LIBRARY OF PARLIAMENT
CANADA
12 NOV 1986
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

DÉBATS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

COMPTE RENDU OFFICIEL

PREMIÈRE SESSION—TRENTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

35 Élisabeth II

VOLUME VIII, 1986

COMPRENANT LA PÉRIODE DU TROISIÈME JOUR DE MARS 1986
AU DIX-HUITIÈME JOUR D'AVRIL 1986, INCLUSIVEMENT

L'INDEX PARAÎT DANS UN VOLUME DISTINCT

Publié en conformité de l'autorité de l'Orateur de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 3 mars 1986

La séance est ouverte à 11 heures.

[*Traduction*]

LE DÉCÈS DU PREMIER MINISTRE PALME

CONDOLÉANCES À L'OCCASION DE L'ASSASSINAT DU CHEF DU GOUVERNEMENT SUÉDOIS

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, nous pleurons aujourd'hui la perte d'Olof Palme, premier ministre de Suède, qui est tombé sous les balles d'un assassin vendredi dernier. Olof Palme fut non seulement un grand premier ministre de la Suède, mais il fut également prince de la paix et champion de la justice pour l'humanité tout entière. J'ai eu l'honneur de m'entretenir deux fois avec lui. Jamais je n'oublierai sa chaleur, sa largeur de vue et sa détermination. C'est donc sous le coup d'une affliction personnelle que j'exprime ici le bouleversement, l'indignation et la peine que ressentent les Canadiens.

Le premier ministre Olof Palme était à la fois, chose rare et précieuse, idéaliste et homme d'action. Ses rêves n'ont jamais été vains. Il rêvait de justice sociale pour ses compatriotes. Il s'est donc mis à l'œuvre, travaillant avec acharnement pour l'instaurer. A l'échelle internationale, il voulait la paix et le progrès et a fait tout en son pouvoir afin que ce rêve se réalise pour toute l'humanité.

[*Français*]

Le premier ministre Palme avait consacré toute son intelligence, tout son talent, toutes ses énergies à la promotion de la justice sociale. D'abord dans son propre pays où il a traduit sa passion de justice en un système social qui a attiré l'attention de nombreux Canadiens. Ensuite sur la scène internationale, particulièrement en faveur des pays du Tiers monde dont il s'est fait l'avocat acharné.

Défenseur du développement économique et social, il avait plaidé leur cause dans toutes les enceintes internationales. La course aux armements était pour lui un non-sens parce qu'elle privait le Tiers monde de ressources indispensables au bien-être de trop nombreuses populations encore privées de justice sociale.

[*Traduction*]

Un artisan de la paix vient de mourir, victime d'un acte infâme dans un pays où, jusqu'à ce vendredi soir, un premier ministre pouvait, comme un simple citoyen, déambuler librement et en toute sécurité dans la rue. Mais si des lâches armés d'un fusil ont pu provoquer la mort de ce grand homme, jamais on ne réussira à vaincre sa cause. Le souvenir insigne d'Olof Palme, son amour et son œuvre, se perpétueront et deviendront source d'inspiration pour les hommes et les femmes de paix et de bonne volonté dans le monde.

Que sa veuve elle-même blessée, sa famille et l'ensemble des Suédois reçoivent nos plus sincères condoléances. Nous partageons leur peine. La Suède vient de perdre un grand premier ministre. Le monde, lui, a perdu un homme d'État courageux.

Des voix: Bravo!

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, au nom du parti libéral du Canada, je me joins au premier ministre (M. Mulroney) et au chef du parti néo-démocrate (M. Broadbent) pour présenter mes sincères condoléances à la famille d'Olof Palme, à l'ambassadeur de Suède, qui se trouve ici, et au peuple suédois, tous affligés par l'assassinat encore inexpliqué de leur premier ministre.

Le monde a frissonné d'horreur en apprenant qu'une voix qui s'exprimait aussi éloquemment en faveur de la paix et de la dignité humaine avait été aussi brutalement réduite au silence. Cet acte est d'autant plus bouleversant qu'il se produit dans une des nations du monde les plus civilisées, progressistes et pacifiques.

M. Palme, que j'ai connu avant qu'il soit premier ministre de Suède et après, a été une force dominante de la politique suédoise pendant les deux dernières décennies. Il était également à la pointe de la recherche incessante de la paix mondiale. En fait, pendant des années il a partagé la scène mondiale avec notre ancien premier ministre, le très honorable Pierre Trudeau, qui était un ami intime de M. Palme, tous les deux s'efforçant d'encourager les superpuissances, les États-Unis et l'Union soviétique, à réduire les tensions et à chercher un terrain d'entente en vue d'une paix réelle et durable.

J'ai parlé à M. Trudeau ce matin. Il joint aux miennes ses condoléances à la famille de M. Palme et au peuple suédois. Comme le disait M. Trudeau, sous Olof Palme la Suède était neutre. C'était un pays non aligné au véritable sens du terme. M. Trudeau qualifiait M. Palme de «pionnier de la paix» et je ne peux qu'ajouter que je suis entièrement de cet avis.

[*Français*]

Olof Palme avait vigoureusement critiqué l'intervention des États-Unis au Vietnam et n'hésitait pas à exprimer son opinion à ce sujet. Mais il avait aussi dénoncé avec force l'ingérence de l'Union soviétique dans diverses régions du monde, en particulier lors de l'invasion de la Tchécoslovaquie et, plus récemment, la participation de l'Union soviétique aux hostilités en Afghanistan.

[*Traduction*]

Olof Palme était le champion des pauvres de ce monde. Peu de dirigeants ressentent aussi intensément que lui le fait que le sort des nations défavorisées est le plus grand défi que nous ayons à relever en ce moment. Chez lui, au cours des dernières élections de septembre 1985, il a mené la lutte pour la préservation et la défense d'un système social reconnu comme le plus avancé et le plus progressiste du monde.

Décès de M. Olof Palme

Le peuple suédois a perdu un défenseur éloquent et parfois controversé de la justice sociale. Le monde a perdu un homme qui s'était dévoué à la paix et affirmait la dignité humaine. Sa mort est une perte immense, non seulement pour le peuple suédois, mais aussi pour tous ceux qui croient à ses idéaux. Nous allons porter son deuil et, ce faisant, célébrer les idéaux qui étaient les siens.

Des voix: Bravo!

• (1110)

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, Olof Palme, premier ministre de la Suède et distingué vice-président de l'Internationale socialiste, a été sauvagement assassiné vendredi à Stockholm au cours d'une promenade qu'il faisait après avoir été voir un film au cinéma avec sa femme—une situation tellement typique de l'homme et de la nation qu'il dirigeait. Il était typique de ce pays que le premier ministre aille voir un film suédois récemment sorti et faire ensuite une promenade sans aucune protection. Cela en dit long sur l'homme.

Je connaissais Olof Palme depuis plus de dix ans. Je suis profondément ému par son décès. Je perds à la fois un collègue et un ami. C'était un citoyen du monde merveilleux, plein d'énergie et d'imagination.

Olof Palme s'est consacré à l'amélioration de la condition humaine, pas simplement dans cette Suède qu'il aimait, mais dans le monde entier. Sa philosophie sociale démocrate était le résultat non pas de sa naissance, mais de ses convictions. Né dans l'aristocratie suédoise, né dans la richesse, il a réfléchi passionnément et en profondeur à l'avenir de sa nation et à l'avenir du monde, et c'est ainsi qu'il est devenu un sociodémocrate engagé et éclairé.

J'aimerais très rapidement dire quelques mots sur les buts qu'il poursuivait, car je crois qu'ils sont instructifs pour tous. Il était tout d'abord décidé à améliorer sa société en assurant une meilleure répartition du pouvoir et des revenus dans son pays. Il n'a jamais cessé de dire qu'une authentique démocratie devait étendre à l'économie les principes de liberté, d'égalité et de participation des institutions politiques. Je crois qu'il avait parfaitement raison de le penser et de ne pas considérer que le principe fondamental du socialisme démocratique était celui du contrôle de l'État sur la propriété. Ce n'est donc pas par hasard que les Suédois ont probablement plus de droits individuels que les habitants de n'importe quelle autre démocratie industrialisée du monde. Ce n'est pas par hasard que l'on trouve dans ce pays la répartition la plus équitable des revenus de toutes les sociétés avancées du monde. Enfin, ce n'est pas par hasard que la Suède, sous la direction de cet esprit immensément créateur, a probablement accompli au cours de ces dix dernières années plus de progrès que n'importe quel autre pays dans le sens de la participation des hommes et des femmes ordinaires aux décisions qui les touchent directement sur leur lieu de travail.

[*Français*]

Je voudrais aussi souligner sa préoccupation face aux effets du changement technologique rapide. En acceptant le changement technologique de façon positive, il était en même temps déterminé à assurer un environnement propre et sain à son peuple, ainsi qu'à viser le plein emploi.

Plus que tout autre pays industrialisé, la Suède a réalisé ces objectifs dont plusieurs autres pays ont décrié, à tort, la nature contradictoire.

[*Traduction*]

Ce n'est pas un hasard que l'une des dernières initiatives de ce premier ministre ait été de nommer ministre responsable de l'avenir, l'homme qui lui a maintenant succédé, le chargeant de coordonner au Conseil des ministres les activités des divers ministères de façon à veiller à ce que la planification permette la concrétisation de ces objectifs et de ces principes auxquels il était si profondément attaché.

Le deuxième fait saillant de l'existence d'Olof Palme que je voudrais souligner en cette ère de montée des nationalismes—et je suis moi-même un nationaliste d'une certaine façon, quelqu'un qui reconnaît de très nombreux aspects positifs au nationalisme—c'est la conscience profonde qu'il avait du fait que très souvent le nationalisme, ou que de très nombreux types de nationalisme risquent d'avoir des conséquences tragiques. C'est pourquoi il était un internationaliste convaincu.

A cet égard, il n'a cessé d'œuvrer parmi les dirigeants internationaux en faveur de la paix et du désarmement. Il a travaillé sans relâche dans le domaine international à essayer de résoudre les problèmes du tiers monde, à essayer de convaincre les nations, celles de l'hémisphère nord surtout, de faire tout leur possible pour redistribuer la richesse parmi les peuples du globe et, plus précisément, il s'est acharné à encourager toutes les initiatives susceptibles d'améliorer le développement du tiers monde pour y accroître le bien-être des populations et éliminer la pauvreté. Sur ce plan, la Suède peut s'enorgueillir d'être l'un des pays qui consacrent les pourcentages les plus élevés de leur produit national brut à l'aide aux pays pauvres.

Troisièmement, ce dirigeant d'un petit pays a toujours tenu à exprimer sans détour ses critiques aux deux superpuissances. Il n'a jamais hésité à critiquer—mais jamais de façon méprisante—une décision de l'Union soviétique ou de notre voisin du Sud qui empiétait sur les droits d'autrui ou risquait de menacer la paix du monde.

On m'a raconté, et je ne l'oublierai jamais, qu'il a pris la décision, il y a de nombreuses années, d'épouser officiellement une jeune fille tchécoslovaque pour lui permettre, comme elle le souhaitait, de quitter sa société et de trouver la liberté. Le mariage fut ensuite annulé. Ce ne fut pas la rupture d'un engagement, ce fut une entente conclue pour permettre à cette jeune fille de vivre libre en Suède.

Je n'oublierai jamais qu'Olof Palme a été parmi les dirigeants internationaux qui ont condamné l'intervention américaine au Vietnam, qu'il considérait, fort de son expérience américaine, comme parfaitement déplacée et contraire aux meilleures traditions des États-Unis. Il fut alors critiqué, mais il avait raison. C'est ce même Olof Palme qui a été parmi les premiers à condamner l'invasion burtale de la Tchécoslovaquie par l'Union soviétique. C'était un homme parfaitement cohérent, un défenseur systématique de la liberté dénonçant systématiquement tous les pays du monde qui violaient le principe de la liberté.

Nous adressons nos condoléances à Mme Palme, à ses enfants et au peuple suédois. La Suède a perdu un grand premier ministre. Le monde a perdu un ardent défenseur de la liberté, de l'égalité et de la paix.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Je suis certain que la Chambre tient à se recueillir de la manière habituelle en souvenir et en respect de cet homme.

[*Note de l'éditeur: La Chambre observe une minute de silence.*]

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

LE PROJET D'EXPLOITATION D'UN PARC DE LA CCN

M. Barry Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur le Président, j'ai le devoir et l'honneur de présenter encore une autre pétition signée par 84 citoyens de ma circonscription qui habitent tous la région de Manor Park qui a le plus à perdre dans le projet de la Commission de la Capitale nationale de construire une ambassade à Mile Circle.

● (1120)

L'ASSURANCE-CHÔMAGE—LA DÉDUCTION DES REVENUS DE PENSION

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition de travailleurs de l'*American Canning Company* de Hamilton. Les pétitionnaires prient le Parlement d'annuler la modification à la Loi sur l'assurance-chômage selon laquelle le revenu de pension sera traité comme revenu gagné.

J'ai deux autres pétitions, l'une signée par 50 citoyens de la Nouvelle-Écosse et l'autre par 100 travailleurs de Sackville, en Nouvelle-Écosse, qui prient eux aussi le Parlement d'annuler le règlement qui aura pour effet de calculer le revenu de pension comme revenu gagné aux fins de l'assurance-chômage.

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par un très grand nombre de mes mandants qui demandent au Parlement de faire en sorte que tous les employés retraités continuent de toucher leurs prestations de retraite sans que leurs prestations d'assurance-chômage soient diminuées de ce revenu de pension.

LES QUOTAS IMPOSÉS POUR LE SAUMON PÊCHÉ À LA MOUCHE

M. W. R. Bud Jardine (Northumberland-Miramichi): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition d'un

groupe de pêcheurs sportifs de la région de Miramichi qui porte sur les restrictions imposées en 1985 à la pêche à la mouche du saumon. Ils se plaignent dans leur pétition des règlements actuels du gouvernement sur la pêche au saumon. Ils m'ont demandé de faire part à la Chambre par leur pétition de leurs objections aux quotas actuels. C'est ce que je fais en soumettant cette pétition en leur nom.

* * *

MULTICULTURALISME

ADOPTION DU 1er RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, des entretiens ont eu lieu entre les partis, et vous verrez que la Chambre est disposée à recevoir la motion suivante par consentement unanime et à l'adopter sans débat.

Que le premier rapport du comité permanent du multiculturalisme, présenté à la Chambre le jeudi 27 février 1986, soit adopté.

M. le Président: La Chambre permet-elle à l'unanimité au président du Conseil privé de présenter cette motion?

Des voix: D'accord.

M. le Président: La Chambre a entendu les termes de la motion. Lui plaît-il de l'adopter?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: 498 et 509.

[*Texte*]

MASSEY FERGUSON

Question nº 498—**M. Kaplan:**

A-t-on dispensé Massey Ferguson de payer la caution que la compagnie avait consenti à verser au gouvernement pour la garantie d'emprunt que ce dernier lui avait accordée pour l'année financière 1985 et, dans l'affirmative, *a*) pourquoi, *b*) à combien devrait s'élever le manque à gagner?

Mme Monique B. Tardif (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion industrielle régionale): *a*) Oui, afin de respecter un engagement pris par l'ancien gouvernement en février 1983, associé avec l'entente de refinancement de Massey Ferguson en 1983.

b) La somme de $312,500 payable en frais moins $78,000 à titre d'honoraires pour la prestation de conseils dans le cadre de l'accord de restructuration financière pour un coût total de $234,500.

LES REVENUS TIRÉS DE L'EXPÉDITION DE PÉRIODIQUES ÉTRANGERS

Question nº 509—**Mme McDonald:**

1. Au cours de l'année écoulée, quels revenus a-t-on tirés au total des périodiques américains expédiés par la poste au Canada?

2. Exige-t-on, pour ces périodiques, un tarif postal inférieur au tarif commercial normal et, dans l'affirmative, *a*) à combien s'élève au total la subvention ainsi reçue, *b*) quelle partie de la subvention a été payée par chaque ministère?

L'hon. Michel Côté (ministre de la Consommation et des Corporations): La Société canadienne des postes m'a fait savoir que:

1. L'ensemble des périodiques étrangers expédiés au Canada par le courrier de deuxième classe a rapporté au total, en 1984-1985, 18.6 millions de dollars. On ne connaît toutefois pas les revenus exacts tirés des périodiques américains.

2. Non. Le tarif postal exigé pour ces publications est comparable au tarif commercial pour les envois en nombre de la troisième classe.

[*Français*]

M. Lewis: Je suggère, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

M. le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 27 février, de la motion de M. Wilson (Etobicoke-Centre): Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement, ainsi que de l'amendement de M. Johnston (p. 11006) et du sous-amendement de M. Riis (p. 11009).

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je suis contente de pouvoir parler aujourd'hui des réalisations du gouvernement en matière de création d'emplois et d'expansion de l'emploi, et des éléments du budget qui soutiennent cette expansion de l'emploi. Quand notre gouvernement a été élu, il y a 18 mois, nous avons reçu un mandat très clair, celui de créer des emplois, que nous avons indéniablement honoré.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

Mlle MacDonald: Mais également, il était clair qu'il fallait s'attaquer aux problèmes qui nous avaient été légués par l'administration précédente: la croissance sans contrôle du déficit, des programmes sans résultat, des programmes d'emplois à court terme de dépannage.

[*Traduction*]

On nous a donné un mandat, on nous a demandé de rétablir la responsabilité financière, de laisser libre cours à la créativité et à l'esprit d'entreprise des Canadiens et de créer de véritables emplois. Comme l'a dit l'autre jour le ministre des Finances (M. Wilson) dans son exposé budgétaire, réduire le déficit ne constitue pas une fin en soi, mais un moyen pour parvenir à une fin. C'est un moyen en vue de faire baisser les taux d'intérêt, d'augmenter la croissance et de créer des emplois. Nous sommes en train d'atteindre ces objectifs.

Dans notre premier budget de mai dernier, nous nous étions engagés à réduire le déficit à 33.8 milliards pour l'année financière 1985-1986. Nous allons réaliser cet objectif. Pour cette année, nous projetons de faire baisser le déficit à 29.8 milliards. D'ici la fin de la décennie, le déficit aura été ramené à 22 milliards de dollars.

Des voix: Bravo!

Mlle MacDonald: Les sceptiques des partis de l'opposition ont soutenu que nous ne pourrions pas à la fois réduire le déficit et produire des emplois. Il se crée des emplois en nombre sans précédent et le déficit diminue.

Depuis septembre 1984, 580,000 nouveaux emplois ont été créés. Le taux de chômage a glissé sous la barre des 10 p. 100 pour la première fois depuis 1982. Il importe de remarquer que 81 p. 100 de ces nouveaux emplois sont des emplois à temps plein. Durant le mandat du gouvernement précédent, 18 p. 100 seulement des nouveaux emplois étaient à temps plein. Quelle différence! Quel changement!

Au Canada, il se crée actuellement des emplois à un rythme deux fois supérieur à ce qui se voit aux États-Unis. On a créé l'année dernière au Canada plus d'emplois que dans tous les pays d'Europe occidentale réunis. D'un bout à l'autre du pays, les Canadiens ont de nouveau le sentiment d'être dirigés et pouvoir compter sur la stabilité.

De septembre 1984 à janvier 1986, le nombre des emplois a augmenté dans toutes les régions du pays. On n'a qu'à voir les résultats: on dénombre 51,000 nouveaux emplois en Colombie-Britannique, 90,000 dans les Prairies, 239,000 en Ontario, 156,000 au Québec et 30,000 dans la région de l'Atlantique. Je serais la première à dire que même si nous avons fait des progrès, ce n'est toujours pas suffisant. Bien que nous ayons enregistré une croissance appréciable . . .

M. Rodriguez: Répétez ça.

Mlle MacDonald: Je me réjouis d'entendre des députés de l'opposition en convenir. Bien que nous ayons enregistré une croissance appréciable, elle n'est pas partagée également entre toutes les régions du pays. Il faut manifestement faire davantage dans des régions comme celle de l'Atlantique, et c'est pourquoi le ministre des Finances et celui de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) ont instauré le Programme Entreprise Atlantique pour stimuler la création d'emplois par le secteur privé grâce à d'importantes garanties d'emprunt.

Les mesures que nous avons prises jusqu'à présent montrent que nous sommes sur la bonne voie. Depuis que notre gouvernement est arrivé au pouvoir, 73,000 jeunes de plus ont réussi à trouver un emploi, de même que 292,000 femmes de plus. La croissance a été stimulée par un certain nombre d'initiatives annoncées par le ministre des Finances dans son exposé de politique économique de novembre 1984 et dans son budget de mai 1985. On a déjà commencé à voir les résultats des mesures annoncées dans ces deux exposés économiques. On constate un regain de confiance dans l'économie canadienne. Les investissements dans le secteur manufacturier ont augmenté de 22 p. 100 cette année par rapport à l'année précédente. Les nouvel-

les mises en chantier ont augmenté de 37 p. 100 pour atteindre presque 200,000 unités de logement. L'inflation a diminué à son taux le plus bas depuis 14 ans, et les dépenses à la consommation dénotent un regain de confiance.

● (1130)

[*Français*]

Et de même, avec la planification de l'emploi, nous avons été témoins du lien entre la formation du travail et les besoins réels du marché du travail.

Monsieur le Président, les 800 millions de dollars annoncés dans le budget qui seront affectés à la planification de l'emploi en 1987-1988 vont nous assurer le financement pluriannuel nécessaire pour planifier nos activités en fonction des besoins futurs du marché du travail.

[*Traduction*]

C'est la bonne stratégie. C'est la première fois que l'on applique une stratégie qui s'attaque spécifiquement aux problèmes véritables de la main-d'œuvre canadienne, une stratégie qui répond aux besoins des jeunes qui cherchent à entrer sur le marché du travail, aux besoins des femmes qui retournent sur le marché du travail, aux besoins des chômeurs de longue date, des travailleurs âgés et des travailleurs qui ont besoin de se recycler pour s'adapter aux changements technologiques; aux besoins des travailleurs des localités aux prises avec un sérieux déclin économique, et aux besoins des particuliers et des gens d'affaires canadiens dont les idées nouvelles sont de nature à promouvoir et à favoriser l'activité économique. La stratégie de Planification de l'emploi reconnaît également—ce qui est tout aussi important—les besoins des entreprises et de l'industrie. En fait, la stratégie constitue un pont pour unir et rapprocher la formation en emploi et les besoins de compétences du marché. Nous avons mis un terme aux programmes désuets et inefficaces. Nous avons aboli les caisses noires et nous avons introduit des programmes novateurs et efficaces pour stimuler la création d'emplois à long terme et la formation.

Je me réjouis d'annoncer à la Chambre qu'au cours des six derniers mois, plus de 14,000 projets ont été mis en œuvre d'un océan à l'autre dans le cadre de la stratégie de Planification de l'emploi. J'ai eu la chance de visiter personnellement un certain nombre de ces projets. A Calgary, j'ai vu des jeunes désavantagés apprendre un métier solide dans le secteur de l'automobile. A Thorold, en Ontario j'ai rendu visite à des travailleurs qui apprenaient à connaître et à utiliser de nouvelles techniques, afin de conserver leur emploi et de maintenir leur usine ouverte et productive. A Peterborough, j'ai vu des jeunes en train d'apprendre les techniques les plus récentes de la robotique. A Sherbrooke, au Québec, j'ai rencontré des femmes qu'on aidait à évaluer leurs propres compétences et à acquérir de l'expérience sur le marché du travail. L'argent que nous dépensons dans le cadre de la stratégie de Planification de l'emploi est de l'argent fort bien dépensé.

[*Français*]

Monsieur le Président, l'allocation fédérale de 100 millions de dollars, allouée pour chacune des trois prochaines années pour les bénéficiaires d'aide sociale est encore un exemple d'argent bien dépensé. Ces sommes sont désignées en vue d'accroître les possibilités d'emplois pour les bénéficiaires d'aide sociale à travers les programmes de formation de développement de l'emploi et d'intégration de la planification de l'emploi.

[*Traduction*]

C'est dans la droite ligne du programme du gouvernement et de sa volonté de trouver des solutions au cycle de dépendance à l'égard de l'assistance sociale qui est néfaste du point de vue économique et social, et d'élaborer, de concert avec les provinces, des solutions efficaces aux problèmes avec lesquels les Canadiens sont aux prises. C'est de l'argent bien dépensé parce que nous estimons que la meilleure aide que nous puissions offrir, c'est des emplois utiles.

L'argent qui autrement aurait été utilisé à seule fin de soutenir le revenu peut maintenant servir à ouvrir l'accès du marché du travail à des gens qui naguère dépendaient entièrement de l'assistance sociale et qui retrouveront ainsi leur dignité personnelle. Nous mettons déjà cette méthode à l'essai. Les résultats que nous obtenons démontrent le bien-fondé de cette approche, car ce sont d'excellents résultats. Je n'en veux pour exemple qu'un projet d'accès à l'emploi de Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick, dont le responsable a réservé dix des 30 places de formation à des Canadiens qui avaient été jusque-là inscrits au bien-être social.

Outre les 100 millions de dollars que le gouvernement fédéral alloue à ces programmes et aux projets de ce genre—100 millions qui, soit dit en passant, s'ajoutent aux fonds dont dispose la stratégie de Planification de l'emploi—nous pouvons compter sur une contribution égale des provinces. Cela pourrait doubler les fonds disponibles pour aider des assistés sociaux. Cela signifie qu'au cours des trois prochaines années, des crédits pouvant atteindre 600 millions de dollars pourraient être disponibles pour offrir des emplois et de la formation à 120,000 personnes parmi celles qui en ont le plus besoin.

J'aimerais ajouter que notre volonté d'aider ceux qui en ont le plus besoin va encore plus loin. D'autres programmes et d'autres mesures sont prévus au budget. Nous avons annoncé de nouveaux programmes pour aider les agriculteurs et les travailleurs âgés. Aux agriculteurs pris dans l'étau des bas prix et d'un endettement excessivement élevé, nous offrons notamment des prêts hypothécaires basés sur les prix des produits agricoles, des consolidations de dettes, des exonérations fiscales pour le carburant. En outre, lorsque les agriculteurs doivent quitter leur exploitation pour accepter un autre emploi, un programme d'adaptation a été mis en œuvre pour aider les agriculteurs à s'orienter, à se recycler, et à pourvoir en attendant à leurs besoins. Pour la première fois, les agriculteurs recevront ainsi de l'aide pour participer à des programmes de recyclage. Cela représente un engagement du gouvernement à l'égard des agriculteurs de l'ordre de 50 millions de dollars au cours des deux prochaines années.

Nous avons aussi mis en œuvre un autre programme pour venir en aide aux travailleurs âgés qui ont perdu leur emploi. Les travailleurs âgés, nous le savons, sont ceux que frappent le plus durement les changements technologiques, les rajustements industriels et l'épuisement des ressources. Toutefois, la formation habituelle, les subventions au titre des salaires, les allocations de déplacement et d'autres programmes ne sont pas toujours disponibles pour eux. Nous avons donc annoncé un programme quadriennal d'un montant de 125 millions de dollars destiné à l'adaptation des travailleurs plus âgés. En collaboration avec le ministre du Travail (M. McKnight), les

gouvernements des provinces et le secteur privé, cette nouvelle initiative aidera les travailleurs plus âgés qui auront perdu leur emploi par suite de mises à pieds massives ou de fermetures d'usines et qui n'auront aucune perspective immédiate d'obtenir de nouveaux emplois.

De toute évidence, nous prenons des dispositions dans divers secteurs pour améliorer les perspectives des Canadiens qui ont particulièrement besoin d'aide. Nous leur offrons de meilleurs possibilités de recyclage aux termes de la Planification de l'emploi, un soutien plus généreux pour les bénéficiaires du bien-être social dans le domaine de la formation; des initiatives pour aider les agriculteurs à alléger le lourd fardeau de leurs dettes et d'autres initiatives devant permettre aux travailleurs plus âgés de continuer à travailler.

● (1140)

Le secteur probablement le plus important de notre économie pour ce qui est de la création d'emplois est celui de la petite entreprise. Voilà pourquoi le gouvernement a pris les mesures annoncées dans le budget pour renforcer le secteur en question. Nous savons que c'est dans ce secteur dynamique que de nouveaux emplois seront créés. Les taux d'impôt s'appliquant au revenu d'une petite entreprise seront réduits. Les règles régissant les pertes déductibles de placements commerciaux seront élargies. La somme globale des prêts garantis par le gouvernement aux termes de la Loi sur les prêts aux petites entreprises sera accrue de 250 p. 100. Comme vous pouvez le constater, monsieur le Président, nous sommes bien résolus à ce que les petites entreprises continuent d'être le moteur de la croissance favorisant la création d'emplois.

Je voudrais signaler que les emplois simplement ne sont pas créés pour répondre aux désirs des gens. Le gouvernement doit s'engager à réexaminer la situation pour déceler les problèmes, trouver de nouvelles solutions et s'attaquer hardiment aux problèmes.

De nouveaux programmes de formation pour les bénéficiaires de l'assistance publique, des programmes spéciaux pour les agriculteurs et le déplacement des travailleurs plus âgés constituent des problèmes difficiles, mais nous nous y attaquons.

[*Français*]

Monsieur le Président, les mesures que ce gouvernement a prises et prend dans ce budget fournissent une base ferme à une croissance soutenue, et cela pour le reste de cette décennie.

[*Traduction*]

Les Canadiens peuvent envisager l'avenir avec confiance monsieur le Président, un avenir édifié sur la responsabilité fiscale, sur la collaboration et sur l'initiative personnelle, un avenir de croissance et de prospérité soutenue plus particulièrement propice à la création d'emplois.

Des voix: Bravo!

M. Allmand: Monsieur le Président, une fois encore nous venons d'entendre la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (Mlle MacDonald) faire de la propagande au sujet des mesures que le gouvernement se propose de prendre pour remédier au chômage. Bien sûr, 580,000 emplois ont été créé depuis le mois de septembre 1984 . . .

Des voix: Bravo!

M. Allmand: . . . ce qui est, soit dit en passant, loin d'être un record. Quand le chef actuel de l'opposition (M. Turner) était ministre des Finances, on avait cré plus de 600,000 emplois et entre 1978 et 1982 un plus grand nombre d'emplois avaient également été créés, mais telle n'est pas la question à débattre en ce moment. La question est que la ministre ne cesse de glorifier ces chiffres mais ne s'occupe pas des très graves problèmes qu'engendre le chômage. Je ne suis pas le seul à le dire.

J'ignore si la ministre a pris connaissance d'un article où il est question d'elle dans un numéro récent de la revue *Macleans's*. La revue cite Edward Carmichael, analyste principal en matière de politique à l'Institut C.D. Howe, qui dit précisément comme moi que les statistiques encourageantes au sujet de l'emploi masquent également certaines graves inégalités qui pourraient avoir de très graves répercussions pour les travailleurs plus âgés et les travailleurs à temps partiel et que nous avons quatre fois plus de personnes en chômage depuis plus d'un an qu'en 1981 et deux fois plus qu'en 1983.

Dans un sondage publié la semaine dernière, 55 p. 100 des Canadiens ont affirmé qu'ils ne faisaient guère confiance aux politiques d'emploi du gouvernement actuel. Je cite un éditorial du *St. John's Evening Telegram:* «Il n'y a pas de quoi se réjouir quand on a encore 1.25 millions de chômeurs». La ministre se réjouit de son programme de création d'emplois mais, depuis qu'elle a lancé ce programme, en février dernier, à Regina, et depuis qu'elle l'a annoncé de nouveau, en juin, que s'est-il passé? Parce que la ministre n'a pas pu mettre le programme en route assez tôt, son budget a été amputé de 226 millions de dollars. Elle ne savait même pas ce qu'elle allait faire lorsqu'elle a annoncé le programme en juin. Elle a dit qu'il était en route. Mais je me permets de rappeler à la ministre que 26 projets ont été approuvés dans l'ouest de Montréal et qu'aucun n'est encore en cours de réalisation. Personne ne travaille dans le cadre du programme qu'elle a annoncé en juin dernier et qu'elle a lancé en février à Regina. Si la ministre est vraiment déterminée à réduire le chômage, il va lui falloir faire plus que cela.

Pour ce qui est du travail à temps partiel, il faut dire que la tendance s'est dessinée du temps du gouvernement précédent. Celui-ci avait établi la Commission Wallace, qui a présenté des recommandations au sujet des problèmes liés au travail à temps partiel. Rien dans le budget ni dans les programmes de la ministre ne donne suite aux recommandations de la Commission Wallace demandant d'établir des normes professionnelles pour les travailleurs à temps partiel ou à titre temporaire ou d'améliorer les prestations proportionnelles de ceux-ci afin qu'ils soient protégés au même titre que tous les autres travailleurs.

Comme le montrent les sondages, la population canadienne n'aime pas que la ministre contourne les véritables problèmes de chômage en se glorifiant simplement d'avoir créé tant d'emplois sans parler de la qualité, de la rémunération et des avantages sociaux associés à ces emplois. Je demanderai à la ministre de s'attaquer aux problèmes d'emploi inhérents au marché du travail que les Canadiens veulent la voir régler et, alors, je me réjouirai avec elle.

Je me réjouis que des emplois aient été créés, mais il ne suffit pas de fermer les yeux sur ces problèmes en répétant des statistiques. Cela n'aidera en rien les 700,000 jeunes pour qui même un sénateur conservateur a dit qu'il fallait faire quelque chose. Lorsque la ministre commencera à résoudre ces problèmes, alors tous les députés de la Chambre se réjouiront.

Mlle MacDonald: Monsieur le Président, tout au long du débat sur la création d'emplois et la formation professionnelle, personne plus que moi n'a insisté sur le fait que ce n'était pas suffisant. Oui, nous sommes heureux que 580,000 emplois aient été créés dans les seize derniers mois, mais ce n'est pas assez. C'est pourquoi nous avons établi la Planification de l'emploi et annoncé dans ce budget de nouveaux programmes à l'intention des personnes qui en ont le plus besoin, soit les travailleurs âgés et les bénéficiaires de l'aide sociale. Ces initiatives existent et je demanderai au député de les examiner.

Je tiens à signaler que 81 p. 100 de ces 580,000 nouveaux emplois sont des emplois à plein temps. Parmi les emplois que le gouvernement précédent a créés au cours de ses quatre années de mandat, 18 p. 100 seulement ont été des emplois à plein temps. La différence est énorme. Nous sommes dans la bonne voie.

Le député parle d'annulation de crédits et d'incapacité de mettre des programmes en route à temps. Je dois dire, monsieur le Président, que les annulations de crédits sont le fait de toute administration normale. Le député, qui a déjà été ministre, devrait le savoir. Il devrait aussi savoir qu'au pire de la récession, lorsque le chômage au Canada était plus élevé qu'il ne l'a été depuis la crise, le gouvernement libéral a amputé de 650 millions de dollars le budget du ministère de l'Emploi et de l'Immigration.

Le député a parlé également des chômeurs permanents et de leur nombre croissant depuis 1983. Je suis d'accord avec lui. Leur nombre a augmenté depuis 1981. Mais toute l'augmentation s'est produite entre 1981 et 1983. Les chiffres sont là, le député n'a qu'à constater.

Depuis janvier 1983, le nombre des Canadiens en chômage depuis un an ou plus était de 292,000. En janvier 1984, le chiffre était passé à 309,000. En janvier 1985 il est retombé à 299,000, et en janvier 1986, il a baissé de nouveau pour revenir à 245,000. La tendance est bonne, monsieur le Président.

Des voix: Bravo!

Mme Mitchell: Monsieur le Président, je tiens à féliciter la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (Mlle MacDonald). Je pense qu'elle a fait du bon travail.

Des voix: Bravo!

Mme Mitchell: J'espère que nous n'allons pas nous engager dans un échange d'arguments partisans. Nous voulons tous qu'il y ait beaucoup plus d'occasions pour les Canadiens. J'aimerais que nous visions le plein d'emploi. Il y a eu une amélioration considérable du taux de l'embauche, mais dans ma province de la Colombie-Britannique la situation reste plutôt grave.

• (1150)

C'est la Semaine internationale de la femme, et je sais que la ministre est très attachée à l'égalité des chances pour les femmes. J'aimerais lui poser deux ou trois questions au sujet de la stratégie de Planification de l'emploi au Canada. J'espère qu'elle répondra de façon à nous permettre d'apprendre comment nous pourrons rajuster ce programme pour qu'il soit beaucoup mieux adapté aux besoins des femmes. Les chiffres fournis par le Congrès canadien des possibilités d'étude pour les femmes font voir que le pourcentage de femmes inscrites aux programmes de formation d'inspiration gouvernementale est en baisse constante depuis 1979, année de régime libéral. En 1984-1985 il n'était que de 18 p. 100, ce qui est encore bas. Pourquoi ne pouvons-nous pas avoir un programme très énergique de promotion sociale pour atteindre le taux de 50 p. 100 de participation féminine aux programmes de formation?

Il y a lieu de s'inquiéter, car la stratégie de Planification de l'emploi confond jeunes et femmes dans le programme d'entrée et de retour sur le marché du travail, quoique leur situation soit différente. Il faut, par exemple, avoir été absent pendant trois ans de la force de travail pour y avoir droit. Cela n'est pas adapté aux besoins des femmes qui sont éliminées des programmes fédéraux ou qui subissent le contrecoup du virage technologique et qui ont besoin d'être recyclées. Pourquoi ne pas avoir une action distincte axée sur les besoins particuliers des femmes?

Autre sujet de préoccupation, les allocations de formation sont insuffisantes, comme si l'hypothèse était que les femmes ont quelqu'un pour les faire vivre. Les montants sont vraiment insuffisants pour les femmes qui désirent recevoir une formation en se débrouillant seules, et qui souvent ont des enfants à faire vivre. Je sais qu'il y a eu une certaine augmentation des subventions pour la garde d'enfants, mais il y a quand même lieu de craindre que les femmes ne toucheront pas assez pour faire la soudure tout en faisant vivre leurs enfants.

Autre sujet de préoccupation, la tendance est aux primes de formation dans les établissements privés. Ces établissements ne sont vraiment pas capables d'offrir la même qualité de formation, et souvent leurs frais de scolarité sont plus élevés. Pourquoi ne nous attachons-nous pas à renforcer la formation professionnelle dans les établissements publics, qui ont subi des réductions injustes?

Voilà les questions que je désirais poser. Pourquoi ne pouvons-nous pas avoir un objectif de 50 p. 100 pour les femmes? Pourquoi ne pouvons-nous pas mieux adapter les programmes aux besoins des femmes? Pourquoi ne pouvons-nous pas avoir des allocations de formation mieux en rapport avec les besoins des femmes, surtout celles qui sont chefs de famille? Pourquoi ne pouvons-nous pas renforcer les programmes de formation subventionnés par l'État, de préférence aux établissements de formation privée?

Mlle MacDonald: Monsieur le Président, je remercie la députée de ses questions. Tous ces sujets méritent un examen très sérieux. Je vais d'abord traiter de la question de savoir s'il est possible que toute les participations féminines aux programmes de création d'emplois et de formation soient de 50 p. 100.

Dans les programmes relevant de la stratégie de Planification de l'emploi, l'accent est mis actuellement sur l'insertion des femmes et des groupes minoritaires tels les handicapés, les autochtones et les minorités visibles. Nous constatons une certaine amélioration sur la période de six mois. La difficulté vient de ce qu'il y avait plusieurs programmes, en particulier des programmes de formation, qui faisaient partie intégrante du système. Ils ne relèvent pas de la stratégie de Planification de l'emploi mais de la formation permanente dans les collèges communautaires, par le biais des programmes de formation de la main-d'œuvre, et essentiellement ce sont les programmes d'apprentissage qui s'en attribuent la part du lion.

Il n'y a que 4 p. 100 de femmes inscrites aux programmes d'apprentissage. Ce qu'il faut avant tout, c'est commencer par

changer cela. En un sens, c'est un des plus gros obstacles à surmonter. Je pense que les chiffres du premier semestre d'application de la stratégie de Planification de l'emploi vont faire voir que nous avançons dans cette voie. Mais il reste beaucoup à faire dans les autres domaines. Je m'y attaque, et je suis reconnaissante à tous ceux qui veulent bien m'appuyer. Il s'agit souvent de domaines qui offrent des débouchés surtout aux hommes notamment les industries primaires.

La seconde question concernait l'entrée et le retour sur le marché du travail. Ce sont deux programmes tout à fait distincts. L'un s'adresse aux jeunes et l'autre aux femmes retournant sur le marché du travail. Je peux garantir à la députée que nous évaluons notre stratégie de Planification de l'emploi au fur et à mesure de sa mise en œuvre. Il convient peut-être de séparer encore davantage ces deux programmes, en établissant des critères plus distincts. Je n'entends pas agir en ce sens avant la fin de la présente année financière. Même à l'heure actuelle, nous procédons à une réévaluation, afin de déceler les points faibles de la nouvelle stratégie. Elle n'est absolument pas immuable. Nous savons que des modifications seront nécessaires. Là encore, j'invite tous les députés à proposer des façons de l'améliorer.

En ce qui a trait aux allocations, elles ont été accrues l'année dernière. Nous avons fait en sorte que les participants aux programmes de création d'emplois à temps partiel ou de formation puissent en bénéficier. Nous apportons donc des améliorations. Il s'agit à nouveau d'une question de ressources financières. Nous avons augmenté les allocations de formation et les indemnités pour charges de famille, mais je sais que d'autres mesures s'imposent.

M. le vice-président: Je regrette d'interrompre la ministre, mais nous avons dépassé le temps réservé aux questions et aux observations. Y a-t-il consentement unanime pour permettre à la ministre de finir sa réponse?

Des voix: D'accord.

Mlle MacDonald: Je voudrais répondre au quatrième point soulevé par la députée au sujet du recours aux collèges privés plutôt qu'au collèges publics. Nous discutons à l'heure actuelle de cette question avec les provinces, puisqu'il sera bientôt temps de renouveler les accords conclus en vertu de la Loi nationale sur la formation, qui prennent fin à la fin mars.

M. George Baker (Gander-Twillingate): Monsieur le Président, j'ai été très heureux de permettre à la ministre d'empiéter sur mon temps de parole, afin de conclure ses observations, mais j'espérais qu'elle nous ferait part de choses utiles, que ce soit pour d'autres députés ou moi-même ou, du moins, sensées. La ministre et le gouvernement prétendent qu'ils créent des emplois. Dans une annonce publicitaire publiée dans le journal du soir, le *Telegram*, à Terre-Neuve, la semaine dernière, le gouvernement provincial a prétendu qu'il avait créé 8,000 emplois au cours de la dernière année. Or, le gouvernement fédéral affirme maintenant qu'il en a créé 6,000, à Terre-Neuve, au cours de la même période. Le seul problème, monsieur le Président, c'est que le taux de chômage a augmenté. Les Canadiens se demandent où sont donc tous ces emplois créés, car le nombre de chômeurs devrait baisser. Notre taux des naissances ne peut augmenter à ce point. Je ne peux pas croire que les gens retournent à Terre-Neuve au rythme de 8,000 par an, afin d'occuper tous les nouveaux emplois que le gouvernement crée. La ministre parle de 7,000 emplois à Terre-Neuve, alors que le gouvernement de la province dit en avoir créés 8,000, soit un total de 15,000.

• (1200)

M. Rodriguez: Je crains fort que ce soit les mêmes emplois.

M. Baker: Non, je n'irais pas jusque là. Je crois dans la parole des gouvernements fédéral et provincial. Ils ont créé 15,000 emplois, mais personne ne sait où.

M. Rodriguez: Ils n'existent que sur papier.

M. Baker: J'ai bien peur que oui. C'est ce que je reproche à bien des observations que la ministre vient de faire. Elle nous lit de belles statistiques et elle y croit. Elle affirme que son merveilleux programme d'emploi a donné des résultats remarquables. On forme les gens, afin qu'ils occupent des emplois qui, dans la plupart des régions du Canada, n'existent pas.

Je me demande si la ministre a examiné l'une des formules de demande pour sa stratégie de Planification de l'emploi. Je ne parle pas des programmes d'adaptation des travailleurs âgés ou de réorientation des agriculteurs, ou autres choses du genre, mais bien du programme de développement de l'emploi. La majorité des crédits affectés à sa stratégie d'emploi, comme elle l'appelle vont à ce programme. Or, en examinant ce programme, qui, je le suppose, a remplacé le programme des initiatives locales et le programme Canada au travail, on s'aperçoit d'un changement. Le parrain doit maintenant présenter une demande pour un programme dans le cadre duquel il forme des gens, afin de leur permettre d'être en mesure d'occuper des emplois vacants. Cependant, pour quoi peut-on présenter une demande quand on vit à Gander Bay, New World Island, Joe Batt's Arm ou Virgin Arm, à Terre-Neuve? Deux phases de la construction d'un système de distribution d'eau ont été menées à bien dans le cadre du programme de développement de l'emploi du gouvernement précédent. Il est maintenant nécessaire de présenter dans le cadre de ce programme une demande pour lancer un projet tendant à former des gens pour occuper des emplois vacants qui ne peuvent l'être par la main-d'œuvre de la région concernée. Comment s'y prend-on lorsqu'on creuse des fossés? C'est impossible. Ainsi, tous ces projets sont mis de côté. Comment demander à parrainer la création d'emplois pour un projet d'achèvement des travaux de construction d'un quai, si tout le monde dans votre localité sait comment construire un tel quai? Comment demander la mise en œuvre d'un projet de construction d'un immeuble, si les menuisiers en chômage dans votre région sont trop nombreux? C'est impossible. Ainsi, on se souviendra à Terre-Neuve, et certainement ailleurs au Canada, du gouvernement actuel comme de celui qui n'a pas permis que l'on termine la construction s'un système de distribution d'eau qui en était à la deuxième phase tant qu'il a été au pouvoir. De toute évidence, les habitants des régions visées voteront contre ce gouvernement aux prochaines élections afin de pouvoir achever la construction de leurs systèmes de distribution d'eau, de leurs quais et de leurs immeubles communautaires.

La ministre devrait également examiner les critères régissant l'embauche. Si l'on veut participer à l'un de ses projets notoires de création d'emplois, il faut avoir chômé pendant 24 des 30 dernières semaines. Et ça recommence. Des programmes d'action positive seront mis en œuvre ici, là et ailleurs, mais la majorité des gens n'auront pas le droit d'en profiter, car ils n'auront pas été en chômage pendant 24 des 30 dernières semaines. Cela veut dire que toute personne ayant

travaillé pendant sept semaines au cours des sept mois précédents ne peut pas retourner au travail. Une personne cherchant à réintégrer le marché du travail se trouver dans l'impossibilité de le faire. Un jeune qui vient de finir ses études n'a pas été employé pendant 24 des 30 dernières semaines, si l'on s'en tient à la définition de la ministre une fois que cette personne est inscrite au bureau de la main-d'œuvre et cherche activement à travailler. Or un étudiant ne peut pas être à la recherche active d'un emploi pour la bonne raison que, par définition, un étudiant est un étudiant. Ainsi, toute personne diplômée d'une école commerciale ou professionnelle n'est pas admissible à la majeure partie de ce programme gouvernemental dit de création d'emplois.

A supposer qu'on ait, dans une localité, lancé un projet nécessitant des travaux de menuiserie. Se présente pour effectuer ces travaux un jeune homme ou une jeune femme qui viennent de suivre un cours de formation de menuisier mais il leur faut acquérir une certaine expérience du métier. Eh bien, ils ne sont pas admissibles aux fins de ce projet de création d'emplois. Pourquoi? Pour la bonne raison que ces personnes ont été formées en menuiserie à une école à vocation professionnelle et qu'elles n'étaient donc pas à la recherche active d'un emploi. C'est incroyable, à bien y penser. Cette ministre vient d'annoncer la mise en œuvre du programme le plus discriminatoire jamais annoncé par le gouvernement fédéral.

La ministre a parlé en des termes très élogieux il y a quelques minutes de l'assistance sociale. Elle compte aider les assistés sociaux à trouver du travail. Nous savons tous quelle a été la situation depuis 10 ou 20 ans en vertu de régime d'assistance sociale du Canada. Nous sommes tous au courant des programmes de travail mis sur pied par les gouvernements provinciaux du pays et de leurs résultats. Dans le cas de Terre-Neuve, on a dépensé cette année quelque 24 millions de dollars pour redonner du travail aux assistés sociaux actuels. Malheureusement, on a fait retravailler ces gens seulement pour la période leur donnant droit de nouveau aux prestations de l'assurance-chômage. Le député de Bonavista-Trinity-Conception (M. Johnson) sait précisément de quoi je parle. A part moi, il est sans doute le seul député qui sache vraiment de quoi je parle.

M. Johnson: Vous présumez que vous le savez, George.

M. Blackburn (Brant): C'est une supposition farfelue.

M. Baker: Ce qu'il y a de regrettable dans ce que la ministre a annoncé, ce sont les règles et les règlements prévus pour régir ces emplois. En d'autres mots, il faut avoir une personne à sa charge pour avoir droit à l'un de ces emplois. Si la ministre soutenait que ce n'est pas exact, que l'on supprimera la discrimination qui entache ce programme, et qu'il n'est pas nécessaire d'avoir une personne à charge pour obtenir un de ces emplois, elle devrait hélas se rétracter dès demain, car les gouvernements provinciaux ne seront jamais d'accord. Ainsi, la preuve est faite de la discrimination inhérente à ces programmes et pourtant la ministre prétend que l'on redonnera du travail aux assistés sociaux. C'est tout un problème.

Cela fait des années que les prestataires de l'assistance sociale sont inscrits à ces programmes de travail et suivent des cours de formation. L'an dernier, dans le budget de Terre-Neuve, on avait prévu de permettre à 8,000 assistés sociaux de trouver du travail en leur offrant des cours de formation professionnelle. Cette année, ce nombre est porté à 10,000. Savez-vous pourquoi? Parce que les 8,000 à qui on avait fait suivre ces cours ont maintenant épuisé leurs prestations d'assurance-chômage et il a donc fallu les inscrire à un nouveau cours de formation. Ainsi le nombre s'accroît chaque année.

• (1210)

Pour sa part, le gouvernement fédéral affirme que le ministère de la ministre va dépenser 100 millions de dollars. Cela revient à retirer des fonds qui iraient normalement au Régime d'assistance publique du Canada auquel contribuent à part égale les deux gouvernements, et à les affecter à ce nouveau programme où la participation est égale là aussi. En somme c'est un transfert direct du Régime d'assistance publique du Canada. La ministre n'a pas l'air convaincu.

Je vais vous lire ce passage du budget:

> Nous espérons que ce programme permettra de réduire d'un montant équivalent les versements que les gouvernements fédéral et provinciaux devront effectuer au titre du Régime d'assistance publique du Canada.

La ministre ne semblait pas être au courant. Encore un point et je vais peut-être revenir au budget. Évidemment, la ministre et son gouvernement sont les auteurs d'un programme absurde par lequel ils cherchent à réduire les prestations d'assurance-chômage, puisqu'ils considèrent les revenus de pension comme des gains aux fins de ce programme.

Une voix: C'est honteux.

M. Baker: C'est incroyable. Un prestataire d'une pension d'ancien combattant . . . Je suis heureux que le ministre des Affaires des anciens combattants (M. Hees) soit ici aujourd'hui. Je suis sûr que le ministre des Affaires des anciens combattants a écrit à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (Mlle MacDonald) pour s'opposer à ce programme, tout comme l'a fait le ministre de la Défense (M. Nielsen). Je suis certain et même convaincu que le ministre des Affaires des anciens combattants l'a fait lui aussi. La ministre affirme-t-elle que les anciens combattants ne sont pas touchés par ce programme? A qui croit-elle qu'elle a affaire? Le programme englobe toutes les pensions qui sont versées au titre d'un travail quelconque. Par exemple, si vous avez fait la guerre et que vous touchez une pension du fait de ce service, on tient compte de ce revenu de pension. Je le sais, car je pourrais donner des exemples.

Un copain m'a téléphoné l'autre jour en m'annonçant: «George, j'ai reçu un chèque d'un dollar dans le courrier». Je lui ai demandé: «Pourquoi donc?» Il m'a répondu: «C'est un chèque d'assurance-chômage. Je suis un ancien combattant, j'ai 63 ans et on m'envoie un chèque d'un dollar alors que j'étais censé recevoir $250».

M. Rodriguez: L'impression du chèque coûte plus de un dollar.

M. Baker: C'est vrai, cela coûte au moins le double.

Une voix: C'est la dernière fois qu'il appuiera les conservateurs.

M. Baker: La première semaine où vous êtes admissible à l'assurance-chômage, votre premier chèque représente une semaine de prestations. Par la suite, votre chèque représente deux semaines. Pour la deuxième et la troisième semaines, on vous envoie un chèque de $2. Et ainsi de suite. Quelle chose absurde! Mais si on est millionnaire on peut toucher ces prestations de chômage, n'est-ce pas? En effet, dans ce cas ce n'est pas une pension que l'on touche. Après de telles absurdités, comment les ministériels peuvent-ils affirmer à la Chambre: Voyez ce que nous avons fait. Je peux vous assurer une chose, la plupart des députés vont faire appel. Je suis sûr qu'ils encourageront leurs électeurs à en appeler des décisions prises par le ministère de l'Emploi et de l'Immigration. J'espère que des centaines de ceux qui recevront $1 par semaine vont le faire.

Sans doute que ni la ministre ni le gouvernement ne se rendent compte de l'importance de ces prestations d'assurance-chômage. Plus précisément, du montant. Saviez-vous que dans beaucoup de localités rurales, le montant du chèque d'assurance-chômage a valeur de statut social? Quand un prestataire reçoit un chèque d'assurance-chômage de $280 par semaine, ou encore $550 ou $600 par quinzaine, il tire une certaine fierté du montant qu'il reçoit. Dans les régions qui vivent de la pêche, cela veut dire que le pêcheur a travaillé très fort. Il encaisse cet énorme chèque au bureau de poste, comme cela se fait dans certaines régions, à la banque ou au magasin général. Imaginez-vous ce que ressent un homme qui va toucher un chèque de $1? Ce monsieur dont j'ai parlé a dit qu'il attendait que sa fille arrive de Saint-Jean (T.-N.) pour le lui remettre. Il était trop gêné pour l'encaisser lui-même. Comme il me reste encore deux minutes, monsieur le Président, je reviens au budget. Voilà maintenant que le gouvernement se plaint d'avoir des problèmes. Après avoir administré un déficit de 34 milliards de dollars, car on ne parle plus de millions maintenant, il se plaint d'avoir des problèmes. Et même s'il a dépensé plus que tous ses prédécesseurs pendant ses premiers sept mois de pouvoir, il nous dit, 17 mois plus tard, qu'il a des problèmes. Pour se faire une idée de l'administration des conservateurs, rappelons-nous que notre dette était de 18 milliards de dollars lorsqu'ils ont pris le pouvoir. Maintenant, elle atteint 26 milliards de dollars. Or, ils se plaignent de ce déficit dont ils rendent la population responsable. C'est ce qu'ils disent dans le budget. Et ils s'apprêtent à la punir pour faire bonne mesure. Nous allons relever ses impôts, réduire ses services, réduire les dépenses publiques et augmenter les taxes. Pourquoi font-ils cela? Parce qu'ils ont des problèmes à résoudre, semble-t-il. Voilà ce que nous réserve un gouvernement qui a gaspillé 2 milliards de dollars parce qu'il n'a pas su s'y prendre dans l'affaire du renflouement d'une banque. Une bévue, une gaffe, une erreur qui nous coûte deux milliards de dollars et il a le culot de dire: «Qu'est-ce qu'un milliard de dollars, qu'importe». Voilà les propos d'un gouvernement dont le premier ministre exige deux fois plus de personnel. Son personnel de bureau va nous coûter 6 millions de dollars cette année. Et que dire du bureau du Conseil privé dont les dépenses ont augmenté d'un autre million de dollars; elles atteindront 11 millions cette année parce qu'on a augmenté le personnel du ministre lorsque le gouvernement a pris la relève. Mais le gouvernement ne se gêne pas pour nous dire qu'il éprouve des problèmes financiers, et pour les résoudre, il va punir la population du Canada. Les Canadiens ne vont certes pas le tolérer plus longtemps.

M. Penner: Bravo!

M. le vice-président: Y a-t-il des questions ou des commentaires?

M. Johnson: Monsieur le Président, je me sens obligé de commenter les propos du député de Gander-Twillingate (M. Baker), car je doute qu'il veuille laisser la Chambre et les téléspectateurs sur une fausse impression.

Je me demande si l'annonce que j'ai en main est bien celle dont il parle lorsqu'il dit que le gouvernement provincial de Terre-Neuve et du Labrador s'attribue tous les emplois créés. Si c'est bien de cette annonce-là qu'il s'agit, le député devrait nous présenter des excuses pour nous avoir laissés sur une fausse impression. Cette annonce précise explicitement que les gouvernements fédéral et provinciaux ont subventionné conjointement un programme à frais partagés dans le cadre de la stratégie de Planification de l'emploi. Et l'annonce ajoute plus loin qu'à l'automne de 1985, les deux gouvernements ont débloqué ensemble des crédits de 9.5 millions de dollars pour financer le programme de mesures d'urgence concernant les pêches. Elle parle enfin d'une action commune menée par les deux paliers de gouvernement. Il n'est aucunement question d'un niveau de gouvernement en particulier. Les deux gouvernements ont agi de concert comme le gouvernement conservateur a l'habitude de le faire. Il consulte les provinces et adopte des mesures de concert avec elles.

● (1220)

Je tiens également à rappeler que le taux de chômage à Terre-Neuve et au Labrador a diminué plus rapidement, en janvier cette année, que dans n'importe quelle autre province du Canada. La plupart d'entre nous sont étonnés d'apprendre qu'à Terre-Neuve—où le taux de chômage est encore à un niveau beaucoup trop élevé—le chômage pourrait très bien baisser à une période de l'année où l'on ne fait pratiquement pas de pêche, sauf les chalutiers de haute mer et où il n'y a pas beaucoup de travail dans le secteur forestier. C'est ainsi, et le député de Gander-Twillingate (M. Baker) le sait bien.

Je décèle une certaine amertume dans les commentaires que font les députés de l'opposition officielle sur le budget. En 1978, sachant très bien qu'il fallait faire quelque chose pour réduire le déficit, ils ont mis en œuvre des programmes visant à réduire des dépenses. En 1979, ils ont été battus aux élections, mais ils sont revenus en 1980, remplis d'amertume, et c'est alors qu'ils se sont mis à dépenser follement. Bien des Canadiens ne s'en sont rendus compte qu'à l'automne de 1984, à cause des discussions relatives à la Constitution. Les libéraux pensaient que le Programme énergétique national les sauverait, mais ce programme a rapporté moins que prévu. Les Canadiens se sont rendu compte tout à coup de la façon dont les libéraux dépensaient, et ils ont élu un gouvernement progressiste conservateur. Nous comptons continuer à essayer systématiquement de réduire le déficit pour nous permettre d'avoir une croissance économique durable.

M. Baker: Monsieur le Président, j'ignore de quelle annonce parle le député mais je suis certain qu'il doit y avoir deux annonces; un gouvernement qui s'attribue le mérite, un autre gouvernement qui s'attribue le mérite et maintenant les deux gouvernements qui s'attribuent le mérite d'avoir créé 8,000 emplois. Je disais en fait que le nombre total de chômeurs n'a pas diminué à Terre-Neuve. Je ne parle pas de la proportion mais du nombre total de chômeurs.

A propos du déficit, je crois que le député qui vient de faire des commentaires est parmi ceux qui voudraient que le gouvernement dépense plus dans sa circonscription. Je lui signale que 90 p. 100 de l'ensemble de la dette publique du Canada . . .

M. Rodriguez: Bravo!

M. Baker: Le député ignorait que je parle français.

M. Rodriguez: Vous êtes trilingue, George.

[*Français*]

M. Baker: Quel est le problème?

M. Rodriguez: En français!

M. Baker: Le problème c'est ce gouvernement! Les Canadiens ne sont pas responsables du problème. Non.

M. Vincent: Non, ce sont les libéraux!

M. Baker: Les gens du Québec ne sont pas responsables du problème. Les gens du Manitoba ne sont pas responsables du problème. Ce gouvernement est responsable du problème.

Des voix: Bravo!

M. Baker: Vingt-trois pour cent de la dette publique ont été accumulés par ce gouvernement depuis les 16 derniers mois. C'est correct. Mais aujourd'hui, ce gouvernement blâme les Canadiens. Aujourd'hui, ce gouvernement punit les Canadiens.

[*Traduction*]

M. Attewell: Monsieur le Président, j'ai l'impression que le député de Gander-Twillingate (M. Baker) a une mauvaise mémoire. Je vais raconter ce qui s'est passé à partir de 1975. Il a fallu 108 ans au pays pour accumuler une dette nationale d'à peu près 20 milliards. En neuf ans seulement, le parti du député s'est mis à faire de folles dépenses et notre dette oscille maintenant autour de 200 milliards. Il n'y aurait pas de problème si nous n'avions pas d'intérêts à payer, mais nous devons en payer. Les Canadiens se rendent enfin compte de la gravité de la situation. Il faut consacrer maintenant près de 40 p. 100 de nos recettes au service de la dette. Tous mes collègues du parti et moi-même félicitons le ministre des Finances (M. Wilson) d'avoir le cran de présenter un budget juste, qui s'attaque progressivement à la réduction de notre déficit.

Durant l'année qui se termine, nos dépenses totales auront augmenté de 3 p. 100 au lieu des 3.9 p. 100 prévus en mai. C'est un chiffre éloquent. Si nous supprimions le service de la dette, les dépenses n'augmenteraient pas du tout, ce qui n'est plus arrivé depuis 20 ans. Il est par conséquent certain que nous sommes sur la bonne voie sous la direction du ministre des Finances, et je n'arrive vraiment pas à comprendre pourquoi le député feint d'ignorer l'histoire dont il fait partie intégrante.

M. Baker: Monsieur le Président, j'admets que 90 p. 100 de la dette fédérale totale, la dette nette, s'élève à environ 225 milliards. La dette brute, c'est-à-dire en ajoutant les garanties que nous avons accordées aux sociétés de la Couronne et ainsi de suite, représenterait de 80 à 100 milliards de plus. Il est intéressant de voir quand ces dettes se sont multipliées. C'est 90 p. 100 de la dette globale qui s'est accumulée depuis dix ans. Elle a augmenté de moitié ces quatre dernières années et la dette nationale au complet, son montant net, s'est accrue de 23 p. 100 depuis que les conservateurs ont pris le pouvoir. Voilà les faits et les chiffres. Ils figurent noir sur blanc dans les documents du ministre des Finances. Je ne me trompe donc pas en disant que 23 p. 100 du montant global de la dette nationale se sont accumulés pendant les 17 premiers mois du règne conservateur. Mon collègue n'a pas tort non plus de dire que nous avons accumulé 90 p. 100 de cette dette au cours des dix dernières années, et d'ajouter que nous en avons accumulé la moitié depuis quatre ans.

M. Attewell: Qui a pris les engagements?

• (1230)

M. Baker: Monsieur le Président, le député parle d'engagements. D'après les documents budgétaires, l'augmentation la plus importante de la dette nationale est attribuable au gouvernement conservateur puisqu'elle a eu lieu depuis son arrivée au pouvoir. En seize mois, celui-ci nous a plus endettés que tout autre gouvernement. Une correction s'impose, mais le député avait raison de dire, dans son aperçu général, que la dette nationale ne s'élève pas vraiment à 225 milliards de dollars. Il s'agirait plutôt de 350 milliards, puisque les garanties de prêts, les emprunts des sociétés d'État et ainsi de suite doivent entrer en ligne de compte. Je signale aux députés que, par rapport à la dette nationale brute, dans chacune de ces quatre catégories les dépenses ont augmenté d'au moins 30 p. 100 sous le gouvernement conservateur.

M. le vice-président: Le débat se poursuit. La parole est au député de Verdun-Saint-Paul (M. Chartrand).

[*Français*]

M. Gilbert Chartrand (Verdun-Saint-Paul): Monsieur le Président, le Budget déposé le 26 février dernier par le ministre des Finances (M. Wilson) sera mémorable à plusieurs égards pour la population canadienne et aura un effet déterminant sur l'avenir de notre pays. En ayant la volonté de s'attaquer résolument aux déficits exagérés qui minaient depuis plusieurs années l'économie canadienne, notre gouvernement a choisi de redresser la situation.

Je suis fier à titre de député de Verdun-Saint-Paul d'être associé à ce revirement spectaculaire de la situation des finances publiques et du climat économique au Canada. En effet, on assiste, depuis la formation de notre gouvernement, à une succession de signes positifs dans notre économie. Un grand total de 580,000 emplois ont été créés depuis septembre 1984, dont 129,000 au cours du seul mois de janvier dernier. Le taux de chômage est passé de 11.7 p. 100, lors de notre accession au pouvoir, à 9.8 p. 100 en janvier 1986, soit le taux le plus bas depuis quatre ans. Les bonnes nouvelles ne s'arrêtent pas là. Le taux de croissance nationale, la productivité, la construction domiciliaire et les dépenses de consommation sont tous des indicateurs qui ont connu une hausse au cours de la dernière année. Ceci reflète manifestement une confiance renouvelée dans les perspectives économiques du Canada. Les investissements de l'entreprise privée ont eux aussi augmenté sensiblement depuis deux ans et les hommes d'affaires prévoient qu'ils augmenteront encore cette année.

Bien sûr, monsieur le Président, ces données n'ont rien pour enchanter nos amis de l'opposition. Ils voudraient faire croire à la population que notre bilan est néfaste jusqu'à présent. Malheureusement pour eux, les résultats sont déjà tangibles et la population est parfaitement capable de les apprécier.

On peut se demander ce qui a amené un tel mouvement de confiance dans ce nouveau départ de l'économie canadienne. La réponse est simple, monsieur le Président.

Le ministre des Finances a établi dès novembre 1984 les grandes lignes de notre stratégie économique, et il a suivi ce plan à la lettre. Il a souligné dans son énoncé économique que le gouvernement s'efforcerait de réduire le déficit et les dépenses publiques et qu'il stimulerait l'emploi par des mesures appropriées. Le budget de mai 1985 et celui-ci s'inscrivent exactement dans cette optique, monsieur le Président. Ils font partie d'un tout cohérent qui montre à quel point notre gouvernement est résolu à respecter ses engagements. Le déficit réel de l'an dernier n'a pas dépassé le déficit prévu, contrairement à ce qui était la pratique coutumière sous le règne libéral.

Un gouvernement qui tient ses promesses et qui redresse la situation, voilà ce qui a suscité une confiance renouvelée dans l'économie canadienne.

Monsieur le Président, notre gouvernement a décidé d'accorder une attention toute spéciale à la création d'emplois. A ce chapitre, les résultats obtenus au cours des 16 derniers mois dépassent de très loin ceux de nos prédécesseurs. Toutefois, nous n'entendons pas en rester là. La ministre de l'Emploi et de l'Immigration (Mlle MacDonald) a annoncé il y a quelques mois le programme de planification de l'emploi qui a jeté les bases d'un concept nouveau dans le rôle de l'État au chapitre de la création d'emplois. En faisant participer de plus en plus le secteur privé, et en encourageant surtout l'acquisition de compétences et la formation, le gouvernement a enfin pu cesser de consacrer des sommes importantes aux programmes ponctuels de création d'emplois du gouvernement libéral, qui visaient surtout à réduire artificiellement le taux de chômage. Dans le domaine de la création d'emplois, le gouvernement a réussi à redresser la situation, monsieur le Président.

Un programme sensé et efficace de création d'emplois, voilà ce que demandait la population, voilà ce que réclamaient mes concitoyens et concitoyennes de Verdun-Saint-Paul.

Les gens de ma circonscription qui sont malheureusement aux prises avec le problème du chômage peuvent maintenant compter sur un programme bien conçu et fonctionnel afin de pouvoir trouver un emploi. De plus, le ministre des Finances a démontré l'engagement de notre gouvernement envers la planification de l'emploi en y injectant un supplément de 800 millions de dollars pour l'année 1987-1988.

Monsieur le Président, nous savons tous que la petite entreprise est celle qui crée le plus d'emplois au Canada, et cela est particulièrement vrai pour le Québec et pour ma circonscription de Verdun-Saint-Paul. Conscient de cette réalité, notre gouvernement a pris les mesures qui s'imposaient pour encourager au maximum la création d'emplois dans ce secteur vital. Le ministre des Finances a annoncé une baisse de 2 p. 100 du taux d'imposition au bénéfice des petites entreprises. Le plafond des prêts qui leur sont disponibles passera de 1.5 à 2.5 milliards de dollars. L'exemption de gains en capital de $500,000 devrait aussi encourager plusieurs personnes à investir dans la petite entreprise, ce qui créera de nouveaux emplois.

Dans le domaine de la petite entreprise comme dans plusieurs autres, le gouvernement redresse la situation.

Il existe un groupe de citoyens et citoyennes qui recevra une attention toute particulière de la part de notre gouvernement. Il s'agit des assistés sociaux. Nous nous faisons un devoir d'améliorer leur sort, et c'est dans cette perspective que le gouvernement a signé récemment un accord avec les provinces, dans le cadre du Régime d'assistance publique du Canada. Le gouvernement investira 100 millions de dollars par année pour fournir aux bénéficiaires de l'aide sociale une alternative valable et la possibilité d'obtenir un emploi productif. Des sommes égales seront versées au programme par les provinces, ce qui démontre à quel point l'harmonie entre les paliers de gouvernement est possible dans un contexte de réconciliation nationale.

Un autre groupe que le gouvernement a bien voulu aider de façon particulière est celui des travailleurs âgés. Cette initiative, monsieur le Président, me réjouit particulièrement puisque ma circonscription de Verdun-Saint-Paul compte beaucoup de travailleurs âgés. Il s'agit d'un groupe très vulnérable car lorsque ces gens perdent leurs emplois, il est très difficile pour eux d'être réembauchés ailleurs à cause d'un manque de formation adéquate. Afin de remédier à cette situation, le gouvernement a créé le programme d'adaptation pour travailleurs âgés. Encore une fois, monsieur le Président, c'est grâce à des ententes avec les provinces que cette initiative pourra se réaliser. Le gouvernement consacrera jusqu'à 125 millions de dollars à ce nouveau programme au cours des quatre prochaines années. Les consultations que le ministre du Travail (M. McKnight) a menées auprès des provinces, du monde du travail et du milieu des affaires feront en sorte que ce programme soit adapté aux besoins réels de nos travailleurs âgés face à un marché du travail en perpétuel changement.

Monsieur le Président, toutes ces initiatives dans le domaine de l'emploi n'ont pas fait oublier au gouvernement ses responsabilités envers les moins bien nantis de la société. Je pense notamment aux personnes âgées et aux familles à faible revenu. Déjà l'an dernier, les veufs et les veuves de 60 à 64 ans ont pu commencer à recevoir l'allocation au conjoint. C'est important pour ces gens-là. Ce montant peut souvent représenter la différence entre des soucis financiers et une vie sans inquiétude. Nous sommes fiers d'avoir introduit cette législation.

Notre gouvernement a aussi démontré dans ce budget son souci d'améliorer la condition des familles à revenu modeste. Le crédit d'impôt-enfant, qui est de $384 par enfant pour 1985, sera haussé jusqu'à $524 en 1988. De plus, les familles recevront un paiement anticipé de $300 par enfant, ce qui leur évitera de recourir à des escompteurs pour recevoir leur crédit d'impôt. Des mesures comme celle-là, c'est important pour les familles à faible revenu. Il y a beaucoup de ces familles dans ma circonscription, monsieur le Président, et je suis heureux de constater que ce budget, malgré les sacrifices qu'il demande à tous, prévoit des mécanismes qui font pencher la balance en faveur des plus démunis.

Ce ne sont pas les seules mesures, loin de là. Un crédit au titre de la taxe fédérale sur les ventes sera aussi offert aux familles dont le revenu net est inférieur à $15,000. Pour une famille qui compte deux enfants, ce crédit sera de $150, ce qui compensera largement les quelques dollars perdus en raison de la surtaxe demandée à tous les Canadiens pour réduire le déficit.

Les anciens combattants et leurs conjoints survivants n'ont pas été oubliés non plus. Leurs prestations ont été améliorées et ils jouissent a présent d'un traitement plus efficace et plus généreux. De même, le gouvernement a tenu à aider un peu plus les handicapés, en augmentant leur déduction d'impôt de $250 pour la porter à $2860. Cela s'appelle de la responsabilité envers les plus défavorisés de la société.

Monsieur le Président, tous les Canadiens désirent conserver les programmes sociaux qui sont les nôtres et qui comptent parmi les plus modernes et les plus généreux au monde. Cependant, l'escalade scandaleuse du déficit, au cours des dernières années du régime libéral, a mis en péril l'existence même de ces programmes pour les générations futures. Avec une dette publique croissant trois fois plus vite que l'économie nationale, il est impératif d'assainir les finances de l'État. Il fallait assurer les versements des pensions de sécurité de la vieillesse à notre population âgée. C'est en grande partie afin de garantir la survie de nos institutions que le gouvernement s'est appliqué à redresser la situation en présentant un budget responsable qui aura une portée historique pour la poursuite des objectifs de la nation canadienne.

● (1240)

[*Traduction*]

M. le vice-président: Y a-t-il des questions ou des observations? Le débat se poursuit.

M. John Parry (Kenora-Rainy River): Monsieur le Président, je voudrais participer aujourd'hui au débat sur le budget en commençant par dire qu'il pèche surtout par omission. Je tiens à préciser tout de suite que si vous n'avez jamais vu un budget dont les avantages présentent presque tous des défauts sans que l'inverse ne soit vrai, en voilà un qui a malheureusement, ces caractéristiques déplorables.

Ce budget contient des mesures que mon parti et moi-même pouvons approuver, mais pratiquement sans exception, elles présentent des défauts qui compromettent sérieusement leur utilité en ce qui concerne la poursuite des objectifs économiques légitimes des Canadiens, mais et plus particulièrement la façon dont elles toucheront ou ne toucheront pas les familles.

Pour commencer, prenons le crédit d'impôt remboursable au titre de la taxe de vente que le gouvernement a proposé d'instaurer. Le commence par là parce qu'à mon avis s'il n'est pas possible de dire au moins quelque chose de positif, mieux vaut ne rien dire du tout. Ce crédit d'impôt est une bonne idée. N'oublions pas qu'elle est appliquée en Ontario, au Manitoba et dans d'autres provinces depuis déjà un certain temps, en fait, depuis plus de 10 ans dans le cas de l'Ontario. Je crois souhaitable d'aider un peu les familles économiquement faibles qui, à cause des taxes sur les biens de consommation, consacrent une proportion de leur revenu disponible beaucoup plus importante à la taxe de vente que ceux qui jouissent d'un revenu plus important.

Ce crédit d'impôt au titre de la taxe de vente nous semble parfaitement légitime. Il nous paraît normal et même louable qu'il tienne compte de la taille de la famille. Néanmoins, je dois me faire l'écho des critiques formulées à cet égard. Le seuil fixé pour ce crédit est tout à fait mesquin et ne tient pas compte des réalités de la pauvreté. Il n'est pas établi en fonction du niveau de revenu auquel les familles canadiennes sont pauvres. Dans les grandes villes ou dans les localités du nord éloignées, le coût de la vie est tellement élevé que bien des gens qui ne bénéficieront pas de ce crédit d'impôt vivent pourtant dans la pauvreté si l'on tient compte de leur revenu et de leurs dépenses, de leur mode de vie et de leur capacité très limitée à choisir la façon de dépenser leur argent.

Je voudrais vous lire un extrait d'un excellent journal local, le *Citizen*, d'Ottawa . . .

M. Turner (Ottawa-Carleton): C'est un journal libéral.

M. Parry: Dans cet article, nous pouvons lire que les critères sur lesquels repose le dernier budget qui, par exemple établit le seuil de la pauvreté à $15,000 pour une famille de quatre personnes, inquiètent vivement certains observateurs.

Je crois que le député d'Ottawa-Carleton (M. Turner) est mécontent de ce journal, peut-être parce qu'il n'a pas soutenu sa dernière campagne.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Dites la vérité. Épargnez-nous toutes les circonlocutions.

M. Parry: L'article cite ensuite un porte-parole du groupe pour la réforme de la politique sociale qui dit que le gouvernement établit le seuil de la pauvreté entre $15,000 et $18,000 ce qui représente environ 75 p. 100 du seuil réel de la pauvreté pour les familles ayant des enfants. Cette critique me paraît parfaitement légitime et montre bien que le gouvernement donne d'une main à ceux qui en ont besoin et prend, de l'autre, à une grande partie de ceux qui, en fait, auraient également besoin de cet argent.

Il me paraît souhaitable de payer d'avance le crédit d'impôt pour enfant. Nous avons déjà, je crois, mis un terme à la plupart des abus auxquels le régime fiscal donnait lieu et aux retards dans les remboursements, mais il s'agit là d'une autre mesure utile, de même que l'augmentation du crédit d'impôt pour enfant.

Je suis d'accord pour l'instauration d'un crédit d'impôt à l'investissement pour la région de l'Atlantique, mais je voudrais demander au gouvernement s'il a déjà entendu parler de la Colombie-Britannique et s'il sait que, dans de nombreuses villes de cette province, le taux de chômage se compare à celui de la région de l'Atlantique. Il y a également dans d'autres régions du pays, y compris le Québec et l'Ontario, des villes où sévit un chômage localisé, autrement dit un chômage qui touche le marché du travail d'une localité dont les habitants ne peuvent pas parcourir des centaines de milles chaque jour pour aller travailler. Je voudrais savoir pourquoi le gouvernement n'adapte pas ce crédit d'impôt aux besoins de tous les citoyens au lieu de centrer ses efforts sur une région particulière.

Mon parti et moi n'allons pas critiquer des mesures comme la suppression des reports d'impôts d'importance mineure, notamment pour les crédits d'impôts à l'investissement, les nouvelles dispositions sur le paiement différé du traitement et la suppression de la disposition absurde grâce à laquelle les personnes mariées le 30 décembre pouvaient réclamer une exemption au titre d'un conjoint pour l'année entière. De même, nous approuvons la diminution de l'impôt sur la petite entreprise. Là encore, ces mesures ne méritent pas de critiques, mais elles prouvent que le gouvernement n'a pas compris les véritables objectifs d'un budget et surtout des dispositions dont a besoin la petite entreprise au Canada.

On a parlé à maintes reprises du problème de la petite entreprise et je suis surpris de voir que le gouvernement n'a pas reçu le message, malgré tous ses beaux discours. Le lancement des petites entreprises pose un problème. Ce ne sont pas les petites entreprises rentables qui ont besoin de ce genre de stimulant ou d'aide, mais celles qui ont du mal à atteindre le seuil de rentabilité. Je suis surpris que le gouvernement ne s'en rende pas compte.

Le gouvernement va allouer des fonds à l'adaptation à l'emploi des travailleurs âgés, et pour faciliter le passage parfois très difficile, en particulier pour les familles monoparentales dont le chef est une femme, du foyer au milieu de travail. Si l'on met ces mesures en vigueur de façon humaine et pratique et non selon la méthode brutale qu'a essayée d'utiliser le non regretté gouvernement créditiste de la Colombie-Britannique, comme il se fait appeler, elles pourront être avantageuses, tout comme l'aide aux agriculteurs, le programme Entreprise Atlantique et les déductions au titre du logement s'appliquant aux habitants des postes isolés et des localités du Nord.

Cependant, dans ce secteur, le gouvernement a jeté un pavé dans la mare. Il ne sait apparemment pas encore de quels postes isolés ils s'agit et c'est un point à éclaircir. Il y a un certain nombre d'années qu'on demande plus de souplesse dans les régimes enregistrés d'épargne-retraite. Il n'était ni pratique ni juste de fixer la limite à 71 ans.

Certaines personnes qui ont voyagé dans le pays pendant la fin de semaine seront peut-être surprises ou choquées de l'apprendre, mais je ne vais même pas critiquer la stratégie de publicité que le gouvernement utilise à l'égard du budget. Les députés ministériels ont le droit, s'ils croient vraiment dans le budget qui a été déposé, de le faire accepter dans les différentes régions du pays et ils ont, à mon avis, le droit de s'adresser à cette fin aux organes d'information locaux et non nationaux. Ce n'est pas une mauvaise idée pour le premier ministre (M. Mulroney) d'aller à Kitchener, Ontario, parler de son budget. Cependant, je n'aime pas ce que j'entends après toute la préparation, la réflexion et les ressources humaines et financières utilisées pour préparer les députés ministériels à aller défendre le budget et le gouvernement.

● (1250)

[*Français*]

Puis, un député vient à la Chambre et lit tout son discours. Cela, monsieur le Président, c'est honteux. Car, en effet, si les députés du gouvernement croient que c'est un bon budget, franchement, ils doivent avoir l'intelligence de le défendre sans utiliser un discours qui a été tout appris et préparé probablement par le bureau du ministre des Finances.

[*Traduction*]

S'ils ne peuvent pas le défendre sans notes, je me demande pourquoi ils cherchent seulement à le faire.

Je voudrais parler maintenant des véritables objectifs du budget. Nous savons que le budget de 1985 visait à satisfaire les exigences de Bay Street. En 1986, le gouvernement a adapté le budget aux exigences de Bay Street mais également de Wall Street. Il y avait un chiffre magique. Le gouvernement voulait ramener le déficit à moins de 30 milliards de dollars et ce, au détriment des Canadiens. Il ne l'a pas fait en supprimant les concessions fiscales, en rendant le régime fiscal plus juste ou en passant ses dépenses en revue en vue de supprimer celles qui sont inutiles. Il l'a fait au moyen de compressions généralisées et au détriment des Canadiens ordinaires. Il l'a fait tout en maintenant presque tous les avantages ou stimulants fiscaux. Peu importe le nom qu'on leur donne, ils existent et les gens qui en profitent le savent. Ces avantages visent à aider les contribuables riches à payer moins d'impôt. Je le répète, qu'on les appelle comme on veut, ces personnes savent que le budget les aide.

Quels changements y a-t-il eu? Ce budget est essentiellement une attaque contre le porte-monnaie des Canadiens à revenu moyen. Nous avons fait un calcul. Depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement, la famille canadienne moyenne, dans la catégorie des revenus moyens, paie $1,305 de plus en impôt au gouvernement. Cela en dit long sur les objectifs du gouvernement et les moyens grâce auxquels il compte les atteindre.

[*Français*]

Alors, on devra demander, monsieur le Président, si les mesures qui nous ont été présentées vendredi dernier sont en effet dignes du nom de budget. Je réponds que non, monsieur le Président.

Alors, un budget doit comprendre une stratégie économique globale et non seulement une stratégie fiscale qui est en effet ce que le gouvernement nous a donnée.

Monsieur le Président, un budget doit, dans les années 1980, comprendre des cibles en termes de création d'emplois, en termes du taux de chômage auquel le gouvernement s'attend, et non seulement, comme on l'a vu, des projections. Les projections sont évidemment utiles. Mais ce qu'il nous faut dans un budget de n'importe quel gouvernement, de n'importe quel parti, ce sont des cibles que le gouvernement va essayer d'atteindre.

Monsieur le Président, c'est cela qu'il manque dans ce budget. Il manque la mention des emplois, il manque une stratégie économique car, évidemment, dans une stratégie économique, il doit y avoir l'appui du peuple. Et c'est évidemment quelque chose qui va manquer dans ce budget aussi.

Monsieur le Président, prenez l'exemple du gouvernement de la Grande-Bretagne.

[*Traduction*]

Le gouvernement Thatcher qui, au cours des années, a joui de l'appui du monde des affaires et des finances, a provoqué une poussée du taux de chômage dans ce pays déjà durement touché. En même temps, il n'a pas atteint ses prévisions financières.

Il y a lieu de se demander pourquoi le budget du gouvernement ne suscite pas l'appui du public. De toute évidence, le gouvernement alourdit le fardeau du particulier. L'impôt sur le revenu des particuliers va augmenter quatre fois plus vite que celui des sociétés cette année. En 1990, il aura augmenté 10 fois plus que l'impôt sur les sociétés—2.9 milliards de dollars contre 295 millions. C'est scandaleux! Le gouvernement poursuit la politique des libéraux qui consiste à faire passer le fardeau fiscal des sociétés aux particuliers. En réalité, si l'on tient compte des modifications fiscales de l'an dernier, la part des particuliers va augmenter de 7 milliards de plus, sous forme d'impôt sur le revenu et de taxes de vente, tandis que celle des sociétés va diminuer de 75 millions.

Une autre raison pour laquelle le budget n'aura pas l'appui de la population, c'est que, comme je l'ai déjà dit, il ne fixe pas d'objectif pour le taux de chômage. Le gouvernement est fier de ce qu'il pense avoir obtenu, une réduction de 0.8 p. 100 du taux de chômage entre 1984 et 1985. Franchement, le budget montre que le gouvernement profite de la reprise économique et de la création d'emplois dans le secteur privé, ce qui n'a que peu ou pas de rapport avec les mesures prises. Le gouvernement s'en remet au secteur privé pour créer des emplois et réduit cyniquement les programmes de création d'emplois et les autres mesures qui auraient permis, cette année, une baisse de 2.5 p. 100 du chômage, objectif que le parti néo-démocrate préconise.

Le ministre des Finances (M. Wilson) a parlé d'un consensus qui serait en train de se dégager. C'est vrai, et c'est que le régime fiscal est injuste, comme le disaient neuf Canadiens sur dix lors d'un récent sondage Gallup.

[*Français*]

Alors ce qu'on a, monsieur le Président, c'est vraiment un budget sans cœur. Je me dois de constater que les Canadiens et les Canadiennes voulaient que l'accent soit mis sur les emplois. Alors, laisser tout le fardeau au secteur privé, ce n'est pas du leadership, c'est du laisser-faire. Il est évident qu'une baisse de 0.6 p. 100 pour cette année et l'année suivante c'est insuffisant. En effet, le budget coupe environ 200 millions de dollars du programme Stratégie canadienne d'emplois, ce même programme que le gouvernement vantait, prônait comme solution au problème du chômage au Canada. C'est honteux, monsieur le Président! C'est malheureux!

[*Traduction*]

Qu'aurait dû faire cette grande attaque contre le déficit? Le budget ramène le déficit à 29.5 milliards. Pourquoi? En grande partie parce que ceux que le gouvernement écoute avaient demandé une réduction.

Je voudrais dire un mot du déficit. Bien que je reconnaisse que c'est un problème—qui devra être résolu un jour—je prétends qu'on ne devrait pas le résoudre aux dépens des Canadiens. Nous savons que l'assurance-chômage coûte cher à l'État, mais nous savons aussi que c'est parce que les stratégies utilisées ne sont pas adaptées aux objectifs. Soit dit en passant, la stratégie anti-inflation du gouvernement a donné les taux d'intérêt réels les plus élevés de l'histoire. Cette politique est irréaliste et c'est pour cela que le déficit grimpe.

Qu'aurait-il dû se produire si le gouvernement avait choisi la bonne façon de réduire le déficit et si le déficit était vraiment la préoccupation première? Bien sûr, les marchés financiers auraient dû manifester leur confiance dans la direction du gouvernement canadien, ce qui aurait fait grimper la valeur du dollar et baisser les taux d'intérêt. Voilà des signes de confiance. Au lieu de cela, il est arrivé que le dollar a faibli et que les taux d'intérêt demeurent élevés. Et cela, non seulement parce que les milieux financiers internationaux et canadiens se rendent compte que le gouvernement s'est emballé, mais aussi parce que le gouvernement appuie son budget sur des hypothèses fausses. C'est là une accusation fort grave que je ne porterais pas si je ne la croyais pas vraie. C'est une accusation contre laquelle le gouvernement doit se défendre au lieu d'envoyer ses députés en rangs serrés régurgiter à la Chambre des discours tout faits, ce qui ne fait honneur ni à ces députés ni à la Chambre des communes.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Dites la vérité!

M. Parry: Je dis la vérité et le député ferait mieux de demander à intervenir afin de pouvoir répondre à certaines de ces accusations. Affirmer que le prix du pétrole est de $22.50 le baril, alors qu'il se situe entre $15 et $16, c'est induire les Canadiens en erreur. Cela veut dire que d'après les mesures budgétaires, lorsque le prix du pétrole sera à moins de $22.50, le gouvernement perdra 200 millions de dollars pour chaque dollar de moins. Cela signifie qu'il y aura l'an prochain un manque budgétaire de 1 à 1.5 milliard que le gouvernement tentera de dissimuler. De même, on affirme que le taux d'intérêt demeurera à 9.5 p. 100, ce qui manque de réalisme alors que le taux s'élève à 12.5 p. 100. Le budget a un certain caractère frauduleux. Les Canadiens sont induits en erreur, non seulement à cause de mesures qui leur sont préjudiciables, mais aussi parce que les prévisions et les extrapolations que

Article 21 du Règlement

renferme le budget ne s'appuient pas sur des renseignements valables.

Je vous remercie, monsieur le Président de votre tolérance et je remercie les députés de m'avoir accordé ce temps de parole. Il y a une foule d'autres choses que j'aimerais ajouter et j'espère le faire quand les députés d'en face m'interrogeront à la reprise du débat.

M. le vice-président: Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

ENVIRONNEMENT CANADA

LA DÉCLARATION D'UN FONCTIONNAIRE—LA POSITION DU MINISTRE

L'hon. Chas L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, la semaine dernière, je vous signalais que le ministre de l'Environnement (M. McMillan) reprochait à ses fonctionnaires de maintenir des contacts avec le grand public. Le ministre prétend que dans le passé des fonctionnaires faisaient des déclarations sur des questions qu'ils ne connaissaient pas et qu'ils semaient la confusion dans la population.

Je voudrais signaler aujourd'hui le cas d'un éminent spécialiste canadien en substances chimiques toxiques, à l'emploi du ministère de l'Environnement, qui a parlé de la contamination provoquée par les substances chimiques toxiques dont notre société est victime. Le ministre a désavoué les allégations de ce fonctionnaire.

Peu de temps après les remarques du ministre, la Société royale publiait un rapport qui affirmait que les Grands lacs étaient les cours d'eau les plus pollués en Amérique du Nord, confirmant ainsi les remarques antérieures du fonctionnaire.

La conclusion qu'il faut tirer inévitablement de l'affaire est que le ministre ne sait pas de quoi il parle. Il conviendrait peut-être de le museler pour son plus grand bien.

LA SEMAINE INTERNATIONALE DES FEMMES

ON CRITIQUE L'OBJECTIF FIXÉ POUR L'AIDE EXTÉRIEURE

Mme Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Monsieur le Président, aujourd'hui débute la Semaine internationale des femmes. J'insiste sur la dimension internationale de cette semaine et sur l'occasion qu'elle nous fournit d'évaluer la situation des femmes au Canada et dans le monde entier.

La Conférence de Nairobi, en demandant une aide accrue au développement pour les femmes, a reconnu le rôle clé que jouent les femmes dans le tiers monde. Le Canada a appuyé les recommandations de cette conférence et, pourtant, le gouvernement, qui a déjà abandonné l'objectif fixé par l'Organisation des Nations Unies d'accorder 1 p. 100 du PNB à l'aide au développement, abandonne maintenant son propre objectif de 0.7 p. 100 d'ici à 1990 pour le remplacer par un 0.6 p. 100 «peut-être bien» d'ici à 1995.

Les réductions de l'engagement du Canada en matière d'aide au développement, réductions dont vont surtout se ressentir les femmes du tiers monde, sont tout bonnement scandaleuses.

* * *

LA COMMISSION MIXTE INTERNATIONALE

ON PROPOSE DES MESURES VISANT À COMBATTRE LA CRUE DES GRANDS LACS

M. Elliott Hardey (Kent): Monsieur le Président, nous nous apprêtons dans ma circonscription, celle de Kent, à combattre ce printemps une crue du lac sans précédent.

Nous n'en voulons pas aux ministères ni à qui que ce soit de cette situation, non plus que nous ne reprochons au ciel les précipitations excessives et les mauvaises conditions d'évaporation, mais nous continuons à nous demander si la Commission mixte internationale va mettre en œuvre tous les moyens anodins dont l'homme dispose, notamment celui de permettre le déversement de 4,000 pieds cubes/seconde vers la baie James, et la négociation en vue d'accroître temporairement de 4,000 pieds cubes/secondes l'écoulement dans le réseau de dérivation des égouts de Chicago. Si l'on augmentait de 4,000 pieds cubes/seconde le débit des chutes Niagara, en abaissant le niveau du réservoir de l'île Grass, et si de 2,000 à 3,000 pieds cubes/seconde de plus pouvaient se déverser dans le canal Welland, toutes ces mesures prises globalement nous accorderaient peut-être un répit de quelque importance au plus fort de la crue des eaux.

Il faut prendre tous les moyens, même ceux qui peuvent sembler les plus anodins, afin de réduire le niveau des eaux du lac Érié.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Soixante secondes. La parole est au député d'Hochelaga-Maisonneuve.

[*Français*]

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

ON DEMANDE DE DONNER À LA COMMISSION D'ENQUÊTE FORGET LE POUVOIR D'ENQUÊTER SUR LES FRAUDES

M. Édouard Desrosiers (Hochelaga-Maisonneuve): Monsieur le Président, permettez-moi d'intervenir aujourd'hui sur un fait troublant qui a rapport avec l'assurance-chômage.

En effet, nous avons appris avec stupeur la semaine dernière qu'une fraude au montant de $800,000 avait été découverte par les enquêteurs de l'assurance-chômage. Il va sans dire que des fraudes à ce niveau, on en découvre presque tous les jours. On nous parle même d'une perte de plus de trois milliards par année à l'assurance-chômage.

Voici le but de mon intervention, monsieur le Président: Je demande que le gouvernement donne à la Commission d'enquête Forget le pouvoir d'enquêter sur les fraudes—un mandat qu'elle n'a pas présentement—afin de donner l'accessibilité à la Commission d'aller chercher le malaise à la racine même de cet imbroglio. Monsieur le Président, je demande que cette commission d'enquête puisse avoir les outils nécessaires afin de refondre un système d'assurance-chômage . . .

M. le Président: A l'ordre! Les 60 secondes sont écoulées.

* * *

● (1405)

[*Traduction*]

L'ÉNERGIE

LA RÉDUCTION DU PRIX DU PÉTROLE BRUT—L'INCIDENCE SUR LES TRAVAUX EN COURS SUR LA CÔTE EST

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Monsieur le Président, le gouvernement, dans son budget, estime le prix du baril de pétrole à $22.50. En réalité, le prix du brut intermédiaire dit «West Texas» est actuellement de $13.26 U.S. C'est sur ce montant que se calcule le prix du brut canadien. Le gouvernement avait été averti, lorsqu'il a annulé le programme d'encouragement du secteur pétrolier, qu'il allait réduire à néant les travaux de prospection et production dans l'Atlantique, dans la mer de Beaufort et, dans une certaine mesure, vu le régime fiscal, dans les sables bitumineux. Cela devient réalité.

Pendant la fin de semaine, Deacon Hodgson de Calgary et Toronto, a publié un rapport disant que le secteur perdrait cette année 9 milliards de recettes et qu'il sera impossible, vu le régime fiscal, de trouver de l'argent pour les sables bitumineux et la prospection en mer. Je voudrais faire remarquer au gouvernement qu'il vient de détruire la meilleure chance de développement économique de la région atlantique en tuant Hibernia et la prospection au large de la Nouvelle-Écosse. Je demande au gouvernement de prendre des mesures appropriées, immédiatement, pour redonner vie à ces importants projets pour notre région.

Article 21 du Règlement

LE BUDGET

LES CONSÉQUENCES POUR LA FAMILLE MOYENNE

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Monsieur le Président, le ministre des Finances (M. Wilson) s'est offusqué de la façon dont les néo-démocrates ont calculé les augmentations d'impôt que ses budgets ont imposées à une famille moyenne de quatre personnes. Monsieur le président, nous avons fait des calculs prudents. Par suite des trois budgets, le fardeau fiscal a été alourdi de $450 du fait de l'augmentation de 3 p. 100 de la taxe de vente fédérale; de $250 du fait des taxes plus élevées sur le gaz et le pétrole; de $385 du fait de la hausse de l'impôt sur le revenu des particuliers; de $125 du fait de la hausse des primes de l'assurance-chômage et de la réduction des allocations familiales; et de $95 du fait des taxes plus fortes prélevées sur le tabac et l'alcool.

Je me demande combien les trois budgets conservateurs ont coûté aux camionneurs canadiens qui sont de gros buveurs et de gros fumeurs. Il sera difficile de le savoir car je ne pense pas qu'il en reste vu qu'ils ont sans doute tous fait faillite.

* * *

LES ORGANISATIONS BÉNÉVOLES

LE SUCCÈS DU KINSMEN TELMIRACLE DE LA SASKATCHEWAN

M. Bill Gottselig (Moose Jaw): Monsieur le Président, la fin de semaine dernière, la Saskatchewan a organisé son dixième téléthon Kinsmen Telmiracle. Pour la deuxième année consécutive, cette émission télévisée de 20 heures a permis de recueillir plus de 2 millions de dollars pour les handicapés de la province.

Les gens de la Saskatchewan ont la réputation d'être plus généreux par habitant que le reste de leurs concitoyens lorsqu'ils contribuent aux programmes d'aide mondiaux; mais les dons faits en fin de semaine confirment le vrai dicton selon lequel charité bien ordonnée commence par soi-même. Voilà longtemps déjà que nous reconnaissons l'importante contribution de l'association des Kinsmen, mais je voudrais également saluer les habitants de ma province, qui, en dépit des temps difficiles actuels, reconnaissent la nécessité d'assurer un soutien constant à ce projet très méritoire.

* * *

[*Français*]

LE BUDGET

LA FAÇON DONT LE BUDGET EST REÇU DANS LES RÉGIONS

M. Gabriel Desjardins (Témiscamingue): Monsieur le Président, je considère important de faire entendre en cette Chambre la voix des régions, suite à la présentation du dernier budget.

Ainsi, au lendemain du budget, la télévision et la radio locales titraient, et je cite: «Le budget Wilson ne nuira pas à l'économie de la région, mais aura, au contraire, des effets bénéfiques».

Oui, monsieur le Président, ce budget aura des effets bénéfiques sur l'économie de l'Abitibi-Témiscamingue, puisque chacun des secteurs d'activité économique y trouve des mesures concrètes et efficaces.

Article 21 du Règlement

Le secteur minier s'est vu préserver des avantages fiscaux essentiels à ses investissements. Quant au secteur agricole, il bénéficiera d'un plan de financement adéquat propre à l'instabilité de ses revenus. Enfin, les PME, si importantes à la croissance de l'emploi, conséquemment aux incitations fiscales de ce budget, bénéficient de l'épargne privée canadienne, de même que d'un taux d'imposition passant de 15 à 13 p. 100.

Un autre élément pertinent, c'est l'absence de hausse de taxe sur l'essence, mesure fort appréciée en région éloignée.

Voilà, monsieur le Président, la réception que ce budget a reçue dans les régions, jugé équilibré et responsable.

* * *

[*Traduction*]

L'EMPLOI

LE PROGRAMME D'ADAPTATION DESTINÉ AUX TRAVAILLEURS ÂGÉS

Mme Pauline Browes (Scarborough-Centre): Monsieur le Président, le chômage est une tragédie qui frappe un trop grand nombre de Canadiens chaque année. Ceux qui sont le plus touchés sont ces hommes et ces femmes de plus de 40 ans qui ont une famille et des proches à charge. Heureusement, grâce aux politiques progressistes du gouvernement, un nouvel espoir s'offre à ces personnes.

Tout en favorisant la relance économique qui a permis de créer plus de 40,000 emplois pour les travailleurs âgés l'an dernier, le gouvernement a annoncé dans son dernier budget un programme innovateur destiné à venir en aide aux chômeurs âgés. Ce programme d'adaptation destiné aux travailleurs âgés d'une valeur de 125 millions de dollars fournira une aide immédiate aux Canadiens âgés qui ont perdu leur emploi à cause de la fermeture d'un établissement ou de licenciements. Ce programme prouve une fois de plus que le gouvernement est disposé à fournir une aide sociale adéquate à ceux qui en ont le plus besoin.

M. le Président: A l'ordre. Les 60 secondes sont écoulées.

* * *

● (1410)

L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

LA NÉCESSITÉ D'UN RÉSERVOIR DE LAVE-GLACE D'UNE PLUS GRANDE CAPACITÉ

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Monsieur le Président, je crois qu'aucun fabricant de voitures canadien ne dote ses modèles d'un réservoir de lave-glace d'une capacité qui tienne compte de la rigueur de nos hivers. Les réservoirs qui équipent les voitures semblent conçus pour la saison hivernale quelque part entre Atlanta et Sacramento. Pourquoi les fabricants canadiens n'offrent-ils pas de réservoirs plus grands, équipés, en option, d'une jauge? Quand les routes sont enneigées, il est impossible de faire la distance de Toronto à Montréal sans remplir le réservoir au moins une fois.

De même, pourquoi les liquides pour lave-glace vendus au Canada et dont on dit qu'ils peuvent servir jusqu'à 40 sous zéro, gèlent-ils sur les pare-brises des voitures rendant la visibilité nulle?

Un bidon de quatre litres de ce liquide coûte $3, c'est-à-dire plus parfois que l'essence. Pourtant, il contient une forte proportion d'eau. Combien d'accidents sont-ils dus à des automobiles dont l'équipement est conçu pour un hiver autre que le nôtre? Pourquoi le ministère des Transports ne fixe-t-il pas des normes . . .

M. le Président: A l'ordre. Les 60 secondes sont écoulées.

* * *

LA CULTURE

LA RÉUNION DU MINISTRE FÉDÉRAL AVEC LES MINISTRES PROVINCIAUX

Mme Lynn McDonald (Broadview-Greenwood): Monsieur le Président, le ministre des Communications (M. Masse) et les ministres provinciaux des Affaires culturelles se réunissent aujourd'hui et demain à Montréal pour discuter d'un certain nombre de questions cruciales pour l'indépendance culturelle du Canada. Le domaine de la production et de la distribution de films et celui de l'édition constituent les questions les plus urgentes et nécessitent tous deux la coopération fédérale-provinciale si l'on veut que le Canada jouisse d'une culture parvenue à maturité et vraiment distinctive.

Les ministres provinciaux déplorent qu'il ne soit pas facile d'obtenir des fonds de Téléfilm Canada en dehors de Montréal et de Toronto, et il faut donc assurer l'accès à ces fonds. Mais il ne vaudra pas la peine d'accroître la production de films canadiens si les Canadiens n'ont pas l'occasion de les voir, et la distribution relève de la compétence provinciale.

J'exhorte les ministres provinciaux à donner suite rapidement et résolument aux recommandations du groupe de travail sur la distribution des films. Les ministères provinciaux de l'Éducation ont eux aussi un rôle stratégique à jouer au moyen de leur politique d'achat. Ils doivent refuser les manuels «rechapés» auxquels on a ajouté quelques pages canadiennes pour respecter une règle de contenu canadien. Les éditeurs doivent respecter véritablement l'esprit du contenu canadien en commandant aux auteurs des ouvrages produits ici au Canada. Je demande encore une fois aux ministres provinciaux de se montrer énergiques . . .

M. le Président: A l'ordre, je vous prie. Soixante secondes.

* * *

[*Français*]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

LA POSSIBILITÉ D'UNE GRÈVE

Mme Lise Bourgault (Argenteuil-Papineau): Monsieur le Président, encore une fois les Canadiens et les Canadiennes sont à la merci d'une grève à la Société canadienne des postes. Le Syndicat des postiers, qui dit être sans contrat de travail depuis deux mois, menace de débrayer si les conditions salariales et la sécurité de l'emploi ne font pas l'objet d'une entente entre les deux parties.

Monsieur le Président, mes commettants sont fatigués de payer pour la mauvaise administration de cette société. Ils sont fatigués de payer pour un taux d'absentéisme anormal des employés. Mes commettants de Saint-Colomban, par exemple, ne comprennent pas pourquoi ils ne peuvent avoir un bureau de poste adéquat, alors qu'ils payent à même leurs taxes pour ces incuries administratives.

Le ministre Wilson, dans son budget du 26 février 1986, démontre clairement que le gouvernement conservateur est décidé à attaquer ce problème. La Société canadienne des postes doit élaborer un nouveau plan d'exploitation en accroissant la productivité et l'efficience tout en améliorant la fiabilité du service.

Finalement, monsieur le Président, j'espère que tous les contribuables canadiens sont prêts à appuyer le gouvernement et à ne pas fléchir advenant une grève des postiers, qui devraient prouver leur efficacité avant de faire des menaces de grève.

* * *

[*Traduction*]

LE BUDGET

ON APPUIE LES MESURES VISANT À RESTREINDRE LES DÉPENSES

M. Bill Attewell (Don Valley-Est): Monsieur le Président, nous avons enfin un ministre des Finances (M. Wilson) qui estime le moment venu pour le Canada de payer ses dettes et de cesser d'emprunter pour engager des dépenses excessives. Le Canada est endetté jusqu'au cou depuis une décennie. Avant 1975, les finances du Canada étaient parmi les plus saines et les mieux administrées du monde industrialisé. Par suite des dépenses inconsidérées du gouvernement libéral précédent, notre situation financière est devenue l'une des pires. Nous avons maintenant un ministre des Finances qui fait preuve de modération financière.

Il a mis fin aux dépenses débridées. Pour l'année financière qui prendra fin le 31 mars 1986, les dépenses totales augmenteront de moins de 3 p. 100, ce qui est bien inférieur aux 3.9 p. 100 prévus en mai dernier. Mis à part le service de la dette, l'augmentation des dépenses cette année au Canada sera nulle, ce qui constitue une réussite exemplaire. Les Canadiens savent que le ministre est dans la bonne voie et ils lui accorderont leur appui inconditionnel.

* * *

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RÉGIONAL

LE PROGRAMME DE DÉPENSES

M. Dave Dingwall (Cape Breton-Richmond-Est): Jeudi dernier, monsieur le Président, j'ai signalé à la Chambre les coupes sombres que le ministre des Finances (M. Wilson) a effectuées dans l'enveloppe des dépenses du développement économique. Cependant, quand on examine de plus près les diverses coupes effectuées dans les différents ministères que représente cette enveloppe, on demeure estomaqué.

Sept programmes du ministère de l'Expansion économique régionale sont passés sous le couperet. Développement industriel et régional: 80.74 p. 100. Transferts et contributions: 34.3 p. 100. Productivité de l'industrie du matériel de défense: 5.8 p. 100. Aide aux constructeurs de navires: 17.4 p. 100. Contributions à des organismes sans but lucratif et aux activités commerciales en vue d'appuyer le tourisme: 17.6 p. 100. Les autochtones du Canada: 48 p. 100. De toute évidence, le gouvernement ne se soucie absolument pas du développement économique régional nulle part au Canada, que ce soit en Colombie-Britannique ou dans les provinces de l'Atlantique.

* * *

• (1415)

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU PRÉSIDENT DU PARTI NEA DEMOKRATIA DE GRÈCE

M. le Président: J'aimerais signaler aux députés la présence à notre tribune aujourd'hui de M. Constantin Mitsotakis, président du parti Nea Demokratia de Grèce.

Des voix: Bravo!

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU MINISTRE DU TRAVAIL DE LA PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

M. le Président: Je tiens également à signaler aux députés la présence de l'honorable Joe Mombourquette, ministre du Travail de la province du Nouveau-Brunswick.

Des voix: Bravo!

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE BUDGET

LES PRÉVISIONS À L'ÉGARD DU PRIX DU PÉTROLE ET DES TAUX D'INTÉRÊT

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, vendredi dernier, le ministre des Finances a pratiquement reconnu, à la Chambre, qu'il avait dû publier ses prévisions à l'égard du prix du pétrole et des taux d'intérêt pour respecter le délai d'impression et qu'elles ne reflétaient pas la réalité. Comme ces prévisions sont périmées et ne sont pas conformes à la réalité, est-il prêt à déposer des chiffres plus à jour afin que nous ayons une meilleure idée du déficit réel, et à présenter les autres prévisions budgétaires en termes courants pour que les citoyens aient une idée plus précise de la situation?

M. Broadbent: Allez-y, John.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je voudrais d'abord dire au chef de l'opposition que l'année n'est pas encore terminée. Elle commence dans quatre semaines environ. Deuxièmement, Michel Bélanger, le président de la Banque Nationale du Canada, qui s'y connaît sans doute un peu plus en taux d'intérêt que le député placé derrière le chef de l'opposition, a déclaré, au cours d'une entrevue, le week-end dernier:

Des taux d'intérêt à court terme de 9.5 p. 100 me paraissent tout à fait réalistes.

En ce qui concerne les hypothèses relatives au prix du pétrole, j'ai dit ce qu'il en était la semaine dernière. J'ai déclaré que, dans l'immédiat, les recettes des sociétés pétrolières et gazières baisseraient, mais qu'elles augmenteraient de nouveau lorsque l'économie toute entière ressentirait les effets de ces changements et qu'en fin de compte, les recettes du gouvernement du Canada s'en trouveraient légèrement accrues.

M. Broadbent: C'est un beau rêve, Michael.

M. Turner (Vancouver Quadra): Le ministre pourrait-il nous citer les dernières prévisions de M. Yamani, d'Arabie Saoudite.

[*Français*]

LA RÉPARTITION DU FARDEAU FISCAL

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, par ses deux budgets, d'une façon cumulative, le ministre des Finances a accru pour les prochaines quatre années le fardeau fiscal de 27 p. 100 pour la famille moyenne de $15,000 par année, tandis que la famille avec un revenu annuel de $200,000 va recevoir, dans les mêmes quatre années, une augmentation de 2 p. 100. Est-ce que, dans l'opinion du ministre, c'était une façon équitable de répartir le fardeau pour contrôler la dette publique?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je voudrais attirer l'attention du député sur un document intitulé *La justice sociale: un bilan de réalisations.* Il s'agit là du bilan des mesures de justice sociale que le gouvernement a proposées dans ce budget et dans les précédents de façon à accorder aux gens, et surtout aux économiquement faibles, une partie de l'aide dont ils ont besoin. On y parle notamment d'augmenter le crédit d'impôt pour enfant . . .

M. Orlikow: Ils n'y croient pas un instant.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): . . . le paiement anticipé du crédit d'impôt pour enfant; le crédit d'impôt remboursable au titre de la taxe de vente instauré dans ce budget; l'affectation . . .

M. Orlikow: Ils savent que vous ne dites pas la vérité.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): . . . de 100 millions de dollars pour aider les assistés sociaux à réintégrer le marché du travail. Il s'agit là de mesures de justice sociale proposées dans ce budget. Ce sont des mesures équitables dont le gouvernement est très fier.

LE CRÉDIT D'IMPÔT REMBOURSABLE AU TITRE DE LA TAXE DE VENTE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): La Chambre commence à remarquer, et comme tous les Canadiens, j'en suis sûr, qu'au lieu de répondre, le gouvernement prend l'habitude de sortir des petites tirades préparées d'avance, qui n'ont pas grand rapport avec la question posée. Ma dernière question—il s'agit d'une simple remarque, monsieur le Président, pour vous permettre . . .

M. le Président: A l'ordre. Contentez-vous de poser une question.

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, ma troisième question au ministre des Finances est la suivante. Pourquoi tous les Canadiens qui se situent en dessous du seuil de la pauvreté n'obtiennent-ils pas le crédit d'impôt au titre de la taxe de vente de $50 alors que tous ceux qui réalisent un gain en capital obtiennent l'exemption de $500,000 ce qui représente pour eux un cadeau de $125,000?

• (1420)

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'ai bien précisé que le crédit d'impôt remboursable au titre de la taxe de vente constituait un modèle que nous souhaitions développer davantage dans nos prochains budgets. Nous avons fixé un seuil de $15,000 qui nous paraissait raisonnable et, une fois que nous aurons acquis une certaine expérience, nous irons plus loin en ce sens dans les budgets ultérieurs.

Voici ce qu'on dit dans «Sur la trace de Robin Hood»: «La plupart des budgets de M. Turner n'ont pas maintenu le revenu relatif . . .».

Mme Mitchell: Règlement.

M. Ouellet: Ce n'est pas pertinent. Règlement.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): «. . . ils ont profité aux familles les plus riches et à revenu moyen . . .»

M. le Président: A l'ordre.

* * *

[*Français*]

L'ÉCONOMIE

LA VALEUR RELATIVE DU DOLLAR—LA POSITION DU MINISTRE

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Monsieur le Président, il me semble qu'il est évident que les retombées économiques du budget de notre ministre sont désastreuses.

Alors, qu'est-ce qu'il va faire aujourd'hui, demain et cette semaine, pour raffermir notre dollar qui est encore très faible, même à 14 heures?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, plusieurs commentateurs du secteur privé canadien disent très franchement qu'ils appuient le budget, que nous sommes sur la bonne voie, que nous réduisons le déficit, que nous créons les conditions d'une baisse des taux d'intérêt. Avec la création de 580,000 emplois, nos performances montrent que la politique globale du gouvernement réussit à sortir le pays de la stagnation où il se trouvait sous le gouvernement précédent, pour l'amener vers de nouveaux sommets. Telle est l'orientation du gouvernement, et nous allons la conserver.

M. Johnston: Comme ce serait beau d'avoir au moins une réponse cet après-midi.

LES TAUX D'INTÉRÊT

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Permettez-moi d'essayer encore simplement, sans préambule. Le ministre se souvient qu'il nous a fait croire que personne . . .

M. le Président: N'est-ce pas là un préambule?

M. Johnston: Bon, je suppose qu'on peut considérer cela comme tel. Le ministre est-il d'accord au sujet de la déclaration qu'il a faite à la Chambre il y a quelques semaines seulement, affirmant que les taux d'intérêt tomberaient tout de suite après son budget? Veut-il également donner aux Canadiens qui plient sous ces taxes écrasantes l'assurance que leurs difficultés ne seront pas aggravées par une nouvelle hausse des taux d'intérêt cette semaine, et que nous allons commencer à voir la baisse des taux d'intérêt qu'il a promises?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, les termes ronflants utilisés par le député à propos de ces impôts qu'il dit «écrasants» sont très mal choisis. Permettez-moi de citer la bible du député, qui est le *Star de Toronto:* «Parmi les messages-clés du budget Wilson, il y avait celui-ci: Si nous voulons ces programmes, il va falloir les payer. Ce n'est pas déraisonnable». Voilà le message du budget. Il faut en revenir à un certain bon sens budgétaire.

M. Gauthier: Allez, Mike, Contentez-vous de déposer le document.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Voilà une chose que le gouvernement précédent n'a pas comprise. Mais nous, nous la comprenons, et les Canadiens aussi.

M. Blackburn (Brant): Là, j'en doute.

* * *

[*Français*]

LE BUDGET

ON DEMANDE QUI A CONFIANCE DANS LE BUDGET

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Les contribuables moyens n'aiment pas le budget, et les investisseurs étrangers ont donné aussi un vote de non-confiance dans le budget. Le dollar est tombé encore une fois aujourd'hui.

Ma question au ministre est très simple. Veut-il expliquer à la Chambre des communes qui a confiance en ce budget?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, de très nombreux Canadiens ont exprimé—pourrais-je vous lire, monsieur le Président, un certain nombre de . . .

Mlle MacDonald: Certainement.

Des voix: Non.

Une voix: Allez-y.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): De nombreux Canadiens ont exprimé leur appui à cette initiative. Effectivement, c'est dur à avaler. Je n'ai jamais dit le contraire.

M. Broadbent: Ce n'est pas la question. Répondez à la question.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Ce que les Canadiens comprennent, et ce qu'ils appuient, c'est l'idée que ce budget est un budget nécessaire. C'est un budget nécessaire pour surmonter les problèmes dont nous avons hérité . . .

M. Blackburn (Brant): Ce n'est pas juste.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): . . . et c'est un budget qui va permettre au Canada . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Cette réponse tourne au discours.

* * *

● (1425)

L'ÉCONOMIE

LES INVESTISSEMENTS CANADIENS À L'ÉTRANGER

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, il est certain que le Canadien moyen ne l'apprécie pas, et que quoi que les hommes d'affaires puissent dire au ministre, ils font autre chose de leurs dollars, ils les investissent à l'étranger. Le ministre devrait bien s'en rendre compte.

Sachant que les statistiques publiées vendredi par Statistique Canada montrent que les investissements nets réalisés l'an dernier à l'étranger par des Canadiens représentaient 4.9 milliards de dollars, soit 20 p. 100 d'augmentation ou d'aggravation par rapport à l'année précédente, le ministre reconnaît-il que ces investissements à long terme sont l'expression d'une défiance vis-à-vis des politiques économiques du gouvernement?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, il y a une chose qui permet de créer des emplois, c'est l'investissement, l'investissement dans des installations et du matériel nouveau. Nous avons créé environ 580,000 emplois depuis septembre 1984. Le député doit bien se rendre compte que ces emplois ont pu être créés grâce à des investissements massifs au cours de cette période, des investissements liés à l'accroissement de la confiance des Canadiens dans les politiques du gouvernement.

Des voix: Bravo!

Questions orales

L'ACCROISSEMENT DES EXPORTATIONS DE CAPITAUX

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, à une époque le ministre répondait vraiment aux questions. J'aimerais bien que ce soit encore le cas.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Je viens de répondre à la question.

M. Broadbent: Sachant qu'il y a eu une augmentation de 12 p. 100 des investissements au Canada l'an dernier, et un accroissement de 29 p. 100 de l'exode des capitaux, le ministre aura-t-il l'honnêteté d'avouer à la Chambre que c'est cet accroissement de 29 p. 100 des exportations de capitaux, qui représente 4.9 milliards de dollars, qui constitue le principal problème structurel de l'économie canadienne? Les spéculateurs, eux, s'en rendent bien compte, et c'est pour cela qu'ils investissent à l'étranger au lieu du Canada.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, il y a un vieux dicton qui dit que les statistiques peuvent être trompeuses . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Broadbent: Ce sont vos statistiques, vos chiffres, mon vieux!

M. Gauthier: C'est vous l'expert, Michael.

M. Rodriguez: Vous êtes vraiment phénoménal, Mike!

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Le ministre aurait-il l'obligeance de terminer rapidement sa réponse.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, je vais répondre très brièvement au député.

Depuis des mois, le député est un véritable virtuose de la comparaison de choses qui n'ont rien à voir entre elles.

M. Broadbent: Ce sont vos chiffres!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Oui, il se sert effectivement de mes chiffres. Mais il les entortille et il les embrouille comme jamais je ne l'ai vu faire auparavant.

Des voix: Bravo!

* * *

LE BUDGET

LES PRÉVISIONS CONCERNANT LE PRIX DU PÉTROLE BRUT

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Monsieur le Président, le ministre des Finances sera peut-être prêt à entendre des chiffres qui reflètent bien la réalité. Le prix du pétrole brut de base intermédiaire de l'ouest du Texas, sur lequel se fondent les prix du pétrole au Canada, est tombé à $13.26 US le baril. Le Canada gagne plus de 7 milliards de dollars en vendant du pétrole aux États-Unis. Vu que la projection de $22.50 US le baril contenue dans le budget est bien loin de la réalité, qu'est-ce que cela coûtera au Trésor canadien et quelles conséquences cela aura-t-il sur le déficit projeté par le ministre?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, c'est la cinquième fois que cette question est posée.

M. Turner (Vancouver Quadra): Le prix baisse tous les jours.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Le très sage chef de l'opposition dit que le prix baisse tous les jours. Qu'est-ce que cela veut dire pour l'économie, demande-t-il?

M. Turner (Vancouver Quadra): Qu'est-ce que cela veut dire pour vos projections?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Je peux dire au député ce que cela veut dire pour l'économie. Cela augmente le pouvoir d'achat des Canadiens et la compétitivité de l'industrie canadienne. Cela favorise la croissance économique, ce qui produit énormément de recettes pour le Trésor fédéral, recettes qui compenseront la baisse du prix du pétrole. Il y a donc deux côtés à la médaille et, comme je l'ai déjà dit bien des fois, tout bien pesé, la situation est relativement à l'avantage du Trésor du Canada en ce qui concerne les impôts.

M. le Président: Les questions et les réponses sont en train de devenir plus longues. Seulement une question, je vous prie.

LES RÉPERCUSSIONS SUR L'INDUSTRIE PÉTROLIÈRE ET GAZIÈRE

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Monsieur le Président, le ministre des Finances convient-il avec Deacon Hodgson que l'industrie pétrolière et gazière du Canada perdra 9.5 milliards de dollars de recettes cette année et qu'il sera impossible d'obtenir l'argent nécessaire pour financer l'exploitation des sables bitumineux ou des gisements sous-marins selon le régime fiscal actuel? Le ministre peut-il nous donner une réponse pour une fois au lieu de paroles en l'air?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'ai essayé bien des fois de répondre aux questions du député. Je lui répète que la baisse du prix du pétrole a effectivement des effets négatifs. Je ne l'ai jamais nié. A cause de la façon très étroite dont il aborde la question, le député ne tient cependant pas compte des avantages de la baisse des prix. Peut-il répondre à cette question pour la gouverne des Canadiens qui nous regardent? Pourquoi les membres de son parti réclamaient-ils une baisse des prix du pétrole? C'est surtout parce que cela est à l'avantage des consommateurs. Cela veut dire qu'ils auront plus d'argent pour autre chose, ce qui créera de l'activité économique et produira . . .

• (1430)

Des voix: A l'ordre.

* * *

L'ÉCONOMIE

LES INVESTISSEMENTS À L'ÉTRANGER—L'INCIDENCE SUR LA CONTRE-VALEUR DU DOLLAR

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, je voudrais poser, moi aussi, une question au ministre des Finances. Le ministre des Finances nie-t-il qu'en 1985, les sorties de capitaux d'investissement s'élevaient à 4.9 milliards de dollars, ce qui fait baisser la valeur du dollar canadien?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, d'après la note que j'ai sous les yeux, les sorties nettes de capitaux à long terme sont positives; il s'agit en fait d'entrées de capitaux de 400 millions; à court terme, les entrées s'élèvent à 1.1 milliard, ce qui fait au total 1.5 milliard.

LES DONNÉES DE STATISTIQUE CANADA

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, puis-je demander au ministre d'ordonner à ses fonctionnaires d'examiner les chiffres que Statistique Canada a publiés vendredi dernier? D'après ces chiffres, les sorties nettes de capitaux d'investissement ont été de 4.9 milliards en 1985. Lorsque le ministre constatera que nous disons la vérité, acceptera-t-il au moins nos chiffres?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Excusez-moi, monsieur le Président, j'ai fait une erreur. Les entrées nettes de capitaux à longue échéance étaient de 3.9 milliards et les entrées nettes de capitaux à court terme se chiffraient à 700 millions, ce qui fait des entrées nettes de 4.6 milliards et non de 1.5 milliard, comme je le croyais.

Des voix: Bravo!

* * *

LA STRATÉGIE DE PLANIFICATION DE L'EMPLOI

LES CRÉDITS ANNULÉS

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Comment peut-il affirmer dans son budget que la stratégie de Planification de l'emploi donne d'excellents résultats alors que 226 millions des crédits affectés au budget de ce programme ont été annulés. Voilà un programme qui a été annoncé pour la première fois en février dernier, puis en juin dernier. On a prétendu que ces annulations de crédits découlaient du fait que certains éléments du programme n'étaient pas prêts. Comment peut-on parler de succès en pareil cas?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je suis très heureuse de pouvoir répondre au député en lui signalant le succès remporté par la stratégie de Planification de l'emploi. En six mois seulement, on a mis en œuvre quelque 14,000 projets auxquels participent des milliers de Canadiens. Le député s'est enquis au sujet d'annulations de crédits. Au fil des ans, des annulations de crédits surviennent. C'est ainsi qu'au plus fort de la récession, alors que le taux de chômage était à son niveau le plus élevé depuis la Grande crise, le gouvernement libéral a annulé plus de 650 millions de dollars de crédits.

LE CHÔMAGE CHEZ LES JEUNES

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Monsieur le Président, la ministre n'a pas répondu à ma question. Ses collaborateurs ont déclaré que les crédits avaient été annulés parce que les programmes concernés n'étaient pas prêts.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Une question seulement.

M. Allmand: Je suis prêt en tout temps à discuter avec elle de ce qui s'est passé il y a quelques années . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Posez votre question maintenant, je vous prie.

M. Allmand: Monsieur le Président, comment la ministre peut-elle compter sur un programme qui est à moitié terminé pour aider les 700,000 jeunes sans emploi que le Sénat a qualifiés de génération perdue? Selon mes sources, ce programme n'a créé que 26,000 emplois depuis juin dernier et c'est loin d'être un record. En quoi cela aidera-t-il ces 700,000 jeunes chômeurs?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, les programmes mis en œuvre par le ministère de l'Emploi et de l'Immigration s'adressent tout particulièrement aux jeunes. Il y a le programme Défi 86, pour l'été, et le programme destiné à favoriser l'entrée sur le marché du travail, qui fonctionne toute l'année. Au total, si l'on compte tous les programmes mis en œuvre par ce ministère, quelque 700 millions de dollars, soit 40 p. 100 du budget total du ministère, sont affectés cette année à des programmes destinés aux jeunes touchant quelque 218,000 Canadiens.

* * *

LE BUDGET

LES CONSÉQUENCES POUR LES FEMMES

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances qui, dans son budget, a décidé d'accroître les disparités économiques dont les femmes font l'objet. Le ministre admet-il que le budget aura une incidence disproportionnée sur les femmes, qui vont davantage faire les frais des augmentations d'impôt puisque leur revenu est inférieur, et qui vont également perdre plus d'emplois et de services à la suite des nombreuses compressions touchant la Fonction publique? N'a-t-il pas fait d'étude sur ces injustices très graves qu'il a imposées aux femmes?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je rejette totalement les prémisses de cette question. Nous avons pris dans le secteur budgétaire certaines mesures importantes qui aident tout particulièrement les femmes. L'augmentation du crédit d'impôt pour enfant et le paiement anticipé de ce crédit . . .

Mme Mitchell: Seulement pour les très pauvres.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): La députée dit que cela ne suffit pas. Nous voudrions faire davantage, monsieur le Président, mais nous avons fait déjà beaucoup plus que nos prédécesseurs ces dernières années.

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): La modification relative au crédit remboursable au titre de la taxe de vente et l'accès des régimes de pension aux travailleurs à temps partiel, qui revêtent une importance toute particulière pour les femmes qui travaillent, sont des initiatives importantes que le gouvernement a prises.

Questions orales

LE CRÉDIT D'IMPÔT REMBOURSABLE AU TITRE DE LA TAXE DE VENTE

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, pourquoi le ministre refuse-t-il d'admettre qu'à cause de son budget, un plus grand nombre de femmes et d'enfants vont vivre dans la pauvreté, et surtout les 500,000 d'entre eux qui gagnent entre $15,000 et $20,000 par an? En outre, le crédit d'impôt remboursable dont il se vante ne s'adresse qu'aux personnes très pauvres et ne compensera même pas les augmentations de taxe de vente de l'an dernier, sans parler d'éponger la perte due à la désindexation partielle des prestations familiales que le ministre a également imposée.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, les déclarations de la députée sont totalement fausses et j'ai écouté ce qu'elle a dit . . .

Mme Mitchell: Elles ne sont pas fausses. Comment pouvez-vous dire cela?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Elle me critique parce que j'ai adressé dans ce budget . . .

Mme Mitchell: Ce sont les femmes qui vous critiquent.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, il est très difficile d'écouter et de parler en même temps. La députée devrait m'écouter.

M. le Président: A l'ordre.

Mme Mitchell: C'est vous qui devriez écouter.

M. le Président: A l'ordre. J'ai déjà dit que les députés qui posent des questions doivent nous permettre d'entendre les réponses. A l'ordre. L'honorable ministre pourra conclure brièvement.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): La députée me critique d'avoir pris des mesures en vue d'aider les personnes très pauvres. Je suis fier de faire quelque chose pour leur venir en aide. Tel est l'objectif fondamental de notre gouvernement.

LA POLITIQUE FISCALE DU GOUVERNEMENT

L'hon. Douglas C. Frith (Sudbury): Monsieur le Président, le ministre des Finances ne convient-il pas que dans ses deux derniers budgets, le gouvernement conservateur a délibérément creusé davantage le fossé entre riches et pauvres au sein de notre société et qu'en fixant à $15,000 le plafond des revenus ouvrant droit au remboursement de la taxe de vente et au paiement anticipé du crédit d'impôt pour enfant, il donne une nouvelle définition conservatrice de la pauvreté?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, cette allégation du député ne tient pas debout. Nous avons pris deux mesures budgétaires favorables aux gens vivant en-deçà du seuil de la pauvreté. Nous avons accéléré le remboursement du crédit d'impôt pour enfant et introduit un nouveau crédit d'impôt remboursable au titre de la taxe de vente. J'ai déjà dit que nous faisions l'essai de ces deux mesures et que nous pourrions peut-être les améliorer dans un autre budget si elles étaient concluantes. Le député ne peut-il nous féliciter pour ces changements progressistes et innovateurs de notre politique budgétaire?

[*Français*]

LA PAUVRETÉ—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Douglas C. Frith (Sudbury): Je désire poser une question supplémentaire, monsieur le Président. Le ministre des Finances nous informe-t-il maintenant que son gouvernement a une nouvelle définition de la pauvreté qui, en effet, condamnera presque 300,000 familles qui sont déjà pauvres à une situation encore pire?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, voilà une déformation outrageante d'une bonne initiative politique. Il n'y a jamais eu de nouvelle . . .

M. Frith: Trois cent mille familles.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Comment répondre à quelqu'un qui continue de poser des questions lorsqu'il s'est rassis. Nous avons pourtant bien expliqué que le budget ne donnait aucune nouvelle définition de la pauvreté. Nous avons dit simplement que dans le cadre de nos ressources limitées, nous avons avions présenté de nouvelles mesures importantes pour aider les gagne-petit, le crédit d'impôt pour la taxe de vente et l'accélération du paiement du crédit d'impôt pour enfant, ces deux mesures ayant été . . .

M. le Président: A l'ordre, je vous prie.

* * *

LES JEUNES

LES RESPONSABILITÉS DE LA MINISTRE

M. Howard McCurdy (Windsor-Walkerville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Depuis que le gouvernement a pris le pouvoir, les fonds consacrés à la jeunesse ont été réduits d'une centaine de millions de dollars. La ministre d'État à la Jeunesse semble maintenant en voie de disparaître. Le premier ministre voudrait-il dire à la Chambre quelles sont les fonctions de la ministre d'État à la Jeunesse qui n'a plus ni programme ni budget?

• (1440)

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, en fait, grâce aux initiatives de la ministre d'État à la Jeunesse . . .

Des voix: Elle est partie.

M. Mulroney: . . . le chômage chez les jeunes a fléchi de presque trois points de pourcentage depuis septembre 1984.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Elle a disparu avec eux.

M. Mulroney: Comme le ministre l'a mentionné, 580,000 emplois ont été créés. La ministre d'État à la Jeunesse travaille en collaboration avec tous les autres ministres à la création d'un nombre encore plus grand d'emplois.

L'ENGAGEMENT DU GOUVERNEMENT ENVERS LA JEUNESSE

M. Howard McCurdy (Windsor-Walkerville): Monsieur le Président, le premier ministre ne croit-il pas qu'il rendrait service aux jeunes beaucoup plus qu'à la Chambre s'il répondait à la question? Où est passé l'engagement envers la jeunesse, que deux groupes de travail ont déclaré nécessaire, de ce gouvernement qui appuie la ministre d'État à la Jeunesse en lui retirant ses programmes et son budget?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, rien ne fait mieux ressortir la différence entre un socialiste et un conservateur que les propos d'un socialiste sur les programmes destinés à la jeunesse. Il pense à la bureaucratie alors que nous pensons aux emplois.

Des voix: Bravo!

M. le Président: A l'ordre.

M. Broadbent: Cette réponse doit être la pire de tous les temps.

M. Blackburn (Brant): Si vous n'avez pas besoin de ses services, pourquoi la gardez-vous?

M. le Président: A l'ordre.

* * *

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

LES PRIX INITIAUX DES GRAINS

M. Bill Gottselig (Moose Jaw): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé. Mes électeurs ont exprimé leurs doléances au sujet du projet de loi américain sur l'agriculture et des répercussions qu'il aura probablement sur le prix initial du blé. Les agriculteurs de l'ouest du Canada sont actuellement très inquiets et l'incertitude règne dans ce milieu. Que peut dire le ministre au sujet des prix initiaux des grains pour la campagne 1986-1987?

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Monsieur le Président, le député aborde un problème très grave. Tous ceux qui comprennent le projet de loi américain sur l'agriculture, et surtout ce que la Communauté économique européenne fait en matière de subventions, se rendent compte que la situation est très difficile. Je signale au député qu'en Europe notamment, les subventions sur le blé s'élèvent à plus de $100 la tonne et à environ $130 la tonne pour l'orge. Il est très difficile de soutenir une telle concurrence. Je signale toutefois au député que nous nous attaquons au problème et que nous ferons de notre mieux. Nous pensons pouvoir annoncer des prix initiaux au moment habituel, c'est-à-dire vers la fin de mars ou le début d'avril.

* * *

[*Français*]

LE BUDGET

ON DEMANDE POURQUOI LE GOUVERNEMENT N'A PAS DÉCLARÉ MONTRÉAL ZONE DÉSIGNÉE

L'hon. André Ouellet (Papineau): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre des Finances. Le gouvernement aime s'attribuer le mérite de la création de quelques milliers d'emplois à Montréal. Est-ce que le ministre des Finances est prêt à reconnaître que son gouvernement est responsable de la perte de quelques dizaines de milliers d'emplois à Montréal, et pourquoi n'a-t-il pas, dans son budget, déclaré Montréal, en particulier l'est de Montréal, zone désignée, comme plusieurs intervenants le lui avaient demandé?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je ne sais pas d'où le député a tiré ses chiffres. Depuis septembre 1984, on a créé à Montréal quelque 70,000 emplois. Ce chiffre est de treize fois supérieur au nombre d'emplois créés sous le régime précédent. En ce qui concerne Montréal, le député est pertinemment au courant de notre intention de discuter de la possibilité d'y créer un centre bancaire international. C'est là un projet auquel il doit certainement souscrire avec enthousiasme.

[*Français*]

LA CRÉATION D'EMPLOIS À MONTRÉAL—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. André Ouellet (Papineau): Monsieur le Président, il me semble que le ministre des Finances croit que le Centre bancaire qui pourrait éventuellement créer 35 emplois dans deux ans n'est pas la solution, et qu'est-ce que le ministre—ma question est bien précise—va faire de concret, aujourd'hui, pour les chômeurs de la Bombardier, de la Vickers, de la Forge, de la Fonderie, qui, malgré les chiffres donnés par le ministre, n'ont pas d'emploi et attendent un geste concret pour avoir un emploi à Montréal?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député doit comprendre que les emplois sont créés par un secteur privé vigoureux qui investit et qui croît grâce à la confiance que lui inspire l'orientation prise par les programmes du gouvernement, comme en témoignent les 70,000 emplois créés dans la région de Montréal. C'est ce qui fera croître le nombre des emplois, et non pas les nombreux bureaucrates de la capitale fédérale qui s'évertueront à imaginer des moyens qui se sont révélés inefficaces à l'époque du régime libéral précédent.

Questions orales

LE TOURISME

L'INCIDENCE DU PRIX DE L'ESSENCE

M. John Parry (Kenora-Rainy River): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé du Tourisme. Un sondage de l'Association canadienne des automobilistes révèle que la plupart des Canadiens qui vont en vacance en voiture abrègent ou annulent leurs voyages à cause du prix élevé de l'essence. Quatre-vingt-six pour cent d'entre eux déclarent que le prix de l'essence a une incidence sur leurs projets de voyage. Maintenant que l'essence coûte 40 p. 100 plus cher au Canada qu'aux États-Unis, en comparant les prix exigés à Fort Frances, en Ontario, et à International Falls, au Minnesota, localité distante d'un demi kilomètre, que fera le ministre pour venir en aide à l'industrie touristique et en fait aider les Canadiens à visiter leur propre pays?

L'hon. Jack Murta (ministre d'État (Tourisme)): Monsieur le Président, je suis bien au courant des instances de l'Association canadienne des automobilistes. En effet, j'en ai rencontré les représentants il y a environ une semaine. Je ne pense pas que les Canadiens soient aussi pessimistes que le député. On vient de publier les résultats d'un sondage d'opinion révélant qu'un Canadien sur cinq de partout au Canada ira visiter l'Expo de Vancouver. Comme la plupart des répondants ont dit qu'ils s'y rendront en voiture, je pense que les Canadiens ont beaucoup plus confiance que le député dans le gouvernement et dans notre économie.

LA PARTICIPATION DES CANADIENS DE L'EST À L'EXPO 86

M. John Parry (Kenora-Rainy River): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. A propos du sondage auquel le ministre faisait allusion en me taxant de pessimisme, ses résultats révèlent que 10 p. 100 des Canadiens de l'Est iront visiter l'Expo. Que fera le ministre pour accroître cette proportion?

L'hon. Jack Murta (ministre d'État (Tourisme)): Monsieur le Président, ce que le gouvernement pourrait faire de plus positif pour accroître la proportion des Canadiens qui feront du tourisme automobile au Canada cette année, ce serait de maintenir les taux d'intérêt peu élevés, et c'est exactement ce que nous comptons faire.

* * *

L'ÉCONOMIE

LA CONTRE-VALEUR DU DOLLAR

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Pourrait-il confirmer la déclaration faite cette semaine par son ancien conseiller, M. William Mackness, qui a assuré que notre dollar serait plus ferme si nos taux d'intérêt étaient plus bas, c'est-à-dire plus près de ceux pratiqués aux États-Unis.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le cours d'une devise et le niveau des taux d'intérêt sont interdépendants. Nous avons déjà dit que dès que le cours du dollar serait à nouveau plus stable, ce qui semble être le cas cette semaine, les taux d'intérêt diminueraient.

M. Deans: Que dites-vous? Cela semble être le cas cette semaine?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): J'ai tout lieu de croire que j'ai visé juste lorsque j'ai prédit, dans mes documents budgétaires, que les taux d'intérêt s'établiraient à 9.5 p. 100, car mes prévisions ont été confirmées par des représentants du secteur privé, notamment M. Michel Bélanger, président de la Banque nationale.

* * *

LES INVALIDES ET LES HANDICAPÉS

L'INCIDENCE DES MESURES BUDGÉTAIRES

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au ministre des Finances. Il disait, il y a un moment, qu'il était très fier d'aider les pauvres et que c'était là la raison d'être de son gouvernement. J'aimerais qu'il nous dise ce que son budget a à offrir aux handicapés. Il parle d'une petite augmentation de la déduction qui devrait profiter à 185,000 personnes. Comment se fait-il qu'à la page 42 du *Plan financier* on voit que pendant la première année complète cela ne coûtera rien au Trésor?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, nous avons pris un certain nombre de mesures en faveur des handicapés. Tout d'abord, nous avons augmenté la déduction, dans le budget précédent et dans celui-ci. Ensuite, nous avons élargi la définition du handicap, ce qui constitue une amélioration importante. Troisièmement, nous avons dit que nous dépenserions 100 millions pour aider les assistés sociaux à trouver du travail. Beaucoup sont handicapés. Nous essayons de les aider à subvenir à leurs besoins. Voilà trois améliorations apportées par le budget qui sont très importantes pour les handicapés.

[*Français*]

LA SITUATION DES HANDICAPÉS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, les chiffres du ministre démontrent que les frais s'élèvent précisément à zéro.

J'aimerais lui demander, s'il veut vraiment aider les handicapés, pourquoi il n'a pas introduit enfin un crédit au lieu d'une déduction, afin de permettre à plus d'handicapés d'en profiter plus, et à ceux qui ont moins de revenu d'avoir les mêmes bénéfices.

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je vais vous dire d'abord pourquoi le changement ne prend pas effet en 1986-1987; il faut attendre l'an prochain, lorsque l'on commencera à recevoir les déclarations d'impôts. C'est une réponse précise.

M. Kaplan: C'est l'année 1986-1987.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Si le député désire me poser une autre question sur ce sujet, je serai heureux d'y répondre.

M. le Président: La députée de Broadview-Greenwood.

LA SANTÉ

L'EXPOSITION DES TRAVAILLEURS À LA FUMÉE DE CIGARETTE

Mme Lynn McDonald (Broadview-Greenwood): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Il est certainement au courant de l'existence d'un rapport obtenu en vertu de la Loi sur l'accès à l'information, qui montre que les employés de pratiquement tous les bureaux de compétence fédérale sont exposés à des niveaux inacceptables de pollution due à la fumée de cigarette et que le nombre de décès causés par un cancer du poumon est extrêmement élevé chez eux. Pourquoi le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social ne prépare-t-il pas un projet de loi destiné à accorder une protection adéquate aux employés relevant de la compétence du gouvernement fédéral? Pourquoi cache-t-il plutôt les données qui montrent à quel point le risque est élevé?

• (1450)

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Tout d'abord, monsieur le Président, votre serviteur ne cache absolument rien. Le rapport obtenu en vertu de la Loi sur l'accès à l'information n'était qu'une version provisoire. J'ai bien l'intention de le publier, et dans une revue scientifique. Cela sera fait.

Selon moi, la députée, si elle veut être juste, sait que le gouvernement et votre serviteur prennent énormément de mesures touchant non seulement les fumeurs passifs, mais également les fumeurs en général. Nous voulons réduire leur nombre.

Selon moi, le rapport démontre la véracité de bien des affirmations que la députée, moi-même et d'autres avons faites. Pour ce qui est de présenter un projet de loi, la députée devra peut être faire preuve d'un peu de patience.

LES MESURES VISANT À NE PLUS EXPOSER LES EMPLOYÉS À LA FUMÉE DE CIGARETTE—LES SOMMES QU'ON POURRAIT ÉCONOMISER

Mme Lynn McDonald (Broadview-Greenwood): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse également au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Elle concerne une autre étude obtenue en vertu de la Loi sur l'accès à l'information, qui concerne les effets de la fumée de cigarette. Le ministre admettra-t-il que ces études montrent les millions qu'on pourrait économiser en faisant en sorte que les gens ne soient plus exposés à la fumée de cigarette?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, en toute franchise, j'ignore au juste de quelle étude la députée veut parler. Je peux lui dire, cependant, que lorsqu'on examine les recettes gouvernementales tirées des taxes sur le tabac, le chiffre, même s'il est élevé en proportion du budget, est bien inférieur aux pertes de recettes attribuables au coût des services de santé et a d'autres coûts connexes, sans parler des pertes de productivité.

Si la députée songe à une autre étude, je l'invite à être un peu plus précise.

L'IMMIGRATION

LES ALLÉGATIONS CONCERNANT LES PRATIQUES UTILISÉES PAR DES AGENTS À L'AÉROPORT INTERNATIONAL DE TORONTO

Mme Pauline Browes (Scarborough-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Une publicité faite récemment au sujet de pratiques abusives utilisées par des agents de l'Immigration à l'Aéroport international de Toronto a soulevé de vives inquiétudes au sujet du processus de l'immigration à cet aéroport. La ministre voudrait-elle nous renseigner à ce sujet et assurera-t-elle à la Chambre que cette façon d'agir ne sera plus tolérée?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, comme la députée l'a dit, il s'agit d'allégations et je les traiterai comme telles.

Je veux assurer à la Chambre que ce n'est pas là la politique du ministère de l'Emploi et de l'Immigration. Si quelqu'un a quelque preuve du contraire, je voudrais qu'il me la communique et je veillerai à ce qu'on mette fin sur-le-champ à tout agissement de ce genre.

ON DEMANDE UNE ENQUÊTE

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, de hauts fonctionnaires du ministère même de la ministre ont admis à divers journalistes que de telles pratiques avaient été utilisées et que la direction les avaient tolérées.

Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration va-t-elle demander immédiatement une enquête et, si pareilles pratiques sont utilisées à l'Aéroport international de Malton et ailleurs, va-t-elle voir à y mettre fin immédiatement au lieu de nous dire qu'il s'agit seulement d'allégations et d'espérer que le problème se réglera tout seul?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, si le député a des preuves que pareils méfaits ont été commis, qu'il me les communique et je vais voir à ce qu'ils ne se reproduisent plus.

* * *

[*Français*]

LES JEUNES

ON DEMANDE DES PRÉCISIONS SUR LA DISPARITION DE CERTAINS PROGRAMMES POUR LA JEUNESSE

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. J'aimerais savoir pourquoi la ministre d'État (Jeunesse) a été informée de la disparition de tous ses programmes pour la jeunesse dans les prévisions budgétaires, sans même avoir eu un signal direct du premier ministre. Est-ce là un autre exemple de l'influence de la jeunesse, des femmes et des Québécois au sein du Cabinet du premier ministre?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Mais au contraire, monsieur le Président, dans les trois cas, le fait est que la députée, par inadvertance sans doute, est en train d'induire la Chambre en erreur; dans les trois cas qu'elle mentionne, la réponse est tout autre.

Questions orales

ON DEMANDE DES PRÉCISIONS SUR LA FONCTION DE LA MINISTRE D'ÉTAT (JEUNESSE)

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, dans ce cas, s'il n'y a aucune «programmation» chez la ministre d'État (Jeunesse); j'aimerais demander au premier ministre quelle est la fonction maintenant de la ministre d'État (Jeunesse).

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, oui mais attendez, on ne perd rien pour attendre. Le fait est que notre obligation primordiale, ce n'est pas d'ériger une nouvelle bureaucratie, notre première obligation envers la jeunesse c'est de procéder à la création d'emplois durables, et c'est précisément ce que nous avons fait. Mais soyez sans crainte en ce qui concerne la jeunesse, ce sera relié en temps opportun non seulement à d'autres programmes, mais à des initiatives très importantes qui vont créer davantage d'emplois pour nos jeunes.

* * *

[*Traduction*]

LES ARMES NUCLÉAIRES

L'ESSAI DU MISSILE DE CROISIÈRE—LA DÉCLARATION ATTRIBUÉE À L'AMBASSADEUR DES ÉTATS-UNIS

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. La semaine dernière, l'ambassadeur des États-Unis, M. Niles, a fait la déclaration suivante au sujet du missile de croisière:

> Les essais n'ont mis personne en danger. Comme il arrive que les missiles aient des pannes, il faut donc les tester.

Le ministre accepte-t-il qu'un responsable américain annonce la reprise des essais au-dessus du territoire canadien avant même qu'un rapport ait été rédigé sur l'échec du dernier essai?

L'hon. Harvie Andre (ministre associé de la Défense nationale): Monsieur le Président, je n'ai pas lu toute la dépêche. J'ignore ce que M. Niles a dit.

Comme je l'ai dit en répondant au chef du député, les explications fournies au gouvernement du Canada doivent être satisfaisantes après quoi les modalités de l'entente conclue par le gouvernement précédent seront respectées.

ON DEMANDE QUE LES ÉTATS-UNIS PROCÈDENT À L'ESSAI DU MISSILE AU-DESSUS DE LEUR TERRITOIRE

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur le Président, étant donné que les causes du deuxième échec semblent d'ordre mécanique, oui essentiellement mécanique, est-ce que le ministre associé de la Défense invitera les Américains à revoir toute la conception de leur appareil et à procéder à des essais approfondis au-dessus de leur territoire jusqu'à ce que ces ennuis mécaniques soient réglés?

L'hon. Harvie Andre (ministre associé de la Défense nationale): Monsieur le Président, le député semble disposer de renseignements que ni moi-même ni le ministère de la Défense nationale ne connaissons . . .

Une voix: Ce ne serait pas la première fois.

M. Deans: Il n'y a rien d'étonnant.

M. Andre: . . . car il semble connaître les causes de l'écrasement du missile.

M. Broadbent: Nous supposons que la Providence n'y est pour rien.

Des voix: Oh, oh!

M. Andre: Le couloir des essais avait été soigneusement choisi. On avait pris toutes sortes de mesures pour veiller à ce que ni les Canadiens ni leurs biens ne soient en danger. Ces précautions restent toujours en vigueur. Je me demande pourquoi le député cherche à faire peur aux Canadiens à ce sujet.

* * *

[*Français*]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

ON DEMANDE SI LE MINISTRE DE LA CONSOMMATION ET DES CORPORATIONS EST RESPONSABLE DE LA SCP

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, concernant la Société canadienne des postes, l'Union des facteurs du Canada sera jeudi en position de grève légale. Le ministre du Travail a refusé de nommer un médiateur; le ministre des Pêches et des Océans, lui, a dit, dans l'Ouest en fin de semaine, que ce serait aux risques et périls des facteurs de faire la grève parce que la privatisation les guette. Je demande au ministre de la Consommation et des Corporations: Est-il encore responsable de la Société canadienne des postes?

[*Traduction*]

L'hon. Bill McKnight (ministre du Travail): Monsieur le Président, le député n'est pas à jour. Un médiateur a été nommé, en la personne de Bill Kelly, afin de venir en aide aux deux parties. L'affectation de M. Kelly s'est faite à la demande conjointe de Postes Canada et de l'Union des facteurs.

[*Français*]

LES FACTEURS—LES PRÉSUMÉES MENACES DE PRIVATISATION—LA POSITION DU MINISTRE

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, est-ce que le ministre des Pêches et Océans, en fin de semaine, menaçait les facteurs de privatisation? Parlait-il au nom du gouvernement?

[*Traduction*]

L'hon. Bill McKnight (ministre du Travail): Monsieur le Président, j'ai appris depuis longtemps à ne pas commenter les rumeurs qui circulent dans les journaux, car la presse se trompe neuf fois sur dix.

[*Français*]

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

LA DEMANDE DES MEMBRES DE LA GRC AU QUÉBEC RELATIVE AU DROIT À LA NÉGOCIATION COLLECTIVE SANS GRÈVE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général. Quatre-vingt-six pour cent des membres de la GRC au Québec ont voté pour le droit à la négociation collective sans grève, comme proposé par l'Association des 17 divisions. Le ministre peut-il assurer les membres de la GRC au Québec qu'il ne va pas bloquer cette demande essentielle?

[*Traduction*]

L'hon. Perrin Beatty (solliciteur général du Canada): Non, monsieur le Président.

[*Français*]

LES RELATIONS DE TRAVAIL—LA POSITION DU MINISTRE

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, je désire poser une question supplémentaire. Étant donné le fait que la Charte des droits accorde la liberté d'association à tous les Canadiens et Canadiennes et le fait que la GRC est un des seuls . . .

[*Traduction*]

M. le Président: Votre question, s'il vous plaît. Pas d'entrée en matière.

[*Français*]

M. Robinson: . . . pourquoi le ministre continue-t-il ce système paternaliste de relations de travail?

[*Traduction*]

L'hon. Perrin Beatty (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, il est intéressant de voir que le député, dont le parti est censé être le porte-parole des travailleurs, ne tient pas compte du vœu exprimé par la majorité des membres de la GRC.

Je lui signale en effet que, dans l'ensemble du service, les représentants de division, qui sont élus par la base, s'opposent à la syndicalisation.

Les députés néo-démocrates devraient soutenir la vaste majorité des membres de la GRC au lieu de traiter leur opinion avec dédain.

* * *

● (1500)

LA SCIENCE ET LA TECHNOLOGIE

LES CRÉDITS ATTRIBUÉS À LA RECHERCHE ET AU DÉVELOPPEMENT

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre des Finances. Afin de

dissiper la confusion qu'il a créée vendredi dernier par sa réponse au député de Laurier, voudrait-il admettre que les sommes qu'il a dit affecter à la recherche et au développement se trouvaient déjà dans le budget et qu'elles ne sont pas un gain pour les gens concernés?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député devrait réfléchir avant de poser des questions. Le budget avait été nettement réduit par l'ancien gouvernement. Nous nous sommes retrouvés avec un budget décroissant pour les trois conseils subventionnaires. Nous avons rétabli les montants à leur niveau antérieur et prévu un supplément de 6 p. 100 correspondant à l'appui que pourrait consentir le secteur privé à ces programmes. Notre façon de procéder permet une intégration croissante des efforts des secteurs privé et public, efforts qui conduiront à une activité bien supérieure de recherche et de développement.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Je suis dans un dilemme. J'ai reçu avis d'une question de privilège, et d'un rappel au Règlement qu'un député se dit prêt à présenter plus tard. La Chambre a exprimé son intention d'ajourner ses travaux maintenant. Nous allons donc respecter l'ordre de la Chambre. Je donnerai la parole au député de Bourassa (M. Rossi) à 16 h 30 pour la question de privilège qui découle de la période des questions.

Conformément à l'ordre adopté le jeudi 27 février 1986, la séance est suspendue jusqu'à 16 h 30. La Chambre passera alors aux ordres inscrits au nom du gouvernement, sous réserve de ce que je viens de dire.

(La séance est suspendue à 15 h 02.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 16 h 30.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Wilson (Etobicoke-Centre): Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement; ainsi que de l'amendement de M. Johnston (p. 11006) et du sous-amendement de M. Riis (p. 11009).

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Monsieur le Président, il m'est très agréable de dire quelques mots au sujet de l'exposé budgétaire du ministre des Finances (M. Wilson). J'étais chez moi en fin de semaine et j'ai eu des contacts avec un grand nombre de mes électeurs de toutes les couches de la société, notamment des médecins et des hommes d'affaires. De l'avis général, bien que personne n'aime payer des impôts ou voir ses impôts majorés, ils estiment que c'est un fort bon budget. On nous avait dit que le budget serait rigoureux et un grand nombre de mes commettants étaient satisfaits de constater qu'il ne l'était pas davantage.

Les Canadiens se rendent comptent, et mes électeurs disent la même chose, que nous avons tenté d'acheter la prospérité. C'est impossible. La plupart d'entre nous comprenons que nous devons vivre selon nos moyens et régler nos dépenses en fonction de nos revenus.

M. Attewell: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. J'hésite à interrompre mon collègue et ami, mais le député de Kenora-Rainy River (M. Parry) a parlé durant 20 minutes et j'aimerais répliquer à certaines de ses déclarations.

M. le vice-président: La présidence a déjà rendu une décision là-dessus à savoir que si le député n'est pas à la Chambre à la reprise du début, la période réservée aux questions et remarques est supprimée.

M. Darling: Monsieur le Président, je parlais de notre dette énorme et du fait qu'il faut faire quelque chose pour combler notre déficit. Tous les Canadiens comprennent que nous ne voulons pas faire comme le Mexique et l'Argentine c'est-à-dire accumuler d'énormes dettes et accuser une inflation qui monte en flèche. Si nous voulons y remédier, nous devons avaler la pilule. Le ministre des Finances a parié que les Canadiens accepteraient les majorations d'impôt visant en grande partie le contribuable à revenu moyen pour mener à bien sa lutte générale contre le déficit.

On a beaucoup parlé du fardeau qui est imposé au contribuable à revenu moyen. Selon les néo-démocrates, nous n'aurons plus de contribuables à revenu moyen. A mon avis, il n'y en aura plus car, à cause du gouvernement actuel et de ce budget, les contribuables à revenu moyen vont monter d'un échelon pour entrer dans la catégorie des contribuables à revenu élevé. Je crois aussi que la grande majorité des gens que l'on qualifie de contribuables à revenu moyen savent qu'il leur faudra puiser dans leurs ressources pour abaisser le déficit. Le gouvernement précédent, qui a accumulé cet énorme déficit, n'a pas su imposer les Canadiens autant qu'il aurait dû le faire et tout le monde, quelle que fût sa fourchette d'imposition, en a profité.

Une chose dont beaucoup de gens se soucient, je le sais, c'est de veiller à ce que nos enfants et nos petits-enfants n'héritent pas d'une dette énorme comme d'un boulet aux pieds. Il nous incombe de travailler ensemble à réduire cet énorme déficit.

Avant la présentation du budget, les chefs d'entreprise, les économistes et un bon nombre de nos journalistes disaient qu'il se devait d'être dur. D'aucuns allaient même jusqu'à dire qu'ils souhaitaient voir le ministre annoncer des mesures fiscales et des réductions de dépenses totalisant jusqu'à dix milliards de dollars. Nous étions nombreux à croire que ce serait peut-être là un bon budget, mais cela aurait certes imposé un lourd fardeau au contribuable ordinaire, ce que nous ne voulions absolument pas.

Il est intéressant de signaler que notre déficit global est de l'ordre de 225 milliards de dollars. Ce chiffre a été lancé par bien des intervenants ici, aujourd'hui, et il est probablement fort inférieur à la réalité. Toutefois, le *New York Times*, qui est un des journaux les plus prestigieux au monde ainsi qu'un des plus cités, a déclaré au lendemain de la présentation du budget que le déficit du Canada atteindrait cette année les 225 milliards de dollars. Je suis absolument persuadé que cela a dû produire quelques secousses, non seulement aux États-Unis, mais sur les marchés financiers et auprès des économistes du monde entier. Cela a probablement dû avoir une incidence néfaste sur notre dollar. C'est le déficit américain, dont le montant se situe cette année à quelque 224 milliards de dollars, qui s'apparente à notre dette globale.

Grâce aux mesures fiscales et aux compressions budgétaires, le ministre des Finances espère redresser notre dollar. Il est rare qu'un gouvernement s'engage dans un plan à long terme aussi bien défini en vue de remplir les coffres de l'État. Les budgets de mai 1985 et de février 1986 témoignent de la cohérence du gouvernement. Nous avons mis cartes sur table, ce qui constitue une autre anomalie dans les cercles gouvernementaux. Fidèle à nos principes, ce budget va nous permettre d'emblée de remettre de l'ordre dans nos finances. Il va accroître l'efficacité gouvernementale tout en réduisant les frais et il va encourager l'initiative privée.

● (1640)

Le gouvernement libéral nous a laissé en partage des problèmes sans nombre dont le plus notoire était une gestion financière absolument déplorable. Les intérêts sur le déficit et la dette nationale grugent des capitaux dont nous aurions autrement besoin. Chacun sait que le tiers des recettes fiscales va au service de la dette. Selon l'ancienne comptabilité, le déficit pour l'exercice en cours baissera de 3 milliards de dollars par rapport au précédent, pour atteindre 33.8 milliards. Le gouvernement prévoit qu'il tombera à 29.8 milliards pour l'exercice suivant et que, pour l'année financière 1990-1991, il ne se situera plus qu'à 22 milliards. Le freinage de la dette est probablement le signal le plus positif que le gouvernement peut donner d'un océan à l'autre.

Lorsque le monde verra le programme de notre gouvernement où les dépenses sont réduites à des niveaux qui existaient dans les années 1960, en pourcentage de l'économie, la confiance reviendra et les investissements dans les biens canadiens suivront. Aucune dépense du gouvernement n'a échappée au couperet du ministre des Finances. Tous les ministères et tous les programmes non statutaires ont été touchés par les mesures de restriction. Les députés et les sénateurs perdront $1000 de salaire. C'était probablement la mesure la plus populaire du budget. J'aurais également ajouté beaucoup de mandarins et de sous-ministres qui font bien plus d'argent que les députés et qui, selon toute probabilité, ne font guère que la moitié du travail que nous fournissons.

Bien qu'il ait fallu augmenter certains impôts, d'une façon humaine et prudente, 70 p. 100 des mesures de réduction du déficit touchent les dépenses. Le gouvernement a également l'intention de rechercher des acheteurs acceptables pour les sociétés d'État. Ainsi, nous sommes prêts à vendre Téléglobe, Canadair et Eldorado Nucléaire. La réduction spéciale de 500 millions de dollars des dépenses non prévues par des lois, pour 1986-1987, est équivalente à 2 p. 100 du coût de ces programmes. Nous réduirons aussi de façon constante les frais de fonctionnement de tous les ministères, puisque les dépenses ne pourront pas augmenter de plus de 2 p. 100 par année après 1986 et 1987.

On encouragera les ministères à augmenter leur productivité et à réaffecter les fonds pour absorber les augmentations de frais. Ces initiatives économiseront, l'an prochain, 850 millions aux contribuables et 2.8 milliards en 1990 et 1991.

Il est parfaitement clair que notre gouvernement planifie l'avenir. Il est sain et encourageant qu'il se soucie davantage de l'intérêt des gens qu'il représente que des prochaines élections. De plus, il fait preuve de beaucoup de courage en s'attaquant aux problèmes de front. On a ordonné à Postes Canada, autrefois intouchable, de présenter un nouveau plan pour ramener son déficit à zéro, tout en améliorant les services. C'est peut-être une tâche impossible, mais c'est certainement un objectif à poursuivre. Espérons que cela se produira sous la direction de son nouveau président et directeur général, M. Donald Lander, ou tout au moins que l'on progressera dans cette direction. J'admets que la critique des Postes est un des passe-temps favori des Canadiens. Le gouvernement préfère faire un effort honnête pour remettre Postes Canada sur la bonne voie. En ma qualité de député d'une région rurale, je sais que le ministère a remporté la palme des critiques qui parviennent à mon bureau et qui sont formulées contre des ministères gouvernementaux, c'est probablement le ministère des Postes. Je reconnais qu'il y a environ un an, il venait tout de suite après le ministère du Revenu national, mais ce n'est plus le cas.

En outre, dans le but de réduire le déficit national, nous comptons sabrer dans nos subventions au titre de l'aide à l'étranger. Les sommes dont nous nous étions engagés à augmenter le montant de notre aide à l'étranger, seront tronquées de 1.5 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années, ce qui fait que notre part croîtra à un rythme plus lent qu'à l'heure actuelle. Je signale que nous continuerons d'augmenter cette aide une fois par an, mais pas d'autant que maintenant. Nous avons décidé d'accorder 8.7 p. 100 d'augmentation par année, ce qui équivaut à 0.5 p. 100 du produit national brut. Nous espérons que cette aide passera à 0.6 p. 100 du PNB d'ici au milieu des années 1990. Chose certaine, le Canada continuera de jouer un rôle sur la scène internationale. les dépenses au titre de la défense seront également réduites de 1 p. 100 pour chacune des deux prochaines années. Je rappelle aux détracteurs de notre budget qu'il ne s'agit pas de réductions, mais bien d'augmentations moins importantes que dans le passé. La décision du gouvernement de réduire le taux de croissance des dépenses au titre de la défense fera économiser aux contribuables près de 285 millions de dollars.

Ce budget, fondé sur une foule de faits et de chiffres, se préoccupe du bien-être de la population. Le sort désolant des Canadiens aux revenus modestes est souvent au cœur de la planificiation et de la prise de décision du gouvernement. L'octroi d'une aide plus intéressante aux familles à revenus faibles a donné lieu à l'augmentation du crédit d'impôt pour enfants dans le budget de mai 1985. Dans le passé, les démunis étaient obligés d'attendre que leur déclaration de revenu ait été examinée avant de pouvoir toucher le remboursement auxquels ils avaient droit. En conséquence, beaucoup d'entre eux essayaient d'accélérer le processus en s'adressant aux escompteurs d'impôt qui leur accordaient un remboursement partiel avant l'envoi de la déclaration de revenu. Dans le but d'éviter que la chose ne se reproduise, le gouvernement propose de payer à l'avance de crédit d'impôt pour enfants. Le remboursement de $300 par enfant sera envoyé au mois de novembre cette année aux familles dont les revenus en 1985 ont été inférieurs à $15,000. Ai-je besoin d'en dire davantage sur le principe d'équité qui inspire ce gouvernement?

L'éclatant succès remporté par notre gouvernement repose aussi sur la suite que nous avons donnée à notre promesse de créer des emplois et encore des emplois. Le renversement de la tendance du taux de chômage est étonnante. Beaucoup de députés dans cette enceinte ont favorisé de façon active la création d'emplois au Canada. Tous les secteurs d'activité de l'économie louent le gouvernement d'avoir créé 580,000 emplois depuis les élections de septembre 1984. Je le répète, 81 p. 100 de ces emplois sont à plein temps. Certains statisticiens ont calculé que cela revenait à un emploi toutes les 90 secondes.

Dans ma circonscription, Parry Sound-Muskoka, où les débouchés sur le marché du travail sont bien moins nombreux pendant l'hiver, la situation s'est grandement améliorée. Cet hiver, le nombre de prestataires de l'assurance-chômage a baissé de 500 et quelques entreprises ont été en mesure de garder des employés licenciés normalement à cette époque-là de l'année. Dans mon village natal, Burks Falls, je me suis entretenu avec le directeur de la plus vieille société de l'endroit, Thompson Heyland, et je lui ai demandé quelle était la situation dans son entreprise. Cette usine donne normalement du travail à 80 personnes environ, mais, à l'heure actuelle, elle emploie 100 personnes et va offrir des emplois d'été à un grand nombre d'étudiants. C'est certainement une bonne nouvelle. Le gouvernement a créé en moyenne 30,000 emplois par mois depuis son arrivée au pouvoir, alors que les libéraux, à leurs plus beaux jours, n'en ont créés que 7,400 par mois. Ainsi, nous créons un emploi toutes les 90 secondes. Il convient de remarquer que 580,000 emplois ont été créés en seulement 16 mois, alors qu'il a fallu à l'ancien gouvernement près de 55 mois pour en créer à peine 406,000.

● (1650)

Le taux de chômage, 9.8 p. 100, n'a jamais été aussi bas depuis 1982 et le gouvernement prend toutes les mesures voulues pour le réduire encore davantage à l'avenir. Les aptitudes remarquables du gouvernement en matière de création d'emplois sont, semble-t-il, indéniables. Le terrible taux de chômage chez les jeunes a également baissé de 18.3 p. 100 à 15.9 p. 100. Il n'y a certes pas de quoi être fier, mais c'est quand même une amélioration. Le taux est encore bien trop élevé et le gouvernement prend des mesures, afin de le réduire et de remédier à la situation.

Depuis les dernières élections, 43,000 nouveaux emplois ont été créés pour les jeunes alors que sous les libéraux, 283,000 avaient disparu. Les étudiants des universités, des collègues communautaires et des écoles secondaires vont profiter du nouveau programme Défi 86, cet été. L'entreprise que j'ai mentionnée tout à l'heure, dans mon village natal, engagera 10 étudiants. Il n'est pas étonnant que les employeurs d'un bout à l'autre du pays prennent note du programme d'emplois d'été pour les jeunes et en profitent.

Le gouvernement a mis de côté 210 millions de dollars, afin d'aider les étudiants à se trouver un emploi cet été. L'année dernière, le programme Défi 85 a remporté un vif succès et il a permis d'offrir quelque 101,000 emplois aux étudiants. Le programme de 86 invite les gouvernements provinciaux et municipaux ainsi que les entreprises et les organismes à but non lucratif à profiter au mieux du programme. La ministre de l'Emploi et de l'Immigration (Mlle MacDonald) nous a assurés que le programme Défi 86 n'est pas un autre programme destiné à créer des emplois improductifs pour garder les étudiants occupés. Elle a clairement fait la distinction entre une simple activité et une productivité salutaire. Son programme tend à créer des emplois d'été orientés vers la carrière et l'apprentissage, qui pourront être d'une grande utilité dans l'avenir. On donnera également la priorité aux étudiants lorsque viendra le temps de combler les 25,000 emplois reliés au recensement de 1986.

Alors que le gouvernement s'attaque au problème du taux de chômage élevé . . .

M. le vice-président: A l'ordre, s'il vous plaît. Je regrette d'interrompre le député, mais puis-je lui demander de terminer son discours. Son temps de parole est déjà écoulé, mais il peut conclure.

M. Darling: Je vous remercie, monsieur le Président. Je répète que ce budget contribuera grandement à relancer le Canada sur la voie de la prospérité économique. Il réduira également le déficit et favorisera la création d'emplois. Je suis heureux de féliciter le ministre des Finances pour l'excellent travail qu'il a accompli.

Mme Copps: Monsieur le Président, je veux d'abord féliciter le député de Parry Sound-Muskoka (M. Darling) pour ses propos. Je pense qu'ils venaient du fond du cœur. Cependant, quand le député nous parle des compressions prévues dans le budget, je pense que ce seront les gagne-petit et ceux qui sont le moins en mesure de les supporter qui en souffriront le plus.

Le député a manifesté une certaine inquiétude au sujet de l'avenir des Postes. Je me demande s'il pourrait nous préciser, car il existe une certaine confusion dans les messages que nous recevons, quelle est la position du parti progressiste conservateur ou encore du gouvernement au sujet des Postes? Sont-ils en faveur d'un système postal universel? Veulent-ils le privatiser ou le premier ministre (M. Mulroney) se prépare-t-il à jouer le «Rambo» canadien en faisant savoir aux postiers comment le gouvernement entend réagir? Quelle est la position du gouvernement fédéral au sujet des Postes?

M. Darling: Monsieur le Président, je remercie la députée de Hamilton-Est (Mme Copps) pour sa question. En ce qui concerne la position du gouvernement, ce dernier favorise un service postal capable de livrer le courrier dans des délais raisonnables. Je sais que l'on a fixé des objectifs et je dirais qu'il est peu probable que l'un de ces objectifs soit de rentabiliser les Postes d'ici deux ans. Pourtant, les Canadiens estiment que la Société des Postes devrait leur offrir un meilleur service. Il y a bien des années, beaucoup de courrier était acheminé par chemin de fer. J'ai exploité une entreprise pendant des années et je savais que si je postais une lettre avant une heure du matin à Burks Falls—généralement je mettais mon courrier directement au train—elle serait livrée à Toronto le jour même. Nous espérons donc tous que le service va s'améliorer.

Je sais aussi que les Postes sont un service essentiel et qu'il sera assez difficile de le rentabiliser sans accroître les tarifs qui sont déjà trop élevés de l'avis d'un grand nombre.

Mme Copps: Monsieur le Président, la raison pour laquelle j'ai posé cette question au député de Parry Sound-Muskoka (M. Darling), c'est qu'il représente non seulement des localités urbaines, mais aussi beaucoup de régions rurales qui perdront peut-être leurs services postaux si le système est privatisé. C'est la question que je me pose et je voudrais savoir ce que le député en pense. Si, comme certains ministres ont menacé de le faire, le gouvernement décide de privatiser les Postes, le député croit-il que non seulement Burks Falls, mais aussi nombre de petites localités rurales de sa circonscription jouiront des services de distribution à domicile ou est-ce que ceux-ci seront limités aux grands centre urbains comme Toronto et Hamilton?

M. Darling: Monsieur le Président, je dois reconnaître qu'il ne serait guère rentable pour une entreprise de livrer le courrier à domicile dans les circonscriptions rurales. Dans toute la circonscription de Parry-Sound-Muskoka, par exemple, il n'y a qu'une seule localité où le courrier est livré à domicile. Le reste est déposé à la poste. Je sais aussi que la population est clairsemée comme c'est également le cas dans un grand nombre d'autres circonscritpions. Certains députés, et aussi des ministres importants, je crois, préféreraient que la Société des postes soit privatisée. Nous entretenons tous notre petite idée là-dessus. Je ne partage pas ce point de vue personnellement, mais je crois que le gouvernement doit essayer d'améliorer notre service postal.

Mme Copps: Monsieur le Président, je voudrais poser une question au député à propos d'une autre disposition budgétaire. Je crois qu'il s'en est inquiété lui aussi. Il s'agit de la décision prise, en novembre 1984, par le ministre des Finances (M. Wilson) de ne pas accorder de prestations de chômage aux gens qui prennent une retraite anticipée. Je ne parle pas uniquement du personnel des Forces armées canadiennes, de nos anciens combattants de la guerre de Corée notamment, mais des employés de compagnies privées, comme Black & Decker, qui se sont retrouvés sur le pavé lorsque cette compagnie a fermé ses portes. Comble de l'infortune, voilà maintenant qu'ils n'ont plus droit aux prestations de chômage. Le député était-il déçu de ne trouver, dans le budget du ministre des Finances, aucune mesure pour remédier à cette triste situation?

M. Darling: Monsieur le Président, là encore, en réponse à la question de la ministre . . .

Mme Copps: Je vous remercie beaucoup.

M. Darling: Je n'aurais pas dû donner à la députée une promotion qui risque de se faire attendre encore un bout de temps, je le crains. Je crois qu'elle a pris une mauvais décision . . .

M. Turner (Ottawa-Carleton): Elle n'aurait jamais dû quitter Queen's Park.

M. Darling: C'est vrai, car avec un tel talent, elle n'aurait pas tardé à accéder aux banquettes ministérielles, ce qui ne risque pas de lui arriver de sitôt aux Communes.

En réponse à sa question, je conviens certes que ce problème préoccupe un grand nombre de députés des deux côtés de la Chambre. Elle n'ignore pas que la Commission Forget en est saisie actuellement. Je reconnais bien sincèrement que j'ai déjà reçu probablement quelques douzaines de lettres d'électeurs mécontents qui s'inquiètent fort de cet état de choses. Les députés d'en face ont raison de dire que certains ministres importants ont déclaré s'en inquiéter beaucoup eux aussi.

• (1700)

La députée a marqué un point lorsqu'elle a parlé du personnel des Forces armées, mais ce qu'elle oublie de dire, et je m'empresse de corriger cet oubli, c'est que ces gens n'ont pas pris volontairement leur retraite. Après 25 ans de service, on s'est contenté de leur serrer la main en leur souhaitant bonne chance. Je partage donc ses préoccupations à ce sujet.

[*Français*]

M. Lanthier: Monsieur le Président, je voudrais demander au député son opinion sur certaines sociétés de la Couronne qui auraient induit en erreur les «Early Retirement Beneficiaries», notamment aux Postes et dans d'autres départements, des gens qui ont pris leur retraite prématurément suite à des invitations de sociétés gouvernementales les incitant à prendre leur retraite et leur promettant que l'assurance-chômage était pour les payer quand, en 1984, nous avions été clairs dans l'énoncé économique, que les paiements d'assurance-chômage à ceux qui ne les méritaient pas, cesseraient à une date bien définie, c'est-à-dire le 5 janvier 1986.

Qu'est-ce que le député pense de ces institutions gouvernementales qui, sous de fausses représentations, il faut tout de même les appeler ainsi, ont incité les gens à prendre une retraite prématurée en leur promettant une récompense, quand ils savaient définitivement qu'ils ne l'auraient pas?

[*Traduction*]

M. Darling: Monsieur le Président, pour répondre à mon collègue, je redirai ce que j'ai déjà dit. Je me soucie énormément des gens qui ont été victimes de cette fausse représentation. J'espère que dans des cas comme celui-là les industries prendront un peu de recul et essaieront de trouver quelque chose. J'aimerais encore une fois répéter que nous espérons que la Commission Forget trouvera une solution acceptable. Ce sera certainement utile à ceux qui connaissent actuellement ces difficultés.

[*Français*]

M. le vice-président: J'ai reçu préavis de deux questions de priviliège. Nous allons les traiter dans l'ordre où je les ai reçues. Premièrement, l'honorable député de Bourassa (M. Rossi)

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

CERTAINS SUPPOSÉS QUALIFICATIFS LANCÉS AU DÉPUTÉ DE BOURASSA

M. Carlo Rossi (Bourassa): Monsieur le Président, je veux soulever une question de privilège. Au cours de la période des questions orales cet après-midi, alors qu'un député libéral posait des questions, le député de Nipissing (M. Mantha) s'adressait à l'orateur et disait: «Question! Question! Question! Question!»

Alors à ce moment-là, j'ai dit au député en question: «Arrête de «niaiser».», en anglais, «Stop fooling around», et le député de Nunatsiaq (M. Suluk) s'adressa à moi, derrière moi ici, et dit: «Le mafioso de la mafia en avant là, ça va faire!»

Alors, monsieur le Président, le député de LaSalle (M. Lanthier) semble trouver cela comique, mais je pense qu'il peut se référer à ces personnages d'origine italienne. On n'accepte pas cela. Ici, on a un grand respect pour tous les groupes ethniques, monsieur le Président. Mon collègue de Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe (M. Tobin) et mon collègue de York-Ouest (M. Marchi) ont bien entendu la conversation.

Monsieur le Président, je me demande, à ce stade-ci, si ce sont ses vues personnelles ou les vues de son parti de traiter les gens d'origine italienne de mafioso ou de mafia?

De ce côté-ci de la Chambre, monsieur le Président, on a du respect pour tous les groupes ethniques, et je crois qu'on se doit de se respecter mutuellement. Je n'accepterai jamais de la part de qui que ce soit qu'on se traite soit de mafioso ou mafia, parce qu'on porte des noms d'origine italienne. On a du respect pour tous les groupes.

Alors, je demande à ce député de retirer ses paroles, monsieur le Président.

[*Traduction*]

M. Suluk: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement au sujet de l'intervention du député de Bourassa (M. Rossi) à propos de ce qu'il m'accuse d'avoir dit pendant la période des questions. Si ces remarques apparaissent au compte rendu, je consentirai peut-être à faire ce qu'il demande. Toutefois, si ces remarques n'y figurent pas, je me demande pour quel motif il soulève cette question. Comme il s'agit d'un ancien chef de police, il est possible qu'il s'y connaisse fort bien en matière d'intimidation, car c'est à mon avis à cela que se ramène sa question de privilège. Toutefois, connaissant le souci de civilité de la présidence dans nos délibérations, je m'en remettrai à votre décision à cet égard.

M. Turner (Ottawa-Carleton): A l'ordre. De quoi s'agit-il?

M. Rossi: C'est vous le Président?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Et vous?

[*Français*]

M. Rossi: Monsieur le Président, je n'accepterai même pas ces dernières allégations concernant les policiers, parce que le corp policier dont je faisais partie est reconnu comme étant le meilleur corps policier sur le continent américain, et je n'accepterai jamais qu'en cette Chambre des députés disent: mafia, mafioso. Même si ce n'est pas rapporté dans les bleus, monsieur le Président, il y a trois personnes qui l'ont entendu en arrière ici. Je n'accepterai jamais, au nom de l'origine italienne, qu'on appelle qui que ce soit: mafioso.

[*Traduction*]

M. le vice-président: Je vais réfléchir à cette question et je rendrai une décision le plus rapidement possible.

Le député de Kenora-Rainy River (M. Parry) invoque la question de privilège.

ON S'EXCUSE DE NE PAS AVOIR ÉTÉ À LA CHAMBRE À LA REPRISE DE LA SÉANCE

M. John Parry (Kenora-Rainy River): Monsieur le Président, avec votre indulgence et celle des députés, j'invoque le Règlement pour m'excuser, notamment auprès des députés gouvernementaux, de n'avoir pas été de retour quand la Chambre a repris sa séance à 16 h 30, pour répondre aux questions qui m'auraient été adressées ou écouter les commentaires sur le discours que j'ai fait à propos du budget. Ce retard est dû au fait que j'assistais à la cérémonie des obsèques de feu T. C. Douglas. Jamais je ne ferais délibérément à la Chambre un discours que je ne serais pas prêt à défendre. Je demande aux députés du côté du gouvernement de m'excuser de ne pas avoir été là pour entendre leurs commentaires ou leurs éventuelles questions.

M. le vice-président: Reprise du débat. La députée de Trinity (Mlle Nicholson).

* * *

BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Wilson (Etobicoke-Centre): Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement; ainsi que de l'amendement de M. Johnston (p. 11006) et du sous-amendement de M. Riis (p. 11009).

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, je suis heureuse de cette occasion de participer à ce débat sur le budget. Ce que je regrette sincèrement, c'est qu'il y ait si peu de choses positives à dire sur ce budget. J'espérais qu'après avoir vu les réactions à son premier budget, le gouvernement essaierait dans celui-ci d'atténuer un peu les dégâts qu'il avait faits. Je préférerais de beaucoup pouvoir féliciter le gouvernement d'avoir comblé le fossé qu'il a creusé entre les riches et les pauvres au Canada, ou pouvoir discerner dans le budget un plan économique cohérent révélant que le gouvernement possède un programme réaliste et réalisable de croissance économique au Canada. Je ne puis malheureusement faire ni l'un ni l'autre.

Nous trouvons essentiellement dans le budget encore et toujours la même chose: les familles et les particuliers à revenus faibles et moyens se voient coller encore plus de taxes venant s'ajouter à celles qu'ils paient déjà à la suite du budget de l'année dernière, tandis que les riches et les sociétés s'en tirent virtuellement indemnes. Pourquoi le gouvernement a-t-il décidé de se répéter ainsi? Est-ce parce qu'il voit une source facile de revenus dans ses ponctions fiscales exercées sur les Canadiens à revenus moyens, une source assurée de revenus qui est vraiment trop tentante pour ne pas l'exploiter? Cela explique peut-être en partie pourquoi le gouvernement se tourne encore une fois vers les contribuables moyens pour en tirer les deux tiers des revenus qu'il compte recueillir cette année.

Je crois percevoir également, bien que j'espère me tromper à cet égard, une sorte de pari cynique dans les mesures que prend le gouvernement en empilant les taxes et en les répartissant entre les contribuables sans égard à leurs moyens de payer. Le gouvernement compte-t-il sur la résignation des contribuables et leur acceptation de ces mesures sans que n'émerge une opposition organisée? Dans ce contexte, la remise de la taxe de vente pour les contribuables dont le revenu est inférieur à $15,000 par année, le paiement anticipé du crédit d'impôt-enfants pour les mêmes et la hausse des pensions d'invalidité apporteront un certain soulagement. Toutefois, ces mesures seront loin de suffire à compenser ces contribuables pour ce que leur feront perdre les impôts plus élevés et la désindexation.

• (1710)

Nous pouvons voir dans ces mesures secondaires ou bien un indice de la conscience sociale sous-développée des conservateurs ou bien une tentative cynique d'étouffer toute velléité d'opposition aux hausses discriminatoires d'impôt du gouvernement.

Quand on compare ses deux budgets, on constate que le gouvernement compte de plus en plus sur le contribuable à revenus moyens pour accroître ses recettes fiscales. Même compte tenu des modestes mesures d'allégement prévues au budget, le chef de famille monoparentale de deux enfants avec un revenu de $15,000 paiera plus de $300 de plus en impôt par suite des budgets conservateurs. Grâce à cette ponction dans les poches des contribuables, le gouvernement pourra déverser près de 3 milliards de plus dans ses coffres d'ici la fin de la décennie; par ailleurs, les recettes provenant des sociétés baisseront à moins de 300 millions. Voilà le genre de justice que l'on trouve dans un budget conservateur; le gouvernement prend 3 milliards aux particuliers et 300 millions aux sociétés.

Je le répète, les deux budgets étaient analogues sur un autre point également; ils ne donnent pas de vision de l'avenir, ce qui est inquiétant. Dans le deuxième budget, on constate clairement par ailleurs que tous les moyens sont bons pour réduire le déficit. D'après le gouvernement, il est normal de taxer à mort la classe moyenne pour obtenir les chiffres voulus. Je me demande si la fin justifie les moyens.

Ce budget donne une image rassurante d'un déficit légèrement inférieur à 30 milliards. Ce chiffre est fondé sur une série d'hypothèses très fragiles et si tout ne se passe pas comme le ministre des Finances (M. Wilson) le désire, cette image sera déformée considérablement. Le budget est basé sur le principe que le prix du baril de pétrole sera de $22.50, ce qui semble un peu optimiste, puisque les prix affichés étaient bien inférieurs à cela. Chaque fois que le prix du pétrole diminue de $1, le gouvernement perd 110 millions de recettes.

Le budget est basé également sur un taux d'intérêt de 9.5 p. 100, ce qui est peut-être trop optimiste. Le budget n'est pas parvenu jusqu'à présent à faire remonter le dollar, et nous savons que le ministre des Finances est tout disposé à faire monter les taux d'intérêt pour défendre notre devise. Il existe par conséquent deux possibilités que le plan de réduction du déficit du gouvernement soit saboté et que notre croissance économique soit ainsi compromise.

Le gouvernement devrait songer aux conséquences de sa décision de compter aussi fort sur la classe moyenne et sur les gagne-petit. Ces personnes savent très bien qu'elles supportent le plus gros du fardeau qu'impose aux citoyens la guerre contre le déficit menée par le gouvernement. En fait, pour bien des Canadiens, c'est davantage une guerre contre la classe moyenne. Tout comme les réductions de dépenses du gouvernement influencent le moral des fonctionnaires, il est certain que des hausses de taxes successives frappant surtout la classe moyenne et les gagne-petit et épargnant les riches et les sociétés produiront un effet analogue. Nous avons vu des exemples éloquents au *Journal*, pendant la soirée du budget.

Les citoyens appartenant à la classe moyenne commencent à manifester des signes de désespoir, car ils sont taxés exagérément par le gouvernement. Ils se demandent pourquoi ils essayeraient d'améliorer leur vie et celle de leurs enfants si le gouvernement ne cesse de leur prendre de plus en plus d'argent. Je suis convaincu que les Canadiens sont disposés à contribuer à faire baisser le déficit, mais le gouvernement est injuste à l'égard de la classe moyenne en comptant surtout sur elle pour faire des recettes et en ne demandant rien ou presque rien aux autres couches de la société. C'est limpide, et le gouvernement aurait tort de croire qu'il peut continuer à profiter injustement de la situation sans devoir en subir les conséquences.

On retrouve également dans ce budget, comme dans le premier, de nombreux signaux ambigus et inquiétants. Comme je l'ai dit, le gouvernement semble avoir choisi la solution de facilité en augmentant une fois de plus les impôts pour accroître ses recettes. Non seulement il manque d'imagination, mais il brouille les cartes vu qu'en même temps il insiste beaucoup sur les décisions prétendument difficiles qu'il a dû prendre.

On nous a dit que ce budget revigorerait l'économie. Nous souhaitons tous une plus forte croissance économique, mais si le gouvernement réduit de plus en plus le revenu disponible des Canadiens, cela produira certainement l'effet contraire. La demande et les dépenses des consommateurs créent des emplois. Quand les gens ont moins d'argent à dépenser, ils sont plus portés à renoncer à certaines dépenses ou à les différer.

A en croire l'exposé budgétaire, les Canadiens peuvent avoir confiance. C'est là une affirmation bien étrange étant donné qu'en réduisant ainsi le pouvoir d'achat des contribuables, le gouvernement montre qu'il ne fait pas confiance à ces derniers, ou du moins aux contribuables moyens. En effet, le gouvernement a maintenu l'exemption sur les gains en capital accordée sans condition aux riches parce qu'il pense que ces derniers feront des investissements dans l'intérêt du Canada. Toutefois, il ne traite pas de la même façon ceux qui se situent au milieu ou au bas de l'échelle des revenus. Ces personnes doivent renoncer à faire certaines dépenses à cause des hausses d'impôt et pourtant le gouvernement leur demande de lui faire confiance.

L'exposé budgétaire insiste également beaucoup sur les fonds alloués à certains secteurs et notamment sur les 75 millions destinés aux initiatives culturelles, de même que les 300 millions accordés au Conseil de recherches médicales, au Conseil de recherche en sciences naturelles et en génie et au Conseil de recherches en sciences humaines jusqu'à la fin de la décennie. Il n'est pas précisé que ces programmes ont grandement besoin de cet argent et qu'il leur en faudrait même davantage en raison des coupes que le gouvernement a opérées depuis son accession au pouvoir. Par exemple, il a amputé de 122 millions le budget de la culture et des communications. Il remplace cette somme par 75 millions.

Le budget explique longuement le rôle que le Canada joue dans la communauté mondiale de façon à faire passer pour un supplément la somme de 1.4 milliard soustraite à l'aide étrangère. Néanmoins, les faits sont là et le premier ministre (M. Mulroney) a beau parcourir le monde, il est évident que notre aide étrangère n'est pas accrue.

Le budget contient plusieurs autres choses nébuleuses. Par exemple, le ministre des Finances a souvent dit que la réduction du déficit se faisait à 70 p. 100 par une diminution des dépenses et à 30 p. 100 par une augmentation des impôts. Cependant, lorsque nous examinons les réductions budgétaires, nous constatons qu'elles sont, pour la plupart, purement théoriques. Par exemple, nous pouvons voir dans les prévisions budgétaires que les réserves seront abaissées de 2 milliards. Les fonds de réserve sont utilisés en cas d'urgence, mais c'est de l'argent que le gouvernement n'a pas vraiment l'intention de dépenser. Ces coupes ne représentent donc pas une épargne réelle de 2 milliards.

Le gouvernement se livre à d'autres tours de passe-passe en prévoyant le taux de croissance et les dépenses en fonction des chiffres de 1974. Lorsque le gouvernement a proposé ses premières prévisions de dépenses l'an dernier, elles battaient tous les records. Cette année, les prévisions de dépenses ont augmenté de 4 p. 100 par rapport à l'an dernier. D'accord, on nous a dit dans l'exposé budgétaire qu'on va les réduire d'encore 500 millions de dollars, mais nous ne savons pas dans quel secteur. Cela dépendra sans doute du rapport Nielsen qui doit être déposé le 11 mars. Cependant, cela soulève une autre série de questions. Pourquoi a-t-on attendu si longtemps pour nous remettre ce rapport?

● (1720)

Dans les *Documents budgétaires*, il n'est pas question des jeunes et les prévisions de dépenses budgétaires ne prévoient aucun programme relevant du ministère de la Jeunesse. L'an dernier, l'Année internationale de le jeunesse, certains fonds étaient prévus, mais on avait mis l'accent surtout sur les relations publiques. Le bureau et les fonctions du ministre sont apparemment maintenus mais aucun programme ne sera en vigueur. Faut-il en déduire que le gouvernement va mener des activités de relations publiques à l'égard des jeunes, mais qu'il n'applique aucun programme réel pour remédier au chômage parmi ce groupe?

J'ai parlé plus tôt des coupures dans l'aide extérieure. Il y a eu des modifications quand le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) a annoncé que certains prêts en souffrance seraient convertis en subventions. Cependant, il n'en demeure pas moins que le Canada a remis de plusieurs années son engagement à accroître l'aide extérieure.

Nous sommes actuellement dans la troisième année de relance à la suite d'une récession mondiale particulièrement dure. Sur cette période, le gouvernement conservateur a été au pouvoir pendant 18 mois. Nous en sommes arrivés au point où on peut s'attendre à une sorte de marasme cyclique. Comment le gouvernement y a-t-il fait face? Il est dit quelque part, je crois, que le ministre des Finances est conscient de ce mouvement cyclique. Si c'est le cas, comment justifie-t-il le recours aux impôts, encore des impôts?

Selon un commentateur célèbre du *Citizen*, le ministre des Finances «n'a pas l'air d'un joueur du Mississipi, mais son budget est un pari économique et politique plus digne d'un joueur professionnel que d'un homme qui ressemble à un comptable de banque ou à un directeur d'école religieuse. En accumulant impôt sur impôt, ce plan financier risque de déclencher une révolte nationale contre les augmentations d'impôt». J'ajoute que ce pari qui consiste à accumuler les impôts et à réduire la demande à la consommation contribue effectivement à déclencher une récession. En période de marasme économique, les augmentations d'impôt risquent d'empêcher l'économie de produire des recettes et de créer des problèmes aussi néfastes, sinon pires, que ceux du déficit. Malgré toutes les belles paroles du ministre au sujet de la réduction des dépenses, il nous propose un budget qui s'appuie en réalité sur des impôts, encore des impôts et sur des dépenses, encore des dépenses. C'est un pari qui peut rapporter, mais qui risque également d'avoir des résultats très négatifs.

[*Français*]

M. Lanthier: Monsieur le Président, on vient de faire une remarque en terminant. J'avais pris plusieurs notes ici pour faire des remarques à la députée de Trinity (Mme Nicholson). Mais j'ai entendu en dernier les remarques «spend, spend, spend» et «cents, cents, cents». Je ne sais pas si elle se souvient d'une autre remarque qui avait été faite par notre premier ministre (M. Mulroney), qui disait: «jobs, jobs, jobs». Je crois qu'on peut traduire en français la même chose par «jobs, jobs, jobs», même en France. Dans ses allégations de sa critique des finances, qu'elle vient de formuler, j'aimerais demander à la députée de Trinity de nous commenter le fait que depuis que nous avons pris le pouvoir en 1984, 580,000 emplois ont été créés au Canada et que le taux de chômage a diminué pour baisser en bas de la barrière des 10 p. 100 depuis 1982. J'aimerais qu'elle commente ces résultats lorsqu'elle parle de «gamble», lorsqu'elle parle de risque ou de chance. J'aimerais qu'elle donne ses commentaires sur ces résultats qui ne sont pas des résultats de jeu, ni de risque, ni de «gamble», mais qui sont bien des résultats concrets.

[*Traduction*]

Mlle Nicholson: Monsieur le Président, je le répète, nous sommes dans la troisième année de relance économique et bien entendu, certains emplois sont créés.

M. Lanthier: Bravo.

Mlle Nicholson: Ce ne sont pas les gouvernements qui créent les emplois, mais l'économie, le marché libre, sur lequel le parti du député nous fait souvent un cours. Si, à la place des conservateurs, les libéraux étaient au pouvoir, je suis convaincue que le taux de création d'emplois serait beaucoup plus élevé qu'à l'heure actuelle.

Des voix: Oh, Oh!

Mlle Nicholson: A mon avis, il n'y a pas lieu d'être fier d'un taux de chômage inférieur à 10 p. 100 au cours de la troisième année de relance. Un peu moins de 10 p. 100 de chômeurs, cela représente bien des gens très malheureux. J'en vois dans mon bureau de circonscription tous les jours. Ils ne trouvent aucun réconfort à s'entendre dire que le premier ministre déclare avoir créé 400,000 nouveaux emplois. Ils ont du mal à se décrocher un emploi. Bien sûr, le chômage n'est pas aussi terrible qu'il l'était au plus fort de la récession, mais il ne faut pas qu'il le soit non plus. Nous devrions avoir fait beaucoup de progrès depuis ce temps-là.

Au sortir de la récession, beaucoup d'employeurs ont découvert qu'ils pouvaient se tirer d'affaires avec moins d'employés. Il n'y a pas autant d'emplois qui sont créés et les nouveaux emplois sont très sélectifs. Les personnes très compétentes, instruites ou ayant une bonne formation trouveront facilement des emplois. Les personnes sans formation et les jeunes éprouvent quant à eux beaucoup de mal. Nous n'avons aucune raison de nous réjouir de la situation de l'embauche. Bien sûr, elle est meilleure qu'elle ne l'était pendant la récession, mais il y a encore beaucoup de Canadiens qui ont un pressant besoin que l'on s'occupe d'eux et qu'on leur trouve un emploi.

M. Blenkarn: Monsieur le Président, la députée a critiqué le budget, mais elle a aussi parlé des prix du pétrole. Elle devrait savoir que le Conseil économique du Canada a mené une étude des prix du pétrole et a examiné celui de $19 U.S. le baril. Cette étude révèle qu'un tel prix est propice à l'accroissement de la productivité nationale, à la réduction du déficit d'au moins cinq milliards de dollars d'ici à 1990, et à la création d'emplois. Le fait est qu'il y a plus de consommateurs que de producteurs d'énergie. Nous perdons des recettes fiscales du côté du secteur industriel, mais nous gagnons en impôts et en investissements dans des emplois, surtout dans le centre du Canada.

• (1730)

A propos de toute cette question, puisque, au fond, il s'agit d'emplois, la députée peut-elle nous dire, selon les prévisions de son parti, combien d'emplois nous allons perdre? Si elle se rappelle bien, son chef avait annoncé que l'exposé économique de novembre 1984 nous en ferait perdre 200,000 et, selon le porte-parole de son parti en matière de finances, le budget de mai allait provoquer 100,000 pertes d'emplois. Je lui signale que le député d'Oshawa (M. Broadbent) parlait, lui, de 55,000 pertes d'emplois après le budget de mai.

La députée peut-elle préciser combien d'emplois va· nous coûter ce budget s'il est aussi terrible qu'elle le dit?

Mlle Nicholson: Monsieur le Président, le député m'a posé deux questions dont la première concernait les effets du prix du pétrole. Je conviens avec lui que, à long terme, et c'est également ce qu'en dit, je pense, le Conseil économique, la baisse du prix du pétrole va stimuler notre économie et entraîner les effets souhaitables qu'il a mentionnés. Mais, à court terme, cette diminution va priver le gouvernement de recettes importantes sur lesquelles il compte dans son budget.

Il me semble, monsieur le Président, que nous avons tous deux raison. Les conséquences à long terme de la chute du prix du pétrole sont certes souhaitables mais, à brève échéance, le gouvernement ne réussira pas à réduire le déficit selon les chiffres qu'il a annoncés.

En ce qui concerne les emplois, nous en avons perdu beaucoup en raison du budget de novembre. Il faut tenir compte du fait que, même s'il se crée des emplois, il s'en perd un très grand nombre. En Ontario d'abord, dans le secteur de la fabrication, par exemple, les pertes ont été très nombreuses. Les emplois qui sont créés ne sont pas toujours de même qualité que ceux qui ont été supprimés.

C'est ainsi que dans une ville que je connais, lourdement tributaire de la sidérurgie, il y a des centaines de métallurgistes syndiqués qui ont perdu un emploi relativement bien payé. Il y en a maintenant qui travaillent, mais à $4 l'heure. Il y a beaucoup de ce genre d'échanges qui se pratiquent, et il se crée beaucoup d'emplois à temps partiel.

L'autre chose qu'il ne faut pas oublier, c'est que le procédé utilisé par Statistique Canada pour noter la croissance de la main-d'œuvre soulève des problèmes, même si c'est le procédé utilisé internationalement. Quiconque a travaillé une heure au cours du mois précédent est considéré comme faisant partie de la main-d'œuvre active et pourvu d'un emploi. Quiconque n'a pas cherché de travail au cours d'une période donnée—je pense que c'est également la période d'un mois—n'est pas du tout considéré comme faisant partie de la main-d'œuvre active.

Tant qu'il n'y aura pas d'amélioration au procédé international de tenue des statistiques d'emploi, il va y avoir beaucoup de chômage déguisé, et les chiffres bruts sont muets sur la qualité ou la performance des emplois. Voilà un élément qui nous préoccupe également.

M. Nickerson: Monsieur le Président, je sais à quel point il est difficile de critiquer un budget qui est aussi bon, aussi juste et aussi équitable que celui-ci, mais les derniers propos de la députée ont piqué mon intérêt, quand elle a dit de façon absolument générale que c'était un budget comportant des impôts et encore des impôts, puis des dépenses et encore des dépenses.

J'inviterai la députée de Trinity (Mlle Nicholson) à examiner les chiffres. Elle verra que l'augmentation des recettes qui est annoncée est plutôt modeste en comparaison de la dette qu'il faut rembourser, dette qui a été entassée dans les années de gouvernement libéral. Il y a quelque chose comme 1.5 milliard d'augmentation de recettes sur une base d'environ 70 milliards, avec 2 p. 100 seulement d'augmentation des impôts.

Pour ce qui est des dépenses, et encore des dépenses, comme elle dit, j'inviterai la députée à revoir les chiffres. L'augmentation annuelle de la croissance des dépenses des programmes au cours des quatre ou cinq dernières années du gouvernement qu'elle appuyait s'établissait en moyenne entre 10 et 20 p. 100. Le budget actuel propose une croissance zéro des augmentations de programmes. Une croissance zéro! En fait, il est prévu une diminution d'environ 2 p. 100 des dépenses dans les programmes non statutaires.

Comment peut-on prétendre que ce budget ne contient rien d'autre que des impôts et des dépenses, encore et toujours? Rien n'est plus éloigné de la vérité.

Mlle Nicholson: De l'aveu même du ministre, les impôts vont augmenter de 3.4 milliards de dollars au cours de la prochaine année financière, de 5.2 milliards l'année d'après et de 8 milliards dans l'année financière 1990-1991. Voilà pour les impôts.

Quant aux dépenses, je le répète, jamais nous n'avions en de prévisions aussi élevées que celles que le gouvernement a déposées l'année dernière. Celles de cette année accusent une hausse de 4 p. 100.

[*Français*]

M. le vice-président: Questions, commentaires? Débat. L'honorable secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Vincent) a la parole.

M. Pierre H. Vincent (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur le Président, c'est toujours un plaisir de prendre la parole en cette Chambre, principalement sur le budget qui a été déposé la semaine dernière, et pour lequel j'ai eu la chance de travailler pendant plus de trois mois.

Ce qui m'épate toujours lorsque j'entends les discours de l'opposition, c'est que si je regarde l'exposé économique de novembre 1984, si je regarde le budget de mai 1985 et si je regarde le budget de février 1986, l'opposition fait les mêmes discours. C'est la troisième fois qu'on entend les mêmes discours à ce niveau.

On ne parle pas, entre autres, des 580,000 emplois qui ont été créés depuis un an et demi. On ne dit pas que, pour une première fois dans l'histoire du Canada, en janvier 1986, 129,000 emplois ont été créés au pays. On ne parle pas de cela, monsieur le Président.

Pourtant, on entend les bons vieux discours de novembre 1984, de mai 1985 qui viennent dire que ce n'est pas bon, qui viennent dire que c'est un mauvais budget. Mais si l'exposé économique et le budget de mai 1985 avaient été si mauvais que cela, on n'aurait pas connu, en janvier 1986, la création de 129,000 emplois en un seul mois. Cela ne s'est jamais vu au Canada. Alors, monsieur le Président, je pense qu'il faudrait que l'opposition modifie un peu ses discours et change un peu le «tape».

Monsieur le Président, on ne parle pas non plus du taux d'intérêt qui a diminué de 2 p. 100 depuis septembre 1984; du taux d'inflation qui est au même niveau qu'il était en 1971: 4 p. 100. Cela ne s'est pas vu depuis 1971, un taux d'inflation de 4 p. 100. Et en plus, si on veut comparer un peu avec l'année 1971, c'est très instructif lorsqu'on lit le plan financier. Et, peut-être pour les députés de l'opposition, à la page 36: l'impôt des particuliers en 1971, monsieur le Président, par rapport au produit national brut était de 7.7 p. 100. Et en 1985-1986, la projection était de 7.2 p. 100.

Alors, l'impôt des particuliers va être moins élevé proportionnellement au Produit national brut en 1985-1986 qu'il ne l'était en 1971-1972. Cela, monsieur le Président, on n'en parle pas. Ce sont les points positifs, ce sont les points que l'on retrouve dans le budget.

Et surtout ce qui fait mal à l'opposition, pour une première fois depuis 20 ans, il y a un ministre des Finances (M. Wilson) qui s'est levé à la Chambre et qui a dit: «Mon déficit à la fin de l'année sera de 33.8 milliards de dollars». Et, monsieur le Président, il a dit cela en mai 1985. Et en février 1986, il s'est levé, et le déficit de l'année sera effectivement de 33.8 milliards de dollars.

Mais c'est la première fois qu'un ministre des Finances ne se trompe pas dans ses prévisions. Je pense que cela démontre une autre chose, c'est qu'en novembre 1984, l'exposé économique était parfait, le budget de mai 1985 avait la continuité que l'on avait voulu donner à l'exposé de 1984, et que le budget de 1986, c'est la confirmation de l'excellent travail fait depuis 18 mois par le ministre des Finances et le gouvernement progressiste conservateur, monsieur le Président.

● (1740)

On a pris un déficit qui s'en allait vers les 39 milliards, on l'a réduit à 36 milliards. On a 33 milliards cette année, et on annonce moins de 30 milliards pour l'exercice financier 1986-1987, avec en même temps la création d'emplois, en même temps un taux d'intérêt qui est diminué, un taux d'inflation qui est diminué. Monsieur le Président, je comprends qu'ils n'aient rien à dire. Cela va bien. Malheureusement pour l'opposition, la situation économique au pays va bien.

On a fait des coupures et ces coupures-là, 70 p. 100 de la réduction du déficit proviennent des coupures dans les dépenses de l'État et un 30 p. 100 d'augmentation de taxes. Mais encore là, monsieur le Président, augmentation de taxes qui sont en conformité avec ce qu'on a toujours prêché. D'abord une surtaxe de 3 p. 100 qui s'applique à tous les Canadiens, à tous les contribuables et qui est progressive. Celui qui paie le plus d'impôt paiera un 3 p. 100 sur un montant plus élevé que celui qui est à bas salaire, et cela, monsieur le Président, c'est ce qu'on appelle une taxe progressive.

Au niveau de la taxe de vente fédérale, on a instauré un nouveau régime, le crédit d'impôt pour la taxe de vente fédérale. Cela est une bonne mesure. On n'en a pas entendu parler de l'autre côté. Les $300 d'avance pour les familles à faible revenu qui vont recevoir au mois de novembre . . .

Une voix: Ils ne sont pas là.

M. Robichaud: Il y en a un.

M. Vincent: Il n'y a aucun député libéral et à côté on ne nous entend pas. Asseyez-vous et écoutez les bonnes mesures qu'il y a dans ce budget-là, vous pourrez en parler par la suite. Ils ont peur de la vérité, monsieur le Président.

Monsieur le Président, depuis jeudi dernier, j'ai participé à trois lignes ouvertes, j'ai rencontré des gens d'affaires dans le West Island avec mon collègue Gerry Weiner, j'ai rencontré des gens d'affaires dans la belle circonscription de Trois-Rivières, j'ai rencontré l'Association des contracteurs de la Mauricie. Tout le monde, monsieur le Président, est unanime! Ce budget correspond exactement aux besoins du Canada, correspond exactement à la situation économique laissée par l'ancien gouvernement. Ce n'est pas nous qui avons fait une dette de $200 milliards, c'est l'ancien gouvernement, mais les Canadiens sont conscients que cette dette de $200 milliards-là, augmentée par un déficit annuel de $35 milliards, qu'ils doivent chacun à leur façon aider à la réduire; ils sont conscients que l'ancien gouvernement a créé un déficit et une dette qui n'a plus de proportion, une dette nationale avec laquelle on ne peut plus vivre. Monsieur le Président, sur $100 milliards de dépenses dans une année au gouvernement fédéral il y a $50 milliards qui s'en vont en programmes sociaux, il y a $25 milliards, grâce à cet ancien gouvernement qui s'en vont en paiements d'intérêts sur les dettes qu'il a créées. Cela veut dire $100 millions par jour. Je peux dire que les gens de la circonscription de Trois-Rivières seraient heureux d'avoir ces $100 millions pour dépenser à des programmes sérieux et non pas en gaspillage comme cela s'est fait. Mais la facture il faut la payer et c'est aujourd'hui qu'on va la payer, monsieur le Président.

Je disais que j'ai rencontré des gens de la circonscription de Trois-Rivières, des gens de Montréal, et tous sont favorables au budget. Tous sont prêts à accepter qu'il y ait une petite facture à «prendre» et que c'est présentement qu'il faut la «prendre» parce que dans un an, dans deux ans, dans trois ans il va être trop tard! Avec 25 p. 100 par année de dépenses qui se rapportent uniquement à des intérêts payés, on ne peut plus supporter cela. C'est impossible! Il n'y a pas une entreprise qui pourrait survivre si 25 p. 100 de ces dépenses annuelles allaient en paiements strictement d'intérêts, même pas de remboursement de capital, il n'y en a pas une qui pourrait survivre, dis-je, et le gouvernement fédéral non plus.

J'ai participé à des lignes ouvertes, monsieur le Président, et les gens appellent et donnent leurs impressions. Les commentaires ont tous été favorables. Même les gens à faible revenu sont heureux des bonnes mesures qu'on a pour eux. Tout le monde est heureux sauf, naturellement, l'opposition. Malheureusement.

Je suis allé à une conférence et un monsieur m'a dit: Je suis un libéral, mais je dois admettre que votre budget est bon. Je dois admettre que votre budget est réaliste; il est sérieux.

Une voix: A Shawinigan cela?

M. Vincent: Dans la circonscription de Saint-Maurice, je n'osais pas la nommer mais je vais le faire. On admet que le budget est sérieux et réaliste et même dans une circonscription qui, d'ici peu, deviendra conservatrice, monsieur le Président.

M. le vice-président: Je regrette d'interrompre l'honorable député. Comme il est 17 h 45, il est de mon devoir, conformément à l'article 84(6) du Règlement, d'interrompre les délibérations et de mettre aux voix sur-le-champ toute question nécessaire pour disposer du sous-amendement dont la Chambre est maintenant saisie.

[*Traduction*]

Le vote porte sur le sous-amendement. M. Riis, appuyé par M. Parry, propose:

Et qu'on modifie l'amendement en remplaçant le point final par une virgule et en ajoutant ce qui suit:

«et que la Chambre blâme en outre le gouvernement des augmentations d'impôt brutales, sans cœur et injustes qu'il impose aux familles à revenus moyens tout en réduisant les impôts des familles à revenus élevés et des sociétés, ainsi que de son refus d'entreprendre une refonte du régime fiscal afin d'instaurer l'équité fiscale et d'assurer aux Canadiens un régime fiscal compréhensible.»

Plaît-il à la Chambre d'adopter le sous-amendement?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont pour veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le vice-président: A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le vice-président: Convoquez les députés.

(Le sous-amendement de M. Riis, mis aux voix, est rejeté.)

(Vote nº 204)

POUR

Députés

Allmand	Broadbent	Gauthier
Angus	Caccia	Gray (Windsor-Ouest)
Benjamin	Copps	Heap
Blackburn (Brant)	Deans	Henderson
Blaikie	Dingwall	Hopkins
Hovdebo	McCurdy	Pépin
Isabelle	Mitchell	Prud'homme
Jewett	Nicholson (Trinity)	Robichaud
Johnston (Saint-Henri-Westmount)	Nystrom	Robinson
Kaplan	Orlikow	Rodriguez
Keeper	Ouellet	Rossi
Marchi	Parry	Skelly
	Penner	Turner (Vancouver Quadra)
		Young—40.

CONTRE

Députés

Andre	Hardey	Pietz
Attewell	Hawkes	Plamondon
Binns	Hees	Plourde
Blais-Grenier	Hnatyshyn	Redway
Blenkarn	James	Reid
Bouchard	Jardine	Reimer
Bourgault	Johnson (Bonavista-Trinity-Conception)	Ricard
Bradley	Joncas	St. Germain
Brightwell	Jourdenais	Schellenberg (Nanaïmo-Alberni)
Browes	Kilgour	Schellenberger (Wetaskiwin)
Cadieux	Kindy	Scott (Victoria-Haliburton)
Carney	King	Scott (Hamilton-Wentworth)
Chartrand	Ladouceur	Scowen
Coates	Landry	Speyer
Collins	Lanthier	Stackhouse
Cooper	Layton	Stewart
Cossitt	Lewis	Suluk
Crofton	MacDonald (Kingston et les Îles)	Thacker
Crosbie (Saint-Jean-Ouest)	MacDougall (Timiskaming)	Tupper
Crosby (Halifax-Ouest)	Mailly	Turner (Ottawa-Carleton)
Darling	Mantha	Vézina
Daubney	Mayer	Vincent
Desjardins	McCuish	Warner
Desrosiers	McKenzie	Weiner
Dick	McKnight	Wenman
Domm	McMillan	Wilson (Swift Current-Maple Creek)
Dorin	Merrithew	Wilson (Etobicoke-Centre)
Duplessis	Mitges	Winegard
Fennell	Murta	Wise
Fretz	Nickerson	Witer—101.
Gass	Nielsen	
Gérin	Oberle	
Girard	O'Neil	
Gormley	Oostrom	
Gottselig		
Gurbin		
Hamilton		

M. le Président: Je déclare l'amendement rejeté.

Comme il est 18 h 12, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, conformément à l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 12.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 4 mars 1986

La séance est ouverte à 11 heures.

[*Traduction*]

M. le Président: Avant de passer au dépôt de documents, je crois savoir que le député de Hamilton Mountain (M. Deans) souhaite invoquer le Règlement.

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA PÉRIODE DES QUESTIONS—LA LONGUEUR DES QUESTIONS ET DES RÉPONSES

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): En effet, monsieur le Président. Mon intervention découle de la période des questions d'hier. La présidence sait que, en raison des événements, il m'a été impossible d'invoquer le Règlement dès la fin de la période des questions. Je saisis donc cette première occasion.

Votre Honneur, le Règlement de la Chambre des communes permet aux députés et aux ministres de faire des déclarations sur des questions qu'ils estiment importantes. En vertu d'une décision que vous avez rendue dernièrement à ce sujet, les députés en sont maintenant réduits à résumer soigneusement en une seule phrase leur entrée en matière et ce, lors de leur première question, ainsi que vous l'avez précisé à bon droit.

Il importerait, Votre Honneur, d'inviter les ministres à ne pas abuser de l'occasion qu'ils ont de répondre à leur guise, puisqu'il est interdit aux simples députés de faire état, dans l'entrée en matière, de déclarations qui ont été publiées dans les journaux. Autrement dit, ils ne peuvent pas reprendre mot à mot des témoignages ou des questions qui auraient paru dans les médias. Il ne convient donc pas, au cours de la période des questions, que les ministres donnent lecture de certains textes à des fins de propagande.

Par conséquent, étant donné que les députés sont rigoureusement tenus, et à bon droit, de réduire l'entrée en matière de leurs questions, il faudrait, pour respecter l'esprit des nouvelles dispositions du Règlement, que la présidence songe à prier les ministres de bien vouloir éviter de citer textuellement et en long et en large tout autre document que ceux qui se rapportent directement aux questions posées.

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, je voudrais simplement dire un mot à propos du rappel au Règlement du député de Hamilton Mountain (M. Deans). La question soulevée concerne la longueur des questions et des réponses. Je n'ai pas d'objection à ce propos. La Chambre se satisfait très bien de questions et de réponses succinctes.

Toutefois, je m'oppose à ce que—et je ne veux pas faire de procès d'intention—d'une façon ou d'une autre, la présidence soit juge de la qualité de la question ou de la réponse. Je pense que Votre Honneur s'est déjà prononcé sur cette question.

M. Deans: Aucune des réponses n'est de qualité.

M. Hnatyshyn: Lorsque le député fait un préambule, celui-ci contient souvent une supposition à laquelle on doit répondre. Par conséquent, la longueur des interventions est un aspect que Votre Honneur peut considérer et je suis sûr que vous le faites.

Je suis d'accord avec les déclarations que vous avez faites il y a une semaine. Je pense que tous les députés appuient les règles que vous avez fixées. Si le député proteste contre la longueur des questions et des réponses, je l'appuie.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, je voudrais participer brièvement à cette discussion pour dire à la présidence que nous sommes très satisfaits du nombre de questions que nous pouvons poser. Toutefois, nous ne sommes pas toujours satisfaits de la qualité des réponses que nous recevons. Je pense que le député de Hamilton Mountain (M. Deans) a parfaitement raison. Lorsqu'un ministre cite la Bible, par exemple, fût-elle dans ce cas le *Toronto Star*, il doit être sur ses gardes, car rien ne nous empêche ensuite de faire la même chose de ce côté. Nous pouvons citer des tas de documents qui condamnent . . .

M. Deans: On ne nous le permettrait pas.

M. Gauthier: Il est interdit de citer un document, comme le dit le député. Si nous n'avons pas ce droit, pourquoi le ministre devrait-il l'avoir?

M. le Président: Mon Dieu, que ce travail est amusant.

Je comprends le rappel au Règlement du député de Hamilton Mountain et les interventions des députés. Je dois dire ceci: la question fondamentale était, et continuera d'être, la longueur des interventions.

Je dois dire aux ministres qu'il est difficile d'imaginer qu'une réponse qui comprend la lecture d'un long article de journal soit aussi brève que possible. Peut-être que, dit ainsi, les ministres comprendront et agiront d'une façon que la Chambre juge convenable en ce qui concerne la longueur des réponses.

Déclarations de ministres

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

LE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE (C), 1985-1986

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor) présente un message dont le Président donne lecture à la Chambre et par lequel Son Excellence le Gouverneur général transmet le budget supplémentaire (C) des sommes requises pour le service du Canada pour l'année financière se terminant le 31 mars 1986.

* * *

● (1110)

[*Traduction*]

LES NOMINATIONS DU GOUVERNEMENT

RENVOI À UN COMITÉ PERMANENT

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil Privé): Monsieur le Président, je suis heureux de déposer, dans les deux langues officielles, une liste de nominations du gouverneur en conseil, conformément à l'article 103(1) du Règlement. Ce document est réputé déféré au comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur.

* * *

LES DROITS À L'ÉGALITÉ

DÉPÔT DE LA RÉPONSE DU GOUVERNEMENT AU RAPPORT DU COMITÉ PARLEMENTAIRE

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, conformément à l'article 67(2) du Règlement, je suis heureux de déposer, dans les deux langues officielles, le document intitulé «Cap sur l'égalité», la réponse du gouvernement au rapport du comité parlementaire intitulé «Égalité pour tous».

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Je pourrais poursuivre, monsieur le Président. Ce document expose en détail la réponse du gouvernement aux 85 recommandations diverses contenues dans le rapport *Égalité pour tous*. Je tiens, au nom du gouvernement, à féliciter le sous-comité du magnifique travail qu'il a accompli en consultant les Canadiens et les Canadiennes sur une vaste gamme de questions. Les opinions recueillies ont été très utiles à la rédaction du document intitulé *Cap sur l'égalité*.

Ce document constitue une partie importante de l'engagement du gouvernement envers l'égalité et la justice sociale pour tous les Canadiens. Les mesures d'égalité prises par le gouvernement permettent d'offrir de nouvelles chances et plus d'équité à tous les Canadiens qui s'efforcent de trouver un emploi, de se bâtir un avenir et de jouer un rôle entier et égal dans la société.

[*Français*]

Monsieur le Président, égalité et justice sociale signifient que toutes les personnes sont traitées en fonction de leurs propres qualités et non en fonction de stéréotypes ou d'autres suppositions erronées.

[*Traduction*]

Pour traduire cela, égalité et justice sociale signifient . . .

M. Deans: Ce n'est pas nécessaire.

M. Crosbie: . . . que toutes les personnes sont traitées en fonction de leurs propres qualités et non en fonction de stéréotypes ou d'autres suppositions erronées. Je crois que c'est assez important pour le signaler dans les deux langues officielles.

Égalité et justice sociale signifient que toutes les personnes ont la chance de faire leur chemin dans la société et que, lorsque les possibilités ne sont pas équitablement réparties, des mesures d'action positive sont adoptées pour s'assurer qu'elles le soient. Cela comprend l'élimination de la discrimination systémique.

Les mesures proposées dans le document intitulé *Cap sur l'égalité* prouvent que le gouvernement est bien résolu à faire respecter ces principes et reconnaissent les besoins de nombreux Canadiens qui font encore l'objet de discrimination injuste et inéquitable. Toutefois, l'égalité véritable ne peut être imposée. Nous avons bon espoir que les Canadiens tireront le meilleur de ce que la vie leur offre et traiteront les autres équitablement si le gouvernement assume la direction nécessaire. Les mesures contenues dans le document que j'ai déposé aujourd'hui démontrent l'engagement du gouvernement à assumer ce rôle de chef de file.

Nous n'avons pas attendu que les tribunaux tranchent toutes les questions difficiles. Nous n'avons pas non plus l'intention de forcer les Canadiens à recourir aux tribunaux pour obtenir justice ou être traités équitablement en vertu des lois fédérales ou de règlements fédéraux régissant le secteur privé. En fait, dans de nombreux secteurs, les mesures d'égalité du gouvernement vont au-delà de ce qu'une interprétation large de la Charte exigerait lorsqu'on le juge nécessaire pour parvenir pleinement à l'égalité et à la justice sociale.

J'aimerais consacrer un instant à passer en revue certaines des mesures contenues dans le document déposé. Tout d'abord, le gouvernement convient que la législation sur les droits de la personne doit, en règle générale, prévaloir sur d'autres lois. Bien sûr, les tribunaux ont eux aussi abondé dans ce sens-là. Deuxièmement, le gouvernement a décidé de modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne pour y intégrer la notion de l'adaptation raisonnable, comme l'avaient demandé des groupes représentant les handicapés, entre autres. En outre, dans le cadre de l'examen dont cette loi fait l'objet, nous avons convenu d'étudier la possibilité de la modifier afin d'interdire expressément la discrimination systémique. Les tribunaux sont également d'accord sur ce point. Nous estimons que la discrimination systémique entre dans le champ d'application des droits prévus par la Charte.

En tant que ministre de la Justice, j'examine actuellement la Loi canadienne sur les droits de la personne pour m'assurer qu'elle vient compléter la Charte et qu'elle constitue un instrument efficace en vue de garantir l'absence de discrimination et l'équité au sein du secteur privé. C'est la loi elle-même qui s'applique au secteur privé. Le gouvernement prendra toutes les mesures nécessaires pour que, dans tous les domaines relevant du gouvernement fédéral, les distinctions fondées sur l'orientation sexuelle soient interdites. Le gouvernement croit en l'égalité des chances. Nos politiques économiques permettent à des milliers de Canadiens de retourner au travail chaque mois et de susciter de l'espoir dans toutes les régions du pays. Nos politiques sociales visent à faire en sorte que tous les Canadiens aient des chances égales et entières de participer à ce

regain de prospérité économique. Nous proposons l'abolition de la retraite obligatoire comme règle absolue.

Le gouvernement est fermement déterminé à accroître le rôle des femmes dans les Forces armées. Il veillera à ce que les femmes aient la possibilité de se porter candidates afin d'accéder à tous les métiers et toutes les professions, d'une manière qui tienne compte de la nécessité qu'ont les Forces armées de s'acquitter efficacement de leur mission, dans l'intérêt de la sécurité nationale.

Mme Copps: Ah, vraiment!

M. Crosbie: Je répète, afin que les femmes puissent accéder à tous les métiers et toutes les professions. Le gouvernement a déjà proposé un programme d'équité en matière d'emploi pour augmenter le niveau de participation des Canadiens désavantagés en milieu de travail. Nous avons commencé et continuons à augmenter les avantages offerts aux travailleurs à temps partiel afin qu'ils soient traités équitablement. Nous avons engagé les ressources nécessaires auprès de la Commission canadienne des droits de la personne pour qu'elle poursuive activement l'application du principe du salaire égal. Soit dit en passant, $500,000 seront alloués à cette fin au cours de la prochaine année financière. Des modifications seront apportées au Régime de pensions du Canada pour le rendre pleinement compatible avec les garanties à l'égalité prévues dans la Charte. Bien sûr, les deux tiers des provinces comptant les deux tiers de la population du Canada doivent endosser toute modification au Régime de pensions du Canada. Nous avons fait des progrès et continuerons de prendre des mesures pour assurer un accès libre d'obstacles aux personnes handicapées. Le 10 décembre, le secrétaire d'État (M. Bouchard), assis derrière moi aujourd'hui, a annoncé les mesures que nous allons prendre à ce sujet. Le gouvernement prendra des mesures pour que les déficients mentaux aient le droit de vote et bénéficient d'une protection égale en vertu de la loi.

Des réformes parallèles ont cours en ce moment. Le ministère de la Justice a entrepris de réexaminer à fond la Loi sur les droits de la personne et de remanier à long terme le Code criminel. Bientôt, des mesures législatives donnant suite aux rapports Badgley et Fraser seront présentées à la Chambre. Une commission d'enquête analyse à l'heure actuelle tous les aspects du régime de l'assurance-chômage. Le Groupe national d'étude sur la garde des enfants présentera son rapport au printemps et un groupe de travail parlementaire a été constitué pour l'étudier. Je le rappelle, les consultations annoncées par le ministre des Finances (M. Wilson) avec les provinces au sujet de la réforme des pensions se poursuivent et des ententes ont été conclues sur un certain nombre des propositions qui ont été faites. Par le biais de la Loi sur l'équité en matière d'emploi présentée et adoptée il n'y a pas longtemps, nous nous employons à favoriser l'égalité professionnelle. Le dossier des pensions versées aux femmes est considéré comme hautement prioritaire. L'assouplissement des règles régissant la retraite, dans la mesure où cela relève de la compétence du gouvernement fédéral, est du nombre des projets que j'annonce aujourd'hui. Dans tous ces domaines, et notamment celui de l'immigration, nous faisons des progrès parallèles; en effet, nos mesures prouveront que nous prenons les devants en favorisant l'égalité, l'équité et la justice sociale.

Notre initiative est, à mon avis, progressiste. Elle témoigne du bon exemple que donne le premier ministre (M. Mulroney), lequel s'intéresse de très près à la promotion de l'égalité, de l'équité et de la justice sociale. J'espère que tous les Canadiens nous appuieront, qu'ils sont aussi résolus que nous à faire régner l'équité et l'égalité dans la société et qu'ils souscriront aux principes annoncés aujourd'hui, qui inspireront la conduite du gouvernement.

Des voix: Bravo!

● (1120)

[*Français*]

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Pour commencer, monsieur le Président, j'aimerais vous dire jusqu'à quel point je suis choquée que le ministre ait choisi de répondre à des questions si fondamentales—l'égalité et la non-discrimination—de cette façon cavalière, du revers de la main. C'est incroyable, surtout aujourd'hui, en cette semaine de la femme, alors qu'on s'attendait à un rapport présenté avec beaucoup de détails ici à la Chambre pour que la nation, qui est à l'écoute, puisse s'assurer que les législateurs ont assumé leurs responsabilités, et qu'ils ont choisi cette route législative plutôt que la route judiciaire.

[*Traduction*]

A mon avis, la réponse détaillée que vient de nous donner le ministre aurait dû être rédigée par le ministre des Sports parce qu'elle esquive la plupart des questions. En réalité, le ministre dit simplement: «Nous acceptons la théorie d'Adam Smith sur l'égalité et nous croyons que le libre marché doit fixer le sort des minorités visibles, des handicapés, des femmes et des autochtones». Il est vrai que bon nombre de questions sont examinées. Pour ma part, et j'exprime également le point de vue du parti libéral, c'est avec beaucoup de regret que j'ai entendu la réponse du ministre et que j'ai reçu son document à 10 heures ce matin. Je n'ai pas vraiment eu le temps de l'examiner en profondeur, mais j'espère qu'un examen détaillé m'encouragera davantage à croire que la nécessité de protéger les droits des minorités l'emportera sur la volonté de la majorité. C'est ce que je continuerai à espérer en examinant le document article par article et recommandation par recommandation.

Le bref coup d'œil que j'ai pu jeter au document depuis 10 heures m'a appris qu'il y aura davantage d'études, davantage de questions soulevées et très peu de mesures concrètes. J'espère que je me trompe, monsieur le ministre, et si c'est le cas, je vous présenterai personnellement mes excuses. Pour l'instant, tout ce que je sais, c'est que nous avons dépensé près de un million de dollars pour mener cette étude et qu'il y en aura maintenant d'autres. Même si vous avez eu le rapport de Katie Cooke, vous allez faire mener d'autres études sur les garderies. C'est tout à fait incacceptable et inutile.

La retraite obligatoire est manifestement illégale, mais avez-vous présenté une mesure législative à cet égard? Non, vous ne l'avez pas fait. La loi interdit maintenant de faire de la discrimination en fonction de l'âge. Nous ne devons pas remplacer la politique en matière de retraite par une politique relative au personnel et les droits ne sont pas une commodité administrative. Les décisions doivent se fonder sur les besoins professionnels réels et non sur les normes appliquées dans l'industrie.

M. Speyer: C'est ce que nous avons dit.

Mme Finestone: C'est très bien, mais qu'est-il arrivé à la modification que devait présenter le gouvernement? Il se contente de dire qu'il songe à en présenter une. Il n'est écrit nulle part que vous allez présenter cette modification. Vous allez simplement y réfléchir.

La Loi canadienne sur les droits de la personne devrait être modifiée, mais vous n'avez pas proposé qu'elle le soit. Vous examinez la façon de procéder. Vous avez eu 14, 18 ou 20 mois pour vous en occuper.

Selon moi, l'argument de l'âge «normal» de la retraite ne tient plus pour justifier des procédés empiriques. Les députés de ce côté-ci de la Chambre sont prêts à lutter pour défendre le droit des personnes âgées à contribuer à la société et à l'ensemble du pays tant qu'elles peuvent le faire. On ne peut pas juger la valeur d'une personne en fonction de son âge. Une telle interprétation de l'égalité n'a pas sa place dans le domaine de l'emploi au Canada, mais ce ne sont certes pas les femmes et les jeunes qui vont nous demander de mettre fin à la discrimination fondée sur l'âge.

Il y a aussi des retards, des considérations, des études et des enquêtes en ce qui concerne les avantages reliés à la maternité et aux responsabilités. La parti libéral croit que cela suffit comme cela. La Commission canadienne des droits de la personne a recommandé que la Loi sur l'assurance-chômage soit modifiée pour garantir que l'un ou l'autre parent puisse profiter de la partie du congé de maternité qui a trait à l'adaptation sociale ou aux soins du nourrisson. Je souhaiterais vivement que le gouvernement mette cette recommendation en œuvre.

J'ai parcouru les documents, monsieur le Président, et tout ce que je peux vous dire, c'est que je trouve les propos que le ministre a tenus au sujet de l'orientation sexuelle absolument inadmissibles. Pour le moment, la question relève entièrement des tribunaux. Un projet de loi d'initiative parlementaire du député de Burnaby (M. Robinson) a été renvoyé à notre comité. Je n'ai pas vu le ministre faire quelque chose à ce sujet. Pourtant, tous les mémoires présentés par des personnes représentant toutes les régions du pays demandaient des changements en ce qui concerne l'orientation sexuelle. La GRC ou le ministère de la Défense nationale ou l'industrie font du harcèlement et de la discrimination. La discrimination existe. En niant cette réalité en invoquant les problèmes de cote de sécurité pour les homosexuels, on esquive le problème et on refuse de faire face à ses responsabilités.

Le ministre a dit qu'il allait étudier la question de la présence des femmes dans des troupes de combat dans «l'intérêt de la sécurité nationale». Le ministre n'avait qu'à assister aux réunions que nous avons eues avec le sous-ministre, qui représente le ministère de la Défense nationale, et écouter les réflexions misogynes, phallocrates et rétrogrades, pour savoir que c'est absolument ridicule. Vous ne ferez pas beaucoup pour les femmes dans les Forces armées, dans l'intérêt de la sécurité nationale. Mon parti trouve cette discrimination sexuelle dans les forces armées intolérable. La présence des femmes ne risque pas d'avoir les conséquences sociales néfastes ni de provoquer les relations sexuelles auxquelles on a fait allusion. Il n'y a aucune raison de tenir les femmes à l'écart d'un secteur rémunéré comme les forces armées. Ces opinions n'étaient pas valables alors et elles ne le sont pas maintenant. En empêchant les femmes de servir leur pays dans des troupes de combat, on les prive du droit de recevoir une formation, une éducation et un avancement précieux et d'être sur un pied d'égalité avec tous les autres citoyens.

Les 65 p. 100 d'emplois accessibles aux femmes dont vous avez parlé, monsieur le Ministre, me porte à . . .

M. le Président: A l'ordre. Je ne voulais pas interrompre, parce que je sais que la députée n'est pas depuis très longtemps à la Chambre, mais je tiens à l'avertir au sujet de toutes ces références.

Mme Finestone: Vous avez raison, monsieur le Président; je vous remercie. Les 65 p. 100 d'emplois accessibles aux femmes dans les forces armées ressemblent au dollar de 64 et de 65 cents que les femmes reçoivent sur le marché à l'heure actuelle. Il faut remédier à cette injustice.

Pour ce qui est de l'équité en matière d'emploi, je sais parfaitement que le gouvernement est très fier du projet de loi C-62, mais celui-ci ne va pas atteindre l'objectif prévu d'une égalité de chances pour les handicapés, les minorités visibles, les autochtones ou les femmes. Une loi qui ne s'accompagne pas de dispositions garantissant son exécution est une loi sans force. Il est ridicule que le ministre se contente de proposer des félicitations ministérielles au lieu d'un mécanisme garantissant l'application et le respect de la loi. C'est une loi qui n'a aucune force réelle en dehors de l'incitation morale.

Il est regrettable que nos législateurs conservateurs aient fait la sourde oreille aux modifications si soigneusement préparées et proposées par mes collègues. Les raisons invoquées m'attristent et me déçoivent. Je ne peux pas croire que nous puissions étudier un rapport de cette nature sans avoir abordé toutes les questions ouvertement et sérieusement. J'espère sincèrement que le gouvernement va reconsidérer sa position alors que nous allons passer en revue ce rapport et faire nos remarques. J'espère qu'on rectifiera, le plus tôt possible, les énormes difficultés dont les minorités ont fait part à notre comité, la discrimination dont elles font l'objet. Mais ce n'est pas avec ce rapport que nous y parviendrons.

[*Français*]

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à féliciter mes collègues membres du Comité sur les droits à l'égalité et souligner le fait que c'étaient les efforts des Canadiens et des Canadiennes, des groupes et des individus partout au Canada qui ont résulté dans les recommandations unanimes de ce comité.

[*Traduction*]

J'aimerais aussi préciser que c'est Tommy Douglas qui a présenté en 1947 la première Déclaration des droits du Canada. Depuis, mes collègues du PSD et du Nouveau parti démocratique se sont battus avec acharnement pour les libertés civiques et les droits humains fondamentaux. En fait, lorsque nous étudions la réponse du gouvernement aujourd'hui, dans l'espoir de réaliser l'égalité recommandée à l'unanimité par le sous-comité des droits à l'égalité, c'est dans cette tradition historique et dans cet esprit de recherche d'une égalité complète pour tous les Canadiens, et particulièrement ceux auxquels on a refusé cette égalité, que nous faisons nos commentaires.

● (1130)

Je dois dire, monsieur le Président, qu'en étudiant cette réaction du gouvernement, j'ai trouvé qu'en un sens c'était la réaction classique d'un parti conservateur. J'ai été agréablement surpris par diverses réactions très progressistes, et par deux importantes recommandations du comité. Dans un certain nombre d'autres domaines clés, j'ai été déçu de constater que l'élément conservateur du caucus et en fait du cabinet l'avait emporté.

Cette réaction était progressiste et conservatrice dans la plus pure tradition, encore une fois, de ce parti, un parti qui d'une part, grâce au très honorable John Diefenbaker, a proposé la première Déclaration canadienne des droits, mais qui d'autre part a beaucoup trop souvent manqué d'audace sur des questions de justice sociale fondamentale. J'imagine que les débats qui se sont déroulés dans la salle de comité du cabinet ont été farouches et sanglants pour bon nombre de ces questions de justice sociale élémentaire.

Je tiens à dire sans hésiter que si j'ai correctement lu les recommandations—et comme ma collègue la députée de Mount Royal (Mme Finestone), je n'ai reçu ce rapport qu'il y a une heure—le premier ministre (M. Mulroney) mérite de profonds éloges dans le domaine de la justice sociale, car il s'est engagé sur un certain nombre de recommandations controversées et de recommandations clés de notre comité.

Je remarque que c'est le premier ministre qui a dit que puisque nous sommes les enfants de la liberté, c'est à nous de protéger la cause des droits humains et des minorités à chaque fois qu'ils sont menacés. Menacés, ils le sont. Que ce soit au cabinet ou au sein du groupe parlementaire, je sais qu'un certain nombre de personnes dont le premier ministre, je suppose, ont dû faire preuve de courage et de détermination pour donner suite à plusieurs recommandations controversées et pour en arriver au consensus que nous espérions. Ce n'est pas la fête aujourd'hui parmi les ultra-conservateurs. Ceux-ci sont littéralement bouleversés par nombre de recommandations qui ont été présentées.

Tous tant que nous sommes, nous espérons sincèrement qu'il n'y aura jamais de guerre, mais pour ce qui est des femmes au sein des forces armées, il est essentiel que celles-ci aient accès à tous les métiers et à toutes les professions militaires. S'il est vrai que le ministre de la Défense nationale (M. Nielsen) s'était vigoureusement opposé aux recommandations devant le sous-comité, js suis heureux que le gouvernement ne semble pas avoir tenu compte de ses objections et qu'il soit disposé à rendre accessible tous les métiers et toutes les professions aux femmes. Nous nous en réjouissons, bien que nous nous inquiétions encore de certaines des qualifications exigées.

Pour ce qui est de la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle, il semble que les affirmations du rapport soient claires et sans équivoque. Le gouvernement affirme qu'il prendra toutes les mesures nécessaires pour veiller à ce que l'orientation sexuelle ne soit pas un facteur de discrimination dans tous les domaines relevant de sa compétence.

Je suppose que le gouvernement sait ce qu'il dit, et ce qu'il devra faire sans tarder, c'est de mettre un terme aux pratiques discriminatoires au sein de la GRC et des forces armées qui ont causé toutes sortes de difficultés, de souffrance et d'oppression à des Canadiens et à des Canadiennes. Si tel est l'objet de ces recommandations, nous nous en réjouissons tous.

Un de nos réactionnaires conservateurs prétend que ce n'est pas demain la veille. Voilà ce qui nous inquiète, monsieur le Président. Peut-être que les réactionnaires espèrent encore faire obstacle à la volonté du gouvernement. «Ce n'est pas demain la veille», a-t-il dit. Pourtant, des milliers de Canadiens croient que le temps est venu de mettre un terme à la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle. J'espère que le gouvernement donnera suite immédiatement aux recommandations comme il l'a indiqué.

L'égalité pour tous doit devenir une réalité. Sur le plan économique, la réponse du gouvernement est insuffisante. Les femmes continuent d'être traitées à part que ce soit dans le domaine des pensions, du travail à temps partiel, de la parité salariale, de l'équité en matière d'emploi ou pour les garderies. Sans compter que le gouvernement continue de refuser d'accorder des prestations de maternité adéquates aux femmes militaires. De même les invalides, les minorités visibles et les autochtones ne sont pas suffisamment protégés dans le domaine de l'emploi. Il ne suffit pas de rappeler, comme le gouvernement l'a fait dans sa réponse, que l'obligation dans le projet de loi C-62 de remettre un rapport permettra d'assurer le respect de la loi. Les groupes qui ont été les plus touchés n'ont cessé d'affirmer le contraire.

[*Français*]

Monsieur le Président, en même temps que nous sommes heureux de plusieurs recommandations, surtout dans le domaine social, je dois souligner notre regret qu'il y a encore trop d'études et pas assez d'action de la part de ce gouvernement.

L'égalité, monsieur le Président, doit être l'égalité pour tous, et non seulement pour ceux qui ont de l'argent pour acheter l'égalité.

Évidemment, il y avait une grande bataille, une bataille extraordinaire au sein du Cabinet et même au sein du caucus. Mais, monsieur le Président, le rapport n'accorde pas l'égalité aux femmes dans les domaines dont j'ai déjà parlé, surtout ceux concernant les pensions, le travail à temps partiel et l'équité en matière d'emploi.

Monsieur le Président, je dois souligner aussi le fait que le droit à l'égalité des minorités visibles et des handicapés n'a pas encore été accordé.

[*Traduction*]

Notre comité a écouté, dans toutes les régions du pays, les vues et les préoccupations des Canadiens qui réclament l'égalité au sein de la société et demandent qu'on mette un terme à la discrimination fondée sur les motifs spécifiquement prévus à l'article 15 et ceux qui en découlent implicitement. Les Canadiens ne devraient pas être obligés de s'adresser aux tribunaux pour faire respecter le principe de l'égalité. Les mesures prises par le gouvernement aujourd'hui constituent un progrès notoire dans nombre de secteurs d'activité essentiels, mais il n'est pas allé assez loin dans le domaine de la justice économique.

Dépôt de documents

Nous attendrons de voir la suite que le gouvernement entend donner aux principales recommandations dans la réponse que le ministre nous soumettra dans quelques jours. La notion d'égalité a certes gagné du terrain, mais elle ne deviendra pas réalité tant que toutes les recommandations du sous-comité sur les droits à l'égalité n'auront pas été adoptées.

M. Crosbie: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Un exemplaire de cette réponse a été envoyé au critique officiel de l'opposition, le député de York-Centre (M. Kaplan), à 9 heures ce matin. Ce n'est pas notre faute s'il ne l'a pas remis au porte-parole du parti libéral aujourd'hui. Un autre exemplaire a également été remis au critique officiel du Nouveau parti démocratique. La députée devrait s'en prendre au critique officiel en matière de justice de son propre parti et non pas au gouvernement qui a bel et bien remis le rapport en question à 9 heures ce matin.

* * *

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement au sujet de la procédure qui a eu lieu il y a une quinzaine de minutes, quand un message a été reçu non du gouverneur général mais de son suppléant. J'ai toujours cru que par courtoisie, les députés devaient se lever quand un message était transmis . . .

M. le Président: Le député a tout à fait raison.

Le message m'a été transmis, comme le député le sait, de vive voix. On nous a dit qu'il venait du gouverneur général. Selon la présentation verbale, le message venait de Son Excellence. Ce n'est qu'une fois rendu au bas de la page dans ma lecture que je me suis rendu compte que le message venait du suppléant du gouverneur général. J'ai pensé à ce moment-là que le mieux était de poursuivre comme nous avions commencé. Le rappel au Règlement du député est parfaitement fondé.

* * *

[*Français*]

LES DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

PRÉSENTATION DU RAPPORT DE LA DÉLÉGATION QUI S'EST RENDUE AU MEXIQUE

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, conformément à l'article 101 du Règlement, j'ai l'honneur et le plaisir, au nom du président de la délégation, l'honorable Steven E. Paproski, de présenter le rapport de la Délégation parlementaire officielle qui s'est rendue au Mexique du 17 au 23 février 1986.

[*Note de l'éditeur: Voir les* Procès-verbaux *d'aujourd'hui au sujet du rapport précité.*]

• (1140)

[*Traduction*]

PÉTITIONS

M. le Président: Deux ou trois pétitions qui ont été présentées hier n'avaient pas été certifiées. Puis-je rappeler aux députés que toutes les pétitions doivent être certifiées avant leur présentation.

LE MAINTIEN EN ACTIVITÉ DE LA CLINIQUE MORGENTALER À TORONTO

M. Murray Cardiff (Huron-Bruce): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par 62 citoyens de la circonscription de Huron-Bruce qui protestent contre le fait que la clinique Morgentaler dans la ville de Toronto reste en activité, en violation de l'article 251 du Code criminel.

M. Jim Caldwell (Essex-Kent): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter plusieurs pétitions au nom de citoyens d'Essex-Kent sur le même sujet que la pétition précédente. Les pétitionnaires prient le gouvernement de demander au gouvernement de l'Ontario de respecter la loi telle qu'elle est énoncée à l'article 251 du Code criminel en ce qui concerne l'activité exercée au local connu sous le nom de clinique Morgentaler.

M. le Président: A cause de la déclaration ministérielle, l'étude des mesures d'initiative ministérielle sera prolongée de 27 minutes après 13 heures.

* * *

LE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE (C) DE 1985-1986

RENVOI AUX COMITÉS PERMANENTS

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, conformément aux dispositions de l'article 83 du Règlement, je propose, avec l'appui du ministre d'État chargé des Forêts (M. Merrithew):

Que le budget supplémentaire (C) pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1986, déposé plus tôt aujourd'hui sur le bureau, soit renvoyé aux divers comités permanents de la Chambre, ainsi qu'il suit:

[*Français*]

Étant donné que la répartition du budget des dépenses supplémentaires (C) aux divers comités est détaillée et que la liste est longue, si la Chambre y consent, monsieur le Président, je demande qu'elle figure aux Débats comme si elle avait été lue.

M. le Président: La Chambre a entendu les termes de la motion? Plaît-il à la Chambre de l'adopter?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

[*Note de l'éditeur: La liste susmentionnée suit:*]

Au Comité permanent des affaires autochtones et du développement du Nord:

Affaires indiennes et du développement du Nord canadien, crédits 5C, 15C, 20C, 30C, 40C, 45C et 50C

Au Comité permanent de l'agriculture:

Agriculture, crédit 15C

Au Comité permanent des communications et de la culture:

Communications, crédits 5C, 10C, 30C, 35C et 75C

Au Comité permanent de la consommation et des corporations:

Consommation et Corporations, crédits 1C et 15C

Au Comité permanent de l'énergie, des mines et des ressources:

Énergie, mines et ressources, crédit L31C

Au Comité permanent de l'environnement et des forêts:

Agriculture, crédit 45C

Environnement, crédit 15C

Au Comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur:

Affaires extérieures, crédits 1C, 10C et 30C

Au Comité permanent des finances et des affaires économiques:

Finances, crédits 1C et 16C

Revenu national, crédit 1C

Au Comité permanent des pêches et des océans:

Pêches et Océans, crédits 5C et 10C

Au Comité permanent de l'administration gouvernementale:

Consommation et Corporations, crédit 12C

Conseil privé, crédit 1C

Approvisionnements et services, crédit 10C

Conseil du Trésor, crédits 1C et 21C

Au Comité permanent de la justice et du solliciteur général:

Justice, crédits 1C, 5C, 15C et 40C

Solliciteur général, crédit 30C

Au Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration:

Emploi et immigration, crédits 1C, 5C, 10C, 15C, 20C et 25C

Travail, crédits 1C et 16C

Au Comité permanent de la défense nationale:

Défense nationale, crédit 1C

Au Comité permanent de la santé nationale et du bien-être social:

Santé nationale et Bien-être social, crédits 1C, 50C, 55C et 75C

Au Comité permanent de l'expansion industrielle régionale:

Expansion industrielle régionale, crédits 2C, 3C, 10C, L26C et 51C

Au Comité permanent de la recherche, de la science et de la technologie:

Sciences et technologie, crédits 25C et 30C

Au Comité permanent du Secrétariat d'État:

Secrétariat d'État, crédits 1C, 10C, 20C, 25C, 30C et 45C

Au Comité permanent des transports:

Transports, crédits 1C, 5C, 25C, 36C, 37C, 38C, 86C, 87C, 95C et 100C

Au Comité permanent des affaires des anciens combattants:

Affaires des anciens combattants, crédit 1C

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: 432 et 513.

Questions au Feuilleton

[*Texte*]

RADIO-CANADA—LES APPELS D'OFFRES POUR L'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENT TÉLÉPHONIQUE

Question nº 432—**Mme Cossitt:**

1. A-t-on procédé à des appels d'offres pour l'acquisition d'équipement téléphonique pour les bureaux *a*) d'Ottawa, *b*) de Québec, *c*) de Montréal, *d*) de Toronto, *e*) de Vancouver de la Société Radio-Canada et, dans l'affirmative, (i) quand (ii) les appels d'offres étaient-ils publics ou sur invitation (ii) quels sont les nom et adresse de tous les soumissionnaires et, dans chaque cas, le montant de la soumission, *c*) à quel particulier ou quelle société le marché a-t-il été adjugé, *d*) quel a été le montant final du marché?

2. Le délai de présentation des soumissions a-t-il été fixé à moins de 30 jours de la date de l'appel d'offres et, *a*) dans l'affirmative (i) pourquoi (ii) quels sont les nom et description de fonctions du plus haut gradé qui a autorisé cette date limite (iii) des soumissionnaires, particuliers ou sociétés, ont-ils exprimé leur inquiétude à la Société Radio-Canada au sujet du délai de 30 jours, *b*) sinon, quel était le délai de présentation des soumissions?

3. La Société Radio-Canada a-t-elle pour principe de procéder à des appels d'offres dans le cas de projets majeurs représentant des dépenses de plus de $5 millions à la fin de l'année financière et, dans l'affirmative, pourquoi?

4. Ces appels d'offres faisaient-ils partie d'un programme à quatre volets destiné à améliorer l'équipement téléphonique actuel et, dans l'affirmative, *a*) a-t-on étudié la possibilité d'utiliser la technologie de pointe actuelle et sinon, pourquoi, *b*) quelle est la date prévue d'achèvement du projet, *c*) procédera-t-on à d'autres appels d'offres et, dans l'affirmative, pourquoi?

5. Ce projet faisait-il partie du programme fédéral des projets spéciaux de relance et, dans l'affirmative, *a*) quand le financement en a-t-il été approuvé, *b*) quels sont les nom et description de fonctions du plus haut gradé qui a autorisé le projet, *c*) combien d'emplois a-t-on créés?

6. La Société Radio-Canada a-t-elle demandé à ses bureaux d'Ottawa, de Québec, de Montréal, de Toronto et de Vancouver de préciser leurs besoins téléphoniques le ou vers le 21 septembre 1982 et, dans l'affirmative, a-t-on pris des mesures au sujet des réponses reçues et sinon, pourquoi?

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): La Société Radio-Canada me transmet les renseignements suivants: 1. *a*) Oui. *b*) Oui. *c*) Oui. *d*) Non. *e*) Oui. (i) *a*), *b*), *c*) et *e*) Le 20 janvier 1984.

(ii) Sur invitation. Afin de trouver des fournisseurs qui pouvaient améliorer son système téléphonique, la Société a consulté des spécialistes internes, obtenu des renseignements d'experts de l'extérieur et, pour assurer une sélection objective, elle a également consulté une publication intitulée «The Interconnect Industry in Canada», publiée par ICA Telemanagement Inc. Deux fournisseurs canadiens d'équipement téléphonique et sept fournisseurs/installateurs canadiens d'équipement téléphonique ont été invités à faire une offre.

(iii) Parmi les neuf fournisseurs d'équipement invités à faire une offre, cinq ont présenté des soumissions. Ce sont:

CTG Telecommunications Systems Inc. (CTG)
144 ouest, rue Front
Toronto (Ontario)
M2J 2L7

Bell Communications Systems Inc. (BCSI)
240, rue Catherine, Bureau 405
Ottawa (Ontario)
K2P 2G8

Telecommunications Terminal Systems (TTS)
171 ouest, rue Front
Toronto (Ontario)
M5J 1E9

Questions au Feuilleton

Télécom Canada (Bell)
410 ouest, avenue Laurier
8e étage
Ottawa (Ontario)
K1P 6H5

Eastern Independent Telecom Ltd. (EIT)
Boîte postale 1509
101, rue Water
Brockville (Ontario)
K6V 5V6

En ce qui concerne les montants des soumissions, il n'est pas dans les habitudes de demander à la Société de fournir ce genre de détail sur son administration interne. La raison de cette coutume est expliquée en détail dans la réponse à la question nº 2530, déposée le 6 novembre 1975. D'autre part, la plupart des soumissionnaires, comme il est normal, ont demandé que les renseignements contenus dans leurs soumissions restent confidentiels.

c) Telecommunications Terminal Systems (TTS).

d) $4,059,000.

2. *a*) Oui.

(i) Une demande de proposition a été livrée par messagerie le 20 janvier 1984 demandant la soumission des offres pour le 13 février 1984 à midi. On a cependant donné un avis préalable par téléphone aux neuf fournisseurs potentiels le 17 janvier 1984, ce qui a prolongé la période d'avis de 23 à 26 jours. Cette période de temps a été jugée suffisante.

(ii) En ce qui concerne le nom et la description des fonctions du responsable de Radio-Canada qui a autorisé la date limite, il n'est pas dans les habitudes de demander à la Société des détails sur sa gestion et son administration internes comme les noms et les titres de ceux qui exercent une délégation de pouvoir. La raison de cette coutume est expliquée en détail dans la réponse à la question nº 2530, déposée le 6 novembre 1975. Cependant, des hauts dirigeants des services de l'Ingénierie et des Approvisionnements et Services ont participé à cette prise de décision.

(iii) Oui, une entreprise. Elle n'a pas présenté d'offre, même si un porte-parole avait indiqué verbalement qu'elle allait le faire.

b) Sans objet.

3. Non.

4. Oui. *a*) Oui. Il y a eu cependant deux conditions prioritaires—le produit devait avoir fait ses preuves et être canadien. *b*) Le programme a pris fin en mars 1985. *c*) Non.

5. Oui. *a*) et *b*) L'approbation du projet spécial de relance de Radio-Canada a été donnée lors d'une réunion du Conseil du Trésor, le 24 novembre 1983. *c*) On estime que ce projet a créé 2,117 semaines-personnes d'emploi.

6. Radio-Canada a émis à l'époque une demande d'information sur l'équipement téléphonique mais uniquement à Ottawa. Aucune autre mesure n'a été prise en raison d'autres priorités à financer dans les limites des fonds d'immobilisation.

L'HÔTEL MACDONALD, À EDMONTON (ALB.)

Question nº 513—**M. Rodriguez:**

Les Chemins de fer nationaux du Canada rénovent-ils ou démantèlent-ils une partie de l'hôtel MacDonald, à Edmonton et, dans l'affirmative, a-t-on procédé à un appel d'offres à ce sujet et *a*) dans l'affirmative, (i) quand (ii) combien de soumissions a-t-on reçues (iii) à quelles entreprises a-t-on adjugé des contrats et de combien, *b*) sinon, comment a-t-on procédé pour choisir les entreprises de construction?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): La direction des Chemins de fer nationaux du Canada nous informe de ce qui suit:

a) Oui. Rénovation de l'hôtel MacDonald. (i) Un appel d'offres a été lancé en août 1985 en vue de l'adjudication du contrat de gestion de ce projet de construction. (ii) Cinq. (iii) La Stuart Olson Construction Ltd est l'adjudicataire.

b) Sans objet.

Démantèlement de la nouvelle aile de l'hôtel MacDonald. (i) La Stuart Olson a lancé un appel d'offres pour le démantèlement de la nouvelle aile en question, dans le cadre de l'Accord de gestion du projet de construction. (ii) Six. (iii) La Stuart Olson a adjugé le contrat à Arrow Demolition International Inc.

Les Chemins de fer nationaux du Canada ne divulguent pas les détails financiers de ses transactions commerciales avec des personnes ou des firmes assurant des services, parce qu'une telle pratique irait à l'encontre de nos principes et des droits de ceux avec qui nous passons des contrats, car ils s'attendent à ce que nous respections le caractère confidentiel de leurs transactions.

b) Sans objet.

[*Français*]

M. Lewis: Je suggère, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

M. le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Wilson (Etobicoke-Centre): Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement; ainsi que de l'amendement de M. Johnston (p. 11006).

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): Monsieur le Président, c'est avec un certain émoi que je participe à ce débat sur encore un autre budget du gouvernement conservateur qui, au lieu de donner au Canada une nouvelle orientation que de si nombreux électeurs ont réclamée en septembre 1984, adopte la même approche bornée et dénuée d'imagination à l'égard de nos problèmes économiques et il s'ensuit que de nombreux Canadiens vont souffrir amèrement de la situation économique dans laquelle nous allons nous trouver. Ce budget me rappelle l'ouvrage bien connu de Farley Mowat, *The Boat that Would'nt Sink* ou celui de Jimmy Breslin, *The Gang that Couldn't Shoot Straight*.

Ce budget était censé avant tout rétablir la confiance internationale dans notre dollar. Pour la première fois ce ne sont

pas simplement les propos de l'opposition qui doivent servir à jauger le succès du budget. Le ministre, par mégarde, j'en suis certain, a arrêté un objectif et un critère qui vont servir à évaluer son budget. En écoutant *Canada AM* ce matin, j'ai appris que le dollar avait baissé à nouveau et j'ai compris alors qu'une fois encore, les normes fixées par le gouvernement lui-même en ce qui concerne la situation du dollar canadien révélaient l'échec du budget et l'incompétence du gouvernement.

Il faut peut-être attribuer à l'inexpérience du ministre le fait qu'il ait adopté cette ligne de conduite et ait lié son propre sort à ce très net indice dont il escomptait la hausse et que les Canadiens seraient en mesure de surveiller. Il y a deux semaines, le ministre des Finances (M. Wilson) nous disait qu'il présenterait un budget dur pour les Canadiens afin de rétablir la confiance, de faire grimper à nouveau la valeur du dollar et, par conséquent, de réduire les taux d'intérêt.

Le ministre est un homme honnête et sincère, mais en raison du peu d'autorité dont il jouit, il ne pourra malheureusement pas s'en tirer. Tandis que le dollar dégringole et que le monde financier international continue à exercer des pressions, le ministre continue à la Chambre à citer des éditoriaux et à lire des lettres du CEQIN, mais, impitoyablement, comme une bombe à retardement, la crédibilité de son budget s'effrite de jour en jour. La dévaluation du dollar à 69c. est imputable au gouvernement lui-même qui non seulement a dit à la Chambre que la réaction du dollar serait le critère à surveiller, mais en outre n'a pas réussi à comprendre les principes économiques les plus fondamentaux qui sont en jeu dans notre société.

Le gouvernement estime que la réduction du déficit est une sorte de Saint-Graal qu'il faut rechercher à n'importe quel prix, aux dépens même du bon sens économique, de l'équité et des coûts énormes que les Canadiens devront assumer durant les cinq prochaines années par suite de ce budget.

● (1150)

Cela fait à peu près un an et demi qu'un groupe de travail a parcouru le pays pour demander aux Canadiens ce que, à leur avis, il faudrait faire pour relancer l'économie, ce qui s'imposait certes après la gestion catastrophique du gouvernement précédent. Nous avons demandé aux Canadiens d'évaluer les réalisations du gouvernement du point de vue économique au cours de sa première année de mandat. Comme je tiens à ne pas troubler ici aujourd'hui la conscience des pauvres et malheureux ministériels de l'arrière-ban, je ne citerai pas textuellement certaines des observations malveillantes que d'aucuns ont écrit dans la marge. Toutefois, je me permets de signaler très clairement que 94 p. 100 des Canadiens interrogés au cours de la dernière année ont déclaré sans équivoque que le gouvernement s'en était tiré soit de façon très médiocre, pour les plus charitables, soit de façon extraordinairement médiocre, pour les moins charitables, lorsqu'il s'est agi de réduire le chômage, d'aplanir les inégalités régionales et sexuelles, et de réformer la fiscalité. Il y a eu quelques bons points pour la consultation mais, même là, la grande majorité des gens ont dit que le gouvernement prétendait consulter mais qu'il n'écoutait pas. Quant à fournir de bonnes possibilités aux jeunes, le gouvernement aurait encore là échoué lamentablement.

Nous avons demandé à ces personnes quelles étaient leurs priorités, ce qu'elles souhaiteraient que le gouvernement mette dans ce budget. Quelque 90 p. 100 ont répondu que l'objectif premier devait être la réduction du chômage. Le gouvernement se targue d'avoir créé, dit-il, 580,000 emplois. Je dis que ce sont les Canadiens qui ont créé ces 580,000 emplois. Nous avons toujours un taux de chômage de 9.8 p. 100. Je ne peux pas croire qu'il y ait un seul député à la Chambre qui trouve cela acceptable. C'est mieux qu'avant, mais ce n'est tout bonnement pas acceptable. Ce chiffre de 9.8 p. 100 représente une perte de productivité, de la misère et des espoirs quasiment perdus pour beaucoup de jeunes.

Pourtant, ce n'est pas là l'objectif que le gouvernement visait dans son nouveau budget. Il était plutôt à la poursuite de son Saint-Graal, le déficit. Les réponses que nous avons obtenues ont montré très clairement que, des six objectifs clés que le gouvernement aurait pu viser, la réduction du déficit était de beaucoup la moins importante de toutes pour la grande majorité des répondants. Ce n'est pas que ceux-ci ne comprennent pas que le déficit doit diminuer. Bien sûr qu'il doit diminuer. Ce n'est pas qu'ils ne comprennent pas que nous devons cesser d'accumuler d'énormes dettes pour nos enfants. Ils comprennent cela. Toutefois, ils comprennent aussi que la seule façon d'y parvenir, c'est de redonner du travail aux chômeurs, de ramener le taux de chômage à 6, 5, ou même 4 p. 100, pour que nous cessions de gaspiller des milliards de dollars à payer des gens à ne rien faire. Voilà ce qu'il faut faire, et il faut le faire autrement qu'en augmentant les impôts de $400 par famille en moyenne.

Je ne sais ce qu'ont fait les autres députés de l'opposition, mais je sais que j'ai consacré la dernière fin de semaine à parler à des douzaines de personnes de ma circonscription. Je leur ai parlé au téléphone, à des assemblées communautaires et à des réunions mondaines. Leur unique réaction au budget a été la suivante: «Ils nous sont encore tombés dessus. Ils s'en sont pris encore une fois aux catégories moyennes. Ils nous font payer encore une fois la facture de leurs échecs». Un petit homme d'affaires m'a dit que pour les petites entreprises, cela allait avoir comme résultat de tarir la demande de leurs produits. La femme qui comptait sur la reprise économique pour avoir un emploi n'en trouvera pas, à cause de la baisse de consommation que cette rapacité fiscale va provoquer. L'équipe au pouvoir avait promis que le gouvernement laisserait la paix aux gens. Au contraire, il s'en va escroquer l'argent des gens d'un bout à l'autre du pays. L'impact économique ne va pas être drôle. Je le dis à regret. Je ne voulais pas d'un budget qui détruise encore plus la crédibilité économique du ministre des Finances, mais c'est ce qui se produit.

Dans ma circonscription, 31 p. 100 des électeurs avaient voté conservateur aux dernières élections. Maintenant il n'y a pas de chance que la moitié seulement de ces gens recommencent. Il y a continuellement des gens qui m'accostent dans la rue pour me dire: «Nous avons voté conservateur la dernière fois. Jamais plus! On voit bien que conservateurs égalent impôts. Nous pensions que les conservateurs allaient réduire les impôts et nous donner une chance de relancer l'économie, mais ils viennent plutôt nous arracher notre argent.»

Ce qu'il faut au Canada, c'est une réponse à long terme à nos problèmes de déficit, une réponse qui redonne du travail aux gens. C'est à ce moment-là seulement que nous nous débarrasserons du déficit, et nous y parviendrons plus vite que le gouvernement n'est disposé à le faire. Malgré toutes les promesses qu'ils ont faites aux dernières élections, les ministériels vont consacrer d'ici à 1990 un plus fort pourcentage des recettes publiques au service de la dette que les libéraux, contre lesquels ils s'étaient montrés si virulents au cours de la campagne électorale. Le gouvernement n'avait pas d'intentions sérieuses quand il parlait de réduire le déficit. Il met la charrue avant les bœufs. Il faut relancer l'économie avant de réduire le déficit. En commettant cette erreur fondamentale, le gouvernement va finir par perdre non seulement sa majorité, mais ses chances de gouverner après les prochaines élections.

• (1200)

L'erreur du budget n'est pas uniquement d'avoir mal choisi ses objectifs et mal choisi les moyens de les atteindre. C'est surtout d'être injuste pour la population. Nous constatons grâce au sondage fiscal, qui se fait d'un bout à l'autre du pays pour le compte du Nouveau parti démocratique que ce que les Canadiens veulent avant tout, c'est la justice fiscale. Ils veulent une réforme fiscale. Voilà ce que le budget ne leur apporte pas.

Bien au contraire, les documents budgétaires eux-mêmes montrent par des statistiques fort éloquentes que les impôts sur les sociétés s'alourdissent mais bien plus lentement que les impôts frappant les particuliers. Nous avons les preuves que la surtaxe de 5.5 ou 10.5 p. 100 que paient les riches va être ramenée l'an prochain à 3 p. 100, alors que le ménage ordinaire à revenus moyens va voir ses impôts augmenter de 3 p. 100.

D'ailleurs ce budget déçoit les agriculteurs, catégorie de citoyens qui ont particulièrement souffert ces deux dernières années et qui attendaient du gouvernement qu'il les aide, car avant les élections l'équipe au pouvoir avait dit clairement: «Nous allons éliminer complètement les taxes que les agriculteurs versent sur le carburant». Est-ce qu'il l'a fait? Bien sûr que non! Le gouvernement peut faire tous les beaux discours qu'il veut. Il peut envoyer ses ministres parcourir le pays et y faire toute la propagande qu'ils voudront, mais quand l'agriculteur se présentera à la pompe et devra payer la taxe sur son carburant, il saura qu'à propos de cette promesse comme de tant d'autres, ce parti-là n'a pas honoré ses engagements.

Le budget coûtera également très cher sur le plan humain. J'ai discuté la fin de semaine dernière avec des employés de nos bureaux de circonscription; ils nous disent que déjà les appels commencent à affluer de la part de gens qui tâchent de joindre les deux bouts avec un revenu familial de $15,000, $16,000 ou $17,000. Ils affirment ne pas pouvoir supporter ces hausses de taxe. Il ne s'agit plus pour eux de faire quelques petits sacrifices, ils ne peuvent même plus survivre. Ce sont pourtant ces gens qui devront payer la hausse de 1 p. 100 de la taxe de vente, celle de 3 p. 100 de l'impôt sur le revenu, et les hausses de taxes sur les cigarettes et les boissons alcooliques. Ce sont des gens que le ministre a oubliés. Ce sont des Canadiens, nos compatriotes. Nous ne devrions pas, nous qui siégeons à la Chambre, approuver un budget qui laisse tomber si pitoyablement ces gens.

M. Attewell: Monsieur le Président, je voudrais contester un certain nombre d'observations qu'a faites le député d'Essex-Windsor (M. Langdon). Il a employé des mots comme destruction, bombe à retardement et désastre. Je trouve cela tout à fait incroyable de la part de quelqu'un qui prétend avoir pris le temps de lire attentivement l'exposé budgétaire et de discuter avec des Canadiens ordinaires. Il a également laissé entendre que le gouvernement ne devrait absolument pas s'attribuer le mérite des quelque 580,000 nouveaux emplois. Étant économiste, il sait que cette affirmation est ridicule. Le gouvernement a un rôle véritable à jouer en créant un climat favorable dans le pays. Qu'on songe au Programme énergétique national qui a été un véritable désastre pour le pays. Qu'on songe aux mesures que nous avons prises pour changer l'AEIE, non seulement pour lui donner le nom d'Investissement Canada, mais pour changer l'esprit de cet organisme qui, maintenant, fait vraiment bon accueil aux nouveaux investissements. Je soutiens que notre gouvernement a eu une incidence très positive sur ce programme de création d'emplois.

Des voix: Bravo!

M. Attewell: Je voudrais simplement rappeler les initiatives que j'ai prises pour communiquer avec la population. Jeudi matin de la semaine dernière, j'ai fait organiser un petit déjeuner pour discuter du budget. Je rencontrais un groupe non partisan, je le souligne, comptant 163 personnes. La table ronde regroupait des gens comme John Maplesden, président de l'Association des gens d'affaires de North York, Maureen Pappin, une fiscaliste associée à la firme Deloitte, Haskins & Sells, et Jin Crysdale, un courtier en investissement de la firme Nesbitt Thomson. Ce fut une excellente réunion. Tout le monde n'est pas contre certains aspects de la hausse d'impôt. Ces gens-là n'avaient aucune idée préalable de ce qu'ils allaient dire. Je les avais simplement invités à prendre la parole en tant que résidents de Don Valley-Est. Même s'ils n'étaient pas entièrement d'accord avec le budget, ils reconnaissaient toutefois la gravité de la situation. On est disposé à participer à cette démarche essentielle.

Vendredi, j'ai rencontré au cours de la journée plusieurs personnes. Dans la soirée, j'avais l'honneur de participer à une manifestion spéciale en l'honneur de M. Ubale, premier commissaire ontarien des Relations raciales. Cette soirée réunissait quelque 500 représentants de la collectivité sud-asiatique. Ceux à qui j'ai parlé m'ont dit qu'ils estimaient globalement que le gouvernement conservateur faisait le nécessaire pour le bien du Canada.

Samedi, dans la matinée, j'ai participé à l'émission de M. Rogers sur le réseau cablé. Dans l'après-midi, j'ai écrit à des commentateurs de journaux. Dans la soirée, j'ai assisté à une manifestation de la Overseas Chinese Women's Association. Il y avait là quelque 500 représentants de la communauté taïwanaise qui assistaient à une sorte de défilé de mode. Dans l'ensemble, les gens à qui j'ai parlé étaient d'avis que le gouvernement s'est engagé dans la bonne voie. Dimance, dans la matinée, j'ai assisté au petit déjeuner de la B'nai B'rith Covenant qui réunissait 400 ou 500 personnes. Le lieutenant gouverneur de l'Ontario leur a adressé ses meilleures salutations; ensuite, je me suis mêlé à la foule et j'ai rencontré des dizaines et des dizaines de personnes qui, pour l'essentiel, appuyaient la proposition du ministre des Finances (M. Wilson).

Il ne faut pas perdre de vue qu'il s'agit de trois mesures qui forment un tout. Il a formulé son exposé économique en novembre 1984. Il a présenté ensuite un budget en mai 1985, et nous avons maintenant le budget du 26 février. Ces trois étapes cohérentes sont toutes orientées vers la relance économique, après le bilan catastrophique du précédent gouvernement libéral.

En terminant, je tiens à faire savoir que je ne suis pas d'accord avec ce que le député a dit de la façon dont la compression des dépenses et l'augmentation des impôts réduiraient le déficit. Je tiens à dire que la hausse des revenus et la réduction des dépenses vont ensemble réduire le déficit en pourcentage du PNB, ce qui est le meilleur étalon de mesure, de 9.1 à 4.9 p. 100, soit une baisse de 4.2 p. 100. Contrairement à une opinion répandue, c'est la réduction des dépenses qui contribuera surtout à cette énorme réduction du déficit. Une réduction de 3 p. 100 des dépenses en comparaison d'une augmentation de seulement 1.1 p. 100 des revenus, soit un ratio d'à peu près trois à un. C'est l'équilibre satisfaisant que les Canadiens espéraient et qu'ils appuient sans réserve.

M. Langdon: Monsieur le Président, je dois d'abord reconnaître que je n'ai pas assisté à un défilé de mode taïwanais pour savoir que penser du budget. Il est bien possible que Don Mills, où le revenu moyen est bien supérieur à la moyenne nationale, compte des gens qui voient le budget d'un tout autre œil que ceux d'Essex-Windsor. Nous avons organisé un rassemblement communautaire où les participants pouvaient aborder toutes sortes de sujets, y compris le budget. J'ai certes pu dégager des appels téléphoniques systématiques qui ont été placés dans toute la circonscription, d'entretiens que j'ai eus avec des ambulanciers bénévoles du sud de ma circonscription et de conversations tenues lundi matin avec des syndicalistes le message général que le gouvernement leur tombe dessus de nouveau, qu'il s'en prend de nouveau aux contribuables à revenu moyen.

● (1210)

Pour ma part, je crois qu'il y a deux conséquences à tirer de cette réalité. Lorsqu'on examine les chiffres mêmes du budget, la situation est très claire. Les documents mêmes du gouvernement prévoient pour 1987 des recettes fiscales additionnelles de 1.2 milliard de dollars perçues des contribuables canadiens à revenu moyen. En outre, des taxes de vente totalisant 1.05 milliard de dollars s'adressent à ce groupe. Les taxes sur les boissons alcooliques et le tabac augmentent. Si cela ne représente pas grand-chose par rapport au programme fiscal global, c'est que des diminutions d'impôt sur le revenu des sociétés coïncident avec les hausses d'impôt des Canadiens à revenu moyen.

Tous les Canadiens qui nous regardent peuvent demander par écrit au ministre des Finances ou à n'importe quel député de leur envoyer les statistiques et les brochures qui montrent clairement, par exemple, que comme le taux d'imposition est réduit à compter de 1987, l'impôt sur le revenu des sociétés va baisser de 1.6 milliard de dollars d'ici à 1990. Les statistiques le montrent clairement.

Le fait est que des électeurs à moi m'ont dit en fin de semaine qu'il y avait un déséquilibre au Canada, car le gouvernement demande aux Canadiens moyens et aux familles ordinaires d'assumer une partie beaucoup trop lourde du fardeau. La famille moyenne est prête à assumer une partie du fardeau, mais elle estime que ce qu'on lui demande d'assumer est terriblement exagéré et injuste. Franchement, je suis d'accord là-dessus.

Le président suppléant (M. Charest): Reprise du débat.

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Monsieur le Président, le discours du député d'Essex-Windsor (M. Langdon) était fort intéressant. Heureusement, les observations faites de ce côté-ci ont peut-être rétabli un certain équilibre dans ce débat.

Nous sommes toujours désolés d'entendre les discours mielleux et hypocrites des néo-démocrates. C'est absolument incroyable.

Le député d'Essex-Windsor a parlé d'expérience. Je siège ici depuis sept ans et le député de Qu'Appelle-Moose Mountain (M. Hamilton) est à la Chambre depuis de nombreuses années. Il a servi le Parlement, sa province et son pays de bien des façons et sans doute n'a-t-il jamais vu un ministre des Finances présenter un budget en disant qu'il avait atteint l'objectif qu'il s'était fixé l'année précédente en ce qui concerne le déficit.

Nous avons hérité d'un déficit qui s'est alourdi d'année en année et pourtant, le ministre des Finances (M. Wilson) a été capable de le réduire à la suite de son exposé financier de novembre 1984, de son budget de mai 1985 et de son nouveau budget de février 1986. Il mérite nos applaudissements pour avoir réussi à atteindre les objectifs qu'il s'était fixés dans les budgets précédents. Les députés d'en face devraient au moins nous reconnaître quelques mérites pour que le débat soit un peu plus objectif. Nous trouvons, pour la plupart d'entre nous, très décourageant de voir l'opposition se contenter de critiquer le gouvernement.

A titre de critique de l'expansion industrielle régionale de son parti, le député d'Essex-Windsor assume de lourdes responsabilités et on aurait pu s'attendre à ce qu'il propose d'autres solutions ou explique pourquoi notre budget lui semble mauvais. Il n'a fait aucune suggestion et se contente de parler d'échec, d'incompétence et de normes non respectées.

Je voudrais vous rapporter les paroles prononcées par le critique des finances de son parti à propos de l'exposé du 8 novembre. Voici ce qu'il a dit: «Nous allons perdre entre 50,000 et 100,000 emplois au cours des mois à venir». Heureusement, le ministre des Finances n'a pas réalisé cette prédiction et au lieu de perdre 100,000 emplois comme le prophétisait le NPD, nous nous retrouvons avec 580,000 nouveaux emplois, ce qui constitue un chiffre record. Le député a ensuite

parlé de crédibilité en disant charitablement du ministre des Finances que c'était un homme honnête qu'il espérait voir survivre à tout ce gâchis. Je signale au député que le dollar est remonté au-dessus de 70c. ce matin et que les taux d'intérêt sont en baisse.

M. Langdon: Il est parti de 69c.

M. Mayer: Le député dit qu'il s'agit de 69c.

M. Langdon: Il a démarré à ce niveau.

M. Mayer: Si j'ai bien compris, son cours se situe actuellement au-dessus de 70c. Nous ne prétendons pas que ce soit acceptable, mais cela montre qu'il a tort. Il devrait au moins reconnaître nos mérites.

Si j'en avais le temps, je relirais la totalité du discours du budget pour la gouverne du Nouveau parti démocratique, car il n'y a évidemment rien compris.

Le ministre des Finances a commencé son exposé budgétaire en disant, comme on peut le lire à la page 10979 du hansard:

> Le message que j'ai à vous transmettre aujourd'hui est sérieux et, sous bien des aspects, peu agréable. Ce message doit pourtant être livré, et il doit être compris.

Examinons la situation. Aucun politique ne souhaite augmenter les impôts, car ce n'est pas une mesure populaire. Il faut toutefois écouter la voix de la raison dans l'intérêt de notre pays. Il aurait été suicidaire de poursuivre la politique du gouvernement précédent, politique que les néo-démocrates appuyaient.

M. Langdon: Ce n'est pas vrai.

M. Mayer: Le député nous a servi de belles paroles, comparant le déficit au Saint Graal. Néanmoins, il n'a pas parlé de la création d'emplois ou de l'amélioration des régimes de pension. J'ai grandi dans une ferme de Saskatchewan où les deux noms que nous entendions le plus souvent à l'époque étaient ceux de Tommy Douglas et de John Diefenbaker. Je comprends le député lorsqu'il parle des pensions. Le député de Moose Jaw (M. Gottselig) a grandi dans la même région et nous sommes peut-être plus sensibles à la question des pensions et de l'équité de ce système que nos collègues du centre du pays. Nous avons connu les conséquences de la dépression et nous comprenons les préoccupations à cet égard. Le député devrait au moins nous reconnaître le mérite d'être intervenus pour améliorer les régimes de pension et réviser les prestations pour enfants de façon à aider davantage les personnes dans le besoin tout en réduisant les dépenses globales. Les critiques du député seraient beaucoup plus crédibles s'il n'oubliait pas de mentionner ces faits.

● (1220)

Il parle de ce que cela coûtera au Canadien moyen. Voilà ce que coûtent l'accroissement démesuré du féficit et la hausse vertigineuse des taux d'intérêt. Nos agriculteurs éprouvent des difficultés. Pourquoi? Pour plusieurs raisons. Le prix des denrées agricoles est en baisse, mais tout le monde parle d'un resserrement de la marge de profit. Les intérêts constituent l'une des principales dépenses des cultivateurs. Qui nous a placés dans cette situation? L'ancien gouvernement. Nous avons vu les taux d'intérêt atteindre 25 et 26 p. 100 lorsqu'il était au pouvoir. Nous ne nous en sommes pas encore remis. Nous devrions remercier le ministre des Finances d'avoir eu le courage de s'attaquer à ce problème.

A entendre le député on pourrait croire que la situation se règlera toute seule, par le plus curieux des hasards. Ce qui est encore plus incroyable, c'est que le député, qui assume des responsabilités au sein de son parti en tant que porte-parole officiel d'un important secteur économique, à savoir le ministère de l'Expansion industrielle régionale, ne nous a pas dit ce qu'il ferait pour la région de l'Atlantique.

M. Orlikow: Vous réduisez les fonds alloués à la région de l'Atlantique.

M. Mayer: Le chômage est élevé dans cette région. Il ne nous a pas dit ce qu'il fera pour l'Ouest où l'on s'inquiète au sujet de l'agriculture. On aurait pu croire qu'étant donné ses responsabilités, il traiterait de certaines de ces questions. S'il l'avait fait, nous aurions pu savoir ce que le NPD propose et comparer avec les propositions du ministre des Finances, dans le but de prendre une décision. Il a dit que nous serions battus aux élections. Je suppose qu'en disant cela, il pense que le NPD gagnera certaines voix que nous perdrons. Quiconque se présenterait devant la population en défendant ce genre de programme électoral ferait rire de lui et c'est normal.

Mr. Orlikow: Nous verrons ce qui se passe dans deux semaines au Manitoba.

M. Mayer: Voyons ce qui se passe quand les taux d'intérêt diminuent. Personne n'aime avoir des dettes. Lorsqu'on a contracté une hypothèque de $50,000 on peut économiser $500 par an chaque fois que le taux d'intérêt diminue de 1 p. 100. Il est un fait que les taux d'intérêt ont augmenté dernièrement—plus qu'on ne l'aurait souhaité. Personne ne prévoit ce genre d'augmentation. Le plan global du gouvernement vise à contrôler ses dépenses de façon à exercer moins de pressions sur les marchés financiers, dans le but de faire baisser les taux d'intérêt. Les exploitants de petites entreprises, les agriculteurs et les gens désireux d'acheter une maison profiteront de ces mesures. Nous en verrons les résultats lorsque nous examinerons l'augmentation du nombre de mises en chantier.

Je voudrais parler maintenant des emplois et des programmes sociaux. La plus grande mesure sociale au monde est l'emploi. C'est ce que nous avons réussi à créer: des emplois. Nous en avons créé 580,000. Je ne pense pas que le député ait entendu ce que le ministre des Finances a déclaré dans son exposé budgétaire. En réalité, il ne voulait pas l'entendre.

M. Orlikow: Le taux de chômage s'élève à 9.6 p. 100!

M. Mayer: Je vais lire un ou deux paragraphes du discours du ministre. Le message doit être clair: il s'agit des réalisations à notre actif.

> La création d'emplois a été vigoureuse. Le taux de chômage est tombé de 11.7 p. 100 en septembre 1984 à 9.8 p. 100 à l'heure actuelle—s'établissant en deçà de 10 p. 100 pour la première fois depuis avril 1982.

Ce résultat n'est pas accidentel. Le ministre des Finances a eu parfaitement raison de dire que les Canadiens ont créé des emplois et c'est à eux qu'en revient le mérite. Permettez-moi de dire aux députés ce qui serait arrivé si le chômage avait augmenté. Les Canadiens en auraient tenu le gouvernement responsable. Là encore, le député ne peut pas gagner sur tous les tableaux. S'il veut être logique, il doit se rendre compte que lorsqu'il fait une déclaration semblable, il a l'air bête de critiquer le gouvernement s'il refuse de reconnaître son mérite le cas échéant. Je ne prétends pas que nos résultats sont tous parfaits. Tout ce que je demande, c'est un peu plus d'équilibre dans les discours. De cette façon, on reconnaîtra davantage les mérites de chacun. Si les députés ont des préoccupations, qu'ils fassent leur travail et proposent des solutions de rechange.

Je voudrais vous lire un autre passage de l'exposé budgétaire du ministre.

> Les Canadiens devraient se rendre compte à quel point ce résultat est remarquable. Au cours des 18 derniers mois, notre rythme de création d'emplois a été de plus de 50 p. 100 supérieur à celui des États-Unis. Chose plus remarquable encore, les Canadiens ont créé plus d'emplois, en chiffres absolus, que tous les pays de l'Europe occidentale réunis—des pays 16 fois plus peuplés que le Canada.

Cela en dit long aux députés sur les réalisations de notre gouvernement. Il faut croire que nous prenons certaines bonnes mesures car au cas contraire les résultats ne seraient pas aussi bons en matière de création d'emplois.

Au fur et à mesure que les gouvernements prennent de l'ampleur, ce qui a été le cas dans presque tous les pays du monde ces dernières années, il devient d'autant plus important qu'ils prennent les mesures qui s'imposent car ils sont responsables d'un plus gros secteur de l'économie. Si les gouvernements, et notamment le fédéral, n'avaient pas fait certaines bonnes choses et si tout avait été aussi mauvais que nous le portent à croire les remarques du député, nous n'aurions pas eu ces résultats en matière de création d'emplois. Il faut bien le comprendre. Nous devons intervenir et défendre avec fierté nos réalisations dans le pays. Plus nous le ferons, mieux cela vaudra pour chacun d'entre nous. Notre pays est absolument extraordinaire. Nous avons plus de ressources naturelles par habitant que n'importe quel autre pays du monde. L'avenir devrait être à nous—et il peut l'être si nous cessons de l'hypothéquer. Nous nous sommes heurtés à ce problème par le passé et les néo-démocrates y ont contribué en soutenant les libéraux.

Je voudrais maintenant dire aux députés ce qui est encore plus remarquable au sujet du ministre des Finances. Nous savons tous qu'il est difficile de restreindre les dépenses une fois qu'elles existent. Quand nous parlons avec nos électeurs, ils nous disent être satisfaits. Ils nous disent: «Nous savons que dans le passé vous avez agi dans notre intérêt, mais que faites-vous pour nous actuellement?». Nous adoptons tous la même attitude. Et quand on y songe, on commence à se rendre compte que sous de nombreux rapports, il est difficile de réduire les dépenses.

Je voudrais maintenant rappeler aux députés ce que nous avons fait à propos des dépenses. Je vous lirai un autre passage de l'exposé budgétaire du ministre. Si j'avais le temps, je relirais à l'intention du député d'en face et des collègues de son parti le discours en entier. De toute évidence, ils n'ont pas écouté le ministre des Finances lorsqu'il a présenté son budget il y a une semaine.

> Au cours de la décennie précédente, les dépenses de programmes avaient plus que doublé. Les dépenses discrétionnaires—c'est-à-dire les dépenses de programmes non statutaires—avaient augmenté encore plus vite. Au cours des trois années qui ont précédé l'entrée en fonction de notre gouvernement, les dépenses discrétionnaires ont grimpé de 43 p. 100. Les dépenses de fonctionnement des ministères fédéraux se sont accrues de 30 p. 100 et les dépenses salariales de 20 p. 100.

Permettez-moi de signaler aux députés ce qui s'est passé depuis notre accession au pouvoir il y a 18 mois. Ils verront ce qu'on peut faire quand on est sérieux et résolu à agir dans l'intérêt du Canada. Nous avons un excellent ministre des Finances. Voici ce qu'il a déclaré:

> L'ensemble des dépenses de programmes, y compris tous les programmes statutaires tels la sécurité de la vieillesse, les allocations familiales et l'assurance-chômage, sera maintenu à $86.6 milliards, soit en deçà du niveau de l'an dernier.
>
> Il s'agit de la première diminution absolue des dépenses de programmes en plus de 20 ans.

Cela en dit long aux députés sur ce qu'on peut faire avec de la détermination. Nous y sommes parvenus en améliorant le régime des pensions et en présentant de nouveaux avantages fiscaux au titre des enfants, pour augmenter notre aide.

Je voudrais parler maintenant de l'élaboration du budget. Les députés ont parlé du respect des engagements pris. C'est exactement ce que nous avons fait. Nous avons fait exactement ce que nous avions dit quand nous sommes arrivés au pouvoir. Quand nous sommes arrivés au pouvoir, nous avons dit que nous établirions un exposé financier aussitôt que nous le pourrions et que nous rendrions compte à la population de l'état des finances du pays. C'est exactement ce que le ministre des Finances a fait. Il a dit qu'il présenterait un budget dès qu'il pourrait, et qu'il procéderait ensuite à des consultations avant de déposer un nouveau budget. C'est exactement ce qui s'est produit. Nous avons agi absolument dans la ligne de ce que nous avions dit. C'est très important à comprendre. Cette façon de procéder ramène un peu de bon sens dans la gestion des finances du pays. Car, après tout, la principale responsabilité du gouvernement consiste à gérer de façon sensée les affaires budgétaires du pays. C'est ce que nous avons fait.

J'admets que le député d'en face a une certaine formation économique. Il est en mesure de parler de la taille qui convient pour le déficit, en pourcentage du PNB. On peut entamer toutes sortes de polémiques à ce sujet. Mais pas une fois dans son discours le député n'a dit à quel niveau le déficit devrait se situer. Il a parlé du Saint-Graal du déficit voulant sans doute dire le Saint-Graal de la réduction du déficit, comme si c'était l'unique chose à laquelle nous pensions.

M. Orlikow: N'est-ce pas cela?

M. Mayer: Le député ne nous a pas dit un mot à ce sujet. Il ne nous a pas dit à quel niveau le déficit devrait se situer. A 30 milliards, à 50, à 100 milliards? Une fois le chiffre choisi, comment l'atteindre ensuite? Ce que je dis, c'est qu'il y a devant nous une chose que nous avons parfaitement démontrée par notre action depuis 18 mois. Le gouvernement s'en tient à une façon constante de procéder pour l'élaboration du budget. Nous n'avons entendu personne en faire mention, ou nous en féliciter.

Le député a parlé de l'énorme coût social du budget. Nous allons le dire et le répéter, car nous ne le répéterons jamais assez, le meilleur programme social que tout Canadien puisse avoir, c'est un emploi. Bien sûr, à 9.8 p. 100 le chômage est encore élevé. Personne ne se satisfait entièrement de ce chiffre. Mais c'est beaucoup mieux que ce qu'il était il y a 18 mois et demi. Je pense qu'on devrait nous en être un tant soit peu reconnaissant.

● (1230)

Je voudrais maintenant parler de quelques-unes des nombreuses mesures budgétaires qui concernent l'agriculture. Il s'agit par-dessus tout, bien sûr, de parvenir à gérer convenablement les affaires du pays et de faire baisser les taux d'intérêt. Cette question est cruciale pour les agriculteurs. En effet, ces derniers sont de grands utilisateurs de capitaux, si bien que les taux d'intérêt les touchent directement et menacent leurs exploitations. Dans la mesure où le ministre des Finances réussira comme il l'entend à mettre de l'ordre dans nos finances à tel point que les taux d'intérêt baissent, l'économie agricole d'un bout à l'autre du Canada en sera grandement soulagée.

Le budget comporte une innovation par rapport à la Société du crédit agricole puisque, dorénavant, celle-ci pourra offrir à ses clients des hypothèques basées sur les prix de leurs produits. Voilà certainement une excellente mesure. Elle tient compte des énormes fluctuations de prix auxquelles les agriculteurs doivent faire face.

Certains ont prétendu que cette disposition était trop complexe pour être comprise. Compte tenu des fluctuations quotidiennes dans le prix des produits agricoles, il est vrai que les hypothèques de ce genre risquent d'être plus complexes que celles qui comportent des mensualités fixes pour la durée du prêt.

Mais, en réalité, cette mesure va permettre aux agriculteurs de choisir deux produits dont le prix servira de base au montant de leurs mensualités étalées sur dix ans. Si les prix montent, ils paieront un peu plus mais, s'ils baissent, ils paieront un peu moins.

On craint que, si les prix augmentent vertigineusement, les agriculteurs ne risquent de rembourser davantage que s'ils ne s'étaient pas prévalus de ce programme. C'est une préoccupation légitime. Par contre, si en raison d'une baisse des prix les agriculteurs finissent par payer moins que prévu, il s'agira pour eux d'un avantage direct. Pour expliquer de mon mieux la situation, il y aura un plafond de fixé au cas où le prix des produits grimperait en flèche, ce que nous espérons, de telle sorte que le plus grand problème sera alors de payer de l'impôt sur le revenu. Malheureusement, ce n'est généralement pas le cas des agriculteurs. Le plafonnement signifie que l'agriculteur ne pourra jamais payer plus de 2 p. 100 de plus qu'il ne paierait s'il ne participait pas au programme.

Il y a d'autres initiatives très utiles dans le budget. Le rabais de taxe sur les carburants est prolongé. Il y a un système en place qui, lorsqu'il sera annoncé, recevra sans doute l'appui de tous les agriculteurs. Il réduira les formalités à remplir pour toucher ce rabais, qui représentera quelque 120 millions pour les agriculteurs et les pêcheurs. On mettra sur pied des comités d'examen de la dette agricole. Il y a également une disposition qui prévoit une aide pour les agriculteurs contraints, pour une raison ou pour une autre, à quitter leurs terres et à se chercher un autre emploi. Ils pourront ainsi trouver plus facilement du travail dans d'autres secteurs de l'économie.

On s'inquiète beaucoup du sort des producteurs de tabac du sud de l'Ontario. Ils exercent ce travail depuis pas mal d'années, mais la demande de tabac est en baisse. J'ai eu l'occasion de visiter ces producteurs une fois ou deux. Leur situation est grave. Le nombre d'agriculteurs touchés n'est pas énorme, mais c'est une culture importante dans cette partie de l'Ontario et elle est vitale pour ceux qui la font. Je suis donc content de voir que l'on a pensé à eux.

Pour conclure, je suis heureux de dire que j'appuie le ministre des Finances parce qu'il nous a donné, je pense, un budget bien fait. Certains de mes électeurs l'ont qualifié de courageux, prévisible, encourageant, raisonnable et équitable. J'estime que nous devrions tous féliciter le ministre des Finances du travail qu'il a accompli et de la bonne orientation financière qu'il a donnée au pays. Avec un peu de chance, nous aurons l'appui résigné de l'opposition, car ce budget mérite certainement d'être soutenu par tous les Canadiens.

M. Langdon: Monsieur le Président, je tiens d'abord à dire au ministre que j'apprécie le sérieux avec lequel il participe au débat. Je dois cependant ajouter que, parmi tous les budgets et déclarations économiques qui ont déjà été présentés à la Chambre, c'est sans doute à celui-ci que j'aurais le plus de mal à donner un appui même résigné. Ce budget a encore une fois relevé le montant des impôts payés par les contribuables ordinaires et il l'a fait de façon particulièrement injuste.

Je voudrais poser quelques questions précises au ministre qui montreront selon moi à quel point le budget est mauvais. Le ministre a dit qu'il importait de reconnaître l'orientation claire et assurée fournie par le gouvernement. Cependant, si l'on voit un camion de dix tonnes se diriger droit vers un précipice, la meilleure chose à dire est ceci: «Arrêtez! Vous n'allez pas du bon côté». Si nous ne changeons pas de cap, ce sera tragique pour bien des gens.

Si le gouvernement tient vraiment à faire baisser les taux d'intérêt, pourquoi a-t-il accepté de les faire monter à tel point qu'il y a maintenant un écart record de plus de 3 p. 100 entre les taux canadien et américain. Deuxièmement, si le gouvernement se préoccupe tellement de la création d'emplois, comment se fait-il, et à cet égard je dois reconnaître que la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (Mlle MacDonald) s'en est bien tirée, pour appliquer sa stratégie en matière d'emplois, que le gouvernement a réduit de un million de dollars les fonds affectés à la stratégie de planification de l'emploi dans le budget?

M. Orlikow: De cent millions de dollars.

M. Langdon: Le ministre parle de l'agriculture. Pourquoi ne s'excuse-t-il pas auprès des agriculteurs du Canada d'avoir renié la promesse des conservateurs qui avaient dit qu'ils réduiraient toutes les taxes sur le combustible? Pourquoi le ministre est-il tellement fier de la capitulation que représente le programme visant à aider les agriculteurs à quitter l'agriculture alors qu'ils veulent simplement exploiter leur ferme? Ils comptaient sur le budget pour les aider à réussir en agriculture grâce à la réduction promise des taxes sur le combustible et à la baisse des taux d'intérêt, non seulement dans quelques cas spéciaux pour les prêts de la SCA, mais pour tous les agriculteurs qui ont des problèmes financiers.

Je voudrais poser quelques-unes de ces questions et, si j'obtiens une réponse, même si cela n'augmente pas l'admiration que je porte au ministre des Finances, cela augmentera peut-être celle que j'ai pour le ministre chargé de la Commission du blé.

M. Mayer: Monsieur le Président, je ne suis pas certain de vouloir répondre au député s'il pose des conditions pour me témoigner son admiration. D'abord, je lui signale que le gouvernement a réussi à réduire ses dépenses. Je pense que, comme le député de Don Valley-Est (M. Attewell) l'a signalé, la proportion est d'environ trois pour un, c'est-à-dire que le gouvernement a réduit trois fois plus ses dépenses qu'il n'a augmenté les impôts. Si le député examine la situation d'ensemble depuis notre arrivée au pouvoir, c'est ce qu'il constatera.

Le député a parlé d'un camion de dix tonnes. Il a tout à fait raison. Ce camion qui se dirige vers le précipice roule à la vitesse imprimée par l'accroissement des dépenses du gouvernement antérieur. Le ministre des Finances a freiné cette augmentation à temps. Nous devrions lui savoir gré d'y avoir réussi. Puisque le député tient à faire des analogies, je lui signale que certains d'entre nous ont, comme agriculteurs, conduit des camions d'un poids beaucoup plus lourd que dix tonnes. Ce sont plutôt des camions de 50 tonnes sur le plan des dépenses qui mènent le gouvernement au bord du précipice et risquent de l'y plonger.

● (1240)

Le député a parlé de la baisse de la taxe fédérale sur le carburant agricole. En quelques mots, nous avons tenu parole. Je vois que le député fait signe que non. Qu'il prenne la peine de revoir notre programme agricole annoncé lors de la dernière campagne électorale et il verra que nous avions envisagé de réduire de 21c. le gallon la taxe sur le carburant. Nous avons réduit cette taxe de 3c., puis de 1.8c. le litre, ce qui revient à plus de 21c. le gallon. Comparons la taxe sur l'essence que paient les Canadiens ordinaires à la pompe à celle payée par les agriculteurs, et nous constaterons que cette taxe a été tronquée de 4.8c. le litre. Je n'ai pas fait le calcul exact, mais cela donne sûrement plus de 20c. le gallon. Dans le programme annoncé lors de la dernière campagne électorale, nous voulions réduire de 21c. la taxe sur le carburant agricole. Je vois que le collègue manitobain du député est des nôtres. Il devrait en discuter avec lui. Des élections ont cours dans cette province. Il aurait également intérêt à en parler avec le gouvernement de la province et inviter ce dernier à prendre les mêmes dispositions que ses homologues en Saskatchewan et en Alberta, c'est-à-dire supprimer la taxe provinciale sur le carburant pour aider davantage les agriculteurs. Nous avons certainement tenu notre promesse électorale à cet égard. Nous avons même repoussé le délai d'une autre année. Que le député se donne la peine de lire notre programme électoral présenté lors des dernières élections fédérales et il verra que nous avons tenu notre promesse en ce qui concerne la taxe sur le carburant.

M. Binns: Monsieur le Président, le ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé (M. Mayer) a rappelé l'intérêt que le gouvernement a manifesté à l'égard du secteur du tabac. Évidemment, cet intérêt revêt de l'importance pour ma circonscription de l'Île-du-Prince-Édouard où se cultive environ 5 pour 100 du tabac canadien. C'est bien l'une des premières fois que l'on traite d'une denrée en particulier dans le budget. Nous savons assurément gré au ministre des Finances (M. Wilson) de l'intérêt qu'il témoigne aux producteurs de tabac et au ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé de son intervention au nom de ces producteurs. Le ministre pourrait-il nous fournir de plus amples détails sur ce que le gouvernement envisage peut-être de faire? La question sera-t-elle examinée davantage par un comité permanent ou un sous-comité? Quelles promesses le gouvernement est-il prêt à faire aux producteurs de tabac?

M. Mayer: Monsieur le Président, je remercie le député de son intervention. J'ai visité l'Île-du-Prince-Édouard et je suis au courant des graves préoccupations qu'éprouvent ses producteurs de tabac. Ils ne sont pas très nombreux, bien sûr, mais n'empêche qu'ils sont vraiment inquiets. La seule chose que je peux dire au député, c'est que des consultations se poursuivent entre le ministre de l'Agriculture (M. Wise) et les producteurs de tabac des diverses provinces. Fait à noter, la question a été soulevée dans le budget et le député peut être certain qu'on donnera suite à certaines recommandations. Je sais qu'on a fait des recherches sur des récoltes qui pourraient remplacer le tabac. Entre autres choses, on a évoqué la possibilité de cultiver des arachides à Delhi, mais je doute que cela soit aussi prometteur qu'on l'espérait.

En réponse directe à la question du député, je ne suis pas en mesure de donner de plus amples explications que celles contenues dans mes brèves observations [illegible] le fait que, dans son exposé budgétaire, le ministre des Finances a fait une allusion toute particulière à la situation très grave des producteurs de tabac dans tout le Canada, y compris ceux de sa circonscription.

M. Orlikow: Comme le ministre le sait, monsieur le Président, les agriculteurs ont tellement eu besoin de crédit ces années-ci que beaucoup d'entre eux n'ont pas pu obtenir de prêts de la Société du crédit agricole et ils ont dû s'adresser aux banques à charte. D'après la politique annoncée par le gouvernement, la SCA va consentir des prêts à 6 p. 100 aux agriculteurs, mais je crois savoir que seuls les clients de la SCA sont admissibles au programme. Beaucoup d'agriculteurs . . .

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais la période des questions et observations est écoulée.

M. David Berger (Laurier): Monsieur le Président, la semaine dernière on a beaucoup parlé du déficit. Parfois, j'ai l'impression, et je suis persuadé qu'elle est partagée par la plupart des observateurs, que c'est là la seule préoccupation du gouvernement. En outre, depuis la présentation du budget, le cours du dollar baisse, ce qui montre qu'on manque de confiance dans le gouvernement et qu'il n'a pas atteint ses objectifs dans le seul domaine qui semble l'inquiéter.

Vers la fin de l'année, le magazine *Maclean's* a publié un sondage d'opinion publique dans lequel Allan Gregg, le sondeur conservateur, a déclaré, au sujet de l'appui accordé au gouvernement, que la baisse de popularité du gouvernement conservateur dans les sondages s'expliquait d'abord et avant tout par son incapacité à fixer au Canada un objectif et à montrer aux Canadiens le moyen de l'atteindre. Rien n'illustre mieux ce fait que l'absence de toute allusion aux jeunes dans le budget.

[*Français*]

Monsieur le Président, dans le budget, il n'y a pas une seule ligne sur les 750,000 jeunes Canadiens qui sont aujourd'hui sans emploi. On n'a que cette préoccupation constante au sujet du déficit. Je devrais dire, monsieur le Président, oui, il y avait un mot qui concernait la jeunesse de ce pays et c'était l'annonce de la coupure du programme Katimavik qui était un des seuls programmes au pays qui donnait un certain espoir aux jeunes, qui donnait aux jeunes la possibilité d'avoir une formation, d'avoir une expérience de vie peu commune au Canada ou dans le monde entier.

[*Traduction*]

Le bilan du gouvernement depuis son arrivée au pouvoir, dans le domaine de l'enseignement et de la recherche, est peut-être le meilleur signe de son manque de vision. Il est heureux pour le gouvernement qu'on ne procède pas à un sondage Gallup dans les universités ou parmi les collectivités scientifiques, car il s'apercevrait alors que sa popularité est nulle.

Lorsque j'ai préparé mon intervention d'aujourd'hui, j'ai eu de la difficulté à décider à quel moment je devais commencer à parler d'enseignement et de recherche. En toute franchise, j'ai été sidéré par la réponse du gouvernement aux plans des trois conseils de recherches fédéraux qui assurent le financement de la recherche dans nos universités—le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie, le Conseil de recherches en sciences humaines et le Conseil de recherches médicales. Les maigres crédits de recherche prévus dans le budget ne constituent rien de moins qu'un rejet total des plans de ces conseils. Le gouvernement a avisé les intéressés qu'il ne souhaitait plus accroître de façon marquée les dépenses consacrées à la recherche et au développement. Je suis sidéré de voir que le gouvernement manque d'honnêteté à ce sujet. Il tente de camoufler sa décision en prétendant accroître les fonds consacrés à la recherche, alors que les maigres crédits prévus ne permettront même pas à ces conseils de faire face à l'inflation.

• (1250)

Le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie a soumis son plan quinquennal au gouvernement en juin dernier. On y réclame une augmentation de 1.4 milliard de dollars sur cinq années visées. Certains trouveront que c'est beaucoup d'argent à consacrer à la recherche, aux universités et à nos jeunes, mais c'est le montant que nous consacrons en une année aux forages pétroliers sur les terres nouvelles. C'est légèrement plus que ce que le gouvernement a décidé de dépenser en quelques minutes, afin de renflouer les déposants non assurés des deux banques qui ont fait faillite en septembre dernier. Le gouvernement n'a pas perdu son temps pour tenter de refaire sa réputation dans ce domaine.

Ce plan n'est pas né de rien. Il n'a pas été conçu par un groupe de personnes coupées de la réalité. C'est le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie qui l'a proposé au gouvernement après que ce dernier eut affirmé qu'il allait doubler le budget de la recherche et du développement.

Le Conseil est composé d'un groupe de scientifiques respectés et c'est sans doute l'organisme public qui a la meilleure réputation. Il a conçu ce plan après que le gouvernement eut affirmé qu'il doublerait les dépenses au chapitre de la recherche et du développement. Il nous a dit qu'il nous fallait commencer à nous acheminer dans cette voie. Je dis bien commencer, car quiconque est au courant des ressources consacrées à la recherche et au développement de l'utilisation de la technologie, comprendra qu'à l'heure actuelle, nous manquons de main-d'œuvre qualifiée. Nous souffrons d'une pénurie de scientifiques. Nos écoles ne comptent pas suffisamment de jeunes inscrits aux programmes de sciences.

Le Conseil a donc soumis un plan au gouvernement en lui disant que nous devions commencer à nous acheminer dans cette voie. Le gouvernement a commencé par accorder au Conseil environ 8 p. 100 des fonds qu'il réclamait ce qui ne lui permet même pas de compenser l'inflation. Les 126 millions de dollars qu'il recevra d'ici cinq ans représentent deux fois moins que ce dont il aurait besoin pour suivre l'inflation. Ce n'est que 8 p. 100 de ce qu'il faudrait pour répondre à l'objectif du gouvernement.

Quand j'ai pris connaissance de la réponse du gouvernement, j'ai cru d'abord à une plaisanterie, j'ai cru qu'il y avait une erreur quelque part. Ce n'est pas une réponse sérieuse, et le gouvernement conservateur fait preuve de malhonnêteté. Il présente ses efforts modérés comme une initiative d'envergure.

J'assistais à la conférence de presse l'autre jour quand le secrétaire d'État (M. Bouchard) et le ministre chargé de la Science et de la Technologie (M. Siddon) ont annoncé le plan de dépenses du gouvernement. Ils avaient un air lugubre alors qu'ils étaient censés apporter de bonnes nouvelles. Mais pourquoi dois-je m'étonner, monsieur le Président? Parce que le gouvernement avait promis de doubler les dépenses de recherche et de développement. Après les élections, nous avons vite compris qu'il n'en serait rien. Le budget du Conseil national de recherche a été réduit de 70 millions de dollars. On a avancé une explication. Les responsables ont dit que la Division de l'énergie serait réduite. Je ne comprends pas ce raisonnement, mais certains ont affirmé que l'énergie renouvelable avait d'autres sources de financement. C'est l'argument qu'on a invoqué.

Le budget du Conseil des sciences a été réduit de moitié, tombant de 5 millions à 2.5 millions de dollars. On nous a dit que le gouvernement n'avait pas les moyens, en période d'austérité, de subventionner un seul organisme national chargé de combler nos besoins scientifiques ou d'intéresser et les citoyens et les gouvernements du Canada à la science en général.

Une autre tuile nous est tombée sur la tête cette semaine lors du dépôt des prévisions budgétaires. En effet, le seul ministère dont les dépenses augmenteront au cours de l'année est le ministère d'État à la Science et à la Technologie. Ce n'est pas l'argent qui manque quand il faut bâtir des empires et embaucher des fonctionnaires pour propager les vues du gouvernement.

Les subventions accordées au Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie devaient être le critère permettant de jauger l'effort que le gouvernement était prêt à consentir à l'égard de la recherche et du développement au Canada. Pourquoi critère? Simplement parce que ce conseil est un organisme du gouvernement fédéral qui répartit les crédits accordés au titre de la recherche universitaire. Il représente la source de financement la plus importante pour la recherche et la formation dans nos universités. Son budget annuel est de 300 millions de dollars, mais il devait passer à quelque 700 millions de dollars en 1990 dans le cadre d'un projet que cet organisme a présenté au gouvernement. En tout, environ 17,000 personnes profitent directement de ses programmes, dont 6,000 professeurs et plus de 6,000 boursiers de deuxième cycle, de premier cycle et de niveau post-doctoral. Il avait été prévu que quelque 30,000 personnes obtiendraient de l'aide du CRSNG en 1990 si le projet de cet organisme était approuvé.

Ces subventions servaient à mesurer les intentions du gouvernement sur ce chapitre car la formation des jeunes dans des disciplines scientifiques ne constitue-t-elle pas le point de départ d'une acitivité scientifique florissante au Canada? Tout le monde convient, même le gouvernement, que nous ne saurions soutenir la concurrence étrangère, créer des emplois et maintenir notre niveau de vie sans les retombées de la recherche scientifique. On ne peut doubler nos dépenses sur ce plan, faire preuve d'un esprit innovateur ou réduire notre immense déficit dans le commerce des produits de haute technicité si nous n'avons pas de gens compétents pour assumer cette tâche.

● (1300)

Depuis que le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie a soumis son plan quinquennal au gouvernement l'an dernier, tous les espoirs étaient permis compte tenu des promesses et des engagements du gouvernement. Cette année-là a été aussi une année de vives inquiétudes. J'ai déjà parlé, à maintes reprises, de l'exode de nos cerveaux vers l'étranger qui ne laisse de préoccuper nos concitoyens. Un article à ce sujet est paru dans le *Mail-Star* de Halifax, le 20 janvier dernier, sous le titre «Dalhousie University Losing Researchers». On disait que certains chercheurs étaient partis tenter leur chance aux États-Unis à cause du manque de subventions fédérales et des menaces de compressions financières qui pesaient sur la communauté scientifique canadienne. Il y a plusieurs mois, le doyen de la faculté de mathématiques de l'Université de Waterloo a annoncé qu'il partait au Tennessee parce que le climat de la recherche était déplorable au Canada et qu'il en avait assez d'être obligé de livrer des combats homériques à chaque fois qu'il avait besoin de matériel nouveau.

Tous les membres du Parlement, y compris le premier ministre (M. Mulroney), le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark), le ministre de la Science et de la Technologie (M. Oberle) et le ministre des Finances (M. Wilson) ont reçu à l'automne dernier des centaines sinon des milliers de lettres envoyées par des gens de tout le Canada qui appuyaient les plans des trois conseils fédéraux qui financent la recherche universitaire. L'une de ces lettres venait du directeur de l'Université McGill qui soutenait que le financement de ces conseils de recherche était une responsabilité nationale et qu'il appartenait au gouvernement fédéral de faire en sorte que ce financement soit correctement planifié et suffisant.

Dans une déclaration sur la recherche et les paiements de transfert, des associations universitaires de tout l'ouest du Canada ont instamment recommandé au gouvernement d'approuver les plans des trois conseils. Le président de l'Université de Western Ontario a écrit qu'il est vital de soutenir au moyen de subventions satisfaisantes notre capacité de recherche. Il a ajouté que l'outil le plus efficace, ce sont les conseils de recherche.

Outre mes interventions à la Chambre sur ce sujet, j'ai aussi participé à l'émission de CBC *The Nation's Business* le 9 février dernier. J'ai alors demandé au gouvernement de consentir immédiatement au financement demandé par ces trois conseils. J'ai invité les téléspectateurs à m'écrire pour me donner leur avis sur cette question. Je leur ai promis de faire suivre leurs lettres au premier ministre. J'ai reçu près de 40 lettres, toutes favorables sauf une ou deux. Permettez-moi de vous lire l'une de ces lettres, écrite par une mère d'Ottawa, Mme Renée Demmer:

> Mon fils termine ses études supérieures en chimie physique en novembre 86, et ensuite c'est l'inconnu. Il s'est mis à la recherche d'un emploi pour novembre, mais partout où il présente sa candidature, on lui répond la même chose: «pas de poste vacant, car nous n'avons pas de crédits».
>
> Depuis qu'il est parti à l'Université de Toronto en novembre 85, trois des jeunes chercheurs en chimie qu'il a rencontrés là-bas ont quitté le Canada et sont partis aux États-Unis. Si mon fils ne trouve pas de travail ici en Ontario, ou au Québec ou n'importe où au Canada, il n'aura pas le choix, et cela voudra dire que mes deux fils seront obligés de vivre aux États-Unis parce que le Canada ne s'occupe pas de ses jeunes chercheurs scientifiques.

J'ai un certain nombre d'autres lettres de ce genre.

Pour faire comprendre ce que je veux dire, monsieur le Président, à cause de son idée fixe de réduire le déficit, le gouvernement a montré qu'il n'était pas disposé à investir dans la ressource la plus précieuse du Canada, sa population, et plus particulièrement ses jeunes. Un économiste respecté, Michael McCracken, de la firme Infometrica, a déclaré après la présentation du budget que l'on gaspillait quelque 50 ou 60 milliards de dollars chaque année parce qu'on ne réussit pas à établir le plein emploi au Canada. Notre déficit dans le domaine de la technologie de pointe se chiffre aujourd'hui à environ 12 milliards de dollars, soit l'équivalent de 120,000 emplois spécialisés.

J'attends le jour où le gouvernement écoutera ce que les Canadiens ont à lui dire, où il comprendra ces faits élémentaires, et où il présentera au Parlement et aux Canadiens un budget et une politique qui témoignent d'une vision et qui favoriseront la croissance du pays au lieu de compromettre l'avenir de nos jeunes et de notre économie.

M. Orlikow: Monsieur le Président, nous venons d'entendre de la bouche du député un vibrant appel en faveur d'un appui accru à la recherche scientifique. Il a signalé les effets d'un financement insuffisant: la «fuite des cerveaux» et la perte d'emplois à venir, et je suis d'accord avec lui sur ce point. Cependant, cet état de choses ne date pas d'hier. Pendant 30 des 36 dernières années, nous avons eu des gouvernements libéraux. Durant presque toutes ces années, la communauté scientifique faisait remarquer à ces gouvernements libéraux que tandis que les autres pays du monde occidental et le Japon dépensaient 2.5 p. 100 de leur PNB ou davantage à la recherche scientifique et au développement, le Canada n'en dépensait que 1.5 p. 100 ou moins. L'opposition officielle de l'époque, le parti conservateur, et mon parti, le Nouveau parti démocratique, s'étaient joints à cette critique du gouvernement libéral et promettaient d'appuyer la dépense par le gouvernement de 2.5 p. 100 du PNB pour la recherche scientifique et le développement.

Nous savons qu'à cause de son idée fixe de réduire le déficit, le gouvernement conservateur actuel n'a rien fait pour faire passer à 2.5 p. 100 du PNB les dépenses consacrées à la recherche scientifique et au développement. En fait, les 300 millions de dollars de plus qu'il a promis aux conseils subventionnaires pour les trois prochaines années ne compenseront même pas l'inflation.

Où se cachait le député quand son parti formait le gouvernement? Quelles assurances peut-il nous donner que si le parti libéral reprenait le pouvoir, il ferait mieux que pendant son règne de 30 ans au cours duquel il n'a pas réussi à accomplir ce qu'il réclame des conservateurs?

M. Berger: Monsieur le Président, j'ai beaucoup de respect pour le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) et je prends sa question au sérieux. Je déplore comme lui le passé. Il parle d'une période de 30 ans. Comme j'avais cinq ans il y a 30 ans, je peux difficilement me tenir responsable de ce qui s'est produit à ce moment-là.

Cependant, dans le plan quinquennal très détaillé du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada, que le député a peut-être lu, il est noté que durant son premier plan quinquennal couvrant les années 1979 à 1984, il y a eu renversement de la tendance antérieure à la baisse dans les dépenses pour la recherche et le développement. Les dépenses ont augmenté considérablement pendant la durée de ce plan quinquennal que des gouvernements libéraux étaient chargés de mettre en œuvre. Je sais qu'il y a eu des retards. Les hausses des dépenses sont survenues le plus souvent vers la fin de l'année, ce qui a suscité certains problèmes. Néanmoins, le précédent gouvernement libéral avait pris un engagement. Par ailleurs, je lui dirai que ce n'est vraisemblablement qu'au cours des dernières cinq ou six années que notre société dans son ensemble a pris conscience de la révolution technologique et de la nécessité d'investir des sommes énormes pour que notre pays demeure concurrentiel et ne prenne pas de retard face aux autres pays.

• (1310)

Au cours des cinq ou six dernières années, les gouvernements libéraux précédents, ayant reconnu les besoins et fixé des objectifs, avaient pris des mesures pour nous engager dans la bonne voie.

M. James: Monsieur le Président, le député a parlé de la nécessité de multiplier les initiatives et les occasions d'emploi. Il a parlé également d'idée fixe et de vives inquiétudes. En 1984, les électeurs étaient certes vivement inquiets. Les perspectives d'emploi étaient sombres. Le chômage atteignait un niveau sans précédent. Le gouvernement libéral dont le député faisant partie semblait certainement en proie à une idée fixe lorsqu'il a accumulé le déficit.

Comme le député s'intéresse sincèrement à la chose, je lui dirai qu'il y a dans ma circonscription bien des entreprises qui s'occupent de recherche. Le secteur privé manifeste un intérêt marqué pour ce programme de financement conjoint avec le gouvernement. Le député a fait état des gaspillages à l'époque des gouvernements libéraux précédents. Les crédits alloués à ces programmes sont passés de 27.9 milliards de dollars en 1974-1975 à 86.7 milliards de dollars en 1984-1985. Pourtant, comme l'a dit le député néo-démocrate, cela ne correspondait toujours pas à ce que, de l'avis du député de Laurier (M. Berger), la recherche et le développement avaient besoin.

Compte tenu de tout cela et comme les Canadiens savent pertinemment que nous ne pouvons plus supporter ce déficit qui entraîne la hausse des taux d'intérêt et la dévaluation du dollar, le député pourrait-il nous dire pourquoi le gouvernement dont il faisait partie n'a absolument rien fait pour réduire son énorme déficit?

M. Berger: L'objectif, monsieur le Président, c'est de convaincre le secteur privé d'investir davantage. Il figure dans les projets actuels du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada. Certaines personnalités fort respectées ont dit qu'elles doutaient fort que le secteur privé s'engage conformément aux voeux du gouvernement. Ainsi, M. Douglas Wright, président de l'Université de Waterloo, a déclaré que le gouvernement se leurre s'il espère une participation de 50 p. 100 du secteur privé. Une participation de cette envergure n'existe ni aux États-Unis, ni au Japon, ni dans aucun pays d'Europe occidentale. Son université a beau avoir la réputation d'entretenir des rapports étroits avec le secteur privé, elle n'obtient de celui-ci que 10 p. 100 des fonds qu'elle affecte à la recherche. Nous allons bien voir ce que donnera cette formule, mais nous risquons d'orienter ailleurs l'argent consacré maintenant à la recherche si nous tentons d'obtenir des sommes égales du secteur privé. Une société pourra dire qu'au lieu de verser un dollar à la Fondation de recherche sur le cancer de l'Ontario, elle préfère le donner au Conseil des recherches médicales du Canada, car elle oblige ainsi le gouvernement à dépenser un dollar de plus. Le gouvernement n'a pas encore répondu à ce commentaire qui est parvenu à mes oreilles. Nous verrons bien.

L'hon. Alvin Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Monsieur le Président, je suis très heureux d'intervenir dans le débat sur le budget aujourd'hui pour essayer d'expliquer un peu ce qui se passe au Canada. On part du principe qu'une partie de ce message sera entendue par les personnes que ce budget de vie et de mort préoccupent beaucoup.

Pour le situer dans son contexte, ce budget s'incrit dans un plan visant à essayer d'affronter une grosse difficulté qui bouleverse les financiers du monde entier. Les députés le savent, le Canada est maintenant au beau milieu des marchés financiers mondiaux. Nous ne formons plus un petit ghetto ou une réserve qui essaie de vivre en autarcie. Lorsqu'on se lance dans le monde, il faut accepter toutes les réalités économiques que cela comporte. L'une des réalités économiques des deux ou trois dernières décennies, c'est l'avènement d'une nouvelle activité commerciale dans le monde, la spéculation sur les devises de différents pays. Il y a 25 ou 30 ans, les réserves d'eurodollars, devise internationale, se chiffraient à 200 ou 300 milliards. Pour le moment, elles dépassent les 3 billions, et elles augmentent tout le temps. Certaines personne ne font rien d'autre que d'essayer de calculer de quelle fraction de cent une monnaie va fluctuer, et elles spéculent sur cette fluctuation. La spéculation a pris des proportions considérables. Les Bears de Chicago ont joué une partie de football et les spéculateurs ont parié 2 milliards. Ils ont parié que l'écart serait d'au moins 10 points, et ils ont gagné. Tout ce que je veux dire, c'est que nous essayons de juger un ministre des Finances sur son budget sans nous rendre compte qu'il se trouve bon gré mal gré au millieu d'une vaste loterie mondiale. Tous les ministres des Finances doivent se rendre à l'évidence; ils n'ont plus affaire tout simplement à des problèmes régionaux, comme ceux qui attirent l'attention de la plupart des députés.

Dans ce contexte, je crois que le budget reste bien dans la ligne de la déclaration de novembre 1984 et du budget de 1985. Ils s'agissait de budgets modérés, neutres; il ne nous reste qu'à espérer qu'on nous fera confiance. A l'heure actuelle, les gouvernements se trouvent dans le même position que toutes les grandes sociétés comme les banques et les sociétés de fiducie. Nous dépendons surtout d'une chose: la confiance. A cause des conséquences économiques de la perte de confiance dans une institution, il faut apprendre à se serrer les coudes. Les gouvernements, les banques et les sociétés de fiducie doivent apprendre à se serrer les coudes. Nous avons vu ce qui s'est passé aux États-Unis et au Canada l'an dernier quand un certain nombre de banques ont fait faillite. Il suffit de lancer la rumeur qu'une banque éprouve des difficultés et alors il n'y a pas de banque qui peut résister. Voilà pourquoi les banques doivent apprendre, comme les banques américaines ont commencé à le faire, à se serrer les coudes. Nous avons encore à apprendre cela au Canada.

● (1320)

Le danger qui existe est qu'une fois qu'un système de crédit est adopté dans le monde entier, il faut maintenir la confiance dans ce système coûte que coûte. Nous avons vu à la Chambre la semaine dernière ce que chaque ministre des Finances doit faire dans son pays, c'est-à-dire faire connaître à la population les projets budgétaires de son gouvernement et tenter de donner l'impression qu'il s'attaque à tous les problèmes auxquels chaque pays se heurte. A mon avis, le ministre s'est acquitté de sa tâche de façon fort satisfaisante. En premier lieu, il donne l'impression d'être honnête homme et, en deuxième lieu, on trouve qu'il a un certain sens de l'humour. Il sait ce qu'il doit faire. En somme, il s'est contenté de donner une légère impulsion dans la bonne voie. C'est ce à quoi sert un budget, donner une certaine orientation.

Cela m'amène à parler d'une autre chose. Quel que soit le budget, l'étape suivante est dangereuse. Ce sont les décrets du conseil, les règlements et les définitions à adopter pour donner suite à ces mesures qui décident de l'issue de la bataille. Il y a quelques années, en 1979, un budget a été présenté à la Chambre, et je vais seulement vous citer la première phrase d'un article qu'a publié à ce sujet la revue savante et de premier plan *The Public Interest*. J'ai déjà cité cette phrase à la Chambre. Écoutez bien ceci:

> Le 13 décembre 1979, le gouvernement canadien est tombé. Cela ne faisait que six mois que les conservateurs gouvernaient avec une minorité parlementaire lorsqu'ils ont été défaits sur une motion de défiance. Le problème était leur premier budget—un budget qui faisait fi de la politique économique keynésienne . . .

Cela suffit à rendre fous de peur les intellectuels. L'article se poursuit:

> . . . pour la remplacer par des recommandations totalement différentes. On n'allait pas remédier au chômage et à la lenteur de la croissance économique en accroissant le déficit fédéral mais bien en le diminuant.

C'est là le point de vue exprimé dix-huit mois après par les intellectuels de premier plan du monde anglophone. Cet article, qui constitue un numéro spécial de *The Public Interest*, s'intitule «La dissolution du consensus keynésien». La doctrine de Keynes était déjà presque périmée à la fin de la guerre et aucune autre formule ou système n'ont surgit pour résoudre tous nos problèmes.

La vérité, c'est que le parti conservateur est différent des partis d'opposition: parti libéral et NPD. Ces deux partis ne voient qu'une façon de sortir des difficultés, qui est de dépenser plus d'argent, et ils nous ont plongés dans un tel chaos en 1979 qu'ils ont été défaits. Puis, quand nous avons essayé de changer cela, ces types-là se sont monté la tête un soir. Ils ont pensé qu'ils pouvaient défaire le gouvernement conservateur à cause d'une unique augmentation de taxe. Elle portait sur le carburant diesel. Ces gens-là ont continué de se monter la tête dans la soirée, et ils ont persuadé le NPD de faire bande avec eux. Ils ont défait le gouvernement. Mais ils ont hérité de leur propre chaos. Je me rappelle le jour de 1981 où le premier ministre d'alors a demandé à l'opposition: «Si vous avez des idées valables, je vous en prie, faites-nous-en part. Nous n'avons pas idée de ce qu'il faut faire». C'était en 1981.

En 1982 les conservateurs, au cours d'une journée consacrée à l'opposition, ont présenté un programme en quatre points concernant les taux d'intérêt. Tous les partis représentés à la Chambre ont approuvé ces quatre points. Presque tous les députés, pour autant que je m'en souvienne, de ce côté-là de la Chambre avaient donné un avis favorable. Nous avons modifié en 1983 la Loi nationale sur l'habitation, la Loi sur le crédit agricole. Tous les partis se sont dits d'accord pour prévoir de l'argent pour ces fins utiles: construction de maisons individuelles, aide aux agriculteurs, aux forestiers et aux producteurs par la voie d'un abaissement des taux d'intérêt à un niveau moral.

Depuis 3,000 ans nous savons que lorsque les taux d'intérêt dépassent certains niveaux ils sont criminels—ils ruinent l'emprunteur, l'agriculteur, la grosse et la petite entreprise, ils ruinent les gouvernements. C'est précisément ce qui s'est produit et nous tentons maintenant de nous en sortir. Nous avons démarré lentement, en douceur, sans que ce soit aussi difficile qu'on l'annonçait.

Article 21 du Règlement

Je voulais situer la question dans son contexte pour en venir à mon argument principal. Il nous appartient à nous, parlementaires, de surveiller de près les décrets, les règlements et les définitions qu'on nous remettra. Autrement, ceux qui les rédigent vont encore les présenter habilement à un ministre occupé, les faire approuver furtivement par le cabinet et les faire publier ensuite dans la *Gazette*, après quoi ils ont force de loi. Cela se produit à l'insu des parlementaires qui ne l'apprennent qu'un an plus tard, quand ils commencent à recevoir des plaintes. Puis-je dire qu'il est 13 h 30?

Le président suppléant (M. Charest): Comme il est 13 h 27, nous allons faire une pause jusqu'à 14 heures. Quand nous reprendrons l'ordre du jour, à 15 heures, le député de Qu'Appelle-Moose Mountain (M. Hamilton) aura la parole.

(La séance est suspendue à 13 h 27.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LE PROGRAMME ENTREPRISE ATLANTIQUE

ON CRITIQUE LES ARTICLES

M. George Henderson (Egmont): Monsieur le Président, le programme Entreprise Atlantique annoncé dans le budget de la semaine dernière n'est rien d'autre qu'un programme politique. Il n'est pas conçu pour lancer une nouvelle série de petites entreprises dans la région atlantique. Il ne fera rien d'autre que remplir les coffres des banques et des grandes entreprises.

Bientôt, nos bons amis, les banquiers des Maritimes, vont commencer à refuser les demandes de prêts, à moins que le gouvernement ne se porte garant de la dette. Pourquoi les banques devraient-elles prendre des risques que le gouvernement est on ne peut plus prêt à accepter? Comment déterminera-t-on les entreprises qui ont besoin de l'aide du gouvernement? Les banquiers se contenteront de faire porter les risques au gouvernement. Cela veut dire qu'ils pourront réduire leurs pertes et donc augmenter leurs profits.

De même, la garantie minimale est de $250,000. Le gouvernement veut-il un cours accéléré sur l'économie de la région atlantique? Les petites entreprises de ma province, l'Île-du-Prince-Édouard, n'ont pas besoin d'une telle somme pour démarrer.

Si le gouvernement veut vraiment remettre l'économie des Maritimes sur pied, qu'il nous donne un programme réellement adapté à nos problèmes.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Soixante secondes.

LES FINANCES

LECTURE D'UNE LETTRE ADRESSÉE AU PREMIER MINISTRE ET PORTANT SUR LES TAXES

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, je voudrais faire consigner au compte rendu officiel la lettre que voici:

«Monsieur le premier ministre,

Nous en avons par-dessus la tête. Nous protestons contre le prix de l'essence et les taxes qui sont trop élevés. Cette situation défavorise le tourisme à la fois canadien et américain et nuit à l'économie nationale, outre que ce prix élevé est injuste pour ceux qui doivent se servir de leur voiture pour se rendre au travail.

Votre gouvernement a accordé aux sociétés pétrolières un dégrèvement fiscal annuel de 2 milliards et demi de dollars; ces dernières l'en ont remercié en augmentant le prix à la consommation de leur produit. Qu'a fait le gouvernement fédéral pour les travailleurs canadiens? A compter du 1er janvier, la taxe fédérale a été augmentée de nouveau.

On devrait ordonner à Petro-Canada de réduire ses prix pour tenir compte de la baisse du cours mondial du pétrole. Nous ne sommes pas d'accord pour que, par le biais de taxes sur l'essence, le gouvernement recueille des fonds pour assurer le service de la dette nationale. Les mesures fiscales du gouvernement en ce qui concerne l'essence sont injustes, inéquitables et inflationnistes, et nous nous joignons à ceux qui exigent qu'on les modifie.

Cette lettre m'a été envoyée par le président de la section syndicale 1005, M. Ray Silenzi, et elle porte la signature du secrétaire, Ed Sutherland et de centaines de membres.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Pas plus de soixante secondes.

* * *

LE BUDGET

ON APPUIE LES DISPOSITIONS

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, en septembre 1984, les Canadiens ont sagement décidé qu'ils en avaient assez de la gabegie gouvernementale, de la prodigalité dans les dépenses publiques et de la dette nationale qui croissait trois fois plus vite que l'économie.

L'électorat a eu raison de faire confiance à un nouveau gouvernement conservateur. Sans réduire les services nécessaires, le budget a mis de l'ordre dans les dépenses. Efficacité, économie et discernement voilà les mots-clés retenus par le ministre des Finances (M. Wilson) qui traite l'argent des contribuables avec le même respect que si c'était le sien.

Avec toutes ces mesures, au début des années 90 notre dette sera stabilisée et le déficit budgétaire aura disparu.

Grâce au ministre des Finances, l'ordre règne à nouveau dans nos finances publiques.

* * *

LE PROGRAMME ENTREPRISE ATLANTIQUE

ON APPUIE LES ARTICLES

M. W. R. Bud Jardine (Northumberland-Miramichi): Monsieur le Président, contrairement à ce que dit le député d'Egmont (M. Henderson), les nouvelles mesures budgétaires, annoncées mercredi dernier, favorisent la croissance économique des provinces de l'Atlantique.

La nouvelle initiative en matière de création d'emploi, le Programme Entreprise Atlantique, est l'un des éléments fondamentaux de notre politique pour remédier aux disparités régionales. Aux termes de ce nouveau programme, le gouvernement fédéral garantira aux investisseurs privés des prêts totalisant jusqu'à 1 milliard de dollars et des bonifications de taux d'intérêt maximales de 6 points seront offertes pour le lancement de nouvelles entreprises ou pour l'expansion des entreprises existantes.

● (1405)

Un comité consultatif composé de représentants du secteur privé de ces régions participera à la mise en œuvre de ce programme qui a pour but de favoriser certains projets pertinents dans le domaine de la fabrication et du traitement des matières premières, dans les services, le tourisme et le secteur primaire.

En outre, le crédit d'impôt à l'investissement de 20 p. 100 consenti dans la région de l'Atlantique sera non seulement maintenu, mais étendu aux localités des régions insulaires de l'Atlantique. Ces mesures indiquent que le gouvernement continue de favoriser une croissance économique soutenue de l'Atlantique.

* * *

LES PARLEMENTAIRES

LE PRÉSUMÉ DÉNIGREMENT DE CARACTÈRE RACISTE

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, il était regrettable d'entendre hier à la Chambre le député conservateur de Nunatsiak (M. Suluk) traiter de mafioso le député de Bourassa (M. Rossi), qui est d'origine italo-canadienne. Bien que cette remarque n'ait peut-être pas été enregistrée, cela ne justifie ni ne diminue la gravité d'une telle accusation raciste. Nos compatriotes commencent à en avoir assez d'être continuellement étiquetés de façon aussi injuste. En tant que Canadiens, il nous faut déraciner ces réflexions humainement dégradantes.

Cela est d'autant plus inquiétant que l'incident s'est produit dans l'institution même qui doit donner l'exemple. J'invite donc le député de Nunatsiaq à faire montre d'initiative, de courage et d'intégrité en avouant qu'il a fait une grave erreur et en présentant les excuses qui s'imposent. La communauté italo-canadienne a besoin de l'entendre. Mais, plus important, c'est le Parlement et le pays qui ont besoin de l'entendre.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

LA FABRICATION D'ARMES CHIMIQUES

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, la semaine dernière, le ministre de la Défense nationale (M. Nielsen) a affirmé catégoriquement, comme le rapporte le hansard à la page 10889: «On ne fabrique pas d'armes chimiques au Canada». Trois sources du ministère de la Défense nationale ont confirmé que, oui, des armes chimiques, inscrites dans le répertoire de 1985 du gouvernement du Canada qui porte sur les armes chimiques et biologiques de fabrication canadienne, sont produites au Canada. De fait, à la fin de la semaine dernière, des personnes des services mêmes du ministre ont communiqué avec moi pour confirmer que le Soman, le Sarin, le Tabun et le VX, tous des agents de guerre chimique mortels

Article 21 du Règlement

qui tuent par suffocation, sont produits à l'établissement de recherche pour la défense de Suffield, en Alberta, comme le sont le T-2370 et le gaz moutarde. Les quatre premiers sont inscrits à la page 80 comme des agents de guerre chimique mortels.

Le personnel du ministère de la Défense nationale m'a dit avec insistance que ces armes chimiques sont produites en très petites quantités. Soit. Mais elles sont produites au Canada et le ministre de la Défense nationale le savait quand il l'a nié catégoriquement la semaine dernière.

N'oublions pas qu'un seul seau de certains produits chimiques comme la dioxine peuvent tuer des millions de personnes.

* * *

LA CONDITION FÉMININE

LES MESURES DU GOUVERNEMENT POUR AIDER LES FEMMES

Mme Mary Collins (Capilano): Comme nous allons bientôt célébrer la Journée internationale des femmes, monsieur le Président, il convient de signaler les mesures positives prises par le gouvernement pour promouvoir la justice sociale envers les femmes au Canada.

La Loi sur le divorce a été réformée pour simplifier la procédure de divorce. On est en train d'établir un registre des ordonnances de pension alimentaire pour veiller à ce que les parents qui élèvent seuls des enfants touchent les pensions auxquelles ils ont droit. On a chargé un groupe parlementaire d'examiner les façons d'améliorer la garde des enfants. La Loi sur les Indiens a été modifiée de manière à éliminer les dispositions discriminatoires envers les femmes et les autres personnes injustement privées du statut d'Indien.

Aujourd'hui, le ministre de la Justice (M. Crosbie) a annoncé d'importantes modifications aux lois et aux programmes afin de les rendre conformes à la Charte des droits et libertés.

Pour marquer la Journée internationale des femmes, nous avons renouvelé notre engagement envers les femmes, la justice et l'égalité pour tous.

* * *

[*Français*]

L'ÉCONOMIE

LA PERFORMANCE DU GOUVERNEMENT

M. Gabriel Fontaine (Lévis): Monsieur le Président, le 23 mai 1985, lorsque l'honorable ministre des Finances (M. Wilson) annonçait son premier budget, quelques secondes après, le chef de l'opposition officielle (M. Turner), appuyé par le chef du Parti socialiste, déclarait que ce Budget nous coûterait de 200,000 à 300,000 emplois.

Au contraire, monsieur le Président, le budget annoncé le 23 mai 1985 a permis la création de 560,000 emplois nouveaux, dont 156,000 dans la province de Québec.

Décidément, les députés de l'opposition n'ont jamais été habitués à une telle performance.

Article 21 du Règlement

Notre équation, cette année, entre nos dépenses prévues et nos dépenses réelles inspire confiance aux Canadiens. Nous sommes en pleine reprise. Des milliers de PME encouragées par les mesures fiscales de notre budget 1986-1987 engagent plus de Canadiens et plus de Canadiennes. La reprise est assurée et progressive.

* * *

[*Traduction*]

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

ON ASSURE QUE LE REPORTAGE SUR L'ASSOCIATION DU COMTÉ DE GATINEAU ÉTAIT ERRONÉ

Mme Claudy Mailly (Gatineau): Monsieur le Président, juste avant Noël, le réseau anglais de Radio-Canada a fait un reportage sur mon association de comté qui était tout à fait faux. Le journaliste n'a jamais vérifié les faits en s'adressant à moi ou à mon association de comté. Le réseau français, par contre, a fort bien rapporté la nouvelle, dans son bulletin d'information et dans une entrevue d'affaires publiques où j'assistais. Le réseau commercial, TVA, a fait de même dans son bulletin national d'information, à l'instar du journal *Le Droit* et des stations de radio locales, ainsi que du *Citizen* d'Ottawa, qui a publié un deuxième article pour démentir le premier qui a été basé sur le reportage erroné du réseau anglais de Radio-Canada.

Malgré cela, cette fausse information refait surface dans les journaux de langue anglaise, notamment, tout récemment, dans la *Gazette*. A la Chambre, les députés de l'opposition s'en servent lorsqu'ils ne savent plus quoi dire sur un sujet en particulier et décident de faire des remarques désobligeantes—soit la plupart du temps.

Mon association de comté m'a demandé d'apporter une rectification. Mon comté est bel et bien doté d'une association et ce, depuis toujours. Des élections annuelles normales ont eu lieu en novembre et la plupart des membres de l'association ont été réélus, mais la présidence a changé de mains; de là toute cette histoire.

* * *

● (1410)

LES DROITS DES AUTOCHTONES

LA SURVIVANCE DES LANGUES AUTOCHTONES

M. Keith Penner (Cochrane-Supérieur): Monsieur le Président, les langues autochtones du Canada sont pour la plupart menacées de disparition. Seulement trois des 53 langues autochtones actuelles ont des chances de survivre. Beaucoup de ces langues ne sont parlées qu'au Canada. Si elles disparaissaient, elles seraient perdues pour toujours. Cette situation inquiétante est fort bien décrite dans le rapport intitulé les langues autochtones du Canada et préparé à l'intention du secrétaire d'État (M. Bouchard). J'en recommande la lecture à tous les députés.

Cette situation tragique est la conséquence notamment des politiques historiques du gouvernement visant à assimiler les populations autochtones et à supprimer délibérément leurs moyens d'expression. Ces dernières années, le gouvernement a appuyé quelque peu les initiatives prises par les autochtones pour préserver leur patrimoine et leur culture.

La langue est la condition nécessaire de toute survie culturelle. Des politiques éclairées pourraient renverser cette tendance alarmante vers la disparition des langues des populations autochtones.

M. le Président: A l'ordre, je vous prie. Soixante secondes.

* * *

L'ÉNERGIE

LES ÉVÉNEMENTS QUI ONT SUIVI L'ABOLITION DU PROGRAMME ÉNERGÉTIQUE NATIONAL

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, quiconque a entendu les propos tenus à la Chambre par les députés conservateurs au cours des cinq dernières années sait que, dans leur esprit, tout les maux dont souffre le Canada sont imputables à une cause unique et universelle, soit le Programme énergétique national. Puisque la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (Mlle Carney) et le ministre des Finances (M. Wilson) ont dépensé plusieurs milliards de dollars des deniers publics pour se débarrasser de ce programme, nous devrions nous demander si nous en avons obtenu pour notre argent.

Depuis que les forces du marché ont remplacé le Programme énergétique national, le secteur pétrolier s'est effondré et le Trésor a perdu à tout le moins 5 milliards de dollars de plus de revenus. Trois sociétés pétrolières canadiennes, y compris la société Sulpetro, vont faire faillite si elles n'obtiennent pas $20 le baril ou si elles ne consolident pas leurs dettes. Deux mégaprojets générateurs d'emploi sont menacés. Et l'Alberta va subir une baisse de 9 p. 100 des produits provinciaux. Je pourrais continuer ainsi, mais je remarquerai simplement que les prétendues «forces du marché» réussissent moins bien que le Programme énergétique national, en dépit de tous ses défauts, à donner aux Canadiens une politique énergétique rationnelle et cohérente.

* * *

L'IMPÔT SUR LE REVENU

LA SUPPRESSION D'ÉCHAPPATOIRES FISCALES

M. Bill Attewell (Don Valley-Est): Monsieur le Président, plusieurs injustices ont été supprimées des règlements de l'impôt sur le revenu des particulliers et sur le revenu des sociétés. On a mis un terme aux abus auquel le crédit d'impôt à la recherche scientifique donnait lieu. Des abris fiscaux basés sur des placements dans des yachts et ainsi de suite ont disparu. Il n'est plus possible de fractionner le revenu entre les membres d'une même famille en faisant des prêts sans intérêt. Le gouvernement a mis fin aux opérations relatives aux «avoirs miniers restreints» dans le secteur pétrolier et gazier. Il n'est plus possible d'avoir recours à des fiducies pour distribuer des revenus de placements en franchise d'impôt. Le recours à des sociétés en commandite dans les prises de contrôle d'entreprises afin d'augmenter les déductions fiscales n'est plus possible. Les règles relatives aux placements en biens étrangers ont été resserrées afin d'éviter les abus. Les personnes ayant un revenu élevé devront dorénavant payer un impôt minimum de 25 p. 100.

Le gouvernement ne se contente pas de parler de réforme fiscale; il fait aussi le nécessaire pour instaurer la justice et l'équité.

[*Français*]

L'INDUSTRIE

L'INVESTISSEMENT DANS UNE USINE DE LA PRATT & WHITNEY—LES CONSÉQUENCES

M. Jean-Claude Malépart (Montréal-Sainte-Marie): Monsieur le Président, dans un article du journal *La Presse*, signé par M. Gilbert Lavoie, nous apprenions qu'une autre fois les Québécois s'étaient fait rouler par ce gouvernement conservateur. En effet, le 14 février, le gouvernement conservateur, à grands renforts, annonçait l'investissement de 575 millions de dollars pour l'usine de la Pratt & Whitney. Malheureusement, ces gens-là ont oublié de dire la vérité. Tout d'abord, le projet avait été décidé sous l'ancien gouvernement libéral, en 1983. Deuxièmement, hier j'ai rencontré les dirigeants de l'entreprise, et ils ont démenti clairement les citations voulant que le premier ministre soit intervenu personnellement pour que les emplois soient créés dans l'est, c'était convenu dans le contrat. Troisièmement, les ministres en cause ont oublié de faire mention que 40 p. 100 des emplois qui seront créés le seront à l'extérieur du Québec. Monsieur le Président, cela démontre une autre fois qu'il ne faut jamais se fier à ces conservateurs.

* * *

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

LA SITUATION DES AGRICULTEURS

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, je prends la parole au nom des agriculteurs canadiens qui sont terriblement déçus par le budget du ministre des Finances (M. Wilson). Les miettes accordées pour aider les agriculteurs criblés de dettes sont un reflet de l'attitude du gouvernement à l'égard de ce secteur. Le gouvernement tient tellement à aider les agriculteurs qu'il est disposé à les aider à se recycler. Autrement dit, il dit aux agriculteurs de se retirer des affaires et de ne pas espérer recevoir d'aide du gouvernement.

• (1415)

Pendant la campagne électorale, les ministres avaient pourtant promis toutes sortes de cadeaux aux agriculteurs. Il est temps de livrer la marchandise, pas demain, mais tout de suite. Les agriculteurs ont besoin d'aide et le gouvernement a le devoir et la responsabilité de leur apporter cette aide.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LE BUDGET

L'ACCUEIL RÉSERVÉ PAR LES MILIEUX D'AFFAIRES ET LES MARCHÉS INTERNATIONAUX

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je désire poser une question au ministre des Finances. Pourquoi le ministre fait-il un effort absolument sans précédent pour essayer de vendre son budget auprès des hommes d'affaires et des entreprises aux États-Unis? La raison est-elle que c'est parce que les milieux d'affaires canadiens et les marchés internationaux ont perdu confiance dans son budget et son gouvernement?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Non, absolument pas, monsieur le Président. Je voudrais simplement signaler au chef de l'opposition que depuis la présentation du budget, les valeurs boursières ont augmenté de jour en jour, jeudi, vendredi, lundi et encore aujourd'hui. Il y a eu une hausse de 42 points au cours de ces quatre jours. Le marché boursier a confiance dans le budget.

Des voix: Bravo!

LES RENCONTRES DES FONCTIONNAIRES AVEC DES AMÉRICAINS

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le ministre, son sous-ministre et ses collaborateurs déploient des efforts absolument sans précédent pour convaincre les Américains que ce budget présente certaines qualités. Le ministre est devenu la marionnette de Wall Street.

Des voix: Oh, oh!

M. Turner (Vancouver Quadra): Le premier ministre lui sert d'entraîneur. J'ignore si l'entraîneur devrait ou non envoyer un message au quart-arrière; je ne pense pas que cela améliorera les choses.

M. Mulroney: Votre quart-arrière est parti.

Des voix: Bravo!

M. le Président: A l'ordre. La question, s'il vous plaît.

M. Turner (Vancouver Quadra): Le ministre des Finances peut-il nous dire ce que ses fonctionnaires disent, en privé, aux Américains et qu'il ne dit pas aux Canadiens?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, ce genre de question est parfaitement ridicule. Nos fonctionnaires sont aux États-Unis et ils ont également tenu des réunions, ici, avec les intéressés, pour expliquer les différents éléments du budget. Cela n'a rien de nouveau. Ils communiquent le même genre de renseignements aux Canadiens et aux Américains. Je suis sûr que le haut commissariat à Londres fait la même chose.

L'INCIDENCE SUR LA CONTRE-VALEUR DU DOLLAR

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, jamais le ministère des Finances ou un ministre n'avait déployé autant d'efforts pour faire approuver un budget à l'étranger. En général, un ministre se contente d'expliquer sa teneur aux Canadiens, mais celui-ci doit faire valoir ses mérites dans le monde entier pour empêcher l'effondrement de notre dollar. Il nous a dit d'attendre le budget pour voir si le dollar se stabiliserait. Que fait-il pour le soutenir maintenant qu'il l'a présenté? Quels efforts fait-il en ce sens?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, en fait, nous n'avons pas à déployer d'efforts pour convaincre les gens qu'il s'agit d'un bon budget.

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Je pourrais fournir au chef de l'opposition une longue liste de gens qui ont approuvé ce budget sans réserve en disant qu'il permettra de résoudre les problèmes du passé.

Le chef de l'opposition dit avoir parlé à tous ses amis de Wall Street et que nous devrions être justes. S'il a lu l'un des éditoriaux publiés ces derniers jours, il sait parfaitement que le budget a été rédigé de toute évidence pour les Canadiens et que ces derniers lui ont réservé un accueil très favorable.

[*Français*]

LA BAISSE RELATIVE DU DOLLAR—LES CAUSES

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, comment expliquer que si le budget est si bien reçu de la part des étrangers, le dollar canadien continue de baisser. Cette semaine, l'influent magazine *Business Week* notait que durant les 12 derniers mois il y avait eu une sortie nette de cinq milliards de dollars en plus d'une baisse des investissements étrangers au Canada de 2.5 milliards. Alors, ma question au ministre des Finances est la suivante: Comment peut-il prétendre que la baisse du dollar canadien est due seulement à quelques spéculateurs de Chicago, alors que les faits nous indiquent que depuis le début de 1985 cela a été une sortie nette de capitaux du Canada vers l'étranger?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, nous avons déjà parlé de cette question. Je voudrais simplement répéter au député, peut-être pour la quatorzième fois, qu'il faut voir ce qui se passe dans l'ensemble de l'économie. En 1985, le secteur des investissements a recommencé à bouger après quatre années de stagnation ou même de déclin.

● (1420)

Une fois que les investisseurs canadiens se sont rendu compte de l'orientation économique par le gouvernement et qu'ils ont vu les initiatives proposées en novembre 1984 et dans le budget de mai 1985, ils ont activé la machine et augmenté leurs investissements. C'est pour cela que nous avons créé 580,000 emplois et la tendance se maintiendra.

Des voix: Bravo!

M. le Président: A l'ordre.

[*Français*]

LA PERTE D'INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS AU CANADA

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, le ministre des Finances ne lit pas les mêmes statistiques que l'ensemble des Canadiens. Nous avons eu une perte d'investissements étrangers au Canada de 2.5 milliards de dollars en 1985, alors que les Canadiens ont sorti tout près de 5 milliards de dollars de capitaux.

Comment le ministre des finances peut-il nous dire aujourd'hui que le milieu international a encore confiance en son gouvernement?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, l'ensemble des projets d'investissement est ce qui montre le mieux ce qui se passe dans l'économie.

M. Gauthier: Les faits.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Je suis en train d'expliquer les faits au député d'Ottawa-Vanier, mais il est probablement incapable de reconnaître les faits même lorsqu'il a le nez dessus.

Des voix: Oh, oh!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Il y a eu une reprise considérable dans le secteur de l'investissement l'année dernière par rapport aux années précédentes. Je tiens à signaler au député qu'il ne devrait pas isoler un chiffre précis dans les comptes nationaux parce que cela l'empêche de tenir compte des effets généraux des lignes de conduite utiles instaurées par le gouvernement depuis 18 mois.

* * *

LES DROITS À L'ÉGALITÉ

LA RÉPONSE DU GOUVERNEMENT AU RAPPORT DU COMITÉ

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au premier ministre. En annonçant aujourd'hui la réponse du gouvernement au comité parlementaire des droits à l'égalité, le ministre de la Justice a déclaré que le projet de loi C-62 suffit à assurer les droits à l'égalité au travail pour les femmes, les handicapés, les minorités visibles et les autochtones canadiens.

Le premier ministre est responsable de la politique globale du gouvernement dans ce secteur. Lorsque le comité parlementaire a examiné le projet de loi C-62, les porte-parole de tous les groupes qui ont comparu devant lui ont déclaré que le projet de loi était tout à fait insuffisant. Dans ces conditions, pourquoi, au bout d'un an, le gouvernement n'a-t-il pas fait le moindre progrès en vue d'améliorer le projet de loi et d'assurer l'égalité?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, nous avons fait des progrès. Nous avons proposé le projet de loi C-62. C'est la première fois que le gouvernement légifère dans le domaine de l'égalité en matière d'emploi.

Des voix: Bravo!

Mlle MacDonald: Il y a eu en l'occurrence des discussions et des consultations. Je puis dire au député, au chef du Nouveau parti démocratique, que grâce à ce projet de loi, l'égalité professionnelle deviendra réalité dans toutes les entreprises privées visées par la réglementation fédérale et dans les sociétés d'État. Ces dispositions seront mises en vigueur par l'entremise de la Commission canadienne des droits de la personne comme l'a recommandé la juge Rosalie Abella dans l'un de ses modèles.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, je veux poser une autre question au premier ministre.

Puisque tous les groupes qui ont comparu devant le comité pour traiter du projet de loi C-62, que ce soit au nom des invalides, des femmes, des autochtones ou des minorités visibles, ont déclaré que le projet de loi était insuffisant et puisque le premier ministre a dit lors d'un discours prononcé devant les Canadiennes pendant la campagne électorale de 1984 qu'il était sincèrement déterminé à mettre l'égalité en vigueur, pourquoi le gouvernement ne tient-il pas ses promesses maintenant?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je ne suis pas certaine que le député a suivi toutes les audiences du comité.

Des voix: Oh, oh!

Mlle MacDonald: Il pourrait tenir compte du nombre de personnes qui ont approuvé l'initiative du gouvernement. Cela prouve que nous sommes déterminés à promouvoir l'égalité au Canada. Il est bien beau de discuter d'un problème et d'émettre des critiques, mais il vaut beaucoup mieux, je puis le dire au député, être à même d'y remédier.

Des voix: Bravo!

M. le Président: A l'ordre.

● (1425)

M. Broadbent: Précisément, monsieur le Président, et c'est pourquoi le premier ministre a demandé la majorité. Nous lui demandons de faire quelque chose pour y remédier maintenant qu'il est au pouvoir.

Des voix: Bien dit!

LA MESURE GOUVERNEMENTALE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, je pose ma dernière question supplémentaire au premier ministre. J'espère qu'il répondra aux Canadiennes et aux autres. Lorsqu'on lui a demandé pourquoi il fallait lui faire confiance, pendant la campagne électorale, il a répondu qu'il était sincèrement déterminé à mettre en vigueur le principe de l'égalité. Selon tous les groupes qui ont comparu devant le comité pour parler du projet de loi C-62, cette mesure n'est pas suffisante. Dans ces conditions, le premier ministre va-t-il tenir sa promesse, modifier le projet de loi C-62 et assurer l'égalité qu'il a promise lors de la campagne électorale?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, au cours des 17 derniers mois, nous avons proposé dans nos deux budgets des mesures importantes de justice et d'équité pour les invalides et offert de nouveaux avantages. Le gouvernement a pris certaines initiatives au sujet des femmes, en proposant notamment le projet de loi C-62. La majorité des 580,000 nouveaux emplois créés ont bénéficié aux femmes. Voilà une preuve de justice et d'égalité. La petite entreprise contribue à la création d'emplois. De plus en plus de femmes deviennent chefs de petites entreprises, ce qui crée des emplois. Nous voulons que les femmes participent à la croissance et à l'égalité des chances dans notre pays.

* * *

LE BUDGET

L'ARTICLE DE JOURNAL AU SUJET DE MODIFICATIONS

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Monsieur le Président, le ministre des Finances confirme-t-il les rapports selon lesquels il aurait remanié son budget à la 11e heure afin de ramener le déficit à moins de 30 milliards de façon à réduire les taux d'intérêt d'une part et à stabiliser le dollar de l'autre?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député songe sans doute à l'article paru dans le *Toronto Star* d'aujourd'hui. Il ferait bien de ne pas lire que le titre. Dans cet article, je dis que quand nous avons vu les taux d'intérêt monter, nous avons estimé qu'il était très important de maintenir notre objectif d'un déficit inférieur à 30 milliards de dollars. Nous y tenons beaucoup. Afin de réaliser cet objectif, nous avons décidé d'effectuer cette compression généralisée de nos dépenses, d'un montant de 500 millions de dollars.

[*Français*]

ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT DÉPOSERA UN BUDGET SUPPLÉMENTAIRE

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Je désire poser une question supplémentaire, monsieur le Président. Il a manqué son coup, monsieur le Président. Ce budget, alors, a créé le «bordel». Alors, peut-il nous assurer aujourd'hui qu'il déposera un budget supplémentaire pour corriger les dégâts créés par son budget d'ici une semaine?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'imagine qu'il va falloir expliquer pas à pas le mécanisme du budget au député. Nous avons révisé nos prévisions concernant les taux d'intérêt, et nous avons prévu 9.5 p. 100. C'est pour cela que nous avons accru les compressions de dépenses, pour compenser la hausse prévue des taux d'intérêt. J'ai dit à de nombreuses reprises à la Chambre que je maintiens cette estimation de 9.5 p. 100, car nous sommes convaincus que les taux d'intérêt vont redescendre au bout d'un certain temps.

M. Johnston: Et les $22.50?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Je maintiens aussi cette prévision de $22.50. Le député parle du cours du pétrole. C'est une troisième question, monsieur le Président, et je devrais avoir le droit de répondre à une troisième question.

M. Turner (Vancouver Quadra): Vous n'êtes pas obligé de répondre si vous ne voulez pas.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Je maintiens ce chiffre de $22.50 car quand les cours du pétrole . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Mais je veux répondre, monsieur le Président.

M. le Président: Je sais, mais c'est trop long.

* * *

[*Français*]

LES DROITS À L'ÉGALITÉ

LA PROMESSE D'UN PROGRAMME RELATIF À L'OBLIGATION CONTRACTUELLE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Mme Lynn McDonald (Broadview-Greenwood): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Il y a un an le gouvernement a promis un programme dit de l'obligation contractuelle pour l'automne dernier. Maintenant, le ministre de la Justice a refait la promesse. Quels critères, quelles entreprises, quelles mesures précises le gouvernement propose-t-il? Ou est-ce que cette promesse sera une promesse annuelle, sans action?

[*Traduction*]

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, la question de l'obligation contractuelle et de la mise en application est liée à l'adoption du projet de loi C-62. Je recommande instamment aux députés de l'opposition de collaborer avec le gouvernement et de voir à ce que ce projet de loi soit adopté rapidement et nous serons alors en mesure d'appliquer l'obligation contractuelle.

M. Broadbent: Il n'en est pas question dans le projet de loi.

● (1430)

ON DEMANDE QUE LE PROJET DE LOI SOIT MODIFIÉ

Mme Lynn McDonald (Broadview-Greenwood): Monsieur le Président, l'obligation contractuelle ne figure pas dans le projet de loi C-62. Les groupes et les organismes intéressés ont demandé qu'elle y soit. La ministre insérera-t-elle l'obligation contractuelle dans le projet de loi afin que celui-ci soit vraiment efficace?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je crains que la députée ne comprenne pas le processus. La question de l'obligation contractuelle se trouve dans le contrat qui a force de loi. Elle doit comprendre que les contrats ont force de loi. Elle doit également comprendre que les principes de l'équité en matière d'emploi s'appliquent aux entreprises relevant du gouvernement fédéral et à celles qui traitent avec le gouvernement fédéral. Ces deux catégories se tiennent. Nous voulons que les principes s'appliquant à l'une et à l'autre entrent en vigueur en même temps. Souhaitons donc que la Chambre adopte le projet de loi.

LES FEMMES DANS LES FORCES ARMÉES

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, si le premier ministre est satisfait du rapport intitulé *Cap sur l'égalité*, pourquoi n'a-t-il pas eu le courage de demander au ministre de la Justice de modifier la Loi sur les droits de la personne, afin de s'assurer de bien faire disparaître toute discrimination envers les femmes dans les Forces armées et en fonction de l'orientation sexuelle, plutôt que de le laisser faire ce discours ambigu, ce matin? N'a-t-il pas entendu les appels réclamant l'égalité des chances?

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Madame le Président . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Blackburn (Brant): C'est cela l'égalité.

M. Crosbie: Vous pouvez voir que je n'ai aucun préjugé, monsieur le Président.

Mme Copps: En effet, mon gars.

M. Crosbie: Monsieur le Président, tout ce que je peux dire à la députée, c'est que son parti a été au pouvoir pendant 20 ans. Imaginez! Or, quelles mesures les libéraux ont-ils prises pendant tout ce temps-là au sujet du rôle des femmes dans les Forces armées?

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Nous avons maintenant annoncé la politique du gouvernement, en vertu de laquelle les femmes ont la possibilité d'accéder à tous les métiers et toutes les professions dans les Forces armées canadiennes. A l'heure actuelle, la proportion n'est que de 65 p. 100. Il s'agira seulement de tenir compte de la nécessité qu'ont les Forces armées de s'acquitter efficacement de leur mission, dans l'intérêt de la sécurité nationale. C'est là bien entendu une condition qu'il faut respecter, mais c'est un progrès considérable qui avantage les femmes du Canada.

LA POSITION DU MINISTRE

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, il est regrettable que le ministre n'ait pas compris les conséquences de l'article 15 de la Constitution que nous avons rapatriée. Cependant, pourquoi a-t-il fait fi de la nécessité d'apporter des modifications législatives et a-t-il décidé plutôt de laisser trancher les tribunaux? Nous venons tout juste de dépenser des millions de dollars, afin d'entendre plus de 1,000 personnes témoigner que la loi doit être modifiée, afin de leur assurer une certaine protection. Comment se fait-il que le ministre ne puisse comprendre ce que réclame ce groupe?

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, la députée nage encore dans la confusion dans laquelle elle se complaît depuis 11 heures ce matin. Nous avons fait exactement le contraire. Elle faisait partie du comité qui a présenté le rapport auquel nous répondons. Or, 46 des recommandations ont été acceptées en principe et 15, en partie. Dix seulement ont été rejetées. Nous avons retardé la mise en œuvre de 14 de ces recommandations, parce qu'elles sont encore à l'étude dans d'autres domaines ou parce que nous n'avons pas les ressources financières nécessaires pour agir à cause de la situation financière catastrophique dont nous avons hérité. Nous avons accepté 61 des 85 recommandations, et jamais le rapport d'un comité de

ce genre n'a été sanctionné dans de telles proportions par un gouvernement fédéral.

Des voix: Bravo!

* * *

LES FORCES ARMÉES CANADIENNES

LA POLITIQUE VIS-À-VIS DES HOMOSEXUELS ET DES LESBIENNES

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre de la Défense nationale. La politique gouvernementale actuelle interdit aux Forces armées canadiennes d'embaucher des homosexuels et des lesbiennes et leur ordonne de les renvoyer immédiatement. Est-ce que le ministre veut confirmer que cette ligne de conduite qui a causé tant de souffrance et d'oppression à tant de Canadiens, va être immédiatement révoquée, comme le sous-comité de l'égalité des droits en a fait la recommandation unanime?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Le député a entendu la réponse du ministre de la Justice. Pour le cas où il n'aurait pas encore lu le rapport en entier, il trouvera cette réponse exposée en détail à la page 29.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, je tiens à poser une question supplémentaire tout à fait précise. Si demain un homosexual ou une lesbienne demandent à entrer dans les Forces armées canadiennes, le ministre va-t-il leur répondre qu'ils ne satisfont pas aux conditions requises? Ou s'il va leur dire que la suppression de la discrimination pour cause d'orientation sexuelle veut dire que les Forces armées canadiennes et la GRC doivent être ouvertes à tous les Canadiens et qu'il ne doit pas y avoir de discrimination contre les homosexuels et les lesbiennes?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): La réponse du gouvernement est pleinement exposée en page 17.

M. Broadbent: Lisez-la, Erik.

M. Nielsen: Bien sûr. Il est bien évident que le chef du NPD ne l'a pas lue, alors je vais la lui lire:

> Le gouvernement croit que l'orientation sexuelle n'a aucune incidence sur la capacité d'une personne de s'acquitter d'un travail ou d'utiliser un service ou une installation.

Le gouvernement va prendre ses responsabilités et faire le nécessaire pour appliquer ce principe.

Des voix: Bravo!

LA DIRECTIVE AU SUJET DU COMPORTEMENT HOMOSEXUEL

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Le premier ministre a l'occasion de réfuter les accusations de ceux qui soutiennent que ce rapport n'est que de l'hypocrisie. Est-il prêt à annoncer aujourd'hui même que la directive nº 35 du cabinet qui est toujours en vigueur et qui considère le comportement homosexuel comme un défaut de la personnalité, que cette directive sera abrogée?

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, le gouvernement a déposé à la Chambre sa réponse au rapport. La députée doit connaître la réponse à la recommandation nº 10 que le ministre de la Défense nationale vient de lire à la Chambre. Les autres réponses ont trait à la retraite obligatoire, aux conjoints de droit commun, aux femmes dans les Forces armées, et le reste. La députée doit comprendre que la question a été amplement traitée, y compris la réponse à la section qui concerne la sécurité eu égard à cette question.

Mme Copps: Monsieur le Président, le gouvernement affirme qu'il n'est pas prêt . . .

Des voix: Règlement!

Mme Copps: . . . à assumer les responsabilités qui lui incombent en vertu de la Charte. Il en laisse le soin aux tribunaux.

ON DEMANDE L'ABROGATION DE LA DIRECTIVE

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, je demande simplement au premier ministre si, oui ou non, il abrogera la directive nº 35 du cabinet qui considère le comportement sexuel comme un défaut de la personnalité, pour les fins d'admission dans les Forces armées, dans la GRC et à d'autres fonctions au sein de la Fonction publique? Le premier ministre et non le ministre de la Justice, voudrait-il répondre à la question?

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je m'en veux de ne pas tenir compte du vœu de la députée, mais je dois répondre à cette question, car il est difficile d'y répondre pour quiconque n'a pas une connaissance approfondie du rapport. Pourrais-je maintenant . . .

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: A l'ordre.

M. Blackburn (Brant): Nous savons maintenant.

M. le Président: A l'ordre, je vous prie.

M. Penner: Je pense que le premier ministre comprend.

M. Hnatyshyn: Question supplémentaire.

M. le Président: A l'ordre, je vous prie.

M. Crosbie: Monsieur le Président, il se peut que nos honorables vis-à-vis soient obsédés par les activités sexuelles illicites, mais ce n'est pas le cas du premier ministre. D'autres pensées occupent son esprit.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: A l'ordre.

M. Blackburn (Brant): Expliquez-nous.

Questions orales

M. le Président: A l'ordre. La coupe est en train de déborder. La députée de Hamilton-Est, à l'ordre, je vous prie. Les ministériels, à l'ordre. Le ministre veut-il répondre à la question.

M. Crosbie: La réponse est . . .

M. Turner (Vancouver Quadra): A quoi pensez-vous, Brian?

M. le Président: A l'ordre. Le ministre répondra brièvement à la question.

M. Crosbie: La réponse se trouve à la page 18:

L'orientation sexuelle ne constitue pas une raison de refus d'une cote de sécurité; les critères adoptés sont plutôt la loyauté envers le Canada et la fiabilité.

Tels sont les critères qui sont retenus.

* * *

● (1440)

LES DROITS À L'ÉGALITÉ

LA POSSIBILITÉ DE MODIFIER UN PROJET DE LOI

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Ce matin, le ministre de la Justice a déposé un rapport, *Cap sur l'égalité*, qui rejette toute modification au projet de loi C-62, mesure concernant l'équité en matière d'emploi, même si les femmes et les trois groupes minoritaires mentionnés dans le texte de loi réclament des améliorations. Compte tenu de ce rapport, faut-il comprendre que la ministre se refuse maintenant à apporter quelque modification que ce soit au projet de loi C-62, faisant fi des revendications du mouvement féministe, des autochtones, des handicapés et des membres des minorités visibles? Ce rapport exclut-il toute possibilité de changement?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je ne voudrais pas présumer de ce que la Chambre fera. Le député sait pertinemment que le projet de loi C-62 en est maintenant à l'étape du rapport. J'attendrai donc de voir ce que la Chambre veut en faire.

LA POSITION DE LA MINISTRE

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur le Président, faut-il comprendre que la ministre et le parti conservateur ne sont pas disposés à écouter les Canadiennes, les autochtones, les membres des minorités visibles et les handicapés? Est-ce bien ce que la ministre nous laisse entendre?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je croyais avoir dit tout le contraire. J'ai dit au député que j'attendais l'étape du rapport et celle de la troisième lecture. En parlementaire chevronné, il devrait savoir que les députés auront alors largement l'occasion de soulever les questions de leur choix.

M. Benjamin: Vous devenez trop chevronnée.

LE BUDGET

LES PRÉVISIONS ÉCONOMIQUES

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. A en juger par les prévisions contenues dans le budget du ministre, les emprunts du gouvernement vont baisser à 11 milliards de dollars en 1990-1991 en raison d'une croissance de 2.75 p. 100 seulement. Je me demande, étant donné que tous les grands pronostics économiques faits par diverses sociétés, depuis la Banque royale jusqu'aux entreprises Data Resources et Informetrica, ont indiqué . . .

Des voix: Règlement!

M. le Président: Le préambule à la question du député est trop long. Seulement une question, s'il vous plaît.

M. Blenkarn: Je vous ferai respectueusement remarquer, monsieur le Président, que j'avais commencé à poser ma question. Pourquoi le ministre se sert-il . . .

M. le Président: A l'ordre. La parole est au député de Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est.

* * *

LES JEUNES

L'ANALYSE FAITE DANS LE RAPPORT DU COMITÉ SÉNATORIAL

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Monsieur le Président, c'est à la ministre de l'Emploi que je m'adresse. La ministre est-elle d'accord avec l'analyse faite dans le rapport sénatorial sur la jeunesse, selon laquelle il existe au Canada plus de 700,000 jeunes chômeurs qui ont besoin de programmes spéciaux d'emploi et d'apprentissage? La ministre est-elle d'accord avec cette analyse?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Comme je l'ai dit hier au député, monsieur le Président, nous convenons que les jeunes de notre pays ont besoin de meilleures perspectives d'emploi et qu'il leur faut davantage de programmes de formation. Voilà pourquoi nous avons mis en œuvre des programmes dont profiteront au cours de la présente année financière quelque 218,000 jeunes Canadiens. Les quelque 700 millions de dollars que le gouvernement fédéral entend y consacrer représentent près de 40 p. 100 de tout le budget de ce ministère.

LA STRATÉGIE DE PLANIFICATION DE L'EMPLOI

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Si la ministre est d'accord avec les conclusions du rapport sénatorial sur la jeunesse, monsieur le Président, comment peut-elle se satisfaire d'un budget qui ne favorise nullement l'embauche des jeunes? Je dois lui dire que dans le cadre de la stratégie de Planification de l'emploi qui fut annoncée en juin dernier, pas un seul emploi n'a été créé pour les jeunes de ma circonscription. Se rend-elle compte . . .

M. le Président: A l'ordre, je vous prie. Le député a posé une question supplémentaire. S'agissait-il d'un préambule ou d'une question? Il a déjà posé une question.

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je me rends compte que le député ne figure pas dans la catégorie des jeunes . . .

M. Benjamin: Ni vous non plus.

Mlle MacDonald: . . . mais j'accepterais volontiers qu'il s'inscrive aux programmes de formation du ministère afin d'apprendre comment analyser les budgets et les programmes.

* * *

LE BUDGET

L'ACCÈS UNIVERSEL AUX PROGRAMMES SOCIAUX

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Depuis novembre 1984, le gouvernement rogne nos programmes sociaux et augmente les impôts, ce qui fait qu'une famille moyenne paiera maintenant $1,300 de plus. Que veut dire le ministre quand il écrit, à la page 12 du budget, qu'il a l'intention de proposer de nouvelles mesures qui assureront l'accès universel aux prestations? Qu'est-ce qu'il veut dire exactement, spécifiquement, précisément et succinctement?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, exactement, précisément et succinctement nous avons, depuis novembre 1984, créé près de 580,000 emplois.

M. Deans: Ah, non, asseyez-vous.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Nous avons proposé de très nombreux changements aux programmes sociaux, changements que la grande majorité des Canadiens, d'un océan à l'autre, approuve. L'accélération du versement du crédit d'impôt-enfants, l'augmentation du crédit d'impôt-enfants, la réforme des pensions et toute une gamme . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): J'ai une question supplémentaire à poser au même ministre, monsieur le Président. Le ministre a-t-il l'intention de supprimer l'universalité des programmes sociaux?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, précisément et succinctement, on dit à cette page du budget que l'on désire maintenir l'accès universel aux prestations, très simplement et très succinctement.

[*Français*]

L'EMPLOI AU QUÉBEC—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Gabriel Fontaine (Lévis): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Dans son budget du 23 mai 1985, le ministre a fait en sorte qu'on a eu 580,000 nouveaux emplois, dont 156,000 au Québec. Est-ce que le budget du 26 février 1986 aura des résultats aussi spectaculaires pour le Québec, monsieur le ministre?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, c'est une très bonne question. A mon avis, dans mon budget il y a beaucoup de choses visant à encourager les petites et moyennes entreprises. Je pense que c'est très important pour les petites et moyennes entreprises de comprendre qu'il y a un élément de simplification de l'impôt pour éliminer 20 pages dans la Loi de l'impôt sur le revenu. C'est un bon élément d'encouragement pour les petites entreprises.

* * *

L'INDUSTRIE

LA PRATT & WHITNEY—L'INVESTISSEMENT DU GOUVERNEMENT—L'EMPLOI AU QUÉBEC—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Claude Malépart (Montréal-Sainte-Marie): Monsieur le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. Le 14 février, en présence du ministre de l'Expansion industrielle régionale, vous étiez à Montréal pour annoncer avec la compagnie Pratt & Whitney un investissement de 575 millions de dollars. Est-ce que le ministre peut confirmer qu'à ce moment vous avez négligé d'informer les membres de la presse, les Montréalais et les Québécois que 40 p. 100 des emplois créés par ces projets le seront à l'extérieur du Québec?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, on annonçait, le 14 février effectivement, la création d'environ 2,500 nouveaux emplois à Montréal. Je pense bien que le député de Montréal-Sainte-Marie devrait se lever pour nous applaudir et se réjouir pour toute la région métropolitaine de la création de nouveaux emplois.

ON DEMANDE DES PRÉCISIONS SUR LES EMPLOIS QUI SERONT CRÉÉS

M. Jean-Claude Malépart (Montréal-Sainte-Marie): Monsieur le Président, ce qu'on veut savoir, c'est la vérité et il semblerait qu'ils ont tous la même maladie que le premier ministre. Est-ce que le président du Conseil du Trésor peut confirmer que 40 p. 100 des emplois créés par ces trois projets le seront à l'extérieur du Québec? On ne veut pas savoir l'histoire de ta mère, on veut savoir ce que cela va faire!

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, peut-être que le député de Montréal-Sainte-Marie aimerait connaître l'histoire de Montréal, l'histoire des derniers douze mois où on a créé 60,000 nouveaux emplois, où on a créé au Québec des emplois à un rythme 13 fois plus rapide que celui de l'ancien gouvernement libéral. On crée 2,500 emplois dans l'aérospatial et dans l'aéronautique, et s'il y a des emplois subsidiaires qui vont dans d'autres provinces, eh bien, tant mieux! Mais on en crée à Montréal: 2,500 en plus de tout ce qu'on a déjà fait.

Questions orales

LES JEUNES

ON DEMANDE DES PRÉCISIONS SUR LES NOUVEAUX PROGRAMMES PRÉVUS PAR LE GOUVERNEMENT

M. Howard McCurdy (Windsor-Walkerville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État. Katimavik, Défi '86 et le Programme de planification de l'emploi ont tous été victimes de compressions budgétaires. De plus, la jeunesse et son ministère ont été omis du budget. Le secrétaire d'État pourrait-il décrire ces nouveaux programmes que le premier ministre nous invite à attendre et qui démontreront que les jeunes ne sont pas traités de façon aussi fâcheuse que leur ministre?

L'hon. Benoît Bouchard (secrétaire d'État du Canada): Monsieur le Président, les programmes qui m'intéressent sont ceux qui créent de l'emploi pour les jeunes. Actuellement, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration a créé 5,000 emplois par mois de plus que la moyenne que nous avions, alors que nos collègues d'en face en avaient perdu 5,000 par année. Ce que les jeunes veulent au Canada, c'est de l'emploi, c'est de la formation. C'est cela qu'on leur donne, et je pense que vous devriez applaudir la ministre de l'Emploi et de l'Immigration pour les programmes qu'elle met de l'avant.

● (1450)

[*Traduction*]

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Howard McCurdy (Windsor-Walkerville): En sabrant le ministère d'État à la Jeunesse, le gouvernement a-t-il également éliminé le Forum de la jeunesse, le comité consultatif de la jeunesse et tous les autres espoirs de politique cohérente à l'égard de la jeunesse?

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (secrétaire d'État du Canada): Monsieur le Président, le ministère d'État (Jeunesse) a, l'an dernier, coordonné une année internationale de la jeunesse extraordinaire.

A mon avis, la ministre a effectué un travail merveilleux à la grandeur du pays. Elle a rencontré des milliers de jeunes. Elle a fait ce qu'un ministre d'État (Jeunesse), qui a un rôle de coordination au sein d'un gouvernement, fait parce que l'ensemble de nos ministères octroient des sommes extraordinaires aux jeunes. Et c'est le travail essentiel qu'on lui demande de faire. Encore une fois, elle l'a fait merveilleusement bien.

* * *

[*Traduction*]

LA DÉFENSE NATIONALE

LE CONTRAT RELATIF À LA DÉFENSE AÉRIENNE À FAIBLE ALTITUDE

M. W. R. Bud Jardine (Northumberland-Miramichi): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre de la Défense nationale. Un des journaux nationaux a insinué vendredi que la défense aérienne à faible altitude risque de disparaître parce qu'elle ne fait pas l'objet d'un crédit distinct dans le budget principal des dépenses. Le ministre pourrait-il expliquer pourquoi et si le programme doit être maintenu, pourrait-il nous dire quand un contrat risque d'être accordé?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, l'une des raisons pour lesquelles le programme ne figurait pas dans le budget principal des dépenses, le député le sait, c'est qu'il y a des échéances à respecter pour faire figurer des programmes au budget des dépenses et dans les budgets supplémentaires.

Pour répondre à sa question d'une façon directe, je dirai que l'on n'a pas encore choisi le soumissionnaire auquel le contrat sera adjugé dans la liste courte.

* * *

LA CONSTRUCTION NAVALE

LES RÉPERCUSSIONS DU BUDGET SUR L'INDUSTRIE

M. Dave Dingwall (Cape Breton-Richmond-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances auquel je rappelle que la situation financière du secteur de la construction navale n'a jamais été aussi précaire depuis 40 ans. J'en appelle au sens de la justice du ministre et lui demande si, à son avis, il est juste que des localités en Colombie-Britannique, dans la région de l'Atlantique et dans le Québec subissent les contrecoups de la réduction, prévue dans le budget, de 17.4 p. 100 des subventions destinées à ce secteur, alors qu'on les augmente dans d'autres pays.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, cette question devrait plutôt s'adresser au ministre de l'Expansion industrielle régionale qui est responsable de ce domaine. Je pense qu'il doit revenir demain ou après-demain.

L'ACQUISITION DE BATEAUX POUR CN MARINE

M. Dave Dingwall (Cape Breton-Richmond-Est): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Transports. Peut-il promettre à la Chambre que, pour ses prochaines acquisitions de navires, la CN Marine veillera à ce que ce soient des bateaux construits par des Canadiens sur des chantiers maritimes canadiens, et non pas des bateaux venant de l'étranger?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, le député sait assurément que probablement plus de 90 p. 100 de l'activité du secteur de la construction navale au Canada est attribuable au ministère des Transports par le biais de la CN Marine et du programme d'acquisitions de la garde côtière.

Je sais que le député s'intéresse réellement et sincèrement à ce dossier et je tiendrai certainement compte de ses instances le moment venu de prendre une décision.

EXPO 86

LA NOUVELLE CONCERNANT L'EXPULSION DE LOCATAIRES POUR ACCUEILLIR DES TOURISTES

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au même ministre, qui est chargé d'Expo 86. Le Canada accueillera le reste du monde à Vancouver pendant que des centaines de pauvres dans le centre-ville sont mis à la rue et que le prix des hôtels fait plus que quadrupler. Puisque la province refuse d'agir, quelles mesures le ministre prendra-t-il pour atténuer ce problème et rétablir la réputation du Canada comme pays qui se préoccupe vraiment de ses citoyens les plus pauvres?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, il conviendrait mieux de poser cette question à l'assemblée législative provinciale puisque cela porte sur l'administration d'Expo 86.

Je suis chargé de la Corporation Place du Havre Canada. Je ne suis pas certain de pouvoir faire quoi que ce soit de précis, mais je prendrai certainement note des instances de la députée et je lui donnerai une réponse plus tard.

* * *

LE LOGEMENT

LE LOGEMENT SANS BUT LUCRATIF—LA DÉCISION DE CONFIER LA RESPONSABILITÉ À LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre chargé de la SCHL. Reviendra-t-il sur sa décision de confier le logement sans but lucratif au gouvernement de la Colombie-Britannique, qui manque de compassion, et augmentera-t-il immédiatement le nombre de logements sociaux à la disposition des habitants du centre-ville de Vancouver?

L'hon. Bill McKnight (ministre du Travail): Monsieur le Président, comme la députée le sait, les négociations avec tous les gouvernements provinciaux et territoriaux relativement au nouveau programme de logements sociaux nous permettront de répondre deux fois plus vite que l'ancien programme aux besoins des Canadiens les plus nécessiteux. Je suis certain que la députée ne voudrait pas que les habitants de la Colombie-Britannique ne puissent pas profiter de l'augmentation du nombre de logements sociaux que permettra la collaboration entre le gouvernement fédéral et la province.

* * *

LE PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES AUTOCHTONES

L'UTILISATION DES FONDS

M. Keith Penner (Cochrane-Supérieur): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État (Petites entreprises). Selon lui, est-il juste ou équitable que les fonds du Programme de développement économique des autochtones soient réduits si radicalement, soit de 47 p. 100, afin de réduire les dépenses? Pourquoi a-t-il bloqué 90 millions de dollars l'an passé, et pourquoi n'a-t-il pas donné suite à la demande de la Yukon Indian Development Corporation?

[*Français*]

L'hon. André Bissonnette (ministre d'État (Petites entreprises)): Monsieur le Président, tout d'abord, le gouvernement croit fermement au développement des autochtones et je peux vous assurer que, au cours des mois qui viennent de s'écouler, nous avons approuvé au-delà de 90 projets qui représentaient plus de 30 millions de dollars et nous avons créé au-delà de 2,000 emplois permanents chez les autochtones. Alors, je ne crois pas avoir aucun regret à l'heure actuelle au sujet du travail que j'ai fait.

[*Traduction*]

LES PERSPECTIVES QUANT AU PROGRAMME

M. Keith Penner (Cochrane-Supérieur): Monsieur le Président, le ministre admettrait-il à la Chambre que, si le Programme de développement économique des autochtones n'est pas encore trépassé, il est assurément moribond?

L'hon. André Bissonnette (ministre d'État (Petites entreprises)): Monsieur le Président, je pense que le Programme existe encore et qu'il sera maintenu.

LES PLAINTES DES GROUPES AUTOCHTONES

M. John Parry (Kenora-Rainy River): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Étant donné que plusieurs groupes autochtones se sont plaints de la lenteur, voire du blocage complet du mécanisme d'étude des demandes présentées dans le cadre du Programme de développement économique des autochtones, au point où au moins l'un de ces groupes a déclaré publiquement n'avoir aucune confiance dans la parole du ministre, quelle mesure compte-t-il prendre pour relancer ce programme sur de saines bases commerciales?

M. David Kilgour (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, le député sait bien que le ministre est absent. Je prends donc note de sa question et je lui répondrai plus tard.

M. le Président: La parole est au député de York-Ouest.

M. Parry: Une question supplémentaire, monsieur le Président. Ce n'est pas vrai, le ministre est ici.

* * *

L'IMMIGRATION

LES PRÉSUMÉES PRATIQUES DES FONCTIONNAIRES DE L'AÉROPORT DE TORONTO

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. C'est au sujet des agissements de certains de ses fonctionnaires de l'Immigration à l'aéroport international de Toronto qui font croire aux immigrants que les terminaux d'ordinateur sont des détecteurs de mensonge.

Étant donné que deux fonctionnaires ont affirmé qu'au moins six agents de l'immigration pratiquent ce genre d'intimidation, cessera-t-elle d'atermoyer et ordonnera-t-elle une enquête en vue de mettre fin à cette pratique répugnante?

Questions orales

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, comme je l'ai dit hier au député, la direction de l'Immigration n'a pas été mise au courant d'aucun de ces agissements. S'il a des preuves concernant ces agissements que nous avons qualifiés d'odieux, j'aimerais que lui ou n'importe qui d'autre m'en fassent part. Nous verrons à ce que des mesures soient prises.

ON DEMANDE À LA MINISTRE DE FOURNIR UNE GARANTIE

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, étant donné que même son propre directeur régional pour l'Ontario a refusé de démentir ces allégations, dira-t-elle catégoriquement à la Chambre que cette pratique répugnante n'a pas cours? Peut-elle nous donner cette garantie?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je puis assurer au député que des directives ont été distribuées partout ordonnant de ne pas tolérer de tels agissements. Si je constate la preuve du contraire, nous prendrons certainement des mesures pour y mettre fin. Il me faut cependant des preuves solides pour agir.

* * *

LE BUDGET

LES PRÉVISIONS CONCERNANT LA CROISSANCE DU PRODUIT NATIONAL BRUT

M. Arnold Malone (Crowfoot): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Pourquoi fonde-t-il ses extrapolations jusqu'en 1991 sur une croissance de 2.75 p. 100 du PNB alors que la plupart des prévisionnistes prévoient une croissance de 3 p. 100? Vous voyez, Don, c'est ainsi qu'on pose une question.

Des voix: Oh, oh!

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je trouvais que cette question avait quelque chose de familier. En fait, la plupart des gens constatent que les hypothèses économiques utilisées dans le budget sont très conservatrices.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Vous avez bien raison.

● (1500)

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Avec le résultat, je crois, que la confiance des gens dans ces chiffres est bien placée car nous avons fondé ces hypothèses sur . . .

M. Turner (Vancouver Quadra): Allons donc!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Si le très honorable chef de l'opposition . . .

M. le Président: A l'ordre. Il est 15 heures.

RECOURS AU RÈGLEMENT

LE REFUS D'AUTORISER UNE QUESTION SUPPLÉMENTAIRE

M. John Parry (Kenora-Rainy River): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement à propos de la période des questions. Je fais ce rappel au Règlement non pas pour mettre en cause l'intégrité de la personne qui a répondu à ma question, car c'est quelqu'un en qui j'ai toute confiance, mais parce qu'on a dit que le ministre n'était pas à la Chambre. Ma question s'adressait au premier ministre (M. Mulroney). Elle concernait la responsabilité du ministre d'État aux Petites entreprises (M. Bissonnette) et portait sur le Programme de développement économique des autochtones. J'aimerais que Votre Honneur me dise si j'avais ou non légitimement droit à une question supplémentaire puisque c'est quelqu'un qui n'était pas responsable de la question soulevée qui m'avait répondu.

M. le Président: Je pense que le député ignore peut-être que quand il pose une question, il la pose au ministère.

M. McCurdy: Non!

M. le Président: A l'ordre. Les députés n'en sont peut-être pas conscients, mais leurs questions sont en fait posées au gouvernement. C'est le gouvernement qui décide qui va répondre. Si un secrétaire parlementaire dit à la présidence que le ministre qui devrait répondre à la question n'est pas là, la présidence est bien obligée de s'en tenir à la parole du député. Encore une fois, le député ne se rend peut-être pas compte que les questions sont adressées au ministère.

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, je fais le même rappel au Règlement. Je suis sûr que Votre Honneur n'a pas de mal a imaginer les difficultés qui vont se présenter si l'on autorise la poursuite de ce qui s'est passé aujourd'hui. Quelqu'un d'autre que le ministre responsable pourrait alors dire que le ministre n'est pas là, même s'il ou si elle est là, à sa place. C'est précisément ce qui s'est passé aujourd'hui. Le ministre responsable du programme était à sa place quand on nous a dit qu'il n'était pas là. C'est tout de même quelque chose d'inadmissible, franchement.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Je vais vérifier cela si le député le veut.

M. Deans: C'est ce qu'on a répondu.

M. le Président: Le gouvernement a répondu que le ministre chargé de répondre à cette question n'était pas là. C'est cela qu'a dit le gouvernement.

M. Deans: Ce n'était pas exact.

M. le Président: Je suis sûr que le député ne prétend pas que la présidence doive se mêler de savoir si une question ou une réponse est ou non pertinente, ou juste. La présidence n'a rigoureusement rien affaire dans ce genre de discussion. Je pense que les députés savent que quand on prend note d'une question, la présidence a pour coutume, et je crois que c'est raisonnable, de dire que cela étant, il n'y a guère de raison d'autoriser une question supplémentaire. C'est tout ce que la présidence a fait en l'occurrence.

[*Français*]

M. CHARTRAND—LE LANGAGE UTILISÉ À LA CHAMBRE

M. Gilbert Chartrand (Verdun-Saint-Paul): Monsieur le Président, je comprends que votre langue première n'est pas le français, et je comprends que parfois vous ne pouvez pas vraiment comprendre très bien ce que d'autres députés de langue française disent.

Encore cet après-midi, le député de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart) a prouvé que son langage n'était pas seulement non parlementaire, mais bien mauvais pour tous les francophones du Canada. J'aimerais qu'à l'avenir vous portiez une attention toute particulière aux commentaires que le député de Montréal-Sainte-Marie fait en cette Chambre.

M. le Président: A l'ordre! Je suis un peu en difficulté parce que le député fait une plainte concernant un discours, je pense, mais pas concernant un mot ou un commentaire que le député de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart) a fait. Nous n'avons pas un règlement quant à un moyen de parler, mais si le député a une plainte à faire concernant . . . Est-il en train de dire qu'il y a quelque chose qui a été dit et qui était non parlementaire?

M. Malépart: Non, monsieur le Président.

M. le Président: A l'ordre! A l'ordre, s'il vous plaît!

M. Malépart: C'est lâche.

M. Chartrand: Monsieur le Président, encore une fois, vous dites sur un mot . . . Justement, en voilà un! Traiter des personnes de «lâches» à la Chambre, je ne crois pas que c'est très parlementaire et, encore une fois, je maintiens que c'est non seulement odieux pour la personne à qui il s'adresse, mais pour tous les francophones du Canada.

M. le Président: A l'ordre! Quel mot?

M. Chartrand: Le mot «lâche».

M. le Président: «Lâche»? Qu'est-ce que cela veut dire? Je pense que c'est un mot joual ou quelque chose que je ne connais pas. Qu'est-ce que cela veut dire?

[*Traduction*]

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, mon collègue a essayé de vous parler d'une plainte que j'ai reçue au sujet de certains termes utilisés à la Chambre dans une langue qui n'est ni la vôtre, ni la mienne. Mon collègue a, avec raison, essayé de mettre la présidence en garde en lui disant que les députés d'en face n'utilisent pas toujours le langage qui convient. C'est pourquoi son argument est de portée générale. Cependant, il incombe à tous les députés de surveiller leur langage à la Chambre. Mon collègue a soulevé la question tout à fait à juste titre. Personne ne prétend que la présidence n'a pas compris.

M. le Président: C'est lui qui n'a pas compris.

M. Lewis: Si la présidence convient qu'il n'a pas compris, je n'ai rien à ajouter.

Cependant, c'est une liberté que l'on peut prendre et mon collègue vous l'a signalé avec raison.

M. le Président: J'accepte la remarque du député. Cependant, il doit savoir également qu'il m'est possible d'entendre une instance présentée dans le cadre d'un rappel au Règlement, si tel était l'objet de cette intervention. Cependant, le député a demandé la parole, d'après moi . . .

[*Français*]

Je pensais qu'il invoquait le Règlement concernant le langage précis qu'un député a utilisé.

[*Traduction*]

Si c'est ce qu'il veut faire, il doit me présenter un argument en termes précis et non sous forme de plainte générale. Le député le sait, je pense.

Est-il utile d'ajouter que le fait qu'un député juge le langage d'un autre inconvenant ne change rien à l'affaire? Il ne résout pas le problème en répondant d'une façon que le député lui-même juge déplacée.

M. Gauthier: Retirez vos paroles!

M. le Président: A l'ordre. La parole est au député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier).

M. Gauthier: Je cherche simplement à être utile.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Wilson (Etobicoke-Centre): Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement, ainsi que de l'amendement de M. Johnston (page 11006).

M. le Président: Lorsque la séance a été suspendue à 13 h 27, le député de Qu'Appelle-Moose Mountain (M. Hamilton) avait la parole. Reprenons le débat avec le député de Qu'Appelle-Moose Mountain.

L'hon. Alvin Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Monsieur le Président, quand nous avons suspendu la séance ce midi, je donnais un aperçu général du dernier budget par rapport aux deux exposés budgétaires précédents. J'ai ajouté que les députés devaient se rendre compte qu'un budget présenté sous la forme d'une motion des voies et moyens ou toute autre forme ne constituait qu'un point de départ. Il indique seulement la direction que va suivre le gouvernement. Il faut environ un an pour bien saisir toute sa signification étant donné qu'entre-temps, un décret du conseil aura confié au ministère le pouvoir de faire des règlements et d'établir des définitions.

C'est là que la politique gouvernementale est la plus menacée. Plus d'un millier d'exemples de ce genre ont été soumis, je crois, à un comité mis sur pied depuis des années. Je veux parler du comité mixte permanent des règlements et autres textes réglementaires. Si le Parlement pense qu'il a fait du bon travail, tous les partis peuvent se mettre d'accord et le gouvernement accepte de suivre les recommandations. Nous constatons ensuite, quelques années plus tard, qu'il n'en a pas tenu compte.

Au cours de ces dernières décennies, nous en avons eu un bon exemple quand, au bout de dix années de discussions, la Chambre a convenu de maintenir l'universalité des allocations familiales. Elle en est venue à cette conclusion tout simplement parce que la mise en place d'un mode d'évaluation des moyens coûterait plus cher que la somme que nous pourrions récupérer si nous devions reprendre de l'argent à ceux qui n'en ont pas besoin. Depuis l'entrée en vigueur de cette loi, les orphelins n'ont pas droit aux allocations familiales. Quand j'ai enfin découvert la chose, à titre de député, j'en ai parlé au ministre. Scandalisé, ce dernier m'a adressé à son ministère qui m'a dit ne pouvoir agir pour différentes raisons techniques, logiques, mais idiotes. Je m'intéresse à cette question depuis près de 13 ans, mais aucun des membres du gouvernement ne s'est demandé comment nous pourrions contrôler les règlements et les définitions établis une fois que nous avons rempli notre mission au Parlement. A mon avis, au lieu de se tourner uniquement vers le pôle d'attraction, le ministre des Finances (M. Wilson), les députés devraient passer un peu de temps à examiner les règlements ou autres dispositions qui les intéressent dès leur publication afin de voir où en sont les choses.

● (1510)

Je peux citer de nombreux exemples, mais je ne vous en donnerai qu'un. Le gouvernement est fier du fait qu'il a accordé aux agriculteurs, aux bûcherons, aux mineurs et à tous les producteurs une remise de 21.6c. le gallon sur l'essence utilisée dans la production. Pourquoi alors les agriculteurs et les personnes œuvrant dans ces diverses industries n'en profitent-ils pas? La réponse est que lorsque finalement ils voient les règlements et les formules de demande qu'ils doivent remplir, la plupart n'ont pas le temps de les remplir ou ne veulent pas se donner la peine de les comprendre. Les règlements stipulent qu'il faut énumérer tous les véhicules utilisés sur la voie publique. Si nous songeons à tous les agriculteurs, les bûcherons, les mineurs, les pêcheurs et les autres touchés par ce règlement, nous pouvons comprendre pourquoi ils préfèrent ne pas remplir de demandes. On n'attribue pas alors au gouvernement le mérite d'avoir rempli sa promesse en accordant la remise, mais on se contente de récriminer. On blâme toujours le ministre des Finances. Toutefois, je m'adresse certains reproches et je dis sérieusement aux agriculteurs, aux pêcheurs, aux bûcherons et aux mineurs qui jouissent de ces droits qu'ils doivent faire leur part. Ils doivent exposer à leur député la nature du problème.

D'après ces règlements détaillés, si quelqu'un a trois camions, trois tracteurs, trois moissonneuses-batteuses, il doit dire combien souvent il les fait rouler sur la voie publique. Ils jouissent parfois d'un délai de cinq ans pour remplir ces demandes, mais aucun agriculteur ne peut se souvenir des choses de ce genre. Une foule d'entre eux ne gardent même pas leurs reçus et s'ils ne le font pas, c'est tant pis? Je dis simplement qu'en examinant les règlements et les définitions au fur et à mesure, nous pourrions remédier à un tas de choses de ce genre et faire des recommandations positives.

Le budget vise à faire baisser les taux d'intérêt, ce qui est l'élément nº 1 de l'actuelle inflation par les coûts, laquelle ruine des banques, de petites entreprises et tout le monde d'ailleurs. Une fois dépassés les 6 p. 100, c'est fichu pour ce qui est du système de crédit. Nous avons un gouvernement qui s'est engagé à s'attaquer à ce problème. Il a annoncé l'obligation de développement des petites entreprises en 1985 et il a renouvelé ce programme dans le présent budget, mais il n'y a pas un prêt qui va être accordé dans le cadre de ce programme parce qu'ils ont oublié de supprimer quelques mots, et nous savons tous qu'il s'agit du passage qui en limite le bénéfice à ceux qui sont en difficulté financière. Quelle personne douée de bon sens va aller demander à une banque, à une société de fiducie ou à un autre établissement de crédit de prêter de l'argent à des personnes qui sont en difficulté financière? Donc, il ne s'accorde pas de prêts. Mais à qui s'en prend-on? Au ministre des Finances. Je dis simplement que la Chambre a le devoir de regarder à ces choses.

Point n'est besoin de chambarder la loi. Il suffit de modifier la définition, et je suis persuadé que nous sommes tous capables de trouver les mots qu'il faut pour régler le problème. Tout ce qu'il y a à faire, c'est de mettre dans la définition «toute personne qui paye trop cher d'intérêt». Cela résoudrait tout. Nous pourrons alors accorder des prêts aux agriculteurs, aux propriétaires de maison, aux petits hommes d'affaires, à tous ceux à qui ce droit est presque garanti par la loi de 1983. La loi est déjà là. Occupons-nous d'appuyer notre ministre des Finances en agissant sur ces questions, non pas du côté monétaire, du côté casino qui se pratique partout dans le monde, mais du côté budgétaire dont les opérateurs boursiers se fichent pas mal.

C'est important pour nous, au Canada. Alors, adoptons ce budget et faisons baisser nos taux d'intérêts. Il n'y a pas un seul agriculteur, pas un seul chef de petite ou de grande entreprise qui ne sachent qu'en faisant baisser les taux d'intérêts, nous relançons l'économie et nous encaissons des recettes additionnelles. Tout ce que je dis, c'est que nous, députés, et quelle que soit notre allégeance politique, devons contribuer à faire baisser les taux d'intérêt, car des taux d'intérêt élevés sont la ruine de nos entreprises.

Nous avons une loi qui est en vigueur. Révisons la formulation des règlements et des formulaires. Il suffit simplement de modifier les définitions. Ce faisant, en profitant des modifications apportées à la Loi de 1983 sur le crédit agricole et à la Loi nationale sur l'habitation de 1983—que tous les partis ont appuyées—en réglant le problème, nous pouvons forcer les banques et les institutions prêteuses à concurrencer tous les autres organismes que nous pouvons prévoir. Cela signifie que les banques peuvent vendre les obligations agricoles comme les compagnies de fiducie et les organismes de l'État, tant fédéraux que provinciaux. Toute personne sérieuse peut les vendre. Nous aurons alors tout l'argent dont nous avons besoin pour payer ces dettes et relancer avec vigueur notre économie. Si nous relançons l'économie, les contribuables n'accepteront pas à contrecoeur—et ce n'est pas à contrecoeur qu'ils l'acceptent maintenant—une hausse annuelle d'impôt de $300 à $400.

Nous allons réduire le déficit et nous allons créer des emplois au Canada et relancer notre économie.

Observons ces joueurs qui spéculent dans le monde entier, mais contentons-nous de les observer. Nous devrions laisser la spéculation aux professionnels. Laissons-les gagner ou perdre. Ne nous en mêlons pas, car nous ne sommes pas assez forts. Voilà mon conseil.

Ce budget est un bon budget. Il est aussi bon que nous pouvions l'espérer. Je souhaite seulement que, pour l'amour du ciel, nous ne retombions pas dans les mêmes ornières parce que nous n'aurons pas tenu compte de ce qui est écrit en petits caractères. Je tiens à féliciter le ministre des Finances d'endurer patiemment ce qu'il a à endurer jour après jour. Un budget de vie et de mort! Bon Dieu, c'est seulement une étape vers la sortie d'un affreux pétrin! Nous en sortons lentement. Allons-y étape par étape et, comme disait Tommy Douglas: «Nous allons trouver notre Jérusalem plus tôt que nous le croyons».

M. Orlikow: Monsieur le Président, je voudrais poser deux questions au député. Lorsqu'il a parlé ce matin, il a cité, en l'approuvant, ce qu'il appelle le journal le plus prestigieux des États-Unis, *The Public Interest*. Je suis d'accord avec lui, c'est le plus prestigieux journal du néo-conservatisme aux États-Unis. Le député a cité des passages où le journal approuvait les tentatives du gouvernement conservateur pour réduire le budget. Le député ne sait-il pas que l'idole de ce magazine, le président Reagan, aura en huit ans de pouvoir doublé la dette de la nation américaine? Dans les 200 ans précédant la venue de M. Reagan à la présidence des États-Unis, la dette accumulée avait atteint 1 billion de dollars. Huit ans plus tard, en 1988, lorsque le président partira, la dette publique sera de 2 billions de dollars. Ce magazine n'est-il pas en train de nous dire: «Faites ce que nous disons, pas ce que nous faisons»?

Le député disait que dans ce monde qui est le nôtre les entreprises et les gouvernements devaient prendre des risques. Le député ne convient-il pas que les plus grands joueurs du Canada sont les agriculteurs? Ils ensemencent leurs champs, les protègent contre les insectes, surveillent le temps, ajoutent de l'engrais et éventuellement font leurs récoltes et espèrent en obtenir un prix qui sera au moins égal à leurs coûts. Comment nos agriculteurs sont-ils censés rivaliser avec nos supposés bons amis qui doivent devenir nos partenaires de libre-échange, alors que le gouvernement des États-Unis subventionne la vente de blé à l'exportation? Chaque boisseau vendu à l'exportation donne droit à une subvention de $3.50. Comment les agriculteurs canadiens peuvent-ils rivaliser avec nos supposés amis américains?

● (1520)

M. Hamilton: Monsieur le Président, le député m'a posé deux questions. L'une avait trait à ce que le député a appelé la théorie économique de Reagan. Cette désignation était erronée. La théorie économique qu'il a décrite et qu'appuient les néo-conservateurs est la théorie économique du Canada. Elle a l'appui de gens comme le ministre des Finances actuel et c'est pour cela que les néo-conservateurs l'ont appuyée. Qui a lancé cette théorie?

Avant de décider ce qu'il convient de faire, il faut faire une analyse quantitative des chiffres. Examinons d'abord le budget Kennedy de 1963 et le budget Reagan de 1983 et les recettes produites par la réduction des impôts. Personne n'en parle dans les journaux du Canada. Les journalistes canadiens jugent que ce n'est pas une nouvelle. La politique économique en question diffère de celle à laquelle nous sommes habitués, c'est-à-dire la théorie keynésienne qui dit que la seule façon d'arriver à quelque chose est de dépenser de l'argent. Le député lit beaucoup. Je lui demanderais d'examiner tous les journaux du Canada et de nommer un seul journal ou une seule revue qui a déjà dit combien d'argent a été produit par le budget Kennedy en 1963. Je n'ai rien vu à ce sujet dans aucun journal et pourtant je lis tout autant que le député. Je ne fais que signaler que la philosophie de l'analyse quantitative a été introduite au Canada par un certain Mundell. Il est allé s'établir à Chicago et il a tenté d'entrer à la Maison Blanche. Je suis persuadé que tous les partis se sont entretenus avec lui. Nous sommes tous au courant, mais nous n'osons pas en parler, car cela irait à l'encontre de l'opinion exprimée par le député, selon laquelle il suffit de se baser sur l'analyse quantitative et de résoudre tous nos problèmes à coup de dollars.

La seconde question du député concernait les agriculteurs. Ce sont des joueurs. Ils parient sur les conditions météorologiques, le prix des denrées et d'autres choses. Cependant, je tiens à préciser que les agriculteurs savent qu'ils sont des joueurs et ils s'assurent contre les mauvaises conditions météorologiques. Nous leur offrons à l'heure actuelle une assurance permettant de stabiliser leurs revenus, pour laquelle ils paient. La question des prix les inquiète. Ils entendent parler dans la presse du merveilleux prix cible offert aux Américains. Les agriculteurs savent pertinemment que les encouragements en question font tomber les agriculteurs américains dans un piège où ils étaient il y a des années, en leur faisant abandonner la production en retour d'un prix cible. Si l'agriculteur américain veut se faire égorger par une philosophie vieille de 25 ans, ça le regarde; cependant, pour ce qui est du Canada, nous ne voulons pas humilier les céréaliers des États-Unis, mais leur offrir plutôt de vendre leur grain pour eux. Si la politique de Washington consiste à laisser l'entreprise privée et les marchés de Kansas City et de Chicago vendre leur grain, il ne sera pas vendu. On a également mis en œuvre une merveilleuse politique d'encouragement en vertu de la loi publique nº 480, et tous les autres pays ont réclamé le même traitement. Nous avons découvert, à l'instar des agriculteurs américains, les résultats de cette ingérence gouvernementale sur les marchés mondiaux et ce qui se produit lorsqu'on ne cherche pas à vendre soi-même son grain.

Je voudrais consacrer quelques minutes à cette question car elle est importante. Quand j'ai entrepris les négociations avec les Chinois en 1961, et je savais qu'un gros contrat de vente devait être conclu sous peu, j'ai été voir le président des États-Unis ici même à Ottawa, puis à Washington, et lui ai dit que nous céderions aux Américains la moitié de nos ventes s'ils s'abstenaient d'envoyer des troupes au Vietnam et entreprenaient plutôt de négocier avec les Chinois. Je lui ai également signalé que les Américains devraient comprendre qu'ils avaient beaucoup de choses en commun avec les Chinois, et notamment un ennemi commun, et le président Kennedy en a convenu avec moi. Tous ces entretiens figurent dans les archives du congrès des États-Unis.

Ce que j'essaie de faire comprendre c'est que les agriculteurs et les producteurs du Canada peuvent trouver d'excellents débouchés pour leurs produits un peu partout dans le monde. Si nous réussissons à vendre tout ce qui est produit au Canada et aux États-Unis, nous n'aurons plus à nous inquiéter autant des adeptes des théories keynésiennes qui cherchent à diriger n'importe quel type d'industrie. Voilà ma réponse. Nous survivrons donc à cette situation. Si les Américains refusent de conclure avec les Russes une entente du même type que celle conclue avec les pays du tiers monde, les Russes viendront s'approvisionner chez nous. Il y a environ deux mois, nous nous sommes engagés, en vertu d'un accord, à vendre jusqu'à 350 millions de boisseaux par an à un pays donné, et les Américains auraient bien voulu mettre la main sur ce marché. La situation est la même en ce qui concerne la Chine et tous les autres pays avec lesquels nous faisons affaire. Nous traitons avec eux en veillant à tirer des avantages mutuels de nos transactions. Nous tenons notre parole et nous avons pris des créneaux sur différents marchés en appliquant ce principe. Nous nous intéressons à présent à l'Amérique du Sud qui collabore bien avec nous. Pour tout agriculteur qui fonde quelque espoir sur l'avenir, la réalisation de cet espoir dépendra non pas des prix pratiqués par les Américains mais du succès de nos efforts à vendre tout le grain que nous produisons et aussi à aider les Américains à vendre le leur, car tous les pays en ont besoin. Ainsi, nos deux pays s'en porteront mieux. C'est là la seule façon de procéder.

M. Orlikow: Monsieur le Président, le député ne sait-il pas que nos anciens consommateurs d'Europe occidentale depuis probablement les 100 dernières années sont devenus maintenant nos concurrents parce que les pays de la Communauté économique européenne subventionnent largement la production de blé? Si les États-Unis donnent suite à leur intention de subventionner à raison de $3.50 le boisseau le grain destiné à l'exportation, comme ils l'ont annoncé dans le cadre de leur nouvelle politique agricole, comment nos agriculteurs feront-ils pour tenir le coup? On ne peut certes pas parler de concurrence loyale.

M. Hamilton: Monsieur le Président, je ne voudrais pas être trop dur, mais ce genre d'absurdité n'a vraiment pas sa place à la Chambre des communes. La France accorde une subvention de $9 le boisseau de grain destiné à l'exportation. L'Angleterre ne subventionne pas les céréales et pourtant elle en exporte. Je rappelle donc que nous sommes au moins aussi débrouillards que les Britanniques. S'ils sont capables de produire 148 boisseaux de grain l'acre, nous pouvons en faire autant.

M. Orlikow: A coup de subventions.

M. Hamilton: Nous pouvons battre à plate couture les Britanniques, les Français et les Américains.

M. Benjamin: Nous en sommes incapables et vous le savez pertinemment, Alvin.

M. Hamilton: Je ne vise pas les ouvriers de ces pays, mais je parle de faits concrets. Nous refusons énergiquement de lier nos prix à ceux pratiqués aux États-Unis sur ce chapitre car dans nos rapports avec les autres pays, il n'y a pas que les prix qui comptent. La Chine, par exemple, achète notre grain parce qu'elle y gagne davantage que si elle s'approvisionnait ailleurs. Pour quelle raison? Simplement parce que nous l'aidons à vendre ses produits partout dans le monde. Je me ferais un plaisir de présenter notre commerce céréalier avec la Chine tel que les Chinois l'envisagent. Ils considèrent que pour chaque dollar que nous avons gagné depuis 25 ans en leur vendant notre blé, ils ont réalisé le double de nos bénéfices en écoulant leurs produits alimentaires sur les marchés internationaux. Le député se demande comment nous pouvons soutenir la concurrence étant donné que la production étrangère est subventionnée. C'est parce que nous savons comment vendre notre grain. Nous en vendons environ 1,200,000,000 boisseaux par année. Quand j'ai débuté, nous en vendions 300 millions. Tout cela pour dire que ces absurdités sont indignes d'une personne qui sait lire.

• (1530)

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Je vous remercie, monsieur le Président de me donner la parole. Je suis tout disposé à participer au débat sur le budget mais cela me déprime un peu. Je dirai à mon collègue de Qu'Appelle-Moose Mountain (M. Hamilton) que j'aurai un mot ou deux à dire dans quelques minutes à propos de son intervention. Par ailleurs, heureusement que je n'ai pas fait circuler la nouvelle que je prenais la parole aujourd'hui, car il n'y aurait personne ici, sauf vous et moi.

Des voix: Oh, oh!

M. Benjamin: Le dernier budget de même que le précédent me rappelle certains budgets libéraux que j'ai dû subir depuis 1968. Je dois conclure que les paroles du philosophe français se trouvent renforcées, appuyées et confirmées par les deux derniers budgets conservateurs, à savoir qu'un homme riche a autant le droit qu'un homme pauvre de quêter dans la rue et de dormir sous un pont.

J'ai jeté un coup d'œil sous quelques ponts, dans les files d'attente aux banques d'aliments et à ceux qui vous quêtent trente sous dans les rues d'Ottawa, et pourtant je n'y ai pas trouvé un seul riche. J'ai aussi réfléchi aux projets du gouvernement de désindexer les pensions de la vieillesse et à sa décision de désindexer les allocations familiales. Cela me rappelle ce vieil adage à saveur conservatrice, à savoir que la pension de la vieillesse enlève tout simplement le goût de travailler.

Aujourd'hui j'ai écouté avec attention le ministre d'État chargé de la Commission du blé (M. Mayer). Il nous a demandé de reconnaître à lui, à son parti et à son gouvernement le mérite des mesures budgétaires et de certaines choses qu'ils ont réalisées. Il a même insisté.

Je suis magnanime. Je vais donner au gouvernement quelques bons points. Par exemple, cette baisse du chômage est une bonne chose. Je donne un bon point au gouvernement pour cette baisse, encore qu'il n'y ait pas eu vraiment 580,000 nouveaux emplois. Il y a peut-être eu 580,000 nouveaux emplois dans certains secteurs de notre économie, mais si l'on soustrait cela du total, on obtient une augmentation nette du nombre d'emplois de peut-être 150,000, disons 200,000 emplois. C'est bien. Un bon point au gouvernement.

Je conviens avec le ministre responsable de la Commission du blé que si le chômage avait augmenté, c'est le gouvernement qui en aurait été jugé responsable. Donnons un bon point au gouvernement, tous les bons points du monde, pour cette baisse du chômage.

Je suis sûr que mes bons amis du côté gouvernemental conviendront que, que le taux de chômage soit de 9.8, de 10.8 ou de 11.8 p. 100 de la population active, même s'il n'est que de 9.8 p. 100, c'est encore un pourcentage dont notre nation devrait avoir honte. J'espère que nous sommes parfaitement d'accord là-dessus.

La mesure concernant le crédit d'impôt pour enfants est une bonne chose. Pour un homme qui meurt de faim, un demi-pain ou une demi-tartine, c'est toujours bon à prendre. Je donne un bon point au gouvernement, mais je ne vois pas pourquoi le ministre voudrait qu'on le remercie d'avoir fait quelque chose dont on avait si manifestement et si désespérément besoin que même les conservateurs ont bien été obligés de l'admettre et de faire quelques petits efforts à ce sujet. Mais si le gouvernement insiste pour qu'on le remercie, alors merci pour les miettes.

L'hystérie des conservateurs et du monde des affaires, nationales aussi bien qu'internationales à propos du déficit, les a hypnotisés. J'aurais souhaité trouver dans le budget plus de mesures visant non pas à créer de nouveaux emplois, mais à en conserver.

J'ai reçu aujourd'hui un télex qui m'est adressé ainsi qu'à mon collègue le député de Regina-Est (M. de Jong) et à quatre collègues du parti conservateur: le député de Mission-Port Moody (M. St. Germain), le député d'Edmonton-Strathcona (M. Kilgour), le député de Red Deer (M. Towers) et le député de Calgary-Est (M. Kindy). Il s'agit d'une requête modeste, monsieur le Président, qui est présentée au gouvernement depuis deux ans et qui l'a été au gouvernement précédent pendant Dieu sait combien d'années. Elle a trait aux droits de douane sur l'acier et les produits de l'acier en provenance de la Corée du Sud. On demande une mesure qui privera la Corée du Sud des droits de douane réduits qui lui sont accordés en vertu du Tarif de préférence général. Ce télex, soit dit en passant, témoigne de la coopération entre la direction et les employés. Le télex vient de M. Phillips, président de l'Interprovincial Steel and Pipe Company et de M. Stevens, directeur du district nº 3 des Métallurgistes unis. Ils signalent:

> Aucun des autres grands pays industriels n'accorde à la Corée ce traitement spécial sur l'acier parce qu'ils savent que la Corée est dotée de la sidérurgie la plus moderne du monde.

Je n'en fais pas reproche à la Corée. Après la guerre de Corée, de nombreux pays, dont le Canada, ont aidé ce pays à reconstruire son économie tout entière, y compris l'industrie de l'acier. Les Coréens méritaient un traitement spécial, mais plus maintenant.

Mais sans ce traitement préférentiel, nous pourrions sauver des emplois et même en créer à Port Moody, Red Deer, Edmonton, Calgary et Regina. Seulement 1,400 personnes travaillent actuellement en métallurgie alors qu'il pourrait y en avoir au moins 2,400.

Le télex demande, et je souscris à cette demande au nom de mes collègues de Regina-Est et des quatre circonscriptions conservatrices, pour le moment, c'est-à-dire les députés de Mission-Port Moody, Edmonton-Strathcona, Red Deer et Calgary-Est, que le ministre ou un autre membre compétent du gouvernement modifie la motion des voies et moyens relative au Tarif des douanes de manière à retirer à la Corée les privilèges du Tarif de préférence général sur l'acier et les produits de l'acier et à remettre en place les droits de douanes normaux sur ces produits. Le milieu des affaires et le gouvernement nous ont tellement rebattu les oreilles avec la question du libre-échange tant à la Chambre qu'à l'extérieur, qu'il faut se demander si la libéralisation assurera des échanges équitables. En l'occurrence et dans bien d'autres cas, l'équité n'existe pas. Et j'y inclus le commerce avec nos voisins du Sud.

Mon collègue, le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) a interrogé le député de Qu'Appelle-Moose Mountain (M. Hamilton) sur le gouvernement américain et ceux des pays membres de la Communauté économique européenne qui subventionnent les céréaliers, les producteurs laitiers et les éleveurs de bestiaux. Il était cette fois question de céréales. Mais le député de Qu'Appelle-Moose Mountain est passé à côté de la question, tout comme le ministre de l'Agriculture (M. Wise) lorsqu'il s'est adressé à des agriculteurs de l'Ouest en fin de semaine dernière.

Selon le député de Qu'appelle-Moose Mountain, le gouvernement est en train, par son budget, de demander aux céréaliers de l'Ouest de produire davantage. Accroître notre efficacité et produire davantage. Il n'ignore certes pas que ces agriculteurs ont déjà augmenté leur production. Ils ont si bien produit qu'ils se sont endettés. Ils sont devenus si efficaces qu'ils se sont ruinés eux-mêmes. Il n'y a pas de par le monde de céréaliculteurs ou d'agriculteurs qui soient plus efficaces et plus productifs que les agriculteurs canadiens. Pour tout remerciement, ils ont eu droit à la réponse que le ministre de l'Agriculture leur a donnée dans l'ouest du Canada la semaine dernière. Il leur a dit qu'ils ne comprenaient rien au marché international. Tu parles qu'ils le connaissent, et ils en ont plein le dos d'entendre le gouvernement actuel et le gouvernement libéral précédent leur dire que directement ou par l'entremise de la Commission canadienne du blé ils doivent concurrencer le Trésor des États-Unis, de la Communauté économique européenne, de l'Argentine, et de l'Australie.

● (1540)

Quelle que soit son allégeance politique, un gouvernement n'a pas le droit d'assujettir ses céréaliculteurs aux aléas des prétendues forces du marché, lorsque les autres gouvernements subventionnent grassement leurs propres agriculteurs à raison de $9, $20 et $24 la tonne. Nous ne pouvons pas demander à nos agriculteurs de faire face tout seuls à cette situation qui, de toute évidence, est injuste et discriminatoire envers eux. Indépendamment du libre échange et des forces du marché libre, le Trésor de notre pays doit aider nos producteurs de produits de base à faire face à la concurrence.

Tout comme le gouvernement précédent, le gouvernement actuel est obnubilé par le déficit. A la fin de la Seconde Guerre mondiale, le déficit du Canada, exprimé en dollars de 1985-1986, était deux fois plus considérable qu'il ne l'est à l'heure actuelle, quel que soit le mode de calcul. L'autre jour, je lisais un article qui précisait qu'en 1933, le déficit national, exprimé en dollars de 1986, était trois fois plus élevé qu'il ne l'est maintenant, qu'il soit exprimé par habitant ou en pourcentage du produit national brut.

Il y a deux sortes de déficit, monsieur le Président. Nous avons à l'heure actuelle un déficit poids mort. Il s'agit d'un perpétuel cercle vicieux où l'on emprunte pour payer les intérêts à payer sur les emprunts précédents. Il y a également le déficit qu'on peut qualifier de constructif et qui se liquide de lui-même. Un tel déficit permet de faire des investissements publics joints aux investissements des secteurs privé et coopératif qui créent des emplois. Le gouvernement oublie, comme l'a fait son prédécesseur, qu'en réduisant le taux de chômage à 6 p. 100, ce qui n'est pas beaucoup demander, les impôts accrus payés par les contribuables qui ont trouvé du travail et par les sociétés qui les ont embauchés suffiraient à liquider notre déficit actuel en moins de trois ans.

Je voudrais citer un article écrit par Ruben Bellen, qui est professeur d'économie au St. John's College de l'Université du Manitoba. Cet article a été publié le 21 mai dernier dans le *Star* de Toronto. Son auteur faisait remarquer que le gouvernement fédéral avait payé en 1984, 21 milliards de dollars en intérêts sur la dette nationale. Les experts financiers ont fait ressortir l'énormité de ce montant au moyen d'un certain nombre de mesures. Ce montant représentait 5 p. 100 de notre produit national brut. Il absorbait près du tiers des recettes du gouvernement et équivalait à $2,500 par contribuable.

Voilà un chiffre exorbitant à première vue, mais, comme il le dit, les gens qui font tant de bruit autour de ce chiffre oublient une chose. Quatre-vingt-dix pour cent des 21 milliards que le gouvernement du Canada a dû emprunter pour payer les intérêts sur la dette courante ont été payés à des Canadiens, car il s'agit de la proportion des obligations du gouvernement fédéral qui sont détenues au Canada par des particuliers, des sociétés et des institutions financières et, plus important encore, par la Banque du Canada elle-même. L'investisseur canadien qui a souscrit aux emprunts du gouvernement du Canada a récupéré presque entièrement sa part de $2,500 des emprunts de 21 milliards en intérêts.

On commet un autre léger oubli dans toute l'hystérie entourant le déficit. Notre banque centrale, la Banque du Canada, qui est chargée de contrôler la masse monétaire nationale, est l'acheteur le plus important des obligations du gouvernement fédéral. En 1984, 17 des 21 milliards empruntés par le gouvernement fédéral, soit environ 10 p. 100 de l'encours de la dette fédérale, étaient prêtés par la Banque du Canada.

La Banque du Canada appartient entièrement au gouvernement fédéral, et elle remet ses recettes nettes au ministère du Revenu national à la fin de l'année civile. Elle a reçu 1.981 milliard en intérêts du gouvernement du Canada sur les obligations qu'elle avait. Ses frais de fonctionnement s'élevaient à 129 millions. Par conséquent, le gouvernement a récupéré 1.852 milliard de la somme de près de 2 milliards qu'il a dû payer à la Banque du Canada. Le gouvernement a récupéré environ 93 p. 100 de l'argent qu'il a versé à la Banque du Canada en 1984 pour les intérêts sur les obligations. Cela revient à acheter un costume de $100, à recevoir une réduction de $90 tout en prétendant qu'il vous a coûté $100. Le déficit, c'est de la foutaise!

A la fin de la Seconde Guerre mondiale, le pays a surmonté un déficit deux fois plus élevé que le déficit actuel. Le taux de chômage était bas, les placements et les dépenses à la consommation étaient élevés. Il y avait probablement autant de contribuables à la fin des années 40 et au début des années 50 que maintenant, mais à l'heure actuelle, bien des citoyens ne paient plus d'impôt parce qu'ils ont des revenus insuffisants. Le gouvernement compte prendre quelques initiatives d'ici quatre ans, d'après ce que le ministre des Finances a dit dans sa déclaration économique. Dans les cinq domaines les plus importants, soit réduire le chômage, accroître la production de denrées alimentaires, rendre les producteurs agricoles et les agriculteurs autonomes et les faire redevenir des contribuables, assurer la santé et le bien-être ainsi que les transports, le gouvernement réduira ses dépenses de 12 milliards.

Le député de Qu'Appelle-Moose Mountain veut féliciter le ministre des Finances (M. Wilson), mais il ne devrait pas oublier qu'il y a 500 millions de moins pour les agriculteurs canadiens. S'il veut s'en réjouir, qu'il le fasse, mais il devrait aller le dire aux habitants de la Saskatchewan. Les agriculteurs recevront 500 millions de moins sur une période de quatre ans. Nous dépensons 3.61 milliards de dollars de moins pour les transports en dépit du fait que nous sommes 20 ans en retard pour moderniser nos réseaux de transport, qu'il s'agisse du transport urbain, des chemins de fer, des aérogares, des lignes aériennes, de la navigation et quoi encore. A mon sens, nous contriburions à un déficit constructif en dépensant cet argent. Les gens travaillent et paient des impôts, le chômage tombe à 6 p. 100 et le déficit courant aussi bien que la dette nationale sont effacés. C'est ce que nous avons fait dans le passé. Je parle d'une époque relativement récente, au temps de la Seconde Guerre mondiale ou de la guerre de Corée quand M. St-Laurent était premier ministre.

• (1550)

En 1969-1970, comme le député de Qu'Appelle-Moose Mountain sait très bien . . .

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais la période . . .

M. Benjamin: Puis-je avoir une minute pour finir?

M. Hamilton: Oui.

Le président suppléant (M. Charest): Le député de Qu'Appelle-Moose Mountain (M. Hamilton) dit oui, donc je suppose que, du consentement unanime, le député a une minute de plus.

M. Benjamin: Aux trois occasions que j'ai mentionnées, nous avons imposé des contrôles sur les opérations de change de façon à empêcher les spéculateurs d'échanger des centaines de millions de dollars du jour au lendemain pour empocher un dixième de 1 p. 100 de plus sous forme d'intérêts. Si le Canada est un bon endroit pour faire des profits, c'est sûrement un bon endroit pour investir. Ces gens-là ne devraient pas pouvoir se réfugier dans des paradis fiscaux pour y faire de l'argent alors que le Canada a si désespérément besoin d'investissements.

Durant la Seconde Guerre mondiale et la guerre de Corée, le dollar canadien valait 90c. américains. Quand M. Diefenbaker le dévalua à 87.5c. les libéraux l'appelèrent le «diefenbuck». Il arrêta également les taux d'intérêt. Ces trois fois-là, nous ne nous sommes guère souciés de la valeur du dollar américain, du rouble russe ou de n'importe quelle autre devise. Nous nous occupions de nos propres affaires. En dépit de certaines erreurs, en dépit du fait que nous avions peut-être pris un peu trop de temps à agir, cette solution a été efficace. Il ne s'agit pas ici de la politique de mon parti, mais il me semble que mon parti et les deux autres qui siègent ici feraient mieux

de réexaminer toute la situation. J'espère que nous adopterons cette sorte d'attitude positive à l'égard des déficits. Nous devrions emprunter pour créer des emplois et convier les Canadiens à l'action en faisant une déclaration de paix tout comme nous avions fait une déclaration de guerre.

* * *

[*Français*]

LA SANCTION ROYALE

Le président suppléant (M. Charest): J'ai l'honneur d'informer la Chambre qu'une communication dont voici le texte a été reçue:

RIDEAU HALL
RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL
OTTAWA

Le 4 mars 1986

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que le très honorable Brian Dickson, Juge en Chef du Canada, en sa qualité de Gouverneur général suppléant, se rendra à la Chambre du Sénat, aujourd'hui, le 4 mars 1986, à 16 h 45, afin de donner la sanction royale à des projets de loi.

Veuillez agréer,

Monsieur le Président,

L'assurance de ma haute considération.
Le Sous-Secrétaire
Politiques et Programmes
M. A. P. Smyth

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

Le président suppléant (M. Charest): Conformément à l'article 46 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: L'honorable députée de Capilano (Mme Collins)—La Constitution—L'intégration des droits à la propriété; l'honorable député de York-Est (M. Redway)—L'environnement—La rivière Nigrara—La dioxine décelée dans un dépotoir américain de produits chimiques; l'honorable députée de Broadview-Greenwood (Mme McDonald)—Les services de garde d'enfants—a) L'aide gouvernementale.—La position du gouvernement. b) La demande de fonds présentée par des groupes.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Wilson (Etobicoke-Centre): Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement; ainsi que de l'amendement de M. Johnston (p. 11006).

Le président suppléant (M. Charest): Questions et observations.

M. Hamilton: Monsieur le Président, je sais gré au député d'avoir dit qu'il avait l'intention de s'en prendre à mes vues, car cela me donne la chance de lui rappeler que ce qu'il répète est précisément la même chose qu'ils disaient ici il y a 30 ans. Je me rappelle quand toutes les 10 associations agricoles des Prairies avaient oublié leurs propres divergences pour organiser une pétition. Des 150,000 agriculteurs, elles avaient obtenu 300,000 noms sur cette pétition, ce qui est près de 100 p. 100. La pétition réclamait une subvention. Tous les dirigeants de l'Ouest disaient exactement la même chose que le député aujourd'hui. Je suis le pauvre diable qui s'y était opposé. Le premier ministre m'avait demandé d'aller en parler sur place. J'avais fait quelque 225 discours en neuf semaines. Je disais alors que chaque fois qu'on devait subventionner des agriculteurs alors qu'il y avait des affamés dans le monde, il y avait quelqu'un qui avait besoin de se faire botter le séant. Je leur disais qu'il fallait aller vendre nos produits et qu'alors les prix grimperaient. Il ne faut pas accepter une subvention d'un gouvernement aux prises avec une situation désespérée, comme nous le pensions à cette époque.

Comme nous le savons tous, il y a finalement eu des élections. Il est juste de dire, je crois, que lorsque les choses se furent tassées, à peu près quarante des quelque 45 circonscriptions que comptait l'Ouest à l'époque ont appuyé les conservateurs sur cette politique de commercialisation et de vente de nos produits. Je signale simplement au député que lorsqu'on a appris une leçon pareille, on ne devrait pas répéter la même erreur et essayer de terrifier les gens en disant que ce n'est pas possible quand toutes ces grandes choses se produisent.

M. Benjamin: Monsieur le Président, je comprends bien ce que dit mon collègue, mais je lui rappellerai respectueusement que la pétition des années 40 et celle de 1959, deux ans après la première élection de M. Diefenbaker, ne visaient pas à demander une subvention. Les pétitionnaires voulaient une hausse du prix du grain. Tout ce qu'ils voulaient en 1940, c'était $1 pour le blé. Ils estimaient que c'était raisonnable. Ils ont obtenu 10c. de plus le boisseau et $1 pour le blé. En 1959, j'étais au nombre des pétitionnaires lorsque mon honorable collègue était ministre. Les pétitionnaires ne demandaient pas une subvention. Ils demandaient une augmentation du prix du grain. Ils demandaient aussi qu'on les protège des Trésors des autres pays sur le marché international.

Je crois que c'est là ce que mon honorable ami ne comprend pas. On ne peut pas s'attendre à ce qu'un secteur de l'économie canadienne, les producteurs de grain ou les producteurs de fer, par exemple, concurrence seul les Trésors des autres pays. C'est impossible. C'est économiquement stupide. Nos producteurs de grain sont diablement compétents et produisent le meilleur grain au monde. Ils ne craignent pas une concurrence loyale et équitable. Toutefois, s'il leur faut concurrencer les Trésors des États-Unis et des pays de la CEE, il est temps que le gouvernement intervienne. Voilà ce que nous voulons faire valoir. Lorsque la situation sera la même pour tous, ils ne demanderont rien.

Je ne suis pas le seul à avoir peur. Une foule de céréaliculteurs sont effrayés, comme l'honorable ministre de l'Agriculture l'a découvert, il y a quelques jours à peine.

M. Hamilton: Monsieur le Président, le député a parfaitement raison. Ils demandaient 10c. à 20c. de plus le boisseau, mais qui allait les leur accorder? Le gouvernement, ce qui revient à une subvention. Aussi, la situation est exactement la même aujourd'hui. Il y a tellement de monde qui a besoin de céréales et de toutes sortes de choses que nous n'avons nul besoin de nous refermer sur nous-mêmes pour nous protéger. On en a la preuve éclatante en Europe où les agriculteurs sont subventionnés à un point tel qu'ils en sont les plus malheureux au monde. Vous pensez avoir des problèmes dans l'ouest du Canada? Aller voir en France les camions qui tapissent les routes de blé à $12 le boisseau. Pourquoi les agriculteurs français sont-ils malheureux? C'est facile à découvrir lorsqu'on s'entretient un peu avec eux. Ils se mettent à dépenser follement et leurs frais montent. Les frais de production sont le plus gros problème des agriculteurs à l'heure actuelle. Ce que je voulais faire remarquer dans le corps de mon allocution, c'est que nous devons surtout tâcher de nous attaquer à l'élément principal de ces coûts, c'est-à-dire aux taux d'intérêt. Les taux d'intérêt sont 10 ou 20 fois plus importants quand on parle d'accorder une subvention aux agriculteurs. Si vous exposez honnêtement la situation aux agriculteurs, qui sont de très honnêtes gens, je sais quelle sera la réponse.

● (1600)

M. Benjamin: Monsieur le Président, je m'accorde à dire avec mon honorable collègue que les coûts de production ont constitué un problème important, qu'il s'agisse des taux d'intérêt, des engrais, des insecticides ou des carburants agricoles. Si le gouvernement veut que son budget soit vraiment utile, il abolira toutes les taxes d'accise et taxes directes et indirectes sur les carburants agricoles; il abolira toutes les taxes fédérales sur les autres coûts de production, qu'il s'agisse des engrais ou des insecticides; il mettra immédiatement en œuvre la vente et la distribution des produits chimiques agricoles génériques et en réduira les prix au moins de moitié. Si mon honorable collègue veut proposer à cet effet des amendements au comité des finances, du commerce et des questions économiques ou à la Chambre en comité plénier, mes collègues et moi serons très heureux de l'appuyer, je crois bien. Beaucoup d'autres députés de tous les partis à la Chambre en seront très heureux également. S'il peut persuader le ministre des Finances de donner suite aux préoccupations qu'il vient d'exposer, je vais certainement l'applaudir, ainsi que le ministre. Je serai le premier à le faire.

Le président suppléant (M. Charest): Le débat se poursuit.

M. Penner: Merci, monsieur le Président. Puisque . . .

Le président suppléant (M. Charest): Si le député de Cochrane-Supérieur (M. Penner) n'y voit pas d'objection, je crois que la parole revient d'abord au député de Huron-Bruce (M. Cardiff). Du consentement unanime, peut-on revenir d'abord au député de Huron-Bruce pour ensuite céder la parole au député de Cochrane-Supérieur?

M. Penner: Le président donne ses ordres.

Le président suppléant (M. Charest): Du consentement unanime, la parole est au député de Huron-Bruce.

M. Murray Cardiff (Huron-Bruce): Je vous remercie, monsieur le Président, de même que mon collègue de l'opposition, de me céder la parole. Je suis très heureux de parler de ce budget. Les agriculteurs, comme tous les Canadiens, d'ailleurs, l'attendaient impatiemment. Je ne pense pas qu'ils aient été déçus. Il aurait été très difficile, bien sûr, de plaire à chacun. Mais nous avons beaucoup fait afin de répondre à certains besoins, et nous allons tâcher de les satisfaire tous éventuellement.

Je voudrais donner lecture d'un article paru dans le *Free Press* de London à propos du trésorier de l'Ontario, Robert Nixon. Voici:

> Le trésorier de l'Ontario, M. Robert Nixon, a déclaré qu'il était d'accord avec les buts et objectifs du budget fédéral, mais qu'il devrait attendre pour voir si les diverses initiatives financières du ministre des Finances, M. Michael Wilson, permettront d'atteindre les résultats recherchés.
>
> «Franchement, j'espère, comme lui, que les mesures annoncées donneront ce qu'il en attend—c'est-à-dire une baisse des taux d'intérêt, une diminution du chômage et une croissance réelle», a déclaré Nixon aux journalistes après avoir écouté l'exposé budgétaire Wilson.
>
> Il n'a pas voulu dire, malgré l'insistance des journalistes, si le budget était bon ou mauvais pour l'Ontario, mais sa première réaction aux initiatives de Wilson était en gros favorable.
>
> Il a critiqué les politiques fédérales qui, au cours des derniers mois, ont fait monter les taux d'intérêt à 13 p. 100, ce qui, selon lui, a freiné l'économie de la province.
>
> «Nous espérons que les taux d'intérêt reviendront, dans les prochains jours, à 10 p. 100», a dit Nixon aux journalistes.
>
> En dépit des augmentations d'impôts répétées, au fédéral et au provincial, Nixon n'a pu promettre que son prochain budget, au début de mai, n'arracherait pas lui aussi quelques dollars de plus aux contribuables.

L'article continue ainsi:

> Bien qu'il soit d'accord avec certains des objectifs de Wilson, Nixon craint que Toronto et Ottawa ne créent des programmes qui se chevauchent et des bureaucraties qui fassent double emploi. Ainsi, un nouveau programme fédéral destiné à aider les producteurs de tabac à se lancer dans d'autres cultures est «bien intentionné», mais similaire à l'assistance provinciale.

C'est un domaine où nous devons être prudent. Nous ne voulons pas offrir des services que le gouvernement provincial assure déjà. Étant donné la situation du secteur du tabac en Ontario il nous est plus facile d'aider ce secteur à surmonter ses difficultés.

On a demandé aux Canadiens, dans le budget, de faire preuve de compréhension et d'accepter les restrictions afin de réduire le déficit. Les dispositions budgétaires font même davantage pour les agriculteurs. Ces derniers ont subi de durs contrecoups depuis quelques années. Je pense que cela est dû en bonne partie au coût élevé du loyer de l'argent. Non seulement les agriculteurs, mais tous les Canadiens ont été éprouvés du fait des taux d'intérêt élevés. Au contraire d'autres de leurs concitoyens, par exemple les propriétaires de maison qui devaient contracter un gros emprunt assorti de taux d'intérêt flottants, ce qui leur enlèvait tout contrôle sur

leurs frais d'intérêts, les agriculteurs devaient des sommes raisonnables à des taux fixes et ils savaient ainsi les liquidités dont ils pouvaient disposer. Nous savons tous ce qui s'est passé il y a quelques années, quand les taux d'intérêt ont commencé à grimper. En conséquence, en peu de temps, les agriculteurs se sont retrouvés dans l'impossibilité de payer les intérêts sur leur emprunt. Ils ont dû ensuite capitaliser ces frais d'intérêts. Ils se sont donc mis à payer de l'intérêt sur l'intérêt couru et leur dette a ainsi grossi très rapidement. De nos jours, bon nombre de ces producteurs ne sont pas en mesure de payer l'intérêt. Quelques-uns ont encore un certain capital, mais n'ont pas suffisamment de liquidités.

Beaucoup de petites localités en Ontario et partout ailleurs au Canada sont tributaires de l'agriculture. Le secteur de l'agro-alimentaire a été vraiment déprimé du fait des difficultés éprouvées par le secteur agricole et du manque d'argent chez les agriculteurs. Nous savons qu'en Ontario, beaucoup de vendeurs de machines agricoles ont été incapables de poursuivre leurs activités, car certains agriculteurs ont été mis en tutelle ou ont fait faillite. En fait, bon nombre de nos vendeurs de machines ont connu le même sort. Cela s'explique en partie par le coût de la machinerie. La hausse des taux d'intérêt a entraîné une augmentation extrêmement rapide du prix des machines. Il faut être propriétaire d'une excellente exploitation agricole de 100 acres pour se payer une moissonneuse-batteuse ou une autre machine du genre.

On s'est rendu compte également que de nombreux agriculteurs réparent et reconditionnent les machines qui auraient normalement été retirées de la circulation il y a quelques années. Faute de capital, ils doivent les réparer et se débrouiller avec ce qu'ils ont. Ce n'est pas nécessairement mauvais. C'est une façon de réduire ses dépenses. Cependant, lorsqu'un agriculteur achète de l'équipement neuf, que ce soit un tracteur, une machine ou n'importe quoi d'autre, il crée de l'emploi. Il est extrêmement important que le secteur de l'agriculture soit viable car cela permet de créer des emplois.

Je le répète, toutes les petites villes et localités qui dépendent de l'agriculture ou de l'agri-commerce éprouvent de graves difficultés. Je sais, par exemple, que dans le village de Brussels où je vis, bien des petites entreprises ont fermé leur portes. Ce n'est pas une ville manufacturière. C'est le cas de bien des villes de ma circonscription; ce sont des localités pour des gens à la retraite ou qui ont quitté leur exploitation agricole pour venir s'y installer. Leur fardeau fiscal a également beaucoup augmenté à cause du manque de débouchés commerciaux.

En outre, en plus de tous ces frais et problèmes, les prix des denrées baissent. Le revenu agricole net a baissé l'année dernière, et selon toutes les prévisions pour cette année, la situation ne semble guère meilleure. Les agriculteurs n'ont, sans aucun doute, jamais été placés dans une situation aussi difficile depuis 50 ans.

Je veux vous parler des mesures spéciales destinées aux agriculteurs, contenues dans le budget. Il faut placer ces initiatives dans le contexte de la situation économique globale. Dans son exposé économique de novembre 1984, le gouvernement a commencé à tracer clairement la voie qui doit permettre au Canada de connaître une relance économique. Tout semble indiquer que nous sommes sur la bonne voie. L'inflation semble stabilisée à 4 p. 100 environ depuis les élections de 1984 et les prix n'ont jamais été aussi stables depuis 1971. La croissance économique a été remarquable ces derniers mois. On a créé 580,000 emplois.

● (1610)

Les investissements privés ont finalement commencé à augmenter en 1985 et les dépenses à la consommation ont été l'un des moteurs de la croissance économique. Nous sommes parvenus à ce résultat en réussissant à rétablir un certain équilibre entre la nécessité de prendre des mesures fermes pour réduire le déficit et la réalisation de notre objectif, soit de créer un climat propice au développement.

La réduction du déficit profitera à tous les Canadiens. Permettez-moi de vous expliquer brièvement pourquoi. Le service de la dette coûte si cher qu'il nous est difficile d'entreprendre de nouveaux programmes coûteux. Toute compression du déficit entraîne également une baisse des taux d'intérêt et si nous pouvons réduire les emprunts du gouvernement en résorbant le déficit, les taux d'intérêt seront favorables aux agriculteurs et à tous les Canadiens. Enfin, comme le ministre l'a dit, réduire le déficit n'est pas une fin en soi, c'est une façon de faire baisser les taux d'intérêt, de favoriser la croissance et de créer des emplois.

Il ne faut pas se leurrer au sujet du déficit. Il ne disparaîtra pas du jour au lendemain. Cependant, le gouvernement a eu le courage d'agir. Nous avons comprimé nos dépenses au cours des 18 derniers mois et nous avons annoncé d'autres compressions.

Pour la première fois depuis des années, le déficit accuse un recul. En nous montrant fermes, nous insufflons une nouvelle vie et un nouvel espoir dans l'économie du Canada.

Nous savons que le secteur agricole n'a pas pleinement bénéficié de la reprise qui s'est manifestée dans d'autres secteurs de l'économie. Il semble que chaque fois que l'économie est en difficulté, les denrées agricoles sont les premières à baisser et les dernières à remonter. Étant agriculteur, j'en ai fait l'expérience toute ma vie. Mon père me disait toujours que l'agriculture était la première à chuter et la dernière à récupérer.

Le budget tient compte de cette situation en prévoyant de nouvelles mesures pour renforcer les programmes destinés à aider les agriculteurs. En outre, nous avons fait de plus amples efforts non seulement aux États-Unis mais ailleurs pour trouver de nouveaux débouchés à nos produits.

Mon collègue, le député de Qu'Appelle-Moose Mountain (M. Hamilton), a parlé de la Chine. Je crois également que nos chances sont bonnes en Chine. Par exemple, grâce à une entente conclue avec ce pays concernant l'hygiène animale et la quarantaine, nous avons vendu aux Chinois des animaux vivants et des semences ainsi que beaucoup d'autres produits agricoles canadiens.

Le budget renferme un train de mesures agricoles de 195 millions de dollars répartis sur deux ans. Ces mesures comprennent un programme de prêts de 700 millions de dollars consentis en fonction du prix des produits agricoles à un taux d'intérêt de base minime de 6 p. 100. Il comporte deux volets, à savoir une option d'indexation intégrale pour les clients actuels de la Société du crédit agricole qui n'ont que 40 p. 100 ou moins comme avoir et une option d'indexation partielle pour ceux dont l'avoir représente jusqu'à 55 p. 100 du prêt. Aux termes de ce programme, les mensualités de remboursement

seront indexées sur le prix obtenu par l'agriculteur pour ses produits.

Cette mesure vise deux objectifs. D'une part, canaliser tout d'abord nos ressources vers ceux qui en ont le plus besoin, c'est-à-dire les agriculteurs qui ont de sérieux problèmes d'endettement, mais des perspectives satisfaisantes à long terme pour peu qu'on les aide. D'autre part, éviter que les agriculteurs déboursent trop pour financer leurs réserves en liquidités qui sont plus faibles parce que les prix agricoles sont à la baisse.

Le programme de prêts basés sur le prix des denrées agricoles n'est qu'un des éléments du programme de financement de l'agriculture. Le budget accorde également des fonds supplémentaires à la Société du crédit agricole, à d'autres fins.

Premièrement, grâce à une nouvelle injection de fonds la Société n'aura plus à emprunter autant pour répondre aux demandes de prêts. Ainsi, elle pourra continuer à maintenir ses taux d'intérêt au niveau le plus bas possible.

Deuxièmement, le budget lui octroie l'argent nécessaire pour participer à l'examen de la dette agricole. Grâce à cet argent, la SCA pourra négocier avec les cultivateurs pour réaménager leur dette ou même la réduire sans avoir à demander à ses autres emprunteurs d'absorber les pertes en payant des taux d'intérêt plus élevés. Jusqu'ici, lorsque la Société du crédit agricole perdait de l'argent sur certains prêts, elle devait hausser ses taux d'intérêt pour compenser les pertes.

Nous savons également qu'elle finance surtout des producteurs dans l'incapacité de trouver des capitaux ailleurs. La Société du crédit agricole aura un portefeuille de prêts équilibré qui lui permettra de répondre à un plus grand nombre de demandes, ce qui contribuera à équilibrer son portefeuille.

Cela m'amène à un autre élément du programme de financement agricole à savoir la loi créant des comités d'examen de la dette. Les cultivateurs menacés de faillite obtiendront un sursis. Pendant ce temps, ils seront entièrement protégés contre toute action en justice intentée par leurs créanciers. En même temps, ils ont le choix de comparaître devant un comité impartial en vue de prendre d'autres dispositions avec leurs créanciers.

Au sujet des comités d'examen de la dette agricole, Jack Wilkinson, deuxième vice-président de la Fédération de l'agriculture de l'Ontario, a déclaré: «Nous voulons simplement un examen juste des saisies par une tierce personne».

Toutes ces mesures ont pour objet de permettre aux agriculteurs de rester en activité. Cependant, comme nous le savons tous, certains d'entre eux ne peuvent pas le faire. C'est pourquoi la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (Mlle MacDonald) prépare actuellement un programme de réorientation destiné aux agriculteurs. Les fonds qui seront alloués à ce programme sont prévus dans le budget à l'étude et nous donnerons bientôt tous les détails à ce sujet. Le programme visera à faciliter la réorientation des agriculteurs en leur offrant des services d'orientation professionnelle, de recyclage et d'aide financière.

Nous avons annoncé dans le budget une autre mesure qui intéresse particulièrement les agriculteurs, à savoir le programme de remboursement de taxes sur les carburants agricoles, qui sera prolongé une année de plus, jusqu'au début de 1988. Cette mesure permettra aux producteurs primaires d'économiser 120 millions de dollars en frais de production.

En outre, nous avons examiné les plaintes des agriculteurs concernant la lourde paperasserie imposée dans le cadre de ce programme et nous y avons répondu. Le ministre du Revenu national (M. MacKay) annoncera bientôt les détails d'une nouvelle méthode pour réclamer le remboursement et surtout pour calculer l'utilisation des carburants à des fins routières.

Le ministre de l'Agriculture (M. Wise) annoncera également des mesures visant à aider les tabaculteurs à diversifier leurs cultures.

Ces nombreuses initiatives prises au nom des agriculteurs canadiens prouvent l'engagement du gouvernement à l'égard de l'agriculture. Notre bilan dans ce domaine n'a rien à envier à personne.

Quand les agriculteurs des Prairies ont été victimes de la sécheresse, nous avons réagi en leur offrant un programme d'aide de 150 millions de dollars. Au cours des dernières élections fédérales, nous avons fait 16 promesses aux agriculteurs canadiens et nous y avons donné suite. Nous avons promis de supprimer l'impôt sur les gains en capital découlant de la vente des propriétés agricoles et nous avons tenu notre promesse en accordant une exemption de $500,000.

Nous avons promis de nouvelles initiatives de financement. Elles sont prévues dans ce budget. Nous avons proposé un programme de conversion des taux d'intérêt de 80 millions de dollars, un programme d'hypothèques à risque partagé, la diminution des taux d'intérêt de la SCA, outre les nouvelles initiatives prévues dans le budget à l'étude.

Nous avons promis de modifier la Loi de stabilisation du grain de l'Ouest en vue de faciliter les paiements anticipés et nous avons tenu notre promesse en versant près de 522 millions de dollars, en grande partie au printemps, avant les semences.

Nous appliquons une politique laitière à long terme. C'est la première fois que le gouvernement adopte une telle politique depuis 1980, date de l'expiration de l'ancienne politique laitière, je crois. Jusqu'à tout dernièrement, les producteurs laitiers du pays fonctionnaient sur une base annuelle et nous sommes heureux d'annoncer que le gouvernement a pu adopter une politique laitière quinquennale qui garantit la sécurité et l'avenir de l'industrie laitière.

C'est à mon avis un secteur dont nous avons tout lieu d'être fiers dans notre pays, non seulement pour la qualité de ses produits, mais également pour la production des Holsteins, renommées à travers le monde. Nous avons réussi à offrir une race excellente aux autres pays, ce qui nous a ouvert de nombreuses portes.

Nous avons adopté le double étiquetage pour tous les produits chimiques agricoles. La liste est longue.

Le gouvernement a pris des mesures au nom des agriculteurs canadiens en proposant plus de 180 initiatives représentant au total plus de 3.8 milliards de dollars. Le gouvernement continuera d'agir. Nous allons continuer de collaborer avec les agriculteurs pour assurer leur prospérité. Je crois que nos producteurs de produits alimentaires sont prêts à relever le défi. Ce sont eux qui fournissent les denrées essentielles. Tous, nous consommons et utilisons leurs produits. Je suis fier de nos producteurs agricoles à cause de la qualité de leurs produits. Ils ne le cèdent en rien aux producteurs des autres pays pour ce qui est de la qualité et de l'intérêt qu'ils manifestent. Par la même occasion, ils ont conçu et instauré des programmes destinés à conserver et à préserver les sols pour l'avenir. Je

pense que tous les producteurs méritent d'être félicités pour leur foi et leur prévoyance. Car sans cela, nous péririons tous. Je félicite donc nos agriculteurs.

• (1620)

Le président suppléant (M. Binns): Y a-t-il des questions ou des commentaires? Le député de Moose Jaw (M. Gottselig).

M. Gottselig: Monsieur le Président, je voudrais féliciter mon collègue, le député de Huron-Bruce (M. Cardiff), pour son excellent discours sur le budget et ses commentaires sur nos politiques agricoles. Il nous a exposé quelques-unes des difficultés de nos producteurs agricoles. Je crois que nous sommes tous d'accord que le grand problème qui affecte les agriculteurs ce sont les taux d'intérêt. Il y a aussi les problèmes relatifs aux produits chimiques, aux carburants et aux pièces. Tous les coûts agricoles ont monté pendant que les prix des denrées ont baissé. J'ai été heureux d'entendre le député nous parler du rabais de taxe sur les carburants lequel est prolongé d'une autre année. En Saskatchewan, nous avons un programme analogue en vigueur depuis le 1er janvier 1986. Il prévoit un escompte de 4.6 p. 100 le litre de carburant utilisé par les producteurs du secteur primaire. Or, on m'a dit que c'était une pure coïncidence, mais il n'en demeure pas moins que le jour même de l'entrée en vigueur du programme en question, toutes les compagnies, y compris les coopératives locales, se sont empressées de majorer leurs prix d'un pourcentage équivalent, voire un tout petit peu plus élevé. Elles les ont relevés d'environ cinq cents le litre.

Le député a parlé aussi de la simplification des formules à remplir concernant l'utilisation du carburant à des fins routières et non routières. Mais il a surtout insisté sur le programme d'hypothèques basées sur les prix des produits agricoles de la Société du crédit agricole. Le gouvernement a vraiment trouvé la solution propre à résoudre le problème du financement agricole. La création de comités d'examen de la dette agricole est la prochaine étape à franchir sur ce chapitre. Il existe déjà un tel comité en Saskatchewan. J'étais content qu'il soit question, dans le budget, de mesures de transition pour les agriculteurs qui sont forcés de s'orienter dans un autre domaine. Le ministre concerné a fait preuve d'un sens des responsabilités indéniable en tenant compte de leur situation, car nous devons nous rendre à l'évidence: nous ne pouvons simplement pas les sauver tous. Personne ne l'ignore.

Quel rôle le député prête-t-il aux autres établissements financiers dans ce scénario? La Société du crédit agricole n'est qu'un petit prêteur dans le domaine du financement agricole. Les plus importants sont les banques, les caisses de crédit et les sociétés fiduciaires. Quel rôle le député leur réserverait-il?

M. Cardiff: Monsieur le Président, j'aimerais remercier mon collègue de sa question. Les grandes institutions de prêt disposent actuellement d'un gigantesque capital dans l'agriculture. Nous devons leur demander de coopérer avec nous pour traverser la période difficile que nous connaissons actuellement.

Je crois savoir que les entretiens que le ministre de l'Agriculture a actuellement avec les grandes institutions de prêt portent notamment sur cette coopération. Je sais que dans de nombreux cas les institutions financières ont consenti à collaborer. Dans certains cas, elles ne sont pas allées aussi loin que l'emprunteur l'aurait souhaité. Je sais toutefois que dans ma circonscription, il y a eu des cas de coopération. Je sais que c'est en fait quelque chose qui doit se régler entre le prêteur et l'emprunteur. Nous savons ce qui se passe quand il y a des conflits de personnalités entre l'emprunteur et le prêteur et que la communication est interrompue. Je pense que les comités d'examen joueront un rôle utile dans la mesure où ils ramèneront tout le monde à la table de négociation. Ils créeront le climat et le contexte permettant à tous de se réunir et d'essayer de restructurer les dettes particulières. Peu importe à qui l'argent est emprunté, il faut aborder chaque cas sur une base individuelle. Je pense que nous pouvons compter sur une bonne coopération de la part des institutions de prêt. Je sais qu'elles sont prêtes à marcher dans ce programme et qu'elles nous y aideront. On me demande souvent, en tant que député, d'intervenir pour faciliter le rapprochement des emprunteurs et des prêteurs et leur permettre de mettre sur pied un programme.

Je pense que les députés savent que la première commission d'examen des dettes a été créée à titre de projet-pilote dans la région de Bruce-Grey, qui fait partie de ma circonscription. Ce programme a été une réussite. Nous pouvons nous en inspirer pour mettre en place une nouvelle commission d'examen.

Le député de Moose Jaw (M. Gottselig) a parlé de la transition des agriculteurs. C'est une situation délicate. Je n'ai jamais été vraiment en faveur d'un programme destiné à permettre à quelqu'un de se retirer d'une affaire. Toutefois, il faut quelquefois admettre la réalité telle qu'elle est. Il faut admettre qu'il y a des gens qui peuvent vouloir quitter l'agriculture à cause de ce qui s'est passé. Soyons heureux dans ce cas qu'il y ait quelque chose en place pour faciliter cette transition. L'Ontario dispose d'un programme de transition. J'aimerais mieux que l'on consacre plus d'argent à aider les gens à rester dans l'agriculture plutôt qu'à les aider à l'abandonner à cause de la conjoncture.

M. Benjamin: Monsieur le Président, je voudrais poser au député de Huron-Bruce (M. Cardiff) une question découlant d'une observation faite par le député de Moose Jaw (M. Gottselig). Les gouvernements, aussi bien fédéraux que provinciaux, ont fait certaines expériences amères au fil des années. Quand ils ont supprimé une taxe d'accise ou de vente, on n'a jamais prévu dans la loi de disposition exigeant du fabricant, du transformateur, du grossiste ou du détaillant qu'ils en fassent bénéficier le consommateur. Le député serait-il favorable à ce que l'on inscrive dans la loi une telle disposition exigeant de faire bénéficier le consommateur de toute réduction de la taxe de vente ou d'accise sur les carburants agricoles ou quoi que ce soit d'autre? Appuierait-il une telle mesure même s'il était nécessaire d'amender la motion des voies et moyens? Si le ministre des Finances (M. Wilson) présentait une autre mesure à la Chambre à cet égard, l'appuierait-il?

M. Cardiff: Monsieur le Président, si le Règlement de la Chambre permettait au ministre de le faire et si ces réductions pouvaient être transmises au consommateur, j'appuierais une telle mesure.

M. Caldwell: Monsieur le Président, je tiens moi aussi à féliciter le député de Huron-Bruce (M. Cardiff) de son intervention. Nous avons beaucoup entendu parler des problèmes liés à la faiblesse du dollar canadien. Je sais que le député s'est occupé durant bien des années d'exportation de haricots blancs dans sa circonscription. Pourrait-il nous dire si la faible valeur du dollar a été un avantage pour les exportations? Nos exportations seraient-elles meilleures si nous avions un dollar plus fort?

• (1630)

M. Cardiff: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de cette question. Il me semble que nous nous débrouillons fort bien avec le dollar à 70c. Dans ma circonscription, nous produisons surtout le haricot blanc que nous exportons en grande quantité sur les marchés européens. C'est l'une de nos principales exportations en Europe. La valeur de notre devise nous a certes aidés. Notez bien qu'il n'y a pas autant de différence qu'autrefois entre notre dollar et l'eurodollar, mais bien que la marge se rétrécisse, nous faisons de très bonnes affaires en Europe.

Pour tous nos marchés d'exportation, que ce soit la Chine ou un autre pays, notre devise est avantageuse et nous a permis de livrer une concurrence sans doute plus vive aux États-Unis dans des conditions plus équitables. Elle nous a certainement aidés dans nos échanges avec les États-Unis qui sont l'un des principaux débouchés pour nos produits agricoles.

M. Keith Penner (Cochrane-Supérieur): Monsieur le Président, depuis l'exposé budgétaire de la semaine dernière, j'ai lu attentivement le texte du budget et les documents qui l'accompagnent et j'en ai tiré trois conclusions inévitables. Je ne voudrais pas avoir l'air d'un député de l'opposition grincheux, grognon et négatif, car j'ai moi-même suffisamment déploré ce genre d'attitude. Je dois toutefois conclure que ce budget est tout d'abord prétentieux. D'après ce que j'ai appris, une stratégie de communication très élaborée a été mise sur pied pour aider les ministériels à convaincre le public qu'il s'agit d'un bon budget. Je dois dire que leurs efforts se justifient. Ce budget n'est certainement pas suffisamment convaincant en soi. Il est prétentieux et faux à bien des égards.

Deuxièmement, j'en ai conclu que ce budget était injuste. Il réduit le déficit aux dépens de ceux qui ont déjà du mal à joindre les deux bouts. Je veux parler des économiquement faibles et de la classe moyenne.

Troisièmement, ce budget aura un effet négatif sur la croissance économique. Au lieu de consolider la relance qui s'est déjà amorcée, il la freine. Au lieu d'aller plus loin, comme nous semblions vouloir le faire l'année dernière, nous piétinons. Le ministre prévoit que le taux de croissance baissera et j'en reparlerai dans un instant.

Je voudrais m'étendre un peu plus sur ces trois points. J'ai qualifié ce budget de prétentieux, car en le présentant, le ministre des Finances (M. Wilson) a beaucoup insisté sur son importance en s'en attribuant le mérite. Pendant une bonne partie de son discours, il s'est félicité pour toutes ses réalisations passées. Il a fait l'éloge du gouvernement pour ses réalisations des 18 derniers mois. Il s'agissait en grande partie d'un discours politique et de propagande peu convaincante. Rares sont les Canadiens qui ont été impressionnés par la façon dont le gouvernement a géré les affaires du pays ou essayé de résoudre les problèmes économiques. A mon avis, ce budget prétentieux visait à impressionner les spéculateurs de Chicago, Londres et New York, mais il n'y est certainement pas parvenu. Notre pitoyable dollar en témoigne.

Avec ce budget on prétend réduire les dépenses du gouvernement. Il est vrai qu'il y a des coupures dont certaines font très mal, mais il y a aussi des majorations. En tout et partout, le gouvernement se propose de dépenser plus de 116 milliards de dollars, soit près de 117 milliards. Aucun gouvernement libéral n'a jamais songé à dépenser une somme aussi élevée. Nous n'avons jamais été prétentieux à ce sujet. Quand les dépenses du gouvernement augmentaient, le Canada souffrait d'une crise économique d'envergure mondiale.

Le gouvernement précédent a dépensé afin de contrer les pires effets du ralentissement économique et, somme toute, je crois qu'il y est parvenu. Nous jouissons actuellement d'une reprise modérée, mais le gouvernement est encore incapable de contenir ses dépenses. A la dernière minute, il a décidé de réduire de $500 millions le programme de dépenses qui va atteindre près de 117 milliards. Ne trouvez-vous pas, monsieur le Président, que c'est plutôt prétentieux d'agir ainsi?

Le gouvernement a compris combien il est difficile de beaucoup réduire les dépenses. Ce n'est guère acceptable au point de vue politique. A Ottawa, de nombreuses pressions sont exercées pour empêcher que certains avantages spéciaux ne soient supprimés ou que les dépenses ne soient réduites de façon appréciable. Elles sont le fait de démarcheurs parlementaires, de groupes de pression ou de personnes influentes. Tous savent comment faire modifier des décisions prises dans ces domaines. Toutefois, l'homme de la rue, la personne qui touche un revenu faible ou moyen, la personne vivant dans les régions les moins développées du Canada ou certains de nos concitoyens désavantagés ne peuvent en faire autant. Ils n'ont aucune influence à Ottawa. Ce sont en général ceux qui besognent le plus. Ils ne jouissent que de rares avantages fiscaux et ils doivent supporter la plus forte proportion du fardeau fiscal aux paliers municipal, provincial et fédéral.

Cela m'amène au second point que je veux faire valoir. Ce budget a pour objet, nous dit-on, de réduire le déficit. Il serait difficile, je crois, de trouver un seul député qui ne trouve pas ce but valable. Il nous faut réduire le déficit. Toutefois, comme le montre le budget, le gouvernement se propose de le faire, d'abord en dépensant plus qu'on n'a jamais dépensé auparavant, et puis en imposant plus lourdement les contribuables qui, comme je l'ai signalé tout à l'heure, n'ont pas les moyens de payer des impôts additionnels.

Si nous ajoutons ce budget à celui de mai dernier, nous avons les augmentations d'impôt les plus lourdes au Canada depuis la Seconde Guerre mondiale. L'impôt sur le revenu des sociétés va baisser alors que l'impôt sur le revenu des particuliers va monter. Ce n'est pas juste. Ce budget n'est pas équitable. L'exonération fiscale pour gains en capital demeure en vigueur, mais les travailleurs et les travailleuses vont devoir absorber une surtaxe de 3 p. 100, plus une hausse de 1 p. 100 de la taxe de vente fédérale. C'est la troisième fois que le gouvernement relève la taxe de vente depuis son arrivée au pouvoir en 1984. Lorsque les libéraux ont quitté le pouvoir, la taxe de vente fédérale était de 9 p. 100. Elle atteint aujourd'hui 12 p. 100. C'est un budget injuste.

Par suite de ce budget et du budget précédent, le fardeau fiscal des particuliers, c'est-à-dire l'impôt sur le revenu, la taxe de vente et la taxe d'accise, va grimper de 61 p. 100. C'est là une hausse cinq fois plus forte que celle de l'impôt sur le revenu des sociétés. La proportion des recettes fiscales provenant de l'impôt sur le revenu des particuliers va faire un bond incroyable de 164 p. 100, alors que celle provenant de l'impôt sur le revenu des sociétés va diminuer en fait de 22 p. 100. Cela ne prouve-t-il pas, monsieur le Président, que ce budget est injuste?

J'aimerais montrer à la Chambre l'incidence que ce budget va avoir sur certains de mes commettants, car je ne veux pas que mes observations soient purement théoriques.

● (1640)

A Cochrane, en Ontario, il y a une mère de deux enfants qui gagne $20,000 par année. Financièrement, elle ne trouve pas que ce soit l'aisance. Le budget de mai dernier lui a enlevé $350. Elle ne pouvait pas se permettre de perdre cette somme, mais elle n'a pas eu le choix, l'argent est retenu à la source. Cette année, le ministre des Finances revient prendre $70 de plus à cette femme. C'est donc un total de $420 en moins de deux ans. Est-ce juste?

A Kapuskasing, en Ontario, il y a un travailleur d'usine spécialisé qui a quatre enfants. Sa femme n'a pas de travail rémunéré à l'extérieur. Il gagne $40,000 par an, ce qui représente un salaire net d'environ $2,000 par mois. En établissant un budget serré—par exemple, il va travailler à pied plutôt que de prendre sa voiture—cette famille réussit à avoir un revenu disponible de $175 à $180 à la fin du mois dont elle peut faire ce qu'elle veut, à condition qu'il n'y ait pas d'urgence comme une visite chez le dentiste ou une panne de réfrigérateur. En mai dernier, le minsitre des Finances a enlevé $566 à cet homme. Voilà une somme dont sa famille ne dispose plus. Cette année, il prend $177 de plus, ce qui représente une ponction totale de $743, c'est-à-dire quatre mois de revenus disponibles. Ce n'est pas juste. Dommage qu'il ne gagne pas $50,000, car, en profitant des augmentations des limites des REER et des exemptions sur les gains en capital, il aurait pu ne payer que $575 de plus. Ce n'est pas juste.

Je connais dans cette même usine un ouvrier non spécialisé qui est marié et a deux enfants. Son salaire est de $28,000 par année. Quand il a réglé toutes ses factures, il lui reste $95 par mois. En mai dernier, le gouvernement lui a enlevé $505 durement gagnés. Cette année, il revient à la charge pour le priver encore de $125, soit $630 au total, ce qui équivaut à son revenu disponible de six mois et plus.

A Geraldton, en Ontario, un vieux monsieur qui vit seul touche annuellement $18,500. En mai dernier, le gouvernement lui a enlevé $243. Moins d'un an plus tard, en février, il lui prend encore $57, soit $300 en tout. Cet homme m'a écrit que c'était injuste.

A Marathon, en Ontario, un vieux couple vit dans une résidence pour personnes âgées. Leur revenu commun s'élève à $17,366. En mai dernier, le ministre des Finances les a privés de $352. Il est revenu en plein hiver pour leur soustraire de nouveau $36. C'est injuste.

Le budget est également injuste du fait qu'il sabre brutalement dans l'enveloppe du développement régional. Ces coupes se répercutent sur les régions où vivent les gens dont je viens de parler. Les régions ont compté sur les programmes de développement régional du gouvernement fédéral; or cette enveloppe a été massacrée. Le ministre des Finances s'est vanté du Programme Entreprise Atlantique, mais je laisse à mes collègues de la région atlantique le soin d'en juger. Je suppose que ce programme est plutôt ronflant et prétentieux, mais j'attendrai qu'on se prononce à son sujet. Voulons-nous vraiment d'un pays où l'avenir paraisse systématiquement sombre à certaines régions de notre pays? Ne sommes-nous pas en faveur au fond, indépendamment de notre allégeance politique, de l'expansion économique régionale? Nous sommes issus de toutes les régions du pays. Allons-nous tolérer cet état de choses? Ce ne serait pas juste. L'une des raisons qui m'ont incité à me faire élire à la Chambre des communes est que, dans les années soixante, alors que j'habitais dans le nord de l'Ontario, j'ai constaté qu'il fallait favoriser l'expansion économique régionale et on nous avait promis la mise en œuvre de nouveaux programmes. Quand j'ai été élu, ces programmes n'ont pas été faciles à obtenir. Nous avons dû nous battre, mais nous avons fini par avoir gain de cause. Est-il équitable de chercher à combler le déficit au détriment de programmes comme le Programme de développement économique des autochtones dont le but était d'aider les gens à quitter le rang des assistés sociaux et à se lancer dans des activités commerciales pour créer des emplois? L'an dernier, 90 millions de dollars, crédités à ce programme et approuvés par le Parlement, n'ont pas été dépensés. Cette année, ces crédits seront tronqués de 47 p. 100 et pourtant il s'agit d'un programme visant à aider les autochtones à réaliser leur autonomie. Est-ce juste?

Enfin, le budget n'est pas que prétentieux et injuste; il est également inefficace car il néglige de favoriser la croissance économique. L'an dernier, à l'émission *Question Period* diffusée sur le réseau CTV, le ministre des Finances a fait une déclaration à laquelle j'ai souscrit. Il a déclaré ceci: «L'augmentation générale de l'impôt a tendance à déprimer l'économie; or je ne veux pas que cela nous arrive». Je me suis réjouis de l'entendre parler ainsi et j'ai dit à mon tour «Bravo, monsieur Wilson!» Il avait raison il y a un an, mais il avait tout à fait tort en mai dernier lorsqu'il s'en est pris aux contribuables, ainsi que dans ce budget.

Bien des analystes ont fait remarquer qu'une augmentation d'impôt entraîne une baisse de la consommation et un ralentissement de la croissance économique. Dans son discours, le ministre l'a reconnu. Le taux va passer de 4.5 p. 100 en 1985, à 3.7 p. 100 en 1986, pour tomber ensuite à 3 p. 100 en 1987. Il est difficile de nier que la relance économique qui s'amorce est fragile. Ce n'est pas le moment de décourager la consom-

mation, car on menace ainsi la croissance économique. Il faut se rappeler qu'une réduction d'un demi p. 100 de la croissance économique se solde par la perte de 50,000 emplois. Je me demande si le ministre des Finances croit vraiment pouvoir réduire le déficit en augmentant les impôts. Les soi-disant nouveaux principes économiques dont nous entendons tant parler montrent clairement qu'une baisse des impôts peut stimuler la croissance économique et entraîner par conséquent un accroissement des recettes gouvernementales. Pourquoi n'applique-t-on pas ces principes économiques au Canada? Les réductions d'impôt sont l'une des façons les plus efficaces de créer de nouveaux emplois et de réduire le taux de chômage. Le budget ralentira la croissance économique. Il accepte également des taux de chômage élevés qui tournent encore autour de 9 p. 100. Je sais que le chômage baisse, mais les taux sont encore trop élevés et il en sera ainsi pendant encore bien longtemps. C'est extrêmement décourageant pour les jeunes dont le taux de chômage n'est pas de 9 p. 100 mais bien de près de 15 p. 100 ou 18 p. 100 selon qu'il s'agit de jeunes hommes ou de jeunes femmes.

En terminant, je tiens simplement à dire que je ne peux malheureusement souscrire à ce budget, car il frappera durement ma région et mes électeurs. Il s'agit d'un budget prétentieux et faux. Il est injuste et il ralentira la croissance au lieu de la stimuler. Je vais donc m'y opposer, car ce n'est pas le budget qu'il faut pour les temps actuels.

[*Français*]

M. Harvey: Monsieur le Président, nous avons l'impression d'entendre exactement les mêmes discours, les mêmes réactions de la part de l'opposition officielle que l'année dernière.

Suite à notre premier budget, on nous prédisait les mêmes catastrophes, les mêmes effets négatifs, et pourtant, après notre premier budget, après un an, des centaines de milliers d'emplois ont été créés. C'est donc dire que l'opposition officielle n'a certainement pas fait preuve de beaucoup d'originalité dans sa réaction. On nous répète exactement les mêmes choses. Pourtant, j'ai nettement l'impression, monsieur le Président, qu'il y a deux seuls groupes qui veulent maintenant continuer à parler sur le budget, c'est-à-dire les deux partis d'opposition: le Nouveau parti démocratique et le parti libéral. Or, l'ensemble des Canadiens, pour la première fois, ont pu faire confiance depuis 25 ans à un ministre des Finances (M. Wilson) qui nous donne l'impression, et les faits nous le prouvent, qu'il sait où il va.

On essaie de nous faire croire que l'augmentation du déficit créerait des emplois. Depuis 1970, si on regarde un peu ce qui s'est passé, il y avait 300,000 chômeurs, et le déficit est passé de 1974 à 1985 de 0 à 38 milliards de dollars. Cela n'a pas créé d'emplois, monsieur le Président. Cela a créé cinq fois plus de chômeurs.

Malheureusement, monsieur le Président, on néglige de dire la vérité, on néglige de dire aux contribuables canadiens d'où vient l'argent que notre gouvernement va investir dans la création d'emplois, dans le soutien aux petites entreprises. Il ne vient pas du pauvre monde, il vient entre autres des abris fiscaux qui ont été suspendus pour tout près de 900 millions de dollars. Monsieur le Président, cela vient aussi d'un impôt minimum relativement aux riches. C'est le premier gouvernement qui a décidé de faire payer de l'impôt à des gens qui n'en avaient jamais payé. Cela est une mesure assez progressiste.

Monsieur le Président, je pense que les gens qui sont les plus nécessiteux, ceux qui sont dans le besoin vont réaliser au cours des prochains mois que notre gouvernement a pensé à eux. Pensons entre autres au crédit d'impôt anticipé de $300 par enfant qui sera versé aux pères de familles qui gagnent moins de $15,000. Je pense que ces gens-là réaliseront que notre gouvernement a pensé à eux.

Je pense aussi, monsieur le Président, aux différents programmes. Jamais aucun gouvernement n'a mis autant d'argent: 4 milliards de dollars sur deux ans. Et ce budget a confirmé notre orientation en investissant encore 800 millions de dollars de plus pour la création d'emplois, et les résultats sont positifs parce que 600,000 emplois, monsieur le Président, au cours des 18 premiers mois, c'est un record au pays.

Monsieur le Président, moi, j'espère que les effets négatifs qui sont prévus par l'opposition officielle vont continuer de se faire sentir et que nous réussirons à créer encore au cours de la prochaine année de 500,000 à 600,000 nouveaux emplois.

● (1650)

[*Traduction*]

M. Hopkins: Monsieur le Président, mon collègue le député de Cochrane-Supérieur (M. Penner) a eu raison de parler de développement régional, une question extrêmement importante dans l'est et le nord de l'Ontario. Les gens s'imaginent que toutes les régions de l'Ontario sont riches. En ce qui nous concerne, nous vivons à 250 milles du triangle d'or. Comme les gens du nord de la province, nous savons qu'un programme de développement régional est essentiel.

Le député sait que le programme de développement a été réduit de 38 p. 100. Peut-il nous expliquer comment cette mesure affectera quelques-unes des industries primaires du nord de l'Ontario par exemple?

En second lieu, que pense-t-il du premier ministre (M. Mulroney), du ministre des Finances (M. Wilson) et de tous ces députés conservateurs qui parcourent le pays reprochant au parti libéral l'énormité de la dette? Depuis septembre 1984, au moment où les conservateurs ont pris le pouvoir, le coût du service de la dette a augmenté de 8 milliards de dollars, alors que le gouvernement s'était vanté qu'il serait plein d'initiatives et contrôlerait tout.

Par la même occasion, le député voudrait-il nous expliquer pourquoi le gouvernement a accru la dette de 23 p. 100 depuis qu'il est en fonction, 23 p. 100 de l'accroissement total de la dette depuis la Confédération jusqu'à septembre 1984.

Le premier ministre, le ministre des Finances et tous les ministériels parcourent le Canada reprochant ceci et cela à tout le monde. Le gouvernement manque de logique. Il écrase de nouvelles taxes les salariés à revenus faibles et moyens.

Le député voudrait-il nous expliquer comment le premier ministre, le ministre des Finances et les conservateurs en général peuvent affirmer une chose pendant que les faits prouvent le contraire?

Une voix: Les faits le prouvent.

M. Penner: Monsieur le Président, c'est un fait bien connu que l'économie d'une récession est différente de l'économie de la reprise. Le dernier gouvernement, le gouvernement libéral, a dû faire face à une récession mondiale. Le Canada n'y était pour rien mais les Canadiens en ont souffert.

Depuis 1985 s'est amorcée une reprise économique. Encore une fois, le gouvernement d'Ottawa n'y a été pour rien. Car la reprise sera mondiale. C'est donc de la pure propagande que de dire que le dernier gouvernement a causé la récession, a accru le déficit de même que la dette nationale. C'est aussi de la propagande que d'affirmer que depuis les élections de 1984, les nouveaux dirigeants à Ottawa ont suscité la reprise. Nous savons que ce n'est pas le cas. Ces événements ont une portée internationale.

J'ai soutenu, dans mon discours, que le gouvernement et le ministre des Finances n'étaient pas au diapason de la reprise économique. Le ministre rate le coche en imposant le plus lourd fardeau fiscal aux gagne-petit et à la classe moyenne.

Quant au développement régional, je tiens à rétablir les faits. Le nord de l'Ontario serait une région beaucoup moins autosuffisante actuellement n'eut été des programmes de développement régional. Ces programmes ont permis à la petite entreprise forestière de demeurer concurrentielle. Des petites localités comme Hearst, Dubreuilville et bien d'autres encore ont pu profiter soit des retombées de l'industrie forestière en général, soit des activités de petites entreprises de transformation des produits forestiers.

Quand j'ai posé une question au ministre des Finances concernant le développement régional, j'ai été consterné d'entendre mon collègue, le député de Western Arctic (M. Nickerson), qualifier ces programmes d'aumônes. Il a déclaré que le gouvernement allait y mettre un terme. Le nord de l'Ontario n'a jamais reçu d'aumônes dans le cadre de programmes de développement régional. Nous n'avons reçu que des paiements anticipés pour soutenir l'économie locale, des paiements que nous avons remboursés très largement. Nous les avons remboursés au centuple. Et c'est toujours ce qui se passe quand une région progresse sur le plan économique. Elle n'est pas un fardeau pour le Trésor national ou pour l'économie, mais une source supplémentaire de revenus. Le développement régional, en revigorant l'économie locale, crée une nouvelle richesse qui contribue à la prospérité du pays tout entier. Il ne draîne pas les ressources économiques, bien au contraire.

[*Français*]

M. Pierre Blais (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, il me fait énormément plaisir cet après-midi de prendre la parole à l'occasion du débat sur le budget. Je suis un peu comme mon collègue de Chicoutimi (M. Harvey) tout à l'heure, j'ai toujours de la difficulté à m'habituer malgré un an et demi d'expérience à réentendre les mêmes redondances de la part de l'opposition officielle qui revient avec les mêmes spectres et les mêmes épouvantails à moineaux que l'an dernier.

Monsieur le Président, après avoir prévu l'an dernier, après avoir essayé de nous faire peur, ils sont incapables aujourd'hui de reconnaître les avantages incontestables et les résultats étonnants qu'on n'avait jamais vus jusqu'ici à la fois du budget du mois de mai de l'an dernier et de la déclaration économique du mois de novembre 1984. Ils ne réussissent pas à s'habituer aux bonnes nouvelles. Ils ne sont pas capables de s'habituer aux bonnes nouvelles. Je ne sais pas pourquoi. Mais, monsieur le Président, je peux vous assurer qu'ils vont devoir s'habituer aux bonnes nouvelles, parce qu'on va rester ici au pouvoir longtemps car la population canadienne est consciente que le gouvernement travaille avec acharnement, et ce, depuis la prise du pouvoir pour amener des mesures concrètes devant ce Parlement visant à faire avancer la population canadienne.

Monsieur le Président, concernant l'agriculture, notre gouvernement a pris des mesures très concrètes depuis un an et demi pour faire face à certains problèmes, il faut l'admettre, certains problèmes qui confrontaient l'agriculture. Nous avons adopté une approche pragmatique qui est tout à fait différente de ce que j'entendais tout à l'heure de la part du député de Regina-Ouest (M. Benjamin) qui réussissait à parler d'un déficit positif. On a inventé une nouvelle expression. On va maintenant voir un mauvais déficit et un bon déficit. La population canadienne et particulièrement les députés de notre gouvernement sont tous d'accord pour dire qu'un déficit, et le député de Chicoutimi l'a clairement démontré tout à l'heure, on ne peut pas voir de quelle façon cela a pu être positif dans le passé.

On a entendu des commentaires pendant des mois: Augmentez les dépenses du gouvernement. On a vu ce que cela a donné, dépenser des milliards. On a vu où on est rendu: on doit payer nos dettes. Si j'étais à leur place, je serais gêné mais ils ne sont pas gênés. Ils ne réussissent pas à être gênés. Ils n'aiment pas les bonnes nouvelles, et ils ne sont pas gênés de l'état dans lequel ils ont laissé les finances publiques. Mais cela ne fait rien, on va continuer à travailler et à vous rappeler ce qui s'est passé et de quelle façon cela s'est passé. On va réussir à remettre de l'ordre dans les finances publiques malgré vous. On va le faire malgré vous. Ne soyez pas inquiets. On va s'en occuper.

Des mesures concrètes, mais le budget en est plein. Vingt minutes, je n'en ai pas assez pour pouvoir revenir là-dessus; alors je vais simplement m'en tenir à l'agriculture, monsieur le Président; les producteurs agricoles, et j'en ai rencontré dans l'Ouest, j'en ai rencontré plusieurs dizaines encore hier dans ma circonscription à plusieurs endroits, et je puis dire que la réaction est très positive. Les gens sont conscients qu'on a livré la marchandise. Depuis un an, qu'est-ce qu'on a fait? On a aidé les gens qui avaient subi des pertes de récoltes dans l'Est, au Québec. On a aidé les producteurs agricoles qui avaient eu des difficultés dans l'Ouest également, qui avaient eu des sécheresses épouvantables. Nous avons aidé les producteurs de raisins en Ontario.

L'opposition officielle a eu cinq ans pour essayer d'établir une politique laitière à long terme. Ils n'ont jamais réussi à rien faire en cinq ans. En l'espace de quelques mois, on a réuni tout le monde autour de la table, tous les intervenants du secteur laitier canadien, et on est arrivé à proposer une politique laitière à long terme qui permet d'injecter un milliard et demi de dollars en agriculture, dans le secteur laitier. Et tout le monde était content, monsieur le Président.

• (1700)

SANCTION ROYALE

[*Traduction*]

Le gentilhomme huissier de la verge noire apporte le message suivant:

Monsieur le Président, c'est le désir du très honorable suppléant du Gouverneur général que cette honorable Chambre se rende immédiatement auprès de lui dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, le Président et les membres des Communes se rendent dans la salle du Sénat.

Et de retour:

[*Français*]

Le président suppléant (M. Charest): J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que, lorsque la Chambre s'est rendue auprès du très honorable député de Son Excellence le Gouverneur général dans la Chambre du Sénat, le très honorable député de Son Excellence a bien voulu donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale à des projets de loi.

Projet de loi C-74, Loi modifiant la Loi constitutionnelle de 1867 et la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales et pourvoyant à certaines questions relatives au recensement décennal de 1981—chapitre 8.

Projet de loi C-80, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur l'accise et modifiant d'autres lois en conséquence—chapitre 9.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Français*]

LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Wilson (Etobicoke-Centre): Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement; ainsi que de l'amendement de M. Johnston (Saint-Henri-Westmount) (p. 11009).

Le président suppléant (M. Charest): Au moment où nous avons quitté, l'honorable secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture (M. Blais) avait la parole.

M. Pierre Blais (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je vais continuer immédiatement. Plusieurs de mes collègues m'ont manifesté tout à l'heure leur impatience pour que je puisse continuer sur ma lancée. Et même, je suis sûr que certains collègues de l'opposition brûlent d'envie de réentendre ce que j'ai à leur dire.

Effectivement, cette mesure que nous avons prise et que le ministre de l'Agriculture (M. Wise) a annoncée en janvier, c'est non seulement une mesure qui permettait une grande stabilisation dans notre agriculture canadienne au niveau de la production laitière, puisque simplement au Québec, mais cela représente environ la moitié du revenu agricole et l'injection d'un montant de un milliard et demi de dollars pour stabiliser notre industrie laitière au Canada. C'est très important.

Mais cela illustre également ce à quoi on peut arriver en quelques mois par la concertation entre les provinces, les fédérations des producteurs et entre les différents intervenants, incluant la Commission canadienne du lait et les transformateurs.

C'est cela l'image de notre gouvernement, monsieur le Président, la concertation, des objectifs, et on atteint nos objectifs. C'est ce que cela prend. On avait oublié que cela pouvait se faire cette gestion, cette forme de gestion des intérêts publics. On avait oublié cela, on a été 20 ans à la va-comme-je-te-pousse comme gouvernement, alors c'est bien évident que les gens n'étaient pas habitués à cela, mais les gens ont repris l'habitude: l'Accord de l'Ouest, l'Accord avec les provinces Maritimes également, Terre-Neuve; il y a eu un paquet d'accords, près d'un milliard et demi de dollars au Québec dans le développement régional. Cela, ce sont des réalisations concrètes.

Au niveau de l'agriculture, le gouvernement a également pris une mesure l'an dernier, je pense que c'est important d'y revenir, monsieur le Président, c'est que les gens ont été mis à contribution. Le secteur agricole l'a été d'une façon particulière, avec une politique de recouvrement des coûts qui a touché tous les secteurs gouvernementaux au niveau des dépenses. C'est un élément qui était important, et encore là l'élément peut-être le plus important, c'est que tous les secteurs de l'industrie agricole se sont entendus sur comment on devrait recouvrer ces coûts, comment on devrait faire payer des augmentations de coûts des services gouvernementaux par ceux qui les recevaient. Cela, c'est un autre élément, non seulement le recouvrement des coûts, mais l'acceptation des gens et la concertation pour y arriver. Encore une chose à laquelle on n'était pas habitué, monsieur le Président.

En novembre 1985, lors de la Conférence des premiers ministres, monsieur le Président, notre premier ministre, avec les premiers ministres de chacune des provinces, se sont entendus pour convoquer le plus rapidement possible en janvier une conférence des ministres de l'Agriculture parce que l'agriculture avait été retenue comme étant une priorité nationale. Dès ce moment des groupes de travail ont été formés et la conférence a effectivement été tenue fin janvier où les comités ont fait leurs rapports chacun dans son secteur. Cette consultation qui a été opérée auprès des ministres de l'Agriculture des provinces, c'est devenu quasi permanent au Canada maintenant. Il s'en passe tous les jours des conférences fédérales-provinciales et si vous vous rappelez le temps de nos prédécesseurs, on attendait toujours avec effervescence une conférence fédérale-provinciale parce que dès la veille, la minute où les ministres déposaient leurs valises à terre, du fédéral et du provincial, c'était la bagarre qui commençait. On attendait cela comme on aurait attendu un match de boxe ou une belle partie de hockey, je ne le sais pas, mais un match qui serait enlevant parce qu'on savait qu'il y aurait du monde sur le banc des punitions pendant toute la partie. C'était un peu cela les conférences fédérales-provinciales. Aujourd'hui, il y en a, il y en a eu plus depuis un an et demi qu'il y en avait eu pendant les cinq ans précédents et qui ont porté des fruits. Cela soulève peut-être moins d'intérêt général parce qu'il y a moins de bagarres, mais les résultats sont là.

M. Robichaud: Les provinces n'ont jamais autant perdu.

M. Blais: Les provinces se déclarent satisfaites et elles ne voudraient pour rien au monde revenir à ce qu'elles ont connu pendant les 20 ans de grande noirceur, et cela vous devriez vous le rappeler. Là-dessus, monsieur le Président, les consultations ont été menées également par les députés de notre parti, et un comité de députés de notre parti que j'ai eu l'honneur de présider dans le secteur agricole a poussé ces consultations avec des centaines et avec des milliers de producteurs agricoles tout au cours de l'année. Nous avons fait des recommandations au ministre des Finances (M. Wilson), au ministre de la Consommation et des Corporations (M. Côté), et nous sommes heureux de constater que, dans le budget qui a été lu la semaine dernière, monsieur le Président, des mesures concrètes ont été avancées par le ministre des Finances et qui auront des résultats tangibles très rapidement. L'hypothèque qui a été créée par la Société du crédit agricole, qui est basée sur les prix des produits agricoles, portera un taux de base de 6 p. 100. C'est ce qui était demandé par les producteurs, c'est ce qui était demandé par les députés et c'est ce que le ministre des Finances a déposé dans son budget. C'est une mesure très progressive qui va permettre à 5,000 producteurs agricoles canadiens de se rétablir en agriculture et de continuer, monsieur le Président.

Ces hypothèques, et sans aller trop dans le détail, seront offertes aux agriculteurs qui ont des problèmes d'endettement, mais des perspectives d'avenir satisfaisantes à long terme, c'est ce dont on a besoin, non seulement en agriculture, mais dans tous les secteurs canadiens. Nous avons également vu une mesure qui a été accueillie par le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Côté) qui est celle de créer des comités d'examen de la dette. C'était une demande pressante également et unanime des ministres de l'Agriculture des provinces. Ces comités vont examiner en profondeur et objectivement la situation financière des agriculteurs: les agriculteurs qui sont effectivement menacés d'insolvabilité. Nous allons tenter de faciliter si possible des ententes entre l'agriculteur et ses créanciers. Nous allons pouvoir agir à titre de service consultatif aux agriculteurs. Ces mesures également permettront de sauver nombre d'agriculteurs partout au Canada et de les maintenir dans le domaine de l'agriculture.

M. Tardif: Surtout dans l'Ouest.

M. Blais: Non seulement dans l'Ouest mais partout au Canada. Pour cela, il n'y a pas d'inquiétude. C'est toujours la façon dont le gouvernement précédent a essayé de mener le pays en créant des divisions continuelles entre l'Ouest et l'Est du pays. C'est fini, ce temps-là! Cela n'existera plus. Nous on essaie . . . on a réconcilié les gens, on a réconcilé les Canadiens. Et malgré vos tentatives, maintenant, nous, nous représentons l'ensemble des Canadiens, ce que vous n'avez jamais su faire comme gouvernement et comme parti politique dans les 20 dernières années. Nous, nous représentons toutes les provinces canadiennes et nous allons bien les représenter. Je ne suis pas inquiet de ce côté-là. Pas plus l'Ouest, que l'Est, que le Centre. Toutes les parties seront assises et sont assises actuellement autour de la table et sont capables de donner leur mot, et nous sommes en mesure de répondre à leurs attentes, ce que vous n'avez jamais su faire.

● (1720)

Des voix: Bravo!

M. Blais: Sur d'autres mesures, monsieur le Président, le programme de réorientation des agriculteurs, nous allons tenter, pour les agriculteurs qui sont en difficulté et qui ne peuvent rester en agriculture, d'établir des mesures pour leur permettre de se recycler. C'est important cela aussi. Souvent des producteurs agricoles qui ont dépassé la quarantaine, la cinquantaine, voire la soixantaine ont besoin d'être recyclés et qu'on puisse leur assurer une vie qui puisse être honnête.

D'autres mesures ont été prises dans le budget, sur lesquelles je n'interviendrai pas, pour permettre le recyclage des personnes d'un certain âge aussi. Je pense que ce sont des mesures importantes qui démontrent l'intérêt que nous avons pour la société canadienne. Et on refuse les étiquettes que vous avez toujours essayé de nous coller, savoir qu'on était un parti de grandes compagnies, de businessmen. Ce n'est pas vrai! On est le parti de tout le monde et le gouvernement de tout le monde. Ce que vous n'avez jamais su faire. Vous avez simplement collé des étiquettes pendant des années à notre parti. C'est fini! Les étiquettes décollent et ne recolleront plus, de cela vous pouvez être sûrs.

Nous avons maintenu le rabais de la taxe sur les carburants de 3c. le litre. Il est prolongé jusqu'au 1er janvier 1988. Encore une mesure qui va permettre de récupérer une centaine de millions, 120 millions, je crois. Cette mesure est progressive également. On connaît les difficultés que les gens ont à payer leurs factures de pétrole. On en est conscient. Avec le désastre pétrolier dans lequel le gouvernement précédent nous a laissés, c'est déjà extraordinaire qu'on puisse réussir à prendre des mesures concrètes pour permettre aux gens de souffler un peu. S'ils avaient assumé leurs responsabilités quand ils avaient le moyen et le temps de le faire, il y a quelques années, on n'aurait pas à essuyer les déficits, ce que l'on fait actuellement.

Monsieur le Président, j'aimerais parler d'un dernier élément du budget qui touche l'agriculture, qui concerne l'aide aux producteurs de tabac. Évidemment, c'est un secteur controversé. Le ministre de l'Agriculture (M. Wise) a consulté activement les producteurs de tabac ainsi que les provinces au sujet d'un programme pour aider les producteurs de tabac. Le Comité permanent de l'agriculture qui continue le travail actuellement poursuivra les consultations dans les semaines qui viennent là-dessus. La consommation du tabac au Canada a diminué sensiblement, surtout parce que les Canadiens sont de plus en plus conscients des dangers que cela représente pour leur santé.

Comme le gouvernement, monsieur le Président, nous faisons toujours face à un problème important, un problème de conscience, un problème social. Nous connaissons les dangers que représente le fait de fumer la cigarette et nous sommes conscients de l'industrie qui s'occupe du tabac, et également des producteurs qui sont dans le secteur du tabac. C'est un dilemme et ce n'est pas facile de répondre à cela.

Le ministre de l'Agriculture va continuer à consulter les producteurs et nous allons travailler ensemble pour que les producteurs de tabac qui sont actuellement dans l'agriculture le demeurent, mais soient recyclés graduellement dans d'autres secteurs de l'agriculture. Nous les aiderons de différentes façons et, à ce moment-là, cela va nous permettre de garder les gens dans le domaine de l'agriculture et de diversifier notre production sans avoir un effet négatif sur les producteurs qui sont dans le secteur du tabac.

A mon avis, ce sont là des mesures concrètes, précises qui démontrent la volonté d'aider les producteurs agricoles. J'irais même jusqu'à dire, jusqu'à un certain point que le gouvernement a tellement pris à cœur la cause des producteurs agricoles depuis un an et demi que si on regarde dans le budget, il y a une augmentation des sommes investies dans le secteur agricole. Nous avons été obligés de sabrer dans les dépenses gouvernementales et à cet effet, il est heureux je pense, et les producteurs agricoles ont été très heureux de constater qu'il n'y avait pas de coupures de budget considérables dans le secteur agricole dans le budget du ministre des Finances d'il y a quelques jours. Je pense que les producteurs agricoles—j'en ai au-delà de 1,200 dans ma circonscription, j'en ai rencontré plusieurs en fin de semaine—sont tous conscients et ils savent nous remercier et ce ne sont pas le virevoltage et les commentaires qu'on a entendus depuis quelques jours ici à la Chambre et un peu partout au Canada par les représentants de l'opposition officielle qui vont troubler les gens. Les gens nous ont dit: Écoutez, on est capable de faire la part des choses, on a compris. On a compris l'héritage que nous a laissé le gouvernement précédent et ils ont compris également que nous, en tant que gouvernement, nous avons assumé nos responsabilités. C'est ce que les gens voulaient.

Mais, monsieur le Président, la population canadienne saura juger en temps et lieu, j'en suis convaincu.

Le président suppléant (M. Charest): Questions ou commentaires? L'honorable député de Richmond-Wolfe (M. Tardif).

M. Tardif: Monsieur le Président, la question que je voudrais poser au secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture est la suivante: Il le sait sans doute, et s'il ne le sait pas, il devrait le savoir, que la Société du crédit agricole a des opérations qui sont quand même, toute proportion gardée, assez peu nombreuses au Québec. En d'autres termes, la Société du crédit agricole est beaucoup plus populaire dans les autres provinces qu'au Québec.

Dans le budget, on a annoncé des mesures intéressantes et, à mon avis, c'est la seule, ou une des seules mesures intéressantes: des fonds additionnels seront injectés au niveau de la Société du crédit agricole, ce qui permettra un taux préférentiel.

Est-ce que le secrétaire parlementaire pourrait nous donner des indications aux termes desquelles les producteurs agricoles du Québec vont pouvoir espérer avoir leur juste et équitable part de ces mesures?

M. Blais: Monsieur le Président, je suis bien content que le député de Richmond-Wolfe (M. Tardif) me pose cette question. Effectivement, si, lorsque nous avons pris le pouvoir en 1984, la Société du crédit agricole ne réussissait qu'à avoir à peu près 75 prêts dans toute la province de Québec, je ne crois pas que c'est notre gouvernement qui était responsable de cette situation. C'est parce que vous mêmes n'aviez jamais assumé vos responsabilités. Et nous, dès notre prise de pouvoir, nous avons procédé à une révision complète du mandat de la Société du crédit agricole. Le ministre et plusieurs députés de notre gouvernement ont fait le tour du Canada, ont rencontré les producteurs agricoles, ont rencontré les gens qui travaillent dans le secteur du crédit agricole pour justement . . .

M. Tardif: Dans l'Ouest.

M. Blais: Voulez-vous l'avoir la réponse ou si vous ne la voulez pas? Écoutez. C'est une autre chose que vous aviez oubliée pendant 20 ans: vous ouvrir les oreilles et écouter quand les gens parlent; écouter non seulement ici à la Chambre, mais écouter quand vous étiez au gouvernement. Vous avez fermé vos oreilles, vous avez fermé les portes et vous avez cessé d'écouter la population canadienne. Vous voyez où vous êtes rendus maintenant. Vous devriez peut-être recommencer à écouter. Cela vous ferait peut-être du bien.

Au sujet de la Société du crédit agricole, je ne suis pas inquiet pour les sondages. Ne vous inquiétez pas. Dormez sur vos deux oreilles, je ne suis pas inquiet.

On a une circonscription qui est libre dans la province de Québec, on va aller faire élire un candidat de notre parti dans Saint-Maurice. On va faire des efforts pour aller cherche à nouveau la circonscription de Saint-Maurice, et cela va faire 59. Et si vous démissionnez dans Richmond-Wolfe, cela fera 60. C'est comme cela qu'on va continuer. Cela ne m'inquiète pas, soyez sans crainte.

M. Rossi: Dans Rivière-des-Prairies, elle ne sera pas élue, trouvez-en un!

M. Blais: Vous voyez comment réagit l'opposition, monsieur le Président. On me pose une question sur la Société du crédit agricole et cela ne l'intéresse même pas. Est-ce que vous savez combien vous avez de gens dans votre circonscription qui ont des prêts de la Société du crédit agricole? Est-ce que vous savez s'il y a des gens qui ont présenté des demandes, qui ont été refusées ou qui ont été acceptées? Est-ce que vous savez combien de producteurs agricoles ont des difficultés pour être admissibles au programme que vous avez actuellement? Est-ce que vous avez pris la peine de sortir d'ici, de sortir de l'enceinte de la Chambre des communes pour aller voir dans votre circonscription si cette mesure pouvait favoriser vos producteurs? Est-ce que vous avez pris la peine de le faire, de savoir combien pourraient profiter d'un taux d'intérêt de 6 p. 100, ce que les producteurs agricoles nous demandent depuis des années? Est-ce que vous avez pris la peine d'aller voir? Eh bien, vous devriez faire cela, c'est cela votre devoir de députés, c'est cela votre devoir, commencez par faire votre devoir.

M. Tardif: J'ai traversé la vague, ne t'inquiète pas.

M. Blais: Vous allez voir ce que c'est qu'une vague, ne vous inquiétez pas pour cela. Votre responsabilité, c'est d'aller voir vos producteurs agricoles, de les écouter et de prendre la peine de lire le communiqué de presse qui a été émis, qui donne une description sommaire de ce que sera le programme, je ne vous le lirai pas parce que je pense que le temps de la Chambre est trop précieux pour cela; mais vous allez voir la mesure, ce qu'elle est, et vous allez voir dans votre circonscription si vous pouvez en profiter, et les 5000 personnes qui vont pouvoir profiter de ces prêts au Canada, ce sont les producteurs agricoles qui vont bénéficier de la politique progressiste que nous avons mise en place, notre gouvernement, et particulièrement le ministre des Finances, il y a une semaine. Cela, c'est de l'avancement, vous ne le savez même pas, vous n'êtes même pas capables de me donner un chiffre, de répondre à une seule des questions que je vous ai mentionnées seulement.

Le président suppléant (M. Charest): Questions ou commentaires. Débat. L'honorable député de Thunder Bay-Atikokan (M. Angus).

• (1730)

[*Traduction*]

M. Iain Angus (Thunder Bay-Atikokan): Monsieur le Président, j'aimerais à titre de contribution à ce débat faire part à la Chambre de la réaction spontanée de mes électeurs quand je suis allé dans ma circonscription cette fin de semaine. Les gens m'arrêtaient dans la rue pour me dire ce qu'ils pensaient du budget. Les gens qui téléphonaient à mon bureau pour d'autres questions étaient invités à donner leur opinion sur le budget de la semaine dernière.

Je dois dire franchement que j'ai été un peu choqué par les remarques et par les inquiétudes de ces électeurs.

Mes commentaires d'aujourd'hui s'inspirent en partie de la réaction de mes électeurs et en partie de ma propre lecture du budget. La réaction de mes électeurs se résume en deux mots. Certains m'ont dit très clairement que le budget était écœurant, et d'autres sont allés un peu plus loin, en utilisant pour qualifier les initiatives du ministre des Finances (M. Wilson) un mot que les enfants appellent le mot de cinq lettres. Quoi qu'il en soit, mes électeurs n'avaient certainement pas la langue dans leur poche quand il s'est agi de me dire ce qu'ils pensaient du budget.

Ceux qui développaient leur pensée m'ont dit qu'ils s'inquiétaient du manque d'équité et du fait qu'on leur demandait, à eux Canadiens moyens avec des familles moyennes, de faire plus que leur juste part pour la réduction du déficit. Ils estiment que le monde des sociétés va être de plus en plus avantagé à long terme, alors qu'eux vont être obligés de payer de plus en plus pour pouvoir simplement se maintenir à leur niveau actuel.

La plus grande inquiétude de ces familles de Canadiens moyens venait du fait qu'elles estiment que les actions du ministre des Finances ne leur apporteront strictement rien de plus. Même si les gens font quelques progrès au niveau du revenu et des économies, pour pouvoir acheter des denrées de consommation, le ministre annule ces avantages en imposant des taxes de vente et des impôts sur le revenu supplémentaires. Ces mesures ont ravivé de vieux souvenirs chez mes commettants plus âgés qui m'ont rappelé, comme ils l'avaient fait durant la campagne électorale de 1984, que les temps sont difficiles sous les conservateurs. Ils se demandent pourquoi ces derniers ne se sont pas rendu compte que lorsqu'ils imposent des mesures sévères aux Canadiens chaque fois qu'ils sont élus, ils sont chassés du pouvoir aussi rapidement qu'ils y sont arrivés.

Le présent budget en fournit une bonne illustration. Voyons les répercussions qu'aura le budget sur la famille canadienne moyenne. La surtaxe de 3 p. 100 ira chercher $170 de plus dans son portefeuille. La hausse de la taxe de vente ira chercher $150 de plus tandis que les taxes sur les cigarettes et l'alcool augmenteront de $20. Cela fait un total de $340.

Le budget précédent avait déjà coûté à la famille moyenne $100 au titre de la suppression de la réduction de la taxe fédérale; $115 au titre de la modification de l'indexation; $22.50 au titre de la réduction des allocations familiales; $75 au titre des hausses de taxe sur les cigarettes et l'alcool; $150 au titre de l'élargissement de l'assiette de la taxe de vente et $50 au titre de la hausse de la taxe sur l'essence. Le montant total que le gouvernement est allé chercher dans le portefeuille de la famille canadienne moyenne à la suite du budget précédent s'élève à $512.50. Certains commencent à constater les effets de ces changements en remplissant leur formulaire de déclaration d'impôt.

L'augmentation attribuable à l'exposé économique du 8 novembre 1984 se compose de $200 en hausses du prix du pétrole et du gaz naturel; d'un maximum de $102 en cotisations à la caisse de l'assurance-chômage et de $150 en taxe de vente accrue, soit un total de $425.

La famille canadienne moyenne paie donc au total $1,304.50 de plus depuis que le parti conservateur est arrivé au pouvoir en septembre 1984. Ce n'est pas le genre de changement pour lequel on a voté. Les Canadiens croyaient gagner une vie meilleure et plus de justice.

Ils avaient cru le premier ministre (M. Mulroney) quand il disait que l'on ferait payer les riches. Or non seulement ce n'est pas ce qui se passe, mais le 1er janvier prochain la surtaxe pour les riches passera de 5 à 3 p. 100 tandis qu'une surtaxe allant jusqu'à 3 p. 100 sera appliquée à tous les autres Canadiens. Ce n'est pas de la justice.

Examinons d'autres coupes annoncées dans le budget. Non seulement les Canadiens vont-ils devoir payer plus d'impôts, mais ils auront droit à moins de services.

Ainsi, le ministère de l'Expansion industrielle régionale verra son budget réduit de 2.05 milliards de dollars au cours des quatre prochaines années. Ce ministère demeure pourtant fort important pour les régions comme celles du Nord de l'Ontario qui ne reçoivent pas leur juste part depuis des années. Le gouvernement a réduit encore davantage les ressources de ce ministère.

Le ministère de l'Emploi et de l'Immigration verra son budget réduit de 1.78 milliard de dollars au cours des quatre prochaines années. Il faut envisager ces coupes sur une base annuelle. Si le gouvernement attribue à ce ministère 800 millions de dollars cette année, nous devons considérer qu'il lui a consacré 900 millions de dollars l'année dernière. L'année précédente, c'était encore davantage. En fait, le budget de ce ministère est passé de 1.4 milliard de dollars à 800 millions de dollars en très peu d'années. Ce n'est pas en réduisant les fonds disponibles que le gouvernement parviendra à créer des emplois.

• (1740)

Dans le cas d'Agriculture Canada, la compression est de 502 millions de dollars. Dans le cas du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, elle sera de quelque 4.82 milliards de dollars. Dans le cas du ministère des Transports, elle sera de 3.61 milliards de dollars.

Tous les Canadiens attendaient avec impatience de voir ce que le gouvernement ferait à propos du prix de l'essence à la pompe, les uns parce qu'ils appréhendaient une hausse, et les autres parce qu'ils espéraient un allègement. Malheureusement, de très nombreux Canadiens ont vu leur appréhension confirmée lorsque le ministre des Finances a majoré le prix de l'essence de 0.5 cents le litre. Il ne l'a pas fait d'une façon ouverte en haussant la taxe sur l'essence, mais en décrétant une hausse générale de la taxe de vente. Pour une fois, les Canadiens avaient pourtant des raisons d'espérer une baisse du prix de l'essence. Une semaine avant le budget, nous avions

assisté à une baisse d'un cent ou deux le litre du prix de l'essence à la pompe. Qu'a fait le ministre des Finances? Il s'est encore enrichi en puisant encore 0.5 cents dans la poche des Canadiens. Ceux-ci sont pourtant de plus en plus conscients des réalités du secteur pétrolier au Canada. Ainsi, ils savent que les sociétés canadiennes vendent l'essence à des sociétés américaines de 7 à 9 cents moins cher qu'ils le vendent aux stations-service de notre pays. C'est ainsi que les stations-service américaines vendent l'essence de 7 à 9 cents le litre de moins que les stations-service canadiennes, alors que les unes et les autres ne sont parfois distantes que d'un quart de mille. L'essence qui est vendue dans les stations-service américaines à proximité de la frontière canadienne vient du même fournisseur canadien. Des centaines de milliers de Canadiens passent la frontière pour faire le plein, ce qui représente un manque à gagner pour les détaillants canadiens.

La fin de semaine dernière, j'ai distribué des lettres dans les centres d'achats de l'agglomération de Thunder Bay avec des membres de mon association de circonscription. Un certain nombre de lettres ont été envoyées par la poste à Atikokan. Ces lettres exhortent les Canadiens intéressés à répondre par écrit sous forme de pétition. Les lettres ont été expédiées vendredi soir et samedi matin, et elles contenaient une formule à renvoyer. Aujourd'hui, le premier jour où nous pouvions nous attendre à recevoir des réponses par la poste après la fin de semaine, nous avions plus de 85 réponses. La quantité de réponses montre bien que cette question préoccupe beaucoup les Canadiens, surtout ceux de la circonscription de Thunder Bay-Atikokan.

Je voudrais parler un instant d'un réseau qui assure la viabilité de l'agglomération de Thunder Bay, du port de Thunder Bay et de certaines agglomérations de tout l'est du Canada. Il s'agit de la voie maritime du Saint-Laurent. Alors qu'il y a eu un accident malencontreux sur le canal Welland qui est peut-être rattaché ou non à la qualité de l'entretien et à l'intégrité structurelle de l'installation, nous constatons que le gouvernement du Canada réduit le montant des crédits qu'il accorde à l'administration de la voie maritime du Saint-Laurent pour l'entretien. En 1984-1985, il a dépensé 13.5 millions. En 1985-1986, il a dépensé 13.5 millions. Quels sont les projets du gouvernement pour 1986-1987? Il compte dépenser 10.657 millions—soit plus de 2 millions de moins. Comme nous tenons tellement à sauvegarder la prospérité de ces régions, je pensais que le gouvernement aurait prévu de l'argent pour que ces installations, qu'il s'agisse du canal Welland ou de ses autres éléments, puissent continuer à être exploitées. Toutefois, le gouvernement ne semble nullement s'en soucier.

J'espérais que le ministre des Finances tiendrait compte de la nécessité d'instaurer un important programme de reconstruction municipale. J'ai soulevé la question plusieurs fois à la Chambre et les représentants de la Fédération canadienne des maires et des municipalités en ont fait autant lorsqu'ils ont rencontré le ministre des Finances, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (Mlle MacDonald) et le ministre de l'Environnement (M. McMillan). Il y a deux ans environ, la Fédération s'est livrée à une étude dont les résultats montraient que les municipalités canadiennes se détérioraient rapidement.

Cette étude indiquait également que, pour protéger les installations actuelles il aurait fallu investir 14 milliards dans nos routes, nos ponts, nos égouts et nos canalisations d'eau. Pour ce qui est des répercussions d'un tel investissement, on a constaté qu'il créerait entre 222,000 et 285,000 emplois. D'autre part, la construction proprement dite créerait entre 84,000 et 91,000 emplois et 42,000 à 73,000 emplois verraient le jour dans le secteur de la fabrication. Ces chiffres montrent bien, selon moi, qu'on peut investir de l'argent pour créer de l'emploi et des services afin de protéger un investissement déjà fait. Le chiffre de 14 milliards a sans doute effrayé le gouvernement.

La Fédération a fait une autre étude. N'oublions pas qu'un tel programme d'immobilisations serait financé à la fois au niveau fédéral, provincial et municipal. Chacun paierait sa part. La Fédération estime que, sur ces 14 milliards, on en récupérerait huit grâce à un accroissement de l'activité économique. Par conséquent, les trois niveaux de gouvernement se partageraient une dépense nette de 6 milliards. N'oublions pas non plus que ces installations demeureraient en place pendant des années.

On s'inquiète souvent du déficit à la Chambre. Les conservateurs voudraient nous faire croire qu'ils cherchent à le résorber pour que nos enfants n'aient pas à le payer. En réalité, si nous n'agissons pas assez rapidement pour rebâtir nos villes, nos enfants devront payer la note. Ils devront payer dix fois plus pour remplacer ces installations.

Je voudrais également parler du recouvrement des frais. Suivant l'exemple de son prédécesseur, le gouvernement s'oriente de plus en plus vers le recouvrement des frais et le paiement des services par les usagers. A cet égard, je demande aux députés de se reporter à la page 2 des *Documents budgétaires* où se trouve le tableau 1. Il s'intitule «Effet brut des mesures de réduction des dépenses prises depuis l'automne 1984». On y trouve des chiffres intéressants. Par exemple, pour les années budgétaires 1985-1986 et 1986-1987, le recouvrement des coûts augmentera de 3 p. 100. Entre 1986-1987, et 1987-1988, il augmentera de 41 p. 100 et de 26 p. 100 entre 1987-1988 et 1990-1991. Cela représente une augmentation de 245 p. 100 dans les sommes à percevoir des usagers. Certains diront qu'il faut payer pour utiliser quelque chose.

Au comité, nous avons examiné le projet de loi C-75, tendant à modifier la Loi sur la marine marchande du Canada. L'un de ses principaux éléments est un programme de recouvrement des coûts pour la Garde côtière. Lors de discussions avec l'industrie maritime, nous avons constaté que sur les droits versé par ce secteur au gouvernement, le rendement net est de 48c. par dollar. Autrement dit, le taux d'imposition réel se situe entre 52 et 53 p. 100. Lorsque 10 millions de dollars sont versés en droit, 5.2 millions sont déduits de l'impôt sur le revenu à payer. Le gain net pour le gouvernement du Canada s'élève à 4.8 millions de dollars moins les frais de perception. Cela paraîtra bien dans les livres de la garde côtière où un montant de 10 millions de dollars figurera, mais dans les livres du ministres des Finances, il s'agira d'une perte nette. Je conseille fortement au gouvernement de réviser cette politique car les secteurs comme la voie maritime sont importants pour tout le Canada. Qu'il s'agisse du charbon acheminé depuis la Colombie-Britannique, du grain et de la potasse des Prairies, du minerai de fer des Grands lacs et du Québec ou des produits qui traversent la région de l'Atlantique, une voie maritime profite à tout le monde. Tout le monde en profite si les frais de la Garde côtière et de la voie maritime sont bas.

● (1750)

Pour conclure, je dirais que le gouvernement avait diverses solutions possibles, mais il a choisi celles qui vont toucher la majorité des gens. C'est pourquoi je pense qu'il y perdra en dernier ressort.

M. Len Hopkins (Renfrew-Nipissing-Pembroke): Monsieur le Président, je voudrais expliquer pendant quelques instants à la Chambre, à mes électeurs et aux Canadiens, pourquoi ce budget ne vaut guère mieux que les initiatives précédentes du ministre des Finances (M. Wilson). Je voudrais parler en particulier de trois secteurs qui touchent de près mes électeurs et qui sont directement en rapport avec mes fonctions de critique de l'opposition pour les questions de défense nationale. Dans ces trois points il y a le soutien donné par le gouvernement à la science et à la technologie, à l'agriculture et à la défense nationale.

Le budget s'en prend aux membres de notre société qui sont le moins en mesure de supporter l'accroissement de leur charge fiscale, et il ne fait pour ainsi dire pas d'effort pour essayer d'alléger leur sort. Au cours des deux derniers mois, le ministre des Finances a alourdi de plus de $1300 la charge fiscale de la famille moyenne. Ce n'est peut-être pas beaucoup pour les députés d'en face qui se font les défenseurs des braves types de Bay Street, mais pour la famille moyenne qui se débat pour joindre les deux bouts, cette nouvelle ponction fiscale va compliquer grandement la tenue d'un budget. Mon ami et collègue, le député de Cochrane-Supérieur (M. Penner), a signalé une chose que je crois juste, c'est-à-dire qu'il faut s'attaquer à la dette nationale et la reprendre en main. Mais au lieu de nous donner des résultats, le gouvernement conservateur a préféré multiplier les belles phrases. De fait, la dette nationale a augmenté, au cours du seul exercice budgétaire actuel, du sixième de l'augmentation totale subie depuis la Confédération jusqu'à 1984. Tout cela en 18 mois de gouvernement conservateur. Ce n'est pas fameux comme performance.

Au cours de ces 18 mois, la dette nationale a augmenté d'environ 23 p. 100. Les frais de service de la dette sont passés de 18 à 26 milliards. Les ministériels nous disent: «Oui, d'accord, mais cela c'est l'intérêt de la dette». Le ministre des Finances a reconnu à la Chambre que le milliard que le gouvernement a utilisé pour dépanner les banques quand elles étaient en difficulté est venu s'ajouter à la dette nationale. Cela figure au compte rendu de la Chambre des communes. Le premier ministre du Canada (M. Mulroney), le ministre des Finances et des hordes de conservateurs, sac au dos, parcourent le pays en déclarant à la ronde que tout ce qui arrive aujourd'hui est la faute du gouvernement libéral qui les a précédés. Comme l'a fait remarquer le député de Cochrane-Supérieur, remercions le ciel que le présent gouvernement conservateur n'ait pas été au pouvoir au début des années 80, pendant la récession qui sévissait alors partout dans le monde et à laquelle le gouvernement de l'époque a dû faire face. Si le gouvernement actuel avait été au pouvoir alors, les Canadiens n'auraient pas été aussi bien protégés. Ce qu'il faudrait faire, c'est aider les Canadiens en période de récession mondiale, lorsque les temps sont durs, et encaisser des recettes lorsque l'économie se porte bien.

Le budget ne prévoit rien pour les jeunes. Il ne prévoit rien pour le secteur de l'exploitation forestière. Si je le signale, c'est que je me souviens de toutes les belles promesses qui ont été faites au cours de la dernière campagne électorale. Le budget prévoit quand même une hausse de la taxe sur l'essence pour le secteur du camionnage et, bien sûr, pour les consommateurs en général. Lorsque nous avons parcouru l'Ontario et tout le Canada dans le cadre des audiences du groupe de travail sur l'agriculture, nous avons entendu des témoins demander que l'on supprime la taxe sur les instruments aratoires, les engrains et les autres choses du genre, mais cela n'a absolument pas été fait. On a reconduit pour une année la ristourne de 3c. le litre d'essence, mais si le gouvernement tenait vraiment à aider le secteur agricole, pourquoi n'en a-t-il pas fait une mesure permanente?

Le ministre des Finances a tenté à maintes reprises de faire croire aux Canadiens que son budget était dur mais équitable. Bien, il est peut-être dur mais il n'est certes pas équitable. Par exemple, avec deux de mes collègues libéraux, je me suis entretenu il y a deux semaines avec quelques victimes des politiques d'assurance-chômage du gouvernement. Après des conversations avec des membres de l'Association des pensionnés des forces armées, nous avons demandé au gouvernement et au ministre des Finances, en toute justice, de profiter du budget pour révoquer les règlements établis par décret du conseil qui modifient la façon dont l'admissibilité à l'assurance-chômage est calculée et qui privent des milliers de Canadiens des prestations auxquelles ils ont droit et, soit dit en passant, auxquelles ils étaient tenus de cotiser.

Cette mesure en forcera un grand nombre à vivre sous le seuil de la pauvreté. Quelques-uns risquent de perdre leur maison et d'autres l'ont déjà perdue. Leur revenu ayant gravement diminué, il leur est impossible de garder leur maison. Pendant ses années de service, tout membre des Forces armées est tenu de cotiser à l'assurance-chômage. Quand j'ai interrogé la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (Mlle MacDonald) le 31 mars 1985, elle a dit qu'elle saurait être attentive aux besoins de ces personnes. Les militaires sont tenus de prendre leur retraite à un âge donné. Ils doivent pouvoir compter sur l'assurance-chômage depuis le moment où ils quittent leur service—beaucoup d'entre eux dans la quarantaine—jusqu'à ce qu'ils trouvent un nouvel emploi.

● (1800)

Pourtant la ministre de l'Emploi et de l'Immigration considère comme un revenu l'indemnité de départ et la pension. C'est ainsi que ces gens ont perdu leurs droits à l'assurance-chômage ou que leurs prestations ont été réduites à presque rien. Tel est l'effet de la mesure prise par le ministre. C'est comme si elle avait incendié ses écuries pour demander ensuite au Service des incendies de Kingston de faire enquête. Elle a d'abord changé les règlements et a ensuite demandé à une commission d'examiner les injustices du régime d'assurance-chômage.

Je vois que vous regardez l'heure, monsieur le Président. Je vais déclarer qu'il est 18 heures et continuerai demain.

Le président suppléant (M. Charest): C'est très généreux de la part du député de déclarer qu'il est 18 heures.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 66 du Règlement.

LA CONSTITUTION—L'INTÉGRATION DES DROITS À LA PROPRIÉTÉ

Mme Mary Collins (Capilano): Monsieur le Président, je suis très heureuse de pouvoir dire quelques mots aujourd'hui à propos d'une question que j'ai posée récemment à la Chambre quant à la possibilité de constitutionnaliser les droits à la propriété. Bien entendu, j'ai été très satisfaite de la réponse favorable et encourageante que m'a fournie le ministre de la Justice (M. Crosbie) ce jour-là. Je me réjouis encore davantage de ce qui est ressorti d'une réunion tenue à Vancouver ce mois-ci entre le ministre de la Justice et ses collègues provinciaux puisque ceux-ci sont disposés à créer un groupe de travail qui examinera les diverses questions reliées à la constitutionnalisation des droits à la propriété. C'est une initiative certes très encourageante. Bien entendu, cela m'a fait plaisir que le premier ministre (M. Mulroney) écrive ceci l'automne dernier à M. David Humphreys, de l'Association des agents immobiliers du Canada: «Je tiens à garantir aux Canadiens que mon gouvernement appuie l'inclusion des droits à la propriété dans la liste des questions à être débattues lors de la prochaine série d'entretiens constitutionnels avec les provinces». Je pense donc qu'il y a du progrès.

Que demandons-nous au juste? Comme nous le savons tous, trois de nos quatre droits démocratiques fondamentaux, le droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de la personne, sont maintenant inscrits dans la Constitution, à l'article 7 de la Charte des droits et libertés. Le droit à la propriété n'y figure pas cependant. Moi-même et bon nombre de mes collègues voudrions qu'il soit ajouté à l'article 7 de la Charte des droits et libertés.

Dans ma province, la Colombie-Britannique, on préconise très fermement cette mesure. Les ministres tentent de persuader leurs homologues que la reconnaissance de ce droit dans la Constitution ne provoquerait pas les conséquences que redoutent des groupes de pression particuliers. Je me réjouis de voir que le Nouveau-Brunswick et le gouvernement territorial du Yukon nous donnent maintenant leur appui. Afin de modifier ainsi la Constitution, il faut l'accord de sept provinces représentant 50 p. 100 de la population. J'espère que nous y parviendrons sous peu.

Parmi les pays qui ont inscrit le droit à la propriété dans leur Constitution, il y a les États-Unis, l'Australie, l'Italie, l'Allemagne fédérale, la Suède et la Finlande. Cette notion n'est pas inconnue en Occident. Elle remonte en fait à des siècles et des siècles, à vrai dire à l'époque du roi Jean et de la Grande Charte. Lorsque les barons sont venus voir le roi Jean et lui dire ce qu'ils voulaient dans la Grande Charte, ils demandaient entre autres choses que nul ne puisse être dépossédé de ses biens sans jugement de ses pairs ou application légitime de la loi.

C'était la première mention du droit à la propriété et du droit à un jugement. C'est quelque chose que nous voulons voir ajouté à la Constitution. Ce point de vue est appuyé par de nombreux organismes nationaux. L'Association du barreau canadien, à son congrès annuel, tenu à Halifax l'an dernier, a adopté une résolution appuyant l'inclusion du droit à la propriété dans la Constitution. La Chambre de commerce du Canada est du même avis, ainsi que diverses associations immobilières et nombre de municipalités. Il y a donc beaucoup de soutien dans tous les coins du pays.

● (1805)

Des préoccupations bien précises ont été soulevées. Bien que je n'ai pas le temps de les examiner toutes, je tiens néanmoins à en aborder quelques-unes. Certaines d'entre elles ont été soulevées par des provinces comme le Manitoba et l'Île-du-Prince-Édouard qui s'inquiètent du fait qu'elles disposent désormais de lois limitant l'acquisition de certains types de propriétés foncières aux habitants de leur territoire. Or ces provinces craignent que ces lois soient considérées inconstitutionnelles. Nous savons tous que l'article 1 nous protège par rapport à l'article 7. J'ai l'impression que l'article 1 constitue une protection suffisante pour ces provinces et dissipe les préoccupations souvent soulevées par les groupes de défense de l'environnement.

Les préoccupations sans doute les plus graves ont toutefois été soulevées par les mouvements féminins. Je puis assurer à la Chambre que je m'intéresse au plus haut point aux problèmes des femmes et que je tiens à ce qu'on s'y attaque à tout point de vue. On craint que l'inclusion des droits à la propriété ne nuise à la division des biens en cas de divorce ou de séparation. Là encore, selon moi, l'article 1 pourrait s'appliquer pour ce qui est de la nature raisonnable.

J'espère que le groupe de travail que le ministre de la Justice et ses homologues d'un bout à l'autre du pays ont créé, pourra examiner ce genre de question et déterminer le libellé ou la façon permettant de dissiper ces craintes. A certains égards, l'inclusion des droits à la propriété pourrait être à l'avantage des femmes. Je crois fermement qu'il s'agit d'une question qu'on peut examiner ensemble et j'espère que nous parviendrons à nos fins assez rapidement.

Il serait vraiment remarquable de la part du gouvernement, lors de son premier mandat, je l'espère, d'être en mesure d'appuyer et d'adopter une modification constitutionnelle aussi importante, comme celle que nous avons présentée en 1983, alors que nous étions dans l'opposition, afin que tous les Canadiens puissent être certains que leur droit à la propriété est inscrit dans la Constitution.

M. Chris Speyer (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice): Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt le discours de la députée. Je peux lui dire que le gouvernement est d'accord avec tout ce qu'elle a dit. Notre parti désire toujours que le droit à la propriété soit inscrit dans la Constitution. Comme elle l'a déclaré à Vancouver, les procureurs généraux des provinces et le procureur général du Canada, le ministre de la Justice (M. Crosbie), ont accepté de créer un groupe de travail chargé d'examiner les conséquences de cette décision. Les associations autochtones, les femmes et les gens préoccupés par l'environnement ont certaines appréhensions tout à fait légitimes et nous devons dissiper leurs craintes.

Je peux garantir à la députée que le gouvernement souhaite toujours inscrire les droits à la propriété dans la Constitution, et nous espérons recevoir sous peu le rapport du groupe de travail créé par les procureurs généraux.

L'ENVIRONNEMENT—LA RIVIÈRE NIAGARA—LA DIOXINE DÉCELÉE DANS UN DÉPOTOIR AMÉRICAIN DE PRODUITS CHIMIQUES

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, vous n'ignorez sans doute pas qu'il existe quelque 105 dépotoirs de déchets chimiques dangereux autour des rives des Grands lacs. On en trouve environ 10 du côté du Canada. Tous les autres sont situés sur les rives américaines des Grands lacs. Et cinq d'entre eux renferment des produits chimiques vraiment dangereux.

On a toujours cru jusqu'ici, du moins en général, qu'il n'y avait que quatre sites d'enfouissement dangereux du côté américain de la rivière Niagara. On en a cependant trouvé un autre dernièrement, celui de Necco Park qui appartient à la société Dupont. Les quatre sites qui sont connus depuis quelque temps déjà sont Love Canal, le dépotoir de la région S, et ceux de Hyde Park et de la 102e rue qui se trouvent tous, comme je le disais tout à l'heure, sur la rive américaine de la rivière Niagara.

Or, il y a environ une semaine, on a décelé la présence de dioxine dans le dépotoir de la 102e rue. Ce site s'étend sur environ 22 acres de terrain et il longe la rivière Niagara sur une distance de 300 mètres, c'est-à-dire presque 1,000 pieds. Sauf erreur de ma part, il contiendrait environ 123,000 tonnes de déchets chimiques dangereux enfouis par les sociétés Olin et Occidental Chemical qui s'appelait naguère la Hooker Chemical. Ces déchets y avaient été déposés entre 1948 et 1970. En 1970, le gouvernement américain a ordonné que l'on cesse d'en déposer au site d'enfouissement de la 102e rue parce que la berge de la rivière commençait à se dégrader.

• (1810)

On a décelé il y a deux semaines dans ce site d'enfouissement de la dioxine TCDD, qui passe pour être le produit chimique synthétique le plus mortel jamais connu jusqu'à présent. La dioxine découverte dans le dépotoir de la 102e rue a une concentration de 630 parties par milliard, soit une concentration légèrement inférieure à celle que l'on avait relevée dans le dépotoir de Love Canal. Il a été établi depuis quelque temps qu'au moins certains de ces dépotoirs de produits chimiques, dont ceux de Love Canal et de Hyde Park, laissent filtrer de ces substances à travers le sol, lesquelles s'écoulent lentement par la gorge de Niagara dans la rivière Niagara, le lac Ontario et le fleuve Saint-Laurent.

On n'a apparemment pas encore déterminé si la dioxine du dépotoir de la 102e rue s'infiltrait aussi dans la Niagara. En réponse à ma question du 24 février, le ministre a nié que de la dioxine du dépotoir de la 102e rue s'infiltre dans la Niagara et dans le lac Ontario. Peut-être, monsieur le Président, mais c'est assez difficile à admettre alors qu'il y a des fuites de produits chimiques dans tous les autres dépotoirs, et qu'il doit donc y avoir des fuites de dioxine puisque la dioxine est soluble et qu'elle est transportée par les solvants. Il va donc sans dire que la dioxine suit le même chemin que ces autres produits chimiques, le long de la gorge jusqu'au fleuve, puis au lac.

On dit qu'une simple pelletée de dioxine pourrait contaminer de façon pratiquement définitive toute l'eau potable du lac Ontario. Cette eau deviendrait impropre à la consommation pour les quatre millions de Canadiens qui tirent leur eau potable du lac Ontario. Comme vous le savez, monsieur le Président, l'Agence américaine pour la protection de l'environnement a fait au Canada une proposition globale de nettoyage de tous ces dépotoirs le long de la Niagara. Cette proposition a été soumise au gouvernement canadien peu avant l'ajournement de Noël. Pour autant que je sache, le gouvernement canadien n'a toujours pas répondu publiquement. De plus, il y a eu une proposition particulière dans le cas du dépotoir de Hyde Park. Jusqu'à présent, le gouvernement canadien n'a pas répondu publiquement non plus.

Le gouvernement canadien a dit à plusieurs reprises qu'il voulait non seulement contenir les substances chimiques de ces dépotoirs, mais en fait les détruire. Il y a dans d'autres pays des dispositifs consacrés spécifiquement à cela. Les Pays-Bas ont leur méthode et l'Allemagne de l'Ouest a la sienne. A l'Université Queens, on a fait des expériences visant à détruire ces produits chimiques au lieu de se contenter de les contenir dans des dépotoirs où ils risquent de s'infiltrer dans le sol et de finir inexorablement par contaminer l'eau potable.

Il est temps de faire quelque chose. Il est temps au moins de faire connaître publiquement notre réponse aux propositions globales de nettoyage par les États-Unis. Il est temps de répondre aux propositions concrètes des tribunaux américains en vue du nettoyage de Hyde Park. J'estime que ce soir, il serait temps qu'enfin le secrétaire parlementaire nous dise exactement ce qu'Environnement Canada a l'intention de faire pour ces sites.

• (1815)

M. G. M. Gurbin (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, Hercule lui-même aurait hésité devant la perspective de répondre à ces questions, mais je possède quelques réponses précises. Comme d'habitude, le député de York-Est (M. Redway) est bien informé. Il sait très bien ce qui c'est passé et les dangers qui existent.

J'aimerais apporter un commentaire au sujet des dioxines. Il importe que le grand public sache qu'il en existe de toutes sortes. La 2, 3, 7, 8-dioxines dont nous parlons constitue en l'occurrence la substance chimique la plus mortelle que nous connaissions. Par exemple, les autres dioxines découvertes dans l'eau potable le long de la rivière St. Clair sont beaucoup moins mortelles et ne se trouvent pas dans les cours d'eau qui servent de réservoir d'eau potable, en concentration suffisamment élevée pour donner lieu à des inquiétudes.

J'aimerais ajouter que les tests qui devaient être effectués au dépotoir chimique de la 102e rue ont été retardés. C'est le Corps de génie de l'armée américaine qui a mis fin à l'enfouissement des produits chimiques à cet endroit lorsqu'il a construit une digue au début des années 70. Depuis 1979, on a procédé à des prélèvements et à des expertises du sol. A l'été de 1985, on a constaté la présence d'une concentration de dioxines avoisinant les 630 parties par milliard. L'agence américaine pour la protection de l'environnement tient toute concentration supérieure à une partie par milliard comme dangereuse et nécessitant une intervention. A l'heure actuelle, les prélèvements visent à déterminer s'il y a eu migration des produits chimiques. Le député a tout à fait raison de dire que l'on peut raisonnablement supposer qu'il y a eu effectivement migration de produits chimiques. Nous nous occupons actuellement de le vérifier et de décider s'il y a lieu de rectifier la situation.

Nous avons répondu au tribunal américain en ce qui concerne l'emplacement de Hyde Park. Nous avons dit sans ambages que la solution suggérée jusqu'à présent ne ferait pas l'affaire. Nous avons dit qu'il fallait apporter certaines modifications d'ordre technique et nous l'avons exhorté à passer à l'action. Nous espérons bien qu'il tiendra compte de nos suggestions; nous aurons ainsi au moins la preuve que l'intervention est suffisante et nous pourrons ensuite voir quelles autres interventions seraient éventuellement nécessaires.

[*Français*]

LE BIEN-ÊTRE SOCIAL—LES SERVICES DE GARDE D'ENFANTS—L'AIDE GOUVERNEMENTALE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT. B) LA DEMANDE DE FONDS PRÉSENTÉE PAR DES GROUPES

Mme Lynn McDonald (Broadview-Greenwood): Monsieur le Président, le 12 février, j'ai soulevé une question très importante pour les services de garde d'enfants. Au cours de la campagne électorale, le premier ministre (M. Mulroney), à l'époque chef de l'Opposition, a répondu favorablement à deux revendications des groupes qui œuvrent dans ce domaine.

D'abord, il a promis de nommer un comité parlementaire pour s'occuper du dossier. Cela, il l'a fait. Deuxièmement, il y a une revendication de l'argent, c'est-à-dire 300 millions de dollars pour les services de garde d'enfants où le besoin est immédiat.

Le premier ministre, en répondant à cette demande, n'a pas mentionné une somme précise, mais il s'est montré connaissant des problèmes dans ce domaine et il a promis de l'aide financière. Mais qu'a-t-il fait pour donner suite à cette promesse? Pas un sou dans le budget. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp), en répondant à ma question, était content d'attendre le rapport du groupe d'étude parlementaire, même si le besoin est urgent et immédiat.

Le but du groupe d'étude est de considérer un système neuf d'aide, une restructuration. Il ne faut pas attendre son rapport pour améliorer la situation actuelle. On sait que la situation actuelle est grave: un manque de places abordables, salaires minimes pour les travailleurs et les travailleuses dans ce domaine, l'accès aux services inéquitablement répartis à travers le pays.

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) a trop confiance dans le comité d'étude, une confiance pas encore méritée.

Au sein du Nouveau parti démocratique, on craint que ce comité refera le travail du Comité, que le comité sera une excuse pour retarder la mise en application des recommandations du comité de Mme Cooke.

Ce que ce comité devrait faire, c'est commencer par les propositions du comité précédent afin de développer la mise en œuvre d'un système de services de garde d'enfants.

• (1820)

[*Traduction*]

Que voulons-nous voir? Quel genre de système? Nous voulons un système national, un système établi avec les provinces, financé en commun comme l'assurance-maladie et les autres programmes sociaux. Nous voulons passer d'un programme d'assistance sociale dans lequel les assistés sociaux doivent prouver l'existence d'un besoin à un régime où l'on tienne compte de tous. Les services de garde de qualité sont coûteux, et un enseignement de qualité aussi. Nous avons accepté de supporter collectivement le fardeau de l'enseignement; il faut faire la même chose pour les services de garde. C'est ce que veulent les citoyens qui réclament des services de garde d'enfants et c'est ce que le NPD recommande depuis des années.

De nombreux parents veulent s'occuper de leurs enfants à la maison au lieu de les confier à des garderies. Ils n'obtiennent pas non plus l'aide dont ils ont besoin. Il faudrait leur offrir cette possibilité. Ils devraient pouvoir raccourcir leur semaine de travail pour s'occuper des enfants, à la maison, à tour de rôle. Il faut leur laisser une certaine marge de manœuvre afin qu'ils ne soient pas obligés ou bien de rester à la maison pour s'occuper des enfants ou bien de les confier toute la journée à une garderie, pour qu'il soit possible de partager ces tâches et d'opter pour différentes solutions convenant aux familles.

La déduction d'impôt pour les frais de garde d'enfants est insuffisante. Elle ne couvre pas la totalité des frais et elle avantage surtout les contribuables qui se situent en haut de l'échelle des revenus. Il nous reste encore beaucoup à faire pour mettre en place un système vraiment satisfaisant.

Le groupe d'étude Cook qui doit présenter son rapport cette semaine a coûté $750,000. Il a fait faire plus de vingt études. Il a procédé à des comparaisons internationales et a examiné le régime fiscal. Il a même organisé un certain nombre d'audiences publiques qui ont cependant été annulées par la suite. Le groupe d'étude a donc fait une étude approfondie du système et nous nous attendons à ce qu'il formule de bonnes recommandations. Pour jouer un rôle utile, le nouveau groupe d'étude parlementaire sur la garde des enfants devrait prendre ces recommandations pour point de départ et travailler de concert avec les provinces pour mettre en place un système pouvant satisfaire tous les intéressés. Les parents attendent depuis longtemps un tel système.

L'une des études effectuées pour le compte du groupe d'étude Cook révèle que le Canada occupe la 22e place parmi 23 pays, en ce qui concerne les congés de maternité payés et l'aide accordée aux parents pour la garde de leurs enfants. La 23e place revenait à la Grèce sous son précédent gouvernement conservateur. Les congés accordés aux parents se sont maintenant beaucoup améliorés dans ce pays et il est probable qu'une mise à jour de l'étude révèlerait que c'est le Canada qui est maintenant en 23e place. Cela n'est pas acceptable. Nous avons beaucoup de chemin à faire pour que les parents obtiennent l'aide et les congés nécessaires afin de bien s'occuper de leurs enfants.

L'Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance attend toujours. Elle en a assez de tous les prétextes qu'on lui sert, et nous aussi. Il nous faut des mesures législatives et des programmes, il faut que les 300 millions de dollars promis soient immédiatement investis dans le système actuel.

[*Français*]

Mme Gabrielle Bertrand (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je voudrais répondre à la question de la députée au sujet des promesses et de l'engagement du gouvernement en matière de garde d'enfants.

Il ne fait aucun doute que la garde d'enfants est devenue l'un des principaux points à l'ordre du jour sur le plan social en raison des besoins changeants des familles. Néanmoins, nombre de questions restent sans réponse quant aux meilleures façons de répondre aux demandes pressantes de services de garde.

Voilà pourquoi le gouvernement a décidé de mettre sur pied, tel que promis dans le discours du trône, un groupe de travail parlementaire qu'il a chargé de définir la politique canadienne future dans ce domaine.

• (1825)

Ce groupe de travail jouera un rôle de premier plan dans le développement de la politique gouvernementale en matière de garde d'enfants en demandant la participation du public et en élaborant des recommandations réalisables sur des solutions de rechange pour l'avenir.

Le Groupe de travail parlementaire rendra possible un débat public utile et constructif sur les questions et préoccupations essentielles à la compréhension de notre engagement à cet égard en tant que société. Pour rendre le consensus possible, nous avons demandé que l'attention publique soit attirée sur la garde des enfants dans le contexte général des besoins changeants de la famille. En considérant les besoins des familles dans une telle optique, nous pourrons essayer de comprendre comment les Canadiens voient les besoins en fait de services de garde pour tous les enfants, et non seulement pour ceux dont les parents travaillent.

Nous avons, en outre, demandé que les travaux du Groupe de travail parlementaire portent sur les rôles respectifs des parents, des employeurs, des responsables des services de garde, et d'autres intervenants, pour déterminer les rôles et mesures fondamentales appropriés des gouvernements.

Pour remplir ce mandat, le Groupe de travail parlementaire devra aller au-delà des discussions philosophiques et s'efforcer de trouver des solutions pratiques au problème de la garde d'enfants. Il devra ainsi se souvenir qu'il incombe aux provinces de fournir les services de garde, et tenir compte des capacités et contraintes financières de tous les pouvoirs publics concernés.

Si nous permettons aux membres du Groupe de travail parlementaire d'assumer leurs responsabilités ouvertement, je suis convaincue que nous nous verrons offrir une gamme d'options valables pour donner suite à l'engagement des Canadiens en matière de garde d'enfants. Je crois que les délibérations et conclusions du Groupe de travail seront vitales pour l'engagement du gouvernement à établir une politique en matière de garde d'enfants au Canada qui réponde aux besoins de tous les Canadiens.

Le président suppléant (M. Charest): La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 14 heures, conformément à l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 27.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 5 mars 1986

La séance est ouverte à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

LA SITUATION DES PRODUCTEURS DE BETTERAVE À SUCRE

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, les producteurs de betteraves à sucre sont dans le marasme. Nous sommes aujourd'hui le 5 mars et les agriculteurs canadiens ignorent toujours s'ils vont pouvoir ensemencer cette année. L'inaction du gouvernement est néfaste, en particulier pour les agriculteurs albertains, manitobains et québécois, et rien n'a encore été fait pour rassurer les centaines de producteurs canadiens.

[*Français*]

Monsieur le Président, au Québec cela a un effet tout à fait particulier, parce que si le gouvernement ne réussit pas à annoncer bientôt quelle politique il entend mettre de l'avant pour les producteurs de betteraves à sucre, il faudra s'attendre non seulement à ce que les fermiers abandonnent cette culture, mais aussi que le gouvernement du Québec soit placé devant une situation délicate dans le cas de la raffinerie de sucre de Saint-Hilaire.

Je demande donc au ministre de l'Agriculture (M. Wise) et au gouvernement conservateur de ne pas attendre que toutes les raffineries de betteraves à sucre soient fermées avant d'annoncer une politique sucrière qu'ils nous promettent depuis au-delà d'une dizaine de mois.

Monsieur le Président, c'est un cas urgent et il nous faudra passer à l'action très bientôt.

* * *

[*Traduction*]

L'IMMIGRATION

LES BESOINS DES IMMIGRANTES

M. Ernie Epp (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur le Président, le gouvernement n'a pas encore réagi aux besoins des immigrantes. Une foule d'obstacles empêchent souvent ces femmes de trouver un emploi valable. Parfois, ce sont leurs responsabilités familiales qui les confinent à la langue et à la culture de leur collectivité. Souvent, elles ne connaissent aucune des deux langues officielles et n'ont pas les moyens de les apprendre. Elles n'ont pas beaucoup d'aptitudes à faire valoir sur le marché du travail où la concurrence est vive de la part de ceux qui cherchent un emploi à tout prix.

● (1405)

Être immigrante, c'est souvent faire partie de deux groupes cibles, les femmes et les minorités visibles. Dans les circonstances, il n'y a pas tellement lieu d'espérer que le gouvernement intervienne. Alors que celui-ci entend dépenser davantage pour la formation de la main-d'œuvre, il n'a pas augmenté le financement d'organismes qui s'efforcent d'aider les membres de ces groupes particuliers à se préparer pour le marché du travail.

Le gouvernement ne semble pas se soucier des lacunes que renferme le projet de loi sur l'équité dans l'emploi et, au Conseil du Trésor, les fonctionnaires affectés à l'action positive risquent le licenciement. Les immigrantes fournissent . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Soixante secondes seulement.

* * *

LE LOGEMENT

LE PROGRAMME DU LOGEMENT RURAL ET AUTOCHTONE

M. Bill Vankoughnet (Hastings-Frontenac-Lennox et Addington): Monsieur le Président, le Programme du logement rural et autochtone est conçu pour aider des personnes à faible revenu à acheter une maison. Il est financé à 75 p. 100 par le fédéral et 25 p. 100 par les provinces.

Par le passé, l'administration du programme a laissé beaucoup à désirer. Le ministre et ses fonctionnaires n'ont jamais consulté les autorités locales. En raison de ce manque flagrant de sensibilité, de nombreuses personnes sont maintenant révoltées et hostiles au programme et à ceux qui y participent. Je peux comprendre le sentiment de nombreux Canadiens qui travaillent dur pour arriver. Lorsqu'ils achètent une maison, ils doivent payer le plein prix et prendre une hypothèque au taux en vigueur, alors que d'autres bénéficient de subventions pour des maisons de qualité supérieure à la moyenne.

Une telle animosité pourrait être évitée en encourageant, au niveau local, la consultation et la participation au processus de sélection. J'invite le gouvernement et le ministre à consulter les députés et les autorités locales et municipales avant de lancer d'autres projets en vertu de ce Programme du logement rural et autochtone.

Article 21 du Règlement

[*Français*]

LES FEMMES

LA SEMAINE INTERNATIONALE DE LA FEMME

Mme Lise Bourgault (Argenteuil-Papineau): Monsieur le Président, à l'occasion de la Semaine internationale de la femme, permettons-nous de célébrer le progrès vers l'égalité économique des Canadiennes depuis ce jour mémorable où, pour la première fois en Amérique, les midinettes de New York se ralliaient contre les injustices portées contre elles au travail.

Lors de la dernière Conférence des premiers ministres fédéral et provinciaux, il fut convenu d'élaborer une stratégie qui permettrait aux femmes d'accéder à l'égalité économique. Ce plan identifiait, entre autres, la formation professionnelle et le perfectionnement comme initiatives importantes touchant de plus près les femmes.

De par le Canada, les ministres chargés de la condition féminine se sont aussi engagés au développement d'un plan intergouvernemental visant le même but.

Monsieur le Président, en hommage à la Journée internationale de la femme, j'exhorte mes collègues à continuer d'appuyer nos efforts vers l'égalité et la sécurité économique des femmes.

* * *

LES PÊCHES

LA CONSTRUCTION D'UN LABORATOIRE AU NOUVEAU-BRUNSWICK—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Fernand Robichaud (Westmorland-Kent): Monsieur le Président, en 1984 le gouvernement s'était engagé à construire un nouvel édifice des pêches à Shippegan au Nouveau-Brunswick. Aussi, le député de Vancouver-Sud (M. Fraser), lorsqu'il était ministre des Pêches, s'était lui aussi engagé à construire ce laboratoire.

Au fait, des appels d'offres avaient été faits, et les fonds nécessaires, soit 1.7 million de dollars, avaient été obtenus. Le ministre avait aussi indiqué à la Chambre de Commerce de Shippegan que le projet débuterait en mai 1986.

Mais, lorsque le vice-premier ministre a pris en main le ministère des Pêches, il a vite arrêté le projet.

Monsieur le Président, le ministre devrait procéder immédiatement à la construction de ce laboratoire vital aux pêches du Nouveau-Brunswick.

N'est-ce pas là, monsieur le Président, un autre exemple de la façon dont ce gouvernement a choisi de négliger la région Atlantique et le secteur des pêches?

[*Traduction*]

LA PAIX

LE MESSAGE DE LA CHAMBRE UNIVERSELLE DE JUSTICE, DE LA FOI BAHA'I

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, le 24 octobre 1985, la Chambre universelle de justice, l'organe suprême de la foi Baha'i, a adressé un message sur le thème de la paix à tous les peuples de la terre. J'ai ici une copie de ce message qui m'a été remis par la communauté Baha'i de Saint-Paul-Est au Manitoba. J'en recommande la lecture à tous les députés qui s'intéressent à la paix et je voudrais même en citer un bref passage.

L'alternative qui s'offre à tous les habitants de la planète est la suivante: ou bien la paix règnera après une série d'horreurs inimaginables dues à l'entêtement de tous les peuples à vouloir s'en tenir à des modèles de comportement dépassés, ou bien la paix pourrait être le résultat d'un processus consultatif.

* * *

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RÉGIONAL

LES PROGRAMMES DESTINÉS À AIDER LA RÉGION DE L'ATLANTIQUE

M. Pat Binns (Cardigan): Monsieur le Président, les provinces de l'Atlantique offrent maintenant de belles perspectives aux entreprises. Le gouvernement offre à cette région des possibilités comme elle n'en a jamais eues depuis John Diefenbaker. Le nouveau programme Entreprise Atlantique garantira, pour le lancement ou l'expansion d'entreprises, des prêts à terme jusqu'à concurrence de 85 p. 100 de leur valeur à des taux d'intérêt inférieurs de 6 p. 100 au taux en vigueur. Seront admissibles tous les investissements dans les domaines suivants: le tourisme, la fabrication et la transformation, les domaines liés au secteur des services et les industries primaires.

Il y a également un nouveau programme, le programme Perspectives Atlantique administré par le ministère des Approvisionnements et Services. Ce programme devrait créer 20,000 années-personnes. Les achats effectués dans la région de l'Atlantique devraient augmenter de 40 p. 100 et à cette fin 600 millions de dollars seront dépensés au cours des quatre prochaines années.

● (1410)

Les stimulants au développement régional restent également en place. Dans ma circonscription, Cardigan, les crédits d'impôt à l'investissement de 50 p. 100 sont accessibles cette année aux fabricants et ils seront de 40 p. 100 par la suite.

Il est temps de traduire les idées par des actions concrètes. La région de l'Atlantique connaîtra de nouveau la prospérité grâce au gouvernement Mulroney qui a suscité un nouvel esprit d'entreprise. Nous avons maintenant un programme qui est à la hauteur des perspectives. J'invite les chefs d'entreprise à relever le défi.

M. le Président: Soixante secondes, s'il vous plaît.

[*Français*]

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RÉGIONAL

LE PROGRAMME ENTREPRISE ATLANTIQUE

M. André Plourde (Kamouraska-Rivière-du-Loup): Monsieur le Président, en tant que député de Kamouraska-Rivière-du-Loup, je tiens à exprimer ma fierté de faire partie de l'équipe conservatrice.

Notre ministre des Finances (M. Wilson) ainsi que notre ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) ont reconnu l'économie de la région est du Québec.

Le programme Entreprise Atlantique a été accueilli avec un très grand enthousiasme par tous les intervenants du milieu économique de la circonscription de Kamouraska-Rivière-du-Loup, de tout l'est du Québec et de la région Atlantique.

Grâce à ce programme, des initiatives de développement régional, jusqu'à ce jour paralysées, pourront enfin se concrétiser. C'est une initiative judicieuse qui s'imposait parce que, sous le gouvernement libéral, cette région a été négligée. On y instaurait des programmes où la bureaucratie avait plus d'importance que les retombées économiques.

Le programme Entreprise Atlantique aura des perspectives d'emploi pour mes commettants et ce, dans un avenir rapproché.

C'est tout à l'honneur du gouvernement conservateur qui a su assumer ses responsabilités et c'est un changement majeur par rapport à l'inertie de l'ancien gouvernement libéral.

* * *

LE BUDGET

L'AIDE SOCIALE

M. Jean-Guy Guilbault (Drummond): Monsieur le Président, le sort des Canadiens à faible revenu préoccupe beaucoup notre gouvernement.

Faisant suite à notre engagement d'orienter les programmes sociaux vers ceux qui en ont le plus besoin, le gouvernement propose, dans le budget du ministre des Finances (M. Wilson), de verser d'avance une bonne partie du crédit d'impôt-enfant et ce, afin d'aider les familles canadiennes à faible revenu et de réduire la demande pour les services d'escompteurs d'impôt.

Dorénavant, un paiement anticipé de $300 par enfant sera versé en novembre 1986 aux familles dont le revenu était inférieur ou égal à $15,000 en 1985.

Ce nouveau système de paiement anticipé réduira de plusieurs mois la période d'attente pour les familles admissibles. Environ un million de familles bénéficieront du paiement anticipé.

Cette mesure s'ajoute aux récentes modifications législatives qui limitent le pourcentage d'un remboursement d'impôt pouvant revenir à des escompteurs. Maintenant, les gens pauvres, les mères seules qui élèvent leurs enfants et les assistés sociaux n'auront plus besoin d'avoir recours à ceux-ci.

* * *

LA JEUNESSE

ON DEMANDE LA DÉMISSION DE LA MINISTRE D'ÉTAT (JEUNESSE)

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, l'Année internationale de la Jeunesse est finie, et «la Champagne est brûlée»!

Article 21 du Règlement

Des voix: Oh, oh!

Mme Copps: Maintenant, on sait qu'il y a environ 700,000 jeunes chômeurs au Canada et aucun mot dans le budget de M. Wilson n'a été dit au sujet des problèmes des jeunes chômeurs.

Monsieur le Président, j'aimerais demander au premier ministre (M. Mulroney) où est la ministre d'État (Jeunesse) (Mme Champagne)? Est-ce qu'elle est ici? Est-ce qu'elle est dans sa circonscription? Est-ce qu'elle parle pour les jeunes? Évidemment non, parce qu'on sait que son budget a été coupé au moins de la moitié. Et ce gouvernement qui a fait beaucoup de promesses auprès des jeunes chômeurs n'a rien fait concernant les emplois au Canada.

Je demande au ministre des Finances (M. Wilson) de créer des emplois pour les jeunes. Je demande au premier ministre de demander la démission de la ministre d'État (Jeunesse), parce qu'elle ne lutte pas pour les jeunes. Elle lutte seulement pour sa limousine et pour sa bureaucratie.

* * *

[*Traduction*]

LA PORNOGRAPHIE

ON DEMANDE UNE HAUSSE IMMÉDIATE DE LA TAXE D'ACCISE SUR LES PUBLICATIONS IMPORTÉES

Mme Jennifer Cossitt (Leeds-Grenville): Monsieur le Président, comme le savent les députés, la campagne visant à faire imposer des restrictions raisonnables à l'importation, à la distribution et à la vente de matériel pornographique au Canada ne va pas sans problème, surtout en raison de la liberté d'expression garantie par la Charte des droits et de l'absence d'une définition acceptable de ce qui est et de ce qui n'est pas obscène, offensant et dangereux pour la collectivité. Entretemps, ce matériel continue à envahir notre pays.

Je prie donc le gouvernement fédéral de songer à hausser immédiatement la taxe de vente et la taxe d'accise applicables à ce matériel offensant à 2,000 p. 100 au moins du prix de vente moyen de ces publications. Les personnes qui désirent ou qui recherchent ce genre de stimulation et de dégradation devront au moins se préparer à payer le prix fort.

* * *

LA STRATÉGIE DE PLANIFICATION DE L'EMPLOI

LES DIRECTIVES RELATIVES AUX PROJETS—L'ADMISSIBILITÉ DES BANDES INDIENNES

M. John Parry (Kenora-Rainy River): Monsieur le Président, un certain nombre de bandes indiennes et d'associations autochtones de ma circonscription ont exprimé leur inquiétude au sujet des directives strictes et parfois inefficaces visant les projets d'expansion de l'embauche aux termes de la stratégie de Planification de l'emploi. Plus précisément ces directives exigent que les participants au projet aient été sans travail durant au moins 24 des dernières 30 semaines. Cela signifie que dans les économies où le chômage est saisonnier ou fort élevé, certains chômeurs compétents peuvent ne pas avoir la possibilité de se porter candidats à de nouveaux emplois.

Dans deux cas, c'est-à-dire le programme de formation de Big Trout Lake et le programme de formation en télévision de Wawatay, la souplesse s'impose pour recruter les meilleurs candidats possibles pour ces entreprises.

• (1415)

Je sais que les directives permettent au programme d'être uniforme et juste, deux qualités précieuses, mais elles ne devraient pas différer ni limiter le succès d'un groupe en particulier. Je demande à la ministre de songer à soustraire ces deux organismes à l'application des directives et de réexaminer la situation d'autres entreprises qui pourraient lui être signalées. Afin de faciliter la création d'emplois, j'estime que cette recommandation est valable, qu'elle mérite qu'on l'examine de façon positive et qu'on lui donne suite sans délai.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RÉGIONAL

LES DISPOSITIONS CONTENUES DANS LE BUDGET

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. La plus grosse coupure du budget fédéral est la diminution de 6 milliards de dollars de l'enveloppe du développement régional pour 1987. C'est cette enveloppe qui sert à créer des emplois et des débouchés dans les régions les moins favorisées de notre pays.

Pourquoi demande-t-on aux régions qui ont les plus gros problèmes économiques de supporter l'essentiel du fardeau imposé aux régions par le budget?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je suis désolé d'avoir à le répéter, mais le chef de l'opposition se trompe.

M. Crosbie: Comme d'habitude.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Je pense qu'il ferait bien de se trouver d'autres chercheurs s'il ne fait pas son travail lui-même. En 1985-1986, le montant a été de 12.465 milliards. C'est à la page 31, monsieur le Président. En 1986-1987, ce chiffre descendra à 11.080 milliards. Je pense que cela représente une baisse d'environ 380 millions de dollars.

Cette diminution correspond à la suppression de subventions superflues à des entreprises principalement axées sur les régions les plus prospères de notre pays. Nous avons fait tout ce que nous avons pu pour éviter de restreindre les dépenses dans les régions les plus durement frappées de notre pays. Je suis sûr que le député se rend compte qu'avec le Programme Entreprise Atlantique nous avons mis particulièrement l'accent sur le Canada atlantique en raison des taux de chômage élevés de cette région.

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT À L'ÉGARD DES RÉGIONS DÉFAVORISÉES

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, les chiffres que je citais étaient les chiffres de 1984-85 du précédent gouvernement qui prévoyait 14.7 milliards de dollars pour 1987. Le gouvernement actuel a ramené ce montant à 9.8 milliards. Et ce sont des faits que j'ai vérifiés moi-même, monsieur le Président.

[*Français*]

Pourquoi les régions les plus pauvres de notres pays doivent-elles porter le fardeau de la réduction du déficit? Si le ministre n'est pas capable de traiter les contribuables ni les individus de façon équitable, pourquoi ne traite-il pas au moins les différentes régions pauvres de notre pays avec une certaine justice?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, la position de principe et la politique de notre gouvernement sont d'octroyer des crédits à ceux qui en ont le plus besoin. C'est cette philosophie qui transparaît dans toute la gestion de nos programmes de développement économique et régional. Nous avons supprimé les subventions qui n'étaient plus nécessaires dans les régions les plus favorisées du Canada et axé les économies sur les régions qui en ont le plus besoin, comme le Canada atlantique. Le Programme entreprise atlantique est le meilleur exemple que je puisse donner de ce que nous avons accompli dans ce sens avec le budget.

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, j'aurai l'occasion d'y revenir cet après-midi.

LE PRINCIPE DE L'ÉGALITÉ RÉGIONALE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, la Constitution canadienne prévoit maintenant l'égalité régionale au cœur même du principe de la Confédération. Pourquoi abandonne-t-il le principe de l'égalité des chances pour nos régions dans son récent budget?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le chef de l'opposition n'est manifestement pas capable d'ajuster le tir des questions qu'il a préparées avant d'arriver à la période des questions. Les réponses à ses deux premières questions montrent clairement que nous n'avons rien fait de tel. Nulle part nous n'avons renoncé à mettre l'accent sur le développement régional. Bien au contraire, nous l'avons accru avec le Programme Entreprise Atlantique ainsi qu'avec les prestations que nous octroyons aux habitants du nord du Canada.

Mme Mitchell: Et la Colombie-Britannique?

* * *

[*Français*]

LE BUDGET

ON DEMANDE DES PRÉCISIONS SUR LES PRÉVISIONS CONCERNANT LES REVENUS ET LE DÉFICIT

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, depuis le discours sur le budget, plusieurs faits sont venus contredire les chiffres du ministre des Finances et ainsi affecter sa crédibilité en ce qui concerne les projections de revenus et surtout du déficit. Monsieur le Président, ma question est la suivante: Comment le ministre des Finances peut-il expliquer qu'aux pages 27 et 28 de ses documents budgétaires il nous donne comme perspective d'investissement une croissance réelle de 7 p. 100, c'est-à-dire, plus l'inflation, 11 p. 100, alors que Statistique Canada publiait ce matin des chiffres selon lesquels la croissance des investissements dans l'entreprise ne serait que de 2.5 p. 100 en dollars courants? Comment

expliquer cet écart de 11 p. 100 à 2.5 p. 100 en l'espace de quelques jours?

● (1420)

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je prie le député de se rappeler quelle était la situation il y a un an. Les projets d'investissement étaient d'environ 4 p. 100 inférieurs à ce qu'ils seront dans les faits. D'après le Conference Board, la confiance des milieux d'affaires est de 20 p. 100 supérieure à ce qu'elle était l'an dernier. Cela me porte à croire que les investissements des sociétés atteindront un niveau record cette année.

[*Français*]

ON DEMANDE POURQUOI LES CHIFFRES DE STATISTIQUE CANADA N'ONT PAS ÉTÉ UTILISÉS

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, si le ministre des Finances ne croit pas dans les chiffres de Statistique Canada, il devrait l'abolir. Mais s'il y croit, pourquoi n'a-t-il pas tenu compte de cette enquête faite auprès de 25,000 entreprises qui indiquent que leur croissance d'investissement ne serait que de 2.5 p. 100 en dollars courants? Pourquoi n'a-t-il pas pris ces chiffres qui viennent, effectivement, d'une agence gouvernementale?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, ma réponse à la première question vaut également pour la deuxième. Il faut faire preuve de jugement.

M. Garneau: Vous avez raison et Statistique Canada a tort.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Les données publiées par Statistique Canada sont le résultat d'une enquête limitée sur les perspectives d'investissement. L'an dernier, la même enquête avait sousestimé le taux de croissance de l'économie et je pense que la chose va se reproduire.

* * *

LES FINANCES

L'ACCROISSEMENT DES RÉSERVES DE DEVISES—LE MONTANT DES EMPRUNTS DU GOUVERNEMENT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, c'est au ministre des Finances que je m'adresse. Les familles moyennes, sachant qu'elles devront faire face à une hausse d'impôt de $1,300 par suite de l'exposé économique de l'automne 1984, du précédent budget et du budget actuel, en ont plein le dos. Nous avons appris ce matin qu'en raison de l'incompétence du gouvernement, le ministre avait dû emprunter le mois dernier 2.5 milliards de dollars. C'était l'emprunt le plus considérable contracté en un mois de toute l'histoire de notre pays. Le ministre pourrait-il dire au Canadien moyen combien lui coûtera ce nouvel emprunt du gouvernement du Canada?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député sait que nous avons discuté hier ce chiffre de $1,300. J'ai signalé alors trois domaines précis où ses chiffres, comme d'habitude, sont inexacts. Nous en reparlerons vraisemblablement plus tard aujourd'hui.

A propos de l'utilisation des réserves de devises, j'aimerais signaler au député qu'en puisant dans nos réserves de dollars américains pour acheter des dollars canadiens, on ne fait que transférer de l'argent de notre compte de dollars américains à notre compte de dollars canadiens où il servira à financer l'achat par le gouvernement de biens et de services au Canada. Les contribuables canadiens ne subissent aucune perte.

M. Broadbent: Quand je participerai plus tard au débat, monsieur le Président, je répondrai au ministre qui conteste mes chiffres.

M. Hnatyshyn: Ne fais pas fuir tous les députés, Ed.

M. Broadbent: Je tiens simplement à rappeler qu'il a tenu Marc Lalonde responsable de la hausse de 1 p. 100 de la taxe de vente fédérale. Je lui dirai qu'il avait le choix. Il n'était pas obligé d'imposer cette taxe. Cependant, je développerai cet aspect un peu plus tard.

M. Hnatyshyn: Il faudrait vous décider!

LE COÛT POUR LE CONTRIBUABLE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, le ministre a décidé d'augmenter nos réserves en empruntant 2.5 milliards de dollars en Europe, au Japon, et ailleurs. Est-il en train de nous dire maintenant que cet emprunt ne nous coûtera pas un cent?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, il faut emprunter pour financer le déficit que le gouvernement actuel, heureusement, parvient à réduire, mais qui avait atteint au cours des années précédentes des niveaux inégalés. Il faut assurer le service de la dette. On peut le faire en empruntant des dollars américains ou des yens japonais, comme en l'occurrence. Ces devises sont alors converties en dollars canadiens que le gouvernement du Canada utilise pour financer l'achat de biens et de services. Il s'agit tout simplement d'un transfert de ressources d'un compte à un autre, sans aucune perte d'argent.

LA CONTRE-VALEUR DU DOLLAR

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, le ministre est encore une fois passé à côté de la question. Les fonds passent d'un compte à l'autre, mais le gouvernement du Canada, comme les citoyens canadiens ou n'importe qui, doit rembourser l'argent qu'il emprunte, et cela, les Canadiens le comprennent.

Des voix: Exact!

M. Epp (Provencher): C'est exact. Enfin!

Mr. Broadbent: Oui.

Des voix: Bravo!

M. le Président: A l'ordre. La question, s'il vous plaît.

• (1425)

M. Broadbent: Je pose la question au ministre sans détour. Étant donné que, depuis la présentation du budget, les pressions exercées sur le dollar canadien ont été entièrement négatives, situation qu'il avait probablement prévue et pour laquelle il avait accumulé des réserves, voudrait-il dire franchement à la population combien coûteront ses emprunts de 2.5 milliards de dollars du mois dernier, qui représentent l'accroissement des réserves le plus considérable survenu en un seul mois de toute l'histoire du Canada?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le chef du Nouveau parti démocratique se rend enfin à la simple réalité. Quand on accuse un déficit, il faut rembourser, et il faut payer pour emprunter. C'est la simple réalité et c'est la raison fondamentale pour laquelle nous tentons de réduire le déficit.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: De combien?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Il prétend que je n'ai pas répondu à la dernière question. J'y ai répondu et je vais la lui expliquer encore une fois, lentement.

M. Broadbent: Restez à la Chambre pour le débat.

Une voix: Plus lentement, cela ne se peut pas.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Les emprunts se font en dollars américains, en deutsche marks, en francs suisses, en yens ou en dollars canadiens. Vous me suivez?

M. Broadbent: C'est très bien. Très bonne note, 9 sur 10.

* * *

LE BUDGET

ON DEMANDE DE NOUVELLES PROJECTIONS

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Monsieur le Président, le ministre a branché le dollar sur un appareil pour le maintenir en vie parce que le budget se trompe au sujet des prix pétroliers, parce qu'il se trompe au sujet des taux d'intérêt, et, nous l'avons appris ce matin, parce qu'il se trompe également au sujet des intentions d'investissement. Dans ces conditions, veut-il reconnaître qu'il se trompe au sujet du taux de croissance, qu'il se trompe donc fatalement au sujet du montant des recettes, et qu'il doit fatalement se tromper dans sa projection du déficit? Est-ce qu'il veut nous présenter des projections réalistes, fondées sur la situation réelle et non sur celle qu'il se plaît à imaginer?

Des voix: Bravo!

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'imagine que le parti libéral doit s'y connaître quelque peu en fait de machines à maintenir en vie.

Des voix: Oh, oh!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Nous avons déjà parlé de ces questions de prévisions qui sont dans le budget, et des projections. Mon hon. collègue de Mississauga-Sud a essayé de soulever cela hier, mais sa question a bien fait voir que les projections que nous utilisons dans ce budget sont des projections prudentes. Le chiffre de 9.5 p. 100 retenu pour les taux d'intérêt va se révéler tout à fait juste, je pense. Je signalerai au député que, comme je l'avais dit, le dollar s'est montré solide ces derniers jours.

M. le Président: A l'ordre. C'est trop long.

LE PRIX PRÉVU POUR LE PÉTROLE BRUT

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Monsieur le Président, il va falloir que j'aille chercher des réponses ailleurs. Je vais m'adresser à la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et lui poser ma question supplémentaire. Elle sait que le pétrole du Texas occidental est tombé à moins de $12 le baril. Veut-elle prendre la parole pour nous dire si elle a informé le ministre des Finances que son prix de $22.50 est crétin, et qu'en fait les prix pétroliers vont être beaucoup plus bas et que ses recettes risquent d'être réduites d'un montant pouvant atteindre le milliard?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le Conference Board du Canada affirme que ses projections de prix pétroliers ne sont pas si éloignées des nôtres. J'ai parlé à plusieurs sociétés pétrolières qui m'ont dit également que leurs projections pour le prix du pétrole ne sont pas tellement éloignées des nôtres.

M. Riis: Nommez-les!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Comme je l'ai dit, le fin mot de l'histoire dont il veut parler, c'est l'effet que cela va avoir sur le déficit. L'incidence de la baisse des prix pétroliers sur le déficit est compensée par un état plus vigoureux de l'économie, par la baisse des taux d'intérêt et d'inflation, par une plus forte croissance chez nous et chez nos partenaires commerciaux. L'effet net, le fin mot de l'histoire, est légèrement favorable pour le gouvernement fédéral.

LES CONSÉQUENCES DES AUGMENTATIONS D'IMPÔT

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, ma question s'adresse aussi au ministre des Finances. Il refuse de parler de ce que l'emprunt de ce mois-ci coûtera au contribuable canadien. Il dit que le chiffre de $1,305 est faux. Le ministre peut-il fournir à la Chambre des chiffres pour montrer les conséquences non seulement de l'augmentation de l'impôt sur le revenu, mais aussi des trois taxes de vente, des trois taxes sur l'essence, des deux taxes sur les boissons alcooliques et le tabac, de la majoration des cotisations au Régime d'assurance-chômage et des diverses autres augmentations de taxe et de frais qui ont été apportées depuis son entrée en fonction en septembre 1984?

● (1430)

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'ai déjà dit au député qu'il était important de partager le fardeau de ces hausses d'impôt pour que le coût de la réduction du déficit ne soit pas assumé seulement par les démunis ou par ceux qui habitent les régions défavorisées.

Je lui signale cependant que le revenu personnel disponible a augmenté de 8 p. 100 en 1985 et que l'on prévoit de nouvelles hausses de 6.3 en 1986 et de 5 p. 100 en 1987.

M. Broadbent: Maintenant répondez à la question.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Tous ces chiffres tiennent compte des conséquences de ces impôts.

LES CONSÉQUENCES POUR LA FAMILLE MOYENNE

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, je voudrais essayer encore une fois de poser ma question au ministre le plus simplement possible. Je parlerai lentement. Le ministre peut-il fournir à la Chambre les chiffres montrant les conséquences sur la famille canadienne moyenne de toutes les hausses d'impôt apportées par le gouvernement depuis son arrivée au pouvoir pour prouver que notre chiffre de $1,305 est erroné?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, si je puis me reporter à une conversation téléphonique que j'ai eue avec le chef du Nouveau parti démocratique . . .

M. Deans: Pourquoi ne dites-vous pas le numéro?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Son chiffre de $1,300 tient compte notamment de l'augmentation de la taxe de vente proposée par le parti libéral dans le budget de 1983, je pense.

M. Deans: Que vous avez vous-même appliquée.

M. Broadbent: Vous avez vous-mêmes appliqué cette augmentation. Qu'essayez-vous de dire?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Le chiffre tient compte aussi de l'augmentation des cotisations au régime d'assurance-chômage que la loi nous oblige à apporter et des frais d'indemnisation pétrolière que nous avons supprimés, mais que la loi exigeait.

M. Broadbent: Pas du tout.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Il y a donc selon moi une erreur d'environ $450 dans le montant que le NPD avance.

M. le Président: A l'ordre.

L'ÉNERGIE

LE PRIX PRÉVU POUR LE PÉTROLE BRUT

M. Russell MacLellan (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. A la page 23 de son document budgétaire intitulé *Vers une expansion soutenue: Perspectives économiques du Canada, 1986-1991*, il dit que ses prévisions budgétaires sont fondées sur le prix du pétrole brut en 1986, soit $22.50 le baril; pourtant, dans le tableau 4 à la page 21 du même document, il indique que le prix d'un baril de pétrole brut sera de $23.88 en 1986. Pourquoi cet écart dans les prévisions du ministre?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, ces données me laissent perplexe, car le parti auquel le député appartient jongle parfois avec les chiffres. Je vais les vérifier avant de répondre au député.

LA POSITION DU MINISTRE

M. Russell MacLellan (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur le Président, l'écart est évident et le ministre n'est pas sûr des données qu'il utilise. De toute façon, les deux sont erronées. Le ministre va-t-il avouer que j'ai raison et admettre qu'il doit repartir à zéro?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, pourquoi repartir à zéro, le budget est un petit chef-d'œuvre!

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): L'expression du visage des députés de l'opposition me donne raison. J'ai déjà répondu à cette question.

* * *

LES FINANCES

LES CONSÉQUENCES DES HAUSSES FISCALES

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Pourquoi ne révèle-t-il pas tout simplement la vérité aux Canadiens en déposant à la Chambre des données sur les conséquences globales des hausses fiscales qu'il a décrétées depuis l'élection de son gouvernement?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, ces données figurent noir sur blanc dans les différents documents présentés à la Chambre. Le député devrait prendre la peine de les consulter.

LE CALCUL DES HAUSSES D'IMPÔT

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, le ministre des Finances ne reconnaît-il pas que mon parti a vu juste lorsqu'il a établi que ses trois budgets représentaient des hausses d'impôt de $1,300 pour la famille moyenne?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Non, monsieur le Président, je le répète pour la troisième fois. Il y a trois éléments des calculs du député avec lesquels je ne suis pas d'accord. Ces hausses sont peut-être imputables au gouvernement précédent ou à la loi qui est faite ainsi, mais qu'on ne vienne pas me les reprocher . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): . . . car la loi dicte notre conduite.

J'ai parlé des hausses fiscales représentant quelque $800 que je ne conteste pas d'ailleurs. Ces hausses ont un but précis: Assurer que les régions les plus démunies ne soient pas touchées par des compressions budgétaires majeures . . .

M. le Président: A l'ordre, je vous prie.

* * *

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RÉGIONAL

LES CONSÉQUENCES DU BUDGET

M. Dave Dingwall (Cape Breton-Richmond-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Il n'est pas sans savoir qu'en Colombie-Britannique, dans la région de l'Atlantique et dans certains coins du Québec et de l'Ontario, le taux de chômage est excessivement élevé. Pourrait-il nous expliquer en quoi il est juste de sabrer dans l'enveloppe réservée au développement économique régional, et, du même coup, de priver les Canadiens de ces régions d'emplois et les industries d'aide, nuisant ainsi à la stabilité des localités concernées et enlevant tout espoir à ces gens? Pourquoi a-t-il pris cette mesure extrêmement dure à l'égard des régions pauvres du pays?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député devrait être très heureux de la mise en œuvre du programme Entreprise Atlantique prévu dans ce budget.

Cependant, j'ai déjà répondu à la question même que le député pose. Nous n'avons pas fait ce dont il nous accuse. Nous avons supprimé du budget consacré au développement économique régional les subventions aux entreprises qui ne sont plus efficaces et ne permettent plus de réaliser les objectifs visés au départ. Nous tentons de remédier à la situation catastrophique que nous a laissée le gouvernement précédent.

ON DEMANDE DE JUSTIFIER LES COMPRESSIONS

M. Dave Dingwall (Cape Breton-Richmond-Est): Monsieur le Président, le ministre ne comprend-t-il pas que les compressions de 12.4 p. 100, 9.8 p. 100, 11 p. 100 et 42 p. 100 respectivement imposées aux ministères de l'Expansion industrielle régionale, des Transports, des Pêches et des Océans et de l'Énergie, des Mines et des Ressources, portent un coup si dur à bon nombre des régions les plus pauvres du pays qu'elles tomberont encore davantage en-dessous du seuil de la pauvreté? Pourrait-il justifier ces compressions?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le chômage a baissé dans la région de l'Atlantique et il continuera à le faire. Le député ne veut certainement pas affirmer que d'une part, le gouvernement doit continuer à injecter de l'argent dans le sud-ouest de l'Ontario, où on peut pratiquement parler de plein emploi, et d'autre part, il faut laisser les taux d'intérêt monter au point que toutes les régions du pays en souffrent. Notre politique financière et industrielle est tout à fait sensée, et cela fait changement.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LE SONDAGE DEMANDÉ PAR LE MINISTÈRE—LA DIVULGATION DES NOMS DE PRESTATAIRES

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur le Président, j'ai dans la main un exemplaire de questionnaire et de manuel dont la firme privée Peat Marwick s'est servi pour faire un sondage sur les bénéficiaires de l'assurance-chômage. Ce sondage, demandé par les services de la ministre, a coûté $187,000. La ministre admettra-t-elle à la Chambre qu'elle n'a pas autorisé ses collaborateurs à divulguer à Peat Marwick le nom et le numéro de téléphone des prestataires de l'assurance-chômage en 1985? Va-t-elle également présenter ses excuses à ceux d'entre eux dont le nom a été divulgué, ce qui enfreint l'article 114 de la Loi sur l'assurance-chômage où il est stipulé que les renseignements sont confidentiels?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je puis assurer au député que je n'étais pas au courant des détails d'un sondage en particulier. Cependant, je tiens à ce qu'il sache que des recherches se déroulent continuellement au ministère. En 1982 et 1984, on a fait des sondages sur les chômeurs dont les prestations étaient épuisées. Je suis toutefois préoccupée par cette éventuelle atteinte à la vie privée et j'ai demandé une enquête immédiate sur cette affaire. A ce sujet, je suivrai certainement les conseils du Commissaire à la vie privée.

ON DEMANDE L'ASSURANCE QU'ON NE VIOLERA PAS LE CARACTÈRE CONFIDENTIEL DES RENSEIGNEMENTS

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur le Président, puisqu'il s'agit clairement d'une infraction à l'article 114 de la Loi et que la ministre n'a pas donné son autorisation, va-t-elle donner l'assurance à la Chambre et, plus important encore, aux prestataires de l'assurance-chômage, que ses services ne violeront plus jamais le caractère confidentiel de ces renseignements?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, comme je l'ai dit au député, je cherche à établir si l'on a ou non infraction. Je tiens à l'éviter tout autant que le député. C'est pourquoi j'ai dit que je suivrai les conseils du Commissaire à la vie privée à cet égard. Dès que je les aurai reçus, j'en ferai part au député et à ses collègues.

• (1440)

ON S'INSURGE CONTRE LE FAIT QUE DES BRIGETEURS REÇOIVENT DES PRESTATIONS

M. Andrew Witer (Parkdale-High Park): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Selon de récents reportages, quelque 1,400 maçons de la région métropolitaine de Toronto toucheraient des prestations d'assurance-chômage alors que les entrepreneurs en construction ont constitué un comité de main-d'œuvre d'urgence afin de les aider à trouver des maçons qualifiés pour répondre à la demande suscitée par le marché domiciliaire actuellement en plein essor. Ces reportages sont-ils véridiques et, dans l'affirmative, quelles mesures la ministre compte-t-elle prendre pour veiller à ce qu'on n'abuse pas du régime d'assurance-chômage et que seuls ceux qui sont vraiment incapables de trouver du travail touchent des prestations?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je tiens à assurer au député que s'il y a du travail disponible et si les gens peuvent trouver du travail dans leur domaine, ils ne devraient pas toucher de prestations d'assurance-chômage. Je tiens cependant à dire également au député que nous avons des ententes avec les bureaux de placement qui nous informent s'il y a ou non des gens en chômage dans un domaine donné.

Quant à la situation à Toronto, j'ai demandé à mes fonctionnaires de déterminer immédiatement s'il y a ou non des entrepreneurs qui communiquent leurs offres d'emploi aux bureaux de placement, si ces derniers transmettent ou non ces offres d'emploi aux maçons, et si les maçons acceptent ou non les offres d'emploi qui leur sont faites. Dès que j'aurai cette information, je pourrai prendre les mesures qui s'imposent.

LES ARRANGEMENTS FAITS PAR LE MINISTRE AVEC LES BUREAUX DE PLACEMENTS

M. Bob Pennock (Etobicoke-Nord): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la même ministre. A propos des bureaux de placement syndicaux, la ministre peut-elle dire à la Chambre pourquoi celui des briqueteurs et certains autres jouissent de privilèges spéciaux et sont dispensés de faire rapport aux centres de chômage et combien de syndicats et d'organismes jouissent de ces privilèges spéciaux?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, selon un usage établi depuis longtemps, le ministère de l'Emploi et de l'Immigration collabore avec la main-d'œuvre pour faire des arrangements avec les bureaux de placement syndicaux partout au Canada. Il en est ainsi depuis assez longtemps. Nous avons constaté que c'était une aide salutaire qui permettait d'assurer que les emplois sont remplis par l'intermédiaire des bureaux de placement. J'espère que cette façon de procéder sera maintenue.

* * *

LES DROITS À L'ÉGALITÉ

L'ÉLIMINATION DE LA RETRAITE OBLIGATOIRE

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice. A la suite de la nouvelle loi sur l'égalité, le ministre a annoncé l'élimination de la retraite obligatoire pour les fonctionnaires, mais pas pour les dizaines de milliers de travailleurs des entreprises du secteur privé qui sont réglementées par le gouvernement fédéral. Le ministre peut-il nous dire pourquoi ces travailleurs ne peuvent bénéficier dès maintenant des dispositions interdisant la discrimination fondée sur l'âge?

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, apparemment la députée n'a pas lu ce rapport en détail. Nous y disons que les mêmes règles s'appliqueront au secteur privé, mais qu'il y aura une période de transition pour lui permettre de s'organiser et de réviser les contrats de travail. Le même principe s'appliquera. La fonction publique peut agir plus rapidement étant donné que le président du Conseil du Trésor a déjà pris les mesures qui entreront immédiatement en vigueur. Le secteur privé n'est pas dans une situation aussi privilégiée. Si la députée se donne la peine de lire le rapport, elle verra ce qu'il en est.

LA NORME APPLICABLE À L'INDUSTRIE

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, je peux assurer au ministre que je sais très bien lire et que son document manque pour le moins de clarté. Je voudrais savoir quelle justice et quelle égalité les employés de banque, les hôtesses de l'air et les cheminots peuvent espérer obtenir du gouvernement vu que la décision de les mettre à la retraite ne tiendra pas compte de leur rendement, mais de leur âge et que l'âge normal de la retraite constitue une norme qui s'applique à toute l'industrie.

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, voici ce qu'il est dit à la page 9 de ce document historique que nous avons publié hier:

> Toutefois, étant donné que l'abolition de la retraite obligatoire aura une incidence sur les relations de travail dans le secteur privé, le gouvernement consultera les employeurs de ce secteur et les organisations de travailleurs avant d'adopter quelque mesure . . .

Le gouvernement précédent n'a pas consulté qui que ce soit au sujet de quoi que ce soit. Nous commençons par consulter les gens après quoi nous agissons.

Des voix: Bravo!

* * *

LES FINANCES

L'IMPOSITION DE TAXES

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): Monsieur le Président, j'ai écouté très attentivement les réponses que le ministre des Finances a données aujourd'hui au sujet du prélèvement d'indemnisation pétrolière et de la taxe de vente qui sont entrés en vigueur en octobre 1984, et elles m'ont fort surpris. Ma question est toute simple. Qui a instauré ces taxes, le ministre ou Darth Vader?

Des voix: Oh, oh!

M. Epp (Provencher): Darth Vader de *La guerre des étoiles*. C'est le type qui a pris la relève.

M. Turner (Vancouver Quadra): Il travaille pour vous.

M. le Président: A l'ordre.

M. Broadbent: Devez-vous y réfléchir, Michael?

M. le Président: A l'ordre.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Il est membre du Nouveau parti démocratique. Monsieur le Président, Marc Lalonde a instauré une hausse de la taxe de vente. Je crois que c'est Allan MacEachen qui a instauré le prélèvement d'indemnisation pétrolière, et les primes d'assurance-chômage existent depuis très longtemps.

Des voix: Bravo!

* * *

LE BUDGET

ON DEMANDE LE RETRAIT

M. Langdon: Monsieur le Président, cela aurait pu être un coup de R2D2.

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): J'ai une question sérieuse à poser au ministre. Étant donné les attaques lancées contre toutes les hypothèses sur lesquelles le budget est basé, le ministre est-il disposé à retirer son budget et à recommencer?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je suppose que le député est là-bas dans cet autre monde avec Darth Vader.

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Ma réponse est toute simple . . .

Une voix: Il est déphasé.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Oui, il est déphasé. La réponse est toute simple: je m'en tiens à ces projections. Le taux d'intérêt de 9.5 p. 100 sera réaliste je pense. En ce qui concerne les hypothèses sur le prix du pétrole, comme je l'ai déjà dit à sept reprises, je pense, si le prix du pétrole baisse, les deux se compensent . . .

M. le Président: A l'ordre. Je crois que le ministre a eu assez de temps pour répondre.

* * *

[*Français*]

LES FEMMES

ON DEMANDE DES PRÉCISIONS SUR LE PROGRAMME RELATIF À LA PROMOTION DE LA FEMME

Mme Lucie Pépin (Outremont): Monsieur le Président, je désire poser une question au secrétaire d'État.

Le budget présenté la semaine dernière prévoit la réduction des dépenses des ministères. Monsieur le Président, j'aimerais que le ministre nous assure que le programme ayant trait à la promotion de la femme, au Secrétariat d'État, ne sera pas aboli, comme on le craint dans certains milieux.

L'hon. Benoît Bouchard (secrétaire d'État du Canada): Monsieur le Président, actuellement, nous sommes en train d'effectuer les analyses concernant les compressions budgétaires et nous serons en mesure, en temps et lieu, d'annoncer à la Chambre et à l'ensemble des Canadiens la bonne gestion des budgets de mon ministère.

ON DEMANDE JUSQU'OÙ LE GOUVERNEMENT ENTEND RÉDUIRE LE BUDGET DU PROGRAMME RELATIF À LA PROMOTION DE LA FEMME

Mme Lucie Pépin (Outremont): Monsieur le Président, le ministre a coupé d'au moins 12 p. 100 le programme ayant trait à la promotion de la femme pour l'année 1986-1987, compte tenu de l'inflation.

Le ministre peut-il nous dire jusqu'où il est prêt à aller? Quelle limite, quel pourcentage est-il prêt à concéder au ministre des Finances pour réduire encore le budget du programme relatif à la promotion de la femme?

L'hon. Benoît Bouchard (secrétaire d'État du Canada): Monsieur le Président, je ne peux donner aucune assurance à l'honorable députée sauf que, normalement, ce n'est pas moi qui concède des choses au ministre des Finances. C'est le ministre des Finances qui m'en concède.

* * *

[*Traduction*]

LES FINANCES

LA CONTRE-VALEUR DU DOLLAR—L'INCIDENCE SUR LES DENRÉES ALIMENTAIRES

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Les familles à revenus faible et moyen paient très cher le manque de confiance dans la politique économique du gouvernement. Est-il juste qu'une famille moyenne paie, à la suite de la chute du dollar, $100 de plus pour se nourrir, outre l'augmentation du fardeau fiscal qu'elle devra subir et les coupes sombres dans les services qui lui sont offerts?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, tout le monde sait que l'adoption de la politique néo-démocrate aurait causé l'effondrement complet du cours du dollar canadien. C'est pourquoi nous prenons, dans le budget, des mesures tendant à stabiliser notre devise.

Je voudrais préciser à la députée que les familles à faible revenu profitent d'une augmentation du crédit d'impôt pour enfants, du paiement accéléré de ce crédit, du crédit d'impôt remboursable au titre de la taxe de vente et des 100 millions de dollars prévus pour aider les assistés sociaux à se trouver un travail et à s'acclimater davantage au marché du travail. Ce sont de véritables avantages . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Je sais que le ministre peut être plus bref que cela.

* * *

● (1450)

LA SÉCURITÉ SOCIALE

ON DEMANDE LA PLEINE INDEXATION DES ALLOCATIONS FAMILIALES

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, étant donné le fardeau fiscal supplémentaire que le ministre impose aux familles et l'augmentation des dépenses alimentaires qui découle de sa politique économique—ce qui, bien entendu entraîne une augmentation du coût de la vie pour toutes les familles qui ont des enfants—le ministre prendra-t-il des mesures, afin de réindexer les allocations familiales et le crédit d'impôt pour enfants au coût réel de la vie?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, la députée n'a jamais vraiment compris l'objectif que nous visons en modifiant les prestations au titre de la famille. Le programme de prestations au titre de la famille a trois éléments. L'exemption d'impôt pour enfants, qui profite aux Canadiens à revenu supérieur, a été réduite et le crédit d'impôt pour enfants, qui s'adresse aux familles à faible revenu, a été augmenté. Nous avons également modifié l'indexation des prestations familiales. Ces trois modifications aboutissent à venir en aide aux Canadiens à faible revenu en puisant dans les poches des Canadiens à revenu supérieur. C'est assurément une excellente politique sociale.

* * *

[*Français*]

LES FORÊTS

L'INDUSTRIE DU BOIS DE SCIAGE—LES NÉGOCIATIONS SUR LE LIBRE-ÉCHANGE—L'IMPACT

M. Marc Ferland (Portneuf): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État (Forêts).

Les experts nous disent que l'industrie du bois de sciage a connu une excellente année en 1985, à cause de l'augmentation impressionnante de 18.5 p. 100 de mises en chantier.

Le ministre pourrait-il nous dire si l'opposition dit vrai lorsqu'elle voit les négociations pour améliorer nos échanges avec les États-Unis comme une menace contre l'industrie?

[*Traduction*]

L'hon. Gerald S. Merrithew (ministre d'État (Forêts)): Monsieur le Président, j'apprécie beaucoup l'intérêt soutenu que le député et, en fait, d'autres députés portent à la question du commerce des produits de la forêt. Bien sûr, le fait est que le bois d'œuvre se vend librement à l'heure actuelle entre le Canada et les États-Unis, à tel point que nous avons déjà accaparé le tiers du marché américain. Il est naturel que cela suscite des réactions protectionnistes, comme c'est le cas d'ailleurs, même si le Canada ne subventionne nullement son industrie. Deux études américaines l'ont prouvé. J'estime qu'un libre-échange plus élargi avec les États-Unis va contribuer à aplanir ou à alléger . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LES PLUIES ACIDES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. Nous apprenons, avec ahurissement, à la lecture du budget des dépenses du ministère pour 1986-1987, que celui-ci a changé sa politique sur les pluies acides. Jusqu'à présent, le gouvernement voulait réduire les émissions qui sont la cause des pluies acides. Dans le budget des dépenses de cette année, on apprend que le gouvernement veut maintenant réduire les effets des pluies acides sur l'environnement.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Voilà déjà plusieurs déclarations. Veuillez poser votre question.

M. Caccia: Pourquoi faisons-nous marche arrière de cette façon, à la veille du sommet de Washington entre le premier ministre et le président Reagan?

L'hon. Tom McMillan (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je peux dire au député de Davenport, avec respect, qu'il ne sait pas de quoi il parle.

Des voix: Oh, oh!

M. Caccia: Lisez votre propre budget des dépenses.

M. McMillan: Le gouvernement a fait davantage pour la question des pluies acides en 18 mois que le parti libéral en 18 ans de pouvoir.

Des voix: Bravo!

LES ÉRABLES

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, au lieu de nous sortir ces histoires, le ministre de l'Environnement pourrait peut-être nous donner une réponse sérieuse. Vu le changement de politique que traduit son propre budget des dépenses, a-t-il l'intention de mettre un parapluie au-dessus de chaque érable du pays?

L'hon. Tom McMillan (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, le député n'est-il pas au courant que le gouvernement a mis de côté 300 millions, dont 150 seront utilisés directement à la réduction des pluies acides à la source? Ne se rend-il pas compte que nous avons signé un accord général avec toutes les provinces de l'est pour réduire de 50 p. 100 les émissions d'ici 1994, par rapport aux chiffres de 1980? Ne sait-il pas que je suis sur le point de signer des accords avec l'Ontario, le Québec et d'autres provinces? Pendant qu'il était ministre de l'Environnement il n'a pas pu en signer un seul, encore moins sept.

Questions orales

LES SITES D'ENFOUISSEMENT DE DÉCHETS RADIOACTIFS AUX ÉTATS-UNIS

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre et a trait elle aussi au sommet. Comme il le sait sans doute, le gouvernement manitobain souhaite que la question de l'établissement éventuel de sites d'enfouissement de déchets radioactifs près de la frontière canado-américaine figure à l'ordre du jour de la réunion entre lui et le président des États-Unis. Pourrait-il nous dire s'il a réussi à la faire mettre à l'ordre du jour, et l'abordera-t-il avec le président Reagan?

[*Français*]

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, effectivement nous allions discuter de tout sujet d'intérêt mutuel, y compris celui-là.

[*Traduction*]

LA POLLUTION DE LA RIVIÈRE NIAGARA

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. S'est-il également efforcé, comme il l'a dit il y a quelques semaines, de faire inscrire à l'ordre du jour du sommet la question de l'assainissement de la rivière Niagara?

[*Français*]

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): J'ai mentionné, monsieur le Président, que nous allions discuter de toute question importante, de dimension bilatérale, et cela comprend bien sûr la question que soulevait mon honorable ami.

* * *

[*Traduction*]

L'IMPÔT SUR LE REVENU

LES IMPÔTS DES PARTICULIERS

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard-Anjou): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Le *Financial Post* de cette semaine explique de quelle manière les changements proposés dans son dernier budget nuisent aux petites entreprises et aux familles de la classe moyenne. Peut-il nous expliquer pourquoi le contribuable gagnant $40,000 par année devra payer $812 de plus en 1987, alors que le contribuable gagnant $150,000 paiera pour la même année $5,470 de moins?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'ai en main un communiqué de M. John Bulloch qui est le porte-parole de nombreuses petites entreprises au Canada. Il y affirme qu'il se trouve dans le budget des changements très fondamentaux à long terme auxquels il souscrit avec grand enthousiasme. Il soutient également que le plan fiscal du gouvernement s'est révélé efficace, qu'il sera rentable et qu'il fera du Canada le chef de file des pays industrialisés au chapitre de la croissance économique et de la création d'emplois. Il ajoute que les changements apportés au régime fiscal dans les deux derniers budgets favorisent les petites entreprises plutôt que les grandes entreprises bien établies. Notre parti défend les intérêts de la petite entreprise.

[*Français*]

ON DEMANDE POURQUOI LE GOUVERNEMENT A RÉDUIT LES IMPÔTS DES GRANDES SOCIÉTÉS ET IMPOSÉ UNE SURTAXE À LA PETITE ENTREPRISE

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard-Anjou): Je désire poser une question supplémentaire, monsieur le Président. Pourquoi le ministre des Finances a-t-il réduit les impôts des grandes sociétés et imposé une surtaxe de 3 p. 100 à la petite entreprise?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député a oublié de rappeler que nous avons supprimé la taxe de 12.5 p. 100 perçue sur les dividendes des petites entreprises, ce qui économisera de l'argent à ces dernières et leur épargnera de nombreuses complications au chapitre de l'impôt. C'est là un très grand progrès en ce qui concerne le gouvernement, et c'est une initiative qui entre dans le cadre de son grand programme national d'aide aux petites entreprises canadiennes.

* * *

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

L'ANNONCE PROCHAINE DES PRIX INITIAUX DES GRAINS

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Il se souviendra qu'il y a un certain temps, il a affirmé à la Chambre que les Canadiens devraient approuver la politique agricole des États-Unis en dépit du fait qu'elle faisait fléchir le prix des céréales pour les agriculteurs canadiens. Le gouvernement annoncera-t-il d'ici quelques jours que les céréales des agriculteurs canadiens seront vendues à des prix initiaux réduits même si le ministre des Finances augmente les impôts sur les facteurs de production?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, il importe, je crois, de rétablir les faits. Je n'ai jamais louangé la politique agricole des États-Unis. J'ai fait une remarque sur le projet de loi sur l'agriculture aux États-Unis; j'ai parlé de deux ou trois aspects de l'affaire.

Quant à la deuxième partie de la question du député, le ministre chargé de la Commission canadienne du blé s'est absenté aujourd'hui pour vaquer aux affaires de l'État. Je tiendrai la question pour préavis et je suis persuadé que le ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé communiquera avec le député de Prince-Albert.

L'ÉTABLISSEMENT DE PRIX PARITAIRES

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, afin de pallier les prix inférieurs des produits agricoles, le ministre et ses collègues présenteront-ils un projet de loi analogue à celui sur l'établissement de prix paritaires et à la motion présentée par le député de Yorkton-Melville, afin d'assurer désormais le maintien des prix agricoles?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, on me dit que mon collègue, c'est-à-dire le ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé, a répondu au moins en partie à cette question. Le député devrait savoir que le gouvernement ne s'est pas opposé à la parité des prix. En effet, nous avons accepté la motion de son collègue qui a été renvoyée au comité permanent. Pour ma part, je préfère de

beaucoup la motion présentée par le député de Swift Current-Maple Creek.

M. le Président: A l'ordre, je vous prie.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LA DIVULGATION DES NOMS DE PRESTATAIRES

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. En réponse à une question précédente, elle n'a pas précisé si elle-même ou quelqu'un de son personnel avait autorisé la divulgation à Peat Marwick de cette information confidentielle que sont les noms des prestataires d'assurance-chômage. Voudrait-elle répondre sans ambages à la question?

● (1500)

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, j'ai mentionné tout à l'heure que le ministère effectuait constamment des enquêtes, comme il le faisait sous l'ancien gouvernement. Il est certain que mon bureau était au courant de ces enquêtes. Je ne connaissais pas le plan de recherche précis de l'enquête en question.

M. Gauthier: L'avez-vous autorisée?

LE RÔLE ET L'INFORMATION DES FONCTIONNAIRES

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Monsieur le Président, les fonctionnaires savaient-ils que la loi désigne clairement la ministre comme la seule personne autorisée à communiquer ces renseignements? Ses fonctionnaires le savaient-ils? N'a-t-elle aucun contrôle sur les gens de son ministère?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, comme je l'ai dit tout à l'heure, je fais enquêter sur toute cette affaire. Je transmettrai l'information avec plaisir au député et aux autres députés quand l'enquête sera terminée.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

INSULTES DONT LE DÉPUTÉ DE BOURASSA AURAIT ÉTÉ L'OBJET

M. le Président: Le député de Nunatsiaq (M. Suluk) m'a donné avis qu'il invoquerait la question de privilège.

M. Thomas Suluk (Nunatsiaq): Monsieur le Président, j'interviens sur la question de privilège que mon collègue, le député de Bourassa (M. Rossi), a soulevée. Il arrive que dans le feu de l'action on lance des paroles mal venues, qui sont de trop et que chacun regrette par la suite. A titre de représentant

d'un groupe culturel homogène qui n'en constitue pas moins une minorité au Canada, je suis très conscient de ce problème.

Je serais le dernier à dire ou à faire intentionnellement quoi que ce soit qu'on puisse interpréter comme une insulte envers d'autres groupes. Je regrette que cet incident ait fait perdre du temps à la Chambre et, en ce qui me concerne, l'affaire est close. Merci.

Des voix: Bravo!

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Hamilton Mountain (M. Deans) invoque le Règlement. Le député de Windsor-Ouest (M. Gray) veut-il intervenir sur la question de privilège?

M. Gray (Windsor-Ouest): Que je sache, monsieur le Président, le député ne s'est ni excusé ni rétracté.

M. le Président: Je vous en prie, à l'ordre s'il vout plaît.

M. Gray (Windsor-Ouest): Pour être acceptable . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. C'est le député de Bourassa (M. Rossi) qui a d'abord soulevé la question de privilège. Or, je vois maintenant que ce n'en était pas une. J'ai cru qu'il s'agissait d'un rappel au Règlement sur une question de langage, comme l'a sans doute fait alors le vice-président qui a pris l'affaire en délibéré. Il faut donc que je l'examine aussi.

Le député de Windsor-Ouest (M. Gray) peut difficilement soulever une objection avant que la présidence n'ait décidé si un autre député doit faire quelque chose ou non.

M. Guilbault (Saint-Jacques): Dans ce cas, pourquoi le laisser parler?

M. le Président: A l'ordre. Parce que le député a soulevé la question de privilège comme le député de Bourassa l'avait fait. La présidence ne peut pas dire d'avance s'il y a motif à soulever la question de privilège avant d'avoir entendu les arguments. Je peux cependant dire maintenant au député de Nunatsiaq (M. Suluk) qu'il n'a pas le motif pour soulever la question de privilège. A l'ordre.

M. Rossi: Puis-je défendre mon point de vue, monsieur le Président?

M. le Président: Non. A l'ordre. A l'ordre.

Le député de Bourassa a soulevé la question de privilège. Je lui dis maintenant, comme je viens de le dire au député de Nunatsiaq, que ni l'un ni l'autre n'ont de motifs suffisants pour soulever la question de privilège.

Si le député de Bourassa veut vérifier le compte rendu, il constatera que le vice-président lui a donné pas mal plus de temps pour s'expliquer que le député de Nunatsiaq vient d'en avoir.

A l'ordre. Le député de Bourassa voudra peut-être vérifier les feuillets bleus. La présidence a donc encore une question à trancher et y reviendra plus tard.

Pétitions

RECOURS AU RÈGLEMENT

L'INCENDIE SURVENU DANS L'ÉDIFICE DU SUD—LA SÉCURITÉ DES EMPLOYÉS

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Sauf erreur, à la suite d'un incendie qui s'est produit ce matin dans l'édifice du sud, les employés et les députés ont vidé les lieux en grande partie à cause des résidus d'amiante en suspension dans l'air.

Monsieur le Président, auriez-vous l'obligeance de demander aux personnes compétentes s'il est vrai que les gardiens de sécurité sont obligés de rester dans cet édifice sans masque de protection? Si c'est le cas, pourriez-vous veiller à ce qu'on leur remette immédiatement un masque de protection ou à ce qu'on les fasse sortir de l'édifice?

M. le Président: Je signale au député que la version des faits que j'ai est différente de la sienne. Je lui assure que l'on ne ferait rien qui risque de compromettre la santé de nos employés. Sauf erreur, il s'agit de fumée et pas d'amiante, mais je vérifierai.

Puisque le problème a été soulevé, je signale à tous les députés que l'on a fait le nécessaire pour que tous les comités puissent siéger cet après-midi, même si l'on ne peut pas occuper cet édifice.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

M. le Président: Je tiens à rappeler encore une fois à la Chambre que tous les députés qui prennent la parole pour présenter des pétitions doivent pouvoir m'assurer qu'elles ont été certifiées. Lorsque j'ai signalé la chose hier, le député qui a pris immédiatement la parole a présenté une pétition qui n'était pas dûment certifiée. Le député de Peterborough (M. Domm).

LE PRIX DE L'ESSENCE

M. Bill Domm (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations et de Postes Canada): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition de la part des Ouvriers unis de l'électricité, de la radio et de la machinerie d'Amérique. Les 675 signataires de la circonscription fédérale de Peterborough exhortent le gouvernement à prendre les mesures nécessaires pour que le prix de l'essence au Canada baisse conformément à la baisse des cours du pétrole brut sur les marchés mondiaux.

M. le Président: Pétition certifiée.

M. Gauthier: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Peut-être pourriez-vous me conseiller sur la façon de procéder. De nombreux députés du parti libéral sont venus me voir avec des pétitions que les gens ont signées avant l'entrée en vigueur du nouveau Règlement. Ils m'ont demandé comment procéder avec ces pétitions qui ne sont pas conformes aux exigences du nouveau Règlement. Peut-être pourriez-vous m'aider à régler ce problème, car j'ai plusieurs dizaines de ces pétitions.

M. le Président: Je dirai simplement que certains députés m'ont déjà saisi de ce problème. La présidence est quelque peu embarrassée, car elle doit appliquer le Règlement qui est en vigueur. Peut-être le député devrait-il signaler la chose au leader parlementaire de son propre parti et, par son entremise, aux autres leaders à la Chambre.

Si le député désire procéder en sollicitant le consentement unanime de la Chambre, il est parfaitement libre de le faire, mais il demande en l'occurrence de quelle latitude la présidence jouit à cet égard. Pour autant que je sache après avoir examiné le Règlement, la présidence n'a aucune latitude à cet égard.

M. Prud'homme: Monsieur le Président . . .

M. le Président: A l'ordre. A l'ordre, je vous prie. Comme je l'ai dit il y a une minute, la meilleure façon de procéder serait d'en référer aux leaders des partis à la Chambre.

M. Prud'homme: Pas nécessairement, monsieur le Président.

M. le Président: A l'ordre, je vous prie.

M. Prud'homme: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

M. le Président: Le député de Saint-Denis (M. Prud'homme) invoque le Règlement.

M. Prud'homme: D'habitude, monsieur le Président, je m'en remets à vous de la conduite à tenir. Les députés arrivent parfois à régler les problèmes avant même que les leaders des partis ne se rencontrent. Si la Chambre y consentait à l'unanimité dès maintenant, nous pourrions régler le problème en présentant une fois pour toutes ces vieilles pétitions, quitte dorénavant à appliquer le nouveau Règlement.

M. le Président: A quelle fin le député demande-t-il le consentement unanime de la Chambre? Voila mon dilemme. Je pense que les députés le savent. A mon avis, c'est aux leaders des partis à la Chambre qu'il appartient de trancher la question. Pour s'orienter, la présidence a besoin d'un ordre de la Chambre.

LA CLINIQUE MORGENTALER—LES EMPÊCHEMENTS QU'ON OPPOSERAIT AU SERVICE POLICIER

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur le Président, j'ai deux pétitions signées de résidents de ma circonscription. Ces deux pétitions ont été certifiées en règle. Le passage clé, c'est que les pétitionnaires demandent au Parlement d'obliger le gouvernement de l'Ontario à lever tous les empêchements qui ont pu être opposés au service policier du grand Toronto pour ce qui est de porter des accusations au titre de l'article 251 du Code criminel contre les exploitants de l'établissement connu sous le nom de Clinique Morgentaler.

LE PROJET D'EXPLOITATION D'UN PARC DE LA CCN

M. Barry Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur le Président, je vous dirai que mes pétitions ont été signées comme il convient. Je suis heureux de présenter aujourd'hui quatre pétitions. La première porte les signatures de 82 personnes, la seconde de 53, la troisième de 69, la quatrième de 57, qui habitent toutes dans ma circonscription, et certaines qui habitent la région de la Capitale nationale. Elles sont absolument opposées au projet formé par la Commission de la Capitale nationale de transformer l'aire appelée Mile Circle en allée d'ambassades.

● (1510)

LA CLINIQUE MORGENTALER—LES EMPÊCHEMENTS QU'ON OPPOSERAIT AU SERVICE POLICIER

M. Ernie Epp (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur le Président, je certifie que cette pétition a été jugée recevable. Il est de mon devoir de présenter une pétition de la part d'électeurs qui sont d'avis que l'exploitation dans la ville de Toronto de la Clinique Morgentaler est une insulte faite aux citoyens respectueux de la loi. Les pétitionnaires prient le Parlement canadien de demander au gouvernement ontarien de supprimer toute contrainte qui aurait été imposée à la force policière du grand Toronto à propos de cette affaire.

* * *

LA LOI SUR LA ZONE DÉNUCLÉARISÉE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

M. Jim Fulton (Skeena) demande à présenter le projet de loi C-264, tendant à déclarer le Canada zone dénucléarisée.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre que le député présente ce projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Fulton: Je vais présenter aujourd'hui plusieurs projets de loi. Le titre du premier, Loi déclarant le Canada zone dénucléarisée, se passe d'explication.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA

MESURE MODIFICATIVE

M. Barry Turner (Ottawa-Carleton) demande à présenter le projet de loi C-265, tendant à modifier la Loi électorale du Canada (vente de spiritueux).

M. le Président: Plaît-il à la Chambre que le député présente ce projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter aujourd'hui mon premier projet de loi d'initiative privée. Il s'agit, comme vous l'avez dit, d'une Loi tendant à modifier la Loi électorale du Canada et, notamment,

à abroger l'article 67 de cette loi qui interdit la vente de spiritueux pendant la tenue d'élections fédérales générales et partielles. Le directeur général des élections du Canada, l'Association canadienne des restaurateurs et des services et beaucoup de petites entreprises vont s'en réjouir vivement, car cela va favoriser l'industrie touristique. Par la même occasion, cela va enrichir le Trésor fédéral. Je prie la Chambre de veiller à ce que ce projet de loi soit promptement adopté par tous les députés.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI SUR LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE AU CANADA

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

M. Jim Fulton (Skeena) demande à présenter le projet de loi C-266 intitulé Loi visant à protéger et à améliorer la qualité de l'eau potable au Canada.

M. le Président: Le député est-il autorisé à présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Fulton: Monsieur le Président, c'est un projet de loi très important et je suis sûr que tous les députés vont l'adopter sans délai, surtout compte tenu des problèmes qui affectent beaucoup de systèmes de distribution d'eau potable au Canada. Le titre est très clair et je recommande aux députés de lire le projet de loi. Comme vous verrez, monsieur le Président, il est très court.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI SUR L'EMPLOI DANS LA FONCTION PUBLIQUE

MESURE MODIFICATIVE

M. Jim Fulton (Skeena) demande à présenter le projet de loi C-267, intitulé Loi concernant la liberté politique des employés du gouvernement fédéral.

M. le Président: Le député est-il autorisé à présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Fulton: Monsieur le Président, le titre du projet de loi explique pourquoi je le présente. J'espère que tous les députés vont avoir l'occasion d'appuyer le projet de loi dans un avenir rapproché, car je suis d'avis que les employés fédéraux auraient dû jouir de cette liberté politique il y a longtemps.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

Présentation de projets de loi

LA LOI SUR LA RESPONSABILITÉ NUCLÉAIRE

MESURE MODIFICATIVE

M. Jim Fulton (Skeena) demande à présenter le projet de loi C-268, tendant à modifier la Loi sur la responsabilité nucléaire (prescription).

M. le Président: La Chambre permet-elle au député de présenter ce projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Fulton: Monsieur le Président, le titre de ce projet de loi est lui aussi suffisamment explicite. Il faut absolument modifier du tout au tout la prescription concernant la responsabilité nucléaire. Nous constatons, tant au Canada qu'aux États-Unis, que l'industrie nucléaire perd très rapidement du terrain par les temps qui courent. Il faut donc que le Parlement examine le plus tôt possible la question de la responsabilité dans le domaine nucléaire et les moyens pris pour entreposer les déchets nucléaires et pour les transporter dans leur site d'enfouissement.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE

M. Jim Fulton (Skeena) demande à présenter le projet de loi C-269, tendant à modifier le Code criminel (contrôle des armes à feu).

M. le Président: La Chambre permet-elle au député de présenter ce projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Fulton: Monsieur le Président, j'ai tout lieu de croire que les députés ne tarderont pas à souscrire à ce projet de loi fort avisé qui a échappé à l'attention des libéraux, des conservateurs et peut-être aussi de quelques députés néo-démocrates. Il existe actuellement de graves problèmes concernant les perquisitions et les saisies sans mandat et l'accessibilité, dans les campagnes, des certificats autorisant l'acquisition d'une arme à feu. Dans l'intérêt des gens honnêtes qui savent manier une arme à feu, il faut remédier le plus tôt possible à ces problèmes que vous connaissez sans doute fort bien, monsieur le Président.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

LA LOI SUR LA FRONTIÈRE TERRESTRE INTERNATIONALE (CANADA-ALASKA)

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

M. Jim Fulton (Skeena) demande à présenter le projet de loi C-270, concernant la frontière terrestre internationale entre le Canada et l'État d'Alaska.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'autoriser le député à présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Fulton: Monsieur le Président, en dépit de l'importance de la question, j'essaierai d'être bref. Vous savez, j'en suis certain, que le président Reagan et George Shultz ont nommé Edward Derwinski chef négociateur pour la frontière Alaska-Colombie-Britannique. Le problème remonte à 1903. Je vous ferai grâce des détails, mais je tiens à rappeler qu'en 1903 nous avons perdu un énorme morceau de notre pays, la Grande-Bretagne ayant désigné Lord Alberton comme négociateur. Évidemment, la position américaine est maintenant bien établie.

Il importe que ce projet de loi soit voté très rapidement. Vous n'avez pas oublié, j'en suis certain, qu'il y a 18 mois, à peine, les États-Unis ont mis en vente un morceau de la Colombie-Britannique par l'intermédiaire du secrétaire de l'Intérieur.

M. le Président: A l'ordre. Le député devrait savoir que le temps qu'il faut lire le sommaire ne devrait pas dépasser le temps nécessaire à lire le projet en entier.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI SUR LA FAILLITE

MESURE MODIFICATIVE

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt) demande à présenter le projet de loi C-271, tendant à modifier la Loi sur la faillite (priorité des créances).

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'autoriser le député à présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Rodriguez: Monsieur le Président, l'objet de ce projet de loi est de veiller à ce que les employés d'un établissement ayant fait faillite, soient placés en tête de la liste des créanciers, pour protéger leurs salaires et leurs pensions jusqu'à concurrence de $9,000.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE

M. Bill Domm (Peterborough) demande à présenter le projet de loi C-272, tendant à modifier le Code criminel (peine capitale).

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'autoriser le député à présenter ce projet de loi?

● (1520)

M. Domm: Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je saisis la Chambre de ce projet de loi à l'étape de la première lecture. Ce projet de loi vise à modifier les dispositions du Code criminel qui concernent la peine capitale. Il fera l'objet d'un débat en temps et lieu, mais il vise à imposer la peine capitale dans tous les cas de meurtre au premier degré. Pour la première fois, il vise à rendre également passibles de la peine capitale tous ceux qui se livrent à des actes de terrorisme, y compris le sabotage, la piraterie et la prise d'otages.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le Président: A l'ordre. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le Président: A mon avis, les oui l'emportent. Adoptée avec dissidence.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui aux questions numéros 429 et 494.

[*Texte*]

ENVIRONNEMENT CANADA—LES COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES

Question nº 429—**M. Caccia:**

A la suite des compressions budgétaires imposées au ministère de l'Environnement le 13 novembre 1985, quels sont les *a*) titres des études, *b*) régions du ministère où des études ont été abandonnées, abrégées ou n'ont pas été mises en œuvre?

L'hon. Tom McMillan (ministre de l'Environnement): Voir ci-joint.

Les études d'Environnement Canada touchées à la suite des compressions budgétaires du 13 novembre 1984

	a) Étude	*b*) Région(s)* touchée(s)
(i)	Service canadien de la Faune	
	Surveillance des produits toxiques présents dans la faune des Grands Lacs (réintégrée en partie)	Ontario
	Contrôle des contaminants présents dans les populations fauniques de la vallée du Saint-Laurent (abandonnée)	Québec
	Contrôle des effets des pesticides et des herbicides agricoles sur les habitats fauniques et la sauvagine dans les marécages des prairies (abandonnée)	Ouest et Nord
	Recherche sur les parasites et les agents pathogènes de la faune (abandonnée)	Région de la capitale nationale
	Effets des activités forestières sur la faune (abandonnée)	Atlantique, Ontario Ouest et Nord, Pacifique et Yukon
	Recherche sur des populations fauniques relevant de diverses compétences—la rivière George (abrégée)	Atlantique, Québec
	Répercussions des projets énergétiques sur l'habitat de la faune (abandonnée)	Atlantique
	Répercussions du développement industriel sur les oiseaux de rivage dans le delta du Fraser (abandonnée)	Pacifique et Yukon
(ii)	Parcs Canada—Service Canadien de la Faune	
	Recherche sur la faune dans les parcs nationaux:	
	Réintroduction de la martre d'Amérique dans les parcs nationaux des provinces atlantiques (abrégée)	Atlantique
	Programme de la gestion des poissons (abrégée)	Atlantique
	Rapport concernant l'étude du système des gros mammifères du mont Riding (non mise en œuvre)	Ouest et Nord
	Inventaires et recherches aquatiques (non mise en œuvre)	Ouest et Nord
	Aire d'étude des habitats du programme Biosphère de la région des lacs Waterton (abandonnée)	Ouest et Nord
	Étude du mouflon d'Amérique de Kootenay (abrégée)	Pacifique et Yukon
(iii)	Service de la protection de l'environnement	
	Études au sujet des décharges fédérales et provinciales, dans le cadre du programme des sites d'élimination des déchets (le dossier des décharges provinciales a été abandonné; les études portant sur les décharges fédérales seront maintenues au besoin)	Atlantique, Ouest et Nord

* Les régions administratives d'Environnement Canada: Atlantique (Terre-Neuve, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse, Île-du-Prince-Édouard), Québec, Ontario, Ouest et Nord (Manitoba, Saskatchewan, Alberta, Territoires du Nord-Ouest), Pacifique et Yukon (Colombie-Britannique, Yukon), outre la Région de la capitale nationale.

Questions au Feuilleton

LE GROUPE DE TRAVAIL SUR L'INDUSTRIE CANADIENNE DES VÉHICULES À MOTEUR ET DES PIÈCES D'AUTOMOBILES

Question nº 494—**M. Dingwall:**

1. Le groupe de travail de 1983 sur l'industrie canadienne des véhicules à moteurs et des pièces d'automobile a-t-il recommandé au gouvernement de chercher à appliquer une politique commerciale qui obligerait tous les constructeurs de véhicules sur le marché canadien à prendre des engagements obligatoires comparables à ceux maintenant pris par les constructeurs de véhicules visés par l'accord commercial canado-américain sur l'automobile et, dans l'affirmative, *a*) cela a-t-il été fait et *i*) dans l'affirmative, quand, *b*) sinon, pourquoi?

2. Le gouvernement a-t-il lancé un programme de licenses technologiques dans l'industrie des pièces d'automobile et, dans l'affirmative, *a*) quand, *b*) à quoi s'applique-t-il?

3. Le gouvernement offre-t-il des stimulants pour encourager les entreprises conjointes de transfert de technologies étrangères aux fabricants de pièces d'automobiles du Canada et, dans l'affirmative, *a*) lesquels, *b*) quelles en sont les modalités?

4. A-t-on créé des stimulants pour encourager le perfectionnement et l'augmentation du nombre d'employés techniques dans l'industrie indépendante des pièces du Canada et, dans l'affirmative, *a*) lesquels, *b*) quelles en sont les modalités, *c*) quand ont-ils été mis en oeuvre?

5. Le gouvernement a-t-il, avec ou sans la collaboration de l'industrie, procédé à une analyse des possibilités d'expansion de la production de pièces d'automobile au Canada et a-t-on présenté un rapport et, dans l'affirmative, *a*) quel en était le titre, *b*) quand a-t-il été publié?

6. Le gouvernement a-t-il suivi la recommandation visant à transférer la taxe de vente fédérale au niveau du grossiste et, dans l'affirmative, quand?

7. Le gouvernement a-t-il ramené de 9 p. 100 à 8 p. 100 le niveau de la taxe générale comme l'avait recommandé le groupe de travail et, dans l'affirmative, quand?

8. Le tarif préférentiel accordé aux pays en voie de développement a-t-il été limité à deux tiers du tarif de la nation la plus privilégiée dans le cas des pièces d'automobile et, dans l'affirmative, quand?

9. Le programme d'adaptation de la main-d'oeuvre et de l'industrie a-t-il été élargi et étendu au secteur de l'automobile pour une durée de cinq ans et, *a*) dans l'affirmative, quand, *b*) sinon, pendant combien de temps?

10. Le gouvernement a-t-il entrepris d'identifier les aspects de l'évolution de la conjoncture de l'industrie de l'automobile qui sont liés aux ressources humaines et a-t-on présenté un rapport et, dans l'affirmative, *a*) quel en était le titre, *b*) quand a-t-il été ou sera-t-il publié?

11. Le gouvernement a-t-il créé un conseil de l'automobile et, dans l'affirmative, *a*) quand, *b*) qui en est membre, *c*) quels sont leurs nom, adresse et rémunération, et *d*) combien de fois le conseil a-t-il siégé?

Mme Monique B. Tardif (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion industrielle régionale): 1. Oui. *a*) Non. *b*) Le gouvernement préfère continuer d'encourager les entreprises à investir volontairement au Canada et à se conformer au Pacte de l'automobile au lieu d'imposer un contenu canadien.

2. Depuis la publication du rapport du groupe de travail, le gouvernement applique, avec l'Association des fabircants de pièces d'automobile, un programme de mesures énergiques destinées à accroître le nombre d'entreprises en paticipation avec des fabricants étrangers et le nombre de contrats de fabrication sous licence conclus avec ceux-ci. Des missions commerciales ont été détachées en Allemagne de l'Ouest (septembre 1984), en France (juillet 1985), au Japon (juin 1983, octobre 1983 et novembre 1985) et en Corée (novembre 1985). Ces missions ont déjà donné des résultats très encourageants et un certain nombre d'accords d'entreprises en participation et de transfert de technologie ont été conclus.

3. Oui. Dans le cadre du Programme des projets de promotion (PPP), des subventions ont été versées à des entreprises canadiennes afin de les inciter à accroître la collaboration industrielle avec des fabricants étrangers. Les entreprises canadiennes peuvent aussi obtenir une aide en capital et une aide pour des projets de recherche et de développement grâce au Programme de développement industriel et régional (PDIR). La plupart des fabricants canadiens de pièces d'automobile connaissent ces programmes et les utilisent.

4. Le 5 septembre 1985, le gouvernement canadien a lancé deux programmes de formation de la main-d'œuvre, soit le Programme relatif aux pénuries de main-d'œuvre et le Programme d'acquisition de compétences, qui s'adressent à l'ensemble du secteur de la fabrication. L'industrie canadienne des pièces titre déjà profit de ces programmes. Des détails sur ces programmes peuvent être obtenus en s'adressant à la Commission de l'Emploi et de l'Immigration du Canada.

5. Le gouvernement procède actuellement à un examen des possibilités d'accroissement de la production canadienne de pièces.

6. Dans son budget de février 1984, le gouvernement fédéral a donné suite à la recommandation du groupe de travail voulant que la taxe de vente imposée aux fabricants soit plutôt imposée aux grossistes, changement qui a pris effet dès le 1er mars 1984.

7. Non.

8. Oui, à compter de mai 1985 pour les pièces d'automobile et du 1er janvier 1987 pour les véhicules automobiles.

9. Le Programme d'aide à l'adaptation de l'industrie et de la main-d'œuvre (PAAIM) n'a pas été prolongé après sa date d'expiration qui avait été fixée à mars 1984 en vertu de la loi, mais un régime d'aide supplémentaire destiné au secteur des pièces a été annoncé en janvier 1984 lorsque le budget du PAAIM a été augmenté de 15 millions de dollars, ce qui a fait passer les fonds totaux accordés au secteur à quelque 40 millions de dollars.

10. De concert avec les industries des véhicules automobiles et des pièces automobiles, les Travailleurs unis de l'automobile et les provinces de l'Ontario et du Québec, la Commission de l'Emploi et de l'Immigration du Canada a réalisé une étude sur les ressources humaines qui a pour objet d'évaluer les effets des changements du marché et des progrès technologiques sur les ressources humaines dans l'industrie automobile. L'étude a été soumise à la CEIC le 13 janvier 1986 et sera rendue publique en février 1986.

11. Cette recommandation a fait l'objet d'un accord de principe. Les status du conseil de l'automobile sont en train d'être examinés.

[*Français*]

M. Lewis: Je suggère, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

M. le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

* * *

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, je demande que tous les

avis de motions portant production de documents soient réservés.

M. le Président: Tous les avis de motions sont-ils réservés?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 4 mars, de la motion de M. Wilson (Etobicoke-Centre): Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement; ainsi que de l'amendement de M. Johnston (page 11006).

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord remercier le député de Renfrew-Nipissing-Pembroke (M. Hopkins) et les représentants de tous les partis d'avoir fait en sorte que je puisse faire cette intervention. C'est un exemple du comportement civilisé que nous pouvons tous nous permettre de temps à autre, et qui est particulièrement le bienvenu dans cette enceinte.

Cela dit, j'aimerais maintenant parler du budget, une mesure, elle, fort peu civilisée comme les Canadiens l'ont bien compris depuis son annonce la semaine dernière par le ministre des Finances (M. Wilson). Je voudrais tout d'abord vous dire qu'à mon avis les Canadiens ne sont ni des altruistes ni des égoïstes. Le Canadien moyen, comme le citoyen moyen de n'importe quel pays du monde, a un certain sens de la décence et de l'équité. Il est bien certain qu'au Canada, à l'approche du budget annuel, le Canadien moyen ne s'attend pas à ce qu'on lui fasse la charité ni des largesses. Mais il s'attend à une certaine forme d'équité, c'est certain.

Au NPD, nous avons envoyé ces dernières semaines un groupe de travail sur l'imposition présidé par notre critique des finances voyager dans la plus grande partie du Canada. Nous avons écouté nos compatriotes, hommes et femmes, partout dans le pays. S'il y a quelque chose de clair et de manifeste dans ce qu'ils nous ont dit, c'est bien que le budget doit être équitable. On retrouve de façon flagrante cette même opinion dans un sondage d'opinion d'il y a quelques semaines, à l'occasion duquel plus de 80 p. 100 des Canadiens ont déclaré qu'à leur avis la caractéristique majeure d'un budget, et je le répète, ne devait pas être de leur faire la charité en tant que particuliers ou en tant que régions du Canada; mais ils estimaient toutefois à une majorité écrasante qu'il fallait une certaine forme d'équité dans le budget.

Nous savons en particulier que les Canadiens, où qu'ils vivent, avaient estimé que le dernier budget était tout ce qu'on voulait sauf équitable, et qu'ils espéraient que le ministre et ses collègues du cabinet auraient pris conscience de leurs erreurs et présenté la semaine dernière un budget rectifiant les injustices du passé. Or nous avons ici un budget qui s'avère l'un des budgets les plus injustes jamais soumis à notre Parlement. Les conservateurs ont imposé une augmentation d'impôts aux Canadiens à l'automne 1984. Ils ont imposé une autre forte

hausse de taxes à la famille moyenne au printemps 1985. Et de nouveau à l'hiver 1986, le Canadien moyen a été la cible des conservateurs. Il serait temps que le gouvernement laisse un peu souffler les simples citoyens du Canada.

Je ne vais pas m'apesantir sur les détails, mais le NPD, conformément aux traditions socio-démocrates de notre pays et d'ailleurs, estime qu'il ne suffit pas de critiquer, il faut proposer autre chose. Avant que le ministre ne présente son budget, le critique des finances du NPD, au nom de mes collègues, a présenté en détail une formule de remplacement qu'il aurait fallu suivre en 1986. C'était une formule qui nous permettait de nous attaquer au déficit tout en maintenant les programmes essentiels, mais son plus grand mérite aurait été de répondre à l'aspiration des Canadiens à l'équité.

Dans la lettre qu'il a envoyée au ministre, notre critique des finances démontrait concrètement que certaines exemptions personnelles d'impôt étaient non seulement injustes mais néfastes sur le plan économique et devaient donc être supprimées. Après avoir analysé un certain nombre de dépenses fiscales qui procurent non pas des millions mais des milliards de dollars aux sociétés, et dont certaines sont économiquement non productives, il a proposé d'en supprimer certaines. Enfin, il a recommandé certaines modifications au règlement. Je tiens à souligner que si le ministre avait écouté ce que nous avions à dire, nos propositions auraient eu pour effet net de lui permettre de réaliser autrement des recettes de 3.2 milliards de dollars.

Je souligne, avant de parler de l'attitude du gouvernement sur la question de l'équité, tout le sérieux avec lequel nous lui proposons une solution de rechange et avec lequel nous reconnaissons qu'il y a certains problèmes structurels graves auxquels le gouvernement du Canada doit faire face. Nous avons proposé une autre solution au ministre, mais nous a-t-il prêté attention? A-t-il écouté les inquiétudes exprimées par les Canadiens depuis le dernier budget? Pas du tout. Au lieu de colmater les principales échappatoires pour les riches au Canada, au lieu de prendre des mesures pour éliminer certains des programmes de dépenses fiscales offerts depuis 15 ans, le ministre a préféré frapper la famille moyenne d'une autre hausse d'impôt de $350. Cette dernière augmentation porte à plus de $1,300 les hausses d'impôt subies depuis que les conservateurs sont arrivés au pouvoir à l'automne de 1984. Il s'agit de la ponction fiscale la plus forte de l'histoire du Canada depuis la Seconde Guerre mondiale de la part d'un gouvernement qui avait promis de faire le contraire. Il avait en effet promis un répit aux Canadiens ordinaires, et il est grand temps qu'il commence à honorer ses engagements.

Après la présentation du budget, nous, du NPD, nous sommes efforcés de défendre la cause de l'équité. Nous avons tâché de faire comprendre à quel point ce fardeau accru de $1,300 est injuste et déraisonnable. De concert avec mes collègues, j'ai exposé de façon détaillée comment nous en étions arrivés à ce chiffre de $1,300. En mon absence de la Chambre vendredi dernier, le ministre a contesté nos chiffres. Il a dit qu'ils étaient erronés. A mon retour lundi, je lui ai communiqué un autre état détaillé. Comme je n'avais reçu aucune réponse dans un délai de 24 heures, je lui ai adressé une note pour lui demander en quoi nous faisions erreur si nos chiffres étaient erronés. J'ai reçu la note que j'ai devant moi. Cette note a été suivie d'une conversation téléphonique avec le

ministre des Finances. Je tiens à partager cette information avec la Chambre et avec les Canadiens.

● (1530)

Tout compte fait, le ministre des Finances ne conteste pas notre chiffre de $1,305; il soutient plutôt que c'est à cause des libéraux qu'il a dû prendre de telles mesures. Je ferai remarquer au ministre des Finances qu'une autre solution s'offrait à lui. La faute n'en revient ni aux libéraux ni au diable, il avait le choix et il aurait dû assurer aux Canadiens l'équité qu'ils souhaitent.

Le ministre des Finances a tenté de contester nos chiffres en commençant par dire qu'il lui fallait imposer le prélèvement d'indemnisation pétrolière. J'ai vérifié, et ce n'est pas du tout nécessaire, d'après la loi. Aucune disposition de la loi dont le ministre des Finances a hérité ne dit qu'il devait augmenter le prix du pétrole. C'est une décision du gouvernement, c'est une décision de principe. Si le ministre avait voulu avoir des recettes supplémentaires, et ce n'était même pas obligatoire, il aurait pu employer une méthode plus juste au lieu d'imposer une taxe uniforme et une augmentation. Il aurait pu le faire à même les recettes générales. C'eut été plus juste, au moins. Ce que je veux dire, c'est que la loi ne l'obligeait pas à agir ainsi. C'est lui qui l'a fait; c'est une décision conservatrice.

La deuxième réponse que le ministre a faite, confirmée hier soir au cours d'une conversation téléphonique, est la suivante: «Le changement à l'assurance-chômage était moins important que les gens ne s'y attendaient.» Notez bien cela. C'est ce qu'il a dit. L'augmentation que le gouvernement a imposée aux citoyens ordinaires et pour l'assurance-chômage était moins forte qu'on ne s'y attendait. Il a précisé ensuite qu'elle était «basée en partie sur la loi». Le ministre a raison. La moitié environ des augmentations de primes d'assurance-chômage appliquées depuis que les conservateurs sont venus au pouvoir provenaient de changements automatiques prévus dans la loi sur l'assurance-chômage. Ce n'était toutefois qu'une petite partie. Les conservateurs ont fait monter les primes des travailleurs et des travailleuses du Canada bien plus qu'il ne fallait.

Le troisième point est la perle. Il s'agit de l'augmentation très régressive de la taxe de vente fédérale. La première a été appliquée lorsque les conservateurs sont arrivés au pouvoir, l'automne de 1984. Les Canadiens et surtout tous les conservateurs se souviennent certainement qu'au cours de la campagne électorale, non seulement le ministre des Finances, qui siégeait alors dans l'opposition, mais encore le premier ministre (M. Mulroney), qui était chef de l'opposition, ont qualifié de régressive la taxe que Marc Lalonde avait annoncée pour l'automne 1984 lorsqu'il était ministre des Finances. Elle était injuste pour le Canadien moyen et allait nuire à la relance économique. Elle allait entraîner une récession. Voilà ce qu'ils ont dit avant les élections. Ils ont fait campagne contre cette taxe qu'ils déclaraient mauvaise. A leur arrivée au pouvoir, l'une de leurs premières décisions financières a été d'imposer aux Canadiens cette hausse de la taxe de vente fédérale contre laquelle ils avaient fait campagne.

Le ministre des Finances m'a déclaré dans cette note: «La hausse de 1 p. 100 de la taxe de vente fédérale a été proposée par Marc Lalonde». N'est-ce pas touchant? Les Canadiens seront rassurés de l'apprendre. Il suffit à Marc Lalonde de proposer quelque chose pour que le ministre des Finances le fasse. Et c'est les libéraux qui l'ont poussé à le faire. Comme il avait promis de ne pas le faire au cours de la campagne, après avoir obtenu la majorité, il aurait dû tenir cette promesse au lieu de mettre en œuvre une mesure libérale régressive.

Voilà à quoi se résume la réponse du ministre des Finances. Signalons qu'il n'a pas contesté nos chiffres. Il n'a pas dit que le chiffre de $1,305 était faux. En fait, nous avons omis certaines taxes. En réalité, la facture s'élève à plus de $1,305. Le ministre des Finances essaie de refiler la responsabilité à quelqu'un d'autre. Comme le ministre l'a dit lui-même le soir du budget, en reprenant les paroles d'Harry Truman, il faut que cela cesse. Il n'y a personne d'autre sur qui rejeter la responsabilité étant donné que c'est lui le ministre.

[*Français*]

Monsieur le Président, il faut aussi considérer l'impact du budget sur les pauvres, la classe moyenne et les bien nantis. La surtaxe de 3 p. 100 est appliquée à tout le monde, riches comme pauvres. C'est une mesure injuste puisque les revenus des contribuables varient énormément et que chacun et chacune devraient payer selon son revenu.

Les mesures compensatoires introduites sont inadéquates: par exemple, le remboursement du crédit de la taxe de vente ne compense aucunement l'énorme hausse d'impôt que les gens à revenu modeste et moyen doivent absorber; et, en 1987, les taxes que paiera la famille moyenne augmenteront encore une fois, alors qu'au contraire, une famille riche, par exemple, une famille ayant un revenu de $100,000 obtiendra une réduction de plus de $300. C'est là le sens de la justice du gouvernement de Brian Mulroney et de Michael Wilson. Ce n'est pas du tout juste, c'est une action qui est complètement le contraire.

Monsieur le Président, les conservateurs vont encore plus loin. Selon un article paru dans le journal *The Gazette* de Montréal, samedi dernier, le gouvernement aurait élaboré une stratégie pour éliminer la surtaxe sur le revenu des contribuables moyens en 1988.

Pourquoi les Canadiens et Canadiennes moyens devraient-ils attendre jusqu'en 1988 pour une réduction, alors que les riches s'en sortiraient en 1987?

Les conservateurs vont attendre une année d'élections pour donner un cadeau aux contribuables moyens afin de les amadouer. Si les conservateurs peuvent se permettre d'éliminer la surtaxe pour les riches en 1987, pourquoi ne pas éliminer la surtaxe pour tout le monde?

Monsieur le Président, c'est la justice conservatrice: des bénéfices pour les riches d'abord et, peut-être, pour les autres plus tard. C'est la réalité.

M. Parry: C'est cela!

[*Traduction*]

M. Broadbent: Je voudrais parler cet après-midi d'un troisième aspect de la justice, à savoir le partage du fardeau fiscal qui existe, ou devrait exister, entre les sociétés et les particuliers au Canada. Le Nouveau parti démocratique croit en un secteur privé novateur, fort et viable. Nous voulons que les sociétés fournissent des emplois aux femmes et aux hommes. Nous voulons qu'elles innovent et qu'elles élargissent leurs marchés dans le monde entier. Au Nouveau parti démocratique, nous disons que lorsque les sociétés réalisent des gains et des bénéfices, elles sont obligées au même titre que tous les autres Canadiens de payer leur part d'impôt. C'est un point fondamental.

Si l'on examine les statistiques dans notre pays depuis 1950, elles sont à la fois révélatrices et alarmantes. En 1950, cinq ans à peine après la Seconde Guerre mondiale, le fardeau fiscal était réparti équitablement entre les particuliers et les sociétés au Canada. Au cours des 35 dernières années, la part du fardeau fiscal assumée par les particuliers, des familles ordinaires dans tout le pays, a régulièrement augmenté tandis que celle des sociétés, qui réalisent des bénéfices, diminuait. Avant le dépôt du budget à l'étude, les dernières statistiques disponibles révélaient qu'à l'heure actuelle les sociétés canadiennes ne paient que 20 p. 100 de tout l'impôt versé, contre 80 p. 100 pour les particuliers. Tout le monde devrait trouver que c'est là une répartition injuste du fardeau fiscal.

● (1540)

Depuis qu'il est titulaire de son portefeuille, le ministre des Finances a déclaré en réponse à des questions que lui posaient nombre de mes collègues, qu'il allait examiner la structure de l'impôt sur le revenu des sociétés. Depuis l'an dernier, il hoche la tête, sourit et dit aux députés qu'ils font des recommandations intéressantes qu'il étudiera consciencieusement. Je me souviens de l'avoir entendu dire: «Le député d'Oshawa (M. Broadbent) sera heureux quand il prendra connaissance du budget. Il y verra les réformes dont il parle car les sociétés commenceront à payer leur part d'impôt». Quelle est la réalité? Nous ne pouvons pas plaisanter à ce sujet, car des millions vivent dans la pauvreté dans un pays aussi riche que le nôtre. Nous savons également que beaucoup de familles pauvres continuent à payer des impôts.

Les députés de tous les partis représentés à la Chambre savent que si nous étions équitables, et si nous désirions vraiment remanier l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés, pas un pauvre ne paierait d'impôts au Canada. Cela peut se faire. On l'a fait en Scandinavie et dans bien d'autres pays du monde. Il serait temps de faire la même chose au Canada.

Le partage du fardeau fiscal n'est pas une question portant sur des points simplement analytiques et techniques, mais c'est quelque chose qui a une répercussion directe sur l'existence et l'expérience de nos citoyens.

Beaucoup d'entre nous espérions constater des progrès quand nous avons entendu le ministre des Finances l'an dernier parler d'une réforme profonde de l'impôt sur le revenu des sociétés. A la place, nous avons eu des tours de passe-passe, une légère augmentation de la fiscalité des sociétés pour l'année qui vient. En outre, en 1987, les particuliers vont verser 5.5 milliards de plus au cours de l'exercice financier 1987-1988, alors que les sociétés vont bénéficier en fait d'une réduction d'impôts. L'effet net va être que pour la première fois de l'histoire canadienne, les particuliers vont payer plus de 81 p. 100 de la charge fiscale canadienne, alors que les sociétés vont tomber au-dessous des 20 p. 100. C'est injuste, c'est honteux, c'est scandaleux! La population ne va pas tolérer cela bien longtemps.

Quant à l'effet du budget sur le chômage, les projections ne font voir à peu près aucun changement pour les deux années qui viennent. Il va y avoir encore un million de chômeurs. Quant à l'effet du budget sur les agriculteurs, certains de nos députés ont déjà dit qu'ils ne retirent rien du budget si ce n'est un fonds qui les encourage à quitter la ferme. Quant à ses effets sur la jeunesse, ce qu'on constate c'est la suppression d'un ministère qui devrait faire quelque chose pour les jeunes.

Quant aux effets du budget sur la famille moyenne, où qu'elle se trouve au pays, il n'y a qu'une conclusion à en tirer et c'est que le parti conservateur n'a pas le sens de l'équité. Les économiquement faibles sont oubliés, tandis que les riches sont favorisés, et c'est la majorité, celle des catégories moyennes, qui va payer la note. Voilà la justice conservatrice, qui est à l'opposé de l'idéal de justice et d'équité entrevu par les Canadiens moyens.

Je préviens le gouvernement que le Nouveau parti démocratique partage les sentiments d'effroi et d'incrédulité éprouvés par la famille canadienne devant le budget. Je vois rire un député conservateur. J'espère que, de retour dans sa circonscription, il essaiera d'aller expliquer à une famille moyenne pour quelle raison on lui demande de payer $1,300 de plus, alors que les riches paient moins et que les sociétés bénéficient d'un allégement fiscal.

Les conservateurs peuvent toujours rire de la plus horrible augmentation d'impôts de l'histoire moderne; ils peuvent rester indifférents au sort de la famille moyenne, mais nous, nous ne restons pas indifférents et nous allons parcourir le pays au cours de la semaine qui vient pour parler aux Canadiens des divers coins du pays, pour leur faire savoir qu'il y a un parti à la Chambre des communes qui partage leurs préoccupations en matière fiscale, le Nouveau parti démocratique, et nous allons tout faire pour empêcher ces mesures fiscales dégressives d'être adoptées.

[*Français*]

M. le vice-président: Question ou commentaire, l'honorable député de Chicoutimi (M. Harvey) a la parole.

M. Harvey: Monsieur le Président, nous ne pouvons pas laisser passer une intervention comme celle que nous venons d'avoir.

Monsieur le Président, le chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent) est une personne qui, normalement, doit être le véhicule de la vérité d'idées objectives. Je pense qu'on a eu le plus bel exemple . . . et si nous avions des diplômes à décerner pour le délire et la démagogie, je pense qu'on pourrait certainement les lui décerner.

On se permet de dire à peu près n'importe quoi des grands principes, des grands débats sans fond. On essaie de faire ressortir l'éternelle bataille entre les riches et les pauvres et heureusement, monsieur le Président, à notre deuxième budget, nous continuons quand même d'aller puiser l'argent que nous utilisons pour nos programmes les plus progressistes, par exemple au niveau de l'emploi, tout près de 3 à 4 milliards de dollars au cours des deux prochaines années. Cet argent est puisé non pas dans les poches des gens qui sont les plus pauvres, les plus démunis, au contraire, cet argent, pour la première fois, sera puisé dans les poches des gens qui sont les mieux préparés, qui sont les plus riches. Pensons à l'impôt minimum, c'est la première fois qu'un gouvernement impose un impôt minimum aux riches. Pensons entre autres aux abris fiscaux, c'est la première fois qu'un gouvernement s'attaque à de telles mesures.

Donc, ce qui est important, et je pense que ce débat, actuellement, monsieur le Président, n'intéresse presque plus les Canadiens, sauf le parti libéral et le Nouveau parti démocratique. Parce que ce qui intéresse les Canadiens, c'est que notre gouvernement continue sa lancée au niveau de la réconciliation nationale et favorise la relance économique. Voilà ce qui intéresse les Canadiens.

Je n'ai absolument aucune question à poser au chef du Nouveau parti démocratique car, en ce qui me concerne, c'est un débat qui est clos et ça va très bien, monsieur le Président.

[*Traduction*]

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends aujourd'hui la parole au sujet du budget présenté par mon collègue, le ministre des Finances (M. Wilson). Je ne peux certes pas laisser passer sans protester les allégations de l'honorable député d'Oshawa (Mr. Broadbent).

Le député a d'abord parlé de la nécessité d'avoir un budget civilisé. Le mot «civilisé» englobe aussi la notion de responsabilité. Le gouvernement a montré qu'il était responsable.

Le député a aussi déclaré à la Chambre que tous les Canadiens savent que lorsqu'ils empruntent il doivent rembourser. Les Canadiens et leur gouvernement reconnaissent que la dette nationale a augmenté de 20 à 25 p. 100 par année au cours de la dernière décennie et que nous devons rembourser cette dette. Nous avons toujours dit aux contribuables canadiens que nous devions tous assumer notre part du fardeau de la dette. Nous avons demandé aux Canadiens de nous aider et nous assumons notre responsabilité dans le remboursement de cette dette.

Le député laisse entendre que notre budget met un fardeau sur les épaules des Canadiens ordinaires. Nous essayons au contraire de les soulager du fardeau que leur a imposé le gouvernement précédent. Nous nous sommes entretenus ouvertement avec des Canadiens sur la façon de nous y prendre et nous leur avons demandé de faire leur part. Toutefois, nous avons procédé avec tellement de justice et d'équité que, d'ici à la fin de la décennie, la qualité de vie des Canadiens ordinaires et de leurs enfants en sera meilleure.

● (1550)

Les députés néo-démocrates parlent beaucoup d'équité. Mon collègue, le ministre des Finances, et le gouvernement ont fait plus pour l'équité que tout autre gouvernement dont j'aie souvenance. Permettez-moi de citer quelques-unes de nos réalisations.

D'abord, nous avons supprimé beaucoup d'échappatoires fiscales. Mon collègue, le ministre des Finances, l'a répété à maintes reprises à la Chambre, mais je crois que nos vis-à-vis n'écoutent pas, car ils nous applaudiraient d'avoir présenté des mesures qui, de toute évidence, leur plaisent. Nous colmatons ces brèches, nous avons supprimé le crédit d'impôt à la recherche scientifique, supprimé l'échappatoire des sociétés en commandite, mis fin au fractionnement du revenu pour les familles ayant un revenu élevé, établi l'impôt minimum, supprimé le crédit d'impôt pour dividendes ainsi que les «avoirs miniers restreints». Toutes ces mesures ont été prises de façon cohérente au cours des dix-huit derniers mois dans le cadre de deux budgets et d'un exposé économique. Elles sont toutes empreintes de justice. Les Canadiens les approuvent parce qu'elles viennent en aide aux simples citoyens. Il n'y a pas de doute là-dessus.

Sous l'angle de l'équité, parlons maintenant de dispositions particulières du budget. Nous avons, il est vrai, relevé le taux de la taxe fédérale sur les ventes, mais le ministre s'est engagé dans le budget à examiner cette question qui s'inscrit dans un contexte dont nous avons toujours dit qu'il était loin d'être parfait. Entre-temps, nous avons prévu pour les Canadiens à revenu faible une compensation qui constitue une nouveauté dans le domaine fiscal et montre à quel point nous souhaitons venir en aide aux plus démunis. Si les Canadiens ont, comme nous le pensons, le sens de la justice, voilà une autre mesure qui les réjouira.

Dans son budget précédent, mon collègue avait augmenté le crédit d'impôt-enfants, afin d'aider davantage les Canadiens à faible revenu, et il a fait en sorte que, dès cette année, les familles obtiennent le paiement de ce crédit d'impôt plus rapidement, sans attendre leur chèque de remboursement d'impôt. Les Canadiens n'auront donc plus besoin autant qu'auparavant de recourir aux services des escompteurs d'impôt. Nous avons d'ailleurs assujetti à des règlements plus sévères, dans l'intérêt des simples citoyens.

Laissez-moi signaler certains des bienfaits que ces mesures procureront aux simples citoyens dont parlait le député. Une femme de Vancouver affirmait que le paiement anticipé du crédit d'impôt-enfants va lui permettre de faire des cadeaux de Noël à sa fillette au lieu de lui offrir simplement un costume de neige ou une paire de bottes. Elle va pouvoir lui acheter quelques jouets ou quelques livres. Le directeur administratif du Conseil canadien de développement social a qualifié d'initiative importante le crédit remboursable au titre de la taxe de vente. A ce propos, le président de l'Union des personnes âgées de l'Ontario s'est déclaré enchanté. Je connais beaucoup de Canadiens moyens et c'est le genre d'observations qu'ils font à propos du budget. Ce sont elles qui raffermissent notre conviction qu'un budget équilibré et juste est extrêmement important et que nous sommes parvenus à cet objectif.

Le député nous dit que les impôts d'une famille moyenne ont augmenté de $1,300 par année. Voyons cela de plus près. Ces calculs que les députés du NPD brandissent à la Chambre me surprennent quelque peu. Pour être touché par une telle augmentation d'impôts, il faudrait gagner entre 50,000 et 70,000 dollars par année. J'aimerais bien savoir si c'est ce que les députés néo-démocrates considèrent comme un revenu moyen au Canada. En faisant leurs calculs, ils ont oublié un certain nombre de choses. Le fait par exemple que, en 1986, la surtaxe ne s'applique qu'à la moitié de l'année. Ils ont surestimé l'augmentation de la taxe de vente. Ils n'ont pas tenu compte du fait que la dernière augmentation de la taxe de vente ne commence qu'en avril. Ils ont supposé que l'augmentation de $200 du coût des produits pétroliers vient totalement et exclusivement du budget. L'effet de l'augmentation normale des traitements sur les primes d'assurance-chômage a été compté comme une augmentation d'impôts.

Je m'y connais un peu en chiffres et je sais qu'on peut leur faire dire beaucoup de choses. Tout ce que je sais, c'est que le gouvernement a dit la vérité aux Canadiens. Nous n'avons pas essayé de manipuler les chiffres de façon à induire en erreur les Canadiens moyens. Notre objectif est de créer un pays où il fera meilleur vivre. Nous voulons que les gens soient capables d'acheter ou de louer leur maison et qu'ils aient un emploi. Voilà les mesures qui figurent dans notre plan économique et dans nos deux budgets.

Puisqu'il est question de chiffres, permettez-moi d'en mentionner quelques autres. Le budget prévoit des augmentations de taxes de peut-être 50c. par jour pour les Canadiens moyens. Faisons donc un rajustement et supposons qu'elles soient un peu plus élevées. Si l'on cherche à équilibrer le budget, c'est pour faire baisser les taux d'intérêt. Excusez-moi, monsieur le Président, c'est le rhume qui court à Ottawa cet hiver. Je me suis efforcée de le répandre partout dans le pays.

M. Keeper: C'est à cause de ces hausses d'impôt.

M. Turner (Vancouver Quadra): Vous vous étouffez sur le budget.

Mme McDougall: Ces augmentations d'impôt nous aideront à faire baisser les taux d'intérêt. Parlons donc de la possibilité d'acheter une maison et des taux hypothécaires. Depuis notre arrivée au pouvoir, les taux pour une hypothèque de cinq ans ont déjà baissé de 2.25 p. 100. Cela signifie des économies de $3 par jour sur une hypothèque de $50,000 pour une famille moyenne. En outre, il est fort possible que, si nous reprenons le contrôle de notre déficit cette année et que nous réduisions encore une fois notre dette, nous puissions faire baisser davantage les taux d'intérêt et les taux hypothécaires. C'est cela que nous voulons dire quand nous parlons de responsabilité financière, de comportement civilisé, de justice et d'équilibre. Voilà ce qui importe aux Canadiens. C'est sur les initiatives de ce genre que nous insistons.

L'assiette de l'impôt sur le revenu des sociétés a été étendue. En supprimant toutes les échappatoires, nous percevrons plus d'impôt des sociétés, non le contraire. Comme les Canadiens le savent, les impôts que paient les sociétés fluctuent en fonction de leurs bénéfices. Ils sont assez difficiles à prédire, mais je peux garantir à la Chambre que les sociétés paieront plus d'impôts et non le contraire par suite du dernier budget. Il existe un certain équilibre entre les recettes provenant de l'impôt sur le revenu des sociétés et celles que produit l'impôt sur le revenu des particuliers.

Je ne pense pas que ce budget ou notre politique économique soit un désastre, comme l'a laissé entendre le député. Il y a maintenant 580,000 personnes au Canada qui travaillent et qui n'avaient pas d'emploi en septembre 1984. C'est ce que nous pouvons faire de mieux pour aider les Canadiens. C'est ce que nous voulons faire pour les Canadiens et leurs enfants. Nous voulons qu'ils puissent travailler, acheter des maisons, s'instruire et assurer leur retraite. Je ne vois pas comment il peut y avoir quelque chose de plus juste que ce budget.

Des voix: Bravo!

M. le vice-président: S'il n'y a pas de questions ou d'observations, nous poursuivrons le débat.

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je suis désolé que la ministre soit enrhumée, mais même si elle était moins enrouée et en meilleure santé, elle ne terminerait pas son discours sans s'être étranglée à propos de ce budget.

Je suis heureux de participer à ce débat sur le deuxième budget présenté par l'actuel gouvernement. Notre parti est déjà intervenu à travers de brillants orateurs, notamment notre critique, le député de Saint-Henri-Westmount (M. Johnston) et la députée de Trinity (Mlle Nicholson). Ils ont fait d'excellentes interventions et je les en félicite sincèrement.

J'imagine que le premier ministre (M. Mulroney) ne sera pas à la Chambre pour parler de ce budget, pour la deuxième fois de suite. Sans doute sera-t-il parti essayer de colporter ce pitoyable produit à travers le pays. Je n'ai jamais vu un premier ministre ne pas participer à un débat sur le budget.

● (1600)

M. Friesen: Allons, John.

M. Turner (Vancouver Quadra): Je ne me souviens pas d'avoir vu un premier ministre ne pas participer à un débat sur le budget. Bien que je sois reconnaissant à quelques ministres d'avoir la courtoisie d'être présents, je tiens à dire que j'ai eu l'honneur de présenter cinq budgets successifs au Canada.

Des voix: Oh, oh!

M. Gauthier: Et des budgets qui donnaient des résultats.

M. Turner (Vancouver Quadra): Je vais y venir dans un instant, mais je voulais dire que je restais à la Chambre pendant toute la durée du débat sur le budget pour écouter ce que les députés de tous les côtés de la Chambre avaient à dire. Nous sommes à l'ère de l'électronique, mais nous devons tout de même faire preuve d'une certaine courtoisie. Nous sommes élus par le peuple canadien. Le Parlement n'a rien de plus important à faire qu'à dépenser de l'argent et à en percevoir. Le ministre devrait être là, et il devrait y avoir plus de députés et plus de ministres pour nous écouter. Très peu de députés étaient là pour écouter le député d'Oshawa (M. Broadbent), et très peu de députés et de ministres sont là pour écouter la réponse du chef de l'opposition au budget.

Le premier ministre doit être en train de parcourir le pays avec le ministre pour essayer de persuader les Canadiens que ce budget est équitable. Il va s'apercevoir, comme la majorité des Canadiens s'en rendent compte, que ce budget n'est pas équitable. Nous allons considérer ce budget comme la seconde phase du budget de mai dernier. La première phase a été le budget de mai dernier, et la deuxième c'est le budget de février. Ensemble, ces deux budgets représentent une hausse de taxes rétrograde, insidieuse et cumulée sans précédent dans l'histoire du Canada. La charge est brutale contre la famille moyenne dont le revenu se situe entre $15,000 et $40,000. Comme l'a expliqué le député de Saint-Henri-Westmount, par suite du nouveau fardeau fiscal qu'on leur a imposé, les contribuables entre 35 et 55 ans se retrouvent dans l'impossibilité d'améliorer leur niveau de vie ou simplement de maintenir leur train de vie, parce que les deux derniers budgets ont considérablement réduit le revenu disponible du Canadien moyen.

C'est vrai, la dette publique est énorme, mais ce n'est pas le ministre qui est responsable des chiffres proposés dans le budget—et on arrive à 29,8 milliards de dollars ou encore 29,5 milliards de dollars selon le document que l'on lit. Ces données ont été dictées par Wall Street. Également par le marché international. Aussi par ses amis investisseurs, ici, aux États-Unis et à l'étranger, qui avaient perdu confiance dans le premier ministre et dans le gouvernement.

Mes collègues et moi-même avons questionné le ministre des Finances (M. Wilson) quand le dollar a commencé à chuter il y a trois ou quatre semaines. Nous lui avons demandé ce qu'il comptait faire, quelle était sa politique, celle du gouvernement, s'il allait soutenir le dollar aux dépens des taux d'intérêt, ou s'il allait laisser s'exercer le jeu du marché? Le ministre n'a pas répondu, et jour après jour, la confusion grandissait sur les marchés. Ce n'étaient pas les spéculateurs de Chicago; c'étaient les Canadiens et d'autres personnes à l'étranger qui ne pouvaient comprendre l'orientation du gouvernement. Finalement, en réponse à une des questions que je lui ai posée une semaine à peu près avant le budget, le ministre n'a pu éviter de me répondre d'attendre le budget, que tout allait s'arranger, que l'exposé budgétaire allait stabiliser le dollar.

Ce budget a été influencé par des forces extérieures. C'est la première fois dans notre histoire qu'un ministre des Finances a été obligé par des forces échappant à son contrôle d'établir la structure économique et la position financière de notre pays. Ce budget ne s'adressait pas aux Canadiens; il était censé satisfaire nos maîtres à l'étranger.

Malgré le ton assuré du ministre des Finances et du premier ministre, malgré les deux budgets qui s'en sont pris aux Canadiens à revenus faible et moyen, le gouvernement ne peut pas vraiment s'enorgueillir d'une réduction du déficit. La Presse canadienne, dans un article publié aujourd'hui dans de nombreux journaux canadiens, a démontré ce que j'ai tenté de prouver à la Chambre à plusieurs reprises. Le gouvernement a hérité d'un déficit de 32 milliards et il le fait maintenant passer à 29.5 milliards de dollars. Ces chiffres sèment le doute dans notre esprit, car nous n'acceptons pas les hypothèses sur lesquelles le gouvernement s'est basé pour prévoir ses recettes et ses dépenses. Le déficit était de 32 milliards de dollars il y a 18 mois et il est maintenant de 29.5 milliards de dollars. Il n'y a pas de quoi être fier, ce n'est guère un succès, mais je le répète, les chiffres ont été décidés par des forces indépendantes de la volonté du ministre. Le budget ne s'adresse pas aux canadiens ordinaires, mais aux magnats de la finance et de la Bourse de New-York.

Le ministre déploie des efforts sans précédent, pour faire accepter le budget dans le monde entier. Je me rappelle d'une époque où le ministre des Finances déposait son budget et les motions de voies et moyens et laissait fondamentalement les gens juger eux-mêmes la valeur des mesures qu'il renfermait. Nous accordons maintenant plus d'importance aux relations publiques. Je suppose que l'on me doit la coutume voulant qu'auprès la présentation du budget, les correspondants financiers soient invités pour le petit déjeuner et les membres de la tribune de la presse, pour le déjeuner, mais je n'ai pas jugé alors bon de me balader dans tout le pays, pour faire accepter mon budget. Dieu merci, je n'ai pas eu à envoyer mon sous-ministre à Los Angeles, Chicago ou New-York. Or, la semaine prochaine, le ministre enverra probablement son sous-ministre en première classe, accompagné d'une bande de collaborateurs, en Europe, afin de voir ce qu'ils peuvent faire pour que le calme règne à nouveau sur les places financières.

M. Gustafson: Vous n'avez pas osé.

M. Turner (Vancouver Quadra): J'ai entendu l'interjection de mon vis-à-vis. Nous n'avions pas à nous inquiéter d'un dollar à 69 ou 70 c. Il valait alors, en devises américaines, $1.02, $1.03 ou $1.04, et personne ne nous dictait le budget que nous devions présenter.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Comme je l'ai dit hier à la Chambre, le ministre est une marionnette qu'on manipule . . .

[*Français*]

. . . une marionnette, monsieur le Président, une marionnette des marchés internationaux. Ce n'est pas un budget pour les Canadiens, c'est un budget pour plaire aux financiers internationaux, aux financiers, aux hommes d'affaires, aux entrepreneurs internationaux. Et même eux, ils ne sont pas satisfaits. Depuis le budget, le dollar a encore tombé, le ministre n'a pas gagné la confiance des marchés, les hommes d'affaires examinent les chiffres, ils trouvent que les chiffres et les projections, les prévisions du ministre, ne sont pas valables.

[*Traduction*]

Ils ont examiné attentivement les chiffres à Toronto, à Vancouver, à Montréal et à Edmonton; ils ont examiné les chiffres à New York; ils ont examiné les chiffres à Londres, en Angleterre; et ils ont jugé que ces chiffres n'étaient pas réalistes. Ainsi, le prix mondial du pétrole a été estimé à $22.50 U.S. le baril pour cette année; ce matin, le prix est tombé en-dessous de $12 U.S. Le ministre a peut-être appris directement du Cheik Yamani ou de l'Arabie Saoudite des nouvelles que nous ignorons totalement. Mes collègues ont essayé de tirer des renseignements du ministre des Finances cet après-midi, et de sa collègue la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (Mlle Carney). Lorsque le pétrole se vend $12 U.S. le baril au lieu de $22.50 U.S., cela fait une différence de plus de 1 milliard dans les prévisions de recettes. Rien qu'à cet égard, il y a une erreur de 1 milliard dans le budget.

Le député de Cape Breton-The Sydneys (M. MacLellan) a pris bien soin de signaler cet après-midi, pendant la période des questions, que ce serait déjà assez grave que les projections du ministre soient fausses mais qu'en outre, le ministre se contredit dans son document. A la page 21 du document intitulé *Vers une expansion soutenue: Perspectives économiques du Canada, 1986-1991*, paru en même temps que le budget, on dit que le prix du brut léger d'Arabie saoudite pour l'année civile 1986 est de $23.88 U.S. Deux pages plus loin, dans le même document, on dit que le prix sera de $22.50 U.S. pour le reste de l'année 1986. Le ministre a dit à plusieurs reprises à la Chambre que la projection de $22.50 s'applique à l'année financière 1986-1987, qui n'a pas encore commencé. Il a déclaré hier qu'il s'en tiendrait à $22.50. S'en tiendra-t-il aussi à $23.88? S'agit-il d'une part de l'année civile et d'autre part de l'année financière? Comment concilier les deux? Qui faut-il croire? Faut-il croire le ministre ou son document budgétaire? Il n'est pas étonnant que les gens d'affaires restent perplexes devant les documents budgétaires.

• (1610)

Permettez-moi de parler des autres projections, monsieur le Président. Les projections des taux d'intérêt ne sont pas réalistes non plus. Elles sont à 9.5 p. 100, alors qu'aujourd'hui le taux est de 12 ou 13 p. 100, selon l'échéance choisie. Chaque fois que le taux d'intérêt augmente de 1 p. 100, les dépenses augmentent de un milliard. A chaque écart en pourcentage de un point, l'erreur sur la projection est de un milliard.

Les réductions de dépenses ne sont qu'une illusion. Les chiffres donnés pour la réduction du déficit ne sont pas crédibles. Les gens de Wall Street sont mécontents, parce qu'au lieu de réduire les dépenses, le ministre augmente les impôts. Voilà la conclusion que tirent les milieux d'affaires, ici et à l'étranger. Le déficit n'a pas été réduit en comprimant les dépenses mais en faisant porter la charge sur les Canadiens moyens principalement, par le biais d'impôts toujours plus élevés. Le budget de février, c'est une répétition du budget de mai.

Le ministre reçoit même une mauvaise note du conseiller du président Reagan à propos des réductions de dépenses publiques. Peter Grace était à Toronto l'autre jour. Il s'est dit étonné que le budget s'attaque au déficit par le biais d'augmentations d'impôts plutôt que par des réductions de dépenses.

Les pressions continuent de s'exercer sur le dollar canadien. La Banque du Canada intervient massivement. Les chiffres du ministère des Finances publiés aujourd'hui montrent qu'il y a eu un emprunt record de 2.6 milliards le mois dernier pour renforcer la défense du dollar par augmentation des réserves de change. Sur cette somme, 1.3 milliard a été employé par la Banque du Canada à l'achat de dollars canadiens pour soutenir notre dollar. C'est le plus fort emprunt contracté en un mois dans l'histoire du Canada, et la plus forte intervention en un mois de l'histoire du Canada.

La dette du Fonds de réserve canadien est maintenant passée à 4.265 milliards, ce qui est presque autant que ce que ce fonds a en caisse. Je me souviens que le ministre des Finances (M. Wilson) disait à M. Lalonde, quand celui-ci était ministre des Finances, que la situation était dangereuse, alors que le Fonds n'était endetté que pour la moitié de ce qu'il y avait en caisse. Aujourd'hui, le montant total emprunté contre nos réserves est égal au montant des réserves. C'est tout à fait fragile, vulnérable comme situation.

[*Français*]

Monsieur le Président, si vous combinez ces chiffres des hausses d'impôts pour les particuliers du budget du mois de mai avec les chiffres du 26 février dernier, voilà qu'en l'espace de moins de neuf mois, le ministre des Finances, le premier ministre ont réussi à nous imposer un fardeau fiscal additionnel de 12.5 milliards de dollars au chapitre des impôts personnels. Pour les trois prochaines années, le ministre des Finances a majoré les impôts personnels directs et indirects de 24 milliards. Dans la même période, les corporations subiront une augmentation d'un seul milliard. Pour les trois prochaines années, 24 milliards pour les individus, pour les contribuables individuels, les particuliers, et un seul milliard pour les corporations. Est-ce cela la justice?

Par contre, la famille moyenne souffre et ceux assez riches pour investir, pour être admissibles aux gains en capital, reçoivent une exemption à vie de $500,000, c'est-à-dire en *cash*, en comptant, $125,000 dollars *cash* pour la vie. Le fardeau fiscal n'est pas partagé équitablement. Le fardeau fiscal n'est pas réparti d'une façon équitable: les riches continuent à bénéficier de leurs exemptions relatives aux gains en capital, alors que les familles à faible et moyen revenus demeurent la proie préférée des conservateurs.

[*Traduction*]

Nous avons étalé l'effet cumulatif des deux budgets, celui de mai et celui de février, sur quatre ans en nous fondant sur les documents du ministère des Finances qui donnent les majorations de l'impôt sur le revenu des particuliers, les majorations de la taxe de vente et les exonérations sur les gains en capital. En somme, sur tout le bazar.

Pour une famille de quatre membres dont un seul touche un revenu, soit $15,000 par an, la majoration cumulative d'impôt en quatre ans est de 23 p. 100. La majoration cumulative d'impôt en quatre ans pour celui qui gagne $35,000 par an est de 13 p. 100. Le contribuable qui touche $50,000 par an a une majoration d'impôt cumulative en quatre ans de 8 p. 100. Que dire de celui qui touche $100,000 par an? La majoration d'impôt de ce contribuable est de 1 p. 100. Et le contribuable qui touche $200,000 par an? Sa majoration d'impôt est également de 1 p. 100. Par conséquent, le contribuable qui touche $15,000 par an a une majoration d'impôt pour les deux budgets de 23 p. 100, tandis que dans le cas du contribuable qui touche $200,000 elle n'est que de 1 p. 100. Tous les députés devraient savoir que ce n'est pas juste, que ce budget est inacceptable. Les Canadiens ne l'approuvent pas. Ce n'est pas ainsi qu'il faut partager la dette publique. Il ne faut pas procéder de cette façon.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver-Quadra): Permettez-moi de verser d'autres chiffres au compte rendu. Nous voulons démontrer pourquoi ce budget est injuste.

Un parent seul avec deux enfants qui gagne $15,000 par an devra payer des impôts supplémentaires de $248 en 1986 par suite de ces deux budgets. Le même parent seul gagnant $20,000 par an paiera des impôts supplémentaires de $418 en 1986. Une personne célibataire à la retraite, une femme la plupart du temps, gagnant $10,000 par an versera un supplément d'impôt de $160 en 1986. La même célibataire qui toucherait $20,000 par an paierait un supplément d'impôt de $336 en 1986.

Le numéro d'hier du *Financial Post*, soit du 4 mars 1986, offre les meilleures hypothèses concernant le revenue de placement.

M. Malone: Lisez tout le journal.

M. Turner (Vancouver Quadra): Une personne touchant $40,000 de revenus, c'est-à-dire un salaire de $35,000, plus $4,000 de dividendes, plus $1,000 d'intérêt, devra absorber une hausse d'impôt de 9.4 p. 100 entre 1985 et 1987. Une personne ayant un revenu de $150,000, c'est-à-dire un salaire de $100,000, plus $15,000 de dividendes, $5,000 d'intérêt et $30,000 de gains en capital va dans le même temps voir son impôt global réduit de 1.4 p. 100.

Vous gagnez $40,000? Vos impôts vont grimper de 9.4 p. 100. Vous gagnez $150,000 par année? Vos impôts vont baisser de 1.4 p. 100. Est-ce équitable? Est-ce juste, monsieur le Président?

Le règle d'or de la vente, c'est de s'assurer d'avoir un bon produit. Ce budget est un produit dégoûtant. Il est injuste. Il ne se vendra pas. Le premier ministre aura beau traverser le Canada à bicyclette, il n'arrivera pas à vendre son budget.

Prenez l'exemple de la surtaxe fédérale, monsieur le Président. Si l'on gagne $40,000 par année, elle va grimper de 89 p. 100. Elle va passer de $103 en 1986 à $195 en 1987, soit une hausse de $92 ou 89 p. 100. Mais qu'arrive-t-il à la personne qui touche $150,000 par année? Dans son cas, la surtaxe diminue de 62 p. 100 pour passer de $2,451 en 1986 à $941 en 1987. Grâce au réaménagement de cette surtaxe, cette personne se retrouve avec $1,500 de plus dans ses poches. Cela ne se vendra pas, monsieur le Président, si les Canadiens comprennent bien le contenu du budget, s'ils prêtent l'oreille à ce qu'on en dit et s'ils se donnent la peine de l'examiner.

Voyons ce qu'il en est de la taxe de vente. Mon collègue aux Communes, le député d'Oshawa a traité à fond de la question plus tôt cet après-midi. La taxe de vente a augmenté de trois points de pourcentage, soit de 9 à 12 p. 100, depuis que les conservateurs ont pris le pouvoir. Dans le dernier budget, le gouvernement a élargi l'assiette de la taxe de vente pour inclure tous les produits imaginables. Les produits médicaux, les médicaments, le savon, le shampoing, les bonbons et les aliments pour animaux familiers. Monsieur le Président, toute majoration qui étend l'assiette de la taxe de vente arrache 1 milliard de dollars aux contribuables. Cette taxe est la plus régressive de toutes. Elle frappe le plus durement les familles à revenus modestes. C'est une taxe à la consommation. Ceux qui disposent d'un revenu moindre en ont à supporter le fardeau.

● (1620)

Le remboursement de $50 de la taxe de vente est à toutes fins pratiques un attrape-nigaud. Il vise à convaincre les gagne-petit que le gouvernement leur épargne cette taxe. Mais il est loin de les indemniser de l'augmentation de la taxe sur l'essence, le tabac, l'alcool, les réfrigérateurs et les téléviseurs, et de l'augmentation de la taxe de vente prélevée sur les produits nécessaires à meubler une maison. En fin de compte, les gagne-petit paient davantage, bien davantage.

Il ne faut pas être génial pour augmenter l'impôt. Mais il faut certainement avoir du courage pour sabrer dans les dépenses, faire des choix difficiles et supprimer certains des programmes qui bénéficient aux riches et aux puissants. Il faut assurément un peu plus de courage que n'en montrent le premier ministre et son ministre des Finances dans le budget. Ils ont sillonné le pays pour dire aux Canadiens que ces deux budgets sont marqués au signe de l'équité. Je pense l'avoir expliqué à la Chambre des communes, les chiffres ont prouvé que ce budget n'assure pas l'équité. Ce n'est pas un budget juste.

[*Français*]

Le budget n'est pas juste. Le fardeau imposé aux contribuables canadiens n'est pas équitable.

Monsieur le Président, j'ai souvent parlé ici, à la Chambre, de la crise qui frappe notre jeunesse. On risque de perdre une moitié de génération. Lors du dernier budget, au mois de mai, nous, de ce côté-ci de la Chambre, nous avons protégé nos retraités. Maintenant, dans l'Opposition, nous avons le devoir de protéger nos familles et toute la classe moyenne. Je parle des gens entre 35 et 55 ans avec un revenu de $15,000 à $40,000 par année. Ces familles sont assommées, ces familles sont abandonnées, monsieur le Président. Il devient presque impossible de préserver un niveau de vie raisonnable. C'est impossible d'améliorer sa qualité de vie.

Il ne tient pas du génie d'augmenter les impôts. Et voilà qu'à nouveau les conservateurs nous ont fait la preuve qu'ils n'en ont pas.

[*Traduction*]

Nous avons été obligés de protéger nos personnes âgées contre le dernier budget et nous protégerons également la famille moyenne contre celui-ci. Les gens âgés de 35 à 55 ans, qui gagnent entre $15,000 et $40,000 par année, seront les plus durement touchées par ces mesures budgétaires. La famille moyenne n'arrive plus à maintenir un niveau de vie raisonnable au Canada. Cette agression de la part du gouvernement empêche maintenant les gens d'améliorer leurs conditions de vie.

Il n'a fallu que deux budgets au gouvernement conservateur pour renoncer au principe de l'égalité régionale dont j'ai parlé tout à l'heure à la Chambre. Sous sa férule, l'enveloppe du développement économique régional passera de 14.7 milliards de dollars en 1984-1985 à 9.8 milliards en 1987-1988. C'est une réduction de 38 p. 100. Voilà ce à quoi il faut s'attendre d'un premier ministre qui se disait favorable au principe de l'égalité régionale. Le gouvernement a encore manqué à sa parole lorsqu'il a annoncé le Programme Entreprise Atlantique. Il a certes prétendu favoriser le lancement de nouvelles entreprises ou l'expansion des entreprises existantes dans les régions de l'Atlantique et de la Gaspésie avec son projet de prêts garantis, mais voyons de quoi il retourne au juste. Quand on l'examine à la loupe, on constate que seules les grandes sociétés en profiteront puisque le prêt minimal accessible est de $250,000. Ce programme ne tient pas compte de ceux qui ont vraiment besoin d'aide. Personne ne peut en profiter sauf les riches amis du gouvernement conservateur.

[*Français*]

Et en parlant des Gaspésiens, pourquoi aucune admissibilité aux gens de la Côte-Nord? Ou bien pour les gens du Saguenay-Lac-Saint-Jean? Ou encore pour les gens de l'Abitibi? Ce n'est pas bien partagé.

[*Traduction*]

Nous avons pris le temps d'examiner divers secteurs de notre économie en plusieurs régions importantes sur lesquels le budget demeure muet. En ce qui concerne les pêcheurs, le ministre des Finances a réduit de 40 millions de dollars le budget du ministère des Pêches et Océans en novembre 1984. Il en a réduit de nouveau le budget de 25 millions en mai 1985. On impose maintenant des droits plus élevés sur les rapports météorologiques et sur l'amarrage, et, bien sûr, la taxe de vente a de nouveau été haussée dans le budget à l'étude. Le prix du carburant pour les pêcheurs a encore augmenté. Le budget demeure muet au sujet des mines et des forêts. Pas un mot au sujet des principales industries de ma province, la Colombie-Britannique.

Exception faite de légères modifications visant à resserrer les dispositions régissant les actions accréditives, le budget ne dit presque rien du secteur des ressources. Où sont les modifications fiscales promises pour encourager la prospection et l'extraction dans le secteur minier? Où sont les fonds additionnels qu'on proposait d'allouer au Service canadien de la faune? Où est le programme d'apprentissage en foresterie que le gouvernement a promis?

Je vois que le ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie (M. Oberle) est présent. Je le connais depuis longtemps. Il représente le centre de l'industrie forestière de l'intérieur de la Colombie-Britannique. Il doit se sentir dégoûté. Il doit se sentir au moins très troublé. Si j'étais à sa place, je crois que je dirais à mes commettants que je suis occupé à prendre connaissance de mon nouveau portefeuille à Ottawa, et je me tiendrais loin de Prince George le temps que s'apaisent les réactions autour du budget.

Le budget ne fait aucune allusion au secteur du pétrole et du gaz. La ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources n'ignore pas—je lui sais gré d'être présente—que ce matin, le prix du pétrole était de $12 US le baril. Elle sait qu'un grand nombre de projets vont être arrêtés et que l'on va ralentir, abandonner ou suspendre la mise en valeur de nombreux gisements. Les industries connexes, comme celle du forage, vont avoir de sérieuses difficultés. Elle n'ignore pas non plus que notre objectif d'autarcie se trouve compromis. J'espère qu'elle va bientôt nous dire comment elle pause, maintenant, que le secteur du pétrole et du gaz pourront faire face à la situation actuelle, compte tenu des promesses qu'elle nous a faites sur le plan des emplois.

Ce budget instaure des prêts basés sur le prix des denrées agricoles. C'est une idée intéressante. L'ennui, c'est que très peu de cultivateurs y auront droit. Premièrement, ils doivent déjà avoir une hypothèque de la Société du crédit agricole et, deuxièmement, il faut qu'ils soient en difficulté. S'ils ont contracté un emprunt auprès d'une banque, cela ne les aidera en rien. Toutefois, le ministre dit qu'il viendra en aide aux cultivateurs s'ils veulent abandonner l'agriculture. Pour la deuxième fois de suite, les seuls cultivateurs que l'on aide vraiment sont ceux qui désirent vendre. S'ils veulent conserver leur exploitation, ni l'un ni l'autre des deux derniers budgets ne fera grand chose pour eux. Le nouveau budget prévoit de les aider à se réinstaller à se recycler. Comme pour l'exemption sur les gains en capital, cela revient à leur dire: «Abandonnez la terre et nous vous aiderons un peu, mais si vous préférez continuer, ce sera à vos risques et périls».

Dans l'agriculture, les compressions s'élèveront à 502 millions de dollars entre 1985-1986 et 1990-1991. Les agriculteurs font également face à une hausse de 1 p. 100 de la taxe sur les carburants agricoles. Nous attendons toujours les obligations agricoles. Le premier ministre a participé à la Charte de Prince Albert. Je continue à croire qu'il ne sait pas ce qu'est une obligation agricole, mais il a dit qu'il allait offrir aux agriculteurs une obligation à long terme et portant un faible intérêt. Cela devait être épatant.

Nous attendons toujours une politique sucrière. Les producteurs de betterave sucrière communiquent actuellement avec leurs députés parce que ce secteur ne survivra pas, en Alberta, au Manitoba et au Québec, si le gouvernement n'adopte pas de politique sucrière nationale.

Selon le *Journal* d'Edmonton, ce budget va à l'encontre des intérêts de l'Alberta parce que le ministre des Finances se désintéresse de l'agriculture et de l'énergie.

[*Français*]

Je regrette que le ministre des Communications (M. Masse) ne soit pas ici, parce que c'est le nouvel héros pour protéger notre identité culturelle.

C'est évident qu'il doit être fier d'une promesse de 75 millions de dollars pour la culture. Et tous les artistes, tous les auteurs et tous ceux et celles qui contribuent à nous donner une vraie culture canadienne sont apparemment satisfaits. Mais leur mémoire est très courte. Est-ce qu'ils ont oublié nos artistes? Est-ce qu'ils ont oublié nos auteurs?

La coupure, si on se fie à la déclaration du ministre de novembre 1984 (121 millions de dollars), représente maintenant une différence de 50 millions de dollars.

Le compte est encore en déficit de 50 millions de dollars pour nos artistes.

[*Traduction*]

Étant donné les tendances idéologiques du gouvernement actuel, on pourrait dire qu'il reprend de la main droite ce qu'il donne de la gauche et ce, dans un esprit de vengeance sans égal depuis l'époque biblique. Le gouvernement a annoncé l'affectation de 300 millions de dollars à la recherche et au développement, mais il a réduit considérablement le budget du Conseil de recherches, comme l'a signalé mon collègue le député de Saint Henri-Westmount. Il nous menace d'une taxe à la valeur ajoutée. Le ministre et le gouvernement examinent encore la fameuse taxe sur la cession d'entreprises ou taxe à la valeur ajoutée. Cele posera des problèmes d'ordre constitutionnel.

● (1630)

Le ministre a dit qu'il cherchait à augmenter les recettes. Puis, il a eu assez de cynisme politique pour avouer aux journalistes, sans doute à la conférence de presse non officielle qui a suivi le budget, qu'il songeait, en effet, à élargir l'assiette fiscale sous forme d'un impôt de transfert—le plus énorme filet qu'on ait probablement jamais tendu au-dessus des contribuables canadiens—se réservant ensuite la possibilité, un an avant les élections, de supprimer la surtaxe de 3 p. 100 sur le revenu des particuliers afin de se donner bonne figure aux yeux des Canadiens. Petit à petit, secrètement et mine de rien, il va établir un impôt de transfert, puis il va supprimer la surtaxe de 3 p. 100. Comme cynisme politique, on ne fait pas mieux. Nous ne manquerons certes pas d'examiner de près le document de travail que le ministre entend présenter.

A propos des problèmes sociaux, le ministre dit à la page 12 de son discours qu'il compte proposer dans son prochain budget de nouvelles mesures pour réformer notre système de dépenses sociales et les dispositions fiscales connexes.

Une voix: Oh, oh!

M. Turner (Vancouver Quadra): Oh, oh! Nous allons surveiller cela de près. L'engagement sacré va en prendre pour son rhume.

En ce qui concerne l'aide étrangère, le budget menace la collaboration du Canada au développement d'un grand nombre de pays parmi les moins développés. Dans une étonnante volte-face par rapport aux engagements précédents, le ministre a réduit de 1.5 milliard de dollars sur cinq ans nos dépenses à ce titre. Voilà une grave trahison des Canadiens qui s'estiment moralement tenus de venir en aide aux pays où l'on meurt de faim. Même en dépit des pressions des restrictions budgétaires, nous avons le devoir de partager avec les nations les moins favorisées qui ont besoin d'aide alimentaire et vestimentaire. A vrai dire, des milliers et des milliers de Canadiens sont révoltés de voir que le gouvernement a tourné le dos à certaines des régions les moins favorisées du globe.

Qu'a fait le gouvernement au sujet de la création d'emplois pour les jeunes? Les mots «jeunesse» ou «jeunes» ne figurent même pas dans le budget. Ils n'ont même pas été mentionnés, pas une seule fois.

[*Français*]

Et dans les prévisions budgétaires, le lendemain, la ministre d'État (Jeunesse) (Mme Champagne) a été éliminée, la ministre d'État (Jeunesse) est maintenant invisible, silencieuse, anonyme, une ministre fantôme, une ministre éliminée dans les prévisions budgétaires . . .

M. Gauthier: C'est cela! Pas de budget!

M. Turner (Vancouver Quadra): C'est une nouvelle mode pour remanier le Cabinet, monsieur le Président. C'est sensationnel! Il n'est pas nécessaire de congédier la ministre: on retire les fonds! Alors c'est subtil, c'est bien subtil, et je dois dire à mes amis dans les ministères, aux autres ministres, faites attention! Peut-être qu'il y aura des prévisions budgétaires supplémentaires, et je dis cela à mon ami de Prince George-Peace River (M. Oberle) que je connais très bien. Faites attention parce qu'un bon matin: pas de fonds, pas de bureau, pas de fonctionnaire, pas de limousine! Un ministre fantôme, la ministre d'État (Jeunesse)!

[*Traduction*]

Pourtant, l'étude menée par le Sénat et approuvée par les sénateurs des deux partis, nous a rappelé que le pays compte quelque 700,000 jeunes chômeurs. C'est probablement une génération perdue. Qu'a fait pour eux le gouvernement? Il a sabré dans les paiements de transfert aux provinces au titre de l'enseignement. Il a privé les jeunes de la possibilité d'obtenir une formation. Il a supprimé notre programme «Première chance». Il a transféré le problème aux gouvernements provinciaux. Une autre promesse rompue; un autre rêve dissipé. Nous allons tous payer très cher cette erreur.

Au lieu de prendre des mesures positives pour atténuer le chômage, le premier ministre (M. Mulroney) préfère se vanter d'avoir créé des emplois. Il prétend que 580,000 emplois ont été créés depuis l'arrivée au pouvoir de son gouvernement. De toute évidence, il a communiqué ce scénario à tous ses ministres, car même si on leur pose une question sur le prix des noix de coco, ils vous répondront: 580,000 emplois nouveaux ont été créés. Ce sont des singes savants qui connaissent fort bien leur numéro.

M. Siddon: Vous n'aimez pas le message.

M. Turner (Vancouver Quadra): Je ne blâme pas le premier ministre de ne pas être parmi nous, afin de défendre son budget. Il passe le plus clair de son temps sur la route, à remuer de vieilles choses, à s'en prendre à mon bilan en tant que ministre des Finances ou à s'attaquer à moi personnellement.

Mlle Carney: Ce n'est pas difficile.

M. Turner (Vancouver Quadra): Je doute que bien des gens se laissent prendre. Je serais très heureux d'avoir un petit débat avec la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (Mlle Carney), mais le fait est que le gouvernement n'a pas encore égalé mon bilan de 1972 à 1974.

Des voix: Oh, oh!

M. Turner (Vancouver Quadra): Je déteste avoir à le signaler, mais les attaques méprisables du premier ministre me forcent à le faire. A l'époque où j'était ministre des Finances sous le gouvernement Trudeau, nous avons créé 631,000 emplois.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Nous pouvons tous jouer à ce jeu. En outre, la main-d'œuvre était moins importante à l'époque. Le taux de chômage se situait entre 5 et 6 p. 100 et le chômage régional était bien moindre. Le premier ministre aime à donner l'impression que les problèmes de chômage sont réglés. Pourtant, dans son document, le ministre des Finances ne parle plus d'un objectif de plein emploi à 7 ou 7.5 p. 100. Comme mon collègue, le député de Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est (M. Allmand) l'a signalé, l'objectif est maintenant de 9 p. 100. Tout ce qu'on nous a répété jour après jour à la Chambre ne semble pas tenir compte du fait que le chômage dans les régions reste élevé. Au Québec, il atteint 11.5 p. 100; en Colombie-Britannique, 12.9 p. 100; dans les provinces atlantiques, 15.4 p. 100. Comme le député l'a rappelé, trop de nouveaux emplois sont des emplois à temps partiel. Trop de travailleurs restent en chômage pour des périodes de plus en plus longues. Le nombre de personnes qui chôment depuis plus d'un an et ont perdu le droit à l'assurance-chômage, a doublé depuis la fin de la récession. Le taux de chômage chez les jeunes s'établit à environ 15.9 p. 100.

A l'instar du premier ministre, je me réjouis que de nombreux Canadiens aient trouvé de nouveaux emplois, mais il doit sûrement se rendre compte, comme tous les Canadiens, qu'il reste beaucoup à faire. Beaucoup à faire pour que chaque Canadien qui veut travailler et se cherche légitimement un emploi, soit capable d'en trouver un, c'est-à-dire un emploi permanent et c'est là l'objectif que nous devons atteindre.

La ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources m'a presque incité à rappeler une autre des déclarations du premier ministre.

Mlle Carney: Allez-y.

M. Turner (Vancouver Quadra): Je voudrais maintenant corriger une autre impression. Le premier ministre a dit à Kitchener que j'avais hérité d'un excédent et que j'avais laissé un déficit. Au contraire, on m'a légué un déficit et j'ai réussi à enregistrer les deux derniers excédents de notre histoire; par la suite effectivement, j'ai laissé un déficit et je voudrais vous rappeler des chiffres à ce sujet. En 1972, le déficit s'établissait à 556 millions de dollars. En 1973, nous avions un excédent de 387 millions de dollars. Ces données figurent dans les comptes nationaux et même le ministre des Finances peut les consulter. En 1974, l'excédent a été de 1.109 milliard de dollars. Par

contre en 1975, le déficit a été de 3.805 milliards. Faites une moyenne pour ces quatre années . . .

M. Siddon: Considérez la dernière.

M. Turner (Vancouver Quadra): Je vais m'expliquer à ce sujet dans un instant. Pendant la durée de mon mandat de ministre des Finances, le déficit moyen a été de 725 millions. Je parie que ces chiffres font l'envie du ministre des Finances.

Mlle Carney: Honteux! Et les autres ministres libéraux?

M. Turner (Vancouver Quadra): J'entends le ministre des Pêches et des Océans (M. Siddon), du moins je le pense. C'est une sorte de ministère de rotation et il est difficile de se tenir au courant.

M. Penner: Pas grand-chose de neuf dans les pêches de toute façon.

M. Turner (Vancouver Quadra): La crise du pétrole nous a frappés en 1974 et 1975. A ce moment-là, j'étais ministre des Finances du gouvernement Trudeau. Le soir du budget, j'ai dit que nous allions tenter de préserver les emplois et la croissance et qu'il fallait combattre l'inflation engendrée par la crise. Voilà pourquoi nous avons accru le déficit. Nous avons été le seul pays au monde à stabiliser l'emploi au beau milieu de la crise.

M. Siddon: Et depuis, le déficit s'est toujours creusé.

● (1610)

M. Turner (Vancouver Quadra): Je tiens à soumettre d'autres chiffres à la Chambre. Lorsque j'étais ministre des Finances, la dette publique du Canada était en tout à la fin de 25 milliards de dollars. Le pourcentage de cette dette par rapport au produit national brut est passé de 21.6 à 17.5 p. 100 au cours de cette période. Or, le ratio de la dette publique par rapport au PNB est maintenant de 47.3 p. 100 et le ministre des Finances prédit qu'il atteindra 56 p. 100 d'ici 1990-1991. Quand j'ai quitté le portefeuille des Finances, il n'était que de 17.5 p. 100.

On peut bien sûr se livrer à toutes sortes de petits jeux. Ce n'est pas moi qui empêcherai le premier ministre de se payer un tel luxe à Kitchener, mais je voudrais bien qu'il s'essaie ici, à la Chambre des communes. Il a déclaré à Halifax qu'il allait intenter contre moi une action pour reconnaissance de paternité parce que je serais le père du déficit, selon lui. Je tiens à lui dire que son procès, il peut en faire des confettis parce que les faits sont là, et qu'il n'étaient pas sa thèse. Le premier ministre est guidé par ses nouveaux conseillers en communications et ses conseillers électoraux, parce que c'est un gouvernement de Fox et un gouvernement de Gregg. Fox et Gregg devraient être ici, parce que ce sont eux qui tirent les ficelles. Ils ont dit au premier ministre que s'il répétait quelque chose assez longtemps et assez souvent, il pourrait convaincre certaines personnes.

Une voix: Le gros mensonge.

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, bien qu'il me soit assez désagréable de chanter en quelque sorte mes propres louanges par rapport à ce ministre, je suis obligé d'intervenir devant ce forum de notre nation. Je suis obligé de le faire pour ramener le premier ministre à un semblant de vérité.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Le ministre dit qu'il faut que cela cesse. Eh bien, il n'avait jamais entendu parler de Darth Vader. Le premier ministre s'est penché vers le vice-premier ministre (M. Nielsen) et lui a dit: «Qui est-ce, Darth?».

Le premier ministre ne connaît pas l'auteur de la célèbre formule «The buck stops here». C'est Harry Truman. Harry Truman avait sur son bureau un panonceau disant: «The buck stops here». Président des États-Unis, il disait: «J'assume la responsabilité de ce que je fais». Il ne parcourait pas son pays en mettant tous les problèmes du monde sur le dos de Herbert Hoover ou de Franklin D. Roosevelt. Il assumait la responsabilité de ce qu'il faisait. Notre ministre des Finances et notre premier ministre sont là à geindre et à se traîner lamentablement à travers tout le pays en accusant les précédentes administrations de la façon dont ils gèrent aujourd'hui les affaires de notre pays. Ils essayent de faire porter le chapeau à quelqu'un d'autre; il faut que cela cesse. En fait, à propos du dollar, nous ne savons pas dans quel sens il va fluctuer d'un jour à l'autre. Il oscille autour de 70 cents. On n'arrive pas à le stabiliser.

Mon collègue de Gander-Twillingate (M. Baker) nous a présenté une analyse très intéressante à partir des propres chiffres du ministre des Finances (M. Wilson). Il nous a démontré à l'aide de ces chiffres que la dette publique nette s'élèvera à 262.8 milliards de dollars en 1986-1987, soit une hausse de 63.7 milliards par rapport à 1984-1985. D'après mon honorable collègue, cela veut dire que 24 p. 100 de la dette publique totale du pays a été accumulée par le gouvernement actuel durant les 16 ou 17 mois où il a dirigé le pays. Il nous a déjà attribué 25 p. 100 de la dette publique totale.

M. Penner: Comment expliquez-vous ça, Tom? Mon Dieu, j'aurais honte.

M. Turner (Vancouver Quadra): Le lendemain de la présentation du budget, le dollar s'est mis à baisser un peu. Nous n'avons pas vu les chiffres car, heureusement pour le ministre, le mois de février finissait et nous ne disposons que des chiffres de février sur l'intervention de la Banque du Canada. nous pouvons cependant nous imaginer ce que le gouverneur a dû dire: «Quelqu'un a-t-il un dollar? Pouvons-nous emprunter un peu plus pour augmenter nos réserves? Pouvons-nous intervenir un peu plus?». Le ministre a été tellement troublé par les premières réactions à son budget qu'il a dû appeler ses amis du Conseil d'entreprises pour les questions d'intérêt national et leur dire: «Pouvez-vous m'écrire une lettre? Il me faut quelqu'un qui soit d'accord avec mon budget car j'ai passé une bien mauvaise nuit». Interviewé à la télévision le soir du budget, il a confié aux familles canadiennes moyennes qu'il avait bien besoin d'amis. Le Conseil d'entreprises pour les questions d'intérêt national est formé des présidents et des directeurs généraux des plus grandes sociétés du pays. Je ne sais pas comment cela a dû se passer, mais Tom D'Aquino lui a peut-être dit: «Mike, pourquoi n'écrivez-vous pas la lettre pour que je la signe?». Le ministre a donc eu sa lettre. Il adore lire les lettres d'appui que lui adressent les grosses légumes; mais les gens d'affaires influents commençaient à s'inquiéter de ce que le dollar se dévaluait et de ce que le budget n'avait pas été reçu favorablement, et il leur fallait bien appuyer le ministre des Finances.

Avant de terminer, je voudrais rapporter à la Chambre certains propos. Selon Frank Garritty, de la Fédération canadienne des enseignants, le budget . . .

. . . va faire obstacle à une croissance économique soutenu et frapper particulièrement durement les salariés moyens . . .

Selon Marjorie Cohen, du Comité canadien d'action sur le statut de la femme, le budget indique . . .

. . . que le gouvernement tient pour normal un niveau de chômage intolérablement élevé.

Jim McCambly, président de la Fédération canadienne du travail, a déclaré:

. . . les gens riches vont perdre une infime partie de leurs échappatoires fiscales, mais les prolétaires vont continuer de casquer.

Sally Hall, présidente de l'Association des consommateurs du Canada, a déclaré:

Le gouvernement fait tout le contraire de ce qu'il devrait faire pour encourager les consommateurs à dépenser de nouveau.

Patrick Johnston, de l'Organisation nationale anti-pauvreté, a dit:

Je ne suis pas convaincue que nous ne devrons pas faire face à des coupes sombres dans les programmes sociaux l'année prochaine, même si le budget actuel n'en prévoit pas.

Allan Sinclair, du Conseil de l'industrie forestière de Colombie-Britannique, a déclaré:

Pour notre secteur, le résultat net de ce budget est négatif.

Robert Nixon, le trésorier de l'Ontario, a dit:

La hausse des taxes à la consommation ne peut que nuire à la province.

Même la chambre de commerce—ne croiriez-vous pas que ces gars puissent donner une bonne note au gouvernement?

M. Marchi: Il n'a pas écrit de lettre.

M. Turner (Vancouver Quadra): Il n'a pas écrit de lettre, c'est certain. La chambre de commerce n'était pas très emballée. Voici ce qu'a dit son directeur, Tony Amery:

Il cherche une solution fiscale au lieu de chercher une solution au niveau des dépenses, et c'est ce qui nous préoccupe.

Je voudrais citer un autre passage:

Nous n'avons pas l'intention d'augmenter l'impôt sur le revenu . . . il faut réduire les dépenses du gouvernement.

Qui a dit cela, monsieur le Président? C'est le ministre des Finances.

M. Penner: C'est Mike.

M. Turner (Vancouver Quadra): C'est le ministre des Finances qui a fait cette déclaration pendant la campagne électorale, le 28 août 1984, à 23 heures, à City-TV.

Je ferais mieux de citer le premier ministre. Il aurait l'impression d'être laissé de côté.

M. Gauthier: Il n'est jamais là de toute façon.

M. Turner (Vancouver Quadra): Quelqu'un le lui dira peut-être demain matin. Je tiens à rappeler par ailleurs à la Chambre une promesse que le premier ministre a faite lorsqu'il était chef de l'opposition. Voici ce qu'il a dit dans un discours prononcé le 24 août 1984:

Nous procéderons à une réforme du régime d'impôt sur le revenu pour le rendre plus juste, plus progressif et plus productif . . . Notre objectif est une fiscalité juste.

Ils veulent rendre la fiscalité équitable. Quelle curieuse conception de l'équité! Les riches obtiennent une exemption sur les gains en capital. Les sociétés obtiennent un taux d'imposition réduit. C'est la famille canadienne moyenne la grande perdante. Le premier ministre, ses ministres et tous les députés d'en face sillonnent le pays pour faire entendre leur boniment. Nous devons faire nos recherches, n'est-ce pas? Nous devons nous en charger nous-mêmes, tandis qu'on leur a mâché la besogne. Leurs chefs de cabinet, ces commissaires que le premier ministre place dans le bureau de chaque ministre, soulignent les principaux passages pour que les ministres les voient bien. Il y a eu une très belle assemblée à Kitchener et une autre à Halifax, mais s'ils vont rencontrer l'homme de la rue, ils auront beau faire, mais ils ne réussiront pas à lui vendre leur camelote malgré tous leurs boniments.

Je vous remercie de votre indulgence, monsieur le Président, et je remercie les quelques représentants du ministère de leur attention. A mon avis, le gouvernement ne s'attaque pas sérieusement au déficit. S'il le faisait, il aurait une stratégie. La seule façon de résorber la dette de notre pays, c'est de prendre des mesures équitables. Il faut accroître les recettes de façon équitable. Il faut également réduire les dépenses de façon équitable étant donné que nous ne viendrons pas à bout de la dette à moins que tous les Canadiens, peu importe le milieu auquel il appartienne, la région où ils vivent, leur niveau de revenu ou leurs possibilités, ne soient convaincus que chacun fait sa part pour résorber le déficit et réduire les dépenses publiques. Si les contribuables estiment que les mesures prises sont inéquitables, et d'après les chiffres que j'ai présentés, elles le sont terriblement, ils opposeront une plus vive résistance. Certains journaux parlent de révolte des contribuables, mais il y aura certainement une résistance. L'économie parallèle se développera de plus en plus parce que ceux qui ne sont pas traités équitablement ne répondront pas aux exhortations du gouvernement.

● (1650)

Ce budget et le dernier iront à l'encontre de l'objectif visé en raison de leur injustice. Les gens ne coopéreront pas parce que le fardeau n'est pas réparti équitablement.

Une bonne gestion financière demande de la compréhension et si l'on veut contrôler les dépenses publiques, il faut être juste à toutes les étapes du processus.

Ce que nous voulons dire à la Chambre, au ministre, au premier ministre et au pays, c'est que ce budget est injuste et que les Canadiens ne l'accepteront pas. Le parti libéral, pour sa part, ne l'accepte pas. Il représente un énorme abus de confiance envers les Canadiens et je m'engage devant eux à m'opposer à cette mesure et au budget à toutes les étapes, en usant de toutes les procédures à notre disposition à la Chambre, même en vertu du nouveau Règlement.

Des voix: Bravo!

M. Redway: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Au lieu de se retrancher derrière le Règlement, en vertu duquel on ne peut poser de questions ni faire d'observations pour le moment, je suis sûr que le très honorable représentant et ses collègues accepteront de donner leur consentement unanime à la Chambre pour procéder maintenant à une période de questions et commentaires.

M. Gauthier: Monsieur le Président, j'interviens au sujet du même rappel au règlement. Si le premier ministre (M. Mulroney) vient à la Chambre et fait la même chose, nous acceptons.

M. le vice-président: Il n'y a pas consentement unanime.

M. Redway: Il semble que si.

M. Gauthier: Si vous faites venir le premier ministre.

M. le vice-président: Il n'y a pas consentement unanime. Je donne la parole à l'honorable ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie pour participer au débat.

L'hon. Frank Oberle (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, je suis heureux de participer au débat sur le budget de 1986. Bien entendu, je suis tenté de me lancer avec le député qui vient de se rasseoir dans les élucubrations intellectuelles dont nous venons d'être témoins. Il a parlé de moi comme d'un ami à diverses reprises au cours de son discours, et je lui retourne le compliment. Je le connais depuis un certain temps et il n'est pas méchant lorsqu'on le rencontre en privé.

En effet, lui et moi étions égarés un jour près d'un coin de pêche et il est tombé dans l'eau.

M. Turner (Vancouver Quadra): Sans mes poissons et mes allumettes . . .

M. Oberle: Il s'en serait fallu d'un cheveu, monsieur le Président. Je tiens à lui dire: «John, tu es encore tombé dedans». Le très honorable représentant a déclaré cet après-midi que nous jouons à toutes sortes de jeux ici.

Je tiens à lui dire que notre parti a fini de jouer avec la vie des Canadiens.

Je pourrais parler du bilan du très honorable représentant lorsqu'il a été ministre des Finances pendant 43 mois, sauf erreur. Sous son mandat, la dette publique est passée de 18 à 36 milliards de dollars.

M. Turner (Vancouver Quadra): C'est faux, Frank. Les chiffres que vous citez ne sont pas exacts.

M. Oberle: Il est l'artisan et l'auteur du déficit dont le gouvernement actuel a hérité en septembre 1984.

Permettez-moi de parler un peu du budget et de la politique gouvernementale au sujet des sciences et de la technologie. Le budget a présenté un large programme de croissance économique, de renouveau économique et de créations d'emplois. Il dit que la recherche et le développement ainsi que la promotion scientifique nous offrent une des clés qui vont nous permettre d'ouvrir l'avenir aux Canadiens et de réaliser les objectifs que nous nous sommes fixés.

En fait, il est fort possible que le rôle du Canada au XXIe siècle soit déterminé par ce que nous ferons aujourd'hui et dans les cinq à dix années qui viennent dans le domaine des sciences, de la recherche et du développement.

Il y a d'énormes obstacles qui se dressent devant nous. Nous avons aujourd'hui une dette de 225 milliards sur laquelle nous payons chaque année des intérêts. En même temps que nous avons l'urgente nécessité de rattraper les autres pays qui ont pris de l'avance sur nous dans certaines technologies d'une importance tout à fait stratégique, nous sommes liés par l'héritage du passé qui nous a obligés à nous imposer une rigueur budgétaire que nous tenons à respecter.

Les Canadiens ont de quoi être fiers de ce que nous avons réalisé jusqu'ici. Nous n'avons jamais consacré autant que les pays industriels avancés à la recherche et au développement à cause de nos autres priorités, et pourtant nous avons excellé dans certains domaines choisis. C'est un sujet de fierté pour le Canada que d'avoir été le troisième pays à entrer dans la lutte pour l'espace, à être le premier pays doté de son propre satellite de télécommunications. C'était une priorité pour nous, parce que cela répondait à une nécessité pour les Canadiens de communiquer les uns avec les autres. Ceux d'entre nous qui représentent des circonscriptions du grand Nord étaient coupés du courant principal de la vie canadienne et de sa culture parce que la télévision n'est arrivée dans le grand Nord que dix ans après ses débuts dans le Sud. Les satellites Anik ont mis le grand Nord en communication avec le reste du Canada.

Notre industrie aérospatiale, notre industrie des télécommunications et notre industrie nucléaire ont excellé. Nos réacteurs nucléaires sont une source de fierté pour les Canadiens parce qu'ils sont parmi les plus efficaces du monde. Nous avons excellé dans ces domaines auxquels nous avons réservé nos efforts à cause de nos besoins, en bâtissant sur nos points forts.

Toutefois, nous accusons des retards dans les domaines où nous avons négligé nos ressources naturelles. Au cours de l'année où le gouvernement précédent était au pouvoir, nous avons accusé un déficit commercial de 12 milliards de dollars à l'égard des produits de haute technicité. Dans les secteurs où nous occupions le premier rang, 75 p. 100 de toutes les pièces de haute technicité fabriquées au Canada étaient exportées vers des marchés où la concurrence était très vive. De fait, nous obtenions un meilleur rendement sur notre commerce de produits à haute technicité que tout autre pays au monde. Par contre, en même temps, nous importions 75 p. 100 de toutes les pièces de haute technicité utilisées dans nos principales industries, c'est-à-dire nos industries extractives. Nous sommes le pays le plus important pour ce qui est de la transformation du bois. Nous avons le secteur minier le plus vigoureux et le meilleur secteur agricole au monde. Néanmoins, 75 p. 100 de toutes les pièces de haute technicité utilisées dans ces industries sont importées de la Suède, des États-Unis, de la Finlande et de l'Allemagne. Nous importons des scieries complètes de l'Allemagne, pays qui n'a pas plus de bois que nous en avons dans l'île Lyell. L'Allemagne possède une fraction du bois qu'on trouve dans nos parcs nationaux. Nous accusons un déficit commercial de 12 milliards parce que nous avons négligé nos ressources naturelles.

• (1700)

Je présume qu'une des raisons de cet état de choses est que nous n'avions aucune politique scientifique d'envergure nationale. Nous étions dépourvus de toute direction. Nous faisions concurrence au Japon et à l'Allemagne, deux pays qui nous ont supplantés. Tout comme il tenait à donner une culture nouvelle et artificielle au Canada, l'ancien gouvernement était obsédé par son désir de donner de notre pays une nouvelle image industrielle. L'industrie forestière, les mines et l'agriculture étaient devenues des occupations rurales et primitives à reléguer dans l'ombre, pour tout un pays voulant se présenter comme une société industrielle moderne. Au lieu de bâtir sur nos forces naturelles, le gouvernement les a laissées s'étioler. A cause de cela, nos industries primaires éprouvent maintenant de graves difficultés.

Il y a 350 villes au Canada, la plupart dans le couloir central du pays et dans le Nord, qui dépendent entièrement des mines ou de l'industrie forestière ou même des deux. Le blé, le bois de charpente, les produits forestiers et les minerais représentent 95 p. 100 de toutes les marchandises transportées par notre réseau ferroviaire.

Ce n'est pas que le gouvernement antérieur n'était pas au courant de ces problèmes, mais il avait d'autres priorités. De fait, il a essayé de temps à autre de trouver des solutions. Je dois le reconnaître. Ordinairement, il proposait ces solutions un an et demi ou deux ans avant les élections. Le problème, c'est que les investissements dans les sciences et la technologie ne produisent pas de résultats dans l'espace de trois ans. Ils ne donnent pas de résultats, surtout dans le domaine de la recherche, pendant la période entre deux élections. Si l'on veut vraiment faire quelque chose dans le domaine des sciences et de la technologie, il faut voir loin et planifier des décennies d'avance. C'est une chose que le gouvernement antérieur n'a jamais su faire. Au lieu, il proposait des solutions artificielles pour rattraper les retards dont il était la cause.

Parmi ces solutions, il y a eu le crédit d'impôt à la recherche scientifique, de triste mémoire. Ce programme nous a fait perdre environ 3.5 milliards de dollars de recettes fiscales. Selon les chiffres que j'ai, entre 1.5 milliard et 2 milliards de dollars n'ont même pas été utilisés pour la recherche et le développement. Ce programme a favorisé la comptabilité créatrice et la manipulation fiscale plutôt que l'innovation industrielle. Je voudrais que vous essayiez d'imaginer ce que je pourrais faire maintenant à titre de ministre des Sciences et de la Technologie avec 2 milliards de dollars.

Le gouvernement précédent avait une autre obsession. Il croyait favoriser la cause de la science en construisant des édifices de classe internationale à travers le pays. Ainsi, un de ces immeubles situé à Montréal, a coûté plus de 60 millions de dollars. C'est une construction prestigieuse qui occupe deux pâtés de maisons. L'architecte devrait recevoir une récompense en conséquence. Or, l'occupation de l'immeuble n'a pas été planifiée. Ils ont construit l'immeuble pour en faire un centre de technologie internationale. Le Conseil national de recherche en prendra possession en juin et personne ne s'est demandé comment on administre un centre de technologie internationale. Si la technologie est importante, aucun plan n'a été établi. Il faudra maintenant que je conçoive un plan en fonction de l'édifice, ce que je ferai, et ce sera alors un vrai centre de technologie internationale.

Un autre bâtiment a été érigé à Winnipeg, où l'escalier en spirale coûte plus cher que la chambre des machines. Cet autre effort d'envergure mondiale a coûté 30 millions de dollars. Pourtant, Winnipeg a surtout besoin d'un centre de technologie industrielle. Je dois encore concevoir un programme en fonction de l'édifice, ce que je ferai. Je l'ai annoncé dernièrement à Winnipeg et la réaction a été enthousiaste parce que les gens ne comprenaient plus trop bien la politique de l'ancien gouvernement. Ce n'est pas avec de la brique et du mortier que l'on fait progresser la science et la technologie. Cette cause requiert des ressources humaines et des connaissances, et de cela on n'en a pas tenu compte.

Des voix: Bravo!

M. Oberle: Il faut d'abord apprendre à dépenser judicieusement parce que nous n'avons pas les moyens de rectifier la première année toutes les erreurs de 20 années de laisser-faire. Il faut fixer de nouveaux objectifs qui vont inspirer les jeunes surtout, les scientifiques en général d'ici l'aurore du XXIe siècle. Et j'ai vite compris en assumant mes fonctions que le gouvernement sera impuissant à le faire tout seul. La situation critique dans laquelle nous nous trouvons nécessitera les efforts conjugués du gouvernement, des entreprises, des universités, et de la collectivité scientifique. Je veux que le soudeur qui est un artiste du chalumeau oxhydrique, ou encore l'agriculteur qui a des idées mais aucun contact avec ces institutions, aient les moyens de faire construire leur prototype.

Nous devons changer d'attitude à l'égard de nos propres travaux de recherche et de développement. Nous en effectuons beaucoup. Le Conseil national de recherches effectue un excellent travail et favorise le progrès, mais nous devons changer d'attitude, du moins à courte échéance, pour diffuser rapidement la technologie qui dort sur les rayons des laboratoires du gouvernement, la mettre à la portée des entrepreneurs pour qu'ils puissent fabriquer des produits exploitables. Nous devons fournir une plus grande sécurité aux personnes qui œuvrent dans ce domaine et peut-être autoriser les plus brillantes d'entre elles à travailler au sein du secteur privé.

Je tiens à dire un mot de nos premières tentatives pour amener un changement et adopter une nouvelle orientation. A propos du budget, j'ai annoncé un nouveau programme quinquennal concernant les travaux de recherche dans les universités, travaux qui représentent de 18 à 20 p. 100 de notre effort total. Au cours des cinq prochaines années, nous allons porter à 1.054 milliard de dollars les crédits affectés au Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada, au Conseil de recherches médicales du Canada et au Conseil de recherches en sciences humaines du Canada. D'ici 1990-1991, ces organismes disposeront de 311 millions de dollars de plus qu'en 1985-1986. C'est exactement le montant dont disposera cette année le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada. Il recevra 555 millions de dollars de plus.

Les critiques prétendent que ce programme sera un échec et qu'il ne permettra pas de compenser l'inflation. Je me demande où ils ont appris à compter. Ils jonglent avec les chiffres, et nous en avons plein le dos. Nous ne voulons plus jouer au plus fin avec les Canadiens. Ceux-ci nous jugeront à nos œuvres. Nous avons atteint tous les objectifs que le ministre des Finances (M. Wilson) avait annoncés lorsque notre parti a accédé au pouvoir en septembre 1984. Les objectifs que nous nous sommes fixés dans ce budget seront de

nouveau atteints l'année prochaine quand nous présenterons un autre budget. Les objectifs que j'ai fixés à la recherche et au développement seront atteints et les chercheurs scientifiques seront de nouveau inspirés. Nous avons maintenant une stabilité des dépenses. Un chercheur universitaire peut signer un contrat de cinq ans en ayant l'assurance qu'il aura les crédits nécessaires pour travailler pendant cinq ans. Une fois de plus, nous montrerons que les sceptiques ont tort. Grâce à nos efforts de recherche et de développement, le Canada va retrouver sa force.

• (1710)

M. Redway: Monsieur le Président, j'ai été très impressionné par les engagements du budget et du ministre en matière de recherche et de développement et par ce milliard de dollars consacré à la recherche et au développement universitaires pour les cinq prochaines années. Le ministre sait toutefois comme nous tous que, quels que soient les montants consacrés à la recherche et au développement, et même si nous y consacrions la totalité de notre produit national brut, nous ne pourrions produire qu'une toute petite partie de l'ensemble des réalisations techniques du monde entier. J'ai l'impression qu'il est donc important parallèlement à cela d'élaborer une politique garantissant l'utilisation par nos industries de cette technologie, qu'elle soit élaborée ici au Canada ou ailleurs dans le monde.

Je me demande si le ministre aimerait parler des projets et des programmes que le gouvernement projette peut-être de lancer pour assurer ce transfert technologique et pour garantir que nos industries utilisent pour le bénéfice des Canadiens les techniques et les nouvelles méthodes qui sont mises au point non seulement ici mais aussi dans le monde entier, afin que nous puissions accroître notre productivité et, partant, améliorer le niveau de vie de tous les Canadiens.

M. Oberle: Monsieur le Président, comme le sait mon collègue, un certain nombre d'obstacles très sérieux empêchent l'industrie de faire ce que nous savons tous qu'elle devrait faire. Il y a un certain nombre de mesures que nous pouvons prendre à cet égard. Par exemple, un de ces obstacles est la Loi sur les brevets. Le capital intellectuel ne s'enrichira plus si la Loi sur les brevets ne prévoit pas au moins une certaine protection. Nous avons hérité d'un loi désuète et nous allons la modifier très bientôt.

L'industrie canadienne consacre à la recherche et au développement à peu près le tiers de ce que dépensent les autres pays industrialisés dans ce domaine. Encore là, le gouvernement est en défaut. J'ai déjà mentionné un obstacle. Nous n'avons jamais fourni à l'industrie les stimulants dont elle avait besoin. Nous comptons désormais au Canada plusieurs secteurs industriels bien établis et ils doivent apprendre à s'adonner davantage à la recherche et au développement. En conséquence, nous avons mis au point notre structure de stimulants et les accords fédéraux-provinciaux sont très fortement orientés vers le développement scientifique et technologique. Le programme de financement de la recherche universitaire que j'ai annoncé comporte une formule de partage du financement. Un montant additionnel de 700 millions de dollars va être consacré à la recherche et au développement au cours des cinq prochaines années. La moitié de cet argent devra provenir du secteur privé. Autrement dit, le chercheur qui travaille pour une université va faire valoir ses talents et ses aptitudes auprès d'une entreprise privée et, pour chaque dollar qu'il en obtiendra, le gouvernement fournira aussi un dollar.

Tout n'est pas si noir. Je vois mon homologue de l'opposition. Il prétend que les entreprises ne collaboreront pas. Elles ne l'auraient certainement pas fait pour l'ancien gouvernement. Je sais, pour être issu de ce milieu, combien les acrobaties budgétaires qui ont duré pendant vingt ans empêchaient les entreprises de planifier convenablement.

Notre secteur industriel consacre actuellement quelque 2.5 milliards de dollars à la recherche et au développement. Les 350 millions de dollars que je lui demande de débourser au cours des cinq prochaines années représentent environ 5 p. 100 de ses dépenses actuelles. Les entrepreneurs sauront se montrer généreux, au-delà même de nos attentes.

Au cours de la première année, je les invite à consacrer à la recherche universitaire 1.4 p. 100 des 2.5 milliards qu'ils y ont déjà dépensés. Ils vont donner tort aux sceptiques. Je m'attends que les entreprises réagiront avec beaucoup d'enthousiasme de manière à ce que nous puissions, grâce à ces mesures, changer de cap et filer dans la bonne direction.

M. Berger: Monsieur le Président, je suis déconcerté de voir le ministre et les députés conservateurs répandre le mythe qu'ils sont en train de faire quelque chose de merveilleux et prétendre qu'ils vont dépenser un milliard de dollars alors qu'ils en ont tout juste engagé 300 millions en faveur des conseils de recherche.

J'ai en main un communiqué de l'Association canadienne des professeurs d'université et de l'Association des universités et collèges du Canada qui s'indignent de ce que le gouvernement se vante d'avoir augmenté de 300 millions de dollars au cours des cinq prochaines années les crédits destinés aux trois conseils de recherches fédéraux. Elles déclarent qu'en termes réels le financement aura en fait diminué. Même Gordon McNabb, homme respecté qui est président du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie, dit que lorsque l'on dissèque le pouvoir de dépenser du budget, on constate qu'il est modeste.

Je suppose que la première chose à faire est de demander au ministre pourquoi il n'est pas honnête à ce sujet. Pourquoi ne reconnaît-il pas qu'il ne tient pas son engagement ou ne dit-il pas qu'en raison de la situation financière du Canada le gouvernement a décidé qu'il ne pouvait pas se permettre de tenir cet engagement pour le moment? Pourquoi essaie-t-il de prétendre qu'il y a là une augmentation notable, alors que ce n'est pas le cas?

Sa proposition de donner une somme équivalente à celle fournie par le secteur privé pose également des problèmes certains. On risque de détourner les fonds que l'industrie dépense actuellement dans les universités ou les autres organismes de recherche. Par exemple, dans le domaine de la recherche médicale, il se peut qu'une société donne de l'argent à l'Institut du cancer de l'Ontario, mais décide de le verser à la place au Conseil des recherches médicales, parce que le gouvernement donnera alors la même somme. Il y a donc le risque de perturber la répartition des dépenses. A cet égard, je dois dire que même Douglas Wright, président de l'université de Waterloo, a eu des réserves au sujet de cette formule de versement de fonds équivalents. Il estime que cet argent ne devrait pas être acheminé par le Conseil. Il ne voit pas l'utilité de faire intervenir le gouvernement et la bureaucratie dans les

relations entre les universités et l'industrie, et juge que ces relations devraient rester bilatérales.

Je voudrais savoir si le ministre ou ses collaborateurs ont pris connaissance de l'expérience du gouvernement du Québec. Il y a quelques années, ce gouvernement a entrepris de mettre en œuvre une formule du même type. Il a ouvert un bureau et essayé d'obtenir de l'industrie qu'elle investisse l'équivalent de ses subventions. Ce bureau a fermé au bout d'un an et demi car on avait constaté l'inefficacité de la formule.

M. Oberle: Monsieur le Président, j'ai écouté le discours prononcé hier par le député. Il déplore que nous ne puissions pas accorder des subventions trois fois plus élevées qu'à l'heure actuelle. Il nous faut bien commencer quelque part. Les subventions accordées au Natural Sciences and Engineering Research Council étaient d'environ 288 millions de dollars quand nous avons accédé au pouvoir. Si cette somme équivalait au tiers de ce que nous aurions dû dépenser, je serais d'accord avec le député, mais c'est à ce niveau que se situaient les subventions accordées par nos prédécesseurs. Nous devions commencer à ce niveau-là. M. McNabb serait le premier à le reconnaître, même si nous avions 2 milliards de dollars, nous ne disposons pas du personnel hautement qualifié pour effectuer les recherches, et les universités n'ont pas elles non plus l'argent nécessaire pour payer l'infrastructure ou les frais généraux. Il faudra un certain temps avant de pouvoir corriger les erreurs du parti dont le député est partisan.

● (1720)

Je voudrais rappeler certains propos de M. McNabb qui a déclaré: «Je dois avouer que je suis passablement satisfait, compte tenu de la situation dans laquelle a été présenté le budget». J'ai aussi les propos de M. Wright, un personnage connu au Canada. Soit dit en passant, il est le directeur d'une université subventionnée principalement par le secteur privé, car cette université sait que le secteur privé est l'argent de l'avenir. Il a déclaré qu'on avait accru les ressources consacrées à la recherche et au développement alors qu'on sabrait dans d'autres domaines. Il a ajouté qu'on devait féliciter le gouvernement d'avoir tenu compte des demandes des universités et autres. Les libéraux jouent à certains jeux, mais c'est fini. Dans son discours, le député a déclaré que dans la plupart des cas, il y avait eu des retards et il a ajouté que les augmentations de dépenses étaient survenues à la fin de l'année et que cela avait causé certains problèmes. Je comprends. Le député a-t-il déjà dirigé quelque chose—que ce soit une entreprise, un gouvernement ou un ministère? Comment pouvons-nous encourager les hommes de science à demeurer au Canada en leur disant qu'ils peuvent compter sur des crédits de $3,000, qui risquent d'être épuisés en juillet, septembre ou février? Comment peuvent-ils planifier? Les crédits que j'ai annoncés en relation avec le budget, sont tous établis dans le budget. Je peux maintenant appeler un professeur ou un président d'université et lui dire qu'il aura telle ou telle somme à sa disposition au cours des cinq prochaines années.

Il se peut que certaines prévisions contenues dans le budget au sujet de la croissance économique soient dépassées. Il est également possible que je veuille établir certaines priorités et appeler le président du conseil et lui donner 50 millions de dollars de plus pour cette année ou 150 millions de dollars pour l'année suivante. Les crédits prévus dans le budget seront dépensés. Cela permet à tous les intéressés de planifier en conséquence. L'aspect fondamental que nous avions introduit en 1979 résidait dans la notion de plans quinquennaux, que le gouvernement précédent a fait disparaître. Nous rétablissons une certaine stabilité, mais nous avons dû reprendre là où les libéraux s'étaient arrêtés. Il y avait matière à amélioration, je suis le premier à l'admettre, mais les crédits vont augmenter de façon marquée.

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, je participe avec plaisir à ce débat étant donné que les propositions budgétaires revêtent beaucoup d'importance pour tous les Canadiens et surtout pour les familles. J'irai droit au but en disant que ce budget est injuste vis-à-vis de la famille moyenne. Au cours des quelques minutes à ma disposition, j'ai l'intention de dire exactement pourquoi je suis de cet avis.

Ce budget s'attaque durement aux Canadiens moyens. Le gouvernement ne semble pas avoir tiré la leçon du budget précédent. Dans ce nouveau budget il augmente les impôts de la famille moyenne d'environ $350 par an en augmentant l'impôt sur le revenu des particuliers et la taxe de vente, y compris la taxe sur l'essence. Le gouvernement avait promis aux Canadiens qu'ils paieraient l'essence moins cher. En fait, les taxes sur l'essence augmentent alors que les prix devraient baisser énormément. La hausse des taxes, qui s'élève à $350 par an, s'ajoute à une hausse de $1,000 imposée aux familles canadiennes en 1985 à la suite du budget et de l'exposé économique de ce même gouvernement. Le gouvernement estime avoir assez d'argent pour maintenir l'exemption sur les gains en capital, mais il se croit obligé d'augmenter les impôts des Canadiens moyens de $350, en plus des $1,000 dont j'ai déjà parlé, ce qui donne au total $1,350. Il s'agit là d'un fardeau très lourd pour la famille moyenne. Tout à l'heure, le ministre des Finances (M. Wilson) a essayé d'expliquer sa décision. Par exemple, il a dit que la hausse de la taxe de vente que les conservateurs ont imposée à leur arrivée au pouvoir avait été proposée par Marc Lalonde, l'ancien ministre des Finances libéral. Bien sûr, le ministre des Finances conservateur pouvait très bien refuser de donner suite à ce projet, mais il a décidé d'augmenter la taxe de vente, si bien qu'il est seul responsable de cette décision.

Les familles canadiennes ne sont pas seulement touchées sur le plan fiscal. Prenons également les services assurés par le gouvernement fédéral. Le budget prévoit des coupes dans des services importants pour les familles et les localités du pays. On réduit de quelque 2.05 milliards de dollars les subventions au titre du développement économique régional qui permettaient aux régions les plus pauvres de profiter de la production de la richesse nationale. Je songe notamment au Nord du Manitoba qui avait tant besoin de cet argent pour relancer son activité économique. Le budget frappe durement ces régions. Et comme le gouvernement resserre ses crédits sur ce chapitre, il ne pourra pas prendre de nouvelles mesures pour leur assurer l'essor économique dont elles auraient si cruellement besoin. Je pense notamment aux milieux urbains. Une partie de ma circonscription de Winnipeg-Nord-Centre se trouve dans une région où les revenus sont faibles et le taux de chômage fort élevé par rapport au restant de cette communauté. Les milieux urbains pourraient donc profiter des activités organisées autour du développement industriel régional. Nous devrions reconnaître que le centre des villes requiert des activités et des initiatives de développement économiques propres à améliorer

la qualité de la vie et à assurer des emplois. Je vois mal comment le gouvernement pourrait circonscrire les besoins des citadins des centre-ville s'il freine l'activité économique sur ce chapitre.

Il a également eu le culot de réduire les fonds destinés à relancer l'emploi. Cette réduction est de 1.78 milliard de dollars dans son budget. Pourtant il avait promis des emplois, encore des emplois, toujours des emplois. Et tous les jours à la Chambre, il se vante d'en créer. Comment peut-il freiner les efforts consentis jusqu'ici alors que nous avons largement dépassé le million de chômeurs et que les prévisions à long terme ne laissent entrevoir aucune amélioration sur ce chapitre? Nos jeunes sont dans une situation désespérée. Or le budget a pour effet de continuer à priver les jeunes de la chance d'apporter leur contribution à la société en réduisant les crédits dans le domaine de l'emploi. Il est ironique de constater qu'un gouvernement qui prétend se soucier de nos jeunes a à toutes fins pratiques supprimé le ministère qui avait pour tâche d'agir dans ce domaine.

● (1730)

Le gouvernement a effectué des compressions dans d'autres domaines également. Il a réduit de 502 millions de dollars le budget du ministère de l'Agriculture. Pour la plupart des citadins, cela peut ne pas sembler très important, mais une bonne partie de notre économie est liée au secteur agricole. Les agriculteurs ont besoin de l'aide de leur gouvernement fédéral afin de pouvoir continuer à faire marcher leur exploitation pour produire les aliments dont nous avons tous besoin. Cette compression budgétaire va donc nuire à l'industrie agricole et à nos familles agricoles.

Le gouvernement a en outre effectué des compressions budgétaires de l'ordre de 4.82 milliards de dollars dans le domaine de la santé et du bien-être social. C'est là un montant énorme. Nous entendons en même temps depuis quelques semaines des Canadiens nous parler de la nécessité d'établir un réseau de garderies. Il est temps de reconnaître qu'il faut offrir un service de garderie à toutes les familles canadiennes. Il est temps de reconnaître que notre système actuel, qui ne permet qu'aux plus pauvres de notre société de bénéficier d'un service subventionné, est insuffisant. Il est temps de changer le système et d'offrir un service de garderie à toutes les familles en érigeant en principe qu'il s'agit d'un service auquel tous les Canadiens ont droit. Étant donné que le nombre des familles dont les deux parents travaillent ne cesse d'augmenter, il est nécessaire d'assurer un service adéquat pour les enfants. Il faut investir dans nos enfants afin qu'ils puissent devenir les adultes responsables que nous espérons tous les voir devenir. Comment prendre la moindre initiative dans ce domaine? Comment répondre aux appels à de nouvelles initiatives dans le domaine des garderies lorsque le gouvernement réduit les dépenses en matière de santé et de bien-être?

Le gouvernement a également réduit les dépenses dans le secteur des transports. C'est ironique parce que pendant la campagne, les conservateurs ont affirmé qu'ils allaient rétablir certaines lignes voyageurs que VIA avait supprimées sous le gouvernement libéral. Après avoir rétabli certaines de ces lignes, le gouvernement procède maintenant à des coupes dans ce secteur. Les conservateurs s'en sont servis dans leur plateforme électorale, mais maintenant qu'ils sont au pouvoir, ils ont entamé un processus qui sapera le service voyageurs. Le gouvernement a réduit le budget des transports de 3.61 milliards de dollars. Il a non seulement décidé de taxer davantage les citoyens ordinaires mais il a aussi réduit des services essentiels dans les domaines de l'expansion industrielle régionale, de l'emploi, de l'agriculture, de la santé et du bien-être et des transports.

Les conservateurs ne semblent pas voir que le régime fiscal est injuste. Je voudrais seulement donner un petit exemple. A cause de ce budget, les impôts des particuliers augmenteront près de quatre fois plus vite que les impôts des sociétés en 1986. Les impôts des particuliers augmenteront de 1.1 milliard alors que ceux des sociétés augmenteront de 380 millions seulement. C'est injuste de la part des conservateurs de continuer dans la même veine que depuis 20 ans, c'est-à-dire de faire supporter une part de plus en plus importante du fardeau fiscal aux particuliers, au profit des sociétés, et de le faire non seulement de façon à ce que les impôts des particuliers augmentent plus vite que ceux des sociétés mais quatre fois plus vite cette année. Voici un autre exemple: d'ici 1990, la charge fiscale des particuliers augmentera plus de dix fois plus que celle des sociétés. Autrement dit, l'impôt des particuliers augmentera de 2.9 milliards de dollars, contre 295 millions pour les sociétés.

De toute évidence, le régime fiscal que le gouvernement impose aux Canadiens est non seulement lourd et affligeant, mais également injuste. Le budget ne fait rien pour résoudre le problème le plus crucial qui assaille les Canadiens à l'heure actuelle, à savoir celui des emplois. Le gouvernement a fixé des objectifs pour la diminution du déficit jusqu'à l'an 1990, mais il a décidé de ne pas en fixer pour le chômage. Si le gouvernement prenait au sérieux le problème du chômage, il fixerait des objectifs, je suppose. Il nous dirait comment et de combien il va réduire le chômage chaque année, comme il l'a fait pour le déficit. Toutefois, il a préféré ne pas le faire. Il a préféré ne pas prendre le chômage au sérieux. Même lorsqu'il établit des prévisions au sujet du chômage, il prévoit une baisse très modeste de 0.6 p. 100 du taux de chômage pour cette année et l'an prochain. Cela s'ajoute aux coupures de 200 millions de dollars effectuées dans le budget de la création d'emplois. Le gouvernement ne semble guère s'intéresser au secteur de l'emploi. En même temps, il a décidé d'augmenter les impôts des Canadiens ordinaires de façon tout à fait injuste, tout en réduisant les services à leur disposition.

[*Français*]

Monsieur le Président, ce budget a augmenté l'impôt sur le revenu des particuliers. Ce budget a augmenté l'impôt des familles ordinaires, des familles à revenu moyen. Ce budget a augmenté le taux d'une famille moyenne de $350 par année et ce montant est une addition à l'augmentation de $1,000 que le gouvernement a déjà faite l'année dernière. Le total de l'augmentation d'impôt pour une famille ordinaire par ce gouvernement conservateur est de $1,350 par année. C'est une augmentation d'impôt énorme pour une famille ordinaire. C'est un fardeau fiscal très lourd pour une famille ordinaire.

Monsieur le Président, cette augmentation d'impôt arrive en même temps que le gouvernement a maintenu l'exemption à vie sur les gains en capital. La conclusion est que le gouvernement a augmenté le fardeau des familles ordinaires et a donné un cadeau aux gens ayant un revenu élevé. Monsieur le Président, en même temps que le gouvernement a augmenté les

impôts des familles ordinaires, il a diminué les services qui touchent tous les Canadiens.

Le gouvernement a réduit les services dans les domaines de l'expansion industrielle régionale; cette réduction est de plus de deux milliards de dollars. Ce gouvernement a réduit ses dépenses pour l'emploi. Il a réduit les dépenses sur l'emploi de 1 milliard 78 millions alors que le chômage dépasse le million.

M. Parry: C'est scandaleux!

M. Keeper: Monsieur le Président, c'est scandaleux, comme mon collègue l'a dit.

Monsieur le Président, ce gouvernement n'a pas seulement réduit les services pour l'emploi, mais il a aussi réduit les services pour l'agriculture, la santé et le bien-être.

Monsieur le Président, cette réduction de 4,82 milliards de dollars dans le domaine de la santé et du bien-être social est importante aujourd'hui. Au moment même où nous avons aussi besoin d'une avance dans le domaine des garderies au Canada, le gouvernement réduit ses dépenses dans le secteur qui doit couvrir ce service.

Monsieur le Président, le gouvernement a aussi réduit ses dépenses dans le domaine du transport. Et, dans ce domaine il réduira les dépenses de 3,61 milliards de dollars. C'est un peu étrange parce que ce gouvernement a promis une relance dans les services de transport passagers et, maintenant, il se dirige dans une autre direction en demandant une réduction dans ce même domaine.

● (1740)

Monsieur le Président, je veux indiquer que ce budget conservateur est vraiment injuste. Ce budget a augmenté l'injustice dans le système fiscal, par exemple, l'impôt sur le revenu des particuliers augmentera presque quatre fois plus vite que l'impôt sur les grandes sociétés cette année. L'impôt va être augmenté pour les particuliers de 1,1 milliard de dollars comparativement à une augmentation de 380 millions de dollars pour les sociétés. Et, jusqu'en 1990, l'impôt sur le revenu des particuliers augmentera plus de 10 fois plus rapidement que l'impôt sur les grandes sociétés.

Monsieur le Président, ces statistiques indiquent que le système fiscal imposé par ce gouvernement est injuste et que l'augmentation des impôts par ce gouvernement a augmenté l'injustice du système fiscal.

Monsieur le Président, je veux aussi indiquer que le gouvernement a manqué de courage afin de faire face à un problème important pour notre pays, et c'est la question de l'emploi. Ce gouvernement a établi les buts pour réduire le déficit, mais il ne fixe aucun objectif pour réduire le taux de chômage.

En même temps, le gouvernement a coupé environ 200 millions de dollars le programme relatif à la stratégie canadienne d'emploi.

Monsieur le Président, dans le budget, lorsque le gouvernement a prévu le niveau d'emploi, il a seulement indiqué une faible baisse du taux de chômage.

Monsieur le Président, ce budget est injuste parce qu'il a augmenté l'impôt sur les familles ordinaires en même temps qu'il a donné un cadeau dans le système fiscal aux grandes sociétés.

Une voix: Quel cadeau!

M. Keeper: Monsieur le Président, comment le gouvernement peut-il augmenter l'impôt d'une famille ordinaire en même temps qu'il maintient l'exemption à vie sur le gain en capital? Comment le gouvernement peut-il augmenter l'impôt sur le revenu des particuliers dix fois plus rapidement que l'impôt sur les grandes sociétés?

Monsieur le Président, c'est injuste et c'est nécessaire pour ce gouvernement de retirer ce budget et de prendre une autre approche au système économique de notre pays. C'est le temps pour un système fiscal juste dans ce pays, et ce gouvernement doit faire face à ce but.

[*Traduction*]

M. le vice-président: Comme il est 17 h 45, je dois, aux termes de l'article 84(7) du Règlement, interrompre les délibérations et mettre aux voix sur-le-champ l'amendement dont la Chambre est saisie.

Par conséquent, le vote porte sur l'amendement. M. Johnston, appuyé par M. Turner (Vancouver Quadra), propose:

> Qu'on modifie la motion en retranchant tous les mots suivant le mot «Que» et en les remplaçant par ce qui suit:
>
> «la Chambre blâme le gouvernement d'avoir présenté un budget qui impose aux Canadiens ordinaires des augmentations d'impôt outrageantes et injustes qui élargissent délibérément l'écart entre ces derniers et les riches et les pauvres, ainsi que l'écart entre les régions «nanties» et les régions «démunies» du Canada.»

Plaît-il à la Chambre de l'adopter?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de l'amendement veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le vice-président: A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le vice-président: Convoquez les députés.

(La motion de M. Johnston, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote nº 205)

POUR

Députés

Allmand
Angus
Axworthy
Benjamin
Berger
Blackburn (Brant)
Boudria
Broadbent
Caccia
Deans
de Corneille
Dingwall
Epp (Thunder Bay-Nipigon)
Finestone
Fulton
Gagliano
Garneau
Gauthier
Gray (Windsor-Ouest)
Guilbault (Saint-Jacques)
Heap
Henderson
Hovdebo
Johnston (Saint-Henri-Westmount)
Kaplan
Keeper
Langdon
MacLellan
Malépart
Marchi
McCurdy
McDonald (Broadview-Greenwood)
Mitchell
Nicholson (Trinity)
Nystrom
Orlikow
Parry
Penner
Pépin
Prud'homme
Riis
Robichaud
Rodriguez
Rossi
Skelly
Turner (Vancouver Quadra)
Waddell—47.

CONTRE

Députés

Beatty
Belsher
Bertrand
Binns
Blackburn
(Jonquière)
Blais
Blais-Grenier
Blenkarn
Bouchard
Boyer
Brightwell
Brisco
Browes
Caldwell
Carney
Champagne
(Champlain)
Clark
(Brandon-Souris)
Clifford
Clinch
Cochrane
Collins
Comeau
Cook
Cooper
Corbett
Cossitt
Côté
(Langelier)
Crofton
Crosbie
(Saint-Jean-Ouest)
Crosby
(Halifax-Ouest)
Dantzer
Darling
Daubney
de Cotret
Della Noce
Desjardins
Dick
Domm
Dorin
Duplessis
Edwards
Ellis
Epp
(Provencher)
Fennell
Ferland
Fontaine
Forrestall
Fraleigh
Fretz
Friesen
Gagnon
Gass
Gervais
Gottselig
Gray
(Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine)
Gurbin
Gustafson
Halliday
Hardey
Hawkes
Hees
Hicks
Hnatyshyn
Horner
Hudon
Jacques
James
Jardine
Jelinek
Jepson
Johnson
(Bonavista-Trinity-Conception)
Joncas
Kempling
King
Ladouceur
Landry
Lanthier
Layton
Lewis
Lopez
MacDonald
(Kingston et les Îles)
MacKay
Malone
Mantha
Martin
McCrossan
McCuish
McDougall
(St. Paul's)
McGrath
McInnes
McKenzie
McMillan
Merrithew
Mitges
Moore
Mulroney
Nicholson
(Niagara Falls)
Nielsen
Oberle
O'Neil
Oostrom
Paproski
Pennock
Peterson
Pietz
Plamondon
Plourde
Porter
Ravis
Redway
Reid
Reimer
Ricard
St. Germain
Schellenberger
(Wetaskiwin)
Scott
(Victoria-Haliburton)
Scott
(Hamilton-Wentworth)
Scowen
Siddon
Sparrow
Speyer
Stackhouse
Stewart
Suluk
Tardif
(Charlesbourg)
Taylor
Thacker
Tremblay
(Québec-Est)
Tupper
Turner
(Ottawa-Carleton)
Vankoughnet
Vézina
Warner
Weiner
Wenman
White
Wilson
(Swift Current-Maple Creek)
Wilson
(Etobicoke-Centre)
Winegard
Wise—140.

M. le vice-président: Je déclare l'amendement rejeté.

Comme il est 18 h 13, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, conformément à l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 13.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 6 mars 1986

La séance est ouverte à 11 heures.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

LE PROJET D'EXPLOITATION D'UN PARC DE LA CCN

M. le Président: Je rappelle aux députés que leurs pétitions doivent être certifiées.

M. Barry Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur le Président, la pétition que je veux présenter est certifiée, je vous l'assure. Une fois encore elle a trait à la proposition de la CCN de faire construire une ambassade dans le parc Mile Circle dans ma circonscription. Les 83 personnes qui ont signé cette pétition s'opposent toutes énergiquement à la proposition et elles demeurent dans les diverses localités de la région de la capitale nationale.

* * *

LE CODE CRIMINEL

MODIFICATION CONCERNANT LA PROSTITUTION

M. Jim Jepson (London-Est) demande à présenter le projet de loi C-273, tendant à modifier le Code criminel (prostitution).

M. le Président: Plaît-il à la Chambre que le député présente son projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Jepson: Monsieur le Président, cette modification portera la peine d'emprisonnement de six mois à cinq ans pour une personne reconnue coupable d'avoir participé à un acte de prostitution avec quelqu'un âgé de moins de 18 ans. L'accusé ne pourra pas prétendre à sa décharge qu'il croyait que la personne en cause était âgée d'au moins 18 ans.

Les Canadiens s'inquiètent vivement de la recrudescence des abus sexuels dont les jeunes sont victimes. Ce projet de loi exercera une force de dissuasion efficace sur les clients de jeunes personnes prostituées.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

M. Fennell: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Ou je n'ai pas entendu Votre Honneur appeler à l'ordre du jour la présentation des rapports émanant des comités, ou Votre Honneur a oublié de le faire. Je me demande si je ne pourrais pas présenter le 21e rapport du comité permanent avec le consentement unanime.

M. le Président: Bien entendu, il peut y avoir une autre explication. Je suis persuadé que la Chambre consentira à revenir à la présentation des rapports émanant des comités.

Des voix: D'accord.

* * *

[*Français*]

COMITÉ DE SÉLECTION

PRÉSENTATION DU 21e RAPPORT DU COMITÉ DE SÉLECTION

M. Scott Fennell (Ontario): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le vingt et unième rapport du Comité de sélection, dans les deux langues officielles.

[*Note de l'éditeur: Voir les* Procès-verbaux *d'aujourd'hui au sujet du rapport précité.*]

* * *

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES BREVETS

MODIFICATION CONCERNANT LES PRODUITS CHIMIQUES AGRICOLES GÉNÉRIQUES

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville) demande à présenter le projet de loi C-274, tendant à modifier la Loi sur les brevets (produits chimiques agricoles génériques).

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'autoriser le député à présenter son projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Nystrom: Monsieur le Président, ce projet de loi tend à modifier la Loi sur les brevets en ce qui a trait aux produits chimiques agricoles. Il réduira la période de droit exclusif des fabricants de produits chimiques agricoles sur un brevet de 17 à 4 ans et reconnaîtra effectivement des produits chimiques agricoles génériques. Ce serait conforme à ce que le Canada fait depuis de nombreuses années à l'égard des produits pharmaceutiques génériques.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

Questions au Feuilleton

LA LOI SUR L'EMPLOI DANS LA FONCTION PUBLIQUE

MODIFICATION CONCERNANT LES CONCOURS OUVERTS

M. Don Ravis (Saskatoon-Est) demande à présenter le projet de loi C-275, tendant à modifier la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique (concours ouverts).

M. le Président: Plaît-il à la Chambre que le député présente son projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Ravis: Monsieur le Président, je présente volontiers mon premier projet de loi d'initiative parlementaire tendant à modifier la Loi sur l'emploi dans la fonction publique. Ce projet de loi permettra à tous les Canadiens compétents de se présenter à un concours relevant de la Commission de la fonction publique.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui aux questions numéros 447 et 457.

[*Texte*]

L'ACDI—LA CONSTRUCTION D'UNE SCIERIE EN ANGOLA

Question nº 447—**M. Blenkarn:**

1. L'Agence canadienne de développement international a-t-elle aidé à financer, par une subvention, la construction d'une scierie coopérative à Ucua, au nord-est de Luanda, en Angola?

2. La scierie a-t-elle été en fait construite avec l'argent fourni et un employé du gouvernement a-t-il vraiment vu construire et fonctionner la scierie?

3. La scierie existe-t-elle maintenant?

L'hon. Monique Vézina (ministre des Relations extérieures): 1. Depuis de nombreuses années, le gouvernement du Canada réalise, par le biais de l'Agence canadienne de développement international (ACDI), des programmes par lesquels il contribue financièrement aux activités d'aide au développement de groupes confessionnels, d'associations, de coopératives, d'universités et de collèges, d'organisations non gouvernementales et autres, du Canada.

Répondant à une demande présentée au mois d'août 1980, l'ACDI a fourni $44,145 au Conseil canadien pour la coopération internationale (CCCI) pour l'achat d'équipements visant à contribuer à la remise en état de la scierie coopérative de Ucua.

Ce projet était parrainé conjointement par l'Église anglicane, le SUCO, OXFAM et l'Organisation catholique canadienne pour le développement et la paix (OCCDP). Les activités étaient coordonnées par le Conseil canadien pour la coopération internationale et administrées par CUSO.

2. Cette scierie existait déjà depuis une cinquantaine d'années au moment où le projet a été approuvé, en 1980. Les équipements étaient destinés à appuyer les activités de la coopérative touchant aux secteurs agricole et forestier, de manière à promouvoir la production vivrière, la fabrication de meubles, etc.

L'ACDI n'a jamais réalisé de programme bilatéral en Angola et, à notre connaissance, aucun représentant du gouvernement du Canada ne s'est rendu sur les lieux du projet. CUSO et OXFAM ont cependant des photographies de la scierie prises en 1982 et en 1983.

3. Le Canada n'a aucune mission permanente en Angola. Nous croyons comprendre que les visites dans cette région posent des problèmes de sécurité.

LES NOMINATIONS AUX COURS D'ARCHIVES

Question nº 457—**M. Kaplan:**

Depuis le 4 septembre 1984, combien *a*) d'hommes, *b*) de femmes ont été nommés par le gouvernement à des cours d'archives et, dans chaque cas, à quels cours?

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Les ministères d'Agriculture, Finances et Justice et le Bureau du Conseil privé m'informent comme suit:

Liste des cours d'archives
Nominations depuis le 4 septembre 1984

	a) Hommes	*b*) Femmes
Cour d'appel de l'Alberta	1	1
Cour du Banc de la Reine de l'Alberta	8	0
Cour d'appel de la Colombie-Britannique	1	1
Cours des comtés et des districts de la Colombie-Britannique	4	2
Cour suprême de la Colombie-Britannique	3	1
Tribunal canadien des importations	0	0
Tribunal d'appel des cours martiales	3	0
Commission canadienne des transports	1	0
Office national de l'énergie	6	0
Cour fédérale du Canada-Juges	3	0
Commission d'appel de l'immigration	1	0
Cour d'appel du Manitoba	1	0
Cour du Banc de la Reine du Manitoba	5	0
Cour d'appel du Nouveau-Brunswick	1	0
Cour du Banc de la Reine du Nouveau-Brunswick	7	1
Cour d'appel de Terre-Neuve	0	0
Cours des comtés et des districts de Terre-Neuve	1	0
Cour suprême de Terre-Neuve	1	2
Cours des comtés et des districts de la Nouvelle-Écosse	1	0
Cour suprême de la Nouvelle-Écosse	5	0
Cour d'appel des territoires du Nord-Ouest	0	0
Cour suprême des territoires du Nord-Ouest	0	0
Cours des comtés et des districts de l'Ontario	13	1
Cour suprême de l'Ontario—Cour d'appel	1	0
Cour suprême de l'Ontario—Haute Cour de Justice	6	0
Cour suprême de l'Île-du-Prince-Édouard	1	0
Cour d'appel du Québec	0	0
Cour supérieure du Québec	12	2
Commission sur les pratiques restrictives du commerce	1	0
Cour d'appel de la Saskatchewan	2	1
Cour du Banc de la Reine de la Saskatchewan	5	0
Cour suprême du Canada-Juges	1	0
Commission du Tarif	1	0
Cour canadienne de l'impôt	2	0
Cour d'appel pour le territoire du Yukon	4	0

	a) Hommes	*b*) Femmes
Cour suprême pour le territoire du Yukon	5	0
Conseil d'arbitrage—Loi sur les normes des produits agricoles du Canada	5	0
Commission de Révision—Loi sur les normes des produits agricoles du Canada	5	0
Tribunal pour adolescents—Loi sur les jeunes contrevenants	0	0

• (1110)

[*Français*]

M. Lewis: Je suggère, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

M. le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

* * *

[*Traduction*]

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA RÉPONSE DU GOUVERNEMENT AU RAPPORT D'UN COMITÉ

M. le Président: Avant de passer à l'ordre du jour, je signale que le député de York-Centre (M. Kaplan) m'a donné avis qu'il entendait invoquer le Règlement.

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement à titre de président du comité mixte permanent des règlements et autres textes réglementaires. Je me dois de signaler aux députés un manquement aux dispositions de l'article 70(16) du Règlement, de la part du ministre des Transports (M. Mazankowski). Deux phrases me suffiront.

Le comité a déposé son rapport le 17 octobre 1985. Aux termes de l'article en question, le gouvernement aurait dû déposer une réponse globale dans les 120 jours. Or, cette période a pris fin le 14 février sans que le ministre des Transports se soit encore acquitté de sa tâche et ait déposé sa réponse globale.

Puisqu'il s'agit d'un rapport important, je tenais à signaler au Président ce manquement au Règlement.

M. le Président: Je remercie le député de son intervention. J'ignore au juste ce qu'il faudrait répondre, mais la Chambre sait de quoi il s'agit et je m'engage à examiner la question.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 5 mars, de la motion de M. Wilson (Etobicoke-Centre): Que la

Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, le 26 février, le ministre des Finances (M. Wilson) nous a présenté un budget destiné à redonner au Canada sa stabilité financière.

Ce budget, prévoyant le programme de contrôle des dépenses le plus élaboré qu'ait jamais instauré le gouvernement canadien, constitue une autre initiative qui doit donner suite au plan gouvernemental de relance économique annoncé en novembre 1984. Grâce à cette mesure, il est permis de prévoir que, d'ici à la fin de la décennie, les dépenses gouvernementales retomberont au niveau où elles se situaient au début des années 60 par rapport à l'ensemble de l'économie. Le redressement économique passe donc par des dépenses plus judicieuses.

Chacun se rappelle que deux semaines auparavant, dans le cadre de notre stratégie de relance, le vice-premier ministre (M. Nielsen) nous annonçait la décision du gouvernement de lancer une réforme majeure de la réglementation. En améliorant l'intervention du gouvernement à ce titre, nous entendons réduire les obstacles à la croissance économique, éliminer les entraves à la création d'emplois et supprimer les incursions inutiles dans la vie des gens. Autrement dit, nous voulons promouvoir la relance économique par une meilleure réglementation.

[*Français*]

En ma nouvelle capacité de ministre chargé de la réglementation, j'aimerais annoncer à la Chambre deux nouveaux éléments de la stratégie de la réforme fédérale: l'introduction du Code du citoyen en matière d'équité de la réglementation, et des réformes importantes à un certain nombre de programmes de réglementation.

Permettez-moi d'abord de vous indiquer mes idées au sujet de la réglementation et de la nécessité de la réforme de la réglementation.

[*Traduction*]

A titre d'avocat et d'ancien membre du comité mixte permanent des règlements et autres textes réglementaires, le réglementation gouvernementale ne m'est pas étrangère. L'an dernier, on m'a nommé président du comité spécial du conseil, c'est-à-dire le comité du cabinet chargé d'approuver les initiatives touchant la réglementation. Les préoccupations qui m'étaient venues dans l'opposition se sont confirmées lorsque j'ai pu examiner cette question du point de vue du gouvernement. Il faut, pour le croire, voir le nombre d'initiatives dont le comité est saisi chaque semaine en matière de réglementation. On dirait, monsieur le Président, des poulets sur un tapis roulant à l'usine de transformation.

[*Français*]

Nous savons tous que la réglementation fédérale est énorme et coûte très cher un Trésor et à l'économie. Quand vous tenez compte des coûts, du peu de renseignements dont diposent les ministres qui établissent les nouveaux règlements et de la participation restreinte du Parlement et du public au système de réglementation, l'importance et la nécessité de la réforme de la réglementation deviennent évidentes.

[*Traduction*]

Comme les députés le savent, on parle de réforme de la réglementation, de façon plus ou moins courante, depuis une dizaine d'années. C'est une expression que l'on associe souvent avec la déréglementation, et que l'on confond avec elle, alors que cette dernière est beaucoup plus radicale et que le terme même est habituellement moins précis.

Pour moi, la déréglementation n'est qu'une des options dont dispose celui qui veut réformer la réglementation. L'objectif est d'améliorer la réglementation, c'est-à-dire de la rendre plus rationnelle et plus efficace, d'en limiter la croissance, mais pas nécessairement de l'abolir.

Même si l'on a beaucoup parlé de réforme de la réglementation au Canada, on n'a jamais fait grand-chose. Beaucoup de gens voyaient sans doute cela comme une passade politique, une idée qu'on pouvait défendre du bout des lèvres, mais rien de plus. D'autres ont peut-être eu du mal à la prendre au sérieux, car les règlements paraissent souvent trop techniques à de simples mortels. D'autres encore ont été rebutés par le sujet, parce qu'ils l'associaient à des mouvements idéologiques à l'étranger.

A mon avis, nous devons aller au-delà de ces idées préconçues et nous devons le faire rapidement. L'accélération des progrès techniques et l'intégration croissante de l'économie mondiale posent des problèmes et, dans certains cas, nos méthodes traditionnelles de réglementation sont carrément distancées.

Les réalités économiques du XXe siècle doivent être réglementées par des moyens adaptés. Ce n'est pas une question d'idéologie, mais bien de gestion saine et pratique de la part du gouvernement. Je sais que beaucoup ici partagent ce point de vue.

Dans le débat qui a suivi la déclaration du vice-premier ministre sur la stratégie de réforme de la réglementation, j'ai été heureux de constater que les représentants de l'opposition approuvaient, avec des réserves certes, mais approuvaient néanmoins, cette stratégie.

J'espère que lorsque nous aurons annoncé les détails de la stratégie, tous les doutes qui demeurent dans l'esprit de mes collègues de l'opposition disparaîtront. Je dis cela très sérieusement, car je pense que la réforme de la réglementation est une de ces questions où l'appui et la collaboration de l'opposition sont importants, si l'on veut améliorer l'efficacité, promouvoir la croissance économique et, surtout, desserrer l'emprise de l'État sur les Canadiens. En réalité, j'irais même plus loin, monsieur le Président. Je pense que, dans ce domaine, les Canadiens aimeraient que tous leurs députés travaillent de concert.

Après ces considérations générales sur mes nouvelles responsabilités, je voudrais annoncer les détails de deux nouvelles initiatives qui constituent des éléments importants de la stratégie de réforme de la réglementation.

Tout d'abord, je suis fier de présenter le Code du citoyen en matière d'équité de la réglementation. Cette initiative originale repose sur le principe que les Canadiens ont le droit de savoir, aussi précisément que possible, dans quelle mesure les responsables de la réglementation s'acquittent de leur devoir. Les citoyens ont le droit de connaître les règles du jeu et doivent être persuadés qu'elles sont justes. Le code est une réponse aux instances présentées au groupe de travail ministériel chargé de l'examen des programmes, selon lesquelles la réglementation fédérale est inaccessible aux Canadiens moyens et est devenue la chasse gardée des fonctionnaires, des avocats spécialisés et des groupes de pression. L'objet du code est de donner un ensemble de normes très strictes qui garantiront l'équité des règlements. Il servira également de base explicite pour juger le travail des responsables de la réglementation. Il assujettit donc ces responsables eux-mêmes à une réglementation.

Tous les fonctionnaires fédéraux qui s'occupent de réglementation recevront un exemplaire du code. Non seulement s'attendra-t-on à ce qu'ils respectent l'esprit et la lettre des nouvelles normes, mais ce sera une condition préalable, je pourrais peut-être dire le laissez-passer, pour que les nouveaux projets de réglementation soient approuvés par le comité spécial du conseil. Le code consiste en 15 articles et, comme tous les députés en recevront un exemplaire à leur bureau, je ne le lirai pas en entier pour l'instant. Je crois cependant que la Chambre et l'ensemble des Canadiens seront heureux de connaître les points saillants de ce nouveau Code du citoyen en matière d'équité de la réglementation.

● (1120)

Dorénavant, les Canadiens pourront être consultés plus pleinement en ce qui concerne les projets de réglementation. Deuxièmement, ils en seront avisés suffisamment longtemps d'avance. Troisièmement, la prise des décisions relatives à la réglementation sera plus rapide et plus efficace. Le gouvernement compte dire aux Canadiens en termes clairs ce que les règlements exigent et leur raison d'être. Les fonctionnaires chargés de la réglementation seront tenus davantage comptables de leurs initiatives et des conseils qu'ils donnent. A partir de maintenant, le gouvernement évitera d'imposer un fardeau réglementaire disproportionné aux petites et aux moyennes entreprises. Les règlements devront se conformer à certains critères relatifs aux coûts et aux avantages et les sanctions et les pouvoirs d'application correspondront mieux à la gravité des infractions. Enfin, le public jouera un rôle permanent dans l'évaluation et la critique des programmes de réglementation inutiles ou inefficaces.

Le rapport de la Commission royale Macdonald affirmait que, de nos jours, la présence tentaculaire du gouvernement exige qu'on insiste sur la démocratie au lieu de la mettre en veilleuse. Dans son premier chapitre, qui donne amplement matière à réflexion, le rapport disait ceci:

> L'expansion de la démocratie qu'exige l'avènement de l'État tentaculaire ne consiste pas en une participation fragmentaire; elle concerne tous les Canadiens en tant que citoyens de ce pays et cherche à les engager tous dans une œuvre commune.

Selon moi, le Code du citoyen en matière d'équité de la réglementation encouragera la démocratisation du processus de réglementation fédérale. C'est un objectif sur lequel nous pouvons certainement tous nous entendre.

Ma deuxième annonce, monsieur le Président, c'est que je publie aujourd'hui un important ensemble de propositions d'amélioration au programme de réglementation qui donne une longue liste d'initiatives de réforme de la réglementation prises dans 16 ministères et sept organismes de réglementation pour s'attaquer à des problèmes précis qui avaient été décelés par le groupe de travail ministériel sur l'examen des programmes.

[*Français*]

Ces mesures complètent les nombreuses initiatives de réforme de la réglementation déjà terminées ou en cours sous la direction des ministres ayant une responsabilité axiale en matière de réglementation. Ces ministres feront connaître dans le détail leurs activités de réforme à mesure que les travaux avanceront. Même si je suis responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la stratégie globale de réforme de la réglementation, il importe de souligner le rôle crucial que jouent les ministres dans ce processus au sein de leurs propres secteurs de responsabilité.

[*Traduction*]

Il est donc bien évident, monsieur le Président, qu'il ne s'agit pas d'une tentative isolée de réforme de la réglementation. Au contraire, nous prenons une série d'initiatives générales qui, selon nous, feront boule de neige et deviendront l'une des plus importantes réalisations de notre gouvernment.

Vous vous rappellerez, monsieur le Président, que la politique du gouvernement en matière de réglementation précise que le gouvernement tient à appliquer un programme de réforme réglementaire pragmatique et équilibrée. Son objectif consiste à rendre les règlements fédéraux plus efficaces et plus équitables du point de vue de l'accès au public et de la participation des citoyens. L'ensemble de propositions d'amélioration du programme de réglementation publié aujourd'hui reflète cette conception pragmatique et équilibrée de la réforme.

Même si le temps me manque pour décrire en détail les 43 articles compris dans cet ensemble de propositions, je peux peut-être en donner une petite idée en parlant de certaines propositions précises. Le groupe de travail ministériel a constaté que plusieurs programmes de réglementation fédéraux et provinciaux visent sous divers aspects les produits dangereux. Le groupe de travail s'est demandé si ces programmes protégeaient suffisamment bien les Canadiens. Le gouvernement a donc décidé pour sa part d'évaluer ses priorités et peut-être d'éliminer la fragmentation des attributions dans ces domaines.

Plusieurs articles prévoient une privatisation accrue, le recouvrement des frais ou une plus grande autoréglementation pour réduire les interventions inutiles du gouvernement ou les coûts de la réglementation. Par example, on élaborera un plan d'action pour confier graduellement et complètement, sur une période de six ans, les vérifications pour l'électricité et le gaz au secteur privé.

L'ensemble de propositions désigne un certain nombre de lois, notamment la Loi sur la faillite et la Loi sur le droit d'auteur, qui sont largement dépassées et pleines de lacunes. Ces lois constituent pourtant un cadre de réglementation crucial pour le fonctionnement de notre économie. Si ces lois sont imparfaites, c'est nettement désavantageux pour notre économie. Le gouvernement a l'intention de remanier ces lois en priorité. Plusieurs propositions portent sur des domaines d'activité de réglementation fédérale et provinciale qui sont parallèles et qui parfois se chevauchent. Ainsi, il faut sans tarder mettre au point des lignes de conduite plus satisfaisantes relativement à l'application de l'article 33 de la Loi sur les pêches, qui régit les eaux et l'habitat du poisson.

Enfin, les députés apprendront sans doute avec intérêt que l'ensemble de propositions de réforme comprend un certain nombre d'améliorations relatives à la réglementation et aux inspections des denrées alimentaires. Les décisions prises à cet égard sont bien dans la ligne de l'approche générale adoptée par le gouvernement vis-à-vis de la réforme de la réglementation, avec comme priorité de faire que les choses marchent au mieux pour promouvoir le développement économique, la création d'emplois, la protection du public et l'efficacité de services de l'État. Conformément à ces priorités, nous présentons aujourd'hui plusieurs réformes pratiques ayant pour but d'affermir encore l'excellente réputation que le Canada s'est acquise dans le monde pour sa production alimentaire. Ces réformes sont d'un grand avantage pour l'efficacité du contrôle des produits alimentaires. Elles peuvent se résumer en quatre principales orientations.

Tout d'abord, nous allons renforcer la protection des Canadiens en réaffirmant la primauté du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social sur toutes les questions qui concernent la santé, la sécurité ou les incidences nutrionnelles de l'industrie alimentaire. Deuxièmement, nous allons supprimer les doubles emplois et les incohérences de la réglementation en matière de santé et de sécurité d'une part, de qualité et de classement qualitatif de l'autre. Troisièmement, nous allons essayer d'intensifier les efforts de collaboration avec les gouvernements des provinces pour uniformiser les normes de santé et de sécurité dans l'ensemble du pays. Quatrièmement, le gouvernement va adopter une politique ne faisant pas appel à l'initiative discrétionnaire ministérielle à l'égard des décisions individuelles d'inspection.

Je me suis arrêté à certains détails des réformes de la réglementation alimentaire contenues dans le dispositif d'amélioration des programmes parce qu'elles font bien voir, je pense, de quelle façon le gouvernement entend procéder à l'égard de la réforme réglementaire en général. Nous ne sommes pas mus par le désir de tout chambarder. Mais devant la nécessité d'apporter des améliorations réglementaires nous entendons agir de façon ferme, franche et efficace. Avec ces réformes de la réglementation alimentaire, nous conservons ce qu'il y avait de bien, tout en nous occupant des problèmes qui, j'espère, seront ainsi résolus.

Le budget du 26 février précise bien que le gouvernement entend s'occuper des problèmes d'instabilité financière avec le souci du bien public et avec détermination. Au même titre, la stratégie de réforme réglementaire a pour but de mettre de l'ordre dans les affaires réglementaires du pays. Par son sens des responsabilités dans les dépenses et par sa stratégie de justice et d'amélioration de la réglementation, le gouvernement a déjà amorcé la tâche monumentale de sortir l'économie du pessimisme et du recul pour l'orienter vers un renouveau et une prospérité énergiques en vue de l'avenir.

M. Kaplan: Monsieur le Président, je me demandais si j'écoutais bien le débat du budget puisqu'avec la latitude qui lui est laissée, le ministre a consacré beaucoup de temps à parler de responsabilités ministérielles sans rapport avec le budget. Est-ce parce qu'il n'a pas envie de défendre le budget qu'il a pris tant de temps pour essayer de détourner l'attention des Canadiens de toutes les choses qui y sont de travers? Pouvons-nous déduire de son silence sur ce sujet que le gouvernement a l'intention de suivre nos conseils et d'apporter les changements que nous demandons au budget?

● (1130)

M. Hnatyshyn: Comme vous le savez, monsieur le Président, je serais le dernier à me permettre des ripostes partisanes sur le parquet de la Chambre, surtout quand il s'agit d'observations faites par mon distingué ami de York-Centre. Mais si le coprésident du comité mixte des règlements et autres textes réglementaires ne comprend pas l'importance de la réforme réglementaire pour la bonne gestion et la prestation efficace des services gouvernementaux, je me permets alors de sourire du peu de compréhension dont l'opposition officielle fait preuve en matière économique. Tout ce que je pourrai dire d'autre, c'est que nous ne serions que trop heureux d'examiner sérieusement les suggestions de l'opposition officielle au sujet du budget si elle en avait à présenter.

M. Lewis: Monsieur le Président, je n'ai pas les mêmes préoccupations que mon ami d'en face au sujet des politiques budgétaires du gouvernement. Je ne pense pas que personne en ait vraiment. Je demande à mon collègue, le leader parlementaire du gouvernement, de développer un point en particulier. Nous avons présenté un budget qui répond presque exactement aux conditions dont un comité a dit au début de l'année qu'un budget devrait satisfaire. Les prévisions budgétaires ont été très étroitement articulées avec le budget. Je pense qu'elles sont venues le lendemain. Parallèlement à nos efforts pour plafonner le déficit hérité du gouvernement libéral qui nous a précédé, nous avons cherché à établir une réglementation plus intelligente. Parmi les charges de l'État il y a les frais du personnel qui est chargé d'examiner la réglementation, de la mettre en application et d'en assurer l'exécution. Peut-être mon collègue pourra-t-il nous dire ce que coûte aux contribuables canadiens une réglementation mal adaptée ou désuète, au moment où le Canada approche de la fin du XXe siècle?

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, mon secrétaire parlementaire fait très justement observer que la réforme de la réglementation vient s'ajouter à la politique économique-fiscale globale du gouvernement. Un groupe de travail s'est penché sur la réforme de la réglementation et a examiné les répercussions générales des règlements pour le Canada. On a signalé notamment, et c'est là l'affirmation la plus prudente si l'on se fie à ce que nous en disent des spécialistes du domaine, que la réglementation coûtait quelque trente milliards de dollars aux Canadiens. Songez que 35,000 fonctionnaires environ participent directement, et indirectement, je suppose, au processus réglementaire. Cela veut dire qu'une très grande partie de l'administration s'occupe d'établir des lois dans les coulisses. Cela a une très grande portée sur la vie quotidienne des Canadiens. Il y a des règlements qui touchent l'inspection des aliments, les produits dangereux, les transports, la navigation et les pêches, pour ne citer que quelques domaines, sans parler de l'agriculture qui est un secteur considérable à mes yeux puisque je viens de la province de la Saskatchewan. Cela vous donne une idée du large éventail d'activités régies par des règlements qui ne sont pas établis ici à la Chambre des communes, mais élaborés dans les coulisses, puis promulgués en douce, je le répète, par le cabinet.

Ce que nous essayons de faire maintenant, c'est de jeter un peu de lumière sur le processus. Il est absolument essentiel, par exemple, que tous les nouveaux règlements soient évalués en fonction de leur coût social et de leur rentabilité, afin que les personnes qui œuvrent sur la scène politique de notre pays, y compris les députés, puissent juger de leur légitimité.

C'est avec beaucoup de sérieux que je dis cela au député de York-Centre (M. Kaplan). Tout comme moi, il a une certaine expérience des règlements pour avoir siégé de nombreuses années à ce comité. Si les Canadiens en étaient informés, ils seraient stupéfaits du nombre de règles régissant leurs activités qui sont adoptées à l'extérieur de la Chambre. C'est absolument phénoménal.

Par exemple, le comité a accompli un excellent travail à essayer de voir si les hauts fonctionnaires exercent ou non un pouvoir arbitraire; si les règlements portent ou non atteinte à nos libertés; si la formulation des règlements tient ou non compte des principes de la justice naturelle. Ces lois, car c'est bien de cela qu'il s'agit, sont élaborées par des bureaucrates sans être soumises au même genre d'examen minutieux que celui dont font l'objet les lois statutaires sur le parquet de la Chambre. Il n'y a certes pas de caméras de télévision ni de débat public. Elles sont rédigées par des personnes compétentes, mais non désintéressées quant à la nature et à la formation des règlements. A mon avis, le secrétaire parlementaire a bien fait ressortir toute l'importance de ce problème et la nécessité pour le gouvernement de commencer à évaluer ce qui se fait touchant le bien-être économique des Canadiens.

Je ne veux pas m'attarder davantage là-dessus, mais je tiens à rappeler que, grâce à ce nouveau régime, le Canada va devenir un chef de file international de la réforme de la réglementation. Nous prenons là une initiative extrêmement progressiste. Je suis extrêmement fier d'y être associé, car je connais la longue gestation de cette affaire. Je le dis sans parti pris. Tous les partis ont exprimé le désir que l'on scrute le nombre croissant de règlements et que l'on s'assure du bien-fondé des règlements qui ont énormément d'incidence sur la vie quotidienne de nos concitoyens.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Paproski): Les questions et commentaires sont terminés. Débat. L'honorable député de York-Centre (M. Kaplan) a la parole.

[*Traduction*]

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt ce que le leader parlementaire du gouvernement avait à dire au sujet des initiatives qu'il prend en matière de réforme de la réglementation. J'ai, bien entendu, quelques observations à formuler sur le budget, mais j'accueille avec plaisir, et je pense que tous les Canadiens devraient faire de même, ce que propose le leader parlementaire du gouvernement au sujet de la réforme de la réglementation. Il se peut—et je tiens à souligner qu'il s'agit simplement d'une possibilité, car j'attends de voir la suite avant de féliciter le gouvernement—que nous assistions à une percée véritable dans la façon dont les textes de loi et autres textes réglementaires sont traités. En tant que président du comité concerné, j'apprécie ses observations au sujet de la nature de notre travail. Il est ennuyeux et ne retient pas l'attention du public, même lorsque d'énormes carences sont découvertes dans la façon dont les règlements sont appliqués, du simple fait qu'ils touchent les droits des Canadiens indirectement plutôt que directement. Cependant, c'est également important, et j'apprécie un gouvernement qui dit vouloir donner la priorité à cette question.

Il se peut que nous assistions en l'occurrence au même genre de percée que dans le cas du nouveau Règlement de la Chambre. Le gouvernement peut se vanter d'avoir énormément humanisé ce Règlement. Je ne voudrais, cependant, pas donner tout le crédit aux ministériels, car je crois qu'une opposition éclairée a eu également son mot à dire dans la réforme de la Chambre. Selon moi, au cours de la dernière législature, l'opposition n'était pas disposée à apporter la même collaboration que l'opposition actuelle.

● (1140)

Quoi qu'il en soit, en tant que députés, nous attendons avec impatience bien des mesures et nous avons beaucoup à dire à nos électeurs sur les façons dont leurs droits, directs et indirects, sont valorisés par des réformes pouvant être en cours à la Chambre des communes actuellement. Cela ne change rien au fait que le ministre, au cours du débat sur le budget, n'a absolument pas parlé de ce dernier. J'ai donc le droit d'en tirer la conclusion dont j'ai parlé dans ma question, à savoir qu'il n'est pas disposé à défendre un budget que je veux vous présenter sous le même jour qu'il est perçu par les habitants de York-Centre et York-Nord. Ils constatent, depuis que les conservateurs sont au pouvoir et à la suite de la présentation de deux budgets, que le gouvernement a tendance à stratifier la société canadienne, opposant davantage les nantis et les déshérités. Les Canadiens ont de plus en plus le sentiment que le Canada est un pays de riches et de pauvres dans lequel la classe moyenne ne constitue pas la majorité. Il est intéressant de constater qu'il y a 20 ans, lorsqu'on les interrogeait, la plupart des Canadiens déclaraient se situer dans la classe moyenne. On trouvait dans notre société une certaine cohésion sociale. Or, cette dernière est compromise par les deux budgets présentés coup sur coup, qui accroissent la disparité entre les riches et les pauvres et donnent aux Canadiens le sentiment que le gouvernement encourage ce genre de disparité.

Je voudrais vous faire part de statistiques qui montrent exactement que ces deux budgets aggravent la situation des Canadiens à revenus faible et moyen et améliorent le sort des Canadiens nantis. Je sais que le parti conservateur s'en inquiète, car leur statisticien en chef et analyste, Allan Gregg, a signalé dans des entrevues qu'il a accordées à la presse que les conservateurs craignaient d'être perçus comme un parti désirant accroître les revenus des nantis, même si cela doit se faire au détriment des autres Canadiens, la classe moyenne et les pauvres.

Sachant que le gouvernement a reçu ce conseil de son stratège en chef, j'aurais pensé qu'il aurait tenté, dans ce budget, de réparer les dégâts causés par son premier budget. Ainsi, dans ce dernier, les conservateurs avaient présenté une incroyable exemption d'impôt sur les gains en capital. Les Canadiens qui réalisent ces gains n'ont plus à payer d'impôt sur la première tranche de $500,000. Or, ce sont les plus nantis qui réalisent des gains en capital, et non les gens de la classe moyenne et les pauvres, si ce n'est sur leur maison, qui est déjà exempte en vertu de la législation fiscale actuelle. Manifestement, cette mesure profite donc aux nantis de la société. J'aurais cru que le gouvernement aurait fait disparaître cette exemption, après avoir été averti des répercussions de sa politique fiscale sur les diverses classes de la société canadienne.

Or, on s'aperçoit, dans ce budget, que les conservateurs ont ajouté d'autres mesures tendant à aider les riches au détriment des pauvres, car le gouvernement juge, et le ministre des Finances (M. Wilson) l'a déclaré carrément, qu'il n'y a pas suffisamment de riches au Canada. J'en ai déduit que si les budgets étaient conçus de façon à accroître le nombre des riches au Canada, l'objectif visé par les conservateurs serait atteint lors de ce mandat.

Je voudrais traiter de deux cas précis. Une famille gagnant $100,000 par année a payé au fisc $35,236 en 1984. En vertu des dispositions budgétaires à l'étude, et des disositions prévues dans le premier budget présenté par le gouvernement en 1985, cette même famille paiera d'ici à 1988, au titre de l'impôt, $34,450. Ainsi, le fardeau fiscal de cette famille diminuera d'un millier de dollars d'ici aux trois prochaines années. Toutefois, une famille gagnant $20,000 par année—ce revenu est au bas de l'échelle ou presque au milieu—verra pour la même période son fardeau fiscal s'alourdir et passer de $1,388 à $1,409. En d'autres mots, sous le régime conservateur, la famille gagnant $100,000 par an bénéficie d'une réduction d'impôts taudis que celle qui gagne $20,000 par an voit les siens augmenter.

Reprenons les deux budgets et leurs conséquences sur une famille de quatre personnes dont le chef gagne $20,000 par an. Par suite de ces deux budgets, la note fiscale de cette famille augmentera de $225 et son chef devra payer $300 de plus en taxe de vente, en plus de l'augmentation d'impôt. Pareilles conséquences sociales sont inadmissibles. Je sais que beaucoup de conservateurs voient en le président Reagan des États-Unis une espèce de grand gourou. Le président Reagan a effectivement un plan pour éponger le déficit, mais dans ce plan, il n'a jamais été question d'augmenter les impôts, ni des riches, ni des pauvres. Cette solution jouit d'une forte cote de popularité aux États-Unis. Au Canada, il est aisé de comprendre la réaction suscitée par le projet conservateur d'augmenter les impôts, non pas dans le cas des bien nantis, mais plutôt dans le cas des salariés à revenus moyens et des gagne-petit.

Je voudrais traiter à fond, pendant les minutes qu'il me reste, de la question du prix de l'essence. L'essence est un produit de consommation très important pour une famille canadienne moyenne. Il fut un temps où l'on croyait que c'était un produit de luxe, comme les cigarettes, par exemple, et que si le gouvernement, qu'il soit fédéral ou provincial, avait besoin de renflouer ses coffres, il pouvait à sa discrétion frapper l'essence de taxes supplémentaires—amenant ainsi les gens à conduire moins. Mais nous avons enfin ouvert les yeux et découvert les conséquences réelles du prix de l'essence sur le niveau de vie des Canadiens et sur l'inflation en général. Pour la plupart des gens, et je ne parle pas que des habitants de nos belles grandes villes, mais bien de la majorité des Canadiens un peu partout au Canada, la voiture est un véhicule essentiel, même dans nos grandes villes. Les moyens de transport les plus utilisés au Canada ne sont pas tant les autobus et les métros que les voitures. Le moyen de transport le plus commun au Canada est la voiture, car la plupart des gens se déplacent de cette façon. Ainsi, on ne peut plus considérer l'essence comme un produit de luxe. En outre, l'essence sert au transport de la majorité des produits nécessaires à la société canadienne. Quand le prix de l'essence monte du fait de l'augmentation de taxes, inévitablement les prix des aliments et le coût du

logement montent eux aussi, car il faut leur ajouter le coût du transport et de la production; en outre, le coût de toutes les industries au service de la société entre dans le calcul du coût de la vie des Canadiens. Voilà pourquoi le gouvernement et le Parlement doivent s'inquiéter du prix de l'essence.

Enfin, le prix de l'essence est très important parce que le tourisme est l'une de nos principales industries. Quand nous payons l'essence plus cher qu'on la vend dans d'autres pays—et c'est le cas—cela nuit à l'industrie touristique au Canada.

Comme le prix de l'essence est un facteur important et que le gouvernement doit le modérer, examinons la courbe des prix de l'essence et la politique que le gouvernement devrait adopter à ce sujet, d'après le parti et le caucus libéraux.

Depuis qu'il est au pouvoir, le gouvernement a imposé une hausse de 66 p. 100 de la taxe sur le litre d'essence. C'est énorme, car la taxe constitue la majeure partie du coût de l'essence. En 1984, la taxe fédérale et la taxe d'accise sur le litre d'essence était de 4.3c., comparativement à 7.12c. après le budget, une augmentation de 66 p. 100. Il n'y a pas eu d'augmentation de la taxe d'accise dans le dernier budget, mais la taxe de vente est de 1 p. 100 plus élevée et elle frappe l'essence. Ce budget a augmenté la taxe sur le litre d'essence de 0.3c., soit 1.3c. le gallon.

● (1150)

Le gouvernement sait que les touristes sont conscients du prix de l'essence, mais cela ne l'a pas empêché de la taxer davantage tout en espérant que les Canadiens ne s'en rendraient pas compte.

Mais les Canadiens savent qu'il y a eu une augmentation, alors que les prix mondiaux ont chuté de plus de 50 p. 100 depuis décembre dernier.

En décembre, le prix international d'un baril de pétrole était de $22.50 en dollars américains. Il est aujourd'hui inférieur à $14 et cette diminution a d'énormes répercussions sur le secteur énergétique. Je vais parler des problèmes de ce secteur dans quelques minutes. Les députés de notre parti ont dit ce qu'il faut faire pour promouvoir l'industrie énergétique, créer des emplois et relancer l'économie en Alberta et ailleurs.

Avant de parler de l'impact des prix décroissants sur le secteur énergétique, permettez-moi de vous dire comment mes électeurs réagissent quand ils font le plein. Le prix mondial du pétrole a baissé de 50 p. 100, mais la diminution des prix au Canada a été si minime que c'est un scandale: ils ne reflètent pas du tout le cours mondial, alors que les Américains paient leur essence de moins en moins cher.

Les prix n'ont pas baissé au Canada surtout parce que le gouvernement a considérablement augmenté les taxes, mais, même à cela, nous devrions payer l'essence moins cher, comme les Américains.

D'après la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (Mlle Carney), ce n'est qu'une question de temps avant que les prix baissent. Elle prétend qu'il faut 75 jours avant que les nouveaux stocks soient entreposés, transportés, raffinés et livrés aux entrepôts et aux stations-service des villes canadiennes. Donc, la chute des prix aux États-Unis ne devrait pas se produire avant 75 jours. Pourquoi mes électeurs doivent-ils attendre 75 jours, alors que les Américains paient déjà l'essence beaucoup moins cher?

C'est que, aux États-Unis, la concurrence est beaucoup plus vive entre les détaillants d'essence. Beaucoup d'entre nous qui ont visité les États-Unis ont constaté que ce genre de concurrence n'existait pas au Canada. Par exemple, les détaillants vendent moins cher à ceux qui paient comptant et acceptent également de nombreuses cartes de crédit. Aux États-Unis, on s'intéresse beaucoup plus aux consommateurs et à la concurrence qu'au Canada.

Je ne dis pas que les sociétés pétrolières canadiennes à qui appartiennent la majorité des stations-service conspirent entre elles pour enfreindre la loi. Je n'en ai pas la preuve, mais l'ancien gouvernement avait ouvert une enquête et un rapport avait expliqué comment la concurrence ne s'exerçait pas dans cette industrie. Les grandes pétrolières sont puissantes et se surveillent mutuellement. Parfois l'une d'elles prend des initiatives et quand le litre a baissé de 2c. il y a environ deux semaines, nous avons vu les autres sociétés emboîter le pas à l'Impériale.

Le rapport en question prévient les Canadiens qu'il serait nécessaire de renforcer la concurrence au sein de cette industrie afin qu'ils profitent immédiatement de toute baisse des prix. La solution envisagée par l'ancien gouvernement pour accroître la concurrence a été la création de Petro-Canada. Nous avions voulu en faire une entreprise rentable, gérée comme une société ordinaire sauf que ce serait une société d'État, Quand l'intérêt du public l'exigera, nous espérons que Petro-Canada fera preuve d'initiatives à son tour.

Alors que les prix mondiaux du pétrole sont en chute libre, au moment où les Sept Sœurs tentent de tirer profit le plus possible de la situation en maintenant leurs prix élevés le plus longtemps possible, Petro-Canada a un rôle évident à jouer. Elle devrait être la première à baisser ses prix du fait de la situation internationale.

Or, nous apprenons que Petro-Canada sert d'instrument à toute l'industrie énergétique pour maintenir les prix élevés et rationaliser l'industrie par des moyens non concurrentiels de sorte que le consommateur obtiendra peu et le plus tard possible. C'est inacceptable.

M. Orlikow: Monsieur le Président, le député a raison de dire que le gouvernement a imposé de lourdes surtaxes aux Canadiens.

Son parti a été au pouvoir pendant 30 des 36 dernières années, soit de 1950 à 1986. En 1950, l'impôt des sociétés et l'impôt sur le revenu des particuliers assuraient la même proportion des recettes gouvernementales. Le gouvernement n'a cessé d'élargir cet écart.

Aujourd'hui, l'impôt des sociétés équivaut à peu près au quart de l'impôt des particuliers. Ce ne sont pas les conservateurs qui en sont les seuls responsables, car les sociétés obtenaient déjà chaque année des concessions de plus en plus généreuses pendant que les libéraux étaient au pouvoir. Où était le député pendant que son gouvernement agissait de la sorte?

Je rappelle aussi au député que c'est pendant son mandat que 250 contribuables dont les revenus ont dépassé $200,000 la dernière année où nous avons les chiffres, n'ont pas payé un cent d'impôt. C'était son gouvernement qui permettait et encourageait un écart aussi injuste. Où était-il pendant toutes ces années?

Le député a dit que la concurrence était absente dans le secteur pétrolier ce qui se traduisait par des prix élevés à la pompe. Nous savions déjà pendant que les libéraux étaient au pouvoir, que cette absence de concurrence durait depuis longtemps. Il est vrai que Petro-Canada devrait montrer l'exemple, mais il existe d'autres moyens de rappeler à l'ordre les pétrolières. Elles auraient dû être poursuivies en vertu de la législation sur la concurrence, mais le gouvernement libéral s'en est bien gardé. Pourquoi?

• (1200)

M. Kaplan: Permettez-moi de revenir au dernier point dont j'ai cru traiter dans mon exposé. Je n'ai pas pris ces données dans le rapport que l'ancien gouvernement avait commandé. Ce rapport dépeignait assez bien la situation des détaillants et la façon dont les consommateurs étaient affectés, mais ce rapport n'impute pas des crimes aux entreprises pétrolières dont elles devraient rendre compte. Cependant, le rapport nous apprenait que, sans que cela soit nécessairement illégal, on s'était arrangé pour que la concurrence soit beaucoup moins vive. Je sais par ailleurs ce que le Nouveau parti démocratique aurait fait. Il aurait nationalisé Imperial Oil ou tout un tas d'autres partenaires. C'est la solution de facilité socialiste, mais ce n'est pas ce que les libéraux voulaient faire.

M. Orlikow: Vous n'avez rien fait du tout.

M. Kaplan: Le député dit que nous n'avons rien fait du tout, mais nous avons créé un partenaire principal destiné à garantir l'honnêteté du jeu. Il devait être notre garant, le garant du peuple canadien, qui payait les taxes qui ont permis à cette société d'acquérir tous ses avoirs, Petrofina, une grande partie des stations Gulf et des tas d'autres installations dans le pays. C'est nous qui avons établi le financement permettant à cette société de le faire.

Que constatons-nous maintenant que les consommateurs canadiens sont victimes de l'absence de concurrence? Nous constatons que Petro-Canada est passée de l'autre côté et que la ministre est fière de venir à la Chambre nous raconter qu'elle a dit à Petro-Canada de faire comme les autres, de ne pas essayer de lever le petit doigt pour aider ses actionnaires, qui sont les Canadiens. Elle lui a dit d'emboîter le pas au reste de l'industrie. Eh bien, c'est une perversion des objectifs de Petro-Canada, qui fait que les Canadiens sont maintenant à la merci de sociétés contrôlant l'énergie qui ne se concurrencent absolument pas.

Je sais que je n'ai pas beaucoup de temps, mais j'aimerais dire quelques mots sur l'argument selon lequel la contribution des sociétés va être proportionnellement de moins en moins élevée, alors que celle des particuliers va augmenter de plus en plus au fil des années, en raison du système fiscal. L'erreur du Nouveau parti démocratique lorsqu'il fait cette critique—car il considère que c'est une critique—est de considérer que les riches sociétés sont la même chose que des gens riches.

M. Orlikow: Elles ne doivent pas payer de taxes?

M. Kaplan: Les sociétés ne sont pas des personnes, riches et pauvres, avec des besoins et des ressources. Les sociétés appartiennent aux gens.

M. Hovdebo: Les tribunaux les considèrent comme des personnes.

M. Orlikow: Pourquoi les banques ne payent-elles pas de taxes?

M. Kaplan: J'aimerais bien répondre à cela, et le député pourra certainement poser une autre question, mais j'aimerais essayer d'éclairer . . .

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre, s'il vous plaît. Le député pourra poser une question supplémentaire s'il le souhaite. Le député de York-Centre (M. Kaplan).

M. Kaplan: J'essaie d'expliquer la rationalisation du système fiscal qui a été recommandée par une idole du NPD, la Commission Carter, afin d'essayer de faire peser le fardeau des taxes sur les épaules de ceux qui en ont les moyens. Derrière ces sociétés, il y a les propriétaires, et dans la mesure où l'on faisait passer les taxes des sociétés aux particuliers, on déplaçait le fardeau fiscal des sociétés vers les riches propriétaires de ces précieuses sociétés. Je pense que si le député regarde comment on a déplacé à cette époque le fardeau fiscal pour le faire assumer par les contribuables particuliers, il s'apercevra que, contrairement à ce qui s'est passé depuis les dernières élections, on a fait en sorte que ceux qui en avaient le moins les moyens payaient moins de taxes, et que ceux qui en avaient le plus les moyens en payaient plus.

Je sais qu'il y a quelques grosses fortunes qui réussissent à manœuvrer de façon à ne pas avoir à payer d'impôt. Nous sommes d'accord avec le principe d'un impôt minimum de façon à empêcher ce genre de manœuvre. Je suis un ancien juriste fiscal. Je sais jusqu'à quel point on peut aider les gens disposant de très gros revenus à échapper totalement au fisc. Ce n'est pas si facile, et cela devenait de plus en plus difficile chaque année jusqu'aux dernières élections. A partir de là—et j'ai mentionné officiellement les chiffres qui le montrent—l'objectif du gouvernement n'a plus été d'accroître la part de ceux qui ont le plus de moyens. Au contraire. Il a été d'aider les riches Canadiens à s'enrichir encore plus vite en payant moins de taxes, et de demander aux couches moyennes et inférieures de la société—contrairement à ce qu'avaient fait les précédents gouvernements libéraux—d'assumer une plus grosse part du fardeau fiscal.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député dispose encore de deux minutes pour les questions ou commentaires.

M. McKenzie: Monsieur le Président, j'espère que le député de York-Centre (M. Kaplan) ne manquera pas d'informer le gouvernement libéral du Québec de ses inquiétudes au sujet du prix de l'essence, parce qu'il est en train d'imposer de nouvelles taxes très lourdes sur l'essence. C'est pour cela que le prix de l'essence est si élevé à Ottawa. Il ne va pas baisser parce que, même s'il est plus élevé ici que dans d'autres régions du Canada, les Québécois viennent quand même acheter leur essence ici.

Je ne comprends pas pourquoi le député n'a pas parlé de la promesse électorale des libéraux en 1980 de fournir de l'essence à bon marché aux Canadiens. Une fois que les libéraux et les néo-démocrates se sont entendus pour appuyer le Programme énergétique national, l'essence a augmenté de $1.25 le gallon. Les Canadiens ont été obligés de sortir 1.1 milliard de dollars de leurs poches pour acheter Petrofina, l'une des transactions les plus lamentables jamais imposées au peuple canadiens. Cette transaction fait toujours l'objet d'une enquête par les services du vérificateur général. Et 1 million de dollars ont été versés au cabinet juridique de Suisse qui s'est occupé de la vente de Petrofina.

On ne peut s'empêcher de dresser l'oreille lorsqu'on entend le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) s'inquiéter autant du taux d'imposition. Le gouvernement néo-démocrate du Manitoba est pourtant celui qui impose le plus lourd fardeau fiscal du Canada, mais les néo-démocrates n'en soufflent mot.

M. Parry: Foutaise.

M. McKenzie: Écoutez-les crier et brailler. Ils se décideront peut-être un jour à parler des impôts élevés du Manitoba. Nos impôts fédéraux sont élevés parce que nous devons financer tous nos programmes sociaux qui représentent, entre les provinces et le fédéral, des versements de 62 milliards de dollars par année. L'essence est bon marché aux États-Unis, mais non pas les soins médicaux. Les spiritueux et le tabac aussi parce que les Américains n'ont pas nos programmes sociaux.

Cette période de 60 jours achève. Si les pétrolières ne baissent pas le prix de l'essence rapidement, les députés peuvent être assurés, monsieur le Président, que mes collègues de ce côté-ci de la Chambre ne manqueront pas de protester à qui mieux mieux auprès de la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (Mlle Carney).

M. Parry: Vous ne l'avez pas fait encore.

Le président suppléant (M. Paproski): Je donne la parole au député de York-Centre (M. Kaplan), car il n'a pas eu l'occasion de répondre.

M. Kaplan: Je suis persuadé que les Canadiens savent tout autant que moi que nous ne pouvons pas avoir des programmes sociaux gratuitement. Nous avons un régime de soins médicaux qui n'existe pas aux États-Unis. Les études universitaires coûtent beaucoup moins cher ici qu'aux États-Unis. Nous ne pouvons jouir de tels services sans bourse délier. Nos concitoyens savent bien qu'ils doivent payer des impôts pour de tels services. Ce n'est pas tant les impôts qui me gênent que la façon dont ils sont répartis, les riches en payant peu et les gens des classes moyennes et pauvres en payant beaucoup.

Je suis fort aise de pouvoir parler de la baisse de l'essence promise en 1980. Il est vrai que le prix à la pompe a augmenté lorsque le Programme énergétique national est entré en vigueur. Mais il avait augmenté encore plus sur les marchés internationaux. Or, les prix de l'essence ont fait un bond lorsque l'Accord de l'Ouest, la créature du nouveau gouvernement, a été conclu. Même après avoir baissé aux États-Unis, ils n'ont pas bougé au Canada.

M. McKenzie: Bien des gens sont retournés travailler en Alberta.

M. Kaplan: On peut toujours discuter des honoraires d'un million de dollars, mais personne ne peut nier que les Américains venaient s'approvisionner chez nous à l'époque du Programme énergétique national. Ils venaient en nombre toujours plus grand faire le plein aux stations-service de Windsor et de Vancouver. Maintenant que nous avons l'Accord de l'Ouest, personne ne peut nier non plus que nos concitoyens s'en vont faire le plein aux États-Unis. Voilà pour des gens qui parlent d'équité à l'égard des consommateurs.

De notre temps, les Américains voulaient profiter de notre système. Aujourd'hui, à l'heure conservatrice, les Canadiens se pressent aux frontières pour faire le plein aux États-Unis.

Le président suppléant (M. Paproski): La période des questions et des commentaires est maintenant terminée.

• (1210)

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir dire quelques mots au sujet du budget. Comme je dois être bref, je traiterai uniquement de son incidence sur l'agriculture.

Les problèmes qui se posent dans l'agriculture sont bien définis. Tous les députés et tous les agriculteurs, j'en suis sûr, connaissent la nature de ces difficultés et ont même une idée de la façon de les régler. Nous savons ce qui ne va pas. Je suis sûr que même l'agriculteur qui occupe le poste de ministre des Finances (M. Wilson) connaît parfaitement ces difficultés. La façon de les régler est presque évidente. Si l'on payait un prix suffisamment élevé pour les denrées que produisent les agriculteurs, ceux-ci n'éprouveraient pas de difficultés. Ils seraient ainsi en mesure de payer leurs dettes. Lorsqu'il a élaboré son budget ou recherché une solution aux problèmes des agriculteurs, le gouvernement n'a malheureusement pas tenu compte du prix des denrées.

Bien des Canadiens accepteraient de payer davantage pour les denrées qu'ils achètent aux agriculteurs canadiens s'ils savaient que le supplément est versé directement au producteur et contribue à la survie de la ferme familiale et du secteur agricole dans son ensemble. Nous avons fait enquête là-dessus. Le Syndicat national des cultivateurs a procédé à un relevé dans les magasins d'alimentation d'Ottawa et constaté que les clients qui achetaient des denrées alimentaires étaient disposés à payer davantage pour ces produits s'ils savaient que le supplément allait directement aux agriculteurs.

Mon collègue, le député de Yorkton-Melville (M. Nystrom) a présenté un projet de loi concernant les prix paritaires des produits agricoles qui pourrait constituer un premier pas dans cette voie. Son projet de loi voudrait que les consommateurs Canadiens paient au moins le prix de revient pour les denrées produites par les agriculteurs canadiens. Nous reconnaissons qu'il est impossible d'exiger des prix supérieurs aux prix mondiaux pour les denrées vendues au Japon, en Algérie ou en Russie. Cela ne signifie pas pour autant que nous ne pourrions pas exiger des consommateurs canadiens qu'ils contribuent à financer en partie les exploitations agricoles de notre pays. Nous sommes appelés aujourd'hui à examiner ce que le budget propose pour venir en aide à l'agriculture.

Le principal mécanisme de soutien de l'agriculture que propose le budget est un programme d'hypothèques basées sur les prix des produits agricoles. A ce propos, voici ce qu'on lit dans les documents budgétaires:

> Le gouvernement fédéral a demandé à la Société du crédit agricole (SCA) de créer un programme de prêts de 700 millions de dollars afin d'offrir à ses clients actuels qui sont dans le besoin des hypothèques basées sur les prix des produits agricoles.

Cet énoncé risque fort d'induire les Canadiens en erreur. On pourrait croire que le gouvernement s'est arrangé pour trouver 700 millions de dollars de plus à consacrer à un programme de soutien de l'agriculture. Ce n'est pas le cas. Ce que le gouvernement va faire, c'est réduire tout simplement les taux d'intérêt sur quelque 700 millions de dollars de prêts qui ont déjà été accordés; c'est de l'argent que les agriculteurs ont déjà emprunté. Les agriculteurs visés vont être évidemment avantagés. Cependant, le gouvernement va dépenser en l'occurrence bien moins qu'il voudrait le faire croire. Cela coûtera bien moins que 700 millions de dollars, car c'est de l'argent déjà prêté. Les agriculteurs ont déjà emprunté cette somme. Par conséquent, ils seront appelés à emprunter de nouveau cet argent à un taux d'intérêt inférieur, soit 6 p. 100 au lieu de 12⅜ p. 100. Quoi qu'il en soit, toute l'astuce tourne autour de l'expression «les clients actuels de la SCA qui sont dans le besoin».

Les représentants de la Société du crédit agricole nous informent que ses quelque 26,500 clients dans le besoin se répartissent dans trois catégories.

Dans la première catégorie figurent les 5,500 agriculteurs qui ont moins de 15 p. 100 d'avoir propre dans leur exploitation. Ils sont à proprement parler insolvables. La Société du crédit agricole ne fera rien pour eux. Elle a pour politique de se désintéresser des cas désespérées. Elle a peut-être raison d'agir ainsi.

A la deuxième catégorie appartiennent les agriculteurs dont l'avoir propre dans leur exploitation se situe entre 15 et 40 p. 100 et dont l'endettement équivaut à environ 67 p. 100 de l'actif. C'est aux agriculteurs de cette catégorie que le gouvernement destine les hypothèques basées sur les prix des produits agricoles. Quelque 10,000 clients de la Société du crédit agricole appartiennent à ce groupe. Environ 6,000 d'entre eux tout au plus recevront de l'aide. La raison, c'est que la Société entend aider également les agriculteurs du groupe suivant, dont l'avoir propre est inférieur à 55 p. 100.

A la troisième catégorie appartiennent les agriculteurs dont l'avoir propre se situe entre 40 et 55 p. 100 et qui passent également pour éprouver des difficultés financières. Il est peu probable que ceux-ci reçoivent une aide considérable.

Tout cela mis à part, l'hypothèque basée sur le prix des produits agricoles ressemble un peu à une loterie. Si un agriculteur décide de bénéficier de ce système hypothécaire particulier, il se trouvera à parier que s'il paye 2 p. 100 d'intérêt de plus, les prix des produits agricoles qu'il choisit de produire vont augmenter. Pour une hypothèque de $100,000 cela représente une économie éventuelle de $20,000 sur le total de ses paiements. Il fait ce pari en tenant compte du fait que si les prix de ses produits baissent, la SCA prendra à sa charge une partie de son incapacité financière.

Je ne déprécie pas l'expérience. Il vaut la peine de la prendre en considération et de tâcher de voir quels résultats cela donnera. Le projet met cependant en lumière le fait que le gouvernement laisse de côté neuf agriculteurs sur dix qui éprouvent des difficultés financières. On compte environ 60,000 agriculteurs en proie à de telles difficultés au Canada. Or ce programme ne viendra peut-être en aide qu'à 6,000 d'entre eux. Son application finira par avoir un caractère injuste qui se répercutera sur la Société du crédit agricole et la discréditera beaucoup plus que nous le souhaiterions puisqu'il s'agit d'un excellent organisme.

Le Syndicat national des cultivateurs a publié un communiqué dans lequel il déclare que la mesure budgétaire visant à instituer des hypothèques basées sur le prix des denrées agricoles à un taux d'intérêt de 6 p. 100 constitue une mesure très utile, mais qu'elle ne s'adresse qu'aux clients en difficulté de la Société du crédit agricole et laisse totalement de côté les agriculteurs en difficulté qui ont contracté des emprunts auprès d'autres établissements de prêts agricoles. Selon le Syndicat, cela confirme son impression que le gouvernement n'a vraiment aucune politique nationale équitable visant à résoudre la crise financière agricole la plus grave à survenir au Canada depuis 50 ans.

• (1220)

Voilà une des inquiétudes des agriculteurs qui cherchent à obtenir un peu d'aide. On fournira de l'aide à une très faible proportion de ces agriculteurs en difficulté, ceux qui appartiennent à une certaine catégorie du fait qu'ils sont clients de la Société du crédit agricole, mais on négligera totalement ceux qui ont emprunté de l'argent à d'autres institutions financières. Bien que le projet soit valable, il ne résout pas tout le problème. La dette agricole totale s'élève à l'heure actuelle à 21 milliards de dollars. De ce montant, la SCA détient environ 4 milliards de créances à long terme, et elle doit réaménager 700 millions de dollars de prêts, ce qui représente une très faible proportion de la dette totale.

Comme deuxième mesure visant à atténuer la crise agricole, le gouvernement établira des comités d'examen de la dette agricole. Le ministre de l'Agriculture (M. Wise) a déclaré à plusieurs reprises que lorsque le gouvernement s'attaquerait à

la crise agricole frappant les agriculteurs, il proposerait une mesure qui a du mordant. Au lieu de cela, nous apprenons que ces comités détermineront si une entente est possible entre l'agriculteur et ses créanciers et s'efforceront de faciliter un accord volontaire entre les parties. Cette proposition n'a aucun mordant; en fait, elle ne constitue rien de plus qu'une occasion pour l'agriculteur de discuter avec son banquier en la présence d'un tiers. Cela ne contribuera pas à résoudre le problème de l'endettement.

Comme troisième mesure visant à venir en aide aux agriculteurs, le gouvernement mettra sur pied un programme de réorientation des agriculteurs pour les aider à sortir de l'agriculture. Tout comme l'exemption de $500,000 sur les gains en capital, il s'agit d'une mesure visant à les aider à sortir de l'agriculture. Il n'y a rien de mal à cela, mais on se demande dans quelle mesure il aurait mieux valu les aider à survivre en tant qu'agriculteurs. Le ministre de l'Éducation de la Saskatchewan a déclaré récemment à Regina que le ministère de l'Agriculture reconnaissait que certains agriculteurs ne seraient pas capables de le demeurer. Je suppose que nous le reconnaissons tous, mais petit à petit le gouvernement convainc la population canadienne qu'elle n'a pas besoin d'autant de fermes qu'il en existe à l'heure actuelle. Le premier ministre de la Saskatchewan a dit, avant d'accéder à ses fonctions, qu'un agriculteur sur trois devait disparaître parce que son exploitation n'était pas rentable. Les Canadiens ne veulent pas voir diminuer le nombre des fermes. L'exploitation agricole familiale est un mode de vie. Nous voulons que le gouvernement nous aide à préserver ce mode de vie. Le gouvernement adopte une attitude presque diamétralement opposée. Il dit que les fermes doivent s'établir sur une base rentable, sinon elles devront disparaître. Nous ne payons pas les agriculteurs pour les denrées qu'ils produisent. Nous ne les aidons pas à rembourser leurs dettes pour les garder en activité.

Je voudrais traiter de quelques autres aspects du budget. Les producteurs de tabac vont recevoir une aide financière pour rester en agriculture mais pour produire d'autres récoltes. Ce programme est très méritoire.

La dernière mesure agricole du budget est le rabais de taxe sur les carburants. La situation est très décevante car les députés ministériels ont reconnu, ce que savent tous les agriculteurs du pays, que le carburant est devenu un coût majeur. Tout abaissement des coûts de production—engrais, produits chimiques, taux d'intérêt ou carburant—peut contribuer à la survie des exploitations agricoles. Les syndicats du blé des Prairies, la Western Canadian Wheat Growers Association, le Syndicat national des cultivateurs et d'autres ont supplié le gouvernement d'agir afin d'éliminer totalement les taxes sur les carburants utilisés dans les industries primaires, particulièrement en agriculture. Il faudrait supprimer ces taxes et réduire le coût du carburant pour en amoindrir l'impact sur les profits des agriculteurs. Le terme «profit» ne s'emploie pas souvent en agriculture de nos jours parce que les agriculteurs qui en font sont rares. Ils essaient de se maintenir à flot, sans plus.

Je passe maintenant à ce qui ne figure pas dans le budget. Au lieu de secourir les agriculteurs, le gouvernement les attaque. Il y a de petites choses comme la suppression des circuits postaux ruraux. Ces circuits existaient dans les régions rurales depuis longtemps. Non seulement ils sont éliminés, mais les agriculteurs devront désormais payer la location de boîtes postales en ville où ils iront chercher leur courrier. Au lieu de la livraison du courrier gratuite à la ferme, ils auront 35 ou 45 milles à parcourir pour aller chercher leur courrier en ville et, naturellement, ils devront acquitter les frais de location de leur boîte postale. Comparons ce service à la livraison du courrier à domicile qui est offerte aux citadins qui n'ont pas à payer la location de boîte postales.

Le gouvernement a pris des mesures restreintes pour réduire les taux d'intérêt, mais il aurait pu faire davantage. Il aurait pu réduire les coûts de production irréalistes, mais il n'a rien fait à cet égard. Il aurait pu faire quelque chose contre les faibles prix des denrées, mais il n'a rien fait. Il aurait pu éliminer les taxes sur le carburant. Il a apporté une aide restreinte en continuant de verser le rabais de 3c., mais le prix du carburant a augmenté de beaucoup plus au cours de la même période. Il aurait pu affecter plus de fonds à la recherche.

A propos de recherche, il était très étonnant d'entendre le ministre et d'autres députés de la majorité dire que les fonds consacrés à la recherche en agriculture étaient accrus. Nous des Prairies nous sommes fait dire que les effectifs devaient être réduits d'au moins 35 employés et que le budget diminuait de 4 p. 100. Le résultat net sera l'abolition de plusieurs programmes dont nous souhaitions le maintien. Nous avons eu une réaction négative dans le domaine de la recherche, peut-être à un moment où le secteur agricole en a le plus besoin.

• (1230)

Il y a des mesures qui aident les agriculteurs à abandonner la terre, ce qui est dans une certaine mesure un constat d'échec, mais je félicite le gouvernement d'avoir fait cet effort. C'est une façon humaine de résoudre un problème que les établissements financiers règlent par une opération inhumaine.

Je pourrais consacrer beaucoup plus de temps à ce sujet, monsieur le Président, mais vous avez signalé que mon temps de parole est pratiquement écoulé. Si nous avions le temps, il serait intéressant de voir comment la dette nationale de 225 milliards s'est formée. Ce n'est pas à cause des agriculteurs. Je sais que le député de Red Deer (M. Towers) me donnerait raison. Les agriculteurs ne sont responsables que d'une infime partie de la dette nationale.

Ce sont les sociétés, et pas les agriculteurs, qui sont responsables de la dette nationale. Pourtant, les agriculteurs doivent payer comme vous et moi, et comme tous les autres citoyens.

J'ose espérer que, grâce à notre effort et à celui du gouvernement, nous aurons une idée plus réaliste de ce que nous pouvons faire du déficit, de la façon de s'en débarrasser et de la façon de remettre l'économie dans la bonne voie et de permettre ainsi aux agriculteurs de survivre.

M. Taylor: Monsieur le Président, je voudrais parler d'un ou deux commentaires du député, puis poser une question au député de Prince-Albert (M. Hovdebo).

Le député semblait insinuer que le gouvernement progressiste conservateur du Canada était adversaire de l'exploitation agricole familiale. C'est totalement faux. Aucun gouvernement fédéral n'appuie l'exploitation agricole familiale et ne se rend compte de la nécessité de la maintenir plus que lui.

Par ailleurs, aucun gouvernement n'a essayé de s'attaquer à la racine du problème des agriculteurs d'aujourd'hui. Si nos agriculteurs arrivaient à obtenir pour leurs denrées un prix

équivalent aux frais de production et à un bénéfice raisonnable, ils n'auraient pas besoin de cadeaux ni de subventions. Le problème, c'est que l'agriculture est le seul secteur incapable d'obtenir l'équivalent des frais de production et un profit raisonnable. Lorsque les agriculteurs doivent vendre en-deçà du prix de production, ils ont des problèmes, cela va de soi. C'est la racine du problème. C'est pourquoi le gouvernement cherche un moyen de donner aux agriculteurs l'occasion d'obtenir pour leurs denrées un prix équivalent aux frais de production et à un bénéfice raisonnable.

Le programme de la parité des prix présenté par un des collègues du député n'avait jamais vu le jour avant que le gouvernement actuel n'arrive au pouvoir. Ce programme s'est maintenant concrétisé. J'espère qu'il existe une certaine parité des prix agricoles. Et ce n'est là qu'une de nos initiatives.

J'ai été stupéfait d'entendre le député dire que l'exemption sur les gains en capital était un moyen d'inciter les agriculteurs à abandonner la terre. Ce n'est pas du tout le but de cette exemption. Le député de Prince-Albert doit admettre que la terre est le seul pécule des agriculteurs. Un agriculteur qui a consacré 35, 40 ou 45 années à son exploitation avec sa femme et sa famille y a investi une partie de sa vie. Lorsqu'il veut prendre sa retraite, il risque de devenir un assisté social à moins d'obtenir quelque chose pour le pécule qu'il s'est fait sur une période de 35, 40 ou 45 ans.

Le gouvernement a compris. Il permet aux agriculteurs de vendre leur terre et d'en obtenir un prix suffisant sans prélever une grosse portion du produit de la vente, contrairement au gouvernement précédent. L'agriculteur peut vendre sa terre et avoir l'argent nécessaire pour maintenir un niveau de vie raisonnable, avec sa femme et sa famille, pour le restant de ses jours.

L'exemption sur les gains en capital ne vise pas à permettre aux cultivateurs de quitter la terre. Elle vise à traiter de façon équitable et honnête ceux qui ont consacré leur vie à l'agriculture. Notre gouvernement est le premier à le faire.

Prenons maintenant la question du gaz naturel. Le prix du pétrole est en baisse. Aucun député de l'opposition n'a mentionné la nécessité de réduire le coût des engrais et pourtant le gaz naturel est l'un des principaux composants des engrais. La baisse du prix du gaz devrait faire baisser le prix des engrais ce qui aidera beaucoup le cultivateur étant donné qu'il ne peut s'en passer.

Je demande au député de Prince-Albert qui connaît bien l'agriculture pourquoi il répète sans cesse que l'exemption sur les gains en capital vise à inciter les gens à quitter la terre alors qu'en réalité elle cherche à récompenser ceux qui ont consacré leur vie à l'agriculture?

Des voix: Bravo!

M. Hovdebo: Monsieur le Président, je ne m'attendais pas à ce que le député de Bow River (M. Taylor) le sache, mais l'exemption sur les gains en capital pour les cultivateurs et la petite entreprise est inscrite dans le programme du Nouveau parti démocratique depuis des années. Nous l'appuyons totalement pour ces personnes et cela pour les raisons que le député de Bow River a mentionnées.

Le gouvernement me déçoit parce qu'il a choisi d'aider les cultivateurs en leur permettant d'abandonner plus facilement la terre au lieu de les aider à continuer. Je ne conteste nullement la validité de ses arguments.

Le député a mentionné plusieurs autres choses dont je voudrais parler. Malheureusement, depuis des années, les gouvernements se contentent de belles paroles à l'égard des exploitations agricoles familiales. Je peux adresser le même reproche aux gouvernements provinciaux. Apparemment, ils trouvent plus important d'obtenir l'argent dont ils ont besoin pour survivre que d'en mettre à la disposition de la ferme familiale. Ils n'aident donc pas ces dernières aussi bien qu'ils le devraient.

Je me réjouis d'entendre le député de Bow River approuver le principe de la parité des prix. Comme il l'a dit, l'agriculture, le secteur productif, devient rapidement le seul élement de l'industrie qui ait un système de commercialisation direct. Les agriculteurs proposent leur produit en demandant combien on veut le leur payer. Il faudrait remédier à cette situation.

Le constructeur d'une automobile calcule son prix de revient et le majore de 100 p. 100, ce qui lui donne le prix de vente. Les sociétés pétrolières font la même chose, même si à l'heure actuelle elles éprouvent quelques difficultés. L'OPEP et la Grande-Bretagne ont décidé de se concurrencer. C'est peut-être la première fois, depuis des années, que nous voyons le secteur pétrolier adopter un système de libre marché. La Grande-Bretagne et d'autres producteurs sont obligés de concurrencer l'OPEP.

• (1240)

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Medicine Hat (M. Porter) a-t-il une brève question ou observation? La période des questions et observations vient de se terminer.

M. Porter: Monsieur le Président, je voudrais simplement dire quelques mots pour répondre au député de Prince-Albert (M. Hovdebo). Je respecte ses opinions. Il possède une bonne expérience de l'agriculture. Malheureusement, dans ce secteur, il arrive souvent que ceux qui établissent les règles du jeu n'aient pas à jouer la partie.

Le député a fait plusieurs remarques au sujet du budget et des changements qu'il contient. Le prix du gaz, qui avait expiré, a été prolongé. Je sais qu'il coûte encore cher, mais les cultivateurs canadiens obtiennent toujours environ 120 millions de dollars. Certains ont laissé entendre que l'exemption sur les gains en capital était un cadeau pour les riches qui seraient les premiers à en profiter. Je rappelle à ceux qui faisaient partie de l'ancien gouvernement que lorsque cet impôt a été instauré, il a fait grimper le prix des terres agricoles. Lorsqu'un cultivateur vendait ses terres, il ajoutait à leur valeur marchande le montant de l'impôt sur les gains en capital. C'est pourquoi les terres agricoles coûtent si cher. Nous payons pour les taux d'intérêt élevés de la fin des années 70 et du début des années 80.

Près du quart du revenu agricole provenait du gouvernement. Même si les mesures prises pour remédier à la situation dont le gouvernement a hérité demeurent limitées, le buget en contient un certain nombre. En ce qui concerne les coûts de production, le prix des denrées et la recherche, les initiatives annoncées depuis 18 mois ont été plus nombreuses qu'au cours des 10 années précédentes.

Je voudrais savoir dans quels domaines le député aurait augmenté les dépenses, de combien, et où il aurait trouvé cet argent. Tout l'argent que nous dépensons aujourd'hui doit être prélevé sur d'autres programmes.

M. Hovdebo: Monsieur le Président, il y a deux choses que le gouvernement peut faire pour aider les cultivateurs, sans que cela ne lui coûte un sou. Il s'agit d'abord d'instaurer le prix des prix agricoles. Nous pourrions demander aux citoyens de payer un peu plus pour les produits canadiens. Il y a ensuite les coûts de production qui augmentent exagérément. Le gouvernement conservateur de Saskatchewan se penche sur la question. D'après ma propre expérience, je sais que certains produits comme le treflan chimique se vendent $140 aux États-Unis contre $230 au Canada. Le brevet sur le treflan a expiré il y a trois ans.

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette, mais le temps de parole du député est écoulé. Il s'agit d'un grand débat, mais nous devons continuer.

M. Ron Ravis (Saskatoon-Est): Monsieur le Président, je ne pense pas pouvoir terminer mon discours de 20 minutes dans les 15 ou 16 minutes qui restent, mais je vais néanmoins commencer. C'est avec grand plaisir que j'interviens aujourd'hui dans le cadre du débat sur le budget. J'en profite pour féciliter chaleureusement le ministre des Finances (M. Wilson) d'être allé jusqu'au bout en vue de restreindre notre déficit et de ramener la prospérité économique dans notre pays.

J'ai voyagé dans le pays, comme l'ont certainement fait bon nombre de députés depuis le dépôt du budget. Je suis revenu à la Chambre des communes avec un profond sentiment de détermination. La majorité des Canadiens pensent que ce budget est sévère, mais qu'il se faisait attendre depuis longtemps. Bien des gens ne veulent pas vraiment payer plus d'impôt, mais ils estiment que si nous ne faisons rien pour remédier à ces problèmes maintenant, notre avenir sera compromis.

En tant que nouveau député au cours de la 33e législature, j'ai appris que mes électeurs de Saskatoon-Est voulaient des emplois et c'est un problème qui revient souvent sur le tapis. Je suis heureux que nous ayons fait des progrès dans ce sens et tout porte à croire que nous continuerons à en faire. Mes électeurs voulaient que l'on gère le gouvernement un peu comme ils gèrent leur ménage. Les gens ont une certaine somme à consacrer au budget du ménage ou à une petite entreprise et ils veulent que le gouvernement fonctionne selon les mêmes restrictions. Mes électeurs voulaient que le gouvernement ouvre la voie, se fixe un objectif et le respecte. Les gens veulent qu'on fixe un objectif et qu'on cherche à l'atteindre. J'en dirai plus à ce sujet dans quelques instants.

Les Canadiens veulent qu'on rende des comptes à ceux qui paient la note. Ils en ont assez de la méthode du chèque en blanc qu'adopte Ottawa. Ils voulaient des consultations justes et honnêtes avec les provinces, surtout sur les questions budgétaires, au lieu d'un ordre du jour secret. Ils voulaient également que les deniers publics perçus servent à quelque chose. Le gouvernment a répondu de façon ferme à ces demandes en diminuant les dépenses de 70 p. 100. Enfin, ils voulaient un gouvernement qui respecte les gens qui l'ont élu, dit la vérité au sujet de notre situation financière et gère sagement les derniers publics.

En un mot, monsieur le Président, les Canadiens ne voulaient pas qu'on leur en fasse accroire. Le budget à l'étude poursuit, à mon avis, le processus amorcé en novembre 1984 et ensuite dans le budget de mai 1985. Le gouvernement appelle les choses par leur nom dans notre pays et il affronte la réalité.

Le chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent) a dit, pendant la fin de semaine, que la plupart des Canadiens n'approuvent pas le budget. Je voudrais revenir à la Chambre des communes, après les prochaines élections, avec la réputation non pas de jeter l'argent par les fenêtres, comme ce fut le cas par le passé, mais de gérer sérieusement nos deniers publics, la Fonction publique et toutes les sociétés d'État qui relèvent du gouvernement fédéral.

Je voudrais faire un bref historique des événements qui ont abouti à notre énorme déficit. L'alerte n'a pas été donnée il y a quelques jours, mais bien avant l'arrivée au pouvoir du gouvernement actuel. La Commission royale Glassco, au début des années 60, a commencé à donner l'alarme au sujet de la gestion financière du gouvernement fédéral. Elle a inévitablement conclu que le gaspillage et l'inefficacité régnaient au gouvernement fédéral.

En 1976, le vérificateur général, J. J. Macdonell, a déclaré dans son rapport annuel que les deniers publics échappaient, ou étaient sur le point d'échapper, au contrôle du gouvernement. Tout le monde nous a avertis de l'imminence d'une crise financière. Même si la Commission Lambert a abouti à certaines réformes, la volonté politique de cesser de dépenser les deniers publics comme s'il n'y avait pas de lendemain était toujours absente. En réalité, tous les nouveaux projets s'accompagnaient de la dépense de millions de dollars. Quelle que soit l'entreprise, le gouvernement précédent l'achetait ou en faisait une société d'État. Je dois dire que c'était formidable pour les gens qui en ont profité, mais c'était un fardeau insupportable pour les contribuables canadiens tenus de payer la note et confrontés à une dette croissante.

Je voudrais parler du contrôle exercé par l'État, surtout à l'égard des sociétés de la Couronne. Le gouvernement précédent a trop dépensé dans le but de résoudre les problèmes qui se posaient à l'époque. Il y a 20 ans, il n'y avait que 28 sociétés d'État dans le pays et en 1984, les libéraux en avaient créé plus de 300 autres. Cela signifie 300 bureaux, des centaines d'employés, de comptables, de préposés aux communications et ainsi de suite.

● (1250)

Au cours des années 70, les garanties d'emprunts sont devenues chose courante; par exemple, de Havilland, Canadair, des compagnies de camionnage, des hôtels, des fabricants de bicylettes et d'ordinateurs en ont profité. Qu'est-il advenu de ces garanties d'emprunts? Nous en avons hérité. Nous sommes maintenant en train de nous en occuper et je parlerai plus tard de la vente de certaines sociétés de la Couronne qui ne sont plus d'aucune utilité pour le gouvernement. Comme le vérificateur général le déclarait en 1976, le gouvernement avait perdu toute maîtrise.

Je suis vice-président du comité permanent des comptes publics. C'est là un comité impartial chargé d'examiner de nombreux cas de mauvaise gestion depuis les cinq ou dix dernières années et dont nombre existent encore. Un des objectifs du gouvernement actuel, et je suis persuadé que c'était un objectif du gouvernement précédent, est de voir à améliorer la capacité de gestion des hauts fonctionnaires.

Quelles sont les questions que les Canadiens se posent plus communément aujourd'hui? D'abord, ils se demandent s'ils peuvent faire confiance au gouvernement. Les Canadiens sont très cyniques et avec raison. Permettez-moi de vous donner quelques exemples. Le budget de M. MacEachen de 1981 prévoyait un déficit de 10.5 milliards. Il a fini par atteindre les 19 milliards, soit plus de 8.5 milliards de plus que le montant prévu. Le budget de M. Lalonde en 1983-1984 prévoyait un déficit de 29.6 milliards. Il a atteint la somme de 33.5 milliards, soit quatre milliards de plus. Oui, c'était mieux, mais ce n'était pas encore la maîtrise.

La semaine dernière, mon ami, le député de Gander-Twillingate (M. Baker), a fait valoir un point intéressant. Il a dit que depuis son arrivée au pouvoir, le gouvernement conservateur avait accumulé 23 p. 100 du déficit total. Beaucoup des programmes dont nous avons hérité sont des programmes statutaires qui justifient de 75 à 80 p. 100 environ des dépenses gouvernementales. On ne peut rien contre ces dépenses, car elles sont fixes. Toutefois, si cela peut faire plaisir au député, c'est avec plaisir que j'assume et, j'en suis sûr, que le gouvernement assume, la responsabilité de 23 p. 100 du déficit, mais les libéraux peuvent être tenus responsables des autres 77 p. 100. L'année dernière, nous avions dit que nous allions présenter un budget prévoyant un déficit de 33.8 milliards de dollars. Et c'est exactement ce que le déficit s'est révélé être. C'est comme cela qu'on planifie et qu'on s'en tient à ses plans.

Ce nouveau gouvernement va-t-il donner au pays une certaine attention et une certaine orientation, surtout dans sa gestion des dépenses? Autrement dit, en quoi notre gouvernement diffère-t-il du gouvernement libéral précédent? Je voudrais citer quelques exemples qui illustrent parfaitement ce point. En 1984, le gouvernement a tracé un plan destiné à remettre de l'ordre dans ses affaires. Il s'est alors fixé trois objectifs principaux: améliorer l'efficacité du gouvernement, encourager les initiatives privées et redonner confiance au secteur privé. Le budget qui a été présenté il y a quelques jours n'a rien de nouveau. Il fait partie du plan que le gouvernement s'est tracé en novembre 1984 et qu'il a commencé à mettre en œuvre en mai 1985. Le gouvernement fait ce qu'il a dit qu'il allait faire lorsqu'il a pris le pouvoir en 1984.

Permettez-moi de vous citer des exemples de ce qui fait, à mon avis, que notre gouvernement diffère du précédent. D'abord et avant tout, le groupe de travail Nielsen a accompli beaucoup de choses grâce à la collaboration de représentants des secteurs public et privé. Vous n'ignorez pas que nous allons recevoir un rapport mardi prochain. Pour ma part, j'ai bien hâte d'en prendre connaissance. Je m'attends à ce qu'il révèle de très nombreux cas de double emploi dans ces programmes. Ainsi que l'a mentionné ce matin mon collègue, le leader parlementaire du gouvernement, nous aurons une réforme et, dans bien des cas, une diminution de la réglementation. Le président du conseil du Trésor (M. de Cotret) a dit que, pour la première fois de notre histoire, il y aura des primes d'encouragement pour les hauts fonctionnaires qui auront géré prudemment les fonds de l'État. Il y a quelques semaines, ce dernier a décrété le gel de l'embauchage et des dépenses, ce qui va réduire le gaspillage de dernière minute qui se faisait depuis des années. On pense épargner de la sorte 6 milliards de dollars. J'ose croire que même l'ancien gouvernement en aurait fait autant à notre place. Ce budget prévoit les compressions des dépenses gouvernementales les plus considérables de ces 20 dernières années. Je vous assure que cela nous différencie sensiblement de l'ancien gouvernement. Nos besoins en matière d'emprunts ont été réduits du quart. Ainsi, la reprise économique se fait sans que nous ayons besoin d'emprunter autant qu'auparavant. Enfin, d'ici à 1990, la Fonction publique connaîtra une baisse de 15,000 années-personnes. Dans la mesure du possible, celle-ci s'effectuera au moyen de l'attrition.

Peut-on réduire le déficit, monsieur le Président, et s'y prend-on de façon équitable? Nous avons toujours cru qu'il fallait diminuer le déficit et exercer le contrôle sur les dépenses gouvernementales. La recette comprend trois ingrédients de base: une bonne dose de courage, une bonne dose de volonté politique comme il ne s'en était pas vu ici depuis nombre d'années, ainsi qu'une bonne dose de leadership. Le gouvernement s'est donc attaqué de front à la crise financière qui sévit depuis dix ou douze ans. Comme me le disait quelqu'un dans un avion, il y a quelques jours, il est temps que nous nous attaquions à ces questions.

En plus des mesures de réduction du déficit que j'ai mentionnées précédemment, on prévoit vendre certaines sociétés d'État. Le meilleur exemple est de Havilland. Il y a ensuite le programme de récupération des frais. De même, nous devons limiter à 2 p. 100 la croissance de notre budget d'exploitation, ce qui est inférieur à l'inflation. Pour en revenir à ma conversation dans l'avion, mon interlocuteur me signalait quelque chose d'intéressant. Il disait que si nous avons le niveau de vie que nous connaissons, c'est parce que nos grands-parents et nos parents ne nous ont pas laissé l'énorme dette que nous laisserons à nos enfants. Une femme disait à l'émission *Cross Country Check-up*, dimanche dernier, que sa fille attendait un enfant en mai et elle ajoutait que, dès qu'il serait né, il aurait à supporter une dette de $8,200. C'est une chose qu'elle n'aimait pas et c'est pour cela qu'elle était d'accord avec le budget. Il tient compte de la dure réalité.

Je vois qu'il me reste peu de temps avant 13 heures. Je voudrais dire à ceux qui s'inquiètent des programmes sociaux, et certainement . . .

Le président suppléant (M. Paproski): Avant que j'annonce qu'il est 13 heures, je tiens à dire au député que lorsque nous appellerons l'ordre du jour, il disposera de sept minutes, plus la période des questions et observations.

Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

Article 21 du Règlement

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE NICARAGUA—LES DÉCLARATIONS DU PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Gâce-Lachine-Est): Monsieur le Président, encore une fois le président des États-Unis répand des mensonges flagrants au sujet du Nicaragua, déclarant en fait la guerre à ce petit pays fébrile d'Amérique centrale.

Le président américain ne veut pas la paix ou la démocratie en Amérique centrale. Il a refusé s'appuyer le projet de traité de paix Contadora. Le président a beau voir dans le gouvernement sandiniste un complot communiste pour corrompre et attaquer ses voisins, pas un de ces voisins ne partage ce point de vue. Les huit pays latino-américains membres et partisans du groupe Contadora ont demandé au président de cesser de financer les «contras» et d'accorder son appui au Contadora. Quand le premier ministre (M. Mulroney) ira à Washington le 17 mars, va-t-il demander au président Reagan de retirer ses troupes d'Amérique centrale et de les remplacer par des crédits de développement?

* * *

LA JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA FEMME

LES IMPÔTS PAYÉS PAR LES FEMMES

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ce samedi 8 marquera la Journée internationale de la femme, manifestation qui prend son origine dans la mort tragique de femmes travaillant dans les ateliers d'exploitation du quartier new-yorkais de la couture en 1908. En cette année qui suit la décennie consacrée par les Nations Unies à la femme, je pense aux familles du Canada; aux travailleuses canadiennes; aux femmes seules qui font vivre des enfants; et aux femmes âgées qui doivent subsister avec des revenus fixes.

À cause du budget du gouvernement, les femmes seules vont avoir besoin d'aide financière parce que la vie va devenir plus dure. La mère seule ayant à faire vivre des enfants avec un salaire de $15,000 par année va payer $248 de plus en impôts en 1986. La retraitée célibataire ayant un revenu de $15,000 va payer $160 de plus cette année en impôts à cause de ce budget. Je ne pense pas que ce soit un bon départ pour les femmes et les familles du Canada, alors que nous nous apprêtons à célébrer la Journée internationale de la femme.

[*Français*]

Le parti libéral a mis en oeuvre nombre de mesures destinées à avantager les femmes canadiennes: allocations familiales; pensions de sécurité de la vieillesse; crédit d'impôt-enfant; programmes d'action positive, nomination de femmes aux postes de Gouverneur général, juge à la Cour suprême, admission de femmes pour recevoir la formation . . .

[*Traduction*]

M. le Président: Soixante secondes, je regrette.

* * *

L'AGRICULTURE

LA SITUATION DES AGRICULTEURS ONTARIENS

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): Monsieur le Président, jamais autant de gens ont-ils été aussi déçus que dans le cas des agriculteurs de l'Ontario, par le dernier budget conservateur. Leurs difficultés sont des plus concrètes. Comme l'a déclaré cette semaine au comité de l'agriculture le président du conseil d'administration de la Société du crédit agricole, le nombre des familles agricoles éprouvant de graves difficultés financières est passé de 33,000 en 1984 à 39,000 depuis l'automne dernier.

Ces agriculteurs souhaitaient désespérément trois mesures précises—la suppression de toutes les taxes prélevées sur le carburant agricole, la réduction tangible du loyer de l'argent exigé des agriculteurs, et la mise en œuvre d'un système de fixation de prix paritaires. Pourtant, on a laissé tomber ces producteurs laborieux dans le budget. Seulement 6,000 d'entre eux bénéficieront d'un certain allègement de l'intérêt perçu sur leur emprunt hypothécaire grâce au nouveau système de la SCA.

Le gouvernement n'a pris aucune nouvelle initiative au sujet des taxes sur le carburant agricole. En 1984, le premier ministre (M. Mulroney) a promis de supprimer la taxe d'accise sur le carburant agricole.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Pas plus de soixante secondes.

* * *

[*Français*]

LA STRATÉGIE DE PLANIFICATION DE L'EMPLOI

LA PERFORMANCE DU GOUVERNEMENT

M. Ricardo Lopez (Châteauguay): Monsieur le Président, en 1984, le gouvernement conservateur avait promis de créer des emplois. En novembre dernier, il présentait un plan de relance économique et de création d'emplois et, au cours des 15 derniers mois, le gouvernement a suivi son plan à la lettre.

Un élément de cette stratégie prévoyait la création de programmes pour donner à notre main-d'œuvre la formation nécessaire pour le marché actuel et futur. La stratégie de planification de l'emploi est axée sur ce principe de formation et de carrière, plutôt que sur des programmes d'emplois temporaires comme auparavant.

Les résultats commencent à se manifester car, jusqu'à maintenant, 580,000 emplois ont été créés. Le taux de chômage qui était de 11.7 p. 100 en septembre 1984 est tombé à 9.8 p. 100. C'est la première fois en quatre ans qu'il est inférieur à 10 p. 100.

En plus de la création de nouveaux emplois, le gouvernement conservateur a en même temps contrôlé . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Soixante secondes!

• (1405)

LES HANDICAPÉS ET LES INVALIDES

LA PERFORMANCE DU GOUVERNEMENT

Mme Suzanne Duplessis (Louis-Hébert): Monsieur le Président, je tiens à mentionner à cette Chambre ma satisfaction face à l'augmentation de la déduction pour les personnes handicapées dans le dernier budget. En mai 1985, le gouvernement étendait l'admissibilité de la déduction pour handicapés aux personnes souffrant d'une insuffisance cardio-respiratoire grave, d'une déficience mentale, de surdité bilatérale profonde, et d'autres handicaps graves. Le budget de 1986 augmente le montant de la déduction de $250, ce qui permettra d'atteindre un nouveau niveau de déduction de $2,860.

Suite au dernier budget, plusieurs Canadiens handicapés profiteront également du crédit remboursable au titre de la taxe de vente fédérale, et finalement, les articles spécialement conçus pour les chiens-guides d'aveugles pourront désormais être importés sans frais de douane.

Ces mesures profiteront à plus de 185,000 Canadiens handicapés et démontrent clairement la compassion du gouvernement Mulroney face aux plus démunis de notre société.

* * *

[*Traduction*]

LE BUDGET

LA RÉACTION FAVORABLE ET LES PRÉOCCUPATIONS CONCERNANT LA LOI SUR LES PETITES ENTREPRISES

M. Norman Warner (Stormont-Dundas): Monsieur le Président, je suis heureux de dire à la Chambre que mes électeurs ont réagi très favorablement au budget. Ils admettent qu'il impose des contraintes, mais, comme tous les Canadiens, ils sont prêts à faire leur part pour réduire le déficit.

Ils admettent que d'énormes progrès ont été accomplis depuis 18 mois pour réduire le déficit et créer des emplois.

Le chômage est encore un problème, bien sûr, mais mes électeurs savent gré au gouvernement de continuer à appuyer et à encourager les petites entreprises dans la création d'emplois.

Toutefois, au cours d'une assemblée publique tenue dans ma circonscription samedi dernier, on a exprimé de sérieux doutes sur l'efficacité de la Loi sur les prêts aux petites entreprises. Le programme plaît aux gens qui nous félicitent d'avoir augmenté les garanties sur les prêts, mais ils constatent que certains banquiers n'offrent pas ces prêts à leurs clients. Toute petite entreprise admissible devrait pouvoir bénéficier du financement au taux bancaire préférentiel, plus 1 p. 100, afin qu'elle puisse à la fois se développer et créer des emplois.

M. le Président: A l'ordre. Les 60 secondes sont écoulées.

Article 21 du Règlement

LA MONNAIE ROYALE CANADIENNE

LE CONTRAT OCTROYÉ À UN EXPERT AMÉRICAIN EN MATIÈRE DE PIÈCES EN OR

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, une fois encore le gouvernement du premier ministre (M. Mulroney) a démontré comment il utilisait efficacement l'argent des contribuables comme nous l'avions vu dans l'affaire Habitat.

Cette fois-ci, il a octroyé un contrat à un expert américain de l'or pour nous dire comment commercialiser la feuille d'érable. La Monnaie royale canadienne a versé à M. Morrie Sandler, de Stanford, Connecticut, des honoraires de $250,000 américains, $50,000 de frais de dépenses et une commission illimitée proportionnée aux ventes. Quand tout sera terminé, ce monsieur aura touché $480,000 dollars canadiens en 1984 et $2,730,000 dollars en 1985. Et ce n'était qu'un emploi à temps partiel.

Ce qui a amené un expert canadien en lingots d'or à s'exclamer: «Combien de négociants en titres et en lingots ont un contrat de $250,000 plus $50,000 de frais et une commission garantie? J'en connais bien peu».

Et un négociant de New York a déclaré: «Les chiffres pour 1985 sont scandaleux».

Nous sommes également scandalisés. Le gouvernement devrait rougir de honte compte tenu de ce que le ministre des Finances (M. Wilson) a dit . . .

M. le Président: A l'ordre. Les soixante secondes sont écoulées.

* * *

LA CULTURE

LA CONFÉRENCE RÉUNISSANT DES REPRÉSENTANTS DU FÉDÉRAL, DES PROVINCES ET DES TERRITOIRES

M. Jim Caldwell (Essex-Kent): Monsieur le Président, au cours d'une conférence réunissant des représentants du fédéral, des provinces et des territoires, les 3 et 4 mars derniers, les ministres chargés de la culture et des ressources historiques ont travaillé dans un esprit de collaboration qui est le sceau du gouvernement actuel depuis son élection, le 4 septembre 1984. On a avancé une série de mesures pour résoudre les difficultés actuelles du cinéma et de l'édition canadienne, des mesures qui reflètent les particuliarités culturelles régionales et les différentes politiques provinciales.

A l'issue de cette conférence, présidée conjointement par notre ministre des Communications (M. Masse) et par la vice-premier ministre du Québec et ministre des Affaires culturelles, Mme Lise Bacon, il a été convenu que des mesures devaient être prises pour ouvrir davantage l'accès de nos marchés à nos propres produits culturels et pour affirmer davantage notre présence dans la production, la distribution et la commercialisation de ces produits.

Aux prophètes de malheur des deux partis de l'opposition qui ont accusé notre gouvernement de vendre notre souveraineté culturelle, je dis que bien au contraire, nous affermissons notre main-mise sur nos industries culturelles et que nous continuerons d'œuvrer dans ce sens.

Article 21 du Règlement

[*Français*]

LES FEMMES

LA NOMINATION DE FEMMES À DES POSTES CLÉS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Mme Lucie Pépin (Outremont): Monsieur le Président, en cette semaine spéciale pour les femmes, je tiens à faire état de l'initiative du gouvernement au sujet des nominations de femmes à des postes clés.

On peut dire que sur le plan des principes les conservateurs sont parfois durs à battre. Mais sur le plan des actions, le bilan est plutôt maigre. Et comme preuve à l'appui, monsieur le Président, je vous lirai un communiqué de presse que mon bureau à reçu hier matin: «Le ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) et ministre d'État (Multiculturalisme) (M. Jelinek) a annoncé que 10 hommes d'affaires canadiens avaient accepté de faire partie d'un conseil d'administration de la nouvelle agence qu'il a créée pour accroître l'appui financier du secteur privé au sport amateur».

Vous avez très bien entendu: dix hommes d'affaires, et aucune femme!

Faut-il rappeler au gouvernement conservateur que les femmes en ont assez des promesses vides? Ce que nous voulons, monsieur le Président, c'est bien simple, c'est simplement la moitié de tout!

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

L'UTILISATION DE CERTAINS QUALIFICATIFS À LA CHAMBRE

M. Vincent Della Noce (Duvernay): Monsieur le Président, à la suite des incidents d'hier qui ont particulièrement touché mon compatriote et tout de même mon adversaire, le député de Bourassa (M. Rossi), je tiens moi aussi, à titre de membre de la communauté italienne, à m'opposer à ce que pareille remarque discriminatoire puisse parfois être adressée à l'égard des Canado-Italiens.

Mais je suis convaincu que mes collègues et mon parti ne pensent pas que tous les noms à consonnance italienne doivent être associés à des qualificatifs comme «mafioso».

Comme cela a été évoqué récemment dans cette Chambre, je suis persuadé que les paroles de mon collègue député de Nunatsiaq (M. Suluk) ont largement dépassé sa pensée en adressant une remarque de cette nature qui est souvent dans l'opinion publique un réflexe conditionné, fondé sur une foule de préjugés sociaux, véhiculés par une fausse légende, par la fiction du cinéma, on n'a qu'à penser au film *Le Parrain*. Et je suis convaincu que l'incident est clos.

* * *

● (1410)

[*Traduction*]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

LES AGRICULTEURS À TEMPS PARTIEL—ON DEMANDE L'ABROGATION DE L'ARTICLE 31

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, parmi les principales promesses que les conservateurs avaient faites pendant la campagne électorale de 1984, il y avait celle de remanier, à tout le moins, l'article 31 de la Loi de l'impôt sur le revenu. Cet article de la loi s'applique aux contribuables qui sont agriculteurs à temps partiel parce qu'ils doivent travailler hors de la ferme afin de subvenir à leurs besoins financiers. Après un an et demi au pouvoir, les conservateurs n'ont rien fait à cet égard. Encore une autre promesse rompue.

Si le contribuable tire le gros de ses revenus de l'agriculture, il peut déduire toutes ses pertes d'exploitation. Si au contraire il tire le gros de ses revenus d'une source autre qu'agricole, il est assujetti aux restrictions de l'article 31 qui ne lui permettent de déduire que $5,000 au maximum.

Étant donné le nombre effarant d'exploitations agricoles familiales qui se trouvent dans une situation financière désespérée, et étant donné les bas prix que bien des agriculteurs obtiennent pour leurs produits, l'article 31 devient une pénalité additionnelle pour beaucoup d'agriculteurs qui doivent trouver un emploi à l'extérieur uniquement pour survivre. Si le gouvernement tient le moindrement à préserver les exploitations agricoles familiales, surtout en ces temps de difficultés économiques, il abrogera l'article 31.

* * *

LE BUDGET

ON APPROUVE LES DISPOSITIONS

M. Jim Jepson (London-Est): La preuve que le budget est excellent, monsieur le Président, c'est que même Jean Chrétien a décidé de se lancer en affaire. D'autres l'imiteront sans aucun doute. Il est plus que probable que les électeurs canadiens, après les prochaines élections fédérales, vont fournir à tous les députés de l'opposition l'occasion d'imiter M. Chrétien et de se mettre à leur compte.

Que cela lui plaise ou non, l'opposition ne peut rien changer au fait que le ministre des Finances (M. Wilson) a présenté un budget qui allège le fardeau des économiquement faibles, tout en les faisant profiter d'une économie qui, laissée à l'abandon pendant vingt ans, reprend de plus en plus du poil de la bête. Mais ce qui importe le plus, c'est que les petits entrepreneurs de notre pays vont enfin avoir les reins suffisamment solides pour faire prospérer leurs entreprises et créer des emplois. Un budget comme celui-là est de nature à aider tous les Canadiens, même les députés de l'opposition.

* * *

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RÉGIONAL

LES PROGRAMMES À L'INTENTION DES PROVINCES DE L'ATLANTIQUE

M. Gérald Comeau (South West Nova): La semaine dernière, monsieur le Président, le gouvernement a annoncé deux programmes très importants à l'intention des provinces de l'Atlantique. Dans le cadre du programme spécial Entreprise Atlantique, le gouvernement pourra accorder aux entreprises de cette région des garanties de prêts s'élevant jusqu'à un milliard de dollars.

Le programme Perspectives Atlantique qu'a annoncé le ministre des Approvisionnements et Services (M. McInnes) va accroître les achats de biens et de services en provenance d'entreprises des régions de l'Atlantique, définir et favoriser les occasions d'achat et de sous-traitance dans la région de l'Atlantique pour répondre aux besoins énormes du gouvernement, et aider les entreprises de cette région à répondre sur une base concurrentielle aux besoins d'achats du gouvernement fédéral.

L'objectif est de majorer ces achats de 600 millions de dollars au cours des quatre prochaines années pour les porter à 2.2 milliards de dollars. Cette augmentation devrait engendrer plus de 20,000 années-personnes de nouveaux emplois ou une moyenne de 5,000 emplois par année. C'est là une excellente nouvelle pour toutes les provinces de l'Atlantique.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

ON S'EXCUSE POUR AVOIR UTILISÉ L'EXPRESSION «WELCHING»

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, le 26 février, je me demandais si j'avais commis une bourde raciale en accusant le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) de renier (en anglais: «welching») ses engagements auprès des Canadiens. Je disais alors que le dictionnaire Oxford ne considère pas que l'expression «welch» soit péjorative, mais que le dictionnaire Webster le laissait entendre.

J'aimerais maintenant me reporter à une sommité en la matière, William Safire, qui dans un récent article du *New York Times*, le 23 février, reprenait la position de Webster. Je souhaiterais donc présenter à la Chambre et à la communauté galloise canadienne mes excuses pour avoir utilisé cette expression.

* * *

LA SEMAINE INTERNATIONALE DE LA FEMME

LES STRATÉGIES PROGRESSISTES POUR L'AVANCEMENT DES FEMMES

M. David Daubney (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, je me joins à mes collègues pour rendre hommage aux femmes canadiennes en cette semaine internationale des femmes. Le moment est bien choisi de songer à relever de nouveaux défis. Les députés ont tous reçu dernièrement le document sur les stratégies progressistes de Nairobi pour l'avancement des femmes, document qui a été adopté à la conférence mondiale qui a marqué l'été dernier la fin de la décennie de la femme organisée par les Nations Unies.

C'est un document complet et innovateur. Il énonce des lignes directrices pratiques pour l'avancement des femmes dans tous les aspects de leur vie: social, économique, juridique et culturel. Le Canada a joué un rôle de premier plan dans l'élaboration de ce document et l'établissement d'un consensus en vue de son adoption. Il nous incombe à tous à la Chambre de veiller à ce que le Canada ouvre la voie dans l'application de ces stratégies progressistes.

• (1415)

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES FINANCES

LES IMPÔTS PAYÉS PAR UNE FAMILLE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, en l'absence du premier ministre et du ministre des Finances qui essaient désespérément de maintenir en vie un budget moribond . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Turner (Vancouver Quadra): . . . ma question s'adresse à la ministre d'État aux Finances. J'espère qu'elle s'est remise de ses problèmes pulmonaires d'hier.

Pourquoi une famille ayant un revenu total de $15,000 va-t-elle payer 23 p. 100 de taxes supplémentaires au cours des quatre prochaines années, d'après les prévisions et les documents du ministère des Finances, alors qu'une famille ayant un revenu total de $200,000 ne subira qu'une augmentation de 1 p. 100? Est-ce ainsi que la ministre interprète le principe d'équité du premier ministre?

Des voix: Bravo!

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je pense que l'équité de ce budget est manifeste. Les mesures que nous avons mises en place pour les familles à faible revenu dépassent tout ce qu'avaient fait les gouvernements depuis bien longtemps. Avec le remboursement de la taxe de vente, le crédit d'impôt pour enfants et le paiement anticipé du crédit d'impôt pour enfants, nous faisons bénéficier de nos mesures d'équité précisément ceux qui en ont besoin.

Des voix: Bravo!

LES IMPÔTS QUE DOIT PAYER UNE VEUVE AYANT UN REVENU ANNUEL DE $10,000

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je voudrais demander à la ministre d'État aux Finances pourquoi le montant total des impôts d'une veuve vivant avec $10,000 par an va augmenter de $160 cette année. La ministre pense-t-elle que cette veuve va trouver cet argent dans sa pension de vieillesse?

M. Gauthier: Est-ce équitable?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, sous notre gouvernement, les taxes payées par les économiquement faibles ont en fait diminué.

Des voix: Oh, oh!

Mme McDougall: Le très honorable chef de l'opposition ferait bien de vérifier.

[*Français*]

LA RÉPARTITION DU FARDEAU FISCAL

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Je désire poser une question supplémentaire, monsieur le Président. On est presque stupéfait par cette dernière réponse. La veuve qui vit seule, qui reçoit $10,000 par année, doit payer, elle, $160 de plus, et d'après le *Financial Post*, une personne gagnant $150,000 par année va payer l'année prochaine $3,500 de moins en impôt qu'en 1984. Est-ce que cela est juste, monsieur le Président?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Tout ce budget est juste, monsieur le Président.

[*Traduction*]

Avec notre ensemble de mesures, incluant l'exposé économique et les deux budgets, nous avons fermé diverses échappatoires pour les riches, des échappatoires créées par le précédent gouvernement. Ce sont les gens aux revenus les plus élevés qui vont payer la taxe sur le crédit d'impôt sur les dividendes. Ils paieront cette taxe parce que nous avons mis fin au partage des revenus.

* * *

[*Français*]

LE BUDGET

LE CRÉDIT D'IMPÔT—LA SITUATION DE CERTAINES FAMILLES

M. Jean-Claude Malépart (Montréal-Sainte-Marie): Monsieur le Président, ma question s'adresse au même ministre. Au sujet de la justice de son budget, elle a vanté les mérites du crédit d'impôt anticipé. Est-ce que la ministre peut nous expliquer comment il se fait que son gouvernement ait laissé de côté 538,000 familles qui reçoivent le plein montant du crédit d'impôt-enfant et qui n'auront pas droit au remboursement anticipé de $300? Comment se fait-il que son propre gouvernement ait négligé ces familles-là dont la très grande majorité sont des femmes comme chefs de famille monoparentale?

[*Traduction*]

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je suis vraiment étonnée des remarques que les députés de l'opposition font à propos de notre budget. Hier, ils déclaraient: «Arrêtez les dépenses. Cessez d'augmenter les impôts. Consacrez davantage à l'aide étrangère, à l'expansion régionale et aux conseils de recherches». Par contre, le loyer de leur dette s'est accru de deux milliards de dollars. Comment veulent-ils que le budget soit plus équitable? Veulent-ils que nous réduisions les programmes sociaux? Est-ce bien là ce qu'ils veulent?

[*Français*]

M. Malépart: Monsieur le Président, elle n'avait qu'à taxer les multinationales qui sont ses amies.

ON DEMANDE POURQUOI UNE FAMILLE AYANT UN REVENU DE $16,000 EST PÉNALISÉE

M. Jean-Claude Malépart (Montréal-Sainte-Marie): Ma question supplémentaire, monsieur le Président, est celle-ci: J'aimerais savoir comment la ministre peut justifier que c'est un budget juste, lorsqu'une famille de quatre personnes ayant un revenu de $16,000 sera pénalisée et n'aura pas droit au remboursement anticipé et sera obligée de faire affaires avec les escompteurs d'impôt. Comment se fait-il qu'une famille ayant un revenu de $16,000 est pénalisée?

• (1420)

[*Traduction*]

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je suis vraiment étonnée. J'ai dit au député que l'an dernier, sous le gouvernement actuel, le revenu disponible, c'est-à-dire la somme dont les familles canadiennes disposaient après avoir payé leurs impôts, a augmenté sensiblement.

* * *

LES FINANCES

LE PROJET DE CRÉER UNE TAXE DE TRANSACTION

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, ma question s'adresse également à la ministre d'État (Finances). Elle n'est pas sans savoir que pour la famille moyenne canadienne c'est une farce de payer $1,305 de plus sous forme d'impôts et de droits, du fait de la politique suivie par son gouvernement depuis son arrivée au pouvoir. Aujourd'hui, nous apprenons que le gouvernement compte mettre en œuvre une taxe à la valeur ajoutée ou une taxe de transaction. Si le gouvernement entend se servir de l'une de ces deux nouvelles formes d'imposition, ce qui entraînera un nouveau régime fiscal ou une nouvelle bureaucratie, la ministre pourrait-elle garantir aux Canadiens qu'il ne s'agit pas d'une façon détournée de taxer davantage des contribuables qui paient déjà plus que leur part?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, j'ignore ce qui est pire, de l'hypocrisie ou de l'hystérie. Dans son exposé budgétaire, le ministre des Finances a déclaré qu'il réexaminerait la base de la taxe de vente fédérale dans un document de travail portant sur ce qu'il a appelé, si je ne m'abuse, une taxe de transaction. Il n'y a rien de caché. Il a signalé qu'un document serait rédigé et que nous écouterons tous ceux qui désirent donner leur opinion à ce sujet en temps voulu.

ON DEMANDE LA GARANTIE DE LA MINISTRE

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, j'ai demandé à la ministre si cette nouvelle forme d'imposition entraînera une hausse des taxes, en plus du montant de $1,305 dont j'ai parlé. La ministre peut-elle nous garantir que cette taxe sera sans effet sur les recettes, qu'il s'agira simplement d'élargir le régime fiscal ou d'en établir un nouveau, et non pas d'imposer de nouvelles taxes venant s'ajouter à celles qui existent à l'heure actuelle?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, le député sait pertinemment que le régime de taxe de vente actuel présente certains problèmes. Dieu sait qu'il les a signalés assez souvent. Nous avons déclaré vouloir améliorer le régime grâce à un document de travail qui sera publié dans le courant de l'année. J'invite le député à formuler ses observations à ce sujet à ce moment-là.

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, mes collègues et moi-même donnerons certainement notre opinion alors. Ma question est extrêmement importante, car on s'inquiète de voir que les gens paient déjà trop d'impôts. La ministre pourrait-elle maintenant garantir aux Canadiens et aux députés que le gouvernement n'entend pas accroître davantage les taxes en mettant en œuvre une taxe à la valeur ajoutée ou une taxe de transaction?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, nous disons simplement aux Canadiens que notre régime fiscal va être juste, comme il l'est à l'heure actuelle.

Des voix: Quand?

Mme McDougall: Nous avons présenté plus de mesures équitables que tout autre gouvernement. Nous maîtrisons le déficit. Cela permettra de réduire les taux d'intérêt que doivent payer les Canadiens ordinaires. Nous continuerons d'examiner et d'améliorer le régime fiscal.

* * *

L'ÉNERGIE

LE PRIX DU PÉTROLE BRUT

M. Russell MacLellan (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Le régime soumis aux forces du marché que la ministre a instauré est catastrophique. Les consommateurs n'ont presque pas profité de la baisse mondiale des prix pétroliers. L'industrie est en proie à l'incertitude, à tel point qu'elle demande au gouvernement de renoncer à la déréglementation et d'intervenir pour éviter l'effondrement total. Quand le gouvernement interviendra-t-il?

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, la question du député m'étonne beaucoup. La dernière fois que le gouvernement est intervenu, c'était pour instaurer le Programme énergétique national qui a dévasté l'économie de l'Ouest.

LA POSITION DE LA MINISTRE

M. Russell MacLellan (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur le Président, la ministre elle-même a dit que des prix aussi faibles seraient catastrophiques pour l'industrie. Que compte-t-elle faire à propos de la catastrophe qui menace l'industrie?

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, il est très important que le député n'ajoute pas à l'hystérie causée par son parti. S'il veut parler de la volatilité des prix pétroliers, je lui signale, comme l'ont déjà fait le premier ministre Getty et d'autres, qu'il s'agit d'une guerre des prix. Les prix sont très volatils et nous ne savons pas quand ils se stabiliseront.

• (1425)

LE PRIX DE L'ESSENCE

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, comme question supplémentaire, je voudrais savoir pourquoi la ministre n'a pas exigé la réduction de 10c. le litre d'essence à la pompe, dont auraient dû bénéficier les consommateurs, car, depuis décembre, le prix du brut canadien est passé de $37 le baril au prix courant, en dollars canadiens, de $18 le baril. Pourquoi la ministre n'a-t-elle pas exigé la réduction de 10c. le litre à la pompe?

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, j'ai constaté avec grand intérêt que le député d'en face a soutenu devant les caméras de la télévision hier soir que nous devrions augmenter les prix versés aux producteurs et réduire les prix à la consommation. Si le député vit dans un tel monde fantaisiste, grand bien lui fasse!

M. Crosbie: C'est l'île magique.

ON PROPOSE D'INSTAURER UN PRIX IMPOSÉ

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, la ministre reconnaîtra-t-elle qu'il serait possible d'accorder un certain répit aux automobilistes tout en préservant les emplois dans le secteur, si l'on instaurait un prix imposé pour le pétrole?

Pourquoi la ministre affiche-t-elle pareille indifférence alors que les automobilistes et l'Alberta brûlent d'impatience?

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, si le député pense que le secteur pétrolier préférerait choisir entre ses mesures et les nôtres, il devrait savoir que ce sont les nôtres qui seront choisies.

M. Waddell: Ce n'est pourtant pas ce qu'on entend dire en ce moment.

M. Deans: Les plates-formes de forage quitteront de nouveau le Canada.

M. Hnatyshyn: Assurément pas pour aller au Manitoba.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît, je rappelle à l'ordre les députés et les leaders parlementaires.

[*Français*]

LA BAISSE DU PRIX DU PÉTROLE—L'ATTITUDE DES PÉTROLIÈRES MULTINATIONALES—LA POSITION DE LA MINISTRE

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, ma question s'adresse également à la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

Depuis quatre mois, le prix du pétrole a baissé de 60 p. 100, passant de $30.00 à $12.00 É.-U. le baril. Aux États-Unis, les consommateurs ont depuis longtemps bénéficié de cette baisse, alors qu'au Canada il n'est passé qu'à un maigre 2c. le litre.

Ma question à la ministre est la suivante: Pourrait-elle expliquer pourquoi les mêmes compagnies multinationales ont fait bénéficier les consommateurs américains de la baisse du prix international, alors que ces mêmes entreprises ne semblent pas vouloir faire bénéficier les automobilistes canadiens de cette même baisse?

[*Traduction*]

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je me demande bien où le député va chercher ses chiffres. Il dit que le fléchissement s'est produit au cours des quatre derniers mois, disons depuis novembre.

Selon les chiffres que j'ai, le prix officiel du brut, prix moyen affiché du pétrole canadien, était de $27.95 US en novembre et de $20 US le 28 janvier.

Je crois, comme je l'ai expliqué au député auparavant, qu'une partie de cette diminution qui est survenue en réalité vers la fin de janvier s'est déjà répercutée à travers le système, et nous nous attendons à ce que le reste se répercute d'ici quelques semaines.

[*Français*]

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, comme on a l'habitude de dire dans le domaine de la boxe, il faut surveiller l'arbitre,il y a quelqu'un qui frappe quelque part.

Les journaux nous rapportent partout que le prix international du baril de pétrole est à $12.00, la télévision, et le reste . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît! Merci.

M. Garneau: Monsieur le Président, ma question est la suivante.

[*Traduction*]

Le gouvernement conservateur a-t-il pour politique de faire payer l'essence et le pétrole par le consommateur canadien plus cher que le cours international? Est-ce la politique du gouvernement?

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je crois qu'il faudrait vraiment, dans l'intérêt des députés, que je leur fournisse plus d'information sur la façon dont le marché international du pétrole fonctionne.

Le prix de $12 que cite le député est le prix Brent au comptant dans la Mer du Nord, qui est offert, mais qui n'est pas nécessairement accepté pour les futures livraisons. Le prix dont il parle s'applique à une quantité de pétrole qui sera livré dans quelques semaines ou quelques mois et qui devra être transporté, raffiné, traité, emmagasiné, distribué et livré aux stations-service.

Le pétrole canadien est affiché en ce moment à $22 US ou $21 US. C'est celui que devrait utiliser le député.

• (1430)

LA CONSTRUCTION NAVALE

LA COMMANDE D'UN TRAVERSIER PAR LES SERVICES MARITIMES DU CN

M. Ernie Epp (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre de l'Expansion industrielle régionale. En novembre 1984, le ministre des Transports a promis à la Chambre que les services maritimes du CN commanderaient plusieurs navires, et notamment un deuxième traversier ultra-moderne, aux chantiers navals canadiens. Le ministre peut-il dire à la Chambre aujourd'hui même et garantir aux 700 travailleurs mécontents que le gouvernement laisse en plan, que les services maritimes du CN commanderont immédiatement ce deuxième traversier ultra-moderne à leur chantier?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, comme l'a dit le député, l'industrie navale est actuellement dans une très mauvaise passe. Nous savons que le chantier auquel il fait allusion a peut-être été touché davantage que les autres. Pour le rassurer, lui et les autres députés, je lui signale que le gouvernement a été et continue d'être le principal client des chantiers. Les achats du gouvernement sont la principale source d'activité des chantiers navals canadiens, et nous comptons continuer ainsi.

LE CHANTIER NAVAL DE LAUZON

M. Ernie Epp (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur le Président, le ministre va-t-il promettre le contrat aux ouvriers mécontents de Lauzon?

M. Malépart: Oui ou non?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, pour nous, les travailleurs de Lauzon auxquels le député fait allusion . . .

M. Malépart: Oui ou non?

M. Stevens: Le député dit «oui ou non». Il n'a pas compris la nature de la question, de toute évidence. C'est assez compliqué. Cette attitude montre bien que l'opposition traite cette question sérieuse à la légère.

* * *

[*Français*]

LES TRAVAUX PUBLICS

LA PRÉFÉRENCE ACCORDÉE AUX SOUSCRIPTEURS FINANCIERS DU PARTI CONSERVATEUR DANS L'OCTROI DE CONTRATS GOUVERNEMENTAUX

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, ma question concerne les politiques contractuelles du ministère des Travaux publics et s'adresse au vice-premier ministre, en l'absence de son chef.

J'ai en main une lettre du bureau du député de Québec-Est concernant les politiques selon lesquelles les souscripteurs financiers du parti conservateur se verront accorder la préférence dans l'octroi de contrats gouvernementaux, ce qui représente un million de dollars par année.

Pourquoi le gouvernement permet-il que l'argent des contribuables soit utilisé pour promouvoir et aider, et même récompenser les amis des conservateurs?

[*Traduction*]

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, le gouvernement ne fait rien de tel. Je sais ce que la presse a publié au sujet de la lettre dont le député a fait mention. A son retour de l'étranger, le député de Québec-Est a immédiatement envoyé des excuses au premier ministre pour les renseignements erronés qui avaient été communiqués par son bureau pendant son absence. En outre, il a envoyé à chacun . . .

M. Turner (Vancouver Quadra): Combien de temps ce voyage a-t-il duré?

M. Nielsen: En outre, il a adressé . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Turner (Vancouver Quadra): Quand revient-il?

M. Nielsen: En outre, il a adressé des excuses à chacun des destinataires de la lettre pour les renseignements erronés qu'elle contenait. Il a, de plus, énoncé la politique suivie par le ministère des Travaux publics pour l'octroi des contrats.

M. Boudria: Monsieur le Président, j'ai eu connaissance de la lettre de repentir qui a été envoyée.

LES MEMBRES DU COMITÉ ROBERGE

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Selon les médias, le député de Québec-Est est non seulement membre de ce caucus, mais également membre du comité Roberge sur le favoritisme . . .

M. le Président: A l'ordre. Le député a fait deux déclarations dans sa première question. Peut-il poser directement sa question?

M. Boudria: Pourquoi le gouvernement sanctionne-t-il ce genre d'agissements en laissant ce député siéger au comité Roberge sur le favoritisme?

[*Français*]

Et pourquoi le premier ministre ou le vice-premier ministre n'exige-t-il pas immédiatement la démission du député conservateur de Québec-Est?

[*Traduction*]

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, les propos du député sont parfaitement trompeurs et inexacts. Il a reconnu avoir été mis au courant des excuses que le député de Québec-Est a adressées en reconnaissant qu'il avait commis une erreur et en énonçant la polique suivie à tous ceux qui avaient reçu la lettre initiale. Personne n'est à l'abri d'une erreur, monsieur le Président, pas même le député qui a posé la question.

* * *

L'AGRICULTURE

LA SUPPRESSION DU CRÉDIT D'IMPÔT À L'INVESTISSEMENT—L'INCIDENCE SUR LES AGRICULTEURS

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Comme tout le monde le sait, ce budget représente des impôts, encore des impôts. Nous venons de découvrir dans les documents budgétaires un impôt caché grévant les familles d'agriculteurs du pays.

Le ministre de l'Agriculture sait-il que la suppression du crédit d'impôt à l'investissement obligera les agriculteurs canadiens à payer 150 millions de dollars de plus en impôt par an, et notamment les agriculteurs de la Saskatchewan qui devront payer 50 millions de dollars de plus? Quelle influence a-t-il eue sur le ministre des Finances?

M. Deans: Aucune, je suppose.

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, le député a pris grand soin de ne pas reconnaître que dans le budget actuel, outre la longue liste de mesures spéciales que le gouvernement a prises pour l'agriculture, le ministre des Finances a offert une aide supplémentaire de plus de 400 millions de dollars pour les deux prochaines années. Le député a délibérément omis de le signaler.

LA POSITION DU MINISTRE

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur le Président, je veux une réponse. Le ministre de l'Agriculture sait-il que si l'on supprime le crédit d'impôt pour investissement pour les agriculteurs, ces derniers vont voir leur impôt fédéral augmenter de 50 p. 100? Le sait-il, monsieur le Président?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, d'après la façon dont le député a interprété le budget, il est évident qu'il n'a pas suivi l'évolution de l'agriculture canadienne entre 1981 et 1985. Il ne voit pas l'avenir jusqu'en 1986.

M. Rodriguez: Répondez à la question.

M. Wise: Au moment de sa mise en vigueur, le crédit d'impôt à l'investissement visait un objectif. Cependant, je me suis entretenu avec des agriculteurs dans le pays et avec les comptables qui travaillent pour eux. Le message qu'ils m'ont donné est clair et précis . . .

M. le Président: La réponse devient trop longue. A l'ordre.

M. Deans: Plus vous parlez, moins vous êtes convaincant.

[*Français*]

LES APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES

LE PRÉSUMÉ CONTRAT ACCORDÉ À UN AMÉRICAIN

M. Jean-Guy Guilbault (Drummond): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Approvisionnements et Services. Le journal *The Citizen* d'hier nous apprenait qu'un contrat de deux ans avait été signé en février 1984 par l'ancien gouvernement avec un Américain qui a bénéficié d'honoraires exagérés pour fournir des services de mise en marché d'une pièce d'or canadienne. Le ministre entend-il enquêter puisque cet individu est lié par contrat à d'autres gouvernements et que, selon une banque canadienne, des experts étaient disponibles au Canada?

[*Traduction*]

L'hon. Stewart McInnes (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, il s'agit là d'un courtier de New York qui travaille aussi pour d'autres pays que le Canada. Il a signé un contrat avec le gouvernement canadien le 1er février 1984. Des journalistes ont dit qu'il s'était très bien acquitté de son contrat. Il nous faut reconnaître que c'est vrai. Avec le recul, nous ne signerions probablement pas le même contrat aujourd'hui, mais, pour être juste, il faut dire qu'il s'est très bien débrouillé. Il a contribué à faire que la part du marché accaparée par l'encaisse-or canadienne est passée de 22 à 64 p. 100.

* * *

LES TRAVAUX PUBLICS

L'ADJUDICATION DES CONTRATS

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, j'adresse ma question au vice-premier ministre. Elle concerne la lettre du député de Québec-Est, dont le vice-premier ministre nous demande de croire qu'il s'agit d'une erreur qui a été rectifiée. Dès l'automne de 1984, le premier ministre reconnaît que le groupe Roberge existe, que le député de Québec-Est en fait partie, et que lui, premier ministre, consulte ce groupe de temps à autre.

Est-ce que le vice-premier ministre veut bien permettre à un comité parlementaire d'examiner le travail de la commission Roberge, qui conseille le gouvernement après ses séances hebdomadaires, pour savoir comment elle fonctionne, quelles recommandations elle fait, comment celles-ci sont présentées, et quel est le rôle véritable de cette lettre?

L'hon. Bill McKnight (ministre du Travail): Monsieur le Président, je profite de l'occasion pour informer le député et la Chambre que les marchés de moins de $30,000 sont passés conformément aux lignes directrices du Conseil du Trésor définies par le gouvernement précédent. Je soutiens que le gouvernement actuel est aussi pur, sinon plus peut-être que celui des 16 dernières années.

M. le Président: Une question supplémentaire. Très courte. Tout de suite.

ON POSE UNE QUESTION AU PROCUREUR GÉNÉRAL

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, je poserai ma question supplémentaire au procureur général. A-t-il examiné cette lettre et les usages de ce comité au regard de l'article 110 du Code criminel qui concerne les fonctionnaires extorquant de l'argent aux entreprises?

M. le Président: Règlement. La première question du député était très longue, c'est pourquoi je lui ai demandé d'être très bref avec celle-ci.

• (1440)

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, j'ai entendu l'explication du vice-premier ministre. Je m'en tiens pour satisfait, et je ne comprends pas que le député ne fasse pas de même.

M. Anderson: Vous êtes bien obligé, John.

* * *

L'AGRICULTURE

LA SITUATION DES FERMIÈRES

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Parce que le gouvernement ne fournit pas suffisamment d'aide économique aux agriculteurs, les fermières doivent assumer trois fois leur fardeau de travail habituel, ce qui est insupportable. Qu'est-ce que le gouvernement a fait dans le budget pour éviter que les femmes ne soient obligées de travailler à plein temps comme fermières, femmes au foyer et travailleuses à l'extérieur pour joindre les deux bouts?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je remercie la députée de sa question. Moi-même et le gouvernement reconnaissons l'énorme contribution des femmes canadiennes à l'industrie agro-alimentaire.

Des voix: Bravo!

M. Wise: J'espère que la députée admettra que nous faisons bien d'établir un programme qui met l'accent sur les fermes familiales. Je rencontrerai très prochainement les dirigeantes de groupes de fermières pour établir un tel programme. J'espère que la députée reconnaîtra que, dans ce budget, de concert avec mon collègue . . .

M. le Président: A l'ordre. C'est en train de devenir un discours.

LES GARDERIES

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, si le député rencontre des fermières, leur demandera-t-il ce qu'elles pensent des garderies? Leur expliquera-t-il pourquoi le gouvernement n'a rien prévu dans le budget pour financer les garderies dont les hommes et les femmes de l'industrie agricole ont tellement besoin?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je sais que la députée comprend qu'il existe des besoins spéciaux dans ce secteur. Il y a maintenant des garderies dans les centres urbains, mais pas dans toutes les régions rurales du Canada. C'est l'une des questions auxquelles je compte accorder la priorité quand je rencontrerai ces femmes un peu partout dans le pays très prochainement.

LA PORNOGRAPHIE

LA MODIFICATION DE LA DÉFINITION DU CODE CRIMINEL DE CE QUI EST OBSCÈNE ET PORNOGRAPHIQUE

Mme Jennifer Cossitt (Leeds-Grenville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Dans son rapport de 1978, le comité de la justice et des questions juridiques a fait un certain nombre de recommandations, tout comme l'ont fait la commission Badgeley dans son rapport sur les enfants victimes d'abus sexuels et le comité Fraser, dans son rapport sur la pornographie et la prostitution. Quand le ministre trouvera-t-il le courage qui a fait défaut aux anciens gouvernements libéraux, afin de présenter un important projet de loi qui tiendra compte de ces recommandations et modifiera l'article 159 du Code criminel, en définissant les termes «obscène» et «pornographique»?

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je suis d'accord avec la députée, l'inaction des années précédentes était déplorable. Je suis sûr que, en guise de réparation, l'opposition officielle nous appuiera fermement lorsque, au cours du mois d'avril, assurément, nous saisirons la Chambre de propositions qui s'attaquent à cette importante question. Il faut réformer dans le sens de la rigueur cette partie de la législation canadienne.

* * *

[*Français*]

L'EXPANSION INDUSTRIELLE RÉGIONALE

L'AVENIR DES CHANTIERS MARITIMES AU QUÉBEC

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion industrielle régionale. Le ministre sait très bien que des centaines de travailleurs sont dehors. Ils sont venus de Lauzon, de la Versatile Davie, pour obtenir réponse à une question à laquelle ils attendent une réponse en vain depuis des mois, à savoir si leur chantier sera favorisé du contrat de construction d'un deuxième traversier de la CN Marine. Et je voudrais demander au ministre s'il peut nous assurer qu'il va faire tout son possible pour que ces gens aient justice?

[*Traduction*]

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, je suppose que l'on ne doute pas que je ferai tout mon possible pour que les travailleurs aient justice, comme le dit le député. J'ai rencontré personnellement des représentants des sociétés, des syndicats et des autorités provinciales à ce sujet. J'espère que nous pourrons trouver une solution permettant à nos chantiers navals, y compris celui de la Davie, de pouvoir survivre. C'est notre objectif.

[*Français*]

ON DEMANDE AU MINISTRE DES PRÉCISIONS SUR SA RÉPONSE

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, je suis heureux des bonnes dispositions du ministre. Aussi, je voudrais lui demander, afin de mieux interpréter sa réponse, si le fait de leur donner justice signifie qu'ils vont avoir un contrat de construction de bateaux ou si c'est simplement leur «monter un bateau».

[*Traduction*]

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, le contrat dont parle le député serait en effet une façon d'améliorer la situation des chantiers navals. Il ne faut pas oublier, cependant, que c'est le gouvernement qui a fait vivre les chantiers navals en commandant pratiquement 90 p. 100 de tous les navires construits au Canada. C'est certainement là une énorme contribution, de la part des Canadiens et du gouvernement, au maintien des emplois des travailleurs.

M. Garneau: Peut-être, mais vous n'avez pas répondu à la question.

* * *

L'AGRICULTURE

LA SITUATION DES AGRICULTEURS EN DIFFICULTÉ FINANCIÈRE

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, c'est au ministre de l'Agriculture que je m'adresse. Pour les agriculteurs, ce sont les hypothèques basées sur les prix des produits agricoles qui constituent la pierre angulaire du budget. Le ministre sait que 60,000 agriculteurs canadiens environ éprouvent des difficultés financières. Or, au moyen de cette loterie, le gouvernement aidera vraisemblablement environ 6,000 d'entre eux. Que propose le ministre pour venir en aide aux 55,000 autres agriculteurs qui sont en difficultés financières?

M. Fulton: Des augmentations de taxes.

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, le député s'intéresse aux difficultés financières des agriculteurs, et je lui en sais gré. Cependant, il reconnaîtra, je pense, que le gouvernement a fourni jusqu'ici plus de 4 milliards de dollars aux agriculteurs en prenant plus de 195 initiatives. C'est là un effort considérable. Ce budget, je l'ai dit tout à l'heure, ajoute plus de 400 millions de dollars de nouvelles mesures. En fait, il propose d'autres éléments qui reconnaissent pour la première fois la réalité de la situation.

LE PROJET DE LOI DE RÉVISION DE L'ENDETTEMENT

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, il est évident que le ministre laisse tomber ces agriculteurs.

Des voix: Oh, oh!

M. Hovdebo: Pourrait-il nous dire ce qu'il est advenu de la promesse qu'il avait faite aux agriculteurs de présenter un projet de loi de révision de l'endettement pour mettre à la raison les créanciers des agriculteurs.

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Il ne lui est rien advenu, monsieur le Président. Si le député avait écouté attentivement l'exposé budgétaire du ministre des Finances, il saurait que le ministre de la Consommation et des Corporations doit présenter un projet de loi concernant l'examen de la dette agricole.

M. Hovdebo: Un projet de loi édenté.

M. Wise: Attendez et vous verrez qu'il ne sera pas si édenté que cela.

M. Rodriguez: Cessez de «tergenciver».

M. le Président: A l'ordre, je vous prie.

* * *

LES ENFANTS

LE DÉCRET RELATIF AUX PASSEPORTS AFIN D'EMPÊCHER LES ENLÈVEMENTS

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général. Nous avons appris hier dans les médias qu'il allait apporter des modifications aux règles régissant l'octroi des passeports afin de prévenir l'enlèvement d'enfants par des parents séparés ou divorcés. La nouvelle était-elle véridique et, dans l'affirmative, quelles modifications a-t-il l'intention d'apporter?

L'hon. Perrin Beatty (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, il n'est pas nécessaire d'apporter de modification présentement car le décret relatif au passeport canadien est en vigueur depuis 1981. Malheureusement, une bonne partie des cas d'enlèvement d'enfants sont le fait de parents désunis dont les enfants deviennent une arme dans leurs querelles. Le gouvernement a par conséquent adopté un décret concernant l'octroi du passeport canadien qui exige, dans les cas où un tribunal a rendu une ordonnance régissant le déplacement des enfants, qu'on ne délivre pas de passeport qui déroge à cette ordonnance. Par ailleurs, lorsqu'un tribunal a confié la garde d'un enfant à un parent et stipulé les droits de visite de l'autre parent, il faut que le gardien de l'enfant donne son approbation pour que l'autre parent puisse inclure l'enfant dans son passeport.

* * *

[*Français*]

LES FINANCES

LA DÉCLARATION DU DÉPUTÉ DE MISSISSAUGA-SUD—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard-Anjou): Monsieur le Président, je désire poser une question à la ministre d'État (Finances).

Selon le député de Mississauga-Sud, le gouvernement a l'intention d'imposer une nouvelle taxe de 4 à 6 p. 100 à partir de cet automne.

La ministre pourrait-elle informer la Chambre à savoir si le député de Mississauga parle au nom du gouvernement?

[*Traduction*]

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, peut-être devrais-je citer un passage de l'exposé budgétaire de mon collègue, le ministre des Finances.

M. Orlikow: Nous l'avons entendu une fois, c'est assez.

Mme McDougall: Voici ce qu'il a dit au sujet de la taxe de transaction:

> Je compte mener à terme l'examen des dispositions disponibles dans un avenir très prochain et publier, pour alimenter un débat public, un document qui présentera une proposition concrète.

N'est-ce pas la réponse?

● (1450)

[*Français*]

LES MESURES CONTENUES DANS LE BUDGET

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard-Anjou): Monsieur le Président, il n'a jamais été question de 4 p. 100 ou de 6 p. 100 dans le budget.

[*Traduction*]

Voici ma question: la ministre d'État (Finances) peut-elle assurer aux Canadiens que le consommateur ne subira pas une nouvelle hausse d'impôts si jamais on prélève cette taxe de transaction?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, si le député lit un peu plus loin, à la page 17, il constatera que notre intention est de mettre en place un nouveau système qui favorisera la croissance, accroîtra l'équité et produira des recettes suffisantes pour remplacer la taxe de vente, mettre fin aux surtaxes, comme je l'ai annoncé aujourd'hui, et offrir une compensation suffisante aux Canadiens à faible revenu.

Une voix: Vous auriez dû lire le discours.

Une voix: Nous savons que vous savez lire.

* * *

[*Français*]

LES JEUNES

LA FAÇON DONT L'AIDE EST ACCORDÉE

M. Howard McCurdy (Windsor-Walkerville): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre d'État (Jeunesse). Est-ce que c'est l'opinion de la ministre que la politique du gouvernement en matière de jeunes devrait soutenir les efforts politiques des fédérations de jeunes du parti progressiste conservateur et, de plus, être une priorité électorale du gouvernement?

L'hon. Andrée Champagne (ministre d'État (Jeunesse)): Monsieur le Président, la politique de ce gouvernement est de créer des emplois pour les jeunes, afin de leur assurer un avenir, de leur assurer une voix au chapitre, une place dans la société. Et c'est ce que nous avons fait. Nous avons créé plus de 5,000 emplois par mois depuis que nous sommes au pouvoir, ce qui est beaucoup mieux que les 5,000 qu'on perdait par mois auparavant.

[*Traduction*]

LA TENEUR D'UNE CERTAINE LETTRE

M. Howard McCurdy (Windsor-Walkerville): La ministre n'a-t-elle pas dit dans une lettre datée du 6 janvier que son ministère a pour principe d'appuyer les campagnes de recrutement de la Fédération des jeunes PC et que ce devrait être la priorité de son gouvernement?

Une voix: Voici la lettre. Voici la lettre.

L'hon. Andrée Champagne (ministre d'État (Jeunesse)): Je n'ai pas la moindre idée de la lettre à laquelle le député fait allusion. Je voudrais bien la voir. Pour le moment, je crois que ceux qui annoncent ma fin exagèrent beaucoup. Je travaillerai pour tous les jeunes Canadiens avec mes collègues.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LA DIVULGATION DE RENSEIGNEMENTS CONFIDENTIELS

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi. J'ai examiné les réponses qu'elle a données hier concernant l'invasion de la vie privée perpétrée par la firme Peat Marwick et je voudrais lui poser la question suivante: Reconnaît-elle que son personnel n'était pas au courant de l'article 114 de la Loi sur l'assurance-chômage qui interdit expressément la publication de renseignements confidentiels sans le consentement du ministre? L'entourage de la ministre est-il à ce point incompétent?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je remercie le député de soulever de nouveau cette question. Je peux lui dire et à tous les autres qu'on m'a remis une réponse préliminaire à la suite de l'enquête que j'ai demandée. Je constate que les règles n'ont pas été respectées et c'est pourquoi j'ai pris les mesures suivantes. J'ai demandé à Peat Marwick de rapporter tous les renseignements qu'elle avait recueillis; j'ai prévenu les responsables que cela ne devait plus se répéter et j'ai demandé au sous-ministre de prendre les moyens nécessaires pour que cela ne se reproduise plus.

LE RÔLE JOUÉ PAR LES COLLABORATEURS DE LA MINISTRE

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Eh bien, monsieur le Président, je suis heureux que la ministre ait réagi de cette manière. Je voudrais maintenant lui demander si l'enquête qu'elle a demandée porte également sur son propre rôle et celui de ses collaborateurs, sur la diligence dont ils ont fait preuve et sur leur connaissance des dispositions de la loi. Ces différents aspects ont-ils été examinés?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, l'enquête portera sur tous les aspects de la question. J'ai déjà reçu un rapport préliminaire. J'ai dit hier que je ne connaissais pas tous les détails de cette enquête en particulier et d'autres également. Je peux affirmer que cela s'applique également à mes collaborateurs. Si j'ai demandé à examiner tous les détails de cette question c'est pour me faire une idée de ce qui est arrivé par le passé, pour savoir comment les choses se passaient sous le gouvernement précédent et comment il est possible de rectifier certaines formalités qui n'ont pas été exécutées selon les règles.

* * *

LES FORÊTS

LES EXPORTATIONS DE BOIS TENDRE AUX ÉTATS-UNIS

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État aux forêts. Le ministre n'ignore pas que nos exportations de bois tendre ont fait l'objet de débats houleux au Sénat américain. Mais grâce aux efforts de nos entreprises forestières et de nos travailleurs, la controverse entourant les subventions et les coupes de bois commence à s'estomper. Toutefois, la volonté d'établir des quotas et de bloquer la pénétration de nos produits sur le marché américain s'affirme de plus en plus. Le ministre estime-t-il que les pourparlers actuels entre les gouvernements canadien et américain concernant le commerce du bois s'engagent sur une voie acceptable pour le Canada?

L'hon. Gerald S. Merrithew (ministre d'État (Forêts)): Monsieur le Président, nous partageons certes l'inquiétude de tous les députés et de l'industrie en général devant une telle montée du protectionnisme aux États-Unis. Nous avons travaillé en étroite collaboration avec l'industrie et avec les provinces pour convaincre les secteurs qui devraient normalement soutenir les intérêts du Canada, et avec les représentants du Congrès américain afin de nous assurer que notre version des faits soit connue aux États-Unis. Nous allons poursuivre nos efforts dans ce sens. Au demeurant, des négociations ont cours actuellement avec des représentants d'organismes américains aux États-Unis mêmes. Ils sont venus visiter nos installations. Aucun gouvernement au Canada, et l'ITC partage notre point de vue, n'accorde des subventions indues à cette industrie.

LA LETTRE D'UN SÉNATEUR AMÉRICAIN

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, nous savons que cette question a donné lieu à bien des menaces ouvertes et à du chantage, mais je voudrais que le ministre nous explique ce qu'a voulu dire le sénateur McClure qui m'a écrit à ce sujet la semaine dernière. Voici ce qu'il a déclaré:

> Les pourparlers entre nos deux gouvernements à ce propos ne semblent pas aboutir à une conclusion acceptable.

L'hon. Gerald S. Merrithew (ministre d'État (Forêts)): Monsieur le Président, il est normal que certains politiques, comme les représentants au Congrès qui comptent des industries forestières dans leur propre circonscription et qui s'apprêtent à affronter l'électorat, se défendent contre ce qu'ils perçoivent comme une injustice. Ils ont droit forcément à leur opinion. Mais notre industrie et notre gouvernement considèrent que nous ne fournissons aucune aide indue à ce secteur d'activités.

[*Français*]

LE BUDGET

L'EFFET DE CERTAINES MESURES SUR LES FAMILLES MONOPARENTALES DIRIGÉES PAR DES FEMMES

Mme Lucie Pépin (Outremont): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre d'État (Finances). Au Canada, 45 p. 100 des familles monoparentales dirigées par des femmes se trouvent sous le seuil de la pauvreté. J'aimerais que la ministre nous explique comment on a choisi le plafond de $15,000 pour les mesures destinées aux plus démunis, alors que ce plafond est en-dessous du seuil de la pauvreté pour de nombreuses familles, et que cela affecte particulièrement les femmes?

[*Traduction*]

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, comme la députée le sait pertinemment, j'en suis persuadée, il est toujours difficile de décider à quel moment précis on doit prévoir ou supprimer un paiement. La politique du gouvernement s'adresse à ceux dans le besoin. Nous voudrions toujours pouvoir faire davantage, mais étant donné l'état de nos finances à l'heure actuelle, nous sommes extrêmement heureux d'avoir pu aider les plus déshérités qui, selon nous, le méritent le plus.

[*Français*]

LES PERSPECTIVES D'AVENIR

Mme Lucie Pépin (Outremont): Je désire poser une question supplémentaire, monsieur le Président. Actuellement, les familles qui en ont le plus besoin sont nécessairement les familles monoparentales, et j'aimerais que la ministre nous dise à quelles autres mauvaises nouvelles les familles monoparentales dirigées par les femmes doivent s'attendre du gouvernement concernant la réforme des dépenses sociales dont le ministre des Finances a fait état dans son budget.

[*Traduction*]

Des voix: C'est une bonne question.

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je crois qu'il s'agit d'une question un peu hypothétique. Le gouvernement a montré qu'il savait être juste et compatissant à l'endroit des gens qui ont des besoins réels, et nous avons l'intention de poursuivre dans cette voie.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

LE PROGRAMME DE LOGEMENT RURAL ET AUTOCHTONE

M. Bill Vankoughnet (Hastings-Frontenac-Lennox et Addington): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable de la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Le programme de logement rural et autochtone pose plusieurs problèmes dans la circonscription que je représente. Étant donné l'accord qui a récemment été signé avec l'Ontario, le ministre peut-il garantir à la Chambre ainsi qu'à mes électeurs qu'on consultera les députés et les représentants municipaux et locaux, avant de mettre en œuvre tout autre programme de logement destiné aux ruraux et aux autochtones?

L'hon. Bill McKnight (ministre du Travail): Monsieur le Président, dans le cadre du processus de consultation, on a abordé la question avec plusieurs groupes. Je félicite le député d'avoir signalé certains des problèmes que pose le programme de logement rural et autochtone. J'ai eu des entretiens avec les représentants du Conseil des autochtones du Canada et de l'OMNSIA, et je tiens à faire savoir au député que des consultations auront lieu entre l'organisme fédéral, la Société canadienne d'hypothèques et de logement, et les municipalités et les groupes auxquels le programme de logogement rural et autochtone est extrêmement utile.

* * *

LES JEUNES

LE RAPPORT DU COMITÉ DU SÉNAT

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, ma question s'adresse au Président du Conseil du Trésor. Comment les jeunes et le public peuvent-ils faire confiance au ministre étant donné les constatations désolantes du rapport du Sénat sur les jeunes, où l'on souligne l'état mental sérieux de cette génération de plus en plus désorientée, où le suicide est la deuxième cause de décès? Compte tenu de ce qui précède, comment le ministre a-t-il pu réduire le budget du ministère de la Jeunesse et supprimer ainsi pratiquement toute représentation des jeunes à la table de discussion du cabinet?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, depuis toujours, l'usage veut que dans le budget principal, les dépenses relatives aux activités du ministère d'État soient imputées au ministère où elles sont véritablement effectuées. Il n'y a donc eu aucune coupure dans ce cas.

Mme Finestone: Monsieur le Président, cette réponse est tout à fait inacceptable.

● (1500)

LA POSITION DE LA MINISTRE

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse à la ministre d'État de la Jeunesse. Compte tenu de cette situation déplorable, comment la ministre, qui prétend se préoccuper des jeunes, peut-elle y contribuer en restant membre du cabinet sans aucune responsabilité ni budget? Comment pouvez-vous y rester?

L'hon. Andrée Champagne (ministre d'État (Jeunesse)): Monsieur le Président, pour un libéral, il faut peut-être un budget pour avoir son mot à dire au cabinet, mais ce n'est pas le cas pour le gouvernement actuel.

Notre gouvernement crée des emplois et donne de nouveaux espoirs d'avenir aux jeunes Canadiens qui n'en avaient pas du tout sous le gouvernement précédent. Nous continuons dans cette voie et si les députés d'opposition désirent sérieusement contribuer à bâtir le Canada pour nos jeunes, ils doivent s'entendre et se prononcer en faveur du budget et du budget principal des dépenses aujourd'hui, pour nous permettre de nous mettre au travail dans l'intérêt des jeunes Canadiens.

* * *

[*Français*]

QUESTION DE PRIVILÈGE

CERTAINS SUPPOSÉS QUALIFICATIFS LANCÉS AU DÉPUTÉ DE BOURASSA

M. le Président: Le lundi 3 mars dernier, l'honorable député de Bourassa (M. Rossi) a posé la question de privilège au sujet de certaines remarques qu'aurait faites l'honorable député de Nunatsiaq (M. Suluk) pendant la période des questions orales.

J'ai depuis vérifié le compte rendu officiel des *Débats* et j'ai vu que je suis incapable de trouver aucune desdites remarques attribuables soit à l'un, soit à l'autre honorable député.

[*Traduction*]

Pour commencer, je dois dire que, de prime abord, la question de privilège du député de Bourassa (M. Rossi) ne me paraît pas fondée. Peut-être y a-t-il eu un écart au Règlement, mais les remarques en question n'ont pas été enregistrées et il semble donc qu'il y ait simplement une conversation privée que la présidence et l'ensemble de la Chambre n'ont pas entendue. En pareil cas, on peut difficilement prétendre que lesdits propos aient troublé l'ordre à la Chambre.

Une question de privilège doit être en rapport avec les délibérations de la Chambre des communes. Je vois mal comment une conversation privée . . . et les députés savent qu'il s'en tient des centaines chaque jour . . . que la Chambre n'a pas entendue peut s'inscrire dans nos délibérations.

M. Rossi: Il l'a quand même dit.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

ON SIGNALE UNE ERREUR DANS UN PROJET DE LOI PRÉSENTÉ À LA CHAMBRE

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, l'un des projets de loi que j'ai présentés hier contient une erreur juridique et le juriste en prépare une nouvelle version. Je voulais simplement vous le signaler.

Je ne pourrai pas présenter de nouveau ce projet de loi avant deux ou trois jours, mais le moment venu, je déposerai la nouvelle version du projet de loi concernant les droits politiques des fonctionnaires.

M. le Président: A l'ordre. Si j'ai bien compris, le député dit que son projet de loi est irrecevable.

M. Fulton: Oui.

M. le Président: L'ennui c'est que je dois savoir si, selon le juriste, il s'agit d'une question de fond ou d'une erreur typographique. Peut-être pourrait-il nous le préciser plus tard.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

CERTAINS SUPPOSÉS QUALIFICATIFS LANCÉS AU DÉPUTÉ DE BOURASSA

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, vu la décision que vous avez rendue à propos de la question de privilège, je tiens seulement à vous rappeler certains incidents qui se produisent parfois à la Chambre lorsque les médias surprennent certaines conversations. Je songe à la députée de Hamilton-Est (Mme Copps) et au ministre qui avait fait une observation que vous n'aviez pas entendue ou qui n'avait pas été consignée au hansard, mais qui était parvenue aux oreilles de la presse et qui avait fait l'objet d'une question de privilège.

M. le Président: A l'ordre.

M. Guilbault (Saint-Jacques): Il l'a dit en public, devant la presse.

M. le Président: A l'ordre. Je vous ai fait savoir quelles preuves j'avais pu découvrir.

M. Gauthier: Au compte rendu.

M. le Président: A l'ordre. La présidence a rendu sa décision. Si le député désire que j'examine d'autres questions ou une autre façon de résoudre le problème, je suis prêt à l'écouter.

M. Rossi: Il l'a quand même dit.

M. le Président: A l'ordre.

M. Rossi: Nous ne pouvons pas l'accepter. La communauté italienne ne peut l'accepter.

M. le Président: Je demande au député de Bourassa (M. Rossi) de bien vouloir cesser immédiatement. La présidence n'approuve en aucune façon un langage antiparlementaire, mais elle doit statuer sur ces questions sur la foi des preuves qu'elle a sous les yeux. C'est tout ce que je peux faire.

M. Fulton: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

M. le Président: Le député de Skeena (M. Fulton) veut poursuivre à propos de la même question. A l'ordre.

M. Rossi: J'essaie seulement de dire quelque chose à Joe.

M. le Président: Le député de Bourassa peut-il se calmer?

M. Prud'homme: Monsieur le Président . . .

M. Rossi: Le député s'est moqué de mes origines.

M. le Président: Je rappelle le député de Bourassa et le député de Saint-Denis (M. Prud'homme) à l'ordre.

M. Prud'homme: Je n'ai rien fait.

M. le Président: Le député de Skeena essaie de continuer son rappel au Règlement. Je ne peux pas le tolérer. Je lui conseille de consulter la présidence au sujet de ses remèdes et de la procédure à suivre. Le député de Skeena pourrait tout simplement aborder le sujet à un autre moment parce qu'il existe une façon de procéder.

M. Prud'homme: Monsieur le Président, sauf erreur, vous avez pris une décision, et je ne ferai pas de commentaire là-dessus . . . Par contre, la présidence a le devoir de demander à un député de s'abstenir de poursuivre le débat, même si les députés concernés savent qu'ils peuvent s'attaquer mutuellement sans que leurs invectives ne soient rapportées. Il convient de vous signaler la conversation que nous avons entendue ici . . .

M. le Président: A l'ordre. Le député essaie de faire un commentaire sur une décision. Il devrait peut-être consulter l'ouvrage de Erskine May pour voir quelle est la différence entre les conversations privées et les délibérations de la Chambre. Il devrait peut-être consulter également Erskine May et ses précédents sur les questions et remèdes qui . . .

M. Prud'homme: Je sais.

M. le Président: S'il le sait, que fait-il?

M. Prud'homme: Vous devriez leur demander de s'abstenir.

M. le Président: Le député de Saint-Denis peut-il se calmer et le député de Nipissing (M. Mantha) aussi?

M. Prud'homme: C'est exactement ce que nous voulons.

M. le Président: Si le député de Saint-Denis dépasse les bornes, la présidence va s'énerver.

M. Prud'homme: Mais . . .

M. le Président: Le député de Saint-Denis va-t-il la boucler?

M. Prud'homme: Ah non, on ne parle pas comme cela. Maintenant, j'ai une question de privilège.

M. le Président: Le député de Saint-Denis . . .

M. Prud'homme: C'est vous qui soulevez cette question de privilège.

M. le Président: A l'ordre. Cette situation pose un problème pour tout le monde, y compris la présidence. Je répète au député de Saint-Denis qu'il peut, comme les autres députés, se reporter en la matière à Erskine May à propos du Règlement et des instructions aux députés en ce qui concerne les délibérations privées. D'autres députés voudront aussi peut-être le faire.

M. Prud'homme: Question de privilège.

M. le Président: Si le député de Saint-Denis veut demander à la présidence de s'excuser pour lui avoir dit de «la fermer», je m'excuse.

M. Prud'homme: Très bien.

[*Français*]

M. Rossi: Monsieur le Président, j'ai déjà entendu dans le passé, ici, des remarques de la sorte . . .

[*Traduction*]

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Rossi: Vous auriez au moins dû demander s'il l'avait dit.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. D'après le compte rendu, il n'a rien été dit que la Chambre . . .

M. Rossi: Demandez-lui.

M. le Président: A l'ordre. La présidence a tranché cette question.

Le député de Windsor-Ouest (M. Gray) sur les travaux.

M. Gray (Windsor-Ouest): Je voulais poser la question des travaux, mais j'aimerais aussi demander si, dans l'éventualité d'une situation analogue à l'avenir, vous pourrez prendre connaissance d'office du fait que le député de Nunatsiaq (M. Suluk) a fait une déclaration à la Chambre et qu'un député conservateur a aussi fait une déclaration.

M. le Président: A l'ordre. Le député de Windsor-Ouest (M. Gray) veut-il bien se rasseoir? Le député sait, d'autant mieux qu'il est leader à la Chambre, qu'il est incorrect de continuer à faire des remarques sur une décision de la présidence. Je donne donc la parole au député de Windsor-Ouest sur la question des travaux.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je demande maintenant au leader parlementaire du gouvernement de nous donner une idée des travaux de la Chambre. La présidence peut-elle me dire comment nous pourrions envisager une question semblable à l'avenir?

M. le Président: Même s'il était permis de commenter la décision, il serait inadmissible de poser une question hypothétique parce que la présidence ne pourrait y répondre. Le député ne l'ignore pas. Le député veut-il s'informer des travaux de la Chambre?

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): C'est déjà fait.

Monsieur le Président, je remercie le leader parlementaire de l'opposition officielle d'avoir posé la question habituelle. J'ai dit la semaine passée que le débat du budget prendrait fin demain. La semaine prochaine, comme je l'ai déjà dit aux autres leaders parlementaires, je compte bien appeler, *inter alia*, comme nous disons à Saskatoon, le C-87, concernant l'aliénation des Arsenaux Canadiens Limitée, le C-99 dont l'objet est d'autoriser le gouvernement à emprunter un modeste montant aux fins de certains objectifs économiques, ainsi que la deuxième lecture du C-91, constituant le Tribunal de la concurrence. Comme d'habitude, nous verrons comment le débat se déroulera et s'il y a lieu de faire des changements, après consultations des autres leaders parlementaires, j'en préviendrai la Chambre, mais tel est le programme des travaux de la Chambre pour lundi et mardi.

• (1510)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Wilson (Etobicoke-Centre): Que la Chambre approuve la politique bugétaire générale du gouvernement.

M. le Président: Le député de Saskatoon-Est (M. Ravis) avait la parole à une heure. Nous reprenons le débat.

M. Don Ravis (Saskatoon-Est): Monsieur le Président, je vais tenter d'éviter toute controverse dans les sept minutes qu'il me reste. Je vais vous entretenir du déficit pendant quelques instants. Ce matin, j'ai parlé de la réduction du déficit ainsi que des dépenses gouvernementales. Je voudrais revenir à la compression du déficit, car certains membres de l'opposition, de la presse et du monde des affaires, se demandent si le déficit a vraiment été réduit et s'il le sera effectivement à l'avenir. Comme je le disais plus tôt dans mon exposé, l'an dernier, nous avions prévu que notre déficit s'élèverait à 33.8 milliards de dollars, aussi déplorable que cela puisse sembler, mais telle était la situation économique dont nous avions hérité. La chose importante est que nous avons atteint cet objectif. Nous prévoyons que notre déficit s'élèvera à 22 milliards en 1990-1991.

D'aucuns se demanderont comment nous pouvons vraiment atteindre semblable objectif. A mon avis, ce qui est important c'est d'annoncer publiquement notre objectif pour 1990-1991. C'est probablement la première fois en ces dernières années qu'un gouvernement canadien a pu annoncer ouvertement: «Voilà ce que nous voulons atteindre.» Sous réserve de circonstances imprévues, j'ai toute raison de croire que nous atteindrons cet objectif de 22 milliards de dollars d'ici trois ou quatre ans.

Quant à savoir si la gestion de la dette est équitable, il y a, je crois, des critiques qui affirment que les réductions ne sont pas assez draconiennes et d'autres que les impôts sont trop élevés. Je voudrais dire en tant que député—et je présume que les autres députés sont tous d'accord—que par suite de l'exposé budgétaire, exception faite des réductions d'impôt, il en coûtera à chacun d'entre nous $1000.

M. Redway: Les majorations d'impôt.

M. Ravis: Exception faite des majorations d'impôt, comme mon voisin de pupitre me le rappelle, chacun de nous devra accepter une réduction de salaire de $1000. Pour ma part, je dis donc que les coupures sont suffisantes.

Je voudrais signaler que le gouvernement s'est engagé dans le budget à réduire le déficit en coupant les dépenses de 70 p. 100 et en majorant les impôts de 30 p. 100. Cela veut dire en somme que pour chaque dollar d'impôt qu'il percevra, le gouvernement réduira ses dépenses de $3. C'est la première fois, j'en suis certain, qu'un gouvernement canadien agit ainsi. C'est assurément la première fois que le déficit est réduit de façon aussi rigoureuse. Le gouvernement a décidé de s'en prendre aux dépenses exorbitantes auxquelles nous étions habitués.

Un autre fait important, le gouvernement a prouvé non seulement qu'il savait donner le ton, mais qu'il pouvait donner l'exemple en se montrant résolu à s'attaquer à ces problèmes. Nous avons tous entendu durant la campagne électorale la critique suivante: «Quand le gouvernement fédéral commencera-t-il à prouver aux Canadiens qu'il est disposé à se serrer la ceinture et à partager notre fardeau?» J'ai entendu cela au moins 500 fois, monsieur le Président. Les Canadiens étaient las non seulement des impôts élevés, mais aussi du piètre exemple donné par le gouvernement fédéral qui dépensait ainsi d'un bout à l'autre du pays.

Pour conclure, je voudrais aborder quelques points. D'abord, je suis fier du budget et, comme je l'ai dit tout à l'heure, je suis plus que jamais persuadé qu'il va apporter aux Canadiens la prospérité économique et des emplois. Ensuite, notre nouveau gouvernement va mettre fin à la mauvaise gestion financière qui menaçait de compromettre l'avenir de notre pays. Cette mauvaise gestion était en train de faire du gouvernement canadien la risée non seulement des Canadiens, mais encore du monde entier. Le groupe de travail Nielsen, auquel j'ai fait allusion plus tôt et dont le rapport sera présenté mardi prochain, le 11 mars, et la réforme de la réglementation que le leader parlementaire du gouvernement a mentionnée ce matin, ne sont que deux preuves de la détermination du gouvernement à mettre un terme à la piètre gestion des affaires publiques.

Nous avons démontré, je crois, que notre gouvernement est plus efficace. Et ce n'est qu'un commencement. D'aucuns disent que cela ne suffit pas. Ils veulent davantage d'emplois. C'est compréhensible, mais je crois que nous pouvons être très fiers de nos réalisations et je sais qu'il y en aura encore beaucoup d'autres. Le secteur privé, qui a créé un si grand nombre de ces nouveaux emplois partage ce sentiment. Des 580,000 nouveaux emplois qui ont été créés, quelque 80 p. 100 l'ont été par le secteur privé. Je crois que cela reflète un regain de confiance dans le gouvernement fédéral.

Une autre chose, je crois, dont les Canadiens se réjouissent—moi, je m'en réjouis certainement—c'est que le gouvernement est honnête avec les Canadiens. Il est en train de regagner la confiance que le gouvernement précédent avait assurément perdue. Le plan de travail tracé en novembre 1984 est celui que nous suivons encore aujourd'hui et qui a inspiré le budget de la semaine dernière. Il faut beaucoup de courage, beaucoup de volonté politique et beaucoup d'autorité pour présenter un budget qui s'attaque à ces graves problèmes. C'est le secret de la véritable relance économique que nous visons.

Une dame m'avait dit au cours de la campagne électorale, il y a à peu près un an et demi, qu'elle reconnaissait que le pays était aux prises avec de nombreux problèmes, mais qu'elle ne voyait pas comment nous arriverions à les résoudre après tant d'années. Je crois que cela résume fort bien la situation dans laquelle se trouve notre gouvernement.

J'ai bon espoir, compte tenu qu'il n'y aura sans doute pas d'élections avant deux ou trois ans, que les députés de l'opposition se joindront à nous pour signaler certaines des mesures positives qui ont été prises au lieu de rabâcher les mêmes critiques et de toujours se montrer mécontents quel que soit le budget.

Le président suppléant (M. Paproski): Questions et observations. La parole est au député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow), puis ce sera au tour du député de Sarnia-Lambton (M. James), après quoi je verrai s'il nous reste du temps.

M. Orlikow: Monsieur le Président, j'ai une question à poser au député de Saskatoon-Est (M. Ravis) qui n'a pas cessé—ce qui n'a rien d'étonnant pour un ministériel—de louanger le budget. Comment peut-il dire que ce budget est équitable après ce que vient d'écrire sur ses conséquences, dans son dernier numéro, le *Financial Post* qui n'est pas un journal très radical. On donne trois exemples. Dans le premier cas, avec un revenu brut de $40,000, on a payé $9,145 d'impôts en 1984. Mais en 1987, on payera $9,957 soit, en chiffres arrondis, une hausse de $800. Dans le deuxième cas, avec un revenu brut de $60,000 on aurait payé des impôts de $14,909 en 1984 alors que, en raison du budget, ceux-ci ne s'élèveront qu'à $13,708, soit une réduction de $1,201, Enfin, si, comme dans le troisième cas, on a un revenu brut de $150,000, ses impôts qui auraient atteint $53,448 en 1984 ne seront plus que de $47,978 en 1987, soit une baisse de quelque $5,400 attribuable au budget.

● (1520)

Est-il juste, selon le député, qu'on réduise les impôts sur les tranches de revenu supérieures alors qu'on les augmente pour les gens qui se situent dans les tranches moyennes et inférieures? Est-ce là sa notion de justice?

M. Ravis: Monsieur le Président, il me semble que le député joue sur les chiffres.

M. Orlikow: Ce n'est pas moi mais le *Financial Post*.

M. Ravis: J'ai terminé mon allocution en disant que nous entendrions probablement des remarques négatives de la part des députés de l'opposition. C'est exactement ce que je pensais.

Lorsque l'on parle d'équité—et j'ai insisté là-dessus dans mes propos—je n'apprécie pas non plus d'avoir à payer plus d'impôts. Le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) ne veut pas payer plus d'impôts. Pourtant, notre choix est limité. On peut laisser fonctionner la planche à billets, se mettre la tête dans le sable et faire comme s'il n'y avait pas de problèmes, ou bien attaquer le problème de front parce que, comme le disait la dame, l'autre jour, à l'émission *Cross Country Check-up*: «Je ne veux pas que mon petit-fils ou ma petite-fille, qui naîtra en mai, ait une dette de $8,200». Malheureusement, que nous le voulions ou non, il aura cette dette de $8,200.

M. James: Monsieur le Président, les observations du député de Saskatoon-Est (M. Ravis) étaient intéressantes. Il a parlé du partage 70-30. Mon collègue, le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) a cité un article de journal. Plutôt que de contester ses chiffres, je voudrais attirer votre attention sur ce que disait Bruce Little dans le *Globe and Mail*. Voici ce qu'il écrivait:

> Selon le plan financier, les recettes fédérales en 1984-1985—l'année où les conservateurs ont pris le pouvoir—représentaient 16.8 p. 100 du produit national brut. Les dépenses, par contre, se montaient à 25.9 p. 100 du PNB, ce qui fait que le déficit—la différence entre les deux chiffres—était de 9.1 p. 100 du PNB.

Il ajoutait:

> Si la reprise économique se révèle moyenne au cours des cinq prochaines années, les mesures fiscales de M. Wilson changeront ces chiffres radicalement.
>
> D'ici à 1990-1991, le déficit sera passé de 5.6 p. 100 à 3.5 p. 100 du PNB. Les dépenses n'atteindront plus que 21.4 p. 100 du PNB, soit une baisse de 4.5 p. 100, alors que les recettes n'auront augmenté que de 1.1 p. 100, pour passer à 17.9 p. 100 du PNB.
>
> C'est dire que la compression des dépenses comptera pour 80 p. 100 de la réduction du déficit, et les hausses d'impôt, pour seulement 20 p. 100, proportion encore plus intéressante . . .

Peu importe que la proportion soit de 70 contre 30 ou de 80 contre 20; il demeure que nous avons fait de l'excellent travail.

En sa qualité de vice-président du comité des comptes publics, compte tenu de ce qu'il a dit, le député peut-il nous citer des exemples de gaspillage et de mauvaise gestion qu'il a découverts et que les mesures de restrictions prévues dans le budget feront disparaître?

M. Ravis: Monsieur le Président, en ce qui concerne le comité des comptes publics, je souhaite que mes collègues se donnent la peine de se renseigner davantage sur nos travaux et d'assister à quelques-unes de nos réunions pour voir un peu ce que nous y faisons. Je peux donner au député des exemples de problèmes que nous avons cernés. Je rappelle que le comité n'est pas sectaire et qu'il veille à la bonne gestion de la bureaucratie gouvernementale. Nous avons découvert, entre autres sources de gaspillage, le crédit d'impôt à la recherche scientifique qui faisait intervenir la politique dans la prise de décision. Certains signes donnent à croire sans équivoque que les hauts fonctionnaires conseillaient mal le gouvernement de l'époque. Malheureusement, cette mesure coûtera au gouvernement quelque 3.4 milliards de dollars, somme que les contribuables devront payer de leur poche. De même, nous avons remarqué un très grand nombre de locaux que le gouvernement précédent avait acquis, soit des milliers de pieds carrés de surface. Nous nous en sommes départis en même temps qu'un certain nombre de bâtiments publics dont le gouvernement n'avait plus besoin. Il est certain que dans le domaine de la gestion des liquidités, nous pourrons épargner plus de 100 millions de dollars. Ce sont-là trois exemples que j'ai voulu donner au député.

M. Wilson (Swift Current-Maple Creek): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir intervenir à ce moment-ci et de féliciter mon collègue de Saskatoon-Est (M. Ravis) pour son utile participation.

Le député a souligné comment le gouvernement continuait d'inciter le secteur privé à créer de l'emploi, une disposition qui figurait dans l'exposé économique de novembre 1984, qu'on a reprise dans le budget de mai et dans le dernier également. Je me demande si les électeurs de mon collègue se rappellent les simagrées des députés de l'opposition siégeant sur les premières banquettes lesquels, en novembre 1984, avaient souri à l'idée que le secteur privé soit le principal créateur d'emplois. Je me rends compte que cette idée leur est étrangère. En novembre cette année-là, les dirigeants de l'opposition se demandaient si les nouvelles politiques n'allaient pas supprimer 60,000, 100,000 ou peut-être 200,000 emplois. L'un d'eux avait affirmé: «Hier soir, le ministre a présenté un programme qui accroît le fardeau fiscal des Canadiens et effectue des compressions qui vont anéantir des milliers d'emplois.» C'est le contraire qui s'est produit. Non seulement le gouvernement actuel n'a pas perdu 50,000, 100,000 ou 200,000 emplois, mais il en a plutôt créé 580,000 nouveaux. Et il s'agit, pour la plupart, d'emplois permanents ou de longue durée par comparaison aux rares emplois temporaires créés par nos prédécesseurs. Ils ont fait travailler des gens à peindre des clôtures, à nettoyer des cimetières et ainsi de suite. Une fois mis à pied, ces travailleurs retournaient vivre des prestations de chômage.

Je me demande si les électeurs du député ont ri de la déconfiture des députés de l'opposition qui conspuaient le gouvernement en novembre 1984. Ils parlaient des risques d'une telle politique et des terribles conséquences qu'elle entraînerait. Depuis que des centaines de milliers d'emplois ont été créés grâce aux mesures prises par le gouvernement, voilà maintenant que l'opposition officielle prétend que ces données sur la création d'emploi sont décalées. Ce phénomène serait l'aboutissement normal de ses propres mesures de faillite qui produiraient maintenant les centaines de milliers d'emplois dont je parle. Les électeurs de mon collègue de Saskatoon-Est ont-ils remarqué cette hypocrisie de la part des députés de l'opposition officielle et admettent-ils l'efficacité exceptionnelle de la politique de notre gouvernement?

M. Ravis: Monsieur le Président, j'ai dit tout à l'heure que nous assistions à une certaine vague de cynisme. Et qui pourrait reprocher à mes électeurs d'être un peu cyniques après tout ce qu'ils entendent de négatif de la part des députés de l'opposition et des médias. On dirait que les bonnes nouvelles ne plaisent à personne. Quand j'observe certaines tendances économiques, que je vois ce qui se passe au pays, je suis fier d'intervenir à la Chambre pour revendiquer, au nom de mes collègues et en mon nom personnel, une part des progrès réalisés. Je crois que mes électeurs sont capables de discerner la vérité eux aussi. Ils assurent que le gouvernement est sur la bonne voie et tout en reconnaissant qu'il n'est pas parfait, ils comprennent qu'il faut lui donner sa chance, car il ne peut pas tout faire du jour au lendemain. Il faut tenir compte du but que nous poursuivons. Voilà le plus important. Que disent les indicateurs économiques? Ils pointent tous dans la même direction: vers le haut. Il y a un regain de confiance dans le pays. Le secteur des petites entreprises en particulier se sent poussé à faire des investissements parce qu'il y a un gouvernement tout neuf à Ottawa.

● (1530)

Le président suppléant (M. Paproski): Je vais donner la parole à la députée de Scarborough-Centre (Mme Browes), puis au député de Kamloops-Shuswap (M. Riis), et ce sera terminé.

Mme Browes: Monsieur le Président, je félicite le député de Saskatoon-Est (M. Ravis) de son exposé d'aujourd'hui, et notamment de la façon dont il a abordé la question de la réduction du déficit et le programme prévu à cette fin. Il a développé des notions telles que le leadership et la confiance. Je pense que c'est le genre de choses auxquelles les Canadiens aspirent.

J'ai été en contact avec de nombreux électeurs de ma circonscription, et j'aimerais vous faire part de quelques-uns de leurs commentaires à ce sujet. L'un de mes électeurs m'a écrit: «Je suis une personne âgée et j'ai écouté Michael Wilson présenter son budget. J'accepte ce budget qui me semble équitable pour toutes les couches de population de notre pays. Il est relativement dur, mais tous les gens raisonnables comprendront que c'est nécessaire pour réduire le déficit». Un autre électeur m'a écrit: «Remerciez s'il vous plaît Mike de ce budget qui garde les pieds sur terre. Heureusement que M. Wilson occupe ce poste critique. Les gens avec lesquels je discute apprécient son courage, sa force, sa persévérance, son intelligence et son dévouement en cette période difficile». Un autre électeur m'a écrit: «C'est un pas dans la bonne direction», et un autre encore: «Il était grand temps».

Ce sont là des exemples des impressions et des commentaires des habitants de la circonscription de Scarborough-Centre. Le député pourrait-il nous dire si cela correspond aux tendances manifestées par les électeurs de Saskatoon-Est?

M. Ravis: Monsieur le Président, la députée ne m'a peut-être pas entendu dire que l'une des expressions qui revenaient le plus souvent à propos du bduget quand j'étais à Saskatoon la semaine dernière était la suivante: «Il était grand temps». D'un autre côté, tout le monde trouve la pilule dure à avaler, le fait que nous soyons bien obligés d'admettre la réalité et d'augmenter les taxes, mais ils disaient tous qu'il était grand temps.

M. Attewell: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je ne suis pas parfaitement au courant du Règlement de la Chambre, mais je crois que le député de Saskatoon-Est a parlé environ 22 minutes, et que normalement 50 p. 100 du temps est réservé aux commentaires et aux questions. Votre Honneur consentirait-il à une petite prolongation pour que je puisse lui poser une question dans la mesure où il a dépassé son temps?

Le président suppléant (M. Paproski): J'ai laissé un peu trop de temps au député de Saskatoon-Est (M. Ravis), et j'ai aussi déjà laissé la période des questions et commentaires dépasser un peu les dix minutes prévues. J'accorderai maintenant la parole au député de Kamloops-Shuswap (M. Riis). Beaucoup d'autres députés désirent intervenir dans le débat sur le budget. Le député aurait-il l'obligeance de se rasseoir? Je veux bien être indulgent en ce qui concerne la durée des interventions, mais il y a d'autres députés qui veulent participer au débat. Je permettrai au député de Kamloops-Shuswap de poser une brève question, et ce sera tout pour cette intervention, je suis désolé. Nous poursuivrons ensuite le débat.

M. Riis: Monsieur le Président, je vous sais gré de me permettre de poser une brève question au député de Saskatoon-Est (M. Ravis). Aujourd'hui, au cours de la période des questions, le député de Yorkton-Melville (M. Nystrom) a demandé au ministre de l'Agriculture (M. Wise) s'il avait été favorable à la suppression du crédit d'impôt à l'investissement pour les agriculteurs, ce qui aura réellement pour effet de les priver de 150 millions de dollars. Étant donné l'intérêt que le député porte aux agriculteurs, a-t-il appuyé la suppression du crédit d'impôt à l'investissement pour les agriculteurs productifs?

M. Ravis: Monsieur le Président, comme le sait le député de Kamloops-Shuswap, je ne fais pas partie du cabinet et je n'ai donc pas été consulté sur ce point. Il comprend sûrement très bien certaines des mesures annoncées dans le budget à l'intention du secteur agricole, par exemple les hypothèques basées sur les prix des produits agricoles et l'octroi d'une certaine aide aux agriculteurs aux prises avec de graves difficultés financières grâce aux comités d'examen de leur situation financière. Il ne fait aucun doute que la situation est difficile dans le secteur agricole, comme elle l'est dans le secteur de la petite entreprise et dans celui des sociétés. Tout le monde doit porter une part du fardeau. Ceux qui ont le plus de difficultés financières recevront le plus d'aide, et je pense que nous nous attaquons . . .

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé.

[*Français*]

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard-Anjou): Monsieur le Président, j'aimerais profiter de cette occasion pour discuter de ce Budget qui a augmenté les taxes . . . la plus forte augmentation de taxes depuis la Deuxième Guerre mondiale.

Aujourd'hui, j'aimerais concentrer mes efforts sur la petite entreprise. Depuis le 4 septembre 1984, le gouvernement conservateur, dans sa réthorique, dit toujours qu'il a fait des choses très importantes, très intéressantes pour la petite entreprise.

Tout d'abord pour nous situer, j'aimerais faire un peu l'historique de ce qu'est la petite entreprise. La petite entreprise, c'est un secteur robuste. L'entreprise, petite et moyenne, est essentielle à la création continue d'emplois et à la croissance économique du Canada. En fait, on a évalué que ce secteur a fourni 70 p. 100 de la création d'emplois au Canada entre 1979 et 1980 et pratiquement toute la création d'emplois, si la période est prolongée, pour englober la récession 1980 à 1982. En outre, monsieur le Président, 90 p. 100 au moins des entreprises au Canada sont petites et moyennes, et elles constituent plus de 30 p. 100 du Produit national brut du pays.

Souvent, nous nous faisons dire que les libéraux n'ont rien fait pour la petite entreprise, qu'ils ne comprennent pas les petits entrepreneurs. Voilà, j'aimerais mentionner quelques programmes qu'on a mis sur pied quand les libéraux étaient au pouvoir.

De 1980 au budget d'avril 1983, on a pris de nombreuses autres initiatives visant à aider le secteur des petites entreprises. Je décrirai certains des nombreux programmes et mesures. Le programme de promotion à la sous-traitance avec les entreprises canadiennes (août 1980). Ce programme visait à donner aux petites entreprises canadiennes une chance accrue de présenter des offres de sous-traitance portant sur des contrats importants adjugés à des fournisseurs principaux du gouvernement fédéral.

Le taux d'imposition réduit pour la petite entreprise, en 1972, et c'était un gouvernement libéral, et pour la première fois, un gouvernement conservateur réduit justement l'écart des taux d'imposition pour les grandes et les petites sociétés. Et je parlerai de cela un peu plus tard en détail.

Monsieur le Président, c'est dans le budget de novembre 1981 qu'on apportait la dernière modification. On a augmenté le montant de la déduction d'impôt de $150,000 à $200,000, et le plafond global de $750,000 à un million de dollars. Aujourd'hui encore, on a ce plafond de $200,000. Ce sont des mesures libérales qui ont été apportées pour la petite entreprise.

En reconnaissance de l'importance considérable dans le secteur de la petite et moyenne entreprise, l'honorable Marc Lalonde a pris des mesures touchant . . . dans le cadre des deux derniers budgets. Les deux budgets combinés d'avril 1983 et février 1984 offrent des encouragements fiscaux et prévoient des nouvelles dépenses de plus de 2,2 milliards de dollars pour 1984-1985 et 1,8 milliard de dollars pour 1985-1986, 1,4 milliard de dollars pour 1986-1987.

Monsieur le Président, je pourrais continuer et même, comme tantôt, mon honorable collègue de l'autre côté lisait des lettres en faveur du ministre des Finances, si le Règlement de la Chambre le permettait, on pourrait lire, nous de l'opposition, des lettres peut-être pendant une semaine. Mais je n'ai pas l'intention de le faire, et je vais voir tout de suite ce que nous propose le budget conservateur du 26 février 1986.

Tout d'abord, monsieur le Président, on a eu l'abolition de la réduction de 3 p. 100 sur l'inventaire. Cela affecte beaucoup la petite entreprise, monsieur le Président.

Quand on pense, disons, même le petit dépanneur du coin qui doit avoir $25,000 à $30,000 de stock dans son magasin pour fonctionner, il y a une perte d'impôt, et en plus de cela, monsieur le Président, la réduction de 3 p. 100 d'inventaire qui s'applique immédiatement tandis que la petite réduction du taux d'impôt s'applique en avril 1987 et les 3 p. 100 des autres taxes s'appliquent au 1er janvier 1987.

Maintenant un autre coup de matraque à la petite entreprise: Élimination du paiement différé. Vous savez, monsieur le Président, quand une petite entreprise commence, surtout la première année, on a toujours des problèmes de fonds de roulement, et qu'est-ce qui arrive? Les propriétaires, les actionnaires, les dirigeants de ces petites entreprises ne se prennent qu'un petit salaire, pour un certain temps ils ne prennent même pas de salaire afin de réussir à faire leurs paiements et développer leur jeune petite entreprise.

• (1540)

Je parle de cela parce que comme comptable souvent on faisait cette planification-là. A la fin de l'année, le comptable qui s'asseoit avec le propriétaire de la petite entreprise et qui fait son premier bilan, il constate que les salaires sont bas, il constate qu'ils n'ont pas pris assez de salaire, et afin d'équilibrer le bilan, afin que ses états financiers soient présentables, soient comparatifs, il propose de se payer un boni, il propose de se payer une commission afin que les profits de cette entreprise soient raisonnables, soient comparables aux industries ou commerces où se situe une telle entreprise. Ces mesures permettaient aux jeunes petites entreprises de retarder les paiements

d'impôt pour un an. Aujourd'hui, depuis le 26 février, ce n'est pas possible. Le ministre des Finances (M. Wilson) a décidé de donner un coup de matraque. Non, vous ne ferez pas cela, il faut que vous payiez si vous voulez réduire ce boni-là, cette commission-là, il faut que vous le payiez dans 180 jours. Bien sûr que toutes les grandes sociétés, quand elles déclarent des bonis ou des commissions, elles paient dans 180 jours, mais pas la petite entreprise.

Un autre coup de matraque, monsieur le Président: la surtaxe de 3 p. 100 pour tout le monde. Cela aussi touche plus particulièrement les «petits» de la petite entreprise, ceux qui ne sont pas incorporés, ceux qui sont en société enregistrée. Voilà, ils ont à payer 3 p. 100 de surtaxe à partir de janvier 1987, tandis que la grande société, qui en paye actuellement 5 p. 100, à partir du 1er janvier 1987, elle paiera 3 p. 100, une réduction de 2 p. 100. Il enlève de la grande société et charge le contribuable canadien, à la petite entreprise. Voilà les effets de ce budget conservateur, monsieur le Président.

Maintenant que je viens d'expliquer la surtaxe, passons à l'abattement du taux d'imposition pour les sociétés. Monsieur le Président, quand le Canada s'est doté de la réforme fiscale dans les années 1970, il était bien établi qu'il y avait un écart d'imposition fiscale entre la grande société et la petite société. Cet écart était bien établi, il y avait une déduction pour la petite entreprise de 21 p. 100. On calculait, on avait . . . Le ministre des Finances parle de simplifier la déclaration d'impôt, mais j'aimerais voir comment il va nous présenter cela. Actuellement la T-2, la déclaration d'impôt pour corporations, monsieur le Président, on a un taux fixe de 46 p. 100 pour toutes les compagnies, on enlève la déduction à la petite entreprise de 21 p. 100, on enlève le taux d'abattement pour l'impôt provincial et on arrive au taux de 15 p. 100.

Dans le budget du 26 février, le ministre des Finances décide d'abaisser le taux de 15 à 13 p. 100, mais pas tout de suite, dans deux ans, 1 p. 100 au 1er avril 1987, 1 p. 100 au 1er avril 1988, mais en même temps il décide d'abaisser le taux d'impôt des grandes sociétés de 36 p. 100 à 33 p. 100, 3 p. 100. Vous voyez, la petite entreprise, 2 p. 100, la grande entreprise, 3 p. 100. C'est cela la justice sociale.

[*Traduction*]

Est-ce juste dans l'esprit du gouvernement? Il parle de justice. Pourquoi, monsieur le Président, les grandes entreprises obtiennent-elles une réduction de 3 p. 100 et les petites entreprises une réduction de 2 p. 100? Ce n'est pas tout.

Les grandes entreprises de fabrication reçoivent une réduction d'impôt de 4 p. 100 et les petites entreprises de fabrication, de 2 p. 100. Est-ce juste? Les petites entreprises ont été les seules à créer des emplois pendant toutes les années de crise. Ce n'est pas elles que le gouvernement récompense, mais les grandes entreprises.

Voilà à quel point le budget est juste, monsieur le Président! Voilà pourquoi le ministre des Finances (M. Wilson) a répondu hier à mes questions que le parti progressiste conservateur était le parti de la petite entreprise. Voilà tout le cas qu'il en fait! Il n'est pas le parti de la petite entreprise; il est celui de la grande entreprise.

[*Français*]

Monsieur le Président, il a aboli le crédit à l'investissement. Bien sûr que cela a aidé aussi la petite entreprise et surtout cela a aidé les gens à investir dans la petite entreprise. Mais il l'a aboli.

Parlons un peu de la taxe de vente fédérale. J'aimerais tout de suite me référer à l'industrie de la construction, industrie très vitale pour notre pays. Savez-vous qu'en huit mois, elle a reçu 8 p. 100 d'augmentation de taxe de vente fédérale. Il n'y en avait pas avant. Depuis le budget du mois de mai, on a commencé à taxer les produits de la construction, et aujourd'hui, on a une taxe de 8 p. 100 pour la construction. De novembre 1984 à aujourd'hui, la taxe fédérale a augmenté de 3 p. 100. Est-ce que cela est juste?

[*Traduction*]

Est-ce juste? C'est le boniment que les députés gouvernementaux racontent pour vendre le budget. Ils devraient se demander si une hausse de 3 p. 100 de la taxe de vente fédérale en 16 mois est juste.

Quand les progressistes conservateurs étaient dans l'opposition, ils jetaient les hauts cris et qualifiaient toute hausse de la taxe de vente de blâmable et d'injuste. Ils n'avaient pas sitôt pris le pouvoir qu'ils augmentaient la taxe fédérale de 1 p. 100.

Voyons ce qui s'est passé au cours de la période de consultation préalable. Le ministre des Finances avait dit qu'avant de préparer le budget, ils consulterait pour savoir exactement ce que les gens voulaient et pour répondre aux attentes de tout le monde.

[*Français*]

Monsieur le Président, la Fédération canadienne des entreprises indépendantes . . . il y avait aussi parmi tant d'autres choses, mais une qui était très intéressante, elle avait proposé que des dépenses associées à un développement de l'entreprise potentiel devaient être déductibles en vertu de la Loi de l'impôt. C'est vrai. Si une entreprise déjà en cours fait des démarches pour ouvrir une succursale, ce sont des dépenses déductibles. Pourquoi un contribuable qui décide, demain matin, de se chercher un local, d'essayer de signer un contrat, d'essayer d'ouvrir une petite entreprise et si, à la fin, cela ne marche pas, pourquoi ces dépenses ne devraient-elles pas être considérées comme dépenses déductibles d'impôt? C'est ce qui est demandé dans la consultation de la Fédération canadienne des entreprises indépendantes. Il n'y a rien de cela dans le budget.

L'Organisation des petites entreprises canadiennes demandait aussi que les propriétaires, les membres et les associés d'une petite entreprise puissent investir dans un plan d'épargne-retraite dans leur petite entreprise. L'année passée, dans le budget de mai, le ministre des Finances a permis que des fonds soient investis dans la petite entreprise à condition que ni le propriétaire, ni les membres de sa famille, ni ses associés ne mettent de l'argent dans ces fonds-là.

Monsieur le Président, on sait très bien, la petite entreprise n'a pas de conseil d'administration ni de direction. C'est le propriétaire, ce sont les membres de la famille ou ce sont ses associés. Comment voulez-vous que la grande entreprise, les grands financiers puissent investir dans la petite entreprise quand la première chose qu'on vous demande, c'est: Est-ce que vous avez des projections pour cinq ans? Est-ce que vous avez des états financiers pour les derniers cinq ans? Est-ce que vous avez calculé un «paquet» de choses? Pensez-vous que la vraie petite entreprise, les petits de la petite entreprise ont des projections pour cinq ans, qu'ils ont le temps de faire des projections pour cinq ans? Ils travaillent jour et nuit: ils sont livreurs, chauffeurs, directeurs, secrétaires et comptables; ils doivent tout faire. Pour ces gens-là, il n'y a rien dans ce budget.

Monsieur le Président, j'aimerais aussi citer quelques commentaires que nous avons eus le soir du budget de la part de ces organismes et dire la façon dont ils voyaient ce budget.

[*Traduction*]

Voyons d'abord ce qu'a dit l'Association des constructeurs canadiens. Il n'y avait pas de surprises dans le budget. D'après Bill Nevins, l'augmentation de 1 p. 100 de la taxe fédérale de vente à partir du 1er avril est un grave problème pour le bâtiment. Elle risque de coûter 75 millions à ce secteur. M. Nevins était tout bouleversé de ne pas avoir été prévenu longtemps à l'avance de cette hausse.

[*Français*]

Cela, c'est un autre problème dans le domaine de la construction, monsieur le Président, et nous l'avons débattu maintes fois ici, à la Chambre. On signe des contrats à long terme, mais on augmente les taxes tout de suite. Une fois les contrats signés, comment les entrepreneurs feront-ils pour percevoir cette taxe?

• (1550)

[*Traduction*]

L'association a dit que les entrepreneurs travaillaient à des prix fixes. Par conséquent, les contrats qui ont déjà été signés ne tiendront pas compte de cette augmentation. Les entrepreneurs devront retirer cette augmentation de leurs bénéfices. Le secteur du bâtiment a subi trois augmentations de taxes depuis mai: le 1er juillet 1985, le 1er janvier 1986 et le 1er avril 1986. Étant donné que les projets de construction mettent un, deux voire trois ans à se réaliser et que les soumissions sont faites longtemps à l'avance, les entrepreneurs doivent payer les augmentations de leur poche.

Le budget ne favorise pas la fragile reprise des affaires amorcée en 1985. Le rythme de progression des investissements des entreprises ralentira. Le ministre des Finances a prévu dans son budget qu'il serait de 7 p. 100 et Statistique Canada a prévu hier un taux de 2.5 p. 100. Le député rit. Ce sont les chiffres de Statistique Canada.

L'Association des constructeurs canadiens a dit par ailleurs que le budget n'établit pas de cadre constructif pour les entreprises. La suppression progressive du crédit d'impôt à l'investissement, la suppression de la déduction relative aux stocks et une surtaxe de 3 p. 100 imposée aux sociétés n'aideront pas l'industrie; elles ralentiront la reprise.

Le soir du budget, Tim Bennet, de la Fédération canadienne des entreprises indépendantes, a dit que les taux d'intérêt devaient baisser pour que le budget du ministre des Finances porte ses fruits. La suppression de la déduction de 3 p. 100 relative aux stocks nuira à toutes les petites entreprises ayant des stocks importants comme les concessionnaires d'automobiles, les concessionnaires de matériel agricole et les bijoutiers. La surtaxe de 3 p. 100 sur l'impôt sur le revenu fera du tort aux petites entreprises individuelles et aux petites sociétés.

La fédération aurait souhaité que les propriétaires soient tenus de conserver les biens immobiliers pendant au moins un an pour avoir droit à l'exemption sur les gains en capital. Elle aurait aimé que le plafond des cotisations aux régimes de pension privés soit fixé à $5,000 par an de façon à éliminer une échappatoire qui coûte trop cher au gouvernement. La fédération estimait qu'il aurait fallu lever les restrictions empêchant d'investir plus de 50 p. 100 des REER dans la PME pour permettre aux investisseurs de placer leur argent dans leur propre entreprise ou celle d'un parent ou d'un ami.

Geoffrey Hale de la Canadian Organization of Small Business a déclaré qu'il aurait fallu réviser l'exemption sur les biens en capital pour la réorienter vers les investissements à long terme. Il a ajouté que la réduction du déficit dépendait totalement du taux d'investissement. Tout le monde est de cet avis.

Contrairement à ce qu'on a pu croire au départ l'impôt sur les sociétés augmente comme en témoignent l'élimination de la déduction de 3 p. 100 relative aux stocks, et du crédit d'impôt à l'investissement général, à compter du 1er janvier 1987, ainsi que les restrictions relatives aux déductions pour rémunération non payée qui permettraient de différer l'impôt. Selon M. Hale, ce budget ne prévoit rien pour la petite entreprise prospère. La surtaxe de 3 p. 100 sur le revenu supprime tous les avantages pour les entreprises individuelles et les sociétés de personnes.

Le soir du budget, le Conseil canadien du commerce de détail a été déçu, mais pas surpris. Ce qui l'ennuyait, c'est que le gouvernement considère le déficit comme un problème d'argent plutôt qu'un problème de dépenses et qu'il va chercher cet argent dans les poches des contribuables. Le gouvernement espère que l'emploi et les dépenses de consommation vont nettement augmenter. Le consommateur a été touché deux fois, une fois par la taxe de vente, et de nouveau par la surtaxe sur le revenu. Le gouvernement parie gros sur les prix et les dépenses de consommation. La hausse de la taxe de vente risque d'avoir des répercussions négatives sur l'activité économique.

Le Conseil du commerce de détail a trouvé surprenant que le gouvernement laisse la taxe de vente augmenter de 10, 11 et 12 p. 100 après s'être inquiété de voir le gouvernement libéral la porter de 8 à 9 p. 100. Le Conseil a également trouvé inquiétant que la déduction relative aux stocks soit supprimée immédiatement alors que la réduction du taux d'imposition des sociétés n'entrera en vigueur que l'année prochaine. Il estime que le commerce de détail a été durement touché.

Ce n'est pas un budget équitable, monsieur le Président.

[*Français*]

Ce n'est pas un budget juste et c'est la preuve qu'un contribuable qui gagne $40,000 doit payer une augmentation de $812, et un qui gagne $150,000 reçoit une réduction de $5,470. Ce n'est pas juste, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Paproski): Questions et commentaires. L'honorable député de Don Valley-Est (M. Attewell) et de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart).

[*Traduction*]

M. Attewell: Monsieur le Président, je n'en crois pas mes oreilles lorsque j'entends les remarques du député de Saint-Léonard-Anjou (M. Gagliano). Je n'ai pas pu m'empêcher de le comparer à un pyromane donnant un cours sur la prévention des incendies. Le député appartient à un parti qui a presque ruiné le pays. Ses observations et celles du député de Gander-Twillingate (M. Baker), qui a pris la parole l'autre jour, sont un bon exemple de déformation des faits à la Chambre.

Le député de Gander-Twillingate a dit que sous le gouvernement conservateur, la dette publique a augmenté de 23 p. 100 depuis septembre 1984. Cela me pousse à faire une autre comparaison. Prenez le cas d'un feu de forêt qui a détruit 3,000 acres. Lorsque les pompiers arrivent, il leur faut plusieurs jours pour enrayer l'incendie, et pendant ce temps, 1,000 acres de plus brûlent. Les pompiers en sont-ils responsables? Bien sûr que non. Les responsables, ce sont ceux qui ont mis le feu. Les Canadiens ne vont pas se laisser duper par ces beaux discours transparents sur les événements récents.

Les Canadiens n'oublieront pas que nous avons connu notre dernier excédent en 1969-1970. Ils n'oublieront pas qu'en 1975, le parti libéral a créé un déficit de 5.7 milliards, lequel est passé à 10 milliards deux ans plus tard. Les Canadiens n'oublieront pas qu'en 1982-1983, le déficit a atteint 23.9 milliards de dollars, ni qu'à l'époque où le parti du député était au pouvoir, il a accumulé le plus gros déficit que notre pays ait jamais connu, soit 36.9 milliards en 1984-1985. Les Canadiens sont conscients de la réalité.

Je voudrais m'inscrire en faux contre certaines remarques que le député a faites au sujet de la justice de ce budget. Il est très juste, à mon avis. En réalité, je dois à nouveau féliciter le ministre des Finances d'avoir réalisé cet équilibre, non seulement entre les sociétés et les particuliers, mais également entre ces derniers.

Le budget renferme de très bonnes mesures pour les personnes dans le besoin, mais, comme il se doit, le député refuse de le voir. Il y a un équilibre entre les impôts et les réductions de dépenses selon un rapport de 70 à 30. L'exposé financier de novembre 1984, le budget de mai 1985 et le budget actuel ont continuellement cherché à réaliser l'équilibre. La meilleure preuve en est que nous avons créé 580,000 emplois en seulement 18 mois. Le chef du député a prévu une perte de 200,000 emplois.

J'exhorte le député à faire une évaluation plus approfondie du budget et à faire preuve d'humilité en pensant aux problèmes que son parti a créés dans notre pays. Je lui conseille de lire attentivement le budget. Sauf erreur, il est comptable et il pourra voir à quel point il est juste.

Le député a laissé entendre qu'en raison de la surtaxe, la diminution du taux d'imposition de la petite entreprise, qui passe de 15 à 13 p. 100, ne se fera pas sentir. Il sait que ce n'est pas exact. C'est 3 p. 100 de 15 p. 100. En somme, 0.45 p. 100. Cela n'élimine pas entièrement l'avantage accordé aux petites entreprises. Je lui recommande de faire preuve d'un peu plus de réalisme et d'honnêteté quand il parle de l'efficacité du budget.

• (1600)

M. Gagliano: Monsieur le Président, les députés conservateurs parlent uniquement de la réduction du déficit. S'ils voulaient vraiment le réduire, pourquoi ont-ils donné deux milliards à ceux qui avaient des dépôts supérieurs à $60,000 dans certaines banques? Pourquoi ont-ils accordé deux milliards de dollars aux multinationales? Pourquoi ont-ils accordé une exonération fiscale de un milliard aux frères Reichmann? Cette année, ils n'ont réduit le déficit que de quatre milliards, mais il y a six mois ils ont fait don de cinq milliards de dollars. Voilà pour les paroles creuses des députés conservateurs.

Je suis d'accord avec lui au sujet de la taxe d'inventaire de 3 p. 100. Toutefois, une chose m'irrite au sujet du budget et de l'impôt sur le revenu des sociétés et je voudrais bien que le député m'explique un jour pourquoi le ministre des Finances a réduit l'impôt sur le revenu des grandes sociétés de 3 p. 100 et celui des petites entreprises de 2 p. 100. Pourquoi a-t-il réduit la taxe de fabrication perçue des grandes sociétés de 4 p. 100 et seulement 2 p. 100 en ce qui concerne les petites fabriques? Voilà pourquoi je dis que le budget est injuste. Le gouvernement affirme que les petites entreprises sont à la base de toute relance. Ce sont les petites entreprises qui créent les emplois. Pourquoi alors accordons-nous davantage . . .

M. Attewell: Est-il injuste de créer d'autres emplois?

M. Gagliano: . . . aux grandes sociétés?

[*Français*]

M. Malépart: Monsieur le Président, le député conservateur tantôt qui vient de parler me fait penser à son chef. C'est vrai que le budget est juste: le budget est juste et bon pour les riches, le budget, il n'y a rien dedans pour les pauvres, et le budget attaque la classe moyenne. Voilà la vérité, monsieur le Président. J'aimerais que mon collègue me dise, et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) est ici, ce qu'il pense de la mesure du crédit d'impôt anticipé de $300 qui est permis seulement à un pourcentage des familles canadiennes qui reçoivent ce crédit d'impôt. Présentement, il y a 1,538,000 familles qui reçoivent le plein crédit d'impôt-enfant et le gouvernement, par une décision magique et inhumaine, a décidé que seulement 1 million de familles recevront le crédit d'impôt anticipé de $300 et 538,000 familles seront obligées d'être à la merci des «chums» des conservateurs, les escompteurs d'impôt, qui escroquent l'argent pour les pauvres. Comment le député peut-il nous expliquer qu'un député conservateur puisse dire que c'est un budget riche?

M. Gagliano: Monsieur le Président, mon collègue de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart) a parfaitement raison. C'est une mesure discriminatoire. Elle permet à un certain nombre de recevoir un certain montant à l'avance et oublie toute une grande partie. A cela j'aimerais ajouter, monsieur le Président, que l'année dernière déjà on a établi que ceux qui avaient droit au crédit d'impôt-enfant devaient gagner $23,500. Cette année, avec la charité de $50, on augmente de 1 p. 100 la taxe de vente fédérale, mais là il dit: on va vous faire une petite charité; pour récompenser cela, on va vous donner $50 par adulte et $25 par enfant, mais il dit à tous ceux qui gagnent $15,000 et moins, en bas du seuil de la pauvreté. Alors, cela c'est encore un autre bel exemple que ce budget n'est pas juste, et le gouvernement fera tout en son possible et inviter tous les députés conservateurs à vendre ce budget, mais à la fin il ne

réussira pas parce que, de plus en plus, les gens comprendront que ce budget n'est pas juste.

[*Traduction*]

M. Brisco: Monsieur le Président, je voudrais formuler deux ou trois observations, puis poser une question. Il vaut habituellement la peine d'écouter les observations de l'opposition au cas où il s'y trouverait des perles de sagesse qui éclairent les choses d'un jour nouveau, des idées nouvelles de changement qui nous auraient échappées. Le rôle de l'opposition est en effet de proposer des solutions de rechange. Je le regrette infiniment, mais je n'ai pas entendu exposer une seule solution de rechange ni une seule proposition utile. Je n'ai entendu proférer que des critiques contre un budget que les gens en général ont trouvé bon, y compris M. Bulloch auquel le député a fait allusion. Le député n'a-t-il pas regardé l'entrevue télévisée de son propre chef, au cours de laquelle le journaliste à dit: «M. Turner, ne conviendrez-vous pas en fin de compte que c'est là un bon budget?». Le député devrait aussi lire la rubrique de Jeffrey Simpson, dans le *Globe and Mail* de mercredi. Cela lui donnerait une excellente idée de ce que les Canadiens pensent de ce budget.

M. Gagliano: Quel journal devrais-je consulter? Le *Globe and Mail* ou *La Presse?* Ils disent tous la même chose. Le *Financial Post?*

M. Brisco: Pourquoi ne pas nous faire une proposition utile?

M. Gagliano: Si vous tenez à réduire l'impôt sur le revenu des sociétés, pourquoi ne pas en faire bénéficier également toutes les entreprises? Pourquoi défavoriser la petite entreprise par rapport à la grande?

M. Brisco: Ne raisonnez pas. Dites-nous seulement comment faire.

M. Gagliano: Ma foi, si vous décidez de . . .

Le président suppléant (M. Paproski): Ici prend fin la période des questions et des observations. Comme il est 16 heures . . .

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

Le président suppléant (M. Paproski): En conformité de l'article 46 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: l'honorable député de Lévis (M. Fontaine)—L'économie—Le Conseil du patronat du Québec—Le déficit—La position du gouvernement; l'honorable député de Don Valley-Est (M. Attewell)—Le terrorisme—Les mesures de sécurité internationales—La position du Canada; l'honorable député de Saint-Léonard-Anjou (M. Gagliano)—L'assurance-chômage—Les difficultés auxquelles doivent faire face ceux qui prennent une préretraite. *b*) La portée du règlement.

ORDRES INCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Wilson (Etobicoke-Centre): Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

L'hon. Robert C. Coates (Cumberland-Colchester): Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir participer à ce débat et signifier que j'appuie fortement les mesures que le ministre des Finances (M. Wilson) propose dans ce budget, de même que l'orientation qu'il a donnée à notre pays depuis qu'il est ministre des Finances. C'est la troisième initiative majeure qu'il prend. La première était en novembre 1984. Il a alors présenté un programme dans lequel il se montrait fermement résolu à lutter contre notre horrible déficit. Il allait remettre de l'ordre dans nos finances afin que nous-mêmes et les générations futures puissions en bénéficier à longue échéance. Il nous a donné un budget l'année dernière et encore un autre maintenant. Nous avons mis le cap dans la bonne direction et nous sommes à même de montrer aux Canadiens que les impôts supplémentaires que nous allons exiger d'eux ne sont rien à côté des compressions que nous ferons en vue de réduire l'emprise du gouvernement dans leur vie personnelle. Par conséquent, à mesure que nous approchons de la nouvelle décennie, les Canadiens comprendront qu'ils ont à la barre de leur économie un homme qui saisit parfaitement tous les rouages financiers du pays. Les mesures qu'il a prises ne peuvent que profiter à long terme à l'ensemble des Canadiens.

Dans une question posée à un député de l'opposition, quelqu'un a dit que 70 p. 100 de la réduction du déficit proviendraient des compressions imposées aux services gouvernementaux. C'est donc dire que tous les Canadiens profiteront du dégonflement de la bureaucratie. A long terme, nous allons faire ainsi des économies si bien que, à la longue, les contribuables auront moins d'impôts à payer. Pour moi qui viens de la région de l'Atlantique, je peux dire qu'à part le premier ministre actuel (M. Mulroney), un seul autre a pris à cœur nos problèmes économiques et a su trouver des mesures innovatrices et profitables à long terme à notre région. C'était John Diefenbaker. Les années Diefenbaker furent de bonnes années pour notre région. Je vois dans ce budget une nouvelle façon de penser, une pensée innovatrice, de vrais programmes qui promettent des améliorations à long terme aux habitants de la région atlantique. Je félicite non seulement le ministre des Finances, mais aussi le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) et d'autres ministres qui ont pris le temps de mettre sur pied ces nouveaux programmes innovateurs. Je sais que ceux-ci auront un effet d'entraînement qui favorisera l'éclosion de nouvelles industries dans notre région et la création de nouveaux emplois permanents.

• (1610)

Je félicite également le ministre de l'Agriculture (M. Wise), qui est ici, et je tiens à lui dire que je suis heureux de l'attention personnelle qu'il a accordée aux problèmes de la région atlantique. Je le félicite de l'esprit d'innovation dont sont empreints les programmes qu'il a proposés. Le secteur agricole pourra dire qu'il a, de nouveau, un ami à Ottawa qui présente des plans et des programmes qui auront des avantages à long terme.

Il y a beaucoup de problèmes dans les Maritimes. Le ministre de l'Agriculture a besoin de l'aide de tous les députés de la Chambre. Nous avons toujours besoin d'une aide pour les grains de provende, mais également d'un nouveau programme pour en développer la culture, ce que le ministre envisage actuellement de façon très positive. Je l'en félicite, mais, en attendant que ces nouvelles initiatives concernant la production de grains de provende donnent des résultats, nous continuerons à avoir besoin de la subvention. Cela permettra à notre secteur agricole de maintenir les prix de production à un niveau suffisamment bas pour concurrencer de façon juste et équitable les autres denrées agricoles produites au pays. J'ai eu de nombreuses réunions avec le ministre et j'ai pu constater qu'il était au fait de tout ce qui se passe dans son ministère. J'ai remarqué qu'il voyait d'un œil favorable les revendications de nos agriculteurs et je le félicite du travail accompli.

Je voudrais à présent consacrer quelques minutes à la situation dans la région de l'Atlantique, et notamment aux mesures prises par le ministre des Finances dans son budget, qui se solderont par de nouveaux emplois, de nouveaux débouchés et la mise en œuvre de projets nouveaux pour nos concitoyens. Le Programme Entreprise Atlantique est l'une des mesures les plus importantes qui aient été prises. Il est destiné à favoriser la croissance du secteur privé, l'essor économique, à créer des emplois et à diversifier la base économique dont nous avons besoin dans cette région du pays.

Ce n'est là que la dernière d'une série de mesures que le gouvernement a prises, depuis son élection en septembre 1984, pour venir en aide à cette région du pays. Pendant cette période, le gouvernement fédéral a engagé la somme de 1.5 milliard de dollars pour encourager l'expansion économique de la région de l'Atlantique. Quelque 611 millions de dollars ont été consacrés à Terre-Neuve, 90 millions à l'Île-du-Prince-Édouard, 372 millions à la Nouvelle-Écosse, 328 millions au Nouveau-Brunswick, et 100 millions à la côte atlantique du Québec. Notre gouvernement n'a pas fait des promesses en l'air. Nous avons pris des dispositions pour créer de l'emploi et stimuler l'économie dans la région de l'Atlantique. Les mesures budgétaires annoncées par le ministre des Finances étaient annonciatrices d'une croissance plus vigoureuse dans la région. Les programmes proposés dans le budget redonnent de l'espoir et tiennent compte des besoins spéciaux de notre région. Ils encourageront les investissements et l'installation dans la région d'employeurs nouveaux, et ils aideront les entreprises existantes à prendre de l'expansion.

Le Programme Entreprise Atlantique constitue la nouvelle initiative que le gouvernement fédéral a jugée nécessaire pour donner un avantage à la région de l'Atlantique. Il tirera parti des points forts du secteur privé, car nous croyons que c'est là la façon d'atteindre la croissance économique à long terme nécessaire à la région.

Il se divise en deux grands volets. Il y a tout d'abord des garanties de prêt pour les entreprises qui ont besoin de capital pour s'établir ou prendre de l'expansion. En vertu du programme, on garantira 85 p. 100 au plus des prêts assurant le capital si important pour une entreprise qui démarre ou en pleine expansion. En outre, le programme permettra d'offrir à moindres coûts du capital pour le lancement ou l'expansion d'entreprises. Les taux d'intérêt seront ainsi réduits de 6 p. 100 au plus. Cela pourrait permettre à une entreprise marginale de devenir rentable.

Ainsi, un chef d'entreprise pourra profiter d'un taux pouvant aller jusqu'à 7 p. 100 au lieu de 15 p. 100, par exemple, en décidant de procéder au lancement ou à l'expansion d'une entreprise dans notre région. C'est un énorme encouragement pour un chef d'entreprise qui pense soit s'établir dans la région de l'Atlantique soit donner de l'expansion à son entreprise établie à cet endroit. Il s'agit d'un programme important qui permettra d'offrir des garanties de prêt s'élevant à 1 milliard de dollars. Le secteur privé pourra ainsi être viable, ce qui est essentiel à la région de l'Atlantique.

Le Programme Perspectives Atlantique est une autre initiative fédérale qui rapportera énormément à la région. Il s'agit d'une série de mesures spéciales tendant à accroître de façon marquée les achats pour le secteur public dans la région de l'Atlantique au cours des quatre prochaines années.

Je tiens à féliciter le ministre des Approvisionnements et des Services (M. McInnes), un nouveau ministre, d'avoir pris en main son ministère et d'avoir mis en œuvre un programme comme celui-là qui devrait être extrêmement utile à notre région. Ce qu'il espère faire, c'est accroître les achats dans la région de l'Atlantique de 1.6 milliard de dollars à 2.2 milliards de dollars, soit une augmentation de près de 40 p. 100 ou 600 millions de dollars en termes réels, ce qui permettra de créer en moyenne 5,000 nouveaux emplois par an.

C'est cela qui est en jeu. C'est notre objectif lorsque nous prenons des mesures, de créer des emplois réels et concrets pour les gens. Pendant longtemps, j'ai siégé ici dans l'opposition et j'ai vu l'ancien gouvernement tenter de régler tous les problèmes à coups de dollars et mettre en œuvre des programmes que je qualifie de trompeurs, car tous les intéressés se faisaient avoir. Ainsi, les gens engagés étaient des dindons de la farce car ils touchaient 10 à 12 semaines de prestations d'assurance-chômage, puis ils restaient 40 semaines à ne rien faire et ils n'avaient ainsi plus droit aux prestations par la suite. Ils étaient prisonniers du syndrome de l'assurance-chômage, puisqu'ils ne pouvaient pas vraiment améliorer leur sort et n'avaient aucun espoir d'y parvenir. Pour notre part, nous créons des emplois permanents à long terme pour les gens plutôt que les faux emplois de l'ancien gouvernement Trudeau. Les libéraux étaient des fourbes, et c'est pourquoi ils ont été défaits et ne seront pas reportés au pouvoir.

M. Epp (Provencher): Bravo!

M. Coates: Monsieur le Président, je tiens à signaler que le ministre de l'Expansion industrielle régionale a été l'un de ceux qui a permis d'établir un nouveau climat de confiance dans la région de l'Atlantique. Il a fait preuve d'un grand dynamisme. Il s'est rendu au Cap-Breton qu'entretenait l'ancien ministre de tout, représentant la circonscription de Cape Breton Highlands-Canso, qui s'est servi de l'argent du contribuable pour construire des pistes à Port Hawkesbury, afin que son avion privé puisse y atterrir, alors que tous les gens de l'endroit devaient se contenter d'emplois de six à huit semaines.

Nous disposons maintenant de programmes favorables à long terme qui ont suscité l'intérêt des chefs d'entreprise et, à en juger par le nombre de demandes, ont fait naître une nouvelle confiance dans les possibilités de la Nouvelle-Écosse et du Cap Breton. A l'instigation du ministre de l'Expansion industrielle régionale, nous assisterons à l'implantation de nouvelles usines et à la création de nouveaux emplois, non seulement au Cap Breton mais dans toute la région atlantique.

• (1620)

Au sujet de la Nouvelle-Écosse, ma province, je voudrais vous dire combien les choses ont changé depuis que le gouvernement a été élu et quelles sont les perspectives d'avenir. Depuis 12 mois, 11,000 emplois ont été créés dont 3,000 en janvier cette année. Pour les 11 premiers mois de 1985, la valeur des permis de construction a augmenté de 94 millions de dollars, soit 18.2 p. 100 de plus par rapport à la même période de 1984. En 1985, le nombre des faillites a diminué de 6 p. 100 par rapport à l'année précédente. En 1985 le total des mises en chantier a connu une hausse de 51 p. 100 pour atteindre le sommet le plus élevé depuis huit ans. Par ailleurs, les ventes au détail ont progressé de 8 p. 100 de décembre 1984 à décembre 1985, s'étant accrues de 11 p. 100 depuis l'élection de septembre 1984. Au cours des 11 premiers mois de 1985, la valeur des prises de poissons a augmenté de 26 millions de dollars, soit 11 p. 100 de plus que la période correspondante de 1984. L'ancien gouvernement avait laissé les pêches en déroute après des années d'indifférence et de manque d'égard envers tous ceux qui vivent de ce secteur. L'an dernier, le taux de fermeture des PME dans la région atlantique a été de 6.3 p. 100, alors qu'il avait été de 8.9 p. 100 en 1984. En janvier, le taux d'inflation mesuré à Halifax a été de 4 p. 100 alors que la moyenne nationale était de 4.4 p. 100. Telle est la situation en Nouvelle-Écosse.

Je voudrais aussi vous parler de ma circonscription car, pendant les années Trudeau, j'étais presque un entrepreneur de pompes funèbres, ensevelissant entreprise après entreprise à cause de faillites. Les bonnes nouvelles étaient rares dans la région atlantique. Depuis 1984, grâce aux efforts du ministère de l'Expansion industrielle régionale, 21 entreprises ont été soit fondées soit agrandies. Elles ne sont pas les seules industries établies, mais elles ont profité de l'intervention directe du gouvernement fédéral.

Lundi prochain, j'assisterai à une conférence de presse donnée par le ministre de l'Agriculture de la Nouvelle-Écosse et le maire d'Amherst concernant l'établissement d'une autre industrie dans cette localité. J'en profite également pour rappeler à la Chambre que la construction de nouvelles usines à Truro, Springhill et Oxford est sérieusement à l'étude. J'ai participé personnellement à la mise sur pied d'une nouvelle fabrique de bagages, avec le concours de Coréens, dans la localité d'Amherst. Voilà quelques exemples d'une relance économique rendue possible grâce à la confiance que le secteur privé éprouve à l'égard du gouvernement et du ministre des Finances.

Permettez-moi de dire quelques mots de notre défense nationale. Nous avons observé des progrès notoires dans ce secteur depuis que le gouvernement a pris le pouvoir. Et ces progrès ne sont nulle part aussi évidents que dans la région de l'Atlantique. L'un de mes premiers gestes, en tant que ministre de la Défense, a été de rétablir Chatham dans son rôle de base aérienne. Toute l'infrastructure industrielle du nord du Nouveau-Brunswick repose pratiquement sur cette base que le gouvernement précédent s'apprêtait à démanteler complètement. Nous l'avons rétablie et nous avons redonné aux habitants de la rive nord les possibilités d'emplois qu'elle offrait. Je tiens à féliciter les députés de la rive nord qui m'ont soutenu pour assurer le succès de mes démarches.

Bien des nouveaux projets à Goose Bay exerceront d'heureuses répercussions sur Terre-Neuve et le Labrador. Le ministère de la Défense nationale a repris en charge l'administration de cette base. Maintes activités portant sur l'utilisation maximale de Goose Bay dans le cadre des opérations de l'OTAN auront des retombées formidables pour les habitants de Happy Valley en particulier, pour Terre-Neuve et le Labrador et pour la région de l'Atlantique en général.

J'ai la ferme intention d'améliorer notre marine de guerre. Nous devons prendre des mesures énergiques pour qu'elle soit bien organisée et pour qu'elle dispose des navires nécessaires. C'est Saint-Jean qui est notre principal chantier naval actuellement, car on y construit six nouvelles frégates. Lorsque j'étais ministre, j'ai commencé à dresser les grandes lignes du programme prévu pour la construction du deuxième lot de six frégates et j'engage le gouvernement à faire construire ces frégates le plus tôt possible pour que nous puissions réaliser des économies vu le volume des achats.

Je félicite le chantier naval de Saint-Jean de s'être hissé à un niveau d'excellence en recrutant 600 ou 700 personnes hautement qualifiées pour la construction de navires de guerre. Il y a des années que nous avons délaissé cette activité. Je leur fais entièrement confiance pour se charger de la deuxième série de six frégates qui devraient être construites. Nous avons besoin très rapidement de nouveaux sous-marins pour notre marine ainsi que de nouveaux hélicoptères.

Il faut reconstituer cette marine que le premier ministre Trudeau et son gouvernement ont laissé se détériorer et sombrer pratiquement dans l'oubli. Le gouvernement doit prendre les mesures nécessaires pour que notre marine devienne un élément important de nos forces armées si nous voulons pouvoir respecter nos engagements au sein de l'OTAN.

Je tiens à répéter que notre gouvernement a pris des mesures progressistes, et a mis en place des programmes positifs dont profiteront tous les Canadiens, tout en se mêlant moins de leur vie. Nous lançons des programmes positifs qui auront des répercussions avantageuses à long terme pour tous les Canadiens. Ils peuvent compter sur un gouvernement qui reconnaît le régime de justice sociale et tient à une juste société. Nous n'oublierons pas ceux qui sont dans le besoin tout en mainte-

nant un gouvernement à la fois énergétique et sensible, mais de dimension beaucoup moins importante qu'à l'heure actuelle.

Mme Browes: Monsieur le Président, je voudrais féliciter le député de cet excellent discours dans lequel il a souligné certaines des répercussions positives de ce budget pour la région atlantique et notamment la Nouvelle-Écosse. Le député s'y connaît aussi en matière de défense et a souligné que ce budget aurait des répercussions positives dans ce domaine.

Je crois que le ministre des Finances (M. Wilson) mérite d'être vraiment félicité pour avoir su mettre en place des mesures positives qui susciteront la prospérité souhaitée dans la région atlantique tout en maintenant la justice si importante pour cette région.

Mes électeurs sont las et parfois furieux du fardeau dont nous avons hérité par suite des dépenses du précédent gouvernement. La dette nationale dont nous avons hérité de ce précédent gouvernement représente l'équivalent de $7,000 par Canadien.

Prenons quelques statistiques. Le prix Nobel d'économie de l'an dernier, Franco Modigliani, est un économiste renommé. Il a dit qu'en atteignant des sommets sans précédent en temps de paix, le déficit était devenu une grave menace au bien-être de la jeune génération et des générations à venir des Américains. Ses propos se rapportaient évidemment au déficit des États-Unis, lequel est inférieur au nôtre quand on en considère le montant par habitant. Il est donc temps que l'on freine ce mouvement.

• (1630)

Je voudrais simplement signaler un message téléphonique parvenu à mon bureau de circonscription le lendemain de la présentation du budget. Voici ce que disait mon commettant: «Merci d'avoir présenté le genre de budget que les libéraux n'ont jamais eu le courage de présenter». Je crois que les commentaires positifs comme ceux que le député a cités dans son intervention constituent un vibrant hommage au ministre des Finances (M. Wilson) et à notre gouvernement; on nous félicite en effet d'avoir réussi à faire entrer ces éléments positifs dans le budget tout en réduisant le déficit et en éliminant le gaspillage.

Nous reconnaissons les longs états de service du député à la Chambre et l'expérience et la sagesse qu'il y a acquises comme député et comme grand Canadien. Je me demande s'il pourrait parler des rapports entre le présent budget et d'autres budgets dont il a eu l'occasion de discuter à la Chambre.

M. Coates: Monsieur le Président, je remercie la députée de ses bonnes paroles et j'apprécie également le travail spécial qu'elle effectue en rapport avec l'ancien député de Prince-Albert, le très honorable John Diefenbaker. Je lui souhaite beaucoup de succès à cet égard. J'attends avec impatience la célébration anniversaire en septembre prochain.

Je tiens à dire qu'il y a bien longtemps que je n'ai vu un budget qui s'attaque réellement, et très directement, au problème du déficit et qui établisse des projections à long terme qui nous donnent quelque espoir que nous réussissions un jour à équilibrer à nouveau le budget au Canada. J'étais à la Chambre dans le temps où les ministres des Finances équilibraient leur budget, mais il y a longtemps de cela.

Nous nous inquiétons beaucoup aujourd'hui de la valeur de notre dollar comparativement à celui des États-Unis, qu'elle soit de 70, 68 ou 72 cents. Je trouve important de stabiliser la valeur de notre dollar à un certain niveau. En ce qui me concerne, moi et d'autres députés, il importe surtout de se stabiliser à un niveau, même au-dessous de 70c., ce qui favorisera une baisse des taux d'intérêt. Par exemple, une baisse de deux points dans les taux d'intérêt réduit de $100 par mois les versements sur une hypothèque de $70,000. C'est un puissant encouragement, pour notre parti et notre gouvernement, à essayer d'abaisser les taux d'intérêt d'au moins deux points. Espérons que lorsque la valeur du dollar sera stabilisée, à quelque niveau que ce soit, nous pourrons effectuer une baisse appréciable des taux d'intérêt qui soulagera tous ceux qui ont emprunté sur hypothèque.

M. McKenzie: Monsieur le Président, je félicite mon ami de Nouvelle-Écosse pour son excellent discours. Il nous a mis au fait de la relance économique dans la région de l'Atlantique.

M. Wise: Il parlait avec sa raison et avec son cœur.

M. McKenzie: Oui, comme le ministre de l'Agriculture (M. Wise) vient de le dire, le député a parlé avec sa raison et avec son cœur. Les fonds de 300 millions de dollars pour l'accord de l'Atlantique et ceux de 200 millions pour l'entente de développement qui a été signée entre le Canada et la Nouvelle-Écosse et dont les projets initiaux ont été approuvés, garantissent-ils un avenir, dans leur propre province, à de nombreux jeunes gens de la région de l'Atlantique et de la Nouvelle-Écosse? Je sais que par le passé, à cause des années de négligence libérale, un grand nombre de gens, surtout des jeunes de Nouvelle-Écosse, ont quitté leur province natale pour aller chercher de l'emploi dans d'autres régions du Canada. Grâce aux différents accords qui ont été signés pour la Nouvelle-Écosse et pour la région de l'Atlantique, les jeunes pourront-ils dorénavant rester chez eux avec un certain espoir pour l'avenir?

M. Coates: Monsieur le Président, je remercie le député pour cette question. Grâce aux programmes dont le député a parlé et grâce à l'attitude innovatrice qu'un nouveau gouvernement fort adopte à l'égard de la région de l'Atlantique, l'avenir de cette région est assuré. Le ministre de l'Agriculture vient de signer avec les trois provinces une nouvelle entente sur la viande rouge qui témoigne de ce dynamisme nouveau. Grâce à des programmes comme ceux que le député a signalés, la jeunesse de la région de l'Atlantique a un regain de confiance en son avenir dans cette région du Canada. Les jeunes pensent à vivre, à s'instruire et à travailler dans leur région au lieu d'aller chercher un emploi dans d'autres contrées du Canada.

Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse, le gouvernement Buchanan, fait preuve d'un esprit de coopération formidable; c'est grâce à cela que nous avons de nouvelles usines qui donnent un regain d'espoir non seulement aux jeunes de ma province mais à ceux de toute notre région. Le gouvernement mérite des félicitations pour son attitude dynamique et innovatrice à l'égard des problèmes qui se posent.

Le président suppléant (M. Paproski): La période des questions et commentaires est terminée. Revenons au débat.

Le budget—M. de Jong

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, je voudrais également participer, cet après-midi, au débat sur le budget que nous a présenté le ministre des Finances (M. Wilson). Ce budget poursuit le même objectif et la même stratégie que celui de l'année dernière et que ceux des anciens gouvernements libéraux. La Conférence des évêques catholiques du Canada a fort bien décrit cette stratégie dans sa déclaration historique intitulée «Jalons d'éthique et réflexions sur la crise économique actuelle» publiée en 1983. Le gros problème, en 1983, c'était l'inflation. Aujourd'hui, c'est le déficit. Mais ce que les évêques ont déclaré en 1983 tient toujours. Voici un extrait de leur déclaration:

Comme le révèlent de récentes déclarations, l'objectif premier consiste à rétablir la rentabilité et la concurrence de certaines industries canadiennes et à assurer, dans tout le pays, de meilleures conditions pour les investissements privés. Le secteur privé est appelé à devenir le «moteur» de la relance économique. Pour atteindre ces objectifs, il faut s'attaquer à l'inflation perçue comme le problème numéro un.

Aujourd'hui, ce n'est plus l'inflation, mais le déficit. Les évêques ajoutent que les causes de l'inflation . . . ou du déficit sont les salaires des travailleurs, les dépenses gouvernementales et la faible productivité plutôt que le contrôle monopolistique exercé sur les prix. Ainsi, pour combattre l'inflation, faut-il adopter des mesures d'austérité telles que la désindexation des pensions et des coupes dans les dépenses sociales. Les évêques ajoutent et je cite:

En réalité, la stratégie actuelle de relance économique attache plus d'importance à la survie du capital qu'à celle du travail.

Simultanément, les travailleurs, les chômeurs, les jeunes et ceux qui vivent d'un revenu fixe doivent de plus en plus faire des sacrifices. Pourtant, ces personnes sont les principales victimes des mises à pied, des restrictions salariales et des coupures dans les services sociaux. Les récentes modifications fiscales qui augmentent les impôts des travailleurs et réduisent ceux des bien-nantis ajoutent encore à leur fardeau.

Les évêques continuent dans la même veine. Voici ce qu'ils disent:

● (1640)

Ces programmes, s'ils sont appliqués avec succès, pourraient également transformer une partie de la masse salariale en bénéfices pour les entreprises. Il n'y a aucune raison de croire que les travailleurs pourront éventuellement bénéficier réellement des sacrifices qu'on leur impose. En effet même si les entreprises récupèrent et augmentent leur marge de profits, il est fort probable qu'elles investissent dans de nouveaux moyens technologiques réduisant ainsi la main-d'œuvre, qu'elles exportent ces profits vers d'autres pays, ou encore qu'elles les engagent dans le marché de la spéculation.

Au cours de mes remarques cet après-midi, je veux analyser les remarques faites par les évêques en 1983 et démontrer qu'elles sont tout à fait d'actualité compte tenu de la conjoncture et des stratégies économiques de l'heure.

Le budget augmente à nouveau le fardeau financier des groupes à revenu faible et moyen et prolonge les concessions fiscales accordées aux sociétés et aux riches. Comme l'ont dit les évêques, c'est la stratégie que suivaient à l'époque les gouvernements libéraux et c'est celle que suit aujourd'hui le gouvernement conservateur. Depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement à l'automne 1984, le fardeau fiscal du salarié canadien moyen a augmenté de près de $1,305, sous forme d'impôt sur le revenu et de taxes de vente. Et pourtant, en même temps, il a prolongé les exemptions fiscales dont jouissent les sociétés. En réalité, le gouvernement va prélever 7 milliards de dollars de plus dans la poche du travailleur moyen l'an prochain, tandis que les sociétés paieront près de 75 millions de moins.

En début de journée, j'ai lu dans le *Financial Post* une analyse selon laquelle un contribuable qui gagne $40,000 par an va payer $800 de plus en impôt sur le revenu, en 1987. En outre, une personne qui gagne près de $150,000 par an verra son impôt diminuer de près de $5,500 la même année. Notre régime fiscal est pourri. Il est tout à fait injuste. Grâce aux crédits d'impôt, aux déductions et aux échappatoires créés par ce budget et par ceux des gouvernements libéraux précédents, et maintenant par le parti conservateur, le fardeau fiscal retombe presque entièrement sur le dos des salariés.

Dans les années 50, près de la moitié des recettes publiques du pays provenaient du secteur des entreprises et le reste des particuliers. A l'heure actuelle, le rapport est de 25 p. 100 pour les sociétés contre 75 p. 100 pour les particuliers.

Je voudrais montrer combien notre régime actuel est injuste. Une caissière à la Banque Royale du Canada en 1982 a payé plus d'impôts que la Banque elle-même, même si les profits de cette dernière s'élevaient à plus de 300 millions de dollars cette année-là. Néanmoins, la caissière a payé plus à la trésorerie fédérale que la Banque Royale du Canada. Le jeune pompiste à l'emploi de Shell Oil en 1982 a payé plus à la trésorerie fédérale que la Shell Oil cette année-là. Ce ne sont là que deux exemples entre des milliers.

De fait, regardons les profits de la Banque Royale du Canada et les impôts qu'elle a payés. L'impôt réglementaire perçu des banques est fixé à environ 49.5 p. 100. Si nous regardons les impôts que la Banque Royale a réellement versés et ce qu'ils auraient été si le taux réglementaire avait été appliqué, nous constatons que pour les années 1977 à 1985, la trésorerie fédérale aurait perçu une somme supplémentaire de 1.135 milliard. Quand on examine le cas des banques dans l'ensemble, on constate que si elles avaient payé des impôts au taux réglementaire entre 1971 et 1983, la trésorerie fédérale aurait perçu une somme supplémentaire de 3.286 milliards. De fait, les banques paient des impôts à un taux beaucoup moins élevé qu'une caissière à leur emploi.

Bien entendu, les sociétés pétrolières et les banques ne font rien d'illégal. Le gouvernement actuel et les gouvernements libéraux précédents ont mis en place des dispositions et des échappatoires fiscales. Je demande aux députés de ne pas oublier la théorie que les évêques ont exposée avec tant d'éloquence, à savoir que la stratégie économique doit permettre au secteur privé d'être le moteur de la croissance. On consent donc ces divers allégements fiscaux pour permettre à ces compagnies de réaliser des profits s'élevant à des centaines de millions de dollars sans payer le moindre sou d'impôt. D'après leur théorie, le gouvernement actuel et les gouvernements libéraux qui l'ont précédé espèrent qu'en définitive ces sommes seront réinvesties et engendreront une activité économique.

Voyons si elles engendrent effectivement une croissance économique et créent des emplois. Je rappelle aux députés qu'en 1983, les évêques déclaraient douter que le salarié moyen au Canada puisse profiter d'une stratégie économique de ce genre. Ils prédisaient que ces profits supplémentaires ne seraient pas réinvestis pour créer des emplois, mais qu'ils seraient réinvestis dans des appareils pour alléger le travail, ou qu'ils seraient placés à l'étranger.

Le vérificateur général estime que ces dépenses fiscales s'échelonneraient entre 30 à 50 milliards. Certaines d'entre elles sont des exemptions personnelles, des déductions pour la garde des enfants, des dons de charité et ainsi de suite. Toutefois, beaucoup de ces exemptions visent à stimuler la croissance économique. Elles visent à encourager le secteur privé et les riches à réinvestir et à jouer le rôle de «moteur de la croissance économique».

J'aimerais donner aux députés des exemples de ce genre d'exemptions. Du temps des libéraux, M. Lalonde, dans l'un de ses derniers budgets, a voulu stimuler la recherche et le développement. Il avait donc institué un crédit d'impôt à la recherche et au développement scientifiques. On avait estimé à l'époque que cette mesure coûterait à elle seule au Trésor public une centaine de millions de dollars en recettes perdues. Cette sacrée affaire a gonflé et le Trésor public a maintenant perdu quelque trois milliards et demi de dollars. Les conservateurs revendiquent un certain mérite à cet égard. Ils disent avoir au moins mis un terme à cette énorme escroquerie. Ils ont décrété un moratoire à ce sujet en octobre 1984. Par contre, ils ont laissé subsister certaines échappatoires. Ils ont prévu à cet égard une clause des droits acquis. Autrement dit, si vous et moi scellions un accord à l'endos d'une enveloppe, monsieur le Président, cet accord serait honoré. En octobre 1984, le Trésor public avait perdu environ un milliard et demi de dollars à cause de cette autre escroquerie. Ses pertes atteignent aujourd'hui les trois milliards et demi. Autrement dit, depuis que les conservateurs ont pris le pouvoir et que le moratoire a été décrété, cette échappatoire importante a fait perdre deux milliards de dollars de plus.

M. Ravis: Allons donc!

M. de Jong: C'est la vérité. Le député ne me croit pas. Il dit: «Allons donc!» Je l'invite à vérifier auprès de Revenu Canada. Le moratoire décrété par les conservateurs à leur arrivée au pouvoir a fait perdre deux milliards de plus.

Avons-nous obtenu pour trois milliards et demi de nouvelles activités de recherche et de développement au Canada? Il faudrait être fou pour le croire. Tout cela n'a été qu'un gaspillage monstrueux. Nos universités manquent de fonds, de même que le Conseil national de recherches. Et, pourtant, on leur impose compressions budgétaires sur compressions budgétaires. Nous avons brûlé sans raison trois milliards et demi de dollars de ce que nous appelons dépenses fiscales. Ce sont des échappatoires, des moyens d'éviter le fisc.

Je voudrais maintenant citer des exemples précis. La société Northern Telecom a effectué des ventes de 3.3 milliards de dollars en 1983, et a fait 325 millions de dollars de profits. Et, pourtant, elle a réussi à boucler l'anné financière sans verser un cent d'impôt. En 1982, la société TransCanada Pipelines Limited avait un actif de 4.7 milliards de dollars et des gains avant imposition de 182 millions de dollars environ. Et, pourtant, elle n'a vraiment payé que 7 p. 100 d'impôt.

• (1650)

Nous avons mentionné le cas de Shell Oil, qui a 4.5 milliards d'actif et 302 millions de bénéfices avant impôts, mais ne paie pas un cent d'impôt. Comment est-ce possible? Est-ce juste?

Les Canadiens exigent un changement, un réforme fiscale, de la justice. Notre population n'a pas peur de s'attaquer au déficit, mais en tout cas les Canadiens sont en droit de s'attendre, lorsque nous nous attaquons au déficit, que la Banque Royale et Shell Oil fassent leur part, au lieu de tout laisser aux travailleurs.

Comment le président de la Banque Royale du Canada, M. Rowland Frazee, a-t-il l'audace de nous expédier à tous une jolie lettre pour nous dire à quel point il se préoccupe du déficit et comme il importe de le réduire pour sauver le pays? Il règne sur une société, une entreprise financière qui peut se permettre de ne pas payer un cent d'impôt sur 300 millions de dollars de bénéfices. Le culot qu'il a, le culot qu'ils ont tous ceux-là qui siègent à ces grands conseils d'administration et qui nous disent d'un ton papelard qu'il faut réduire les dépenses publiques—les programmes sociaux en d'autres termes—et nous serrer la ceinture.

Bien sûr, M. Frazee et les dirigeants de ces grosses sociétés disent: «Nous avons des avantages fiscaux pour pouvoir créer des emplois. Il n'y a rien d'illégal à cela. Si nous les avons c'est pour que le secteur privé puisse être le moteur de la croissance économique». Ce moteur de croissance, nous nous demandons bien ce qu'il peut avoir comme efficacité. Les études montrent qu'il faut environ $77,000 de réductions d'impôt des sociétés pour créer un emploi, alors que $13,000 de dépenses publiques à caractère général, en d'autres termes de dépenses publiques directes, permettent d'en créer un. Si nous désirons vraiment créer des emplois, j'estime que n'est pas en réduisant les impôts des sociétés qu'il faut le faire mais par la voie des dépenses publiques générales, les dépenses directes et les subventions. Cela coûte tellement moins cher.

Je voudrais m'en prendre au mythe qui veut que si les types du haut de la pyramide font bien leurs affaires, ils finiront pas réinvestir dans du nouvel outillage qui va créer de nouveaux emplois. J'ai sous les yeux une étude des 100 plus grosses sociétés canadiennes. On y voit l'augmentation de leurs bénéfices annuels de 1981 à 1984. Ces bénéfices ont augmenté d'environ 97 p. 100, c'est-à-dire près de 100 p. 100. Donc, ils ont presque doublé de 1981 à 1984. Je connais beaucoup de travailleurs qui auraient bien aimé voir doubler leur revenu, leur salaire en si peu d'années. Quoi qu'il en soit, ces sociétés se sont fort bien tirées d'affaire. Mais est-ce qu'elles réinvestissent? Les chiffres montrent qu'en fait, le nombre de personnes qui travaillent pour elles a diminué d'environ 3.1 p. 100. Belle stratégie pour la création d'emplois!

La campagne contre le déficit est maintenant notre principal objectif. C'est ce que nous dit le président de la Banque Royale du Canada. C'est ce que nous disent les ministériels. Je ne suis pas contre. Il faut effectivement réduire le déficit. Les sommes qui servent à payer l'intérêt sont scandaleusement élevées. Il est vrai que nous devons réduire le déficit, mais les gens d'en face prétendent que le déficit vient de ce que nous vivons au-dessus de nos moyens et que nous devons apprendre à nous serrer la ceinture. Ils avancent également que les programmes sociaux sont un peut trop généreux et qu'il est temps de les restreindre. Je m'attriste de voir cela répété, jour après jour, à la Chambre et dans les journaux.

Voyons les statistiques sur ce que nous dépensons, en proportion du produit national brut, pour les services sociaux: logement, enseignement, hôpitaux, assurance-chômage et assistance sociale. Nous sommes parmi les derniers des pays occidentaux industrialisés. Nous venons après les États-Unis, l'Allemagne, la France, l'Italie, la Belgique, le Danemark, les

Pays-Bas et la Norvège. Nous venons après tous ces pays; et oui, même après l'Italie.

Lorsque j'entends dire que nous vivons au-dessus de nos moyens et que nos programmes sociaux sont trop généreux, je me demande si l'on essaie de me dire que l'Italie peut se permettre de meilleurs services sociaux que nous. Il est honteux, dans un pays qui a la puissance et les ressources dont nous disposons, qu'il y ait des banques alimentaires d'un océan à l'autre, que des gens aient faim et couchent dans la rue. Pourtant, les tartufes d'en face, les Frazee et les présidents de banque nous disent que c'est trop, qu'il faut se serrer la ceinture et réduire nos riches programmes sociaux pour limiter le déficit. Quelle hypocrisie. Quelle énorme hypocrisie.

Si la Banque Royale, Shell et Northern Telecom payaient leur juste part, nous pourrions peut-être éliminer le déficit. Il ne serait certainement pas aussi élevé qu'il l'est maintenant, même si elles ne payaient que 10 p. 100 d'intérêt sur les impôts différés. Il y a quelque 30 milliards d'impôts différés. Si nous exigions 10 p. 100 du jour au lendemain notre déficit serait réduit de 3 milliards de dollars.

Une voix: Pas la moindre chance.

M. de Jong: Absolument pas la moindre chance, parce que ce sont les prétendus moteurs de notre croissance économique et que, si l'on réussit bien au sommet, la base est censée en profiter. Cette théorie ressemble à cette autre selon laquelle, si le cheval est bourré d'avoine, les moineaux finiront par y trouver leur compte. C'est dégoûtant. C'est de la supercherie, car on sait que cela ne marche pas.

Voyons un peu le tableau des investissements depuis que les conservateurs sont au pouvoir. Rappelons-nous ce qu'ils ont dit pendant la campagne électorale: «Élisez-nous et nous allons inspirer tellement confiance aux milieux financiers internationaux que le Canada sera inondé de capitaux étrangers».

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé.

M. Gagliano: Monsieur le Président, j'aurais une question à poser au député. Nous avons lu ces jours derniers divers articles dans les journaux, notamment celui d'Alain Dubuc, dans la *La Presse*, selon qui les particuliers ayant un revenu de $20,000 subiront une hausse de $500, ceux qui touchent $30,000 payeront $600 de plus, et ainsi de suite. Hier, on pouvait lire dans le *Financial Post* que les particuliers qui gagnent $40,000 connaîtront une augmentation d'impôt de $812, que ceux dont le revenu s'élève à $60,000 jouiront d'une baisse de $1,201 et que, pour ceux dont le revenu atteint $150,000, la réduction d'impôt sera de $5,470. Est-il juste, d'après lui, que les riches obtiennent une diminution d'impôts alors que les pauvres et ceux de la classe moyenne payeront davantage?

M. de Jong: Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Au début de mon discours, j'ai parlé de cet article du *Financial Post* en disant que c'était injuste. Tout cela est immoral mais s'inscrit dans la stratégie économique actuelle selon laquelle on donne de plus en plus aux riches et aux bien nantis, aux dépens des pauvres.

Pour en revenir à la déclaration des évêques dont j'ai cité certains extraits, voici ce qu'ils disent dans leur conclusion:

> Car la crise économique actuelle, nous l'avons vu, révèle un désordre moral dans les valeurs et les priorités de notre société qui va en s'approfondissant.

Les évêques s'opposent à un budget comme celui que nous étudions. Le gouvernement a réduit les services aux démunis, a augmenté les impôts des travailleurs gagnant des revenus moyens et modiques, et a ainsi avantagé les riches. Les évêques parlent d'un profond malaise moral qui chambarde les valeurs et les priorités de notre société. Ils ajoutent:

● (1700)

> Nous croyons que les cris des pauvres et des impuissants sont la voix du Christ, le Dieu de l'histoire parmi nous. Comme Chrétiens, nous devons nous engager dans les luttes pour faire triompher la justice sur le plan économique et participer à la construction d'une société nouvelle basée sur les principes évangéliques.

Malheureusement, le budget à l'étude perpétue ce malaise moral.

M. Wise: Monsieur le Président, je pense avoir le droit de poser une question ou deux. Je voudrais que le député de Regina-Est (M. de Jong) me donne quelques précisions au sujet de certaines des conclusions des évêques catholiques canadiens, qu'il a citées. Peut-il me dire si ces propos visaient le dernier budget du ministre des Finances (M. Wilson) ou bien un budget antérieur? Peut-il me répondre par un oui ou un non?

M. de Jong: Comme je l'ai dit au début de mon intervention, monsieur le Président, cette déclaration remonte à janvier 1983.

Des voix: Oh, oh!

M. de Jong: Dans cette déclaration, on s'en prenait à une stratégie économique qui n'a sûrement pas changé aujourd'hui. Si le député et ministre avait été présent, il aurait entendu les passages que j'ai cités. Il aurait appris que les dernières mesures financières révèlent que l'objectif premier consiste à rétablir la rentabilité et la concurrence de certaines industries canadiennes. Ne s'agit-il pas aujourd'hui de la même stratégie que celle décriée par les évêques, soit la stratégie économique favorisant la relance par le biais du secteur privé? M. Lalonde et d'autres ministres des Finances n'avaient-ils pas préconisé une stratégie semblable à celle adoptée par les conservateurs? Y a-t-il une différence entre celles-ci et les autres?

M. Wise: Très certainement, monsieur le Président.

M. Parry: Monsieur le Président, que pense le député de Regina-Est (M. de Jong) du fait que l'objectif fixé dans le budget n'est fonction que du déficit prévu? Peut-il nous dire ce qu'il pense des hypothèses sous-jacentes à cet objectif et quels devraient être, à son avis, les véritables objectifs d'un budget?

M. de Jong: Il est encore une fois évident que le véritable objectif visé par ce budget . . .

M. Wise: De quel budget parlez-vous?

M. de Jong: Il est vrai que l'objectif visé par ce budget et les budgets précédents . . .

M. Wise: Le débat porte sur ce budget-ci.

M. de Jong: . . . est de favoriser la croissance économique en accordant toutes sortes d'exemptions d'impôt et d'échappatoires.

Le ministre a déclaré que la réduction du déficit était un objectif important. Il nous a donné certains chiffres. Il a fait quelques hypothèses. Il a supposé un certain prix pour le pétrole et un taux d'intérêt donné. En se basant sur cela, il a prévu que le déficit serait légèrement inférieur à 30 milliards de dollars. Bien sûr, les conservateurs doivent espérer en leur for intérieur qu'il n'y ait pas d'autres faillites comme celles de la Banque Commerciale ou de la Norbanque, car leurs prévisions seraient dépassées de quelques milliards de plus. Ces chiffres sont sujets à caution.

M. Wise: Vos observations aussi.

M. de Jong: Malheureusement, le ministre n'a pas compris qu'une réduction de 1 p. 100 du taux de chômage lui permettrait de réduire son déficit de 2 milliards de dollars. Pourquoi le ministre n'a-t-il pas établi la politique canadienne de taux d'intérêt, dont les conservateurs parlaient lorsqu'ils étaient dans l'opposition, puisque chaque fois que les taux d'intérêt baissent de 1 p. 100, le déficit s'en trouve réduit de 1 milliard de dollars? Il y a définitivement d'autres moyens de réduire le déficit. Nous sommes tout à fait en désaccord avec la stratégie adoptée par le gouvernement. Les évêques affirment qu'elle est immorale. Elle consiste à donner aux riches au détriment des pauvres et des travailleurs.

M. Wise: C'est celle de 1982.

M. de Jong: C'est toujours vrai.

M. Mantha: Monsieur le Président, je voudrais poser une question au député de Regina-Est (M. de Jong). Les néo-démocrates se donnent partout le beau rôle. Or, certains chômeurs dans ma circonscription ne peuvent payer leurs cotisations syndicales. Ils sont pris en charge par le bien-être social, mais ils trouvent suffisamment d'argent pour payer la moitié des cotisations, en espérant que les syndicats leur trouveront un emploi. Les néo-démocrates prennent de l'argent à ces syndiqués pour mener leurs campagnes. Ce sont pourtant des gens extrêmement pauvres. Le député pourrait-il répondre à cette question?

M. de Jong: Monsieur le Président, en ce qui a trait aux cotisations, leur montant s'élève, sauf erreur, à cinq cents environ par semaine. Pourquoi la Banque Royale du Canada n'a-t-elle pas payé d'impôt en 1982? Voyez l'argent que cette banque verse aux conservateurs et aux libéraux. Je voudrais demander au député de m'expliquer comment il se fait que le parti conservateur, dont le budget était de près de 20 millions de dollars l'année dernière, a recueilli de 10 à 12 millions de dollars auprès du secteur privé. Oserez-vous prétendre que les généreux donateurs n'attendaient pas, en retour, que le parti conservateur maintienne les exemptions d'impôt dont ils profitent? Le travailleur qui cotise à la caisse du Nouveau parti démocratique est certain qu'un député interviendra à la Chambre des communes, afin de vous signaler, monsieur le Président, que le principal objectif de ce budget devrait être de créer des emplois. Contrairement au député peut-être ou à certains de ses collègues, les députés néo-démocrates n'interviendront pas pour défendre les exemptions d'impôt accordées à la Banque Royale du Canada, qui lui permettent de gagner plus de 300 millions de dollars par an sans payer un sou d'impôt. Voilà à quoi servent ces contributions, monsieur le Président.

M. Mantha: Monsieur le Président, je voudrais que le député de Regina-Est nous dise si ces gens ont le choix. Ont-ils le choix, monsieur?

M. de Jong: Monsieur le Président, c'est le choix d'une majorité à l'échelon local. Si la majorité décide de s'affilier ou de verser une contribution au Nouveau parti démocratique, c'est ce qui est fait. Puis-je rappeler les 10 millions de dollars de cotisations d'entreprises . . .

M. Mantha: Non.

M. de Jong: Je sais que le député ne veut pas entendre ce que je vais lui dire de toute façon. Les 10 millions de dollars de cotisations d'entreprises . . .

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette d'interrompre le député, mais le temps réservé aux questions et aux commentaires est terminé. La parole est au ministre de la Défense nationale.

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je vais participer au débat en ma qualité de vice-premier ministre et non en tant que ministre de la Défense nationale. Je voudrais vous donner une idée générale des documents que je déposerai la semaine prochaine.

Dans le budget de la semaine dernière, le ministre des Finances (M. Wilson) a rappelé à tous les députés, et à tous les Canadiens, que notre stratégie de renouveau économique est fondée sur trois grands principes. D'abord, la création d'emplois doit être l'apanage de l'initiative privée. En second lieu, un bon gouvernement ne signifie pas un gouvernement omniprésent. C'est plutôt un gouvernement efficace. En troisième lieu, notre prospérité est liée à la bonne santé de nos finances nationales.

Ces principes, le ministre ne les a pas inventés la semaine dernière. Notre parti les avait défendus tout au long de la campagne de 1984 et le nouveau gouvernement les a réaffirmés dans le Programme de renouveau économique que le ministre a déposé en novembre cette année-là.

Je voudrais vous entretenir du deuxième principe, soit l'efficacité gouvernementale et la façon dont nous voulons l'appliquer en revoyant l'ensemble des programmes.

Dans son budget, le ministre des Finances a annoncé que les différents rapports du groupe chargé de revoir les programmes seraient déposés le 11 mars, soit mardi prochain. Monsieur le Président, ce jour-là je déposerai les rapports à la Chambre à 11 heures.

Les travaux accomplis par le groupe d'étude et ses équipes d'enquêteurs sont le fruit d'un engagement pris par le gouvernement au moment où il est entré au pouvoir, et d'une tâche que j'avais accepté personnellement d'accomplir au moment d'entrer au cabinet. Les Canadiens méritent d'avoir un bon gouvernement. Le 4 septembre 1984, ils ont manifesté qu'ils voulaient être bien gouvernés en élisant l'actuel gouvernement. Entre autres choses, les Canadiens nous ont demandé d'améliorer la gestion de l'État, d'accroître l'efficacité du gouvernement et non sa taille, aussi de perfectionner les programmes plutôt que de juste en créer de nouveaux. Comme nous avions demandé qu'on nous confie le gouvernement du pays, nous avons aussi promis de trouver de nouveaux moyens de faire les choses. Ces nouveaux moyens supposent la participation de Canadiens de tous les milieux à l'élaboration des politiques et à la prise des décisions.

• (1710)

La revue administrative a été une des façons d'honorer ce mandat. Comme les députés et tous les Canadiens le verront mardi prochain, le 11 mars, le travail des équipes d'étude sur la révision des programmes représente un service public qui est, je le crois, sans précédent dans les annales de l'administration publique canadienne. Les résultats des travaux de ces équipes dévouées de simples Canadiens, présentés dans leurs rapports, détaillent le fonctionnement du gouvernement fédéral d'une manière sans précédent dans l'histoire de notre pays.

Je suis toujours étonné d'entendre les litanies de certains députés qui prétendent ne pas savoir où nous allons ou ce que nous allons faire quand nous y serons. En fait, nous suivons un cap très serré et très délibéré depuis l'arrivée au pouvoir de ce gouvernement.

Je rappelle aux députés que le premier ministre (M. Mulroney) m'a fait parvenir le mandat de cette révision des programmes le lendemain même de la prestation de serment du nouveau gouvernement. Notre ministre des Finances (M. Wilson) a établi le programme de base de notre relance économique en novembre 1984. Ce programme a été réaffirmé dans le budget de mai 1985 et dans le budget de la semaine dernière. Je suis heureux de dire que certaines de ces mesures découlent des résultats préliminaires de la révision des programmes.

Il devrait être évident aux yeux de tous les observateurs honnêtes que le gouvernement n'a pas dévié de son chemin depuis les élections. Il devrait être maintenant évident que nos actions sont conformes aux orientations que nous avons annoncées aux Canadiens lors de la campagne électorale. Ce qui est plus encourageant encore, c'est que nos succès dans le domaine de la politique économique et sociale montrent que nous savons manifestement ce que nous faisons. De plus, nous avons un ministre des Finances qui sait exactement où nous allons.

Du point de vue de la révision des programmes, cela veut dire la suppression du double emploi et des chevauchements. Cela veut dire la mise en place de programmes plus simples, plus compréhensibles et plus accessibles pour les Canadiens auxquels ils sont destinés. Cela signifie la révision des dispositions concernant l'administration, le personnel et la gestion.

Les résultats de l'examen des programmes ne servent pas qu'à améliorer la gestion du gouvernement. Nous essayons de faire sauter de grands obstacles à la croissance économique et sociale accumulés au fil de décennies d'un gouvernement débridé. Nous renouvelons la confiance des Canadiens dans leur gouvernement en mettant ce gouvernement à leur service.

Je voudrais toutefois qu'une chose soit bien claire. Les rapports de l'équipe d'étude ne sont pas en eux-mêmes la seule source de sagesse à laquelle le gouvernement peut puiser pour déterminer de nouvelles orientations et élaborer de nouveaux instruments du changement. Les rapports de l'équipe de l'étude influeront sur les choix du cabinet. Ils contribueront à susciter un débat mieux informé, et dans certains cas leurs propositions pourront même être adoptées à l'unanimité.

Ses rapports ne représentent ni les décisions que le gouvernement a prises ou s'apprête à prendre ni les principes de sa politique. Mais ils constituent des instruments fort utiles pour prendre de telles décisions et ils placent les programmes et les services publiques dans une perspective tout à fait inédite. Nous avons invité le secteur privé à participer à l'examen des programmes, car nous voulions disposer de tout l'éventail des opinions et surtout d'avis vraiment indépendants. Le gouvernement considérait que nous profiterions énormément des connaissances et de l'expérience de particuliers compétents et bien connus dans les milieux syndicaux, dans le monde de la grande et de la petite entreprise et au sein des professions libérales.

Cet apport de connaissances et de vues rafraîchissantes figure dans les rapports des équipes d'étude qui ont été préparés par 122 personnes venant du secteur privé et des gouvernements provinciaux aidées de 99 fonctionnaires fédéraux.

Monsieur le Président, il y avait 19 équipes d'étude en tout. Elles avaient trois mois pour effectuer leur enquête et leur analyse et pour rédiger les conclusions à verser dans leur rapport. Ces équipes ont entrepris leur travail l'une à la suite de l'autre, car elles se mettaient à l'œuvre dès qu'elles étaient nommées. Ainsi, même si ces 19 équipes n'ont eu que trois mois pour s'acquitter de leur tâche, il leur a fallu un an pour la terminer.

En septembre 1984, le premier ministre m'a demandé d'entreprendre la révision des organismes de réglementation du gouvernement. Le rapport établi dans le cadre de cette révision est également publié en même temps que les rapports des équipes d'étude étant donné qu'il est étroitement relié au travail d'au moins une équipe chargée d'examiner les programmes publics.

Lorsqu'elles ont rédigé leurs propositions et leurs options, les équipes d'études se sont heurtées à une série de programmes et de services souvent déroutante et contradictoire. Compte tenu des limites de temps et de renseignements auxquelles elles étaient contraintes, elle ont réussi à colliger toute une mosaïque gestionnelle d'environ 125 ministères et organismes fédéraux représentant environ 170,000 fonctionnaires. Les rapports des groupes d'étude, qui seront publiés mardi prochain, contiennent la description et l'évaluation de 989 programmes et services fédéraux. En plus de ces évaluations de programme, les groupe d'étude ont produit des vues d'ensemble sommaires qui analysent des points précis ou des combinaisons de programmes. Ces vues d'ensemble sont également incluses dans les

rapports de même que les recommandations soumises au gouvernement.

Je suis profondément convaincu, Votre Honneur, que les Canadiens ont droit à l'information contenue dans ces rapports. Durant trop longtemps les Canadiens ont dû chercher leur chemin dans un labyrinthe de programmes et de services gouvernementaux contradictoires. Durant trop longtemps les Canadiens ont ignoré totalement à quoi servaient leurs impôts ou qui en bénéficiait. Nous allons bientôt changer tout cela. Les 20 volumes que nous rendrons publics composent une image, un instantané, si vous préférez, du gouvernement fédéral, plus actuel, plus complet et plus détaillé que tout ce qui a jamais été produit dans l'histoire des gouvernements démocratiques du monde entier. Jamais le gouvernement du Canada n'a-t-il été aussi franc et aussi ouvert.

Lorsque je dis que les groupes d'étude ont accompli un travail consciencieux malgré un échéancier très rigoureux à respecter, je veux parler des milliers et des milliers de pages de leurs rapports. Si les députés d'en face se donnent la peine de les lire, ils y trouveront l'héritage des 20 dernières années de gouvernement. Ils constateront que l'on a sous-estimé de plus de 50 p. 100 le coût des lourdes réglementations gouvernementales. Ils constateront que personne ne connaissait vraiment l'ampleur des propriétés immobiliaires du gouvernement ni combien il en coûtait en frais d'exploitation et de personnel rien que pour les administrer. Ils verront que le coût d'un marteau de dix dollars peut atteindre $50 une fois qu'on a fini de remplir tous les formulaires d'approvisionnement.

J'espère que la Chambre aura l'indulgence de me laisser dépasser le temps à ma disposition afin que je puisse l'informer complètement du cadre dans lequel ces rapports seront déposés la semaine prochaine.

• (1720)

J'insiste sur le fait que les rapports des équipes de travail sont plus qu'une liste de cas effroyables comme ceux que présente le vérificateur général dans ses rapports annuels. Ils sont des évaluations motivées et analytiques des programmes relevant des mandats respectifs de ces équipes. Chacune a reçu un mandat qui lui donnait pratiquement carte blanche dans son examen de tout ce qui était pertinent au processus d'examen. Dans le cours de leur travail, elles ont fait des constatations et tiré des conclusions qui ne cadraient pas tout à fait avec leurs rapports sur le réexamen des programmes, mais ces préoccupations n'ont cessé de surgir à travers tout le processus de réexamen. Il devint bientôt évident au comité consultatif du secteur privé que ces questions méritaient une étude et une attention toute spéciale.

Quelles sont ces questions qui prennent tant de place et d'importance et qui sont particulièrement gênantes pour la gestion du secteur public? Quel est le coût caché et jusqu'ici incalculable pour le public? Pour des raisons évidentes, les gens engagés dans le réexamen des programmes se sont mis à les appeler les problèmes génériques auxquels il faut s'attaquer avant que l'on puisse tirer pleinement avantage du réexamen. Le premier de ces problèmes est le phénomène qu'on a appelé la subvention universelle. Le thème revient constamment dans presque tous les rapports des équipes de travail. Les équipes signalent que les gouvernements successifs se sont servi de subventions pour régler de nombreux problèmes différents, pour faire l'égalité entre les nantis et les démunis, pour soutenir les entreprises vacillantes, pour fournir des services essentiels et pour susciter un comportement économique et social précis chez les sociétés et les particuliers. La plupart du temps, ces subventions ont récompensé et soutenu des activités plutôt que des résultats.

La conséquence de ce phénomène est que l'économie canadienne ressemble à Gulliver, entravé par une multitude de subventions qui sont autant de liens lilliputiens dont chacun est infiniment petit, mais qui, ensemble, le paralysent. Pour tout dire, nos gouvernements antérieurs ont cherché à développer chez les Canadiens un profond état de dépendance maladive à l'égard des programmes. Tant que cette situation existera, je serai sceptique à propos de notre aptitude à soutenir la concurrence sur les marchés internationaux et à nous doter d'une économie capable de s'adapter à une réalité en constante évolution.

Si les gouvernements passés ont ainsi laissé les programmes de subventions se multiplier, c'est qu'ils n'avaient pas de vue d'ensemble de la réalité fiscale, comme l'a démontré l'examen des programmes. Avant cet examen, aucun gouvernement ne comprenait entièrement les conséquences des mesures fiscales, pas plus que des dépenses réglementaires et non réglementaires. L'inventaire des programmes effectué préalablement à l'examen a démontré l'extrême importance des dispositions fiscales qui représentent 39 p. 100 des dépenses globales par rapport aux autres catégories. Voilà pourquoi les projets de programme n'ont jamais été ni débattus ni remis en question à la lumière du contexte fiscal global. Qui plus est, on ne se rendait pas vraiment compte que les dépenses fiscales représentent des sommes aussi considérables que toutes les dépenses consacrées aux programmes statutaires.

Le troisième problème générique que les équipes de travail ont mis au jour a trait à l'évaluation des programmes, soit le processus d'évaluation interne du gouvernement fédéral lui-même. Les équipes ont constaté que l'évaluation courante des programmes du gouvernement était insuffisante. Cette évaluation servait en quelque sorte de justification et était axée sur les répercussions et les critères de performance des programmes et non sur leur raison d'être. Qui plus est, les ministères voyaient les choses avec des œillères, de sorte qu'ils percevaient leurs propres programmes indépendamment de programmes analogues d'autres ministères ou organismes du gouvernement.

C'est surtout à cause de ces trois problèmes génériques que les dépenses du gouvernement faisaient boule de neige. Cependant, les équipes de travail ont noté un certain nombre d'autres problèmes génériques qui nuisent au rendement global du gouvernement. Je songe notamment à la force d'inertie inhérente à une structure aussi vaste que celle du gouvernement fédéral et à l'absence de mémoire institutionnelle, ce qui veut dire que le gouvernement est toujours en train de réinventer la roue ou de préparer des solutions à certains problèmes sans tenir compte des solutions appliquées précédemment à un problème analogue. Le pire problème, ce sont peut-être les carences bien connues qui existent au niveau du personnel; les responsables du personnel ne peuvent pas faire ce qu'ils veulent et c'est davantage la longévité que la productivité qui est récompensée.

Il n'y a pas de solutions faciles à ces problèmes génériques; il faut pourtant trouver des solutions. Ces problèmes sont devenus

routiniers et ils sont incrustés dans les différentes bureaucraties qui se succèdent depuis deux décennies, mais il faut pourtant essayer de les régler, sans tarder. Le gouvernement se doit de promouvoir une nouvelle attitude pour la Fonction publique du Canada, une éthique basée sur l'amélioration de la productivité, de l'efficacité et sur la révision des priorités, compte tenu des ressources limitées dont nous disposons. Pour être très précis, ce ne sont pas les fonctionnaires proprement dits qui ont créé ces problèmes, c'est le milieu dans lequel ils essaient de travailler de leur mieux qui est responsable.

Au cours de l'examen de ces problèmes par le biais des nombreux rapports des groupes d'étude, une chose m'a frappé: il est nécessaire d'améliorer le système de contrôle et de responsabilité de gestion si nous voulons accroître la productivité dans la Fonction publique en général. Je le répète, si nous voulons résoudre les nombreux problèmes relevés par les groupes d'étude, il faut d'abord élaborer un système de responsabilité de gestion.

Tous les députés connaissent les décisions prises par le gouvernement actuel à la suite des travaux des groupes d'étude. Elles ont été annoncées dans le courant de l'année, à partir du budget de mai 1985, qui a été déposé par mon collègue le ministre des Finances, que je tiens en haute estime.

Je ne me propose pas d'énumérer toutes ces décisions aujourd'hui ni de parler de toutes les initiatives que le gouvernement a prises, directement ou indirectement, à la suite des travaux des 19 groupes d'étude qui ont participé à l'examen des programmes. Des décisions en matière d'agriculture, de création d'emplois et de formation, et en matière de services et de subventions aux entreprises ont été annoncées dans le premier budget du gouvernement. D'autres décisions sur le Régime d'assistance publique du Canada, sur les programmes relatifs aux anciens combattants, sur le logement et sur la gestion des biens immobiliers ont été annoncées ultérieurement. Pour ma part, j'ai annoncé des initiatives importantes qui ont trait à la stratégie nationale de réforme de la réglementation il y a deux semaines à peine, sur laquelle notre leader à la Chambre a fait des observations pas plus tard qu'hier. Ces initiatives annoncées ne représentent que le début des activités qui découleront directement de cet examen des programmes. Les groupes d'étude, en faisant leur travail, ont permis aux hommes politiques et aux bureaucrates de prendre conscience des problèmes qui doivent être résolus et des problèmes auxquels il faut s'attaquer.

Cela aura des répercussions un peu partout. La plupart des décisions que le gouvernement annoncera au cours des prochaines années auront été influencées, de façon positive ou négative, marginale ou totale, par les rapports qui résultent du travail intensif de ces groupes d'étude. La première phase de la révision des programmes vient de prendre fin et cela grâce aux personnes du secteur privé et du secteur public qui y ont travaillé avec beaucoup de zèle toute l'année dernière. Elles ont présenté une vue d'ensemble vraiment exceptionnelle du gouvernement fédéral. Je crois que cette mine de renseignements aura de quoi intéresser les chercheurs en administration publique et en sciences politiques de même que le public pendant des années.

Si vous examinez les principaux thèmes du budget que mon collègue a présenté la semaine dernière, vous constaterez que nous voulons rétablir l'imputabilité financière, ramener le déficit à des proportions plus raisonnables et finir par le résorber complètement. Nous voulons améliorer la fiscalité tout en limitant les dépenses du gouvernement. Nous voulons aider les nécessiteux et faire en sorte d'être en mesure d'aider les personnes qui, demain, pourraient se trouver elles aussi dans le besoin.

• (1730)

A cet égard, je crois que les réalisations exceptionnelles du ministre des Finances s'appuient sur la révision des programmes entreprise par les 19 groupes d'étude. Si nous parvenons à créer des programmes suffisamment souples et qui répondent aux besoins de leurs bénéficiaires, nous aurons réalisé une chose qu'aucun gouvernement n'a été capable d'accomplir depuis une vingtaine d'années.

Même si nous en sommes redevables au gouvernement, nous le devons surtout aux personnes du secteur privé et aux fonctionnaires qui, l'année dernière, ont travaillé avec tellement d'assiduité pour produire ces rapports. Le processus décisionnel conçu pour donner suite aux conclusions et aux options présentées par les groupes d'étude permet au gouvernement d'agir en conservant son indépendance et son imputabilité. J'espère qu'en déposant ces rapports mardi prochain, notre gouvernement fournira à tous les Canadiens une nouvelle occasion de réfléchir et d'exercer une influence sur les décisions gouvernementales dans un climat de franchise et de respect mutuel.

Des voix: Bravo!

Le président suppléant (M. Paproski): Avez-vous des questions ou des observations? La parole est à la députée de Vancouver-Est (Mme Mitchell).

Mme Mitchell: Monsieur le Président, j'avais une question et je tiens, en tout cas, à reconnaître que ces 19 rapports des groupes d'étude représentent un travail considérable. Je voudrais poser une question à ce sujet. Je crois que l'on a constitué 19 comités différents. Il parle du secteur privé. Pourrait-il me dire qui siégeait à ces comités et en particulier, bien entendu, puisque cette semaine est la Semaine internationale de la femme, si la moitié des membres de ces comités étaient des femmes?

M. Nielsen: Monsieur le Président, la députée ne s'attend certainement pas à ce que je donne une réponse complète à sa question aujourd'hui. Il y avait 122 représentants du secteur privé. Tous ces renseignements seront indiqués en détail dans le volume publié qui sera déposé mardi prochain à 11 heures. Je puis lui assurer qu'elle y trouvera la réponse détaillée à sa question concernant la composition des comités.

Mme Mitchell: Ne pouvez-vous pas me donner une idée du nombre de femmes?

Le président suppléant (M. Paproski): La parole est au député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria).

M. Boudria: Monsieur le Président, ma question porte sur le même sujet que celle de la députée de Vancouver. Le vice-premier ministre peut-il confirmer si le groupe d'étude sur les questions agricoles ne comptait parmi ses membres aucun député de l'est de Montréal ou de l'ouest de Toronto, aucune femme, aucun jeune, ni aucun représentant du secteur agricole, si ce n'est un responsable d'une société sucrière?

M. Nielsen: Là encore, le député pourra connaître en détail la composition de ces équipes et l'origine de leurs membres, mais je puis lui assurer que les groupes d'étude ont tenu d'amples consultations dans tout le pays avec des représentants de tous les paliers de gouvernement, de l'industrie et des producteurs agricoles.

J'aurais dû dire à la députée qui a posé la dernière question que je suis très redevable, comme nous devons tous l'être, à Louise Martin, chef du groupe d'étude du secteur privé qui a dirigé l'étude distincte sur les organismes de réglementation.

M. Gagliano: Monsieur le Président, je sais que l'honorable vice-premier ministre (M. Nielsen) ne peut pas me donner une réponse détaillée aujourd'hui et j'attends mardi prochain avec impatience, mais peut-il me dire aujourd'hui s'il est question dans le rapport de la Banque fédérale de développement?

M. Nielsen: Il est question de ce programme en particulier dans au moins deux rapports des groupes d'étude qui seront présentés. La réponse est oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Puisqu'il n'y a pas d'autres questions ou commentaires, reprenons le débat.

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, je suis heureux d'intervenir dans la discussion du budget. J'aimerais vous parler brièvement cet après-midi des questions qui concernent ma circonscription, et plus particulièrement des agriculteurs, des jeunes de ma circonscription et des activités industrielles qui s'y exercent. Car nous avons les textiles, la chaussure et beaucoup d'autres secteurs. J'aimerais également parler des familles de la classe moyenne et de la façon dont elles sont touchées par le budget. Tout d'abord, je voudrais vous parler du secteur agricole.

Vous vous souvenez sans doute trop bien, monsieur le Président, que durant la dernière campagne électorale, le parti conservateur a fait de nombreuses promesses à la population canadienne. Je vous signale une brochure qui traite de ces promesses. Comme il se trouve, j'en ai un exemplaire devant moi. Elle est intitulée *338 promesses conservatrices*. Elle présente la liste complète de toutes les grandes promesses de portée nationale que les conservateurs ont faites à la population canadienne au cours de la dernière campagne électorale. Est-ce qu'ils en ont promis des choses! Ils ont fait à la population canadienne—et je remarque que le député de Nipissing (M. Mantha) écoute attentivement en face—113 promesses distinctes qui comportaient des augmentations de dépenses. Il y en avait cinq qui annonçait des réductions de dépenses. Il y en avait deux qui promettaient d'augmenter les recettes. Vingt-six promesses devaient réduire les recettes.

Qu'est-ce que le gouvernement a fait? Il a augmenté le déficit et prétendu qu'il le réduisait. Le gouvernement a réduit ses dépenses dans divers domaines, mais il a augmenté le personnel du premier ministre (M. Mulroney). Comme, de façon générale, le gouvernement a fait des promesses qu'il ne pouvait pas tenir, personne, surtout pas le gouvernement, ne devrait s'étonner qu'il ne puisse pas respecter les engagements qu'il avait pris envers le peuple canadien pendant la campagne électorale.

En réalité, ce budget n'est pas le deuxième, mais bien le troisième document bugétaire présenté par le gouvernement. Bien entendu, le premier était l'examen des dépenses et des programmes du 8 novembre 1984, jour que nous avons surnommé affectueusement le sombre jeudi à cause de toutes les compressions budgétaires qu'il prévoyait.

Qu'est-ce que le gouvernement a supprimé au juste? Dans le domaine de l'agriculture, par exemple, le gouvernement a supprimé 6.2 millions de dollars de dépenses dans le programme de la production laitière en 1984 et il a réduit le budget dans divers secteurs de 9.4 millions de dollars. Il a supprimé Canagrex et économisé ainsi 6.6 millions de dollars. Il a reporté à plus tard certains projets d'immobilisation, ce qui a réduit les dépenses de 8.4 millions de dollars, et augmenté les droits imposés pour certains services de 32.3 millions de dollars pour un total de 62.9 millions.

Dans le budget du 23 mai dernier, les fonds affectés à l'agriculture ont été réduits de 50 millions de dollars par année à compter de 1985-1986. Bien entendu, cela veut dire que le budget du ministère a été réduit d'encore 50 millions de dollars cette année. Le gouvernement a en même temps augmenté la taxe d'accise sur l'essence et le combustible diesel de 2c. le litre. C'est tout à fait contraire à ce qu'il avait promis pendant la campagne électorale. Les taxes sur les cigarettes et l'alcool ont augmenté, ce qui influe, bien sûr, sur l'industrie vinicole de l'Ontario, province que je représente. Qu'est-il arrivé à cet égard? Si vous me le permettez, je voudrais faire une comparaison entre les promesses électorales et les mesures prises par le gouvernement. Il avait promis de réduire le prix des combustibles agricoles de 20c. le gallon en supprimant la taxe de vente fédérale de 9 p. 100 et en ne percevant pas la taxe d'accise prévue. Savez-vous ce que le gouvernement a fait au lieu? Il a augmenté le prix de 2c. le litre le 23 mai. Il avait dit qu'il étendrait les activités de la Société du crédit agricole et qu'il accorderait des subventions spéciales pour réduire les taux d'intérêt. La seule chose que e gouvernement a faite, bien entendu, a été de faire baisser le taux réel de la SCA de 14 à 12¾ p. 100, mais ce uniquement pour ceux qui payaient un taux de 14 p. 100 ou moins.

A l'heure actuelle, 25 p. 100 des agriculteurs du Canada ont des difficultés financières. Ainsi, quelque 65,000 agriculteurs du Canada éprouvent des difficultés financières.

• (1740)

Dans son dernier budget, le gouvernement a annoncé des mesures destinées, selon lui, à favoriser le secteur agricole. Il a promis des mesures permettant à 5,000 agriculteurs de reporter en partie le remboursement de leurs prêts. Cette semaine, j'ai demandé au ministre de l'Agriculture ce qu'il entendait faire au sujet des 60,000 autres agriculteurs qui éprouvent des difficultés financières. Au cours de la campagne électorale, les conservateurs ont déclaré qu'ils aideraient les agriculteurs dans le besoin, mais ils n'ont pas précisé, à l'époque, que leur aide s'adresserait à un petit nombre d'entre eux seulement.

Le budget dont nous discutons aujourd'hui prévoit une augmentation de 1 p. 100 de la taxe de vente fédérale. Cela représente une forte augmentation pour un agriculteur qui achète un silo de $100,000. Il devra payer $1,000 de plus pour cet achat. Quand on analyse les répercussions que la hausse de la taxe de vente fédérale aura sur les agriculteurs, on s'aperçoit que le montant de l'augmentation est supérieur aux crédits que le gouvernement a prévus pour les aider. Manifestement, ils en sortent perdants.

Permettez-moi de parler brièvement des déshérités de notre société. C'est peut-être Leonard Shifrin, un éditorialiste bien connu du *Star* de Toronto et d'autres journaux, qui a le mieux décrit la situation lorsqu'il a affirmé:

> En vérité, les mesures de M. Wilson amélioreront très légèrement la situation financière de certains pauvres, mais elles aggraveront également le sort des autres.
>
> Une famille de quatre personnes dont le revenu annuel est de $15,000 se situe bien en-dessous du seuil de la pauvreté, où qu'elle vive au Canada. Cependant, en vertu de notre ridicule régime fiscal, elle verse plus de $1,000 d'impôt sur le revenu et elle devra payer $20 de plus à la suite de la mise en œuvre de la surtaxe proposée par M. Wilson.
>
> En même temps, la hausse de 1 p. 100 de la taxe de vente fédérale va alourdir de quelque $50 le fardeau fiscal de la famille.

Que l'on soit riche ou pauvre, il faut réparer ou remplacer le réfrigérateur ou tout autre appareil important lorsqu'il tombe en panne. Le fait est que les plus démunis de notre société versent un impôt disproportionné, car ils n'ont absolument pas les moyens d'absorber même une hausse d'impôt qui peut sembler minime à certains d'entre nous.

Le soir de la présentation du budget, le chef de l'opposition a déclaré:

> Pareil coup de la part du gouvernement fait qu'il est impossible d'améliorer la qualité de sa vie.

D'après lui, ce sont les personnes qui ont entre 30 et 50 ans et qui gagnent de $15,000 à $40,000 par année qui sont le plus touchées.

Je veux parler des contribuables à revenu moyen de notre société qui ont si souvent à absorber le gros des hausses d'impôt. Ce sont eux qui doivent en porter le fardeau. La classe moyenne semble rapetisser de plus en plus. Le nombre de gens fortunés semble augmenter et les pauvres se font de plus en plus nombreux dans un pays que l'on dit riche.

[*Français*]

Monsieur le Président, je voudrais vous faire part des problèmes des jeunes dans notre société. On sait que quelques jours avant le dépôt du rapport «Jeunesse», un plan d'action, un rapport du Sénat qui a été déposé à la Chambre . . . on a vu dans ce rapport que le Sénat canadien voulait étendre les cadres du programme Katimavik, offrir encore plus d'aide aux jeunes qui sont dans le besoin. Mais qu'a fait le gouvernement?

Premièrement, dans le budget, à toutes fins pratiques, on a aboli le ministère d'État à la jeunesse, puisqu'on a enlevé le portefeuille, si vous voulez, de la ministre, et je le dis dans son sens le plus large, c'est-à-dire qu'on a enlevé le porte-monnaie de la ministre. Cette dernière, en effet, n'a maintenant plus d'argent et plus de budget.

Et, aujourd'hui, à la Chambre, on entendait un député nous dire qu'il avait pris connaissance d'un document par lequel la ministre elle-même disait que son rôle pur et simple était de recruter des jeunes pour adhérer au parti progressiste conservateur. Mais c'est honteux, monsieur le Président, de voir qu'un ministre de la Couronne ne pense pas plus aux jeunes et pense seulement aux bénéfices que peut récolter le parti ministériel.

Un autre dossier qui affecte beaucoup la jeunesse dans notre pays, c'est l'analphabétisme. C'est là un problème très sérieux et que la plupart des Canadiens, du moins la plupart d'entre nous qui sommes élus ici à la Chambre préférons souvent ignorer plutôt que d'en discuter.

Dans ma circonscription électorale de Glengarry-Prescott-Russell un grand nombre de mes électeurs sont analphabètes, et ce problème n'est pas unique à ma circonscription, monsieur le Président. Je suis concaincu que si les députés d'en face ne semblent pas traiter de ce dossier trop sérieusement, s'ils réfléchissaient quelques minutes, ils pourraient réaliser eux aussi que notre système d'éducation, malheureusement, a créé une situation selon laquelle un grand nombre de personnes ont le même problème.

Monsieur le Président, ce qui est le plus surprenant, c'est qu'un si grand nombre de personnes qui sont analphabètes soient des jeunes.

Et je porte à votre attention la recommandation du rapport du Sénat, qui se lit comme suit, et je cite:

> Notre Comité appuie le projet d'une campagne nationale de lutte contre l'analphabétisme.
>
> Le Comité estime que les recommandations du rapport *Obstacles* qui n'ont pas été mises en oeuvre devraient l'être, et qu'il importe de reconnaître les besoins spéciaux des jeunes qui éprouvent des troubles d'apprentissage ou qui sont handicapés.

Monsieur le Président, j'attire votre attention particulièrement là où on voit que ce gouvernement tente de faire des coupures budgétaires assez importantes dans le domaine des affaires sociales.

[*Traduction*]

J'ai écouté le discours du vice-premier ministre (M. Nielsen), dans lequel il a passé beaucoup de temps à nous expliquer comment ils essayaient, lui et d'autres au sein du gouvernement, de trouver des moyens de réduire les dépenses du gouvernement et de rendre notre système plus efficace. On ne peut pas éviter de se demander comment un gouvernement qui pratique un népotisme aussi éhonté peut parler honnêtement et sincèrement de supprimer des dépenses inutiles.

Je vois qu'un de mes collègues conservateurs vient de se réveiller. Je vais lui rappeler que lorsqu'un de mes électeurs, qui habite à proximité de la capitale nationale et travaille sur la colline ou ailleurs dans la Fonction publique, voit son salaire et ses avantages sociaux réduits, des emplois abolis, il ne prend pas à la légère ce que nous avons entendu tout à l'heure du népotisme du gouvernement.

● (1750)

[*Français*]

Monsieur le Président, on a vu une augmentation de 57 p. 100 du budget du bureau du premier ministre (M. Mulroney). Où sont les coupures budgétaires d'un bureau du premier ministre? On ne les voit pas. Il y avait 30 ministres dans l'ancien gouvernement, le nouveau gouvernement en a 40. Mais c'est ce même gouvernement qui nous dit qu'on doit couper les dépenses qu'eux considèrent inutiles.

Je vous demande, monsieur le Président, qu'est-ce que je suis censé dire à mes électeurs? Qu'est-ce que je devrais dire à M. Rémi Saint-Jean, par exemple, un de mes électeurs de Cumberland (Ontario), qui travaille au ministère des Travaux publics et qui voit son emploi comme concierge menacé? Qu'est-ce que je peux lui dire? Est-ce que je vais lui dire que le ministre va faire des sacrifices, que le gouvernement va faire des sacrifices si lui perd son emploi? Non, monsieur le Président, ce ne sera pas le cas. Le gouvernement aura toujours 39 ou 40 ministres, 39 ou 40 limousines, 39 ou 40 chefs de cabinet et d'autres dépenses du même genre, toujours en augmentant

les privilèges aux mieux nantis et en enlevant à la classe moyenne et à ceux qui sont les plus pauvres.

[*Traduction*]

Quelques jours avant le budget, les Canadiens ont eu vent de rumeurs voulant que le gouvernement augmente le prix de l'essence. Le député de Mississauga rigole de cette proposition. Bien entendu, le gouvernement n'avait pas l'intention de procéder à une augmentation importante des taxes sur l'essence à une période comme celle-ci. C'était, à mon avis, une stratégie délibérée. Je prétends, monsieur le Président, que le gouvernement a essayé d'effrayer les Canadiens en répandant de fausses nouvelles, pour que le budget ne soit pas tout à fait aussi noir que les rumeurs—probablement alimentées par les conservateurs—le laissaient craindre, et pour que les Canadiens se sentent soulagés. Ils devaient être satisfaits qu'il n'y ait pas d'augmentation des taxes sur l'essence.

M. Gauthier: Il y en a une de 1 p. 100.

M. Boudria: Je reconnais, comme mon collègue le député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier) l'a signalé, que la taxe fédérale d'accise sur l'essence va augmenter de 1 p. 100, ce qui signifie en réalité 0.5c. le litre. Nous devrions tous être conscients du fait que le gouvernement, en principe, n'encourage nullement Petro-Canada à réduire les prix de l'essence et qu'il cause ainsi de graves problèmes aux contribuables canadiens.

En fin de semaine je me suis rendu aux États-Unis où le prix de l'essence est d'environ 90c. le gallon américain. Bien entendu, dans certaines régions du pays, nous payons à peu près autant en dollars canadiens pour un litre d'essence. De fait, nous payons de 65 à 70c. le litre dans certaines régions du Québec et 55c. dans ma circonscription à une dizaine de milles seulement des édifices du Parlement. Le prix de l'essence est absolument injustifié. Les Canadiens espéraient que le gouvernement proposerait au moins dans ses mesures budgétaires une réduction . . .

Le président suppléant (M. Paproski): Le temps de parole du député est expiré, mais comme il est populaire, je suis persuadé que la Chambre lui permettra de continuer jusqu'à 18 heures. La Chambre y consent-elle?

Des voix: Non.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Paproski): Questions et commentaires, l'honorable député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier).

M. Gauthier: Monsieur le Président, je vous remercie. Je ne voudrais pas manquer l'occasion de féliciter mon collègue de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria) pour l'excellent discours qu'il a prononcé.

Mais connaissant sa circonscription un peu, je sais qu'il représente un nombre important de familles à revenu moyen et à revenu modeste. Alors, étant donné que le gouvernement a maintenant changé la définition du «niveau de pauvreté» en le réduisant à un chiffre arbitraire de $15,000—c'est-à-dire qu'on a dit dans les documents budgétaires, que $15,000 étaient le seuil, le plancher, où certains programmes gouvernementaux étaient déclenchés—et étant donné qu'il y a 1,538,000 familles qui reçoivent le crédit d'impôt-enfant, parce que le seuil était fixé à $23,500, et qu'avec le budget actuel on sait qu'il y aura un paiement par anticipation de l'ordre de $300 payé à un million de familles l'automne prochain, au moins de novembre—est-ce que le député pourrait nous dire ce que les 538,000 familles qui sont, dans ce budget, exclues du paiement anticipé, représentent exactement dans sa circonscription au niveau des revenus, au niveau des familles, au niveau de la qualité de vie? Par exemple, est-ce qu'une famille ayant un revenu familial de $17,000, qui ne sera pas admissible au crédit d'impôt par anticipation en novembre prochain, est-ce que dans sa circonscription, une famille avec ce revenu familial, ayant peut-être quatre enfants, n'est pas aussi méritoire qu'une famille qui a $15,000 de revenu, mais qui a peut-être un ou deux enfants? Pourquoi ce gouvernement est-il insensible au fait que 1,538,000 familles reçoivent le crédit d'impôt? Mais il a décidé de façon arbitraire d'exclure 538,000 familles? Le député a-t-il un commentaire à faire là-dessus?

M. Boudria: Monsieur le Président, l'honorable député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier) apporte un excellent point. Naturellement, si un électeur demeure dans ma circonscription et qu'il gagne $15,002 versus $14,999, surtout dans le cas où une famille compte plusieurs membres, inutile de dire que cette famille a autant besoin du chèque que la famille qui gagne trois, quatre ou cinq dollars de moins. Alors, cette mesure a été établie de façon très très arbitraire ce qui, à mon avis, est très injuste pour les gens de ma circonscription puisque, en grande partie, dans ma circonscription on a des gens à revenu faible et à revenu moyen. Je suis sûr que l'honorable députée d'Argenteuil-Papineau (Mme Bourgault), sa circonscription est près de la mienne, partage cet avis, et j'ose espérer que le vice-premier ministre (M. Nielsen) la laissera parler tantôt. S'il lui donne le droit de parler, je suis convaincu qu'elle voudra ajouter ses commentaires.

[*Traduction*]

On se souviendra de ce gouvernement pour le scandale du thon, la désindexation, le favoritisme, le libre-échange alors qu'il avait promis le contraire, la privatisation, les licenciements à la Fonction publique, les faillites bancaires et les démissions de ministres. Que les députés d'en face sachent que ce n'est pas mon gouvernement. C'est celui du parti au pouvoir. Je ne peux même pas prétendre qu'il me plaît. Mais il a fait tellement d'erreurs, causé tellement de gâchis que je prie mes vis-à-vis de se redresser, de s'organiser et de faire en sorte que les choses aillent mieux. Dans le monde entier, les investisseurs sont en train de perdre confiance dans le gouvernement, et c'est lui-même, par ses initiatives, qui a provoqué cette méfiance. Ce faisant, il nuit non seulement à lui-même, ce dont je me moque, mais aussi à chacun de nous à la Chambre. Les mesures qu'on nous a présentées aujourd'hui en sont un autre exemple. Le gouvernement nous fait du tort, et ce parti devrait se prendre en main afin d'essayer au moins d'agir comme s'il savait ce qu'il fait et pour tenter de gouverner comme il se doit.

Le président suppléant (M. Paproski): Si les députés ont des questions à poser, le député disposera encore de quatre minutes demain. Il est tellement populaire que tout le monde va se précipiter pour l'interroger. Soyez là demain.

● (1800)

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 66 du Règlement.

L'ÉCONOMIE—LE CONSEIL DU PATRONAT DU QUÉBEC—LE DÉFICIT—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Gabriel Fontaine (Lévis): Monsieur le Président, le 14 février 1986, j'avais demandé, au cours de la période des questions orales, à l'honorable ministre des Finances (M. Wilson) s'il allait nous annoncer un budget équilibré, un budget qui tendrait à réduire le déficit. On sait que le déficit accumulé actuellement se chiffre à 230 milliards de dollars, déficit qui a été accumulé par les libéraux par leurs politiques socialisantes.

Ce déficit a définitivement découragé l'investissement auprès de nos gens d'affaires, qu'il s'agisse de l'entreprise petite et moyenne ou de la grande entreprise. De plus, ce déficit nous met dans une situation intenable à long terme. Un pays, c'est un peu comme une famille, comme une entreprise, cela ne peut pas toujours se financer à même les déficits, ce que nos prédécesseurs n'ont jamais compris.

De plus, monsieur le Président, un déficit de cette ampleur, un déficit de 230 milliards de dollars, draine les épargnes des Canadiens, crée des pressions à la hausse sur les taux d'intérêt. C'est pour cela que les taux d'intérêt ont tellement monté au cours des dernières années, à cause de l'énorme déficit du gouvernement antérieur.

Ce déficit, si on veut essayer de le visualiser, si on prend 230 milliards de dollars et si on le divise par la population du Canada, 25 millions, cela nous donne un déficit de $9,200 en moyenne par Canadien et Canadienne, et cela inclut les Canadiens et les Canadiennes qui ont moins d'un an et ceux qui ont quasiment 100 ans. C'est ce que veut dire un déficit de 230 milliards de dollars.

Le message du ministre des Finances a été très clair: en 1984-1985, on a vécu un déficit, le dernier au budget des libéraux, de 38 milliards. L'an passé, on a annoncé un déficit de 33.8 milliards et on a respecté cette prévision. C'était la première fois qu'un ministre des Finances, depuis 20 ans, respectait ses propres prévisions. Ni l'actuel chef de l'opposition (M. Turner) ne l'avait respecté, ni aucun des anciens ministres du gouvernement libéral. Cette année, nous avons annoncé un déficit de 29.8 milliards et nous prévoyons pour l'année 1990 le réduire entre 11 milliards et 0.

Le déficit que nous allons réduire cette année, et je cite une société comptable nationale, la Price-Waterhouse, on ne l'accusera pas de faire de la politique, cette société, dans son bulletin de notes fiscales qu'elle intitule: «A l'assaut du déficit», c'est marqué en toutes lettres: «Le gouvernement fournit 70 p. 100 des munitions, les contribuables 30 p. 100.» J'ai cité la Price-Watherhouse, une société nationale de vérification, de comptabilité et d'experts-conseils.

Nous avons fait des preuves depuis les 18 derniers mois en ce qui concerne la qualité de notre premier budget. Le chômage est passé de 11.7 p. 100 à 9.8 p. 100. Notre premier budget a donné 580,000 nouveaux emplois, 156,000 au Québec. Nous avons créé 9,750 emplois memsuellement au Québec. Les libéraux en créaient 475. Quand nous avons présenté notre premier budget, le chef de l'opposition a dit dédaigneusement: «Ce budget nous fera perdre de 200,000 à 300,000 emplois. Nous en avons créé 560,000. La différence: 700,000, une erreur importante du chef de l'opposition.

De plus, monsieur le Président, nous avons montré l'exemple. Notre premier ministre (M. Mulroney), ce que le chef de l'Opposition n'a pas accepté, a diminué son salaire de $20,900. Nos ministres ont accepté des coupures de $10,000 et nos députés, de $1,000, et nous avons apporté des mesures incitatives auprès des petites et des moyennes entreprises.

Contrairement à ce qui a déjà été dit, nous avons diminué l'impôt des petites et moyennes entreprises et nous avons enlevé la taxe de 12.5 p. 100 sur les dividendes qui avait été mise en place en 1981 par le ministre MacEachen, ce que mon collègue n'a pas mentionné dans ses discours antérieurs.

Monsieur le Président, le déficit, et je termine sur ça, va diminuer le coût de l'argent, ce que les libéraux n'ont jamais osé expliquer et, de cette façon, monsieur le Président, des Canadiens et des Canadiennes paieront $2,000 de moins sur leur hypothèque de résidence pour un prêt de $50,000 et nos entreprises paieront moins cher d'intérêt.

C'est donc là notre effort vers un contrôle du déficit qui va assurer une reprise. Je félicite l'honorable ministre des Finances (M. Wilson) pour son budget qui tend vers un équilibre budgétaire.

● (1805)

[*Traduction*]

M. Chuck Cook (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je me trouve vraiment dans l'embarras. Après un aussi brillant exposé, je ne suis pas certain si une réponse s'impose. Pourtant, je me permettrai de souligner quelques points.

La croissance économique au Canada a été bien meilleure en 1985 que ce que la plupart des observateurs avaient prévu, le PNB s'étant accru de 4.5 p. 100. Le taux de chômage est descendu pour s'établir à 9.8 p. 100 en janvier dernier. Depuis septembre 1984, quelque 580,000 emplois ont été créés.

M. Gagliano: Vous ne savez pas compter.

M. Cook: Si mon vis-à-vis veut bien prendre connaissance de ces chiffres, il se rendra compte que nous avons fait quelque chose de bien.

Depuis l'automne de 1984, nous avons fait des pas de géant dans la compression des dépenses et la réduction du déficit. Il a fallu pour cela supprimer ou réduire des programmes, améliorer les méthodes de gestion et accroître le rendement en général. De même, on a pris différentes mesures pour accroître l'efficacité et l'équité du système fiscal. Ces changements, ajoutés à certaines hausses de taxes, contribueront à moyen terme à réduire encore le déficit.

Grâce à ces initiatives, la dette publique dont la croissance moyenne par année avait atteint presque 23 p. 100 de 1974 à 1984, n'augmentera que de 17 p. 100 cette année et de moins de 10 p. 100 en 1987-1988. Ce sont-là des données intéressantes que le public doit connaître, des données importantes dont le public doit tenir compte.

LE TERRORISME—LES MESURES DE SÉCURITÉ INTERNATIONALE—LA POSITION DU CANADA

M. Bill Attewell (Don Valley-Est): Monsieur le Président, le 2 décembre 1985, j'ai demandé au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) comment le Canada pourrait faire pression sur d'autres pays pour les convaincre de renforcer leurs mesures de sécurité et d'en prendre d'autres pour supprimer le terrorisme et les actes de piraterie aérienne.

Ma question était motivée par la mort tragique de 59 personnes, dont deux Canadiens, Valina Leonard et son bébé Andrew, lors du détournement du vol 468 d'Egypt Air le 24 novembre dernier et du raid d'un commando égyptien à la suite de ce détournement. Ce détournement d'avion n'était que l'un des multiples actes de terrorisme de 1985.

Le 27 décembre 1985, des attaques pratiquement simultanées dans les aéroports de Rome et de Vienne ont fait 19 morts et de nombreux blessés. C'était le 13e attentat terroriste important dans le monde entraînant des pertes de vie humaine en 1985. Cette année 1985 a malheureusement été une année de recrudescence du terrorisme—une année des assassins.

Le terrorisme a aussi commencé à frapper plus près du Canada. Le 12 mars dernier, Claude Brunelle, garde de la compagnie Pinkerton préposé à l'ambassade de Turquie à Ottawa, a été assassiné, et l'ambassadeur de Turquie, M. Coskun Kirca, a été sérieusement blessé quand trois soi-disant membres d'un groupe intitulé Armée révolutionnaire arménienne ont attaqué et envahi l'ambassade. A la suite de cet attentat, les gardes de sécurité de Pinkerton ont été remplacés par des agents spéciaux de la GRC.

Par la suite, les autorités torontoises et montréalaises ont reçu des appels venant, semble-t-il, de l'Armée secrète arménienne pour la libération de notre mère-patrie. On menaçait de faire sauter les systèmes de transport des deux villes si les personnes détenues à Ottawa n'étaient pas relâchées. Heureusement, on n'a pas trouvé de bombes. J'ai délibérement employé l'expression «semble-t-il» tout à l'heure parce que rien ne prouve que ces menaces venaient de la communauté arménienne. Au demeurant, j'ai rencontré les dirigeants du Centre communautaire arménien, y compris son président, M. Levn Hasserjian. Le moins que l'on puisse dire, c'est qu'ils étaient tous terriblement consternés de la mauvaise presse faite à cette grande communauté de bons travailleurs et de dignes Canadiens.

● (1810)

Le 23 juin 1985, le vol 182 d'Air India, à destination de l'Inde a explosé et plongé dans la mer d'Irlande tuant les 329 passagers à son bord. Le même jour, le vol 003 de CP Air, en partance de Vancouver, a fait escale à Tokyo pour que les passagers puissent faire la correspondance avec le vol d'Air India à destination de Bombay. Deux bagagistes japonais ont perdu la vie lorsqu'une bombe cachée dans les bagages a explosé.

Après le drame d'Air India, le vice-premier ministre (M. Nielsen) a déclaré:

> Nous ne permettrons pas que notre pays devienne un champ de bataille du terrorisme international.

Le malheur qui a frappé les Canadiens n'est qu'un chapitre du drame mondial du terrorisme international. Il y a eu les meurtres commis aux aéroports de Rome et de Vienne, le détournement du paquebot italien *Achille Lauro* et le meurtre de Leon Klinghoffer, le détournement vers Beyrouth du vol 847 de la TWA, des assassinats et des attentats à la bombe. Les cas de terrorisme ne se comptent plus. Le terrorisme est une déclaration de guerre contre l'Occident, et nous en sommes tous menacés. Les Canadiens en sont menacés chez eux.

En janvier 1986, on a renforcé les mesures de sécurité à l'Aéroport international d'Ottawa et à l'Aéroport international Pearson de Toronto. L'une des décisions difficiles auxquelles sont confrontés les membres d'une société ouverte comme la nôtre est de savoir comment nous protéger, nous et notre société, contre la menace et la violence du terrorisme tout en continuant à protéger ces précieuses libertés que nous défendons avec tant de soin dans notre société.

Que pouvons-nous faire, nous Canadiens, pour lutter contre le terrorisme international? Le 10 janvier 1986, le premier ministre (M. Mulroney) a fait une déclaration que je tiens à citer:

> Ceux qui assassinent et mutilent des innocents et qui sèment l'anarchie dans une société civilisée ne devraient trouver aucun refuge, aucune tranquilité ni aucune indulgence.

Le 30 janvier 1986, le sénateur Kelly a pris la parole à l'autre endroit et a proposé la création d'un comité spécial chargé d'étudier le terrorisme international. Il s'est exprimé ainsi:

> Nous ne savons pas avec assez de précision si des groupes de terroristes s'installent ou sont installés au Canada, nous devrions en savoir davantage à ce sujet. Nous n'en savons pas assez au sujet des mesures que le Canada peut ou doit prendre, ou qu'il prend effectivement pour lutter contre le terrorisme international.

Un groupe, le North American Jewish Students Network Canada, entend passer à l'action, monsieur le Président. Mardi prochain, une délégation d'étudiants de toutes les régions du Canada doit se réunir à Ottawa pour mobiliser les étudiants dans la lutte contre le terrorisme. Les manifestations qui doivent durer toute la journée seront l'aboutissement d'une grande campagne à l'échelle nationale contre le terrorisme.

J'ai eu le plaisir de traiter avec cet organisme à plusieurs reprises; tout récemment, j'ai célébré avec Naomi Noyek, présidente de la journée consacrée cette année à la lutte contre le terrorisme, et Dan Ronen, président du comité d'action politique de cette organisation, la libération d'Anatoly Chtcharansky.

Le 11 mars, ces étudiants doivent rencontrer des députés, rendant hommage à la mémoire des victimes du terrorisme lors d'une manifestation qui doit avoir lieu à 14 heures sur la colline du Parlement, manifestation à laquelle doivent assister M. Edward Leonard et son représentant à la Chambre, le député de Bow River (M. Taylor). Étudiants et députés doivent se réunir à 15 h 30 pour discuter du terrorisme international.

Je recommande Network à mes collègues de la Chambre des communes et de l'autre endroit et j'espère qu'ils trouveront le temps de rencontrer les étudiants ce jour-là ou, si leur emploi du temps ne le leur permet pas, de centrer leur attention sur le terrorisme international.

Aucune société ni aucun individu n'est à l'abri du terrorisme. Il est temps que le Canada joue un rôle prépondérant dans la lutte contre ce mal insidieux.

M. Chuck Cook (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le 3 novembre, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) a déclaré devant le Memorial Fund Committee que la liberté de voyager en toute sécurité constituait l'essence même de l'ordre international et que ce dernier risquait fort d'être menoté par le terrorisme. Les Canadiens ont eu à déplorer de terribles tragédies imputables au terrorisme international et, comme l'a dit le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, nous voulons que le Canada joue un rôle de premier plan parmi les pays qui s'efforcent de le combattre en prenant de nouvelles initiatives.

● (1815)

La communauté internationale est très conscience du problème. Des organismes spécialisés tels que la Conférence de Milan sur la criminalité et l'Association internationale de la marine ont adopté des résolutions condamnant le terrorisme international. Le vendredi 6 décembre, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté, pour la première fois, à l'unanimité, une résolution anti-terrorisme formulée en des termes très énergiques. Elle réclame le renforcement de la coopération internationale pour la poursuite et la punition des actes de terrorisme revêtant la forme de prises d'otages et d'enlèvements.

Le Canada est résolu à enrayer le fléau du terrorisme international. Nous avons pris des mesures à l'intérieur du pays pour resserrer la sécurité à nos aéroports et nous en prendrons d'autres. Le Canada a déposé ses instruments de ratification de la convention des Nations Unies sur les prises d'otage le 4 décembre et il entreprend des négociations avec un certain nombre de pays pour établir et renforcer les mesures d'extradition, un élément essentiel de dissuasion contre d'éventuels terroristes.

Il y a encore beaucoup à faire. En dépit des coups portés récemment contre le terrorisme international, le phénomène est loin d'être anéanti, et la menace à la paix internationale et aux rapports internationaux civilisés est toujours sérieuse. J'insiste sur le fait que le Canada reste déterminé à agir sur les répercussions immédiates de ce phénomène tragique. Le Canada va s'attaquer aux causes profondes et il va faire tout ce qu'il peut pour que les Canadiens ne risquent rien dans nos aéroports et nos navires et qu'ils puissent voyager en toute sécurité partout dans le monde.

[*Français*]

L'ASSURANCE-CHÔMAGE—LES DIFFICULTÉS AUXQUELLES DOIVENT FAIRE FACE CEUX QUI PRENNENT UNE PRÉRETRAITE. B) LA PORTÉE DU RÈGLEMENT

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard-Anjou): Monsieur le Président, c'est le 25 février de cette année que j'avais posé une question au vice-premier ministre (M. Nielsen). Selon un rapport de l'Office de la construction du Québec, 5,432 retraités n'auront pas droit à l'assurance-chômage, même s'ils ont payé des primes.

Monsieur le Président, la réponse . . . c'est rare qu'on a des réponses du côté du gouvernement, mais de temps en temps, on nous donne des réponses aussi un peu illogiques et c'est une des raisons pour laquelle on est encore ici après 18 heures, parce qu'on est obligé de revenir sur nos questions pour essayer d'avoir des explications.

Monsieur le Président, la réponse illogique, c'était: «La Commission Forget est saisie de cette affaire et présentera un rapport en temps et lieu». Monsieur le Président, si vraiment le gouvernement est sérieux, si vraiment le gouvernement voulait attendre et voulait que la Commission Forget s'occupe de ce problème, pourquoi n'a-t-on pas attendu que la Commission Forget finisse son travail, présente son rapport et si dans le tel rapport la Commission recommandait que les retraités n'avaient pas droit de percevoir l'assurance-chômage s'ils avaient travaillé et payé des contributions, à ce moment-là il aurait dit: Eh bien, selon le rapport, on applique un tel règlement.

Mais, monsieur le Président, le 5 janvier, sans avis, sans commentaire, on applique un règlement qui est injuste et insensible.

Monsieur le Président, surtout dans l'industrie de la construction, on doit seulement envisager une personne qui a au moins de 50 à 55 ans, même 60 ans qui, lorsqu'elle a décidé, peut-être en 1981, en 1982, 1983 ou 1984, d'accepter cette préretraite, c'était parce qu'elle avait calculé qu'elle pouvait recevoir un certain montant mensuel de ses contributions dans ses fonds de retraite ou si, pendant la période estivale, elle aurait pu travailler un certain nombre de semaines avec une bonne température et à ce moment-là, cela lui aurait permis d'avoir, à la préretraite, les semaines qu'elle aurait travaillé et l'assurance-chômage lui aurait permis d'avoir un revenu pour permettre même à ses enfants . . . parce que, monsieur le Président, dans ma circonscription, j'ai des cas très précis de gens qui à 55 ans prennent la préretraite de la construction et ont encore des enfants au collège ou à l'université.

Et ce n'est pas juste que ces gens-là, deux ou trois qui avaient accepté cette pré retraite . . . maintenant le gouvernement, le 5 janvier 1986, dit: Non, on va vous couper l'assurance-chômage. Et, bien sûr, ils ne pourront pas continuer à envoyer leurs enfants à l'université, et c'est pour cela, monsieur le Président, que je ne trouve pas cela juste.

En terminant, je veux seulement, pour le dossier, citer un rapport de l'Office de la construction du Québec qui dit clairement: «Le travailleur qui atteint l'âge de 65 ans n'est plus protégé par la Loi sur l'assurance-chômage». Donc, pour qu'un retraité soit affecté par les modifications récentes aux règlements de l'assurance-chômage, il faut qu'à la fois il ait moins de 65 ans et que sa rente soit supérieure à $321.75 par mois, monsieur le Président, $321.75 par mois, là il n'aura plus droit à l'assurance-chômage. Est-ce qu'une personne peut vivre aujourd'hui avec $321.75 par mois, monsieur le Président? C'est ridicule! Justement l'Office dit:

«Nous pouvons établir à approximativement 6,800 le nombre de retraités dont la rente mensuelle est supérieure à $300 par mois et qui auraient 65 ans ou moins.

La moitié d'entre eux ont 60 ans ou moins, monsieur le Président.

Dans le même rapport, on peut voir par contre dans le Tableau 1 qu'en 1984, 5,432 retraités ont enregistré des heures durant l'année, et nous pouvons présumer qu'un très fort pourcentage d'entre eux ont 65 ou moins, et c'est pour cela qu'on dit qu'au moins en étant très réaliste, au moins il y a 5,000 travailleurs de la construction du Québec qui sont pénalisés par ces règlements injustes, insensibles . . .

● (1820)

[*Traduction*]

«Unfair», comme on dit en anglais.

M. Chuck Cook (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le programme d'assurance-chômage s'appuie sur certains principes fondamentaux. Les plus importants sont les deux suivants: le paiement de primes universel pour une prise en charge collective des risques; le versement de prestations à ceux qui sont chômeurs et, de ce fait, privés de revenus. Les changements que le gouvernement a apportés sont conformes à ces principes.

Certains semblent croire que l'assurance-chômage doit fonctionner comme un régime d'épargne ou un régime de pension prépayé. En réalité, ce n'est pas et n'a jamais été l'objet de l'assurance-chômage. Le ministre des Finances (M. Wilson) a annoncé le 8 novembre 1984, dans le cadre du Programme de réduction des dépenses, que les règles de l'assurance-chômage relatives au revenu de pension découlant d'un emploi seraient modifiées à compter du 31 décembre 1984. Le 20 décembre 1984, le cabinet a décidé de reporter à janvier 1986 l'entrée en vigueur de cette modification, dans le but de laisser assez de temps au secteur privé pour s'adapter aux changements. Les nouvelles règles relatives aux pensions sont en vigueur depuis le 5 janvier dernier. Tous les requérants qui touchent des prestations d'assurance-chômage à partir de cette date sont assujettis aux nouveaux règlements. La date où la demande est présentée n'a aucune importance. Les requérants sont autorisés à gagner jusqu'à 25 p. 100 de leurs prestations avant que les déductions ne soient effectuées. Le programme est appliqué selon ses principes fondamentaux. Si la Commission Forget le juge nécessaire, le gouvernement envisagera de modifier ces principes fondamentaux.

Je le répète pour que ce soit bien clair. Si la Commission Forget recommande de réviser ces principes fondamentaux, le gouvernement envisagera d'apporter les modifications voulues.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Paproski): La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 11 heures, conformément à l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 25.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 7 mars 1986

La séance est ouverte à 11 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Français*]

LE BUDGET

LE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ DU CRÉDIT D'IMPÔT

M. Jean-Claude Malépart (Montréal-Sainte-Marie): Monsieur le Président, hier, je faisais parvenir une lettre au très honorable premier ministre (M. Mulroney) et j'invite tous les députés de cette Chambre à faire de même et à m'appuyer dans ma demande.

Vous avez tous remarqué qu'au sujet du budget, au niveau du remboursement anticipé du crédit d'impôt, le gouvernement a glissé sûrement une erreur. Une erreur, comme il l'avait fait au niveau de la désindexation des pensions de sécurité de la vieillesse. En effet, le gouvernement a décidé volontairement ou involontairement d'éliminer 538,000 familles qui ont droit au crédit d'impôt. Mais, malheureusement, à cause du chiffre arbitraire qui a été décidé de $15,000 ou moins, le gouvernement pénalise ces gens et les envoie aux escompteurs d'impôt.

Alors, monsieur le Président, étant donné que la très grande majorité sont des femmes chefs de famille, et étant donné que demain et cette semaine c'est la Semaine internationale de la femme, je suis rassuré . . .

M. le Président: A l'ordre! Les 60 secondes sont écoulées.

* * *

LA JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA FEMME

HOMMAGE À MARIE GÉRIN-LAJOIE

Mme Lucie Pépin (Outremont): Monsieur le Président, à l'occasion de la Journée internationale des femmes qui aura lieu demain le 8 mars, je tiens à rendre hommage à une grande Québécoise et Canadienne: Marie Gérin-Lajoie.

Elle a été la première bachelière du Canada français. Elle a été à l'avant-garde des luttes pour la cause féministe. Elle a longtemps travaillé dans le domaine du service social et a fondé l'Institut Notre-Dame-du-Bon-Conseil, un groupement religieux voué à l'action sociale.

Marie Gérin-Lajoie a fait partie d'une grande famille pour qui les privilèges qui découlent de l'éducation et de l'argent entraînent des responsabilités sociales.

C'est sa mère qui s'est battue pour ouvrir la première école classique pour filles au Québec. Sa mère est également une des fondatrices de la Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste. Sa grand-mère a fondé l'hôpital Sainte-Justine.

Monsieur le Président, Marie Gérin-Lajoie était certes en avance sur la mentalité de l'époque en ce qui concerne la place des femmes dans la société. Son histoire constitue un exemple dont nous devrions nous inspirer.

* * *

[*Traduction*]

LE LOGEMENT

LE TAUX DES LOGEMENTS DISPONIBLES ET LES LOYERS À HALIFAX

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, de nombreux Canadiens éprouvent de la difficulté à trouver des logements à des prix convenables. C'est un problème très inquiétant dans la région de l'Atlantique, notamment pour les femmes.

Dans la région de Halifax, le taux des logements disponibles est inférieur à 1 p. 100 depuis cinq ans. Il est donc difficile de se trouver un logement, mais dans le cas des familles où la mère est seule, la situation est presque intolérable.

Le loyer mensuel d'un appartement dans la région de Halifax est en moyenne de $583, tandis que l'allocation mensuelle pour abriter une famille de trois ou quatre personnes n'est en moyenne que de $468. Par conséquent, dans la région de l'Atlantique plus de 65 p. 100 des familles où la mère est seule éprouvent des difficultés énormes à trouver des logements à des loyers appropriés, même si 30 p. 100 de leur revenu est affecté au logement.

Aujourd'hui même, en ce 7 mars, un groupe de femmes désigné sous le nom de Mother United for Metro Shelter participe à une manifestation devant l'édifice de l'Assemblée législative à Halifax et demande des logements à des prix convenables pour elles-mêmes et leurs enfants. J'espère que le gouvernement tory les écoute.

* * *

LE BUDGET

L'EXTENSION DES AVANTAGES FISCAUX ACCORDÉS AUX HABITANTS DU NORD

M. Thomas Suluk (Nunatsiaq): Monsieur le Président, le budget annonce enfin aux Canadiens du Nord et à ceux qui vivent dans les régions éloignées du pays qu'ils bénéficieront d'avantages fiscaux plus justes et plus équitables. Des articles de journaux en provenance du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du nord du Manitoba montrent qu'on y apprécie un budget qui tient compte du coût élevé de la vie dans le Nord. Le nouveau régime étend pour la première fois les avantages fiscaux au titre du logement et des voyages, notamment, à un grand nombre d'habitants du Nord.

Article 21 du Règlement

Qu'on n'entende plus dire que le gouvernement ne s'occupe pas des régions défavorisées du Canada. Je tiens à déclarer à la Chambre que la majorité des habitants du Nord admirent le courage du ministre des Finances (M. Wilson) pour avoir rétabli l'équité de la fiscalité à l'égard des Canadiens du Nord.

* * *

[*Français*]

L'ÉCONOMIE

LA PERFORMANCE DU GOUVERNEMENT

M. Richard Grisé (Chambly): Monsieur le Président, le budget présenté la semaine dernière par le ministre des Finances (M. Wilson) présente un phénomène jamais vu depuis la fin de la guerre: la réduction des dépenses gouvernementales. Notre gouvernement a réussi non seulement à mettre un frein à une décennie de dépenses aveugles de la part de l'administration précédente, mais à inverser la tendance. Grâce aux actions prises par notre gouvernement, le déficit passera en dessous des 30 milliards de dollars et la croissance de la dette nationale sera maîtrisée.

Nos gestes relèveront le taux de confiance des investisseurs face au Canada et permettront des taux d'intérêt à la baisse. Il en résultera une continuité dans la création d'emplois au pays qui, sous notre administration, a connu une progression remarquable. Et croyez-moi, monsieur le Président, la population de la circonscription de Chambly, tout comme les autres Canadiens et Canadiennes, est d'accord avec notre gouvernement à l'effet que la réduction du déficit et la création d'emplois sont les objectifs primordiaux pour redonner au Canada sa prospérité.

* * *

[*Traduction*]

LE BUDGET

LA RÉACTION AU NOUVEAU-BRUNSWICK

M. W. R. Bud Jardine (Northumberland-Miramichi): Monsieur le Président, qu'est-ce que les Canadiens du Nouveau-Brunswick pensent du budget? Voici ce qu'en dit un éditorial du *Times and Transcript* de Moncton:

> Juste, ferme et probablement efficace. Le budget est un médicament désagréable mais nécessaire pour rétablir la santé de l'économie. C'est un programme complexe et bien pensé pour réduire les dépenses, accroître les recettes, stimuler l'embauche, redonner confiance dans le dollar, faire baisser les taux d'intérêt, et réduire le déficit et la dette publique, tout en aidant les régions, les secteurs, les groupes et les personnes qui en ont le plus besoin.
>
> Il est axé sur les affaires et sur l'embauche, faisant du secteur privé le moteur de la croissance, et vise à faire comprendre aux milieux financiers canadiens et étrangers, qui ne s'embarrassent pas de sentiments, que le gouvernement tient vraiment à réduire le déficit.

LE PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES AUTOCHTONES

LES RETARDS DANS L'EXAMEN DES DEMANDES

M. John Parry (Kenora-Rainy River): Monsieur le Président, je suis intervenu à maintes reprises à la Chambre ces derniers mois pour parler des problèmes auxquels se heurte le Programme de développement économique des autochtones et souligner notamment qu'il semble impossibile d'atteindre ses objectifs. Depuis son arrivée au pouvoir, le gouvernement conservateur ne cesse de parler aux Canadiens d'efficacité, de collaboration et, bien sûr, d'emplois. Voilà bien des paroles en l'air, s'il faut en croire le traitement qui est réservé à ceux qui font une demande dans le cadre de ce programme.

Divers groupes, dont le Fonds de développement Nishnawbe-Aski et la Société de développement des Indiens du Yukon ont déjà essuyé nombre d'échecs parce que le ministère ne semble pas vouloir reconnaître la raison d'être du programme, laquelle consiste à solidifier les assises économiques des premiers habitants du Canada.

D'un certain point de vue, tout au moins, le ministre d'État chargé des Petites entreprises (M. Bissonnette) semble plus choyé que sa collègue responsable de la Jeunesse, puisqu'il dispose de quelques crédits qu'il pourrait utiliser à bon escient. Pourquoi ne prend-il pas la parole pour s'excuser auprès des Canadiens d'avoir fait traîner depuis le début et s'engager à se mettre au travail pour de bon tout de suite après la période des questions?

* * *

[*Français*]

LES PARTIS POLITIQUES

LE MODE DE FINANCEMENT

M. François Gérin (Mégantic-Compton-Stanstead): Monsieur le Président, j'ai entrepris un débat public sur le mode de financement des partis politiques canadiens, dans le but de limiter les contributions aux partis politiques à $5,000 par année et de réserver ce droit à ceux-là seuls qui ont qualité d'électeurs, donc en excluant les compagnies, les associations et les syndicats. L'une des étapes de cette sensibilisation m'est fournie à l'occasion du congrès national du Parti progressiste conservateur du Canada, la fin de semaine prochaine à Montréal.

Je demande à tous les députés, tant à ceux de l'opposition qu'à ceux du gouvernement, de prendre connaissance du dossier que j'ai préparé et de réfléchir à cette proposition afin que, tous ensemble, nous puissions contribuer à assainir les mœurs politiques canadiennes et à améliorer le processus démocratique.

Non seulement les partis politiques doivent-ils s'appliquer à ce qu'il n'y ait pas de lien de dépendance suite à des contributions monétaires, mais aussi toute apparence de dépendance.

● (1110)

[*Traduction*]

LA JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA FEMME

ON APPLAUDIT À LA PRODUCTION DU FILM *VISIONS DES FEMMES*

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, je suis fière de me joindre à mes collègues pour observer la journée internationale de la femme, journée qui rappelle l'effort concerté des femmes pour participer pleinement, en tant que partenaires à part entière, aux destinées sociales, politiques et économiques de notre société. En juillet dernier, j'ai pu participer à la conférence de l'ONU tenue à Nairobi pour marquer la fin de la décennie de la femme. La conférence a été un grand progrès pour la démocratisation du mouvement féminin. C'est maintenant un mouvement de masse pour toutes les femmes du monde.

Le studio D de l'Office national du film a produit, en collaboration avec le secteur privé, un excellent film intitulé *Visions des femmes/Visions of Women*. C'est un film enrichissant qui célèbre . . .

[*Français*]

. . . et ils s'engagent à célébrer la condition féminine et la réussite de cette conférence.

[*Traduction*]

Je voudrais encourager tous les députés présents . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Soixante secondes.

* * *

LA JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA FEMME

LA NOMINATION DE FEMMES AUX COMMISSIONS ET AGENCES GOUVERNEMENTALES

M. Barry Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur le Président, quand l'Année internationale de la femme a été célébrée pour la première fois, les Canadiennes luttaient pour obtenir le droit politique le plus fondamental, le droit de vote. De nos jours, la vaste gamme des questions préoccupant les femmes est au cœur de l'arène politique. Cela, nous le devons à la croissance remarquable de l'influence des groupements féminins et à l'intégration des femmes dans la prise de décisions. Le gouvernement qui s'efforce d'accélérer la nomination des femmes aux commissions, agences et conseils d'administration fédéraux a réalisé des progrès constants.

[*Français*]

Depuis que nous sommes au pouvoir, un quart de ces postes furent confiés à des femmes. La semaine dernière, le ministre de la Justice (M. Crosbie) a annoncé une augmentation de 22 p. 100 relativement à la nomination des femmes juges.

Notre gouvernement continuera dans cette voie jusqu'à ce que les femmes atteignent 50 p. 100 de ces nominations.

* * *

[*Traduction*]

LE BUDGET

L'INCIDENCE SUR LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, aujourd'hui, le premier ministre (M. Mulroney) cherche

Article 21 du Règlement

à faire l'impossible, c'est-à-dire convaincre la Colombie-Britannique, province où les banques alimentaires, les centres d'orientation pour les chômeurs, les bureaux de l'assurance-chômage et de l'assistance sociale sont des entreprises en pleine essor, d'accepter son budget. Maintenant que le taux de chômage frise 14 p. 100 et plus de 30 p. 100 chez les jeunes, que le secteur forestier est menacé de crise du fait des échanges bilatéraux avec les États-Unis, que l'industrie minière stagne, que les secteurs de la pêche et de l'agriculture sont en proie à de graves difficultés, et que les entreprises se remettent à peine de la récession, que fait le gouvernement? Il augmente l'impôt sur le revenu des particuliers de $1,305, néglige les secteurs forestier et minier, réduit l'aide aux agriculteurs, réduit l'aide au secteur de la pêche, et ne prévoit pas de mesure spéciale pour l'une des régions les plus durement frappées du pays. En fait, le budget aggravera la situation de la Colombie-Britannique par suite des mises à pied effectuées par le gouvernement fédéral, de la réduction des crédits destinés aux programmes et de l'affaiblissement du pouvoir d'achat des consommateurs. Après des années de budgets du type social-créditiste-conservateur en Colombie-Britannique, le premier ministre aura beaucoup de mal à convaincre les habitants de cette province que sous un pareil régime les temps ne sont pas durs.

* * *

[*Français*]

L'AGRICULTURE

LA PERFORMANCE DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Guy Guilbault (Drummond): Monsieur le Président, le budget du ministre des Finances annonce des mesures d'aide financière aux agriculteurs. Ainsi, le gouvernement accroîtra le budget de la Société du crédit agricole au cours des deux prochaines années. Il a établi un programme de prêts de 700 millions de dollars pour des hypothèques fondées sur le prix des produits agricoles. Cette hypothèque sera offerte à un taux d'intérêt de 6 p. 100 aux agriculteurs qui ont un sérieux problème d'endettement et fournira à ces derniers un financement stable à long terme.

Certaines mesures seront également prises pour faciliter le recyclage des agriculteurs qui doivent chercher un autre emploi. Un nouveau programme leur offrira des services d'orientation professionnelle, de recyclage et d'aide financière temporaire. Ces mesures représentent pour les agriculteurs canadiens un soutien de 65 millions de dollars cette année et de 130 millions de dollars l'an prochain.

Il y a prolongation d'un an jusqu'au 1er janvier 1988 du rabais de la taxe sur les carburants de 3c. le litre dont bénéficient les producteurs primaires.

Monsieur le Président, cela s'ajoute aux nombreuses réalisations de notre gouvernement pour assurer la prospérité . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît, 60 secondes. L'honorable député de Westmorland-Kent (M. Robichaud) a la parole.

Questions orales

[*Traduction*]

LES ACCORDS FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES

ON S'OPPOSE AU PROJET DE LOI C-96

M. Fernand Robichaud (Westmorland-Kent): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui pour m'opposer au projet de loi C-96 qui a pour but de réduire, de plus 4 milliards de dollars, les contributions fédérales aux programmes de soins médicaux au cours des cinq prochaines années. Selon l'Association médicale canadienne, ces compressions créeront un régime de soins médicaux à deux volets qui offrira des services de bonne qualité dans les provinces riches et des services de troisième ordre dans les provinces défavorisées.

La Société médicale du Nouveau-Brunswick est entièrement d'accord avec l'Association médicale canadienne. Elle s'inquiète des conséquences de ces compressions sur les programmes de soins médicaux de notre province qui sont déjà à l'état de crise faute de subventions. Le Nouveau-Brunswick n'a ni l'argent ni la capacité fiscale de contribuer davantage au régime de soins médicaux. Le gouvernement conservateur, qui a la manie du couperet, devrait s'en rendre compte et retirer . . .

M. le Président: A l'ordre, je vous prie. Les soixante secondes sont écoulées.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

L'EMPLOI

LA PERTE D'EMPLOIS AU QUÉBEC—LES MESURES QUE LE GOUVERNEMENT ENTEND PRENDRE

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, hier, des centaines de travailleurs sont venus sur la Colline parlementaire pour demander au gouvernement de passer à l'action et de les aider à sauver leurs jobs à Lauzon. Ce matin, on apprend que 44,000 personnes au Québec ont perdu leurs «jobs» au cours du mois de février, et au Canada 23,000 jeunes ont perdu leurs «jobs». Voici donc ma question à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Qu'est-ce qu'elle entend faire pour aider ces 44,000 Québécois qui ont perdu leurs «jobs» en février, en particulier les travailleurs de la Davie Shipbuilding de Lauzon, qui ont été mis à pied ou qui le seront au cours des prochaines semaines?

[*Traduction*]

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, nous sommes heureux de constater que le niveau du chômage se maintient en-dessous des 10 p. 100. C'est le deuxième mois de suite que nous avons un taux de chômage de moins de 10 p. 100 en cette période de l'année. Nous savons qu'environ 52,000 emplois ont été créés l'an dernier au Québec. Nous savons aussi que cela ne suffit pas. Les programmes que nous avons mis sur pied sont efficaces. C'est pourquoi nous allons continuer dans la même direction. Nous voulons avoir le même niveau et le même taux de création d'emplois au Québec qu'ailleurs dans le pays.

LE CHÔMAGE CHEZ LES JEUNES

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, la ministre n'a pas répondu à ma question. J'aurai peut-être plus de chance avec celle-ci. Ma question supplémentaire s'adresse à la ministre de la Jeunesse. Comme je le disais il y a un instant, 23,000 jeunes Canadiens ont perdu leur emploi en février. La ministre pense-t-elle qu'elle peut venir en aide à ces jeunes chômeurs du pays puisqu'elle n'a plus de budget, plus de programme? Que peut-elle faire pour aider les jeunes Canadiens quand il ne lui reste plus qu'un chauffeur et une limousine?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, nous avons des programmes d'emploi et de formation d'un montant de 700 millions de dollars qui s'adressent directement aux jeunes Canadiens. Cela donne des résultats. Il est certain que nous voulons faire mieux encore. Je l'ai déjà dit et répété à maintes reprises. Avec les programmes d'accès à la vie active, Défi 85, Défi 86 et les programmes de formation professionnelle s'adressant aux jeunes, nous obtenons des résultats. C'est pourquoi il y a beaucoup plus de jeunes au travail aujourd'hui que quand nous sommes arrivés au pouvoir en 1984.

M. Garneau: Monsieur le Président, si je comprends bien, la ministre de la Jeunesse n'a même pas la responsabilité de répondre aux questions qu'on lui adresse à la Chambre.

* * *

[*Français*]

LE BUDGET

ON DEMANDE POURQUOI ON A COUPÉ L'ENVELOPPE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RÉGIONAL

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre responsable du développement régional. Les chiffres de ce matin indiquent que le chômage est très élevé dans plusieurs des régions du pays. Est-ce que le ministre pourrait expliquer pourquoi, compte tenu de ce chômage élevé dans les régions, dans les documents budgétaires présentés par le ministre des Finances on a coupé l'enveloppe du développement économique régional de 15 à 9 milliards de dollars au cours des années 1984-1985 à 1987-1988?

[*Traduction*]

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, nous avons manifestement une fois de plus un député qui n'a pas compris les faits. Peut-être les choses seront-elles plus claires si nous lui disons qu'au cours de l'heure où ces députés ont l'intention de poser des questions négatives au gouvernement, 70 nouveaux Canadiens en moyenne vont entrer dans la population active au Canada.

Des voix: Bravo!

M. Stevens: Autrement dit, chaque heure ouvrable au Canada, 70 Canadiens trouvent un nouvel emploi. Imaginez ce qui se passerait si les 70 députés de l'opposition retournaient au travail . . .

M. le Président: A l'ordre.

* * *

• (1120)

[*Français*]

L'EXPANSION INDUSTRIELLE RÉGIONALE

LA PROTECTION DES EMPLOIS

M. Jean-Claude Malépart (Montréal-Sainte-Marie): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion industrielle régionale qui voudrait avoir des questions positives. Je vais lui en poser une. Hier, 1,000 travailleurs sont venus mendier de Québec pour avoir un emploi, à quelle page et à quel article trouve-t-on que ces gens-là vont avoir leur emploi? Est-ce que le ministre peut dire à quel endroit on trouve cela?

[*Traduction*]

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, j'ai dit hier, en réponse à une question similaire, que le gouvernement était à l'origine de la grande majorité des commandes aux chantiers navals. Nous entendons continuer à confier nos travaux à nos chantiers.

Si le député veut bien être patient, je suis persuadé que même lui sera heureux du type de travail que le chantier Davie et les autres chantiers navals pourront obtenir dans les prochaines semaines ou les prochains mois.

[*Français*]

ON DEMANDE UNE SOLUTION AU PROBLÈME

M. Jean-Claude Malépart (Montréal-Sainte-Marie): Monsieur le Président, je désire poser une question supplémentaire. J'ai posé une question positive, et il n'a pas été capable de répondre concernant le budget. Je vais poser ma question supplémentaire: 44,000 pertes d'emplois au Québec! Est-ce que le ministre peut me dire à quelle page on trouve la solution pour éviter la perte de 5,000 emplois dans l'est? Où est la zone désignée là-dedans? A quelle page est-ce inscrit?

[*Traduction*]

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, il est clair que le député n'écoutait pas. L'opposition semble vouloir poursuivre ses questions négatives, alors que j'ai dit que dans l'heure qui vient 70 nouveaux emplois seront créés au Canada, en partie grâce à l'excellent budget présenté par mon collègue, le ministre des Finances.

* * *

[*Français*]

LE BUDGET

LES FEMMES—LA JUSTICE SOCIALE—LA POSITION DE LA MINISTRE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre d'État (Finances). Hier, j'ai rencontré des représentantes de plusieurs groupes de femmes québécoises. Toutes, sans exception, ont dit que les fortes hausses de taxe du budget conservateur frappent durement les femmes. Est-ce là le sens de la justice conservatrice?

[*Traduction*]

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je voudrais d'abord souligner un fait intéressant à propos des chiffres publiés ce matin au sujet de l'emploi. Le nombre d'emplois destinés aux femmes a augmenté, ce qui réjouira sans doute la plupart des femmes.

Comme je l'ai dit hier, les Canadiens savent que ce budget est équitable et qu'il centralise les dépenses dans les secteurs où elles sont les plus nécessaires. Il prévoit un crédit d'impôt remboursable pour ceux qui se trouvent dans les tranches d'imposition les plus basses et le crédit d'impôt pour enfant est payé plus tôt. Cela représente un avantage non négligeable pour les Canadiennes.

LA PÉRIODE D'APPLICATION DE LA SURTAXE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, tous les Canadiens, et surtout les femmes qui prennent les décisions concernant leur famille, savent très bien que les impôts instaurés par le gouvernement sont injustes pour les familles canadiennes, même si l'on tient compte des mesures compensatoires prévues.

En l'absence du ministre des Finances, ma question supplémentaire s'adresse à la ministre d'État aux Finances. Comme c'est généralement la femme qui prend les décisions dans la famille et que la surtaxe de 3 p. 100 est très injuste parce qu'elle n'épargne personne, pourquoi le ministre des Finances a-t-il déclaré à un journaliste montréalais que le gouvernement comptait éliminer la surtaxe imposée aux riches l'année prochaine, mais qu'il n'avait pas prévu d'en faire autant pour les Canadiens moyens avant 1988? Pourquoi cette injustice?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, le député n'ignore pas que la surtaxe imposée aux riches est beaucoup plus lourde que pour les pauvres.

Pour une veuve âgée disposant d'un revenu de $10,000, la hausse d'impôt de $2 que cela représente est largement compensée par le crédit d'impôt remboursable au titre de la taxe de vente.

LA DÉCLARATION ATTRIBUÉE AU MINISTRE DES FINANCES

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, je voudrais que la ministre nous parle du problème de l'équité. Le gouvernement a-t-il l'intention, comme le ministre des Finances l'a déclaré à un journaliste montréalais, d'éliminer la surtaxe de 3 p. 100 imposée aux Canadiens moyens? Même si cela ne figure pas dans le budget, il envisage de le faire en 1988, l'année des élections, alors qu'il va éliminer la surtaxe sur les riches l'année prochaine. Est-ce équitable? S'il peut le faire pour les riches l'année prochaine, pourquoi ne pas le faire en même temps pour le Canadien moyen?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, la politique fiscale du gouvernement vise surtout à aider les personnes dans le besoin. Comme nous l'avons déjà souligné, le crédit d'impôt remboursable au titre de la taxe de vente qui est proposé dans le budget constitue une innovation qui témoigne du genre d'initiatives que nous croyons utile de prendre pour aider les contribuables qui se trouvent dans les tranches d'imposition les plus basses et c'est une mesure équitable.

* * *

[*Français*]

L'ÉTHIQUE

L'OCTROI DE MARCHÉS PAR LE GOUVERNEMENT

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, je désire poser une question au vice-premier ministre et elle concerne encore les contrats-cadeaux que certains députés conservateurs veulent accorder aux contributeurs du parti.

Selon un reportage de la Presse canadienne hier, un député conservateur ayant choisi l'anonymat disait que: D'autres députés conservateurs avaient également préparé des listes de la sorte.

Le vice-premier ministre est-il en mesure de dire à la Chambre combien d'autres députés conservateurs ont participé dans la préparation de listes semblables et peut-il assurer la Chambre qu'il mettra fin à cette pratique immédiatement afin d'assurer que les Canadiens ne verront pas l'argent de leurs taxes dépensé de cette façon?

[*Traduction*]

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je ne sais pas de quoi veut parler le député, et je ne crois pas qu'il le sache lui non plus. La procédure d'octroi de contrats est établie par le Conseil du Trésor. Le député fait peut-être allusion à la question qu'il a soulevée hier. La procédure conçue et établie par le gouvernement dont il était un partisan est toujours en vigueur et serait plutôt plus rigoureuse maintenant qu'elle ne l'était sous le gouvernement précédent.

ON DEMANDE LA DISSOLUTION DU COMITÉ

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, si je ne sais pas de quoi je parle, le vice-premier ministre pourrait-il nous dire pourquoi le député a publié sa lettre d'excuses hier? Le vice-premier ministre fera-t-il dissoudre immédiatement le comité du Ritz-Carlton présidé par M. Roberge et dont le député de Québec-Est fait partie? Mettra-t-il fin dès maintenant à son existence de sorte que le gouvernement continue à bénéficier de la confiance des Canadiens et de celle de tous les députés, ce qu'il pourrait faire en dissolvant cette espèce de comité répugnant . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. La question est claire.

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, c'est une question à laquelle j'ai répondu hier. L'explication était bien simple. Après s'être rendu compte de son erreur, le député à l'origine de la lettre s'en est d'abord excusé et a ensuite écrit à tous les destinataires de la première lettre pour les informer de la procédure exacte énoncée dans les lignes directrices du Conseil du Trésor et de la procédure suivie par les Travaux publics pour l'octroi des contrats.

M. Boudria: Et à propos du comité du Ritz?

M. le Président: A l'ordre, je vous prie.

* * *

LE BUDGET

L'INCIDENCE SUR LES FEMMES

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, la question que je pose à la ministre d'État aux Finances concerne les mythes à la Robin des Bois répandus par le ministre des Finances. La ministre sait-elle qu'il ressort des chiffres du Conseil national du bien-être social que le résultat net des budgets de 1985 et de 1986, à l'exclusion de la taxe de vente, sera d'enlever $58 du revenu disponible d'une mère de deux enfants qui vit avec la moitié de ce que l'on considère comme le seuil de la pauvreté? Est-ce ainsi que l'on répond aux besoins spéciaux, comme l'affirmait le ministre des Finances?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je me demande combien de fois je devrai l'expliquer aux députés de l'opposition. Nous visons dans nos programmes les gens qui ont le plus besoin d'aide, ceux qui ont le moins de revenu. Tout le monde aime jongler avec les chiffres, mais nous savons quelle est la vérité.

L'ÉTUDE DU CONSEIL NATIONAL DU BIEN-ÊTRE SOCIAL

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, on dirait bien que ceux qui ont le plus besoin d'aide sont les personnes des catégories supérieures de revenu. La ministre sait-elle aussi que l'étude du Conseil national du bien-être social contredit la théorie à la Robin des Bois du ministre en montrant qu'une famille pauvre dirigée par une femme perdra $58, sans compter les taxes de vente, tandis qu'un homme riche qui gagne $100,000 par année se retrouvera avec $422 de plus? Comment cet état de choses aide-t-il les plus nécessiteux?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, la députée oublie certaines autres mesures que nous avons prises à cet égard. Nous avons premièrement réduit le crédit d'impôt pour dividendes, une mesure qui vise directement ce contribuable imaginaire de sexe masculin dont parle la députée.

• (1130)

Nous avons également supprimé le fractionnement du revenu. Nous avons établi un impôt minimum. Quelque chose m'échappe; les députés de l'opposition ne semblent pas capables de lire.

* * *

LES JEUNES

L'AUGMENTATION DU TAUX DE CHÔMAGE

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, je voudrais poser une question à la ministre d'État à la Jeunesse. Depuis plusieurs semaines, la ministre se promène dans sa limousine avec chauffeur pour se vanter de son rôle de promotrice; elle prétend que son gouvernement est parvenu à créer beaucoup d'emplois pour les jeunes. D'après les chiffres de chômage publiés par Statistique Canada ce matin, le chômage chez les jeunes est passé de 15 à 16.4 p. 100. Que fera ensuite la ministre pour assurer sa crédibilité auprès des jeunes et améliorer le sort des jeunes chômeurs?

M. Boudria: Elle va engager un jeune chauffeur.

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je tiens à signaler au député que le chômage chez les jeunes a baissé de deux points de pourcentage depuis que le gouvernement actuel est arrivé au pouvoir. Depuis que nous avons pris les rênes du pouvoir, c'est-à-dire depuis septembre 1984, le nombre de jeunes qui ont un emploi intéressant a augmenté de 50,000.

M. Gauthier: Parce qu'ils vieillissent, Flora.

Mlle MacDonald: Nous continuons à améliorer la situation avec les programmes d'accès au marché du travail destinés aux jeunes qui n'ont pas pu terminer l'école secondaire; nous aidons les étudiants qui sortent de l'université et du collège avec Défi 1986 et avec tous les autres programmes du ministère de l'Emploi et de l'Immigration.

J'exhorte la députée à veiller à ce que les jeunes de sa région remettent leur formule de projet d'ici la fin de la semaine . . .

Mme Pépin: Règlement.

Mlle MacDonald: . . . pour Défi 1986.

[*Français*]

LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES—LES JEUNES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, comme la ministre a perdu sa voix et son «staff», je lui donne encore une autre chance pour parler et répondre en son propre nom.

Où peut-on trouver dans les prévisions budgétaires les crédits qui se traduiront en plus d'emplois pour les 700,000 jeunes qui sont sans espoir et sans «job»?

L'hon. Andrée Champagne (ministre d'État (Jeunesse)): Monsieur le Président, 700 millions de dollars sont dirigé vers la formation et la création d'emplois pour les jeunes cette année. Plus de 200,000 jeunes sont en ce moment ou seront au cours de l'année impliqués dans des programmes d'emplois.

Voilà ce que ce gouvernement a fait. Le taux de chômage a baissé, il est plus bas qu'on ne l'a jamais vu, et cela va continuer.

* * *

LA MINISTRE D'ÉTAT (JEUNESSE)

ON DEMANDE SI UNE LETTRE QUI A ÉTÉ RENDUE PUBLIQUE PROVENAIT DU MINISTÈRE

M. Howard McCurdy (Windsor-Walkerville): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre d'État (Jeunesse). Est-ce qu'elle peut confirmer que la lettre qui a été rendue publique hier provenait de son ministère et portait en fait sa signature?

L'hon. Andrée Champagne (ministre d'État (Jeunesse)): Monsieur le Président, nous avons vérifié hier soir et effectivement cette lettre est bel et bien venue de mon ministère et elle porte ma signature.

De toute évidence, une erreur s'est glissée lorsque la lettre a été rédigée. Je n'ai jamais eu l'intention, ni mon ministère, d'utiliser des fonds publics à des fins partisanes.

A mon avis, il y a eu tout simplement une erreur de mots et il faut lire le mot «parti» et non pas le mot «gouvernement». Je pense que qui que ce soit, dans un parti politique, ne désire pas travailler au recrutement de personnes, il y a eu une erreur qui s'est glissée dans le texte.

Si cela a mis en mauvaise posture le gouvernement, mes collègues ou cette Chambre, je fais amende honorable et je m'en excuse.

[*Traduction*]

ON DEMANDE À LA MINISTRE DE DÉMISSIONNER

M. Howard McCurdy (Windsor-Walkerville): Monsieur le Président, la ministre ne pense-t-elle pas que dans les circonstances, puisque le contrôle de son ministère lui échappe manifestement, il ne lui reste plus qu'à démissionner?

L'hon. Andrée Champagne (ministre d'État (Jeunesse)): Monsieur le Président, le contrôle de mon ministère ne m'a pas échappé et je n'ai pas la moindre intention de démissionner.

M. Robinson: C'est vous qui avez échappé à son contrôle.

Mme Champagne: J'ai commis une erreur, mais je doute que quiconque à la Chambre puisse se vanter de ne jamais s'être trompé d'un mot quelque part.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Bien dit.

Des voix: Bravo!

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Broadbent: L'erreur, c'est que la lettre a été rendue publique.

Une voix: Allons donc, Ed.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

* * *

L'ÉNERGIE

LE PRIX DE L'ESSENCE

M. Russell MacLellan (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Hier, la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a affirmé que les consommateurs avaient profité de la baisse des prix mondiaux du pétrole, les prix ayant été réduits de 2c. le litre à la pompe. Je voudrais savoir pourquoi les consommateurs ne profitent que d'une partie de cette baisse? Et également pourquoi il faut attendre aussi longtemps pour en profiter davantage?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, ma collègue la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a répondu maintes fois à cette question à la Chambre, même hier encore. Elle a expliqué la présence de stocks considérables, que la réduction des prix au détail tient compte de reculs précédents et que d'autres réductions suivront les baisses récentes.

M. MacLellan: Monsieur le Président, la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources n'a jamais répondu à cette question, jamais.

LE PRIX DE GROS DES PRODUITS PÉTROLIERS

M. Russell MacLellan (Cape Breton-The Sydneys): La ministre d'État aux Finances peut-elle me dire ainsi qu'à la Chambre, pourquoi les prix de gros restent artificiellement élevés au Canada alors que les prix des produits raffinés aux États-Unis fléchissent? La ministre pourrait-elle expliquer la situation aux consommateurs? Pourrait-elle l'expliquer en particulier aux détaillants indépendants?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, rien ne prouve que le prix des produits pétroliers reste artificiellement élevé au Canada, non absolument rien, et je ne pense pas que le député ait aucune preuve non plus.

Si le député connaissait les mécanismes du marché, il ne reviendrait plus sur cette question. Ma collègue, la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources y a répondu maintes et maintes fois.

* * *

QUESTIONS OUVRIÈRES

LES DONNÉES SUR LE CHÔMAGE

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Alors que son gouvernement prétend avoir obtenu des résultats extraordinaires dans le domaine de la création d'emplois, les données de Statistique Canada montrent que le taux de chômage réel n'a baissé que de 10.9 p. 100 à 10.7 p. 100, depuis l'élection des conservateurs, en septembre 1984.

M. Crosbie: Voyons? Vous poussez réellement.

M. Nystrom: En fait, 149,000 emplois à temps plein ont été supprimés depuis l'arrivée au pouvoir de son parti. Ainsi, comment la ministre peut-elle justifier d'avoir réduit de 100 millions de dollars les crédits affectés à la stratégie de Planification de l'emploi alors que 149,000 emplois à temps plein ont été perdus depuis septembre 1984?

M. Crosbie: Votre nez allonge.

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, ce qui se produit à la Chambre, c'est qu'on nous présente les «statistiques Alland», les «statistiques Nystrom», et je me contente, pour ma part, des données de Statistique Canada.

M. Crosbie: Comment va votre nez maintenant?

Mlle MacDonald: Statistique Canada a signalé ce matin que le taux de chômage était demeuré inférieur à 10 p. 100, et que près de 580,000 nouveaux emplois ont été créés depuis septembre 1984.

M. Crosbie: Cela ne plaît guère à nos vis-à-vis.

Mlle MacDonald: Ces emplois sont bien répartis entre toutes les régions, tous les groupes d'âge et tous les secteurs. Nous savons qu'il faut améliorer davantage la situation, et c'est pourquoi le ministre des Finances a présenté le budget en question, qui permettra de grandes améliorations.

M. Nystrom: Monsieur le Président, je parle de données réelles et non de statistiques désaisonnalisées.

M. Rodriguez: Très juste!

LA SUPPRESSION DU BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JEUNESSE

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): La ministre pourrait-elle nous expliquer pourquoi son gouvernement a supprimé tout le budget du ministère de la Jeunesse, alors que le chômage chez les jeunes a augmenté, en termes réels, de 17.5 p. 100 à 18.1 p. 100, depuis l'arrivée au pouvoir du parti conservateur, en septembre 1984?

• (1140))

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, le taux de chômage chez les jeunes s'établit à 16.4 p. 100—soit une baisse de 2 p. 100 depuis notre arrivée au pouvoir. Ainsi, on a donné du travail à 50,000 jeunes qui n'en avaient pas en septembre 1984.

Je le répète, nous jugeons cela insuffisant. Nous souhaitons poursuivre ces progrès, et c'est pourquoi nous consacrons 700 millions de dollars à des programmes d'emploi pour les jeunes cette année. Nos progrès d'ici à la fin de l'année devraient être encore supérieurs à ceux réalisés jusqu'à maintenant.

L'AGRICULTURE

LE PRIX DU BLÉ—L'ÉTABLISSEMENT D'UN COMITÉ

M. Geoff Wilson (Swift Current-Maple Creek): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au secrétaire parlementaire du président du Conseil privé.

Le 13 décembre 1985, une motion adoptée à la Chambre demandait l'établissement d'un comité en vue d'étudier le prix intérieur du blé. Qu'en est-il actuellement de ce mandat?

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, le gouvernement sait bien que le député s'intéresse à cette question. Je peux lui dire que les leaders parlementaires étudient actuellement le mandat . . .

M. le Président: A l'ordre. Je m'inquiétais un peu au sujet de la question, car elle a trait en réalité aux travaux de la Chambre. Je crois que ce serait peut-être approprié de l'envisager en ce sens.

* * *

[*Français*]

LE BUDGET

LA NOUVELLE TAXE DE 6 P. 100—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard-Anjou): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre d'État (Finances). Selon le Conference Board, le gouvernement n'arriverait pas à faire diminuer le déficit comme il l'avait espéré. La ministre d'État (Finances) peut-elle nous confirmer si la nouvelle taxe de 6 p. 100 sur les transactions imposée dès le 1er octobre de cette année remplacera le manque de revenus du gouvernement non prévu dans le budget de février 1986? Comment allez-vous équilibrer ce budget-là?

[*Traduction*]

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je suis un peu stupéfiée par cet intérêt tout soudain pour ce qu'a dit et n'a pas dit le Conference Board. Je pourrais peut-être citer exactement ce qu'il a vraiment déclaré:

> Nous avons utilisé diverses hypothèses concernant les prix du pétrole et les taux d'intérêt, mais notre analyse montre que le déficit fédéral sera inférieur à trente milliards de dollars en 1986-1987 et qu'il continuera à diminuer par la suite.

Des voix: Bravo!

ON DEMANDE UNE GARANTIE AU SUJET DE L'ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA NOUVELLE TAXE

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard-Anjou): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse aussi à la ministre d'État chargée des Finances. La ministre peut-elle garantir à la Chambre et à tous les Canadiens qu'aucune nouvelle taxe ne sera mise en vigueur avant le prochain budget?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Je crois que c'est là une question hypothétique. Le député essaie encore de semer la confusion en nous rappelant un article de journal concernant une étude du Conference Board, article que nous n'avons pas écrit et dont nous ne sommes pas responsables.

[*Français*]

LA CONDITION FÉMININE

L'IMPACT DES MISES À PIED DANS LA FONCTION PUBLIQUE

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre responsable de la Condition féminine. Le ministre peut-il expliquer pourquoi le gouvernement n'a rien fait pour mesurer l'impact de ses mises à pied sur les femmes dans la Fonction publique? Est-il juste que la plupart de ces mises à pied soient concentrées dans le secteur de la Fonction publique, là où les revenus sont les plus modestes, donc touchant les catégories d'emploi ayant une plus forte proportion de femmes?

[*Traduction*]

L'hon. Walter McLean (ministre d'État (Immigration)): Monsieur le Président, je remercie le député d'avoir posé là une question très délicate et très difficile. La situation qu'a décrite le président du Conseil du Trésor, les députés le savent, est temporaire. Le précédent gouvernement a laissé une certain nombre de ministères dans une position extrêmement précaire. J'ai communiqué avec le président du Conseil du Trésor au sujet de l'aspect très délicat de ces mesures nécessaires. Le gouvernement a déjà pris un certain nombre de mesures pour s'assurer que les personnes touchées, notamment les femmes, ont accès à la stratégie de Planification de l'emploi. Si nous considérons la question de l'embauche dans son ensemble, et notamment . . .

M. le Président: A l'ordre, je vous prie. Le ministre fait présentement ce qui devrait être une déclaration. J'autorise le député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy) à poser une question supplémentaire.

ON DEMANDE QUE LE GOUVERNEMENT ENTREPRENNE UNE ÉTUDE

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, que la situation soit temporaire ou non, les mises à pied auxquelles elle donne lieu sont permanentes. Le ministre chargé de la Condition féminine veillera-t-il à ce que le gouvernement entreprenne et publie une étude des répercussions qu'a sur les femmes la compression des effectifs dans la Fonction publique? Puisque les femmes constituent 41 p. 100 des effectifs de la Fonction publique, le gouvernement garantira-t-il que les femmes ne seront pas touchées dans une proportion supérieure par les mises à pied?

L'hon. Walter McLean (ministre d'État (Immigration)): Monsieur le Président, je tiens à faire savoir au député que le gouvernement est extrêmement sensible à toute cette réalité, comme le député lui-même l'a dit. Le souci de l'équité professionnelle et la volonté de soustraire les femmes aux emplois où elles sont confinées et où elles sont les premières victimes lorsque l'économie connaît un fléchissement figurent au premier rang de ses préoccupations. Il en va de même pour le principe du salaire égal pour un travail d'égale valeur, de sorte que les gens en général et les femmes en particulier ne soient pas trop lésés lorsque des situations de ce genre nous tombent dessus.

Questions orales

[*Français*]

L'EMPLOI

L'ÉGALITÉ—LE RESPECT DES BESOINS DES FEMMES

Mme Lucie Pépin (Outremont): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Dans le discours du budget, le ministre des Finances a annoncé la création d'une nouvelle stratégie de l'emploi visant les femmes qui veulent revenir sur le marché du travail. La ministre peut-elle s'engager à respecter les besoins des femmes dans son nouveau programme, contrairement à ce qu'elle a fait avec le projet de loi C-62 sur l'égalité en matière d'emploi?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je ne comprends pas la question.

[*Traduction*]

La Chambre est saisie du projet de loi C-62 pour discussion. J'ai confiance que l'opposition va appuyer l'équité d'emploi. Lorsque la députée était présidente du Conseil consultatif sur le statut de la femme, je sais qu'elle n'a pas présenté de propositions concernant l'équité d'emploi. Je l'invite maintenant à faire un nouveau pas, à avancer, à aborder la vie réelle, à soutenir des programmes qui donnent une chance aux femmes.

[*Français*]

LA STRATÉGIE EU ÉGARD À L'EMPLOI—L'ENGAGEMENT DE LA MINISTRE

Mme Lucie Pépin (Outremont): Monsieur le Président, je voudrais simplement souligner que tous les amendements qui ont été proposés par le parti libéral à ce projet de loi ont été refusés. Alors, la ministre peut-elle s'engager dans cette Chambre, et j'aimerais bien qu'elle entende et qu'elle comprenne bien ma question cette fois-ci parce qu'elle n'a pas répondu à ma question, est-ce que la ministre peut s'engager en cette Chambre à ne pas mettre sur pied un programme de stratégie d'emploi si le groupe des femmes ne croit pas qu'il s'agit d'un programme qui respecte leurs besoins? C'est clair cela!

[*Traduction*]

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, dans le cadre de la stratégie de planification de l'emploi qui a été lancée en septembre de l'an dernier, il y avait un programme en particulier qui visait les femmes revenant sur le marché du travail après plusieurs années d'absence. J'ai eu la possibilité de visiter plusieurs de ces projets en divers coins du pays. Ce matin, à l'occasion d'une rencontre avec des représentantes des organismes féminins, j'ai eu la chance de parler de ces projets. Toutes m'ont dit qu'il s'agit là d'une approche excellente, celle qui consiste à aider les femmes à revenir sur le marché du travail. Je souhaiterais que la députée . . .

M. le Président: A l'ordre.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

LA CONDITION FÉMININE

LE LIBRE-ÉCHANGE AVEC LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE—LES CONSÉQUENCES

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre responsable de la Condition féminine. Des femmes canadiennes ont dénoncé le libre-échange avec les États-Unis à cause de la grande dislocation de travailleuses dans le secteur des services. Est-ce que le ministre pense que c'est juste d'ouvrir sans protection ce secteur où 80 p. 100 des ouvriers sont des femmes?

[*Traduction*]

L'hon. Walter McLean (ministre d'État (Immigration)): Monsieur le Président, je tiens à féliciter le député d'avoir posé une question au sujet de laquelle les groupes féminins de tous les coins du pays m'ont présenté des observations. Je tiens à dire au député que je pense que les Canadiennes croient beaucoup en l'avenir du pays. Elles se rendent compte également qu'au moment où nous commençons à discuter, nous le faisons parce que les personnes qui sont les plus vulnérables en ce moment à ces fluctuations, ce sont surtout les femmes cantonnées dans divers emplois. Je me suis entretenu avec M. Reisman et avec le ministre du Commerce international. J'ai fait pression auprès d'eux afin qu'au sein de l'équipe de négociation il y ait une personne et un groupe spécialement désignés pour veiller à la protection des intérêts des femmes, qui sont généralement les premières licenciées ou qui travaillent dans des emplois vulnérables.

M. Langdon: Monsieur le Président, j'espère que cette personne-là sera en fait une femme.

ON DEMANDE LA PUBLICATION D'UNE ÉTUDE

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): Monsieur le Président, est-ce que le ministre veut nous garantir que l'étude concernant l'incidence du libre-échange sur les femmes que Travail Canada est en train d'entreprendre va être publiée et examinée directement avec des représentantes des banques, des assurances, des télécommunications et des autres secteurs tertiaires concernés?

L'hon. Walter McLean (ministre d'État (Immigration)): Monsieur le Président, je puis donner au député l'assurance que les entretiens qui débutent et la mission de ceux qui négocient vont être de rester en contact avec les personnes plus particulièrement concernées. Il est évident qu'il faut un dialogue. Si en fin de compte il y a un accord qui est bon pour le Canada, ce sera parce qu'on aura discuté et qu'on se sera entendu dans l'intérêt de tous les Canadiens, et en particulier des femmes.

• (1150)

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE FINANCEMENT PAR LE CIA D'UNE EXPÉRIENCE DE LAVAGE DE CERVEAU

M. Bill Attewell (Don Valley-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice et porte sur les neuf Canadiens qui ont pris part à l'expérience de lavage de cerveau vers la fin des années 50.

L'une de ces personnes, Florence Langleben, est décédée le 2 janvier dernier. Son fils Wayne demeure dans ma circonscription de Don Valley-Est. Il voudrait savoir quand le gouvernement va publier tous les détails de cette expérience sordide et surtout les renseignements concernant le financement par le CIA de ce terrible projet.

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, nous avons été informés de ce problème lorsque notre parti est arrivé au pouvoir et nous avons pris des mesures à ce sujet.

M. Rodriguez: A la vitesse d'un escargot . . .

M. Crosbie: Il y a quelques mois, j'ai nommé un avocat indépendant de l'extérieur, M. George Cooper de Halifax.

M. Rodriguez: . . . ou d'une tortue.

M. Crosbie: Si le député veut répondre à cette question, qu'il le fasse. Il en sait peut-être plus que moi à ce sujet.

M. Broadbent: Sans doute.

M. Crosbie: C'est possible. Toutefois, il n'a absolument rien fait à ce sujet depuis un certain nombre d'années.

M. Heap: Vous non plus.

M. Crosbie: Pourquoi le gros malin n'écoute-t-il pas pour savoir ce que j'ai à dire?

M. Heap: Nous attendons depuis longtemps.

M. le Président: A l'ordre. Cet échange doit cesser. Nous n'obtenons pas la réponse à la question.

M. Crosbie: Monsieur le Président, cette question revêt une grande importance pour certains. Je ne comprends pas ce qui pousse les députés à faire des remarques aussi mesquines.

J'ai nommé M. George Cooper pour agir en tant qu'avocat indépendant et examiner en détail le rôle éventuel du gouvernement du Canada ou de l'un de ses organismes dans ces incidents très regrettables qui se sont déroulés il y a quelques années. Il est censé terminer son rapport sous peu et le gouvernement l'étudiera pour déterminer s'il y a une responsabilité quelconque dans cette affaire.

Je suis convaincu que lorsque nous aurons reçu le rapport et eu le temps de l'examiner, nous ferons une déclaration, à défaut de publier le rapport.

Dans l'intervalle, deux représentants du ministère de la Justice se sont rendus à Washington au début de la semaine . . .

M. le Président: A l'ordre. L'honorable ministre sait que je ne puis le laisser poursuivre. Il pourra terminer sa réponse au moment des déclarations de ministres.

Mlle MacDonald: Mais cette question est très importante.

M. le Président: Toutes les questions et réponses sont importantes. La parole est au député de Westmorland-Kent.

* * *

[*Français*]

LES CHEMINS DE FER

L'AVENIR DES ATELIERS DU CN À MONCTON

M. Fernand Robichaud (Westmorland-Kent): Monsieur le Président, je désire poser une question à l'honorable ministre des Transports.

[*Traduction*]

Je parle de la déclaration faite par l'attaché de presse du ministre qui a dit que sur le plan strictement commercial, non seulement il ne serait pas pratique mais il ne serait pas rentable pour le CN de maintenir ses ateliers à Moncton.

Le ministre se sert-il de son attaché de presse comme d'un messager? Est-il en train de préparer les habitants de cette ville à de mauvaises nouvelles?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Non, monsieur le Président. Le député sait sans doute que nous prenons ce problème très au sérieux. Plusieurs options sont ouvertes et on fait maintenant le point sur la situation. Je partage l'inquiétude du député à propos des travailleurs concernés et je peux également l'assurer que nous nous efforçons d'arrêter une solution satisfaisante et positive pour résoudre ce difficile problème.

LA DÉCLARATION D'UN COLLABORATEUR DU MINISTRE

M. Fernand Robichaud (Westmorland-Kent): Monsieur le Président, le ministre trouve-t-il qu'une telle déclaration de la part d'un collaborateur soit une bonne publicité pour les ateliers du CN, surtout que cette société étudie différentes dispositions pour maintenir ses ateliers et pour protéger ces 1,200 emplois?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, lorsqu'une question aussi importante, aussi chargée d'émotivité est débattue sur la place publique, les déclarations ne sont pas toujours exactes, car les mots dépassent la pensée. Le député lui-même a eu parfois du mal à tempérer ses propos lorsqu'il a exposé cette affaire. J'espère qu'il fera preuve de patience et qu'il se joindra à nous pour trouver une solution satisfaisante.

Questions orales

LES JEUNES

LE TEXTE D'UNE LETTRE DE LA MINISTRE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, je voudrais poser une question à la ministre d'État chargée de la Jeunesse. Je veux lui donner une occasion de se reprendre parce qu'elle a très gravement induit la Chambre en erreur, et je suis tout à fait sérieux, pendant la période des questions.

La ministre a reconnu avoir écrit une lettre à ses collègues du cabinet. A son avis, seulement un mot de cette lettre était une erreur.

Vu que toute cette lettre porte sur la politique de parti, qu'elle commence par des allusions à un programme politique et qu'elle contient ces phrases, monsieur le Président . . .

Mme Mailly: Elle l'a déjà dit.

M. Broadbent: Je m'en remets à votre décision, monsieur le Président.

M. le Président: Le député sait que son préambule est très long. Peut-il poser sa question?

M. Broadbent: La ministre dit dans sa lettre:

Le caucus a besoin d'outils pour maintenir ses liens politiques avec les jeunes . . .

Il est important de fournir un appui aux efforts de recrutement des fédérations des jeunes progressistes conservateurs . . .

Lequel de ces nombreux mots constitue une erreur?

M. Rodriguez: La lettre au complet.

L'hon. Andrée Champagne (ministre d'État (Jeunesse)): Monsieur le Président, je me suis excusée de tout ce qui, dans cette lettre, aurait pu . . .

M. Rodriguez: Toute la lettre.

Mme Champagne: . . . être considéré comme imbu de sectarisme.

Il me semble très important pour les membres de tout caucus de rester en contact avec les jeunes. J'imagine que le chef du Nouveau parti démocratique le demande à ses propres députés.

Nous travaillons de concert avec les jeunes Canadiens. Maintenant qu'ils savent ce que nous avons fait, ce que nous faisons et ce que nous continuerons à faire pour eux, je peux comprendre pourquoi le chef du Nouveau parti démocratique s'inquiète.

ON DEMANDE LA DÉMISSION DE LA MINISTRE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au vice-premier ministre.

Étant donné que cette lettre est une tentative flagrante d'utilisation de fonds publics pour essayer de recruter des jeunes pour le parti conservateur du Canada, le vice-premier ministre admettra-t-il que cela constitue un abus des pouvoirs et responsabilités d'un ministre et priera-t-il le premier ministre du Canada de demander la démission de ce ministre?

Des voix: Bravo!

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je ne vois pas ce que le député et ses collègues qui applaudissent veulent de plus. La ministre a honnêtement et immédiatement . . .

M. Broadbent: Elle s'est fait prendre.

M. Nielsen: . . . reconnu être l'auteur de la lettre, elle a admis que c'était une erreur et elle s'est excusée.

Je suis certain que même le chef du parti néo-démocrate fait parfois des erreurs humaines pour lesquelles il doit présenter des excuses.

M. Broadbent: Lorsque l'on est au cabinet, on démissionne, monsieur.

* * *

LA CONDITION FÉMININE

L'ABSENCE DE PROFESSIONS DOMINÉES PAR DES FEMMES DANS LA LISTE DES PERSONNES GARANTES DES DEMANDES DE PASSEPORT

M. David Daubney (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, en l'absence du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, je voudrais poser ma question au ministre responsable de la Condition féminine.

Le ministre sait-il que les professions ou groupes autorisés à se porter garants des demandes de passeport sont pratiquement sans exception dominés par des hommes et que la profession d'infirmière, par exemple, ne figure pas sur cette liste? Que compte faire le ministre au sujet de cette discrimination apparente, bien qu'involontaire, perpétrée contre la moitié de la population?

L'hon. Walter McLean (ministre d'État (Immigration) et ministre responsable de la Condition féminine): Monsieur le Président, je remercie le député d'avoir soulevé la question qui, réflexion faite, me paraît bien fondée.

Je m'engage à en parler à mon collègue, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, de qui relèvent les passeports, et à revoir la liste en fonction de ce qui vient de m'être signalé.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

LA BASE DES FORCES CANADIENNES DE SUMMERSIDE—LA CONSTRUCTION D'UN MESS INTÉGRÉ

M. George Henderson (Egmont): Monsieur le Président, j'avais une question à poser au ministre de l'Agriculture concernant les pommes de terre. Cependant comme il est absent je poserai une autre question au ministre de la Défense nationale.

Le 24 janvier 1985, le gouvernement avait annoncé la construction d'un nouveau mess intégré à la base des Forces canadiennes de Summerside. Les travaux devaient commencer en octobre 1986. Ces travaux vont-ils commencer tel que prévu?

L'hon. Harvie Andre (ministre associé de la Défense nationale): Malheureusement, monsieur le Président il m'est impossible de répondre à cette question pour l'instant. Je prends note de la question du député et aussitôt que j'aurai obtenu les renseignements demandés, je les lui transmettrai.

LES CRÉDITS NÉCESSAIRES

M. George Henderson (Egmont): Monsieur le Président, aucun crédit n'a été prévu dans le budget des dépenses relativement à ce projet. S'agit-il d'un oubli ou le projet a-t-il été reporté? C'est ce que je voudrais savoir, monsieur le Président.

L'hon. Harvie Andre (ministre associé de la Défense nationale): Monsieur le Président, je ne suis pas en mesure d'indiquer le nombre exact de projets en cours, mais il y en a des centaines.

De toute manière, la décision finale concernant les projets qui seront mis en chantier cette année, aux fins du budget des dépenses, doit être prise avant le 31 octobre. Par conséquent, s'il n'y a pas de crédit de prévu dans le budget des dépenses cela ne veut pas dire nécessairement que le projet ne sera pas mis en chantier cette année.

* * *

● (1200)

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE NICARAGUA—L'ASSASSINAT DE FEMMES DANS UNE EMBUSCADE—L'AIDE FINANCIÈRE DES ÉTATS-UNIS

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre des Relations extérieures. Dernièrement, au Nicaragua, des envahisseurs de la «Contra», financés par les États-Unis, ont tendu une embuscade à un camion et tué quatre paysannes et blessé d'autres mères de famille, en même temps qu'ils tuaient un agronome suisse. La ministre compte-t-elle demander publiquement au président Reagan de retirer la demande qu'il a faite au Congrès en vue d'obtenir 100 millions de dollars supplémentaires afin d'armer et de rétribuer les assassins de femmes, d'enfants et de civils au Nicaragua?

[*Français*]

L'hon. Monique Vézina (ministre des Relations extérieures): Monsieur le Président, le gouvernement canadien a déjà annoncé sa politique au sujet du Nicaragua et de l'Amérique centrale. J'ai moi-même eu l'occasion de visiter ce pays. Nous avons un programme que nous suivons de très près et nous continuons de «supporter» nos efforts pour le processus du Contadora.

[*Traduction*]

M. Heap: Cette réponse ne tient pas, monsieur le Président. J'ai demandé qu'on s'oppose publiquement au financement de ces assassins.

ON DEMANDE LA DÉMILITARISATION DE L'AMÉRIQUE CENTRALE

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, étant donné que la ministre a visité la région et sait que les Églises, de même que le gouvernement d'au moins huit pays voisins soutiennent le gouvernement nicaraguayen dans son opposition au financement des contras, qu'attend-elle pour se joindre à ces gouvernements et à ces Églises pour exiger la démilitarisation de l'Amérique centrale, y compris le retrait des troupes américaines?

[*Français*]

L'hon. Monique Vézina (ministre des Relations extérieures): Monsieur le Président, c'est aussi la tradition et l'habitude du gouvernement Mulroney de travailler avec des organismes volontaires. Nous avons aussi divers programmes avec les organismes d'églises, comme on dit, et je veux tout simplement rappeler que la politique canadienne est tout à fait différente de la politique américaine, et nous respecterons notre politique.

* * *

[*Traduction*]

RECOURS AU RÈGLEMENT

CORRECTION D'UNE RÉPONSE FAITE AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je saisis cette première occasion que j'ai de corriger une affirmation que j'ai faite pendant la période des questions, quand j'ai dit qu'environ 50,000 emplois avaient été créés dans la province de Québec depuis les élections. C'est une erreur. J'aurais dû dire que 112,000 emplois ont été créés.

Des voix: Bravo!

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA RÉPONSE DU GOUVERNEMENT AU RAPPORT D'UN COMITÉ

M. le Président: Hier, le député de York-Centre (M. Kaplan) a invoqué le Règlement pour signaler un manquement apparent aux dispositions de l'ancien article 70(16) du Règlement, l'article 99(2) pour ceux qui se retrouvent dans la nouvelle numérotation.

Le comité mixte permanent des règlements et autres textes réglementaires a demandé une réponse globale à son quatrième rapport qu'il a présenté le 17 octobre 1985. Le Règlement exige que le gouvernement dépose une réponse globale qui lui est demandée dans les 120 jours qui suivent le dépôt d'un rapport spécial.

Je dois déclarer que l'objection du député est fondée, car le Règlement est très clair sur ce point. Je signale simplement que le député a soulevé une objection et ma décision porte ce manquement au Règlement à l'intention du ministre.

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, pouvez-vous éclairer la Chambre sur les moyens de remédier à ce manquement aux dispositions du Règlement que vous avez constaté?

M. le Président: Je suis désolé, mais je ne le peux pas. Le député voudra peut-être lire l'article du Règlement. Il verra qu'il est muet sur ce point.

Déclarations de ministres

RÈGLEMENT ET AUTRES TEXTES RÉGLEMENTAIRES

DÉPÔT DE LA RÉPONSE DU GOUVERNEMENT AU 4e RAPPORT DU COMITÉ MIXTE PERMANENT

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, aux termes de l'article 99(2) du Règlement de la Chambre des communes, j'ai le plaisir de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse globale du gouvernement au quatrième rapport du comité mixte permanent (Sénat et communes) des règlements et autres textes réglementaires.

M. le Président: Voilà le remède.

* * *

TRAVAIL, EMPLOI ET IMMIGRATION

DÉPÔT DE LA RÉPONSE DU GOUVERNEMENT AU 5e RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

L'hon. Walter McLean (ministre d'État (Immigration)): Monsieur le Président, en conformité de l'article 99(2) du Règlement, j'ai le plaisir de déposer la réponse du gouvernement du Canada, datée du 7 mars 1986, au cinquième rapport que le comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration a présenté à la Chambre le jeudi 7 novembre 1985.

[*Français*]

DÉPÔT DU RAPPORT DU GROUPE D'ÉTUDE SUR LA GARDE D'ENFANTS

L'hon. Walter McLean (ministre d'État (Immigration) et ministre responsable de la Condition féminine): Monsieur le Président, conformément à l'article 67 du Règlement, j'ai le plaisir aujourd'hui de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le rapport du 7 mars 1986 du groupe d'étude sur la garde d'enfants.

[*Note de l'éditeur: Voir les* Procès-verbaux *d'aujourd'hui au sujet des rapports précités.*]

* * *

[*Traduction*]

LA CONDITION FÉMININE

LA JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA FEMME—DÉCLARATION DU MINISTRE

L'hon. Walter McLean (ministre d'État (Immigration)): A titre de ministre responsable de la Condition féminine, c'est pour moi un honneur, monsieur le Président, de prendre la parole à la Chambre, à la veille de la Journée internationale des femmes. Chacun sait que l'origine de cette fête remonte à une journée de protestation contre les conditions de travail déplorables des femmes, qui s'était tenue aux États-Unis.

[*Français*]

De nos jours, cet événement a pris de l'ampleur et se célèbre à travers le monde tout au long d'une semaine remplie d'activités.

[*Traduction*]

La Journée internationale des femmes illustre l'ampleur qu'a prise le mouvement féministe. Ce mouvement peut rejoindre maintenant les femmes de toutes cultures, races et conditions économiques. Les femmes sont unies par leurs revendications communes, leur lutte pour l'égalité et leur volonté de donner à tous une chance égale.

Cette communauté d'objectifs à l'échelle internationale n'a jamais été aussi manifeste que lors de la Conférence internationale des femmes qui s'est tenue l'an dernier à Nairobi au Kenya. Ce fut un événement capital. Je suis fier de dire que le Canada a participé à la mise au point d'un plan d'action global en vue d'améliorer la condition des femmes d'ici à la fin du siècle. Nous nous inspirons des stratégies ainsi adoptées pour établir notre politique à l'égard des femmes et des questions qui les intéressent. Elles comprennent notre mesure législative sur l'équité en matière d'emploi, conçue pour améliorer la situation de la femme dans le milieu de travail, et nos efforts pour amener plus de femmes aux postes de décision, au gouvernement et dans ses organismes, conseils et commissions.

Le gouvernement a promis qu'au cours de son premier mandat le nombre de femmes nommées à des conseils ou offices fédéraux atteindrait 30 p. 100, ce qui n'est qu'une étape vers l'objectif ultime de 50 p. 100. Je suis heureux de dire que nous ne sommes pas loin de cet objectif provisoire.

Des voix: Bravo!

M. McLean: Les régimes de pension publics et privés ont été améliorés. De nouvelles lois permettront de mieux faire appliquer les ordonnances de pension alimentaire. Une loi mettra fin à des décennies de discrimination envers les Indiennes. La stratégie de planification de l'emploi est maintenant en place. Elle garantit aux femmes l'égalité d'accès à tous les programmes fédéraux de formation.

Depuis que nous avons pris le pouvoir, en septembre 1984, l'emploi pour les femmes a augmenté de 306,000. Par contre, le nombre des chômeuses a diminué de 79,000. Cinquante milles jeunes femmes ont trouvé du travail dans le cadre de Défi 85.

[*Français*]

Ces programmes, de même que les autres que nous avons élaborés, sont une preuve tangible de l'engagement du gouvernement visant à établir les conditions qui donneraient aux femmes canadiennes, sur un même pied d'égalité que les hommes, l'opportunité de réaliser leur plein potentiel économique.

[*Traduction*]

Les mêmes principes, monsieur le Président, sont à la base du budget. Celui-ci tient compte des plus défavorisés, mais il vise en insistant sur la responsabilité financière à restaurer la confiance économique. Nous créerons ainsi un climat économique où les Canadiennes et les Canadiens verront leurs initiatives et leurs efforts équitablement récompensées. Actuellement, les femmes possèdent le tiers des petites entreprises canadiennes, mais la situation s'améliore, car elles créent les deux tiers des nouvelles entreprises, ce qui a un effet considérable sur l'économie canadienne. Les femmes chefs d'entreprise vont trouver dans ce budget des preuves de l'appui et de l'encouragement du gouvernement. Celui-ci va réduire le taux d'imposition des petites entreprises, doubler le montant des prêts garantis en vertu de la Loi sur les prêts aux petites entreprises, et élargir les critères d'exemption d'impôt pour les pertes en capital déductibles.

● (1210)

[*Français*]

Monsieur le Président, j'ai déposé à la Chambre aujourd'hui le rapport du groupe d'étude sur la garde d'enfants.

[*Traduction*]

Le travail de recherche important et exhaustif que le groupe de travail a présenté va constituer un précieux point de départ pour les audiences publiques du groupe de travail parlementaire sur la garde des enfants. Je m'attends à ce qu'il serve à orienter les discussions portant sur les besoins des Canadiens pour ce qui est de la garde des enfants. Enfin, je crois que le rapport va stimuler le débat public sur la garde des enfants et les besoins des Canadiens à cet égard. C'est un débat fort important, car la garde des enfants est fondamentalement liée à la question de l'égalité des femmes. Il convient que de telles questions soient à nouveau soulevées en cette veille de la Journée internationale des femmes.

Pour conclure, alors que nous rendons hommage aux Canadiennes et, en fait, aux femmes du monde entier, il est bon de rappeller l'engagement que le premier ministre (M. Mulroney) et ses homologues provinciaux ont pris à la Conférence des premiers ministres tenue à Halifax, soit d'accorder la priorité, à leur prochaine réunion, en novembre, aux questions d'égalité économique et de justice sociale intéressant les femmes.

[*Français*]

Mme Lucie Pépin (Outremont): Monsieur le Président, je suis très heureuse de souligner la Journée internationale des femmes. Je voudrais particulièrement signaler le travail des femmes, des travailleuses à domicile, des femmes qui travaillent à l'extérieur du foyer, des femmes qui vivent avec des revenus modestes ou moyens ou qui sont plus à l'aise et leur dire qu'aujourd'hui, c'est «leur Journée» et que c'est également la journée des femmes au Canada pour faire savoir au gouvernement en place qu'elles ne veulent pas simplement des déclarations de principe, mais qu'elles veulent que le gouvernement mette en application toutes les belles promesses que nous avons entendues du gouvernement depuis les élections en 1984.

Je voudrais bien souligner le leadership que le gouvernement du Canada a pris lors de la conférence à Nairobi, et encore, je le répète, je voudrais que le gouvernement actuel mette toute l'énergie qu'il a mise à organiser la conférence à Nairobi à appliquer les principes discutés au niveau des femmes. Le ministre a parlé du projet de loi sur l'équité dans l'emploi, le projet de loi C-62, et je voudrais simplement rappeler que tous les groupes de pression qui sont venus faire des déclarations devant le comité parlementaire ont dit qu'ils sont insatisfaits de ce projet de loi parce qu'il n'y a absolument pas d'objectifs et de quotas. Les recommandations ont été très fortes et je dois avouer, en tant que députée de l'opposition, que je ne suis absolument pas satisfaite de ce projet de loi.

On a également mentionné le pourcentage des femmes au niveau des nominations dans les bureaux de direction. Le premier ministre lui-même, en novembre 1985, a admis publiquement à la Conférence de Halifax qu'il n'était pas satisfait du pourcentage de nominations de femmes qu'il avait faites. Il y a eu des déclarations dans tous les journaux. Également cette semaine, il y a une déclaration qui a été faite par le ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) (M. Jelinek) dans laquelle on nommait 10 hommes d'affaires à un nouveau bureau de direction pour aider le sport amateur: aucune femme à ce nouveau bureau de direction de 10 personnes. Alors, encore une fois, les déclarations de principe sont très importantes, mais l'application, on la cherche toujours.

Nous avons examiné la nouvelle loi sur le divorce. Il y a eu des améliorations, c'est vrai. Mais encore durant la campagne électorale on entendait ... qu'on aurait une agence centrale créée pour la perception des pensions alimentaires. Nous attendons toujours.

Et lorsqu'on parle de la stratégie, de la création des emplois au niveau des femmes, je me réfère aux besoins des femmes. On crée des programmes d'emplois et on ne regarde pas les besoins des femmes. On dit qu'on a créé énormément d'emplois pour les femmes; il s'agit de travail à temps partiel. Et également, pour réduire le chômage des femmes, on les met dans un programme de création d'emplois qui sont évidemment des emplois de ghettos, elles n'ont pas de chance d'avancement, et les femmes qui sont «prises sur l'assurance-chômage», ce sont des femmes qui ont vécu seules pendant des mois, qui n'ont aucun programme de soutien à ce moment-là.

Qui s'occupe de leurs enfants? A ce moment-là, comment leur montre-t-on à faire un budget? Je pense que ces créations d'emplois, c'est bon pour diminuer le chômage, augmenter la publicité quand on parle des programmes d'enfants mais, au niveau des programmes de femmes, je peux vous assurer que cela ne fonctionnera pas à moins qu'on crée absolument des programmes de soutien. Sans parler évidemment du travail à temps partiel. Plusieurs de ces emplois-là sont du travail à temps partiel.

On parle de la philosophie du budget, on sait qu'actuellement ... on nous a dit que la philosophie du budget était d'aider ceux et celles qui étaient les plus démunis. Celles qui sont les plus démunies, actuellement, sont les femmes responsables de familles monoparentales, plus de 72 p. 100 au Canada, qui ont des revenus de $15,000 ou entre $15,000 et $20,000 et que le budget a heurtées. Vous avez des taxes sur les médicaments, une taxe de 3 p. 100, une taxe de 1 p. 100. Alors, je regrette, on n'a pas aidé les femmes, particulièrement dans ce budget-là.

Quand on parle des femmes entrepreneurs ... Hier, il y a eu une conférence de presse, une conférence avec les femmes entrepreneures de la Gatineau, et chacune d'entre elles nous disait: On ne sait pas comment on va survivre avec le nouveau budget.

Lorsqu'on parle également des discussions, le ministre a déposé un rapport sur les garderies. Je suis très heureuse d'avoir ce rapport, je pense que cela va aider sûrement la nouvelle *task force*, la nouvelle commission parlementaire à travailler sur les garderies. Mais, là encore, on dépense un million de dollars à nouveau, et lorsqu'on regarde les recommandations du rapport qui a été déposé, je pense que plusieurs d'entre elles pourraient être mises en application sans créer une autre *task force* sur les garderies. C'est un besoin urgent. Il y a des recommandations qui s'adressent au gouvernement, des recommandations qui doivent être appliquées en 1986-1987.

Par la suite, à la fin dudit *briefing* qu'on a eu sur ce rapport-là, on nous a dit que le propre budget de la nouvelle commission sur les garderies vient d'être coupé à cinq points. Est-ce que c'est un exercice de relations publiques que le gouvernement veut faire ou bien est-ce que c'est définitivement s'attaquer au problème des garderies?

Je conteste évidemment les coupures également qui ont été faites dans le nouveau budget relativement au programme de la promotion de la femme au secrétariat d'État. Le bureau de Montréal du Conseil consultatif canadien de la situation de la femme sera fermé à partir du 31 mai 1986. Si on veut définitivement prouver que le gouvernement conservateur fait quelque chose pour les femmes, il va falloir le démontrer. Et le programme des femmes battues . . . de toutes les subventions. Encore on a admis à la Chambre, la semaine dernière, que c'est tout en révision et qu'on va voir à ce moment-là où vont aller les subventions. On va avoir une approche globale.

Actuellement, je dis encore au gouvernement conservateur que je suis très heureuse sur la déclaration de principe, mais j'aimerais bien que le gouvernement mette en application toutes les belles promesses qu'on a entendues depuis septembre 1984.

[*Traduction*]

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, à l'occasion de la Journée internationale de la femme, les Canadiennes se joindront à leurs consœurs un peut partout dans le monde pour célébrer nos succès remportés au chapitre de l'égalité et notre détermination à collaborer solidairement avec nos frères, les hommes, pour surmonter les nombreux obstacles qui se dressent encore sur notre chemin. A la conférence de Nairobi, nous avons rencontré des femmes de pays pauvres et de pays riches, qui sont convaincues que le gouvernement doit effectuer des remaniements d'envergure avant que nous ne puissions surmonter les obstacles et parvenir à une véritable égalité d'ici l'an 2000. Nous nous entraiderons.

Au Canada, depuis quelques années, les femmes se sont concertées comme jamais auparavant pour favoriser une plus grande compréhension de leurs problèmes et exiger les changements nécessaires. Nous devons supprimer les obstacles économiques qui maintiennent les femmes dans des emplois peu rémunérateurs sans services de garderie convenables. Nous devons continuer à réclamer un traitement égal et des débouchés équitables sur tous les fronts. Les femmes ont accédé au pouvoir politique. Nous devons nous en servir pour concrétiser les réformes nécessaires à la réalisation d'une égalité de fait.

Le gouvernement a fait des promesses à la population féminine quand il a été élu. Il se doit, à l'égard des femmes, de tenir ses promesses. Nous nous réjouissons de constater que le nombre des emplois destinés aux femmes s'est accru dans certaines régions. Toutefois, nous tenons à ce que ces emplois soient convenablement rémunérés et à temps plein, et à ce qu'ils leur offrent des chances égales d'avancement. Les femmes veulent avoir un plus grand accès à des programmes de formation et de recyclage assortis de bons services de garderie, et à des cours de langue pour les immigrantes. On avait promis aux femmes l'égalité professionnelle. Malheureusement, le gouvernement refuse de modifier la législation à cet égard de façon à tenir compte des préoccupations très graves des Canadiennes, et notamment des syndicats féminins. Le gouvernement avait promis de procéder à la réforme des pensions et d'assurer une certaine protection aux femmes d'un certain âge. Les dispositions du Régime de pensions du Canada n'ont pas été étendues aux femmes. Le plus gros problème à résoudre au Canada est sans doute celui des services de garde convenables. Les Canadiennes réclament des mesures concrètes cette année, sans plus d'atermoiements.

A Nairobi, le Canada a préconisé l'octroi d'une aide accrue aux femmes des pays en voie de développement, qui réunissent à peine à survivre, et qui portent des fardeaux énormes. En tant que Canadienne, j'ai honte, car le Canada a manqué à sa parole en réduisant l'aide étrangère accordée à ces femmes.

• (1220)

A la conférence des premiers ministres qui s'est tenue à Halifax, le premier ministre (M. Mulroney) avait promis que son gouvernement prendrait des dispositions pour assurer l'égalité économique et accorderait une importance primordiale à l'incidence des décisions économiques sur les femmes. Toutefois dans le budget, où se trouvent les décisions économiques les plus importantes du gouvernment, le premier ministre a violé les promesses qu'il avait faites aux Canadiennes. Malheureusement, le budget conservateur a frappé un dur coup aux femmes. Celles dont le salaire est encore payé en dollars de 63c. souffriront davantage des mesures fiscales très injustes qui coûteront aux familles plus de $1,300 si on compte les taxes de vente de l'an dernier. De nombreuses femmes seront acculées à la pauvreté. Le crédit d'impôt remboursable ne suffira nullement à couvrir la taxe de vente que doivent payer les familles plus pauvres, sans compter qu'il ne compensera guère les allocations familiales désindexées qui se traduiront par une diminution de leur revenu à chaque année. Les femmes sont les victimes des programmes d'austérité imposées par le gouvernement. Les femmes employées de bureau et celles employées dans le secteur tertiaire seront les premières à perdre leur emploi alors que des services publics seront supprimés ou privatisés. La réduction de 4.8 milliards au titre de la santé et du bien-être social durant les quatre prochaines années ainsi que celle de deux milliards au titre des paiements de transfert priveront les femmes de services et d'emplois. Je le répète, nous nous inquiétons vivement parce que les stratégies de planification de l'emploi ont subi des coupures budgétaires.

Nous recevrons aujourd'hui les recommandations du groupe d'étude parlementaire sur la garde des enfants que préside Katie Cook. Je suis plus encouragée depuis que le ministre a assuré aux Canadiennes que cet important rapport sera examiné à fond et servira de point de départ au comité spécial du gouvernement dans la recherche des mécanismes de financement qui permettront d'offrir des soins de garde pour les enfants moyennant des frais raisonnables. Toutefois, nous ne voulons plus de promesses. Le gouvernement doit prouver sa bonne foi en commençant dès cette année à libérer des fonds.

Au nom des Canadiennes, mon parti salue très chaleureusement les femmes de tout le pays, de l'Atlantique au Pacifique en passant par le cercle arctique. Les femmes mettent tellement d'amour, de talent, d'énergie et d'efforts à s'occuper de leur famille, de leurs voisins, de leurs collègues de travail et, en fait, de toute l'humanité. Nous leur rendons ici hommage.

* * *

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, au sujet du rappel au Règlement concernant les rapports sur lequel la présidence a statué il y a à peu près une heure, je voudrais

demander au ministre d'État chargé de l'Immigration (M. McLean) s'il a l'intention de se conformer au Règlement et de répliquer aujourd'hui au cinquième rapport du comité du travail, de l'emploi et de l'immigration, qui a été déposé à la Chambre il y a 120 jours.

M. le vice-président: La présidence se doit de juger qu'il ne s'agit pas là d'un rappel au Règlement mais bien d'une question.

M. Heap: Monsieur le Président, la présidence vient de juger qu'il s'agit d'un rappel au Règlement.

M. le vice-président: Le député ne peut pas poser une question au ministre à ce moment-ci.

* * *

[*Français*]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

PRÉSENTATION DU 22E RAPPORT DU COMITÉ DE SÉLECTION

M. Scott Fennell (Ontario): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le vingt-deuxième rapport du Comité de sélection. Si la Chambre donne son consentement, j'ai l'intention de proposer l'adoption de ce rapport plus tard aujourd'hui.

* * *

[*Traduction*]

LA LOI SUR LE PROGRAMME D'ENCOURAGEMENT DU SECTEUR PÉTROLIER

M. Richard Grisé (Chambly): Monsieur le Président, en tant que président du comité législatif, j'ai l'honneur de présenter le rapport du comité législatif sur le projet de loi C-85, loi modifiant la loi sur le programme d'encouragement du secteur pétrolier.

[*Français*]

Et ce, monsieur le Président, dans les deux langues officielles.

[*Note de l'éditeur: Voir les* Procès-verbaux *d'aujourd'hui au sujet des rapports précités.*]

* * *

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE AU CANADA

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie) a demandé si, avec la permission de la Chambre, je pouvais présenter en son nom le projet de loi dont nous venons de parler.

M. le vice-président: Y a-t-il unanimité pour permettre au député d'Essex-Windsor (M. Langdon) de présenter le projet de loi au nom du député de Winnipeg-Birds Hill?

Des voix: D'accord.

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor), au nom de M. Blaikie, demande à présenter le projet de loi C-276, loi visant à protéger et à améliorer la qualité de l'eau potable au Canada.

M. le vice-président: La Chambre permet-elle au député de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI CANADIENNE SUR LES DROITS DE LA PERSONNE

MESURE MODIFICATIVE

M. Svend J. Robinson (Burnaby) demande à présenter le projet de loi C-277, loi modifiant la loi canadienne sur les droits de la personne (orientation sexuelle).

M. le vice-président: Plaît-il à la Chambre de permettre au député de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Robinson: Monsieur le Président, l'objet du projet de loi est de mettre en pratique les recommandations répétées de la Commission canadienne des droits de la personne et les recommandations unanimes du comité parlementaire sur les droits à l'égalité qui visent à interdire toute discrimination, fondée sur l'orientation sexuelle, dans les secteurs relevant de la compétence fédérale.

A l'heure qu'il est, les homosexuels et les lesbiennes ne sont pas protégés contre la discrimination dans le domaine de l'emploi, des services ou du logement. Cette injustice et cette forme d'inégalité doivent disparaître.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI SUR LES LICENCES D'EXPORTATION ET D'IMPORTATION

MESURE MODIFICATIVE

M. Elliott Hardey (Kent) demande à présenter le projet de loi C-278, tendant à modifier la loi sur les licences d'exportation et d'importation (importation de véhicules automobiles).

M. le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'autoriser le député à présenter ce projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Hardey: Monsieur le Président, je me réjouis aujourd'hui de présenter ce projet de loi d'initiative parlementaire qui vise à assurer, comme l'indique son titre, que 50 p. 100 de la valeur marchande des pièces de tout véhicule automobile importé au Canada d'un pays autre que les États-Unis sont fabriquées au Canada. Ce projet de loi vise à protéger notre secteur de la fabrication des pièces de véhicules automobiles. J'exhorte les députés de tous les partis à bien lire ce projet de loi et à l'appuyer sans réserve.

M. le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

Présentation de projets de loi

[*Français*]

COMITÉ DE SÉLECTION

MOTION D'ADOPTION DU 22E RAPPORT DU COMITÉ

M. Scott Fennell (Ontario): Monsieur le Président, si la Chambre donne son consentement, je propose, appuyé par le député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier):

Que le 22e rapport du Comité de sélection, présenté à la Chambre plus tôt aujourd'hui, soit adopté.

M. le vice-président: La Chambre consent-elle à l'unanimité au député d'Ontario (M. Fennell) de présenter cette motion?

Des voix: D'accord.

M. le vice-président: La Chambre a entendu les termes de la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

[*Traduction*]

M. le vice-président: Le député a-t-il la permission de présenter ladite motion?

Des voix: D'accord.

M. le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

• (1230)

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui à la question nº 514.

[*Texte*]

PLACE CANADA, À EDMONTON (ALB.)

Question Nº 514—**M. Rodriguez:**

Le gouvernement effectue-t-il des travaux de construction à Place Canada, à Edmonton et, dans l'affirmative, a-t-on procédé à un appel d'offres à ce sujet et, *a*) dans l'affirmative, (i) quand (ii) combien de soumissions a-t-on reçues (iii) à quelles entreprises a-t-on adjugé des contrats et de combien, *b*) sinon, comment a-t-on procédé pour choisir les entreprises de construction?

L'hon. Bill McKnight (ministre du Travail): Le gouvernement n'effectue pas de travaux de construction à Place Canada à Edmonton.

a) (i), (ii) et (iii) Sans objet.

b) Le projet est élaboré selon la formule de bail-achat et, en vertu des conditions du marché, le promoteur louera du gouvernement du Canada l'emplacement pour une période de 50 ans, concevra et réalisera le projet, et cédera à bail au gouvernement des locaux d'une superficie de 61,000 m² pour une période de 35 ans, le bail comportant des options d'achat à la vingtième et à la trente-cinquième année.

Le projet a fait l'objet d'un appel de propositions de bail-achat en deux étapes. Dans le cadre de la première étape, des avis publiés dans les journaux du pays ont invité les promoteurs à faire connaître leur firme, à présenter des suggestions d'aménagement de l'emplacement, à soumettre le nom des experts-conseils et des entrepreneurs dont ils avaient l'intention de recruter les services et à fournir des détails sur leur capacité financière de réaliser un projet de cette envergure. Douze promoteurs ont répondu à l'appel.

Le Ministère a demandé à sept promoteurs de participer à la deuxième étape, soit l'appel de propositions en tant que tel; trois promoteurs ont présenté des propositions fermes. Les propositions en question ont été évaluées selon les critères du coût et de la qualité du design. La firme retenue a été Trizec Equities Limited de Calgary (Alberta).

* * *

[*Français*]

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, si la question nº 333 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, ce document serait déposé immédiatement.

M. le vice-président: On a répondu à la question énumérée par l'honorable secrétaire parlementaire. La Chambre désire-t-elle que la question nº 333 soit réputée transformée en ordre de dépôt de document?

Des voix: D'accord.

[*Texte*]

LE PLAN POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE

Question nº 333—**M. Garneau:**

Le ministère de l'Expansion industrielle régionale a-t-il mis en place un plan pour le développement économique des Îles-de-la-Madeleine, au Québec et, dans l'affirmative, *a*) en quelle année le plan a-t-il été annoncé, *b*) quels ont été les crédits alloués, *c*) quelle est la liste des projets et, dans chaque cas, les crédits autorisés?

2. Quels sont les fonds disponibles pour 1985-1986?

(Le document est déposé.)

[*Français*]

M. Lewis: Je demande, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

M. le Président: Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

[*Traduction*]

M. le vice-président: Je tiens à signaler à la Chambre qu'à la suite des déclarations ministérielles, la période réservée aux ordres inscrits au nom du gouvernement sera prolongée de 17 minutes, à compter de 13 heures.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 6 mars, de la motion de M. Wilson (Etobicoke-Centre): Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

M. le vice-président: Il reste quatre minutes à la période réservée aux questions et observations suivant le discours du député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria). Y a-t-il des questions ou des observations? Reprise du débat.

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, j'ai été heureux de me rendre à Terre-Neuve, la semaine dernière, comme je le fais fréquemment, afin d'expliquer le budget. Je ne parle pas de défendre le budget, car j'ai constaté que c'était inutile; il s'agit simplement d'expliquer les parties que les gens connaissent mal. Il s'agit de l'un des meilleurs budgets jamais présentés à la Chambre. Je ne parlerai d'aucune des exceptions possibles, car je suis modeste, mais il s'agit d'un budget basé sur la notion d'entreprise, d'efficacité et d'équité. Je vous expliquerai cette affirmation au cours de mon intervention.

J'entends montrer le genre de traitement préférentiel que nous accordons à la région de l'Atlantique. Je veux établir qu'à l'instar de Prométhée, le ministre des Finances (M. Wilson) a les mains liées, car il doit faire face à la situation financière catastrophique que lui ont léguée nos prédécesseurs. Il a très peu de marge de manœuvre, mais lorsque c'est possible, il prend des mesures, afin d'aider la région de l'Atlantique, les gens à faible revenu, et les petites entreprises car ce sont elles qui créent les emplois.

Tout d'abord, je n'ai pas grand-chose à dire au sujet des discours pitoyables prononcés par les membres de l'Opposition officielle au cours de ce débat, et plus particulièrement du spectacle déprimant qu'a donné le chef de l'opposition. Plutôt que de vous faire part de mon opinion, je vais citer une source impartiale. Jeffrey Simpson, témoin objectif, a dit ceci dans le numéro du 5 mars du *Globe and Mail:*

> Il est attristant de constater que la réaction des libéraux au budget montre une fois de plus que l'hypocrisie et l'opportunisme politique sont chose courante sur les banquettes de l'opposition.

Il a ajouté:

> Les libéraux voudraient faire oublier que ce sont eux qui nous ont fait passer d'un budget équilibré à un déficit de 36 milliards de dollars. Au lieu de les inciter à un peu de modestie, sans parler de honte, leur lamentable gestion des affaires économiques de la nation est simplement discrètement passée sous silence.
>
> Le chef de parti John Turner, quand il a repris un rôle public, savait à quel point cette gestion était pitoyable. Il a répété à maintes reprises que s'il était élu, il s'engageait à diminuer de moitié en sept ans le déficit fédéral alors estimé à environ 29 milliards de dollars.

Il poursuit en montrant comment le chef de l'opposition (M. Turner) est tombé sous l'influence du sénateur Keith «Gravy» qui l'a fait changer d'avis sur ce qu'il fallait faire. L'article poursuit:

> Les libéraux accusent maintenant M. Wilson d'effectuer une «ponction fiscale massive» en particulier dans les ressources des Canadiens à faible et à moyen revenus. Mais quel autre choix ont-ils?

Quel autre choix ont-ils? Pas une fois les minables loques qui restent sur les bancs libéraux n'en ont proposé un. Nous savons ce que propose le Nouveau parti démocratique: cela fait 15 ans qu'il nous déblatère les mêmes niaiseries. Mais le parti libéral du Canada, nous ne savons même pas ce qu'il propose en remplacement.

M. Simpson termine son article sur ces mots:

> Les arguments des libéraux ne sont que le reflet des pitoyables incohérences intellectuelles de ce parti, sans parler de son opportunisme flagrant et de son hypocrisie patente.

C'est un éditorialiste modéré du *Globe and Mail* qui porte ce jugement. Quoi d'étonnant dans ces conditions à ce que le pauvre Jean Chrétien ait dû fuir ces pitoyables incohérences intellectuelles, cet opportunisme flagrant, cette hypocrisie patente et les témoignages déprimants de l'hypocrisie et de l'opportunisme politique qui font recette dans les bancs de l'opposition? On se demande comment il a pu encaisser cela si longtemps.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Mais laissons-là ces tas de miteux, et passons à des remarques positives.

Je voudrais vous parler de Terre-Neuve, car c'est probablement l'une des régions les plus défavorisées de notre pays. Depuis septembre 1984, on a créé 6,000 emplois à Terre-Neuve. Les chiffres sont encore meilleurs pour la fin de février. Le nombre total d'emplois créés par notre prédécesseur, de février 1980, date à laquelle les libéraux se sont insidieusement hissés au pouvoir après avoir renversé le deuxième plus grand budget du siècle, à 1984 a été de 2,000.

Le taux de chômage à Terre-Neuve a diminué de 4.6 p. 100 depuis les élections; il est passé de 23.8 p. 100 en septembre 1984 quand nous sommes arrivés au pouvoir à 19.2 p. 100 fin février. Le député de Gander-Twillingate (M. Baker) a le culot et l'audace de venir parler d'emplois à la Chambre. Le taux de chômage à Terre-Neuve quand les libéraux étaient au pouvoir, de 1980 à 1984, a augmenté de 10 p. 100. C'est ahurissant. Et pourtant, ces parangons, ces monuments d'hypocrisie, osent poser des questions sur les chiffres de l'emploi à toutes les périodes des questions. Le taux de chômage à Terre-Neuve a augmenté de 10 p. 100 entre 1980 et 1984, mais il a déjà baissé de 4.6 p. 100 en 18 mois depuis que nous sommes au pouvoir. Le ministre des Finances et le premier ministre (M. Mulroney) méritent un coup de chapeau car ce qu'ils ont accompli, comparé au pitoyable bilan de nos prédécesseurs, est littéralement éblouissant.

J'aimerais donner quelques autres statistiques à la Chambre. En décembre 1985, les expéditions de produits manufacturés à Terre-Neuve avaient augmenté de 41 p. 100 par rapport à décembre 1984. Les faillites ont diminué de 14 p. 100 et les ventes au détail ont augmenté de 7 p. 100 l'année dernière et de 11 p. 100 depuis les élections de septembre 1984. La valeur des permis de construction est en hausse de 11.5 p. 100 et il y

avait 11 p. 100 de plus de mises en chantier à la fin de 1985 qu'à la fin de 1984.

Mais cela n'empêche pas ces députés d'en face de nous accuser de négligence ou de discrimination à l'égard des provinces de l'Atlantique. Je vais leur clouer le bec si vous m'en donnez le temps, monsieur le Président.

Je ne m'étendrai pas indûment sur l'état pitoyable des finances publiques, le fruit de l'alliance libéralo-néo-démocrate qui a pratiquement démantelé l'économie au cours des 15 dernières années. Je ne me donnerai même pas la peine d'expliquer que 22.8 p. 100 de toutes nos dépenses publiques, pour l'exercice se terminant en mars cette année, a servi à rembourser les intérêts sur la dette contractée par les dilapideurs et les paniers percés libéraux et néo-démocrates. Mais ces intérêts représentent 25.61 milliards de moins que nous aurions pu dépenser à la réfection des routes, au financement des services, au développement économique ou à l'amélioration de notre régime de sécurité sociale. Il a bien fallu payer les intérêts de cette dette que nous ont léguée ces députés qui nous rebattent les oreilles tous les jours avec le chômage, les emplois et la politique du gouvernement. Monsieur Simpson a pesé ses paroles lorsqu'il a parlé d'incohérence intellectuelle maladive, d'opportunisme flagrant et d'hypocrisie patente. Il aurait dû plutôt qualifier leur attitude d'opportunisme éhonté et d'hypocrisie flagrante.

Permettez-moi d'expliquer ce que nous avons fait pour la région de l'Atlantique dans ce budget en insistant surtout sur les mesures prises à Terre-Neuve au cours des 18 derniers mois, des mesures dont d'autres députés et moi-même revendiquons, non sans fierté, une part du mérite. Nous avons fait beaucoup pour la région de l'Atlantique parce que nous y avons de l'influence.

● (1240)

J'ai feuilleté un torchon publié dans la région de l'Atlantique qui s'appelle «Atlantic Insight». Dans un des articles, on dit que rien n'a été fait pour les provinces de l'Atlantique et que les pauvres députés conservateurs n'ont aucune influence. Eh bien, si nous n'avons pas d'influence du tout, pourquoi le gouvernement . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Ecoutez donc un peu. C'est une réaction prématurée.

M. Gauthier: C'est à votre gueule qu'on en veut.

M. Crosbie: Voyons un peu ce que contient le budget. D'abord, on a présenté un nouveau programme, le programme Entreprise Atlantique. On a débloqué 1 milliard de dollars pour prêter des fonds en vue du lancement ou de l'expansion d'entreprises dans la région de l'Atlantique. Les prêts pour les nouveaux investissements devront être d'au moins $250,000. On a également prévu la possibilité de réduire les frais de financement en accordant des bonifications d'intérêts pouvant aller jusqu'à 6 p. 100. L'entreprise privée a donc une excellente occasion de s'implanter ou de se développer dans la région de l'Atlantique.

Un habitant de là-bas a affirmé: «Cela ne va pas nous aider parce que le secteur privé est plutôt absent». Et moi j'ai répondu ceci: «Comment va-t-on renforcer le secteur privé si le gouvernement ne l'aide pas en ce sens?» De toutes les régions du Canada, seule la région de l'Atlantique, soit les quatre province de l'Atlantique et l'Est du Québec, bénéficie d'un programme totalement nouveau pour aider le secteur privé. Nous n'avons pas oublié nos confrères de l'Est du Québec, ceux de la Gaspésie et de Kamouraska. Ces régions pourront aussi profiter du programme et nous nous en réjouissons. C'est le nouveau programme que nous avons conçu pour favoriser le développement économique de toute la région de l'Atlantique. Mon camarade et ami l'honorable Sinclair Stevens en a la responsabilité.

Qu'en est-il du crédit d'impôt à l'investissement? Il a été supprimé pour toutes les régions sauf pour la région de l'Atlantique. Est-ce là de la discrimination, le signe d'un préjugé défavorable envers la région de l'Atlantique? Est-ce la preuve que nous n'avons pas d'influence? Foutaise, monsieur le Président. Le crédit d'impôt à l'investissement est supprimé dans l'ensemble du pays sauf dans les provinces atlantiques et dans l'est du Québec. Le crédit d'impôt de 20 p. 100 a été prolongé. Le crédit d'impôt de 35 p. 100 pour la petite entreprise a été étendu à l'exploitation des ressources sous-marines pour contribuer à la mise en valeur des gisements pétroliers et miniers sous-marins. Le reste du Canada a donc été éliminé de ce programme.

J'espère que personne des autres régions ne m'écoute car je parle maintenant de la région de l'Atlantique. Le crédit d'impôt à l'investissement est maintenu. Est-ce là de la discrimination contre la région de l'Atlantique? Non, c'est de la discrimination en faveur de cette région car le gouvernement sait que notre région est défavorisée et a besoin d'aide.

Le crédit d'impôt de 60 p. 100 pour le Cap-Breton a été maintenu. Il est supprimé partout ailleurs hors de la région de l'Atlantique, et c'est de la discrimination en faveur du Cap-Breton. Cela témoigne-t-il d'une perte d'influence chez les représentants de la région de l'Atlantique? Absolument pas. Cela démontre que le député actuel de Cape Breton Highlands-Canso (M. O'Neil) a sacrément plus d'influence que le personnage de l'autre endroit qui est sorti furtivement d'ici pour entrer de la même façon à l'autre endroit. Il a été assez malin pour pressentir que le gouvernement dont il faisait partie allait prendre une raclée, et il s'est donc réfugié à l'autre endroit sans oser se représenter au Cap-Breton.

Je n'ai pas le temps de parler de tout ce qui concerne la recherche et le développement, mais le budget prévoit une augmentation de 300 millions de dollars des fonds consacrés à la recherche et au développement mis à la disposition du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie, du Conseil de recherches médicales et du Conseil de recherches en sciences humaines, et dont nous bénéficierons car le secteur privé ne fait pas vraiment beaucoup de dépenses en recherche et développement à l'heure actuelle. Nous avons besoin que ces organismes chargés d'octroyer des subventions jouent un rôle important à cet égard.

On a dit qu'il n'y avait rien dans le budget à l'intention des pêcheurs. Quelles balivernes! Les pêcheurs, les agriculteurs et les producteurs de bois vont en effet continuer de bénéficier d'un rabais de taxe de 3 c. le litre sur l'essence et le carburant diesel servant à leurs activités de production. Ce rabais est maintenu pour un an jusqu'au 1er janvier 1988. Cela représente une économie de plus de 13c. le gallon pour chaque pêcheur possédant son bateau de pêche. Que ce soit pour la pêche

côtière ou autre, il paie 13c. le gallon de moins pour son carburant. Voilà ce que prévoit le budget pour les pêcheurs.

Il faut parler également du maintien de l'obligation à la petite entreprise, de l'exemption d'impôt sur les gains en capital, et de la hausse du crédit d'impôt remboursable pour la recherche et le développement. L'impôt de 12.5 p. 100 sur les dividendes versés par les petites entreprises sera abrogé. Le taux d'impôt fédéral pour les petites entreprises passera de 15 à 14 p. 100.

Nous n'entendons pas les hyènes d'en face parler de ces réductions d'impôt. Certainement pas. Cette baisse entrera en vigueur le 1er janvier 1987. Le taux d'imposition fédérale des bénéfices de fabrication des petites entreprises descendra de 10 à 8 p. 100. La limite de l'ensemble des prêts garantis par le gouvernement aux termes de la Loi sur les prêts aux petites entreprises passera de 1 à 2.5 milliards, soit plus du double. Qui est-ce que cette mesure aide? Les petites entreprises. Où le nombre de petites entreprises est-il proportionnellement le plus élevé? Dans la région de l'Atlantique. Qui est-ce que cette mesure aide? Elle aide les citoyens de la région de l'Atlantique.

J'espère bien que le député de Grand Falls-White Bay-Labrador (M. Rompkey) va participer au débat parce que lorsqu'il faisait partie du gouvernement, il n'y avait que des mesures temporaires. Chaque année, le gouvernement devait prolonger les avantages accordés aux habitants du Nord. Nous les avons rendus permanents. Tous ceux qui vivent dans le Nord du Canada, y compris au Labrador, recevront un nouvel ensemble d'avantages fiscaux pour le logement et les voyages. En vertu du nouveau régime, ils pourront déduire 20 p. 100 de leur revenu net, à concurrence de $225 par mois. Nous instaurerons une nouvelle déduction d'impôt sur le revenu pour les déplacements offerts par l'employeur pour les soins médicaux et pour les vacances. Le député devrait traverser le parquet s'il ouvre la bouche dans ce débat, parce que nous avons offert des avantages permanents pour encourager les habitants du Nord et des régions nordiques en développement.

Il y avait aussi de l'aide pour les gagne-petit. Le nombre d'économiquement faibles est malheureusement proportionnellement plus élevé dans la région de l'Atlantique et dans la région atlantique du Québec que partout ailleurs. Qu'avons-nous fait? Chaque fois que nous avions de l'argent, nous l'avons donné aux gagne-petit. Le crédit d'impôt pour enfant est passé de $384 l'année dernière à $454 cette année. Un acompte de $300 par enfant doit être versé en novembre aux prestataires qui ont un revenu familial de $15,000 ou moins, ce qui aidera au moins un million de personnes. Nous avons instauré un crédit de taxe de vente remboursable de $50 pour les adultes et de $25 par enfant, pour les familles et les particuliers dont le revenu est inférieur à $15,000. On me demande quels avantages auront les pêcheurs. Le revenu annuel moyen des pêcheurs côtiers est inférieur à $15,000. Que va faire le budget pour eux? Il va leur mettre beaucoup d'argent dans les poches. Pendant ce temps-là les députés néo-démocrates avec leur petit esprit mesquin, s'indignent comme des phoques devant le budget, alors qu'il contient toutes ces mesures pour aider les économiquement faibles. Le budget aidera quatre millions de familles et de particuliers.

Qu'avons-nous fait pour aider les invalides? Nous avons augmenté le montant de la pension d'invalidité de $250. L'année dernière, nous avons offert de l'aide à 12,000 invalides de plus. 185,000 invalides profiteront d'un avantage. Nous avons étendu l'application de l'allocation au conjoint l'année dernière. Chaque fois que nous avons eu l'occasion de faire quelque chose, compte tenu de la situation financière lamentable dont nous avons hérité de nos prédécesseurs, nous en avons profité pour favoriser la création d'occasions d'emploi au Canada et pour aider les économiquement faibles et les petites entreprises.

Je n'ai pas le temps de parler maintenant des améliorations apportées aux régimes de pension privés et aux programmes de formation et d'emploi. Nous avons prévu un programme pour l'adaptation des travailleurs âgés auquel nous allons affecter 125 millions de dollars au cours des quatre prochaines années. Il y a aussi la stratégie de Planification de l'emploi. Toutes ces initiatives aideront énormément la région de l'Atlantique.

Les assistés sociaux auront un programme spécial à leur disposition. Nous allons dépenser 100 millions par an pour aider un plus grand nombre d'entre eux à trouver du travail. Cela aidera également énormément la région de l'Atlantique.

Je vois, monsieur le Président, que vous me faites signe que mon temps de parole touche à sa fin. J'aurais beaucoup à dire, mais je manque de temps. Je vais profiter des deux dernières minutes qui me restent pour énumérer certaines des choses que nous avons réalisées.

Nous avons mis sur pied le fonds de mise en valeur des ressources sous-marines, pour Terre-Neuve, qui est financé à 75 p. 100 par le gouvernement du Canada, autrement dit à raison de 225 millions. La ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (Mlle Carney) vient d'annoncer des projets d'une valeur de 34 millions. On prétend que nous n'avons pas suffisamment de poids?

Nous venons d'investir encore 77 millions dans Fishery Products International pour la remettre à flot et 5.6 millions pour améliorer ses installations de transformation secondaire, à Burin. En ce qui concerne la voirie nous avons conclu une entente portant sur 180 millions dont le gouvernement du Canada paie 112.5 millions.

Les députés d'en face devraient voir les monuments qu'on m'érige à Terre-Neuve.

Nous sommes déterminés à construire un pénitencier aussi important que celui que devait construire le gouvernement du député de Grand Falls-White Bay-Labrador. Je n'ai pas le temps d'entrer dans les détails. Les députés d'en face pourront peut-être me poser des questions à ce sujet.

• (1250)

Viens ensuite la modernisation de l'usine de pâtes et papiers de Corner Brook et de Grand Falls qui coûtera en tout 46 millions, dont 38.5 millions provenant du gouvernement fédéral. J'ai également annoncé l'octroi de 3.1 millions de plus à Abitibi-Price, à Grand Falls, il y a quelques semaines. Une somme de 38.5 millions sera affectée dans le cadre de la nouvelle stratégie de Planification de l'emploi, dont 35 millions en provenance d'Ottawa.

Il y a deux programmes spéciaux pour les pêcheurs. Le programme Défi 85 est prolongé. Cette année, nous y affectons plus de 5 millions. Dans le cadre du Programme d'ajustement de l'industrie et de la main-d'œuvre, Buchans et Corner Brook recevront 7.1 millions pour aider les 118 mineurs en chômage de Buchans. Une somme de $300,000 a également été prévue à

l'intention de cinq anciens ouvriers de Corner Brook. Je n'ai pas le temps de tout dire. Les députés auraient dû venir avec moi à Buchans, il y a deux ou trois semaines, pour voir qui a du poids et qui n'en a pas et qui défend les intérêts de la région de l'Atlantique. Les néo-démocrates auraient été émus jusqu'aux larmes.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Il y a des programmes spéciaux d'une valeur de 4.8 millions à l'intention des pêcheurs qui ne peuvent pêcher à cause de la glace. L'automne dernier, il y avait également 9.5 millions pour les pêcheurs qui n'avaient pas droit à l'assurance-chômage. Cela touchait 1,350 pêcheurs et 1,500 travailleurs de conserverie.

A la suite des inondations, j'ai remis un chèque de 1.5 million pour les dégâts causés par la crue de la rivière des Exploits. En ce qui concerne l'approvisionnement en eau de Port aux Basques, les libéraux n'avaient jamais tenu leur promesse. Nous avons affecté 8.5 millions à l'approvisionnement en eau de Port aux Basques. Si j'avais le temps de continuer, les députés en seraient renversés. Ils ne se rendent pas compte de ce que nous arrivons à faire.

Il y a à Saint-Jean un centre de congrès pour lequel le gouvernement fédéral a octroyé 1.7 million. Il a donné 93 millions pour l'aéroport de Goose Bay, dans le cadre d'un programme décennal d'amélioration. Nous allons . . .

M. le vice-président: A l'ordre.

Des voix: Encore!

Des voix: Bravo!

M. le vice-président: Avez-vous des questions ou des observations? La parole est au député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier).

M. Gauthier: Monsieur le Président, je suis heureux de voir que le ministre a enfin terminé son discours. Je constate également avec plaisir que le gouvernement a repris confiance dans la presse puisque le ministre a cité un article de Jeffrey Simpson paru dans le *Globe and Mail* du 5 mars dernier. Je remarque que le gouvernement a l'air satisfait des comptes rendus des journalistes au sujet de sa campagne publicitaire. Je voudrais poser une question au ministre. A-t-il déjeuné dernièrement avec un membre de la presse puisque les journalistes semblent désormais être de son côté pour diffuser la propagande de son propre parti?

M. Crosbie: Monsieur le Président, nous ne sommes ni satisfaits ni mécontents de la presse.

M. Gauthier: Ce n'est pas ce que vous avez dit!

M. Crosbie: Les journalistes sont là et nous les supportons. Bien entendu, certains d'entre eux font des comptes rendus plus exacts et plus proches de la vérité que d'autres. Lorsqu'un éditorialiste national connu pour son esprit de parti en arrive à conclure que la réaction du parti libéral à l'exposé budgétaire est «la preuve attristante que l'hypocrisie et l'opportunisme politique vont bon train dans les rangs de l'opposition», nous ne pouvons pas nous empêcher de le remarquer et de le faire savoir à tout le monde.

Je suis heureux que le député m'ait posé la question parce que j'en veux en peu aux journalistes de n'avoir pas suffisamment parlé du Réseau d'alerte du Nord. Bien entendu, nous installons des stations de radar au Labrador. Les députés voudraient-ils savoir combien nous allons dépenser au Labrador pour les deux stations de radar à long rayon d'action de Saglouc et Cartwright et les cinq stations de radar à court rayon d'action? Plus de 120 millions de dollars. La presse a omis de signaler que j'ai fait en sorte que les ingénieurs consultants responsables de ces travaux soient originaires de Terre-Neuve. Nous faisons actuellement le nécessaire pour qu'au moment des appels d'offres, les contrats ne soient pas trop importants pour être accessibles aux sociétés de la région de l'Atlantique et du Québec. La presse n'en a pas parlé. Il s'agit donc d'une petite lacune de sa part et je sais gré au député de m'avoir permis de le signaler.

En outre, lorsque nous étions à Saint-Jean la semaine dernière, le ministre responsable du logement a annoncé une nouvelle entente globale fédérale-provinciale avec Terre-Neuve au sujet des logements sociaux. La presse n'a pas accordé à cette question l'attention qu'elle méritait. Près de 6.6 millions de dollars seront affectés à la création du foyer de vieillesse Agnes Pratt, dans le district de Saint-Jean Ouest que j'ai l'honneur de représenter.

M. Gauthier: Ce n'est pas ce que j'ai demandé, John. Cela ne nous intéresse pas.

M. Crosbie: Monsieur le Président, c'est le député qui ne s'y intéresse pas, mais ce n'est pas le cas à Terre-Neuve. Environ 150 lits pour malades chroniques seront disponibles au foyer Agnes Pratt et au foyer Golden Heights à Bonavista, dans le district que représente mon ami le député de Bonavista-Trinity Conception, le capitaine Morrissey Johnson, chasseur de phoques de renommée internationale.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Il y a lieu à l'occasion de critiquer la presse. Vingt-cinq millions environ vont être dépensés à Terre-Neuve dans le cadre de ce nouvel accord sur le logement social au profit de ceux qui ne peuvent tout faire eux-mêmes. Environ 2,400 nouveaux foyers vont être créés en 1986. Nous prolongeons le Programme d'aide à la remise en état des logements dans tous les coins et les recoins de la province.

M. Gauthier: Ne montez pas sur vos grands chevaux, on ne vous demande que de répondre à une question.

M. Crosbie: Cela se fait à cause du nouveau gouvernement d'Ottawa et du gouvernement de Saint-Jean et à cause de votre dévoué qui s'est tant battu. Ils sauront là-bas quand ils recevront leur aide du PAREL que c'est grâce à qui.

M. le vice-président: A l'ordre. Le député d'Essex-Windsor (M. Langdon) pour une question.

M. Langdon: Monsieur le Président, j'hésite à donner au ministre une nouvelle occasion de monter sur ses grands chevaux. Je ne puis résister à l'envie de lui poser quelques questions.

M. Gauthier: Vous n'aurez pas de réponses!

M. Langdon: J'aimerais lui poser quelques questions au sujet de sa magnifique envolée. Malheureusement, la réalité n'est pas si magnifique, même si son envolée n'était pas mal.

Au sujet de ce qu'il a dit du programme pour les travailleurs avancés en âge, est-ce qu'il n'aurait pas été juste de dire que le budget prévoit une réduction des crédits prévus pour les travailleurs avancés en âge qui sont déplacés et qui doivent se réadapter? Est-ce qu'il n'aurait pas été honnête également à

propos de la stratégie de planification de l'emploi de mentionner que le budget réduit les fonds destinés au programme de la stratégie de l'emploi, plutôt que de les augmenter? Est-ce qu'il n'aurait pas été plus exact de préciser que la réduction de $50 dont le ministre a parlé avec tant de fierté a uniquement pour but de compenser la perte que les économiquement faibles des Maritimes vont subir à cause de l'augmentation de 1 p. 100 de la taxe de vente? En ce qui concerne Défi 86, n'aurait-il pas été plus honnête de dire que les crédits destinés à ce programme avaient eux aussi été réduits cette année? Et enfin, à propos des provinces de l'Atlantique, le ministre n'aurait-il pas mieux fait, puisqu'il voulait se vanter, de mentionner la surtaxe de 3 p. 100 sur le revenu qui sera imposée à tout habitant de Terre-Neuve et des Maritimes? On aurait ainsi donné un tableau plus juste et plus honnête de la réalité que les initiatives du gouvernement vont provoquer dans la région de l'Atlantique.

M. Crosbie: Monsieur le Président, tout est subjectif, n'est-ce pas? J'ai bien vu que les députés de l'opposition n'étaient pas d'accord avec tous mes propos, car non seulement ils branlaient la tête, mais je pouvais aussi les entendre sonner comme des hochets.

A propos des arguments que le député vient de débiter, le taux de chômage a baissé à 9.8 p. 100. C'est la première fois en trois ou quatre ans qu'il se situe en deçà de 10 p. 100. Par conséquent, si les crédits affectés aux programmes d'emploi diminuent au cours de l'année, c'est bien parce que la situation de l'emploi s'améliore.

On prévoit dépenser 800 millions de dollars pour les programmes d'emploi et de formation cette année. On consacrera 125 millions de dollars au Programme d'adaptation pour les travailleurs âgés, qui remplacera le Programme d'adaptation de la main-d'œuvre. Il existe un programme de 100 millions de dollars par année pendant trois ans et dont les ressources atteindront 600 millions de dollars, avec la contribution des provinces. Il y a des initiatives dans le domaine de l'emploi pour les assistés sociaux. Le député peut, s'il le veut, dire que c'est moins. Je dis le contraire et je dis aussi que les besoins diminuent et qu'ils continueront à diminuer, comme les chiffres publiés aujourd'hui en témoignent.

• (1300)

Notre budget encourage l'entreprise. Il encourage l'efficacité et la réduction des dépenses gouvernementales. De plus, il est équitable. Le député n'a jamais mentionné l'impôt minimum de 25 p. 100 qui figure dans le budget et que devront acquitter ceux qui ont de hauts revenus. Pendant 20 ans, l'opposition officielle a ajouté des exemptions et des échappatoires dans ses budgets, des exemptions et des échappatoires que nous sommes en train de supprimer.

Un exemple de l'équité du budget est cet impôt minimum de 25 p. 100 pour les particuliers à hauts revenus. Il est probablement justifié de croire que ce ne sera pas parfaitement équitable pour certains, mais dans le contexte de l'ensemble du régime fiscal, nous avons pour la première fois supprimé une échappatoire de taille. Pourtant, les néo-démocrates ne l'ont jamais ouverte pour nous dire combien ils en étaient satisfaits. Je comprends cela de la part de l'opposition officielle, puisque ce sont les libéraux qui avaient créé ces échappatoires.

En tant que représentant des provinces maritimes, je suis heureux d'avoir pu expliquer à la Chambre ce que nous faisons dans la région atlantique. Je n'ai pas eu la chance d'expliquer comment nous avons doublé les dépenses au titre de l'entente de développement industriel régional et du développement régional, l'année dernière. Nous consacrons à l'heure actuelle à ce domaine plus de 80 millions de dollars comparativement à 40 millions de dollars en moyenne au cours des huit années précédentes, sous le gouvernement libéral. Je n'ai pas vraiment eu l'occasion de m'attarder sur cette question. Si j'avais pu, je suis persuadé que nos vis-à-vis auraient été encore plus sidérés et verts de jalousie qu'ils ne le sont maintenant. Je défie l'un d'entre eux de poser une autre question, une seule.

M. le vice-président: Je suis désolé, mais la période réservée aux questions et observations est maintenant terminée. Reprise du débat.

M. Howard McCurdy (Windsor-Walkerville): Monsieur le Président, je dois admettre qu'en étant témoin des remarquables talents oratoires du ministre de la Justice (M. Crosbie), j'ai ri sans vergogne à la plupart de ses affirmations. Pratiquement tous les auditeurs ont succombé à l'humour et aux incitations à rire qui si souvent caractérisent les sentiments froissés de leur auteur. Si le ministre de la Justice avait dû reconnaître dans son discours toutes les lacunes de ce budget, il en aurait pleuré. Je le comprends de tenter d'attirer les rires, afin de cacher les répercussions catastrophiques que ce budget va avoir pour lui-même et son parti, et qu'il a déjà au Québec, si l'on en croit la presse de ce matin.

Le ministre a déclaré que lorsque nous secouons la tête elle fait un bruit de hochet. Évidemment, dans son cas cela ne se produit parce que sa tête est tellement bourrée de sottises, qu'elle ne peut pas sonner creux. En fait, le ministre a même recouru à un raisonnement par l'absurde en discutant du budget proposé par son parti. Cela, je puis le comprendre, car quand je suis rentré chez moi en fin de semaine dernière, j'ai téléphoné au hasard à un certain nombre de mes électeurs. Ces gens m'ont fait connaître sans la moindre équivoque leur façon de penser au sujet de ce budget. Ils ont employé un mot très simple, un mot de sept lettres le mot «injuste». Ce mot, «injuste», a été prononcé par ceux qui seront les victimes mêmes de ce budget, les Canadiens ordinaires; mais le budget a été aussi jugé injuste par des personnes qui ne seront pas assujetties aux mêmes taxes révoltantes que les salariés gagnant des revenus moyens.

Les personnes âgées sont épouvantées par ce budget qui est encore vicié du fait que le Canadien moyen travailleur, qui a déjà assez de mal à joindre les deux bouts, va maintenant être obligé de payer la facture pour les pauvres alors que les riches se la coulent douce. Ce budget est une tentative manifeste de coupure entre les Canadiens moyens travailleurs et les pauvres qui sont les plus durement frappés par la conjoncture de notre pays, entretenue par le gouvernement.

Nous ne cesserons de dire et de répéter que ce budget est injuste. Cette accusation a été reprise par les députés des deux partis de l'opposition, et même en sourdine par les députés du parti conservateur lui-même. Mais c'est une accusation qui sera brandie de toute part dans le pays jusqu'à ce que les démons soient exorcisés.

Il y a quelque chose d'encore plus important dans ce budget, une manifestation de continuité. Le gouvernement avait promis le changement. Je dois dire que de l'extérieur, j'avais l'impression que les politiciens sont souvent trop incapables de s'élever au-dessus de la mêlée des médias ou de voir plus loin que l'objectif des prochaines élections pour prendre véritablement en main le destin à long terme de notre pays. Cela n'a pas changé. Les politiciens ont toujours autant de mal à s'attaquer aux problèmes de l'avenir et à envisager des politiques à long terme pour construire de façon délibérée, cohérente et systématique l'avenir du Canada.

Assurer l'avenir de notre pays, c'est notamment assurer l'avenir de la jeunesse. Le groupe de travail du Nouveau parti démocratique a dressé un tableau de la triste situation de notre jeunesse cette semaine. Il a consulté près de 600 jeunes partout au Canada, tout comme un comité sénatorial qui a entrepris lui aussi une démarche analogue. Les deux rapports sont différents, mais ils reprennent à leur compte, en des termes non équivoques, les propos des Nations Unies qui ont rappelé, lors de la déclaration de l'Année internationale de la jeunesse que des mesures devaient être prises pour régler la crise qui se dessinait actuellement chez les jeunes. Cette crise se manifeste par un fort taux de chômage dans les pays industrialisés du monde. Elle a atteint de telles proportions que ce sentiment d'aliénation et l'agitation à laquelle il a donné lieu ont entraîné des émeutes dans bien des villes européennes.

Pour éviter de tels bouleversements sociaux ailleurs, les Nations Unies ont déclaré l'Année internationale de la jeunesse.

Nous avons, nous aussi, célébré cet événement parrainé par une ministre qui devait être le porte-parole des jeunes et qui était chargée d'attirer l'attention du pays sur leurs besoins. Nous connaissons tous la litanie des tristes vérités sur les intentions véritables de la ministre d'État à la jeunesse. Le ministre de la Justice a osé parler d'hypocrisie. Qu'y a-t-il de plus hypocrite que d'avoir 700,000 jeunes chômeurs dont beaucoup n'ont aucune perspective d'avenir? Ce ministère exploite un bureau non pas pour aider les jeunes, mais pour recruter des jeunes pour le compte du parti progressiste conservateur.

Nous avons entendu tant de propos hypocrites de la part du gouvernement que les oreilles nous tintent encore. On dit de ce gouvernement qu'il a une propension particulière aux accidents. Aucun gouvernement ne serait aussi sujet aux accidents que le gouvernement actuel s'il était déterminé à suivre des principes raisonnables d'intégrité et d'attention aux besoins de la population. La façon dont les jeunes Canadiens ont été traités par le ministère et par le gouvernement est une vraie honte pour laquelle on leur doit des excuses.

En réponse aux questions adressées à la ministre d'État chargée de la Jeunesse (Mme Champagne), nous avons entendu qu'on avait fait ceci et cela pour créer des emplois pour les jeunes, et que le nouveau budget prévoyait une foule de choses à leur intention. Si «mensonge» n'était pas un terme antiparlementaire, je dirais que ce terme conviendrait parfaitement pour caractériser ce qu'a fait le gouvernement.

Les jeunes sont frappés de la même façon que tout le monde par certaines des mesures budgétaires. La nouvelle surtaxe de 3 p. 100 s'appliquera aux jeunes comme à tous les autres contribuables canadiens. Les jeunes seront également touchés par les taxes de vente. Ils seront touchés par toutes les taxes qui frappent tout le monde. Alors que le chômage sévit chez les jeunes, nous aurions pu nous attendre à ce que le gouvernement s'efforce de manifester son intérêt pour les jeunes en ne réduisant pas les dépenses qui leur profitent mais en les augmentant au contraire à leur avantage.

• (1310)

Voyons ce que le gouvernement a fait. La ministre d'État à la Jeunesse a prétendu que la Stratégie canadienne d'emploi montre que le gouvernement tient à répondre aux besoins des jeunes dans ce domaine. Vous parlez d'un engagement, monsieur le Président! Le budget de la Stratégie canadienne d'emploi a été réduit de quelque 160 millions, soit de 8.6 p. 100. Voilà comment le gouvernement s'occupe des jeunes.

Le gouvernement a essayé de jouer un autre sale tour aux jeunes. Il a dit qu'il consacrerait 30 millions au recensement et que les jeunes auraient des emplois. Ceux-ci veulent des emplois de 12 semaines, monsieur le Président, mais ils auront des emplois de six semaines, s'ils y arrivent, pendant qu'ils vont à l'école. Ils seront par ailleurs en concurrence avec les adultes qui cherchent un emploi également.

M. Rodriguez: Doivent-ils être conservateurs?

M. McCurdy: C'est une bonne question. Un député conservateur nous porte à croire qu'il en sera ainsi mais nous ne nous lancerons pas dans cette discussion pour le moment.

Outre les 30 millions de dollars prélevés sur Défi 1986 pour le recensement, il y aura une autre réduction de 8.6 millions. Voilà comment le gouvernement actuel aide les jeunes. En examinant le budget des programmes du département d'État à la Jeunesse, on constate qu'il a été réduit de 22.7 millions, soit une baisse de 56.6 p. 100. En 1987-1988, le gouvernement retranchera encore 100 millions de la Stratégie canadienne d'emploi. Quelle perspective d'avenir le gouvernement donne-t-il au jeunes? Quelles perspectives d'emploi? Quel avenir réserve-t-il à la jeunesse?

Le gouvernement a négligé l'avenir en faisant faux-bond aux jeunes. Le gouvernement les a laissé tomber tous les deux dans ce budget.

M. Rodriguez: Le gouvernement n'a pas réussi le test.

M. McCurdy: Nous pourrions parler de l'élimination inconsidérée de Katimavik. Nous pourrions également énumérer tout ce qui a été fait non pas pour les jeunes, mais aux jeunes. Ces derniers représentent, pour le gouvernement, les ressources humaines dont nous avons besoin pour assurer le développement économique de demain. Voilà comment le gouvernement les considère. Ce sont des ressources au même titre que le poisson, les arbres et la terre. Telle est la conception du gouvernement. Il ne tient pas compte de la nécessité de les instruire et de leur donner les compétences voulues pour bâtir notre pays et mener une vie prospère et créatrice.

Le gouvernement a semé la pagaille dans les universités. Dans une de celles que nous avons visitées, les lumières avaient été fermées dans les salles de lecture pour économiser l'électricité. Dans une autre, on brûlait des livres pour faire de la place à la bibliothèque. Dans un autre établissement, on ne donnait pas de travaux à faire aux étudiants faute d'argent pour leur fournir du papier. La situation de nos universités est vraiment tragique. Elle est tellement mauvaise du point de vue financier que l'accès à l'université est de plus en plus limité. Les

candidats étudiants qui ont été admis tout récemment à l'université, les femmes, les handicapés, les groupes minoritaires et les autochtones ont trop de difficultés pour faire des études universitaires. La personne qui va à l'université doit emprunter le maximum, comme le font les familles à faible revenu. Elle aura une dette de $40,000 en principal et intérêt. Cela lui coûtera $350 par mois pendant neuf ans avant de pouvoir se libérer totalement de la dette relative aux études universitaires. Voilà où nous en sommes à l'heure actuelle.

La situation est si grave que nos meilleurs professeurs quittent le Canada et les étudiants qui entrent à l'université constatent que la qualité de l'enseignement s'est détériorée. Et pourtant, le gouvernement réduit le taux d'augmentation des paiements de transfert, le taux auquel il partage avec les provinces les frais de fonctionnement des universités. Cette question a été abordée au moins en partie lors de débats précédents.

Nous avons conclu que les responsables du gouvernement ne veulent pas entendre raison, manquent de compréhension et sont incapables d'envisager et de planifier l'avenir.

Leur attitude se manifeste également par la façon absurde, hypocrite et détournée dont le gouvernement a traité les sciences. Notre gouvernement comprend, paraît-il, que pour garantir l'avenir économique de notre pays, il faut s'appuyer sur la recherche et la technologie de façon à soutenir la concurrence des autres pays. Pour le moment, nous serrons de près l'Italie, que nous dépassons à peine. Au rythme où va le gouvernement, nous serons bientôt dépassés par Monaco.

M. le vice-président: A l'ordre. Le député aura cinq minutes lorsque nous reprendrons la séance.

Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 h 17.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

M. le vice-président: Quand la séance a été suspendue à 13 h 17, le député de Windsor-Walkerville (M. McCurdy) avait la parole. Comme le député n'est pas ici, nous poursuivrons le débat.

Des voix: La mise aux voix!

M. le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

M. le vice-président: La mise aux voix porte sur la motion du ministre des Finances (M. Wilson). Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Une voix: Non.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Une voix: Non.

M. le vice-président: A mon avis, les oui l'emportent. Je déclare la motion adoptée avec dissidence.

(La motion est adoptée.)

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

MOTION D'AJOURNEMENT

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, étant donné que le débat a amplement duré, je propose, appuyé par le député de Gatineau (Mme Mailly):

Que la Chambre s'ajourne maintenant.

M. le vice-président: La Chambre a entendu le libellé de la motion. Plaît-il à la Chambre de l'adopter?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le vice-président: A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le vice-président: Convoquez les députés.

● (1410)

Pendant que la sonnerie se fait entendre:

M. le vice-président: On informe la présidence qu'en raison de la chaussée glissante sur la colline, le service de navette entre les édifices a du retard. Nous allons donc prolonger la durée de la sonnerie et nous procéderons au vote sous peu.

(La motion de M. Lewis, mise aux voix, est rejetée.)

Pouvoir d'emprunt—Loi

(Vote nº 206)

POUR

Députés

Aucun

CONTRE

Députés

Andre	Edwards	McInnes
Attewell	Fennell	McMillan
Beatty	Ferland	Merrithew
Bernier	Gagnon	Nicholson
Bertrand	Gérin	(Niagara Falls)
Bissonnette	Gervais	Nielsen
Blackburn	Grisé	Nowlan
(Jonquière)	Guilbault	Price
Bourgault	(Drummond)	St-Julien
Boyer	Hawkes	Scott
Brisco	Hockin	(Hamilton-Wentworth)
Cadieux	Hudon	Stevens
Clark	Jardine	Suluk
(Yellowhead)	Kempling	Tupper
Corbett	Kilgour	Vézina
Crosbie	Landry	Vincent
(Saint-Jean-Ouest)	Layton	Warner
Crouse	Lewis	White—52.
Daubney	Mantha	
Della Noce	Martin	

● (1440)

M. le Président: Je déclare la motion rejetée.

* * *

[*Français*]

LA LOI DE 1986-1987 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le vendredi 28 février, de la motion de Mme McDougall: Que le projet de loi C-99, loi portant pouvoir d'emprunt, soit lu pour la 2e fois et déféré à un Comité législatif.

M. Jean-Guy Hudon (secrétaire parlementaire du ministre des Relations extérieures): Monsieur le Président, c'est évidemment avec plaisir que je participe au débat cet après-midi—j'inviterais mes amis et mes collègues d'en face à rentrer—pour parler à la suite du budget qui a été déposé et pour appuyer l'action du gouvernement à l'heure actuelle qui, je dois vous le rappeler, s'inscrit dans une tradition surtout de continuité. Il s'agit de voir avec quelle continuité et quelle suite dans les idées le budget, qui a été déposé maintenant, fait suite à l'exposé économique du mois de novembre, le premier état des finances, déposé par le ministre des Finances (M. Wilson) le 8 novembre 1984, et au budget qui a été déposé tout dernièrement. Donc, monsieur le Président, je pense que ce budget qui s'inscrit dans la continuité mérite d'être analysé et d'être discuté, et c'est la raison pour laquelle, aujourd'hui, il me fait plaisir de participer à ce débat.

Donc, c'est une action soutenue, c'est une action logique et c'est une action pertinente qui amène et qui fait partie d'une stratégie de développement de notre pays et d'une stratégie de faire face à nos responsabilités. Cette stratégie, monsieur le Président . . . il faut bien tenir compte du fait que l'on regarde vers l'avenir et que l'on regarde surtout les plans de développement. Il est important de souligner que le plan de développement est à la fois régional et sectoriel. On avait dit très souvent, et je me rappelle, en Chambre l'année dernière, quand, après la campagne électorale et après le dépôt du premier budget du ministre des Finances, on s'était évertué à combattre le budget ainsi que les mesures budgétaires.

Monsieur le Président, je ne sais pas si vous vous souvenez, j'avais comparé la Chambre un peu à un poulailler parce qu'on disait toujours, nos gens d'en face disaient: Vous avez promis des «jobs, jobs, jobs», et tout ce que vous avez fait, c'est «cut, cut, cut». Et on répétait toujours le même «cut, cut, cut», et cela devenait du radotage.

Aujourd'hui, il faut dire que peut-être que l'opposition a changé d'attitude, c'est vrai qu'ils ne nous écoutent pas fort parce qu'il n'y a personne à la Chambre, et ils ont peut-être changé d'attitude, monsieur le Président, parce qu'il y a 586,000 nouveaux emplois qui ont été créés et même si on disait dans l'opposition, à grand renfort publicitaire, et les journalistes vont nous aider là-dessus parce qu'ils vont retrouver les écrits qu'ils ont faits, les journalistes vont nous dire: C'est vrai. L'opposition nous disait l'année passée: Le budget, tel que proposé par Mr. Wilson, amène des coupures d'emplois de l'ordre de 200,000 «jobs», et nous avons 586,000 nouveaux emplois, monsieur le Président.

Monsieur le Président, c'est donc pour cela qu'il est très important de reprendre le discours du budget de M. Wilson et de regarder les statistiques qui y sont comprises afin de démontrer jusqu'à quel point notre action gouvernementale a eu des bons côtés.

Donc, pour parler toujours du développement régional, monsieur le Président, je vais d'abord vous parler du fait qu'on met 3.8 milliards de dollars dans le développement régional, je vais laisser mon collègue des provinces Atlantiques parler plus précisément du programme Entreprises Atlantique et du crédit d'impôt à l'investissement à l'Île du Cap-Breton. Je pense qu'il revient au député de cette région de parler de façon plus précise de ce point.

● (1450)

Monsieur le Président, il faut quand même parler des mesures qui ont visé plus particulièrement le Grand Nord. A partir du premier janvier 1987, tous les habitants du Grand Nord auront droit à une déduction fiscale de l'ordre de 20 p. 100 du revenu net en fonction du logement qu'ils ont, avec un maximum mensuel, un maximum qui est de $225.00 par mois pour chaque particulier ou de $450.000 si ce particulier habite une habitation autonome. C'est donc dire, monsieur le Président, que, premièrement, on n'en fait plus un décret, comme disait l'honorable ministre de la Justice (M. Crosbie) ce matin, on inscrit cela dans une continuité et on inscrit cela dans les règlements de la Chambre, dans les règlements budgétaires et dans le processus budgétaire et cela devient statutaire à partir de maintenant.

Donc, première mesure, une déduction possible à propos du logement. Deuxième mesure, monsieur le Président, nous allons permettre davantage de déductions de voyages aux résidants du Nord pour que ce soit au point de vue des problèmes de santé, et non strictement des visites touristiques. Il n'y aura pas de limite au niveau des voyages concernant les visites à l'hôpital, il y en aura quand même une limite de deux pour toutes les autres catégories. C'est cette deuxième mesure qui s'inscrit justement dans la même foulée que la mesure annoncée concernant la déduction sur le logement.

Et le troisième point qui est important et avec toutes ces trois mesures on va quand même se priver de 120 millions de dollars en revenus qu'on va récupérer ailleurs, c'est le maximum de $50.00 de la taxe sur les billets d'avions.

Tout cela, monsieur le Président, démontre l'action gouvernementale du point de vue régional. Mais vous avez des exemples plus frappants, monsieur le Président, dans la nouvelle stratégie d'emploi. Et c'est ce qu'on a voulu faire, au fait, depuis notre élection, alors que nous avons changé le «pattern» général que nos adversaires, que les gens qui sont dans l'opposition aujourd'hui, avaient instauré.

Monsieur le Président, si on regards dans le passé, ce qu'ils avaient fait, c'était un programme de création d'emplois qui était uniforme à travers tout le pays. Ce n'était pas de valeur: Que tu restes à Saint-Jean, Terre-Neuve, que tu restes à Vancouver ou à Victoria ou dans le Grand Nord, à Valleyfield ou à Beauharnois, veut, veut pas, monsieur le Président, c'était: Canada au travail. C'était le même «pattern», à Vaudreuil aussi,

M. Grisé: A Chambly!

M. Hudon: A Chambly aussi, c'était le même «pattern», monsieur le Président, Canada au Travail, c'était des règles qui s'appliquaient à travers tout le Canada.

Cela a commencé par la Conférence de Victoria, ensuite dans la nouvelle stratégie de développement de l'emploi, monsieur le Président, nous avons décidé d'aller sur six voies possibles. Six programmes possibles. Et ce qui est important, monsieur le Président, et c'est là qu'on voit les résultats, je répète ce que j'ai dit tout à l'heure, on nous prédisait qu'avec le budget du ministre des Finances (M. Wilson) l'année passée, on coupait 200,000 emplois. Il y a 586,000 emplois nouveaux. Et ces 586,000 nouveaux emplois viennent justement d'un esprit de développement régional. On a dit nos six développements, nos six avenues de développement de l'emploi, monsieur le Président, vont être négociés après, province par province. Le Nouveau-Brunswick va avoir des possibilités d'adapter ces six voies-là, le Québec, l'Ontario, Vancouver. Et on va même, monsieur le Président, beaucoup plus loin que cela.

Donc, non seulement on le négocie province par province . . . Ainsi la province, par exemple, du Nouveau-Brunswick peut décider, en fonction d'une économie qui est plus difficile à certains moments, de miser davantage sur le développement des collectivités que de miser sur un autre programme. Cela va être son choix à elle.

Mais en plus, nous avons regroupé autour des centres d'emploi du Canada, à travers toute la province, des possibilités d'adapter régionalement ces programmes d'emplois. Ainsi, monsieur le Président, au Nouveau-Brunswick, on peut décider d'aller davantage dans la voie numéro 2 pour le développement des collectivités par exemple. Par contre, la région de Fredericton peut, elle, décider à cause d'un chômage accru, d'aller davantage vers le programme de développement de l'emploi. Et c'est cela la souplesse. Et, monsieur le Président, cela donne des résultats. C'est-à-dire qu'on passe de 200,000, ce que nos adversaires appelaient «cut, cut, cut», à 586,000 emplois. Et monsieur le Président, il faut que les gens le retiennent.

Voilà un des indices qui démontrent que l'économie canadienne est sur la bonne voie; autant le taux de chômage, les taux d'intérêt, le taux d'inflation qui est le plus bas depuis 1971, la croissance économique, les biens à la consosmmation, les permis de construction, ont augmenté. Et nos adversaires d'en face qui, à l'heure actuelle, s'amusent à fouiller dans les poubelles pour trouver des lettres, je pourrais même les qualifier de «gang de derrières en l'air», monsieur le Président, ils pourraient regarder les indices qui démontrent qu'on arrive à des résultats.

Vous rentrez dans les bureaux de nos adversaires à l'heure actuelle, et tout ce que vous voyez, ils fouillent dans les poubelles. Ils ont la tête dans les poubelles et le derrière en l'air.

Alors, c'est ce qu'ils cherchent: Ils cherchent des lettres. Mais qu'ils regardent les résultats, et les journaux en font abondamment question tous les jours, sauf qu'ils ne mettent pas assez d'impact et ni assez d'emphase.

Donc, c'est le premier point. Cette souplesse que l'on veut au niveau régional dans le programme du Grand Nord, elle va s'appliquer et elle s'applique au niveau de la stratégie d'emploi. Elle s'applique aussi au niveau des programmes sociaux.

Monsieur le Président, j'entendais mon collègue de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart) qui disait qu'on n'avait oublié que 500,000 familles . . . Parce que vous savez, les mesures qu'on a mises dans le budget pour les plus défavorisés, on a établi la limite à $15,000 pour les remboursements d'impôt. C'est bien évident, parce que notre développement est régional et sectoriel. Nous avons décidé d'aider telle tranche de la population. Et c'est la même chose au niveau de l'indexation, au niveau d'un paquet de services. On a aidé, par exemple, les veufs, les veuves de 60 à 64 ans l'année dernière. Monsieur le Président, cela démontre qu'on fait un développement sectoriel, et c'est très important.

Donc, le développement régional, les programmes du Grand Nord, on en a des preuves. Les développements régionaux en fonction de la stratégie d'emplois, monsieur le Président, on en a également des preuves. Et c'est évident.

Mais, aussi, il ne faudrait pas perdre de vue le contrôle au niveau de la dette. Et justement, les budgets qui sont adoptés et les projets de loi pour emprunter de l'argent pour soutenir le budget, pour soutenir les mesures budgétaires, devraient passer relativement bien, exactement comme le budget, parce que, nous allons demander aux Canadiens de l'argent pour baisser le déficit.

• (1500)

Et cela c'est très important, monsieur le Président, et quand on regarde les statistiques des déficits depuis 1966-1967 il n'y a pas de quoi se réjouir. A un moment donné, monsieur le Président, au Canada l'équilibre budgétaire c'était une chose qu'on devait absolument respecter. Effectivement, M. Wilson a annoncé un déficit de 33 milliards 750 millions et cela va être respecté même si, au cours de l'année, nous avons eu des coups durs. La faillite des banques dans l'Ouest, il n'y a personne qui a désiré cela chez nous. Mais il y a une chose, notre déficit de $33 milliards, avec le présent budget, va être rabaissé à $29.465 milliards, et quand on baisse le déficit de $3 milliards cela veut dire qu'au fond, quand on avait un déficit de $33 milliards l'année dernière, on le baisse de $6 milliards, parce que, lorsqu'on a $33 milliards de déficit, il faut donc emprunter de l'argent pour ces $33 milliards. On va à la banque et juste en intérêt, cela coûte $3 milliards par année.

Donc on paye nos $3 milliards et on baisse à $29 milliards et, monsieur le Président, $29.8 milliards, et on va arriver à des baisses vers les années 1990-1995 où nous allons revenir à un budget équilibré, et les Canadiens vont nous faire confiance là-dessus parce que la croissance du déficit s'est faite de façon vertigineuse!

Nous avons commencé dans les années 1970, 1971, 1972 où nous avions des déficits de $600 millions qui étaient annoncés; subitement, on arrive dans la même année, le résultat c'est 1 milliard 500 millions. Cela c'est 1 milliard de plus que prévu, et c'est là que cela a commencé, et après cela Turner est entré au pouvoir avec $450 millions de déficit, 1 milliard 600 millions; 975 millions de déficit en 1973-1974 qui était prévu, il arrive à 2 milliards 2 millions de déficit. Cela, monsieur le Président, c'est épouvantable!

Une voix: C'est effrayant!

M. Hudon: Cela démontre, monsieur le Président, l'argent dont on a besoin pour payer justement ces dettes. Et le meilleur ce n'est pas cela, le meilleur, je dois vous dire que M. MacEachen, en 1980-1981, présente un budget de 14 milliards 150 millions; il arrive avec un chiffre réel de 13 milliards 500 millions, il a baissé de 600 millions, mais cela ne lui a pas fait, cela ne lui a pas fait parce qu'en 1982-1983 il présente un déficit de 19 milliards 550 millions, et le chiffre réel, monsieur le Président, il est de 27 milliards 600 millions. Il faut les payer ces dettes-là: 27 milliards 689 millions.

Une voix: Une erreur!

M. Hudon: Une erreur exactement de 9 milliards de dollars.

Des voix: L'administration libérale.

M. Hudon: Après cela, monsieur le Président, ils nous donnent des leçons et ils cherchent des lettres dans les poubelles.

Mme Mailly: C'est naturel pour eux d'être dans les poubelles.

M. Hudon: Monsieur le Président, c'est pour cela que j'appuie les projets de loi qui sont actuellement à l'étude à la Chambre des communes, entre autres, la loi portant sur le pouvoir d'emprunt. Et cela, le déficit, la gestion de la dette, les Canadiens comprennent maintenant que 25 p. 100 des revenus du gouvernement fédéral vont strictement pour la dette, quand voilà 10 ans c'était 5 p. 100 de l'argent qu'on allait chercher chez les Canadiens, c'était pour payer la dette. Aujourd'hui, c'est 25 p. 100.

Mme Mailly: Les budgets élastiques des libéraux!

Une voix: Cela c'est juste l'intérêt! C'est scandaleux!

M. Hudon: Juste pour l'intérêt, 25 p. 100 de l'argent qu'on va chercher, c'est pour payer les intérêts sur la dette. Puis il va falloir finir par la payer, parce que les Canadiens ce sont des gens d'honneur, ils vont payer leurs dettes.

M. Boudria: Ne parle pas d'honneur, toi!

M. Gauthier: Ne parle pas d'honneur, qu'est-ce que tu faisais ici tout à l'heure à 13 h 15?

Une voix: Les Canadiens sont tannés de payer.

M. Hudon: Cela paraît, monsieur le Président, quand ils arrivent à la Chambre, ça se met à japper.

Le dernier point, monsieur le Président, qui mérite d'être signalé c'est l'efficacité de l'État. Il faut accroître l'efficacité de l'État parce que pendant qu'on paye nos dettes, pendant qu'on baisse notre déficit de plusieurs milliards par année, il faut à travers tout cela comprimer nos dépenses ainsi que nos programmes pour que l'argent qu'on va chercher chez notre contribuable soit affecté justement au service de la dette. Et tous les Canadians en bénéficieront. Parfois dans ma circonscription des gens me demandent: Qu'avez-vous fait pour le Canada, qu'avez-vous fait pour moi qui suis un vendeur d'autos dans ma région? Ce qu'on a fait? On a, par notre politique budgétaire et par notre politique financière, réussi à rétablir la confiance dans l'économie canadienne, à maintenir des taux d'intérêt, ce qui fait que les automobiles . . . quand tu vendais entre 1980-1981, 6 p. 100, la croissance a augmenté de 29 p. 100 les ventes d'automobiles. C'est avec des indices comme ceux-là qu'on s'aperçoit que l'économie est sur la bonne voie. Tous les Canadiens et toutes les Canadiennes sont contents aujourd'hui de voir des taux d'intérêt sur leurs hypothèques qui ont de l'allure. Je connais de nombreux Canadiens et Canadiennes qui ont vendu leurs maisons à 22 p. 100 certaines années.

Donc, la croissance de l'économie, et les Canadiens vont se souvenir de cela, ce n'est pas une question de sondages, c'est une question de réalité.

Les Canadiens et les Canadiennes doivent pouvoir emprunter à un taux qui a de l'allure. Les Canadiens et les Canadiennes doivent pouvoir acheter avec un taux de croissance de l'économie générale qui leur permet d'avoir confiance en l'avenir. Le taux d'inflation est le meilleur depuis 1971. Pourquoi? C'est dans la continuité du budget du ministre des Finances. Deuxièmement, c'est dans la continuité des actions qui ont été prises. Les gens, les financiers le savent qu'on a payé, qu'on est en train de payer nos dettes, qu'on est en train de restreindre nos programmes gouvernementaux pour pouvoir faire face à nos obligations.

Voilà, monsieur le Président, ce que j'avais à dire sur le projet de loi C-99 visant à donner de l'argent aux Canadiens afin qu'ils puissent emprunter sur le marché.

M. Malépart: Monsieur le Président, j'aurais des commentaires à faire et des questions à poser justement à celui qui vient d'intervenir. Ce député avait donné sa parole tantôt ici à 13 h 17. Ce député avait donné sa parole comme quoi il serait le premier orateur à parler sur le budget. Vous savez ce qui est arrivé, monsieur le Président, aujourd'hui c'est une journée noire au Canada. Aujourd'hui c'est une journée noire puisque ce . . .

M. Hudon: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Mme Mailly: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le vice-président: Je rappellerais à l'honorable député de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart) que les questions ou commentaires doivent porter sur le discours de l'honorable député.

M. Malépart: Justement, monsieur le Président, j'y arrivais. Comment voulez-vous après que cet individu nous ait trompés, après cette journée noire pour le Canada . . . pourquoi la population croirait-elle cet individu? Dans très peu de jours, ce sera le Vendredi saint, dans l'histoire, il y a quelqu'un qui a trahi et au Canada il passera pour le Judas du Parlement canadien.

Monsieur le Président, pour quelle raison pourrait-on croire les propos . . . Avez-vous pensé que le budget, au Canada, un budget contesté—malgré les propos du député—a été accepté aujourd'hui par seulement 25 députés de la majorité?

M. Hudon: Aucun de l'opposition!

M. Malépart: Vingt-cinq députés conservateurs, c'est scandaleux! Ce député a décrit des situations dans ce discours du budget alors que j'ai ici, et si le député est conscient que même le gouvernement du Québec s'oppose à son budget . . .

M. Hudon: Question!

M. Malépart: Monsieur le Président, j'aimerais savoir ce que pense le député lorsque Alain Dubuc dit: «Wilson a manqué son coup». Et 25 députés conservateurs! Duvalier agissait comme cela! Marcos agissait comme cela! Et c'est la première fois, monsieur le Président, que la démocratie . . . Je pense, monsieur le Président, j'aimerais, et je termine là-dessus, et je demande au député s'il trouve que la situation est juste dans ce budget. S'il trouve qu'au Canada il est acceptable que 25 députés conservateurs, abusant de leur majorité, puissent adopter seuls un budget, et s'il trouve que le crédit d'impôt-enfant remboursable qui est remis seulement à une partie de la population alors que l'autre partie est laissée de côté, s'il appelle cela de la justice, et si la démocratie n'a pas été écrasée aujourd'hui . . .

M. Hudon: Monsieur le Président, on va parler d'écrasage de démocratie. Je dois vous dire qu'on a voté le budget et qu'à la Chambre des communes, il y avait peut-être seulement 22 conservateurs, mais il y avait 22 fois plus de députés conservateurs que de libéraux. Il a ouvert une belle grande porte pour dire qu'il n'y avait qu'un député à la Chambre lorsqu'on parlait du budget.

Deuxièmement, monsieur le Président, quant à ma parole, je n'ai absolument pas peur de ma parole. Je n'ai pas, en tant que député, à m'engager, et je devais parler cet après-midi, et, effectivement, monsieur le Président, je n'ai pas menti, j'ai parlé cet après-midi . . .

Mais sur quoi ai-je manqué?

M. Malépart: Péché avoué est à demi pardonné!

M. Hudon: Sur quoi ai-je manqué? Et, troisièmement, monsieur le Président, est-ce que j'ai honte de ce qui se dit dans les journaux?

Mais, monsieur le Président, je n'ai jamais honte de ce qui se dit dans les journaux pour autant que les gens reflètent fidèlement la situation. Et tout le monde, y compris mon adversaire de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart), a droit à son opinion, y compris quand, hier, dans les jardins de la fantaisie . . .

Monsieur le Président, les idées c'est comme les chaussettes, il faut qu'on les change de temps en temps car ça vient qu'à puer . . .

● (1510)

M. Nystrom: Monsieur le Président, après le discours de l'honorable député, je comprends bien pourquoi le parti conservateur a fait une chute dans les sondages au Québec. Je comprends très bien pourquoi ce parti, ce gouvernement a chuté dans les sondages . . .

Monsieur le Président, j'ai en main les résultats des sondages d'hier et de ce matin et le parti conservateur a maintenant 27 p. 100 du vote au Québec et le Nouveau parti démocratique en a 26 p. 100.

Monsieur le Président, j'ai une question pour l'honorable député. Le député est-il d'accord sur l'augmentation de la taxe de vente de 1 p. 100 sur la population québécoise et la population canadienne? Ce n'est pas seulement 1 p. 100 maintenant, mais c'est 3 p. 100 depuis l'élection de M. Mulroney. Est-ce que le député est d'accord sur une augmentation de 3 p. 100 de la taxe de vente pour la population ordinaire du Canada? Est-il d'accord sur cela, en même temps que le même parti donne beaucoup de cadeaux aux riches du Canada? Est-il d'accord sur cela monsieur le Président?

J'ai aussi une autre question: Le député est-il d'accord sur l'augmentation de 3 p. 100 d'impôt sur le revenu des Canadiens et des Canadiennes?

M. le vice-président: A l'ordre s'il vous plaît! J'ai un rappel au Règlement de la part de l'honorable député de Mégantic-Compton-Stanstead (M. Gérin).

M. Gérin: Monsieur le Président, moi je suis ici toute la semaine pour discuter du budget et des autres lois du gouvernement. Le budget a été adopté. Aujourd'hui on a présenté un autre projet de loi et, depuis tout à l'heure, je vois les députés de l'opposition qui essaient de reprendre le débat sur le budget, indirectement. Je pense que la Chambre a assez de travail à faire, est assez sérieuse pour discuter directement du projet de loi qui est présentement à l'étude et de s'en tenir à ce sujet, surtout d'éviter tous les commentaires qui n'ont aucun rapport ni au budget, ni au projet de loi à l'étude.

M. le vice-président: Le Président trouve les commentaires à la question du député de Yorkton-Melville (M. Nystrom) pertinents, vu que nous avons affaire au projet de loi C-99 qui est le pouvoir d'emprunt.

Je donne donc la parole à l'honorable député de Yorkton-Melville (M. Nystrom).

M. Nystrom: Monsieur le Président, j'étais en train de discuter du projet de loi devant la Chambre, c'est un projet de loi visant à emprunter 22 milliards de dollars et maintenant nous avons besoin de ces fonds parce que nous avons un gouvernement qui a gaspillé beaucoup d'argent, un gouvernement qui a perdu l'appui de l'opinion publique depuis trois ou six mois plus qu'aucun autre gouvernement dans l'histoire du Canada ne l'a fait auparavant.

Je voudrais donc connaître l'opinion de l'honorable député de Québec, à savoir s'il est d'accord sur la taxe . . . taxe et taxe sur les Canadiens et Canadiennes dans ce pays, ces questions de taxe, taxe, taxe et impôt, impôt et encore impôt, monsieur le Président. Est-il d'accord?

M. Hudon: Monsieur le Président, je ne suis pas inquiet à propos des sondages. S'ils se vantent et se flattent la bedaine parce qu'il y a 26 p. 100 contrairement à 27 p. 100 en faveur des conservateurs, vous savez fort bien que dans le Québec les députés du Nouveau parti démocratique, entre deux élections, ont toujours une montée, mais les gens ne voteront pas pour vous autres.

Une voix: C'est comme des montées de lait qu'ils ont eux autres.

M. Hudon: Deuxièmement, monsieur le Président, cela démontre la hardiesse de M. Wilson. Si on était des gens qui menaient selon des sondages, on n'aurait pris que des mesures dites populaires, comme nos adversaires ont fait avant. Ils ont donné, ils ont indexé, ils ont donné, ils ont indexé, ils se sont fait planter. Que veulent les Canadiens et les Québécois? Ils veulent avoir des gens qui honorent leurs engagements. Vous me demandez si je suis d'accord sur 1 p. 100? C'est à mois à répondre. Vous me demandez si je suis d'accord sur le 1 p. 100, le 3 p. 100? Oui, monsieur le Président, puisque j'ai été un des 22 députés qui ont voté pour le budget. Vous n'étiez même pas là pour voter, vous n'étiez même pas en désaccord, le Nouveau parti démocratique. Vous étiez en train de manger. Moi, j'étais ici pour voter pour le budget, et je suis d'accord sur cela. Ce avec quoi je suis d'accord, monsieur le Président, et dans ma vie personnelle, c'est la même chose, je suis d'accord à honorer mes dettes, à me serrer la ceinture sur des points pour payer mes dettes, que ce soit 1 p. 100 ou 3 p. 100.

Deuxièmement, vous dites qu'on donne juste aux riches. On a introduit un impôt minimum, monsieur le Président, tout le monde doit payer. Mais je peux vous dire que ce ne sont pas les riches qui ont bâti le pays, ce sont les promoteurs, et des «parleteux» on en a eu en masse qui ont voulu régler tous les problèmes, qui sont venus ici et qui ont réglé tous les problèmes. Mais cela a pris des promoteurs dans la province de Québec pour faire travailler du monde et pour mettre de l'argent et pour prendre des risques. Eux, monsieur le Président, je vais les encourager, parce que ce sont eux qui vont créer les «jobs». Ce n'est pas moi qui va les créer.

[*Traduction*]

L'hon. William Rompkey (Grand Falls-White Bay-Labrador): Monsieur le Président, je me permets d'abord de dire que c'est la première fois en quatorze ans que l'on porte atteinte à mes droits de député.

M. Valcourt: Soyez franc! Où étiez-vous?

M. Rompkey: C'est la vérité, monsieur le Président. Vous êtes libre de régler les détails techniques à votre guise, monsieur le Président, mais il y a un esprit derrière la lettre du Règlement. Un esprit qui suppose de la courtoisie et de la politesse. A mon avis, on n'a fait preuve aujourd'hui ni de courtoisie ni de politesse. D'après mon expérience, les députés ont toujours eu toute latitude de parler, au cours du débat du budget et du débat du discours du trône, non seulement du contenu de ces documents mais aussi de leurs propres circonscriptions. Ce sont là deux occasions pour les députés de prendre la parole au nom de ceux qui les ont élus. J'estime que cette liberté leur a été honteusement refusée aujourd'hui.

Vous pouvez dire ce que vous voulez des détails techniques—et vous pouvez avoir raison de dire que des députés sont arrivés à la Chambre quelques minutes après 14 heures et vous pouvez avoir raison dans votre interprétation du nouveau Règlement qui, à mon avis, devait conférer davantage de pouvoir, d'autorité et d'importance aux simples députés—mais il n'en demeure pas moins que la teneur, l'esprit, le sens profond du Règlement n'ont pas été respectés aujourd'hui. J'estime avoir été insulté pour la première fois en tant que député au sujet de cette importante question. J'en suis indigné et je tiens à le signaler formellement.

Des voix: Bravo!

M. Rompkey: J'étais ici peu après 14 heures, disposé à prendre la parole. Je voulais intervenir au sujet de l'une des principales initiatives gouvernementales, mais je n'ai pas pu le faire à cause de ce que j'estime être une attitude puérile et frivole à l'égard de l'endroit où nous siégeons. Je ne souscris pas à pareille attitude. Je la condamne et je proteste.

Maintenant, je tiens à faire quelques observations au sujet du budget qui vient d'être adopté.

M. Mailly: Le débat porte sur le pouvoir d'emprunt.

M. Rompkey: Je tiens à prendre la parole au sujet du projet de loi portant pouvoir d'emprunt parce que je n'ai pas eu la chance de dire ce que j'avais à dire sur le budget.

Mme Mailly: Vous allez prononcer le même discours.

M. Rompkey: Voilà encore une fois, dans ce budget, la région de l'Atlantique abandonnée à son sort par un gouvernement qui a pour principe de laisser les coudées franches au secteur privé. Si vous me croyez partial, monsieur le Président, je vais citer certains propos qu'a tenus le premier ministre de Terre-Neuve, qui est de même allégeance que le gouvernement. Lors d'une conférence de presse, M. Peckford a été beaucoup plus tranchant que moi, mais on ne saurait le qualifier de partial. Voici ce qu'il a dit:

—il semble, globalement, que Terre-Neuve prendra part à une relance économique nationale qui ne va guère faciliter la reprise au niveau provincial.

—en somme, le gouvernement fédéral est en train de transférer son déficit aux provinces si bien que, à la fin, compte tenu de la situation dans chaque province, la dette nationale n'aura pas beaucoup changé.

● (1520)

Il a ajouté que son gouvernement cherche encore à déterminer la situation exacte de Terre-Neuve, mais que, pour l'instant il semble que les seules personnes à bénéficier réellement du budget sont les gagne-petit. Certes, la chose est encourageante, mais généralement parlant, les Terre-Neuviens disposeront de moins d'argent qu'auparavant. Dans le *Evening Telegram* du 28 février 1986, il a soutenu que le budget fédéral destine environ 8 millions de dollars aux familles gagnant des revenus modiques, mais que cette année la province déboursera près de 6.5 millions du fait d'impôts plus lourds et que l'an prochain ce chiffre passera à près de 13.5 millions.

Je rappelle encore une fois que ces chiffres et ces observations ne sont pas de moi. J'y souscris avec enthousiasme, mais ça demeure néanmoins les propos du premier ministre de Terre-Neuve. Il a déclaré que cet argent s'ajoute aux sommes que la province sera appelée à verser au gouvernement fédéral au titre des taxes sur l'alcool et le tabac. Il affirme que la province paiera plus qu'on ne lui versera en subventions. Il craint ainsi la réduction cette année des subventions au titre de l'expansion économique régionale. D'après lui, le gouvernement fédéral compte réduire de 28 p. 100 ces subventions, mais il ne sait pas de quelle manière cette réduction se

répercutera sur les subventions destinées à des secteurs précis, notamment l'exploitation minière, les forêts, la pêche et les services ferroviaires de la province. Voilà les questions que nous devrons poser dans les jours et les semaines à venir. Selon le premier ministre de Terre-Neuve, si les compressions dans ces domaines sont fortes, la province risque de ne pas pouvoir reconduire les programmes à participation mixte en vigueur actuellement. Il a ajouté que tout donnait à croire que nous serons lésés.

Ce sont là les observations du premier ministre de Terre-Neuve et je tiens à les faire consigner. Le fait est que la région de l'Atlantique s'est retrouvée à la dérive dans une mer de libre-entreprise. Par suite du budget, la région subira des pertes nettes. A la suite de l'augmentation de l'impôt sur le revenu découlant de la surtaxe imposée, ainsi que de l'augmentation de la taxe de vente, il sortira de Terre-Neuve plus d'argent qu'il n'en rentrera. Il faut se rappeler que cette région a déjà le taux de chômage et le coût de la vie les plus élevés au Canada. Le budget, dont nous devrions parler, va encore aggraver les choses. Rien n'est prévu au sujet du prix de l'essence. Selon moi, la position adoptée par le premier ministre de Terre-Neuve est appuyée non seulement par les hommes politiques de la région de l'Atlantique, mais également par des groupes comme le Conseil économique des provinces de l'Atlantique.

Ce qui m'inquiète également dans ce budget, et c'est peut-être la question la plus importante à part la réduction des transferts monétaires et la perte nette pour la région de l'Atlantique, c'est le manque d'importance accordée aux jeunes. Si l'on en croit le rapport sénatorial publié récemment, la situation au Canada est tragique. On parle d'une génération perdue. Dans ma province, près de 50 p. 100 des jeunes aptes au travail sont incapables de trouver un emploi. Selon moi, il s'agit d'une tragédie nationale. Pourtant, le budget n'aborde même pas la question. Le programme Katimavik et d'autres programmes gouvernementaux s'adressant aux jeunes ont été supprimés et n'ont pas été remplacés. L'aspect le plus important de ce budget, c'est qu'il n'accorde aucune importance aux jeunes, qu'il est sourd à leurs besoins et n'établit pour eux aucune politique ou orientation.

Comme le premier ministre de Terre-Neuve l'a déclaré, nous ne voyons que la pointe de l'iceberg. L'augmentation de la taxe de vente viendra grossir la taxe de vente provinciale, qui est déjà de 12 p. 100, à Terre-Neuve, soit le plus fort taux au Canada.

Quelles seront les compressions dans les secteurs des pêches et des transports et dans d'autres programmes ou ministères, dont nous sommes devenus tributaires avec le temps? Nous savons déjà que dans le secteur des pêches, on a procédé à des compressions de 20 millions de dollars venant s'ajouter à celles de 40 millions de dollars effectuées précédemment. Nous devons examiner de très près ces programmes, afin de déterminer ce que la région de l'Atlantique perdra. L'économie de la région est bien spéciale. Le secteur privé y est plus faible que dans toutes les autres régions.

Je voudrais citer un article paru dans le cahier des affaires du *The Globe and Mail*. Le voici:

Statistique Canada a mis une sourdine à l'optimisme du ministre des Finances, Michael Wilson, qui avait affirmé que les dépenses en capital des entreprises augmenteraient sensiblement cette année.

Cet organisme signale que les investissements des entreprises ne progresseront que de 2.5 p. 100, en dollars courants, cette année. Dans son exposé budgétaire, M. Wilson avait prédit que les investissements, déductions faites des hausses de prix, augmenteraient de 7 p. 100.

Voici ensuite ce qu'on dit au sujet de la région de l'Atlantique:

Pour les quatres provinces de l'Atlantique, la Colombie-Britannique et les Territoires, les résultats de l'enquête sont décevants.

On prévoit que les dépenses de capital dans les provinces de l'Atlantique diminueront de 9.2 p. 100 ce qui pourrait effacer les gains réalisés l'an dernier.

J'ai cité ce passage pour vous montrer, monsieur le Président, que chaque fois que l'on réduit les programmes gouvernementaux, qu'il s'agisse de paiements de transfert, de dépenses des ministères, ou des effectifs des fonctionnaires dans la province en question, on affaiblit davantage ceux qui sont déjà faibles. Cela, il faut le souligner. Comme d'autres l'ont déjà dit, il existe beaucoup d'inégalités au sein de notre pays. Nous devons faire preuve de souplesse et rajuster les allocations. Je crains que ma province ne souffre davantage des réductions de programmes et des nouvelles hausses fiscales. Nous avons toujours compté sur le gouvernement du Canada pour maintenir l'économie dans nos régions. On a décidé maintenant de laisser la région de l'Atlantique dériver.

Nous en voyons un exemple dans le déménagement d'Air Canada, de l'aéroport de Gander à St. John's, Gander est un excellent exemple. Le gouvernement fédéral a toujours considéré Gander comme vulnérable. C'est une ville-aéroport, puisqu'elle ne vit pratiquement que de cette activité. Si on le supprime, on anéantit l'économie de la ville. Je crains que le déménagement des vols internationaux d'Air Canada de Gander à St. John's n'ait cet effet sur l'économie de la ville. C'est symptomatique de l'attitude actuelle. Il faudrait protéger les localités et les régions qui ont besoin d'une aide économique, mais on ne veut plus le faire.

Je ne vois dans le budget aucune mention de la Société de développement des pêches du Nord que l'on avait proposée pour le nord de Terre-Neuve et le Labrador. Il y a de grandes richesses dans cette région, mais les capitaux et les compétences techniques et administratives sont rares. Nous avons besoin d'une société de ce genre pour soutenir la région et protéger les pêcheurs et les travailleurs des conserveries de ces côtes qui sont les plus vulnérables au Canada.

Qu'est-il arrivé au programme d'expansion du réseau routier qui existait depuis des années? En réduisant ses programmes, le gouvernement réduit aussi la construction d'infrastructures indispensables. Les provinces où l'infrastructure est déficiente, mais essentielle au maintien de l'économie et au lancement de nouvelles initiatives économiques sont celles qui souffrent. Nous voulons que le programme routier continue. Il y a encore beaucoup de routes à construire dans la péninsule nord de Terre-Neuve. J'espérais que le gouvernement s'occuperait de ce genre de problèmes. J'ai bien peur qu'il n'ait pas de politique de développement régional. Le Parlement et le gouvernement ont toujours estimé qu'il y avait des régions qui réclamaient une attention particulière, mais je ne vois pas trace dans ce budget d'une politique de développement régional. Quand on traite tout le monde sur le même pied, on favorise les forts au détriment des faibles. C'est ce qui se produit actuellement.

Le gouvernement parle du Programme Entreprise Atlantique comme de la panacée économique de cette région. Voyons de quoi il retourne au juste. D'une part, la limite de l'aide prévue est tellement élevée que pratiquement aucune petite entreprise à Terre-Neuve ne peut s'en prévaloir. Les pêcheurs ont généralement besoin de prêts entre $10,000 et $15,000 en moyenne alors que le plancher du Programme Entreprise Atlantique est de $250,000. Rares seront les petites entreprises de ma circonscription qui voudront contracter un tel emprunt, sans compter qu'on ne sait pas au juste comment ce programme s'adaptera aux mesures prévues par le MEIR et d'autres ministères fédéraux. En effet, on voit mal comment il cadrera avec ceux qui existent déjà. Au demeurant, les entreprises devront traiter avec les banques puisque c'est un programme de prêts en l'occurrence. Je ne saurais dire quelle est la situation ailleurs au Canada à ce propos, mais il est de notoriété publique, depuis quelques années, que les établissements bancaires ne traitent pas avec les petites entreprises. C'est nier ses responsabilités que de remettre le sort des petites entreprises entre les mains des banques à charte. C'est les jeter dans la gueule du loup, car ces établissements se sont toujours désintéressés des petites entreprises et rien ne laisse croire qu'ils vont changer.

● (1530)

Le Programme Entreprise Atlantique vise uniquement les dépenses en immobilisations. Nous savons bien que la plupart des entreprises n'ont guère de réserves, car elles sortent tout juste d'une récession. Je sais, par expérience, qu'elles ont surtout besoin de fonds de départ et de capitaux d'exploitation. Je les ai toujours entendues, année après année, demander des fonds de lancement. Elles doivent réaliser des bénéfices avant de pouvoir payer des impôts et réclamer des dégrèvements fiscaux. Il leur faudrait donc un programme qui prévoit des fonds d'amorçage et des capitaux d'exploitation. Ce n'est pas ce que fait le Programme Entreprise Atlantique.

Certaines options étaient ouvertes. Le gouvernement aurait pu utiliser des programmes déjà en vigueur. Je songe notamment aux ententes fédérales-provinciales. On a certes réduit le budget du ministère de l'Expansion industrielle régionale, mais il lui reste encore des programmes d'aide à la petite entreprise. Pourquoi ne pas choisir le plus efficace et le financer en conséquence? Quand on veut vraiment aider la petite entreprise, on subventionne les programmes qui portent fruit. On n'en lance pas un qui a peu de chance de réussite. Le programme dont on parle n'est que pure spéculation. Ce milliard de dollars pourra ne jamais être débloqué. Autrement dit, c'est seulement quand les banques décideront d'accorder un prêt à une petite entreprise que le gouvernement pourra engager sa garantie. Donc, nous ne verrons peut-être jamais ce milliard de dollars dans la région Atlantique. J'en doute personnellement. Cela a l'air impressionnant, mais je n'ai pas l'impression que l'argent arrivera là-bas.

Le gouvernement aurait pu consacrer des crédits à l'amélioration de l'infrastructure de la région Atlantique. C'est cela qu'il faut faire. Si l'on veut permettre aux entreprises de Terre-Neuve et du reste de la région Atlantique d'être concurrentielles, il faut améliorer l'infrastructure. Or, c'est ce que nous perdons ici. Le ministère des Pêches et des Océans a perdu une partie de son budget, et le programme de ports pour petites embarcations, qui est important pour les petits pêcheurs, est complètement supprimé. C'est dans les petites entreprises qu'on va trouver l'essentiel des emplois au Canada, et pourtant je ne vois aucun signe d'initiative pour contrer les graves problèmes économiques que nous connaissons. Jusqu'à présent, nous avons été tributaires du pétrole. On a eu tendance à axer tous les programmes là-dessus. Or voici que le cours du pétrole s'effondre, et que l'on commence à avoir de sérieux doutes et de sérieuses inquiétudes sur l'avenir de projets tels qu'Hibernia. Si nous mettons tous nos œufs dans le même panier, ma province va avoir de sérieux ennuis économiques.

Malheureusement, je n'ai pas le temps de dire tout ce que je voudrais dire aujourd'hui sur ce budget. Pour terminer, j'aimerais souligner encore une fois ses graves répercussions sur les programmes régionaux. Dans un communiqué, mon collègue le député de Cape Breton-Richmond-Est (M. Dingwall) a dit que le traitement infligé aux régions les moins développées du Canada risquait de diviser à jamais nos concitoyens en deux catégories, les nantis et les démunis. Je ne pourrais pas dire mieux. Nous assistons à une régression des initiatives de développement régional et de ministères tels que l'Agriculture, les Communications, l'Énergie, les Mines et les Ressources, les Pêches et Océans, et les Transports. On a réduit leurs programmes. Et pourtant, c'est de là que partaient les initiatives de développement régional du Canada. Nous voyons les riches s'enrichir et les pauvres s'appauvrir, et c'est quelque chose que je ne peux ni appuyer, ni tolérer. J'ai très peur que ce budget, dans la foulée du précédent, n'accentue la dérive des provinces atlantiques. Elles vont dériver vers le large, entraînées par la marée de l'économie de libre entreprise.

Mme Mailly: Monsieur le Président, je suis sûre que le député que nous venons d'entendre est un homme honorable. Je dois dire qu'il était ici à la Chambre quand nous sommes arrivés au vote sur le budget. Il s'inquiète de sa circonscription. Je suis nouvelle à la Chambre et je n'ai pas l'expérience du député. Toutefois, je suis ici depuis 18 mois et j'ai constaté que le rôle du gouvernement était de veiller à présenter des projets de loi et à les faire adopter le plus rapidement possible surtout s'ils visent à atténuer des problèmes délicats de notre société. Le député était présent quand on a voté le budget. Il s'inquiète pour sa circonscription. Malheureusement, un député néo-démocrate, le député de Windsor-Walkerville (M. McCurdy) n'est pas revenu à la Chambre pour finir son discours et répondre aux questions que nous avions à lui poser. Nous avons été placés ainsi dans une situation où nous pouvions nous prononcer sur le budget afin de soulager les familles qui cèdent 15 p. 100 de leur crédit d'impôt-enfants aux escompteurs parce qu'elles veulent toucher leur argent plus vite. Nous pouvions nous occuper du remboursement de $50 par adulte et de $25 par enfant au titre de la taxe de vente. Nous pouvions présenter les projets de loi qui aideront les agriculteurs en difficulté. Je suis sûre que le député compatit au sort des agriculteurs de la région de l'Atlantique et même du Canada tout entier.

Je lui pose donc cette simple question. Si les rôles étaient renversés, s'il était ministre du gouvernement, comme il l'a été sous l'ancien régime, et s'il avait été mis dans une situation où l'opposition ne se présente pas pour le débat quand elle devrait le faire, se serait-il dit: «Je ne tiendrai pas compte des Canadiens qui pourraient bénéficier de ces mesures, je vais laisser le débat se poursuivre le reste de l'après-midi.» L'aurait-il fait?

• (1540)

M. Rompkey: Monsieur le Président, je comprends dans quel l'esprit la députée formule ses observations. Je dis simplement que certaines initiatives budgétaires sont censées prendre effet dès la présentation du budget, dans l'optique de certains ministères. Normalement, les ministères doivent supposer, même pendant le débat budgétaire, que les mesures proposées par le gouvernement seront finalement adoptées. Ils agissent comme si c'était chose faite.

Ensuite, certaines mesures budgétaires prendront évidemment la forme de projets de loi qui devront être approuvés, ce qui est bien différent du débat sur le budget. Je conviens que si nous étions saisis d'une mesure législative favorable aux agriculteurs ou à tout autre groupe, il serait de notre devoir de l'adopter le plus rapidement possible, mais aujourd'hui, nous sommes engagés dans le débat sur le budget. Je lui répète, comme je l'ai déjà dit, que d'après mon expérience, les deux seuls débats au Parlement où les députés jouissent d'une certaine latitude et d'une certaine liberté sont les débats portant sur le discours du trône et sur le budget. Il me semble que depuis des années, il est entendu que l'on accorde aux simples députés du temps pour prendre la parole au cours de ces deux débats. Toujours d'après mon expérience, on n'a normalement pas tenté d'empêcher des députés de participer au débat sur le budget ni au débat sur le discours du trône. Il a été reconnu des deux côtés de la Chambre que telle est la pratique qui était suivie. J'apprécie son intervention, mais je dois lui répéter que je déplore qu'on n'ait pas suivi cette pratique jusqu'au bout aujourd'hui à cause d'une question de procédure.

M. le vice-président: Le député de Simcoe-Nord (M. Lewis) désire-t-il poser une question ou faire une observation?

M. Lewis: Oui, une observation. Encore une fois, monsieur le Président, je tiens à assurer à mon collègue le député de Grand Falls-White Bay-Labrador (M. Rompkey) que nous n'avions nullement l'intention de bouleverser l'atmosphère de la Chambre. Au moment où on a demandé le vote, il n'y avait aucun député de l'opposition à la Chambre et nous étions prêts à poursuivre la discussion de la question à l'ordre du jour. J'ai un grand respect, et je le dis très sincèrement, pour mon honorable collègue.

Il a fait bon nombre des observations que je voulais faire. Si nous avions eu le moindre indication qu'un député de l'opposition était prêt à prendre la parole, j'aurais demandé le consentement unanime pour revenir au débat sur le budget afin de lui permettre de le faire. Voilà exactement pourquoi nous avons mis en discussion la mesure d'emprunt afin de donner l'occasion de prendre la parole aux députés de l'opposition qui avaient préparé une intervention, et nous sommes heureux de leur donner cette occasion.

[*Français*]

M. le vice-président: L'honorable député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier) sur une question ou commentaire?

M. Gauthier: Puisqu'on parle de commentaires sur le discours du député, d'abord, j'aimerais lui dire que tel que se sont passées les choses, il est regrettable évidemment que le gouvernement ait jugé à propos de couper la parole à ses propres députés en tenant le vote sur la motion principale.

Une voix: Voyons!

M. Gauthier: Oui, oui, parce que ce faisant, votre parole à vous comme la mienne étaient limitées dans ce débat du budget qui se veut un débat spécial où les députés peuvent parler des projets et des problèmes de leurs circonscriptions, et probablement des solutions à apporter, et cela a été enlevé. Quant aux députés conservateurs qui ont voté pour la motion comme ceux qui n'étaient pas capables de voter parce qu'on était soit dans le lobby ou on s'en venait à la Chambre des communes . . . Je regrette de le dire mais à 13 h 17, quand nous avons ajourné, on s'était entendu sur le fait que le prochain orateur c'était un conservateur, le député de Beauharnois-Salaberry (M. Hudon).

Mme Mailly: J'étais ici.

M. Gauthier: Je m'excuse, vous n'étiez pas là madame. J'étais ici, le député de Beauharnois-Salaberry, c'est un gentilhomme, il va le dire lui-même, il est venu ici à ma place me demander . . . que c'était lui-même qui devait prendre la parole après 14 heures. Le député de Grand Falls-White Bay-Labrador (M. Rompkey) devait le suivre. Étant donné que le député de Beauharnois-Salaberry ne s'est pas levé, le vote a été tenu. Je regrette, madame la députée de Gatineau, mais vous devriez écouter plus que parler. Vous pourriez peut-être faire les deux en même temps, mais moi je n'en suis pas capable. Alors écoutez donc ce qu'on vous dit. Vous n'étiez même pas ici, vous, à cette heure-là.

Mme Mailly: Oui, j'étais ici.

M. Gauthier: Alors si vous étiez ici, vous devriez comprendre, madame la députée.

Mme Mailly: J'étais ici, à la Chambre.

M. Gauthier: Vous n'étiez pas ici, à ma place, avec le député de Beauharnois-Salaverry (M. Hudon) quand . . .

M. le vice-président: A l'ordre s'il vous plaît! Je suis conscient du fait que le député de Grand Falls-White Bay-Labrador (M. Rompkey) a fait allusion à ce qui s'est passé lors du vote sur le budget. Cependant, j'espérerais qu'on ne passera pas l'après-midi à discuter de ce point-là. Je pense que nous avons un projet de loi, et j'inviterais les députés à faire des commentaires ou à poser des questions au député qui a fait un discours sur son discours, et je redonne la parole à l'honorable député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier).

M. Gauthier: Monsieur le Président, j'ai une question parce que le budget ayant été adopté sur division, il reste qu'il y a 41 . . .

Une voix: Non.

M. Gauthier: . . . il reste qu'il y a 41 motions de voies et moyens, des motions qui traitent de moyens de mettre en œuvre les mesures budgétaires. Et je voudrais demander au député s'il a, pour sa part, eu la chance d'examiner, d'étudier ces mesures de voies et moyens et s'il peut faire quelques commentaires sur le projet visant à emprunter quelque 22 milliards 600 millions de dollars par ce projet de loi C-99 qui est le premier projet de loi qui découle des mesures gouvernementales.

[*Traduction*]

M. Rompkey: Monsieur le Président, je ne me suis pas préparé pour discuter de la motion de voies et moyens ni du pouvoir d'emprunt, mais il faut certainement faire le rapprochement entre le pouvoir d'emprunt et le programme économique du gouvernement. Je ne peux pas m'empêcher de répéter que c'est le ton général du programme économique, l'attitude qu'il reflète, qui me préoccupent. Lorsqu'on emprunte, on le fait pour regarnir ses coffres, et on consacre plus qu'on ne pensait aux programmes. Ce que je veux dire, c'est que le gouvernement est sur la mauvaise voie, qu'il s'agisse de dépenses, de prévisions budgétaires normales ou d'emprunts. Il a décidé de laisser les coudées franches à la libre entreprise. Ce faisant, il désavantage des régions du pays qui sont dans une situation économique plus précaire que d'autres. Voilà ce qui ne va pas. Le gouvernement devrait vérifier si sa politique d'expansion régionale et ses programmes d'aide ne compromettent pas indéfiniment l'économie déjà très fragile d'une région. Je crains fort que l'économie d'une région déjà faible ne soit affaiblie davantage par l'impulsion que donne le gouvernement à l'économie en général, et je suis sérieux.

Si on laisse tout simplement le marché agir à sa guise, un plus grand nombre d'habitants de notre région iront s'établir en Alberta, au Manitoba et en Colombie-Britannique. Pourtant, bon nombre d'entre eux sont contents d'être où ils sont. Beaucoup sont de très bons citoyens. J'espère que d'autres partiront mais qu'ils le feront librement et non parce qu'ils n'ont pas le choix. Bien des citoyens du Cap-Breton sont dans le même cas. Je crains que la seule solution qui reste soit la mobilité si vous n'avez pas les moyens de favoriser l'initiative économique dans cette région. Je ne tiens pas à voir partir d'autres personnes. Il y a eu un excellent film sur le Cap-Breton et la Nouvelle-Écosse qui s'intitulait *Going Down The Road*. Il dépeint parfaitement la situation, monsieur le Président. Il décrit la tragédie des jeunes qui sont privés de toute possibilité.

Je veux dire par là que la politique économique du gouvernement doit en tenir compte. Les jeunes peuvent quitter leur foyer, et j'espère seront nombreux à le faire, mais ils ne doivent pas y être forcés. Ce départ doit être volontaire. Il faudrait qu'ils puissent mener une vie décente dans la région où ils sont nés et où ils veulent continuer à vivre. Pour cela, il faut modifier la politique économique.

M. le vice-président: Reprise du débat. La parole est au député de Cape Breton Highlands-Canso (M. O'Neil).

M. Lawrence I. O'Neil (Cape Breton Highlands-Canso): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends la parole au sujet du projet de loi C-99 portant pouvoir d'emprunt. Cette année, le gouvernement devra emprunter 22.6 milliards, soit 25 p. 100 de moins. Le gouvernement dépense à meilleur escient, en faisant une utilisation plus efficace de ses ressources.

Je voudrais ajouter quelque chose à ce que le député de Terre-Neuve a dit à propos de la migration des Canadiens de la région de l'Atlantique, de Terre-Neuve, de l'est de la Nouvelle-Écosse et du Cap-Breton. Ce film a été réalisé lorsque l'ancien gouvernement était au pouvoir, et à une époque où les Canadiens de l'Atlantique n'avaient aucune possibilité. En 1984, ils ont eu la possibilité d'élire un nouveau gouvernement. Depuis, ils ont également obtenu de nouvelles possibilités économiques.

Le budget de mai 1985 mettait en place une série de stimulants à l'intention de la région du Cap-Breton, en Nouvelle-Écosse. Ces initiatives témoignent bien de notre détermination à assurer le développement des régions et plus particulièrement celle de l'Atlantique. Le Cap-Breton a fait l'objet d'un des gaspillages les plus flagrants de notre histoire. On y a déversé de l'argent sans se soucier des effets économiques à long terme.

● (1550)

A son accession au pouvoir, en 1984, notre gouvernement a hérité d'un taux de chômage très élevé et il a accepté de s'attaquer à ce problème non seulement au Cap-Breton, mais dans toute la région de l'Atlantique et dans l'ensemble du pays. Depuis, les Canadiens ont obtenu 580,000 emplois de plus. Cela représente davantage d'emplois, en 18 mois, que l'ancien gouvernement n'avait pu en créer pendant la totalité de son dernier mandat.

Les Canadiens, et surtout ceux de l'Atlantique, ont de nouvelles possibilités bien réelles. Nos efforts en vue de gérer les affaires du pays avec plus de responsabilité financière profiteront aux Canadiens de la région Atlantique parce qu'ils se rendent compte que plus l'on puise dans les dépenses publiques, moins il y a de fonds disponibles pour les programmes de développement régional, les bons programmes sociaux ou les nouveaux programmes. En outre, il devient de plus en plus difficile au gouvernement de continuer à financer les programmes en vigueur.

Les Canadiens de l'Atlantique savent très bien que l'intérêt à payer sur la dette est passé de 1.7 milliard de dollars, il y a 15 ans, à 22 milliards en 1984-1985. C'est le montant d'intérêts que les contribuables canadiens paient sur le déficit qui accable chacun d'entre nous. Tout le monde a entendu l'opposition déplorer la chute du dollar. Certains ont dit que les Canadiens ne peuvent plus passer autant de temps en Floride cette année en raison de la fluctuation de notre monnaie. Pour les gens de la région Atlantique, visiter la Floride reste un luxe, ce qui déçoit beaucoup bon nombre de mes électeurs, mais nous sommes toujours touchés par le déficit, la baisse du dollar et les taux d'intérêt élevés. Par exemple, nous savons que les taux d'intérêt élevés représentent à eux seuls le principal obstacle à l'expansion économique dans notre pays. Les Canadiens de l'Atlantique sont prêts à soutenir les efforts du gouvernement en vue de contrôler les dépenses.

Un éditorialiste du *Globe and Mail* a parlé dernièrement de la position qu'adopte l'opposition au sujet de la réduction du déficit, en décrivant en ces termes la réaction du parti libéral: «La preuve attristante que l'hypocrisie et l'opportunisme politique vont bon train dans les rangs de l'opposition». Voilà un avis que bon nombre de mes électeurs et moi-même partageons.

Voyons un peu dans quelle mesure nous avons réussi à enrayer le déficit et à plafonner les dépenses du secteur public. La croissance des dépenses discrétionnaires a été ramenée à presque zéro, contre un taux de croissance moyen de 43 p. 100 au cours des trois années qui ont précédé l'arrivée au pouvoir du gouvernement. En réalité, en 1986-1987, ces dépenses diminueront de 530 millions de dollars par rapport à l'année dernière. Les dépenses totales au titre des programmes se maintiendront à 86.6 milliards de dollars, ce qui est inférieur à l'an dernier. C'est la première fois en plus de 20 ans que les dépenses totales au titre des programmes diminuent, en chiffres absolus.

Bon nombre de Canadiens ne comprenaient pas ce que signifie le déficit mais, aujourd'hui, ils commencent à comprendre qu'il se répercute de façon très réelle sur leur vie de tous les jours. Il influe sur le prix qu'ils doivent payer pour obtenir un prêt à la banque, sur les taux d'intérêt hypothécaires, sur le prix des marchandises vendues en magasin, ainsi que sur leurs chances d'obtenir un emploi.

Permettez-moi de me reporter à d'autres observations faites au sujet de l'initiative du gouvernement en vue d'améliorer la gestion financière au Canada. Voici ce que Hugh Anderson dit dans la *Gazette* au sujet du budget: «C'est une réaction très prudente au point de vue politique à une mauvaise administration dont nous avons héritée.» Un éditorial du *Globe and Mail* dit ce qui suit: «Les orientations financières de M. Wilson sont magnifiques après des années d'inconscience».

Le budget reconnaît les besoins des Canadiens démunis, dont un nombre disproportionné habite la région de l'Atlantique. Ils profiteront de certaines mesures précises que nous prenons pour aider les Canadiens à faible revenu dont le gouvernement se préoccupe particulièrement.

Par exemple, le crédit d'impôt-enfants fournira une aide accrue aux familles à faible revenu. Il s'agit d'un paiement anticipé de $300 par enfant qui sera versé en novembre 1986. Des Canadiens, beaucoup de Canadiens âgés et de Canadiens à faible revenu, seront admissibles à un crédit d'impôt remboursable au titre de la taxe de vente à raison de $50 par adulte et de $25 par enfant. Les programmes de formation et de recyclage sont élargis et on va consacrer cent millions de dollars par année au cours des trois prochaines années à un programme spécial visant à aider les bénéficiaires de l'aide sociale à se trouver un emploi.

Je pourrais parler aussi de la générosité du programme d'aide à l'intention des agriculteurs canadiens qui ont accumulé de lourdes dettes au cours de la dernière décennie à cause du bas prix de leurs produits et des taux d'intérêt fort élevés.

Bien sûr, la meilleure façon d'aider les Canadiens en chômage, c'est de leur procurer un emploi. Les Canadiens ne demandent pas au gouvernement canadien de les payer à ne rien faire; ils lui demandent de leur donner la chance de pourvoir eux-mêmes à leur propre subsistance et de partager le mode de vie canadien. Ils veulent pouvoir acheter leur propre maison et payer leurs propres factures. Au cours de la dernière décennie, cette possibilité a été refusée à des centaines de milliers, voire des millions de Canadiens et la région atlantique a été particulièrement touchée par la politique de l'ancien gouvernement qui consistait à dépenser sans compter, sans se soucier de l'efficacité.

Je ne suis pas de ceux qui acceptent les sinistres prédictions de l'opposition. Je ne suis pas de ceux qui pensent que la situation qui a toujours existé dans la région atlantique doive se perpétuer. J'appartiens à une génération qui croit que la situation de ces provinces s'améliorera. Notre gouvernement est de cet avis et nous estimons que des mesures peuvent être prises—et elles le sont—pour que la région atlantique se développe et pour que l'on puisse résoudre les très graves problèmes économiques qu'elle connaît.

Voyons quels sont les faits. La régison de l'Atlantique va bénéficier de programmes spéciaux. Le programme Entreprise Atlantique, notamment, entraînera des dépenses importantes en vue d'inciter, grâce à des garanties gouvernementales, le secteur privé à prêter de l'argent pour le lancement ou l'expansion d'entreprises. Le taux d'intérêt sur les prêts qui serviront à soutenir de nouveaux investissements productifs du secteur privé seront subventionnés jusqu'à concurrence de 6 p. 100. Ce sont, en effet, des investissements judicieux qui méritent l'aide du gouvernement canadien. Cette nouvelle approche oblige le gouvernement à des déboursés. S'il ne faillait que des crédits et des subventions pour améliorer le sort des Canadiens, nous y serions parvenus depuis longtemps.

Les Canadiens de l'Atlantique profiteront, d'autre part, du Programme de perspectives d'achat qui leur est destiné. Le ministre des Approvisionnements et Services (M. McInnes), qui représente Halifax et est un membre influent du cabinet en ce qui concerne sa région, nous a annoncé ce programme dernièrement. Avec l'aide de ministres et de députés venant de l'Atlantique, il a gagné ses collègues à sa cause. Le Programme Entreprise Atlantique va orienter des centaines de millions de dollars de pouvoir d'achat vers des petites entreprises de la région de l'Atlantique. Je ne peux pas être davantage d'accord avec le député que lorsqu'il dit que la création d'emplois va être l'œuvre de la petite entreprise. C'est exactement ce que nous visons avec ce programme. Nous orientons des centaines de millions de dollars vers les petites entreprises. Au cours des quatre prochaines années, l'aide gouvernementale à la région de l'Atlantique va s'accroître de 2.2 milliards de dollars, soit près de 40 p. 100 de plus que le montant actuel de 1.6 milliard. Cette hausse de 600 millions de dollars devrait entraîner des retombées importantes et durables pour les entreprises de la région de l'Atlantique et créer des emplois équivalents à plus de 20,000 années-personnes, ou 5,000 emplois par année en moyenne. Voilà un programme qui va certes offrir des possibilités aux petits hommes d'affaires.

● (1600)

On peut voir les choses de façon négative. On peut dire que le programme ne fonctionnera pas, qu'il n'est qu'une vague théorie du gouvernement progressiste-conservateur. Toutefois, le budget de l'an dernier comportait un précédent sous la forme d'un programme s'appliquant à l'est de la Nouvelle-Écosse et à la région du Cap-Breton. Celui-ci élargissait le programme de développement industriel et régional de 62 p. 100. Il prévoyait un crédit d'impôt destiné à stimuler l'investis-

sement au Cap-Breton et cela a porté fruit. Ce programme a suscité beaucoup d'intérêt et remporté un vif succès. Nous avons établi le Programme Entreprise Cap-Breton. Je n'ai évidemment pas mentionné tous les avantages offerts aux provinces de l'Atlantique. Ainsi, étant donné que les encouragements au développement diminuent ailleurs au Canada, ces derniers prennent encore plus de valeur. D'aucuns prétendent qu'il s'agit d'une échappatoire fiscale. Dans ma région, on estime que c'est une programme d'encouragement qui donnera du travail aux gens.

Voyons un peu l'appui que le gouvernement fédéral nous a donné. Je ne ferai pas le tour des quatre provinces mais, aujourd'hui même, le ministre de la Justice a mentionné l'aide considérable dont Terre-Neuve avait fait l'objet. En vertu de l'Accord de l'Atlantique, Terre-Neuve et la Nouvelle-Écosse ont obtenu la maîtrise et la propriété de leurs ressources au large des côtes au même titre que si elles se situaient sur le continent. Les gens de l'Atlantique le réclamaient depuis trois décennies, c'est-à-dire depuis que Robert Stanfield a été premier ministre de la Nouvelle-Écosse. Nous avons livré la marchandise. Nous reconnaissons que les habitants de la région de l'Atlantique sont les mieux placés pour tirer parti de la mise en valeur de leurs ressources sous-marines.

Je vais maintenant parler des initiatives dans ma circonscription. J'ai dressé la liste des programmes d'aide que le gouvernement offre à mes électeurs. Ainsi, il a financé la construction de l'Institut nautique dont la troisième phase doit débuter bientôt. Ce projet de 18 millions de dollars va attirer des professeurs, des étudiants et nécessiter des services de soutien qui auront des conséquences significatives pour les gens de ma région. La semaine dernière, on annonçait la construction d'une usine de fabrication dans le comté de Guysborough où se trouve mon village natal. C'est une nouvelle que les gens attendaient depuis plus de 30 ans car, au cours des trente dernières années, on n'a jamais annoncé une seule initiative privée de cette envergure dans le comté de Guysborough, bien que le gouvernement ait déversé des masses d'argent dans la région. Une autre usine de 8.7 millions a été annoncée pour un autre secteur de ma circonscription, située dans l'île du Cap-Breton. Elle emploiera 50 personnes. Ce n'est peut-être pas beaucoup à Toronto, mais à Arichat et sur l'île Madame, il y a 25 ans que l'on attend la création de 50 emplois. Une autre petite usine de 3.5 millions a été annoncée et elle créera 70 emplois à plein temps à Port Hawkesbury. C'est un résultat remarquable et le premier du genre depuis bien longtemps.

Passons maintenant au secteur forestier. Plutôt que de nous plaindre et de larmoyer sur la triste situation dont nous avons hérité, nous avons consacré de l'argent à la gestion. Nous avons annoncé quatre programmes conjoints qui créeront de l'emploi dans l'est de la Nouvelle-Écosse et au Cap-Breton. Nous avons annoncé également un programme forestier spécial pour les autochtones. Nous avons fourni une aide de 4.1 millions au principal producteur de pâte à papier de ma circonscription. Nous avons accordé une aide de 1.3 million à une société minière de la région. Nous avons aménagé un parc industriel. Le gouvernement fédéral participe à un programme de gestion forestière et notamment à la création d'une pépinière. Nous avons amélioré les installations touristiques de la région de Cabot Trail dans ma circonscription. Ce ne sont que quelques mesures prises par le gouvernement pour diversifier l'économie locale en la dotant d'une base industrielle. Ainsi, le programme d'encouragement mis au point par le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) porte fruit dans l'est de la Nouvelle-Écosse et au Cap-Breton.

Je pourrais parler d'autres francs succès que nous avons remportés. Nous avons engagé notamment plus de 100 millions de dollars pour moderniser l'industrie sidérurgique de Sydney. Nous avons débloqué 40 millions de dollars pour améliorer et nettoyer les bassins houillers. Et nous avons également investi dans Glace Bay pour alléger les problèmes de chômage à court terme et à long terme de cette localité. Mais nous devons nous souvenir, car les habitants de cette région du pays ne l'ont pas oublié, que ce problème existait avant septembre 1984. Ce problème n'a pas pris naissance dans la région de l'Atlantique il y a un an et demi, mais bien d'autres de ces problèmes ont été résolus dans ce laps de temps.

A titre de député de la région de l'Atlantique, je suis très fier du bilan des réalisations de notre gouvernement dont je suis solidaire. Je veux m'efforcer de promouvoir énergiquement les intérêts de la région de l'Atlantique, car pour la première fois depuis bien des décennies le gouvernement fédéral lui a accordé une importance spéciale. Des mesures incitatives spéciales sont mises en œuvre et produisent des résultats dont notre économie bénéficiera à long terme. Tout cela est rendu possible parce que notre gouvernement prend des mesures pour réduire le déficit et susciter un meilleur climat économique afin que toutes les régions, d'un océan à l'autre, puissent bénéficier de bonnes perspectives d'avenir.

M. Gauthier: Monsieur le Président, j'ai hésité à interrompre le député de Cape Breton Highlands-Canso (M. O'Neil) durant son intervention, mais sauf erreur, nous avons l'habitude à 16 heures le vendredi de passer à l'étude des mesures d'initiative parlementaire. Je remarque que la présidence n'a pas vu qu'il était 16 heures. Donc, je suppose que le paragraphe (2) de l'article 39 du Règlement s'est appliqué. J'aimerais m'assurer que la Chambre comprend que si nous continuons maintenant jusqu'à 17 heures l'étude du projet de loi, c'est parce qu'il n'y a pas eu préavis de 24 heures de l'intention d'un député de présenter un projet de loi ou une motion d'initiative parlementaire. Je tenais simplement à m'assurer que nous comprenons tous cela. Nous continuons jusqu'à 17 heures avec les initiatives gouvernementales, le projet de loi C-99, est-ce exact?

M. le Président: C'est exact.

M. Rompkey: Monsieur le Président, j'ai quelques questions à poser au député de Cape Breton Highlands-Canso (M. O'Neil). Dans une édition récente de l'*Atlantic Insight*, le député de Cape Breton Highlands-Canso et le ministre de l'Environnement (M. McMillan) ont été les deux seuls députés ministériels à faire bonne figure. Je pense que l'*Atlantic Insight* a qualifié le député de Cape Breton Highlands-Canso de jeune gaillard dégourdi. Il n'a pas été aussi tendre pour d'autres députés du Canada de l'Atlantique, mais je n'insisterai pas là-dessus. Je sais que le député prend sa tâche au sérieux. Il a brossé un tableau sombre de l'opposition. Je voudrais rappeler au député ce que le premier ministre de Terre-Neuve a déclaré à cet égard. Ce dernier ne fait pas partie de l'opposition, mais bien du gouvernement. Il est de la même allégeance politique que le député. Que répondrait le

député au premier ministre de Terre-Neuve d'après qui les Terre-neuviens auront moins d'argent qu'auparavant? Ce premier ministre affirme également que sa province versera au gouvernement fédéral plus qu'elle n'en retirera. Ce ne sont pas là des propos alarmistes de l'opposition, mais bien des observations formulées par le premier ministre de Terre-Neuve.

● (1610)

Je voudrais que le député réponde à ces arguments, car je pense qu'ils sont importants. A propos de création d'emplois dans le secteur privé, que répond le député à un article au sujet de Statistique Canada, paru dans le *Globe and Mail*, selon lequel d'après les prévisions de ce ministère, les dépenses gouvernementales destinées aux quatre provinces de l'Atlantique, à la Colombie-Britannique et aux territoires diminueront de 9.2 p. 100? Je le répète, ce ne sont pas des propos alarmistes tenus par l'opposition, mais bien des observations faites par un journal canadien réputé. Il est peut-être vrai que, comme le dit le député, on crée des emplois un peu partout dans le pays. Toutefois, reconnaîtra-t-il que seulement 8 p. 100 des nouveaux emplois créés l'ont été dans la région de l'Atlantique?

Enfin, si le député estime qu'il convient de demander au secteur privé d'être le principal instrument de la création d'emplois—et je suis d'accord là-dessus—et s'il pense que c'est là une excellente initiative, ne serait-il pas préférable d'attendre que ce secteur privé ait eu la chance de s'y mettre avant que le gouvernement ne supprime des programmes qui ont depuis toujours soutenu l'économie dans la région atlantique? En d'autres termes, ne mettons-nous pas la charrue avant les bœufs? Le député ne croit-il pas qu'il serait plus sensé de continuer à accorder à la région de l'Atlantique l'aide que nous avons toujours versée jusqu'à ce que le secteur privé ait eu le temps d'être plus vigoureux?

M. O'Neil: Monsieur le Président, en ce qui a trait à la première question soulevée par le député, je l'invite à lire les observations du ministre de la Justice (M. Crosbie) dans le hansard d'aujourd'hui. Le ministre vient de Terre-Neuve. Il a su de façon éloquente et efficace préciser la position du gouvernement à l'égard de son aide à Terre-Neuve et aux Terre-Neuviens. Des ministériels extrêmement compétents ont déjà répondu à ces mêmes questions. Il ne servirait à rien de répéter ce que le ministre de la Justice a déclaré aujourd'hui. Quoi qu'il en soit, je ne pourrais pas égaler ses talents oratoires et son éloquence.

En ce qui a trait au rôle du secteur privé et de la nécessité d'attendre qu'il fasse sa part, je tiens à signaler au député que le secteur privé éprouve des difficultés à cause de la politique même dont il parle. Or, le député souhaite la poursuivre. Je peux lui dire que dans ma circonscription, il ne reste plus d'églises à peindre et plus de cimetières à clôturer. Le programme de subventions a été utlisé à satiété et il ne servirait à rien de le conserver. Ainsi, ce genre de programme gouvernemental qui, selon le député, devrait être poursuivi . . .

M. Rompkey: Ce n'est pas du tout ce que j'ai déclaré.

M. O'Neil: . . . ne revêt pas une grande importance. Dans ma circonscription, nous avons réussi à donner plus d'importance au secteur privé. Cependant, il existe également un certain équilibre. La participation de l'État se fait d'une façon différente. Au Cap-Breton, comme dans toute la région de l'Atlantique, on offre à l'heure actuelle certains des programmes d'encouragement les plus généreux possible, tout cela dans le but de soutenir notre économie au point de se passer du concours du secteur privé. Cependant, ces programmes coûtent énormément cher au gouvernement fédéral. Dans ma circonscription, nous bâtissons une économie diversifiée, en nous appuyant notamment sur le secteur privé.

M. Edwards: Monsieur le Président, je tiens à féliciter le député de Cape Breton Highlands-Canso (M. O'Neil) pour son discours au sujet du projet de loi donnant pouvoir d'emprunt. L'*Atlantic Insight* et mon honorable collègue l'ont qualifié de gaillard dégourdi. Or, il est beaucoup plus que cela. Ses électeurs devraient savoir qu'il est un travailleur acharné et assidu.

Des voix: Bravo!

M. le Président: A l'ordre. Des questions et des observations au sujet du discours.

M. Edwards: J'y arrive, monsieur le Président.

Je sais que le discours du ministre a dû être rédigé tard le soir puisque cela correspond aux habitudes nocturnes du député.

L'avenir des Albertains est incertain si l'on tient compte de la chute des prix mondiaux du pétrole. Cependant, dans les discussions qui ont entouré le budget, nous avons constaté que les Albertains n'enviaient pas du tout le traitement spécial accordé à la région Atlantique. Je sais que le député a vécu et étudié en Alberta. Je voudrais qu'il dise à la Chambre quelles sont les perspectives à long terme pour l'Alberta et même pour la région Atlantique, compte tenu des politiques éclairées de l'actuel gouvernement.

M. O'Neil: Monsieur le Président, je dirais d'abord que nous nous préparons au Cap Breton à une invasion d'Albertains. Nous espérons pouvoir leur offrir de nombreux emplois.

Pour répondre à la question du député, le déficit constitue un grave obstacle à la croissance économique. Si nous ne parvenons pas à le réduire nous ne pourrons faire baisser les taux d'intérêt ni relancer l'économie. Voilà pourquoi le déficit est autant un obstacle dans la région Atlantique que dans l'Ouest. Pour mieux diversifier son économie, l'Alberta s'efforce d'améliorer le secteur agricole. Nous avons également prévu un nouveau programme énergétique pour l'Alberta.

Je voudrais féliciter le député d'Edmonton-Sud (M. Edwards) qui a défendu vigoureusement les intérêts de ses électeurs, et de tous les Albertains, ce qui nous a valu des très bonnes politiques à la fois pour l'Atlantique et pour les régions de l'Ouest.

M. Gauthier: Monsieur le Président, j'aurais une brève question à poser au député. Il vient de dire que les déficits étaient un obstacles à la croissance. Comment le député peut-il affirmer cela si l'on considère que l'an dernier le taux de croissance a été de 4.4 p. 100 pendant que nous avions un déficit fort inquiétant, qui atteignait environ 38 milliards de dollars?

M. O'Neil: Monsieur le Président, la brève réponse à cette brève question est que je me demande quel aurait été le taux de croissance si le déficit avait été moins grand.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Reprenons le débat. La parole est au député d'Essex-Windsor (M. Langdon).

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): Monsieur le Président, il n'est guère facile de prendre la suite de gens qui ont passé leur temps à s'encenser mutuellement.

Je tiens quand même, cet après-midi, à placer nos difficultés actuelles dans une perspective historique. Je voudrais cerner mieux qu'on ne le fait d'habitude dans nos échanges de vues partisans, les difficultés latentes que nous devons affronter maintenant en tant que nation afin de mieux comprendre la tâche qui nous attend.

Nos problèmes économiques ont des racines profondes qui remontent aux années 1970, et surtout au choc pétrolier que nous avons subi en 1974. Je vais passer en revue les répercussions d'un tel choc sur le taux de croissance de notre économie et, plus tard, sur les investissements commerciaux et le niveau des épargnes des familles ordinaires. C'est dans cette période que nous devons trouver l'origine de ces problèmes économiques très complexes que nous connaissons maintenant.

• (1620)

Les députés ne sont pas sans savoir que le choc pétrolier a entraîné une hausse extrêmement rapide des cours pétroliers dans le monde entier. On se rend moins souvent compte qu'il a aussi entraîné un brutal ralentissement de la croissance de pratiquement tous les pays du monde. Le Canada, étant producteur de pétrole, n'a pas été immédiatement victime de ce ralentissement, mais en 1975 et 1976, il a commencé à sentir ce ralentissement qui se manifestait dans le reste du monde.

On trouve des statistiques intéressantes dans le très précieux ouvrage que publie chaque année le ministère des Finances. Je me reporte ici à l'aperçu économique d'avril 1985. On y voit que le Canada a eu une croissance fort saine jusqu'à la fin de 1974, et que cette croissance est brutalement tombée à 1.2 p. 100 seulement en 1975. Cette même année a été marquée par une diminution sans précédent de 6.4 p. 100 des exportations canadiennes et un ralentissement légèrement moindre de nos importations. Ce qui s'est manifestement passé, c'est que la croissance s'est ralentie dans le reste du monde, que cela a freiné nos exportations, et que comme nous sommes un pays qui exporte une grande partie de sa production, notre croissance a été heurtée de plein fouet.

En conséquence, les investissements commerciaux au Canada se sont pratiquement effondrés en 1976 et 1977 et même en 1978. Les investissements commerciaux ont augmenté de 1.2 p. 100 en 1976, de 1 p. 100 en 1977 et de 1 p. 100 en 1978. Naturellement, ce brutal ralentissement des exportations et des investissements du secteur privé s'est traduit pas une énorme progression du chômage. Si nous revenons aux statistiques pour 1975, 1976, 1977 et 1978, nous constatons une hausse graduelle du taux de chômage qui passait de 6.9 à 8.3 p. 100.

Les gouvernements de la période d'après-guerre réagissaient habituellement à une telle situation par une augmentation des activités visant à neutraliser cette tendance. Par exemple, ils ont réduit les impôts et augmenté les dépenses dans le but de compenser le fait que les investissements commerciaux et les exportations ne jouaient pas le rôle qu'on en attendait. Or le gouvernement de l'époque s'est au contraire mis à appliquer cette stratégie de compressions budgétaires et d'austérité qui a été si nuisible à la relance économique du Canada.

Cette ligne de conduite est en fait entrée dans un nouveau cycle à partir du choc pétrolier de 1979 qui a secoué très durement l'économie dans le monde entier. La récession qui avait frappé les économies mondiales en 1975 s'est répétée, mais en s'accélérant, et en 1980 et 1981, les économies britannique, américaine et française ont subi des pressions terriblement fortes. Cela s'est ensuite répercuté sur l'économie canadienne surtout au chapitre de notre balance commerciale qui a de nouveau fléchi considérablement en 1979, 1980 et 1981 par rapport au taux de croissance antérieur. Et comme les exportations diminuaient, les investissements commerciaux en ont bien sûr fait autant.

Nous voyons qu'en 1981 les investissements commerciaux ont commencé à ralentir légèrement, mais en 1982 et 1983, puisqu'il y a toujours un décalage dans le cas des investissements commerciaux, ces derniers ont vraiment diminué massivement de 9.1 p. 100 en 1982 et de 12.4 p. 100 en 1983, une chute sans précédent. Bref, ces phénomènes complexes se sont combinés d'une façon qui a eu pour effet de frapper d'abord nos partenaires commerciaux, ensuite nos revenus d'exportation et enfin les investissements commerciaux qui se produisent normalement au Canada. Il en est résulté une hausse massive du taux de chômage. En 1983, le taux de chômage a atteint le niveau sans précédent de 11.9 p. 100.

Quelle est la réaction normale de l'État devant ce ralentissement de l'activité économique? Il essaie d'augmenter ses dépenses. Il essaie en même temps de réduire les impôts pour que les gens aient confiance, qu'ils disposent d'un peu plus d'argent pour dépenser et qu'ils puissent relancer l'économie malgré l'effondrement des exportations et des bénéfices des entreprises. Cela ne s'est pas produit. Sous le gouvernement libéral, nous avons eu plutôt des hausses d'impôt et des compressions de dépenses qui ont ralenti davantage l'économie. Bref, nous avons provoqué nous-mêmes un écroulement presque suicidaire de notre stratégie et de notre activité économique. Nous étions par ailleurs dépourvus de stratégies industrielles. Nous n'avons pas fait l'effort d'édifier dans les secteurs de pointe un réseau manufacturier capable d'exporter ses produits dans les pays du monde où la concurrence est moins forte. Le gouvernement n'a pas accordé à nos secteurs extractifs, comme l'agriculture et l'exploitation forestière, tout l'attention voulue pour pouvoir, qui sait, résoudre le problème.

● (1630)

Monsieur le Président, nous constatons au contraire que le gouvernement actuel a le même objectif que le gouvernement précédent. Il essaie de réduire le déficit parce que, d'après lui, cela permettra de raviver comme par enchantement le dynamisme et l'optimisme des milieux d'affaires et que les investissements de ces entreprises suffiront à alimenter une reprise économique. Ce n'est pas ce qui s'est passé.

Nous avons pu constater sous le gouvernement actuel que la crise due à la faiblesse de la demande globale a provoqué une recrudescence du chômage et a gravement perturbé le cours de notre devise.

La valeur de notre devise s'est mise à baisser, ce qui est avantageux pour nous à certains égards. Cette dévaluation est avantageuse compte tenu de la reprise économique que les États-Unis connaissent depuis un an et demi. L'économie américaine a progressé très fort. Nos exportations ont par conséquent fort augmenté, surtout grâce à la faiblesse du dollar.

Ainsi, en 1984, nos exportations ont progressé de 19.7 p. 100, ce qui est incroyable; il s'agissait surtout d'exportations vers les États-Unis. A cause du déficit énorme, la demande globale était forte, le chômage était faible et l'économie prospère des États-Unis a absorbé toutes sortes d'extrants de notre économie.

C'était formidable tant que cela a duré, c'est-à-dire jusqu'en 1984 et 1985. C'est cela qui, plus que tout ce que ce gouvernement a pu faire, qui nous a donné les 580,000 emplois dont les conservateurs se vantent si volontiers. Ce qui ressort de cette analyse de notre situation économique, c'est que le taux d'épargne demeure très élevé chez les consommateurs et que la demande globale est très faible par rapport à ce qu'elle devrait être pour amener le plein emploi au Canada. Le gouvernement ne fait rien pour s'attaquer à ces causes internes de nos difficultés et préfère compter sur la croissance rapide de l'économie des États-Unis.

Malheureusement pour notre pays, la croissance économique américaine ne sera pas soutenue. Deux raisons nous permettent d'en être certains. Premièrement, le budget prévoit une baisse du taux de croissance aux États-Unis. Deuxièmement, il y a aux États-Unis une tendance au protectionnisme qui m'inquiète énormément en tant que porte-parole du commerce de mon parti.

Nous avons à l'heure actuelle un excédent commercial de près de 20 milliards avec les États-Unis. Ces derniers ne le toléreront sans doute pas bien longtemps. Cela ne fait que commencer, mais il faut s'attendre à des mesures protectionnistes de la part des Américains. Elles se feront d'abord sentir dans le domaine du bois tendre. Elles nous toucheront sans doute d'ici mai ou juin prochain. Les États-Unis vont réduire leurs exportations à 25 p. 100 du marché américain contre 35 p. 100 environ à l'heure actuelle. Cela aura des répercussions désastreuses pour l'économie de la Colombie-Britannique. En raison de la baisse du prix du pétrole, nous recevrons beaucoup moins d'argent des États-Unis. Il y aura également des restrictions dans le secteur de l'automobile qui représentait pour nous un important facteur de croissance.

J'ai surtout cette impression dans ma circonscription d'Essex-Windsor, où l'on fabrique beaucoup de pièces d'automobiles. La demande des consommateurs en pièces et en automobiles a manifestement ralenti aux États-Unis. Cette situation, qui nous coûte déjà des emplois, se répercutera sur toute notre économie.

Face à ce problème, monsieur le Président, nous devrons nous tourner vers nos sources intérieures de croissance éventuelle. C'est pourquoi le budget à l'étude est catastrophique. Au lieu de poursuivre cet objectif, il rend beaucoup plus incertaines les sources de croissance intérieures en raison de l'augmentation d'impôts et de la réduction des dépenses gouvernementales qu'il prévoit.

Nous avons proposé une solution de rechange en vue de faire passer aux particuliers les concessions fiscales dont jouissent actuellement les sociétées qui, nous le savons, ne créent pas de nouveaux emplois. Ainsi, le fardeau fiscal des gens diminuera et la demande globale dans notre économie augmentera. Nous pourrions également effectuer un transfert de dépenses en vue d'aider les initiatives locales et les campagnes communautaires à essayer d'obtenir, non pas des projets de dépenses et de création d'emplois gérés à partir d'Ottawa, mais plutôt des projets locaux visant à favoriser l'expansion au niveau local et à améliorer les possibilités et à exploiter le potentiel de toutes nos localités.

Cette politique, combinée à une stratégie industrielle originale et agressive appliquée par le gouvernement, nous permettra d'entrevoir l'avenir avec espoir.

A mon avis, et je le dis à regret, la stratégie du gouvernement, qui consiste à s'appuyer sur l'élan étranger qui nous vient des États-Unis, va se heurter à de tels obstacles au cours des 6 à 12 prochains mois que les conservateurs ne pourront plus se réjouir de la diminution du chômage comme ils l'ont fait jusqu'ici. Nous allons nous trouver à nouveau confrontés à une crise de croissance économique qui fera du tort à toutes les régions du pays, l'Atlantique, le Pacifique, l'Ouest et le Centre.

● (1640)

M. Attewell: Monsieur le Président, le député d'Essex-Windsor (M. Langdon) a fait valoir plusieurs arguments aujourd'hui. La plupart n'accordaient aucun mérite à cet excellent budget. Je trouve ce budget admirable, et selon les échos qui nous parviennent des diverses régions, les gens sont prêts dans certains cas à faire des sacrifices pour nous remettre sur la voie de la stabilité financière. Je viens de vérifier et à la fermeture, cet après-midi, et j'ai constaté que le dollar cotait à 71.25. Cela veut dire une hausse de 45 points de base. Des prophètes de malheur ont lancé leurs oracles pendant les derniers jours du débat, mais je crois que les mérites du budget commencent à transparaître.

Comme je l'ai dit à plusieurs occasions, c'est un budget très bien équilibré, comme l'étaient le précédent et l'exposé économique de novembre 1984. Il y a équilibre entre les compressions dans les dépenses, qui représentent environ 70 p. 100 de la réduction totale, et les hausses d'impôts qui constituent les 30 p. 100 restants. La charge fiscale est très bien répartie entre les particuliers et les sociétés. Les nécessiteux se voient accorder un bon répit grâce à une toute nouvelle mesure, le remboursement de la taxe de vente, qui compense largement la surtaxe de 3 p. 100.

Le député ne cesse de répéter le même argument, qui est dénué de tout fondement; il prétend que le gouvernement n'a pas le droit de s'attribuer l'honneur d'avoir créé 580,000 emplois depuis septembre 1984. C'est absolument faux. C'est le gouvernement qui a supprimé le Programme énergétique national sans tarder. C'est le gouvernement qui a remarqué à quel point l'Agence d'examen de l'investissement étranger faisait du tort au Canada. Bien des gens trouvaient le nombre d'approbations trop élevé. Par contre, dans le monde entier, on parlait des problèmes inutiles auxquels se heurtaient les personnes qui faisaient une demande; celle-ci était d'ailleurs rejetée. La situation a changé à l'instigation du ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens). Non seulement le nom de l'agence a-t-il été changé, mais désormais les investissements sont bien accueillis au pays et ce sont des investissements qui favorisent la création d'emplois.

Le gouvernement, le ministre des Finances (M. Wilson) et tous les ministériels des premières banquettes ont déployé des efforts considérables pour faire régner dans le pays un nouveau climat de confiance qui favorisera la création d'emplois encore plus nombreux d'ici à la fin de cette année et de la suivante. Le député a beaucoup de talents à cet égard. Je le prie de se montrer un peu plus exact et un peu plus honnête en ce qui concerne le fond de ce budget. Qu'il nous reconnaisse un peu de mérite en ce vendredi après-midi.

M. Langdon: Monsieur le Président, comme c'est vendredi après-midi, c'est précisément ce que je vais faire. Trois aspects dans ce budget m'ont paru très intéressants, utiles et nécessaires.

Une voix: Vous avez failli dire «valables».

M. Langdon: Je dirai même «valables». Le premier est le principe voulant que lorsque des changement fiscaux sont apportés, on fasse bénéficier les démunis d'une remise, dans le but d'éviter qu'ils ne soient frappés aussi durement que d'autres de leurs concitoyens. Je pense que le député a fait une erreur technique. Le programme de rabais n'est pas destiné à compenser la hausse d'impôt de 3 p. 100, mais la surtaxe de vente de 1 p. 100. Ce sera sûrement une mesure utile.

De même, les subventions à l'investissement qui visent à aider les entreprises à mieux répondre aux besoins du pays, sont une mesure judicieuse. En effet, d'une façon générale, ces subventions ne parvenaient pas à convaincre les entreprises d'investir. Les industriels réagissent plutôt à la demande qu'aux incitations du gouvernement. Ils ne vont pas s'établir n'importe où. En laissant certaines incitations en faveur de la région Atlantique, le Canada donne à cette région une aide qu'elle mérite compte tenu du taux de chômage élevé qui persiste là-bas.

Enfin, je crois que les changements apportés par la Société du crédit agricole qui offrira des prêts hypothécaires basés sur le prix des produits agricoles est une innovation utile. Malheureusement, des représentants de la Société ont affirmé au comité de l'agriculture jeudi dernier qu'environ 39,000 exploitations familiales étaient en difficulté. La Société ne pourra en aider que 6,000. Par conséquent, la mesure sera utile mais insuffisante.

Même si nous sommes vendredi après-midi, monsieur le Président, ma réponse à la question du député ne peut être entièrement positive. L'abolition du Programme énergétique national, accueillie avec tant de joie, suscite maintenant de graves problèmes en Alberta puisque les prix du pétrole ont chuté. On se rend compte une fois encore de l'utilité des prix réglementés comme on le faisait dans les années 50.

En ce qui concerne l'AEIE, il s'est passé dans ma circonscription ce que nous redoutions précisément. Les sociétés américaines ayant entrepris de fusionner, pour financer ces fusions elles ont sorti des capitaux du Canada et nous avons perdu à la fois de l'argent et des emplois. Cependant, monsieur le Président, il faut juger un budget en fonction de son orientation générale. Pour les raisons que j'ai exposées dans mon discours, je pense que cette orientation est mauvaise.

M. Hawkes: Monsieur le Président, le député d'en face a dit que les Albertains avaient fini par constater les avantages d'une réglementation des prix. Comme je viens de l'Alberta, je tiens à lui assurer que les citoyens de ma province n'y voient aucun avantage et cela depuis bientôt sept ans que je siège ici. En fait, ils y voient de gros inconvénients. Ils ont vu la réglementation des prix provoquer l'effondrement partiel de l'économie canadienne. Ils ont vu des gens se suicider, des maris battre leur femme et des parents maltraiter leurs enfants, à la suite de cette regrettable mesure. Il faut vraiment que le député ignore les réalités de la situation pour oser prétendre à la Chambre que les Albertains ont constaté les avantages d'une réglementation des prix. En dehors des membres de son parti, le député aurait du mal à trouver qui que ce soit en Alberta pour trouver des avantages à la réglementation des prix.

M. Langdon: Monsieur le Président, je prédis que si le prix du pétrole continue à tomber, nous verrons bientôt le gouvernement de l'Alberta demander l'établissement d'un prix-plancher comme c'était le cas dans les années 50. Voilà pourquoi je dis qu'on se rend compte que la réglementation des prix, qui peut présenter des inconvénients, peut également être à votre avantage lorsque les prix s'effondrent. A l'heure actuelle, il y a en Alberta un grand nombre d'opérations rentables qui risquent de faire faillite et qui ne devraient pas se trouver dans cette situation simplement à cause de l'évolution des prix mondiaux. Je serais donc pour l'établissement d'un prix-plancher pour le pétrole produit au Canada afin que nous conservions notre industrie pétrolière pour répondre aux besoins de demain, et je suppose que de nombreux Albertains seraient également d'accord.

• (1650)

M. Gagnon: Monsieur le Président, les observations du député au sujet du Programme énergétique national m'ont beaucoup intéressé. Venant moi-même de cette région, je ne vois pas en quoi le PEN aurait pu aider l'Alberta dans les circonstances actuelles. Le député a relié la hausse du prix du pétrole en 1973-1974 tout d'abord à notre commerce d'exportation, puis aux investissements et enfin à l'emploi. Le Canada a été le seul parmi les pays de l'OCDE à établir un prix canadien. Les autres pays commerçants du monde ont immédiatement avalé la pilule et absorbé la hausse de prix. Peut-il nous dire quelle incidence l'établissement d'un prix canadien à l'époque a eue sur le Canada, selon lui?

M. Langdon: Monsieur le Président, on peut répondre à cette question en quelques mots ou en détail. Étant donné l'heure, je serai bref. Cette mesure a permis de retarder de 16 à 18 mois le marasme économique qui a sévi dans tous les autres pays de l'OCDE. L'économie de la France, de la Grande-Bretagne et des États-Unis s'est considérablement détériorée en 1974. Nous n'avons commencé à en sentir les effets que vers la fin de 1975 ou peut-être le début de 1976. Cependant, nous n'y avons pas échappé parce que l'effondrement de l'économie de nos partenaires commerciaux a restreint la demande à l'égard de nos exportations ce qui, en retour, a empêché les hommes d'affaires de ma localité, par exemple, d'investir dans de nouvelles usines ou d'autres formes d'entreprise.

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, c'est avec regret que j'interviens pour parler du projet de loi d'emprunt alors que j'espérais parler du budget.

Mme Mailly: Vous ferez le même discours, de toute façon.

Une voix: Vous n'étiez pas là.

Mme Finestone: Les députés d'en face ont la mémoire bien courte lorsque cela leur convient. J'étais à la Chambre.

Des voix: Oh, oh!

Mme Finestone: Ce projet de loi d'emprunt porte sur 22.6 milliards de dollars, soit 4.6 milliards de dollars d'augmentation par rapport à l'an dernier. C'est assez regrettable, car les projets de loi portant pouvoir d'emprunt sont l'une des façons d'exprimer les options, les principes politiques et les orientations d'un gouvernement, ce qui veut dire qu'en période de redressement de la situation économique, d'après le gouvernement, redressement dont le gouvernement pourrait être à juste titre fier, en période de reprise de l'ensemble de l'économie, il ne devrait pas y avoir d'augmentation des emprunts. Malheureusement, les choix et les orientations politiques du gouvernement ont été malencontreux. Il a pris de mauvaises décisions à propos de la transaction Gulf, qui nous ont valu une décision fiscale d'environ 850 millions de dollars; nous avons versé 1.5 milliard de dollars à la Norbanque et à la BCC. Le gouvernement prétend que ce sont 825 millions de dollars, mais quand on aura fait le total de toutes les factures, l'addition s'approchera des 1.5 milliard de dollars. L'exemption pour gains en capital va nous coûter 4.5 milliards à 5 milliards de dollars d'ici la fin de cette décennie. La suppression de la taxe sur les revenus pétroliers va nous coûter environ 8 milliards de dollars d'ici la fin de la décennie. L'essence augmente, et rien ni personne n'est épargné.

M. Layton: L'essence?

Mme Finestone: Oui, le prix de l'essence augmente; il suffit de faire le plein pour s'en rendre compte.

Mme Mailly: A cause du gouvernement libéral du Québec.

Mme Finestone: Les coûts de production des agriculteurs sont à la hausse, ce qui fait monter le prix des denrées. Les Canadiens à revenus faible et moyen éprouvent de graves difficultés. Si ma vis-à-vis cessait de parler et de crier, elle pourrait peut-être apprendre quelque chose.

Mme Mailly: Certainement pas de vous, madame.

Mme Finestone: Le débat sur ce budget montre clairement où va la loyauté du parti conservateur. Il est loyal envers quelques membres d'une élite priviligiée. En portant de façon massive le gouvernement au pouvoir, les électeurs ont signalé leur désir de changement.

Des voix: Bravo!

Des voix: Encore!

Mme Finestone: C'était alors en septembre. Je recommande fortement au gouvernement de ne pas sonder l'opinion des gens à l'heure actuelle, car, à mon avis, la réaction des électeurs risquerait fort de le surprendre. Ils sont malheureux, victimes d'un manque d'initiative du gouvernement.

M. Lewis: Où est Jean Chrétien quand vous en avez besoin?

Mme Finestone: Pour bien comprendre toutes les répercussions du budget, il faut absolument l'examiner de concert avec celui de mai 1985. On s'aperçoit alors qu'on demande au contribuable et au consommateur de supporter le fardeau de la réduction du déficit. On accorde moins d'importance au bien-être des gens qu'au fameux déficit national. Ce sont les particuliers, plutôt que les sociétés et les entreprises, qui doivent supporter le gros du fardeau. Au cours des trois prochaines années, les impôts des sociétés baisseront, alors que ceux des particuliers augmenteront.

Peu de Canadiens vont bénéficier de ce budget, et encore s'agit-il de gens qui vivent déjà confortablement. Eux-mêmes sont gênés des égards avec lesquels ce budget les traite. Dans son deuxième budget, le gouvernement a choisi de frapper encore une fois les contribuables moyens. Ce faisant, il démontre clairement qu'il n'a pas l'intention de donner des chances égales à tous les Canadiens. Il semble au contraire déterminé à élargir le fossé de plus en plus profond entre les riches et les pauvres. A l'heure actuelle, 4.5 millions de Canadiens ont un revenu qui les situe en-dessous du seuil de la pauvreté. Ils ne prisent guère l'attitude cavalière de mes collègues conservateurs. Ils n'ont rien à se mettre sous la dent. Ils ont écopé en mai dernier et ils écopent encore aujourd'hui. Il y a des gens de la classe moyenne qui en sont réduits à s'inscrire à l'assistance sociale, et les pauvres font la queue à la soupe populaire. Tout ce que les députés ont à faire, c'est se rendre dans leur circonscription et interroger les Canadiens ordinaires qui sont très malheureux, au lieu d'écouter comme d'habitude les nantis qui les ont appuyés.

Une voix: Surtout à Ville Mont-Royal.

Mme Finestone: Le budget n'est pas équitable. Il ne fait rien pour les pauvres, les chômeurs, les retraités, les jeunes, les familles et les fonctionnaires. J'ignore d'où viennent tous les députés d'en face, mais s'ils étaient présents à leur bureau au lieu de faire le tour du monde . . .

Des voix: Oh, oh!

Mme Mailly: Comme Don Boudria, vous voulez dire?

Mme Finestone: . . . ils verraient des gens qui sont au chômage, qui sont malheureux et qui ont besoin qu'on s'occupe d'eux et qu'on les aide. Les Canadiens attendent nerveusement de voir qui sera la prochaine victime du couperet gouvernemental. Je ne sais pas comment les ministériels peuvent se regarder dans le miroir. Le gouvernement n'a-t-il aucune conscience sociale ou obligation envers les Canadiens? Il ne semble pas en avoir.

Des voix: Dix-sept heures.

Mme Finestone: La mesure sur l'équité en matière d'emploi et la réponse intitulée *Égalité pour tous* qui a été donnée à notre rapport sont très révélatrices. Tout cela reste peu cohérent, vague et dénué de véritables engagements. Ce ne sont que des mots.

Des voix: Dix-sept heures.

M. le vice-président: Comme il est 17 heures, la Chambre s'ajourne à 11 heures lundi prochain, conformément à l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 17 heures.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 10 mars 1986

La séance est ouverte à 11 heures.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LE JOUR DU COMMONWEALTH

CÉLÉBRATION DE L'ANNIVERSAIRE

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, en ce Jour du Commonwealth, je salue avec plaisir cette remarquable institution. Nous savons tous quel esprit d'amitié et de tolérance distingue cette association de 49 États qui représentent à eux seuls le quart de la population mondiale. Ses réalisations sont nombreuses et il est tout naturel de se représenter le Commonwealth comme une association unissant, au delà des distinctions de religion, de race et d'idéologie économique et politique, des peuples du monde entier autour d'objectifs communs qui découlent et s'inspirent de notre diversité.

Le Canada a besoin du Commonwealth et les Canadiens sont, par tempérament, bien placés pour y jouer un rôle majeur. La politique étrangère d'un pays se fonde sur les besoins, les intérêts, les aspirations et les aptitudes de sa population. Nous avons la chance, au Canada, d'avoir deux langues officielles et tout un éventail de traditions culturelles et ethniques. Nous avons, envers et contre tout, bâti un pays qui ne le cède à nul autre quant au respect des droits de chacun et, notamment, celui de vivre dignement quelles que soient sa race, sa religion ou ses croyances.

[*Français*]

Ce n'est pas par hasard que le Commonwealth reflète si exactement ces valeurs fondamentales du Canada. En effet, nous étions présents lors de la création de l'Organisation et dès ses débuts nous y avons été des participants actifs et dynamiques. Plus que toute autre institution multilatérale, le Commonwealth a été façonné par les valeurs canadiennes et reflète les forces motrices de notre politique étrangère.

Monsieur le Président, ce pays déteste le système répugnant de l'apartheid. C'est M. Diefenbaker qui a dirigé le mouvement visant à expulser l'Afrique du Sud du Commonwealth, action spectaculaire qui avait attiré, plus nettement que jamais auparavant, l'attention du monde sur cette plaie honteuse. Et l'an dernier à Nassau, c'est encore le premier ministre du Canada (M. Mulroney) qui a influencé de façon décisive l'Accord du Commonwealth sur l'Afrique australe.

[*Traduction*]

Beaucoup craignaient, avant de se rendre à Nassau, que la question sud-africaine ne nuise aux entretiens, voire qu'elle ne sape les fondements même du Commonwealth. Nous ne partagions pas ce pessimisme. Nous faisions confiance à notre savoir-faire traditionnel en matière de politique étrangère, atout qui a si bien servi le Canada et le Commonwealth au fil des ans.

A Nassau, nous nous sommes fixé un échéancier pour la suppression de l'apartheid et la mise en œuvre de réformes. Nous avons confié à des personnalités éminentes le soin de faciliter le dialogue et d'élaborer des dispositions visant le partage du pouvoir en vue d'éviter la catastrophe en Afrique du Sud. Ce groupe, au sein duquel le Canada est fort bien représenté par l'archevêque Edward Scott, poursuit actuellement des pourparlers dans ce pays.

Le Commonwealth a également été fort utile pour poursuivre d'autres objectifs de notre politique extérieure: transformation de la Rhodésie en un nouveau pays, le Zimbabwe, acceptation sans cesse croissante des femmes en tant qu'égales des hommes dans la vie économique et politique, efforts en vue de faire avancer les questions économiques dans le contexte nord-sud. Dans ces domaines comme dans bien d'autres, l'apport du Commonwealth a été important. Sa réussite a notamment inspiré en bonne partie la tenue du tout premier sommet des pays francophones à Paris, le mois dernier. Nous fondons de grands espoirs sur cette tribune francophone qui pourrait aussi favoriser la compréhension entre les peuples et le progrès universel.

[*Français*]

La politique étrangère du Canada est menée par un ensemble complexe d'associations et d'institutions bilatérales et multilatérales. Pour mieux comprendre ce pays et sa position dans le monde, nous devons identifier les moyens par lesquels nous poursuivons nos objectifs nationaux en accord avec nos alliés et amis du monde entier. Notre politique étrangère est distincte parce que nous avons un réseau unique de relations internationales. A part le Commonwealth, aucune autre institution ne nourrit plus profondément ce sentiment que nous avons de nous-mêmes.

[*Traduction*]

Le Canada a invité les dirigeants des pays du Commonwealth à tenir leur prochaine assemblée à Vancouver, en 1987. Cette invitation témoigne de notre attachement au Commonwealth, et l'assemblée de Vancouver démontrera aux Canadiens l'attachement et le respect du Commonwealth envers notre pays et les principes qui guident nos activités à travers le monde.

Des voix: Bravo!

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur le Président, au nom de notre caucus, je voudrais m'associer à l'hommage que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) vient de rendre à cette remarquable institution, née dans le colonialisme et la dépendance, qui est maintenant une association de pays indépendants et libres, capables de manifester des intérêts communs en dépit de la très grande diversité des points de vue.

Notre attachement au Commonwealth est important à cette époque de l'histoire du monde, car il y a des signes de plus en plus nombreux d'un renoncement aux principes de multilatéralisme et d'internationalisme. De nombreux pays se retranchent dans des blocs ou des alliances régionales, ou encore des associations continentales. Le rapprochement, dans le domaine économique, mais aussi dans celui des communications, perd de plus en plus le soutien qu'il avait. Nous connaissons la menace terroriste. Nous voyons la montée des antagonismes. Nous assistons au repli sur des formes d'arrangements commerciaux privilégiés qui ne permettent pas aux activités économiques de prendre une dimension mondiale.

Nous savons tous, monsieur le Président, que la principale question que le Commonwealth devra résoudre prochainement est celle de l'Afrique du Sud. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a fort justement rappelé les déclarations que lui-même et le premier ministre (M. Mulroney) on faites à Nassau et aux Nations Unies. Les députés de l'opposition appuient l'intention et les objectifs de ces déclarations. Toutefois, le temps presse. Le délai de six mois fixé par le gouvernement se termine au début d'avril. Il faudra alors prendre des décisions fort difficiles. Nous devrons décider de la nature des sanctions à prendre et statuer sur l'avenir de la représentation diplomatique. Jusqu'ici, monsieur le Président, il n'y a eu à ma connaissance aucune planification qui nous permette de respecter ces engagements le moment venu.

● (1110)

Le ministre parle de leadership et c'est une qualité très importante dont le Canada peut et doit faire preuve au sein du Commonwealth. Cela veut dire que nous devrions rassembler les représentants de divers pays pour examiner les répercussions d'un mouvement massif de réfugiés dans les États voisins de l'Afrique du Sud. Nous devrions examiner les instances à présenter non seulement au sein du Commonwealth, mais aussi aux Nations Unies et dans d'autres organismes internationaux. Autrement dit, le temps passe.

Le gouvernement devrait se préparer à prendre des mesures sérieuses. Nous savons fort bien que la situation ne s'est pas améliorée en Afrique du Sud. Le gouvernement sud-africain n'a pas modifié sa position relativement à l'apartheid. Aucun progrès important n'a été accompli. Par conséquent, quand arrivera la date limite, ce qui ne tardera pas, les députés seront obligés de prendre l'importante et difficile décision de faire le dernier pas et de dire à l'Afrique du Sud que nous n'accepterons plus l'apartheid, que le gouvernement devra prendre toutes les mesures nécessaires pour s'en assurer. Nous assurerons le leadership voulu au sein du Commonwealth et ailleurs. Il faudra nous en tenir à nos principes et les gestes seront certes plus importants que les mots.

Je veux commenter un autre aspect des affaires du Commonwealth par suite de la publication, le 17 février, des nouvelles propositions de collaboration économique dans les Antilles. Nous savons tous que c'est l'une des régions où le Canada peut jouer un rôle de premier plan. Notre pays peut offrir un excellent soutien à ce groupe important de nations du Commonwealth. Or, la déclaration du 17 février ne va aucunement en ce sens. L'exclusion de certaines questions importantes de l'accord ne reflète pas l'engagement que nous espérons de la part du gouvernement. J'espère que, lors de la réunion de la semaine prochaine entre le premier ministre et le président des États-Unis, le gouvernement du Canada préconisera de façon très franche et énergique un programme d'appui économique beaucoup plus vaste et efficace pour cette partie du monde et du Commonwealth.

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, j'ai besoin de toute l'aide possible aujourd'hui.

Des voix: Bravo!

M. Deans: Je ne peux même pas commencer mes observations à cause des applaudissements. Je tiens à me joindre au ministre et au critique du parti libéral pour marquer ce Jour du Commonwealth. Pendant que je préparais mon discours, je n'ai pu m'empêcher de penser que nous prenons la parole tous les ans pour chanter les louanges du Commonwealth. Puis, 12 mois se passent et nous nous levons encore une fois pour chanter les louanges du Commonwealth. C'est peut-être un peu injuste de dire une telle chose, mais nous ne nous occupons pas autant du Commonwealth que nous aimons le prétendre. Il est temps que le Canada évalue attentivement le rôle qu'il peut et doit jouer comme chef de file au sein du Commonwealth. Cet organisme regroupe 49 états joints par des liens communs. Ces liens se présentent sous divers aspects, mais le meilleur exemple est sans doute celui des migrations. Ce mouvement reflète des liens très étroits entre les pays du Commonwealth. Dans mon propre cas, lorsque j'ai quitté la Grande-Bretagne pour venir au Canada, les choix étaient très restreints. C'était ou bien l'Australie ou bien le Canada à cause des liens créés par le Commonwealth. C'est parce que nous avions le sentiment d'appartenir à la même famille de nations. Bon nombre de nos valeurs étaient semblables sinon identiques.

Compte tenu des changements qui se produisent un peu partout dans le monde, à chaque conférence internationale à laquelle j'ai assisté, une chose que j'ai toujours remarquée, c'est que ceux qui se décidaient le plus rapidement et le plus facilement à collaborer pour trouver des solutions aux problèmes épineux étaient les représentants des pays du Commonwealth. Ils semblaient toujours pouvoir trouver un terrain d'entente. Ils se regroupaient, non pas pour tyranniser les autres, mais pour chercher des solutions aux problèmes internationaux. Lorsqu'on parcourt le monde, on s'aperçoit que dans les pays membres du Commonwealth, on respecte énormément le Canada. Les habitants de ces pays vous diront tous ou presque que le Canada est l'un des pays, voire le premier pays, sur lequel ils comptent pour leur donner l'exemple et leur montrer la voie à suivre. Il faut toujours s'en rappeler, car cette réputation nous impose d'énormes responsabilités. Nous devons être prêts non seulement à être une voix parmi tant d'autres, mais également à jouer un rôle de premier plan dans la recherche de solutions à des problèmes extrêmement complexes qui se posent tant au sein du Commonwealth qu'à l'extérieur. Dans le cas de l'Afrique du Sud, par exemple, même si nous jouons un rôle, je trouve qu'il est difficile de déterminer à ce stade-ci si des progrès ont été réalisés. Il n'est pas évident que le gouvernement de l'Afrique du Sud ait réagi comme nous l'aurions souhaité en comprenant que son régime, basé sur les différences raciales, est répréhensible et tout à fait inacceptable. Nous devons nous opposer avec plus de force encore à ce régime, et non pas de temps à autre, mais constamment, chaque jour. Au besoin, nous risquons d'être forcés de prendre les mesures supplémentaires voulues—et il est peut-être même temps de le faire maintenant—afin de

rappeler à ce régime qu'en tant que chef de file au sein du Commonwealth, nous n'avons pas l'intention de le laisser impunément traiter son peuple comme il le fait.

En outre, il existe au sein du Commonwealth des conflits socio-économiques. Le Canada doit débloquer les ressources financières nécessaires, afin de donner aux pays concernés les bases voulues pour se hisser au rang des autres nations du Commonwealth et du monde, en fait. Je tiens à dire au ministre que cette célébration du Jour du Commonwealth devrait marquer un nouveau début. Il ne faut pas se contenter de dire que nous allons poursuivre nos efforts. Il faut nous orienter dès maintenant dans une voie nouvelle et donner un rôle indépendant au Canada, afin de montrer au reste du monde que nous n'avons pas l'intention de nous tenir passivement à l'écart. Nous allons être là quand le besoin s'en fera sentir, qu'il s'agisse de supporter un fardeau financier ou d'amener le reste du monde à souscrire à des mesures qui doivent être prises.

En ce jour, il faut faire bien savoir au reste du monde que le Canada entend établir de nouvelles relations. Nous allons demander aux autres pays du Commonwealth de se joindre à nous, afin de lutter contre des attitudes que nous considérons tous comme répréhensibles. J'invite le ministre à envisager une fois de plus d'envoyer un message à l'Afrique du Sud en ce Jour du Commonwealth, afin de signaler au régime en place d'une part nos affinités mais aussi les reproches que nous lui adressons. Envoyez-le au nom du Commonwealth et demandez aux autres pays membres de se joindre à nous.

* * *

● (1120)

PÉTITIONS

LA CLINIQUE MORGENTALER—LES RESTRICTIONS QU'ON AURAIT IMPOSÉES AU CORPS POLICIER

M. Jim Caldwell (Essex-Kent): J'ai le privilège de présenter une pétition d'habitants de Kent Bridge, dans la circonscription d'Essex-Kent. Les pétitionnaires prient humblement le gouvernement fédéral de demander au gouvernement de l'Ontario de lever toutes les restrictions qui pourraient avoir été imposées au corps policier de la région métropolitaine de Toronto en ce qui a trait aux accusations susceptibles d'être portées contre la clinique Morgentaler en vertu de l'article 251 du Code criminel.

LE PROJET D'EXPLOITATION D'UN PARC DE LA CCN

M. Barry Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur le Président, je communique à la Commission de la Capitale nationale un message provenant de 104 citoyens de la région de la Capitale nationale qui s'opposent vivement à la construction d'une ambassade dans l'espace vert au nord du chemin Sandridge.

* * *

LA LOI SUR LA PRÉVENTION DE LA POLLUTION DES EAUX ARCTIQUES

MESURE MODIFICATIVE

M. Ian Deans (Hamilton Mountain), au nom de M. Blaikie, demande à présenter le projet de loi C-279, Loi modifiant la Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'autoriser le député à présenter son projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI SUR LA MARINE MARCHANDE

MESURE MODIFICATIVE

M. Ian Deans (Hamilton Mountain), au nom de M. Blaikie, demande à présenter le projet de loi C-280, modifiant la Loi sur la marine marchande (transport du pétrole dans les eaux canadiennes uniquement par bâtiments à deux hélices et double coque).

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'autoriser le député à présenter son projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui à la question nº 519.

[*Texte*]

LA LÉGISLATION SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE

Question nº 519—**Mme McDonald:**

La ministre de l'Emploi et de l'Immigration a-t-elle modifié le règlement du régime d'assurance-chômage au sujet des artistes de spectacle, quelle que soit leur situation aux fins de l'impôt, comme l'a recommandé le sous-comité sur l'imposition des artistes et des écrivains et *a*) dans l'affirmative, quand, *b*) sinon, pourquoi?

Les Arsenaux canadiens Limitée

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Non, la législation sur l'assurance-chômage n'a pas été modifiée.

b) L'assujettissement au programme d'assurance-chômage est basé sur la relation employeur/employé, laquelle exige qu'une personne doit exercer un emploi en vertu d'un contrat de louage de services pour que l'emploi soit assurable. Lorsqu'un artiste exerce un emploi en vertu d'un contrat de louage de services (relation employeur/employé) l'artiste est protégé par le régime d'assurance-chômage. Toutefois, la plupart des artistes n'exercent pas un emploi en vertu d'un contrat de louage de services et sont plutôt des travailleurs indépendants.

La Commission Forget étudie présentement le régime d'assurance-chômage; aucune modification n'est prévue à la loi jusqu'à ce qu'elle ait formulé ses recommandations. Les artistes ont soumis leurs représentations à la Commission Forget, lesquelles seront étudiées en conjonction avec la révision globale du régime d'assurance-chômage.

[*Français*]

M. Lewis: Je suggère, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

M. le Président: On a répondu à la question énumérée par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

[*Traduction*]

M. le Président: Puis-je signaler à la Chambre qu'en raison de la déclaration ministérielle, les délibérations portant sur les ordres inscrits au nom du gouvernement seront prolongées de 18 minutes à compter de 13 heures.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI AUTORISANT L'ALIÉNATION DE LA SOCIÉTÉ LES ARSENAUX CANADIENS LIMITÉE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 25 février, de la motion de M. McInnes: Que le projet de loi C-87, tendant à autoriser l'aliénation de la société Les Arsenaux canadiens Limitée et à modifier d'autres lois en conséquence, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif.

M. le Président: Reprise du débat. La parole est au député de Brant (M. Blackburn).

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur le Président, je prends la parole ce matin pour parler du projet de loi C-87, loi tendant à privatiser les Arsenaux canadiens Limitée, société de la Couronne depuis 1945.

Je voudrais faire remarquer en premier lieu qu'à mon avis, quand nous parlons de la privatisation de sociétés de la Couronne, le gouvernement actuel, à l'instar du précédent, semble croire que plus une société est rentable plus le gouvernement devrait s'en défaire rapidement. La société Les Arsenaux canadiens Limitée en est certes l'exemple parfait. En toute franchise, je ne vois pas pourquoi le gouvernement veut se débarrasser de cette société de Montréal. Celle-ci emploie quelque huit cents travailleurs dans ses deux usines du Québec. Elle fournit une grande quantité de munitions au ministère canadien de la Défense nationale à un très bon prix. L'an dernier, par exemple, elle a réalisé un profit de 11.3 millions de dollars. Dans un sondage mené par le *Financial Post* pour établir quelles sont les cinq cents meilleures entreprises, elle s'est classée au 470e rang. Ce n'est pas exactement au sommet, mais c'est quand même au nombre des cinq cents meilleures. En ce qui concerne la croissance du profit sur cinq ans, elle s'est classée au troisième rang. Alors, je le répète, pourquoi le gouvernement veut-il se défaire de cette entreprise canadienne des plus rentables, bien gérée, bien organisée et créatrice d'emplois?

On pourrait presque faire le lien avec la vente de la société de Havilland et l'intention de vente de la société Canadair, même si ces deux sociétés ne sont pas rentables à l'heure actuelle. Il n'en demeure pas moins que les contribuables ont consacré au fil des années des centaines de millions de dollars à l'établissement d'une industrie aérospatiale canadienne. Maintenant que ces efforts ont été déployés et que les contribuables ont fourni les fonds nécessaires, voici que ces deux sociétés passent aussi au secteur privé. On ne semble pas pressé outre mesure, toutefois, de se débarrasser des sociétés perdantes. Les contribuables canadiens sont appelés à continuer d'engloutir de l'argent dans des sociétés de la Couronne qui demeurent indubitablement des perdantes, rien que pour les tenir à flot. Ce n'est pas le cas de la société Les Arsenaux canadiens Limitée de Montréal, entreprise rentable et créatrice d'emplois que, selon moi et mon parti, le gouvernement devrait garder comme société de la Couronne et, en fait, comme modèle de société de la Couronne bien gérée et bien organisée, pour prouver à ceux qui en doutent encore qu'une société de la Couronne peut fonctionner et être rentable. C'est là l'essentiel en ce qui nous concerne.

En ce qui concerne la vente particulière prévue dans le projet de loi C-87, il y a du pour aussi bien que du contre. Bien que je regrette que nous devions nous défaire de cette société publique, je suis extrêmement heureux de constater que l'acheteur doit être une entreprise canadienne à 75 p. 100 au moins qui a son siège au Canada. Les membres de son conseil d'administration doivent aussi résider au Canada. Si je comprends bien, cette disposition ne pourra pas, dans l'avenir, être modifiée. La société Les Arsenaux canadiens Limitée doit demeurer une entreprise canadienne, faute de demeurer une société de la Couronne.

Ensuite, il y a l'acheteur: le Groupe SNC de Montréal. C'est une entreprise privée de très bonne renommée en génie, en construction et en fabrication—je suppose que dans toute cette affaire, on ne saurait trouver au Canada une meilleure entreprise canadienne pour faire l'acquisition de la société Les Arsenaux canadiens Limitée—et elle appartient, je crois, à environ cinq cents des quelque 4,000 employés qu'elle compte dans le monde entier, y compris au Canada.

Les inconvénients que soulève cette transaction sont toutefois très inquiétants. Outre ce que j'ai déjà dit en principe au sujet de la privatisation de sociétés publiques rentables bien gérées et bien organisées, il y a ici tout d'abord la perte d'une société de la Couronne prospère qui vend 90 p. 100 de ses munitions au MDN. Quand on songe que notre ministère de la

Défense nationale, qui est naturellement un prolongement de la Couronne puisque c'est un portefeuille, un ministère, qui de par sa nature même doit rester dans le domaine public, a son propre fournisseur de munitions, chez qui il s'approvisionne à prix très raisonnable me dit-on, et qui est lui-même une entreprise possédée et contrôlée par le secteur public. Pourquoi dans ces conditions vouloir privatiser Les Arsenaux canadiens en particulier puisque cette société s'acquitte extrêmement bien depuis 1945 de l'approvisionnement de notre armée en munitions à des prix relativement peu élevés? Il est logique de dire, je pense, que dorénavant, le prix de ces munitions va augmenter vu que la société va être privatisée. Cela ne se produira peut-être pas du jour au lendemain, mais je suis prêt à soutenir que le prix payé par la Défense nationale pour ces munitions va commencer à augmenter.

• (1130)

Il n'y a pas non plus de garantie de sécurité d'emploi, de création d'emplois ou d'expansion comme conséquence de ce marché. Cela, naturellement, inquiète le personnel de la société Les Arsenaux canadiens Limitée. Dans la mesure où nous avons pu le déterminer, la nouvelle société pourra être autorisée à interrompre la fabrication des sortes de munitions et de produits qu'elle fabrique actuellement pour le compte du ministère de la Défense nationale.

Il n'y a pas de garantie d'avantages pour le personnel. C'est ainsi que Les Arsenaux canadiens Limitée est représentée par l'Alliance de la Fonction publique du Canada, alors que le personnel du Groupe SNC est représenté par la CSN dans sa convention collective. Il y a deux grands syndicats concernés par ce marché. Je ne suis pas très au courant de la législation du travail, mais il me semble qu'il risque d'y avoir un conflit nécessitant la rédaction d'une nouvelle convention collective. Qui va représenter le personnel? Sera-ce l'AFPC ou la CSN? Je crois que cette situation va créer des remous syndicaux dans la province de Québec au cours des mois qui viennent, parce qu'il s'agit là de deux importantes centrales.

Ni l'Alliance de la Fonction publique du Canada ni ses adhérents n'ont été informés de l'intention du gouvernement de privatiser Les Arsenaux canadiens Limitée. La première nouvelle qu'ils en ont eue leur est venue des journaux. Il est on ne peut plus regrettable qu'un patron fasse connaître un changement de propriétaire à son personnel par l'intermédiaire des médias. C'est démoralisant, cela fait naître l'appréhension généralisée parmi les travailleurs et l'unité de négociation. Ce n'est pas favorable à une harmonieuse et facile transition d'un propriétaire à l'autre. J'estime donc que le gouvernement a commis une grossière erreur à cet égard. En outre, l'AFPC a fait part à Les Arsenaux canadiens Limitée et au gouvernement, dès le 7 octobre 1985, de ses très inquiétantes réserves et de son appréhension au sujet de la possibilité de cette privatisation.

Nous avons d'autres questions sérieuses à poser au sujet de la façon dont le ministère des Approvisionnements et Services a procédé pour vendre Les Arsenaux canadiens Limitée. Il y a des douzaines de sociétés qui s'étaient dites intéressées par l'affaire, mais six seulement ont été invitées à présenter des offres chiffrées définitives au plus tard le 19 novembre 1985. Nous n'avons pas de moyen de savoir pour quelle raison il n'y en a eu que six, sans qu'aucune des autres sociétés n'ait été invitée à présenter des offres chiffrées définitives à la date du 19 novembre 1985. En outre, les soumissionnaires de la dernière étape ont été obligés de présenter trois offres modifiées entre juillet et le 19 novembre, parce que le ministère des Approvisionnements et Services changeait constamment sa version, d'après une information journalistique. En d'autres termes, nous ne savons pas si le ministère a changé les règles en cours de jeu, ni pourquoi trois seulement de ces six entreprises ont été invitées à présenter trois soumissions modifiées entre juillet et le 19 novembre 1985.

En outre, un haut fonctionnaire du ministère des Approvisionnements et Services, M. Stan Kerr, le directeur général de la Direction générale de l'aérospatiale et de l'armement, a quitté le ministère le 1er novembre pour travailler pour la CFN Consultants qui avait exercé des pressions auprès du ministère pour le compte de la SNC en vue de l'achat de la société Les Arsenaux canadiens Limitée. M. Kerr s'est engagé sous serment à ne pas se mêler de près ou de loin à quoi que ce soit concernant cette transaction. Je ne conteste pas l'intégrité ou l'honnêteté de cet homme, mais, à mon avis, chez la population et les médias, et dans nos esprits, il restera toujours cette impression de conflit d'intérêts. Il semble qu'il puisse y avoir conflit d'intérêts et je ne mets certes pas en doute l'honnêteté et l'intégrité de cet ancien directeur général. Je dis simplement que l'initiative qu'il a prise à ce moment-là a été malheureuse, car elle a fait tiquer certains. Je m'en tiendrai là.

Tout cela est dû au fait que le ministère des Approvisionnements et Services était novice dans son nouveau rôle de privatiseur, car, jusqu'à présent, il avait eu pour mandat d'acquérir des biens pour le compte du gouvernement, et non de les vendre.

Les conditions entourant la vente de la société Les Arsenaux canadiens Limitée, auxquelles la SNC a consenti, n'ont pas encore été dévoilées. Dans un communiqué en date du 2 décembre 1985, le ministère des Approvisionnements et Services soutient que les droits à pension des employés seront protégés dans le contrat de vente. Toutefois, un entretien, le 21 février 1986, avec M. Jean Bergeron de l'AFPC a confirmé que ses membres s'inquiétaient encore à propos de leur régime de pension.

Cette question est d'une importance cruciale non seulement en ce qui concerne ce changement de propriété, mais aussi le genre de transaction en général. Nous avons un peu partout dans le pays des travailleurs qui, ayant donné de cinq à trente des meilleures années de leur vie active à une compagnie laquelle, du jour au lendemain, change de propriétaire ou bien fait faillite, voient leur régime de pension disparaître du même coup. Cet état de choses est fondamentalement et moralement déplorable. Nous ne saurions tolérer davantage que, dans un pays comme le nôtre, des hommes et des femmes touchent, à l'âge de 65 ans, une pension de $200 ou $300 par mois, au lieu des $1,000 sur lesquels ils avaient compté, parce que la compagnie a changé de propriétaire.

J'espère que nous saurons mettre un terme aux situations de ce genre lors des pourparlers fédéraux-provinciaux relatifs à la question des pensions en général. Pour ce qui est de mon parti, et assurément la plupart des députés, cela ne saurait durer. Nous devons mettre un terme à ce genre de manipulation de ce que l'on se plaisait au XIXe siècle à appeler les «ouvriers sur le marché du travail».

J'exhorte le gouvernement à faire tout en son pouvoir pour amener le nouvel acquéreur de la société Les Arsenaux canadiens Limitée à protéger et à maintenir intégralement les pensions des travailleurs au service de l'entreprise, et à les verser à ces derniers au fil des années. De cette façon, on leur garantira la dignité et la sécurité sur lesquelles ils comptent pour leur retraite grâce à la convention collective actuelle.

• (1140)

Le 14 décembre 1985, le *Financial Post* signala le très grand nombre de dispositions contractuelles visant à assurer un outillage accru pour la fabrication de munitions et la modernisation des installations. Tout à l'heure, j'ai rappelé que Les Arsenaux canadiens, une société publique, étaient un important pourvoyeur de munitions des forces canadiennes. Je me demande si nous devrions implanter cette société sur les marchés internationaux. Je me demande s'il est sage que le Canada devienne un marchand de canons ou d'armes à l'échelle internationale. Bien sûr, les munitions ne représentent qu'une infime partie de la production d'une usine d'armement militaire. Cependant, par principe, devrions-nous permettre qu'une entreprise canadienne qu'on s'apprête à privatiser, devienne fournisseur, à l'échelle internationale, d'armes, de pièces d'armes, de cartouches, d'obus, et le reste?

Je ne pense pas que ce soit un bon moyen de créer de l'emploi, pas plus que nous ne devrions vendre des armes à d'autres pays. Nous n'avons aucune obligation morale de nous mêler à ce monde contestable et ténébreux des marchands d'armes. Où aboutissement les canons, les cartouches et les obus, et je ne fais nullement allusion au groupe SNC? Où aboutissent donc les autres armes de mort? Par quelles mains ces armes transitent-elles et où aboutissent-elles en définitive? Il existe des lois au Canada interdisant aux fabricants, publics ou privés, de vendre des armes aux pays en guerre, là où sévit une insurrection, une guerre civile, un conflit international ou autre. Saviez-vous que des cartouches ou des obus fabriqués par les Arsenaux canadiens Limitée se sont retrouvés entre les mains des Contras au Honduras et dans les régions du nord du Nicaragua? Quel que soit le parti que l'on appuie au Nicaragua, je pense qu'il est inacceptable—et je me fie aux dépêches des journaux—que des munitions fabriquées au Canada servent la cause non seulement des Contras, mais ce qui est plus grave, servent dans le conflit qui oppose les États-Unis et les Sandinistes, car à toutes fins pratiques c'est une guerre civile qui sévit dans ce pays. Le Nicaragua représente une menace militaire d'evergure pour les États-Unis. Mais je ne vais pas aborder cette question puisque cela ne nous concerne pas.

Je pense qu'il faut faire preuve d'une grande prudence. Peut-être faudrait-il resserrer nos contrôles sur ce genre d'exportation. Il y a eu des exceptions notoires, mais le Canada a une assez bonne réputation dans ce domaine et j'espère qu'en privatisant les Arsenaux canadiens Limitée, en les vendant au groupe SNC, nous ne permettons pas qu'une autre entreprise fabrique des armes qui serviront dans des conflits territoriaux ou régionaux très discutables, des insurrections ou des guerres civiles.

Le gouvernement a décidé de se défaire d'une entreprise prospère, d'une société de la Couronne rentable, ce qui n'est pas une bonne idée d'après moi. Cette entreprise devrait illustrer comment une société d'État doit être administrée. Cependant, avec sa majorité écrasante, le gouvernement va imposer la vente de l'entreprise. J'espère cependant qu'il imposera des restrictions à la vente, à l'étranger, des produits que fabriqueront les nouveaux propriétaires.

M. Boudria: Monsieur le Président, j'ai une question et une brève observation. Le député n'ignore pas sans doute qu'avant de mettre en vente cette société de la Couronne, le gouvernement avait retenu les services de la firme d'Arthur Andersen Limitée de Montréal pour en estimer la valeur marchande, afin de fixer un prix raisonnable. Le ministre des Approvisionnements et Services (M. McInnes) m'a envoyé le 20 janvier une lettre dans laquelle il me disait ceci:

> Suite à l'entretien que vous avez eu la semaine dernière avec mon adjoint législatif, je dois vous confirmer que je ne peux vous communiquer un exemplaire du rapport Arthur Andersen. Je suis toutefois en mesure de vous confirmer que la société Arthur Andersen a procédé à une évaluation des Arsenaux canadiens Limitée avant le début des appels d'offre et de la négociation et estimé cette société à 80 à 98 millions de dollars.

Le député doit savoir qu'on envisage de vendre cette société pour $92,224,941, autrement dit beaucoup moins que le maximum prévu par le rapport Arthur Andersen. Le député convient-il avec moi que ce rapport Arthur Andersen devrait être déposé à la Chambre afin de permettre à tous les députés de déterminer si les contribuables canadiens vont en avoir pour leur argent, sans parler du fait que, comme il l'a dit, nous ne devrions peut-être même pas envisager du tout de vendre cette société? Toutefois, étant donné la majorité dont dispose le gouvernement, je pense que le moins que nous puissions faire serait de veiller à ce que les contribuables canadiens soient correctement indemnisés pour la perte de leurs avoirs, sachant naturellement que cette société appartient aux contribuables canadiens. Le député convient-il avec moi qu'il faudrait rendre public tout ce processus, qu'il faudrait déposer à la Chambre le rapport Arthur Andersen de façon à permettre à tous les députés de connaître la valeur réelle de la société?

Je vais lui donner un exemple. La société vaut-elle 98 millions de dollars si elle a la garantie d'un contrat du gouvernement? Vaut-elle un peu moins dans le cas contraire? Autrement dit, pourquoi ne pouvons-nous pas savoir exactement ce qu'il en est pour déterminer si le contribuable canadien tire vraiment profit de cette transaction, sans parler du fait qu'il ne souhaite peut-être même pas du tout qu'elle ait lieu?

M. Blackburn (Brant): Monsieur le Président, je voudrais remercier le député de cette question. J'ai fait remarquer dans mon intervention que nous n'avions pas tous les détails de cette transaction. Je pense qu'il va de soi que quand on vend une société d'État—et malheureusement, une société rentable comme celle-ci—il faudrait déposer à la Chambre tous les détails de la transaction de façon à nous permettre de savoir exactement ce qui se passe. Après tout, nous sommes les gardiens, non pas d'actionnaires privés, mais de fonds publics qui nous sont confiés en vertu de la loi par les contribuables canadiens. Ce sont effectivement eux les propriétaires, comme l'a dit le député. Quand on vend une société de la Couronne au secteur privé, il faudrait donner aux contribuables tous les détails de la transaction.

Il y a une différence assez intéressante entre le chiffre supérieur de la fourchette d'Andersen, 98 millions de dollars, et le prix de vente envisagé, d'environ 92.3 millions de dollars.

M. Bradley: Monsieur le Président, j'apprécie les préoccupations du député au sujet des pensions et avantages des employés. Je sais tout l'intérêt qu'il porte à ce domaine. Je puis assurer au député que cette préoccupation nous tient aussi à cœur et que j'espère travailler bientôt avec le député en comité sur cette question.

Le député a aussi manifesté le souhait de savoir comment on avait procédé aux offres et pris la décision. Peut-être devrais-je lui préciser que le 23 mai, le gouvernement a annoncé son intention de privatiser la société Les Arsenaux canadiens Limitée. En réponse à cette annonce, de nombreuses parties intéressées se sont fait connaître. En fait, neuf sociétés ont effectué le dépôt de $100,000 nécessaire pour obtenir les informations confidentielles et l'accès aux installations des Arsenaux canadiens Limitée. Des neufs sociétés concernées, huit ont présenté des soumissions sérieuses le 9 août 1985. Le gouvernement a immédiatement engagé des négociations, afin d'obtenir la meilleure offre pour les contribuables canadiens. C'est pour cette raison qu'on est revenu à la procédure d'offres en question. A la suite de cette procédure, la meilleure offre, celle du groupe SNC, a été retenue. Comme le faisait valoir le député, il s'agit d'une société très concurrentielle dont les actionnaires sont en majorité des Canadiens. Nous sommes fiers de faire affaire avec cette société.

• (1150)

M. Blackburn (Brant): Monsieur le Président, je voudrais répondre au député de Haldimand-Norfolk (M. Bradley). Je ferai volontiers ce qu'il faut pour que cette transaction soit conclue, même si je suis contre. Mais je voudrais m'assurer que le public comprenne bien de quoi il retourne.

J'ai dit que les derniers soumissionnaires avaient été obligés de présenter trois soumissions révisées entre le mois de juillet et le 19 novembre 1985 parce que le ministère des Approvisionnements et Services ne cessait de changer d'avis. Là encore, c'est ce que nous avons appris dans les journaux. Mais je ne crois pas que rien d'irrégulier ou d'illégal ait été commis. Je me demande simplement pourquoi ces compagnies ont dû présenter trois soumissions. Pour obtenir un prix plus élevé? Voilà qui me semble logique si toutes les soumissions étaient trop basses ou bien en deçà du chiffre d'Andersen, ou moins que le chiffre le plus élevé ou le moins élevé envisagé. J'entretiens donc encore des doutes au sujet de cette transaction. Loin de moi la pensée qu'on ait fait quoi que ce soit d'illégal ou même de déraisonnable à cet égard. Je suis fondamentalement contre cette vente. Il est vraiment dommage que nous ayons à nous départir d'une entreprise saine. Je peux songer à une ou deux autres dont nous pourrions nous débarrasser pour presque rien.

M. Cassidy: Monsieur le Président, je voudrais signaler à mon honorable collègue que Les Arsenaux canadiens Ltée ont affiché des bénéfices de 3 millions de dollars en 1981 après avoir réalisé des bénéfices de $181,000 en 1979, lesquels ont grimpé à 11.3 millions en 1985. En 1980, Les Arsenaux canadiens enregistraient un chiffre d'affaires de 30 millions de dollars qui a triplé pour atteindre plus de 100 millions en 1985. Il me semble que le gouvernement veut se débarrasser des Arsenaux canadiens parce que, soutient-il, cette entreprise a été mal administrée. Le député pense-t-il qu'il y a des raisons de croire qu'elle a été mal administrée et qu'elle va pour ainsi dire à vau-l'eau, ou ne s'agit-il pas au contraire d'une entreprise dont la croissance des bénéfices la classe au troisième ou quatrième rang d'après la liste des 500 meilleures entreprises établie par le *Financial Post*? Pourquoi nous en débarrasser alors qu'elle est si rentable?

M. Blackburn (Brant): Monsieur le Président, je tiens à remercier le député de sa question. J'y ai partiellement répondu dans mon intervention ce matin. J'ai mentionné qu'elle figurait parmi les 500 meilleures entreprises selon le *Financial Post*. J'ai mentionné également qu'elle venait au troisième rang au Canada pour ce qui est de la croissance quiquennale des bénéfices. Pourquoi donc veut-on la vendre? Les contribuables canadiens ne savent même pas si nous en obtenons un bon prix. Je trouve déplorable que nous nous débarrassions d'une société d'État qui a un marché tout trouvé. Environ 90 p. 100 de sa production va en effet au ministère de la Défense nationale. C'est une entreprise qui a affiché une rentabilité croissante. C'est une entreprise qui a amélioré sa position sur le marché. Elle n'a manifestement pas été mal administrée. On dirait que le gouvernement suppose automatiquement que toutes les sociétés d'État sont mal administrées alors qu'en fait, nous voyons en l'occurrence un exemple éclatant d'une entreprise parmi bien d'autres qui n'est pas mal administrée et qui est en fait dirigée très efficacement.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, pour revenir à l'avant-dernier budget—et j'aurais bien aimé prendre part au débat sur le dernier, mais la majorité conservatrice nous a malheureusement bâillonnés en mettant fin à ce débat vendredi . . .

Des voix: Oh, oh!

Mme Copps: Je me souviens que dans l'avant-dernier budget, le ministre des Finances (M. Wilson) avait exprimé sa volonté de récompenser la réussite. Les conservateurs en avaient fait leur nouveau credo. Pourtant, les gens parmi le grand public qui ne connaissent pas très bien Les Arsenaux canadiens ne se rendent peut-être pas compte que l'initiative que prend le gouvernement de vendre cette société va carrément à l'encontre de la promesse que le ministre des Finances a faite de récompenser ceux qui réussissent.

Je voudrais passer en revue une partie de l'histoire récente de la société Les Arsenaux canadiens; on constate que non seulement cette entreprise était prospère, mais qu'elle accusait le troisième plus fort accroissement en rentabilité des 500 meilleures sociétés choisies par le *Financial Post*. On serait porté à croire que, dans les circonstances, le gouvernement serait à tout le moins disposé à exposer franchement la valeur totale de la société. Nous le voyons cependant céder encore une fois à ses instincts cachottiers. Il refuse de révéler aux contribuables la valeur de l'entreprise dont nous allons nous départir, par fidélité à sa théorie de la privatisation. Sa vision de la valeur de certaines sociétés de la Couronne est tellement partiale qu'il refuse même de soumettre à l'examen public le rapport Arthur Andersen, dans lequel on évalue la situation globale de la société Les Arsenaux canadiens Limitée. On peut voir en fait, dans le plus récent rapport annuel des Arsenaux canadiens en date du 31 mars 1985, que durant le mandat du gouvernement conservateur—on ne peut donc pas dire qu'il s'agit d'un document libéral trompeur—cette société de la

Couronne avait entrepris de suivre un plan d'action qui donnait de bons résultats. Non seulement ce plan étayait notre développement de la technologie de pointe au Canada, mais il englobait toute la question de l'expansion des exportations.

Nous savons qu'au sommet irlandais bidon où se rendra le premier ministre (M. Mulroney) dans une huitaine, il parlera de l'accroissement de nos exportations.

[*Français*]

Pour la première fois de son histoire, on voit, monsieur le Président, si nous avons le temps de lire le rapport annuel de la société Les Arsenaux canadiens Limitée, pour la première fois de son histoire, elle a franchi le cap des 100 millions de ventes et des 10 millions de bénéfices nets.

On savait en regardant l'histoire commençant dans l'année 1977, on sait que la compagnie à ce moment-là n'était pas en bonne situation financière. Alors, ils ont décidé de lancer un projet qui a justement été commandé par l'ancien gouvernement libéral. Ils ont décidé de reconstruire un plan afin de pouvoir faire des profits au sein de cette compagnie.

On voit qu'en 1977-1978, il y avait un déficit net de 1.2 million de dollars. Les ventes de la Société totalisaient, au cours de cette année-là, 8 millions de dollars et on voyait un problème de déficit.

Mais si on regarde seulement les sept dernières années, monsieur le Président, la réalisation du plan d'entreprise pour l'année 1984-1985 démontre que le mandat donné en 1977 visant à faire des Arsenaux canadiens une entreprise viable et financièrement autonome, capable d'attirer les investissements du secteur privé, a été rempli complètement et selon les meilleurs critères de l'entreprise privée qui est vraiment le but de ce gouvernement conservateur.

On voit que ce dernier s'attendait à devoir payer un supplément pour assurer la source d'approvisionnement de matériel militaire au Canada. Au contraire, cette décision, selon le ministre responsable de l'Approvisionnement, a représenté une économie, sans compter les retombées économiques pour le pays en termes de création de centaines d'emplois bien rémunérés dans un secteur de pointe.

Monsieur le Président, finalement, la Société a accompli d'énormes progrès au cours des sept derniers exercices. Aujourd'hui, le *Financial Post 500* la classe au 470e rang pour les ventes et au troisième rang pour la croissance du bénéfice net des cinq dernières années.

Si on parle, par exemple, de la nouvelle technologie, on sait que le gouvernement, au cours de la campagne électorale, a promis de doubler les sommes d'argent pour la recherche en haute technologie.

On voit, au sein de cette compagnie, cette société de la couronne, dont ils sont en train de se débarrasser dans le moment: l'apport de nouvelles technologies au sein de la Société compte pour 86.6 millions de dollars des 103 millions de dollars du chiffre d'affaires et est mieux apprécié lorsqu'on le répartit entre les produits nouveaux, 28 millions de dollars pour les produits nouveaux, les nouveaux procédés et méthodes de remplissage représentent 2 millions de dollars, les produits dont la technologie a été acquise sous licence, 25 millions de dollars et la vente de technologie, 1.6 million de dollars.

Monsieur le Président, l'accroissement des stocks a aussi permis des gains de productivité de l'ordre de 11 p. 100, comparativement à une perte de 2 p. 100 pour l'année précédente.

On sait aussi que l'effectif humain de la Société a augmenté, il est question de «jobs», on parle d'emplois dans la province de Québec. On voit que l'année dernière, ils ont eu une augmentation de 159 employés au cours de l'exercice, pour atteindre, au 31 mars 1985, 827 employés dans cette société de la Couronne.

Alors, le secrétaire parlementaire du ministre disait qu'il n'y aurait pas de problème avec ces employés et que toute la protection va continuer, et ainsi de suite. Monsieur le Président, les faits démontrent le contraire. C'est-à-dire, que lorsque le gouvernement a décidé de se débarrasser de cette société, il n'a même pas eu le courage ou même la bonne politesse d'entrer en contact avec le syndicat, avec l'Alliance de la Fonction publique du Canada. Ils ont pris la décision et ils l'ont annoncée et ce sont les employés qui se sont aperçus de cette décision de vendre, après l'avoir lue dans les journaux.

Monsieur le Président, comment peut-on croire la parole d'un gouvernement qui promet de protéger les anciens employés de la Couronne qui sont maintenant employés de la SNC, quand on voit que ce même gouvernement n'a même pas eu le courage de contacter les employés avant de décider de se débarrasser de cette compagnie qui compte maintenant environ 800 employés dans la région de Montréal?

Monsieur le Président, on sait que le gouvernement n'a pas de courage dans ce dossier, parce qu'ils ont décidé, après le mandat du ministre de la privatisation, le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens), c'est le ministre de la privatisation . . . c'est lui qui a lancé le premier coup avec la vente de la de Havilland et c'est le ministre des Approvisionnements et Services (M. McInnes) qui a suivi le ministre de la privatisation avec cette décision de vendre cette compagnie qui maintenant, est en période de profit.

• (1200)

Monsieur le Président, pourquoi les conservateurs sont-ils tellement liés à la question de la privatisation? Ils sont prêts à vendre cette compagnie sans même avoir eu le courage de déposer à la Chambre toute la documentation qui représente la valeur de la société.

[*Traduction*]

Que craignent donc les conservateurs? Pourquoi tiennent-ils mordicus à privatiser cette entreprise qui a fait la preuve qu'elle adhère à la thèse de Wilson qui consiste à récompenser la réussite? Au cours des sept dernières années, elle a réussi à se rétablir d'une façon exemplaire, au point qu'elle figure maintenant au troisième rang de la liste des 500 entreprises du *Financial Post* pour ce qui est de l'accroissement des bénéfices. Pourtant, dans son attitude «à la Ponce Pilate» à l'égard du secteur public, le gouvernement s'est empressé de s'en laver les mains et de se débarrasser de cette entreprise. Le gouvernement met en vente les éléments d'actif de cette entreprise, qui est son unique source d'approvisionnement en munitions, sans avoir même la décence de déposer à la Chambre les documents correspondants.

Il pourrait alléguer certains motifs de sécurité nationale. Dieu sait qu'il n'hésite pas à invoquer des motifs de sécurité nationale toutes les fois que cela lui sied. Si c'est le cas, cependant, pourquoi le ministre, dans une lettre qu'il adressait au député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria) qui n'a cessé d'interroger le gouvernement à ce sujet depuis que celui-ci a annoncé son projet, a-t-il écrit au député qu'il pourrait prendre connaissance à titre privé du rapport Arthur Anderson au cabinet du ministre, mais que lui-même n'était pas disposé à rendre public sa teneur? Qu'y a-t-il donc dans ce document que le gouvernement craigne au point de refuser de le rendre public? Serait-ce un autre cas de générosité indue comme dans l'affaire de Havilland? Serait-ce parce que le rapport Anderson indique non seulement que la rentabilité de cette entreprise a augmenté, mais qu'il est préférable, pour la sécurité du Canada, que ce fabricant de munitions appartienne à l'État?

Le gouvernement a dit qu'il allait régler le problème de l'approvisionnement en s'assurant d'une participation canadienne de 75 p. 100 dans la SNC, ce qui est merveilleux. Cependant, nous avons constaté dans l'affaire Mitel que lorsque le gouvernement renonce à sa participation ou qu'il est en réalité prêt à tout vendre, il n'y a jamais de garantie à long terme que l'entreprise va demeurer dans des mains canadiennes. Par ailleurs, rien n'assure non plus que même une société à participation canadienne agira toujours dans les meilleurs intérêts des Canadiens. On suppose que le gouvernement canadien aurait à coeur d'agir dans les meilleurs intérêts des Canadiens, et c'est la raison pour laquelle Les Arsenaux canadiens avaient été constitués en tant que société de la Couronne.

Ce sont les contribuables canadiens qui sont les plus gros acheteurs des produits de la société Les Arsenaux canadiens Limitée. Nous sommes donc le plus gros acheteur des produits de la société. Nous renonçons à notre participation et cédons nos intérêts à la société SNC qui sera dorénavant en mesure d'exercer un véritable monopole dans le domaine des munitions au Canada. Le gouvernement vend cette entreprise et il n'est même pas disposé à révéler à la Chambre la valeur réelle de cette entreprise qui a connu un essor remarquable, voire miraculeux, au cours des sept dernières années.

A maintes reprises, le gouvernement n'a pas manqué de signaler que la prétendue non-rentabilité des sociétés de la Couronne contribuait au déficit. Le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) a jonglé avec des chiffres disparates pour tenter de justifier la vente à rabais de la société de Havilland. En fin de compte, les chiffres qui ont été déposés à la Chambre ont démenti toutes les déclarations du gouvernement au sujet de la vente de la société de Havilland. Nous ne pourrons pas examiner d'aussi près cette vente-ci à SNC parce que nous n'avons même pas accès aux documents.

La plupart des citoyens ordinaires ne comprennent malheureusement pas le rôle des Arsenaux canadiens. Ils ignorent que cette société fait des bénéfices. Ils ignorent que son principal client est le gouvernement du Canada qui agit au nom des Canadiens. Ces munitions sont fabriquées par une société de la Couronne qui emploie des travailleurs par l'intermédiaire du gouvernement du Canada. Cette société vend 90 p. 100 de ses produits au gouvernement du Canada pour les Canadiens. Le gouvernement du Canada se débarrasse donc de cette société sans avoir le courage de présenter à la Chambre des documents prouvant son inutilité, ce qui n'est pas le cas; c'est en fait une société très rentable qui répond aux normes des conservateurs.

Depuis la création des Arsenaux canadiens, c'est-à-dire depuis 1949, sa rentabilité a augmenté à une vitesse incroyable, surtout durant le plan septennal instauré en 1977-1978. Les perspectives sont bonnes pour les Arsenaux canadiens. Le prix de vente est de 92.2 millions, 87.5 millions pour les actions et 4.7 millions pour la dette que les Arsenaux canadiens ont contractée à l'égard du gouvernement du Canada. On prévoit que les ventes vont doubler d'ici à cinq ans. La société a actuellement des commandes pour 200 millions. Si mes calculs sont exacts, avec 200 millions de commandes et un prix de vente de 92.2 millions, SNC a gagné plus de 100 millions en commandes garanties sans même devoir déposer son plan financier pour cette société à la Chambre des communes.

C'est un cadeau. C'est une nouvelle preuve que la politique de privatisation appliquée par le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens), et suivie par tous les autres ministres conservateurs, ne marche pas toujours. Il arrive que le secteur public ait un rôle à jouer dans l'économie. Étant donné que cette société est la seule source d'approvisionnement en munitions du gouvernement, il est certain que les Canadiens ont intérêt à ce qu'elle reste publique.

● (1210)

Le ministre des Approvisionnements et Services avait décidé d'analyser la situation il y a trois ans environ. Il a dit que compte tenu de l'importance de cette société sur le plan sécuritaire, il fallait non seulement qu'elle appartienne aux Canadiens mais ainsi qu'elle ait un lien direct avec le gouvernement, qu'elle soit une société de la Couronne. Le gouvernement s'en est lavé les mains, et il refuse de dire à la Chambre des communes pourquoi il la vend et pour combien.

[*Français*]

C'est incroyable, monsieur le Président, si on regarde, il y a des ordres de 200 millions de dollars qui sont déjà garantis par cette compagnie et le SNC paie seulement 92 millions de dollars, c'est-à-dire qu'il y a au-delà de 100 millions de dollars qui sont là pour cette compagnie.

Si le gouvernement parle de déficit, il demande, par exemple, aux jeunes familles d'accepter une baisse dans les allocations familiales et demandait aux classes moyennes des Canadiens de payer 3 p. 100 de plus dans les taxes de vente fédérale qui pourrait, pour eux, représenter au-delà de $1,000 par année par famille. On voit toute la difficulté des budgets, pas seulement ce budget, mais des budgets précédents. Il demande aux Canadiens et aux Canadiennes de faire des sacrifices et il donne pour rien ces compagnies qui sont en train de réaliser un profit pour les contribuables canadiens.

Les Arsenaux canadiens Limitée

Ici, monsieur le Président, on voit que la compagnie se trouvait troisième sur l'échelle des compagnies qui ont augmenté leurs profits depuis les années 1982-1983, pourquoi le gouvernement est-il tellement forcé de vendre cette compagnie, sans avoir même eu un éclaircissement à la Chambre des communes sur la valeur réelle de cette compagnie?

On sait que, par exemple, il y a beaucoup d'autres installations qui sont en train de se faire auprès de cette compagnie.

[*Traduction*]

En 1976, lorsque le gouvernement a cherché un moyen d'améliorer la situation de la société Les Arsenaux canadiens, un programme de modernisation de 3.6 millions venait d'être entrepris et l'on avait également affecté 3.7 millions à la résorption du déficit d'exploitation. Ce montant total de 7.3 millions devait être dépensé entre 1977 et 1982. En 1978, la société a enregistré des bénéfices. Elle avait pris moins de temps que prévu à combler son déficit. Par conséquent, Les Arsenaux canadiens n'ont utilisé que 4.3 millions sur les 7.3 millions affectés. Une partie de cette subvention était remboursable. Cela ramène les déboursés totaux du Trésor public à 3.1 millions, pour une société qui, en 1984-1985, a enregistré un bénéfice de 11.3 millions. Devant un rendement de 11 millions sur un investissement de 3 millions et un chiffre d'affaires prévu de 200 millions qui devrait doubler au cours des cinq prochaines années, nous pouvons dire que cet argent a été dépensé à bon escient.

Malheureusement, le gouvernement est tellement déterminé à privatiser, qu'après avoir vendu de Havilland à vil prix, il s'apprête maintenant à brader Les Arsenaux canadiens. Il n'est pas disposé à révéler aux Canadiens combien cette vente coûtera aux contribuables si l'on tient compte de la perte de la sécurité, de la rentabilité réelle de cette entreprise et des emplois perdus. Il n'y a aucune garantie relativement aux emplois. Lorsque cette société sera cédée au secteur privé, elle conservera peut-être ses employés un an ou deux, mais nous n'avons aucune garantie à cet égard. La société de Montréal qui doit la racheter n'a fourni aucune garantie.

Cette vente soulève plusieurs questions auxquelles nous n'avons pas obtenu de réponse. J'exhorte le gouvernement à revenir sur sa décision. Il cherche tellement à privatiser qu'il a oublié la profession de foi du ministre des Finances qui a dit vouloir récompenser la réussite. Les Arsenaux canadiens étaient une entreprise prospère que l'on récompense en la bradant au plus bas soumissionnaire.

M. Hovdebo: Monsieur le Président, j'ai remarqué avec intérêt que la députée de Hamilton-Est (Mme Copps) parlait du plan d'exploitation de la société qui prévoyait une hausse des profits de 100 p. 100 au cours des cinq prochaines années. La député a-t-elle la moindre idée du montant des achats que le ministère de la Défense nationale pourrait faire au cours de la même période? Les Arsenaux canadiens serait-ils davantage en mesure de réaliser des bénéfices s'ils travaillaient en collaboration plus étroite avec le ministère de la Défense nationale qu'ils ne l'ont fait par le passé?

Mme Copps: Monsieur le Président, le gouvernement achète environ 90 p. 100 des produits vendus par Les Arsenaux canadiens. En ce qui concerne les exportations, les prévisions pour 1984-1985 représentaient environ 7.9 p. 100 du chiffre d'affaires de l'entreprise. De toute évidence, ces prévisions dépendent en grande partie d'une contribution accrue du gouvernement du Canada.

Lorsque le ministre des Approvisionnements et Services (M. McInnes) a déclaré que le goupe SNC était le soumissionnaire retenu, le gouvernement a bien dit qu'il n'était pas prêt à lui accorder la préférence pour les achats qu'il fait par l'entremise du ministère de la Défense nationale. Si je ne m'abuse, le groupe SNC était le seul concurrent des Arsenaux canadiens dans certains domaines des munitions. En vendant cette société à ce groupe, le gouvernement va certainement créer un monopole. Il n'aime pas les monopoles publics, mais en bradant cette société de la Couronne non seulement, il semble approuver le principe des monopoles privés, mais il va jusqu'à en créer un.

Ce sont les contribuables qui paieront pour les prévisions concernant la rentabilité que contient le rapport annuel des Arsenaux canadiens. Ce sont eux qui en feront les frais. Nous perdons cette société des deux côtés. D'une part, nous perdons parce que nous vendons à un prix inférieur à sa valeur réelle. En réalité, nous y perdons parce que nous la vendons. Nous y perdons également parce que nous allons créer un monopole, ce qui obligera les contribuables canadiens à payer plus cher les achats effectués par l'entremise du ministère de la Défense nationale. Je ne sais pas à qui cette transaction va rapporter. Le seul groupe qui y gagne, à mon avis, c'est SNC, puisqu'il a eu le bon sens de faire une offre. Cependant, les contribuables canadiens seront sans nul doute les perdants dans ce fiasco.

M. Lewis: Monsieur le Président, la députée peut-elle expliquer à la Chambre la différence entre la vente des Arsenaux canadiens par le gouvernement fédéral et la vente de l'UTDC par le gouvernement de l'Ontario?

Mme Copps: Monsieur le Président, le député n'a pas fait son travail, manifestement. Il ne tient pas compte du fait qu'au départ, la Urban Transit Development Corporation a été créée sans raison par le parti conservateur.

Des voix: Oh, oh!

Mme Copps: Les habitants de Hamilton en avaient une si piètre opinion, par exemple, qu'ils ont refusé la voie rapide surélevée gratuite, lorsqu'on leur a proposée.

Le gouvernement de l'Ontario fait sans aucun doute tout son possible pour tirer le meilleur parti de la situation. Si l'on examine le remplacement de Hawker Siddeley par l'UTDC, à Thunder Bay, on constate que la première a été manifestement très efficace et rentable. Malheureusement, après l'avoir poussée à la faillite, l'UTDC a repris à son compte tous les contrats passés antérieurement par Hawker Siddeley.

L'ancien président de l'UTDC avait lui aussi été nommé par favoritisme par le parti conservateur. Il avait à sa disposition une villa et quelques limousines, et notamment une Mercédes, payées par les contribuables lorsqu'il essayait de vendre le réseau de transport urbain rapide et léger pour la ville de Vancouver. Il ne payait pas un sou de loyer. Il vivait dans des logements luxueux aux frais des contribuables ontariens.

Le gouvernement de l'Ontario a manifestement assumé ses responsabilités, évalué la situation et admis que tant que sa participation serait justifiée—et elle l'est par l'initiative en question—ce serait la meilleure chose à faire dans les circonstances.

Le plan financier de l'UTDC est loin d'égaler celui des Arsenaux canadiens, dont la rentabilité a augmenté, puisque cette société vient au troisième rang dans la liste des 500 du *Financial Post*. Je ne pense pas que l'UTDC puisse réaliser la même marge de bénéfices.

• (1220)

M. Lewis: Monsieur le Président, la députée peut-elle nous donner son avis sur la création d'un poste ministériel pour la privatisation?

Mme Copps: Monsieur le Président, l'honorable secrétaire parlementaire a sans doute passé la matinée à expliquer pourquoi il a demandé l'ajournement la semaine dernière, car je ne pense pas qu'il ait suivi mon discours. Il y a une quarantaine de travaux prévus, et notamment les régimes de pension, et les conservateurs n'ont rien pu trouver à faire. Ils ont demandé l'ajournement et puis ils ont dû ravaler leurs paroles. Ils ont dû faire machine arrière et le député est manifestement tout chaviré aujourd'hui à la suite de cette expérience.

Cela dit, monsieur le Président, je pense qu'il n'était pas là pendant mon discours. Au cas contraire, il m'aurait entendue citer la phrase du ministre des Finances, à savoir «Nous récompensons la réussite». Il s'agit là d'une société de la Couronne qui s'est révélée rentable et qui pourrait en remontrer au secteur privé.

Mon parti et le Parti libéral du Québec ne sont pas partisans de la privatisation au point de vouloir vendre une compagnie qui réalise des profits et dont le gouvernement fédéral est le client le plus important. Le gouvernement du Québec a affirmé qu'il s'orienterait vers la privatisation dans certains domaines où il pourra se défaire d'une entreprise sans valeur. Toutefois, la société Les Arsenaux canadiens Limitée n'appartient certes pas à cette catégorie. Si le député possède des renseignements qui révèlent le contraire, je lui saurais gré de les déposer à la Chambre. Nous avons imploré le ministre des Approvisionnements et Services de déposer le rapport d'Arthur Andersen. Il ne le fera pas, car nous avons ici une entreprise rentable et il a honte du fait qu'il la vend à si vil prix. Une fois encore les contribuables canadiens seront les grands perdants dans cette affaire.

M. Bradley: Monsieur le Président, je suis persuadé que le gouvernement ontarien a fourni à l'Assemblée législative tous les renseignements concernant la vente de sa société de la Couronne. Il convient de faire remarquer à mon collègue de Simcoe-Nord (M. Lewis) que le gouvernement provincial de l'Ontario avait raison de vendre des sociétés de la Couronne, mais que le gouvernement conservateur à Ottawa n'a pas raison d'en faire autant.

Je prends la parole parce que le discours de la députée me préoccupe. Beaucoup d'aspects de son discours me préoccupent. Elle a affirmé que la société Les Arsenaux canadiens était le seul fournisseur du gouvernement fédéral. Elle a mentionné que nous avions bradé le seul fournisseur de munitions du gouvernement fédéral. Je sais que la député s'intéresse aux statistiques et tient toujours à ce qu'elles soient exactes. Je sais qu'elle ne voudrait pas induire en erreur la Chambre à dessein. Toutefois, je suis certain qu'elle sait qu'il y a de nombreux fournisseurs de munitions au Canada. Le gouvernement fédéral ne compte pas uniquement sur Les Arsenaux canadiens pour se procurer des munitions. La différence entre la société Les Arsenaux canadiens Limitée et les autres fournisseurs de munitions au Canada, c'est que les autres appartiennent au secteur privé.

La députée craint que nous ne vendions notre «seul fournisseur» de munitions. Il s'agit d'un gros fournisseur, mais non du seul. Le gouvernemenlt canadien achète probablement plus de trombones que tout autre organisme au Canada. Peut-être la députée estime-t-elle alors que nous devrions nationaliser la fabrication des trombones au Canada. Aussi longtemps qu'une société de la Couronne joue un rôle public valable, elle garde son statut de société de la Couronne. Lorsqu'elle n'est plus un véhicule valable de la politique nationale, nous estimons qu'elle doit retourner au secteur privé. Cela n'a rien à voir avec sa rentabilité.

On nous a reproché de vendre la société de Havilland à des non-Canadiens. L'opposition a dit qu'elle approuverait la vente si l'acquéreur était une société canadienne. Dans ce cas-ci, nous vendons à une société canadienne et on nous reproche de vendre une entreprise rentable. L'opposition devrait peut-être savoir ce qu'elle veut.

Mme Copps: Monsieur le Président, je souhaiterais que l'honorable secrétaire parlementaire ait le temps de lire des journaux comme le *Financial Post*. Il se rendrait compte alors que la déclaration qu'il a faite à la Chambre était trompeuse. Le fait est que la société IVI Inc., de Montréal, fournit aux Forces armées canadiennes des munitions de calibre inférieur à 30 millimètres, et que la société Les Arsenaux canadiens Limitée leur fournit les munitions de gros calibre, soit jusqu'à 155 milimètres. A elles deux, ces deux entreprises fournissent presque tout le marché canadien des munitions, et les deux appartiennent maintenant au Groupe SNC. Ce n'est pas un hasard s'il n'y a aucune concurrence entre les deux entreprises. La société IVI a fait partie de la société Les Arsenaux canadiens Limitée jusqu'au milieu des années 60, lorsque le gouvernement l'a vendue dans le cadre d'une stratégie visant à privatiser le plus possible les actifs de la société Les Arsenaux canadiens Limitée. Ces deux sociétés sont presque les seules à fournir des munitions au gouvernement canadien et, par suite de cette transaction, elles appartiennent toutes deux au Groupe SNC.

Je regrette que le secrétaire parlementaire ne se soit pas mieux documenté pour savoir qui se trouve réellement derrière les sociétés qui vendent des munitions au gouvernement. Je soupçonne, monsieur le Président, que le rapport d'Arthur Andersen a dû le dire clairement. Si le secrétaire parlementaire était vraiment désireux d'apprendre pourquoi nous vendons cette société, il devrait déposer le rapport d'Arthur Anderson. Il dit que la rentabilité n'entre pas en ligne de compte. Le gouvernement va vendre des sociétés à tour de bras sans tenir compte de leur rentabilité. S'il n'y a pas de raison qu'un producteur de munitions reste société de la Couronne, alors il est bien évident qu'il n'y a pas de raison que d'autres sociétés continuent d'appartenir à l'État. Je pense donc que dans la pensée du député la moindre société de la Couronne doit être vendue, indépendamment de savoir si elle est profita-

ble pour le contribuable. Je pense que c'est là le triste exposé du credo conservateur de la privatisation.

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, je tiens à parler assez longuement de ce projet de loi, et à marquer mon regret que le gouvernement n'ait rien appris de la vente de de Havilland, à voir la façon dont il procède pour la vente de la société Les Arsenaux canadiens Limitée.

En décembre et en janvier, les députés de mon parti ont été approchés à plusieurs reprises par les représentants du Groupe SNC, société d'ingénierie montréalaise bien cotée et bien prospère qui se lance maintenant dans le domaine de la fabrication. Ils étaient dépités de voir que la vente ait pris sept ou huit mois, et ont demandé si nous ne serions pas disposés à accélérer l'adoption de cette mesure à la Chambre des communes. Si le gouvernement était désireux de collaborer avec l'acheteur des Arsenaux canadiens, ce n'est certainement pas à la Chambre qu'il l'a fait voir.

Le projet de loi n'a été présenté à la Chambre pour discussion que le 25 février, il y a une semaine seulement. Et pendant qu'il en avait le temps, le gouvernement aurait pu intervenir pour tirer au clair certaines questions très sérieuses qui ont été posées par les représentants des travailleurs concernés, que nous avions nous-mêmes posées et dont le Groupe SNC était également au courant je pense. Au lieu de faire cela, le gouvernement a laissé pourrir ces problèmes, et c'est maintenant à la Chambre des communes qu'il en est question, trois mois après que le marché eut été initialement proposé.

A l'époque où la vente d'ACL a été annoncée, nous nous sommes tout naturellement concentrés d'abord sur la vente de de Havilland. Si nous l'avons fait, c'est pour la raison, entre autres, que nous savions que de par la Loi sur l'administration financière, cette vente serait soumise à l'approbation de la Chambre et que nous étions assurés de pouvoir la discuter. Les députés se rappelleront la difficulté que nous avons eue à obtenir du gouvernement qu'il consente à communiquer des renseignements sur la vente de de Havilland et à permettre à un comité parlementaire de l'étudier. Car le gouvernement désirait au départ voir cette vente se faire sans aucun examen parlementaire. J'ai bien peur que nous nous trouvions dans le même genre de situation avec la vente des Arsenaux canadiens. Nous n'avons pas les renseignements qu'il nous faut en ce moment.

Le syndicat et les partis d'opposition ont essayé en vain d'obtenir l'évaluation contenue dans le rapport d'Arthur Andersen au sujet des Arsenaux canadiens, de même que les calculs actuariels relatifs au régime de pension et aux conséquences de la vente sur les employés des Arsenaux canadiens. J'exhorte le secrétaire parlementaire à s'entretenir de la question avec son jeune et séduisant ministre, qui est arrivé récemment comme une bouffée d'air frais au cabinet conservateur lors d'un remaniement qui devait faire oublier les problèmes survenus pendant la première année au pouvoir du gouvernement. Je demande au secrétaire parlementaire d'exhorter son ministre à adopter une attitude différente de celle du ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) et du gouvernement relativement à la vente de de Havilland.

● (1230)

Quand la vice-présidente de la planification d'entreprise de la SNC, Mme Céline Hervieux-Payette, que bien des députés connaissent, est venue à Ottawa pour exhorter à agir rapidement, elle faisait simplement son travail. Quand je lui ai parlé, je lui ai demandé avec insistance de faire en sorte que la SNC consulte les représentants des employés pour répondre à leurs préoccupations tout à fait légitimes au sujet des conséquences de la transaction sur les travailleurs. Je dois dire à regret que cela ne s'est pas fait. Il y a eu quelques réunions préliminaires avec le président de la section du syndicat, mais rien de plus sérieux. Il y aura une réunion vendredi prochain, mais seulement à la demande du syndicat. La SNC n'a pas fait le premier pas.

En ce qui concerne Téléglobe Canada, qui n'a pas encore été privatisée, c'est seulement cette semaine que le syndicat a appris qu'il y a eu des évaluations actuarielles du régime de pension et des conséquences de la privatisation sur les employés. Le syndicat croit savoir qu'un rapport du même genre a été préparé par Sobeco au sujet de la société Les Arsenaux canadiens Limitée. Quand le syndicat a rencontré le secrétaire adjoint du Conseil du Trésor, M. Jean-Pierre Kingsley, pour parler justement des conséquences de la vente sur les pensions des employés, il n'a été question d'aucune étude qui aurait été commandée ou reçue. Ce n'est pas une façon équitable et honnête de traiter les représentants des 800 travailleurs en cause. Ces renseignements auraient du être fournis à ce moment-là. Le gouvernement devrait maintenant être franc et fournir le rapport au syndicat.

Un certain nombre de questions exigent des réponses. Le ministre disait le 24 février, comme on peut le lire à la page 10865 du hansard:

> On a pris des dispositions avec les employés actuels, . . . , afin de transférer leur caisse de retraite. Cette transaction ne causera aucun tort aux employés à cet égard.

Bien que je sois heureux qu'on fasse une déclaration de ce genre à la Chambre des communes, je dois dire qu'il n'y a toujours pas eu de geste concret. J'ai bien peur que le ministre ne soit mal informé, car on n'a pas pris de telles dispositions. Jusqu'à présent, les employés n'ont pas eu connaissance de l'accord de vente conclu entre le gouvernement du Canada et le Groupe SNC. Lorsqu'ils ont rencontré M. Kingsley, le 2 janvier, il leur a présenté un certain nombre d'options concernant l'avenir du régime de pensions qu'avaient les employés des Arsenaux canadiens. Ils pourraient prendre l'argent ou conclure une entente pour transférer leurs droits. Les plus de 55 ans pourraient choisir de commencer à toucher leur pension, tout en continuant à travailler pour le Groupe SNC s'ils le désiraient. Toutefois, cela ne réglait pas la question des travailleurs qui approchaient de 55 ans, qui avaient pas mal d'années de service et espéraient pouvoir prendre leur retraite à 55 ans. Conserveront-ils ce droit ou pas? Le syndicat n'a pas eu de réponse à cette question et il ne sait pas non plus si l'indexation, qu'ils financent souvent depuis presque quinze ans, continuera ou disparaîtra en vertu du nouveau régime. On m'a dit que le représentant du Conseil du Trésor avait fait savoir que le nouveau régime de pensions serait conforme aux normes du secteur privé. Cela signifierait sans doute l'absence d'indexation et la suppression de la possibilité de prendre sa retraite à 55 ans. Les travailleurs qui ont 30 ou 40 ans de service devraient continuer à travailler jusqu'à 60 ou 65 ans sous peine de perdre la totalité ou une bonne partie de leurs droits aux prestations.

Le 2 janvier, on a demandé au Conseil du Trésor des renseignements sur le régime de pensions du Groupe SNC. On se serait attendu à ce qu'il s'exécute en quelques jours, voire une semaine. Or, aujourd'hui, 10 mars, le syndicat n'a toujours pas obtenu de réponse. C'est loin d'être juste et honnête, car le ministre a affirmé qu'on avait pris des dispositions. Nous avons besoin de ces détails. Quand nous en serons à l'étude en comité, le gouvernement devra faire son devoir et veiller à nous communiquer ces renseignements afin que les travailleurs ne se soient obligés d'acheter chat en poche par la faute du gouvernement fédéral!

A propos de sécurité d'emploi, rien ne permettait d'entrevoir que les emplois seraient en jeu, quand la vente a été annoncée. Toutefois, le ministre a sonné le signal d'alarme quand il a dit, dans son discours:

> La société s'est engagée à garder à son service la majorité, sinon la totalité des employés.

Si je travaillais aux Arsenaux canadiens j'aurais drôlement peur, ne sachant pas ce qu'il faut entendre par là. Va-t-on supprimer des postes de cadres parce que ceux-ci seront assumés par les employés de la Vickers, l'autre filiale du Groupe SNC? Est-ce à dire que les employés des chaînes de montage seront licenciés même si la société entend doubler sa production d'ici à cinq ans? Il ne devrait pas être permis de tenir un langage aussi flou. Il aurait fallu tirer d'abord les choses au clair.

On a pris grand soin, dans ce projet de loi, de s'assurer que le gouvernement aura la main haute sur toute vente ultérieure des Arsenaux canadiens Limitée. Il renferme des garanties, afin que la participation canadienne demeure à 75 p. 100. Cela dit, le projet de loi aurait pu également garantir la sécurité d'emploi aux travailleurs concernés, sinon éternellement du moins pendant au moins quatre ou cinq ans. On pourrait s'attendre également que la SNC administre la société de façon à conserver les emplois des travailleurs visés. Cependant, cela n'a pas été fait.

La SNC se serait engagée à honorer le contrat actuel. Le syndicat ignore les dispositions exactes du contrat à ce sujet et il ne sait pas s'il vaut quelque chose. Un recours devant les tribunaux est-il possible si la SNC décide de ne pas tenir ses promesses? Le gouvernement a-t-il le moyen de surveiller l'accord, afin de s'assurer que l'article visé est respecté?

Un problème difficile se pose en l'occurrence, car les travailleurs ne seront plus visés par le Code canadien du travail, mais bien par le Code du travail du Québec. Il n'y a plus d'obligation du successeur lorsqu'un contrat visé par la loi fédérale tombe sous le coup de la législation provinciale. Je suis persuadé que le secrétaire parlementaire et son ministère étaient au courant ou ont été informés de cela par les proposés à la planification stratégique qui se sont occupés de la vente. En l'occurrence, on aurait dû aviser la Chambre que le gouvernement a négocié avec des représentants du ministère du Travail du Québec, afin d'élaborer un moyen pratique et efficace de s'assurer que l'obligation du successeur s'applique. S'il est impossible d'y parvenir au moyen d'un accord, alors les deux niveaux de gouvernements devraient présenter les projets de loi nécessaires. Cependant, cela n'a pas été fait.

En vertu de la politique de privatisation que le ministre des Finances (M. Wilson) a énoncée dans son exposé économique de novembre 1984, le gouvernement devait être sensible aux craintes des cadres et des employés de sociétés susceptibles d'être vendues. On reconnaissait que les négociations devaient être menées de façon confidentielle, mais on faisait l'impossible pour tenir les groupes concernés au courant de tout changement important et pour s'assurer de ne pas mettre en danger leurs intérêts légitimes. Jusqu'à maintenant, cela n'a pas été fait dans le cas des travailleurs de la société Les Arsenaux canadiens. On les a laissés dans l'ignorance la plus complète. C'est inadmissible.

Toute politique, même inadéquate, doit être respectée. Cependant, on s'aperçoit, dans le cas de la société de Havilland, que les travailleurs ont été les derniers informés de la privatisation. La même chose semble se reproduire en l'occurrence. Selon moi, c'est là la politique que le gouvernement a adoptée. Il se fiche éperdument des intérêts des travailleurs concernés. Lorsque des gens ont travaillé loyalement pour le gouvernement fédéral pendant 10, 20 ou 30 ans, ils méritent qu'on les traite mieux que ne le fait le gouvernement en l'occurrence.

• (1240)

Cela m'amène à ma dernière question, et c'est de savoir où diable toutes ces privatisations nous mèneront-elles? Dans un premier cas, le gouvernement s'est départi de de Havilland, sous prétexte que la société perdait de l'argent. Voilà qu'il veut vendre Les Arsenaux canadiens sous prétexte, maintenant, que la société est rentable. Nous avons vu les états financiers des dernières années de la société Les Arsenaux canadiens Limitée. A titre de parlementaires, nous avons le droit de savoir si cette situation est attribuable à une excellente gestion au nom du contribuable, aux bons gestionnaires de la fonction publique, à qui on avait confié Les Arsenaux canadiens. Ces gens ont-ils réussi à réduire les coûts de l'entreprise et ainsi, à en accroître les bénéfices, ou bien le gouvernement du Canada leur a-t-il peut-être simplement consenti des prix plus avantageux. Nous devrions savoir pourquoi le gouvernement dépense trois fois plus en munitions par rapport à 1980, quand il s'approvisionnait auprès de la société Les Arsenaux canadiens Limitée. S'agit-il d'une nouvelle politique? S'entraînerait-on délibérément avec de vrais munitions, au large de nos côtes, pour user le matériel et gaspiller les munitions de façon à accroître la rentabilité de l'entreprise et ainsi la rendre plus intéressante aux fins de sa privatisation éventuelle? Qui sait?

On m'a laissé entendre qua la marine ne pouvait plus sortir ses navires en mer. Je ne vois alors vraiment pas comment elle peut bien utiliser toutes ces munitions.

Dans le secteur privé, pour une transaction de ce genre, les saines pratiques de gestion dictent d'une part de saisir la haute direction des projets de l'entreprise, mais également nécessaire de rassurer les travailleurs. Il faut essayer de leur communiquer le maximum de renseignements possibles, afin de dissiper leurs craintes à propos de la transaction. Il faut leur prouver que des moyens ont été pris pour protéger leur sécurité d'emploi. A moins qu'il ne soit dans votre intention de vous en débarrasser, il faut collaborer avec le syndicat de façon à veiller à ce que soient protégés ses intérêts et ceux de ses membres. Si c'est une bonne pratique dans le secteur privé, cela le sera également quand une entreprise est privatisée.

Comme le sait le secrétaire parlementaire, nous avons d'importantes réserves relativement à ce processus de privatisation. Nous croyons qu'il est le fruit d'un engagement idéologique selon lequel le secteur public est mauvais et le secteur privé est bon. Quand l'on considère que le secteur public assure les services médicaux, verse les pensions de la vieillesse, offre l'assurance-hospitalisation, exploite Air Canada et le CN, par exemple, qui est un des réseaux de chemin de fer les plus efficaces au monde et dessert tout le Canada; quand on considère que le secteur public assure tous ces services, je ne peux me résoudre à croire qu'il soit systématiquement mauvais, comme semble en être convaincu le gouvernement, et le secteur privé systématiquement bon.

Pourtant, c'est l'entreprise privée qui empoisonne l'eau des réserves de Grassy Narrows et de White Dog dans le nord-ouest de l'Ontario; l'entreprise privée qui déverse des produits chimiques dans la rivière St. Clair; qui a infesté de dioxine les décharges de produits chimiques près de Niagara Falls; l'entreprise privée qui continue d'appuyer la dictature au Chili et ailleurs; quand on songe à cela, je ne peux me résoudre à croire que le secteur privé est systématiquement bon.

Je pense que le gouvernement devrait nuancer un peu son idéologie qui l'incite à valoriser toute entreprise privée et à dénigrer tout ce que réalise le secteur public.

Dans la poursuite de toute politique de privatisation, nous devrions examiner chaque cas en fonction de son mérite. Si les Arsenaux canadiens Limitée se préparent à doubler leurs ventes au cours des cinq prochaines années, si l'entreprise a réussi à les tripler depuis quelques années, si elle a réussi à exporter à l'étranger des produits acceptables, j'estime pour ma part que la société devrait rester une entreprise publique encore quelque temps.

Les Arsenaux canadiens ne sont pas à court de moyens de financement. Par exemple, je vois ici qu'elle dispose d'avoirs s'élevant à 52 millions et que ses prêts à long terme et autres obligations ne s'élèvent qu'à 16 millions. Le gouvernement n'est pas tenu de lui assurer du financement à long terme, car elle est parfaitement capable d'emprunter sur les marchés privés.

Si les Arsenaux canadiens n'ont pas réussi à croître, à trouver de nouveaux débouchés aux États-Unis ou dans d'autres pays de l'OTAN, il ne faut pas en imputer la cause à une faiblesse de la gestion, mais parce que le nouveau gouvernement l'en a délibérément empêchée.

Il faudrait laisser cette entreprise publique prendre de l'essor et de l'expansion avec la participation de l'entreprise privée concernée. On ne peut freiner l'expansion d'une société publique, et prétendre ensuite qu'elle ne peut faire le travail demandé, qu'elle ne peut prendre de l'expansion et de l'essor contrairement à une société privée. C'est pourtant ce genre de comparaison fallacieuse que fait le gouvernement.

[*Français*]

Pour conclure, monsieur le Président, je dirais que lorsqu'on a cherché la coopération du Nouveau parti démocratique en ce qui a trait à la privatisation de la société Les Arsenaux canadiens Limitée, j'ai suggéré à la compagnie SNC de Montréal de discuter, de parler avec le syndicat, de faire les arrangements nécessaires afin d'assurer les employés que leurs intérêts seraient protégés. Maintenant nous avons eu trois mois pour faire ces arrangements nécessaires et rien n'a été fait ni par la compagnie, ni par le gouvernement.

Malgré la politique du gouvernement en ce qui a trait à la privatisation, politique qui a été énoncée par le ministre des Finances au mois de novembre 1984 et qui dit: Que le gouvernement fera tous les efforts possibles pour assurer que les groupes impliqués, c'est-à-dire les employés, les gérants des compagnies qui sont sujets à la privatisation, soient informés de tous les développements et assurés que les intérêts légitimes ne seront pas menacés.

Malgré cette déclaration de politique du gouvernement en ce qui a trait à la privatisation, les intérêts des employés n'ont pas été protégés; ils n'ont pas vraiment eu les renseignements nécessaires pour assurer que leurs intérêts seront protégés.

Monsieur le Président, dans de telles conditions, il n'est pas possible pour les députés de notre parti d'appuyer ce projet de privatisation de la société Les Arsenaux canadiens Limitée. Nous allons préconiser au comité que tous les renseignements nécessaires soient dévoilés, et que l'étude sur l'évaluation par Arthur Andersen soit publié, que l'étude par la compagnie Surbeco, l'étude sur le système de pensions pour les employés soit rendue publique et que les discussions nécessaires aient lieu avant et non pas après la fin de cette affaire au Parlement du Canada.

J'estime que le gouvernement n'a pas vraiment appris sa leçon lors de la privatisation de la société de Havilland. De plus, monsieur le Président, au lieu d'agir comme si la vente par Conrad Black d'une de ces compagnies . . .

[*Traduction*]

Au lieu de se débarrasser de cette entreprise publique comme le ferait Conrad Black pour l'un de ses nombreux portefeuilles, le gouvernement devrait envisager la privatisation sous un autre angle. Il ne s'agit pas d'une vaste entreprise privée qui aurait toute liberté d'agir. Il dirige le Canada et, à ce titre, il a toute l'autorité législative et politique nécessaire pour privatiser les entreprises publiques si c'est ce genre de politique qu'il préconise, mais à ce titre, le gouvernement assume certaines obligations. Il doit donner l'exemple au secteur privé et à tous les Canadiens lorsqu'il traite de telles affaires. Le gouvernement doit chercher à obtenir les meilleures conditions possibles quand il conclut des transactions avec des intérêts privés au lieu de se lancer à corps perdu dans la privatisation sans en mesurer les conséquences, car il doit nous protéger en tant qu'actionnaires de l'État et protéger les travailleurs qui ont donné le meilleur d'eux-mêmes à une société publique pendant des années.

[*Français*]

M. Kilgour: Monsieur le Président, le député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy) peut-il nous dire les noms des sociétés de la

Couronne qui seront candidates pour la privatisation sous un gouvernement du nouveau parti démocratique?

En même temps, est-ce qu'il peut . . .

[*Traduction*]

Pourrait-il nous donner la liste des industries du secteur privé que son parti songe déjà à nationaliser si jamais il formait le gouvernement, ce que je n'espère sincèrement pas?

M. Cassidy: Je rappelle au député que je me suis rendu à Edmonton la semaine dernière et que j'y ai été fort bien accueilli. Les perspectives semblent s'améliorer beaucoup pour le Nouveau parti démocratique, non pas seulement au Québec ou dans les provinces de l'Atlantique, mais aussi en Alberta, l'une des provinces qui a jeté les fondements de la Co-operative Commonwealth Federation en 1932, l'ancêtre de notre parti. Nous allons lui redonner cette place prépondérante. Je lui rappelle aussi que les derniers sondages nous donnent 28 p. 100 des intentions de vote, la plus haute cote de notre histoire. Nous ne sommes que 8 points derrière les conservateurs. Aussi, lorsque nous disons au gouvernement de mettre une sourdine à la privatisation, lorsque nous lui rappelons qu'il a toujours un rôle à jouer dans le développement économique de notre pays, nombre de Canadiens nous assurent que nous sommes bien plus sensés que lui.

• (1250)

M. Keeper: Monsieur le Président, si les conservateurs ont pour politique de privatiser les sociétés de la Couronne qui perdent de l'argent comme celles qui en font, quelle peut bien être leur politique dans le cas de Petro-Canada? Pourquoi ne se serviraient-ils pas de Petro-Canada pour faire baisser le prix de l'essence, comme ils le pourraient, au lieu de rêver de privatiser cette société? Mon collègue peut-il me dire s'il est plus rationnel pour les Canadiens d'opter pour la politique des conservateurs qui consiste à brader toutes les sociétés de la Couronne et les industries productives appartenant au public, ou s'il y a une façon plus raisonnable d'aborder le problème des sociétés de la Couronne?

M. Cassidy: Monsieur le Président, quand j'étais petit, le lait était encore livré par des chariots tirés par des chevaux. Les chevaux de ces attelages qui sillonnaient ma rue à Toronto avaient de grandes œillères qui les empêchaient de regarder sur les côtés. C'est l'image parfaite des conservateurs qui essaient de gérer de façon créatrice une entreprise du secteur public. Ils ont des œillères et sont incapables de voir que Petro-Canada est maintenant assez grande pour pouvoir baisser le prix de l'essence de 5 ou 10c. par litre. En fait, ils disent que, bien que ce soit une société publique, elle doit fonctionner comme Texaco, Shell ou Esso.

Les conservateurs ne comprennent pas que les sociétés du secteur public ont un rôle créateur à jouer sur le marché privé. Je le regrette. Il n'y a rien à faire pour leur faire comprendre quelque chose.

M. Blenkarn: Monsieur le Président, je suis heureux de voir le Nouveau parti démocratique si bien placé dans les sondages. Il s'apercevra peut-être bientôt que plus on monte haut, plus dure est la chute.

Le député pourrait-il nous dire pourquoi son parti fait de l'opposition systématique à ce projet de loi au lieu de renvoyer l'affaire au comité où il pourrait avoir la réponse à ses questions en interrogeant les responsables de cette transaction? Il pourrait l'étudier et déterminer si c'est une bonne ou une mauvaise chose. Il pourrait faire des commentaires utiles au lieu de retarder la Chambre et ce projet de loi nécessaire. Pourquoi ne pas le laisser aller en comité, afin d'avoir la réponse à ses questions, au lieu d'en parler ici? La politique du gouvernement est de vendre cette société. Peut-être pourrait-on modifier le détail de cette vente si l'affaire était renvoyée au comité. Je crois que le comportement le plus intelligent pour son parti serait de ne pas s'opposer à ce projet de loi.

M. Cassidy: Monsieur le Président, j'aimerais rappeler à mon collègue que cette vente a été annoncée le 2 décembre et que la Chambre a siégé jusqu'au 20 décembre. Nous sommes rentrés le 13 janvier et nous siégeons depuis cette date. Pourtant, la Chambre des communes n'a été saisie que le 25 février de ce projet de loi, si vital et important aux dires du député. Il est impossible au Nouveau parti démocratique de faire de l'obstruction systématique à un projet de loi qui n'est pas mis en discussion à la Chambre. Les députés de mon parti n'ont pas parlé de ce projet de loi à la Chambre pendant deux mois et demi. Nous n'avions pas l'occasion de le faire puisque nous n'en étions pas saisis.

Si mon honorable collègue fait partie du comité législatif qui sera chargé d'étudier le projet de loi, nous assurera-t-il que l'on ne nous imposera pas des échéances comme celles qui ont écourté l'étude du projet de loi concernant la société de Havilland? S'il pouvait nous donner cette assurance, cela nous permettrait sûrement d'accélérer le renvoi de cette mesure.

Le débat sur le projet de loi a occupé une matinée, un après-midi et une autre matinée. On ne peut parler dans ces conditions d'obstruction systématique alors que nous discutons d'une mesure concernant une transaction de 90 millions de dollars. De plus, je me permettrai de dire pour mémoire que je suis, sauf erreur, le quatrième député de mon parti à prendre part au débat sur le projet de loi, et que c'est loin de constituer de l'obstruction systématique.

M. Rodriguez: Monsieur le Président, je crois comprendre d'après le débat que Les Arsenaux canadiens Ltée vend ses produits aux Forces armées canadiennes et à nos alliés de l'OTAN. Je crois également comprendre d'après les réponses du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) que certains des produits des Arsenaux canadiens ont abouti au Chili, ce bouclier de la foi en Amérique du Sud. Ce pays a pu acheter certains produits des Arsenaux canadiens même si cette société appartient au gouvernement canadien. Certains de ses produits ont abouti au Chili, ce bastion de la démocratie et grand ami des États-Unis qui auront peut-être à venir à la rescousse d'un autre dictateur.

Les Arsenaux canadiens Limitée

Si Les Arsenaux canadiens Ltée se transforme en un monopole dans le secteur privé, n'y a-t-il pas un grand danger que nous devenions un des pourvoyeurs de destruction dans le monde en vendant des armes à des pays comme le Chili à cause du désir de multiplier rapidement les profits grâce à la vente de munitions très dangereuses?

M. Cassidy: Monsieur le Président, il faudrait ajouter au contrat d'achat et de vente des conditions exécutoires qui garantiraient que les Arsenaux canadiens Limitée ne vendraient à aucun des pays en développement où se livrent ces guerres implacables, où des dictateurs minables sont soutenus par les États-Unis et leurs acolytes en ces matières parmi lesquels, je le crains, figure souvent le Canada. Le Canada devrait en outre donner l'exemple et décider comme politique générale qu'il ne vendra pas de matériel de défense à des pays comme le Chili, la Corée du Sud, l'Afrique du Sud et d'autres régimes répressifs, qu'il usera plutôt de l'ascendant qu'il exerce dans le monde pour rallier tous les pays fabricants d'armes à son point de vue et qu'il ne sanctionnera pas les actes de répression que commettent les gouvernements dictatoriaux. Voilà l'exemple que le Canada doit donner au monde.

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, je suis content de pouvoir parler du projet de loi C-87, qui vise à autoriser l'aliénation de la société Les Arsenaux canadiens Limitée. Ce projet de loi prévoyant la vente d'une société de la Couronne est nécessaire à cause d'une loi concernant les sociétés d'État qui a été adoptée au cours de la dernière législature. Aux termes de cette loi, il faut une loi du Parlement pour dissoudre officiellement les sociétés de la Couronne qui existent en vertu d'une loi du Parlement. Cette loi exige en outre le dépôt d'un plan d'entreprise quinquennal.

Il est intéressant de voir, dans le rapport annuel de cette société de la Couronne et son plan d'entreprise quinquennal, qu'elle réalise de gros bénéfices et que ses perspectives de succès et de profits pour l'avenir sont excellentes. Cette situation met donc en question la politique gouvernementale sur la privatisation des sociétés de la Couronne.

Le gouvernement semble avoir pour politique de vendre toutes les sociétés de la Couronne. Prenons cependant le cas de Petro-Canada. Quand le parti gouvernemental était dans l'opposition, il a lutté vigoureusement, par tous les moyens à sa disposition, contre la formation de Petro-Canada. Les conservateurs se sont opposés à la mesure législative qui créait Petro-Canada et ils se sont opposés à l'achat de Petrofina et de BP. Petro-Canada a cependant imposé au gouvernement fédéral des engagements supplémentaires de près d'un milliard de dollars quand la société a acheté quelque 1,800 stations-service en Ontario et dans l'ouest du Canada. Bien des gens, notamment parmi les conservateurs, en ont été fort troublés. Je crois que les députés de Calgary et de l'Alberta ne comprenaient plus où le gouvernement voulait en venir avec sa politique de privatisation, voyant une société de la Couronne comme Petro-Canada investir plus de 1 milliard de dollars dans ses activités.

• (1300)

Notre caucus peut seulement poser la question: Quelle est la politique du gouvernement? Serait-ce de vendre les sociétés qui sont rentables et de conserver celles qui ne le sont pas? L'automne dernier, maints Canadiens, surtout ceux qui sont d'allégeance conservatrice, ont écrit au premier ministre (M. Mulroney) pour lui demander pourquoi le gouvernement ajoutait 1,800 stations-service au réseau de Petro-Canada en Ontario et dans l'ouest du Canada, augmentant ainsi son passif de 1 milliard de dollars. Le premier ministre a répondu que Petro-Canada se comporte en grande partie comme un société privée et que le gouvernement n'exerce à peu près pas de droit de regard sur sa politique. Il est très intéressant de comparer la politique du gouvernement à l'égard de Petro-Canada et sa politique sur la vente des sociétés de la Couronne. Le gouvernement semble décidé à se débarrasser à tout prix des sociétés de la Couronne, tout en favorisant le développement de certaines d'entre elles, notamment Petro-Canada. Nous en venons logiquement à nous demander si le gouvernement n'entend se défaire que des sociétés qui sont rentables. Tel semble le cas alors qu'il vend au groupe SNC la société Les Arsenaux canadiens Limitée.

Cette société existe en tant que société de la Couronne depuis 1945. Elle possède deux usines, l'une à Montréal et l'autre à Québec. Elle emploie quelque 800 travailleurs. Elle a doublé son chiffre d'affaire au cours des cinq dernières années pour le porter à quelque 200 millions de dollars par année. Apparemment, il s'agit d'une entreprise très rentable. Elle a des commandes de quelque 200 millions de dollars pour l'année prochaine. Pourtant, il y a d'autres sociétés de la Couronne comme Eldorado Nucléaire Limitée qui perdent de l'argent à l'heure actuelle, et dans le cas de ladite société Eldorado Nucléaire Limitée, c'est dû en partie à la politique du gouvernement de ne pas moderniser davantage le secteur de l'uranium au Canada. Quelles sont les chances de vendre les sociétés comme celle-là? Il ne semble guère y en avoir.

Au fond, ce qui préoccupe notre caucus au sujet de la vente pour quelque 92 millions de dollars de la société Les Arsenaux canadiens Limités, c'est que nous voudrions bien pouvoir déterminer si le prix est raisonnable. Le gouvernement possède ce renseignement. Le premier ministre a fait un excellent discours en 1983 ou en 1984, lorsqu'il était chef de l'opposition. Il a parlé de liberté d'information et il a affirmé que le gouvernement allait être transparent à l'égard du Parlement et des Canadiens. Pourtant, dans le cas de l'aliénation de cette société de la Couronne, il cache les renseignements qui permettraient à la Chambre de prendre une décision. Les députés de mon parti voudraient voir le rapport de la société Arthur Andersen, une maison renommée, qui a évalué la société entre 80 et 98 millions, ce qui fait un écart de 18 millions, pour savoir si le prix de 92 millions est raisonnable. Je n'arrive vraiment pas à comprendre pourquoi le gouvernement ne serait pas disposé à donner ce rapport à la Chambre des communes et aux Canadiens. Le ministre des Approvisionnements et Services (M. McInnes) a proposé de montrer le rapport à un membre de notre caucus, en privé, dans son bureau, mais il n'est pas disposé à le mettre librement à la disposition des députés. Le rapport devrait être montré à la Chambre avant d'adopter le projet de loi à l'étape de la deuxième lecture, car c'est un moyen essentiel de savoir quelle est la valeur de cette société et quelles sont les perspectives pour les Canadiens. Nous voulons savoir si le prix offert pour cette société est suffisant.

Par ailleurs, lorsqu'on vend une société de ce genre, il faudrait songer aux bénéfices futurs. Les profits des Arsenaux canadiens se chiffraient à environ 3 millions en 1980-1981. En

1984-1985, ils étaient de 11.3 millions. En 1983-1984, les profits étaient de 8.5 millions. En 1982-1983, les bénéfices atteignaient 6.9 millions. En 1981-1982, ils se chiffraient à 5.3 millions. Par conséquent, l'actif de la compagnie a augmenté énormément. Il est passé de 42 millions en 1980-1981 à 126 millions en 1984-1985. Devant une telle augmentation des bénéfices et de l'actif, nous devrions essayer d'obtenir un meilleur prix pour cette entreprise.

Voilà quelques-unes des questions auxquelles nous voulons obtenir une réponse. La façon dont le ministère des Approvisionnements et Services a lancé l'appel d'offres suscite également beaucoup d'inquiétude. Apparemment, ses agents se sont contentés d'annoncer la vente de bouche à oreille. Ils n'ont pas procédé dans les formes en lançant un appel d'offres général. Ils ont procédé en amateurs et, en cours de route, ils ont indiqué que le prix payé serait le seul critère pour la vente de la société. Nous devons certainement tenir compte d'autres facteurs. Par exemple, il faudrait savoir si les employés seront traités équitablement en ce qui concerne la pension et le reste, si l'entreprise va prendre de l'expansion et si elle va demeurer sous contrôle canadien. Il y a un tas d'autres facteurs à considérer en dehors du prix.

L'Alliance de la Fonction publique n'a pas manqué d'exprimer ses inquiétudes au sujet de la vente de cette société de la Couronne. Le ministère des Approvisionnements et services ne l'a jamais consultée quant aux dispositions qui seraient prises à l'égard des 800 employés. Il s'agit certainement d'une question importante. Il y a un minimum de facteurs à considérer en ce qui concerne les sociétés privées. Il aurait certainement fallu consulter le syndicat. Je ne pense pas que cela aurait posé un problème insurmontable. C'était une simple question de courtoisie.

• (1310)

Il aurait fallu envisager la vente de cette entreprise en tenant compte du principe en vertu duquel le gouvernement privatise les sociétés de la Couronne. Il y a plusieurs choses à considérer.

Je le répète, pour la vente de toutes les sociétés de la Couronne, le gouvernement semble agir de façon désordonnée. Par exemple, nous avons entendu dire qu'il s'apprêtait tranquillement à vendre une petite société de la Couronne à Montréal. Je veux parler d'une petite entreprise de désinfection. Cette société joue un rôle clé dans l'exportation et l'importation de bois canadien et de denrées alimentaires. Et pourtant, lorsqu'on demande des renseignements à son sujet, il est très difficile de connaître précisément la position du gouvernement. Je suis sûr que dans le courant de l'année, nous apprendrons que le gouvernement a décidé de vendre cette société à Montréal sans appel d'offres. Nous apprendrons qu'il a conclu une entente en privé avec un acheteur quelconque, sans annoncer son projet au public. De ce fait, on finira par obtenir une entente tout à fait inacceptable en ce qui concerne les certificats requis pour l'importation et l'exportation de denrées alimentaires et de produits du bois, ce qui représente entre 50 et 100 millions de dollars par an. Nous apprendrons que le gouvernement a vendu la société encore une fois pour un prix d'aubaine.

Les Arsenaux canadiens Limitée

Le prix de 92 millions de dollars pour les Arsenaux canadiens Limitée est peut-être juste. Selon les renseignements fournis par le ministre des Approvisionnements et Services, ce prix se situe dans la fourchette mentionnée dans le rapport Arthur Andersen. Cependant, nous n'avons pas vu ce rapport. Si nous pouvions le consulter, nous cesserions peut-être de remettre ce prix en question. je ne vois pas pourquoi le gouvernement refuse de remettre le rapport aux députés de la Chambre à l'étape de la deuxième lecture, où nous abordons la question de la politique générale du gouvernement.

Pour ce qui est de la vente de de Havilland, le gouvernement a bradé une société de 800 millions de dollars pour 95 millions à peine. Cela correspond en gros au prix d'un 747 au sortir de la chaîne de montage de la société Boeing à Seattle, dans l'État de Washington. Cela paraît une aubaine incroyable. Et pourtant, les possibilités de bénéfices de cette société sont énormes, surtout si l'on tient compte du marché de la société Boeing dans le monde entier.

Toutes les sociétés d'État qui ont les moyens de réaliser d'importants bénéfices sont vendues à des prix d'aubaine. A mon avis, s'il faut vendre les sociétés des la Couronne, il faut essayer de réaliser un bénéfice sur leur vente. Il est évident qu'il faudra vendre à prix réduit les sociétés qui ne font pas de bénéfices. Certaines sociétés, comme les Arsenaux canadiens, qui réalisent des bénéfices réels, sont vendues à des prix modestes ou peut-être même à des prix d'aubaine. Cependant, nous n'en savons rien en réalité car nous n'avons pas vu le rapport Andersen. En tout cas, pour ce qui est de la vente de Havilland à Boeing et actuellement, des Arsenaux canadiens Limitée et d'autres sociétés d'État comparables et susceptibles de réaliser d'importants bénéfices, le gouvernement les brade carrément.

J'espère que le gouvernement va nous donner le rapport au cours du débat sur cette mesure, car nous devons absolument l'avoir, afin de savoir exactement combien le gouvernement s'attend de recevoir. Nous devrions être en mesure de juger si oui ou non le prix est suffisant. Il faut qu'on nous communique ce rapport.

Dans sa lettre au député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria), le ministre des Approvisionnements et Services donne quelques renseignements sur le rapport Andersen. Il dit dans la lettre qu'il est disposé à montrer le rapport au député, mais qu'il ne veut pas que tous les députés en prennent connaissance. Je me demande pourquoi le ministre a pris cette décision. Le secrétaire parlementaire du ministre des Approvisionnements et Services (M. Bradley) peut peut-être nous expliquer pourquoi le ministre est disposé à montrer le rapport seulement à quelques députés, mais pas à toute la Chambre qui pourrait alors l'examiner à l'étape de la deuxième lecture.

D'après ce que nous en savons, la société a 800 employés, ses débouchés sont garantis puisque 90 p. 100 de sa production est vendue au ministère de la Défense nationale, elle a des commandes de $200 millions et ses ventes vont probablement doubler d'ici à cinq ans, mais n'empêche qu'elle est à vendre à un prix dérisoire. Si ce n'est pas vrai, les députés devraient pouvoir prendre connaissance du rapport avant le renvoi du projet de loi au comité plénier.

Article 21 du Règlement

[*Français*]

M. le vice-président: A l'ordre! Comme il est 13 h 18, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 h 18.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LES PÊCHES

LA SITUATION DES PÊCHEURS CÔTIERS DE LA RÉGION DE L'ATLANTIQUE

M. Dave Dingwall (Cape Breton-Richmond-Est): Monsieur le Président, je demande au gouvernement de renverser sa tendance à laisser l'aide aux pêcheurs côtiers se dégrader horriblement. Le gouvernement progressiste-conservateur les traite très injustement.

Tandis que le secteur des affaires jouit de certaines ristournes fiscales, l'aide aux pêcheurs côtiers a été brutalement réduite. Les fonds alloués au dragage et à d'autres améliorations dans les ports pour petites embarcations ont été presque complètement bloqués. Ils ont été réduits de 140 millions qu'ils étaient en 1983-1984 à 13.2 millions pour l'exercice financier en cours. Il s'agit d'une coupure de 94.5 p. 100 pour les pêcheurs côtiers.

Pourquoi le gouvernement agit-il ainsi envers les pêcheurs de la région de l'Atlantique à des endroits comme Gabarus, l'Ardoise, South Bar, Port Morien, Glace Bay, Main-à-Dieu, Little Lorraine et des milliers d'autres localités partout au Canada? Cette réduction venant s'ajouter à la suppression du programme pour le remplacement des bateaux ne peut nous amener qu'à tirer une seule conclusion, à savoir que la politique du ministère et du ministre des Pêches et des Océans (M. Siddons) à l'égard des pêches côtières est de faire disparaître les pêcheurs côtiers.

* * *

[*Français*]

L'INDUSTRIE

L'USINE DE PÂTES ET PAPIERS SAINT-RAYMOND À DESBIENS— LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, j'aimerais attirer l'attention de la Chambre sur la situation dans le village de Desbiens près de Chicoutimi, où l'usine de pâtes et papiers de la compagnie Saint-Raymond est fermée depuis quatre ans.

Dix-huit des 125 travailleurs qui ont été mis à pied à cause de cette fermeture occupent maintenant cette usine pour attirer l'attention du gouvernement du Québec et du Canada sur la situation qui existe dans cette usine, et particulièrement sur la promesse qui a été faite pendant la campagne électorale par le premier ministre (M. Mulroney).

Le premier ministre qui, en ce temps-là, était chef du parti progressiste conservateur a promis une aide financière de son gouvernement s'il était élu comme gouvernement pour assurer la réouverture de cette usine de pâtes et papiers, la Saint-Raymond Paper. Monsieur le Président, presque 20 mois se sont écoulés depuis que cette promesse a été faite et rien n'a été fait du côté du gouvernement. On a eu des promesses, mais aucune action . . .

M. le Président: A l'ordre! Les 60 secondes sont écoulées.

* * *

[*Traduction*]

LES SPORTS

LA VICTOIRE DE L'ÉQUIPE MASCULINE DE L'ALBERTA AU CHAMPIONNAT DE CURLING

M. Bob Hicks (Scarborough-Est): Monsieur le Président, je sais que le Règlement de la Chambre ne permet pas les messages de félicitations. Toutefois, je voudrais attirer l'attention de mes collègues et de tous les Canadiens sur le fait que, hier, la province de l'Alberta a gagné le Brier, le plus important titre masculin dans le domaine du curling. Je tiens à ajouter que je suis originaire de l'Ontario, province qui est passée à un cheveu de remporter le titre. Elle n'a pas réussi, car l'équipe de l'Alberta était la meilleure.

Il est donc, me semble-t-il, très important d'annoncer que tous les Canadiens sont fiers de l'Alberta et de l'équipe d'Ed Lukowich qui, certainemment, les représentera dignement lors des prochains championnats mondiaux qui, incidemment, auront lieu à Toronto.

* * *

LES ETHNIES

LA REMISE ANNUELLE DES PRIX D'EXCELLENCE À LA MÉMOIRE DE HARRY JEROME

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, samedi soir dernier, à Toronto, les membres de tous les partis fédéraux, dont quatre députés conservateurs, ont assisté au dîner annuel donné à la mémoire de Harry Jerome, une réception toujours très réussie qui est parraînée par la *Black Business and Professional Association.*

Cette cérémonie en l'honneur de l'un de nos athlètes de calibre international, est une occasion de rendre hommage à tous les Canadiens de couleur exceptionnels qui sont une source d'inspiration pour les jeunes de couleur et pour tous les Canadiens qui aspirent à l'excellence dans leur domaine particulier. Les récompenses ont été accordées cette année à Bridgette Arrindell et David Lowe pour leurs succès universitaires, à Loreilei Eccleston dans le domaine des arts et à Darreen Lowe, Kyle McDuffie et Donna Smellie pour leurs performances en athlétisme. C'est Mme Carrie Best de New Glasgow, en Nouvelle-Écosse, une activiste de 83 ans dans la défense des droits de la personne, et M. Alton Parker, de Windsor, en Ontario, le premier enquêteur de couleur au Canada, qui ont mérité la récompense décernée à la personne modèle au sein de la société.

Les réalisations de ces gens de couleur cadrent bien avec la volonté du gouvernement de permettre à cette minorité et à toutes les minorités du Canada de participer pleinement . . .

M. le Président: A l'ordre, je vous prie. Les 60 secondes sont écoulées.

* * *

● (1405)

LE PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES AUTOCHTONES

LE REJET DE LA DEMANDE DE LA YUKON INDIAN DEVELOPMENT CORPORATION

M. Keith Penner (Cochrane-Supérieur): Monsieur le Président, au début de la semaine dernière, j'ai interrogé le ministre d'État chargé des Petites entreprises (M. Bissonnette) sur l'état du Programme de développement économique des autochtones et sur le sort de la demande de la Yukon Indian Development Corporation. Vendredi, le ministre a rejeté la proposition de ce groupement. C'était une bonne proposition, qui avait été fortement recommandée. Le ministre ne l'a pas rejetée par manque d'argent, car nous savons qu'il a retenu 90 millions de dollars du programme de la présente année financière.

La proposition a-t-elle été rejetée parce que le député du Yukon (M. Nielsen) ne l'approuvait pas? Qui est chargé du Programme de développement économique des autochtones?

La Yukon Indian Development Corporation n'a pas été traitée avec justice. Bloquer les choses, piétiner, puis rejeter de bonnes propositions sont certes le moyen d'annihiler un programme fort nécessaire, un programme visant à aider les autochtones à passer de la dépendance à l'autonomie.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LA CONSTRUCTION D'UN INCINÉRATEUR À DÉTROIT—LA NÉCESSITÉ DE MÉCANISMES DE CONTRÔLE DE LA POLLUTION

M. Howard McCurdy (Windsor-Walkerville): Monsieur le Président, on va bientôt construire à Détroit un incinérateur géant qui ne sera pas doté de mécanismes antipollution satisfaisants. Cet appareil va donc rejeter sur les habitants de cette ville des particules, des dioxines, des acides et autres polluants en quantités propres à faire augmenter le taux de cancer, tout cela avec la bénédiction du gouverneur de l'État du Michigan.

On ne s'en ferait pas outre mesure si Windsor, ville qui, je le signale au gouvernement, est située juste au sud de Détroit, ne courait pas les mêmes risques pour la santé que sa voisine. La situation est intolérable. Il faut que le gouvernement soutienne l'Ontario dans ses efforts pour obtenir des autorités américaines qu'elles imposent l'installation de puissants mécanismes

Article 21 du Règlement

antipollution, afin qu'elles protègent leurs ressortissants et assument leurs responsabilités envers les Canadiens.

* * *

[*Français*]

L'ÉCONOMIE

LA PERFORMANCE DU GOUVERNEMENT

M. Fernand Ladouceur (Labelle): Monsieur le Président, j'aimerais rendre compte des efforts de notre gouvernement quant aux mesures prises dans le dernier budget en vue d'accroître notre soutien à la petite entreprise. La PME demeure l'un des principaux créateurs d'emplois et en ce sens, nous nous devons de soutenir l'esprit de créativité, d'initiative, et le sens de leadership. Dans le dernier budget, des mesures telles l'abrogation, à compter de janvier 1987, de l'impôt spécial de 12.5 p. 100 sur les dividendes versées par les petites entreprises, l'élévation du plafond des prêts consentis sur les prêts aux petites entreprises passant de 1,5 à 2,5 milliards de dollars, l'élargissement des règles fiscales actuelles qui permettent de déduire les pertes admissibles au titre de placements d'entreprises, seront aptes à répondre au message que les Canadiens nous donnaient en septembre 1984, soit de créer des emplois et de rebâtir l'économie. Notre performance la voilà: 580,000 nouveaux emplois, le taux de chômage porté en-dessous de 10 p. 100. Et 81 p. 100 des nouveaux emplois créés sont des emplois à temps complet.

Voilà, monsieur le Président, l'exemple de la performance.

* * *

[*Traduction*]

LE COMMONWEALTH

LA CÉLÉBRATION DU JOUR DU COMMONWEALTH

M. Bill Attewell (Don Valley-Est): Monsieur le Président, aujourd'hui, pour la dixième année consécutive nous célébrons le Jour du Commonwealth au Canada et un peu partout dans les autres pays membres du Commonwealth. Quelque 26 pays sont représentés ici même, à Ottawa, par leurs hauts-commissaires.

Le Commonwealth est une association exceptionnelle, regroupant 49 nations de diverses races, religions et cultures, et représentant le quart de la population mondiale. Les pays membres ont en commun la langue de travail, le droit coutumier et jurisprudentiel et les traditions parlementaires.

Le Commonwealth a donné le bon exemple à de nombreux égards, notamment dans le domaine international, avec le mouvement contre l'apartheid en Afrique du Sud. Il joue également un rôle prépondérant en continuant le dialogue Nord-Sud et en attirant l'attention mondiale sur les difficultés économiques et financières des pays du quart monde.

Nous devons également féliciter l'Association parlementaire du Commonwealth d'avoir insisté sur la nécessité d'intégrer les femmes comme partenaires à part entière dans le processus mondial d'expansion économique.

Article 21 du Règlement

LA CONSOMMATION ET LES CORPORATIONS

ON DEMANDE UNE ENQUÊTE SUR LE PRIX DE L'ESSENCE

M. Bill Gottselig (Moose Jaw): Monsieur le Président, le prix du carburant dans l'ouest du Canada est trop élevé. J'invite le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Côté) à faire enquête immédiatement. Le consommateur n'a pas profité de la chute des prix du brut; seulement 2c. le litre jusqu'à présent. En Saskatchewan, nous n'avons pas de taxe de vente provinciale. C'est là également où les frais de raffinage sont les moins élevés au Canada et pourtant, les prix des carburants agricoles ont augmenté depuis le début de l'année.

Dernièrement, le gouvernement de la province a octroyé un rabais sur les redevances de 4.6c. le litre, à compter du 1er janvier 1986. Pourtant, les grandes pétrolières dont Petro-Canada et les coopératives locales, ont augmenté leur prix de 5c. le litre. Comme des milliers de consommateurs de la Saskatchewan, je ne crois pas que ce soit une coïncidence. Le rabais octroyé par la province était destiné aux agriculteurs, pas aux sociétés pétrolières.

* * *

LES PÊCHES

L'OCTROI DE PERMIS DE PÊCHE AU CRABE

M. George Henderson (Egmont): Monsieur le Président, les pêcheurs de crabe de la région Atlantique vont mouiller leurs premières trappes le mois prochain, mais ils ne connaissent pas encore les modalités du plan de gestion pour cette année. On n'a pas encore décidé du nombre de permis permanents qui seront octroyés. Les pêcheurs ne connaissent pas encore le nombre de zones de pêche au crabe qui seront désignées et ils attendent des nouvelles du ministre des Pêches et des Océans (M. Siddon).

• (1410)

Le silence du ministre nuit aux pêcheurs. Ceux du Québec, du Nouveau-Brunswick, de l'Île-du-Prince-Édouard et de la Nouvelle-Écosse ont commencé à préparer leurs bateaux et leurs agrès pour la saison qui vient. Ils doivent connaître tout de suite la répartition des zones de pêche. Le ministre doit annoncer sa décision immédiatement. Les pêcheurs de crabe de la région Atlantique attendent sa réponse.

* * *

LE PREMIER MINISTRE

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur le Président, de plus en plus de Canadiens commencent à être très déçus du gouvernement qui siège en face. Voici par exemple ce qu'a dit Brian Gilbert, de Calgary, à propos du premier ministre (M. Mulroney): «Je ne voterais pas de nouveau pour lui, pas pour lui personnellement». Voici ce qu'un député conservateur anonyme aurait dit l'autre jour: «Le public est mécontent de nous à cause de lui. Beaucoup le jugent trop accommodant, trop beau parleur, trop cabotin». Un journal rapportait récemment les propos suivants de M. McRae, d'Etobicoke: «Des affaires désastreuses ont commencé à surgir: l'affaire du thon avarié, le népotisme, la désindexation des pensions de vieillesse, le renflouage des banques. Quand est-ce que le souriant Brian va se mettre à faire preuve de leadership?».

Enfin, un député d'arrière-ban de Montréal disait récemment: «Aux dernières élections, les travailleurs d'ici ont voté pour un changement, mais ils ne l'ont jamais obtenu. S'ils ne l'obtiennent pas bientôt, le gouvernement actuel va être chassé du pouvoir comme le précédent». Comme vous le voyez, monsieur le Président, de plus en plus de Canadiens, et même des députés conservateurs, sont très, très déçus de la performance de leur gouvernement.

* * *

LES ALIMENTS ET DROGUES

ON DEMANDE QUE LES ENTREPRISES DE RESTAURATION RAPIDE FOURNISSENT LA LISTE DES INGRÉDIENTS DANS LES ALIMENTS

M. A. H. Harry Brightwell (Perth): Monsieur le Président, j'attire votre attention sur le sort des millions de Canadiens qui souffrent d'allergies aux aliments et aux additifs. Les réactions allergiques comprennent les éruptions, les maux de tête, des affections graves et, dans certains cas, la mort.

Ces réactions ne laissent aucun doute sur la nécessité de publier les ingrédients qui entrent dans les aliments de restauration rapide. La loi exige que la liste des ingrédients figure sur les aliments pré-emballés; l'Association des consommateurs du Canada et l'Association de l'information sur les allergies ont demandé aux entreprises de restauration rapide de fournir cette information. La plupart des entreprises le font sur demande présentée à leur siège social, mais les autres refusent. Elles prétextent le manque d'intérêt public et le caractère confidentiel de l'information.

Comment peut-on faire comme si le risque de choc anaphylactique et de mort dans les trente minutes n'existait pas? Les chaînes de fast-food doivent reconnaître l'importance de la situation, quand presque deux millions de Canadiens souffrent d'allergie sous une forme ou une autre.

* * *

L'EMPLOI

LES EMPLOIS CRÉÉS DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES

M. Geoff Wilson (Swift Current-Maple Creek): Monsieur le Président, le budget de février continue d'aider les petites entreprises dans la lutte contre la chômage, maintenant ainsi une tendance amorcée par la déclaration économique de novembre 1984. A ce moment-là, l'opposition a déclaré que les charges fiscales supplémentaires et les réductions imposées aux Canadiens feraient disparaître des centaines de milliers d'emplois.

En réalité, monsieur le Président, depuis novembre 1984, environ 90,000 emplois ont été créés rien que dans les provinces des Prairies parce que le secteur privé s'est renforcé. Dans les Prairies, le chômage oscille entre 8 p. 100 en Saskatchewan et 8.5 p. 100 en Alberta.

A l'échelle nationale, 580,000 emplois ont été créés et le taux de chômage est tombé en-dessous des 10 p. 100 pour la première fois depuis des années.

L'opposition essaie de s'attribuer le mérite de cette amélioration, comme si c'était possible avec leurs mauvaises politiques. Quelle hypocrisie! Et pourtant, ils ne peuvent rien devant la prouesse des conservateurs, qui est unique dans les annales du Canada.

LES JEUNES

LA BAISSE DU CHÔMAGE

Mme Pauline Browes (Scarborough-Centre): Monsieur le Président, les jeunes Canadiens sont heureux des politiques énergiques que le gouvernement a adoptées au cours des 18 derniers mois. Les jeunes Canadiens constatent avec satisfaction que le chômage a baissé de 2 p. 100 depuis 1984, et que 50,000 jeunes de plus occupent un emploi à l'heure actuelle en raison de la saine stratégie économique que le gouvernement a adoptée. Les jeunes Canadiens sont heureux également de ce que le gouvernement réduise le fardeau de la dette qu'ils devront assumer au fur et à mesure qu'ils avancent en âge.

Enfin, monsieur le Président, les jeunes Canadiens sont heureux des programmes pratiques de formation d'emploi comme Défi 86 que le gouvernement a mis en œuvre. Le programme Défi 86 se révèle déjà un immense succès dans ma circonscription de Scarborough-Centre, alors que les demandes de projets affluent au bureau de placement. Les jeunes Canadiens comptent sur leur gouvernement pour favoriser la croissance économique, la création d'emploi et la justice sociale, et c'est exactement ce qu'ils obtiennent du gouvernement.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES JEUNES

LA GRÈVE DE LA FAIM D'UN SÉNATEUR

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Je viens d'apprendre que l'indifférence manifestée par le gouvernement à l'égard de la situation pathétique des jeunes Canadiens a poussé l'un des humanistes les plus distingués du Canada, le sénateur Jacques Hébert, à prendre l'initiative extraordinaire d'entamer une grève de la faim devant le Sénat pour protester contre cette indifférence du gouvernement. Le gouvernement voudrait-il bien dans ses conditions admettre les conséquences de son inaction sur toute une génération de jeunes Canadiens et mettre en place immédiatement les programmes nécessaires et débloquer les crédits voulus pour faire face de façon réaliste aux problèmes des jeunes Canadiens dans tout le pays?

● (1415)

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, le gouvernement peut se vanter d'avoir offert 75,000 nouveaux emplois aux jeunes de septembre 1984 à janvier 1986. Cela représente environ 5,000 emplois de plus par mois, une hausse qui contraste singulièrement avec le recul net de l'emploi au cours des quatre précédentes années d'un gouvernement dont le leader de l'opposition à la Chambre faisait partie.

LES DÉPENSES CONSACRÉES À LA JEUNESSE PAR LE GOUVERNEMENT

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, le ministre oublie que le chômage chez les jeunes a augmenté considérablement le mois dernier et reste trop élevé. Comment peut-il dire que son gouvernement fait ce qu'il faut pour s'attaquer aux problèmes de notre jeunesse alors que la ministre d'État à la Jeunesse, dans son ignominieuse lettre secrète à un collègue, a écrit: «Il y a eu une diminution considérable des dépenses consacrées à la jeunesse, d'environ 100 millions de dollars depuis les élections».

N'est-ce pas la vérité? Vous restreignez les dépenses et les programmes consacrés à la jeunesse. Pourquoi n'essayez-vous pas de faire quelque chose?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Non monsieur, ce n'est pas une nouvelle version de la vérité, c'est une nouvelle perversion de la vérité. La vérité, c'est que sous les libéraux, d'avril 1980 à septembre 1984, le nombre d'emplois offerts aux jeunes a diminué de 285,000. Nous l'avons, à l'inverse, fait augmenter de 75,000. La vérité, c'est que sous le précédent gouvernement libéral, il y avait 5,200 emplois de moins par mois, alors que sous notre gouvernement, on crée 5,000 nouveaux emplois pour les jeunes chaque mois.

ON DEMANDE LE RENVOI DE LA MINISTRE

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, le vice-premier ministre laisse entendre que la ministre responsable de la Jeunesse ne dit pas la vérité quand elle déclare qu'il y a eu une régression considérable des dépenses consacrées à la jeunesse, de près de 100 millions de dollars depuis les élections. Va-t-il dans ce cas prendre les mesures qui s'imposent et se débarrasser de cette ministre d'État à la Jeunesse pour la remplacer par quelqu'un d'autre qui fera correctement le travail qu'elle ne fait pas? Le vice-premier ministre l'a prouvé en contestant la vérité du texte de cette lettre ignominieuse.

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Il est étonnant que le leader de l'opposition officielle à la chambre porte une telle accusation, vu son passé. Il n'a manifestement pas lu la troisième partie du budget, qui prévoit des crédits d'environ 7.486 millions de dollars pour l'emploi des jeunes dans l'agriculture. Pour EIC, il a entendu la ministre dire que 700 millions de dollars allaient être consacrés à l'emploi des jeunes. A l'ACDI, 10.5 millions de dollars sont consacrés à des bourses d'étude et à l'aide au développement international. Au MAINC, $533,037 sont consacrés à des bourses. A la DN, 2.271 millions de dollars sont consacrés à la ligue des cadets de l'air du Canada, à la ligue des cadets de l'Armée du Canada et à la ligue navale du Canada. Pour la Santé et le Bien-être social, il y a 6.687 millions de dollars. A la Justice . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

LA SITUATION DES JEUNES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, ma question s'adresse aussi au vice-premier ministre. Devant la situation critique constatée par le président du Comité sénatorial sur la jeunesse, le sénateur Jacques Hébert, qui voit l'inaction aberrante de son gouvernement, le sénateur a entrepris aujourd'hui une grève de la faim et le vice-premier ministre saura qu'il est prêt à discuter avec le gouvernement et à voir le gouvernement prendre de nouvelles initiatives.

Est-ce que le vice-premier ministre peut dire si son gouvernement a l'intention d'annoncer au cours des prochains jours des initiatives majeures, tel que promis par le premier ministre il y a quelque temps?

[*Traduction*]

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, quand le gouvernement aura des choses à annoncer, il le fera de la façon traditionnelle, au moment et à l'endroit voulus. Entre-temps, j'estime, avec le plus grand respect, que l'honorable sénateur pourrait utiliser ce temps-là à lire la Partie III des prévisions budgétaires pour se mettre au courant des millions qui sont consacrés à la jeunesse.

[*Français*]

ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT PRENDRA BIENTÔT DES INITIATIVES IMPORTANTES

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, je pense que le rire cynique de nos amis d'en face devant la situation des jeunes est complètement inacceptable. J'espère que le vice-premier ministre pourra nous dire si le gouvernement a l'intention d'annoncer au cours des prochains jours, tel que l'ont promis la ministre d'État (Jeunesse) et le premier ministre lui-même, des initiatives majeures nouvelles en faveur de la jeunesse. C'est son propre gouvernement qui a promis de faire les annonces. Est-ce qu'ils vont les faire bientôt?

• (1420)

[*Traduction*]

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): C'est la même question, et la réponse est la même. J'ajouterai que l'honorable parlementaire devrait lui-même consacrer un peu de temps à la lecture de la Partie III des prévisions budgétaires et se renseigner sur la question de savoir où vont 700 millions de dollars pris à CCEI pour les programmes concernant l'emploi direct des jeunes.

[*Français*]

LE MINISTÈRE D'ÉTAT (JEUNESSE)

LE RECRUTEMENT DE JEUNES CONSERVATEURS—LA LETTRE ENVOYÉE PAR LA MINISTRE

M. Howard McCurdy (Windsor-Walkerville): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre d'État (Jeunesse). La ministre d'État (Jeunesse) a-t-elle réussi à se rappeler à qui elle a fait parvenir la lettre dans laquelle elle faisait allusion à l'utilisation de l'argent des contribuables pour recruter des jeunes pour le parti conservateur?

L'hon. Andrée Champagne (ministre d'État (Jeunesse)): Monsieur le Président, j'ai dit vendredi qu'il y avait eu une erreur de rédaction dans la lettre. Il n'a jamais été dans l'intention de ce ministre ni de ce ministère ni du gouvernement d'employer des fonds publics à des fins partisanes. Je pense que comme n'importe quel ministre ou gouvernement tout le monde veut faire le plus grand bien possible pour le plus grand nombre de jeunes Canadiens, et si cela peut avoir des répercussions heureuses, tant mieux. Je répète qu'il n'a jamais été dans l'intention de qui que ce soit d'utiliser des fonds publics à des fins partisanes.

[*Traduction*]

LES DESTINATAIRES DE LA LETTRE DE LA MINISTRE LES CRÉDITS CONSACRÉS À DES PROGRAMMES POUR LES JEUNES

M. Howard McCurdy (Windsor-Walkerville): Monsieur le Président, permettez-moi de répéter la question. Est-ce que la ministre d'État à la Jeunesse se souvient à qui elle a envoyé la lettre, et peut-être pourrait-elle nous dire aussi s'il y a eu une réponse à son affirmation voulant qu'il y ait eu une coupure de 100 millions de dollars dans les programmes de jeunesse, et s'il y a eu une rectification de cette erreur de politique qu'elle a signalée et au sujet de laquelle elle s'est montrée préoccupée?

L'hon. Andrée Champagne (ministre d'État (Jeunesse)): La chose qui est en voie d'être changée, c'est que des sommes ont été réaménagées et que dans ce budget, des crédits de 11.732 milliards de dollars sont consacrés aux jeunes du Canada. Voilà ce qui se fait. Ces 100 millions de dollars ont été réaménagés et ajoutés au total, qui passe à 11.732 milliards cette année pour les jeunes.

* * *

STATISTIQUE CANADA

LA NOMINATION DES COMMISSAIRES AU RECENSEMENT

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre chargé de Statistique Canada. Pour la troisième fois en cinq jours, les Canadiens ont appris que le gouvernement s'était rendu coupable de favoritisme flagrant et d'abus de pouvoir. Pourquoi le ministre des Approvisionnements et Services a-t-il cédé aux pressions de ses collègues du caucus et nommé des conservateurs incompétents, qui ont échoué à l'examen avec des notes n'atteignant parfois que 9 p. 100, au poste de commissaire au recensement de 1986 à Statistique Canada?

L'hon. Stewart McInnes (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, pour la toute première fois de l'histoire, le gouvernement a demandé à tous les députés de proposer des gens qui seraient prêts à travailler au recensement. Tous les députés l'ont fait et bon nombre des gens qui ont été choisis l'ont été grâce à l'aide d'amis d'un côté ou l'autre de la Chambre. Statistique Canada a signalé que seuls des gens compétents étaient choisis.

[*Français*]

M. Boudria: Monsieur le Président, ce ne sont pas ceux qui ont passé le test qui m'intéressent, ce sont ceux qui ont failli.

LES NORMES UTILISÉES

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, est-ce que le ministre peut dire, étant donné qu'une note de service de son ministère indiquait que cela prend 60 p. 100 pour passer l'examen, pourquoi cela prend seulement 9 p. 100 pour les conservateurs que cela prend 60 p. 100 pour le reste des Canadiens pour travailler pour Statistique Canada?

[*Traduction*]

L'hon. Stewart McInnes (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, j'ai demandé à Statistique Canada de respecter deux règles, d'abord de maintenir l'intégrité du système et, deuxièmement, de garantir que seuls des gens compétents travailleraient au recensement.

* * *

[*Français*]

LE MINISTÈRE D'ÉTAT (JEUNESSE)

ON DEMANDE À QUI ÉTAIT ADRESSÉE LA LETTRE DE LA MINISTRE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, je désire poser une question à la ministre d'État (Jeunesse).

Elle a admis vendredi qu'elle a envoyé la lettre qui était inacceptable.

Ma question est très simple: A quel ministre?

L'hon. Andrée Champagne (ministre d'État (Jeunesse)): Monsieur le Président, j'ai fait, vendredi dernier, les excuses qui s'imposaient suite à cette lettre. Je considère que le dossier est clos.

[*Traduction*]

LES RÉPONSES REÇUES

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, bien des parlementaires croient qu'une simple excuse ne suffit pas après une telle erreur. La ministre a-t-elle envoyé cette lettre à d'autres membres du cabinet, y compris le premier ministre, et dans l'affirmative, quelle a été la réponse?

• (1425)

[*Français*]

L'hon. Andrée Champagne (ministre d'État (Jeunesse)): Monsieur le Président, je pense que ma réponse est exactement la même qu'à la première question.

J'ai fait vendredi dernier les excuses qui s'imposaient et ce n'est pas à la demande du leader du Nouveau parti démocratique que je remettrai ma démission.

[*Traduction*]

LES DESTINATAIRES DE LA LETTRE ET LES RÉPONSES REÇUES

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, cela ne suffit pas. Comme la ministre s'est excusée vendredi dernier pour une chose qu'elle croyait de toute évidence répréhensible, il n'y a rien de plus normal que de lui demander si elle a fait parvenir cette lettre au premier ministre ou à d'autres membres du cabinet et, dans l'affirmative, quelle a été la réponse? La ministre a le devoir de répondre à cette question et elle ne devrait pas simplement répéter ses excuses.

L'hon. Andrée Champagne (ministre d'État (Jeunesse)): Monsieur le Président, je me suis excusée parce que certains semblaient croire que le but visé était d'utiliser l'argent des contribuables à des fins sectaires. Telle n'était pas notre intention, mais la lettre a été mal interprétée.

J'ai reconnu aussi que c'était une erreur d'avoir écrit la lettre et je m'en suis excusée. Mes intentions n'avaient rien de condamnable et je ne pense pas que l'affaire doive aller plus loin.

* * *

STATISTIQUE CANADA

LA NOMINATION D'UNE PERSONNE COMMISSAIRE AU RECENSEMENT DANS LA CIRCONSCRIPTION DE COCHRANE-SUPÉRIEUR

M. Keith Penner (Cochrane-Supérieur): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Approvisionnements et des Services. Dans la circonscription de Cochrane-Supérieur, dans le nord de l'Ontario, la femme de l'ancien président de l'association de comté du parti conservateur a été nommée commissaire au recensement. Cela ne pose aucun problème si ce n'est qu'elle aurait, semble-t-il, échoué à l'examen et très mal réussi à l'entrevue. Quoi qu'il en soit, on a ordonné aux fonctionnaires de l'engager, malgré tout.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Il est temps de poser une question.

M. Penner: Pourquoi le ministre a-t-il donné l'ordre de faire engager cette personne, malgré ses piètres résultats à l'examen?

L'hon. Stewart McInnes (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, le député n'a peut-être pas compris la réponse que j'ai donnée précédemment, alors que j'ai signalé qu'on avait donné deux ordres à Statistique Canada, soit de maintenir l'intégrité du système et d'engager des personnes compétentes.

Questions orales

L'INCIDENCE SUR LES RÉSULTATS DU RECENSEMENT

M. Keith Penner (Cochrane-Supérieur): Monsieur le Président, cette situation s'étant produit dans la circonscription de Cochrane-Supérieur, le ministre ne craint-il pas que des personnes incompétentes faussent les résultats du recensement?

L'hon. Stewart McInnes (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, les représentants de Statistique Canada m'ont garanti être persuadés que les résultats seront exacts et que les personnes engagées ont la compétence voulue pour accomplir le travail qui leur est confié.

* * *

LES JEUNES

LES DESTINATAIRES DE LA LETTRE DE LA MINISTRE

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Peut-il nous dire si lui-même ou le premier ministre a reçu des copies de la lettre adressée par la ministre d'État (Jeunesse)?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je suis persuadé que ni le député ni aucun de nos vis-à-vis, ne s'attend à ce que je dévoile la nature de ma correspondance. Il ne me viendrait d'ailleurs pas à l'esprit de demander pareille chose au député. En l'occurrence, c'est là ma réponse. Cela ne le regarde pas.

M. Deans: Cela regarde les Canadiens lorsqu'une ministre propose qu'on utilise les deniers publics à des fins privées.

LA CONDUITE DE LA MINISTRE

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, puisque le vice-premier ministre connaît maintenant le contenu de la lettre, croit-il que la ministre d'État (Jeunesse) a bien agi en envoyant une lettre de ce genre à ses collègues du cabinet, afin de proposer qu'on utiliser l'argent soutiré aux contribuables pressurés, pour attirer les jeunes au parti conservateur?

M. Nystrom: Oui ou non.

● (1430)

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, tous ces louvoiements ne sont pas du tout dignes du député.

M. Broadbent: C'est surtout indigne d'un ministre.

M. Nielsen: J'ai lu la lettre qui est du domaine public et selon moi, il s'agissait d'une lettre dans laquelle une ministre exposait les exigences de son programme. L'opposition s'est attaquée à un aspect de la lettre au sujet duquel la ministre a présenté des excuses. Elle devrait plutôt s'en satisfaire . . .

M. Broadbent: Pourquoi?

M. Nielsen: . . . au lieu d'attaquer toute la lettre.

M. Blackburn (Brant): Vous êtes mal placé pour parler.

M. Nielsen: La ministre a présenté des excuses au sujet de son erreur. Elle l'a admise et elle a reconnu être l'auteur de la lettre. Selon moi, tous les députés devraient s'en satisfaire.

M. Blackburn (Brant): Voyez qui parle.

LA PRÉSUMÉE RÉUNION SECRÈTE

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre d'État (Jeunesse). Elle a affirmé à deux reprises aujourd'hui qu'elle ne permettrait jamais que des deniers publics soient utilisés à des fins partisanes. Peut-elle expliquer pourquoi une réunion secrète a été tenue le 27 février au siège du parti progressiste-conservateur à Montréal dans le but précis d'obtenir du gouvernement des emplois d'été pour les membres actifs du parti progressiste-conservateur? N'est-ce pas là un abus flagrant et une insulte lancée à nos jeunes que vise la stratégie de la ministre à l'intention de la jeunesse?

L'hon. Andrée Champagne (ministre d'État (Jeunesse)): Monsieur le Président, je ne suis nullement au courant de cette réunion.

M. Foster: C'est ce que vous avez dit jeudi dernier.

Mme Champagne: Je ne m'en suis certes pas mêlée.

LA POSITION DE LA MINISTRE

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, la ministre ne convient-elle pas que cette réunion ajoutée à sa propre stratégie vis-à-vis du cabinet, publiée il y a deux semaines, et à la lettre divulguée à la Chambre la semaine dernière suffisent pour qu'on réclame sa démission en tant que ministre d'État (Jeunesse)?

L'hon. Andrée Champagne (ministre d'État (Jeunesse)): Non, monsieur le Président.

* * *

STATISTIQUE CANADA

L'EMBAUCHE DE COMMISSAIRES AU RECENSEMENT

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Approvisionnements et Services. Elle concerne le rôle qu'il a joué dans l'embauchage de partisans conservateurs pour le recensement.

Des voix: Oh, oh!

M. Rodriguez: Le ministre nie-t-il qu'il soit intervenu, afin qu'on embauche quand même, comme commissaires au recensement, des partisans conservateurs qui n'avaient pas réussi l'examen?

M. Nystrom: Oui ou non?

L'hon. Stewart McInnes (ministre des Approvisionnements et Services): Non.

M. Nystrom: Donc, c'est une confirmation.

LES CRÉDITS DESTINÉS À EMBAUCHER DES JEUNES POUR EFFECTUER LE RECENSEMENT

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, quel est le lien entre les crédits de 30 millions de dollars destinés à embaucher des jeunes pour effectuer le recensement et la lettre où la ministre d'État à la Jeunesse demandait que, avec les deniers de l'État, le parti conservateur recrute des membres parmi les jeunes? Quel lien existe-t-il? Avouez.

L'hon. Stewart McInnes (ministre des Approvisionnements et Services): Je n'ai rien à avouer, monsieur le Président, mais pour ce qui est des faits, 25,000 jeunes vont travailler au recensement et tout intéressé devrait s'adresser à un centre d'emploi . . .

Mme Copps: Au siège social du parti conservateur.

M. McInnes: . . . où l'on décidera de son admissibilité.

* * *

LES JEUNES

LA LETTRE DE LA MINISTRE—LES PROPOS CONCERNANT LES DÉPENSES CONSACRÉES À LA JEUNESSE

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse également à la ministre chargée de la Jeunesse. Elle s'est excusée d'une partie de la lettre, mais le vice-premier ministre a défendu le reste. Je voudrais lui poser une question sur cette partie-là. Était-elle franche avec ses collègues lorsqu'elle leur a dit que depuis les élections il y avait eu une baisse de 100 millions des dépenses consacrées à la jeunesse? A son avis, est-ce exact?

L'hon. Andrée Champagne (ministre d'État (Jeunesse)): Monsieur le Président, il y avait des fonds—il y avait des programmes, comme vous le savez, monsieur le Président, qui devaient être déplacés et je voulais m'assurer—c'était mon travail—qu'il y aurait dans le budget des dépenses de mon collègue des fonds pour les jeunes.

M. Kaplan: Nous devons conclure que ces efforts n'ont pas réussi. Ils ont bien été déployés, mais sans succès.

LA DÉCLARATION DE LA MINISTRE CONCERNANT LES DÉPENSES POUR LES JEUNES

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Je reviens à la question. La ministre disait-elle vraiment à ses collègues, et était-ce exact, que depuis les élections, comme elle le disait, le gouvernement avait réduit les dépenses consacrées à la jeunesse de 100 millions?

L'hon. Andrée Champagne (ministre d'État (Jeunesse)): Monsieur le Président, le fait est qu'ensuite le budget a ajouté des fonds pour les jeunes du Canada . . .

Mme Copps: Des restes pour les jeunes.

Mme Champagne: . . . et nous avons maintenant le total, que j'ai donné précédemment, pour les programmes consacrés à la jeunesse . . .

M. McCurdy: Onze millions de dollars.

Mme Champagne: . . . ou qui sont principalement destinés à la jeunesse. Il y a des programmes accessibles aux étudiants . . .

Mme Copps: Aux jeunes conservateurs.

Mme Champagne: . . . des transferts aux provinces qui intéressent les jeunes et d'autres programmes auxquels les jeunes sont admissibles. Le total est le nombre que j'ai cité précédemment.

* * *

INVESTISSEMENT CANADA

LA TENTATIVE D'ACQUÉRIR LA GLC PUBLISHING COMPANY

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre chargé d'Investissement Canada. Malgré l'opposition farrouche que rencontre Gulf and Western à propos de l'acquisition de Prentice Hall, le géant américain a persisté et compte se porter acquéreur d'une autre filiale canadienne, la GLC Publishing à Agincourt. Le ministre peut-il immédiatement faire savoir à ce conglomérat américain qu'on ne fera pas d'exception dans son cas pour cette dernière affaire et que les règles régissant la mainmise étrangère dans le domaine de l'édition seront appliquées à la lettre?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, le député et d'autres de ses collègues se réjouiront d'apprendre que le message a déjà été transmis à Gulf and Western.

L'ACQUISITION DE PRENTICE-HALL

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): Monsieur le Président, étant donné que le ministre est de cet avis en ce qui concerne la GLC, peut-il prendre une position aussi ferme en ce qui concerne Prentice Hall, Ginn Brothers Ltd. et cette tentative de Gulf and Western de se bâtir un empire de l'édition dans notre pays?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, je ne pense qu'il s'agisse de se montrer ferme ou non. Le fait est que Gulf and Western est parfaitement au courant de la mesure politique annoncée en juillet dernier par mon collègue, le ministre des Communications. Elle sait pertinemment que toute acquisition doit être faite selon les règles établies dans cette mesure. En ce qui concerne les transactions antérieures à cette mesure, Gulf and Western sait que nous les examinerons en fonction des précédents et des règlements qui s'appliquaient à l'époque aux termes de la loi relative à l'Agence d'examen de l'investissement étranger.

Questions orales

L'ÉCONOMIE

LES TAUX D'INTÉRÊT

M. W. Paul McCrossan (York-Scarborough): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre d'État (Finances). A la fin de la semaine dernière, les banques centrales de l'Allemagne de l'Ouest, du Japon et des États-Unis ont toutes réduit leur taux d'escompte. Quelles mesures la ministre ou le ministre des Finances ont-ils personnellement prises pour garantir que la Banque du Canada emboîtera le pas cette semaine et réduira les taux d'intérêt, afin de protéger les intérêts des détenteurs d'hypothèques et des autres emprunteurs commerciaux au Canada?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je remercie le député d'avoir posé la question, car nous nous réjouissons évidemment beaucoup de la baisse générale des taux d'intérêt. Je peux dire à la Chambre que notre dollar continue naturellement de se renforcer et que les bons du Trésor se transigent à un prix bien inférieur à leur cote de la semaine dernière. Et, d'après le *Toronto Star*, les taux d'intérêt vont baisser cette semaine.

Des voix: Oh, oh!

* * *

L'AGRICULTURE

LES CONSÉQUENCES POUR LES AGRICULTEURS DES MESURES ENVISAGÉES PAR LES ÉTATS-UNIS

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur le Président, c'est au secrétaire d'État aux Affaires extérieures que je m'adresse. En tant que député de l'Ouest, le ministre est au courant de la vive appréhension que suscitent le projet de loi agricole des États-Unis et ses répercussions sur l'économie de l'Ouest. Lors des entretiens qu'il a eus vendredi dernier avec le secrétaire d'État des États-Unis, M. Shultz, lui a-t-il fait part de ces vives appréhensions? Et pourrait-il nous dire si le premier ministre entend faire figurer ce problème à l'ordre du jour de sa rencontre avec le président Reagan la semaine prochaine, et s'il entend demander au président de restreindre l'application de ce projet de loi jusqu'à ce qu'il ait pu en discuter les répercussions avec le Canada et les autres pays exportateurs de grain?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le gouvernement du Canada est préoccupé par les répercussions que cette mesure législative américaine pourrait avoir sur le Canada. Il l'a fait savoir à plusieurs reprises. J'ai moi-même abordé cette question avec M. Shultz.

Je profite de l'occasion pour féliciter le député de Winnipeg-Fort Garry que son parti vient de désigner comme critique officiel dans le domaine des affaires extérieures.

M. Axworthy: Je remercie le ministre de ses bonnes paroles, monsieur le Président, mais si j'ai posé cette question, c'est parce qu'elle suscite beaucoup d'intérêt dans l'ouest du Canada.

ON PROPOSE UNE RÉUNION DES PAYS EXPORTATEURS DE CÉRÉALES

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Pour faire suite à la réponse du ministre, je dirai que ce projet de loi agricole des États-Unis vise surtout à livrer une guerre commerciale à la Communauté européenne dans le domaine de l'agriculture. Le premier ministre demandera-t-il au président des États-Unis s'il est d'accord pour organiser une rencontre de tous les pays exportateurs de céréales, de façon à faire échec, en tout ou en partie, à tout projet de guerre commerciale avant qu'il ne cause les graves préjudices prévus à l'économie du Canada?

● (1440)

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé a déjà pris un certain nombre d'initiatives au sujet du problème évoqué par le député. Il est certain que le premier ministre et le président Reagan discuteront, entre autres choses, de l'importance d'adopter une attitude très ferme à l'égard des questions agricoles lors de toute négociation commerciale multilatérale.

* * *

LES JEUNES

LA LETTRE DE LA MINISTRE—LES DESTINATAIRES ON DEMANDE UN RENSEIGNEMENT À LA MINISTRE

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre d'état à la Jeunesse. Comme elle a présenté ses excuses vendredi dernier et, de nouveau aujourd'hui, et comme le public a eu, entre-temps, connaissance de cette lettre, ne pourrait-elle pas nous dire exactement à qui elle l'a envoyée? Ne croit-elle pas non plus que nous avons le droit d'obtenir ce renseignement?

M. le Président: A l'ordre. J'autorise cette question, mais je dois rappeler au député que c'est la cinquième ou sixième fois qu'elle est posée. Par conséquent, je demanderais que la question supplémentaire ne porte pas sur le même sujet.

L'hon. Andrée Champagne (ministre d'État (Jeunesse)): Non, monsieur le Président.

ON DEMANDE QU'UN RENSEIGNEMENT SOIT COMMUNIQUÉ À LA CHAMBRE

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, ma question risque d'être déclarée irrecevable, mais je voudrais cependant demander au vice-premier ministre s'il ne croit pas que la Chambre a le droit d'obtenir ces renseignements.

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Bien sûr que non, monsieur le Président. Il est parfaitement ridicule de la part du député ou de n'importe quel autre député d'en face de s'attendre à se faire inscrire sur la liste de diffusion des lettres écrites par les ministres. C'est pourtant ce qu'il propose . . .

M. Broadbent: Nous voulons savoir ce que le cabinet en a fait lorsqu'il l'a reçu.

M. Nielsen: . . . en demandant à recevoir la correspondance des ministres, quelles que soient les personnes auxquelles ils écrivent. C'est parfaitement ridicule.

* * *

LA PEINE CAPITALE

ON DEMANDE UN DÉBAT ET UN VOTE AVANT LE CONGÉ D'ÉTÉ

M. Bob Hicks (Scarborough-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice. C'est au sujet d'un débat et d'un vote libres sur la peine capitale. Compte tenu des promesses du gouvernement, le ministre ne croit-il pas raisonnable de tenir ce débat et ce vote libres avant le congé d'été?

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, il a été clairement précisé, à plusieurs reprises, et le premier ministre l'a répété récemment, à l'occasion de son voyage très réussi dans l'Ouest . . .

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Blackburn (Brant): Avez-vous vu les sondages?

M. Crosbie: Il a toujours beaucoup de mal à trouver . . .

M. le Président: A l'ordre. Le ministre veut-il bien conclure?

M. Crosbie: Comme le premier ministre l'a dit à l'occasion de ce fructueux voyage dans l'Ouest, d'ici à la fin de la session, nous aurons eu le temps de tenir un débat approfondi et un vote sur la peine capitale. Je ne peux pas dire au député si ce sera cette année ou non. C'est au premier ministre d'en décider. Il va certainement me consulter de même que les autres membres du Cabinet à son retour de ce fructueux voyage dans l'Ouest.

Des voix: Bravo!

* * *

L'AGRICULTURE

L'INCIDENCE D'UN PROJET DE LOI AMÉRICAIN SUR LES AGRICULTEURS CANADIENS

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, en l'absence du ministre de l'Agriculture et du ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé, je pose ma question au vice-premier ministre. Selon une étude récente de Chase Econometrics, le projet de loi américain sur l'agriculture va réduire le revenu des agriculteurs canadiens de 20 p. 100 par rapport à 1984. Cette mesure aura des répercussions catastrophiques sur les céréaliers de l'Ouest. Quelles mesures le gouvernement compte-t-il prendre pour protéger nos agriculteurs contre les effets de ce projet de loi proposé par les États-Unis qui, en même temps, augmente le revenu des agriculteurs américains?

[*Français*]

M. Pierre Blais (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je voudrais d'abord répondre à mon honorable collègue que, seulement dans le domaine de l'agriculture, notre gouvernement a pris plus de mesures depuis 18 mois que son gouvernement n'en a pris pendant les 20 années où ils ont été au pouvoir.

Concernant les préoccupations sur le U.S. Farm Bill, je dirai à l'honorable député que les prix initiaux seront annoncés à la fin du moi de mars ou au début du mois d'avril. Le ministre, M. Mayer, est présentement au Japon en train de négocier d'autres contrats.

Nous n'avons simplement qu'à rappeler à mon honorable collègue les deux dernières ventes à l'URSS et au Brésil qui ont été à l'avantage de tous les agriculteurs canadiens. C'est cela un vrai gouvernement qui s'occupe de ses affaires.

[*Traduction*]

ON DEMANDE QUE LE PREMIER MINISTRE PRÉSENTE DES INSTANCES AU PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au vice-premier ministre. Lorsque le premier ministre s'entretiendra avec le président Reagan pendant la fin de semaine, est-il disposé à essayer d'obtenir l'engagement que le programme de subvention des exportations de céréales de 1.5 milliard de dollars ne sera pas appliqué à l'encontre des intérêts des clients de longue date du Canada?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le gouvernement a prouvé, dans divers secteurs de l'agriculture et dans d'autres, que même si les actes du gouvernement que soutenait le député ont porté les Américains à croire qu'ils pouvaient passer outre aux intérêts canadiens, qu'il s'agisse de notre souveraineté nationale ou des agriculteurs de notre pays, le gouvernement actuel a adopté une position tout à fait différente. Le premier ministre va défendre les intérêts du Canada lors du sommet avec le Président, comme il l'a fait par le passé.

Des voix: Bravo!

* * *

LE GRAIN

LES PROBLÈMES DE LIVRAISON DES AGRICULTEURS DE L'OUEST

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Il doit savoir que dans diverses villes de l'Ouest, les agriculteurs ne peuvent pas livrer leurs céréales parce que les élévateurs sont pleins à craquer étant donné que les compagnies ferroviaires ne fournissent pas suffisamment de wagons pour les expéditions de grain. Le ministre peut-il dire aux agriculteurs de l'Ouest ce qu'il fait pour remédier à ce problème?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, je ne suis pas certain qu'il y ait une pénurie de matériel roulant. Sauf erreur, cet encombrement aux terminaux et dans les élévateurs est dû à l'insuffisance d'installations de séchage, de nettoyage et de conditionnement du grain. Néanmoins, je vais vérifier l'allégation du député et je le tiendrai au courant.

LE NOMBRE DE WAGONS

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, le ministre peut-il assurer aux céréaliers des régions où les élévateurs sont encombrés ou bien qu'il aura suffisamment de wagons d'ici le 29 mars, ou qu'il demandera à ses collègues de prolonger la période des quotas?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, je rejette totalement les prémisses de cette question et je le répète, s'il y a une pénurie de matériel roulant, nous ferons tout notre possible pour mettre le nombre de wagons nécessaires en circulation. Encore une fois, je doute fort que ce soit la cause du problème.

* * *

LA CONSOMMATION ET LES CORPORATIONS

ON DEMANDE DE FAIRE FIGURER UNE MISE EN GARDE SUR L'ÉTIQUETTE DU MÉDICAMENT AAS

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. Étant donné que le décès d'une fillette de 15 ans victime du syndrome de Reye a été imputé au médicament AAS, pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas demandé aux laboratoires pharmaceutiques de faire figurer une mise en garde sur l'étiquette, puisque depuis trois ans les fabricants soupçonnaient le médicament d'être la cause de décès?

L'hon. Michel Côté (ministre de la Consommation et des Corporations et de Postes Canada): Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question. Comme le député le sait, le gouvernement s'efforce toujours de répondre aux préoccupations des consommateurs. On m'a informé que le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social collabore de très près avec les fabricants, afin qu'on fasse figurer une mise en garde sur les étiquettes. Jusqu'à présent 30 p. 100 de ceux-ci ont accepté de se plier à nos exigences.

* * *

L'EXPANSION INDUSTRIELLE RÉGIONALE

LE PROGRAMME ENTREPRISE ATLANTIQUE

M. Dave Dingwall (Cape Breton-Richmond-Est): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre de l'Expansion industrielle régionale. Le ministre peut-il expliquer à la Chambre pourquoi il n'a pas assumé le rôle du gouvernement fédéral, qui consiste à catalyser la croissance économique dans les régions pauvres du pays, et pourquoi il a préféré instaurer le Programme Entreprise Atlantique qui, comme il le sait, est administré par les banques du centre du pays? Celles-ci n'ont pourtant jamais manifesté le moindre intérêt et la moindre compassion à l'égard des citoyens de cette région, l'histoire l'a prouvé.

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, le préambule du député est complètement faux, cela doit sauter aux yeux de la plupart des députés. Mon ministère et le gouvernement du Canada ont de nombreux programmes pour la région de l'Atlantique. Nous y avons ajouté le programme Entreprise Atlantique, qui permettra à ceux qui veulent ouvrir et agrandir des usines de trouver de l'argent à bon compte. Il y aura par conséquent plus d'emplois dans la région de l'Atlantique, ce dont, je suppose, tous les députés, y compris celui qui a posé la question, se réjouissent.

Des voix: Bravo!

• (1450)

ON DEMANDE AU MINISTRE DE MODIFIER LE PROGRAMME

M. Dave Dingwall (Cape Breton-Richmond-Est): Monsieur le Président, je voudrais poser une question supplémentaire au même ministre. Écoutera-t-il les appels des gens d'affaires de ces régions et abaissera-t-il le seuil de $250,000 à $50,000? Offrira-t-il par ailleurs des subventions et de l'aide pour le fonds de roulement? Enfin, modifiera-t-il le programme Entreprise Atlantique de façon à ce que le maximum de 6 p. 100 pour les bonifications de taux d'intérêt devienne un minimum pour tous les gens d'affaires? Écoutera-t-il les petites entreprises de la région de l'Atlantique?

M. Crosbie: Pourquoi n'avez-vous pas écouté, espèce de dindon?

Mme Copps: Vous venez de pondre un œuf, Crosbie.

M. Broadbent: C'est antiréglementaire, John.

M. le Président: A l'ordre. A l'ordre. Je dois demander au ministre de la Justice de se lever et de se rétracter.

M. Crosbie: Monsieur le Président, je retire mon «espèce de dindon».

Des voix: Oh, oh!

M. Blackburn (Brant): Vous pouvez insulter les libéraux mais pas les dindons.

M. Nunziata: Quelle foutaise!

M. Stevens: Monsieur le Président, si tous les dindons sont calmés et installés sur leur perchoir . . .

Des voix: Désignez-le par son nom.

M. le Président: Question suivante!

M. Nunziata: Et la discipline dans tout cela?

M. le Président: A l'ordre. Je voudrais que le député se lève et qu'il se rétracte.

M. Stevens: Monsieur le Président, je retire ce que j'ai dit, bien entendu.

Mme Copps: Merci.

M. le Président: A l'ordre. Merci.

M. Stevens: Monsieur le Président, je voudrais toutefois . . .

M. le Président: A l'ordre. Question suivante! La parole est au député de Yorkton-Melville.

* * *

LES JEUNES

LA LETTRE DE LA MINISTRE—LES RÉPONSES DES DESTINATAIRES

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre d'État à la Jeunesse. Il s'agit de la lettre qu'elle a envoyée à un ministre ou à des ministres, lettre dont il a été question jeudi dernier à la Chambre. La ministre pourrait-elle nous dire si elle a reçu une réponse du ministre ou des ministres en question ou devons-nous attendre encore des fuites pour en savoir plus long?

L'hon. Andrée Champagne (ministre d'État (Jeunesse)): Monsieur le Président, ma correspondance n'est généralement pas rendue publique.

M. le Président: Une question supplémentaire, mais sur un sujet différent.

ON DEMANDE SI LA MINISTRE A REÇU UNE RÉPONSE

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur le Président, puisque la ministre nous assure que sa correspondance n'est pas rendue publique, pourrait-elle faire exception cette fois-ci en nous disant si elle a reçu une réponse du ministre à qui était adressée la lettre en question . . .

M. le Président: A l'ordre, je vous prie. C'est la même question. Nous passons à la question suivante.

* * *

PETRO-CANADA

LES FORAGES AU LARGE DE LA CÔTE EST

M. Russell MacLellan (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Confirmera-t-il que Petro-Canada est en train d'abandonner cinq puits au large de la côte est du Canada et revient sur son intention d'entreprendre de nouveaux forages?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je prendrai note de la question en l'absence de la ministre.

LA FONCTION PUBLIQUE

L'INDEXATION DES PENSIONS

M. Barry Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. J'aimerais savoir quand nous pouvons espérer entendre annoncer une mesure au sujet de l'indexation des pensions de la fonction publique. Le ministre pense-t-il que les retraités des Forces armées canadiennes et de la GRC ont bénéficié d'une représentation adéquate lors des discussions sur les pensions?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, comme je l'ai déjà dit plusieurs fois, nous avons procédé à de vastes consultations à ce sujet. Le gouvernement s'est engagé à effectuer une refonte des régimes de retraite, mais il tient également à réitérer bien clairement que nous respecterons les engagements que nous avons pris durant la campagne électorale de l'été 1984 et tout au long de notre mandat. Le député peut s'attendre à voir la Chambre saisie d'une mesure en ce sens dans un avenir très rapproché.

* * *

[*Français*]

LE MINISTÈRE D'ÉTAT (JEUNESSE)

LA LETTRE DE LA MINISTRE

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre d'État (Jeunesse) et je veux me référer à la lettre du 6 janvier. Étant donné que le dernier paragraphe comporte des bonnes instructions, et je lis en anglais:

[*Traduction*]

Elle dit dans la lettre qu'elle voudrait avoir une idée des paramètres fiscaux de 1986-1987 en ce qui concerne son ministère. A-t-elle bien écrit cette lettre au président du Conseil du Trésor et celui-ci en a-t-il accusé réception?

M. le Président: J'ai dit que les questions ne devaient pas être répétitives, et le député n'est pas sans le savoir. Je vais lui permettre de poser une autre question si elle est différente de la première.

[*Français*]

ON DEMANDE DES PRÉCISIONS AU SUJET DU MINISTÈRE

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, je désire poser une question au président du Conseil du Trésor.

A-t-il reçu la lettre? A-t-il démontré une attention particulière? A-t-il été assez attentif à la requête de sa collègue, la ministre, pour nous définir aujourd'hui quels sont les paramètres de ce ministère? Et où trouve-t-on ces 100 millions de dollars dans les prévisions budgétaires?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, je n'ai absolument aucun commentaire à faire sur la correspondance que je reçois de mes autres collègues du ministère.

Questions orales

[*Traduction*]

LA DÉFENSE NATIONALE

LA PRÉSENTATION D'UN LIVRE BLANC

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur le Président, ma question est destinée au ministre de la Défense nationale. C'est la confusion absolue. Nous ne savons plus si nous aurons ou non un Libre blanc sur la défense. Pouvons-nous attendre un Libre blanc sur la défense à la fin de l'hiver ou au printemps?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je n'ai pas encore arrêté de date au sujet du Livre blanc. Quand je l'aurai fait, j'en informerai le député et tous les autres membres de la Chambre.

ON DEMANDE AU MINISTRE DE FAIRE UNE DÉCLARATION

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur le Président, étant donné que nous n'aurons pas le Libre blanc que nous attendons depuis presque un an, le ministre accepterait-il de faire à la place une déclaration sur tout changement fondamental de politique au ministère de la Défense nationale?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, j'étudierai sérieusement cette suggestion des plus utile. Soit dit en passant, nous n'attendons pas depuis un an, mais depuis près de 14 ans.

* * *

STATISTIQUE CANADA

LA NOMINATION DES COMMISSAIRES AU RECENSEMENT

M. John Nunziata (York-Sud-Weston): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre des Approvisionnements et Services. Il a dit tantôt qu'on ne recrutait que des commissaires de recensement qualifiés et compétents. Étant donné qu'on a embauché des affidés et des agents de publicité conservateurs qui sont incompétents et sans qualification, est-ce que le ministre va ordonner immédiatement le renvoi de tous ceux qui n'ont pas obtenu 60 p. 100 à l'examen imposé pour devenir commissaire?

L'hon. Stewart McInnes (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, il y a l'écrit et l'oral, et l'examinateur tient compte des deux épreuves. Si j'ordonnais le renvoi de tous ceux qui ont raté l'une des épreuves, il y a un grand nombre de ceux qui ont été proposés par ce côté-là qui seraient éconduits.

ON DEMANDE DES RENVOIS

M. John Nunziata (York-Sud-Weston): Monsieur le Président, il est bien évident que le ministre se fiche de la rigueur du recensement. Encore une fois, pour sauvegarder la rigueur du recensement qui est sur le point de s'effectuer, est-ce que le ministre veut reconnaître qu'il y a eu des personnes incompétentes qui ont été embauchées, pour la plupart conservatrices, et est-ce qu'il va renvoyer immédiatement ceux qui ont raté l'épreuve écrite, l'unique épreuve?

L'hon. Stewart McInnes (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, comme je le répète, Statistique Canada m'informe qu'on a embauché uniquement des personnes compétentes pour s'acquitter des obligations du recensement.

* * *

LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT

L'AUGMENTATION DES DROITS DE PILOTAGE

M. Iain Angus (Thunder Bay-Atikokan): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Comme il le sait sans doute, une décision a été rendue à propos de l'augmentation des droits de pilotage. Le ministre se servira-t-il de ses pouvoirs pour annuler cette décision et fournir à l'administration du pilotage les fonds dont elle a besoin?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, le député sait sans doute que la décision en question prévoit un certain délai pour interjeter appel et qu'il siérait mal de commenter la situation tant que ce délai n'est pas expiré.

LES CONSÉQUENCES POUR L'INDUSTRIE DU TRANSPORT SUR LA VOIE MARITIME

M. Iain Angus (Thunder Bay-Atikokan): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Transports. Ne convient-il pas que toute augmentation des coûts de l'industrie du transport sur la voie maritime pourrait être nocive?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, je maintiens ma réponse. Je serais peut-être d'accord pour donner mon avis si la situation était différente, mais vu mes fonctions, je ne veux pas faire le moindre commentaire pour l'instant.

* * *

LES PÊCHES

LES DROITS IMPOSÉS PAR LES ÉTATS-UNIS SUR LES EXPORTATIONS DE POISSON DU CANADA

M. George Henderson (Egmont): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Étant donné que le premier ministre doit s'entretenir lundi prochain avec le président des États-Unis, est-ce que la question des droits compensateurs sur la morue salée et le poisson frais exportés aux États-Unis est inscrite à l'ordre du jour?

● (1500)

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le député sait fort bien que cela dépend de l'évolution de la réglementation américaine. Je profite de l'occasion pour lui signaler que j'ai abordé cette question en termes très vigoureux lorsque je me suis entretenu vendredi dernier avec le secrétaire d'État, M. Shultz.

M. Henderson: Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. La période des questions est terminée.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI AUTORISANT L'ALIÉNATION DE LA SOCIÉTÉ LES ARSENAUX CANADIENS LIMITÉE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. McInnes: Que le projet de loi C-87, loi visant à autoriser l'aliénation de la société Les Arsenaux canadiens Limitée et visant la modification d'autres lois en conséquence, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif.

M. le Président: Je crois que le député d'Algoma (M. Foster) a terminé son discours. Le greffier me signale que son temps de parole a expiré.

Une voix: Et la période réservée aux questions et observations?

M. le Président: J'y songeais. J'allais justement passer à cela. Le député d'Algoma croit-il qu'il lui reste du temps?

M. Foster: Je voulais terminer mon discours, monsieur le Président.

M. le Président: Voilà, le greffier me signale que les 20 minutes du député sont écoulées. Questions et observations.

M. Hovdebo: Monsieur le Président, je voudrais poser une question au député. Étant donné que les prévisions d'affaires de la société Les Arsenaux canadiens Limitée révèlent que ses profits vont augmenter de 100 p. 100 au cours des cinq prochaines années, le député pourrait-il nous dire s'il juge opportun de chambarder l'état de choses actuel où une société de la Couronne réussit à nous fournir la plupart de nos armes servant à notre défense nationale pour en arriver à subir la concurrence d'autres sociétés?

M. Foster: Monsieur le Président, le député de Prince-Albert (M. Hovdebo) pose là une excellente question qui souligne le dilemme que doit affronter le gouvernement qui veut privatiser la société. Cette dernière vend 90 p. 100 de sa production au gouvernement fédéral et environ 10 p. 100 à l'étranger.

Ses prévisions d'affaires font voir que les profits augmenteront durant les prochaines années. De fait, elle a actuellement un carnet de commandes pour une valeur d'environ 200 millions de dollars. Ces profits reviendront au Groupe SNC plutôt qu'à la société Les Arsenaux canadiens ou au gouvernement fédéral.

Pourquoi vendre une société qui, en principe, vend sa production au gouvernement fédéral, et ce faisant accorder au Groupe SNC d'énormes profits durant les prochaines années? De fait, la production et les ventes sont censées doubler au cours des cinq prochaines années. En somme, le gouvernement fédéral, par l'intermédiaire d'une société de la Couronne, fabrique des munitions et des armes qu'il se vend à lui-même. De toute évidence, la société fait des profits raisonnables qui reviennent à une société de la Couronne ou, en définitive, à la Couronne elle-même.

Un autre facteur entrera en jeu quand la société sera vendue au Groupe SNC qui disposera alors de la capacité la plus importante de production d'armes et de munitions au Canada et, bien entendu, il pourra, qu'on le veuille ou non, majorer les prix de ses produits vendus au gouvernement fédéral, son principal client qui achète 90 p. 100 de sa production.

Le député a soulevé un point important. Il ne semble guère sensé de vendre une société de la Couronne qui d'après les prévisions va réaliser de gros profits. Cette société a déjà subi des pertes, mais depuis quatre ou cinq ans, elle fait des profits. Ces profits sont censés augmenter.

Le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Lewis) semble vouloir se montrer conciliant. Nous pourrions peut-être avoir accès au rapport de la maison Arthur Andersen, afin de savoir si le prix est raisonnable. En outre, nous aimerions savoir si les impôts de la société seront raisonnables, afin que le gouvernment n'accuse pas de pertes trop élevées sous ce rapport. Je le répète, le député a posé une excellente question. Ce sont des questions de ce genre que nous posons à la Chambre depuis que le débat du projet de loi C-87 a débuté il y a quelques semaines.

M. de Corneille: Monsieur le Président, j'ai écouté avec un vif intérêt le député d'Algoma (M. Foster). Je sais qu'il a consacré beaucoup de temps à l'étude de cette question et de ses incidences. Si les conservateurs tenaient sérieusement à épargner l'argent des contribuables et à réduire le déficit, ils ne chercheraient pas à céder une entreprise rentable du secteur public au secteur privé. Je voudrais que le député me dise ce que cela va donner.

M. Foster: Monsieur le Président, je crois que ce que le député d'Eglington-Lawrence (M. de Corneille) veut savoir, c'est pourquoi le gouvernement veut vendre une société de la Couronne qui fera un jour d'énormes profits, car elle se montre de plus en plus rentable.

Il est intéressant de remarquer que durant les cinq années écoulées de 1980 à 1985, les profits de la société sont passés de trois à onze millions de dollars. Les prévisions montrent que ses ventes vont doubler au cours des cinq prochaines années. Il est raisonnable de supposer que ses profits vont atteindre les 22 millions de dollars au moins au cours des cinq prochaines années. Si nous gardons cette société de la Couronne, ces profits vont bénéficier directement au gouvernment. Si nous la vendons, comme le propose le gouvernement, les profits reviendront en partie au gouvernement par le biais de l'impôt sur le revenu des sociétés. Toutefois, si nous avions accès au rapport d'Arthur Andersen là-dessus, nous serions en mesure de juger, en tant que députés fédéraux, si le prix de vente est juste ou non. Naturellement, si c'est un société rentable, nous devrions demander plus cher.

Toutefois, il reste toute la question de savoir s'il est sage de se défaire d'une société de la Couronne qui vend presque toute sa production au gouvernement canadien. La même chose vaut pour les sociétés provinciales comme Hydro Ontario. Les services de cette dernière tout comme les services de ses filiales sont surtout vendus aux Ontariens. Nous devons nous demander s'il est sage de privatiser la société Les Arsenaux canadiens Limitée, dont le principal client est le ministère de la Défense nationale.

M. Hovdebo: Monsieur le Président, je voudrais que le député se penche sur le dilemme que ce projet de loi pose au gouvernement, à savoir s'il doit encourager et stimuler les profits que rapportent les ventes d'armements. Cela a toujours été contraire à la politique du gouvernement canadien qui s'est toujours gardé de vendre des armes canadiennes pour faire de l'argent; il a réussi à préserver les Canadiens du qualificatif de marchands de mort. Voici que le gouvernement encourage la chose en vendant au secteur privé l'entreprise de fabrication d'armes. Le gouvernement ne m'a pas convaincu qu'il avait changé de politique. Il ne fait qu'appliquer sa doctrine de privatisation sans tenir compte des raisons qui devraient en empêcher.

• (1510)

M. Foster: Monsieur le Président, voilà un des problèmes qui se posent quand il s'agit de la privatisation de sociétés comme Les Arsenaux canadiens Limitée. En ce moment, le gouvernement a le pouvoir d'orienter la politique de cette société. Il est bien évident que lorsque celle-ci deviendra société privée, elle pourra vendre aux pays du Moyen-Orient et d'ailleurs dans le monde, qui sont des points chauds politiques, ce qui fait que le gouvernement devra recourir à d'autres mécanismes que l'intervention directe dont il disposait quand cette société était une société de la Couronne.

Nous avons vu récemment dans la presse que le cabinet était farouchement divisé sur cette question. Nous croyons savoir que le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) est décidé à ce qu'une société allemande crée une usine d'armements en Nouvelle-Écosse, alors que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) y est violemment opposé. Ce genre de bataille se poursuit constamment au cabinet, ce qui fait que nous ne saurons jamais quelle sera exactement la politique gouvernementale tant que le premier ministre (M. Mulroney) n'aura pas pris de décision définitive.

Je reconnais, à l'instar du député de Prince-Albert (M. Hovdebo), que cela va effectivement constituer un problème quand ce sera une société privée. Elle pourra trafiquer, vendre des munitions et des armes n'importe où dans le monde. Une bonne partie de ses ventes vont continuer de se faire au gouvernement du Canada. Au lieu de faire retour au gouvernement du Canada, ses bénéfices vont profiter à cette société, qui est probablement vendue à prix de braderie. Nous ne le savons pas, mais nous le soupçonnons. Nous soupçonnons que c'est pour cette raison que le ministre des Approvisionnements et Services (M. McInnes) ne veut pas communiquer de renseignements aux députés. Cela serait trop embarrassant pour lui; il ne veut pas que cela se sache pour l'instant.

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, le projet de loi est important par les questions très fondamentales qu'il soulève sur la politique du gouvernement. Demandons-nous d'abord pourquoi le gouvernement a voulu privatiser cette société en particulier. Pourquoi a-t-il décidé de la vendre? Il pourrait avoir raison dans le cas de sociétés qui ne sont pas rentables. On comprendrait que, à son point de vue, pareilles sociétés coûtent cher aux contribuables et qu'il vaut mieux s'en défaire pour les remettre au secteur privé. Cependant, tel n'est pas le cas des Arsenaux canadiens Limitée, qui ont réalisé des bénéfices de 11.3 millions de dollars l'an dernier. Pourquoi vendre au secteur privé une société qui rapporte?

J'en conclus donc que le gouvernement entend ici respecter un engagement idéologique en faveur de la privatisation. Pour les conservateurs, le secteur public ne peut sans doute pas légitimement posséder une société rentable et c'est pourquoi, en toute logique, il faut se défaire de toute société d'État qui le serait. Ils ne se croient pas justifiés de garder une société d'État qui réalise des bénéfices.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Ce n'est pas vrai.

M. Keeper: Mon collègue de l'extrême droite n'est pas d'accord. Alors, qu'il prenne part au débat . . .

M. Turner (Ottawa-Carleton): Je suis à votre gauche.

M. Keeper: En effet, mais vous êtes de l'extrême droite. Si le député n'est pas d'accord, qu'il intervienne pour nous expliquer pourquoi le gouvernement veut vendre au secteur privé une société qui rapportait 11.3 millions de dollars au Trésor. Pourquoi priver de cette somme les contribuables mal pris? Je voudrais bien que les conservateurs l'expliquent aux simples citoyens.

Je suppose que le gouvernement agit de la sorte parce qu'il a résolu d'appliquer le principe de la privatisation. Il a décrété une fois pour toutes qu'une société d'État qui fait des bénéfices ne peut pas demeurer dans le secteur public. Cela me prouve que dans l'idéologie des conservateurs, l'économie doit se résumer à un ensemble de sociétés privées. Ils veulent une économie de libre entreprise où il n'y a plus de rôle pour le gouvernement ou le secteur public. Les conservateurs abandonnent donc le principe de l'économie mixte. Ils choisissent de laisser toute l'activité économique au secteur privé et aux sociétés à but lucratif.

Le problème, c'est que cela réduit notre capacité de définir une stratégie industrielle, d'influencer l'économie. Par conséquent, en dernière analyse, cela réduit la capacité du gouvernement du Canada de faire un effort sérieux pour parvenir au plein emploi.

J'ai une autre question concernant la vente de cette société. Quatre-vingt-dix pour cent des ventes des Arsenaux canadiens sont faites au ministère de la Défense nationale. En vendant cette société d'État, le gouvernement crée un monopole privé dans le secteur des armements. Il met ainsi le contribuable dans une position très vulnérable. Ce secteur privé, ce monopole à but lucratif, peut fixer le prix qu'il veut pour les munitions. Le gouvernement renonce à un bénéfice de 11.3 millions et le remplace par un monopole privé qui pourra demander au gouvernement canadien le prix qu'il veut pour ses munitions. C'est le contribuable qui paiera, monsieur le Président.

Je voudrais savoir pourquoi le gouvernement canadien a choisi de vendre les Arsenaux canadiens au secteur privé. J'espère que des députés conservateurs vont intervenir et nous expliquer pourquoi. Y a-t-il quelque rapport avec le fait que l'entreprise qui achète la société Les Arsenaux canadiens Limitée a contribué à la caisse électorale du ministre chargé de l'Industrie?

• (1520)

M. Turner (Ottawa-Carleton): Attention!

M. Keeper: Le député me dit de faire attention. Je voudrais bien qu'il se lève et explique aux Canadiens pourquoi le gouvernement vend une société rentable au secteur privé. Pourquoi la céder à une entreprise qui a contribué à la caisse électorale du parti conservateur et du ministre de qui relèvent les affaires industrielles? Les conservateurs lancent des observations à partir de leur siège, mais ils ne participent pas au débat et ne répondent pas aux questions fondamentales. Est-ce parce qu'ils se conforment à leur politique de népotisme, népotisme qu'ils ont condamné lorsqu'ils formaient l'opposition? Ils en ont accusé le parti libéral et le chef de l'opposition. Maintenant qu'ils sont au pouvoir, ils ne cessent de s'adonner au népotisme et au favoritisme. Qu'il s'agisse de choisir des recenseurs ou de vendre des sociétés de la Couronne rentables, c'est ce qu'ils font. Je voudrais que des députés conservateurs prennent la parole et répondent à ces questions.

La vente de cette société soulève aussi la question des conflits d'intérêts. Nous savons que l'ancien directeur de l'Aérospatiale et de l'armement, au ministère des Approvisionnements et Services, est maintenant à l'emploi de la société CFN Consultants. Ce personnage était à l'origine chargée de privatiser les actifs de la société Les Arsenaux canadiens Limitée. Il a quitté le secteur public pour entrer à l'emploi d'un bureau d'experts-conseils qui travaillait pour l'entreprise qui achète la société Les Arsenaux canadiens Limitée. Il semble bien y avoir là conflit d'intérêts. Le gouvernement ne s'est pas bien expliqué là-dessus. Pourquoi a-t-il laissé faire cela? Ces questions exigent des réponses. Si nous n'obtenons pas de réponses satisfaisantes, force nous sera de conclure que le gouvernement ne se préoccupe pas tellement des conflits d'intérêts.

Une autre question découle du fait que la société Les Arsenaux canadiens Limitée vend 10 p. 100 de sa production sur le marché international. Dans le communiqué qu'il a publié à propos de la vente de cette société, le gouvernement prétend que celle-ci va rendre le secteur canadien des munitions plus compétitif sur la scène internationale. Est-ce que cela signifie que le gouvernement encourage le Canada à participer à la course aux armements? C'est là une question importante, car nous savons que du matériel militaire fabriqué au Canada s'est retrouvé dans des pays comme le Chili, le Nicaragua et le Salvador. Le Canadien moyen ne veut certes pas relancer l'économie de son pays avec des profits réalisés aux dépens de conflits internationaux. Je suis inquiet de la politique gouvernementale en ce qui a trait à la vente d'armes au plan international et de ce que signifie à cet égard la cession de cette société du secteur public au secteur privé.

[*Français*]

Nous avons plusieurs questions à poser sur cette loi étudiée à la Chambre aujourd'hui. Une d'elles est quelle sécurité le gouvernement a-t-il donnée aux employés de cette société? Les journaux ont indiqué que le gouvernement n'a pas consulté le syndicat dans cette vente.

Monsieur le Président, cette société emploie 750 personnes à Saint-Augustin, de Québec, et à Ville Le Gardeur. Ces gens veulent avoir une garantie d'emploi, une garantie pour leur droit à la pension.

Monsieur le Président, la vente de cette société publique n'est pas expliquée adéquatement. Pourquoi le gouvernement a-t-il vendu une société qui a réalisé un profit? Est-ce que cette vente est due aux cadeaux que l'acheteur de cette société a donnés au parti progressiste conservateur durant les dernières élections? Est-ce une question de patronage? Je veux que les députés conservateurs répondent à cette allégation?

Monsieur le Président, par cette vente, le gouvernement va créer un monopole dans le secteur privé, et cela va augmenter les dépenses des Canadiens pour les services de défense. C'est une politique étrange, car cette société a donné des profits au Trésor canadien dans le domaine public.

Monsieur le Président, je veux que les députés conservateurs qui m'ont trompé quelquefois saisissent l'occasion maintenant pour répondre aux arguments que j'ai soulevés: Pourquoi le gouvernement vend-il cette société publique qui réalise des profits? Est-ce à cause des cadeaux que leurs amis du secteur privé ont donnés à leur parti au cours des dernières élections fédérales?

[*Traduction*]

M. le Président: Questions et observations.

M. Hovdebo: Monsieur le Président, bien des organismes sont très préoccupés par les ventes d'armes de toutes sortes pratiquées par des sociétés canadiennes. Ils craignent que le Canada ne devienne un marchand de mort. Il y a des groupements religieux qui, alarmés par l'accélération des exportations de matériel militaire canadien, ont lancé des accusations contre le Canada. Est-ce que le député voudrait donner son avis sur ce très grave sujet de préoccupation, celui que le Canada devienne producteur de matériel militaire et contribue ainsi à aggraver les risques de guerre partout dans le monde?

Les Arsenaux canadiens Limitée

● (1530)

M. Keeper: Monsieur le Président, je suis heureux qu'on me pose cette importante question qui touche à la politique gouvernementale. Quand nous regardons des pays comme le Chili qui a une dictature extrêmement brutale, dont Amnistie internationale affirme qu'elle ne fait pas que torturer mais tue également les opposants à son régime, quand nous regardons ces cas-là, naturellement nous condamnons ce genre de régime et nous souhaitons voir un retour à la démocratie dans des pays comme le Chili, pays qui ont une longue histoire démocratique. Quand nous constatons que des armes ou du matériel pouvant recevoir des utilisations militaires se retrouvent au Chili et servent à réprimer la population chilienne pour y maintenir au pouvoir une dictature, nous sommes naturellement émus et indignés. Des groupements religieux de divers endroits du pays ont établi la filière suivie par le matériel canadien à destination d'un pays comme le Chili et protesté contre la vente de matériel militaire canadien à des régimes de dictature. La difficulté que présente la loi en discussion aujourd'hui, quand le gouvernement retire cette société du secteur public pour la remettre au secteur privé, c'est qu'elle invite à une augmentation de la participation canadienne aux exportations d'armes. C'est chercher à nous mettre dans la situation où des Canadiens tireront profit des conflits dans le monde. Ce n'est pas une politique à suivre, c'est une politique qui indigne la plupart des Canadiens.

Plutôt que de créer par la vente de cette société des conditions qui nous encouragent à participer aux exportations d'armes, nous devrions nous orienter dans la direction opposée. Plus encore, nous devrions suivre le conseil des chefs religieux qui nous disent que nous pouvons créer plus d'emplois en nous occupant de production non militaire qu'en nous occupant de production militaire destructive.

Il importe que le gouvernement écoute la voix des Canadiens qui parlent dans ce sens, en particulier celle des chefs religieux canadiens.

[*Français*]

M. le vice-président: Le très honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) sur une question ou un commentaire.

M. Clark (Yellowhead): Monsieur le Président, le sujet que le député vient de mentionner m'intéresse beaucoup.

[*Traduction*]

Je me suis particulièrement intéressé à ce qu'il a dit au sujet des exportations de matériel canadien au Chili ou à d'autres pays. Il se souviendra peut-être qu'il y a neuf mois, son collègue, le député de Kamloops-Shuswap (M. Riis), a posé à la Chambre une série de questions concernant la politique canadienne de contrôle des exportations d'armes. En réponse à ces questions, j'ai déclaré que cette politique était en voie de réexamen. J'ai invité le député de Kamloops—Shuswap à participer à ce réexamen, et à nous exposer de façon précise au nom du Nouveau parti démocratique les changements que ce parti aimerait voir apporter à la politique de contrôle des exportations. En d'autres termes, j'ai invité le Nouveau parti démocratique, ses collègues et les autres, à aller au-delà des discours à la Chambre des communes et à participer avec nous directement à la mise au point de la politique. C'était il y a neuf mois. Je n'ai pas encore eu une réponse du député de Kamloops-Shuswap ni du Nouveau parti démocratique.

Je sais qu'ils ne voudraient pas être accusés de faire des déclarations à la Chambre qu'ils ne seraient pas prêts à appuyer par des actes concrets. Pourraient-ils me dire pourquoi ils n'ont pas répondu à mon invitation de soumettre des propositions précises sur les moyens de mettre sur pied un régime plus efficace de contrôle des exportations. Peut-il me dire s'ils ont l'intention de répondre et si c'est non, pourquoi?

M. Keeper: Monsieur le Président, je ne parlerai pas au nom de mon collègue de Kamloops-Shuswap. Je lui laisse le soin de répondre au ministre. Je voudrais savoir pourquoi le ministre ne répond pas aux inquiétudes exprimées par les Canadiens en ce qui concerne la vente d'armes et de matériel à des pays comme le Chili et pourquoi nous n'essayons pas de transformer ces entreprises, pour qu'elles produisent des biens civils, ce qui créerait plus d'emplois et nous éviterait d'appuyer des gouvernements comme celui du Chili.

La plupart des Canadiens savent, par les articles qui paraissent régulièrement dans la presse, que le Canada participe à la vente d'armes à des pays comme le Chili, comme le Salvador, où en fin de compte, nous appuyons, avec notre matériel, des régimes dictatoriaux. Je souhaiterais que le ministre mette fin à un certain nombre de choses. Tout d'abord, à l'utilisation de la Société pour l'expansion des exportations pour subventionner ce genre de ventes d'armes et ensuite à l'émission de permis pour les ventes d'armes qui finissent entre les mains de dictateurs militaires. Je voudrais que le ministre réponde aux Canadiens qui s'inquiètent de voir le Canada profiter de la vente d'armes qui servent à maintenir des régimes répressifs, comme le régime chilien qui, comme l'a démontré Amnistie internationale, torture et tue ceux qui s'opposent au pouvoir.

M. Clark (Yellowhead): Monsieur le Président, je suis heureux tenter de dissiper ces inquiétudes comme je l'ai déjà fait du reste. Notre gouvernement essaie de faire participer les citoyens et également les néo-démocrates auxquels j'ai demandé, très sérieusement, de travailler avec nous, au lieu de se contenter de grandes déclarations, pour définir les règles que le Canada devrait suivre. Il est facile de se lever à la Chambre et de faire des discours. C'est un peu plue difficile de mettre sur papier les changements qu'il y aurait lieu d'apporter à la loi et aux pratiques.

Nous croyons à la démocratie de participation. Nous croyons que les néo-démocrates, qui sont prêts à faire des discours, devraient avoir l'occasion de nous communiquer leurs propositions. Tout ce que j'ai reçu d'eux, c'est neuf mois de silence.

La question est très grave. En ce qui concerne le Chili, si le député se rappelle bien, il ne s'agissait pas d'armes, mais son parti se demandait s'il convenait que nous exportions du matériel anti-émeute, à l'usage de la police. Est-ce que, selon lui, les Canadiens qui produisent ce genre de matériel devraient arrêter de le faire? Voudrait-il que tous ceux qui travaillent à cette production perdent leur emploi? Autrement, quelles règles voudrait-il que nous adoptions? Puisque lui et son parti revendiquent de nouvelles règles, pourquoi refusent-ils l'invitation que je leur ai faite de nous aider à les établir? Alors que nous nous efforçons de concevoir de nouveaux moyens de contrôler les exportations, pourquoi le Nouveau Parti démocratique s'enferme-t-il dans son mutisme depuis neuf mois? N'y a-t-il que les discours à la Chambre qui

vaillent ou ces députés vont-ils répondre à notre invitation et nous aider à concevoir une nouvelle politique canadienne?

La question est très importante et se rattache directement au sujet à l'étude. Rien n'est plus facile, en effet, que de se contenter d'exprimer son avis. Nous tous ici présents avons des responsabilités autrement plus élevées que celle d'exprimer notre opinion. On nous demande d'effectuer des changements. Nous avons invité les néo-démocrates à collaborer à ces changements. Jusqu'ici, ils sont restés muets. Quand vont-ils délaisser la critique trop facile et entrer dans l'action, comme nous le leur demandons, en vue de définir de nouvelles règles à mettre en œuvre?

M. Keeper: Monsieur le Président, il est question de permis d'exportation. Le ministre devrait savoir que les Canadiens s'opposent à ce qu'on émette des permis d'exportation pour du matériel destiné au Chili et que les forces policières de ce pays utiliseront afin de mater ceux qui luttent pour le retour de la démocratie. Amnistie internationale est en mesure de prouver que cette police a torturé et assassiné des citoyens. Pour un ministre qui n'aime pas les discours, il a pourtant prononcé beaucoup de belles paroles aujourd'hui. Pendant qu'il est occupé à discourir, le gouvernement, par ses subventions à l'expansion des exportations, continue à financer la vente de matériel à des pays comme le Chili. Pourquoi le ministre n'intervient-il pas pour y mettre un terme?

● (1540)

M. le vice-président: Le débat se poursuit.

M. Dave Dingwall (Cape Breton-Richmond-Est): Monsieur le Président, j'interviens au sujet de ce projet de loi, car à l'instar d'autres députés de mon parti, je souhaite soulever un certain nombre de questions. Le ministre ou d'autres ministériels pourront, je l'espère, nous fournir certaines réponses, durant la période réservée aux questions et observations peut-être.

Ni moi ni mon parti ne sommes opposés à la notion d'aliénation des sociétés de la Couronne. Cependant, nous nous inquiétons, à juste titre, de la façon dont on procède. Ainsi, il faut tenir compte de l'acheteur, des Canadiens par rapport à des non-Canadiens, du prix et des actifs. Il s'agit de prendre en considération les répercussions que la transaction peut avoir sur la main-d'œuvre et de déterminer si les régimes de pension des employés seront transférables. Il faut enfin s'assurer que le Parlement et les Canadiens sont bien en possession de tous les faits entourant une vente en particulier.

C'est ce qu'il y a d'inquiétant dans le refus du gouvernement de présenter le rapport Arthur Andersen au Parlement. Il induit les gens en erreur, même si c'est sans le vouloir. Ce rapport sur cette vente a été financé par le gouvernement, et nous croyons que le Parlement et les Canadiens ont le droit d'en connaître le contenu.

Je ne prétends pas que le soumissionnaire choisi, SNC, est une mauvaise entreprise, car nous savons qu'il s'agit d'une bonne entreprise canadienne de réputation internationale. Cependant, permettez-moi de me reporter à une lettre datée du 20 juin 1986 que mon collègue, le député de Glengarry-Prescott Russell (M. Boudria) a fait parvenir au ministre des Approvisionnements et Services (M. McInnes). Voici ce que le ministre a répondu: «Je ne peux vous fournir une copie du rapport Arthur Andersen». Cependant, il ajoute dans la lettre en post-scriptum: «Je peux vous montrer une copie du rapport dans mon bureau, si vous le souhaitez». Cette lettre était signée du ministre.

Est-ce là un exemple des tactiques utilisées il y a quelques mois et consistant à tenir des réunions clandestines ou s'agissait-il d'un véritable effort pour communiquer les renseignements voulus? Si ces renseignements sont confidentiels ou d'une nature pouvant porter atteinte à la sécurité du pays, le ministre aurait peut-être dû le préciser dans sa réponse. Cependant, il a tout simplement invité le député à venir prendre connaissance du rapport dans son bureau s'il le souhaitait. Selon moi, on empêche le Parlement de connaître la vérité au sujet de cette société de la Couronne.

Il se peut que la SNC ait offert au gouvernement le meilleur prix possible pour cette société de la Couronne à l'époque. Cependant, j'en doute fort, en fonction des renseignements que j'ai au sujet d'un autre soumissionnaire. J'ai toutes les données en main, et je serais heureux de répondre aux ministres dans cette enceinte ou en privé, s'ils ont des questions.

Cette entreprise, International Defence Products Limited, a, à ma connaissance, aussi bonne réputation que la SNC. Elle a présenté sa soumission au service fédéral chargé de l'aliénation des sociétés d'État. J'ai sous les yeux une lettre en date du 11 septembre 1985, dans laquelle la société fait son offre.

Bien que peut-être seul le ministre des Approvisionnements et Services puisse nous fournir des explications, les transactions et les communications qui ont eu lieu, après la présentation de cette offre, étaient à tout le moins des plus restreignantes. Je trouve la chose passablement étonnante, car il s'agit d'une société ontarienne, contrôlée par des Canadiens et comptant plus de 75 p. 100 de participation canadienne. Je pense que la société est une honnête personne morale.

Je voudrais rappeler certains des avantages que nous aurions pu gagner, si l'offre de cette société avait été agréée. L'International Defence Products Limited est contrôlée et gérée par des Canadiens. La valeur initiale de l'offre et des conditions proposées dépasse de loin le prix de vente envisagé par le gouvernement pour la SNC. Entre autres avantages, on aurait pu compter sur l'accroissement des exportations et du nombre des emplois dans certaines régions du pays, sur le transfert de la technologie de pointe au Canada, sur de nouveaux investissements de taille et la formation de la main-d'œuvre, sur l'augmentation constante des dépenses dans le domaine de la recherche et du développement, l'octroi d'un mandat de production mondial, la construction de trois nouvelles usines, l'augmentation des recettes provenant de l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés, et la fabrication de nouveaux produits.

Certes, les retombées pour le Canada auraient été nombreuses, mais le plus important est de savoir combien la compagnie offrait. Nous savons que la SNC a payé 87 millions de dollars pour les actions et environ 4 millions pour rembourser la somme due au gouvernement. Dans son offre, l'International Defence Products Limited était disposée à payer 40 millions au gouvernement pour régler cette dette. En outre, comme elle l'affirme dans le mémoire présenté au comité chargé de l'examen de cette aliénation, elle était prête à verser 38 autres millions pour remettre à neuf les Arsenaux canadiens Limitée et en étendre l'activité. En outre, si sa soumission avait été acceptée, cette société aurait investi 100 millions de dollars

pour aménager de nouvelles installations en dehors de la région du Québec et de l'Ontario, dans une région moins favorisée.

Le prix d'achat et les plans d'investissement s'élevaient au total à 178 millions ce qui aurait assuré un emploi permanent à plus de 210 personnes.

Peut-être cette soumission était-elle loin d'être rigoureuse, mais je ne puis le savoir, n'étant pas au courant des renseignements que possède le gouvernement concernant la vente des Arsenaux canadiens Limitée. C'est pourquoi mon collègue, le critique officiel pour les Approvisionnements et Services, a exigé que le gouvernement et les ministres présents fournissent sur-le-champ un exemplaire du rapport de Arthur Andersen.

On pourrait répondre à nos questions et à nos réserves concernant cette vente en particulier. Sauf les montants indiqués par le gouvernement, nous n'avons pas d'autres informations, mais il existe un écart considérable entre 178 millions et 210 nouveaux emplois, par comparaison à environ 95 millions. Un député de l'opposition a le droit de se demander si le Canada n'aurait pu être mieux servi, surtout si l'on tient compte de la région où cette société se serait établie. Il m'est difficile de faire une comparaison, mais d'après les renseignements que j'ai, il semble y avoir une lacune quelque part.

J'avais espéré que le gouvernement rendrait publiques les modalités de ce marché. Les ministériels qui ont basé leur campagne sur l'ouverture et la courtoisie, devraient rendre public le rapport d'Arthur Andersen, afin que tous les Canadiens connaissent les détails de cette affaire. Mon collègue, notre critique pour les Approvisionnements et Services, a soulevé cette question publiquement et à la Chambre des communes. Il s'est même permis d'écrire au ministre responsable. Il s'est entretenu avec des membres du personnel du ministre pour tenter d'en connaître plus long sur le rapport lequel, croit-il, comme moi d'ailleurs, est à la base de toute cette question.

● (1550)

Je tiens à préciser qu'en principe, je ne m'oppose pas à la vente de sociétés de la Couronne. Mais avant que les marchés soient conclus, oui avant qu'ils soient conclus, il est normal que tous les députés disposent de toutes les informations nécessaires pour prendre des décisions et faire connaître leurs points de vue. Si nous n'avons pas ces renseignements, je pourrais bien attraper le ministre des Approvisionnements et Services, prétendre qu'il délaisse sa propre région, qu'il a oublié les conséquences économiques de cette initiative pour la région Atlantique, et beaucoup d'autres choses, mais ce n'est pas ce que je veux. Je voudrais me rendre utile et pour ce faire, j'aurais espéré que le gouvernement ait l'honnêteté de nous communiquer ces renseignements.

En participant au débat aujourd'hui, je soubaitais qu'on m'en dise un peu plus long, que le secrétaire parlementaire ou un autre ministériel me donne les réponses que j'attends toujours à quelques-unes de mes questions.

M. Keeper: Monsieur le président, je voudrais poser une question au député à propos de la politique de son parti. Nous discutons actuellement d'une société qui vend des armements. Je me demande ce que pense son parti lorsque de tels armements aboutissent au Chili ou au Salvador? Il est question, depuis quelque temps, d'armements que nous vendons dans les régions troublées du monde. Quelle est donc la politique de son parti sur ce chapitre?

Je ne sais pas encore si le député est en faveur de la vente de cette société. Considère-t-il que cette transaction grossira encore le commerce international des armes auquel participe le Canada dans des pays comme le Chili où les droits de la personne ne sont pas respectés? Étant donné que le Canada vend des armes, depuis un certain nombre d'années, à des régimes qui violent les droits de la personne même lorsque le parti du député formait le gouvernement, pourrait-il nous dire maintenant quelle politique défend son parti sur ce chapitre?

M. Dingwall: Très brièvement, monsieur le Président, je rappelle que c'est mon parti qui a adopté les restrictions actuelles sur la vente d'armements à l'étranger. Nous croyons que de telles restrictions concernant la vente d'armements sur le marché international sont nécessaires. Notre chef et notre critique dans le domaine des affaires extérieures ont été fort explicites à propos de l'exportation d'armements vers des pays qui sont sur un pied de guerre. Je n'ai pas en main la loi en question, mais je sais que c'est sur un tel principe que repose la politique de notre parti.

Quant à savoir si je suis pour ou contre la vente d'une société de la Couronne, je rappelle que nous ne nous opposons pas à ce genre de transaction en principe. Mais je comprends mal qu'un gouvernement veuille se défaire d'une telle société sans fournir toute la documentation écrite sur le sujet. J'ai fourni au député et à la Chambre des renseignements sur le deuxième soumissionnaire. Selon moi, et je le dis en toute impartialité au secrétaire parlementaire, la deuxième offre aurait rapporté beaucoup plus au pays. Mais quand on a les poings et les pieds liés, comme c'est souvent le cas avec le gouvernement, qui refuse de nous remettre un document comme le rapport Andersen, il est difficile de dire si nous faisons une bonne affaire. Il se peut que mes renseignements ne soient pas exacts. Je l'ignore. Mais j'ai parlé des offres en toute objectivité. Or, le gouvernement ne nous a pas encore fourni les renseignements nécessaires à ce sujet. Peut-être le député en sait-il davantage. Si c'est le cas, je voudrais bien qu'il nous laisse consulter les documents qu'il possède.

M. Keeper: Monsieur le Président, je me demande si le député est au courant d'un article paru dans le *Whig Standard* du 2 juillet 1985, dont voici un passage:

> Évidemment, ce n'est pas la première fois que des pays comme le Chili bénéficient de la technologie militaire canadienne. En 1981, par exemple, la société aéronautique de Havilland, appartenant à la Couronne, a vendu des hélicoptères aux Forces de l'air chiliennes, grâce à un crédit de 6.1 millions de dollars de la Société pour l'expansion des exportations.

Le député a dit qu'il appuyait les politiques en vigueur. L'article précise que sous le précédent gouvernement, les deniers publics servaient à faciliter la vente de matériel militaire à un régime comme celui du Chili qui viole les droits de l'homme. Est-ce là la politique qu'appuie le député?

M. Dingwall: Monsieur le Président, je ne suis pas sûr de bien comprendre le rapport entre cette question et le projet de loi dont nous discutons. Savoir si c'est le cas ou non, c'est l'objet d'un autre débat. Le député a l'air de penser que c'est effectivement le cas. Je lui ai dit très franchement que je ne connaissais pas en détail la destination de tous les produits fabriqués par les Arsenaux canadiens. A ma connaissance, ce n'est pas leur destination. Si le député a des informations qui disent le contraire, je lui suggère de les déposer devant le Parlement. Personnellement, je ne suis pas au courant.

Pour ce qui est de la vente, je répète encore l'orientation de la politique du gouvernement actuel. J'étais prêt à déposer à l'intention du secrétaire parlementaire la lettre du 11 septembre 1985 au comité d'aliénation, signée par le directeur général de International Defence Products Limited. Il ne s'agit donc pas d'une magouille, c'est un document légitime. En fonction de ces informations, je dois dire que cette offre paraissait plus prometteuse pour les Canadiens et que je l'aurais préférée en raison de ses répercussions régionales et des garanties qu'elle offrait, etc. Toutefois, je n'ai pas tous les faits.

M. Keeper: Monsieur le Président, le député dit qu'il ne sait pas que du matériel militaire canadien est exporté vers des pays comme le Chili, qui viole les droits humains. Pourtant, il approuve les politiques en vigueur. Il a surtout l'air de préférer le deuxième acheteur au premier. Ne se rend-il pas compte que la vente de cette société au secteur privé va se traduire par un accroissement du commerce canadien des armes? Comment explique-t-il cela, alors que le parti libéral prétend se donner l'image d'un parti soucieux de paix et des droits humains?

M. Dingwall: Monsieur le Président, la bétise navrante du Nouveau parti démocratique saute aux yeux. Pour les néo-démocrates, quiconque porte un uniforme vert est opposé à la paix. Je tiens à dire au député qu'il y a précisément 12,450 emplois directement ou indirectement liés au monde militaire dans ma province, la Nouvelle-Écosse, et que je les appuie. J'appuie les sociétés qui fournissent des armements au secteur militaire.

M. Keeper: Et le Chili?

● (1600)

M. Dingwall: Je n'appuie pas les pays qui violent les traités internationaux, les engagements internationaux—les traditions de longue date si vous préférez—concernant les droits de la personne.

M. Keeper: Votre gouvernement l'a fait.

M. Dingwall: Si le député laisse entendre avec son esprit tordu que je le fais, non seulement il induit la Chambre en erreur, mais je soutiens bien franchement qu'il le fait peut-être intentionnellement.

M. Keeper: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Le député de Cape Breton-Richmond-Est (M. Dingwall) m'accuse d'induire intentionnellement la Chambre en erreur. Peut-être l'ignore-t-il, mais je lui ferai remarquer que lorsque son parti était au pouvoir, il a approuvé la vente de matériel militaire au régime chilien pour un montant total de 6.1 millions de dollars par le truchement de la Société pour l'expansion des exportations. Ce régime en est un qui viole les droits de la personne. Le député devrait le reconnaître.

M. le vice-président: En ce qui concerne le premier point soulevé par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Keeper), je crois que le député de Cape Breton-Richmond-Est (M. Dingwall) ne l'a pas accusé d'induire la Chambre en erreur.

M. Keeper: Il l'a bel et bien fait.

M. le vice-président: Je crois qu'il a dit «peut-être». Quoi qu'il en soit, si le député de Winnipeg-Nord-Centre y tient, je vérifierai la transcription à cet égard.

La parole est au député de Cape Breton-Richmond-Est.

M. Dingwall: Monsieur le Président, pour que le député puisse trouver le sommeil après avoir quitté la Chambre à 18 heures pour rentrer chez lui, je vais retirer ce que j'ai pu dire qui fasse croire, qu'il aurait induit intentionnellement la Chambre en erreur. Je veux que l'on comprenne bien que le député et son parti—le croupion de la Chambre—sont catégoriquement contre n'importe qui au Canada qui porte l'uniforme et qui défend et protège notre pays. Je tiens à ce que l'on sache que le député de Cape Breton-Richmond-Est . . .

M. Keeper: C'est de la déformation.

M. Dingwall: . . . n'est certes pas contre les Forces armées canadiennes, comme le Nouveau parti démocratique l'a laissé entendre.

M. le vice-président: Reprenons le débat. Le député de York-Centre (M. Kaplan) a la parole.

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, je me réjouis de cette occasion de traiter du projet de loi C-87. J'avais l'impression que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures M. Clark) participerait ou assisterait à ce débat.

M. Blenkarn: Il était là. Où étiez-vous?

M. Kaplan: Il était là? Je figurais au bas de la liste des députés qui doivent prendre la parole au nom de mon parti. Cependant, je n'ai rien eu à voir ni dans l'élaboration de cette liste ni dans l'ordre dans lequel nous prendrions la parole. Quoi qu'il en soit, j'ai quelques observations à formuler qui, je le sais, sauront intéresser le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn). Je suis sûr qu'à la fin, il aura maintes questions à me poser.

Au moment d'aborder l'objet du débat, je dirai que je m'intéresse beaucoup à la politique du gouvernement en ce qui a trait à la privatisation. J'ai examiné attentivement les critères que le gouvernement a suivis lors de la vente de la société de Havilland, première vente d'importance majeure dans le cadre de sa politique de privatisation. Le débat sur la politique de privatisation du gouvernement conservateur est intéressant, notamment parce que, plus que tout débat sur n'importe quelle autre question peut-être, il fournit aux Canadiens l'occasion de voir ce qui distingue vraiment les trois partis politiques représentés à la Chambre.

Je traiterai tout d'abord de l'attitude du parti libéral à l'égard de la privatisation. Nous n'y étions pas opposés. Nous n'étions pas convaincus que le gouvernement devait ou ne devait pas se livrer à certaines activités commerciales particulières. Ayant adopté une attitude pragmatique, nous estimions que si le gouvernement était justifié de procéder à la vente d'une société, il devait le faire. Nous estimions que le gouvernement est tout aussi capable de se lancer en affaires que peut l'être le secteur privé, presque à tous égards. Il ne manque sûrement pas de Canadiens soucieux de la chose publique qui acceptent d'insuffler à une société du secteur public l'esprit d'entreprise propre aux sociétés du secteur privé. Si l'on examine les effectifs des sociétés Canadair et de Havilland, on constate que les gens qui, à tous les niveaux, acceptent de travailler pour ces sociétés sont certainement du même calibre que ceux qui travaillent pour des sociétés du secteur privé comme McDonnell Douglas, Pratt & Whitney ou Spar Aerospace. Au niveau du personnel, le gouvernement trouve aussi facile que le secteur privé de faire des affaires.

A tout prendre, les libéraux ont déclaré que si le gouvernement doit demeurer présent dans un domaine, il doit le faire pour des motifs valables d'intérêt public. Autrement dit, toutes choses étant égales par ailleurs, une société qui a des activités industrielles, par exemple, devrait faire partie du secteur privé.

Les conservateurs voient la chose tout autrement. Ils ont la ferme conviction que les gouvernements ne doivent participer à aucune activité industrielle, pour quelque motif que ce soit. Cette conviction tient à leur idéologie même. Ils estiment simplement que les gouvernements ont tort d'utiliser l'argent des contribuables pour financer de telles activités, et que la meilleure chose à faire, c'est de s'en débarrasser dès que possible à n'importe quel prix, comme ce fut le cas de la société de Havilland. Ils ont la ferme conviction que les sociétés du secteur privé obtiennent toujours de meilleurs résultats que les sociétés du secteur public.

Le simple énoncé de cette proposition en fait ressortir les faiblesses. Il y a des sociétés du secteur privé qui sont fort mal administrées, et il y a des sociétés du secteur public qui sont au contraire bien administrées. En ma qualité de libéral, j'estime que les conservateurs ont tort de croire que le gouvernement est si peu apte à bien faire les choses. Il faut se rendre à l'évidence que le secteur privé impose à une activité industrielle une sorte de discipline qui est très saine quand l'entreprise ne fait rien de plus que fournir un produit ou un service qui convient au secteur privé.

Quant à nous du parti libéral—et je crois pouvoir le dire au nom de mes collègues et de notre parti national—toutes choses étant égales par ailleurs, lorsqu'il n'existe aucune raison solide qu'une société soit de propriété publique, il vaut mieux la confier au secteur privé. Ce ne doit pas être à n'importe quel prix ni à n'importe quelle condition, mais à un prix et à des conditions raisonnables. Je compare le pragmatisme du parti libéral en matière de privatisation au parti pris idéologique des conservateurs. Ce préjugé les conduit parfois à déformer la réalité et les empêche de voir quand une société fonctionne mieux dans le secteur public qu'elle ne le ferait dans le secteur privé.

Même en tenant compte des observations de certains députés du Nouveau parti démocratique sur cette vente, je peux dire au nom de tout le parti que cette entreprise est profitable, alors pourquoi la faire passer au secteur privé? Comme libéral, je ne vois aucun inconvénient à privatiser une société quand elle est rentable ou à cause de cela. On se demande même pourquoi le secteur privé voudrait bien racheter une entreprise qui ne serait pas profitable ou qui n'aurait aucune chance de le devenir.

Les néo-démocrates envisagent la question d'une perspective socialiste: si la société rapporte, pourquoi cet argent n'irait-il pas à tous les contribuables? Ils demandent pourquoi les profits iraient seulement à ceux qui ont investi dans l'entreprise. Cette façon de penser prouve qu'ils ne comprennent pas le rôle déterminant que le capitalisme a joué dans l'avènement de la prospérité dont nous bénéficions, nous et d'autres pays capitalistes. Les néo-démocrates n'ont pas compris ce que les députés du parti libéral ne pouvaient pas ne pas comprendre. Nous convenons que le fait qu'une société soit rentable puisse être une raison de la privatiser. Il faudrait toutefois que la privatisation d'une société rentable assure aux contribuables un bon rendement sur les actions de cette société dont ils se départissent. Vu la façon dont ce marché a été présenté au Parlement, les conservateurs eux-mêmes ont dû reconnaître qu'aucun parti de l'opposition n'était en mesure de porter un jugement. le gouvernement ne nous fournit pas les données dont nous avons besoin pour établir si le prix payé est acceptable ou non.

● (1610)

J'ai sous les yeux une lettre que le ministre des Approvisionnements et Services (M. McInnes) a envoyée a mon collègue le député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria), le 20 janvier 1986. Le ministre déclare catégoriquement ne pouvoir fournir au député un exemplaire du rapport Arthur Andersen. C'est sur la foi de ce rapport que le gouvernement a estimé que le prix payé pour cette société était équitable.

Je n'irai pas jusqu'à dire, comme le NPD, qu'une société publique rentable ne peut être vendue en aucun cas, mais avant d'approuver une vente, je dois être certain que les contribuables obtiennent un juste prix. Quand un ministre refuse de nous fournir un exemplaire du rapport d'évaluation, quelle conclusion peut-on en tirer, compte tenu des antécédents du gouvernement?

Ce gouvernement nous a donné toutes sortes de raisons de nous méfier. Nous savons comment il traite ses amis. Nous en avons eu des exemples aujourd'hui, au cours de la période des questions. Les conservateurs obtiennent un traitement de faveur. Nous avons appris aujourd'hui comment les conservateurs choisissaient les personnes qui travaillent au recensement. Nous savons tous combien la crédibilité de ce recensement est importante.

Quand notre parti était au pouvoir, nous avons établi un examen écrit pour les personnes préposées au recensement. Elles devaient subir cet examen et, si elles ne le réussissaient pas, elles ne pouvaient pas se présenter à l'entrevue ni obtenir d'emploi.

M. Skelly: Les cartes du parti libéral, les dons au parti libéral.

M. Kaplan: Les conservateurs font toujours subir l'examen, mais même si vous échouez lamentablement, si vous avez le privilège d'être l'épouse du président de l'Association conservatrice de Cochrane-Superior . . .

M. Skelly: Asseyez-vous. Ils sont pires, c'est tout.

M. Kaplan: Je ne parle pas à la légère. J'ai des preuves. Mes collègues du NPD laissent entendre que rien ne différencie les libéraux des conservateurs.

M. Skelly: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je me demande si la Chambre n'est pas induite en erreur, car le député laisse entendre que les conservateurs ne font pas ce que les libéraux faisaient lorsqu'ils étaient au pouvoir.

M. le vice-président: Il s'agit, je crois, d'une question de Règlement. Je demanderais au député qui a la parole de bien vouloir parler du projet de loi.

M. Kaplan: Monsieur le Président, je sais que vous ne me reprochez pas d'enfreindre la règle de la pertinence. Je tiens à démontrer pourquoi la Chambre a des raisons de se méfier lorsque le gouvernement nous dit qu'il s'agit d'un prix équitable sans vouloir nous présenter les faits sur lesquels il se base. Je me méfie à cause du recensement et c'est pourquoi je dois ajouter certaines choses à ce propos. Lorsque le parti libéral était au pouvoir, il a instauré un examen. Quand j'étais ministre et député de l'arrière-ban, on m'a demandé comme aux autres, de proposer des noms, mais si les personnes recommandées ne réussissaient pas l'examen, elles n'obtenaient pas le poste. Les conservateurs cherchent maintenant à s'appuyer sur l'intégrité de la méthode de recrutement du parti libéral en vue de doter ces postes. Et pourtant, lorsque des conservateurs bien établis échouent à l'examen, ils obtiennent tout de même le poste.

M. Bradley: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

M. le vice-président: Le député veut invoquer le Règlement, je suppose, sur la question de la pertinence, ce qui est tout à fait justifié. Je demande au député d'en revenir au projet de loi C-87.

M. Bradley: Monsieur le Président, je ne sais pas s'il y a matière à débat ou si c'est là l'objet de la discussion d'aujourd'hui, mais le député est tout à fait à côté du sujet. Il sait très bien que Statistique Canada change l'examen chaque année. Il sait très bien que . . .

M. le vice-président: A l'ordre. Le député de York-Centre (M. Kaplan) a la parole pour parler du projet de loi C-87.

M. Kaplan: Je sais que le député qui vient d'intervenir est respectable et je lui fais confiance. Cependant, je voudrais expliquer pourquoi de plus en plus de Canadiens n'ont plus confiance dans le gouvernement. Il est regrettable que ce député digne de confiance ne soit pas ministre. S'il l'était, il y aurait un peu plus d'intégrité au cabinet et le gouvernement serait un peu plus respectable qu'à l'heure actuelle. Lorsque nous entendons dire que le ministre des Approvisionnements et Services approuve le fait que des partisans conservateurs qui ont échoué à l'examen finissent par obtenir le poste, il y a lieu d'avoir des doutes.

M. Blenkarn: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Premièrement, il est tout à fait déplacé de prétendre que quelqu'un a échoué à un examen lorsqu'on n'a aucune preuve à présenter à la Chambre à ce sujet. Pourquoi le député remet-il en question la compétence des particuliers dans le but de marquer des points sur une question spécieuse au cours du débat? C'est irrégulier. Vous l'avez averti à deux reprises, monsieur le Président. Ce n'est pas juste.

M. le vice-président: A l'ordre. Il y a là matière à débat.

M. Kaplan: Je voudrais signaler l'autre raison qui, depuis la semaine dernière, nous pousse à douter du gouvernement lorsqu'il prétend que ce prix est juste. Je veux parler de la lettre que le député de Québec-Est (M. Tremblay) a écrite, et qu'il a retirée par la suite, au sujet de l'octroi des contrats d'un montant inférieur à $30,000. Si je vous dis comment le gouvernement a réglé ce problème, monsieur le Président, vous-même conviendrez avec moi que nous sommes en droit d'avoir des doutes au sujet du prix payé. En ce qui concerne l'octroi des contrats de moins de $30,000, le député a écrit une lettre . . .

M. le vice-président: Je regrette. Ces remarques ne sont pas pertinentes, à mon avis. Je comprends le but que poursuit le député, mais cela n'a rien à voir avec le projet de loi C-87, selon moi. Je pourrais admettre que le député y fasse allusion, mais je refuse de le laisser poursuivre dans cette voie.

M. Kaplan: Je vous sais gré de signaler que vous comprenez que j'y fasse allusion. J'avais beaucoup à dire à ce sujet, mais je m'abstiendrai, car je comprends que vous souhaitez voir avancer le débat sur la vente des Arsenaux canadiens Limitée. Je n'en dirai pas plus à ce sujet. Je veux simplement indiquer l'autre raison qui pousse les Canadiens à ne pas faire confiance au gouvernement et à envisager avec doute et inquiétude la politique de privatisation du gouvernement dont je vais à nouveau parler.

En ce qui concerne de Havilland, la première société importante à être privatisée, les députés et le reste du pays connaissent très bien ma position. A notre avis, cette société n'aurait pas dû être vendue à des non-Canadiens. Je suis heureux de voir que le gouvernment vend Les Arsenaux à des Canadiens. En ce qui concerne de Havilland, nous avons convaincu le gouvernement de divulguer bon nombre de renseignements parce que certains détails ont fait l'objet de fuites et lorsque je les ai divulgués publiquement, le gouvernement a été obligé de divulguer le reste dans le but d'expliquer toute l'affaire. En l'occurrence . . .

[*Français*]

Le dossier est moins large et j'imagine que, jusqu'à présent, je n'ai pas eu une copie du rapport Andersen et je doute qu'il y en ait un que le grand public puisse consulter afin de porter un jugement sur le prix de vente.

Mais pour revenir aux questions de la privatisation comme telle: Tout le monde sait, je crois, à l'heure actuelle, que le gouvernement libéral avait préparé une politique de vente de quelques-unes des sociétés de la Couronne. On avait établi la Corporation de développement des investissements du Canada, et on a envoyé à cette société quelques-unes des sociétés de la Couronne qui étaient désignées pour être vendues, enfin, mais pas pour être vendues en ventes de feu . . .

● (1620)

[*Traduction*]

En créant la Corporation de développement des investissements du Canada, le gouvernement précédent reconnaissait clairement que certaines sociétés d'État devaient être privatisées. Il a établi une stratégie et mis au point un système débouchant sur la vente de certaines sociétés. Les sociétés de Havilland et Canadair étaient sur la liste. Le député de Mississauga-Sud ne conteste pas que les libéraux prévoyaient vendre les sociétés appartenant à la Société de développement des investissements du Canada. Il s'agissait de vouloir établir des conditions de vente. D'après moi, de Havilland n'aurait pas dû être vendue à des non-Canadiens. Il aurait fallu préparer beaucoup mieux le terrain pour bien préciser que cette société avait un brillant avenir, que ses actions auraient intéressé des Canadiens. Les employés et la direction de la société, certains des fournisseurs et des clients et le public en général auraient pu être approchés collectivement ou individuellement pour que la société reste canadienne.

Les Arsenaux canadiens Limitée ou Arsenaux Canada n'étaient pas sur la liste des sociétés à vendre dressée par les libéraux. Je tiens à préciser ce qu'en pensent les libéraux. Si le secteur privé aurait pu en faire une société un peu ou beaucoup plus rentable qu'une société publique, elle a des liens commerciaux trop étroits avec le gouvernement pour la vendre. Cette compagnie, même si elle est privatisée, devra compter uniquement ou presque entièrement sur la politique gouvernementale pour prospérer. Quand une société si étroitement liée au gouvernement est vendue à des particuliers, la situation devient alors difficile pour le gouvernement, notamment quand il vend des actions au secteur privé. Toutefois, aussi désireux qu'il puisse être de n'en rien faire, le gouvernement va garantir l'avenir de la compagnie, en ce qui a trait à l'approvisionnement, même si elle appartient à des particuliers.

Il y a également un autre problème. Cette société ne serait pas autorisée à aller se chercher d'autres clients ici et là dans le monde. De toute évidence, nous ne voudrions pas vendre des armes aux ennemis du Canada. Par exemple, des pays non membres de l'OTAN, des pays qui appartiennent au bloc de l'Est, pourraient être prêts à payer le prix fort pour obtenir des produits de cette compagnie, mais la politique du gouvernement lui interdirait de leur en vendre. Une restriction de ce genre ne s'applique pas à des sociétés ordinaires du secteur privé qui ont de nombreuses occasions de se développer et d'écouler leurs produits. L'activité de cette société touche de trop près la politique du gouvernement et ses approvisionnements pour que l'État et les contribuables ne craignent pas de la voir confiée à des particuliers. Quel sera un niveau de profits convenable? Qui devraient être les autres clients? Ces questions ne seront pas résolues par le siège social mais plutôt par le gouvernement. Voilà pourquoi le parti libéral ne veut pas qu'une compagnie de ce genre soit vendue aux enchères. Je défie le gouvernement d'invoquer un seul argument valable pour réfuter ces considérations et me dire pourquoi elles ne devraient pas entrer en ligne de compte dans une décision au sujet de l'avenir de la société Les Arsenaux canadiens.

Je constate que mon temps de parole est expiré. Je m'efforcerai certes de répondre aux questions que le député de Mississauga-Sud voudra bien me poser. Je sais que je ne pourrai jamais le convaincre, mais je les examinerai volontiers.

M. Blenkarn: Monsieur le Président, le député a parlé du pragmatisme du parti libéral et de sa ferme intention de privatiser certaines sociétés d'État. Dans toute l'histoire du parti libéral, je ne pense pas qu'il ait privatisé une seule société. Il avait une façon très pragmatique d'envisager la situation: quand les sociétés allaient bien, elles étaient trop rentables pour être privatisées, mais lorsqu'elles allaient mal, elles ne pouvaient pas être privatisées à moins de devenir plus rentables. Le pragmatisme voulait qu'on ne privatise jamais.

Le député a aussi déclaré que, si une entreprise dépendait en grande partie des contrats ou de la politique du gouvernement, cette entreprise devrait appartenir à l'État. A ce moment-là, nous devrions étatiser les entreprises comme Spar Aerospace et peut-être certaines autres qui construisent des navires pour la marine, et ainsi de suite. Le fait est que l'État est un acheteur important dans notre société. La politique du gouvernement montre clairement quelle doit être la rentabilité d'une entreprise, mais elle ne dit pas que cette entreprise ne doit pas faire partie du secteur privé. Après tout, c'est l'État qui contrôle l'efficacité de l'entreprise. C'est lui qui décide s'il achètera de cette société ou d'une autre entreprise ailleurs dans le monde. Dans une certaine mesure, c'est lui qui décide où cette entreprise peut vendre, mais pas entièrement. L'entreprise peut vendre ses produits ailleurs dans le monde, pourvu que ce ne soit pas interdit par les contrats d'achat ou par décret du conseil.

En réalité, le député n'a avancé aucun argument contre la vente de la société. S'il est un libéral pragmatique comme il le prétend, la société devrait être vendue. La seule chose à déterminer, c'est si le prix demandé est juste. Il pourra en juger lui-même comme il l'a fait pour la vente de de Havilland au comité. La Chambre se rappellera que le député avait dit que de Havilland était vendue pour moins que sa juste valeur commerciale et que des Canadiens auraient payé plus cher. Quand les intéressés ont témoigné au comité, ils ont dit qu'ils avaient eu de la chance de convaincre Boeing d'acheter de Havilland et qu'ils n'auraient pas pu faire mieux. A présent, le député soutient que c'était parce que Boeing était une société étrangère. Le fait est que le pragmatisme des libéraux est plus ou moins le même que celui des socialistes; en fait, c'est le même.

M. Kaplan: Monsieur le Président, j'ai eu du mal à découvrir la question dans ces observations, mais je tiens à y répondre.

Une voix: C'était une observation.

M. Kaplan: C'était une observation bien fondée. En effet, les libéraux ont privatisé des sociétés d'État. Si la société de Havilland n'a pas été vendue, c'est que son aliénation à l'époque était prématurée. Je pense qu'elle aurait été prématurée.

M. Blenkarn: Quelles compagnies ont été vendues?

M. Kaplan: La Société Transport du Nord Limitée et la Nordair.

M. Axworthy: Nous les avons mises en vente.

M. Kaplan: Il ne restait peut-être plus qu'à signer les derniers documents; ce sont les conservateurs qui l'ont fait. Je dirai que les conservateurs ont assurément fait preuve d'un dynamisme bien plus grand que les libéraux. Toutefois, ce dynamisme ne me paraît pas sain en matière de privatisation. Dans le cas de la société de Havilland, ce dynamisme a fait subir une lourde perte au pays, quel que soit le succès que connaît l'entreprise de nos jours.

Je tiens à préciser au député, pour ne pas qu'il ait l'impression contraire, que Boeing est, à mon avis, une excellente entreprise. Des enquêtes menées aux États-Unis révèlent qu'elle vient au sixième rang des employeurs les plus appréciés du pays. Je n'aurais pas voulu que de Havilland soit vendue à la compagnie de hamburgers McDonald qui, je le suppose, jouit d'une plus grande faveur populaire. Boeing poursuit la même activité que de Havilland, mais il m'a semblé, pour toutes les raisons évoquées à l'époque, que la vente à une compagnie étrangère aurait dû constituer la solution de dernier ressort d'un gouvernement désespéré, désireux de se débarrasser d'une société sans avenir. Ce n'était assurmément pas le cas. Le gouvernement était effectivement désespéré, mais il n'avait aucune raison de l'être.

M. Darling: Dans quelle circonscription se trouve-t-elle?

M. Kaplan: La société de Havilland?

M. Darling: Oui.

M. Kaplan: Elle se trouve dans ma circonscription.

• (1630)

[*Français*]

M. Skelly: Monsieur le Président, quand le député de York-Centre (M. Kaplan) a parlé à la Chambre sur ce projet de loi, je pense qu'il y avait un grand manque d'oxygène.

[*Traduction*]

Si le député a la mémoire fidèle il se souviendra que c'est son gouvernement qui a vendu l'autre partie de cette entreprise à la SNC. Sauf erreur, le gouvernement libéral a vendu Les Industries Valcartiers Inc., qui fabrique les munitions de petit calibre, sans prévoir de protection pour les emplois ou les pensions et sans s'inquiéter du sort des employés. Il est ironique de l'entendre exprimer son point de vue à la Chambre et critiquer ses collègues d'en face.

J'ai été extrêmement surpris, et j'ai compris à quel point l'oxygène manquait dans cette enceinte, quand je l'ai entendu parler de népotisme. Lorsque les libéraux ont quitté le pouvoir, leur bilan à ce chapitre était probablement inégalé dans tout le monde libre. Ils ont laissé la place aux conservateurs, afin de leur permettre de reprendre là où ils avaient laissé, au point où le népotisme est rendu à un niveau révoltant et inacceptable. Il est incroyable d'entendre les libéraux critiquer le népotisme.

Il est également quelque peu surprenant qu'ils ne reconnaissent pas qu'au milieu des années 60, ils ont vendu l'autre partie de cette entreprise de fabrication de munitions au secteur privé, sans condition aucune. Je sais que ce trou de mémoire était attribuable à un manque momentané d'oxygène dans cette enceinte et que le député reprend maintenant ses sens et va tenter de nous donner des explications.

M. Kaplan: Monsieur le Président, la seule question soulevée par le député qui mérite qu'on s'y attarde, est celle des emplois garantis. Selon moi, le NPD utilise peut-être cet argument, afin d'empêcher toute privatisation. Qu'entend-on par des emplois garantis? Comment peut-on demander à un acheteur privé de s'engager à ce que tous les employés gardent leur emploi à jamais? C'est impossible.

Si une entreprise faisait une promesse de ce genre, à l'expiration de la convention collective, les employés, sachant qu'ils ne peuvent être licenciés, pourraient demander n'importe quelle augmentation de salaire. Elle n'aurait pas à être raisonnable ou justifiée par les profits réalisés par la société. Quand on pousse à l'extrême la logique des néo-démocrates, on constate que les néo-démocrates ont trouvé ce qui semble être une façon logique d'empêcher la privatisation, mais quand on y regarde de plus près, on s'aperçoit que leurs arguments ne tiennent pas. Il est impossible de demander à un employeur de garantir tous les emplois à jamais.

Les Arsenaux canadiens Limitée

Cependant, rien n'enpêche d'inviter l'acheteur à prendre à l'avenir des mesures qui, si elles fonctionnent, permettront d'assurer l'avenir de l'entreprise. C'est ce que j'ai vraiment déploré dans le cas de la société de Havilland. Il était impossible de demander à la société Boeing de garantir à jamais les emplois dans l'entreprise. Comment pourrait-elle faire en cas de baisse des ventes ou de récession? C'est déraisonnable. Cependant, le gouvernement n'a arraché à Boeing aucune promesse. La société n'a pas eu à s'engager à procéder à des travaux de recherche ou de développement à Downsview. Le gouvernement lui a seulement fait promettre de ne pas assembler des produits de la société de Havilland ailleurs dans le monde. Il y avait des centaines de façons permettant à un avocat de Seattle de contourner cette promesse sans que Boeing ait à faire quoi que ce soit. Les libéraux prônent une politique de privatisation sensée, un juste milieu entre la position irréaliste du NPD, qui consiste à demander qu'on garantisse tout et celle du gouvernement, qui est de ne rien exiger des acheteurs; en l'occurrence, ce juste milieu n'est pas atteint.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. le vice-président: En conformité de l'article 46 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: l'honorable député d'Ottawa-Carleton (M. Turner)—La Commission de la Capitale nationale—L'emplacement de la nouvelle ambassade des États-Unis; l'honorable député de York-Centre (M. Kaplan)—Les invalides et les handicapés—a) L'incidence des mesures budgétaires. b) La situation des handicapés—La position du gouvernement; l'honorable député de Don Valley-Est (M. Attewell)—Le multiculturalisme—La préservation du patrimoine culturel des immigrants.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI AUTORISANT L'ALIÉNATION DE LA SOCIÉTÉ LES ARSENAUX CANADIENS LIMITÉE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. McInnes: Que le projet de loi C-87, tendant à autoriser l'aliénation de la société Les Arsenaux canadiens Limitée et à modifier d'autres lois en conséquence, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif.

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Monsieur le Président, je suis heureux de participer aujourd'hui à l'étude du projet de loi C-87. Puisque les débats à l'étape de la deuxième lecture doivent porter sur le principe de la mesure et sur le contexte de la mesure elle-même, je suis certain que la présidence et mes collègues me permettront, pour mieux comprendre les choses, de parler assez longuement du contexte dans lequel cette mesure a été proposée.

Les propos de l'orateur précédent méritent d'être notés. Il a parlé assez longuement des principes qui gouvernent le parti libéral concernant la privatisation et la nationalisation, ne manquant pas de critiquer au passage le Nouveau parti démocratique et nos collègues conservateurs. Depuis que le parti libéral existe, on peut dire que sa position a été caractérisée par l'ambivalence et le paradoxe. Je suis certain que mes collègues conservateurs seront d'accord avec moi. Ils ont volé une bonne idée au NPD et, avec une incompétence navrante, l'ont mise en pratique pour aboutir à quelque chose que personne ne pouvait apprécier sauf les libéraux eux-mêmes. La création de Petro-Canada pourrait être citée comme exemple à cet égard.

D'après moi, c'est là un grave problème. Dans la gestion des entreprises publiques, les libéraux ont tenté de se comporter comme des conservateurs avec des idées empruntées au Nouveau parti démocratique. Personne ne nie que le secteur privé a un rôle très important et très utile à jouer. Il est étonnant qu'un ancien ministre du gouvernement libéral se permette de critiquer les autres. Leur temps de pénitence n'est pas terminé. Il est aussi étonnant que les dirigeants de ce parti permettent à d'anciens responsables du gouvernement précédent de prendre la parole au cours du présent débat. Leur réputation était si mauvaise au moment où l'électorat canadien les a rejetés, que personne n'ajoute foi en leur parole quand ils vantent leurs actions passées. Je vois que celui qui m'a précédé est si confus qu'il quitte la Chambre au grand soulagement de tous les députés. Il reviendra au bon moment pour réciter sa leçon.

Il est certain que l'entreprise privée a un rôle important à jouer au Canada, rôle dont elle s'acquitte parfois en dépit du gouvernement, parfois avec son aide. Quand un député de ce parti veut reprocher au NPD d'appuyer le secteur privé, il fait une chose absurde et personne ne l'ignore. Nous verrons bientôt ce qui va se produire au Manitoba.

Les Arsenaux canadiens ont été vendus au secteur privé pour la somme de 91 millions. L'entreprise a été achetée par la société qui avait acquis la fabrication des munitions de petit calibre dont les libéraux s'étaient défaits dans les années 60. Aujourd'hui, elle détient un monopole sur la fabrication des munitions au Canada. C'est dommage, parce que cela met le gouvernement du Canada dans une drôle de position. Si l'entreprise éprouve des difficultés, où le gouvernement va-t-il s'approvisionner? Si elle ne réussit pas à négocier un contrat avec le gouvernement du Canada et décide de fermer ses portes, à qui s'adressera le gouvernement? Le gouvernement devra-t-il la racheter ou va-til conclure une entente avantageuse pour elle, comme cela est arrivé si souvent pendant la guerre? Nous savons ce qui est arrivé aux États-Unis avec ce genre de formule. Bien des entreprises ne se sont pas gênées pour en profiter, ce qui devait donner lieu après la guerre à toutes sortes d'enquêtes et à de nombreuses critiques.

J'abonde dans le sens de l'orateur précédent qui a dit que cette entreprise était trop liée à l'intérêt national. Trop liée à l'approvisionnement de services publics pour être vendue au secteur privé. Le gouvernement n'a-t-il pas produit des obus et des munitions de petit calibre pour nos Forces armées, après tout? Puis, il a décidé du jour au lendemain de remettre au secteur privé une entreprise qui a un seul client. C'est une absurdité de laisser L'État acheter à cette entreprise à n'importe quel prix. Voilà donc comme premier principe. Cette société n'est pas une entreprise du secteur privé. Si elle vend des munitions au gouvernement du Canada pour le compte des Forces armées canadiennes, elle doit demeurer publique. Il ne devrait même pas être question de la vendre au secteur privé.

Autre aspect important de cette transaction, il s'agit d'un monopole. Le gouvernement du Canada est le client exclusif de cette société publique. J'imagine que ce client exclusif va payer le prix fort pour les munitions en question à compter de maintenant. Le gouvernement devra très certainement assumer le coût de la production qui comprend les salaires, les régimes de retraite, la recherche et le développement et la matière brute. Sans compter que le prix des obus va augmenter. C'est un calcul élementaire puisque cette compagnie privée répercutera le coût de cette acquisition sur le prix de ses produits. Nous allons payer à la fois le coût de la production et le coût d'acquisition de notre société d'État. Et il faudra compter aussi les bénéfices de la compagnie. Pourquoi devrions-nous payer des bénéfices à une compagnie privée en plus de tous ces coûts additionnels pour nous procurer des obus dont nous sommes le seul débouché? Pareil illogisme confine à l'absurde.

● (1640)

Voyons ce qui se passera si nous vendons ce genre de produits à nos alliés de l'OTAN—j'imagine que nous n'en vendrons pas à Khadafi, mais sait-on jamais à quoi s'attendre avec le groupe de députés d'en face—que nous réservent-ils? Le gouvernement va-t-il adopter une politique vague en espérant que la compagnie s'y conformera? Quel genre de contrôles allons-nous exercer sur la revente de ces armes par nos alliés de l'OTAN?

Nous avons été consternés d'apprendre que des munitions de fabrication canadienne avaient été retrouvées entre les mains des Contras au Nicaragua. Autrement dit, cette compagnie a dû conclure des transactions sur la vente de nos armements avec des fournisseurs des Contras pour que ceux-ci puissent abattre les Nicaraguéens. Est-ce là la politique du gouvernement? Voici un groupe qui combat un gouvernement démocratiquement élu, un groupe qui pratique de méprisables activités terroristes à l'aide de munitions canadiennes avec la bénédiction du gouvernement conservateur, si je ne m'abuse. Mais il se peut bien que nous vendions tout simplement nos munitions à notre allié de l'OTAN, les États-Unis, qui cherchent à débloquer une aide militaire de 100 millions de dollars contre le gouvernement démocratiquement élu du Nicaragua. Les États-Unis savent bien ce que font les Contras et ils préféreraient que ce soient des munitions canadiennes ou des armes européennes qui tombent entre les mains des autorités nicaraguéennes.

Cela nous ramène à la question de savoir où va le gouvernement. Les munitions doivent-elles être vendues seulement au gouvernement du Canada? Dans ce cas, nous devrions en être les propriétaires. Sinon, et si la société doit être encouragée à commercialiser ses produits sur le plan international, quelle sera la limite? Il est certain qu'avec la mentalité axée sur le secteur privé que l'on trouve dans certains secteurs du gouvernement, on pourra juger parfaitement acceptable un intermédiaire qui vendrait des armes à la Libye. Il faut prévoir dans ce projet de loi un contrôle très rigoureux des destinataires de ces produits. Sans ce contrôle étroit, il ne doit y avoir qu'un seul client, le gouvernement du Canada. J'espère que quand le comité étudiera ce projet de loi, il proposera des recommandations visant à resserrer le texte.

Le précédent intervenant a parlé d'une politique assez hétérogène de privatisation de diverses sociétés de la Couronne. Il s'inquiétait énormément des garanties en matière d'emploi. Il ne pensait pas qu'on pouvait garantir l'emploi. Ce qu'il aurait pu dire, c'est qu'il est parfaitement possible que la société Les Arsenaux canadiens Limitée n'arrive pas à s'entendre sur le prix avec le gouvernement et risque de fermer ses portes et de mettre tout le monde dehors, ou qu'elle dise peut-être que si le gouvernement ne peut pas étendre son marché, elle ne souhaite pas continuer sa production parce que cela n'en vaut pas la peine. Elle estime peut-être que si elle n'obtient pas une entente garantissant des profits, le jeu n'en vaut pas la chandelle. Les emplois existants risquent d'être menacés de toutes sortes de manières.

Je crois d'autre part savoir qu'il y a de sérieuses préoccupations concernant le maintien des régimes de pension existants pour ces travailleurs. Peut-être des députés gouvernementaux pourraient-ils nous dire comment à leur avis cela peut se régler. Ces employés vont-ils conserver leurs droits à la pension? Quelles informations va-t-on nous donner sur cette question?

Ce projet de loi ne prévoit aucun avantage pour ces travailleurs ou pour les Canadiens. Le peuple canadien ne tire aucun avantage particulier de cette initiative. Nous voyons au contraire le gouvernement suivre une idée fixe idéologique. Les députés d'en face ont deux croyances fondamentales qui deviennent, je crois, de plus en plus évidentes pour les Canadiens. La première, c'est que le gouvernement est mauvais, et qu'il faut essayer d'en liquider le maximum possible. La vente de de Havilland a été une erreur, mais elle répondait à l'obsession idéologique d'un groupe très étroit de la société canadienne qui a la faveur du gouvernement. Un député d'en face fait signe que non. Cela ne lui plaît pas. Il y a eu en tout cas une très nette volonté de se débarrasser du gouvernement libéral. C'est ce qui a entraîné l'élection de 211 députés conservateurs au Parlement, la plus grande majorité de notre histoire. Il est pitoyable de voir cette majorité fondre à toute vitesse. Les conservateurs recueillent 36 ou 37 p. 100 des suffrages dans les sondages Gallup. Au Québec, leur recul a été colossal. Depuis septembre 1984, c'est une véritable débâcle. Beaucoup de gens au Canada espéraient de toutes leurs forces que ce gouvernement allait lancer le pays dans une voie complètement nouvelle et constructive. Ce n'est pas une voie constructive. Les Canadiens font savoir très clairement d'un sondage à l'autre qu'ils feront la sourde oreille quand le gouvernement sollicitera un second mandat.

Les Arsenaux canadiens Limitée

● (1650)

Le *Citizen* d'Ottawa a récemment dressé la liste de bon nombre des erreurs du gouvernement actuel. Nous en avons vu aujourd'hui un magnifique exemple à la Chambre. L'opposition était dans une véritable impasse. Nous aimerions en général n'avoir affaire qu'à une gaffe par jour, mais quand on commence à avoir affaire à deux ou trois gaffes par jour qui ont un retentissement national, cela devient ahurissant.

Nous sommes saisis aujourd'hui d'une mesure qui a tout l'air d'une gaffe. On ne devrait pas abandonner Les Arsenaux canadiens au secteur privé. Si la Chambre renvoyait cette mesure à plus tard, ou si elle l'abandonnait purement et simplement, elle ferait quelque chose de constructif pour les Canadiens. Il y a peut-être des sociétés d'État qui peuvent être vendues, qui peuvent être remises de façon constructive au secteur privé, mais celle-ci n'est pas du nombre. Une vaste majorité de Canadiens seraient favorables à ce que nous conservions notre principal fournisseur d'obus.

Deuxièmement, il ne devrait absolument pas être question de créer un monopole privé de production d'obus et de munitions pour nos Forces armées. Nous ne devrions pas non plus avoir à recourir à l'étranger pour acheter ce matériel. C'est là une considération extrêmement importante. Il n'est pas inconcevable que cette entreprise puisse fermer ses portes; nous serions alors obligés d'en monter une autre dans le secteur public, aussi est-ce une erreur. Autre aspect, ces emplois sont importants. Nous n'avons aucune garantie au sujet des pensions ou des avantages sociaux, et rien, certes, ne nous garantit que ces emplois seront conservés. C'est vraiment une erreur de donner ainsi carte blanche à l'acquéreur, de mettre ainsi cette entreprise entre les mains du secteur privé. J'espère que les députés ministériels aussi bien que les libéraux, avec l'appui certes du NPD, n'adopteront pas ce projet de loi, ou qu'ils l'abandonneront ou le renverront à plus tard.

[*Français*]

M. le vice-président: Questions et commentaires. La parole est à l'honorable député de Saint-Denis (M. Prud'homme).

M. Prud'homme: Monsieur le Président, avant de nous prononcer sur ce projet de loi, j'aimerais demander à mon collègue et ami s'il peut nous donner un peu plus de renseignements sur la protection à assurer aux employés qui seront directement visés si cette vente devait se produire. Mais moi je vais voter probablement contre la vente, probablement! Cependant, j'aimerais lui demander s'il peut renseigner la Chambre sur la protection à accorder aux employés.

A-t-il eu du gouvernement ou bien a-t-il dans son parti des renseignements selon lesquels, indépendamment de l'avenir de ce projet de loi qui veut la vente de la société Les Arsenaux canadiens Limitée . . . est-ce que le député sait si les employés seront ou seraient protégés? Est-ce que le fonds de pension sera protégé?

[*Traduction*]

M. Skelly: Je remercie de sa question mon collègue le député de Saint-Denis (M. Prud'homme), depuis longtemps un des esprits les plus brillants du parti libéral, qui a contribué à lui donner un solide sens de l'orientation et qui est venu à bien des reprises à sa rescousse lorsque le gouvernement allait en sens contraire de ce que beaucoup de gens estimaient être le simple bon sens. Il a mis le doigt sur un problème crucial. Nous trouvons inquiétant que le projet de loi ne comporte aucune garantie qui protège les emplois et les régimes de retraite—c'est là une question extrêmement importante. Si l'entreprise était demeurée dans le secteur public, le gouvernement aurait certainement eu la possibilité d'exercer une influence directe sur les niveaux de production et sur la nature des progrès technologiques, de manière à garantir des conditions de travail et des salaires satisfaisants et à protéger les régimes de retraite et les avantages sociaux.

Je soutiens que mon collègue a encore une fois mis le doigt sur un problème crucial, et j'aurais juré qu'il appuierait la position que nous adoptons sur ce point.

M. Gauthier: A propos de la dernière observation du député sur les pensions, le problème, évidemment, vient de la transformation de l'entreprise d'une société publique à une société privée. Conviendrait-il avec nous que nous n'avons pas eu l'information que nous avons demandée? Le gouvernement ne nous a pas renseignés sur les pensions qui seront versées, ni sur l'indexation des pensions. Le député voudrait-il élaborer et nous donner son opinion, ou celle de son parti, sur toute cette question?

M. Skelly: C'est l'un des graves problèmes que pose la vente des sociétés d'État. Le gouvernement ne donne pas de détails sur ces transactions. Nous ignorons quelle est la valeur réelle de la société en cause. Nous ne savons pas quelles conditions seront imposées aux employés ou lesquelles leur seront retirées, encore moins ce que réserve l'avenir à ce groupe de personnes qui sont plongées dans l'incertitude. Ce que cette transaction a d'insensé, c'est que le client de l'entreprise est le gouvernement du Canada.

Malheureusement, pour reprendre certains des points essentiels, le gouvernement ne donne pas l'information dont le Parlement a besoin pour remplir ses fonctions. Le gouvernement parle de réforme parlementaire tout en refusant aux députés l'information dont ils ont besoin pour s'acquitter de leur tâche. Mon collègue du parti libéral vient de rappeler la belle comédie que le gouvernement a jouée dans l'affaire de Havilland. Il ne veut pas fournir aux députés la documentation qui leur est nécessaire. Contradiction absolue avec la réforme parlementaire! Le gouvernement se livre au même petit jeu dans le cas qui nous occupe. En fait, cette proposition est pire. Que mes collègues du côté ministériel sachent qu'un gouvernement qui souhaite la réforme parlementaire a de sérieuses mesures à prendre, la première étant d'accorder aux députés une information complète, l'accès à toutes les études gouvernementales qui ont été faites et de bonnes séances d'information sur leur interprétation et l'action que le gouvernement entrevoit.

Il faut donc que l'information nous soit communiquée, de même que la position et les intentions du gouvernement, ce que nous n'avons pas. Les renseignements que nous avons reçus sur l'affaire de Havilland ne sont pas venus à temps ni en quantité suffisante. A part cela, sous l'ancien gouvernement, et ce que je signale est tout à l'honneur du gouvernement que formait le parti libéral, l'information s'obtenait assez librement et facilement de la Fonction publique. Il faut voir la mentalité de bunker qui règne actuellement dans l'administration! La façon dont les députés sont maintenant tenus dans l'ignorance constitue presque une atteinte à leurs privilèges parlementaires. Le gouvernement ne leur fournit qu'une version édulcorée des faits. C'est une situation très, très grave qui devrait faire très

prochainement l'objet d'un débat à la Chambre. Je suis enchanté que les deux orateurs précédents aient fait état de ce problème.

M. Keeper: J'ai une question à poser à mon collègue. Sans doute sait-il que l'année dernière, cette société que le gouvernement cherche à privatiser pour une bouchée de pain a réalisé 11.3 millions de dollars de bénéfices. Nous n'arrivons pas à comprendre pourquoi le gouvernement, en vendant cette société au secteur privé, entend priver le Trésor public de 11.3 millions de dollars de recettes par année. Je me demande si le député voit un lien quelconque entre la vente de cette société au secteur privé, et le fait que la compagnie qui se porte acquéreur de la société avait versé pour des milliers de dollars de contributions à la caisse électorale du parti conservateur et du ministre de l'Industrie.

M. Skelly: Si je devais ajouter foi à la lettre de la ministre d'État chargée de la Jeunesse (Mme Champagne) dans laquelle celle-ci propose d'utiliser des fonds publics pour gagner des adhérents au parti conservateur, je verrais dans cette affaire l'exemple parfait de la mentalité de ce parti. Évidemment, elle ne l'a pas nié, se contentant de dire qu'elle avait commis une erreur. Mon temps est écoulé. Je vous remercie de m'avoir fourni l'occasion de prendre la parole, monsieur le Président.

[*Français*]

M. Gauthier: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'aimerais demander au secrétaire parlementaire s'il peut informer la Chambre si demain matin, à 11 heures, on va continuer le débat sur ce projet de loi ou si on va passer à autre chose?

[*Traduction*]

Je répète la question. Je voudrais savoir si le gouvernement remettra ce projet de loi à l'étude à 11 heures demain. Comme vous le savez, il nous intéresse beaucoup et nous aimerions poursuivre cette discussion. Allons-nous continuer l'étude de ce projet de loi ou passer à autre chose?

M. Bradley: Monsieur le Président, à ma connaissance, nous poursuivrons l'étude de ce projet de loi à 11 heures demain.

M. le vice-président: Comme il est 17 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

● (1700)

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—MOTIONS

[*Traduction*]

L'IMPÔT SUR LE REVENU

LA POSSIBILITÉ DE FAIRE VIRER DES IMPÔTS À UNE FIDUCIE POUR LA PAIX

M. Simon de Jong (Regina-Est) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de présenter une mesure législative en vertu de laquelle le formulaire de

déclaration d'impôt sur le revenu comporterait une rubrique particulière qui permettrait aux contribuables qui en feraient la mention de faire virer le pourcentage des dépenses fédérales totales consacrées à la défense nationale à une fiducie d'impôt pour la paix qui pourrait financer la recherche et l'information sur la paix et le désarmement.

—Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui au sujet d'une question qui nous intéresse tous, la survie de l'espèce humaine. Nous vivons dans un monde où les deux grandes puissances ont accumulé un arsenal d'armes nucléaires, chimiques et biologiques destructrices. Si nous prenons seulement les armes nucléaires, chaque superpuissance dispose des moyens voulus pour tuer 14 fois chaque homme, femme et enfant de la planète. Il est parfaitement impensable de songer à une guerre nucléaire globale. En pareil cas, il vaudrait mieux être tué immédiatement.

Récemment, nous avons entendu parler des effets d'un hiver nucléaire. Des chercheurs de renom appartenant aux deux superpuissances ont prédit qu'une guerre nucléaire déclencherait un hiver nucléaire qui détruirait totalement les conditions climatiques actuelles et nous empêcherait de cultiver des aliments et de nourrir la population survivante. Une guerre nucléaire détruirait totalement les liens sociaux et physiques à l'intérieur de notre pays. Les communications, les lignes électriques et le gazoducs seraient totalement coupés, de même que notre réseau d'hôpitaux et de services policiers.

Bien sûr, la guerre nucléaire a aussi des effets à long terme dont des mutations génétiques. Depuis que l'on multiplie les essais nucléaires au-dessus du sol, l'incidence de la leucémie a augmenté énormément dans le monde.

Des généraux des deux grandes puissances laissent entendre qu'un conflit nucléaire demeure parfaitement plausible et qu'il est possible de gagner une guerre nucléaire limitée. C'est absolument impensable.

Je voudrais vous citer les paroles de Lord Mountbatten qui a joué un rôle actif dans les deux grandes guerres à titre de commandant. Voici ce qu'il a déclaré le 11 mai 1979:

> A titre de militaire comptant un demi-siècle de service actif, je peux dire en toute sincérité que la course aux armements nucléaires n'a aucune raison d'être du point de vue militaire. On ne peut pas faire la guerre avec des armes nucléaires. L'existence de ces armes ne fait qu'accroître le danger en raison des illusions qu'elles ont créées.
>
> Il y a encore, dans le monde entier, des voix influentes qui croient en ce vieux principe romain: Si tu désires la paix, prépare-toi à la guerre. C'est absolument ridicule et je le répète, il serait désastreux de s'imaginer qu'en augmentant l'incertitude globale on augmente sa propre certitude.

Malgré les avertissements de gens comme Lord Mountbatten, la course aux armements se poursuit sans relâche. Qu'est-ce qui incite des êtres humains rationnels à participer à une course aux armements dont personne ne peut sortir vainqueur? Cela résulte certainement d'une paronoïa qui règne tant au États-Unis qu'en Union soviétique. Cette paranoïa est compréhensible à bien des égards.

Mettons-nous à la place de l'Union soviétique qui a toujours été entourée de forces hostiles. L'Union soviétique est entièrement encerclée de missiles à ogives nucléaires et de sous-marins atomiques; ce pays a perdu une bonne partie de ses citoyens dans la dernière guerre. A ce point de vue, sa paranoïa est compréhensible.

Lorsque nous nous mettons à la place des États-Unis, ce que la plupart des pays occidentaux font, nous avons certes raison de craindre la puissance de l'Union soviétique. Nous avons vu les Soviétiques reculer leurs frontières en Afghanistan, en Pologne et en Tchécoslovaquie. Si l'origine de sa paranoïa est compréhensible, nous en sommes arrivés au stade où la paranoïa d'un pays alimente celle de l'autre, comme deux images se réfléchissant dans un miroir. Les Soviétiques deviennent paranoïaques en voyant les missiles de croisière et des armes plus puissantes installées autour de leurs frontières. Ils prennent par conséquent ce qu'ils considèrent comme des mesures de protection, en augmentant leurs moyens de défense, ce que les pays occidentaux considèrent comme une accumulation offensive. Nous augmentons nos dépenses en matière de défense, ce qui pousse les Soviétiques à en faire autant, et nous entrons dans un cercle vicieux.

Nous en sommes arrivés au stade où la survie de la race humaine est compromise; en effet, compte tenu des quantités d'armements accumulés des deux côtés, une erreur, un malentendu ou un acte de folie peuvent déclencher une suite d'événements qui détruiront complètement la race humaine.

Par conséquent, pour tous les parlementaires, il n'y a pas de question plus importante que la survie de la race humaine.

Je voudrais apporter une autre dimension au débat, une dimension économique. On estime que la course aux armements coûte au total près de trois quarts de billion de dollars, et ce chiffre est probablement en-deçà de la vérité. Il n'est pas possible de prélever un billion de dollars dans le monde sans faire payer quelqu'un.

Nous payons en ce sens que les taux d'intérêts sont élevés. Ainsi, le déficit des États-Unis approche le billion de dollars, en grande partie à cause de la course aux armements. Le déficit est tel que l'ensemble de l'épargne permet à peine de payer les intérêts sur la dette. Les États-Unis doivent par conséquent maintenir la force de leur monnaie pour attirer des capitaux des autres régions du monde et assurer le service de la dette. Pour garder une partie de ces capitaux, le Canada doit aussi relever ses taux d'intérêt.

Les taux d'intérêt se situent normalement à 2 ou 3 p. 100 au-dessus du taux d'inflation. L'inflation étant pour le moment de 4 p. 100, les taux d'intérêt devraient donc être d'environ 7 p. 100. A 7 p. 100, bon nombre d'exploitations agricoles pourront rester en activité, ainsi qu'un grand nombre de petites entreprises. Bien des gens pourront s'acheter une nouvelle voiture ou une nouvelle maison. Toutes ces activités économiques seront possibles si les taux d'intérêt diminuent.

• (1710)

A mon avis, tous les Canadiens paient tous les jours pour cette course aux armements, par le biais des taux d'intérêt élevés, du chômage et des faillites agricoles. Nous ne pouvons pas prélever un billion de dollars dans l'économie mondiale sans provoquer une baisse du niveau de vie de toutes les populations du monde, les Canadiens, les Américains, les Russes et les Européens. Il s'agit d'une diminution de un billion de dollars qui touche notre niveau de vie à tous. C'est le prix que nous payons cette folie qu'aucune personne sensée ne juge utile. Si ces armes servent vraiment un jour, ce sera notre destruction réciproque. Dans ma motion d'aujourd'hui, je demande que tous les objecteurs de conscience, tous les Canadiens qui estiment que notre participation à cette folie est inutile, les personnes qui estiment, pour des raisons religieuses et morales, que l'argent de leur impôt ne doit pas servir à favoriser ce ballet de la mort, puissent faire virer leur argent dans une fiducie pour la paix.

L'histoire honorable des objecteurs de conscience remonte à l'origine de l'homme. Pour certains groupes de gens, participer aux guerres et à la course aux armements n'est pas la solution aux problèmes à l'origine des guerres. Certains d'entre nous ne sont peut-être pas de cet avis, mais aucune personne sensée ne peut empêcher ces membres de notre société de s'opposer de façon consciencieuse à cette machine de la mort. Nous pourrions enrichir notre civilisation et rendre notre société plus civilisée si nous permettions à ces hommes et femmes, en leur âme et conscience, de s'opposer à notre participation à cette folie. Je fais cette demande pour les Canadiens éclairés qui croient que l'on peut obtenir davantage pour satisfaire les besoins en sécurité du Canada en consacrant plus à la recherche sur la paix et en découvrant comment résoudre les conflits humains qui provoquent les guerres. Prenons par exemple la vérification du respect des traités, quelles techniques utiliser à cette fin? Il faut de l'argent, des recherches, des investissements en vue d'élaborer des programmes d'éducation pour inciter les gens à penser en termes de coopération et non de conflit entre «les bons et les méchants». Voilà les modèles nécessaires si nous voulons résoudre les conflits susceptibles d'entraîner la guerre.

Les recherches sur la paix sont absolument indispensables. La seule façon de sauver notre civilisation et notre mode de vie, c'est d'assurer la paix. Et pourtant, ce secteur n'est pratiquement pas financé. Le budget est, je crois, d'environ $300,000 par an. Bien entendu, notre budget militaire est plus proche de 9 milliards par an. En tant que pays, nous avons consacré plus de 9 milliards à des activités que la plupart des députés, en leur âme et conscience, considèrent vaines, j'en suis convaincu. Il n'y a pas de défense à l'ère nucléaire, seulement de la folie. Toutefois, nous continuons à injecter plus de 9 milliards de dollars dans cette chimère.

Toutefois, il existe un secteur où nous pouvons avoir de l'influence, un secteur qui peut vraiment nous aider à protéger et à sauver notre mode de vie, à savoir la recherche sur la paix, à laquelle nous consacrons actuellement un budget symbolique. Je demande l'appui de mes collègues. Je leur demande d'appuyer ma motion et de l'adopter.

L'organisation Conscious Canada n'est pas unique en son genre. Il y en a de semblables dans quelques dix-sept pays. En fait, elles ont remporté des succès dans divers pays. En Italie, dix-sept contribuables qui refusaient de payer leurs impôts parce qu'ils se disaient objecteurs de conscience ont été reconnus non coupables par des tribunaux italiens. En vertu de la Constitution italienne, on leur reconnaît le droit d'agir selon leur conscience. Au Royaume-Uni, quelque 20,000 personnes, y compris soixante députés, ont signé un document priant le gouvernement de modifier la loi de façon à autoriser les contribuables à ne pas verser la part de leurs impôts qui serait

affectée à des dépenses militaires et à l'investir plutôt dans la recherche sur la paix. Aux États-Unis, le Peace Tax Fund Bill a l'appui de 42 membres du Congrès et de quatre sénateurs. Et il en va de même dans quelque dix-sept pays où des groupes organisés essaient de faire dévier l'argent de leurs impôts vers la recherche sur la paix.

Je prie le gouvernement de jouer un rôle de premier plan, et ce rôle, le Canada peut le jouer. Voici que nous nous trouvons coincés entre les deux superpuissances, l'Union soviétique et les États-Unis. Notre survie même dépend de la paix. Elle dépend de l'espoir que ces deux puissances n'utilisent pas leurs armes de destruction, car si elles le font, ce sera au-dessus de nos têtes. Il est dans notre intérêt national immédiat de maintenir la paix et, partant, il doit être dans notre intérêt national de faire l'impossible pour garantir la paix et le désarmement, pour assurer que ces deux superpuissances restent en paix l'une avec l'autre.

Je demande à mes collègues d'appuyer ma motion, afin que le Canada puisse occuper la place qui lui revient et jouer le rôle de pacificateur qui est le sien au plan international et, cela, non seulement dans notre intérêt national, mais dans l'intérêt de toute l'humanité.

L'humanité réclame à grands cris qu'un pays ou un groupe de gens se décident à assumer ce rôle d'initiateur. Je supplie mes collègues de ne pas avoir peur de se démarquer. Je les prie de déclarer que le roi ne porte pas d'habit, que la course aux armements est une illusion remplie d'horreur et de danger. Je mets mes collègues au défi d'oser s'imposer dans ce monde et d'aider à sauver la race humaine.

[*Français*]

Mme Monique Landry (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je me reporte à la proposition du député de Regina-Est (M. de Jong) concernant une affectation d'impôt pour financer la recherche et l'information sur la paix et le désarmement. Mon honorable collègue sait certainement que, selon un des principes fondamentaux de la société canadienne, le peuple élit des députés afin qu'ils parlent en son nom lorsqu'il s'agit de prendre des décisions telles que l'affectation des ressources financières destinées à servir tous les membres de la société. Sous sa forme actuelle, la Loi de l'impôt sur le revenu ne comporte aucune disposition permettant aux contribuables de déterminer les domaines particuliers auxquels leurs impôts devraient être affectés.

Tout changement à la répartition de l'impôt personnel, tel que celui proposé, exigerait que soit modifiée la Loi de l'impôt sur le revenu par voie de procédure parlementaire.

Le ministre des Finances (M. Wilson) étant chargé à la fois de proposer et de modifier la législation fiscale, mon collègue conservateur traitera des questions d'imposition que suscite cette motion.

Néanmoins, les Canadiens peuvent actuellement bénéficier d'exemptions fiscales en offrant des dons à des organisations canadiennes sans but lucratif qui œuvrent dans le domaine de la paix et qui figurent dans des répertoires comme «A Directory of Canadian Peace Organizations with International Concern» du «Mennonite Central Committee».

Le gouvernement est d'avis que les activités de défense et de paix ne s'excluent pas mutuellement, et qu'une telle modification à la Loi de l'impôt sur le revenu est inutile, puisque nos dépenses fiscales peuvent être équilibrées de façon à préserver à la fois la sécurité du Canada et celle de l'Alliance tout en saisissant toutes les occasions raisonnables de faire avancer la cause du contrôle des armements et du désarmement ainsi que de la paix et de la sécurité mondiales.

Monsieur le Président, permettez-moi de démontrer comment le Canada fait actuellement avancer la cause de la paix et de la sécurité sans avoir à détourner les recettes fiscales affectées à la défense pour subventionner les organisations de recherche et d'information sur la paix.

Depuis 35 ans nous fondons notre politique de sécurité sur trois principes complémentaires: La dissuasion dans le cadre des dispositions de sécurité collective de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et du Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord; deuxièmement, la recherche d'accords justes et véritables sur le contrôle des armements; enfin, l'engagement à la résolution pacifique des différends, y compris la participation aux efforts collectifs déployés pour s'attaquer aux causes sociales, économiques et politiques sous-jacentes à la tension internationale.

• (1720)

Le Canada reconnaît la nécessité d'une action collective en vue de décourager les actes d'agression contre l'Amérique du Nord et l'Europe. Il appuie et subventionne les efforts de défense de l'OTAN, notamment les politiques selon lesquelles l'Alliance ne doit disposer que des niveaux minimums d'armements nécessaires à une dissuasion efficace, tout en recherchant le dialogue et la conclusion d'accords sur le contrôle des armements qui soient à la fois équitables, équilibrés et vérifiables. Dans cette optique, les objectifs à atteindre sont la stabilité et la sécurité pour tous.

Nous sommes membres d'une Alliance dont la stratégie de dissuasion repose à la fois sur les forces classiques et les forces nucléaires. La dissuasion doit assurer une stabilité suffisante pour nous permettre de négocier des accords internationaux sur le contrôle des armements. Chaque membre de l'Alliance doit porter sa part du fardeau de la défense collective tout en bénéficiant de sa protection. Nos contributions directes à la dissuasion et à la défense consistent à fournir des forces conventionnelles efficaces. Il ne s'agit pas là d'une question morale, mais plutôt de savoir comment nous pouvons le mieux contribuer à notre propre sécurité, compte tenu de nos ressources limitées.

Le gouvernement a clairement indiqué son intention de respecter les obligations qu'il a contractées envers ses alliés pour ce qui est de la contribution à la stabilité des rapports Est-Ouest au plan de la sécurité, cette stabilité étant fondée sur une position de dissuasion crédibile et efficace. Nous nous sommes engagés à prévoir un budget de défense suffisamment important pour rendre notre contribution efficace et réduire la vulnérabilité de nos troupes sur le terrain. En un mot, monsieur le Président, une défense efficace est un gage de paix.

Il faut remarquer, toutefois, que les crédits affectés au secteur de la défense servent à financer diverses mesures non militaires qui profitent directement à tous les Canadiens et contribuent à la recherche de la paix en général. Mentionnons à cet égard les activités de planificaiton d'Urgence Canada. De leur côté, nos Forces armées s'acquittent d'un grand nombre de fonctions non militaires comme l'évacuation des communautés touchées par de graves inondations, les opérations de recherche et de sauvetage, la patrouille des pêcheries, l'expédition aérienne de fournitures et de secours médicaux aux pays frappés par des désastres naturels tels que les tremblements de terre ainsi que bien d'autres services d'urgence.

Nation souveraine, le Canada doit consacrer une certaine partie de ses ressources à la mise en place et au maintien d'une capacité de défense. Parallèlement, il n'a rien à envier aux autres nations pour ce qui est des efforts déployés pour promouvoir le désarmement et le contrôle des armements, ainsi que la paix et la sécurité internationales.

Monsieur le Président, je voudrais maintenant parler des six objectifs canadiens exposés par le premier ministre (M. Mulroney) devant le groupe consultatif sur le désarmement et le contrôle des armements le 31 octobre dernier, et plus récemment par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) dans son discours à la Chambre du 23 janvier dernier. Ce sont premièrement la recherche de réductions radicales et négociées des forces nucléaires et le renforcement de la stabilité stratégique. Deuxièmement, le maintien et la consolidation du régime de non-prolifération des armes nucléaires. Troisièmement, la négociation d'une interdiction générale des armes chimiques. Quatrièmement, l'appui à un traité sur l'interdiction complète des essais. Cinquièmement, la prévention de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. Et sixièmement, l'élaboration des mesures de confiance voulues pour faciliter la réduction des forces militaires en Europe et ailleurs.

En ce qui a trait au premier objectif, le gouvernement canadien se réjouit des signes de progrès qui se manifestent dans les négociations bilatérales en cours à Genève entre les États-Unis et l'Union soviétique. Nous appuyons pleinement les objectifs convenus à cet égard et jugeons encourageantes les propositions détaillées présentées, l'automne dernier, par les deux parties. Ces propositions se rejoignent sur certains points, monsieur le Président, mais à l'instar de tous les Canadiens, nous espérons ardemment que les négociations aboutiront à des réductions équitables et vérifiables des armes nucléaires.

Dans sa déclaration du 23 janvier, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a accueilli avec satisfaction la toute dernière proposition du secrétaire général Gorbatchev qui réaffirme l'engagement de l'Union soviétique au désarmement nucléaire. Si cette nouvelle proposition passe sous silence certaines questions comme celle des missiles SS-20 actuellement déployés en Asie, il reste qu'elle comporte quelques signes encourageants.

Le deuxième objectif mentionné par le secrétaire d'État est le maintien et la consolidation du régime de non-prolifération. L'an dernier, le Canada a participé à la troisième Conférence de révision du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires qui s'est avéré un grand succès pour toutes les nations. Les États présents à la Conférence ont, en effet, réaffirmé par consensus la viabilité du Traité de non-prolifération comme instrument essentiel au maintien de la sécurité mondiale. Le succès de cette révision démontre que la diplomatie multilatérale peut aboutir lorsque toutes les parties décident de coopérer au lieu de s'affronter. Le Canada confirme ce succès puisque ces deux objectifs ont été atteints, savoir le maintien du TNP comme principal fondement du régime de non-prolifération et la réaffirmation de l'objectif et des dispositions du TNP.

L'interdiction complète des armes chimiques est notre troisième objectif. Nous sommes d'avis que celui-ci est à la portée de la Conférence sur le désarmement à Genève. Pour appuyer les négociations en cours, le Canada a fait part de ses connaissances quant aux enquêtes sur l'utilisation des armes chimiques et a présenté, l'an dernier, au secrétaire général des Nations Unies un manuel des procédures à suivre pour ce genre d'enquêtes.

● (1730)

Le quatrième point sur lequel porte les efforts du Canada est la réalisation d'une interdiction complète des essais. le soutien à apporter à cette interdiction est un objectif fondamental de la politique étrangère du Canada. Toutefois, nous croyons que la question de la vérification est le principal obstacle à surmonter à cet égard. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a annoncé en septembre dernier, à l'Assemblée générale des Nations Unies, que le Canada mettrait à jour ses capacités analytiques dans le domaine de la recherche sismique. A cette fin, nous entendons améliorer notre importante installation de Yellowknife pour pouvoir mieux distinguer les séismes de faible amplitude des secousses résultant d'expériences nucléaires souterraines.

Le Canada a par ailleurs participé, avec 26 autres pays, à l'échange international de données sismologiques. Cet essai technique a été une importante étape en vue de la vérifiabilité d'un traité sur l'interdiction complète des essais.

Le cinquième objectif, soit la prévention de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, est désormais à l'ordre du jour des négociations bilatérales de Genève. Dans le contexte multilatéral, le Canada a pris les devants à la session de 1985 de la Conférence sur le désarmement tenue à Genève en faisant circuler un document de travail sur les aspects juridiques internationaux de l'espace extra-atmosphérique, contribuant ainsi au débat de fond sur cette question.

Dernier objectif, le gouvernement estime qu'il est critique d'élaborer les mesures de confiance voulues pour amener une réduction des forces militaires en Europe et ailleurs. La confiance est suscitée par une action politique propre à accroître la coopération Est-Ouest, et le renforcement du dialogue à cet égard constitue un important objectif du Canada.

Le maintien de la paix est un autre élément clé des efforts déployés pour réaliser la paix et la sécurité internationales. Un des objectifs de la politique étrangère du Canada a toujours été de travailler au renforcement des pouvoirs de l'Organisation des Nations Unies, et en particulier de sa capacité de contrôler les conflits et d'agir à titre de médiateur. Cet objectif, qui a été poursuivi dans le cadre plus général de notre détermination à œuvrer pour la paix et la sécurité, reste valable. En effet, il est dans notre intérêt que les conflits régionaux soient arrêtés avant qu'ils ne puissent prendre de l'ampleur et nuire à notre sécurité ou à nos intérêts vitaux. Notre rôle militaire dans les opérations internationales de

maintien de la paix contribue à empêcher que des hostilités n'éclatent ou ne s'étendent, de manière que les problèmes politiques qui en sont la cause puissent être réglés par la négociation et que les risques d'un engagement direct des grandes puissances soient réduits au minimum. Toutefois, le Canada n'a jamais considéré le maintien de la paix comme un objectif se suffisant à lui-même. En effet, le maintien de la paix vise non seulement à empêcher les conflits, mais aussi à créer les conditions propices à la recherche de solutions aux problèmes qui en sont la cause profonde. C'est pourquoi le Canada a toujours été d'avis qu'il faut attacher une importance considérable au lien qui existe entre le maintien de la paix et les efforts déployés par toutes les parties concernées en vue de la réalisation de la paix.

Depuis 1947, le Canada a participé à 15 opérations onusiennes de maintien de la paix. En dehors du cadre des Nations Unies, nous avons également participé à trois missions de ce genre, soit les commissions de contrôle de 1954 et 1973 en Indochine et le groupe international d'observateurs au Nigéria. Pour la plupart, ces initiatives ont été financées à même le budget de la défense. Au cours du dernier exercice, le gouvernement du Canada a contribué pour plus de 41 millions de dollars aux salaires militaires versés par les Nations Unies. Ces opérations reflètent le profond engagement et la contribution permanente de générations de Canadiens et de gouvernements successifs à l'objectif de paix.

Monsieur le Président, le gouvernement a contribué par différents organismes des Nations Unies à continuer à maintenir la paix dans tous les pays.

Tout dernièrement encore, le gouvernement a manifesté son engagement à la cause du maintien de la paix. Le 11 avril dernier, le premier ministre (M. Mulroney) a annoncé que le Canada acceptait en principe de participer à la Force multinationale et d'Observateurs basée dans la péninsule du Sinaï. Les ministères concernés étudient actuellement par quel moyen le Canada peut le mieux contribuer au fonctionnement de la Force en remplacement de l'unité héliportée australienne forte d'une centaine d'hommes, dont le retrait est prévu en avril 1986.

Monsieur le Président, je voudrais enfin me pencher sur les moyens dont dispose le gouvernement pour appuyer directement les organisations œuvrant dans la recherche et l'information sur la paix, et qui militent contre l'institution de la fiducie d'impôt pour la paix que propose le député de Regina-Est (M. de Jong).

Au cours du présent exercice, le Fonds du désarmement du ministère des Affaires extérieures permettra d'attribuer plus de $700,000 à des groupes et particuliers de toutes les régions du Canada. Depuis sa création en 1980-1981, le Fonds a permis d'aider plus de 149 groupes, organisations et particuliers en vue d'appuyer et d'encourager le débat, la recherche et la diffusion d'information sur les questions du désarmement et du contrôle des armements.

Le ministère des Affaires extérieures subventionne également d'autres activités de recherche et d'information du public dans ce domaine. Le programme de vérification de la Direction du contrôle des armements et du désarmement porte sur l'analyse du processus de vérification et sur la recherche de techniques et d'approches en vue de vérifier l'observation des accords actuels et éventuels de contrôle des armements et de désarmement. Outre les recherches visant la technologie sismique et les moyens d'investigation des emplois présumés d'armes chimiques, ce service étudie la faisabilité d'un système de surveillance par satellite de l'application des accords sur le contrôle des armements. De plus, comme je l'ai déjà mentionné, il a récemment présenté à la Conférence sur le désarmement à Genève un document de travail sur la nature du régime juridique applicable à l'espace extra-atmosphérique.

Le ministère des Affaires extérieures offre en outre une subvention annuelle permanente de $100,000 au Centre canadien pour le contrôle des armements et le désarmement. Créé en 1983, ce Centre a pour mandat d'organiser des conférences et des groupes d'études sur ces questions.

Le nouvel Institut canadien pour la paix et la sécurité mondiales a été créé par le Parlement en 1984, tous les partis ayant appuyé le projet parrainé par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. L'Institut est financé par des crédits annuels directs du Parlement. Sa dotation qui s'élève à 2,5 millions de dollars pour l'exercice 1985-1986, atteindra 5 millions de dollars d'ici l'exercice 1988-1989. L'Institut cherchera à accroître la connaissance et la compréhension des questions liées à la paix et à la sécurité internationales dans une perspective canadienne, et il favorisera, subventionnera et mènera les recherches dans ces domaines.

En 1983, 1984 et 1985, le Canada a accordé une subvention de $100,000 au titre de la Campagne mondiale pour le désarmement. Ces contributions du Canada favoriseront directement les activités de recherche et d'information du public à travers le monde. Notre contribution de 1985 a servi à publier l'Annuaire du désarmement, à financer l'Institut de recherche des Nations Unies sur le désarmement et à alimenter le Fonds de contributions volontaires pour l'Année internationale de la paix que nous célébrons cette année.

Je dirai pour conclure, monsieur le Président, que le gouvernement travaille activement à promouvoir la paix et qu'il a consacré d'importantes ressources financières à cette fin. Nous estimons que, sous sa forme actuelle, la Loi de l'impôt sur le revenu nous permet de nous occuper de toutes les questions concernant la paix et la sécurité sans que nous ayons à recourir au genre de mesure proposée dans la motion dont a été saisie la Chambre aujourd'hui.

• (1740)

[*Traduction*]

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur le Président, au nom de mon parti, je voudrais répondre à la proposition intéressante, innovatrice, informative et bien sentie que vient de faire le député de Regina-Est (M. de Jong). Ses propos et l'objet de sa motion reflètent beaucoup mieux, à mon sens, les préoccupations profondes des Canadiens que l'intervention du porte-parole gouvernemental qui a répondu, avec une certaine suffisance, qu'on en faisait déjà assez. Le député de Regina-Est a parfaitement saisi les véritables sentiments de la population qui réclame qu'on en fasse bien davantage.

Au cours de l'année dernière, j'ai participé aux travaux du comité mixte spécial des relations internationales. J'ai eu l'insigne honneur de parcourir le Canada et d'entendre les témoignages des milliers de Canadiens, littéralement, qui se sont présentés aux audiences. Fait significatif, la première personne à témoigner fut un jeune enseignant de Halifax. Il nous a présenté un mémoire touchant et très révélateur sur la

guerre des étoiles. Je lui ai demandé ensuite ce qui l'avait incité à parler ainsi. Il m'a répondu que ses élèves l'avaient interrogé. Gêné de son ignorance en la matière, il avait commencé à débattre la question autour d'une table avec ses amis. Plus il en apprenait, plus son inquiétude grandissait. Lui et ses amis se réunissaient dans la cuisine le mercredi soir pour développer leurs idées, analyser la question et se renseigner. Enfin, il s'est présenté devant le comité en juillet dernier, quand nous nous sommes rendus sur la côte de l'Atlantique. Il nous a dit ce que des gens d'une petite municipalité du comté de Pictou pensaient de la guerre des étoiles. Ce ne fut pas un incident isolé. Il s'est reproduit dans de nombreuses collectivités d'un bout à l'autre du Canada. On venait demander au comité de faire davantage.

Le député de Regina-Est a bien souligné le déséquilibre de nos engagements. Les gens s'aperçoivent que l'on consacre des sommes fabuleuses à l'achat d'armes et à la course aux armements nucléaires. Ils savent que les États-Unis et l'Union soviétique s'apprêtent à accélérer l'escalade avec le prolifération d'armes nouvelles et la pollution de l'espace par le programme, entre autres, de la guerre des étoiles. Ils se demandent ce que le Canada pourrait faire d'autre pour faire évoluer la situation de manière plus favorable.

Loin de moi l'idée que les initiatives dont la secrétaire parlementaire a parlé sont inutiles. Au contraire, mais elles ne rejoignent pas le profond mouvement chargé de malaise et d'angoisse ou, encore, d'espoirs et d'aspirations qu'on observe chez les Canadiens. Ceux-ci souhaitent que leur pays soit artisan de paix. Et beaucoup se demandent quoi faire pour mieux y contribuer.

Lors de l'audience du comité, le témoignage des enseignants pour la responsabilité nucléaire, une association regroupant des enseignants d'un bout à l'autre du pays m'a quelque peu consterné. Ils ont signalé une chose qui m'a beaucoup troublé. Ils ont précisé qu'il était difficile d'inclure dans les programmes de nos écoles secondaires des cours sur le contrôle des armements ou la paix, car les conseils scolaires considéraient qu'ils pouvaient trop facilement prêtés à controverse. Il se pourrait qu'ils penchent trop d'un côté. Lorsque je me rends dans des écoles secondaires de ma circonscription toutes les deux ou trois semaines, je m'aperçois que les étudiants veulent parler d'une seule question. Il ne s'agit pas des emplois, de l'environnement, même si cela les inquiète, mais bien de la question nucléaire. Vendredi dernier, je me suis rendu au Miles Madonell Collegiate, dans ma circonscription, qui tenait un séminaire de cinq jours sur la question de la paix. Les organisateurs ont invité les députés à venir parler de la situation actuelle et des possibilités qui s'offrent. J'ai été frappé de voir à quel point ces jeunes s'inquiétaient vivement de cette question et ils étaient disposés à s'engager. Des milliers de Canadiens ont le sentiment qu'on pourrait faire plus.

La mesure législative proposée par le député de Regina-Est donne-t-elle la forme et la substance voulues à ce qui doit être fait? Je suis séduit en partie par l'idée, mais j'ai certaines réserves, car je crois que cela permettra au gouvernement de s'en sortir à bon compte. Si nous avons recours à une forme de démocratie populaire ou de participation au sens grec du terme alors que les gens prennent leur propre décision—et je n'ai rien contre—il n'incombera plus au gouvernement fédéral de prendre une décision pour les Canadiens. Or, c'est là la raison d'être du Parlement. Je souhaite que le gouvernement fasse divers choix. Je veux qu'il en soit de même des députés des deux côtés. Selon moi, nous ne faisons plus les bons choix. Nous devrions pouvoir débattre les prévisions budgétaires du ministère de la Défense nationale. Le ministre de la Défense et le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) devraient témoigner devant le comité, afin d'expliquer leurs décisions, car ils peuvent facilement oublier leurs obligations ou s'y soustraire.

Je voudrais vous donner un exemple. Récemment, nous avons reçu du comité sur NORAD un rapport nous recommandant de participer à nouveau à NORAD pour cinq années de plus. A mon grand chagrin, le comité a déclaré qu'il n'y avait pas suffisamment de preuves pour déplorer le changement d'attitude en matière de stratégie aux États-Unis, où l'on parle de plus en plus d'un système de défense active plutôt que de dissuation. Pourtant, une multitude de témoignages nous ont montré que ce changement d'attitude était réel. Les Américains déploient à l'heure actuelle au Canada d'énormes efforts pour mettre au point un système de défense extrêmement actif qui conduira à la militarisation du territoire canadien. Le choix devrait appartenir aux Canadiens. On ne devrait pas prendre la décision à notre place. Elle ne devrait pas être prise petit à petit, et surtout pas à Washington. Pareille décision ne devrait pas être prise au quartier général du NORAD, mais ici, au Parlement. Toutefois, elle ne le sera que si les Canadiens comprennent parfaitement bien la situation, et pour cela le gouvernement devra renoncer au voile du secret et entreprendre de révéler davantage sur ce qu'il sait de ces projets.

Il nous faut également examiner les autres possibilités s'offrant à nous. Si nous annonçons aux Américains, nos alliés, que nous n'intégrerons pas pleinement notre système de défense au leur s'ils donnent suite à leur projet de guerre des étoiles, cela veut dire que nous le remplacerons par autre chose. Nous devons proposer une autre solution pour la région septentrionale de l'Amérique du Nord. Comme l'avait recommandé le Sénat il y a quelques années, nous aurions peut-être intérêt à nous doter de notre propre système de détection par satellite. Nous devons mettre au point un autre solution pour répondre à celles proposées par le commandement de la défense aérienne des États-Unis. Voilà le choix important à faire. Il faudra peut-être pour y parvenir réaffecter différemment nos dépenses au titre de la défense. Nous serons peut-être appelés à les utiliser de manière différente et non classique qui s'écarte de la tradition historique. Nous devrons peut-être prendre une position de défense plus indépendante, afin de nous donner à l'égard des États-Unis un certain pouvoir de négociation, une certaine emprise dans cette affaire de choix de sécurité stratégique extrêmement importante et cruciale.

Si le député avait gain de cause, et que tous ces Canadiens bien intentionnés et fort préoccupés par la course aux armements y renonçaient effectivement et retiraient leurs capitaux, nous risquerions de ne pas disposer de fonds pour offrir une solution de rechange au programme de la guerre des étoiles. Le gouvernement devrait conserver la possibilité d'exercer ce choix, et il devrait en être comptable. Je suis parfaitement d'accord avec l'objectif énoncé par le député, et c'est que des sommes plus importantes devraient être consacrées à la recherche sur des techniques de remplacement, et la mise au point de

celles-ci. L'une des dernières mesures qu'a prises le gouvernement libéral dont je me suis passablement enorgueilli a été de créer l'Institut canadien de la paix qu'il a doté de crédits de 5 millions de dollars. Je me réjouis de constater que le gouvernement lui ayant succédé a maintenu cette décision. Toutefois, cela ne suffit pas; ce n'est qu'un début.

Examinons d'un peu plus près la soif énorme qu'ont les Canadiens en matière d'information. Les nombreux groupes militant pour la paix au Canada constituent un réservoir immense de compétences; beaucoup de gens aux différentes qualités s'intéressent à la question et sont prêts à y consacrer de leur temps; nous avons aussi nos enseignants et divers autres groupes; ces gens peuvent assurément exercer une influence. Nous devons trouver un meilleur moyen de subventionner leurs efforts, un moyen bien plus indépendant, afin qu'ils ne se sentent pas entièrement tributaires du gouvernement. Il faut prévoir un organisme indépendant qui leur assure ce financement. Ils doivent se sentir beaucoup plus libres d'entreprendre des enquêtes du genre dont a parlé le député. Je suis tout à fait d'accord avec lui. J'irai même jusqu'à proposer que nous examinions le régime fiscal pour voir s'il n'y aurait pas moyen de leur accorder un dégrèvement fiscal plus généreux. Nous pourrions prendre une mesure semblable à celle permettant le financement des partis politiques; ce pourrait être une solution. Je ne suis pas ici pour l'exiger, mais je dis que cela mérite d'être examinée.

J'aperçois le président du comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale assis en face. Il serait peut-être disposé à inscrire la question de la paix comme matière d'enseignement à l'ordre du jour de son comité dans les années à venir. C'est une question critique et les Canadiens le demandent. Toutefois, si nous suivions l'avis du député, même si je souscris entièrement à son intention, nous pourrions priver le Parlement d'une responsabilité qu'il lui faut pour faire des choix fondamentaux. Voilà pourquoi je formule une réserve, bien que je n'en aie aucune pour ce qui est de son intention, son dessein et son objectif.

• (1750)

En terminant, monsieur le Président, après avoir exprimé cette réserve, nous devons reconnaître qu'il est temps que le Parlement tienne un débat d'une plus grande portée et d'une plus vaste envergure sur la course aux armements et sur ce que fait le Canada comme pays en cette ère nucléaire. Des Canadiens ont devancé de beaucoup leurs gouvernements et leur Parlement en exprimant leurs préoccupations. Ils nous donnent le ton. Cet état de choses est attribuable au fait que la Chambre n'a pas encore eu la chance de tenir un débat général sur l'orientation du Canada dans les années 90 à l'égard des questions soulevées par le secrétaire parlementaire.

Je recommande encore une fois aux députés minitériels auxquels, je le sais, ces questions tiennent beaucoup à cœur, de faire comprendre à leurs collègues qu'il est temps que le Parlement donne l'exemple au lieu d'être à la remorque. Il est temps de laisser les simples députés dire ce qu'ils pensent et exprimer leurs convictions personnelles sur cette question très fondamentale. Je félicite le député de Regina-Est de nous avoir au moins procuré une heure du temps du Parlement pour en discuter. J'aimerais bien qu'on dispose d'une heure chaque jour pour en parler, et que ce sujet fasse l'objet d'un débat permanent. Si c'était le cas, nous pourrions peut-être accomplir ce que tant de Canadiens, les jeunes en particulier, veulent nous voir faire. Ils veulent que nous trouvions des réponses à cette question très complexe, fondamentale et perpétuelle qui nous concerne tous.

Je tiens à dire au député à quel point j'apprécie sa motion. Même si la méthode préconisée m'inspire des réserves, son objectif est juste. Il nous appartient, à nous parlementaires, de prendre sa proposition en considération et de voir comment nous pouvons donner un meilleur exemple sur ce point très fondamental.

M. Jim Jepson (London-Est): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir prendre part au débat. Les questions soulevées par la motion à l'étude sont importantes et fondamentales. C'est pourquoi je n'ai aucune excuse à faire si les observations que je ferai aujourd'hui sont similaires à celles qui furent exprimées à la Chambre le 26 septembre lorsque nous avons discuté d'à peu près la même proposition.

Je trouve à redire à cette proposition, mais non à l'objectif ultime de promouvoir la paix et le désarmement. Il serait difficile de ne pas s'accorder avec le député de Regina-Est (M. de Jong) sur cet objectif très souhaitable. Toutefois, la méthode qu'il propose dans sa motion n'en est pas une que la Chambre devrait adopter. Il y a des questions importantes de politique fiscale et financière qui militent contre l'adoption de cette proposition. Elle soulève également d'importantes questions de démocratie parlementaire, des questions à propos de la façon dont notre société tâche de vivre ensemble et de se gouverner.

Je n'aurai donc pas de scrupule à me répéter aujourd'hui, monsieur le Président, et à discuter des mêmes questions que nous avons débattues en septembre dernier à propos d'une motion semblable du député de Cowichan-Malahat-Les Îles (M. Manly). Le motionnaire s'est répété lui aussi. Je regrette seulement que les arguments que nous avons soutenus il y a six mois n'aient pas réussi à lui faire changer d'idée. Nous revenons à la charge aujourd'hui.

Je vais traiter pour commencer d'un effet malheureux qu'a le libellé de la motion. Il sous-entend qu'il y a quelque part contradiction entre les efforts déployés en vue de la paix et du désarmement, et les dépenses consacrées à la défense. Quelle conclusion peut tirer un contribuable si, sur sa formule de déclaration d'impôt T-1, nous lui donnons le choix de décider que 10 p. 100 de son impôt sur le revenu, ou le pourcentage des dépenses fédérales consacrées à la défense, quel qu'il soit, sera affecté à la cause de la paix et du désarmement, à la recherche et à l'éducation? Ne va-t-il pas conclure que ces deux domaines, défense et paix, sont considérés comme diamétralement opposés par le gouvernement?

Je ne prétends pas qu'il n'y a pas de solides arguments militant en faveur des objecteurs de conscience, de ceux qui, par conviction personnelle profonde, refusent le service militaire actif qui les exposerait à tuer pour défendre leur pays. Cela vaut toutefois en temps de guerre. Nous sommes en temps de paix et il n'y a aucune contradiction entre la position du gouvernement et celle de la grande majorité des députés et des Canadiens, qui croient que les dépenses consacrées à la défense servent à maintenir la paix et à prévenir la guerre.

Nos dépenses consacrées à la défense reflètent la politique canadienne traditionnelle en faveur de la sécurité nationale et internationale. Depuis de nombreuses années, le Canada joue

un rôle international honorable en recherchant des règlements pacifiques aux conflits entre pays. Notre appui à l'OTAN et au NORAD traduit l'opinion publique générale que ces alliances contribuent à renforcer la sécurité internationale. Je reconnais que le Nouveau parti démocratique n'accepte pas cette position et préférerait que le Canada se retire de l'alliance occidentale. Cependant, je ne pense pas qu'il aille jusqu'à réclamer que le Canada abolisse ses forces armées. Cette motion ne préconise pas une décision aussi extrême. La raison, à mon avis, en est claire. C'est que, comme nous tous, les députés néo-démocrates reconnaissent que nos forces de défense servent à bien des égards les intérêts nationaux vitaux du Canada.

Si un étrange destin voulait que le Nouveau parti démocratique soit un jour appelé à former le gouvernement de notre pays, je me demande si un tel gouvernement mettrait vraiment en application les principes dont cette motion procède. Cette motion propose un régime de désistement sur une question qui touche essentiellement notre bien-être national. A mon avis, une telle façon de procéder ne cadre pas avec notre régime de démocratie parlementaire. Au sein de notre société, le terme démocratie signifie bien plus que la simple idée selon laquelle la majorité règne et impose ses vues à la minorité. Les Canadiens ont toujours été épris de tolérance. A l'occasion de débats publics, nous avons cherché à élaborer des politiques qui concilient les points de vue différents et nous avons recherché des solutions qui soient acceptables à tous.

Lors du débat que nous avons consacré le 26 septembre à sa motion, qui est à peu de choses près la même que celle dont nous sommes saisis aujourd'hui, le député néo-démocrate a allégué la Charte canadienne des droits et des libertés. Il a soutenu que la liberté de conscience et de religion, liberté que la Charte protège, devrait permettre aux Canadiens de refuser de cette façon d'appuyer financièrement une activité majeure du gouvernement. Je rappelle à la Chambre que ces droits et libertés de la Charte sont conditionnels. En effet, ils «ne peuvent être restreints que par une règle de droit, dans des limites qui soient raisonnables et dont la justification puisse se démontrer dans le cadre d'une société libre et démocratique».

Dans notre société démocratique, notre liberté de conscience, de religion et d'expression est restreinte dans des limites raisonnables. Cela signifie simplement que la tolérance doit aller dans les deux sens. La majorité doit tenir compte des différences individuelles, mais les individus doivent reconnaître que certaines règles sont acceptées par la société tout entière. Il n'est donc pas déraisonnable que tous les citoyens assument leur juste part du coût des services publics pour le bien de la collectivité. Il n'est pas déraisonnable non plus qu'un gouvernement démocratique décide comment les deniers publics seront dépensés au bout du compte. Je rappelle que dans notre société démocratique, de telles décisions ne sont prises qu'après avoir été longuement débattues au sein du public, afin de tenir compte de tous les points de vue.

Cette motion permettrait à tous les groupes de pression de présenter une autre motion analogue. Admettons qu'il s'agisse d'un organisme contre l'avortement, il pourrait demander que des crédits lui soient réservés pour financer des programmes contre l'avortement. Les mouvements en faveur de la peine capitale voudraient certes en faire autant pour gagner leur cause. Il y a donc maints groupes spéciaux qui voudraient que leurs impôts servent à financer leurs projets spéciaux. Il nous faut bien pourtant prévoir pour la défense du pays. Le gouvernement précédent s'en est tenu strictement à la voie diplomatique en ignorant totalement les aspects matériels nécessaires à la défense de notre pays.

Nous ne devons jamais perdre de vue que les Russes ne comprennent que la force. Ceux qui en doute n'ont qu'à le demander aux habitants de la Pologne, de l'Allemagne de l'Est, de l'Ukraine, de la Hongrie ou de la Tchécoslovaquie. Ces pays ont perdu leur liberté aux mains de l'Union soviétique qui n'avait guère de compassion pour les droits et les libertés de leurs habitants à la table des négociations. Au nom de la sécurité et du bien-être de notre pays, nous devons dépenser nos deniers publics à bon escient. Je considère, monsieur le Président, qu'on n'est jamais mieux en mesure de négocier la paix qu'en position de force. Si nous ne prenons pas les mesures nécessaires pour défendre notre pays, nous nous retrouvons dans la même situation que tant d'autres pays.

• (1800)

M. le Président: L'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulée.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 66 du Règlement.

LA COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE L'EMPLACEMENT DE LA NOUVELLE AMBASSADE DES ÉTATS-UNIS

M. Barry Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur le Président, c'est la première fois que je participe à un débat d'ajournement et je le fais à cause d'une question que j'ai posée au ministre suppléant des Travaux publics le 24 février. J'explique tout de suite pourquoi cette affaire me préoccupe tellement.

La Commission de la capitale nationale commettra une erreur de planification et une bévue politique si elle recommande au gouvernement d'utiliser Mile Circle pour construire des ambassades. Les protestations que cette proposition a soulevées aux niveaux local, régional et même national devraient suffire pour montrer clairement à la Commission qu'elle est en train de commettre une grave erreur. Les représentants dûment élus des quatre échelons gouvernementaux en cause s'opposent à l'unanimité à cette proposition. Ces représentants sont moi-même à l'échelon fédéral, M. Gilles Morin, député provincial, M. Marc Laviolette, conseiller municipal et M. Pat Murray, président du conseil municipal du village de Rockliffe, qui est contigü au site. Si personne sur la scène politique n'appuie ce projet, pourquoi devrait-il être appuyé par la bureaucratie et l'administration?

Cet emplacement est détenu en fiducie par le gouvernement fédéral à titre de parc depuis 1904. Je ne peux pas croire que, de nos jours, en 1986, malgré toutes nos connaissances et notre expérience collectives, la Commission menace de détruire ce parc. Je suis loin d'être convaincu par ceux qui prétendent que toute construction se fera de façon à conserver des espaces ouverts et l'apparence du parc. C'est impossible puisque des

milliers de tonnes de béton et d'acier seront manipulés par des architectes, des ingénieurs et des travailleurs du bâtiment pour construire des ambassades à cet endroit.

J'ai travaillé dans le domaine de la protection de l'environnement et du développement du tourisme et je sais quelle incidence les infrastructures peuvent avoir sur les parcs. Si les parcs sont là pour être utilisés par les citoyens, comme j'en suis convaincu, ils doivent exclure tout projet de construction. Thomas Keefer voulait que Mile Circle serve à tout le monde, aux gens de tous les âges et de tous les endroits et non pas seulement aux habitants de la région de la capitale nationale. La Loi de 1958 sur la Capitale nationale dit, à son article 10 1):

La Commission a pour buts et objects de préparer des plans d'aménagement, de conservation et d'embellissement de la région de la Capitale nationale et d'y aider, afin que la nature et le caractère du siège du gouvernement du Canada puissent être en harmonie avec son importance nationale.

J'ai reçu de tous les coins du Canada des lettres de Canadiens qui s'opposent à ce projet, estimant que la Commission dilue une de ses doctrines fondamentales, qui est de conserver plusieurs des cadres naturels de verdure de notre belle capitale. Je suis très fier de notre magnifique ville et je reconnais à la Commission le mérite de l'avoir faite ainsi. Pour ma part, je tiens à ce qu'elle le reste. En 1972, j'ai combattu pour empêcher que le Parc national de Banff ne soit violé par les promoteurs touristiques. Ayant vécu à Ottawa toute ma vie, je suis fier d'empêcher le Parc Mile Circle d'être violé par la Commission. Cet acte d'imprévoyance doit être stoppé. Il y a des quartiers de notre ville qui sont sacro-saints, et celui-ci en est un.

La politique des parcs et promenades, publiée par la CCN après approbation en juillet 1984, le plan officiel de la municipalité d'Ottawa—Carleton approuvé par le gouvernement de l'Ontario en novembre 1983, et le plan officiel d'occupation des sols de la ville d'Ottawa, publié en juin 1984, consacrent tous la vocation du couloir public de verdure le long de la rivière des Outaouais et le Mile Circle fait partie intégrante de cete espace vert. Ce sont là des engagements pris envers la population par les trois pouvoirs publics. Si le gouvernement fédéral implante des bureaux d'ambassades dans ce secteur, il foulera aux pieds le processus juridique de la planification.

Le Conseil du Trésor veut obtenir de nouvelles recettes en vendant des terrains ce qui, nous en conviendrons tous, est logique. Toutefois, dans ce cas particulier, ce n'est pas dans l'intérêt national et celui-ci ne devrait pas être sacrifié à quelque gain financier. La CCN serait-elle prête à revoir le mandat du contrat d'étude de Mile Circle pour y inclure l'étude d'autres emplacements possibles? La Commission serait-elle prête à consulter au préalable les groupes communautaires au sujet de ces projets et sinon pourquoi?

• (1805)

La Commission est-elle prête à soumettre ses choix au processus de modification de zonage exigé pour tous les autres citoyens par la ville d'Ottawa et la province d'Ontario? A défaut, de quelle façon les citoyens de cette région peuvent-ils participer aux grandes propositions de modification de zonage de la Commission? La Commission envisagerait-elle sérieusement un emplacement sur la base aérienne de Rockliffe à la place de Mile Circle? Ma dernière question est la suivante: le rapport des experts-conseils sera-t-il rendu public?

En terminant, je voudrais féliciter le comité de défense de Mile Circle pour les remarquables efforts déployés et mon bureau d'Ottawa-Carleton pour avoir appuyé unanimement mon opposition à ce projet. Si cette proposition fait partie du plan d'avenir de notre capitale, je ne peux pas l'appuyer sans réserves.

M. Ron Stewart (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, je voudrais d'abord féliciter mon collègue, le député d'Ottawa-Carleton (M. Turner), pour son zèle et son dévouement, non seulement à la Chambre, mais également au caucus et à l'extérieur. Ses réalisations sont bien connues de ses électeurs.

Comme vous le savez, il n'y a pas de réponse simple à une question aussi complexe que celle de la future ambassade des États-Unis. Le processus que nous suivons est long. Il s'agit d'une question qui a une grande importance nationale. Nous sommes confrontés également à toutes les inquiétudes exprimées et que tous les comités connaissent lorsqu'il s'agit de faire évoluer une capitale. Nous devons tous partager les responsabilités et les avantages d'habiter dans une capitale à la fin du XXe siècle. Le déménagement de l'ambassade des États-Unis remonte loin. Je ne voudrais pas ennuyer les députés avec tous les détails de cette affaire, mais seulement faire ressortir quelques points saillants.

La question du déplacement a été soulevée pour la première fois en 1969 quand l'ambassade a envisagé d'étendre ses locaux de la rue Wellington pour répondre à l'accroissement de ses besoins. Toutefois, ces locaux étaient jugés d'une importance primordiale pour le Parlement, qui avait besoin de place. Le gouvernement du Canada a ensuite proposé de trouver un autre site où pourrait déménager l'ambassade américaine. La Commission de la capitale nationale, agent du gouvernement fédéral pour l'aménagement de la capitale, fut chargée de trouver un site approprié.

Jusqu'à il y a un an environ, on estimait que le site de Sussex Drive, au Nord de l'édifice Connaught, venait en tête des priorités. Mais le gouvernement américain a adopté des règlements concernant l'emplacement des nouveaux locaux d'ambassade. Nous savons évidemment pourquoi. La CCN a été invitée à tenir compte de critères supplémentaires pour le choix d'un site. Ces critères prévoient notamment: Une superficie minimale d'au moins 6 à 8 acres; l'absence d'immeubles élevés à proximité; et une zone tampon tout autour de l'ambassade.

Au total, une vingtaine de sites ont été étudiés à la lumière de 12 critères principaux des deux côtés de la région de la capitale nationale, au Québec et en Ontario. Un certain nombre de sites ont été rapidement éliminés. Le choix de ces sites aurait remis en question un certain nombre de principes de planification de la capitale établis de longue date, comme l'a dit mon collègue. Il s'agit notamment de la préservation des propriétés riveraines de la rivière. Cette exclusion est conforme à la politique de la CCN qui vise depuis longtemps à réserver à l'usage public et à la propriété canadienne les rives de cours d'eau fédéraux. Cette politique garantit au public l'accès direct à la rivière. Les autres sites envisagés ont été étudiés en détail et le site de Mile Circle a été sélectionné parce que c'était celui qui répondait le mieux aux critères.

Pour cette sélection, la CCN a retenu les services d'un consultant chargé d'une analyse détaillée des sites. Cette analyse porte notamment sur le caractère acceptable des aménagements du terrain de Mile Circle, l'impact sur l'environnement, l'aménagement du paysage et des considérations écologiques. Cette étude devrait être terminée au printemps. La CCN envisage alors de recommander un site précis dans la zone de Mile Circle. Le gouvernement canadien pourrait ensuite offrir ce site au gouvernement américain en échange du terrain et des édifices occupés par l'ambassade américaine sur la rue Wellington.

J'espère sincèrement qu'au terme de cette démarche, nous aurons mis sur pied un plan de développement du site de Mile Circle permettant au gouvernement de s'acquitter de ses obligations nationales et internationales. Je suis certain que je n'ai pas à rappeler à mes collègues que le gouvernement des États-Unis n'a pas ménagé ses efforts pour permettre à notre gouvernement de disposer pour son ambassade d'un des sites les plus prestigieux de Washington. J'aimerais dans ce contexte inviter les habitants de notre grande capitale à être pleinement conscients de leur rôle et de leurs responsabilités au niveau de cette dimension internationale de notre capitale.

● (1810)

LE MULTICULTURALISME—LA PRÉSERVATION DU PATRIMOINE CULTUREL DES IMMIGRANTS

M. Bill Attewell (Don Valley-Est): Monsieur le Président, il n'y a pas très longtemps, j'ai demandé au ministre d'État chargé du Multiculturalisme (M. Murta), si le gouvernement envisageait d'encourager résolument les immigrants à conserver leur patrimoine culturel. Le ministre m'a assuré que le gouvernement désirait favoriser la préservation des patrimoines culturels, qu'il avait entrepris de revoir les critères de financement des différents programmes visant à préserver la culture ethnique.

Le multiculturalisme représente un aspect très important de nos vies. Le multiculturalisme fait même partie de la culture canadienne. L'une des caractéristiques les plus intéressantes de ma circonscription de Don Valley-Est, c'est la diversité culturelle.

Mon épouse, Sandy, et moi-même, comptons de nombreux amis de différents antécédents culturels. George et Penny Poulos sont de descendance grecque. Jay et Ann Hong, viennent de la Corée du Sud. Rhett et Betsy Abarquez, sont originaires des Philippines. En passant, imaginez combien les réjouit l'arrivée au pouvoir du gouvernement démocratique de Corazon Aquino. Garo et Zaro Pashayan sont fiers de leur ascendance arménienne. Mme Setsuko Thurlow, de Olsen Drive, est une rescapée d'Hiroshima. Frank et Judy Wilson comptent parmi les leaders de la communauté juive. Vincent et Agnes Ching, originaires de Hong Kong, chérissent leur culture chinoise. George et Margaret Hayling, de la collectivité noire, sont fiers d'être originaires de la Barbade.

La coexistence pacifique de personnes de races et de cultures diverses, agrémentée d'une citoyenneté commune, non seulement favorise la cohésion sociale et l'unité nationale, mais crée également un climat favorable à la disparition des préjugés et du fanatisme. La diversité culturelle du Canada est un aspect important de notre identité nationale tout comme la diversité de nos régions.

Cette diversité a été un facteur constant dans l'histoire du Canada. Notre pays a été fondé sur le pluralisme culturel. L'arrivée de nombreux immigrants de différents pays est venue accentuer la nature pluraliste de la nouvelle société canadienne.

La nature multiculturelle de la société canadienne a été officiellement reconnue en 1971, au moment où la Chambre des communes a accepté à l'unanimité la réponse du gouvernement à un des rapports de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme créée en 1962, intitulé L'apport culturel des autres groupes ethniques.

Le gouvernement a adopté une politique officielle de multiculturalisme dans un contexte de bilinguisme. En 1971, on a créé au Secrétariat d'État une Direction multiculturelle et on a désigné un ministre d'État chargé du Multiculturalisme. En 1973, le Conseil consultatif canadien sur le multiculturalisme a vu le jour. En 1983, cet organisme a été remanié et rajeuni pour devenir le Conseil canadien du multiculturalisme.

En 1982 fut promulguée la Charte des droits et libertés. L'article 27 dit ceci: «Toute interprétation de la présente charte doit concorder avec l'objectif de promouvoir le maintien et la valorisation du patrimoine multiculturel des Canadiens».

C'est en mai 1985 que s'est tenue la première conférence fédérale-provinciale-territoriale sur le multiculturalisme. Un projet de loi sur l'égalité en matière d'emploi a été adopté par la Chambre des communes. Par ailleurs, à la suite des recommandations du rapport du comité parlementaire spécial sur les droits à l'égalité intitulé «Égalité pour tous», un comité permanent du multiculturalisme a été créé. Grâce à ce comité, toutes les questions relatives au multiculturalisme peuvent être étudiées en profondeur. Son mandat, qui est de faciliter et de surveiller la mise en œuvre des principes de la politique du multiculturalisme au sein du gouvernement du Canada représente une grande responsabilité et une belle occasion. Je suis fier d'être un membre fondateur de ce comité permanent.

La politique du gouvernement en matière de multiculturalisme consiste à contribuer à préserver et à valoriser les cultures traditionnelles; à aider les membres des minorités ethnoculturelles à acquérir les compétences nécessaires pour jouer un rôle actif au sein de la société et de l'économie canadiennes; à aider tous les Canadiens à admettre la nature multiculturelle du pays ainsi qu'à s'adapter et à adapter leurs institutions en conséquence. Tous les Canadiens ont par conséquent un cadre solide à cet égard.

● (1815)

Les Canadiens sont fiers de leurs origines et de leur patrimoine culturel, et ils souhaitent conserver cet aspect essentiel de leur identité. Le maintien du patrimoine culturel est très important, non seulement pour les différents groupes ethnoculturels mais pour la société canadienne en général. La diversité culturelle nous enrichit tous. Notre famille étend ses racines culturelles. Les parents de Sandy sont nés en Écosse, ma mère est d'origine écossaise et mon père est d'origine anglaise. Notre fille cadette, Leslie, a épousé John Strolenberg, qui est né en Hollande. Notre fille ainée, Pamela, a épousé Mark Zaorski, de souche polonaise et irlandaise. Par conséquent, la diversité culturelle devient une réalité au sein de notre famille.

Comme le ministre d'État au Multiculturalisme (M. Jelinek) l'a souligné récemment, le multiculturalisme s'étend à tous les aspects de notre vie. Cela touche aussi bien nos emplois et nos droits que la préservation de notre culture. Nous devons en faire une réalité sociale et économique. Le premier ministre (M. Mulroney) a déclaré et je cite:

Nous n'avons pas d'obligation plus grande, de devoir plus pressant que d'assurer l'équité et la justice pour nos minorités.

La politique multiculturelle part du principe qu'aucun obstacle ne devrait empêcher les Canadiens, quelle que soit leur origine, de jouir de tous les droits et privilèges de la citoyenneté.

Pour conclure, je dirais que le ministre d'État au Multiculturalisme a récemment souligné la nécessité de mieux faire participer les minorités ethniques à l'économie du pays. En plus d'être considéré par la majeure partie du public comme un atout culturel, le multiculturalisme est également logique du point de vue commercial. Il offre un avantage décisif dans un environnement économique hautement concurrentiel. Nous pouvons créer des débouchés économiques en exploitant davantage les talents et les ressources de nos communautés ethnoculturelles. Plus de la moitié des petites entreprises du Canada sont gérées par des membres de ces communautés. Conscient de cette réalité, le ministre d'État au Multiculturalisme parraine, en avril, une conférence sur le multiculturalisme et les affaires. Je suis très fier de faire partie d'un gouvernement qui a pris autant d'initiatives dans le domaine du multiculturalisme et je m'attends à ce qu'il fasse encore plus.

M. Geoff Scott (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État du Canada): Monsieur le Président, je suis également fier du député de Don Valley-Est (M. Attewell) qui a soulevé cette question qui nous permet, à tous deux, d'expliquer pourquoi le caractère multiculturel de notre pays revêt autant d'importance pour nous. Comme le ministre d'État au Multiculturalisme (M. Jelinek) l'a déclaré en réponse au député de Don Valley-Est (M. Attewell) le 5 novembre dernier, et je cite un extrait de la page 8372 du hansard:

Je suis heureux que l'intérêt pour cette importante question vienne de ce côté plutôt que de l'opposition.

Je souscris entièrement à cette déclaration du ministre. A l'instar du député de Don Valley-Est et de bon nombre de députés ministériels, j'en suis sûr, j'ai dans ma circonscription une foule de groupes ethnoculturels, un véritable trésor de langues et de spécialités différentes. A une époque, j'ai dénombré 52 groupes ethnoculturels différents qui résident uniquement dans la région de Hamilton-Wentworth. Il doit y en avoir autant dans la région métropolitaine de Toronto, à Vancouver, à Montréal et dans d'autres régions du pays. Aucun des membres de ces groupes ne s'oppose à être avant tout Canadien et pourtant, la merveilleuse mosaïque qui compose ma région découle du fait qu'ils conservent leur patrimoine culturel et leurs racines et le sentiment merveilleux d'apporter à leur patrie. C'est ce qui crée l'extraordinaire mosaïque culturelle dans notre région.

A mon avis, on peut très bien se sentir tout à la fois Canadien et conserver un sentiment d'appartenance à sa patrie, sans pour autant franchir des frontières politiques, même si, comme je l'ai dit au début de mes remarques, je conviens avec mon ministre qu'aucun parti d'opposition ne doit chercher à représenter exclusivement ces personnes. Du point de vue du gouvernement, il est tout à fait possible d'être favorable au principe du pluralisme culturel, à la protection de notre patrimoine culturel, sans pour autant renoncer au principe fondamental de l'unité nationale.

• (1820)

Personne ne doit être obligé de supprimer l'identité culturelle. En rappelant que tous les Canadiens doivent avoir les mêmes chances de participer activement à la vie économique du pays, le gouvernement considère comme essentiels le rôle et le maintien de l'identité, le rôle de tous ces groupes ethnoculturels dans le merveilleux contexte multiculturel de notre pays et de notre avenir.

M. le Président: Étant donné les circonstances, l'ajournement de la Chambre est adopté d'office. Par conséquent, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, en conformité de l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 21.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 11 mars 1986

La séance est ouverte à 11 heures.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

L'EXAMEN DES PROGRAMMES

DÉPÔT DES RAPPORTS DES GROUPES D'ÉTUDE AU GROUPE DE TRAVAIL MINISTÉRIEL

M. Deans: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je sais que le ministre va déposer ses documents, mais je voudrais lui demander s'il peut garantir à la Chambre qu'ils ne se recoupent jamais, sauf lorsque c'est nécessaire, qu'ils sont tous dans les deux langues officielles, que chaque document est justifié et qu'il n'y en a pas plus dans cette pile que ne l'exigent les dispositions sur le dépôt des documents dans les deux langues officielles.

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Oh, homme de peu de foi.

Conformément aux termes du paragraphe 67(2) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, les rapports des groupes d'étude au groupe de travail chargé de l'examen des programmes.

Des voix: Bravo!

M. Deans: Monsieur le Président, je n'ai pas demandé cette garantie sans raison. Comme vous le savez, il est interdit à la Chambre des communes de montrer quoi que ce soit. J'ai demandé au vice-premier ministre (M. Nielsen) qu'il nous garantisse que chaque document était unique, en anglais et en français, et qu'il n'y en avait pas plusieurs de la même sorte, dans le but d'impressionner la Chambre, pour une raison quelconque. Le vice-premier ministre ne m'a pas donné cette assurance, mais j'ai examiné les documents, et il s'y trouve effectivement des doubles.

M. Nielsen: C'est absolument faux, monsieur le Président. Le dépôt de documents est parfaitement conforme au Règlement de la Chambre des communes. Absolument conforme.

M. Deans: Pourquoi ne l'avez-vous pas dit.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Lisez les tous, Ian.

Des voix: Bravo!

M. Deans: Regardez le rapport en français sur les transports.

* * *

LE GROUPE CHARGÉ DE L'EXAMEN DES PROGRAMMES

DÉCLARATION DU VICE-PREMIER MINISTRE—LES RAPPORTS DES GROUPES D'ÉTUDE

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que j'ai déposé aujourd'hui les rapports des groupes d'étude au groupe chargé de l'examen des programmes. Ces documents représentent les efforts conjugués de 221 personnes qui ont examiné près de 1,000 programmes et services du gouvernement fédéral. C'est peut-être un début d'explication pour le député.

Plus de la moitié des hommes et des femmes responsables de ce travail avaient été recrutés dans le secteur privé. Ils venaient de partout, de Victoria jusqu'à St. John's, ils ont quitté leur emploi et leur famille pour servir le pays, sans rémunération, pendant une période de trois mois. Parmi ceux qui ont travaillé à ce projet, il y avait des dirigeants de grandes sociétés et de petites entreprises, des chefs syndicaux, des administrateurs municipaux et des représentants provinciaux. Je profite de l'occasion pour attester officiellement la dette de reconnaissance que le gouvernement et le pays ont envers ces Canadiens remarquables.

Des voix: Bravo!

M. Nielsen: Comme le réexamen lui-même, le travail accompli par ces personnes est unique dans les annales de l'administration publique canadienne. Jamais auparavant les secteurs non gouvernementaux n'avaient été aussi largement représentés dans une étude de cette envergure. La publication des conclusions de ces équipes d'étude mixtes témoigne de manière tangible de leur extraordinaire contribution. Chaque équipe a revu la série de programmes qui entrent dans son domaine d'examen et préparé sur chacune des notes d'évaluation, en suggérant des moyens de les améliorer et de les réformer. Les équipes ont en outre préparé des révisions thématiques générales afin de présenter leur évaluation globale des groupes de programmes. Ces rapports ont ensuite été soumis au comité consultatif du secteur privé formé de 12 représentants d'organisations syndicales, professionnelles et du milieu des affaires. Les organisations ont choisi elles-mêmes ceux qui les représentaient au sein du comité. Je rends hommage à ces personnes et aux organisations qui les ont déléguées, pour le leadership exceptionnel dont elles ont fait preuve au cours de la dernière année.

Le comité consultatif du secteur privé s'est réuni tous les lundis de l'année qu'a duré le réexamen des programmes et, agissant comme deuxième rouage dans ce processus, il a revu le travail que lui soumettaient les 19 équipes d'étude. Les rapports des équipes d'étude que je viens de déposer sont le produit final du processus de consultation et coopération. Philip Aspinall, président du comité consultatif du secteur privé, et Darcy McKeough, conseiller et agent de liaison du secteur privé, rencontreront d'ici peu les médias pour expliquer plus en détail le travail des équipes d'étude. Je voudrais toutefois prendre quelques minutes pour faire ressortir certaines des principales observations de ce travail.

Le gouvernement du Canada fonctionne depuis des décennies dans un brouillard d'information partielle, de chevauchement des responsabilités et d'organisation inefficace. Cet état de choses a permis que des distorsions déforment nos structures économiques et sociales. Après un peu plus d'une année d'examen minutieux par des équipes mixtes d'analystes des secteurs privé et public, nous en savons beaucoup plus long que tout autre gouvernement n'en a jamais su.

Notre gouvernement n'est pas le premier à se rendre compte de la nécessité d'une analyse étendue, libre et objective de l'administration publique fédérale. Au fil des années, un certain nombre d'études, y compris celles de la Commission Glassco et de la Commission Lambert, ont exposé la situation. Il y a quelques années, le vérificateur général avait conclu que la gestion publique échappait à tout contrôle. Au cours de la campagne électorale de 1984, le très honorable chef de l'opposition (M. Turner), qui était alors premier ministre, a reconnu l'ampleur du problème en ces termes:

> Il y a énormément de dépenses et de chevauchements à réduire et à éliminer: des programmes qui ne sont plus en vigueur, qui ne répondent plus à la situation, de gaspillages dans l'administration publique.

[*Français*]

Ce qui est remarquable, dans le présent cas, c'est qu'un parti nouvellement au pouvoir ait effectivement saisi l'occasion qui se présentait d'ouvrir les portes, d'entreprendre une analyse indépendante en collaboration avec le secteur privé, bref d'accueillir les idées neuves. En publiant aujourd'hui les conclusions des groupes d'étude, nous ouvrons encore plus grandes ces portes.

● (1110)

[*Traduction*]

Les groupes d'étude en sont surtout venus à la conclusion, qui pourrait avoir des répercussions profondes, qu'un vaste éventail de programmes gouvernementaux sont conçus, afin de subventionner l'activité plutôt que les résultats, les efforts et le succès. Parmi ceux qui prendront le temps de lire le rapport des groupes d'étude, rares seront ceux qui pourront nier l'observation selon laquelle nous sommes devenus une nation dépendante des programmes. En l'absence d'une compréhension complète de la portée, de la nature et du contenu des programmes gouvernementaux, les gouvernements passés n'ont pas hésité à utiliser les subventions pour résoudre les nombreux problèmes de la société. C'est pourquoi, les dépenses gouvernementales, notamment les dépenses fiscales, croissent de façon inexorable.

Je le répète, les conséquences sont profondes, car l'analyse que je viens de faire montre à quel point les Canadiens sont devenus dépendants du gouvernement. Les éléments de cette conclusion sont apparus clairement dans le premier rapport présenté, alors que les gens chargés d'examiner les services et les subventions offerts aux entreprises, ont fait remarquer que le gouvernement donnait trop généreusement. Cependant, il importait d'attendre les constatations de tous les groupes d'étude avant d'en arriver à une conclusion globale.

J'ai décidé, en tant que président du groupe de travail, de ne pas publier des rapports tout au long de l'année afin d'éviter de nuire au travail des groupes d'étude ou d'anticiper sur ce travail. C'est pourquoi j'ai jugé souhaitable que tous les rapports soient publiés ensemble.

Les rapports des groupes d'étude et les solutions proposées représentent la première étape conduisant à des discussions au cabinet. Il ne s'agit ni de la politique ni des décisions du gouvernement. Ces rapports servent de base à la discussion d'un large éventail de programmes gouvernementaux et ils constituent un outil très utile pour prendre des décisions.

Cela dit, il est manifeste, à la lumière d'annonces qui ont déjà été faites au cours de l'année qui vient de s'écouler, que le gouvernement a administré le pays de façon responsable, alors que l'étude était en cours.

Voici les décisions qui ont déjà découlé de l'examen des programmes gouvernementaux.

On a pris des décisions au sujet de programmes et de services touchant principalement l'administration interne des ministères et organismes fédéraux. Il s'agit des domaines de la réforme de la réglementation, de la gestion des biens immobiliers et des programmes s'adressant aux anciens combattants. En outre, on a pris quelques décisions ayant des répercussions sur les provinces dans des domaines, généralement, où nous étions persuadés, à la lumière de nos consultations permanentes avec les provinces, que les gouvernements concernés souscrivaient à nos orientations. C'est notamment le cas du Régime d'assistance publique du Canada et des programmes de logement ainsi que de petits exemples de délégation de pouvoirs aux provinces en vertu du programme de développement industriel et régional du ministère de l'Expansion industrielle régionale.

Au nom du premier ministre, j'ai garanti par écrit aux provinces qu'aucune décision unilatérale ne serait prise par le gouvernement fédéral et qu'on les consulterait avant d'apporter aux programmes fédéraux des modifications les touchant—surtout lorsque les gouvernements provinciaux partagent les coûts de ces programmes.

Je tiens à faire remarquer que pour ce qui est des décisions à prendre, le gouvernement fédéral n'a pas et n'aura pas à se limiter aux solutions proposées par les groupes d'étude. Une lecture attentive de ces rapports nous permet de constater que des groupes d'étude indépendants, s'acquittant de leur tâche dans le cadre de leur mandat et examinant les mêmes programmes, peuvent en arriver à des conclusions différentes et parfois contradictoires. Cela ne fait que confirmer l'autonomie des divers groupes d'étude.

Le gouvernement tiendra compte des solutions proposées par ces groupes d'étude mixtes, mais il doit prendre ses décisions dans une perspective plus large que celle adoptée par n'importe lequel d'entre eux.

Enfin, le gouvernement compte soumettre ces rapports aux comités permanents pertinents afin que les analyses et les solutions qu'ils renferment puissent y être examinées à une tribune publique. Le gouvernement s'est engagé à procéder à la réforme parlementaire et il est décidé à ce que les parlementaires participent de façon tangible aux réformes plus vastes de la politique pratiquée par le secteur public.

L'examen des programmes et les rapports que j'ai déposés aujourd'hui font partie de la réforme de l'administration publique du Canada. La réforme parlementaire vise la façon dont les décisions sont prises par les représentants élus du peuple. Nous devons joindre ces mesures de réforme à la prise de décisions au Canada.

Monsieur le Président, le gouvernement a invité les Canadiens à collaborer avec lui à la mise en œuvre de cette réforme dans le cadre du mandat de renouveau économique qu'ils lui ont confié en septembre 1984. Le dépôt de ces documents prouve sans le moindre conteste que le gouvernement s'est véritablement engagé à favoriser le renouveau économique dans un climat de transparence et de dialogue avec le public. Nous nous sommes engagés à assainir la gestion gouvernementale et à assurer un meilleur service à la population.

Des voix: Bravo!

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. George Baker (Gander-Twillingate): Monsieur le Président, nous voulons tout d'abord féliciter les participants qui ont collaboré, bénévolement pour un grand nombre d'entre eux, à la préparation de ces rapports, et dire que nous leur savons gré des nombreuses heures qu'ils ont consacrées à la rédaction de ces rapports que vont examiner le gouvernement du Canada et la Chambre des communes. Nous sommes persuadés que le gouvernement ne tiendra pas compte des recommandations valables qui sont formulées dans ces rapports, mais qu'il donnera certainement suite aux réductions qui y sont proposées pour la bonne raison que ce gouvernement s'intéresse davantage aux chiffres qu'aux gens. Les compressions l'intéressent davantage. Il est obsédé par la réduction des services assurés aux Canadiens, et de leurs budgets.

La première constatation à faire, à l'examen de certains de ces rapports, est que le gouvernement du Canada n'a pas vraiment attendu l'achèvement de ces études. Prenons par exemple le rapport sur le logement où il est question du programme PAREL. Un chapitre y est consacré au programme canadien de remplacement du pétrole, un autre au programme de subvention au chauffage domiciliaire au mazout et aux exemptions accordées au titre des subventions consenties en vertu du PITRC dans l'Île-du-Prince-Édouard en Nouvelle-Écosse. Les Canadiens comme les députés savent que ces programmes ont été supprimés depuis que ces groupes d'étude ont entreprise leurs travaux.

● (1120)

Prenons un autre rapport, sur l'environnement cette fois. Dans certains chapitres, il est question des parcs nationaux et des services de météorologie. On y lit aussi un excellent chapitre sur les programmes de conservation de la faune, et notamment sur les oiseaux migrateurs, sur la recherche concernant la vie faunique et sur la conservation et l'interprétation de cette vie faunique. Après que ce groupe d'étude ait entrepris d'examiner ces programmes, le gouvernement a sabré dans le Service canadien de la faune.

Nous pouvons examiner un autre rapport portant sur les principaux relevés, notamment la direction des relevés et de la cartographie, le service canadien des données hydrographiques et océanographiques. Et la liste continue. Nous sommes au courant de la façon d'agir du gouvernement depuis que les groupes d'étude ont entrepris leur travail. Nous sommes au courant des droits qu'il a imposés ce qui fait que les pêcheurs n'ont guère les moyens de se procurer même des cartes.

Considérons la création d'emplois, les services de formation et de placement. Il s'agit d'un rapport intéressant qui étudie le programme Canada au travail. Nous savons tous que ce programme n'existe plus. Ce rapport a examiné le programme Katimavik et de nombreux autres programmes dont le gouvernement s'est occupé depuis que les groupes d'étude ont entrepris leur travail. Pourtant, le ministre déclare à la Chambre que le gouvernement n'effectuera pas unilatéralement des changements au sein de l'administration tant que les comités permanents de la Chambre n'auront pas examiné cette étude et fait rapport aux Canadiens.

Nous nous inquiétons également de la façon dont le gouvernement interprétera les conclusions positives en raison de la préoccupation sincère des divers participants à ces groupes d'étude. Il suffit simplement de remonter au mois de mai 1985, alors que le ministre présentait les rapports émanant des groupes d'étude pour comprendre que notre inquiétude est bien fondée. Dans ce rapport émanant des divers groupes d'étude, nous relevons certaines observations constructives sur les objectifs de la recherche et du développement scientifiques sous l'égide du Conseil national de recherches, mais nous savons comment le gouvernement fédéral a agi envers le Conseil national de recherches après la présentation de ce rapport.

Quand nous examinons la partie traitant des services de placement dans le rapport présenté en mai dernier et plus particulièrement sous la rubrique «Placement», nous constatons que le gouvernement a supprimé les subventions de déplacement offertes aux Canadiens pour leur permettre de se déplacer d'une région à l'autre du pays. Le gouvernement a considéré la valeur nominale des principales recommandations émanant de ces groupes d'étude sur la formation, la création d'emploi et les programmes de placement et a réorganisé les programmes servant à créer directement des emplois. Toutefois, le gouvernement a-t-il consulté les personnes touchées, c'est-à-dire les chômeurs? Non. Il a financé d'excellentes études qui ont été exécutées par des gens très renseignés rattachés à des universités, à des collègues d'enseignement professionnel, à des syndicats et à l'entreprise privée. Puis il a mis un terme aux programmes de création directe d'emploi pour le pauvre qui a une famille à charge et qui n'a travaillé que huit semaines durant l'année. Ces personnes ne sont pas autorisées à travailler aux termes des programmes de création directe d'emplois du gouvernement à cause de l'interprétation donnée aux recommandations émanant de ce groupe d'étude.

D'après le programme de placement le plus important du gouvernement, on ne peut offrir à une personne formée un emploi approprié qui est annoncé. Par exemple, un menuisier en chômage n'a pas le droit d'être dirigé vers un emploi de menuisier dans sa localité. Une personne qui vient d'obtenir un diplôme de menuisier d'une école professionnelle n'a pas le droit d'être dirigée vers cet emploi. Le gouvernement a prouvé que des erreurs graves sont commises lorsque les personnes touchées par ces rapports ne sont pas consultées.

Pour conclure, nous tenons à féliciter les auteurs de ces rapports. Nous sommes impatients d'examiner ces rapports et de demander des comptes au gouvernement. Celui-ci ne devrait pas apporter d'autres changements à notre système avant

d'avoir dûment consulté non seulement la Chambre des communes, mais encore les membres de notre société qui sont visés par ces changements.

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, lorsque j'ai vu les rapports du groupe de travail qu'on nous a fait tenir il y a environ une heure, j'ai failli apporter tous les documents avec moi et demander au gouvernement conservateur s'il a un plan d'action ou s'il entend choisir parmi les recommandations celles qui font le plus son affaire. En fait, lorsque j'examine le document, je me rends compte qu'il est tout simplement dans la ligne de ce que le gouvernement nous offre depuis dix-huit mois qu'il est au pouvoir. Les valeurs de Bay Street et de Wall Street prédominent dans la politique budgétaire du gouvernement aussi bien que dans le rapport du Groupe de travail Nielsen qui a été présenté aujourd'hui.

Il est parfaitement clair que le genre d'injustice qui a amené une hausse de $1,300 des impôts de la famille moyenne entre l'exposé budgétaire de novembre 1984, le budget de mai 1985 et le dernier budget va se perpétuer. Lorsque le gouvernement se met à revoir ses dépenses ou à revoir ses programmes, comme il dit, c'est qu'il veut supprimer des services essentiels aux Canadiens ordinaires sans toucher, examiner ni réduire le moindrement les services offerts au secteur des affaires et des entreprises.

En effet, c'est dans la logique des choses. L'injustice de la politique des dépenses s'harmonise avec l'injustice de la politique fiscale. Le gouvernement a établi le Groupe de travail Nielsen sous prétexte de mettre fin au gaspillage et à l'inefficacité dans l'administration fédérale. Ce que nous constatons en fait, c'est qu'il se propose de supprimer des services qui sont extrêmement importants pour les Canadiens ordinaires.

Pour mener cette étude, le gouvernement a dépensé beaucoup d'argent et a consulté semaine après semaine 221 spécialistes de divers milieux des secteurs public et privé. Le vice-premier ministre (M. Nielsen) a fait l'éloge de ce travail. Au lieu de dire que le gouvernement était franchement incompétent et gaspilleur, ce groupe d'étude a simplement désigné certains secteurs qui pourraient faire l'objet de compressions. Les parties du rapport que j'ai lues démontrent que ce groupe partage souvent l'ordre des priorités, les préjugés et le parti pris du gouvernement progressiste conservateur. Mais c'est peut-être justement pour cette raison qu'il a été choisi pour effectuer cette étude.

Ces remarques blessent un peu le leader à la Chambre, mais je me rappelle bien, du temps où j'étais député à l'Assemblée législative de l'Ontario, que Darcy McKeough n'était pas particulièrement préoccupé des besoins de l'Ontarien moyen. Il a pourtant joué un rôle de premier plan en transmettant certaines recommandations des différents groupes d'étude.

M. Hnatyshyn: Et le CTC alors?

M. Cassidy: Il n'avait qu'un seul représentant au comité d'examen. Il était là pour limiter les dégâts. On ne doit pas s'étonner du genre d'introduction que contient le rapport puisqu'il n'y avait qu'un seul syndicaliste contre les 11 membres du comité d'examen principal et 200 représentants du secteur privé.

La première recommandation importante de ce rapport traite de l'universalité des programmes sociaux. Le groupe de travail considère que tous ces programmes sont universels et qu'il y mettrait bon ordre en ce qui le concerne. Il voudrait supprimer ce principe. Nous avons débattu le principe de l'universalité en 1984 et en 1985. On ne se serait pas donné cette peine si les simples citoyens n'avaient pas été fort inquiets de voir le gouvernement faire marche arrière dans le cas de programmes sociaux essentiels pour la famille moyenne. C'est alors que le premier ministre (M. Mulroney) est intervenu publiquement pour dire que l'universalité était un dépôt sacré. A ses yeux, cela voulait dire qu'il défendrait ce principe pendant au moins 12 mois avant que le rapport sur l'examen des programmes ne soit déposé. La voilà maintenant cette nouvelle offensive contre le principe de l'universalité qui semble le trait distinctif du gouvernement actuel jusqu'aux prochaines élections.

● (1130)

Il paraîtrait qu'une équipe du groupe d'étude après l'autre s'est acharnée sur le financement des programmes sociaux afin d'accumuler les arguments pour les démolir. J'ignore si les recommandations du rapport représentent la politique du gouvernement. On prétend que non. Hier, cependant, j'ai reçu un appel de la Commission des relations de travail dans la Fonction publique et l'on m'a dit que 15 employés d'une section avaient reçu leurs formules roses et qu'on leur avait expliqué que leur licenciement faisait suite aux recommandations du groupe de travail Nielsen. Le rapport de ce groupe de travail ne représente pas la politique gouvernementale tant que le gouvernement n'a pas pris position et il semblerait qu'il ne tienne pas tellement à étaler sur la place publique une série de recommandations qui ne brillent pas particulièrement par leur qualité, c'est le moins que l'on puisse dire.

Ces documents soulignent que l'absence de contrôle des dépenses fiscales est l'une des grandes faiblesses de la comptabilité financière du gouvernement. C'est un aveu dont je me réjouis. Ces documents confirment les estimations du Vérificateur général selon lesquelles les dépenses fiscales représentent de 30 à 50 milliards de dollars par an et sont un secteur de dépenses qui échappe fondamentalement au gouvernement. Ni les libéraux, ni les progressistes conservateurs n'ont su rendre des comptes dans ce domaine.

J'espérais que ce document allait s'attaquer en profondeur à la question des dépenses fiscales. Mais quand je vois ce que l'on a fait dans le domaine des dépenses fiscales pour le monde des affaires, je m'aperçois que tous mes espoirs ont été vains. Quand on en arrive aux recommandations précises, on s'aperçoit que le groupe de travail n'a surtout pas voulu s'en prendre aux grandes dépenses fiscales dont bénéficient le monde des affaires et les riches. La plus grande dépense fiscale que je vois dans ce document, c'est l'amortissement accéléré dont bénéficie le monde des affaires. En dépit de toutes les ressources dont il disposait, le groupe de travail a été incapable d'en donner une évaluation plus récente que 1981. Si cette dépense fiscale représentait environ 3 milliards de dollars en 1981, elle doit se chiffrer entre 5 et 6 milliards de dollars pour 1986-1987. Que fait le groupe de travail de cette dépense considérable? Est-il vraiment allé au fond des choses pour voir si elle se jusitifiait ou s'il y avait d'autres moyens plus judicieux de dépenser l'argent public des contribuables? Eh bien, non. Il a déclaré que, bien qu'il ait été très difficile au ministère des Finances d'évaluer ce montant, il avait l'impression, d'après ses entretiens avec les responsables du ministère des Finances, que les

objectifs du régime de dépenses fiscales en matière d'amortissements accélérés étaient convenablement respectés.

M. Rodriguez: On croirait entendre le chœur des géants de l'entreprise.

M. Cassidy: Exact, monsieur le Président. Quand ce groupe de travail a évalué les divers programmes de dépenses fiscales concernant le monde des affaires, il a adopté un principe de neutralité à l'égard des revenus. Même s'il estimait que dans certains cas il aurait fallu réduire certaines dépenses fiscales, au lieu de dire: «Faisons bénéficier le contribuable de cet argent, et utilisons-le à d'autres fins», il a dit: «Mais si nous supprimons ces dépenses fiscales, il faut réduire la fiscalité générale de façon à éviter au monde des affaires de subir le moindre préjudice».

C'est un argument particulièrement contestable, étant donné que les statistiques montrent que le secteur des entreprises au Canada reçoit plus d'aide du gouvernement sous forme de subventions et de dépenses fiscales qu'il ne verse d'impôts sur les sociétés. En 1983, et ce sont là les derniers chiffres que nous avons pu obtenir, faute de disposer des vastes ressources dont bénéficiait le groupe de travail Nielsen, les sociétés ont payé environ 7 milliards de dollars de taxes et touché 12 milliards de dollars sous forme de dégrèvements fiscaux et de subventions. Nous sommes bien loin de la simple famille qui voit ses taxes augmenter de $1,300 par an par suite des mesures fiscales du gouvernment, loin des simples contribuables qui savent parfaitement qu'ils payent beaucoup plus d'argent au gouvernement qu'il ne leur en verse.

Que doit-on penser d'un groupe d'étude qui passe autant de temps à examiner de minuscules compressions au sein du Bureau des brevets pour aboutir à des recommandations qui se sont déjà révélées impossibles à appliquer, des recommandations injustifiables et fondées sur des renseignements douteux, qu'à scruter attentivement un programme qui représente de cinq à six milliards de dépenses fiscales par le biais de l'amortissement accéléré.

Un simple coup d'œil à ces documents suffit pour comprendre que la qualité varie énormément, que les équipes n'ont pas toutes souscrit de la même façon à ce que leur disait le gouvernement et donc aux directives gouvernementales. Si la qualité varie énormément, les préjugés eux sont systématiques. Ces préjugés, je veux y revenir.

[*Français*]

Ce sont les préjugés qui viennent de la rue Saint-Jacques, de la rue Bay et de Wall Street à New York. Cela veut dire qu'au lieu d'une étude des dépenses du gouvernement qui toucherait les intérêts des familles moyennes du Canada et ceux des gens de la rue Principale au Canada, on a une étude qui comprend 21 dossiers qui tous reflètent les préjugés du gouvernement en faveur du secteur des corporations, ainsi que des grandes sociétés, et de ceux et celles qui sont riches dans notre société et qui ignorent les besoins des familles ordinaires et des petits commerçants dans ce pays.

[*Traduction*]

Je voudrais vous donner un exemple du type de préjugés qu'on retrouve dans ce rapport. Le premier objectif est l'universalité. A en croire le groupe d'étude, il ne devrait plus y avoir de programmes universels. On recommande d'éliminer la plupart des programmes de logement coopératif et sans but lucratif. On recommande que les personnes employables qui touchent actuellement des prestations de bien-être social, soient inscrites sur les listes d'assurance-chômage, par souci d'économie, semble-t-il et quand les prestations de chômage seront épuisées, je suppose que ces personnes devront venir quêter dans la rue Sparks ou dans la rue Bay pour tenter de survivre. Le groupe d'étude propose au gouvernement d'abandonner les services de santé des autochtones. Pour ce qui est du développement régional, il propose d'éliminer l'aide au transport maritime même si ces mesures sont essentielles à l'unité nationale. Il propose de verser les subventions au transport du grain aux agriculteurs et non aux sociétés ferroviaires, option vigoureusement combattue à la Chambre au cours des deux ou trois années qui ont précédé 1984. En dépit des promesses que le parti progressiste conservateur avait faites pendant la campagne électorale, le groupe d'étude propose de supprimer les remboursements de la taxe sur les carburants agricoles. Il propose aussi d'annuler l'un des programmes essentiels au maintien des fonds de roulement des agriculteurs, soit le programme des paiements anticipés pour le grain des Prairies. Il fait fi également de toutes considérations d'ordre socio-économique dans le domaine des pêches, de même que dans celui de la protection des habitats dans l'Ouest. Il propose de réduire de 20 p. 100 en l'espace de deux ans les années-personnes dans les pêches. Il propose de récupérer résolument les coûts des services de la garde côtière, des services portuaires et autres, et je suppose que cette mesure entraînerait le dépeuplement des côtes parce que personne n'aurait les moyens de fréquenter les ports.

On aurait pu croire que le groupe de travail recommanderait un moyen de favoriser l'emploi, mais ce n'est pas en supprimant Katimavik, comme il l'a recommandé, que l'on y arrivera. Cette décision a déclenché la tragédie qui se déroule dans l'antichambre du Sénat. Le fondateur de Katimavik fait la grève de la faim. Le groupe de travail propose que les dépenses en matière de formation ne dépassent pas 95 p. 100 des dépenses de 1985. Il recommande de supprimer à l'avenir la formation garantie, de réduire de moitié la formation dans les métiers en pénurie de main-d'œuvre spécialisée et de supprimer le programme de base pour analphabètes adultes. Voilà quelques-unes des recommandations du groupe de travail de M. Nielsen. Il propose de faire du Conseil des arts du Canada le principal distributeur de subventions et de réduire par conséquent les autres programmes de financement des activités culturelles; il propose de bloquer le budget des immobilisations de Radio-Canada. Il envisage de supprimer l'Office national du film parce qu'«il constitue une menace pour l'industrie cinématographique canadienne.» Il propose de ramener les programmes destinés aux femmes aux niveaux de 1983-1984.

Il propose d'examiner tout le système d'exemption de la taxe de vente et de percevoir la taxe de vente sur les matériaux de construction, les bicyclettes, les médicaments sans ordonnance, les vêtements et sur plusieurs autres articles, ce qui est plutôt stupide. Je suggère . . .

[*Français*]

. . . encore une fois, je suggère que c'est une liste qui va peut-être satisfaire les gens de la rue Bay, de la rue Saint-Jacques et de Wall Street, mais pas les gens de la rue Principale; elle ne satisfera pas du tout les gens à revenu moyen, la famille ayant un revenu moyen au Canada.

[*Traduction*]

C'est une liste d'achats dressée pour les nantis, aux dépens des citoyens ordinaires. En conclusion, je suis très heureux que le gouvernement compte renvoyer cette question aux différents comités permanents. Nous n'y appuierons pas une série de réductions qui sabrent dans l'universalité—je vois que mon temps de parole est écoulé—ce qui touche les citoyens ordinaires. Il est presque temps que le gouvernement supprime les privilèges accordés aux grandes sociétés, aux riches et aux puissants au lieu de priver les citoyens ordinaires de certains services.

• (1140)

Des voix: Bravo!

* * *

LA DÉLÉGATION INTERPARLEMENTAIRE

PREMIER RAPPORT DE L'ASSOCIATION PARLEMENTAIRE CANADIENNE DE L'OTAN

M. Joe Reid (St. Catharines): Monsieur le Président, conformément aux dispositions de l'article 101 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre le premier rapport de l'Association parlementaire canadienne de l'OTAN.

J'ai eu l'honneur, je le répète, d'assister à Washington, D.C. à une assemblée du sous-comité des défis extérieurs de l'Alliance du comité politique de l'Assemblée de l'Atlantique Nord. Comme le montrre le rapport, le principal défi demeure l'Asie du sud-ouest, y compris le bassin du Moyen-Orient.

[*Note de l'éditeur: Voir les* Procès-verbaux *d'aujourd'hui au sujet du rapport précité.*]

* * *

PÉTITIONS

L'ADMINISTRATION DE L'ASSISTANCE À L'AGRICULTURE DES PRAIRIES—LE RÉGIME D'ASSURANCE CONTRE LA GRÊLE—LE COMTÉ DE VULCAN

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur le Président, parce que le Régime d'assurance contre la grêle et d'assurance-récolte de l'Alberta et l'Administration de l'assistance à l'agriculture des Prairies ont pris en compte tout le comté de Vulcan, d'une superficie d'environ 493,000 acres, l'indemnité versée par le gouvernement fédéral dans le cadre du Programme d'aide en période de sécheresse aux céréaliculteurs des Prairies a été l'une des plus faibles même si les récoltes ont été parmi les pires. C'est pourquoi 287 agriculteurs, soit environ 70 p. 100 des agriculteurs du comté, adressent une pétition au Parlement et au ministre de l'Agriculture (M. Wise) pour faire réaménager les lignes de démarcation et faire entrer dans une zone désignée les divisions un, deux et trois, où les récoltes sont pratiquement nulles depuis trois ans, afin que l'on verse des indemnités satisfaisantes là où le besoin est le plus grand. Et comme il se doit vos pétitionnaires ne cesseront de prier.

Le président suppléant (M. Charest): Le député de Bow River (M. Taylor) assure-t-il à la Chambre que sa pétition est certifiée comme l'exigent les nouvelles dispositions du Règlement?

M. Taylor: Oui.

* * *

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE

M. Bob Hicks (Scarborough-Est) demande à présenter le projet de loi C-281, tendant à modifier le Code criminel (peine capitale).

Le président suppléant (M. Charest): Plaît-il à la Chambre d'autoriser le député à présenter son projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Hicks: Monsieur le Président, le projet de loi a pour but de donner au juge chargé de prononcer une sentence contre une personne trouvée coupable de meurtre au premier degré le choix de la condamner à la prison à perpétuité ou à la peine caitale. Il s'agit en l'occurrence de confier au juge un choix qu'il peut exercer après avoir entendu les dépositions et tenu compte des recommandations du jury.

En outre, dans le cas où la peine de mort est imposée, le châtiment sera exécuté par injection intraveineuse de thiopental de sodium.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LE GROUPE CHARGÉ DE L'EXAMEN DES PROGRAMMES

RENVOI DES RAPPORTS DES GROUPES D'ÉTUDE

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, les leaders parlementaires ont discuté du renvoi des divers rapports que le vice-premier ministre (M. Nielsen) a déposés au début de la séance. Votre Honneur trouvera la Chambre disposée à adopter du consentement unanime et sans débat l'ordre suivant:

Que, nonobstant tout article du Règlement ou ordre spécial de la Chambre, les rapports des groupes d'étude au Groupe chargé de l'examen des programmes, déposés plus tôt aujourd'hui, soient déférés aux divers comités permanents ainsi qu'il suit:

Comme la liste est plutôt longue et fait une répartition détaillée des rapports aux comités, si la Chambre y consent, monsieur le Président, je demande qu'on l'imprime au hansard comme si je l'avais lue.

Le président suppléant (M. Charest): La Chambre a entendu les termes de la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

[*Note de l'éditeur: La liste susmentionnée suit:*]

Au Comité permanent des affaires autochtones et du développement du Nord

Rapport sur les Indiens et les autochtones

Au Comité permanent de l'agriculture

Rapport sur l'agriculture

Au Comité permanent des communications et de la culture

Rapport sur la culture et les communications

Au Comité permanent de l'énergie, des mines et des ressources

Rapport sur les ressources naturelles

Au Comité permanent de l'environnement et des forêts

Rapport sur l'environnement

Au Comité permanent de l'administration gouvernementale

Rapport sur les acquisitions

Rapport sur les programmes de réglementation

Rapport sur les organismes de réglementation

Rapport sur les biens immobiliers

Au Comité permanent de la justice et du Solliciteur général

Rapport sur le système judiciaire

Au Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration

Rapport sur la citoyenneté, le travail et l'immigration

Rapport sur le logement

Rapport sur la formation, la création d'emplois et les services à l'emploi

Au Comité permanent de la santé nationale et du bien-être social

Rapport sur le régime d'assistance publique du Canada

Rapport sur la santé et les sports

Au Comité permanent de l'expansion industrielle régionale

Rapport sur les services et les subventions aux entreprises

Au Comité permanent de la recherche, de la science et de la technologie

Rapport sur les principales enquêtes

Rapport sur l'éducation et la recherche

Au Comité permanent des transports

Rapport sur les transports

Au Comité permanent des affaires des anciens combattants

Rapport sur les anciens combattants

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Mel Gass (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui aux questions nos 510 et 511.

[*Texte*]

LES IMPÔTS IMPAYÉS DES SOCIÉTÉS

Question nº 510—**M. de Jong:**

1. En *a*) 1980, *b*) 1981, *c*) 1982, *d*) 1983, *e*) 1984, combien de sociétés présentement actives au Canada n'ont pas payé leur impôt sur le revenu qu'elles devaient et de quels montants s'agissait-il?

2. Au cours de l'année d'imposition 1985, à combien estime-t-on les impôts qui seront dus?

3. *a*) Combien de sociétés qui ne sont plus actives au Canada doivent encore des impôts au gouvernement et de quel montant s'agit-il, *b*) combien de sociétés appartiennent à des intérêts (i) étrangers (ii) américains?

4. Quelle est la ventilation des impôts dus selon la grosseur des sociétés et selon le montant dû?

5. *a*) Combien de sociétés ont reporté des impôts au cours des années énumérées en 1 et quelle est la ventilation selon (i) le montant reporté (ii) la grosseur des sociétés *b*) à combien s'élèvent les impôts dus actuellement?

6. Depuis combien de temps des sociétés doivent-elles des impôts?

Questions au Feuilleton

7. Au cours des mêmes années, quel montant d'impôt faisait l'objet d'un litige?

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre du Revenu national): 1. Le Ministère ne conserve pas de liste des corporations actives au Canada. Nous sommes en mesure de fournir les statistiques suivantes sur les corporations devant de l'impôt à la fin des exercices mentionnés.

Année se terminant le 31 mars	Nombre	Montants impayés (000 000)
1981	51 578	$ 623
1982	95 781	870
1983	88 197	937
1984	81 457	1 055
1985	87 713	1 243

2. Le Ministère prévoit que, au 31 mars 1986, les impôts impayés des corporations atteindront 1.2 milliard de dollars.

3. Ces renseignements ne sont pas saisis par le Ministère.

4. Les renseignements statistiques obtenus aux fins des recouvrements n'établissent pas un lien entre l'importance de la dette et la taille de la société. Voici la ventilation des impôts dus par les corporations au 31 mars 1985.

Paliers	Nombre	Montants impayés (000 000)
Dette courante—		
tous les paliers	58 025	$ 277
Dette en souffrance—		
moins de $5 000	18 824	34
$5 000 à $50 000	9 449	138
plus de $50 000	1 415	794
Total	87 713	1 243

5. Les renseignements sur les impôts sur le revenu ne sont pas recueillis, puisqu'ils ne sont pas utiles aux recouvrements.

6. La méthode suivie par le Ministère afin d'indiquer l'âge des comptes débiteurs classe les comptes plus vieux dans une catégorie «plus de deux ans». Un compte donné peut comprendre des nouvelles cotisations établies pour plusieurs années d'imposition. Par conséquent, il faudrait procéder à une analyse complète des divers comptes afin de produire les renseignements demandés. Il a été convenu que la réponse au numéro 1 fournissait suffisamment de renseignements.

7. Les données suivantes présentent la valeur en dollars des comptes à recouvrer pour lesquels des appels ont été interjetés, à la fin des exercices indiqués.

Année se terminant le 31 mars	Montants impayés (000 000)
1981	$350
1982	364
1983	302
1984	488
1985	565

Les Arsenaux canadiens Limitée

LES IMPÔTS IMPAYÉS DES PARTICULIERS

Question nº 511—**M. de Jong:**

En *a*) 1980, *b*) 1981, *c*) 1982, *d*) 1983, *e*) 1984, quel était le montant des impôts dus par des particuliers et quelle en est la ventilation par catégorie de revenus?

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre du Revenu national): Les statistiques concernant les impôts dus par catégorie de revenus ne sont pas retenues par le Ministère. Voici les montants dus par les particuliers pour les années données.

Année se terminant le 31 mars	Nombre de particuliers	Dollars dus (000 000)
1981	793 836	$1 015
1982	808 772	1 225
1983	799 547	1 372
1984	876 329	1 680
1985	862 947	1 701

[*Traduction*]

M. Gass: Monsieur le Président, je demande que les autres questions soient reportées.

Le président suppléant (M. Charest): On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles reportées?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Charest): Je tiens à informer la Chambre qu'à cause de la déclaration ministérielle, l'étude des ordres inscrits au nom du gouvernement sera prolongée de 35 minutes à compter de 13 heures.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI AUTORISANT L'ALIÉNATION DE LA SOCIÉTÉ LES ARSENAUX CANADIENS LIMITÉE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 10 mars, de la motion de M. McInnes: Que le projet de loi C-87, tendant à autoriser l'aliénation de la Société Les Arsenaux canadiens Limitée et à modifier d'autres lois en conséquence, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif.

M. Roland de Corneille (Eglinton-Lawrence): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends la parole au sujet du projet de loi C-87 intitulé: «Loi autorisant l'aliénation de la Société Les Arsenaux canadiens Limitée et modifiant d'autres lois en conséquence». Pour résumer ce projet de loi, le gouvernement demande à la Chambre des communes de l'autoriser à vendre une société de la Couronne, Les Arsenaux canadiens Limitée, à des intérêts privés.

Compte tenu de la politique sociale, culturelle et commerciale du gouvernement, nous avons, une fois de plus, la preuve que ce dernier n'a aucun sens des responsabilités ni aucun sens moral. En fait, nous pouvons voir qu'il s'agit d'un gouvernement amoral. On nous dit que l'acheteur est le groupe SNC de Montréal, qui a des activités au Québec. Je m'empresse de dire que je n'ai aucune remarque négative à faire à propos de SNC. Il ne s'agit pas de savoir si nous souhaitons ou non que cette entreprise achète Les Arsenaux canadiens Limitée plutôt qu'une autre. En fait, j'ai lu avec plaisir dans le communiqué du ministre du ministre des Approvisionnements et Services (M. McInnes) que 500 des 4,000 employés de cette entreprise sont propriétaires de l'usine et de la société. Si cette dernière compte un tel nombre d'actionnaires parmi ses employés, c'est un bon point pour elle. J'espère que personne ne pensera que mes critiques à l'égard de la vente de cette société d'État visent SNC.

Mes collègues libéraux ont exprimé jusqu'ici, et j'espère qu'ils continueront, leurs objections vis-à-vis de cette vente et d'un certain nombre de facteurs d'ordre pratique. Par exemple, ils éprouvent des inquiétudes au sujet du prix de vente. Nous avons appris que, selon le rapport étali par Arthur Andersen pour le compte du gouvernement, la valeur de l'entreprise se situe entre 80 et 98 millions de dollars. Certains de mes collègues ont demandé si ce prix de vente de 92 millions était assez élevé. Ils ont souligné que l'actif de cette société valait, en principe, 126 millions en 1984. Apparemment, Les Arsenaux canadiens Limitée sont en plein essor. Les bénéfices de l'entreprise n'ont pas cessé d'augmenter d'une année à l'autre. Mes collègues se demandent si ce prix est suffisamment élevé ou s'il s'agit encore d'une vente au rabais comme pour la société de Havilland. D'autre part, ils se plaignent de n'être pas en mesure de porter un jugement. Comme dans le cas de la société de Havilland, on demande au Parlement d'appuyer une mesure sans lui fournir tous les faits.

• (1150)

Apparemment, ce gouvernement qui a accédé au pouvoir en prétendant garantir la liberté d'information, refuse de révéler aux représentants du peuple à la Chambre des communes les chiffres et le rapport d'Arthur Andersen. Il nous demande de nous fier à sa parole comme dans le cas des banques à qui l'on a donné un milliard, et comme il l'a fait pour la société de Havilland.

Évidemment, le gouvernement s'est rendu compte, a posteriori, que les Canadiens n'aimaient pas que l'on vende ainsi en secret des choses qui leur appartiennent ou que l'on distribue de l'argent sans qu'ils puissent savoir si c'est justifié. Nous pensions qu'il aurait fini par comprendre. Chaque fois, il a dû céder et fournir finalement aux Canadiens les renseignements qu'ils exigeaient. C'était vrai pour les banques et encore plus pour de Havilland. Mes collègues se plaignent de ne pas pouvoir porter un jugement sur ce marché, au nom de leurs électeurs et de l'ensemble des Canadiens.

Certains de mes collègues ont signalé un autre problème, à savoir le risque de créer un monopole. Selon eux, le gouvernement permet à une société d'avoir le monopole de la vente de munitions au gouvernement canadien. Ils estiment que dans ces conditions, la société pourra lui imposer les prix qu'elle veut. Le gouvernement ne nous a pas expliqué clairement comment on pourra éviter ce problème si la société est confiée au secteur privé.

En outre, certains de mes collègues sont préoccupés par le fait que le gouvernement n'a pas consulté l'Alliance de la fonction publique, malgré toutes les belles promesses des conservateurs au sujet des consultations. Ils ont prouvé que ce n'était pas sérieux en présentant le rapport Nielsen. Ils prétendent consulter les Canadiens, mais en réalité, ils agissent d'abord et consultent ensuite.

Mes collègues ont signalé que selon l'Alliance de la fonction publique, les travailleurs des Arsenaux canadiens Limitée n'ont pas été consultés. Malgré les observations du NPD selon lesquelles le gouvernement ne s'est pas préoccupé des pensions des travailleurs de cette société, j'ai été heureux de voir le ministre des Approvisionnements et Services (M. McInnes) prendre des mesures en vue de protéger les intérêts des travailleurs en leur accordant au moins une pension, et je le félicite de cette initiative.

Même si le gouvernement a agi en secret, s'il n'a pas suffisamment consulté la population et si, encore une fois, il vend à un prix d'aubaine une société d'État rentable qui appartient aux contribuables, j'émets d'autres réserves au sujet de cette vente. Je m'oppose également à cette vente parce que de toute façon, toutes ces mesures s'inscrivent dans le cadre de la politique globale et désolante des conservateurs selon laquelle pour évaluer nos initiatives, il faut en tirer de l'argent. Gagner de l'argent et l'économiser constituent les considérations essentielles du gouvernement. Cette façon de gouverner a pour effet de détruire la vie, la qualité de la vie ou notre environnement dans le but de faire un coup d'argent rapide. La politique globale du gouvernement à l'égard des jeunes, des personnes du troisième âge et des groupes défavorisés, et notamment des pauvres, consiste à se préoccuper des statistiques et non des personnes. Le gouvernement s'intéresse plus aux statistiques qu'aux êtres humains.

En vendant la société de munitions au secteur privé, le gouvernement l'encourage à essayer d'obtenir des contrats de vente à l'étranger. C'est ce que je reproche à cette transaction. La société sera confiée au secteur privé et rien ne pourra nous empêcher de la voir tomber aux mains d'un organisme autre que SNC, qui vendra des munitions pour réaliser des bénéfices. En réalité, le gouvernement l'admet et s'en vante même. Le gouvernement signale que ce nouveau consortium sera mieux en mesure de soutenir la concurrence sur les marchés internationaux. Après tout, SNC ne fabrique que des petites munitions, mais elle sera désormais à même de se lancer dans la fabrication de grosses munitions et de constituer un complexe beaucoup plus important, susceptible de livrer une concurrence efficace sur les marchés internationaux. C'est un aveu regrettable de la part du gouvernement. Est-ce bien étonnant de la part des conservateurs? Peu leur importe que le Canada devienne un marchand de mort si cela rapporte.

Cette vente n'est pas un cas unique. Au contraire, elle s'inscrit dans la stratégie globale des conservateurs. Le ministre des Approvisionnements et Services a vendu une société d'État canadienne à une entreprise non canadienne pour réaliser un gain rapide. C'est ce qui s'est passé pour de Havilland, mais l'exemple le plus choquant et le plus odieux de tous est l'annonce récente par le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) selon laquelle il va résoudre les problèmes économiques du Cap-Breton en installant dans cette région une usine de munitions. Est-ce là la façon de résoudre les problèmes économiques à long terme? Une usine de munitions au Cap-Breton devra faire n'importe quoi pour réaliser des bénéfices. Bien entendu, si l'usine se trouve au Cap-Breton, elle pourra vendre à partir du Canada à des conditions qui seraient impossibles dans son propre pays.

Quelle est la compagnie qui, d'après le ministre de l'Expansion industrielle régionale, devait implanter une usine au Cap-Breton pour aider les gens de la région à résoudre leurs problèmes économiques? On a prétendu que la compagnie Thissen viendrait s'établir au Cap-Breton pour y fabriquer des engins de guerre. Thissen c'est le nom de celui qui, si vous voulez, a fabriqué l'armement du régime nazi. Thissen est l'homme qui a soutenu Hitler, financé sa campagne et armé ses hommes de main. Thissen est celui qui a armé la machine de guerre nazie. C'était cela Thissen. Imaginez que cette compagnie pourrait venir s'installer au Cap-Breton et y construire une fabrique d'armes qu'elle vendrait à qui voudrait les acheter. C'est dégoûtant et révoltant. On fait preuve d'insensibilité et on agit de façon criminelle.

Pour régler les problèmes économiques des Canadiens, doit-on en faire des marchands d'engins de guerre?

Est-ce le ministre de l'Expansion industrielle régionale qui a proposé cette solution aux problèmes du Cap-Breton? Je constate avec inquiétude que le gouvernement est capable de se comporter de la sorte sans sourciller, sans broncher, sans nier non plus qu'il songe à adopter cette solution pour résoudre nos problèmes.

● (1200)

N'est-il pas vrai que depuis des décennies le Canada a acquis la réputation d'être un pays pacifiste? N'est-il pas vrai que nous avons répété à maintes reprises que nous ne serions pas des marchands de guerre ou de mort? N'est-il pas vrai que le Canada a affirmé qu'il ne vendrait pas d'armes à des pays qui les utilisent pour s'entre-tuer? Nest-il pas vrai que nous ne voulons pas contribuer à l'effusion de sang au Moyen-Orient, en Afrique et en Asie?

Le Canada ne fait pas le commerce des armes comme si c'était son gagne-pain. Nous pouvons recourir à des moyens plus appropriés et positifs en établissant des compagnies qui se livreraient à la recherche écologique, médicale, biochimique et biomédicale. Nous avons assez de spécialistes au Canada pour nous intéresser à des choses positives plutôt que négatives.

Les Arsenaux canadiens Limitée

Je m'inquiète au sujet de la vente de la société Les Arsenaux canadiens Limitée. C'est là une infime partie d'un programme qui dénote une inconscience totale vis-à-vis des questions de guerre et de paix et de l'image que le Canada projette dans le monde. Le Canada fait ce qu'il a à faire pour ramener la paix dans un monde las de la guerre, où des millions de personnes souffrent et meurent de faim. Est-il nécessaire que nous nous lancions dans le commerce des munitions, que nous exportions des armes pour que des citoyens d'autres pays s'entre-tuent? Est-ce là l'avenir du Canada? Je me soucie peu de savoir quel gouvernement le ferait ou l'a fait. Je me moque de son affiliation politique. Ce que je dis, c'est que cela ne doit pas se faire. Nous ne devrions pas approuver pareille façon de résoudre nos problèmes économiques. Il vaut mieux que la compagnie demeure la propriété de l'État plutôt que de faire partie d'un arsenal ou d'un consortium industriel de fabrication de matériel militaire.

Lorsque Dwight D. Eisenhower est devenu président des États-Unis, il a avoué craindre que son pays ne soit perdu, qu'il n'ait été vendu au consortium de fabricants de matériel militaire qui tiraient les ficelles à sa place à la Maison blanche. Il s'en est dit consterné et inquiet. Nous ne voulons pas bâtir notre économie sur aucun consortium industriel de fabrication de matériel militaire. Peut-être que les conservateurs admirent les États-Unis d'avoir accumulé un déficit de deux billions et demi de dollars, à cause surtout de leur défense, à la plus grande machine de guerre jamais créée dans toute l'histoire de l'humanité, et qu'ils essaient de faire pareil. C'est là-dessus que les Américains fondent leur budget de la Défense, comme ils disent. Est-ce ainsi que nous allons relancer l'économie canadienne? Est-ce que nous envions les Américains? Voulons-nous faire comme eux? Sommes-nous tellement avides de profits que nous devions nous tourner de ce côté? Je ne crois pas qu'un seul Canadien serait d'accord.

A l'Île-du-Prince-Édouard, on s'inquiète de la venue possible dans cette province de la société Litton Systems; cela crée un problème là-bas. Les Canadiens ne croient pas vouloir faire d'argent avec le sang d'autres peuples. C'est une attitude dont ils se sont enorgueillis tout au long de leur histoire. Nous n'avons fait la guerre que pour mettre un terme à l'oppression. Nous n'avons pas alimenté les machines de guerre et nous n'en avons pas fait d'argent grâce à elles. Je suis persuadé que ceux dont les fils ont donné leur vie au cours de la dernière guerre pour abattre Hitler ne seront pas très heureux d'apprendre que nous songeons à faire venir la compagnie Thissen au Canada pour y vendre des munitions à profit. Cette compagnie a été fondée par les hommes qui se sont ralliées à Hitler et qui l'ont porté au pouvoir.

Le Canada devrait être perçu comme un messager de paix. Je crois par conséquent que nous devrions réexaminer toutes les mesures et pas seulement celle dont nous sommes actuellement saisis et qui n'est qu'une fine parcelle de la politique globale. Je supplie le gouvernement conservateur de revoir ses priorités. Je le prie surtout d'encourager le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark). S'il va dire au monde entier que le Canada veut la paix, nous ne devrions pas présenter notre pays comme un marchand de guerre.

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur le Président, je tiens à dire quelques mots au sujet du projet de loi C-87, qui prévoit la vente de la société Les Arsenaux canadiens Limitée au secteur privé. Certains peuvent demander: qu'est-ce que c'est que Les Arsenaux canadiens Limitée, quelle est son importance, pourquoi ne pas la vendre au secteur privé? Nous avons entendu quelques discours à la Chambre qui ont examiné les raisons pouvant être invoquées pour vendre des armes et privatiser une société publique canadienne plutôt importante, qui va maintenant probablement aller faire le traffic d'armes dans le monde. Je trouve que c'est moralement révoltant. C'est la principale raison pour laquelle je m'oppose à la vente de cette société publique en particulier au secteur privé.

Si le gouvernement vend cette société publique, c'est uniquement par attachement dogmatique à l'idéologie de la privatisation.

Mme McDougall: Oh, oh!

M. Nystrom: La ministre d'État aux Finances (Mme McDougall) aura tout le loisir d'apporter de bons arguments à l'encontre de mes observations. Je l'invite à le faire. La société Les Arsenaux canadiens est une société publique très profitable. Elle a beaucoup d'argent. Elle a beaucoup de contrats garantis. Au plan commercial, c'est une entreprise solide qui a empoché beaucoup d'argent. Pourquoi s'en débarrasser? Pourquoi ne pas la garder, utiliser ses bénéfices pour réduire le déficit? Il est absolument illogique de la vendre.

La société Les Arsenaux canadiens Limitée a été fondée il y a longtemps, en 1945. Elle appartient à 100 p. 100 à la population canadienne, par l'intermédiaire du gouvernement fédéral. Elle fabrique des munitions de petit et moyen calibres. Son principal client, qui lui achète 90 p. 100 de sa fabrication, c'est le ministère de la Défense nationale. Le gouvernement cède une société de la Couronne qui vend 90 p. 100 de sa production au gouvernement lui-même. A quoi cela rime-t-il, je le demande? C'est une entreprise qui est implantée uniquement dans la province de Québec. Elle a deux usines. L'une est située à Saint-Augustin, juste à côté de Québec, et l'autre à Le Gardeur, près de Montréal. Comme je l'ai dit, cette société est très rentable. Les neuf dixièmes de sa production sont vendus au gouvernement fédéral et le reste est exporté. Les Arsenaux canadiens ont de nombreux contrats, mais le gouvernement a décidé de vendre l'entreprise. Je me demande pour quelle autre raison qu'un attachement aveugle à son idéologie de privatisation. Nous pouvons voir où cela a mené Margaret Thatcher en Grande-Bretagne.

Les employés de la société d'État appartiennent à l'Alliance de la Fonction publique. Il me semble que le syndicat n'a pas été consulté au sujet de cette vente. Les travailleurs s'inquiètent de leurs prestations de retraite. Ils n'ont aucune garantie d'emploi ou de sécurité d'emploi. Brusquement, le ministre annonce que la société sera vendue et c'est tout.

J'aimerais me reporter à un communiqué publié le 2 décembre 1985 par le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) qui s'occupe aussi du groupe de travail sur la privatisation. Il a dit: «Actuellement, le gouvernement du Canada achète 90 p. 100 de la production des Arsenaux canadiens. Cette société d'État n'a pas pu explorer comme elle l'aurait voulu les possibilités de diversification». Le ministre nous dit que, parce que c'était une société d'État, elle n'a pas eu la possibilité de se diversifier comme elle l'aurait fait dans le secteur privé. Il a ajouté: «Le gouvernement est persuadé qu'une fois privatisée la société pourra trouver de nouveaux marchés et diversifier sa production. Grâce à cette vente, le secteur canadien des muni-

tions pourrait devenir compétitif sur le plan international et augmenter ses ventes auprès de nos partenaires de l'OTAN».

L'un des buts de la vente est de faire des Arsenaux canadiens un exportateur d'armes. Je demande aux députés conservateurs si c'est bien cela qu'ils veulent. Voilà un ministre qui nous dit que si nous vendons la société elle pourra trouver de nouveaux marchés à travers le monde. Elle augmentera l'éventail de ses produits et les vendra, à Dieu sait qui, dans différentes parties du monde. Je déclare, monsieur le Président, que ce pays s'est toujours enorgueilli de ne pas être un marchand d'armes et s'est toujours refusé à créer des emplois en produisant des bombes, des fusils ou des munitions. Nous ne l'avons jamais fait et ce n'est pas dans nos traditions. Et c'est une tradition qui s'est maintenue sous les Pearson, Diefenbaker et Trudeau et même pendant la courte période Clark.

• (1210)

Pourquoi ce changement de politique? Pourquoi le nouveau premier ministre (M. Mulroney) veut-il privatiser une société très rentable? L'un des principaux objectifs semble être de diversifier l'activité de l'entreprise et de trouver des débouchés internationaux pour ses armes. C'est inadmissible. Je voudrais bien que, pour une fois, certains conservateurs de l'arrière-ban se lèvent et disent ce qu'ils pensent et refusent leur consentement au premier ministre, qui essaie de changer la politique étrangère du Canada de façon aussi fondamentale. Pourquoi le fait-il?

Le Groupe SNC de Montréal est une société privée qui fabrique des munitions. Le gouvernement veut-il vendre les Arsenaux canadiens Limitée au Groupe SNC de Montréal parce que cette entreprise fait des dons politiques au parti conservateur?

M. Thacker: C'est ridicule.

M. Nystrom: Un député de l'Alberta dit que c'est ridicule. J'ai justement ici une copie d'un article publié dans *The Toronto Sun*. Si le député pense que cet article est stupide, il n'a qu'à se lever dans quelques instants pour en parler. Selon cet article, publié le 4 décembre, le Groupe SNC a versé directement $1,000 à la campagne du ministre de l'Industrie dans sa circonscription de la région de Toronto en 1984. La société a donc versé $1,000 à la campagne du ministre.

En outre, selon un article publié dans *La Presse* le 19 février 1986, le Groupe SNC a donné plus de $10,000 au parti conservateur pour la campagne de 1984. Mon ami de l'Alberta pense-t-il vraiment que c'est stupide de se demander à ce moment-là pourquoi cette société d'État doit être vendue au Groupe SNC, vu que celle-ci fait des dons aux conservateurs? Une société du secteur privé qui fabrique des munitions fait des dons au parti conservateur. Ce même parti conservateur est en train de privatiser les Arsenaux canadiens et de vendre cette société au Groupe SNC. Y a-t-il des manigances quelconques dans les coulisses et est-ce pour cela que le gouvernement veut privatiser cette société? Je voudrais bien le savoir.

Il est déjà arrivé à la SNC de vendre des munitions aux rebelles du Nicaragua. Si c'est ce que la SNC a effectivement fait dans le passé et que nous autorisons la privatisation des Arsenaux canadiens, rien ne peut empêcher cette société de vendre d'autres munitions aux rebelles du Nicaragua, qui s'emploient à renverser le gouvernement sandiniste. Comme l'a rappelé à maintes reprises la ministre des Relations extérieures (Mme Vézina), la politique canadienne dans le domaine des affaires étrangères ne permet pas d'exporter quelque arme que ce soit à une région névralgique comme celle-là.

Nous faisons-nous, ici à la Chambre, des complices dans l'escalade d'une guerre au Nicaragua en vendant à la société Les Arsenaux canadiens Limitée au secteur privé? Voilà une question à laquelle je souhaite que les conservateurs répondent. Je sais que certains députés progressistes, membres du parti conservateur, s'inquiètent de l'insistance du président Reagan à financer les contras anti-sandinistes au Nicaragua en leur accordant 100 millions de dollars en armes et matériel militaire, et l'éventualité d'un autre Vietnam en Amérique centrale les tracasse. Et pourtant, le gouvernement conservateur du Canada cède Les Arsenaux canadiens Limitée à une entreprise privée qui a vendu des munitions aux rebelles du Nicaragua. Il s'agit là d'une question morale extrêmement importante à laquelle les députés conservateurs feraient mieux de répondre avant de permettre l'adoption de ce projet de loi.

J'ai également déclaré que l'ACL avait réalisé des bénéfices passablement intéressants depuis quelques années. Elle a rapporté des millions de dollars. D'après ses prévisions pour les quelques années à venir, ses ventes et ses bénéfices atteindront environ 20 p. 100 par an. Encore une fois, pourquoi vendrait-on une entreprise aussi rentable? Pourquoi vendre une entreprise qui réalise 90 p. 100 de son chiffre d'affaires avec le gouvernement du Canada? Pourquoi privatiser une compagnie de ce genre, monsieur le Président? Il s'agit de l'une de nos sociétés d'État les plus florissantes. Je croyais que les saines pratiques de gestion dictaient que l'on évite de toucher à ce qui tournait rondement. Je croyais que les principes de la libre entreprise voulaient que si les affaires vont bien et que des bénéfices sont réalisés, il valait mieux ne pas y toucher et en réinvestir les bénéfices, mais se débarrasser d'une entreprise qui ne marche pas très bien. Je voudrais donc savoir pourquoi on s'obstine à vendre cette société?

[*Français*]

M. Della Noce: La libre entreprise.

M. Nystrom: Le député de Montréal a dit: c'est la libre entreprise. Mais libre entreprise pour qui, monsieur le Président? C'est la libre entreprise pour les exportateurs de machines de guerre?

[*Traduction*]

Libre entreprise pour qui?

Je le répète, le ministère de la Défense nationale achète 90 p. 100 de sa production. Pourquoi la vendre? On s'attend à ce que ses ventes doublent. C'est la troisième société la plus rentable du Canada, pourquoi donc la vendre si ce n'est que l'on veut accroître les profits de certains dirigeants d'une société privée qui ont contribué généreusement à la caisse du parti conservateur? Le député de Camrose ou Battle River est tellement excité qu'il se dresse d'un saut. La vente de la société Les Arsenaux canadiens le met dans l'embarras. Je ne m'éterniserai pas, car je sais qu'il souhaite participer au débat. Étant un conservateur de gauche, il est mal à l'aise . . .

Des voix: Oh, oh!

Les Arsenaux canadiens Limitée

M. Nystrom: . . . face à ce genre de privatisation qui, manifestement, n'a pour but que d'enrichir davantage les donateurs du parti conservateur, à Montréal. Je sais que l'idée même de la chose doit répugner au successeur de Jack Horner à la Chambre.

M. Robinson: Levez-vous et dites votre façon de penser, Arnold.

M. Nystrom: Si le député n'était pas sous le joug du premier ministre, il interviendrait à la Chambre de façon extrêmement éloquente, afin de nous dire pourquoi nous ne devrions pas accepter cette transaction, dans la tradition de John Diefenbaker qui n'aurait jamais fait ce genre de chose. Il n'aurait jamais cédé la société Les Arsenaux canadiens à une entreprise qui vend des munitions au Nicaragua et aux rebelles, ce qui entraîne une escalade du conflit dans un pays lointain. Je sais qu'un conservateur de gauche comme le député du centre de l'Alberta n'approuve absolument pas ce genre de transaction. Je souhaiterais qu'il se serve de son ancienneté et de son influence pour enseigner au premier ministre quelques faits de la vie canadienne et lui préciser certaines des choses importantes entourant l'histoire de notre pays et les positions qu'il a défendues au fil des ans.

J'exhorte les députés conservateurs à ne pas laisser notre pays devenir un marchand de mort ou de guerre. Si cette entreprise est privatisée et vendue à la SNC, au Québec, comme le président du Conseil du Trésor l'a déclaré, elle cherchera alors à s'implanter sur d'autres marchés, à diversifier ses produits et à vendre sur le marché international. Cependant, que va-t-elle vendre? Des munitions et des armes. Elle ne vend pas des denrées, des machines ou de la technologie aux pays du Tiers-Monde, afin de les aider à être autosuffisants, mais bien des armes, à l'instar du président Reagan qui essaie d'en vendre aux rebelles du Nicaragua. Heureusement, les membres du Congrès et du Sénat lui refusent leur accord.

Une voix: C'est dégueulasse.

M. Nystrom: Un ministériel prétend que c'est dégueulasse. Bien entendu, c'est vraiment dégueulasse ce que Ronald Reagan essaie de faire au Nicaragua. Je suis d'accord. Cependant, le Congrès et le Sénat américains ne le laisseront pas s'en tirer aussi facilement. Ne faisons pas de façon détournée une partie du travail du président américain, en cédant cette société de la Couronne à une entreprise privée qui vendra des armes en Amérique centrale. C'est une question de moralité. Nous devrions nous abstenir de ce genre de chose en tant que pays.

C'est également une question de bon sens économique. Pourquoi vendre au secteur privé une société de la Couronne extrêmement rentable? Pourquoi vendre au secteur privé une société qui se porte parfaitement bien? Ayez l'obligeance de me le dire. Si quelque chose marche bien, le parti conservateur veut s'en débarrasser et accumuler de plus en plus de dettes sur le dos des Canadiens. Si quelque chose ne va pas très bien, il ne semble pas avoir la moindre idée de ce qu'il faut faire. C'est ce même parti conservateur qui impose taxe sur taxe aux agriculteurs de ma circonscription. C'est ce même parti conservateur qui, dans le budget d'il y a une semaine environ, a mis fin au crédit d'impôt à l'investissement pour les agriculteurs. Cela veut dire 50 millions de dollars d'augmentations d'impôts par an pour les agriculteurs de la Saskatchewan, et environ 150 millions de dollars par an pour tous les agriculteurs, y compris les producteurs de tabac de l'Ontario. Si l'on augmente la charge fiscale des agriculteurs de 50 p. 100, on en force beaucoup à la faillite. Dans le même temps, ils engraissent leurs riches amis du Québec, de l'Ontario et d'ailleurs en leur vendant une société de la Couronne canadienne qui se porte comme un charme avec la garantie d'un rendement annuel de 20 p. 100 et d'une augmentation des ventes chaque année. C'est complètement absurde.

• (1220)

Le gouvernement n'a qu'un mot à la bouche: les taxes, les taxes, les taxes. Depuis l'arrivée au pouvoir des conservateurs en septembre 1984, les taxes fédérales de la famille moyenne de ma circonscription ont augmenté de $1304 par an. La taxe de vente a augmenté de 1 p. 100 dans le dernier budget, de 1 p. 100 dans le précédent budget, et de 1 p. 100 avec l'exposé financier de novembre 1984. Les impmôts sur le revenu ont d'autre part augmenté de 3 p. 100. Tout ce que les simples citoyens voient venir, ce sont des taxes, des taxes et encore des taxes. Les riches, eux, ont droit à toutes sortes de dégrèvements fiscaux qui leur permettent d'arrondir leur pelote.

Nous avons ici une mesure très importante. J'aimerais que les députés conservateurs aient le courage d'intervenir pour en parler. C'est le genre de mesure que les précédents premiers ministres conservateurs n'auraient même pas songé à présenter. Jamais le très honorable représentant de Yellowhead (M. Clark), s'il était encore chef du parti conservateur, n'oserait proposer une mesure visant à privatiser une des sociétés de la Couronne les plus prospères de notre pays, surtout si, une fois privatisée, elle doit devenir un marchand de canons, un marchand de mort à travers le monde. Jamais, au grand jamais, le très honorable représentant ne ferait une chose pareille. Jamais John Diefenbaker ne l'aurait fait.

Ce que nous avons ici maintenant, c'est un nouveau parti républicain, une sorte de parti républicain du Nord. Ce que Ronald Reagan dit à Washington, Brian Mulroney le fait à Ottawa. Ce projet de loi en est le témoignage. Je sais qu'il met très mal à l'aise de nombreux députés du parti conservateur. C'est pour cela que la cote de ce parti s'effondre dans les sondages comme jamais la cote d'un gouvernement ne l'a fait dans toute notre histoire. Jamais auparavant on n'a vu la cote d'un parti tomber en huit ou neuf mois de 60 à 36 p. 100. C'est une véritable chute libre.

[*Français*]

C'est une chute libre, monsieur le Président.

[*Traduction*]

Cela ne s'est jamais vu dans l'histoire du Canada, fédérale ou provinciale. Nous n'avons jamais, jamais vu un parti perdre aussi rapidement la faveur de l'électorat. Et avec des mesures comme celles-ci, ils n'en sont probablement encore qu'à la moitié de leur chute libre. Quand les électeurs cocheront leur bulletin de vote lors des prochaines élections, le député conservateur deviendra une denrée rare.

Le président suppléant (M. Charest): Questions et commentaires?

[*Français*]

Questions, commentaires. L'honorable député de Lac-Saint-Jean (M. Côté) a la parole.

M. Côté (Lac-Saint-Jean): Monsieur le Président, pour répondre au député de Yorkton-Melville (M. Nystrom): pourquoi vendre les Arsenaux canadiens . . . mais dans son brillant exposé qui a duré près de 20 minutes, pourquoi a-t-il fait de la démagogie sur la vente des Arsenaux canadiens? Pendant 20 minutes, il nous a entretenus de toutes sortes de choses épeurantes, ridicules et de non-sens, comme seuls les socialistes peuvent le faire. Pourquoi vendre, après 40 ans, une entreprise dont le gouvernement canadien n'a plus besoin?

La situation il y a quarante ans, en 1945, n'était pas la même que celle d'aujourd'hui. Sur les marchés on devait se procurer des munitions pour la défense. Quarante ans plus tard la situation est changée.

Le rôle du gouvernement canadien est d'administrer les affaires des Canadiens et non pas d'opérer des entreprises commerciales. Ce n'est pas une institution capitaliste, c'est une institution gouvernementale et de gestion des affaires des Canadiens.

Lorsque le député disait tout à l'heure, que le gouvernement actuel de l'Ontario est aussi composé de socialistes et de libéraux qui ont vendu dernièrement à la société Lavalin l'Interurbaine Transport Company, elle aussi une entreprise rentable.

Mais il y a dix ans à Toronto il y avait des problèmes. Le client était la ville de Toronto, il y avait un besoin d'équipement de transport interurbain. Pendant dix ans ils ont développé une technologie, une entreprise qui est rentable et qui peut aujourd'hui servir non seulement à la ville de Toronto, mais à l'ensemble du Canada et, peut-être, à l'ensemble de l'Amérique du Nord.

Or, c'est ce que les gouvernements qui sont sensés s'appliquent à faire. Alors que les socialistes appuyés par les libéraux continuent à faire de la démagogie et à essayer, lorsqu'une action est prise de la part d'un gouvernement, pleine de bon sens, oui, il vend la société Les Arsenaux canadiens Limitée à l'entreprise privée, ce qui va permettre de diversifier, cela va permettre de créer davantage d'entreprises. La raison essentielle d'une entreprise au départ doit être de faire des profits, et pour faire des profits, il faut augmenter les ventes, il faut produire davantage, il faut se diversifier, il faut être concurrentiel.

C'est ce que l'entreprise privée fera avec la société Les Arsenaux canadiens Limitée. Elle ne fera certainement pas de nourriture.

Monsieur le Président, mais essayer de faire croire aux Canadiens que l'entreprise qui a acheté la société Les Arsenaux canadiens Limitée va faire du «peddlage» de munitions, d'armes et invoquer la situation du Nicaragua et toutes sortes de situations . . .

Monsieur le Président, je demande au député de Yorkton-Melville pourquoi il s'est levé pour faire de la démagogie sur un projet de loi aussi important, si ce n'est pas autre chose que de se faire de la publicité, que d'essayer, si vous voulez, sa seule préoccupation, à l'heure actuelle, ce sont les sondages d'opinion, s'il a d'autres raisons valables, si ce sont les intérêts des Canadiens à revenus moyens, comme il passe son temps à dire: «*Ordinary Canadians, Ordinary Canadians*».

Monsieur le Président, pour le parti conservateur, il n'y a qu'une sorte de Canadiens, ce sont les vrais Canadiens. Les «*Extraordinary Canadians*» comme je l'ai dit l'autre jour, ils sont de l'autre côté, ce sont les socialistes, ils ne sont pas nombreux, et dans le Canada il y a très peu de Canadiens qui les écoutent.

M. Nystrom: Monsieur le Président, l'honorable député de Québec m'a posé une question: Pourquoi vendre l'entreprise . . .

Une voix: Pourquoi faire de la démagogie avec cette vente?

M. Nystrom: . . . pourquoi vendre cette entreprise au secteur privé, monsieur le Président?

D'abord, c'est une entreprise qui fait de grands profits ici au pays, c'est une entreprise qui a fait beaucoup d'argent et je veux garder cette entreprise pour la population du Canada et avec le gouvernement du Canada parce que cette entreprise a fait beaucoup de profits. C'est là une bonne raison pour garder cette entreprise avec nous.

Deuxièmement, monsieur le Président, le parti conservateur est maintenant en train de changer une tradition conservatrice, ils sont en train de changer une tradition canadienne. Jusqu'à maintenant, monsieur le Président, la politique du parti conservateur, la politique du gouvernement du Canada, sous n'importe quel premier ministre, que ce soit Pearson, Trudeau, Diefenbaker ou Clark, la tradition était de ne pas avoir les munitions pour profits. C'est un principe très très important. Et le gouvernement actuel est en train de changer ce principe très très important. Jusqu'à maintenant, nous avons décidé de garder cette industrie dans le secteur public parce que ce n'est pas du tout un secteur où nous avons besoin de profits, monsieur le Président, c'est une tradition du parti progressiste conservateur.

Troisièmement, monsieur le Président, c'est l'importance de l'entreprise publique. Le député a dit que nous sommes des socialistes, nous voulons avoir toutes les choses avec l'État, etc., etc. Mais n'oubliez pas, monsieur le Président, que le parti progressiste conservateur a une grande tradition d'entreprises publiques. Je me souviens très bien de la politique de John Diefenbaker, et avant lui, c'était Sir John Macdonald. Et le parti progressiste conservateur a une grande tradition d'entreprises publiques, c'est une tradition très très très fière, monsieur le Président.

• (1230)

C'est le parti progressiste conservateur qui a commencé Radio-Canada, CBC. Ce n'est pas du tout le parti libéral. C'était aussi le parti progressiste conservateur qui a commencé la Commission canadienne du blé, une autre entreprise publique qui est très importante dans ce pays. C'était le parti progressiste conservateur. C'est aussi le parti progressiste conservateur qui a commencé le *Canadian National Railway*, monsieur le Président, ce n'était pas du tout le parti libéral.

Il y a une grande tradition conservatrice d'entreprises publiques, même au niveau provincial. En face de moi, il y a deux députés conservateurs d'Alberta. Et c'était M. Lougheed d'Alberta qui a nationalisé beaucoup d'entreprises dans cette province. Je me souviens très bien de la situation avec PWA, sur la ligne aérienne de M. Lougheed. Il a nationalisé cette ligne aérienne. Il a nationalisé d'autres entreprises en Alberta. Et c'est la tradition conservatrice en Alberta de voir beaucoup d'entreprises d'État. Mais M. Lougheed est peut-être un *Red Tory*, mais c'est une tradition conservatrice très importante.

En Ontario, c'est la même chose avec M. Davis. C'est M. Davis et le parti progressiste conservateur qui a nationalisé Suncor, une grande société pétrolière. Je pense que le nouveau député conservateur de Québec ne comprend pas du tout la tradition et les racines de son parti. Le parti du premier ministre (M. Mulroney) n'est pas du tout le même parti politique que le parti de M. Diefenbaker, monsieur le Président. Ce parti a changé son point de vue, sa politique. Ce n'est pas du tout le même parti politique. Nous avons maintenant, comme je l'ai dit en anglais, le parti républicain du Nord. C'est un parti comme le parti républicain de M. Reagan ou un parti conservateur comme le parti conservateur de Margaret Tatcher en Angleterre. Ce n'est pas du tout le même parti politique.

Et c'est pourquoi il y a maintenant une chute libre dans les sondages pour le parti progressiste conservateur partout au Canada. C'est un parti de grandes sociétés, c'est un parti pour les riches et pas du tout pour les Canadiens et les Canadiennes.

Le président suppléant (M. Charest): L'honorable député de Lac-Saint-Jean (M. Côté), une question supplémentaire très courte.

M. Côté (Lac-Saint-Jean): Oui, très courte. Monsieur le Président, nous n'avons pas besoin d'avoir un génie long comme cela pour reconnaître que quand la situation l'impose, lorsque l'entreprise privée n'est pas en mesure de donner des services essentiels aux Canadiens, l'État doit y voir. C'est évident que lorsque le gouvernement canadien est intervenu dans le Canadien National, quand il est intervenu pour créer la société Air Canada ou la Société Radio-Canada ou la Commission canadienne du blé, comme vous l'avez invoqué, quand Radio-Canada a, monsieur le Président, implanté la première station de radio dans la région chez nous, au Saguenay-Lac-Saint-Jean, la première station francophone en dehors des grands centres a été chez nous, nous avons applaudi à deux mains. Mais le contexte est changé. Dans la petite région que nous représentons, maintenant, il y a neuf stations de radio. Alors, depuis ce temps-là, lorsque l'entreprise privée a su et a été capable de remplacer les sociétés d'État et le faire mieux et moins cher, un gouvernement responsable comme le gouvernement conservateur se doit de transférer à l'entreprise privée des sociétés, non seulement les canards boîteux mais des sociétés rentables pour qu'elles soient de plus en plus rentables et de plus en plus profitables pour les Canadiens et pour le gouvernement, parce qu'une entreprise dont on se départit, qui va faire faillite, ne rapportera à personne, mais si elle augmente le nombre de ses emplois ainsi que ses revenus elle va profiter à tous les Canadiens, et non seulement aux Canadiens extraordinaires.

Le président suppléant (M. Charest): Très très rapidement.

M. Nystrom: Oui, monsieur le Président. Le député a dit que le parti conservateur a fondé Radio-Canada, la Commission canadienne du blé, Air Canada, et ainsi de suite, parce que c'était important à cette époque de créer de telles sociétés . . .

M. Côté (Lac-Saint-Jean): C'était le gouvernement.

M. Nystrom: Oui, c'est le gouvernement qui l'a fait. Mais, monsieur le Président, je partage le même point de vue vis-à-vis de la société Les Arsenaux canadiens Limitée, c'est aussi important, c'est une question de guerre, c'est une question de production de fusils et de munitions, et ainsi de suite. C'est une chose qui est très importante et c'est une politique importante ici au Canada, et nous avons pour tradition dans ce pays d'une politique . . .

[*Traduction*]

Nos armements ont toujours été fabriqués et vendus par une entreprise publique. Nous n'en exportons pas à l'étranger. C'est une vieille tradition conservatrice, libérale et démocrate que bien des premiers ministres conservateurs ont défendue. Pourtant, le gouvernement actuel s'efforce de rompre avec cette tradition, d'imiter de plus en plus Ronald Reagan et le parti républicain en privatisant cette entreprise qui fabrique des munitions; il veut la remettre à une compagnie qui a déjà vendu des armes aux rebelles du Nicaragua. Voulons-nous devenir des fauteurs de guerre? Je crois que non. Et je prétends que le parti conservateur n'a jamais préconisé pareille politique jusqu'ici. Ce ne serait certes pas le cas si le député de Yellowhead en était encore le chef. Mais le chef actuel n'est pas issu de cette longue tradition et il n'est pas autant engagé dans la cause de notre pays que les John Diefenbaker, les Joe Clark et tant d'autres chefs conservateurs.

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre, je vous prie. La période des questions et des commentaires est maintenant écoulée. Le député de Crowfoot invoque-t-il le Règlement?

M. Malone: Monsieur le Président, j'ai hésité à interrompre le député qui parlait comme si il en avait été encore à ses premières armes aux Communes. Il a pourtant été assez longtemps ici pour savoir qu'on ne doit pas désigner les députés et les chefs de parti par leur nom. Or, il l'a fait à plusieurs reprises. On ne devrait pas se donner la peine d'écouter un discours de quelqu'un qui est incapable d'établir qu'une tradition existe.

Le président suppléant (M. Charest): Nous reprenons le débat.

[*Français*]

Débat. L'honorable député de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart) a la parole.

M. Jean-Claude Malépart (Montréal-Sainte-Marie): Monsieur le Président, il me fait plaisir de prendre part à ce débat et, comme dans la plupart des dossiers présentés par ce gouvernement, c'est toujours une présentation de camouflage, de cachettes et d'absence de vérité. Le projet de loi C-87, je pense bien que tout le monde commence à le savoir, a pour but de permettre la vente des Arsenaux canadiens Limitée. Cette entreprise a été fondée en 1945. Présentement il y a 750 emplois dans la région de Montréal à Le Gardeur, à Repentigny, et 50 emplois à Saint-Augustin, près de Québec. Malheureusement, les deux députés de cette région, comme d'habitude, sont silencieux, et ce sont deux députés conservateurs.

Pourquoi, nous du parti libéral, nous opposons-nous à ce projet de loi?

Ce n'est pas que nous sommes en complet désaccord sur le fait de permettre la vente de certaines entreprises qui appartiennent au gouvernement, mais c'est la façon et le moyen dont ce gouvernement s'y prend. Tout d'abord, il s'agit d'une entreprise rentable. Pourquoi le gouvernement s'empresse-t-il de vendre immédiatement une entreprise qui est rentable? Deuxièmement, le gouvernement ne fait aucune consultation avec les employés. C'est là une deuxième erreur que le gouvernement a faite dans la vente de cette entreprise. Troisièmement, une étude au sujet de cette entreprise a été faite par M. Andersen. Malheureusement, le gouvernement ne veut pas rendre publique cette étude et le rapport de M. Andersen. Pourquoi le gouvernement ne veut-il pas rendre ce rapport public? Qu'a-t-il à cacher? Et, deuxièmement, de qui relève ce dossier? C'est du ministre des Approvisionnements et Services (M. McInnes). Et, lorsque cela vient du ministre des Approvisionnements et Services, tout le monde sait ce qui vient d'arriver avec le tripotage et le patronage faits au niveau du recensement. Pourquoi ferait-on confiance à ce même ministre, alors que chaque député dans cette Chambre lui a déjà fait confiance, ils ont été trompés au niveau du recensement et aujourd'hui, cet individu voudrait qu'on accepte sa parole sans qu'on puisse voir le rapport?

Monsieur le Président, je pense qu'aucun Canadien qui nous écoute présentement n'accepterait que nous, de l'opposition, acceptions une transaction sans avoir vu le rapport et que nous nous fiions à la parole de ce ministre qui a trompé la population canadienne.

● (1240)

Cette entreprise n'est pas en faillite, comme je le mentionnais, et son carnet de commandes indique des ventes de 200 millions de dollars. Pourquoi faire cette transaction à la cachette? Et on sait que, depuis le 4 septembre, ce n'est pas la première transaction ou action que ce gouvernement conservateur fait et qui cache la vérité. On l'a vécu à Montréal dans le dossier Gulf-Ultramar, on en parlera cet après-midi. Dans les dossiers de l'est de Montréal, cela a été mensonges par-dessus mensonges. On pourrait parler aussi de dossiers comme je l'ai mentionné tantôt au niveau du recensement. On pourrait parler du dossier de la Pratt & Whitney que les ministres sont venus annoncer mais dont ils ont caché la vérité au niveau de la création d'emplois à l'extérieur de Montréal. On l'a vu dans l'implantation de l'usine Hyundai: encore un autre mensonge à l'endroit des Québécois et des Québécoises. On cachait la vérité alors qu'on savait que le siège social serait en Ontario et que les pièces serait faites à l'extérieur et qu'on laissait croire à la population que le tout serait au Québec.

Monsieur le Président, les députés conservateurs là-dedans sont des naïfs. Ils ne sont pas complices, ils sont naïfs. Ils se sont laissés manipuler par les ministres et quelques personnes auprès du bureau du premier ministre. Et, aujourd'hui, ces gens voudraient, si eux n'ont pas de conscience, qu'ils l'adoptent le projet de loi, mais ils voudraient que, nous, de l'opposition, acceptions à l'aveuglette cette transaction sans qu'on ait pris connaissance du rapport de M. Andersen. Et à la suite d'une conversation avec mon collègue qui est le critique du ministère des Approvisionnements et Services, celui-ci a dit: Si tu veux voir le rapport, viens dans mon bureau, je vais te le montrer. Pourquoi le montrer en cachette? Pourquoi agir comme cela? Si on n'a rien à cacher, on ouvre les livres. Si on est accusé, eh bien, on ouvre davantage les livres. Pourquoi le gouvernement . . . et j'aimerais bien qu'un député conservateur qui est présent dans cette Chambre me dise pourquoi son gouvernement refuse de rendre public le rapport de M. Andersen? Pourquoi le gouvernement conservateur, le ministre des Approvisionnements et Services refuse de remettre aux députés conservateurs ce rapport?

Monsieur le Président, dans cette transaction il ne s'agit pas d'une entreprise qui fabrique des bonbons, ce n'est pas une entreprise qui fabrique des tablettes de chocolat, ni de la nourriture, c'est une entreprise qui fabrique des munitions. Or, je pense que cela mérite une attention bien particulière. Qu'est-ce qui peut arriver d'une entreprise qui fabrique des munitions, qui est vendue à un particulier ou à une société, une corporation? Et on sait tous les conflits qui existent dans le monde entier, ces gens-là n'ont pour mission que de faire des profits. Et s'il y avait des possibilités de vendre des armes et des munitions à des pays étrangers, ces gens-là ne verront que l'aspect du profit. Alors que lorsque cette société était une société de la Couronne, le gouvernement s'en servait pour répondre à ses besoins.

Monsieur le Président, le Canada n'est pas un pays de guerriers. Au Canada, on parle de la paix. Normalement lorsqu'on parle de la paix, qui peut avoir confiance en nous si on tend la main et qu'on a un poignard dans le dos? Qui peut avoir confiance dans un pays, dans un premier ministre qui agit de cette façon-là? Je pense, et une des raisons qui me fait douter de cette transaction, c'est le fait que le ministre des Approvisionnements et Services dont on connaît maintenant . . . le ministre ne veut pas rendre public ce fameux rapport.

Et, encore une fois, je pose les questions aux députés de la Chambre, les députés conservateurs: Pourquoi n'ont-ils pas le droit de voir ce rapport?

On se rappelle que dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean il y a une controverse, monsieur le Président, justement sur les essais du F-18, sur le champ de tir. Ceci démontre clairement que la population québécoise et canadienne est contre la guerre, est contre la violence. Là, le gouvernement traite d'une mesure et de la vente d'une société de la Couronne, une société importante, qui est impliquée dans le domaine des munitions et le gouvernement traite cela d'une façon légère, il traite cela de la même façon que s'il s'agissait de vendre une manufacture qui fabrique des chocolats.

Monsieur le Président, tantôt certains députés conservateurs se sont révoltés lorsque le député qui parlait avant moi, député du Nouveau parti démocratique, a mentionné la question de la caisse électorale.

Monsieur le Président, cet après-midi je vous parlerai d'un autre cas, le cas de ce qui est arrivé à la compagnie Gulf dans l'est de Montréal et de la caisse électorale, ainsi que du financement de certaines compagnies et de certaines décisions qui sont prises depuis le 4 septembre dernier.

Monsieur le Président, et je pose encore la question aux députés conservateurs présents: Pourquoi vendre rapidement cette entreprise? Cette entreprise est rentable. Cette entreprise fabrique des munitions. Qui a la garantie que cette entreprise

ne vendra pas des munitions et des armes à des pays étrangers qui sont présentement en conflit? Qui nous garantit que cette entreprise répondra strictement aux besoins du gouvernement canadien? Si oui, pourquoi la vendre puisqu'elle est rentable? Quel député conservateur peut me dire pourquoi le ministre ne veut pas rendre public le rapport de M. Andersen qui a fait une étude au sujet de cette entreprise? Est-ce qu'il y a un député conservateur qui peut me dire si cette entreprise n'a plus de commandes, ou est en difficultés, qu'elle a besoin du secteur privé? Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas pensé à ce que ce soit une société mixte afin d'avoir un minimum de surveillance à l'intérieur de cette entreprise, compte tenu de la particularité, du genre d'entreprise?

Nous avons vu ce qui est arrivé dans la vente et la transaction de la compagnie de Havilland. Mais cette fois-ci, il s'agit d'une entreprise qui fabrique des munitions, et je tiens à le rappeler.

Je comprends que les députés conservateurs en grands capitalistes, en défenseurs des riches, sont heureux de voir quelqu'un de leur «gang» qui va s'enrichir. Mais il ne faut pas le faire au-dessus ou aux dépens de l'ensemble de la population, et je le répète, c'est une entreprise qui vend des munitions, ce qui est très grave.

Comme je le mentionnais dans la région du Saguenay-Lac Sain-Jean, la population s'oppose. Je n'ai pas entendu encore de la part des députés conservateurs, je n'ai pas encore entendu un seul député conservateur s'opposer à la Chambre, et le dire, et représenter vraiment sa population.

Monsieur le Président, comme on vient de voir ce que le gouvernement a fait dans le budget, ce que ce gouvernement a fait dans les choses de dépenses, de quelle façon, toujours à la cachette et à la sauvette il a réussi à faire sauter son ministre d'État (Jeunesse) (Mme Champagne) en lui enlevant les fonds alloués pour venir en aide aux jeunes, et qu'on a vu,—et je le répète encore une fois,—le comportement du ministre des Approvisionnements et Services (M. McInnes) dont relève cette transaction alors que lui-même a écrit à tous les députés libéraux garantissant qu'il y aurait un seul représentant pour le recensement . . . Il a même «trompé» sa signature, et aujourd'hui vous voulez que je fasse confiance à cet individu qui m'a trompé personnellement par lettre, qui a trompé l'ensemble des Canadiens et qui, maintenant, dit: Vous ne verrez pas le rapport Andersen, mais faites-moi confiance! Venez à mon bureau je vais vous montrer . . . Mais c'est de l'hypocrisie cela! C'est de l'hypocrisie pour l'ensemble de la population. Il est temps que certains députés conservateurs se réveillent et voient clair. Pour ma part, nous, du parti libéral, et je le répète, ce n'est pas que nous sommes contre toute la privatisation ou la vente d'une société de la Couronne, mais nous n'acceptons pas la façon dont c'est fait présentement. Nous aimerions, et je pense que tous les députés conservateurs souhaiteraient avoir tous les mêmes chiffres, avoir tous les éléments que le ministre a eus pour prendre la décision.

C'était la même chose dans le dossier de Havilland, dans le dossier Pratt & Witney lorsqu'il a annoncé . . . Comment se fait-il que le député de Longueuil (M. Leblanc) avait tels documents et les autres députés de la même région ne les avaient pas? Pourquoi? Pourquoi cette façon camouflée, cette façon malhonnête de travailler? Qu'est-ce qu'on a à tromper continuellement la population?

Et ce n'est pas pour rien, lorsque vous regardez le résultat des sondages, qu'au Québec, les conservateurs sont seulement rendus à un point du Nouveau parti démocratique. Ne vous le demandez pas, c'est vous autres mêmes qui êtes en train de vous couler. Gaffe par-dessus gaffe, scandale par-dessus scandale. C'est la même chose lorsqu'on voit la lettre qui a été envoyée par un député conservateur de la région de Québec à tous les entrepreneurs de sa région disant que si vous voulez avoir votre nom sur une liste, vous devez premièrement avoir souscrit à la campagne électorale de 1984, deuxièmement, avoir participé au bingo, faire partie du club de Brian Mulroney. Mais c'est scandaleux! C'est scandaleux, et après tous les événements qui viennent de se passer, vous voudriez que nous, de l'opposition officielle—et c'est le député de Lac-Saint-Jean (M. Côté) qui va sûrement poser la question—vous voudriez absolument qu'on adopte cela les yeux fermés? Eh bien moi, je n'ai pas les mains liées à personne. Je suis ici pour représenter des citoyens, et non pour défendre un gouvernement. Mais c'est inacceptable, après tout ce qui s'est passé de tripotage, qu'on nous dépose le rapport Andersen. Si le ministre est sûr qu'il a raison, pourquoi ne le dépose-t-il pas? J'aimerais bien que le député de Lac-Saint-Jean me dise pourquoi il ne le dépose pas s'il a raison. Et s'il ne le dépose pas, c'est parce qu'il y a quelque chose qui contredit sa pensée.

C'était la même chose dans le dossier Gulf. Le ministre annonçait la question du rapport O'Farrell. Étant donné qu'il a perdu la face, on l'a effacé, on l'a brûlé, on l'a caché pendant un mois pour que le dossier revienne un peu plus tard.

• (1250)

Le président suppléant (M. Charest): L'honorable député de Champlain (M. Champagne) fait un rappel au Règlement.

M. Champagne: Monsieur le Président, j'aimerais bien, parce que le discours de mon collègue semble être bien parti, j'aimerais au moins qu'il s'en tienne au projet de loi qui est à l'étude à l'heure actuelle et non pas à la société Gulf. La société Gulf, c'est une affaire classée. Les autres choses qui sont à côté, je pense que le député pourrait s'en abstenir et nous entretenir sur la question des Arsenaux canadiens Limitée.

M. Malépart: Monsieur le Président, c'est sûr, c'est ce projet de loi qui nous préoccupe, mais c'est la façon dont le gouvernement agit dans d'autres dossiers et je suis obligé de dire: Maintenant, je ne peux plus faire confiance. De la même façon que l'ensemble de la population canadienne dit «niet», c'est fini, je ne peux plus faire confiance au gouvernement conservateur, je vais être obligé de vérifier, de questionner en double.

Et pourquoi sommes-nous obligés de faire cela aujourd'hui? C'est à cause des décisions antérieures Gulf. Vous avez des députés conservateurs qui ont été roulés royalement dans ce dossier-là, comme dans le dossier de la Domtar, comme dans d'autres dossiers, dans l'est de Montréal, l'ensemble des dossiers, monsieur le Président. Et pourquoi? Y a-t-il un député . . . Tiens, le député de Champlain (M. Champagne) pourrait me dire: Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas consulté les employés de cette entreprise? Juste les consulter. Ce n'était pas nécessaire de prendre la décision pour les entreprises, mais il aurait pu au moins les consulter. Pourquoi les a-t-il mis complètement de côté? Il me semble que c'est important, la vie de ces 750 employés-là dans l'est de Montréal et les 50 employés dans la région de Québec. Il me semble que cela est

tout à fait normal que quelqu'un, sans que ce soit le ministre qui aille les rencontrer, du bureau du ministre aille les rencontrer et qu'il dise: Bon! Voici, la situation est telle, pas de danger, vous allez avoir la garantie d'emploi. Mais il n'y a rien qui nous garantit, rien de cela n'a été fait. Et je suis persuadé que le député de Lac-Saint-Jean, le député de Champlain sont d'accord avec moi sur le fait que les employés auraient dû être consultés. Comme pour les députés, s'ils veulent être consultés dans les décisions, les employés devraient être consultés avant de vendre une telle entreprise. Que ce soit le dossier des Arsenaux canadiens, que ce soit le dossier de la de Havilland, que ce soit le dossier de la Canadair je pense qu'il serait primordial que lorsque le gouvernement veut privatiser une entreprise, il devrait faire cela de concert avec les employés. Je ne lui demande pas de parler seulement aux représentants syndicaux s'il le veut. Il peut réunir facilement 750 employés à l'intérieur de l'usine, les informer de la décision du gouvernement, les consulter.

Et je pense qu'il faut faire confiance à l'intelligence de ces ouvriers-là. Ce sont des gens qualifiés, ce sont des gens compétents. Ils auraient peut-être pu éclairer le ministre sur la façon de faire la transaction, de protéger les emplois de ces 750 personnes-là dans la région de Montréal et dans la région de Québec, je pense que ce serait important aussi. Monsieur le Président, si on regarde l'ensemble de cette décision, il faut que je l'admette, et je pense bien que les députés conservateurs vont l'admettre et mes collègues aussi, les décisions qui ont été prises antérieurement, si on rappelle le dossier des banques, la faillite des banques, cela n'a pas pris de temps que le premier ministre a dit: Il faut aider à cela, ce sont des riches, $60,000 ou plus, on trouve l'argent. Cela s'est décidé, deux, trois personnes, le reste des députés n'étaient même pas au courant. Mais quand on arrive pour venir en aide aux citoyens comme aux employés de cette entreprise-là, là c'est une autre paire de manches, c'est la dictature qui s'embarque, monsieur le Président.

Monsieur le Président, depuis le 4 septembre, on n'a qu'à regarder ce qui est arrivé vendredi passé, ce même gouvernement a proposé une motion d'ajournement. C'est la première fois dans l'histoire qu'un gouvernement se bat, il bat sa propre motion, monsieur le Président, et ils votent à l'aveuglette, et Dieu merci je dois féliciter le député de La Prairie (M. Jourdenais), lui il s'est tenu debout. Il n'a pas agi comme un mouton, comme un suiveux, puis dire à son leader: Oui, oui, je me lève contre notre motion. Il a dit: Un instant, je ne passerai pas pour un bouffon, si tu veux passer pour un bouffon, passe pour un bouffon, je reste assis, je ne m'embarque pas dans cela. Monsieur le Président, quand on regarde ce qui est arrivé depuis le 4 septembre, gaffe par-dessus gaffe, monsieur le Président, savez-vous ce que c'est le «gag» dans tous les foyers canadiens, savez-vous ce que c'est? C'est que la population gage, à savoir c'est quel ministre ou quel député qui va faire la prochaine gaffe. C'est devenu Loto Québec et Loto Canada. Il va falloir en faire une loterie, et cela va marcher plus que la loterie sur le hockey, monsieur le Président. Vous pensez que nous on va accepter d'endosser cela . . .

Une voix: Aveuglément!

M. Malépart: Aveuglément, sans connaître . . . Monsieur le Président, qu'un député ait le courage de dire, le rapport Andersen, moi je le connais, puis on ne veut pas le déposer parce qu'il dit la vérité et nous autres, on veut faire le contraire; oui, le rapport Andersen, je le connais. Il dit la vérité et on va le publier, et je vais m'engager ici aujourd'hui à forcer le ministre à le publier. Si les députés conservateurs acceptent une transaction comme cela, sans connaître toutes les études qui ont été faites, vous n'avez pas fini d'être des suiveux, et on en a vu une gang vendredi dernier, Dieu merci, il y en a une couple qui ont sauvé votre honneur.

Une voix: Pas beaucoup.

M. Malépart: Puis c'est la même chose. Y a-t-il un député conservateur qui va se lever et dire: Il aurait dû consulter les employés, les 750 employés de Le Gardeur auraient dû être consultés. C'est une erreur que le gouvernement a faite de ne pas consulter les employés. Il faudrait absolument que le gouvernement aille voir ces gens-là.

Monsieur le Président, j'ai commencé à 12 h 40 et je vois que ça va se terminer à 13 heures. Alors, monsieur le Président, j'ai hâte, après la période des questions orales, qu'il y ait un député conservateur qui se lève et me dise: Moi, je vais les voir, on va l'avoir le rapport Andersen. Sinon, je ne lui demande pas de voter contre, qu'il ne se présente pas.

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre. Je regrette, mais la période de temps allouée au député est maintenant écoulée. Questions ou commentaires; l'honorable député de Lac-Saint-Jean (M. Côté) a la parole.

M. Côté (Lac-Saint-Jean): Monsieur le Président, j'ai une question à poser à l'honorable député de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart). Pourquoi le député de Montréal-Sainte-Marie, pendant 10 ans, vous êtes resté collé sur votre chaise? Pourquoi le député de Montréal-Sainte-Marie, pendant 10 ans, vous n'avez pas ouvert la bouche dans cette Chambre? Est-ce parce que vous aviez du velcro sur la bouche? Vous vous plaisez à dire qu'il y a des députés de ce côté-ci qui ont du velcro. Est-ce parce que l'honorable député de Montréal-Sainte-Marie avait de la «krazy glue» sur sa chaise? Ou est-ce parce que l'honorable député avait des complets neufs? Ou est-ce parce que l'honorable député s'était fait faire des dentiers neufs? Mais l'honorable député de Montréal-Sainte-Marie, pendant 10 ans, il y a dû y avoir des dossiers dans cette Chambre, il y a dû y avoir, monsieur le Président, des dossiers présentés par le parti libéral. S'il n'y en a pas eu . . .

M. Blais: Deux cent milliards.

M. Côté (Lac-Saint-Jean): S'il n'y en a pas eu, comment cela se fait-il qu'on soit rendu avec une dette d'au-delà de quelque 200 milliards? Il y en a certainement eu. Le député de Montréal-Sainte-Marie en a certainement vu. Alors monsieur le député de Montréal-Sainte-Maire, comment se fait-il que pendant ces dix années-là, vous n'ayez pas parlé de la famille monoparentale? Comment se fait-il que vous n'ayez pas défendu les producteurs agricoles, monsieur le député de Montréal-Sainte-Marie? Comment se fait-il, monsieur le député de Montréal-Sainte-Marie, que lorsque votre gouvernement, votre parti a voté des milliards pour les F-18, vous avez mentionné tout à l'heure les F-18 dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, comment se fait-il que lorsqu'ils ont voté des milliards pour les F-18 et que lorsqu'on a été obligé de payer la facture—l'ensemble des Canadiens pas rien que les gens ordinaires, les vrais Canadiens—c'était deux fois le prix et davantage? Comment cela se fait-il que vous n'êtes jamais

intervenu sur cela? Comment se fait-il que lorsqu'il y a eu des montants de votés et acceptés pour faire des investissements à la base militaire de Bagotville, dans la région que vous avez mentionnée tout à l'heure, vous n'êtes jamais intervenu? Comment se fait-il qu'il y soit question d'un champ de tir, comme vous l'avez mentionné tout à l'heure, pendant dix ans? Et il n'a jamais rien fait. Vous n'avez jamais eu le courage de vous lever, vous et votre parti, pour intevenir, pour prendre position!

Monsieur le député de Montréal-Sainte-Marie, les Canadiens, le 4 septembre 1984, en ont eu assez. Si vous avez la chance de lire le journal *Le Devoir*, du 11 mars, à qui donc appartient le parti libéral du Canada? Monsieur le Président, il a eu tout à l'heure, je dirais le courage si on peut s'exprimer ainsi, de nous annoncer qu'après la période des questions orales, il parlerait du financement des partis. Mais ce courage-là, monsieur le Président, lui est donné par les députés conservateurs. Qui, si ce n'est pas un député conservateur, a entrepris de parler de financement des partis? Qui si ce n'était pas notre premier ministre a parlé d'assainir nos mœurs politiques? C'est là une foule de questions qu'on vous demande, monsieur le député de Montréal-Sainte-Marie. Qu'est-ce que vous avez fait au sujet des . . . Avant—cet après-midi—de vous mettre les deux pieds dans les plats, comme vous le faites à l'occasion, qu'avez-vous fait au sujet du financement des partis politique pendant les dix ans que vous aviez du «velcro» sur la bouche et de la «krazy glue» sur votre chaise?

M. Malépart: Monsieur le Président, le député de Lac-Saint-Jean (M. Côté) et ceux qui ont applaudi, les députés de Duvernay (M. Della Noce), de LaSalle (M. Lanthier), de Bellechasse (M. Blais), il y a six mois, on acceptait que ces gens-là manquaient d'expérience. Mais ces derniers et le député de Lac-Saint-Jean viennent de démontrer que maintenant, après près de deux ans, c'est un manque de compétence et de l'ignorance.

Monsieur le Président, tout d'abord je dirai au député de Lac-Saint-Jean que je ne siège pas à la Chambre depuis dix ans. Et en ce qui a trait au financement des partis politiques, j'étais à Québec, c'est là qu'a commencé la démocratisation du financement. Alors voyez-vous l'imbécilité dont vous faites preuve aujourd'hui? Voyez-vous, monsieur le Président, comment quelqu'un peut être stupide? Au début, pour six mois, on savait qu'il cherchait les toilettes, où étaient les portes des garde-robe, mais maintenant, il vient de démontrer son incompétence et son ignorance.

En ce qui concerne le temps que j'ai été ici avant d'être député à Québec, je peux dire au député de Lac-Saint-Jean, au petit député de LaSalle, que j'ai été réélu parce que les gens m'ont fait confiance et que lui, dans sa circonscription, et eux autres, n'importe quel «tata» aurait été là et il aurait été élu. Monsieur le Président, il apprendra une chose dans la vie, que durant un raz-de-marée, les victorieux ce sont ceux qui peuvent revenir.

Alors, je dirais à l'honorable député de Lac-Saint-Jean ce que les députés libéraux, l'équipe libérale du Québec a fait. Les quotas relatifs à la chaussure, mes collègues comme Claude Tessier, Jean-Guy Dubois ont marché sur la Colline avec les propriétaires et les employés contre le gouvernement afin d'obtenir les quotas relatifs à la chaussure. Ce qu'aucun député conservateur n'a eu le courage de faire.

Monsieur le Président, en ce qui a trait à la politique du Pas du Nid-de-Corbeau, c'est grâce aux députés et au caucus des députés libéraux du Québec qu'on a fait changer la politique.

Je comprends pourquoi le député de Lac Saint-Jean ne connaissait pas la tradition conservatrice, parce qu'au Québec nous avons un paquet de gars qui étaient conservateurs aux dernières élections parce que c'était possible d'être élu, parce qu'avant cela, ils étaient ou libéraux, ou créditistes. Or, le député de Lac Saint-Jean était le genre de gars qui s'est promené à peu près à toutes le sauces, monsieur le Président.

Monsieur le président, le député de Lac Saint-Jean vient de le démontrer clairement, et je pense avoir répondu à une bonne partie de ses questions, mais j'aimerais que le député de Lac Saint-Jean qui n'a pas répondu à la question fondamentale du projet de loi: Lui, est-il prêt à voter sans avoir vu le rapport que le ministre a en main? Et pourquoi est-il prêt à voter sans en connaître toutes les conséquences?

M. Côté (Lac-Saint-Jean): Monsieur le Président, je voudrais dire merci au nom des Canadiens à l'honorable député de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart). Parce que, monsieur le Président, depuis un an et demi les Canadiens se posent des questions au sujet du député de Montréal-Sainte-Marie. Alors, il vient de nous en donner la réponse. Il vient de nous le dire. Il a parlé d'intelligence et de connaissance et de compétence. Il a parlé comme en 1976 à Québec, c'est là que cela a commencé, il vient de nous donner la preuve que son intelligence, sa connaissance et sa compétence sont restées à Québec . . . Il ne les a pas transportées à Ottawa. Parce que lorsqu'il a été rendu à Ottawa, monsieur le Président, il n'en a jamais parlé du financement des partis, son parti n'en a jamais parlé ni lui non plus.

Il nous dit qu'il en a parlé à Québec! C'est le Parti Québécois qui l'a voté cette loi-là et qui l'a faite. Alors . . .

Merci, monsieur le député de Montréal-Sainte-Marie au nom des Canadiens. Maintenant nous savons que votre intelligence et votre compétence sont restées à Québec et pendant 10 ans vous avez collecté votre salaire en restant assis sur votre siège, ce que les députés conservateurs ici, à la Chambre, ne se contenteront pas de faire et, non seulement ne se contenteront pas de faire, mais n'accepteront pas de faire.

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre! Je donne la parole à l'honorable député de Saint-Jacques sur un rappel au Règlement.

M. Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, à moins que je ne m'abuse, le sujet du débat est la privatisation, et je vais lire le titre . . .

M. Gauthier: . . . parce que vous ne le saviez pas.

M. Guilbault (Saint-Jacques): . . . la société Les Arsenaux canadiens Limitée.

Tantôt le député de Champlain se levait sur un rappel au Règlement parce que mon collègue avait mentionné quelques autres actes du gouvernement. Là nous en sommes rendus à une diatribe sur le dos de mon collègue de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart) et je ne vois pas en quoi cela regarde la société Les Arsenaux canadiens Limitées.

Je veux simplement vous demander, monsieur le Président, de tenter, dans la mesure où vous en êtes capable, de ramener au sujet le député qui a la parole.

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre! Je donne la parole à l'honorable député de Champlain (M. Champagne) sur le même rappel au Règlement.

M. Champagne: Monsieur le Président, je suis entièrement d'accord avec mon collègue de Saint-Jacques (M. Guilbault) lorsqu'il fait son rappel au Règlement.

Cependant, mon collègue du Lac-Saint-Jean a répondu sur les allégations portées par le député de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart). Si on s'en était tenu directement au projet de loi, comme vient de le soulever mon collègue de Saint-Jacques, fort probablement et sûrement qu'il n'y aurait pas eu, de la part de mon collègue de Lac Saint-Jean, des remarques aussi disgracieuses comme le député de Montréal-Sainte-Marie nous en a faites.

A partir de ce moment-là, lorsqu'on demande à la Présidence un rappel au Règlement, si la Présidence accepte, à mon avis, que le député de Montréal-Sainte-Marie continue de donner ses exemples, nous devrions, à ce moment-là, permettre au député de l'autre côté de la Chambre de répondre selon la même ligne de pensée que le député qui avait la parole.

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre! Je donne la parole à l'honorable député de Lac Saint-Jean également sur un rappel au Règlement.

M. Côté (Lac-Saint-Jean): Monsieur le Président, il est de nature à ne pas parler des présences et des non-présences à la Chambre et je n'ai pas envie de le faire. Mais lorsqu'un député n'est pas présent à la Chambre et qu'il ne peut pas entendre les débats, s'il n'a pas pu les voir à la télévision lorsqu'il était dans l'antichambre, je pense qu'il est très maladroit de sa part de rentrer à la Chambre et d'essayer de remettre les autres à l'ordre.

Monsieur le Président, parce que, effectivement, si le député de Saint-Jacques (M. Guilbault) avait entendu . . .

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre! A l'ordre! Je vous en prie. Pour la dernière fois, je l'espère, un rappel au Règlement de la part du député de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart).

M. Malépart: Monsieur le Président, vous me permettrez de . . . J'ai été attaqué par deux ou trois, alors, dans la grande justice, vous me permettrez de pouvoir me défendre.

Concernant la loi ayant trait au financement des partis politiques, j'aimerais dire que ce sont les libéraux qui ont apporté en 1976 des modifications à cette loi.

Le président suppléant (M. Charest): La période pour les questions et commentaires est maintenant expirée.

• (1310)

[*Traduction*]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement simplement pour informer les députés des travaux de la Chambre. J'ai communiqué avec les leaders au début des délibérations aujourd'hui et je suis maintenant en mesure de confirmer que demain sera un jour réservé à l'opposition. Nous poursuivrons les travaux de la Chambre jeudi.

M. Gauthier: Monsieur le Président, à propos de ce rappel au Règlement, je tiens à remercier le ministre de nous avoir prévenus. Mais je voudrais savoir si nous allons poursuivre l'étude du projet débattu aujourd'hui jeudi prochain ou s'il a prévu autre chose.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, nous voudrions poursuivre l'étude des projets de loi dans l'ordre que j'ai signalé jeudi dernier. Nous suivrons la situation de près et nous espérons que les choses avanceront.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI AUTORISANT L'ALIÉNATION DE LA SOCIÉTÉ LES ARSENAUX CANADIENS LIMITÉE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. McInnes: Que le projet de loi C-87, tendant à autoriser l'aliénation de la société Les Arsenaux canadiens Limitée et à modifier d'autres lois en conséquence, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif.

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Monsieur le Président, je suis heureux de participer au débat du projet de loi C-87 qui concerne l'aliénation de la société Les Arsenaux canadiens Limitée. Cette société d'État est la propriété exclusive du gouvernement fédéral. Elle a été créée en 1945 pour faciliter la transition entre une économie de guerre et une économie de paix. Le gouvernement fédéral, par l'intermédiaire du ministère de la Défense nationale, est son principal client puisqu'il lui achète 90 p. 100 de sa production. La société fabrique des munitions de moyen et de gros calibres. L'an dernier, ses bénéfices se sont élevés à 11.3 millions. Pourtant elle est mise en vente pour 92.2 millions de dollars.

Notre parti veut savoir pourquoi le gouvernement a décidé de vendre cette entreprise. Nous n'y voyons aucun motif en particulier sauf un motif idéologique. On s'en tient aveuglément au principe selon lequel toute société d'État est fautive, d'une façon ou d'une autre. S'il y a une chose que les conservateurs détestent plus qu'une société d'État déficitaire, c'est une société d'État rentable. Et en l'occurrence, il s'agit ici d'une société d'État rentable. L'an dernier, le *Financial Post* avait classé Les Arsenaux canadiens Limitée au troisième rang parmi les entreprises canadiennes pour la croissance des bénéfices sur une période quinquennale. Nous voulons donc nous défaire d'une entreprise rentable; et le gouvernement se dispose à la vendre pour la somme de 92.2 millions.

Je signale aux députés que la société Les Arsenaux canadiens Limitée n'est pas la seule entreprise que le gouvernement s'apprête à privatiser du fait d'une conviction idéologique aveugle qui ne tient nullement compte des réalités de l'économie canadienne. Or, le programme de privatisation ne sert pas la cause des différentes régions du Canada. Je suis certain que cela est vrai pour la région concernée par la vente de cette société. Cela est sûrement vrai pour l'île de Vancouver. On y propose de vendre au secteur privé les cales sèches d'Esquimalt et les installations de Teleglobe dans l'île.

Je voudrais maintenant illustrer mes propos en commentant quelques aspects de la privatisation des cales sèches d'Esquimalt. La valeur de remplacement des installations s'élève à 56.3 millions et depuis 1978, le gouvernement fédéral y a investi 30 millions pour les moderniser et leur permettre d'accueillir les navires de tout tonnage qui desservent la côte pacifique. C'est une des principales cales sèches de toute la côte, que ce soit au Canada et aux États-Unis. C'est donc une entreprise importante dont l'apport économique est considérable dans la région de Victoria.

Le gouvernement songe à la privatiser selon un plan en trois étapes. D'abord, il essaiera de la vendre à une société canadienne. S'il n'y réussit pas, il fera appel à des soumissionnaires internationaux et là encore, en cas d'échec, elle sera vendue à la ferraille. Quelles études ont été faites sur l'importance de ces installations pour l'économie globale de Victoria?

Je voudrais rappeler aux députés gouvernementaux que selon les chiffres du chômage qui ont été publiés la semaine dernière, Victoria a le taux de chômage le plus élevé de toutes les grandes agglomérations du Canada. Le taux de chômage y est en fait de 16.1 p. 100. Pour l'ensemble de l'île de Vancouver, le taux est de 16.2 p. 100.

Je voudrais savoir quelles études ont été faites sur les effets qu'aura la privatisation sur le chômage. Depuis l'élection du gouvernement conservateur en septembre 1984, la région métropolitaine de Victoria a perdu 10,000 emplois. Pourtant, le député de Victoria (M. McKinnon) et celui d'Esquimalt-Saanich (M. Crofton) appartiennent tous deux au parti conservateur. La perte de 10,000 emplois dans leurs circonscriptions nous inquiète. Je prévois que la privatisation va empirer la situation.

Nous n'avons pas vu le gouvernement tenter de rentabiliser le bassin de radoub d'Esquimalt. Les taux courants pour les travaux qui y sont effectués sont désespérément périmés. Ils n'ont pas été relevés depuis qu'ils ont été fixés en 1971. Il n'est pas étonnant que le bassin de radoub perde de l'argent. Nous pouvons supposer que tout acheteur qui voudra l'exploiter haussera les taux.

Nous pouvons étudier les principes de la privatisation en ce qui concerne Téléglobe, dont l'établissement de Lake Cowichan, dans ma circonscription, emploie 19 personnes. C'est un autre organisme qui fait des bénéfices, comme Les Arsenaux canadiens. Les employés de Téléglobe partagent les craintes des travailleurs des Arsenaux canadiens. Ils craignent pour leur sécurité d'emploi et leurs droits à la pension. Ils n'ont aucune garantie quant à ce qui va advenir d'eux. De toute façon, ils n'ont participé à aucune discussion utile d'aucune sorte. Les employés de Téléglobe et ceux de la société Les Arsenaux canadiens Limitée sont dans la même situation.

Apparemment, la politique de privatisation du gouvernement conservateur est presque identique à celle du gouvernement Bennett en Colombie-Britannique, politique qui s'est soldée par un chômage extrêmement élevé et une situation économique désastreuse dans son ensemble. Elle est liée aux efforts que déploie le gouvernement pour remettre l'économie sur pied à force de privations, car il s'imagine qu'en multipliant les coupes, l'économie un jour ou l'autre redeviendra florissante. Le gouvernement a échoué. Il ne reconnaît nullement sa responsabilité fondamentale de contribuer à la bonne marche de l'économie. Il ne reconnaît pas qu'il peut intervenir en faveur des citoyens pour les aider à mieux vivre. Il préfère au contraire adhérer aveuglément à son idéologie de privatisation de toutes les sociétés de la Couronne.

Pourtant, en tant que société de la Couronne qui fournit des munitions au ministère de la Défense nationale, la société Les Arsenaux canadiens Limitée économise l'argent des contribuables. Elle aide à réduire notre déficit. Je voudrais demander aux députés ministériels quelles études ils ont effectuées qui indiquent que la privatisation de la société Les Arsenaux canadiens Limitée va de quelque façon servir les intérêts des Canadiens. Va-t-elle servir l'intérêt public en réduisant le prix que le gouvernement devra payer pour ses munitions? Va-t-elle servir l'intérêt public en fournissant la sécurité d'emploi? En quoi la privatisation de la société Les Arsenaux canadiens Limitée pourrait-elle servir l'intérêt public? Elle va servir les intérêts privés de l'acheteur, soit le groupe SNC.

● (1320)

Il est intéressant de noter que la SNC a donné $1,000 à la caisse électorale du ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) et $10,000 à la caise des conservateurs pour la campagne électorale de 1984. Cette société appuie très solidement le parti conservateur, et ce dernier aime à s'occuper de ses amis dans des cas comme celui-ci. Je soutiens cependant que le parti et le gouvernement conservateurs ont un devoir envers les Canadiens. Nous n'avons rien vu à propos de la société Les Arsenaux canadiens Ltée qui nous porte à croire qu'on ait effectué ne serait-ce que des études de base sur l'avantage qu'il y a pour les Canadiens à la privatiser. Le groupe SNC exerce ses activités dans le monde entier, mais surtout au Canada et dans le monde en voie de développement. Comme il s'agit du consortium à qui appartient l'entreprise qui fournit des munitions de petit calibre au gouvernement fédéral, nous trouvons inquiétant qu'il exerce un monopole sur les ventes de munitions au Canada. Nous nous inquiétons également de l'avenir en ce qui concerne les ventes de munitions

dans d'autres parties du monde, particulièrement dans le tiers monde.

Il est intéressant de noter que dans son communiqué de presse du 2 décembre 1985, le ministre déclarait que le gouvernement était confiant qu'une fois privatisée, la société Les Arsenaux canadiens Ltée chercherait à trouver de nouveaux débouchés et à diversifier sa production. Il déclarait en outre que grâce à cette acquisition, l'industrie canadienne des munitions deviendrait concurrentielle sur les marchés internationaux et pourrait faire accroître nos ventes à nos alliés de l'OTAN. Nous craignons que cela permette non seulement d'accroître nos ventes à nos alliés de l'OTAN mais aussi aux pays du tiers monde qui ne devraient pas dépenser leur argent en achat de munitions, les pays de l'OTAN non plus quant à cela. Nous trouvons certes fort préoccupant de voir une entreprise canadienne s'engager dans la commercialisation de la mort par la vente d'armements.

Autre fait intéressant, IVI, le seul fabricant de munitions de petit calibre du Canada, qui est une filiale de SNC, a vendu des armes aux contras, les rebelles du Nicaragua, ce qui est conforme aux principes de Ronald Reagan qui essaie de provoquer une déstabilisation. Nous avons reçu des appels de tous les pays d'Amérique centrale et d'Amérique du Sud exigeant que tous les autres pays cessent d'intervenir afin de permettre aux habitants d'Amérique centrale de résoudre leurs problèmes eux-mêmes. Voilà une société canadienne qui vend des armes aux contras et qui réalise un joli profit en essayant de provoquer une déstabilisation. Nous ne voulons pas de ce commerce permanent de la mort. Nous craignons que cela se produise après la privatisation des ACL et après la vente de cette société au groupe SNC.

Les députés de mon parti se préoccupent beaucoup des droits des employés et ils se demandent ce qu'ils deviendront après la vente. Fait à signaler, toujours dans le communiqué du 2 décembre, le ministre a dit que le gouvernement accordait une importance capitale aux employés des ACL dans le contexte de la vente. SNC doit notamment signer une entente réciproque assurant la transférabilité des droits à la pension des employés des ACL. Par ailleurs, SNC a accepté de respecter la convention collective qui a été ratifiée dernièrement par les employés des ACL.

Le gouvernement n'a pas tenu suffisamment compte des intérêts des employés. Ceux-ci n'ont pas été consultés avant la vente. Ils n'ont pas pu voir les ententes pour vérifier si les promesses faites dans le communiqué étaient respectées. Le gouvernement n'a pas conclu d'entente satisfaisante avec les employés au sujet de leurs droits à la pension, notamment en ce qui concerne la question de l'indexation pour laquelle ils ont payé, à l'instar des autres fonctionnaires. Aucune entente n'a été conclue sur la clause d'indexation. On n'a pas dit aux employés si la retraite anticipée prévue dans leur régime de pension sera encore en vigueur après la vente. Le régime actuel leur permet de prendre leur retraite à l'âge de 55 ans, mais les employés ignorent ce qu'il en sera. Ils ne savent pas où ils en sont en matière de sécurité d'emploi. Je le répète, ils n'ont pas été consultés avant la vente.

Puisque les députés conservateurs ne participent pas activement à ce débat, nous en avons tiré la conclusion que la vente est uniquement une question de principes. Cette vente n'est pas dans l'intérêt public. Elle n'est certainement pas dans l'intérêt des employés qui travaillent actuellement pour les Arsenaux canadiens Limitée.

Il faudrait cesser de soumettre la fabrication de munitions à la loi du profit. C'est ce que fait le gouvernement en privatisant Les Arsenaux canadiens Limitée et en cédant cette société au groupe SNC afin qu'il puisse réaliser de gros profits. Si dans le monde où nous vivons il faut protéger la sécurité nationale, veillons à le faire aux conditions les plus avantageuses possibles pour tous les intéressés au lieu de laisser la sécurité nationale devenir un véritable pactole pour une société privée.

Ce matin et cet après-midi, on a fait allusion à l'avertissement lancé par le président Eisenhower au sujet du complexe militaro-industriel. En privatisant Les Arsenaux canadiens Limitée, nous favorisons le développement d'un complexe militaro-industriel au Canada. Je ne pense pas que ce soit souhaitable. Si nous examinons le principe de la privatisation, peut-être le gouvernement devrait-il appliquer un critère à savoir qu'une société doit demeurer publique à moins qu'on ait de bonnes raisons de la privatiser. L'inverse est également vrai. Il ne faudrait pas nationaliser les entreprises pour des raisons purement idéologiques. Dans un cas comme dans l'autre, il faudrait avoir de bonnes raisons. Si l'on nationalise des industries, il faut que ce soit pour des raisons bien concrètes. De la même façon si l'on privatise les sociétés de la Couronne, il faut également le faire pour des raisons pratiques, empiriques et pragmatiques. Je ne vois aucune raison empirique ou pragmatique dans le cas qui nous intéresse. Nous voyons plutôt le gouvernement suivre aveuglément une idéologie selon laquelle les sociétés de la Couronne n'ont pas leur place ou n'ont qu'un rôle très limité à jouer dans la société canadienne.

A titre de député de l'île de Vancouver, je peux dire que la privatisation aura des conséquences néfastes pour l'économie de ma région. Je crains également qu'elle en ait pour les citoyens du Québec, la province dans laquelle les Arsenaux canadiens Limitée opèrent. Apparemment, le gouvernement a pour politique d'augmenter les impôts et de soustraire de plus en plus d'argent aux contribuables. Cela veut dire qu'il prend de l'argent à des communautés locales comme l'île de Vancouver pour s'en servir à des fins quelconques, ici, à Ottawa. En retour, nous n'obtenons aucun programme permettant de financer l'économie locale. En fait, c'est le contraire. Nous soustrayons de l'argent à l'économie locale, ce qui aura pour effet de la paralyser. Rien n'a été fait sur le plan de la création d'emplois. Nous avons perdu 16,000 emplois dans l'île de Vancouver depuis l'élection du gouvernement, en septembre 1984.

Les Arsenaux canadiens Limitée

● (1330)

En plus d'augmenter les impôts et de ne rien faire pour créer des emplois dans les secteurs où ce serait tellement nécessaire, le gouvernment a pour politique de privatiser, de brader nos ressources sans informer les Canadiens ou la Chambre des communes de ce qui se passe et sans dire aux employés dans quelle condition leurs emplois sont vendus. La privatisation se fait dans le plus grand secret. Il faudrait que le public soit bien informé.

Enfin, il faut contrôler de façon plus stricte la fabrication des munitions au Canada. Nous ne voulons pas les voir proliférer au point où toutes sortes de sociétés privées se lanceront dans la fabrication de munitions en vue de les vendre avec bénéfice non seulement au gouvernement canadien, mais également aux pays du tiers monde. Si c'est justifié pour des raisons de sécurité nationale, alors il est logique de continuer à contrôler la production de nos propres munitions. Notre objectif doit être de protéger la sécurité nationale et non de réaliser des bénéfices.

Pour cette raison, je veux m'opposer à ce projet de loi. J'exhorte tous les députés à bien y réfléchir avant d'offrir leur appui à cette mesure.

M. Foster: Monsieur le Président, le discours du député de Cowichan-Malahat-Les Îles (M. Manly) m'a intéressé. Il a abordé bon nombre de questions qui préoccupent les membres de tous les caucus.

En ce qui concerne le projet de loi C-87, le député croit-il que le fait de garder le rapport Arthur Andersen secret sert vraiment les intérêts supérieurs d'une Chambre des communes réformée dont les députés prennent des décisions en étant pleinement informée? Le député croit-il vraiment que le gouvernement se rend service à lui-même et au Parlement en gardant ce rapport secret? Il traite de la rentabilité et des plans à long terme de la société. Il paraît que cette société d'État a un arriéré de commandes de 200 millions de dollars et que ses ventes d'armements et de munitions sont censées augmenter au cours des cinq prochaines années. Où est la rentabilité selon le gouvernement? L'impôt que cette société va payer, lorsquelle appartiendra au secteur privé, sera-t-il égal aux bénéfices qu'en tire directement la Couronne à l'heure actuelle?

Selon moi, il serait très utile de connaître la teneur du rapport au sujet d'autres questions concernant la nouvelle société et les relations ouvrières, ou des détails sur la possibilité qu'auront les employés de transférer les crédits et les droits dont ils jouissent actuellement aux termes de la Loi sur la Fonction publique, par exemple, les pensions et ainsi de suite.

Le député a soulevé une autre question également très importante, à savoir dans quelle mesure le gouvernement pourra exercer un contrôle sur les ventes de la société. Allons-nous d'un seul coup expédier des armes et des munitions dans les coins névralgiques du monde, comme le Moyen-Orient et d'autres pays sous régime dictatorial? Je voudrais connaître l'avis du député à ce sujet.

Le président suppléant (M. Charest): Je regrette d'interrompre le député de Cowichan-Malahat-Les Îles (M. Manly). Lorsque nous en reviendrons à l'ordre du jour, le député pourra poursuivre, son discours.

Comme il est 13 h 35, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 h 35.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LES JEUNES

LA SUPPRESSION DU PROGRAMME KATIMAVIK

M. Roland de Corneille (Eglinton-Lawrence): Monsieur le Président, les jeunes Canadiens sont cruellement négligés par le gouvernement. Des programmes comme Katimavik donnaient de l'espoir à beaucoup de jeunes idéalistes, de jeunes chômeurs ou de jeunes en transition entre l'école et le marché du travail, qui travaillaient pour un dollar par jour à servir leur pays, les municipalités canadiennes et les Canadiens, dans le cadre de ce programme primé. Le programme Katimavik a maintenant été brutalement mis de côté au grand regret et au désappointement de milliers de gens.

Compte tenu des faits renversants que le rapport du groupe de travail du Sénat sur la jeunesse a mis en lumière, le sénateur Jacques Hébert sait que beaucoup trop de jeunes n'ont ni emploi ni espoir d'en trouver. Il a vu les conservateurs réduire le financement de l'enseignement, de la formation professionnelle et de la création d'emplois pour les jeunes. Dans son budget, le gouvernement conservateur ne tient absolument aucun compte des jeunes et enlève tout pouvoir à son propre ministère de la Jeunesse. Le sénateur Hébert est désespéré. Il a commencé une grève de la faim. Quelle tristesse que le gouvernement en arrive à pousser cet homme à prendre des mesures aussi extrêmes pour le compte de la jeunesse canadienne au désespoir.

* * *

LES JEUNES

LA SUPPRESSION DU PROGRAMME KATIMAVIK

M. Howard McCurdy (Windsor-Walkerville): Monsieur le Président, cela ne devrait surprendre personne que c'est Erik «la hachette» Nielsen qui a supprimé le programme Katimavik. Ce faisant, le gouvernement a trahi des milliers de jeunes Canadiens et des centaines de localités. Le gouvernement n'a pas su percevoir à quel point il est important d'assurer un avenir à tous les jeunes. Il n'a pas su comprendre non plus la misère très réelle d'une génération perdue. Il n'a pas su saisir la vision intense qui pousse le sénateur Hébert à prendre des mesures dramatiques pour faire valoir sa cause. Le gouvernement n'a pas su prévoir un véhicule efficace ou un programme pour les jeunes. Au lieu de cela, il a créé une agence de recrutement du parti conservateur.

M. Nielsen a dit ce matin que les rapports du groupe de travail ne reflètent pas la politique gouvernementale. Les recommandations contenues dans les 21 volumes vont être soumises à l'examen de comités permanents. Si cela était effectivement l'intention de M. Nielsen, pourquoi a-t-il supprimé le programme Katimavik?

M. le Président: A l'ordre. Je rappelle aux députés qu'il est antiréglementaire d'appeler les députés par leur nom.

* * *

[*Français*]

LE RECENSEMENT

LE CHOIX DES COMMISSAIRES

M. André Plourde (Kamouraska-Rivière-du-Loup): Monsieur le Président, je tiens à exprimer mon étonnement devant une remarque faite à la Chambre par l'opposition officielle concernant le choix des commissaires au recensement. Hier, monsieur le Président, des libéraux nous accusaient de «partisanerie» dans le choix des commissaires au recensement. L'opposition a la mémoire courte. Depuis 1963, les libéraux ont contrôlé le choix des commissaires au recensement: plus de 20 ans pour monter leur réseau et imposer leurs préférences partisanes. Je me demande s'ils sont si irréprochables. Dans ma circonscription, avant tout examen, le fonctionnaire responsable du choix des commissaires a insisté auprès de notre personne-contact pour que le choix se fasse parmi ceux qui avaient l'expérience du recensement de 1981. C'est un test de capacité pour l'opposition que d'être libéral. Monsieur le Président, je tiens à préciser qu'à Kamouraska-Rivière-du-Loup mes commissaires sont aussi sinon plus intelligents que les aspirants libéraux.

* * *

[*Traduction*]

LA LÉGION ROYALE DU CANADA

Le 60e ANNIVERSAIRE

M. Joe Reid (St. Catharines): Monsieur le Président, cette année, nous fêtons le soixantième anniversaire de la Légion royale du Canada. En effet, ce fut en un jour plutôt sombre en 1926 lorsque Sir Percy Lake, le président de la légion, a déclaré aux délégués réunis à Vancouver que l'avenir de ceux qui avaient servi leur pays pendant la Grande guerre était en effet des plus précaires. Leur première propostion relative aux pensions avait été à toutes fins pratiques passée sous silence. A l'époque, la Légion comptait 11,000 membres. De nos jours, cette association, fondée sur les principes du souvenir, des droits équitables, la loyauté et la camaraderie, compte plus de 1,800 succursales. Les membres sont à présent au nombre de 600,000, soit l'équivalent à peu de choses près de la population de Winnipeg.

Article 21 du Règlement

Je suis persuadé que les députés voudront rendre hommage à cette grande association qui célèbre soixante années de services rendus au Canada et aux Canadiens, en temps de paix comme en temps de guerre.

* * *

[*Français*]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

LA LIVRAISON DU COURRIER À DOMICILE

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard-Anjou): Monsieur le Président, grâce au gouvernement conservateur nous avons deux classes de citoyens: une classe qui reçoit le courrier à domicile et l'autre qui ne le reçoit pas. Dans la circonscription de Saint-Léonard-Anjou, certaines familles ne reçoivent pas le courrier à domicile, même si d'autres le reçoivent à quelques pieds de distance. Nous, les Canadiens, nous étions fiers jusqu'à hier du fait que le service de l'État était universel. Mais depuis l'arrivée des conservateurs, ce n'est pas la situation. Pourquoi celui qui achète une nouvelle maison n'a-t-il pas le droit au courrier à sa porte, tandis que celui qui l'a achetée il y a deux ans a ce droit? Ce n'est pas juste, monsieur le Président.

* * *

● (1405)

[*Traduction*]

LES MINORITÉ VISIBLES

L'INTERNEMENT DES NIPPO-CANADIENS AU COURS DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE

M. Ernie Epp (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur le Président, l'incapacité du ministre chargé du Multiculturalisme de suivre l'exemple donné par le premier ministre (M. Mulroney) au chapitre du redressement des torts causés aux Nippo-canadiens scandalise davantage et devirent de plus en plus tragique avec chaque semaine qui passe. Le ministre ne reconnaît pas que, en 1942-1943, le gouvernement du Canada a déraciné et dépossédé des gens qui n'avaient été accusés d'aucune activité séditieuse et dont le seul crime était d'être d'origine japonaise. Le ministre ne se rend pas compte que jamais ces gens n'ont été dédommagés de leurs pertes foncières.

Le ministre refuse de négocier un dédommagement convenable qui reflète imprudemment les millions que cela pourrait coûter. Monsieur le Président, la mesquinerie du ministre envers la collectivité nippo-canadienne répugne aux Canadiens. D'autres de nos concitoyens, notamment ceux d'origine ukrainienne qui, venus de l'Autriche-Hongrie, ont immigré au Canada avant 1914 ont été injustement incarcérés pendant la guerre.

Mais ces collectivités reconnaissent que la dépossession de la collectivité nippo-canadienne crée un précédent unique sur lequel le Parlement du Canada doit se pencher.

C'est seulement par un redressement convenablement négocié qu'on y parviendra.

M. le Président: A l'ordre. Vous n'avez que soixante secondes.

Article 21 du Règlement

LE GROUPE CHARGÉ DE L'EXAMEN DES PROGRAMMES

LE DÉPÔT DES RAPPORTS

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, le dépôt ce matin des rapports du groupe d'étude chargé de l'examen des programmes présidé par le vice-premier ministre (M. Nielsen), est d'une importance qu'on ne saurait trop surestimer.

Ces rapports s'inscrivent dans le cadre de la réforme de l'administration publique du Canada devenue incontrôlable par suite d'années de gabegie et de création inconsidérée de programmes devant résoudre tout problème réel ou imaginaire.

Les options proposées dans le rapport offrent au cabinet des solutions valables qui permettront d'administrer notre pays d'une façon efficace, humaine et rationnelle. La Chambre et tous les Canadiens remercient les nombreuses personnes qui ont contribué avec compétence à cette revue administrative.

* * *

[*Français*]

L'AÉRONAUTIQUE

LA PERFORMANCE DU GOUVERNEMENT

M. Nic Leblanc (Longueuil): Monsieur le Président, comme vous le savez, la circonscription de Longueuil a une vocation industrielle importante et est au cœur de l'activité aérospatiale canadienne.

Parmi les entreprises de ma circonscription qui s'inscrivent directement dans ce secteur d'activité, nous y retrouvons la compagnie Pratt & Whitney qui compte plus de 7,500 employés. La Pratt & Whitney fabrique des moteurs d'avions et sa production est exportée dans une proportion de 85 p. 100. Cette entreprise contribue grandement à l'essor économique de notre pays.

Notre gouvernement a reconnu dernièrement l'importance du secteur aérospatial canadien et l'impact qu'il a sur notre économie en permettant la création de 1,000 nouveaux emplois directs dans la belle circonscription de Longueuil.

Monsieur le Président, c'est grâce à la bonne coopération que j'ai obtenue du ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) que ce projet a vu le jour.

* * *

[*Traduction*]

LA FONCTION PUBLIQUE

LES CONSÉQUENCES DES ZONES DE PAYE

M. Dave Dingwall (Cape Breton-Richmond-Est): Monsieur le Président, il est impensable que dans un pays où la notion d'égalité est à l'honneur, le gouvernement central ait décidé de traiter injustement toute une catégorie de ses propres employés. Je veux parler du système de zones de paye conçu il y a plus de 20 ans en vue de déterminer la rémunération de certains fonctionnaires. L'objectif était de fixer le traitement de ces fonctionnaires d'après la région où ils travaillaient.

Plus de 14,000 membres du syndicat des employés de la Défense nationale sont victimes de cette forme de discrimination économique. De même, des dizaines de milliers d'autres aux Travaux publics, à l'Agriculture, aux Transports, à l'Environnement et dans d'autres ministères subissent un traitement semblable. Si le gouvernement du Canada a pu établir des échelles de salaires universelles pour la GRC, pour les forces armées, pour les employés des Postes et même pour les députés, quelle que soit la région que nous représentons, alors ces dévoués fonctionnaires méritent un traitement semblable.

* * *

LES DROITS DE LA PERSONNE

ON DEMANDE LA RÉUNIFICATION DES MEMBRES D'UNE FAMILLE BULGARE

M. Alan Redway (York-Est): Je voudrais attirer l'attention de la Chambre aujourd'hui sur un autre cas d'enfants retenus derrière le rideau de fer. Ziya Ismailoff, qui travaille dans ma circonscription, et sa femme sont partis de Bulgarie pour venir au Canada en 1984 afin d'échapper aux persécutions religieuses et politiques dans leur pays d'origine. Leurs fils de neuf et onze respectivement sont détenus comme «gages» de leur retour au pays par les autorités bulgares. La loi bulgare interdit d'amener des enfants hors du pays.

Dernièrement, l'un de fils d'Ismailoff a envoyé un message à ses parents par avion dans lequel il disait vouloir partir pour le Canada. «Je veux prendre l'avion pour vous rejoindre», disait-il.

Je demande donc au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) de faire l'impossible pour réunir au Canada la famille Ismailoff et tant d'autres comme elles.

* * *

● (1410)

LES ETHNIES

L'OPPOSITION DE LA COMMUNAUTÉ BALTE À L'ÉMISSION TÉLÉVISÉE «HIGHWAY TO HEAVEN»

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, les représentants de la communauté balte du Canada sont très inquiets des répercussions de l'émission télévisée *Highway to Heaven* qui doit passer sur les ondes de CTV le 12 mars prochain. Ils n'ont pas tort, loin de là. En effet, le prochain épisode de cette série parle d'une famille appelée la famille «balte» dont les membres seraient des Néo-nazis qui terrorisent un survivant d'un camp de concentration.

Le fait d'attribuer à une famille, sur un réseau de télévision nationale, un sobriquet rappelant un groupe ethnique ne peut que nuire aux efforts déployés actuellement pour promouvoir la tolérance raciale et l'ouverture d'esprit à l'égard de nos différentes ethnies. On ne peut discréditer implicitement tout un groupe de citoyens sans compromettre la trame même de notre société multiculturelle.

Je joins donc ma voix à celle d'autres citoyens concernés pour demander à CTV de supprimer cette allusion malveillante ou de la remplacer par autre chose. On peut et on doit éviter toute allusion diffamatoire à l'endroit de 100,000 Canadiens qui sont fiers de leurs origines.

LE TERRORISME

LA FORMATION D'UNE ÉQUIPE SPÉCIALE D'INTERVENTION D'URGENCE

M. Bill Attewell (Don Valley-Est): Monsieur le Président, il y a plusieurs semaines, la section canadienne du Réseau des étudiants nord-américains a organisé pour aujourd'hui une journée de lobbyisme anti-terroriste ici à Ottawa. Le groupe d'environ 200 étudiants est dirigé par Naomi Noyek, présidente de la Journée de lutte contre le terrorisme, et par Dan Ronen.

Il faut féliciter ces étudiants. Leur préoccupation et leurs initiatives bien sincères sont représentatives des inquiétudes et des déceptions de la plupart des Canadiens qui craignent que le Canada ne devienne un refuge pour les terroristes ou autres tueurs suicidaires qui sont déterminés à faire déborder chez nous les conflits qui font rage dans leurs pays.

Plusieurs incidents survenus au cours de l'année dernière ont démontré de façon terriblement claire que les Canadiens ne sont pas à l'abri de ces activités sauvages et brutales. Tous les Canadiens accueilleront donc favorablement et avec fierté la mesure annoncée hier par le solliciteur général (M. Beatty) qui a ordonné la formation d'une équipe spéciale d'intervention d'urgence pour lutter contre le terrorisme au Canada.

* * *

[*Français*]

LES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

LA DISPONIBILITÉ DU RAPPORT DU GROUPE D'ÉTUDE NIELSEN EN ANGLAIS SEULEMENT

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, on vient de recevoir les résultats du rapport Nielsen et, pour la première fois de notre vie, les députés n'ont pas pu recevoir des copies bilingues.

Une voix: Honteux!

Mme Copps: J'ai fait appel et j'ai reçu une copie seulement en anglais.

Monsieur le Président, je suis une députée canadienne, je ne suis pas une députée française ou anglaise. Et je pense que tout le Canada a le droit de savoir ce qu'il va arriver des coupures de M. Nielsen. J'aimerais savoir, en français et en anglais, ce qu'il arrivera de la coupure des Centres d'emplois du Canada.

Je pense qu'en tant que députée, monsieur le Président, j'ai le droit de savoir, en français et en anglais, les résultats du «task force» qui va couper des programmes, surtout pour les jeunes, au Canada.

Article 21 du Règlement

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

L'OFFRE AUX AGRICULTEURS DE SERVICES D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE ET DE RECYCLAGE

M. George Henderson (Egmont): Monsieur le Président, le Programme canadien de réorientation des agriculteurs annoncé dans le budget du mois dernier est un sombre indice de la politique agricole du gouvernement.

Ce dernier veut en effet aider les agriculteurs à abandonner la terre. Il instaure la pratique de l'indemnité de départ pour les petits exploitants agricoles indépendants en leur offrant des services d'orientation professionnelle et de recyclage. Je ne nierai pas que les agriculteurs canadiens sont dans une grave crise financière, mais leur donner une formation de programmeurs en informatique ou de plombiers ne résoudra pas le problème. Le Canada a besoin d'une stratégie innovatrice conçue pour favoriser la croissance et la prospérité de l'exploitation agricole familiale. Les familles agricoles constituent le pivot de bien des localités rurales. Ces gens ont passé leur vie à cultiver la terre pour produire des aliments à bon marché pour les Canadiens. Que leur offre-t-on en retour? Un encouragement à abandonner leur terre!

Les agriculteurs ne veulent pas des services d'orientation professionnelle et de recyclage. Ils ont besoin d'une politique audacieuse et dynamique pour les garder dans l'agriculture. Le gouvernement doit faire face à la crise actuelle, et non adopter une solution de facilité et tourner le dos aux agriculteurs canadiens.

* * *

L'ÉNERGIE

LE PRIX DE L'ESSENCE

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, au cours des deux derniers mois, le prix d'un baril de pétrole brut a fléchi de $25 US à $12 US. La ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (Mlle Carney) avait prédit que les prix baisseraient au cours de cette période. Elle avait raison. Les prix ont diminué aux stations-service, mais seulement aux États-Unis, pas au Canada. Le prix de l'essence à Sault-Sainte-Marie, au Michigan, à 31c. le litre, est inférieur de 20c. à celui de Sault-Sainte-Marie, au Canada, où il est de 51c.

Les gens de ma circonscription qui ont fait le plein en fin de semaine dernière à Sault-Sainte-Marie, au Michigan, ont économisé $18 sur un réservoir d'essence. La ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (Mlle Carney) a dit aujourd'hui que les sociétés pétrolières commençaient à l'impatienter. Les Canadiens en ont plein le dos des sociétés pétrolières, de la ministre et des prix élevés du pétrole.

La ministre n'a qu'à donner ordre à Petro-Canada d'exiger des prix équitables pour l'essence, et les Canadiens vont les obtenir de toutes les sociétés pétrolières en moins de 24 heures. Les Canadiens veulent que le gouvernement s'occupe sur le champ des prix pétroliers.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES JEUNES

LES TAUX DE CHÔMAGE—ON DEMANDE L'ANNONCE DE NOUVEAUX PROGRAMMES DE CRÉATION D'EMPLOIS

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Il y a au Canada 700,000 jeunes sans emploi qui perdent rapidement espoir. Le gouvernement du premier ministre a saccagé les programmes de formation des jeunes et a récemment massacré le ministère de la Jeunesse. Étant donné l'engagement saisissant du sénateur Hébert et d'autres personnes ces temps derniers, le premier ministre peut-il nous donner une raison quelconque d'espérer qu'il annoncera bientôt de nouveaux programmes à l'intention des jeunes Canadiens? Peut-il leur dire s'ils ont un avenir au Canada?

● (1415)

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai déjà dit à la Chambre que nous annoncerons effectivement de nouveaux programmes de façon régulière, notamment dans le secteur du ministère d'État à la Jeunesse. J'ai déjà dit qu'à l'expiration du financement de l'année précédente, vers la fin de l'année financière, il y aura du nouveau.

Je dois préciser qu'aux yeux de la loi, la ministre d'État—tout ministre d'État—est techniquement et légalement un ministre d'État chargé d'aider un ministre donné. Le rôle de la ministre d'État à la Jeunesse n'est donc pas seulement de proposer divers programmes, mais de se faire le porte-parole efficace de la jeunesse, et c'est ce qu'elle a fait auprès de tout le gouvernement. A titre d'exemple, dans un ministère, le ministère de l'Emploi et de l'Immigration, 700 millions de dollars de crédits ont été consacrés à la jeunesse, et 37 p. 100 du budget tout entier est consacré à la jeunesse. Environ 219,000 jeunes vont bénéficier des programmes du portefeuille . . .

M. le Président: A l'ordre. Cette réponse est trop longue.

[*Français*]

LES PROGRAMMES POUR LA JEUNESSE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le premier ministre cherche à sauvegarder la réputation de sa ministre. Mais le sénateur Hébert a posé un geste courageux.

En retour, est-ce que le premier ministre peut lui donner un indice qu'il peut restaurer quelques programmes ou instaurer de nouveaux programmes pour la jeunesse, afin de remplir les engagements pris pendant la campagne électorale envers les jeunes de notre pays?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai déjà indiqué à la Chambre que, pour nous, le chômage de la jeunesse est un problème des plus importants au Canada. Il dépasse largement toutes les dimensions partisanes d'une formation politique quelconque. Ce sont nos enfants et les enfants de tous les députés et les Canadiens qui sont en cause. C'est pour cela que nous avons tellement travaillé avec la conséquence que le taux de chômage des jeunes de 15 à 24 ans qui était à 18.4 p. 100 le 4 septembre 1984 est maintenant à 16.4 p. 100, une réduction de 2 p. 100 dans l'espace de 16 mois. Cinquante mille nouveaux emplois ont été créés pour les jeunes dans 18 mois. Ce n'est pas assez, mais nous allons travailler avec d'autres programmes et de nouvelles initiatives pour baisser sérieusement le taux de chômage chez nos jeunes.

[*Traduction*]

LE RAPPORT DU COMITÉ SÉNATORIAL

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ce n'est pas un récital de statistiques qui va aider nos jeunes compatriotes à retrouver l'espoir d'obtenir un travail. En fait, si le premier ministre veut vraiment s'en tenir aux statistiques, les derniers relevés montrent que le chômage chez les jeunes de 15 à 24 ans a augmenté au mois dernier. Le ministre des Finances le reconnaît.

J'ai reçu de l'autre endroit un rapport sénatorial unanime proposant 26 recommandations qui peuvent, je crois, faire beaucoup pour ramener l'espoir chez nos jeunes. Le premier ministre va-t-il nous donner une garantie solide de son intention de présenter de nouveaux programmes pour régler ce problème brûlant? Sinon, nous risquons de perdre une demi-génération de Canadiens.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je partage les sentiments de mon très honorable collègue. C'est en effet un devoir impérieux pour tous les gouvernements que de s'attaquer de front et efficacement au problème du chômage des jeunes qui a pris des proportions véritablement tragiques de 1980 à 1984, où 285,000 emplois destinés à des jeunes de 15 à 24 ans ont disparu de notre économie. Le chômage chez les jeunes est passé de 12.9 p. 100 à 18.4 p. 100 entre 1980 et 1984. C'est cela, la véritable tragédie.

● (1420)

Toutefois, pour répondre à mon très honorable collègue, je peux l'assurer qu'effectivement je me ferai un plaisir d'envisager un tel programme, et que toute autre proposition visant à créer des emplois pour . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Je dois interrompre cette réponse qui devient un peu trop longue.

[*Français*]

LA CRÉDIBILITÉ DE LA MINISTRE D'ÉTAT

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre d'État (Jeunesse). J'aimerais demander à la ministre si sincèrement elle peut se prétendre aujourd'hui, au moment où on se parle, porte-parole de la jeunesse au sein du gouvernement, si après ses tentatives de manipulation et de récupération de la jeunesse, elle pense qu'elle n'a aucune crédibilité au sein de la jeunesse canadienne pour parler en leur nom? Où est sa légitimité?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): La ministre en question est non seulement la porte-parole, mais est crédible et très très efficace auprès du gouvernement et des Canadiens.

LA POSITION DU PREMIER MINISTRE

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Justement, le premier ministre n'a pas osé laisser la ministre s'enfarger une fois de plus et c'est pourquoi il a répondu à sa place, mais je lui demande à lui: Est-ce que le premier ministre peut, en toute intégrité et honnêteté, prétendre devant cette Chambre que cette ministre parle au nom des jeunes Canadiens quand elle a essayé d'en abuser, de les manipuler, et certainement de les récupérer pour des fins partisanes, basses et inacceptables?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): C'est un commentaire des plus tendancieux et partisan, qui n'est pas digne de l'honorable député qui a déjà servi comme ministre. Il sait fort bien que la ministre s'est dévouée en faveur de la jeunesse, avec des résultats . . . Cela fait rigoler les néo-démocrates. La création d'emplois fait rigoler des néo-démocrates. Le fait est que pour les jeunes le taux de chômage a baissé de 2 p. 100 depuis que la ministre est là. C'est cela le témoignage d'accomplissement.

* * *

[*Traduction*]

LE GROUPE CHARGÉ DE L'EXAMEN DES PROGRAMMES

LES OPTIONS PRÉSENTÉES PAR LES GROUPES D'ÉTUDE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Le ministre n'ignore pas que son groupe de travail sur la révision des programmes du gouvernement a présenté son rapport depuis qu'il a pris la parole, tout à l'heure. Ce groupe de travail devait recommander des façons d'améliorer l'efficacité des programmes et des organismes gouvernementaux. Si sa mission s'était résumée à cela, tout le monde en serait ravi. Le vice-premier ministre reconnaît-il que la majorité des coupes recommandées par ce groupe de travail n'ont rien à voir avec l'efficacité, mais visent plutôt les services assurés à la population dans toutes les régions du pays?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je ne suis pas du tout d'accord. Le chef du Nouveau parti démocratique essaie de déformer la vérité à savoir que les rapports déposés aujourd'hui ont été établis par des groupes d'étude formés de représentants du secteur privé et du secteur public, dirigés par un comité consultatif du secteur privé qui comptait des représentants de trois organisations syndicales nationales. Ces groupes d'étude ont présenté différentes options au gouvernement afin d'entamer le processus décisionnel. Mais surtout, ces rapports ont été renvoyés au comité permanent de la Chambre des communes où ils feront l'objet d'une discussion publique approfondie.

Des voix: Bravo!

LE RENVOI DES RAPPORTS AUX COMITÉS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, le vice-premier ministre n'a évidemment pas répondu à la question.

Des voix: Oh, oh!

M. Broadbent: Je suis sérieux. J'espère qu'il écoutera la deuxième question et qu'il y répondra.

Comme ce groupe de travail recommande, entre autres choses, que le gouvernement abandonne les agriculteurs, les autochtones, les régions pauvres du pays et tous ceux qui ont besoin de logements sociaux, le vice-premier ministre reconnaît-il que les dés sont pipés et que les rapports qui sont renvoyés aux comités reflètent les intentions véritables des conservateurs qui veulent abondonner ces gens à leur sort? Voilà à quoi cela se résume.

Des voix: Bravo!

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, j'ai compté six fausses affirmations dans le préambule de la question du député. Pour des raisons purement partisanes, ce dernier cherche à susciter des craintes. Cependant, le fait est qu'il s'agit de rapports préparés à l'intention des parlementaires et des comités parlementaires. Ils ne présentent pas de recommandations; ils proposent des options. Je ne serais guère étonné que le député en propose lui même et j'attends anxieusement ses suggestions et celles des membres de son parti.

Des voix: Bravo!

• (1425)

LES OPTIONS PRÉSENTÉES PAR LE GROUPE DE TRAVAIL

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, le vice-premier ministre nie-t-il que le groupe de travail recommande une série de coupes et l'abolition de plusieurs services économiques et sociaux, au détriment des agriculteurs, des Canadiens de la région de l'Atlantique, des autochtones et des femmes? Veut-il dire que le groupe de travail ne fait pas ce genre de recommandations? Dans le cas contraire, ne reconnaît-il pas que la deuxième question est bonne et que le gouvernement propose d'abandonner les Canadiens à leur sort?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, le député continue à déformer les faits. J'ai dit clairement ce matin, et je regrette qu'il ait été absent lorsque j'ai déposé le rapport . . .

M. Broadbent: Je l'ai lu attentivement.

M. Nielsen: S'il l'a lu, il aura remarqué que dans l'introduction de chacun des volumes qui ont été déposés, il est bien dit que ces rapports présentent les options proposées par les groupes d'étude et que lesdites options ne représentent ni la politique et ni les décisions du gouvernement et qu'elles seront toutes soumises à l'examen du Parlement. Je le répète, si l'honorable représentant et les membres de l'opposition officielle veulent profiter de l'occasion, ils pourront présenter leurs solutions à l'étape du comité.

* * *

LES JEUNES

LE BUDGET DU MINISTÈRE D'ÉTAT

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre d'État (Jeunesse). Dans son nouveau profil des dépenses consacrées aux jeunes, la ministre a induit la Chambre en erreur. En fait, si l'on tient compte de l'inflation, les compressions de dépenses ne s'élèvent pas, en réalité, à 100 millions de dollars, mais bien à 150 millions de dollars, alors même que le chômage chez les jeunes augmente. Comment la ministre peut-elle justifier son propre budget d'un million de dollars jusqu'au 1er avril, après avoir permis, étant donné son mutisme le plus complet, que l'on supprime des programmes comme Katimavik?

[*Français*]

L'hon. Andrée Champagne (ministre d'État (Jeunesse)): Monsieur le Président, le travail pour les jeunes se continue à temps complet, des emplois sont créés, de plus en plus de jeunes sont dans des programmes de formation. Le travail continue, comme d'habitude.

[*Traduction*]

LES CENTRES D'EMPLOI DU CANADA

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. Si la ministre d'État (Jeunesse) a si bien réussi à défendre les intérêts des jeunes, comment se fait-il que le groupe de travail Nielsen laisse entendre que d'ici deux ans, il se pourrait que tous les centres d'emploi du Canada soient fermés?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, comme je l'ai répété au chef du Nouveau parti démocratique en réponse à ses trois questions, il s'agit de rapports de groupes d'étude qui ont proposé des solutions que tous les députés pourront étudier en comité.

Je voudrais profiter de l'occasion pour signaler les excellents résultats déjà obtenus par le gouvernement à la suite du travail du groupe de travail, notamment la rationalisation des services de gestion des bien immobiliers. Sous le gouvernement précédent, des milliards de dollars littéralement . . .

Mme Copps: Nous parlons d'emplois pour les jeunes.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

[*Français*]

LES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

LA RÉDUCTION—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Étant donné que le rapport de son groupe d'étude estime que les dépenses fiscales ont une valeur d'environ 36 milliards de dollars, que ces dépenses ont augmenté beaucoup plus vite que les dépenses du gouvernement en général et que le gouvernement ne connaît ni les coûts, ni les bénéfices de ces dépenses fiscales, le vice-premier ministre peut-il expliquer pourquoi son groupe d'étude n'a rien fait pour réduire ces milliards de dollars de dépenses fiscales, en particulier celles qui sont dirigées vers les grosses corporations? Mais il a choisi de concentrer ses coupures sur les services aux Canadiens moyens.

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, ce que le député vient de dire me surprend beaucoup. Il n'a pas lu le budget de toute évidence. Il n'a certainement pas lu le budget de mai non plus. Par ailleurs, il n'a pas fait attention à la Chambre.

Nous avons supprimé plus de dépenses fiscales que n'importe quel autre gouvernement ces dernières années; je peux les énumérer. Il y a notamment le crédit à la recherche scientifique, les sociétés en commandite, comme l'a reconnu le critique financier de son parti, le subterfuge dont a profité la société O&Y, le recours aux fiducies, le fractionnement du revenu, le financement de l'achat de yachts et de motels. J'en ai toute une liste; je voudrais que le député lise les documents avant de faire perdre du temps à la Chambre avec des questions de ce genre.

Des voix: Bravo!

L'IMPÔT SUR LE REVENU DES SOCIÉTÉS

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au vice-premier ministre. Puisqu'il parle d'autres possibilités, peut-il expliquer pourquoi il n'a pas proposé des moyens de réduire les dépenses fiscales qui profitent aux sociétés? Peut-il justifier le fait que le groupe de travail ne propose pas de changements importants aux quatre dépenses fiscales examinées? Pourquoi ces possibilités ne sont-elles pas révélées aux comités de la Chambre et aux Canadiens?

• (1430)

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, deux dépenses fiscales importantes concernant les sociétés ont été supprimées dans le dernier budget—le crédit d'impôt à l'investissement, 7 p. 100 et 10 p. 100, ainsi que la déduction relative aux stocks. Voilà deux belles preuves que le gouvernement s'efforce sans cesse de libérer le régime fiscal de toutes les dépenses fiscales qui ne sont plus efficaces. J'ai conseillé au député et à ses collègues de consulter la brochure que nous avons publié l'année dernière donnant l'énumération de toutes ces dépenses fiscales, et j'attends toujours qu'ils nous disent lesquelles il faudrait supprimer.

M. Broadbent: Vous avez reçu votre lettre avant le budget.

M. le Président: Le député d'Eglinton-Lawrence a la parole.

M. Broadbent: Ne mentez pas à la Chambre des communes.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Broadbent: Je le dirai si vous voulez.

M. le Président: A l'ordre. Je l'ai entendu. Je dois demander au député d'Oshawa de se rétracter. Je lui demande tout simplement de retirer ses propos.

M. Broadbent: Monsieur le Président, je me rétracte.

M. le Président: Merci.

* * *

L'ENSEIGNEMENT

LE FINANCEMENT DES UNIVERSITÉS

M. Roland de Corneille (Eglinton-Lawrence): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Les présidents des universités de l'Ontario critiquent le gouvernement et sont unanimes à déclarer que la diminution actuelle du financement va faire beaucoup de tort à nos établissements d'enseignement postsecondaire. Le président de l'Université de Waterloo, Douglas Wright, participe à une grève pour exprimer cette inquiétude. Le premier ministre peut-il nous expliquer comment il permet que l'on réduise le déficit au détriment de nos établissements d'enseignement postsecondaire qui garantissent l'avenir du pays et de nos jeunes?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, si le député examine le budget et le projet de loi à l'étude, il constatera que le financement des Programmes établis au titre de la santé et de l'enseignement postsecondaire augmente à un rythme supérieur à l'inflation. Le projet de loi prévoit également une protection supérieure à l'inflation. S'il examine de façon objective la situation financière dont nous avons hérité et notamment les sommes versées par le Trésor public au titre du service de la dette, il devra admettre, je pense, que cette offre est juste dans les circonstances actuelles.

M. de Corneille: Allez donc le dire aux présidents des universités et aux jeunes.

LA CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

M. Roland de Corneille (Eglinton-Lawrence): Monsieur le Président, le premier ministre aurait-il l'obligeance de répondre à ma question? Est-il vraiment disposé à feindre d'ignorer que les universités sombrent dans l'oubli au fur et à mesure où les immeubles et le matériel se détériorent, où les étudiants sont entassés dans des salles trop petites et où les professeurs et les autres membres du personnel sont démoralisés? Ou va-t-il prêter l'oreille à l'appel désespéré de nos jeunes?

M. Clark (Yellowhead): Que fait David Peterson?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je demande au député de se reporter au rapport Al Johnson, par exemple, où il verra combien le gouvernement fédéral a versé par rapport aux provinces au titre de l'enseignement postsecondaire. J'ai déjà dit ce que le ministre des Finances a prévu dans le budget et à l'égard du financement des Programmes établis. Pourquoi le député ne s'adresse-t-il pas à ses homologues libéraux de Queens Park en leur demandant de verser également leur contribution?

Des voix: Bravo!

* * *

LES PÊCHES

LE GROUPE CHARGÉ DE L'EXAMEN DES PROGRAMMES

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, en l'absence du ministre des Pêches et des Océans, je voudrais poser ma question au premier ministre qui, à un moment donné, représentait la région de l'Atlantique. Le groupe de travail Nielsen recommande qu'on réduise énormément les services offerts à la région de l'Atlantique, en particulier dans le domaine de la pêche, toujours au nom de l'efficacité, alors même qu'il augmente les coûts. Le premier ministre est-il prêt à reconnaître que ces recommandations n'ont pas grand-chose à voir avec l'efficacité et qu'elles s'inspirent au maximum de l'idéologie conservatrice?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, le député doit être dur d'oreille. J'ai déclaré à plusieur reprises aujourd'hui qu'il s'agissait bel et bien de rapports de groupes d'étude qui renferment des analyses et des solutions pouvant être envisagées lors de la prise de décisions. Ces rapports ont été renvoyés aux comités permanents où les solutions proposées, ainsi que celles du député et de ses collègues, seront bien exposées à la population pour la première fois de notre histoire. J'espère qu'il s'assurera d'y participer.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, ce que la Chambre et, ce qui est plus important encore, les habitants de la région de l'Atlantique veulent connaître, c'est la position du gouvernement au sujet de ces recommandations. Le gouvernement pourrait-il se dissocier publiquement maintenant de cette mesure draconienne?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, j'ignore de quelle mesure le député veut parler.

M. Rodriguez: Toutes.

M. Nielsen: Très bien. Le député rejette toutes les mesures proposées. Manifestement, il n'a aucune confiance dans le processus de consultation.

M. Rodriguez: Toutes les compressions.

M. Nielsen: Deux cents personnes travaillent depuis plus d'un an, afin de soumettre ces solutions possibles aux parlementaires . . .

M. Nystrom: Pas les agriculteurs.

M. Rodriguez: Pas les pêcheurs.

M. Nielsen: . . . et il veut simplement les jeter au panier. C'est là sa conception de la démocratie et du processus de consultation, mais pas la nôtre.

* * *

LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT

LE FINANCEMENT PAR LE GOUVERNEMENT

M. David Berger (Laurier): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Il a reçu une lettre d'une femme dont le fils terminera bientôt ses études post doctorales en chimie-physique. Elle craint qu'il ne soit obligé de rejoindre son frère et trois de ses anciens camarades de classe aux États-Unis, parce que le Canada ne s'occupe pas de ses jeunes scientifiques. Partout où il a fait des demandes, on lui a répondu qu'il n'y avait pas de poste en raison du manque d'argent. En ne finançant pas convenablement la recherche, comme le ministre l'a fait dans son budget, que dit-il à cette femme et à toute une génération de jeunes scientifiques?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je dis à cette femme et à cette génération de jeunes scientifiques qu'il y a, au Canada, un avenir extraordinaire en raison de l'argent que fournit le budget d'il y a deux semaines, qui pourrait atteindre 1 milliard de dollars au cours des cinq prochaines années. Cela en plus des mesures concernant la recherche et le développement que nous avons prises dans le dernier budget. Le gouvernement est résolu à encourager la recherche et le développement. Il est très clair que telle est notre position.

[*Français*]

LA POSSIBILITÉ D'UN EXODE DES CERVEAUX—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. David Berger (Laurier): Monsieur le Président, l'ACFAS, l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences, dit que la communauté scientifique a été dupée par le ministre. Ma question au ministre est celle-ci: Que va-t-il faire pour éviter un exode de cerveaux qui chassera nos jeunes de notre pays, qui chassera la recherche et nos emplois de l'avenir?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député oublie de dire que le budget laissé au gouvernement montrait une nette tendance à la baisse qui s'est produite dans l'année financière en cours. Nous avons corrigé cette tendance. Bien plus, nous avons augmenté le budget de façon très innovatrice, de façon à établir des liens plus étroits entre la recherche et l'industrie, avec pour résultat que les efforts de recherche seront mieux coordonnés. Cette meilleure relation entre les laboratoires de recherche et les marchés améliora l'efficacité de la recherche et du développement.

* * *

LE GRAIN

LE PORT DE CHURCHILL—L'UTILISATION POUR L'EXPORTATION

M. Les Benjamen (Regina-Ouest): Monsieur le Président, je veux poser une question à mon honorable collègue, le ministre des Transports, un homme honnête et digne de confiance.

Des voix: Bravo!

M. Blackburn (Brant): Attendez.

M. Turner (Vancouver Quadra): Fini les compliments.

M. Benjamin: Dans la déclaration de Prince-Albert et par la suite, au cours de la campagne électorale, le ministre et son parti ont promis et garanti que l'on utiliserait davantage le port de Churchill pour le transport du grain, et le vice-premier ministre renvoit tous ces rapports aux comités permanents. Afin de ne pas faire perdre leur temps à ces comités, le ministre va-t-il maintenant rejeter la recommandation de cette bande de crétins qui veulent exclure Churchill du réseau de transport du grain? Va-t-il le faire maintenant, afin que le comité n'ait pas à se pencher sur cette question?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, comme le vice-premier ministre l'a signalé dans ses observations ce matin, il s'agit simplement de recommandations qui ne constituent pas la politique du gouvernement.

M. Benjamin: Rejetez-les alors.

M. Mazankowski: Il ne s'agit pas non plus de décisions du gouvernement. Elles servent simplement de matière à un débat.

M. Benjamin: Qu'y a-t-il à discuter?

● (1440)

M. Mazankowski: Selon moi, le député devrait être au courant des 23 projets qui ont été menés à bien en vertu des accords découlant de l'entente de développement économique et régional, afin d'améliorer le port de Churchill, comme le gouvernement précédent s'y était engagé. Bien entendu, monsieur le Président, je ne voudrais pas empêcher le député de participer aux travaux du comité permanent, car il pourrait avoir d'autres conseils à nous offrir.

M. le Président: Une brève question supplémentaire, je vous prie.

M. Benjamin: Bien entendu, monsieur le Président. Nous allons nous pencher sur ces questions pendant des semaines.

* * *

VIA RAIL

L'INVESTISSEMENT DANS LE MATÉRIEL ROULANT

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, j'essaie simplement d'aider le ministre à respecter sa parole. Afin d'éviter que le vice-premier ministre et le comité des transports fassent de lui un menteur, le ministre pourrait-il maintenant nous garantir qu'on ne remettra pas les choses à plus tard, comme on l'a recommandé, que cette question ne sera pas renvoyée au comité permanent, et qu'on ne différera pas davantage l'octroi de capitaux à VIA Rail pour l'achat de locomotives et de matériel roulant?

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Hnatyshyn: Qui a écrit cette question?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, le député sait pertinemment que VIA Rail et le consortium formé par Bombardier et UTDC discutent à l'heure actuelle de l'acquisition de nouveaux wagons de voyageurs. Ces pourparlers se poursuivent.

* * *

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

LES ÉQUIPES D'INTERVENTION D'URGENCE

M. Bill Attewell (Don Valley-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général. Depuis un an, il est hélas de plus en plus clair que des terroristes suicidaires et diaboliques ont vu dans le Canada un asile relativement sûr. Toutefois, tous les Canadiens se réjouiront des mesures antiterroristes annoncées par le solliciteur général hier. Ma question, monsieur le Président, et j'y arrive, est la suivante: puisque la GRC dispose déjà d'équipes d'intervention d'urgence un peu partout au Canada, va-t-on se défaire de ces équipes quand le nouveau service . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député a-t-il une question? Je regrette, mais je n'ai entendu qu'une entrée en matière.

M. Attewell: Dois-je répéter la question, monsieur le Président?

Des voix: Non.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Le ministre est prêt à répondre.

L'hon. Perrin Beatty (solliciteur général du Canada): Je pense avoir entendu la question. Il s'agissait de savoir si nous allions nous défaire oui ou non de nos équipes d'intervention d'urgence. La réponse est non.

La nouvelle équipe sera différente des équipes d'intervention d'urgence de par sa formation qui sera plus intense. Les équipes d'intervention se composent d'agents de police qui ont d'autres responsabilités et qui s'entraînent un jour par mois. La nouvelle équipe spéciale d'intervention d'urgence s'entraînera constamment. Elle sera constituée en permanence et sera prête à intervenir au premier signe d'une urgence.

Des voix: Bravo!

* * *

LA PORNOGRAPHIE

L'UTILISATION DU RÉSEAU TÉLÉPHONIQUE

M. John Nunziata (York-Sud-Weston): Monsieur le Président, je m'adresse au ministre qui répond au nom du ministre des Communications. C'est au sujet de la pornographie téléphonique. Le problème des jeunes en tant que consommateurs de pornographie, le ministre le sait, est fort troublant. Je n'en veux pour preuve que l'utilisation abusive et croissante par des exploitants américains du réseau téléphonique 1-900 à des fins pornographiques. Pourquoi le gouvernement tolère-t-il que ces entrepreneurs utilisent le réseau de téléphone canadien pour exporter et diffuser la pornographie parmi les jeunes Canadiens?

L'hon. Frank Oberle (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, je sais l'intérêt que le ministre porte à cette situation. Je prends note de la question et il y répondra à la Chambre en temps et lieu.

M. le Président: La députée de Vancouver-Est.

M. Nunziata: Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au ministre de la Justice.

M. le Président: A l'ordre, je vous prie. La députée de Vancouver-Est.

* * *

LA CONDITION FÉMININE

LE RAPPORT DE L'ÉQUIPE D'ÉTUDE—LE FINANCEMENT DES PROGRAMMES DE PROMOTION DE LA FEMME

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Je pose ma question au premier ministre qui a promis l'égalité aux femmes.

L'équipe d'étude sur la culture et les communications dont tous les membres étaient des conseillers de sexe masculin du secteur privé a recommandé une réduction de 9 millions de dollars dans le Programme de promotion de la femme du Secrétariat d'État, lequel finance les projets conçus à l'intention des femmes rurales, autochtones et immigrantes en même temps qu'il soutient les centres des femmes, les foyers d'accueil et les projets de promotion de la femme.

Le premier ministre voudrait-il assurer aux femmes, qui n'ont pas été consultées au cours de ce processus et qui n'acceptent pas les hypothèses sur lesquelles se fonde ce comité, qu'il n'y aura pas de compressions dans les programmes qui visent à leur apporter l'égalité et à les protéger contre la violence?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Je répète encore une fois, monsieur le Président, que le rapport dont parle la députée est celui d'un groupe d'étude. Le comité va entendre tous les témoignages sur la question. En attendant, je donne à la députée l'assurance que la consultation, y compris des groupements féminins, a été poussée le plus possible, non seulement par l'équipe d'étude mais par d'autres également.

M. le Président: Une brève question supplémentaire.

LE GROUPE DE TRAVAIL SUR LA CITOYENNETÉ, DE LA MAIN-D'ŒUVRE ET DE L'IMMIGRATION

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, le premier ministre va-t-il entériner les recommandations d'un autre groupe de travail sur la citoyenneté, la main-d'œuvre et l'immigration qui a abouti à des conclusions exactement contraires, ce qui met en doute la valeur de toute cette opération? Il a déclaré que toute compression dans les programmes du Secrétariat d'État pour la promotion de la femme seraient inopportunes puisque le gouvernement s'est engagé à poursuivre une action à long terme en faveur des femmes. Que vaut une étude à laquelle les femmes n'ont pas participé?

M. le Président: A l'ordre. La question est trop longue.

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, si la députée était ici ce matin quand j'ai déposé ce rapport qui n'est pas celui d'un groupe de travail mais de l'équipe d'étude, elle m'a entendu dire que de nombreuses options décrites par une équipe contredisaient celles proposées par une deuxième ou même une troisième équipe. Ce phénomène se répète partout dans l'ensemble du travail, ce qui illustre bien le caractère indépendant et objectif de l'étude dont les équipes nous soumettent les conclusions.

* * *

LES JEUNES

LE REMBOURSEMENT D'UN PRÊT POUR ÉTUDIANT

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur le Président, en l'absence du secrétaire d'État, je voudrais poser ma question à la ministre d'État à la jeunesse. Elle porte sur un grave problème auquel se heurtent bon nombre de Canadiens qu'elle est censée représenter.

Une de mes électrices, une jeune femme avec un enfant en bas âge, se fait harceler depuis quelques mois par un organisme de recouvrement pour le compte du secrétariat d'État, en vue de rembourser un prêt pour étudiant qu'elle a contracté, bien qu'elle ait à maintes reprises essayé de négocier un plan de remboursement à long terme avec la banque et l'organisme de recouvrement.

Son cas n'est pas unique, monsieur le Président.

M. Crosbie: Règlement.

M. le Président: A l'ordre.

M. Axworthy: Je voudrais poser la question à la ministre d'État à la Jeunesse.

M. le Président: A l'ordre. A l'ordre.

M. Hnatyshyn: S'agit-il d'un énoncé de politique ou d'une question personnelle?

M. le Président: A l'ordre.

M. Hnatyshyn: Il n'y a pas d'ordre.

M. le Président: A l'ordre. Contentez-vous de poser la question, je vous prie.

M. Axworthy: Je voudrais demander à la ministre d'État à la Jeunesse si elle est au courant de ces méthodes de harcèlement et si elle va présenter des instances à son collègue le secrétaire d'État, pour qu'il enquête non seulement sur cette affaire, mais aussi sur cette pratique de harcèlement courante, semble-t-il, à l'égard des bénéficiaires de prêts pour étudiants?

L'hon. Andrée Champagne (ministre d'État (Jeunesse)): Monsieur le président, à ma connaissance, il ne s'agit pas du tout d'une politique. Je vais prendre notre de la question et en parler au secrétaire d'État . . .

Une voix: Vous avez perdu deux ans.

M. le Président: A l'ordre.

Mme Copps: Il est . . .

M. le Président: A l'ordre. La députée de Hamilton-Est et les autres, de ce côté-ci également aujourd'hui. La Chambre devient bruyante.

M. Benjamin: Et cela va empirer.

M. le Président: Une brève question supplémentaire.

LE PROGRAMME DE PRÊTS AUX ÉTUDIANTS

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): J'ai une question supplémentaire à poser à la ministre d'État à la Jeunesse. Étant donné le nombre croissant de défauts de paiement et l'endettement progressif des bénéficiaires de prêt pour étudiants, la ministre peut-elle, au nom de ses électeurs, s'engager à demander à ses collègues du cabinet d'examiner fondamentalement le Programme canadien de prêts aux étudiants, en vue de déterminer si les actes de la banque et des organismes de recouvrement sont vraiment justes . . .

M. le Président: A l'ordre.

L'hon. Andrée Champagne (ministre d'État (Jeunesse)): Monsieur le président, le gouvernement examine attentivement le Programme canadien de prêts aux étudiants en vue de faciliter autant que possible les choses aux jeunes qui doivent emprunter pour poursuivre leurs études. Au cours de cette examen, on répondra certainement à la question soulevée par le député.

L'AGRICULTURE

LE PROGRAMME D'AVANCES EN ESPÈCES

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Sachant que le groupe de travail recommande l'annulation du programme d'avances sans intérêt pour les agriculteurs des Prairies, un programme mis sur pied il y a des années par le gouvernement Diefenbaker, le ministre va-t-il rejeter cette recommandation d'annuler les programmes d'avance en espèces qui sont si importantes pour les agriculteurs des Prairies? En fait, c'est une véritable agression contre ces agriculteurs.

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, j'ai écouté les questions et les réponses à ce sujet pendant toute la période des questions. Je ne comprends pas pourquoi les députés de l'opposition ne comprennent pas le message du vice-premier ministre.

M. Broadbent: Nous l'avons compris.

M. Wise: Ce message est limpide . . .

M. Broadbent: Les dés sont pipés.

M. Wise: C'est un rapport mixte, privé et public, qui fait intervenir les points de vue provinciaux sur divers programmes. Je suis sûr que les députés d'en face doivent bien se rendre compte que ce sont des options et admettre que ce ne sont pas des politiques du gouvernement.

Une voix: Ils ont la compréhension lente.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

LES RENVOIS AUX COMITÉS

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. Étant donné cette réponse et les précédentes, le premier ministre consentira-t-il maintenant à ne pas renvoyer au comité des recommandations du rapport de ce groupe de travail qui vont à l'encontre des promesses faites par le parti conservateur lors de la campagne électorale de 1984? Y consent-il?

● (1450)

M. Broadbent: Que dites-vous de celle-là, Erik?

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Hnatyshyn: Des gens comme vous, ce n'est pas croyable.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Benjamin: Le pauvre Gary Philmon, il est cuit.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, ils ont beau faire, ils ne réussiront pas à déformer les faits. Nous avons ici des rapports d'équipes d'étude qui demandent un minimum de maturité, un peu plus que ce qu'en manifeste le député de

Nickel Belt pour commencer. L'attitude du NPD, c'est de dire: «Au diable les équipes de recherche; brûlons tout sans rien lire. Pas question de discuter de quoi que ce soit».

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Rien de nouveau.

M. Nielsen: Ce n'est franchement pas une façon d'aborder avec maturité le processus de décision auquel nous les invitons à participer.

Des voix: Bravo!

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

* * *

LES CORPORATIONS

LA PROTECTION DES CAISSES DE RETRAITE

M. Joe Reid (St. Catharines): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. Il a sûrement appris, dernièrement, par la presse, que le secteur privé était en train de compromettre l'intégrité des caisses de retraite et l'avenir des retraités eux-mêmes. Quelles mesures prend-on pour protéger les caisses de retraite contre toute action unilatérale des parties concernées, surtout de la part de tierces parties, dans les cas de faillite?

L'hon. Michel Côté (ministre de la Consommation et des Corporations et de Postes Canada): Monsieur le Président, je sais gré au député d'avoir posé cette question. Il n'ignore pas que le comité consultatif sur la révision de la Loi sur la faillite a déposé ses recommandations plus tôt cette année. Des consultations seront engagées le printemps prochain. Je lui assure que cette question occupera une place très importante dans les discussions qui auront lieu.

* * *

LES JEUNES

LA SUPPRESSION DU PROGRAMME KATIMAVIK

M. Keith Penner (Cochrane-Supérieur): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre d'État (Jeunesse). Sait-elle qu'entre autres activités, Katimavik œuvre auprès des citoyens âgés? Par exemple, il existe un projet en cours au North Centennial Manor à Kapuskasing, en Ontario. Croit-elle vraiment qu'il soit souhaitable d'éliminer une initiative valable qui permet aux jeunes Canadiens de donner et d'apprendre?

L'hon. Andrée Champagne (ministre d'État (Jeunesse)): Monsieur le Président, quand j'ai parcouru le Canada au cours de l'année pour m'entretenir avec les jeunes, ceux-ci m'ont dit qu'ils étaient disposés à faire du travail bénévole. Ils veulent travailler avec les personnes plus âgées. Ils sont disposés à le faire sans qu'il en coûte au gouvernement 20 millions de dollars par an. C'est là ce qu'ils feront.

Questions orales

ON DEMANDE LE RÉTABLISSEMENT DU PROGRAMME

M. Keith Penner (Cochrane-Supérieur): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. Acceptera-t-il de repenser consciencieusement cette décision et, après l'avoir fait, de rétablir le financement intégral de Katimavik, afin que nos jeunes puissent continuer à profiter de ce programme de même que ceux à qui ils rendent service?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, la décision de mettre fin à Katimavik n'est qu'une des nombreuses décisions pénibles que le gouvernement a été forcé de prendre alors que nous luttons pour assainir notre situation financière. J'ai reconnu que les gouvernements précédents avaient choisi d'instituer des programmes comme Katimavik. C'est un droit fondamentale du tout gouvernement. Un gouvernement subséquent a également le droit, après avoir reçu un mandat de la population, de mettre en route d'autres programmes à l'intention de la jeunesse. C'est ainsi que nous avons agi. Ce faisant, nous avons abaissé le taux de chômage chez les jeunes qui était de 18.4 p. 100 lors de notre accession au pouvoir au taux actuel de 16.4 p. 100 Cela ne suffit pas, mais nous avons choisi la bonne voie et nous ferons encore bien davantage.

* * *

[*Français*]

L'AGRICULTURE

L'ABOLITION DE PROGRAMMES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Aujourd'hui au Québec, à cause des politiques du gouvernement conservateur, un fermier sur cinq risque d'être en faillite.

Le ministre de l'Agriculture peut-il assurer les fermiers du Québec que les recommandations désastreuses de la Commission Nielsen qui auront comme effet d'éliminer presque tous les programmes de subventions aux fermiers ne seront pas suivies par son gouvernement?

[*Traduction*]

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, c'est vraiment là la même question qu'on nous a posée tout au long de la période des questions. Je le répète, ce sont strictement là des options et non une politique gouvernementale. Permettez-moi de citer une couple d'exemples. Si les députés ont lu ce que le groupe de travail a dit de la politique laitière, ils sauront si nous étions d'accord ou pas. Nous n'étions pas d'accord. En fait, nous avons donné au pays sa première politique laitière depuis bien longtemps.

Des voix: Bravo!

M. Wise: C'est un exemple.

[*Français*]

L'ABSENCE D'AGRICULTEURS AU SEIN DU GROUPE DE TRAVAIL NIELSEN

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, le ministre est prêt à rejeter quelques recommandations, et maintenant, je demande, au nom de tous les fermiers du Québec, pourquoi ne pas rejeter toutes ces recommandations néfastes et pourquoi la Commission n'avait-elle aucun fermier québécois la représentant?

[*Traduction*]

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, les députés ont du mal à faire la distinction entre des options et des recommandations. Comme je ne suis pas sûr qu'ils aient bien compris le dernier exemple, permettez-moi d'en citer un autre. Les députés devraient lire la recommandation que le groupe de travail a présentée à l'égard de l'aide au transport des céréales. L'avons-nous approuvée ou rejetée? Nous l'avons rejetée. Donnez-vous seulement la peine d'examiner la politique que nous sommes à mettre en application à l'heure actuelle.

* * *

LA CONSTRUCTION NAVALE

LE PROJET DE CONSTRUCTION D'UN BRISE-GLACE

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports dont le député de Regina-Ouest a déjà exalté les nombreuses qualités. Où en est le projet de construire un brise-glace polaire de classe 8, et quand posera-t-on la quille?

M. Blackburn (Brant): En l'an 2010.

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, les discussions sont en cours. On a établi un comité interministériel, et j'ai été chargé, de concert avec le ministre associé de la Défense nationale (M. Andre), de soumettre des recommandations au cabinet dans le courant du mois prochain afin de donner suite au projet très valable auquel le député a fait allusion.

* * *

L'ÉNERGIE

LE PRIX DE L'ESSENCE

M. Russell MacLellan (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur le Président, je voudrais poser une question à la ministre de l'Énergie. Elle a admis qu'elle commence à s'impatienter de voir le prix de l'essence tarder à baisser. C'est bien de constater qu'elle voit la réalité en face, comme les autres Canadiens. Elle n'a pas imposé d'échéance pour la diminution du prix de l'essence et les sociétés ne se pressent pas de baisser leurs prix. Pourquoi dès lors est-elle persuadée que les prix fléchiront?

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, c'est le gouvernement libéral qui n'a pas fait preuve de réalisme en instaurant le PEN qui a fait bien des dégâts. Pour répondre à la question, je dirai que nous avons instauré un régime de conurrence et qu'en vertu de ce système, le prix de l'essence baissera.

LA DIMINUTION DE PRIX PRÉVUE

M. Russell MacLellan (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur le Président, le temps a démenti toutes les prévisions de la ministre. Peut-elle nous dire si les prix diminueront considérablement ou combien au juste les consommateurs peuvent s'attendre à économiser?

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, aucun gouvernement ne s'est mis davantage le doigt dans l'œil que le gouvernement libéral en ce qui concerne les prix pétroliers. Ce gouvernement avait prévu que le prix atteindrait $70 le baril. Je suis toute disposée à attendre pour voir comment la situation évolue.

● (1500)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI AUTORISANT L'ALIÉNATION DE LA SOCIÉTÉ LES ARSENAUX CANADIENS LIMITÉE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. McInnes: Que le projet de loi C-87, tendant à autoriser l'aliénation de la société Les Arsenaux canadiens Limitée et à modifier d'autres lois en conséquence, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif.

M. Manly: Monsieur le Président, je répondrai très brièvement à la question qui m'a été posée avant le déjeuner au sujet du rapport d'Arthur Andersen sur la valeur de la société Les Arsenaux canadiens Limitée. Nous, de notre parti, souhaitons il va sans dire que ce rapport soit publié lorsque ce projet de loi sera renvoyé au comité législatif, comme je m'y attends. Notre représentant à ce comité va insister pour que ce rapport soit déposé. Nous estimons que c'est important, pour informer non seulement les députés, mais également pour les employés des Arsenaux canadiens et aussi le grand public. Merci beaucoup.

M. le Président: Questions et observations. Reprise du débat? Question?

M. Cassidy: C'est peut-être une façon mal déguisée d'exposer un point de vue, mais je voudrais demander à mon collègue le député de Cowichan-Malahat-Les Îles (M. Manly) s'il n'est pas d'accord avec moi pour dire qu'il serait souhaitable que le gouvernement dépose au comité, en plus du rapport Andersen, le rapport actuariel sur le régime de pension et les conséquences de la privatisation, et également les autres documents et études qui auraient pu être préparés en vue de cette vente, conformément au précédent créé dans l'affaire de Havilland. Mon collègue n'est-il pas d'avis que c'était une bonne idée et qu'il importe de la soumettre au secrétaire parlementaire et à son ministre?

M. Manly: Absolument. Comme je l'ai dit au début de mon intervention à propos du projet de loi C-87, un des problèmes des employés des Arsenaux canadiens, c'est que, alors que le gouvernement a dit dans un communiqué que leurs pensions seraient protégées, ils n'ont toujours pas pu voir un seul document à ce propos. Cette question doit être éclaircie par le dépôt de tous les renseignements utiles, de sorte que le comité législatif puisse les étudier et, surtout, qu'ils soient à la disposition des personnes les plus touchées, les employés de la société.

M. le Président: Questions, observations? Reprise du débat.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, je voudrais intervenir dans ce débat sur le projet de loi C-87, tendant à autoriser l'aliénation de la société Les Arsenaux canadiens Limitée et visant la modification d'autres lois en conséquence. Vous n'êtes pas sans savoir que nous discutons de cette question depuis maintenant quelque trois jours et je voudrais signaler certaines des raisons pour lesquelles nous y attachons tant d'importance et les conditions que nous jugeons nécessaires avant d'appuyer la motion de renvoi du projet de loi à un comité qui pourra l'étudier davantage, article par article. Vous vous rappelez sans doute que le 24 février 1986, au début du débat, le porte-parole de l'opposition officielle, le député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria), a parlé de questions restées sans réponse au sujet de la valeur de la société Les Arsenaux canadiens Limitée et de l'argent que le gouvernement compte tirer de la privatisation de cette entreprise. Voici ce qu'il a déclaré alors, comme en témoigne la page 10866 du hansard:

> La première chose qu'il faut savoir, c'est que le ministre a eu beau nous assurer que les employés avaient donné leur accord et qu'ils semblaient satisfaits de la façon dont toute la vente s'est effectuée . . .

Il a ajouté:

> . . . cette affirmation ne correspond pas du tout aux entretiens que j'ai eus avec des membres de l'Alliance de la Fonction publique du Canada.

C'est la chose la plus essentielle, et selon moi, n'importe quel employeur comme le gouvernement fédéral, devrait déclarer ouvertement qu'il a consulté les employés et leur a garanti que la privatisation s'effectuera de la façon la plus efficace possible et que toutes les précautions voulues seront prises.

Je ne veux pas aborder les diverses questions sur lesquelles il faut alors se pencher, notamment les garanties quant aux emplois et les possibilités d'avancement des employés, mais il y a cependant une question que je trouve fort intéressante et qui doit être soulevée à nouveau aujourd'hui, celle des pensions. Ces gens travaillent depuis des années pour une société d'État visée par la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique, sauf erreur, et ils sont couverts par le régime de pension de la Fonction publique. Comme nous le savons tous, ce régime est, bien entendu, indexé sur le coût de la vie et ces gens ont contribué à un régime de pension public. Ils s'attendent donc à ce qu'il soit transféré à leur nouvel employeur, lorsque la transaction prendra effet.

Or, nous n'avons pas cette garantie. Nous en savons fort peu au sujet des dispositions prises relativement aux pensions. Nous tenterons, au comité, d'obtenir du ministre certaines réponses à ces questions.

Dans son allocution d'ouverture, après avoir parlé du projet de loi, mon collègue de Glengarry-Prescott-Russell a fait allusion à une lettre, datée du 20 janvier 1986, qu'il a reçue du ministre des Approvisionnements et Services (M. McInnes), et qu'on a d'ailleurs citée à plusieurs reprises. Je tiens à rappeler quelques passages de cette lettre car ils sont pertinents à mon argument. Voici:

Cher Don, à la suite de l'entretien que mes adjoints législatifs ont eu avec vous la semaine dernière, je dois encore une fois vous rappeler que je ne suis pas en mesure de vous fournir un exemplaire du rapport Arthur Andersen. Toutefois, je puis confirmer que la Arthur Andersen Company a entrepris une étude d'évaluation de l'ACL . . .

Il s'agit de la société Les Arsenaux canadiens Limitée. La lettre se poursuit ainsi:

. . . avant que les soumissions et les négociations ne commencent et a calculé que l'ACL valait entre 80 et 98 millions de dollars.

Nous avons demandé à maintes reprises d'obtenir copie du rapport Arthur Andersen. Je dirai même que tous les intervenants du côté de l'opposition officielle l'ont réclamé, mais on nous a systématiquement répondu qu'il n'était possible de nous le procurer. Je tiens à dire au gouvernement, à titre de porte-parole de mon parti au moins, que s'il dépose ce document, s'il s'engage à déposer ce document au comité, nous consentirons à ce que le projet de loi soit renvoyé à ce comité qui l'étudiera article par article. Tant que nous n'aurons pas obtenu cette assurance, nous ne pouvons pas promettre de ne pas continuer à harceler le gouvernement pour qu'il nous donne davantage de renseignements et de données, et pour qu'il joue cartes sur table en expliquant aux Canadiens en quoi la vente des Arsenaux canadiens Limitée leur sera profitable. Nous voulons savoir pourquoi le gouvernement se débarrasse d'une société très saine financièrement parlant. Elle vient de réaliser dernièrement des bénéfices de quelque 10 millions de dollars. En fait, le gouvernement transfère au secteur privé une entreprise publique bien établie, une entreprise fort rentable.

● (1510)

[*Français*]

Monsieur le Président, je pense qu'il est bon de faire un peu d'historique avant de passer aux trois ou quatre points importants que je veux soulever cet après-midi. La Société qui fait l'objet du débat cet après-midi, Les Arsenaux canadiens Limitée, fabrique des munitions de moyen et gros calibres. On le sait, elle exploite une usine à Le Gardeur, près de Montréal, où on emploie 750 employés, et une autre à Saint-Augustin, près de Québec, où 50 personnes travaillent. Je le répète encore une fois, 90 p. 100 de la production de la société Les Arsenaux canadiens Limitée sont vendus au ministère de la Défense nationale, et 10 p. 100 sont exportés.

Au cours des années 1960, le gouvernement de l'époque avait jugé bon de se départir d'une partie du côté manufacturier de la société Les Arsenaux canadiens Limitée et était resté avec une opération réduite mais tout de même qui se spécialisait dans la fabrication de munitions de moyen et gros calibres.

Monsieur le Président, la transaction en cause, c'est-à-dire la vente de la société Les Arsenaux canadiens Limitée à la compagnie SNC, est une transaction qui, d'après nous, ressemble étrangement à la transaction de la de Havilland et Boeing, du moins, et je signale du moins, dans le sens que le gouvernement refuse encore aujourd'hui de nous donner l'information qui nous permettrait de juger par nous-mêmes si ce quasi monopole qu'on va donner à SNC est un monopole qui va être au bénéfice des Canadiens. Monsieur le Président, on se souviendra que la vente de la de Havilland à une compagnie américaine avait fait l'objet d'un débat intense en Chambre ici l'hiver dernier, et que le gouvernement avait vendu une compagnie canadienne qui se spécialisait en aéronautique, pour une somme de 90 millions de dollars, sans vouloir échanger avec les députés et le peuple canadien les documents d'information attestant de la valeur ou bien des raisons pour privatiser cette compagnie qui était une société de la Couronne.

Or, on se souviendra qu'à force de pousser sur ce gouvernement on a obtenu qu'un comité soit constitué—un comité de la Chambre—pour revoir la transaction, pour revoir les coûts, les avantages financiers et sociaux, les coûts de la recherche aéronautique et scientifique qui seraient probablement impliqués dans cette vente, et ce Comité effectivement a tenu des délibérations, intéressantes d'ailleurs, où le gouvernement s'est présenté avec des documents qui nous aidaient à mieux comprendre la vente à la Boeing de la de Havilland. Mais on se souviendra, monsieur le Président, avant même que le Comité ait fait rapport, que le gouvernement avait signé, avait bouclé l'affaire, et la vente avait été conclue avec la Boeing.

Monsieur le Président, le fait que le gouvernement n'ait pas attendu que le Comité termine ses délibérations avant de conclure la vente de la de Havilland indique un peu la position du gouvernement quand il s'agit de transactions publiques. C'est pour cela qu'on est hésitant cette fois-ci à lui donner carte blanche, à lui dire: on vous fait confiance. Oui, le ministre dit à mon collègue de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria), dans un petit à-côté au bas de sa lettre:

[*Traduction*]

«Je peux vous montrer un exemplaire du rapport dans mon bureau, si vous le désirez. Téléphonez-moi, je vous prie».

[*Français*]

C'est généreux de sa part. Mais, monsieur le Président, c'est pour tous les Canadiens que nous demandons une copie du rapport de Arthur Andersen and Company non pas pour quelques députés choisis pour voir les documents à qui le ministre voudra bien le montrer. Mais que fait-on, monsieur le Président, de ce gouvernement ouvert? Que fait-on avec cette nouvelle politique de réforme qui veut que les députés puissent avoir accès à des documents qui leur feront mieux comprendre, qui les aideront à prendre des décisions meilleures et qui leur donneront l'occasion d'être de meilleurs députés, de meilleurs hommes publics? Eh bien, non! On nous dit: Non, non c'est un document confidentiel réservé au ministre.

Je le répète, monsieur le Président, nous insistons que ce document nous soit rendu, nous insistons que le ministre puisse comprendre la raison et qu'il cesse de tergiverser et de nous refuser cette enquête très normale, et qu'il rende public le document d'Arthur Andersen afin que nous puissions tous comprendre et analyser avec lui le pour et le contre de cette transaction.

Monsieur le Président, je pense qu'il serait bon de faire un petit retour en arrière et d'examiner toute cette question de la privatisation. Si on regarde cette politique de ce gouvernement, qui consiste à se départir de certaines sociétés de la Couronne en les vendant au secteur privé, on peut se poser la question: Est-ce que ce gouvernement, avant de passer à la privatisation, fait des études de marché, fait des études de coûts et bénéfices, fait des études afin de satisfaire ce que tout employeur, ce que tout propriétaire doit faire, c'est-à-dire s'assurer que la vente est bien à l'avantage des contribuables? On se souviendra que j'avais soulevé cette question en ce qui concernait les fonctionnaires et cette façon qu'a le gouvernement de toujours essayer de privatiser certains services afin de couper dans les effectifs des fonctionnaires fédéraux.

Dans une question que je posais au ministre responsable du Conseil du Trésor, je lui demandais d'ailleurs s'il était prêt à rendre publiques les études coûts-bénéfices qu'il devait avoir en sa possession, afin qu'on puisse comprendre quelle était la politique du gouvernement en matière de privatisation. Monsieur le Président, dans une réponse que j'ai reçue le 27 février dernier, de la part du secrétaire parlementaire lors d'un débat ici à la Chambre, j'ai appris quelque chose qui, je pense, se révèle intéressant pour qui veut comprendre pourquoi on va privatiser. Alors on me permettra de lire le texte du secrétaire parlementaire, un paragraphe du moins, de ce texte qui explique, à la page 11052 . . . on trouvera ce qui suit, et je cite:

> En ce qui concerne la privatisation, le gouvernement a mis sur pied un groupe de travail ministériel pour coordonner la vente éventuelle de sociétés de la Couronne ou d'autres formes de capital.

Je le répète «pour la vente éventuelle de sociétés de la Couronne ou d'autres formes de capital».

> Un secrétariat à la privatisation a été constitué pour appuyer ce groupe de travail. Le groupe de travail ministériel a mis au point un procédé systématique d'examen de chaque initiative de privatisation afin de veiller à ce que toutes les questions soient parfaitement cernées à l'avance et que la transaction s'effectue dans les règles.

Cela me semble assez clair. Et c'est pour cela que nous demandons justement que l'examen systématique inclue le rapport d'Arthur Andersen qui, lui, se penche, justement sur les conséquences économiques de cette vente. On demande, monsieur le Président, de nous dire pourquoi cette vente de quelque 92 millions est une vente qui a sa valeur, qui a son mérite et qui établit sans aucun doute que le Canada en sort avec des bénéfices.

Et je continue de lire le texte du secrétaire parlementaire daté du 27 février dernier. Et il m'a répondu encore à une question que je lui posais sur la privatisation, et je cite:

> Au départ, le ou la ministre responsable d'une société (de la Couronne) présentera ses recommandations au groupe de travail sur l'ensemble des questions concernant une éventuelle privatisation, notamment la poursuite du rôle de la société d'État prévu par la politique publique, les autres moyens possibles d'appliquer cette même politique, «les répercussions potentielles sur les employés», «le service au public et les considérations financières préliminaires». Le groupe de travail décidera alors s'il faut ou non approfondir l'étude de la société.

Monsieur le Président, on ne pourrait mieux le dire. Ce sont exactement les points que nous avons soulevés durant ce débat sur le projet de loi C-87 durant les trois jours. Nous avons demandé: Quelles sont «les répercussions potentielles sur les employés»? Apparemment, c'est là un des critères de la privatisation. Est-ce qu'on ne pourrait pas le savoir du ministre ou de son secrétaire parlementaire?

Deuxième point: «le service au public et les considérations financières préliminaires». Eh bien, j'imagine que le rapport Arthur Andersen, c'est cela, parce que cela a été un rapport commandé par le ministre avant même qu'il ne demande des offres en considération de la vente.

Une voix: Que contient ce rapport?

M. Gauthier: Je me demande ce qu'il y a dans ce rapport. Pourquoi ne veut-on pas nous en donner une copie? C'est tout de même dans les critères du groupe de travail qui doit, lui, recevoir ces informations, ces détails.

Et là on continue la même réponse, parce qu'il y avait beaucoup de matériel dans cette réponse du secrétaire parlementaire. Ce n'est pas souvent qu'il nous donne une bonne réponse, mais cette fois-là je dois dire qu'il s'est efforcé car cela était bien écrit. Je continue:

> Cette phase suivante permettrait au ministre responsable . . .

Dans ce cas-ci le ministre d'Approvisionnements et Services.

> . . . de proposer des solutions aux questions de politique en suspens, notamment en ce qui concerne l'impact sur les employés, et d'élaborer des analyses financières et de rentabilité plus détaillées. Je souligne que ce travail sera accompli par le ministre d'exécution en consultation avec le secrétariat à la . . .

Et je pourrais continuer, monsieur le Président, mais je vois que vous m'indiquez que mon temps de parole est presque écoulé. Alors, je vais simplement dire aux gens qui sont intéressés de se référer à la page 11052 du compte rendu officiel des *Débats* du 27 février 1986. Et vous pourrez continuer à lire le texte du secrétaire parlementaire concernant la privatisation.

Monsieur le Président, puisque vous m'indiquez que mon temps est presque écoulé, je veux simplement demander au secrétaire parlementaire de le faire publiquement, savoir si le gouvernement est prêt à rendre public le rapport Arthur Andersen, et qu'il nous donne l'assurance que son rapport sera donné aux députés en comité; je pense que je peux assurer la Chambre que mon parti va aller de l'avant et remettre ce projet de loi au comité pour études et considérations.

• (1520)

[*Traduction*]

M. Bradley: Monsieur le Président, mon collègue, le député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier), a soulevé plusieurs questions fort pertinentes dans son discours que j'ai d'ailleurs écouté très attentivement. Le député de Prince-Albert (M. Hovdebo) en a abordé plusieurs très importantes également. En fait, bien des questions soulevées au cours du débat nous sont très utiles.

Nous avons prévenu tous les soumissionnaires que le gouvernement s'inquiétait du sort des employés. Le groupe SNC nous a assurés qu'il honorerait les conventions en vigueur tant que de nouvelles ne seront pas concluse et qu'il prendrait des mesures avec le gouvernement pour que les droits à la retraite soient transférables. Malgré cela, nos collègues d'en face ont soulevé toutes sortes de questions. Le député d'Ottawa-Vanier et le député de Prince-Albert ont tous deux affirmé qu'ils accepteraient que le projet soit renvoyé au comité si le rapport Andersen est communiqué à ce dernier et comme nous souhaitons vivement que le projet de loi soit étudié par le comité, nous serions disposés à examiner ces requêtes.

Les Arsenaux canadiens Limitée

Le ministre a même proposé aux porte-parole de l'opposition de venir prendre connaissance du rapport Andersen dans son bureau, car le document appartient toujours à Arthur Andersen et Associées et ne peut donc être rendu public pour l'instant. De façon générale, le gouvernement accepte de publier le rapport après que le comité en aura fait la demande. Cependant, comme l'opposition a soulevé certaines questions et parce qu'elle souhaite que le rapport soit rendu public, je veux bien faire une exception à la règle et au lieu d'attendre que le comité réclame le rapport, si les deux partis d'opposition acceptent que le projet de loi soit renvoyé au comité, je peux leur assurer en mon nom et au nom du ministre, que le rapport Andersen fera partie de la trousse de renseignements destinés aux membres du comité.

M. Gauthier: Monsieur le Président, c'est là une grande initiative de la part d'un secrétaire parlementaire. Je veux le féliciter pour sa bonne collaboration relativement à notre demande. Je le remercie également de nous avoir promis en son nom et au nom du ministre, que le rapport sera déposé. Je suppose que le rapport sera déposé en entier et non simplement des extraits. Si tel est le cas, je remercie de nouveau le secrétaire parlementaire et le ministre qui peuvent être assurés que nous nous emploierons activement en comité à trouver une solution avantageuse pour les Canadiens relativement à la vente de la société Les Arsenaux canadiens Limitée.

M. Angus: Monsieur le Président, moi également je veux remercier le secrétaire parlementaire pour avoir accepté de nous communiquer le rapport comme nous l'avons demandé. Quand mon collègue a demandé si le rapport allait être déposé intégralement, le secrétaire parlementaire a fait signe que oui. Pourrait-il maintenant nous en faire la promesses formelle?

M. Bradley: Monsieur le Président, je ferai certainement tout mon possible à l'étape du comité pour fournir aux membres toute la documentation nécessaire. Je peux assurer à l'opposition que le rapport Andersen sera déposé intégralement.

Le président suppléant (M. Charest): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Charest): Le vote porte sur la motion suivante: M. McInnes, appuyé par M. Côté (Langelier), propose: Que le projet de loi C-87, tendant à autoriser l'aliénation de la société Les Arsenaux canadiens Limitée et à modifier d'autres lois en conséquence, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Une voix: Avec dissidence.

Le président suppléant (M. Charest): Adopté avec dissidence.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 2e fois en renvoyé à un comité législatif.)

* * *

[*Français*]

LA LOI DE 1986-1987 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le vendredi 7 mars, de la motion de Mme McDougall: Que le projet de loi C-99, Loi portant pouvoir d'emprunt, soit lu pour la 2e fois et déféré à un Comité législatif.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, si on me donne la chance de trouver mes notes, je vais certainement profiter de l'occasion pour faire des commentaires sur ce projet de loi fort important.

Le projet de loi C-99, Loi portant pouvoir d'emprunt, demande à ce Parlement d'autoriser une dépense de l'ordre de quelque 22 milliards de dollars . . . Je vais lire attentivement ici, je pense que c'est bien cela, 22 milliards, 600 millions de dollars nécessaires à la réalisation de travaux publics et à des fins diverses.

Monsieur le Président, alors qu'on sait tous que le gouvernement emprunte de l'argent, il est peut-être utile à l'occasion de se demander pourquoi le gouvernement veut emprunter 22 milliards, 600 millions de dollars. C'est tout de même une somme assez imposante et astronomique, comme dirait mon collègue. Mais il faut essayer de comprendre que 22 milliards, 600 millions de dollars, c'est 22,600 millions de dollars. C'est beaucoup d'argent!

• (1530)

Et je voudrais faire des commentaires sur ce pouvoir d'emprunt se rapportant à la crédibilité surtout des hypothèses du gouvernement, aux taux d'intérêt, au prix du pétrole, aux investissements, aux coûts en intérêts de ces prêts, car il me semble que c'est important d'en parler à la Chambre parce qu'il s'agit d'une question publique, d'intérêts que le peuple canadien doit défrayer. Je voudrais parler de la structure de la dette, et finalement du taux d'intérêt.

Monsieur le Président, suite à la présentation du budget le 26 février 1986 le ministre des Finances (M. Wilson) a déposé un projet de loi demandant à la Chambre l'autorisation d'emprunter, comme je le disais tantôt, jusqu'à concurrence de 22 milliards 600 millions pour l'année financière 1986-1987, c'est-à-dire l'année financière qui commencera le 1er avril et se terminera le 31 mars 1987. C'est l'année financière du gouvernement. Ce montant correspond aux besoins financiers nets du gouvernement, c'est-à-dire que les opérations de change sont exclues, tel que prévu dans le plan financier pour l'année 1986-1987, et cela c'est toujours—il faut se souvenir de cela—selon les nouvelles méthodes comptables qu'on utilise maintenant, parce que depuis cette année on a été prié, et je reconnais les bénéfices que cela peut donner, par le Vérificateur général de changer de méthodes comptables, et le gouvernement a adopté dans son budget des méthodes comptables nouvelles.

Monsieur le Président, je pense que la première question a trait, justement, à la crédibilité des hypothèses du gouvernement puisque les hypothèses sur lesquelles sont fondées les prévisions du gouvernement ne sont pas, d'après nous, crédibles.

Il est tout à fait vraisemblable de prévoir, par les informations que l'on possède, que le déficit sera beaucoup plus élevé que prévu. Entre autres, nous mettons en doute les hypothèses portant sur les taux d'intérêt, sur les prix du pétrole et sur les investissements.

Parlons d'abord des taux d'intérêt. Pour l'année 1986, le gouvernement prévoit que le taux moyen d'intérêt sera de 9.5 p. 100, c'est le taux des effets commerciaux à 90 jours, monsieur le Président. Or, on sait tous que le taux actuel d'intérêt est à 11.4 p. 100, et cela c'est en date du 10 mars 1990, c'est-à-dire hier. Je n'ai pas le taux d'aujourd'hui car, que voulez-vous, on ne peut pas toujours être à jour, mais, hier, le taux d'intérêt était de 11.4 p. 100, et, selon les données du gouvernement, pour chaque variation de 1 p. 100, dans un sens ou dans l'autre des taux d'intérêt, le déficit serait modifié d'environ un milliard de dollars; je le répète, pour chaque variation de 1 p. 100 à la hausse ou à la baisse, cela a un impact, cela modifie le déficit de un milliard de dollars, un milliard. C'est dire que si le taux moyen d'intérêt pour toute l'année devait se situer à 10.5 p. 100, par exemple, le déficit serait de un milliard supérieur à ce que le gouvernement prévoit. Le Conference Board qui n'est tout de même pas une organisation . . .

M. Lapierre: De deux de pique?

M. Gauthier: Ce ne sont pas des «deux de pique», mais ce n'est pas une organisation non plus qui ne se penche pas sur des problèmes insignifiants, elle se penche surtout sur des problèmes qui préoccupent l'économie canadienne et le Conference Board prévoit, lui, pour l'année 1986, des taux d'intérêt de 10.4 p. 100, c'est-à-dire un point de plus que ce que le ministre prévoyait. Donc, tout de suite, monsieur le Président, si on se réfère à un expert comme le Conference Board on voit tout de suite que le gouvernement va manquer dans ses prévisions et va probablement se casser la gueule avec son déficit en ajoutant un milliard supérieur à ce qu'il prévoyait.

Passons maintenant au prix du pétrole. Le gouvernement estime que le prix moyen de l'essence sera de $22.50 US le baril d'ici la fin de 1986. Actuellement, le prix du Spot, c'est-à-dire le prix de vente de l'huile sur le marché Spot, sur le marché européen où on vend de l'huile, se situe autour de $12 US, c'est-à-dire à peut près $10.50 en dessous des prévisions annoncées dans le budget.

M. Lapierre: Le doigt dans l'oeil encore une fois.

M. Gauthier: Monsieur le Président, le Conseil économique du Canada, un autre organisme, c'est sérieux cela, c'est un Conseil économique aviseur, consultatif du gouvernement, s'est servi d'un prix moyen de $19 US pour ses prévisions économiques. Le Conference Board, pour sa part, j'en viens là, s'est servi, lui, d'un prix de $18 US pour le deuxième trimestre de 1986 et de $21 US pour la fin de 1987. Or, pour chaque dollar de baisse du prix de pétrole par rapport au prix prévu, le gouvernement fédéral perd 110 millions en impôts des sociétés et en taxes sur l'essence et le pétrole. Donc, on voit encore là des pertes nettes parce que les prévisions du ministre des Finances ne sont pas exactes. Il s'est trompé, d'après nous, sur le taux d'intérêt, il s'est trompé sur le prix de l'essence et de l'huile.

Il nous a dit dans son discours sur le budget que c'étaient les meilleures données disponibles lorsqu'ils ont imprimé ce budget.

Une voix: Ils n'ont pas cherché fort.

M. Gauthier: Monsieur le Président, on lui a dit: Si c'est la vérité, à vous de nous en donner des nouvelles, à mettre les nouvelles données dans votre ordinateur et de nous sortir d'autres chiffres plus exacts mais de ne pas continuer à perpétuer cette théorie qui est mauvaise, bâtie sur un fondement absolument incorrect.

Maintenant, au niveau des investissements, le ministre des Finances prévoit dans son budget une croissance des investissements de l'ordre de 7 p. 100 pour l'année 1986. Or, la plus récente enquête de Statistique Canada auprès des entreprises en ce qui concerne leur intention d'investissement nous indique que les entreprises canadiennes n'estiment investir que 2,5 p. 100 de plus cette année par rapport à l'année dernière. Et Dieu sait que c'est important les intentions d'investissement des compagnies.

En outre, le ministre des Finances prévoit que l'investissement pour les nouvelles constructions sera de 6 p. 100 alors que Statistique Canada prévoit un déclin de 1.9 p. 100 en termes réels, c'est-à-dire lorsqu'on tient compte des augmentations de prix. Si les prévisions de Statistique Canada devaient se réaliser, le taux de croissance de l'économie serait inférieur à celui prévu par le ministre des Finances. Et pour chaque réduction de 1 p. 100 de la croissance économique réelle, le déficit augmente, encore une fois, de un milliard; 1 p. 100 d'erreur dans les investissements, boum, un milliard de plus dans le déficit. On s'est trompé sur les intérêts, on peut ajouter facilement un milliard là. On s'est trompé sur le prix de l'huile, encore là, 110 millions pour chaque dollar où on s'est trompé. Et, on remarque encore sur des projections à l'investissement une erreur assez importante d'ailleurs qui est soutenue par des agences aussi importantes que Statistique Canada et le Conference Board, encore là, un déficit de un milliard à la hausse.

Monsieur le Président, c'est donc dire qu'il est pour nous essentiel que le gouvernement revoie ses chiffres, que le gouvernement remette toute cette économique dans son ordinateur pour pouvoir donner aux Canadiens la réponse réelle et la dure réalité, c'est-à-dire, de ces calculs mauvais et de ces données qui sont absolument inexactes.

Parlons maintenant du coût en intérêts, monsieur le Président, parce qu'il y a toujours un coût à payer pour de l'argent quand on emprunte. C'est comme un loyer sur l'argent, l'intérêt, on paie à quelqu'un une somme d'argent lorsque cette personne nous avance des fonds en intérêts, si vous voulez, en vulgarisant un petit peu, en loyer d'argent. Il est assez difficile, je le reconnais, de calculer quels sont les paiements d'intérêts sur les emprunts gouvernementaux. Tout dépend, évidemment, du taux d'intérêt payé, des échéances de l'emprunt et de la monnaie dans laquelle cette dette est libellée. C'est assez important. Donc ce sont des données que les économistes s'amusent constamment à nous renvoyer, et toutes les semaines, on nous annonce à grande fanfare, le jeudi, je pense, on nous dit que le taux d'intérêt de la Banque du Canada va être de tant cette semaine. Les banques regardent cela et disent: Eh bien, c'est bon, ce n'est pas bon, on va juger du taux préféren-

tiel en vertu de ce taux-là. Bon. On l'augmente ou on le baisse. C'est bien difficile à lire, je l'admets. C'est comme le dollar canadien, cela dépend beaucoup, je pense, des dispositions de ces gens qui ont le pouvoir de décider quel sera le taux d'intérêt des banques et quel sera le taux du dollar canadien demain matin.

● (1540)

Monsieur le Président, on estime qu'en moyenne, le gouvernement devra payer 10 p. 100. Alors que 10 p. 100 me paraît une moyenne assez réaliste sur un emprunt de 22.6 milliards de dollars, il paiera en intérêts, donc, seulement sur cette somme-là, 2,26 milliards de dollars pour l'année 1986. C'est une somme impressionnante à payer en location pour de l'argent.

Monsieur le Président, ce calcul est assez vraisemblable puisque le gouvernement estime qu'en 1984-1985, sur une dette nette de 199 milliards de dollars, il a déboursé en intérêts seulement 18 milliards de dollars, soit 9.05 p. 100.

Monsieur le Président, pour l'année 1990-1991 on se souviendra qu'il y a eu un document qui nous avait été donné à la suite non pas du dernier budget, mais du budget précédent, dans lequel on pouvait lire toutes sortes de projections, l'impact des mesures budgétaires sur les comptes nationaux. A ce moment-là, on avait appris que pour l'année 1990-1991 le gouvernement, selon un scénario intermédiaire, paierait 31 milliards nets d'intérêts pour une dette de 360 milliards, soit 8.61 p. 100.

Sauf que si ce scénario devait être défavorable, ce n'est pas une somme de 31 milliards de dollars, mais bien de 36 milliards de dollars en paiement d'intérêts qu'il devra payer en 1990-1991 sur cette dette accumulée qui devrait se situer à près de 400 milliards de dollars, toujours à partir des projections qu'on avait faites en regard des chiffres pour les prochaines cinq années.

Monsieur le Président, il y a un autre poste auquel je voudrais toucher avant de terminer mes remarques et c'est la structure de la dette, parce que c'est une question qui préoccupe beaucoup de gens et qui fait couler beaucoup d'encre, cette fameuse question de la structure de la dette et du déficit.

Monsieur le Président, la dette canadienne est composée d'un grand nombre d'instruments ayant des échéances et autres caractéristiques très variées. Sauf qu'il est possible de séparer l'ensemble de la dette du gouvernement du Canada selon qu'elle est libellée en monnaie canadienne ou en monnaie étrangère.

Monsieur le Président, j'ai devant moi un tableau qui a été préparé et qui démontre que 5.2 p. 100 de la dette du gouvernement du Canada étaient libellés en monnaie étrangère au 31 décembre 1985.

Il est tout à fait vraisemblable de supposer que cette proportion va aller s'accroissant au cours de l'année 1986 puisque le gouvernement a dû réaliser des emprunts massifs sur les marchés étrangers pour supporter le cours du dollar canadien.

On le sait, il y a eu vers la période des Fêtes une demande très forte de dollars américains, ce qui a occasionné que le dollar canadien en a eu pour son rhume et a baissé à 69c. américains. Il a remonté un peu au mois de janvier et, avec la venue de ce fameux budget déposé ici le 26 février dernier, le dollar a encore pris le rhume et il a une mauvaise grippe et depuis ce temps-là qu'il est à se demander si vraiment il va revenir à son niveau. Il était, je pense, hier à 71.5c. Ce n'est pas encore tout à fait ce qu'il était avant le budget, mais cela s'en va vers cela. Il faut croire que le ministre n'a vraiment pas convaincu les étrangers, les spéculateurs sur l'argent que le gouvernement, que le budget du gouvernement était sérieux et visait à raffermir les termes relatifs au taux de change du dollar canadien.

Monsieur le Président, lorsque le gouvernement emprunte sur les marchés étrangers, il doit payer lui aussi des intérêts. Ces paiements d'intérêt ne sont donc plus disponibles pour faire «rouler» notre économie. Les fonds sortent du circuit canadien et servent à enrichir les étrangers. Je pense en particulier, monsieur le Président, à des pays en voie de développement, comme les pays africains, mais je pense aussi à un pays qui dépend lui essentiellement de ses exportations d'huile pour payer tout simplement l'intérêt sur sa dette, le Mexique.

Monsieur le Président, le Mexique a une dette nationale énorme. Je pense que c'est de l'ordre de 100 milliards de dollars. Et l'intérêt sur cette dette est payé avec les ventes d'huile que le Mexique fait à l'étranger. Et quand le prix de l'huile baisse, eh bien, vous pouvez facilement vous imaginer les difficultés . . . Le problème mexicain, c'est qu'ils ne peuvent pas faire face à leurs intérêts et, donc, ils sont appelés par les créanciers à agir.

Nous, au Canada, nous avons 5,2 p. 100 de nos emprunts à l'étranger. Comparativement au Mexique ou à d'autres pays africains et même européens, on est en bonne situation financière, en grande partie parce que les Canadiens ont su financer leurs emprunts par des Canadiens et ce sont des compagnies d'assurance, ce sont des fonds de pension, ce sont des Canadiens qui achètent des obligations d'épargne du Canada, qui font confiance au gouvernement canadien et qui disent: Oui, on a eu une période difficile dans les années 1980, c'est vrai qu'on a eu une récession mondiale et c'est vrai que le prix de l'huile a augmenté et c'est vrai que le dollar canadien en a pris pour son rhume et c'est vrai que le taux d'intérêt a augmenté, mais tout cela, ce n'est pas toute la faute du gouvernement fédéral. Il y a eu des difficultés internationales qui ont joué là-dedans et on le reconnaît. Mais on vous fait confiance, on va vous prêter l'argent. Et c'est ce qui fait que, aujourd'hui, au Canada, la grande partie de la dette nationale est détenue par des Canadiens, des organismes de pension et des organismes publics.

Monsieur le Président, je voudrais terminer en disant que la stratégie du gouvernement pour ce budget était fort simple. Il s'agissait de regagner la confiance des milieux financiers internationaux. Ils ont manqué leur coup, absolument. Ils se sont trompés sur leurs chiffres, ils se sont trompés sur les données aussi essentielles que l'intérêt et, comme je le disais, le prix de l'huile et également sur les intentions d'investissements des compagnies canadiennes. Ils se sont trompés magistralement. Nous leur demandons tout simplement . . . et on ne les blâme pas de s'être trompés, on reconnaît nous aussi que cela arrive des circonstances internationales difficiles où sans que ce soit la responsabilité du Canada lui-même, le prix de l'huile baisse de $10, $12 et $13 dans une période de quelques mois. On reconnaît cela.

On a subi nous en 1972 les effets contraires à la hausse. Je le sais, quand je suis arrivé ici en 1972, monsieur le Président, un baril d'huile se vendait $3. Et avec la crise de l'OPEP, comme on l'appelle, le prix du baril d'huile a monté à $36 en quelques années. Il a fallu s'adapter, il a fallu s'ajuster, il a fallu donner enfin un coup de barre. Évidemment, le déficit en a eu pour son rhume, et ce sont les Canadiens aujourd'hui qui vont avoir à le payer ce déficit. Je reconnais cela aussi. Mais c'est un problème qui essentiellement n'a pas été causé par des Canadiens mais qui a été causé par des forces extérieures au pays.

Monsieur le Président, je vois que vous m'indiquez que mon temps de parole est écoulé, je le regrette, parce que j'aurais voulu continuer à parler d'autres choses, mais je reviendrai à ce sujet-là éventuellement, lorsque le temps me sera donné.

Le président suppléant (M. Charest): Questions ou commentaires, l'honorable député de Lévis (M. Fontaine) a la parole.

M. Fontaine: Monsieur le Président, j'ai écouté avec attention les représentations du député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier). Il a fait référence au niveau de ces mêmes représentations au Conseil économique du Canada. Il fait grande confiance au Conseil économique du Canada. Il le qualifie de fort crédible et je suis 100 p. 100 d'accord avec lui.

Cependant, aujourd'hui, il fonde ses arguments en se servant du Conseil économique du Canada, en le qualifiant de crédible. Je voudrais lui demander pourquoi, lorsqu'il était au pouvoir, il ne s'est pas levé à la Chambre, lorsque le Conseil économique du Canada recommandait à son gouvernement de diminuer les dépenses fiscales qui étaient à ce moment-là et qui sont encore aujourd'hui considérées comme non rentables par le Conseil économique du Canada. Pourquoi ne s'est-il pas levé pour recommander une diminution des dépenses fiscales?

● (1550)

M. Gauthier: Monsieur le Président, je remercie le député de sa question et je l'inviterais peut-être, s'il a le temps, je ne sais pas s'il va le prendre le temps, mais je l'inviterais à regarder dans les procès-verbaux de la Chambre dans les années 1972, 1973, 1974, 1975, et je pourrais continuer là-dessus. Je pense que je suis un de ceux qui a un petit peu l'esprit critique et qui, à l'occasion, ne se gêne pas pour dire ce qu'il pense. On m'a souvent accusé d'être un rebelle, je ne l'étais pas, je pensais qu'il était tout à fait normal d'accomplir son rôle de député. Je sais que le député de Lévis (M. Fontaine) fait son job comme il le pense, lui, et, à mon avis, il fait un travail intéressant parce qu'on le voit souvent en Chambre parler ici, et il s'intéresse au débat. Moi-même j'ai fait cela pendant presque 13 ans maintenant, et je pense que s'il retournait au débat, s'il veut poser une question particulière sur les pensions, sur les budgets, j'ai eu la chance de m'exprimer là-dedans, je pourrais peut-être lui répondre plus spécifiquement. Mais s'il consulte les hansards, je pense qu'il va s'apercevoir que j'ai été souvent critique même de mon gouvernement.

M. Lanthier: Monsieur le Président, j'aimerais faire quelques commentaires et poser quelques questions au député qui vient de faire l'intervention sur le projet de loi que nous discutons actuellement, le projet de loi ayant trait à l'emprunt. Je crois qu'il a disséqué sa critique en trois parties. Premièrement, il a discuté des prévisions; deuxièmement, il a mis en question les taux d'intérêt; troisièmement, il a commenté sur la structure même de la dette.

Tout d'abord, je voudrais rappeler qu'il y a un article qui est paru récemment dans la presse et qui citait un autre journaliste du *Globe and Mail*, et je cite, monsieur le Président, dans le but de ne pas me faire rappeler à l'ordre et que vous m'accusiez d'utiliser un langage non parlementaire. Alors, ce journaliste, Marcel Adam, répétait les commentaires de M. Jeffrey Simpson, du *Globe and Mail*. Il disait que—en démontrant dans sa critique du budget Wilson—l'opposition libérale a encore prouvé de déprimante façon que l'inconsistance intellectuelle, l'hypocrisie et l'opportunisme politique se portent très bien sur les bancs de l'opposition.

Alors, monsieur le Président, je crois que cela résume bien toute la synthèse de la critique de l'opposition actuellement si nous revenons un peu en arrière pour discuter les trois points du député qui a fait la critique de ce projet de loi. Au point de vue prévision, souvenez-vous donc à l'époque pas si lointaine du premier budget du nouveau gouvernement progressiste conservateur où l'honorable Wilson avait fait des prévisions sur la foi de ces conseils et de sa compétence qui lui est bien propre. Je crois que c'est une des premières fois que nous avons un ministre des Finances qui est doublé à la fois d'un économiste et qui peut à l'intérieur de son ministère comprendre le feedback qui lui est donné par ses fonctionnaires et les instruire de la politique du parti proprement dite.

De ce fait, vous avez remarqué au cours des débats qu'il ne se fait pas prier pour défendre ses politiques qui sont bien les siennes et non pas défendre des politiques d'une armée de fonctionnaires à l'arrière qui menaient l'État tel que le gouvernement précédent, tels que les gouvernements précédents.

Alors, monsieur le Président, lorsqu'il s'agit de prévisions, je me souviens que certains journalistes ont crié et ont appelé «wrong facts, Turner». Je me souviens des prévisions du Nouveau parti démocratique qui avait prédit que le premier budget Wilson était pour coûter 200,000 emplois lors de la prochaine année. Pourtant, 585,000 emplois ont été créés au Canada depuis ce temps. Ils se sont trompés de quelque 800,000 emplois. Je me souviens à l'époque d'un ancien président de banque, maintenant député de Laval (M. Garneau), qui s'était targué de sa compétence pour dire que les taux d'intérêt étaient pour augmenter d'une façon effarante suite au dernier budget. Pourtant, ils ont baissé.

Souvenez-vous du député de Saint-Henri-Westmount (M. Johnston) qui, à l'époque, avait déclaré que l'inflation était pour être galopante dans la prochaine année à cause du budget désastreux. Et vous avez vu la façon dont tout s'est effondré dans ses théories où l'inflation est demeurée stabilisante. Pourtant, le ministre des Finances, à l'époque, doublé de son ministre d'État (Finances), avait bien défendu ce budget et avait avoué que, peut-être, il y aurait quelques fluctuations autant dans les taux d'intérêt, que dans l'inflation et dans le chômage, mais ces fluctuations étaient pour être minimes en rapport avec les grands changements qu'il y aurait dans ces taux. Et Dieu sait qu'ils ont eu raison depuis et ce à la cent et au dixième de pourcentage près. Alors lorsque l'opposition, que ce soit les «libéreux» ou les «nouveaux PD», comme je les appelle, que toute cette opposition vienne nous dire, à nous, aujourd'hui, qu'on va se tromper, je me demande si ce n'est pas une forme d'endossement que les Canadiens apprécient. La

preuve, je crois que le *Globe and Mail* vient de nous présenter ces données. Alors autant sur les prévisions, sur les taux d'intérêt, si l'opposition s'ouvrait les yeux, elle verrait que sur le marché financier, actuellement, les taux d'intérêt à longue échéance sont en baisse. C'est connu de tous les intérêts financiers, toutes les banques, toutes les entreprises de fidéicommis, toutes les compagnies d'assurance, les taux, les annuités sont en baisse lorsqu'ils sont pris à longue échéance. C'est exactement ce que le ministre des Finances a choisi aussi de prendre.

Quant à la structure de la dette, tout à l'heure, on s'est «enfargé» encore dans des accidents, on s'appuie pour faire une argumentation sur un vingtième de la dette qui a des ouvertures sur les marchés étrangers avec lesquels nous devons transiger. Mais, monsieur le Président, c'est s'accrocher dans des détails. J'aimerais, s'il vous plaît, que tous ces commentaires soient repris avec un peu plus de sérieux et en tenant compte que la population canadienne ne croit plus aux choses de l'opposition, actuellement.

M. Gauthier: Monsieur le Président, je croyais que le député de LaSalle (M. Lanthier) allait faire son discours parce qu'il était parti pour nous entretenir tout l'après-midi.

J'aimerais seulement lui rappeler deux choses: d'abord, il trouvera au compte rendu de vendredi dernier, 7 mars, à la page 11310, la réponse à M. Jeffrey Simpson qui a bien voulu nous rapporter le rapport de M. Adam. A ce moment-là, je posais une question justement là-dessus au ministre de la Justice (M. Crosbie) qui nous avait parlé sur le budget. Et je disais au ministre qu'il avait probablement déjeuné avec M. Simpson récemment parce que c'est la politique du gouvernement conservateur de déjeuner avec les journalistes afin de les amener à comprendre la propagande du gouvernement et de bien répandre la bonne parole. Alors, je demandais au ministre, étant donné que M. Jeffrey Simpson, maintenant répandait la politique ou la propagande gouvernementale, s'il avait dîné ou déjeuné avec lui pour que ce monsieur de la presse, qui comme on le sait, les conservateurs disaient toujours: Les journalistes se trompent, ils répandent des faussetés. Voici que les membres du gouvernement, maintenant, quand ils ont un article ou deux dans les journaux, ils en prennent bien soin et ils les vantent à la Chambre. Ce n'est pas la première fois, c'est le deuxième ou le troisième député qui nous mentionnent cet article-là. Vous avez un article d'un propagandiste. Pour l'amour du bon Dieu, ne commencez pas à nous faire accroire que c'est une généralité, que tous les gars des médias sont de votre bord!

Deuxièmement, les taux d'intérêt, quand on les compare avec ceux des taux d'intérêt canadiens, avec ceux des taux d'intérêt américains, je pense que le député de LaSalle est un homme honnête, il va dire: C'est excessif comme marge de différence. Il y a tout de même quatre points de différence avec le taux canadien et le taux américain. Et je pense qu'il est d'accord avec moi que ce n'est pas tout à fait à l'avantage du Canada d'avoir un écart si élevé même de cinq points en date du 6 mars 1986, selon mes chiffres. Et cela me paraît être au détriment de l'économie canadienne d'avoir un taux d'intérêt aussi gonflé. Je dis ce terme en connnaissance de cause: «gonflé», parce qu'il n'y a aucune justification que le taux d'escompte de la Federal Reserve Bank of New York qui s'est toujours maintenu à un, peut-être quelquefois trois points au-dessous du taux canadien, soit aujourd'hui de cinq à six points au-dessous du nôtre. C'est une anomalie que je déplore et, à mon avis, le député de LaSalle est assez intelligent pour reconnaître que le taux d'intérêt réel au Canada, dans le moment, est à un taux excessif et injustifiable du point de vue économique.

Le président suppléant (M. Charest): La période pour les questions et commentaires est maintenant terminée.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

Le président suppléant (M. Charest): En conformité de l'article 46 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: l'honorable député de Thunder Bay-Nipigon (M. Epp)—La construction navale—a) La commande d'un traversier par les services maritimes du CN. b) Le chantier naval de Lauzon; l'honorable député de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart)—Le budget—a) Les normes relatives au revenu d'une famille. b) On demande des précisions au sujet du crédit d'impôt; l'honorable député de York-Est (M. Redway)—L'économie—La contre-valeur du dollar.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE 1986-1987 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de Mme McDougall: Que le projet de loi C-99, Loi portant pouvoir d'emprunt, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, on ne peut considérer isolément ce projet de loi portant pouvoir d'emprunt. Il nous faut l'évaluer et en juger en fonction du budget et en fonction du rapport du groupe de travail sur l'évaluation des programmes qui a été déposé aujourd'hui par le vice-premier ministre (M. Nielsen).

● (1600)

Dans ce projet de loi, le gouvernement demande à emprunter quelques milliards de dollars. Je dis que le montant demandé n'est pas suffisant. Il n'est pas suffisant parce que les projections de recettes sur lesquelles se fonde le budget sont totalement erronées.

Au cas où les députés me taxeraient de vile partisanerie, je me permets de citer pour la gouverne de la Chambre l'opinion exprimée par le chroniqueur politique de l'*Edmonton Journal*, M. Don Braid, dans un article qui a paru dans la *Gazette* de Montréal, le jeudi 6 mars 1986. Je rappelle aux députés que Don Braid n'est pas un ardent radical. Il a critiqué très vigoureusement l'ancien gouvernement libéral et son Programme énergétique national. Voici deux ou trois extraits des propos de M. Braid sur le budget présenté par le ministre des Finances (M. Wilson):

En évaluant le prix du pétrole à $22.50 US le baril pour le reste de 1986 et en projetant des recettes conséquence, Wilson a sous-estimé son déficit de quelque deux milliards de dollars.

Il dit ensuite pourquoi et voici l'évaluation qu'il propose:

Les conservatuers fédéraux semblaient abasourdis par la réaction hostile à leur budget dans l'Ouest, et notamment dans l'Alberta, alors qu'il n'y a rien là de mystérieux.

La plupart des gens de l'Ouest attendaient un budget réaliste. Au lieu de cela, ils ont eu une mauvaise copie d'écolier: le ministre des Finances, Michael Wilson, ne sait pas compter. De plus, il a fait son erreur dans un domaine que les gens de l'Ouest connaissent bien, le prix du pétrole.

Il conclut son article ainsi:

Wilson a fait la pire des erreurs budgétaires: il a négligé la réalité économique pour que son document paraisse bien. L'ensemble du budget est maintenant suspect, pas seulement pour ceux qui connaissent bien le secteur pétrolier, mais également pour le monde de la finance.

Wilson sera peut-être contraint de réviser son budget dans quelques mois, ce qui sera encore plus catastrophique pour l'image du Canada sur les marchés étrangers. Cette erreur est tellement grave que le ministre devrait se trouver un autre champ d'activité.

Cela vient d'un journaliste conservateur.

Le budget et le projet de loi portant pouvoir d'emprunt sont inacceptables, car s'il faut emprunter nous ne devons le faire qu'après avoir mis sur pied un régime fiscal équitable.

Certains de mes collègues ont rappelé l'injustice du régime d'imposition des sociétés. Je voudrais, pour ma part, parler de l'injustice du régime d'imposition du revenu des particuliers, que tolère et encourage le gouvernement conservateur.

Qu'on me permette de citer un passage du *Financial Post* du 8 mars 1986 pour m'expliquer. Il s'agit du dernier numéro. On ne saurait accuser le *Financial Post* d'être hostile au milieu des affaires ou encore aux Canadiens à revenus moyens ou élevés. On y trouve un article intitulé «L'arnaque fiscal». On y montre comment les nouvelles dispositions concernant l'impôt sur le revenu vont toucher trois Canadiens: le premier gagne $40,000 par an, le deuxième $60,000, et le troisième, $150,000. Un tableau fait état des sommes que ces gens ont versé au fisc en 1984 et 1985 et de ce qu'ils auront à payer en 1986 et 1987.

Je résume. Un Canadien ayant une femme et deux enfants et gagnant $40,000 aurait payé $9,145 au titre de l'impôt en 1984. En 1987, il paiera $9,957, soit $800 de plus, pour arrondir les chiffres. Une personne gagnant $60,000 aurait payé $14,909 d'impôt sur le revenu en 1984. En 1987, elle ne versera que $13,708, soit une réduction de $1,200. Enfin, une personne dont le revenu est de $150,000, aurait payé $53,448 d'impôt sur le revenu en 1984, et en 1987, elle ne versera, grâce au ministre des Finances conservateur, que $47,978, soit une réduction de $5,470.

M. Blackburn (Brant): C'est ce que les conservateurs appellent l'équité.

M. Orlikow: Les membres de mon parti ne peuvent tout simplement pas accepter cette notion conservatrice de l'équité.

M. MacDougall: Que faites-vous des libéraux dans les années 1980?

M. Orlikow: Le député ministériel lance des observations. Je serai très heureux de répondre à ses questions, lorsque j'aurai terminé mon intervention.

Dans ce budget, les conservateurs ne tiennent pas leur promesse et celle que le premier ministre (M. Mulroney) a faite lorsqu'il était chef de l'opposition officielle, alors qu'il s'est engagé à créer toujours plus d'emplois.

Les conservateurs parlent des emplois qu'ils ont créés. Or, en examinant les documents budgétaires, monsieur le Président, on s'aperçoit que d'ici à la fin de 1987, soit dans 18 mois ou plus, ils veulent faire tomber le chômage à 9 p. 100, soit une réduction de seulement 2.5 p. 100 en trois ans. Est-ce suffisant lorsque des régions comme Terre-Neuve et certains coins de l'est du Québec et de la Colombie-Britannique, durement frappés par la récession, ont un taux de chômage de deux fois à deux fois et demie supérieur à cet objectif? Selon moi, c'est tout à fait inadmissible.

Il y a, à l'heure actuelle, au Canada 400,000 jeunes sans emploi. Ce sera une génération perdue. On retrouve également des travailleurs âgés et découragés, qui ont fort peu de débouchés. Ils s'aperçoivent maintenant qu'ils ne pourront plus profiter de tous les avantages auxquels ils avaient droit en vertu de l'assurance-chômage, à la suite des nouveaux règlements concernant les indemnités de licenciement, les pensions et le reste.

C'est pourquoi la politique économique du gouvernement exposée dans le budget et dans le projet de loi portant pouvoir d'emprunt est tellement dangereuse. Elle reflète une attitude terriblement suffisante, car le gouvernement est au pouvoir depuis moins de deux ans. Je ne me souviens pas d'avoir entendu des réflexions aussi méchantes, aussi cruelles et aussi irréfléchies que celles que le député de Winnipeg-Assiniboine (M. McKenzie) a faites le 27 février. Voici ce qu'il a dit:

Il y a à l'heure actuelle plus de possibilités d'emplois que jamais, dans tout le pays, sauf dans quelques îlôts. On voit des offres d'emplois partout. Les journaux publient des suppléments spéciaux pour les offres d'emplois.

Où habite le député? Il habite dans la ville dont il représente un secteur et dont je représente un autre secteur. Il y a quelques jours, une société a annoncé qu'elle allait engager. Cent-cinquante personnes ont fait la file la veille au soir et sont restées toute la nuit parce qu'elles n'avaient pas pu trouver d'emploi. Cette situation existe dans toutes les régions du pays. Dans ma ville, à Winnipeg, où le taux de chômage est un des plus faibles du pays et où il est bas depuis deux ans . . .

M. Blackburn (Brant): Grâce au gouvernement néo-démocrate.

M. Orlikow: . . . des dizaines d'organismes bénévoles distribuent des paniers de denrées alimentaires. Il y a un organisme qui offre des repas.

M. Gustafson: Grâce au gouvernement néo-démocrate.

M. Orlikow: C'est une honte, monsieur le Président. Je l'ai signalé parce que je veux être honnête. Ce qui se passe dans ma province, et j'en ai honte, se produit également dans toutes les autres provinces du pays où la situation est bien pire; j'en parlerai dans une minute.

Où est allé le député de Winnipeg-Assiniboine? Je sais qu'il représente le secteur le plus prospère de la ville de Winnipeg. Il n'est tout de même pas aveugle au point d'insinuer, comme il l'a fait, que tous ceux qui veulent trouver un emploi y arrivent. Ce n'est tout simplement pas vrai, et il aurait dû le savoir. Sauf erreur, le jour même où il faisait ces observations, l'émission *The Journal* de la CBC consacrait 35 minutes ou plus de son temps à la situation en Colombie-Britannique. On y voit la nouvelle réalité: un gouvernement du Crédit social uniquement préoccupé d'austérité et de réduction du déficit. D'après ce que nous a révélé *The Journal*, outre le fait qu'une personne sur six en Colombie-Britannique vit d'un revenu inférieur au seuil de la pauvreté, on y trouve une nouvelle catégorie formée de 4,000 enseignants au chômage et de 16,000 diplômés d'université qui ne peuvent trouver d'emploi. J'invite les députés ministériels en face à faire un simple calcul. Combien cela a-t-il coûté aux Canadiens pour instruire ces gens? Il est certain qu'eux-mêmes et nous aussi nous en trouverions beaucoup mieux s'ils travaillaient et payaient des impôts au lieu de vivre de l'assurance-chômage ou du bien-être social. C'est certes un tragique échec pour notre pays que des gens aussi instruits ne puissent trouver un emploi et exercer leurs talents. Certains d'entre eux ont épuisé leur droit aux prestations d'assurance-chômage et leurs économies et touchent maintenant des prestations de bien-être social. Certains d'entre eux ont été interviewés alors qu'ils recevaient un panier d'aliments d'une des banques alimentaires établies par des organismes de bienfaisance. Cela en dit long sur notre pays! Telle est la réalité en Colombie-Britannique. Son gouvernement provincial a été le premier à mettre en œuvre un programme d'austérité, mais la situation y est maintenant pire qu'elle n'était en 1981. Le taux de chômage qui s'y élevait à l'époque à 6.7 p. 100 a maintenant presque doublé.

● (1610)

Je me suis rendu il y a cinq ou six semaines à Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick, et à Halifax, en Nouvelle-Écosse. J'ai visité dans chacune des deux villes une de ces banques alimentaires qui ont été mises sur pied par des gens qui se dévouent pour leur prochain. J'exhorte tous les députés, sans égard à leur affiliation politique, à visiter ces endroits. Il en existe dans presque toutes les villes canadiennes. J'ai visité Romero House à Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick. Quand le groupe a commencé son œuvre, il y a quatre ans, il servait de 20 à 30 personnes par jour. Aujourd'hui, il sert un repas chaud à 200 personnes par jour, sept jours par semaine. Il distribue des paniers de provisions et prévoit former dans d'autres parties de la ville trois autres groupes qui vont faire le même travail. Romero House a été organisée par une femme dévouée et compatissante, Mme Carol McNulty. Elle reçoit l'aide de particuliers, de clubs philanthropiques et de groupes religieux. Des agriculteurs font don de leurs produits et des magasins de ce qu'ils n'ont pas vendu. Cette organisation coûte environ $3,000 par mois. Le groupe ne reçoit rien de sources gouvernementales. J'ai été frappé par le fait qu'il ne veut pas de fonds publics. Ces personnes se dévouent ainsi parce que le besoin existe. Pour elles, il est scandaleux que dans un pays aussi riche que le Canada, des centaines et des milliers de gens soient obligés de vivre de charité.

Le lendemain, je suis allé à Hope Cottage, à Halifax. L'œuvre a été fondée en 1970 par un prêtre catholique. Trois cents personnes y sont nourries chaque jour. On m'a dit que, au début, la clientèle était formée de gens agés, 55 ans et plus, et de vagabonds. Aujourd'hui, 60 p. 100 de ceux qui fréquentent cet endroit n'ont pas 35 ans. Un grand nombre ont entre 16 et 19 ans. Beaucoup viennent de petites villes. Ces jeunes peu instruits dorment et mangent où ils peuvent. Nous avons vu des reportages sur ceux qui, dans bien des villes, dorment dans les ruelles et sous les ponts parce qu'ils n'ont pas d'autre endroit où aller. Nous savons tous ce que cela veut dire au Canada, en hiver. A Hope Cottage, on leur donne des repas, un lit et des vêtements. On y conseille les gens et on tente de sensibiliser le public et le gouvernement à la gravité de la situation.

J'ai aussi rendu visite à Adsum House, tout près de Hope Cottage, où l'on tente d'aider les femmes sans foyer, et à la clinique communautaire North End qui cherche à améliorer les services de santé pour les pauvres. Ce sont autant de réalités dont il n'est pas tenu compte dans le budget et dans ce projet de loi sur le pouvoir d'emprunt.

J'ai parlé de la Colombie-Britannique qui, pendant trois ans, a suivi un programme d'austérité comme celui que le gouvernement impose aux Canadiens. Nous pouvons certainement tirer la leçon de l'expérience de cette province. Le genre de mesures d'austérité que les ministériels nous proposent sont exactement semblables à celles qui ont été proposées et appliquées en Colombie-Britannique. Cela n'a pas marché là-bas et ne marchera pas plus ici. Voici pourquoi cela n'a pas fonctionné.

Les licenciements dans le secteur public, comme il s'en fait maintenant ici, et les restrictions salariales n'ont pas contribué à donner confiance aux consommateurs de la province comme il l'aurait fallu le faire pour augmenter les dépenses de consommation et accroître la demande. Les fonctionnaires qui ont perdu leur emploi n'ont pas été absorbés par le secteur privé. Les investisseurs ne semblent pas avoir eu confiance dans ces mesures. Le gouvernement n'a pas économisé de l'argent en licenciant du personnel. En fait, il a dû en débourser, sous forme de prestations d'aide sociale et autres. La politique du gouvernement de Colombie-Britannique a empêché toute reprise économique importante pendant que le reste du pays commençait à émerger de la récession de 1981-1983. Les salaires ont été plafonnés, la demande a été réduite et le gouvernement provincial a accepté que le chômage prenne des proportions catastrophiques comme celui-ci va le faire à son tour. Les travailleurs hautement rémunérés ont dû céder la place à une main-d'œuvre mal payée et non syndiquée et le gouvernement a sabré dans les programmes d'éducation et les services sociaux. C'est précisément ce que propose ce gouvernement conservateur. Il propose d'appliquer le modèle de Colombie-Britannique à l'ensemble du Canada. Cela n'a pas marché en Colombie-Britannique et cela ne marchera pas plus dans le reste du pays. Voilà pourquoi nous nous opposons à cette mesure d'emprunt.

M. Roland de Corneille (Eglinton-Lawrence): Monsieur le Président, j'ai sous la main le projet de loi C-99, portant pouvoir d'emprunt, que nous sommes en train d'étudier. Il est révélateur qu'en trois brefs paragraphes regroupés sur une seule page, le gouvernement demande l'autorisation d'emprunter 22.6 milliards. Pourquoi? Pour poursuivre, nous dit-on, la politique qu'il suit depuis un an et demi. Devant ce projet de loi, je me demande si les politiques énoncées dans deux budgets conservateurs, deux séries de prévisions budgétaires et un exposé économique répondent vraiment aux besoins des citoyens de ma circonscription et de l'ensemble du pays. Ces politiques répondent-elles vraiment aux aspirations de nos concitoyens? Je ne pense pas devoir m'appuyer sur les sondages publics pour tirer mes propres conclusions et celles des électeurs que je représente, c'est-à-dire un refus formel. Je voudrais dire au gouvernement que je ne désire vraiment pas qu'il emprunte cette somme à moins qu'il ne s'occupe davantage des personnes et moins des chiffres; à moins qu'il ne soit prêt à s'occuper davantage du citoyen moyen et moins des nantis.

● (1620)

Je vais maintenant citer des noms fictifs, mais les personnes et les situations ne le sont pas. Ruth Jones qui habite dans ma circonscription, est une mère célibataire ayant deux enfants. Elle occupe un emploi de secrétaire. Elle veut obtenir son B.A. en suivant des cours du soir mais elle ne réussi pas à s'inscrire. Il semble que les universités soient incapables de l'accueillir parce que toutes les places sont occupées.

Joe Smith veut aider son fils Jim à réaliser son rêve d'obtenir un diplôme en électronique. Jim s'est présenté mais n'a pas été accepté. Sur 700 demandes, le département n'a accepté que 40 candidats. Ruth Jones, cette mère célibataire, secrétaire, qui veut parfaire son éducation et accroître son revenu en est empêchée, perdant ainsi tout espoir d'avancement. Joe Smith ne deviendra jamais expert en électronique. L'université où il s'est présenté n'a pas de place pour lui parce qu'elle manque d'argent et doit limiter ses effectifs étudiants. Comme le gouvernement a réduit son aide à l'enseignement postsecondaire, l'université n'est pas en mesure d'accueillir Joe Smith et d'autres dans son cas.

Ce sont des personnes réelles. Telles sont les perspectives futures de l'enseignement postsecondaire. Ces personnes-là ont été les victimes des compressions décidées par les conservateurs dans le domaine de l'enseignement postsecondaire. Ils veulent maintenant emprunter pour réaliser leurs politiques, pourtant leur politique est de réduire les budgets de l'éducation postsecondaire. Tels sont les résultats concrets de l'incompétence et de l'imprévoyance des conservateurs.

Voilà maintenant que le gouvernement fédéral nous présente le projet de loi C-96 qu'il nous avait déjà annoncé d'ailleurs. Il modifiera la formule des transferts régissant l'aide fédérale au titre de l'enseignement postsecondaire. Le gouvernement s'apprête à réduire cette formule de 2 p. 100 par année, ce qui représentera environ 2 milliards de dollars d'ici 1990-1991. Ce sont deux milliards de moins pour nos autorités éducatives dans leur combat acharné pour assurer l'avenir de jeunes qui retournent en masse aux études pour pouvoir se tailler un avenir parce qu'ils n'ont pas pu se trouver d'emploi. On vient de leur fermer cette porte de sortie aussi. Ils n'avaient pas d'emploi, maintenant ils ne pourront plus se perfectionner pour pouvoir s'en trouver un jour.

Et que dire des universités dont les budgets s'amincissent et dont les frais d'exploitation augmentent. M. David L. Johnson, le président de l'Association des collèges et des universités du Canada, qui compte 79 membres, a déclaré qu'un gouvernement ne pouvait, au nom de la responsabilité fiscale, prendre des mesures préjudiciables aux institutions dont dépend justement l'avenir des Canadiens.

L'enseignement postsecondaire n'est qu'un exemple qui démontre que le dernier budget du gouvernement n'offre aux jeunes que des perspectives bien sombres. En effet, qu'offre-t-il en termes d'emplois alors que le chômage est de 15.9 p. 100 dans cette couche de la population? Comment pourrait-on préparer l'avenir de notre jeunesse si les budgets des collèges, des CEGEPS et des universités sont réduits étant donné que des compressions de 40 p. 100 sont pratiquées dans le nombre de places disponibles des programmes de formation universitaires et collégiaux? Comment assurer l'avenir des jeunes lorsque les centres d'emplois collégiaux et universitaires ferment leurs portes faute de fonds et que les programmes de formation en cours d'emploi pour 1987 et 1988 sont amputés de 100 millions de dollars en plus des 200 millions pour l'année précédente annoncés dans le budget de mai dernier?

Le rapport du comité sénatorial sur la jeunesse publié ce mois-ci pressait le gouvernement d'agir pour empêcher que 700,000 jeunes deviennent une génération perdue. Il s'agit d'une étude effectuée par des sénateurs des deux partis, et le rapport a été approuvé à l'unanimité. Or qu'a fait le gouvernement après cette recommandation du comité sénatorial sur la jeunesse? Il a réduit les fonds consacrés à l'enseignement postsecondaire, faisant le contraire de ce qu'on recommandait. Il a réduit les fonds alloués aux programmes de recyclage, réduit les fonds consacrés à la création d'emplois, aboli le programme Première chance et le programme Katimavik, un programme pour les jeunes dont le succès est évident car quelque 20,000 jeunes en ont bénéficié. Il s'agit d'un programme qui, au moment de sa suppression, recevait environ 500 demandes d'admission par semaine. Il s'agit d'un programme dans le cadre duquel un jeune fournissait des services pour un salaire de $1 par jour au personnes âgées ou aux handicapés, ou bien participait à des travaux aussi utiles que le reboisement ou l'embellissement de la campagne et des villes. Chose étonnante, il s'agit d'un programme qui a remporté un prix des Nations Unies. Il s'agit d'un programme qui a été appuyé par les municipalités canadiennes, et la Fédération canadienne des maires et des municipalités a adopté une résolution pour en demander le rétablissement.

Un jeune de 20 ans, par exemple, tout seul et sans emploi, coûte aux contribuables canadiens entre $3,000 et $9,000 pour neuf mois. Ce jeune n'apporte aucune contribution à la société. Katimavik par contre, coûte $9,450 durant la même période pour donner au jeune un sentiment de dignité et de valeur personnelle grâce à une expérience exceptionnelle d'apprentissage où le jeune s'aguerrit dans le cadre de la vraie vie.

On supprime Katimavik pour le remplacer, soutient le secrétaire d'État, par de nouveaux programmes visant à créer «des emplois permanents pour les jeunes». Où sont ces programmes? On a admis aujourd'hui qu'il n'existe à l'heure actuelle aucun programme pour remplacer Katimavik. Ce dernier est

un programme qui développe le civisme, l'esprit communautaire, la débrouillardise et l'art de résoudre les difficultés et d'apprendre. Et en donnant aux jeunes l'occasion de parcourir le pays, d'apprendre la deuxième langue officielle et d'acquérir une expérience professionnelle en travaillant avec d'autres, ce programme a acquis une renommée internationale.

Le gouvernement a dit avoir changé ses priorités. Il affirme vouloir donner des emplois permanents aux jeunes. Il élimine Katimavik, promet un nouveau programme et, à peine trois semaines plus tard, le ministre des Finances (M. Wilson) présente un budget qui réduit de 40 p. 100 les programmes de formation et de recyclage, ampute de 100 millions le budget des programmes de création d'emplois et enlève tout espoir aux jeunes en réduisant à néant les attentes qu'ils pouvaient raisonnablement avoir en espérant que le gouvernement se soucierait de leur sort. En fait, le gouvernement conservateur a totalement abandonné la jeunesse. Les sociétés obtiennent des réductions d'impôt. Les millionnaires se font rembourser leurs mauvais placements bancaires. Les budgets conservateurs prévoient de l'argent pour cela. Les riches obtiennent une exemption de 500 millions de dollars sur les gains en capital, ce qui leur permet d'empocher $125,000, mais les jeunes sont les premières victimes de la lutte que les conservateurs disent mener contre le déficit. Je trouve absolument tragique que le gouvernement ait un tel sens des valeurs. En quoi se soucie-t-il du sort des jeunes? Quel programme a-t-il prévu à leur intention?

● (1630)

Le gouvernement emprunte de l'argent pour financer une politique vouée à la faillite qui ne mise pas sur l'avenir, un avenir qui dépend de la jeunesse canadienne.

J'ai posé aujourd'hui au premier ministre (M. Mulroney) une question qu'il a renvoyée au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp). Ma question visait à souligner que les présidents des universités s'opposent unanimement à la politique du gouvernement et s'entendent pour dire que le financement inadéquat des universités compromet sérieusement l'avenir de l'enseignement postsecondaire.

J'ai signalé que le recteur de l'Université de Waterloo, M. Douglas Wright, participe à une grève sur le campus afin de manifester son inquiétude. J'ai demandé au premier ministre comment il pouvait permettre que des établissements d'enseignement postsecondaire soient insuffisamment financés alors qu'ils sont indispensables pour l'avenir du Canada et de nos jeunes.

Le premier ministre n'a pas répondu et je lui ai demandé alors s'il se rendait compte que les universités étaient menacées de disparaître parce que les édifices et le matériel se dégradent, que des centaines d'étudiants sont entassés dans les salles de classe et que les professeurs sont démoralisés à tel point que certains d'entre eux quittent le pays. Je lui ai demandé s'il n'entendait pas les appels des universités et s'il ne reconnaissait pas qu'il y avait une crise. Il n'a pas répondu à ma question. Une fois encore le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a été chargé de me dire que le gouvernement de l'Ontario ferait peut-être quelque chose. Il ne dis pas cela à tous les gouvernements provinciaux parce que les ministres provinciaux des Finances, à l'exception peut-être de celui de la Colombie-Britannique, et tous les ministres provinciaux de l'Éducation lui ont dit que la politique gouvernementale à cet égard manquait de vision.

Qu'arrive-t-il aux jeunes Canadiens qui réussissent à poursuivre leurs études et à se trouver un emploi? Ceux qui veulent se marier, acheter une maison et élever une famille se heurtent à de graves obstacles. Voyons le genre de vie familiale que nous réservons à nos jeunes. D'abord, beaucoup d'entre eux n'obtiennent qu'un emploi à temps partiel ou encore un emploi à plein temps mal rémunéré, de ceux que des entreprises créent en mettant des travailleurs âgés à pied pour bénéficier des programmes gouvernementaux. Pourquoi, dans un pays comme le nôtre, les jeunes se trouvent-ils voués à l'échec et au désespoir? Ils ont peu de raisons d'espérer car il leur est difficile de faire des économies avec les maigres salaires que leur rapportent leurs petits emplois.

Le fait est que le dernier budget fédéral a pour effet d'alléger encore davantage leurs portefeuilles. L'an dernier, le budget conservateur réduisait de 3 p. 100 l'indexation au coût de la vie prévue dans les tables d'imposition et, cela, alors que le taux annuel d'inflation était de 4 p. 100. Le Canadien moyen n'a pas encore ressenti l'incidence de cette réduction. Les Canadiens n'en ont pas encore pris conscience parce qu'on ne les a pas encore informés de cette manœuvre. Le dernier budget prévoit une autre réduction de 3 p. 100 de l'indexation au coût de la vie, réduction qui s'appliquera désormais tous les ans. Pareilles réductions touchent les jeunes tout autant que les moins jeunes.

Le gouvernement impose aussi une surtaxe de 3 p. 100. Le gouvernement a reconduit la taxe de vente de 1 p. 100 lors de son arrivée au pouvoir, il l'a augmentée de 1 p. 100 dans le budget qu'il a présenté l'année suivante et il y a prévu une autre hausse de 1 p. 100 cette année. La taxe de vente est passée de 9 à 12 p. 100 et a contribué à réduire de 3 p. 100 le pouvoir d'achat des jeunes.

Le gouvernement applique également une taxe de 11 p. 100 sur les produits pour soins d'hygiène qui n'étaient pas taxés précédemment. Cela comprend certains produits et médicaments utilisés en particulier par les personnes âgées. Le gouvernement impose aux Canadiens un large éventail de nouvelles taxes.

On nous dit que le prix de l'essence baissera à la suite de la chute des cours mondiaux du pétrole. On s'aperçoit que ces prix fléchissent dans d'autres pays, mais pas au Canada. En fait, les conservateurs ont augmenté le prix de l'essence en majorant la taxe de vente de 3 p. 100

Durant la récession mondiale, le gouvernement libéral a reconnu que les jeunes avaient besoin d'aide pour acheter une maison. Nous avons lancé le régime enregistré d'épargne-logement qui permettait aux jeunes de placer dans un compte en banque spécial $10,000 au plus exempts d'impôt, dont ils pouvaient se servir pour acheter une maison et des meubles. Ce programme tendait à encourager les jeunes à bâtir leur propre maison et à fonder un foyer.

Bien entendu, les conservateurs ont immédiatement annulé ce programme. Le gouvernement a fait monter le prix des maisons de 3 p. 100 en imposant des augmentations successives de 1 p. 100 de la taxe fédérale. En outre, il fait monter le prix de tous les autres produits dont les Canadiens ont besoin pour leur maison et leur famille. Il est tragique de voir que le gouvernement nuit à la capacité du Canada d'être compétitif

dans le monde. Il frappe durement nos jeunes et les empêche de contribuer à la vie économique et culturelle du pays et à sa croissance morale. La situation dans nos universités et nos collèges décourage nos jeunes.

Je voudrais aborder le secteur du bénévolat, et parler notamment des œuvres de bienfaisance et des organismes communautaires. Ce secteur s'est révélé être l'un des plus gros créateurs d'emplois au Canada. Il s'agit d'un marché du travail extrêmement actif qui offre aux Canadiens des services à peu de frais, ce qu'aucun gouvernement ne peut réaliser. Pourtant, pour ce qui est du régime de partage des coûts, le gouvernement a tout simplement négligé à dessein le secteur du bénévolat dans lequel nos jeunes pourraient trouver des emplois. Il se peut que le gouvernement ait eu des raisons de ne pas s'attarder sur ce secteur dans son premier budget, car il était pressé par le temps, mais rien n'a été fait dans ce dernier budget pour le secteur du bénévolat ou les œuvres de bienfaisance du pays, ce qui est tout à fait inadmissible.

[*Français*]

M. Hamelin: Monsieur le Président, je souscris sans doute aux objectifs et aux préoccupations de mon préopinant mais, évidemment, je ne peux pas souscrire aux moyens qu'il invoque pour y arriver.

● (1640)

Par ailleurs, sur ce débat portant sur notre pouvoir d'emprunt, beaucoup d'orateurs cet après-midi ont critiqué, ont mis en doute les statistiques, au fait, les prévisions du ministre des Finances (M. Wilson) relatives à son budget qui conditionne justement son pouvoir d'emprunt et ses projections pour l'année qui vient.

J'aimerais toutefois rappeler, puisque je suis un nouveau député et que je me dois de faire beaucoup de lecture, j'ai fait certaines petites recherches rapides cet après-midi pour voir justement quelles avaient été les fameuses prévisions à l'époque et quelles avaient été les idées, les projections qui avaient prévalu à la construction de différents budgets. Et justement, le 12 novembre 1981, on voyait le ministre des Finances de l'époque, l'honorable M. MacEachen, déclarer ceci: «Le budget que je présente va s'articuler autour de trois thèmes: restriction, équité et renouveau économique». Et il disait, comme on peut le lire à la page 12721 du compte rendu officiel des *Débats:* «Le premier est la nécessité des restrictions et pour le gouvernement et pour tous les Canadiens. Pour notre part, j'estime que nous devrons diminuer sensiblement notre déficit et nos besoins d'emprunt». Il disait cela à l'époque. Et cet honorable ministre avait prévu un déficit projeté de 10.5 milliards de dollars pour 1982-1983. Il s'était basé, bien sûr, sur des indicateurs, sur ses perceptions, sur les conseillers qu'il avait autour de lui, sur sa vision du Canada, sur sa confiance dans l'économie. Et tout à fait par hasard, mais alors là, tout à fait par hasard, au bout de l'année en question, monsieur le Président, on s'est retrouvé avec 24.7 milliards de dollars de déficit. Avec un tel collimateur, avec une telle marge, avec un tel écart type, je m'excuse, monsieur le Président, mais à peu près n'importe quel imbécile peut être ministre des Finances.

M. Malépart: C'est pour cela qu'on a pris Wilson.

M. Hamelin: Écoutez, avec un écart type pareil, 10.5 à 24.7, n'importe qui peut être ministre des Finances et faire toutes les prédictions.

M. Lalonde, lui, prévoyait en 1984-1985, 29.6 milliards de déficit et on s'est retrouvé avec 36.9. On avait une amélioration. Là, ça commence à s'améliorer, on est à une dizaine de milliards près. C'est épouvantable, des milliards de dollars.

Écoutez, je pense qu'on a eu des prévisions l'an dernier, mon cher collègue, du ministre des Finances (M. Wilson) qui se sont réalisées. Pour la première fois en 20 ans, on a eu un ministre des Finances dont les prédictions . . .

M. Malépart: Monsieur le Président, est-ce qu'on pourrait demander à notre collègue s'il connaît la différence entre une question et un commentaire et nous dire où il veut en venir?

M. Hamelin: Je pense que je n'ai pas de leçon à recevoir, en particulier du député de Montréal-Sainte-Marie, savoir la différence entre une question et un commentaire.

M. Malépart: Prouve-nous cela.

M. Hamelin: D'abord le plus souvent, les questions du député de Montréal-Sainte-Marie sont des commentaires controversés qui touchent à peu près à n'importe quel sujet et qui tiennent peu compte de la réalité.

Alors au moins, avant de poser ma question, et elle s'en vient ma question . . .

Une voix: Accouche!

M. Hamelin: J'accoucherai quand je voudrai mon ami!

Et soyez certains, mes chers collègues, je parle à tous les deux, vous êtes chanceux que le système parlementaire ne nous permet pas d'avoir à la Chambre des échanges plus nombreux tous les deux, parce qu'on aurait du plaisir, je pense.

Je disais donc, monsieur le Président, et là vient ma question, on critique nos prévisions budgétaires qui pour la première fois se sont révélées réelles et réalistes et fondées en 20 ans. Alors, je demande et je rejoins là les préoccupations beaucoup plus humaines de mon dernier collègue qui parlait de ses préoccupations au niveau de la jeunesse, etc . . . Ne croyez-vous pas, mon cher collègue, que grâce à ces prévisions budgétaires, à ces prévisions qui se sont avérées justes dans le passé, nous aurons probablement dans les mois et les années qui viennent beaucoup plus d'argent disponible pour répondre aux objectifs que nous partageons tous deux en matière d'éducation et d'emploi pour les jeunes?

[*Traduction*]

M. de Corneille: Monsieur le Président, je dois tout d'abord admettre que je n'avais pas fait de commentaire sur l'exactitude des précisions du budget. J'aimerais faire remarquer au député qu'il a mentionné une période—au cours de laquelle c'est l'honorable Allan MacEachen qui présentait le budget—qui a précédé immédiatement une recession mondiale. A mon avis, non seulement le gouvernement de l'époque, mais tous les gouvernements du monde, se sont trompés dans leur budget à cause de cette récession mondiale. Ce que je trouverais tragique, ce serait que le ministre des Finances (M. Wilson) soit doué pour les prédictions et les pronostics. Cela voudrait dire que nous connaîtrions une situation épouvantable, parce que s'il prédit que le chômage chez les jeunes va rester à un niveau inacceptable, c'est que cela va effectivement être le cas. Cela voudrait dire que l'enseignement universitaire va régresser de façon inadmissible. Cela voudrait dire, d'après les présidents des conseils de recherche, que les subventions à la recherche ne feront rien de plus que de compenser l'inflation. Si les prédic-

tions du gouvernement sont exactes, cela veut dire que l'enseignement universitaire au Canada va littéralement s'effondrer.
[*Français*]

M. Malépart: Monsieur le Président, je voudrais faire un court commentaire au discours de mon collègue et lui poser une question.

Tout d'abord, j'aimerais rappeler à mon collègue et à tous les députés de cette Chambre que certains députés du Québec citent des articles de journaux qui font leur affaire, mais ils oublient de citer des journalistes très connus, très qualifiés, du journal *La Presse*, M. Alain Dubuc, et le titre de *La Presse*, le 27 février: Wilson a manqué son coup. Je pense que certains députés conservateurs devraient lire aussi du journal *La Presse*, Frédéric Wagnière, du 27 février, un éditorialiste: Un budget trop austère. Et aussi de Jean Pelletier, du *Journal de Montréal:* Les contribuables paient la note. Ce sont tous des journalistes qui sont attitrés à la section économique, et il serait important de rappeler que Alain Dubuc démontre clairement que le budget de M. Wilson va coûter au moins $500 par famille canadienne en nouvelles taxes et démontre clairement que les contribuables canadiens subissent une perte de 3 p. 100 du pouvoir d'achat. Mais ce qui est plus scandaleux, et c'est la question que je voudrais poser à mon collègue, il se rappelle que les personnes âgées, pour sauver leur revenu, il a fallu que nos parents, nos mères de famille, nos grands-parents viennent ici sur la colline parlementaire, et que Mme Denis insulte le premier ministre. On se rappellera que les personnes malades ont dû faire des pressions dans nos circonscriptions, au Bureau du premier ministre pour que ce dernier enlève la taxe de 10 p. 100. On se rappellera que les mères de famille sont venues ici sur la Colline parlementaire pour sensibiliser le premier ministre et les députés conservateurs. Et j'aimerais savoir ce que pense mon collègue, le député, de toute cette action que la population est obligée de faire, et maintenant les jeunes qui sont obligés d'avoir un sénateur qui fasse la grève de la faim pour enfin s'assurer que le gouvernement se préoccupe d'eux autres. Qu'est-ce que mon collègue pense de toutes ces actions que la population est obligée de faire pour se faire entendre par ce gouvernement?
[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Malone): La période réservée aux questions et observations est maintenant terminée. Reprise du débat.

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir faire quelques remarques sur le projet de loi C-99 qui accorderait au gouvernement le pouvoir d'emprunter quelque 22.6 milliards de dollars pour exécuter son programme. Le problème que nous pose ce projet de loi vient du fait que nous n'aimons pas du tout le programme du gouvernement parce qu'il ne répond absolument pas aux besoins réels du Canada à l'heure actuelle. Le programme qui nous a été présenté dans le budget il y a une quinzaine de jours est un programme d'augmentation des taxes et de coupures dans les programmes du gouvernement qui ne fait strictement rien pour l'emploi. C'est un programme axé à tort sur le déficit, car ce n'est pas en étranglant l'économie qu'on obtiendra la réduction espérée du déficit.

● (1650)

Au cours des quelques minutes dont je dispose cet après-midi, j'aimerais insister sur le fait qu'il faut absolument créer des emplois et qu'il faut absolument que le gouvernement s'attaque à ce problème. Je vais centrer mes remarques sur la Colombie-Britannique et sur l'île de Vancouver en particulier, car je crois que nous avons là une situation qui contraste dramatiquement avec le reste du pays.

Devant la situation qui existe en Colombie-Britannique, il faut se demander où étaient les 19 députés progressistes conservateurs lorsque l'on préparait le budget. Où étaient les trois membres du cabinet qui représentent la Colombie-Britannique? Pourquoi n'y a-t-il rien dans le budget qui s'attaque aux problèmes de cette province? Rien du tout. Depuis l'élection du gouvernement conservateur en 1984, la ville de Victoria a perdu 10,000 emplois. Quelque 16,000 ont été perdus dans l'île de Vancouver. En février, le chômage chez les jeunes était de 22.1 p. 100. En regardant les chiffres du chômage prolongé en Colombie-Britannique, on se rend compte de la gravaité de la situation. Environ 65,000 des chômeurs de Colombie-Britannique sont sans travail depuis six mois ou plus. Cela représente 31.4 p. 100 de tous les chômeurs de la province. C'est le pourcentage le plus élevé de tout le Canada. Si l'on regarde ceux qui sont en chômage depuis plus d'un an, c'est la même chose. Quelque 29,000 personnes sont en chômage depuis un an ou plus. Cela représente 14.2 p. 100 de tous les chômeurs de Colombie-Britannique. Là encore, c'est le chiffre le plus élevé au Canada, 40 p. 100 de plus que la moyenne nationale.

Il faut mettre en parallèle ces statistiques, dans lesquelles il faut voir les être humains qu'elles représentent et les souffrances qu'elles supposent, et l'absence de programmes du gouvernement fédéral. L'an dernier, le gouvernement se vantait de l'accord fédéral-provincial en matière de foresterie. Cet accord devait apporter quelque 300 millions de dollars à la province au cours des cinq prochaines années. Toutefois, selon les forestiers de la province, pour remédier à la situation de crise qui existe en Colombie-Britannique, il faudrait au moins deux fois ce montant. Il n'y a pas de doute que pour résorber le chômage il faudrait au moins deux fois plus. Toutefois, ce budget ne contient rien pour la foresterie.

En ce qui concerne les pêches, le ministre avait promis en février que si les utilisateurs pouvaient trouver le tiers de l'argent, soit 100 millions environ, le gouvernement fédéral fournirait 200 millions pour mettre sur pied un programme de mise en valeur des salmonidés de 300 millions sur cinq ans. Il est bien évident que les utilisateurs, et en particulier les pêcheurs commerciaux, sont totalement incapables de réunir 100 millions pour le moment. Tous ceux qui connaissent la situation de la côte Ouest, et ce devrait être le cas de tous les députés de la province, savent que la Colombie-Britanique a connu un certain nombre d'années difficiles. Certaines saisons de pêche ont été mauvaises et les prix de vente peu intéressants, et les taux d'intérêt et le prix de l'essence et du gaz ont été élevés. L'année dernière a été excellente et les habitants de la Colombie-Britannique recommençaient à peine à souffler. Mais voilà que maintenant le gouvernment fédéral cherche à les gagner à sa cause en leur faisant miroiter la mise en œuvre d'un programme de mise en valeur des salmonidés seulement à la condition qu'ils versent 100 millions de dollars en droits d'utilisation. Un habitant de cette province a fait remarquer que cela revenait à jeter une ancre à un homme qui se noie. Au lieu d'injecter des capitaux en Colombie-Britannique pour aider cette province à se sortir de la récession, dans son exposé

financier de novembre 1984, le budget de mai dernier, et le dernier budget, le gouvernement a imposé une série de taxes injustes aux Canadiens ayant des revenus moyens ou modestes.

Ces taxes s'élèvent à $1,300 pour la famille moyenne. On puise cet argent non seulement dans la poche des particuliers, mais aussi dans celle de chacune des familles canadiennes. On en prive des collectivités comme Duncan, Sooke, Colwood, Chemaius et Ladysmith. Cet argent va directement dans les coffres de l'État et le gouvernement s'en sert comme bon lui semble.

On prive de cet argent des localités qui pourraient le faire circuler et fructifier de façon à consolider une économie encore fragile. Ces ponctions déprimeront non seulement l'économie locale, mais aussi et davantage l'économie provinciale. Le plus inquiétant dans tout cela, c'est l'injustice dans cette situation. Le fait est que les hauts salariés paieront moins d'impôt grâce à la réduction de la surtaxe à la fin de l'année, alors que tous les autres Canadiens seront affligés d'une surtaxe de 3 p. 100 en sus de leur impôt.

Depuis l'arrivée au pouvoir des conservateurs, la taxe de vente fédérale a augmenté à trois reprises, de 1 p. 100 à chaque coup. Les gagne-petit ont été directement touchés. Le budget a tenté de venir en aide à la région atlantique, mais je sais que ce n'est pas suffisant. Je sais que cette région est aux prises avec de vieux problèmes. Pourtant, on l'aide davantage que la Colombie-Britannique. Celle-ci ne reçoit rien. Au moins les Canadiens de la région atlantique ont reçu 1 milliard dans le cadre du programme Entreprise Atlantique et du programme de crédit d'impôt. Rien de ce genre n'est prévu pour la Colombie-Britannique.

En ce qui concerne la situation des femmes et des enfants, il n'y a rien de nouveau. La dernière fois que le gouvernement en a parlé, il a supprimé l'indexation des allocations familiales. C'est ainsi que le gouvernement répond aux besoins des femmes et des enfants. Au lieu d'offrir rapidement une solution à un grave problème que le premier ministre avait reconnu pendant la campagne électorale, soit la nécessité de garderies adéquates et abordables pour tous les Canadiens, le gouvernement a désigné un comité parlementaire qui parcourera le Canada et écoutera les doléances. Nous avons déjà assez de propositions. Ce qu'il nous faut c'est un bon réseau de garderies pour nos enfants. Dernièrement on a déposé le rapport Cooke qui traite de cette question. Au lieu d'attendre un autre rapport qui sera déposé à un moment indéterminé, le gouvernement aurait pu donner suite à celui-ci. Quand l'autre sera déposé je suis certain que le gouvernement prendra tout son temps pour l'examiner. Il continuera de reporter sa décision. Quand va-t-il se décider à aider les garderies?

En ce qui concerne les compressions effectuées dans le financement des programmes établis, quelques responsables médicaux ont affirmé que nous pourrions aboutir à un système de deuxième classe pour les provinces pauvres. Le gouvernement a supprimé le programme Katimavik. Ce programme permettait à des jeunes de mieux connaître leur pays et de mieux se connaître les uns les autres. Les jeunes avaient ainsi l'occasion de rendre service et d'acquérir une formation.

Je m'inquiète notamment des réductions à l'aide au développement. Je veux parler ici des engagements pris à l'égard des nécessiteux du monde entier. En 1984, peu après sa nomination, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) avait promis aux Nations Unies qu'en 1990, nous consacrerions 0.7 p. 100 de notre produit national brut à l'aide au développement. L'exposé économique de novembre 1984, a reporté cet objectif à 1995. On a simplement précisé que l'objectif serait de 0.6 p. 100 en 1990. Le dernier budget a encore repoussé cet objectif. Ce n'est qu'au début du XXIe siècle que nous atteindrons 0.7 p. 100. Les pauvres du monde entier attendent l'aide du Canada. Nous leur avons tourné le dos.

Je vois que mon temps de parole est terminé, monsieur le Président. J'espère pouvoir terminer mon exposé un autre jour.

• (1700)

[*Français*]

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre! Comme il est 17 heures, la Chambre abordera maintenant l'étude des affaires inscrites aux noms des députés, selon l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—MOTIONS

[*Français*]

LA RAFFINERIE GULF DE L'EST DE MONTRÉAL

M. Jean-Claude Malépart (Montréal-Sainte-Marie) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité d'intervenir dans le dossier de la raffinerie Gulf de l'est de Montréal afin de sauver les centaines d'emplois menacés et de protéger les consommateurs québécois respectant ainsi le vœu unanime de l'Assemblée nationale du Québec.

—Monsieur le Président, aujourd'hui, comme vous avez lu la motion et que je vais vous relire, cela va nous permettre de voir l'honnêteté intellectuelle des députés conservateurs et de ce gouvernement et nous permettre de connaître la vérité sur ce dossier qui a fait couler tant d'encre.

Monsieur le Président, voici la motion:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité d'intervenir dans le dossier de la raffinerie Gulf de l'est de Montréal afin de sauver les centaines d'emplois menacés et de protéger les consommateurs québécois respectant ainsi le vœux unanime de l'Assemblée nationale du Québec.

La raffinerie Gulf

Monsieur le Président, ce dossier a débuté dès l'été 1984 et nous sommes encore en train de discuter de ce dossier. Tout de suite le député de Champlain (M. Champagne) commence mal, il nous dit que cela a commencé sous les libéraux; encore une fois, il est dans l'erreur, monsieur le Président, et j'ose espérer qu'il va bien écouter parce que c'est sa crédibilité qui est en jeu.

Monsieur le Président, au cours de l'été Olympia & York, Petro Canada et le gouvernement fédéral procédaient à l'achat des actifs de la compagnie Gulf. Au début septembre, grâce à la lutte de certains députés conservateurs, ces députés obtenaient de la part de la Olympia & York une prolongation d'un délai de deux mois avant de fermer la raffinerie. Je dis chapeau à ces députés conservateurs, ce sont les députés de Mercier (Mme Jacques) principalement, et un peu le député de Duvernay (M. Della Noce) et le député de l'Assomption et de Terrebonne (M. Toupin)!

Monsieur le Président, les choses se sont empirées et, aujourd'hui, on en est rendu à voir l'usine qui est fermée, les 450 employés ont perdu leur emploi, il y a eu la démission d'une ministre du côté conservateur sur ce sujet. Certains députés conservateurs ont perdu toute crédibilité dans l'opinion publique à ce sujet.

Indépendamment de la crédibilité des députés conservateurs, pour moi c'est secondaire, c'est leur préoccupation et non la mienne, ni celle de la population. Ce qui est en jeu encore aujourd'hui, c'est celle du premier ministre, mais aussi l'intérêt des consommateurs et consommatrices du Québec et les 450 employés de la raffinerie Gulf de l'est de Montréal.

Je sais présentement que ces personnes nous écoutent et je dois tout de suite les féliciter, les représentants des employés de la raffinerie Gulf, pour tout le travail, tous les efforts qu'ils ont fait afin de sauver les emplois dans l'est de Montréal et de sauver les consommateurs et consommatrices du Québec.

Monsieur le Président, ces employés ont fait confiance à tous les députés, de toutes les formations politiques, tant au gouvernement fédéral qu'au gouvernement provincial, mais aujourd'hui ils se réveillent et ils n'ont plus d'emploi; par contre, ils savent qui dit la vérité dans ce dossier.

Qu'est-il arrivé? Comment se fait-il que nous du parti libéral nous sommes impliqués, l'opposition officielle, dans ce dossier qui est situé dans une circonscription d'un député conservateur, le député de Mercier.

Tout d'abord, c'était suite à l'annonce de la fermeture de quatre entreprises dans l'est de Montréal, et ces gens ont fait appel à nous pour aller les appuyer sur une ligne de piquetage. En sachant très bien qu'en tant que travailleur d'usine, je n'aurais jamais accepté qu'un politicien vienne parader à la sortie de l'usine juste pour avoir sa photo, nous donner une tape dans le dos et s'en retourner chez lui, moi j'ai accepté avec mes collègues, le député de Saint-Denis (M. Prud'homme), le député de Papineau (M. Ouellet), le député de Saint-Léonard-Anjou (M. Gagliano) et le député de Shefford (M. Lapierre), à une condition, on va se regrouper, on va faire comme les gens des Cantons de l'Est, on va former un comité de survie, des gens de toutes les formations politiques, et on va essayer d'être honnêtes et de sauver le plus grand nombre d'emplois possible.

C'est comme cela que dans le dossier de la Gulf, dans le dossier de la Canadian Steel Wheel, le dossier de la Vickers, le dossier de la Daoust et le dossier de la Parisette et de la Bombardier, tous les représentants des employés, tous les élus, tant municipaux, provinciaux et fédéraux, peu importe la couleur politique, on s'est regroupé sous un même toît pour faire le Comité de survie de l'est de Montréal. Et même, à la première rencontre, il y a eu le député de Duvernay (M. Della Noce) qui n'est pas rattaché à ce secteur, qui était venu à la première rencontre.

Monsieur le Président, pour tous ces gens, même, je dois féliciter les politiciens et politiciennes au niveau provincial qui ont vécu cette période durant une campagne électorale et à aucun moment, il n'y a eu de «partisanerie» politique.

Mais les articles de journaux démontreront aujourd'hui que les seuls qui se sont chicanés dans ce comité, ce sont les trois ou quatre députés conservateurs inclus. Les seuls qui se sont tapochés là-dessus, ce n'était pas la candidate libérale contre la candidate péquiste, c'était la députée de Montréal-Mercier (Mme Jacques) avec le député de Terrebonne (M. Toupin) et le député de Duvernay (M. Della Noce). Les seuls qui ont nui à la bataille dans l'est de Montréal, c'étaient les trois députés conservateurs qui n'ont cessé de tripoter et de se démolir les uns les autres. Et qu'est-il arrivé ici à la Chambre? Ce sont même les députés conservateurs qui ont amené Gaz Métropolitain. Le caucus québécois des députés conservateurs, dont le président qui est ici peut en témoigner, ont entériné cette démarche. Mais ce qui est arrivé, tout le monde a laissé le député de Terrebonne à ce moment-là tomber seul dans ce dossier.

Comment a-t-on appris la vente le 3 décembre, le lendemain des élections provinciales, comment a-t-on appris la transaction? Qu'est-ce qui est arrivé au niveau de la consommation? Oublions un instant la partie des emplois, pensons à l'intérêt des consommateurs.

Monsieur le Président, le 18 janvier, le ministre de la Consommation et des Corporations et de Postes Canada (M. Côté), de Québec, qui est un ministre du gouvernement, un ministre conservateur . . . Ottawa pourrait désavouer la vente de la Gulf à Ultramar. Cela va à l'encontre des intérêts des consommateurs et consommatrices du Québec. Le ministre a déclaré ceci le 17 à une conférence de presse, j'étais présent. Le ministre, à 7 ou 8 reprises, aux questions des journalistes de l'autre côté, s'engage à rendre public le rapport le vendredi suivant. Qu'est-ce qui arrive le vendredi suivant, monsieur le Président? Le ministre est silencieux. La ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (Mme Carney) lui a fait fermer son trou. Un autre petit Québécois qui vient de se faire moucher.

Monsieur le Président, en même temps, la compagnie Ultramar menace de fermer son usine. Shell Canada menace de fermer son usine dans l'est de Montréal et en même temps, l'Assemblée nationale du Québec vote une motion unanime et le 18 décembre, si vous vous rappelez, c'est tout de suite après les élections, et à ce que je sache, libéraux et péquistes, ce ne sont pas des amis. A l'unanimité ces gens ont demandé au gouvernement canadien, au premier ministre qui se vante d'être le petit gars de Baie-Comeau, citoyen à vie de la ville de Westmount, d'attendre 90 jours avant d'accepter la transaction.

● (1710)

Un vote unanime à l'Assemblée nationale après une campagne électorale où les deux formations politiques sont unanimes sur un sujet, il faut le faire. Qu'est-ce qui arrive, monsieur le Président? Durant l'ajournement des Fêtes, et cela c'est le 19 décembre, on ajournait ici vers le 21, le ministre Côté a été faire sa déclaration démontrant clairement que les consommateurs seraient pénalisés au Québec, et cela il faut se rappeler que c'est à la suite de la signature de six ou sept députés libéraux qui ont forcé le ministre à intervenir dans ce dossier-là. Mais qu'est-ce qui est arrivé, monsieur le Président? Le 27 décembre, à Montréal, alors que tout le monde était dans la période des Fêtes, le ministre de l'Expansion industrielle régionale, comme un voleur, croyait que personne ne s'en apercevrait, que les députés de l'opposition seraient partis, que les députés conservateurs seraient tous en voyage, que les employés de la raffinerie Gulf seraient impuissants, le ministre s'en vient seul, un ministre unilingue, s'en vient au Québec annoncer qu'il a accepté la transaction entre Olympia & York et la compagnie britannique Ultramar.

Monsieur le Président, il est important de se rappeler qu'Olympia & York avait obtenu des abris fiscaux de près de un milliard pour acheter cette raffinerie-là et protéger les avoirs de tout ce qu'on appelle dans l'Ouest du pays par la vente des raffineries et des stations de service à la compagnie Petro Canada. Mais on avait laissé de côté la compagnie Gulf.

Monsieur le Président, la raison invoquée par le ministre, si les conditions du marché l'exigeaient, il avait le culot, alors que son collègue dans une conférence de presse avait dit que cela allait à l'encontre des intérêts des consommateurs québécois, mais il n'était pas là ce ministre-là de la Consommation à la conférence de presse . . . Dans son communiqué, le ministre dit cela.

Qu'est-ce qu'on a aujourd'hui après avoir regardé tout cela? Il y a des députés conservateurs qui, de bonne foi, sont embarqués là-dedans. Ils ont même déclaré que le député de Duvernay (M. Della Noce) a l'impression d'avoir été manipulé. Monsieur le Président, je suis convaincu que le député de Duvernay, de Montréal-Mercier (Mme Jacques), de Terrebonne (M. Toupin) ont été de bonne foi dans leur implication comme tous les autres députés mais, malheureusement, quelqu'un les a trompés. Tout comme le ministre de la Consommation et des Corporations. J'étais à la conférence de presse, il était tout heureux, après il me tape un clin d'œil, c'est presque gagné, après cela on ne l'a plus revu.

Mais là on l'a le rapport O'Farrell, monsieur le Président. Le rapport O'Farrell a été rendu public, et c'est écrit noir sur blanc que les consommateurs québécois sont pénalisés par la fermeture de la raffinerie Gulf dans l'est de Montréal. Il est ici, et là on a pu mettre la main dessus, parce que vous vous rappelez, à la Chambre, lorsque les députés de l'opposition ont posé des questions à la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (Mme Carney), elle a rabroué de façon bien directe le petit ministre de la Consommation et des Corporations. Elle a dit clair et net ici que c'était elle qui était ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, que ce sont ses chiffres qui sont bons, en voulant dire: «Mon petit garçon, assis-toi et tiens-toi tranquille dans ta boîte».

Ici, monsieur le Président, on a pu mettre la main sur le fameux rapport de l'Énergie, des Mines et des Ressources de la ministre, pour ne pas le nommer, ministre qui provient de l'Ouest, qui connaît très peu l'est de Montréal, le Québec, c'est quoi? Elle ne le sait pas encore. Et j'ai des conclusions. Pour elle, le Québec ne manquera jamais d'essence, il n'y a pas à s'énerver, on en a beaucoup en Ontario. Ce sont ses conclusions. Monsieur le Président, c'est la conclusion de son rapport. Et là, quand je vois les députés conservateurs du Québec qui vont se faire passer ce sapin-là.

Si on regarde, dans le fameux rapport du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, on remarque que les chiffres correspondent au télégramme de M. Woodroffe de la compagnie Ultramar qu'il avait envoyé au ministre de l'Expansion économique régionale (M. Stevens) le 25 septembre. Comme par hasard, les chiffres d'Ultramar correspondent aux chiffres de la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (Mlle Carney). C'est comique, hein? C'est une drôle de coïncidence. Comme par hasard, je vous l'ai dit tantôt, je regardais Ultramar et Gaz Métropolitain qui avaient souscrit à la caisse de qui? Comme par hasard, monsieur le Président, Ultramar avait donné un petit $3,000 à Baie-Comeau—un petit $3,000—et Gaz Métropolitain n'a rien donné.

J'ai d'autres petits chiffres ici, monsieur le Président, comme par hasard, un autre petit $2,100 d'Ultramar dans la circonscription de quelqu'un qui est ministre des Finances. Cela ne nuit pas. Il faut dire que les gars d'Ultramar avaient vu juste. Olympia & York, dans la circonscription du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Crombie). On se place bien les pieds.

Tout cela, aujourd'hui, nous fait comprendre, et j'aimerais qu'un député conservateur me dise pourquoi le 20 décembre, pourquoi, après la motion unanime de l'Assemblée nationale du Québec, le gouvernement n'a-t-il pas retardé sa décision de 90 jours, comme le demandait l'Assemblée nationale du Québec? Pourquoi avoir agi de façon, comme un voleur, aussi rapidement, à l'insu, en cachette de tout le monde, la façon de manœuvrer depuis le début de ce gouvernement-là? Pourquoi?

Et pourquoi, quand vous avez . . . et je me rappelle, le 27, le ministre de l'Expansion économique régionale et quelques petits députés, les petits «menés» qui étaient à cette conférence de presse où le ministre annonçait qu'il avait, comme Judas, vendu Gulf à Ultramar pour la fermer. Le ministre pensait que c'était fini. Mais trois jours après, les gens s'étaient retroussé les manches et un front commun était formé. Un front commun composé tout d'abord de représentants des employés de l'industrie qui était formé de députés fédéraux tant libéraux que conservateurs—le député de Terrebonne (M. Toupin) était là—et aussi qui était formé de députés libéraux et provinciaux du côté provincial et de divers représentants de l'industrie dans le domaine de la pétrochimie.

Monsieur le Président, à ce moment-là, un ministre est arrivé à cette assemblée parce qu'il y avait un député dans la salle qui était là mais il était contre le front commun. Le député de Duvernay (M. Della Noce), pour être honnête, était contre, il était assis de l'autre bord de la clôture à ce moment-là. La députée de Rosemont (Mme Blais-Grenier), ministre du temps, est arrivée dans la salle et est venue s'asseoir et signer la pétition, signer l'appui, accorder l'appui. C'est là que, après, le député de Duvernay a signé la pétition, a signé son appui face aux caméras.

La raffinerie Gulf

Monsieur le Président, je vois que mon temps de parole est écoulé. Je pense qu'il reste une dernière chance, et les employés de la Gulf, j'en suis persuadé, nous écoutent à ce moment-ci. La motion est claire. Les députés conservateurs, vous avez la chance . . . Le gouvernement du Québec continue à faire des démarches pour sauver soit la totalité ou une partie de la raffinerie. Ultramar, bon, l'erreur que vous avez faite, vous avez préféré les Britanniques plutôt que les Québécois, vous devez trouver une solution pour réparer. Vous devez, en force, faire pression auprès des dirigeants d'Ultramar pour que ceux-ci acceptent de vendre à la compagnie Lavalin, SNC, peu importe laquelle, mais en collaboration avec le gouvernement du Québec, pour qu'au moins si ce n'est pas toute la raffinerie qui «redémarre», que les installations de la pétrochimie puissent fonctionner et qu'on garde dans l'est de Montréal les emplois et qu'on protège les consommateurs québécois.

● (1720)

Monsieur le Président, je termine là-dessus, c'est la dernière chance pour les députés conservateurs et j'ose espérer que personne va accepter de faire la «job» de bras.

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur le Président, j'appuie la proposition de l'honorable député de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart), et je voudrais dire qu'il y a quelques semaines, j'étais dans l'est de Montréal avec lui, et je sais qu'il n'est peut-être pas normal à la Chambre des communes de dire quelque chose de bon d'un député d'un autre parti, mais je voudrais dire que nous avons ici un bon député qui a beaucoup travaillé pour ses électeurs dans l'est de Montréal, il a beaucoup travaillé. Mais c'est normal! Il a travaillé beaucoup parce qu'il est actif à la Chambre, malgré le fait qu'il est libéral, je voudrais dire qu'il est un bon député.

Aussi je sais qu'il y avait beaucoup d'autres députés au niveau provincial. J'étais là aussi avec Louise Harel, une députée du Parti québécois que je connais très bien. Louise Harel est la députée de la circonscription de Maisonneuve. Elle est très active elle aussi avec la situation dans l'est de Montréal.

Monsieur le Président, la question de Gulf et Ultramar est une question très importante, c'est peut-être une des raisons pour laquelle le parti conservateur est beaucoup descendu dans les sondages. Et, comme tout le monde le sait maintenant, il y avait eu une chute libre du parti conservateur au Québec. D'après les sondages SORECOM, il y a de cela deux ou trois semaines, le parti libéral a reçu 47 p. 100 du vote, le parti conservateur 27 p. 100 et le parti néo-démocrate 26 p. 100 du vote. Le parti conservateur est presque le troisième parti maintenant au Québec.

Et le préposé au sondage de Winnipeg a dit exactement la même chose il y a trois ou quatre jours: Il a dit que le NPD est maintenant à 25 p. 100 du vote au Québec, le parti conservateur aurait 27 p. 100 et le parti libéral 44 p. 100.

Une des raisons pour cette grande chute libre au Québec, malgré le fait qu'il y ait 58 députés conservateurs à la Chambre, est due au fait que le parti conservateur a fermé la raffinerie dans l'est de Montréal. Ce n'est pas une «joke». Ce n'est pas une blague . . . peut-être que le député de Québec doit aller dans l'est de Montréal et parler avec les ouvriers, parler avec la population, et tout le monde là-bas sait très bien que c'était le parti conservateur avec sa décision vis-à-vis d'Investissement Canada qui a fermé la raffinerie de Gulf à Montréal.

Monsieur le Président, la compagnie Ultramar a acheté la raffinerie Gulf à Montréal, précisément pour la fermer afin d'augmenter l'utilisation de sa raffinerie à Québec. C'était la seule raison pour laquelle Ultramar aurait acheté cette raffinerie dans l'est de Montréal. Autrement, elle aurait refusé de revendre la raffinerie dans l'est de Montréal à des parties intéressées comme Gaz Métropolitain qui lui ferait concurrence sur le marché québécois.

Et je sais que c'était un député conservateur de l'est de Montréal, soit la députée de Montréal-Mercier (Mme Jacques), elle a dit juste avant Noël qu'il y aurait une possibilité d'avoir la compagnie Gaz Métropolitain comme acheteur de cette raffinerie.

Mais, monsieur le Président, quand la vente de Gulf par Ultramar était étudiée par Investissement Canada, Ultramar a menacé de fermer sa raffinerie à Québec si le gouvernement agissait de façon à garder la raffinerie Gulf ouverte.

Monsieur le Président, c'était la pression des grandes sociétés multinationales et, malheureusement, le gouvernement a entendu les grandes sociétés et non le peuple du Québec.

Mais cette menace faite publiquement a aussi été faite par Shell Canada qui a aussi une raffinerie à Montréal. Mais c'est exactement la même chose avec Shell Canada qu'avec la grande société britannique Ultramar.

Mais, monsieur le Président, il y a aussi des questions de sous-capacité au Québec. Avec la fermeture de la Gulf, la province de Québec ne garde que trois raffineries: celles qui appartiennent à Ultramar, Gulf et à Petro-Canada. Ces compagnies vont pouvoir augmenter leur capacité de raffinerie de 75 p. 100 à une utilisation maximale, ce qui augmentera considérablement les profits. Ces compagnies pourront aussi vendre tous leurs produits à leurs propres marchands, ce qui pourrait éliminer les marchands indépendants et c'est une question importante, parce qu'au Québec, et ailleurs au Canada, il y a beaucoup de marchands indépendants et c'est toujours un problème de rester concurrentiels, monsieur le Président.

Et tout le monde, comme le ministre de la Consommation et des Corporations et Postes Canada (M. Côté), le ministre de l'Énergie du Québec, les marchands indépendants, tout le monde est d'accord sur le fait que le Québec n'aura plus une capacité de raffinerie suffisante aux besoins du peuple québécois.

Et le rapport O'Farrell, qui après une très longue attente a finalement été publié, dit qu'une sous-capacité de raffinage au Québec résultera en un contrôle des prix par les trois compagnies en question: c'est Petro-Canada, Gulf et Ultramar, et aussi à des prix excessifs pour les consommateurs québécois. Monsieur le Président, nous sommes dans une situation où le prix du pétrole brut dans le monde est en chute libre. Il y a trois mois, si je me souviens bien, le prix d'un baril de pétrole était $38. Et maintenant, d'après le *Globe and Mail* de ce matin, le prix pour un baril de pétrole était de $14 ou $15 seulement. C'est une chute de $23, $24 par baril.

Mais la question principale, monsieur le Président, est celle-ci: Pourquoi le gouvernement conservateur a-t-il plié sur les questions d'une industrie d'huile et demandé la fermeture de la Gulf? Pourquoi le gouvernement a-t-il attendu la grande société Ultramar? Deuxièmement, monsieur le Président, pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas agi de façon à protéger les intérêts des travailleurs de la Gulf et les consommateurs québécois? Et troisièmement, monsieur le Président, pourquoi le gouvernement a-t-il agi comme le parti libéral qui a fermé, il y a quelques années, trois raffineries à Montréal? Parce que, monsieur le Président, ce n'est pas seulement le parti conservateur, ce gouvernement-ci, qui a fermé une raffinerie à Montréal. Le parti libéral aussi, quand M. Trudeau était premier ministre, a fermé, pas une, pas deux, mais trois raffineries dans cette grande ville canadienne.

Monsieur le Président, nous avons besoin d'une nouvelle enquête par le Bureau des enquêtes sur les coalitions afin de déterminer si l'industrie de l'huile a agi de concert pour fermer la raffinerie Gulf. Shell et Ultramar ont fait des menaces ensemble et le gouvernement a faibli sous les pressions.

Monsieur le Président, c'est une question très importante pour la population québécoise. C'est une question de «jobs», c'est une question d'emplois pour beaucoup de personnes dans l'est de Montréal. C'est aussi une question d'importance au niveau national au Canada, parce que nous avons maintenant dans notre pays beaucoup de sociétés étrangères, trop de sociétés étrangères, trop de contrôle étranger dans notre économie et nous avons une situation à Montréal où cette raffinerie pourrait être vendue à un acheteur canadien, un acheteur québécois comme Gaz Métropolitain. Mais le gouvernement, le ministre de l'Industrie a décidé, malgré la situation, de vendre cette grande société à une société étrangère britannique. Monsieur le Président, je sais que la population québécoise n'est pas du tout d'accord sur cette décision. Je sais cela parce que depuis trois ou quatre mois, j'ai rencontré beaucoup de québécois, comme je l'ai dit, j'étais dans l'est de Montréal avec Louise Harel, avec le député de Montréal-Sainte-Marie, avec 50 autres personnes.

Une voix: Des fédéraux libéraux!

M. Nystrom: Oui, les députés fédéraux libéraux et aussi les députés provinciaux libéraux. Je sais qu'il reste aussi, monsieur le Président, des députés conservateurs fédéraux qui ne sont pas du tout d'accord avec le ministre, ils ne sont pas du tout d'accord avec le premier ministre sur la question de cette raffinerie.

Il y a la ministre qui a démissionné, la députée de Rosemont (Mme Blais-Grenier) qui a démissionné à cause de cette question importante. Mais cette députée, monsieur le Président, a beaucoup de principes. Elle a suivi sa conscience. Et j'espère qu'il y aura d'autres députés conservateurs québécois qui vont faire la même chose parce qu'avec le sondage, maintenant, à 25 ou 26 ou 27 p. 100 pour le Parti québécois, pour le parti conservateur, après les prochaines élections il n'y aura plus de députés conservateurs au Québec, parce que ce parti a brisé les promesses électorales. Ils ont brisé leur engagement électoral envers la population québécoise.

Mme Monique B. Tardif (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président . . .

La raffinerie Gulf

• (1730)

M. Malépart: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. En termes de procédure, j'aimerais savoir si le fait que les députés conservateurs parlent jusqu'à 18 heures, cela veut dire qu'ils sont contre la motion et qu'ils laissent tomber la raffinerie Gulf.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Kempling): Ce n'est pas un rappel au Règlement.

[*Français*]

Mme Tardif: Monsieur le Président, j'apprécie l'occasion qui m'est donnée de parler sur ce sujet que l'on considère comme très important. Comme toute la Chambre le sait, le gouvernement fédéral s'est engagé à créer un nouvel environnement économique au Canada dans lequel, et c'est cela qui est important, l'industrie et le commerce de toutes les régions du pays vont pouvoir croître. Une des réalités troublantes, inhérentes à un marché concurrentiel, c'est qu'il arrive parfois que des décisions qui doivent être prises entraînent des fermetures d'usines et des pertes d'emplois possibles. Dans ce cas, on fait appel aux gouvernements afin qu'ils mettent en branle toutes les ressources susceptibles de résoudre les problèmes.

Le gouvernement du Canada a cessé d'administrer le pays avec des politiques improvisées et à court terme. Le gouvernement progressiste conservateur gouverne le pays dans une perspective beaucoup plus à long terme.

Tout à l'heure le député de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart) faisait de l'histoire. Moi aussi, j'aimerais cela faire un petit peu d'histoire. Si on regarde ce qui s'est passé en décembre 1985 les sociétés Ultramar et Gulf Canada annonçaient que le 8 janvier 1986, Ultramar acquerrait les actifs immobilisés de la raffinerie et de la commercialisation de la compagnie Gulf Canada établie au Québec et dans la région de l'Atlantique. La décision de fermer la raffinerie Gulf à Montréal était alors prise. Ultramar se portait acquéreur des installations avec l'intention d'utiliser les lieux comme un point d'aboutissement des produits pétroliers.

La décision de fermer la raffinerie de Montréal a été prise à la suite d'une évaluation de capacité du Québec en cette matière. La fermeture de la raffinerie Gulf permettra à la raffinerie de la société Ultramar, située à Québec, de demeurer viable.

Monsieur le Président, voici les faits qui ont influencé cette transaction au cours des 14 mois qui se sont écoulés entre février 1983 et mai 1984. L'ancien gouvernement libéral a assisté à la fermeture de neuf raffineries canadiennes, dont trois à Montréal. Ces fermetures se sont traduites par la mise à pied de 1,870 employés dont 1,080 à Montréal. Comme le soulignait le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) le 13 janvier dernier lorsqu'il répondait à mon collègue de Montréal-Sainte-Marie et qu'il lui demandait quel était son comportement quand ils ont fermé la société Esso, quand ils ont fermé la BP, quand ils ont fermé la Texaco, quand ils ont perdu 1,080 «jobs» dans l'est de Montréal. Comment qualifier son comportement d'alors? C'était zéro de conduite. Où était-il quand le gouvernement de l'époque a annoncé que c'était fini pour la pétrochimie, que c'en était fini pour la Pétromont?

La raffinerie Gulf

Nous, en quelques semaines, nous avons injecté $15 millions dans la Pétromont et on vient juste d'injecter $55,8 millions dans la Pétromont pour s'assurer d'une industrie pétrochimique viable à Montréal. C'est cela le progrès. C'est bâtir sur des acquis solides. Depuis une dizaine d'années, la demande de pétrole a considérablement diminué au Québec, la part du marché qu'occupe le gaz naturel a presque doublé depuis 1980, elle se situait à 8 p. 100 alors, et maintenant elle atteint 15 p. 100. De son côté, l'électricité a aussi accru considérablement passant de 27 p. 100 en 1980 à 38 p. 100 en 1985. Je ne sais pas si le député de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart) se souvient de l'objectif fixé par le gouvernement québécois dans sa politique énergétique qui a été déposée en 1978 et qui voulait pour le Québec atteindre d'ici 1990, 41 p. 100 du marché pour l'électricité, de 15 à 20 p. 100 du marché pour le gaz. Le gouvernement a donc presque réussi à atteindre ses objectifs, et ce, cinq ans avant la date fixée initialement. Cette hausse de la part du marché allouée aux énergies concurrentes a provoqué une baisse analogue des ventes de pétrole qui représentaient plus de 70 p. 100 de la consommation énergétique du Québec au début des années 1970. En 1980, cette proportion a été réduite à un peu plus de 60 p. 100 et enfin, en 1985, le pétrole ne représentait plus qu'environ 45 p. 100 de la consommation d'énergie au Québec. Il devait nécessairement découler de cette baisse de consommation une surcapacité de production des installations de raffinage des produits pétroliers. La vente des installations de la société Gulf constitue l'une des étapes du redéploiement de l'industrie à la suite des modifications structurelles du marché. La vente des actifs de la Gulf au Québec et dans la région de l'Atlantique demeure une transaction privée entre l'acheteur et le vendeur. Le gouvernement n'a aucun contrôle sur cette décision. La baisse importante de consommation du pétrole s'avère le facteur dominant dans les décisions de fermer les raffineries. Le déplacement du marché des produits lourds vers les produits légers, y compris l'investissement en capital requis pour moderniser usines et installations ont également été des facteurs qui ont contribué à des fermetures affectant toutes les régions du Canada. La réduction de la production québécoise qui peut sembler parfois disproportionnée s'explique par la baisse relativement rapide de la demande des produits pétroliers. J'ai remarqué que mon honorable collègue s'inquiète des conséquences adverses qui pourraient toucher les consommateurs québécois à cause de cette fermeture. Je tiens à rassurer la Chambre, la sécurité du Québec en matière d'approvisionnement en produits pétroliers ne dépend pas de son autosuffisance au chapitre des capacités de raffinage. J'aimerais lui donner un exemple. Certaines provinces, comme Terre-Neuve, l'Île-du-Prince-Édouard, le Manitoba, ne possèdent pas de raffineries. L'État de New York qui compte 15 millions de personnes n'a pas de capacité dans ce domaine sauf une petite usine d'asphalte. La sécurité de l'approvisionnement ne représente pas une inquiétude importante dans ces régions, et pourquoi? Parce qu'elles ne jugent pas nécessaire d'avoir chez elles des usines de raffinage capables de satisfaire à leurs besoins internes. La dynamique du marché québécois en 1985 a été mise en valeur par la déréglementation qui a donné au Québec un accès plus facile aux produits pétroliers de source internationale, et ce, à des prix concurrentiels. Mon collègue tout à l'heure parlait également du rapport O'Farrell et il en faisait tout un plat; comme c'est souvent la situation dans ses interventions, il ne considérait encore qu'une partie de la question. D'ailleurs, c'est ce qu'il fait très fréquemment dans cette Chambre. Si on regardait un petit peu ce que dit ce rapport-là et principalement ce qu'en dit l'auteur, et je le cite: Ce document ne constituait pas le rapport d'une enquête menée en vertu de la Loi. Il s'agissait plutôt d'un mémoire de nature consultative qui avait été présenté au ministre.

C'est cela le rapport O'Farrell. Il ne contient pas des recommandations, mais bien des hypothèses, des scénarios basés sur un marché qui comprend le Québec, l'est ontarien et le nord-ouest des États-Unis. La sous-capacité à laquelle il se réfère doit être envisagée dans cette optique et regardée comme un marché qui couvre une partie du continent nord-américain et non pas un marché qui est limité à la province de Québec.

• (1740)

Il ne faudrait certainement pas mélanger les pommes et les oranges. Je pense que c'est assez clair d'ailleurs pour quelqu'un qui en a pris connaissance.

Pour ce qui touche à la sécurité d'approvisionnement, j'en parlais tout à l'heure, monsieur le Président, M. O'Farrell dit: «Ce n'est pas une question pertinente dans la perspective de la politique de la concurrence».

J'aimerais bien que les députés utilisent ce rapport pour les fins auxquelles il a été destiné et non pas pratiquer encore une fois une démagogie qui ne nous permet jamais de regarder ce qui se passe dans les dossiers.

Si on regarde ce qui se passe, monsieur le Président, du côté du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, ils ont fait une récente évaluation qui porte sur la capacité et la demande interne au Québec. Et cette étude conclut à une surcapacité de raffinage en 1985, alors que la Gulf était à ce moment-là encore en opération, et malgré ce fait, cette surcapacité continue en dépit de la fermeture de la Gulf en janvier 1986.

Cette étude a été déposée, monsieur le Président, et elle est présentement étudiée avec quatre autre études par la Commission sur les pratiques restrictives sur le commerce du Canada.

J'aimerais qu'on regarde du côté des investissements ce que les raffineries ont fait spécialement au Québec. Il y a eu pour 500 millions de dollars au cours des cinq dernières années qui ont été investis en projets de raffinage et de commercialisation. D'autres investissements qui totalisent maintenant 215 millions de dollars seront faits au cours des prochaines années par Shell et Ultramar. De tels investissements sont effectués dans le but d'accroître la capacité au Québec et, ce faisant, d'élargir le champ d'opération des raffineries.

Monsieur le Président, je veux rappeler aux députés ici présents que l'automne dernier, on a demandé au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (Mme Carney) de retarder de deux mois la fermeture de la raffinerie Gulf afin d'inciter les acheteurs éventuels à soumettre leurs offres. Cette demande a été acceptée et des responsables des ministères de l'Énergie, des Mines et des Ressources et de l'Expansion industrielle régionale ont rassemblé l'information et analysé les prévisions économiques d'offre et de demande afin de venir en aide à tous les acheteurs éventuels qui auraient eu besoin de ces données.

Et tout à l'heure mon collègue de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart) faisait allusion aux chiffres qui étaient donnés par certaines compagnies. Bien sûr que le gouvernement avait un intérêt à ce que les acheteurs éventuels puissent avoir des données de base pour pouvoir soumettre des projets d'achat de la Gulf et essayer de collaborer avec tous les efforts des députés, des ministères, afin que ces offres soient rendues possibles.

Pendant tout le temps des négociations, et jusqu'à l'expiration du délai, les parties intéressées ont discuté des possibilités d'achat de la raffinerie de Montréal, mais n'ont pu arriver à aucune conclusion. L'intérêt suscité par l'achat des installations pétrochimiques qui font partie de la raffinerie actuelle est toujours présent et Ultramar étudiera toute proposition commercialement viable. Ultramar a même reporté la date d'acceptation des offres au premier juin 1986.

Et je suis certaine que si mon honorable collègue avait pris connaissance des journaux d'aujourd'hui, il aurait pu quand même voir cette nouvelle du report des échéances jusqu'en juin 1986 pour recevoir les offres.

Toutefois, monsieur le Président, l'industrie pétrolière est encore très dynamique au Québec et le gouvernement ne ménage aucun effort pour la maintenir.

C'est ainsi que la Pétromont s'est vu accorder une subvention de 55 millions de dollars de la part du gouvernement fédéral en vue d'améliorer ses installations et que le gouvernement du Québec s'est engagé à contribuer le même montant que celui versé par Ottawa.

Parmi les autres investissements réalisés depuis deux ans dans l'industrie pétrochimique au Québec, j'aimerais noter la construction par la société Petro-Canada à Montréal d'une unité de fractionnement utilisant le nouveau procédé CANMET. Le coût total de cet investissement est de 135 millions de dollars pour créer 30 emplois. J'aimerais peut-être aussi signaler qu'une bonne partie de l'équipement nécessaire à l'usine a été fabriquée par la Société Vickers à Montréal; cela pourrait peut-être vous intéresser également, les travailleurs de Montréal . . . Il y a également une construction d'une unité de fractionnement catalytique par Petro-Canada au coût de 60 millions de dollars qui va permettre de conserver les emplois actuels dans les installations de la compagnie à Montréal. Elle a été inaugurée, tout comme l'usine CANMET, d'ailleurs, en novembre 1985.

Du côté de Shell, on a annoncé en décembre dernier un investissement de 80 millions de dollars dans ces installations montréalaises afin de remplacer l'unité de fractionnement catalytique et de maintenir le nombre d'emplois à son niveau actuel. Il faudrait peut-être rappeler également que la Société Ultramar a terminé en 1983 la construction de ses nouvelles installations à Saint-Romuald, près de Québec, au coût de 310 millions de dollars. Cet investissement a généré environ 80 nouveaux emplois.

Monsieur le Président, le gouvernement est sûrement passablement inquiet de toute perte d'emplois. Il accorde une importance particulière à la situation économique future de la région de Montréal. C'est pourquoi nous avons institué un comité du Cabinet chargé de découvrir les moyens qui permettront à cette région de continuer à diriger de façon dynamique le développement économique du Canada et du Québec en particulier.

La raffinerie Gulf

J'aimerais, en terminant, monsieur le Président, citer M. Claude Piché, commissaire général de la Commission d'initiative et des développements économiques de Montréal qui disait: «L'est de Montréal c'est un territoire que les journaux ont stigmatisé comme étant en proie à la désolation. Or la réalité, c'est que la ville de Montréal est intervenue elle aussi avec succès dans des dossiers de développement industriel entre juin 1984 et décembre 1985, et plus de 4,000 emplois ont été créés ou maintenus, dans l'est de la ville seulement, et sur une période de 18 mois seulement.» Et je cite toujours: «Allez demander aux 900 employés de MacDonald Tobacco s'ils sont contents de l'investissement de 50 millions de dollars au coin des rues Iberville et Ontario. Allez demander aux employés de Johnson and Johnson s'ils sont contents de l'investissement de 32 millions de dollars sur le boulevard Pie-IX».

Monsieur le Président, seulement au MEIR, depuis le 1er septembre 1984, nous avons aidé à la création de quelque 17,000 emplois directs au Québec avec des contributions atteignant presque 279 millions de dollars. Pour la région de Montréal, les chiffres reflètent la création de 8,000 emplois, la majeure partie en provenance de la PME.

Monsieur le Président, j'aimerais que mes collègues de l'opposition cessent d'être si négatifs et qu'ils aillent demander aux entreprises comme Balcan Plastics, Cari-All Inc., Industries Genetic, Tye-Sil ce qu'elles pensent de l'aide reçue de notre gouvernement dans l'est de Montréal. Monsieur le Président, nous injecterons quelque 10 millions de dollars pour créer bon nombre d'emplois.

Finalement, monsieur le Président, j'aimerais peut-être demander à mon honorable collègue . . . au lieu de crier, il pourrait peut-être travailler pour essayer d'aider le gouvernement à créer encore plus d'emplois, et c'est ce qu'on veut pour la région de Montréal.

M. Vincent Della Noce (Duvernay): Monsieur le président, j'aimerais moi aussi faire un petit commentaire sur . . .

[*Traduction*]

M. Prud'homme: Il ne s'agit pas d'un avis ou d'une motion du gouvernement. Je sais bien que le gouvernement dispose d'une puissante majorité. Les Canadiens en ont décidé ainsi. A ma connaissance, toutefois, on a l'habitude de laisser quelqu'un de ce côté-ci parler d'une motion présentée par un député de ce côté-ci. J'espère que la Présidence en tiendra compte. Je ne voudrais pas insister davantage si ce n'est pour dire que je devrais obtenir la parole.

● (1750)

Le président suppléant (M. Kempling): Je comprends le point de vue du député. Si je lui accorde la parole, trois députés de l'opposition auront parlé de la motion. Je dis bien que si je lui accordais la parole, j'aurais laissé parler trois députés de l'opposition au sujet de cette motion. Par conséquent, je donne la parole au député de Duvernay.

M. Della Noce: Merci, monsieur le Président. J'apprécie votre décision. Je tiens à parler de cette motion, car mon nom ayant souvent été mentionné, je crois normal d'avoir droit à la parole.

[*Français*]

Monsieur le Président, on a souvent entendu parler de l'affaire Gulf et mon collègue de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart) en a fait une publicité effrayante à Montréal et

dans tous les environs, et quand j'ai «embarqué» dans le dossier de l'affaire Gulf c'était tout simplement pour demander une extension de deux mois à mon ministre que nous avons obtenue immédiatement. L'affaire allait très bien. Tout d'un coup, le député de Montréal-Sainte-Marie est arrivé dans le portrait, et là tous les députés dans l'opposition sont venus se faire un petit peu de publicité dans le dossier.

Une voix: Beaucoup de publicité.

M. Della Noce: Beaucoup de publicité, et peut-être à certains moments un peu trop de publicité.

Une voix: Sur le dos des travailleurs.

M. Della Noce: Maintenant est-ce que les travailleurs là-dedans n'étaient pas les victimes? Oui, monsieur le Président, les travailleurs ont été pris comme moi là-dedans dans un tunnel sans issue. J'ai dernièrement écrit un article sur l'affaire Gulf pour mes concitoyens, et surtout mes concitoyens de Montréal, que j'ai intitulé: L'affaire Gulf, un point final, en espérant que quelqu'un un jour ou l'autre comprendrait la vérité. Aussi j'ai un article que j'ai écrit sur l'affaire Gulf dont j'ai une copie ici et j'ai dit: Qui dit vrai? Et je vous gage mon salaire, il n'y a pas grand monde qui connaît la vérité sur l'affaire Gulf, et le dire aujourd'hui dans 10 minutes je n'en aurais pas le temps.

Mais commençons tel que mon collègue de Montréal-Sainte-Marie l'a fait tantôt, par un petit peu d'historique. Il y avait deux groupes qui étaient intéressés à acheter la raffinerie Gulf. Il y avait la compagnie Ultramar et il y avait la compagnie Gaz Métropolitain avec qui nous avons fait affaires, nous les députés du Québec, et cette compagnie qui était venue nous rencontrer au début de janvier nous avait dit: On veut acheter, on va faire une offre. La première question que j'ai posée c'est de savoir s'ils avaient de l'argent. Ils ont répondu oui. La deuxième question que je leur avais posée c'était de savoir s'ils avaient besoin d'une petite aide gouvernementale. Ils ont dit non. J'ai dit: ça y est, l'affaire est dans le sac. Mais non, par la suite, ce qui est arrivé, ce même monsieur président avait une petite chose qu'il avait oublié de demander, c'est d'aller demander au Bureau de direction la permission, l'autorisation de faire cet achat, chose qui d'après moi n'a jamais été accordée.

Pour moi dans cette affaire Gulf, je dis qu'on a été manipulé, oui, on a été manipulé par des supposés acheteurs parce que je crois que les députés conservateurs ont travaillé beaucoup plus fort que les supposés acheteurs, parce qu'il n'y en avait pas d'acheteurs. Il y avait Ultramar qui était acheteur depuis le début, avec 120 beaux millions de dollars canadiens. Mais il n'y avait pas d'autre acheteur. Par la suite, il y a eu des acheteurs à $80 millions. Il y en a un autre qui est arrivé le 26 décembre comme acheteur, mais les offres étaient supposées arriver avant le 2 décembre. Comme homme d'affaires dans le passé, j'ai compris une chose. Quand tu veux acheter quelque chose, fais une offre puis mets de l'argent. Il n'y en avait pas d'argent, il n'y en avait pas d'offre.

Mais je peux vous dire que nos députés conservateurs et notre caucus du Québec, à la demande des travailleurs du Gulf et de Gaz métropolitain, on a réussi à avoir un petit délai de deux mois pour permettre à l'éventuel acheteur qui était supposé être Gaz Métropolitain de déposer une offre d'achat sérieuse avant le 2 décembre 1985. Cependant, le président de Gaz Métropolitain, M. Martin, qui avait promis lors d'un caucus conservateur qu'il ferait le dépôt d'une offre de $120 millions, sans aide gouvernementale, et reconnaissait toutefois en conférence de presse que le 20 février dernier que c'est parce que son offre était inférieure à celle d'Ultramar, $80 millions au lieu de $120 millions, qu'il a perdu la bataille. Oui, il a perdu la bataille parce qu'il n'avait pas mis de sous. Au moment où il chiffrait son estimé, il le pensait sensiblement égal à celui d'Ultramar. Ce n'est pas vrai. Qu'est-ce qu'il a dit après M. Martin? Il a dit, et je cite: Reconnaissant que l'industrie était un cercle fermé, M. Martin devait finalement indiquer, lors d'une autre conférence de presse, que Gaz Métropolitain serait propriétaire d'une raffinerie si son offre avait été de 120 millions de dollars. C'est ce que j'ai toujours prétendu. Le député de Duvernay a toujours prétendu cela. C'est pourquoi il n'était pas tout à fait assis du même côté que mon collègue de Montréal-Sainte-Marie qui a le don de ramasser du monde, de l'opposition. Imaginez-vous! Même le NPD s'est mêlé de cela. C'était bon pour les sondages. Imaginez-vous quand le NPD s'en vient là-dedans! Un leader syndical . . .

M. Malépart: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Le député m'accuse de ramasser du monde, mais il me semble qu'un député a le droit de travailler avec l'ensemble de la population canadienne sans partisanerie sans regarder la couleur politique. On est là pour défendre les intérêts. Je ne vois pas pourquoi mon collègue me blâme de parler à des gens qui sont NPD, péquistes, libéraux ou conservateurs.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Kempling): Il ne s'agit pas d'un rappel au Règlement.

[*Français*]

M. Della Noce: Au contraire! Je le félicite. Mais mon collègue, quand il fait cela, il a un grand défaut. Il fait juste venir les syndicats. Il y a des gens intéressants, il y a des gens de la ville qui ont dit: Comment se fait-il que vous n'ayez qu'un côté de la médaille? Parce que cela faisait votre affaire! Vous n'aviez qu'un côté de la médaille. On n'a jamais eu Gaz Métropolitain! Il a oublié d'inviter le propriétaire qui était supposé être l'acheteur. Il a oublié d'inviter Ultramar. N'est-ce pas écœurant! C'est effrayant ce qu'il a fait! Il a monté tout le monde. Mon ami, mon collègue de Saint-Denis (M. Prud'homme), cela lui faisait plaisir de venir voir cette bataille-là. Il prenait même le manteau de ma collègue.

M. Prud'homme: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Cette fois-ci, monsieur le Président, vous avez certainement suivi de très près le débat. J'aime beaucoup les débats mais que mon collègue m'entraîne dans ce débat, d'abord où vous n'avez pas eu l'occasion de me donner la parole, je pense que cela va tout à fait à l'encontre du Règlement que l'honorable député me prête des intentions que je n'ai pas. Vous savez très bien que j'ai un rappel au Règlement là-dessus en disant que j'ai été là avec joie. J'y suis allé parce que c'est mon devoir de Québécois, j'y suis allé parce que c'est mon devoir de citoyen qui défend le vœu de l'Assemblée nationale.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Kempling): A l'ordre. Le député se lance dans un débat. Ce n'est pas un rappel au Règlement.

[*Français*]

M. Della Noce: Monsieur le Président, je n'ai aucun doute que mon collègue était là pour son devoir mais il est arrivé à la dernière minute lui aussi. Il est arrivé pour éteindre le feu que peut-être de ses collègues avaient allumé et avaient mis du gaz là-dessus, mais jamais il y avait le gars de Gaz Métropolitain qui est venu dire: C'est vrai que j'ai voulu acheter, c'est vrai que j'ai mis 120 millions. Dites la vérité, vous n'avez jamais dit la vérité!

M. Malépart: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Si tout le monde cesse de parler, la motion sera acceptée. Si mon collègue continue de parler c'est qu'il veut faire mourir la motion. Il est contre la compagnie Gulf. La vérité choque!

M. Prud'homme: Il n'est pas 18 heures.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Kempling): Selon moi, l'heure prévue . . .

M. Prud'homme: Il n'est pas 18 heures.

Le président suppléant (M. Kempling): . . . pour l'examen des mesures d'initiatives parlementaires est maintenant expirée.

M. Prud'homme: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je me permets de vous faire remarquer qu'il nous reste au moins deux minutes. Laissez-les étouffer le projet de loi après quoi nous saurons ce que nous devons faire. Vous ne pouvez pas interrompre le débat étant donné que l'autre député désire la parole.

[*Français*]

M. Cadieux: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Mon collègue de Duvernay (M. Della Noce) a encore du temps pour parler et on devrait lui redonner la parole, et j'espère qu'on va cesser de l'interrompre inutilement.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Kempling): La présidence se montrera indulgente en laissant le débat se poursuivre une minute de plus. La parole est au député de Duvernay.

[*Français*]

M. Della Noce: Monsieur le Président, parce que s'ils continuent à m'interrompre comme cela, je sais que c'est un jeu qu'on aime faire, je n'aurai pas le temps de terminer et je vais probablement être accusé de tuer la motion.

M. Malépart: C'est vrai!

M. Della Noce: Ce n'est pas pour cela que je parle, c'est pour dire la vérité parce que les libéraux ne la disent pas la vérité.

M. Malépart: Non c'est pour tuer la motion!

M. Della Noce: C'est pour cela que je vais vous la dire la vérité! Trois raffineries ont été fermées en deux ans. Ce n'est pas d'hier que les raffineries sont fermées. Il est arrivé avec le rapport O'Farrell. Le rapport O'Farrell c'est la plus grosse menterie que la terre n'a pas portée encore.

M. Prud'homme: Tu dois être content, tu as tué la motion!

• (1800)

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Kempling): L'heure réservée à l'étude des mesures d'initiatives parlementaires est maintenant terminé.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 66 du Règlement.

LA CONSTRUCTION NAVALE—LA COMMANDE D'UN TRAVERSIER PAR LES SERVICES MARITIMES DU CN. B) LE CHANTIER NAVAL DE LAUZON

M. Ernie Epp (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir en dire un peu plus sur l'état de notre industrie navale et surtout sur le projet de construction d'un deuxième traversier pour voyageurs et véhicules de CN Marine par un chantier naval du Canada, une question abordée à plusieurs reprises à la Chambre depuis quelques mois. Jeudi dernier, plus de 600 travailleurs de la Versatile Davie Shipyard, à Lauzon, au Québec, sont venus manifester sur la colline parlementaire à Ottawa. Ces travailleurs sont arrivés dans 16 autobus malgré l'une des journées les plus inclémentes que nous ayons connues cet hiver, un temps qui reflétait bien la conjoncture difficile que traverse actuellement cette industrie.

Des centaines d'entre eux travaillent depuis à peine quelques mois à la construction du *Caribou*. Ce navire représente la plus importante addition à la flotte actuelle de CN Marine. Maintenant qu'il est presque terminé, et que la plupart des autres travailleurs vivent de prestations de chômage, il reste à peine plus de 100 personnes dans un chantier naval de 1,600 travailleurs en temps normal. Les travailleurs de la Versatile Davie, à Lauzon, attendent anxieusement la décision de CN Marine concernant l'achat d'un autre vaisseau comme le *Caribou* qu'ils voudraient bien pouvoir construire dans leur chantier sur le Saint-Laurent.

Ma question prend une autre dimension quand on songe à la déclaration faite en novembre 1984 par le ministre des Transports (M. Mazankowski). Voici ses propos, en réponse à une question sur les services de traversier du littoral de l'Atlantique, tels qu'il sont consignés à la page 217 du hansard:

Les services de traversier du golfe et de la côte seront réorganisés. En fait, trois nouveaux traversiers seront mis en service dans le golfe et un quatrième sur la côte de Terre-Neuve et du Labrador. Ces bâtiments seront des plus modernes, ils seront plus rapides et plus gros et ils permettront d'assurer un service plus souple et plus fiable. En outre, cette rationalisation aura des effets très favorables sur le secteur de la construction navale et, partant, favorisera la création d'emplois.

De toute évidence, le ministre des Transports dont mon collègue de Regina a dit cet après-midi qu'il était un député et un ministre honnête et honorable, a promis une chose que beaucoup d'entre nous attendons tous et surtout les travailleurs de la Versatile Davie de Lauzon, soit une décision du gouvernement.

La question a été soulevée à maintes reprises à la Chambre. J'ai posé la question au ministre des Transports le 29 octobre 1985. Je lui ai dit que les choses pressaient. Le ministre a répondu: «Devons-nous dicter la conduite à la direction?» Je pense que nous aurions raison de le faire. Le député de Lévis (M. Fontaine) a abordé la même question quelques jours plus tard. Le ministre a de nouveau répondu que cela concernait la direction.

Le 5 novembre, j'ai soulevé la question lors du débat d'ajournement, pressant le gouvernement de prendre une décision. Les mois ont passé. Au mois de juin dernier, j'avais invité le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) à faire part d'une politique concernant la construction navale. Je lui ai demandé s'il faudrait attendre des mois avant qu'une décision soit prise au sujet d'une industrie dont la situation rappelle la crise des années 30.

• (1805)

Le ministre a répondu: «Non, monsieur le Président». Huit mois et demi se sont écoulés et le gouvernement n'a absolument rien fait. Aucune nouvelle initiative. Il y a bien des projets dans l'air, comme la construction du brise-glace *Polar 8* que le gouvernement étudie encore en dépit de sa promesse de septembre dernier. Nous attendons toujours.

Je pense qu'il existe de bonnes raisons pour demander à CN Marine de mettre les travaux en marche et d'octroyer le contrat. Si nous décidons d'acquérir un vaisseau à l'étranger, ce qui semble être l'autre solution, nous allons devoir débourser des devises. Le gouvernement pourra toucher certains droits si ceux-ci ne sont pas remis. Toutefois, nous en paierons la note sur le marché des changes et notre devise subira des pressions supplémentaires. Les travailleurs du chantier naval de Lauzon nous coûtent presque 20 millions de dollars en prestations d'assurance-chômage qu'il faut leur verser annuellement. Compte tenu de l'importance de cette somme à verser au titre de l'assurance-chômage et sachant que la construction d'un navire ne coûte pas plus de 120 millions, nous avons toutes les raisons du monde pour aller de l'avant, prendre une décision, placer la commande et redonner aux ouvriers le travail qu'ils apprécient beaucoup—la construction de navires sur le Saint-Laurent.

[*Français*]

Mme Monique B. Tardif (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, je comprends les préoccupations de mon collègue de Thunder Bay-Nipigon (M. Epp) sur la situation qui est actuellement vécue au Canada dans les chantiers maritimes. A plusieurs reprises d'ailleurs mon collègue a souligné ses préoccupations à la Chambre.

J'aimerais lui rappeler que dans la réponse qui lui a été donnée par le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) le 6 mars dernier, le ministre lui indiquait que le gouvernement canadien était actuellement le principal client des chantiers maritimes. Pour lui permettre de mieux voir l'ampleur de cette réponse, j'aimerais lui signaler que présentement, 90 p. 100 des contrats pour la construction des navires des chantiers maritimes sont des contrats du gouvernement. De plus, 60 p. 100 du travail des ateliers de réparation sont exécutés sur des navires du gouvernement. Le programme de construction actuel de la garde côtière canadienne comprend 18 navires, dont le montant global des contrats s'élève au-dessus de 465.2 millions de dollars.

Les contrats de Ports Canada et de CN Marine pour la construction de nouveaux bateaux s'élèvent au coût de 143 millions de dollars.

Par ailleurs, Transports Canada et certaines sociétés de la Couronne pourront allouer d'autres sommes pour d'autres contrats.

Quant au sujet du nouveau traversier, je pense qu'il a été répété à plusieurs reprises à la Chambre que cette question-là serait soumise au Cabinet dans les prochaines semaines et il pourrait probablement répondre à la question de mon honorable collègue.

LE BUDGET—LES NORMES RELATIVES AU REVENU D'UNE FAMILLE. B) ON DEMANDE DES PRÉCISIONS AU SUJET DE CRÉDIT D'IMPÔT

M. Jean-Claude Malépart (Montréal-Sainte-Marie): Monsieur le Président, tantôt j'aurais préféré que le débat se termine un peu mieux, mais j'ai cru voir que dans le dossier de la Gulf tous les députés conservateurs y inclus le député de Duvernay (M. Della Noce) ont décidé de faire mourir la motion et de faire perdre des emplois.

Monsieur le Président, ma question se rapporte à une annonce qui avait été faite par le ministre des Finances (M. Wilson) au sujet du paiement anticipé du crédit d'impôt-enfant. A la suite d'une question que j'avais posée au ministre des Finances, je dois dire honnêtement, soit qu'il avait mal saisi la question, soit qu'il avait mal compris la question ou peut-être que je me suis mal exprimé, mais la réponse n'était pas satisfaisante.

Monsieur le Président, afin de s'assurer d'avoir une réponse claire et précise, j'aimerais quand même répéter la question, le sujet. Le sujet se rapporte au paiement du crédit d'impôt anticipé pour familles avec enfants. Le ministre des Finances «se pète» les bretelles pour se vanter et nous faire accroire qu'il a aidé les familles pauvres dans ce domaine. Il y a 1,538,000 personnes au Canada, de familles qui reçoivent le crédit d'impôt-enfant. Et le plafond maximum qui a été décidé par ce même ministre des Finances, ce même gouvernement conservateur, est de $23,500. Malheureusement, monsieur le Président, et c'est la question que je posais au ministre, il a décidé que seulement les familles dont le revenu était de $15,000 et moins ont le droit de recevoir le paiement anticipé du crédit d'impôt-enfant qui est de $300, une mesure qui est très souhaitable puisque ce sont les libéraux et les groupes communautaires qui avaient proposé cela au ministre l'an passé. Ce n'est pas une invention conservatrice, ce n'est pas possible que cela leur arrive des bonnes choses. Mais encore là, tout comme dans le

dossier de l'allocation au conjoint pour les personnes âgées, ce gouvernement a le don de faire de la discrimination.

● (1810)

Alors, ce que je demandais au ministre, et je n'ai pas eu de réponse et j'ose espérer que quelqu'un va me donner une réponse, pourquoi 538,000 familles au Canada n'auront-elles pas droit au paiement anticipé du crédit d'impôt-enfant? Pourquoi ces 538,000 familles, selon le communiqué du ministre . . . on fait un paiement anticipé pour éviter qu'il y ait ce qu'on appelle les requins de la finance, les escompteurs d'impôt, pourquoi le gouvernement a-t-il décidé qu'une famille de quatre ou cinq enfants, dont le revenu familial—le revenu familial, souvent ce sont deux personnes qui travaillent—pourquoi donc, si leur revenu familial est de $16,000 eux ils vont être «garochés» aux escompteurs d'impôt, aux requins de la finance? Pourquoi le gouvernement, lorsqu'on a une philosophie sociale, n'a-t-il pas dit: L'an passé, j'ai décidé que le montant maximum pour le crédit d'impôt-enfant, le revenu pour une famille avec des enfants, est de $23,500. Pourquoi le paiement anticipé de $300—cela aurait été simple—n'est-il pas envoyé à toutes ces familles? Pourquoi avoir fait encore de la discrimination en raison d'un montant de revenu?

Et c'est le même gouvernement qui, l'an passé, on se le rappellera, a baissé ce plafond pour le crédit d'impôt-enfant.

Monsieur le Président, le gouvernement a fait la même chose pour le remboursement de la taxe de vente. Mais au niveau du crédit d'impôt-enfant, dans les livres budgétaires, c'est inscrit, cela ne coûte pas un sou au gouvernement.

J'ose espérer que celui qui va me donner la réponse va pouvoir bien répondre cette fois-ci à la question. Qu'il nous dise que quelqu'un, pour eux, pour les conservateurs, dont le revenu familial est de $15,500, maintenant, c'est une personne riche au Canada et qu'elle devra aller voir les escompteurs d'impôt, les requins de la finance, les amis du parti conservateur.

Alors, monsieur le Président, je me demande si le député en question, le secrétaire parlementaire soit du ministre des Finances (M. Vincent) ou du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (Mme Bertrand), c'est sûr que celui-là, on n'en a pas eu de nouvelle depuis fort longtemps. Normalement, ce serait le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp), qu'on appelle le ministre de l'injustice sociale maintenant au Canada, qui aurait dû s'assurer qu'aucune personne au Canada ne soit pénalisée et que toute personne qui reçoit le plein montant du crédit d'impôt-enfant reçoive le paiement anticipé de $300 afin d'assurer à ces familles qui sont dans le besoin . . . et deuxièmement, cela aurait pu être pensé et prévu que ce soit au mois de septembre, que ce chèque soit envoyé, puisque c'est à la rentrée scolaire que les gens ont besoin des sommes d'argent et non au mois de novembre.

Monsieur le Président, j'ose espérer avoir une réponse favorable à cette question.

[*Traduction*]

M. Girve Fretz (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Mines)): Monsieur le Président, je réponds au député de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart) que le crédit d'impôt pour les enfants et le crédit versé au titre de la taxe de vente sont deux programmes distincts visant des objectifs différents. Le seuil de $23,500 fixé pour l'octroi du crédit d'impôt pour les enfants en 1986 se rapproche du salaire maximum donnant droit à ce crédit d'un couple avec trois enfants à charge habitant une ville d'importance moyenne. La famille moyenne ayant droit au crédit d'impôt pour enfants compte 1.8 enfant, ce qui fait que ce seuil est bien généreux au fond. A titre d'exemple, pour un couple avec deux enfants habitant une ville d'importance moyenne, le seuil est d'environ $3,000 au-dessus du niveau maximal de revenu d'un gagne-petit pour 1986.

Dans le budget du 25 mai 1985, le seuil avait été ramené de $26,300 à $23,500 pour l'année fiscale 1986 et la valeur du crédit avait été passablement augmentée lorsqu'on l'a porté à $454 par enfant. Le seuil d'admissibilité sera indexé sur le taux d'inflation moins 3 p. 100 pour conserver le plus possible de sa valeur réelle.

Près de 2.5 millions de familles bénéficient du crédit d'impôt pour enfants. Le crédit remboursable de taxe de vente profitera à plus de quatre millions de familles et de personnes, soit à environ 40 p. 100 de tous les ménages canadiens. Le crédit de taxe de vente fédérale a pour objet de protéger les Canadiens dont les revenus sont les plus bas des effets de la majoration de 1 p. 100 de la taxe de vente fédérale. Il profitera également à de nombreuses familles bénéficiaires du crédit d'impôt pour enfants.

● (1815)

Par exemple, un couple ayant deux enfants et un revenu net de moins de $18,000 recevra des prestations. De toute évidence, le gouvernement ne peut accorder un tel crédit à tous les Canadiens. Compte tenu de ses ressources limitées, le gouvernement a décidé qu'il valait mieux accorder un crédit important aux familles ayant les revenus les plus bas qu'un petit crédit à un plus grand nombre de familles. Ce programme coûtera 330 millions de dollars en 1986, ce qui prouve bien tout l'intérêt que le gouvernement porte aux familles à faibles revenus.

L'ÉCONOMIE—LA CONTRE-VALEUR DU DOLLAR

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, tout le monde se souvient des taux d'intérêt effarants de 1981. Les taux d'intérêt hypothécaires avaient alors dépassé les 20 p. 100. Ce sont ces taux qui ont entraîné ce qu'on a appelé la grande récession des années 1980. Ce sont eux qui ont provoqué un nombre record de faillites personnelles et de faillites de sociétés et d'agriculteurs. Ce sont eux qui ont porté le chômage à près de 13 p. 100 de notre population active.

Pourtant, malgré les horribles répercussions de ces taux sur notre économie, malgré les souffrances très réelles qu'ils ont imposé aux Canadiens, le gouvernement d'alors avait dit qu'il était impossible de les baisser parce que les taux américains étaient élevés et que nous ne pouvions pas aller en-deça. Le gouvernement prétendait aussi que la baisse des taux d'intérêt ferait fuire les capitaux hors du pays. Le cours de notre dollar tomberait et nous assisterions à une hausse débridée du taux de l'inflation. Il a même assuré que l'économie s'effondrerait. L'économie s'est bel et bien effondrée, non pas à cause de la chute du dollar ou de l'inflation, mais des taux d'intérêt élevés qui ne laissaient pas de nous inquiéter vous et moi, monsieur le Président, ainsi que tous les Canadiens qui réclamaient un peu de répit.

Heureusement, lorsque les conservateurs ont pris la relève, ils ont suivi une politique de l'argent bon marché, soit par un coup de chance ou par une saine gestion des affaires publiques. J'ose croire, pour ma part, que c'est à cause de notre gestion que les taux d'intérêt ont continué de diminuer à part deux exceptions peu importantes. Mais je dois admettre, lorsque j'écoute le gouverneur de la Banque du Canada, qu'il m'arrive de penser que c'est peut-être un coup de chance. Je demeure quand même persuadé que la baisse des taux d'intérêt est davantage attribuable à la saine gestion des affaires publiques.

J'ai dit, tout à l'heure, qu'il y avait eu deux exceptions peu importantes. La première s'est produite il y a à peine un mois lorsque la Banque du Canada a relevé soudainement son taux d'intérêt pour freiner la chute de notre dollar et donner le change aux spéculateurs.

Notre politique de l'argent bon marché a fort bien servi l'économie du Canada. Le chômage a reculé et le nombre de faillites diminué. Notre produit national brut a progressé et le nombre de mises en chantier a augmenté. Tous les indicateurs économiques étaient favorables. Mais cela étant, nos taux d'intérêt sont demeurés supérieurs à ceux pratiqués aux États-Unis. Et malgré l'essor économique et la tendance favorable de tous les indicateurs économiques, notre dollar a continué de tomber. Toutefois, avec le dollar à la baisse, la vie n'est pas devenue plus chère, l'inflation ne s'est pas emballée et l'économie ne s'est pas effondrée totalement, comme le prédisait l'ancien gouvernement. C'est le contraire qui s'est produit. Quoi qu'il en soit, nos taux d'intérêt sont encore sensiblement supérieurs à ceux des États-Unis. A l'heure actuelle, nos taux préférentiels dépassent de 4 p. 100 ceux des États-Unis. Avons-nous besoin de maintenir le taux d'intérêt à un niveau aussi élevé pour stabiliser notre dollar et le protéger des fluctuations? Je ne le crois pas, monsieur le Président, pas plus que l'ancien conseiller du ministre des Finances (M. Wilson), M. William Mackness, dont les journaux ont rapporté récemment les propos suivants:

● (1820)

. . . le gouvernement a fait une erreur de politique de taille en s'engageant dans le processus budgétaire alors que les taux d'intérêt canadiens étaient sensiblement plus élevés que ceux des États-Unis.

Un tel écart dans les taux d'intérêt est une source d'instabilité pour le dollar canadien.

Quand la différence entre les taux d'intérêt est aussi grande, on sait que quelque chose de grave ne va pas. C'est un peu comme lorsque quelqu'un veut vous vendre une obligation qui porte intérêt à 25 p. 100; on se méfie du produit.

M. Mackness a dit cela il y a quelques jours.

Les taux d'intérêt élevés n'ont de toute évidence pas amélioré la situation du dollar canadien ces derniers temps. Le dollar continue en fait sa chute, ce qui nuit à notre économie. L'écart entre les taux d'intérêt américains et les nôtres a eu de graves répercussions sur notre économie. Il nous faut des taux d'intérêt peu élevés si nous voulons que le produit national brut augmente et que le chômage régresse et si nous voulons pouvoir protéger ainsi notre sécurité sociale.

D'autres pays ont abaissé leurs taux d'intérêt dernièrement. J'espère bien que le secrétaire parlementaire nous dira que le ministre des Finances admet enfin que nos taux d'intérêt sont trop élevés comparativement aux taux américains et qu'ils vont commencer à baisser. J'espère bien qu'il nous dira cela dès jeudi.

M. Girve Fretz (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Mines)): Monsieur le Président, le député de York-Est (M. Redway) aborde un sujet très important et très intéressant.

Je tiens à signaler d'emblée qu'il est possible d'abaisser les taux d'intérêt tout en renforçant le dollar. Les deux vont de pair en fait.

Des voix: Bravo!

M. Fretz: Les politiques les plus suceptibles de nous permettre d'atteindre ce résultat de façon durable sont à mon sens, celles qui favorisent une croissance non inflationniste. C'est important. Sur le plan financier, il faut une saine gestion, il faut réduire progressivement le déficit budgétaire, comme on l'a dit dans le budget du mois dernier.

Le député sait, j'en suis sûr, qu'on ne peut laisser planer aucun doute sur les marchés financiers quant à notre volonté d'avoir une devise saine si nous voulons faire baisser les taux d'intérêt; il faut que notre monnaie s'affermisse. C'est pourquoi les autorités ont dû intervenir dernièrement de façon énergique pour enrayer la spéculation excessive sur le marché des changes. Si nous avions laissé cette spéculation s'accentuer, ses répercussions auraient pu avoir encore plus d'effet sur les taux d'intérêt. Je suis sûr que le député en conviendra.

Même si c'est regrettable, il est inévitable qu'un revirement provisoire se produise lorsqu'on s'efforce d'abaisser les taux d'intérêt de façon durable. Je suis convaincu qu'il aurait été inutile de chercher à éviter les hausses des taux d'intérêt grâce à des moyens monétaires quand le dollar était à la baisse. A mon avis, les investisseurs canadiens et étrangers auraient perdu confiance. La tendance à la baisse du dollar se serait accentuée, au risque de réduire à néant tous les progrès réalisés dans la lutte contre l'inflation et, en dernier ressort, d'aboutir à des taux d'intérêt plus élevés.

En agissant comme elles l'ont fait, monsieur le Président, les autorités ont ouvert la voie à une baisse éventuelle des taux d'intérêt et je suis sûr que cela va se produire.

L'économie canadienne a obtenu d'excellents résultats au cours des 18 derniers mois et je pense que le député en conviendra. Je le vois qui fait signe que oui. En 1985, notre taux de croissance a dépassé celui des États-Unis et de l'Europe. C'est un point important. Nos perspectives pour cette année continuent à être favorables. La politique économique

du gouvernement établit le cadre dans lequel nous favoriserons non seulement une relance soutenue, mais également des taux d'intérêt bas et une monnaie forte.

Le président suppléant (**M. Kempling**): L'ajournement de la Chambre étant adopté d'office, la Chambre s'ajourne jusqu'à 14 heures demain, conformément à l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 26.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 12 mars 1986

La séance est ouverte à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Français*]

LES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

LE RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL NIELSEN

M. Jean-Claude Malépart (Montréal-Sainte-Marie): Monsieur le Président, hier le vice-premier ministre (M. Nielsen) a déposé une série de documents qui faisaient suite au rapport du groupe d'étude chargé du travail et de l'examen des programmes.

Monsieur le Président, contrairement à ce que le vice-premier ministre a tenté de laisser croire, savoir que tout ce qui était dans ces recommandations, dans ce rapport, devait être étudié par la population avant d'être mis en application, si on regarde très bien dans ce rapport, on remarque que la moitié des recommandations ont déjà été mises en application.

Monsieur le Président, ce qui est scandaleux, c'est qu'on remarque que ce gouvernement a choisi d'attaquer la population et de laisser les industries de côté.

Nous n'avons qu'à lire à la page 55: c'est ce comité qui a recommandé au ministre des Finances (M. Wilson) l'année passée de taxer la maladie des citoyens de 10 p. 100 et de la hausser cette année afin d'assurer des revenus supplémentaires.

Monsieur le Président, c'est ce même comité qui a recommandé d'abolir le Programme Katimavik ainsi que les programmes de création d'emplois . . .

M. le Président: A l'ordre! Les 60 secondes allouées à l'honorable député sont maintenant écoulées. L'honorable député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) a la parole.

* * *

[*Traduction*]

L'ÉDUCATION

LE FINANCEMENT DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, je prends la parole pour signaler à la Chambre la dégradation persistante de l'enseignement postsecondaire au Canada à cause d'un financement insuffisant. La réputation internationale de l'Université de Toronto est gravement atteinte selon des études indépendantes sur 52 programmes de deuxième cycle qu'offre l'université. Ces études révèlent que sept programmes éprouvent de graves difficultés et que 17 autres se heurteront à des problèmes à moins d'un accroissement de la qualité de la recherche et du personnel enseignant au cours des quelques prochaines années.

Cette dégradation est imputable à 15 années de financement insuffisant de la part de l'ancien gouvernement conservateur de l'Ontario et la restriction financière a été rendue plus rigoureuse par suite des réductions effectuées par le gouvernement conservateur fédéral au titre de l'enseignement postsecondaire. C'est là un autre exemple de ce qui se produit dans toutes les universités.

L'imprévoyance de ces coupures a été soulignée par nul autre que David Vice, président de Northern Telecom, qui a déclaré que le financement fédéral et provincial de l'enseignement supérieur n'a augmenté que de 2.5 p. 100 durant les sept années antérieures à 1984-1985, tandis que le nombre d'étudiants a augmenté . . .

M. le Président: A l'ordre. Soixante secondes.

* * *

[*Français*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

HOMMAGE À M. JOSEPH DESLIÈRES

Mme Gabrielle Bertrand (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je voudrais faire part à mes collègues du décès de M. Joseph Deslières qui fut député libéral de la circonscription fédérale de Brome-Missisquoi de 1952 à 1958.

Pour avoir connu M. Deslières à l'époque, j'aimerais lui rendre hommage en disant qu'il a été un député dévoué, présent et très près de ses électeurs. Et c'est avec un souvenir ému que je me souviens avec quelle chaleur il m'a accueillie dans sa résidence à l'occasion de la campagne électorale de septembre 1984 et cela, même s'il n'était pas de la même formation politique que moi.

Monsieur le Président, au nom de mon parti et en mon nom, j'aimerais assurer la famille Deslières de l'expression de nos plus sincères condoléances.

* * *

● (1405)

LES JEUNES

LE PROGRAMME FORUM 86—LA VENUE DE STAGIAIRES SUR LA COLLINE

M. Gabriel Desjardins (Témiscamingue): Monsieur le Président, je sais que tous les députés en cette Chambre voudront se joindre à moi pour souhaiter la bienvenue aux 130 stagiaires, jeunes étudiants venus de partout à travers le Canada, dans le cadre du programme Forum 86.

Article 21 du Règlement

Ces jeunes sont venus sur la Colline cette semaine pour se familiariser avec le fonctionnement du gouvernement et de notre Parlement.

Monsieur le Président, j'ai eu le bonheur de les rencontrer lors d'un atelier sur le rôle du député et je sais que, ce matin, vous-même les avez rencontrés et, qu'ensemble, nous pouvons affirmer que ces jeunes sont tout à fait attentifs et intéressés et qu'ils sont à l'image de leurs députés, de dignes ambassadeurs de leurs régions.

Monsieur le Président, il y a sûrement parmi eux les futurs leaders de notre société de demain et, qui sait, peut-être les futurs membres de cette honorable Chambre, et j'invite donc mes collègues à se rendre disponibles pour les rencontrer.

Permettez-moi donc de conclure en leur souhaitant un excellent séjour parmi nous, bon succès dans leurs études. Le Canada a besoin de leur richesse.

* * *

[*Traduction*]

LES JEUNES

LA SUPPRESSION DU PROGRAMME KATIMAVIK—LA GRÈVE DE LA FAIM D'UN SÉNATEUR

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, un sénateur compromet sa santé et risque sa vie pour la cause de Katimavik, soit en fait la cause des jeunes qui sont à la recherche d'un rôle utile dans la vie, comme tous les jeunes qui approchent de l'âge adulte.

Le sénateur en question est Jacques Hébert, qui en est maintenant à sa troisième journée de grève de la faim. Le message du sénateur Hébert retient l'attention des médias et partant, de la population.

Le gouvernement rejette la requête du sénateur Hébert, à savoir que le programme Katimavik soit rétabli. Le gouvernement espère que la population ne passera pas à l'action comme le souhaite le sénateur Hébert. Les faits montreront bien sûr que le gouvernement a tort, car les Canadiens vont se porter à la défense du programme Katimavik et exercer des pressions sur le premier ministre (M. Mulroney) pour qu'il fasse la seule chose honorable et décente à faire—rétablir le programme Katimavik.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

LE RAPPORT DU GROUPE D'ÉTUDE

M. John Parry (Kenora-Rainy River): Monsieur le Président, le rapport du comité chargé d'examiner les programmes destinés aux Indiens et autres autochtones témoigne, au mieux, d'une connaissance douteuse et, au pire, d'une profonde ignorance des aspirations, des besoins et de la situation réelle des citoyens des Premières nations.

Les quelques bonnes idées qu'on y trouve ne sont presque toujours que la répétition de celles qu'ont exprimées les représentants des Premières nations, le vérificateur général, voire le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. Quant aux idées fausses, elles sont énormes et consternantes. Ainsi, on affirme, à la page 13, que 70 p. 100 des Indiens inscrits auront été incarcérés avant leur 25e année; à la page 23, on dit que les programmes gouvernementaux actuels recréent des banlieues modernes dans les grandes étendues septentrionales. Sur les onze bandes indiennes du Canada qui sont représentées dans ma circonscription, une seule a une situation qui pourrait peut-être, à la rigueur, correspondre de fort loin à la description farfelue qu'on donne dans ce document.

On peut lire, à la page 69, la phrase suivante: «Les investissements seraient sans doute plus fructueux s'ils avaient plus souvent pour objet l'acquisition d'entreprises florissantes». Le vice-premier ministre (M. Nielsen) aurait dû en tenir compte avant de saboter la demande que la Société de développement des Indiens du Yukon a présentée dans le cadre du Programme de développement économique des autochtones.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Soixante secondes.

* * *

• (1410)

LE GROUPE CHARGÉ DE L'EXAMEN DES PROGRAMMES

LA RÉALISATION DES ÉTUDES

M. Felix Holtmann (Selkirk-Interlake): Monsieur le Président, pour la première fois, tous les Canadiens peuvent avoir une vue d'ensemble sur la façon dont le gouvernement fédéral dépense par milliards l'argent des contribuables pour une multitude de programmes qui, en grande partie, ont été créés pour acheter des voix pendant les 22 ans de règne libéral. Le gaspillage, la mauvaise gestion et l'inefficacité ont été prouvés par l'examen du groupe de travail.

Si les néo-démocrates avaient pris le pouvoir ou si les libéraux avaient continué, il aurait fallu au même groupe de travail deux fois plus de temps pour répertorier deux fois plus de programmes et, bien entendu, la dette aurait été le double de ce qu'elle est maintenant. La raison, c'est que le programme secret des libéraux et des néo-démocrates est de dépenser toujours plus.

Alors que le chef de l'opposition officielle (M. Turner) n'avait rien à dire à propos de cet important examen, les néo-démocrates condamnent tout le rapport sans même avoir lu un seul paragraphe des 21 volumes. Je suis certain que les chefs du parti libéral et du parti néo-démocrate verront bientôt leur autorité remise en cause.

* * *

LES JEUNES

HOMMAGE AUX JEUNES QUI ACCOMPLISSENT BÉNÉVOLEMENT DES TRAVAUX COMMUNAUTAIRES

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock-Delta-Nord): Monsieur le Président, je voudrais aujourd'hui rendre hommage aux dizaines de milliers de jeunes qui chaque jour, chaque semaine, chaque mois, font du bénévolat dans leur collectivité. Ils travaillent dans des hôpitaux, des camps de jeunesse, et des foyers et clubs pour personnes âgées. Ils se portent volontaires pour exécuter le travail à faire. La différence, c'est qu'ils le font dans leur propre localité. Voilà pourquoi ils passent inaperçus le plus souvent, et il arrive rarement qu'on leur rende hommage.

J'interviens aujourd'hui car j'estime que ces jeunes méritent cet hommage. Personne ne fait la grève de la faim pour défendre leur cause. Personne ne reconnaît leur travail. Ils n'ont pas voyagé un peu partout au Canada pour accomplir ce travail. Ils n'ont pas pris part à un programme mis en œuvre

par le gouvernement fédéral. Ils ont travaillé dans leurs localités respectives et je tiens à leur rendre cet hommage.

Des voix: Bravo!

* * *

LE GROUPE CHARGÉ DE L'EXAMEN DES PROGRAMMES

LE TRANSPORT DANS LA RÉGION ATLANTIQUE

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Monsieur le Président, au moment où je prends la parole pour dire deux mots au sujet du rapport du groupe de travail, je reçois l'appui du député à ma droite qui tient entre ses mains le document comme si c'était la Bible et le plan d'action du parti conservateur.

Personne ne réussira à dissocier le cabinet des conclusions du groupe de travail. Les Canadiens doivent savoir qu'un comité du cabinet formé du ministre des Finances (M. Wilson), du président du Conseil du Trésor (M. de Cotret), du ministre de la Justice (M. Crosbie) qui est aussi un ancien ministre des Finances, et d'un autre ministre, a autorisé la publication du rapport après l'avoir examiné attentivement. C'est un fait à ne pas oublier.

En ce qui concerne les transports, on fait toute une série de recommandations, dont près de 40 p. 100 ont déjà été appliquées depuis que le rapport a été remis au cabinet en septembre 1985. Au cours de la semaine, le gouvernement du Canada s'est engagé à faire des transports un outil de développement régional dans la région atlantique. C'est la promesse qu'il a faite aux premiers ministres des provinces atlantiques. Par la même occasion . . .

M. le Président: A l'ordre; les 60 secondes sont écoulées.

* * *

LES PARTIS POLITIQUES

LE GROUPE CHARGÉ DE L'EXAMEN DES PROGRAMMES—LA RÉACTION DES PARTIS LIBÉRAL ET NÉO-DÉMOCRATE

M. Arnold Malone (Crowfoot): Monsieur le Président, les libéraux et les néo-démocrates constituent une espèce étrange. Leur survie demeure une énigme politique. D'une part, ils soutiennent que les Canadiens devraient bénéficier davantage de programmes sociaux. De l'autre, ils défendent une dette ronflante dont le remboursement des intérêts seulement absorbe le tiers des deniers publics, limitant ainsi notre capacité de financer des programmes sociaux.

Ces porte-parole de la conscience sociale exigent davantage de programmes à vocation sociale au point de laisser notre dette nationale prendre des proportions telles que d'ici 1990, les intérêts seuls accapareront les deux tiers de nos recettes fiscales, ce qui réduirait à néant tout espoir que le Canada devienne un jour un pays qui s'occupe de ses citoyens. Or, libéraux et néo-démocrates prétendent avoir à cœur le sort de nos concitoyens.

Le rapport du groupe de travail Nielsen a bien dit qu'on n'abusait pas des programmes sociaux et qu'ils n'étaient pas mal administrés, mais que bien des exemptions fiscales et dégrèvements consentis aux entreprises devaient être révisés, ce qui n'a pas empêché libéraux et néo-démocrates de prétendre que ce rapport était une attaque contre les programmes sociaux. Leur devise est la suivante: A bas même les bonnes nouvelles. Ils sont toujours égaux à eux-mêmes . . .

M. le Président: A l'ordre, je vous prie. Les 60 secondes sont écoulées.

* * *

LE GROUPE CHARGÉ DE L'EXAMEN DES PROGRAMMES

ON PROPOSE D'EXAMINER LES OPTIONS

M. John Gormley (The Battlefords-Meadow Lake): Monsieur le Président, le rapport du groupe d'étude chargé de l'examen des programmes offre une occasion propice aux Canadiens. Ce rapport et ses options devraient être examinés à fond.

Quand on prend des décisions de portée nationale, une adhésion rigide au statu quo est souvent préjudiciable et fait obstacle à la croissance, à l'expansion et au progrès. J'exhorte tous les Canadiens à participer à une contestation nationale et positive du statu quo.

Les personnes réfléchies doivent convenir qu'il est souhaitable qu'un pays évalue, conteste et éprouve ses positions et ses politiques qui ont cours depuis longtemps. Je regrette que certains partis politiques préfèrent poser pour la galerie au lieu d'entamer un dialogue national et constructif. Nous avons tous maintenant la chance, quelle que soit la divergence de nos opinions, de discuter les options offertes d'une façon conciliante et raisonnable et de décider ensuite des propositions que nous devrions accepter ou rejeter.

● (1415)

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE GROUPE CHARGÉ DE L'EXAMEN DES PROGRAMMES

LES CRÉDITS CONSACRÉS À LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question, qui s'adresse au vice-premier ministre, concerne le rapport qui porte son nom. Je pense que de ce côté-ci de la Chambre nous pouvons dire que tout effort visant à accroître l'efficacité et à diminuer le coût du gouvernement est méritoire, et que nous allons évidemment étudier de très près ce rapport.

Avant de poser ma question, j'aimerais dire au vice-premier ministre que l'efficacité du gouvernement ne doit pas être obtenue aux dépens des pauvres, des personnes âgées, des régions défavorisées de notre pays, des chômeurs ou de la jeunesse. Le vice-premier ministre va-t-il s'engager devant la Chambre et devant le pays à ne pas accepter comme politique du gouvernement et à rejeter la recommandation du groupe de travail de réduire de 25 p. 100 supplémentaires la formation professionnelle, ce qui toucherait durement la jeunesse?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, c'est en gros la même question que celles qui ont été posées hier. Ma réponse n'a pas changé. Les membres de ces équipes d'étude, plus de 200, ont travaillé d'arrache-pied—et dans le cas de 102 d'entre eux qui venaient du secteur privé, sans rémunération—et ont présenté des options qui ont été soumises aux comités permanents de façon à faire toute la lumière sur tous les problèmes dont nous avons hérité en septembre 1984.

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, il faudrait que le vice-premier ministre choisisse de deux choses l'une. Ce rapport porte son nom, et le gouvernement et lui-même doivent en assumer la responsabilité et les conclusions.

LES POSSIBILITÉS DE FORMATION ET D'EMPLOI DES JEUNES

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, étant donné que 700,000 jeunes Canadiens de 15 à 24 ans sont en chômage, le vice-premier ministre va-t-il nous donner la garantie solennelle que le gouvernement va écarter ces recommandations qui limitent encore plus les possibilités de formation et d'emploi des jeunes, et qu'elles ne feront pas partie de la politique du gouvernement?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, la Chambre a déjà renvoyé les centaines d'options envisagées par les équipes d'étude sur la révision des programmes aux comités permanents de la Chambre où des parlementaires sont invités à étudier ces options et d'ailleurs à en proposer d'autres le cas échéant, et à proposer ensuite, je suppose, conformément à la pratique parlementaire, leurs propres conseils à la Chambre.

[*Français*]

ON DEMANDE DE NOUVEAUX PROGRAMMES POUR LES JEUNES

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, j'aurais préféré adresser cette question-ci au premier ministre, mais je vais la poser au vice-premier ministre.

En réponse au sénateur Hébert, le premier ministre a laissé entendre que le gouvernement avait de nouveaux programmes pour venir en aide aux jeunes. Est-ce que le vice-premier ministre peut consulter immédiatement le premier ministre pour annoncer aussitôt que possible de nouveaux programmes pour répondre aux exigences de la situation et aux nécessités des jeunes partout au pays?

[*Traduction*]

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Je ne sais pas combien de fois il faudra le répéter pour que cela finisse par lui rentrer dans le crâne, mais le très honorable chef de l'opposition a entendu la ministre de l'Emploi et de l'Immigration dire que 700 millions de dollars avaient été spécialement consacrés aux programmes destinés aux jeunes. C'est un pourcentage considérable du budget de son ministère.

Le très honorable représentant sait que de 1980 à 1984 le chômage des jeunes est passé de 12.9 p. 100 à plus de 19 p. 100, et qu'il a diminué de 2 p. 100 depuis septembre 1984.

C'est un progrès—cela ne suffit pas, et il faut effectivement continuer—et le gouvernement va s'attacher à poursuivre dans cette voie et à faire mieux encore.

[*Français*]

LA CONSULTATION DE LA POPULATION—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Claude Malépart (Montréal-Sainte-Marie): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Depuis hier, et il vient encore une fois de répondre au chef de l'Opposition officielle que les recommandations dans son rapport seront étudiées en comité et que la population sera consultée. Est-ce que le vice-premier ministre peut nous expliquer comment il se fait que la moitié des recommandations dans son rapport ont déjà été adoptées par ce gouvernement sans que la population ait été consultée?

• (1420)

[*Traduction*]

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, c'est une grave déformation des faits. Je suis sûr que le député ne le fait pas exprès, mais il se trompe quand il dit que la moitié des options qui figurent dans les rapports des groupes d'étude ont été adoptées. Le gouvernement a toutefois mis en application certaines options très positives qui sont présentées dans les rapports, y compris la mise sur pied d'un service immobilier qui s'occupera de biens immobiliers de quelque 60 milliards de dollars dont nous ignorons la valeur exacte. Cette mesure est tout à fait inédite. Nous avons centralisé la gestion de la réglementation au bureau du leader parlementaire du gouvernement et nous avons fusionné les deux sous-groupes qui se chargeaient de cette fonction . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

[*Français*]

L'IMPOSITION DE CERTAINES TAXES—LA JUSTICE SOCIALE

M. Jean-Claude Malépart (Montréal-Sainte-Marie): Monsieur le Président, si le vice-premier ministre pouvait lire le rapport en français: Services et subventions aux entreprises, aux pages 53 et 54, et c'est ma question: Est-ce que le vice-premier ministre peut nous expliquer comment il se fait que son ministre des Finances a imposé une taxe de 10 p. 100 sur la maladie des citoyens avant de consulter la population? Et même si le rapport le recommande, ce serait immoral de le faire.

[*Traduction*]

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, j'ignore de quoi parle le député. Si je dois en juger d'après l'exactitude de son premier préambule, je mets sérieusement en doute les implications du second.

L'AVENIR DES CHEMINS DE FER DE TERRE-NEUVE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. C'est très bien de vouloir soumettre une série de propositions générales à un comité, mais si vous lui présentez des résolutions ou des propositions contraires aux promesses que le gouvernement a faites pendant la campagne électorale, il y a environ un an et demi, ce n'est plus la même chose. Étant donné qu'à Halifax, le premier ministre a déclaré ce qui suit le 2 août 1984:

> Un gouvernement progressiste conservateur . . . soutiendra et continuera à exploiter les chemins de fer de Terre-Neuve . . .

Comme son groupe de travail a recommandé la suppression de ce chemin de fer, le vice-premier ministre peut-il nous assurer que le gouvernement tiendra la promesse qu'il a faite aux Terre-Neuviens en conservant ce chemin de fer?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, le chef du Nouveau parti démocratique montre qu'il ignore tout des conditions de l'union entre le gouvernement du Canada et Terre-Neuve. Dans le discours qu'il a cité, le premier ministre réaffirmait simplement notre intention de respecter les modalités de l'union entre le Canada et Terre-Neuve et il s'agit là de l'une d'entre elles.

LA TAXE SUR LE CARBURANT AGRICOLE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, le gouvernement a tendance à trahir ses engagements, mais si j'ai bien compris, le vice-premier ministre dit qu'il respectera sa promesse de maintenir ce chemin de fer à Terre-Neuve.

Je voudrais poser une question au vice-premier ministre au sujet d'une autre région du pays. Comme le premier ministre et tous les candidats conservateurs des régions rurales ont promis, au cours de l'été 1984, qu'un gouvernement conservateur veillerait à ce qu'aucun agriculteur ne paye la taxe fédérale sur le carburant agricole et que le groupe de travail Nielsen fait des recommandations diamétralement opposées, le vice-premier ministre peut-il assurer aux cultivateurs que cette promesse électorale sera respectée?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, le député ignore encore que les documents déposés hier sont les rapports d'un groupe d'étude et qu'ils n'énonçaient pas la politique du gouvernement. Comme il a l'habitude de le faire lorsqu'il pose ce genre de questions-pièges, il a oublié un détail important, à savoir que cette mesure vient d'être prolongée.

• (1425)

LES RENVOIS AU COMITÉ

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, nous nous réjouissons de voir que le vice-premier ministre ne l'ignore pas. Nous voulons la garantie que cette promesse sera tenue et que le gouvernement ne se rétractera pas comme il l'a fait si souvent.

M. Clark (Yellowhead): Soignez votre image, Ed; souriez.

M. Broadbent: Je voudrais poser une question d'ordre général au vice-premier ministre. Comme les conservateurs ont fait, au cours de la campagne électorale de 1984, bien des promesses qui sont contredites par les recommandations du groupe de travail . . .

M. le Président: A l'ordre. La première question du député était très longue. Pourrait-il poser celle-ci directement?

M. Broadbent: Le vice-premier ministre peut-il nous garantir qu'aucune des recommandations du groupe de travail qui vont à l'encontre des promesses que les conservateurs ont faites pendant la campagne électorale de 1984 ne sera soumise à l'examen du comité?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, le renvoi au comité est déjà chose faite. Cela date d'hier. Ce qui m'étonne chez le chef du Nouveau parti démocratique et les députés de son parti . . .

M. Broadbent: Qu'est-ce que c'est, Erik? Dites-le.

M. Nielsen: . . . qui posent des questions, c'est qu'ils représentent un parti jadis dynamique, la parti du changement, le parti du renouveau . . .

Des voix: Exactement!

M. Nielsen: . . . qui est, tout à coup, devenu le parti de l'immobilisme.

Des voix: Bravo!

M. le Président: A l'ordre.

LES AFFAIRES INDIENNES—LES RÉSERVES DÉCRITES COMME ÉTANT DES FAUBOURGS MODERNES

M. Keith Penner (Cochrane-Supérieur): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. D'après le rapport du groupe de travail sur les Indiens et les autochtones, le gouvernement du Canada a créé des faubourgs modernes dans les réserves indiennes situées au fin fond du Nord. Au cours de tous les déplacements qu'il a faits dans toutes les régions du pays, où le ministre a-t-il vu des faubourgs modernes au fin fond du Nord? Où sont-ils?

M. Blackburn (Brant): Dans le secteur nord de Rosedale.

L'hon. David Crombie (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, celui qui a eu l'occasion, comme moi, d'aller visiter quantité de réserves, des centaines en fait, serait incapable d'écrire de telles choses.

Des voix: En plein dans le mille!

LA MORTALITÉ INFANTILE CHEZ LES INDIENS

M. Keith Penner (Cochrane-Supérieur): Monsieur le Président, je voudrais poser une question supplémentaire au même ministre. Sait-il que l'on dit dans le même rapport que la mortalité infantile chez les Indiens est 60 p. 100 plus forte que la moyenne nationale à cause des mauvaises conditions de logement, de l'absence d'égouts et de la pénurie d'eau potable propre et sûre? Comment est-ce possible s'il y a des de faubourgs modernes au fin fond du Nord? Le rapport du saut du bison ne perd-il pas dès lors toute valeur?

L'hon. David Crombie (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, j'ai répondu sincèrement à la première question et je veux répondre de la même façon à la deuxième. Le rapport contient bien des idées. Certaines sont bonnes, d'autres sont mauvaises, et le comité permanent dont le député fait partie va peut-être étudier certaines de ces idées et en rejeter d'autres. Je signale ceci au député et à tous ceux que cette question intéresse, les idées qui ne conviennent pas aux Indiens doivent être écartées et les idées qui leur conviennent doivent être approuvées. J'espère bien que le député ne rejette pas toutes ces idées en bloc mais qu'il les étudiera attentivement au comité permanent dont il est membre.

Des voix: Bravo!

L'AGRICULTURE—LES PAIEMENTS ANTICIPÉS

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Il admet, j'en suis persuadé, que le rapport qu'il a déposé l'autre jour recommande l'élimination de structures qui ont été mises en place afin de favoriser la survie des exploitations agricoles familiales et peut-être même de l'agriculture étant donné la conjoncture économique actuelle. Le vice-premier ministre honorera-t-il la mémoire de John Diefenbaker à qui l'on doit le régime de paiements anticipés pour le grain de l'Ouest, en s'assurant que ce régime ne sera pas détruit par le gouvernement?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, le député sait pertinemment étant donné la région qu'il représente, qu'aucun autre gouvernement depuis celui de John Diefenbaker n'a fait autant pour l'agriculture et les agriculteurs que le nôtre.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Veuillez maintenant répondre à la question.

M. Hovdebo: Monsieur le Président, j'espère que nous pouvons le croire.

• (1430)

LES RISTOURNES D'IMPÔT SUR LE CARBURANT AGRICOLE

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, le vice-premier ministre va-t-il également rejeter la recommandation du groupe de travail Nielsen selon laquelle les ristournes d'impôt sur le carburant agricole devraient être supprimées, et entend-il prendre des mesures, afin de respecter la promesse du gouvernement qui s'est engagé à ce que les agriculteurs n'aient plus à payer de taxes sur le carburant agricole?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): J'ai déjà donné la réponse à cette question à son chef. Voilà un autre exemple. Voilà un gouvernement qui n'hésite pas à ouvrir grand les fenêtres, afin de laisser pénétrer le soleil, alors que nos vis-à-vis ont même peur de regarder par une fente dans la porte.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Dites donc cela aux gens des Prairies.

[*Français*]

LE LOGEMENT SOCIAL—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, le vice-premier ministre devrait s'apercevoir que la lumière ne brille pas sur les pauvres du Canada.

J'aimerais lui demander s'il comprend le fait qu'en ce qui concerne la politique de logement social, telle qu'annoncée dans son rapport, il y aura maintenant 1.5 million de Canadiens et de Canadiennes qui vivent dans la pauvreté, qui n'auront plus le droit au logement social au Canada.

Est-ce cela la justice conservatrice?

M. Malépart: Et le ministre a fait ses coupures avant la présentation du rapport . . .

[*Traduction*]

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, il ne s'agit ni d'une politique ni d'une recommandation. Il s'agit d'une des options retenues par le groupe d'études. La députée va sans doute participer avec intérêt aux réunions du comité permanent en vue d'examiner ces options. Lorsqu'elle le fera, elle constatera que l'on prévoit de construire 1,840,000 logements à coût modéré dans le Toronto Métropolitain.

Le gouvernement continue à aller de l'avant, malgré l'examen du comité. La députée s'attend-elle à ce que nous cessions toute activité?

Mme Copps: Monsieur le Président, j'aimerais que le vice-premier ministre nous fasse un compte rendu plus exact des faits. Il a manifestement supprimé le programme de Katimavik et on a déjà donné suite aux recommandations du rapport. Il voudrait gagner sur tous les tableaux, mais ce n'est pas possible.

LE SEUIL DE LA PAUVRETÉ

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Je voudrais poser une question supplémentaire au vice-premier ministre, monsieur le Président. Si son parti et lui estiment vraiment que le million et demi de Canadiens qui vivent en dessous du seuil de la pauvreté, soit avec un revenu d'entre $11,000 et $22,000 par an . . .

M. le Président: A l'ordre. Je regrette, mais l'introduction est trop longue. Quelle est la question?

Mme Copps: Je pose une question, monsieur le Président.

M. le Président: Je n'ai pas encore entendu le début de la question. Juste une question.

M. Clark (Yellowhead): Montrez un peu de respect pour la Chambre.

Mme Copps: Je veux savoir si, selon le vice-premier ministre et son parti, le nouveau seuil de la pauvreté au Canada se situe aux environs de $11,000, ce qui laisse un million et demi de Canadiens dans la pauvreté dont ce rapport ne tient aucun compte, pas plus que le gouvernement ni les nouvelles normes de pauvreté au Canada.

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, j'ai fait une erreur, je crois, en parlant de 1,840,000 logements. Il s'agit de 1,840.

Mme Copps: Une gaffe de un million.

M. Nielsen: Pour répondre brièvement à la question de la députée, c'est non, bien entendu. Elle n'est pas la seule à éprouver de la compassion pour les Canadiens qui vivent dans la pauvreté. Le parti auquel elle appartient a fait bien peu, lorsqu'il formait le gouvernement, pour améliorer la situation des pauvres.

Nous faisons des progrès réguliers dans ce domaine et nous allons continuer dans ce sens.

M. Blackburn (Brant): C'est insultant pour les pauvres de dire cela.

L'ADMINISTRATION DU RÉTABLISSEMENT AGRICOLE DES PRAIRIES

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Ma question s'adresse au vice-premier ministre, monsieur le Président. Ce matin, des agriculteurs de ma circonscription m'ont téléphoné pour me dire qu'ils craignaient que le gouvernement fédéral ne supprime l'Administration du rétablissement agricole des Prairies, l'ARAP, et ne privatise en outre la Société du crédit agricole.

Le vice-premier ministre va-t-il garantir ici à un agriculteur de ma circonscription, M. Ron Harper, de Danbury, que le gouvernement ne va pas supprimer l'ARAP, qui administre en partie le lac Diefenbaker et le barrage Gardiner?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, si le député voulait faire preuve d'un peu plus d'ouverture d'esprit et examiner les options que les groupes d'étude auront à proposer lorsqu'ils comparaîtront devant nos comités permanents, il sera en mesure de faire ce genre de suggestions et peut-être même d'autres bonnes suggestions.

LA POSITION DU MINISTRE

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur le Président, ce que M. Ron Harper, de ma circonscription, veut savoir . . .

M. Clark (Yellowhead): Élisons M. Ron Harper.

M. Nystrom: . . . c'est si le vice-premier ministre présentera ou non la même argumentation lorsque l'ARAP comparaîtra devant le comité. Le fera-t-il au nom des agriculteurs canadiens?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, j'invite le député à comparaître lui-même devant le comité . . .

M. Broadbent: Est-ce que vous irez? Lui, il ira.

M. Nielsen: . . . à y formuler des instances au nom de son commettant . . .

Une voix: Où serez-vous pendant ce temps-là?

M. Nielsen: . . . et à y présenter peut-être d'autres bonnes suggestions, conformément à l'objectif de tout ce processus d'examen des programmes. Mais pourquoi le député et ses collègues néo-démocrates ne font-ils pas preuve d'un peu d'ouverture d'esprit et ne cessent-ils pas de s'accrocher au passé et de défendre le statu quo?

Des voix: Bravo!

LA DATE DU RAPPORT SUR LA CRÉATION D'EMPLOIS

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre.

En examinant le rapport du groupe de travail sur la création d'emplois, nous constatons qu'il a été terminé en mars 1985, il y a un an, et que la plupart des programmes mentionnés ont déjà été modifiés.

Dans ces conditions, à quoi bon renvoyer ce document au comité permanent? Le gouvernement serait-il prêt à revenir sur ces changements si c'est ce que le comité recommande?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je comprends que le député soit incapable de saisir le processus de consultation que nous appliquons.

Des voix: Oh, oh!

Mme Copps: Faut le croire!

M. Nielsen: Je suis heureux, toutefois, que le député ait remarqué qu'il y avait eu des changements.

Une voix: Oh?

M. Nielsen: Certainement, il y en a eu, et c'est un progrès. Le nombre d'emplois créés depuis septembre 1984, 577,000, témoigne du bien-fondé de ces changements.

M. Blackburn (Brant): Le chiffre était de 580,000 la semaine dernière.

LE TEMPS PASSÉ À ÉVALUER DES PROGRAMMES

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Monsieur le Président, le ministre sait-il que ce groupe de travail, constitué d'homme d'affaires, a essayé d'évaluer 65 programmes d'emplois, dans 10 ministères, en deux mois et avec très peu d'aide extérieure? Est-ce cela que le ministre appelle un examen sérieux des ministères fédéraux?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, le député se trompe. Il est clair qu'il n'a pas lu le rapport.

M. Allmand: Je l'ai lu.

M. Nielsen: Et le très hon. chef de l'opposition n'a même pas lu les premières pages du volume d'introduction qui donnent les auteurs du rapport. Ils ont tous signé et mon nom n'y figure pas.

M. Turner (Vancouver Quadra): Vous en avez assumé la responsabilité.

M. Nielsen: Néanmoins, nous sommes prêts à ouvrir nos livres.

M. Turner (Vancouver Quadra): Il a lu tous les rapports, d'un bout à l'autre.

M. Nielsen: Ceux d'en face, monsieur le Président, voudraient que l'on ferme la porte, que l'on s'enferme dans les abris, mais ce n'est pas ainsi que notre gouvernement fonctionne.

LES MISES À PIED DANS LA FONCTION PUBLIQUE

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Il a dit au Parlement hier que les recommandations contenues dans le rapport du groupe de travail n'étaient que des possibilités qui seront soumises à l'étude des comités parlementaires avant que des mesures ne soient prises.

Or, dans une note de service, le président de la Commission des relations de travail dans la Fonction publique a écrit ce qui suit:

> A la suite des recommandations faites par le groupe de travail chargé par M. Nielsen de l'examen des programmes, le cabinet a pris les décisions suivantes en ce qui concerne la Commission des relations de travail dans la Fonction publique.
>
> L'une d'elles consiste à licencier 18 . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Après trois phrases, la question s'il vous plaît.

M. Cassidy: Je demande donc au vice-premier ministre pourquoi il ne s'agit plus de possibilités, mais bien de décisions prises la semaine dernière sans qu'aucun comité parlementaire ne soit intervenu?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, le groupe de travail a été formé en septembre 1984, soit il y a un an et demi.

M. Broadbent: Fort bien.

M. Nielsen: Le député semble insinuer que nous aurions dû attendre tout ce temps avant d'agir. Mais il fallait, entretemps, gérer les affaires du pays et prendre assurément certaines décisions.

M. le Président: Une brève question supplémentaire.

[*Français*]

LE PROGRAMME KATIMAVIK—ON DEMANDE LE RENVOI À UN COMITÉ PARLEMENTAIRE

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Ma question supplémentaire, monsieur le Président, est celle-ci: Pourquoi Katimavik est-il terminé, sans renvoi à un comité parlementaire? Pourquoi 18 employés de ce bureau de recherche sont-ils mis à pied sans renvoi? Combien d'autres décisions faites-vous sans renvoi et derrière le dos du Parlement?

[*Traduction*]

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Parce que, monsieur, nous avons été élus pour prendre des décisions et non pour rester tapis comme les dinosaures que sont devenus les néo-démocrates en refusant tout changement.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: De la part d'Erik, elle est bien bonne!

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

* * *

● (1440)

L'ÉNERGIE

LE PRIX DE L'ESSENCE

M. Ross Belsher (Fraser Valley-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (Mlle Carney). Les Canadiens supportent de plus en plus mal la lenteur avec laquelle les sociétés pétrolières abaissent le prix au détail de l'essence.

Des voix: Bravo!

M. Belsher: La ministre pourrait-elle envoyer un autre télex, et moins poli cette fois?

Des voix: Bravo!

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir annoncer au député qu'il vaut la peine de se montrer poli. En effet, ce matin même, Esso et Petro-Canada ont annoncé la baisse de 2c. le litre du prix de leur essence.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Il ne reste plus que 8c.

Mlle Carney: Comme vous vous en souvenez, monsieur le Président, j'ai demandé aux entreprises pétrolières de veiller à ce que les baisses de prix soient transmises aux consommateurs de façon à ce que tout le monde puisse profiter de la déréglementation du secteur pétrolier et gazier.

Des voix: Bravo!

* * *

L'INDUSTRIE DE L'ÉDITION

L'ACQUISITION DE PRENTICE-HALL DE GINN CANADA

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion industrielle régionale. Il a cédé aux menaces des industriels américains du spectacle qui avaient parlé de ne rien laisser derrière eux, en annonçant qu'il acceptait l'énorme prise de contrôle des éditeurs Prentice-Hall et Ginn Canada par la société American Gulf and Western.

Le ministre pourrait-il maintenant garantir au secteur canadien de l'édition de livres que cette décision est dans son intérêt, et faire savoir à la Chambre si la société Gulf and Western s'est engagée, par écrit, à respecter le principe de la participation canadienne en pratique, même s'il ne se concrétise pas au moyen d'une participation majoritaire canadienne. Aura-t-il l'obligeance de déposer ces accords?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, bien entendu, on peut donner cette assurance à l'industrie de l'édition de livres au Canada. Je tiens à signaler à la députée que son bureau a déjà reçu les renseignements demandés.

Mme Finestone: Monsieur le Président, rien n'est encore parvenu à mon bureau et j'invite le cabinet du ministre à vérifier.

Des voix: Oh, oh!

LES MAISONS CANADIENNES DE DISTRIBUTION DU LIVRE

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, le ministre a annoncé que la société Simon and Schuster aurait recours à des maisons canadiennes pour distribuer . . .

M. le Président: A l'ordre. Je suis désolé. A l'ordre, s'il vous plaît! Une seule question, je vous prie.

Mme Finestone: Est-ce une garantie qu'on va régler ainsi les problèmes créés par des pratiques actuelles qui consistent à choisir les distributeurs les moins chers qui entraînent tant de problèmes pour les éditeurs de livres et les distributeurs?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, la députée connaît bien les rapports qui existent entre Simon and Schuster et General Publishing. Cette dernière est une entreprise canadienne qui distribue tout ce qui est publié par Simon and Schuster au Canada. Le contrat qui lie ces deux entreprises expirera seulement dans un an et demi. En vertu de notre accord avec Gulf and Western, la distribution demeurera entre des mains canadiennes, ce qui satisfera, j'en suis persuadé, tous les députés.

LES CONSÉQUENCES DE L'ACQUISITION POUR L'INDUSTRIE DE L'ÉDITION

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, ma question s'adresse au même ministre et porte sur le même sujet. Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas eu recours aux dispositions de l'AEIE pour protéger une industrie à la fois profitable et importante pour la culture canadienne, répondant ainsi au vœu exprimé par tous les groupes liés de près ou de loin à l'industrie de l'édition?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, de toute évidence le député n'a pas encore eu le temps de comprendre la nature de la transaction conclue avec Gulf and Western. Quand il en aura pris connaissance, il verra que pour la première fois dans l'histoire de l'industrie de l'édition au Canada, nous nous sommes assurés que 51 p. 100 des actions de Ginn Canada seront remises à des Canadiens. Cela ne s'était jamais fait auparavant.

LE RÔLE DE PRENTICE-HALL

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Justement, monsieur le Président, à moins que le ministre n'ait reçu l'assurance que 51 p. 100 des actions de Ginn seront détenues par une seule institution ou un seul particulier canadien, n'est-il pas vrai que si Prentice-Hall en détient 49 p. 100, ce sera elle qui dirigera l'entreprise plutôt que les propriétaires canadiens?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, il saute aux yeux que le député n'a pas lu l'accord. On prévoit effectivement qu'un seul actionnaire canadien détiendra les 51 p. 100.

* * *

LES MINORITÉS VISIBLES

LES NIPPO-CANADIENS INTERNÉS DURANT LA GUERRE

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État au Multiculturalisme. A propos du dédommagement des Canadiens d'origine japonaise, il n'a démontré aucun sens des responsabilités puisqu'il passe outre à l'engagement de son gouvernement qui avait promis de négocier des indemnités équitables avec l'Association canadienne des Canadiens d'origine japonaise.

Pourquoi le ministre refuse-t-il toujours d'honorer les deux principales promesses de son gouvernement en matière d'indemnisation et de négociation? Pourquoi le premier ministre revient-il sur la parole qu'il avait donnée pendant la dernière campagne électorale?

L'hon. Otto Jelinek (ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) et ministre d'État (Multiculturalisme)): Monsieur le Président, je me demande combien de fois je devrai répéter que nous sommes le premier gouvernement en 43 ans qui ait promis d'indemniser équitablement les Canadiens d'origine japonaise. Nous respecterons cette promesse.

Je rappelle donc aux députés qu'après des négociations en bonne et due forme avec les Canadiens d'origine japonaise, les organismes et les associations nipponnes ainsi que d'autres groupes et particuliers concernés, cette question a été portée devant le cabinet. Il serait inopportun de ma part d'en dire plus tant que le cabinet n'aura pas pris de décision. Mais la promesse qu'a faite le premier ministre, lorsqu'il était chef de l'opposition, sera respectée.

LA POSITION DU MINISTRE

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre qui ressemble davantage à Rambo qu'à un défenseur des droits de la personne et de la justice au Canada. Pourrait-il cesser de faire adopter à toute vitesse les promesses de son chef et de son propre gouvernement? Pourrait-il nous assurer que son gouvernement n'agira pas unilatéralement sur une question nationale aussi délicate que celle-là?

L'hon. Otto Jelinek (ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) et ministre d'État (Multiculturalisme)): Monsieur le Président, comme je l'ai dit à M. Art Miki, président de l'Association nationale des Canadiens d'origine japonaise, à Winnipeg, vendredi dernier, nous avons discuté de cette question aussi ouvertement et longuement que possible avec son association et toutes les autres parties concernées au Canada. Le cabinet en est maintenant saisi et nous devrons attendre sa décision.

* * *

[*Français*]

LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT

LES TEXTILES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Guy Guilbault (Drummond): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie. Certains collèges et universités canadiens offrent des programmes sur les textiles. On peut y suivre des cours d'ingéniérie industrielle, de chimie textile, de teinture et de procédés d'apprêts. Le ministre peut-il dire à cette Chambre s'il entend promouvoir la recherche et le développement dans ce secteur en vue de permettre une plus grande innovation et une plus grande productivité dans cette industrie?

[*Traduction*]

L'hon. Frank Oberle (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de signaler que le gouvernement met au point un certain nombre de nouvelles mesures qui visent essentiellement à diffuser et appliquer les nouvelles techniques afin de permettre à nos industries traditionnelles, comme celle du textile, d'effectuer les rajustements et rationalisations qui s'imposent pour qu'elles puissent s'adapter à l'ère de l'informatique et de la technologie sans trop de heurt.

* * *

LE GROUPE CHARGÉ DE L'EXAMEN DES PROGRAMMES

LES SERVICES DE RECHERCHE ET DE SAUVETAGE

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, je pose ma question au vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale. A l'époque où le parti conservateur briguait les suffrages des électeurs, il a promis à Halifax, le 2 août 1984, qu'un gouvernement progressiste conservateur renforcerait les services de recherche et de sauvetage maritimes en mettant l'accent sur des unités d'intervention rapide.

Je donne au vice-premier ministre une occasion de parler de la question. Est-il prêt à rejeter la réduction de 10 p. 100 sur une période de deux ans ainsi que le transfert des opérations de sauvetage à un organisme volontaire que recommande le groupe d'étude Nielsen? Une promesse n'a-t-elle aucune valeur pour le gouvernement?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je pensais pouvoir tenir un langage de raison avec les députés de ce parti, mais c'est extrêmement difficile. La réponse toute simple à la question du député est que le gouvernement est très avancé dans la mise en œuvre d'un plan qui répond aux recommandations de la commission dont le député de Saint-Jean-Est a si souvent parlé à la Chambre. La planification va déboucher très bientôt sur une action qui devrait régler tous les problèmes pressants des activités de recherche et de sauvetage dans notre pays.

LE PROGRAMME DE MISE EN VALEUR DES SALMONIDÉS

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, ma question supplémentaire est aussi destinée au vice-premier ministre. S'engage-t-il à réaliser le programme de mise en valeur des salmonidés que son gouvernement a promis et à rejeter la recommandation du groupe de travail Nielsen qui bloquerait l'expansion de ce programme sur la côte est?

● (1450)

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, où était passé le député? J'ai traités les députés de son parti de dinosaures. Le sigle NPD n'est pas l'abbréviation de Nouveau parti démocratique, mais de «Nouveau parti dinosaurien».

Des voix: Bravo!

M. Nielsen: La décision concernant la mise en valeur des salmonidés a été prise quand j'étais encore ministre des Pêches suppléant. Elle a été annoncée peu de temps après la nomination du nouveau ministre. Où était donc le député?

* * *

STATISTIQUE CANADA

LA PRÉSUMÉE OFFRE D'EMPLOIS D'UN COMMISSAIRE AU RECENSEMENT

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au vice-premier ministre à propos du favoritisme politique flagrant qui s'est manifesté une fois de plus dans l'octroi des emplois pour le recensement de 1986. Pourquoi le gouvernement tolère-t-il cette situation? Lundi dernier au soir, le commissaire au recensement pour la circonscription d'Ottawa-Vanier, un conservateur, a assisté à une réunion du Club des jeunes progressistes conservateurs de l'université d'Ottawa pour offrir des emplois d'agent recenseur. Pourquoi profite-t-il du recensement pour distribuer des emplois aux jeunes conservateurs? Pourquoi essaie-t-il de détruire ainsi Statistique Canada?

M. Bud Bradley (secrétaire parlementaire du ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, le député était là lundi dernier lorsque le ministre a répondu à une question analogue qu'il avait posée. Le ministre a garanti à la Chambre que Statistique Canada procède de la même façon que pour les recensements précédents.

M. Gauthier: Ce n'est pas vrai.

M. Bradley: Voici ce qu'a déclaré le ministre, d'après la page 11354 du hansard:

> Monsieur le Président, les représentants de Statistique Canada m'ont garanti être persuadés que les résultats seront exacts et que les personnes engagées ont la compétence voulue pour accomplir le travail qui leur est confié.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

[*Français*]

L'IMPACT DE LA LETTRE DE LA MINISTRE D'ÉTAT (JEUNESSE)

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, je désire poser une question supplémentaire. Comme vous le savez, cette réponse n'a rien à voir avec la question. Je demande au vice-premier ministre: Est-il satisfait de l'impact que la lettre de la ministre d'État (Jeunesse) a eu sur le ministre des Approvisionnements et Services? Peut-il dire si ce dernier accorde suffisamment de patronage aux jeunes conservateurs pour satisfaire sa collègue la ministre d'État (Jeunesse)?

[*Traduction*]

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le président, cette question me rappelle l'époque de ma jeunesse où je passais l'été à la ferme; je revois les agriculteurs remuer la boue des terrains marécageux à la charrue. Voilà à quoi cela me fait penser.

* * *

LES JEUNES

LE RÔLE DE LA MINISTRE D'ÉTAT

M. Howard McCurdy (Windsor-Walkerville): Monsieur le Président, certains événements survenus ces dernières semaines ont prouvé que la représentation efficace des jeunes est plus que jamais nécessaire.

Des voix: La question!

M. McCurdy: Ma question s'adresse au vice-premier ministre. Le gouvernement prétend que divers ministères se sont occupés directement d'offrir des emplois et des possibilités de formation aux jeunes. Compte-t-il néanmoins étendre le rôle du ministère d'État à la Jeunesse et en faire le défenseur et le symbole des besoins et des préoccupations des jeunes?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): C'est exactement le rôle actuel du ministère. Le député devrait retourner en arrière pour voir comment les choses se passaient avant 1972, date de l'adoption de la Loi sur l'organisation du gouvernement. Il devrait examiner la situation des ministres sans protefeuille à l'époque. Tout cela a changé grâce à la Loi de 1972 sur l'organisation du gouvernement et il y a actuellement des ministres d'État, qui sont là pour nous aider. Il ne s'agit pas de cadres axiaux et de chefs de ministères comme le député le croit peut-être à tort.

LA CONDUITE DE LA MINISTRE

M. Howard McCurdy (Windsor-Walkerville): Monsieur le Président, le vice-premier ministre croit-il qu'une ministre qui a abusé de ses pouvoirs, manqué de franchise envers la Chambre et offert des excuses en usant de faux-fuyants . . .

M. Clark (Yellowhead): De quoi?

M. McCurdy: . . . est un modèle idéal pour les jeunes du pays?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Nous avons déjà parlé de tout cela maintes et maintes fois.

Des voix: Non!

M. Nielsen: La ministre, le premier ministre et moi y avons déjà répondu. Il est tout à fait inutile de répéter des réponses qui ont déjà été données, sans parler des questions, monsieur le Président.

Questions orales

[*Français*]

L'ÉNERGIE

L'ANNONCE DE LA BAISSE DU COÛT DE L'ESSENCE AU QUÉBEC—LES PERSPECTIVES D'AVENIR

M. Vincent Della Noce (Duvernay): Monsieur le Président, je désire poser une question à l'honorable ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

Aujourd'hui, la compagnie Esso et Petro-Canada ont annoncé une baisse de 2c. le litre d'essence au Québec. J'aimerais demander au ministre si on peut espérer que ces bonnes nouvelles vont continuer dans l'avenir?

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Oui, monsieur le Président.

* * *

LES JEUNES

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, je désire poser une question au vice-premier ministre.

Il y a trois jours, le vice-premier ministre me répondait que le gouvernement était très satisfait de son action face aux jeunes.

Hier, le premier ministre disait dans une lettre au sénateur Jacques Hébert qu'il était d'accord avec lui sur le fait qu'il fallait faire beaucoup plus pour les jeunes et, aujourd'hui, le premier ministre a encore bougé et dit maintenant qu'il est prêt à annoncer d'ici la fin du mois un nouveau programme pour les jeunes.

Au nom de la charité humaine et chrétienne, je demande au vice-premier ministre: Est-ce qu'il va, maintenant, pouvoir agir rapidement, puisqu'ils reconnaissent l'erreur qu'ils ont faite il y a quelques semaines?

[*Traduction*]

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, effectivement, je puis donner cette assurance au député. S'il avait observé tant soit peu ce qui se passe, il aurait constaté la rapidité avec laquelle le gouvernement est intervenu pour transformer une situation très désagréable en une situation beaucoup plus favorable pour la jeunesse d'aujourd'hui, par rapport à ce qu'elle était en septembre 1984. Il reste encore beaucoup à faire, mais d'énormes progrès sont accomplis de nos jours par rapport à l'époque du régime libéral.

[*Français*]

ON DEMANDE SI DES MESURES NE POURRAIENT PAS ÊTRE PRISES IMMÉDIATEMENT

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, je pense que le vice-premier ministre n'a pas compris le sens de ma question.

Étant donné le drame qui se passe au Sénat où un sénateur a décidé de mettre en jeu sa santé, un homme de 62 ans, je demande au vice-premier ministre, au nom de la charité humaine et chrétienne—on sait qu'ils vont bouger de toute façon—s'ils ne pourraient pas le faire immédiatement au lieu d'attendre la semaine des quatre jeudis.

[*Traduction*]

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, on pose encore une fois la même question. La Chambre a entendu à plusieurs reprises le premier ministre, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration et moi-même essayer de faire comprendre aux députés d'en face que 700 millions de dollars . . .

Mlle MacDonald: Beaucoup plus qu'à l'époque où ces gens étaient au pouvoir.

M. Nielsen: . . . ont été spécialement affectés à la création d'emplois pour les jeunes.

M. Tobin: Ce n'est pas vrai.

M. Nielsen: Mais si.

M. Tobin: Mais non.

M. Nielsen: C'est un fait. Les statistiques le prouvent. Le chômage chez les jeunes a diminué de 2 p. 100, alors qu'il avait augmenté de presque 5 p. 100 sous le régime libéral précédent.

* * *

LE GROUPE CHARGÉ DE L'EXAMEN DES PROGRAMMES

LA COMMISSION DES DROITS DE LA PERSONNE

M. Ernie Epp (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Le rapport sur l'examen des programmes recommande au gouvernement d'envisager l'abolition de la Commission des droits de la personne et, qu'à la place, les particuliers intentent des actions en justice comme cela se passe désormais en Colombie-Britannique où le gouvernement créditiste a aboli la Commission provinciale des droits de la personne. Le ministre peut-il nous dire s'il appuie cette recommandation?

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je suis un ardent partisan des droits de la personne.

M. Orlikow: Changez de refrain.

M. Crosbie: Bien sûr, on pourrait discuter longuement de la meilleure façon de les faire respecter. Le rapport a été renvoyé à un comité. Celui-ci pourra accepter certaines recommandations qu'il proposera à la Chambre et en rejeter d'autres. On les examinera en temps et lieu. D'ici là, l'affaire est entre les mains du comité.

LA RÉDUCTION DU PERSONNEL

M. Ernie Epp (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur le Président, le ministre peut-il nous dire si le gouvernement a déjà anticipé cette forme de privatisation des droits de la personne quand il a accepté de réduire les effectifs de la Direction des droits de la personne du Secrétariat d'État, lesquels passeront de 15 personnes en 1984-1985 à 11 d'ici l'an prochain?

● (1500)

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, comme toujours, le député nage dans la confusion. Ce n'est pas mon ministère qui est en cause mais je veux bien tenter d'expliquer la situation au député. Les seuls changements apportés auront trait au programme des poursuites judiciaires qui relèveront désormais du Conseil canadien du développement social.

Inutile de s'en faire, notre gouvernement a dépensé plus que ne l'avait jamais fait son prédécesseur pour la protection des droits de la personne.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA RÉVISION DES LIMITES DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

DÉPÔT DU RAPPORT ET RENVOI AU COMITÉ PERMANENT

M. le Président: Il est de mon devoir, aux termes de l'article 19 modifié de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales, chapitre 82, Statuts revisés du Canada, 1970, de déposer sur le bureau un exemplaire certifié du rapport de 1983 de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales concernant les Territoires du Nord-Ouest.

Aux termes de l'article 12 de la Loi de 1985 sur la représentation électorale, chapitre 8, Statuts du Canada, 1986, ce rapport est renvoyé d'office au comité permanent des privilèges et élections.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LA DÉCLARATION D'UN MINISTRE

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, pendant la période des questions, le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) a induit la Chambre en erreur et en même temps, je crois, enfreint mes privilèges et ceux de la Chambre. Il a dit qu'il m'avait fait parvenir une copie de son communiqué, y compris tous les détails que je lui ai demandés pendant la période des questions. Je n'avais rien

reçu avant la période des questions et je n'ai toujours rien reçu. J'ai vérifié auprès de mon personnel.

La Chambre doit savoir quelles ententes le ministre a conclues dans l'intérêt du pays et des éditeurs de livres.

M. le Président: La députée a fait valoir son point de vue. Elle doit savoir que ni le Règlement ni les privilèges ne sont en cause. Elle exprime une opinion.

M. Stevens: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Tout simplement, comme à l'accoutumée, à 11 heures ce matin, la trousse a été envoyée au bureau du chef de l'opposition officielle pour qu'elle soit remise au critique.

M. le Président: A l'ordre. Il s'agit clairement de versions différentes des faits. La question de privilège ne se pose pas plus que la question du Règlement.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LA DISTRIBUTION DU RÈGLEMENT

M. le Président: Je voudrais attirer l'attention de la Chambre sur le fait que la nouvelle version imprimée du Règlement est distribuée à tous les députés aujourd'hui. Je crois savoir qu'elle a été insérée par le service des pages dans le cartable que les députés gardent dans leur pupitre. Les députés se rappellent que des copies préliminaires ont été mises à notre disposition le jeudi 20 février, une semaine seulement après l'adoption des modifications au Règlement.

[*Français*]

Le travail se poursuit sur les nombreux changements imposés par le nouveau Règlement. La direction de l'Index est en train de produire de nouveaux index qui seront disponibles dans quelques semaines.

Je remercie en outre le personnel du service de la distribution qui a fait preuve de la même diligence pour s'assurer que tous les députés reçoivent sans retard les nombreux documents déposés à la suite de l'exposé budgétaire et de la présentation du budget des dépenses.

[*Traduction*]

Je suis sûr que tous mes collègues se joindront à moi pour remercier tout le personnel de ses efforts exceptionnels. Je remercie particulièrement les employés de la Direction des Journaux et leurs collaborateurs, y compris le Bureau des traductions et la Direction de l'informatique de la Chambre, des longues heures de dur labeur qui leur ont permis de respecter les délais si courts que nous leur avons imposés.

Nos employés acceptent ces pressions dans le cadre de leurs fonctions au service de la Chambre. Un tel dévouement ne doit cependant pas passer sous silence.

Des voix: Bravo!

Pétitions

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES NOMINATIONS PAR DÉCRET

DÉPÔT ET RENVOI DES DÉCRETS AU COMITÉ PERMANENT

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de déposer dans les deux langues officielles des exemplaires de deux récents décrets du conseil qui, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 103 du Règlement, sont considérés comme renvoyés au comité permanent approprié.

* * *

[*Français*]

PÉTITIONS

L'INDUSTRIE DU TEXTILE ET DU VÊTEMENT—LA PROTECTION DES EMPLOIS

M. Jean-Guy Guilbault (Drummond): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le privilège de présenter une pétition de citoyens de toutes les régions du Québec comportant plus de 250,000 noms, qui est appuyée par des syndicats canadiens et par le Comité de survie du textile et du vêtement. Les pétitionnaires prient humblement le gouvernement du Canada d'adopter des mesures de protection aptes à sauvegarder leurs emplois et à réduire l'insécurité face à l'avenir dans laquelle se retrouvent les travailleurs et les travailleuses de l'industrie du textile au Canada.

M. le Président: Puis-je demander à l'honorable député si cette pétition a été certifiée? Je dois m'assurer auprès de l'honorable député de Drummond que cette pétition a déjà été certifiée. Est-ce que le député peut m'assurer que cette pétition a bien été certifiée? Est-ce que le député a présenté cette pétition au Greffier? A-t-elle été certifiée avant?

M. Guilbault (Drummond): Je l'ai présentée et c'est certifié, monsieur le Président: 250,000 signatures. Elles sont certifiées, monsieur le Président.

M. Prud'homme: Est-ce qu'elles sont certifiées?

[*Traduction*]

LA LÉGISLATION CONCERNANT L'AVORTEMENT—ON DEMANDE DES MODIFICATIONS

M. John Gormley (The Battlefords-Meadow Lake): Monsieur le Président, en tant que député déterminé à protéger la vie des enfants à naître, j'ai le devoir et l'honneur de présenter aujourd'hui une pétition signée par des Canadiens de tout le pays qui demandent au Parlement de tenir compte des instances formulées par des citoyens qui trouvent laxiste la législation de l'avortement, et d'y donner suite. La pétition ci-jointe est en conformité de l'article 106 du Règlement.

LA FORMULE DE TARIFICATION À L'APPEL LOCAL

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par beaucoup de mes commettants de Burnaby. Les pétitionnaires font remarquer que le téléphone est essentiel à la communication et que les tarifs d'abonnement doivent demeurer accessibles. Ils déclarent que la formule de tarification à l'appel local, selon laquelle le service local serait facturé à l'appel, contribuerait à hausser de beaucoup la facture mensuelle de téléphone de la plupart des gens.

Mes commettants prient le gouvernement d'enjoindre au CRTC d'empêcher les compagnies du téléphone comme la B.C. Tel de facturer à l'appel et de leur ordonner de maintenir le tarif téléphonique mensuel.

LA CLINIQUE MORGENTALER—LES RESTRICTIONS QU'ON AURAIT IMPOSÉES AU CORPS POLICIER

M. Elliott Hardey (Kent): Monsieur le Président, j'ai le devoir et le privilège de présenter à la Chambre plusieurs pétitions qui ont été acceptées par le greffier des pétitions et portent plus de 700 signatures. Ces pétitionnaires veulent protester contre les activités de la clinique Morgentaler, dans la région métropolitaine de Toronto, et ils demandent que l'article 251 du Code criminel soit appliqué, afin que le gouvernement de l'Ontario lève les restrictions imposées aux forces de police de la région métropolitaine de Toronto et que des accusations puissent ainsi être portées.

M. le Président: Le député de Burnaby (M. Robinson) intervient-il une seconde fois, afin de présenter une pétition?

M. Robinson: Monsieur le Président, je crois avoir le droit d'en présenter une autre.

M. le Président: Normalement, lorsqu'un député a plus d'une pétition, il est préférable qu'il les présente toutes en même temps.

LES DROITS À L'ÉGALITÉ—LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom d'un certain nombre d'habitants de Winnipeg, au Manitoba, qui exhortent le Parlement à mettre en œuvre les recommandations nos 10, 11, 12, 13 et 14 du rapport du comité parlementaire sur les droits à l'égalité au sujet de l'orientation sexuelle, qui modifient la loi sur les droits de la personne, demandent aux Forces armées canadiennes et à la GRC de faire en sorte que leurs méthodes d'embauchage soient conformes à la loi, et modifient également le Code criminel et les lignes directrices du gouvernement fédéral en matière de cotes sécuritaires.

L'ASSURANCE-RÉCOLTE—LA DÉSIGNATION D'UN DISTRICT—LE COMTÉ DE VULCAN

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur le Président, je demande à présenter une pétition au nom de plus de 90 agriculteurs du comté de Vulcan. Tout le comté, qui s'étend sur quelques 493,000 acres, a été désigné à tort comme un district, et les paiements versés à ceux qui n'ont pas eu de récolte au cours des trois dernières années ont été, de ce fait, considérablement réduits. En établissant des critères qui n'avaient aucun lien avec les conditions météorologiques, la production ou les dégâts causés par les sauterelles ou les vers gris, et en choisissant de grandes régions, on a versé la majeure partie de l'argent à des producteurs qui n'en avaient pas besoin.

Mes pétitionnaires prient humblement le Parlement de modifier les limites, que ce soit par commune ou en reprogrammant les statistiques sur les dégâts causés aux récoltes par la grêle pour chaque exploitation agricole, afin d'assurer

une distribution plus équitable de l'argent versé par le gouvernement fédéral. On a joint un certificat, monsieur le Président.

M. le Président: Je dois rappeler aux députés qu'ils doivent être aussi brefs que possible lorsqu'ils présentent des pétitions.

* * *

LA LOI SUR LES CHEMINS DE FER

MESURE MODIFICATIVE

M. Neil Young (Beaches) demande à présenter le projet de loi C-282, tendant à modifier la Loi sur les chemins de fer (clôtures).

M. le Président: Le député a-t-il la permission de présenter ce projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Young: Monsieur le Président, cette mesure a pour objet de donner à la Commission canadienne des transports le pouvoir d'ordonner l'installation de clôtures à maille de six pieds de haut le long des voies ferrées, pour en empêcher l'accès aux enfants.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

● (1510)

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE

M. Svend J. Robinson (Burnaby) demande à présenter le projet de loi C-283, tendant à modifier le Code criminel (contrôle des armes à feu).

M. le Président: Le député a-t-il la permission de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Robinson: Cette mesure a pour objet d'élargir les dispositions actuelles sur l'autorisation d'acquisition d'armes à feu de façon à englober la propriété, la possession et l'utilisation des armes à feu, et de modifier l'«autorisation d'acquisition d'armes à feu» en «autorisation de possession d'armes à feu».

Le projet de loi appliquerait à la propriété, la possession et l'utilisation tous les critères concernant l'autorisation d'acquisition d'armes à feu. Ces dispositions figuraient dans le projet de loi initial sur le contrôle des armes à feu, présenté au Parlement, avant qu'il ne soit édulcoré.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

Questions au Feuilleton

LA LOI SUR LE FONDS DE BIENFAISANCE DE L'ARMÉE ET AUTRES LOIS CONNEXES

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. George Hees (ministre des Affaires des anciens combattants) demande à présenter le projet de loi C-100, tendant à modifier la Loi sur le fonds de bienfaisance de l'armée, la Loi sur l'aide aux enfants des morts de la guerre (Éducation), la Loi d'indemnisation des anciens prisonniers de guerre et la Loi sur les allocations aux anciens combattants.

M. le Président: Le ministre a-t-il la permission de présenter ce projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui à la question nº 524.

[*Texte*]

LE PROGRAMME D'AIDE À LA RECHERCHE INDUSTRIELLE—LA GRAND CANAL COMPANY

Question nº 524—**M. Caccia:**

1. A-t-on accordé des fonds à la Grand Canal Company of Newfoundland dans le cadre du programme d'aide à la recherche industrielle et, dans l'affirmative, quelles en étaient les modalités précises?

2. Que devrait faire la compagnie avec l'argent?

3. Un autre ministère ou organisme du gouvernement a-t-il approuvé des fonds pour la compagnie et, dans l'affirmative et dans chaque cas, *a*) lesquels, *b*) combien a-t-on approuvé, *c*) quand les demandes ont-elles été présentées?

M. Claude Lanthier (secrétaire parlementaire du ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): En ce qui concerne le Conseil national de recherches du Canada, la réponse est la suivante:

1. La Grand Canal Company of Newfoundland a effectivement reçu de l'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la recherche industrielle (PARI). Cette aide était assujettie aux modalités habituelles du programme, dont les suivantes:

a) Le projet lancé par l'entreprise doit présenter un défi technique pour celle-ci et démontrer des possibilités d'aboutir à des résultats avantageux du point de vue de l'économie tant pour l'entreprise que pour le Canada.

b) Le travail doit être effectué avec compétence, mais pas nécessairement par des membres de l'entreprise. (Dans le présent cas, une bonne partie du travail a été exécutée par des étudiants de l'université Memorial de St. John's, Terre-Neuve, travaillant sous la direction de l'entreprise, au cours de la partie non théorique de ce que l'on appelle généralement le programme «co-op».)

c) Tous les droits d'auteur découlant du projet appartiennent à l'entreprise, mais le CNRC conserve tous les droits d'accès aux travaux en cours et aux résultats définitifs. L'entreprise n'est pas libre de transférer les droits d'auteur sans l'approbation du CNRC.

d) Le travail doit être effectué sur une base de partage des frais.

e) L'entente régissant le partage des frais revêt la forme d'une contribution, non pas d'une subvention.

2. L'entreprise a demandé d'utiliser les fonds pour effectuer des travaux très préliminaires se rapportant à la définition avec plus d'exactitude qu'il n'avait été possible de le faire auparavant des principaux problèmes techniques et économiques (relatifs aux coûts) auxquels pourrait se heurter le concept de la Grand Canal: *a*) stabilisation des niveaux d'eau des Grands Lacs. *b*) complexités des cours d'eau du bassin du Lac Supérieur aux zones de sécheresse dans le sud des Prairies.

En outre, le travail permettait à l'entreprise de se mettre en rapport avec des organismes du gouvernement fédéral susceptibles de contribuer techniquement au travail.

3. Sans objet.

[*Français*]

M. Lewis: Je suggère, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

M. le Président: On a répondu à la question énumérée par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

* * *

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, je demande que tous les avis de motions portant production de documents soient réservés.

M. le Président: Tous les avis de motions sont-ils réservés?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Français*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 82 DU RÈGLEMENT—LE PRÉTENDU MANQUE DE PRÉOCCUPATION DU GOUVERNEMENT ENVERS LA JEUNESSE

L'hon. Jean Lapierre (Shefford) propose:

Que cette Chambre condamne le gouvernement pour son manque de préoccupation envers la jeunesse canadienne, son inaction face à la crise à laquelle est confrontée toute une génération de Canadiens et Canadiennes et sa négligence à prendre des mesures immédiates pour leur permettre de participer pleinement à la société canadienne.

—Monsieur le Président, je puis particulièrement heureux de m'adresser à la Chambre aujourd'hui à un moment où la question de la jeunesse retient l'attention d'un bon nombre de Canadiens et qui, malheureusement, ne retient pas assez l'attention du gouvernement. C'est pourquoi, nous, de l'Opposition officielle, avons voulu offrir cette journée d'opposition afin de sensibiliser le gouvernement et tous les députés à la situation dramatique qui existe actuellement au Canada.

Monsieur le Président, vous savez, au moment où nous parlons ici, il y a 700,000 jeunes Canadiens et Canadiennes qui, voulant participer pleinement à la société, n'en ont malheureusement pas l'occasion. On a 700,000 jeunes qui demandent à la société en général de lui faire une place, qui ne demandent pas mieux que de travailler et ces gens-là se font dire carrément: On regrette, il n'y a pas de place pour vous.

Nous avons ces 700,000 personnes qui sont en train de perdre leurs illusions, qui certainement, dans bien des cas, ont déjà perdu espoir parce que déjà ils et elles ont dû faire des sacrifices pour terminer leurs études, ils et elles ont eu des espoirs et des rêves qui, malheureusement, ont été brisés par la situation actuelle et par la conjoncture économique. Et, aujourd'hui, je pensais qu'il était essentiel pour le gouvernement, et je dois déplorer notamment l'absence de la ministre d'État (Jeunesse) (Mme Champagne). Elle a rarement l'occasion de participer à des débats et probablement qu'elle est en train de se faire écrire un discours par quelqu'un et de le pratiquer, comme un scénario. Mais, en attendant, je trouve cela regrettable qu'elle ne soit pas ici pour discuter avec nous de la situation de la jeunesse au Canada.

Monsieur le Président, je pense que tous les Canadiens et Canadiennes réaliseront jusqu'à quel point, nous comme parlementaires et comme responsables du bien-être collectif, devons nous poser des questions et faire un examen de conscience.

Il faudrait se demander jusqu'à quel point comme élus nous avons donné l'égalité d'opportunité aux plus jeunes. Jusqu'à quel point, au moment de la récession, nous n'avons pas profité de l'occasion pour tout simplement sauver les acquis, mais ceux qui n'avaient pas d'acquis n'ont pas pu du tout s'intégrer à l'intérieur du système.

Il faudrait aussi se poser la question si nous comme parlementaires et vous particulièrement comme gouvernement vous avez rempli le mandat qui vous a été donné par les Canadiens. J'ai beau examiner les chiffres et lire les différents documents publiés par le gouvernement, et on s'est aperçu que depuis le 4 septembre 1984, après avoir obtenu majoritairement l'appui des jeunes Canadiens, cela a été le premier groupe que ce gouvernement a laissé tomber. Ce gouvernement a laissé tomber ce groupe pour une raison très simple. C'est un groupe qui n'a pas de «lobby» puissant, c'est un groupe qui n'est pas client chez Frank Moore's, c'est un groupe qui n'est pas . . . en fait c'est une multitude de solitudes, monsieur le Président. Et, bien sûr, ce gouvernement n'est pas attentif à ces individus qui sont isolés un peu partout et qui vivent des drames particuliers.

La ministre d'État (Jeunesse), elle, s'est mise la tête dans le sable depuis sa nomination. Au fond elle a voulu refuser de voir la réalité en face. Elle a pensé que son mandat était de parler au nom de ceux et de celles qui avaient réussi, de faire la parade, d'essayer de prétendre que tout allait bien dans le meilleur des mondes, et surtout pas, surtout pas, s'adresser à ceux qui ont des besoins réels. On l'a vue, elle a tellement peu défendu sa clientèle, monsieur le Président, qu'elle s'est fait carrément effeuiller de son propre ministère et de son propre budget.

La ministre d'État (Jeunesse) aujourd'hui est ici devant nous avec comme seul appui son chauffeur et sa limousine. Et, dans ce sens là, monsieur le Président, je ne pense pas qu'elle puisse accomplir énormément pour la clientèle qui en a tellement besoin.

Monsieur le Président, lorsqu'on regarde la situation en face, c'est dramatique. Le taux de chômage est très élevé et, bien sûr, le premier ministre va vouloir nous servir une série de chiffres et la ministre d'État (Jeunesse) va les répéter. Mais la situation est plus grave que les chiffres le laissent entrevoir.

On dit que le chômage a baissé depuis le mois de septembre 1984, mais le mois dernier le chômage des jeunes a augmenté. Et cela personne ne l'a mentionné à la Chambre. Et la tendance n'est pas à la baisse. Et j'ose espérer que la ministre d'État (Jeunesse) va réaliser qu'actuellement par exemple, en Nouvelle-Écosse, depuis qu'elle a assumé le poste, le taux de chômage chez les jeunes a augmenté de .9 p. 100. Il a augmenté aussi au Nouveau-Brunswick depuis qu'elle a assumé la responsabilité.

● (1520)

Et donc, vous savez, c'est bien beau de vouloir généraliser, mais il y a des situations particulières. Et quand on voit actuellement le genre de rapport Nielsen par exemple, où ce sont les hommes d'affaires qui ont réussi, qui ont pris le contrôle de ce gouvernement, imaginez-vous les pauvres diables qui ont 18, 16 ou 17 ans. Ils n'ont aucune influence sur ce gouvernement. Ils ont une ministre qui est sur le bord de la porte, qui était supposée être là pour les défendre et ça lui prend tout son petit «change» pour se défendre elle-même. Ils ont une ministre qui veut les manipuler. Sa propre correspondance en témoigne, monsieur le Président. Elle est plus intéressée par le sort de la Fédération des jeunes conservateurs que par le sort de la jeunesse en général.

Et quand on y pense bien, monsieur le Président, c'est un peu scandaleux de voir qu'à même les fonds publics—et ce n'est pas moi qui le dis, c'est la ministre elle-même—elle voulait avoir effectivement un montant de 7.5 millions de dollars pour faire du recrutement pour le parti conservateur, quand elle ignore complètement l'ensemble de la situation dramatique des jeunes.

Monsieur le Président, la ministre d'État (Jeunesse) fait un aveu d'impuissance dans sa lettre du 6 janvier 1986. Elle dit elle-même qu'elle a perdu 100 millions de dollars au niveau des programmes Jeunesse depuis son élection. Si c'est cela avoir de la sympathie pour la cause des jeunes et être un gouvernement attentif aux besoins, monsieur le Président, je ne peux pas comprendre comment la ministre d'État (Jeunesse) peut aujourd'hui prétendre avoir fait un bon travail depuis un an et demi.

Monsieur le Président, si on regarde ce qui s'est passé au cours des derniers jours, il y a eu, bien sûr, la fameuse lettre de la ministre, mais il y a eu aussi le geste spectaculaire, triste et dramatique de notre collègue de la Chambre Haute, le sénateur Jacques Hébert. Et ce geste, monsieur le Président, symbolise la gravité de la situation. Parce que ce n'est pas tous les jours, d'ailleurs, je pense que dans l'histoire, cela ne s'est jamais produit, où un membre du Parlement décide de s'offrir, en fait, d'offrir sa santé pour essayer de réveiller un gouvernement d'endormi.

Monsieur le Président, et je vois certains députés qui se font aller la tête, mais je pense qu'il n'y a pas un député de ce parti qui aurait le courage de défendre une clientèle avec autant de croyance et avec autant d'oubli de soi. Et dans ce sens-là, monsieur le Président, je pense que la situation va demander au gouvernement de réfléchir, parce qu'ils ont ri depuis trois jours.

Je prédis qu'ils vont rire jaune au cours des prochains jours, parce qu'ils auront toute la situation sur la conscience s'il y a lieu. Et dans ce sens-là, je pense qu'au cours des prochains jours, les médias vont continuer d'attirer l'attention du public en général sur la situation des jeunes. Et chacun d'entre nous, dans nos circonscriptions, on connaît des cas vécus, on sait que les statistiques ne suffisent pas à donner du travail, de l'occupation à plusieurs de nos voisins, à des gens qu'on connaît. On sait que les centres de main-d'œuvre sont remplis de jeunes qui font la file, qui attendent une opportunité.

Donc, se dire satisfaits de la situation et servir des statistiques ne suffit pas. Et je ne comprends pas que le gouvernement n'admet pas dès maintenant son erreur. Ils ont coupé dans les programmes, ils ont fait cela d'une manière arbitraire, rapide, un peu avec un sentiment de vengeance. Mais au fond, ce n'est pas au sénateur Hébert qu'ils ont fait mal, c'est aux milliers de jeunes qui attendaient de ce programme. C'est aux milliers de jeunes qui attendent aussi que le gouvernement bouge sur le rapport sénatorial.

Et dans le rapport sénatorial, monsieur le Président, il y a 26 recommandations, ce n'est pas un rapport libéral, c'est un rapport unanime du Sénat où il y avait des sénateurs conservateurs qui se sont entendus avec les sénateurs libéraux pour dire: La situation dépasse de beaucoup la «partisanerie». Pourtant, ce rapport-là a été publié, on n'a pas entendu un sifflement de la ministre d'État (Jeunesse), comme d'habitude, mais le reste du gouvernement devrait prendre le temps de le lire et d'agir parce que c'est un cri du cœur qu'il y a dans ce rapport-là, et j'ose espérer que le gouvernement aura le courage d'agir dans les plus brefs délais. Je pense qu'il y a du mouvement, je pense qu'au cours des derniers jours, ils ont réfléchi un peu. Cela a commencé il y a trois jours par le vice-premier ministre qui disait: On ne fera rien, tout ce qu'on fait est très bien, vivent les statistiques, et ceux qui ne sont pas dans nos statistiques, qu'ils s'arrangent avec leurs troubles.

Les subsides

Hier, le premier ministre a répondu au sénateur Hébert, et dans sa missive, le premier ministre reconnaît: Je serais le premier à reconnaître qu'il faut faire encore beaucoup plus pour les jeunes. A partir de ce moment-là, je pense qu'il y a du mouvement. Aujourd'hui, le premier ministre, probablement en sortant de son caucus, a dit qu'il est probable que d'ici la fin du mois le gouvernement va annoncer de nouveaux programmes pour les jeunes. Par conséquent, on dirait qu'il commence à voir la lumière. La ministre d'État dit qu'elle n'est pas au courant. Ce n'est pas nouveau, elle n'est au courant de rien du tout depuis qu'elle est là, monsieur le Président. Je pense qu'elle devrait s'informer auprès du premier ministre parce que cela pourrait l'aider dans son discours aujourd'hui et elle aurait peut-être l'air moins bête si jamais elle contredisait le premier ministre d'ici la fin du débat, et je pense que c'est important de voir qu'à 12 h 23, dans une dépêche de la presse canadienne, je vais l'informer comme quoi le premier ministre a dit qu'il annoncerait de nouveaux programmes d'ici la fin du mois, probablement qu'elle ne sera plus là et c'est pour cela qu'il n'a pas dû la consulter. Mais en réalité, monsieur le Président, je pense qu'il faut déborder le cas personnel de la ministre d'État, parce que de cela le gouvernement va s'en occuper, mais il faut s'occuper aussi des jeunes en général. Avec le mouvement qu'il y a eu, avec la situation qui existe au Sénat, qui va devenir automatiquement embarrassante pour le gouvernement, il n'y a pas un gouvernement qui pourra endurer une situation comme celle-là sans faire un examen de conscience, sans poser des gestes.

A partir de ce moment-là, pourquoi attendre? On sait qu'on a fait une erreur, en fait, en coupant rapidement des programmes, on admet qu'on n'en fait pas assez, on dit maintenant qu'on va faire des choses nouvelles d'ici la fin du mois, mais pourquoi ne pas agir immédiatement? A ce moment-là, je pense que cela serait à l'avantage des jeunes Canadiens. Quand le gouvernement a arrêté le programme Katimavik, quand ils l'ont aboli, ils ont promis que les 20 millions seraient réutilisés pour un autre programme, et là, bien sûr, la ministre d'État ne savait pas quel genre de programme ou ce que ce serait.

Mais ce serait peut-être le temps, au moment où on se parle, que la ministre d'État se lève et qu'elle nous montre qu'elle a de l'initiative ou de l'autorité, et à ce moment-là qu'elle puisse annoncer un nouveau programme qui mettrait fin au drame humain de certains jeunes à travers le pays et qui satisferait, j'espère, notre collègue, le sénateur Hébert. Et vous savez, quand je vois des députés de cette Chambre prendre à la légère la situation qui existe au Sénat, j'aimerais les faire réfléchir sur un éditorial qui a été publié dans *Le Droit* d'aujourd'hui où on peut lire:

> Le plus sinistre ricanement de son histoire a peut-être résonné lundi dans l'enceinte de la Chambre des communes à Ottawa. La vénérable assemblée des représentants du peuple canadien s'est un jour esclaffée au grand complet devant le problème des femmes battues. Avisée lundi du jeûne du sénateur Jacques Hébert qui réclame le rétablissement du programme Katimavik, la députation conservatrice a fait pire encore.

Par conséquent, ce qu'on dit dans cet éditorial, c'est qu'en se moquant plutôt de Jacques Hébert et de sa grève pour sauver Katimavik, cette petite goutte d'eau dans l'actuel désert de bien des jeunes, les conservateurs ricaneurs ont étalé leur pauvreté d'esprit, leur absence de sens moral, à moins que ce ne soit leur ravissement devant une situation pourtant désastreuse. Il n'y a pas d'autre raison pour réagir comme ils l'ont fait. Et j'ose espérer que ces paroles écrites par l'éditorialiste Johannes Martin Godbout vont faire réfléchir la ministre d'État (Jeunesse) ainsi que l'ensemble de ses collègues. Je pense que la Chambre aujourd'hui s'interroge sur ce qu'on pourrait faire comme parlementaires pour ce segment important de notre population. C'est un départ.

● (1530)

Maintenant, on nous dira: Il n'y a pas d'argent, les budgets, le déficit. Mais jusqu'à quel point peut-on se permettre d'utiliser les déficits pour sacrifier une partie importante d'une génération? Jusqu'à quel point peut-on avoir les priorités tellement mal placées qu'on a un milliard de dollars pour sauver les gros déposants des banques et qu'on n'en a pas pour aider aux forces les plus vives de notre société. Je pense que c'est, comme le disait l'éditorial, un manque de sens moral.

Donc, je sais que ce gouvernement conservateur n'est pas très sensible à la réalité des jeunes sauf pour leur offrir des «jobines» dans le recensement, comme on l'a vu aujourd'hui de la part de mon collègue de Glengarry-Prescott-Russel (M. Boudria) qui nous a informés que, suite à la demande de la ministre d'État (Jeunesse), le ministre des Approvisionnements et Services (M. McInnes) a suivi ses conseils et a offert des emplois aux jeunes dans le recensement, particulièrement dans le club conservateur de l'Université d'Ottawa. Mais je pense que ce genre de mesures ne sont pas dignes d'un gouvernement qui se respecte ou de parlementaires comme notre ami de Valleyfield qui, je sais, a beaucoup plus de classe que cela et sait que le sort des jeunes doit passer par une question d'honneur et qu'on ne doit pas rire de la difficulté de cette nouvelle génération.

A mon avis, offrir des opportunités, et ce n'est pas cela qui se passe actuellement, on n'offre aucune opportunité parce qu'on se dit: Ceux qui ont de la chance vont se débrouiller et les autres . . . c'est de valeur et, à franchement parler, il y a des solutions toutes prêtes. Il y a des solutions qui ont été proposées par nombre d'organismes.

Il y a eu études après études. Et par conséquent, j'offre, moi, par exemple le programme Première chance qui aurait pu répondre à un besoin criant, et la ministre d'État (Jeunesse) peut rire à gorge déployée! Qu'est-ce que vous voulez? Je pense qu'elle manque de sens de responsabilité parce que cette clientèle est une clientèle qui a un besoin criant, qui a besoin d'accès au marché du travail, qui a besoin d'une expérience pratique. Et, à ce moment-là, je pense que le programme Première chance aurait représenté une manière parmi tant d'autres. Appelez-le comme vous voudrez, mais accouchez de quelque chose!

Je pense qu'il est important que les jeunes Canadiens sentent que non seulement les gros lobbys d'affaires ont de l'influence sur ce gouvernement, que non seulement les grosses corporations peuvent avoir l'attention du gouvernement, les grosses multinationales du pétrole qui l'ont tellement l'attention de ce gouvernement-là, mais également les gens ordinaires, ceux et celles qui n'ont pas les moyens d'aller dans vos congrès de fin de semaine, ceux et celles qui n'ont pas les moyens de venir à Ottawa protester. Quand on me dit: Ah, il n'y a pas beaucoup de mouvements de jeunes parce qu'il n'y a pas de protestation devant la Colline. Partir de Montréal ou de Toronto c'est déjà trop demander à des gens qui ont, par

exemple, $145 par mois de l'aide sociale. Est-ce qu'on veut de plus leur demander de se priver encore davantage? Je pense qu'on n'a qu'à regarder la réalité en face pour savoir qu'il y a un problème majeur à ce niveau.

Donc, j'espère bien que les événements des derniers jours ainsi que la réalité quotidienne de nombreux jeunes vont faire en sorte que nos amis d'en face vont arrêter de se préoccuper strictement pour les gros donateurs du parti et se préoccuper pour le vrai monde, qu'ils vont montrer que c'est un gouvernement—on le sait que c'est un gouvernement de grosse «business»—mais qu'ils vont montrer que c'est un gouvernement qui a du cœur un peu, qui a du cœur au ventre et qui est capable d'admettre que, sous prétexte de rapidité et de coupure de déficit, ils ont oublié d'évaluer les facteurs humains, ils ont oublié d'évaluer le genre de situation dans laquelle se trouvent 700,000 jeunes, ils ont oublié de prendre en considération qu'il faut absolument qu'on leur donne une opportunité au moins aussi grande qu'aux autres éléments de notre société.

Il y a actuellement un différentiel de 6 p. 100 dans le taux de chômage entre les jeunes et les moins jeunes. A ce moment-là cela exige automatiquement une action positive pour cette clientèle.

Et je ne vois pas pourquoi le gouvernement refuse d'assumer ses responsabilités, et je suis convaincu que les discussions que plusieurs de nos collègues d'en face auront au cours de la fin de semaine dans leur propre circonscription vont les amener à réfléchir et à réclamer de leur caucus et de leur chef et de leurs ministres plus d'action au cours des prochaines semaines.

J'ose espérer que cette action va venir plus vite que moins vite, que le mouvement que le premier ministre a montré au cours des derniers jours va finir par un programme important, pas des «bébelles», mais un programme important, pas juste un geste politique pour essayer de sauver la face et montrer qu'on a fait quelque chose, mais vraiment un programme qui répond aux besoins des jeunes Canadiens, un programme audacieux.

Et je suis certain que si vous faisiez un sondage—vous faites cela tellement souvent—si vous faisiez, dis-je, un sondage à savoir si les Canadiens sont prêts à faire des efforts particuliers pour la génération montante, je peux vous dire d'avance que l'ensemble des Canadiens veulent leur donner une chance et une opportunité.

Faites un examen de conscience, regardez vos propres enfants et dites-vous qu'il faudrait qu'ils aient au moins autant de chance que vous en avez eu. Je ne vous demande pas plus. Donnez-leur autant de chance et d'opportunité que vous en avez eu à votre époque, pour ceux qui sont plus vieux. Et, à ce moment-là, je suis certain que vous auriez la conscience tranquille en ayant fait pour le mieux et en amenant les programmes nécessaires, au moins en leur donnant autant de chance.

M. le vice-président: A l'ordre! Questions et commentaires. La parole est à l'honorable député de Beauharnois-Salaberry (M. Hudon).

M. Hudon: Monsieur le Président, mon honorable collègue de Shefford (M. Lapierre) à cause de son expérience, utilise à la fois la flatterie et le fiel dans ses discours.

Monsieur le Président, il est très facile de prendre des jeunes en otage. Il est très facile, par exemple, et surtout quand les tribunes sont remplies, de dire à ces jeunes: Vous savez les jeunes, on préfère aider les banques plutôt que de vous aider vous autres. C'est très simple, surtout quand on parle des banques et que mon honorable collègue d'en face sait fort bien que dans la situation des banques ce n'est pas une situation que nous avons recherchée, mais nous étions dans l'obligation d'agir.

Monsieur le Président, tout à l'heure mon honorable collègue aussi disait que les jeunes étaient «une multitude de solitudes». Je répète exactement ses mots. Je n'y crois absolument pas, ce n'est pas «une multitude de solitudes», au contraire, et étant donné les taux que l'on remarque à l'heure actuelle, et c'est pour cela que je voudrais lui adresser ma question dans ce sens-là, étant donné les taux de chômage qui diminuent à l'heure actuelle, je ne pense pas qu'on parle «d'une multitude de solitudes». Au contraire, des études nous démontrent qu'ils ont actuellement le plus haut taux de dynamisme possible.

Je voudrais seulement poser ma question en trois points: Dans la lettre du premier ministre à laquelle il faisait référence tout à l'heure il est bien dit ceci: «Le 4 septembre 1984 le taux de chômage chez les jeunes âgés de 15 à 24 ans s'établissait à 18.4 p. 100 et il se chiffre actuellement à 16.4 p. 100.»

C'est Statistique Canada qui parle, à moins que vous pensiez que Statistique Canada se trompe encore une fois, mais Statistique Canada l'affirme: Il y a 2 p. 100 de moins de chômage dans les statistiques désaisonnalisés.

Deuxièmement, au cours des 18 mois qui se sont écoulés depuis septembre 1984, il s'est créé 50,000 nouveaux emplois pour les jeunes. C'est encore Statistique Canada qui parle. Troisièmement, entre février 1980 et septembre 1984, les jeunes Canadiens ont subi une perte de 285,000 emplois. C'est encore Statistique Canada qui parle.

Monsieur le Président, et mon honorable collègue d'en face qui était aussi ministre de la Jeunesse, qu'a-t-il fait à l'époque?

Et je vais répéter des chiffres. En 1980, monsieur le Président, et je vais le faire de 1980 à 1985, je vais donner les chiffres de janvier, les chiffres désaisonnalisés:

En 1980, le taux de chômage chez les jeunes était de 13.1 p. 100; en 1981, cela a baissé à 12.9 p. 100; en 1982 cela monte à 15.3 p. 100; en 1983, cela monte à 20.4 p. 100; et en 1984, cela baisse à 18.4 p. 100; cela a baissé à 17.5 et maintenant à 15.9 p. 100. Mais que sont ces chiffres-là aussi? Ce ne sont pas les mêmes.

M. le vice-président: A l'ordre! La parole est maintenant à l'honorable député de Shefford (M. Lapierre)

Les subsides

• (1540)

M. Lapierre: Monsieur le Président, justement, c'est pour cela. Je pense que en parlant d'esprit tortueux, mon ami devrait réaliser que les chiffres de février devront le faire arriver à l'évidence que le chômage chez les jeunes, et s'il veut jouer avec les chiffres, il est parti de 15.9 et le dernier mois, il est monté à 16.4 p. 100 sous un gouvernement conservateur. Par conséquent, on peut jouer ce jeu de statistiques.

Monsieur le Président, ce n'est pas suffisant, même que ce soit 16.4 ou 16.2 ou 16.1, c'est toujours trop. Sept cent mille, c'est trop et c'est inacceptable. Et ce qu'on vous dit, c'est bravo si cela a baissé de septembre à maintenant, bravo, mais ce n'est pas suffisant! Et ce qu'on vous dit, c'est: Faites quelque chose, faites d'autres choses. Ne vous assoyer pas sur un chiffre de 15.9 parce qu'il vient de monter à 16.4. On vous demande de faire autre chose.

M. Hudon: C'est cela, autre chose.

M. Lapierre: C'est ce que je vous ai demandé dans tout mon discours. Et je vous invite à l'action parce qu'au moment où on se parle, vous êtes complaisants avec vos sacrées statistiques et il y a de la misère chez 700,000 personnes. Et vous allez arrêter de vous «péter les bretelles» avec vos chiffres quand la réalité est tout autre, quand vous savez fort bien que dans vos statistiques, ça masque entre autres tous ceux qui ont arrêté, qui sont trop déprimés pour se chercher de l'ouvrage, tous ceux qui sont découragés. Ils ne sont pas dans vos statistiques. Tous ceux et celles qui ne sont pas inscrits aux centres de main-d'œuvre ne sont pas dans vos statistiques. Et on sait fort bien qu'il y a eu des situations graves, où quand cela fait deux ans, trois ans que tu te cherches un emploi, tu es obligé d'accepter aussi . . . Un gars, par exemple, qui a un doctorat et qui est chauffeur de taxi, est-ce que vous pensez que c'est suffisant? Dans vos statistiques, cela ne paraît pas.

Mais il y a combien de jeunes qui sont actuellement sous-employés, sous-utilisés, parce que leurs compétences ne sont pas demandées dans notre système et ils n'ont pas l'opportunité de pratiquer les métiers pour lesquels ils ont fait des sacrifices et pour lesquels leurs familles ont fait des sacrifices pour les faire instruire? Et cela, vos sacrées statistiques ne le montrent pas. Mais vous devriez vous sortir la tête du sable, comme le fait la ministre d'État (Jeunesse) et regarder la réalité en face. Et la réalité vous commande, au nom de la dignité humaine, de passer à l'action. C'est cela qu'on vous demande de faire. Et, monsieur le Président, moi je regrette, je ne peux accepter qu'on puisse essayer de masquer la réalité en nous servant une série de chiffres, quand on parle de drame humain. A ce moment-là, monsieur le Président, je pense que quand on parle de tenir des jeunes en otage, je pense qu'encore là, cela démontre une attitude paternaliste, parce que ces jeunes sont capables de faire la part des choses. Que moi, je donne une version pour essayer de vous demander d'agir, c'est à eux d'avoir le jugement et c'est à eux de juger entre autres leurs supposés porte-parole. A ce moment-là, laissez-les porter leurs jugements.

Mais les jeunes Québécois, quant à eux, ont pas mal porté leurs jugements et si on veut parler de chiffres, je vous référerai strictement aux chiffres de Gallup.

M. le vice-président: L'honorable député de Charlevoix (M. Hamelin), une question ou un commentaire.

M. Hamelin: Monsieur le Président, un commentaire. J'estime que les propos de mon collègue . . . au niveau des grands principes évidemment, tout le monde se rejoint, tout le monde est pour la vertu, c'est un discours transcendantal. Mais c'est l'expression d'une mauvaise foi épouvantable.

Monsieur le Président, j'estime qu'au Canada, on a le loisir normalement, dans le monde des affaires, de refuser un héritage. Lorsque ce prétendu héritage est négatif, tout citoyen ou citoyenne a le droit de refuser un héritage. Malheureusement, on n'a pas eu le droit, monsieur l'ex-ministre de ja Jeunesse nominal, de refuser votre héritage. On n'a pas eu le loisir. Les 700,000 dont vous parlez, on les a maintenant. On est pris avec. Et ça prend un front de boeuf pour venir aujourd'hui, comme vous le faites, et de mauvaise foi, faire état de vos grandes prétentions. Vous avez eu 20 ans, votre parti, votre gouvernement a eu 20 ans pour résoudre le problème. Et avec vous, les statistiques, au lieu de baisser, ont monté constamment.

Monsieur le Président, j'estime que si l'intelligence est une épée, malheureusement, mon collègue est démuni. Et je trouve épouvantable de le voir se lever aujourd'hui et venir attaquer le gouvernement avec autant de mauvaise foi. Nous sommes aussi conscients que lui, cet ex-ministre nominal, des problèmes de la jeunesse. Et s'il est une région qui en vit de difficiles, c'est bien la mienne. Et je sympathise avec eux et nous nous efforçons tous les jours, comme députés, et nous le faisons . . .

M. Malépart: Arrête de sympathiser et fais de quoi!

M. Hamelin: Je pense que le député de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart) n'a pas du tout de conseils à donner à personne de ce côté-là parce que chez nous, dans nos régions démunies, des taux de chômage, on en a non seulement avec les jeunes, avec les moins jeunes, mais avec ces personnes de 40 à 60 ans aussi qui sont rejetées des entreprises, comme c'est arrivé récemment à Forestville où on nous a annoncé 213 mises à pied, et le député de Montréal-Sainte-Marie le sait, ce n'est pas 450 emplois à Montréal qu'on a perdus, cela représente peut-être .0231 p. 100 de la force de travail à Montréal, mais chez moi, 213 travailleurs dans une petite ville comme Forestville, c'est 70 p. 100 des familles qui sont touchées. Alors, vos éclats de voix, vos sarcasmes négatifs, de mauvaise foi, n'ont pas lieu ici dans cette Chambre, et vous donnez une mauvaise vision de la réalité. Je fais des efforts actuellement, mes collègues aussi. J'en ai fait avec ma collègue qui m'a aidé dans certains dossiers, et non pas de façon partisane comme vous le prétendez aujourd'hui, mais nous nous sommes efforcés de trouver de nouveaux projets, d'impliquer les jeunes et de leur demander comme on demande à toute la collectivité canadienne les efforts nécessaires pour redresser une situation. Laissez-nous quelque temps, nous aurons les moyens de réduire davantage et de livrer la marchandise, à cause de la mauvaise marchandise que vous nous avez créée pendant 20 ans.

M. Lapierre: Monsieur le Président, suite à un commentaire comme celui-là, on sait, bien sûr, qu'il faut que mon ami crie, étant donné que ses arguments n'ont pas plus de poids que cela. Je vais vous dire quelque chose, monsieur le Président. Bien sûr, on peut parler de mauvaise foi et essayer de blâmer les gouvernements précédents. Imaginez-vous, monsieur le

Président, le député me blâme des 20 dernières années d'administration! Monsieur le Président, j'ai 29 ans, pensez-vous qu'à neuf ans j'étais ici à la Chambre des communes! Il faut vraiment être plein de mauvaise foi, et dans son cas, monsieur le Président, ce que je veux lui dire, c'est qu'ils ont une responsabilité, ils sont au gouvernement. J'ai eu l'occasion d'être au gouvernement, et si la ministre d'État (Jeunesse) (Mme Champagne) a un ministère ou en avait un, maintenant elle n'a plus qu'un titre, mais s'il y avait un ministère d'État (Jeunesse), c'est parce que moi je me suis débattu pour m'assurer que les jeunes aient une voix au sein du gouvernement. Je me suis débattu pour faire créer le ministère et créer le poste, et mes collègues devraient se rappeler que j'étais un de ceux qui a décrié la situation et qui a réclamé de l'action, et justement on a entrepris des actions. Tout ce qu'on demande à ce gouvernement-là, ils ont prétendu pouvoir faire mieux dans tout et pour tout, c'est qu'au lieu de couper les budgets, comme la ministre d'État (Jeunesse) l'écrit dans sa lettre du 6 janvier, c'est: Vous avez promis de faire mieux, eh bien, faites-en donc plus, mais faites-en, par exemple!

M. le vice-président: La période des questions et commentaires étant terminée, nous allons poursuivre le débat avec l'honorable ministre d'État (Jeunesse) (Mme Champagne).

Une voix: Elle est encore là!

L'hon. Andrée Champagne (ministre d'État (Jeunesse)): Monsieur le Président, on accuse le gouvernement de ne pas se préoccuper de la jeunesse canadienne. On accuse le gouvernement d'inaction face à ce qu'on insiste à appeler «la crise d'une génération» et, pour dessert, on ajoute la négligence à prendre des mesures immédiates pour régler ces problèmes, les problèmes, monsieur le Président, dont ce gouvernement a hérité suite à une administration qui s'est amusée à dépenser sans regarder aux conséquences et sans pour autant régler aucun des problèmes auxquels tout le pays faisait face.

M. Hamelin: C'est cela.

Mme Champagne: Il n'est donc pas étonnant, monsieur le Président, que la population canadienne se soit révoltée d'une façon aussi vibrante le 4 septembre 1984. Voilà pourquoi, monsieur le Président, le gouvernement a voulu, d'abord et avant tout, s'attaquer au cancer qui gruge tous et chacun d'entre nous, mais particulièrement la jeunesse, voire les enfants du Canada.

[*Traduction*]

Les députés de l'opposition nous font toujours entendre le même leitmotiv: Il faut dépenser. Peu leur importe qu'un bébé qui naît à l'instant où je vous parle ait déjà une hypothèque de $8,000 sur le dos.

Des voix: Oh, oh!

Mme Champagne: Ils ne se soucient guère du déficit, de la dette nationale qui a enlevé à cet enfant tout espoir de mener une vie décente, le genre de vie auquel chaque Canadien a droit.

[*Français*]

Dépensez, nous dit-on, monsieur le Président, même si à moyen ou à long termes cela n'apporte rien de valable. Dépensez quand même! Créez des emplois de quelques semaines, juste assez pour permettre à des gens de retirer des prestations d'assurance-chômage puis du bien-être social jusqu'à ce qu'ils mettent l'autre pied dans l'engrenage et que la même roue recommence à tourner.

Lorsque l'opposition laisse entendre, monsieur le Président, que c'est cela que la jeunesse canadienne veut, elle prouve à quel point elle est débranchée de la réalité. Je me demande sérieusement quand, pour la dernière fois, ces gens-là ont eu une discussion valable avec des jeunes.

Le député de Shefford (M. Lapierre) nous parlait tout à l'heure de ceux qui ont réussi, mais pour qui se prend-il? Il est très bien, il a très bien réussi. Monsieur le Président, il n'a pas connu ces problèmes-là et il est trop jeune pour avoir des enfants qui les ont connus ces problèmes. Je me demande quand, effectivement, il a parlé à des jeunes d'une façon sérieuse.

Monsieur le Président, lorsque les députés de l'opposition insistent pour s'appitoyer sur le sort de ce qu'ils appellent «une génération perdue», non seulement ils prouvent leur manque de connaissance de la réalité, mais chose beaucoup plus grave, ils insultent une génération de jeunes Canadiens qui font tous les efforts au monde pour survivre malgré le désastre de cette longue administration libérale.

• (1550)

[*Traduction*]

Notre jeunesse n'est pas, je le répète, une génération perdue. Ce sont des jeunes gens et des jeunes filles qui essaient de se sortir du gâchis créé par les libéraux et dont notre gouvernement s'efforce de les tirer.

Nous ne prenons pas de mesures immédiates pour aider les jeunes, monsieur le Président? C'est vraiment la paille et la poutre, mais une telle hypocrisie est inadmissible, aussi bien à la Chambre que n'importe où ailleurs.

Qu'ont fait les libéraux lorsque les jeunes ont perdu 285,000 emplois et que le taux de chômage a grimpé à 18.4 p. 100 entre le mois de février 1980 et septembre 1984? Qu'ont-ils fait, monsieur le Président? Ils ont maintenu leurs projets de création d'emplois qui n'ont jamais aidé qui que se soit à obtenir un emploi permanent et intéressant et ils ont continué à augmenter la dette nationale.

Mme Copps: Et que faites-vous de Katimavik?

Mme Champagne: J'y arrive, si la députée d'Hamilton-Est (Mme Copps) veut bien se taire un instant. Sa douce voix ne me facilite pas les choses.

Qu'avons-vous nous fait, monsieur le Président? Cinquante mille emplois ont vu le jour en quelques mois. J'ai entendu l'opposition crier que tous ces emplois ne sont pas permanents. Encore une fois, les députés de l'opposition montrent leur ignorance. Un grand nombre de jeunes cherchent des emplois à temps partiel pendant qu'ils poursuivent leurs études dans le domaine qu'ils ont choisi. C'est eux-mêmes qui le disent. Oui, un grand nombre de représentants de cette génération que l'opposition a qualifiée de perdue veulent étudier et travailler. Les jeunes Canadiens ne sont pas tous des toxicomanes, des alcooliques et des gens aux tendances suicidaires.

Mme Copps: Qui a dit cela?

Mme Champagne Vous l'avez déjà dit. Certains d'entre eux éprouvent davantage de difficulté que d'autres, mais vous ne les aiderez certainement pas en les disant désespérés.

[*Français*]

M. le vice-président: A l'ordre, s'il vous plaît! Je crois que nous avons un rappel au Règlement.

[*Traduction*]

M. McCurdy: Monsieur le Président, est-ce que j'ai bien compris? Je croyais que, conformément au Règlement, un député ne doit pas lire une allocution, mais se laisser aller à exprimer ses sentiments sincères sur le sujet à l'étude . . .

Mme Copps: Elle ne comprend pas le sujet.

[*Français*]

M. le vice-président: L'honorable ministre peut continuer son discours.

Mme Champagne: C'est conscients qu'au cours de cette période difficile que les jeunes ont subi particulièrement entre 1980 et 1984, qu'un nombre important d'entre eux ont dû quitté l'école. Nous avons posé des gestes importants. Il fallait leur donner la possibilité de réintégrer la population active, leur permettre de revivre et de planifier enfin leur avenir. Voilà pourquoi nous consacrons à la jeunesse des sommes très importantes. Seulement au sein de la stratégie de planification de l'emploi, 700 millions de dollars, soit 37 p. 100 du budget du ministère. Nous parlons de l'intégration au marché du travail, 210 millions de dollars pour ceux qui cherchent un emploi.

La formation en établissement: 280 millions de dollars. Et Défi'86: un total de 210 millions de dollars.

De plus, monsieur le Président, tous les jeunes sont admissibles à tous les autres volets de notre stratégie de planification de l'emploi, des programmes de presque deux milliards de dollars ou presque cette année.

Parlons un peu du Programme Défi, un programme que les jeunes étudiants apprécient parce qu'il leur permet d'acquérir l'expérience presque indispensable à l'obtention d'un emploi permanent.

En 1984, le Programme d'été pour étudiant avait un budget de $200,000 et a créé 65,000 emplois. Défi'85 avec un budget . . .

Une voix: Deux cent millions de dollars.

Mme Champagne: Oui, 200 millions, pardon, et 65,000 emplois. Défi'85 avec un budget de 205 millions de dollars a créé plus de 100,000 emplois dont 67 p. 100 étaient directement reliés à la carrière ou au plan d'étude.

En 1986, monsieur le Président, avec la participation du secteur privé nous en créerons encore davantage. Nous croyons fermement que 120,000 emplois d'été seront créés.

Ceux et celles qui sont défavorisés, qui seraient des décrocheurs éventuels, ils ou elles pourront participer à la fois à des ateliers de formation et acquérir une expérience pratique de travail. Voilà ce qui les encouragera ou à continuer leurs études ou au moins à acquérir une formation professionnelle. Et on nous blâme, monsieur le Président, d'être inactifs face aux jeunes.

[*Traduction*]

En outre, nous allons consentir des prêts et des garanties de prêt à des étudiants, à ceux qui souhaiteraient fonder leur propre entreprise. Voilà comment on encourage l'initiative et le sens des affaires. Voilà comment on s'arrange pour ne pas condamner toute une génération à dépendre toujours de l'assistance sociale.

Mme Copps: Allons donc!

[*Français*]

Mme Champagne: Comme le dit si bien le poète québécois Félix Leclerc, monsieur le Président: «La meilleure façon de tuer un homme, c'est de le payer pour ne rien faire».

Une voix: Vous avez fait cela pendant 20 ans.

[*Traduction*]

Mme Champagne: Parce que nous sommes conscients que trop de gens doivent compter sur l'assistance sociale pendant qu'ils se cherchent un emploi, nous avons prévus à leur intention des fonds additionnels de cent millions de dollars dans le budget. Cela va aussi profiter à beaucoup de jeunes.

[*Français*]

En 1986, plus de 200,000 jeunes Canadiens et Canadiennes profiteront de programmes fédéraux reliés à l'emploi. Sans compter tous ceux qui sont offerts par l'agriculture, à l'ACDI, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, le ministère des Pêches et Océans, celui de la Justice, de l'Environnement, et j'en passe, sans oublier, bien sûr, le Secrétariat d'État. Et le gouvernement ne fait rien pour la jeunesse?

Monsieur le Président, à cause de l'héritage peu reluisant qui nous est échu, nous avons dû prendre des décisions difficiles mais qui contribueront à remettre de l'ordre dans nos finances. Et Katimavik a fait partie de ce que le premier ministre a appelé des «mesures douloureuses».

M. Malépart: Pour faire plaisir aux riches.

Mme Champagne: Monsieur le Président, il était impossible pour un gouvernement responsable de continuer à se montrer aussi injuste envers un aussi grand nombre de jeunes Canadiens et Canadiennes. Il était impensable de continuer à dépenser 20 millions de dollars au profit de seulement 2,000 des 4.5 millions de jeunes Canadiens qui ont droit de participer à la vie de ce pays.

M. Malépart: Et 56 millions pour changer la couleur des uniformes.

[*Traduction*]

Mme Champagne: Le programme Katimavik ne s'est jamais voulu un programme de création d'emplois, monsieur le Président.

M. Stewart: C'est exact.

Mme Champagne: Les jeunes qui y ont participé ont vécu une magnifique expérience pendant neuf mois à un coût annuel de vingt millions de dollars. Était-ce juste, monsieur le Président? D'aucuns ont même quitté l'école ou un emploi permanent pour participer au programme. Dans le dernier cas, ils ont pu toucher des prestations d'assurance-chômage. Était-ce juste? Compte tenu de la situation des finances nationales, il est apparu évident que cet argent pouvait être mieux utilisé et, ce qui importe davantage, au bénéfice d'un plus grand nombre.

Je suis parfaitement consciente que le bénévolat peut s'avérer fort enrichissant pour le bénévole comme pour le bénéficiaire du bénévolat. A l'occasion d'un sondage effectué récemment auprès de jeunes de 15 à 24 ans, environ 24 p. 100 des répondants ont dit faire du travail bénévole ou du travail communautaire, et 73 p. 100 ont dit vouloir en faire pour acquérir une expérience professionnelle. Je n'en suis pas surprise, car nos jeunes sont généreux, bons et sages. Ils veulent aider et s'entraider. Les jeunes Canadiens méritent mieux que de voir moins de un vingtième de 1 p. 100 d'entre eux se partager vingt millions de précieux dollars.

• (1600)

[*Français*]

Monsieur le Président, peut-être faudrait-il raviver la mémoire de nos collègues libéraux? Leur rappeler qu'il y a à peu près 10 ans, du même coup de crayon, le gouvernement Trudeau mettait fin à la Compagnie des jeunes Canadiens, à toutes les opérations du programme Opportunités-Jeunesse et réduisait en même temps le budget du programme Initiatives locales de 30 p. 100? Tous des programmes qui concernaient la jeunesse. On réaffectait ailleurs 77.5 millions de dollars, l'équivalent de près de 200 millions de dollars actuels. On perdait ainsi 37,500 emplois. Et ce sont les représentants de ce même parti qui vont nous faire la morale face à la jeunesse! La jeunesse qui a attendu près de deux ans avant que naisse Katimavik. Avec l'opposition, deux poids deux mesures, et sans honte.

[*Traduction*]

Ils nous accusent sans broncher de jeter les jeunes Canadiens dans la dèche, comme M. Trudeau.

[*Français*]

Monsieur le Président, au ministère de la Jeunesse, nous étudions sérieusement les rapports et du Sénat et du Nouveau parti démocratique. Nous procédons à une étude approfondie, comme se doit de le faire un gouvernement et un ministre responsables.

C'est avec tristesse que je m'interroge. Si on croyait que la seule chose vraiment importante dans le rapport sénatorial, si selon eux, la panacée à tous les problèmes des jeunes était Katimavik, beaucoup d'argent a été gaspillé pour la préparation de ce rapport.

[*Traduction*]

Le même mot, dépenser, revient encore dans le rapport néo-démocrate. C'est la recommandation clé. Ils veulent que nous donnions $5,500 par année pendant deux ans aux jeunes qui s'en serviront comme bon leur chante: pour étudier, se perfectionner ou réfléchir tout bonnement à ce qu'ils feront quand ils n'auront plus d'argent. Monsieur le Président, $5,500 ne suffisent pas à de simples citoyens, comme le député de Windsor-Walkerville (M. McCurdy) l'a affirmé dernièrement, désireux de se payer de vraies vacances. Comme le dit la chanson, que vont faire les pauvres? Il ne s'agit pourtant pas de Camelot mais bien du Canada, et nous essayons de rétablir la situation après 20 ans de gaspillage libéral.

Des voix: Bravo!

Mme Champagne: Les jeunes ne veulent pas d'une nouvelle forme d'assistance sociale. Ils refusent qu'on les mette dans une classe à part où, quoi qu'ils fassent, on dira qu'ils font partie d'une génération perdue, paresseuse, désespérée et sans avenir.

[*Français*]

Monsieur le Président, la jeunesse canadienne a parlé, et notre gouvernement a été attentif.

Les jeunes Canadiens cherchent l'opportunité d'améliorer leur sort; ils veulent acquérir la formation et l'expérience nécessaires pour obtenir un emploi durable, un emploi qui leur permettra de continuer à accroître leurs connaissances et à améliorer leur niveau de vie. Et c'est exactement ce que ce gouvernement a fait. Il s'est préoccupé, et non seulement il a déjà agi, il continuera à le faire afin de toucher tous les groupes, toutes les régions. Et quand le temps viendra, comme le premier ministre l'a dit, nous irons plus loin.

Monsieur le Président, rebâtir un pays, c'est un peu comme rénover une maison. Avant de jeter l'argent par les fenêtres, avant de poser des gestes décoratifs, il faut s'assurer que le solage, la base soit solide.

C'est avec les jeunes qui chaque jour reprennent espoir que nous rebâtissons ce pays. C'est pour les jeunes qu'il faut d'abord et avant tout nous assurer qu'il y ait un avenir.

[*Traduction*]

La politique est un bien triste mot quand il sert à noyer l'espoir d'une génération, à l'insulter alors qu'elle est en train de payer les erreurs du passé, quand on soumet les jeunes au chantage en leur faisant croire qu'une vie sans de vraies responsabilités personnelles leur fera oublier toutes les imperfections de ce monde. Personne n'a dit que la vie était facile, mais elle vaut la peine d'être vécue si on ne ménage pas ses efforts.

Ils nous disent de dépenser. En effet, monsieur le Président, nous allons dépenser, mais de façon avisée et là où il le faut vraiment. Voilà ce que le gouvernement va continuer de faire, pour le Canada, pour ceux qui nous sont si proches et avec qui et pour qui nous bâtissons l'avenir.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. le vice-président: L'honorable député de Shefford (M. Lapierre), une question ou un commentaire.

Les subsides

M. Lapierre: Monsieur le Président, je veux remercier le ministre pour enfin avoir parlé de la situation des jeunes, mais ce que je voudrais savoir d'elle . . . Elle dit qu'elle a consulté les jeunes et elle nous reprochait peut-être de ne pas les avoir assez consultés. Je sais qu'au cours de la dernière année la ministre a dépensé $400,000 pour faire des forums régionaux. Supposément qu'ils devaient tous finir dans un forum national où se développerait un consensus national sur les priorités des jeunes. Je demande à la ministre, maintenant qu'elle a décidé de ne pas tenir son forum national pour l'instant, peut-être que sa disponibilité personnelle ne le lui permet pas, j'aimerais demander à la ministre: Qu'est-ce que cela va vouloir dire toutes les consultations qu'elle a eues? Est-ce qu'il y a eu un rapport publié? Est-ce qu'elle a fait parler les jeunes juste pour le plaisir de parler? Ce que je veux savoir de la ministre, c'est: Le forum national, est-ce qu'il va avoir lieu dans deux ans après l'Année internationale de la jeunesse, ou est-ce qu'elle a l'intention de le faire très rapidement comme promis?

Mme Champagne: Monsieur le Président, nous avons toujours dit que le forum national aurait lieu après, que l'Année internationale n'était qu'un tremplin vers des choses meilleures, vers un travail continu avec la jeunesse. L'Année internationale a permis à tout le monde de faire une réflexion, a permis aux jeunes de s'exprimer, les jeunes qu'on n'avait jamais consultés. On mettait des choses sur pied, on les enlevait, jamais les jeunes n'étaient consultés. Pendant toute l'Année internationale, on a parlé aux jeunes, partout dans le pays, de Terre-Neuve au Yukon, monsieur le Président. Et lorsque viendra le moment de les réunir à nouveau, nous le ferons, mais quand je le déciderai avec le premier ministre, et les jeunes du Canada n'attendent pas la décision du député de Shefford (M. Lapierre).

Une voix: Ils ont attendu assez longtemps.

Mme Champagne: Ils ont attendu pour bien des choses de ce député, ils n'ont pas eu grand-chose de ce parti.

Monsieur le Président, quand le moment viendra, les jeunes à nouveau seront réunis et ensemble nous travaillerons encore pour bâtir un meilleur Canada pour eux.

[*Traduction*]

M. Howard McCurdy (Windsor-Walkerville): Monsieur le Président, il est clair que le député de Shefford (M. Lapierre) n'aura pas de réponse à sa question. Bien entendu, la réponse est non, il n'y a pas de forum national de prévu, à moins que le premier ministre (M. Mulroney) ne change d'avis et ne décide d'en permettre un.

Il y a une ou deux questions dont je n'envisageais pas de parler dans mon discours. Nous avons eu beaucoup de difficulté à obtenir des renseignements sur des choses que la ministre avait présentées comme des faits à la Chambre. Elle pourrait peut-être nous dire d'où elle tire le chiffre de 11.73 milliards qu'elle a mentionné à la Chambre l'autre jour.

Elle a condamné Katimavik car, si je me souviens bien, il ne touchait qu'un vingtième de un pour cent de notre jeunesse. S'oppose-t-elle à l'exemption sur les gains en capital sous prétexte que seul un faible pourcentage de la population peut en profiter? S'est-elle opposée au renflouage des banques qui ne profitait qu'à un petit nombre de Canadiens? Soit dit en passant, lorsqu'elle étudiait le coût du programme sur les perspectives d'avenir de la jeunesse, a-t-elle pensé aux 2.8 milliards qu'elle a gaspillés au profit de ses copains conservateurs?

Mme Champagne: Monsieur le Président, les données relatives au montant d'argent dont j'ai parlé au début de la semaine sont très faciles à obtenir.

M. McCurdy: Envoyez-moi donc une note.

Mme Champagne: Le député et son parti ont une équipe de recherchistes. Qu'ils regardent dans la partie III du budget des dépenses qui a été déposé à la Chambre par mon collègue, le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret). Qu'ils fassent le travail eux-mêmes et ils obtiendront exactement les mêmes réponses. Je ne vais certainement pas faire leur travail.

• (1610)

[*Français*]

M. Malépart: Monsieur le Président, j'aimerais . . . et c'est triste aujourd'hui de voir que 700,000 jeunes qui pensaient que ce serait un débat important pour la ministre d'État (Jeunesse) (Mme Champagne), qu'elle annoncerait des nouvelles. La ministre a exprimé son échec. Tantôt, mon collègue lui a demandé . . . la ministre a préféré laisser dépenser 56 millions de dollars pour changer la couleur des uniformes des soldats plutôt que de garder 20 millions pour les jeunes. La ministre a laissé permettre au ministre de la Défense nationale (M. Nielsen) d'avoir 100 millions de plus pour son budget par année pour envoyer 1,000 soldats de plus en Europe plutôt que d'aider nos jeunes au Canada à avoir de l'espoir, à avoir de l'emploi.

La ministre durant son discours a insulté les jeunes Canadiens, a insulté les jeunes garçons et les jeunes filles. Ce qu'ils demandent ces gens, c'est un coup de pouce et non un déshonneur comme la ministre l'a démontré. Est-ce que la ministre est capable d'être honnête, de se lever et de dire pourquoi elle a laissé dépenser 56 millions . . . 100 millions par année pour envoyer 1,000 soldats à Lahr plutôt que de garder 20 ou 25 millions pour aider nos jeunes au Québec et au Canada?

Mme Champagne: Monsieur le Président, tout comme nous tenons et nous tiendrons nos promesses face aux jeunes, nous tenons et nous tiendrons nos promesses et nos engagements face à l'OTAN. Je ne vois pas qu'une chose empêche l'autre. Les sommes sont là et les résultats sont là. Les emplois sont créés. Il y a des programmes dans à peu près tous les ministères très importants, programmes que nous coordonnons pour tous les jeunes du Canada. Nous tenons nos promesses envers eux et nous continuerons. Et, comme le premier ministre l'a dit lui-même cette semaine: Quand le moment viendra de nouveaux programmes seront annoncés, mais des programmes qui répondront aux besoins et aux aspirations des jeunes en tenant compte des sommes qui sont disponibles en ce moment au gouvernement suite au désastre que nous avons connu pendant 20 ans.

M. Hudon: Monsieur le Président, on m'a accusé tout à l'heure d'arranger les chiffres pour les choses qui faisaient mon affaire, mais je voudrais dire que je me suis trompé. J'ai pris la première ligne, j'aurais dû prendre la deuxième. Si j'avais voulu arranger les chiffres, j'aurais donné la deuxième ligne où en février les chiffres sont toujours plus élevés sous le taux de non-emploi. C'est cela arranger des chiffres. J'ai donné les chiffres de janvier.

J'avais dit tout à l'heure qu'en 1982 le taux de chômage désaisonnalisé était de 15.3 p. 100. J'ai l'honneur de vous aviser qu'en février si j'avais voulu les organiser, j'aurais annoncé 15.4; en mars 16.2; en avril 16.8; 17.6 et, normalement, au mois de juillet, quand les jeunes ont beaucoup d'emploi, ceux de janvier étaient de 15.3, dans la même année, au mois de juillet, 21.3. Et cela donne des leçons? Voyons donc! Là j'aurais organisé les chiffres à ma façon.

Monsieur le Président, je voudrais juste demander à mon honorable collègue si Katimavik avait été un programme tellement demandé par la population, il me semble que, depuis l'annonce de la fermeture de ce programme, l'entreprise privée aurait sauté sur l'opportunité de prendre la place du gouvernement. Et, actuellement, on n'a entendu parler de rien.

M. Malépart: L'entreprise privée a pris l'argent.

Mme Champagne: Effectivement, monsieur le Président, rien n'empêcherait la compagnie Opcan de recueillir des fonds dans le secteur privé et de faire continuer ce programme. Le gouvernement a décidé que ces 20 millions de dollars seraient affectés à d'autres endroits pour aider un plus grand nombre de jeunes. Et je pense, par exemple, à ce que le ministre des Finances (M. Wilson) a annoncé dans son budget. On sait que beaucoup de jeunes, malheureusement, doivent vivre d'assistance sociale. Une autre somme de 100 millions de dollars vient d'être octroyée spécialement pour aider à trouver des emplois, à créer des emplois pour ces gens qui reçoivent l'aide sociale. Et on dit qu'on ne s'occupe pas des jeunes, qu'on ne s'occupe pas des gens qui sont dans le besoin.

On m'a dit qu'on s'attendait aujourd'hui à ce que je fasse des annonces. On dit encore à ce gouvernement: Dépensez, dépensez, qu'importe que les jeunes n'aient pas d'avenir parce qu'il y aura cette dette épouvantable dont jamais on ne se sortira. Ce n'est pas ce pourquoi ce gouvernement a été élu et ce n'est pas la façon dont je compte travailler avec et pour les jeunes.

M. le vice-président: A l'ordre! L'honorable députée de Hamilton-Est (Mme Copps) sur une question ou un commentaire.

Mme Copps: Monsieur le Président, j'aimerais d'abord demander à la ministre si dans les soi-disant 11.7 milliards dont elle parle elle comprend là-dedans les allocations familiales. Parce que je pense que ces chiffres trompent la population.

J'aimerais aussi lui demander sincèrement si elle dit aujourd'hui, comme mentionné par le premier ministre, que le gouvernement est prêt à annoncer des programmes pour les jeunes. Elle sait pourtant très bien que maintenant le sénateur Hébert est en train de faire une grève de la faim qui pourrait vraiment avoir des conséquences assez sérieuses pour sa santé.

J'ai entendu la ministre parler de bonne foi à l'extérieur lorsqu'elle a dit que le sénateur Hébert était un homme qui démontrait un certain espoir pour la population. Elle a bien parlé de lui à l'extérieur de la Chambre.

Si son gouvernement est prêt a annoncer quelque chose, pourquoi ne l'annonce-t-elle pas aujourd'hui, un programme pour qu'on puisse donner un peu d'espoir, pas seulement au sénateur Hébert, mais à la jeune population? Car nous savons que dans le rapport Nielsen, lorsqu'il parlait de Katimavik, il disait que si on annulait le programme sans le remplacer par un autre programme, cela pourrait désespérer la jeune population du Canada.

Je pense que la décision du gouvernement de couper un programme, programme que même le premier ministre (M. Mulroney) avait dit bon, cela a été coupé parce qu'il était un ancien programme libéral. Il n'a pas été coupé parce qu'il était un mauvais programme, c'était un programme reconnu par la population canadienne et sur le plan mondial comme étant un programme qui donnait la joie de vivre, une formation et une expérience de la vie, une qualité de vie pour ceux qui n'ont pas eu beaucoup de chance dans la vie.

Alors, pourquoi? Si elle représente vraiment les jeunes dans le Cabinet, pourquoi ne réagit-elle pas aujourd'hui afin de donner un peu d'espoir aux jeunes Canadiens qui regardent ce débat aujourd'hui et qui demandent un seul geste quelconque de la part du gouvernement et du ministre pour essayer de donner un peu d'espoir à la jeune population?

Nous, nous n'appelons pas la jeunesse, des «drogués» ou des personnes tombées dans l'alcool. Mais il faudrait quand même reconnaître que le suicide chez les jeunes a doublé depuis 10 ans. Et nous commençons à constater que c'est peut-être une population perdue, une génération sans espoir.

En tant que femme il me semble qu'elle peut comprendre un génération sans espoir.

Pourquoi ne donne-t-elle pas un peu d'espoir à cette population aujourd'hui avec une annonce, que ce soit seulement de 20 millions de dollars ou que ce soit un pas dans la bonne direction pour le programme Katimavik? Mais au moins qu'elle donne un signe à la jeunesse.

Mme Champagne: Monsieur le Président, l'annonce de la fin du Programme Katimavik a été faite par le ministre responsable il y a plusieurs semaines et le gouvernement a dit, à ce moment-là, qu'il avait dû prendre cette décision, «cette mesure douloureuse», a dit le premier ministre hier, étant donné les besoins des jeunes, le peu de sommes disponibles, et surtout, le très petit nombre de jeunes qui pouvaient vraiment profiter de ce programme.

Personne n'a jamais dit que ce programme n'était pas valable, qu'il n'y avait aucune chose de bonne dans ce programme. Nous ne pouvons pas, à ce moment-ci, privilégier seulement 2,000 jeunes quand il y en a 4.5 millions et que nous avons très peu d'argent.

Le premier ministre a dit lui-même aujourd'hui:

[*Traduction*]

Il dit que, malheureusement, les ressources sont limitées dans l'ensemble du gouvernement. Cela ne rend pas ma tâche plus facile que celle du ministre qui m'a précédé. Toutefois, nous travaillons et, comme je l'ai dit il y a quelques semaines, l'année financière se termine le 31 mars et à ce moment-là, nous ferons quelques déclarations concernant le financement d'initiatives et de programmes qui devraient aider les jeunes Canadiens. Une fois de plus, nous tiendrons parole. Lorsque ce sera prêt à annoncer, nous l'annoncerons.

● (1620)

M. Howard McCurdy (Windsor-Walkerville): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je souscris à la motion libérale.

J'ai écouté la ministre d'État chargée de la Jeunesse (Mme Champagne) nous reprocher de nous être attendus à ce qu'elle annonce la mise en œuvre de nouveaux programmes. Je dois avouer que je n'espérais rien de tel. Je ne m'attends pas à ce que la ministre d'État fasse bien plus que jusqu'à présent, c'est-à-dire rien du tout. Elle nous a également reproché d'avoir laissé entendre qu'elle ne se souciait guère des jeunes. Nous savons qu'elle s'y intéresse car elle y a consacré toute une lettre adressée à ses collègues.

Mme Copps: Pourquoi part-elle?

M. McCurdy: Nous ne nous attendons pas à ce que la ministre d'État chargée de la Jeunesse (Mme Champagne) reste pour suivre le débat sur ces gens dont elle se soucie tant. Elle a soutenu que nous n'avions pas reconnu l'intérêt qu'elle porte aux jeunes, mais c'est tout dernièrement que nous avons réussi à cerner de manière précise cet intérêt. En effet, cet intérêt se limite à faire des jeunes des recrues éventuelles pour la fédération des jeunes du parti progressiste conservateur. Elle a prétendu que nous ne croyions pas que les difficultés des jeunes la préoccupaient, mais nous savons cependant qu'elle s'y intéresse beaucoup. Autrement, comment expliquer qu'elle exploite ces difficultés pour parvenir aux fins de sa politique de recrutement dont son bureau est l'instrument?

L'Année internationale des jeunes vient de prendre fin. Je devrais peut-être rappeler à la Chambre pourquoi les Nations Unies ont décidé de consacrer cette année à la jeunesse. Comme dans le cas des femmes, les pays membres des Nations Unies croyaient qu'il serait utile de consacrer une année aux jeunes de façon à attirer l'attention sur la crise imminente qui frappe la jeunesse mondiale, et notamment celle des pays occidentaux. Des émeutes avaient déjà eu lieu et on craignait fort qu'une crise d'envergure n'éclate, entraînant des troubles sociaux si des mesures n'étaient pas prises afin de remédier au chômage chez les jeunes. L'Année internationale de la jeunesse ne visait pas à célébrer les réalisations des jeunes, comme cela s'est fait au Canada à bien des égards, mais bien à mettre l'accent plus particulièrement sur les craintes et les problèmes des jeunes et sur la nécessité de les faire participer à l'établissement de programmes touchant leur vie.

La ministre d'État (Jeunesse) prétend qu'elle consulte les jeunes. Durant l'année internationale de la jeunesse, son ministère a parrainé un certain nombre de tribunes. Elle y a assisté, laissant dans son sillage une vive déception chez beaucoup de gens qui ont constaté qu'elle n'avait pas le temps de s'asseoir avec les jeunes pour bien écouter leurs problèmes, comme beaucoup d'entre nous le font.

Les jeunes ne veulent pas se faire dire de quels problèmes ils doivent discuter ou ce que doivent être leurs préoccupations, ils souhaitent simplement que nous les écoutions. Ces tribunes allaient parfaitement dans le sens du contenu de la lettre de la ministre et, dans bien des cas, elles ont été perçues par les jeunes comme des tentatives afin d'amener la discussion dans des directions choisies par son parti, dans le but d'obtenir l'appui des jeunes pour ses idées et celles de son parti. Ainsi, l'annulation de la cinquième tribune nationale n'a pas causé une vive déception, car les quatre premières avaient très peu apporté aux jeunes. Nous devons peut-être reconnaître qu'elle n'aurait pas eu une très grande utilité.

Jusqu'à récemment, l'Année internationale de la jeunesse n'a pas atteint son objectif qui consistait a faire ressortir les préoccupations des jeunes. J'ai fait partie, en tant que critique pour ce qui est de la jeunesse et de l'enseignement postsecondaire, du groupe de travail néo-démocrate qui a parcouru le pays et s'est entretenu avec des centaines de jeunes. Il existe tant de problèmes très faciles à cerner et qui se posent à un si grand nombre de jeunes auxquels, selon moi, les médias et les trois partis à la Chambre auraient pu répondre. La grande difficulté que nous avons eue à attirer l'attention des gens sur les difficultés éprouvées par les jeunes au Canada m'a laissé perplexe et m'a beaucoup attristé.

Lorsque j'affirme que quelque 25 p. 100 des jeunes représentent une génération perdue, je ne nie pas la contribution, l'honnêteté et la créativité des jeunes. Cependant, quand je songe à la façon dont on fait fi des problèmes de bien des jeunes et quand je réfléchis aux raisons qui font qu'on rejette toute participation active des jeunes, je me rappelle les nombreux discours que j'ai entendus lors de cérémonies de remises de diplômes, alors que des adultes disaient aux jeunes que l'avenir leur appartenait, car ils étaient les chefs de file de demain.

Examinons de plus près le sens de ces déclarations. On dit ainsi aux jeunes que c'est notre monde à l'heure actuelle, mais qu'il leur appartiendra sous peu. Nous admettons que quelqu'un finira par prendre notre place et que nous devrons faire confiance aux jeunes. Chaque fois que nous leur disons que le monde leur appartiendra demain et qu'ils en seront les dirigeants, nous ne faisons que confesser nos doutes à leur égard et que nous n'en voulons pas parce qu'ils sont l'ennemi. Je crois que nous devons abandonner cette attitude dans nos rapports avec les jeunes et commencer à les considérer comme nos associés dans la démocratie, des associés qui nous aideront à forger la destinée de notre pays.

Quelqu'un a aussi rappelé que les jeunes d'aujourd'hui vivent la même expérience que nous avons vécue quand nous étions jeunes. Ce n'est pas vrai. L'expérience vécue par les jeunes de notre époque au Canada et ailleurs dans le monde, était bien différente de celle d'aujourd'hui. Beaucoup d'entre nous ont gagné leurs galons politiques dans les années 60. S'il est vrai qu'un grand nombre d'entre nous ont participé à des

mouvements de contestation qui auraient pu nous mettre en difficulté, nous savions que nous pourrions ultimement trouver un emploi. Quelques-uns ont pu même trouver un emploi au Parlement du Canada après avoir fait partie d'un mouvement contestataire. C'était l'époque du plein emploi alors qu'aujourd'hui de nombreux jeunes ne travaillent pas et ne travailleront peut-être jamais.

Les jeunes d'aujourd'hui sont très bien renseignés. Ils reçoivent plus d'informations en regardant la télévision pendant une demi-heure qu'ils n'en glanent pendant une semaine à l'école. C'est la première fois qu'une génération grandit à une époque où les transformations techniques et le flot d'informations sont si rapides que l'on a à peine le temps de s'y préparer ou de les juger.

Nous n'avons pas grandi dans des collectivités où les familles étaient exposées à des changements aussi fondamentaux. Beaucoup des jeunes sont nés dans une famille monoparentale ou sont issus d'un mariage qui a été rompu. Aujourd'hui, les liens de la famille sont lâches. On ne passe que quelques minutes par jour à parler de questions familiales.

● (1630)

Les temps ont bien changé. C'est une des raisons pour lesquelles les jeunes réclament de l'aide, des conseils et une meilleure orientation. On a déjà recommandé de modifier en profondeur le système d'éducation parce que les jeunes d'aujourd'hui sont différents. Ils sont différents parce que le milieu a changé. Leurs besoins sont différents. Leur expérience et leurs problèmes aussi. Il vaudrait mieux voir les jeunes tels qu'ils sont. Il faudrait s'efforcer de comprendre les problèmes des jeunes qui ont grandi dans le monde d'aujourd'hui.

Je dois faire état de certaines circonstances fortuites survenues depuis quelques semaines. La publication du rapport du groupe d'étude du Nouveau parti démocratique, celle du rapport d'un comité du Sénat, la maladresse, aussi déplorable soit-elle, d'un ministre qui a été pris en défaut et, tout récemment, la grève de la faim entreprise par un éminent sénateur en manière de protestation, tous ces faits ont attiré l'attention sur les problèmes de notre jeunesse. J'espère que cet éclairage soudain ne sera pas inutile. J'ai été vivement déçu par le peu d'attention donnée à la jeunesse ici même. S'il faut déplorer qu'un de ses membres doive faire la grève de la faim pour ouvrir les yeux du parti libéral, je suis heureux qu'il appuie nos efforts. J'espère que les conservateurs finiront par comprendre que nous ne parlons pas du partage des programmes actuels destinés aux jeunes, mais plutôt de mesures propres à remédier à un problème unique que les deux groupes de travail en question sont loin d'être les seuls à avoir cerné.

Voyons le rapport du Sénat et le nôtre. Jetons un coup d'œil aux recommandations qu'ils renferment tous deux contrairement à ce qu'on propose en face. Les deux rapports sont unanimes sur deux points. D'une part, les besoins des jeunes sont grands et très particuliers et il ne faut pas les assimiler à ceux de la population en général. D'autre part, et c'est le point le plus important et de loin, il faut leur donner le moyen de conseiller tous les paliers de gouvernement sur leurs besions et leurs préoccupations. Nous devons leur donner les moyens de participer aux décisions de différentes façons. On pourrait peut-être le faire par le biais de conseils consultatifs de la jeunesse aux niveaux fédéral et provincial. On pourrait donner l'occasion à des jeunes choisis démocratiquement de conseiller le gouvernement et les ministères sur leurs besoins et leurs préoccupations par l'entremise de la ministre d'État à la Jeunesse (Mme Champagne) qui est censément leur véritable porte-parole. Nous devrions leur donner davantage l'occasion de se faire entendre sur toutes les questions qui les touchent.

Notre groupe de travail a présenté un certain nombre de recommandations dans son rapport.

[*Français*]

Les objectifs du groupe de travail étaient de fournir un forum aux jeunes pour qu'ils puissent répondre aux diverses politiques gouvernementales qui les touchaient, exprimer leurs opinions sur une gamme de questions sociales, économiques et politiques et encourager l'élaboration de nouvelles stratégies pour répondre aux besoins économiques et en matière de développement social, ce qui représente plus de quatre millions de jeunes Canadiens âgés de 15 à 24 ans.

[*Traduction*]

L'une de nos principales recommandations concernait les perspectives Jeunesse. Nous ne voulions pas d'un cadeau comme les 2.8 milliards de dollars versés au titre du crédit d'impôt à la recherche et au développement ou comme l'exemption sur les gains en capital. Nous ne proposions pas non plus des aumônes comme celle accordée aux banques qui a profité à des établissements étrangers dans une proportion de 30 p. 100. Rien de ce que nous suggérons ne pourrait être dilapidé en vacances, pour l'achat de voitures et ainsi de suite alors qu'on avait l'impression que dépenser ainsi cet argent était une bonne chose.

Nous voulions offrir davantage de possibilités à la jeunesse. Nous étions frappés de voir que dans une large mesure, à cause de l'inaction du gouvernement concernant le financement des universités, l'accessibilité au savoir était compromise. Les gains réalisés au cours de la dernière décennie en matière de perspectives offertes aux minorités, aux handicapés et aux femmes ont été limités par les exigences financières du gouvernement qui n'a pas su répondre à maints égards aux besoins des universités. Nous avons rencontré beaucoup de jeunes venant de familles pauvres qui, pour aller à l'université, accumulaient jusqu'à $40,000 de dettes et se trouvaient obligés de rembourser $350 par mois pendant neuf ou dix ans. Nous avons aussi constaté que les jeunes venant de familles pauvres pouvaient toucher une allocation s'ils suivaient un programme de formation. Le système est donc vicié à la base. Les pauvres suivent des programmes de formation et les riches vont à l'université.

Les jeunes avaient divers autres problèmes auxquels il fallait s'attaquer efficacement. Nous avons proposé un programme touchant les jeunes de 18 à 22 ans. S'ils choisissaient de s'inscrire à Perspective Jeunesse, ils touchaient non pas un cadeau de $5,500, mais une allocation, exactement comme les allocations versées pour les programmes de formation qui sont maintenant refusés aux jeunes qui vont dans un établissement du secondaire ou une université. Cela permettrait aux jeunes de toutes les classes et de tous les milieux de décider tranquillement s'ils veulent aller à l'université ou dans un établissement secondaire, ou s'inscrire à des programmes de formation de cadres ou à des programmes d'exploitation des compétences analogues à Katimavik, ou de suivre les programmes de formation industriels existants. Un tel programme, s'il était intégré aux autres programmes existants aux niveaux fédéral et provincial, serait relativement peu coûteux. Il coûterait certainement beaucoup moins que les 30 milliards de dollars de reports d'impôt consentis aux grandes sociétés. Il coûterait moins que les 11 milliards de dollars de dépenses fiscales dont bénéficient les grandes sociétés. En fait, il coûterait exactement le même montant que l'exemption pour gains en capital et ne dépasserait pas au maximum 1.4 milliard de dollars.

Je trouve dur à avaler, comme aussi je crois les jeunes dont j'ai entendu parler, et qui considèrent que c'est un programme excellent qui répond à leurs besoins, que le gouvernement critique ce programme à cause de son coût à un moment où il fait preuve d'une générosité sans réserve vis-à-vis des banques et des grandes sociétés. Il y a quelques instants, on nous a dit que l'on avait versé 1 milliard de dollars aux banques parce qu'il y avait urgence. Le problème de la jeunesse est infiniment plus urgent que celui des imbéciles qui ont trop risqué et qui comptaient sur le gouvernement pour les renflouer.

● (1640)

Des voix: Bravo!

M. McCurdy: Si le gouvernement et la ministre restent indifférents à nos instances, alors la ministre n'a plus qu'à rentrer chez elle et à représenter ses mandants, car chose certaine, elle ne représente pas la jeunesse canadienne.

Le rapport du Nouveau parti démocratique et celui du Sénat font état de l'opinion des jeunes Canadiens qui ont déclaré que le système d'éducation ne répondait pas à leurs besoins. Le système ne satisfait pas à leurs besoins en orientation professionnelle et autre. Il ne les prépare pas au monde du travail. Il n'est pas adapté aux conditions actuelles.

Il est plus que temps que nous acceptions ce qu'affirment tous les rapports, les uns après les autres: il faut coordonner l'enseignement postsecondaire dans notre pays et les programmes d'études primaires et secondaires. Ne rien faire serait trahir notre jeunesse. Nous raterions ainsi une occasion d'agir dans un esprit créateur pour préparer l'avenir de notre nation. Le seul moyen de le faire, c'est de nous occuper des besoins des jeunes.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. le vice-président: Questions ou commentaires. L'honorable secrétaire parlementaire du ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie (M. Lanthier) a la parole.

M. Lanthier: Monsieur le Président, même si je ne partage pas la réthorique de mon honorable collègue, même si j'atténue un peu ses critiques qui semblent dépasser un peu, sinon sa pensée, tout au moins sa compétence, lorsqu'il traite—je cite entre guillemets—d'«imbéciles les gens qui ont investi dans une banque qui n'a pas réussi», j'espère que les électeurs du Nouveau parti démocratique dans l'Ouest se souviendront de ses remarques désobligeantes.

Cependant, on doit attirer l'attention sur la valeur constructive de son discours. Je crois qu'on doit faire ici allusion très directement aux origines raciales de notre ami. Dans ma circonscription de LaSalle, j'ai trois magnifiques communautés noires, à savoir le Black Community Centre, The Caribbean Club et le Negro Community Centre, et ces gens sont certainement très préoccupés par le chômage de la jeunesse, dû au fait qu'il est encore plus aigu chez les gens qui souffrent de discrimination visible qu'il ne l'est chez les gens soi-disant de la grande majorité canadienne.

Contrairement aux autres critiques qui ont été faites précédemment, je crois que les éléments de son discours contiennent des suggestions qui seront certainement bien accueillies par notre ministre d'État (Jeunesse) qui est encore en pleine évolution, qui sort d'un processus de consultations d'une année de l'Année de la Jeunesse, d'une année entière de consultations. Il est bien entendu que les libéraux ont de la difficulté à comprendre ce processus, puisqu'ils ne l'ont jamais exercé. Je crois que certains de ses commentaires constructifs vont sûrement être hautement appréciés de notre ministre d'État (Jeunesse).

[*Traduction*]

M. McCurdy: Monsieur le Président, j'espère que ma propre origine raciale ne fera pas craindre que je m'inquiète uniquement du sort des jeunes Noirs de Halifax, par exemple, où le taux de chômage est de 70 p. 100, des débouchés restreints qui s'offrent aux jeunes Noirs de la circonscription même du député ou du fait que les Noirs à Toronto ont trois fois moins de chances de décrocher un emploi que les citoyens blancs.

Quand nous parlons des problèmes de la jeunesse, nous devons nous pencher sur le cas particulier des minorités visibles. Nous en traitons dans notre rapport. Il n'y a personne à la Chambre qui ne comprenne pas que les difficultés des minorités visibles ne reçoivent pas toute l'attention qu'elles méritent. C'est aussi vrai des handicapés de qui on ne s'occupe pas suffisamment. Ces problèmes ne seront résolus que si l'on accepte les recommandations du rapport intitulé *Obstacles*. Les problèmes des jeunes autochtones ne pourront être résolus que lorsque nous aurons réglé celui de l'autonomie politique des autochtones. Il faut s'assurer que la transition se fera sans accroc. Il faut faire tout son possible pour s'assurer que les jeunes autochtones auront l'occasion de décider eux-mêmes de leur sort, en ayant les ressources adéquates, tant l'expérience que les moyens nécessaires.

Il existe toute une série de problèmes qui touchent les jeunes, et qui nous touchent tous par ricochet. Le gouvernement a pris certaines initiatives comme l'imposition d'une surtaxe de 3 p. 100 sur l'impôt sur le revenu, qui ne sont pas directement axées sur les jeunes mais qui les toucheront comme elles touchent les autres citoyens.

Il faut que les jeunes aient plus de possibilités de participation. Il faut s'occuper davantage de leurs problèmes, ce qui ne signifie pas qu'ils ne subissent pas les contrecoups des autres mesures que nous prenons éventuellement.

M. Keith Penner (Cochrane-Supérieur): Monsieur le Président, la Chambres des communes a de plus en plus rarement l'occasion de concentrer son attention, ne fût-ce qu'un moment, sur les problèmes de la jeunesse canadienne. Je tiens par conséquent à féliciter chaleureusement mon ami et collègue le député de Shefford (M. Lapierre) d'avoir présenté aujourd'hui cette motion très importante qui nous donne l'occasion de réfléchir aux difficultés auxquelles se heurte une couche très importante de notre société. Je ne crois pas que la motion à l'étude suscite beaucoup de réflexions sectaires. Elle essaie plutôt de déclencher une action concertée. C'est ce dont je voudrais parler.

Je me demande combien de députés sont obligés toutes les semaines de signer quantité de lettres comme celle-ci:

J'accuse réception d'une copie de votre curriculum vitae.

Vous avez certes des titres de compétence intéressants et votre curriculum vitae est impressionnant, mais il n'y a pas de poste vacant dans mon bureau pour le moment. Nous garderons toutefois votre nom dans nos dossiers.

Je regrette de devoir répondre négativement. Je vous souhaite bonne chance dans la recherche d'un emploi qui vous convient.

Je me demande combien de sociétés, d'entreprises, de maisons—d'employeurs en général—doivent signer des lettres analogues toutes les semaines. Je suis sûr que ceux qui doivent signer de telles lettres se sentent mal à l'aise. C'est tout simplement une réalité actuelle, car le chômage chez les jeunes a pris des proportions dramatiques. Je ne crois pas exagérer en parlant de crise—c'est une véritable crise. Pendant toute l'année 85, le taux de chômage s'élevait à près de 17 p. 100. C'est absolument effarant. Mais, comme je l'ai déjà dit tout à l'heure, ce n'est pas en brandissant des chiffres que nous résoudrons le problème. Si la situation s'améliore, c'est de façon purement marginale et, par-dessus le marché, les statistiques peuvent être fausses. J'y reviendrai dans un instant.

Que signifient ces statistiques? Voyons ce qu'elles veulent dire en réalité, sur le plan humain. D'une part, les gens perdent leur amour-propre. J'ai assisté à des conférences de jeunes, parfois dans ma circonscription. J'ai parlé à des jeunes dans les rues des villes et villages que je représente. De toute évidence, ils manquent de confiance en eux. Comme j'ai pu le voir, le chômage engendre l'ostracisme et les conflits familiaux, il rend les jeunes mécontents de leur existence, il leur donne le sentiment de n'avoir aucun contrôle sur leur vie, sans parler bien sûr des difficultés personnelles que cela leur cause. Si l'on n'a pas les moyens de se loger et de se nourrir décemment, la santé s'en ressent. Certaines personnes sont plus touchées que d'autres. Je voudrais parler un peu des jeunes autochtones.

● (1650)

Le rapport du comité sénatorial qui était présidé par le sénateur Jacques Hébert, mentionne que les jeunes autochtones essaient souvent d'échapper à l'avenir misérable qui semble les attendre. J'en ai fait la triste constatation aujourd'hui en apprenant qu'en Alberta trois personnes de Peerless Lake, dans le nord de la province, étaient mortes hier. Elles ont bu un mélange de Lysol et de liquide provenant d'une photocopieuse. Six autres personnes ont bu ce mélange. Toutes étaient âgées de 16 à 34 ans. Les médecins d'un hôpital d'Edmonton essaient d'arracher les survivants à la mort.

Peerless Lake est une localité déshéritée et très isolée d'environ 300 habitants, qui sont surtout des Indiens cris. Il ne s'agit pas d'une région urbaine moderne. Le chef de la communauté—et c'est pour cette raison que je vous signale la chose, monsieur le Président—a déclaré que cette tragédie était inévitable étant donné que dans cette localité, seule une personne sur sept travaille. Il dit que les jeunes de la région n'ont aucun avenir. Ils se sentent perdus et cherchent désespérément à échapper à leur sort. Voilà pourquoi j'ai dit qu'en réalité le taux de chômage chez les jeunes était supérieur à 17 p. 100.

Des milliers de jeunes Canadiens ont tout simplement renoncé à chercher un emploi. Les autochtones ne sont même pas inclus dans les chiffres de Statistique Canada. Nous savons tous que les jeunes sont généralement les derniers à être embauchés et les premiers à être congédiés lorsqu'il faut ralentir les activités d'une usine ou d'une entreprise. Ce que la plupart d'entre eux connaissent le mieux aujourd'hui, ce sont les emplois à temps partiel, le salaire minimum, les prestations d'assurance-chômage s'ils y ont droit ou, bien souvent, tout simplement rien du tout.

Le Canada et la plupart de ses partenaires commerciaux de l'Ouest ont traversé une récession terrible. Nous commençons juste à sortir du marasme économique et nous en sommes heureux. Pour bien des Canadiens, la situation s'est améliorée et l'avenir paraît un peu moins sombre, ou du moins c'était le cas avant le dernier budget, mais je crains que celui-ci ne freine notre relance économique fragile. Cependant, pour des centaines de milliers de jeunes Canadiens, il n'y a toujours aucun signe d'espoir.

Le comité sénatorial sur les jeunes a déclaré que même si la jeunesse actuelle constitue ce qu'on appelle la génération perdue, il est toujours possible de la sauver grâce à des initiatives énergiques et immédiates. Tel est l'objet de la motion d'aujourd'hui. Nous voulons que le gouvernement prenne des mesures pour remédier à ce problème. Cependant, jusqu'ici, il n'a pas fait grand-chose pour favoriser la relance économique. Les mesures qu'il a prises n'ont, en tout cas, pas aidé les jeunes. Ils sont peu nombreux à me dire que la vie est douce.

S'il fallait décrire l'époque où nous vivons—ce qui est très difficile car nous nous trouvons au beau milieu de celle-ci—on pourrait peut-être parler de l'ère des droits de la personne. Nous avons actuellement une Charte des droits et des libertés qui fait partie intégrante de notre Constitution. Un rapport intitulé *L'égalité pour tous* vient d'être déposé à la Chambre des communes. On insiste beaucoup sur les droits de la personne et l'égalité. Néanmoins, malgré ces efforts, un secteur important de la société fait toujours l'objet d'une grave injustice, à savoir les jeunes. Il existe une discrimination contre eux.

Voici ce qu'a déclaré un témoin qui a comparu devant le comité sénatorial sur la jeunesse:

Les jeunes font . . . l'objet d'injustices lorsqu'il s'agit de leur donner la possibilité de se débrouiller tout seuls. Lorsqu'ils demandent du capital-risque, il font l'objet de discrimination en raison de leur âge et de leur manque d'expérience. Il faut absolument adopter une autre attitude à l'égard des jeunes qui veulent faire quelque chose pour changer leur vie.

Voilà un témoignage qui en dit long. A mon avis, c'est l'objectif à atteindre, mais nous n'en sommes pas là. Par contre, voici ce qu'a déclaré un professeur de l'Université de Regina lorsqu'il a comparu devant le même comité:

. . . bon nombre de jeunes sans travail aujourd'hui ne pourront pas trouver d'emploi durant toute leur vie . . .

Nous ne devrions donc pas être surpris d'apprendre que bon nombre de membres de notre société contemporaine éprouvent un sentiment de panique et de désespoir à l'égard des jeunes. Il s'agit entre autres des parents, des enseignants, des travailleurs communautaires, des pasteurs et des prêtres, des travailleurs sociaux, des médecins et de bien d'autres personnes. Bien des jeunes dans notre société regardent en vain autour d'eux pour ne trouver que des portes fermées. Ils ne voient aucun moyen d'échapper à la situation actuelle. Saviez-vous, monsieur le Président, qu'une situation sans issue équivaut à l'enfer?

Ce qu'il faut au niveau fédéral à l'heure actuelle, c'est un ou une ministre à la Jeunesse énergique et très efficace. Si les députés pouvaient convaincre le premier ministre (M. Mulroney) de la gravité et de l'urgence de la situation, ou plutôt de la crise, ce dernier choisirait le meilleur candidat dans ses banquettes ministérielles et lui confierait les programmes pour la jeunesse, actuels et nouveaux. Il devrait peut-être chercher dans l'arrière-ban le plus compétent des nouveaux venus au Parlement et lui dire: «Nous vous confions cette responsabilité et nous allons vous soutenir parce que le gouvernement doit faire quelque chose pour les jeunes du pays».

Nous avons besoin de programmes comme Katimavik, Première chance, la Stratégie d'emploi pour les jeunes et de combien d'autres. Je ne veux pas revenir constamment à Katimavik, mais à mon avis c'était là un bon programme. Les résidents d'un foyer pour personnes âgées qui s'appelle le North Centennial Manor m'ont fait parvenir la lettre que voici:

Nous profitons de l'occasion pour manifester notre appui à Katimavik, le programme pour les jeunes financé par le gouvernement fédéral qui a amélioré la vie de nos résidents.

Nous demandons au gouvernement de revenir sur sa décision de mettre fin au programme Katimavik qui s'est révélé un enseignement précieux pour les jeunes Canadiens.

La lettre se poursuit ainsi:

Katimavik est une initiative positive et enrichissante qui exige le meilleur de nos jeunes. Nous avons besoin de Katimavik pour donner à nos jeunes la chance d'apprendre à vivre et à travailler.

Nous avons besoin de programmes de ce genre et de nombreux autres aussi.

Les députés de mon parti reconnaissent qu'il faut tenir compte de la situation financière. Quand le déficit s'est accumulé au Canada, nous étions en proie à une crise économique et nous voulions adoucir les terribles répercussions de cette récession. Nous le reconnaissons, mais comme la relance a été amorcée, nous devons appliquer les principes économiques pertinents. Nous devons offrir de nombreuses possibilités aux jeunes afin qu'ils puissent travailler et servir au sein de notre société.

Le rapport du Sénat sur la jeunesse adresse ses recommandations aux gouvernements. Il ne prétend pas que ces derniers puissent s'abstenir d'agir et que nous devions nous tourner vers le secteur privé, vers l'étranger ou ailleurs. Les recommandations s'adressent au gouvernement fédéral et aux gouvernements provinciaux et leur demandent de reconnaître les domaines qui relèvent de leur compétence, d'assumer leurs responsabilités en collaborant pour atteindre un objectif commun.

● (1700)

Il faut se pencher sans tarder sur la situation actuelle des jeunes et y remédier par tous les moyens possibles. La Chambre des communes devrait savoir que 81 p. 100 de nos jeunes qui ont aujourd'hui un emploi sont satisfaits de leur travail. Ceux qui sont sans travail ont comme toute première priorité de se trouver un emploi. Il y a là un message pour nous. Si nous considérons les jeunes comme de simples victimes du système économique, cela ne peut nous inciter à agir.

Le comité sénatorial a déclaré qu'il ne fallait pas attendre la relance de l'économie pour s'attaquer au problème du chômage, mais bien réduire le chômage pour relancer l'économie. C'est comme cela que je vois les choses. La création d'emplois n'est pas un passif pour le gouvernement. Elle représente seulement un débours, une dépense qui va stimuler le renouveau et la relance économique.

Pour conclure, je dirai qu'on peut cerner le sens de cette journée de l'opposition tout simplement en citant à nouveau l'excellent rapport du comité sénatorial intitulé «Jeunesse—Un plan d'action»:

Le Canada demeure l'un des pays les plus riches du monde, malgré la récession économique dont il sort à peine. Nous disposons de tous les moyens nécessaires pour aider notre jeunesse. Aussi devons-nous sans plus tarder faire montre de la volonté politique et populaire requise pour redresser la situation. Chaque collectivité canadienne doit prendre ses propres affaires en main et trouver des moyens novateurs d'améliorer la vie de ses jeunes. Nous devons agir comme s'il s'agissait d'un désastre national, et consacrer toute notre énergie à résoudre ce grave problème.

M. Redway: Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'attention les observations du député. J'ai beaucoup de respect pour lui, et c'est la raison pour laquelle je me suis intéressé au plus haut point à ce qu'il disait. En outre, ayant moi-même deux filles, dont l'une est sur le point de sortir de l'université cette année, une fille qui n'a pas d'emploi en ce moment, une fille qui essaie de se trouver elle-même un emploi pour après sa sortie de l'université, je comprends les préoccupations exposées par le député pour les avoir moi-même vécues. Mais je tiens à lui dire qu'il y a quatre ans, quand j'étais maire d'une des six municipalités du grand Toronto et que je siégeais au Conseil métropolitain de Toronto, j'ai été nommé à la tête d'un groupe d'étude sur le chômage des jeunes. Ce groupe d'étude a été constitué expressément à l'époque où le chômage des jeunes atteignait un chiffre vertigi-

neux. A une époque où il y avait toutes sortes de problèmes de chômage des jeunes, surtout avec cette fraction de la jeune génération qui avait laissé tomber l'école, qui avait du mal à comprendre comment on fait pour demander un emploi, comment on fait pour se vêtir convenablement avant de se présenter à l'entrevue, comment on fait pour se lever le matin pour aller travailler quant on a réussi à trouver un emploi. Le groupe d'étude a été constitué pour essayer de contourner ou régler ce genre de problèmes. Nous avons mis sur pied un programme, et nous avons approché tous les pouvoirs publics pour avoir une aide financière. A l'époque, nous avons eu le plus grand mal à avoir de l'aide du gouvernement fédéral dont le député était partisan et qu'il appuyait à la Chambre.

En août 1982, j'ai dirigé une délégation du grand Toronto venue à Ottawa voir le ministre de l'Emploi et de l'Immigration de l'époque, lequel continue de siéger à la Chambre; c'est le député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy). Nous sommes venus le voir et lui avons exposé notre problème. Le ministre s'est montré très compatissant à l'époque. Il nous a dit qu'il comprenait nos préoccupations et qu'il désirait obtenir une décision immédiate. C'était au début de la semaine. Il s'est tourné vers son adjoint et il lui a dit d'aller à Toronto le vendredi, régler le problème au sujet duquel nous désirions avoir une réponse et de mettre les choses en marche.

J'ai quitté la mairie en novembre 1982 pour me présenter comme député fédéral parce qu'à l'époque mes plaidoyers auprès du ministre et de l'ancien gouvernement n'avaient rien donné comme résultats sur la question du chômage des jeunes. J'ai brigué les suffrages et j'ai été élu en septembre 1984, comme le député le sait. Deux ans s'étaient passés depuis que j'étais venu à Ottawa voir l'ancien gouvernement et il ne s'était encore rien produit.

Je comprends ce que le député veut dire, et je sais qu'il comprend. Malgré ce qu'il a pu dire, ses préoccupations remontent à longtemps. Elles ne sont pas nées en septembre 1984. Ce qui l'inquiète aujourd'hui a commencé lorsqu'il était membre du parti au pouvoir; le problème est né à cette époque, on l'a créé de toutes pièces, puis il a pris ensuite des proportions dramatiques et désespérantes.

Je sais que le député est sincère, c'est pourquoi je vais lui poser une question. Qu'est-ce que lui et son parti feraient d'autre aujourd'hui? Pendant 20 ans, les libéraux ont eu la possibilité de prévenir le problème. Quand il s'est posé, ils auraient pu essayer de le résoudre. Or, ils l'ont laissé s'aggraver pendant les trois ou quatre dernières années de leur mandat. Nous ne somme au pouvoir que depuis 18 mois et le député nous a dit cet après-midi que nous devrions agir différemment, prendre d'autres moyens. J'imagine que son parti aurait des solutions s'il se trouvait encore au pouvoir. Franchement, je voudrais bien savoir ce que propose le parti libéral pour régler le chômage actuel des jeunes. Que ferait-il, précisément, à part de rétablir Katimavik?

M. Penner: Monsieur le Président, le député m'a beaucoup aidé à répondre à la question. Il a parfaitement raison de dire que j'ai vu plusieurs gouvernements, à la suite de différentes élections, s'attaquer à toute une série de problèmes, et notamment à celui du chômage chez les jeunes. Sous plusieurs gouvernements libéraux que j'ai connus depuis que je suis ici, j'ai assité à la création de programmes très originaux pour les jeunes. Ils faisaient preuve d'une grande créativité, trop grande parfois. Je me souviens du jour où le secrétaire d'État a annoncé certains de ces programmes et de l'époque où le chômage chez les jeunes n'était rien comparativement à ce qu'il est maintenant. Ainsi, le programme Perspectives-Jeunesse était devenu incontrôlable dans bien des régions. Je me souviens que les députés de l'opposition accusaient le gouvernement de gaspiller son argent pour ces projets. J'ai examiné quelques projets personnellement, j'ai demandé qu'on les bloque et j'ai eu des ennuis avec le secrétaire d'État. Ces programmes ont toutefois été modifiés.

La chose qui m'a impressioné au sujet du gouvernement libéral c'est qu'il adoptait une attitude dynamique envers les jeunes et ceux-ci le reconnaissent, je crois. Vers la fin du régime libéral, nous avons eu à traverser une grave crise économique, non imputable au gouvernement, et ce gouvernement a tenté de réagir.

M. King: Voyons donc!

M. Penner: C'était une récession d'envergure mondiale et si le ministre des Transports (M. Mazankowski) l'ignore, il n'a même pas . . .

M. Mazankowski: Je n'ai pas soufflé mot.

M. Penner: Je m'excuse. Je croyais que mon ami le ministre des Transports contestait mes propos; j'ai failli lui sauter à la gorge.

M. King: C'était moi.

M. Penner: Vous là-bas?

M. King: Oui.

M. Penner: Même les producteurs de pommes ont éprouvé des problèmes durant cette terrible récession et cela dans le monde entier.

M. King: Qu'avez-vous fait pour y remédier?

M. Penner: Durant cette récession, les jeunes ont été touchés plus que les autres classes de notre société. Le dernier gouvernement libéral avait fourni autant de fonds que possible.

• (1710)

Ce que je signale, c'est que la relance se fait sentir à l'heure actuelle. Cependant, les jeunes n'y participent pas assez. C'est pourquoi je ne me rappelle pas avoir condamné d'une façon ou d'une autre le gouvernement dans mon intervention. Ce que le gouvernement doit faire maintenant, c'est prendre des mesures, reconnaître qu'une crise existe et y consacrer les plus grandes compétences et les meilleurs programmes, afin d'aider les jeunes Canadiens. C'est là la raison d'être de la motion. Les jeunes ne peuvent profiter de la relance qui se fait sentir. C'est ce que nous réclamons aujourd'hui.

M. Redway: Monsieur le Président, le député a parlé de la récession mondiale. Bien entendu, c'est tout à fait exact. Il y a bel et bien eu une récession mondiale il y a quelques années, mais comme le député le sait pertinemment, elle a été plus grave au Canada que dans pratiquement tous les autres pays industrialisés. Selon moi, et ce point de vue est partagé par la majorité, cette situation était attribuable à la politique suivie par le gouvernement dont il faisait partie, et plus particulièrement aux taux d'intérêts élevés, au Programme énergétique national et autres choses du même genre. C'est ce qui explique que le chômage chez les jeunes se soit élevé alors à près de 20 p. 100.

Depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement actuel, même si personne ne prétend que le problème est réglé, on assiste à une baisse du chômage chez les jeunes. Il reste bien des choses à améliorer, mais je crois que le député reconnaîtra que le climat économique créé par le gouvernement depuis son arrivée au pouvoir aide nos jeunes à réintégrer le marché du travail et favorise une baisse du chômage.

Cela dit, monsieur le Président, le député a parlé en termes généraux des mesures que le gouvernement devrait prendre, selon lui. Je lui ai demandé de façon précise quelle était la politique du parti libéral au sujet du chômage chez les jeunes. Y a-t-il des programmes bien définis qu'il mettrait en œuvre s'il était au pouvoir à l'heure actuelle? Je voudrais le savoir.

M. Penner: Monsieur le Président, étant donné la situation actuelle, je m'abstiendrais du moins de sabrer dans des programmes destinés aux jeunes, comme les conservateurs le font. Ce n'est pas le temps d'effectuer des compressions, mais nous avons bien du mal à le reconnaître.

Même si le gouvernement a mis en œuvre un programme global de réduction du déficit, je crois que le député qui a soulevé la question reconnaîtra qu'il doit y avoir certaines exceptions. Un certain groupe de notre société souffre davantage que d'autres secteurs. Nos jeunes ne participent pas à la relance et il faut leur prêter une attention spéciale. Ils ne doivent pas être victimes de compressions.

Il nous faut tout un éventail de programmes gouvernementaux de création d'emplois. On a beaucoup réfléchi aux genres de programmes possibles et on doit les mettre en œuvre jusqu'à ce que les jeunes soient en mesure de participer à la relance et que leur situation ne soit plus précaire. Ils pourront alors entrer vraiment sur le marché du travail et n'auront plus besoin des programmes gouvernementaux de création d'emplois.

Le député s'engage sur un terrain glissant lorsqu'il se met à analyser les statistiques et à dire que les choses vont mieux. Je doute qu'une guerre de statistiques entre les députés soit de nature à convaincre un seul jeune que la situation s'améliore. Il y a une crise. Il ne sert pas à grand-chose de s'obstiner sur un point et demi ou deux points de pourcentage quand on sait que les statistiques sont probablement fausses de toute façon.

Je ne peux me rasseoir avant d'avoir rappelé au député, qui a dû supprimer le Programme énergétique national, que les conservateurs voudraient bien voir certains aspects de ce programme encore bien en vigueur dans l'Ouest . . .

M. Dick: Jamais de la vie!

M. Penner: . . . surtout la partie de ce programme qui prévoyait un prix minimum.

M. le vice-président: Le débat reprend. La parole est au député de London-Middlesex (M. Clifford).

M. Terry Clifford (London-Middlesex): Monsieur le Président, je suis très heureux de parler de cette motion aujourd'hui. Le bilan du gouvernement est enviable, à mon avis, parce que tous les députés d'en face voudraient être dans cette situation. Ils ont peut-être du mal à l'admettre, mais je suis convaincu que c'est vrai.

Il importe, à mon avis, de faire un bref rappel historique comme l'a fait mon collègue le député de York-Est (M. Redway). J'ai passé toute ma vie à travailler sur une base quotidienne avec les jeunes, en tant que principal d'établissement d'enseignement supérieur soucieux de leur avenir et de leur formation. Il ne fait aucun doute qu'en 25 ans, j'ai vu augmenter de façon spectaculaire les craintes et les inquiétudes des jeunes quant au rôle qu'ils joueront dans notre avenir.

C'est sans doute vers le milieu des années 70 que l'on a reconnu pour la première fois le chômage parmi les jeunes. Celui-ci a doublé en 1984 par rapport au milieu des années 70, et à l'époque, on a reconnu qu'il s'agissait d'un problème important au sein de la société canadienne. Il importe également de déterminer ce que les éducateurs et les jeunes pensaient vers le milieu des années 70 et au début des années 80.

Je me souviens d'avoir représenté un groupe assez important de mes anciens collègues devant le député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy) qui était ministre sous le gouvernement libéral précédent. Je me rappelle, comme l'a fait mon collègue de York-Est, avoir essayé d'implorer le ministre à l'époque d'apporter des changements au nom de notre jeunesse. Aujourd'hui nous parlons de mesures «énergiques et immédiates». Nous avons essayé de les obtenir vers le milieu des années 80, lorsque le chômage parmi les jeunes est monté en flèche, mais le gouvernement a fait la sourde oreille. Rien ne s'est passé si ce n'est que ce problème a incité certains d'entre nous à se lancer en politique.

Depuis 1984, le gouvernement a pris la bonne orientation. Je voudrais faire de nombreuses remarques aujourd'hui pour rétablir les faits. Des mesures spectaculaires ont été prises depuis septembre 1984 au nom des jeunes et ces derniers doivent être les premiers à en entendre parler.

Nous entrons actuellement dans la période de possibilités pour les jeunes de travailler pendant les vacances d'été. C'est une époque très importante pour eux et c'est pourquoi je voudrais commencer par là.

Le programme Défi est en place. Nous avons commencé par Défi 85 l'an dernier et nous sommes parfaitement prêts pour Défi 86 cette année. Les députés d'en face ont du mal à comprendre la différence fondamentale que notre gouvernement fait entre l'élaboration d'une stratégie à l'intention des jeunes et leur préparation à s'intégrer dans le monde du travail à l'avenir.

Vers la fin des années 70 et le début des années 80, nos jeunes étudiants s'interrogeaient sur la valeur de leur éducation, en se demandant si elle était réaliste et bien adaptée au monde professionnel qui la suivrait certainement. Ils éprouvaient de sérieux doutes au sujet de cette éducation.

Qu'a fait le gouvernement fédéral sur ce chapitre? Quand les doutes se précisèrent et que les mémoires affluèrent au bureau des différents ministres du gouvernement précédent, qu'a-t-on dit aux jeunes? Quelles solutions le gouvernement a-t-il arrêtées? Comme le chômage atteignait 18.4 p. 100 et ne semblait pas devoir s'arrêter, le pays tout entier, surtout les jeunes, ont exigé un nouveau gouvernement et une nouvelle orientation politique.

Voyons un peu ce que voulaient les jeunes à l'époque et ce qu'a fait le gouvernement pour eux aujourd'hui.

Tout d'abord, nous avons parlé de la nécessité pour eux, vers la fin des années 1970 et le début des années 1980, d'acquérir une certaine expérience professionnelle et une connaissance pratique du monde du travail pour mieux choisir leur carrière et orienter leur avenir en conséquence. C'était une prise de position importante à la fin des années 1970 et au début des années 1980 partout au Canada. Qu'a fait notre gouvernement à ce sujet? Je crois que les mesures qu'il a prises se passent d'explications. Le principe fondamental sous-jacent aux programmes Défi est d'offrir aux étudiants une expérience pratique du travail pendant qu'ils font encore leurs études, monsieur le Président. Cette expérience doit être intégrée à leur programme scolaire. Voilà pourquoi le gouvernement a élaboré le programme Défi pour travailler de concert avec les gens d'affaires et des milieux de travail au Canada, lesquels ont été invités à collaborer avec les étudiants et le gouvernement pour créer des emplois.

● (1720)

Les chiffres de l'année 1985, les premiers dont nous puissions faire état, indiquent qu'en dépit d'une mise en application tardive, nous avons fourni aux jeunes Canadiens 100,000 emplois d'été de plus. C'est une augmentation considérable. Non seulement les emplois fournis ont-ils été plus nombreux, mais ils ont été l'occasion d'une expérience de meilleure qualité. Pour la première fois depuis de nombreuses années que l'on compile ces chiffres, nous avons constaté une forte augmentation de l'effort du secteur privé en vue de créer des emplois pour les étudiants. Ainsi, sa participation a augmenté de 25 p. 100 en 1985, ce qui est très important, car c'est au sein du secteur privé que les étudiants comptent trouver un emploi une fois leurs études terminées. C'est là que se situe l'avenir véritable de notre pays. Nous sommes parvenus à créer près de 600,000 nouveaux emplois, la majorité au sein de petites entreprises du secteur privé; c'est exactement là que nous voulons que les jeunes fassent leur expérience de travail. Il faut absolument voir les résultats concrets de notre méthode. Je tiens à ce que les jeunes Canadiens sachent que le gouvernement pense à eux et qu'il a intégré tout cela.

J'ai moi-même procédé à un relevé de plus de 400 entreprises au sein de ma circonscription. J'ai interrogé les responsables de ces entreprises au sujet de leur participation au programme Défi 85 et de leurs intentions à propos du programme Défi 86. Quatre-vingt-cinq p. 100 des responsables interrogés m'ont répondu qu'ils tenaient à participer au programme Défi 86, ce qui constitue une hausse marquée. A London, 1,200 chefs d'entreprise m'ont fait savoir qu'ils tenaient à fournir aux jeunes des occasions d'emploi. Ils sont de plus en plus nombreux à se dire intéressés à aider les jeunes étudiants alors qu'ils fréquentent encore l'école. Cette attitude tranche singulièrement sur celle que le précédent gouvernement avait adoptée à l'égard des jeunes et de leurs progrès dans la vie.

Alors que j'œuvrais dans l'enseignement, j'ai entendu maints étudiants se plaindre dans les années 70 et au début des années 80 de la pénurie d'emplois, ainsi que de leurs maîtres qui, à leur avis, n'avaient pas la moindre idée des connaissances qu'ils devaient acquérir pour faire leur chemin dans la vie. De toute évidence, le gouvernement devait intervenir pour favoriser l'apprentissage des jeunes à l'école. C'est l'apprentissage en collaboration qui a fourni la solution. Tout en fréquentant l'école, les jeunes doivent avoir l'occasion, dans le cadre de stages prolongés, de faire l'expérience du travail et de découvrir une facette de la réalité de la vie. Grâce à cette expérience, ils peuvent acquérir encore plus de maturité et faire des choix de carrière encore plus sages.

Depuis que nous avons assumé le pouvoir, nous avons constaté une croissance considérable des fonds disponibles à cet égard. En une année, ils sont passés de 1.89 million de dollars à 2.86 millions. Voilà de l'argent bien placé. Nous avons réussi à décupler le nombre de conseils scolaires, d'universités et de collèges participants. Ils pourraient être encore plus nombreux à l'avenir, ce qui aidera les jeunes Canadiens à prendre ces décisions cruciales. A mon avis, c'est une chose dont nous avons sous-estimé l'importance.

Le taux d'abandon scolaire une autre statistique essentielle pour les éducateurs canadiens. Chaque année, environ 250,000 jeunes sont déçus par le système d'éducation pour une raison ou une autre et abandonnent leurs études avant l'obtention d'un diplôme. Ces jeunes sont très désavantagés sur le marché du travail. Nous devons trouver des moyens de les maintenir à l'école afin qu'ils soient mieux qualifiés pour répondre aux exigences du marché du travail.

Je pense que nous avons commencé à trouver certaines solutions. Nous savons que ce problème existe et qu'il ne se règlera pas tout seul. Nous avons élaboré un programme d'entrée sur le marché du travail dans le cadre de notre stratégie de Planification de l'emploi. Cela permet à des centaines de jeunes de faire leur première expérience du marché du travail, ce qui est très important pour eux. L'expérience qu'ils acquièrent au service d'un employeur et en parlant aux autres travailleurs ne manquera pas de les influencer. Ils y trouveront l'orientation dont la plupart d'entre eux ont besoin. Le programme d'entrée sur le marché du travail leur offre cette possibilité.

C'est seulement parce que nous avons incité les entreprises à participer à la réalisation de notre stratégie que ce programme marchera. Il est bien important que les gens le comprennent. Le programme d'entrée sur le marché du travail s'adresse spécialement aux jeunes qui n'ont encore jamais exercé d'emploi et qui se trouvent très désavantagés sur le marché du travail et dans la société. Le monde du travail est très exigeant. Nous devons abaisser nos coûts de production afin que notre pays puisse être compétitif sur le plan national et international. C'est en travaillant que nos jeunes apprendront le mieux et pour cela il faut qu'ils aient la possibilité de travailler dans le secteur privé.

Les députés d'en face devraient essayer de comprendre cette politique. Ils devraient se montrer moins hostiles à la libre entreprise et au secteur privé. Je leur demande d'aller dans leurs circonscriptions et d'examiner de façon réaliste la stratégie de Planification de l'emploi pour voir s'il est vrai ou non qu'elle offre des possibilités considérables aux jeunes. Ils verront certainement que c'est vrai.

Cela ne doit pas nécessairement s'arrêter là. Je pourrais vous citer toutes sortes d'exemples pour montrer que le Programme d'entrée sur le marché du travail a aidé beaucoup de jeunes, des handicapés et des jeunes travailleuses à entrer sur le marché du travail. Vous pouvez en voir de bons exemples dans toutes les circonscriptions du pays. A London, 13 projets sont en cours et plus de 320 jeunes ont obtenu leur premier emploi. J'ai visité les lieux de travail pour parler à ces jeunes. Après les avoir écoutés et regardés travailler, je sais qu'ils acquièrent une expérience qu'ils ne pouvaient pas obtenir par le passé et grâce à laquelle il leur sera plus facile, à l'avenir, de trouver un emploi. Je demande à mes collègues de visiter des projets financés dans le cadre de la stratégie de Planification de l'emploi et de voir comment cela enrichit la vie des jeunes de leurs circonscriptions.

• (1730)

Il existe d'autres moyens d'atteindre non seulement les jeunes, mais aussi les autres chômeurs et les autres défavorisés. Il arrive bien souvent que nous aidions toute une famille de chômeurs. Nous travaillons avec la mère, le père et les enfants pour les inciter à jouer un rôle actif. Nous savons combien c'est difficile. Ce programme ne peut qu'être couronné de succès, car il s'inspire du mode de fonctionnement du monde du travail. Il n'y a pas eu de compressions budgétaires dans ce domaine. Le programme a été très efficace.

Au début de mes observations, j'ai parlé des programmes Défi 85 et Défi 86. Seulement dans ma région, environ 2.9 millions de dollars ont été dépensés dans le cadre de ce programme la première année. Cette année, le montant affecté a baissé à 2.6 millions de dollars. Au départ, cela aurait pu me mettre en colère. Mais je ne m'indigne aucunement parce que la participation du secteur privé a augmenté. A cause de cela, le coût a baissé et il y aura cette année plus d'emplois d'été dans ma circonscription et ils coûteront moins cher que l'année dernière. Voilà quels sont les principes de notre gouvernement: nous croyons dans l'efficacité et en une nouvelle façon de faire les choses. C'est ce que veulent les progressistes conservateurs. Comme je l'ai déjà dit, c'est pour cela que je suis venu en politique.

L'une des choses les plus intéressantes dont les députés d'en face devraient tenir compte est la dimension novatrice de la stratégie de Planification de l'emploi. Cette stratégie n'est rien d'autre qu'une occasion de trouver des solutions aux problèmes. On a demandé aujourd'hui aux libéraux comment ils résoudraient le problème des jeunes. Comment feraient-ils baisser plus rapidement le taux de chômage? Ils avaient du mal à proposer de nouvelles solutions. J'affirme qu'il faut innover. Allez dans vos circonscriptions et ayez recours à ce programme. Le ministre veut savoir comment cela fonctionnera. Pour ma part, j'ai trouvé que le ministère et le ministre étaient tout à fait prêts à rendre service.

Les habitants de London-Middlesex, et je suppose que c'est vrai aussi de nombreuses autres circonscriptions, s'inquiètent tout autant du chômage des jeunes que les autres Canadiens. Ils se sont regroupés et ont trouvé certaines solutions au problème. Ils ont préparé un plan d'action, un nouveau moyen d'aider la jeunesse. On a dit aujourd'hui que la situation désespérée dans laquelle se trouvent certains jeunes pourrait occasionner de graves perturbations et la marginalisation de beaucoup d'entre eux. On a critiqué notre gouvernement sur ce point. Pourtant, les habitants de London-Middlesex ont relevé le défi et innové. Pour ce faire, ils ont dû travailler dur, en collaboration avec moi. J'espère que dans un mois environ je pourrai me lever et annoncer des innovations très progressistes qui aideront les jeunes à obtenir les conseils dont ils ont besoin pour planifier une carrière et jouer un rôle actif dans la société canadienne. Ils apprendront des choses sur eux-mêmes, leur pays, le monde du travail et la façon de participer. Je peux dire à mes collègues que s'ils regardent leur circonscription ils trouveront d'excellentes solutions au problème de l'aide à la jeunesse. Nous savons tous que les jeunes sont notre avenir et qu'avec leur participation le Canada deviendra le pays du XXIe siècle.

[*Français*]

M. John Parry (Kenora-Rainy River): Monsieur le Président, j'ai le privilège aujourd'hui de prendre la parole au sujet de la motion qui a été déposée par l'opposition officielle. Je devrais, au commencement, affirmer à cette Chambre la mesure dont je regrette la nécessité de cette motion. Tandis qu'il me fait plaisir de pouvoir prendre la parole sur la même mesure, je regrette qu'il soit nécessaire pour les partis de l'opposition de prendre la parole sur la situation de la jeunesse au Canada aujourd'hui.

Je voudrais tout d'abord, monsieur le Président, en commentant le sujet de cette motion dire que je crois bon que la motion soit encadrée dans des termes globaux, qu'elle nous donne la possibilité d'examiner la situation de la jeunesse non seulement du point de vue de l'emploi, vu même que c'est, évidemment, une priorité pour les jeunes, mais aussi qu'elle nous donne l'opportunité d'examiner d'autres questions qui se rapportent à la situation de la jeunesse canadienne.

Alors, monsieur le Président, la jeunesse c'est une des plus importante saisons de la vie soit pour un Canadien, soit pour une Canadienne, soit pour n'importe quelle race ou nation dans notre monde. C'est dans la jeunesse que nous formons les habitudes qui nous serviront pendant tout le reste de notre vie, que nous concrétisons nos attitudes, nos opinions, et même nos allégeances politiques dans une société démocratique. Et c'est dans ce cycle, cette saison de notre vie où le potentiel de l'individu se manifeste de la plus évidente façon, où il y a la plus

grande différence entre le potentiel et les effets, disons, ce que l'individu peut accomplir. Car, il faut le constater, monsieur le Président, même si notre potentiel dans notre jeunesse est à un très haut niveau, nos opportunités pour accomplir sont toutes rangées, toutes entourées d'obstructions, de difficultés du fait que nous sommes, dans le début de notre jeunesse, encore des enfants, du fait que nous avons un processus d'éducation, d'entraînement à poursuivre. Ce qui veut dire que c'est dans la jeunesse que l'individu est plus sensible à l'influence des autres y compris, évidemment, l'influence de l'État, du gouvernement, de la culture politique ou l'individu se développe et commence à explorer le monde dont il ou elle fait partie.

Alors, monsieur le Président, en discutant la situation globale de la jeunesse canadienne aujourd'hui, je voudrais surtout mettre l'accent sur la position, le rôle que joue l'emploi dans la vie d'un jeune. L'opportunité d'un emploi est évidemment quelque chose de la plus haute priorité pour la grande partie des jeunes dans notre pays.

Mais, monsieur le Président, il y a aussi d'autres priorités qu'il faut considérer, qu'il faut examiner dans ce débat. Il y a, par exemple, l'éducation: l'éducation de l'individu, l'éducation sociale, l'éducation dans le contexte d'une collectivité canadienne. Il y a le futur: quel genre de futur bâtissons-nous pour nos enfants, pour les enfants de nos concitoyens, pour les enfants qui demain formeront la jeunesse, pour la jeunesse qui demain sera les adultes, les citoyens, les votants?

Il y a aussi la question du bien-être social non seulement encadré ou examiné dans la situation étroite des programmes d'assistance à ceux qui n'ont pas d'emploi, mais aussi la sensibilité de l'individu, la sensation qu'on a d'un bien-être chez elle ou chez lui.

Monsieur le Président, il y a aussi la question des loisirs et de la culture où l'individu s'implante, soit une culture ethnoculturelle, soit une culture autochtone, soit une culture, disons, tout à fait canadienne, une culture intégrée ou, comme on pourrait dire, sans connotation négative, une culture assimilée.

Et alors, monsieur le Président, c'est dans les grandes actions, les grandes lignes, les grandes politiques d'un gouvernement qu'on retrouve les priorités. C'est dans les mesures budgétaires, c'est dans les Livres blancs, ou les Livres verts, c'est dans les études majeures que publie un gouvernement, que prône un gouvernement, les politiques qui sont appuyées, qu'on trouve vraiment l'attitude d'un gouvernement vers, dans ce cas précis, la jeunesse, les jeunes de notre pays.

Et je voudrais, dans ce contexte, monsieur le Président, examiner quelques mesures qui ont été prises par ce gouvernement depuis son élection il y a 18 mois, c'est-à-dire, des coupures, c'est-à-dire, malheureusement, des compressions budgétaires qui tiennent à réduire et non pas à élever le genre et la qualité des opportunités qui sont offertes à notre jeunesse en ce moment.

Il y a, monsieur le Président, la réduction dans les paiements de transferts aux provinces pour l'éducation postsecondaire. Paraît-il, monsieur le Président, que les compressions budgétaires qui ont été inaugurées par ce gouvernement veulent dire que d'ici l'an 1990 il y aura une perte nette du chiffre prévu à l'origine d'environ 1,5 milliard de dollars.

Monsieur le Président, il y a l'élimination du programme Katimavik.

Ayant été un maire qui a pu introduire un programme Katimavik dans sa communauté, ayant été gérant de district aux Affaires indiennes et du Nord canadien qui aurait pu encourager des communautés autochtones à implanter des programmes du genre de Katimavik, monsieur le Président, je considère sa perte comme une tragédie, car le programme Katimavik a accompli tellement de bonnes choses pour les petites communautés de ce pays, dont je vous parlerai davantage dans quelques minutes.

Monsieur le Président, il y avait aussi l'élimination du budget de la ministre d'État (Jeunesse) (Mme Champagne) qui vraiment nous laisse avec un faux ministère, un ministère squelette qui n'a pas de budget, qui n'a pas de programme et qui nous mène à examiner ou à demander quel sera le rôle de ce ministère.

Il y a, monsieur le Président, la réduction des fonds pour les stratégies d'emplois canadiens, soit environ 100 millions de dollars, et qui a même été l'un des sujets de la lettre secrète émise par l'honorable ministre d'État (Jeunesse) à ses collègues dans le gouvernement.

Et si je peux citer la version anglaise:

• (1740)

[*Traduction*]

La ministre ne nous a toujours pas donné de traduction française. On lit à peu près ceci: «L'espoir que l'Année internationale de la jeunesse a fait naître exige une gestion prudente». Remarquez les mots «une gestion prudente». Ensuite: «... notamment à la lumière de l'importante diminution des dépenses visant la jeunesse qui atteint presque 100 millions depuis les élections».

[*Français*]

Monsieur le Président, ce qui veut dire que le ministère qui lui-même est chargé des affaires de la jeunesse, reconnaît, évidemment, le fait que les fonds pour la jeunesse ont été réduits. Il y a aussi, monsieur le Président, la réduction d'environ 6.2 millions du programme Défi 86, et le petit genre de transfert, le petit genre de jeu de... qu'on a fait avec les 30 millions qui ont été donnés de ce programme Défi 86 au programme de recensement du Canada de cette année sous prétexte d'être de nouveaux fonds pour la jeunesse.

Monsieur le Président, comme je l'ai dit, les mesures budgétaires indiquent ce que sont les priorités du gouvernement et un autre grand indice de ces priorités sont les études majeures qui sont émises par le gouvernement. Lorsqu'on examine le célèbre rapport Nielsen, on voit en effet que la situation de la jeunesse au Canada ne fait pas part de la structure de leur analyse. Paraît-il, monsieur le Président, que tous les titres, les buts, les objectifs des études ne sont pas encadrés dans le contexte d'une amélioration des services aux jeunes, mais dans le contexte naturellement, peut-être, on va dire dans le contexte des programmes, des ministères intitulés et structurés tels quels, mais ce qu'on voit, c'est évidemment l'absence de l'accent sur la situation de la jeunesse, et on trouve que la plupart de ces études sont axées vers une réduction des dépenses budgétaires et non vers les priorités de la jeunesse.

Je voudrais revenir, monsieur le Président, sur le rôle de l'emploi chez les jeunes. Je voudrais raconter quelques expériences personnelles que j'ai vécues lorsque j'avais 19 ans. J'ai été chômeur pendant quatre mois. Je peux bien rappeler les

difficultés émotionnelles, les problèmes avec lesquels un jeune est aux prises lorsqu'il n'a pas d'emploi, lorsqu'il considère qu'il a des points forts, des habilités qu'il peut offrir à la société canadienne.

Je voudrais dire que lorsque le gouvernement prône l'entreprise privée, lorsque quelqu'un a un emploi, c'est un paradis, c'est le meilleur exemple de l'entreprise privée, car avec un emploi, le jeune peut se charger de son propre avenir, de son propre budget, de sa propre carrière, ce qui est nettement impossible lorsqu'il n'a pas d'emploi, car il est dans une situation de dépendance envers les autres.

Dans la comparaison qu'on pourrait faire avec la situation il y a 20 ans et la situation aujourd'hui, il est évident que dans ma génération, il y avait plus d'opportunités vers l'emploi, vers les carrières qui n'existent pas aujourd'hui. Et je me considère comme privilégié d'avoir pu bénéficier de ces opportunités qui n'existent pas en aussi grand nombre aujourd'hui que dans le passé.

Monsieur le Président, le taux de chômage qui est d'environ 18 p. 100 chez les jeunes s'est élevé encore le mois dernier et je crois que c'est une indication que le gouvernement veut laisser à la relance économique, veut laisser au secteur privé la création d'emplois pour les jeunes. En ce qui a trait aux programmes qui vont continuer d'exister, nous verrons que la situation des jeunes a maintenant moins de priorité qu'auparavant. Nous avons vu dans le programme de Défi 85 et Défi 86 l'action affirmative que le parti relatif à l'action affirmative est rayé, nous verrons qu'il n'y a aucune protection dans la structure des programmes pour les jeunes femmes, qu'il n'y a aucune mesure qui assure que la répartition des emplois entre les jeunes hommes et les jeunes femmes soit juste, que les salaires payés aux jeunes femmes seront équitables vis-à-vis leurs contemporains masculins et c'est un défaut dans ce programme-là.

Alors, monsieur le Président, retournons à Katimavik. Voilà un programme, comme je l'ai dit ailleurs, qui a donné beaucoup d'opportunités, beaucoup de bons effets dans nos petites communautés car nous avons vu dans ma propre ville de Sioux Lookout des gens venant, par exemple, de la province de Québec qui ne parlent pas anglais, qui sont entrés dans une communauté surtout anglophone, qui ont appris à parler anglais même en quatre mois. J'ai vu même dans les communautés autochtones, monsieur le Président, des gens unilingues français ou unilingues anglais apprendre l'autre langue officielle, en effet, un peu de la langue autochtone, le cri. Cela a eu pour effet de former un corps de jeunes qui ont une meilleure connaissance du Canada, de notre communauté transcontinentale que le contemporain qui n'a pas pu bénéficier d'une telle opportunité. Il est évident, monsieur le Président, que le programme Katimavik est un programme réussi par le seul fait que ceux qui ont été des participants au programme Katimavik ont étudié pendant une période de quatre ans et les résultats ont été que 60 p. 100 des diplômés, disons, de Katimavik ont eu de l'emploi, 27 p. 100 dans une école ou une université, et moins de 7 p. 100 ont été en chômage lorsque le taux de chômage des jeunes dans la société globale était de 18 p. 100 et jusqu'à 23 p. 100.

Monsieur le Président, j'aimerais faire quelques remarques sur la situation de l'éducation. On trouve maintenant de l'«anémie éducationnelle» dans les universités où il y a ceux qui fréquentent l'université parce qu'ils ne peuvent pas trouver d'emploi et qui trouvent qu'ils poursuivent des cours sans objectif, sans savoir pourquoi ils sont à l'université.

Finalement, monsieur le Président, je vais examiner la situation des jeunes autochtones dans notre pays, des jeunes autochtones, comme l'a mentionné mon honorable collègue de Cochrane-Supérieur (M. Penner), qui se trouvent dans une situation pénible, une situation néfaste, vis-à-vis de leur emploi, vis-à-vis des opportunités «éducationnelles», vis-à-vis du futur en tant qu'autochtones dans une société contemporaine qui ne les comprend guère et, dans plusieurs cas malheureusement, ne veut guère les accepter, et ce sont ces gens-là, monsieur le Président, ces jeunes autochtones qui se voient accuser dans le rapport Nielsen relatif aux indigènes autochtones par la fausse statistique qui se lit ainsi, à la page 13 de la version anglaise: ... que 70 p. 100 de ces jeunes autochtones seront incarcérés avant l'âge de 25 ans. Je ne peux moi-même l'expliquer, ce n'est pas à moi de l'expliquer, monsieur le Président, je crois qu'évidemment il ne tient compte que de ceux qui rentrent dans des institutions, qui sont réincarcérés. C'est néfaste de se retrouver devant de telles statistiques. Je ne peux pas croire que ce soit correct dans un rapport gouvernemental.

Donc, monsieur le Président, il n'y a guère de programmes dans toute la gamme des mesures gouvernementales qui prônent, qui appuient les mesures de coopération culturelle entre les jeunes et les personnes du troisième âge, qui visent, soit dans la culture autochtone, soit dans la culture majoritaire, à utiliser les connaissances, l'expérience, les points forts des personnes du troisième âge, en vue de répondre aux besoins des jeunes dans notre société qui pourraient bénéficier de l'expérience de leurs parents et grands-parents.

Monsieur le Président, je vois qu'il ne me reste que très peu de temps. J'ai voulu faire quelques remarques à propos de notre groupe de travail néo-démocrate sur les jeunes. Je voudrais recommander à tous les députés à la Chambre de lire le rapport, de l'étudier. Les idées qui y sont contenues ne sont pas les idées dont nous nous considérons les propriétaires car ce sont les idées recueillies, pour la plus grande partie, auprès des gens à travers tout le pays, qui visent un programme d'entreprise jeunesse. Donc, si quelqu'un me pose des questions, je serai très heureux d'expliquer les détails.

• (1750)

[*Traduction*]

M. le vice-président: Y a-t-il des questions ou des observations à propos du discours du député? S'il n'y en a pas, nous allons continuer le débat.

[*Français*]

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, il reste peu de temps pour parler de cette grande question et c'est un peu malheureux qu'avec le nouveau Règlement on ait un jour réservé à l'opposition qui commence à 3 heures de l'après-midi, même après 3 heures. Alors, on a très peu de temps à consacrer à cette question très importante pour la population.

C'est encore plus malheureux que madame la ministre d'État (Jeunesse) (Mme Champagne) n'ait pu trouver aucune raison pour rester à la Chambre. Tout à l'heure, elle a fait son

discours et elle a été obligée de s'en aller faire un travail, c'est ce qu'elle a dit.

Monsieur le Président, on sait dans la population que madame la ministre a un budget d'un million qui continue jusqu'au 1er avril. C'est un budget d'un million pour administrer un programme qui n'existe pas, pour administrer un ministère qui n'a aucun mandat du gouvernement et qui est vraiment là comme porte-parole du parti conservateur. Savez-vous, monsieur le Président, comment on appelle cette ministre chez les jeunes maintenant?

[*Traduction*]

Connaissez-vous le nouveau surnom de la ministre, monsieur le Président, de cette ministre qui n'a même pas jugé bon de rester à la Chambre pour ce très important débat? On l'appelle «bulles». On l'appelle bulles parce qu'elle fait de la mousse . . .

M. Comeau: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je pense que les députés doivent s'abstenir de faire allusion à la présence ou à l'absence de députés à la Chambre.

M. le vice-président: Le député a raison de faire ce rappel. La députée de Hamilton-Est (Mme Copps) a la parole.

Mme Copps: Monsieur le Président, on l'appelle bulles parce qu'elle fait de la mousse, parce qu'elle fait de l'écume, parce qu'elle fait des bulles. Elle a dépensé 24 millions de dollars à parcourir le pays lors de l'année internationale de la jeunesse. Pourtant, elle n'a aucune substance, elle est complètement creuse. Elle n'a ni cran ni cœur.

Nous avons entendu les orateurs du parti conservateur nous parler toute la journée du secteur privé. C'est le nouveau credo du gouvernement. Ce que ces députés ne comprennent pas . . .

[*Français*]

. . . et ce qui a été dit par la ministre lorsqu'elle a été nommée, elle était là pour lancer la réputation des mieux nantis parmi les jeunes du Canada. Mais ce qu'elle ne comprend pas chez nous . . . dans ma circonscription, il y a beaucoup de jeunes chômeurs qui n'ont pas la capacité d'entrer dans l'entreprise privée, qui n'ont pas la capacité eux-mêmes de commencer à faire des «business», qui ne savent même pas lire, qui ne savent même pas écrire, qui ne savent pas comment vivre et réagir dans la communauté. C'est pour cela, monsieur le Président, que le credo conservateur dit: l'entreprise privée va tout sauver, l'entreprise privée va faire pour tout le monde, on ignore les problèmes des jeunes qui sont là, qui sont perdus dans notre société. C'était bien qu'ils aient été perdus dans la période du gouvernement libéral quand on était dans une récession mondiale, mais maintenant ils cherchent un peu d'espoir.

J'aimerais, monsieur le Président, lire une lettre de Katimavik parce que c'est là où on trouvait un programme. Il y avait 20,000 personnes qui se sont impliquées dans le dossier Katimavik, qui ne savaient pas, par exemple, qui sortaient de l'école. Il faudrait s'apercevoir que tous les gens du Canada ne s'en vont pas à l'université. On est là nous autres pour se battre pour ceux qui n'ont pas la capacité ou l'effort financier ou la capacité intellectuelle de se rendre aux écoles postsecondaires et à l'université. On est là pour lutter pour tous les jeunes de Katimavik.

Pour le sénateur qui a fait rire les conservateurs, parce que vous ne comprenez pas les problèmes des pauvres du Canada, j'aimerais finir en lisant la lettre que j'ai reçue d'un participant de Katimavik.

[*Traduction*]

Je pense que cette lettre est claire, et j'aimerais bien que les députés conservateurs qui croient à une action au profit des jeunes Canadiens écoutent le texte de cette lettre que je vous cite:

J'ai été très déçu d'apprendre l'annulation de Katimavik.

Ma fille, qui vit en Angleterre avec son mari qui est marin, a participé à Katimavik il y a cinq ans. Elle avait eu son diplôme de 13e année, mais elle n'était pas sûre de savoir ce qu'elle voulait faire. Elle a entendu parler de Katimavik et a décidé de s'inscrire. Tout ce que je peux dire, c'est qu'elle en a appris beaucoup en neuf mois sur ses concitoyens, son pays et de nombreuses activités d'artisanat. Elle est allée en Colombie-Britannique, à Rainy River et au Québec.

Je suis sûr qu'en vivant avec 12 autres jeunes, en gagnant $1 par jour, et en rencontrant tout un échantillon de la Société canadienne, elle est devenue quelqu'un de meilleur.

Tel est le message de Katimavik. Tel est le message que l'on veut transmettre par le biais de cette motion. J'exhorte les ministériels à prêter l'oreille au sénateur Hébert et à rétablir ce programme et ainsi à redonner de l'espoir à la jeunesse du pays, au lieu de leur sortir des balivernes comme l'a fait la ministre «bulles de Champagne», en leur disant compter sur le secteur privé.

M. le vice-président: Comme il est 18 heures, j'ai le devoir d'informer la Chambre que, en conformité des articles 12 et 82 du Règlement, le temps imparti pour débattre de cette motion est échu.

La Chambre s'ajourne à 11 heures demain, conformément à l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 heures.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 13 mars 1986

La séance est ouverte à 11 heures.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

PRÉSENTATION DU 23E RAPPORT DU COMITÉ DE SÉLECTION

M. Scott Fennell (Ontario): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le vingt-troisième rapport du Comité de sélection. Si la Chambre donne son consentement unanime, j'ai l'intention de proposer l'adoption de ce rapport plus tard aujourd'hui.

PRÉSENTATION DU 24E RAPPORT DU COMITÉ DE SÉLECTION

M. Scott Fennell (Ontario): Monsieur le Président, j'ai également l'honneur de présenter le vingt-quatrième rapport du Comité de sélection.

[*Note de l'éditeur: Voir les* Procès-verbaux *d'aujourd'hui au sujet des rapports précités.*]

[*Traduction*]

M. le Président: Comme les députés le savent, le Règlement exige que le rapport soit lu. On me dit que le rapport est très long. Serait-il acceptable de passer outre à la lecture du texte intégral du rapport?

Des voix: Suffit.

M. Gauthier: Monsieur le Président, je n'ai pas d'objection, mais je veux m'assurer que les règles sont bien comprises. Si le rapport n'est pas lu, sera-t-il imprimé en entier?

M. le Président: Il est entendu qu'il sera imprimé. La demande ne visait qu'à sauver du temps en ne donnant pas lecture du rapport.

M. Gauthier: Il pourrait nous être parfois utile d'avoir cette lecture.

M. le Président: C'est pourquoi on ne peut passer outre sans le consentement unanime.

PÉTITIONS

M. le Président: Avant de passer aux pétitions, je dois encore une fois rappeler aux députés que les pétitions doivent être certifiées quant à la forme et au contenu avant d'être présentées à la Chambre. Hier, le député de Drummond (M. Guilbault) a présenté une pétition de trois pages qui avait été certifiée et qui répondait aux exigences du Règlement. Se sont cependant ajoutées deux boîtes de signatures qui ne faisaient pas partie de la pétition qui avait été approuvée. Les listes supplémentaires n'étaient donc pas recevables et elles ont été retournées au député.

Présentation de pétitions.

L'ACTIVITÉ DE LA CLINIQUE MORGENTALER À TORONTO

M. Gus Mitges (Grey-Simcoe): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter une pétition de citoyens de ma circonscription, Grey-Simcoe, plus particulièrement de la ville d'Owen Sound, qui sont fort irrités par le fait que la clinique d'avortement de la rue Harbord, à Toronto, poursuive son activité au mépris flagrant de la loi. Ils veulent que cette clinique et toutes les autres semblables qui détruisent des vies humaines soient fermées.

M. Bruce Halliday (Oxford): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition à la Chambre au nom de 39 citoyens de ma circonscription d'Oxford. Les pétionnaires protestent contre le fait que la clinique Morgentaler, dans la ville de Toronto, poursuive son activité en violation de l'article 251 du Code criminel du Canada.

LE BUREAU DE POSTE DE BROOKSBY (SASK.)

M. Jack Scowen (Mackenzie): Monsieur le Président, j'ai une pétition de Brooksby, en Saskatchewan, qui demande à la Société canadienne des postes, par l'entremise du Parlement, de ne pas fermer le bureau de poste local, car la collectivité rurale en souffrirait énormément.

M. Lewis: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Pendant la présentation des pétitions, hier, il m'est venu à l'esprit que si les greffiers prenaient note de celles qui ont été certifiées et qu'ils vous en remettaient la liste, vous seriez mieux en mesure de dire si celles qui sont présentées ont été certifiées.

M. le Président: Il y a deux problèmes. Premièrement, nous avons bien une liste des députés dont les pétitions ont été certifiées mais nous n'avons aucun moyen de savoir si c'est cette pétition-là que le député présente.

Deuxièmement, nous avons maintenant une très longue liste de députés dont les pétitions ont été certifiées, mais nous n'avons pas la moindre idée du jour où les députés les présenteront.

La difficulté de procédure qui se pose est de ne pas savoir sur le fait ou à l'avance, si un député présente une pétition certifiée. La présidence ne peut rien faire de plus que de rappeler aux députés qu'ils sont tenus de faire approuver les pétitions et d'espérer faire passer le message en signalant les cas où il n'y avait pas eu approbation. Je remercie le député de son intérêt à la question.

* * *

LA LOI SUR LES VÉHICULES À MOTEUR DÉFECTUEUX (LÉGISLATION DES TACOTS)

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest) demande la permission de présenter le projet de loi C-284 concernant les véhicules à moteur défectueux et édictant la législation canadienne sur les tacots.

M. le Président: Le député a-t-il la permission de présenter ce projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Crosby: Monsieur le Président, c'est un moment historique parce que le projet de loi que j'ai présenté à la Chambre édicte la première loi canadienne sur les tacots. Une telle loi définit comme tacots les véhicules à moteur qui ne rendent pas les services qu'ils sont censés rendre parce qu'ils tombent toujours en panne et fonctionnent mal.

La loi vise à apporter une solution à l'acheteur, c'est-à-dire qu'elle lui permet de reconduire le véhicule et de se faire rembourser le prix d'achat.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[*Français*]

COMITÉ DE SÉLECTION

MOTION D'ADOPTION DU 23E RAPPORT DU COMITÉ

M. Scott Fennell (Ontario): Monsieur le Président, si la Chambre donne son consentement, je propose, appuyé par l'honorable secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Lewis):

Que le 23e rapport du Comité de sélection, présenté à la Chambre plus tôt aujourd'hui, soit adopté.

M. le Président: La Chambre consent-elle à l'unanimité que le député d'Ontario (M. Fennell) présente cette motion?

Des voix: D'accord.

M. le Président: La Chambre a entendu les termes de la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

• (1110)

[*Traduction*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LES INITIATIVES PARLEMENTAIRES—LE RÈGLEMENT

M. le Président: Les députés savent que la Chambre suivait jusqu'à maintenant les anciens articles du Règlement au sujet des affaires émanant des députés.

[*Français*]

Cette situation était due au fait que l'ordre spécial adopté par la Chambre le vendredi 14 février prévoyait que les nouveaux articles provisoires du Règlement entreraient en vigueur le lendemain de l'adoption du rapport du Comité de sélection.

[*Traduction*]

Comme le rapport du Comité de sélection a maintenant été adopté, tous les députés qui ont inscrit des affaires au *Feuilleton* recevront avis de la tenue d'un tirage visant à établir un ordre de priorité. Lorsque l'ordre de priorité aura été établi, le Comité permanent des affaires émanant des députés devra choisir au plus six affaires qui seront désignées «affaires devant faire l'objet d'un vote».

[*Français*]

Jusqu'à ce que le Comité présente son rapport à la Chambre, les Affaires émanant des députés sont régies par l'article 37 du Règlement.

[*Traduction*]

Il n'y aura par conséquent pas d'heure réservée aux affaires émanant des députés après la séance d'aujourd'hui—je répète, après la séance d'aujourd'hui—et la Chambre continuera d'étudier les ordres émanant du gouvernement jusqu'à ce que le rapport du Comité permanent des affaires émanant des députés ait été réputé adopté par la Chambre.

* * *

TRAVAIL, EMPLOI ET IMMIGRATION

RENVOI D'UNE QUESTION AU COMITÉ PERMANENT

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, les différents partis se sont consultés. Vous constaterez, monsieur le Président, qu'ils consentent à l'unanimité à ce que la motion suivante soit présentée et adoptée sans débat:

Que le Comité permanent de la main-d'œuvre, de l'emploi et de l'immigration soit abilité à étudier des moyens d'orienter les politiques et formalités d'immigration aux fins de la réunification des familles, et plus particulièrement:

1. d'étudier les sources et les mouvements d'immigration de membres de la catégorie de la famille, par composante;

2. d'identifier et d'évaluer les procédures en vigueur dans les divers ministères et agences dont le travail est lié au traitement des demandes de la catégorie de la famille, et d'examiner la coordination de ces fonctions;

3. de recommander des méthodes visant à écourter les délais de traitement des demandes de la catégorie de la famille en améliorant l'efficacité du système de traitement de ces demandes; et

4. de recommander, s'il y a lieu, des changements aux formalités en vigueur, visant à accélérer la réunification des familles.

Que le Comité soit habilité à voyager d'un lieu à un autre au Canada et à l'étranger et que, lorsqu'il le juge nécessaire, le personnel voulu accompagne le Comité ou des membres du Comité, selon le cas; et

Que le Comité présente son rapport final à la Chambre des communes au plus tard le 30 mai 1986.

M. le Président: La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que le président du Conseil privé (M. Hnatyshyn) présente sa motion?

Des voix: D'accord.

M. le Président: La Chambre a entendu la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

L'AJOURNEMENT—LE CONGRÈS NATIONAL DU PARTI PROGRESSISTE CONSERVATEUR

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, il y a eu d'autres entretiens, et j'avais une motion plus longue à présenter, mais je l'ai raccourcie un peu. Vous constaterez, j'en suis sûr, que la Chambre consent à l'unanimité à ce que cette motion soit présentée et adoptée non seulement sans débat mais avec beaucoup d'enthousiasme:

Que, nonobstant tout article du Règlement ou tout ordre spécial de la Chambre, lorsque la Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle demeure ajournée jusqu'à onze heures le lundi 17 mars 1986.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, il convient de signaler que nous acceptons cette motion pour permettre à nos collègues conservateurs d'assister au congrès national qui commence demain. Il est toutefois entendu que les conservateurs rendront la politesse au parti libéral à l'occasion de son congrès de novembre.

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Je ne comptais pas dire un mot. Je pensais que mon collègue aurait dit qu'il était entendu que les conservateurs rendraient la politesse aux deux partis de l'opposition s'ils le demandaient. J'espère bien que le gouvernement adoptera au congrès une meilleure politique que sa politique actuelle.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, je me demande si je dois suivre le conseil de quelqu'un qui a décidé d'abandonner la politique, mais je lui souhaite tout de même bonne chance dans la vie civile.

M. Deans: Je pars aujourd'hui. Laissez-moi souffler un peu.

M. Hnatyshyn: Passons aux choses sérieuses, monsieur le Président. Nous acceptons la condition du leader à la Chambre de l'opposition officielle et la première partie des observations du leader à la Chambre du Nouveau parti démocratique. Nous

sommes disposés à rendre la politesse aux partis de l'opposition. Je signale que nous avons ajourné le dernier jour de séance de juin 1985 pour permettre aux députés néo-démocrates d'assister à l'assemblée annuelle de leur parti, et songez un peu aux résultats qu'ils ont obtenus.

M. le Président: La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que le président du Conseil privé (M. Hnatyshyn) présente sa motion?

Des voix: D'accord.

M. le Président: La Chambre a entendu la motion. Plaît-il à la Chambre de l'adopter?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérique.)

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui à la question nº 361.

[*Texte*]

LE VOL D'UN *JETSTAR* À DESTINATION DE VANCOUVER

Question nº 361—**M. Waddell:**

Entre le 23 février et le 8 mars 1985, le ministre des Communications a-t-il utilisé un *Jetstar* qui a décollé d'Ottawa à 18h35 et atterri à Vancouver à 21h55 et, dans l'affirmative, *a*) quand, *b*) qui l'accompagnait et quels sont (i) les noms des intéressés (ii) le poste qu'ils occupent ou occupaient?

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): 1. Oui. Le ministre des Communications s'est rendu d'Ottawa à Vancouver, avec arrêt à Winnipeg, à bord d'un avion du gouvernement.

a) Le 6 février 1985, l'avion a décollé d'Ottawa à 18 h 35 et atterri à Vancouver à 0 h 55 (heure d'Ottawa).

b) Le ministre était accompagné des personnes suivantes:

Mme Masse	
M. de Montigny Marchand	Sous-ministre MDC
M. Charles McGee	Directeur général Relations fédérales-provinciales MDC
M. Greg Wyrick	Rédacteur DGIS
Mme Patricia Finlay	Conseillère en matière de politiques Affaires culturelles Cabinet du Ministre
M. James McDonald	Directeur Divison de l'éducation, de la culture et du tourisme Statistique Canada

[*Français*]

M. Lewis: Je suggère, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

M. le Président: On a répondu à la question énumérée par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE 1986-1987 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 11 mars, de la motion de Mme McDougall: Que le projet de loi C-99, Loi portant pouvoir d'emprunt, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif.

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir terminer mon exposé que le signal de 17 heures a brutalement interrompu avant-hier. Il est question du projet de loi C-99, par lequel le gouvernement demande à emprunter 22.6 milliards de dollars, afin de pouvoir remplir ce qu'il appelle son «programme».

Je tiens à exprimer notre ferme opposition à ce programme gouvernemental qui ne nous semble pas du tout servir les intérêts des Canadiens. C'est clair quand on examine le budget qu'on nous a présenté il y a deux semaines. Celui-ci ne s'attaque absolument pas au problème épineux du chômage. La Colombie-Britannique possède le taux de chômage à long terme le plus élevé au Canada. Victoria, la capitale, représentée par deux députés conservateurs dont l'un se trouve à la Chambre actuellement, accuse un taux de chômage supérieur à celui de toute autre grande ville canadienne. Or, le budget ne prévoit aucune mesure pour résoudre les nombreux problèmes dont j'ai fait partiellement état avant-hier.

En outre, le budget alourdit injustement le fardeau fiscal des simples citoyens. Non seulement ces derniers devront débourser davantage, mais leurs collectivités aussi, ce qui va ralentir encore plus les économies locales.

J'ai parlé l'autre jour de nos objectifs en matière d'aide officielle au développement. Je le répète, le gouvernement est maintenant revenu trois fois sur son engagement à ce titre. Ce n'est qu'au XXIe siècle que nous atteindrons l'objectif de 0.7 p. 100 de notre PNB qu'il s'était fixé dans le cadre du Programme d'aide officielle au développement. Le 28 février, après cette annonce, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) a convoqué les ambassadeurs de divers pays pour tenter de leur expliquer la situation. Voici en quels termes il a voulu la replacer dans un contexte global:

> ... notre déficit de quatre ou cinq jours était comparable au PNB annuel du Lesotho. Sur une base mensuelle, il équivalait aux PNB du Liberia, de la Mauritanie et du Yémen du Sud combinés. Mais en un an, selon les données du dernier rapport sur le développement international, il atteignait le PNB des pays suivants, tous réunis: Tchad, Éthiopie, Mali, Zaïre, Malawi, Burkina Fasso, Burundi, Tanzanie, Ruanda, Bénin, Guinée, Togo et Sierra Leone.

Pour justifier le fait que le Canada a repoussé ses objectifs au titre de l'aide officielle au développement, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a comparé notre déficit au PNB annuel de tous ces pays réunis. Cet argument lui semblait en quelque sorte une bonne justification des compressions. Or, c'est tout le contraire.

• (1120)

Devant un PNB aussi faible, les Canadiens vont certes comprendre que ces pays ont désespérément besoin d'aide pour se développer. Il est criminel de reculer devant des besoins aussi criants, qui montrent à quel point notre aide est nécessaire. C'est pourquoi nous devrions nous efforcer d'atteindre dans les plus brefs délais notre objectif établi à 0.7 p. 100 de notre PNB, au lieu de repousser l'échéance au début du XXIe siècle. Il faut éviter que ne se répète la famine qui a frappé de vastes régions de l'Afrique en 1983, 1984 et 1985.

Nous étions pourtant alertés, si bien que nous aurions pu intervenir à temps pour empêcher dans une bonne mesure cette tragédie. Mais des pays comme le Canada ont réagi trop lentement. Il nous faut réagir plus vite. En réduisant notre objectif d'aide publique au développement, nous enlevons à notre organisme de développement la possibilité d'intervenir promptement et d'éviter des crises semblables. Les compressions empêchent toute amélioration de notre intervention. Nous devrons attendre, semble-t-il, la prochaine crise. Alors, nous interviendrons et nous nous demanderons pourquoi il a fallu attendre si longtemps.

Je tiens à rappeler que l'aide au développement n'est pas un luxe, mais un élément indispensable de la sécurité mondiale. La réduction de nos objectifs aura, en fin de compte, des effets néfastes, non seulement sur les personnes dans le besoin, mais aussi sur les Canadiens, car notre sécurité exige que disparaissent la faim, la misère et le sous-développement, beaucoup trop communs actuellement.

Je voudrais dire quelques mots des programmes destinés aux Indiens, car le gouvernement ne répond pas du tout à leurs besoins. Il y a quelques jours, un article du *Globe and Mail* mentionnait que la Société de développement des Indiens du Yukon s'était vu refuser des fonds, dans le cadre du Programme de développement économique des autochtones, après que le gouvernement l'eut fait attendre 18 mois. Il était clair que la raison du refus était une lettre du député du Yukon, le vice-premier ministre (M. Nielsen), à son collègue, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Crombie), lui demandant de renoncer au projet pour le moment. Il disait: «Il ne faut pas donner suite maintenant».

En regardant le budget des dépenses pour la prochaine année, on s'aperçoit que l'on a enlevé 25 millions à la Caisse d'expansion économique pour 1986-1987. Les conservateurs dénoncent aussi vigoureusement que les autres les conditions déplorables qui existent dans les réserves indiennes. Hier, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien reconnaissait que les réserves sont dans un état déplorable. Pourtant, le gouvernement présente un budget des dépenses où l'on a réduit de 25 millions la Caisse d'expansion économique, dont les collectivités indiennes ont réellement besoin pour se libérer de l'assistance sociale.

Le rapport du groupe de travail Nielsen traite des programmes pour les autochtones. C'est un rapport qui respire la mesquinerie. Il témoigne d'une méconnaissance complète de la situation véritable des Indiens, des Inuit et des Métis du Canada. De toute évidence, c'est un rapport qui a été rédigé du point de vue de Bay Street. On n'y tient compte que des gros sous. Il trahit une méconnaissance profonde des besoins des Indiens. On y parle de faire payer les utilisateurs. Il y est aussi question d'appliquer des normes minimales pour les petites bandes, en matière de logement et d'infrastructure communautaire. Pourtant, on admet que cela aura pour conséquence une hygiène inférieure à la normale. Que doit-on penser lorsqu'on laisse déposer à la Chambre des rapports de ce genre, en 1986? Comment peut-on envisager d'étudier des recommandations qui parlent de normes inférieures au minimum acceptable en matière de santé pour nos autochtones? Nous sommes en 1986, pas en 1786.

La semaine dernière j'ai appris la triste nouvelle que quatre adolescents avaient péri dans un incendie, dans le village indien de Kitimat. J'ai été particulièrement touché par cette nouvelle, car j'ai vécu quatre ans dans ce village. J'ai marié les parents de certains de ces jeunes.

Ce qui est arrivé à Kitimat n'est pas particulier à ce village, c'est une situation endémique dans tous les villages indiens du Canada. Le commissaire fédéral des incendies a déclaré la semaine dernière que les maisons indiennes étaient de véritables bombes à retardement. Il a dit que, chaque année, en moyenne, une douzaine d'Indiens perdaient la vie dans les localités indiennes à cause d'incendies. Pourtant, le rapport déposé par le vice-premier ministre parle d'appliquer des normes minimales pour le logement et les infrastructures communautaires dans les localités indiennes. Comment pouvons-nous y songer vu ces pertes de vie?

Quand il siégeait du côté de l'opposition il y a deux ou trois ans, le député de Prince-George-Bulkley Valley (M. McCuish) avait entrepris une étude des besoins des localités indiennes en ce qui concerne la protection contre les incendies. Je me rappelle qu'il avait fait circuler cette étude et des photographies pour montrer les conditions déplorables qui existaient dans les localités et les maisons indiennes. Les photos montraient que certaines des maisons que les Indiens devaient habiter représentaient de véritables dangers d'incendie. J'exhorte les députés d'en face à consulter leur collègue et à lui demander de retrouver cette étude pour leur montrer certaines des photographies de maisons indiennes. Je leur demande de parler au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, au vice-premier ministre et au ministre des Finances pour leur dire: «Nous ne tolérerons pas de telles conditions dans les réserves indiennes. Nous voulons que la situation s'améliore».

Je vois que mon temps de parole est écoulé, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Paproski): J'ai donné deux minutes supplémentaires au député de Cowichan-Malahat-Les Îles (M. Manly). La période réservée aux questions et aux observations durera donc huit minutes seulement. La parole est à la députée de Vancouver-Est (Mme Mitchell).

Mme Mitchell: Monsieur le Président, j'ai deux questions à poser à mon collègue. Comme il le sait, je faisais partie de la délégation gouvernementale qui s'est rendue à Nairobi l'été dernier à l'occasion de la Conférence de la décennie de la femme. Je dois dire que j'étais très fière à l'époque de voir le Canada présenter des motions et prendre l'initiative pour augmenter les fonds affectés au développement, surtout dans les cas où les femmes et les enfants de pays du tiers monde en ont tellement besoin. Nous constatons maintenant que le gouvernement se dérobe à ses propres engagements. Nous avons signé des résolutions en vue d'améliorer la condition de la femme. J'avais espéré que nous ferions preuve de leadership. Je voudrais que le député commente.

Cette question me semble fort importante. En réduisant les fonds affectés à ces programmes, le Canada condamne des femmes et des enfants dans les pays du tiers monde à mourir prématurément ou à survivre dans des conditions déplorables sans avoir la moindre possibilité d'accomplir des progrès pour obtenir l'égalité.

Je voudrais que le député donne davantage de détails sur la question qui l'intéresse tellement. J'espère que les autres députés l'écouteront. Je veux parler des mesures que prend ou que ne prend pas le gouvernement pour aider les autochtones au Canada.

M. Manly: Monsieur le Président, ce que la députée de Vancouver-Est (Mme Mitchell) a dit à propos de l'aide fournie par le Canada pour le développement international est tout à fait exact. Par rapport à d'autres pays, le Canada n'a pas à avoir honte de ce qu'il a fait dans ce domaine. Il n'a cependant pas que de quoi se vanter non plus. Bien des pays font beaucoup mieux que le Canada, mais tout bien pesé, nous ne sommes pas si mal.

Je tiens cependant à souligner que nous ne respectons pas les engagements que nous avons pris envers les nécessiteux du reste du monde. Il ne s'agit pas simplement d'une promesse des conservateurs aux Canadiens que le gouvernement est en train de briser, mais d'une promesse faite à tous les pauvres du monde par le peuple canadien par l'entremise de ses représentants, y compris le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Nous renions cette promesse.

La députée de Vancouver-Est a parlé de la situation des hommes et des femmes du monde entier. Nous savons, par exemple, que les femmes font environ 90 p. 100 du travail agricole en Afrique. Pourtant, nous sommes en train de réduire l'aide que nous accordons aux pays d'Afrique. Nous réduisons les fonds affectés aux programmes qui pourraient aider ces pays à approvisionner leurs habitants en eau potable et à combattre la maladie. Nous sommes en train de comprimer nos dépenses au titre des services de santé et cela me préoccupe énormément.

• (1130)

Je suis heureux de voir le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien à la Chambre ce matin. Je voudrais répondre à la deuxième question posée par ma collègue à propos de la politique du gouvernement relativement aux Indiens. D'une part, le gouvernement parle d'autonomie pour les Indiens, mais de l'autre, il comprime les dépenses dans certains domaines comme le développement économique. Les choses ont traîné en longueur, puis on a refusé la subvention demandée par la Yukon Native Indian Development Corporation, une société qui essayait d'obtenir un peu d'argent pour aider les autochtones à se libérer d'une dépendance croissante à l'égard de l'assistance sociale et des subventions gouvernementales et à s'assurer un certain développement économique.

J'ai signalé que le budget de 1986 faisait état d'une réduction de 25 millions et demi de dollars au chapitre du développement économique. Il ne se fait rien dans ce domaine. Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien voudra peut-être nous en dire quelques mots.

Nous avons maintenant pris connaissance du rapport sordide du groupe de travail sur les programmes destinés aux autochtones qui préconise des normes minimales. Je ne comprends pas qu'on puisse déposer à la Chambre un rapport préconisant des normes minimales de logement et d'infrastructure, quand on reconnaît que cela risque d'entraîner des normes d'hygiène moins que minimales. Je ne comprends pas qu'on ose même présenter un rapport aussi scandaleux à la Chambre.

M. Benjamin: Monsieur le Président, j'ai une question à poser à mon collègue. Comme il le sait, le groupe de travail sur les affaires indiennes et le Nord canadien signale dans son rapport que le gouvernement a construit des banlieues modernes dans les réserves indiennes et le ministre a plutôt bien commenté cela hier. Je voudrais que mon collègue me dise de combien il faudrait accroître le pouvoir d'emprunt, à son avis, pour pouvoir satisfaire aux besoins des réserves indiennes en matière de logement et de développement économique, notamment. Combien, d'après lui, faudrait-il emprunter de plus chaque année, à compter d'aujourd'hui, pour arriver à accomplir beaucoup plus dans les réserves indiennes du Canada?

M. Manly: Monsieur le Président, c'est là une question très importante. Le ministre reconnaîtra lui-même, je crois, qu'une dizaine de milliers de maisons auraient dû être construites dans les localités indiennes depuis longtemps, depuis même avant sa nomination à ce portefeuille. Nous avons été plutôt lents à nous attaquer à cet arriéré. En outre, beaucoup de maisons ont un urgent besoin d'être réparées. Le rapport du comité sénatorial de la jeunesse qu'on vient de déposer révèle que quelque 23 p. 100 des habitations dans les réserves indiennes ont un urgent besoin d'être réparées.

Je ne peux citer de chiffre exact au député, mais j'estime que la seule solution, et le ministre en conviendra, j'en suis persuadé, c'est que celui-ci établisse en collaboration avec des représentants de la collectivité autochtone un budget adéquat en vue de la construction et de la réfection des logements et en vue du développement économique. Ce budget devrait tenir compte des besoins des autochtones plutôt que des intérêts d'un groupe qui ne comprend pas vraiment ce qui arrive aux autochtones du Canada, ni les rapports qui existent et qui devraient exister entre le gouvernement fédéral et les peuples indien, inuit et métis, mais qui s'intéresse seulement aux questions financières. Il faut prévoir un mécanisme par lequel le ministre puisse consulter les autochtones, afin de trouver la solution à leurs besoins réels plutôt que d'aborder leurs prétendus besoins avec une mentalité de comptable.

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de dire quelques mots au sujet du projet de loi C-99, portant pouvoir d'emprunt. Cette loi dispose que le ministre des Finances (M. Wilson), avec l'autorisation du gouverneur en conseil, peut obtenir de l'argent selon les dispositions de la Loi sur l'administration financière, au moyen d'un emprunt, jusqu'à concurrence de 22,600 millions de dollars. C'est énormément d'argent mais, malheureusement, cela découle des besoins du gouvernement résultant d'une situation qui s'est créée pendant des années et des années de mauvaise gestion et de dépenses malavisées.

Comme vous le savez, monsieur le Président, nous avons déjà approuvé en principe le budget du 26 février. Ce projet de loi, c'est le premier d'une série de textes nécessaires pour mettre en application les dispositions du budget qui a déjà été adopté en principe. Les principes qui sont exposés dans le budget de 1986 sont les mêmes que ceux qui s'appliquaient dans l'exposé économique du ministre des Finances en novembre 1984 et dans le budget que ce ministre a présenté en mai 1985. Le budget de 1986 et le projet de loi portant pouvoir d'emprunt ayant pour but de mettre en œuvre le budget de 1986 sont dans la ligne d'une série cohérente de principes économiques qui n'ont cessé de constituer la politique et la stratégie du gouvernement depuis son arrivée au pouvoir en septembre 1984.

Lorsque le gouvernement est entré en fonction le 4 septembre 1984, il s'est heurté à deux problèmes gigantesques et contradictoires. Le premier était, bien sûr, le chômage. Le taux de chômage avait déjà dépassé 13 p. 100 et il était à l'époque de 11.7 p. 100, ce qui est le chiffre le plus élevé que nous ayons connu au Canada depuis la grande crise économique des années 30. Le taux de chômage a ravagé le pays et reste préoccupant. Le second problème, contradictoire au premier, auquel le gouvernement s'est heurté à l'époque, ce fut l'énorme déficit des dépenses. Il s'est trouvé aux prises non seulement avec une dette nationale énorme, mais avec un déficit annuel des dépenses fédérales qui atteignait à ce moment-là 36 milliards par année.

Dans l'exposé économique de novembre 1984, dans le budget de 1985 et à nouveau dans le budget de 1986, le ministre des Finances a réalisé un délicat dosage de politiques conçues pour essayer de régler ces deux problèmes contradictoires. Tout d'abord, les politiques ont visé à encourager le secteur privé à créer des emplois et à résoudre l'énorme problème de chômage. Cette stratégie utilisait le secteur privé comme moteur de la croissance économique. Nous ne demandons plus au gouvernement de dépenser pour essayer de créer ces emplois par lui-même, parce que c'est pour ainsi dire impossible avec un déficit des dépenses qui se situait déjà autour des 36 milliards. Les politiques cherchent à créer un climat qui encourage le secteur privé à créer les emplois nécessaires pour que la croissance économique reprenne au Canada.

• (1140)

Le deuxième objectif de la stratégie cohérente qui est appliquée de bout en bout par le ministre des Finances, c'est évidemment de prendre en main le déficit, d'essayer de stopper sa croissance, d'essayer de la dépecer et de le réduire. Rien que de stopper sa croissance a déjà été un problème. Au moment où le gouvernement est entré en fonction en septembre 1984, il n'y avait pas de déficit délimité et reconnaissable, avec un endroit nommé fin. Ce qui était en place à l'époque c'était des politiques faisant que le déficit continuait de s'accroître. Le ministre des Finances a dû trouver le moyen d'arrêter cette croissance, et trouver un moyen de réduire le déficit lui-même. C'est à cela qu'ont tendu toutes les politiques suivies depuis l'élection de 1984.

L'an dernier, dans le budget de mai 1985, le ministre des Finances a énoncé des politiques qui avaient pour but d'essayer d'encourager le secteur privé à créer des emplois. Tout d'abord, il a prévu 900 millions de dollars pour la formation professionnelle et pour la création d'emplois. En outre, il a inséré d'autres dispositions qui ont permis de prélever sur les caisses de retraite et les régimes enregistrés d'épargne-retraite des capitaux de risque pour les petites entreprises. En outre, il a lancé un crédit d'impôt égal chaque année à 100 p. 100 de la première tranche de deux millions de dollars de travaux admissibles de recherche et de développement. Toutes ces mesures avaient pour but de faire en sorte que le secteur privé se développe, qu'il investisse et qu'il crée des emplois.

D'autre part, dans ce budget, le ministre a amorcé une série de politiques qui avaient pour but de réduire le déficit. En novembre 1984 et de nouveau en mai 1985, il a annoncé une importante coupure de dépenses pour chacun des ministères fédéraux, coupure dont le total s'élevait à venir jusqu'ici—et en dehors de tout ce qui s'est fait cette année—à 5.8 milliards de dollars.

Parmi ces initiatives, on a mis en route un programme visant à réduire le nombre de fonctionnaires de l'État. Depuis un certain nombre d'années, la Fonction publique s'accroît constamment. Le ministre des Finances a annoncé dans son budget de l'an dernier une politique visant à réduire l'effectif de la Fonction publique de 15,000 personnes, pas simplement en éliminant des emplois et en renvoyant des fonctionnaires, mais aussi en adoptant une politique d'attrition planifiée.

En outre, il y a eu des mesures budgétaires destinées à supprimer des échappatoires fiscales. Cette question a été soulevée à maintes reprises à la Chambre. Elle a été soulevée par des députés ministériels à l'époque où ils faisaient partie de l'opposition et elle l'est encore par des députés de l'opposition depuis le début de la présente législature.

En outre, dans ce budget de 1985, le ministre des Finances éliminait une fois pour toute les crédits d'impôt au titre de la recherche scientifique. Depuis quelques jours, il en est souvent question dans les journaux. Mardi dernier, à la réunion du comité permanent des comptes publics, nous avons examiné ce problème et avons constaté qu'une somme colossale de l'ordre de 2.8 milliards était sortie de la trésorerie pour financier les crédits d'impôt au titre de la recherche scientifique. Une proportion appréciable de cette somme a été versée à de simples investisseurs dans certains cas de façon frauduleuse, mais dans d'autres, de façon tout à fait licite. Toutefois, elle a été détournée de telle façon qu'elle n'a nullement servi à financer la recherche scientifique. Cette échappatoire a été supprimée dans le dernier budget.

D'autres échappatoires ont été supprimées dans le dernier budget, soit les abris fiscaux pour les investissements effectués dans les hôtels, les yachts et les véhicules utilisés à des fins de loisir, ainsi que les partage du revenu de la famille entre le mari, la femme et les enfants. Nous y avons mis fin. En outre, certaines dispositions interdisent aux fiducies de répartir le revenu de placement soustrait à l'impôt. Toutes ces échappatoires sont disparues par suite du budget de mai 1985.

En même temps, ce budget-là augmentait l'impôt sur le revenu des sociétés et des banques, les taxes sur les spiritueux et le tabac et proposait un impôt minimum. Toutes ces politiques devaient servir à combler le déficit.

Toutes les mesures proposées dans le budget de 1985 ont fait l'objet de vives critiques de la part de l'opposition. Le leader de l'opposition officielle de Sa Majesté (M. Turner) a déclaré à la Chambre que les mesures budgétaires de 1985 entraîneraient une réduction appréciable des dépenses à la consommation, réduction qui aurait une incidence terrible et épouvantable sur l'emploi. Il y a quelques mois, le chef de l'opposition officielle déclarait à la Chambre que le budget de 1985 coûterait 50,000 emplois aux Canadiens.

Pour ne pas se laisser damer le pion par le chef de l'opposition, le chef du Nouveau parti démocratique déclarait en même temps que le budget coûterait 100,000 emplois aux Canadiens. Ce sont des critiques de ce genre qui ont été dirigées contre le ministre des Finances et contre son budget l'an dernier.

Que s'est-il passé depuis le budget de mai 1985? Si nous examinons les faits, nous constatons que les dépenses à la consommation ont sensiblement augmenté. Chose intéressante, les dépenses à la consommation ont probablement atteint un point sans précédent à Noël dernier. Quelle a été l'incidence de ces dépenses? Elles n'ont pas réduit de 50,000 ou de 100,000 le nombre d'emplois; de fait, le nombre d'emplois s'est accru de près de 600,000. La plupart de ces emplois ont été à temps plein et non à temps partiel comme l'avaient été les emplois créés par le gouvernement précédent quelques mois avant les dernières élections. De fait, près de 600,000 nouveaux emplois ont été créés depuis le 4 septembre 1984.

En outre, pour la première fois, le taux de chômage est inférieur à 10 p. 100. Cela ne suffit pas et tous les députés ministériels s'en rendent compte. Toutefois, pour la première fois depuis 1981, le taux de chômage est tombé à moins de 10 p. 100.

Il y a moins de faillites, le produit national brut, les commandes des fabricants et les permis de construction sont à la hausse, et notre économie croît plus rapidement que celle des États-Unis, à un rythme sans égal dans le monde industrialisé, exception faite du Japon, peut-être. En fait, la croissance de notre économie est pratiquement aussi forte que celle du Japon.

De plus, le budget de 1985 a incité le secteur privé à créer des emplois et contribué à réduire le déficit. Non seulement le déficit a-t-il cessé d'augmenter, mais il a même diminué d'environ deux milliards de dollars l'an passé.

• (1150)

Mais ce n'est pas suffisant, monsieur le Président, et personne ne se vante d'avoir réglé le problème. Toutefois, le budget a fortement contribué à créer des emplois pour les Canadiens et à contrôler le déficit, peu importe ce qu'en dit l'opposition. Elle a vertement critiqué le dernier budget, mais ses critiques n'étaient pas vraiment fondées. Il y a plus d'emplois et le déficit a baissé.

M. Nunziata: Aux frais des personnes âgées.

M. Redway: Dans le dernier budget, le gouvernement suit fidèlement la voie tracée dans celui de mai dernier; il encourage le secteur privé à investir et à créer plus d'emplois, et il vise également à réduire le déficit encore davantage. Je le répète, le récent budget encourage l'entreprise privée à investir et à créer plus d'emplois.

D'abord, le ministre des Finances a alloué 800 millions en deniers publics pour former la main-d'œuvre et créer des emplois. Le budget contient une disposition visant à éliminer l'impôt sur les dividendes versés. A partir du 1er juillet, le taux d'imposition des petites entreprises diminuera de 3 p. 100. Les règlements fiscaux actuels resteront en vigueur, afin que la déduction des pertes sur les investissements commerciaux reste admissible, et la limite prévue aux termes de la Loi sur les prêts aux petites entreprises sera de 2.5 milliards, soit 1.5 milliard de plus. Comme vous le savez, monsieur le Président, toutes ces mesures vont stimuler la création d'emplois dans le secteur privé.

Le budget vise également à réduire le déficit, et le gouvernement a pris d'autres mesures pour réduire ses dépenses. Le lendemain de l'exposé budgetaire, il a déposé son budget des dépenses pour la prochaine année financière. Comme vous le savez, monsieur le Président, ce budget révèle que les dépenses non statutaires ou discrétionnaires—elles ne comprennent pas les dépenses pour les programmes sociaux ni le service de la dette nationale—vont augmenter de moins de 1 p. 100. La hausse des dépenses non statutaires a été limitée à .2 p. 100 l'an passé et elle ne sera pas plus forte encore cette année. Depuis la guerre de Corée, c'est la première fois que, deux années de suite, le gouvernement réussit à limiter ses dépenses non statutaires à moins de 1 p. 100. Dans l'exposé budgétaire, on a aussi annoncé une diminution de 500 millions de dollars des dépenses prévues. Une fois de plus, le ministre des Finances s'est attaqué résolument au problème des dépenses publiques, comme on ne l'avait jamais fait depuis les années 50.

Il en a profité pour supprimer d'autres échappatoires fiscales que personne parmi nous ne prise et qui permettent à des particuliers et des sociétés d'éviter de payer des impôts. Cette fois-ci, on a supprimé les échappatoires qu'étaient l'allocation pour inventaire consentie aux entreprises, le crédit d'impôt pour l'investissement en général, les déductions fiscales pour les partenariats limités, les paiements différés sur le salaire, et les exemptions accordées aux contribuables mariés. En outre, il est désormais exigé que soient déclarés les revenus et les intérêts rapportés par les bons du trésor, ce qui n'existait pas jusqu'ici. En plus de tout cela, l'impôt des particuliers et des sociétés a été augmenté, de même que les taxes sur le tabac et l'alcool. La taxe de vente fédérale a été augmentée et la surtaxe a été augmentée de 3 p. 100.

L'opposition a longuement déploré le fait que ces augmentations frapperont durement la classe moyenne. Il ne fait aucun doute que nous y passerons tous. Plus on paie d'impôt, plus la surtaxe est lourde. Les contribuables dont la note au fisc fédéral n'est pas très élevée ne paient pas de surtaxe. Dans le dernier budget, nous avons proposé un impôt minimum. Les contribuables gagnant davantage et appelés à payer plus d'impôt paieront également une surtaxe plus élevée.

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé. Nous passons à présent à la période des questions et des observations.

M. Boudria: Monsieur le Président, j'ai écouté très attentivement le discours, excellent par ailleurs, du député de York-Est (M. Redway). Ce dernier a cependant négligé de dire une certaine chose aux Canadiens. Mais je peux peut-être lui donner un coup de main et la lui rappeler. Le député a soutenu, à peu de choses près, que son gouvernement avait pris des mesures pour faire disparaître les échappatoires dans le régime fiscal.

Peut-il nous faire part de son point de vue au sujet d'un article paru la semaine dernière dans le *Financial Post*, et je précise tout de suite que ce n'est pas un journal auquel sont abonnés mes pauvres électeurs; mais le député est sans doute au courant de la teneur de cet article. On y affirme que si un contribuable gagne $40,000 par an, dont $35,000 en salaire, $4,000 en dividendes et $1,000 en intérêts, sa note fiscale passe de $9,145 en 1984, à $9,409 en 1986 et à $9,947 en 1987. C'est là une augmentation notable. Par ailleurs, une personne qui gagnerait $150,000 par an, composés de $100,000 en salaire, de $15,000 en intérêts et de $5,000 en gains en capital, a dû payer au fisc fédéral et au fisc de l'Ontario, province où le député et moi avons élu domicile, $53,448 en 1984, et il sera appelé à payer à ce titre $48,000 en 1986 et $47,978 en 1987. C'est là une diminution d'impôt de $6,000 pour le Canadien bien nanti alors que le Canadien de la classe moyenne verra son impôt augmenter de $800 pendant la même période.

Est-ce que c'est cela que le député appelle supprimer les échappatoires du système de façon que les Canadiens ordinaires paient désormais plus d'impôt et que leurs concitoyens bien nantis en paient moins? Croit-il que ces dispositions budgétaires soient équitables?

M. Redway: Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir répondre au député. Malheureusement, au contraire de ce qu'il croit, je n'ai pas pris connaissance de l'article paru dans le *Financial Post*. Je suppose que ce sont les capitalistes parmi nous qui lisent ce journal.

Des voix: Oh, oh!

M. Redway: Nous savons à quoi nous en tenir au sujet du député à cet égard. A propos d'échappatoires fiscales, il ne faut pas oublier que les députés ne ratent pas la moindre occasion, c'est-à-dire presque tous les jours, de nous signaler une échappatoire après l'autre. Il faut se rappeler comment ces échappatoires ont abouti dans la Loi de l'impôt sur le revenu. N'oublions pas non plus que le député est partisan d'un parti qui a gouverné le pays pendant 20 années consécutives ou presque. C'est durant cette période que des échappatoires sont apparues dans la Loi de l'impôt sur le revenu.

● (1200)

Depuis notre arrivée au pouvoir, nous déployons d'énormes efforts, afin d'en supprimer un grand nombre, même s'il en reste probablement, et même sûrement, encore. Il y a quelques mois, à l'occasion de l'achat d'une société pétrolière par une autre, nous en avons découvert une connue sous le nom de «little Egypt bump», qui consiste à réévaluer l'actif. Cette situation a été rendue possible par des échappatoires qui ont été placées dans la Loi de l'impôt sur le revenu par le gouvernement dont le député est un partisan. On a fait disparaître cette échappatoire le plus tôt possible après s'être rendu compte de son existence.

Comme nous le savons tous, il y en existe d'autres. Le ministre des Finances s'y attaque de façon méthodique et nous les supprimerons le plus rapidement possible.

Le président suppléant (M. Paproski): Je donne la parole au député de Comox-Powell River (M. Skelly) pour une question ou une observation.

M. Redway: Je n'ai pas terminé, monsieur le Président. Je voudrais poursuivre pendant encore un certain temps. J'ai d'autres observations à formuler sur cette question extrêmement importante.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre, s'il vous plaît. Il ne reste plus que quatre ou cinq minutes, et je voudrais permettre aux députés de formuler quelques questions et observations de plus. Je vais donc donner la parole au député de Comox-Powell River pour une brève question ou observation, puis au député de York-Sud-Weston (M. Nunziata).

M. Skelly: Monsieur le Président, à un certain nombre de reprises, l'orateur qui m'a précédé, a mentionné le budget de 1985 et il a parlé de chômage et d'assurance-chômage. Le député sait fort bien que le gouvernement a créé une injustice envers les membres des Forces armées et les militaires à la retraite. On considère maintenant leurs pensions comme un revenu, et ils ne peuvent toucher de prestations d'assurance-chômage, même s'ils ont cotisé à la caisse d'assurance-chômage pendant 20 ou 30 ans. Ils n'ont pas le choix et doivent quitter les Forces armées après un certain nombre d'années, souvent, au moment même où les dépenses de leur famille sont à leur niveau le plus haut. Ils doivent souvent déménager et acheter une autre maison. Leurs enfants vont à l'université et mangent à l'extérieur et ils doivent dépenser beaucoup d'argent pour les habiller. La transition est généralement extrêmement difficile.

Le gouvernement a modifié les règles du jeu. En outre, il ne permet pas aux anciens militaires qui se trouvent un emploi par la suite d'être exempts des cotisations d'assurance-chômage. C'est tout à fait injuste, car il n'auront jamais droit aux prestations. Le gouvernement propose également de réduire l'indexation de leurs pensions.

Le député pourrait-il nous expliquer pourquoi lui-même et ses collègues conservateurs appuient cette disposition que le gouvernement a présentée? Pourrait-il nous préciser pourquoi il trouve cela juste?

M. Redway: Monsieur le Président, je suis à nouveau très heureux d'avoir l'occasion de répondre à la question du député. Comme il le sait pertinemment, l'assurance-chômage n'a pas été remaniée depuis près de 20 ans. Ainsi, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (Mlle MacDonald) a chargé la Commission Forget d'étudier la question de l'assurance-chômage. Sa tâche consiste à résoudre un grave problème qui existe depuis des années. Bien des gens prétendent qu'on verse des prestations d'assurance-chômage à des personnes qui ne devraient pas y avoir droit. On a prétendu que certains décident de ne pas travailler et de réclamer plutôt les prestations d'assurance-chômage au lieu de prendre les emplois qui leur sont offerts.

Je suis persuadé qu'à l'instar du gouvernement et de moi-même, le député juge qu'il est temps d'examiner de très près le régime d'assurance-chômage, afin de s'assurer qu'il fonctionne de façon efficace et donne les résultats souhaités par les Canadiens.

La Commission Forget nous aidera, je l'espère, à déterminer si l'assurance-chômage ressemble à une police d'assurance-vie ou à une police d'assurance-incendie. Dans le premier cas, nous finissons par retirer notre argent un jour ou l'autre alors que dans le second, nous versons des primes et ne réclamons qu'en cas de sinistre. C'est l'une des grandes questions qu'il s'agit de débattre et de régler. Une partie des observations du député portent là-dessus. Je ne voudrais surtout pas suggérer la réponse à cette question. Il se peut que l'assurance-chômage doive être comme une assurance-vie; nous verserions des cotisations que nous retirerions un jour ou l'autre, à notre mort, au moment de la retraite ou à je ne sais quel autre moment. Je pense que ce serait merveilleux, car j'ai contribué toute ma vie et je n'ai jamais touché un sou. Je n'aurais, je l'espère, jamais à recevoir de prestations.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député est tellement populaire que, selon moi, il devrait permettre à un autre député populaire de formuler une autre brève question ou observation. La parole est au député de York-Sud-Weston (M. Nunziata).

M. Nunziata: Vous êtes très aimable, monsieur le Président. Et nous vous trouvons aussi très populaire, d'ailleurs, je tiens à le dire.

Des voix: Oh, oh!

M. Nunziata: Je connais le député de York-Est (M. Redway) depuis des années. Nous avons tous les deux fait de la politique municipale dans une autre existence. J'ai toujours vu en lui quelqu'un d'équitable et de raisonnable. En fait, je l'avais toujours pris pour un libéral jusqu'à ce qu'il se présente sous l'étiquette conservatrice aux dernières élections. Quoi qu'il en soit, je l'ai toujours vu avoir une attitude juste.

Le député pense-t-il que les effets cumulatifs des augmentations de taxes imposées aux simples canadiens par les deux budgets Wilson sont justes? Pense-t-il qu'il est juste que les augmentations cumulées de taxes pour quelqu'un qui gagne $15,000 par an soient de 23 p. 100 alors que le total des augmentations pour quelqu'un qui gagne $100,000 par an n'est que de 1 p. 100? Le député trouve-t-il juste ce résultat de ces deux budgets dont il a dit tant de bien? Estime-t-il juste que le gouvernement conservateur essaie de s'attaquer au déficit aux dépens des groupes défavorisés de notre société, les personnes âgées, les chômeurs, les jeunes et les handicapés? Où est la justice là-dedans?

M. Redway: Monsieur le Président, comme l'a dit le député, nous nous sommes connus il y a de très nombreuses années. J'espère que ce n'était pas dans une autre existence, mais dans celle-ci. Il me prenait peut-être pour un libéral, mais nous savions tous qu'il était membre du Nouveau parti démocratique jusqu'à tout récemment.

M. Parry: Pitié.

Mme Mitchell: Ne soyez pas si mesquin.

Le président suppléant (M. Paproski): La période des questions et commentaires est maintenant terminée.

M. Redway: Monsieur le Président, j'y arrivais juste.

Le président suppléant (M. Paproski): Reprise du débat; la parole est au député de Davenport (M. Caccia).

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, nous avons tous suivi avec intérêt le discours soigneusement préparé par le député de York-Est (M. Redway) dans lequel il a présenté une bonne défense de son parti et du gouvernement. J'ai été frappé par la mémoire sélective dont il a fait preuve ce matin et par le fait qu'il ait, par inadvertance j'en suis certain, omis de mentionner dans son analyse de la réduction du déficit la disposition de ce budget qui permet à ceux qui en ont les moyens de bénéficier d'une exemption pour gains en capital de $500,000, et qui aura de profondes répercussions sur les recettes du gouvernement canadien. Cette mesure n'est manifestement pas conforme aux objectifs exprimés par le ministre des Finances (M. Wilson). Elle est en fait parfaitement contradictoire avec les politiques que le gouvernement nous propose depuis un an et demi.

Remarquons aussi que le député de York-Est, encore une fois par inadvertance j'en suis sûr, a oublié environ trois cas de désindexation dans son analyse des projets de loi fiscaux dont il a présenté les aspects positifs. Le gouvernement a fini par renoncer à désindexer les pensions de vieillesse. La désindexation de la déduction personnelle de l'impôt sur le revenu va accroître le fardeau fiscal de tous les contribuables canadiens. Enfin, la désindexation des allocations familiales est maintenant à l'étude au Sénat et suscite de nombreuses plaintes de la part des femmes au Canada. Je suis sûr que le député de York-Est comprendra qu'à long terme, quand le plein effet de cette mesure se fera sentir d'ici quelques années, elle risque aussi d'entraîner une augmentation de la charge des budgets sociaux des municipalités et des provinces.

● (1210)

Il faut aussi parler de la négligence dont est victime l'environnement par suite de ce projet de loi portant pouvoir d'emprunt. Ma thèse, aujourd'hui, c'est que le gouvernement fait preuve d'irresponsabilité et d'insensibilité, et fait des économies de bouts de chandelle en s'en prenant au ministère de l'Environnement et à ses programmes. Je vais vous dire dans quels domaines ces mesures sont injustifiées.

Tout d'abord, le budget total d'Environnement Canada n'a augmenté que de 0.5 p. 100 ces deux dernières années, alors que selon des estimations conservatrices le taux d'inflation a augmenté de 8 p. 100 en deux ans. Le budget d'Environnement Canada a donc déjà subi une érosion de 7.5 p. 100. Tel est le résultat de la négligence coupable du gouvernement face à l'inquiétude croissante des Canadiens à propos des produits chimiques toxiques, des pluies acides, de la gestion de la faune, de la qualité de l'eau et de divers autres problèmes écologiques. Selon les prévisions, l'inflation va se poursuivre et saper encore plus les fondements de ce ministère. Si cette érosion se poursuit au même rythme de 4 p. 100, les dégâts dans un an seront encore plus élevés que les 7.5 p. 100 de dérapage entraînés par la politique du gouvernement ces deux dernières années que je viens de mentionner.

Jetons un coup d'œil au budget des dépenses du ministère de l'Environnement pour l'année courante. Nous voyons par exemple que de 1984 à 1986, on réduit de quelque 8 millions les contributions versées aux provinces pour la construction d'égouts, abaissant les crédits qui s'élevaient à près de 10 millions en 1984 à 1.9 million cette année.

Voyons un peu les programmes des eaux intérieures qui englobent à la fois la mise en œuvre des programmes fédéraux-provinciaux et des ententes internationales. On a réduit les ressources de 5.9 millions sans compter que l'on a supprimé 14 postes, de sorte que les responsables auront de la difficulté à remplir leur rôle au nom des Canadiens en appliquant les ententes internationales.

En ce qui concerne la protection de l'environnement, les crédits ont été réduits de 12 millions entre 1984 et 1986. Le nombre d'employés affectés à ces fonctions a été réduit de 25 et les députés savent bien que les services de la protection de l'environnement s'acquittent de la gestion des PCB, des substances chimiques toxiques et d'autres questions comme le plomb dans l'essence, les pesticides, les pluies acides et la dioxine.

La conservation de la faune est un programme important pour la santé des Canadiens à long terme parce que les observations faites sur la faune révèlent également comment les humains sont affectés par des substances qu'on retrouve dans les décharges et provenant d'autres activités industrielles et domestiques et qui affectent la faune. Ces études peuvent nous révéler comment les humains finissent par être également touchés. Cependant, depuis deux ans, le Service canadien de la faune a perdu 4.7 millions et 168 employés. En outre, le ministre des Finances a promis dans son budget de réduire de 2 p. 100 les dépenses non statutaires. Je crois qu'aucun service ne connaît la portée de ces compressions, mais on peut imaginer que l'efficacité d'Environnement Canada en sera affectée parce que je suis certain que la réduction de 2 p. 100 sera effectivement appliquée. La proportion pourrait même être plus élevée selon la façon dont le Conseil du Trésor procédera.

Pour conclure cet examen des compressions qui toucheront les services de l'environnement, je dois aussi signaler aux députés que le ministère de l'Environnement, en vue de répondre aux directives du gouvernement, a modifié ses priorités.

Quand on compare les priorités pour cette année à celles des années antérieures, on constate des choses stupéfiantes en ce qui concerne les pluies acides. Cette année, l'objectif du ministère est de mettre en œuvre les ententes et les programmes dont l'objet est de réduire les dégâts causés par les pluies acides. A première vue, cela peut paraître anodin, mais réduire les dégâts des pluies acides diffère totalement des priorités antérieures qui visaient à réduire les retombées acides. Cette priorité ne figure pas dans le dernier budget des dépenses.

Il existe toute une différence entre réduire les retombées acides et en atténuer les effets. Réduire les retombées veut dire qu'on s'attaque à la source, que l'on contrôle les émissions, que l'on fixe des normes spécifiques ainsi que des délais, afin qu'elles s'amenuisent au cours des années. La nouvelle politique consiste à atténuer les effets, c'est-à-dire que l'on accepte les retombées ou les émissions acides dans l'environnement et que l'on s'efforce simplement d'en atténuer les conséquences. Au lieu de mettre l'accent sur le contrôle des émissions à la source, on s'efforcera de traiter les retombées et d'en atténuer les effets sur l'environnement. D'après moi, c'est une réorientation politique importante et je ne peux comprendre pourquoi on abandonne soudainement, comme on l'indique dans le budget des dépenses, les efforts entrepris jusqu'à présent et qui portaient essentiellement sur la prévention, pour se contenter d'une politique curative. Cette réorientation politique m'inquiète profondément et il m'est impossible de comprendre ce qui a pu la motiver.

Pour bien vous faire comprendre comment Environnement Canada abandonne ses priorités, je vais vous mentionner un autre problème. Je veux parler de la qualité de l'eau du bassin des Grands lacs, du lac Ontario et des autres nappes d'eau, qui n'est pas prioritaire cette année. Il n'est aucunement question de la rivière St. Clair ni de la rivière Niagara. C'est une grave omission, car les Canadiens qui vivent le long de ces deux rivières n'ont jamais été aussi inquiets. D'autre part, nous assumons certaines responsabilités internationales dans le cadre de l'Entente sur la qualité des eaux des Grands lacs. Je ne sais pas du tout à quoi pense le gouvernement dans ce cas-ci également compte tenu des vives préoccupations du public ces derniers temps et des centaines de questions posées à la Chambre à ce sujet pendant la période des questions par des députés de tous les partis dont le député de York-Est qui s'est montré intraitable dans ce débat. Que des questions aussi importantes ne ressortent pas des prévisions budgétaires du ministère de l'Environnement pour 1986-1987 dépasse l'entendement.

• (1220)

Nous voyons à l'œuvre un gouvernement qui a complètement perdu de vue l'ordre des priorités exposé dans les prévisions budgétaires. Nous avons assisté à une série de compressions pratiquées dans le budget du ministère de l'Environnement entre 1984 et 1986. Et je ne parle pas de l'inflation qui réduit rapidement le pouvoir d'achat de ce ministère. Une telle situation est non seulement injuste, mais préjudiciable à l'intérêt public.

Dans son budget, le ministre des Finances a inclus un amortissement de trois ans sur le matériel nécessaire à la production d'énergie éolienne. Cette mesure soulève bien des interrogations, car on se demande pourquoi il a fait exception pour cette forme d'énergie. Je suis sûr qu'elle est justifiée et il faut espérer que certains s'en prévaudront. Mais on ne trouve rien dans ce budget concernant les autres sources d'énergie renouvelable comme l'énergie solaire, celle de la biomasse et ainsi de suite. Cette politique étroite en matière d'énergie renouvelable demeure une énigme.

A propos des mesures que le ministre des Finances aurait dû présenter pour régler des problèmes écologiques de plus en plus graves et de plus en plus fréquents, compte tenu de l'état des rivières St. Clair et Niagara, on songe notamment à un amortissement fiscal accéléré pour encourager les industries limitrophes à se doter de matériel anti-pollution. Leur matériel actuel est de toute évidence désuet. Leur équipement prend de l'âge et le nombre d'accidents et de déversements ne cesse d'augmenter. Le ministre des Finances aurait pu encourager ces industries à prendre des mesures pour que leurs activités quotidiennes ne présentent plus de risques écologiques. J'en ai cherché dans le budget, mais en vain.

Tôt ou tard, le ministre devra également modifier la structure de la taxe sur l'essence. Vous m'avez déjà entendu dire, monsieur le Président, que nous devions modifier nos taxes sur l'essence au plomb et l'essence sans plomb pour qu'elles se vendent le même prix à la pompe. Le gouvernement n'y perdrait rien, car la demande pour l'essence sans plomb augmenterait tandis que celle de l'essence avec plomb diminuerait. Nous ferions œuvre de pionnier en Amérique du Nord tout au moins. Le Danemark et l'Autriche ont déjà adopté une mesure semblable. Dans ces pays, les deux types d'essence se vendent au même prix. Voilà qui mettrait un terme à la consommation d'essence non recommandée. Nous réduirions également le taux de plomb dans l'air et le sol; or, comme vous le savez, monsieur le Président, le plomb met en péril la santé des êtres humains, surtout les enfants. Puis nous pourrons faire notre part en facilitant l'achat et l'utilisation de voitures dont le moteur consomme de l'essence sans plomb et qui sont munies d'un convertisseur catalytique pour prévenir l'émission de certains gaz qui contribuent aux pluies acides. Nous ferions donc un grand pas dans la bonne voie. Nous allons tenter d'appliquer ces mesures aux nouvelles voitures de l'année 1987, mais à l'heure actuelle, les Canadiens sont peu enclins à acheter de l'essence sans plomb à cause de l'écart entre les prix qui atteint trois cents et parfois même davantage.

Les taxes sur l'essence maintiennent cet écart quand elles ne l'augmentent pas. Le ministre des Finances doit faire face à cette réalité. Il doit prendre des mesures pour éliminer cet écart des prix entre les différents types d'essence.

Malheureusement, le budget ne mentionne nulle part la possibilité que le Centre toxicologique de Guelph reprenne ses activités. Nous, députés de tous les partis qui discutons d'affaires ayant trait à la qualité de l'eau, savons combien il importe d'encourager les travaux de recherche en toxicologie, et notamment sur les effets de certaines substances dans l'eau. Si nos normes sont acceptables pour certaines substances, elles ne le sont pas encore pour d'autres. Le domaine que n'a pas encore exploré la recherche toxicologique demeure immense. Pourtant, une mesure annoncée en 1983-1984 et devant se réaliser en 1984-1985 a été éliminée. En dépit des instances formulées par les universitaires, les scientifiques, les associations environnementales et tous ceux qui ont à cœur de protéger la santé des hommes, le Centre toxicologique de Guelph demeure lettre morte. Ce centre, qui n'existe encore que sur le papier, ne semble pas avoir encore suscité d'intérêt chez ce gouvernement qui se prétend «progressiste conservateur».

Je m'interroge au sujet du gouvernement, car ce n'est pas en négligeant les principaux aspects de la santé publique qu'on défend les intérêts de la population. Nous devrions nous doter de cadres où les scientifiques puissent travailler, de façon à les convaincre de ne pas quitter le Canada pour profiter des occasions d'emploi que leur offrent les pays étrangers. Le gouvernement pourrait fort bien leur offrir au Canada des perspectives dans leur domaine de recherche, qui est plein d'avenir, et qui est nécessaire pour protéger la santé des Canadiens. Je désespère parfois du manque d'orientation de ce gouvernement progressiste conservateur.

Monsieur le Président, je vous signale que le budget—j'espère que le gouvernement rectifiera cette situation à la première occasion—ne tient aucun compte des difficultés qu'éprouvent les municipalités à moderniser leurs réseaux d'égout et, au besoin, à les séparer. Les réseaux d'égout, les députés le savent, nuisent à la qualité de l'eau en aval lorsqu'ils sont incomplets ou non existants. C'est un aspect que le gouvernement du Canada devra réexaminer, afin de remettre en vigueur un programme d'amélioration des infrastructures essentielles, pour aider les municipalités qui luttent quotidiennement pour protéger et maintenir la qualité de l'eau potable sur leur territoire respectif, afin de protéger la santé de leurs propres citoyens.

● (1230)

Vous me faites comprendre, monsieur le Président, que j'ai épuisé mon temps de parole.

Le président suppléant (M. Paproski): Je dois malheureusement interrompre le député, car il a épuisé son temps de parole. Y a-t-il des questions ou des commentaires? Le député de York-Est (M. Redway).

M. Redway: J'ai écouté le député de Davenport (M. Caccia) avec un immense intérêt, monsieur le Président, car je le tiens en haute estime et je sais tout l'intérêt qu'il porte aux affaires environnementales. Je comprends et partage son intérêt pour tout ce qui touche l'environnement. Cependant, le député sait sûrement que nous sommes aux prises au Canada avec d'autres problèmes majeurs. Nous devons nous attaquer à ces problèmes dans leur ensemble et ne pas concentrer tous nos efforts sur un seul.

Il est conscient, je le sais, que nous sommes aux prises avec un taux de chômage extrêmement élevé. Il est conscient également, je le sais, que nous sommes aux prises avec un déficit énorme. Ces problèmes datent de l'époque où il était ministre du précédent gouvernement. Il sait certainement, enfin, qu'à sa dernière année au pouvoir, le gouvernement dont il faisait partie a dû emprunter quelque 29.8 milliards de dollars pour payer toutes ses dépenses. Cela après que le gouvernement ait encaissé toutes les recettes qu'il pouvait de toutes les sources de revenus possibles et qu'il les ait déduites du total de ses dépenses. Son gouvernement a dû emprunter environ 29.8 milliards de dollars, afin de payer ces dépenses. Heureusement, d'après la mesure dont nous sommes saisis, nous n'avons pas à emprunter autant; nous avons ramené nos besoins d'emprunt à 22.6 milliards, Il s'agit bien sûr, encore là, d'un montant énorme. Il est difficile pour un Canadien de comprendre ce que représentent au juste tous ces milliards.

Nous savons ce qui arrive quand nous sommes obligés de nous adresser aux sociétés de prêts ou aux banques pour emprunter, afin de régler la note d'épicerie une semaine donnée. Nous savons que cela ne peut continuer dans nos foyers jour après jour, mois après mois et année après année. Nous savons qu'il nous faudra rembourser un jour, tôt ou tard, et généralement plus tôt que tard. Je sais donc que le député est conscient de ce grave problème de déficit.

Dans ses observations préliminaires, il a exprimé certaines inquiétudes que lui inspiraient mes réflexions sur la mesure à l'étude et sur le budget en général. L'une d'entre elles avait trait à la question de l'exemption d'impôt sur les gains en capital. Il a dit qu'il ne s'agissait que d'une échappatoire fiscale.

M. Caccia: Non, de revenus auxquels on renonce.

M. Redway: Le député a dit que cette mesure avait été instituée pour encourager la création d'emplois au Canada. Je me demande si le député recommande de l'abolir. Sinon, quelle mesure nous recommande-t-il de mettre en œuvre pour créer des emplois?

Je sais que le député est au courant du crédit d'impôt à la recherche scientifique institué par son gouvernement en janvier 1984. Il sait que cette mesure à coûté environ 2.8 milliards de dollars aux contribuables canadiens. C'est de l'argent qui aurait pu servir à réduire le déficit. Cet argent aurait pu servir à financer les programmes de protection de l'environnement. Au lieu de servir à la recherche scientifique, cet argent est allé à des investisseurs qui ont fait des manœuvres rapides et empoché l'argent qui appartenait en fin de compte aux contribuables; cet argent n'a donc pu servir à éponger le déficit et à payer les programmes que le député aimerait voir appliquer. Qu'est-ce que le député recommande à la place de ces programmes?

M. Caccia: Monsieur le Président, je dois tout d'abord remercier le député de ses bonnes paroles. Je lui signale en même temps que l'exemption d'impôt sur les gains en capital n'est pas une échappatoire mais représente des revenus auxquels on renonce. De plus, cette mesure n'est pas du tout conçue en vue de la création d'emplois. N'importe qui peut en bénéficier sans servir aucune fin particulière. On peut s'en prévaloir pour des gains en capital réalisés à l'étranger grâce à l'achat de yachts, par exemple, ou même d'une propriété au Venezuela. Cette mesure n'a donc pas précisément pour objet la création d'emplois. Si elle était conçue pour créer des emplois, le député et moi serions d'accord. Il n'en est malheureusement rien.

L'application des compressions budgétaires a ceci d'inquiétant que certains ministères y ont échappé tandis que d'autres réussissent à faire augmenter leur budget au rythme de l'inflation. Il n'y a pas seulement cela à considérer, mais aussi le fait que le budget de certains ministères a augmenté à un rythme supérieur à celui de l'inflation. Est-ce juste? Comment est-il possible à certains ministères de jouir de tant d'influence dans le système tandis que d'autres perdent du terrain et restent en arrière? Voilà pourquoi je soulève la question en ces termes.

Les députés le savent, le ministère de l'Environnement s'occupe de questions qui finissent à long terme par avoir une incidence sur notre économie. Le ministère s'occupe de questions qui ont peut-être une incidence sur notre santé-même. Il ne s'agit pas là d'une idée purement romantique que l'on entretient. Je suis sûr que, tout comme moi, le député, qui possède une vaste expérience des affaires municipales, n'aime pas voir le ministère de l'Environnement réduire sérieusement son aide, surtout par rapport aux subventions provinciales pour les égouts et autres infrastructures du même genre.

M. Skelly: Monsieur le Président, je voudrais connaître l'avis du député de Davenport (M. Caccia) au sujet d'une question qui préoccupe beaucoup de gens. Il s'agit des emprunts, des budgets et de la politique financière du gouvernement. Je veux parler des pensions des membres des Forces armées et du fait que le gouvernement n'autorise pas ces derniers à toucher l'assurance-chômage pendant la période de transition. Cela intéresse également beaucoup les militaires à la retraite qui sont obligés de payer des cotisations d'assurance-chômage alors qu'ils n'auront jamais droit aux prestations. En outre, je voudrais parler de la désindexation partielle des pensions des membres des Forces armées que le gouvernement a proposé dans le budget de 1985. D'après ce que je peux voir, comme d'autres d'ailleurs, le gouvernement commet là une injustice incroyable vis-à-vis des militaires en service actif ou à la retraite. J'aimerais que le député de Davenport nous dise ce qu'il en pense.

M. Caccia: Monsieur le Président, je suis d'accord avec le député de Comox-Powell River (M. Skelly). Il n'y a rien de mal à cela. Ceux d'entre nous qui ont présenté des instances à la Commission Forget ont exprimé leurs inquiétudes à l'égard des pensions des Forces armées et du fait que les militaires n'ont pas droit à l'assurance-chômage avant d'avoir épuisé leur indemnité globale. La députée de Hamilton-Est (Mme Copps) a, je crois, abordé ce sujet au cours de la période des questions, de même que son collègue de Yord-Sud-Weston (M. Nunziata) et d'autres députés de notre parti. C'est une question qui nous préoccupe vivement. Cela s'inscrit dans toute une série de mesures prises par un gouvernement qui se dit progressiste conservateur sans même comprendre la signification du mot «progressiste». En fait, il est réactionnaire. Il faut arrêter cette tendance. Je ne pense pas que la société puisse continuer à pénaliser ainsi des gens qui ont accepté de se plier à certaines règles de comportement et à qui l'on dit: «Malheureusement, vous n'avez pas droit à l'assurance-chômage, parce que votre employeur vous fait un paiement global. Utilisez d'abord cet argent ou votre pension, après quoi vous aurez droit à l'assurance-chômage.» C'est injuste.

M. Valcourt: Monsieur le Président, il est vraiment triste pour un jeune député comme moi d'avoir à écouter un député aussi expérimenté nous faire pareil discours. J'ai écouté attentivement tout ce qu'a dit le député. Au lieu de parler du pouvoir d'emprunt comme il devait le faire, il a abordé des problèmes concernant l'environnement, un portefeuille qu'il détenait, je crois, sous un gouvernement précédent. Pourtant, il suffit d'examiner les réalisations de l'ancien gouvernement dans ce domaine pour savoir à quoi s'en tenir. C'est à son gouvernement que nous devons tout ce dont il se plaint.

• (1240)

Tout le monde sait qu'avant les élections, le chef de son parti disait aux Canadiens combien il était indispensable de réduire le déficit. Pourtant, à la Chambre, les libéraux s'opposent à toute hausse d'impôt et à toute compression budgétaire que propose le gouvernement. Cela nous incite à penser que les libéraux veulent seulement continuer à accroître la dette publique.

En ce qui concerne le projet de loi C-99, le député estime-t-il qu'il faudrait augmenter encore la dette nationale? Les libéraux s'opposent aux coupes et aux hausses d'impôt. Que pouvons-nous faire?

M. Caccia: Monsieur le Président, le député n'ignore pas qu'il existe des moyens de réduire la dette, et que les bonnes occasions ne manquent pas, mais il ne faut pas le faire en réduisant les services au public. Il ne faut pas non plus s'attaquer à la fonction publique. Il ne faut pas non plus réduire les paiements aux provinces ni employer des moyens primitifs, rétrogrades et presque barbares comme le gouvernement l'a fait.

M. Valcourt: Comment feriez-vous? Expliquez-le.

M. Caccia: Il faut veiller à ce que l'économie prenne de l'expansion et à ce que les recettes augmentent. On peut le faire graduellement grâce à une augmentation des revenus et non pas en réduisant les services gouvernementaux. Le gouvernement a un rôle à jouer. Voilà la grosse différence entre l'approche des conservateurs et celle des libéraux.

M. Mantha: Monsieur le Président, je voudrais féliciter le député de Davenport (M. Caccia) de son beau discours. Il peut s'en passer des choses en un an.

Dans le *Nugget*, de North Bay, un journal objectif, nous pouvons lire que le budget fédéral présente peut-être bien des défauts, mais que c'est la première fois, en 15 ans, que quelqu'un fait quelque chose pour réduire le déficit. On peut lire plus loin que le chef du NPD (M. Broadbent) veut simplement dépenser beaucoup d'argent, mais que s'il nous avait permis d'en économiser, nous connaîtrions aujourd'hui des temps meilleurs. L'auteur ajoute que le chef de l'opposition . . .

Le président suppléant (M. Paproski): Venons-en à la question.

M. Mantha: Je regrette. Quand le député était ministre, chacun sait que tous les ministres du gouvernement libéral précédent avaient une caisse noire. Comment a-t-il dépensé le contenu de la sienne?

M. Caccia: Monsieur le Président, la réponse est très simple. Il n'y avait pas de caisse noire.

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, vous vous souvenez sans doute que vendredi dernier, à la veille de la Journée internationale de la femme, les députés conservateurs ont passé outre à l'entente conclue entre les partis en vue de faire participer d'autres députés au débat, et ils ont donc clôturé le débat sur le budget. De ce fait, je n'ai pas pu parler de l'incidence du budget sur les Canadiennes, et pour autant que je m'en souvienne, pas un seul député conservateur n'en a parlé. C'est sur ce point que porteront, entre autres choses, mes observations d'aujourd'hui. J'ajoute que le budget est un acte d'injustice flagrant.

Il est difficile de déterminer ce que le gouvernement compte faire des 22.6 milliards de dollars qu'il veut emprunter en vertu du projet de loi C-99. Pour ma part, je serais beaucoup mieux disposée à appuyer cette mesure si je savais que ces fonds serviront à mettre en vigueur des mesures positives visant à améliorer le sort des Canadiens ordinaires et surtout des femmes, des enfants et des jeunes Canadiens. Malheureusement, en raison du budget que nous avons examiné et qui nous cause de vives inquiétudes, nous savons que les mesures que prend le gouvernement sont négatives et que ces fonds serviront en grande partie à en prendre d'autres semblables.

Je voudrais signaler à la Chambre, et surtout aux députés conservateurs, que le mois dernier, les emprunts à court terme ont connu la plus forte poussée de notre histoire. Cela s'est produit au moment où les Canadiens et la communauté internationale ont pris connaissance du budget qui venait d'être déposé. Bien entendu, c'est dû en grande partie au fait que le gouvernement a dû injecter des milliards de dollars, je le suppose, pour soutenir le dollar canadien. En même temps, nous avons payé, et continuerons à le faire, de plus en plus d'intérêt sur les fonds qui ont servi à soutenir le dollar canadien.

Le manque de confiance dans le gouvernement et son budget est à l'origine de la chute spectaculaire du dollar le mois dernier. Non seulement ce manque de confiance nous coûte-t-il plus cher en intérêts mais nous avons calculé que chaque famille canadienne va payer en moyenne $100 de plus par an pour acheter des denrées alimentaires, chose à laquelle nous ne pensons pas toujours. Ce projet de loi d'emprunt réitère la théorie et l'utilisation négatives de fonds empruntés qui nous coûtent d'autant plus cher en intérêt.

Bien entendu, les femmes aussi ont participé à ce manque de confiance dans le gouvernement qui s'est traduit par la baisse du dollar. Il n'est absolument pas question des femmes dans le budget, ni de la déclaration catégorique faite par le premier ministre (M. Mulroney) à Halifax lors de la conférence des premiers ministres. Il a déclaré alors que les gouvernements doivent favoriser en priorité l'égalité économique des femmes. Le gouvernement n'en a tenu aucun compte au moment de préparer son budget. Rien dans le budget ne vise à remédier aux injustices dont les femmes et d'autres groupes minoritaires font l'objet.

Je le répète, il n'est absolument pas question des femmes dans le budget. D'autre part, lorsqu'on l'examine de près, on se rend compte qu'il crée un autre fardeau financier pour elles. Les femmes sont déjà les plus pauvres parmi nos concitoyens et elles gagnent à peine 63c. par dollar. Les femmes assument une double charge de travail, à la maison et au lieu de travail. Comme je l'ai dit hier, elles assument souvent trois lourdes charges de travail, lorsqu'il n'existe pas de garderies pour leurs enfants. Les femmes sont les dernières recrutées et les premières licenciées, surtout lorsqu'elles travaillent pour le gouvernement fédéral. On les pousse de plus en plus dans des emplois à temps partiel mal rémunérés, qui ne sont pas syndiqués et ne s'accompagnent d'aucun avantage social, ou on les oblige à demander des prestations d'assurance-chômage. Cette situation est due à la politique du gouvernement qui s'oriente de plus en plus vers la privatisation et la déréglementation et effectue de plus en plus de compressions dans la Fonction publique.

Comme je l'ai signalé plus tôt en m'adressant à l'un de mes collègues, nous nous inquiétons vivement de l'incidence que ce budget aura sur le plan international, et notamment en ce qui concerne le rôle du Canada dans le monde. Le budget restreint l'aide internationale, ce qui aura d'énormes répercussions, dans les pays en développement, surtout pour les femmes et les enfants. Ces compressions budgétaires auront pour effet de signer leur arrêt de mort, dans bien des cas.

Avant de revenir aux aspects particuliers du budget auxquels je m'intéresse et auxquels les Canadiennes s'intéressent de plus en plus, je voudrais mentionner quelques autres points. Comme nous l'avons répété à maintes reprises, la famille moyenne est injustement grevée et doit payer plus de $1,300 en impôts supplémentaires depuis deux ans. D'autre part, les familles riches continuent à profiter des exemptions d'impôt sur les gains en capital et rien n'indique dans le budget qu'il y aura une véritable réforme fiscale comme celles que nous avons préconisées.

A titre de citoyenne de la Colombie-Britannique, je m'inquiète vivement. Le budget conservateur est catastrophique pour ma province. Nous avons besoin de plus d'emplois et non seulement de plus de coupures et plus d'impôts à ajouter à ceux qui sont déjà perçus en vertu des programmes d'austérité en vigueur en Colombie-Britannique. Les dépenses fédérales directement utilisées pour la création d'emplois seront réduites d'une somme supplémentaire de 100 millions de dollars cette année.

● (1250)

Dans de nombreuses régions de la Colombie-Britannique, le chômage continue à être aussi, sinon plus, élevé que dans les provinces Maritimes. Par exemple, à Victoria, capitale de la Colombie-Britannique, le chômage est le plus élevé de tout le Canada. Il dépasse les 16 p. 100. Je voudrais avertir le gouvernement conservateur que le gouvernement de la Colombie-Britannique a adopté le programme d'austérité que le gouvernement conservateur du Canada impose au palier fédéral et il s'ensuit que le taux de chômage à Victoria est de 16 p. 100. Aucune initiative particulière n'a été prise dans le budget pour créer de nouveaux emplois en Colombie-Britannique.

Il est venu des néo-démocrates de nombreuses suggestions portant sur des propositions concrètes pour l'emploi, les investissements de développement communautaire, le développement des ressources forestières et poissonnières et la réforme des impôts pour financer beaucoup de choses. Récemment, j'ai reçu un télégramme d'un groupe de la Colombie-Britannique, le comité d'action des mères, qui disait que des centaines de milliers de femmes canadiennes se débattent chaque jour dans de terribles conditions de pauvreté pour survivre et pour élever leurs enfants et que, délibérément, les politiques gouvernementales enrichissent les riches et oppriment les femmes. Elles veulent de l'argent pour des garderies, des pensions pour la femme au foyer, la réindexation des allocations familiales et une rémunération équitable pour le travail qu'elles font. Bien sûr, le budget et les politiques gouvernementales vont faire l'opposé exactement à l'égard des femmes. L'écrasante charge fiscale de plus de $1300 dont je parlais tantôt va avoir proportionnellement beaucoup plus d'impact sur les femmes. En fait, cette charge va plonger dans la pauvreté un plus grand nombre de femmes avec leurs enfants. Cela est indiscutable.

Les coupures d'emplois à la Fonction publique pénalisent les femmes hors de proportion. On m'a dit qu'au service de traduction, par exemple, 63 p. 100 des personnes renvoyées étaient des femmes, alors que 52 p. 100 du personnel seulement est féminin. Au ministère des Pêches, beaucoup de femmes ont été renvoyées, alors que très peu de femmes travaillent à ce ministère. Et les coupures générales dans certains ministères vont également toucher les emplois féminins et les services aux femmes. C'est ainsi que le budget fait voir qu'il va y avoir 4.82 milliards de dollars—ce qui est beaucoup d'argent—de coupures au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social au cours des quatre prochaines années. Où ces coupures vont-elles être opérées? Nous savons où. Ce sera aux chapitres des prestations familiales et des programmes comme la planification familiale, la violence familiale et les services extra-statutaires. Le ministre a mentionné que le financement discrétionnaire serait menacé. Ces coupures vont frapper les organismes féminins et les organismes communautaires extra-gouvernementaux, qui sont déjà insuffisamment financés. Et voici maintenant que le groupe de travail Nielsen propose que l'on ampute de neuf millions de dollars le budget des programmes du Secrétariat d'État destinés aux femmes. Voilà qui est impardonnable et intolérable.

Il est aussi prévu dans le budget de réduire les programmes de formation professionnelle et cela va avoir une grande incidence sur les femmes. En 1984, les femmes n'ont pu participer qu'à 14 p. 100 seulement aux programmes de formation. J'ai soulevé cette question ainsi que d'autres problèmes la semaine dernière auprès de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (Mlle MacDonald). On va aussi réduire de plus de cent millions de dollars le budget de la stratégie de Planification de l'emploi, au moment même où les fonds manquent dans ce domaine, et surtout en ce qui concerne les femmes.

Le gouvernement se targue d'aider ceux qui sont dans le besoin. Je trouve cela impardonnable de la part du ministre des Finances (M. Wilson). C'est déjà bien assez qu'il prenne ces mesures sans qu'il essaie en plus de tromper les gens, surtout ceux qui sont en difficulté et qui n'ont pas les moyens de se défendre. Je trouve cela absolument impardonnable. Le ministre prétend créer des programmes qui viennent en aide à ceux qui en ont le plus besoin, mais voyons donc ce qu'il en est au juste dans les faits.

Les statistiques du Conseil national du bien-être social prouvent que le budget conservateur à lui seul, sans même parler de la taxe de vente, va contribuer à réduire de $118 le pouvoir d'achat d'une famille qui touche les trois quarts du revenu considéré comme étant au seuil de la pauvreté, d'une famille très pauvre en somme, alors que le contribuable du haut de l'échelle, celui qui touche plus de $100,000 par année, va y gagner $422. La famille pauvre va y perdre $118 et va devoir absorber en plus les hausses de la taxe de vente, alors que le contribuable à revenu élevé va y gagner $422 et bénéficier en outre d'exemptions fiscales. Comment peut-on prétendre que cela va aider les plus nécessiteux?

Voyons ce qu'on appelle le crédit d'impôt-enfants et les allocations familiales, qui ont été tous deux désindexés. Leur valeur n'est plus la même. La terminologie change. On ne parle plus d'universalité, mais d'accès universel. Nous savons que cela revient à une érosion des programmes familiaux universels. Le crédit d'impôt remboursable ne va pas compenser la hausse de la taxe de vente imposée l'an dernier, et encore bien moins la désindexation des allocations familiales. Il pénalise également les mères seules qui ne reçoivent pas les $100 supplémentaires pour un conjoint.

Le gouvernement a affecté 100 millions de dollars par an aux nouvelles initiatives d'emploi pour les assistés sociaux. Je mets le gouvernement en garde. Il doit s'assurer de consulter les gens dans les localités, y compris les organismes représentant les personnes à faibles revenus, sur la façon d'utiliser les fonds. Si nous n'agissons pas avec prudence, nous pourrions connaître des difficultés. Nous ne voulons pas forcer les gens à travailler en échange de mesures d'assistance, comme le groupe de travail Nielsen le recommande pour les autochtones. Pour que les assistées sociales profitent des offres d'emplois, elles doivent recevoir une formation et bénéficier de garderies pour leurs enfants, ce que le budget ne prévoit pas. J'espère qu'une partie de cet argent servira à financer des programmes d'entraide ou de développement communautaire dans des

quartiers pauvres, ce qui aurait le double avantage d'améliorer les services communautaires et de fournir des revenus.

Je suis très deçue, comme beaucoup de Canadiennes et de Canadiens, notamment ceux qui ont de jeunes enfants, que le gouvernement n'ait pas jugé bon de répondre au besoin urgent de fonds fédéraux pour améliorer et développer les différentes formes de garde des enfants. Selon le rapport Cooke, qui a été déposé la semaine dernière, nous avons besoin d'argent dès maintenant pour commencer à améliorer les services existants, de sorte que les enfants ne soient pas en danger et que les nombreux parents qui travaillent puissent enfin commencer à se rendre compte qu'il existe des garderies autorisées dans leur ville.

La proposition de Katie Cooke est extrêmement modérée. Beaucoup trop, à mon avis, mais elle disait au moins que le gouvernement fédéral doit accorder des subventions dès cette année, pour que l'on commence à mettre sur pied un système beaucoup plus cohérent de garderies dans toutes les localités. Actuellement, 13 p. 100 seulement des familles correspondent à ce que l'on appelle la famille traditionnelle. Par conséquent, dans 87 p. 100 des familles, les deux parents travaillent ou il n'y a qu'un seul parent et dans 10 p. 100 des cas, le chef de famille est une femme. La société a complètement changé au Canada. Il est temps que le gouvernement conservateur et, notamment, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) le comprennent. Les mères de jeunes enfants travaillent à l'extérieur dans une proportion de 52 p. 100 et ne disposent pas de services de garde. Ces huit dernières années, le nombre de familles ayant besoin de pareils services a augmenté de 60 p. 100. Je pourrais poursuivre indéfiniment.

En 1984, nous aurions eu besoin de quelque deux millions de places alors qu'il n'en existait que 171,000 dans les garderies autorisées. Il faut s'y mettre. J'espère que les députés conservateurs reconnaissent que, du simple point de vue économique, beaucoup de mères ont besoin de travailler. Autrement, le nombre de familles pauvres qui comptent sur l'aide sociale va augmenter. Il est essentiel d'investir dans les services de garde, non seulement dans l'intérêt des enfants, mais aussi pour réaliser des économies sociales et pour éviter que les femmes ne soient des prestataires à vie de l'aide sociale.

Bref, nous sommes très déçus du budget fédéral, voire même atterrés, surtout parce qu'il ne tient aucun compte du besoin qu'ont les femmes de parvenir à l'égalité et qu'il n'offre pas aux familles à faible revenu les possibilités qu'elles méritent et qui leur reviennent de droit dans un pays aussi riche que le nôtre. Il faut tendre vers l'égalité économique, prévoir des mesures. Or, le gouvernement recule sur le plan social et pénalise en particulier les femmes et les enfants.

Le président suppléant (M. Paproski): Avant de dire qu'il est 13 heures, je signale à la députée qu'il lui reste quatre minutes pour son intervention, outre la période de dix minutes pour les questions et les observations.

Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

L'INCLUSION DES PENSIONS DANS LE CALCUL DU REVENU

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Monsieur le Président, aujourd'hui, environ 400 Canadiens sont venus de Montréal pour protester sur la colline du Parlement contre la suppression des prestations d'assurance-chômage dans le cas des personnes touchant une pension de retraite anticipée. Ces Canadiens ont de 49 à 63 ans et un bon nombre d'entre eux ont encore des responsabilités familiales. Beaucoup ont cotisé au régime de l'assurance-chômage pendant plus de 30 ans et n'ont jamais touché de prestations à ce titre. Maintenant qu'ils comptaient toucher ces prestations pour la première fois, voilà qu'on les en empêche. Ils estiment avoir été trahis par le gouvernement et ils en sont furieux. Ils réclament le retrait de cette mesure cruelle et rétroactive. Si on n'en fait rien, ils ne l'oublieront pas.

* * *

L'APARTHEID

L'AFRIQUE DU SUD—ON DEMANDE DES SANCTIONS ÉCONOMIQUES

Mme Pauline Jewett (New Westminster): Monsieur le Président, il y a encore une fois lieu de condamner l'Afrique du Sud du fait que, mardi dernier, sans avoir été le moindrement provoquées, les forces policières de ce pays ont tiré sur plus de 2,000 enfants noirs réunis pour assister au procès de certains amis.

Un peu partout au Canada, on proteste de plus en plus vivement contre la violence de l'apartheid.

Aujourd'hui, les employés des bureaux de poste, des services aériens et des services de télécommunications se livrent à un boycott de 24 heures à l'appui de leurs compatriotes victimes de la répression en Afrique du Sud. Les travailleurs et les groupes communautaires se sont réunis en plein cœur de Vancouver pour protester contre cette même répression. L'Union des travailleurs unis de l'alimentation et du commerce exhorte tous les détaillants, et notamment ceux du ministère de la Défense nationale, à s'abstenir d'acheter et de vendre des produits de l'Afrique du Sud.

Le message que l'on veut transmettre au gouvernement est on ne peut plus clair. Le premier ministre (M. Mulroney) doit tenir sa promesse aux Nations Unies d'imposer de fortes sanctions au régime de M. Botha et de mettre un terme aux relations diplomatiques avec ce pays si, à la fin du délai de six mois fixé par le Commonwealth, il n'y a pas eu de progrès fondamental vers l'abolition de l'apartheid.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Seulement soixante secondes.

[*Français*]

LA CONSTRUCTION NAVALE

L'URGENCE POUR LE GOUVERNEMENT DE DÉPOSER UNE POLITIQUE NATIONALE

M. Gabriel Fontaine (Lévis): Monsieur le Président, le Canada est l'un des très rares pays du monde qui soit borné par trois océans et possédant également un réseau navigable en eau douce des plus articulé.

Historiquement, l'industrie de la construction maritime s'est développée et dans notre pays nous possédons les installations les plus sophistiquées, et nous avons des milliers de travailleurs très bien expérimentés dans la construction de navires.

Notre pays doit s'assurer également une certaine autosuffisance dans le domaine de la construction maritime, sans négliger pour autant la concurrence mondiale.

Pour conserver nos acquis en main-d'œuvre et en organisation d'équipements de chantier dans ce domaine, pour développer davantage nos capacités, il est urgent, monsieur le Président, que soit déposée à la Chambre une politique nationale pour les chantiers maritimes canadiens.

* * *

[*Traduction*]

LE GROUPE CHARGÉ DE L'EXAMEN DES PROGRAMMES

LA RÉACTION DES PERSONNES CONCERNÉES

M. Geoff Wilson (Swift Current-Maple Creek): Ce qu'il y a de vraiment tragique au Canada, monsieur le Président, c'est qu'une fois lancé, un programme gouvernemental acquiert une certaine clientèle qui le défend en théorie ou pis encore en dépend en pratique. La dépendance crée une accoutumance. La dépense se trouve sanctionnée.

On perd de vue la raison d'être du programme et les bénéficiaires finissent par le considérer comme un droit plutôt qu'un privilège. Le rapport du groupe de travail chargé de l'examen des programmes qui vient d'être déposé représente une étape considérable vers la gestion plus saine des affaires publiques. Malheureusement, monsieur le Président, les personnes concernées lancent déjà des cris d'angoisse et s'opposent farouchement à toute réduction ou diminution éventuelle de certains droits qu'elles considèrent comme leur étant acquis.

J'exhorte tous les députés à examiner soigneusement et objectivement les diverses recommandations de ce groupe de travail impartial composé de représentants des secteurs public et privé.

Les Canadiens ont le droit de s'attendre à des services publics à un coût raisonnable.

Article 21 du Règlement

LA PORNOGRAPHIE

L'UTILISATION DU TÉLÉPHONE

M. John Nunziata (York-Sud-Weston): Monsieur le Président, un grand nombre de parents furieux m'ont appelé au téléphone pour exiger que le gouvernement mette immédiatement un terme à l'épidémie de pornographie par téléphone.

Aujourd'hui, j'ai reçu un appel de Mme Angela Burgess, de Russell, en Ontario. Ses filles de neuf et 11 ans ont obtenu un numéro à composer auprès d'une autre fillette de dix ans, laquelle le tenait de sa sœur de 12 ans, etc.

Mme Burgess m'a dit que les numéros en question se répandent comme une traînée de poudre parmi les enfants et qu'elle refuse de payer son compte de téléphone tant que la compagnie Bell n'aura pas réglé le problème.

Elle m'a dit ceci:

Je ne vais sûrement pas encourager une entreprise qui aide la pornographie.

J'invite les autres parents qui ont le même problème à faire exactement la même chose, et j'invite également le ministre des Communications (M. Masse) à présenter une mesure le plus tôt possible, afin que le réseau téléphonique ne serve pas à répandre ces obscénités. Le ministre de la Justice (M. Crosbie) devrait également faire enquête pour déterminer s'il y aurait lieu de poursuivre la compagnie Bell.

* * *

● (1405)

LES PARTIS POLITIQUES

LE PARTI PROGRESSISTE CONSERVATEUR—LES RÉACTIONS À LA LETTRE DE LA MINISTRE D'ÉTAT

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur le Président, c'est toujours pénible quand des amis nous font faux bond. Aujourd'hui, j'ai lu un article au sujet d'Irene Porter de Nouvelle-Écosse qui sera candidate à la présidence des jeunes conservateurs lors du congrès de Montréal, cette fin de semaine. Mlle Porter a dénoncé l'infâme lettre de la ministre d'État à la Jeunesse (Mme Champagne) en disant ceci: «Je ne pense pas qu'aucun gouvernement ait reçu le mandat de recruter des membres pour son parti».

Deux députés ministériels de l'Ontario, des conservateurs bon teint, ont aussi élevé la voix. Le député de Scarborough-Est (M. Hicks) a dit que les conservateurs de la région de Toronto n'obtenaient pas leur juste part compte tenu de leur nombre. Et le député de Sarnia-Lambton (M. James), qu'il est difficile d'imaginer qu'il y a quelque chose là-dessous.

Un retraité de White Rock en Colombie-Britannique, Jack Peake, a dit ceci: «Mulroney a promis de couper partout . . . mais pas un mot au sujet de sa propre pension indexée. Il n'a pas perdu son temps pour s'attaquer à nos pensions. Si nous n'avions pas été là, ceux-là même qui nous lancent des pierres aujourd'hui n'auraient pas ce que nous avons aujourd'hui».

M. le Président: A l'ordre. Les 60 secondes sont terminées.

Article 21 du Règlement

[*Français*]

L'INDUSTRIE

LES MERCURIADES—LA DISTINCTION PARTICULIÈRE DE LA BEAUCE

M. Gilles Bernier (Beauce): Monsieur le Président, j'aimerais porter à l'attention de cette Chambre les résultats des mercuriades qui ont eu lieu récemment à Montréal. Organisée par la Chambre de commerce du Québec, cette compétition, qui en était à sa sixième édition, a pour but de faire connaître et d'honorer le savoir-faire et l'excellence des entrepreneurs de chez nous.

Dix-sept mercures, symboles de cette excellence et de l'esprit d'entrepreneurship dans le milieu des affaires, ont été offerts.

De toutes les régions du Québec, c'est la Beauce qui s'est particulièrement distinguée. En effet, trois PME de chez nous se sont méritées des places d'honneur lors de cette manifestation. Celles qui ont reçu ces prix mercure ont été les sociétés Cartem de Sainte-Marie, Garage de Saint-Georges et finalement, le fameux groupe Canam Manac.

Ces succès démontrent clairement que lorsqu'on leur fait confiance, les Beaucerons et Beaucerones sont à la hauteur du défi industriel. On doit être fier des régions qui s'aident et qui savent se prendre en main.

* * *

[*Traduction*]

L'ÉDUCATION

LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE AU MANITOBA—LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA PROVINCE

M. Lee Clark (Brandon-Souris): Monsieur le Président, ayant enseigné pendant des années, je sais que les établissements d'enseignement postsecondaire jouent un rôle primordial dans notre société. Ils sont encore plus importants quand le chômage est très élevé chez les jeunes comme c'est le cas actuellement. Il est donc absolument essentiel que les subventions fédérales soient versées intégralement aux établissements d'enseignement postsecondaire. Mais plusieurs provinces, dont le Manitoba, omettent de le faire.

Le rapport Johnson, un rapport impartial, explique, preuves à l'appui, que les subventions fédérales, au Manitoba, ont augmenté de 101 p. 100 entre 1977 et 1985 alors que les montants versés à ce titre par cette province n'ont progressé que de 57 p. 100. La participation fédérale à ce chapitre a augmenté de 6 p. 100 en 1985-1986, pourtant les subventions au titre de l'administration de notre propre Université de Brandon n'ont augmenté que de 2.6 p. 100. Monsieur le Président, nous devons nous assurer que les fonds fédéraux servent aux établissements et aux étudiants auxquels ils sont destinés.

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LES MESURES GOUVERNEMENTALES DESTINÉES À MIEUX FAIRE RESPECTER LA LOI

M. Rob Nicholson (Niagara Falls): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir dire quelques mots aujourd'hui au sujet du système de justice pénale au Canada. C'est un sujet dont se préoccupent bon nombre de mes commettants, notamment M. Tom MacMillan. Ils veulent être assurés que l'on protège les citoyens innocents et que l'on tient compte des droits des victimes. C'est avec fierté que j'ai pu les informer des progrès accomplis durant la 33e législature.

Nous avons fait adopter des lois plus sévères contre les conducteurs en état d'ébriété, et assuré une meilleure protection aux citoyens innocents. La loi interdisant la sollicitation aux fins de la prostitution dans les endroits publics a été bien accueillie dans ma circonscription et partout au Canada. Nous avons présenté un projet de loi visant à interdire l'importation de pornographie intégrale, et prévoyons en présenter d'autres à cet égard. Les modifications apportées à la Loi sur la libération conditionnelle mettra un terme à la situation ridicule où l'on remettait en liberté des criminels dangereux qui avaient purgé les deux tiers de leurs peines. Les modifications apportées à la Loi sur les jeunes contrevenants combleront des lacunes évidentes dans cette loi également.

Bref, monsieur le Président, notre parti et notre gouvernement sont résolus à effectuer des changements qui mettent en valeur les droits des citoyens innocents et des victimes, une chose que les libéraux et les socialistes n'ont jamais comprise.

* * *

LES CHEMINS DE FER

L'AVENIR DU CHEMIN DE FER DE TERRE-NEUVE

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Monsieur le Président, les Terre-Neuviens sont las du jeu cruel et futile qu'on joue avec eux, comme un chat avec une souris, concernant l'avenir du chemin de fer dans leur province. En l'espace de quelques mois, le gouvernement du Canada a employé tous les moyens à sa disposition pour forcer la population, le gouvernement et l'Assemblée législative de Terre-Neuve à renoncer au service ferroviaire terre-neuvien.

Pas plus tard qu'hier, le vice-premier ministre (M. Nielsen), parlant supposément au nom du gouvernement du Canada, a dit à la Chambre que le gouvernement du Canada respecterait les conditions de l'union entre Terre-Neuve et le Canada. Or, ces conditions prévoient la continuation du chemin de fer de Terre-Neuve. Au moment même où le vice-premier ministre prononçait ces paroles à la Chambre, son collègue, le ministre des Transports (M. Mazankowski), mettait la dernière main à un projet d'abandon de ce chemin de fer qu'il doit transmettre au gouvernement de Terre-Neuve.

Monsieur le Président, nous ne reprochons pas au gouvernement d'arrêter ses choix, bons ou mauvais. Nous lui reprochons de tromper cruellement et inutilement les gens, en essayant de ménager la chèvre et le chou.

M. le Président: A l'ordre. Les 60 secondes du député sont terminées.

LA FONCTION PUBLIQUE

LES PROCÉDÉS UTILISÉS CONTRE UNE FONCTIONNAIRE FRANCOPHONE

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Alors que le premier ministre prêchait en faveur de la préservation du français au Sommet de la francophonie, monsieur le Président, le MEIR avait recours à des méthodes intimidantes et impitoyables pour détruire Mme Leila Tremblay, une jeune femme qui détient quatre diplômes universitaires et qui jouit d'une excellente réputation d'écrivain dans les médias français au Canada et outre-mer. D'après son dossier, elle a effectué de l'excellent travail pendant 12 ans dans le domaine du tourisme.

Peu après son arrivée au MEIR, son surveillant, un certain M. Fyfe l'a convoquée, l'a accablée de reproches à propos d'une vétille, l'a suspendue de ses fonctions pour avoir assisté à l'audition de son propre grief, puis a préparé un rapport d'appréciation extrêmement défavorable à son endroit. Enfin, le MEIR a recommandé qu'elle soit renvoyée. Mme Tremblay a interjeté appel. Sans se soucier de six rapports médicaux, le bureau d'appel et le MEIR ont commencé à étudier son cas en son absence.

● (1410)

Pour sa défense, Mme Tremblay a demandé à quatre personnalités incontestables de l'extérieur, que le ministère ne saurait intimider, de témoigner en sa faveur. Ceux-ci ont établi sa compétence et mis en doute celle de ses critiques.

Maintenant, M. Kroger, représentant du MEIR, a adressé à Mme Tremblay des menaces et a exigé qu'elle retire ses exposés et ses documents et que la lettre du 17 février que son directeur spirituel lui a . . .

M. le Président: A l'ordre, je vous prie. Soixante secondes.

* * *

[*Français*]

LES JEUNES

LES CHANTIERS QUÉBÉCOIS DE BÉNÉVOLES

M. Guy St-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, nous avons au Québec notre programme Katimavik, soit «Les chantiers québécois de bénévoles». C'est une formule d'activités socio-culturelles qui connaît un essor considérable au Québec, dans le Canada et aussi en Europe depuis cinq ans. Ce programme, qui ressemble à Katimavik, a une formule de chantiers qui répond à un besoin actuel d'expression et de réalisation pour les jeunes Québécois et Québécoises. Les chantiers québécois de bénévoles permettent aux jeunes de découvrir de nouveaux milieux au Québec, monsieur le Président.

* * *

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

LES PRÉVISIONS CONCERNANT LES DÉPENSES D'IMMOBILISATIONS DES ENTREPRISES

M. John Gormley (The Battlefords-Meadow Lake): Monsieur le Président, la Chambre devrait prendre connaissance du relevé que le Conference Board of Canada a effectué au cours du quatrième trimestre de 1985 au sujet des attitudes des hommes d'affaires et de leurs intentions d'investissement. D'après ce sondage, l'optimisme règne au sein du monde des

Article 21 du Règlement

affaires au Canada. Ainsi, 49.7 p. 100 des directeurs d'entreprise estiment le moment propice aux dépenses d'immobilisations. Il s'agit d'une augmentation considérable par rapport aux chiffres déjà prometteurs du troisième trimestre de 1985. Cela représente l'expression d'optimisme la plus marquée des sept dernières années. Qui plus est, c'est une volte-face complète par rapport au milieu de 1984, alors que 46 p. 100 des hommes d'affaires estimaient le moment très mal choisi pour investir.

Par ailleurs, les personnes qui ont participé à ce sondage étaient plus nombreuses que jamais à croire que le taux de chômage allait baisser au cours des mois prochains.

Selon un adjoint à la recherche du Conference Board, «les hommes d'affaires étaient également plus optimistes à l'égard de la situation économique en général». Ce relevé a donc révélé une attitude positive et optimiste chez les hommes d'affaires et témoigne de leur satisfaction à l'égard du bilan du gouvernement au début de l'année 1986.

* * *

LE TRANSPORT DES MATIÈRES DANGEREUSES

ON DEMANDE L'IMPOSITION DE LIMITES DE VITESSE POUR LES TRAINS DURANT LEUR PASSAGE DANS LES MUNICIPALITÉS

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, les accidents ferroviaires qui se sont produits dernièrement ont mis en relief la menace que le transport de matières dangereuses dans des zones peuplées fait peser sur la santé et la sécurité humaines. Le ministre des Transports (M. Mazankowski) doit tout spécialement protéger les populations urbaines en danger.

On a demandé à plusieurs reprises que les convois de matières dangereuses ralentissent dans les zones habitées. Lorsque la limite de 10 milles à l'heure a été imposée à Vancouver, on a cru y voir un bon signe. Il appert toutefois que cette limite est en vigueur sur un tronçon de 1 mille seulement, le long du port, à cause d'Expo 1986. J'exhorte le ministre à imposer des limites de vitesse dans toutes les municipalités du Canada, pour protéger le mieux possible le plus grand nombre possible de personnes contre les risques.

Pour renforcer la sécurité du transport ferroviaire au Canada, le gouvernement doit approuver les crédits pour les 36 inspecteurs de sécurité que le ministère des Transports réclame, au lieu de s'en tenir seulement aux huit inspecteurs récemment nommés. Le gouvernement doit faire le nécessaire pour protéger la santé et la sécurité des Canadiens.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Soixante secondes.

* * *

L'IMPÔT SUR LE REVENU

L'INCIDENCE SUR DES FAMILLES AYANT DIFFÉRENTS REVENUS

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, le gouvernement parle de justice en matière d'impôt. Pourtant, d'après le *Financial Post* du 8 mars, une famille ayant un revenu brut de $40,000 payera en 1987 $812 de plus en impôts sur le revenu qu'elle aurait payé lorsque le gouvernement a pris le pouvoir, en 1984. Par ailleurs, une famille qui a un revenu brut de $60,000 payera $1,200 de moins et une famille ayant un revenu brut de $150,000 payera $5,470 de moins en impôt. Je ne trouve pas cela juste envers les économiquement faibles.

Questions orales

[*Français*]

L'EMPLOI

LE PROJET JOIE DE VIVRE

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard-Anjou): Monsieur le Président, plus de 6000 individus ont signé une pétition qui a été présentée à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration pour appuyer la survie du projet Joie de vivre qui est menacé à cause du programme de développement d'emplois. Les 6,666 signataires, appuyés par 21 organismes, demandent que toute société qui se respecte doive pourvoir aux besoins vitaux de sa population souffrante. C'est pourquoi nous jugeons primordial qu'un projet tel que Joie de vivre continue de venir en aide aux citoyens les plus démunis.

Le gouvernement conservateur attaque toujours les plus démunis de notre société, monsieur le Président. Ce gouvernement n'a pas de conscience sociale.

● (1415)

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES RÉPERCUSSIONS DU PROJET DE LOI AGRICOLE DES ÉTATS-UNIS

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président . . .

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: C'est votre anniversaire, John?

M. Turner (Vancouver Quadra): Ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Il n'a pas besoin de se faire chapeauter par le ministre de la Justice, et s'il est sage, il l'évitera.

Le projet de loi agricole des États-Unis comporte la plus grande menace de mémoire d'hommes pour les agriculteurs canadiens et aussi d'ailleurs australiens. Le premier ministre d'Australie, Bob Hawke, a sollicité un entretien spécial avec le président Reagan. Pourtant, il n'y a pas un mot sur ce sujet dans les documents d'information divulgués hier soir.

Pourquoi cette question ne figure-t-elle pas en tête des priorités du gouvernement et du premier ministre lors de sa rencontre de la semaine prochaine avec le président des États-Unis?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, comme je l'ai dit à la Chambre en début de semaine, j'ai abordé la question de la législation agricole américaine lors de mes entretiens avec le secrétaire d'État, M. Shultz, et le premier ministre va la soulever lors de ses entretiens de la semaine prochaine avec le président.

Je pense que le très honorable chef de l'opposition sait que ces conversations entre le premier ministre et le président pourront s'entamer sur une ébauche de position commune puisque le président a déjà exprimé ses préoccupations et ses réserves à propos du projet de loi agricole. Nous avons l'intention, lors de la rencontre de la semaine prochaine, d'encourager le président dans cette voie.

M. Turner (Vancouver Quadra): En dépit de cette réponse du ministre, l'ordre du jour de la rencontre ne prévoit pas la moindre mention de ce sujet, bien que cela puisse signifier une perte de revenu de 20 p. 100 par rapport à 1984 pour les agriculteurs canadiens.

[*Français*]

LA POSITION DU GOUVERNEMENT FACE AU GOUVERNEMENT DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je poserai ma question supplémentaire en français: Hier, le gouvernement a cédé devant les pressions américaines sur le dossier du livre canadien. Apparemment, le gouvernement a déjà, aujourd'hui, cédé devant les Américains sur le prix des médicaments pour les consommateurs canadiens. Pourquoi le gouvernement canadien a-t-il cédé, même avant le Sommet canado-américain, pour perdre, comme on dit, la position de «bargaining»? Pourquoi, avant la rencontre, avez-vous cédé toute notre position?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, malheureusement, le très honorable chef de l'opposition est mal informé. Il y a eu des gouvernements canadiens qui n'ont pas eu le courage de défendre les intérêts canadiens face aux Américains, par exemple en ce qui concerne la souveraineté canadienne dans le Grand-Nord. Ce gouvernement-ci a démontré à maintes reprises une détermination et une capacité à défendre les intérêts canadiens. Nous allons continuer ce changement dans l'approche canadienne qui a été marquée par l'élection d'un gouvernement conservateur fier et fort.

[*Traduction*]

M. le Président: A l'ordre. Les questions et les réponses sont un peu trop longues.

LES EXPORTATIONS DE BOIS AUX ÉTATS-UNIS

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, comme le gouvernement a été courageux l'été dernier quand le *Polar Sea* est passé! C'est seulement après son passage que le ministre est intervenu pour faire sa fameuse déclaration.

Pourquoi céder sur tant de questions-clés avant d'aller à Washington, alors que la grande question soulevée par le Congrès américain porte sur les résineux, une question qui figure heureusment à l'ordre du jour. Pourquoi abattre nos cartes alors que nous n'avons même pas encore abordé l'une des principales questions qui touchent toute l'industrie des résineux dans l'Ouest du Canada?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le problème dans l'affaire du *Polar Sea* n'était pas une question de manque de courage, c'était le manque de préparation hérité après 16 ans d'un gouvernement libéral qui nous a laissés presqu'incapables de défendre ou d'affirmer notre souveraineté. Nous avons redressé la barre pour avoir un Canada fort qui défend ses intérêts. Nous le ferons sur la question forestière et nous le ferons sur la question agricole. Nous continuerons à promouvoir et à défendre les intérêts du Canada face aux États-Unis.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

* * *

• (1420)

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE NICARAGUA—LE PROJET DES ÉTATS-UNIS DE FOURNIR DE L'AIDE MILITAIRE AUX CONTRAS

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur le Président, que dire de l'attitude du gouvernement dans l'affaire Prentice-Hall?

Je voudrais également poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Comme il doit le savoir, un grand nombre d'organisations religieuses, d'organisations non gouvernementales et de particuliers au Canada s'inquiètent vivement au sujet du projet du gouvernement américain de fournir des biens et de l'équipement militaires aux Contras, au Nicaragua. Et pourtant, rien n'est inscrit à l'ordre du jour.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures peut-il nous dire si, lorsque le premier ministre rencontrera le Président, il compte lui indiquer que le Canada est fermement opposé à ce projet d'aide militaire? Va-t-il également inciter le Président à adopter des moyens de négociation pacifiques en vue de résoudre le problème dans cette région, au lieu de recourir à la force militaire?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, si le député désirait sincèrement contribuer à la réalisation de la paix et aux progrès . . .

M. de Corneille: Répondez à la question.

Mme Copps: Et les Contras?

M. Clark (Yellowhead): . . . en Amérique centrale, il saurait que le Canada favorisera mieux ces progrès en soutenant et en renforçant le groupe Contadora comme nous l'avons fait, et en résistant à la tentation d'user de notre influence auprès des États-Unis et ailleurs en offrant des conseils gratuits que nous ne pouvons ni justifier ni mettre en vigueur.

M. Axworthy: Monsieur le Président, je n'ai jamais entendu une remarque plus gratuite de la part du secrétaire d'État. Il n'y a rien de mal à ce que notre pays exerce son droit indépendant d'exprimer son opinion lorsqu'un pays est . . .

M. le Président: A l'ordre.

Des voix: Bravo!

M. le Président: A l'ordre. Une simple question, je vous prie.

L'ACCORD DU NORAD—LE TRAITÉ SUR LES MISSILES ANTIBALISTIQUES

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur le Président, il règne toujours une grande confusion au sujet de notre position à l'égard de NORAD.

Des voix: Règlement!

M. Axworthy: Je voudrais . . .

Des voix: Règlement!

M. le Président: A l'ordre. Je demande au député de poser simplement sa question tout de suite.

M. Axworthy: Ma question supplémentaire s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le premier ministre compte-t-il demander au Président des États-Unis d'émettre à la fin de la réunion une déclaration conjointe pour indiquer que les deux pays respectent les limites, les règles et les directives strictes du Traité sur les missiles antibalistiques dans le cadre de l'Accord du NORAD?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Le député de Winnipeg-Fort Garry est notre grand spécialiste en matière de confusion, et personne ne cherche à lui voler son titre.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Sauf le chef de l'opposition.

M. Turner (Vancouver Quadra): Ne demandez jamais conseil à ce type. Ne retenez pas ses services en tant qu'avocat. Je vous le dis, vous auriez de gros ennuis.

M. Clark (Yellowhead): Dans ma déclaration à la Chambre des communes, j'ai exposé clairement la position du gouvernement du Canada au sujet de l'intégrité du Traité et du régime relatifs aux missiles antibalistiques. A l'époque, le prédécesseur du député en tant que critique de l'opposition officielle pour les affaires extérieures a répondu à cette déclaration.

Questions orales

LES AFFAIRES INDIENNES

LE DÉCÈS DE QUATRE INDIENS DANS UNE RÉSERVE DE L'ALBERTA

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. La jeunesse canadienne peut difficilement envisager l'avenir avec optimiste alors qu'un jeune sur cinq est en chômage. Toutefois, ceux qui souffrent certainement le plus sont les jeunes Canadien qui vivent dans nos réserves. Ma question porte sur la mort tragique, avant hier-soir, de quatre jeunes autochtones d'une réserve de l'Alberta, qui risque d'être suivi d'autres décès dont un s'est peut-être produit aujourd'hui.

Comme le gouvernement fédéral participe à des programmes à l'intention des jeunes autochtones et que le ministre a ces programmes très à coeur, va-t-il enquêter sur ces décès et nous faire rapport?

L'hon. David Crombie (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, le député devrait savoir que le gouvernement de l'Alberta et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social s'apprêtent à ouvrir une enquête qui devrait sans doute répondre à certaines des questions du député sinon à toutes.

LA SITUATION DANS LES RÉSERVES

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Présdient, compte tenu de nos normes en matière de logement, de santé et d'éducation, les jeunes Canadiens qui grandissent dans les réserves sont certainement les plus mal lotis et je voudrais donc demander au ministre ou au vice-premier ministre ce que le gouvernement compte faire pour améliorer les conditions d'existence des autochtones qui vivent dans les différentes réserves du pays?

● (1425)

L'hon. David Crombie (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, la deuxième question du député est, comme il s'en doute, très complexe étant donné qu'elle se rapporte aux événements tragiques d'avant-hier. Il n'ignore pas que le même genre de situation règne dans d'autres réserves et dans d'autres communautés indiennes.

Pour ce qui est des solutions, il a fallu des années pour en arriver là où nous en sommes aujourd'hui, c'est-à-dire incapables de répondre aux besoins de la nouvelle génération d'Indiens. Le gouvernement, l'opposition et toutes les autres institutions devront déployer toute leur énergie pour permettre aux Indiens de s'intégrer au reste de la société canadienne, afin qu'ils puissent avoir espoir dans l'avenir, ce qui n'est pas le cas de la génération actuelle, comme l'ont démontré ces jeunes gens.

Des voix: Bravo!

LE FINANCEMENT DES PROGRAMMES À L'INTENTION DES AUTOCHTONES

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, en ce qui nous concerne, nous tenons beaucoup à ce que le nécessaire soit fait pour améliorer les conditions de vie des autochtones.

Je désire adresser ma question supplémentaire au vice-premier ministre. Compte tenu des conditions de vie des autochtones qui résident dans les réserves, peut-il nous assurer que, quelles que soient les mesures prises suite aux recommandations du groupe de travail, ces Canadiens qui ont toujours été si mal traités, ne le seront plus à l'avenir et que le gouvernement ne réduira pas le financement des programmes à leur intention?

Des voix: Bravo!

L'hon. David Crombie (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, je pourrais peut-être répondre à la question du député. Comme le chef du Nouveau parti démocratique s'en souvient peut-être, le 8 avril dernier si je ne me trompe, le premier ministre a clairement indiqué que nous veillerions à renforcer les liens entre le gouvernement et les Indiens à l'occasion de toutes les négociations et discussions que nous aurions avec eux. Deuxièmement, il a dit qu'il ne sabrerait dans aucun programme, afin que les Indiens puissent conserver au moins ce qu'ils ont et que nous tâcherions, au contraire, de trouver les ressources nécessaires pour accroître leurs possibilités dans certains domaines comme l'éducation.

J'ajouterais que le premier ministre a bien dit que nous discuterions de toutes ces questions en public. C'est une des raisons pour lesquelles les rapports du groupe de travail du vice-premier ministre ont été renvoyés au comité permanent . . .

M. le Président: A l'ordre.

* * *

LES CHEMINS DE FER

ON DEMANDE LE MAINTIEN DU CHEMIN DE FER DE TERRE-NEUVE

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Il sait que le gouvernement envoie des signaux contradictoires aux Terre-Neuviens au sujet de l'avenir des chemins de fer de Terre-Neuve, puisque le rapport du groupe de travail et le ministre lui-même réclament leur suppression. Hier, le vice-premier ministre a déclaré que les conditions de l'Union seront respectées. Le vice-premier ministre pourrait-il garantir aujourd'hui aux Terre-Neuviens et à la Chambre que le gouvernement fédéral respectera la position du gouvernement provincial et des Terre-Neuviens, qui souhaitent conserver et améliorer ces chemins de fer?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, j'ai répondu à cette question hier. Le député parle d'une analyse et d'une solution qui sont l'œuvre d'un groupe de travail chargé d'examiner les programmes. J'ai signalé, hier, que les chemins de fer de Terre-Neuve font partie des conditions de l'Union entre Terre-Neuve et le Canada, et le gouvernement fédéral a bien l'intention de respecter ces conditions.

LES CONDITIONS DE L'UNION ENTRE LE CANADA ET TERRE-NEUVE—LA PROPOSITION DU MINISTRE

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au vice-premier ministre. Étant donné que le gouvernement et la population de Terre-Neuve souhaitent respecter les conditions de l'Union, le ministre peut-il garantir à la Chambre que le ministre des Transports retirera la proposition qu'il a faite au gouvernement de Terre-Neuve, au nom du gouvernement fédéral, et à laquelle on met la dernière main et qui recommande la suppression de ces chemins de fer?

Des voix: Bravo!

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je peux garantir au député, à ceux qui ont posé la question hier et à tous les députés, que le gouvernement fédéral a bien l'intention de respecter toutes les conditions de l'Union.

M. Tobin: Là n'est pas la question.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

LE RAPPORT DU GROUPE D'ÉTUDE

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Hier et encore aujourd'hui, le ministre a laissé entendre que le rapport Nielsen sur les programmes pour les autochtones devrait être renvoyé au comité permanent. Comme le comité permanent a déjà suffisamment de travail et que l'Assemblée des premières nations a rejeté le rapport au complet, le ministre, qui présidait un comité du cabinet chargé d'examiner cette étude, pourrait-il présenter au comité permanent une liste de recommandations tirées du rapport qu'il juge utiles pour que le comité ne soit pas obligé de s'embourber dans toutes ces inanités au sujet de banlieues modernes dans les régions reculées et . . .

● (1430)

M. le Président: A l'ordre. La question est fort longue.

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je ne comprends pas pourquoi le député continue à poser des questions au sujet de décisions qui ont été prises par la Chambre. Mardi dernier, une motion a été adoptée avec l'accord de tous les partis pour renvoyer tous les rapports du groupe de travail aux comités permanents compétents. Cette décision a été prise collectivement par la Chambre. Il me semble que notre Règlement nous interdit de revenir sur les décisions de la Chambre.

LA POSITION DU MINISTRE

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Monsieur le Président, je voudrais poser la question de nouveau. Le ministre présentera-t-il au comité permanent une liste de recommandations tirées du rapport que lui-même et les dirigeants autochtones jugent utiles pour que nous ne soyons pas obligés de patauger parmi toutes les inanités au sujet des droits à imposer aux usagers, des évaluations des besoins, et ainsi de suite?

M. le Président: A l'ordre.

M. Manly: Qu'il propose quelque chose.

M. le Président: A l'ordre. Le ministre veut-il répondre?

L'hon. David Crombie (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Oui, monsieur le Président. Comme je l'ai dit l'autre jour en répondant à une autre question, maintenant que le rapport a été renvoyé au comité permanent, comme tous les autres rapports du groupe de travail . . .

M. Manly: Vous l'avez examiné pendant un an.

M. Crombie: Maintenant que le rapport a été renvoyé au comité, j'ai déjà signalé au président du comité que, lorsque le comité aura décidé ce qu'il veut faire, je serai tout à fait disposé à me rendre moi-même au comité si c'est ce qu'il désire. Je ne peux pas faire mieux.

* * *

LES PÉNITENCIERS

L'ASSASSINAT D'UN DÉTENU AU PÉNITENCIER DE MILLHAVEN

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, j'aimerais interroger le solliciteur général au sujet du rétablissement de la peine capitale au pénitencier de Millhaven le mois dernier, lorsque le détenu Niki Rivard muté à Millhaven a été assassiné en moins de six heures par la justice sauvage des détenus. Le ministre ne l'ignore pas, les fonctionnaires savaient que cela arriverait et ils l'ont prédit dans les médias, mais aucune des précautions disponibles n'a été prise pour ce détenu. Je voudrais demander au ministre pour quelle raison il n'a pas été pris de précautions, et si le solliciteur général prend la responsabilité de cette exécution.

L'hon. Perrin Beatty (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, le député devrait savoir, ayant été solliciteur général lui-même, que c'est sur leur consentement dans la très grande généralité des cas que les détenus sont mis en détention protégée. Cela a été envisagé avec le détenu en question, qui a écarté cette possibilité et a préféré être placé dans la population générale.

Questions orales

ON DEMANDE LA TENUE D'UNE ENQUÊTE

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, le ministre est-il en train de me dire que ce sont les détenus qui décident du degré de leur sécurité? Va-t-il effectuer une enquête pour découvrir le responsable de l'absence de protection d'un détenu dont la mort a été annoncée d'avance avec autant de certitude?

L'hon. Perrin Beatty (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, le député devrait savoir, ayant déjà été solliciteur général, que dans tous les cas de ce genre une enquête s'effectue, d'une part par le SCC et d'autre part par la police. Et en sa qualité d'ex-solliciteur général, le député devrait savoir également que dans le cas des établissements de détention protégée . . .

M. Turner (Vancouver Quadra): Dites-nous simplement ce que vous faites.

M. Beatty: Monsieur le Président, je ne sais pas si le chef de l'opposition a une question à poser. Si c'est le cas, je vais me rasseoir et attendre qu'il le fasse. Mais s'il veut que je réponde à la question de son collègue, je vais le faire. Comme l'ex-solliciteur général doit savoir, dans le cas de la détention protégée, cela se fait généralement à la demande du détenu lui-même. La question a été examinée avec le détenu.

M. Kaplan: Pas dans tous les cas.

M. Beatty: Après avoir posé une question, le député cherche à couvrir la réponse. Est-ce qu'il veut une réponse? J'aimerais bien la donner. Cela a été examiné avec le détenu en question, qui n'en a pas voulu. Comme cela se fait en pareil cas, une enquête interne est en cours, parallèlement à l'enquête policière.

* * *

L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE

LA PROLONGATION DE LA PROTECTION DE BREVETS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social en l'absence du ministre de la Consommation et des Corporations. Le ministre peut-il confirmer que le gouvernement se propose d'étendre la loi protégeant les médicaments brevetés à 10 ans, étant donné que la loi actuelle a épargné aux consommateurs canadiens plus de 200 millions de dollars en 1983, d'après le Dr Eastman? Le ministre expliquera-t-il aux salariés à faibles revenus et aux Canadiens âgés pourquoi il cède aux pressions qu'exercent les sociétés multinationales de produits pharmaceutiques.

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, tout d'abord, je veux signaler au député que nous ne cédons pas. En deuxième lieu, je veux lui dire . . . excusez-moi, monsieur le Président . . .

M. Nystrom: Parlez plus fort!

M. Orlikow: Vous avez besoin de remède.

M. Crombie: Le ministre de la Santé ne se porte pas très bien aujourd'hui.

M. Epp (Provencher): Monsieur le Président, vous savez maintenant pourquoi je m'intéresse à la question.

Des voix: Oh, oh!

M. Epp (Provencher): Je signale au député que quand une décision aura été prise, il sera tenu au courant à l'instar de ses collègues.

LES ENTRETIENS DU PREMIER MINISTRE AVEC LE PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, le ministre peut-il confirmer que la question des médicaments brevetés sera inscrite à l'ordre du jour de l'entretien que le premier ministre aura avec le président des États-Unis, et nous dira-t-il si le projet de loi qui, nous le savons, sera présenté sous peu, le sera, afin d'apaiser le gouvernement américain aux dépens des simples Canadiens?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, la réponse à ces deux questions est non.

* * *

L'AGRICULTURE

LE GROUPE CHARGÉ DE L'EXAMEN DES PROGRAMMES—LA MENTION D'UN NOUVEAU SYSTÈME COMPTABLE

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, dans la préparation de son rapport sur l'agriculture, le groupe de travail Nielsen n'a consulté, sur 186 personnes, qu'un seul agriculteur à plein temps représentant quatre organisations agricoles. Je voudrais que le ministre de l'Agriculture nous dise si l'imposition d'un nouveau système comptable, qui va coûter un milliard de dollars aux agriculteurs en impôts agricoles, répond vraiment à leur meilleur intérêt.

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, pour la énième fois depuis la publication du rapport du groupe de travail, je dois rappeler à mon collègue que ce document ne contient pas des recommandations quant à la politique gouvernementale, mais bien des options. Le plus tôt le député acceptera cette réalité, le mieux ce sera pour tout le monde, car nous pourrons peut-être alors nous occuper de questions plus constructives, à la Chambre des communes comme ailleurs.

ON DEMANDE AU MINISTRE DE REJETER LA PROPOSITION

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, compte tenu du climat d'incertitude dans lequel se trouve aujourd'hui le secteur agricole, le ministre croit-il vraiment bon pour les agriculteurs de laisser planer cette possibilité et d'ajouter ainsi à l'incertitude? Pourquoi ne pas dire tout bonnement que cette mesure ne sera pas appliquée et qu'il la rejette d'emblée?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, comme vous le savez, j'ai déjà signalé deux options qui nous ont été proposées par le groupe de travail et qui ont été toutes deux rejetées lorsque nous avons établi la politique gouvernementale.

M. Foster: Rejetez celle-ci!

M. Wise: Beaucoup des recommandations sont bonnes. Je ne crois pas qu'il convienne que je les rejette, tout simplement parce que toutes ces questions ont été renvoyées aux comités permanents compétents. C'est là un processus rationnel, convenable et démocratique que je respecte et que, j'ose espérer, le député respecte aussi.

LES RÉPERCUSSIONS DU PROJET DE LOI AMÉRICAIN SUR L'AGRICULTURE

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, qui sait pertinemment que l'effondrement du prix des céréales est catastrophique pour les producteurs canadiens. La semaine prochaine, le premier ministre va-t-il aborder en détail avec le président Reagan l'importante question du projet loi américain sur l'agriculture, afin de mettre ce dernier au courant des effets néfastes de cette mesure sur les agriculteurs canadiens, étant donné qu'elle prévoit, pour l'exportation des céréales américaines, des subventions supérieures à 50 milliards de dollars?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, que je sache, il n'y aura pas d'étude détaillée, mais je donne l'assurance au député que le premier ministre va soulever la question de cette mesure agricole et de ses conséquences pour le Canada lorsqu'il s'entretiendra avec le président.

LA NÉCESSITÉ DE CONCLURE UNE NOUVELLE ENTENTE INTERNATIONALE SUR LES CÉRÉALES

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur le Président, afin de garantir un prix équitable aux agriculteurs canadiens, le premier ministre va-t-il aussi saisir le président Reagan de la nécessité de conclure une nouvelle entente internationale sur les céréales qui soit efficace?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le député n'ignore pas que le ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé (M. Mayer) a déjà pris certaines initiatives, de concert notamment avec le ministre de l'Agriculture des États-Unis.

● (1440)

Je ferai savoir au premier ministre qu'il serait utile, lors de cette réunion au sommet, de souligner les démarches entreprises dans ce domaine par l'un de ses collègues du cabinet.

* * *

[*Français*]

LES FINANCES

ON DEMANDE DES PRÉCISIONS SUR LES EFFETS DE LA BAISSE DU TAUX D'ESCOMPTE

M. Gabriel Fontaine (Lévis): Monsieur le Président, je désire poser une question au ministre des Finances.

Suite à une baisse aujourd'hui de 1 p. 100 du taux d'escompte, est-ce que le ministre des Finances peut nous dire quels seront les effets de cette baisse sur les prêts hypotécaires et sur les prêts aux petites et moyennes entreprises?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je suis très heureux que le taux de la Banque du Canada ait baissé, aujourd'hui, d'un peu plus de 1 p. 100 . . .

Des voix: Bravo!

Une voix: Et le sondage Gallup?

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Je vois que cette nouvelle n'a pas l'heur de plaire au député de Montréal-Sainte-Marie. Oui, j'espère que cette baisse se répercutera sur le taux préférentiel et sur les taux hypothécaires. Je suis sûr que le député s'est aperçu que les hypothèques ont déjà baissé, aujourd'hui. C'est très encourageant et cela montre bien la valeur de notre programme économique.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LE CALCUL DES PENSIONS COMME UN REVENU

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Aujourd'hui, sur la colline parlementaire, dans la neige et le froid se trouvent plusieurs centaines de Montréalais qui ont perdu leur droit aux prestations d'assurance-chômage parce qu'ils ont pris prématurément leur retraite. Pourquoi le gouvernement continue-t-il à appliquer cette politique cruelle et rétroactive sous prétexte qu'elle a été annoncée il y a un an, alors que pas un seul de ces Montréalais à l'extérieur n'était au courant de cette politique quand il a accepté de prendre une retraite anticipée?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): A mon avis, monsieur le Président, la question devrait être adressée à la société pour laquelle ces gens-là ont travaillé.

Mme Copps: C'est le gouvernement fédéral, la Société canadienne des postes.

M. Cassidy: C'est votre affaire, pas celle de l'employeur. Vous êtes tout à fait insensible.

M. Hnatyshyn: Et vous donc!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, permettez-moi de répondre. Ayant déjà posé cette question à la Chambre au moins cinq ou six fois, le député sait très bien que la Commission Forget a été saisie de toute l'affaire. Comme je le lui ai signalé à maintes reprises, la Commission Forget étudie divers sujets. Si nous commençons à soulever des questions ou des problèmes auxquels nous voulons des réponses, sans attendre le rapport définitif de la Commission Forget, nous restreindrons les solutions qu'elle pourrait préconiser.

Questions orales

LES CONSEILS DONNÉS PAR LES FONCTIONNAIRES DE LA COMMISSION DE L'ASSURANCE-CHÔMAGE

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Monsieur le Président, voilà le problème. Le ministre a donné suite à la mesure alors qu'il avait demandé à la Commission Forget de l'étudier. Ces gens ont déjà perdu leurs prestations d'assurance-chômage tandis que l'on étudie la mesure.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Allmand: Le ministre sait-il que lorsqu'on les a interrogés à ce sujet, les porte-parole de la Commission de l'assurance-chômage ont répondu qu'ils n'en avaient pas été informés au début de l'année et qu'ils n'ont donc pas pu en prévenir à temps les intéressés?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député se trompe également là-dessus. Il ne sait pas non plus de quoi il parle.

M. Berger: On vous l'a dit dans les coulisses.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Le député se trompe également là-dessus. Il ne sait pas non plus de quoi il parle.

M. Tobin: Le pays se trompe-t-il? Wilson est-il le seul à avoir raison?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Le fait est que cette mesure a été présentée en novembre 1984. Je pense que son entrée en vigueur a été reportée du 1er avril 1985 au 1er janvier 1986. Pendant ce temps-là, le ministère était parfaitement au courant de l'existence de la mesure, ainsi que du report de sa mise en œuvre et des moyens pris pour ce faire.

M. Guilbault (Saint-Jacques): Sortez le leur dire.

* * *

LE TARIF DES DOUANES

LES IMPORTATIONS D'ACIER CORÉEN—LES MISES À PIED À L'IPSCO

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Le ministre sait, j'en suis certain, que près de 1,400 travailleurs de l'Ipsco seront mis à pied dans tout l'ouest du Canada. Ces mises à pied sont causées en partie par l'importation d'acier bon marché en provenance de Corée du Sud. Le ministre peut-il nous expliquer pourquoi nous sommes le seul pays au monde qui accorde à la Corée du Sud, dont les installations sont des plus modernes, un tarif préférentiel pour l'acier pendant que des travailleurs canadiens sont massivement mis à pied?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je pense que le député connaît les raisons qui motivent l'octroi de tarifs préférentiels. Ceux-ci sont accordés à certains pays moins développés dont la Corée du Sud. Le député sait également que la société en cause peut, et je crois que c'est fait, saisir le tribunal des importations qui pourra trancher la question.

ON DEMANDE UNE MESURE POLITIQUE

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire pour le même ministre. Comment peut-il suggérer en toute bonne conscience que les métallos canadiens devraient avoir recours à un long procédé bureaucratique pendant que leur industrie dans l'ouest du Canada est menacée de ruine? Le ministre ne croit-il pas qu'une mesure politique s'impose immédiatement?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je pense que le député est en train de semer la confusion, c'est le moins qu'on puisse dire. L'une des causes des mises à pied chez les travailleurs de l'Ipsco est le marasme qui s'est emparé de l'industrie pétrolière et gazière et dont l'Ipsco subit les conséquences. Le député sait bien que cette situation est indépendante de notre volonté. Il faut l'imputer à la chute des prix du pétrole.

M. Turner (Vancouver Quadra): Et la récession?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Le chef de l'opposition parle de récession . . .

M. Turner (Vancouver Quadra): Voyons donc!

M. le Président: A l'ordre.

M. Turner (Vancouver Quadra): Les choses échappent à votre volonté quand vous le voulez bien . . .

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Les répercussions sont plus vives au Canada que dans tout autre pays à l'exception du Japon.

M. Turner (Vancouver Quadra): Quand on cherche à fuir ses responsabilités, on . . .

M. le Président: A l'ordre. J'invite les députés à poursuivre cette conversation ailleurs.

LE TRANSPORT DES MARCHANDISES DANGEREUSES

LA NOMINATION D'UN GROUPE DE TRAVAIL POUR TORONTO

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, en l'absence du ministre des Transports, j'adresse ma question à son secrétaire parlementaire. Le 4 décembre 1985, le ministre a informé la Chambre qu'il nommerait un groupe de travail qui serait chargé d'étudier le transports de marchandises dangereuses dans la zone du Grand Toronto. Quatre mois se sont maintenant écoulés. Ce groupe de travail sera-t-il mis sur pied et, si oui, quand?

M. J. M. Forrestall (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, en grande partie grâce aux efforts persistants du député et d'autres représentants de la région de Toronto, le ministre annoncera demain la formation d'un groupe de travail. Il sera présidé par M. Harold Gilbert, personne très respectée, anciennement sous-ministre des Transports et des Communications en Ontario.

Des voix: Demain!

M. Forrestall: Ce sera une étude de deux ans qui fera appel à tous les secteurs . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

* * *

LE BUDGET

L'INCIDENCE SUR LE CONTRIBUABLE À REVENU MOYEN

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Elle porte sur le budget que les Canadiens n'ont pas vu, c'est-à-dire le budget spécial fort optimiste qui est diffusé à partir des ambassades du Canada à l'étranger. Si l'économie du Canada se porte aussi bien que le gouvernement voudrait le faire croire aux étrangers, pourquoi le ministre est-il encore aussi dur envers les contribuables à revenu moyen?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je voudrais expliquer à la députée que, si l'économie du Canada a connu le meilleur taux de croissance du monde l'année dernière et que seul le Japon a fait aussi bien, c'est parce que nous nous sommes attaqués à notre principal problème financier, c'est-à-dire le déficit. C'est pour cela que les taux d'intérêt ont baissé l'année dernière. C'est pour cela que l'activité économique a repris. C'est pour cela que les mises en chantier ont augmenté d'environ 30 p. 100. C'est pour cela que les investissements ont augmenté de . . .

M. le Président: A l'ordre.

Des voix: Encore!

LES PRÉVISIONS ÉCONOMIQUES

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, le ministre nous demande-t-il maintenant d'accepter l'évaluation optimiste de l'économie qui était destinée aux étrangers plutôt que l'évaluation pessimiste qui était destinée aux Canadiens?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, la déclaration publiée aux États-Unis et la déclaration publiée au Canada à propos du budget reposaient exactement sur les mêmes prévisions économiques du pays. La députée le sait et elle essaie d'induire la Chambre en erreur en faisant des affirmations semblables.

Des voix: Règlement!

Des voix: Rétractez-vous!

M. de Jong: Vos affaires vont mal, Michael.

M. le Président: A l'ordre. Je suis certain que l'honorable ministre des Finances voudra retirer la dernière partie de sa réponse.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, je ne voulais pas laisser entendre que la députée induisait volontairement la Chambre en erreur. Je pensais simplement que le préambule de sa question était susceptible d'induire la Chambre en erreur.

• (1450)

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: J'ai seulement demandé au ministre de rétracter ce qu'il a dit à propos des intentions de la députée.

* * *

LES SPORTS

LES BANDES-VIDÉO DE RIXES ENTRE JOUEURS DE HOCKEY

M. Iain Angus (Thunder Bay-Atikokan): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre d'État à la Condition physique et au Sport amateur. Je lui ai écrit il y a plusieurs jours concernant la vente de bandes-vidéo produites à partir de matchs de hockey télédiffusés de la Ligue nationale qui montrent uniquement des rixes entre joueurs.

Le ministre ne trouve-t-il pas que de tels vidéos nuisent aux efforts déployés pour supprimer la violence au hockey, surtout au niveau junior? Pourrait-il nous dire quelles mesures il a prises pour qu'on ne trouve plus, sur les étagères des commerçants, ces spectacles dégradants?

L'hon. Otto Jelinek (ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) et ministre d'État (Multiculturalisme)): Monsieur le Président, le député devrait savoir que les activités de la Ligue nationale de hockey ne relèvent pas de ma compétence.

M. Berger: Voilà qu'il refile encore ses responsabilités à d'autres.

M. Jelinek: Mais étant donné que nombre de jeunes suivent les matchs de hockey de la Ligue nationale, j'ai communiqué, de mon propre chef, avec le président de cet organisme il y a quelques mois pour en discuter. Je suis toujours en pourparlers

avec les responsables de la ligue pour abolir la violence dans ce sport en général.

Des voix: Bravo!

ON DEMANDE DE PRENDRE DES MESURES POUR DÉBARRASSER LES RAYONS DES MAGASINS DES BANDES-VIDÉO

M. Iain Angus (Thunder Bay-Atikokan): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse toujours au même ministre, le ministre d'État à la Condition physique et au Sport amateur. En plus d'en discuter avec les responsables de la LNH, le ministre a-t-il parlé de cette affaire à ses collègues du cabinet qui ont compétence en matière de droit d'auteur et de justice? Les a-t-il convaincus de débarrasser les rayons des magasins de ces horreurs?

L'hon. Otto Jelinek (ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) et ministre d'État (Multiculturalisme)): Monsieur le Président, je rappelle au député que ce sont les provinces qui ont compétence dans le domaine de la vidéo. Il ferait peut-être bien d'en parler aux députés provinciaux.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LE NIVEAU DES EAUX DU LAC ÉRIÉ

M. Allan Pietz (Welland): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. Les riverains du lac Érié ont été victimes de graves inondations et leurs propriétés ont été endommagées à cause de la montée des eaux du lac. Cette situation est encore plus menaçante maintenant à cause de la forte crue prévue. Peut-on réduire ce danger d'inondation, et peut-on abaisser le niveau des eaux en augmentant le débit dans le canal Welland et la rivière Niagara?

L'hon. Tom McMillan (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, 30 études internationales différentes publiées au fil des années ont démontré en détail à quel point il n'était pas facile de régler les crues de ce lac.

Il y a cependant de nombreuses mesures que l'on peut prendre pour résoudre le problème en général. J'annoncerai bientôt à cette fin l'établissement du Centre canadien de lutte contre les inondations qui mobilisera toutes les ressources du gouvernement du Canada en un centre unique, probablement à Burlington, et s'occupera surtout de distribuer de l'information et d'offrir des conseils techniques. Le problème est sérieux, et le gouvernement du Canada s'en occupe de toute urgence.

* * *

LE PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES AUTOCHTONES

LE MONTANT DES DÉPENSES

M. Keith Penner (Cochrane-Supérieur): Monsieur le Président, c'est au ministre d'État chargé des Petites entreprises que je m'adresse. Sait-il que selon M. David Star, un travailleur communautaire de Peerless Lake, cette localité du nord de l'Alberta où vient d'avoir lieu la terrible tragédie, le problème de cette localité tiendrait au fait que les jeunes n'ont ni espoir ni avenir économique? Pourquoi, au cours de la présente année financière, le ministre a-t-il dépensé moins de 20 p. 100 des ressources du Programme de développement économique des autochtones que le Parlement avait approuvées?

[*Français*]

L'hon. André Bissonnette (ministre d'État (Petites entreprises)): Monsieur le Président, au cours des 12 derniers mois, j'ai reçu tout près de 800 demandes pour le programme de développement des autochtones, et 72 p. 100 d'entre elles ont été traitées. Au-delà de 40 millions de dollars ont été versés pour aider les autochtones dans toutes les régions. Et, monsieur le Président, je suis fier du travail que les fonctionnaires du ministère ont effectué à ce niveau, et on va continuer d'en faire.

[*Traduction*]

ON DEMANDE D'AUGMENTER LES CRÉDITS PRÉVUS AU BUDGET

M. Keith Penner (Cochrane-Supérieur): Je pose également ma question supplémentaire au ministre d'État chargé des Petites entreprises, monsieur le Président. Pourrait-il donner à la Chambre et aux autochtones du Canada l'assurance qu'il combattra de toutes ses forces pour avoir accès au cours de la prochaine année financière à tous les crédits auxquels il a droit, et non pas à seulement 47 p. 100 comme l'indiquent les prévisions budgétaires?

[*Français*]

L'hon. André Bissonnette (ministre d'État (Petites entreprises)): Monsieur le Président, comme tous les ministres du gouvernement, chacun dans notre ministère, nous travaillons très fort pour donner à tous les Canadiens ainsi qu'aux autochtones tout ce qui leur revient, et nous allons continuer à le faire.

* * *

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE NICARAGUA—L'AIDE AMÉRICAINE AUX CONTRAS

Mme Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures qui, dans un communiqué conjoint avec le ministre des Affaires étrangères du Mexique, a lancé au début de la semaine un appel général pour qu'on s'abstienne d'actes qui seraient de nature à aggraver la situation actuelle en Amérique centrale.

Étant donné que l'aide meurtrière aux contras est un acte de cette nature, le premier ministre portera-t-il ce communiqué à l'attention du président, la semaine prochaine, pour l'inciter à ne pas fournir d'aide meurtrière aux contras?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je veillerai certainement à ce que le communiqué soit porté à l'attention des autorités américaines.

LA POSITION CANADIENNE

Mme Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Monsieur le Président, je suis ravie que le secrétaire d'État reconnaisse que la guerre et la paix en Amérique centrale nous concernent. En même temps qu'il veillera à ce que le communiqué soit remis au président par le premier ministre, voudrait-il s'assurer que le premier ministre traitera en termes vigoureux de cette question d'aide meurtrière aux contras?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, nous croyons que les actes sont plus éloquents que les paroles, en Amérique centrale comme ailleurs. Notre gouvernement a triplé l'aide au développement qu'il accorde à l'Amérique centrale parce que nous croyons qu'il existe là-bas un problème d'ordre économique et non un problème d'ordre militaire à régler par les armes.

Mme Jewett: Répondez à la question.

M. Clark (Yellowhead): Nous avons participé de façon constructive aux efforts du groupe de Contadora. Nous avons discuté de la possibilité de contribuer de manière constructive au règlement des conflits frontaliers. Nous avons l'intention de travailler activement . . .

Mme Jewett: Et le communiqué?

M. Clark (Yellowhead): . . . pour apporter la paix, la stabilité et le développement en Amérique centrale.

* * *

[*Français*]

PARCS CANADA

LA POLITIQUE D'ATTRIBUTION D'EMPLOIS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable de Parcs Canada. J'ai en main une lettre provenant du bureau du député de Gaspé, dirigée au directeur de la Gaspésie de Parcs Canada, et qui dit: «Nous incluons une liste de gens qui sont intéressés à faire partie de votre personnel. Nous insistons pour que ces personnes soient considérées pour des emplois éventuels». Pourquoi le gouvernement tolère-t-il une situation par laquelle les politiques d'attribution au Parc Forillon, au Québec, seront modifiées ainsi à l'avantage des députés conservateurs?

[*Traduction*]

L'hon. Tom McMillan (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je crois avoir bien comprix la question. Le député insinue que, puisque quelqu'un m'a écrit pour me conseiller d'engager les personnes dont le nom figure sur une liste, je suis responsable de cette largesse alors que je n'ai pas reçu la lettre et que je n'ai pas pris de décision.

M. Boudria: Ce n'est manifestement pas ce que j'ai dit, monsieur le Président.

Des voix: Oh, oh!

LES NOMINATIONS DU GOUVERNEMENT

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, étant donné qu'il s'agit du cinquième exemple de favoritisme politique signalé à la Chambre en huit jours, quand le vice-premier ministre va-t-il intervenir pour veiller à ce que cela ne se reproduise plus? Quand va-t-il dire aux députés conservateurs de ne pas aller puiser dans la poche des contribuables.

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, cette question et la précédente sont faites à partir de la matière brute utilisée par le député.

Des voix: Oh, oh!

M. Turner (Vancouver Quadra): C'est la vôtre.

M. Gauthier: C'est la vôtre, c'est votre matière brute.

M. Turner (Vancouver Quadra): C'est du brut.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LE CALCUL DES PENSIONS COMME UN REVENU

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, c'est au ministre des Finances que je m'adresse. Ma question porte sur les changements apportés récemment à l'assurance-chômage.

Étant donné que ses collègues ont rejeté et condamné la rétroactivité dans le cas de la vente récente de Prentice-Hall, comment se fait-il que la rétroactivité soit tout à fait acceptable quand il s'agit de pensionnés qui touchent des prestations d'assurance-chômage, alors qu'elle est tout à fait inacceptable dans le cas des sociétés?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je pense que le député se trompe. Il n'y a pas eu de rétroactivité. En fait, nous avons attendu huit ou neuf mois pour mettre toute l'affaire en œuvre.

Questions orales

[*Français*]

LE CHANGEMENT APPORTÉ—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Je désire poser une question supplémentaire au même ministre. Ce dernier peut-il assurer cette Chambre qu'il va retirer ce changement à l'assurance-chômage maintenant puisque la Commission Forget ne remettra son rapport qu'à l'automne?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Comme je l'ai dit à maintes reprises, monsieur le Président, la Commission Forget examine une foule de questions diverses. Si nous prenions des décisions à l'égard de ces questions applicables à des cas particuliers, nous nuirions à la Commission. En fait, nous pourrions même nous rendre coupables d'outrage à l'égard de la Commission. Nous avons déjà dit souvent que nous prendrions connaissance des conclusions de la commission, après quoi nous prendrions les décisions appropriées.

* * *

● (1500)

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, le leader parlementaire du gouvernement pourrait-il nous donner une idée des travaux de la Chambre pour la semaine prochaine, et jusqu'à l'ajournement de Pâques?

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, je remercie le leader parlementaire de sa question. Nous ne siégerons pas demain puisque, en vertu d'un ordre de la Chambre adopté aujourd'hui, nous nous sommes entendus pour que à la fin de la séance d'aujourd'hui la Chambre s'ajourne à lundi. Lundi, nous reprendrons là l'étude du projet de loi concernant le pouvoir d'emprunt. Nous pourrons je l'espère faire avancer les choses. J'ai également l'intention de mettre en délibération le projet de loi C-91, constituant le Tribunal de la concurrence. Je désigne maintenant mardi et mercredi prochains comme journées réservées à l'opposition. Nous continuerons de consulter les intéressés et nous verrons les progrès que nous réalisons, afin de pouvoir aborder les autres travaux.

En résumé, puisque le leader parlementaire de l'Opposition officielle m'a demandé de lui énumérer les travaux jusqu'au congé de Pâques, je lui réponds que je voudrais terminer l'étude de tous les projets de loi inscrits au *Feuilleton*.

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, dois-je comprendre, à la lumière de cette dernière observation, que si cela devait se produire, le gouvernement est disposé à proroger le Parlement?

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, je comprends cette question hypothétique, et si le député est encore député à ce moment-là, je lui ferai part de la réponse.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE 1986-1987 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de Mme McDougall: Que le projet de loi C-99, Loi portant pouvoir d'emprunt, soit lu pour la 2e fois et déféré à un comité législatif.

M. le Président: La députée de Vancouver-Est (Mme Mitchell) a encore quatre minutes à sa disposition, si elle le désire.

Mme Mitchell: Merci, monsieur le Président. J'ai terminé mon intervention et je suis tout à fait disposée à répondre à des questions, le cas échéant. Sinon c'est au tour du prochain orateur.

M. le Président: Je remercie la députée. Je donne la parole au député de Comox-Powell River (M. Skelly) pour des questions ou observations.

M. Skelly: Monsieur le Président, je voudrais me permettre quelques remarques au sujet du discours de la députée de Vancouver-Est (Mme Mitchell). J'aimerais savoir si elle est d'accord avec moi au sujet de la politique actuelle du gouvernement conservateur à l'endroit des membres des Forces armées canadiennes. Le gouvernement empêche les membres de nos forces armées mis à la retraite de toucher des prestations d'assurance-chômage. Il modifie radicalement les règles du jeu pour ces gens qui ont servi leur pays durant de nombreuses années. Ils ont cotisé à la caisse d'assurance-chômage entre 20 et 30 ans. Cette assurance fait partie de leur pension et les aide à faire la transition entre leur emploi et un revenu sensiblement moins élevé. Ils sont effectivement mis à pied, car ils sont priés de se retirer.

Cette situation se produit à un moment même de leur vie où les dépenses familiales sont très élevées. Leurs grands enfants ont besoin d'aide en vue de poursuivre leurs études postsecondaires. Les enfants ont besoin de beaucoup d'aide financière juste avant de devenir adultes. Voilà une des choses les plus sournoises et les plus dissimulées qu'on ait faites aux membres des Forces armées canadiennes.

En outre, il y a deux autres petites choses que le gouvernement a faites dans la même veine. Il a cherché à désindexer partiellement les pensions des retraités des Forces armées. Le gouvernement exige que ces membres qui trouvent des emplois pour se débrouiller pendant cette très difficile période de transition versent des primes d'assurance-chômage, mais ils ne peuvent jamais toucher les prestations.

J'aimerais avoir l'avis de la députée de Vancouver-Est à ce sujet. Est-elle d'accord avec moi pour dire que le gouvernement conservateur a été extrêmement dur à l'égard des membres des Forces armées sur ce point?

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre. Il y a quelques conversations qui se déroulent à la Chambre. Si les députés ont des choses à dire, ils peuvent aller derrière le rideau. J'aimerais écouter la députée.

Mme Mitchell: Merci beaucoup, monsieur le Président. Je suis très heureuse de répondre aux points soulevés par mon collègue. J'étais tout à fait d'accord avec lui quand il les a soulevés ce matin.

Au cours d'une conférence récente de l'ONU, j'ai eu l'occasion de parler assez longuement avec des épouses des membres des Forces armées canadiennes stationnés à Lahr, en Allemagne. Elles ont dit à quel point il est injuste que, leurs maris ayant payé toute leur vie des primes d'assurance chômage, ils n'aient plus droit aux prestations de ce régime. Je suis tout à fait d'accord sur ce que le député dit et j'espère que le gouvernement va prendre des mesures pour améliorer la situation.

Le député n'a pas parlé du fait que les services qui devraient exister dans chaque localité n'existent pas dans les bases militaires. Je pense en particulier aux garderies d'enfants. Les femmes des membres des forces armées ont le droit d'avoir une profession et de poursuivre une carrière. Elles n'en ont pas la possibilité puisqu'elles ne disposent pas de garderies d'enfants à cet effet. Le groupe d'étude Cooke sur les garderies a recommandé qu'on agisse immédiatement dans ce domaine de compétence fédérale.

Cela me rappelle également la discrimination à l'égard des femmes des militaires pour ce qui est de leur participation aux manifestations et organisations des bases, et les autres formes de discrimination qui existent encore dans beaucoup d'activités des forces armées.

M. Skelly: Est-ce que la députée de Vancouver-Est pense, comme moi et comme beaucoup d'autres membres du Nouveau parti démocratique, que la prétention avancée continuellement par le parti conservateur voulant que la Commission Forget ait eu une influence sur la restitution de ces droits aux membres des forces armées est une véritable farce? Cet avantage a été supprimé au début de l'année, et les personnes qui prennent maintenant leur retraite s'en vont sans l'avantage de l'assurance-chômage. Il y a autant de chance que cet avantage soit jamais rétabli que de trouver de la neige en enfer. Les mentions continuelles de ce point à propos de la Commission Forget ne sont qu'hypocrisie. Il faudrait que les conservateurs adoptent une position convenable à ce sujet. La députée partage-t-elle le point de vue équilibré que j'ai sur ce problème?

Mme Mitchell: Le député a fait valoir son propre point de vue à cet égard. Je me demande dans quelle mesure on a consulté là-dessus les membres des forces armées et leurs conjoints. C'est une question très pressante à laquelle il faudrait accorder la toute première priorité. Le groupe de travail Nielsen a consulté tellement de représentants du monde des affaires, presque tous des hommes. Peut-être aurait-il dû choisir un meilleur échantillon de la population directement touchée par ces mesures, y compris les membres des forces armées.

• (1510)

M. Redway: Monsieur le Président, j'ai le plus grand respect pour la députée et j'admire sa sincérité. Cela m'a troublé qu'elle se dise déçue et accablée et qu'elle qualifie certaines mesures du gouvernement d'impardonnables. Ses observations m'ont fait presque le même effet, surtout lorsqu'elle a parlé des problèmes qui assaillent la société d'une part, et du coût élevé de nos emprunts d'autre part. Elle a signalé le manque de confiance des marchés monétaires internationaux et la chute de notre dollar. Je sais que la députée se rend compte que ce manque de confiance s'explique justement par nos difficultés financières, notre déficit et notre énorme dette nationale. La députée connaît bien le sujet, car elle l'a souvent évoqué à la Chambre, lors d'interventions ou de questions. J'ai entendu parler du groupe de travail néo-démocrate qui a examiné la question du déficit. Ses membres ont proposé d'augmenter les impôts des sociétés, ce que nous avons prévu dans le budget. Ils ont aussi parlé de supprimer certaines échappatoires fiscales, ce à quoi nous nous sommes évidemment employés dans le budget précédent comme dans celui-ci. La député aurait-elle d'autres propositions à faire en vue de rétablir la confiance dans notre devise et de réduire le coût de nos emprunts?

Mme Mitchell: Monsieur le Président, il me serait difficile, vu le peu de temps dont je dispose, de parler de tout ce que préconise le Nouveau parti démocratique. Toutefois, je ferai remettre avec plaisir au député les rapports de nos groupes de travail. Il y aurait pour nous bien des manières d'envisager autrement le déficit.

Je dois dire que, contrairement à lui, je ne pense pas que ce qu'il appelle des réformes fiscales en soient réellement. Nous en avions proposées de nombreuses et d'importantes. L'une était de revenir aux taux maximum d'imposition d'avant 1982. Cette réforme bien simple aurait rapporté plus d'un milliard de dollars, si ma mémoire est bonne. Ce que je dis, c'est que le parti conservateur a tendance à suivre les théories économiques de Margaret Thatcher, Ronald Reagan et Bill Bennett. Prenons l'exemple de la Colombie-Britannique. Le chômage atteint 14 p. 100 à Victoria, c'est donc que les compressions ne donnent pas de résultats.

Si l'on pouvait mettre les gens au travail, en créant des programmes positifs et en accordant une aide matérielle comme des garderies, nos dépenses sociales diminueraient. Nous voulons bien envisager des moyens de réduire les dépenses s'ils sont légitimes, mais nous ne sommes pas d'avis que la façon dont le gouvernement procède aidera l'ensemble du Canada.

Le président suppléant (M. Paproski): Questions ou observations?

M. Cassidy: La députée a parlé des conséquences du budget pour les femmes et, à l'instant, des projets de dépenses du gouvernement. Est-elle au courant du fait que le ministre d'État responsable de la Condition féminine (M. McLean), dans une réponse à la Chambre, la semaine dernière, disait que le gouvernement n'avait rien prévu pour s'assurer que les coupures de postes dans la Fonction publique, qui seront faites au cours des trois ou quatre prochaines années, ne toucheront pas exagérément les femmes? La députée n'ignore pas que la majorité des fonctionnaires gagnant moins de $20,000 par année sont des femmes, alors qu'il n'y en a que 7 ou 10 p. 100 parmi ceux qui gagnent plus de $60,000. Lorsque nous lui avons demandé s'il avait des plans pour s'assurer que les coupures ne toucheraient pas surtout les fonctionnaires les moins bien payés, c'est-à-dire les femmes, le ministre a paru embarrassé, il s'est caché le visage et a répondu: «C'est un problème que nous devrions envisager sérieusement. Voilà pourquoi nous nous sommes dotés de programmes d'action positive, pour permettre aux femmes d'accéder aux emplois intéressants».

La députée se rend-elle compte qu'on n'aura pas le temps d'amener les femmes occupant des emplois mal rémunérés à accéder à des emplois intéressants, avant qu'elles ne soient licenciées?

Mme Mitchell: Oui, j'en ai parlé dans mon intervention de ce matin, et je suis parfaitement d'accord, ayant été présente en même temps que le député lors de l'étude des prévisions budgétaires, quand nous avons soulevé cette question précise et dit qu'il n'existait pas de programme d'action positive pour protéger les femmes dans leur emploi actuel à la fonction publique, et encore moins un programme obligatoire favorisant l'égalité en matière d'emploi qui leur permettrait d'occuper des emplois mieux rémunérés, qui leur assure un salaire égal à celui versé à leur contrepartie masculine.

Ce qui n'a cessé de m'étonner, c'est le fait que nous ayons réussi à rendre obligatoires les programmes d'action positive dans le cas de nos concitoyens francophones, et l'on sait à quel point ces derniers en ont bénéficié, alors qu'ils avaient été passablement désavantagés jusque-là, mais que nous ne semblons pas capables d'en faire autant pour d'autres groupes. Nous avons la preuve que ces programmes peuvent donner de bons résultats. Certaines entreprises privées aux États-Unis nous ont même affirmé que l'idée leur plaisait beaucoup. Pourtant, il n'y a pas vraiment moyen d'obtenir la mise en œuvre d'un programme d'égalité professionnelle qui ait du mordant, ni dans les entreprises collaborant avec le gouvernement, ni dans les services mêmes du gouvernement.

Le président suppléant (M. Paproski): La période réservée aux questions et aux observations est terminée. Reprenons le débat.

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, c'est au moins la quinzième fois que j'interviens au sujet d'un projet de loi donnant pouvoir d'emprunt, depuis que je représente la circonscription de Mississauga-Sud, soit 1979. C'est la première fois, cependant, que je le fais avec plaisir, car dans ce projet de loi, nous avons enfin réussi à réduire les besoins d'emprunts du pays, de 28.8 milliards de dollars l'année dernière à 22.6 milliards de dollars cette année, soit une réduction extrêmement importante de 6.2 milliards de dollars.

Des voix: Bravo!

M. Blenkarn: Le plan financier présenté par le ministre des Finances (M. Wilson) ne remonte qu'à l'année 1977-1978 pour ce qui est des comptes nationaux, des besoins financiers et du déficit budgétaire. En examinant ces chiffres, on remarque que jusqu'à l'année 1984-1985, le pourcentage du produit national brut consacré au remboursement des emprunts n'a cessé d'augmenter. Or, pour la première fois, nous sommes en mesure de réduire cette proportion de 6.3 p. 100 à 4.6 p. 100 du produit national brut. C'est vraiment un progrès remarquable.

Ce sont des mesures du genre, alors que nous prenons en main le pays et redressons la situation, qui nous permettront d'avoir à nouveau espoir dans l'avenir, pour nous-mêmes, nos enfants et nos petits-enfants. Les gouvernements qui se sont succédés au cours des 20 dernières années ont hypothéqué l'avenir, afin de payer les factures courantes; ils ont vécu à crédit. Plutôt que de payer notre écot, nous avons hypothéqué l'avenir du pays de façon irréfléchie, mais cela a changé.

Il suffit d'examiner les prévisions contenues dans les documents budgétaires pour s'apercevoir que les besoins d'emprunts tomberont l'année prochaine à 17.6 milliards de dollars et qu'en définitive, même selon les prévisions les plus pessimistes, ils finiront par être d'au plus 11 milliards de dollars.

Selon moi, M. Wilson est un ministre des Finances pessimiste, car toutes ses prévisions le sont. Ainsi, l'année dernière, il avait prévu que le déficit demeurerait inchangé, mais, en fait, nous finirons probablement par dépenser beaucoup moins que prévu, malgré les problèmes posés par la faillite de deux banques dans l'ouest du pays.

En effet, ce que notre ministre des Finances propose dans son budget, c'est le minimum qui peut être réalisé. Je vous le dis, ce budget, pour ce qui est du déficit, des prévisions et des coûts, est pessimiste. Les résultats obtenus seront encore meilleurs que ceux prévus. J'y reviendrai un peu plus tard.

Prenons certains chiffres. Le ministre des Finances prétend que le taux de croissance sera de seulement 2.7 p. 100 au cours des cinq prochaines années, jusqu'en 1990-1991. Il affirme également que ce taux, l'année dernière, n'a été que de 4.5 p. 100. Or, en fait, il s'est élevé à 4.9 p. 100. Personne ne prévoit une croissance aussi faible que 2.7 p. 100 pour les cinq prochaines années. En réalité, à en croire la Banque Royale du Canada, Data Resources et Informetrica, ces prévisions en matière de croissance sont pessimistes.

• (1520)

Examinons les prix pétroliers. L'opposition a déclaré que le ministre des Finances (M. Wilson) s'était trompé sur ce chapitre et encore bien davantage en ce qui concerne le déficit. Mais il a visé passablement juste puisque selon le Conseil économique du Canada, le produit national brut augmentera, l'emploi progressera et l'inflation perdra du terrain si les prix pétroliers tombent. Ce sont toutes là de bonnes nouvelles. Le ministre des Finances avait prédit que le prix du pétrole tomberait à $22.50 le baril. Ses prédictions se sont réalisées au-delà de toute espérance puisqu'il est à $15 cette année.

Le ministre a fait valoir que des pressions à la hausse nous avaient obligés à relever légèrement nos taux d'intérêt pendant une brève période pour protéger notre devise. Mais ils tombent toujours rapidement et ils descendront encore plus bas avec la baisse des prix pétroliers. Les députés ont sans doute appris que, jeudi dernier, les bonds du Trésor du gouvernement des États-Unis se négociaient à 6.5 p. 100 d'intérêt. Et ils savent sans doute que les taux d'intérêt sur les emprunts en eurodollars sont inférieurs à 7.5 p. 100 sur une période de 90 jours, que le LIBOR (London Inter Bank Offered Rate) est en deçà de 7.5 p. 100 et que nos propres taux d'intérêt sont descendus de 105 points de référence aujourd'hui. J'estime qu'on a été pessimiste lorsqu'on a prédit que nos taux d'intérêt seraient à 9.5 p. 100 à compter de l'exercice commençant le 1er avril, car s'ils suivent le moindrement la tendance observée aux États-Unis, en Allemagne ou au Japon, ils devraient être très inférieurs à ce qu'a prédit le ministre des Finances. Il se peut que nous n'ayons pas à recourir au pouvoir d'emprunt à l'étude maintenant.

Le pouvoir d'emprunt prévu dans le budget est de 22.6 milliards. Je soupçconne que nous n'aurons pas à emprunter toute la somme autorisée l'an dernier ni tout ce qui est réclamé dans le projet de loi à l'étude. Je demeure optimiste. Depuis 1979, c'est la première fois que je peux me présenter à la Chambre et affirmer que nous sommes en voie de résoudre nos problèmes.

Je déplore que la députée de Trinity (Mlle Nicholson) ait affirmé que nous sommes optimistes seulement lorsque nous parlons à des gouvernements. Nous sommes optimistes aussi quand nous nous adressons aux Canadiens et la députée devrait partager ce sentiment, car c'est une façon de faire valoir son pays. La croissance du Canada peut aller de pair avec la solution de nos problèmes. Nos vis-à-vis devraient s'en convaincre. C'est le genre d'attitude que les Canadiens attendent de nous. Et je suis heureux que ce soit l'attitude qu'affichent notre gouvernement et nos services à l'étranger.

Dans son discours d'hier soir, le premier ministre (M. Mulroney) a invité les investisseurs à examiner les possibilités qui s'offraient au Canada. C'est le genre de langage que nous devons tenir en faisant valoir les bonnes occasions qu'offre notre grand pays.

Nous avons entendu dire toutes sortes de choses au sujet des taux de change. Permettez-moi de vous en parler un moment. Je ne pense pas qu'on doive se servir des taux d'intérêts pour fixer notre politique des changes. Je ne suis pas toujours d'accord avec le ministre des Finances et je désapprouve même la politique définie en l'occurrence par le ministre des Finances et le gouverneur de la Banque du Canada. J'estime que les taux des changes sont fonction des activités du marché, de l'offre et de la demande de devises.

Le volume de nos échanges avec les États-Unis est tout à fait remarquable. La valeur de nos échanges avec ce pays dépassent les 100 milliards de dollars ce qui suppose des échanges de toutes sortes.

Quand il y a spéculation, il faudrait se demander pourquoi le taux de change de notre devise est inférieur à ce qu'il devrait être, si l'on tient compte du prix des biens et des services qui font l'objet de nos échanges. Le Conseil économique du Canada qui a comparé les prix des marchandises dans l'État de New York et en Ontario, a indiqué que le dollar canadien devrait peut-être valoir 80c. compte tenu de la valeur de ces produits, en comparaison du dollar américain. Je pense que le Conseil économique a raison.

Certains se demandent sans doute pourquoi le taux de notre dollar pourrait tomber sous les 70c. ce qui en ferait une devise plutôt faible. Cette situation s'expliquerait par un phénomène absent de notre pays jusqu'à présent et dont certains cambistes n'ont pas encore pris conscience. Je veux parler de la prospérité. L'économie de notre pays est en plein essor, principalement en Ontario et au Québec. Cet essor ne s'est malheureusement pas généralisé à tout le pays, car tout le monde en aurait tiré profit. Nos énormes disparités régionales nuisent à notre plan économique parce que nous sommes obligés de maintenir certains programmes dans certaines régions du pays où ils ne sont pas forcément nécessaires et deviennent en fait des handicaps. Il y a actuellement un essor économique considérable dans le Sud de l'Ontario et certainement au Québec. Pour la première fois, il y a dans notre pays des régions où il y a, en fait, suremploi. Les hommes d'affaires appellent les bureaux de circonscription pour leur demander pourquoi le gouvernement ne fait pas venir des immigrants. Ils veulent savoir pourquoi on ne les aide pas alors que le gouvernement verse de l'assurance-chômage. Ces hommes d'affaires sont prêts à payer des employés $8 à $12 de l'heure.

Quelles sont les répercussions sur le front du taux de change? A titre d'exemple, quand les Canadiens sont riches, ils partent dans le Sud en hiver. Cela a des répercussions sur notre change, puisqu'ils convertissent des dollars canadiens en dollars américains. Les Canadiens importent aussi plus de denrées quand ils sont prospères. Bien que nous ayons toujours un excédent commercial massif, nos importations occupent une part croissante de nos transactions commerciales, et cette augmentation des importations de denrées se répercute sur nos taux de change.

Enfin, plus les entreprises canadiennes deviennent prospères et accroissent leur commerce avec les États-Unis, plus leurs stocks aux États-Unis augmentent. Ces entreprises accroissent le financement de leurs exportations et deviennent plus actives à l'étranger. Cette fin de semaine, trois de mes électeurs m'ont dit que leur entreprise accroissait ses activités aux États-Unis. L'une d'entre elles est une société informatisée montée à Toronto, qui fait de la recherche et du développement. Elle doit ouvrir une succursale à New York et à Los Angeles pour tourner. Pour ouvrir ses bureaux et développer ses programmes, elle est obligée de sortir de l'argent du Canada. Elle ramène toutefois des bénéfices au Canada, ce qui profite à notre pays.

Un autre de mes électeurs s'occupe d'opérations de change. Sa société a acheté la société américaine et transfère le siège social de New York à Toronto. Quel est le résultat de cette opération! Cela signifie que des dollars Canadiens ont quitté le pays pour acheter cette entreprise, ce qui est excellent pour le Canada mais, malheureusement, cela nuit au taux de change de notre devise. J'ai une autre situation dans le secteur manufacturier due en partie aux problèmes que nous éprouvons avec l'assurance-responsabilité. Le fabricant canadien a dû ouvrir une usine aux États-Unis de façon à y effectuer une partie de sa fabrication. Il résout ainsi une partie de ses difficultés douanières imputables à la politique d'achats chez eux des Américains, les problèmes commerciaux que nous continuons d'avoir avec les États-Unis et, en fait, le problème des assurances. Cela encore une fois nécessite une sortie de capitaux et d'investissements, mais ce sont des investissements profitables au Canada. C'est excellent pour le Canada et pour l'emploi chez nous.

• (1530)

Toute cette prospérité influe sur le taux de change de notre dollar, et nous ne devrions pas nous en inquiéter. Le marché fonctionne comme il doit le faire. C'est la discipline du marché, et nous ne saurions rien y changer en traficotant les taux d'intérêt.

M. Boudria: Traficotant?

M. Nunziata: «Traficotant» est-il parlementaire, monsieur le Président?

M. Ellis: Absolument. Nous l'employons régulièrement chez nous.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre, je vous prie, les députés auront droit à une période de questions et observations. Je sais que le député est très populaire, que les autres députés le sont également, de sorte qu'ils sont prêts, j'en suis sûr, à lui poser des questions. Cependant, je vous saurais gré de le laisser terminer.

M. Blenkarn: Bien souvent, nous entendons dire que les étrangers apportent de l'argent au Canada pour se lancer en affaires. Ce n'est pas ce que nous recherchons à Toronto. Nous ne voulons pas nous endetter. Nous recherchons une participation et de nouvelles idées. Les hommes d'affaires n'investissent pas seulement de l'argent, ils investissent aussi des idées. Quand on a une idée ou la capacité de l'exploiter et qu'on se rend dans un pays étranger, on apporte avec soi ses idées et de l'argent, mais la plus grosse part de l'argent est empruntée dans ce pays étranger. C'est ainsi qu'ont procédé les hommes d'affaires qui ont construit les édifices à bureaux de Houston, de Los Angeles et de New York, et qui ont construit des lotissements en Floride. C'est comme ça qu'ils ont procédé. Ce sont nos exportations de services. A Toronto, nous essayons d'attirer des gens qui ont des idées et une partie des capitaux nécessaires à un projet dont le reste pourra être financé par des emprunts au Canada, s'ils le désirent, car nous ne manquons pas de capitaux. Le Canada n'a pas besoin seulement d'argent. Il a besoin d'idées, d'esprit d'entreprise et de croissance nouvelle, et nous l'obtiendrons par une activité commerciale comme celle qui a lieu actuellement à Toronto.

Tant mieux pour nous si des Canadiens vont réaliser des projets à l'étranger et que par ailleurs, nous attirons ici de nouvelles entreprises qui utiliseront nos capitaux. Nous avons besoin d'activité nouvelle, de croissance et de cet esprit d'entreprise. C'est ainsi que les affaires roulent.

Je voudrais parler un peu de l'ampleur de la dette et des emprunts qui la constitue. A l'heure actuelle, elle est pour une bonne part ce que j'appelle une dette «de compte courant», c'est-à-dire qu'elle consiste en obligations d'épargne du Canada et en bons du Trésor. Entre 65 et 70 p. 100 de notre dette est en effet constituée de cette façon. La difficulté que présente ce genre de dette est celle que le ministre des Finances (M. Wilson) a éprouvée quand, il y a deux, trois ou quatre semaines, il a été obligé, pour décourager les gens d'encaisser leurs obligations d'épargne, de hausser les taux d'intérêt à court terme.

Pour gérer notre dette nationale, nous devons en convertir une plus grande partie en emprunts à long terme. Nous devons par conséquent, au cours de l'année, compter de moins en moins sur les obligations d'épargne pour nos emprunts et de plus en plus sur les instruments à long terme. Nous devons, deuxièmement, étudier toute la question des bons du Trésor et cesser d'emprunter autant par ce truchement. Ceux qui détiennent des comptes de Canada Trust en bons du Trésor à intérêts élevés doivent se dépêcher d'augmenter leurs dépôts, car les taux d'intérêt vont baisser quand, sous notre impulsion, la croissance de l'économie va reprendre. Le budget est pessimiste au sujet de nos besoins financiers. Grâce aux idées émises dans le rapport du groupe de travail Nielsen, grâce à la Commission Forget qui va probablement réformer le régime d'assurance-chômage et en réduire les coûts, et à d'autres moyens en cours, l'économie canadienne va se remettre à croître avec vigueur. Cela me fait plaisir de parler du projet de loi sur le pouvoir d'emprunt car pour la première fois, nous remettons l'économie sur la bonne voie.

M. Nunziata: Monsieur le Président, le député va convenir, j'en suis sûr, que le but ultime d'un budget est la justice et l'équité. Notre action de législateurs et parlementaires n'est pas gouvernée par le souci d'équilibrer les comptes, mais par la façon dont, comme pays, nous traitons les démunis et sommes justes envers les divers secteurs. Le député peut bien rire, mais quand les libéraux parlent d'équité, ils veulent parler de justice économique. Si l'on veut réduire le déficit, il faut le faire de façon équitable. Il ne faudrait pas que ce soit aux dépens des défavorisés.

Le député a parlé de «traficotage». Sans doute voulait-il parler du parti conservateur. Peut-être pourrait-il nous dire si ce dernier traficotait au cours de la dernière campagne électorale lorsqu'il a parlé de justice et d'équité, lorsqu'il a fait tellement de promesses dictées par sa soif de pouvoir. Faut-il en conclure que le parti conservateur peut se permettre de faire des promesses pendant une campagne électorale, par exemple à propos de ce fameux «dépôt sacré», et des pensions des personnes âgées, après quoi, une fois au pouvoir, le premier ministre du Canada (M. Mulroney) n'a plus qu'à désindexer les pensions de vieillesse pour réduire le déficit? C'était là une des promesses que le gouvernement a trahie.

Je voudrais demander au député ce qu'il y a de juste et d'équitable à vouloir réduire le déficit aux dépens des défavorisés, des personnes âgées, des handicapés, des chômeurs et des jeunes, tout en accordant aux riches, pratiquement en même temps, en tout cas dans le même budget, une exemption de $500,000 sur les gains en capital? Le député prétend être juste et raisonnable. Pourrait-il nous dire ce qu'il y a d'équitable dans un budget, ou plutôt deux, qui prévoient une hausse d'impôt massive de 23 p. 100 pour ceux qui gagnent $15,000 et une petite augmentation de 1 p. 100 pour ceux qui gagnent entre $100,000 et $200,000 par an? La définition de l'équité a-t-elle changé ou s'agit-il de «traficotages».

M. Blenkarn: Monsieur le Président, il est sidérant de voir à quel point le député n'a pas compris. Je m'étonne qu'un député puisse, en cinq minutes, dire autant d'inepties à propos de mon discours.

D'abord, quand nous créons de l'emploi—au moins 580,000 emplois—quand nous promettons «des emplois, des emplois et encore des emplois» et que nous en créons plus que toute l'Europe, nous sommes surpris qu'on nous parle d'équité. Le député sait que les programmes de transferts sociaux existent toujours. Nous ne les avons ni mutilés ni réduits. En fait, ils sont plus équitables. Par exemple, je parle du programme relatif aux enfants. Nous avons supprimé tous les dégrèvements d'impôt pour les personnes aisées et augmenté les crédits d'impôt pour enfants à l'intention des personnes relativement pauvres. En outre, nous avons commencé à accorder ces crédits d'impôt dès novembre au lieu de les mettre à la disposition de certains escompteurs d'impôt après le dépôt des déclarations d'impôt sur le revenu.

● (1540)

Je ne sais pas ce qui contrarie le député. Il a parlé du problème de l'exemption d'impôt sur les gains en capital dont il était question dans le dernier budget. Il a déjà été prouvé que cette disposition est à même de stimuler les investissements dans notre pays. Le coût de l'exemption d'impôt sur les gains en capital est minime. Il suffit pour s'en convaincre de voir combien le gouvernement a perçu en impôts cette année et comment il a su s'en tirer et viser juste dans son budget. On pourrait s'attendre à ce que le député intervienne en disant: «Vous avez fait du bon travail. Vous avez renversé la situation dans notre pays. Nous n'aurons plus à emprunter sur l'avenir de nos enfants parce que ce n'est pas juste». Cependant, le député semble croire que c'est juste. La politique libérale n'a jamais tenu compte de la justice. Il s'est agi d'emprunter, de voler, d'imprimer des billets ou de faire n'importe quoi pour dépenser de l'argent que l'on n'avait pas. Pour les députés du parti libéral, c'est ce qu'on appelle la justice, et c'est pourquoi je ne les comprends pas. Pour le député, la justice, c'est peut-être aller dépenser de l'argent que l'on ne possède pas et que l'on n'a pas gagné.

M. Gagliano: Monsieur le Président, je voudrais vous lire une lettre que le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) a envoyée au ministre des Finances (M. Wilson) au sujet de la fiscalité. La voici:

Cher Michael,

Comme vous le savez, j'ai assisté à la plupart des audiences du comité chargé d'examiner le projet de loi C-80 et j'ai reçu la plupart des instances présentées par des groupes de l'industrie et d'autres au sujet de cette mesure . . .

Les allégations des représentants du secteur sidérurgique et du béton sont exactes. Les observations faites par votre personnel—celui-là même qui offre des crédits d'impôt pour les activités scientifiques et la recherche et d'autres mesures aussi terribles conçues dans une tour d'ivoire par des personnes sans aucune expérience commerciale, et qui est bien mal placé pour donner des conseils.

Il est indispensable de réviser tous les impôts prévus dans votre budget de février. Vous devriez considérer que toutes les instances présentées par des organismes comme l'Institut canadien du béton précontraint découlent du budget de février.

Voici ma question: Que pense le député de la taxe de vente fédérale de 8 p. 100 imposée au secteur du bâtiment au cours des huit derniers mois?

M. Blenkarn: Monsieur le Président, je suis heureux que mon collègue ait parlé de cette lettre. Je ne sais pas comment ma correspondance est tombée entre ses mains. Cependant, je suppose qu'il a ses méthodes.

M. Nunziata: Vous aimeriez bien les connaître!

M. Blenkarn: Cela dit, il saura que c'est exactement le genre d'instances qu'à titre de député, j'ai faites au ministre des Finances. Il saura que ce furent des instances énergiques. Il devrait faire le même genre d'instances. Je vais lui donner la réponse à sa question. Il la trouvera dans la nouvelle taxe de transaction qui remplacera ce que je considère comme la taxe la plus inéquitable. Je veux parler de la taxe sur les ventes des fabricants, par laquelle on refile la taxe à d'autres et qui porte avec elle des marges bénéficiaires brutes s'ajoutant à la taxe et que le consommateur finit par payer dans bien des cas. Le taux de cette taxe n'est pas de 12 p. 100, mais davantage de l'ordre de 16 et parfois même 17 p. 100.

Le ministre a répondu à la question. Il y a répondu dans son budget. Nos instances ont été entendues. Je suis étonné que le député ne puisse faire d'instances à propos de l'indécence de mesures comme les crédits d'impôt à la recherche scientifique qui ont été instituées par l'ancien ministre libéral des Finances, l'honorable Marc Lalonde.

M. Redway: Monsieur le Président, je tiens à féliciter le député d'avoir rétabli les faits et d'avoir fait en sorte que les Canadiens sachent de quoi il retourne. Le député sait qu'après l'exposé économique de 1984 et l'exposé budgétaire de 1985 l'opposition s'est montrée très critique. Elle l'était quand elle a soutenu que l'exposé économique et l'exposé budgétaire allaient détruire le pays. Le chef de l'opposition (M. Turner) avait déclaré qu'ils auraient pour effet de condamner encore 50,000 Canadiens au chômage. Le chef du Nouveau parti démocratique avait surenchéri en disant qu'ils en condamneraient 100,000 au chômage. En fait, le député le sait, à la suite de l'exposé économique et de l'exposé budgétaire, près de 600,000 Canadiens de plus ont trouvé du travail, tous les indicateurs économiques sont en hausse et le déficit a diminué d'environ 2 milliards de dollars. Comme les députés de l'opposition constatent que leurs critiques ne réussiront pas à convaincre les Canadiens—puisqu'il est difficile de récuser le succès, et le dernier budget a été couronné de succès—ils changent maintenant de position. Ils ne prétendent pas que le budget est injuste. Ils citent des exemples tirés du *Financial Post*. Je sais que le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) lit avec un vif intérêt le *Financial Post*. Je sais qu'il aimerait que les faits soient rétablis à cet égard. Je voudrais lui donner la chance de le faire dès maintenant.

M. Blenkarn: Monsieur le Président . . .

M. Nunziata: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Il y a quelques instants, le député de Missisauga-Sud (M. Blenkarn) a utilisé le mot «jigaboo». Dans une question que j'ai posée au député, j'ai employé . . .

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre. Le député a utilisé le mot «jigaboo» qui signifie danse, baguenauderie ou autre chose du même genre. Je l'ai entendu le dire. A mon avis, cela n'a rien à voir avec un autre mot auquel je pense. Ce n'est pas à mon avis une remarque raciste, comme veut le laisser entendre le député de York-Sud-Weston (M. Nunziata). C'est une expression familière utilisée dans les années 30 et 40 quand on aimait danser le «jive».

M. Nunziata: Monsieur le Président, si vous me permettez de terminer, j'ai utilisé le même mot. Pour éviter toute possibilité qu'il soit mal interprété, je voudrais retirer sans réserve ce mot que j'ai utilisé à plusieurs reprises en posant ma question au député.

Le président suppléant (M. Paproski): C'est très bien. Le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) veut-il en faire autant?

M. Blenkarn: Non, naturellement non, monsieur le président. Je ne sais pas quelle sorte . . .

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre, s'il-vous-plaît.

M. Blenkarn: C'est ridicule.

Le président suppléant (M. Paproski): Reprise du débat.

M. Redway: Et la question?

Le président suppléant (M. Paproski): La chose a assez duré. La parole est au député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria).

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir participer au débat cet après-midi. Au cas où les députés ne l'auraient pas remarqué, je leur signale que le projet de loi C-99 est ce qu'il y a de plus mince. Il ressemble un peu à la politique du gouvernement actuel en ce qu'il tient sur une seule page. Par ce projet de loi, on nous demande de donner aux conservateurs d'en face les 22.6 milliards de dollars dont ils ont besoin pour la réalisation de travaux publics et pour des fins diverses.

Dites-moi, d'abord, monsieur le Président, si vous donneriez 22.6 millions de dollars à une bande de conservateurs? La réponse est évidemment très claire. La population a déjà perdu confiance dans le gouvernement majoritaire. A l'appui de ce que j'avance, je veux citer les résultats de sondages d'opinion publique qui ont paru ce matin. Les députés conviendront, j'en suis sûr, qu'ils sont merveilleusement exacts. Ils révèlent en effet que 36 p. 100 seulement des Canadiens sont satisfaits du gouvernement actuel. Seulement un Canadian sur trois croit que les conservateurs savent ce qu'ils font et cela, à peine plus d'un an et demi après que les conservateurs eurent été élus avec la plus grande majorité jamais vue.

● (1550)

En fait, depuis le mois d'avril, la cote de popularité des conservateurs a chuté de 54 à 36 p. 100, alors que celle des libéraux a presque doublé dans le même temps. Comment interpréter cela? Les Canadiens ne croient plus que le gouvernement soit apte à diriger les affaires du pays. Comment en sont-ils venus à cette conclusion? Il est désormais clair, je crois, que la population estime que les conservateurs ne devraient plus être aux commandes. Comment cela se fait-il?

D'abord, pendant la campagne électorale, les conservateurs ont fait de nombreuses promesses aux Canadiens. En fait, voici un petit livre qui s'intitule *338 Tory Promises*. Si vous en voulez un exemplaire, monsieur le Président, vous ou quiconque est à l'écoute, j'en distribuerai avec plaisir. Il suffit de m'écrire, au Parlement, pour en obtenir. Pas besoin de timbre, et c'est gratis. Il s'agit de 338 promesses auxquelles les conservateurs ont presque toutes manqué.

Je vois que le minsitre de l'Environnement (M. McMillan) est ici. Manifestement, il s'efforce avec ses collègues de redorer le blason de la Fonction publique et de Parcs Canada.

Voyons ce à quoi les conservateurs s'étaient engagés envers les jeunes. Je consulte la page consacrée dans cette brochure au chômage des jeunes. Ils s'engageaient à créer au sein du ministère d'État à la Jeunesse un Conseil concultatif canadien de la jeunesse. Vous avez entendu, monsieur le Président? Ce ministère n'existe plus. Il ne reste que la ministre et son chauffeur.

L'autre jour, la députée de Mount Royal (Mme Finestone) a demandé à la ministre d'État à la Jeunesse (Mme Champagne), avec beaucoup d'éloquence, bien sûr, ce qu'elle pouvait pour les jeunes Canadiens avec son seul chauffeur et sa limousine. J'ai répondu, quant à moi, qu'il ne lui restait plus qu'à embaucher un jeune comme chauffeur. Elle n'a qu'un seul emploi à offrir aux jeunes Canadiens. A vrai dire, le poste serait sans doute comblé par un jeune conservateur. Nous savons ce que la ministre préconise au sein du cabinet; elle veut promouvoir les jeunes conservateurs avec l'argent durement gagné par les contribuables. Elle voulait que le gouvernement plonge sa main encore plus profondément dans la poche des contribuables pour distribuer des fonds qui assureraient des emplois à de jeunes conservateurs de préférence aux autres. C'est honteux. C'est une des raisons pour lesquelles les gens ont perdu confiance en ce gouvernement.

Je vais vous donner une autre raison, monsieur le Président, car je sais que vous vous intéressez à ce problème. A mon avis, le premier ministre (M. Mulroney) lui-même n'a pas confiance dans les travailleurs du Canada. Qu'est-ce qui me fait dire cela? Je voudrais attirer votre attention, monsieur le Président, sur le numéro du 4 mars 1985 du magazine *Fortune*, où il y a une entrevue avec le premier ministre du Canada. En voici un extrait:

> Les adversaires politiques de Mulroney disent «qu'il a mis le Canada en vente», mais qui veut l'acheter? Qu'y a-t-il de tellement attrayant au Canada qui pourrait nous porter à croire que tout le monde va s'y précipiter simplement parce que quelqu'un a dit: «Je voudrais faire des affaires avec vous». Nous n'avons pas toujours eu de très bons résultats. Nos produits n'ont pas été de la plus haute qualité. Nos livraisons ont manqué de fiabilité. Nos compétences ont été en grande partie empruntées. Notre technologie a été achetée. Qu'est-ce qui nous rend si particuliers?

M. Nunziata: Qui était-ce?

M. Boudria: Le premier ministre du Canada. Il disait cela des travailleurs du pays.

M. Nunziata: C'est scandaleux.

M. Boudria: Le député de York-Sud-Weston (M. Nunziata) trouve cela scandaleux. Il est, en effet, honteux que le premier ministre du Canada fasse une affirmation de ce genre au sujet des travailleurs du pays. Est-il surprenant alors que ces derniers ne veuillent plus rien entendre du gouvernement actuel? Est-il étonnant que les deux tiers mettraient les conservateurs à la porte s'ils avaient la chance de le faire à l'heure actuelle? Croyez-moi, ils en auront la possibilité à l'avenir, et c'est exactement ce qu'ils feront. Les Canadiens n'ont plus confiance dans le gouvernement.

Le premier ministre du Canada a déclaré aux Canadiens que nos programmes sociaux étaient un dépôt sacré. Par contre, il s'est rallié au ministre des Finances (M. Wilson) qui a présenté ce budget et tenté de désindexer les pensions de nos personnes âgées. Ce sont ces dernières, aidées par les députés de l'opposition, qui se sont regroupées et qui ont lutté pour combattre cette mesure. C'est Mme Solange Denis qui est venue sur la colline du Parlement, comme elle l'a fait cette semaine dans le but d'appuyer notre collègue de l'autre endroit, et a dit très clairement au premier ministre: «Vous nous mentez, monsieur le premier ministre».

M. McKnight: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Selon moi, le député est assez expérimenté pour savoir qu'il est antiparlementaire de la part d'un député de reprendre des déclarations de ce genre, qu'elles aient été faites par quelqu'un d'autre ou que ce soient des citations textuelles. Je suis persuadé qu'en tant que parlementaire d'expérience, le député voudra reconsidérer ses paroles.

M. Nunziata: Monsieur le Président, je voudrais intervenir au sujet du même rappel au Règlement, si vous le permettez. J'ai examiné la jurisprudence à ce sujet, et je ne partage pas l'opinion du ministre. Il rit. Selon moi, il est tout à fait possible d'affirmer qu'un citoyen quelconque est un hypocrite, mais il ne convient pas de traiter un député d'hypocrite. Selon moi, rien n'empêche le député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria) de citer une personne qui a qualifié le premier ministre de menteur.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre, s'il vous plaît. Je vais examiner le compte rendu avant de rendre une décision sur cette question, mais selon moi, lorsque le député fait une citation de ce genre, c'est presque comme s'il reprenait ces paroles à son compte. Je lui saurai gré de retirer ses paroles et de poursuivre le débat.

M. Boudria: Je vous remercie, monsieur le Président. Je les retire volontiers. Quand elle est venue, la vieille dame a dit au premier ministre ce qu'elle pensait de lui et tous les Canadiens se souviennent du moment où elle a dit «Salut, Charlie Brown!», car il n'avait pas tenu les promesses qu'il lui avait faites ainsi qu'à tous les autres citoyens de ce pays. Que nous rapportions ses propos directement on indirectement, tous les Canadiens en ont compris le sens et ils s'en souviendront la prochaine fois.

M. McMillan: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je voudrais certaines précisions. Le député pourrait-il confirmer que la personne dont il a rapporté les propos n'était, en fait, pas une personne âgée?

M. Boudria: Il n'y a pas matière à faire un rappel au Règlement.

Le président suppléant (M. Paproski): Je trouve qu'il n'y a pas vraiment matière à faire un rappel au Règlement.

M. Boudria: Avant qu'on ne m'interrompe aussi cavalièrement, j'étais sur le point de dire—en passant, je vous remercie, monsieur le Président, d'avoir déclaré qu'il n'y avait pas là matière à faire un rappel au Règlement. Vous conviendrez assurément que ce n'était même pas un bon argument.

Je voudrais parler des mesures budgétaires prises par le gouvernement et expliquer pourquoi il ne faudrait pas accorder aux conservateurs le pouvoir d'emprunter 22.5 milliards de dollars. Si certains députés trouvent que je ne suis pas parfaitement objectif aujourd'hui, bien que je m'efforce de l'être autant que possible, qu'ils me permettent de leur rappeler ce que d'autres ont eu à dire sur ce budget. Le 27 février, on a écrit dans le *Toronto Sun*: «Wilson arnaque la classe moyenne». Shirley Carr du Congrès canadien du travail a déclaré: «On a tiré à bout pourtant sur le Canadien moyen». C'est pourtant assez clair. Et on a cité, dans la *Gazette* de Montréal du 27 février, les propos suivants de Marlene Carr, une mère de famille qui travaille:

● (1600)

Nous travaillons durement pour faire vivre nos enfants et rembourser notre hypothèque. L'argent que nous gagnons, nous ne l'avons pas volé. Pourquoi le gouvernement ne s'en prend-il pas à ceux qui gagnent plus de $100,000 et qui ont de gros comptes de dépenses?

Voyons ce que d'autres ont dit, monsieur le Président, car je sais que cette question vous intéresse. Bill Nevis de l'Association canadienne de la construction a assuré que la hausse de 1 p. 100 de la taxe de vente fédérale, qui doit entrer en vigueur à compter du 1er avril, pose un grave problème à l'industrie du bâtiment. Le député de Saint-Léonard-Anjou (M. Gagliano) en a parlé plus tôt aujourd'hui. Il a visé juste, comme d'habitude. Mais permettez-moi de citer les propos d'autres personnes.

[*Français*]

Voici une autre réaction au budget, monsieur le Président. M. Fernand Daoust, de la Fédération des travailleurs du Québec, a dit, et je cite:

Les citoyens à revenu moyen sont les plus touchés. La contribution fédérale à la création de nouveaux emplois est plutôt minime. C'est un budget décevant.

C'est ce qu'il avait à dire.

Laissez-moi vous citer d'autres extraits juste au cas où vous ne seriez peut-être pas encore convaincu à 100 p. 100 que j'agis de façon non partisane. Je vais vous convaincre dans deux minutes, monsieur le Président. Voici, dans le journal *La Presse* en date du 27 février on disait, et je cite:

Michael Wilson a finalement choisi d'assommer les Canadiens à grands coups de taxes et de surtaxes pour régler les problèmes financiers du gouvernement.

C'est ce qu'ils avaient à dire, ces contribuables.

[*Traduction*]

Aimeriez-vous savoir, monsieur le Président, ce que le ministre des Finances a dit à propos du budget de mai 1985, juste avant son dépôt? Il a fait la preuve qu'il ne fallait jamais croire un conservateur. Voici ce qu'il a déclaré:

Je ne veux pas augmenter les impôts... Une telle mesure, lorsqu'elle est générale en tout cas, exerce un effet de ralentissement sur l'économie, et personne d'entre nous ne souhaite pareille chose.

La hausse de 1 p. 100 de la taxe de vente fédérale qui nous touche tous sans exception, n'est-elle pas une hausse d'impôt générale? N'est-ce pas pourtant ce qu'a dit textuellement le ministre des Finances en mai 1985 à l'émission *Question Period* du réseau CTV? Si nous ne pouvons pas ajouter foi aux propos du ministre, qui devons-nous croire alors? Je cite encore d'autres propos.

[*Français*]

Monsieur le Président, une des choses qui est évidente c'est que les Canadiens devront payer de plus en plus cher étant donné les dépenses de ce gouvernement et la façon d'agir des conservateurs. Le chômage, par exemple, chez les jeunes—je parlais des jeunes tantôt—est de 16,5 p. 100. Et le gouvernement conservateur vient de couper de 100 millions sa stratégie de planification de l'emploi. Pouvez-vous vous imaginer cela, monsieur le Président: 16,5 p. 100 des jeunes n'ont pas de travail et le gouvernement coupe les budgets. Le gouvernement veut même réduire les paiements aux transferts des provinces destinés à l'éducation. Et de plus, comme vous le savez, on a sabré dans le programme Katimavik. Ce programme offrait aux jeunes Canadiens une occasion très spéciale.

Pour le Canadien à revenu moyen, monsieur le Président, quel est l'effet de ce budget? Laissez-moi vous le dire. Une personne qui gagne un salaire de $35,000 par année et qui est en charge d'une famille de quatre personnes perd $835 avec ce budget, $835 pour les prochains deux ans. Cela se divise comme suit: $637 de perte cette année, $198 l'année prochaine pour un total de $835 de moins, pour une famille de quatre personnes qui tente de vivre avec $35,000 par année. En d'autres mots, une famille à revenu moyen.

Maintenant, parlons des gens à faible revenu. Une famille de quatre personnes vivant avec $10,000 par année; $10,000 par année, monsieur le Président, pour une famille de quatre personnes, si vous pouvez vous imaginer cela. Comme cela doit être difficile!

Monsieur le Président, mais j'ai plusieurs de mes électeurs qui gagnent des salaires de ce genre, vous savez. Et cette famille perdra une somme de $83.00. Pensez-vous qu'une personne qui tente de faire vivre une famille de quatre personnes avec $10,000 par année puisse se permettre d'en perdre? Mais cette personne ne peut absolument pas se permettre d'en avoir moins.

Monsieur le Président, la même famille de quatre personnes ayant un salaire de $15,000 par année perdra $392. Tentons d'imaginer qu'un électeur de Glengarry-Prescott-Russell gagnant une somme de $15,000 par année et tentant de peine et de misère de faire vivre une famille de quatre personnes et que le gouvernement conservateur vienne chercher $392 de ces gens-là. Mais, monsieur le Président, c'est intolérable!

[*Traduction*]

Je veux maintenant vous parler de l'équité de tout le système. Naturellement je ne pourrai pas vous en parler bien longtemps, parce qu'il n'y a aucune équité dans le budget. Je devrai plutôt vous parler de l'absence d'équité. J'en aurai beaucoup plus long à dire, car c'est surtout le manque d'équité qui caractérise le budget. Je me reporte au *Financial Post* de la semaine dernière. Naturellement, ce n'est pas le journal le plus lu dans ma circonscription vu que la plupart de mes électeurs ne peuvent suivre les conseils qu'on y donne parce qu'ils ne les concernent pas. Pourtant, j'estime que son point de vue est intéressant. L'article que j'ai sous les yeux provient donc de ce journal. Ce n'est pas un point de vue libéral, ni même un point de vue partisan. C'est un article rédigé par des gens que les conservateurs, le ministre des Finances et ses amis aiment beaucoup. L'article prend comme exemple une famille gagnant $40,000 par année. Le revenu familial est composé de $35,000 de salaire, de $4,000 de dividendes et de $1,000 de revenus d'intérêt. En 1984, la famille avait payé $9,145 d'impôts. En 1986, elle en paiera $9,400 et en 1987, $9,900. Les conservateurs assènent donc un bon coup à la famille moyenne. L'article cite aussi l'exemple d'une autre famille qui a peine à survivre avec $150,000 par année! Le revenu est formé de $100,000 de rémunération, $15,000 de dividendes, $5,000 de revenu d'intérêt et $30,000 de gains en capital. On pourrait s'attendre à ce que ces gens-là réussissent à payer leurs impôts comme tout le monde. En 1984, cette famille avait payé $53,448 d'impôts. Devinez qui profitera des largesses fiscales, monsieur le Président? Les pauvres? Non, vous vous êtes trompé, si c'est ce vous croyez. Ce seront les riches contribuables qui ont payé $53,000 d'impôts en 1984. En 1986, ils paieront $48,000 d'impôts et en 1987, $47,000. Ce sont eux qui bénéficieront des largesses. Nous avons un gouvernement qui est tout le contraire de Robin des bois. Sa devise c'est de prendre aux pauvres pour donner aux riches; il enlève à la classe moyenne et rend encore aux riches. Pourquoi le gouvernement dépouille-t-il tout le monde en faveur des riches? Était-ce ce que les conservateurs avaient promis aux Canadiens l'an dernier dans leurs 338 promesses? Non, les conservateurs n'ont jamais dit aux électeurs de voter pour eux et qu'ils donneraient ensuite aux riches.

J'en ai conclu que pour être heureux il ne faut jamais dire que vous êtes conservateur. J'en ai conclu aussi que Disraeli avait raison en disant qu'un gouvernement conservateur, c'était l'hypocrisie organisée. Disraeli avait raison. Il savait ce qu'il disait. Il savait qu'un gouvernement conservateur était injuste. Il était injuste alors et il l'est encore aujourd'hui. La politique des conservateurs consiste à enlever aux contribuables moyens et à donner à ceux qui sont déjà bien pourvus. C'est tout à fait injuste, et le gouvernement devrait être mis à la porte.

M. Redway: Monsieur le Président, le député a parlé d'équité et d'inéquité à propos de ce budget. Je trouve désespérant de l'entendre parler en ces termes. Le parti qu'il soutient, l'ancien gouvernement qu'il soutenait, a instauré un régime fiscal plein d'échappatoires. C'est à cause de ces échappatoires fiscales que nous n'avions pas un régime fiscal équitable. C'est à cause d'elles aussi que les Canadiens ont décidé, le 4 septembre, de se débarrasser du gouvernement et d'en élire un nouveau. C'est à cause de toutes ces échappatoires que nous n'avions pas de régime équitable.

• (1610)

Depuis un an et demi le ministre des Finances (M. Wilson) s'efforce de rendre la fiscalité la plus équitable. Examinons un peu la situation, monsieur le Président. Premièrement, l'ancien régime fiscal prévoyait des crédits d'impôt à la recherche scientifique. Les Canadiens savaient que c'était injuste. Nous les avons éliminés. Il y avait des abris fiscaux pour les yachts, les véhicules de loisir, les hôtels et autres choses du même genre. Ils avaient été instaurés par l'ancien gouvernement que le député soutenait. Ces dispositions étaient injustes, nous les avons éliminées.

M. Boudria: Non, vous ne l'avez pas fait.

M. Redway: L'ancien gouvernement permettait le fractionnement du revenu grâce à des prêts sans intérêt. Nous avons éliminé cela. C'était injuste. Nous avons également mis fin aux opérations relatives aux avoirs miniers restreints dans le secteur pétrolier et gazier que l'ancien gouvernement avait autorisées et qui étaient injustes. On recourait également à des fiducies pour distribuer des revenus de placement. C'était injuste. Nous avons supprimé cela.

Les partisans de l'ancien gouvernement se disent pour la réduction du déficit. Chaque fois que nous proposons un moyen de le faire en réduisant des dépenses quelconques, ils disent: «Ne faites pas cela, c'est une mauvaise idée.» Chaque fois que nous proposons un changement fiscal, ils disent: «Ne faites pas cela, c'est une mauvaise idée».

Le député peut-il me préciser quelle est la politique du parti libéral à l'égard de la réduction du déficit?

Une voix: Les libéraux n'en ont pas.

M. Boudria: Monsieur le Président, j'ai toujours beaucoup de plaisir à répondre aux questions du député à ma droite . . .

M. Nunziata: Qui a critiqué son propre gouvernement au sujet de la désindexation.

M. Boudria: . . . à mon extrême droite, dirais-je.

Le député parle d'échappatoires injustes. C'est très amusant d'entendre cela dans la bouche d'un conservateur. Dans son dernier budget, le gouvernement a essayé d'enlever de l'argent aux personnes âgées et, incroyable mais vrai, d'accorder des avantages fiscaux à ceux qui réalisent des gains en capital. Autrement dit, le député estime qu'il ne faut pas faire les choses à moitié et qu'il faut donc multiplier les échappatoires. Voilà la politique conservatrice.

Il nous dit aussi que du temps de l'ancien gouvernement, l'achat d'un yacht n'était pas suffisamment imposé. Mais savez-vous ce qu'ont fait les conservateurs, monsieur le Président? Ils ne les imposeront pas du tout. Vous pouvez vendre votre yacht, votre condominium dans le Sud, votre château en Espagne, votre cheval au Kentucky sans avoir à payer un sou d'impôt, c'est donc dire qu'il n'y a pas d'impôt pour les riches qui font ce genre de placements. Vous pouvez vendre des toiles de maître en réalisant un gros profit sans payer un sou d'impôt. Voilà comment les conservateurs conçoivent la justice. C'est ce que nous venons d'entendre. Le député qui se trouve à l'extrême droite nous a dit en début d'après-midi que ces échappatoires sont injustes, à son avis, et que pour les éviter, la politique des conservateurs consiste à supprimer tous les impôts des riches.

M. Horner: Quelle est votre politique?

M. Boudria: Permettez-moi de revenir brièvement sur la deuxième partie de la question du député. Il a dit que le gouvernement essaie d'imposer les riches en supprimant les échappatoires afin qu'ils paient leur juste part. Comment se fait-il qu'une personne riche qui gagne $150,000 par an va payer $5,000 de moins en impôt, tandis que le Canadien moyen va payer des milliers de dollars de plus? Voilà les questions que le député devrait poser à son ministre des Finances.

Le président suppléant (M. Paproski): Je vais donner la parole au ministre du Travail (M. McKnight), à la députée d'Argenteuil-Papineau (Mme Bourgault), au député de Comox-Powell River (M. Skelly) et puis au député de York-Sud-Weston (M. Nunziata). Je demande aux députés d'agir en conséquence.

M. McKnight: Monsieur le Président, j'ai remarqué que le député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria) n'a pas répondu à la question de mon collègue qui lui a demandé quelle est la politique des libéraux et ce qu'ils feraient pour restreindre le déficit. Le député en parlera certainement dès qu'il en aura l'occasion, comme l'a fait son chef. Pour paraphraser un autre chef libéral que les Canadiens vénéraient: diminuer le déficit, oui, si c'est nécessaire, mais pas nécessairement diminuer le déficit.

Le député continue à parler de népotisme. Je sais qu'il a eu l'occasion de proposer le nom d'une personne dans sa circonscription en vue du recensement de 1986. Je sais que cette personne a été proposée et choisie pour être commissaire au recensement. Et c'est le député qui parle du favoritisme des conservateurs.

Tout cela est hypothétique, monsieur le Président, mais si quelqu'un qui a travaillé pendant le recensement de 1981 et celui de 1976 n'a pas réussi l'examen écrit, mais qu'il a été admis à l'oral et sélectionné comme commissaire au recensement, est-ce injuste, selon le député, ou est-ce du favoritisme?

M. Boudria: Monsieur le Président, je vais répondre à cette question et je vais y répondre très rapidement pour m'assurer que le ministre comprenne.

M. Nunziata: Répondez-lui par écrit.

M. Boudria: Et je vais lui répondre par écrit si le ministre le désire.

Lorsque je me suis plaint à la Chambre que l'on nommait des personnes non qualifiées, le ministre et son collègue des Approvisionnements et Services (M. McInnes) ont répliqué en disant qu'ils avaient nommé une personne non qualifiée dans ma circonscription et que cela prouvait que le problème ne se posait pas. Je vous assure, monsieur le Président, que cela prouve seulement que le problème est encore pire.

[*Français*]

Mme Bourgault: Monsieur le Président, cela ne regarde pas le sujet que nous discutons. Alors, je voudrais que vous . . .

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Je suis disposé à donner à la députée l'occasion de poser une question et de faire une observation.

Mme Bourgault: Sur le budget.

Le président suppléant (M. Paproski): Nous discutons pour le moment du projet de loi C-99 portant pouvoir d'emprunt. Si la députée a une question, elle peut maintenant la poser. J'entendrai d'abord le député de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart) qui invoque le Règlement.

[*Français*]

M. Malépart: Monsieur le Président, sur un rappel au Règlement. Les propos tenus par la députée sont complètement à côté de la «track». Le député répondait à une question de son collègue. Alors, je ne sais pas si elle comprend, si elle a du jugement, mais mon collègue, le député, était pertinent dans le débat, contrairement à ce qu'elle disait.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Je crois que le député comprend maintenant notre procédure. J'aimerais que la députée d'Argenteuil-Papineau pose une brève question, de sorte que je puisse accorder la parole à deux autres députés.

[*Français*]

Mme Bourgault: Monsieur le Président, le député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria) parlait tout à l'heure du budget. Il disait que le budget de notre gouvernement n'était pas juste, et ceci et cela.

Je voudrais qu'il réponde à une question, par un oui ou par un non. Je connais sa circonscription, très très bien. Je sais que depuis le mois de septembre 1984, il y a des industries qui ont ouvert leurs portes dans la circonscription, notamment à Hawkesbury, ce qui a créé plusieurs nouveaux emplois.

Est-ce que le député peut nous dire aujourd'hui, par un oui ou par un non, si les prévisions qu'il faisait—que son parti faisait—lors de l'exposé budgétaire de novembre et du budget de mai 1985, selon lesquelles on perdrait 100,000 emplois aux Québec et au Canada et même plus que, réellement, il y a eu près de 600,000 créations d'emplois?

Est-ce qu'il peut dire qu'il s'est trompé quand il faisait cette prévision au moment de l'exposé budgétaire? Peut-il dire oui ou non, on s'est trompé?

M. Boudria: Monsieur le Président, je remercie la députée de m'avoir parlé à propos du chômage dans Hawkesbury, je voulais d'ailleurs le mentionner tantôt, je la remercie sincèrement d'avoir porté cela à mon attention. Parce que c'est justement le gouvernement conservateur qui, dans son budget de l'an dernier, a aboli le programme de l'OCRI, l'Office canadien pour le renouveau industriel, dont justement bénéficiait la ville de Hawkesbury dans ma circonscription, par lequel nous avions réussi à créer certains nouveaux emplois et maintenant, on ne pourra plus continuer. C'est un programme qui avait été établi par le gouvernement libéral, et je remercie la députée d'avoir porté cela à mon attention. J'espère qu'elle m'appuiera pour convaincre son gouvernement et son ministre de réinstaurer le programme qui apportait tant de bénéfices à sa région et à la mienne.

● (1620)

[*Traduction*]

M. Skelly: Monsieur le Président, le précédent orateur est-il d'accord avec mes remarques sur la façon dont le gouvernement conservateur traite les membres des Forces armées à propos de la question de l'assurance-chômage? Le gouvernement a-t-il fourni des explications à ce sujet au député? La Commission Forget ne s'occupe pas de la question des membres des Forces armées qui perdent leur assurance-chômage et sont obligés de payer des primes. Cet avantage est déjà perdu. Le gouvernement a ici une attitude hypocrite.

Le gouvernement a fait transmettre aux membres des Forces armées l'interdiction de signer des pétitions sur cette question. Or c'est une question strictement neutre sur le plan politique. Elle concerne simplement un revenu familial qui a été retiré aux membres des Forces armées et aux retraités. Il faut mettre fin à cet hypocrisie. Les membres des Forces armées ont le droit de signer des pétitions et de faire des interventions sur des questions à caractère politique neutre.

M. Boudria: Monsieur le Président, il me serait difficile d'expliquer le comportement des conservateurs. Je ne sais pas trop comment ils prennent leurs décisions. Ils ne procèdent pas toujours de façon cohérente et logique. Je pense cependant que ces interventions du gouvernement sont profondément injustes. Un citoyen canadien devrait avoir le droit de présenter une pétition au Parlement quel que soit son gagne-pain. Dans les formulaires de pétitions que nous utilisons à la Chambre, on parle du droit ancestral et inaliénable de tous les citoyens du Canada à présenter des pétitions au Parlement. Pourquoi le gouvernement essaie-t-il d'interdire ce droit à certains citoyens? C'est injuste, et cela ne devrait pas arriver. J'aimerais en dire plus, monsieur le Président, mais je crois que vous me faites signe que mon temps de parole est expiré.

M. Skelly: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le député libéral comprend-il qu'une hypocrisie analogue se manifestait au sein du parti libéral, car il refusait catégoriquement de permettre aux membres des Forces armées de faire la même chose?

Le président suppléant (M. Paproski): Ce n'est pas un rappel au Règlement. Le député de York-Sud-Weston (M. Nunziata) peut poser une toute petite question.

M. Nunziata: Monsieur le Président, le Nouveau parti démocratique est passé maître dans l'art de l'hypocrisie. Je tiens à féliciter mon bon ami le député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria) pour un des meilleurs discours qu'il m'ait été donné d'entendre à la Chambre.

Des voix: Bravo!

M. Nunziata: Je constate que les députés d'en face applaudissent également. Je sais qu'en leur âme et conscience ils sont d'accord avec le député de Glengarry-Prescott-Russell.

Mon collègue reconnaît-il que le gouvernement a gaspillé le mandat qu'il a reçu le 4 septembre 1984? Pour le moment, soit 18 mois plus tard, seulement un Canadien sur trois apprécie le gouvernement conservateur. Cette baisse de popularité considérable est-elle due à sa politique? Le gouvernement est au pouvoir depuis 18 mois, et il a l'audace de parler des libéraux. Il a un certain nombre d'exploits à son actif, notamment la faillite de banques, le scandale du thon, les démissions ministérielles et une tentative de désindexation des pensions de veillesse. Le député de Glengarry-Prescott-Russell reconnaît-il que le gouvernement conservateur a perdu l'appui et le respect des Canadiens?

M. Boudria: Monsieur le Président, il est manifeste que le parti conservateur a perdu la faveur de la grande majorité des Canadiens.

Le président suppléant (M. Paproski): Je crois que le temps de parole du député est écoulé. La période des questions et commentaires est terminée.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément à l'article 46 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: L'honorable député d'Algoma (M. Foster)—L'agriculture—a) L'incidence d'un projet de loi américain sur les agriculteurs canadiens. *b*) On demande que le premier ministre présente des instances au Président des États-Unis; l'honorable député de Spadina (M. Heap)—Les réfugiés—a) L'approbation d'un avant-projet de loi. *b*) La teneur de l'avant-projet de loi; l'honorable député de Parkdale-High Park (M. Witer)—L'assurance-chômage—On s'insurge contre le fait que des briqueteurs reçoivent des prestations.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE 1986-87 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de Mme McDougall: Que le projet de loi C-99, portant pouvoir d'emprunt, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif.

Le président suppléant (M. Paproski): A partir de maintenant, conformément à l'article 55(2) du Règlement, la durée des discours ne dépassera pas dix minutes, sans période de questions et observations.

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, dans ce projet de loi, le gouvernement demande l'autorisation d'emprunter environ 22 milliards de dollars. Comme les autres députés du Nouveau parti démocratique, je suis contre ce projet de loi parce que la politique d'imposition et de dépenses du gouvernement est trop injuste envers les Canadiens.

J'ai reçu dernièrement une lettre de l'organisation manitobaine contre la pauvreté, de Winnipeg. Elle porte sur la politique budgétaire, pour laquelle le gouvernement demande aujourd'hui un pouvoir d'emprunt. Voici ce que dit la lettre:

La progression constante des impôts fédéraux alarme au plus haut point la Manitoba Anti-Poverty Organization. L'effritement bien dissimulé des programmes sociaux et des paiements aux pauvres nous inquiète aussi.

Cela résume non seulement le budget, mais aussi les programmes que le gouvernement applique. La lettre continue en ces termes:

En fixant ce plafond de $15,000 de revenu pour les avantages fiscaux, le gouvernement fédéral ne tient nullement compte du seuil de la pauvreté évalué par le Conseil national du bien-être social (mars 1985). Ces chiffres révèlent qu'une famille de quatre dont le revenu annuel est de $20,000 se trouve au seuil de la pauvreté. Ces familles sont des gagne-petit et non des salariés moyens.

Chose certaine, les gens qui sont en deçà du seuil de la pauvreté ne devraient pas être imposés. Cet argument a été invoqué par le chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent) la semaine dernière quand il a signalé que tous les députés savent que si nous voulions être justes, aucun pauvre ne devrait être appauvri davantage à cause des impôts qu'il doit payer quand il y a des Canadiens qui ne paient aucun impôt parce qu'ils sont assez riches pour retenir les services d'avocats et de comptables qui maquillent leurs déclarations de revenus.

Dans les pays scandinaves, les pauvres ne paient aucun impôt. Si on peut le faire là-bas, on peut le faire ici. Il y a trente ans, les particuliers et les sociétés payaient chacun environ la moitié des impôts perçus. Après le nouveau budget, les particuliers en paieront 80 p. 100 et les sociétés seulement 20 p. 100. C'est très injuste. De fait, le nouveau budget impose aux travailleurs des taux d'impôt dix fois plus élevés que ceux qui sont imposés aux sociétés. La surtaxe de 3 p. 100, la hausse de 1 p. 100 de la taxe de vente et les autres impôts que le gouvernement a décrétés vont alourdir de quelque $350 par année le fardeau fiscal de la famille et cela, en sus des $1,000 déjà extorqués grâce au budget précédent du gouvernement, alors que l'exonération fiscale de $500,000 pour gains en capital vaut toujours pour les sociétés, exonération qui se monte à un million de dollars pour un couple marié. Il n'est pas question de revenir aux tables d'imposition de 1981 qui prévoyaient des taux d'imposition plus élevés pour les riches que pour les pauvres et il n'est pas question de rendre compte des dépenses fiscales, afin que la population puisse savoir à combien s'élèvent les exonérations fiscales que le gouvernement consent aux riches et aux sociétés, c'est-à-dire les remises d'impôt qu'il leur accorde pour des raisons qui ne sont jamais très claires dans la réalité.

• (1630)

On coupe dans des services qui sont essentiels aux Canadiens. Le budget de l'expansion industrielle régionale va être amputé de deux milliards de dollars. Les services aux chômeurs, y compris ceux auxquels ils ont déjà cotisé, seront réduits de 1.75 milliard de dollars. L'aide aux agriculteurs qui sont en train de tout perdre et qui font faillite à un rythme sans précédent depuis la grande dépression sera amputée de un demi-milliard de dollars. Le budget de la santé et du bien-être social va perdre quatre milliards de dollars. Les transports, et surtout les transports ferroviaires et routiers qu'utilisent la majorité des Canadiens, les pauvres, les Canadiens à revenus moyen et faible, vont se voir retrancher plus de 3.5 milliards de dollars.

Ce sont les services aux Canadiens ordinaires que le gouvernement rogne et, pourtant, c'est à ces citoyens ordinaires qu'il demande de verser des impôts additionnels pour rembourser l'argent qu'il emprunte.

Bien qu'il ne cesse de dénoncer le déficit, le gouvernement refuse de prendre le moyen le plus direct pour redresser l'économie canadienne, c'est-à-dire la création d'emplois. Il y a des dizaines de milliers d'emplois à créer dans le reboisement, avant que nos magnifiques forêts ne soient complètement rasées.

Des milliers d'emplois s'imposent aussi, afin de rétablir le secteur des pêches. Il y a des hypothèques agricoles à financer, avant que les agriculteurs ne soient tous forcés d'abandonner la partie. Le gouvernement refuse d'intervenir, mais quand les agriculteurs auront vendu, il s'apercevra de son erreur, car les sociétés foncières qui auront acquis ces terres ne payeront pas autant d'impôts que les anciens propriétaires, étant donné le régime fiscal qu'il a instauré.

Le logement est dans le marasme. Il y a quelques mois, j'ai demandé au gouvernemnt de lancer un programme de construction domiciliaire à cinq volets. Tous les Canadiens, en effet, devraient pouvoir se loger convenablement. Il faut également veiller à ce que les logements locatifs, qu'ils appartiennent à l'État ou à des particuliers, fassent l'objet d'un contrôle des loyers, afin que les locataires à revenus faible et moyen ne soient pas forcés de subventionner les riches.

En troisième lieu, le Canada devrait adopter un programme national de construction domiciliaire comportant 50,000 logements sociaux par année, car le programme du ministre du Travail (M. McKnight) est loin de pouvoir répondre aux besoins des défavorisés.

Quatrièmement, il nous faut aussi un programme de rénovation des logements insalubres; à Toronto et à Montréal, entre autres, il y a des dizaines de milliers d'appartements délabrés que des propriétaires âpres au gain ne se sont pas souciés d'entretenir, si bien qu'ils doivent maintenant être rénovés ou démolis. Le gouvernement doit intervenir pour empêcher la perte de dizaines de milliers de logements ou alors les propriétaires vont remonter leurs loyers de 25 p. 100 en moyenne ou peut-être même de 30, 35 ou 40 p. 100, afin de s'enrichir encore davantage.

Voilà quelques exemples de ce que le gouvernement devrait faire pour mettre de l'argent entre les mains de Canadiens qui le garderaient ici, au lieu de faire ce qui se passe actuellement, alors que cet argent est transféré aux banques, aux compagnies d'assurance, aux grandes sociétés industrielles qui, de plus en plus, l'investissent à l'étranger où il ne crée pas d'emplois pour les Canadiens. Voilà l'injustice essentielle, la grande folie économique.

Lorsque j'ai visité le Chili, l'an dernier, j'ai vu ce qui arrivait lorsqu'un pays poursuit une politique de réduction des salaires et des prestations sociales. Les Chiliens souffrent dans leur corps. Près de la moitié des enfants de moins de six ans sont mal nourris. Le Canada est loin d'en être à ce stade, mais le taux de pauvreté augmente, selon les statistiques mêmes du gouvernement, et continuera d'augmenter si la politique ne change pas.

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette de devoir dire au député que son temps de parole est épuisé. Débat?

[*Français*]

M. Jean-Claude Malépart (Montréal-Sainte-Marie): Monsieur le Président, il me fait plaisir de participer au débat sur une demande du gouvernement pour emprunter des sommes d'argent dont une très grande partie a servi à rembourser les riches, des gens qui avaient des comptes de banque de $60,000 et plus dans l'Ouest du pays et aussi pour permettre à ce gouvernement, à ce premier (M. Mulroney) de taxer la population davantage.

Il faut se rappeler que par le budget précédent le gouvernement s'était attaqué aux personnes âgées, aux malades et aux enfants mais, cette fois-ci, le gouvernement progressiste conservateur s'est attaqué à la famille, aux travailleurs et aux travailleuses. Ce gouvernement a décidé de pénaliser tous ceux et celles qui au Canada font fonctionner l'économie par leur travail, par leurs cerveaux. Tous les travailleurs et travailleuses du pays sont pénalisés par une surtaxe de 3 p. 100. Tous ces travailleurs et ces travailleuses sont pénalisés par une hausse de la taxe de vente de 1 p. 100.

Monsieur le Président, au sujet de la taxe de vente, on se rappelle que l'année dernière, ce même gouvernement, ce même premier ministre, ce même ministre des Finances (M. Wilson) ont décidé—et c'est dans le fameux document du groupe de M. Nielsen—d'imposer une taxe de 10 p. 100 et maintenant c'est rendu à 11 p. 100 sur les médicaments. Cela veut dire utiliser la santé des citoyens canadiens pour réduire le déficit.

Monsieur le Président, en même temps, ce même gouvernement a décidé d'épargner ses amies les corporations, les multinationales. Si le premier ministre, et ce n'est pas pour rien qu'aujourd'hui, dans un sondage . . . et au Québec les conservateurs sont complètement disparus depuis plusieurs mois, ils ont perdu toute crédibilité. Les gens n'ont plus confiance dans ce premier ministre, n'ont plus confiance en sa parole. Et, aujourd'hui, nous avons un sondage qui démontre qu'à la grandeur du pays, et même dans l'Ouest du pays, les gens commencent à connaître le vrai visage de ce parti progressiste conservateur, de ce parti progressiste conservateur qui était dans l'opposition dont les députés en provenance de cette partie du pays pouvaient dire n'importe quel mensonge. Maintenant, les gens connaissent la vérité. Maintenant les gens commencent à comparer entre le premier ministre et le chef de l'Opposition officielle (M. Turner) et ils découvrent que le chef de l'Opposition officielle a un point fort: c'est l'honnêteté intellectuelle. Jamais de mensonge, il répète la vérité jour après jour, jamais de contradiction.

Monsieur le Président, les députés conservateurs vont peut-être dire: Bon, le député de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart) fait un débat partisan.

Pour démontrer les dires en ce qui concerne le budget, les propos qui sont tenus par des journalistes, par différentes personnes dans la société, j'ai ici . . . le ministre des Finances du Québec qui dit: «Un effort timide de contrôler le déficit aux dépens des provinces. Je ne suis pas impressionné par les efforts.»

M. Bob Erb, vice-président exécutif de l'Association canadienne de l'automobile: «Nous sommes très désappointés que le gouvernement n'ait pas supprimé la taxe d'accise sur l'essence».

Mme Sally Hall, présidente de l'Association canadienne des consommateurs: «Le gouvernement fait exactement le contraire de ce qu'il aurait dû faire pour encourager les dépenses des consommateurs.»

Monsieur le Président, il est clair et net que la décision de ce gouvernement est d'aller fouiller dans les poches de tous les contribuables canadiens.

Monsieur le Président, le gouvernement a décidé de prendre votre dollar et il a dit: Là, je surtaxe le dollar de 3 p. 100 de plus. C'est ce qu'ont fait le premier ministre et le gouvernement conservateur.

Monsieur le Président, c'est scandaleux ce qu'a fait le gouvernement et je comprends que les députés conservateurs réagissent. je comprends que le ministre de l'Environnement (M. McMillan) soit insulté. Mais c'est la vérité. Et je comprends que lorsqu'on dit la vérité, ça choque pour les gens du pouvoir. Ces gens-là préféreraient qu'on cache la vérité ici à la Chambre et à la population. Mais c'est faux. La population n'accepte pas cette attitude.

Toutes les semaines, toutes les deux semaines, tous les mois, 3 p. 100 seront diminués sur le chèque de paye pour payer les folles dépenses de ce gouvernement conservateur et encourager ses amis.

Monsieur le Président, j'ai M. Gérard Docquier, directeur canadien des travailleurs de l'acide d'Amérique: Le ministre des Finances est aveuglé . . .

● (1640)

[*Traduction*]

M. McMillan: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Étant donné que des milliers de Canadiens regardent ce débat à la télévision et que c'est un délit que de détruire la monnaie de l'État, le député voudrait peut-être garantir à tout le monde que ce qu'il a déchiré n'était pas un vrai billet.

Le président suppléant (M. Paproski): Je ne pense pas que ce soit un rappel au Règlement. Toutefois, je rappelle que l'on ne doit pas utiliser de pièces à la Chambre. Par conséquent, qu'il s'agisse d'un vrai billet ou non, j'espère que le député s'abstiendra de ce genre de démonstration.

[*Français*]

M. Malépart: Monsieur le Président, c'est vraiment choquant et insultant de voir le ministre de l'Environnement (M. McMillan) se préoccuper, à savoir, si on déchirait un petit coin de papier, alors que, lui, il veut qu'on vote pour voler à toutes les semaines un 3 p. 100 dans l'argent des poches de ses électeurs.

Monsieur le Président, ce ministre de l'Environnement et tous les députés conservateurs se lèvent en demandant: Est-ce un faux billet ou bien avez-vous déchiré du papier alors qu'eux ont décidé de voler 3 p. 100 et de hausser 1 p. 100 de taxe sur les produits qui touchent l'ensemble des consommateurs.

C'est là qu'on découvre ce que sont les tripes de ces gens-là. Qui sont les défenseurs . . .

[*Traduction*]

M. Valcourt: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

Le président suppléant (M. Paproski): Si l'honorable secrétaire parlementaire veut bien reprendre son siège, je pourrai lui donner la parole.

M. Valcourt: Je suis à ma place, monsieur le Président. Est-il possible d'accuser, à la Chambre, les députés conservateurs de voler de l'argent aux Canadiens? Est-ce parlementaire?

Le président suppléant (M. Paproski): Selon moi, il ne s'agissait pas d'une accusation. Ce n'est pas un rappel au Règlement.

[*Français*]

M. Malépart: Monsieur le Président, je continue le débat et j'aimerais démontrer afin de prouver que le gouvernement conservateur a décidé délibéremment, à moins que le député qui vient de prendre la parole ait décidé de voter contre le budget de son gouvernement . . . Mais tous les députés conservateurs sont complices et coupables d'avoir décidé d'exploiter la population canadienne et de leur enlever, toutes les semaines, 3 p. 100 de leurs revenus.

Monsieur le Président, je cite ici Alain Dubuc, qui est un économiste, une personne dont la réputation et la crédibilité sont reconnues au Québec, il est du journal *La Presse* et qui titre: «Wilson a manqué son coup. Tous les observations affirmaient que le deuxième budget serait un test majeur pour le gouvernement conservateur. Peut-être même le budget le plus important des deux dernières décennies. Quelle déception! Après de telles attentes, le ministre des Finances a presque réussi un tour de force en déposant un budget bête et sans imagination.»

Monsieur le Président, la personne que je cite, c'est Alain Dubuc dans l'article du journal *La Presse* du 27 février 1986. Ce n'est pas une personne qui est d'appartenance libérale, ni conservatrice ni néo-démocrate. Les gens du Québec le connaissent bien.

Monsieur le Président, je vais vous donner des chiffres pour ne pas être accusé d'être partisan et pour que la population qui nous écoute soit bien consciente que toutes les semaines, tous les mois, tous les travailleurs et les travailleuses vont perdre 3 p. 100 de leur pouvoir d'achat sur leur chèque de paye. En plus, les mères de familles ont perdu l'indexation des allocations familiales. Ces gens-là ont été pénalisés.

Monsieur le Président, Alain Dubuc, toujours dans le journal *La Presse*, le 4 mars, titre: «Budget Wilson—au moins $500 par famille d'augmentation d'impôt». Un travailleur qui a obtenu une hausse de salaire de 4 p. 100 cette année aurait dû en avoir assez pour sauvegarder son pouvoir d'achat. Mais le fisc et surtout les hausses d'impôt décrétées par M. Michael Wilson lui en soutireront les trois quarts. Morale: Il s'appauvrira de 3 p. 100 en 1986.

Monsieur le Président, ce n'est pas un libéral qui dit cela. Demandez aux députés du Québec, ils vont vous dire que M. Alain Dubuc est un homme qui a une crédibilité dans le journal *La Presse*. Je comprends que le ministre de l'Environnement soit choqué qu'on dise la vérité ici. Mais Dieu, que voulez-vous! Nous sommes libéraux. Nous disons la vérité, nous ne sommes pas conservateurs.

Monsieur le Président, toujours Alain Dubuc: Une famille qui jouit d'un revenu moyen, soit de $20,000 à $40,000, devrait payer entre $500 et $650 d'impôt supplémentaire en 1986. Monsieur le Président, j'ai encore ici le premier ministre du Québec, la situation financière du Québec est toujours préoccupante et le budget fédéral de mercredi n'a rien arrangé. Je vois le ministre responsable de l'habitation. C'est sûr que les pauvres vont y goûter. C'est malheureux, il est juste ministre pour couper des rubans. Parce que c'est le vice-premier ministre (M. Nielsen) qui a décidé dans le domaine du logement. Que va-t-il arriver de la situation?

Monsieur le Président, même ce gouvernement, et je termine là-dessus, en plus de taxer la classe moyenne, il va essayer de paraître un peu social. Il a décidé d'accorder un paiement du crédit d'impôt anticipé de $300 pour éviter que les gens aillent aux escompteurs d'impôt, aux requins de la finance. Encore là, monsieur le Président, il n'a pas été capable de faire une mesure juste. Il a décidé d'accorder ce privilège seulement aux gens qui gagnent $15,000 ou moins, et il a pénalisé 358,000 familles.

Monsieur le Président, c'est malheureux, j'aurais eu beaucoup de choses à dire, mais mon temps est écoulé.

[*Traduction*]

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, je suis heureux que mon collègue, le député de Kindersley-Lloydminster (M. McKnight) soit parmi nous. J'espère qu'il transmettra mes observations à certains de ses collègues.

En ce qui a trait à ce pouvoir d'emprunt, j'exhorte le gouvernement à modifier le projet de loi lundi prochain, afin d'accroître ses emprunts d'au moins un milliard de dollars. Permettez-moi de vous expliquer pourquoi. Le gouvernement se fait des illusions, s'il croit pouvoir compter sur le secteur privé pour répondre à des besoins sociaux et publics essentiels en se contentant de réaliser un profit minimum ou de rentrer tout juste dans ses frais. Cela ne s'est jamais fait et ne se fera jamais.

C'est pourquoi les gouvernements à tous les niveaux doivent intervenir, afin d'assurer ces services essentiels au prix de revient.

Permettez-moi de dire au départ que mon parti et moi-même sommes tout à fait d'accord pour qu'on administre de façon efficace les programmes gouvernementaux et qu'on fasse la meilleure utilisation possible des deniers publics. Cependant, la majeure partie des emprunts du gouvernement servent à payer des intérêts à des banques, des investisseurs et des prêteurs étrangers. Je souhaite plutôt que nous empruntions pour des projets auto-amortissables qui constituent des dettes constructives et répondent aux besoins de la nation.

Il se peut que les députés aient regardé les nouvelles télévisées ces derniers jours et plus particulièrement l'émission *The Journal*, d'hier soir, sur les ondes du réseau anglais de Radio-Canada. Dans l'affirmative, ils ont eu des exemples concrets de ce qui se passe. Dans toutes les villes du pays les listes d'attente des gens désireux d'accéder à des logements pour personnes âgées, à des logements coopératifs ou subventionnés par les municipalités, à des foyers pour personnes âgées subventionnés par des associations de bénévoles ou des organismes religieux, à un lit pour malades chroniques, ou carrément à un lit d'hôpital, ces listes d'attente, dis-je, sont longues comme le bras. Dans la salle d'urgence d'un hôpital de notre ville, il m'a été donné aujourd'hui de constater qu'on manquait de lits. Les lits pour les malades chroniques sont tous occupés. Il faut que les gouvernements fédéral et provinciaux et les administrations municipales fassent des injections massives de capitaux dans ce domaine. Même s'il faut emprunter pour construire ces installations et pour acheter le matériel nécessaire, on donnera ainsi du travail à des dizaines de milliers de personnes et la dette s'amortira d'elle-même. Les sommes qui pourraient être perçues en recettes fiscales et au titre de la taxe de vente et les autres recettes entrant dans les coffres de ces trois niveaux de gouvernement permettraient de rembourser ces emprunts en un an ou deux ans. Ce genre de déficit serait constructif et positif.

• (1650)

Expansion et modernisation s'imposent dans ces domaines au Canada. Le bâtiment à lui seul influe sur toute l'économie. Les travailleurs du secteur forestier ou sidérurgique, ceux qui fabriquent des appareils ménagers, des tapis et des rideaux, les électriciens, les plombiers et les maçons seraient tous remis à l'œuvre et paieraient des impôts. J'exhorte le ministre chargé de la Société canadienne d'hypothèques et de logement à réclamer à ses collègues un autre milliard de dollars d'emprunts pour l'année à venir, et à faire un effort concerté avec les autres niveaux de gouvernement, les associations de bénévoles et les organismes religieux pour nous donner ce dont nous manquons. Il n'est vraiment pas permis de laisser quelqu'un dans un fauteuil roulant passer une journée entière dans la salle d'urgence d'un hôpital où ou l'y installe ensuite pendant trois jours dans un lit, en attendant de lui trouver un lit d'hôpital. Ce sont des gens affectés d'une maladie chronique, qui ne requièrent pas d'être hospitalisés à plein temps mais qui ont constamment besoin de soins. Les soins qu'ils reçoivent ne sont pas toujours adéquats, et je crois que chaque député de chaque parti politique devrait accepter que l'on emprunte pour ce genre de dépenses si nous voulons demeurer un peuple humain et civilisé.

Nous devons cependant nous montrer rationnels et prévoyants dans nos emprunts. Nos emprunts devraient être productifs au lieu de constituer une charge, un cercle vicieux d'intérêts qui s'accumulent et qu'on verse à des personnes qui n'ont rien apporté. Voilà le genre de chose qu'il nous faudrait. Je souhaite que le gouvernement modifie son projet de loi, car ni moi ni mon parti ne pouvons le faire.

S'il reste des sommes non utilisées de l'année précédente en plus des 2 milliards, le gouvernement devrait les utiliser pour réaliser ce que je viens de mentionner. Mercredi dernier étant un jour réservé à l'opposition, nous avons tenu un débat sur la jeunesse et le chômage chez les jeunes. Si nous empruntions un milliard de plus sur une période de cinq ans, nous pourrions donner du travail à un quart de million de personnes, la majorité des jeunes, pour assainir notre air et nos eaux. Ce serait une sorte d'investissement. Quiconque d'entre nous s'imagine que le secteur privé interviendra du lui-même, acceptera de diminuer ses profits, celui-là rêve à des chimères. Le secteur privé ne fera rien parce qu'il est obsédé par ses bilans, cherchant à maximiser les bénéfices, et les dividendes de ses actionnaires sont plus importants que le bien-être et la bonne marche de notre pays. Voilà pourquoi les gouvernements doivent intervenir. Évidemment, nous pouvons essayer de convaincre le secteur privé de faire sa part même si les actionnaires

perdront 25c. ou $1 de dividende pendant un an ou deux. Nous pourrions rembourser notre déficit beaucoup plus rapidement et le secteur privé devrait être invité à y collaborer.

Je voudrais maintenant vous parler de ce que j'ai vu à la télévision depuis deux jours. Il en coûte $5,000 pour acheminer par avion depuis London à Ottawa, un cœur qui doit être transplanté. J'ignore combien de ce montant est payé par le régime d'assurance-maladie. Je ne serais pas étonné qu'il le paie en entier. Mais de toute façon, quelqu'un doit payer. Il est parfaitement normal que les frais occasionnés pour sauver une vie soient partagés par toute la nation. Tous tant que nous sommes, par l'intermédiaire du régime fiscal et de tous les gouvernements, nous devons partager. N'est-ce pas cela le fédéralisme coopératif? La Confédération ne repose-t-elle pas sur le principe de la justice pour tous indépendamment de la région ou de la communauté dans laquelle on vit? Et c'est ce principe que devrait respecter le pouvoir d'emprunt à l'étude.

En plus de rembourser les intérêts des intérêts, nous devrions contracter des emprunts avisés comme nous l'avons fait pendant la guerre. Si nous pouvions faire aussi bien en temps de paix qu'en temps de guerre, nous pourrions contracter des déficits toute notre vie durant pour construire le pays et non pas pour tuer et détruire. Nous pourrions faire travailler nos gens et rembourser ces déficits en l'espace de deux ou trois ans grâce aux recettes fiscales que nous récolterions. Existe-t-il un principe commercial plus sain?

Je tiens à rappeler à mes collègues conservateurs que j'ai défendu ce même argument devant les ministres des Finances des gouvernements libéraux précédents.

Je fais appel aux bons offices du ministre qui a la responsabilité de la Société canadienne d'hypothèques et de logement. S'il a le moindrement d'influence, le moindrement de poids au cabinet, il proposera un amendement à cette mesure d'emprunt lundi prochain pour demander 1 milliard de dollars de plus qui serviront à financer les projets dont je viens de parler.

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé. Puis-je rappeler à la Chambre l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire? Nous ne dépasserons pas 5 heures; ainsi le député peut utiliser ce temps de parole à sa guise. Il reste à peu près 1 minute d'ici 5 heures, alors peut-être veut-il déclarer qu'il est 5 heures?

M. Gray (Windsor-Ouest): Je vous sais gré de votre suggestion, monsieur le Président. La Chambre accepterait-elle de déclarer maintenant qu'il est 5 heures pour que nous puissions passer aux mesures d'initiative parlementaire? Je pourrai parler d'une seule traite de ce projet de loi important lundi prochain.

Le président suppléant (M. Paproski): Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Windsor-Ouest n'a pas utilisé son temps de parole. Il sera donc le premier à intervenir lundi prochain ou dès que le projet de loi C-99 sera débattu conformément à l'ordre du jour adopté.

[*Français*]

A l'ordre! Comme il est 17 heures, la Chambre abordera maintenant l'étude des affaires inscrites aux noms des députés, selon l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

• (1700)

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—MOTIONS

[*Traduction*]

L'INDUSTRIE DU SPECTACLE

ON PROPOSE QU'UN COMITÉ EXAMINE LA QUESTION DES NORMES RELATIVES AUX COTES ET À L'ÉTIQUETAGE

M. W. R. Bud Jardine (Northumberland-Miramichi) propose:

Que le Comité permanent de la justice et des questions juridiques soit autorisé à examiner la question des normes de consommation relatives aux cotes et à l'étiquetage dans l'industrie du spectacle, en ce qui concerne particulièrement les enregistrements magnétoscopiques, les disques, les cassettes et les disques compacts et que, dans le cadre de cette étude, le comité mette l'accent sur la question des paroles sexuellement explicites et sur leur effet moral négatif sur la jeunesse canadienne.

—Monsieur le Président, le 3 décembre dernier, j'ai eu l'occasion de faire une déclaration à la Chambre critiquant les paroles violentes et sexuellement explicites de certaines chansons contemporaines qui ne s'adressent pas tellement à l'ensemble de la population, mais surtout à sa composante la plus impressionnable et la plus vulnérable, les adolescents et les pré-adolescents. Comme je le disais dans cette déclaration, c'est la Fédération des associations foyer-écoles du Nouveau-Brunswick qui a attiré mon attention sur ce problème.

Franchement, comme j'ai dû le reconnaître à l'époque, je n'avais pas fait attention à ces chansons, et j'en ignorais par conséquent les paroles, ces paroles qui véhiculent un message pratiquement subliminal de torture, de dégradation, de viol, de rébellion et même de suicide. Heureusement, d'autres que moi les avaient écoutés, d'un bout à l'autre du pays, des parents, des enseignants, des groupes religieux et des étudiants qui m'ont écrit et qui ont dit tout simplement à l'industrie du disque et du magnétoscope et aux représentants provinciaux et fédéraux: «cela suffit».

Ce n'est pas un problème nouveau en Amérique du Nord. Je ne fais pas campagne pour une nouvelle cause, je ne revendique pas un nouveau programme de censure quel qu'il soit. Je me rends compte non seulement de la difficulté, mais de la futilité d'une telle initiative, de la tentative de priver quelqu'un de ce qu'il considère comme ses droits et libertés légitimes. De nombreuses organisations ont déjà posé la question. Elle a été soulevée tout récemment avec éclat à Washington par un groupe de femmes de sénateurs et de membres du Congrès américain qui ont formé l'association Parents Music Resource Centre.

Que veulent-ils? Que veut la fédération du Nouveau-Brunswick? Que les entreprises d'enregistrement se régissent elles-mêmes en se fixant des normes semblables à celles du système de classement de l'industrie cinématographique. L'industrie qui ne se régira pas elle-même le sera de l'extérieur. Elle sera réglementée dans une certaine mesure si elle fait fi des valeurs morales d'une société ou d'un pays.

Un disc-jockey m'a téléphoné en décembre pour me dire qu'il s'était donné la peine d'écouter les paroles, le message de certains enregistrements d'artistes que j'avais dénoncés, et qu'il faisait jouer depuis des mois. Il a avoué franchement avoir eu un choc quand il a pris conscience des textes de chansons qu'il faisait tourner et il a dit qu'il ne les présenterait plus jamais. Il ne travaille pas pour une petite station de radio rurale, mais pour une station d'une grande agglomération.

Industrie du spectacle

Que ce soit par coïncidence ou par un fait exprès, le 3 décembre 1985, le jour même où j'ai soulevé la question à la Chambre pour la première fois, l'Association de l'industrie canadienne de l'enregistrement a annoncé de nouvelles lignes directrices pour ses membres au sujet des paroles explicites dans les enregistrements sonores. Le président de l'Association, M. Brian Robertson, a annoncé que des lignes directrices acceptées par tous ses membres les obligeraient à l'avenir, quand les contrats le permettent et que, de l'avis de la compagnie d'enregistrement, les paroles sont explicites, à le mentionner sur l'étiquette et à inviter les parents à user de leur discrétion.

Cette mesure témoigne d'un sens des responsabilités. Je félicite l'association de l'avoir prise. Il reste toutefois des questions à poser auxquelles il faut des réponses. Le communiqué de l'association parlait d'une recherche qui avait révélé que le nombre de disques qui entraient dans la catégorie nécessitant une étiquette représentait moins de 1 p. 100 des enregistrements mis sur le marché. On se demande à combien de disques de ce 1 p. 100 s'appliquerait la réserve «les conditions du contrat le permettant».

Bien sûr, on ne doit pas s'intéresser qu'à l'industrie de l'enregistrement. Qu'en est-il des stations radio qui continueront à faire tourner ces disques dont la pochette prévient ou non qu'ils comportent des paroles choquantes? On pourrait très bien se demander, en effet, quel temps d'antenne reçoivent ces disques qui ne forment qu'un pour cent de l'industrie du disque? D'autre part, malheureusement d'ailleurs, bien des vedettes du disque dont le succès se vendent par millions et dont les chansons entrent dans cette catégorie de paroles sexuellement explicites enregistrent pour des compagnies qui n'appartiennent pas à l'Association de l'industrie canadienne de l'enregistrement.

Quand nous parlons du droit à la liberté d'expression, le droit de s'exprimer n'est pas toujours absolu. Il est généralement admis que certaines formes de réglementation s'imposent à bon droit dans une société démocratique. D'autres ont un droit correspondant de ne pas être exposés à certains types d'expression s'ils ne le désirent pas. Certains éléments vulnérables de la société, comme les enfants, devraient être protégés contre certains types d'expressions. Ces limites imposées à l'expression sont particulièrement importantes en ce qui concerne certaines formes d'expressions enregistrées du monde du spectacle comme les cassettes vidéo, les disques compacts et les disques. On peut les acheter sans en bien connaître le contenu. Le Comité spécial d'étude de la pornographie et de la prostitution, la Commission Fraser, a examiné récemment les implications d'une distribution éventuellement généralisée de ce genre de produits. Le rapport de la Commission décrivait ainsi les inquiétudes exprimées au sujet des enregistrements vidéo:

> Lors des audiences publiques, certains témoins ont fortement préconisé la mise en place de régimes d'examen et de classification des enregistrements vidéo vendus ou loués en vue d'un usage privé. Les jeunes constituaient la principale préoccupation des personnes qui préconisaient cette solution. Étant donné les scènes de violence, de dégradation et de sexe explicite que les enfants peuvent voir sur bandes vidéo, les parents et d'autres personnes se sont dit inquiets de n'avoir actuellement à peu près aucun moyen efficace de contrôler ce que voient les enfants.
>
> On nous a dit que la boîte des bandes vidéo et la publicité qui y est apposée ne donnent souvent aucune indication précise quant à la nature du film. Les commerçants qui louent ces bandes ne se montrent peut-être pas aussi vigilants qu'on le souhaiterait pour s'assurer que les jeunes n'aient accès aux pires productions. Même lorsque le détaillant se montre vigilant, il se peut que les jeunes obtiennent des bandes vidéo de la même manière qu'ils obtiennent depuis longtemps de l'alcool ou des cigarettes: les plus vieux approvisionnent les plus jeunes.

Comme les bandes vidéo sont faciles à reproduire, elles sont diffusées largement et facilement. Les distributeurs ont proliféré et on peut trouver des bandes vidéo partout, dans les grands magasins à rayons comme à la station-service du coin et dans le rayon vidéo spécialisé, qu'il s'agisse d'un club vidéo pour adultes ou du magasin du coin. On trouve maintenant un magnétoscope dans un assez grand nombre de foyers. Les bandes vidéo peuvent donc être regardées en privé, ce qui signifie que bien des jeunes peuvent se soustraire à la surveillance des parents.

Le comité a trouvé qu'il serait vraiment bon d'instaurer une réglementation pour les enregistrements vidéo vendus ou loués. Il suffirait de classer les bandes et d'indiquer clairement le nature du film; il ne s'agit pas d'en interdire la vente ni de les supprimer. De telles mesures seraient réservées uniquement aux films les plus choquants, selon les critères de l'obscénité criminelle. Le comité Fraser a recommandé par conséquent que chaque province instaure un régime d'examen et de classification des enregistrements vidéo.

Les raisons justifiant la classification des enregistrements vidéo s'appliqueraient également aux enregistrements sonores. Premièrement, on craint que le contenu de certains enregistrements puisse choquer certaines personnes non prévenues. En outre, certains types de vidéo ou d'enregistrements sonores risquent de faire du tort aux jeunes. Des scènes de violence ou de sexe pourraient exercer une influence néfaste sur des jeunes n'ayant pas suffisamment de maturité pour faire face à ce genre de stimuli. En laissant ce genre d'article à la portée des enfants, on risque de provoquer chez des derniers des problèmes de socialisation, d'attitude et de comportement. Le plus inquiétant c'est que certains enregistrements pourraient faire directement du tort aux jeunes et que certains d'entre eux ont réagi violemment devant des images et des idées auxquelles ils avaient été exposés à la suite de la diffusion anarchique de ce genre de matériel.

● (1710)

Si ces inquiétudes sont justifiées, il n'est certainement pas exagéré de vouloir examiner, classifier et étiquetter les enregistrements. Sans doute serait-il utile que le comité de la justice et des questions juridiques se penche sur les effets de la diffusion d'enregistrements vidéo et sonores. Cette étude pourrait signaler certains problèmes à l'attention du public et des législateurs et analyser les conséquences néfastes de la diffusion de ce matériel, surtout chez les jeunes.

La classification des films n'a rien de nouveau au Canada. Huit provinces ont déjà des commissions de classification qui cotent les films et qui, dans certains cas, ont le pouvoir de faire couper certains passages ou d'interdire la projection. Les deux autres provinces se fient aux conclusions de ces commissions. Les pouvoirs de ces dernières s'étendent seulement aux films projetés publiquement dans les cinémas. Aux termes de la Constitution, la réglementation de ces projections est du ressort des provinces de qui relèvent les questions d'ordre local ou privé et la Cour suprême du Canada a d'ailleurs confirmé leur compétence.

De toute évidence, la mise en place d'un système de classification pour les enregistrements vidéo et sonores à usage privé serait également du ressort des provinces. Cela ne veut pas dire, toutefois, qu'il est impossible au gouvernement fédéral de s'ingérer dans ce domaine, principalement en appliquant les dispositions du droit pénal.

La question de la classification des enregistrements magnétoscopiques et sonores utilisés par des particuliers prend de l'importance également dans d'autres provinces du pays. Comme je l'ai déjà dit, aux États-Unis, certains groupes et organisations ont également soulevé ce problème. Un sous-comité du Comité du commerce, des sciences et des transports du Sénat américain a tenu dernièrement des audiences en vue d'examiner une proposition concernant l'étiquetage des enregistrements sur disques accompagnés d'avertissements concernant les paroles explicites ou certains sujets abordés dans l'enregistrement. Les témoins qui ont appuyé cette proposition ont reconnu que les autres générations ont toujours désapprouvé la musique populaire, mais ils ont ajouté que dernièrement, cette musique a changé fondamentalement d'orientation, passant au prétendu rock pornographique, à la glorification de certaines choses comme le sadomaschisme, l'inceste, l'asservissement, le meurtre commis au hasard et, comme je l'ai déjà dit, le suicide.

Certains ont émis les mêmes inquiétudes au sujet des enregistrements magnétoscopiques de la musique populaire. Certains témoins ont demandé instamment qu'on légifère dans ce domaine, tandis que d'autres ont fait valoir que l'autoréglementation est possible et que l'industrie du disque doit commencer à s'imposer le même système de cotes que l'industrie cinématographique. Par exemple, elle pourra adopter un système de cotes facultatif semblable à celui que la Motion Picture Association of America applique à l'égard des films.

Deux provinces canadiennes ont pris des mesures en vue de classer les enregistrements magnétoscopiques. En Nouvelle-Écosse, la Amusements Authority Board a été autorisée, conformément à la Loi sur les cinémas et les spectacles, à réglementer les échanges de films, les magasins de détail qui vendent, louent, prêtent, échangent ou distribuent des films au public. Il faut à cette fin obtenir un permis. En outre, tous les enregistrements magnétoscopiques et notamment les vidéocassettes, vidéodisques et bandes vidéo doivent porter la classification que leur attribue la Commission sur l'emballage dans lequel ils se trouvent et sur tout emballage utilisé aux fins de présentation. La classification peut être «pour tous» «pour adultes», ou «pour adultes avec réserves»! Dans la réglementation, il est prévu que certains films vidéos pourront être distribués sans avoir été classés et ils devront alors porter la mention «non classé».

En principe, en recourant au pouvoir accordé par le droit pénal, le gouvernement fédéral pourrait établir un organisme national chargé d'étudier et de classer les enregistrements. Toutefois, les coûts seraient très élevés et cela pourrait indisposer les gouvernements des provinces. Le gouvernement fédéral n'est pas restreint à un rôle direct dans ce domaine.

Un exposé de ces questions sur le plan national pourrait encourager la mise sur pied d'un organisme national d'examen et de classement. Il pourrait aboutir à la mise sur pied de normes minimales d'admissibilité et d'uniformité des procédures. En outre, le gouvernement fédéral a un rôle précis à jouer pour ce qui est de l'importation des enregistrements en raison de la compétence qu'il détient pour ce qui est de la douane.

La préoccupation peut-être la plus importante que doit avoir le gouvernement fédéral à ce sujet serait de veiller, si on se rend compte qu'un organisme chargé d'examiner, de classer et d'étiqueter les enregistrements est nécessaire, à ce qu'il agisse partout au Canada conformément à la Charte. Bien que la participation directe du gouvernement fédéral à l'administration d'une organisation de ce genre ne soit peut-être guère pratique, il pourrait mettre en place une structure qui obligerait les gouvernements des provinces à agir dans ce domaine tout en les assujetissant à des normes minimales.

C'est dans cet esprit que j'ai présenté ce projet de loi à la Chambre et que je demande que le comité permanent de la justice et des questions juridiques soit autorisé à examiner la question des normes de consommation relatives aux cotes et à l'étiquetage dans l'industrie du spectacle, en ce qui concerne particulièrement les enregistrements magnétoscopiques, les disques, les cassettes et les disques compacts et que, dans le cadre de cette étude, le comité s'occupe en particulier de la question des paroles sexuellement explicites et de leur effet moral négatif sur la jeunesse canadienne.

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, j'ai deux ou trois observations à faire au sujet de cette motion. C'est bien dommage que je ne puisse pas poser de questions au député, mais je vais présenter les questions que j'aurais à lui poser sous forme d'observations. Je ne prétends pas être un spécialiste du domaine. Je parle en tant que simple député, mais je me pose certes des questions.

Je tiens d'abord à annoncer mes couleurs, et cela à titre personnel. Je crois à la liberté de parole et je suis contre la censure. L'éminent juge de la Cour suprême des États-Unis, M. William O. Douglas, a un jour rendu un jugement en définissant, comme doit souvent le faire la Cour suprême des États-Unis, la notion de liberté de parole. Il a dit que la liberté de parole, c'était la liberté de parole, un point c'est tout. Ce fut là tout son jugement. Il a démoli ainsi la loi qui restreignait la liberté d'expression.

Le député a raison de dire que la liberté d'expression n'est pas sans limite au Canada. Il y a la législation sur le libelle et il y a même des limites à la libre expression ici, à la Chambre, où cette législation ne s'applique pas. Toutefois, la portée de la législation canadienne sur le libelle est très limitée, comme le sait le député. Par exemple, on peut dire ce qu'on pense d'un groupe de personnes tant que l'on n'enfreint pas les dispositions du Code criminel ayant trait à la littérature haineuse.

En *Common Law*, il n'y a libelle diffamatoire que si l'on s'attaque à une personne, à sa réputation et à sa position sociale. Notre législation est très précise parce qu'en démocratie, on veut pouvoir jouir de la plus grande liberté d'expression possible. C'est cela la démocratie et c'est ce qui fait, à notre avis, le bonheur et le progrès de l'humanité.

Lorsque j'ai examiné cette motion, je me suis demandé ce qu'étaient des paroles sexuellement explicites. En vieillissant, je retarde un peu en matière de musique, mais je me souviens de certaines chansons de John Lennon et d'une en particulier. Je ne vais pas la chanter, quoique d'autres députés puissent le faire. Elle a pour titre *Imagine*. Je me rappelle de certains passages de cette chanson . . . «a working class hero is something to be; you are all f-blank peasants as far as I can see». Et

le texte ajoutait: «If you want to be a hero, just follow me». Du moins c'était le sens. Est-ce sexuellement explicite? Cela en a bien l'air. Est-ce que cela serait censuré par le député? Est-ce qu'il y aurait un comité du Grand Frère fédéral qui viendrait confisquer les disques des gamins, leur interdire d'avoir ce genre de musique? Cela ne me plaît guère, et je pense que c'est ouvrir la porte à beaucoup d'abus. A la longue, c'est pis que le problème que le député cherche à régler.

● (1720)

Je suis d'accord au sujet de certaines observations du député. Il est certain que les parents ont une certaine autorité et un certain contrôle sur leurs enfants. Il ne peut pas y avoir de matériel pornographique, ce que je préfère appeler matériel pornographique. Il faut que cela soit nettement défini, et il n'y a pas de définition dans la motion. Il aurait mieux valu parler de matériel pornographique plutôt que de matériel sexuellement explicite. A parler franchement, je ne m'énerve pas avec les choses sexuellement explicites. Le sexe, cela fait partie de la vie. Il y a des fois où je me demande si nos traditions puritaines dans notre société occidentale canadienne ne nous rendent pas un peu craintif ou victorien à beaucoup d'égards. Je parle en Écossais, et les Écossais s'y connaissent. Les Écossais sont pas mal victoriens. Je connais des gens des autres origines ethniques du Canada qui sont moins victoriens que nous Écossais, qui sommes parfois un peu rigides dans notre puritanisme. Parfois je pense que c'est un défaut. Certains de mes ancêtres, comme John Knox, auraient tout considéré comme sexuellement explicite, et nous n'aurions pas pu faire la moindre mention de choses qui concernent le sexe. De toute façon ce n'est pas une bonne expression. Pornographique convient mieux, mais il faut que cela soit défini comme traitant de l'exploitation d'une personne ou d'un groupe, par exemple les femmes, par d'autres, habituellement à des fins commerciales, de dégradation ou d'exploitation. Cela vaut la peine d'être classé et censuré, si censure il faut, et j'ai déjà dit au député que je n'aime pas la notion de censure.

Le comité est déjà saisi du rapport Fraser et aussi, je pense, du rapport Badgley. Il y a de bons passages sur la pornographie dans le rapport Badgley. Voilà ce que le comité devrait considérer. D'ailleurs la motion parle de l'effet moral négatif que cela peut avoir sur la jeunesse canadienne. Cela évoque Jerry Falwell de la Moral Majority, parlant de l'effet moral négatif sur la jeunesse américaine. Avec l'intention, bien sûr, d'exclure tout ce qui est à gauche d'Attila, le fléau de Dieu. Il dirait que toute expression politique a des effets moraux négatifs sur la population. On m'a dit qu'à un certain moment, la Maison Blanche voulait interdire la musique des Beach Boys, mais que Nancy Regan est intervenue parce qu'elle connaissait les Beach Boys et les aimait. Est-ce que cette motion demanderait au comité d'élaborer un projet de loi pour interdire des disques comme ceux des Beach Boys? Les Sex Pistols ont été interdits. Leur chanson «God Save the Queen—It's a Fascist Regime» a été interdite au Royaume-Uni. Jusqu'où irons-nous? Voulons-nous vraiment interdire des choses parce qu'elles font des commentaires sur nos institutions politiques ou nos dirigeants? A mon avis, ce ne sont pas des choses à faire en démocratie.

Au Canada nous avons le sentiment que ces choses relèvent des autorités provinciales. Je sais que le député a abordé ce sujet dans son discours, mais, traditionnellement, ce sont les instances provinciales qui s'occupent de classement et de censure. Je reconnais qu'il y a un problème de douane au gouvernement fédéral, que le Code criminel existe et que c'est une loi fédérale. Mais est-ce que nous voulons vraiment d'une commission fédérale de censure pour préserver notre jeunesse? Je regarde ces jeunes qui nous aident à la Chambre et je me demande s'ils veulent vraiment d'un pays où quelques vieux bonshommes et une ou deux femmes décident de ce qu'ils peuvent voir. Non, je ne peux pas accepter cela, je ne pense pas non plus que les jeunes soient prêts à l'accepter.

Lorsque je pense à un «effet moral négatif» sur les jeunes Canadiens, je pense aux 24 p. 100 de chômeurs et à la tragédie des jeunes qui ne peuvent pas trouver de travail en Colombie-Britannique. Je pense à cette génération perdue, dans certains cas, et je me dis que cela, c'est vraiment immoral. Peu m'importe ce que les jeunes de plus d'un certain âge regardent ou écoutent chez eux. Allons-nous être le grand frère qui va aller retirer quelques disques de leur collection? Quel genre d'avertissement allons-nous mettre sur ces disques? Quelqu'un devra-t-il les écouter? Y aura-t-il différentes catégories de mises en garde? Irons-nous jusqu'à en retirer de la vente? Je crois à la liberté d'expression, mais je pense que des expressions comme «paroles sexuellement explicites» et «effet moral négatif» sont dangereuses. Ce sont les mots mêmes de la motion. Je ne prête pas de mauvaises intentions au député. Je suppose qu'il ne fait que réagir aux ordures et à la pornographie que la société semble cracher. Toutefois, nous devons être prudents. Il est trop facile de déborder vers la censure, une chose dépassée.

Je dirai, en terminant, qu'il est bon que le comité étudie le problème des différentes formes de pornographie: pornographie violente, pornographie contre les femmes, pornographie exploitant certaines personnes, sado-masochisme et exploitation des enfants. Il peut s'inspirer des rapports Badgley et Fraser, mais je ne pense pas que nous devrions renvoyer cette motion au comité. Les termes de la motion sont trop généraux et, à d'autres époques, elle aurait conduit à censurer certaines des chansons les plus intéressantes, maintenant acceptées par notre société.

M. Dennis H. Cochrane (Moncton): Monsieur le Président, je suis content de pouvoir parler de la motion nº 251 présentée par le député de Northumberland-Miramichi (M. Jardine). Avant de décider d'intervenir à ce sujet, je ne savais pas très bien à quoi m'en tenir. Instinctivement, j'appréhende toute intervention du gouvernement, la réglementation excessive et une censure trop sévère. Je me suis tout de même penché sur la question et je me suis alors rendu compte de la sincérité qui inspirait le député à ce sujet. J'ai vu quelques-uns des vidéoclips diffusés à la télévision ces jours-ci, ce qui m'a rappelé l'époque où j'enseignais et combien les jeunes sont impressionnables. Après avoir réfléchi, j'ai décidé d'intervenir en faveur de la motion d'initiative privée présentée par le député de Northumberland-Miramichi.

De toute évidence, ce n'est pas la première fois que des parents, des associations de parents, des organismes scolaires, des enseignants, des groupes religieux ou d'autres se disent préoccupés par les paroles de chansons fort populaires auprès des jeunes. Dans les années 1930, les paroles de la chanson *Love for Sale* de Cole Porter avait soulevé l'ire populaire. Je ne saurais m'en souvenir, monsieur le Président; mais peut-être que vos bons souvenirs remontent jusque-là. Il y a eu aussi l'époque où les gens s'étaient plaints d'un certain spectacle dont je me souviens bien, et ce n'était pas non plus très différent de ce que l'on voit aujourd'hui; il s'agissait alors d'Elvis Presley quand il s'est produit pour la première fois à l'émission *Ed Sullivan Show*. On affirmait qu'il ne convenait pas que certains de ses mouvements soient vus par un auditoire mixte. Nous avions donc été soumis à une forme restreinte de censure dont les caméramans avaient eux-mêmes décidé.

● (1730)

De nos jours, les choses ont pris un nouveau tournant et nous devons examiner cela de près. Depuis quelques années, la jeunesse canadienne est de plus en plus souvent exposée à une nouvelle forme de divertissement musical, les vidéoclips. En fait, il existe maintenant un poste à la télévision payante, qui diffuse ces vidéoclips 24 heures par jour. Ces vidéoclips sont souvent fort imaginatifs, débordants de couleurs, truffés d'effets spéciaux hautement techniques et, dans certains cas, on s'y sert même de l'informatique. Bon nombre d'entre eux sont d'excellents petits films qui agrémentent des mélodies positives donnant une certain idée du chanteur. Toutefois, on commence à s'inquiéter de plus en plus du caractère sexuel des séquences télévisées de musique rock et, surtout, des éléments de violence qui y sont explicitement montrés.

Le moment est venu de s'interroger sur les conséquences de ces séquences filmées sur les jeunes canadiens. Tout juste cette semaine, dans un reportage à la une, un journal national se demandait si les adolescents ne sont pas les plus grands consommateurs de pornographie. En effet, une étude réalisée par un chercheur canadien révèle que les jeunes de 12 à 17 ans sont les principaux consommateurs de matériel pornographique et que 37 p. 100 d'entre eux regardent au moins une fois par mois des vidéos à caractère sexuel.

Non seulement ces séquences renferment énormément d'imagerie sexuelle, mais il s'y trouve aussi beaucoup de violence qui peut avoir également un caractère sexuel. Il faut se demander si l'on surveille d'assez près le contenu de ces vidéos et si nous connaissons suffisamment les conséquences qu'ils peuvent avoir sur nos enfants.

On m'a signalé notamment le cas de vidéos qui montrent des femmes en cage, nourries comme des animaux et que des hommes promènent au bout d'une laisse. J'ai eu le malheur dernièrement de voir l'une de ces séquences, présentée par un groupe qui s'appelle «The Twisted Sister». On y voyait un garçon à la mâchoire crispée qui se faisait haranguer par son père. A la fin, le fils précipite le père par la fenêtre. Tenons-nous à ce que nos enfants voient de telles choses, eux qui sont jeunes et impressionnables, qui aiment la musique? Est-ce là l'image de la société que nous voulons leur donner?

Vous n'ignorez pas, monsieur le Président, que, en vertu des dispositions du Code criminel sur l'obscénité, est obscène l'exploitation indue des choses sexuelles, ou l'exploitation de choses sexuelles qui s'accompagne de violence ou de cruauté. L'imagerie dépourvue d'un contexte sexuel n'est pas assujettie aux dispositions concernant l'obscénité. Or, sans toutes avoir un caractère sexuel, beaucoup de ces séquences télévisées font néanmoins appel à la violence.

En 1978, dans son rapport sur la pornographie, le comité permanent de la justice et des questions juridiques de la Chambre des communes a conclu:

> Une société qui considère que l'égalité, entre ses membres, la suppression de la violence, le libre choix et la réciprocité constituent la base de toutes les relations humaines, sexuelles ou autres, est nettement justifiée de régir et d'interdire toute forme de description ou d'incitation qui viole ces principes.

L'ancien gouvernement a chargé le comité spécial d'étude de la pornographie et de la prostitution, le comité Fraser, d'étudier les problèmes posés par la pornographie dans notre société. Le ministre de la Justice (M. Crosbie) a déposé le rapport de ce comité à la Chambre des communes le 23 avril 1985. Les fonctionnaires du ministère de la Justice étudient ses recommandations, et le ministre de la Justice a signalé récemment qu'il entend annoncer la réponse du gouvernement à ces recommandations, à la Chambre des communes, au printemps.

Le comité Fraser a proposé d'abroger les dispositions actuelles du Code criminel concernant l'obscénité pour les remplacer par une classification en trois volets de la pornographie. Je le répète, ces propositions font l'objet d'une étude approfondie de la part des fonctionnaires du ministère de la Justice, qui consultent largement les organismes nongouvernementaux du Canada et les provinces. Le comité Fraser a également recommandé que toutes les modifications proposées au Code criminel au sujet des documents pornographiques interdits soient incluses dans les règlements adoptés, ou devant être adoptés, par le CRTC en vertu de la Loi de la radiodiffusion touchant tous les médias électroniques. Je crois comprendre que le ministre des Communications (M. Masse), qui est responsable de la Loi sur la radiodiffusion, examine cette question.

Une autre recommandation du comité Fraser mérite, selon moi, notre attention. Le comité n'a pas été chargé d'étudier la question du contrôle de la représentation de la violence en dehors d'un contexte sexuel. Cependant, il a recommandé que le gouvernement fédéral envisage immédiatement d'étudier ce problème de la représentation de la violence dans les films et dans les médias électroniques.

Les parlementaires ont toujours reconnu au fil des ans que le problème de la violence dans les médias mérite qu'on s'y attarde. La Commission royale chargée d'étudier la violence dans l'industrie des communications, dirigée par l'honorable Judy V. LaMarsh, a été créée par décret du conseil en mai 1975, et elle a publié un rapport en janvier 1976. Elle n'a eu que sept mois, un calendrier serré comparativement au temps qu'il faut normalement aux groupes de travail et aux commissions royales pour présenter leur rapport. Mais la commission considérait que cette question était d'une importance capitale. Il s'est écoulé dix ans depuis. Le gouvernement n'a pas fait grand-chose dans le cadre de ce rapport.

Le gouvernement, notre gouvernement actuel, a annoncé qu'il allait prendre des mesures contre la pornographie en général, notamment les émissions pornographiques présentées dans les médias électroniques.

Industrie du spectacle

Bien des Canadiens se sont plaints, et au comité Fraser et à leurs députés fédéraux, de la recrudescence de la violence à la télévision, dans les vidéos de musique rock et dans les disques. On ne doit plus et on ne peut plus fermer les yeux.

Je sais que la censure est une question délicate qui touche à la répartition constitutionnelle des compétences entre les gouvernements fédéral et provinciaux et qu'il est difficile d'établir ce qui constitue une limite raisonnable à la liberté d'expression garantie par l'article 2 de notre Charte des droits et libertés.

Les différents paliers de gouvernement et tous les ministères fédéraux ont joint leurs efforts pour lutter contre l'influence néfaste d'une pornographie florissante au sein de notre société.

Nous devons canaliser ces efforts pour contrer les scènes pornographiques tout aussi perverses dont les conséquences n'ont jamais été vraiment bien mesurées jusqu'ici.

J'invite la Chambre à confier au comité permanent de la justice et des questions juridiques le mandat d'étudier les effets de la pornographie ou simplement toute scène ou description de violence dans les vidéos, les disques, les cassettes et disques compacts qu'on peut acheter, louer ou transmettre par les médias.

Ce faisant, je ne critique ni ne condamne les entreprises qui ont développé au Canada les montages vidéos de musique rock. C'est une industrie importante et il arrive souvent qu'elle offre aux artistes canadiens un moyen d'exprimer leurs talents et de faire preuve de leurs capacités. Je ne veux sûrement pas que cette proposition soit considérée comme une tentative de nuire à cette industrie, mais plutôt un effort pour la rendre respectable, elle et ses produits, en nous fournissant les moyens de contrôler les répertoires que nos artistes et les artistes étrangers offrent en spectable à nos jeunes.

Cette étude devrait également porter sur la proposition du député de Northumberland-Miramichi concernant les cotes et l'étiquetage dans l'industrie du spectacle. La popularité croissante des vidéos de musique rock auprès d'un grand nombre de jeunes Canadiens mérite de retenir l'attention des députés. Je félicite le député de Northumberland-Miramichi pour avoir soulevé cette question en proposant une motion d'initiative parlementaire. J'espère que les membres du comité permanent de la justice et des questions juridiques pourront accorder à cette très grave question toute l'attention qu'elle mérite.

● (1740)

[*Français*]

M. Richard Grisé (Chambly): Monsieur le Président, la motion est présentée par mon honorable collègue de Northumberland-Miramichi (M. Jardine) qui, d'ailleurs, en plus de représenter la circonscription de Northumberland-Miramichi, connaît très bien la circonscription de Chambly pour y avoir résidé pendant plusieurs années. Il me fait plaisir, comme représentant de la circonscription de Chambly, d'adresser à cette Chambre mes commentaires sur cette motion qui est une question absolument fondamentale, qui touche l'ensemble de la population et, bien sûr, la population de la circonscription de Chambly. Toutefois, je ne voudrais pas, bien sûr, utiliser le temps précieux de cette Chambre pour discuter la question de fond de la motion qui cherche à autoriser le Comité permanent de la justice et du solliciteur général à examiner certains aspects du problème de la pornographie.

C'est évident et c'est connu de la population que le problème de la pornographie aujourd'hui est un problème excessivement sérieux qui touche toute la population et, comme je le disais, bien sûr, la population de la circonscription de Chambly.

Nous sommes tous conscients de l'importance de cette question et de l'intérêt qu'elle suscite. Je suis convaincu que l'initiative de mon collègue est imprégnée de la conviction qu'un examen de cet aspect de la pornographie s'avère nécessaire pour le bien-être de la population canadienne. Quand on parle du bien-être de la population canadienne, et particulièrement du bien-être de la population de la circonscription de Chambly, il est évident que notre gouvernement par le budget que nous venons de déposer, c'est un budget qui vise à améliorer le bien-être de notre population et des générations à venir, car en réduisant le déficit, on réduit automatiquement le fardeau que nos jeunes, que nos populations à venir auront à subir. Il est donc évident que notre budget vise, comme cette motion, à l'amélioration du bien-être de notre société, de notre population.

Je n'ai pas l'intention de discuter ici du bien-fondé de cette conviction. Je ne suis pas sans avoir d'opinion sur le sujet, au contraire! A l'instar de mes concitoyens et concitoyennes, les événements récents tels que la publication du rapport du Comité sur les infractions sexuelles à l'égard des enfants et des jeunes, le rapport Badgley, et le rapport du Comité spécial sur la pornographie et la prostitution, le rapport Fraser, m'ont amené à réfléchir sur la question de la pornographie.

J'aimerais, monsieur le Président, discuter dans les prochaines minutes du problème général de la pornographie, problème, comme je le mentionnais tantôt, très sérieux. Actuellement, le Code criminel du Canada interdit la production, la publication, la distribution ou la possession à ses fins de toutes choses ou écrits obscènes. Évidemment, je n'ai pas le verbe ni l'expérience de mon collègue, le député de Saint-Denis (M. Prud'homme) pour pouvoir m'adresser à cette Chambre d'une façon aussi éloquente et aussi facilement. Mais c'est évident, monsieur le Président, que les propos que je tiens présentement sont très à propos.

Alors, je disais, monsieur le Président, qu'une publication est réputée être obscène si elle a pour caractéristique principale: l'exploitation indue des choses sexuelles d'un ou de plusieurs sujets tels, le crime, l'horreur, la cruauté et la violence. Les tribunaux canadiens ont adopté un test reflétant les normes de moralité communes visant à déterminer ce qui doit être jugé comme une «exploitation indue» en se basant sur ce que le public canadien, dans son ensemble, est prêt à tolérer.

Les décisions rendues par les tribunaux canadiens ont démontré que les dispositions actuelles du Code relatives à l'obscénité sont difficiles à appliquer. Il en résulte une grande confusion et un grand désarroi parmi le public.

Les détaillants, les distributeurs ainsi que la police, les procureurs, les avocats de la défense et les juges, tout ce monde, monsieur le Président, trouvent toujours difficile à appliquer une loi directement.

L'actuelle incertitude concernant l'interprétation de la loi à contribué à modifier le caractère de la pornographie aujourd'hui et à élargir son marché. On peut ainsi observer que les dernières années ont été marquées par une croissance alarmante de la disponibilité de matériel pornographique violent, dégradant, et de plus en plus explicite. Les formes dans lesquelles ce matériel est disponible sont également beaucoup plus variées; l'enregistrement vidéo, les films de même que les transmissions par satellites se sont ajoutés aux médias traditionnels comme les livres et les magazines. Et je ne voudrais pas non plus oublier, monsieur le Président, les disques et les cassettes sonores qu'on entend aujourd'hui. On sait, monsieur le Président, que dans la région de Montréal, malheureusement, il y a un jeune adolescent qui s'est donné la mort après avoir écouté une cassette de musique, et excusez l'expression, monsieur le Président, on la nomme: «Heavy metal». Ce jeune homme, après avoir écouté une cassette de ce genre de musique, s'est suicidé. Je pense que cela aussi peut être considéré comme un genre de pornographie pour notre jeunesse canadienne.

Tout cela est maintenant disponible dans un nombre croissant de boutiques et de magasins. Le public a exprimé son inquiétude concernant l'utilisation des enfants dans de nouvelles formes de pornographie ainsi qu'à propos de l'accessibilité de ce genre de matériel aux jeunes.

Monsieur le Président, l'exemple que je viens de vous donner de ce jeune qui avait pu se procurer très facilement une cassette d'un disque de «Heavy Metal», je pense qu'encore là nous voyons la facilité que ces jeunes ont à se procurer ce matériel.

Monsieur le Président, si vous me le permettez, je voudrais faire une parenthèse afin de souligner le travail communautaire exceptionnel que des organismes de ma circonscription de Chambly ont mis sur pied afin d'aider à protéger nos jeunes contre tout genre de pornographie et surtout, tout genre d'enlèvement, monsieur le Président.

En effet, appuyés par les clubs Lions de ma circonscription, certaines municipalités, de concert avec les services des corps policiers de la circonscription de Chambly, ont mis sur pied un programme volontaire, bien sûr, mais un programme d'identification de nos jeunes avec un fichier que les parents possèdent, des empreintes digitales de leurs propres enfants. Alors, s'il y a une disparition, ce qui n'est déjà pas facile d'accepter dans la famille, on peut, avec ces empreintes digitales permettre de retrouver plus rapidement, plus facilement ces enfants et je pense, du fait même, empêcher ces enfants d'être impliqués dans les réseaux de pornographie des jeunes.

● (1750)

Une voix: Bravo à Chambly pour cette initiative.

M. Grisé: En examinant le problème de la pornographie, le Comité a été amené à préciser les deux grandes catégories de pornographie qui préoccupent l'opinion publique: les productions sexuellement explicites et caractérisées à la fois par un contenu sexuel et par une intention affirmée ou apparente de provoquer la stimulation sexuelle du client; les productions caractérisées par un contenu sexuel, mais combinées à la violence, à l'avilissement ou l'exploitation d'une manière telle que ces aspects semblent être légitimés.

Monsieur le Président, quand on regarde surtout ce que je viens de mentionner, il y avait une étude publiée cette semaine et c'est ce genre de pornographie qui s'adresse le plus souvent à nos jeunes de 12 à 17 ans, ce sont nos jeunes, notre jeunesse de 12 à 17 ans, monsieur le Président, qui sont les plus intéressés par ce genre de pornographie. Cela devient quelque chose d'incroyable, d'inacceptable dans une population moderne comme celle de notre société d'aujourd'hui.

En ce qui concerne les effets de la pornographie, le Comité a noté que la plupart des participants aux audiences partageaient les inquiétudes suivantes: la pornographie avilit les femmes, les prive de leur dignité en tant qu'êtres humains et partenaires égaux au sein d'une relation humaine, et les traite comme des instruments destinés au plaisir des hommes. La violence des hommes envers les femmes est jugée socialement acceptable, et les spectateurs cessent d'être sensibles à la souffrance des autres.

Monsieur le Président, vous me permettrez encore une fois de souligner ces malheureuses situations et, dans ma circonscription, la circonscription de Chambly, grâce à nos programmes de développement d'emplois de notre gouvernement, nous avons permis de mettre sur pied deux regroupements, deux maisons d'accueil pour femmes battues et je peux vous assurer que lorsque j'ai eu à rencontrer les dirigeants de ces organismes, lorsque j'ai eu à visiter ces locaux, à rencontrer et à entendre les péripéties, les récits de ces femmes battues, c'est incroyable, monsieur le Président, et on ne se croirait pas à la fin du XXe siècle, et presque à l'entrée du XXIe siècle. On se croirait dans un système archaïque, à l'Âge de pierre. Et grâce encore une fois à l'initiative de notre gouvernement, nous permettons bien sûr . . . On ne règle pas encore ce fait-là, mais au moins, on donne un refuge à ces personnes qui souvent, ces femmes qui étaient battues, quittaient le foyer, se retrouvaient dans une misère incroyable et qui, à la fin, n'avaient comme seule source de revenu possible, bien sûr, monsieur le Président, le plus vieux métier du monde, la prostitution, et puis quand on est entraîné dans la prostitution, qu'est-ce qu'il nous reste à faire pour passer à l'étape de la pornographie?

Alors, encore une fois, grâce à ce genre de programmes qu'on peut mettre sur pied, on aide les femmes qui sont dans des situations si difficiles.

Monsieur le Président, quand on parle de problèmes sérieux, de la violence au foyer, des femmes battues, bien sûr, cela a un effet pernicieux, un effet très négatif sur les enfants, sur la famille, et on foutre par terre tout le principe du réseau familial.

Une étude en profondeur à ce problème a été jugée désirable. Un comité spécial a été formé par le ministère de la Justice sous la direction de M. Paul Fraser pour effectuer un rapport, entre autres, sur les questions relatives à la pornographie. Ce Comité a déposé son rapport en avril 1985. Le Comité Fraser a recommandé une révision complète des dispositions sur l'obscénité et leur remplacement par une classification fondée sur le genre d'actes dépeints. Trois niveaux ont été

délimités, possédant chacun des dispositins pénales et un mécanisme de contrôle respectif.

Les sanctions pénales les plus graves viseraient les productions du premier niveau, qui comprennent la représentation visuelle d'une personne de moins de 18 ans qui participe à un comportement sexuel explicite.

Monsieur le Président, il est évident que si on veut réduire ce genre de problèmes, qu'on ne doit pas s'adresser d'abord à la population adulte mais qu'on doit régler ce problème par la racine, c'est-à-dire, s'adresser à notre population d'aujourd'hui, à cette jeune population, à nos jeunes qui sont engouffrés dans ce problème de pornographie. Feraient également partie du premier niveau les productions qui exaltent, approuvent, ou présentent comme normale l'agression sexuelle des enfants ainsi que les productions dont la réalisation a entraîné l'infliction de sévices physiques aux personnes représentées.

Je pense, monsieur le Président, que ces paroles n'ont pas besoin tellement d'être explicitées davantage, que lorsqu'on parle d'infliction de sévices physiques montrés à des jeunes, il est évident que cela devient enregistré dans leur subconscient et que pour eux cela devient un automatisme, un moyen de défense, un moyen de défoulement, d'expression, qui devient quelque chose d'incroyable pour notre population, pour les gens qui vont administrer notre société de demain.

Monsieur le Président, les productions du deuxième niveau devraient faire l'objet de sanctions pénales moins sévères. Le deuxième niveau comprendrait des choses ou spectacles qui décrivent ou représentent un comportement sexuel violent, la bestialité, l'inceste ou la nécrophile. Quand on parle de sanctions pénales moins sévères, on ne veut pas dire pour cela l'absolution, car y a-t-il un acte humain plus bestial, plus bas que celui de l'inceste? C'est quelque chose d'aberrant, d'inexplicable. Je suis, monsieur le Président, le très heureux père d'un fils et d'une fille, et je ne peux absolument accepter d'aucune façon le fait que des parents peuvent s'enliser dans l'inceste avec leurs enfants.

Monsieur le Président, les productions du troisième niveau feraient l'objet de sanctions pénales parce qu'elles sont exposées en public, sans avertissement, ou vendues ou accessibles à des personnes de moins de 18 ans. Ce troisième niveau comprendrait les productions ou spectacles pornographiques visuels mais ne comprenant par les productions représentant des personnes de moins de 18 ans.

• (1800)

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre! L'heure réservée à l'étude des Affaires émanant des députés est maintenant écoulée.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

La motion d'ajournement de la Chambre est proposée d'office en conformité de l'article 66 du Règlement.

L'AGRICULTURE—L'INCIDENCE D'UN PROJET DE LOI AMÉRICAIN SUR LES AGRICULTEURS CANADIENS. B) ON DEMANDE QUE LE PREMIER MINISTRE PRÉSENTE DES INSTANCES AU PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, cette semaine, j'ai posé une question au ministre de l'Agriculture (M. Wise) relativement à la façon dont les agriculteurs canadiens seront touchés par une mesure agricole adoptée il y a quelques semaines aux États-Unis.

Une récente étude de Chase Econometrics montre que cela va signifier une diminution nette de 20 p. 100 du revenu agricole dans tout le Canada à cause de la baisse du prix des céréales, du maïs et d'autres denrées. J'ai demandé au ministre ce qu'il allait faire pour réagir à ce projet de loi américain. Naturellement, ce projet de loi n'entraînera pas simplement une baisse du prix des denrées. Il aura aussi des répercussions négatives parce qu'il prévoit un ensemble massif de primes aux exportations.

Le secrétaire parlementaire m'a donné une réponse tout à fait insuffisante. Il n'a jamais dit ce que l'on envisageait de faire pour aider les agriculteurs canadiens à faire face aux aspects néfastes et négatifs de ce projet de loi américain sur l'agriculture. Il ne semblait pas se rendre compte que cette mesure allait faire diminuer les revenus agricoles de 20 p. 100 par rapport à 1984.

Dans ma question supplémentaire au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark), je demandais si le premier ministre (M. Mulroney) allait intervenir personnellement auprès du président Reagan ce weekend au Sommet de Washington pour lui demander que des aménagements soient apportées à ce projet de loi dans le cas du Canada. Le ministre ne m'a strictement donné aucun engagement que le premier ministre interviendrait personnellement pour demander à ce que le programme américain de primes à l'exportation de 1.5 milliard de dollars ne s'applique pas aux marchés traditionnels des céréales canadiennes. Le secrétaire d'État m'a simplement répondu que le premier ministre représenterait tous les intérêts du Canada lors de ce Sommet avec le président.

Hier soir, j'ai reçu ce document d'information intitulé «Le Sommet de Washington des 18 et 19 mars». Mes craintes se sont révélées justes, car l'ordre du jour ne prévoit pratiquement rien dans ces entretiens entre le premier ministre et le président cette fin de semaine sur ce projet de loi agricole américain qui est la mesure américaine aux répercussions les plus graves et les plus dramatiques pour l'agriculture canadienne. L'ordre du jour porte sur d'autres questions importantes telles que les résineux; les recherches sur les droits compensatoires pour le poisson; les produits contenant du glucose; l'acier; l'amiante et d'autres produits figurant à l'article 201. Toutefois, toute la question des répercussions négatives du projet de loi agricole américain ne figure même pas à l'ordre du jour. Aussi continuons-nous à vouloir obtenir des assurances.

• (1805)

J'espère qu'en répondant ce soir, le secrétaire parlementaire sera en mesure de nous assurer catégoriquement que le premier ministre abordera cette question avec le président en fin de semaine et défendra notre cause aussi énergiquement que possible pour veiller à ce que les réprcussionss négatives du projet de loi américain sur l'agriculture concernant les prix des produits agricoles se fassent sentir moins durement chez nous et que les États-Unis ne se servent pas d'un programme de

subvention des exportations pour écouler leur blé et leurs céréales sur les marchés traditionnels du Canada.

[*Français*]

M. Jean-Guy Hudon (secrétaire parlementaire du ministre des Relations extérieures): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir répondre à mon honorable collègue à la place du ministre d'État délégué à la Commission canadienne du blé, qui aimerait bien répondre, mais malheureusement il est dans son voyage de retour du Japon où, justement, il est en train de discuter cette importante question avec des homologues étrangers et, déjà, c'est une très bonne indication de la volonté du gouvernement canadien de pouvoir rester concurrentiel sur le marché et d'assurer à notre marché du grain la meilleure part possible dans le domaine international.

Donc le ministre veut que notre marché demeure concurrentiel et qu'il continue à s'accroître. Il connaît très bien la loi qu'on appelle le *U.S. Farm Bill* et il entend discuter avec ses homologues, et c'est la recette que notre ministre a décidé de suivre.

[*Traduction*]

Par exemple, nous savons que la proportion d'emprunt des producteurs américains de céréales a diminué de 27 p. 100, passant de $3.30 US à $2.40 US le boisseau. Cela aura pour effet d'exercer des pressions à la baisse sur les cours mondiaux du blé qui sont pour l'essentiel fixés par les États-Unis, le pays exportateur de céréales le plus important dans le monde.

Nous savons également que les producteurs américains de céréales seront protégés contre la chute des prix. Les subventions amortiront la chute. Certains prédisent que les subventions agricoles coûteront dans l'ensemble au Trésor américain jusqu'à 70 milliards de dollars au cours des trois prochaines années. Une bonne partie de cette somme ira aux programmes d'exportation. Les États-Unis entendent reconquérir leur part du marché et réduire leurs stocks écrasants.

[*Français*]

Monsieur le Président, nous savons fort bien que les pays de la Communauté économique européenne dépensent 18 milliards de dollars par année, c'est-à-dire 70 p. 100 de leur budget, justement, pour soutenir cette industrie du grain ainsi que des stocks qui deviennent de plus en plus considérables.

A court terme, monsieur le Président, à la fois la loi américaine, l'action de la Communauté économique européenne ne sont pas utiles dans la situation actuelle.

Mais notre ministre a décidé de s'asseoir justement avec les représentants de l'Australie, de l'Argentine, des États-Unis et de la Communauté économique européenne avec un sens commun afin de trouver une solution qui sera équitable. Je peux vous assurer que cette question sera soulevée lors de la prochaine semaine, alors que notre premier ministre (M. Mulroney) rencontrera le président américain.

[*Traduction*]

LES RÉFUGIÉS—L'APPROBATION D'UN AVANT-PROJET DE LOI. B) LA TENEUR DE L'AVANT-PROJET DE LOI

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, le 6 février, pendant la période des questions, j'ai demandé à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (Mlle MacDonald) de confirmer qu'elle avait récemment approuvé un avant-projet de loi autorisant les fonctionnaires de l'immigration à expulser dans les 72 heures la plupart des candidats au statut de réfugié qui avaient fui leur pays en passant par un autre pays. Elle a répondu de manière évasive. Elle n'a pas voulu confirmer ou nier qu'elle avait autorisé ce document. Elle a dit que je me trompais, évitant ainsi de répondre directement. Je tiens pourtant de bonne source que cet avant-projet de loi a circulé avec l'approbation ministérielle.

Ce projet de loi interdirait l'entrée au Canada à la plupart des réfugiés qui seraient arrivés après son adoption. Bien des gens savent que la situation en matière de demandes du statut de réfugié est critique au Canada. Cette crise est le résultat de l'incurie de la bureaucratie de l'immigration et de la négligence des ministres qui se sont succédés à ce poste.

• (1810)

En plus de ceux qui demandent le statut de réfugié, il y a ceux qui sont placés dans d'autres situations pénibles et qui réclament des mesures humanitaires et compatissantes en vertu de notre loi sur l'immigration. Ils ont été à tort associés aux réfugiés dont ils ont grossi les rangs.

Il y a eu d'autres retards du fait que le personnel n'a pas affecté de dactylographes à la transcription des entrevues. Les délais entre chaque étape de l'examen des demandes s'allongent. Ce qui prenait un an ou deux en prend maintenant cinq ou six.

Le Bureau d'appel de l'immigration était lent et souvent incompétent d'où l'accumulation des appels. Finalement, la Cour suprême a statué il y aura un an dans un mois que toute personne qui demande le statut de réfugié a le droit d'être entendue avant qu'un ordre de déportation ne mette sa vie en danger.

Les délais ont causé bien des ennuis à ceux qui demandent le statut de réfugié et à leur famille, et entraîné bien des dépenses pour le gouvernement. Pourtant, la ministre elle-même a causé un retard il y a un an en retardant de six mois la publication du rapport du rabbin Plaut que l'ancien gouvernement avait demandé l'année précédente. En demandant au comité de l'étudier, elle a tardé à y donner suite. Quand, après des centaines d'heures de pénible labeur, le comité a déposé ses rapports au Parlement en novembre et en décembre, le ministre d'État chargé de l'Immigration (M. McLean), au lieu d'y donner suite, a enfreint le Règlement de la Chambre vendredi dernier en refusant de répondre au rapport du comité déposé à la Chambre en novembre dernier. A la fin du délai de 120 jours, il devait y répondre, et il a refusé de le faire. Au lieu de cela, il a déclaré qu'il y répondrait en même temps qu'à un rapport ultérieur dans quelques semaines. Le rapport auquel il a refusé de répondre était celui qui aurait fourni un cadre législatif pour rectifier les erreurs et les faiblesses de notre régime actuel concernant les réfugiés. Voilà pourquoi les erreurs et les faiblesses continuent de s'accumuler.

Ce qui s'est produit depuis un an, c'est que certains requins, conseillers et avocats ont fait venir des centaines de Portugais l'an dernier, et encore davantage cette année, pour envenimer la situation et accroître les délais. Ils se prétendent Témoins de Jehovah et allèguent qu'ils seraient persécutés s'ils retournaient au Portugal. Personne ne les croit. C'est sans importance. Parce qu'ils ont formulé cette allégation, ils peuvent demeurer au Canada et participer à la démarche d'examen, car le ministre et les bureaucrates ont tardé à agir pour rectifier la loi et colmater cette échappatoire.

Le rapport que notre comité a déposé en décembre, juste avant Noël, permettrait de se débarrasser rapidement de ces demandes. Les 120 jours ne sont pas encore écoulés, mais rien n'interdit au ministre de donner suite au rapport avant l'expiration du délai. Le rapport en question mentionne des façons de procéder sans apporter de changements à la Loi sur l'immigration. En revoyant les règlements pour régler le problème, la plupart des postulants, qu'ils viennent du Portugal, de la Guyane, de l'Iran, de l'Inde, du Bangladesh, d'Afrique, d'Amérique latine, pourraient être acceptés ici, de l'avis même des fonctionnaires, en invoquant la réunification des familles ou l'intégration de fait au Canada ou de dures épreuves ou pour des motifs d'ordre humanitaire, ce qui aurait permis d'éviter des épreuves à d'innombrables personnes et ce qui aurait permis au gouvernement d'économiser des millions de dollars. En atermoyant encore, la ministre laisse les problèmes s'accumuler et l'amertume s'accentuer. Des journalistes peu scrupuleux utilisent de faux chiffres pour calomnier ces réfugiés. Ils risques de détruire le système de détermination du statut de réfugié qui est bon; il doit être amélioré certes, mais pas détruit. On essaie peut-être de trouver un moyen d'amener de la main-d'œuvre bon marché et illégale au Canada et de revenir à la triste époque où les politiques d'immigration étaient abominables.

● (1815)

[*Français*]

M. Jean-Guy Hudon (secrétaire parlementaire du ministre des Relations extérieures): Monsieur le Président, je suis heureux de répondre à cette question à la place du ministre.

Mais je voudrais commencer peut-être par une boutade. J'ai accusé mes collègues et mes amis libéraux la semaine dernière d'être une «gang» de «derrières en l'air» parce qu'ils avaient toujours la tête dans une poubelle, en train de chercher des lettres et des documents pour les rendre publics. Je pense que mon honorable collègue a exactement la même manie. Ça s'attrappe de ce côté-là de la Chamre. Et on laisse toujours entrevoir à un moment donné une série d'hypothèses et de documents.

Monsieur le Président, je pourrais vous dire, pour avoir été secrétaire parlementaire de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (Mme MacDonald) pendant presque un an, qu'elle reçoit, toutes les semaines, des dizaines et, dans les temps forts, je pourrais même dire des centaines de propositions, de la plus compliquée allant à la plus farfelue.

Nous avons signé la Convention de Genève et dans cette Convention qui avait été agréée d'ailleurs en 1951, il est absolument interdit de faire quelque refoulement que ce soit. On a signé cela et on veut respecter nos engagements internationaux.

En ce qui a trait à l'essentiel de la question du député, monsieur le Président, il est absurde de laisser entendre que le gouvernement canadien pourrait mettre en danger des réfugiés en renvoyant des personnes qui, en fuyant leur pays, en auraient simplement traversé un autre.

Monsieur le Président, il va falloir quand même admettre, et j'ai débattu au Comité législatif et dans cette Chambre un projet de loi qui avait pour effet d'augmenter le nombre de commissaires pour les appels de 18 à 50 et on a eu une opposition terrible. Il faut penser que nous avons à l'heure actuelle 20,000 cas. J'admets que ce ne sont pas tous des cas de réfugiés, mais vous savez que les cas de réfugiés et les cas d'immigrations régulières sont mélangés. Il y a 20,000 cas en attente. Il va falloir quand même se donner un système qui va nous permettre de les écouter.

Du point de vue de l'application de la Convention de Genève, comme je le disais tout à l'heure, il existe un principe bien établi selon lequel l'expulsion sommaire d'un réfugié vers un tiers pays, qui à son tour renvoie ce réfugié dans un pays d'origine, constitue un refoulement. Le refoulement ou le retour forcé d'un réfugié dans le pays qui le persécute est une façon de procéder interdite aux pays signataires de la Convention. Ainsi, le Canada est un des pays signataires et, monsieur le Président, il n'a pas l'intention d'appliquer cette mesure. Il est manifeste que l'on n'a jamais autorisé l'élaboration ou la diffusion de propositions qui iraient à l'encontre de ce principe du non-refoulement et qui ne serait pas juste et équitable envers nos Canadiens et envers ceux qui désirent le devenir.

[*Traduction*]

L'ASSURANCE-CHÔMAGE—ON S'INSURGE CONTRE LE FAIT QUE DES BRIQUETEURS REÇOIVENT DES PRESTATIONS

M. Andrew Witer (Parkdale-High Park): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion d'entrer dans les détails au sujet de ma question sur les briqueteurs de Toronto qui sont au chômage. Il ne s'agit pas seulement des briqueteurs et des ententes des bureaux d'embauchage, mais du fondement même du régime d'assurance-chômage. Il s'agit de voir comment on peut s'assurer que seuls les travailleurs réellement incapables de trouver du travail reçoivent des prestations.

Je ne tiens pas à considérer les briqueteurs en particulier comme des profiteurs. En fait, la proportion de profiteurs parmi les briqueteurs n'est probablement pas plus forte que dans les autres métiers. Je voudrais seulement vous donner quelques exemples des problèmes qui se posent.

Selon des rapports récents, 1,400 maçons de la communauté urbaine de Toronto touchent actuellement des prestations d'assurance-chômage. Pourtant, les constructeurs ont mis sur pied un comité de main-d'œuvre chargé de trouver des maçons qualifiés pour répondre à des besoins urgents.

Les maçons ont fait valoir que les conditions atmosphériques les empêchaient de travailler. Lorsqu'on a posé la question aux entrepreneurs, ils ont déclaré qu'il suffisait de tendre des bâches sur les chantiers pour permettre la pose des briques.

Si les entrepreneurs ont raison, cela veut dire que 1,400 personnes touchent des prestations auxquelles elles n'ont pas droit. S'ils ont tort, cela voudrait dire que les maçons font un travail saisonnier et que, conformément aux règlements de l'assurance-chômage, ils devraient chercher un emploi dans d'autres domaines pendant les mois où ils ne peuvent travailler dans le secteur du bâtiment.

● (1820)

Les maçons estiment que les conditions de travail ne sont pas adéquates pendant l'hiver et c'est une chose que je ne conteste pas. Seule une enquête sur leurs conditions de travail nous pemettrait d'évaluer la validité de leurs arguments. Toutefois, s'ils ont raison, j'espère qu'on se livra à des vérifications pour établir si les prestataires couverts par les ententes avec les bureaux d'embauche cherchent activement du travail dans d'autres domaines pendant l'hiver. Les fonctionnaires du ministère devraient enquêter pour obtenir la réponse à ces questions.

Si les entrepreneurs ont raison de dire que les conditions de travail sont acceptables, les maçons n'auraient aucune raison de refuser ces emplois et il faudrait cesser de verser des prestations à ceux qui refuseront le travail offert. Le président du comité de main-d'œuvre d'urgence établi par la Toronto Home-Builders Association a déclaré que même si les 1,400 particuliers qui touchent actuellement des prestations se présentaient au travail, il y aurait toujours un manque.

Ces emplois ne sont pas de simples créations de l'imagination. Ils existent vraiment et, étant donné l'essor actuel que connait l'industrie du logement, les constructeurs ont beaucoup de mal à trouver des ouvriers spécialisés. Les emplois sont là. On devrait trouver les travailleurs pour combler les postes, et pourtant, ils restent vacants. Il existe un problème important qu'il faut résoudre avant de demander aux contribuables de payer un sou de plus pour les prestations.

Il faut déterminer si les conditions de travail sont acceptables ou non. Si elles ne le sont pas, je voudrais obtenir l'assurance que l'on prendra les mesures qui s'imposent pour déterminer si les requérants cherchent activement un autre emploi pendant l'hiver. Si les conditions de travail sont acceptables, je demande qu'on cesse immédiatement de verser des prestations à toute personne qui refuse d'accepter un emploi. S'il s'agit d'un problème de communication entre les constructeurs et les agences de recrutement, il faudra en priorité mettre en place un système de communication efficace.

L'intégrité et la crédibilité de tout le régime d'assurance-chômage au Canada sont en jeu. On a demandé aux contribuables de renoncer à une part de plus en plus grande de leur revenu durement gagné pour financer ce programme au cours des années. Tout ce qu'ils demandent en retour, c'est que cet argent serve réellement aux personnes désireuses et en mesure de travailler, mais qui ne trouvent pas d'emploi. Si les fonds continuent à aller à des personnes qui ne travaillent pas par choix, la réputation de tout le système sera encore plus ternie.

Depuis sa conception, la Commission d'assurance-chômage a aidé des millions de Canadiens à survivre en attendant de retomber sur leurs pieds et de trouver un autre emploi. Cependant, les ressources financières sont limitées et il est devenu de plus en plus important de s'assurer que les ressources disponibles sont réservées uniquement aux personnes qui ont vraiment besoin d'aide. Il ne faut pas oublier que l'assurance-chômage est une assurance contre la perte de revenu tiré d'un emploi et qu'elle vise à fournir un revenu provisoire entre un emploi et un autre. Elle doit être considérée comme telle.

J'espère que l'enquête de la ministre portera sur ces problèmes immédiats, mais en même temps, j'espère que le rapport de la Commission Forget permettra de résoudre les divers problèmes qui assaillent la Commission d'assurance-chômage. Même si le régime d'assurance-chômage doit rester assez souple pour être humanitaire, nous devons être stricts dans nos efforts en vue d'empêcher les abus. J'attends impatiemment la réponse du secrétaire parlementaire. Je suis sûr qu'elle éclaircira les problèmes que j'ai signalés.

[*Français*]

M. Jean-Guy Hudon (secrétaire parlementaire du ministre des Relations extérieures): Monsieur le Président, vous devriez dire l'honorable secrétaire parlementaire remplaçant les secrétaires parlementaires qui sont au congrès à Montréal.

Monsieur le Président, je suis heureux de répondre à la question de mon honorable collègue, d'autant plus que j'ai été dans ce ministère pendant près d'un an. Monsieur le Président, tous les Canadiens, et évidemment la Commission d'assurance-chômage comme le ministère de l'Emploi et de l'Immigration, reconnaissent les conventions collectives qui sont la base d'un accord entre les parties, entre la partie patronale et la partie syndicale, quant à l'élaboration de certaines conditions générales de travail ou d'embauche. Ces conventions collectives, justement, particulièrement cette convention collective . . . les employeurs avaient consenti à faire des offres d'emplois par l'entremise des bureaux d'embauche syndicaux. Donc, les prestataires d'un bureau d'embauche syndical désigné sont exemptés de s'inscrire dans les centres d'emploi pour des périodes d'emploi allant jusqu'à 16 semaines, et c'est cela qui cause des problèmes, monsieur le Président.

Il y a 1,400 briqueteurs dans la région de Toronto qui ont fait une demande de prestations d'assurance-chômage. D'un autre côté, il y a trois bureaux d'embauchage syndicaux qui facilitent le placement des travailleurs. Ces bureaux ont déclaré avoir de la difficulté à référer des travailleurs à cause du manque de briqueteurs dans leur secteur.

Quatre employeurs se sont adressés au Centre d'emploi du Canada pour combler les postes vacants. A partir du 24 février 1986, tous les CEC des régions de Hamilton et Oshawa ont commencé à communiquer avec les prestataires ayant des compétences en maçonnerie. Ceux qui ont refusé sans raison valable l'emploi offert verront leur droit aux prestations révisé.

Le ministère a visité le 7 mars dernier les trois bureaux d'embauche syndicaux de la région de Toronto afin de s'assurer que les termes des ententes signées avec le syndicat sont respectés.

Ces bureaux du Syndicat international des briqueteurs respectent les modalités de l'entente entre la Commission et les bureaux d'embauche. Mais, également, la Commission vérifie présentement la conformité de l'entente signée avec le Syndicat indépendant des briqueteurs.

Ces démarches ont pour but d'assurer que le régime d'assurance-chômage fonctionne adéquatement et que, aussi, les ententes signées fonctionnent de même.

Le président suppléant (M. Paproski): La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée.

La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à lundi prochain, à 11 heures, conformément à la motion adoptée plus tôt aujourd'hui et à l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 27.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 17 mars 1986

La séance est ouverte à 11 heures.

[*Traduction*]

M. le Président: Je signale aux députés qu'on est en train de vérifier la source du bruit dans le système d'interprétation.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA DÉLÉGATION INTERPARLEMENTAIRE

DÉPÔT DU RAPPORT PROVISOIRE DES REPRÉSENTANTS DU CANADA AU SEIN DU GROUPE INTERPARLEMENTAIRE CANADO-AMÉRICAIN

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley-Hants): En conformité des dispositions de l'article 101 du Règlement et à titre de coprésident de la délégation canadienne, j'ai l'honneur de déposer à la Chambre, dans les deux langues officielles, le rapport provisoire des représentants du Canada à la réunion du Groupe interparlementaire canado-américain, qui s'est déroulée à Tucson, en Arizona, du 27 février au 3 mars 1986.

Le rapport rend compte des délibérations de l'assemblée plénière au cours de laquelle les deux délégations ont débattu l'accroissement de nos échanges commerciaux avec les États-Unis. Les députés n'ignorent sans doute pas qu'il appartient maintenant au Congrès de décider si le président Reagan aura le pouvoir de négocier une entente de cette nature avec le Canada. La loi américaine sur le commerce comporte un mécanisme assez compliqué. En effet, si dans les 60 jours ouvrables le Congrès ne refuse pas explicitement ce pouvoir au président, les négociations entre les deux pays pourront débuter. Étant donné que ce délai se termine vers la mi-avril, notre réunion a eu lieu à une étape cruciale de l'examen qu'effectue le Congrès. Les entretiens ont été d'autant plus importants que la délégation américaine comprenait des membres du comité des voies et moyens, du Congrès, ainsi que du comité sénatorial des finances, les deux instances chargées principalement de cet examen.

Beaucoup d'entre nous savent que le Congrès américain a mené une lutte farouche en vue de limiter nos exportations de bois d'œuvre aux États-Unis. Des représentants au Congrès préconisent de ne pas permettre au président de négocier une entente commerciale globale tant que le Canada n'aura pas réduit ses exportations dans ce secteur. Nous avons averti nos homologues américains à la réunion des conséquences très sérieuses que pareille mesure pourrait avoir. Si les députés ont le temps de lire le rapport, ainsi que je les y invite, ils constateront sans doute que nous avons su faire valoir notre point de vue aux participants américains.

Le compte rendu que je dépose aujourd'hui ne concerne que l'assemblée plénière. Nous avons par ailleurs longuement débattu, au sein de trois comités, de questions aussi diverses que nos exportations de bois d'œuvre, le projet de loi américain sur l'agriculture, le projet américain d'imposer une taxe sur le pétrole importé, les pluies acides et la souveraineté dans l'Arctique. Aussitôt que les comptes rendus des séances des trois comités seront terminés, nous les mettrons à la disposition des députés.

Le Canada n'a pas de relations plus importantes que celles qu'il entretient avec les États-Unis. Et le Congrès américain exerce une influence directe et considérable sur l'avenir de ces relations. Les réunions annuelles, instituées en 1959 par le premier ministre, M. Diefenbaker, offrent aux parlementaires canadiens une excellente occasion de signaler directement les préoccupations du Canada aux sénateurs et aux membres du Congrès. La Chambre a de quoi être fière, car notre délégation a su représenter de manière efficace les intérêts canadiens.

* * *

PÉTITIONS

LE PROGRAMME D'AIDE BILATÉRALE

M. Barry Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur le Président, j'ai le plaisir et l'honneur, surtout en ce jour où nous honorons saint Patrick, homme de paix, de présenter une pétition provenant de la Rideau Park United Church et dans laquelle 92 de mes électeurs prient humblement le Parlement d'accorder, dans le cadre de son programme d'aide bilatérale, une priorité de premier plan aux projets agricoles de petite envergure qui augmentent la confiance, le savoir-faire et les ressources matérielles nécessaires pour vaincre la faim dans le monde; ils l'invitent aussi à prendre progressivement des mesures afin de libérer son programme d'aide bilatérale des conditions dont il est assorti.

L'ACTIVITÉ DE LA CLINIQUE MORGENTALER À TORONTO

M. John Parry (Kenora-Rainy River): Monsieur le Président, j'ai l'honneur ce matin de présenter quatre pétitions à la Chambre. Trois d'entre elles ont été signées par des centaines d'habitants de Balmertown, de Red Lake, de Madsen, d'Emo, de Dryden et de Barclay, dans ma circonscription, et exhortent le gouvernement à tout faire pour empêcher toute activité dans l'établissement connu sous le nom de Clinique Morgentaler, à Toronto.

LA BAISSE DES PRIX DE L'ESSENCE

M. John Parry (Kenora-Rainy River): J'ai une quatrième pétition signée par une centaine d'habitants de ma circonscription. Elle exhorte le Parlement à garantir que Petro-Canada fasse profiter les consommateurs de la baisse des prix de l'essence au Canada.

Questions au Feuilleton

[*Français*]

LA LOI SUR LES LIMITES DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

MODIFICATION CONCERNANT LE NOM DE LA CIRCONSCRIPTION DE VERDUN-SAINT-PAUL

M. Gilbert Chartrand (Verdun-Saint-Paul) demande la permission de présenter le projet de loi C-285 intitulé Loi visant à changer le nom de la circonscription électorale de Verdun-Saint-Paul.

M. le Président: La Chambre permet-elle à l'honorable député de déposer ce projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Chartrand: Monsieur le Président, je tiens tout simplement à dire que, ma circonscription étant vraiment divisée en trois endroits différents, la ville de Verdun, une partie de Montréal qui est Côte-Saint-Paul et maintenant, un endroit très contesté qui est l'Île-des-Sœurs, je crois qu'il est normal qu'on donne à ces gens le droit d'avoir leur nom inclus dans la circonscription de Verdun-Saint-Paul, que j'aimerais voir devenir Verdun-Saint-Paul-Île-des-Sœurs.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

M. le Président: Quand le projet de loi sera-t-il lu pour la deuxième fois? A la prochaine séance de la Chambre?

Des voix: D'accord.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui à la question nº 495.

[*Texte*]

LA FUMÉE DE CIGARETTE

Question nº 495—**Mme McDonald:**

La Commission canadienne des transports a-t-elle pris des mesures pour protéger le public et les employés contre la fumée de cigarette en vertu *a*) du paragraphe 227(1)*l*) de la Loi sur les chemins de fer, *b*) du paragraphe 16(6) de la Loi sur l'aéronautique et, dans l'affirmative, lesquelles?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): La Commission canadienne des transports nous informe de ce qui suit:

a) Bien qu'il n'y ait pas d'ordonnances du Comité des transports par chemin de fer ou de règlements de la Commission canadienne des transports dont l'objet est de protéger le public ou les employés contre la fumée de cigarette, la C.C.T. 1985-1 Rail, Règlement concernant l'hygiène ferroviaire, section 2*b*) requiert la tenue d'endroits bien aérés dans les voitures pour voyageurs. Le Règlement sur la sécurité et la santé des employés affectés à l'exploitation des trains, C.C.T. 1983-7 Rail, articles 57 à 61 inclusivement, s'applique aux employés qui s'occupent de faire circuler les trains et de leur exploitation et traite des contaminants en suspension dans l'air. Les compagnies de chemin de fer ont leurs propres règlements qui sont utiles à la présente cause.

b) Puisque de fumer à bord de l'aéronef peut nuire à la santé et à la sécurité des passagers, le Comité des transports aériens est d'avis que cette question relève plus de la compétence de Santé et Bien-être social et de Transports Canada. En conséquence, le Comité n'a pris aucune mesure concernant cette question aux termes du paragraphe 16(6) de la Loi sur l'aéronautique.

[*Français*]

M. Lewis: Monsieur le Président, auriez-vous l'obligeance d'appeler la question nº 480, marquée d'un astérisque?

M. le Président: On a répondu à la question énumérée par l'honorable secrétaire parlementaire.

La question nº 480, marquée d'un astérisque. L'honorable secrétaire parlementaire a la parole.

* * *

[*Texte*]

QUESTIONS MARQUÉES D'UN ASTÉRISQUE

*L'USAGE DU TABAC SUR LES LIEUX DE TRAVAIL

Question nº 480—**Mme McDonald:**

1. Prend-on des mesures pour éliminer les toxines causées par la fumée de cigarette dans *a*) les édifices du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, *b*) l'agrandissement de l'aéroport d'Ottawa, *c*) d'autres édifices du gouvernement et, dans l'affirmative et dans chaque cas, lesquelles?

2. Prend-on des mesures pour assurer une ventilation séparée des aires réservées aux fumeurs et, dans l'affirmative, lesquelles?

[*Français*]

Mme Gabrielle Bertrand (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Pour répondre à la question de la députée de Broadview-Greenwood (Mme McDonald), monsieur le Président, prend-on des mesures pour éliminer les toxines causées par la fumée de cigarette?

Alors à la question *a*) je dis: On a procédé à un sondage d'opinion auprès de tous les employés du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social en août 1985 au sujet de l'usage du tabac sur les lieux de travail. A la suite de cette enquête, le ministère a élaboré une nouvelle politique à ce sujet dans laquelle il est précisé qu'il sera interdit de fumer sur les lieux de travail, sauf dans certains secteurs désignés où les employés pourront fumer pendant leur pause. Il y est prévu une période de transition au cours de laquelle les employés qui fument pourront assister à des séances d'incitation à ne plus fumer, politique en vigueur depuis le 1er janvier 1986.

Pour ce qui est de l'aéroport d'Ottawa, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a mené des consulations poussées avec les compagnies de transport aérien, leurs associations et les provinces au sujet de l'usage du tabac dans les lieux publics. Les transporteurs aériens ont, de leur propre chef, désigné des zones distinctes pour les fumeurs et les non-fumeurs. Ils réservent un nombre croissant de sièges aux non-fumeurs. Quant à l'aéroport d'Ottawa, nous croyons comprendre que le ministère des Transports envisage de désigner les aérogares-passagers des zones essentiellement non-fumeurs.

Pour ce qui est des autres édifices du gouvernement, deux autres ministères, les ministères de l'Expansion industrielle régionale et le Vérificateur général ont instauré des politiques en matière de tabagisme. Le Conseil du Trésor a laissé entendre qu'il était en faveur de restreindre l'usage du tabac dans les bureaux et a demandé à la Direction générale des services médicaux du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social de mettre sur pied, à l'intention des employés, des programmes visant à encourager l'abandon de la cigarette.

A la question: Prend-on des mesures pour assurer une ventilation séparée des aires réservées aux fumeurs? A cause des coûts qu'entraînerait une telle mesure, des différences de conception et des édifices et du fait que bon nombre d'édifices hébergent plusieurs ministères, il est difficile d'assurer une ventilation distincte des secteurs où il sera permis de fumer. Les spécialistes du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social étudient présentement cette possibilité dans les installations ministérielles.

• (1110)

M. Lewis: Je suggère, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

M. le Président: Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

* * *

[*Traduction*]

MOTION D'AJOURNEMENT AUX TERMES DE L'ARTICLE 29 DU RÈGLEMENT

L'INDUSTRIE CANADIENNE DES FORÊTS

M. le Président: La présidence a reçu une demande du député de Hamilton Mountain (M. Deans) aux termes de l'article 29 du Règlement.

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, je regrette que ma lettre vous ait été remise en retard. Le fait que ce soit lundi et les changements apportés au Règlement nous ont quelque peu compliqué les choses.

Comme Votre Honneur le sait, nous vous avons remis la lettre suivante:

Monsieur,

Comme le Congrès des États-Unis doit prendre mercredi de cette semaine des mesures contraires aux intérêts de l'industrie canadienne des forêts et vu la crise que de telles mesures provoqueront inévitablement, il est essentiel selon nous que la Chambre des communes fasse immédiatement connaître son opinion à ce sujet au Congrès des États-Unis.

Aux termes de l'article 29 du Règlement, nous demandons votre autorisation pour tenir un débat spécial.

Article 29 du Règlement

Si vous me le permettez, monsieur le Président, je voudrais ajouter quelque chose. Normalement, une telle question pourrait faire l'objet d'une motion présentée pendant une journée réservée à l'opposition. Cependant, puisqu'une telle motion est inévitablement une motion de censure, il serait extrêmement difficile d'encourager les ministériels à l'appuyer. Comme Votre Honneur le sait, il est impossible qu'une motion présentée une journée de l'opposition fasse abstraction de la notion de censure, ou du moins cela semble impossible, même si le Règlement le permet peut-être. Un débat peut avoir lieu, mais il ne peut entraîner la prise de mesures quelconques par la Chambre des communes.

M. le Président: Je tiens tout d'abord à signaler au député que sa demande a été reçue un peu tard. Pour des raisons qui deviendront évidentes dans quelques instants, j'ai décidé d'accepter la motion et de dire un mot à ce sujet aujourd'hui justement à cause de la raison invoquée par le député, parce que, si la présidence doit intervenir, il semble préférable que ce soit aujourd'hui plutôt que demain ou après-demain, vu l'importance bien reconnue du sujet.

Le député se doute sûrement de ce que la présidence dira à ce propos. La présidence doit tenir compte de deux choses. D'abord, il y a l'urgence véritable du sujet. Deuxièmement, il y a l'urgence ou le bien-fondé de la tenue d'un débat à ce sujet. Comme le député le sait très bien, l'opposition peut choisir le sujet du débat demain et après-demain.

Même si je comprends le point de vue du député quant aux motions donnant lieu à un vote qui sont présentées pendant une journée d'opposition, il sait qu'une demande en vertu de l'article 29 du Règlement ne donne lieu qu'à une motion en vue d'ajourner la Chambre. La présidence pense donc que, même si l'on tient compte des restrictions qu'imposerait une motion donnant lieu à un vote présentée à l'occasion d'une journée d'opposition, un débat tenu pendant une journée d'opposition qui ne se termine pas par un vote serait préférable à une simple motion d'ajournement pour atteindre l'objectif que vise le député.

A cause de cela et à cause surtout de la question de l'urgence du débat, la présidence est plutôt portée à rejeter la demande aux termes de l'article 29 du Règlement.

M. Deans: Monsieur le Président, à propos d'une question connexe mais distincte, la présidence m'autorisera-t-elle à demander le consentement unanime de la Chambre des communes pour présenter la motion suivante:

Que la Chambre exprime sa grave préoccupation au sujet des mesures que compte prendre le Congrès des États-Unis à l'égard de l'importation de bois résineux canadien et demande au premier ministre de transmettre nos préoccupations au gouvernement des États-Unis.

S'il y a consentement unanime pour qu'une telle motion soit présentée, je m'empresserai de la proposer.

M. le Président: Apparemment, le député demande que nous revenions à l'appel des motions. Je comprends son problème, car il devait attendre la décision au sujet de la demande qu'il a faite aux termes de l'article 29 du Règlement. Y a-t-il consentement unanime pour revenir aux motions?

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, les ministériels s'intéressent énormément à la question soulevée par le député de Hamilton Mountain (M. Deans). S'il était à ma place, il s'attendrait sans doute que je le consulte avant de présenter une motion semblable, demandant le consentement unanime et que je consulte aussi le leader de l'opposition officielle à la Chambre. Vu les circonstances, il me semble préférable de procéder de cette façon avant de donner le consentement unanime. Je ne peux donc pas donner mon consentement puisque je n'ai pas eu l'occasion de discuter de la question avec le député.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE 1986-1987 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 13 mars, de la motion de Mme McDougall: Que le projet de loi C-99, Loi portant pouvoir d'emprunt, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, le projet de loi à l'étude demande l'autorisation d'emprunter 22.6 millions de dollars. Je voudrais poser à la Chambre une question: comment les députés de l'opposition officielle, ou même les députés en général, peuvent-ils appuyer ce projet de loi dont le but est de permettre au gouvernement d'emprunter de l'argent pour qu'il puisse poursuivre ses politiques budgétaires et économiques?

Au fur et à mesure que le temps passe, on se rend de mieux en mieux compte, malheureusement, de ce qui ne va pas dans ces politiques. Lors de la dernière campagne électorale, pour gagner l'appui des Canadiens, les conservateurs ont multiplié les promesses. Je dirais que l'exposé économique de novembre 1984 et les deux budgets du gouvernement ne traduisent pas de façon positive les promesses faites par les conservateurs pour se faire élire. Par exemple, lors de la campagne électorale, l'actuel ministre des Finances (M. Wilson) s'était explicitement engagé à ne pas augmenter les impôts. Le premier ministre (M. Mulroney) avait promis de réformer le régime fiscal des particuliers. Il disait qu'il voulait le rendre «plus juste, plus progressiste et plus productif». Il est pourtant évident qu'en dépit de ces promesses du ministre des Finances et du premier ministre, les Canadiens à moyens et faibles revenus sont devenus, avec les budgets conservateurs de mai dernier et de février, les victimes des augmentations d'impôts les plus injustes, les plus régressives et les plus nocives sur le plan économique que l'on ait jamais vues.

● (1120)

Le chef de l'opposition (M. Turner) a fait, il y a quelques jours, un discours très énergique à la Chambre des communes lors du débat sur le budget. Il a dit:

> Nous allons considérer ce budget comme la seconde phase du budget de mai dernier. La première phase a été le budget de mai dernier, et la deuxième c'est le budget de février. Ensemble, ces deux budgets représentent une hausse de taxes rétrograde, insidieuse et cumulée sans précédent dans l'histoire du Canada. La charge est brutale contre la famille moyenne dont le revenu se situe entre $15,000 et $40,000.
>
> Par suite du nouveau fardeau fiscal qu'on leur a imposé, les contribuables entre 35 et 55 ans se retrouvent dans l'impossibilité . . . de maintenir leur train de vie, parce que les deux derniers budgets ont considérablement réduit le revenu disponible du Canadien moyen.

Les Canadiens pourront le vérifier chaque semaine en regardant leur chèque de paye.

Une preuve de l'inquiétude grandissante des Canadiens à faibles et moyens revenus est le fait que, suite à une seule demande du rédacteur économique du *Toronto Sun*, publication généralement en faveur des progressistes conservateurs, ce journal a reçu, en 10 jours seulement, 15,000 coupons protestant énergétiquement contre les augmentations injustes de la charge fiscale des Canadiens à faibles et moyens revenus imposées par les deux budgets conservateurs.

Après une seule sollicitation formulée par un journal qui est censé être favorable au gouvernement progressiste-conservateur, des Canadiens ont fait parvenir 15,000 coupons au journal.

La moindre évaluation objective de la répercussion des deux budgets conservateurs sur les Canadiens à revenus faibles ou moyens révèle indéniablement qu'ils sont injustes. Le fardeau fiscal est réparti inégalement. Durant les trois prochaines années, d'après les chiffres figurant dans le budget du ministre des Finances, le gouvernement fédéral percevra une somme supplémentaire de 12.5 millions sur le revenu des particuliers, tandis que l'impôt sur les sociétés n'augmentera que de un million. Durant les quatre prochaines années, une famille de quatre personnes vivant en deçà du seuil de la pauvreté avec un revenu de $15,000 par an seulement subira une majoration d'impôt de 23 p. 100, tandis qu'une famille de quatre avec un revenu de $35,000 ne subira qu'une majoration de 13 p. 100. Toutefois, pareille famille gagnant $200,000 ne connaîtra qu'une majortion de 1 p. 100. C'est injuste.

L'exonération à vie et sans condition des gains en capital de $500,000 prévue dans le budget de mai 1985 reste en vigueur, tandis que les Canadiens à revenus faibles ou moyens souffrent toujours et ces souffrances s'aviveront alors que les mesures proposées dans le budget de février seront appliquées et seront ressenties dans leurs chèques de paie. Le chef de l'opposition a fourni un exemple frappant de cette injustice quand il a déclaré à la Chambre ce qui suit:

> Un particulier ayant un revenu de $40,000 composé d'un salaire de $35,000, de dividendes de $4,000 et d'intérêts de $1,000 subira de 1986 à 1987 une majoration d'impôt de 9.4 p. 100. Un particulier avec un revenu de $150,000 composé d'un traitement de $100,000, de dividendes de $15,000, d'intérêts de $5,000 et de gains de capital de $30,000 jouira durant la même période d'une diminution générale d'impôt de 1.4 p. 100.

Une fois encore, cela est injuste.

Depuis que le gouvernement conservateur a accédé au pouvoir, la taxe fédérale de vente a augmenté de 9 à 12 p. 100. Non seulement cette taxe particulièrement régressive a augmenté, mais son application a été élargie pour englober des produits pharmaceutiques en vente libre, le savon, le shampooing, les bonbons et même la nourriture pour animaux d'agrément. Ces mesures frappent plus durement les Canadiens à faible revenu. Chose certaine, pour ce qui est de la remise de $50 sur la taxe de vente qu'on envisage de leur accorder, le gouvernement conservateur donne la fausse impression qu'il permet aux Canadiens démunis d'échapper à l'impact négatif de ses majorations de la taxe de vente. Ce geste politique minable est tout à fait dépassé quand on

considère les majorations sensiblement plus élevées de la taxe de vente sur l'essence, par exemple. De fait, la taxe de vente a été majorée sur les cigarettes et les spiritueux ainsi que sur tous les appareils coûteux nécessaires pour meubler une maison.

Par exemple, une famille pauvre qui a besoin d'un réfrigérateur, d'une cuisinière ou d'une lessiveuse coûtant quelque $600 devra payer une taxe de vente fédérale pouvant atteindre $72 pour un seul de ces articles. C'est beaucoup plus que la remise de la taxe de vente dont les Conservateurs se vantent alors qu'ils affirment que cette initiative compensera l'impact négatif de ces majorations injustes de la taxe de vente. De toute évidence, la remise de la taxe de vente et le crédit d'impôt sur les ventes n'atténueront que très peu l'effet négatif de ces majorations de la taxe de vente.

En outre, seuls les salariés gagnant moins de $15,000 ont droit à ce crédit d'impôt. Une famille de quatre personnes vivant en deçà du seuil de la pauvreté avec un revenu annuel de $15,000 à $20,000 ne touchera pas cette remise de la taxe de vente de $50. En somme, le gouvernement fédéral a redéfini unilatéralement le seuil de la pauvreté. D'après Statistique Canada, l'organisme du gouvernement chargé d'analyser objectivement les données statistiques, le seuil de la pauvreté se situe entre $20,000 et $21,000 par an. Qu'arrive-t-il aux familles qui gagnent entre $15,000 et $20,000? Pourquoi n'ont-elles pas droit au crédit remboursable au titre de la taxe de vente? Que les conservateurs le veuillent ou non, on peut être pauvre avec un revenu de $20,000. Le ministre des Finances et le premier ministre font preuve d'une insensibilité sans précédent et d'une parfaite indifférence à l'égard des graves difficultés économiques des Canadiens à revenus moyen et faible.

Le budget de mai 1985 démontrait une injustice telle à l'endroit des personnes âgées que le ministre des Finances et son gouvernement conservateur sans entrailles ont été forcés par l'opinion publique outragée et par les pressions des libéraux et des autres députés de l'opposition, de revenir sur leur décision et de ne pas désindexer les prestations de sécurité de la vieillesse. Tout comme il était de notre devoir de défendre les Canadiens à la retraite, nous nous devons maintenant de nous porter à la défense des familles canadiennes et, en fait, de toute la classe moyenne, compte tenu du mépris total du gouvernement conservateur pour le principe de l'équité.

Étant donné que la Chambre est toujours saisie des mesures injustes et régressives contenues dans le budget conservateur de mai dernier et étant donné que la majorité conservatrice force l'adoption des mesures injustes et régressives contenues dans le budget de février, nous ne devrions pas accorder au gouvernement conservateur le pouvoir d'emprunt qu'il sollicite dans ce projet de loi, car il s'en servira uniquement pour appliquer des mesures économiques qui se sont déjà révélées injustes et cruelles pour les Canadiens à revenu moyen. Nous devrions rejeter le budget de février dernier et nous devrions rejeter ce projet de loi qui est tout aussi injuste et régressif pour les Canadiens à revenus moyen et faible.

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, je tiens à prendre la parole au sujet du projet de loi portant pouvoir d'emprunt, en particulier parce qu'il nous a été présenté la semaine dernière en même temps que le rapport du Groupe de travail Nielsen comme le moyen par lequel le gouvernement compte s'attaquer au déficit et réduire les dépenses publiques. Je tiens à dire ce que j'en pense à cause de une ou deux choses qui intéressent de nombreux députés de même que les Canadiens de tout le pays.

Notamment, il y a une question qui touche à notre crédibilité à tous. Je veux parler plus précisément du fait que nous avons tous participé à la campagne électorale de 1984 et peut-être à des élections antérieures. Nous avons fait des promesses. Lorsque mes collègues néo-démocrates et moi-même faisons des promesses, c'est avec l'intention de les tenir, mais lorsque le rapport du Groupe de travail Nielsen a paru, la semaine dernière, nous nous sommes rendu compte qu'il contenait beaucoup d'options et de recommandations absolument contraires à des promesses que les progressistes-conservateurs ont faites quand ils cherchaient à se faire élire en 1984.

• (1130)

Nous avons demandé ici même au gouvernement s'il était disposé à déclarer ou à faire savoir simplement que, parmi les options proposées par le groupe de travail, celles qui viennent à l'encontre des promesses conservatrices ne feraient pas l'objet d'un projet de loi et ne seraient pas mises en œuvre. Si nous avons demandé cela aux conservateurs, c'est que nous voulions savoir ce que valent leurs promesses. Nous n'en revenons pas avec quelle rapidité et dans quelle mesure le gouvernement semble avoir oublié les promesses qu'il a faites en 1984; en fait, il les a carrément reniées. Malheureusement, au lieu de dire qu'il comprenait notre inquiétude et qu'il ne donnerait suite à aucune option qui serait contraire à la politique conservatrice annoncée, le gouvernement a préféré garder le silence. Le vice-premier ministre (M. Nielsen) a déclaré que tout était sur la table, que toutes ces questions seraient soumises au comité parlementaire qui étudierait les diverses recommandations du rapport Nielsen. Cela veut dire que les conservateurs, malgré tout ce qu'ils ont pu promettre en 1984 pour prendre le pouvoir, sont disposés à tout jeter par-dessus bord dans l'idée que le rapport Nielsen vaut beaucoup mieux.

J'en fais presque une question de privilège. Quand un gouvernement viole ses promesses, de façon aussi flagrante et aussi sauvage que le gouvernement actuel, quand il dit que toute promesse est bonne à jeter, lorsqu'une bande de spécialistes extérieurs non électifs choisis dans le secteur privé et dans le secteur public pense avoir une meilleure solution, il saborde la crédibilité des promesses faites par les hommes politiques. En outre, il laisse les citoyens perplexes et de plus en plus désabusés de la politique. La population est en droit de penser que lorsqu'elle élit un gouvernement, elle lui donne le mandat de faire ou de ne pas faire certaines choses. Si le parti en faveur duquel elle vote fait telle ou telle promesse, elle a raison d'estimer qu'il y a une bonne chance que ces promesses vont être remplies. L'électorat est suffisamment réaliste pour se rendre compte que les circonstances changeant, certaines promesses ne peuvent pas toujours être remplies. Mais il est raisonnable pour elle de penser que dans la très grande majorité des cas, les promesses faites seront réalisées, ou qu'un gouvernement élu pour remplir certaines promesses va faire tout ce qu'il peut pour les réaliser, même si toutes ne peuvent pas être remplies dans les quatre ans qui suivent l'élection. Malheureusement, le gouvernement fait tout le contraire.

Je voudrais aborder maintenant la question des services et des subventions aux entreprises, qui occupe la plus grosse part du rapport du groupe de travail Nielsen. D'après ce groupe, cet unique élément s'attribue environ 16 milliards de dépenses fiscales et de dépenses directes, et constitue donc un des grands chapitres de dépenses de l'État. Comme nous l'avons signalé, les concessions et les dépenses fiscales consenties aux entreprises dépassent en fait de 7 ou 8 milliards environ les sommes versées en impôts par les entreprises. Il me semble que cela met sens dessus dessous la situation du gouvernement. On aurait pensé que les entreprises auraient apporté leur contribution à d'autres services au lieu d'en être des bénéficiaires.

J'aimerais parler d'une autre question importante. Même si ses chiffres sont un peu suspects, le groupe de travail Nielsen estime que le gouvernement du Canada consent chaque année 36 milliards de dépenses fiscales, et qu'il y aurait lieu de se tourner de ce côté pour chercher des moyens de rétablir les recettes de l'État ou de réduire le déficit. Au nom de tous les néo-démocrates, je tiens à dire que, comme la plupart des Canadiens, nous sommes en faveur d'utiliser les moyens qui se présentent pour faire disparaître l'inefficacité de l'État et pour réaliser des économies.

Je suis membre suppléant du comité permanent des comptes publics. Sur des questions comme les contrats de la défense et la gestion par l'État de son patrimoine foncier d'Ottawa, ce comité non partisan ou de tous les partis se montre très strict et très efficace dans la protection du contribuable, dans la collaboration avec le vérificateur général et la recherche de procédés plus efficaces et plus sûrs. Mais la semaine dernière, nous avons eu les recommandations du groupe de travail Nielsen, qui était censé promouvoir le rendement et l'efficacité. A ce qu'il semble, il a plutôt cherché à réduire des services intéressant un large éventail de Canadiens, par exemple divers programmes de subventions profitant aux petites et moyennes entreprises. Par ailleurs, il a fermé les yeux sur des tas de dépenses fiscales et d'importantes concessions qui, pour la plus grande part, profitent aux très grosses sociétés. Ce sont là des choses que nous trouvons très difficiles à admettre.

Je voudrais parler des conditions dans lesquelles les partis d'opposition ont eu la possibilité d'exprimer leur avis sur le rapport du groupe de travail Nielsen. Je ne trouve pas qu'il y ait lieu de s'en féliciter. Il comporte 15,000 pages, et Dieu sait combien de zillions de mots. Je pense que mon caucus a reçu deux exemplaires de ce rapport une heure avant que les documents ne soient déposés à la Chambre des communes. Dans ce peu de temps, nous avons dû examiner ces questions et essayer d'en venir à des conclusions premières. Pour parler de façon réaliste, nous savons tous que la presse compte sur la réaction des partis d'opposition et qu'en raison de ses heures de tombée, elle n'aime guère qu'un parti d'opposition dise que le rapport est très intéressant et qu'il va lui falloir parcourir les documents pendant deux ou trois jours avant d'avoir un avis à donner. Voilà une chose que nous ne pouvons pas nous permettre. Le gouvernement connaît aussi bien que les députés de l'opposition la façon dont l'information circule à notre Parlement. Il aurait dû savoir qu'en fait il favorisait, il encourageait à donner ce qui ne pouvait être qu'une vision superficielle et fragmentaire du rapport du groupe de travail Nielsen lorsque les partis d'opposition y ont jeté leur premier coup d'œil.

Depuis mardi dernier, j'ai eu l'occasion d'examiner d'un peu plus près les documents. Je voudrais parler plus précisément des dispositions concernant les services et les subventions aux entreprises. Certains journalistes et universitaires prétendent que nous, les néo-démocrates, avons peut-être été trop prompts à condamner ce rapport du fait de ses observations générales selon lesquelles on ne faisait qu'ajouter aux subventions et avantages fiscaux, les entreprises canadiennes étaient devenues dépendantes des programmes et il fallait prendre des mesures, afin de ramener les diverses subventions à un niveau plus raisonnable. Nous souscrivons à l'évaluation qui a été faite de certains programmes. Maintenant que j'ai eu la possibilité d'examiner le rapport plus en profondeur, je voudrais préciser que ce qui nous dérange, c'est que ce groupe de travail s'est attardé à la paille plutôt qu'à la poutre, si je puis utiliser cette analogie biblique. Il a examiné les petites choses avec beaucoup d'attention et dans certains cas, cela a été très utile. C'est le cas, par exemple, de l'étude de la gestion des biens immobiliers du gouvernement. Selon moi, elle est extrêmement constructive et, en fait, elle donne lieu à bon nombre de recommandations utiles.

Cependant, pour ce qui est des subventions et des services aux entreprises, nous avons commencé par les grands programmes de dépenses fiscales qui sont consacrés à l'amortissement accéléré, au crédit d'impôt à l'investissement et à un certain nombre d'autres choses. Dans ces domaines où des milliards de dollars sont en jeu, les résultats obtenus par le groupe d'étude sont loin d'être satisfaisants, selon moi. Ainsi, à la page 73, le groupe de travail a dit ceci au sujet de l'amortissement accéléré: «Le ministère des Finances nous signale qu'il n'existe aucun moyen précis de mesurer l'effet cumulatif de cette mesure fiscale. A la suite des discussions que nous avons eues avec les fonctionnaires du ministère des Finances, nous croyons pouvoir affirmer que, malgré ces difficultés d'évaluation, ils croient que l'objectif visé est assez bien réalisé». C'est en se basant sur ces données «scientifiques» que le groupe d'étude a pris la décision suivante: «Le groupe d'étude recommande au groupe de travail que le gouvernement envisage de conserver l'amortissement accéléré». Selon ses chiffres, qui sont pour la plupart dépassés, cet avantage fiscal aurait coûté en 1980-1981 près de 5 milliards de dollars au contribuable. Le groupe d'étude a consacré six ou sept pages à cette question. Il l'a examinée de façon superficielle, mais n'a pas vraiment cherché à savoir s'il existait des façons plus efficaces de réaliser cet objectif.

Je sais que mon temps de parole tire à sa fin, mais j'en reviens à mon observation de départ. Selon moi, si le groupe d'étude avait étudié les programmes importants qui ont rendu la grande entreprise dépendante des programmes avec autant de sérieux que les subventions qui, si elles disparaissaient, mettraient en danger le développement régional ou les petites entreprises, alors je crois qu'on pourrait prendre son rapport davantage au sérieux. Nous entendons nous pencher sur ces questions dans les semaines à venir, alors que nous aurons la possibilité d'examiner plus en détail le rapport Nielsen, qui est l'une des façons permettant de réduire le besoin pour le gouvernement de financer un déficit.

• (1140)

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, les libéraux ne peuvent laisser adopter ce projet de loi sans faire tout en leur pouvoir pour signaler aux Canadiens les aspects répréhensibles de la politique du gouvernement dans ce domaine.

Ce projet de loi tend à autoriser des emprunts de 22.6 milliards de dollars. Bien entendu, un projet de loi d'emprunt ne peut être examiné seul, il faut le mettre en relation avec deux autres choses, soit, premièrement, le budget dans lequel le gouvernement signale comment, grâce au régime fiscal, il entend obtenir des recettes, et deuxièmement, les projets de réduction des dépenses du gouvernement à l'aide de compressions dans les programmes sociaux et autres. Lorsqu'on examine ces trois choses ensemble, je crois qu'on peut s'apercevoir de la différence.

J'espère que les Canadiens remarqueront les différences importantes entre les solutions choisies par les libéraux et les conservateurs, ainsi que la façon dont les conservateurs s'acquittent de leur responsabilité, qui consiste à gouverner le pays.

Il faut d'abord reconnaître que nous sommes en période de croissance économique au Canada et aux États-Unis. Le gouvernement voudrait nous faire croire que c'est entièrement attribuable aux mesures qu'il prend et à sa politique, mais je pense que des observateurs plus modérés et raisonnables reconnaîtront que cela découle en grande partie du cycle économique en général et de la situation internationale. Quoi qu'il en soit, en période de croissance économique, un gouvernement se doit de se pencher sur son déficit et d'adopter une politique permettant de mieux administrer ce dernier.

Or, nous constatons dans ce budget, dans ce pouvoir d'emprunt et dans les compressions annoncées, que le gouvernement tente de résoudre le problème du déficit. Si les libéraux étaient au pouvoir, ils devraient également mettre en œuvre des programmes permettant de résoudre le problème du déficit, et plus précisément de le contrôler. Cependant, il convient de noter la façon dont le gouvernement s'y prend pour réduire le déficit. Le gouvernement essaie d'augmenter considérablement les taxes par le biais du régime fiscale.

J'ai commencé en disant qu'un gouvernement libéral comprendrait qu'il faut peut-être hausser les taxes, mais pas de la façon dont le gouvernement actuel s'y prend. Cette taxe additionnelle frappe très injustement les Canadiens à revenus modestes et moyens tout en allégeant graduellement la charge fiscale des Canadiens qui sont les plus capables de la supporter.

On dirait que le ministre des Finances (M. Wilson) a pris pour principe que les Canadiens riches ne sont pas assez nombreux et qu'il doit utiliser le régime fiscal pour les enrichir davantage. Autrement, comment expliquer l'exemption générale de $500,000 sur les gains en capital annoncée dans le budget précédent et à laquelle chaque contribuable est admissible? Le ministre des Finances a essayé de défendre cette mesure en disant qu'elle créerait des emplois, qu'elle aiderait à la fois les riches et les pauvres en créant des emplois.

M. Blenkarn: C'est ce qui est arrivé.

M. Kaplan: Comme l'a dit le chef de l'opposition (M. Turner), cette mesure avantage également le contribuable qui vend des tableaux ou une maison en Floride ou sur la côte d'Azur. Cette concession fiscale est tellement généreuse qu'elle encourage presque le contribuable à s'en prévaloir plutôt que de créer des emplois. Je vois que le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) n'est pas d'accord avec moi, mais il doit sûrement admettre que cette mesure encourage le propriétaire d'une entreprise à la vendre plutôt que d'en monter une autre. Quand les données seront disponibles, elles vont prouver que non seulement l'exemption ne crée pas d'emplois, mais qu'elle incite les gens qui peuvent en bénéficier à vendre leur entreprise et à en convertir le produit en des avoirs qui ne sont pas de nature à favoriser la création d'emplois au Canada. Voilà pourquoi les libéraux disent aux Canadiens que l'augmentation de la taxe décrétée par le gouvernement était peut-être nécessaire, mais qu'elle est sûrement injuste.

Je tiens à signaler le deuxième aspect de cette hausse soit l'augmentation de la taxe de vente de 9 à 12 p. 100. En général, les économistes sont rarement d'accord sur quoi que ce soit, mais tous s'accordent pour dire qu'une taxe de vente est régressive et inflationniste. Moins vous gagnez, plus votre revenu passe en dépenses de consommation pour faire vivre votre famille. Comme cette forte hausse s'applique à la vente, elle frappe plus directement les Canadiens à revenus modestes et moyens. Ce sont eux qui achètent des réfrigérateurs et des machines à laver, justement les articles rendus encore plus dispendieux à cause de l'augmentation de la taxe de vente. La hausse de la taxe de vente de 9 à 12 p. 100 impose à ces gens-là un fardeau inacceptable. La taxe frappe aussi l'essence, un produit déjà surtaxé au Canada. Loin d'admettre ce fait, le gouvernement n'y est pas allé de main morte. On l'a peut-être déjà considérée comme une taxe d'accise ou une taxe sur un produit de luxe, mais on ne peut plus prétendre que l'essence tombe dans cette catégorie. On a diminué le poids des automobiles depuis quelques années afin qu'elles consomment moins d'essence. Même les grosses voitures en consomment moins. L'automobile au Canada est presque un moyen de transport en commun—un peu comme les véhicules publics, les autobus, les tramways et les métros, même si très peu de Canadiens les utilisent—et c'est ainsi que la plupart des Canadiens la considèrent. En augmentant le coût de l'essence par l'imposition d'une taxe de vente additionnelle, on augmente le coût de la vie pour les Canadiens à revenus modestes et moyens, car l'automobile est devenue une nécessité pour la majorité des Canadiens.

La taxe de vente sur le gazole a été elle aussi augmentée. Au coût des denrées et des produits alimentaires dans les magasins d'alimentation, il faut ajouter les frais de transport, et le gouvernement ne fait rien pour contrer l'escalade de l'inflation tandis qu'il hausse la taxe sur l'essence et le gazole.

On a découvert dernièrement que le prix de l'essence avait des conséquences sur le tourisme. Le gouvernement vient de lancer une nouvelle campagne destinée à attirer les touristes en plus grand nombre au Canada. Nous lui souhaitons bien du succès. L'essence coûtant beaucoup plus cher au Canada qu'aux États-Unis, comment le gouvernement peut-il espérer attirer autant de touristes américains dont il estime avoir besoin, s'il refuse de reconnaître que l'augmentation du prix de l'essence sera l'un des plus gros obstacles à faire accepter le Canada comme destination touristique?

● (1150)

Pour terminer, monsieur le Président, le projet de loi portant pouvoir d'emprunt est inacceptable car il fait partie d'une série de mesures qui ont allégé le fardeau des nantis et alourdi celui du reste de la société canadienne. Les libéraux trouvent cela inadmissible.

M. Howard McCurdy (Windsor-Walkerville): Monsieur le Président, ce n'est pas pour souscrire à ce projet de loi portant pouvoir d'emprunt que j'interviens. Les orateurs qui m'ont précédé en ont plus ou moins exposé les raisons à mon objection. Il s'impose encore une fois d'attirer l'attention sur la portée générale de la politique gouvernementale dont il est fait état dans le budget et les prévisions budgétaires qui révèlent dans quelle mesure le gouvernement a négligé d'assumer ses responsabilités à l'égard des Canadiens. En ma qualité de nouveau député, je suis très inquiet de constater à quel point les hommes politiques se laissent guider par le désir de trouver des solutions à court terme aux problèmes d'intérêt immédiat et négligent l'importance de mesures à long terme pour l'avenir du pays.

Le gouvernement se précipite pour proposer des mesures qui lui attireront l'attention et les félicitations, pourtant il néglige de se pencher sur l'avenir. Il prétend se soucier constamment de la destinée du Canada. Pourtant, les problèmes des jeunes constituent une des grandes questions à régler, si l'on veut assurer l'avenir d'un pays. Le gouvernement n'a pas jugé bon de se doter d'un programme positif pour les jeunes. Bien au contraire, il semble avoir décidé de faire une cible de ces derniers.

Je n'ai pas l'intention de reprendre les arguments dont on a déjà fait part et qu'étayent de manière tragique d'autres événements, ce qui continuera, je l'espère. Compte tenu de tout ce qui s'est produit depuis quelques semaines, peut-être que, enfin, le gouvernement verra la nécessité de mettre en œuvre un programme pour les jeunes Canadiens que ces derniers sont nombreux à réclamer.

Il importe de collaborer avec les jeunes et non pas de chercher à s'attirer leurs faveurs. Il s'impose de mettre au point, à l'échelle nationale, un système d'enseignement solide et de se doter d'une politique relative au financement de l'enseignement postsecondaire. Il est urgent que le gouvernement fédéral et ses contreparties provinciales mettent sur pied un mécanisme de financement par le biais duquel sera créé un système universitaire qui reflètera la position que doit occuper le Canada sur le plan international et qui veillera à ce que tous les jeunes Canadiens aient la possibilité d'acquérir des aptitudes leur permettant de jouer un rôle positif dans l'économie nationale tout en réussissant leur vie.

Au lieu d'en arriver à une entente raisonnable avec les provinces, le gouvernement a en fait réduit ses subventions globales à l'enseignement postsecondaire pour les cinq prochaines années en réduisant le taux d'augmentation des paiements de transfert. La question a été abordée dans d'autres contextes dont on a parlé lors d'une dernière intervention.

Je voudrais rappeler, ce matin, que les promesses du gouvernement en matière de recherche et de développement ont été un échec retentissant. J'ai déjà dit que le gouvernement était peut-être en train de céder la place à la principauté de Monaco dans le domaine de la recherche internationale. Nous sommes déjà loin derrière tous les autres pays industrialisés du monde. Le premier ministre (M. Mulroney) l'a admis lui-même. Il a déjà dit, il y a longtemps de cela, qu'il serait peut-être nécessaire de doubler la part du produit national brut consacrée à la recherche chaque année. Depuis plusieurs mois déjà, toutes sortes de voix se font entendre pour démontrer que le Canada doit faire davantage pour instruire et former notre main-d'œuvre afin que les milieux scientifiques puissent assurer le développement économique de notre pays auquel le gouvernement prétend tenir.

Le gouvernement s'inquiète du déficit, mais il prend de bien mauvaises mesures pour l'éponger comme on l'a souvent fait valoir. Notre déficit existera toujours tant que nous n'aurons pas atteint le niveau de croissance économique dont nous sommes capables. Au demeurant, le ministre des Finances (M. Wilson) a déclaré lui-même que, depuis cent ans, nous faisons appel à nos ressources naturelles pour développer le pays, mais qu'au cours des prochaines décennies, il faudra compter sur notre sagesse et notre intelligence. Il est regrettable que le gouvernement n'ait ni la sagesse ni l'intelligence nécessaires pour assurer notre avenir.

De nombreuses études nous ont permis de cerner nos lacunes dans le domaine de la recherche. Or, si nous voulons dépasser le stade d'un pays producteur de matières premières que nous avons été naguère, nous devons former des spécialistes dans plusieurs disciplines. Nous devons consentir des efforts beaucoup plus grands pour que nos universités puissent aspirer à l'excellence en recherche scientifique et sociale.

Tout n'a été qu'illusions, désillusions et faux-fuyants. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) a annoncé, dans un élan de grandiloquence, que le gouvernement allait débloquer 1 milliard de dollars de plus pour la recherche. Il nous annonce cette nouvelle alors que le Conseil national de recherches en sciences et en génie a lui-même rappelé qu'il avait besoin de 1.4 milliard de dollars de plus pour son plan de recherche quinquennal. Et le Conseil de recherches en sciences humaines a déclaré lui aussi qu'il lui fallait près de 200 millions de dollars de plus.

Or, la vérité, c'est que le Conseil national de recherches en sciences et en génie a obtenu 126 millions de dollars de plus jusqu'en 1990. Où va-t-il prendre ce milliard de dollars pour effectuer des recherches? Le gouvernement nous a jeté de la poudre aux yeux. Il n'a pas engagé grand chose dans la recherche. Si l'industrie débloque 350 millions de dollars de plus sur ce chapitre, le gouvernement en fera autant. En plus de la croissance normale des crédits promis, les fonds prévus

sur ce chapitre sont de 1 milliard de dollars. Les organismes scientifiques ne l'obtiendront pas. Et pendant tout ce temps-là, les subventions pour la recherche scientifique et technologique des universités ont été réduites de 4 p. 100. Notre meilleure université sur ce chapitre est presque considérée maintenant comme un établissement de deuxième ordre.

• (1200)

Le gouvernement actuel doit combler les besoins qu'il a décrits lui-même. Il doit respecter sa parole en s'attaquant aux besoins réels dans le domaine de la recherche. Sinon, il nous fera une bien triste réputation comme l'ont rappelé tant de gens. Nous deviendrons un pays du tiers monde, économiquement parlant, et notre déficit actuel nous paraîtra une bagatelle dans quelques années d'ici.

M. Russell MacLellan (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur le Président, par le projet de loi C-99, le gouvernement demande l'autorisation d'emprunter 22 milliards de dollars. Je suis loin d'être sûr que nous pouvons lui faire assez confiance pour lui accorder ce pouvoir d'emprunt. Quand l'argent est en jeu, le gouvernement perd le Nord. Les ministériels ne savent plus où ils en sont ni ce qu'ils veulent. Ils ne savent ni où ni comment recueillir l'argent, quelles dépenses faire et lesquelles réduire. Ils ne savent pas réellement pourquoi effectuer des compressions. Ils n'ont pas la moindre idée de ce qu'ils font. Voyez les chiffres sur lesquels le gouvernement a fondé les prévisions de son budget. J'ose dire que transparaît dans ces chiffres le petit côté beau parleur irlandais du premier ministre et du ministre des Finances.

Dans le document budgétaire intitulé *Vers une expansion soutenue: Perspectives économiques du Canada, 1986-1991*, le gouvernement se contredit lui-même. Il fait l'affirmation suivante, à la page 23:

> L'hypothèse faite dans les documents accompagnant ce budget qui traitent des Perspectives économiques et du Plan financier est que le prix de vente moyen d'un baril de pétrole de qualité équivalente au brut léger d'Arabie saoudite sera de $22.50 US d'ici à la fin de 1986.

Si on se reporte toutefois à la page 21, au tableau 4 intitulé «Perspectives économiques internationales», on y voit inscrit le prix du brut léger d'Arabie saoudite à $23.88 US dans la colonne pour 1986. A quatre pages de distance dans le même document, le gouvernement prédit deux prix moyens différents pour 1986. En plus, le prix est en ce moment beaucoup plus bas. Comme le trimestre de 1986 est presque terminé, pour arriver à cette moyenne de $23.88 US le baril, il va falloir que le prix moyen soit beaucoup plus élevé le reste de l'année. Aujourd'hui, le 17 mars, nous constatons que le pétrole coûte $12 US le baril. Les chiffres du gouvernement ne tiennent pas debout. Ils sont insensés et ils sont établis par un gouvernement qui nous demande maintenant 22 milliards de plus. Je vous pose la question, monsieur le Président, pouvons-nous en toute quiétude confier de l'argent à ce gouvernement, sans parler de ces 22 milliards supplémentaires?

Les députés de la majorité devraient vérifier dans les journaux d'aujourd'hui quelles sont les prédictions courantes concernant les cours pétroliers. La plupart des députés savent sans doute que les membres de l'OPEP qui se sont réunis en fin de semaine n'ont pas réussi à s'entendre sur un moyen de freiner la dégringolade des cours pétroliers mondiaux. Le ministre des pétroles de l'Arabie saoudite, le cheik Yamani, a prédit que les cours pétroliers pourraient descendre jusqu'à $8 US le baril, ce qui est loin des estimations dont le ministre des Finances (M. Wilson) fait état dans les *Documents budgétaires*. Son prix estimatif signifie que le gouvernement sous-estime le déficit de plusieurs milliards de dollars.

Par ailleurs, on peut lire à la page 29 de ce même document:

> ... il a été supposé ici que les tensions subies récemment par le dollar canadien seraient temporaires et qu'en conséquence, comme on s'attend généralement à une légère détente des taux d'intérêt aux États-Unis en 1986, les taux d'intérêt à court terme devraient se situer à 9.5 p. 100 en moyenne en 1986 ...

Les taux d'intérêt sont aujourd'hui beaucoup plus élevés. Là encore, le ministre suppose que les intérêts vont descendre bien au-dessous de 9.5 p. 100 le reste de l'année pour arriver à cette moyenne. Mais cela ne se produira pas sous ce gouvernement.

Que faut-il conclure de tout cela? Que l'incompétence du gouvernement va aggraver nos problèmes financiers et saper encore plus la confiance que les autres pays mettent dans le gouvernement et l'économie du Canada. Les résultats pourraient être désastreux pour le Canada.

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Je suis heureux que le gouvernement ait fait quelque chose au sujet des procédures que notre Chambre suit à propos du budget, du pouvoir d'emprunt et de notre structure financière. Je pense que c'est une excellente chose de présenter simultanément le budget et la loi portant pouvoir d'emprunt, et que cela permet aux Canadiens représentés au Parlement de mieux examiner la structure de nos finances. Il faut féliciter le gouvernement de cette initiative.

• (1210)

Cela dit, d'autres membres de mon parti et moi-même avons appuyé cette initiative en pensant qu'elle aurait une certaine valeur. Il devient toutefois manifeste que l'on peut mettre en place correctement cette procédure sans qu'elle ait de grande répercussion sur la planification financière du gouvernement. En l'occurrence, cela ne nous sert pas à grande chose que ce projet de loi portant pouvoir d'emprunt soit soumis à la Chambre en même temps que le budget. Nous ne disposons toujours pas des politiques et de la planification financière nécessaires pour éliminer le déficit, que le gouvernement a si manifestement placé au centre de notre débat actuel.

Quand les Canadiens peuvent envisager tout l'ensemble, ils sont mieux à même de juger des causes et des effets des mesures prises par le gouvernement. C'est peut-être une très bonne chose, quand la ministre d'État aux Finances (Mme McDougall) et d'autres membres du gouvernement parcourent le pays pour essayer de faire passer le budget, de créer la confiance en ce que fait le gouvernement. Le gouvernement s'est éparpillé à travers tout le pays pour vendre son produit, mais la vente de ce produit commence à devenir douteuse.

Ma circonscription a reçu la visite de deux ministres du cabinet ces dernières semaines. Prince Albert n'avait probablement pas reçu autant d'attention depuis la tentative infructueuse d'invasion lors des dernières élections, où 57 membres du caucus conservateur étaient venus à Prince Albert, certains d'entre eux plusieurs fois. Le ministre des Transports (M. Mazankowski) et le ministre des Affaires extérieures (M. Clark) sont venus dans ma circonscription plusieurs fois lors de la campagne électorale.

Cette fois-ci, le gouvernement essaye d'accomplir deux choses. D'une part il essaye de faire passer sa décision gouvernementale. Il essaie de faire gober aux gens un conte de fée sur les effets du budget. Le ministre du Travail (M. McKnight) est allé à Prince-Albert et dans divers autres endroits de la Saskatchewan, et il a annoncé à Prince-Albert la construction d'un édifice fédéral qui n'est absolument pas prévu au budget et qui n'a apparemment pas encore reçu le feu vert. Pourtant, on va construire cet édifice. C'est un engagement, et je remercie le ministre de l'avoir pris. Ce sera peut-être pour 1987-1988, et j'espère que le ministre obtiendra alors les crédits nécessaires. Il s'agissait manifestement de vendre quelque chose que le gouvernement n'avait pas en fait. Il fallait montrer à la Saskatchewan qu'il y avait quelque chose pour elle, quelque chose à vendre. Le ministre de l'Agriculture (M. Wise) est aussi venu en Saskatchewan, lui aussi pour vendre le budget et présenter des excuses pour l'augmentation considérable du déficit, et là encore pour raconter des contes de fée sur ce qu'il avait fait pour les agriculteurs.

Le manifeste conservateur publié par le caucus à la suite de cette visite à Prince-Albert avant les élections disait très précisément que le gouvernement avait l'intention de faire un certain nombre de choses. Il y avait fondamentalement trois choses: il devait abolir les gains en capital, ce qu'il a fait dans une certaine mesure, mais en laissant maintenant entendre qu'il pourrait revenir sur cette initiative. En fait, le rapport Nielsen laisse entendre que le gouvernement est peut-être allé trop loin et qu'il devrait faire machine arrière. Le deuxième point était que le gouvernement conservateur réduirait de 20 cents le gallon le prix des carburants agricoles en supprimant la taxe de vente fédérale et en cessant de percevoir la taxe d'accise en vigueur. Le gouvernement a effectivement commencé à appliquer un rabais de 3 cents par litre, mais il y a actuellement une taxe fédérale de 9 cents par litre d'essence, de sorte qu'il n'est intervenu que sur environ un tiers des taxes perçues sur les carburants agricoles. Là encore, le rapport Nielsen laisse entendre qu'il faudrait faire machine arrière.

Le gouvernement envoie simultanément, et par la bouche des mêmes personnes, des messages radicalement différents. Il y en a eu un qui disait: «Nous allons améliorer la situation des agriculteurs en supprimant les taxes». Le gouvernement l'a promis en 1984. Le gouvernement a accordé aux agriculteurs un rabais de 3 cents, mais il a ajouté 4 cents et demi de taxes au cours de la même période, de sorte que l'agriculteur débourse 1 cent et demi de plus par litre qu'auparavant.

Le gouvernement avait aussi promis des obligations agricoles lors de la campagne électorale, mais on les a remisées aux oubliettes. Le gouvernement avait promis que le gouvernement progressiste conservateur développerait et relancerait la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies. Le rapport Nielsen déposé à la Chambre l'autre jour recommandait notamment de démembrer l'administration de la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies, quitte à la céder dans la mesure du possible à des gouvernements provinciaux. Les faits démontrent que le gouvernement n'a rempli en partie qu'une seule de ces trois promesses formulées en 1984, et qu'il tente maintenant de se dérober.

On nous a dit maintes fois que 20 p. 100 des agriculteurs éprouvent des difficultés financières. Il s'agit d'une évaluation fort prudente. Le ministre de l'Agriculture et certains de ses collègues ont parlé d'abondance de la survie des exploitations agricoles de type familial et insisté sur ce qui serait bon pour elles, mais le gouvernement, de toute évidence, n'a rien fait et n'entends rien faire pour les aider. Ce que renferme le budget démontre en fait que le gouvernement a jeté l'éponge pour ce qui est des exploitations agricoles de type familial. Il préférerait de beaucoup dépenser de l'argent pour convaincre les Canadiens de se retirer de l'agriculture plutôt que les aider à y demeurer.

Le parti conservateur avait également promis de réformer la fiscalité. Le budget n'en dit rien, car une réforme de la fiscalité signifierait que les gens qui ont les moyens paieraient plus d'impôt et ceux qui n'ont pas les moyens en paieraient moins. C'est cette forme de fiscalité progressive que nous espérions tous quand le gouvernement a annoncé une fiscalité simple et juste.

Le *Financial Post* fournit trois exemples. Dans le cas d'un revenu de $40,000, constitué d'un salaire, de dividendes et d'intérêt, l'augmentation d'impôt est de $812. Dans le cas d'un revenu de $60,000, la réduction d'impôt est de $1,201, et dans le cas d'un revenu de $150,000, elle est de $5,470 au cours des trois prochaines années. Voilà ce que le gouvernement tient pour une fiscalité équitable. Les contribuables qui touchent un revenu moyen ou faible vont payer plus d'impôt, alors que ceux qui touchent un revenu élevé vont en payer moins. Voilà pourquoi je ne trouve pas que ce soit une bonne idée d'adopter ce projet de loi portant pouvoir d'emprunt de 22.6 milliards de dollars.

• (1220)

M. Keith Penner (Cochrane-Supérieur): Chaque fois que le gouvernement vient demander à la Chambre des communes de lui accorder des sommes très considérables, monsieur le Président, il convient, à mon avis, que les députés l'interrogent sur la façon dont il entend les dépenser et essaient de voir si les Canadiens en auront pour leur argent. Voilà pourquoi j'aimerais dire un mot des Indiens et du développement économique des autochtones.

Si nous examinons le budget du ministère en question pour l'année financière 1986-1987, nous constatons que le ministère des Affaires indiennes entend mettre l'accent sur le développement économique, c'est-à-dire renforcer les programmes de développement économique de nature à favoriser l'autonomie des autochtones et à réduire leur état de dépendance. Autrement dit, le gouvernement déclare, par l'entremise du ministère, qu'il tient à ce que les autochtones puissent se passer d'assistance sociale et se mettent à travailler. Tout le monde est d'accord. C'est ce que veut le gouvernement et que veulent tous les partis politiques représentés au sein du comité permanents des affaires indiennes et du développement du Nord canadien. C'est également ce que souhaitent les autochtones eux-mêmes. En effet, ceux-ci ont déclaré plus d'une fois qu'ils tenaient à mettre fin à leur état de dépendance qui permet au gouvernement du Canada, par le biais du ministère des Affaires et du Nord canadien, de contrôler les moindres aspects de leur vie. C'est l'objectif que chacun souhaite, mais que nous n'atteignons tout simplement pas en dépit de tout l'argent que nous dépensons.

Ainsi, l'année dernière, au cours de l'exercice financier 1985-1986, le Parlement du Canada a affecté 56.5 millions de dollars au développement économique des autochtones. Cette année-ci, il doit y affecter près de 63 millions. C'est avec intérêt, je pense que les Canadiens apprendront que, sur ces 63 millions de dollars, 50 millions seront transférés sous forme de subventions et de contributions au développement économique des autochtones, mais que le ministère gardera les 13 millions de dollars qui restent pour ses frais d'administration du développement économique.

Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien n'a guère obtenu de succès dans le développement économique des autochtones. Son bilan à cet égard est décevant et décourageant. Nous commençons à nous demander si le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien devrait vraiment s'occuper le moindrement de développement économique.

Le rapport du groupe d'étude sur les Indiens et les autochtones présenté dans le cadre des rapports du groupe de travail Nielsen ne contient pas grand-chose de valable, mais on y trouve cette observation, en passant. A propos du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, on y lit en effet ceci:

> Dans un ministère qui se charge du bien-être des gens du berceau jusqu'au tombeau, les pressions pour fournir de l'aide sociale sont plus irrésistibles que les pressions économiques.

Les parlementaires qui siègent au comité parlementaire ont depuis longtemps l'impression que le ministère préférerait probablement que les autochtones qui sont de son ressort demeurent dans un état de dépendance plutôt que de se libérer grâce à des programmes de développement économique réalisables. Lorsque le comité spécial sur l'autonomie des Indiens a parcouru le Canada il y a quelques années, nous avons entendu beaucoup de témoignages laissant entendre que les Indiens voulaient sortir de ce cycle de dépendance, de cet état d'assistés sociaux, mais en même temps, à tout instant, ils semblent être frustrés dans tous leurs efforts de développement économique.

Les députés trouveront peut-être intéressant un exemple parmi tant d'autres de cet état de fait dont le comité spécial a eu connaissance en Alberta. D'après les témoignages entendus, on devrait permettre aux gouvernements autochtones d'établir leurs propres priorités et lignes directrices. L'un des leaders nous a exposé le cas suivant. Une bande indienne du nord-est de l'Alberta avait pris en charge le programme de développement social, c'est-à-dire l'argent de l'aide sociale. Le conseil de bande recevait l'argent et se chargeait d'appliquer le programme. On lui avait dit de l'appliquer selon les lignes directrices établies par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien en consultation avec les autorités provinciales. Les membres de la réserve ne voulaient pas tant toucher des prestations d'aide sociale en soi, ils voulaient du travail. Lorsque le conseil de bande a pris le programme en charge, il a établi ses propres lignes directrices fondées sur ses propres priorités. Il a fait travailler les gens, par exemple. Si un membre avait droit à $100 d'aide sociale par mois, le conseil de bande exigeait qu'il travaille pour gagner ce montant. Le conseil a jugé bon de faire travailler les membres de la réserve à des projets d'embellissement communautaire. Cette décision a eu des effets d'une grande portée en se répercutant même sur les enfants. Voyant leurs parents travailler, les enfants se sont mis à fréquenter l'école avec beaucoup plus d'assiduité. Cet état de choses s'est poursuivi durant un certain temps jusqu'à ce quelqu'un de la hiérarchie au ministère fasse remarquer au conseil de bande qu'il ne pouvait pas faire travailler les gens pour toucher leurs prestations. Quelle contradiction dans les termes!

A l'échelon fédéral, il y a des programmes de création d'emplois, si bien que les gens ne devront pas demander de l'assistance sociale. Ces programmes existent depuis longtemps et ils existent toujours sous différentes appellations. Quand aux Indiens par contre, nous les empêchons d'instaurer les programmes de création d'emplois qu'ils veulent avec les paiements de transfert destinés au développement social. Le ministère a dit à cette bande de l'Alberta qu'elle enfreignait les directives du Conseil du Trésor et qu'elle devait arrêter, ce qu'elle a fait. Le contrat portant sur le transfert de l'argent destiné au développement social a été déchiré et les Indiens ont recommencé à recevoir automatiquement les chèques d'Ottawa par la poste. Cet exemple montre comment le développement social est constamment enrayé à la source.

C'est pourquoi il y a plusieurs années, avant l'arrivée au pouvoir du gouvernement actuel, on a beaucoup discuté de ce que nous pourrions faire pour briser le cercle vicieux de la pauvreté dans lequel se trouvent les Indiens et les autochtones. On a proposé de consacrer beaucoup d'argent sur une période de temps relativement courte—sur cinq ans dans ce cas-ci, et la somme se chiffrait à 345 millions—à un programme de développement économique chez les autochtones. Le gouvernement précédent a mis beaucoup de temps à se décider. Il a beaucoup tardé avant d'accepter que le programme aille de l'avant. Il y avait une ou deux règles soigneusement établies. La première, c'est que le programme ne devait pas relever du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. Je crois avoir expliqué pourquoi. Le programme est passé au département d'État aux Petites entreprises. Puis, on a pensé que ce serait une bonne idée de le faire sortir d'Ottawa, car dans la capitale nationale règne parfois une mentalité qui ne convient pas aux différentes régions. Le programme devait par conséquent être administré de Winnipeg. Le conseil d'administration devait être composé d'Indiens et d'autochtones. Il devait atteindre un degré d'indépendance comme on n'en avait encore jamais vu à ce moment-là dans le secteur du développement économique.

● (1230)

Je vais dire aux députés ce qui s'est passé. L'année dernière le Parlement a affecté 110 millions à ce programme, sous le nouveau gouvernement. Le ministre d'État aux Petites entreprises (M. Bissonnette) n'en a dépensé que 20, dont 11 millions en frais d'exploitation, frais généraux et frais d'administration. Une somme de 9 millions seulement a été consacrée à des projets indiens et autochtones—9 millions seulement!

Au cours du prochain exercice financier, une somme de 57 millions est censée être affectée à ce programme. Nous ignorons quelle proportion sera consacrée aux frais d'administration et aux frais généraux. Nous ignorons combien de dollars seront vraiment injectés dans les programmes indiens et autochtones. Nous l'ignorons tout bonnement. Je signale aux députés, dans le contexte du débat sur cette mesure portant pouvoir d'emprunt, que nous faisons du très mauvais travail dans le domaine du développement économique chez les Indiens et les autochtones. Ceux-ci veulent pourtant que cela marche. Nous devrions vouloir que cela marche aussi, parce que le syndrome de l'assisté social les détruit complètement. Il faut trouver une meilleure solution. Nous ferions mieux de l'admettre rapidement et d'aller de l'avant.

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, le gouvernement nous propose aujourd'hui d'emprunter 22.6 milliards. Il s'agit d'un emprunt considérable. Du même coup, il nous demande d'approuver sa politique budgétaire et économique. C'est précisément à cause de cette politique qu'il est obligé de nous demander aujourd'hui l'autorisation d'emprunter ces 22.6 milliards.

Je voudrais demander aux députés d'examiner la politique économique du gouvernement, et plus particulièrement celle que décrit le budget qui vient de nous être présenté il y a quelques semaines. Ainsi, nous verrons si nous devons accorder cette autorisation ou rejeter la demande du gouvernement en demandant à ce dernier de réviser sa politique économique et budgétaire.

Le dernier budget augmentait les impôts de la famille canadienne moyenne d'environ $350 par an. Cela s'ajoute aux hausses que le gouvernement avait déjà imposées dans ses deux budgets précédents. Cela s'ajoute également aux $1,000 annuels d'impôts supplémentaires dont les familles ont été frappées en 1985. Cela donne, en tout, $1,350 d'impôts supplémentaires par an alors que le gouvernement n'est au pouvoir que depuis 1984.

Qu'en pensent les Canadiens? Le gouvernement nous demande de ne pas oublier qu'il faut payer les pots cassés, que les libéraux ont accumulé un gros déficit et que les conservateurs vont le résorber. Par conséquent, on trouve normal de saigner à blanc le Canadien moyen pour réduire le déficit. Qu'on lui demande de payer, d'accord, mais qui d'autre paiera avec lui? A qui d'autre le gouvernement a-t-il décidé de faire payer ce lourd déficit?

Nous constatons que les impôts qui frappent les particuliers augmentent quatre fois plus vite que ceux des sociétés. Le dernier budget propose même de réduire le taux d'imposition des sociétés. A la suite de la politique économique, fiscale et monétaire du gouvernement, les impôts des particuliers augmenteront, cette année, quatre fois plus vite que ceux des sociétés. Autrement dit, les contribuables devront payer 1.1 milliard de plus et les sociétés 380 millions seulement. Comment le gouvernement peut-il s'attendre à ce que nous approuvions une telle politique alors qu'il demande aux Canadiens de payer quatre fois plus que les sociétés? Comment le gouvernement peut-il justifier pareille chose?

Quatre fois plus c'est déjà beaucoup. Néanmoins, nous constatons que, d'ici 1990, il imposera les particuliers dix fois plus que les sociétés. Autrement dit, les Canadiens paieront 2.9 milliards de plus, soit près de 3 milliards alors que les sociétés devront seulement payer 295 millions supplémentaires.

Il y a lieu de mettre en doute la politique économique que le gouvernement a présentée à la Chambre. Il lui faut beaucoup de culot pour venir aujourd'hui nous demander l'autorisation d'emprunter 22.6 milliards, alors qu'il a abaissé le taux d'imposition des sociétés dans le dernier budget. D'un côté, il demande à emprunter plusieurs milliards et de l'autre, il réduit le fardeau fiscal des sociétés.

Des voix: C'est une honte!

M. Keeper: Oui, monsieur le Président, c'est une honte. C'est tout simplement injuste.

Dans son dernier budget, le gouvernement a maintenu l'exonération des gains en capital qui permet aux contribuables dont le capital acquiert une plus-value de $500,000 de ne pas payer un sou d'impôt sur ce montant. L'exonération des gains en capital a été maintenue dans le dernier budget. Comment le gouvernement peut-il proposer une exemption d'impôt pour les riches alors qu'il veut faire payer aux Canadiens moyens $350 de plus par an et qu'il leur demande d'autoriser l'emprunt de 22.6 milliards? C'est insensé.

Si le gouvernement désire emprunter, nous devons demander à quoi cet argent servira. Veut-il l'emprunter pour donner du travail aux citoyens? Veut-il l'emprunter pour que les chômeurs, dont le nombre dépasse largement le million, puissent obtenir un emploi intéressant, un revenu décent et jouer un rôle utile dans la société? Les faits prouvent bien que ce n'est pas le cas.

En réalité, le gouvernement emprunte cet argent pour continuer à accorder des avantages fiscaux comme ceux dont j'ai déjà parlé. Il abaisse le taux d'imposition des sociétés alors qu'il réduit le financement des programmes d'emploi. Dans le dernier budget, le gouvernement a amputé ces derniers de 200 millions de dollars pour les deux prochaines années. Alors que le chômage reste élevé, le gouvernement réduit les ressources des programmes d'emploi de sorte que s'il emprunte ce n'est pas aux fins de ces programmes.

• (1240)

Le gouvernement emprunte-t-il pour venir en aide aux jeunes? Sûrement pas, monsieur le Président. Il a pris la décision insensbile de supprimer le programme Katimavik, un programme qui permettait à des jeunes de servir dans différentes localités au Canada, d'acquérir une certaine expérience professionnelle et de connaître leur pays. Ce programme permettait d'offrir des débouchés aux jeunes. Pourtant le gouvernement a décidé de supprimer ce programme tout en restant sourd aux besoins des jeunes bien qu'un sénateur ait entrepris une grève de la faim pour tenter de faire comprendre que les jeunes ont des besoins et que tout programme qui vise à les aider doit être appuyé et non réduit.

Peut-on justifier l'emprunt parce qu'il sert à aider les chômeurs ou les travailleurs qui prennent leur retraite? Sûrement pas. Le gouvernement a annoncé dernièrement que ceux qui prennent leur retraite ne pourront toucher des prestations de chômage comme ils le pouvaient auparavant. Parce qu'il aura cotisé à l'assurance-chômage pendant 20 ou 30 ans, il est normal qu'un travailleur touche des prestations pendant un certain temps au moment de sa retraite. Vous me faites signe, monsieur le Président, qu'il ne me reste qu'une minute. Je vais terminer.

Je me demande vraiment pourquoi le gouvernement nous demande de l'autoriser à emprunter 22.6 milliards, non que je sois contre le principe d'un emprunt, mais j'en ai contre les motifs qu'il invoque et parce que ses politiques économiques favorisent les grandes entreprises et imposent de nouveaux fardeaux aux simples contribuables pendant que les services sont réduits. Sa requête est inacceptable aux membres de notre parti.

M. George Baker (Gander-Twillingate): Monsieur le Président, le gouvernement du Canada refuse d'indiquer aux Canadiens quel sera son programme législatif pour l'année en cours, pour l'an prochain et l'année suivante. Il refuse également de révéler aux Canadiens les chiffres exacts concernant ses emprunts et la dette nationale.

Quand on examine les chiffres que le ministre des Finances (M. Wilson) a avancés le mois passé et quand on lit les documents qu'il a publiés, on commence à se demander quelles sont les sources du ministre et de quelle manière il tire ses conclusions. Le gouvernement nage dans la plus grande confusion. Il gaspille de l'argent ici et là, un peu partout. Par exemple, il y a eu la faillite des banques et les dépenses exorbitantes de certains cabinets de ministre. Il y a eu de nombreux cas où l'on a simplement gaspillé l'argent des contribuables. Pourtant ce même gouvernement affirme qu'il a un énorme problème à régler mais il refuse de réviser ses propres habitudes de dépense.

Ainsi, depuis qu'il a pris le pouvoir il y a 18 mois, le gouvernement a dépensé l'équivalent de 24 p. 100 de toute la dette nationale. Comme si cela ne suffisait pas, le déficit prévu pour l'année prochaine et l'année suivante atteindra des proportions que nous n'avons jamais connues. Selon les prévisions du ministre des Finances, en 1990, si le gouvernement reste au pouvoir, ce qui ne sera pas le cas . . . il aura été responsable . . .

M. Kilgour: Attendez un peu.

M. Baker: Les ministériels n'aiment pas ce que je dis parce que je reprends les termes du ministre des Finances. Le gouvernement aura accumulé la moitié de l'ensemble de la dette nationale. Pendant son mandat, il aura accumulé une dette équivalant à la valeur de tous les déficits depuis la Confédération.

Nous savons tous où l'argent est allé. Nous avons tous entendu parler des 2 milliards dépensés ici et du milliard dépensé là. Nous connaissons tous cette tentative de renflouer des banques et ses résultats. La ministre d'État aux Finances (Mme McDougall) a agi d'une façon irréfléchie et c'est à elle qu'il faut imputer le milliard de dollars prévu dans le budget pour rembourser les déposants non assurés. Nous sommes au courant de tous ces faits.

Les projections du gouvernement commencent à nous faire réfléchir. Quand on considère les chiffres réels publiés la semaine dernière, nous constatons que le ministre des Finances est bien loin de ses objectifs. Le déficit est égal à ce qu'il était l'an dernier pour les neuf premiers mois de l'exercice, plus ou moins un demi-milliard de dollars, une vétille pour le gouvernement. Or, le gouvernement a décidé de faire payer cela aux Canadiens. Il va punir les Canadiens pour ses propres erreurs.

Comme si cela ne suffisait pas, il y a eu le groupe de travail ministériel composé du vice-premier ministre (M. Nielsen), du ministre des Finances, de l'ancien ministre des Finances et du président du Conseil du Trésor (M. de Cotret). Voilà les quatres ministres qui, lorsque le budget a été présenté en mai dernier, ont exposé leurs décisions ministérielles touchant les cinq premiers rapports des groupes d'étude. Ils nous ont dit ce que le gouvernement allait faire des recommandations des groupes d'étude.

Qu'est-il arrivé l'autre jour? On a présenté vingt et un rapports seulement des groupes d'étude. Cela fait vingt-six volumes en tout. Comme vous le savez, monsieur le Président, le Nouveau Testament compte aussi vingt-six livres. Toutefois, je veux parler ici des vingt-six livres impies qui nous ont été présentés par le vice-premier ministre.

Nous ignorons ce que le groupe de travail ministériel a fait, parce qu'il refuse de nous le dire. Je peux vous assurer une chose, monsieur le Président. Ce groupe de travail a fait parvenir toutes les recommandations des groupes d'étude au comité de la planification et des priorités du cabinet. En somme, le cabinet a approuvé la dernière série de recommandations jeudi dernier. Le gouvernement a statué sur ce qu'il accepterait dans les 21 plus récents mémoires émanant des groupes d'étude. Le gouvernement fédéral veut que nous approuvions ses emprunts. A quoi serviront-ils, nous l'ignorons.

J'ai appris de bonne source qu'on avait donné suite à certaines recommandations des groupes d'étude. Permettez-moi d'exposer très brièvement ce que le groupe de travail ministériel a proposé au sujet de Terre-Neuve. Il a recommandé, par exemple, que le gouvernement supprime complètement le service de cabotage le long de la côte du Labrador. Il a recommandé la suppression de toutes les subventions au CN à Terre-Neuve. Il a décidé . . .

M. Blenkarn: Très bien.

M. Baker: J'entends un député conservateur dire que c'est très bien. Puis il a recommandé qu'on obtienne des éclaircissements judiciaires au sujet des obligations constitutionnelles du gouvernement fédéral concernant les subventions versées à Terre-Neuve et l'organisation des services de cabotage à Terre-Neuve et au Labrador. Ils ont dit, en fait, qu'ils demanderaient aux tribunaux de se prononcer sur les conditions de l'union entre Terre-Neuve et le Canada après qu'on aura appliqué ces compressions. Quel affront pour les Terre-Neuviens!

● (1250)

Voyons quelles sont les recommandations auxquelles le cabinet fédéral a acquiescé, dans le secteur de l'environnement, par exemple. Il a proposé de fermer le bureau météorologique de Gander, dont les services seront transférés à St. John's. Air Canada a présenté une demande pour que ses vols internationaux fassent escale à cet endroit. Si le gouvernement l'approuve, on devra effectuer des travaux de 4 à 5 millions de dollars uniquement pour que l'aéroport de St. John's satisfasse aux normes fédérales en matière de sécurité aérienne. Le ministère de l'Immigration et le service des Douanes ont dit au ministre des Transports (M. Mazankowski) qu'il ne pouvait approuver la demande, à moins que le gouvernement ne dépense 4 ou 5 millions.

Le ministre de la Justice (M. Crosbie) a menacé Air Canada en disant: «Vous allez à St. John's ou vous aurez de mes nouvelles». Maintenant, le groupe de travail propose le déménagement des services météorologiques de Gander à St. John's, ce qui entraînera de nouvelles dépenses pour le Trésor fédéral. N'est-il pas surprenant que l'un des membres du groupe de travail ne soit nul autre que le député de Saint-Jean-Ouest, circonscription dans laquelle se trouve l'aéroport de St. John's? Nous voyons partout, dans ces documents, les intérêts politiques à protéger et les gains politiques à court terme. Le gouvernement essaie de donner une certaine influence politique à l'ancien ministre des Finances, le député de Saint-Jean-Ouest, et de soutenir également le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath). Mais le gouvernement du Canada ne s'en tirera pas aussi facilement. Nous attirerons l'attention du pays sur toutes les tentatives faites pour essayer de voler le reste de Terre-Neuve au profit des circonscriptions conservatrices.

Le président suppléant (M. Charest): Le député de Hamilton Mountain (M. Deans) pour le débat.

Une voix: Lui aussi?

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, j'entends de l'autre côté une voix criant dans le désert. Permettez-moi de lui répondre: «Oui, moi aussi».

J'ai suivi le débat qui s'est déroulé les dernières fois que la question a été examinée à la Chambre. En écoutant les diverses argumentations, je me suis dit à quel point cela me rappelait celles auxquelles on recourant dans les années 1980 à 1984. A cette époque, les députés conservateurs siégaient dans l'opposition, sous le précédent gouvernement libéral. Ils se levaient l'un après l'autre pour plaider *ad nauseam* qu'il n'était pas nécessaire de tant emprunter, que ces emprunts se basaient sur des renseignements erronés, sur une politique mal avisée, qu'il ne fallait pas emprunter. En fait, on nous sortait toutes sortes d'arguments, dont chacun a été repris dans le présent débat. Et en y réfléchissant, je n'ai pu m'empêcher de penser que le parti conservateur en changeant de rôle n'a pas changé tellement. L'unique chose que ses membres n'ont pas faite—pourtant je vous préviens, monsieur le Président, qu'il ne faut pas en écarter la possibilité—c'est de se masser à l'assaut du fauteuil présidentiel au cours de la présente législature. C'est à peu près l'unique chose qu'ils n'ont pas faite.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Pas encore.

M. Deans: Pas encore, comme l'a dit le député d'Ottawa-Carleton (M. Turner). Après l'avoir écouté, je ne m'étonnerais pas du tout qu'il mène la charge, sans comprendre pleinement les effets déplorables qu'une telle charge aurait sur l'autorité de la présidence. C'est ce que les conservateurs ont fait au début des années 80 quand ils ont cherché à intimider le Président de l'époque par leur grossière intempérance de langage.

Quoi qu'il en soit, ce que je vois au gouvernement ressemble beaucoup à ce que j'ai vu quand le parti conservateur était dans l'opposition. Ses députés défendaient le pour et le contre, comme ils le font aujourd'hui. En fait, je me souviens d'avoir déjà pris la parole à la Chambre à ce même sujet. Quels que fussent le projet de loi dont le Parlement était saisi ou la question qui faisait l'objet d'un débat national, les Canadiens pouvaient trouver un député conservateur pour défendre leur point de vue, qu'ils fussent pour ou contre. A un moment donné—et, en fait, je n'en suis même plus sûr maintenant, mais j'ai cru que c'était voulu—les conservateurs avaient décidé que, comme ils n'avaient de politique claire sur rien et qu'ils n'incarnaient pas grand-chose, ils allaient chercher à savoir quelle était l'opinion publique sur chaque question. Comme l'opinion publique n'est jamais unanime, ils s'assureraient que chaque aspect de la question serait défendu par l'un ou l'autre de leurs intervenants. Alors, si un Canadien demandait quel était le point de vue des conservateurs sur telle ou telle chose . . .

M. Riis: Donnez-moi des exemples.

M. Deans: J'entends mon collègue, je le ferai dans un instant. Toutefois, si un Canadien voulait connaître l'attitude des conservateurs au sujet de la mise à l'essai du missile de croisière, il verrait qu'un d'entre eux s'est prononcé pour et un autre contre. Puis ils pourraient vérifier la position de chacun et lui envoyer la propagande pertinente. Si on est en faveur du principe de l'universalité, par exemple, un tory s'est prononcé en faveur de ce principe. Si on s'y est opposé, on pourrait trouver un tory ayant adopté cette ligne de conduite et distribuer la propagande appropriée. C'est ainsi que le gouvernment a agi sur toute la ligne.

Je me souviens du ministre des Finances (M. Wilson) qui se levait à la Chambre pour discourir avec indignation contre la nécessité d'emprunter. De fait, les députés conservateurs les uns après les autres—peut-être 90 d'entre eux—ont rabroué le gouvernement qui avait eu l'audace d'imposer le bâillon pour mettre fin au débat et ont argumenté contre la nécessité des emprunts. Qu'ont-ils fait après avoir pris le pouvoir? Ils ont demandé des pouvoirs d'emprunt au moins aussi importants sinon plus que ceux du gouvernement antérieur.

Ce que je suis sur le point de dire vous fascinera sûrement, monsieur le Président. Je me rappelle avoir entendu, pendant un débat au début des années 80, le critique financier d'alors, maintenant ministre des Finances, dire que les taux d'intérêt élevés étaient acceptables. Il s'était rendu à Montréal pour prononcer un discours devant la Chambre de commerce. Il avait dit que le gouvernement ne pouvait rien aux taux d'intérêt élevés, qu'ils dépendaient de l'économie et que nous devions nous en accommoder. Au même moment, des députés conservateurs assis à ses côtés se levaient à la Chambre des communes pour réclamer que le gouvernement de l'époque fasse baisser les taux d'intérêt. Si un simple citoyen d'une région isolée voulait savoir ce que pensaient les conservateurs, il avait le choix entre la position «Michael Wilson», selon laquelle les taux d'intérêt étaient élevés parce qu'il le fallait bien, et la position prise par d'autres députés conservateurs, qui réclamaient une baisse des taux. C'est très révélateur.

Dès que les conservateurs sont arrivés au pouvoir, il y a eu un affrontement au sujet de l'universalité. Le ministre des Affaires des anciens combattants (M. Hees), mon bon ami et collègue, s'en rappelle très bien. D'une part, le ministre des Finances affirmait que nous n'avions pas les moyens de nous offrir l'universalité. Un autre député disait cependant que l'universalité était un dépôt sacré. Qui était-ce?

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député de Hamilton Mountain.

M. Deans: J'y reviendrai.

Le président suppléant (M. Charest): Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Français*]

LE TOURISME

LES MESURES PRISES PAR LE GOUVERNEMENT—LES CONSÉQUENCES

M. Fernand Robichaud (Westmorland-Kent): Monsieur le Président, plusieurs secteurs ont été durement secoués par le budget Wilson, et spécialement l'industrie touristique. Il y a au moins une dizaine de mesures qui affecteront le tourisme: l'augmentation de 4 p. 100 de la taxe d'accise sur l'alcool et celle de 6 p. 100 sur le tabac; l'augmentation de 1 p. 100 de la

taxe de vente qui frappe encore l'alcool, le tabac et, en plus, l'essence; la taxe d'aéroport qui passe de 9 à 10 p. 100; la coupure de 100 millions de dollars dans le budget de VIA Rail; l'imposition d'une surtaxe de 3 p. 100 sur le revenu, diminuant le pouvoir d'achat des touristes canadiens; une coupure de 100 millions dans le programme de stratégie de l'emploi et dans Défi '86 dont plusieurs emplois étaient reliés au tourisme.

Autant de mesures qui vont acculer au pied du mur une industrie pourtant vitale à l'économie canadienne et qui, pour avancer, doit travailler d'arrache-pied pour passer par-dessus tous les obstacles . . .

M. le Président: A l'ordre! Les 60 secondes sont écoulées.

* * *

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

LE SECTEUR CANADIEN DE LA PRODUCTION SUCRIÈRE

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, les producteurs attendent depuis plus d'un an que le gouvernement s'engage fermement à préserver le secteur canadien de la production sucrière.

Nous savons gré au ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé (M. Mayer) de ses efforts qui ont enfin abouti à une promesse, même vague, et à l'annonce d'une mesure provisoire. Mais tout cela n'est que provisoire.

Quand versera-t-on les 30 millions de dollars au titre du programme de stabilisation que l'on doit encore aux producteurs de l'Alberta? Que fera-t-on au sujet des divers prélèvements et des prix-plancher temporaires? Que va-t-il arriver aux producteurs de sirop de maïs dont on a à peine parlé? Quels sont les détails du programme de stabilisation qui n'a pas encore été négocié? Assurément, cette vague annonce n'est pas le résultat final de 18 mois de travaux.

Nous attendons impatiemment que le gouvernement prenne un engagement ferme et de long terme pour le secteur et nous espérons que l'optimisme d'aujourd'hui n'aura pas été vain.

* * *

[*Français*]

L'ADMINISTRATION

LA PERFORMANCE DU GOUVERNEMENT

M. André Plourde (Kamouraska-Rivière-du-Loup): Monsieur le Président, on a beaucoup parlé de la nécessité de réduire le déficit. Voici des déclarations faites lors de la campagne électorale par un membre important du gouvernement libéral.

En juillet 1984, il disait: «Il faut réduire les dépenses gouvernementales. Il y a beaucoup d'espace pour couper dans les dépenses et les chevauchements. Je pense que cette réduction de dépenses pourrait nous permettre d'économiser des milliards de dollars.»

Article 21 du Règlement

Il ajoutait: «Il y a des programmes qui font double emploi et d'autres qui ne sont pas rentables: certaines activités administratives sont du gaspillage. Il y a des programmes qui n'ont aucune utilité ou qui ne servent plus à rien et je vais sabrer là-dedans.»

En mai 1984, il avait dit: «Nous devons trouver les moyens de mettre en place une administration publique plus efficace.»

Monsieur le Président, je vous citais le chef du parti libéral (M. Turner). La population canadienne l'a compris en mandatant en septembre 1984 le parti progressite conservateur. Elle a eu raison. Nous n'avons plus maintenant à en parler car notre gouvernement l'a fait.

* * *

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

LE RESPECT DES PROMESSES DU GOUVERNEMENT

M. Bill Gottselig (Moose Jaw): Monsieur le Président, nous sommes en train de remettre de l'ordre dans nos finances. Depuis que nous avons formé le gouvernement en septembre 1984, nous avons graduellement fait face à nos responsabilités financières. Comme l'atteste le récent budget, nous dépensons moins et plus sagement.

Ceux de mes électeurs qui sont propriétaires de petites entreprises ou producteurs agricoles comprennent qu'il faut absolument éponger le déficit. Ils voient d'un bon œil les dispositions qui favorisent la création d'emplois et les programmes d'aide aux agriculteurs en difficulté.

La confiance augmente chaque jour à mesure que les dispositions budgétaires produisent leur effet. A preuve, monsieur le Président, la chute des taux d'intérêt et du chômage.

Nous avions promis de mettre le Canada dans la bonne voie et nous avons tenu parole. Nous avions dit que nous allions réduire les dépenses effrénées et nous l'avons fait. Tout indique que le déficit sera épongé d'ici 1990.

Mes électeurs se joignent à moi pour féliciter le ministre des Finances (M. Wilson).

* * *

● (1405)

[*Français*]

LE PREMIER MINISTRE

LES PRÉSUMÉS COMMENTAIRES AYANT TRAIT À L'ANCIEN DÉPUTÉ DE SAINT-MAURICE

M. Carlo Rossi (Bourassa): Monsieur le Président, les commentaires émis au cours de la fin de semaine par le premier ministre (M. Mulroney) concernant la situation entourant la démission de l'ancien député de Saint-Maurice (M. Chrétien) est une vraie farce.

Personne dans l'histoire politique de notre pays n'a l'expertise du premier ministre dans l'art de poignarder quelqu'un dans le dos. Demandez-le à «Joe». Il pourra vous montrer ses cicatrices. Même Judas a l'air d'un enfant de chœur comparativement au premier ministre. Pauvre Brian, il tente par tous les moyens de reprendre le terrain qu'il a perdu au Québec et, pour ce faire, il est prêt à poignarder tous ceux qui pourraient se trouver sur son passage! Vous faites pitié, monsieur le premier ministre, bien pitié Brian, mais pas brillant.

* * *

[*Traduction*]

LE TRANSPORT AÉRIEN

LE CITY EXPRESS—L'ABSENCE DE SERVICE À HAMILTON-WENTWORTH

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, vous n'ignorez pas que Hamilton-Wentworth possède une aérogare toute neuve. Mais une aérogare mal desservie ne sert pas à grand-chose. Jeudi dernier, je me suis présenté à l'aéroport à 6 h 30 du matin pour prendre le City Express, un vol sans escale à destination d'Ottawa. Mais j'ai appris que City Express n'avait pas envoyé d'avion à Hamilton, qu'il n'y avait pas d'avion là-bas et qu'il n'y en aurait probablement pas.

J'ai dû me rendre en taxi de Hamilton à Toronto pour prendre un vol en direction d'Ottawa.

Non seulement City Express n'assure pas un bon service à ses clients, mais il ne daigne même pas les informer qu'il n'assure pas la liaison certains jours de la semaine. J'engage le gouvernement à examiner le mandat qu'il a confié à ce transporteur pour voir s'il n'y aurait pas moyen de le modifier.

* * *

[*Français*]

L'ÉCONOMIE

LES INVESTISSEMENTS DES ENTREPRISES

M. Clément M. Côté (Lac-Saint-Jean): Monsieur le Président, au quatrième trimestre de 1985, l'optimisme des chefs d'entreprises a atteint un niveau record. C'est ce que révèle l'enquête sur les attitudes et les intentions d'investissement des entreprises du Conference Board.

Le pourcentage de dirigeants d'entreprises qui estiment que la période actuelle est propice aux investissements est passé d'un seul coup à 49.7 p. 100 par rapport au taux déjà élevé de 42.8 p. 100 au troisième trimestre.

Ce pourcentage de réponses optimistes est le plus élevé depuis le deuxième trimestre de 1979. Selon le Conference Board, les dirigeants d'entreprises sont également plus optimistes qu'auparavant en ce qui concerne l'évolution de la conjoncture économique.

Quel changement, monsieur le Président, depuis le dernier trimestre de l'administration libérale en 1984, où la proportion inverse, soit 45.9 p. 100 des répondants à cette même question croyaient qu'il n'était pas opportun d'investir au Canada!

[*Traduction*]

LA MONNAIE

L'INTRODUCTION D'UNE NOUVELLE SÉRIE DE BILLETS DE BANQUE—L'AMÉLIORATION APPORTÉE À L'INTENTION DES HANDICAPÉS VISUELS

M. Joe Reid (St. Catharines): Monsieur le Président, il y a probablement bien des raisons d'introduire à l'heure actuelle une nouvelle série de billets de banque canadiens. Mais aucune n'est plus importante que l'occasion qui est donnée à la Banque du Canada de rendre les différentes coupures plus faciles à distinguer pour les aveugles et autres handicapés visuels. Ces derniers se réjouissent de voir que les chiffres sur les nouveaux billets sont plus grands et plus nets, et plus nette également la couleur distinctive des différentes coupures.

Voilà des années que les aveugles souhaitent qu'on rende les billets de banque faciles à distinguer grâce au braille, méthode économique qui serait utilisée sur toutes les coupures. Ils n'auraient pas besoin d'interroger le billet de banque en s'embarrassant d'un dispositif électronique de lecture du billet. Il faut espérer que les besoins des machines de manutention des billets ne deviennent pas le facteur déterminant à cet égard. Tout compte fait, il faut féliciter la Banque du Canada d'avoir pris en considération ce groupe défavorisé de la population canadienne.

* * *

L'ÉCONOMIE

LE CLIMAT DE CONFIANCE

Mme Pauline Browes (Scarborough-Centre): Monsieur le Président, le fait que le taux d'escompte a baissé de 1 p. 100 jeudi dernier est un signe de plus qui témoigne de la vigueur de notre économie et de la réussite des programmes gouvernementaux. En plus des taux d'intérêt à la baisse, un rapide relevé des indicateurs économiques d'aujourd'hui nous apporte d'autres bonnes nouvelles: l'inflation à 4 p. 100, le chômage à 9.8 p. 100 et la croissance du PNB à 5 p. 100.

Les chiffres sont impuissants à eux seuls à traduire la confiance et l'optimisme réel qui gagne tout le pays, d'une extrémité à l'autre. J'ai eu l'occasion en fin de semaine de m'entretenir avec de nombreux Canadiens de toutes les régions du pays. Tous ont exprimé en termes différents le même message: le Canada se remet en marche. Voilà un indicateur, monsieur le Président, qui ne s'exprime pas en chiffre mais qui en dit long sur la confiance que les Canadiens placent dans leur économie et leur gouvernement.

* * *

LES INVALIDES ET LES HANDICAPÉS

L'INCIDENCE DES LICENCIEMENTS ANNONCÉS DANS LA FONCTION PUBLIQUE

M. Roland de Corneille (Eglinton-Lawrence): Monsieur le Président, je me fais beaucoup de souci à propos des perspectives d'emploi des handicapés au sein de la Fonction publique fédérale. Si les Canadiens en général éprouvent de la difficulté de nos jours à trouver un emploi permanent, les handicapés en éprouvent bien davantage. En 1984-1985, la grande majorité d'entre eux n'ont été embauchés au sein de la Fonction publique fédérale que pour des emplois d'une durée limitée. Comme ce sont ces emplois que le gouvernement conservateur a abolis

Article 21 du Règlement

en premier lieu, de nombreux handicapés se sont retrouvés au chômage. Quant à moi, je connais des handicapés qui seront mis en disponibilité à la fin du mois.

• (1410)

De toute évidence, tout ce que le gouvernement conservateur fait à propos de l'équité professionnelle, c'est en parler. Encore une fois, comme l'a signalé le député qui m'a précédé, le gouvernement se soucie davantage du déficit, des statistiques et des chiffres plutôt que des gens.

* * *

LA PRESSE

L'IMPORTANCE DES HEBDOMADAIRES—LA CONCURRENCE DE POSTES CANADA

M. Arnold Malone (Crowfoot): De tous les médias, monsieur le Président, ce sont nos hebdomadaires que nous chérissons le plus. Depuis un siècle, ils desservent les campagnes canadiennes. Remplis d'information d'intérêt local, la plupart des hebdomadaires ne sont pas jetés avant d'avoir été lus de la première page à la dernière. Malheureusement, les petits entrepreneurs qui fournissent aux Canadiens leurs hebdomadaires livrent à Postes Canada une bataille aussi cruelle et qu'injuste.

Les journaux locaux perdent constamment des abonnés parce que les bureaux de postes ne respectent pas les délais de livraison. Pourtant, en dépit de cela, et même si en agissant ainsi, elle cause aux éditeurs de sérieux préjudices financiers, Postes Canada s'arroge sans vergogne le privilège de diffuser de la publicité à un prix inférieur à celui des hebdomadaires. Les éditeurs ont donc d'excellents motifs d'être en colère lorsqu'ils se rendent compte que l'argent de leurs impôts sert à subventionner la concurrence injuste que leur fait Postes Canada au niveau des services de publicité par la poste.

* * *

LES FINANCES

LA SITUATION DES MINEURS DU NORD EN CE QUI CONCERNE LES IMPÔTS

M. John Parry (Kenora-Rainy River): Monsieur le Président, les travailleurs de la mine Griffith de Stelco située dans la région de Ear Falls-Red Lake dans le nord-ouest de l'Ontario, ont dû encaisser un double coup. D'abord on leur a dit que l'exploitation fermerait à la fin du mois. En second lieu, le ministre des Finances (M. Wilson) refuse de leur répondre. A deux reprises, le ministre a promis que le gouvernement accorderait des allègements fiscaux aux travailleurs mis à pied dans les localités isolées. Il l'avait promis le 8 novembre 1984 dans son exposé économique et l'a répété dans son budget du 23 mai 1985. Le 16 novembre 1984, le ministre d'État aux Mines (M. Layton) avait promis la même chose aux mineurs de Griffith.

Lors d'une réunion tenue en juin 1985, il y a neuf mois, les dirigeants de Stelco avaient fait valoir à des représentants du ministère des Finances la nécessité d'accorder une remise d'impôt. Jusqu'à présent, aucun ordre de ce genre n'a été publié. L'exploitation fermera dans deux semaines. Quand le ministre tiendra-t-il sa parole épargnant ainsi aux mineurs de Griffith un délai injuste et frustrant?

Article 21 du Règlement

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES NÉGOCIATIONS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—LES AVANTAGES DU LIBRE-ÉCHANGE

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur le Président, quelques députés libéraux, les néo-démocrates et certains dirigeants syndicaux tentent de faire peur aux Canadiens en affirmant que le libre-échange avec les États-Unis est une menace pour notre souveraineté et nos programmes sociaux. De telles déclarations n'ont absolument aucun sens.

Dans le domaine des produits finis de viande rouge, il existe un régime de libre-échange avec les États-Unis et pourtant, nous n'avons pas perdu un seul programme social. Nous avons conservé notre pleine souveraineté. Nous n'avons pas été dominés non plus. Je n'ai connaissance d'aucune conséquence désavantageuse que ce soit pour les Canadiens ou les Américains. L'Association des éleveurs de bétail de l'Ouest appuie le libre-échange avec les États-Unis ainsi qu'avec le reste du monde.

Comme l'Irlandais l'a dit: «Quand nous aurons le libre-échange, j'en serai reconnaissant pour le reste de mes jours, si seulement je vis assez longtemps».

* * *

LES INVALIDES ET LES HANDICAPÉS

LES CONSÉQUENCES DES MISES À PIED À LA FONCTION PUBLIQUE

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, plusieurs centaines de personnes handicapées au service du gouvernement fédéral sont à l'heure actuelle victimes du gel des effectifs dans la Fonction publique et des compressions du gouvernement. La plupart des personnes concernées occupent des postes pour une période déterminée, parfois après être passées par le programme d'accès aux personnes handicapées. Le gouvernement en a déjà avisées plusieurs qu'il n'a pas l'intention de renouveler leur emploi et qu'elles pourraient être licenciées dès le 27 mars prochain.

Or, le gouvernement s'est engagé à ne pas s'en prendre aux handicapés et à faire en sorte que la Fonction publique fédérale soit davantage représentative des groupes cibles. Je voudrais vous faire remarquer que le service des débouchés pour les handicapés du secrétariat d'État emploie à l'heure actuelle six personnes, dont deux handicapés qui sont sur le point d'être licenciées à la fin du mois. Si le gouvernement entend vraiment s'occuper des handicapés, ce sont les dernières personnes qui devraient être victimes du programme d'austérité.

* * *

LES JEUNES

LA PRÉSENTATION DE PROGRAMMES

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, le secrétaire d'État du Canada (M. Bouchard) a tort de dire qu'il lui faudrait des semaines, voire des mois avant de présenter une politique sur l'emploi des jeunes. Il a eu tout le temps qu'a duré l'année de la jeunesse, en 1985, pour établir cette politique en faveur des jeunes. Une année entière. Hier, à l'émission *Cross Country Check-Up*, il a osé dire qu'il avait encore besoin de temps. En outre, tout en sachant que le Sénat allait recommander dans son rapport la création de programmes comme Katimavik, il a eu le front de supprimer ce dernier.

• (1415)

Le secrétaire d'État affirme qu'on manque de fonds pour offrir des programmes aux jeunes. Mais on a bien trouvé des millions de dollars pour publier le rapport Nielsen, et des centaines de millions pour renflouer les banques. Nous demandons au secrétaire d'État . . .

M. le Président: Les 60 secondes sont écoulées.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DES PÊCHES DE LA NOUVELLE-ZÉLANDE

M. le Président: Je signale aux députés la présence à notre tribune de M. Colin James Mole, ministre de l'Agriculture et des Pêches de la Nouvelle-Zélande.

Des voix: Bravo!

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE NICARAGUA—L'AIDE AUX CONTRAS—LE PLAIDOYER DU PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Monsieur le Président, je constate que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures n'est pas présent. J'espérais qu'il le serait, étant donné le sommet qui débute aujourd'hui. En l'absence du premier ministre, je m'adresse au vice-premier ministre. Le vice-premier ministre peut-il nous faire part de la réponse du gouvernement à l'allocution télévisée du président Reagan au peuple américain hier soir? Quelle est notre réponse à son plaidoyer pour un accroissement de l'aide aux contras au Nicaragua?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Je dirai d'emblée que les activités du Congrès américain en la matière sont d'ordre purement intérieur. Il ne nous appartient pas d'y répondre. Cela dit, j'aimerais répéter ce que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a dit le 13 courant, et qui figure à la page 11507 du Hansard:

. . . le Canada favorisera mieux ces progrès . . .

Il s'agit de la recherche d'une solution pacifique au Nicaragua . . .

. . . en soutenant et en renforçant le groupe de Contadora comme nous l'avons fait, et en résistant à la tentation d'user de notre influence auprès des États-Unis et ailleurs en offrant des conseils gratuits que nous ne pouvons ni justifier ni mettre en vigueur.

LES ENTRETIENS DU PREMIER MINISTRE AVEC LE PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Ma question s'adresse au vice-premier ministre. Si notre politique est de renforcer le groupe Contadora, nous devons manifestement répondre au président Reagan de la façon la plus claire possible que le Canada n'est pas d'accord avec son initiative, et il faudrait certainement que ce point de vue soit exprimé tout de suite—et je souhaiterais que le premier ministre soit d'accord—puisque le premier ministre va avoir l'occasion de rencontrer le président à Washington ce soir même. Le vice-premier ministre peut-il nous donner l'assurance que le premier ministre veillera à ce que ce point soit abordé à l'ordre du jour et à ce que le point de vue du Canada soit exposé?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je pense que nul à la Chambre n'ignore que les discussions que vont avoir le président et le premier ministre vont porter sur une très vaste gamme de sujets. J'aimerais rappeler là encore la réponse donnée le 13 mars par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures au député de New Westminster-Coquitlam:

> Nous croyons ...
>
> ... il s'agit du gouvernement ...
>
> ... que les actes sont plus éloquents que les paroles, en Amérique centrale comme ailleurs. Notre gouvernement a triplé l'aide au développement qu'il accorde à l'Amérique centrale parce que nous croyons qu'il existe là-bas un problème d'ordre économique et non un problème d'ordre militaire à régler par les armes.

LES DROITS IMPOSÉS PAR LES ÉTATS-UNIS SUR LES EXPORTATIONS DE POISSON

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Une rencontre au sommet, c'est manifestement l'occasion de discuter ouvertement de la situation, et c'est ce que nous espérons que le premier ministre et le président vont faire, pas seulement sur la question du Nicaragua, mais aussi sur d'autres questions comme les droits compensateurs sur les produits de la pêche dans l'Atlantique, qui n'ont été réduits que de 1 p. 100. Si le gouvernement n'est pas d'accord avec cette décision, c'est-à-dire qu'il estime que ce 1 p. 100 est insuffisant, le premier ministre va sûrement profiter de cette occasion pour dire au président qu'il faut supprimer complètement ces droits compensatoires.

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Ce sera manifestement à l'ordre du jour des discussions, monsieur le Président.

LA VISITE DU PREMIER MINISTRE À WASHINGTON—LES DISCUSSIONS SUR LES PLUIES ACIDES

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, en l'absence du premier ministre et du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, je poserai également ma question, qui concerne la réunion au sommet, au vice-premier ministre. Voici ce que je voudrais savoir: Le premier ministre va-t-il simplement demander au Président de souscrire à la recommandation des envoyés spéciaux chargés du dossier des pluies acides, qui proposent cinq années supplémentaires de recherche ou va-t-il plutôt l'inviter officiellement à mettre en œuvre un programme de contrôle des émanations aux États-Unis, au lieu de procéder à d'autres travaux de recherche?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, le député sait fort bien que c'est là l'une des grandes questions que nous entendons aborder avec les États-Unis. Il se rappelle, également, j'en suis persuadé, qu'en réponse à l'une des questions qu'il a déjà posées à ce sujet, le ministre de l'Environnement lui avait signalé que notre gouvernement a fait plus dans le domaine des pluies acides en 18 mois que son gouvernement en 18 ans.

• (1420)

M. Caccia: Monsieur le Président, je m'attendais à une réponse plus sérieuse de la part du vice-premier ministre à ce sujet.

LA POSITION CANADIENNE

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Le vice-premier ministre pourrait-il nous préciser si le premier ministre expliquera au président Reagan que le Canada trouve inacceptable qu'on se contente de recherche pendant encore cinq ans, surtout sachant que la recommandation des envoyés spéciaux chargés du dossier des pluies acides laisse l'initiative aux industries même qui sont la source de la pollution atmosphérique? Le premier ministre va-t-il exposer cette position au président Reagan?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Le député aura beau faire, il devra reconnaître que personne n'a réclamé de façon plus éloquente que le premier ministre une solution au problème des pluies acides sur le continent et au Canada. Le député sait fort bien que dans ses entretiens avec le président américain, le premier ministre défendra la position qu'il a exprimée si souvent et ce publiquement.

LE NICARAGUA—L'OPINION DES PAYS D'AMÉRIQUE CENTRALE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question, qui s'adresse au vice-premier ministre, porte sur le projet du président Reagan d'accroître l'ingérence militaire au Nicaragua. Je voudrais dire que contrairement au vice-premier ministre, la plupart des Canadiens ne considèrent pas qu'il s'agit d'une question de politique intérieure, pas plus d'ailleurs que les interventions semblables en Afghanistan et au Vietnam.

Compte tenu que des pays comme le Costa Rica, la Colombie, le Pérou et le Mexique ont stipulé clairement que toute ingérence extérieure comme le préconise actuellement le président des États-Unis n'est guère souhaitable, le gouvernement du Canada va-t-il, par l'entremise du premier ministre, au cours des réunions qu'il est sur le point de tenir à la veille d'un vote important au Congrès, indiquer clairement que l'intervention proposée par le président des États-Unis est mauvaise?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, l'honorable chef du Nouveau parti démocratique essaie de déformer mes propos. Si je n'ai pas été clair, permettez-moi de rétablir les faits. Notre gouvernement ne croit pas que la situation actuelle en Amérique du Sud est une question de politique intérieure, sur le plan international. Ce que j'ai dit répondait à la dernière partie de la question du député, où il a parlé du vote du Congrès américain. Il s'agit-là d'une question interne. Nous nous préoccupons autant que lui de l'agitation politique et militaire dans

n'importe quel pays d'Amérique du Sud, et même dans le monde entier.

M. Broadbent: Monsieur le Président, ce qui relève de la politique intérieure, c'est la situation au Nicaragua et le président des États-Unis devrait le comprendre et ne pas s'en mêler.

LE FINANCEMENT DE L'ACTIVITÉ MILITAIRE CONTRE LE NICARAGUA

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Compte tenu de ce que vient de déclarer le vice-premier ministre, en vue d'éclaircir la position du gouvernement du Canada, à savoir que nous nous opposerons sans doute à toute escalade de l'ingérence militaire dans cette région ou ailleurs, et puisque le vice-premier ministre a déclaré, et qu'un important . . .

M. le Président: A l'ordre. L'introduction est trop longue. Quelle est la question?

M. Broadbent: Étant donné l'importance que cette question revêt pour la paix dans le monde, le gouvernement du Canada va-t-il prendre publiquement position contre le financement de l'activité militaire dirigée contre le gouvernement actuel du Nicaragua?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, le gouvernement a fait clairement connaître sa position à diverses reprises. Cependant, pour rafraîchir la mémoire du député, je voudrais citer un extrait du Hansard du 13 mars dernier. En réponse au critique du parti du député, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a déclaré ceci, comme en témoigne la page 11515:

> Nous avons participé de façon constructive aux efforts du groupe de Contadora. Nous avons discuté de la possibilité de contribuer de manière constructive au règlement des conflits frontaliers. Nous avons l'intention de travailler activement pour apporter la paix, la stabilité et . . .

M. le Président: A l'ordre. La réponse est trop longue.

● (1425)

LA POSITION CANADIENNE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, puisque le gouvernement refuse de s'opposer à l'intervention proposée, le vice-premier ministre peut-il confirmer si oui ou non, le gouvernement considère que l'intervention proposée par le président des États-Unis constitue une violation du droit international?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je ne prétends pas donner des conseils juridiques en matière de droit international au député et à la Chambre des communes.

* * *

LA CONSOMMATION ET LES CORPORATIONS

L'OBTENTION D'UN PERMIS POUR LES MÉDICAMENTS SUR ORDONNANCE

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre de la Consommation et des Corporations qui a dit vendredi à une coalition d'associations représentant les consommateurs, les personnes âgées, les femmes et les travailleurs que, pour faire une concession aux États-Unis, le gouvernement abrogerait la loi actuelle sur l'obtention obligatoire d'un permis pour les médicaments sur ordonnance, qui permet aux consommateurs d'économiser environ 200 millions par an. Le gouvernement abrogera-t-il cette loi? Dans l'affirmative, comment protègera-t-il les Canadiens contre les hausses de prix?

[*Français*]

L'hon. Michel Côté (ministre de la Consommation et des Corporations et de Postes Canada): Monsieur le Président, je voudrais répondre à cette question en disant tout simplement que nous sommes en train de terminer notre processus de consultation. Lorsque le gouvernement aura réfléchi aux diverses opinions qui ont été émises, nous proposerons une décision au Cabinet et, lorsqu'elle sera entérinée, nous l'annoncerons publiquement à la Chambre.

[*Traduction*]

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, le ministre ne dira-t-il pas immédiatement si le gouvernement modifiera la loi? Si c'est le cas, le ministre se bornera-t-il aux modifications recommandées dans le rapport Eastman puisque, d'après M. Eastman, elles protègeront les consommateurs, ce qui est important, et les entreprises de ce secteur?

L'hon. Michel Côté (ministre de la Consommation et des Corporations et de Postes Canada): Monsieur le Président, j'ai dit à maintes reprises que peu importe la nature de notre décision, elle ne désavantagera pas les consommateurs; nous veillerons à ce qu'elle crée des emplois et attire des investissements au Canada.

* * *

L'ÉNERGIE

LE PRIX DU PÉTROLE BRUT

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Elle n'ignore pas qu'il y a quelques heures à peine, le ministre du pétrole d'Arabie Saoudite a déclaré que le prix du pétrole pourrait baisser jusqu'à $8 le baril au cours des mois à venir. Compte tenu de la crise que connaît actuellement l'Ouest, plus particulièrement l'Alberta où il y a eu des centaines de mises à pied et où des milliers de travailleurs risquent de perdre leur emploi, la ministre peut-elle nous expliquer ce qu'elle compte faire? Que compte faire le gouvernement pour aller à la rescousse de cette industrie en difficulté et des milliers de personnes qui risquent une mise à pied?

M. McDermid: Quelle bande d'hypocrites!

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, le député n'ignore pas que nous connaissons des difficultés à la suite de la guerre des prix que l'Arabie Saoudite et d'autres pays se livrent pour des raisons politiques. Cela se répercute sur le prix mondial du pétrole. Quant à savoir ce que je vais faire, je demeure en contact étroit avec le secteur pétrolier, les ministres et les premiers ministres des provinces productrices afin de suivre la situation de près.

LA POSITION DE LA MINISTRE

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, tout le monde est bien au courant, je pense, de ce qui se passe. Ma question à la ministre chargée de ce secteur est simplement la suivante. A l'heure actuelle, le gouvernement demande à des centaines et peut-être même à des milliers d'Albertains de faire les frais de cette situation pendant qu'il reste à ne rien faire. Au lieu de laisser les forces du libre marché détruire l'économie albertaine et réduire ainsi des milliers de travailleurs au chômage, la ministre de l'Énergie compte-t-elle faire quelque chose?

M. McDermid: Ces néo-démocrates changent d'avis comme de chemise!

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, c'est aux forces du libre marché dont parle le député que nous devons le nombre record de forages qui ont été entrepris dans l'Ouest l'année dernière, après la signature de l'Accord de l'Ouest. Comme je l'ai dit . . .

M. Riis: Parlons de l'avenir.

M. Broadbent: C'était quand les prix étaient élevés. Mais maintenant?

Mlle Carney: Je trouve vraiment drôle de voir le NPD soutenir les producteurs.

M. Broadbent: Cela montre que vous ne comprenez rien, madame!

M. le Président: A l'ordre. La parole est au député d'Eglinton-Lawrence (M. de Corneille).

* * *

L'ÉDUCATION

LE FINANCEMENT DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

M. Roland de Corneille (Eglinton-Lawrence): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État. Le rapport Nielsen affirme catégoriquement que rien ne prouve que l'enseignement postsecondaire est insuffisamment financé. Comme il est l'expert du gouvernement en ces matières et pour justifier la baisse qu'il a récemment appliquée à la formule de financement des universités et collèges canadiens par le gouvernement fédéral, le secrétaire d'État partage-t-il cet avis que l'enseignement postsecondaire est suffisamment financé?

● (1430)

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, comme vous le savez pertinemment, les rapports des groupes d'étude ont tous été renvoyés aux comités permanents concernés. C'est là que seront examinées les nombreuses options qu'ils présentent. C'est là qu'une question comme celle du député doit être posée aux témoins que les comités jugeront à propos de convoquer pour quelque forme d'examen qu'ils voudront effectuer. Cette occasion de participer lui est offerte.

LA POSITION DU MINISTRE

M. Roland de Corneille (Eglinton-Lawrence): Monsieur le Président, je remercie le ministre de sa réponse, mais le secrétaire d'État n'échappera pas à la question toute simple que je lui pose. Estime-t-il que l'enseignement postsecondaire est suffisamment financé?

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (secrétaire d'État du Canada): Monsieur le Président, à plusieurs reprises, le premier ministre suppléant a répondu—il vient de le faire également—que les rapports seront déférés aux comités concernés. D'autre part, il y a dans les recommandations du groupe de travail un certain nombre de choses qu'on va prendre le temps, si vous le voulez bien, d'évaluer, et ensuite on sera en mesure de vous dire quelle forme d'application il y aura dépendant essentiellement des études qui vont être faites.

* * *

LES JEUNES

L'ANNONCE D'UN PROGRAMME POUR LES JEUNES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Howard McCurdy (Windsor-Walkerville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État. Est-ce que le gouvernement va annoncer ou non un programme pour les jeunes avant Pâques, tel que promis par le premier ministre il y a quelques jours?

L'hon. Benoît Bouchard (secrétaire d'État du Canada): Monsieur le Président, si le premier ministre a dit qu'on annoncerait un nouveau programme pour les jeunes—incidemment qui n'est pas nécessairement un programme de création d'emplois, l'un par rapport à l'autre ne sont pas en relation—le premier ministre n'a jamais dit qu'il l'annoncerait avant Pâques, et les délais de l'annonce des programmes gouvernementaux dépendent non pas d'accidents ou de moyens de pression externes mais du gouvernement lui-même, et c'est ce dernier qui va décider à quel moment il va annoncer ces nouveaux programmes.

[*Traduction*]

LA DATE DE L'ANNONCE PRÉVUE PAR LE GOUVERNEMENT

M. Howard McCurdy (Windsor-Walkerville): Monsieur le Président, le secrétaire d'État ne sait-il pas que le premier ministre a déclaré que le gouvernement entendait annoncer les programmes destinés à la jeunesse avant le début du mois de mars, et que la ministre d'État chargée de la Jeunesse a elle-même déclaré qu'après avoir étudié le rapport du comité du Sénat sur la jeunesse, ainsi que le rapport du Nouveau parti démocratique sur le même sujet, le gouvernement annoncerait les programmes en dépit qu'il ait lui-même affirmé le contraire il y a quelques jours? S'agit-il en l'occurrence de véritables engagements ou de vulgaire propagande?

M. le Président: A l'ordre, je vous prie. Le député a posé trois questions.

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (secrétaire d'État du Canada): Monsieur le Président, je répète ce que je viens de dire parce que la question est la même. Nous avons dit que nous allions annoncer un nouveau programme pour les jeunes mais, encore une fois, nous allons le faire quand nous jugerons que le temps est venu de le faire, c'est tout.

LE PROGRAMME KATIMAVIK—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, je m'adresse aussi au secrétaire d'État, et je voudrais lui rappeler que le Comité spécial du Sénat avait fait une recommandation unanime selon laquelle «Jeunesse», un programme national de service volontaire à la communauté, soit offert à tous les jeunes Canadiens de 17 à 24 ans, programme s'inspirant de Katimavik. Je voudrais demander au ministre, vu qu'il s'agit d'un rapport unanime, s'il n'est pas prêt maintenant à reconsidérer sa décision controversée—j'ajouterais—de mettre fin à ce très populaire programme appelé Katimavik.

L'hon. Benoît Bouchard (secrétaire d'État du Canada): Monsieur le Président, j'ai trop souvent dit qu'il n'était pas question de revenir sur cette décision pour changer. Ce qui me fait plaisir, c'est que vous vous référez au Comité du Sénat. La première recommandation du Comité du Sénat c'est de créer des emplois et de donner une formation en conséquence, ce qu'a fait de façon excellente la ministre de l'Emploi et de l'Immigration, et c'est cela que vous devez vous rappeler, et malgré ce que vous dites, la priorité du gouvernement est la création d'emplois, et ce n'est pas ce genre de questions qui va nous faire changer d'idée.

LA RECOMMANDATION DU SÉNAT AU SUJET DES MESURES RESTRICTIVES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, la première recommandation du Comité du Sénat est la suivante: qu'avant de mettre en œuvre des mesures restrictives, le gouvernement examine leur effet immédiat et indirect . . .

M. le Président: A l'ordre! Juste une question!

M. Guilbault (Saint-Jacques): . . . s'est-on inspiré de cela quand on a fait des coupures sauvages dans le dernier budget? C'est cela s'inspirer du rapport du Comité du Sénat?

L'hon. Benoît Bouchard (secrétaire d'État du Canada): Monsieur le Président, le député de Saint-Jacques veut-il dire que le fait d'investir 700 millions de dollars dans la création d'emplois représente des mesures restrictives? C'est incompréhensible! On investit de l'argent dans la création d'emplois et, pour vous autres, parce qu'on arrête un programme de 20 millions qui coûte $10,000 par jeune, vous nous accusez de mesures restrictives. J'aime autant les mesures que j'applique que celles que vous avez appliquées et qui ont entraîné des centaines de milliers de jeunes à être sans emploi dans le pays.

* * *

[*Traduction*]

LE REVENU NATIONAL

LE CRÉDIT D'IMPÔT À LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, la question que je pose au ministre du Revenu national a trait au crédit d'impôt à la recherche scientifique. La semaine dernière, nous avons appris que les fonctionnaires avaient vérifié les livres de 172 entreprises sur 1,800 et que le ministère avait déjà renoncé à récupérer quelque 900 millions de dollars. Pourquoi le gouvernement a-t-il renoncé si rapidement à récupérer ces 900 millions et quelles mesures entend-il prendre pour minimiser cette exploitation indue des deniers publics et rentrer le plus possible dans son argent?

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre du Revenu national): En critique éclairé qu'il est, monsieur le Président, le député sait pertinemment que les restes de ce programme ont suscité d'énormes difficultés. Lorsqu'il a comparu récemment devant le comité permanent, le sous-ministre du Revenu national a très bien décrit la situation actuelle.

Je puis donner au député et à la Chambre l'assurance que notre ministère ne renonce pas lorsqu'il a quelque chance de recouvrer l'argent des contribuables. Il prend toutes les mesures appropriées pour défendre leurs intérêts.

L'APPROBATION DES DEMANDES PAR LE GOUVERNEMENT

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, c'est au même ministre que je pose ma question supplémentaire. Pourquoi le gouvernement a-t-il approuvé quelque 3 milliards de dollars au titre du crédit d'impôt à la recherche scientifique après le 10 octobre 1984, alors qu'il avait d'excellentes raisons de douter au moins de la légitimité d'un grand nombre des projets?

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre du Revenu national): Encore une fois, monsieur le Président, le député se rend probablement compte que le ministère, faute de posséder bien souvent des dossiers, ne pouvait pas toujours connaître, compte tenu des modalités de mise en œuvre, l'identité de ceux qui s'étaient prévalus de ce programme si mal surveillé. Lorsqu'il a jugé nécessaire d'y mettre fin, il a dû procéder avec une extrême prudence, car même s'il a donné lieu à de nombreuses fraudes et fourni malheureusement l'occasion à des gens de s'enrichir aux dépens des contribuables, le programme a néanmoins permis des investissements réels. Mais nous ne pouvions pas y mettre fin d'une façon arbitraire, car nous aurions lésé des contribuables innocents qui avaient agi de bonne foi.

LA LOI SUR LA MARINE MARCHANDE DU CANADA

L'EXCLUSION DES EMBARCATIONS DE PLAISANCE ET DES CANOËS

M. John A. MacDougall (Timiskaming): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Le Conseil canadien des organismes de nautisme et de nombreux particuliers s'inquiètent des modifications à la Loi sur la marine marchande du Canada. Toutes les embarcations et tous les canoës seront-ils assujettis à des droits annuels? Tous les propriétaires de bateaux devront-ils se conformer aux normes de la Loi sur la marine marchande?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, la réponse est non. Je suis au courant des déclarations de propriétaires d'embarcations de plaisance et d'autres personnes qui s'intéressent au nautisme, faites à la suite de renseignements erronés ou trompeurs disséminés par le lobby nautique. Je peux dire que la grande majorité des embarcations de plaisance ne sera pas visée par ces dispositions du projet de loi C-75. Je l'ai précisé au comité et je suis sûr que le député le constatera dans la version définitive du projet de loi.

M. Shields: J'ai une question supplémentaire, monsieur le Président.

M. le Président: La parole est au député de Cape Breton-The Sydneys.

* * *

L'ÉNERGIE

LE PRIX DU PÉTROLE BRUT

M. Russell MacLellan (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Elle a dit qu'elle voulait attendre de voir ce que deviennent les cours mondiaux du pétrole avant de prendre des mesures pour venir en aide à l'industrie pétrolière canadienne. Pendant ce temps-là, des sociétés de l'Ouest comme la Husky Oil et des sociétés de l'Ontario comme la Algoma Steel mettent leurs employés à pied par centaines. Que prévoit faire la ministre pour sauver ces emplois et sauver l'industrie pétrolière canadienne qui court au désastre?

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je puis assurer au député que nous n'aurons pas le genre de réaction automatique aux fluctuations de prix qu'ont eue les libéraux lorsqu'ils étaient au pouvoir, car cette réaction s'est traduite par le Programme énergétique national qui a dévasté l'ouest du pays.

LA POSITION DE LA MINISTRE

M. Russell MacLellan (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur le Président, c'est la politique de la ministre qui a suscité ce climat d'incertitude et de panique dans l'industrie énergétique.

Des voix: Bravo!

• (1440)

M. MacLellan: Va-t-elle maintenant tourner le dos à l'industrie énergétique, quitte à ce que les entreprises soient rachetées ou même fermées, monsieur le Président?

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, la réaction de panique et d'hystérie du député est justement celle que les gouvernements des provinces productrices et le nôtre s'efforçent d'éviter en cette guerre des prix.

Je ferai remarquer au député que ni les gouvernements des provinces productrices ni les sociétés pétrolières ne nous demandent de réglementer de nouveau l'industrie, comme l'ont fait les libéraux. Aucun d'entre eux ne nous demandent de revenir à la réglementation, car la déréglementation de l'industrie a fait augmenter les forages et stimulé les activités, qui ont atteint à un niveau sans précédent, tout en faisant baisser les prix pour les consommateurs.

M. Blenkarn: J'ai une question supplémentaire, monsieur le Président.

M. le Président: La parole est au député de Hamilton Mountain.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE NICARAGUA—LA DÉCLARATION DU PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Serait-il en possession de renseignements qui porteraient le gouvernement du Canada à abonder dans le sens du président des États-Unis quand ce dernier affirme que le Nicaragua constitue une menace croissante pour la sécurité des États-Unis?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je me vois obligé de répéter les réponses précédentes que j'ai fournies à l'opposition officielle et au chef même du député. Je ne peux rien faire de plus que de renvoyer le député au hansard du 13 mars et à diverses autres occasions où nous avons exposé la position officielle du gouvernement au sujet de l'Amérique centrale.

LA PRÉTENDUE MENACE POUR LA SÉCURITÉ DES ÉTATS-UNIS

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, je voudrais poser une question supplémentaire. J'ai prié le vice-premier ministre de ne pas oublier que le président des États-Unis a fait cette déclaration hier soir.

Je lui demande encore une fois si le gouvernement du Canada dispose de renseignements qui confirmeraient les propos du président des États-Unis, selon lequel le Nicaragua constitue une menace croissante pour la sécurité des États-Unis et, je le suppose, du Canada? Avons-nous vérifié la véracité de cette affirmation? Aurions-nous des renseignements là-dessus et, le cas échéant, quels sont-ils?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, que le président des États-Unis ait fait un discours hier soir, la semaine dernière, le mois dernier ou l'an dernier ne change rien à la politique canadienne, formulée au Canada, par un gouvernement du Canada. Notre politique demeure telle que je l'ai rappelée aujourd'hui, et telle que l'ont énoncée le premier ministre et son secrétaire d'État aux Affaires extérieures à maintes reprises déjà.

* * *

LES BANQUES

LES TAUX D'INTÉRÊT EXIGÉS PAR LES BANQUES À CHARTE

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre d'État aux Finances. Lorsque la Banque du Canada a relevé son taux d'intérêt en janvier dernier, les banques à charte n'ont pas tardé à lui emboîter le pas. Maintenant que son taux est descendu, les banques à charte ne se pressent guère pour en faire autant. La ministre exercera-t-elle des pressions pour qu'elles réduisent leur taux d'intérêt?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je tiens à rappeler que la semaine dernière, les banques à charte ont abaissé leur taux préférentiel d'avance en prévision de la baisse du taux d'escompte de la Banque du Canada. Je doute que la situation soit aussi injuste que le laisse entendre le député

Vous n'ignorez certes pas, monsieur le Président, que le taux d'escompte est descendu d'un point complet. D'après ce que disent les analystes des sociétés et des banques, je suis persuadée qu'il descendra encore, ce qui confirme simplement que nos mesures budgétaires ont d'heureuses répercussions sur les marchés financiers.

* * *

LES DROITS À L'ÉGALITÉ

L'ENGAGEMENT DU GOUVERNEMENT

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, en l'absencee du ministre de la Justice, je m'adresserai au vice-premier ministre.

Compte tenu des grandes réserves exprimées par les délégués au Congrès conservateur à Montréal, au cours de la fin de semaine, vis-à-vis d'un grand nombre de recommandations relatives à l'égalité ayant déjà été approuvées par le cabinet, le vice-premier ministre peut-il nous assurer que le gouvernement ne se laissera pas infléchir par les résultats de ce congrès, surtout en ce qui concerne les programmes de promotion des femmes dans les forces armées ainsi que l'orientation sexuelle?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, le gouvernement a déjà déposé sa réponse. Elle est accessible au député et au public en général.

M. Blackburn (Brant): Montrez l'exemple, ne vous contentez pas de suivre.

M. Nielsen: Telle est la réponse du gouvernement.

LES FEMMES DANS LES FORCES ARMÉES CANADIENNES

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, si le gouvernement entend ne pas tenir compte des vœux du parti conservateur, le vice-premier ministre peut-il nous dire quand le gouvernement annoncera les mesures qu'il entend prendre concernant les modifications dont profiteront les femmes au sein des forces armées? Quand le gouvernement fera-t-il connaître explicitement sa position après avoir accepté de mettre en œuvre les dispositions concernant l'égalité?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, premièrement la réponse du gouvernement a été déposée. Deuxièmement, le ministère de la Défense nationale a entrepris de concilier ses propres pratiques avec la position du gouvernement, et le résultat sera annoncé dans les meilleurs délais.

* * *

L'AGRICULTURE

LA TAXE SUR LES CARBURANTS AGRICOLES

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Le budget a augmenté de façon appréciable les frais agricoles par suite de la perception d'impôts sur les facteurs de production. Le budget a annoncé le prolongement d'une remise de la taxe sur l'essence de 3c. le litre, mais cette remise est loin de respecter la promesse du gouvernement tory qui a prétendu vouloir éliminer . . .

M. le Président: A l'ordre. Une question tout simplement.

M. Hovdebo: Quand le ministre présentera-t-il un projet de loi visant à supprimer les taxes sur les carburants utilisés dans les exploitations agricoles?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, j'espère que les circuits acoustiques de la Chambre des communes fonctionnent plus efficacement que ma voix aujourd'hui. Je veux faire une mise au point et conseiller au député de relire notre engagement électoral. Nous ne nous sommes pas engagés à supprimer toutes les taxes sur les carburants agricoles.

Je suis étonné, monsieur le Président, qu'en dépit des mesures importantes proposées dans le budget le député critique encore le transfert financier de notre gouvernement au secteur agricole.

LA MOTION D'INITIATIVE PARLEMENTAIRE

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, comme le ministre est peu disposé à présenter un projet de loi pour éliminer les taxes sur les carburants utilisés dans les exploitations agricoles, appuiera-t-il ma motion d'initiative parlementaire demandant au gouvernement de faire exactement cela?

M. Blackburn (Brant): Épargnez votre voix et dites oui.

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Ma brève réponse à cette question sera non, monsieur le Président.

* * *

L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

LES PROJETS D'INVESTISSEMENT DE LA SOCIÉTÉ GENERAL MOTORS

M. Joe Reid (St. Catharines): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion industrielle régionale.

On nous apprend que la société General Motors va consacrer deux milliards de dollars à automatiser et à améliorer son usine de montage d'Oshawa.

M. Broadbent: Plus que deux milliards de dollars.

M. Reid: Comme les emplois dans l'industrie automobile sont surtout concentrés dans le secteur de la fabrication des pièces d'automobile, quel sera la proportion du contenu canadien des pièces utilisées par cette usine de montage?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, le député a parfaitement raison. La société General Motors se propose de faire une annonce à la fin du mois. La teneur en sera très optimiste. Il sera question de l'investissement de centaines de millions de dollars au Canada.

Je tiens à assurer au député que cet investissement pourrait avoir des retombées dans sa circonscription, ce dont je serai très heureux.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

LE LOGEMENT DANS LES RÉSERVES

M. Keith Penner (Cochrane-Supérieur): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Connaît-il le point de vue exprimé dans le rapport du groupe de travail sur les Indiens et les autochtones, à l'effet que les programmes gouvernementaux de logement ne doivent pas avoir pour but d'encourager les Indiens à continuer de vivre dans leurs localités?

Le ministre pense-t-il que les populations indiennes doivent être chassées de leurs localités et attirées dans les villes, où leurs possibilités d'emploi sont pour ainsi dire inexistantes et où un logement adéquat et abordable leur est pour ainsi dire inaccessible?

L'hon. David Crombie (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, le député voudra sans doute relire ce chapitre pour en examiner le contexte. Ceci dit, je pense que le député sait qu'il aura la possibilité d'exprimer son point de vue au comité lorsque la question sera examinée.

LE POINT DE VUE DU GROUPE DE TRAVAIL

M. Keith Penner (Cochrane-Supérieur): Monsieur le Président, ce qui m'intéresse c'est l'opinion du ministre. C'est lui qui en est chargé.

Est-ce qu'il se range au point de vue du groupe de travail voulant que les collectivés indiennes isolées doivent se contenter de logements de qualité inférieure?

L'hon. David Crombie (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, le député doit savoir que pour le ministre responsable, rien de ce qui présente une qualité inférieure ne doit satisfaire les populations indiennes.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES EXPORTATIONS DE BOIS—LE PROJET DE LOI AMÉRICAIN

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre chargé des Forêts. Comme il le sait, le projet de loi Gibbons est maintenant à l'étude au Congrès des États-Unis et il y a de bonnes chances qu'il soit adopté avant l'été.

Cette mesure aurait des effets dévastateurs sur bon nombre de localités de la Colombie-Britannique et plus particulièrement sur des centaines de milliers de travailleurs de l'industrie forestière qui font partie du Syndicat international des travailleurs du bois d'Amérique et d'autres syndicats forestiers. Quand le ministre appuiera-t-il l'industrie forestière de la Colombie-Britannique et fera-t-il preuve de leadership afin de préserver aux États-Unis les débouchés des exportations canadiennes de résineux?

L'hon. Gerald S. Merrithew (ministre d'État (Forêts)): Monsieur le Président, j'ignore où le député était passé. Il sait fort bien que, la semaine dernière encore, nos représentants ont en des entretiens avec les représentants du gouvernement des États-Unis. Il y aura une autre réunion au milieu d'avril. Nous travaillons de concert avec les gouvernements des provinces, l'industrie et les syndicats à propos de cette question depuis des mois.

• (1450)

LES ENTRETIENS DU PREMIER MINISTRE AVEC LE PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, vu l'importance fondamentale de la question pour les travailleurs de l'industrie forestière de la Colombie-Britannique et de tout le Canada, le ministre garantira-t-il à la Chambre et aux Canadiens que le premier ministre abordera directement la question avec le président des États-Unis pendant les prochaines rencontres au sommet à Washington?

L'hon. Gerald S. Merrithew (ministre d'État (Forêts)): Monsieur le Président, je peux garantir au député que nous avons déjà parlé de la question au secrétaire du Commerce des États-Unis, à divers représentants du gouvernement des États-Unis et à des membres du Congrès. Le premier ministre en parlera aussi au président.

* * *

LES AÉROPORTS

L'AÉROPORT INTERNATIONAL PEARSON—LES MÉTHODES PRATIQUÉES À L'ENDROIT DES PORTEURS

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre des Transports. Il connaît les méthodes féodales de All Cap Baggage Service pratiquées à l'aéroport international Pearson. Que fait le ministre pour mettre un terme à l'expérience féodale faite à notre époque par une société à l'aéroport international Pearson, qui appartient aux contribuables canadiens?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, les fonctionnaires régionaux font une enquête à ce sujet. Je signale au député qu'une trentaine des quarante personnes ne voulant pas être associées au groupe de protestataires m'ont envoyé une pétition en faveur des dispositions qui ont été prises à cet aéroport.

ON DEMANDE UNE PRÉCISION AU MINISTRE

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Monsieur le Président, le ministre des Transports dit-il au Parlement du Canada qu'il approuve cette politique dans les aéroports ou qu'il accepte d'une façon générale le principe de devoir verser une certaine somme d'argent pour avoir le droit de travailler?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, je n'ai pas dit cela. J'essayais seulement de donner des informations au député. Je voudrais qu'il écoute attentivement mes réponses.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

LE GROUPE CHARGÉ DE L'EXAMEN DES PROGRAMMES—LES MISES À PIED

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. Il y a dix jours, les employés de la Commission des relations de travail dans la Fonction publique apprenaient que le cabinet avait décidé de supprimer 35 postes dans leurs services, à la suite des recommandations faites par le groupe de travail Nielsen chargé d'examiner les programmes. Combien d'emplois risque-t-on encore de perdre dans la Fonction publique en raison du rapport du groupe de travail, outre les 15,000 postes dont on a annoncé la suppression au printemps dernier?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, le député n'a manifestement pas écouté, les nombreuses fois où j'ai répondu à la même question ces derniers mois. Voici ma position, que j'ai exprimée dans un communiqué publié le 17 janvier et à laquelle je n'ai pas dérogé: «Les pertes d'emplois découlant de la mise en œuvre des recommandations du groupe de travail ministériel chargé de l'examen des programmes sont comprises dans la suppression de 15,000 années-personnes étalée sur cinq ans». C'est ce que je disais avant et que je n'ai pas cessé de répéter depuis. Le député devrait porter attention à mes réponses.

ON DEMANDE UNE GARANTIE DE LA PART DU GOUVERNEMENT

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, je pourrais peut-être revenir à la charge. Le ministre est-il conscient de l'inquiétude qui gagne les fonctionnaires en raison des compressions de dépenses annoncées, lesquelles s'élevaient déjà à 500 millions de dollars au moment du budget, avant que ne soit publié le rapport du groupe de travail Nielsen? Le gouvernement peut-il nous garantir sans ambiguïté que le groupe de travail Nielsen ne provoquera pas d'autres pertes d'emplois dans la Fonction publique que les 15,000 qu'on nous a annoncées l'année dernière pour les cinq prochaines années?

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, si l'inquiétude gagne les fonctionnaires, c'est à cause du député d'en face.

Des voix: Bravo!

M. de Cotret: Il sème la panique. Il fait de la politique de bas étage. Nous répétons depuis le mois de mai que nous allons réduire . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Penner: La langue vous a fourché.

Des voix: Rétractez-vous.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. On s'écarte en parlant de politique. Passons à la question suivante.

* * *

LA STRATÉGIE DE PLANIFICATION DE L'EMPLOI

LE PROGRAMME D'INTÉGRATION PROFESSIONNELLE—LA FORMATION DES JEUNES QUI DÉSIRENT UN EMPLOI

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Dans le cadre de la planification de l'emploi il y a un programme d'intégration professionnelle.

Mme Copps: Et la planification du chômage?

Des voix: Chut!

M. Blenkarn: La ministre pourrait-elle nous dire combien elle a d'argent, dans ce programme d'intégration professionnelle, pour les jeunes qui désirent entrer sur le marché du travail et combien participeront au programme?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, le programme d'intégration professionnelle de la Planification de l'emploi a, jusqu'à présent, approuvé 285 projets touchant quelque 9,000 jeunes. Il y a des projets à St. John's, Terre-Neuve, où l'on forme des jeunes à des emplois dans le domaine de la radiotélédiffusion; à Sydney, en Nouvelle-Écosse, où une entreprise locale d'électronique assure la formation; à Halifax, Nouvelle-Écosse, où de jeunes noirs apprennent des métiers du secteur informatique . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

Des voix: Encore, encore!

* * *

L'IMMIGRATION

LES DROITS DE VISA—ON DEMANDE LA RÉVOCATION

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé de l'Immigration. Le 27 janvier, je me suis élevé contre l'imposition par le gouvernement de nouveaux droits de visa à l'immigration. Le groupe canadien de surveillance de l'Accord d'Helsinki vient de déclarer que cela viole l'Accord. Étant donné que ces droits ont été condamnés ici au pays et qu'ils nuisent maintenant à notre prestige international . . .

M. le Président: A l'ordre. Le préambule est très long.

M. Marchi: . . . va-t-il révoquer immédiatement l'imposition de ces droits et en revenir à une politique fondée sur la compassion et un certain sens du progressisme?

L'hon. Walter McLean (ministre d'État (Immigration)): Monsieur le Président, j'assure mon collègue que les droits d'usage ne sont en rien contraires à l'esprit de l'Accord d'Helsinki, lequel, comme le député le sait, prévoit la liberté de mouvement des immigrants. Ce droit ne couvre qu'une partie des frais, environ le quart. D'autre part, le député doit savoir qu'il ne s'applique ni aux réfugiés ni aux personnes des catégories désignées.

LA POSITION DU MINISTRE

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, est-ce que le ministre se préoccupe de ce que disent les Canadiens et de ce que le monde essaie de nous dire avant la conférence internationale du mois prochain? Dans l'affirmative, est-il disposé à faire preuve de courage en révoquant immédiatement ces droits, qui sont contraires à l'esprit de la conférence à laquelle nous allons assister le mois prochain?

L'hon. Walter McLean (ministre d'État (Immigration)): Monsieur le Président, j'assure le député que les principes d'universalité et de non-discrimination, qui sont la clé de voûte des politiques canadiennes, ne sont pas remis en cause. Je lui rappellerai également que parmi les États signataires de l'Accord d'Helsinki, il y a plusieurs exemples de droits plus importants que ceux imposés par le Canada, en particulier nos voisins les États-Unis et l'Allemagne de l'Ouest.

* * *

LES GARDERIES

LES CRÉDITS CONSACRÉS AUX SERVICES

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre chargé de la Condition féminine. Étant donné que les représentantes de 75 associations féminines du Canada rencontrent le Conseil consultatif de la situation de la femme à Ottawa aujourd'hui, le ministre ne croit-il pas que l'occasion est belle pour le gouvernement de remplir ses promesses électorales en débloquant des fonds supplémentaires pour les services de garderie?

L'hon. Walter McLean (ministre d'État (Immigration)): Monsieur le Président, je sais gré au député d'avoir attiré notre attention sur les mesures prises par le gouvernement qui a mis des fonds à la disposition du Conseil consultatif de la situation de la femme pour lui permettre de réunir quelque 75 responsables de groupes féminins nationaux afin de discuter de l'incidence des mesures prises au Canada sur la vie des femmes en général. Je peux assurer le député que la question des garderies, une question d'une importance économique capitale, a été soulevée puisque j'ai assisté moi-même à la séance d'ouverture ce matin.

ON DEMANDE DES FONDS SUPPLÉMENTAIRES

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, voilà qui fait plaisir à entendre, mais le ministre ne croit-il pas que pour avoir l'air au moins de bonne foi envers les familles canadiennes, le gouvernement devrait maintenant en profiter pour respecter ses promesses électorales en débloquant des fonds supplémentaires dans le domaine des garderies et de la garde des enfants?

● (1500)

L'hon. Walter McLean (ministre d'État (Immigration)): Monsieur le Président, le député n'ignore pas que le groupe de travail désigné par la Chambre débute ses premières audiences aujourd'hui dans la région de l'Atlantique. Nous avons déjà en main un document de fond sur ce sujet, le rapport du groupe de travail Katie Cooke, et nous bénéficierons des recommandations du groupe de travail de la Chambre avant la fin de l'année. Le gouvernement disposera alors d'une série d'options pour régler cette question vitale.

Pouvoir d'emprunt—Loi

RECOURS AU RÈGLEMENT

L'UTILISATION D'UNE EXPRESSION JUGÉE NON PARLEMENTAIRE

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Au cours de la période des questions, le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) m'a accusé de faire de la «politique de bas étage» en réponse à une question que je lui ai posée. Cette réponse me semble non parlementaire, comme à vous, sans doute, puisque vous n'avez pas permis au ministre de terminer sa réponse. Auriez-vous l'obligeance, monsieur le Président, d'étudier l'affaire et d'inviter le ministre à retirer les propos non parlementaires qu'il a tenus à la Chambre?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, qu'ils soient parlementaires ou non, je retire ces propos avec plaisir.

LES QUESTIONS SUPPLÉMENTAIRES

M. Jack Shields (Athabasca): Monsieur le Président, je demande respectueusement des précisions. Quand un député se lève en disant qu'il veut poser une question supplémentaire et que le Président n'est pas disposé à le lui permettre à ce moment-là, le député se rasseoit. Changeons-nous maintenant les règles de façon qu'un député doive se lever si le Président l'encourage du regard à le faire? Est-ce vous qui allez nous dicter notre conduite?

Des voix: Règlement.

M. le Président: Le député d'Athabasca (M. Shields) a voulu poser une question supplémentaire. J'avais déjà donné la parole au député de Cape Breton-The Sydneys (M. MacLellan). J'ai pensé bien faire en regardant du côté du député d'Athabasca pour voir s'il demandait la parole. Il a choisi de ne pas le faire. Je suis donc passé à quelqu'un d'autre. Le député d'Athabasca sait que les députés se lèvent constamment pour attirer l'attention de la présidence pour qu'elle les autorise à poser une question.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE 1986-1987 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de Mme McDougall: Que le projet de loi C-99, Loi portant pouvoir d'emprunt, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif.

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, juste avant la pause du déjeuner, je disais que le parti conservateur se comporte un peu de la même façon au pouvoir que lorsqu'il était dans l'opposition. Le commentaire qu'a fait il y a un moment le député d'Athabasca (M. Shields) illustre bien ce que je disais. Je m'attendais à ce que d'une minute à l'autre, d'autres députés de l'arrière-ban protestent violemment avec lui contre la présidence qui n'a pourtant pas commis d'erreur.

Il faut que le gouvernement soit un peu logique dans sa façon de concevoir la politique publique. Il ne peut pas jouer sur tous les tableaux. Le gouvernement ne peut pas préconiser un jour la notion d'universalité tout en la critiquant le lendemain. Le gouvernement ne peut pas, par l'intermédiaire du premier ministre (M. Mulroney), prétendre que l'universalité est sacro-sainte, puis dire dans son budget suivant qu'il est en fait question d'accès universel. Il est juste de dire à mon sens que ceux d'entre nous qui ont suivi ce débat sont capables de faire clairement la distinction entre l'universalité pratiquée au Canada et ce que l'on appelle «l'accès universel» qui ne garantit pas nécessairement aux nécessiteux l'aide dont ils ont besoin.

Ce projet de loi ne doit pas être adopté maintenant, monsieur le Président. Il est basé sur les informations se trouvant dans les documents budgétaires qui sont erronées, c'est certain. Il y est question de taux d'intérêt et de prix pétroliers manifestement peu réalistes dans le contexte actuel. Je propose par conséquent, appuyé par le député de Saint-Denis (M. Prud'homme):

Que ce projet de loi ne soit pas maintenant lu pour la 2e fois mais qu'il soit lu pour la 2e fois dans six mois à compter de ce jour.

M. le Président: Le débat porte maintenant sur l'amendement, puisqu'il est recevable.

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends ici la parole pour appuyer l'amendement proposé par le député de Hamilton Mountain (M. Deans), qui s'est montré aussi disert qu'à l'habitude dans la minute ou à peu près qu'il lui a fallu pour conclure ses observations.

Il y a une très bonne raison pour laquelle le projt de loi C-99 devrait être reporté à six mois. En fait, comme le projet de loi est symbolique de la politique financière du gouvernement, il ne devrait pas être reporté à six mois mais carrément rejeté.

Le gouvernement canadien a aujourd'hui une politique fiscale qui reflète la vision du parti au pouvoir. L'autre jour, c'est avec beaucoup d'exaspération et d'incrédulité que nous avons entendu le premier ministre (M. Mulroney) dire devant un groupe de ses amis, à Montréal: «J'ai une vision». Il a expliqué ce qu'était cette vision. Il nous a assuré que si nous voulions bien nous montrer patients, cette vision se réaliserait d'ici à l'an 2020 ou 2030. Je ne crois pas que la vision du gouvernement ne se réalisera pas avant l'an 2030. Je crois qu'elle est nettement à plus court terme. C'est une vision très claire que les conservateurs ont à l'esprit et dont ils ont une idée précise. Toutefois, ils ne sont pas disposés à en parler clairement au peuple canadien.

Cela me rappelle la paranoïa délirante d'un Howard Hughes, qui s'enfermait dans le penthouse de l'hôtel qu'il avait acheté à Las Vegas, au Nevada. Il s'était isolé du monde, refusant d'en reconnaître l'existence, mais essayant néanmoins de tirer des ficelles pour le façonner à son goût. C'est là le genre de mentalité de *bunker* qui s'est emparé affreusement vite du gouvernement. Celui-ci a une vision dont il parle seulement dans les coulisses, loin de la lumière du jour.

Si on y regarde de près, on peut commencer à discerner cette vision dans le budget du 26 février. Dans ce budget, le gouvernement impose aux Canadiens à revenu moyen et faible la plus forte hausse d'impôt de toute l'histoire du Canada. Étant donné que la réduction du déficit est un fait réel et non un produit de l'imagination du ministre, en recourant à une manipulation des chiffres, le budget va chercher les deux tiers de cette réduction en prélevant des impôts des consommateurs et seulement un tiers en contenant les dépenses du gouvernement. Tandis que le gouvernement pille les Canadiens à revenus faible et moyen, il accorde aux entreprises une réduction de leur taux d'imposition de 22 p. 100 pour les quatre prochaines années.

Ce faisant, le gouvernement maintient l'exemption d'impôt sur les gains en capital et cette nouvelle politique donne un nouveau sens au mot «cupidité». Cette exemption donne un nouveau sens aux mots «vulgarité» et «cupidité», car il accorde $125,000 tirés des deniers publics à un contribuable assez riche pour se rendre à la Barbade, en Floride ou en Europe, pour se livrer à des spéculations immobilières sans créer un seul emploi au Canada. Voilà pourquoi je trouve cette politique vulgaire et j'estime qu'elle donne une nouvelle dimension à la cupidité.

Cette politique ne récompense pas le succès mais porte atteinte au principe de la libre entreprise. Cette politique dénature le capitalisme appliqué de façon positive et réfléchie. Je suis libéral. J'ai confiance dans le régime de la libre entreprise.

Des voix: Oh, oh!

• (1510)

M. Tobin: Je crois en un système qui permet à chacun de réaliser son plein potentiel. Je pense que c'est ce que fait le système de la libre entreprise. Par ailleurs, même si je défends la libre entreprise, je sais qu'elle doit fonctionner pour tous les citoyens. Si le gouvernement représente un minorité élitiste qui abuse du système de façon flagrante et qui exploite les contribuables, l'appui fondamental que les citoyens doivent fournir à un système de libre entreprise parce qu'ils sont convaincus de son efficacité disparaîtra.

M. Redway: Les contribuables ne sont pas exploités.

M. Tobin: Si l'on abuse des gens, si on leur demande d'une part d'accepter la hausse d'impôt la plus importante de l'histoire du Canada . . .

M. Redway: Quelle est votre philosophie?

M. Tobin: . . . parce qu'ils doivent faire leur part pour aider à réduire le déficit, et si le gouvernement maintient en même temps cette . . .

M. Redway: Quelle est votre politique?

M. Tobin: . . . exemption vulgaire de l'impôt sur les gains en capital et accorde un cadeau de $125,000 à ceux qui en ont le moins besoin, les contribuables cesseront d'appuyer le système de la libre entreprise. Je prends la parole à la Chambre pour défendre ce système. Je parle du budget pour défendre les Canadiens moyens. Selon moi, le système de la libre entreprise ne doit pas profiter uniquement aux plus riches. Je ne juge pas utile d'imiter les députés d'en face et de crier comme un damné lorsque quelqu'un ose affirmer que le système est le plus efficace lorsqu'il profite à tous les citoyens et non seulement aux plus riches. Les députés d'en face feraient bien de parler aux simples travailleurs et travailleuses qui continuent à bâtir le Canada. Ils devraient prêter un peu moins d'attention à ceux qui, par leur travail acharné, Dieu les bénisse, sont parvenus au succès et qui, dans une frénésie paranoïde à la Howard Hughes sur ses vieux jours, Dieux ait son âme, veulent trouver des moyens de réduire le déficit. Il le faut, mais pour l'amour de Dieux, ne touchez pas à cette richesse qu'ils ont accumulée. C'est ce qui leur donne le pouvoir d'envoyer des députés conservateurs défendre leurs intérêts. Voilà ce qui se passe, et il est temps de voir les choses en face.

Les habitants de ce pays ont un idéal, pas le premier ministre (M. Mulroney). Leur idéal c'est un régime de libre entreprise qui récompense le succès et le travail. En dépit des hauts et des bas, ici et à l'étranger, nous pouvons bâtir un Canada dont nous serons tous fiers. Dans leur idéal, ils sont tous prêts à faire leur part pour améliorer l'économie; oui, même pour réduire le déficit, et même dans ma circonscription où il y a 25 p. 100 de chômeurs. Nous sommes disposés à faire notre part, mais nous ne nous laisserons pas imposer la plus forte augmentation que ce pays ait jamais connue alors même où nos vis-à-vis jubilent face à une vulgaire exemption d'impôt qui donne à ceux qui n'en ont pas besoin, un cadeau fiscal de $125,000 qui fait bouillir mon sang d'Irlandais en cette journée sacrée de la Saint-Patrick. Je me demande comment je peux me contenir.

Et le programme caché du gouvernement? C'est dans le rapport du groupe de travail Nielsen qu'il se trouve. Ce rapport, qui porte le sceau du gouvernement fédéral, a été déposé à la Chambre des communes par le gouvernement, qui n'a pas le courage de reconnaître qu'il vient de lui. Que recommande-t-il? Il recommande l'abandon de la politique de développement régional, il propose qu'on traite les provinces de l'Atlantique comme des pays du Tiers-Monde situés en bordure du Québec. Il recommande de réduire les services dans cette région et de pénaliser les gens qui ont choisi d'y vivre. Il propose de faire disparaître les services offerts à l'heure actuelle aux habitants du Nord, qui font pourtant bien plus pour protéger nos intérêts et notre souveraineté qu'un brise-glace de 500 millions de dollars. La myopie d'une telle politique nuira à notre unité et à notre fierté nationales d'un bout à l'autre du pays.

Je supplie nos vis-à-vis de prendre le pouls de la population. Ils devraient aller sur place recueillir l'opinion des gens. Ils s'apercevront alors qu'une révolte gronde, car les contribuables en ont assez et ils ne veulent pas en accepter davantage.

Pouvoir d'emprunt—Loi

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, je désire aussi me joindre au débat sur cet amendement tendant à reporter le pouvoir d'emprunt à six mois. Le gouvernement demande à la Chambre de lui permettre d'emprunter 22 milliards de dollars environ. Nos vis-à-vis en particulier nous ont souvent signalé l'importance de s'attaquer au déficit et à tous ces méfaits. A bien des égards, je suis d'accord. Le déficit a des répercussions néfastes. Manifestement, le gouvernement, du fait qu'il doit consacrer chaque année des milliards de dollars rien que pour payer l'intérêt de notre dette, est moins en mesure d'offrir les biens et les services qui nous font cruellement défaut. Pourtant, je trouve vraiment regrettable la façon dont les ministériels, et je dois dire un assez bon nombre d'éditorialistes, présentent le débat.

Le gouvernement parle de solutions possibles. Selon lui, le rapport du groupe de travail Nielsen en présente quelques-unes. Nous aurons à décider laquelle choisir. Le gouvernement a également saisi le Parlement et la population de deux solutions permettant de réduire le déficit, soit des compressions dans les programmes et les dépenses du gouvernement ou une augmentation d'impôts. Au moyen de ce budget, le gouvernement a sabré dans une foule de programmes et nous subirons les conséquences de son initiative dans les années à venir. En outre, de nouveaux gros prélèvements d'impôt ont alourdi le fardeau du contribuable moyen. Un petit calcul suffit pour constater que les contribuables gagnant de gros revenus et les grandes sociétés ne sont pas appelés à faire le même genre de sacrifice. Encore une fois, on demande aux salariés ordinaires de débourser davantage pour combler le déficit. Toutes les nouvelles taxes perçues par le gouvernement s'élèvent à près de $1,300 par an pour une famille moyenne.

Évidemment, partout dans le pays, on commence à faire valoir que ces taxes sont injustes . La colère commence à gronder chez les contribuables aux revenus moyens, qui voudraient bien savoir pourquoi le gouvernement ne met pas en pratique ce qu'il prêche, c'est-à-dire pourquoi il ne se serre pas lui-même la ceinture? Je crains que cette solution limitée que propose le gouvernement soit en réalité un piège pour les Canadiens. En laissant croire que seulement deux choix sont possibles, c'est-à-dire l'augmentation du fardeau fiscal ou la réduction des services, le gouvernement espère exaspérer les contribuables à revenus moyens à un point tel que, dans son prochain budget, le ministre des Finances (M. Wilson) pourra impunément réduire les dépenses gouvernementales, en coupant surtout les crédits des programmes sociaux. Je crains vraiment que l'on ne soit en train de nous tendre un piège. Il ne s'agit pas de choisir entre l'augmentation de l'impôt et la réduction des dépenses et des programmes fédéraux, surtout des programmes sociaux.

● (1520)

Il existe une troisième dimension dont le gouvernement ne tient pas compte dans l'ensemble. Ce sont les concessions cachées, les dépenses gouvernementales qui ne figurent jamais dans les livres. J'en avais parlé assez longtemps lors du débat sur le budget. J'avais calculé que la valeur des impôts reportés s'élevait à quelque 30 milliards. J'ai proposé au gouvernement d'imposer un intérêt de 10 p. 100 sur ce montant ce qui lui procurerait ainsi des recettes de 3 milliards par année lui permettant de réduire le déficit. J'ai rappelé qu'en 1982 la Banque royale du Canada dont les avoirs dépassaient 85 milliards, avait fait quelque 358 millions de bénéfices sans payer un cent d'impôt. Les caissières de la Banque royale du Canada ont payé plus d'impôt en 1982 que la banque elle-même.

Et ce n'est là que le sommet de l'iceberg. Le pompiste qui travaillait pour Shell Oil en 1982 a payé plus d'impôt que la compagnie elle-même. A mon avis, ce sont ces concessions fiscales, cet aspect caché du budget, les chiffres qui ne figurent jamais dans un exposé budgétaire, les pertes de revenus du fait de ces concessions et des échappatoires, tous ces éléments qui sont à l'origine de notre déficit élevé.

Si les banques avaient payé le taux d'imposition prévu dans la loi, soit 49.5 p. 100, le Trésor public se serait enrichi de 4 milliards de dollars. De 1977 à 1983, la plupart des banques, même celles dont les avoirs valent des milliards et dont les gains s'élèvent à des centaines de millions par année, n'ont payé que très peu d'impôt. Quelques-unes comme la Banque royale en 1982, n'en ont pas payé du tout. Elle ont même bénéficié d'un crédit d'impôt cette année-là, crédit dont la valeur globale a atteint quelque 26 millions. Peut-on imaginer que nous leur avons donné une pareille somme?

Voilà pourquoi je dis aux Canadiens que le débat ne devrait pas porter sur l'imposition des contribuables à revenus moyens ou la réduction des dépenses de l'État, mais plutôt sur un troisième aspect du problème, c'est-à-dire les allégements fiscaux dont les riches et les grandes sociétés bénéficient au Canada depuis des années et des années.

Si le gouvernement actuel et le gouvernement libéral précédent avaient appliqué une politique fiscale équitable, nous n'aurions pas le déficit que nous déplorons aujourd'hui. Il est vraiment faux de prétendre que nous, les Canadiens, vivons au-dessus de nos moyens, que nos programmes sociaux sont trop généreux, qu'il faut nous serrer la ceinture.

Si l'on compare ce que le Canada dépense pour ses programmes sociaux en proportion du produit national brut avec ce qu'y consacrent les autres pays occidentaux industrialisés, on verra que cette proportion est chez nous l'une des plus faibles. Elle est plus faible qu'en France, en Allemagne, en Hollande, en Italie et en Angleterre.

Il est faux de prétendre que le Canada n'a pas les moyens de se payer ses programmes sociaux, que nous dépensons trop pour la santé et l'éducation, l'assurance-chômage et les pensions, et qu'un pays aussi riche que le nôtre ne peut se permettre ces programmes alors que l'Italie, la Hollande, la France, l'Allemagne, l'Angleterre, le Danemark et la Suède le peuvent tous. Nous devrions nous demander aujourd'hui si nous avons une fiscalité équitable ou si nous devrions permettre aux riches et aux grandes sociétés de continuer à bénéficier de dégrèvements fiscaux. Si le gouvernement tient vraiment à résoudre le problème du déficit, qu'il instaure donc une fiscalité équitable au moyen d'une réforme. On pourrait alors résoudre le problème du déficit et asseoir le pays sur une base financière saine. Voilà pourquoi j'appuie la motion dont nous sommes saisis prévoyant le renvoi du projet de loi à six mois.

[*Français*]

M. Gaston Isabelle (Hull-Aylmer): Monsieur le Président, il me fait plaisir également de prendre part à ce débat sur l'amendement au projet de loi C-99 sur le pouvoir d'emprunt. Il me fait également plaisir aussi d'appuyer cet amendement au nom de mon collègue de Hamilton Mountain (M. Deans)

secondé par l'infatigable chevalier de la politique fédérale, le député de Saint-Denis (M. Prud'homme).

Monsieur le Président, il y a deux points que je voudrais apporter à la Chambre: le premier qui traite de ce qui se passe dans la région de la Capitale nationale, en ce qui a trait d'abord aux fonctionnaires fédéraux qui semblent toujours devenir les boucs émissaires pour toutes les coupures que le gouvernement décide de faire ou fera. Et, comme on le sait, dans la région de la Capitale nationale il y a une concentration beaucoup plus grande qu'ailleurs, les fonctionnaires sont au nombre de 102,000, je crois, ici.

Alors, il est certain que les coupures, telles qu'annoncées par le gouvernement, affecteront cette population que je qualifierais de population de deuxième classe, parce que ces gens sont traités ainsi par le gouvernement et qui, à toutes fins pratiques, verront leur emploi coupé, quelques milliers d'employés, et ceci, nous le sentirons davantage dans la région de la Capitale nationale, ce qui apportera un marasme économique dans la région d'Ottawa-Hull. Monsieur le Président, lorsque je mentionne la région Ottawa-Hull, je veux toujours me référer à cet ensemble de la région que l'on appelle la région de la Capitale nationale, Ottawa-Hull.

Ce qui me surprend, monsieur le Président, c'est de voir toute l'inquiétude qui règne actuellement dans la Fonction publique, particulièrement dans la région Ottawa-Hull, c'est que, semble-t-il, personne ne vient à la défense de ces fonctionnaires qui sont en train de perdre leur emploi ou qui perdront leur emploi éventuellement, et de ceux qui ont fait tout en leur possible dans l'administration pour les inciter à partir, à démissionner. On fait du harcèlement à la Fonction publique actuellement afin de réduire le nombre de fonctionnaires dans la région Ottawa-Hull, et ceci, j'en suis certain, à travers tout le Canada aussi.

Je suis surpris de voir que l'Alliance de la Fonction publique semble dormir ces temps-ci. Je ne sais pas si elle prend réellement l'intérêt des fonctionnaires qui sont dans un tel désarroi au sujet des coupures de postes dans la région de la Capitale nationale, mais, semble-t-il, que l'Alliance de la Fonction publique dort ou ne bouge pas.

Je me rappelle pourtant fort bien que lorsque l'Alliance de la Fonction publique avait des problèmes, ces gens venaient nous consulter et nous disaient: Comment se fait-il que vous ne fassiez pas davantage pour protéger nos fonctionnaires?

Alors, à ce moment-ci, c'est à moi de leur dire également la même chose: Que faites-vous donc lorsque vos fonctionnaires sont en danger de perdre beaucoup d'emplois et qu'il y a ce harcèlement qui se propage comme une fusée et qui s'installe à travers toute la Fonction publique fédérale?

Monsieur le Président, il y a un autre problème qui m'amène au rapport Nielsen qui a été déposé il y a quelques jours, en ce qui a trait à la Commission de la Capitale nationale. J'ai l'impression que lorsque je regarde ce qui a été dit ou ce qui a été écrit au sujet de la Commission de la Capitale nationale, je me dis qu'on veut violer la Capitale nationale du Canada, c'est-à-dire qu'à toutes fins pratiques on voudrait que la Capitale nationale du Canada, la capitale d'un pays devienne tout simplement une ville banale comme beaucoup d'autres au Canada.

Monsieur le Président, il faut bien mentionner que la capitale d'un pays, c'est le foyer de l'âme nationale. Si nous ne sommes pas capables dans la Capitale nationale, dans la région de la Capitale nationale, de reconnaître qu'il faut qu'il y ait ce foyer national où tous les Canadiens vont se retrouver chez eux . . . Mais, malheureusement, semble-t-il, qu'avec la Commission Nielsen, on dit qu'il faudrait abolir la Commission de la capitale nationale et la rattacher au ministère des Travaux publics.

Monsieur le Président, j'étais aux aguets lorsque, le 9 novembre 1985, j'ai posé une question à la Chambre à l'honorable ministre des Travaux publics au sujet de l'abolition éventuelle de la Commission de la Capitale nationale, alors que je lui demandais: «Vu qu'il n'y a rien d'annoncé relativement aux futures responsabilités de la Commission de la Capitale nationale, je voudrais lui demander des précisions au sujet des rumeurs selon lesquelles la Commission de la Capitale nationale sera abolie ou si tout simplement les responsabilités opérationnelles de cette commission seront simplement rattachées au ministères des Travaux publics». C'est exactement ce qui est proposé actuellement dans le rapport Nielsen. Et le ministre m'avait répondu à ce moment-là: «Monsieur le Président, je m'empresse de répondre à l'honorable député que si la rumeur peut l'inquiéter d'une part, je pense qu'il s'inquiète pour rien». Je pense, monsieur le Président, que j'avais raison à ce moment-là . . . «Et d'autre part, j'aimerais lui signaler . . .» c'est toujours le ministre qui parle, «. . . que la Commission Nielsen, comme on le sait, devrait, je pense, rendre public un rapport assez complet d'ici la fin de l'année et dans le cadre de ce rapport, je suis beaucoup plus optimiste que le député de Hull-Aylmer au sujet de l'avenir de cette Capitale nationale».

● (1530)

Alors, monsieur le Président, le chat est sorti du sac. C'est un viol ni plus ni moins indirect qu'on est en train de faire à la capitale du Canada, en abolissant à toutes fins pratiques la Commission de la Capitale nationale du Canada.

Monsieur le Président, on voit aussi dans ce rapport qu'on est scandalisé parce qu'on a, et je cite le rapport, monsieur le Président: «Malheureusement, selon le groupe d'étude, elle a fait preuve d'une certaine insouciance . . .» On parle toujours de la Commission de la Capitale nationale, «. . . à l'égard des deniers publics lorsqu'elle a conclu des ententes ouvertes. A titre d'exemple, mentionnons une entente de construction routière à frais partagé 50/50, sans limite de dépenses ni échéancier conclu avec la province de Québec».

Monsieur le Président, quand on regarde la loi qui régit la Commission de la Capitale nationale, à l'article 10 de la Loi et à l'alinéa *e*), on dit bien «coopérer ou se livrer à des projets conjoints, de concert avec les municipalités locales ou autres autorités ou leur accorder des subventions en vue de l'embellissement, de l'aménagement ou de l'entretien des biens de la Région de la Capitale nationale».

Monsieur le Président, depuis que la Reine Victoria a décidé qu'Ottawa serait la capitale du Canada, en 1899, quelque 20 et quelques années après qu'Ottawa ait été désigné comme capitale du Canada, le gouvernement fédéral s'est empressé de nommer un organisme qui s'appelait à ce moment-là la Commission d'embellissement de la Capitale nationale, justement pour préserver le caractère national, lui donner une ambiance nationale, caractère qu'elle a eu de la difficulté à retrouver au cours des années. Et c'est grâce à cette institution qui est

l'institution «parraine», si vous voulez, de la Commission de la Capitale nationale que nous connaissons aujourd'hui, qui a développé un sens de la capitale d'un pays, qui a tenté par tous les moyens possibles de donner des accommodements, autant du côté ontarien que du côté québécois. Mais elle l'a fait d'une façon plus généreuse du côté ontarien jusque vers les années 1930, c'est alors que le premier ministre de l'époque a eu une vision, comme l'avait eu Sir Wilfrid Laurier d'ailleurs au cours des années 1900, d'une capitale qui refléterait l'esprit et l'âme et le foyer qui serait le foyer de tous les Canadiens.

Malheureusement chaque fois, et je le répète toujours, qu'un premier ministre ne s'est pas mêlé directement de l'avenir de la Capitale nationale du Canada, il y a toujours eu un délai regrettable, puisque la vision dont on se faisait du Canada en 1899, du moins de la Capitale, a été momentanément arrêtée. Et c'est chaque fois que les premiers ministres se sont impliqués directement dans l'extension, dans l'épanouissement de la Région de la Capitale nationale, que les choses ont changé, monsieur le Président.

Alors, je voulais tout simplement dire que le rapport Nielsen a simplement violé la Capitale du Canada, lui a donné un sens pour le futur absolument vide. On détruit ce que peut-être cent ans ont fait par le truchement de la Commission de la Capitale nationale. Je sais que, je vois mon collègue d'Ottawa-Carleton (M. Turner) qui aura certainement quelque chose à dire pour la Commission de la Capitale nationale en faveur du développement de la capitale du Canada . . . Autant que moi, il représente une circonscription qui est fière d'appartenir à la région de la Capitale nationale et qui est la capitale nationale du Canada. Je sais que mon honorable ami a des problèmes avec peut-être l'ambassade américaine.

Je sais qu'il y aura des problèmes avec la Commission de la capitale nationale, mais je dois lui dire une chose, monsieur le président, et je viens justement de le dire, à moins que le premier ministre ne s'implique directement dans l'intérêt national, alors seulement qu'une décision favorable ou non favorable serait rendue, et je dis bien dans l'intérêt national seulement, je pense que le premier ministre devrait s'occuper de cet important problème.

Quant à moi, monsieur le Président, c'est ma contribution que je voulais faire à cette auguste assemblée, et je suis certain qu'on aura un débat assez prolongé sur ce sujet puisque la capital nationale est régie par une législation qu'il faudra abroger ou amender, ou tout simplement continuer avec le *statu quo.*

Le président suppléant (M. Charest): Débat. L'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Keeper) a la parole.

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, c'est un plaisir pour moi de participer à ce débat une autre fois à l'occasion de la motion visant à retirer ce projet de loi de cette Chambre pour six mois.

Monsieur le Président, la législation à l'étude aujourd'hui vise l'emprunt de 22 milliards de dollars par le gouvernement fédéral. Monsieur le Président, nous devons nous demander comment le gouvernement veut avoir l'autorité d'emprunter cet argent. Ces politiques d'emprunt sont liées avec les politiques budgétaires du gouvernement, et ce sont ces dernières qui sont au fond de cette requête de vouloir emprunter plus d'argent.

Monsieur le Président, le gouvernement a pris pour son focus économique le déficit. Il a dit que le déficit doit être réduit pour avoir une relance économique. Mais, monsieur le Président, il me semble que le déficit est utilisé par le gouvernement comme quelqu'un qui peut faire peur à tout le monde pour indiquer aux gens ordinaires qu'ils doivent appuyer la politique économique du gouvernement. Mais, monsieur le Président, au lieu d'avoir cette peur, nous devons plutôt pencher pour les politiques économiques de ce gouvernement. Si le gouvernement est sérieux dans son engagement de réduire le déficit, pourquoi a-t-il donné des cadeaux aux gens riches dans notre société, pourquoi a-t-il donné des exemptions des taux d'impôt aux gens qui ont beaucoup de capital?

Monsieur le Président, si le gouvernement veut réduire le déficit, pourquoi a-t-il réduit le taux d'impôt sur des grandes sociétés? Monsieur le Président, il me semble que le gouvernement n'est pas vraiment sérieux dans ses efforts pour réduire le déficit. C'est sûrement une façon de convaincre les gens ordinaires d'appuyer les politiques économiques de ce gouvernement. Et nous devons nous demander alors de quelle façon le gouvernement a approché ce projet de réduire le déficit. Il a approché ce projet en augmentant les taux d'impôt pour les gens ordinaires en même temps qu'il a réduit le taux pour les gens riches. Je vais donner un exemple. Le journal *The Financial Post* du 8 mars 1986 fait une analyse du dernier budget. Il a donné trois cas qui illustrent l'impact de la politique budgétaire de ce gouvernement sur les Canadiens. Par exemple: une personne qui gagne un revenu de $40,000 par année, dont $35,000 en salaire et $4,000 en gains d'investissement et $1,000 d'intérêt, eh bien, cette personne ayant un revenu de $40,000 va avoir une augmentation de ses taux d'impôt de $8,000 par année. Voilà l'impact du budget pour lui. Mais, une personne qui gagne un revenu de $60,000 par année voit son impôt réduit de $1,000 par année. Cela semble extraordinaire, monsieur le Président. Il est difficile de comprendre comment le gouvernement peut augmenter le taux pour les gens qui gagnent $40,000 par année en même temps qu'il réduit le taux de ceux qui gagnent $60,000 par année, et il a réduit leurs impôts de plus de $1,000 par année. C'est extraodinaire! C'est injuste!

• (1540)

Le troisième cas que ce journal a utilisé pour indiquer l'impact qu'aura le budget sur les gens qui gagnent $150,000 par année, c'est que leur taux d'impôt sera réduit de $5,000 par année. C'est vraiment injuste, monsieur le Président.

Comment le gouvernement peut-il justifier une réduction de $5,000 par année pour les gens qui gagnent un revenu de plus de $100,000 en même temps qu'il a augmenté l'impôt pour les gens ordinaires, pour les gens qui gagnent un revenu de $40,000 par année? C'est vraiment injuste, c'est aussi inutile, c'est également inefficace pour l'économie parce que le gouvernement prendra beaucoup d'argent des gens qui font partie de la classe moyenne, des gens qui achètent beaucoup de choses pour leurs besoins. Cette réduction de revenu pour la classe moyenne va bloquer la croissance de l'économie. Cela aura un impact négatif sur la croissance économique.

Monsieur le Président, il est important pour le gouvernement de prendre le temps de reconsidérer sa politique économique, de reconsidérer l'injustice de son approche des impôts.

Monsieur le Président, ce n'est pas crédible pour le gouvernement de dire que . . . et je termine, monsieur le Président, . . . ce n'est pas crédible pour le gouvernement de dire que tout le monde doit payer pour le déficit, pour le gaspillage des dernières années en même temps qu'il distribue ce fardeau de façon très injuste.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, je trouve un peu étonnante la façon dont le gouvernement continue à ignorer les cris de la population et le fait que le gouvernement continue à nous demander à nous, les députés de l'opposition, d'accepter le projet de loi ayant trait au financement du gouvernement sans même nous donner la chance d'analyser les dépenses qui sont actuellement faites par le gouvernement.

Monsieur le Président, si nous avons une «petite affaire», évidemment, c'est une «petite affaire», pour le gouvernement qui dépense à coups de milliards de dollars, mais ce n'est pas une «petite affaire» pour les chômeurs du pays. Mais on sait que ce gouvernement a coupé le budget de 200 millions de dollars sur le dos des jeunes et vieux chômeurs du Canada.

[*Traduction*]

En arrivant dans mon bureau de circonscription à Hamilton ce matin, j'ai trouvé une pile de demandes concernant le prétendu programme emploi d'été/expérience de travail, la réponse des conservateurs à la création d'emplois au Canada. Ces demandes étaient accompagnées d'une petite note du ministère me signalant que j'avais littéralement six heures pour déterminer s'il s'agissait ou non d'un projet valable qui serait utile à l'économie canadienne et qui contribuerait à aider et à éduquer notre jeunesse.

Je tiens à dire aux députés que quand je vois le gouvernement parler de sa nouvelle formule de création d'emplois et qu'on vient me consulter sur littéralement des douzaines de demandes présentées par Dairy Queen, j'ai du mal à croire que c'est la nouvelle forme de privatisation du Canada. Je n'ai rien contre Dairy Queen. Quand je faisais mes études, j'ai eu l'occasion d'avoir un emploi chez Dairy Queen. Mais nous voyons les mêmes députés gouvernementaux prendre tous les jours la parole à la Chambre des communes pour justifier les coupes, le massacre quasiment du programme Katimavik. C'était un programme qui s'adressait aux jeunes de tout le pays. Le gouvernement l'a sabré sous prétexte qu'il coûtait dix millions de dollars. Je trouve que c'est scandaleux.

Je suis heureuse de voir que le député de Burlington (M. Kempling) est présent. J'ai aussi reçu une note, et je pense que le public devrait être informé sur ce prétendu programme de création d'emplois, me disant que le député de Burlington avait annoncé cette semaine l'octroi d'une subvention de $38,515 pour former deux chômeurs, l'un comme adjoint de chenil et l'autre comme agent d'enregistrement des animaux. Cette annonce est parue dans le *Burlington Post* du dimanche 2 mars. C'est une grande annonce, qui s'inscrit dans le nouveau programme de création d'emplois du gouvernement.

En gros, cette annonce concerne une dépense de plus de $17,000 par emploi pour la création d'un poste d'employé de fourrière et d'un poste de commis à l'enregistrement. Et cela à un moment où les députés gouvernementaux ont l'audace de venir prétendre à la Chambre que le programme Katimavik ne présentait aucun intérêt alors qu'il s'adressait à des jeunes chômeurs auxquels il permettait d'acquérir une expérience du travail dans tout le pays. Mais voilà que le gouvernement accouche de près de $38,000 pour engager un agent de chenil. Le gouvernement mélange complètement les priorités.

Je me rends compte que cela ne devrait pas tellement me préoccuper. Je ne peux pas croire qu'on nous demande aujourd'hui de voter un projet de loi portant pouvoir d'emprunt qui aurait pour effet de donner des milliards de dollars à un gouvernement qui se préoccupe de privatiser et de supprimer les emplois. Le rapport du groupe Nielsen a eu raison de signaler le cadeau de 16 milliards accordé aux sociétés. Ces dernières ont évidemment de quoi se réjouir. Le gouvernement leur accorde des concessions aux frais des contribuables. En ce qui concerne les nouveaux programmes gouvernementaux, le groupe d'Oshawa a demandé des programmes de création d'emplois d'été dans toute la province de l'Ontario afin de pouvoir apprendre aux gens à garnir les étagères des épiceries. Le gouvernement abolit Katimavik et oblige un sénateur à l'implorer à genoux dans l'antichambre du Sénat pendant . . .

• (1550)

Des voix: Oh, oh!

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre.

Mme Copps: . . . pendant qu'il dit au public qu'il faut payer le groupe d'Oshawa afin qu'il puisse montrer aux gens comment garnir les étagères des épiceries.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Arrêtez de faire l'enfant.

Mme Copps: Le député d'Ottawa-Carleton (M. Turner) me demande d'arrêter de faire l'enfant. S'il s'intéresse à la création d'emplois pour les jeunes, il ferait mieux de regarder ces programmes de plus près . . .

M. Turner (Ottawa-Carleton): Nous en avons fait davantage pour les gens que vous en 20 ans.

Mme Copps: . . . ces programmes qui sont censés refléter la nouvelle façon conservatrice d'aborder la privatisation. Je constate que Dairy Queen, 7-Eleven ou un autre conglomérat multinational obtiendra des centaines d'emplois qui seront payés par les contribuables afin que des gens puissent travailler pour $4 de l'heure ou le salaire minimum, étant donné que le programme gouvernemental prévoit qu'il faut payer le salaire minimum. Nous embaucherons des gens pour travailler comme vendeurs dans des magasins. Si les Canadiens pouvaient examiner ces programmes de création d'emplois qu'on a jetés sur mon bureau en me laissant environ six heures pour les examiner . . .

M. Turner (Ottawa-Carleton): C'est tout ce que j'ai eu.

Mme Copps: C'est tout ce que vous avez eu. Je voudrais demander à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (Mlle MacDonald) pourquoi elle fait semblant de consulter les députés au sujet de centaines et même de milliers de projets pour pouvoir les annoncer à la Chambre alors qu'il n'y a eu aucune planification. Elle nous a accordé environ deux semaines. La première lettre que je lui ai adressée au sujet du nouveau programme Défi 85 a obtenu une réponse vers le 28 février et on m'accordais alors sept jours environ pour communiquer avec tous les employeurs de ma circonscription afin qu'ils puissent profiter de ces programmes.

A mon avis, il y a là quelques bons programmes privés. Certains employeurs du secteur privé ont pris le temps d'analyser et de mettre sur pied un programme dont les travailleurs

pourront bénéficier. Par exemple, Provincial Kitchen Cabinet Custom Woodworking Limited est gérée par un citoyen de ma circonscription du nom de Louis Tonellotto dont le projet donnera à un jeune l'occasion d'apprendre le métier d'ébéniste. Ce programme du secteur privé est viable et bien dirigé. Cependant, Dairy Queen demande du personnel d'été qui sera payé avec les deniers publics, dans ce nouveau modèle de privatisation conservatrice, alors que l'Ontario Museums Association apprend qu'elle ne peut engager de conservateurs de musée pendant l'été parce que les musées reçoivent des fonds des administrations municipales, ce qui veut dire qu'ils n'ont droit qu'à la différence entre la contribution municipale et le salaire minimum. Ceux et celles qui travaillent dans les musées en Ontario ne méritent pas plus que le salaire minimum, mais les emplois d'été chez Dairy Queen sont de ceux que le gouvernement conservateur juge bon de soutenir, à fond de train.

Je suis déçue, monsieur le Président, parce que le gouvernement est censé avoir été élu pour consulter. Je peux difficilement croire à la consultation quand je reçois sur mon bureau les documents concernant des douzaines de programmes d'emploi, et qu'on m'accorde six heures pour les analyser et aviser le gouvernement de les mettre en œuvre.

Je dis que le gouvernement devrait reconsidérer le programme Katimavik. C'est un programme qui a clairement démontré—le député hoche la tête et ricane parce qu'il s'agit d'un programme libéral. Après tout, aucun programme libéral ne saurait être bon. Il se devait d'être mauvais. Qui, parmi les députés ministériels, se soucie de ce que 20,000 jeunes Canadiens ont pu faire l'expérience de ce programme à un coût de seulement $10,000 par personne? Les conservateurs préfèrent dépenser $38,000 pour embaucher à Burlington deux ou trois employés pour la fourrière sous prétexte de créer de l'emploi.

M. Blenkarn: Burlington a quantité de chiens.

Mme Copps: Burlington a bien des chiens, en effet. Elle en envoient deux ou trois pour siéger à la Chambre des communes.

Des voix: Règlement!

Mme Copps: Monsieur le Président, j'ai bien peur que, si on continue de me harceler de la sorte, je ne doive répondre de semblable façon.

Il y a des Canadiens qui s'inquiètent vivement de l'orientation du gouvernement et qui estiment qu'un véritable emploi, c'est bien autre chose que gagner un peu plus de $4 l'heure à titre de commis d'un groupe d'Oshawa à ranger des conserves sur des étagères ou à servir des glaces dans un Dairy Queen. Si c'est là l'idée que le gouvernement se fait d'un programme d'emplois d'été pour les étudiants, il s'engage dans une voie très difficile, car il ne comprend pas que les jeunes veulent avoir l'occasion de faire une expérience de la vie et de préparer leur avenir professionnel. Ils veulent pouvoir profiter d'une expérience comme celle qu'offrait Katimavik et à laquelle a mis fin le gouvernement actuel, si épris de privatisation qu'il optera pour Dairy Queen plutôt que Katimavik. A mon avis, c'est une honte nationale.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

Le président suppléant (M. Charest): En conformité de l'article 46 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement, savoir: l'honorable député de Prince-Albert (M. Hovdebo)—La sécurité sociale—a) L'examen des demandes de revenu garanti. b) On demande la garantie du ministre; l'honorable député de York-Est (M. Redway)—Le Code criminel—Les fausses alertes à la bombe—On demande des sanctions plus sévères; l'honorable député de York-Centre (M. Kaplan)—Les invalides et les handicapés—a) L'incidence des mesures budgétaires. b) La situation des handicapés—La position du gouvernement.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE 1986-1987 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de Mme McDougall: Que le projet de loi C-99, portant pouvoir d'emprunt, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif, ainsi que de l'amendement de M. Deans (page 11570).

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, je profite de l'occasion pour répéter encore une fois que le gouvernement souhaite avant tout faire accepter le budget et le projet de loi d'emprunt aux Canadiens. Lorsqu'il est arrivé au pouvoir, le gouvernement a promis entre autres d'améliorer notre régime fiscal. Il a promis une réforme fiscale. Or, il n'en est absolument pas question dans le budget, mais le gouvernement a déclaré qu'il allait simplifier le régime fiscal et restreindre le déficit, de façon à diminuer les besoins d'emprunt. S'il avait proposé cette réforme fiscale au début de son mandat, le déficit ne serait pas aussi important qu'à l'heure actuelle et nous ne serions pas en train de débattre le projet de loi d'emprunt.

Avant tout, le budget rend le régime fiscal plus complexe. Je dois dire que cela va à l'encontre des promesses faites par les ministériels avant leur arrivée au pouvoir. Nous attendons toujours que le gouvernement simplifie le régime fiscal. Il n'y a rien d'étonnant à ce que les ministériels racontent des histoires au sujet du régime fiscal plus simple, du déficit qui va disparaître et de l'économie qui évolue dans le bon sens.

Les députés conservateurs ont promis un budget juste et ils racontent à tout le monde qu'ils ont tenu leur promesse. Pour la plupart des gens, la justice sur le plan fiscal est généralement synonyme d'impôt progressif. Nous devrions peut-être le répéter plus souvent que par le passé. En régime d'impôt progressif, les personnes les plus aisées sont les plus imposées. Plus le revenu d'une personne est élevé, plus son taux d'impôt est fort. Au contraire, le budget prévoit l'augmentation des taxes de vente, lesquelles sont régressives.

Le montant de taxe de vente à payer sur un pain est le même que l'on gagne un million par an ou que l'on soit assisté social. Nous payons exactement le même montant de taxe de vente sur n'importe quel article donné. La taxe de vente est un impôt régressif. Dans le budget actuel et dans le précédent, le gouvernement a augmenté les taxes de vente, ce qui vise tous les Canadiens quelle que soit leur capacité contributive. Les assistés sociaux et les millionnaires paient les mêmes taxes de vente et d'accise, ce qui est régressif. Ce n'est pas une juste mesure fiscale.

Les taxes d'accise sont aussi régressives pour la même raison. Le taux des taxes est le même quel que soit son revenu. L'impôt sur le revenu est censé être progressif. Les ministériels sont partis raconter des histoires au sujet de l'impôt juste et égal. Cependant, nous nous rendons compte que les personnes dans les tranches supérieures de revenu ne paieront pas autant que les autres. A preuve, dans le dernier budget, une surtaxe de 3 p. 100 a été imposée à tout le monde. A la fin de l'année, la taxe de 5 p. 100 visant les personnes dont le revenu est supérieur à $40,000 sera supprimée. Les contribuables dans la catégorie des $40,000 et plus vont en réalité voir leur impôt direct sur le revenu diminuer, puisqu'ils seront tenus de payer la surtaxe de 3 p. 100 au lieu de l'impôt de 5 p. 100. La disposition du dernier budget prévoyant un impôt de 5 p. 100 sur les revenus élevés était progressive, mais elle s'est perdue dans le dernier budget. Beaucoup de dispositions ne semblent pas régressives au premier coup d'œil, mais elles le sont. Si l'on touche un revenu d'une source autre qu'un salaire, on a droit à des exonérations fiscales qui ne sont pas accessibles aux salariés. Les dégrèvements fiscaux sont parfaitement acceptables, mais la hausse de l'exemption au chapitre des REER et l'augmentation des exonérations fiscales pour gains en capital ne sont pas progressives. En fait, elles sont régressives puisqu'elles sont destinées aux personnes qui ont les moyens de spéculer et de faire ainsi de l'argent, ou aux personnes qui touchent des dividendes et qui peuvent investir davantage dans des REER. Le contribuable à revenu moyen se compte chanceux lorsqu'il peut placer $5,000 dans un régime de pension et un REER, mais comme il n'a pas les moyens d'investir davantage, il ne peut bénéficier de ce genre d'allégement fiscal.

● (1600)

Un leitmotiv se dessine dans les deux derniers budgets, à savoir que plus on fait d'argent, moins on paie d'impôt. Malheureusement, ce leitmotiv revient dans les rapports Nielsen. D'après le gouvernement, si l'argent investi dans des services auxquels les Canadiens ont droit ne rapportent pas—et je ne parle pas du bien qu'en retirent la collectivité ou les particuliers—cet investissement ne devrait pas être. Des leitmotive ressortent des rapports du groupe de travail, à savoir que les contribuables à revenu très élevé paient le moins d'impôt; que les particuliers doivent payer pour les services dont ils ont besoin; qu'un service qui ne rapporte rien au Trésor devrait être supprimé du seul fait qu'il n'est pas rentable.

Plus tôt aujourd'hui, j'ai dit que le gouvernement essayait de nous faire croire qu'il a beaucoup fait pour les agriculteurs. Je me suis rendu dans ma circonscription en fin de semaine et j'ai pu constater qu'à cause des initiatives du gouvernement, les agriculteurs ont du mal à faire leur travail et à survivre. Le prix de tous les produits dont les agriculteurs ont besoin pour faire leurs semailles au printemps s'est accru de 2 p. 100 au moins à 5 p. 100 par suite des taxes prévues dans le dernier budget. Le système étant ce qu'il est, cette hausse de 2 p. 100 aura considérablement augmenté lorsqu'elle atteindra le consommateur. C'est là le genre de leitmotiv que véhicule le budget et qui nous laisse croire, à moi aussi bien qu'au peuple canadien, que le gouvernement n'a peut-être pas besoin de l'argent dont il dispose et qu'il devrait améliorer la fiscalité afin qu'elle lui en donne pour son argent.

M. Len Hopkins (Renfrew-Nipissing-Pembroke): Monsieur le Président, nous sommes aujourd'hui saisis d'un autre projet de loi d'emprunt. Il renferme au moins trois paragraphes et coûtera aux Canadiens 22.6 milliards de dollars.

On a fait grand état du très grand nombre d'emplois que le gouvernement aurait soi-disant créés. Je voudrais m'y attarder brièvement, car le gouvernement utilise des chiffres tout à fait insensés. Le premier ministre (M. Mulroney) parcourt le pays en affirmant que 580,000 nouveaux emplois ont été créés au Canada. Par contre, la tendance est de plus en plus aux emplois à temps partiel et temporaires; c'est vraiment phénoménal. Comme on l'a déjà précisé à la Chambre, Statistique Canada compte parmi les gens ayant un emploi toute personne qui a travaillé une heure ou plus durant la semaine sur laquelle porte son enquête. Ainsi, les emplois à temps partiel figurent dans les chiffres sur l'emploi. Lorsque le premier ministre se vante, à la Chambre des communes, un peu partout au Canada et à des congrès, à Montréal, d'avoir créé 580,000 emplois, il parle de gens qui travaille une heure, deux heures ou six heures par semaine. Selon lui, c'est la façon dont les Canadiens devraient vivre. Pour être considéré comme un employé à temps partiel par le gouvernement et Statistique Canada, il suffit de travailler de une heure à 29 heures par semaine. Or, la moyenne d'heures travaillées par semaine par les employés à temps partiel s'élève à 14.8 heures. Cela donne tout un revenu! Je crois que c'est là l'idée que le gouvernement conservateur se fait du travail pour les Canadiens. Le proportion de travailleurs à temps partiel sur le marché du travail est passée de 11.19 p. 100 en décembre 1975 à près de 20 p. 100, comme l'a reconnu le ministre des Finances (M. Wilson), le 7 février 1986. Dans le cas des femmes, le travail à temps partiel avait augmenté de 27 p. 100 en janvier 1986. Depuis septembre 1984, près de 18.4 p. 100 de tous les nouveaux emplois créés ont été à temps partiel. C'est ce dont le premier ministre se vante. Pourtant, il intervient et tente de convaincre les Canadiens qu'il crée des emplois à temps plein.

● (1610)

Pour être considéré comme un employé temporaire par Statistique Canada, on doit travailler moins de six mois par année, que ce soit à temps partiel ou à temps plein. Cela diffère des employés permanents pour lesquels la durée de travail doit être supérieure à six mois. Malheureusement, dans son enquête, Statistique Canada ne se demande pas si les intéressés occupent un emploi permanent ou temporaire. Les statistiques sur l'emploi ne permettent pas de déterminer si une personne travaille deux ou 40 heures par semaine. On met tout le monde dans le même panier, et voilà pour les 580,000 emplois dont se vante le premier ministre.

Statistique Canada établit les données sur le chômage pour le gouvernement. L'autre jour, le premier ministre faisait état de ces chiffres à la Chambre. Je rentre à la maison et vois dans le journal local que le chômage a fait un bond. Dans ma circonscription, le gouvernement paie les travailleurs pour qu'ils prennent leur retraite. Cela s'appelle l'incitation à la retraite. Mais, en même temps qu'il les paie pour partir, il supprime ces emplois, ce qui augmente le chômage.

Ces compressions éprouvent durement certaines régions du Canada. Par contre, celles qui y échappent les trouvent on ne peut plus judicieuses. Je ne saurais dire combien cela me révolte. La ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (Mlle Carney) refuse catégoriquement depuis le 23 mai 1985 de s'entretenir avec des chefs d'entreprise, des élus municipaux, des scientifiques et des porte-parole syndicaux de ma circonscription qui s'inquiètent vivement des compressions budgétaires et des pertes d'emploi qui frappent Énergie atomique du Canada, à Chalk River.

On offre de l'argent aux travailleurs pour qu'ils prennent leur retraite. On en offre à des gens de moins de 55 ans, même à ceux qui viennent d'entamer la cinquantaine. A chaque fois, ce sont des emplois de supprimés.

Il est question de progrès à la Chambre, alors que le gouvernement est en train de s'attaquer à l'un des plus beaux fleurons de la technologie canadienne.

Il n'y a pas de meilleure occasion qu'un débat sur des mesures financières pour parler de la contribution du Canada à la défense nationale. Rappelons-nous les nombreuses promesses de la campagne électorale. Le ministre associé de la Défense nationale (M. Andre) est venu dans ma circonscription et il a déclaré que le gouvernement allait accroître le budget de la Défense de 6 p. 100 en termes réels, sans compter l'inflation. Savez-vous ce que le gouvernement a fait, monsieur le Président? Les gens n'ont pas encore tout à fait compris, mais le gouvernement a tenu si bien ses promesses qu'au cours de la présente année financière, il n'a même pas suivi le rythme de l'inflation. Le budget de la défense a subi, cette année, une baisse de 0.2 p. 100.

Nous avons siégé pendant des jours au comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale. On aurait pu penser qu'il n'y avait pas de lendemain à la façon dont les ministériels ont parlé des mesures merveilleuses que le gouvernement allait prendre dans le domaine de la défense nationale. Ils ont même affirmé que nous devrions accroître notre budget, afin d'en arriver à la moyenne de nos alliés européens. A l'heure actuelle, monsieur le Président, le Canada consacre en moyenne 2.1 p. 100 de son PNB à la défense. Si nous accroissions cette proportion au niveau de certains de nos alliés européens, ce budget devrait représenter 3.8 p. 100 du PNB. Savez-vous ce que cela signifierait, monsieur le Président? Une augmentation de plus de 7 milliards de dollars du budget de la défense. Qu'y a-t-il de sérieux là-dedans? Voilà un comité qui fait tout en son pouvoir pour obtenir ce genre d'augmentation des dépenses consacrées à la défense et un gouvernement qui prévoit une augmentation du budget à ce chapitre inférieure à l'inflation.

Il nous faut mener à bonne fin un programme de frégates. Nous devons terminer la mise en service de 138 avions de combat, qui se déroule fort bien jusqu'à maintenant et celle de 81,000 armes légères. Il y a également 2,761 camions de cinq tonnes qui sont mis en service, et toutes les commandes ont été signées par l'ancien gouvernement libéral.

Que va-t-il advenir des systèmes de défense aérienne à basse altitude? Selon un article paru dans *Le Devoir* de ce matin, ce programme pourrait être réduit de moitié ou mis de côté quelque temps. Je le signale, car c'est le gouvernement actuel qui, pendant des années, a reproché au gouvernement libéral de ne pas faire sa part dans le cadre de l'OTAN.

M. Blenkarn: C'était le cas.

M. Hopkins: Si le président du comité des finances ne s'y connaît pas plus en mathématiques que cela, nous devrions changer de président, car il est évident qu'il ne sait ni additionner ni soustraire.

M. Blenkarn: Vous ne faisiez pas votre part.

M. Hopkins: En 1979, les pays de l'OTAN se sont entendus pour accroître le budget consacré à la défense de 3 p. 100 en termes réels. Je voudrais signaler au président du comité des finances qu'en 1980-1981, l'augmentation a été de 3.2 p. 100.

M. Blenkarn: Pourquoi ne l'avez-vous pas fait avant?

M. Hopkins: En 1981-1982, cette augmentation a été de 3.1 p. 100, en termes réels. En 1982-1983, elle s'est établie à 5.3 p. 100, sans compter l'inflation. En 1983-1984, elle s'est élevée à 6.4 p. 100, en termes réels, et en 1984-1985, la dernière fois que les libéraux ont établi le budget, les crédits consacrés à la défense ont augmenté de 8.9 p. 100, toujours en termes réels. Or, au cours de leur première année de pouvoir, les conservateurs ont réduit l'accroissement de ces crédits de 0.2 p. 100 en termes réels. Le président du comité des finances . . .

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre, s'il vous plaît. Je suis désolé d'interrompre le député, mais son temps de parole est maintenant écoulé.

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, je suis ravi de pouvoir dire quelques mots au sujet du pouvoir d'emprunt que le gouvernement nous demande de lui accorder. Ce dernier voudrait en effet que nous l'autorisions à emprunter 22.6 milliards de dollars, ce qui est une somme énorme. Il s'agit-là du plus gros pouvoir d'emprunt jamais sollicité d'un seul coup du Parlement du Canada. Il devrait faire l'objet d'un examen et d'un débat sérieux.

J'ai eu la possibilité de passer les quelques derniers jours dans ma circonscription. J'y ai entendu les réactions de gens de toutes les allégeances, et non pas seulement d'une seule. En fait, je ne suis pas au courant des allégeances politiques de la plupart des gens avec qui je me suis entretenu. Les gens ont soulevé beaucoup de questions intéressantes. J'ai pris la parole devant des assemblées à des écoles secondaires et des collèges. Les gens voulaient savoir quelles mesures le gouvernement

avaient prises pour aider les jeunes à trouver du travail et à poursuivre leurs études, car ils n'avaient pas remarqué que la situation avait changé pour le mieux. En fait, beaucoup d'indices leur donnaient à entendre que, depuis quelques mois, la situation s'était aggravée.

● (1620)

Le nombre des jeunes incapables de trouver de l'emploi, de suivre des cours de formation dans les collèges communautaires, ou de poursuivre des études universitaires, augmente en fait dans ma circonscription. Beaucoup de jeunes éprouvent à présent une espèce de désespoir et estiment qu'il ne leur sert à rien de se remettre tous les jours à la recherche d'un emploi, car les nouvelles ne sont pas encourageantes et la plupart de leurs amis y ont renoncé. Ils réussissent peut-être à trouver du travail pour deux ou trois heures à la fois, dans la restauration rapide par exemple, mais rien de permanent et pas un emploi dans lequel les jeunes devraient amorcer leur carrière et grâce auquel ils pourraient fonder un foyer et une famille.

Dans ma circonscription j'ai visité des localités, comme Falkland, Westwold, Sorrento, Notch Hill et Silver Creek, qui se trouvent dans des zones d'élevage et de production agricole. Les éleveurs et les propriétaires de petites exploitations agricoles ont voulu savoir quelles mesures avaient été prévues dans les deux derniers budgets pour leur venir en aide. Ces gens n'avaient pas remarqué d'amélioration tangible. J'ai répondu qu'un programme avait été prévu pour aider les gens à quitter l'agriculture et à atténuer quelque peu le fardeau financier de ceux en proie à des difficultés d'argent et ayant emprunté à la Société du crédit agricole. Toutefois, rien n'avait été prévu pour les agriculteurs faisant affaire avec les établissements de prêts traditionnels.

Généralement parlant, monsieur le Président, la situation dans le secteur agricole continu d'empirer. La ferme familiale tend de plus en plus à devenir chose du passé. L'entretien d'un ranch familial comme on appelle ce genre d'établissement dans ma circonscription, devient de plus en plus difficile au fil des mois. Le prix du bétail de même que celui des autres produits baissent ou restent stables, pendant que les frais d'exploitation ne cessent de monter. Si bien que l'avenir de l'agriculture est extrêment problématique et très douteux comme moyen de subsistance.

J'ai visité un certain nombre de localités qui vivent de l'exploitation forestière. Je me suis rendu à Clearwater, à Barrière, dans la région de Nord Shuswap, à Malakwa et à Sicamous. Ces localités sont en proie à des difficultés jamais vues. Jamais elles n'avaient connu un pareil taux de chômage. Beaucoup désespèrent de l'avenir. Les habitants de ces localités se rappellent que, pendant la campagne électorale de 1984, le premier ministre (M. Mulroney) et d'autres avaient promis des programmes de reboisement, une aide à la modernisation des scieries, et bien d'autres programmes destinés à venir en aide au secteur forestier en difficultés. Tout ce qu'ils savent aujourd'hui c'est que des Américains menacent d'imposer des droits compensateurs ou des quotas qui amèneront la fermeture d'un certain nombre de scieries dans l'arrière-pays de la Colombie-Britannique.

D'une façon générale, le marasme sévit dans l'industrie forestière. Aucun de mes interlocuteurs n'était au courant de mesures prises par le gouvernement pour atténuer cette situation. Ils n'avaient entendu parler d'aucune amélioration, si ce n'est de nouvelles difficultés qui s'annoncent. Il est exact que les États-Unis songent à imposer des droits sur les produits qu'ils nous achètent.

Je me suis rendu également dans un certain nombre d'établissements touristiques. Les exploitants comptent beaucoup sur Expo 86 pour relancer leurs exploitations, qu'il s'agisse de petits ports de plaisance, de motels, d'hôtels, de terrains de camping ou de camps de pêche. Ces gens-là espèrent simplement que les choses vont s'améliorer. Mais il existe bien peu d'indices qui laissent croire que le secteur de l'hébergement connaîtra une nouvelle prospérité.

On pouvait aussi parler du secteur minier, mais cela est à peu près inutile puisque l'exploitation minière n'existe presque plus dans l'ouest du Canada. Quant aux exploitations toujours en activité, l'avenir est plutôt sombre qu'il s'agisse des mines de charbon, de cuivre ou de molybdène, minéraux qui représentent environ 70 p. 100 de la production minière de la province. Le gouvernement fédéral aurait bien des raisons de lancer de nouvelles initiatives pour favoriser l'activité surtout dans les petites exploitations. Pour l'instant, le secteur minier offre bien peu d'espoirs.

On pourrait aussi parler des petits exploitants et des PME en général. Le gouvernement a bien peu fait pour encourager ces secteurs. Il a plutôt haussé les taux d'intérêt, les taxes sur les carburants et les frais d'exploitation. Les institutions prêteuses hésitent à consentir des prêts aux petites entreprises, surtout dans les services, à moins qu'elles n'offrent des garanties considérables. Et là encore elles ne sont pas au bout de leurs peines.

On peut dire, je pense, que le gouvernement n'a presque rien fait pour les éleveurs, l'agriculture en général, le tourisme, la pêche, les jeunes, la petite entreprise, les petits fabricants, les services et les collectivités autochtones désireuses de fonder des entreprises économiques. Les initiatives gouvernementales sont inexistants ou bien marginales.

Avant l'élection du gouvernement actuel, on se plaignait à qui mieux mieux de l'article 31 de la Loi de l'impôt sur le revenu qui distingue les authentiques producteurs des agriculteurs à temps partiel et de ceux qui pratiquent cette activité en guise de loisir. On croyait, pendant la campagne électorale, que ces définitions seraient éclaircies une fois pour toutes. On attend toujours. Rien n'indique du tout que cet article 31 sera modifié pour encourager les petits éleveurs ou les petits agriculteurs à prendre de l'expansion.

En terminant, je rappelle qu'après avoir fait le tour de ma circonscription, j'ai constaté combien mes électeurs étaient surpris d'entendre le gouvernement leur dire qu'il avait pris de bonnes mesures pour différents groupes économiques, car ils n'en connaissent aucun qui semblait avoir profité de si bonnes choses. Je considère donc que le gouvernement a créé, de toutes pièces, des mythes, des écrans de fumée et des miroirs aux alouettes lorsqu'il parle de l'aide consentie aux secteurs économiques dans différentes localités du Canada.

Les habitants de Kamloops-Shuswap demandent au gouvernement de reconnaître que l'économie de la Colombie-Britannique bat de l'aile, qu'elle éprouve de sérieuses difficultés. Ils voudraient qu'il l'admette en prenant pour l'Ouest des mesures spéciales identiques à celle qu'il a prises pour la région de l'Atlantique.

● (1630)

[*Français*]

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, nous sommes à étudier un amendement qui propose de retarder de six mois l'étude de ce projet de loi. Je prends la parole sur cet amendement mais aussi sur le projet de loi lui-même.

Monsieur le Président, il s'agit ici d'une loi d'emprunt et le gouvernement essaie maintenant de chercher le pouvoir d'emprunter la somme de 22.6 milliards de dollars, beaucoup d'argent, et pour considérer ce projet de loi, il faut tenir compte aussi de deux autres choses pour juger ce projet de loi qui est maintenant devant nous. D'un côté, le budget du gouvernement, ici on emprunte, là on met de l'imposition, et troisièmement, il faut prendre en considération les coupures de programmes du gouvernement parce que c'est dans ces trois voies que le gouvernement fait son ménage. Et si on considère ces trois voies, ces trois volets, on peut voir la raison des objections si fortes qui sont faites par l'opposition officielle. Nous nous opposons au ménage du gouvernement parce que cela met un fardeau plus lourd sur les épaules des gens à moyen revenu et des gens les plus pauvres.

Monsieur le Président, je veux que les Canadiens tiennent compte de l'histoire d'imposition et des programmes de l'ancien gouvernement et qu'on les compare aux tentatives et aux programmes et au ménage de la part du gouvernement actuel. Tout le monde sait quand on a une croissance économique, et nous en avons maintenant une, et c'est le moment pour essayer de payer pour les programmes sociaux que nous avons dans notre pays. Les Canadiens savent bien que les programmes sociaux ne sont pas gratuits, ils sont chers et il faut les payer, et c'est le moment quand on a la croissance économique où on cherche à les payer. Que le gouvernement soit conservateur ou libéral, il faut quand même payer les frais des programmes, mais la différence entre un gouvernement conservateur et un gouvernement libéral, c'est qui porte le fardeau de payer pour les programmes. Ce que nous pouvons voir clairement, après les budgets du gouvernement conservateur, c'est que les riches paient de moins en moins et, dans l'avenir, selon le Budget que nous avons maintenant devant nous, ils vont payer encore de moins en moins, et ceux à moindre revenu, les pauvres, paieront plus.

M. Kilgour: Ce n'est pas vrai.

M. Kaplan: J'ai maintenant une intervention de mon collègue d'Edmonton-Strathcona et je suis très heureux de voir qu'il s'intéresse à ce que j'ai à dire. Mais je lui suggérerais et à tout autre Canadien qui s'y intéresse que si on cherche le taux d'augmentation des changements du fardeau d'imposition pour les Canadiens, si on prend les 20 ans avant septembre 1984, on verrait que de plus en plus le fardeau passe des épaules des plus pauvres aux autres groupes de Canadiens, aux Canadiens à moyen revenu et aux Canadiens les plus riches, que de plus en plus le fardeau est enlevé des épaules des pauvres et de plus en plus transféré aux autres Canadiens. On peut dire que ce qu'on voyait durant les 20 ans avant septembre 1984, c'était un mouvement du fardeau fiscal à ceux qui pouvaient payer. Cela a changé depuis les dernières élections, et la direction change maintenant pour que les pauvres paient plus. Une chose est claire, c'est l'enlèvement de l'indexation qui a été introduite par notre chef, le chef de l'opposition officielle, quand il était ministre des Finances, tout cela a été changé par le dernier budget et le budget précédent, pour que ce processus d'être libéré d'imposition juste par l'augmentation de l'inflation soit terminé. Maintenant on verra que les pauvres vont payer davantage et être plus impliqués dans l'imposition sur le revenu et nous nous opposons à cela, et c'est une des raisons de notre amendement.

Monsieur le Président, je veux parler aussi de la taxe de vente avant que le gouvernement actuel ne prenne le pouvoir. L'une des choses qu'ils ont toujours soulignées avec beaucoup de force c'est que la taxe de vente est une taxe régressive et que cela touche plus les gens à moyen et à faible revenus. Cela les touche plus parce que ce sont eux, ceux à moyen et à faible revenus, qui utilisent la plus grande partie de leur revenu total pour des achats. Les plus riches épargnent, ils font des investissements, ils voyagent à l'étranger. Tandis que les gens à moyen revenu et les pauvres sont obligés d'utiliser la plus grande partie de leur revenu pour faire des achats. Le fait que la taxe de vente ait monté de 9 à 12 p. 100 met un lourd fardeau sur les épaules des pauvres et des gens à moyen revenu. Nous nous opposons à cela.

Nous croyons que même s'il faut payer pour les programmes sociaux, le gouvernement le fait trop vite et que ce n'est pas le moment pour une si grande croissance d'imposition, surtout pour ceux à moyen et faible revenus.

Je peux citer de nombreux journalistes et commentaires qui disent . . . afin de démontrer que ce n'est pas le moment pour une imposition si considérable. Oui, c'est le moment pour traiter du déficit. Oui nous savons qu'il est injuste, il est impossible d'avoir les programmes sociaux sans les payer. Mais si on le fait sur les épaules des gens à moyen et à faible revenus c'est injuste et inacceptable aux libéraux, et si on le fait si vite c'est inacceptable au marché et cela peut blesser notre croissance économique. Cela peut enlever l'argent requis pour que l'économie continue à monter.

Alors, monsieur le Président, si les libéraux retardent le débat, si nous prenons, dans le cadre des possibilités que nous avons à la Chambre, la décision de retarder le vote c'est pour attirer l'attention du gouvernement et attirer fortement l'attention des Canadiens sur les fautes de la politique du gouvernement. J'attends la journée avant les prochaines élections quand nous pourrons démontrer aux Canadiens le tableau général des tendances fiscales du gouvernement depuis les élections. Elles vont démontrer une augmentation d'impôt pour les gens à moyen et à faible revenus et une réduction d'impôt pour les riches dans notre société. Et on peut faire un contraste entre la situation de ce régime conservateur par rapport au passé quand on a vu enlever ou réduire le fardeau fiscal pour les gens à moyen et à faible revenus.

● (1640)

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, j'aimerais participer encore une fois au débat sur la motion proposant de retarder l'adoption de ce projet de loi C-99 intitulé: Loi portant pouvoir d'emprunt.

Monsieur le Président, je voudrais vous rappeler qu'une demande est faite dans ce projet de loi afin d'obtenir une somme de 22,6 milliards de dollars, ce qui est l'ensemble du déficit, somme qui doit être empruntée pendant l'année fiscale 1986-1987.

Monsieur le Président, lorsque j'ai parlé plus tôt aujourd'hui sur le sujet j'ai commenté le fait que malgré toutes les recommandations du rapport Nielsen, soit le Groupe chargé de l'examen des programmes, on n'a pas vraiment abordé les dépenses fiscales et surtout les dépenses fiscales dont bénéficient les grosses sociétés de notre pays.

Monsieur le Président, j'ai commenté là-dessus puisque si vraiment le gouvernement cherche l'efficacité dans ses dépenses, il faut examiner toutes les dépenses du gouvernement, et non seulement certaines des dépenses, et surtout les dépenses pour les mesures sociales.

Monsieur le Président, nous sommes frappés de constater que dans le groupe d'étude on n'ait pas examiné les dépenses du Conseil du Trésor. On n'a pas examiné non plus les dépenses du Conseil privé. On n'a pas examiné les dépenses du ministère des Affaires extérieures. On n'a pas examiné les dépenses du ministère de la Défense nationale. Cela veut dire que de grosses dépenses du gouvernement ont été ignorées en même temps qu'on s'était concentré surtout sur les octrois aux commerces et dans les mesures sociales.

Monsieur le Président, même si certaines études ont touché les dépenses fiscales, ils n'ont pas vraiment recommandé de gros changements.

Je pourrais citer les commentaires de l'étude sur les services et subventions aux affaires et commerces, qui nous disent à la page 97 de la version anglaise: Cette équipe d'étude ne suggère pas des changements significatifs relatifs aux quatre dépenses fiscales qui touchent aux revenus des sociétés.

Monsieur le Président, au lieu de trouver des moyens d'épargner de l'argent qui est maintenant dépensé dans les dépenses fiscales, les groupes d'études ont ignoré cette source de financement.

Monsieur le Président, ils ont critiqué en même temps les programmes déjà existants, ils ont dit: Que nous donnons avec les deux mains aux grosses sociétés. Mais malgré cela, nous ne faisons rien afin d'assurer une grande diminution de ces dons «avec les deux mains aux grosses sociétés».

Monsieur le Président, comme je le disais en anglais plus tôt aujourd'hui, je crois que si le gouvernement est vraiment sérieux en ce qui a trait au déficit, il sera aussi sévère en ce qui touche les dépenses fiscales qu'on l'est en ce qui touche les dépenses du gouvernement.

Monsieur le Président, je remarque qu'au lieu de diminuer les dépenses fiscales le gouvernement a augmenté les dépenses fiscales depuis son élection en septembre 1984. Je remarque, par exemple, que l'exemption sur la taxe des gains en capital qui, maintenant, est de $500,000 de gains en capital, aucune taxe sur 1 million de dollars de gains en capital pour un homme et une femme, pour une famille, pour ceux qui sont bien conseillés par un conseiller financier. Ils peuvent éviter toutes les taxes sur 1 million de dollars de gains en capital, en même temps qu'une famille ayant un revenu de $30,000 par année pour une période de 30 ans, au taux de taxe actuellement en vigueur, aurait à payer dans cette période de temps entre $150,000 et $200,000 de taxes.

Monsieur le Président, je demande donc: Est-ce juste pour des gens qui sont riches d'avoir une dépense fiscale qui leur permette d'éviter de $150,000 à $200,000 de taxes? Alors, je dirais: Non, effectivement, non.

Monsieur le Président, il y a toutes sortes d'autres exemples. Par exemple, dans l'industrie pétrolière, on les a exemptés de taxe pour un montant d'environ 3 milliards de dollars par année. Alors cela touche chacun d'entre nous, car cela a affecté le déficit, cela touche les revenus du gouvernement. C'est pour cette raison que les revenus provenant du secteur des grosses sociétés n'augmentent que par un petit pourcentage, en même temps que les revenus des taxes qui sont imposées aux particuliers augmentent d'environ 15 ou 17 p. 100 au cours de l'année fiscale 1986-1987.

Effectivement, monsieur le Président, le gouvernement a imposé un système discriminatoire puisque cela favorise les grosses sociétés et fait de la discrimination envers les petites gens.

[*Traduction*]

Comment se fait-il qu'un groupe d'étude qui prétend avoir cerné un problème grave en assurant que les entreprises sont littéralement saturées de programmes de subventions et de dégrèvements fiscaux, en vienne ensuite à la conclusion suivante, à la page 97 de son rapport:

. . . le groupe d'étude ne recommande pas d'apporter des modifications importantes aux quatre postes de dépenses fiscales compris dans cet examen.

Ces quatre postes sont le crédit d'impôt à l'investissement, l'amortissement accéléré, le crédit d'impôt à l'exploitation minière et le taux réduit de la taxe sur la fabrication. Il ne propose aucun changement.

Dans bien des cas, il n'explique pas bien ses raisons. Il se contente d'assurer qu'il faudra examiner ces postes plus tard. Or, les recommandations de ce même groupe d'étude concernant le licenciement d'employés de la Commission des relations de travail de la Fonction publique et de bien d'autres secteurs du gouvernement entrent en vigueur dès maintenant. Comme le faisait valoir mon collègue de Prince-Albert, il y a eu des compressions magistrales dans les programmes de prestation de services des bureaux régionaux dans l'est et l'ouest de la région métropolitaine de Toronto alors que des fermetures de bureaux ont cours actuellement.

Voilà des compressions douloureuses. A mes yeux, c'est une injustice flagrante de la part d'un gouvernement qui dit se préoccuper des dépenses publiques, comme nous tous certes au sein du Nouveau parti démocratique, de se montrer aussi tolérant envers les grandes sociétés qui lui coûtent tant, et aussi intraitable envers les particuliers et les petites entreprises auxquels il concède déjà si peu.

Tout tend à prouver que le groupe de travail s'est conformé à l'orientation du gouvernement dans sa vision des dégrèvements fiscaux par opposition aux stimulants sous forme de subventions. Il dit à la page 19, et je cite:

En matière de politique, l'équipe est dans l'ensemble d'accord avec les préférences manifestées par le gouvernement pour une aide non interventionniste (c.-à-d. fiscale), pour l'établissement d'un meilleur climat d'affaires par la suppression des obstacles à la croissance, et pour la concentration de l'aide

fédérale sur les avantages publics classiques d'une meilleure information et d'un meilleur service au secteur des petites entreprises.

Autrement dit, les membres du groupe de travail avaient un préjugé défavorable contre les programmes de subventions qui dans de nombreux cas étaient beaucoup plus utiles pour fournir une aide publique aux provinces de l'Atlantique, au nord du Québec et à la Gaspésie, et à certaines régions dans le marasme de la Colombie-Britannique et de l'Alberta. Ils étaient contre ce genre de chose et pour une aide fiscale au profit des sociétés de l'Ontario, de la région de Montréal, et notamment des sociétés qui sont déjà rentables et par conséquent en mesure de profiter de dépenses fiscales.

Nous avons dit et répété que nous avions peur que l'examen du groupe de travail Nielsen ne soit qu'une copie conforme de la pensée des conservateurs, que ce ne soit que l'image fidèle de ce que le gouvernement dirait s'il avait le temps de faire tout le travail de préparation. C'est effectivement ce qui s'est passé.

Je conviens qu'il y a certaines choses qui tiennent debout dans ce rapport. On signale par exemple que si l'on envisage une nouvelle activité économique créée grâce à des subventions de l'État, il faut aussi tenir compte du fait que ce sont les Canadiens qui doivent payer ces subventions, et que cela peut donc éventuellement affecter d'autres domaines de l'activité économique.

Si vous avancez ce genre d'argument, il faut aussi dire la même chose quand vous prenez de l'argent aux simples Canadiens pour en faire bénéficier le monde de la grande entreprise, soi-disant pour lui permettre d'être plus compétitive, mais aussi admettre que ni votre groupe de travail, ni le ministère des Finances n'ont le moindre moyen de savoir si ces dépenses fiscales sont ou non efficaces, et je pense que cela mérite aussi réflexion. Nous avons le droit de savoir si ces diverses dépenses sont ou non efficaces.

Je constate qu'en 1977, 1 p. 100 des sociétés les plus grosses ont bénéficié de 64 p. 100 des dégrèvements fiscaux pour les sociétés. En 1981, c'est de 72 p. 100 des dégrèvements fiscaux pour les sociétés que bénéficiait 1 p. 100 des grosses sociétés du Canada. Je suis sûr qu'il n'y a aucune raison pour que cela ait changé en 1981, où nous avons été gouvernés par «Visa» et par «MasterCard», deux gouvernements globalement d'accord, bien que ce soit le monde des affaires au Canada qui profite d'une bonne partie de l'essentiel.

● (1650)

Comment se fait-il que les groupes d'étude Nielsen n'ont pas examiné cette question? Comment se fait-il qu'ils ne se sont pas demandé si on pourrait reprendre une partie de ces dizaines de milliards de dollars d'avantages fiscaux accordés aux grandes entreprises? Ces dernières diraient bien sûr qu'il s'agit d'une hausse des impôts, mais il ne s'agirait en fait que d'un rétablissement d'impôts qui sont remis depuis bien des années. Il n'y a aucun espoir de récupérer l'argent dont on a déjà fait cadeau, mais si l'on veut ramener le déficit à un niveau plus supportable et donner au gouvernement plus de marge de manœuvre pour maintenir des services sociaux essentiels, comme le soutien aux universités et autres services qui sont particulièrement importants pour les régions, on aurait sûrement dû examiner ces aspects. Je crains bien que ni le Groupe de travail Nielsen ni le gouvernement n'aient eu la rigueur intellectuelle ou le courage politique d'affronter leurs adversaires, c'est-à-dire leurs amis du secteur de la grande entreprise pour leur dire qu'ils devaient à leur grand regret prendre certaines mesures à leur endroit. C'est ce qu'on aurait dû faire, et si on l'avait fait, cela nous aurait rendu beaucoup plus facile la tâche de réduire le déficit.

M. Russell MacLellan (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur le Président, je voudrais reprendre là où j'ai quitté ce matin au sujet du projet de loi C-99 portant pouvoir d'emprunt. Je le répète, je ne pense vraiment pas que nous devrions confier 22 milliards de dollars de plus au gouvernement actuel alors qu'il ne peut même pas nous dire de façon précise quel sera le prix moyen du pétrole brut en dollars américains pour l'année 1986. Voici ce qu'on peut lire à la page 23 du document intitulé *Vers une expansion soutenue: Perspectives économiques du Canada, 1986-1991*:

. . . le prix de vente moyen d'un baril de pétrole de qualité équivalente au brut léger d'Arabie saoudite sera de $22.50 américains d'ici la fin de 1986.

Or, à la page 20, le Tableau 4 intitulé «Perspectives économiques internationales» indique à la rubrique «Prix du pétrole», dans la colonne «1986» que le prix du brut léger d'Arabie saoudite sera de $23.88 le baril. Le gouvernement ne peut donc même pas nous dire quel sera le prix. Ce n'est pas tout. Il dit aussi que le prix moyen sera de $23.50 pour toute l'année 1986 mais que $22.50 sera le prix moyen pour la période allant de la date du budget jusqu'à la fin de 1986. Nous n'avons pas seulement deux prix différents, mais aussi deux périodes de temps différentes au cours desquelles ces prix sont censés constituer une moyenne. Dans un cas comme dans l'autre, il faudra des prix pétroliers de $22.50 ou $23.88 pour arriver à la moyenne citée, car les prix se sont situés dans le monde entier autour de $12 ou $13 le baril pendant la plus grande partie du premier trimestre de 1986, ou en tout cas autour de $15 le baril. Les chiffres complètement erronés et le taux d'intérêt moyen de 9.5 p. 100 que le gouvernement avance prouvent que ses prévisions sur le déficit sont loin de la réalité.

Le gouvernement, peut-être parce qu'il est incapable d'organiser son action économique, n'a pas pu nous dire exactement ce qui nous attend en 1986. C'est très grave, car le secteur énergétique prédit des prix aussi bas que $8 É.-U. le baril. L'écart entre cette estimation et les projections des documents budgétaires, surtout celui que j'ai cité plus tôt, *Vers une expansion soutenue: Perspectives économiques du Canada*, et le fait que les taux d'intérêt pourraient facilement dépasser les niveaux prévus de 3 p. 100 en moyenne pourraient signifier une différence de quelque 4 milliards de dollars dans le déficit que prédit le gouvernement.

Il semble que le gouvernement soit le seul à se fier aux chiffres qu'il avance sur les cours pétroliers de 1986. Que pensent d'autres gens de la justesse de ses prévisions? Robert Reid, analyste de l'industrie pétrolière pour McLeod, Young, Weir Limited, dit que «dans ses chiffres sur le pétrole, M. Wilson prend ses désirs pour des réalités». Gint Berius, analyste de Merrill Lynch, dit que «la prédiction peu réaliste sur les cours pétroliers est probablement l'une des causes du fléchissement du dollar canadien sur les marchés internationaux». Don Braid, journaliste du *Journal* d'Edmonton, dit que le «ministre des Finances fonde son budget sur des données pétrolières fantaisistes».

Que se passe-t-il dans le secteur pétrolier? Tandis que le gouvernement vit dans l'imaginaire et bonimente dans son budget, l'industrie pétrolière court au désastre. Les sept socié-

tés pétrolières ont annoncé des mises à pied ou des compressions de personnel qui touchent en tout 1,500 emplois. La société IPSCO, qui fabrique des tubes d'acier pour les compagnies pétrolières, supprimera 695 emplois.

D'après Don Herring, de la Canadian Association of Oil Well Drilling Contractors, 4,000 emplois disparaîtront au printemps, et nous n'avons pas encore vu le pire. D'après Dale Tufts, président de la Petroleum Services Association, le nombre total d'emplois perdus cette année atteindra les 6,000 et il pourrait aller jusqu'à 15,000. Un fonctionnaire fédéral de l'Alberta dit que l'on vit dans un climat de crainte et que tous les grands projets pétroliers sont menacés. Dans la brochure du gouvernement, le prix est de $22.50 sur une page et il est de $23.88 sur une autre page. De toute évidence, ou bien le gouvernement a raison et le monde entier a tort, ou bien c'est l'inverse.

D'après le gouvernement, il n'y a pas de quoi se tracasser. En dépit des efforts que fait le gouvernement pour apaiser les pétroliers et les Canadiens, nous craignons fort qu'il conduise le pays à une catastrophe économique. Peut-on en toute honnêteté donner 22 milliards de plus au gouvernement, compte tenu du fait qu'il est complètement à côté de la question dans le budget et dans ses projets?

Et la côte Est? Et les emplois que le gouvernement a promis de créer là-bas? Même le premier ministre Buchanan de la Nouvelle-Écosse a fini par reconnaître qu'il y a de quoi être inquiet. Il a même admis que si le prix du pétrole tombait à $8 le baril, ce serait un coup dur pour la côte Est. Il ignore, cela va de soi, que Petro-Canada est disposé à abandonner cinq puits sur la côte Est et que Husky-Bow Valley—grâce au gouvernement qui a renié sa promesse—a abandonné trois puits dans son programme de forage modifié. A la demande du gouvernement, ce groupe a déjà renoncé à trois puits prévus initialement. Il a par conséquent laissé tomber six puits dans son programme de forage parce que le gouvernement applique rétroactivement des règlements qui découlent de la Loi sur le programme d'encouragement du secteur pétrolier, modifiée par le projet de loi C-85.

Il ne faut pas en vouloir aux entreprises de ce secteur pour le ralentissement de l'activité et de l'exploration. C'est le gouvernement qui panique et qui crée un climat d'incertitude dans le secteur pétrolier et gazier. Quelle est l'incidence de la baisse du prix du pétrole sur les recettes du gouvernement? Toute diminution d'un dollar se traduit par une perte d'au moins 100 millions pour le gouvernement. Au lieu d'aller à Washington, le premier ministre (M. Mulroney) ferait peut-être bien de brûler des cierges parce qu'avec des chiffres comme ceux-ci, il va certainement avoir besoin de toute la chance possible et imaginable. Seul un revirement complet de la situation prévue par le secteur et par les économistes peut empêcher le budget de plonger le pays dans une crise économique très aiguë. Toutefois, c'est simplement dans le secteur énergétique.

● (1700)

Qu'a fait le gouvernement dans les autres secteurs? Les impôts nets vont augmenter de 1.5 milliard de dollars, tandis que les dépenses nettes diminueront de 800 millions de dollars. L'augmentation d'impôt représente en moyenne $145 de plus par ménage. Les Canadiens qui gagnent moins de $15,000 par an auront droit à un rabais au titre de la taxe de vente de $50 par adulte et $25 par enfant. Les sociétés payeront une taxe de vente de 3 p. 100 en 1987. Les taux d'impôt de base pour les sociétés, les fabricants et les petites entreprises diminueront à compter du 1er janvier 1987.

Pour le jour de la Saint-Patrice, le gouvernement a décidé de se mettre un peu plus de «trèfle» dans la poche.

M. Blenkarn: Quel boniment vous nous faites!

M. MacLellan: Toutes les prévisions et la théorie économique du gouvernement sont à revoir.

Que fait le gouvernement pour les régions du pays où la disparité régionale constitue un problème énorme? Pas grand-chose. Il se cache. Il prétend qu'il va proposer ces programmes qui n'ont aucun effet sur les véritables problèmes de la région de l'Atlantique et des autres régions où sévit la disparité régionale. En réalité, il les met dans une situation d'impasse en disant que tout progrès économique devra passer par le secteur privé. Et pourtant, il le défavorise de sorte qu'il ne peut absolument pas utiliser cette voie pour améliorer la situation.

C'est un budget peu encourageant qui présente un tableau bien noir aux Canadiens. J'espère qu'il ne réflète pas la réalité Il leur laisse en tout cas bien peu d'espoir puisque le gouvernement ne semble pas savoir ce qu'il veut faire.

Le président suppléant (M. Charest): La parole est au député de Windsor-Walkerville (M. McCurdy) pour la poursuite du débat.

M. Malone: Il est déjà intervenu.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Nous voulons aller nous amuser.

Des voix: Le vote.

M. Howard McCurdy (Windsor-Walkerville): Monsieur le Président, nous écoutons des parlementaires qui sont censés avoir plus d'expérience que moi. Ils doivent savoir que je peux encore parler au sujet de l'amendement. Je leur demande de fouiller dans leur mémoire et ils constateront qu'ils ont tort de prétendre que je n'ai pas le droit d'intervenir à nouveau.

J'ai été vraiment intrigué—en réalité, j'en ai été tout interloqué—d'entendre au départ le mot «boniment» prononcé par mon collègue au sujet du gouvernement. Cela m'a paru impensable. Cependant, je me suis rappelé que c'est aujourd'hui la Saint-Patrice et qui dit boniment dit Irlandais. Lorsqu'il fait preuve de légèreté, je suppose que le premier ministre (M. Mulroney) tient certains propos que l'on pourrait qualifier de boniments. Si je m'abuse, le boniment est une sorte de circonlocution de bon ton, ce qui, bien entendu, est typique du premier ministre. Le boniment, c'est donner un ton agréable à ses propos en vue de tranquilliser les gens, peut-être même plus qu'ils ne devraient l'être dans les circonstances. C'est ce que le premier ministre a fait. En effet, l'Irlandais même le plus convaincu devra admettre qu'à l'occasion, le boniment se traduit par quelques légères contre-vérités mais ces dernières visent à rassurer les gens au sujet de leur situation et de l'auteur du boniment. C'est également typique du premier ministre. En réalité, c'est même plus que du boniment que nous a fait le premier ministre, surtout lorsqu'il parle de dépôts sacrés. Puis il écrase les Canadiens de façon on peut plus contestable et anéantit tous leurs espoirs. C'est plus que du boniment quand le premier ministre prétend que nous allons doubler les dépenses au titre de la recherche et du développe-

ment, mais qu'il ne le fait pas. Au contraire, il a réduit les dépenses à ce titre. C'est plus que du boniment, c'est une contre-vérité.

Non, ce ne sont pas tant ses boniments qu'il faut reprocher au gouvernement, mais plutôt le fait qu'il ne tient pas ses promesses. Mais surtout, il est incapable de présenter des budgets et des politiques répondant aux besoins du pays. Je vois sourire les députés d'en face. Ils reconnaissent que c'est vrai.

J'ai repensé au discours du député de Hamilton Mountain (M. Deans), dans lequel mon collègue citait les nombreuses fois où les députés d'en face ont pris position tantôt d'un côté tantôt de l'autre, lorsqu'ils siégeaient dans l'opposition. Bien sûr, cela révèle la perfidie des conservateurs. Néanmoins, réflexion faite, ce n'est pas nécessairement vrai. Cela témoigne peut-être d'une façon immorale de concevoir la politique, mais cela révèle peut-être aussi, que quelle que soit la politique du gouvernement, il peut y avoir dans les rangs du parti d'en face des divergences d'opinions marquées et suffisamment de gens qui ne supportent pas la stupidité et qui sont prêts à nous écouter. Les députés d'en face souhaitent peut-être entendre des arguments susceptibles de les inciter à s'opposer à certaines des erreurs commises par le gouvernement.

Il ne me reste que quelques minutes. Lorsqu'on me demande de prendre la parole dans ce genre de circonstances, il n'est difficile de laisser de côté les quatre grandes questions auxquelles je m'intéresse particulièrement en tant que critique de mon parti. Il s'agit de la jeunesse, de l'enseignement postsecondaire, de la science et de la technologie ainsi que des droits de la personne. Comme je l'ai déjà dit, ces questions sont en rapport avec la politique établie sur ce plan et l'avenir de notre pays. Ces dernières semaines, les problèmes de la jeunesse ont été portés à notre attention dans des circonstances tragiques. En fait, c'est l'inaction du gouvernement que je trouve révoltante, plutôt que ses paroles.

Je comprends que le secrétaire d'État (M. Bouchard), la ministre d'État à la Jeunesse (Mme Champagne) et le premier ministre puissent voir dans la manifestation du bon sénateur une insulte au Parlement. C'est compréhensible. Toutefois, ils sont allés plus loin. Le secrétaire d'État a laissé entendre que le gouvernement refusera de répondre aux besoins évidents de la jeunesse simplement parce que dans l'antichambre du Sénat un sénateur fait une grève de la faim. Comme nous l'avons déjà dit, quand on a 700,000 jeunes chômeurs, c'est que les choses vont vraiment mal. Un grand nombre d'entre eux se prostituent dans les rues. Il y en a également beaucoup qui n'ont pas de quoi manger et qui se retrouvent dans les refuges pour vagabonds. Nombreux sont les jeunes qui sont poussés vers la criminalité. Un bon nombre d'entre eux deviennent asociaux au point de ne pouvoir jamais réintégrer la collectivité. Leurs besoins sont évidents et criants. Le simple fait que le gouvernement n'y réponde pas montre bien qu'il n'acceptera jamais de céder devant un homme qui manifeste son inquiétude, même s'il risque d'en mourir. Pourquoi le gouvernement refuserait-il d'assumer ses responsabilités simplement à cause de cette manifestation dramatique?

● (1710)

Le premier ministre a promis que des mesures seraient prises à l'égard des programmes pour la jeunesse, en plus de tout ce qu'il dit avoir déjà fait. La ministre d'État chargée de la Jeunesse nous a déclaré avoir lu le rapport du groupe de travail néo-démocrate et celui du comité sénatorial et être à mettre au point un programme qui sera lancé très bientôt. Puis, nous avons entendu le secrétaire d'État du Canada dire vendredi dernier: «Mon Dieu, je ne suis absolument pas au courant! A ma connaissance, nous n'aurons pas de programme pour les jeunes».

La perfidie, les faux-fuyants et le don qu'a le gouvernement de nous induire en erreur, alliés à son refus de répondre, en font un bien piètre modèle pour qui que ce soit, surtout pour les jeunes. Le budget constitue une réponse déloyale aux besoins de tant de jeunes Canadiens, et cela doit changer et vite.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Charest): Débat, l'honorable député de Jonquière (M. Blackburn) a la parole.

M. Jean-Pierre Blackburn (Jonquière): Monsieur le Président, je n'avais pas l'intention aujourd'hui d'intervenir dans le présent débat sur le projet de loi C-99 portant pouvoir d'emprunt de 22 milliards 600 millions, mais lorsqu'on entend les propos des députés de l'opposition, c'est plus fort que moi, je ne peux pas laisser passer cela sous silence. Je trouve bien regrettable d'ailleurs que certains députés de l'opposition tentent de projeter une image si négative et peu responsable auprès de la population, alors que notre budget a fait preuve de beaucoup d'imagination et de cohérence en regard de la situation financière dont nous avons hérité et également de sensibilité auprès des gens les plus démunis.

Ce serait tellement facile, monsieur le Président, de faire comme le gouvernement précédent, c'est-à-dire d'augmenter nos dépenses. Nous pourrions également grossir la Fonction publique, accroître le nombre de sociétés de la Couronne. Nous pourrions aussi réduire les impôts, nous pourrions augmenter les allocaitons familiales, augmenter les pensions de sécurité de la vieillesse. A court terme, cela plairait sûrement aux Canadiens, mais nous nous dirigerions vers un abîme financier sans issue possible.

Notre gouvernement a plutôt opté pour une réduction des dépenses et a demandé un effort additionnel aux Canadiens pour redresser notre économie au plus vite. Voilà, monsieur le Président, ce qu'on appelle un gouvernement responsable.

Nous maintenons nos objectifs que nous nous sommes fixés comme gouvernement et comme bon administrateur; il y en a deux. Il y a d'abord celui de la bataille contre le déficit que nous maintenons et le deuxième, c'est l'encouragement à l'investissement au sein des entreprises qui, par un effet direct, créent des emplois. Dernièrement, le député de Vancouver Quadra et chef de l'opposition (M. Turner) disait: Il n'est pas nécessaire d'être un génie pour hausser des taxes. Celui qui disait cela, monsieur le Président, a été ministre des Finances. Il est le père du déficit au Canada. Il a pris le gouvernement et il l'a amené avec un déficit de 56 millions, et cela en 43 mois. C'est cela sa performance. Nous, nous avons pris le gouvernement avec un déficit accumulé de 200 milliards de dollars qui continue à augmenter au rythme de 35 à 40 milliards par année. Et, d'ici 20 ans, au taux de 10 p. 100 d'intérêt, on atteindrait 1,000 milliards de dollars si on continuait dans le même sens. Cela à 10 p. 100 d'intérêt, c'est 100 milliards d'intérêt par année de remboursement. Et 100 milliards d'intérêt . . . notre budget est d'environ 116 milliards présentement.

Or, ce serait pratiquement la totalité du budget qui s'en irait pour rembourser les intérêts. C'est un non-sens et nous ne pouvions pas laisser cela comme cela.

Monsieur le Président, peut-être pour le bénéfice des Canadiens et des Canadiennes, voici quelques propos de l'Institut des comptables agréés, ce qu'ils disaient en décembre 1985: «Les discussions sur le déficit sont déconcertantes et les faits ne sont pas encourageants. En 1983, le Fonds monétaire international déclarait que par rapport à l'envergure de son économie, le Canada était le pays qui accusait le déficit le plus important parmi les sept puissances industrielles du monde occidental. Un drainage toujours plus considérable des fonds du gouvernement fédéral et le prix à payer pour le service de la dette publique résultant de l'accumulation des déficits».

Et il ajoutait, monsieur le Président, à propos de la réaction du public: Quoi qu'en disent les théories, qu'elles soient en faveur ou contre les graves déficits gouvernementaux, il est indéniable que le déficit du gouvernement fédéral inquiète le grand public. C'est ce qu'a prouvé un sondage d'opinions réalisé en 1983 par la Decima Research Limited. Selon les résultats de cette enquête, le public estime que si les temps sont durs, le gouvernement devrait restreindre ses dépenses et gérer ses finances tout aussi prudemment que le fait le ménage canadien moyen. Cette perspective domestique de l'économie n'est peut-être pas très subtile, mais elle marque un intérêt profond pour l'économie du pays et pour ses répercussions sur les générations présentes et futures. Il apparaît désormais évident qu'indépendamment de toute considération, les déficits des gouvernements sont source de grande inquiétude pour la population. Une telle inquiétude, d'ailleurs, ébranle la confiance du public à l'égard des institutions économiques et politiques et, à long terme, portera sans aucun doute atteinte au rendement économique du pays.

Monsieur le Président, c'était tellement grave que M. Kenneth Dye disait: «Le déficit de l'exercice 1982-1983 pour le gouvernement libéral accusait une sous-estimation de 5.3 milliards de dollars». Alors, on cachait littéralement le déficit à cette époque.

Eh bien, monsieur le Président, je crois que nous avons un budget qui est responsable et qui est réaliste. Il est réaliste puisqu'il tient compte de la situation économique et de la situation financière catastrophique que nous avons récoltée. Entre autres, puisqu'on maintient justement l'objectif de réduire ce déficit de quatre milliards environ par année, de 38.2 milliards de ce qu'il était à 33.8 milliards cette année, et nous le ramenons, dans nos projets, à 29.8 milliards.

Pourquoi aussi est-il responsable, monsieur le Président? Parce qu'il est orienté sur la création d'emplois. Et là-dessus, on fait énormément confiance à la petite et moyenne entreprises. Nous avons ramené le taux d'imposition de 15 à 13 p. 100 et nous faisons confiance à l'entreprise privée. Elle sont 700,000 petites et moyennes entreprises au pays et ce sont elles qui génèrent le plus d'emplois.

Également, nous venons en aide aux plus démunis de la société avec notre crédit d'impôt de $300 par famille par enfant. C'est une autre mesure qui va permettre aux familles qui en ont le plus besoin de pouvoir passer plus facilement au travers les moments difficiles que nous vivons.

Également, il y a la recherche et le développement dans lesquels notre gouvernement a injecté 300 millions de dollars.

Il y a aussi les programmes d'emplois pour les gens, entre autres, qui dépendent du bien-être social. Pour la première fois, notre gouvernement met 100 millions de dollars axés pour les personnes qui, justement, sont les plus démunies de notre société.

Nous venons aussi en aide au secteur culturel avec 75 millions de dollars.

Alors, c'est un ensemble de mesures qui permettent aux citoyens les plus démunis de faire face à la situation présente et également qui devraient se traduire par la création additionnelle d'emplois. Nos performances en un an sont quand même assez impressionnantes. Nous avons créé 585,000 emplois et nous avons ramené le taux de chômage à 9.8 p. 100, ce qui est déjà une performance qui mérite d'être signalée même si cet effort doit se poursuivre.

Notre première année est un gage de confiance et de réussite que les citoyens doivent continuer à avoir et à prendre en considération.

Notre taux d'inflation s'est maintenu également au taux de 4 p. 100, ce qui est une autre performance qui est assez excellente et qu'on doit poursuivre encore.

Monsieur le Président, également je voudrais peut-être rappeler les propos de l'honorable député de Windsor, ce matin, qui disait que nous ne respectons pas nos engagements. Je suis un peu surpris de voir des députés de l'opposition qui veulent nous faire la morale.

Je me rappelle, il y a quelques années, et sans doute vous vous rappelez aussi, monsieur le Président, une certaine campagne électorale où le gouvernement libéral de l'époque avait fait campagne à la grandeur du pays et qui parlait en disant: Que jamais ce gouvernement n'imposerait de gel des salaires. Vous vous rappelez cela, on en a parlé tellement longuement. Pourtant, ce gouvernement, quelques mois plus tard, lorsqu'il prenait le pouvoir, s'empressait d'imposer un gel des salaires. Je pense donc qu'avant de vouloir faire la morale aux autres, on devrait peut-être regarder ce qu'eux ont dit et ce qu'ils ont fait.

Monsieur le Président, nous avons dit à la population que nous voulions assainir l'économie, que nous voulions réduire le déficit et que nous voulions créer des emplois. Et c'est cette politique que nous maintenons et je pense que nos résultats sont excellents jusqu'à présent.

• (1720)

[*Traduction*]

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, cela représente un défi intéressant que de parler du projet de loi portant pouvoir d'emprunt, c'est-à-dire le projet de loi C-99 qui est en fait un énoncé de l'idéologie et de la politique du gouvernement conservateur à l'égard de ce qu'il croit être l'avenir de notre pays. Le gouvernment a parfaitement le droit de l'énoncer de cette façon, et je crois que nous, de l'opposition officielle, avons le devoir de faire valoir nos inquiétudes sur l'orientation qu'a décidé de prendre le gouvernement.

Voyons quels sont les répercussions des deux derniers budgets. Les Canadiens ont été inondés de hausses d'impôt à titre individuel. Ce n'est pas très réjouissant. A la suite du budget de mai, le gouvernement avait présenté un projet de loi portant pouvoir d'emprunt par lequel il demandait à emprunter 18 milliards de dollars et cette fois-ci, il demande en plus 22.6 milliards de dollars pour l'année 1986-1987. Le projet de loi portant pouvoir d'emprunt va donner lieu à une répartition injuste des crédits parce que le gouvernment ne sait pas où il va et ne fait que se plier aux exigences de Bay Street et de Wall Street qui l'incitent à réduire le déficit.

Dans le budget, le premier ministre (M. Mulroney) et le ministre des Finances (M. Wilson) prétendent qu'ils pourront abaisser le déficit sous les 30 milliards de dollars. Ce n'est pas demain la veille que cela va se réaliser. Il faudra attendre jusqu'en octobre avant même de savoir si la baisse atteindra les 33.8 milliards, ainsi que le ministre des Finances l'a annoncé pour l'exercice prenant fin le 31 mars prochain. Les comptes publics qui nous donneront le montant final du déficit pour l'exercice actuel ne seront pas disponibles avant ce temps. Les Canadiens devront patienter douze autres mois, soit jusqu'à l'automne de 1987, avant de savoir si le déficit est vraiment passé sous la barre des 30 milliards de dollars. Jusqu'ici, nous ne disposons que de prévisions quant aux résultats que les hausses d'impôt et les compresssions budgétaires pourraient produire. Je dis bien «pourraient», car l'objectif n'a rien de définitif. Il pourrait s'agir de vœux pieux. Tant mieux si nous l'atteignons, mais que ce ne soit pas aux dépens des pauvres et des démunis.

Les prévisions fédérales ne sont que des suppositions. Rien n'est certain et nous ignorons ce qui va se produire. Ainsi, comment savoir s'il n'y aura pas—Dieu nous en garde—un autre fiasco bancaire dans l'Ouest qui exigera des déboursés imprévus de quelque 800 millions ou 1.5 milliard de dollars, pour lesquels il faudra emprunter davantage? Ne vendons pas la peau de l'ours.

Le public se demande actuellement si le gouvernement sait vraiment où il s'en va. Il faudra attendre avant de savoir s'il est vrai que le déficit sera ramené en deça de 30 milliards de dollars. Pendant que les politiciens essaient de «deviner le déficit», les Canadiens moyens doivent se contenter d'espérer qu'ils ne seront pas trop frappés par la stratégie politique, eux qui essaient de passer à la case «Départ» et d'empocher $200, si par bonheur leurs emplois peuvent ne pas disparaître. Parallèlement, un petit nombre d'entrepreneurs, ceux qui ont de meilleures chances de passer à la case «Départ» et de faire de l'argent avec leurs propriétés et leurs hôtels, reçoivent des concessions fiscales.

La surtaxe de 3 p. 100 sur les sociétés s'appliquera sur une base d'imposition inférieure. Ainsi, elle tombe de 36 à 33 p. 100 au cours des trois prochaines années pour certains niveaux de revenus ou de profits des sociétés. On pense que les profits résultant de ces concessions seront réinvestis et créeront des emplois. Pourquoi les entreprises investiraient-elles, alors qu'elles savent fort bien que les Canadiens n'auront pas autant d'argent disponible qu'avant et ne vont pas se précipiter pour acheter leurs produits? C'est une question qui nous préoccupe tous beaucoup.

Lorsque le ministre a présenté son dernier budget, il l'a décrit comme le «programme de contrôle des dépenses le plus important et le plus vaste jamais entrepris par le gouvernement du Canada».

M. Turner (Ottawa-Carleton): Bravo!

Mme Finestone: Très bien, mais laissez-moi vous dire ce qui est important. Je dirais qu'un budget qui réduit le déficit en augmentant les impôts des Canadiens à faibles et moyens revenus est important et qu'il le sera plus encore au moment des élections. L'adjectif «vaste» est également bon pour décrire le budget, car c'est une vaste ponction que les mesures fiscales vont faire dans nos portefeuilles. Naturellement, moyennant une petite rémunération, résultant d'une augmentation des taux d'intérêt, les banques et les sociétés de prêts seront heureuses de nous aider à relâcher l'élastique de notre portefeuille.

Il serait difficile aux Canadiens de ne pas se rendre compte d'après ce budget que les sommes énormes nécessaires pour éponger le déficit et réduire de moitié, d'ici à 1990, le pouvoir d'emprunt annuel réclamé par le gouvernement, seront puisées à même l'impôt perçu sur le revenu des particuliers. Encore une fois, on s'en est pris à la classe moyenne. Les gens ordinaires, comme ceux de ma circonscription de Mount Royal, ne trouveront pas la vie aussi facile qu'auparavant. On continuera de soutirer aux Canadiens ordinaires davantage de revenus fiscaux. Ceux d'entre eux qui espéraient que la compression des dépenses gouvernementales allègeraient le fardeau de la dette nationale ont été déçus quand le ministre des Finances a annoncé qu'il allait réduire le déficit en augmentant l'impôt sur le revenu des particuliers, accroissant ainsi les recettes fiscales de 38 à 44.7 milliards de dollars pour 1985-1986, à 49.3 milliards en 1986-1987 et au chiffre record de 54.8 milliards en 1987-1988. La plupart d'entre nous n'arrivent même pas à se faire une idée exacte du nombre de zéros nécessaires pour écrire ces chiffres. Nous avons presque tous l'habitude de transiger seulement avec des pièces de monnaie, avec des dollars à la rigueur. Il s'agit d'une augmentation globale de 44 p. 100 de l'impôt sur le revenu des particuliers dans les dix-huit mois écoulés depuis l'arrivée au pouvoir des conservateurs. C'est là l'augmentation la plus forte de l'impôt sur le revenu des particuliers imposée depuis le début de notre histoire.

Au nombre de mes préoccupations, figure la façon dont le gouvernement s'en prend aux 4.5 millions de gens vivant en dessous du seuil de la pauvreté. Certaines mesures prévues dans les deux derniers budgets acculent les démunis au pied du mur. Où est cet équilibre que l'on avait promis de favoriser entre les riches et les défavorisés? L'impôt sur le revenu des particuliers a été désindexé. On ne verse plus de prestations d'assurance-chômage aux Canadiens qui optent pour une retraite anticipée. Nous avons vu les difficultés, les malheurs et les graves conséquences financières suscités par certaines de ces initiatives.

Certains députés se sont entretenus avec des personnes ayant pris une retraite anticipée et qui étaient venues à Ottawa la semaine dernière. Quelques-unes d'entre elles avaient entre la fin de la quarantaine et le début de la cinquantaine et assumaient encore d'importantes responsabilités familiales. Ces personnes ont pris leur retraite par anticipation, espérant toucher une partie de l'argent qu'elles avaient cotisé au régime de l'assurance-chômage, et exercer en plus un autre emploi qui leur aurait permis d'assurer le bien-être de leur famille pen-

dant cette période de transition. Ce n'est pas ce qui s'est passé, monsieur le Président. On a beaucoup parlé de tous les problèmes et de toutes les difficultés causés par la décision du gouvernement de prendre une mesure aussi rétrograde.

• (1730)

Dans le budget de la semaine dernière, on parle d'une augmentation d'impôt de 1.9 milliard de dollars, mais les particuliers devront payer 1.5 milliard de dollars et les entreprises seulement 380 millions de dollars. Peut-on parler de justice?

Le budget Mulroney-Wilson de l'année dernière prévoyait des réductions d'impôt pour les entreprises, mais des augmentations de 1 milliard de dollars pour l'année financière à venir, 1986-1987, pour les contribuables. Ensemble ces budgets prévoient au total une augmentation de l'impôt des particuliers de près de 30 milliards de dollars pour les années 1985-1986 à 1990-1991 inclusivement, alors que les sociétés devront, pendant cette période, subir une augmentation d'impôt à peine supérieure à 6 milliards de dollars. Est-ce juste? Les particuliers devront ainsi supporter des augmentations d'impôt cinq fois supérieures à celles des sociétés. Le ministre des Finances peut-il nous expliquer pourquoi les plus démunis font face à des augmentations d'impôt supérieures à celles que doivent subir les nantis? Peut-il nous expliquer plus particulièrement pourquoi les impôts de ceux touchant $40,000 augmenteront de 5.4 p. 100 de 1985 à 1987, alors que ceux gagnant $150,000 bénéficieront d'une réduction d'impôt de 1.4 p. 100? Comment peut-on expliquer une situation aussi insensée? Les Canadiens trouvent cela injuste.

Je m'oppose à ce projet de loi d'emprunt.

M. Roland de Corneille (Eglinton-Lawrence): Monsieur le Président, j'interviens à nouveau au sujet de ce projet de loi, cette fois pour parler de l'amendement. J'ai déjà dit à quel point j'étais déçu par la politique du gouvernement pour laquelle il nous demande en trois brefs paragraphes sur une page, de débourser 22.6 milliards de dollars pour appliquer des programmes au sujet desquels les Canadiens ont perdu toutes leurs illusions.

A l'heure actuelle, je m'inquiète surtout du sort des jeunes dont bon nombre sont sans emploi et risquent fort de devenir une génération perdue.

A l'instar de la plupart des Canadiens, je suis fort déçu par les réponses répétitives que nous donnent les ministériels lorsqu'on leur demande ce qu'ils entendent faire pour résoudre l'affreux problème du chômage. Les conservateurs citent alors des chiffres montrant que, depuis un an, ils ont beaucoup amélioré la situation. En fait, ces chiffres pourraient faire croire que la situation s'améliore, ce qui devrait d'ailleurs être le cas, mais ce que les conservateurs oublient de dire, c'est que le taux de chômage est encore bien supérieur à ce qu'il était avant la récession.

Nous ne sommes pas encore revenus au taux d'emploi qui existait avant la récession. Au lieu de vanter ses réalisations qui sont dues à la reprise des marchés financiers aux États-Unis et à la reprise économique mondiale, au lieu de se féliciter pour la création d'emploi, le gouvernement devrait avoir honte de la situation actuelle par rapport à celle qui précédait la récession.

De toute façon, les chômeurs se moquent bien des chiffres. Quand le gouvernement parle du million et demi de chômeurs et qu'il se vante toujours de ses succès en matière de création d'emplois, cela ne veut rien dire pour ce million et demi de personnes qui cherchent toujours du travail.

Il existe une autre question où le gouvernement a échoué et pour laquelle il devra rendre des comptes le moment venu, c'est la question du bénévolat. Dans le secteur bénévole, j'inclus les œuvres de bienfaisance et les organismes communautaires. Le gouvernement n'a rien fait pour ce secteur qui s'est révélé le meilleur créateur d'emplois au Canada, un secteur à forte concentration de main-d'œuvre, qui offre des services au moindre coût possible, des services que le gouvernement ne pourra jamais égaler, un secteur qui offre un emploi aux jeunes et mille façons de se rendre utiles.

Depuis quelques années, la proportion de contribuables et d'entreprises qui versent des cotisations aux œuvres de charité ne cesse de diminuer tout comme la valeur de leurs dons et la proportion des revenus qu'ils représentent. Depuis des années, les organisations nationales volontaires réclament de nouvelles incitations fiscales pour accroître les dons. Plus précisément, elles préconisent un programme qui offrirait un crédit d'impôt de 50 p. 100 pour les contributions aux œuvres de charité.

C'est ce qu'avait promis le ministre d'État à l'Immigration (M. McLean) avant l'élection de 1984. Quand il était dans l'opposition, le ministre avait fait croisade pour ainsi dire en faveur d'un tel programme.

Passons en revue quelques-unes de ses promesses. Il me serait difficile de toutes les énumérer, mais quand il était dans l'opposition, le ministre d'État chargé de l'Immigration, qui a aussi été secrétaire d'État, avait dit ceci:

> Nous nous engageons à réaménager en profondeur le régime fiscal concernant les dons de charité en faveur d'un crédit d'impôt, lequel offrira un juste encouragement à tous les contribuables qui voudraient appuyer financièrement des œuvres de charité.

Il était donc entièrement en faveur de la proposition du donnant donnant. Or, nous savons bien que rien n'a été adopté sur ce plan-là lorsqu'il est devenu secrétaire d'État. Il a assuré également que c'était le secteur du bénévolat qui employait le plus de Canadiens à faible revenu et à revenu moyen. Il n'avait pas tort de signaler l'importance du bénévolat dans notre société.

Voilà donc ce qu'a déclaré le ministre d'État de l'Immigration devant des représentants d'organismes de bienfaisance:

> Vous offrez aux plus démunis un moyen de faire la transition vers un emploi stable. Le bénévolat est une ressource inexploitée qui peut non seulement réduire nos dépenses publiques, mais créer des emplois du même coup.

Le ministre a prétendu que non seulement il y aurait plus d'emplois, mais que le secteur du bénévolat réduirait les dépenses publiques, deux objectifs du gouvernement, semble-t-il.

Voici ce que le ministre a déclaré avant les élections en parlant des engagements du gouvernement en matière d'emploi et de compressions des dépenses publiques:

C'est pour cette raison que nous sommes en faveur du crédit d'impôt pour dons de bienfaisance, en faveur d'un environnement qui assure des stimulants fiscaux équitables. Le principe du donnant figure dans notre programme actuellement.

Le ministre a déclaré que ce principe était au programme des conservateurs en cette occasion et dans d'autres déclarations que j'ai déjà citées, notamment lors d'un discours prononcé au congrès des Organisations nationales volontaires qui ne sont certes par les dernières venues dans ce domaine. Le premier ministre actuel (M. Mulroney) a fait lui aussi la promesse suivante aux Organisations nationales volontaires et aux 52,000 organismes bénévoles du Canada, à savoir les œuvres de bienfaisance, les Églises, les organismes communautaires:

• (1740)

Nous sommes déterminés à mettre en œuvre un crédit d'impôt égal à un certain pourcentage des dons faits à des organismes de charité agréés.

Telles sont les paroles du premier ministre lui-même. Est-ce par accident que le premier ministre n'a rien fait pour tenir cette promesse? Nous savons qu'il n'a rien fait en ce sens parce que son gouvernement nous a déjà servi deux exposés financiers et deux budgets. Le gouvernement a eu tout le temps voulu pour honorer ce que le premier ministre et la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (Mlle MacDonald) avaient solennellement promis de faire s'ils étaient élus, juste avant les élections. Ils disaient qu'il était logique d'avoir la proposition du donnant donnant car cela contribuerait à créer des emplois et à faire des économies, deux objectifs admirables.

Comme on ne fait rien pour augmenter le niveau des dons de charité en élargissant le nombre potentiel de donateurs et l'importance de leurs dons, le secteur bénévole est maintenant de moins en moins capable d'assumer la responsabilité du travail social et le service des besoins sociaux. Cela veut dire soit qu'il faut augmenter les programmes du gouvernement, ce qui coûtera de l'argent aux contribuables, soit que les services à la communauté vont se détériorer et régresser. Je crois que c'est cette deuxième option qui nous menace. Le secteur vital de création d'emplois que constitue le monde du bénévolat sera bientôt fermé aux jeunes de notre pays. Grâce aux politiques des conservateurs et à ce budget conservateur, c'est une porte de plus qui se fermera.

On comprend un peu comment fonctionne la mentalité des conservateurs quand on voit ce qu'ils ont fait de Katimavik. Cette organisation a fait ses preuves pendant neuf ans. Elle établit des rapports entre des êtres humains, édifie les jeunes sur leur rôle de citoyen, et leur donne une occasion de comprendre leur bagage linguistique mutuel grâce à des échanges entre francophones et anglophones. Pourtant, le gouvernement a sabré ce programme au nom de l'emploi des jeunes. Mais grand Dieu, il ne s'agit pas simplement d'emploi. Katimavik, cela va plus loin que l'emploi, c'est la formation du caractère et du sens civique.

M. John Parry (Kenora-Rainy River): Sauf erreur, monsieur le Président, la motion à l'étude vise à renvoyer à six mois le projet de loi du gouvernement tendant à lui accorder l'autorisation d'emprunter la somme époustouflante de 22.6 milliards de dollars. Tout en étudiant cette mesure et les graves répercussions de grande portée qu'elle aura pour l'économie canadienne, les députés devraient se rappeler tout le cirque honteux dont nous avons été témoins l'année dernière autour d'une mesure de nature identique.

Je prends la parole non pas pour critiquer l'emprunt d'argent pour des raisons de principe ou des raisons pratiques, pas même pour dire qu'on devrait ou ne devrait pas faire cet emprunt. Je veux plutôt parler de la façon dont l'argent est emprunté et à quoi il sert. L'année dernière, je le rappelle aux députés, nous avons été témoins d'une farce: le corps non électif qui siège comme un chancre au cœur même de notre société démocratique—je veux bien sûr parler du Sénat—s'est imaginé, dans une autre de ses lubies, qu'il avait une certaine légitimité dans la société canadienne et un certain rôle à jouer dans les activités d'une démocratie. Il s'est donc permis de retarder l'approbation de la mesure d'emprunt du gouvernement pour 1985.

Il s'est agi là d'un abus historique de ce qui passe au Canada pour le pouvoir, d'un abus historique qui a été encouragé, je le dis avec beaucoup de regret, même par certains députés du parti libéral du Canada qui siègent ici à la Chambre. L'utilisation de la Chambre haute pour faire obstruction à la mesure d'emprunt du gouvernement pour l'année dernière, quoi que l'on puisse penser de la légitimité de ses objectifs, de la pertinence de l'emprunt et de la justification du montant, est une chose que nous espérons ne pas voir se répéter et à laquelle le gouvernement pourrait mettre fin à jamais en abolissant le Sénat. Nous avons dépensé environ 27 millions de dollars pour le Sénat l'année dernière. Il est vrai que cela ne représente pas un très gros montant par rapport à 22.6 milliards de dollars, mais néanmoins, monsieur le Président, c'est un montant qui aurait pu être épargné.

Je pourrais citer d'autres moyens d'économiser pour ramener la somme de 22.6 milliards de dollars que le gouvernement propose d'emprunter à des proportions qui nous sembleraient un peu plus raisonnables. Je veux parler, bien sûr, de cette formidable assiette au beurre que le gouvernement conservateur a créée quand il est arrivé au pouvoir en septembre 1984. Les Canadiens ont alors assisté à une expansion sans précédent des effectifs et des budgets des cabinets ministériels. Il y eut un recrutement injustifié de fidèles et argentiers du parti à des postes dont la rémunération actuelle de $80,000 ne pouvait être qu'un rêve sous le régime précédent, sauf pour ceux qui avaient le privilège et la bonne fortune de cumuler des fonctions.

Il faut reconnaître au gouvernement actuel le mérite d'avoir agi sans détour et d'avoir étalé ces flagrants excès de favoritisme à la vue de ceux d'entre nous qui scrutaient les comptes et parcouraient les rapports de recrutement. L'expansion ministérielle s'est déchaînée en 1984, et nous n'avons vu aucune restriction s'appliquer dans ce domaine de l'activité gouvernementale. Par exemple, il y a au gouvernement un ministère que je ne nommerai pas car tous les députés le connaissent, qui n'a pas de programme . . .

M. Marchi: Allez-y.

M. Parry: Mon collègue le député de York-Sud-Weston (Mr. Marchi) m'encourage à le nommer, et je veux bien me rendre à sa requête, au moins sur ce point. Je veux parler, évidemment, de la ministre d'État à la Jeunesse (Mme Champagne) qui n'a pas de programmes, pas de budget et pas grand-chose à dire non plus quand l'occasion lui en est donnée à la Chambre. Elle a pourtant un chef de cabinet et un adjoint exécutif à son service, et une limousine à sa disposition, supposément avec chauffeur. Nous n'avons reçu aucun bulletin

annonçant une réduction des effectifs ou une nouvelle répartition des responsabilités que tout organisme du secteur privé ou public, dans les circonstances, jugerait tout à fait convenable et raisonnable. Autant que nous sachions, cet embarras de ministère existe toujours . . .

[*Français*]

Ce grand fardeau d'un personnel, d'un cadre qui, évidemment, ne fait rien, ne sert à rien dans le contexte d'un ministère qui n'a aucun programme, aucun budget . . . Mais évidemment, ces gens restent au travail, restent occupés encore et continuent à nous demander, c'est évident . . .

[*Traduction*]

Les contribuables du pays doivent leur permettre de continuer à mener le train de vie auquel le gouvernement les a habitués.

Je pourrais continuer, mais je vais cesser de parler du personnel des cabinet ministériels, qui a gonflé dans tous les cas, en commençant par le cabinet du premier ministre. Je voudrais maintenant parler de ce que le gouvernement fait de l'argent qu'il reçoit. Un excellent exemple est le reflouement des banques de l'année dernière. Deux banques canadiennes ont fait faillite et de façon purement gratuite, sans y avoir été poussé beaucoup par ses conseillers ni par les membres du cabinet, le gouvernement a décidé de réparer les dégâts. Cette décision a coûté 1 milliard aux contribuables canadiens; c'est du moins ce qu'il semble d'après les comptes présentés. Je doute beaucoup que les dernières factures soient rentrées.

● (1750)

Passons maintenant aux échappatoires fiscales. Le gouvernement dit souvent que le chef de l'opposition officielle (M. Turner) est le père du déficit. Il faut admettre que cette allégation contient une part de vérité. Il faut toutefois voir comment le déficit s'est accumulé. Comme l'a signalé ma collègue la députée de Mount Royal (Mme Finestone), il s'est formé à cause du déséquilibre entre la part des impôts sur le revenu des particuliers et celle des impôts sur le revenu des sociétés qui s'accentue progressivement. Depuis 30 ans, l'impôt sur les particuliers augmente peu à peu et celui des sociétés diminue progressivement. Le gouvernement progressiste conservateur devrait s'efforcer de renverser cette tendance au lieu de la confirmer. Et pourtant, il laisse la part d'impôt à payer par les sociétés tomber à moins de 20 p. 100 de l'impôt total perçu cette année.

Le gouvernement a également adopté une exemption d'impôt sur les gains en capital et autorisé le «Little Egypt bump» dans le cas de Gulf Oil. En ce qui concerne les impôts indirects, le gouvernement se préoccupe essentiellement des recettes que lui procureront les augmentations d'impôt et non de percevoir des impôts en évitant d'accabler notre économie sous le fardeau fiscal. C'est pourquoi dans le dernier budget, malgré le tollé suscité par la hausse de taxe sur l'essence, celle-ci a augmenté de 0.4 cent par litre sur le prix de gros. La taxe fédérale de vente a augmenté de 1 p. 100, après une première augmentation de 1 p. 100 dont le gouvernement a essayé de nier la responsabilité en disant qu'elle avait été prévue par son prédecesseur. Ce qui est peut-être pire que tout, il existe actuellement une sorte de taxe sur la valeur ajoutée qu'on appelle taxe de cession d'entreprise et que le gouvernement annonce dans tout le pays. Nous connaissons le programme. Il s'agit simplement de puiser davantage dans l'économie pour financer les activités gouvernementales. Le gouvernement n'a fait aucune différence entre cette taxe de cession d'entreprise et la taxe à la valeur ajoutée que personne n'aime et qui impose d'énormes formalités de comptabilité. Le gouvernement n'en a absolument pas parlé.

Enfin, si vous le permettez, je voudrais—vous me faites signe que mon temps est écoulé, monsieur le Président? J'ai du mal à le croire. Je viens à peine de commencer. Cependant, je conclurai en déclarant que je m'oppose à ce projet de loi d'emprunt et je remercie la Chambre de son attention.

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, c'est également avec beaucoup de plaisir que je participe au débat sur le pouvoir d'emprunt. Ce genre de question ne peut évidemment pas être abordée isolément. C'est un sujet en rapport avec le budget présenté le mois dernier. Il faut également l'examiner à la lumière du budget de mai 1985. Ce faisant, les Canadiens doivent se demander si ces budgets étaient équitables. Ils étaient tous deux accompagnés d'une montagne de documents, de chiffres et de graphiques. Les parlementaires doivent éplucher ces documents de façon à ce que les Canadiens moyens de tout le pays puissent mieux les comprendre. Les Canadiens peuvent alors voir quel est le vrai visage du gouvernement conservateur.

Le gouvernement a parcouru le pays en disant que ces budgets étaient stricts mais justes. Ils ne le sont pas. Ils sont tout simplement stricts et injustes. Il est facile de constater à quel point ils sont injustes non seulement parce qu'ils alourdissent le fardeau fiscal, mais surtout quand on voit à qui s'adressent ces nouveaux impôts. Si vous gagnez entre $15,000 et $20,000 par an, d'ici 1990, vous paierez 23 p. 100 d'impôt supplémentaires. Si vous gagnez entre $30,000 et $35,000, cette augmentation d'impôt se réduit à environ 15 p. 100. Si vous gagnez $100,000 ou $200,000, vos impôts n'augmentent que de 1 p. 100. Je vous pose la question, les Canadiens se le posent, et en 1988, ils la poseront au gouvernement: Est-ce juste et équitable? Évidemment, la réponse est non. Vous ne pouvez pas vous attendre à ce que les Canadiens trouvent juste une telle disparité. Vous ne pouvez pas demander à celui qui gagne $15,000 de se serrer davantage la ceinture que son voisin qui en gagne $100,000. Tous les Canadiens, quel que soit leur revenu, quelle que soit la région où ils vivent, sont prêts à faire des sacrifices pour accroître la prospérité économique de leur pays. Néanmoins, ils ne sont pas prêts à consentir à des sacrifices que d'autres Canadiens n'ont pas à faire. Voilà où se trouve l'injustice. Nous demandons à une certaine classe économique, celle des petits salariés, d'en faire plus que les riches. Cela ne peut que creuser davantage l'écart.

Les Canadiens se rendent compte que les disparités ne cessent de s'accentuer depuis que le gouvernement conservateur est au pouvoir. Une frontière sépare les riches des pauvres et les différentes classes de la société. Des querelles ont opposé le gouvernement fédéral et les provinces. Il y a eu des conflits entre l'Est et l'Ouest. Il y a eu aussi des querelles linguistiques, entre le Canada français et le Canada anglais. Nous avons trouvé des moyens de résoudre ces conflits. Toutefois, il n'y a encore jamais eu de lutte de classes et les Canadiens espèrent que cela ne se produira jamais. Pourtant, c'est de plus en plus évident. Ce n'est pas comme ce qui se passe en Grande-Bretagne ou ailleurs et que nous pouvons voir à la télévision, mais cela commence à se produire chez nous. Quand on voit les gens faire la queue dans les églises pour obtenir des bons d'alimentation et des aumônes, c'est que les choses vont mal. Nous ne pouvons pas instaurer des programmes qui accentueront les clivages sociaux. Pourtant, tel sera précisément l'effet de certains des programmes prévus dans ces deux budgets.

Vous me faites signe que mon temps de parole est terminé, monsieur le Président. Je voudrais poursuivre avec le consentement unanime de la Chambre.

Des voix: Oh, oh!

● (1800)

Le président suppléant (M. Charest): Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Charest): Je n'en suis pas certain, mais je ne pense pas qu'il y ait consentement unanime.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

La motion d'ajournement de la Chambre est proposée d'office en conformité de l'article 66 du Règlement.

LA SÉCURITÉ SOCIALE—L'EXAMEN DES DEMANDES DE REVENU GARANTI. B) ON DEMANDE LA GARANTIE DU MINISTRE

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, le bureau régional de la santé et du bien-être de Regina a 67,500 demandes de supplément de revenu garanti à dépouiller. En janvier dernier, on nous a dit que les 27 employés temporaires habituellement retenus pour faire ce travail ne reviendraient pas cette année pour traiter toutes ces demandes avant la date d'émission des chèques du mois d'avril. J'ai soulevé la question à la Chambre le 4 février dernier et le ministre n'a pas nié que ce travail serait confié à moins de monde cette année. Il a fait savoir qu'il avait approuvé l'insertion d'un avis afin qu'aucun bénéficiaire ne se trouve privé de son chèque de SRG en avril. Depuis le 4 février, toutefois, la plupart des surnuméraires ont été engagés; il semble que la plupart des demandes seront traitées et que quelques bénéficiaires seront déçus de ne pas toucher leur chèque en avril.

En ce qui concerne les services, toutefois, l'inquiétude n'est pas disparue. Nous apprenons aujourd'hui même que les deux centres auxiliaires, situés à Scarborough et à Oakville, ont été fermés ou le seront au 31 mars. Il s'agit d'une fermeture permanente. Les employés du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, comme les autres fonctionnaires, s'aperçoivent qu'ils n'ont pas de sécurité d'emploi. Il faut donc s'attendre à de nouveaux moyens de pression, grèves et autres, de la part des syndicats.

La lenteur des services n'est pas attribuable aux employés mais bien au gouvernement qui a décidé de réduire et de comprimer. Le rapport Nielsen semble mettre en application le thème central du gouvernement, qui est de réduire. Tout investissement qui ne rapporte pas financièrement est à proscrire. Par conséquent, les Canadiens ne reçoivent plus de l'État les mêmes services qu'auparavant. Je demande au ministre de réviser sa méthode de réduction des dépenses qui consiste à réduire les services, comme il l'a fait à Regina et ailleurs au Canada au début de l'année. J'imagine qu'il a reconnu son erreur puisqu'il a comblé ces postes de nouveau pour que les demandes en vue d'obtenir le supplément de revenu garanti puissent être examinées. Je demande au ministre d'assurer un personnel suffisant pour réduire au minimum les difficultés éprouvées par ceux qui relèvent de lui, c'est-à-dire les personnes âgées, les jeunes et les malades. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) est chargé de voir à ces personnes. Chaque fois qu'il supprime un programme ou réduit les fonds affectés à un centre quelconque, il réduit les services que reçoivent les personnes âgées, les jeunes et les malades.

● (1805)

[*Français*]

Mme Gabrielle Bertrand (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je profite de l'occasion pour assurer ou «réassurer» le député ainsi que tous les bénéficiaires du supplément de revenu garanti et de l'allocation au conjoint et leurs familles que le nombre d'employés actuel est suffisant pour examiner toutes les demandes de renouvellement à temps.

Comme le député l'a fait remarquer à la période de questions du 4 février, le nombre d'employés temporaires embauchés cette année pour examiner les demandes de renouvellement annuelles est inférieur à celui de l'année dernière. Cependant, les chiffres qu'il a indiqués sont inexacts et j'aimerais les corriger parce que la déclaration du député peut avoir donné l'impression que le ministère aura beaucoup de mal à examiner les demandes de renouvellement à temps. Le député prétend que le bureau régional des programmes de la sécurité du revenu de Regina a embauché cette année deux employés temporaires contre 27 l'année dernière. En fait, ce sont 18 employés temporaires qui ont été embauchés cette année contre 22 l'année dernière.

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) est convaincu que de faibles diminutions dans le nombre d'employés n'empêcheront pas le ministère d'examiner les demandes de renouvellement à temps. Cependant, on étudie soigneusement la situation et, si des difficultés se présentent, je peux vous assurer que des employés à plein temps seront réaffectés temporairement pour qu'aucune demande ne soit traitée en retard. Le ministre n'ignore pas que les bénéficiaires du supplément de revenu garanti ainsi que ceux de l'allocation au conjoint comptent sur le paiement régulier de ces prestations. Il a demandé au ministère de s'assurer que chaque demande de renouvellement du supplément de revenu garanti et de l'allocation au conjoint soit examinée à temps.

Le ministre m'a également demandé d'insister auprès des bénéficiaires sur l'importance de soumettre leur demande de renouvellement aussitôt qu'ils détiennent les renseignements ayant trait à leur revenu. Tous les ans, un certain nombre de bénéficiaires qui ont omis de faire parvenir à temps leur formulaire voient le paiement de leurs prestations interrompu. Cette interruption n'a pas lieu d'exister et pourrait facilement être évitée: il suffit que le bénéficiaire soumette sa demande de renouvellement le plus tôt possible.

[*Traduction*]

LES INVALIDES ET LES HANDICAPÉS—L'INCIDENCE DES MESURES BUDGÉTAIRES. B) LA SITUATION DES HANDICAPÉS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, le 3 mars dernier, j'ai interrogé le ministre des Finances (M. Wilson) au sujet de l'augmentation d'une certaine déduction à l'intention des handicapés.

J'ai voulu faire valoir que les deux budgets et l'exposé financier du gouvernement préconisaient la plus forte augmentation de l'impôt de toute l'histoire du Canada, même en temps de guerre. Voilà ce que nous reprochons au budget et ce que les Canadiens trouvent, à mon avis, le plus difficile à supporter. Nous comptons, bien sûr, de nombreux programmes sociaux que nous devons financer, mais on dépasse la mesure en les subventionnant dans des proportions susceptibles de nuire à la croissance de notre économie. De plus en plus d'observateurs économiques constatent que ce budget peut tuer dans l'œuf la croissance économique ou du moins la compromettre gravement et qu'il est donc forcément inefficace.

Quand nous nous plaignons au gouvernement de la hausse des impôts décrétée dans son budget, il nous répond invariablement que c'est vrai, mais que nous devons songer aux plus démunis. Et il nous donne comme exemple l'allocation au titre de la taxe de vente qui permet aux plus pauvres de demander un remboursement ou une déduction de leurs impôts qui les soulagerait, paraît-il, du terrible fardeau fiscal qui leur est imposé à cause de ces budgets. Je ne voudrais pas m'attarder indûment là-dessus, mais nous avons déjà démontré que même chez les plus démunis de tous, cette mesure budgétaire est loin de compenser le fardeau fiscal encore plus lourd qu'ils devront supporter à cause de la hausse de la taxe de vente. Ce dégrèvement fiscal est donc minime même pour les plus défavorisés. Je n'ai pas oublié la hausse de 7 milliards de dollars des impôts sur une période de cinq ans comparativement à un remboursement fiscal de 300 millions au titre de la taxe de vente. C'est insignifiant par rapport au lourd fardeau que devront supporter les Canadiens à revenus faible et moyen.

● (1810)

Ce soir, je veux m'attarder en particulier sur ce que le ministre des Finances a offert aux handicapés, qui devront subir également une augmentation de la taxe de vente et des impôts. Ils bénéficieront d'une déduction additionnelle de $250 par an pour leurs dépenses supplémentaires. Cette déduction n'est pas avantageuse pour la plupart des handicapés, puisque seulement 1.8 p. 100 environ d'entre eux touchent des revenus imposables. Ainsi, si le gouvernement désirait vraiment leur venir en aide, il leur offrirait un crédit, par exemple, comme celui accordé aux mères qui restent à la maison pour élever leurs enfants. Ce crédit a été mis en œuvre par l'ancien gouvernement et il permet de donner à ceux qui en ont le plus besoin. Ce n'est pas ce qui se passe en l'occurrence. Rien n'est prévu pour les handicapés si ce n'est pour les privilégié, si l'on peut dire, ceux qui touchent un revenu imposable.

Cette mesure est présentée par un ministre qui s'est vanté d'être fier d'aider les déshérités et qui a affirmé que c'est là le but de son gouvernement. En feuilletant les documents budgétaires, afin de voir ce qu'on avait prévu pour les handicapés, je suis tombé sur le tableau de la page 42 du Plan financier qui montre que pour la première année complète d'application, c'est-à-dire 1986-1987, cette mesure ne coûte pas un sou au gouvernement. J'ai donc demandé des explications au ministre. Je lui ai demandé comment il pouvait dire qu'il aide les handicapés qui paient de l'impôt, ce petit pourcentage de gens encore capables d'avoir un revenu qui les place au-dessus du seuil de non-imposition. Il m'a répondu que les effets du changement ne se ferait sentir que l'an prochain, lorsque l'on commencera à recevoir les déclarations d'impôts. Je rejette cette réponse, car 1986-1987 est le premier exercice financier au cours duquel ces changements prendront effet. C'est l'exercice qui commence à la fin d'avril et comprend la fin de l'année fiscale 1986 pour tous les particuliers, dont les handicapés. Donc, si ces concessions ont une valeur, elles devraient coûter quelque chose au Trésor à la fin de cette année fiscale qui est incluse dans l'exercice financier 1986-1987 du gouvernement.

C'est pour cela que je tiens à porter cette question à l'attention de la Chambre et du pays. Je veux ainsi montrer jusqu'à quel point le gouvernement est mesquin. Il s'agit ainsi pour dissimuler les nouvelles charges qu'imposent le projet de loi et l'ancien budget aux contribuables, surtout les pauvres et les plus démunis. Le gouvernement leur a offert quelques avantages qui en l'occurrence ne lui coûteront rien ou très peu, pour ce qui est du crédit de taxe de vente. J'ai voulu montrer le gouvernement tel qu'il est, comment il donne d'une main et reprend de l'autre.

M. Chris Speyer (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice): Monsieur le Président, relativement à certains propos tenus par le député, je lui rappellerai que l'héritage laissé par le gouvernement libéral aux Canadiens a été un endettement éhonté, ce qui a rendu nécessaire l'imposition de nouvelles taxes. De ce fait, sur chaque dollar qui parvient à revenu Canada, 33c. sert à payer les intérêts de la dette. Ce n'est pas la première fois qu'il est question des frais élevés de cet héritage. Il faut une bonne dose d'hypocrisie pour se plaindre des hausses fiscales alors que nous essayons de faire preuve d'un certain sens des responsabilités.

Pour ce qui est de la question des handicapés, je rappelle au député que notre gouvernement a élargi la définition de l'«invalide». On l'a fait dans le budget de 1985 pour inclure tous les Canadiens victimes de handicaps graves, y compris ceux qui sont nettement limités dans leurs activités quotidiennes par la cécité, des maladies du système circulatoire, des troubles mentaux, des maladies du système musculaire, du squelette, des tissus de liaison, du système nerveux, des organes sensoriels et du système respiratoire. Auparavant, pour être admissible à la déduction pour invalidité, il fallait être aveugle ou être essentiellement confiné à un lit ou à une chaise roulante depuis un an.

• (1815)

La nouvelle définition entre en vigueur pour l'année d'imposition 1986 et sera administrée par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Le nombre de bénéficiaires prévus du certificat d'invalidité va passer de 165,000 avant le budget de mai 1985 à 185,000. Je crois que c'est un incroyable pas en avant pour les handicapés et que c'est révélateur de la volonté du gouvernement de les aider. Je précise que le coût de l'augmentation de $250 de la déduction pour invalidité sera de 10 millions de dollars par année d'imposition.

LE CODE CRIMINEL—LES FAUSSES ALERTES À LA BOMBE—ON DEMANDE DES SANCTIONS PLUS SÉVÈRES

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, vous vous souvenez comme moi, j'en suis certain, qu'il y a quelques semaines, en janvier, il y a eu une fausse alerte à la bombe à l'aéroport d'Ottawa, à l'aéroport international de Toronto et aux deux aéroports de Montréal. Cette alerte à la bombe a nécessité la mise en place d'énormes renforts de sécurité dans ces quatre aéroports, et ce dispositif de sécurité supplémentaire a coûté près de 1 million de dollars aux contribuables. Cela s'est passé tout récemment, et depuis, les Canadiens ont tendance à l'oublier et à oublier que de temps en temps nous faisons l'objet d'alertes à la bombe et d'activités terroristes. Nous avons tendance à penser que c'est quelque chose qui arrive ailleurs, peut-être au Moyen-Orient, en Asie ou en Afrique, mais pas chez nous, au Canada. En fait, comme vous le savez très bien, monsieur le Président, ces activités se produisent ici même au Canada, et des Canadiens sont frappés.

Au cours des 15 dernières années, un très grand nombre d'attentats terroristes ont eu lieu ici même au Canada et certains de nos concitoyens en ont été victimes. En 1972, des lettres piégés étaient envoyées d'Amsterdam aux missions diplomatiques israéliennes ici à Ottawa de même qu'à Montréal. La même année, quatre autres lettres piégées étaient adressées à des Juifs canadiens à Toronto. En 1973, une autre lettre piégée était adressée à un rabbin ici au Canada. En 1976, deux terroristes armées venus chez nous pour les Jeux olympiques ont été arrêtés par la police canadienne. En 1979, deux Canadiens ont été blessés par l'explosion de bombes à Rome, en Italie.

On a relevé trois attentats terroristes qui ont frappé des Canadiens ou le Canada en 1982. Un diplomate turc a été blessé par balle ici à Ottawa. La même année, l'attaché militaire turc à Ottawa a été assassiné. Des bombes ont éclaté à deux usines, l'une de Toronto et l'autre de Colombie-Britannique.

L'an dernier, cinq incidents terroristes différents ont mis en cause le Canada ou des Canadiens. Un garde de sécurité a été tué à l'ambassade de Turquie, à Ottawa. Une menance à la bombe a aussi gravement perturbé la circulation dans le métro de Toronto. Une enquête menée en Inde vient de confirmer que l'avion d'Air India a été détruit par une bombe qui a tué 329 voyageurs dont 90 étaient des enfants canadiens. L'année dernière également, deux personnes ont été tuées à Tokyo quand a éclaté une bombe découverte dans des baggages retirés d'un avions du Canadien Pacifique.

• (1820)

Il y a eu également cette Albertaine, Mme Valinda June Leonard, qui a perdu la vie avec son fils de 16 mois, un commando ayant pris d'assaut l'avion de la société Air Egypte aux mains de pirates aériens. Encore cette année, outre les cas déjà cités, il y a eu l'attaque du consulat roumain à Montréal par un individu armé.

Que faisons-nous pour freiner l'activité de terroristes dans notre pays? Je me suis vivement réjouis lorsque le solliciteur général du Canada (M. Beatty) a annoncé la formation au sein de la GRC d'une escouade anti-terroriste. Apparemment, les membres de cette équipe d'élite relèveront d'une autorité policière et non militaire. Ils auront pour mission de délivrer les otages. Par ailleurs, le solliciteur général a annoncé qu'il entendait renforcer les mesures de sécurité dans nos ambassades, nos consulats et nos aéroports. Il a bien précisé par ailleurs que le Canada ne marchanderait pas, qu'il ne ferait pas de cadeaux, et n'offrirait pas de rançon aux terroristes et qu'il ne ferait pas d'échange d'otages avec eux. Il a ajouté qu'il comptait parler aux médias pour veiller à ce que les terroristes ne reçoivent pas un traitement spécial ni de la publicité spéciale à cause de leurs activités.

Par ailleurs, il était très heureux d'apprendre que le premier ministre (M. Mulroney) prenait des sanctions contre la Libye après les attentats des aéroports de Rome et de Vienne. On peut faire autre chose également. La branche canadienne de l'Association des étudiants juifs d'Amérique du Nord a recommandé la formation d'un comité parlementaire et elle a lancé l'idée d'exclure les terroristes et leurs organisations du Canada. Ce sont de bonnes idées mais, comme l'a dit le ministre de la Justice, (M. Crosbie) le 4 février, je crois qu'il faut réviser également le code criminel, prévoir de nouvelles peines et de nouveaux délits et songer à toute la question de la restitution. A l'époque, le ministre de la Justice a dit qu'il était d'accord avec moi et qu'il fallait faire quelque chose pour y remédier.

J'espère sincèrement que le secrétaire parlementaire fera la lumière sur toute cette question ce soir et nous dira que l'on va prévoir de nouvelles infractions et de nouvelles sanctions, et que toute la question de la restitution sera examinée sérieusement dans le contexte des activités terroristes, des menaces d'attentat à la bombe et des fausses alertes à la bombe.

M. Chris Speyer (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice): Monsieur le Président, comme mon collègue l'a signalé, il a posé cette question la première fois à la suite de la menace d'attentat à la bombe à l'aéroport d'Ottawa. Les circonstances entourant cette affaire étaient très particulières, mais elles ont sans nul doute attiré l'attention de mon collègue sur le problème plus vaste du terrorisme. Je voudrais parler des faits précis de cette affaire. Par la suite, on a interprété de travers les observations de l'auteur du faux attentat. Il n'a fait aucune remarque susceptible de faire l'objet de poursuites criminelles. La personne qui a mal interprété et communiqué la prétendue menace l'a fait en étant franchement convaincue, mais à tort, d'avoir entendu son premier interlocuteur dévoiler un plan d'attentat à la bombe sur un avion d'Air Canada. A la suite de cette confusion, même s'il n'y avait rien d'illégal et qu'aucune accusation ne pouvait être portée, mon collègue a signalé à la Chambre les dépenses énormes que les contribuables canadiens doivent subir pour assurer la sécurité des voyageurs canadiens.

J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les remarques du député au sujet du terrorisme. Nulle personne sensée ne peut entrevoir sans crainte l'arrivée du terrorisme sur notre sol et le fait que nous devons nous y préparer. Je sais que le ministre de la Justice (M. Crosbie) s'en inquiète. Le Code criminel renferme actuellement des dispositions concernant les fausses menaces et les circonstances où une personne communique une fausse menace de faire exploser un avion ou autre. Les sanctions sont peut-être insuffisantes, mais elles sont actuellement à l'étude. Je puis garantir à mon collègue que nous tiendrons compte de sa demande en vue de parer tout problème futur.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Charest): La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 11 heures, conformément à l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 25.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 18 mars 1986

La séance est ouverte à 11 heures.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES NOMINATIONS PAR DÉCRET

DÉPÔT ET RENVOI DES DÉCRETS AUX COMITÉS PERMANENTS

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de déposer dans les deux langues officielles des copies de récents décrets du conseil relatifs à des nominations. Conformément aux dispositions de l'article 103(1) du Règlement, ces décrets sont renvoyés aux comités permanents compétents, dont la liste est jointe.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

DÉPÔT D'UN EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DES COMMISSAIRES DE LA RÉGIE INTERNE CONCERNANT LES TRAITEMENTS RÉVISÉS

M. le Président: J'ai l'honneur de déposer un extrait du procès-verbal de la réunion du 5 mars 1986 des commissaires de la régie interne concernant les traitements révisés des employés de la Chambre des communes pour l'année financière 1986-1987.

* * *

PÉTITIONS

M. le Président: Je rappelle à tous les députés que toutes les pétitions doivent être approuvées avant d'être présentées.

L'ACTIVITÉ DE LA CLINIQUE MORGENTALER À TORONTO

M. John Reimer (Kitchener): Monsieur le Président, comme député qui s'efforce de protéger les vies d'enfants à naître, j'ai le privilège et l'honneur de présenter aujourd'hui une pétition signée par 349 citoyens de Kitchener. Les pétitionnaires sont indignés de voir que la clinique Morgentaler poursuit son activité au mépris flagrant de l'article 251 du Code criminel. Les gens de ma circonscription prient le gouvernement du Canada d'obtenir du gouvernement de l'Ontario qu'il lève toutes les restrictions qui empêchent les forces policières de la région métropolitaine de Toronto d'inculper comme elles le doivent les exploitants de cette clinique.

ON DEMANDE LE RÉTABLISSEMENT DU PROGRAMME KATIMAVIK

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter une pétition qui a été certifiée comme l'exigent les nouvelles dispositions du Règlement et que j'ai moi-même signée. Elle vient d'un groupe de Canadiens qui soutiennent Katimavik. Par solidarité avec le sénateur Hébert, ils exhortent le gouvernement à rétablir le programme.

[*Français*]

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, je voudrais également présenter une pétition qui a reçu l'attestation de l'examen du Bureau des pétitions, signée par un nombre important de citoyens de la circonscription de Gatineau qui demandent la réintroduction du programme Katimavik pour l'avantage des jeunes de ce pays.

[*Traduction*]

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je désire présenter une pétition qui a été déclarée recevable par le greffier des pétitions. Les pétitionnaires y expriment l'avis que lorsque le gouvernement a décidé d'abolir le programme Katimavik, il a pris aux dépens de la jeunesse canadienne une mesure budgétaire à courte vue. Ils prient la Chambre des communes de rétablir le programme Katimavik et de le financer pleinement pour le bien des jeunes Canadiens.

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Monsieur le Président, j'ai une pétition semblable que j'ai signée et qui est dûment certifiée conforme. Elle demande au gouvernement de revenir sur sa position au sujet de Katimavik. Elle signale que l'abolition du programme, comme le sénateur Hébert l'exprime lui-même si éloquemment . . .

M. Hnatyshyn: Quand votre chef Pierre Trudeau est dans les parages, vous les libéraux vous faites entendre, n'est-ce pas?

M. Johnston: . . . par son sacrifice personnel, est une mesure budgétaire à courte vue dont les jeunes sont les victimes.

[*Français*]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, il me fait plaisir de présenter une pétition qui a été certifiée correcte par le greffier selon laquelle les pétitionnaires demandent au gouvernement de reconsidérer sa décision d'abandonner le programme Katimavik et appuie le sénateur Hébert dans ses efforts pour faire comprendre raison au gouvernement.

[*Traduction*]

Monsieur le Président, J'ai une deuxième pétition qui a été dûment attestée par le greffier des pétitions. Elle demande au gouvernement de rétablir le programme Katimavik par solidarité avec le sénateur Hébert qui proteste publiquement contre l'abolition de ce programme.

[*Français*]

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, j'ai moi aussi une pétition à présenter qui est accompagnée de l'attestation de l'examen. C'est une pétition qui a trait aussi au programme Katimavik et qui déclare que ce programme a été un succès par la formation de 20,000 jeunes qui y ont participé depuis les 10 dernières années.

Les pétitionnaires demandent que la décision de mettre fin au programme Katimavik soit reconsidérée par le gouvernement.

[*Traduction*]

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, je présente une pétition conformément aux nouvelles dispositions du Règlement. Elle est signée par 29 personnes. Les pétitionnaires expriment leur regret qu'une mesure budgétaire à courte vue soit prise aux dépens de la jeunesse canadienne par l'annulation du programme Katimavik. Ils prient la Chambre de rétablir le financement de Katimavik, en signe d'appui pour un programme destiné aux jeunes Canadiens et pour la campagne que mène le sénateur Hébert dans l'intérêt de la jeunesse.

M. Keith Penner (Cochrane-Supérieur): Monsieur le Président, j'ai une pétition à présenter à la Chambre des communes, en Parlement réunie. Le certificat d'examen y est joint. La pétition porte la signature de 50 jeunes qui se disent «amis de Katimavik». Ils sont tous de la région de Kitchener-Waterloo, où la population étudiante est importante. Ces jeunes protestent contre la suppression du programme Katimavik par le gouvernement.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, j'ai aussi une pétition dûment signée et certifiée à présenter, provenant entre autres des circonscriptions de Gatineau et de Chicoutimi, dans laquelle les signataires demandent au gouvernement de rétablir le programme Katimavik au lieu de créer un quelconque «PC-mavik», comme il semble en avoir l'intention . . .

● (1110)

[*Français*]

. . . qui a été un succès tant pour la formation des 20,000 jeunes qui y ont participé depuis les 10 dernières années que pour les travaux communautaires importants qui ont été réalisés par ces jeunes bénévoles dans les municipalités du Canada durant cette période de temps.

[*Traduction*]

Voici une seconde pétition dans laquelle les signataires demandent au gouvernement de rétablir Katimavik au lieu de lui substituer un programme de son cru, car les Canadiens ressentiront tous la perte de ce programme qui donnait aux jeunes, hommes et femmes, la chance de s'épanouir et de développer leurs qualités de chef tout en aidant les autres. Cette pétition s'inscrit certes dans la lutte que mène actuellement le sénateur Jacques Hébert.

* * *

[*Français*]

LA LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES

MESURE MODIFICATIVE

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier) demande la permission de présenter le projet de loi C-286 intitulé Loi modifiant la Loi sur les langues officielles (institutions du Parlement).

M. le Président: La Chambre permet-elle à l'honorable député de présenter ce projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Gauthier: Monsieur le Président, c'est afin d'éliminer tout doute et de rétablir une certaine justice que j'aimerais présenter ce projet de loi qui vise à faire en sorte que la Loi sur les langues officielles s'applique expressément aux institutions parlementaires qui, selon une règle séculaire interprétée par certains, ne sont pas liées par les lois d'application générale sauf disposition expresse.

Selon cette disposition, la loi s'appliquerait expressément à la Bibliothèque du Parlement et aux bureaux permanents du Sénat et de la Chambre des communes, les bureaux particuliers des députés et des sénateurs évidemment en seraient exempts.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

M. le Président: Quand ce projet de loi sera-t-il lu pour la deuxième fois? A la prochaine séance de la Chambre?

Des voix: D'accord.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui à la question nº 381.

[*Texte*]

L'ACHAT DE L'ENCYCLOPÉDIE DU CANADA

Question nº 381—**Mme Cossitt:**

1. Depuis le 4 septembre 1984, le ministère du Secrétariat d'État a-t-il acheté 27,500 encyclopédies canadiennes et, dans l'affirmative, *a*) combien en a-t-il coûté au contribuable, *b*) pourquoi, *c*) à qui les a-t-on distribuées, *d*) quels sont les nom et titre du plus haut gradé qui a approuvé l'achat?

2. *a*) Le contrat a-t-il été adjugé à la suite d'un appel d'offres public ou sur invitation, *b*) quelles entreprises ont présenté des soumissions et, dans chaque cas, de combien, *c*) quels sont les nom et adresse de chaque heureux soumissionnaire?

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Le secrétaire d'État et le ministère des Approvisionnements et Services m'informent comme suit:

1. En juillet 1983, le Conseil du Trésor a approuvé la passation d'un marché avec Hurtig Publishers Ltd. et par la suite un contrat a été accordé par le Secrétariat d'État en mars 1984 à Hurtig Publishers Ltd. Le contrat prévoyait que 20 000 exemplaires de l'*Encyclopédie du Canada* (version anglaise) seraient livrés au Secrétarait d'État en septembre 1985. Cependant, le secrétaire d'État a par la suite approuvé la demande de M. Hurtig de racheter, au prix original, 9 500 des 20 000 exemplaires de l'*Encyclopédie canadienne* achetés par le ministère. Un deuxième contrat a été accordé à Les éditions internationales Alain Stanké Ltée pour la livraison, en 1986-1987, de 7 500 exemplaires de l'Encyclopédie du Canada (version française) au Secrétariat d'État. Le paiement pour l'encyclopédie devait être effectué lors de la livraison.

a) Les versions anglaises coûtent $62.50 chacune et les versions françaises $125. Le coût total prévu pour l'achat et la livraison des 18 000 exemplaires de l'*Encyclopédie du Canada* est de 1.7 million de dollars.

b) Le Secrétariat d'État vise à promouvoir un sens d'appartenance chez les Canadiens de toutes les cultures. L'encyclopédie regroupe les détails de nos réalisations, notre environnement et notre peuple dans un seul ouvrage de référence canadien. Ce dernier nous permettra de mieux nous connaître.

c) Hurtig Publishers Ltd. a demandé que l'encyclopédie ne soit pas distribuée avant la date officielle de lancement de l'*Encyclopédie du Canada* par Hurtig Publishers Ltd., le 6 septembre 1985. L'Encyclopédie du Canada sera gracieusement offerte par le secrétaire d'État à titre de document de référence aux ministères et aux agences du gouvernement, aux bibliothèques universitaires et collégiales, à des organisations d'études canadiennes, aux députés ainsi qu'aux sénateurs. Plusieurs exemplaires seront aussi disponibles à la Banque de cadeaux du Gouvernement du Canada pour les dignitaires. L'encyclopédie sera de plus distribuée à des organisations pour les jeunes par le Secrétariat de l'Année Internationale de la Jeunesse et elle sera aussi envoyée à l'étranger à des universités, des bibliothèques, des consulats et des ambassades par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le Secrétariat d'État s'affaire présentement à mettre au point les derniers détails du plan de distribution.

d) Le Conseil du Trésor, sur recommandation du secrétaire d'État, a approuvé cet achat.

2. *a*) Non, l'encyclopédie, qui est de contenu canadien, fut développé, imprimée et publiée exclusivement par Hurtig Publishers Ltd., qui possèdent des droits uniques de propriété; Stanké fut autorisé par Hurtig à publier la première édition de la version française, en reconnaissance d'avoir fait la traduction.

b) et *c*) Sans objet.

[*Français*]

M. Lewis: Je suggère, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

M. le Président: On a répondu à la question énumérée par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

* * *

[*Traduction*]

RECOURS AU RÈGLEMENT

L'UTILISATION DE TERMES JUGÉS ANTIPARLEMENTAIRES

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, je vous ai donné préavis de ce recours au Règlement avant le début de nos travaux ce matin. Voici la première occasion que nous avons de vous signaler cette affaire. Je vous prie de bien vouloir examiner les propos du député de Bourassa, qui figurent à la page 11558 du hansard. Comme ils ont été prononcés en français, ceux d'entre nous qui ne sont pas bilingues n'ont pas pu en saisir tout de suite le sens. Vous jugerez sans doute, monsieur le Président, qu'ils sont antiparlementaires.

La situation est quelque peu épineuse, étant donné que le député s'est plaint dernièrement de propos qu'on aurait tenus à son égard. Or, les paroles et les actes des députés doivent être irréprochables, ce qu'on ne peut dire, en l'occurrence, dans le cas du député de Bourassa. A deux reprises, du moins d'après la version anglaise, il a porté atteinte au Règlement et il a tenu des propos non parlementaires. Évidemment, c'est à vous de trancher et nous nous en remettrons à votre décision.

M. Gauthier: J'invoque le Règlement.

M. Lewis: Je l'ai invoqué le premier.

M. Gauthier: Je soulève alors la question de privilège.

M. Lewis: Dans ce cas, je vous cède la parole.

M. Gauthier: Peut-on savoir au moins de quelle page il s'agit? Il n'est pas normal que le député se lance dans des arguments sans informer la Chambre . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député a bel et bien indiqué . . .

M. Gauthier: Il convient tout simplement . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député nous a donné la page, et j'écoute son argumentation, pourvu qu'il en vienne aux faits rapidement. Il s'agit, il me semble, de la page 11558.

M. Lewis: Je croyais avoir précisé dès le début qu'il s'agissait de la page 11558 mais, si je ne l'ai pas fait, je m'en excuse . . .

M. Deans: Vous l'avez précisé.

M. Lewis: Il me semblait.

Mme Copps: Vous excuser, voilà ce que vous devriez faire.

M. Nystrom: Démissionnez.

Des voix: Oh, oh!

M. Lewis: Monsieur le Président, il vous appartient bien entendu de décider si les propos en question sont parlementaires ou non. A mon avis, il est antiparlementaire de dire: «Personne dans l'histoire politique de notre pays n'a l'expertise du premier ministre dans l'art de poignarder quelqu'un dans le dos.»

Mme Copps: Demandez-le à Joe Clark.

M. Lewis: A mon avis, il est aussi antiparlementaire de comparer un député à Judas Iscariote. Bien entendu, si vous jugez ces propos réglementaires, ceux d'entre nous qui le désirent seront libres de dire la même chose plus tard. Je demande donc à la présidence de décider maintenant ou plus tard si de tels propos sont réglementaires ou non.

M. Deans: Monsieur le Président, je prends la parole à propos de la même question. Je serais certes curieux de savoir ce que vous pensez de ce recours au Règlement, mais je croyais que le député se plaindrait plutôt du fait que le député de Bourassa (M. Rossi) avait désigné d'autres députés par leur nom plutôt que par le nom de leur circonscription ou leur titre.

M. Hnatyshyn: C'est un autre rappel au Règlement.

M. Deans: C'est clairement contraire au Règlement. Je serais curieux et même fasciné d'entendre si vous jugez les propos en question parlementaires ou non. Ils ne sont peut-être pas aimables ou agréables, mais je suis curieux de savoir s'ils sont antiparlementaires.

Mme Copps: Monsieur le Président, je prends la parole à propos du même recours au Règlement. Le député a demandé si la déclaration faite par le député de Bourassa (M. Rossi) était antiparlementaire ou non. Nous aurions préféré que le représentant du gouvernement ait le courage d'attendre que le député de Bourassa soit présent à la Chambre, mais . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Je serais heureux d'entendre les commentaires de la députée à propos du recours au Règlement. La présidence devrait peut-être expliquer que l'honorable secrétaire parlementaire a dit qu'il voulait soulever le Règlement au sujet de termes utilisés à la Chambre. La présidence lui a signalé que, selon le Règlement, il fallait qu'il le fasse dès qu'il apprenait ce qui s'était passé. Je dois donc dire au député qu'il n'y avait qu'un seul moment pour soulever cette question.

Mme Copps: C'est justement ce que je veux dire, monsieur le Président. Si j'ai bien compris, le Règlement stipule qu'un député doit intervenir dès qu'il s'aperçoit de ce qui a été dit, à moins que je n'interprète mal nos nouvelles règles. La déclaration en question a été faite au début de la journée hier en français et, si le député n'a pas écouté l'interprétation simultanée, c'est malheureusement tant pis pour lui. Il me semble qu'il aurait dû soulever la question quand l'affirmation a été faite hier au lieu de se servir de cette affaire aujourd'hui comme écran politique pour essayer de faire oublier les insultes des députés d'en face au sujet des Italo-canadiens.

M. le Président: A l'ordre. Si j'ai bien compris, il y a deux recours au Règlement. L'un porte sur la désignation de députés par leur nom et non par leur circonscription. Il y a deux choses qui commencent à devenir courantes à la Chambre et c'est regrettable. L'une a trait à la désignation des députés par leur nom. Je rappelle aux députés que c'est contraire à nos traditions et à nos règles. J'en profite pour signaler que les députés commencent à avoir tendance à s'adresser directement aux autres députés. Le moment est donc bien choisi pour leur rappeler que les questions et les réponses doivent s'adresser à la présidence.

Quant aux plaintes relatives aux termes utilisés pendant la période des questions, que ce soit en anglais ou en français, il est d'usage de s'en occuper à la fin de la période des questions. Quoi qu'en dise l'honorable secrétaire parlementaire, il me semble que le service d'interprétation existe justement pour permettre aux députés de savoir ce qui se passe et de porter plainte s'il y a lieu. Cette question n'a donc pas été soulevée quand elle aurait dû l'être à 15 heures hier. J'ai bien peur que ce ne soit la seule décision que la présidence puisse rendre à ce sujet.

M. Lewis: Monsieur le Président, dois-je comprendre que la traduction officielle des délibérations est ce que j'entends ou bien ce que je dis?

M. le Président: Pas du tout. Pour que la présidence rende une décision à propos de termes antiparlementaires ou de désordre causé par de tels termes, la question doit être soulevée lorsque la chose se produit. Quoi qu'on puisse penser, et j'en ai déjà parlé, ce qui rend un terme antiparlementaire est le fait qu'il cause du désordre à la Chambre au moment où il est utilisé. C'est là-dessus que la présidence doit statuer. C'est pour cette raison et pour que l'incident soit encore bien présent à l'esprit de la présidence que la question doit être soulevée le plus rapidement possible après le moment où l'incident se produit. Sinon, le député comprendra qu'il est difficile de prétendre que le terme en question a causé du désordre parce que le désordre ne peut pas avoir lieu dans la version imprimée, mais uniquement au moment où il se produit.

● (1120)

M. Lewis: Si vous acceptez de fermer les yeux là-dessus, c'est très bien.

M. le Président: Le député demande à la présidence si elle ferme les yeux sur l'utilisation de termes antiparlementaires. La présidence ne pourrait jamais faire une telle chose au moment où des termes antiparlementaires sont utilisés. Cependant, le député a demandé à la présidence de décider si elle pouvait à ce moment-ci statuer sur des propos qui peuvent avoir été antiparlementaires ou non au moment où ils ont été tenus. A cause de nos usages, la présidence ne peut pas le faire. Telles sont nos règles.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 82 DU RÈGLEMENT—LA VIABILITÉ DES SECTEURS FORESTIER ET AGRICOLE

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je pense que c'est la première fois que l'on présente une motion en vertu du nouveau Règlement régissant les journées d'opposition. Je dirai à la Chambre que notre espoir, en présentant la motion d'aujourd'hui, est de voir le Parlement du Canada reconnaître que ces questions sont vitales et que nous pouvons transmettre au Congrès américain l'opinion du Parlement.

La motion est rédigée de façon traditionnelle, c'est-à-dire qu'elle blâme le gouvernement. Toutefois, si au cours de la journée l'ensemble des députés estimaient utile de transmettre un tel message au Congrès américain, nous serions prêts à retirer ces mots de condamnation ou à adopter un libellé tel que nous puissions envoyer au Congrès un message clair du Parlement du Canada.

M. le Président: La Chambre reconnaît que cette intervention n'est pas réellement un rappel au Règlement.

M. Jim Fulton (Skeena) propose:

Que la Chambre reconnaisse la situation désespérée dans laquelle se trouveront les travailleurs forestiers du Canada à la suite de l'adoption des mesures législatives dont est présentement saisi le Congrès américain, ainsi que la situation aussi désespérée qui est celle des agriculteurs canadiens à cause du Farm Bill américain, et qu'elle blâme le gouvernement de n'avoir pas réussi à protéger adéquatement la viabilité de ces deux secteurs vitaux de l'économie canadienne.

—Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir parler, en particulier, de la situation dans le secteur forestier. Beaucoup de Canadiens ont tendance à oublier que c'est, et de loin, notre plus important secteur économique. C'est le député de Prince Albert (M. Hovdebo) qui parlera des problèmes qui découleront vraisemblablement des mesures législatives dans le secteur agricole actuellement à l'étude au Congrès américain.

Je constate avec plaisir que le ministre d'État chargé des Forêts (M. Merrithew) et le ministre du Commerce extérieur (M. Kelleher) sont présents car, du côté du gouvernement, eux au moins savent combien la situation devient difficile dans le secteur forestier, en ce qui concerne les relations avec les États-Unis. Je suis certain, monsieur le Président, que vous la connaissez également, puisque vous avez assisté à des réunions avec certains de nos homologues américains.

Il semblerait que la plupart des membres du Congrès, tant républicains que démocrates, aient maintenant abandonné la position qu'ils avaient toujours eue en ce qui concerne les subventions et les droits pour le bois sur pied. Les sept voiles d'Ali Baba se sont maintenant envolés. En fait, les Américains ont montré clairement qu'ils avaient l'intention d'agir unilatéralement en imposant une sorte d'embargo, vraisemblablement en mai, du fait que c'est une année électorale. Je voudrais rappeler certains des points de vue qui ont été exposés au Sénat américain et à la Chambre des représentants. Auparavant, je vais toutefois parler un peu de ce qui se passe de notre côté de la frontière en analysant d'abord le budget des dépenses, car il est symptomatique de la façon dont le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux, ont traité notre principal secteur d'activité. Pour eux, il n'a jamais été qu'une vache à lait, un secteur que l'on a exploité sans jamais y réinjecter des capitaux appréciables.

Nous pouvons voir dans le budget des dépenses de cette année que le secteur forestier a rapporté 25.9 milliards, alors que les dépenses pour 1986-1987 ne seront que de 217 millions. C'est-à-dire que le gouvernement fédéral ne réinvestit même pas 1 p. 100 de ce que ce secteur représente pour notre économie. Dans n'importe quel autre secteur, le taux de réinvestissement est considérablement plus élevé. Une fois de plus, on fait supporter au secteur forestier une charge injuste par rapport au reste de l'économie canadienne. Et en examinant encore le budget des dépenses, nous constatons qu'il y a en fait 14 millions de moins pour 1986-1987 qu'il n'y en avait pour 1985-1986, et qu'il y a eu en fait réduction des années-personnes, qui passent de 1,337 à 1,266. Cela fait voir, je pense, la priorité que le gouvernement attache aux forêts, malgré même la promesse électorale qu'il avait faite en 1984. Il y a à peine quelques semaines, elle nous a été rappelée encore une fois à Montréal par un article intitulé: «Nommez un ministre, demande un groupe forestier au gouvernement». En voici un extrait:

Le gouvernement fédéral, dit le président de l'Institut forestier du Canada, doit remplir la promesse électorale qu'il a faite de créer un ministère des Forêts. Les conservateurs s'étaient engagés pendant la campagne de 1984 à assurer une meilleure gestion forestière, dit Jack Toovey, mais l'industrie attend encore la création d'un ministère.

«Beaucoup de personnes, dit Toovey, conçoivent mal que nous n'ayons encore qu'un ministère d'État aux Forêts niché à l'Agriculture comme une équipe-pépinière sous licence».

Je suis parfaitement d'accord. Voilà une question sur laquelle les ministériels ont fait campagne à son de trompe en Colombie-Britannique. On a cru qu'il se ferait un pas en avant au Canada avec la création d'un ministère en titre et l'adoption d'une loi nationale sur les forêts. Cela n'a pas encore été fait. En tout cas, j'ai au moins un texte de projet de loi qui circule au ministère. Il y a eu plusieurs idées de lancées. Il faudrait aller de l'avant, au lieu de nous contenter de consacrer 5c. au reboisement, à la sylviculture, etc., par dollar perçu en impôts sur le secteur forestier. En fait nous allons reculer, comme le budget des dépenses pour 1986-1987 le fait voir. Les choses vont se dégrader par rapport à ce qui se faisait quand c'était les libéraux qui géraient l'activité forestière fédérale.

Je voudrais en revenir à l'humeur protectionniste qui se répand aux États-Unis. C'est vraiment de mauvais augure, puisque républicains et démocrates agissent de concert. La question est devenue très bipartisane, aussi bien au Sénat qu'au Congrès. Pour ce qui concerne le porc et le poisson, nous avons vu ce que les États-Unis entendent faire. Notre premier ministre (M. Mulroney) est à Washington supposément pour parler de libre-échange, de libéralisation des échanges ou de promotion des échanges, sur ce terrain mouvant des relations commerciales. Mais nos collègues américains ne sont pas pressés de bouger sur cette question du libre-échange. Les négociations vont durer plusieurs années, ont-ils souligné. En fait, Sam Gibbons a dit qu'il leur faudra dix ans, si jamais ils s'y décident, avant qu'il ne se passe quelque chose de conséquence en fait de libre-échange.

Il y a 300 projets de loi protectionnistes aux États-Unis. Les questions soulevées par les projets de loi Gibbons, Bonker, Larry Craig, Baucus et tous les textes à caractère protectionniste devraient être étudiés de beaucoup plus près et de façon multipartisane, par les députés, de préférence à l'approche au coup par coup, celle d'un petit peu de ceci et d'un petit peu de cela par notre ambassade à Washington et par nos divers contacts commerciaux aux États-Unis.

Je vois que le ministre du Commerce international quitte la Chambre. Il va nous revenir tout de suite, j'en suis sûr, pour m'entendre lui dire très bientôt comment sauver l'industrie forestière.

Il faut qu'au plan national nous en venions au fait, et que nous nous occupions de ces projets de loi protectionnistes. L'industrie forestière et ses travailleurs ont dépensé 10 millions à Washington pour combattre à eux seuls l'enquête au titre de l'article 332, pour traiter avec le Department du Commerce, avec les membres du Sénat, avec les membres du Congrès, pendant que le gouvernement canadien se croisait les bras.

Il y a quelques jours j'assistais à une rencontre canado-américaine, et le sénateur McClure de l'Idaho m'a remis une lettre. Je crois utile d'en consigner une partie aujourd'hui. Car elle permet aux Canadiens de comprendre quel émoi soulève là-bas la pénétration des marchés américains par les produits forestiers résineux canadiens. Elle est datée du 27 février 1986. En voici une partie:

Cher monsieur Fulton,

A l'occasion de notre rencontre de la fin de semaine consacrée à l'examen de questions d'intérêt commun, je désire vous faire part d'un problème qui aigrit les relations existant de longue date entre nos deux pays: c'est le volume record des importations de bois de sciage de votre pays, qui a un effet fortement déprimant sur l'industrie forestière dans l'ensemble des États-Unis.

Les pourparlers qui se déroulent entre votre gouvernement et le mien à ce sujet ne semblent pas s'acheminer vers une conclusion acceptable. Plus ces négociations traînent en longueur, plus il devient probable que le Congrès américain interviendra pour limiter les importations de bois en provenance de votre pays.

• (1130)

Le jour précédent, comme vous êtes sans doute au courant, monsieur le Président, des délibérations très sérieuses sur le bois canadien se déroulaient au Sénat américain. Je dois dire que je ne les ai pas prises trop au sérieux. A mon avis, les propos du Sénat et ses démarches doivent être envisagés dans le contexte des manœuvres auxquelles les Américains doivent nous soumettre en mai quand ils auront recours à la guillotine, comme ils nous ont avertis qu'ils le feraient et alors ils pourront prétendre nous avoir donné tout le temps voulu d'agir. Je sais ce que nous devrions faire, monsieur le Président, et j'y viendrai dans un instant.

Examinons la nature de l'ordre spécial du Sénat adopté le 26 février 1986. Le sénateur Baucus avait alors été le premier à prendre la parole. Lors de la séance spéciale sur l'ordre visant l'importation du bois d'œuvre canadien, il a déclaré:

Monsieur le Président, c'est aujourd'hui une journée historique pour plusieurs raisons. L'une d'elles est qu'un nombre sans précédent de sénateurs se sont réunis ici pour parler de l'ordre spécial inscrit à l'ordre du jour des délibérations d'aujourd'hui. Il porte sur la question suivante: les importations subventionnées de bois d'œuvre canadien. Je le répète, un nombre sans précédent de sénateurs, soit 41, sont ici pour discuter d'une seule question.

Parmi eux, nous retrouvons les dirigeants des deux partis: le sénateur Doyle, leader de la majorité, et le sénateur Byrd, le leader de la minorité.

On signale la présence des sénateurs Packwood, Danforth, Long et 11 membres du comité des finances. Il fait remarquer qu'il n'y a pas seulement des sénateurs du nord-ouest, de l'État de Washington, de l'Oregon, de l'Idaho et de la Californie, mais de toutes les régions.

Nous avons pu obtenir ces renseignements et cette documentation émanant du Sénat et de la Chambre des représentants des États-Unis. Nous avons aussi un projet de loi présenté il y a très longtemps par Sam Gibbons et j'espère avoir la chance d'en parler ce matin, car on y fait une proposition à laquelle nous ne pourrions guère remédier si le projet de loi était adopté.

Il y a déjà un an, Dan Smith, président de l'Association canadienne du bois, estimait que 75,000 emplois seraient perdus si nous devions réduire de 25 p. 100 nos ventes sur le marché américain, comme l'ont proposé plusieurs membres du Congrès américain.

Voyons maintenant à quel point le gouvernement prend la question au sérieux. Je sais que le ministre d'État (Forêts) la prend au sérieux, mais reportons-nous au Budget des dépenses pour nous rendre compte dans quelle mesure il est sérieux. A la page 4-19, sous la rubrique du Service canadien des forêts, on peut lire ce qui suit:

Cette année, il s'occupera particulièrement de la menace d'imposition par les États-Unis de sanctions commerciales applicables au bois canadien. Il veillera aussi à ce que l'accès de l'industrie canadienne à l'important marché des États-Unis ne soit pas restreint. En 1986-1987, $500,000 et quatorze années-personnes seront utilisées.

Tel est l'appui retentissant que le gouvernement accorde à la plus importante industrie canadienne qui est prise d'assaut par les États-Unis.

Il y a en l'occurrence deux problèmes en cause. Il y a de notre côté la crise provoquée par l'offre et la question de savoir ce que les États-Unis pourraient faire ou ne pas faire en mai prochain. Permettez-moi de citer un autre passage du Budget des dépenses du ministre:

Les lacunes de l'aménagement forestier méthodique, par le passé, ont causé une réduction des ressources forestières. La superficie totale des terres forestières productives du Canada est d'environ 220 millions d'hectares. A peu près 12 p. 100 de ces terres n'ont pas reboisées suffisamment et la superficie des terres insuffisamment repourvues augmente de 200,000 hectares (près de 1 p. 100) par année.

On peut lire ensuite:

Les exportations canadiennes de produits forestiers ne sont écoulées que sur quelques marchés; 72 p. 100 d'entre elles sont destinées aux États-Unis, 12 p. 100, à la Communauté économique européenne, et 6 p. 100, au Japon. Cela rendrait le Canada particulièrement vulnérable si des mesures protectionnistes compromettaient les exportations canadiennes et la part canadienne des marchés internationaux.

Ce qui suit est de la plus haute importance, monsieur le Président:

Au cours des 10 dernières années, le taux de chômage dans les industries forestières a subi une augmentation radicale, passant de 19.4 p. 100 à 36.4 p. 100. Celui qui est associé à l'exploitation forestière même est passé de 21.3 p. 100 à 41.5 p. 100, par rapport à un taux national moyen de 10.4 p. 100.

J'ai feuilleté le reste du Budget des dépenses pour voir si la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (Mlle MacDonald) ou les ministres chargés des Finances ou encore le Conseil du Trésor s'étaient donné la peine de prendre connaissance de ces statistiques extrêmement importantes fournies par le ministre d'État chargé des Forêts. Aucun nouveau programme n'a été établi pour venir en aide aux travailleurs forestiers qui ont été mis à pied ou aux ouvriers de scierie en transition. Aucun crédit n'est prévu pour contrecarrer les terribles statistiques que le ministre a citées officiellement au sujet de la superficie croissante des terres insuffisamment repourvues.

M. Benjamin: C'est un peu comme le ministère de la Jeunesse: inexistant.

M. Fulton: Il y a quelques autres statistiques que nous devrions examiner. Le cinquième des terres forestières du Canada se trouve en Colombie-Britannique, mais le huitième des terres forestières productives du Canada est maintenant constitué de terres insuffisamment repourvues. Rien n'y pousse que quelques espèces de mauvaises herbes parce qu'il n'y reste que des pierres ou que le sol est érodé, ou pour toute autre raison. Une superficie à peu près équivalente à celle des terres forestières productives de la Colombie-Britannique est maintenant faites de terres insuffisamment repourvues. C'est ce que révèle un rapport du Conseil des sciences du Canada.

La Suède, la Finlande et la Norvège, qui ont le quart des terres forestières productives dont bénéficie le Canada, produisent la même quantité de bois d'œuvre. Nous devons commencer à nous demander ce qui se passe. Nous importons maintenant nos poteaux de téléphone de Finlande et nos traverses de chemin de fer de Malaysia. Il y a trois millions d'hectares de terres insuffisamment repourvues en Colombie-Britannique et cette superficie s'accroît au rythme de 50,000 hectares par année. Non seulement cela, mais permettez-moi de signaler tant à la Chambre qu'au Congrès américain un des problèmes qui assaillent la plus vaste région productrice de bois d'œuvre du Canada, à savoir la Colombie-Britannique, ou 20,000 emplois permanents de travailleurs forestiers ont été perdus du fait que des barrages hydro-électriques ont amené l'inondation de terres forestières et du fait que d'autres terres forestières sont promises au même sort. D'ici à l'an 2000, nous allons perdre 30,000 autres emplois dans le secteur forestier à cause de nouvelles exportations sans précédent de grumes. Nous avons déjà perdu 31,000 emplois par suite de la destruction du tiers de nos terres forestières productives. Nous allons en perdre davantage, car d'autres terres forestières seront détruites parce que notre processus de reboisement est tellement médiocre.

Voyons un peu ce que dit un article intitulé: «La disparition des forêts canadiennes». Voyons comment le gouvernement fédéral s'est toujours comporté en ce qui a trait au plus grand secteur industriel du Canada. Je cite:

En 1983, l'exploitation forestière rapportait un excédent commercial de 11.7 milliards de dollars, soit deux fois plus que le secteur agricole et plus que les mines, les charbonnages et l'extraction du pétrole et du gaz naturel réunis.

Mais combien a-t-on réinvesti dans ce secteur? Moins de cinq cents pour chaque dollar. C'est vrai aux niveaux provincial et fédéral, monsieur le Président.

Dans un paragraphe intitulé «les déments», un bon terme parlementaire, on peut lire ce qui suit:

Selon le Conseil des Sciences du Canada, de 1979 à 1984, le gouvernement fédéral n'a consacré que 80 millions de dollars au reboisement au Canada, comparativement à 430 millions accordés pour l'aide au reboisement aux pays du Tiers-Monde. Selon Jack Walters, un professeur de foresterie à l'Université de Colombie-Britannique, c'est de la démence . . .

A l'heure actuelle, on trouve au Canada de 50 à 60 millions d'acres exploités qui n'ont pas été reboisés. Et ce chiffre ne fait qu'augmenter. En fait, chaque année la superficie occupée par les forêts canadiennes est réduite de près de 2.5 millions d'acres—soit une région équivalant à peu près à l'Île-du-Prince-Édouard.

Dans tout le Canada, nous faisons face à une crise de matières premières, qui prend des proportions incroyables.

Voyons dans quelle voie le gouvernement s'engage et comment nous devrions réagir à la menace qui se fait de plus en plus pressante aux États-Unis. Nous savons déjà que le premier ministre n'ira nulle part aujourd'hui à Washington. Ces entretiens n'apporteront rien de nouveau en ce qui concerne les pluies acides. En fait, si cet accord est signé, il ne profitera absolument pas à nos forêts, car il prévoit simplement d'autres travaux de recherche aux États-Unis. Cela nous coûte déjà plusieurs centaines de millions de dollars par an en ressources forestières perdues au Canada, sans compter les érables à sucre et autres choses du genre.

Depuis 1982, nous avons perdu 20,000 emplois dans cette industrie en Colombie-Britannique. Or, 20 p. 100 de tous les emplois dans cette province se trouvent dans les secteurs de la forêt et des services, 75 p. 100 directement dans l'exploitation forestière elle-même et 150,000 dans le secteur des services à l'industrie forestière. Les trois-quarts de l'argent versé aux travailleurs de l'industrie forestière et du secteur des services en Colombie-Britannique provient des exportations. Ce chiffre vaut également pour un certain nombre de régions de l'Ontario et du pays.

Penchons-nous sur la question américaine. A l'heure actuelle, nous détenons 34 p. 100 du marché américain de bois résineux. Cela équivaut à 60 p. 100 de la production de la Colombie-Britannique. C'est une question d'implantation sur le marché. Il suffit de discuter pendant assez longtemps avec Sam Gibbons, Max Baucus ou n'importe quel autre Américain, pour leur faire admettre, en définitive, que ce qui est en jeu, c'est l'implantation sur le marché. Il est vrai que notre part du marché a quelque peu augmenté ces dernières années. En 1979, elle s'élevait à 27.5 p. 100. Cependant, à la suite de la chute du dollar canadien, elle a augmenté en proportion, pour passer à 34 p. 100.

• (1140)

Nous devrions inciter nos amis américains à ne pas suivre la voie Smoot-Hawley, celle du protectionnisme. Il s'agit de mobiliser une force importante de Canadiens par le biais des missions commerciales établies un peu partout aux États-Unis où la question devient un enjeu électoral. Nous devons leur rappeler que la fabrication de produits exportés au Canada donne directement de l'emploi à deux millions d'Américains. Au cours des huit dernières années, les Américains ont fait passer leur part du marché des appareils ménagers de 45 p. 100 à 95 p. 100. Les Américains s'infiltrent sur les marchés

des produits semi-finis et manufacturés à un rythme sans précédent.

Il faut signaler aux démocrates et aux républicains de tous les États-Unis qu'en bloquant l'entrée de nos produits du bois, ils puniront de façon injuste et illégitime, en vertu du droit international, les travailleurs canadiens et l'économie canadienne. Il faut que nos représentants aux États-Unis expliquent aux Américains que notre économie leur rapporte et qu'ils doivent nous permettre d'obtenir notre juste part grâce à nos matières premières.

M. Tobin: Monsieur le Président, je voudrais féliciter le député d'avoir porté aujourd'hui à l'attention de la Chambre cette question avec autant de vigueur. Il rend ainsi service non seulement à sa province et aux travailleurs de l'industrie forestière en Colombie-Britannique, mais également au pays. Depuis trop longtemps, on sous-estime la contribution de l'exploitation forestière à l'économie du pays.

Ce qui m'offusque notamment dans ce débat depuis quelques années, surtout depuis un an, c'est l'attitude du gouvernement qui juge depuis longtemps que chez nos voisins du Sud, la tendance est au protectionnisme à l'égard du pétrole mexicain, des automobiles japonaises et de bien d'autres produits, et que le bois de construction canadien a été pris presque par accident dans la vague de protectionnisme qui déferle aux États-Unis. Pendant longtemps, le gouvernement a adopté cette position, tant au Canada qu'à l'égard du gouvernement et des législateurs américains.

Il y a à peine quelques mois, en juillet 1985, le ministre du Commerce extérieur a laissé entendre que le bois d'œuvre canadien pourrait être exempté dans une loi protectionniste. Dans un article qui a paru sur la page des affaires du *Ottawa Citizen*, il a expliqué que le Canada était tout simplement victime d'une vague de protectionnisme et que nous ne devrions pas nous inquiéter parce que nous ne sommes pas visés. Les Américains ont présenté un projet de loi intitulé «Limitation on the Importation of Canadian Softwood for Five-Year Period». On ne saurait être plus clair.

Comme moi, le député est-il d'avis que nous avons fait preuve d'insouciance devant la perte d'emplois dans cette industrie et que le gouvernement n'a pas été assez ferme?

M. Fulton: La question du député est importante. On a présenté toute une gamme de projets de lois. Larry Craig a proposé d'imposer un droit de douane de 10 p. 100, Jim Weaver, une limite de 25 p. 100. Je pense que le Congrès américain va utiliser le projet de loi H.R. 2451 de Sam Gibbons. Les Canadiens s'inquiétaient surtout du fait qu'on allait inclure les frais de manutention et de transport. Sam Gibbons a toujours préconisé l'égalité des chances. Par suite de l'enquête entreprise aux termes de l'article 332 et des efforts de l'industrie forestière canadienne pour fournir des documents de qualité aux divers commerçants à Washington, il s'est rendu compte que c'était injuste étant donné la nature de nos deux industries forestières.

La politique à ce sujet évolue. Les Weavers, les Bonkers, les Baucus et les Craig ne sont plus seuls. Leurs représentants défendent énergiquement leur cause, y compris des gens comme Sam Gibbons qui dit qu'il se passera quelque chose en mai. On n'adoptera pas les 300 projets de lois protectionnistes, mais le bois d'œuvre a une certaine priorité.

L'an passé j'ai dit à la Chambre que nous devrions engager un groupe de Canadiens qui s'y connaissent dans le secteur forestier et les envoyer partout aux États-Unis mener une campagne d'information sur des problèmes comme les subventions, les droits de coupe et ainsi de suite. Nous pouvons très rapidement dénombrer les deux millions d'Américains qui travaillent à plein temps à la fabrication de produits vendus sur le marché canadien. C'est à ce groupe-là que nous devrions nous adresser.

Nous avons réussi à convaincre la *National Home Builders' Association*; elle a fait remarquer que les Américains paieraient davantage pour leurs maisons si on interdisait l'entrée aux États-Unis du bois canadien; on sait qu'il y jouit d'un taux préférentiel. Les entrepreneurs et constructeurs américains préfèrent notre bois parce qu'il est plus fort et meilleur pour les chevrons, les solives, les montants et la plupart des morceaux de la charpente. D'une façon générale, il est certainement supérieur au pin jaune du Sud.

Le député qui m'a posé la question sait très bien que c'est un problème crucial dans certaines régions des États-Unis. Le sénateur Mack Mattingly, de la Georgie, nous l'a dit clairement lorsque nous l'avons rencontré dernièrement. Il m'a dit que j'aurais beaucoup de difficulté au cours d'une campagne électorale si je prétendais que c'est une bonne chose que le pin jaune du Sud en provenance de la Georgie soit utilisé pour construire la moitié des maisons en chantier à Prince Rupert, alors que des tronçonneurs, des bûcherons, des opérateurs de débardeuses et des camionneurs indépendants font la queue à mon bureau de circonscription. C'est un problème local très épineux pour un sénateur ou tout autre homme politique qui fait campagne aux États-Unis.

De toute façon, en ce qui concerne notre plus grosse industrie, nous serions bien avisés d'envoyer ses meilleurs représentants dans les états en question afin d'expliquer la situation aux travailleurs qui produisent les marchandises qui ont trouvé un débouché dans l'économie canadienne. Nous devons rappeler aux gens de Dallas qui fabriquent des pots à café, des grille-pain et des réfrigérateurs les effets de la législation Smooth-Hawley, l'affaire concernant le bois qui a provoqué la crise des années 1930.

Nous devons diffuser des renseignements de qualité aux États-Unis et il nous reste fort peu de temps. Le ministre d'État chargé des Forêts (M. Merrithew) a consacré quatorze années-personnes à ce dossier. Il faut faire davantage. On doit faire échec aux instances fausses, quoique bien intentionnées, de gens comme Bonker, Craig, Weaver et Baucus qui se trompent en ce qui concerne les subventions, la politique canadienne relative aux droits de coupe, et le taux d'implantation sur nos marchés. Nous disposons de toutes sortes de renseignements valables dont les deux parties ont convenu, mais si nous ne les diffusons pas et si le congrès américain donne suite à son projet, même si ce n'est que provisoire, nous en pâtirons. L'Association canadienne de l'industrie du bois affirme que 75,000 emplois disparaîtront.

En résumé, monsieur le Président, les trois partis politiques représentés à la Chambre sont loin d'accorder à la question tout le sérieux avec lequel on nous l'a présentée à titre de législateurs canadiens. Des républicains et des démocrates du Sénat et de la Chambre des représentants qui sont des amis du Canada, nous ont dit sans ménagement qu'il s'agit d'une

affaire nationale délicate à laquelle il ne semble pas y avoir de solution rapide et facile et au sujet de laquelle ils vont légiférer en mai prochain. Ils estiment qu'il vaut autant nous le dire, qu'ils ne vont plus rouspéter au sujet des subventions et des droits de coupe. Les sept voiles sont levés. C'est un enjeu électoral âpre et sans pitié auxquels font face nos voisins du Sud qui sont candidats aux élections. Le seul moyen d'y parer est de mobiliser toutes nos ressources—il nous en coûtera peut-être très cher, mais il nous reste encore un mois ou deux pour nous organiser—nous devons envoyer dans chaque État américain nos meilleurs porte-parole du secteur forestier, même en Alaska, bien qu'il ne soit pas nécessaire pour le moment de nous préoccuper d'Hawaï. Nous devons convaincre 49 états dont seulement une douzaine nous donneront beaucoup de fil à retordre. C'est la seule façon d'y parvenir. C'est une question d'implantation sur le marché, une question d'entente bilatérale, et si nous faisons rien sous peu, notre principale industrie qui sert de gagne-pain à un million de Canadiens risque de devenir la moins importante au Canada en très peu de temps.

• (1150)

M. St. Germain: Ce qui m'inquiète le plus, comme le sait le député de Skeena (M. Fulton), c'est que logiquement la question à l'étude doit constituer le principal sujet de préoccupation de l'ensemble des Canadiens, mais surtout des habitants de la Colombie-Britannique. Je ne comprends cependant pas quand le député soutient qu'il convient d'établir un certain équilibre et de gagner la confiance des Américains. En tant que député de l'ouest du Canada, j'estime que nous devons traiter avec les États-Unis dans un contexte plus vaste, et cesser de les critiquer. Je voudrais savoir pourquoi son parti et bon nombre de ses voisins de banquette ainsi que certains libéraux, notamment le député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy), critiquent tant les Américains à la moindre occasion. J'ai déjà exploité des entreprises et je n'ai jamais reproché quoi que ce soit à mes clients. Or les Américains sont nos meilleurs clients. Je voudrais que le député m'explique brièvement pourquoi on persiste à dénigrer les Américains alors qu'on a tellement besoin d'eux?

Le président suppléant (M. Charest): La réponse devra être très courte.

M. Fulton: Monsieur le Président, à mon avis, le Canada ne devrait jamais servir de paillasson aux États-Unis. Prenons par exemple la question des frontières dans ma circonscription; on a tôt fait de constater que plus nous sommes conciliants, moins nous obtenons. Qu'ont fait les Américains pour corriger le problème des pluies acides? Qu'ont-ils fait pour régler le problème des déchets toxiques déversés dans la Niagara? Rien du tout. Si on ne leur adresse pas de reproches légitimes, on n'en obtiendra rien.

M. St. Germain: Voilà que vous recommencez avec vos reproches. Asseyez-vous.

Le président suppléant (M. Charest): Reprenons le débat.

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Monsieur le Président, au cœur du conflit qui se déroule à la Chambre des communes au sujet de la position que nous devrions adopter vis-à-vis des Américains, je voudrais faire quelques remarques sur la motion présentée aujourd'hui par le député de Skeena (M. Fulton) pour le Nouveau parti démocratique. J'ai dit il y a quelques instants que j'appuyais cette motion. Je pense que tous les députés doivent être d'accord pour appuyer une motion soulignant les conséquences dramatiques qu'aurait pour les travailleurs forestiers canadiens le projet de loi que menacent d'adopter les Américians. Quel que soit le côté de la Chambre où nous siégeons, nous devons tous être d'accord avec une motion qui viserait à attirer l'attention des députés, et en fait de tous les Canadiens, sur l'importance de cette industrie pour les travailleurs canadiens. Un million de personnes sont concernées, directement ou indirectement. Je n'avais pas l'intention d'intervenir sur cette question soulevée par le député d'en face, mais je ne peux m'empêcher de dire quelques mots.

J'ai l'impression que si les députés gouvernementaux veulent dire aux Canadiens que pour faire des affaires avec les Américains, il suffit de calquer fidèlement notre attitude sur la politique étrangère américaine, et que dans ce cas-là ils nous achèteront plus de bois, ils reprennent tout simplement la proposition qui a été faite de vendre la souveraineté du Canada, d'y renoncer totalement en échange de la vente de biens et services. Je doute qu'il y ait à la Chambre beaucoup de députés, même du côté gouvernemental, pour appuyer une telle tournure de nos rapports avec les États-Unis. Ces rapports doivent se fonder sur le respect mutuel, l'intérêt mutuel, et la nécessité d'admettre que nous pouvons à l'occasion être en désaccord. Je ne pense pas que nous puissions entamer ce débat en disant que si nous avons des problèmes en ce qui concerne l'industrie du bois, c'est parce que nous sommes de temps à autre en désaccord avec la position américaine. Je doute que les députés, de quelque parti qu'ils soient, appuient un tel point de vue. Ce n'est d'ailleurs pas l'objet de notre débat d'aujourd'hui.

Au départ, le gouvernement canadien a été assez lent à reconnaître la gravité des problèmes que nous voyons maintenant naître avec le Congrès américain. Ou bien il a été lent à prendre conscience de la gravité de ce problème et des mesures que les législateurs américains sont prêts à adopter, ou bien il en était conscient mais il a mis le temps à le reconnaître publiquement. Quoi qu'il en soit, je pense qu'à ce stade nous pouvons dire que tous les députés, de tous les côtés de la Chambre, y compris les ministres de la Couronne, se rendent compte que nous avons un problème.

C'est jusqu'à 75,000 emplois dans l'industrie forestière du Canada, et surtout en Colombie-Britannique, qui sont menacés. La prévision du député de Skeena, qui nous a dit que, quand la neige va fondre et quand le temps va se réchauffer, les exportations de bois canadien vers les États-Unis vont subir un gel complet. Cette prévision correspond à une évaluation parfaitement sérieuse et réfléchie de ce qui se passe actuellement au sud de notre frontière. Le député a fait une recommandation et une proposition pertinente au gouvernement. Ce n'est peut-être pas la comparaison la plus appropriée, mais en tant que Terre-Neuvien, je me souviens très bien de notre débat sur la chasse aux phoques. Je me rappelle l'époque où nous sommes allés en Europe avec des chiffres et des données. Nous avons laissé derrière nous notre cœur, notre sentimentalité, l'époque où nous sommes allés discuter, statistiques et chiffres à l'appui, du gagne-pain des gens, et de la position irrationnelle sur le plan commercial adoptée par le Parlement de la CEE, et où nous en parlions après les réunions de comité,

en prenant un verre, avec les parlementaires européens qui nous disaient: «Vous avez parfaitement raison sur la question des phoques, nous savons que vous avez raison, que notre projet de loi ne tient pas debout, nous savons que les phoques ne sont pas menacés d'extinction, mais, mon cher ami, mes électeurs le croient. Et si je ne vote pas contre la chasse aux phoques et l'importation de fourrure de phoque, mes électeurs vont m'éjecter d'ici».

On a la même situation aux États-Unis. Je pense que nous pouvons aller discuter en tant que parlementaires avec d'autres législateurs, et établir les paramètres du problème. Nous pouvons en discuter de façon rationnelle. Nous pouvons aller au fond du Rapport de la Commission du Commerce international qui a soigneusement étudié toute la question et établi qu'il n'y avait effectivement pas de subvention injuste. Nous pourrions écarter les plaintes de l'industrie et des législateurs américains qui disent que les terres forestières du Canada sont la propriété des gouvernements provinciaux et que cela constitue une forme de subvention, en leur expliquant qu'il s'agit d'une question de juridiction et de souveraineté.

Nous pourrions étudier la situation du dollar canadien face au dollar américain et constater logiquement que cette situation a favorisé ces dernières années nos exportations de produits, qu'il s'agisse de bois, de poisson ou de minerai de fer. En tant que législateurs, nous pourrions convenir que les projets de loi présentés par M. Weaver et M. Bonker ainsi que d'autres ne reposent pas sur des fondements sérieux. Ce sont des réponses politiques à l'électorat local. Elles constituent une position commerciale unilatérale et bornée qui pourrait ultimement avoir les conséquences décrites par le député de Skeena (M. Fulton), nous entraînant dans une période de guerre commerciale, de restrictions des échanges entre le Canada et les États-Unis.

Ce qu'il incombe à la Chambre et au gouvernement du Canada de faire, c'est de persuader les dirigeants américains que les Canadiens considèrent cette question non seulement comme sérieuse mais extrêmement grave. C'est une question qui ne peut faire l'objet de négociations. Nous refusons de troquer 75,000 emplois dans l'industrie forestière contre le conclusion d'un accord de libre-échange. Nous n'en sommes pas encore là.

● (1200)

Ce qu'il faut aussi faire, c'est de nous adresser à ceux-là mêmes qui ont élu des législateurs qui ont présenté ces projets de mesures au Congrès des États-Unis. Si le gouvernement du Canada n'est pas prêt à passer des paroles aux actes en permettant à des organismes non gouvernementaux d'intervenir, parce que c'est là une des possibilités, il aura alors refusé de livrer la première bataille et acceptera de perdre la guerre.

En ce qui concerne notre balance commerciale, le secteur forestier représente plus que les pêches, l'agriculture, les mines et maintenant plus que jamais, le pétrole et le gaz réunis. Il représente directement ou indirectement un emploi sur dix. Une fois franchie la ceinture industrielle qui s'étend le long de la frontière, surtout en Ontario et au Québec, la forêt devient le pivot de toutes les économies régionales et locales. Ceux qui écoutent le présent débat et qui habitent des villes papetières comme Stephenville dans ma circonscription, ou Kenora dans le nord de l'Ontario, ou d'autres villes semblables au Québec, ne devraient pas s'imaginer que cette question intéresse surtout la Colombie-Britannique. Car ce n'est pas le cas. Les travailleurs de la Colombie-Britannique sont les premiers visés par les mesures protectionnistes qu'on propose au sud de notre frontière. Si cette menace n'est pas écartée, tous ceux qui vivent de l'industrie papetière en dehors de la Colombie-Britannique, ceux-là seront les prochaines victimes. S'ils peuvent justifier leur position sur le régime du droit de coupe, l'appartenance de terres forestières aux provinces et la faiblesse du dollar canadien, les Américains ne tarderont pas à conclure qu'ils peuvent justifier le même régime pour tous les autres produits forestiers en provenance du Canada.

Il faudrait que la Chambre adopte une attitude non partisane à cet égard. Je crois que le gouvernement, de même que beaucoup d'entre nous, ont trop tardé à reconnaître la gravité de la situation. Nous n'avons pas vu dans quelle mesure les lobbyistes américains étaient déterminés, et comment les citoyens américains ordinaires sont privés d'information relativement à la portée de ces barrières commerciales.

Cela dit, il incombe au gouvernement, en fait à tous les parlementaires, de fournir les ressources nécessaires, en l'occurrence financières, aux représentants de cette industrie qui iront aux États-Unis sensibiliser les citoyens américains à leur cause et les amener à cesser de faire pression sur leurs élus. En réalité, ces représentants cèdent à leurs intérêts politiques. Les mesures proposées ne s'inspirent pas de véritables motifs économiques. Elles s'inspirent plutôt du désir d'un certain nombre de législateurs américains d'être réélus. Ceux d'entre nous qui se sont rendus à Washington le savent bien. En privé, les législateurs le reconnaissent.

Cette question me paraît tellement importante que j'endosserais volontiers toute mesure gouvernementale visant à fournir les ressources nécessaires. Je sais que le gouvernement redoute d'être accusé de se mêler de la politique d'un autre pays et autre choses du genre. Pourtant, l'ancien ambassadeur des États-Unis, M. Robinson, ne se gênait pas pour dire ce que le gouvernement américain, voire le peuple américain, pensait de notre politique sur les investissements étrangers, notre politique de défense, nos subventions aux entreprises et nos politiques économiques régionales. Si le représentant du président des États-Unis au Canada peut se permettre ce genre de chose, des choses parfois strictement intérieures, assurément le ministre du Commerce international conviendra que pour une question qui intéresse des millions de Canadiens, nous ne devons pas hésiter à nous adresser directement au peuple américain, sans passer par les responsables ni les législateurs américains. Il faut lui faire comprendre ce qu'il adviendra si le Congrès des États-Unis adopte une pareille mesure.

Il existe une clientèle aux États-Unis qui pourra nous aider dans ce dossier. On y a formé une coalition qui réunit des constructeurs d'habitations, des journaux, des syndicats, des sociétés ferroviaires et d'autres groupes qui ont déjà dit qu'ils s'opposaient à une pareille mesure. Nous avons également d'autres alliés. Le gouvernement se doit donc de prendre de nouvelles mesures plus concrètes pour unir, sur place, ses efforts à ceux de cette coalition. Nous devons mettre toutes les ressources nécessaires à la disposition d'un organisme compétent qui se chargera de défendre notre cause. Autrement, notre industrie forestière pourrait fort bien connaître le triste sort de la chasse aux phoques. Aucun député, le moindrement honnête, le moindrement intègre ne croit sincèrement que cette

espèce était menacée. Aucun député honnête ou intègre du Parlement de la Communauté économique européenne ne croit que la chasse aux phoques devrait être interdite pour sauver cette espèce. Personne ne croit, non plus, que le troupeaux de phoques étaient menacés d'extinction. Mais les parlementaires de la CEE n'en n'ont pas moins interdit cette chasse à cause des pressions de leurs électeurs qui n'avaient entendu qu'une version de cette histoire.

● (1210)

J'étais député du gouvernement libéral à cette époque. Il a été mal avisé, à mon avis, d'affronter les organismes écologiques au lieu de s'adresser directement aux gens qu'ils visaient. Au lieu de discuter avec Greenpeace ou les autres organismes concernés, il aurait fallu s'adresser directement au public européen, lui présenter des faits solidement étayés en faisant appel à sa raison. On n'a pas poursuivi une telle politique assez vigoureusement pour empêcher ce qui s'est produit.

Nous en avons tiré une leçon malgré notre bonne foi. Appliquons donc cette leçon à notre industrie forestière maintenant et prenons les moyens nécessaires pour nous adresser directement au public américain. Si nous sommes déterminés à faire valoir notre point devant le public américain en utilisant les moyens nécessaires, nous dissiperons cette menace qui pèse sur nos travailleurs forestiers et sur une industrie qui n'a pas été aussi rentable qu'elle aurait dû l'être au cours des six dernières années.

[*Français*]

M. Fontaine: Monsieur le Président, j'entends le député de Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe (M. Tobin) aujourd'hui défendre les intérêts de nos forêts et de l'industrie de la forêt au Canada. Je me demande comment il fait pour concilier les propres attitudes de son parti pendant les 20 dernières années et ses déclarations d'aujourd'hui.

C'était intéressant lorsque les libéraux étaient au pouvoir de permettre une consommation rapide et incontrôlée de nos forêts canadiennes. C'était intéressant, vous donniez à ce moment-là des subventions qui étaient uniquement orientées sur la coupe, le transport et le sciage du bois. Vous avez toujours oublié d'enrichir, à ce moment-là, les Canadiens en prévoyant un juste équilibre entre la coupe et la régénérescence de nos forêts parce que la régénérescence de nos forêts ne vous préoccupait pas. C'était un rendement dans 80, dans 60 ans, ce n'était pas un rendement politique. Vous avez préféré, là comme ailleurs, être des consommateurs de nos richesses naturelles. Vous n'avez pas pensé à les remplacer ultérieurement.

Je demanderais donc au député pourquoi son gouvernement a négligé de respecter cet équilibre naturel sauf dans quelques cas marginaux, et pourquoi son gouvernement aussi a, indiscutablement, toujours encouragé l'exportation de nos produits bruts et qu'il n'a jamais permis de mettre en place, sur une base nationale, des usines de transformation afin de bonifier et de valoriser ici, au pays, nos richesses naturelles de la forêt.

Cela ne sert à rien de vous élever aujourd'hui contre le danger dont les Américains nous menacent, mais vous auriez dû vous lever dans votre temps et prévoir, parce que dans le domaine de la forêt il faut prévoir 60 ans d'avance.

[*Traduction*]

M. Tobin: Monsieur le Président, tout ce que je peux dire, c'est que l'intervention du député est «affligeante». Nous sommes en train d'étudier la motion suivante qui dit simplement ceci:

> Que la Chambre reconnaisse la situation désespérée dans laquelle se trouveront les travailleurs forestiers du Canada à la suite de l'adoption des mesures législatives dont est présentement saisi le Congrès américain, ainsi que la situation aussi désespérée qui est celle des agriculteurs canadiens à cause du Farm Bill américain, et qu'elle blâme le gouvernement de n'avoir pas réussi à protéger adéquatement la viabilité de ces deux secteurs vitaux de l'économie canadienne.

Nous intervenons aujourd'hui dans l'espoir de sensibiliser les parlementaires et, à travers eux, le peuple canadien au problème des travailleurs forestiers et à la menace qui plane sur une industrie employant un million de Canadiens.

N'est-ce pas affligeant d'entendre un député qui ne connaît pas grand-chose au domaine forestier intervenir simplement pour nous attaquer en mettant en doute ce que nous avons fait pendant 20 ans alors que nous demandons au gouvernement de laisser de côté tout esprit de parti pour neutraliser cette menace? N'est-ce pas triste de voir qu'un tel député ne puisse songer au sort de ces travailleurs ou aux mesures à prendre pour neutraliser cette menace même après avoir écouté le débat? N'est-ce pas consternant de voir qu'il ne trouve pas mieux à faire que de critiquer ce que nous avons accompli pendant ces 20 ans? Ne serait-il pas possible, dans le cadre de ce prétendu esprit de réforme, que les députés puissent intervenir de façon constructive lorsque des questions d'intérêt national sont en jeu? Ne pourrions-nous pas renoncer à notre attitude partisane à l'égard de certaines questions, ainsi que nous apprenons à le faire au sein des comités législatifs, pour rédiger de meilleurs projets de loi et aider ainsi le gouvernement à formuler des politiques propres à régler certains problèmes, au lieu de craindre sans cesse d'être blâmés pour des bévues?

Mon intention en prenant la parole aujourd'hui n'est pas de blâmer qui que ce soit. Quoi qu'en dise le député de l'arrière-ban, je pense que les ministres qui sont présents à la Chambre aujourd'hui sont conscients de la gravité de ce problème et n'écartent pas nos appréhensions simplement comme de nouvelles critiques des Américains. Les ministres, je pense, en sont si conscients qu'ils passent probablement le gros de leur temps à tâcher de résoudre le problème. J'espère que s'ils sont là aujourd'hui, ce n'est pas pour se défendre—du moins n'ont-ils rien à craindre de ma part, car je n'entends pas attaquer le gouvernement—mais pour prendre le pouls du Parlement et des Canadiens et constater leur ferme volonté d'utiliser tous les moyens légitimes à leur disposition pour défendre le secteur canadien des forêts et les gens qui y exercent leur activité.

Par conséquent, la question du député n'appelle aucun commentaire, sinon qu'il devrait porter davantage attention. Quand il aura été député un peu plus longtemps, peut-être en viendra-t-il à mieux saisir l'atmosphère du Parlement et à comprendre que de temps à autre, le Parlement peut être un forum où tous les députés peuvent collaborer, conscients qu'il y va de l'intérêt du Canada et qu'ils ne doivent ménager aucun effort pour défendre les secteurs industriels et les travailleurs canadiens lorsqu'ils éprouvent des difficultés.

M. St. Germain: Monsieur le Président, je ne crois pas que le gouvernement ait des leçons à recevoir du député quant à la gravité de la situation. Je suis entièrement d'accord avec le député lorsqu'il dit que l'on devrait s'élever au-dessus des considération partisans et que la Chambre devrait aborder le problème d'une façon qui avantage tous les Canadiens. Je ne lui demande qu'une chose: je voudrais simplement qu'il communique avec son chef et avec le député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy) pour leur demander de cesser de critiquer les Américains.

Si nous voulons en venir à un accord, nous devons faire appel à la conciliation, à la consultation, et à un excellent sens des affaires. Par leur comportement, son chef et certains membres de son parti, tout comme certains députés du parti socialiste, ruinent essentiellement tout espoir d'agir avec un excellent sens des affaires. Je lui demande simplement de parler à ces députés, de façon que nous puissions ménager un terrain d'entente pour discuter du bois tendre et des autres produits en question.

● (1220)

M. Tobin: Monsieur le Président, je tiens à répéter au député qui vient d'intervenir ce que j'ai dit il y a quelques instants, à savoir que toute relation, surtout entre des pays souverains, doit se fonder sur le respect mutuel. Gouverner le Canada est bien autre chose qu'exploiter une épicerie du coin: l'épicier peut vendre au livreur de pain des cigarettes à meilleur compte, à condition que celui-ci lui demande moins cher pour lui livrer son pain. Ce n'est pas ainsi que les choses se font. La politique étrangère du Canada n'est pas négociable ou à la merci du chantage exercé par les lois commerciales américaines. Notre politique étrangère ne se fonde pas sur l'attitude que les États-Unis pourraient adopter à l'égard de nos méthodes commerciales. Dès l'instant où l'on s'arrête à une telle idée, on laisse tomber toute velléité de souveraineté, on oublie que le Canada est un État souverain. Dès l'instant où l'on croit que c'est ainsi que l'on doit procéder, même à l'égard de mesures de rétorsion que les Américains pourraient adopter pour bloquer le bois d'œuvre canadien, on se comporte comme le 51e État des États-Unis. Je dirai que même certains États ont davantage le sens de leur souveraineté.

Je ne crois pas que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark), s'il était là, le ministre du Commerce extérieur, le premier ministre ou le vice-premier ministre (M. Nielsen) souscriraient aux observations que le député d'en face vient de faire. Après avoir mûrement réfléchi à la proposition qu'il vient de formuler, le député ne voudra plus soutenir que la souveraineté du Canada soit négociable.

M. St. Germain: Personne n'a dit cela!

M. Tobin: Je ne crois pas qu'après y avoir mûrement réfléchi, le député soit d'accord avec ses propres observations. Le Canada n'est pas à vendre; nous sommes un peuple souverain. Comme l'a dit le député de Skeena, le Canada n'est pas le paillasson de quiconque. Non seulement n'est-il pas le paillasson de quiconque, mais il est un État souverain et fier dont la politique, étrangère ou autre, est établie en toute conscience et en fonction des critères, valeurs morales et principes des Canadiens. Elle n'est pas établie en fonction des intérêts financiers à protéger par suite de la menace d'un embargo américain. Une telle attitude est indigne de tout député qui a pleinement saisi la notion de souveraineté.

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre, je vous prie. Reprise du débat. Le ministre du Commerce extérieur (M. Kelleher) a la parole.

L'hon. James Kelleher (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je crois pouvoir affirmer sans gros risque d'erreur que personne à la Chambre n'est plus conscient que moi du fait que le Canada éprouve en permanence de grosses difficultés à préserver son accès aux marchés américains pour le bois et les produits agricoles. J'ai passé une bonne partie des dix-huit derniers mois à lutter pour que le marché reste ouvert, ce qui a été le cas jusqu'à présent.

Des voix: Bravo!

M. Kelleher: Je suis passablement surpris que les députés d'en face arrivent à accuser le gouvernement d'ignorer le problème de l'accès au marché américain en gardant leur sérieux. Nous sommes le seul gouvernment depuis quelques années à avoir accordé à ce problème toute l'attention qu'il mérite. C'est nous qui avons proposé les discussions bilatérales avec les États-Unis pour assurer et faciliter cet accès. Où est notre premier ministre (M. Mulroney) aujourd'hui? Tous les députés savent qu'il est à Washington au deuxième sommet irlandais, et qu'il parle entre autres choses de cet accès.

Des voix: Bravo!

M. Kelleher: C'est donc à mon avis le gouvernement actuel qui essaie de résoudre nos problèmes d'accès, malgré les efforts de l'opposition et certainement pas grâce à eux.

Je ferais peut-être bien de commencer par expliquer quelques réalités aux députés qui viennent de faire des commentaires. La première, c'est que malgré sa forte dépendance vis-à-vis des États-Unis, le Canada est encore un pays souverain. Nous ne sommes pas encore en mesure de donner des ordres au Congrès en matière de commerce. La deuxième réalité, c'est que l'organisation du gouvernement américain est un peu différente de la nôtre. Les pouvoirs sont séparés aux États-Unis; le Congrès est indépendant du gouvernement. La troisième réalité, c'est que le Canada n'a pas de relations diplomatiques avec le Congrès américain. Nous avons des relations officieuses, le plus souvent chaleureuses et amicales. C'est seulement avec le gouvernement que nous avons des relations diplomatiques officielles, et elles sont excellentes. La quatrième réalité, c'est que le gouvernement américain est adversaire du protectionnisme partout et le Congrès aussi, c'est un fait connu. Ce protectionnisme subsiste toutefois, et il menace le Canada dans bien des domaines.

Voyons quelques exemples. Depuis quelques années, l'accès des producteurs de pommes de terre des Maritimes au marché américain est menacé par les mesures antidumping. Le département américain de l'Agriculture étudie actuellement un projet visant à réduire de moitié le nombre de ports douaniers situés le long de la frontière du Maine, par lesquels les pommes de terre peuvent être exportées. Il s'agit de toute évidence d'une mesure à tendance protectionniste.

Les éleveurs porcins canadiens doivent payer un droit compensateur sur leurs exportations vers les États-Unis, ce qui déprime les prix de toutes les ventes sur le marché canadien. L'affaire ne s'arrête pas là; un des États, celui du Dakota du Sud, a imposé arbitrairement une espèce d'embargo sur les importations de bétail canadien.

L'accès des fabricants de denrées alimentaires contenant du sucre aux marchés américains a été terriblement réduit par des contingents. Les producteurs de framboises de la Colombie-Britannique ont été touchés successivement par les droits antidumping, la menace de droits compensateurs et une taxation imposée par l'État de Washington. L'accès de nos éleveurs bovins au marché américain a été réduit par des mesures restrictives découlant de la loi américaine sur les importations de viande.

Les députés savent tous très bien qu'en ce qui concerne le bois, il existe aux États-Unis de fortes pressions protectionnistes visant à restreindre notre accès à ce marché de 3 milliards de dollars par an. Ces menaces ne datent pas d'hier. Ces dernières années, nos exportations de bois de construction ont fait l'objet de deux enquêtes par la Commission américaine du commerce international, et d'une autre, extraordinairement complexe, par le ministère du Commerce. Aucune de ces enquêtes effectuées par des organismes américains sous le régime des lois américaines n'a trouvé la moindre preuve à l'appui du mythe persistant que les exportations canadiennes de bois de construction sont subventionnées. Elles ont toutes constaté que cette croyance était sans fondement et que le Canada commerçait loyalement.

Notre gouvernement est arrivé au pouvoir il y a un an et demi déterminé à développer de meilleures relations avec les États-Unis. Nous avons accompli à cet égard de solides progrès. Le commerce a été au premier plan des entretiens du premier ministre avec le président Reagan à Québec. La déclaration sur le commerce extérieur rendue publique il y a un an aujourd'hui traduisait un ferme engagement à mettre fin au protectionnisme dans le commerce transfrontalier des biens et des services et établissait un ambitieux programme de travail visant à réduire et supprimer les obstacles existants au commerce. Même si les pressions protectionnistes restent fortes dans les deux pays, les deux gouvernements peuvent trouver une certaine satisfaction dans les résultats appréciables obtenus en vue d'éviter la mise en place de nouvelles entraves au commerce.

Nous avons en outre accompli certains progrès pour dissiper les irritants et faire disparaître les obstacles au commerce. Par exemple, nous avons apporté des changements radicaux à la politique relative aux investissements étrangers et à la politique énergétique nationale. Les États-Unis ont pris des mesures pour mettre fin aux restrictions sur les exportations de pétrole au Canada, ce qui a permis une répartition plus rationnelle des ressources énergétiques. Les deux gouvernements ont pris des mesures afin de supprimer les droits tarifaires sur les pièces d'ordinateur. C'est sur la base de ces résultats que le gouvernement a décidé, comme le premier ministre l'a annoncé à la Chambre en septembre dernier, de chercher à conclure un nouvel accord commercial avec les États-Unis.

Je dirais que la résolution dont nous discutons aujourd'hui démontre bien que le «Nouveau parti dinosaure» ou, si vous préférez, «le Nouveau parti démagogue» cherche désespérément à gagner sur les deux tableaux. Ses députés nous accusent aujourd'hui de ne pas faire précisément ce qu'ils nous reprochaient de faire hier, c'est-à-dire tâcher d'élargir et d'assurer nos débouchés pour toutes les exportations canadiennes sur notre marché d'exportation le plus important.

● (1230)

C'est peut-être un bon signe. Je vois avec un certain encouragement que les députés d'en face commencent à se rendre compte que les menaces constantes de mesures restrictives sur les échanges nous coûtent très cher non seulement sur le plan des frais juridiques à payer pour nous défendre contre ces mesures mais aussi sur le plan du climat d'investissement au Canada. Puis-je également supposer que cette résolution trahit une reconnaissance tardive du fait que nous avons besoin d'un meilleur ensemble de règles pour la conduite de nos relations commerciales et économiques avec les États-Unis, ou est-ce trop présumer?

Je pourrais ajouter que la menace protectionniste ne se limite pas au bois de construction et aux produits agricoles. On peut compter parmi les autres produits présentement menacés par des mesures restrictives le poisson, les bardeaux et bardeaux fendus, les pièces coulées, les bras de chariot-élévateur et l'uranium. Le gouvernement prend chacune de ces menaces au sérieux et travaille en collaboration étroite avec les producteurs concernés ainsi que les gouvernements provinciaux qui tiennent à préserver notre accès au marché américain.

Parlons un peu de la menace que les projets de loi déposés au Congrès des États-Unis constituent pour le bois d'œuvre. Mon collègue, le ministre d'État aux Forêts (M. Merrithew) examinera les autres aspects du problème. De toute évidence, les mesures que le Congrès des États-Unis étudie actuellement seraient ruineuses pour notre économie si elles étaient mises en œuvre. En fait, elles compromettraient l'ensemble des relations commerciales canado-américaines. Je comprends les inquiétudes du Congrès américain et mes collègues y ont d'ailleurs fait allusion.

Aux États-Unis, le secteur du bois d'œuvre a été déficitaire pendant une longue période. Cette crise a entraîné des fermetures et des mises à pied. Les États-Unis ne sont pas seuls à éprouver ces difficultés. Il y a également eu des fermetures et des mises à pied au Canada. Seule une reprise du marché permettra de résoudre ce problème. Dans de telles circonstances, il est facile de comprendre que le Congrès américain se préoccupe du sort de l'industrie du bois d'œuvre. Mais je n'accepte pas que notre industrie devienne le bouc émissaire.

Nous avons obtenu l'accès au marché américain à la suite des négociations commerciales multilatérales antérieures. Il a fallu du temps à nos producteurs pour s'établir sur ce marché. Ils l'ont fait en état concurrentiels et en offrant à la clientèle les produits qu'elle désirait.

Le Congrès des États-Unis étudie actuellement une douzaine de projets de loi visant à limiter l'entrée du bois tendre

canadien. Celui qui constitue la plus sérieuse menace est celui du représentant de Floride, M. Sam Gibbons, le président de la sous-commission de la Chambre sur le commerce. Le projet de loi Gibbons sera probablement intégré à une loi omnibus.

Le projet de loi Gibbons et un autre projet de loi présenté, parallèlement au Sénat par le sénateur Baucus, visent à modifier la loi sur les droits compensateurs. A la suite de ces amendements, si les droits de coupe qu'une compagnie canadienne doit payer au gouvernement pour abattre un arbre sur les terres de la Couronne sont inférieurs à un chiffre arbitraire basé sur les droits de coupe américains, on considérera qu'il s'agit d'une subvention.

Monsieur le Président, je peux vous assurer que le gouvernement prend très au sérieux la menace que constituent ces projets de loi. Nous avons notamment discuté directement de ces projets de loi avec leur auteur. J'ai d'abord rencontré le représentant Gibbons à Washington, en juin dernier, pour lui exposer notre position au sujet de son projet de loi et la situation dans laquelle se trouve le secteur du bois d'œuvre. Sur mon invitation, M. Gibbons et une délégation du Congrès sont venus à Vancouver pour discuter des politiques de gestion forestière canadiennes avec les représentants de l'industrie et des gouvernements fédéral et provinciaux. Le député de Skeena (M. Fulton) est parfaitement au courant de cette rencontre. Il y participait ainsi que d'autres députés.

Comme le représentant Gibbons l'avait demandé à la fin de la réunion, je lui ai fourni, par écrit, des observations détaillées au sujet de ses propositions. Cette critique exposait clairement les raisons pour lesquelles nous nous opposions à ses propositions d'amendement à la loi américaine sur les droits compensateurs.

En outre, une campagne de relations publiques bien orchestrée a été lancée, depuis déjà quelque temps, sur l'initiative du secteur privé et du gouvernement. Voici notre stratégie. Premièrement, nous essayons de neutraliser la propagande américaine, en faisant connaître le point de vue canadien aux Américains, en veillant à ce que le gouvernement comprenne notre position et en menant une campagne bien orchestrée au Congrès.

Nous tâchons également de nous gagner des alliés aux États-Unis en signalant à notre clientèle américaine les conséquences des restrictions sur les importations de bois d'œuvre. Le secteur du bâtiment en fait évidemment partie. Cette campagne est coordonnée par un grand nombre d'intervenants dont notre ambassade, nos 13 consulats, et les représentants à Washington des industries canadiennes et des ministères fédéraux et provinciaux.

Le Canada a transmis aux États-Unis un message énergique. Nous avons fait valoir que nous étions des partenaires commerciaux loyaux, que nous ne profitions pas d'eux et que notre succès sur le marché américain était dû à des facteurs concurrentiels et notamment à un taux de change favorable, à la préférence des consommateurs pour le bois canadien et à une productivité supérieure. En fait, le récent rapport sur l'article 332 de la Commission du commerce international des États-Unis confirmait la validité de ces arguments. Nous continuons à porter la bonne parole en présentant des diapositives au personnel du Congrès, en tenant des séances d'information pour les médias, en faisant des discours, en témoignant devant les commissions du Congrès, en diffusant des trousses de documentation et en discutant avec les membres du Congrès et les autorités gouvernementales.

Cette stratégie a porté ses fruits. Par exemple, les principaux journaux des États-Unis ont publié des articles fortement en notre faveur. Il existe actuellement une excellente organisation chargée d'établir la liaison entre le gouvernement fédéral, l'industrie et les provinces. Nous avons mobilisé des groupes d'intérêt américains, notamment dans le domaine des transports, du commerce du bois, de la construction domiciliaire et autres, lesquels ont été unanimes à s'opposer aux restrictions visant le bois tendre canadien. Autrement dit, nous avons réussi à retarder l'adoption par le Congrès d'une loi touchant les exportations de bois canadien.

Nous avons également l'appui du gouvernement pour éviter d'établir un rapport entre la question du bois et les négociations commerciales bilatérales. Néanmoins, l'intervention éventuelle du Congrès ou une pétition de mesures compensatoires constitue toujours une menace très réelle. Le gouvernement canadien cherche à résoudre la question du bois, de concert avec le gouvernement américain. A cette fin, des responsables canadiens et américains ont repris dernièrement une nouvelle série d'entretiens sur la demande du représentant commercial des États-Unis, l'ambassadeur Yeutter, en vue d'examiner les facteurs qui influent sur la concurrence dans l'industrie nord-américaine du bois et d'éclaircir la politique du gouvernement et les pratiques en vigueur au Canada et aux États-Unis qui touchent le commerce du bois. La première réunion a eu lieu à San Diego le 20 janvier dernier. Une séance technique a eu lieu à Prince George les 12 et 14 février et d'autres entretiens se sont déroulés à Washington le 12 mars. Une autre réunion est prévue à Ottawa le mois prochain.

Le gouvernement canadien continuera à engager les ressources nécessaires jusqu'à ce qu'on trouve une solution à ce problème d'ordre commercial, sans doute le plus important qui nous oppose aux États-Unis. Le premier ministre abordera cette question au cours des entretiens de cette semaine avec le président Reagan et les dirigeants du Congrès. Je puis dire en toute confiance qu'aucun gouvernement canadien n'a jamais mené auparavant une campagne aussi énergique et vaste sur une question commerciale entre le Canada et les États-Unis.

Des voix: Bravo!

M. Kelleher: Je suis convaincu également que notre campagne pour le bois tendre donne des résultats. L'industrie américaine du bois essaie depuis plusieurs années de restreindre nos exportations et le Congrès est saisi depuis plus d'un an du projet de loi Gibbons. Et pourtant, notre bois continue à traverser la frontière librement et nous croyons que les entretiens entre nos deux gouvernements sur cette question aboutiront à long terme à une solution satisfaisante de ce problème.

L'opposition est toujours prête à critiquer, mais elle ne propose aucune autre solution concrète si ce n'est le maintien de la situation actuelle et des réponses appropriées au protectionnisme américain croissant. Contrairement à l'opposition, le gouvernement croit qu'il n'est ni très digne ni très souverain de la part du Canada de se présenter toutes les semaines à Washington en vue de protester contre une nouvelle menace de protectionnisme. A notre avis, la meilleure façon de régler ce litige commercial avec les États-Unis consiste à négocier un accord obligatoire, soutenu par une procédure commune de

règlement des litiges dans laquelle les deux pays auront également voix au chapitre.

● (1240)

Voilà six mois que le premier ministre a signalé à la Chambre que le gouvernement comptait conclure un accord commercial bilatéral avec les États-Unis. Les députés d'opposition s'y sont opposés de façon énergique. Malgré toutes leurs protestations et leurs plaintes, ils ont échoué dans leur entreprise. Ils n'ont pas réussi à proposer une autre solution pratique, car ils n'en ont pas. En effet, pour les Canadiens, la position du parti libéral n'est toujours pas très claire. Son critique pour les Affaires extérieures dit qu'il approuve les recommandations de la Commission MacDonald selon lesquelles les Canadiens doivent négocier un accord commercial global avec les États-Unis. Cependant, son critique pour les questions commerciales n'est pas d'accord. Qui sait ce que pense le chef de l'opposition de cette question d'importance vitale? Je suppose qu'il nous le dira un jour. Quand aux députés néo-démocrates, ils semblent pencher pour une politique de forte ingérence gouvernementale dans l'économie, de nationalisation de certaines industries, de planification centrale, de contrôle des importations, des prix et des changes—une politique de barrière économiques, qui nous isolerait du reste du monde. Elle nuirait à nos échanges avec les autres pays et mettrait de nombreux Canadiens au chômage. Une politique semblable n'a jamais donné de résultat par le passé et elle serait catastrophique aujourd'hui dans un monde où les pays sont de plus en plus liés entre eux par le commerce et les investissements. Le dirigisme économique répugne à une majorité de Canadiens à l'heure actuelle.

Enfin, je voudrais répéter pour la gouverne des députés d'en face que le gouvernement a pris une importante initiative en vue de négocier un meilleur cadre pour nos relations commerciales avec les États-Unis. Si les députés se préoccupent vraiment des bûcherons et des sylviculteurs, ils accorderont leur appui à cette importante initiative.

Des voix: Bravo!

M. Fulton: Monsieur le Président, j'ignore qui a écrit le discours du ministre, mais je l'ai trouvé aussi naïf que dégoûtant. On aurait dit un assemblage de coupures de journaux. Je m'attendais à mieux. Tandis que le ministre le lisait, j'ai constaté avec étonnement qu'il n'avait rien à dire de son propre cru. J'aurais pu dire qu'il n'avait nullement écouté les remarques des députés de ce côté-ci de la Chambre. J'ai fait mon discours en croyant servir l'intérêt bien compris des Canadiens et espérant obtenir le soutien de tous les partis en vue d'agir aux États-Unis. Je ne crois pas que le ministre comprenne vraiment ce qu'il vient de lire.

Il a affirmé n'avoir aucune relation directe, diplomatique ou autre, si ce n'est avec le gouvernement des États-Unis. J'ai assisté à une réunion à Vancouver où le ministre avait offert de proposer des amendements à un projet de loi présenté au Congrès. J'ai lu le document transmis aux États-Unis. Il portait sur la manutention et le transport. Il n'y était pas question du problème qui préoccupe vraiment les républicains et les démocrates au Sénat et à la Chambre des représentants des États-Unis. Il s'agit là d'une question politique de base puisqu'ils s'inquiètent de l'importance de la pénétration et ils veulent procurer du travail à leurs concitoyens. Ils ont laissé tomber la question des droits de coupe et des subventions. Le ministre est probablement au courant des conséquences pour la Colombie-Britannique de l'article sur l'offre par concurrence et les règles concernant les droits d'enlèvement dans le document HR-2451.

Ne conviendra-t-il pas qu'il est grand temps d'envoyer une importante délégation de Canadiens bien informés dans les régions des États-Unis où circule sans cesse une information incorrecte, trompeuse et parfois fausse à ce sujet, et de s'occuper des deux millions d'Américains qui produisent des denrées vendues sur le marché canadien? Nous savons pourquoi les journaux américains publient ce genre d'éditoriaux. Environ 57 p. 100 du papier journal utilisé là-bas provient du Canada. Ils vont naturellement protéger leurs propres intérêts acquis, d'une valeur de 3.4 milliards de dollars l'an dernier, dans le papier journal canadien. Nous savons pourquoi les entrepreneurs en construction résidentielle continuent d'appuyer publiquement le SPF canadien. C'est parce qu'ils l'obtiennent à un prix compétitif et qu'ils savent que c'est un matériau de construction de toute première qualité.

Nous ne savons pas nous y prendre, en tant que Parlement et en tant que pays, comme les membres du Sénat américain et de la Chambre des représentants sont disposés à le faire. Je veux parler de l'éveil politique des masses au problème. Si le ministre ne veut pas donner suite à ce que je propose aujourd'hui à la Chambre, je voudrais entendre ce qu'il a lui-même à proposer. Ce n'est pas en continuant d'aller faire des instances à Washington, de même que par l'entremise de nos treize délégations commerciales fédérales et de nos délégations commerciales provinciales aux États-Unis que nous allons sensibiliser le peuple américain au problème ni toucher politiquement les républicains et les démocrates avant qu'ils n'adoptent chez eux un projet de loi protectionniste. Le ministre conviendra, je crois, qu'il nous faudra présenter comme M. Sam Gibbons un projet de loi du genre HR-2451, qui vise aussi divers autres produits tels que le gaz naturel. Toutefois, le gouvernement ne s'occupe pas de la question et je trouve incroyable que le ministre prononce une allocution aussi mauvaise . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Kelleher: Monsieur le Président, en réponse au député, je lui signalerai que ni moi ni aucun autre ministériel n'avons jamais offert ou donné à M. Gibbons et au Congrès des amendements indicatifs à son projet de loi. En fait, ce que nous lui avons présenté, c'était un examen critique du texte, dans lequel nous disions fort clairement que, dans sa forme actuelle, le gouvernement canadien le juge inadmissible. Je suis persuadé que le député de Skeena le trouverait lui-même inadmissible.

Je dirai également que le député n'est peut-être pas au courant de ce qui est survenu lors de notre dernière rencontre à Washington. Je tiens à l'informer directement que les Américains n'ont pas renoncé à leur prétention au sujet de nos procédés de valorisation des coupes ni à leur prétention que notre industrie est subventionnée. Je tiens à ce que le député sache que ces deux prétentions des Américains ont la vie fort dure.

J'ajouterai que nous cherchons d'ailleurs à faire quelque chose. J'ai déjà énuméré au profit du député et de certains de ses collègues de l'opposition les nombreuses rencontres que

nous avons eues et que nous continuons d'avoir avec le gouvernement américain pour chercher à résoudre le problème. Nous rencontrons à titre individuel des membres influents de la Chambre des représentants et du Sénat américain. Nos efforts ne se relâchent pas. Nous rencontrons partout aux États-Unis des démarcheurs politiques et des groupes de pression. Depuis six mois, nous faisons exactement ce que le député nous suggère de faire. Pour cette raison, le député devrait se montrer d'accord sur ce que nous faisons, nous aider et nous applaudir, au lieu de rester là assis à nous reprocher de ne rien faire.

M. Tobin: Monsieur le Président, j'ai diverses questions à poser au ministre. C'est fort déçu que j'interviens aujourd'hui. Le ministre a eu la possibilité de sortir du cadre étroit du débat partisan, de s'élever au niveau sur lequel s'étaient placés les députés de l'opposition. A ce niveau, il n'y a pas lieu de chercher des mots ronflants, de reprocher aux députés de l'opposition de tempêter, de pleurnicher et de rater leur coup. Ce sont là des sorties enfantines et du plus mauvais goût. En s'y livrant, le ministre montre qu'il n'a pas compris quelle occasion il avait aujourd'hui de laisser de côté les considérations partisanes, de chercher à établir un consensus sur une éventuelle position canadienne.

Comment le ministre peut-il continuer à parler de résoudre les difficultés dans le commerce du bois et celles de la menace protectionniste dans le cadre d'un accord général de libre-échange? Il est temps de voir les choses en face. A toutes fins pratiques, l'accord général de libre-échange est déjà mort. Le Congrès américain a dit à maintes reprises qu'il ne conclurait pas d'accord général de libre-échange avec le Canada tant que la question des importations de bois d'œuvre ne serait pas résolue.

● (1250)

Le ministre nous dit qu'il veut la résoudre dans le cadre d'un accord général de libre-échange. Qu'il le veuille ou non, qu'il soit d'accord ou non, il devient toujours plus évident que le président des États-Unis ne fait pas ce qu'il veut. Comment le ministre peut-il continuer à lier la résolution de ce problème, qui menace un million d'emplois au Canada, de façon directe et indirecte, à un accord de libre-échange voué à l'échec?

M. Kelleher: Monsieur le Président, je suis un peu triste d'entendre le député dire que j'ai, moi en particulier, abordé cette question de façon partisane. Je lui demande de se reporter à la résolution présentée. Elle me semble témoigner d'un esprit de parti assez évident, puisqu'elle se termine ainsi:

> . . . et qu'elle blâme le gouvernement de n'avoir pas réussi à protéger adéquatement la viabilité de ces deux secteurs vitaux de l'économie canadienne.

Cela ne me paraît pas le genre de message que l'on prononce en prenant le thé. Cela me semble très partisan.

J'essaie de rappeler aux députés, en toute objectivité, les mesures que nous avons prises à propos de cette menace croissante qui pèse sur nos secteurs du bois d'œuvre et de l'agriculture. Tout le monde sait que nous essayons de la combattre.

Le Congrès américain n'a jamais dit que les pourparlers canado-américains sur le commerce ne pourraient pas débuter tant que la question du bois d'œuvre ne serait pas tranchée. Certains représentants l'ont dit, mais nous ne nous attendons pas à ce que le Congrès en entier adopte cette position. Quant à moi, monsieur le Président, j'estime que le gouvernement avance magistralement sur tous les fronts et qu'il accomplit un excellent travail. Si seulement l'opposition voulait bien, de temps à autre, reconnaître que nous pilotons bien le dossier des relations canado-américaines!

Des voix: Bravo!

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Il reste une minute.

M. Tobin: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Pour ce qui est des éloges, on n'est jamais si bien servi que par soi-même.

M. Nystrom: Monsieur le Président, j'ai une question à poser. Le ministre a beaucoup parlé du secteur forestier dans son discours aujourd'hui. Que pense-t-il du projet de loi américain sur l'agriculture?

Jeudi dernier, à la Chambre, j'ai demandé au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) ce que le premier ministre (M. Mulroney) dirait au président Reagan à ce propos. Le ministre du Commerce extérieur (M. Kelleher) peut-il nous informer de la position que le premier ministre soutiendra en ce qui concerne ce projet de loi? La question intéresse vivement les agriculteurs canadiens, en particulier ceux de l'Ouest.

M. Kelleher: Monsieur le Président, je signale au député de Yorkton-Melville (M. Nystrom) que les porte-parole de mon parti qui interviendront à ma suite débattront en détail nos échanges agricoles avec les États-Unis et les inquiétudes que soulève cette question. J'ai cru qu'il ne m'appartenait pas de traiter de toutes les questions en un seul discours. C'est pourquoi j'ai laissé cette dernière à nos spécialistes de l'agriculture.

Je peux dire au député que le premier ministre a été très bien renseigné à propos de nos préoccupations quant aux relations canado-américaines en matière d'agriculture et des divers projets de loi à l'étude aux États-Unis qui menacent notre industrie. Le premier ministre parlera de ces questions au président et il fera rapport à la Chambre en temps et lieu.

M. le Président: A l'ordre. La période de dix minutes réservée aux questions est écoulée. Nous reprenons le débat.

M. Fulton: Pouvons-nous dire qu'il est 13 heures, monsieur le Président?

M. St. Germain: Continuez les questions et les observations.

M. le Président: A l'ordre.

M. St. Germain: J'invoque le Règlement. Pourrions-nous obtenir le consentement unanime pour continuer les questions et les observations?

M. le Président: La présidence s'en remet aux députés. La Chambre veut-elle que nous poursuivions les questions et les observations jusqu'à 13 heures?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le Président: Je constate qu'il n'y a pas consentement unanime. Débat.

M. Merrithew: Monsieur le Président, si la Chambre est d'accord, vu qu'il est tard, nous pourrions peut-être dire qu'il est 13 heures et poursuivre le débat après la pause.

M. le Président: A l'ordre. On a déjà demandé à la présidence de dire qu'il était 13 heures et cette demande a été refusée. On a aussi demandé à la présidence de prolonger la période des questions et des observations et cette demande a été refusée. Nous reprenons le débat. La parole est au ministre d'État chargé des Forêts (M. Merrithew).

L'hon. Gerald S. Merrithew (ministre d'État (Forêts)): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de discuter d'un problème comme celui-ci. Je n'ai pas d'objection à débattre la question avec le député de Skeena (M. Fulton), car c'est un secteur qu'il connaît bien et qu'il appuie. Toutefois, je dois avouer qu'il est peut-être opportuniste en présentant cette motion aujourd'hui, car elle porte sur une question très délicate et, compte tenu de ce qui se passe à Washington, ce n'est peut-être pas le moment le plus recommandé pour la soulever.

Mon collègue, le ministre du Commerce extérieur (M. Kelleher), a dit à la Chambre que nos représentants participent actuellement à des discussions très délicates avec leurs homologues américains. Elles ont été très franches, y compris une enquête approfondie sur les facteurs qui influent sur nos exportations de bois d'œuvre aux États-Unis, mais à cause de la nature de ces discussions entre les représentants des deux pays, je le rappelle à la Chambre, je ne peux rien préciser avant qu'elles soient terminées.

Il est encourageant de constater, monsieur le Président, que la prochaine réunion aura lieu à la mi-avril, soit très peu de temps avant la date limite à laquelle le Congrès américain sera appelé à autoriser le gouvernement américain à entamer des négociations avec le Canada en vue d'une entente commerciale globale entre nos deux pays.

Malheureusement, nous sommes saisis d'une motion de l'opposition, que la perspective de gains politiques passagers a inspirée d'après moi. Le plus choquant dans cette motion, et je tiens à le faire consigner officiellement, est ce passage qui donne une mauvaise impression de nos travailleurs et dénigre les efforts déployés par les provinces et l'industrie. Il est faux de prétendre qu'on ne fait rien pour corriger le problème.

Avant de me lancer dans ce sujet, monsieur le Président, je voudrais . . .

M. Fulton: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je ne pense pas que le ministre ait sous les yeux la motion dont le libellé est conforme au Règlement de la Chambre. Il n'y est question de rien de ce dont il vient de parler.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. J'ignore au juste sur quoi portent les propos du député; mais il n'est pas encore question de recours au Règlement.

M. Merrithew: Monsieur le Président, je ne suis pas d'accord. J'ai parlé des négociations commerciales globales et des circonstances qui existent à l'heure actuelle.

Le député de Skeena a fait allusion à plusieurs reprises aux efforts déployés par le gouvernement dans le secteur de l'exploitation forestière. Je crois qu'il importe de mettre les choses au point.

Lorsqu'on m'a confié ce portefeuille il y a environ 18 mois, je me suis aperçu que le Service canadien des forêts était enfoui quelque part au ministère de l'Environnement. Une série de ministres qui se fichaient éperdument de l'exploitation forestière ou étaient peu versés dans le domaine s'étaient succédé. Au cours des années 1970, ce service a été fondamentalement détruit; on a réduit son budget et on lui a affecté presque deux fois moins d'années-personnes qu'au cours de la décennie précédente. Son personnel était démoralisé. On avait signé de modestes accords sur l'exploitation forestière avec quatre ou cinq provinces. Au fond, on n'accordait que très peu d'attention à la principale industrie du Canada. Je me suis entretenu avec un grand nombre de représentants de l'industrie et avec tous les ministres provinciaux. Ils estimaient qu'il n'y avait personne au sein du cabinet pour défendre leurs intérêts. En septembre 1984, notre premier ministre (M. Mulroney) a corrigé la situation. Il existe maintenant quelqu'un au sein du cabinet capable de défendre vigoureusement ce secteur.

Grâce à la nomination d'un sous-ministre associé, nous avons accru le nombre d'ententes de développement régional, dont la valeur est passée de 223 millions à 1.057 milliard. C'est-à-dire quatre fois plus. Cela indique jusqu'à quel point le gouvernement se montre attentif. Des laboratoires et du matériel étaient détériorés. Le gouvernement a convaincu le Conseil du Trésor d'augmenter les fonds de 1,500 p. 100. Nous avons réussi à maintenir un programme d'expansion d'une valeur de 80 millions. Nous avons mis sur pied un comité consultatif du secteur forestier qui relève du ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) et de moi-même. Tout en assurant le maintien des programmes de ressources humaines, nous n'avons pas délaissé pour autant la recherche et le développement. Je crois que nous nous étions formellement engagés auprès de ce secteur . . .

M. le Président: A l'ordre. Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 14 heures cet après-midi.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

Article 21 du Règlement

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

L'IMPÔT SUR LE REVENU

L'INCIDENCE EN 1984 ET EN 1985

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard-Anjou): Monsieur le Président, je voudrais vous lire une lettre que M. Thomas Booth a envoyée à mon chef. Voici un passage de la lettre en question:

> Je viens tout juste de recevoir mon formulaire d'impôt pour l'année 1985 et j'ai voulu le comparer avec celui de 1984. En 1984, sur un revenu imposable de $4,000, l'impôt payable au fédéral était de $332. Il sera de $426 en 1985, soit une hausse de $94. Sur $24,000 imposables, l'impôt payable au fédéral était de $4,439 toujours en 1984. Il est passé à $4,477 en 1985, soit une hausse de $38.
>
> Je vous demande donc lequel de ces deux contribuables est le mieux en mesure de supporter cette hausse fiscale, celui dont le revenu imposable est de $4,000 ou l'autre qui en déclare $24,000?

Des milliers de Canadiens remplissent leur déclaration d'impôt actuellement et se posent la même question lorsqu'ils comparent leurs impôts avec ceux de l'an dernier.

* * *

LES ENFANTS

LES AGRESSIONS SEXUELLES—LES CONCLUSIONS DU COMITÉ BADGLEY

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, au terme de trois années d'étude, le comité Badgley sur les délits sexuels commis sur des enfants et de jeunes personnes a publié son rapport il y a plus d'un an et demi. Le gouvernement ne s'est toujours pas occupé du drame national mis en évidence dans le rapport de ce comité. Les conclusions du comité étaient très troublantes. Elles contenaient des statistiques effrayantes sur l'ampleur et la nature des délits sexuels dont font l'objet les enfants. Le rapport montrait que les jeunes sont particulièrement vulnérables aux agressions sexuelles et doivent par conséquent être protégés par une législation spéciale.

En dépit de cette nécessité manifeste mise en évidence dans le rapport, le gouvernement conservateur n'a toujours pas jugé bon de proposer des mesures de protection des enfants satisfaisantes. Qu'attend-il? Le gouvernement a eu tout le temps voulu pour étudier les recommandations de ce rapport. Au Nouveau parti démocratique, nous n'avons cessé de faire pression auprès du gouvernement pour qu'il protège les enfants. Il y a longtemps qu'on aurait dû faire quelques chose. Alors allons-y.

* * *

[*Français*]

LA JEUNESSE

LA CRÉATION D'EMPLOIS ET LA FORMATION—LA PERFORMANCE DU GOUVERNEMENT

M. Clément M. Côté (Lac-Saint-Jean): Monsieur le Président, le bilan du gouvernement actuel est remarquable en matière de réalisations pour les jeunes, particulièrement dans le secteur de la création d'emplois et de la formation.

En effet, monsieur le Président, contrairement au gouvernement précédent qui non seulement ne se préoccupait pas de la jeunesse mais, en plus, la négligeait en laissant chuter leurs emplois de 285,000 entre 1980 et 1984, le gouvernement actuel lui a vu à améliorer le sort des jeunes. Pour les 15 à 24 ans, c'est 73,000 emplois qui ont été créés depuis 1984 et ce n'est pas terminé.

Cet été nous accordons encore plus d'importance à la jeunesse en versant 210 millions de dollars dans Défi'86. Ce programme n'offre pas un semblant du travail aux jeunes, il leur offre une possibilité d'acquérir de l'expérience dans leur domaine d'études ou pour la carrière qu'ils envisagent.

De plus, 25,000 postes des 40,000 disponibles pour le recensement seront réservés aux étudiants . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît! Les soixante secondes sont maintenant écoulées.

* * *

[*Traduction*]

LE TERRORISME

L'EXPLOITATION DES MÉDIAS PAR LES TERRORISTES

M. John Gormley (The Battlefords-Meadow Lake): Monsieur le Président, en annonçant récemment la formation d'une nouvelle équipe spéciale d'intervention d'urgence de la GRC, le solliciteur général (M. Beatty) a parlé de la nécessité de consulter les médias canadiens pour connaître leurs points de vue et leurs avis sur la question de savoir comment les médias peuvent traiter des attentats terroristes. La plupart des journalistes et des agences de presse responsables comprennent la nécessité de lignes directrices volontaires sur le reportage d'événements liés au terrorisme. Même si le journalisme responsable doit tenir compte du droit du public à l'information, les médias savent qu'ils ne devraient pas se laisser exploiter par les terroristes en mal de publicité gratuite.

Or on apprend que le député de York-Centre (M. Kaplan) et d'autres libéraux prompts à braire à l'arrière-plan auraient dit que, sous couvert de consultations, le solliciteur général a l'intention de censurer la presse. Quelle pure absurdité! Ce député libéral est le même qui a fait partie d'un cabinet qui a songé à établir des conseils de presse gouvernementaux. Que voilà un valeureux défenseur de la presse!

Les médias canadiens sont en général des organismes responsables et par auto-discipline, ils peuvent et devraient coopérer avec le solliciteur général à mettre au point des mesures appropriées pour traiter du terrorisme.

* * *

● (1405)

LES DÉPUTÉS

LECTURE D'UNE LETTRE PROVENANT D'UNE MAISON D'ACCUEIL DE SAINT-JEAN (T.-N.)

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, je voudrais lire la lettre suivante, qui se passe de commentaires:

Cher monsieur Mulroney,

Nous sommes profondément attristés que nous n'ayez pas répondu à une lettre concernant M. David Nickerson (député de Western Arctic) et datée du 21 octobre 1985.

Ce silence est particulièrement désolant étant donné le grave problème des femmes canadiennes qui sont battues par leur conjoint. M. Nickerson et vous pourriez profiter de l'occasion pour sensibiliser davantage le public au problème de la violence faite aux femmes. Le gouvernement du Canada semble plutôt se désintéresser de la question; il n'a même pas la politesse de répondre. Cette indifférence est une approbation tacite d'un acte criminel.

Monsieur le premier ministre, votre silence est une honte. Votre mépris des femmes du Canada est implicite dans votre refus de répondre aux propositions franches et constructives d'un organisme national . . .

Cette lettre vient d'une maison d'accueil de Saint-Jean, à Terre-Neuve. Je prie instamment le premier ministre (M. Mulroney) d'y répondre.

* * *

LES CATASTROPHES

LES ÉLEVEURS DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE—L'EXCLUSION DU PROGRAMME D'AIDE OFFERT AUX ÉLEVEURS TOUCHÉS PAR LA SÉCHERESSE

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Contrairement à d'autres éleveurs de l'Ouest, monsieur le Président, les éleveurs du sud de Hixon, en Colombie-Britannique, n'ont pas bénéficié, pour une raison quelconque, du programme d'aide offert aux éleveurs touchés par la sécheresse. Or, dans certaines régions du sud de la Colombie-Britannique, à certaines altitudes notamment, les pertes de provendes consécutives à l'extrême sécheresse ont été considérables. Le ministre de l'Agriculture de la Colombie-Britannique a accepté de venir en aide aux éleveurs des régions frappées par la sécheresse. Il a donc constitué une caisse de 2 millions de dollars et demandé au ministre de l'Agriculture (M. Wise) de verser un montant égal. Jusqu'à maintenant, celui-ci n'a offert aucune aide et il n'a pas non plus répondu à l'offre de la Colombie-Britannique.

Les éleveurs victimes de la sécheresse ne demandent ni plus ni moins que ce que d'autres éleveurs de l'Ouest ont déjà obtenu. Ils insistent pour être traités avec justice et équité. Monsieur le ministre, faites donc preuve à l'égard de ces éleveurs de la même compassion qu'à l'égard des autres.

* * *

[*Français*]

L'ÉNERGIE

LE PRIX DE L'ESSENCE—LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Vincent Della Noce (Duvernay): Monsieur le Président, je constate avec plaisir que les consommateurs canadiens commencent à goûter à la baisse du prix de l'essence qui est le fruit de notre politique d'intervention en matière énergétique.

J'ose espérer que ceux qui nous ont décriés et les autres qui ont ajusté le prix de leurs produits ou de leurs services à la hausse suivant les prix de l'essence sauront imiter notre action et baisser à leur tour les prix de leurs produits et de leurs services.

J'espère que les échéances ne seront pas trop longues, car si d'ici les prochaines semaines il n'y avait pas d'ajustement des prix au profit des consommateurs, je me ferais un devoir de les dénoncer un à un puisque ces mêmes gens ne sont pas gênés pour nous jeter le blâme.

Article 21 du Règlement

[*Traduction*]

L'INDUSTRIE

LES POSSIBILITÉS DE CRÉATION D'EMPLOIS DU SECTEUR PÉTROLIER

Mme Barbara Sparrow (Calgary-Sud): Selon un rapport préparé à l'intention de la Fondation des communications sur les ressources pétrolières, monsieur le Président, plus de 650,000 Canadiens d'un océan à l'autre comptent sur le secteur pétrolier de notre pays pour gagner leur vie. Cela représente près d'un travailleur canadien sur 20. Des études effectuées par la Canadian Energy Research Institute indiquent que deux emplois au sein du secteur pétrolier en créent trois dans d'autres secteurs au Canada, surtout en Ontario et au Québec.

Le secteur pétrolier fournit au Canada plus de 650,000 emplois. Il fournit notre principal produit d'exportation et engendre des milliards de dollars d'impôts fédéraux et de redevances provinciales, sans compter qu'il accroît par la prospection les réserves de pétrole et de gaz qui devraient permettre au Canada d'atteindre l'autonomie énergétique qu'il s'est fixé comme objectif national. Compte tenu de ces bienfaits indiscutables, qui donc pourrait mettre en doute la contribution du secteur énergétique au bien-être des Canadiens.

* * *

[*Français*]

LE PARLEMENT

LE RÔLE DE L'OPPOSITION

M. André Plourde (Kamouraska-Rivière-du-Loup): Monsieur le Président, je suis choqué d'entendre les députés tant libéraux que néo-démocrates mener des attaques insidieuses envers les membres du gouvernement. Ils s'expriment dans un langage des plus bas niveaux, tout en profitant de l'immunité parlementaire.

Ce comportement reflète très bien ce qu'a dénoncé Mme Lise Bissonnette dans un article du journal *Le Devoir* samedi dernier. Et je cite:

Le sénateur Allan MacEachen a confié à une journaliste torontoise la recette qu'il a transmise aux jeunes députés libéraux, et qu'il tenait lui-même depuis 1958 d'un de ses prédécesseurs au Sénat, Chubby Power. Quand on se retrouve dans l'opposition, la meilleure stratégie est de «choisir dans le gouvernement les cibles vulnérables, et de les descendre». Ce n'est pas très élégant mais ça fonctionne, comme on l'a vu sous John Diefenbaker, et comme on le voit sous Brian Mulroney.

Est-ce là le seul rôle de l'opposition, monsieur le Président?

* * *

[*Traduction*]

LES JEUNES

LES PROGRAMMES D'EMPLOI—LA LETTRE DU PREMIER MINISTRE

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, dans la lettre qu'il a envoyée au sénateur Hébert, le premier ministre (M. Mulroney) essaie de justifier le fait que le gouvernement conservateur trahisse et abandonne les jeunes. Il omet de signaler que les crédits affectés aux programmes pour la jeunesse sont tombés de 40 millions l'année dernière à 17 millions cette année, et que le nombre de bureaux d'emploi sur les campus universitaires a été réduit de 30 p. 100. Il omet de préciser que le programme de création locale d'emplois a été supprimé, que la formation en établissement a été réduite de 25 p. 100, que la caisse de formation a été supprimée, que la

Article 21 du Règlement

formation dans les métiers en pénurie de main-d'œuvre spécialisée a été réduite de moitié et que le gouvernement envisage d'abandonner les paiements de transfert pour l'enseignement postsecondaire.

● (1410)

Pour couronner le tout, le premier ministre a omis de signaler la suppression du département d'État à la Jeunesse et il a prouvé qu'il ignorait tout de Katimavik et du rôle spécial que joue ce programme pour la jeunesse canadienne. Katimavik n'est pas un programme de création d'emplois, et c'est pourquoi il n'en a pas créé. Il apprenait aux jeunes à avoir une certaine dignité et à respecter les autres. Il leur apprenait à travailler en équipe, à être motivés. Il leur apprenait la responsabilité sociale. En bref, Katimavik préparait les jeunes à la vie.

M. le Président: Soixante secondes.

* * *

LES ORGANISMES DE BÉNÉVOLAT

ON APPLAUDIT LE TRAVAIL ACCOMPLI PAR LES BÉNÉVOLES DANS LEURS COLLECTIVITÉS

M. William G. Lesick (Edmonton-Est): Monsieur le Président, le bénévolat occupe une place importante dans la société canadienne, non seulement parce qu'il offre des possibilités d'épanouissement personnel, mais également parce qu'il sert directement la collectivité et parce qu'il contribue à la justice sociale.

Les bénévoles et les organismes dont ils font partie ou qu'ils financent génèrent une activité économique d'une valeur d'environ 5 milliards, ce qui équivaut à 2 p. 100 de notre produit national brut. Le travail accompli bénévolement au cours d'une année coûterait 2 milliards s'il était rémunéré. Ces chiffres montrent bien la place que le bénévolat occupe au Canada. Les bénévoles méritent d'être applaudis pour leur dévouement et leur désir d'aider leurs concitoyens.

Pendant qu'à l'autre endroit, un sénateur cherche à attirer l'attention par des moyens antidémocratiques, des dizaines de milliers de Canadiens anonymes travaillent et se dévouent pour leur prochain sans attirer l'attention. Nous applaudissons ces bénévoles et nous déplorons l'opportunisme injustifié.

* * *

LE TRANSPORT AÉRIEN

L'UTILISATION DE L'AÉROPORT DE HAMILTON-WENTWORTH

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, comme vous le savez, je m'inquiète de voir que l'aéroport d'Hamilton-Wentworth n'est pas en mesure d'assurer un service satisfaisant. Le gouvernement devrait envisager trois solutions qui permettraient de faire un meilleur usage de ces installations.

Premièrement, il devrait offrir à Air Ontario la possibilité d'établir le service que cette compagnie désire assurer. Deuxièmement, il devrait permettre à certains des principaux transporteurs de se servir de cet aéroport bien équipé mais sous-utilisé pour leurs vols nolisés. Enfin, il devrait permettre aux transporteurs étrangers qui ont seulement le droit d'atterrir à Mirabel d'atterrir également à Hamilton afin de pénétrer le marché du sud et du sud-ouest de l'Ontario.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LES DÉCHETS TOXIQUES DANS LE BASSIN DES GRANDS LACS

M. Andrew Witer (Parkdale-High Park): Monsieur le Président, la Société royale du Canada a publié dernièrement son étude sur l'entente sur la qualité des eaux des Grands Lacs, avant le dépôt tant attendu du troisième rapport semestriel de la Commission mixte internationale.

Dans son étude, la Société déclare que les sources des substances toxiques dans le bassin des Grands Lacs sont plus nombreuses et plus variées qu'on ne l'a prévu dans l'accord de 1978 et elle conclut qu'il faut adopter des programmes de contrôle beaucoup plus étendus.

Étant donné la gravité de cette question et ses répercussions probables sur les êtres humains qui utilisent les ressources des Grands Lacs et le danger évident qu'elle présente pour la faune aquatique et la nature, j'exhorte la délégation canadienne à la commission de demander instamment l'adoption de la recommandation de la société visant à mettre en place des moyens de lutter contre la contamination à la source, et de rendre obligatoire le respect des éventuelles directives qui seront adoptées.

* * *

LA COMMISSION D'ÉNERGIE DU NORD CANADIEN

LE DÉPART À LA RETRAITE DU PRÉSIDENT

M. Keith Penner (Cochrane-Supérieur): Monsieur le Président, on a annoncé dernièrement le départ à la retraite de M. Jim Smith, président de la Commission d'énergie du Nord canadien. Je tiens à signaler le rôle utile qu'a joué M. Smith en sa qualité de président de cette commission et auparavant, de commissaire du Yukon.

Au moment où les dirigeants de la Commission d'énergie du Nord canadien changent, il est temps que le gouvernement se décide à attribuer la responsabilité de la production et de la distribution de l'électricité dans le Nord à deux commissions d'énergie territoriales qui pourront, dans certaines conditions, participer à des accords conjoints avec des sociétés privées. Tout cela sera conforme aux recommandations du rapport du sous-comité de la Chambre des communes déposé au Parlement le 7 avril 1982 et intitulé *L'électricité au nord du 60° parallèle.*

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES EXPORTATIONS DE BOIS RÉSINEUX CANADIEN À DESTINATION DES ÉTATS-UNIS

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, comme me l'apprend malheureusement le débat d'aujourd'hui sur l'industrie forestière canadienne, le parti conservateur ne comprend toujours pas la nature du protectionnisme qui se manifeste aux États-Unis au sujet des bois résineux.

Les membres du Congrès, républicains et démocrates, ont les uns après les autres dans leurs États, leurs districts et leurs assemblées législatives exprimé leur opposition à l'importation de bois canadien. Il y a, à l'heure actuelle, près d'une douzaine de projets de loi proposant des quotas, des tarifs ou des droits compensateurs. Le gouvernement Mulroney au complet ne semble pas comprendre la situation. Permettez-moi de simplifier les choses. Le Canada détient à l'heure actuelle 34 p. 100 du marché américain des bois résineux. Or, des hommes politiques américains sont candidats aux élections demi-mandat et il est bien vu de redonner de l'emploi aux travailleurs et de renflouer les entreprises. Bien des scieries qui sont fermées aux États-Unis pourraient rouvrir si l'importation de bois canadien était limitée, ce qui ferait monter les prix et accroîtrait la demande de bois résineux américain.

Nous devons non seulement tenter d'endiguer la vague de protectionnisme parmi les hommes politiques qui cherchent à se faire élire ou réélire, mais nous devons aussi nous assurer l'appui de ceux qui produisent des biens aux États-Unis pour le marché canadien. Il y a plus de deux millions d'emplois . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît; une minute seulement.

• (1415)

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES JEUNES

LES INITIATIVES GOUVERNEMENTALES DESTINÉES À AIDER LES JEUNES

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État. Le 6 février, le vice-premier ministre a promis à la Chambre de nouveaux programmes spéciaux: «Qui emploieraient beaucoup plus de jeunes directement». Le 3 mars, le premier ministre a promis à la Chambre que des initiatives «très importantes» allaient être prises, pour créer davantage d'emplois pour les jeunes.

Hier, le secrétaire d'État a dit à la Chambre qu'une nouvelle initiative: «N'est pas nécessairement un programme de création d'emplois». Pourquoi a-t-il ainsi contredit a posteriori et le premier ministre et le vice-premier ministre sur la question des initiatives du gouvernement à l'intention des jeunes?

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (secrétaire d'État du Canada): Monsieur le Président, ce que j'ai dit hier, ce que je répète aujourd'hui, c'est que le gouvernement a prioritairement développé des programmes de création d'emplois à l'intérieur des programmes présentés par le ministère de l'Emploi et de l'Immigration et nous travaillons actuellement sur la présentation éventuelle de programmes qui ne sont pas nécessairement, ce n'est pas exclu qu'ils en seraient, j'ai dit qui ne sont pas nécessairement des programmes de création d'emplois, mais qui mettront également en valeur éventuellement d'autres contenus au sujet desquels les jeunes sont particulièrement préoccupés, mais il n'y a rien dans cela qui contredit les déclarations précédentes et du premier ministre suppléant et du premier ministre lui-même.

LA SUPPRESSION DE CERTAINS PROGRAMMES

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): C'est un peu difficile à comprendre. Donc, ma question se pose maintenant au vice-premier ministre. Pourquoi le gouvernement a-t-il supprimé des programmes destinés aux jeunes sans annoncer leur remplacement, alors qu'il y a 700,000 jeunes sans emploi au Canada aujourd'hui? Est-ce que le vice-premier ministre pense que nos jeunes peuvent se satisfaire d'un ministre fantôme ainsi que d'un secrétaire d'État tout à fait mêlé?

L'hon. Benoît Bouchard (secrétaire d'État du Canada): Monsieur le Président, les Canadiens trouvent cela merveilleux quand ils entendent le parti libéral parler d'emploi, c'est extraordinaire!

Monsieur le Président, le gouvernement conservateur a créé ou présenté des programmes de création d'emplois pour remplacer des programmes libéraux simplement réservés à une équivalence de un jeune Canadien en chômage sur 40 dans le pays qui coûtaient tellement cher qu'on n'arrivait absolument pas à utiliser les sommes pour les fins pour lesquelles on les avait votées: $6 millions sur $20 millions dans le programme Katimavik servaient à payer les frais administratifs. C'est cela que vous appelez des programmes de création d'emplois?

[*Traduction*]

LA DATE DE L'INSTAURATION DES NOUVEAUX PROGRAMMES

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, l'instinct du vice-premier ministre ne le trompait pas quand il a voulu se lever le premier. Je vais lui donner une nouvelle chance.

Peut-il confirmer à la Chambre que c'est strictement pour des raisons politiques qu'on retarde pour l'instant les nouveaux programmes à l'intention de la jeunesse?

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (secrétaire d'État du Canada): Monsieur le Président, nous avons répété à plusieurs reprises que nous travaillons actuellement sur la présentation d'un programme qui va tenir compte d'un certain nombre de contenus qui ne sont pas nécessairement associés à des questions d'emploi. Cela fait un mois que vous braillez pour avoir des choses autres que des créations d'emplois. C'est ce qu'on prend en considération. Le leader de l'Opposition officielle s'est référé tantôt à des questions de programmes. Je m'excuse, mais au niveau des rapports qui étaient fournis, avant de sortir de nouveaux programmes dans notre gouvernement, on commence par la consultation.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît!

[*Traduction*]

LA SUPPRESSION DU PROGRAMME KATIMAVIK

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse aussi au Secrétaire d'État. La principale recommandation d'abolition du programme Katimavik figure dans le rapport du groupe de travail Nielsen sur la création d'emplois dans le gouvernement a eu connaissance en mars 1985. Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas été capable de mettre sur pied un nouveau programme alors qu'il a eu un an pour le faire? Pourquoi cela n'a-t-il pas été possible?

Questions orales

• (1420)

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (secrétaire d'État du Canada): Monsieur le Président, l'abolition du programme Katimavik est indépendante du rapport Nielsen. C'était un programme trop coûteux. Que le rapport Nielsen le commente ou non, on s'évertue à vous faire comprendre qu'on n'a pas les sous dans ce pays-là pour se payer ce genre de programme indépendamment ou non des recommandations du rapport Nielsen. C'est tout.

[*Traduction*]

LE RAPPORT DU GROUPE CHARGÉ DE L'EXAMEN DES PROGRAMMES

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Monsieur le Président, le ministre ignore-t-il que ce même rapport du groupe de travail soulignait le risque de réactions néfastes si l'on annulait le programme Katimavik durant l'Année internationale de la jeunesse sans réaffecter inmmédiatement les crédits de ce programme à un programme analogue? Pourquoi n'a-t-on pas tenu compte de l'avertissement figurant dans le rapport de ce groupe de travail? Le ministre a-t-il même lu ce rapport?

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (secrétaire d'État du Canada): Monsieur le Président, je suis disponible au député de Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est pour lui présenter, après la période des questions orales, les explications nécessaires pour lui faire comprendre que la décision concernant Katimavik, la décision concernant les programmes des jeunes, font partie d'un ensemble qui, d'abord, donne l'importance aux programmes de création d'emplois. Et, Katimavik n'en étant pas un, n'a pas fait partie de cette programmation. Cependant, nous arrivons bientôt avec des choses qui vont tenter de combler cette autre partie que comblait partiellement Katimavik. Mais, encore une fois, pour les coûts du Programme, ce n'était pas adapté à la quantité de jeunes qui sont en chômage.

[*Traduction*]

LES PROGRAMMES GOUVERNEMENTAUX OFFERTS

M. Howard McCurdy (Windsor-Walkerville): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre d'État chargée de la Jeunesse. La ministre essaiera-t-elle de dissiper la confusion causée par son collègue et nous dira-t-elle exactement quel programme le gouvernement songe à mettre sur pied pour remplacer Katimavik? Quels autres programmes seront offerts aux jeunes Canadiens?

L'hon. Andrée Champagne (ministre d'État (Jeunesse)): Monsieur le Président, nous examinons bon nombre de possibilités. Quand le gouvernement sera prêt à mettre des programmes sur pied, il les annoncera.

Des voix: Quand?

LE RAPPORT DU COMITÉ SÉNATORIAL

M. Howard McCurdy (Windsor-Walkerville): Votre inaction a mobilisé les jeunes Canadiens. Allez-vous refuser de leur donner une réponse?

Des voix: Règlement!

M. McCurdy: Allez-vous refuser de leur donner une réponse à propos des recommandations contenues dans le rapport du Sénat et d'autres rapports qui exigent une intervention immédiate? Allez-vous refuser de faire quelque chose dès maintenant?

L'hon. Andrée Champagne (ministre d'État (Jeunesse)): Monsieur le Président, les jeunes Canadiens n'ont jamais été aussi bien servis qu'ils le sont maintenant par de bons programmes de création d'emplois et de formation . . .

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

Mme Champagne: Le député de Windsor-Walkerville propose de donner $5,500 par année aux jeunes. Il a dit lui-même que, pour un Canadien ordinaire, $5,500 par année ne suffisent même pas pour payer des vacances convenables. Je me demande ce que font les riches.

M. le Président: Une question supplémentaire posée par l'entremise de la présidence, je vous prie.

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Howard McCurdy (Windsor-Walkerville): Ma question s'adresse encore une fois à la ministre d'État chargée de la Jeunesse. Le gouvernement a-t-il pour politique de continuer à chanter «Je ne regrette rien» ou bien répondra-t-il aux besoins des jeunes?

L'hon. Andrée Champagne (ministre d'État (Jeunesse)): Monsieur le Président, le gouvernement répond aux besoins des jeunes Canadiens en créant des emplois au lieu d'en laisser disparaître. Il aidera les jeunes à traverser cette partie très difficile de leur vie après 20 ans de gouvernement libéral.

Des voix: Bravo!

ON DEMANDE LE RÉTABLISSEMENT DU PROGRAMME KATIMAVIK

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse aussi à la ministre d'État à la Jeunesse. Le député de Brampton-Georgetown prend peut-être la grève de la faim à la blague, mais pas nous.

La ministre partage-t-elle l'opinion que le partisan de Katimavik et député conservateur d'Ottawa-Carleton a exprimée sur le programme en ces termes:

. . . le Canada va récolter les bienfaits de la meilleure compréhension de leur pays que les jeunes vont acquérir pendant les neuf mois de leur stage à Katimavik.

Si elle est d'accord avec le député d'Ottawa-Carleton, va-t-elle rétablir le programme aujourd'hui même?

L'hon. Andrée Champagne (ministre d'État (Jeunesse)): Monsieur le Président, une grève de la faim est une affaire très sérieuse et d'une grande tristesse. C'est un triste exemple à donner à la jeunesse du Canada.

Des voix: Bravo!

Mme Champagne: Certains éléments de Katimavik étaient méritoires. On a dit et répété à maintes reprises que de nos jours le gouvernement ne peut se permettre de poursuivre une activité qui rejoint seulement 1/20 p. 100 de notre jeunesse.

• (1425)

LA POSITION DE LA MINISTRE

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, je pose ma question supplémentaire à la même ministre. Comment peut-elle parler de la rentabilité des programmes gouvernementaux alors que, encore la semaine dernière, le gouvernement annonçait une subvention de presque $40,000 pour former un ramasseur d'animaux et aide de chenil pour la fourrière? Est-elle vraiment convaincue que le travail de la fourrière est plus important que l'avenir des jeunes Canadiens?

L'hon. Andrée Champagne (ministre d'État (Jeunesse)): Monsieur le Président, j'ignore de quel projet parle la députée, mais s'il crée des emplois, je suis pour.

* * *

L'ÉNERGIE

LE PRIX DU PÉTROLE BRUT

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Le ministre doit savoir que la réunion de l'OPEP a avorté aujourd'hui à Genève et il semble maintenant réaliste d'envisager que le prix du pétrole tombe à $10 le baril. Il sait également que cela va dévaster l'économie de l'Ouest. Le ministre entend-il se croiser les bras pendant que des dizaines de milliers d'emplois vont littéralement disparaître en Alberta et ailleurs au Canada? Quelle initiative le gouvernement entend-il prendre?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, cette question a déjà été posée à maintes reprises à la Chambre et ma collègue, la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources y a répondu. Elle est en pourparlers notamment avec des représentants du gouvernement de l'Alberta. Nous avons eu des rencontres avec l'industrie. Une fois que la situation se sera un peu stabilisée, nous serons peut-être mieux en mesure de prendre des décisions.

LES RÉPERCUSSIONS SUR LE SECTEUR DE L'ÉNERGIE

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au ministre des Finances. Selon un haut fonctionnaire provincial albertain, le public craindrait que chaque grand projet pétrolier soit maintenant menacé. Est-ce que le ministre des Finances et le gouvernement veulent attendre les bras croisés que la population albertaine soit sacrifiée, ne rien faire au sujet d'une situation aussi catastrophiquement horrible?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, nous nous préoccupons, comme je l'ai dit et comme ma collègue l'a dit, de l'effet de la baisse des prix pétroliers sur le secteur énergétique lui-même et de ses retombées sur certaines localités, en particulier celles de l'Alberta. Mais comme nous l'avons dit, et comme l'ont dit les représentants du gouvernement de l'Alberta et de l'industrie, dans la situation très mouvante dans laquelle nous nous trouvons maintenant, le moment est mal choisi pour prendre des décisions de politique à long terme.

* * *

L'ÉDUCATION

LE FINANCEMENT DES UNIVERSITÉS ET DES COLLÈGES

M. Roland de Corneille (Eglinton-Lawrence): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État. Par suite des remarques évasives qu'il a faites à la Chambre et aux médias hier et l'inquiétude causée à un million de personnes directement liées à l'enseignement postsecondaire, le secrétaire d'État est-il disposé à se rallier à la Fédération canadienne des étudiants et aux jeunes du Canada en déclarant clairement que les universités et les collèges canadiens dégénèrent et que l'enseignement postsecondaire est insuffisamment financé?

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (secrétaire d'État du Canada): Monsieur le Président, nous allons vendredi matin rencontrer les ministres de l'Éducation des provinces et, à cette occasion, nous pourrons discuter du financement des provinces et de l'éducation. Il est très évident que les sommes déjà assurées par le gouvernement fédéral sont très importantes et je pense que, dans l'ensemble, la discussion devrait se dérouler très sereinement.

[*Traduction*]

LA POSITION DU MINISTRE

M. Roland de Corneille (Eglinton-Lawrence): Monsieur le Président, cela est fort utile, mais comme le secrétaire d'État refuse de les appuyer veut-il prétendre qu'il est en désaccord avec toutes les associations d'étudiants et de professeurs au Canada ainsi qu'avec les premiers ministres de toutes les provinces qui affirment que les universités sont insuffisamment financées?

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (secrétaire d'État du Canada): Monsieur le Président, les associations d'étudiants, les associations d'universités ont formulé des opinions.

Je dois rappeler à l'honorable député que le gouvernement fédéral a augmenté considérablement les sommes de transfert cette année et le FPE, Financement des programmes établis, n'est pas gelé, n'a pas diminué. Il augmente de l'ordre de plusieurs dizaines de millions de dollars et, dans cet ordre, je pense que nous assumons, comme ministère et comme gouvernement, la responsabilité d'un appui extraordinaire pour la formation postsecondaire au pays.

Cependant, je pense qu'il est toujours possible de consacrer plus d'argent partout, mais encore faut-il l'avoir et, dans le cadre actuel, nous considérons que les sommes fournies entrent dans le cadre des capacités du gouvernement.

* * *

● (1430)

[*Traduction*]

LES DÉPUTÉS

LA RUMEUR CONCERNANT UN VOYAGE EN CORÉE DU SUD

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Est-il au courant que, sous la direction de l'ex-président du parti conservateur, une délégation formée de cinq députés conservateurs a quitté le Canada hier pour une visite clandestine de deux semaines en Corée du Sud?

Des voix: Oh, oh!

M. Murta: Comment l'avez-vous appris, alors?

M. Rodriguez: Dans l'affirmative, est-il convenable, aux yeux du vice-premier ministre, que des députés acceptent les largesses du régime sud-coréen?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je n'étais pas au courant des circonstances pittoresques que le député vient de décrire. S'il est vrai que des députés effectuent une visite semblable, ils n'ont ni l'accord ni l'autorisation du gouvernement canadien.

M. Tobin: Vous désapprouvez?

LE COÛT DU VOYAGE

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, en toute justice envers la Chambre et les Canadiens, le vice-premier ministre s'engage-t-il à informer la Chambre du coût global de ce voyage, à dire qui l'a payé et à préciser quels en sont le but et les objectifs?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, la réforme parlementaire semble avoir pris le député de court. En effet, il semble ignorer les nouvelles dispositions du Règlement en pareilles circonstances.

L'APPLICATION D'UN ARTICLE DU RÈGLEMENT

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, ma question s'adresse au leader du gouvernement à la Chambre, de qui relèvent les conflits d'intérêt touchant les députés, et elle fait suite à la question du député de Nickel Belt. Les cinq députés conservateurs qui sont partis pour la Corée du Sud n'ont pas déclaré leurs intérêts dans le registre établi en vertu de l'article 105 du Règlement. Comment le ministre peut-il tolérer une violation aussi flagrante et aussi délibérée d'un article du Règlement qu'il a lui-même présenté . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Gauthier: C'est une question. J'ai dit «Comment le ministre . . .».

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. La présidence a du mal à accepter cela comme une question adressée au gouvernement parce que l'affaire est de son ressort, car le député parle du Règlement de la Chambre. Le député a-t-il une question à poser au gouvernement à propos de ses responsabilités?

M. Gauthier: Monsieur le Président, je m'adresse au leader du gouvernement parce que, en tant que ministre, il est responsable de la question des conflits d'intérêt à la Chambre. Comment peut-il tolérer une entorse aussi flagrante à notre Règlement?

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, le député a mentionné l'article du Règlement qui prévoit la déclaration des voyages des députés. S'il le relit, il verra que rien n'oblige un député à déclarer son voyage avant le départ.

Des voix: C'est évident.

M. Hnatyshyn: Le Règlement est parfaitement clair. Il y a un registre à la disposition des députés. L'article est explicite. Je ne suis pas au courant des circonstances des voyages privés des députés, quel que soit leur parti, mais le Règlement est là et ils peuvent s'inscrire avant leur départ ou après leur retour.

ON DEMANDE LE RENVOI DE LA QUESTION À UN COMITÉ

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, étant donné la réponse du ministre, est-il prêt à s'engager à renvoyer le sujet au comité permanent des privilèges et élections, pour qu'il prenne les mesures disciplinaires qui s'imposent?

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Ce n'est pas un sujet qui relève du gouvernement. Si le député a des questions concernant le respect du Règlement, il peut invoquer le Règlement à un moment donné.

M. Gauthier: Je vous en avise.

[*Français*]

L'EXPANSION INDUSTRIELLE RÉGIONALE

LES TEXTILES ET LE VÊTEMENT—LA PROTECTION DES EMPLOIS

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion industrielle régionale. Puisque le ministre va rencontrer les travailleurs de l'industrie du textile à Sherbrooke demain, est-ce qu'il pourrait maintenant répondre à une question très simple que le gouvernement évite depuis neuf mois? Est-ce que le gouvernement est maintenant prêt à prendre les actions recommandées par la Commission du textile et du vêtement pour arrêter la perte de milliers d'emplois dans cette importante industrie?

[*Traduction*]

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, je vais certes considérer les observations du député comme des instances. Bien sûr, si je vais à Sherbrooke demain, c'est pour m'entretenir avec divers dirigeants syndicaux et patronaux de ce secteur afin que nous puissions élaborer notre politique en sachant mieux ce qu'en attendent les employeurs et les travailleurs.

LES EMPLOIS PERDUS

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, les travailleurs de ce secteur ont clairement fait savoir que, compte tenu des 22,000 emplois perdus dans les quatre dernières années, ils voulaient voir leur secteur protégé. Le gouvernement va-t-il, oui ou non, prendre des mesures pour protéger les emplois de ce secteur, et qu'attend-il pour le faire?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, je m'étonne beaucoup que le député ne signale pas les 112,000 emplois qui ont été créés dans la province de Québec.

M. Cassidy: Pas dans les textiles.

M. Stevens: Je rappelle au député que les emplois auxquels il fait allusion ont été perdus parce que les importations de textiles et de vêtements se sont accrues de façon sensationnelle en 1982 et 1983, jusqu'à 25 p. 100 du temps du gouvernement précédent qui avait l'appui et l'encouragement du parti du député.

* * *

LA LOI DE STABILISATION CONCERNANT LE GRAIN DE L'OUEST

ON DEMANDE UN PAIEMENT PROVISOIRE POUR LES AGRICULTEURS DES PRAIRIES

M. John Gormley (The Battlefords-Meadow Lake): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé (M. Mayer) et a trait au programme de stabilisation concernant le grain de l'Ouest. Le revenu des agriculteurs des Prairies étant très bas cette année, le ministre nous dira-t-il si l'on va verser un paiement de stabilisation ce printemps et, le cas échéant, à quelle date?

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Monsieur le Président, je signale au député que, par suite de la modification de la loi l'an dernier, le gouvernement a été en mesure de faire un paiement provisoire passablement intéressant avant les semailles de printemps. Nous sommes en train de calculer à combien devra s'établir le paiement qui sera éventuellement accordé pour 1985-1986. Tout porte à croire que nous ferons un tel paiement et, d'après les calculs préliminaires faits jusqu'ici, je pense que, comme l'an dernier, nous verserons un autre paiement provisoire intéressant avant les semailles de printemps.

* * *

[*Français*]

LES JEUNES

LE PROGRAMME KATIMAVIK—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État. Il devient de plus en plus évident pour tous les observateurs que le ministre ne fait que de l'improvisation et que les programmes, en fait on a trois ministres, trois versions, on sait que c'est strictement réactif. Monsieur le Président, le ministre a de la difficulté à comprendre à cause de ses collègues.

M. le Président: A l'ordre! La question, s'il vous plaît.

M. Lapierre: Monsieur le Président, ma question est bien simple. Étant donné que le ministre ne fait que de l'improvisation, pourquoi, puisqu'il n'a pas fait ses devoirs, ne prolonge-t-il pas tout simplement le programme Katimavik plutôt que d'essayer de rêver à un programme à la dernière minute?

L'hon. Benoît Bouchard (secrétaire d'État du Canada): Monsieur le Président, je m'amuse à voir le député de Shefford, l'ancien ministre de la Jeunesse, qui à l'époque où il était titulaire de ce ministère n'a absolument rien fait. Le député de Shefford sait très bien que lorsqu'il nous propose de remettre en place Katimavik et de laisser tomber, j'ai bien compris ce que vous m'avez dit, vous avez dit: d'oublier des programmes d'improvisation qu'on est en train de mettre en place . . . Je pense qu'il faudrait être sérieux: ou on fait un choix de mettre en place des programmes de création d'emplois comme le veulent les jeunes Canadiens, ou on fait ce que vous avez fait: rien!

M. Lapierre: Je peux dire au ministre que je ne suis pas gêné du tout, mais je suis un des parrains du ministère . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Une question supplémentaire?

ON DEMANDE DES PRÉCISIONS AU MINISTRE

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, on sait qu'actuellement le secrétaire d'État demande aux fonctionnaires de travailler des heures supplémentaires: ils n'ont rien au moulin et ils sont en train d'essayer de sauver la face. Pourquoi, monsieur le Président, le ministre n'arrive-t-il pas ici pour dire: On n'a rien d'autre, donc on prolonge Katimavik pour encore une année jusqu'à ce que je fasse mon travail. C'est cela qu'il devrait dire.

Questions orales

L'hon. Benoît Bouchard (secrétaire d'État du Canada): Monsieur le Président, la réponse est très simple. Contrairement à l'habitude de votre gouvernement, les 20 millions qui sont là, on va s'en servir pour créer des emplois, et c'est cela qui est important pour nous.

* * *

[*Traduction*]

LA LOI DE STABILISATION CONCERNANT LE GRAIN DE L'OUEST

ON POSE UNE QUESTION AU MINISTRE

M. Arnold Malone (Crowfoot): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé (M. Mayer). Si le Farm Bill venait à être adopté aux États-Unis et que le prix de nos céréales venait à baisser en conséquence, pourrons-nous continuer à effectuer des paiements à partir du Fonds de stabilisation concernant le grain de l'Ouest, même si on y a déjà puisé largement du fait de la sécheresse?

M. le Président: Je dois déclarer qu'il s'agit là d'une question hypothétique.

M. Blenkarn: Il aurait dû y répondre.

M. Malone: Oui, la question était intéressante.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Les députés de Mississauga-Sud et de Crowfoot devraient s'entretenir ailleurs de la qualité des questions.

* * *

● (1440)

L'ADMINISTRATION

LA DÉMISSION DE L'EX-MINISTRE DES PÊCHES

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Pourrait-il nous expliquer pourquoi le premier ministre continue de ternir la réputation de l'ex-ministre des Pêches et des Océans, le député de Vancouver-Sud, en déclarant au *New York Times* qu'il lui avait demandé de remettre sa démission alors que ce député a dit à la Chambre avoir proposé lui-même de démissionner?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je rappelle au député que nous sommes le 18 mars 1986 aujourd'hui et qu'il nous parle d'événements qui se sont passés à la Chambre en septembre 1985, donc qui sont loin derrière nous.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: A l'ordre, je vous prie.

L'INTERVIEW DU PREMIER MINISTRE DANS LE *NEW YORK TIMES*

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, le vice-premier ministre ne se rend-il pas compte que c'est le premier ministre lui-même qui a ravivé cette controverse dans une interview qu'il a accordée au *New York Times* dernièrement. Il a prétendu avoir demandé au député de démissionner alors que ce député, qui a de longs états de services au Parlement pourtant, a déclaré à la Chambre avoir offert lui-même sa démission? Pourquoi le premier ministre s'en prend-il à lui?

Une voix: Parce qu'il n'est pas gentil.

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, tout le monde sait à quoi s'en tenir à ce sujet. En septembre dernier, la correspondance échangée entre le bureau du premier ministre et l'ex-ministre en question a été dévoilée publiquement. Je ne vois pas ce qu'il y a à gagner à ressasser ces événements de septembre dernier à part gaspiller le temps de la Chambre.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LA RIVIÈRE ST. CLAIR—LES SUBSTANCES TOXIQUES

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre de l'Environnement. Nous avons appris qu'une entreprise privée avait fait un relevé sismique du lit de la rivière St. Clair et qu'elle pensait y avoir découvert de vastes dépôts de mercure et peut-être également d'autres substances toxiques. Le ministre a-t-il examiné ces conclusions et peut-il nous dire si elles sont exactes ou non?

L'hon. Tom McMillan (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, le député veut parler d'une petite entreprise de Vancouver, Thalassic qui, de son propre chef, sans consulter mon ministère ou un ministère quelconque, s'est livrée à certaines études dans le fond de la rivière St. Clair. La société essaie de vendre de la technologie à mon ministère et c'est pourquoi elle s'efforce d'obtenir le maximum de publicité.

J'ai demandé à mes collaborateurs d'examiner le rapport que cette entreprise a communiqué aux médias et non pas à moi. Si j'ai bien compris, il s'agit d'études très hypothétiques. Les résultats n'ont impressionné ni les fonctionnaires de mon ministère ni ceux du ministère de l'Environnement de l'Ontario.

LA POSITION DU MINISTRE

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, le ministre va-t-il nous dire le plus tôt possible si ces conclusions sont exactes, surtout en ce qui concerne la présence de mercure au fond de la rivière St. Clair? Dans l'affirmative, l'entreprise sera-t-elle autorisée à extraire ce mercure? Si c'est le cas, quelles mesures le ministre va-t-il prendre pour protéger la santé et la sécurité des habitants de la région?

L'hon. Tom McMillan (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, la compagnie en question n'a communiqué ni à mon ministère, ni à mes fonctionnaires, ni à moi-même, les résultats détaillés de ses recherches.

J'ai ici une note de service de mes collaborateurs décrivant en détail les faiblesses constatées dans les techniques employées et je suis disposé à la communiquer au député. Jusqu'à preuve du contraire, j'estime inutile de pousser plus loin cette affaire, mais je pourrais changer d'avis s'il y avait du nouveau.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LA DIVULGATION DES NOMS DE PRESTATAIRES

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Je viens d'apprendre que la ministre et ses subalternes s'étaient livrés à une véritable débauche de déchiquetage de papier quelques heures seulement après que l'on ait annoncé publiquement l'utilisation illicite des noms de récipiendaires de l'assurance-chômage, c'est-à-dire la communication de ces noms à la société Peat Marwick en vue d'une enquête.

Comment le commissaire à la vie privée et le ministère peuvent-ils disposer de toutes les informations pertinentes pour mener à bien leurs études et leurs enquêtes alors que la déchiqueteuse est entrée en action quelques heures à peine après que la question a été soulevée ici-même à la Chambre des communes?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je puis répéter encore une fois que nous nous sommes faits restituer les informations en question par la société Peat Marwick. Ces documents vont faire l'objet d'une enquête de la part du commissaire à la vie privée.

LES DOCUMENTS PASSÉS À LA DÉCHIQUETEUSE

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur le Président, j'aimerais que la ministre dise à la Chambre quels sont exactement les documents qui ont été passés à la déchiqueteuse, et s'il s'agissait notamment des informations communiquées par Peat Marwick, y compris les enregistrements informatiques?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je vérifirai volontiers jusqu'au plus petit bout de papier. Il y avait évidemment le nom et l'adresse d'environ 30,000 personnes. Il y avait des questionnaires qui ont été envoyés, je crois, à 6,000 personnes. Je vais me renseigner pour savoir exactement ce qu'est devenu chaque morceau de papier, et je me ferai un plaisir de donner la réponse au député.

* * *

LE TRANSPORT DES PRODUITS DANGEREUX

LE TRANSPORT PAR TRAIN DANS LA RÉGION DE TORONTO

M. Andrew Witer (Parkdale-High Park): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Le ministre s'est entretenu hier avec des représentants du Comité d'action des habitants de la région de Toronto lequel propose de réduire la vitesse des trains chargés de déchets toxiques qui traversent la région de Toronto. Quelles mesures le gouvernement est-il disposé à prendre pour éviter que les trains transportant des produits dangereux ne déraillent dans des secteurs à forte densité de population?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, j'ai effectivement rencontré hier des représentants dont ceux du comité en question. Je leur ai expliqué que nous étudiions la possibilité de réduire à 25 milles à l'heure la vitesse des trains qui traversent certains quartiers de Toronto.

Je rappelle au député qu'un groupe spécial a été mis sur pied pour examiner toute la question du transport des marchandises dangereuses dans la région de Toronto. C'est une des mesures que le comité voudra examiner en priorité. J'espère que nous pourrons prendre une décision sous peu.

M. Benjamin: Les trains de VIA Rail circulent déjà à 25 milles à l'heure.

* * *

LES PÉNITENCIERS

LA CONSTRUCTION D'UNE PRISON À SÉCURITÉ MAXIMUM DANS LA CIRCONSCRIPTION DE MANICOUAGAN

M. John Nunziata (York-Sud-Weston): Monsieur le Président, ma question qui s'adresse au solliciteur général, porte sur la construction d'une prison à sécurité maximum dans la circonscription du premier ministre.

Étant donné que le rapport Nielsen a recommandé d'imposer un moratoire à la construction future de prisons, le solliciteur général ne pense-t-il pas que, sur le plan strictement carcéral, il est déplacé de consacrer 60 millions de dollars à la construction d'une prison dans un coin éloigné de la circonscription du premier ministre ou, en fait, dans n'importe quel endroit au Québec où il n'y a pas deux détenus par cellule?

L'hon. Perrin Beatty (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, il me faudra peut-être attendre demain pour obtenir la traduction de la question du député.

Des voix: Oh, oh!

M. Beatty: En ce qui concerne les recommandations du groupe de travail Nielsen, elles ont été communiquées à un comité parlementaire et il serait déplacé de ma part d'essayer d'influer sur ses discussions.

Questions orales

ON DEMANDE D'IMPOSER UN MORATOIRE À LA CONSTRUCTION

M. John Nunziata (York-Sud-Weston): Monsieur le Président, le ministre sait que la prison est en construction. Étant donné les recommandations du groupe de travail Nielsen, ne va-t-il pas imposer un moratoire à la construction de cette prison, que l'on a qualifiée d'initiative malencontreuse dans le cadre d'une politique d'assiette au beurre, et réaffecter les 60 millions de dollars en vue de relancer pour trois ans le programme de Katimavik?

Des voix: Oh, oh!

L'hon. Perrin Beatty (solliciteur général du Canada): Voilà une proposition originale, monsieur le Président. Je ne sais pas si le député trouve normal que le solliciteur général finance Katimavik, mais je suppose que ses collègues s'y opposeront vivement.

En attendant les discussions du comité parlementaire, les projets continuent comme prévu et nous comptons poursuivre nos activités comme à l'habitude.

* * *

LA CULTURE

LES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE GOUVERNEMENT

Mme Lynn McDonald (Broadview-Greenwood): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Communications et a trait aux prétendues augmentations des dépenses culturelles.

Le ministre confirmerait-il que les 75 millions de dollars figurant au budget constituent une augmentation qui remplace l'indexation au coût de la vie que les conservateurs avaient promise durant la campagne électorale, qu'il n'y a pas remplacement des montants coupés l'an dernier au chapitre des dépenses culturelles et qu'il y a donc une nette diminution des crédits alloués par le gouvernement fédéral pour la culture au Canada?

M. Clark (Yellowhead): Vous vous débrouillez mieux avec les gros mots.

● (1450)

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): Monsieur le Président, les enveloppes supplémentaires de 75 millions de dollars pour la politique culturelle du gouvernement sont consacrées à des programmes pour lesquels il y a déjà des consultations avec les provinces ou avec les communautés culturelles et permettront, entre autres, au Conseil des Arts de recevoir une augmentation de 22 p. 100 de son budget actuel, ce qui fera du Conseil l'organisme du gouvernement canadien qui a reçu la plus forte augmentation au dernier budget.

[*Traduction*]

LE BUDGET DU MINISTÈRE

Mme Lynn McDonald (Broadview-Greenwood): Monsieur le Président, le ministre pourrait-il confirmer que les 2 p. 100 dont sont réduits les budgets de chaque ministère ne se répercuteront pas, dans le cas de son ministère, sur aucun des organismes culturels, mais seront absorbés par l'administration du ministère au lieu de se répercuter sur les organismes indépendants?

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): Monsieur le Président, je ne suis pas responsable de toutes les coupures qui ont été imposées aux agences culturelles par l'ancien gouvernement. Ce que j'essaie de définir, c'est une nouvelle politique budgétaire en accord avec les provinces et les milieux culturels concernés.

* * *

[*Traduction*]

LES PÉNITENCIERS

LA CONSTRUCTION D'UNE PRISON DANS LA CIRCONSCRIPTION DE MANICOUAGAN

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, au sujet de la réponse que le solliciteur général a donnée à mon collègue, a-t-il voulu dire que la décision concernant la construction de la prison dans la circonscription du premier ministre est entre les mains du comité chargé d'étudier le rapport Nielsen? Est-il vrai que la décision n'est pas encore prise comme il l'a laissé entendre?

L'hon. Perrin Beatty (solliciteur général du Canada): Non, monsieur le Président, c'était plutôt la suggestion de son collègue. Je refuse de discuter à l'avance la décision du comité qui étudiera les recommandations du groupe de travail. En attendant, il nous incombe de nous occuper des affaires du pays.

Des voix: Oh, oh!

M. Beatty: Monsieur le Président, nos vis-à-vis posent des questions et crient ensuite au lieu d'écouter les réponses. Voudraient-ils avoir l'obligeance de nous laisser répondre à leurs questions?

Nous avons l'obligation de nous occuper de nos autres tâches dans l'intervalle, et c'est ce que nous allons faire.

LES CAS DE LIBÉRATION CONDITIONNELLE EN SUSPENS

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, est-ce pour cela que le solliciteur général a entrepris de saboter le système de libération conditionnelle en faisant en sorte qu'il y ait tellement de cas en suspens que les préposés à la libération conditionnelle affirment que la surveillance des personnes mises en liberté est telle qu'elle met indûment en danger la sécurité des Canadiens?

L'hon. Perrin Beatty (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, c'est la question supplémentaire la plus futile que j'aie jamais entendue. Le gouvernement est loin de chercher à mettre en péril le régime de libération conditionnelle. Nous envisageons plutôt des réformes importantes qui, comme je l'espère, viendront diminuer le nombre de cas en suspens. Elles permettront également de mieux protéger le public.

LES PÊCHES

LA RÉPARTITION DES PRISES EN NOUVELLE-ÉCOSSE

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans et a trait à la pénurie croissante de poisson en Nouvelle-Écosse. Le ministre pourrait-il dire à la Chambre ce qu'il entend faire pour rectifier le déséquilibre dans la répartition des stocks de poisson entre les pêcheurs côtiers et les pêcheurs hauturiers, et quand il entend le faire?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, les pêcheurs côtiers de la région de Southwest Nova ont bien sûr exprimé leur inquiétude au sujet des quotas de poisson qui ont été octroyés aux navires hauturiers dans le cadre du plan quinquennal de répartition des stocks. Lorsque j'ai discuté de ce plan avec mes collègues provinciaux, le ministre de la Nouvelle-Écosse a convenu qu'il devait demeurer en vigueur pour la présente année de pêche. Cependant, nous sommes en train de réviser la répartition des stocks, et j'espère d'ici Pâques pouvoir apporter une réponse aux préoccupations des pêcheurs côtiers de la région de Southwest Nova.

LA POSSIBILITÉ D'UN AFFRONTEMENT

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Monsieur le Président, au cours de la fin de semaine dernière, nous avons assisté à un début d'accrochage entre les pêcheurs et les agents chargés d'appliquer la loi. Le ministre entend-il régler ce déséquilibre d'une façon permanente, de façon à prévenir si possible un affrontement entre les pêcheurs et les agents chargés d'appliquer la loi dans cette région?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, notre premier objectif est de déterminer si effectivement il existe un déséquilibre. On a donné à entendre que les pêcheurs côtiers étaient dotées de moyens excessifs et avaient pêché plus que leur quote-part normale. Nous devons examiner ces allégations en tenant compte des besoins considérables des localités côtières. Comme je l'ai dit au député, j'entends faire prochainement une déclaration de nature à résoudre ce problème.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU MINISTRE DE L'ÉDUCATION DE TERRE-NEUVE ET DU LABRADOR

M. le Président: Je tiens à signaler à la Chambre la présence à notre tribune aujourd'hui de l'honorable Loyola Hearn, ministre de l'Éducation de Terre-Neuve et du Labrador.

Des voix: Bravo!

* * *

LES JEUNES

LES PROGRAMMES DE CRÉATION D'EMPLOIS

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Pourrait-elle dire à la Chambre si son ministère a des programmes destinés aux jeunes Canadiens? Dans l'affirmative, combien y en a-t-il et combien de jeunes en bénéficient?

Des voix: Oh, oh!

M. Turner (Vancouver Quadra): Vous lui répondrez demain au caucus, Flora.

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je serai ravie de répondre au député. Nous dépensons cette année environ 700 millions de dollars à des programmes de création d'emplois et de formation pour les jeunes. C'est sensiblement plus que ce qu'avait dépensé le gouvernement précédent au creux de la récession en 1982.

M. Allmand: Ce n'est pas vrai.

Mlle MacDonald: On avait dépensé à cette époque beaucoup moins que 700 millions, bien que le taux de chômage se chiffrait à 21 p. 100.

M. le Président: A l'ordre, je vous prie.

Des voix: Bravo!

* * *

LES AÉROPORTS

L'AÉROPORT INTERNATIONAL PEARSON—L'EMBAUCHAGE DES PORTEURS

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Hier, il a promis de faire enquête au sujet de la combine à laquelle a recours la société All Cap Baggage Service, à l'aéroport international Pearson, alors que les intéressés doivent verser $4,000 par année pour avoir le droit de travailler. Les collaborateurs du ministre ont-ils procédé à des enquêtes privées et confidentielles auprès des porteurs concernés à l'aéroport Pearson, afin de déterminer s'il est vrai, comme on l'a dit, qu'ils ont signé une pétition en faveur de l'entreprise sous la menace de perdre leur emploi?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, comme je l'ai signalé à la Chambre et au député hier, les fonctionnaires régionaux procèdent à une enquête approfondie sur cette question. Jusqu'à maintenant, je n'ai pas reçu de rapport. Je répète également que 30 ou 32 des 40 porteurs concernés se sont dissociés des 10 protestataires environ qui s'opposent aux dispositions prises à l'aéroport.

LES PRÉTENDUES MENACES DE CONGÉDIEMENT

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Monsieur le Président, le ministre sait-il qu'un certain nombre de ceux qui ont signé la pétition et qui, selon les termes du ministre, se sont dissociés des protestataires, prétendent qu'ils ont agi ainsi, car on les a menacés de les renvoyer s'ils ne signaient pas une pétition redigée par la société elle-même en faveur des dispositions prises à l'aéroport. Le ministre va-t-il rejeter cette combine dans les aéroports canadiens, qui est à la fois immorale et dépassée?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, s'il y a enquête, c'est notamment pour vérifier la véracité des accusations portées par le député. Je ne voudrais tirer aucune conclusion en me basant sur les affirmations faites par le député, car il s'est trompé, dans cette enceinte, plus d'une fois.

* * *

LES SPORTS

LE MONTANT COUVERT PAR L'ASSURANCE DES ÉQUIPES DE SKI

M. Iain Angus (Thunder Bay-Atikokan): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre d'État à la Condition physique et au Sport amateur. Le ministre pense-t-il toujours que les compagnies d'assurance ont eu une réaction positive au défi qu'il leur a lancé en ce qui concerne les équipes de ski canadiennes? En effet, cette réaction présumée positive s'est traduite par une réduction de moitié du montant couvert par l'assurance alors que les primes ont augmenté de 500 p. 100. Sait-il qu'à cause de cette augmentation, la somme d'argent consacrée à la promotion du ski dans le pays diminuera?

L'hon. Otto Jelinek (ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) et ministre d'État (Multiculturalisme)): Monsieur le Président, je suis enchanté que le critique du Nouveau parti démocratique se soit enfin éveillé et qu'il pose des questions. Il sait que le défi que nous avons lancé aux compagnies d'assurance a produit des résultats très positifs. L'équipe de ski est maintenant assurée. En attendant, j'ai pris l'initiative d'instaurer, pour la première fois, un comité spécial qui utilise les personnes les plus compétentes du secteur pour s'assurer que ce genre de problème ne se reproduise pas.

M. Angus: Monsieur le Président, cette initiative a eu pour effet une hausse des primes de 500 p. 100.

LE FINANCEMENT GOUVERNEMENTAL

M. Iain Angus (Thunder Bay-Atikokan): Le ministre sait-il qu'au cours des cinq dernières années, les indemnités civiles versées pour les 50 associations sportives ne totalisaient que $23,000? N'est-il pas temps que le gouvernement offre le financement à l'association de ski et aux associations sportives ou qu'il les assure lui-même?

L'hon. Otto Jelinek (ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) et ministre d'État (Multiculturalisme)): Monsieur le Président, si le député se donne la peine de se renseigner auprès des associations sportives, il constatera qu'elles sont enchantées des initiatives que le ministre a prises pour les aider à obtenir une assurance. En attendant, puisque cette question relève surtout des provinces, ma collègue la ministre d'État chargée des Finances et d'autres essaient, avec les provinces, de résoudre les problèmes des compagnies d'assurance.

* * *

L'IMPÔT SUR LE REVENU

LA RÉPONSE DES LECTEURS À L'INVITATION D'UN JOURNAL DE TORONTO

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Quelle conclusion tire-t-il du fait que plus de 15,000 lecteurs ont répondu à un journal de Toronto et exprimé leur mécontentement au sujet du fardeau injuste que son budget impose aux contribuables à revenus moyens?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je reconnais que certains préfèrent ne pas être assujettis à des majorations d'impôt. Toutefois, je crois que la plupart des Canadiens se rendent compte que nous sommes aux prises avec un grave problème que pose le déficit que nous cherchons surtout à réduire en restreignant les dépenses. Une proportion de 70 p. 100 de la réduction du déficit est réalisée grâce à des réductions de dépenses. Une certaine proportion de cette réduction du déficit doit être réalisée par une majoration des impôts et nous le faisons d'une façon aussi générale que possible.

* * *

● (1500)

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES QUESTIONS POSÉES À DES MINISTRES

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Pourriez-vous nous éclairer sur une affaire qui découle de la période des questions? Lorsque le leader parlementaire du gouvernement a été interrogé à propos du Registre public des déplacement effectuées à l'extérieur du Canada, on a laissé entendre que l'affaire ne relevait pas d'un ministre mais plutôt de la Chambre. Si l'on s'est adressé au ministre, c'est bien parce qu'il avait présenté l'idée d'un registre des déplacements comme une initiative du gouvernement. Par conséquent, je fais appel à vous afin de savoir s'il est possible d'interroger le ministre là-dessus.

M. le Président: Je crois pouvoir trancher la question. Le président du Conseil privé (M. Hnatyshyn) souhaite-t-il répondre?

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir intervenir sur cette question. La disposition a été présentée il y a quelques mois, pour être enfin adoptée à l'unanimité. Peu importe qui en est à l'origine, le député ou moi-même, nous en acceptons la responsabilité, étant donné qu'il n'y a pas eu de dissidence lors de sa mise aux voix.

M. le Président: Le député de Saint-Denis (M. Prud'homme) invoque aussi le Règlement sur cette question.

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): En effet, monsieur le Président. Si vous voulez bien m'entendre jusqu'au bout, mon intervention pourrait être utile. Vous vous rappelez peut-être que j'ai toujours été en faveur de pareil registre. Or, je constate maintenant que cette disposition peut nous poser des problèmes parce qu'on n'y a pas prévu de délai pour que les députés s'y conforment. Il conviendrait sans doute de revoir l'article 105 du Règlement en vue de fixer ce délai. Aux termes des dispositions actuelles, le greffier tient un registre, dans lequel les députés consignent tous leurs déplacements. Mais tout cela est trop vague. On pourrait consigner un déplacement un an après qu'il a eu lieu sans manquer au Règlement. Les dispositions ont été établies de bonne foi, mais le moment est peut-être venu de préciser le moment de la consignation. Vous voudrez peut-être, Votre Honneur, prendre quelque temps afin d'examiner la question.

M. Penner: Monsieur le Président?

M. le Président: Le député de Cochrane-Supérieur (M. Penner) invoque-t-il le Règlement sur la même question? Entendons-nous. Le député a d'abord voulu savoir s'il était possible d'interroger le leader parlementaire du gouvernement. Est-ce sur la question soulevée par le député de Saint-Denis, qui est différente malgré ce qu'il en a dit?

M. Prud'homme: Une suggestion.

M. le Président: Est-ce un rappel au Règlement différent? C'est le même, concernant les questions? Alors, laissez-moi essayer de répondre.

Le député de Windsor-Ouest (M. Gray) prétend que le gouvernement a proposé cette dispositon. Par contre, le président du Conseil privé (M. Hnatyshyn) estime qu'elle cesse de relever du gouvernement une fois que la Chambre a accepté de l'incorporer à son Règlement. Elle devient partie intégrante du Règlement. Par conséquent, les questions concernant l'obligation d'inscrire les intérêts dans le registre peuvent être ou ne pas être des rappels au Règlement, compte tenu du problème que le député de Saint-Denis a soulevé. Toutefois, la présidence ne vois pas comment les questions adressées à un ministre sur les responsabilités administratives du gouvernement pourraient englober les questions sur une disposition du Règlement, alors que, d'après l'article même, c'est le greffier qui est chargé de tenir le registre. Instinctivement, il me semblait donc que la question n'était pas recevable. Le député pourra peut-être essayer, à un autre moment, de me convaincre du bien-fondé de sa plainte, mais c'est pour cette raison que j'ai pris une telle décision aujourd'hui. Je suis prêt à recevoir ses instances à ce propos.

L'ARTICLE 105 DU RÈGLEMENT—LA PRÉSUMÉE VIOLATION

M. Keith Penner (Cochrane-Supérieur): Monsieur le Président, je voudrais attirer votre attention sur l'article 105 du Règlement dont mon collègue de Saint-Denis a déjà parlé. Tous les députés veulent que les nouvelles règles soient applicables et qu'elles soient utiles à l'ensemble de la Chambre. Naturellement, lorsqu'un nouveau Règlement entre en vigueur, il est inévitable qu'il comporte des imprécisions et des échappatoires que personne ne voulait au départ: Dans un tel cas, il est inutile de réécrire le Règlement chaque fois que nous constatons qu'il existe une échappatoire ou une possibilité d'abus. Lorsque la présidence constate l'existence d'un problème, elle devrait plutôt rendre une décision pour établir des précédents qui auront autant de poids que le Règlement lui-même. Je voudrais donc demander si vous avez, Votre Honneur, l'intention de décider quand un député doit faire inscrire son nom au registre pour des voyages à l'étranger qui ne sont pas entièrement payés par le Fonds du revenu consolidé.

M. le Président: De toute évidence, c'est un autre recours au Règlement. Je pense que certains députés voudront parler de cette question avant que la présidence ne rende une décision. La seule façon de donner à la présidence la possibilité de trancher serait que le député invoque le Règlement en affirmant que cette règle a été violée d'une façon ou d'une autre. A mon avis, c'est à ce moment-là qu'il faudrait soulever la question, mais le député essaie de le faire de façon générale. S'il veut soulever la question, bien entendu, il en aurait tout à fait le droit au moment approprié. Pouvons-nous nous en tenir là?

M. Penner: Monsieur le Président, je suis tout à fait d'accord avec ce que vous venez de dire. Je ne peux pas vraiment affirmer qu'il y a eu contravention à la règle. Cependant, bon nombre de députés et d'observateurs du Parlement jugent que l'article 105 du Règlement n'est pas respecté si le voyage n'est pas inscrit au registre avant d'avoir lieu. C'est du moins mon point de vue et j'espère que vous déciderez, Votre Honneur, que les déplacements doivent être consignés avant et non après coup.

M. le Président: Cela pose un problème parce que, dans un tel cas, je dois entendre les arguments des députés. Le député invoque le Règlement à ce sujet aujourd'hui et me demande de rendre une décision. Le président du Conseil privé (M. Hnatyshyn) voudra donc donner son avis.

M. Penner: Puis-je m'expliquer?

M. le Président: Oui.

M. Penner: Monsieur le Président, d'après mon interprétation, l'article 105 stipule que, s'il accepte une invitation de voyage et fait le nécessaire pour partir, un député doit faire inscrire son nom au registre avant son départ. Il ne doit pas attendre à plus tard et peut-être pendant une législature subséquente, mais il doit s'en occuper avant son voyage. Selon moi, c'est l'intention qui sous-tend cet article du Règlement et il me semble que la présidence devrait rendre une décision pour bien le préciser.

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, j'ai énormément de respect pour le député de Cochrane-Supérieur (M. Penner) et sa réputation en tant que député, mais je suis persuadé qu'il sera le premier à reconnaître que s'il affirme qu'il y a bien eu violation, avant le voyage en question ou non, alors, en toute justice, il devrait tout d'abord s'assurer des faits avant de laisser entendre qu'il y a eu violation.

Au cours de la période des questions j'ai déclaré, et c'est la vérité, que je ne suis pas au courant des circonstances entourant les déplacements de certains députés. Je sais, par exemple, que, dans bien des cas, je voyage avec des députés de l'opposition dans le cadre de délégations parlementaires. J'ai alors la possibilité de savoir qui faisait partie du voyage et d'intervenir à la Chambre, afin de préciser qu'un tel voyage était sous les auspices d'une association interparlementaire ou financé à même le Fonds du revenu consolidé. Les choses sont bien différentes en l'occurrence. On fait des insinuations aujourd'hui à la suite d'un reportage paru dans la presse sur des voyages entrepris par des députés sans avoir déterminé auparavant s'ils sont payés ou non par les députés concernés et ne sont donc pas visés par cette disposition, ou si les députés en question ne sont pas tenus de faire part de leurs projets de voyage. C'est ce qu'il importe d'établir au départ.

● (1510)

Ce que je tiens à signaler au sujet de cette question, c'est que je sais pertinemment que des reportages de journaux donnent souvent lieu à des questions et qu'à mon avis, le Règlement est très clair à ce sujet. Les députés sont tenus, dans certaines circonstances, de communiquer certains détails concernant leurs voyages à l'étranger dans un registre conservé dans votre bureau, monsieur le Président. Il n'est précisé nulle part que cela doit se faire avant le départ ou au retour du voyage en question. En fait, je trouve ridicule de demander à un député de donner tous les détails d'un voyage avant de l'avoir entrepris. Il serait préférable, à mon avis, que le député donne ces renseignements à son retour.

Je ne voudrais pas m'éterniser là-dessus, car il s'agit d'une journée d'opposition, et je respecte le droit de l'opposition à un débat complet. Mais permettez-moi simplement de dire que les députés ont été avisés de cette disposition il y a déjà quelques mois maintenant et ils ont eu tout le temps voulu pour songer à ses conséquences. Elle a été acceptée par décision unanime de la Chambre, à titre provisoire. On veut ainsi nous permettre de mettre à l'essai une mesure et de voir ce qui en ressortira.

Si nous voulons que cette question en arrive à sa conclusion logique, je me rappelle que lorsque j'ai fait pour la première fois cette proposition, ce sont nos vis-à-vis, et non pas nous, qui se sont opposés à ce registre. Je trouve maintenant plutôt curieux qu'ils se plaignent du fait que nous avons présenté cette proposition fort raisonnable et qu'ils veuillent que vous preniez une décision avant qu'on fasse valoir que ce voyage pourrait être visé par cette règle.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Il est clair que la règle a été adoptée par la Chambre. Permettez-moi de dire . . .

M. Deans: J'invoque le Règlement.

M. le Président: Il y a un aspect d'ordre technique dont je dois traiter avant d'entendre d'autres arguments. Le député de Cochrane-Supérieur (M. Penner) a invoqué le Règlement. Je dois lui demander de préciser qui a enfreint le Règlement et de quelle façon. Son objection est d'ordre général. La difficulté pour moi est de savoir quel sont les faits que je dois examiner et dans lesquels le député de Cochrane-Supérieur voit une infraction au Règlement.

M. Penner: Monsieur le Président, je ne crois pas nécessaire de jouer à cache-cache à la Chambre des communes. Nous savons qu'une délégation a fait un voyage en Corée du Sud, qu'un député a inscrit son nom au registre, mais, les autres ne l'ont pas fait. La situation est équivoque. Je suis sûr que la présidence ne peut pas la tolérer et que les députés ont droit à des explications. C'est ce que je demande à la présidence par ce rappel au Règlement.

M. le Président: Ce sera ensuite le tour du député de Hamilton Mountain (M. Deans). Le député sait que la présidence avait besoin de cette information avant de poursuivre.

M. Deans: Je serai bref, monsieur le Président. Je n'avais pas l'intention d'intervenir. Cependant, en écoutant ce qui se disait, il m'est apparu qu'il y a une certaine confusion et que je dois essayer d'y mettre de l'ordre, au moins dans mon esprit. La règle telle que je la comprends exige que les déplacements autres que ceux effectués dans le cadre des fonctions parlementaires et dont le coût n'est pas assumé par le Fonds du revenu consolidé . . .

Une voix: Ou par le député personnellement.

M. Deans: Excusez-moi. En effet, ou par le député personnellement. Vous avez raison. Ces personnes doivent faire consigner leur déplacement en même temps que le nom du particulier ou de l'organisme qui paie le déplacement en provenance ou à destination du Canada. C'est une exigence bien simple à laquelle on devrait pouvoir se plier avant d'entreprendre le voyage. La personne peut savoir avant de partir qui paie le voyage. La question devrait sûrement être posée quand le voyage est offert. La décision d'accepter ou non l'invitation dépend, du moins en partie, d'où viennent les fonds.

J'ai trois points à faire valoir. Tout d'abord, que les associations parlementaires ont l'habitude d'annoncer à l'avance un voyage de délégation parlementaire. Cette tradition nous a bien servis, et je crois qu'elle devrait devenir la règle. Même si on y déroge parfois, c'est la pratique courante. Je le dis parce que la nouvelle d'une occasion de voyager circule parmi les députés. En gardant ce fait à l'esprit, il y a deux choses que nous devons tenter. Il faut suivre cette pratique pour tous les déplacements dont le coût est assumé par le Fonds du revenu consolidé ou par quelqu'un d'autre que le député.

M. le Président: A l'ordre. Nous sommes en train de discuter de l'usage et non d'entendre des arguments sur un rappel au Règlement, ce qui pose un dilemme à la présidence. Le député peut-il conclure son rappel au Règlement?

M. Deans: Au sujet du rappel au Règlement, vous vous souvenez sans doute, monsieur le Président, qu'à l'époque où le Règlement provisoire est entré en vigueur, les partis se sont entendus pour que, lorsque des problèmes de ce genre se poseraient, les leaders parlementaires se réunissent, cherchent à les résoudre et en arrivent à une solution satisfaisante. J'allais conclure en disant que je suis convaincu que si le leader parlementaire du gouvernement et son homologue de l'opposition officielle acceptaient de s'entretenir avec moi, nous pourrions aisément trouver une solution acceptable pour tous les députés de la Chambre des communes, sans demander au Président de trancher la question.

M. le Président: Dans l'intérêt de toutes les personnes concernées, je voudrais dire que la proposition du député de Hamilton-Mountain (M. Deans) semble la plus judicieuse à la présidence. Je prends au sérieux les préoccupations du député de Cochrane-Supérieur, mais je pense qu'étant donné le caractère nouveau de cette question et son importance, la Chambre devrait mettre le système à l'essai. Il serait plus judicieux que les leaders parlementaires discutent de la question avant de demander à la présidence de la trancher, ce qu'elle devra peut-être faire ultérieurement si aucune entente n'est possible. Je veux donc dire à la Chambre que je compte m'en tenir là pour le moment et attendre la réunion des leaders parlementaires.

Si un député veut présenter une motion à la Chambre à ce sujet, il a parfaitement le droit de le faire, mais pas en invoquant le Règlement. Une telle motion serait donc irrecevable pour le moment. Nous discutons d'un rappel au Règlement qui découle de la période des questions. Selon la présidence, c'est la voie la plus sage à suivre. Les députés ont-ils quelque chose à dire à ce sujet? Je vais donc devoir statuer sur cette question dès à présent.

M. Gauthier: Puisque je suis à l'origine de toute cette affaire, permettez-moi de vous signaler ainsi qu'à la Chambre qu'en effet, il serait souhaitable que les leaders parlementaires de tous les partis examinent la question. Mais je pense également que les députés devraient donner leur avis aux ministres en question, par oral ou par écrit, pour éviter qu'un petit groupe de trois personnes ne fassent du nombrilisme.

M. le Président: Ils en ont parfaitement le droit. Le député sait que nous examinons un rappel au Règlement. C'est la seule chose dont la Chambre est saisie pour le moment.

M. Penner: Monsieur le Président, lorsque j'ai invoqué le Règlement, c'était dans la réelle intention de faciliter l'application du nouveau Règlement et non de formuler des critiques à l'égard d'autres députés. C'est pourquoi j'approuve sans réserve toute méthode choisie pour résoudre ce problème. Je conviens avec Votre Honneur que si les leaders parlementaires peuvent s'en charger, je ne vois rien à y redire. Si le Règlement le permet, monsieur le Président, je voudrais maintenant demander le consentement unanime de la Chambre pour retirer au besoin ce rappel au Règlement.

M. le Président: Je remercie le député. Ce consentement est inutile.

Les subsides

• (1520)

M. Prud'homme: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'allais demander le consentement unanime de la Chambre. A titre de président du comité de la gestion et des services aux députés, j'ai reçu l'instruction d'écrire au président du Conseil privé (M. Hnatyshyn) pour lui soumettre cette question avant son impression. La question examinée à la Chambre est précisément celle que le comité de la gestion et des services aux députés voulait étudier. Nous voulions adopter ce règlement et établir un registre. Je ne suis pas d'accord avec certains des propos de mon collègue.

M. le Président: A l'ordre. Le député a des instances à faire et il n'ignore pas où il doit les faire. Passons à l'ordre du jour.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 82 DU RÈGLEMENT—LA VIABILITÉ DES SECTEURS FORESTIER ET AGRICOLE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Fulton:

Que la Chambre reconnaisse la situation désespérée dans laquelle se trouveront les travailleurs forestiers du Canada à la suite de l'adoption des mesures législatives dont est présentement saisi le Congrès américain, ainsi que la situation aussi désespérée qui est celle des agriculteurs canadiens à cause du Farm Bill américain, et qu'elle blâme le gouvernement de n'avoir pas réussi à protéger adéquatement la viabilité de ces deux secteurs vitaux de l'économie canadienne.

M. le Président: Reprise du débat.

L'hon. Gerald S. Merrithew (ministre d'État (Forêts)): Monsieur le Président, je voudrais dire au député de Skeena et à tous les députés que nous nous réjouissons de la tenue de ce débat sur cette question. Je sais qu'il s'y intéresse personnellement, de même que d'autres députés.

C'est une question particulièrement cruciale à l'heure actuelle compte tenu des négociations en cours et du fait que les États-Unis vont décider de poursuivre ou non les négociations bilatérales avec le Canada. Il me paraît toutefois important d'indiquer quels sont les progrès que nous avons réalisés jusqu'ici.

Si le député en parle à Jack Munro, du Syndicat international des travailleurs du bois d'Amérique, ou à Mike Apsey, du COFI, à n'importe quel groupe syndical ou encore à l'industrie forestière, il verra que tous ces gens sont très conscients des efforts déployés par le gouvernement pour écarter cette grave menace.

Permettez-moi de signaler à la Chambre le front uni et solide que nous avons pu créer avec tous les intéressés du secteur forestier en vue de défendre les intérêts du Canada dans cette affaire. J'ai été mêlé à la question des droits compensateurs en 1982-1983. A mon avis, notre gouvernement manifeste un esprit d'initiative bien supérieur à celui que manifestait le gouvernement en 1982-1983 pour rallier tous ceux qui pourraient souffrir par suite de certaines initiatives prises par d'autres que nous.

L'industrie du bois de construction dans toutes les régions du pays s'est concertée avec le Conseil canadien des industries forestières, le CCIF. Bien entendu, les gouvernements provinciaux sont des participants importants étant donné la nature des accusations portées au sujet de leur politique en matière de prix du bois et de gestion de cette ressource. Une des premières questions débattues par le Conseil canadien des ministres des Forêts a été la réaction canadienne aux menaces protectionnistes aux États-Unis. Nous avons collaboré étroitement avec les gouvernements des provinces à chaque étape en vue de régler cette question. De fait, lors d'une réunion tenue récemment en Colombie-Britannique, province dont le député est originaire, les gouvernements de la Colombie-Britannique, de l'Ontario et du Québec ont directement participé à la deuxième réunion d'une série d'entretiens canado-américains qui s'est tenue il y a à peine deux semaines.

Le Syndicat international des travailleurs du bois d'Amérique a fait beaucoup pour mieux faire comprendre la question dans les deux pays grâce à son analyse générale des différentes productivités dans les scieries canadiennes et américaines, ce qui est un point fondamental de notre argumentation selon laquelle l'importance du marché canadienne est attribuable à des facteurs qui influent sur le marché et non aux manipulations du gouvernement.

Par l'intermédiaire de notre ambassade à Washington et de nos consulats aux États-Unis, comme on l'a signalé ce matin, nous avons entrepris une campagne concertée de publicité pour expliquer le point de vue du Canada. J'estime qu'il est de la plus haute importance de veiller à ce que les arguments formulés par les deux parties soient fondés sur des faits afin qu'on ne fasse pas appel aux sentiments par suite de ce qui se passe de part et d'autre de la frontière.

L'industrie canadienne a organisé un système de défense important aux États-Unis contre les pressions protectionnistes exercées au Congrès et auprès du gouvernement. Elle a aussi collaboré étroitement avec les gouvernements fédéral et provinciaux pour que la cause du Canada soit bien défendue aux États-Unis. je crois que par l'entremise du Conseil des industries forestières de la Colombie-Britannique, notre industrie à réussi à amener les constructeurs de maisons, les grossistes de bois d'œuvre, les exportateurs et les autres Américains intéressés à exercer auprès du Congrès des pressions contre le protectionnisme.

Tous les représentants du secteur forestier que j'ai mentionnés, y compris les employeurs et les travailleurs, ainsi que les gouvernements fédéral et provinciaux ont très étroitement collaboré à cet égard. Qui plus est, je ne prévois pas que cela change dans un très proche avenir. Je me permets d'exposer les faits entourant cette affaire car il importe, je crois, que les députés, canadiens et américains, comprennent notre argumentation.

L'industrie américaine et certains membres du Congrès allèguent que tous les problèmes du secteur nord-américain du bois d'œuvre découlent d'une surproduction au Canada par suite de notre politique de reboisement et de gestion des forêts. Permettez-moi d'exposer notre point de vue là-dessus à la suite de la réunion du comité d'enquête tenue, en février, à Prince-George.

Cela n'étonnera personne que nous réprouvions vivement l'allégation voulant que certaines pratiques provinciales d'exploitation des ressources aient une incidence négative importante sur le marché nord-américain du bois d'œuvre. Compte tenu des exposés techniques que nous avons entendus à Prince-George en février dernier, nous en sommes venus à la conclusion générale que rien ne prouvait que les mesures adoptées par les gouvernements provinciaux favorisent injustement les producteurs canadiens. Malgré ce que l'industrie américaine peut faire pour chercher à discréditer l'argument, nous continuons à soutenir que la compétitivité du Canada s'explique principalement, sinon uniquement, par des facteurs commerciaux. Nous signalons en particulier le taux inférieur de notre dollar dont bénéficient les scieries canadiennes depuis une dizaine d'années, et la préférence dont jouissent les essences canadiennes sur le marché nord-américain de la charpenterie. Ce sont là les éléments déterminants de la compétitivité canadienne et de l'augmentation de notre part du marché depuis une dizaine d'années.

Récapitulons brièvement les faits. L'impact du taux de change peut s'envisager de deux façons. Du côté des prix de revient, la baisse de notre dollar a plus que compensé le léger écart en plus de notre taux d'inflation. Comme le signale le rapport récent de la Commission américaine du commerce international, le résultat net du taux de change réel a équivalu pour les producteurs canadiens à une baisse de 11 p. 100 des frais de production de 1984 par rapport à ceux de 1977.

On pourrait soutenir qu'il est plus significatif de mesurer l'effet de l'évolution des taux de change sur le côté demande. Car, après tout, ce sont les indices de différences des prix perçus par les producteurs canadiens et par les producteurs américains qui influent sur leurs décisions respectives de produire. En ce sens, l'évolution des taux de change a eu pour effet de donner aux producteurs canadiens un indice de prix régulièrement plus élevés qu'aux producteurs américains des mêmes sciages.

J'ai déjà parlé des études de productivité effectuées par le SITBA et par d'autres. Si nous avons eu de graves réserves à exprimer au sujet de la méthodologie suivie pour l'étude de l'ITC des États-Unis, les Canadiens doivent savoir, je pense, que cette étude a montré que les scieries canadiennes produisaient presque deux fois plus en moyenne que les scieries américaines. En outre, l'ouvrier canadien moyen produit annuellement 100,000 pieds de planche, soit 126 p. 100 de plus que l'ouvrier américain. Troisièmement, le Canadien moyen produit 29 p. 100 de plus à l'heure que l'ouvrier américain moyen. Enfin, les accroissements de productivité entre 1978 et 1984, qui ont été deux années fortes, ont été de 40 p. 100 au Canada contre 26 p. 100 seulement aux États-Unis. Nous savons que notre supériorité de productivité par rapport aux scieries américaines risque de disparaître, et il nous faudra prendre des mesures pour la conserver.

Il faut également traiter de la préférence des essences. Il est incontestable que sur tous les marchés aux États-Unis, le consommateur américain préfère l'épicéa, le pin et le sapin du Canada. Il y a beaucoup de raisons qui expliquent cette faveur dont jouissent ces trois espèces canadiennes de préférence au pin jaune du Sud. Même la Southern American Forest Products Association confirmait récemment que les rédacteurs de cahiers des charges et les utilisateurs de pin jaune du Sud se plaignent fréquemment d'un excès de voilement, de gauchissement, de flaches et d'humidité des bois. Je crois que c'est une

question dont il faudrait s'occuper puisque les consommateurs américains semblent préférer nos espèces aux leurs.

● (1530)

Nous devons donc savoir si certaines politiques actuelles ont des effets de distortion sur les marchés nord-américains. Les séances d'informations techniques qu'a organisées dernièrement le gouvernement américain devraient nous en apprendre davantage. Il ne faut pas perdre de vue que même si nous avons mis au point des dispositions institutionnelles uniques en matière de propriété dans le cadre des mesures et des pratiques adoptées par les gouvernements provinciaux, et même si notre base forestière diffère beaucoup de celle des États-Unis, nous partageons avec eux certains objectifs fondamentaux sur la gestion de cette ressource. Nous ne différons pas tellement des Américains sur ce plan-là. Nos politiques sont assez semblables en matière de prix également.

Quant à la gestion des ressources, toutes les provinces se sont engagées à maintenir le rendement de l'industrie forestière. Il paraîtrait que notre industrie n'arrive pas à maintenir un rendement soutenu. Mais nous sommes en faveur d'une politique de rendement soutenu tout en admettant qu'il est difficile d'assurer la transition entre une ressource arrivée à maturité et une forêt normale, pour ainsi dire. Et il ne faut pas oublier qu'on a multiplié les mesures de reboisement au Canada au cours des dix dernières années pour assurer l'avenir de notre production forestière.

Je n'insisterai pas sur les frais d'exploitation supplémentaires de nos producteurs et sur les difficultés d'accès à cette ressource, par exemple, les routes qu'il faut construire pour l'exploiter. Certaines facilités sont accordées à ces producteurs, mais leurs frais d'exploitation demeurent quand même élevés. Autre facteur important à considérer dans ce commerce: nos deux pays considèrent les dépenses au titre du reboisement comme un investissement à récupérer sur les droits de coupe et sur d'autres recettes forestières. On peut donc conclure des réponses écrites et verbales fournies par les provinces aux autorités américaines que leur politique et leurs pratiques forestières n'ont aucun effet de distortion sur les marchés.

Je pourrais m'étendre encore longuement sur la politique forestière des États-Unis, mais je manque de temps. Je pourrais, par exemple, expliquer que les lois et les mesures des États-Unis ont nui à leur propre industrie forestière. Mais je n'ai pas le temps maintenant. Je me contenterai de rappeler simplement que leurs propres producteurs sont fort consternés de constater que les lois de leur pays leur sont préjudiciables. Le Canada et les États-Unis ont remarqué que certaines barrières tarifaires et non tarifaires, limitant l'accès aux produits forestiers nord-américains, existaient indiscutablement sur les marchés du tiers monde et que nos deux pays pouvaient joindre leurs efforts pour résoudre ce dilemme. Nous convenons que cette question devrait faire l'objet d'une politique commune.

Les députés de Skeena (M. Fulton) et de Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe (M. Tobin) ont parlé, ce matin, de dimension politique. On a pris dûment note de leurs instances. Tout le monde connaît bien le proverbe «faire l'âne pour avoir du son», n'est-ce pas? Or, nous avons été beaucoup plus modérés, dans nos propos, que certains représentants de l'industrie américaine et leurs alliés du Congrès, mais il ne faudrait pas en conclure pour autant que cette question nous laisse froids en sous-estimant l'ampleur des passions politiques que provoquerait toute initiative intempestive du congrès ou du gouvernement américain.

Nous parlons ici d'une industrie représentant environ 3.5 milliards de dollars rien que pour le bois de construction. Le Canada est donc profondément impliqué dans cette industrie. Nos produits forestiers rapportent chaque année 15 milliards de dollars à notre économie. Si l'on songe que la contribution de l'industrie forestière à notre PNB est cinq fois plus grande proportionnellement qu'aux États-Unis, que l'existence de 300 communautés est entièrement ou presqu'entièrement liée à cette activité, et que près de 300,000 emplois sont directement en jeu dans cette industrie des produits forestiers, on se rend compte à quel point c'est un sujet très délicat pour tous les Canadiens. On comprend à quel point il est important d'essayer de circonvenir le plus soigneusement et le plus judicieusement possible les tendances protectionnistes des Américains. Il est important de souligner la gravité des répercussions que pourraient avoir de telles tendances sur l'évolution des relations canado-américaines.

En conclusion, nous ne manquons pas une occasion de faire entendre le point de vue des Canadiens aux représentants-clés du Congrès et de l'administration américaine. Nous le faisons au niveau politique, comme le sait le député, par le biais de nos comités parlementaires, lors de nos réunions privées, quand ils viennent visiter nos installations, ou quand nos députés vont visiter les leurs, et à l'occasion des échanges d'informations entre nos industries. Nous avons en outre réuni toutes les parties prenantes de l'industrie du bois d'œuvre, syndicats, gouvernement, employeurs et gouvernements provinciaux, pour rassembler leurs talents et faire front commun pour défendre les intérêts canadiens face aux États-Unis.

J'aimerais dire en conclusion que notre gouvernement a communiqué tous les faits aux États-Unis. Il a fait un effort considérable pour informer les Américains. La question, et je sais qu'on l'a déjà soulevée et qu'on la soulèvera encore, est de savoir dans quelle mesure ils sont prêts à nous écouter. Les députés doivent bien comprendre qu'il s'agit pour les Américains d'une question politique. Comme les députés de l'opposition l'ont souligné, certains membres du Congrès américain sont sur le point de demander un nouveau mandat à leur électorat. Ils répondent aux inquiétudes de leurs électeurs en essayant de les protéger contre ce qui leur semble être des injustices. J'estime donc, comme le gouvernement, que la meilleure stratégie en la matière est de continuer à alimenter les Américains en fait de façon aussi claire et concise que possible, comme nous l'avons fait jusqu'à présent, en collaboration avec nos partenaires. Il est important d'instaurer de bonnes relations avec le gouvernement américain, des relations qui avaient été gravement compromises par le gouvernement précédent. C'est ainsi que nous pourrons protéger nos efforts et nos emplois. Nous espérons pouvoir y parvenir. Les prochaines semaines seront une étape essentielle pour nous tous. Je sais que nous pouvons compter sur les efforts de tous les députés relativement à cette question très importante.

Le président suppléant (M. Charest): Y a-t-il des questions ou des observations?

M. Fulton: Monsieur le Président, j'ai écouté avec plaisir les propos du ministre. Cependant, je crains de devoir lui répéter ce que j'ai dit au ministre chargé du Commerce international

(M. Kelleher). Le ministre semble trop s'en tenir aux faits. À la suite de la décision concernant le 332, la mise à jour qui en a découlé et les enquêtes menées par le ministère du Commerce pour la Commission du commerce international, les Américains ont semblé, lors de notre dernière réunion il y a 10 jours à peine, avoir renoncé à leurs arguments concernant les subventions. Ils semblent avoir également renoncé à ceux qui concernent nos programmes de droits de coupe. Je suis certain que le ministre a examiné de près la dernière mesure proposée par Sam Gibbons en ce qui concerne par exemple la surenchère en Colombie-Britannique. Les dernières ventes de bois qui ont été faites dans le cadre de l'un de nos programmes d'aide à la petite entreprise, a rapporté 10 fois plus l'unité que ce que la compagnie forestière payait en droit de coupe. Les nouvelles dispositions que propose le projet de loi Gibbons sont tout à fait différentes des dispositions antérieures. On y a supprimé les frais de transport et de manutention.

La question que je souhaite poser au ministre est la suivante: ne pense-t-il pas que le moment est tout indiqué pour nous rendre aux États-Unis, non pas à titre de parlementaires, mais plutôt de gens bien informés et compétents, capables de faire face à ces 2 millions et quelque d'Américains qui gagnent leur vie directement grâce aux échanges commerciaux pratiqués avec le Canada? C'est là la seule issue dont nous disposions. Nos deux pays sont les partenaires commerciaux les plus importants du monde. Les Américains ont tendance à l'oublier. Nous devrions en faire notre cible. Nous devrions traiter avec les promoteurs immobiliers et les entrepreneurs en bâtiment ainsi qu'avec les journaux qui reçoivent 57 p. 100 de leur papier journal du Canada. Le secteur forestier, les travailleurs et les gouvernements ont fait du bon travail—vraiment de l'excellent travail—pour ce qui est de réunir ce genre de renseignements faisant état des différences entre nos secteurs forestiers respectifs. Il s'agit ici d'un enjeu politique. C'est le dénominateur commun le plus ignoble en Amérique du Nord. C'est une question de politique et d'élections partielles. Les républicains et les démocrates se battent pour obtenir le contrôle du sénat américain. Ils n'hésiteront pratiquement devant rien pour obtenir ce contrôle. Ne pensez-vous pas, monsieur le ministre, étant donné que dans vos prévisions budgétaires, vous avez consacré à ce dossier 14 années-personnes de plus et $500,000 et qu'une industrie de 26 milliards de dollars est en jeu, que le moment est venu de régler la question? Ne croyez-vous pas que vos collègues de cabinet devraient vous donner le feu vert? Ne devraient-ils pas vous encourager à vous procurer le personnel et les fonds nécessaires et à ouvrir un consulat dans chacun de ces États? C'est seulement de cette façon que nous réussirons à atteindre ces autres groupes cibles. Nous pouvons de la sorte les convaincre de protéger l'industrie canadienne contre la débâcle qui la menace en mai prochain.

M. Merrithew: Monsieur le Président, je ne partage pas le pessimisme du député qui croit à la débâcle au mois de mai. Certains indices nous portent évidemment à croire que le gouvernement américain tient beaucoup à intervenir. Il ne permettra pas que la question du bois d'œuvre et les négociations soient l'enjeu du règlement de ce désaccord.

Je ne pense pas avoir besoin de rappeler au député que la nation canadienne demeure souveraine. C'est là une réalité politique dont nous sommes conscients. Je m'occupe de ces questions depuis 1982 ou 1983. Nous nous rendons compte que la nature du débat est en train de changer. Nous savons que l'enquête aux termes de l'article 332 et celle de la Commission du commerce international ont démontré que nous n'accordions pas d'aide indue à notre industrie pour la rendre plus concurrentielle.

● (1540)

J'aimerais bien pouvoir partager l'opinion du député qui a dit que tout le monde avait été attentif à ces deux types d'enquête et en avait appris quelque chose. Nous estimons cependant important de continuer à nous assurer que nous tenons des faits bien établis et avérés, et que des représentants viennent chez nous examiner à fond notre industrie sous tous ses aspects. Nous devons nous assurer que chaque décision prise au Congrès par les représentants d'un pays souverain s'appuie sur des faits.

Le député nous a recommandé d'intensifier notre lobbying. Croyez-moi, le secteur privé et des groupes politiques du Canada ont intensifié leurs efforts dans toute la mesure du possible pour répondre à cette menace. Nous avons tâché de faire comprendre aux Américains que le genre de projet de loi protectionniste qu'ils peuvent très bien présenter aura probablement des répercussions beaucoup plus graves chez eux que chez nous en termes de perte d'emplois. Il faut faire ressortir ce point. Les députés à la Chambre des communes s'y emploient, tout comme les chefs d'entreprise, les dirigeants syndicaux et les gouvernements provinciaux. Nous nous y employons aussi efficacement que nous le pouvons et à grands frais.

Je ferai remarquer au député que nous partageons avec deux ou trois ministères les coûts et les efforts déployés afin de faire face à ce problème. Nous augmentons le nombre de nos missions commerciales aux États-Unis et nous continuerons de le faire. Il nous faut déployer des efforts sur une très vaste échelle pour faire connaître les faits tels qu'ils nous apparaissent afin de nous assurer que les Américains prennent leur décision sur une base juste.

M. Fulton: Monsieur le Président, j'ai une brève question supplémentaire. Je me demande si le ministre pourrait parler du point sur lequel, à ma connaissance, 25 membres du Congrès ont réagi il y a à peine 10 jours, bien qu'ils ne réagissent pas à beaucoup d'arguments actuels et bien documentés sur le secteur de la forêt que nous n'avons cessé de leur faire valoir. Nous leur avons tout simplement fait remarquer que dans le secteur des appareils ménagers domestiques, leur pénétration du marché canadien était passée de 45 p. 100 à 95 p. 100 en huit ans seulement. Il s'agit d'un cas de pénétration. Ils s'inquiètent des 34 p. 100 du marché que nous occupons aux États-Unis, mais quand on leur rappelle le degré de pénétration qu'ils ont réalisé dans les secteurs des produits manufacturés et semi-ouvrés, cela semble les décontenancer un peu. Peut-être pourrions-nous mettre l'accent là-dessus et amener les Américains eux-mêmes à convaincre leurs législateurs de changer d'attitude, après s'être définitivement ouvert les yeux. Le ministre estime-t-il que ce serait là une façon de rappeler aux Américains l'immense portée de nos relations commerciales?

M. Merrithew: Monsieur le Président, c'est volontiers que je réponds très rapidement à cette question. Nous sommes extrêmement sensibles à la réalité politique et au caractère changeant des discussions entre nos deux pays, notamment au

niveau politique. Nous devrons attirer l'attention des membres du Congrès américain sur les aspects que le député lui-même et certains de nos collègues ont signalés. A mon avis, les députés se rendent très utiles et continueront de le faire. Je leur suis très reconnaissant de leur aide.

M. Hopkins: Monsieur le Président, j'ai un bref commentaire à adresser au ministre qui, je le sais, prend son rôle très au sérieux et surveille les meilleurs intérêts du secteur forestier. Peut-être pourrait-il nous dire si la fibre plus résistante des résineux canadiens constitue un avantage marqué au niveau de la concurrence par rapport à la fibre des arbres qui poussent rapidement dans les régions méridionales des États-Unis. Ce facteur jouera-t-il à notre avantage au moment des négociations sur le libre-échange? Quels moyens le gouvernement entend-il mettre en œuvre pour mousser la vente des résineux canadiens aux États-Unis?

Mon deuxième point porte sur les installations de recherches au Canada. Le ministre de Sault-Sainte-Marie, le ministre du Commerce extérieur (M. Kelleher), sait qu'il y a à Petawawa un institut national de recherches forestières analogue à celui de Sault-Sainte-Marie et que les deux travaillent en étroite collaboration. Le ministre envisage-t-il d'investir davantage dans nos installations de recherches forestières, afin de mettre au point de nouvelles espèces d'arbres supérieures du point de vue de la qualité, de la texture et de la croissance rapide, de façon que nos produits forestiers puissent, sous l'aspect de la qualité, soutenir encore mieux la concurrence des produits américains?

M. Merrithew: Monsieur le Président, j'ai dit que les consommateurs américains accordaient absolument leur préférence aux résineux canadiens. Ils les trouvent supérieurs à leurs pins du Sud pour leurs fibres et leur force. Cela ne saurait être mis en doute. Nous devons continuer à transmettre ce message aux consommateurs américains, car c'est important.

Le député a ensuite demandé si nous pouvions trouver le moyen de nous créer de nouveaux débouchés. Nous sommes prêts à le faire en collaboration avec nos voisins américains. Nous avons signé dernièrement le renouvellement de l'entente relative au Programme coopératif d'expansion des marchés outre-mer, excellente entente partagée par la province de la Colombie-Britannique et deux autres provinces. Elle a été signée avec le Council of Forest Industries. Lorsque je suis allé sur place, la première chose dont j'ai entendu parler, c'est de l'importance de ce programme dans le cadre de la recherche de nouveaux débouchés. Depuis 25 ans, nos échanges commerciaux avec la Communauté économique européenne ont diminué de moitié et nos échanges avec les États-Unis ont considérablement augmenté. Il faut trouver de nouveaux débouchés; nous avons donc établi ce programme et nous continuerons à prendre des initiatives de ce genre.

En guise de conclusion, le député a parlé de l'importance de la recherche et il a dit qu'il ne fallait jamais la négliger. Nous attachons beaucoup d'importance à la recherche. En période de restriction, il est très difficile d'injecter tout l'argent que nous voudrions investir dans la recherche, mais nous aidons le secteur privé par l'intermédiaire de l'Institut Canadien de recherches en génie forestier, de Forentec et de PAPRICAN et des quatre laboratoires sur six où nous avons entrepris des travaux d'expansion. J'ai essayé d'améliorer le petit programme d'immobilisations de ces laboratoires; nous avons en fait réussi de façon remarquable, et nous les avons améliorés de 1,500 p. 100. Nous essayons surtout d'améliorer la recherche et de l'axer sur les sujets qui intéressent vraiment l'industrie.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

Le président suppléant (M. Charest): En conformité de l'article 46 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir savoir: l'honorable députée de Hamilton-Est (Mme Copps)—Le commerce extérieur—a) Les droits des provinces relativement à l'eau douce. b) Le projet de la Grand Canal Company; l'honorable députée de Broadview-Greenwood (Mme McDonald)—La santé—a) L'exposition des travailleurs à la fumée de cigarette. b) Les mesures visant à ne plus exposer les employés à la fumée de cigarette—Les sommes qu'on pourrait économiser; l'honorable député de Surrey-White Rock-Delta-Nord (M. Friesen)—Le tarif des douanes—Le droit de douane sur un produit qui n'est pas fabriqué au Canada.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 82 DU RÈGLEMENT—LA VIABILITÉ DES SECTEURS FORESTIER ET AGRICOLE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Fulton:

Que la Chambre reconnaisse la situation désespérée dans laquelle se trouveront les travailleurs forestiers du Canada à la suite de l'adoption des mesures législatives dont est présentement saisi le Congrès américain, ainsi que la situation aussi désespérée qui est celle des agriculteurs canadiens à cause du Farm Bill américain, et qu'elle blâme le gouvernement de n'avoir pas réussi à protéger adéquatement la viabilité de ces deux secteurs vitaux de l'économie canadienne.

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur le Président, je prends la parole pour participer au débat de ce que je crois être une question très importante à l'heure actuelle pour notre pays. La motion a trait aux problèmes commerciaux que nous éprouvons dans le secteur de l'exploitation forestière et dans le secteur agricole.

Dans le secteur de l'exploitation forestière, le problème est bilatéral et intéresse les États-Unis, car notre commerce se fait avec ce pays et notre problème provient du protectionnisme qui s'y exerce. Dans le secteur agricole, le problème est légèrement différent parce que le Farm Bill américain vise à subventionner les exportations américaines de céréales et les agriculteurs américains. Le problème, c'est que ce projet de loi risque de bouleverser les marchés internationaux de produits agricoles. Voilà les deux problèmes qui se posent à nous.

La motion proposée aujourd'hui touche directement une question très importante qui est débattue à l'heure actuelle au Canada pendant que le premier ministre (M. Mulroney) est aux États-Unis, soit toute la question du libre-échange avec les États-Unis. Je tiens à bien préciser que je m'oppose à un accord de libre-échange complet entre les États-Unis et le Canada, car le problème n'est pas seulement d'ordre économique. Un accord de libre-échange va créer un vaste terrain commun où l'intégration économique signifiera que les mêmes règles qui s'appliquent en Alabama vont s'appliquer en Saskatchewan, ce qui va éventuellement mener à une intégration culturelle, sociale et politique.

La question du libre-échange soulève la question de l'indépendance de notre pays. Notre souveraineté et notre caractère national mêmes sont en jeu. Si nous éprouvons un problème maintenant du fait qu'une grande partie de notre économie est la propriété des États-Unis et que notre commerce se fait à 77 p. 100 avec ce pays, songeons seulement aux problèmes que nous aurions si nous avions un accord de libre-échange complet avec les États-Unis. Nous serions toujours rendus à Washington pour quémander.

● (1550)

Quand le premier ministre faisait campagne pour obtenir la direction de son parti, il a déclaré à Thunder Bay qu'il s'opposait au libre-échange avec les États-Unis. Il a rappelé que les libéraux s'y étaient essayés, avec Laurier, et qu'ils avaient perdu les élections, et il a comparé cette entente à la souris qui partage le lit d'un éléphant et s'estime en parfaite sécurité tant que l'éléphant n'a pas bougé. J'étais tout à fait d'accord avec le premier ministre là-dessus. Il avait raison. C'est maintenant qu'il fait fausse route. En effet, c'est bien l'histoire de la souris et de l'éléphant.

[*Français*]

Et c'est pourquoi, monsieur le Président, cette motion est très très importante. C'est très important dans le secteur forestier, un secteur très important pour la création d'emplois ici au Canada. C'est très important aussi pour les cultivateurs canadiens partout dans ce pays. Et le problème, pour nous ici au Canada est le problème de protectionnisme aux États-Unis. Avec les États-Unis qui sont protectionnistes, nous avons le chômage ici au Canada, beaucoup de chômage dans le secteur forestier et parmi nos cultivateurs canadiens. C'est vraiment une lutte, comme le premier ministre (M. Mulroney) l'a dit il y a trois ans, entre la souris d'un côté et l'éléphant de l'autre côté, parce que la population des États-Unis est maintenant de plus de 200 millions d'habitants tandis que la population du Canada est seulement de 25 millions d'habitants.

Pour moi, le libre-échange n'est pas seulement une question économique mais également une question de l'indépendance du Canada, une question de souveraineté du Canada, et le secteur forestier est un secteur très important. Et j'espère que notre premier ministre va parler très sérieusement avec le président Reagan aux États-Unis aujourd'hui et demain sur cette question. C'est important pour le Canada, c'est important pour le Québec, la Colombie-Britannique, l'Ontario, c'est important parce qu'il y a 300,000 personnes qui travaillent directement dans ce secteur. Il y a aussi 700,000 personnes qui travaillent indirectement dans le secteur forestier ici au Canada. Il y a beaucoup de bûcherons et beaucoup d'autres personnes qui dépendent de ce secteur. C'est l'industrie la plus importante dans le domaine des exportations au Canada et, l'année dernière, la valeur économique au Canada était de 25 milliards de dollars. Et, monsieur le Président, dans le budget de M. Wilson, il y avait une coupure de dépenses gouvernementales pour le secteur forestier.

[*Traduction*]

Il y a aussi la question de la loi américaine sur l'agriculture. Je ne peux faire autrement, pour le reste de mon discours, que d'inviter mes collègues de tous les partis à se rallier à nous afin de montrer aux Américains les dangers que cette mesure représente pour les agriculteurs canadiens. Jetons un coup d'œil aux manchettes parues dans nos journaux ces derniers temps. Le *Manitoba Cooperator* a publié un article intitulé: «La loi américaine sur l'agriculture nous fera grand tort». Le *Globe and Mail* présentait à peu près la même manchette. Le *Star* de Toronto disait ceci: «Si les États-Unis subventionnent leurs exportations, le Canada risque d'en souffrir». Et enfin, *The Westerner Producer* annonçait «Une bataille des subventions en perspective». Les journaux commencent, l'un après l'autre, à avertir les Canadiens du danger que la loi américaine sur l'agriculture nous fait courir.

Permettez-moi d'en parler pendant quelques minutes. Cette mesure a été sanctionnée vers la fin de 1985. Elle doit entrer en vigueur en juin 1986, soit dans deux ou trois mois. Elle constitue pour nous une menace terrible. Et pourquoi? Que prévoit-elle? Elle donne au secrétaire américain de l'Agriculture le pouvoir de réduire le prix à l'exportation des produits agricoles que les États-Unis vendent partout dans le monde. Elle va également lui permettre de hausser les subventions accordées aux agriculteurs américains. Pourquoi veut-on agir ainsi? Parce que les exportations baissent aux États-Unis, que les stocks augmentent, en particulier les stocks de blé, et parce que les pays du Marché commun européen subventionnent lourdement leurs produits et que, en réalité, le Trésor européen et celui des États-Unis se livrent une guerre commerciale ouverte.

Que va donc nous coûter cette loi agricole? Bien que vous ne représentiez une circonscription de l'Ouest, monsieur le Président, je suis sûr que vous comprendrez nos problèmes. Une estimation fort modérée montre qu'au cours des trois prochaines années il en coûtera 52 milliards au trésor américain. C'est ce que les États-Unis dépenseront pour subventionner les exportations de produits agricoles et stabiliser les revenus de leurs agriculteurs.

M. Benjamin: Le libre-échange se porte bien, merci.

M. Nystrom: J'ai entendu le député de Regina-Ouest (M. Benjamin). Libre-échange pour qui? Nous vivons la tête dans les nuages si nous pensons que les Américains veulent sérieusement le libre-échange avec les Canadiens. Notre premier ministre commence à s'en apercevoir. Il parle maintenant d'amélioration des échanges plutôt que de libre-échange. De toute façon, au cours des trois prochaines années les Américains dépenseront 52 milliards et peut-être davantage. Le syndicat du blé de Saskatchewan estime que le chiffre atteindra 60 milliards. Que feront les Américains? Tout d'abord, ils subventionneront l'exportation de denrées alimentaires américaines partout dans le monde. Ensuite, ils garantiront le prix du boisseau de blé et d'autres produits agricoles aux agriculteurs américains.

Qui en souffrira? Ce seront les agriculteurs du Canada, d'Australie, d'Argentine et de Nouvelle-Zélande; ce seront eux les victimes du *Farm Bill* américain. Notre trésor ne peut pas concurrencer le trésor américain ou celui du Marché commun. Il faut que le premier ministre dise à Ronald Reagan que le *Farm Bill* est injuste et que les problèmes du commerce international des céréales ou autres denrées agricoles ne peuvent être résolus par d'énormes barrières dressées autour des États-Unis ou par une guerre commerciale avec le Marché commun.

Comment s'appliquera la loi? Un peu comme chez nous: on avancera de l'argent aux agriculteurs avant qu'ils ne vendent leurs céréales. Au Canada, nous appelons cela des avances en espèces. Aux États-Unis, c'est un «loan rate» ou un prêt préférentiel. La seule différence, c'est que le gouvernement américain prend possession du grain tandis que nous nous contentons de consentir une avance sur la somme que touchera le céréalier quand il aura vendu son grain. Le montant du prêt consenti aux États-Unis cette année sera probablement fixé à $2.40 le boisseau, d'après les économistes chargés des questions agricoles. Ce taux devient d'office le prix-plancher du blé, pas seulement aux États-Unis, mais partout ailleurs, car les Américains détiennent 25 p. 100 de la production mondiale du blé, alors que nous n'en détenons que 5 p. 100. Si le prix du blé baisse à $2.40 le boisseau, combien d'agriculteurs canadiens pourront s'en remettre par la suite? Nous n'avons pas, comme les Américains, de programme permettant de subventionner les agriculteurs. A l'heure actuelle aux États-Unis le prix de soutien s'établit à $4.38 le boisseau de blé. Si le cours mondial est de $2.40 le boisseau d'une part, alors que de l'autre le prix de soutien est de $4.38, le trésor des États-Unis paie la différence de $1.98. En d'autres mots, les céréaliers américains toucheront une subvention d'environ $2 le boisseau que leur versera le gouvernement de M. Reagan. Ce sont les céréaliers canadiens qui en pâtiront car la Commission canadienne du blé n'est certainement pas en mesure de concurrencer le blé à $2.40 le boisseau peu importe où que ce soit dans le monde. Bon nombre des importateurs de nos produits attendront le mois de juin car à ce moment-là le Farm Bill américain deviendra loi. Les pays de l'Asie et de l'Afrique, et même l'Union soviétique se tourneront vers les États-Unis où il leur sera possible d'acheter du grain à $2.40 et $2.50 le boisseau au lieu de payer le prix plus élevé exigé au Canada. Notre situation est très précaire, monsieur le Président.

● (1600)

J'ai vérifié les prévisions du marché à terme de marchandises de Chicago, relatives au prix du blé. Pour le moi de mars, le blé se vend à $3.40 le boisseau. Savez-vous ce qu'on a prévu pour juillet, monsieur le Président? Une baisse de 90c. le boisseau qui devrait se vendre à $2.50. Comment veut-on que les agriculteurs tiennent le coup si le prix du grain est à $2.50, $2.40, ou $2.60 le boisseau, comme le laissent prévoir le Farm Bill des États-Unis et le marché à terme de marchandises de Chicago?

Le porte-parole du Bureau canadien de commercialisation des céréales, M. Gary Moore, a soutenu dernièrement que nous devions nous attendre à une baisse de l'ordre de 20 à 30 p. 100 dans le prix du grain lors de l'année financière 1986-1987. On peut prévoir une baisse en conséquence dans le revenu des producteurs de blé de l'ordre d'un milliard de dollars pour la prochaine campagne agricole par suite du Farm Bill américain. Cette mesure touche non seulement le blé, mais aussi bien d'autres denrées dont la liste figure dans les résumés qui accompagnent le texte de la mesure. Le même problème se posera dans le cas de ces denrées. A titre d'exemple, une subvention de $1 le boisseau sera accordée pour le soja.

Quel est l'objet visé par ce projet de loi, monsieur le Président? Il s'agit de faire baisser le cours mondial du blé car les Américains trouvent que les subventions accordées par les Européens sont trop élevées. Les Américains cherchent à faire baisser le prix du grain pour casser les reins aux pays européens; il s'agit en quelque sorte de voir qui cèdera le premier, des Européens ou des Américains. C'est une lutte entre deux trésoreries. C'est une guerre d'enchères entre les Américains et les Européens.

L'agriculteur à Kamsack, Lethbridge, Yorkton ou Kindersly se retrouve au beau milieu de cette surenchère entre les États-Unis et l'Europe. Il s'agit de se demander ce qu'on peut faire à ce sujet. Il y a deux mesures à prendre. Le premier ministre se trouve à Washington aujourd'hui. Il doit tout d'abord regarder le président Reagan droit dans les yeux et lui préciser que son projet de loi agricole mettra en faillite des milliers d'agriculteurs d'un bout à l'autre du Canada et qu'il faut empêcher son adoption. Ensuite, il pourra entreprendre des pourparlers avec le président des États-Unis, au sujet d'un accord international sur le blé, un accord international sur les grains efficace et global faisant en sorte que le prix du blé tienne compte des coûts de production des agriculteurs dans le monde.

Un accord du genre existait déjà. Il a pris fin en 1969, lorsque les États-Unis ont commencé à vendre du blé bien en-dessous du prix plancher fixé. Les Américains sont les plus importants producteurs de blé du monde et en violant cet accord, ils ont réduit à néant tout le système de prix garantis pour les agriculteurs du monde entier.

C'est maintenant la loi de la jungle, la loi de Rambo, sur le marché. Les plus forts, les plus riches peuvent subventionner leurs agriculteurs aux dépens de ceux d'autres pays. C'est le cas en l'occurrence, avec le projet de loi agricole américain. Le Parlement doit faire front et déclarer sans ambages que c'est inadmissible.

Il faut soutenir l'agriculture au Canada, car lorsque ce secteur se porte bien, tout le monde en profite. Il y a alors des emplois pour les jeunes dans les villes du Canada. Si l'agriculteur fait deux ou trois dollars, il en dépensera sept ou huit. C'est pourquoi nous devons défendre l'agriculture.

Le débat d'aujourd'hui est extrêmement important. Le Parlement doit dire au premier ministre, comme le pays l'a fait à Sir Wilfrid Laurier, il y a de nombreuses années, qu'il ne veut pas d'un accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, car il sait fort bien que cela aurait des conséquences non seulement sur notre économie, mais également sur notre souveraineté politique et notre indépendance même en tant que nation. Nos visées commerciales doivent dépasser les limites de l'Amérique du Nord. Il faut faire place à la Chine, aux pays en voie de développement, au Japon et aux pays du Pacifique. Nous devons également prévoir une production accrue pour les Canadiens. Le libre-échange avec les États-Unis entraînera une perte d'emplois et la suppression de certains programmes sociaux et il aura également des réper-

cussions catastrophiques pour notre autonomie et notre existence en tant que nation. Les agriculteurs, la Commission canadienne du blé, le secteur de l'aviculture et l'industrie laitière en souffriront.

Le temps est venu pour tous les Canadiens de s'unir derrière le drapeau de notre merveilleux pays, et de lutter pour eux-mêmes, en faisant preuve du même esprit patriotique qui caractérise les habitants d'autres pays comme les États-Unis, la France et la Grande-Bretagne, depuis fort longtemps.

[*Français*]

Monsieur le Président, c'est une question de la souveraineté du Canada, c'est une question de l'indépendance du Canada. C'est le temps d'agir.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Gervais): Y a-t-il des questions ou des commentaires? Sinon, nous allons poursuivre le débat. Le député de Renfrew-Nipissing-Pembroke (M. Hopkins) a la parole.

M. Len Hopkins (Renfrew-Nipissing-Pembroke): Monsieur le Président, il est indiscutable que le débat d'aujourd'hui revêt une importance capitale pour l'avenir de notre pays. Depuis l'époque des premiers colons, la terre et la forêt ont toujours été les ressources de base de notre économie. La main-d'œuvre agricole n'a pas cessé de diminuer depuis cette époque, mais l'agriculture a fait des progrès gigantesques sur le chapitre de la production partout au Canada.

Nous avons eu jadis d'autres produits de première nécessité. Je songe notamment au poisson et aux fourrures. C'est le cas maintenant des forêts et des industries connexes qui emploient plus de 11 p. 100 de notre main-d'œuvre actuellement. Nous ne pouvons pas nous présenter aux négociations commerciales bilatérales en pensant que nous allons nous en tirer sans coup férir. Nous devons nous préparer de longue main. Faire de bonnes affaires, c'est négocier pied à pied. C'est ainsi que les Américains l'entendent et leurs succès leur ont toujours donné raison.

Le marchand de bestiaux est le plus bel exemple de la façon de négocier. Quand il part à la recherche de bétail pour son commerce, il s'adresse toujours à l'éleveur qui lui a consenti les meilleures conditions l'année précédente. Ainsi, s'il s'avérait que nous sommes de bien mauvais négociateurs, notre compte serait bon, car les autres pays se donneraient le mot pour profiter de nous.

Les Américains ne nous apprécieront pas davantage si nous nous faisons avoir facilement dans nos négociations bilatérales avec eux. Ils comprennent bien le langage impitoyable des affaires et ils éprouveront davantage de respect pour nous si nous nous montrons fermes que si nous acceptons tout avec le sourire.

● (1610)

Question de compétence, je trouve que la plus grande faiblesse de notre constitution, c'est qu'elle n'assure pas au gouvernement national la haute main sur nos ressources naturelles. Ce domaine est de compétence provinciale. Or, aux États-Unis, c'est Washington qui a compétence en la matière. Le gouvernement américain peut donc intervenir plus directement que notre gouvernement fédéral. Imaginons ce que nous devrions faire si nous devions négocier avec tous les États américains sur ce chapitre.

A cause de notre constitution, nous avons donc bien du mal à nous occuper de nos industries forestières et à gérer nos forêts. La gestion de nos forêts est un aspect essentiel de la question. Nous devons disposer de bois de qualité au cours des années à venir pour faire face à la concurrence.

Ce matin, pendant la période réservée aux questions et aux observations, le député de Lévis (M. Fontaine) a reproché au gouvernement de ne pas avoir instauré de programme de reboisement et de ne pas réinvestir dans l'industrie forestière les recettes qu'il tire de la vente du bois. Le député affirmait que les richesses naturelles relèvent de la compétence fédérale ce qui n'est pas le cas. Les ressources forestières relèvent des provinces. Je me demande quelle aurait été la réaction du gouvernement du Québec si le gouvernement fédéral s'était permis de jouer le rôle qui appartient au ministère des Richesses naturelles de la province. Nous aurions eu une belle bagarre constitutionnelle.

C'est un fait certain, les provinces ont toujours été responsables de la gestion du domaine forestier. Nous nous rendons compte que certaines d'entre elles ont été assez négligentes. Compte tenu de ses richesses forestières, la Colombie-Britannique devrait être en bien meilleure posture aujourd'hui. Pendant plus de 40 ans, les forêts de l'Ontario ont été, jusqu'au changement récent, la vache à lait du gouvernement conservateur. Cependant les revenus tirés de l'exploitation de cette richesse n'ont pas servi à la protéger. Je crois que l'on peut dire la même chose pour certaines autres provinces. Pour être compétitifs, il faut que le bon ordre règne dans notre propre maison.

Le libre-échange est l'un des grands défis que nous devons relever aujourd'hui. Personne ne saurait le nier. Cette question soulève des grandes inquiétudes chez les agriculteurs, de même que parmi les exploitants de scierie, les marchands de bois et au sein de toutes les activités connexes à l'exploitation forestière. La chose doit aussi concerner les associations ouvrières aussi bien que les chefs d'entreprise. Comme je l'ai dit, plus de 11 p. 100 de la main-d'œuvre canadienne exerce une activité rattachée à la forêt.

Le ministre du Commerce international (M. Kelleher) et le ministre d'État aux Forêts (M. Merrithew) doivent convaincre les entreprises qui vivent d'exploitation forestière. Ils doivent aussi convaincre les agriculteurs qui ont vraiment besoin d'être rassurés. Le libre-échange touchera toutes les régions et tous les secteurs économiques. Nous serons tous affectés au cours des années à venir par les résultats des négociations et les objectifs que nous nous serons fixés. Il est certain, comme l'ont établi des analyses poussées, que tout accord de libre-échange bénéficiera à certains Canadiens et nuira à d'autres. Les principaux perdants seront l'industrie textile et l'agriculture.

Tout à l'heure, un député a parlé des problèmes entre la Communauté économique européenne et les États-Unis. Ces problèmes résultent de l'ampleur des subventions accordées à l'agriculture aux États-Unis et l'aide octroyée aux agriculteurs de la Communauté européenne. On verra bien qui finira par avoir raison. Il ne serait pas étonnant que ce soit nos voisins du Sud. Les pays d'Europe souffrent déjà du coût élevé des subventions qu'ils versent à l'agriculture. Ils seraient tout disposés à diminuer ces subventions, mais le parti qui oserait le faire, perdrait les élections suivantes. En Europe, l'exploitation agricole est de petite dimension et les agriculteurs ont beaucoup de pouvoir. Vu que les partis politiques sont nombreux, chaque vote compte.

Paula Stern, responsable des relations commerciales aux États-Unis, s'interroge sur les avantages du libre-échange avec le Canada. Une majorité de Canadiens s'opposent ouvertement au libre-échange. Les libéraux ont toujours été favorables à la libéralisation des échanges, mais non au libre-échange, favorables à une réduction des obstacles aussi bien tarifaires que non tarifaires, mais pas au détriment de notre souveraineté, de notre identité culturelle ou de notre pouvoir de prendre nos propres décisions économiques. Si notre économie devenait captive d'un accord international, nous devrions certainement renoncer à une bonne part de notre souveraineté et à notre droit de prendre de grandes décisions économiques.

Les négociations doivent tenir compte des besoins uniques de l'économie et de la société canadiennes. Il y a danger d'être acculés à prendre maintenant une décision précipitée qui pourrait s'avérer plus tard dommageable aux intérêts canadiens. Pouvons-nous avoir confiance dans les talents du gouvernement en matière de négociation? Cette question hante l'esprit de bien des Canadiens. Nous avons vu à maintes et maintes reprises le gouvernement céder à la moindre pression. Le sommet qu'ont tenu à Québec le président des États-Unis et le premier ministre du Canada (M. Mulroney) il y a un an a été perçu comme un sommet d'entente parfaite suivie d'une grande partie. Les Canadiens ont réagi à cela en jugeant suspectes ces relations très étroites. Ils se demandaient avec inquiétude à quoi on reconçait. Les faits sont là, monsieur le Président.

L'autre incident qui a lancé le débat national animé entre les États-Unis et le Canada ces derniers mois fut l'affaire du *Polar Sea*. Lorsque ce navire s'est engagé dans le Passage du Nord-Ouest, cela n'a provoqué aucune réaction de la part du gouvernement du Canada. Cela a porté les Canadiens à croire que le premier ministre était en effet en trop bons termes avec le président des États-Unis. Cela se ramène encore une fois à un bon marchandage. Il n'y a pas de bon marchandage si l'on est prêt à céder n'importe quoi rien que pour être amis.

Le gouvernement ne nous a fourni jusqu'à présent aucune évaluation des coûts par secteur et par région. Des centaines de questions restent sans réponse. Certains des premiers ministres provinciaux ont forcé le gouvernement à accepter que les provinces participent aux négociations parce qu'elles ont gros à perdre. Et elles ont gros à perdre pour la raison même que j'ai mentionnée il y a un instant. Les ressources forestières relèvent en effet de la compétence de chacun des provinces. Les gouvernements provinciaux pour qui c'est une importante source de revenu vont naturellement tenir à savoir quel genre d'entente le gouvernement fédéral conclura avec les États-Unis dans le domaine forestier.

• (1620)

Les agriculteurs de tout le pays sont farouchement opposés au libre-échange. Le secteur culturel est plongé dans la confusion et l'incertitude au sujet du libre-échange. Nous pourrions perdre des milliers d'emplois si les négociations ne sont pas menées avec soin et détermination. Quand on songe aux répercussions possibles en agriculture, il ne faut pas oublier les secteurs subventionnés comme celui de l'industrie laitière. Nous devons éviter que les produits agricoles deviennent matière à négociation. Comment l'empêcher? J'ai idée que le gouvernement va les soumettre aux négociations. Si j'ai bien compris le ministre de l'Agriculture (M. Wise), il a dit récemment qu'à moins de bonnes conditions de libre-échange sur les produits agricoles, il n'y aurait pas d'entente. J'espère qu'il est sincère quand il prononce ces braves paroles. Tous les agriculteurs du pays vont le surveiller de près pour qu'il ne les renie pas.

Frederick Stokelo, directeur des relations commerciales internationales à la Chambre de commerce des États-Unis a déclaré:

> Je suis désolé de devoir le dire, mais les affaires avec le Canada sont traitées comme les affaires en Californie.

Il veut dire que le Canada est en fait considéré comme le cinquante et unième État. C'est un Américain, et non un Canadien, qui le dit.

Cela risque d'entraîner la disparition des offices de gestion de l'offre et de commercialisation des produits agricoles, ce qui serait désastreux. Vingt-cinq p. 100 des cultivateurs canadiens éprouvent de graves difficultés financières et ce secteur a donc besoin d'être protégé. Il a même besoin d'aide. Dans le dernier budget, le gouvernement a affecté 700 millions aux prêts au secteur agricole. En même temps, entre 50,000 et 60,000 exploitants éprouvent des difficultés financières ou risquent de faire faillite. A l'heure actuelle, $100,000 ce n'est pas beaucoup pour équiper une exploitation et partir du bon pied. Même si vous n'établissez qu'à $100,000 le montant moyen d'un prêt, l'argent affecté à cette fin permettra seulement de desservir environ 7,000 cultivateurs. Il en restera plus de 50,000 qui auront encore les mêmes problèmes.

Il s'agit là d'un problème important qu'il faut examiner sérieusement. Le Canada ne peut plus considérer l'agriculture comme le mode de vie de gens qui vivent dans un ferme simplement parce que c'est leur maison. C'est non seulement un lieu de résidence, mais aussi une entreprise. A l'heure actuelle, l'agriculture est une entreprise sérieuse. Quand vous roulez sur les routes de campagne et que vous passez devant une grosse exploitation agricole, vous ne vous rendez peut-être pas compte qu'on y a investi plus d'argent que dans l'usine que vous avez vue en traversant la ville voisine. Je cite cet exemple pour bien montrer qu'au cours de ces négociations, nous devrons protéger le secteur agricole tout comme le secteur forestier. Tant que le gouvernement n'aura pas réglé de façon réaliste les problèmes de ces deux industries, les intéressés ne pourront pas espérer grand-chose de ces négociations. Ceux qui ont travaillé pendant des années pour établir une exploitation agricole ou une scierie se retrouveront dans une situation très inconfortable si ces négociations risquent de les acculer à la faillite.

Le premier ministre a dit qu'il est très agréable de dormir à côté d'un éléphant, sauf s'il bouge un peu trop ou s'il se retourne. Cette métaphore a sans doute été trop souvent utilisée. C'est pour cette raison, a-t-il ajouté, que le libre-échange a été rejeté aux élections de 1911. Il menace la souveraineté du Canada et nous n'en voulons pas, que ce soit pendant les campagnes électorales ou n'importe quand. Voilà ce qu'il a dit. Les Canadiens vont suivre la situation de près pour veiller à ce qu'il tienne sa promesse.

Je n'ai pas l'intention de dépasser mon temps de parole, mais je voudrais parler un peu des dispositions du «Farm Bill» américain qui toucheront le Canada. les dispositions les plus importantes sont certainement celles qui toucheront le commerce. Elles vont certainement nous empêcher de préserver la solidité de notre secteur agricole. Nous espérons pouvoir améliorer nos forêts et faire de la recherche utile au Canada, mais les négociations vont devoir être serrées.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Gervais): Questions ou commentaires. L'honorable député de Lévis (M. Fontaine) a la parole.

M. Fontaine: Monsieur le Président, j'ai écouté l'honorable député de Renfrew-Nipissing-Pembroke (M. Hopkins) qui a tenté de nous parler du commerce international ainsi que des implications particulières avec nos voisins du Sud, les États-Unis.

Le député sait probablement que, actuellement, 80 p. 100 de nos échanges avec les Etats-Unis se font sans aucun tarif douanier. Le député sait aussi que les pourparlers que nous entreprenons actuellement avec nos voisins du Sud sont dus surtout aux irritants qui ont été développés, d'un côté et de l'autre de la frontière, et ces irritants ont été développés durant le règne du gouvernement qui nous a précédés. C'est le gouvernement libéral qui a permis la mise en place du tous ces irritants qui, aujourd'hui, font en sorte que le Congrès américain nous questionne sur les importations pour les États-Unis de nos produits canadiens.

Il ne faudrait pas que le député oublie que c'est son propre gouvernement qui a permis la mise en place de ces irritants. Et j'aimerais l'entendre se prononcer sur les difficultés que nous avons eues lorsqu'il s'est agi d'exporter des carcasses de porcs. N'eut été, à ce moment-là, des efforts de notre ministre de l'Agriculture (M. Wise), nous aurions diminué nos exportations de porcs.

A cause des irritants que vous avez laissé mettre en place, nous devons payer des taxes additionnelles sur le poisson salé. De plus, les mêmes irritants nous causent des problèmes sur les produits manufacturés en général et sur des produits forestiers.

Je demande donc à l'honorable député de Renfrew-Nipissing-Pembroke s'il peut trouver sur le document que le service de recherche du parti libéral lui a fourni, une réponse au climat propice qu'ils ont créé pour le développement des irritants qui entravent le commerce avec les États-Unis?

[*Traduction*]

M. Hopkins: Monsieur le Président, mon recherchiste est en haut. Toutefois, je suis ici depuis suffisamment de temps pour être au courant de certains des «irritants» dont parle le député. Je lui dirai que son gouvernement se rendra compte bientôt que gouverner n'est pas toujours une sinécure. Il va rencontrer lui aussi quelques irritants.

• (1630)

Le député a dit qu'il avait fallu se battre pour protéger les pêcheurs canadiens. Je ne vois rien de mal à cela. J'ai dit dans mon exposé que si les Américains obtiennent tant de succès, c'est qu'ils sont de coriaces négociateurs. Ils ne concluront pas à un parti pris anti-américain de notre part si nous sommes également de coriaces négociateurs. S'ils devaient se plaindre que nous sommes trop durs en affaires, ce serait un compliment.

Puisqu'il parle d'irritants, je lui signale que nous avons acheté aux États-Unis des quantités de matériel de défense et qu'au bilan de l'accord de défense partagée, le Canada accuse aujourd'hui un retard de 2 milliards de dollars au chapitre des échanges en matière de défense.

Une voix: Pourquoi?

M. Hopkins: Pourquoi? Parce que l'ancien gouvernement libéral a acheté aux États-Unis 138 avions de combat et que nous avons acheté une quantité énorme de matériel de défense. Les Américains ont toujours eu un secteur de production de la défense. «Pourquoi pas nous?», demanderez-vous. A mon avis, il faudrait construire au moins un navire par année pour maintenir nos chantiers navals en pleine activité. Or, le gouvernement n'est même pas capable à l'heure actuelle de trouver l'argent nécessaire pour construire un seul brise-glace.

Vous demandez pourquoi? C'est parce que l'ancien gouvernement libéral, contrairement à ce que nous ont dit les députés d'en face, a acheté énormément de matériel de défense pour équiper nos forces conventionnelles. Contrairement aussi au budget de défense que le gouvernement conservateur a présenté récemment et aux prévisions de dépenses de l'année dernière, qui indiquent une réduction de .2 p. 100 de la croissance du budget de défense du Canada, alors qu'il avait promis une croissance de 6 p. 100 au cours de la campagne électorale.

Je termine ma réponse au député en lui disant qu'il y a effectivement des irritants. Je voudrais bien savoir comment il pourrait ne pas en avoir entre deux pays qui commercent tellement depuis des années. Quand on fait 70 p. 100 de son commerce avec un seul pays du monde, comment n'y aurait-il pas d'irritants? Nous ne vivons pas dans une société idéale. Il y a des irritants, et ils ne vont pas disparaître simplement parce que celui qui en discute abandonne tout simplement la partie. Si le vis-à-vis fait preuve de fermeté, il faut se montrer encore plus ferme. Ce n'est pas en agissant autrement qu'on représente ou protège les Canadiens.

Le président suppléant (M. Gervais): Autres questions et observations?

M. Horner: Monsieur le Président, je ne vois pas comment le député de Renfrew-Nipissing-Pembroke (M. Hopkins) peut comparer les relations commerciales améliorées que nous essayons de négocier avec les États-Unis et l'accord de réciprocité de 1911. A l'heure actuelle, 85 p. 100 des produits qui sont exportés du Canada vers les États-Unis sont exempts de droits de douanes, tout comme 65 p. 100 des produits qui sont importés des États-Unis au Canada. La situation est toute autre. Nous essayons de nous entendre avec les Américains, de conclure un marché avec eux.

J'ai entendu le député soulever la question du *Polar Sea*. Comment ose-t-il évoquer cette affaire? Comment peut-on escompter que nous défendions notre souveraineté si nous n'avons même pas un canot ou une sarbacane pour le faire? Il a dit que son recherchiste était en haut. Je crois qu'il devrait le faire redescendre.

Je sais que le député ne chercherait pas à induire la Chambre en erreur, mais c'est ce qu'il a fait. Il a dit que de 50,000 à 60,000 agriculteurs étaient au bord de la faillite. Selon les dernières statistiques que j'ai obtenues, 1,700 agriculteurs sont au bord de la faillite. Je ne sais pas d'où le député tire le nombre de 50,000 à 60,000. Aurait-t-il l'ogligeance de nous le dire?

M. Hopkins: Ma foi, de croyais avoir été suffisamment franc et clair pour que le député comprenne, mais il n'a manifestement rien compris. Je n'ai pas dit que de 50,000 à 60,000 agriculteurs canadiens étaient au bord de la faillite.

M. Horner: Si vous vérifiez les «bleus», vous verrez que c'est bien là ce que vous avez dit.

M. Hopkins: Je vais certes vérifier les «bleus». J'ai dit que de 50,000 à 60,000 agriculteurs de notre pays éprouvaient de graves difficultés financières et que certains d'entre eux étaient au bord de la faillite.

M. Horner: Nous éprouvons tous des difficultés financières.

M. Hopkins: Je ne fais que répondre à votre question. Monsieur le Président, auriez-vous l'obligeance de rappeler le député à l'ordre. Il s'échauffe un peu ici. Il dit ne pas comprendre que j'évoque l'affaire du *Polar Sea*. Eh bien, mon Dieu, cela fait partie des relations canado-américaines et j'en parle tout simplement parce que l'affaire du *Polar Sea* a été discutée à la Chambre des mois après l'événement même. J'ai dit qu'il n'y avait pas eu de commentaires au sujet du *Polar Sea* à l'époque, et que cela donnait simplement aux Canadiens une occasion de plus de voir que le premier ministre du Canada faisait un peu trop le chien couchant devant le président américain. C'est certainement ce qui leur inspire des soupçons aujourd'hui au sujet du libre-échange, car ils se disent que s'il fait un peu trop le chien couchant devant le president américain, nous allons nous faire avoir en matière de libre-échange. Cela inquiète les Canadiens.

Le député a parlé de la question du *Polar Sea*. J'aimerais qu'il prenne la parole tout de suite et nous dise quel ministère va construire le brise-glace et gérer cela? Nous voulons qu'il nous dise cela également.

M. Mantha: Je pense que le député trompe la Chambre et les Canadiens. Il dit qu'ils avaient acheté 138 avions, ou je ne sais plus quel chiffre il a donné. Ils les ont peut-être achetés, mais c'est nous qui avons dû les payer.

Je tiens également à rappeler au député que nos forces armées avec leurs 83,000 hommes, si je puis lui dire qu'ils étaient des retapeurs professionnels de matériels d'occasion, ils ont des médailles pour cela. Le Voodoo violet qui est à North Bay est prêté par nous aux Américains. Peut-il nous dire pour quelle raison il y a ce Voodoo violet? Que fait-il pour notre défense?

Comme vous le savez, les militaires ont toujours appuyé le gouvernement précédent. Le 4 septembre, comme vous le savez fort bien, entre 71 et 80 p. 100 se sont tournés entièrement contre vous parce que le gouvernement précédent n'a pas donné de matériel ni d'aide à nos forces armées pour ce qui concerne la haute technologie moderne.

Je sais que le député nous dira que nous sommes tous dans le cirage et je ne veux pas cela. Je lui demande seulement de répondre à cette question: pourquoi n'avez-vous pas maintenu notre défense? Pour pouvoir parcourir le pays en camion et balancer l'argent pour d'autres types d'aide, aide des bâtiments splendides et tout le reste?

M. Hopkins: J'ai mentionné le commerce avec les États-Unis en matière de défense en parlant de la balance commerciale. Le député de Nipissing embrouille la question avec ses appareils Voodoo et il continue à dire que rien n'a été fait. Nous avons un avion de patrouille à long rayon d'action acheté par le gouvernement fédéral et fabriqué à ce moment-là. Les chars d'assaut que nos forces armées utilisent actuellement ont été achetés par le gouvernement libéral précédent. Les 138 avions de chasse ont été achetés par le gouvernement libéral et vous prétendez devoir les payer? Une proportion importante de cette somme a été versée avant même que vous ne parveniez au pouvoir. Je rappelle à la Chambre que c'est un premier ministre conservateur du Canada qui avait supprimé l'appareil Arrow. N'eût été cela . . .

Le président suppléant (M. Gervais): Je regrette de signaler au député que la période réservée aux questions et observations est terminée. Suite du débat.

[*Français*]

Mme Monique Landry (secétaire parlementaire du ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, en ma qualité de secrétaire parlementaire du ministre du Commerece extérieur, j'aimerais présenter à cette Chambre quelques observations supplémentaires au sujet de la motion présentée par mon honorable collègue de Skeena (M. Fulton)

En ce qui concerne le projet de loi américain sur l'Agriculture, le Farm Bill, le gouvernement éprouve de sérieuses inquiétudes quant aux répercussions défavorables de cette mesure législative sur les intérêts agricoles canadiens.

Pour situer la question dans son contexte, je mentionnerai que le Président Reagan a apposé sa signature au Farm Bill le 23 décembre 1985, le faisant devenir loi après un long débat au Congrès.

Cette mesure législative est axée essentiellement sur les niveaux de soutien des prix et des revenus pour divers produits. Ces dispositions ont également trait au commerce. Comme c'est la situation de nombreuses mesures législatives d'ordre intérieur aux États-Unis, le Farm Bill a eu de graves répercussions sur les intérêts agricoles au Canada. Notre gouvernement a fait part aux autorités américaines de ses vives préoccupations concernant ces dispositions qui auront une incidence défavorable sur les exportations canadiennes et sur les revenus agricoles.

D'une façon générale, nous nous sommes montrés inquiets de l'approche globale de la mesure législative qui a tendance à isoler les producteurs américains des forces internationales du marché.

Les subsides

Le projet de loi garantit aux producteurs des États-Unis des prix de soutien au-dessus des niveaux du marché, tandis que les exportations sont subventionnées dans certains cas. Nous éprouvons des inquiétudes au sujet de mesures américaines qui stimuleraient artificiellement la production et qui accorderaient une importance indue à l'aide directe aux exportations au point où cela «déprimerait» devantage les prix mondiaux et refoulerait peut-être les exportations candiennes.

Nous avons fait part de nos vives préoccupations concernant le recours étendu qui est fait aux subventions à l'exportation pour accroître les exportations américaines de produits agricoles. Nous nous inquiétons particulièrement du programme de primes à l'exportation et le programme d'aide à l'exportation «ciblée», que nous considérons tous les deux comme des subventions directes à l'exportation. Aux termes du premier, des excédents des stocks publics d'une valeur de deux milliards de dollars doivent être mis à la disposition des exportateurs américains, sans frais, en tant que primes destinées à encourager les ventes commerciales et l'expansion des marchés d'exportation. Le deuxième exige que 325 millions en espèces ou en excédents de stocks publics servent à des activités d'exportation «ciblées».

● (1640)

Nous avons fait savoir aux autorités américaines que ces programmes, à nos yeux, sont en désaccord avec l'appui que donnent les États-Unis à des initiatives multilatérales afin d'exercer davantage de discipline sur les subventions agricoles et, en particulier, pour interdire les subventions à l'exportation des produits primaires agricoles. En outre, dans la mesure où ces programmes s'appliqueraient à des produits agricoles non primaires, ils ne cadreraient pas avec les obligations que le GATT impose aux États-Unis.

Nous avons exprimé nos préoccupations concernant plusieurs autres dispositions de l'aide aux exportations qui pourraient avoir un effet défavorable sur les marchés mondiaux, notamment la continuation des garanties de crédit d'exportation à court terme; la création d'un fonds de crédit renouvelable pour les exportations agricoles, l'élargissement du crédit intermédiaire à l'exportation; l'établissement d'un programme pilote de troc qui permet d'échanger des produits agricoles contre des matières stratégiques.

Nous avons également parlé du programme de réduction du cheptel laitier qui risque de bouleverser les marchés nord-américains du bœuf destiné à la transformation.

Nous avons formulé des objections énergiques à l'égard d'un certain nombre de dispositions du projet de loi qui pourraient éventuellement restreindre l'accès au marché américain. En ce qui concerne le sucre, par exemple, nous nous sommes montrés vivement inquiets des dispositions qui auraient supprimé l'allocation du Canada dans le cadre du contingentement américain des importations de sucre. Nous avons fait savoir aux autorités américaines que nous jugeons ces mesures non conformes aux obligations des États-Unis dans le cadre du GATT. Nous avons évoqué la question d'une application possible des règlements sur les résidus chimiques pour limiter les exportations canadiennes de bétail et de produits du bétail. Nous nous sommes montrés inquiets de l'imposition d'évaluations discriminatoires sur certaines importations de bétail. Nous avons fait savoir que ces mesures ne s'accordaient pas avec les obligations des États-Unis dans le cadre du GATT. Enfin, nous avons soulevé des objections à l'égard d'une disposition qui visait manifestement à gêner le commerce de la pomme de terre en exigeant des vérifications au hasard et des vérifications suivies des expéditions de pommes de terre canadiennes qui entrent par les ports du Nord-Est.

L'administration américaine partage un certain nombre de nos préoccupations au sujet des dispositions commerciales du *Farm Bill* et s'est efforcée de faire en sorte qu'elles soient éliminées. Dans certains cas, les efforts de l'administration et nos représentations ont été fructueux.

Par exemple, nous avons réussi à faire supprimer une disposition qui aurait valu au Canada la perte de son contingent en ce qui concerne l'exportation de sucre. En outre, nous sommes convaincus que les dispositions en ce qui concerne les résidus chimiques ne nuiront pas aux exportations de bétail et de produits du bétail en provenance du Canada.

L'administration a fait savoir qu'elle continue de s'inquiéter au sujet de certaines clauses commerciales. Lors de la signature du Farm Bill, le 3 décembre, le président Reagan a exprimé certaines réserves. Il a indiqué: «Cette législation commande des subventions à l'exportation qui pourraient bien se retourner contre les États-Unis». Le président a ajouté qu'il avait l'intention «de s'efforcer, avec le Congrès, de corriger ces problèmes, notamment dans le secteur du commerce».

En réponse à ces efforts, le Congrès a maintenant passé un projet de loi intitulé «Food Security Improvement Act of 1986», qui modifie certaines dispositions du *Farm Bill* de 1985. Le président devrait bientôt signer cette nouvelle loi.

Sur le plan commercial, on procède actuellement à la modification de certaines dispositions du *Farm Bill*. Ainsi, la valeur des produits excédentaires du gouvernement requise pour le programme de subventions en nature est réduite de 2 milliards à 1 ou 1,5 milliard de dollars. La valeur des produits excédentaires du gouvernement, ou des espèces requises annuellement pour le programme d'aide à l'exportation «ciblée» doit être réduite de 325 millions à 110 millions durant les années financières 1986 à 1988. Si ces réductions sont un pas dans la bonne direction, les niveaux de financement sont encore élevés et nous continuerons de faire pression en vue d'en arriver à une solution plus satisfaisante.

Notre gouvernement continue de faire des démarches auprès des autorités américaines pour les pousser à s'efforcer avec le Congrès à trouver une solution afin d'apaiser nos préoccupations.

Les préoccupations auxquelles a donné lieu le *Farm Bill* démontrent encore une fois que les négociations commerciales, tant bilatérales que multilatérales, sont importantes si nous voulons étudier ces questions et principalement empêcher d'autres lois protectionnistes d'entrer en vigueur.

Comme nous l'ont indiqué les autorités américaines, une grande partie des dispositions commerciales du Farm Bill sont dues à l'incapacité de l'administration d'arriver à réduire les pratiques commerciales estimées déloyales des grands partenaires commerciaux des États-Unis. A cet égard, l'un des objectifs jouissant de l'appui des États-Unis et du Canada, qui s'apprête à engager des négociations commerciales bilatérales et multilatérales, est l'amélioration des règles régissant le commerce agricole et le renforcement de l'accès des produits agricoles aux marchés.

Monsieur le Président, espérons que notre gouvernement pourra compter sur l'appui des partis de l'opposition lorsqu'il entamera ces négociations.

Pour en venir au bois d'œuvre, mon collègue, le ministre du Commerce extérieur (M. Kelleher), a fait allusion à une critique faite à la Chambre des représentants concernant le projet de loi intitulé «Natural Resources Subsidy Bill», critique qu'il avait transmise au président, M. Gibbons. Compte tenu des préoccupations particulières des membres de l'opposition en ce qui concerne la loi proposée, à mon avis, il serait bon de les mettre au courant des vues du gouvernement en ce qui concerne cette loi. Puisque la critique est brève et directe, je me propose de la lire dans son intégralité.

● (1650)

[*Traduction*]

La disposition du projet de loi portant sur le double prix modifierait la loi américaine sur les droits compensateurs qui étendrait unilatéralement la définition de «subvention» pour mettre une ressource à la disposition de producteurs étrangers de denrées d'aval à un prix inférieur au prix du marché mondial ou au prix d'exportation. Cette disposition portant sur le double prix présente les principaux inconvénients suivants. Tout d'abord, les propositions visant à définir les politiques sur le double prix d'une ressource au titre de subventions compensatrices représente une dérogation fondamentale à l'usage respecté de longue date aux États-Unis en vertu d'une mesure législative tenant compte de règles internationales convenues. On reconnaît ainsi qu'il n'y a pas lieu d'imposer de droits compensateurs à l'égard de programmes intérieurs destinés ordinairement à plusieurs entreprises ou plusieurs groupes. En s'écartant de cette approche, ainsi qu'on l'envisage dans la H.R. 2451, on créerait un précédent qui pourrait ensuite s'appliquer à toute une gamme de programmes qui diffèrent selon les États, notamment en matière de politique fiscale, d'éducation, d'aide sociale, d'irrigation et de conservation. Les États-Unis ont toujours soutenu que certains avantages, offerts à l'ensemble de la population, notamment ceux qui découlent du contrôle des prix du pétrole, ne constituent pas des subventions pouvant justifier l'imposition de droits compensateurs. Le Canada et les États-Unis ont tous deux intérêt à ne pas s'attaquer à la notion d'universalité des avantages.

En second lieu, le fait d'exiger que les pays étrangers vendent les ressources qu'ils possèdent en abondance selon le cours international fixé par des cartels d'exportation ou des producteurs moins compétitifs serait contraire aux règles de la concurrence et pourrait être préjudiciable. Voilà pourquoi le Canada ne peut accepter la dualité des prix.

La disposition concernant les droits de retrait modifierait la loi sur les droits compensateurs, car elle permettrait de déceler des subventions là où il n'y en a pas. Cette disposition ne concerne pas la politique de la dualité des prix. On pourrait plutôt déclarer qu'il y a subvention quand on s'aperçoit qu'un gouvernement impose, pour l'exploitation d'une ressource, des droits inférieurs à la valeur marchande, laquelle se définit arbitrairement. La juste valeur marchande serait fixée en fonction du prix payé pour les droits d'exploitation dans le pays qui vend le plus de ces droits en pleine concurrence à l'étranger. Dans le cas des produits forestiers, les prix canadiens pour les arbres seraient comparés aux prix américains. Si les prix canadiens pour un droit comparable dans une région comparable sont inférieurs aux prix américains, la différence serait considérée comme une subvention pouvant justifier des droits compensateurs.

Ce qu'il faut savoir surtout, c'est pourquoi le prix américain doit servir de critère. D'abord, cette proposition nie le droit légitime des autres pays d'appliquer des lignes de conduite différentes de celles des États-Unis. Il n'est ni raisonnable ni acceptable de dire que de telles lignes de conduite doivent être considérées comme étant une subvention pouvant donner lieu à des droits compensateurs simplement parce qu'elles diffèrent de ce qui se fait aux États-Unis.

Deuxièmement, le prix d'une richesse naturelle dans le pays producteur ne nous dit nullement ce que doit être le prix d'une richesse naturelle du même genre ailleurs. Dans le cas du bois résineux, la décision rendue par le département du Commerce des États-Unis après une enquête approfondie montre pourquoi la disposition du H.R. 2451 serait injuste. Selon cette décision, il serait «arbitraire et capricieux» de comparer les prix sur coupe au Canada aux prix aux États-Unis étant donné, notamment, «les grandes différences dans la composition des espèces; la taille, la qualité et la densité du bois; le terrain et la facilité d'accès au bois sur pied aux États-Unis et au Canada; et les paiements supplémentaires exigés dans bien des provinces au Canada, mais pas généralement aux États-Unis». Autrement dit, en comparant le prix payé pour les arbres canadiens, qui ont tendance à être plus petits, plus difficiles à abattre et moins accessibles, et le prix des arbres américains, on ne tient nullement compte des réalités du marché. Pourtant, selon l'article sur les droits d'exploitation, il faudrait faire cette comparaison.

Pour toutes les raisons expliquées dans cette critique, le Canada conclut que la proposition relative aux droits d'exploitation est mauvaise en principe et injustifiée.

[*Français*]

Monsieur le Président, cela démontre bien que le gouvernement s'est efforcé au maximum de défendre les intérêts du Canada et que non seulement nous voulons continuer à protéger les emplois déjà existants mais, également, aider à en créer de nouveaux dans notre pays.

[*Traduction*]

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, la motion d'aujourd'hui exprime notre inquiétude à l'égard de deux secteurs primaires importants dans de nombreuses régions du Canada. En fait, toutes les provinces ont des investissements dans ces deux domaines.

Ma circonscription, Prince-Albert, est essentiellement agricole. Pourtant, elle a néanmoins une usine de pâte à papier. Une grande partie des habitants de Prince-Albert ont des emplois qui dépendent de l'usine. Par conséquent, nous vivons des deux secteurs qui sont directement touchés par les mesures, législatives dans ce cas, prises par le géant débonnaire du Sud. Mon collègue, le député de Skeena (M. Fulton), a exposé les effets des mesures proposées sur le secteur forestier. Le député de Yorkton-Melville (M. Nystrom) a ajouté sa contribution à ce sujet. Il a fait ressortir les effets du *Farm Bill*, qui vient d'être adopté, et qui commence à influencer les marchés mondiaux. Il a aussi expliqué quels en seraient les effets pour les agriculteurs canadiens. Je voudrais parler moi aussi des conséquences du *Farm Bill* de 1985 pour nos agriculteurs.

Les subsides

Au cours de l'année 1985, les denrées agricoles américaines ont cessé d'être concurrentielles. La baisse des revenus agricoles a beaucoup contribué à amplifier la crise économique que connaissaient les agriculteurs américains. C'était une crise financière parallèle à celle qui sévissait chez-nous, mais peut-être plus grave encore. En raison de la baisse des exportations, puisque les prix n'étaient plus compétitifs, de grandes quantités de céréales se sont accumulées. C'est l'existence de ces stocks et la baisse des revenus agricoles qui sont à l'origine de ce projet de loi. Je suppose que je devrais dire que le Farm Bill n'est pas exactement la mesure préférée du gouvernement actuel. En fait, le président ne l'a signée qu'à contre-cœur. La loi autorise le secrétaire à l'agriculture à réduire les prix à un niveau plus compétitif. En même temps, il lui donne le droit de protéger les revenus des agriculteurs en augmentant les prix qui leur sont payés. En d'autres mots, même si on réussit à faire baisser le prix des denrées un peu partout dans le monde, le prix versé à l'agriculteur continuera d'augmenter.

● (1700)

Il semble que les Canadiens ne soient pas les seuls à privilégier les programmes. Le projet de loi agricole américain propose un grand nombre de programmes très lucratifs dans certains cas, et dans d'autres cas, des programmes destinés à réduire les quantités d'un produit donné sur le marché. Il propose notamment des programmes de parité des prix, de création d'une banque du sol, de réserves de terres, de réserves de conservation, de paiements en nature, de prix cibles et de taux de prêts. Ce sont là tous les programmes prévus dans le Farm Bill.

Je le répète, la motion à l'étude se divise en deux parties. La première partie a trait au secteur forestier, et la seconde, à l'agriculture. Ces deux secteurs ne se heurtent pas tout à fait au même problème, bien qu'elles soient aux prises avec les mêmes difficultés au chapitre du commerce et des exportations. Dans le cas du secteur forestier, le problème résulte de notre implantation sur le marché américain. Nous avons élargi nos débouchés sur le marché américain du bois d'œuvre de façon à en prendre une part de 45 p. 100. Les États producteurs de bois d'œuvre nous en tiennent grande rigueur et ils ont pris des dispositions pour se défendre. Nous comprenons leur point de vue. J'ose espérer que nous réagirions de la même façon si la même chose devait nous arriver.

Le problème du secteur agricole est quelque peu différent. Dans ce domaine, nous ne cherchons pas à nous implanter sur le marché américain, sauf que nous l'avons peut-être fait dans le cas de la viande rouge. A cet égard, les lois américaines touchent les marchés internationaux. Dans le secteur agricole, le Canada tend à accepter les prix fixés sur les marchés mondiaux plutôt que de les fixer lui-même. Dans de très nombreux secteurs qui nous touchent particulièrement, ce sont les États-Unis qui fixent les prix. Il est donc important de comprendre les rapports des États-Unis avec les marchés mondiaux.

Il faut faire trois remarques sur le projet de loi agricole américain, trois remarques qui nous concernent. Quand on étudie le projet de loi technique, on s'aperçoit qu'un certain nombre de produits sont touchés, mais que l'utilisation des terres prévue par le projet de loi et les tentatives de réduction de la production par le biais de subventions étonnantes dans certaines conditions ont soulevé beaucoup d'inquiétude.

Les aspects de ce projet de loi américaine qui concernnent le Canada sont tout d'abord ses répercussions sur le cours des céréales à l'étranger. Il s'agit en second lieu du fait que l'objectif de ce projet de loi est d'aider les exportations américaines à progresser sur les marchés internationaux. Cela se fait tout d'abord au moyen d'une intervention sur les prix. Si les prix baissent, le revenu des agriculteurs canadiens va être affecté directement. Deuxièmement, en augmentant leurs exportations sur les marchés internationaux, les Américains empiètent sur des marchés que nous considérions traditionnellement comme notre chasse gardée. Cela réduit donc nos ventes sur ces mêmes marchés.

Les Américains semblent profondément affectés par le recul de leur part du marché. Ils occupaient environ 35 à 40 p. 100 du marché international. A partir de 1974, environ, cette part du marché s'est considérablement accrue et s'est établie à plus de 50 p. 100 pendant une brève période. Depuis, elle est retombée à environ 35 à 40 p. 100 du marché international des céréales.

Le troisième argument dont il faut tenir compte à propos de ce projet de loi, c'est qu'il fait diminuer le coût des provendes aux États-Unis et par conséquent au Canada. Cela se répercutera sur tous les producteurs de viande. Il va vraisemblablement y avoir une augmentation de la production de viande rouge en particulier aux États-Unis et au Canada, et aussi de la production de volaille et d'autres viandes dites blanches. Il va vraisemblablement y avoir une augmentation de la production de bétail aux États-Unis, ce qui ralentira nos exportations de bétail vers ce pays. Notre pénétration du marché américain dans ces domaines va donc être freinée, et nous ne pouvons pas espérer profiter de la baisse du prix des provendes pour accroître les recettes de la vente de notre bétail.

Quelles sont les répercussions du projet de loi agricole américain sur le prix des céréales? Je pense qu'on a déjà répondu dans une bonne mesure à cette question, et je vais donc l'aborder très rapidement, car il faut tout de même la mentionner puisqu'elle est à la base de nos préoccupations. Le prix américain du blé, qui à toutes fins pratiques à toutes fins pratiques est un prix plancher pour le commerce mondial, a diminué de 27 p. 100. Le prix s'établit maintenant à près de $2.40 le boisseau. On peut s'attendre à ce que le prix du blé rouge canadien de printemps chute d'autant. Ce fléchissement atteindra sans doute les 30 p. 100. En somme, le blé de catégorie n° 1 chutera d'environ $45 pour s'établir à $145 la tonne. Le prix du blé de qualité inférieure s'établira à environ $3 le boisseau. Il se peut que le prix du blé récolté en Ontario descende à $115 la tonne. Ce qui est bien inférieur au prix de revient.

La politique américaine qui vise à accroître les ventes des États-Unis, est source d'autres perturbations sur le marché mondial. Comme l'orateur précédent l'a mentionné, en mai dernier, le gouvernement des États-Unis a débloqué 2 milliards de dollars pour relancer les exportations des États-Unis. Bien sûr, ces subventions visaient certains pays et certains marchés, surtout celui de l'Afrique du Nord. Le blé américain de qualité égale à notre blé du printemps de catégories nº 2 et nº 3 est vendu environ $100 la tonne à l'Égypte et à l'Algérie. Aucun cultivateur au monde n'est capable de faire mieux. Je sais que c'était le marché européen qui était visé, mais cette mesure a contribué à réduire le prix du blé partout dans le monde.

● (1710)

Je pourrais vous fournir des données semblables en ce qui concerne l'orge, les céréales secondaires et le maïs. Le prix du maïs baissera de 25 p. 100 en vertu du régime de crédits. Il en sera à peu près de même pour l'orge au Canada. Après que le projet de loi agricole américain entrera en vigueur, le prix de l'orge s'établira à environ $2 le boisseau ou $90 la tonne. Bien sûr, le prix sera un peu plus élevé en Ontario. Les oléagineux ne seront pas affectés parce que la réduction prévue pour le soya dans la mesure américaine, n'est que de 5 p. 100. La baisse des prix du soya et du canola sera de l'ordre de 10 p. 100. Cependant, les revenus des producteurs vont sûrement diminuer.

La mesure affectera également le secteur de l'élevage du bétail. La Chase Econometrics a indiqué que la situation de l'élevage restera la même ou bien s'améliorera un peu. Mais ce n'est pas ce que révèlent les chiffres publiés par le gouvernement du Canada et par le gouvernement des États-Unis. Du fait de la baisse des prix des grains fourragers et de la hausse des coûts de production aux États-Unis et au Canada, le secteur de l'élevage sera sûrement affecté par la chute des prix. Les prix auront également tendance à décroître parce que les débouchés se rétréciront. A cause de ce projet de loi des États-Unis, le revenu des éleveurs de bétail demeurera fixe ou subira des pressions à la baisse. La même situation prévaudra dans le cas des producteurs de porc pour les mêmes raisons. La production de porcs augmentera peut-être, mais elle entraînera une chute des prix fort probablement.

Bref, le prix des grains subira des pressions à la baisse lui aussi. Le prix du bétail n'en subira peut-être pas autant, mais il se ressentira de cette mesure. Les États-Unis débloquent quelque 52 milliards de dollars en subventions agricoles sur une période de trois à cinq ans. Or, nous n'avons pas les moyens de livrer concurrence au Trésor américain.

Que pouvons-nous faire alors? Je vais consacrer quelques minutes à cerner les possibilités qui nous sont ouvertes. Nous devons tout d'abord circonscrire ce problème. Nous devons faire en sorte que les États-Unis connaissent bien les conséquences que leur geste auront pour nous. Et nous devons négocier avec eux des conditions qui nous seraient plus favorables. Ensuite, nous devons nous doter de bons programmes agricoles propres à assurer la survie de l'exploitation agricole familiale et de l'industrie agricole en général qui subiront le contre-coup du projet de loi agricole adopté par les États-Unis pour protéger leurs agriculteurs. Nous devons protéger les nôtres nous aussi.

M. Nystrom: Monsieur le Président, en écoutant le député de Prince-Albert (M. Hovdebo), je me suis dit que ce projet de loi des États-Unis revêtait une telle importance pour le Canada, que les trois partis ferait bien de se mettre d'accord pour présenter une résolution commune à la Chambre expliquant combien ce projet de loi nous inquiète. Je constate que le ministre du Commerce international (M. Kelleher) vient tout juste de quitter la Chambre. Il pourrait peut-être contacter les porte-parole des deux autres partis pour voir s'ils ne pourraient pas s'entendre sur une telle résolution. Il se peut que le texte de notre résolution ne corresponde pas tout à fait ce que souhaite le ministre. Dans le contexte parlementaire, elle constitue une mise en accusation du gouvernement; c'est la façon de procéder par ici. Je vois de l'autre côté le député de Lanark-Renfew-Carleton (M. Dick). S'il est d'accord avec ce que je viens de dire, peut-être pourrait-il s'arranger avant la fin de l'après-midi pour rédiger quelque chose du genre.

Il importe de bien faire comprendre aux Américains, que nous, Canadiens, nous opposons vivement à leur projet de loi agricole visant à subventionner leurs exportations de grains et d'autres produits agricoles à raison de 52 milliards de dollars au cours des trois prochaines années. Ce projet de loi va nuire aux agriculteurs canadiens, tout comme la guerre entre le Trésor européen et le Trésor américain. Lorsque les États-Unis subventionnent fortement leurs exportations de grains vers l'Union soviétique, l'Asie et l'Afrique du Nord, et lorsque les agriculteurs américains sont également subventionnés sur leur marché intérieur, le prix du grain baisse. Comme je l'ai déjà dit cet après-midi, le prix du grain au Chicago Futures Market n'est plus que de $2.30 environ le boisseau. Il va baisser encore de 90c. entre les mois de mars et de juillet.

Sauf erreur, le ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé (M. Mayer) va bientôt venir annoncer à la Chambre une baisse des versements initiaux aux agriculteurs. Or, les agriculteurs éprouvent de sérieuses difficultés. Ils demandent à la Chambre des communes de faire preuve d'initiative, de mettre de côté toute vaine considération partisane, et d'adresser un message unanime aux États-Unis d'Amérique et au président Reagan. Ils nous demandent de leur dire que le projet de loi agricole américain va faire du tort aux agriculteurs canadiens lorsqu'il entrera en vigueur en juin prochain. En effet, les agriculteurs d'un bout à l'autre du pays vont faire faillite et bien des travailleurs vont perdre leur emploi.

Je tenais à faire ces observations. J'en appelle aux ministériels. Peut-être y a-t-il moyen d'élaborer à la Chambre une résolution commune. Je constate que le ministre du Commerce extérieur est revenu à la Chambre. A son intention, je redirai brièvement qu'il faudrait que la Chambre adresse au Congrès et au Sénat des États-Unis une résolution commune pour leur exprimer nos appréhensions concernant leur projet de loi agricole. Je sais qu'il existe un consensus sur cette question. Au cours des deux ou trois prochains jours, peut-être nous, députés des trois partis, pourrions-nous trouver une façon unanime de dire ce que nous pensons à l'administration américaine; ce pourrait être très utile. Peut-être le député de Prince-Albert pourrait-il dire ce qu'il pense de ma proposition.

Les subsides

[*Français*]

M. Lanthier: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

Le président suppléant (M. Charest): L'honorable secrétaire parlementaire du ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie (M. Lanthier) fait un rappel au Règlement.

M. Lanthier: Monsieur le Président, à deux reprises, le député a fait allusion au fait qu'un député n'était pas à la Chambre. J'aimerais attirer l'attention de la Chambre sur le fait que c'est tout à fait irrégulier premièrement, et deuxièmement, il y a possibilité de suivre les débats avec attention sans être présent à la Chambre.

Le président suppléant (M. Charest): L'honorable secrétaire parlementaire a entièrement raison sur son rappel au Règlement.

L'honorable député de Prince-Albert (M. Hovdebo) a la parole.

[*Traduction*]

M. Hovdebo: Je souscris entièrement à ce point de vue. C'est une obligation que nous avons envers tous les agriculteurs du Canada, et non pas seulement les céréaliers. Tous les domaines de production vont être touchés. Les États-Unis ont agi comme ils l'ont fait exactement pour les mêmes raisons que nous présentons aujourd'hui des instances au Parlement. Nous devons tout d'abord cerner le problème. Les agriculteurs comptent sur nous pour le faire. Deuxièmement, nous devons montrer aux États-Unis les conséquences que leur projet de loi aura sur le Canada. Nous devons ensuite délibérer avec les Américains. Sur une base internationale ou bilatérale, nous devons en arriver avec eux à une entente acceptable de manière à atténuer le plus possible les torts pour les deux pays. Nous ne pouvons pas livrer concurrence au Trésor américain. Nous pouvons certainement garantir par une action sur le plan international et le plan national la survie de notre industrie agricole et de nos fermes familiales.

● (1720)

Le président suppléant (M. Charest): Y a-t-il des questions ou des observations? Sinon, le débat se poursuit. La parole est au secrétaire parlementaire du solliciteur général (M. Towers).

M. Gordon Towers (secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, quel plaisir de voir le Nouveau parti démocratique se rendre enfin à l'évidence. Il est agréable de voir les néo-démocrates reconnaître que les États-Unis n'ont pas toujours tort. Il y a si longtemps qu'ils dénigrent nos voisins du Sud. Après l'élection du président Reagan, ils ne tarissaient pas sur la reaganomique, un terme qu'ils n'emploient plus parce que cette théorie est efficace. C'est réconfortant de les voir revenir à de meilleurs sentiments. Ils veulent même modifier la résolution qu'ils ont déposée hier soir. Ils reconnaissent leur erreur. J'espère qu'ils ne s'arrêteront pas en si bon chemin . . .

M. Benjamin: Nous ne pouvions pas procéder autrement. Lisez le Règlement.

M. Towers: Ils sont sur la bonne voie. Je suis ravi que le député de Yorkton-Melville (M. Nystrom) change l'optique de son parti et nous donne l'appui dont avons besoin.

Je commente avec plaisir la motion car nous savons que le projet de loi américain sur l'agriculture est au centre des préoccupations des agriculteurs canadiens. Je suis content aussi de pouvoir corriger les fausses hypothèses sur lesquelles la motion se fonde.

Lors de leur dernière rencontre au Canada, le ministre de l'Agriculture (M. Wise) et M. John Block, l'ancien secrétaire à l'agriculture des États-Unis, ont mis sur pied un comité mixte de l'horticulture composé de représentants des industries canadiennes et américaines et l'ont chargé de normaliser le commerce dans ce domaine entre les deux pays. Ce processus est amorcé.

Nous devons reconnaître que nous avons affaire à un phénomène nouveau à l'heure actuelle. L'opposition semble regarder en arrière, s'attacher aux choses du passé, au lieu de regarder en avant, de se concentrer sur le glorieux avenir qui nous attend peut-être dans la société mondiale. Nous avons cependant certains problèmes auxquels la société mondiale n'a pas eu à faire face auparavant, à savoir la Communauté économique européenne et aussi une économie américaine très forte. Nous devons nous assurer que nous ne souffrirons pas dans le processus. Voilà toute la raison d'être des consultations actuelles.

Il ne fait aucun doute que le projet de loi agricole américain fait craindre de graves conséquences, non seulement pour les producteurs canadiens mais aussi pour ceux d'autres pays. Il serait juste de dire que ses dispositions visent la Communauté économique européenne, mais des pays comme le Canada risquent d'être atteints par certaines de ses retombées. Nous devons nous assurer que ces retombées nous feront aussi peu de tort que possible.

Les États-Unis constituent une puissante nation commerçante. Ils ont donc le pouvoir d'exercer sur les cours mondiaux des produits une influence que n'ont ni le Canada ni la plupart des autres nations commerçantes. Ce serait une erreur de penser le contraire. Nous n'avons ni le volume de commerce ni les finances pour soutenir la concurrence dans la guerre des subventions.

Le Canada peut cependant trouver avantage à être un bon voisin pour les États-Unis. Les députés de l'opposition ne savent peut-être pas qu'avant de pouvoir compter sur un bon voisin il faut d'abord savoir agir en bon voisin. Le respect et la confiance ne peuvent subsister et durer bien longtemps dans une relation à sens unique.

Le projet de loi agricole américain permet au secrétaire à l'agriculture de réduire les taux américains d'emprunt, par boisseau de blé et de céréales fourragères, jusqu'à un seuil minimum de 20 p. 100 sous le taux de base en 1986-1987. On est en train de mettre la dernière touche à la formule servant à fixer les taux d'emprunt pour les années subséquentes. Mais en principe, le secrétaire peut réduire le taux d'emprunt d'encore 5 p. 100 chaque année. Cela a exercé de fortes pressions à la baisse sur les marchés mondiaux des céréales. D'autres pressions sont également attribuables aux deux programmes d'aide à l'exportation.

A long terme, le projet de loi agricole risque de réduire la production de blé américain d'ici la fin de la décennie. A court terme, les paiements en nature prélevés sur le stock du gouvernement à titre de paiements compensatoires et de subventions à l'exportation continueront à faire baisser le prix des céréales. Les États-Unis devraient continuer à avoir de gros stocks de céréales d'ici la fin des années 80 à moins que les exportations ne raffermissent le marché.

Le gouvernement des États-Unis a essayé de contrôler la production en instaurant ce qu'il a appelé les paiements en nature ou le Programme PIK. Il n'a pas obtenu le succès escompté parce que les agriculteurs étaient payés pour abandonner la production sur un certain pourcentage de leurs terres. Ils ont choisi pour cela les terres les moins productives. Comme ils ont utilisé davantage d'engrais et d'herbicides, en fin de compte, ils ont produit autant de céréales. Voilà pourquoi le Programme PIK n'a pas eu le succès que le gouvernement des États-Unis escomptait.

Le ministre de l'Agriculture a longuement discuté de ce projet de loi avec l'ancien secrétaire à l'Agriculture lorsqu'il est venu récemment en visite au Canada. Le gouvernement américain connaît bien nos préoccupations et les voies de communication demeurent ouvertes. En fait, à l'heure où je vous parle, le premier ministre (M. Mulroney) est aux États-Unis où il est allé rencontrer le président et je suis sûr que cette question sera abordée.

Je voudrais signaler à votre attention un extrait de *Parliamentary Alert,* une publication que reçoivent de nombreux députés. Je voudrais le lire pour la gouverne de la Chambre. Voici ce qu'il est dit sous le titre «Visite du premier ministre à Washington»:

Cette semaine, les regards se détourneront du Parlement d'Ottawa, pour se diriger vers Washington où le premier ministre, M. Mulroney, tient des pourparlers avec le président Reagan. Le commerce et les pluies acides seront les principales questions à l'ordre du jour.

La visite du premier ministre à Washington doit durer quatre jours.

Cela témoigne de son importance étant donné que les diplomates étrangers qui visitent d'autres pays n'y restent qu'une journée alors qu'il s'agit là d'une visite de quatre jours. Voici la suite:

Il arrivera de Montréal lundi soir et il sera accueilli par le secrétaire d'État, George Schultz.

Mardi matin, il aura un entretien d'une heure avec le président Reagan dans le salon ovale. Après le déjeuner, au département d'État, il ira à Capitol Hill rencontrer les membres du comité des relations étrangères du Sénat. La journée se terminera par un dîner à la Maison blanche. Le mercredi matin, il prendra le petit déjeuner avec le vice-président, George Bush et retournera à Capitol Hill pour rencontrer les membres du comité des affaires étrangères de la Chambre.

• (1730)

De retour à la Maison blanche, il aura un déjeuner de travail avec le président Reagan dans les appartements privés de ce dernier. Il visitera ensuite le cimetière d'Arlington et terminera la journée par un dîner à la résidence de l'ambassadeur du Canada, A.E. Gotlieb. Une cérémonie d'adieu se déroulera au Reflecting Pool, le jeudi matin.

Cela me paraît normal, monsieur le Président, comme pour bon nombre de Canadiens, j'en suis sûr. C'est la façon de régler les questions difficiles et d'en arriver à une entente et à la bonne volonté. S'il y a jamais eu une époque de notre histoire où nous avons eu besoin de nous entendre avec nos amis au sud du 49° parallèle, c'est bien aujourd'hui. Il ne fait aucun doute que les subventions prévues dans le projet de loi agricole n'aideront pas les céréaliers canadiens, mais le gouvernement fait tout son possible pour y faire face.

A cet égard, je voudrais féliciter mon collègue le ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé (M. Mayer) d'avoir pris une initiative au nom des céréaliers canadiens. Il a entamé une série d'entretiens avec quatre autres importants exportateurs de grains et d'oléagineux: l'Australie, l'Argentine, les États-Unis et la CEE. Ensemble, par la négociation, nous pourrons peut-être résoudre les problèmes concernant les échanges et les subventions dont nous discutons aujourd'hui.

La qualité de nos céréales donnera toujours un avantage au Canada sur les marchés internationaux. Nous sommes toujours déterminés à maintenir les normes les plus élevées. Ce faisant, nous protégeons notre réputation internationale qui continuera à rendre service à l'industrie. Nous ne savons toujours pas si le programme de réduction du cheptel laitier, prévu dans le Farm Bill, touchera le Canada, ni de quelle façon. Nous en saurons plus en avril lorsque les détails administratifs seront mis au point.

Pour le moment, toutefois, nous avons obtenu l'assurance du ministère américain de l'Agriculture que le programme sera appliqué de façon à minimiser les effets négatifs sur les marchés du bœuf nord-américains. Par exemple, la American Commodity Credit Corporation est tenue d'acheter 400 millions de livres de viande en vertu de ce programme, dont la moitié dans le cadre de programmes alimentaires intérieurs. Cela devrait restreindre les risques d'excédent soudain et important sur les marchés mondiaux. Nous continuons à suivre de près ce programme et, je le répète, nous gardons ouvertes les voies de communication entre nos deux pays, ce qui est très important.

Ma collègue, la députée de Blainville-Deux-Montagnes (Mme Landry), a signalé le problème auquel se heurtent nos éleveurs de bovins. Au Canada, ils représentent un secteur de l'agriculture qui soutient bien la concurrence de ses homologues au sud de la frontière. C'est pourquoi il importe pour les éleveurs de bœufs canadiens d'accroître nos échanges. Nous sommes forts en matière d'élevage bovin.

Nous n'avons aucun contrôle sur le prix mondial des denrées. Le Canada ne peut pas gagner une guerre des subventions avec les États-Unis, ni avec la Communauté économique européenne en l'occurrence. Cependant, grâce à des programmes internes, nous pouvons aider les producteurs touchés par la baisse de prix des denrées. Bien entendu, nous devons prendre soin d'établir un équilibre entre l'aide nécessaire et la nécessité de ne pas fermer les frontières à nos principaux marchés d'exportation.

Pour réagir à la baisse du prix des denrées, nous avons adopté récemment un programme de prêts de 700 millions de dollars. Ce programme tient compte du fait que la capacité d'un agriculteur de rembourser ses emprunts dépend du prix des denrées. Ce programme est une des importantes mesures du dernier budget destinées aux agriculteurs.

Bien des gens semblent oublier les avantages que les agriculteurs tireront du dernier budget du gouvernement. Ce sont nos programmes de stabilisation qui aideront surtout les agriculteurs pendant les périodes de dépression du prix des denrées. Grâce aux initiatives du gouvernement, notre régime de stabilisation des prix agricoles est plus fort et plus efficace que jamais. Ainsi, nous avons modifié le Programme de stabilisation concernant le grain de l'Ouest pour prévoir un versement initial record le printemps dernier. Nous avons prévu un autre versement important ce printemps, comme l'a signalé aujourd'hui le ministre responsable de la Commission canadienne du blé pendant la période des questions.

La stabilisation tripartite pour le secteur de la viande rouge est maintenant une réalité et une réussite, encore une fois grâce à l'esprit d'initiative du gouvernement et à sa confiance dans la consultation. Les plans de stabilisation du prix de la viande rouge couvrent maintenant les deux tiers et les trois quarts de la production de porc, de bovins d'embouche et d'agneau. Je suis certain que d'autres provinces signeront pour d'autres denrées. Pour la première fois au Canada, des milliers de producteurs de viande rouge ont l'occasion de participer à un programme national équitable amortissant les effets des chutes de prix. D'autres sortes de producteurs bénéficieront également des versements effectués dans le cadre de la Loi sur la stabilisation des prix agricoles. En fait, depuis que nous sommes au pouvoir, des versements de plus de 483 millions ont été faits aux producteurs canadiens en vertu de cette loi.

Les agriculteurs canadiens récoltent déjà et ils récolteront encore les fruits des initiatives qu'a prises le gouvernement pour renforcer l'agriculture en améliorant les programmes de stabilisation, ce qui m'amène à la deuxième partie de la motion. Le gouvernement n'a pas oublié les agriculteurs, loin de là. Il y a des années qu'un gouvernement n'avait plus pris autant d'initiatives importantes pour eux. Je vais les énumérer rapidement pour rafraîchir la mémoire des députés d'en face.

Nous avons instauré l'exemption de $500,000 relatives aux gains en capital sur la vente de propriétés agricoles. Le NPD a protesté contre cette mesure. Il ne voulait pas accorder ce répit aux agriculteurs. Nous avons instauré le rabais de taxe sur les carburants agricoles. Dans le budget du 26 février, nous avons prolongé ce rabais jusqu'en 1988, et nous nous débarrassons de la paperasserie. Les taux d'intérêt de la Société du crédit agricole ont atteint leur niveau le plus bas depuis 1979. Nous avons élargi le programme d'obligations pour les petites entreprises. Nous avons affecté 80 millions de dollars à la réduction des taux d'intérêt sur environ 5,400 prêts de la Société du crédit agricole. Nous mettons sur pied des commissions d'examen des dettes agricoles que nous complétons par une législation efficace visant à renforcer la position de négociation des agriculteurs. Nous avons versé 200 millions de dollars d'aide contre la sécheresse aux agriculteurs des Prairies en 1985, et nous collaborons avec les provinces à une amélioration de la couverture de l'assurance-récolte des producteurs victimes d'années successives de sécheresse. Ce programme se développe pour le bien des agriculteurs. L'assurance-récolte sera certainement très précieuse pour les agriculteurs à l'avenir.

L'agriculture a été l'une des questions les plus prioritaires de la Conférence des premiers ministres, et nous avons eu des discussions de suivi productives avec les gouvernements provinciaux sur la façon de collaborer pour aider plus efficacement les agriculteurs, grâce par exemple au régime d'assurance-récolte dont je viens de parler. Pour que ce régime marche, il faut qu'il soit mis en œuvre de concert avec les provinces.

Nous sommes intervenus pour enrayer le déferlement de bœuf subventionné en provenance de la Communauté économique européenne en 1985 en ramenant nos importations à moins de la moitié de ce qu'elles étaient en 1984 sous la précédente administration. Nous avons pris d'autres mesures au profit de l'industrie canadienne du bœuf pour 1986. Nous avons doublé l'importance des prêts pour les paiements anticipés de céréales. Nous avons mis en place une politique laitière à long terme représentant un engagement du gouvernement fédéral auprès des producteurs laitiers de près de 300 millions de dollars par an.

En bref, monsieur le Président, le gouvernement a pris près de 200 initiatives agricoles représentant plus de 4 milliards de dollars depuis son arrivée au pouvoir. Le budget du 26 février privilégie le secteur agricole, peut-être plus que tout autre, pour l'aide dont il va continuer à bénéficier. Voilà de l'action, voilà du concret, voilà de l'engagement. Nous allons continuer à agir, continuer à faire du concret, continuer à accorder une priorité élevée à l'agriculture car nous sommes déterminés à aider les agriculteurs canadiens à sortir de cette passe et à connaître des moments plus prospères. Je remercie le ministre des Finances (M. Wilson) et le ministre de l'Agriculture de nous avoir aidés à mettre en place ces programmes au profit des agriculteurs canadiens.

• (1740)

Le président suppléant (M. Charest): Y-a-t-il des questions ou des commentaires?

M. Dick: Monsieur le Président, j'aimerais demander au secrétaire parlementaire, vu l'importance de ce débat, de nous dire ce qu'il pense du fait qu'il n'y a pas un seul libéral à la Chambre et que, pour la première fois, nous avons trois néo-démocrates.

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre, s'il vous plaît. Je pense que le député sait parfaitement que cette question n'est pas recevable. Questions ou commentaires? Débat.

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président . . .

M. Dick: Tiens, voilà un membre du trio néo-démocrate.

M. Nystrom: C'est la qualité qui compte.

M. Dick: Nous savons bien tous deux que vous en êtes dépourvus.

M. Benjamin: Ce n'est pas uniquement une question de qualité, mais de proportion. Je crois que le député ferait mieux de ne rien dire du tout.

Mon collègue de Red Deer n'a pas saisi du tout ce que le député de Yorkton-Melville (M. Nystrom) nous a expliqué il y a quelques minutes. Une telle résolution ne saurait être présentée, aux termes de notre Règlement, que si elle critique le gouvernement. C'est la seule façon de procéder. Le député a passé suffisamment de temps à la Chambre pour le savoir.

M. Nystrom: Une vieille règle des conservateurs.

M. Benjamin: Mais mon collègue a présenté une suggestion fort pertinente. Il a dit que les critiques agricoles et forestiers des trois partis pourraient rédiger ensemble les termes d'une résolution que nous pourrions tous, d'un commun accord, faire parvenir au gouvernement et au peuple américains.

Les États-Unis n'ont-ils pas soutenu, depuis quelques années, qu'ils cesseraient volontiers d'adopter des mesures protectionnistes, comme ils l'ont fait naguère et comme ils le font toujours actuellement, si le Canada acceptait de négocier un accord de libre-échange avec eux? Ceux qui ajoutent foi à de tels boniments, comme mon collègue de Red Deer, sont soit naïfs, ignorants ou carrément stupides.

M. Nystrom: Ou peut-être les trois à la fois.

M. Benjamin: Ne tirerons-nous jamais de leçons de nos expériences passées? Ceux qui s'imaginent que les producteurs, les industriels, les fabricants et les législateurs américains vont se croiser les bras pendant que le Canada ou d'autres pays maintiennent ou accroissent leur part du marché américain se bercent d'illusions. Faut-il rappeler à mes collègues d'en face l'expérience que nous vivons depuis 15 ans concernant le bétail et les produits connexes? Les députés ont-ils oublié qu'en 1969-1970, l'Association des éleveurs de bétail et les exploitants de parcs d'engraissement nous ont dit de leur ficher la paix? Ils ne voulaient pas d'entraves au marché. Ils ne voulaient pas d'organisme de gestion ou de commercialisation. Mais quand les Américains ont fermé la frontière, et j'étais ici à ce moment-là tout comme mon collègue, qui s'est empressé de venir réclamer de l'aide à Ottawa? Vous vous en souvenez?

M. Towers: C'est Trudeau qui avait fermé la frontière.

M. Benjamin: Non, non. C'étaient les Américains. Ensuite il y a eu la viande de porc. La situation n'a pas beaucoup changé. Il existait toujours des droits compensateurs l'an dernier. Aux États-Unis, n'importe quel État peut, pour une raison ou pour une autre, interdire l'importation d'un produit en provenance du Canada. C'est ce qu'ils font pour les porcs canadiens à cet instant même.

M. Towers: La viande de porc.

M. Benjamin: La viande ou les porcs. Quelle est la différence? Les porcs ou la viande, c'est la même chose.

Il existe quelques autres produits. J'en ai la liste ici. Il se cultive beaucoup de framboises au Québec et en Colombie-Britannique. On a élevé des barrières notamment pour le poisson salé, le bois d'œuvre, l'acier et les produits d'acier. Depuis plus de 200 ans, nous avons une frontière de 4,000 ou 5,000 milles sans défense avec nos bons amis, et on se demande parfois si une bonne clôture ne fait pas de bons voisins.

M. Comeau: C'est ce que vous proposeriez?

M. Benjamin: Monsieur le Président, il ne s'agit pas d'être anti-américain. Il faut plutôt être pro-canadien. Il faut protéger nos traditions, notre culture, nos expériences et nos manières de faire les choses. Cela me rappelle quelqu'un qui a honoré cette enceinte de sa présence pendant de nombreuses années depuis 1935. Pendant dix-sept ans il a été premier ministre de notre province et il s'est fait élire ici au début des années 60. On l'avait accusé d'être anti-américain. Thomas Douglas disait: «J'aime les Américains. Ce sont des gens aimables. Ce sont de bons voisins. Ce sont de bons amis». Et il ajoutait: «J'aime mes parents aussi. J'aime mes amis. Mais je ne voudrais pas être obligé de leur céder ma maison pour vivre dans le garage».

Le Canada ne peut pas faire grand-chose pour contrer une décision du gouvernement ou du Congrès américains. Nous pouvons toutefois nous efforcer davantage de rappeler nos traditions et nos coutumes à nos bons amis et voisins du Sud. Ils prétendent depuis quelques années, en fait depuis que mon collègue de Red Deer est ici, que la Commission canadienne du blé représente en quelque sorte une subvention pour les céréaliers, et qu'elle est par conséquent injuste. Que Dieu ait son âme, même si nous n'avons pas beaucoup de bien à dire de lui, c'est R. B. Bennett qui a lancé la Commission canadienne du blé. Celle-ci n'a pas vraiment fonctionné avant 1939 ou 1940, juste à cause de la guerre, mais c'est lui qui l'a lancée. Elle était fondée sur le principe de la commercialisation ordonnée. Les Américains prétendent qu'ils veulent négocier la question des officiers provinciaux de commercialisation du porc.

Demandez un peu aux éleveurs porcins de la Saskatchewan et de la belle province de vous expliquer en quoi consiste le système relevant entièrement de la province qu'ils ont conçu pour mieux protéger leur capacité de commercialisation et leurs revenus. Nos amis du Sud ont toujours contesté ce système. Nos producteurs laitiers, nos aviculteurs et nos producteurs d'œufs ont toujours subi les attaques du gouvernement américain au sujet des associations qu'ils ont créées collectivement et de leur plein gré avec l'aide des gouvernements national et provinciaux, pour essayer de se protéger. Ils voulaient essayer de rendre leur secteur beaucoup plus viable et de récolter les fruits de leur labeur.

Le premier ministre (M. Mulroney) est à Washington pour le moment. C'est bien beau. Nous sommes heureux. On va lui faire manger du steak et peut-être lui proposer de se baigner ce soir. Qui sait? C'est bien. Il est bon que des chefs d'État s'entretiennent de façon amicale et informelle. La question pour nous n'est pas d'être anti-américains, mais bien de demander à notre gouvernement fédéral et au Parlement de rappeler aux Américains qu'ils se doivent de comprendre et de respecter nos droits, nos traditions, notre histoire et notre façon de faire les choses, qui est souvent très différente historiquement de la leur. Il s'agit de leur demander d'agir envers nous comme ils veulent que nous agissions envers eux, c'est-à-dire respecter leur pays et leur peuple pour exactement les mêmes raisons, leurs droits, leurs traditions et leur histoire. Cela fonctionne dans les deux sens. Ce n'est pas parce qu'ils sont plus puissants que nous, s'ils le sont, et je le crois, qu'ils ne doivent pas s'efforcer de respecter l'indépendance et la souveraineté des autres pays. Ils doivent être persuadés par tous les moyens possibles de ne pas répéter ce qu'ils ont fait par le passé et de ne pas faire ce qu'ils se proposent de faire maintenant. Mon collègue, le député de Skeena (M. Fulton), a très bien expliqué, plus tôt aujourd'hui, ce qui nous attendait au juste rien que dans le secteur de l'exploitation forestière.

● (1750)

Je crois qu'une majorité renversante d'Américains ne sait pas ou ne comprend pas ce qui se passe, et dans cette résolution nous demandons qu'ils soient informés. Il se trouve des groupes pour croire qu'on peut négocier un accord de libre-échange entre un petit pays et un grand pays. Si l'on examine l'histoire du Canada et l'histoire d'autres pays membres du Commonwealth britannique, dans le Pacifique-Sud, en Asie et en Afrique, on se rend compte qu'à l'époque coloniale, tous ces pays bénéficiaient de ce qui s'appelait le tarif préférentiel de l'Empire. Même après 1930, après le Statut de Westminster, il y avait encore des colonies dans le Commonwealth britannique et ces colonies bénéficiaient encore du tarif préférentiel. Jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, même le Canada a obtenu ce traitement tarifaire préférentiel. Nous avions mis à cette époque presque tous nos œufs commerciaux, dans le panier de la Grande-Bretagne.

Puis vint la Seconde Guerre mondiale: jusque là et durant la guerre, nous avons fourni à la Grande-Bretagne la majeure partie, sinon la totalité, du beurre, du fromage, du bacon, du jambon et du bœuf qu'elle consommait. Nous avons par la suite perdu la plus grande partie de ce marché en l'espace de quelques années. Que faisons-nous maintenant? Nous sommes encore en train de mettre tous nos œufs dans le même panier. Il me semble, et je le dis en toute sincérité au ministre, que nous pourrions trouver un plus grand avantage à conclure avec un certain nombre de pays, pour un certain temps et pour toute une série de produits des accords bilatéraux individuels fixant pour chaque produit les conditions d'échange en termes de quantité et de prix minimum et maximum, et en laissant jouer les forces du marché à partir de là. Nous ne devrions pas dépendre de l'économie d'une seule grande puissance. Même les Hongrois ont cessé de dépendre entièrement du commerce avec l'Union soviétique. Des articles très élogieux dans les journaux nord-américains ont décrit leur commerce avec d'autres pays du monde. Nous sommes dans une situation semblable du point de vue économique, mais non idéologique.

Je commence à en avoir assez, au milieu de février, de payer le chou-fleur $2 ou $3 et les tomates $1.50 ou $2 la livre. J'ai fait un voyage de deux semaines au Mexique il y a environ un an. Ce pays a désespérément besoin d'espèces. Il faut voir les choux-fleurs et les tomates que les Mexicains cultivent. Ils sont pauvres mais ils ne meurent pas de faim et ils produisent.

Pourquoi ne pas faire directement un échange avec le Mexique, troquer par exemple des bêtes de race, des troupeaux laitiers, des pommes ou des vins canadiens contre des fruits et des légumes, surtout pendant les cinq ou six mois de l'année où rien ne pousse ici que des bancs de neige. Nous pourrions échanger avec le Mexique, les Antilles et les pays d'Amérique centrale.

J'ai même pris en défaut le mouvement coopératif dont je suis un membre et partisan zélé car j'ai découvert que les Federated Co-Ops depuis Thunder Bay jusqu'à la côte du Pacifique n'achètent pas eux-mêmes leurs fruits et leurs légumes frais mais qu'ils le font par l'intermédiaire de Scott National. Qui est Scott National? C'est une filiale d'une multinationale qui englobe toutes ces entreprises agricoles en Arizona, en Californie et en Floride. Nous ne pouvions même pas vendre les légumes frais cultivés dans la vallée de la rivière Qu'Appelle dans les supermarchés au nord de Regina. Nous ne pouvions pas en vendre aux supermarchés de Regina. Des agriculteurs de la vallée de la rivière Qu'Appelle qui avaient des excédents de pommes de terre, de navets, de choux et de maïs, ne pouvaient les vendre à 20 milles de là. Pourquoi? C'est que quelqu'un d'autre décide des produits qui seront vendus au Canada, à quel prix et à quel moment. Combien de temps encore accepterons-nous cela? J'espère que tous mes collègues trouvent la situation embarrassante quand nous ne pouvons pas décider de ce que nous pouvons et devions faire entre nous ou avec d'autres pays dans le monde.

Des pays des Antilles et du Sud-Est asiatique cultivent de nombreux produits que nous pourrions utiliser et nous avons des produits qu'ils pourraient utiliser. Nous ne devrions pas être obligés d'exporter 80 p. 100 de nos marchandises aux États-Unis.

M. Nystrom: C'est 77 p. 100.

M. Benjamin: Très bien, 77 p. 100. Une proportion de 65 p. 100 de nos produits vient des États-Unis. L'ennui est que les 35 p. 100 qu'ils n'exportent pas au Canada nous sont fournis par des sociétés américaines établies au Canada et les dirigeants de ces sociétés américaines au Canada reçoivent leurs ordres à coups de télex. Voilà ce qui en est de notre souveraineté et de notre autonomie économiques.

Je suis fermement convaincu que le Canada inspirerait un grand respect au gouvernement et au Congrès des États-Unis ainsi qu'au peuple américain, s'il se défendait pleinement, franchement, fermement et directement, que ce soit par l'entremise de notre premier ministre lors de ses entretiens avec le président des États-Unis, ou des députés et des sénateurs avec les membres du Congrès et du Sénat américains, ou encore de nos hommes d'affaires avec leurs homologues américains. Les Américains comprendront et respecteront notre point de vue car ils n'en attendent pas moins pour eux-mêmes. Nous les traitons effectivement de cette façon. Ils se révoltent à l'idée que nous puissions ramper devant eux et les supplier de nous respecter en tant que nation souveraine et indépendante. Il y a bien des années, M. Tommy Douglas avait parlé «d'acquiescement mollasse». Si le gouvernement et le Congrès américains nous demandaient de sauter par la fenêtre, nous avons tendance à demander «De quel étage?». Je trouve cela humiliant. Je n'en blâme pas les Américains, mais bien nous-mêmes. Il est grand temps que nous disions non seulement aux États-Unis, mais aussi à d'autres pays, que nous sommes disposés à négocier et à marchander, car certes nous respectons leur façon de procéder, mais nous voulons qu'ils en fassent autant pour nous.

● (1800)

Je me souviens des années où les accords internationaux sur le blé ont été déterminants pour le commerce international et l'entente entre de nombreux pays. Qui a annulé ces accords?

M. Nystrom: Les Américains.

M. Benjamin: Qui a mis fin à l'accord international sur les céréales? Dès que les Américains ont cru qu'on empiétait sur leurs droits, ils ont mis fin à l'accord qui représentait un tournant pour le commerce céréalier du Canada. Nous devons continuer à nous battre pour nos droits au nom de la nation canadienne entière et de son indépendance en tant que nation.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Charest): Comme il est 18 heures, il est de mon devoir de faire savoir à la Chambre que conformément aux dispositions de l'article 82(12) du Règlement, les délibérations relatives à la motion sont terminées. L'honorable députée de Broadview-Greenwood (Mme McDonald) a la parole.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

La motion d'ajournement de la Chambre est proposée d'office en conformité de l'article 66 du Règlement.

LA SANTÉ—L'EXPOSITION DES TRAVAILLEURS À LA FUMÉE DE CIGARETTE. B) LES MESURES VISANT À NE PLUS EXPOSER LES EMPLOYÉS À LA FUMÉE DE CIGARETTE—LES SOMMES QU'ON POURRAIT ÉCONOMISER

Mme Lynn McDonald (Broadview-Greenwood): Monsieur le Président, j'aborde ici une question extrêmement importante, puisqu'il s'agit concerne la santé des Canadiens, en particulier des fonctionnaires fédéraux.

J'ai déjà interrogé le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) à propos de deux études portant sur le cancer du poumon dont sont victimes des non-fumeurs qui doivent respirer la fumée des autres. Ces études montrent que l'usage de la cigarette dans la Fonction publique fédérale coûte très cher et que nous pourrions réaliser d'importantes économies grâce à des mesures judicieuses.

Il est à la fois intéressant et honteux de signaler que l'Association pour les droits des non-fumeurs a dû se prévaloir de la Loi sur l'accès à l'information afin d'obtenir ces études qui n'ont pas été publiées. Le ministre a dit que l'une d'elles le serait. Compte tenu que l'une remonte à janvier 1984, on aurait certes pu la publier auparavant. On constate amèrement que les fumeurs passifs souffrent de la fumée de cigarette bien au delà de ce qu'on imaginait et que, dans ce groupe, les décès imputables à cette cause sont beaucoup plus nombreux qu'on ne le pensait.

Précisons d'abord que, pour un fumeur passif, le risque, jugé acceptable, de souffrir d'un cancer du poumon est de 6 à 7.5 par 100,000 fumeurs chaque année. Sans entrer dans les détails, ce calcul paraît raisonnable. On atteint le volume de contamination nécessaire pour dépasser ce niveau acceptable quand une personne sur 60 fume une cigarette par jour. Il n'est donc pas besoin d'une fumée de cigarette très épaisse pour atteindre le niveau qu'on estime acceptable.

On comprend la gravité du problème quand on pense que le degré d'exposition à la fumée dans les locaux de travail est 270 fois plus élevé que ce niveau de risque admissible. L'étude conclut, en termes très prudents et réservés, que l'inhalation habituelle de la fumée d'une cigarette ou plus par 60 personnes et par jour expose le personnel à un risque de contracter le cancer du poumon par inhalation involontaire de fumée plus élevé que le risque actuellement considéré comme admissible par les organismes américains de contrôle pour l'absorption involontaire de carcinogènes dans l'air, dans l'eau ou dans les aliments.

Voilà la façon prudente et scientifique de dire que beaucoup de gens sont lésés. Parmi eux, il y en a qui relèvent de nous: tout employé fédéral d'une société de la Couronne ou d'une société soumise à la législation fédérale. Tous nos employés de la Chambre des communes et du Sénat sont exposés à un risque qu'on ne tolérerait pas pour d'autres substances. Le gouvernement a étouffé cette étude. Quand j'ai soulevé la question, on m'a dit soit qu'il n'était pas nécessaire de légiférer, que tout s'arrangerait à l'amiable en quelque sorte, soit que je n'avais qu'à faire preuve de patience. Je ne vais pas faire preuve de patience avec un pareil niveau de tort causé.

● (1805)

L'autre question concerne les coûts. Si le gouvernement ne se préoccupe pas de la santé des Canadiens, comme il l'a amplement démontré jusqu'ici, il devrait se préoccuper du déficit. Il devrait se préoccuper de la quantité d'argent qui est dépensée chaque année à cause de l'habitude de fumer des cigarettes. Nous savons que le tabac rapporte chaque année trois milliards de dollars en impôts. Mais les décaissements dépassent huit milliards par année, ce qui est le coût de l'assurance-maladie, des jours de travail perdus, et tout le reste. Autrement dit, chaque fois qu'un fumeur paie $2.50 pour un paquet de cigarettes, d'autres paient $3.50 pour les dommages qu'il cause.

Je m'intéresse plus spécialement aux coûts dans les lieux de travail des employés fédéraux. Il est intéressant de remarquer que l'on pourrait économiser des millions chaque année. Les représentants du personnel du Conseil national mixte ont proposé de limiter l'usage du tabac à des zones ayant une ventilation indépendante. On a fait une évaluation de cette proposition en tenant compte du coût des rénovations qui seraient nécessaires. On a calculé qu'elles seraient remboursées en cinq ans. Après cela, les bénéfices réalisés chaque année seraient de $33 par employé, ce qui revient à 6 millions pour le seul gouvernement fédéral. Si nous ajoutions les sociétés d'État, on économiserait 12 millions de plus chaque année. Si l'on prend en considération le secteur privé de ressort fédéral, c'est 9 autres millions de plus. Naturellement, si l'on interdisait totalement l'usage du tabac au travail, les économies seraient énormes. Une estimation les évalue à $2000 par employé et par an, d'autres sont plus faibles: $305 et $550 par an. Autrement dit, le coût de la cigarette est considérable. De centaines de millions de dollars pourraient être économisés chaque année si on interdisait aux employés de fumer au travail. Ce sont juste des économies d'argent. Je ne parle même pas des souffrances épargnées aux gens frappés par des maladies reliées au tabac et à leur famille.

J'exhorte le gouvernement à prendre ce problème au sérieux et à présenter un projet de loi tendant à contrôler l'usage du tabac en milieu de travail. La mort de 35,000 Canadiens chaque année à cause du tabac est tout à fait inacceptable. Un gouvernement responsable agirait sans tarder et avec rigueur, afin de résoudre ce problème très grave qui est le plus important parmi les problèmes de santé pouvant être évités.

[*Français*]

Mme Gabrielle Bertrand (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, j'aime à vous apprendre que lorsqu'il fut introduit pour la première fois en Europe, au XVIe siècle, le tabac était recommandé à des fins médicales. Mais on se rendit bientôt compte que l'habitude de fumer était un vice nuisible en raison de son association à des effets défavorables sur la santé.

La responsabilité du tabac dans l'apparition de quatre maladies: le cancer du poumon, l'infarctus du myocarde, la maladie vasculaire périphérique et le syndrome respiratoire obstructif et chronique a été suffisamment bien établie pour susciter de vives inquiétudes chez ceux qui s'occupent du domaine de la santé.

La fumée de tabac est un mélange complexe dans lequel plus de 3,000 substances chimiques ont été identifiées. En raison de cette complexité, il est difficile d'attribuer à une substance en particulier la principale responsabilité quant à l'apparition d'une maladie donnée causée par l'usage du tabac. Néanmoins un certain nombre de substances chimiques connues pour leurs propriétés cancérogènes figurent parmi celles qui sont présentes dans la fumée du tabac.

Le Centre international de recherche sur le cancer a réuni un groupe d'experts en février 1985 afin d'évaluer le risque de cancer attribuable à l'usage du tabac. Ces experts ont conclu que les preuves sont suffisantes pour affirmer que l'inhalation de fumée de tabac cause le cancer chez les animaux d'expérience, et qu'il est suffisamment établi que la fumée de tabac est cancérogène pour les humains.

Monsieur le Président, face à ces constatations, je suis heureuse de signaler que des progrès importants ont été accomplis au cours des récents mois pour limiter l'usage du tabac sur les lieux de travail. Les employeurs se rendent compte qu'ils peuvent appliquer ces mesures de restriction à un coût minime, voire sans frais aucuns, et qu'ils en retirent des avantages appréciables sur le plan de la motivation des employés et de la productivité dans un environnement de travail plus sain et plus sûr.

La liste des établissements qui appliquent une politique de restriction est impressionnante et s'allonge chaque jour. Mentionnons, pour n'en nommer que quelques-uns: le Bureau du vérificateur général, le ministère de l'Expansion industrielle régionale, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, l'*Insurance Corporation of British Columbia*, la compagnie *Boeing of Canada Limited*, les comapgnies *Halifax Insurance* et *Maritime Telephone and Telegraph*.

Dans un nombre de cas, les sections réservées aux fumeurs sont dotées d'une ventilation indépendante.

En outre, un certain nombre de compagnies aériennes ont déjà adopté une politique d'interdiction du tabac sur tous leurs vols et VIA Rail réserve à l'intention de ses passagers des voitures de non-fumeurs sur ses trains.

Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social continue d'étudier les risques liés à la fumée de tabac. Le gouvernement devra continuer de s'appuyer sur des données scientifiques solides pour orienter ses politiques et ses interventions dans le domaine du tabac et de la fumée de tabac.

● (1810)

[*Traduction*]

LE TARIF DES DOUANES—LE DROIT DE DOUANE SUR UN PRODUIT QUI N'EST PAS FABRIQUÉ AU CANADA

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock-Delta-Nord): Monsieur le Président, il y a un mois environ, j'ai posé une question à la Chambre pour demander essentiellement à la ministre d'État (Finances) (Mme McDougall) comment il se faisait que les aciéries du centre du Canada comme Stelco et Algoma pouvaient, du fait de leurs méthodes industrielles, étouffer toute nouvelle technologie et des entreprises ayant recours à cette nouvelle technologie sur la côte ouest. En fait, la question remonte à bien plus longtemps que certains d'entre nous pourraient le croire. Elle est probablement aussi vieille que la Confédération. Dans mon cas, je m'y intéresse depuis au moins neuf ans.

En 1977 environ, lorsque ces entreprises ont cru, et ce n'était là qu'une supposition, qu'il y aurait sur le marché un surplus de grands profilés d'acier, elles ont obtenu du gouvernement un tarif supplémentaire d'environ 30 p. 100, qui a eu pour effet de pratiquement détruire l'industrie qui fabriquait ce produit en Colombie-Britannique. A l'époque, à la suite de ces tarifs supplémentaires sur l'acier importé, des compagnies de l'Ontario qui fabriquaient ces profilés ont pu approvisionner une entreprise de construction d'Edmonton à un prix inférieur à celui de l'acier provenant de Vancouver. Les compagnies du centre du pays ont presque détruit cette industrie en Colombie-Britannique, car elles s'inquiétaient à tort des prix. Les nouvelles techniques auxquelles le secteur a recours en Colombie-Britannique viennent encore compliquer le problème.

Il y a dans ma circonscription une entreprise dont la raison sociale est Titan Steel and Wire. Elle a recours aux techniques de pointe les plus modernes pour fabriquer du fil métallique qui entre dans la construction de ponts et d'ouvrages en béton. Elle ne peut acheter ses matières premières des acieries canadiennes parce que l'acier canadien ne correspond à ses normes de qualité. Si vous ne me croyez pas sur parole, monsieur le Président, permettez-moi de vous lire des télex en provenance du fournisseur en question. Un télex de Stelco à Titan, en date du 21 novembre 1985, se lit comme suit:

> Notre produit répond à toutes vos exigences, sauf que nous ne pouvons garantir la résistance . . . le poids maximal de nos bobines est de 1,600 livres . . .

Ce sont là les deux caractéristiques essentielles de la fabrication des fils. Un télex que la même société faisait parvenir le 26 novembre 1985 à la Société Titan se lit comme suit:

> Du point de vue de la taille des bobines, celles fabriquées par Stelco sont effectivement inférieures à celles fabriquées au moyen des nouveaux laminoirs à barre. Vous savez sans doute que notre laminoir à barre était à la fine pointe de la technologie à son entrée en service. De nouveaux laminoirs autour du monde utilisent le procédé Stelmor et s'imposent grâce à des bobines toujours plus grosses. Cependant, je doute qu'il y ait en Amérique du Nord un laminoir à barre capable de produire un acier de la qualité que vous exigez et utilisant des bobines de 4,000 livres. Peut-être que la société Bethlehem pourrait approcher ce chiffre.

Aucune des usines d'Amérique du Nord n'est en mesure de le faire et pourtant elles refusent de laisser le ministère modifier un poste tarifaire pour que Titan Steel and Wire puisse obtenir ce produit à l'étranger afin de demeurer concurrentielle.

Le fait est que les acieries de l'Est ne voient pas l'intérêt de fournir ce produit. Elles n'ont pas un seul vendeur sur la côte ouest pour vendre leurs produits. Deuxièmement, les acieries de l'Est ne peuvent pas fournir ce produit comme ces télex l'ont souligné. Troisièmement, ces usines pensent pouvoir fabriquer des produits inférieurs parce que cela les arrange au lieu d'utiliser la technologie avancée. C'est très mauvais. Depuis quand le système de libre marché permet-il au fournisseur de décider à la place du client du genre de produit que celui-ci devra utiliser? Comment le Canada peut-il espérer être à l'avant-garde si le fournisseur dicte sa loi au client?

● (1815)

D'après l'usine, les fournisseurs étrangers bénéficient des avantages suivants: un rouleau d'acier tréfilé de 4,000 livres permet une utilisation plus efficace et l'obtention d'un produit fini de meilleure qualité, comportant moins de soudures; les tiges d'acier calmé à l'aluminium ont un meilleur grain qui permet d'obtenir un produit fini de meilleure qualité et, d'autre part, l'addition de chrome réduit les variations dans la tension de l'acier et améliore sa structure interne. En matière de qualité, pourquoi ne serait-ce pas l'utilisateur et non le fournisseur qui décide?

Ce qui me paraît le plus inadmissible, c'est que les responsables du ministère demandent conseil aux sociétés d'approvisionnement parce que les ministères fédéraux n'ont pas les compétences techniques voulues pour déterminer si, oui ou non, il faut modifier les droits de douane. Ils s'adressent à Stelco et à Algoma pour obtenir une définition. Je trouve ça révoltant. S'il ne s'agit pas là d'un conflit d'intérêts, pourquoi les chefs de la division des tarifs de douane ne demandent-ils pas une définition à l'utilisateur et non au fournisseur? Pourquoi s'adressent-ils à Stelco? Pourquoi ne s'adressent-ils pas à Titan Steel en lui demandant une définition?

Si nous ne le faisons pas, nous entrerons certainement dans une ère de stagnation industrielle. Si le fournisseur peut imposer sa volonté à l'utilisateur, nous n'atteindrons jamais la fine pointe de la technologie. Je m'occupe de cette question depuis environ neuf ans, je le répète, et je n'ai pas l'intention de m'arrêter maintenant. J'attends le jour où le ministère reconnaîtra que les régions du pays ont des besoins spéciaux dont ne tiennent compte ni les droits de douane ni les usines.

[*Français*]

M. Pierre H. Vincent (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur le Président, j'aimerais faire quelques commentaires au sujet des questions soulevées par le député de Surrey-White Rock-Delta-Nord (M. Friesen). La ministre d'État (Finances) (Mme McDougall) qui est responsable de la politique tarifaire, comme mon collègue le sait, a examiné la demande faite par le producteur de fil de la circonscription du député.

Comme mon collègue l'a si bien souligné, cette entreprise, la Titan Steel & Wire Co. Ltd., de Surrey, a demandé une réduction des droits de douane sur les fils machinés qu'elle importe pour fabriquer des produits métalliques, par exemple, des cribles à torsons pour le béton précontraint et des cribles à gravier. La ministre reconnaît, bien entendu, que la Titan désire réduire ses coûts et elle aimerait être en mesure d'aider l'entreprise en lui accordant une réduction tarifaire.

Monsieur le Président, j'aimerais maintenant fournir quelques renseignements généraux qui sont sûrement importants pour le présent dossier. La demande de Titan est étudiée en vertu d'une législation qui permet au gouverneur en conseil de réduire ou de supprimer les droits de douane sur les articles importés pour servir de matières dans des activités de fabrication au Canada. Cette législation vise à réduire le coût des matières dont les fabricants canadiens ont besoin dans leurs activités lorsqu'ils ne peuvent les obtenir de producteurs canadiens et lorsqu'ils prouvent qu'ils ont besoin d'une réduction tarifaire pour accroître leur «compétitivité». Toutefois, monsieur le Président, les allégements tarifaires de ce genre ne sont pas accordés lorsque d'autres compagnies canadiennes pourraient subir des effets néfastes.

En ce qui concerne le changement tarifaire demandé par la compagnie de la circonscription de mon collègue, lorsque le ministère des Finances a demandé l'avis des parties intéressées au sujet de la proposition, comme cela se fait habituellement dans de tels cas, deux producteurs canadiens de fil se sont opposés à l'acceptation de la demande. Ils ont informé le Ministère qu'ils produisent des fils machinés qui concurrencent directement le genre de fil importé par la Titan. Ces deux entreprises étaient d'avis que, étant donné qu'elles fabriquent également des produits métalliques à partir des fils qu'elles produisent, il ne serait pas équitable de supprimer les droits de douane sur les fils importés.

● (1820)

Or, selon ces deux compagnies, une telle mesure accorderait à Titan un avantage concurrentiel qui serait, vous le comprendrez, monsieur le Président, injuste. Elles ont offert par contre de fournir à Titan des fils répondant à ses besoins, et ce dernier a indiqué qu'il était prêt à discuter de la question avec les deux compagnies concernées.

Compte tenu de ces deux points, la ministre d'État (Finances) a décidé de reporter sa décision, suite à la demande du député, afin de donner suffisamment de temps aux parties en cause de se pencher sur la possibilité d'en arriver à un accord au niveau de Titan, d'un côté, qui pourrait obtenir les fils machinés dont il a besoin pour ces producteurs canadiens.

Alors le député a indiqué que Titan fabrique des produits métalliques destinés en grande partie à l'exportation. A cet égard, je me dois de souligner qu'en vertu de certaines dispositions prévues à la loi, les compagnies peuvent obtenir un «drawback» ou un remboursement des droits qu'elles paient sur toutes les matières qu'elles importent pour produire des marchandises qui seront destinées à l'exportation. En conséquence, Titan peut obtenir un remboursement des droits de douane sur les fils machinés importés servant à la fabrication de produits métalliques que Titan va réexporter. Cet allégement, il me semble, devrait aller dans le sens d'une réduction des coûts tarifaires comme Titan le demande.

En conclusion, monsieur le Président, j'espère que vous reconnaîtrez que la position prise par la ministre au sujet de la demande de la compagnie, par le biais de mon collègue, vise à tenter de résoudre un problème qui est par ailleurs difficile et à trouver une solution qui est juste et équitable pour toutes les parties en cause.

Le président suppléant (M. Charest): La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 14 heures, conformément à l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 22.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 19 mars 1986

La séance est ouverte à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Français*]

L'AGRICULTURE

LES RECOMMANDATIONS DES PRODUCTEURS DE SIROP D'ÉRABLE

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, je voudrais porter à l'attention de cette Chambre un problème qui s'aggrave de plus en plus, et plusieurs députés de cette Chambre ont reçu des représentations aujourd'hui de la part des producteurs de sirop d'érable du Québec qui indiquent leur préoccupation face à la désagrégation des érablières.

On indique que 85 p. 100 des érablières du Québec démontrent maintenant des dommages variant jusqu'à 51 p. 100. On indique par exemple que les pertes occasionnées par les producteurs agricoles de sirop d'érable atteignent les 87 millions de dollars.

Je voudrais porter à l'attention de la Chambre les recommandations qu'ils font. D'abord, on recommande de négocier un véritable accord bilatéral avec les États-Unis pour réduire considérablement toutes les formes de pollution atmosphérique; d'établir un calendrier de travail dans la poursuite des négociations; d'affecter des équipes de recherche pour trouver des solutions; et, finalement, d'indemniser les producteurs agricoles pour les pertes et les dommages qu'ils ont subis.

Monsieur le Président . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît! Les soixante secondes sont écoulées.

* * *

[*Traduction*]

LES PROVINCES

LA RÉÉLECTION DU GOUVERNEMENT NÉO-DÉMOCRATE DU MANITOBA

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, hier la population du Manitoba a parlé, et avec sagesse. Elle a décidé de soutenir le Manitoba en élisant un gouvernement qui défendra cette province contre les réductions unilatérales des paiements fédéraux de tranfert aux provinces et contre la stratégie du gouvernement conservateur fédéral qui veut anéantir le régime d'assurance-maladie en laissant végéter notre régime de soins médicaux au lieu de le financer suffisamment ou d'avoir le courage de suivre son programme idéologique occulte en préconisant ouvertement des possibilités accrues pour la participation des malades, comme l'AMC aime appeler la facturation des malades. Il est rassurant de savoir qu'un gouvernement néo-démocrate défendra non seulement le Manitoba mais aussi le régime d'assurance-maladie.

Je vous ferais remarquer en passant, monsieur le Président, que contrairement à ce que font observer les médias, le gouvernement néo-démocrate du Manitoba n'est pas le seul gouvernement néo-démocrate au Canada. Le Yukon a également un gouvernement néo-démocrate et il s'ensuit que le territoire est très prospère actuellement.

* * *

L'ÉNERGIE

LE PRIX DE L'ESSENCE

M. Bill Gottselig (Moose Jaw): Monsieur le Président, ma circonscription, le magnifique comté de Moose Jaw, se distingue du fait qu'on y trouve l'essence la moins chère au Canada. La semaine dernière, le prix de l'essence ordinaire à Davidson, en Saskatchewan, était de 38.6c. le litre.

En dépit de ce prix, j'estime que beaucoup de questions sont demeurées sans réponse dans ce secteur et que les prix de l'essence devraient être beaucoup plus bas partout au Canada. Par exemple, pourquoi le prix de l'essence à la pompe a-t-il si peu baissé alors que le cours mondial du brut est tombé en flèche?

L'intermédiaire, ici, c'est le raffineur. Plusieurs milliers de Canadiens voudraient savoir, tout comme moi, pourquoi la baisse du prix du pétrole raffiné ne s'est pas répercutée sur le prix à la consommation.

* * *

● (1405)

[*Français*]

L'ÉNERGIE

LA BAISSE DU PRIX DES PRODUITS PÉTROLIERS

M. Vincent Della Noce (Duvernay): Monsieur le Président, comme nous le savons tous déjà, le prix de l'essence a suivi la baisse du prix du pétrole brut et ce, au profit de tous les consommateurs canadiens. Néanmoins, il ne faut pas s'arrêter là. Je trouve qu'il est grandement temps que les grosses compagnies pétrolières emboîtent le pas en diminuant leurs prix de gros d'huile à chauffage et diesel. De cette façon, les indépendants pourront offrir de meilleurs prix aux utilisateurs d'huile à chauffage. C'est au tour des grosses compagnies de montrer un peu de respect envers les petits indépendants qui souvent ont à payer cette baisse de leur poche. J'espère qu'elles comprendront vite le message et ajusteront leurs prix de manière à ce que tous les consommateurs puissent profiter de cette diminution non seulement de l'essence, mais autant du diesel et de l'huile à chauffage. Il est temps que tous les Canadiens puissent bénéficier de la politique énergétique mise en place par notre gouvernement, que ce soit en ce qui a trait à l'essence, au diesel ou à l'huile à chauffage.

Article 21 du Règlement

[*Traduction*]

L'EMPLOI

LA PÉNURIE DE CANDIDATS POUR LES EMPLOIS DE BRIQUETEURS

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais signaler à la Chambre le dilemme dans lequel se trouve M. Peter Zilli, propriétaire de Prill Construction, entreprise située dans ma circonscription. Il lui faut de toute urgence trouver 20 briqueteurs. Cela fait neuf mois qu'il s'adresse en vain à Emploi Canada. En outre, il a dépensé plus de $1,000 pour publier, dans tout le Canada, des offres d'emplois proposant un salaire de $24 l'heure. D'autre part, il n'a pas réussi à embaucher des travailleurs étrangers ni à parrainer des immigrants. Immigration Canada interdit pareilles initiatives sous prétexte qu'il y a, au Canada, des chômeurs disposés à travailler.

Emploi et Immigration Canada ne peut pas gagner sur les deux tableaux. Que le ministère se montre plus efficace et plus logique, pour éviter que des entreprises comme Prill Construction ne se retrouvent dans une situation aussi précaire et irritante. Entre-temps, j'exhorte les briqueteurs en chômage à bien vouloir téléphoner à mon bureau de Toronto, au 743-3153.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LE NIVEAU DES EAUX DES GRANDS LACS

M. Howard McCurdy (Windsor-Walkerville): Monsieur le Président, la pluie tombe, l'eau monte, et une grande partie du sud-ouest de l'Ontario, un paysage de sacs de sable et de digues bien fragiles, attend le déluge inévitable. Les Américains sont préparés; l'État du Michigan a déclaré l'état d'urgence avant la crise. Toutefois, au Canada, nous n'avons que la promesse, toujours pas réalisée, d'une visite du ministre de l'Environnement (M. McMillan) aux localités menacées et l'annonce passablement ridicule d'un réseau météorologique d'alerte pour nous dire ce que nous savons déjà, que les inondations arrivent. Elles n'arrivent pas aux laboratoires de Burlington, mais à Windsor, à Tecumseh, à St. Clair Beach et dans d'autres localités des comtés de Kent et d'Essex.

Est-ce le résultat de la négligence légendaire des conservateurs à l'égard de Windsor, de leur insensibilité pour ce coin éloigné? Par une prudence mal placée, le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial n'ont pas mis sur pied les dispositifs de prévention des inondations qui auraient permis d'éviter l'aide d'urgence aux victimes.

* * *

L'AGRICULTURE

ON PRÉCONISE DES MESURES EN VUE D'AIDER LE SECTEUR AGRICOLE

M. Albert Cooper (Peace River): Monsieur le Président, l'agriculture a de toujours été à la base de l'économie nationale. Nous avons tout le nécessaire à cette fin: la terre, les techniques modernes, et d'excellents agriculteurs. Toutefois, malgré tout cela, le secteur est en crise. Le gouvernement du Canada le reconnaît et a décidé en conséquence de lui accorder une grande priorité.

Je voudrais faire trois propositions qui permettront d'atténuer les difficultés éprouvées par nos agriculteurs. La première est l'assurance-récolte. Cette assurance devrait couvrir les coûts réels par ferme. Ainsi, les dégâts causés par les catastrophes naturelles, comme la sécheresse récente, seraient couverts. Ensuite, viennent les prix des denrées. Il faut convaincre la CEE et le gouvernement des États-Unis d'inclure les denrées agricoles dans le GATT. De cette façon, on ferait disparaître les gros excédents des réserves mondiales causées par les subventions ce qui aboutirait à une hausse des prix. En troisième lieu, viennent les prix pratiqués à l'échelle nationale. Nous devons envisager de hausser les prix exigés pour nos produits agricoles dans le but de protéger le secteur et lui permettre de demeurer la clé de voûte de l'économie canadienne.

* * *

[*Français*]

LE COMMERCE INTERNATIONAL

LES QUOTAS SUR LES VOITURES IMPORTÉES DE CERTAINS PAYS

M. Gilbert Chartrand (Verdun-Saint-Paul): Monsieur le Président, une situation injuste existe présentement dans le domaine de la vente d'automobiles au Canada. De plus en plus de voitures fabriquées dans des pays soi-disant en voie de développement sont importées ici et ne sont sujettes ni aux tarifs douaniers, ni aux quotas d'importation exigés pour les voitures originaires de pays comme le Japon.

Un concessionnaire Toyota de ma circonscription de Verdun-Saint-Paul s'élève énergiquement contre ces mesures discriminatoires et considère avec raison qu'il s'agit de concurrence déloyale.

Lorsque certains pays réussissent à vendre près de 80,000 voitures par année au Canada à des prix très concurrentiels, il serait logique de les considérer au même titre que les pays industrialisés et de leur imposer les mêmes tarifs douaniers. De plus, on devrait abandonner toute forme de quotas d'importation de voitures étrangères afin de favoriser une libre concurrence qui serait sûrement à l'avantage des consommateurs canadiens.

* * *

● (1410)

[*Traduction*]

LES SCIENCES ET LA TECHNOLOGIE

LA PARTICIPATION DU CANADA À LA CONSTRUCTION DE LA STATION SPATIALE

M. Bill Tupper (Nepean-Carleton): Monsieur le Président, les scientifiques et ingénieurs canadiens jubilaient hier après que le premier ministre (M. Mulroney) eut annoncé notre participation au centre de service mobile de la station spatiale.

Ce projet devrait faire entrer les activités spatiales du Canada dans le siècle prochain grâce au développement de technologies stratégiques comprenant une nouvelle génération de robotique et d'intelligence artificielle. On espère que ce programme créera 80,000 années-personnes et procurera des revenus de 5 milliards de dollars. Les universités et les entreprises de toutes les régions surtout les entreprises de haute technologie de la circonscription de Nepean-Carleton, vont en profiter.

Cette station spatiale représentera la réalisation technologique la plus complexe et la plus spectaculaire de l'histoire. Le gouvernement a voulu que le Canada et les Canadiens soient étroitement associés à cette réalisation. Cette décision est une nouvelle preuve de l'intérêt que le gouvernement porte à la science et à la technologie.

* * *

LES JEUNES

LES DÉLIBÉRATIONS DU SÉNAT

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, hier au Sénat, le sénateur Paul Yuzyk, un progressiste conservateur, a déclaré ceci:

Parmi tous les jeunes qui ont comparu devant notre comité au cours des audiences tenues dans le pays . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député devrait savoir qu'il est contraire au Règlement de citer les délibérations du Sénat.

* * *

LA GARDE DES ENFANTS

L'ALLOCATION DE FONDS

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, une étude publiée hier par l'Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance démontre encore une fois la grande nécessité d'allouer des fonds additionnels pour la garde d'enfants et les avantages que cela comporte. L'étude révèle que bien que l'on compte près de deux millions d'enfants de 12 ans et moins au Canada, il n'existe qu'environ 172,000 places dans les garderies détentrices de permis.

Le Conseil économique du Canada déclare dans une étude publiée hier également que «des fonds accrus pour la garde d'enfants et un meilleur accès aux congés parentaux pour élever des enfants» contribueraient à réduire les écarts professionnels entre les hommes et les femmes.

Le premier ministre (M. Mulroney) a promis durant la campagne électorale non seulement d'établir un groupe de travail parlementaire sur les garderies, mais aussi d'allouer des fonds fédéraux à cette fin.

Le besoin a été démontré amplement, et les avantages l'ont été clairement eux aussi. Le temps est venu pour le gouvernement fédéral de manifester sa bonne foi aux familles canadiennes. Le temps est maintenant venu de remplir les promesses électorales. Il est temps maintenant de fournir des fonds additionnels pour les garderies.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Soixante secondes.

Article 21 du Règlement

LA COLLINE DU PARLEMENT

LA STATUE DE DIEFENBAKER—L'EXPOSITION DE LA MAQUETTE

Mme Pauline Browes (Scarborough-Centre): Monsieur le Président, il y a un peu plus d'un an, la Chambre approuvait à l'unanimité ma proposition de commander une statue du très honorable John Diefenbaker et de l'ériger sur la colline du Parlement. J'annonce avec plaisir aux députés que l'artiste choisi a terminé la maquette.

John Diefenbaker a servi la Chambre avec dignité, honneur et compassion. Cette statue célèbre ses plus remarquables contributions à la nation: la Déclaration des droits; une vision de grandes perspectives d'avenir et de prospérité et un grand dévouement aux libertés qui nous sont si chères.

J'invite tous les députés à aller voir la maquette qui sera exposée dans la salle du Commonwealth aujourd'hui entre 15 heures et 16 heures. J'espère qu'ils seront tous de la fête avec tous les Canadiens quand la statue sera dévoilée en septembre prochain. John Diefenbaker fut un grand Canadien. Nous ne pourrions mieux commémorer la place qu'il occupe dans l'histoire de notre pays qu'en érigeant une statue à cet endroit qu'il aimait tant, la colline du Parlement.

M. le Président: A l'ordre, je vous prie. Soixante secondes.

* * *

LES RELATIONS DE TRAVAIL

LE CONFLIT OUVRIER DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT DE TERRE-NEUVE

M. George Baker (Gander-Twillingate): Monsieur le Président, en déclarant hier qu'il n'allait pas chercher à convaincre le gouvernement de Terre-Neuve de respecter les normes nationales en matière de relations ouvrières, le ministre du Travail a vraiment très mal fait paraître le gouvernement fédéral.

Dans ses relations avec ses employés, en effet, le gouvernement de Terre-Neuve fait fi ouvertement de la Constitution, de la Charte des droits et du principe du salaire égal pour un travail équivalent.

Les fonctionnaires de ce gouvernement dont la description de poste est identique sont payés un salaire horaire pouvant varier d'environ $3 suivant l'édifice où ils accomplissent leur tâche. Pourtant, le gouvernement fédéral refuse d'appliquer les clauses de la Constitution, de la Charte des droits ou le principe du salaire égal pour un travail équivalent lorsque c'est un autre gouvernement conservateur qui enfreint ces dispositions.

Le ministre fédéral du Travail devrait demander au gouvernement terre-neuvien de régler le problème par la voie des négociations et de renoncer aux suspensions et aux amendes afin que les fonctionnaires puissent reprendre le travail.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

LA NÉCESSITÉ D'AMÉLIORER LE SERVICE

M. Bill Attewell (Don Valley-Est): Monsieur le Présdient, il faudra au nouveau président de Postes Canada la patience de Job et la sagesse de Salomon pour remettre cet organisme dans la bonne voie. Il doit voir en tout premier lieu à améliorer le service.

La semaine dernière, j'ai reçu de M. J. Michael Clancy, l'un de mes commettants, une lettre dans laquelle il m'informe qu'il a reçu le 7 mars 1986, avec la mention «Retournée à l'expéditeur», une lettre qu'il avait expédiée le 27 août 1979. Autrement dit, il aura fallu à Postes Canada six années et 192 jours pour retourner cette lettre qui, à Toronto, avait été expédiée de la rue Richmond-Ouest à la rue Spadina, à quelques rues de là.

• (1415)

Le nouveau président devra également réduire à néant d'ici la fin de l'année financière 1987-1988 le déficit d'exploitation de Postes Canada pour répondre aux vœux du gouvernement, comme l'a annoncé le ministre des Finances (M. Wilson). Postes Canada a fait l'objet d'innombrables études. Il est grand temps que la direction et tous les employés collaborent activement en vue d'améliorer le service et d'accroître la productivité.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL

LA CONDAMNATION DE LA LÉGISLATION OUVRIÈRE DU GOUVERNEMENT DE TERRE-NEUVE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Travail. Le ministre assiste au nom du Canada à la réunion régionale de l'Organisation internationale du travail dont il a été élu président honoraire.

Des voix: Bravo, bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): J'espère que cela ne va pas être déduit de mon temps, monsieur le Président.

Ce doit être doublement embarrassant pour le ministre qui occupe cette fonction que l'Organisation internationale du travail accuse les pratiques de la province de Terre-Neuve en matière de travail, à propos de la grève en cours, de ne pas respecter les normes acceptables de l'OIT.

Le gouvernement du Canada a jusqu'à présent refusé d'obtempérer à ses devoirs en tant que membre de l'Organisation internationale du travail en persuadant ou en essayant de persuader Terre-Neuve d'aligner sa législation sur les normes de l'OIT.

Pourquoi le gouvernement procède-t-il ainsi, et que compte faire le ministre à ce sujet maintenant que l'Organisation internationale du travail lui a conféré ce titre honoraire?

L'hon. Bill McKnight (ministre du Travail): Monsieur le Président, je remercie le chef de l'opposition de ses aimables paroles, mais je savais qu'il n'allait pas en rester là.

Une mission d'étude de l'OIT s'est rendue l'été dernier dans trois provinces du Canada pour obtenir un complément d'information sur des plaintes déposées par des travailleurs de quatre provinces. Le député a raison de dire que cette mission a conclu que les normes et les structures d'emploi de trois de ces provinces n'étaient pas conformes aux exigences de l'OIT.

La responsabilité du gouvernement canadien est d'aider l'OIT à transmettre ces informations aux provinces. Je leur ai effectivement transmis ces informations pour l'étude. J'ai aussi adressé à ces provinces une lettre leur proposant mon aide pour interpréter les souhaits de l'OIT.

M. Turner (Vancouver Quadra): Cela revient à peu près à jouer le rôle d'une boîte aux lettres, monsieur le Président.

LES PRATIQUES CANADIENNES EN MATIÈRE DE TRAVAIL

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Pourquoi le ministre adopte-t-il cette position de neutralité? Ne se rend-il pas compte qu'il est en train de dire aux travailleurs du monde entier que, alors que notre pays a dans le passé condamné les pratiques dont étaient victimes les travailleurs de la Pologne, du Chili et d'autres pays où s'exerçait une répression, nous avons chez nous le même genre de pratique et cela ne nous fait ni chaud ni froid?

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

L'hon. Bill McKnight (ministre du Travail): Monsieur le Président, je pensais que l'honorable chef de l'opposition souhaitait sérieusement obtenir des renseignements. La comparaison entre les pratiques en vigueur au Canada et celles des régions opprimées dont nous discutons actuellement à Montréal est parfaitement artificielle. Je puis garantir au député qu'aucun gouvernement, aucun travailleur, aucun employeur membre de l'organisation ne songerait à comparer le régime auquel sont soumis nos travailleurs à celui des pays dont il vient de parler.

Des voix: Bravo!

LA POSITION DU MINISTRE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): C'est peut-être une pure coïncidence, monsieur le Président, mais notre ministre fédéral du Travail, qui a l'honneur de diriger les travaux de la réunion régionale de cet organisme, refuse de condamner les gouvernements conservateurs de Terre-Neuve, de l'Alberta et le gouvernement créditiste de la Colombie-Britannique. L'amitié prime-t-elle sur la protection des travailleurs de ces provinces qui ne respectent pas les normes internationales du travail?

L'hon. Bill McKnight (ministre du Travail): Monsieur le Président, je doute que vous me laissiez expliquer à un député libéral fédéral le cadre des relations de travail et du partage des compétences au Canada.

M. Gauthier: Ce serait bien inutile puisque vous en êtes incapable.

M. McKnight: J'ai eu des entretiens avec des représentants du gouvernement de Terre-Neuve et du Congrès du travail du Canada. Le député devrait savoir que lorsqu'on propose une solution à un problème, les seules discussions qui comptent finalement sont celles qui se déroulent entre les parties concernées.

• (1420)

L'APPLICATION DES NORMES DE L'OIT

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre du Travail. Il a intérêt à se décider et à mettre de l'ordre dans ses idées au plus tôt. Il a dit hier à la conférence de l'OIT à Montréal qu'il n'avait pas l'intention de presser le gouvernement de Terre-Neuve de se conformer à la réglementation de l'OIT. Veut-il nous dire s'il a prié le gouvernement de Terre-Neuve de se conformer aux normes de l'OIT, auxquelles le Canada a adhéré?

L'hon. Bill McKnight (ministre du Travail): Peut-être le député est-il arrivé en retard, monsieur le Président, en tout cas je pense avoir répondu à cette question. Ses attendus sont complètement faux. Ce que j'ai dit hier, c'est que j'avais communiqué avec les gouvernements des provinces, comme nous sommes tenus de le faire, pour leur soumettre la question. J'ai déjà dit que j'avais eu des entretiens avec le gouvernement de Terre-Neuve. J'en ai eu avec le Congrès du travail du Canada. Je m'offre à faciliter la résolution de cette très délicate situation.

M. Tobin: Monsieur le Président, ce numéro à la Ponce Pilate n'est pas amusant.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: A l'ordre. Le député sait que ce genre de chose n'est pas admis. Donc, une question tout simplement, s'il vous plaît.

Mme Copps: Qu'y a-t-il de mal à cela?

LE RÔLE DU MINISTRE

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Monsieur le Président, jusqu'à quel point faudra-t-il que le premier ministre Peckford de Terre-Neuve saborde les droits fondamentaux des travailleurs et la négociation collective elle-même avant que le ministre se sente engagé de par ses responsabilités et prenne une initiative pour la défense des droits des travailleurs?

L'hon. Bill McKnight (ministre du Travail): Monsieur le Président, voilà qui me paraît très étrange de la part d'un député qui n'a pas exprimé un seul mot d'inquiétude au sujet de la négociation collective dans sa province à lui depuis que je suis à ce portefeuille. Je puis lui donner l'assurance que s'il reconnaissait la compétence fédérale pour les questions qui intéressent l'Organisation internationale du travail, il reconnaîtrait que le ministre et le gouvernement actuels ont fait plus que le gouvernement précédent a jamais fait pour transmettre les préoccupations d'un organisme de l'ONU à nos partenaires de la Confédération.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES NÉGOCIATIONS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures et elle a trait aux importants entretiens du premier ministre et du président des États-Unis.

Le 10 octobre à Kitchener, en Ontario, le ministre a dit que les pourparlers ne porteraient pas sur l'assurance-maladie, l'assurance-chômage ou le bilinguisme et que ces questions ne seraient pas en jeu dans les négociations. Hier, à Washington, un représentant des États-Unis a dit que les deux pays étaient d'accord pour qu'il n'y ait pas de conditions préalables et pour que rien ne soit exclu des négociations. Un fonctionnaire canadien l'a confirmé. Le ministre peut-il expliquer cette contradiction évidente à la Chambre?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le président, il m'arrive souvent d'expliquer la position du gouvernement du Canada et je l'ai fait notamment à Kitchener-Waterloo. La position que j'avais énoncée à ce moment-là est celle du gouvernement du Canada.

LES CONDITIONS PRÉALABLES

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, selon les journaux d'aujourd'hui, un fonctionnaire canadien a reconnu qu'il n'y avait pas de conditions préalables aux négociations et qu'il serait question de l'assurance-maladie, des offices de commercialisation et de toutes sortes d'autres choses. Le ministre essaie-t-il maintenant de dire à la Chambre que ce fonctionnaire avait tort et que les questions dont il avait parlé à Kitchener ne seront pas visées par les négociations? Peut-il le garantir à la Chambre?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, si un fonctionnaire canadien a laissé entendre que l'assurance-maladie serait visée par les négociations, ce fonctionnaire se trompait. J'exprime le point de vue du gouvernement du Canada à ce sujet. J'ai bien précisé que l'assurance-maladie et les autres questions mentionnées par le chef du NPD ne seront pas visées par les négociations commerciales.

M. Broadbent: Il est bien évident que les fonctionnaires américains disent une chose et les Canadiens une autre.

Des voix: Non!

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LES PLUIES ACIDES—LES ENTRETIENS DU PREMIER MINISTRE AVEC LE PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre de l'Environnement. Peut-il garantir à la Chambre que, quand le chef d'État américain et le chef du gouvernement canadien feront une déclaration sur la question importante des pluies acides, cette déclaration comprendra un engagement non seulement à l'égard des recherches à effectuer mais aussi à propos de délais précis pour se débarrasser de la pollution causée par les pluies acides sur ce continent?

L'hon. Tom McMillan (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, j'ignore où le chef du NPD était passé ces 18 derniers mois. Notre position est claire. Nous nous sommes engagés à atteindre des objectifs précis, à respecter des délais précis et à dépenser des montants précis.

M. Broadbent: Nous songeons à l'autre pays.

M. McMillan: comme je l'ai dit à New York, ce qui vaut pour un pays vaut aussi pour l'autre.

Des voix: Bravo!

* * *

● (1425)

[*Français*]

LA SÉCURITÉ SOCIALE

ON DEMANDE QUELS PROGRAMMES SOCIAUX LE GOUVERNEMENT A L'INTENTION DE MODIFIER

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Dans son exposé . . .

M. Masse: Les gros canons!

Une voix: Il ne ressemble pas à Chrétien!

[*Traduction*]

M. le Président: Le député occupe le bon siège.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Beatty: Prenez le siège à votre gauche!

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

[*Français*]

M. Garneau: Mon collègue, tout comme le ministre des Finances, est d'accord: de plus près, c'est plus facile pour attaquer.

Monsieur le Président, ma question au ministre des Finances est la suivante: Dans son discours sur le budget, à la page 12, le ministre indiquait son intention de proposer des changements aux dépenses sociales du gouvernement du Canada. Étant donné que les allocations familiales ont déjà été partiellement désindexées et qu'il y a eu recul sur la désindexation des pensions de sécurité de la vieillesse, que le Comité Nielsen a accepté le régime canadien d'assistance publique comme valable, je demanderais au ministre des Finances quels programmes sociaux il a l'intention de modifier, tel qu'il l'indiquait dans son discours.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'offre mes félicitations au député pour son avancement au premier rang.

[*Traduction*]

Pour répondre à la question du député, je dirai que toute une série de programmes sociaux universels seront révisés cette année en prévision du budget de l'année prochaine. La révision de ces programmes sera basée surtout sur les quatre principes que j'ai énoncés dans le budget.

[*Français*]

ON DEMANDE QUELLE MÉTHODE DE CONSULTATION SERA ADOPTÉE PAR LE GOUVERNEMENT DANS LA RÉVISION DES PROGRAMMES SOCIAUX

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, je pose à nouveau ma question puisque le ministre n'a pas donné d'indication. Est-ce qu'il pourrait dire quels sont ces programmes sociaux qu'il a l'intention de réviser et quelle méthode de consultation il entend utiliser avant d'en arriver à une prise de décision?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, dans un instant nous préciserons quels programmes sociaux sont révisés. Comme je l'ai dit dans l'exposé budgétaire, nous examinerons l'assurance-chômage, à la suite du rapport de la Commission Forget. Les programmes sociaux universels, comme les allocations familiales et la sécurité de la vieillesse, seront révisés également, d'après les directives établies dans le budget selon lesquelles nous réduirons les prestations versées aux citoyens situés en haut de l'échelle des revenus et nous donnerons davantage aux plus démunis par le biais de l'impôt. Le député le sait, je pense, nous avons commencé à consulter plusieurs groupes d'intérêts qui ont manifesté le désir d'en discuter avec nous.

* * *

L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL

LA VIOLATION DE LA CONVENTION PAR LES PROVINCES

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Travail. Étant donné que le Canada a signé une convention de l'Organisation internationale du travail, après avoir consulté les provinces et que quatre provinces, dont Terre-Neuve, ne respectent pas cette convention, le ministre du Travail pourrait-il nous dire qui est le porte-parole du Canada?

L'hon. Bill McKnight (ministre du Travail): Monsieur le Président, je suis persuadé que le député connaît parfaitement la composition de la Confédération du Canada. Le Canada a signé quelque 26 conventions des Nations Unies, dont 11 qui touchent les provinces, tandis que les autres concernent le gouvernement fédéral seulement. Notre gouvernement a décidé qu'il ne signerait pas de convention à moins que les provinces, nos partenaires, ne les respectent déjà ou ne soient d'accord pour les signer.

LE RÔLE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, le Canada n'avait-il pas l'intention de respecter cette convention? Dans la négative, pourquoi le gouvernement fédéral l'a-t-il signée après avoir consulté les provinces? Pourquoi permettez-vous aux provinces de la violer?

Des voix: Règlement!

L'hon. Bill McKnight (ministre du Travail): Monsieur le Président, je suis persuadé que le député sait pertinemment que ni moi ni notre gouvernement ne l'avons signée. Je suis persuadé que le député le sait pertinemment. Je tiens à lui signaler que l'Organisation internationale du travail n'a pas reproché au gouvernement fédéral . . .

● (1430)

M. Rodriguez: Qui parle au nom du Canada?

M. McKnight: . . . mais bien aux provinces, d'avoir violé une convention internationale.

Par l'entremise de nos bureaux, nous avons signalé aux provinces que l'Organisation internationale du travail avait jugé qu'elles violaient la convention en question. A titre de ministre du Travail, j'ai écrit à mes homologues provinciaux.

M. Rodriguez: C'est insuffisant.

M. McKnight: J'ai discuté personnellement avec eux de l'aide dont ils pourraient avoir besoin pour interpréter les conclusions de la mission d'étude que l'Organisation internationale du travail a effectuée l'année dernière.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LES PLUIES ACIDES—LES ÉMISSIONS DES ÉTATS-UNIS

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. Même si, malheureusement, le premier ministre revient au pays les mains vides . . .

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Ouvrez les yeux.

M. Crosbie: Vous avez la tête vide.

M. le Président: A l'ordre. Posez votre question, je vous prie.

M. Caccia: Cela me fait penser aux vêtements de l'empereur. Il revient au pays les mains vides, sans aucune mesure visant à réduire les pluies acides, aucun programme ni aucun calendrier de contrôle des émissions, comme le ministre en conviendra. Nous avons convenu de procéder à encore des recherches pendant cinq ans. Que fera le gouvernement dans l'intervalle pour limiter les 26 millions de tonnes de SO_2 qui traversent la frontière chaque année?

L'hon. Tom McMillan (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, si Moïse descendait de la montagne et déposait les Dix commandements sur ce bureau, le député de Davenport se plaindrait en disant que ce n'est pas suffisant.

Des voix: Bravo!

M. McMillan: Depuis 1980, où le parti du député était au pouvoir, jusqu'à aujourd'hui, le Canada et les États-Unis n'ont pris aucune mesure conjointe en vue de remédier au problème des pluies acides. Aujourd'hui, le chef du gouvernement américain reconnaît que les pluies acides constituent un grave problème dans les deux pays, d'autant plus grave qu'il est transfrontalier. Il s'est engagé à mettre en place des mécanismes bilatéraux pour s'assurer que les pluies acides ne seront pas un simple sujet de discussion pendant un sommet. En outre, il s'est engagé à dépenser des centaines de millions de dollars en vue de réduire les pluies acides aux États-Unis?

M. le Président: A l'ordre.

M. McMillan: C'est plus que n'en a fait le parti du député.

Des voix: Bravo!

M. Caccia: Nous connaissons tous l'adage selon lequel la meilleure défense, c'est l'attaque.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: A l'ordre. Puis-je demander aux députés de ne pas être trop bruyants aujourd'hui? La parole est au député de Davenport.

LES ENTRETIENS DU PREMIER MINISTRE AVEC LE PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, ma question supplémentaire est très simple et j'espère que le ministre y répondra. Admettra-t-il que nous avons perdu un an à attendre ce rapport des représentants et que nous devrons désormais attendre pendant encore cinq ans de recherches sans que le gouvernement américain n'admette, n'accepte ou ne mette en vigueur des réductions? Pourquoi le premier ministre a-t-il à ce point manqué de courage?

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

L'hon. Tom McMillan (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je n'attaque pas au lieu de me défendre, j'attaque quand ma cible est faible.

Des voix: Bravo!

M. McMillan: Le premier ministre a obtenu d'excellents résultats au nom des Canadiens et au lieu de jouer les oiseaux de mauvais augure, le député devrait se joindre à tous les Canadiens pour se réjouir de cet important progrès. Le président des États-Unis s'est engagé à dépenser des centaines de millions de dollars non pas à de nouveaux programmes de recherches, ni à de nouveaux projets de développement . . .

M. le Président: A l'ordre.

Des voix: Bravo! Encore, encore!

Mme Copps: Prolongez la période des questions.

M. Gray (Windsor-Ouest): Supprimez une de leurs questions.

M. le Président: Les députés sont-ils prêts à entendre d'autres questions?

M. Rossi: Dites leur.

M. le Président: A l'ordre.

M. Rossi: Pourquoi ne leur dites-vous pas?

M. le Président: A l'ordre.

M. Rossi: Ce sont eux qui exagèrent, pas nous.

M. le Président: A l'ordre. Tout le monde est en tort. La parole est au député de Winnipeg-Birds Hill.

LE PROGRAMME DE RÉDUCTION

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. Est-il en train de dire à la Chambre que le président a accepté non seulement des recherches, non seulement le rapport Lewis-Davis, mais aussi un programme, aux États-Unis, comprenant un calendrier de réduction des précipitations acides? Est-ce bien ce qu'il est en train de nous dire?

L'hon. Tom McMillan (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, j'invite le député à lire le rapport des envoyés américain et canadien que le président des États-Unis vient d'accepter sans réserves.

On peut lire dans ce rapport:

> En résumé, bien que l'objectif premier de ce programme soit de faire la démonstration des technologies qui seraient nécessaires à un futur programme de réduction des pluies acides, il devrait néanmoins conduire à des réductions à court terme des émissions polluantes américaines qui influent sur les écosystèmes canadiens.

C'est donc noir sur blanc, lisez-le.

LE RAPPORT DES ENVOYÉS

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, si le président américain n'est pas allé plus loin que le rapport lui-même, ce n'est certainement pas suffisant.

Le ministre peut-il déclarer, au nom du gouvernement, qu'en dépit de l'aval du président, nous continuerons à demander, tant au Congrès qu'aux gouvernements subséquents, que les Américains aillent plus loin et fassent plus que ne le demande le rapport des deux envoyés? Le ministre lui-même a déclaré que ce n'était pas suffisant.

L'hon. Tom McMillan (ministre de l'Environnement): Oui, monsieur le Président, c'est implicite dans tout ce qui a été dit aujourd'hui, aussi bien par le président que par le premier ministre. Par exemple, ils ont mis sur pied des mécanismes pour faire précisément ce que recommande le député. Ce n'est pas un aboutissement, ce n'est que le début.

L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL

LA VALIDITÉ DES CONVENTIONS

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, heureusement que nous n'avons qu'un sommet irlandais par an, c'est tout ce que je peux dire.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: A l'ordre.

Une voix: C'est antiparlementaire.

M. le Président: A l'ordre. La députée de Hamilton-Est désire poser une question.

Mme Copps: Ma question s'adresse au ministre du Travail. Il a fait un aveu incroyable à la Chambre aujourd'hui lorsqu'il a dit: «Je n'ai pas signé la convention». Veut-il dire que toutes les conventions de l'OIT signées par les gouvernements précédents ne sont plus valides?

L'hon. Bill McKnight (ministre du Travail): Monsieur le Président, je crois inutile d'expliquer les choses à la député. En réponse à une question d'un néo-démocrate qui disait que les provinces avaient approuvé la signature du gouvernement fédéral, j'ai dit que le gouvernement et moi-même n'avions pas signé. Je ne peux pas dire si les provinces étaient d'accord ou non avec la signature de la convention de l'OIT.

Je tiens à dire à la députée que le gouvernement et moi-même avons agi conformément aux règlements de l'OIT. L'OIT et son directeur général, M. Blanchard, reconnaissent mieux que la députée le partage des responsabilités entre le gouvernement fédéral et les provinces du Canada.

M. le Président: A l'ordre. La réponse devient longue.

LE CONFLIT OUVRIER DE TERRE-NEUVE

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Le ministre met en doute l'existence même des conventions de l'OIT qui remontent pourtant à plusieurs décennies. Ne croit-il pas que le fait d'avoir signé la convention de l'OIT signifie quelque chose? Si c'est le cas, pourquoi ne rencontre-t-il pas M. Peckford pour résoudre la situation en faveur des travailleurs terre-neuviens, comme le conseille l'OIT?

● (1440)

L'hon. Bill McKnight (ministre du Travail): Monsieur le Président, la députée vient de laisser entendre que l'OIT demandait au ministre du Travail de rencontrer le premier ministre de Terre-Neuve. Cette affirmation n'est absolument pas fondée. En fait, le ministre a communiqué avec la province de Terre-Neuve hier et une autre fois avant cela. J'ai discuté avec le CTC pour voir si les bons offices du gouvernement fédéral ou du ministre du Travail pouvaient aider à résoudre ce conflit.

La députée devrait savoir qu'on ne peut aider les gens qu'à la condition qu'ils le veuillent bien.

* * *

[*Français*]

LA MINISTRE D'ÉTAT (JEUNESSE)

LA PRÉSUMÉE DÉCLARATION DE LA MINISTRE SUR LE JEÛNE DU SÉNATEUR JACQUES HÉBERT

M. Howard McCurdy (Windsor-Walkerville): Monsieur le Président, je désire poser une question à la ministre d'État (Jeunesse) qui a déclaré hier que le geste du sénateur Hébert était un pauvre exemple pour les jeunes du pays.

Nonobstant ce que nous pensons des grèves de la faim, quel exemple la ministre pense-t-elle être préférable pour les jeunes: l'exemple qui démontre du courage et un engagement réel envers les jeunes ou un exemple malhonnête qui a abusé de son pouvoir en agissant comme agent de recrutement pour un parti politique . . .

[*Traduction*]

M. le Président: A l'ordre, je vous prie. Le député sait que sa question est en partie irrecevable. Compte tenu de ce que j'ai entendu, je dois le prier de retirer la partie de sa question où il parle de malhonnêteté.

M. Hnatyshyn: Demandez-lui donc de répéter sa question en anglais.

M. Broadbent: Afin que Ray puisse la comprendre.

M. le Président: A l'ordre, je vous prie. J'invite les députés des premières banquettes à se calmer. Je dois à regret demander au député de retirer ses propos traitant la ministre de malhonnête.

[*Français*]

M. McCurdy: Monsieur le Président, je suis d'accord.

[*Traduction*]

M. le Président: La parole est au député de Kootenay-Ouest.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

L'APPROBATION DES DEMANDES DE PRÊT HYPOTHÉCAIRE DANS LES VILLES OÙ IL N'Y A QU'UN SEUL EMPLOYEUR

M. Bob Brisco (Kootenay-Ouest): Monsieur le Président, c'est au ministre chargé de la Société canadienne d'hypothèques et de logement que je m'adresse. A Trail, en Colombie-Britannique, la Société Cominco Limitée a été contrainte au cours des 12 derniers mois de mettre à pied quelque 800 travailleurs. Pour ce motif, certaines banques songent à refuser ou refusent déjà toute nouvelle demande de prêt hypothécaire à moins que la Société canadienne d'hypothèques et de logement ne les aient au préalable approuvées. Le ministre pourrait-il rassurer les propriétaires de maisons qui habitent dans des villes où il n'y a qu'un seul employeur et leur garantir qu'ils ne subiront pas une telle décision arbitraire de la part des banques? Par ailleurs, pourrait-il nous dire ce qu'il entend faire pour prévenir une telle situation?

L'hon. Bill McKnight (ministre du Travail): Pour autant que je sache, monsieur le Président, la Société canadienne d'hypothèques et de logement va continuer d'assurer les prêts hypothécaires comportant un fort risque aux résidents des villes de Revelstoke et Trail, en Colombie-Britannique, dont a parlé le député.

Je tiens à dire au député et aux institutions financières du Canada que la Société canadienne d'hypothèques et de logement procède à l'heure actuelle à un examen de son programme d'assurance hypothécaire, car celui-ci à l'heure actuelle semble bénéficier surtout aux institutions financières dont les prêts sont garantis à 100 p. 100. Quant aux inquiétudes des propriétaires qui pourraient éprouver des difficultés, la SCHL entend faire preuve de la plus grande souplesse possible et nous inviterons les institutions financières à faire de même.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LA DIVULGATION DES NOMS DE PRESTATAIRES—LA TENUE D'UNE ENQUÊTE

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Les 5 et 6 mars, j'ai demandé à la ministre si l'enquête menée par Peat Marwick qu'elle a choisi, porterait sur son rôle et sur le rôle joué par son personnel au sujet de la publication illégale de renseignements relatifs à l'assurance-chômage. La ministre n'a pas répondu à ma question. Maintenant que la rumeur veut que des documents aient été passés à la déchiqueteuse dans son bureau, la ministre voudrait-elle dire à la Chambre qui elle a chargé d'examiner la situation? Et l'enquêteur va-t-il examiner le rôle joué par la ministre et par son personnel?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je peux affirmer au député que l'on ne passe pas de documents à la déchiqueteuse dans mon bureau. Je lui signale également que tous les documents retournés par Peat Marwick sont intacts. Ils ont été entreposés en lieu sûr et le commissaire à la protection de la vie privée qui est chargé de l'enquête, pourra les consulter.

L'ENQUÊTE MENÉE PAR LE COMMISSAIRE À LA PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Monsieur le Président, ma question supplémentaire concerne le ministre de la Justice qui veille à l'application de la Loi sur la protection des renseignements personnels. L'enquête menée par le commissaire porte-t-elle sur le rôle joué par la ministre de l'Emploi et de l'Immigration et par son personnel, et le commissaire va-t-il aussi déterminer si des documents ont été détruits au bureau de la ministre?

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je pense que le député sait que le commissaire à la protection de la vie privée présente ses rapports par l'intermédiaire du ministre de la Justice, de sorte que je n'ai aucun moyen de savoir précisément à l'heure actuelle quel est l'objet de l'enquête entreprise par le commissaire. Mais je peux me renseigner pour le député s'il tient vraiment à cette information.

* * *

LES JEUNES

LES PROGRAMMES DE FORMATION PROFESSIONNELLE DISPENSÉS DANS LES COLLÈGES

M. Iain Angus (Thunder Bay-Atikokan): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Comme elle ne demande pas mieux que de nous dire ce que son gouvernement fait pour les jeunes, va-t-elle nous expliquer aujourd'hui pourquoi elle a décidé de réduire de 40 p. 100, au cours des trois prochaines années, le financement des programmes de formation professionnelle dispensés dans les collèges communautaires? Et va-t-elle nous dire en quoi cette réduction va aider nos jeunes?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je suis ravie de répondre à cette question. Je puis dire que le gouvernement accomplit davantage au chapitre de la formation que tout autre gouvernement avant lui.

M. Crosbie: Touché. Ils ne se dompteront jamais.

Mlle MacDonald: Les fonds prévus dans le cadre de la stratégie de Planification de l'emploi sont maintenant disponibles aussi pour la formation des jeunes. Grâce à ce financement, beaucoup de projets sont à se réaliser dans tout le pays. A l'heure actuelle, 9,000 jeunes participent au seul Programme d'intégration professionnelle, qui permet aux jeunes qui n'en ont pas encore eu l'occasion, de bénéficier d'une formation, ceux qui sont défavorisés et qui ont . . .

M. le Président: A l'ordre.

Mlle MacDonald: J'adorerais en dire plus à ce sujet.

LA DÉCLARATION D'UN MINISTRE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

M. Iain Angus (Thunder Bay-Atikokan): Monsieur le Président, la ministre peut-elle alors nous expliquer comment il se fait que le ministre du Développement des aptitudes de la Nouvelle-Écosse ait déclaré à l'Assemblée législative de cette province, le 11 mars, que le gouvernement fédéral allait réduire le financement de ses programmes de formation professionnelle de 10 p. 100 cette année, de 15 p. 100 l'an prochain et de 20 p. 100 l'année suivante? Ou est-ce que la ministre va dire que le ministre néo-écossais a menti?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, en posant cette question, le député montre qu'il ne comprend pas du tout ce qui se passe. Je vais le lui expliquer en détail. Oui, il y a des programmes de formation professionnelle et ces programmes vont se poursuivre. Mais il y a aussi maintenant des programmes de formation disponibles dans le cadre de la stratégie de Planification de l'emploi, qui dispose de 900 millions de dollars, programmes qui n'existaient pas auparavant. Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse aura donc accès à un plus grand nombre de programmes de formation pour les étudiants de cette province, programmes dont il a déjà commencé à se prévaloir, par exemple, pour les jeunes Noirs, pour les jeunes de Sydney à l'heure actuelle et pour beaucoup d'autres projets . . .

M. le Président: A l'ordre.

Mlle MacDonald: . . . qui se réalisent partout en Nouvelle-Écosse et ailleurs.

M. le Président: A l'ordre. La réponse se fait longue.

* * *

[*Français*]

LES AÉROPORTS

L'AVENIR DES AÉROPORTS DE MONTRÉAL—ON DEMANDE QUAND SERA RENDU PUBLIC LE RAPPORT DU CONSEIL CONSULTATIF

Mme Lise Bourgault (Argenteuil-Papineau): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. L'avenir des aéroports de Montréal, et notamment celui de Mirabel, est étroitement lié en quelque sorte aux conclusions que le Conseil consultatif sur cette question s'apprête à dévoiler dans son rapport final.

Le ministre peut-il nous dire aujourd'hui exactement à quelle date ce rapport sera rendu public et si nos organismes régionaux, comme le Comité de promotion de l'aéroport de Mirabel, pourront faire rapport au ministre par le biais d'un comité permanent de la Chambre des communes?

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, je ne peux pas donner de date précise à la députée. Je n'ai pas encore reçu de rapport. Je crois qu'il me sera remis en avril ou en mai. Je réfléchirai à la proposition que fait la députée de renvoyer le rapport au comité permanent.

* * *

LE COMMANDEMENT DE LA DÉFENSE AÉRIENNE DE L'AMÉRIQUE DU NORD

LA CLAUSE RELATIVE AUX MISSILES ANTIBALISTIQUES

M. Len Hopkins (Renfrew-Nipissing-Pembroke): Monsieur le Président, ma question est destinée au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Les médias parlent aujourd'hui d'une déclaration de Washington qui vise à dissiper les inquiétudes des Canadiens au sujet de leur adhésion au traité de 1972 sur les missiles antibalistiques. Pourquoi Washington et Ottawa ne rassurent-ils pas les Canadiens en rétablissant tout simplement la clause ABM dans l'accord du NORAD qu'ils ont signé?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le député appartient évidemment au parti qui a retiré cette clause. C'est l'une des actions sensées que son parti a prises car les circonstances avaient changé. Au Canada, l'intégrité du traité ABM causait toutefois des inquiétudes. C'est précisément pour cette raison que, à la réunion au sommet tenue à Washington, le premier ministre du Canada a obtenu du président des États-Unis que son pays reconnaisse explicitement l'importance du respect total du traité ABM et des autres engagements pris en ce qui concerne le contrôle des armements.

● (1450)

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Len Hopkins (Renfrew-Nipissing-Pembroke): Monsieur le Président, je pose ma question supplémentaire au même ministre. Le ministre ne voit-il pas qu'en refusant de réinsérer la clause ABM dans l'accord du NORAD, dont le retour préserverait simplement le Canada d'une participation à la défense active anti-engins balistiques, à moins que le gouvernement ne le décide expressément, le gouvernement prouve que son engagement n'est pas assez sérieux pour qu'il le confirme par écrit dans l'accord du NORAD qui a été signé?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le député a eu raison la première fois d'approuver le gouvernement libéral quand il a retiré cette clause du traité.

Le point qu'il faut maintenant faire ressortir, à cause du malaise légitime ou non qui existe dans notre pays au sujet de l'intégrité du traité ABM, c'est que le premier ministre du Canada, pleinement conscient de ce malaise, a intentionnellement cherché et obtenu du président des États-Unis qu'il réaffirme l'importance fondamentale de l'intégrité du traité ABM. Voilà qui devrait dissiper toute incertitude qui pourrait exister dans l'esprit du député et d'autres Canadiens.

* * *

L'EMPLOI

LE GEL DES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Sait-elle que depuis que le gouvernement fédéral a gelé ses dépenses, une importante expansion des emplois et la création de programmes en vertu de l'article 38 ont été différées sinon réduites et de nombreux emplois ne seront pas créés?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, environ 260,000 Canadiens ont profité de la stratégie de Planification de l'emploi durant les six premiers mois qui ont suivi sa mise en application. C'est un excellent résultat. Je peux assurer au député que le gel n'a pas touché les programmes de mon ministère. Si une région en particulier est touchée, il se peut que l'allocation régionale ait déjà été utilisée. J'examinerai ce qui s'est passé dans la circonscription du député et je lui en rendrai compte.

L'UTILISATION DES FONDS ALLOUÉS

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, je peux garantir que les allocations n'ont pas été utilisées et que des fonds suffisants sont disponibles. Je veux obtenir son assurance que dans les cas où le gel des dépenses a effectivement limité ou différé les programmes relevant de l'article 38 ou les programmes de création d'emplois, ces derniers ne seront plus différés et que ces fonds seront libérés afin que nous commencions à créer des emplois dont nous avons grandement besoin, notamment dans les régions déprimées du Canada.

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, des projets relevant de l'article 38 et de la stratégie de Planification de l'emploi sont approuvés tous les jours. Je peux assurer au député que s'il y a un problème précis concernant sa circonscription, j'y verrai.

* * *

LES DROITS DES AUTOCHTONES

LA PUBLICATION DU RAPPORT COOLICAN

M. Keith Penner (Cochrane-Supérieur): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Comme il le sait pertinemment, le rapport Coolican sur la politique globale en matière de réclamations territoriales des autochtones a été publié ce matin. Il exhorte le gouvernement à régler les réclamations en souffrance et adopte une position différente de celle du groupe de travail Nielsen, selon lequel on devrait différer ce règlement. Le ministre va-t-il souscrire au rapport Coolican et rejeter le rapport Nielsen?

Une voix: Vous voilà maintenant dans de beaux draps!

L'hon. David Crombie (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, si la vie était si simple, nous serions tous dans le même cas. Il est manifeste que le comité permanent est saisi des recommandations du groupe de travail Nielsen et que tous les députés peuvent faire part de leur point de vue au comité.

En ce qui a trait à mes propres responsabilités envers le groupe de travail Coolican que j'ai chargé de cette tâche, je déposerai le rapport aujourd'hui, à la fin de la période des questions. J'ai déjà signalé, comme le député le sait fort bien, sauf erreur, qu'on consacrera des semaines à un débat public sur la question. J'ai l'intention de soumettre au cabinet des recommandations d'ici au mois de juin, à la suite de ce débat public.

L'EXTINCTION DES DROITS

M. Keith Penner (Cochrane-Supérieur): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre de la Justice. Est-il maintenant disposé à nous dire qu'il est prêt à accepter la recommandation du rapport Coolican selon laquelle l'extinction générale des droits des autochtones ne devrait plus être une condition préalable au règlement d'une réclamation globale?

Questions orales

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je ne peux que répéter au député les assurances que lui a données mon collègue, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Il a mis en plein dans le mille. Sous la direction du vice-premier ministre et du premier ministre, nous parviendrons à un consensus assez rapidement. Nous en ferons part ensuite au député et je suis persuadé qu'il accueillera avec plaisir notre décision, le moment venu.

* * *

LES FINANCES

L'ÉLIMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT À L'INVESTISSEMENT AGRICOLE

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Je voudrais l'interroger au sujet de l'élimination, annoncée dans son budget, du crédit d'impôt à l'investissement agricole, décision qui va enlever environ 150 millions par année aux agriculteurs canadiens et environ 50 millions par année à ceux de la Saskatchewan. Pourquoi le ministre supprime-t-il le crédit d'impôt à l'investissement agricole sans le remplacer par un avantage fiscal équivalent?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, si le député réfléchit, il se rendra compte que ce qu'il dit n'est pas vrai. Nous avons accordé aux agriculteurs une exemption immédiate et à vie de $500,000 sur les grains en capital. Cela vaut immédiatement dans le cas des agriculteurs, alors que pour les autres l'entrée en application va être étalée sur quatre ou cinq ans. Je voudrais également lui signaler que nous avons adopté un très important programme pour venir en aide aux agriculteurs mis en difficulté par un lourd endettement, et que nous avons également prolongé pour une nouvelle année la remise de la taxe sur les carburants agricoles. Voilà trois mesures très importantes qui aident les agriculteurs . . .

M. le Président: A l'ordre.

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur le Président, pour qu'une de ces mesures soit utile, il faut que l'agriculteur quitte la ferme. Ce que les agriculteurs de Saskatchewan veulent savoir, c'est pourquoi il n'a pas proposé un avantage fiscal équivalent aux 50 millions de dollars par année qu'ils vont perdre du fait de l'élimination du crédit d'impôt à l'investissement.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, en premier lieu, le député est très, très loin de compte pour ce qui est des chiffres. En second lieu, l'exemption sur les gains en capital s'applique dès cette année, dès 1986 pour les agriculteurs seulement, et non pour les autres investisseurs. Pour les autres, l'introduction va être étalée sur une longue période de temps.

LES TRAVERSIERS

LE SERVICE ENTRE L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD ET LA NOUVELLE-ÉCOSSE

M. Pat Binns (Cardigan): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports et concerne les services de traversier fournis par Northumberland Ferries Ltd., entre l'Île-du-Prince-Édouard et la Nouvelle-Écosse. Il est extrêmement important pour notre économie que les traversiers commencent à assurer les services dès qu'il n'y a plus de glaces dans le détroit de Northumberland. Le ministre s'engage-t-il à ce que son ministère négocie en vue de fixer le début des activités au plus tôt, au lieu d'attendre la date établie à l'avance, puisque cette dernière formule ne répond pas aux besoins de la population?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, le député n'ignore certes pas que l'échéance a été fixée au 1er mai après mûre réflexion, afin qu'on sache à quoi s'en tenir. S'il vaut mieux, pour des raisons d'ordre majeur et compte tenu des circonstances, que les activités commencent plus tôt, je serais certes disposé à tenir compte des recommandations du député.

* * *

LA SÉCURITÉ SOCIALE

L'EXAMEN DES PROGRAMMES

L'hon. Douglas C. Frith (Sudbury): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. En ce qui concerne l'examen des conditions d'admissibilité aux programmes sociaux qu'il envisage d'entreprendre l'an prochain, cherche-t-il à dire aux Canadiens que, en plus de l'augmentation de l'impôt prévue pour l'an prochain, ils peuvent s'attendre à voir bénéficier d'un remboursement d'impôt ceux qui gagnent au-delà d'un certain revenu?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Non, monsieur le Président; je pense que le député tire des conclusions trop rapides. Cependant, si lui ou ses collègues ont des idées sur la façon dont nous devrions procéder à cet examen en fonction des quatre principes que j'ai établis, je serai ravi de les entendre.

L'INCIDENCE POSSIBLE SUR LES GROUPES À REVENUS ÉLEVÉS

L'hon. Douglas C. Frith (Sudbury): Monsieur le Président, le ministre ne convient-il pas que, du fait de ces quatre principes sur lesquels il se fondera pour examiner les programmes sociaux, il permet qu'un remboursement d'impôt soit éventuellement accordé à ceux dont les revenus se situent au-dessus d'un certain niveau?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, là encore, je prie le député de ne pas tirer des conclusions hâtives. Si nous abordons la question dans le budget à ce moment-ci, c'est dans le but de nous donner une année entière de débat raisonnable, afin de pouvoir en comprendre les divers éléments en ensuite être en mesure de présenter des propositions sérieuses à la Chambre des communes l'an prochain, à l'époque du budget. J'invite le député à prendre part à ce débat de manière raisonnable et objective au lieu de tirer des conclusions hâtives et erronées.

LES CÉRÉALES

LA DÉTERMINATION DES PRIX INITIAUX

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé. Le ministre n'ignore pas que les taux d'intérêt sur les prêts prévus dans le projet de loi agricole des États-Unis feront baisser, fort probablement, le prix du grain de 30 p. 100. Puisque la situation des agriculteurs est précaire, le ministre n'envisage-t-il pas de fixer le prix initial du grain à 90 p. 100 du cours international afin d'alléger leurs problèmes de liquidités?

● (1500)

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Monsieur le Président, le député parle d'un problème très grave qui menace l'avenir de nos céréaliculteurs. Il n'ignore pas que le gouvernement est en train d'établir un prix initial pour les grains. Nous envisageons plusieurs solutions pour soutenir le plus possible les céréaliculteurs des Prairies et d'ailleurs. Nous nous efforcerons de maintenir ce prix le plus haut possible, notamment en le fixant à un niveau supérieur à la normale comme le voudrait le député.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

L'UTILISATION D'UN LANGAGE CONVENABLE

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, il y a un moment, vous avez eu l'amabilité de faire des suggestions à la chambre et de lui soumettre des directives au sujet de la période des questions, ce qui nous a été utile. J'ai besoin d'éclaircissements. Je voudrais que la présidence examine les «bleus», et je le ferai aussi de mon côté, pour voir ce qui s'est passé lorsque le député de Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe (M. Tobin) a posé une question supplémentaire. Il a commencé par une toute petite introduction d'une ligne. A ce moment-là, la présidence a dit que le député n'avait pas le droit de dire cela, si j'ai bonne mémoire.

Le député a dit qu'il ne trouvait pas amusant cette attitude de Ponce Pilate, c'est tout ce que j'ai entendu. Ces propos sont loin d'être antiréglementaires. Si on permet une petite introduction d'une ligne avant une question supplémentaire, sept mots, ce n'est pas bien long. Je demande à la présidence de vérifier ce qui s'est passé et de nous donner les autres directives dont nous avons besoin, car je pensais que mon collègue n'avait pas agi de façon antiréglementaire.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Je vérifierai volontiers la décision que j'ai prise à brûle-pourpoint, si le député me le demande. Le député sait que la présidence se soucie du langage employé à la Chambre. Certains propos ne sont peut-être pas antiréglementaires au point d'obliger le député concerné à se rétracter, mais il arrive, comme les députés le savent—ainsi, l'autre jour, je suis intervenu d'une façon analogue à propos du commentaire d'un ministre—que de telles réflexions sur les gens frisent l'infraction au Règlement. C'est la seule raison pour laquelle j'ai demandé au député de poser directement sa question. Le député m'a demandé de vérifier au compte rendu, et je le ferai.

M. Tobin: Monsieur le Président . . .

M. le Président: A l'ordre, je vous prie. Le député de Saint-Jacques (M. Guilbault) m'a demandé d'examiner la transcription, et je le ferai avec plaisir.

M. Tobin: Je ne veux que vous rendre service.

M. le Président: La parole est au député de Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe (M. Tobin).

M. Tobin: Monsieur le Président, pour vous rendre service, je tiens à dire bien clairement que j'ai parlé de numéro de Ponce Pilate. Telles ont été mes paroles, et c'est ce que vous trouverez quand vous examinerez la transcription . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, j'interviens au sujet du même rappel au Règlement. Je sais gré à la présidence d'accepter d'examiner la transcription. J'aimerais en même temps que la présidence songe au droit d'un député de prendre la parole à la Chambre et de poser une question qui n'est pas contraire au Règlement sans être interrompu. J'aimerais que la présidence prenne ce droit en considération en même temps.

M. le Président: Je ne sais pas très bien ce que le député demande à la présidence de prendre en considération. Peut-être pourrait-il être plus précis.

M. Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, je peux répéter ce que j'ai dit. Tandis que la présidence examine la transcription pour déterminer si ce qu'a dit mon collègue était acceptable ou non, je lui demande de prendre en considération l'effet des interruptions sur les interventions des députés, à moins qu'elles ne soient clairement contraires au Règlement.

M. le Président: A l'ordre, je vous prie. Je suis intervenu parce qu'il m'a semblé qu'il s'agissait de propos non réglementaires. Voilà exactement pourquoi je l'ai fait. Je continuerai de le faire quand je serai d'avis que quelque chose d'irrégulier se produit.

Des voix: Bravo!

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉSIGNATION D'UN JOUR RÉSERVÉ À L'OPPOSITION

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, j'interviens pour confirmer les discussions que j'ai eues avec les leaders parlementaires au sujet des travaux de demain. La journée de demain sera le sixième jour désigné pour le présent trimestre.

Dépôt de documents

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES NOMINATIONS PAR DÉCRET

DÉPÔT D'UNE VERSION MODIFIÉE D'UN DÉCRET ET RENVOI À UN COMITÉ

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de déposer, dans les deux langues officielles, une version modifiée du décret nº 1986-602 qui a été déposé hier.

En conformité des dispositions de l'article 103(1) du Règlement, ce décret est renvoyé au comité permanent des communications et de la culture.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

DÉPÔT DU RAPPORT DU GROUPE D'ÉTUDE DE LA POLITIQUE DES REVENDICATIONS GLOBALES

L'hon. David Crombie (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, en conformité des dispositions de l'article 67(2) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, le rapport intitulé «Traités en vigueur: ententes durables», rapport du groupe d'étude de la politique des revendications globales.

* * *

LA DÉLÉGATION INTERPARLEMENTAIRE

DÉPÔT DU RAPPORT DU VOYAGE DE LA DÉLÉGATION PARLEMENTAIRE DU COMMONWEALTH EN ASIE DU SUD-EST

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur le Président, conformément aux dispositions de l'article 101 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le rapport du voyage qu'a effectué en Asie du Sud-Est la délégation parlementaire du Commonwealth.

* * *

[*Français*]

L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DES PARLEMENTAIRES DE LANGUE FRANÇAISE

PRÉSENTATION DU 1ER RAPPORT DE LA SECTION CANADIENNE

M. Gilles Bernier (Beauce): Monsieur le Président, conformément à l'article 101 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le 1er rapport de la section canadienne de l'Association internationale des parlementaires de langue française, qui a envoyé un délégué prendre part à la mission au Sahel, en Afrique, la semaine dernière.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui au sujet des rapports précités.*]

[*Traduction*]

PÉTITIONS

ON DEMANDE LE RÉTABLISSEMENT DU PROGRAMME KATIMAVIK

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter des pétitions de citoyens des villes d'Ottawa, de Toronto et de Montréal. Les pétitionnaires, des centaines de jeunes Canadiens, demandent au gouvernement de rétablir le programme Katimavik, car il serait pour eux une source d'énergie et d'inspiration.

[*Français*]

M. Carlo Rossi (Bourassa): Monsieur le Président, il me fait plaisir de présenter une pétition provenant de certains signataires de Longueuil, de la circonscription de Louis-Hébert, et d'autres personnes de Montréal qui demandent que le programme Katimavik qui permet aux jeunes de mieux connaître le pays qu'ils habitent, ainsi que la langue et la culture . . . que la décision de mettre fin au programme Katimavik soit considérée, et vos pétitionnaires ne cesseront de prier.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter deux pétitions qui demandent au gouvernement de reconsidérer sa décision de mettre fin au programme Katimavik, et j'ai également l'honneur de présenter une autre pétition . . .

[*Traduction*]

Les pétitionnaires prient le gouvernement de revenir sur sa décision de ne plus financer le programme Katimavik et de le rétablir pour les jeunes Canadiens, et ils appuient le sénateur Hébert et ses travaux.

[*Français*]

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): J'ai l'honneur, monsieur le Président, de présenter une pétition de quelques résidants de l'est de l'Ontario et de l'ouest du Québec, pour restaurer le programme Katimavik.

[*Traduction*]

L'ACTIVITÉ DE LA CLINIQUE MORGENTALER À TORONTO

M. Ken James (Sarnia-Lambton): Au nom des électeurs de la circonscription de Sarnia-Lambton, monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition certifiée. Les pétitionnaires protestent contre l'exploitation ininterrompue de la clinique Morgentaler, dans la ville de Toronto, car la pratique ouverte de l'avortement constitue un affront aux Canadiens respectueux de la loi.

M. J. R. Ellis (Prince Edward-Hastings): Monsieur le Président, j'ai le devoir de présenter deux pétitions dûment certifiées. L'une concerne le Dr Morgentaler, l'autre, les prix de l'essence. Quelques-uns des pétitionnaires habitent dans ma circonscription.

M. Murray Cardiff (Huron-Bruce): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par plusieurs électeurs de la circonscription de Huron-Bruce qui protestent contre l'exploitation ininterrompue de la clinique Morgentaler, dans la ville de Toronto, en contravention de l'article 251 du Code criminel.

[*Français*]

ON DEMANDE LE RÉTABLISSEMENT DU PROGRAMME KATIMAVIK

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, je voudrais déposer trois pétitions. La première émane de citoyens de la région d'Ottawa, la deuxième vient de la Rive-Sud de Montréal, et la troisième vient de la région d'Ottawa également et de la région de l'Outaouais. Les trois pétitions demandent la réintroduction du programme Katimavik et appuient le principe de l'action entreprise par le sénateur Hébert.

L'hon. André Ouellet (Papineau): Monsieur le Président, j'aimerais présenter trois pétitions. La première provenant de gens du Nouveau-Brunswick ainsi que d'un certain nombre d'électeurs de la province de Québec; la deuxième, de résidants de la région d'Ottawa et la troisième de résidants de la région de la Capitale nationale. Toutes les trois demandent au gouvernement de réviser sa décision quant au programme Katimavik, et d'appuyer le sénateur Hébert dans son jeûne courageux.

• (1510)

[*Traduction*]

L'ANNULATION DES PRESTATIONS D'ASSURANCE-CHÔMAGE POUR LES MEMBRES DES FORCES ARMÉES—L'OBLIGATION DE VERSER DES COTISATIONS

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter cinq pétitions de la part de résidents de San Josef et de Holberg, en Colombie-Britannique, tous membres des Forces armées à la retraite. Ils protestent contre la décision du gouvernement d'annuler les prestations d'assurance-chômage pour les membres des Forces armées à la retraite et de continuer à les obliger de verser des cotisations à la caisse de l'assurance-chômage pendant qu'ils travaillent tout en touchant une pension des Forces armées.

L'AVENIR DES ATELIERS DU CN À MONCTON

M. Dennis H. Cochrane (Moncton): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter un certain mombre de pétitions certifiées et signées par un certain nombre de résidents de toute la région de l'Atlantique qui expriment leur inquiétude à l'égard de l'avenir des ateliers établis à Moncton.

[*Français*]

ON DEMANDE LE RÉTABLISSEMENT DU PROGRAMME KATIMAVIK

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition provenant d'une multitude de résidants de la circonscription de Gatineau qui demandent à la Chambre et au gouvernement de bien vouloir rétablir, et ils le font humblement, le programme Katimavik et que le programme soit reconsidéré.

J'ai une autre pétition, portant de très nombreuses signatures, monsieur le Président, qui provient encore de la circonscription de Gatineau et de la circonscription de Champlain et qui demande au Parlement de bien vouloir reconsidérer la fin du programme Katimavik.

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, j'ai deux pétitions à présenter, la première, en provenance de gens de la région d'Ottawa qui soutiennent que le programme Katimavik a été un succès et qu'à leur avis la décision de mettre fin au programme doit être reconsidérée. Ces gens appuient le sénateur Hébert dans son jeûne pour faire reconsidérer la décision du gouvernement.

[*Traduction*]

J'ai une autre pétition à présenter de la part de citoyens de diverses localités de l'Ontario et du Québec qui se présentent comme les amis de Katimavik. Ils déclarent que la décision du gouvernement d'annuler le programme Katimavik pour les jeunes constitue une mesure budgétaire à courte vue prise au détriment des jeunes Canadiens. Ils exhortent le gouvernement à rétablir avec plein financement le programme Katimavik pour les jeunes Canadiens.

L'ACTIVITÉ DE LA CLINIQUE MORGENTALER À TORONTO

M. A. H. Harry Brightwell (Perth): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter trois pétitions certifiées et signées par des habitants de ma circonscription de Perth qui soutiennent que les activités de la clinique Morgentaler à Toronto constituent pour eux un affront, et ils souhaitent que le Parlement fasse quelque chose à cet égard.

[*Français*]

ON DEMANDE LE MAINTIEN DE LA PLEINE INDEXATION DES ALLOCATIONS FAMILIALES

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le devoir de présenter plusieurs pétitions signées par des citoyens de Toronto qui demandent au gouvernement du Canada de rétablir la pleine indexation des allocations familiales.

[*Traduction*]

Je pourrais ajouter que bon nombre des pétitionnaires sont de la circonscription du ministre des Finances (M. Wilson), c'est-à-dire Etobicoke-Centre.

[*Français*]

ON DEMANDE LE RÉTABLISSEMENT DU PROGRAMME KATIMAVIK

M. Keith Penner (Cochrane-Supérieur): Monsieur le Président, j'ai une pétition adressée à l'honorable Chambre des communes du Canada en Parlement assemblée. Cette pétition de Gatineau demande que la décision de mettre fin au programme Katimavik soit reconsidérée.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, j'ai aussi une pétition adressée à l'honorable Chambre des communes du Canada, laquelle demande—étant donné que le programme Katimavik a été un succès tant pour la formation des 20,000 jeunes qui y ont participé depuis les dix dernières années que pour les travaux communautaires importants—que le gouvernement rejette la décision d'annuler ce bon programme.

Pétitions

M. Russell MacLellan (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur le Président, je voudrais présenter une pétition signée par beaucoup de gens de la province de Québec et de la province d'Ontario qui dit que le programme Katimavik était un grand succès et qui demande que la décision de mettre fin au programme Katimavik soit reconsidérée.

M. Alain Tardif (Richmond-Wolfe): Monsieur le Président, je me joins à mes collègues et j'ai moi-même une pétition signée par plusieurs dizaines de personnes provenant de plusieurs circonscriptions au Canada qui voudraient, encore là, voir le programme Katimavik rétabli, et qui encouragent et souscrivent beaucoup de sympathie à l'endroit du sénateur Hébert.

M. Gaston Isabelle (Hull-Aylmer): Monsieur le Président, j'ai également deux pétitions présentées à l'honorable Chambre des communes du Canada provenant des circonscriptions de Gatineau, de Hull-Aylmer, de circonscriptions de la région d'Ottawa de même que de certaines autres régions de l'Ontario, qui demandent que le programme Katimavik soit maintenu étant donné qu'il a été un franc succès.

[*Traduction*]

M. John Nunziata (York-Sud-Weston): Je suis fier de présenter à la Chambre un certain nombre de pétitions signées par des citoyens de Toronto, de Scarborough, d'Ottawa, de London, de Nepean, de Red Deer, de Montréal, de Kanata et d'autres circonscriptions au Canada, protestant contre la décision peu perspicace du gouvernement de mettre fin au programme Katimavik. Les pétitionnaires demandent au Parlement canadien de rétablir le financement intégral de ce projet fort valable dont ont bénéficié des milliers de jeunes Canadiens.

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard-Anjou): Monsieur le Président, j'ai une pétition certifiée et en règle émanant de citoyens d'Ottawa. Les pétitionnaires demandent humblement à la Chambre de rétablir le financement intégral du programme Katimavik à l'intention des jeunes Canadiens.

[*Français*]

M. Howard McCurdy (Windsor-Walkerville): Monsieur le Président, je suis heureux de présenter quelques pétitions signées par 25,000 personnes de Windsor.

[*Traduction*]

J'ai une centaine de pétitions portant 2,500 signatures recueillies dans les écoles secondaires suivantes: Assumption, Brennan, Centennial, Forester, Hands, Herman, Kennedy, L'Essor, Lowe, Masey, Monarch, Riverside, Shawnee, St. Annes et Walkerville, le collège St. Clair et l'université de Windsor. Et ce n'est qu'un début, monsieur le Président. Ces pétitionnaires réclament le rétablissement du programme Katimavik.

J'ai également diverses pétitions en provenance d'Ottawa réclamant le rétablissement du programme Katimavik.

J'ai 101 autres signatures réparties dans plusieurs pétitions provenant de petites localités du sud-ouest de l'Ontario près de Windsor, réclamant le rétablissement de Katimavik.

J'ai aussi 400 signatures de citoyens de Halifax, en Nouvelle-Écosse, réclamant le rétablissement de Katimavik.

J'ai une autre série de pétitions en provenance de Saskatoon, en Saskatchewan, réclamant le rétablissement de Katimavik. Et de Brandon, au Manitoba, j'ai une autre pétition réclamant également le rétablissement de Katimavik.

M. le Président: Je devrais peut-être dire maintenant ce que j'aurais dû dire au début et c'est que je présume et j'espère que tous les députés présentent des pétitions qui ont été certifiées.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions soient réservées.

M. le Président: Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

* * *

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, je demande que tous les avis de motions portant production de documents soient réservés.

M. le Président: Tous les avis de motions sont-ils réservés?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 82 DU RÈGLEMENT—L'ÉNERGIE—LA CHUTE DES PRIX MONDIAUX

M. Russell MacLellan (Cape Breton-The Sydneys) propose:

Que la Chambre regrette que la politique énergétique du gouvernement se soit révélée aussi désastreuse tant pour l'industrie que pour le consommateur en ne réussissant pas à faire profiter le consommateur de la chute des prix mondiaux de l'énergie et à cause de sa confusion et de sa désorientation qui suscitent l'incertitude pour l'industrie pétrolière et gazière à cause de l'incapacité du gouvernement de faire face à l'évolution de la conjoncture internationale et de son refus de respecter ses promesses.

● (1520)

—Monsieur le Président, il est déplorable que nous ayons été contraints de présenter cette motion, mais la situation du secteur énergétique ne nous laisse pas le choix: elle frise le chaos. La politique du gouvernement n'avantage personne, sauf peut-être les sociétés pétrolières intégrées. De toute façon, elle n'avantage ni le consommateur, ni le producteur, ni le détaillant indépendant.

Nous avons été témoins en janvier d'une chute brutale du prix mondial du pétrole. Or, les consommateurs n'ont pas bénéficié de cette baisse. Il y a bien eu deux baisses du prix à la pompe, mais elles sont très loin d'être satisfaisantes pour les consommateurs. Ils se font exploiter. La première réduction de 2c. le litre touchait le prix de détail et non pas le prix de gros. Par conséquent, les détaillants indépendants ont dû, pour demeurer concurrentiels, réduire leur marge bénéficiaire de 2c. le litre. Ils n'ont pas du tout bénéficié de cette première réduction de prix que le secteur a accordée de mauvaise grâce à la demande peu enthousiaste du gouvernement. A cause de la politique du gouvernement, les détaillants indépendants se font tellement malmener par les grandes sociétés pétrolières intégrées qu'ils pourraient bien se voir obligés de fermer boutique.

Or, Petro-Canada est à l'avant-garde de cette politique. Le prix de gros qu'elle accorde aux détaillants américains est de 4 à 6c. le litre moins cher que celui qu'il exige des détaillants canadiens. Notre propre compagnie pétrolière nationale vend l'essence aux grossistes américains moins cher qu'elle ne le vend à ses propres détaillants au Canada.

Quant aux producteurs, tout le pétrole brut produit au Canada et destiné au marché intérieur est sous-évalué depuis le début de janvier 1986 de 4 à 6 dollars canadiens le baril. La raison, c'est que les sociétés pétrolières intégrées sont passées, pour le West Texas Intermediate, du prix affiché au prix au comptant. A l'heure actuelle, Petro-Canada paye le pétrole brut aux producteurs de l'ouest du Canada le prix le plus bas qu'il est possible de payer dans le monde. C'est une catastrophe, alors que nous nous efforçons de défendre et de promouvoir ce secteur pour conserver le fruit de nos efforts au niveau de la production et de la sécurité des approvisionnements.

Les producteurs canadiens perdent jusqu'à 6.6 millions de dollars par jour sur les 1.1 million de barils de brut qu'ils livrent chaque jour aux marchés canadiens. Ces 1.1 million de barils par jour produits dans l'ouest du Canada représentent près de 80 p. 100 des 1.4 million de barils par jour que le Canada consomme, le reste étant exporté, principalement vers les États-Unis. Ces 1.1 million de barils par jour représentent 85 p. 100 des 1.7 million de barils par jour que le Canada produit.

Pourquoi le gouvernement persiste-t-il à nous raconter que si l'essence demeure chère, c'est que le pétrole bon marché n'est pas encore arrivé à la pompe? Quatre-vingt p. 100 du pétrole que nous utilisons est raffiné au Canada et provient de l'Ouest. Pourtant, les consommateurs n'ont bénéficié que de deux maigres réductions des prix et continuent de payer un prix maintenu élevé artificiellement. Les producteurs sont eux-mêmes exploités parce qu'ils reçoivent le prix le plus faible au monde. Le responsable est notre société nationale des pétroles, Petro-Canada.

Le prix est maintenu élevé artificiellement. Petro-Canada n'a rien fait pour réduire ses prix. Ce n'est pas notre société qui a amorcé la baisse. C'est Imperial qui a commencé par réduire ses prix de 1c. le litre. Le lendemain, Petro-Canada a emboîté le pas en réduisant le litre de 2c. La deuxième réduction a été annoncée conjointement par Imperial et par Petro-Canada. Cette dernière maintient les prix élevés avec la bénédiction du gouvernement. Ce dernier n'aurait qu'à convoquer le président de la société nationale pour lui dire de mieux servir les intérêts du consommateur canadien. Au total, pour le mois de janvier, les Canadiens ont payé l'essence qu'ils achètent à la pompe 302 millions de dollars de trop. Sans compter ce qu'ils ont dépensé pour le mazout domestique et les autres produits pétroliers.

Les États-Unis n'ont pas connu ce problème. Les prix de détail ont reculé en même temps que les cours mondiaux. Aux États-Unis, les prix de détail suivent les prix mondiaux et l'essence raffinée est un produit distinct du pétrole brut, tout comme le pétrole brut ne ressemble pas aux tripes de porc. Au Canada, nous avons entendu toutes sortes d'absurdités concernant une période d'ajustement ce qui n'a servi qu'à tromper le public canadien.

Tout cela parce que le gouvernement a modifié le rôle de Petro-Canada. La société avait été créée pour explorer et exploiter des ressources énergétiques et assurer la sécurité de nos approvisionnements. Petro-Canada ne remplit plus ce rôle. En fait, elle abandonne cinq puits au large du littoral est du Canada. Elle réduit son budget de prospection et d'exploitation. Elle ne représente donc plus une ouverture sur le marché pour les Canadiens. Les consommateurs ne peuvent plus compter sur Petro-Canada qui a reçu l'ordre du gouvernement de faire des bénéfices à tout prix afin que ses actions soient tellement attrayantes qu'elles commandent le prix fort lorsqu'elles seront mises en vente. Elle sert les intérêts du gouvernement qui ne sont pas ceux des consommateurs canadiens.

La politique de Petro-Canada a changé et nos concitoyens s'en rendent bien compte. Cette société faisait notre fierté naguère. Elle nous permettait de nous approvisionner à bon compte auprès d'une entreprise qui nous appartenait et c'est ce que voulaient les gens. Ils considèrent maintenant qu'elle est une sorte de croque-mitaine, un monstre débridé qui occasionne des problèmes que le pays n'avait jamais connus au niveau de la consommation et de la production. Et cette nouvelle attitude est encore exacerbée par la politique du gouvernement qui refuse de faire quoi que ce soit pour aider les producteurs ou les consommateurs. Nous n'aurions pas de tels problèmes actuellement s'il se décidait à agir au mieux des intérêts de cette industrie et des consommateurs en général.

Le gouvernement n'a pas seulement modifié la politique de cette société en la rendant préjudiciable aux Canadiens, mais il lui a permis d'acquérir les installations de raffinage et le réseau de distribution de Gulf Canada en Ontario et dans l'Ouest. Maintenant ils ont un nombre de stations tellement grand qu'ils contrôlent la distribution. Ils tiennent les consommateurs à la gorge. Et pas seulement cela. Il y a des centaines de producteurs, mais seulement quatre grandes raffineries. Il y a d'autres petites sociétés, qui peuvent n'avoir qu'une seule usine, mais il n'y a que quatre grands raffineurs. Ils versent le prix minimum aux producteurs et ils escroquent ensuite les consommateurs.

● (1530)

Qu'est-ce que cela veut dire? Cela veut dire que le gouvernement s'est servi d'une bonne société d'État à vocation publique pour la retourner contre les Canadiens. Notre parti est radicalement opposé à ce que l'on se serve de Petro-Canada pour escroquer l'industrie et les consommateurs. Petro-Canada a été constituée pour le bien de l'industrie du pétrole et du gaz ainsi que du consommateur, et non pour exister à leurs dépens.

La baisse du prix du pétrole va certainement entraîner un ralentissement de la prospection et de la mise en valeur des gisements pétroliers, et notamment des sources non conventionnelles. Ce n'est pas l'industrie qui en est responsable. C'est le gouvernement, avec ses politiques aberrantes et les instructions délirantes qu'il a données à Petro-Canada. C'est le gouvernement qui est revenu sur l'engagement pris par le précédent gouvernement auprès de Husky. Pourquoi? Le gouvernement dit qu'il s'inquiète des cours mondiaux du pétrole. Il ne prend pas un instant la peine de réfléchir au fait que quand l'usine de valorisation sera terminée, les cours mondiaux du pétrole auront remonté. Il ne réfléchit pas un instant au fait que ses propres documents budgétaires prévoient un cours du pétrole brut de $22.50 américains. Remarquez, c'est à la page 23 de ce document. A la page 20, le gouvernement prévoit $23.88. D'un côté le gouvernement dit que le cours moyen va être de $22.50 américains cette année, et d'un autre côté, il a jugé bon de revenir sur le projet d'usine de valorisation de Husky à cause du prix du pétrole. Rien d'étonnant à ce que personne n'ait le moindre respect pour ce gouvernement et ses politiques économiques.

Le gouvernement applique aussi rétroactivement des règlements qui n'ont pas encore été mis en vigueur au nom de la Loi sur le Programme d'encouragements du secteur pétrolier. C'est ainsi que des entreprises canadiennes, notamment Husky-Bow Valley, se sont vues écartées des puits qu'elles voulaient forer sur la côte est. Au départ, elles voulaient faire dix forages. Le gouvernement les a fait ramener ce chiffre à sept. Puis il a ramené le nombre de puits à deux, grâce à une application rétroactive de règlements que personne n'a encore vus officiellement. C'est diabolique. Le gouvernement a aussi déclaré que si Petro-Canada se retirait de projets de prospection dont il avait hérité sans frais grâce à une disposition de rétroparticipation, le partenaire qui remplacerait Petro-Canada ne bénéficierait pas des fonds prévus par le Programme d'encouragements du secteur pétrolier.

Où allons-nous? Que se passe-t-il? Notre politique énergétique s'en va à vau-l'eau. Les consommateurs se font complètement exploiter, mais le gouvernement ne bouge pas. Les représentants de l'industrie ont rendu visite au gouvernement hier pour lui exposer les difficultés qu'ils éprouvent, aux quatre coins du pays. Le gouvernement n'a pas voulu les écouter. La ministre s'entête à vouloir déréglementer ce secteur. Elle s'obstinera jusqu'au bout quelles qu'en soient les conséquences pour cette industrie.

Quelle est la situation de cette dernière? Je songe surtout aux sociétés pétrolières petites et moyennes qui sont aux prises avec de graves difficultés, et se retrouvent au bord de la faillite, à cause de la politique du gouvernement. Elles risquent d'être absorbées par les multinationales. Elles possèdent des réserves prouvées de pétrole et de gaz. Les grandes sociétés pétrolières peuvent survivre à cette crise en raison de leur intégration. Elles se rendent compte que les petites sociétés sont vulnérables et si elles attendent un peu, elles pourront obtenir leurs réserves pour presque rien. Elles pourront les voler dans notre sol. C'est tragique. Et pourtant, comment pourrait-on le leur reprocher?

Le gouvernement dit à ses propres sociétés de la Couronne de faire la même chose. Petro-Canada a été la première à augmenter ses prix l'automne dernier, mais elle n'a pas été la première à les baisser ce printemps. Les multinationales n'ont qu'à suivre son exemple et elles seront à l'abri des critiques.

Que va-t-il se passer? A l'heure actuelle, les producteurs obtiennent un abattement de 75 p. 100 sur les redevances, jusqu'à concurrence de 3 millions. C'est du ressort des provinces. Ils sont également exemptés de la taxe sur les recettes pétrolières et gazières jusqu'à concurrence de $500,000. Le taux étant actuellement de 10 p. 100, la valeur du pétrole et du gaz exemptés atteint 5 millions de dollars. Le gouvernement pourrait songer à relever ce seuil afin de protéger les petits producteurs. Il pourrait utiliser ce moyen pour obliger les provinces productrices à réduire leurs redevances. Il faut le faire. Le gouvernement doit agir étant donné que tout le monde est en difficulté; tout le monde, sauf les cartels pétroliers. C'est absolument tragique. Jamais encore il n'y avait eu dans le secteur du commerce une injustice aussi criante que celle que commet le gouvernement. Ce n'est pas d'ici cinq mois qu'il faudra réviser cette politique, mais tout de suite. Le gouvernement doit agir immédiatement dans l'intérêt de l'industrie et des consommateurs. Nous ne devrions pas vendre notre pétrole et notre gaz à des pays étrangers à un prix inférieur à celui que nous payons au Canada. Ce genre de commerce ne sert pas les intérêts du public canadien. Le consommateur mérite certainement d'être mieux traité par le gouvernement. L'industrie, qui fait confiance au gouvernement, mérite beaucoup mieux.

● (1540)

Le président suppléant (M. Friesen): Y a-t-il des questions ou commentaires? Le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) a la parole.

M. Waddell: Monsieur le Président, je n'ai peut-être pas bien compris le député. Il a dit que l'impôt sur les revenus pétroliers, que le gouvernement perçoit auprès de l'industrie et qu'il va supprimer graduellement, augmentera de façon sensible les recettes du secteur pétrolier. Je crois qu'il a parlé d'un seuil de revenu de $500,000, en disant que les petites sociétés ne payent pas cet impôt pour le moment. Il a ajouté qu'il faudrait relever ce seuil. Autrement dit, les petites sociétés pétrolières n'auront pas besoin de payer cet impôt.

Cette question fait couler beaucoup d'encre à l'heure actuelle. L'Association pétrolière canadienne, qui représente les grosse sociétés pétrolières, exerce des pressions pour que l'on supprime l'IRP. Je sais que cette initiative profitera aux grosses sociétés pétrolières puisque c'est elles qui payent cet impôt. Le député a signalé à juste titre que certaines petites sociétés n'auront pas à le payer, tandis que d'autres qui sont à peine plus importantes en payeront une partie. A quel montant le député propose-t-il de porter le seuil?

M. MacLellan: Monsieur le Président, mon ami le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) me pose une excellente question. Je n'ai pas de chiffre précis en tête puisque je n'ai pas eu l'occasion d'examiner à fond la question. Cependant, je

tiendrai des réunions la semaine prochaine dans le but précis de déterminer le seuil qui convient le mieux à l'industrie, en vue de protéger les sociétés canadiennes qui arrivent à peine à survivre.

M. Waddell: Selon le Nouveau parti démocratique, il faut supprimer l'IRP à l'égard des redevances provinciales, ce qui est du ressort des provinces. Les grosses sociétés pétrolières, qui seront les mieux à même de survivre quel que soit le prix du pétrole, exercent des pressions. Il s'agit de sociétés intégrées qui possèdent un grand nombre d'avoirs. Elles pourront s'en sortir. Par contre, les petites sociétés canadiennes sont en danger. Comme le député l'a signalé, nous riquons de voir l'industrie canadienne disparaître complètement. Le moment est on ne peut mieux choisi pour que les grosses sociétés pétrolières multinationales prennent le contrôle des petites sociétés canadiennes.

Quelle est la position du député et de son parti au sujet d'un prix plancher ou d'un prix négocié pour le pétrole? J'ai toujours cru que les fluctuations étaient à l'origine du problème. En tant que Canadien de l'Ouest, monsieur le Président, vous connaissez le syndrome de prospérité-débâcle de l'Alberta. La dernière période de prospérité n'a duré que de trois à six mois environ. Il me semble que le cycle des vaches maigres approche. Je voudrais que la situation soit régularisée pour que l'Ouest puisse connaître une croissance soutenue.

Les députés libéraux croient-ils qu'il faudrait une espèce de prix négocié si le prix du pétrole continue à baisser considérablement? Il me semble qu'en se débarrassant de la taxe sur les recettes pétrolières et gazières, on permettrait aux petites sociétés pétrolières canadiennes de faire plus de bénéfices. Autrement dit, ces sociétés recevraient un prix acceptable pour leur pétrole, et elles ne seraient pas obligées de le liquider à des prix ridicules.

M. MacLellan: Monsieur le Président, je voudrais d'abord reprendre mon collègue. Je ne crois pas qu'il voulait dire que nous préconisions de supprimer l'IRP. Nous voulons dire que le seuil de 5 millions devrait être relevé pour permettre aux petites entreprises et aux entreprises de taille moyenne de profiter davantage et d'avoir un peu de répit en ce qui concerne l'IRP. Il faudrait toutefois que les provinces de l'Alberta et de la Saskatchewan s'engagent à réduire les redevances pour que la situation des sociétés s'améliore encore. Il n'est certainement pas nécessaire de se débarrasser de l'IRP, elle pourrait l'appliquer à de plus grosses sommes. Cette taxe toucherait seulement les grandes sociétés qui sont mieux armées pour résister. C'est du moins ainsi que je vois la situation pour le moment.

Par contre, le parti libéral n'est pas disposé à préconiser un prix plancher pour le moment. Aucun pétrolier n'est venu nous demander de fixer un prix plancher. Nous ne sommes pas disposés à préconiser un prix plancher alors qu'aucun pétrolier n'est venu nous le demander. Pourquoi le ferions-nous? Si nous faisions cela, nous nous trouverions à dire aux consommateurs qu'ils auront à payer l'essence plus cher, alors que nous demandons que son prix baisse. Nous nous trouverions à dire que le consommateur obtienne le bénéfice de la réduction des prix mondiaux du pétrole brut. Nous dirions également aux milieux d'affaires, aux fabricants et aux industries qu'il leur faudra payer plus cher le pétrole à usage industriel. Ce serait demander à ces groupes de se mettre en situation désavantageuse par rapport à leurs concurrents des autres pays. On ne nous a pas priés de prôner un prix plancher. Nous voyons un net désavantage à l'imposition d'un pareil prix. Nous ne demandons surtout pas un prix plancher en ce moment.

M. Gagnon: Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt ce que le député de Cape Breton-The Sydneys (M. MacLellan) nous a dit. Il a parlé d'élever à plus de $500,000 le crédit d'impôt sur les recettes pétrolières et gazières. Mais il n'a pas donné de chiffre précis à cet égard. Peut-être le député pourra-t-il nous dire d'où cet argent va provenir. Est-ce qu'on ira le puiser au Trésor? Est-ce que le député propose d'augmenter la dette?

M. MacLellan: Monsieur le Président, je serais très heureux de répondre à la question du député. Il n'y aura rien de plus grave pour le pays que de perdre son industrie des hydrocarbures. Je pense que cette éventualité est tout à fait possible. Je pense que nous nous montrons très gentils avec l'Arabie saoudite et les autres pays. La baisse des prix veut dire non seulement que ces pays vont pouvoir concurrencer les autres producteurs, mais que les mesures d'économie énergétique vont se relâcher pendant que la consommation augmentera. Cela veut dire également que les projets d'extraction de pétrole synthétique ne seront plus rentables. Il ne faut pas perdre cela de vue. Nous ne pouvons pas jeter par-dessus bord tout ce pourquoi nous avons travaillé compte tenu des politiques du gouvernement actuel et du gouvernement libéral qui l'a précédé. Je veux parler de l'objectif d'autosuffisance et de canadianisation fixé par le gouvernement. On ne peut pas jeter cela par-dessus bord.

Si le député se préoccupe des coûts, et évidemment il faut tenir compte de ce qui sera le plus nuisible pour le pays, je lui réponds: allez dire à l'industrie que nous allons relâcher cette mesure tout de suite mais que lorsque les prix augmenteront à nouveau, il faudra rembourser le gouvernement du Canada. Cela me convient parfaitement, si c'est cela que le député désire.

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, je voudrais faire quelques observations au nom de mon parti. Je serai bref.

Je tiens à dire que nous sommes en situation de crise. Les Canadiens ne devraient pas se complaire à dire que le problème est uniquement un problème albertain, car il intéresse tout le Canada. Il est quelque peu ironique qu'il y ait une crise lorsque les prix du pétrole montent en flèche et qu'il y ait aussi une crise lorsque ces mêmes prix sont en chute libre. Je le répète, tout cela fait partie du syndrome d'expansion-recul, syndrome qui marque l'Accord de l'Ouest, puisque nous suivons le cours mondial. Il faut sortir de cet engrenage au Canada. Cela ne vaut rien pour le pays et cela pourrait ruiner l'Alberta. A l'heure actuelle, l'Alberta peut se comparer au *Titanic*. Elle a une énorme brèche dans le flanc par suite de la baisse du cours mondial du pétrole. La province a jeté les gilets de sauvetage et les canots par-dessus bord et ne veux pas les utiliser pour des raisons idéologiques. Mais la fête continue. Ma foi, il faudrait bien au moins qu'elle prenne fin. Ce n'est peut-être pas tellement juste. Peut-être que la fête tire à sa fin car on se rend compte que l'Alberta pourrait accuser un taux de chômage de 40 p. 100 si les prix du pétrole continuaient de chuter. J'ai pris les nouvelles à 11 h 30 ce matin et il semblerait que les prix de l'OPEP se stabilisent quelque peu. Toute-

fois, c'est très aléatoire et on ignore ce qui va se passer. Mon parti estime que, pour protéger les producteurs albertains, il y a lieu de fixer temporairement un prix plancher jusqu'à ce que le marché se stabilise.

● (1550)

Le ministre nous accuse de rêver en couleurs parce que moi et d'autres avons insisté le plus à la Chambre pour qu'on réduise le prix du pétrole à la pompe. Or, il s'agit-là de tout autre chose. Si les prix ne baissent pas à la pompe, c'est parce que la concurrence ne joue pas. Un petit nombre de sociétés, dont Petro-Canada, contrôlent le marché et sont peu disposées à faire profiter les consommateurs de l'effondrement du prix du pétrole. En réalité, alors que le prix à la pompe aurait dû diminuer de 10c. le litre, ces sociétés ne cessent d'empocher.

En fait, il appartiendrait au gouvernement de veiller à ce que les consommateurs paient le pétrole moins cher, tout en stabilisant les prix au niveau des petits producteurs. Mais il s'en garde bien et c'est nous qui sommes les dindons de la farce dans cette économie de prétendue libre entreprise.

En Alberta, je me suis entretenu avec de petits producteurs. Ils courent à leur perte avec ce qui se passe dans cette province. Husky Oil, Petro-Canada, Suncor, Syncrude, Canadian Roxy, Sulpetro et Pembica Resources ont officiellement annoncé 1,500 pertes d'emplois découlant de licenciements ou de la réduction de leurs effectifs. Ipso, métallurgie de Regina, compte remercier 695 travailleurs. La Canadian Association of Oilwell Drilling Contractors prévoit pour ce printemps la perte de 4,000 emplois dans le forage. La société Dome Petroleum a informé ses banquiers qu'elle n'avait pas l'intention d'effectuer ses paiements sur son énorme dette de 5.2 milliards. Si Dome Petroleum fait faillite, nous pourrions avoir une autre crise bancaire. Le président de l'association des services pétroliers, qui compte 30,000 membres, déclarait que cette année le secteur avait déjà perdu 6,000 emplois et qu'il pourrait en perdre jusqu'à 15,000.

L'office de l'énergie de l'Alberta a réduit la production de la province de 300,000 barils par jour, ce qui représente environ le tiers de sa production totale. Un pétrolier disait que c'était l'Harmagedôn en Alberta et que tous les grands projets pétroliers étaient menacés. Il n'y a pas de doute qu'il y a des problèmes en Alberta sur lesquels nous ne pouvons fermer les yeux et je vais me permettre de faire quelques suggestions sur la façon de nous y attaquer.

Le député de Cape-Breton-The Sydneys (M. MacLellan) disait que la politique énergétique du gouvernement était en lambeaux. A l'origine, la politique énergétique du gouvernement fédéral visait à se débarrasser du programme énergétique national, à s'aligner sur les prix mondiaux et à supprimer progressivement l'impôt sur les recettes pétrolières qui rapportait beaucoup au fédéral. Les compagnies pétrolières abhorraient cet impôt car, pour une fois, elles devaient payer. La décision de s'aligner sur les prix mondiaux signifiait des profits inespérés pour le secteur pétrolier, puisque cela se traduisait par une augmentation du prix de l'ancien pétrole, acquis à des prix bien inférieurs. Le secteur pétrolier devait devenir le moteur de la croissance économique et créer 300,000 nouveaux emplois au Canada. Le ministre des Finances (M. Wilson) et la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (Mlle Carney) déclaraient que c'était la principale politique économique du gouvernement.

En mars ou avril 1985, le gouvernement concluait l'Accord de l'Ouest avec les trois provinces productrices de l'Ouest: la Colombie-Britannique, l'Alberta et la Saskatchewan. Qu'est-il arrivé à la politique énergétique du gouvernement? Elle est en lambeaux parce que le prix du pétrole a dégringolé sur le supposé marché libre, qui est essentiellement contrôlé par l'OPEP. Cela a entraîné les mises en disponibilité et les compressions budgétaires dont je viens de parler.

Le gouvernement a modifié sa politique. Le ministre des Finances a annoncé une nouvelle politique de croissance économique fondée sur la consommation, relancée par la baisse des prix de l'essence. Cette décision est peut-être justifiée, mais cela veut dire que la politique énergétique du gouvernement a subi un revirement complet. Je mets le gouvernement au défi de me dire qu'il n'a pas changé sa politique. En outre, le ministre n'a même pas été honnête dans ses explications. Dans son exposé budgétaire, il prévoyait que le prix du pétrole serait de $22.50 le baril jusqu'à la fin de 1986 et il a établi ses projections de recettes en se fondant sur ce chiffre. Il a donc sous-évalué son déficit de 2 milliards de dollars pour le ramener en-dessous du chiffre magique de 30 milliards de dollars.

A l'origine, le gouvernement avait pour politique de compter sur l'industrie pétrolière comme catalyseur de la croissance économique, mais maintenant, il compte sur une reprise due à la consommation et sur une croissance entraînée par la baisse des prix du pétrole. C'est peut-être une politique fort louable, mais elle est diamétralement opposée à la politique originale du gouvernement.

Le gouvernement a créé le pire des mondes parce que l'industrie pétrolière a des problèmes en Alberta et que les consommateurs ne sont pas traités équitablement. La concurrence joue si peu que les consommateurs n'ont pas profité de la baisse des prix, mais le gouvernement n'a rien fait pour aviver la concurrence. Au contraire, il a fermé une raffinerie à Montréal.

J'ai demandé à la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources pourquoi l'essence ne coûtait pas 6c. le litre de moins. J'ai même présenté une motion à la Chambre pour dire que le prix de l'essence au détail devrait être de 6c. le litre plus bas qu'il ne l'est. Quand j'ai signalé que les prix de l'essence étaient plus faibles en Californie et dans d'autres États juste de l'autre côté de la frontière, la ministre a répondu que notre système n'était pas le même que celui des États-Unis. Elle a expliqué que nous n'avions pas la même capacité de raffinage qu'en Californie, mais le gouvernement vient de fermer une raffinerie à Montréal.

Selon moi, le gouvernement pourrait utiliser Petro-Canada pour donner le ton et faire profiter les consommateurs de la baisse des prix. Clora et George McAra, de Gravenhurst, en Ontario, ont signé un contrat à long terme avec Petro-Canada et inveti leurs économies dans une station-service. Ils ont essayé de baisser leurs prix pour être concurrentiels, mais Petro-Canada a fermé leur station-service. La société pétrolière du gouvernement essaie de limiter la concurrence, exactement comme les grandes sociétés multinationales l'ont fait dans le passé.

J'ai interrogé la ministre sur sa politique relativement à Petro-Canada. Les conservateurs ont pour politique de laisser Petro-Canada agir comme n'importe quelle autre société pétrolière. Ce n'est pas pour cela que Petro-Canada a été créée. A mon avis, elle a été créée pour donner l'exemple. La société a été créée pour donner un bon exemple au secteur, mais elle a fait le contraire dans ce cas-ci.

● (1600)

Diane Francis qui écrit régulièrement dans le *Star* de Toronto a déclaré dans sa chronique:

D'après mes calculs, pareille baisse aussi désastreuse devrait entraîner la réduction d'environ 12c. du prix du litre d'essence.

Elle a déclaré que, la semaine dernière, les prix affichés aux États-Unis avaient baissé à $20 le baril alors qu'au Canada ils étaient passés à $15 le baril; or, d'après ses calculs, le prix de l'essence devrait être réduit de 12c. le litre. Elle ajoute:

On nous propose au contraire de minables réductions, et Petro-Canada et ses rivaux multiplient les excuses.

Pourquoi?

«Pour la bonne raison qu'il n'y a au Canada que quatre raffineries et donc aucune concurrence», affirme M. Ron Greene, le président de Renaissance Energy Ltd.

En comparaison, aux États-Unis, on trouve littéralement des centaines de raffineries qui se concurrencent farouchement pour l'achat de pétrole; c'est donc dire que les prix sont souvent à la hausse.

J'espère que le secrétaire parlementaire se penchera sur le projet du gouvernement visant à faire prendre de l'expansion à Petro-Canada en lui permettant de faire l'acquisition de toutes ces stations d'essence. Comment exliquer que le gouvernement ait agi ainsi? Tenons-nous vraiment à ce que Petro-Canada soit propriétaire de toutes les stations d'essence? Ou bien est-il plus important que la société s'intéresse de près à l'huile lourde, aux sables bitumeux, à l'exploration des techniques de valorisation du brut, ainsi de suite, soit autant de domaines qui sont vraiment garants de l'avenir énergétique du Canada? Je ne voudrais pas rabaisser les détaillants, mais bien des gens peuvent vendre de l'essence. La vente en elle-même n'a pas une importance stratégique dans le contrôle des approvisionnements énergétiques. Il convient plutôt de se charger de l'importation, de faire de nouvelles découvertes et de participer à l'exploitation de certaines ressources sur les terres nouvelles. Le secrétaire parlementaire pourrait peut-être nous dire pourquoi le gouvernement agit de cette façon avec Petro-Canada? Je le répète, il est dans la pire situation possible.

Permettez-moi de récapituler. Le secteur pétrolier a perdu toute sa vigueur. Le consommateur ne profite pas d'une réduction du prix à la pompe. Le gouvernement ne maîtrise plus Petro-Canada. Que fait-il donc? Dans l'ouest du pays, il est très important de mettre en valeur les ressources de l'avenir. Il est très difficile de le faire, lorsque les prix du pétrole chutent. Il faut prévoir à l'avance, car dans les années 1990, une autre pénurie de pétrole va se faire sentir. L'un de nos grands projets résidait dans l'usine de valorisation Husky à laquelle le gouvernement fédéral et les gouvernements de l'Alberta et de la Saskatchewan devaient apporter leur contribution. Cette usine se trouve à Lloydminster, à la frontière de l'Alberta et de la Saskatchewan. Les gouvernements provinciaux concernés devaient garantir des prêts de 300 millions de dollars à la société Husky, une société pétrolière canadienne privée, alors que le gouvernement fédéral devait garantir des prêts de 750 millions de dollars et lui accorder une subvention de 50 millions de dollars. Cependant, il n'a pas tenu sa promesse.

M. McDermid: C'est faux.

M. Waddell: Le secrétaire parlementaire prétend que c'est faux. Or, selon le numéro du 8 mars du *Calgary Herald*, le premier ministre de l'Alberta, M. Getty, aurait déclaré qu'il ignorait quelles mesures prendre, afin de forcer Ottawa à respecter ses engagements. Il aurait affirmé qu'il ne savait pas quoi faire et qu'il n'allait tout de même pas utiliser la force. Quelle sorte de relations fédérales-provinciales est-ce là? Est-ce une politique souhaitable à l'égard des usines de valorisation du brut et de l'avenir de notre secteur énergétique?

Le député de Cape Breton-The Sydneys et moi-même faisons partie du comité législatif chargé de l'étude du projet de loi C-85, tendant à faire disparaître progressivement le programme d'encouragement du secteur pétrolier sur les terres nouvelles. Nous avons été choqués d'entendre la Société Nova, la Independent Petroleum Association of Canada et Husky-Bow Valley, les exploitants canadiens, venir nous dire au comité que le gouvernement les avait trahies. Mais c'est l'affaire d'un autre débat. Il sabrait dramatiquement dans la prospection dans le Canada Atlantique.

L'industrie pétrolière de l'Alberta est désemparée. Les consommateurs ne profitent pas de la baisse du prix du pétrole. La prospection pétrolière dans l'est du Canada et au large a été mise en sourdine. Le ministre des Finances nous induit en erreur avec ses documents budgétaires, pas délibérément, mais à cause des chiffres différents qu'il utilise pour les prix du pétrole. Où est donc la politique énergétique du gouvernement? Qu'a donc fait la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources tant encensée? Nous vivons dans le pire des mondes.

J'aimerais attirer l'attention de la Chambre sur ce que l'on pourrait à mon avis faire dans cette situation. Le *Calgary Herald* du 13 mars a publié un important article de Dave Speirs. Il y parle de l'industrie pétrolière et dit qu'elle est représentée dans l'ouest du Canada par un éventail complet de sociétés. A une extrémité de cet éventail, on trouve quelques grandes sociétés totalement intégrées. Elles emploient beaucoup de gens de Calgary, elles participent à la prospection dans l'ouest du Canada, elles travaillent dans les zones pionnières, dans les sables bitumineux, dans les mégaprojets de récupération in-situ, et elles raffinent et commercialisent du pétrole. Il ajoute, et je cite:

A l'autre extrémité de cet éventail, on trouve des centaines de petites entreprises indépendantes qui emploient chacune de une à 50 personnes et qui participent presque exclusivement à l'exploration et à la mise en valeur de l'ouest du Canada. Si l'on diminue les redevances provinciales ou si l'on supprime la taxe sur les revenus pétroliers, c'est une des extrémités de l'éventail qui va profiter de cette situation, les grandes entreprises complètement intégrées.

L'autre extrémité n'en profitera pas. Il ajoute:

Des réductions généralisées des redevances provinciales ou de l'IRP ne présenteraient guère d'avantages pour les petites et moyennes entreprises indépendantes qui ne payent déjà que 6 p. 100 de redevances et sont protégées contre l'IRP, mais augmenteraient considérablement les revenus dont disposeraient les grandes entreprises.

Il ajoute ensuite que les grandes entreprises rachèteraient tout simplement les petites.

Nous devrions envisager la négociation d'un prix plancher temporaire du pétrole en attendant que le marché se stabilise. Nous devrions envisager de permettre à une société d'État en Alberta de servir d'organisme de commercialisation, qui achèterait le pétrole aux producteurs de façon à leur garantir la possibilité de l'écouler et à leur éviter de se faire purement et

simplement absorber par les grandes compagnies. Nous devrions adopter des lois vraiment contraignantes en matière de concurrence pour obliger Petro-Canada et les grandes pétrolières à répercuter la baisse des prix pétroliers qui pourraient bien encore diminuer de 10 cents le litre. Nous pourrions au moins commencer par de telles mesures.

Enfin, j'espère que nous décréterons une politique propre à normaliser les fluctuations sporadiques de l'industrie énergétique qui sont une véritable plaie pour l'ouest du Canada. Je rappelle que je souscris de tout cœur à la motion du député, car le gouvernement est en pleine déroute avec une politique énergétique qui nous fait perdre du terrain sur tous les fronts.

M. Friesen: Monsieur le Président, le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) s'inquiète de l'industrie pétrolière de l'Alberta comme c'est son droit. Il admettra certes que cette industrie aurait pu assurer ses arrières et supporter mieux la crise actuelle si elle avait été en bonne santé au cours des quatre dernières années lorsque les prix étaient à la hausse. Le député siégeait aux Communes lorsque le Programme énergétique national a été adopté. Je me demande s'il n'était pas le porte-parole officiel de son parti dans ce domaine à l'époque. Inutile de dire que les députés de ce parti débordaient d'enthousiasme à propos de ce programme.

On comprend que le député ait soutenu une telle mesure, à l'époque, en raison de ses convictions idéologiques. Or, avec le recul du temps, il est en mesure maintenant de voir tout le tort que le Programme énergétique national a causé à l'industrie pétrolière, surtout en Alberta, mais également en Saskatchewan et en Colombie-Britannique. Puisqu'il a constaté les conséquences d'une telle politique pour l'industrie de l'Ouest, ne convient-il pas que le Programme énergétique national a été une erreur?

• (1610)

M. Waddell: Monsieur le Président, je me demande combien de fois je devrai répéter la même chose.

M. Mantha: Une fois de plus.

M. Waddell: Fort bien, encore une fois. Le député est une personne honnête. Je l'engage donc à se renseigner. Les néo-démocrates n'ont pas voté en faveur du Programme énergétique national. Nous avons voté dans le même sens que le gouvernement, je voulais dire . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Waddell: C'est vous le gouvernement maintenant. Nous avons voté comme les conservateurs autant de fois que nous avons voté comme les libéraux.

J'ai pris la parole à la Chambre à ce moment-là pour dire que l'une des grandes erreurs du Programme énergétique national était que, dans ses efforts pour déplacer le pouvoir politique au profit de M. Trudeau et aux dépens de M. Lougheed, le gouvernement libéral avait déplacé l'essentiel des activités d'exploration du bassin sédimentaire de l'Ouest vers les régions périphériques. Et cela pour différentes raisons. D'abord, le gouvernement voulait être mieux renseigné sur ce qui se passait dans ces régions. C'était une idée qui pouvait se défendre. Cependant, la principale raison était que, selon la conception libérale du Canada, le gouvernement central était le maître d'œuvre dans les régions périphériques. Je me souviens les différends qui ont opposé Terre-Neuve, la Nouvelle-Écosse et le gouvernement fédéral. Comme ils ne se sont jamais entendus, le gouvernement a décidé que les richesses sous-marines appartenaient au gouvernement central. Je pense que c'était une des grandes erreurs du Programme énergétique national.

Pour ce qui était des principes, le parti conservateur tout comme notre parti, en acceptait les grandes lignes. Nous voulons tous la sécurité énergétique; nous voulons tous que le consommateur soit traité équitablement, que cette industrie soit prospère et qu'elle appartienne à des Canadiens. Tout comme les conservateurs, j'appuyais les efforts de canadianisation.

Je vois que le ministre associé de la Défense (M. Andre) est présent. Les gens lui reprochaient volontiers de ne pas être favorable à la canadianisation, ce qui l'amenait souvent à protester. Étant critique en matière d'énergie, il appuyait la canadianisation et il avait raison. Les reproches qu'on lui faisait n'étaient pas fondés. Je pourrais bien dire le contraire, mais il reste que les députés conservateurs étaient aussi favorables à la canadianisation de l'exploitation pétrolière.

Tenons-nous en à la vérité. La vérité au sujet du Programme énergétique national, c'est que je doutais de sa réussite, que les subventions d'encouragement étaient trop coûteuses et qu'elles conduiraient à des abus. Le gouvernement a versé environ 8 milliards en subventions. Avec cet argent, nous aurions pu acheter l'Impérial et nationaliser le secteur sur-le-champ.

M. McDermid: Ç'aurait été un gros morceau.

M. Waddell: Qu'importe si le député est d'accord ou ne l'est pas, et je pense qu'il ne l'est pas, en vérité je n'étais pas partisan du Programme énergétique national.

Je peux bien le dire aujourd'hui après quelques années. J'ai eu des discussions orageuses avec quelques membres de mon parti au sujet de ce programme. Avec l'appui de mon chef et d'autres collègues, j'ai reçu le soutien que je cherchais. Certains d'entre nous ont dit que nous aurions dû appuyer Lalonde parce qu'il était aux prises avec les sociétés pétrolières. Celles-ci ont retiré leurs capitaux et transféré leurs installations vers le sud. On s'en prenait à M. Lalonde, tandis qu'un groupe de Canadiens animés par Robert Laxer et Mel Hurtig appuyaient le programme. Je ne faisais par partie du groupe parce que je doutais du succès du programme. J'invite le député à vérifier ces faits. Nous n'avons pas appuyé le Programme énergétique national.

M. Gagnon: Monsieur le Président, vous me permettrez de rétablir les faits. Le Nouveau parti démocratique appuyait certainement une partie du Programme énergétique national par exemple la rétroparticipation de 25 p. 100 qui a permis à Petro-Canada de recevoir arbitrairement le quart des gisements sous-marins.

Je voudrais revenir à l'argument principal du député. Il a dit qu'il souhaitait l'établissement d'un prix plancher pour le pétrole brut. Voudrait-il me dire brièvement quel serait ce prix?

M. Waddell: Monsieur le Président, le député a raison. Nous avons effectivement appuyé la rétroparticipation à 25 p. 100. Le Programme énergétique national consistait en 13 projets de loi et toute une série de programmes, dont les députés conservateurs ont approuvé certains mais pas nous, et dont nous avons approuvé certains autres mais pas les députés conservateurs. Nous avons effectivement appuyé la rétroparticipation parce que nous estimions pour diverses raisons que ce

n'était que juste. Après tout, cette ressource appartenait bien au peuple, et le peuple avait droit à une partie de cette ressource. Nous n'y avions vu aucune objection. Ce sont au contraire les amis américains du député qui, par intimidation, ont forcé le gouvernement à reculer sur cette mesure. Autrement dit, le gouvernement a cédé aux Américains sur ce point parce que cela déplaisait à ces derniers que leurs sociétés pétrolières aient à subir cette rétroparticipation à 25 p. 100 de la part du gouvernement fédéral.

Quant au prix exact, il doit être négocié. C'est aussi simple que ça. J'invite le député à consulter l'Accord de l'Ouest. Il y verra à l'article 9 une disposition permettant aux gouvernements provinciaux et fédéral de se consulter pour négocier un tel prix.

M. Gagnon: Monsieur le Président, maintenant qu'il a proposé un prix quelconque, le député nous dirait-il pour commencer comment il sera financé et, deuxièmement, comment il sera respecté étant donné les 630,000 barils par jour qui sont exportés aux États-Unis? Le producteur ne vendra pas son pétrole à ce marché-là s'il peut le vendre sur le marché canadien, mais le marché américain absorbe les trois huitièmes de notre production.

M. Waddell: Monsieur le Président, les exportations posent un problème. Il y a des moyens de le contourner. Le producteur pourrait, premièrement, écouler de plus grandes quantités au Canada, mais cela ne réglerait pas tout le problème. Un autre moyen serait de négocier un accord avec les États-Unis. Une taxe réciproque export-import s'appliquerait au pétrole de façon que nos deux pays aient le même système. Le troisième moyen, très franchement, serait d'exporter le pétrole à des prix inférieurs. Les coûts seraient partagés. Le consommateur canadien en assumerait en fait une partie.

M. Gagnon: Comment?

M. Waddell: Il paierait l'essence plus cher, bien honnêtement. Ce n'est pas déraisonnable. Le prix de détail baisserait quand même puisque la réduction n'a pas été aussi forte qu'elle aurait pu l'être. Le consommateur ne subirait aucune augmentation du prix de détail, mais il paierait plus cher que le prix d'un marché totalement libre.

N'est-ce pas ce qui s'est produit dans le cadre du Programme énergétique national? Les consommateurs ont été avantagés à la pompe aux dépens des producteurs albertains. Nous voulons une situation qui soit juste pour les consommateurs et les producteurs. C'est ce qui fait la grandeur du Canada et il est possible d'y arriver.

La difficulté, c'est que le député admire sans réserve un prétendu marché libre qui n'est pas libre du tout. C'est un marché mondial déréglé que les Saoudiens manipulent à leur guise. En terminant, je dirai au député que, selon un sondage d'opinions effectué dans sa propre province, une minorité importante, voire presque une majorité d'Albertains, sont favorables à un système de ce genre.

M. Mantha: Monsieur le Président, je suis partisan de l'entreprise privée. Je possède une affaire . . .

M. Nunziata: Sans blague!

M. Mantha: Ce n'est pas un puits de pétrole que j'ai, mais un terrain de golf. Je voudrais demander au député s'il est partisan d'une moins grande intervention du gouvernement. J'ai toujours cru que le gouvernement était là pour gouverner. Le député estime-t-il que le gouvernement doit utiliser l'argent des contribuables ainsi qu'il l'a fait dans le cas de Petro-Canada? Nous ignorons toujours combien Petro-Canada a coûté. Devrions-nous mettre Petro-Canada en vente et offrir des actions, de façon que les Canadiens puissent toucher les dividendes? Le député a déclaré dans son exposé que les Canadiens ne recevaient pas d'argent en retour. S'ils détenaient les actions de Petro-Canada, ils demeureraient propriétaires de cette société. Ils toucheraient des dividendes, rendant ainsi le système plus adapté et plus concurrentiel. Le député estime-t-il que le gouvernement devrait acheter un plus grand nombre de ces entreprises?

• (1620)

M. Waddell: A mon avis, monsieur le Président, le gouvernement devrait se servir de Petro-Canada comme d'un instrument de sa politique. Au cours de mon exposé, j'ai déclaré que Petro-Canada devrait figurer parmi les premières sociétés pétrolières à faire bénéficier les consommateurs canadiens d'un meilleur prix, ce qu'il ne fait pas. Ainsi, j'aimerais que Petro-Canada examine l'écart qui existe entre les prix payés dans le nord de l'Ontario où habite le député et les bas prix payés à Toronto. Le député devrait se rendre compte que le consommateur ordinaire ou le simple quidam a besoin d'un ami. Il ne le trouvera certes pas chez les membres de l'OPEP, chez Exxon ou les autres grandes multinationales du pétrole. Seul le gouvernement exerce le pouvoir et peut faire quelque chose pour lui.

[*Français*]

L'hon. Bob Layton (ministre d'État (Mines)): Monsieur le Président, il me fait plaisir cet après-midi de prendre la parole dans cette Chambre pour participer à ce débat sur l'énergie à la place de ma collègue, la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (Mme Carney).

Cette ministre a démontré ses qualifications de leadership, de négociation, d'appréciation des complexités de notre pays avec ses réalisations magnifiques au cours des 15 derniers mois.

[*Traduction*]

A force de patience et de bonne volonté, la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a réussi à améliorer les relations fédérales-provinciales. Mais surtout, elle a redonné confiance au secteur énergétique afin que nous puissions obtenir des emplois grâce aux investissements réalisés dans ce secteur.

La motion mal conçue que nous étudions qualifie de désastreuse la politique énergétique du gouvernement. C'est une épithète que nous avons déjà entendue. C'est celle que les investisseurs, les gouvernements des provinces et, en fait, ceux du monde entier accolaient au Programme énergétique national. C'est le parti libéral, qui propose la motion d'aujourd'hui, qui a conçu ce programme et l'a infligé au Canada.

Il y a six ans, nous étions en pleine crise du pétrole. En 1979, la guerre entre l'Iran et l'Iraq s'était traduite par une baisse importante de la production du Moyen-Orient, ce qui avait entraîné une escalade des prix. Le gouvernement de l'heure, qui occupe maintenant la place qui lui revient, dans l'opposition, a été en proie à l'hystérie que nous constatons aujourd'hui dans les rangs des libéraux. Sans crier gare, il a sorti une politique qui a paralysé l'industrie canadienne du pétrole et du gaz et dressé les régions du pays les unes contre les autres. Le

Programme énergétique national a entraîné l'exode des tours de forage qui sont passées de l'autre côté de la frontière. Il nous a fait perdre des investissements de 17 milliards. Il a terni notre réputation auprès des investisseurs internationaux. Quand les gens ont dit que c'était un désastre, c'était encore un euphémisme. Les libéraux n'ont toujours pas compris. Ils nous conseillent de céder encore à la panique, d'adopter des expédients sans réfléchir aux conséquences à long terme que cela aurait pour le secteur pétrolier et les consommateurs canadiens.

Quelle est la situation? Elle a énormément changé. Nous nous trouvons devant une guerre des prix sur le marché pétrolier international et, dans le monde entier, le secteur du pétrole et du gaz doit s'ajuster à des prix plus bas et à un climat d'incertitude. L'industrie canadienne doit s'adapter de la même façon. Contrairement à 1980, où le gouvernement libéral de l'époque lui a fait des difficultés, elle a désormais la latitude voulue pour s'adapter aux réalités du marché dans un contexte de déréglementation. Elle ne se heurte plus à des prix fixés et à une réglementation excessive. Elle n'est plus confrontée aux incertitudes des disputes fédérales-provinciales sur le plan énergétique. Un cadre de politique stable est en place, soutenu par un nouvel esprit de réconciliation entre le gouvernement fédéral et les provinces.

Les pierres angulaires de cette nouvelle politique sont l'Accord de l'Atlantique, l'Accord de l'Ouest, l'entente sur les marchés et les prix du gaz naturel et la nouvelle politique énergétique dans les régions inexploitées. Cette dernière a été soigneusement mise au point en consultation avec les gouvernements provinciaux et l'industrie pétrolière et gazière. Nous ne sommes pas partis du principe que le gouvernement pouvait prédire l'évolution du cours international de l'énergie. Nous avions pour objectif de libérer l'industrie d'une réglementation et d'une fiscalité excessives, afin de lui permettre de s'adapter et d'être compétitive.

La grande majorité des représentants de l'industrie pétrolière et gazière ont demandé la suppression du PEN. Ils ont demandé au gouvernement de ne plus s'ingérer dans le domaine énergétique, disant qu'ils étaient prêts à subir les périodes de vaches maigres s'il y avait une récompense possible lorsque les choses s'arrangeraient. En 1985, première année d'application de cette politique, l'industrie pétrolière et gazière du Canada a repris confiance. L'industrie, les investisseurs et les observateurs à l'étranger ont approuvé le nouveau cadre. Voici ce qu'on a pu lire dans un article paru dans le *Oil and Gas Journal:* «L'Accord atteint tous les objectifs voulus, en démêlant toutes sortes de problèmes de façon satisfaisante». Selon Salomon Brothers Inc.: «Contrairement au PEN, l'Accord de l'Ouest part du principe que la meilleure façon d'atteindre nos objectifs, à savoir stimuler les investissements, créer des emplois dans le secteur énergétique et assurer notre sécurité énergétique, c'est d'adopter un système d'établissement de prix du pétrole et le gaz qui tienne compte du marché, dans le cadre d'un régime d'imposition axée sur les bénéfices».

Grâce aux nouvelles politiques, les investissements de l'industrie canadienne sont passés de moins de huit milliards de dollars en 1984 à plus de dix milliards en 1985. Cette année-là a été une des meilleures dans l'histoire de l'industrie. Les achèvements de puits dans l'ouest du Canada ont atteint le chiffre record de 11,600, en hausse de près de 9 p. 100 par rapport à 1984. Les forages d'exploration ont augmenté de 20 p. 100, et les forages d'exploitation de 25 p. 100. La production de gaz naturel a augmenté d'environ 10 p. 100, et les exportations de gaz de 25 p. 100. Le cadre des politiques adoptées l'an dernier conserve la confiance de l'industrie et des gouvernements des provinces productrices.

Comme le disait récemment Jim Gray, président de Canadian Hunter, aux investisseurs de Londres, quel que soit le niveau auquel le prix du pétrole s'arrêtera provisoirement, le Canada va demeurer en bonne position. Il signalait que le coût de la découverte de pétrole en Alberta et en Saskatchewan était inférieur de moitié à celui de l'Oklahoma et du Texas.

Le président d'Imperial Oil, Arden Haynes, disait au même groupe que l'investissement dans l'industrie canadienne du gaz et du pétrole est à nouveau une question de décision commerciale plutôt qu'un pari politique. En d'autres termes, le prix du pétrole peut changer, mais l'industrie du pétrole et du gaz est en bien meilleure situation de s'adapter à ces changements qu'elle ne l'aurait été avec le PEN.

La presse annonçait en début de semaine que Poco's Petroleums Limited entendait doubler ses investissements malgré la baisse des prix pétroliers et l'amoindrissement qui en résulte de la valeur de son actif. Le président de cette société a évoqué l'élargissement des possibilités de vente de gaz naturel, grâce à la déréglementation de l'industrie. Il a ajouté qu'il ne fallait pas encourager les gouvernements à réglementer à nouveau les prix du pétrole brut, car dit-il, on ne peut pas demander au gouvernement d'intervenir quand les choses vont mal et de ne pas intervenir quand elles vont bien.

J'ajouterai que la Colombie-Britannique vient de signer un nouveau marché important d'exportation de gaz naturel à la Californie. Cette transaction représente une augmentation de 10 p. 100 des ventes de gaz naturel de la Colombie-Britannique par rapport à l'année dernière. Tout cela, grâce à l'Accord de l'Ouest et à la nouvelle entente sur le prix du gaz naturel conclue avec les provinces productrices l'année dernière.

Les entreprises de services de ce secteur sont extrêmement sensibles aux réductions de dépenses des sociétés productrices mais je voudrais citer les propos d'un représentant de ce secteur, qui est une personne très en vue; il s'agit de Dale Tufts, président de la Petroleum Services Association. Il a dit ceci:

> Nous avons lutté longtemps et avec acharnement pour conclure l'Accord de l'Ouest afin de limiter l'ingérence du gouvernement, et nous ne voulons pas revenir en arrière rien que pour sauver notre peau dans l'immédiat.

Il s'agit d'une opinion très répandue dans le secteur pétrolier et gazier, et elle est cautionnée par les gouvernements des provinces productrices. Ils trouvent en effet que ce serait une erreur d'intervenir à cause de la baisse du prix du pétrole. C'est là, dit John Zaozïrny, ministre de l'Énergie de l'Alberta, la pire gaffe que nous pouvions faire. Nos collègues des gouvernements provinciaux se sont engagés à se renseigner mutuellement sur l'évolution de la situation. L'industrie du pétrole et du gaz est importante pour les économies régionales.

● (1630)

Nous nous inquiétons de l'incidence de la baisse des prix, mais nous sommes d'accord pour dire que ce serait une faute que de vouloir manipuler notre politique en fonction de ce qui est arrivé en trois mois de commercialisation inhabituelle.

Il convient, je pense, de faire voir par un exemple à quel point le marché pétrolier est instable en ce moment. Ces

derniers jours, le prix au jour le jour a en fait augmenté. Le pétrole West Texas Intermediate se vend actuellement $14 le baril, et le brut Brent a subi de pareilles fluctuations, atteignant à un moment $16 le baril. La plupart des spécialistes pensent que cette incertitude va persister dans le court terme. Voilà pourquoi il serait idiot d'intervenir tant que le marché ne sera pas stabilisé.

La meilleure façon pour l'industrie de s'adapter à des prix réduits du brut, c'est de suivre le marché. Les nouvelles mesures établies par le gouvernement fédéral et par les gouvernements des provinces productrices ont fourni à l'industrie la souplesse nécessaire pour ce faire.

On a supprimé le prix maximal du pétrole qu'on dit ancien. La taxe sur les recettes pétrolières et gazières est supprimée graduellement et ne touche pas les nouveaux projets et le pétrole nouveau. En ce qui concerne le pétrole ancien, elle tombe de 12 p. 100 en 1985 à zéro en 1988.

Si l'on suppose, à des fins de comparaison, un prix de $15 le baril de brut, les nouvelles mesures auront pour effet net en 1986 de rapporter au secteur un milliard de dollars de plus en liquidités que cela n'aurait été le cas avec le Programme énergétique national. Cela mérite qu'on le répète, monsieur le Président. Si le Programme énergétique national avait été maintenu et si le prix moyen du brut avait été cette année de $15 le baril, le secteur canadien de l'exploitation pétrolière et gazière disposerait de un milliard de dollars de moins que ne lui assurent les nouvelles mesures.

Il peut être difficile de s'accommoder du climat d'incertitude que créent les variations du prix du pétrole, mais cela aurait été beaucoup plus pénible avec le PEN. Grâce aux nouvelles mesures, l'industrie dispose de l'espace fiscal et réglementaire nécessaire pour s'adapter au mieux aux variations du marché.

La nouvelle politique est conséquente et stable. Mais elle est non interventionniste et non discriminatoire. Elle va permettre à l'industrie pétrolière et gazière de faire ce qu'elle réussit infiniment mieux que les gouvernements, à savoir s'accommoder des réalités du marché.

En même temps, monsieur le Président, la nouvelle politique favorise les consommateurs d'énergie. Nous avons déréglementé le brut. Le prix du brut a chuté et, au fur et à mesure que l'on raffine du nouveau pétrole meilleur marché, le prix de l'essence et du mazout baisse.

Les prix de l'essence au Canada ont baissé encore une fois de 2c. le litre cette semaine. La baisse globale moyenne des prix de l'essence depuis le début de l'année a été de 4.3c. le litre pour l'essence avec plomb aux postes de libre-service. Dans certaines régions du pays, en raison de la concurrence du marché, la baisse des prix de l'essence a atteint jusqu'à 11c. le litre ou environ 50c. le gallon.

Les nouvelles politiques énergétiques sont destinées à éviter l'intervention et à permettre aux forces du marché de fixer les prix. Les prix réduits moyens révèlent que le marché fonctionne et que nos politiques sont efficaces.

La nouvelle politique nous engageait également à déréglementer les prix du gaz naturel. Les consommateurs industriels de gaz naturel négocient les prix directement avec les producteurs ou les distributeurs en vertu de programmes concurrentiels de commercialisation. Le 1er novembre 1986 tous les prix du gaz naturel seront déréglementés et tous les consommateurs profiteront des prix compétitifs du gaz.

Bref, la politique énergétique du gouvernement s'est révélée salutaire. Elle est compatible avec les objectifs que notre parti s'était fixés alors qu'il siégeait dans l'opposition. Elle respecte les engagements pris dans la déclaration faite à Prince-Albert en 1984. Elle a rétabli la confiance en l'investissement dans le domaine énergétique au Canada. Elle a doté l'industrie du pétrole et du gaz d'une certaine souplesse fiscale pour faire face aux fluctuations inévitables des prix d'un produit vendu à l'échelle internationale. Cette politique permet aux consommateurs de jouir d'un marché concurrentiel. En outre, elle a prouvé que le gouvernement fédéral peut collaborer avec les gouvernements provinciaux pour permettre aux sociétés canadiennes de prospérer, de s'adapter et de soutenir la concurrence.

M. MacLellan: Monsieur le Président, le ministre a mentionné une réduction de prix de 4.3c. le litre et, dans certains cas, d'une réduction atteignant 11c. le litre. Permettez-moi de signaler au ministre que dans les quelques cas isolés où les prix ont baissé de plus de 4c. le litre, la chose est attribuable à des guerres de prix et n'a rien à voir avec une réduction des prix au détail.

Selon le ministre, sa collègue de l'Énergie, des Mines et des Ressources (Mlle Carney) a su rétablir la confiance. Mais la confiance s'est envolée. Voilà pourquoi les représentants de la Independent Petroleum Association of Canada et de la Canadian Petroleum Association se sont rendus à Ottawa hier, pour demander à la ministre quelles sont ses intentions. Ils ont perdu confiance. Ils ne savent plus où va ce secteur. La situation est fort déplorable.

Le ministre a dit que le prix au jour le jour du brut intermédiaire provenant de l'ouest du Texas avait baissé. Peu importe, puisque Petro-Canada, qui n'a pas de réserves considérables de pétrole brut, payait aux producteurs de pétrole brut de l'ouest du Canada, avant décembre, le prix fixé pour le pétrole de l'ouest du Texas. En janvier, le prix au jour le jour est passé sous le prix fixé. Petro-Canada a donc décidé de payer le prix au jour le jour, puisqu'il était inférieur. Si ce dernier remonte à nouveau au-dessus du prix fixe, Petro-Canada offrira tout simplement le prix fixe aux producteurs canadiens. Ces derniers ne toucheront que le prix le plus bas, soit le prix du brut le plus faible au monde.

Il s'agit pourtant de notre société d'État, celle qui est censée protéger le secteur, nous assurer un approvisionnement de brut et favoriser la prospection et l'exploitation, alors qu'elle escroque les producteurs. Comment le ministre peut-il se porter à sa défense? Comment peut-il dire que le secteur doit s'adapter? C'est comme si un bandit allait exiger d'un marchand quelque argent sous prétexte d'assurer sa protection, en lui disant qu'il devra s'y faire. C'est tout simplement insensé. La position du ministre à l'égard du secteur pétrolier est irresponsable.

M. Layton: Monsieur le Président, le député a soulevé trois ou quatre questions. D'abord, la diversité des prix découlant de la chute du prix du brut est conforme aux lois du marché. Les vendeurs seront constamment soumis aux pressions du marché et devront proposer les meilleurs prix.

Le fait que des représentants se soient rendus à Ottawa hier, comme ils continueront de le faire, illustre bien l'attitude adoptée par ma collègue, la ministre de l'Énergie, des Mines et

des Ressources (Mlle Carney). En effet, elle sait écouter, consulter et se tenir en contact avec les provinces. On vient ici pour donner des informations. Se guider sur les lois du marché, voilà précisément, monsieur le Président, ce que le secteur demande. Il ne veut pas de l'intervention du gouvernement.

• (1640)

Enfin, en ce qui concerne les procédures d'achat de Petro-Canada, au prix du disponible ou à un prix moyen, je suppose qu'en tant qu'organisme devant soutenir la concurrence, Petro-Canada recherche le meilleur approvisionnement au meilleur prix. Il faut certainement 60 jours pour que s'accomplisse tout le processus, de l'achat à la vente au détail. La première proposition de l'actuel chef de l'opposition (M. Turner), en 1975, était de 45 jours, mais la période est passée à 60 jours en raison d'un retard causé par le blocage des prix, et le parti du député a appuyé la décision. Avant que le produit ne soit vendu, il doit être traité, mais c'est le marché qui fixe le prix final.

M. Waddell: Les Canadiens doivent se demander ce que leurs gouvernements ont fait pour eux. Il y a quelques années, l'Alberta était comme le gars qui vient de gagner le gros lot. Sa trésorerie recevait tout cet argent qui n'a pas réellement été économisé ou investi convenablement. Maintenant, toute la province est menacée par un chômage généralisé et des fermetures. Le gouvernement libéral avait conçu le programme énergétique national, qui n'a pas fonctionné, puis il a fait marche arrière. A la fin de son mandat, il n'avait plus de politique énergétique. Le gouvernement conservateur nous a donné l'Accord de l'Ouest dont la ministre a le culot de nous dire qu'il profite au consommateur. Il me semble que ni le consommateur ni le producteur en profite. Les sociétés pétrolières exploitent le consommateur à un bout et le petit producteur à l'autre.

Le gouvernement du Canada avait-il envisagé la possibilité que le prix du pétrole baisse, au moment de la signature de l'Accord de l'Ouest? Personne ne s'est plaint, parce que tout le monde pensait que les prix monteraient. Le gouvernement avait-il prévu une baisse des prix? Maintenant que les grandes sociétés pétrolières veulent que le gouvernement retire ce qui reste des impôts sur les recettes pétrolières, quelle est la politique du gouvernement? Le gouvernement compte-t-il la faire disparaître plus rapidement, ou a-t-il même pris une décision à ce sujet?

M. Layton: Monsieur le Président, l'Alberta a été très sage étant donné ses vastes ressources pétrolières de se constituer une réserve de fonds en période d'abondance. Tout porte à croire que l'incertitude à l'égard du prix attribué aux matières premières et au produit fini ne sera que très temporaire.

Le pétrole, le gaz et le charbon sont autant de ressources non renouvelables. A l'époque où je travaillais comme ingénieur, on craignait dans le milieu des affaires que nos ressources ne nous permettent pas de satisfaire aux besoins en énergie de l'industrie et de la population. Tout le monde s'inquiétait beaucoup au sujet de la disponibilité future de cette ressource naturelle. Étant donné les excédents que nous avons connus plus tard, nous avons pratiquement oublié cet épisode. Toutefois, pour la question à l'étude aujourd'hui, il faut se rappeler que le pétrole, le gaz et le charbon sont des ressources non renouvelables. Si nous n'en augmentons pas le prix, elles vont être gaspilées. Tous les pays du monde entier, et les Canadiens en particulier, ont appris que c'est là un atout précieux. Nous devons nous en servir à bon escient et il est inévitable d'en rehausser le prix.

M. Waddell: Monsieur le Président, le député n'a pas répondu à ma question dans laquelle je demandais si le gouvernement compte apporter d'autres changements à la TRPG. Le ministre ne convient-il pas qu'aucun nouveau projet de prospection ou de mise en valeur n'a été mis en chantier et que nos réserves ne sont pas remplacées? En fait, nous sommes en train d'épuiser ces réserves et le secteur ne peut pas redémarrer aussi facilement. Le ministre s'est-il penché sur le problème? Va-t-il me répondre au sujet de la TRPG?

Enfin, le ministre croit-il vraiment qu'il existe un marché libre pour le pétrole, compte tenu de ce que font les pays de l'OPEP? C'est un cartel. Le ministre tient-il à ce que le cartel se reconstitue de nouveau? Existe-t-il oui ou non un marché libre pour le pétrole?

M. Layton: Monsieur le Président, aucune décision n'a été prise au sujet de modifications à l'Accord de l'Ouest ou à la taxe sur les recettes pétrolières et gazières. Comme je l'ai annoncé dans mes observations, le programme en place demeurera. En ce qui a trait aux investissements dans ce secteur, j'ai parlé de certains. En fait, une société double ses investissements, car elle a confiance dans le marché à l'avenir.

La libre concurrence joue-t-elle sur le marché pétrolier? Sauf erreur, lorsque la crise pétrolière a commencé à se faire sentir au début des années 1970, l'OPEP fournissait près de 60 p. 100 de tous les approvisionnements mondiaux. A ma connaissance, cette proportion est maintenant tombée à 35 p. 100 environ. L'OPEP n'a plus la maîtrise qu'elle avait sur les prix pétroliers. Des ressources pétrolières sont mises en valeur dans le monde entier, notamment dans la Mer du Nord et au Nigeria. Ainsi, le pétrole du Moyen-Orient n'a plus la même importance qu'il a déjà eue. Je dois reconnaître qu'il n'est pas certain que cela crée un marché libre dans le secteur pétrolier.

M. MacLellan: Monsieur le Président, l'OPEP n'a pas le pouvoir qu'elle voudrait, mais l'Arabie Saoudite attend son heure. Avant longtemps, son pouvoir sera grandement accrû. Le ministre parle d'une période de 40 ou 60 jours avant une remontée des prix pétroliers. Tout a commencé en 1973, à la suite du premier choc pétrolier, lorsque les sociétés pétrolières souhaitaient augmenter le prix le lendemain. On ne parlait pas alors d'une période de transition. Il n'était pas question d'attendre deux mois. Le gouvernement libéral de l'époque a déclaré qu'elles devaient attendre 45 jours puis 60 jours, avant d'augmenter le prix à la pompe. On voulait ainsi protéger les Canadiens contre les sociétés pétrolières. Or, maintenant que les prix baissent, elles prétendent qu'il y a une période de transition. Cela montre simplement leur propre inconséquence.

M. Layton: C'est la même chose.

M. MacLellan: Elles attendent volontairement avant de réduire le prix, mais elles voulaient, par contre, le remonter le lendemain à l'époque. La période de 60 jours . . .

M. McDermid: Comment en êtes-vous arrivé à 60 jours?

M. MacLellan: Le période de 45 jours, qui a été portée à 60 jours en 1975, a été respectée par les gouvernements qui se sont succédés.

M. McDermid: Comment en êtes-vous arrivé à ce chiffre?

M. MacLellan: Il s'agit d'une période de 60 jours tendant à protéger les consommateurs.

M. McDermid: Non.

M. MacLellan: Oui, car les sociétés pétrolières souhaitaient augmenter le prix tout de suite.

M. McDermid: Pourquoi pas 90 jours?

M. MacLellan: Le fait est, monsieur le Président, que si les sociétés pétrolières étaient en mesure à l'époque d'augmenter les prix le lendemain, elles pourraient certainement les abaisser également le lendemain à l'heure actuelle. Il ne devrait pas être question de cette période de transition. Pourquoi le ministre n'appelle-t-il pas simplement le président de Petro-Canada pour lui demander de traiter les producteurs de façon juste, en leur versant un prix équitable pour leur pétrole, et de réduire le prix à la pompe? Mon éminent collègue, le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) a cité un article selon lequel les prix de l'essence à la pompe sont trop élevés de 12c. Pourquoi ne dit-il pas au président de Petro-Canada d'accorder un répit aux consommateurs au lieu d'invoquer toutes sortes de délais arbitraires?

● (1650)

M. Layton: Monsieur le Président, tous les Canadiens croient qu'une grande société pétrolière canadienne a sa raison d'être. Cependant, elle doit être concurrentielle. Si nous commençons à fixer des prix, il nous faudra également verser des subventions. Nous avons fixé comme objectif à Petro-Canada d'être concurrentielle. Notre société doit soutenir la concurrence des autres sociétés. Il n'appartient pas au gouvernement de fixer le prix des biens et des services offerts par une société d'État. Il faut que cela résulte du jeu de l'offre et de la demande. Nous croyons que c'est une règle à respecter et je pense que la majorité des Canadiens le pensent également.

M. le vice-président: Reprenons le débat.

M. John Nunziata (York-Sud-Weston): Monsieur le Président, je suis heureux de participer au débat de la motion de mon collègue le député de Cape-Breton-The Sydneys (M. MacLellan). La motion à l'étude se lit comme suit:

Que la Chambre regrette que la politique énergétique du gouvernement se soit révélée aussi désastreuse tant pour l'industrie que pour le consommateur en ne réussissant pas à faire profiter le consommateur de la chute des prix mondiaux de l'énergie et à cause de sa confusion et de sa désorientation qui suscitent l'incertitude pour l'industrie pétrolière et gazière à cause de l'incapacité du gouvernement de faire face à l'évolution de la conjoncture internationale et de son refus de respecter ses promesses.

La motion condamne le gouvernement parce que de l'avis de l'opposition et de la plupart des Canadiens, ce dernier est responsable de la grande confusion qui règne aujourd'hui dans le secteur pétrolier. Comme mon collègue l'a souligné, il n'y a pas que les consommateurs qui soient victimes de Petro-Canada et du gouvernement, il en est de même des 600 et quelque petits producteurs.

Je voudrais passer rapidement en revue la situation du secteur pétrolier. Il est en pleine confusion. Comme l'a dit mon collègue, le gouvernement n'a pas de politique arrêtée relativement à ces problèmes. Nous savons tous que le prix du brut a chuté au cours des derniers mois. Ainsi, le recul a été de 52 p. 100 depuis la fin de 1985, et de 57 p. 100 depuis le 1er novembre. Il s'ensuit que les producteurs canadiens réduisent leurs investissements et licencient des employés. Nous savons tous que plus de 25,000 emplois sont menacés du fait de la confusion qui règne dans ce secteur. Le gouvernement conservateur est à blâmer à cause de son inaction et de sa politique de non-intervention.

Vous savez, sans doute, que dernièrement, Syncrude a diminué de 200 millions de dollars ses dépenses pour 1986. Et Roxy Petroleum comprime ses effectifs actuellement et a déjà réduit de moitié ses dépenses en immobilisations. Syncrude et Suncor ont annoncé des mises à pied dans leur projet de Fort McMurray, en Alberta. Texaco mettra elle aussi une sourdine à son projet d'huile lourde à Fort McMurray, une décision qui entraînera la suppression de 200 emplois. Husky Oil licenciera 300 employés d'ici la fin de mars 1986. Rappelons-nous aussi que le *Herald* de Calgary a annoncé, le 12 mars, que Petro-Canada avait congédié 300 personnes. D'autres producteurs canadiens, notamment Sulpetro et Sceptre Resources, ont déclaré en faire autant très bientôt. Le 14 mars, Dome Petroleum Limited a annoncé qu'elle avait demandé à ses créanciers de renoncer au remboursement de 1 milliard de dollars sur sa dette à long terme de 6 milliards de dollars. Les faits sont éloquents. Cette industrie est en pleine crise.

Que fait le gouvernement, au nom du ciel, pour l'aider à s'en sortir? La ministre intervient d'un air pompeux pour nous dire qu'elle s'en tirera seule. Tout va aller comme sur des roulettes dans les prochains mois et les prochaines années maintenant que l'industrie pétrolière est déréglementée, paraît-il. La ministre, le premier ministre (M. Mulroney) et le ministre des Finances (M. Wilson) sont en train de donner le change aux Canadiens quand ils prétendent qu'il faudra du temps, qu'il faut tenir compte des mouvements de trésorerie. Nous appelons ce genre d'argument l'excuse des mouvements de trésorerie, de ce côté-ci de la Chambre. Comme le disait mon collègue, c'est le prétexte qu'invoque les pétrolières pour dépouiller les consommateurs. C'est un tour de passe-passe au bas du registre de leur comptabilité. Les consommateurs se font rouler chaque fois qu'ils font le plein d'essence, c'est indiscutable. C'est nous, l'opposition, et surtout notre critique dans le domaine énergétique, qui avons mené la lutte au nom des consommateurs du Canada. Notre critique n'a jamais cessé de dire que les Canadiens payaient l'essence beaucoup trop cher compte tenu du cours mondial du pétrole. Pourtant, le gouvernement se contente de lever les bras au ciel et de dire qu'il faut un certain temps pour que la baisse du pétrole se répercute à tous les niveaux.

Au premier abord, on pourrait penser que cela tient debout. Il y a un décalage entre le moment où l'on signe des contrats et le moment où le pétrole est livré et raffiné, et finit par arriver aux stations-service. A priori, l'argument pourrait se tenir. Mais si c'était le cas, pourquoi nos amis américains paient-ils leur essence moins cher? Pourquoi l'automobiliste de Buffalo paie-t-il le litre d'essence jusqu'à 15 cents de moins que l'automobiliste torontois? Ça ne tient pas debout. Où est la justice? Où est l'équité? De toute évidence, si le prétexte du délai de répercussion de la baisse tenait debout, on aurait la même situation chez nos amis du sud de la frontière. Pourtant ce n'est pas le cas. Nous affirmons donc que c'est un prétexte avancé par les compagnies pétrolières pour continuer à escro-

quer le consommateur. Comme l'a dit mon collègue, quand le prix du pétrole a augmenté, les multinationales ont immédiatement haussé le prix de l'essence. Quand le gouvernement de l'époque a dit qu'il devait y avoir un certain décalage avant que la hausse ne se répercute à tous les niveaux, les sociétés pétrolières ont dit que non, que l'essence devait augmenter immédiatement. En fait, le consommateur se fait avoir des deux côtés. Quand le prix du brut augmente, les multinationales veulent presque immédiatement augmenter le prix de l'essence. Quand il baisse, elles disent qu'il faut un certain délai avant que la baisse ne se répercute à la pompe. Ni moi, ni le parti libéral ne pensons que ce gouvernement est conscient de la gravité de ce problème dans l'industrie pétrolière.

J'aimerais vous parler encore une fois des emplois menacés par suite de l'inaction du gouvernement. Nous comprenons pourquoi le gouvernement ne veut pas intervenir. Comme l'a dit le député de North Bay, il se prétend le gouvernment de la libre entreprise. Sa devise, c'est la déréglementation, c'est prendre ses distances par rapport aux affaires de la nation. Il est partisan de laisser le monde des affaires se réglementer tout seul.

● (1700)

Quand nos collègues d'en face nous parlent de libre entreprise, je ne peux m'empêcher, comme bien d'autres, d'en rire. J'ai l'impression que quand c'est pratique de parler de libre entreprise, les députés d'en face le font effectivement. Les députés se souviendront peut-être d'avoir vu il y a quelques années des publicités en pleine page dans les grands journaux du Canada représentant une colombe dans une cage, avec cette légende: «Libérons l'entreprise». C'était une campagne publicitaire nationale financée par les grandes sociétés du Canada. Elles estimaient qu'il n'y avait pas une liberté totale d'entreprise. Ce sont certains des participants à cette campagne, certains de ceux qui revendiquaient la libre entreprise, qu'on a vu se présenter bien humblement devant le gouvernement quand ils avaient désespérément besoin de l'aide du gouvernement. Je me demande si la Banque Commerciale du Canada, la Norbanque, Massey-Ferguson ou d'autres sociétés qui se sont adressées bien humblement au gouvernement estimaient qu'en période faste il fallait «libérer» l'entreprise. Je me demande si ces sociétés ont contribué à cette campagne nationale de publicité.

Ce que je veux dire, c'est que l'industrie pétrolière, quand cela l'arrange, dit au gouvernement du Canada: «Laissez-nous tranquilles, nous ne voulons pas de vous et nous n'avons pas besoin de vous». Mais en période de vaches maigres, cette même industrie est prête à aller mendier humblement l'aide du gouvernement.

Il y en a qui soutiennent qu'il faudrait fixer un prix plancher du pétrole brut. Le gouvernement conservateur du Canada est complice de la grande arnaque pétrolière canadienne perpétrée par les multinationales du pétrole. Le gouvernement a le pouvoir de prendre des mesures pour réduire le prix de l'essence. C'est une affaire bien simple. Chacun de nous à la Chambre—chacun des Canadiens—est actionnaire d'une grande société pétrolière. Nous en sommes propriétaires, mais elle nous vole quand nous nous présentons à la pompe. Les Canadiens se demandent pourquoi nous avons une société pétrolière nationale. Nous n'en sommes certes pas propriétaires pour la voir participer à une arnaque, se faire complice de la plus grande escroquerie pétrolière de l'histoire canadienne. C'est un abus de confiance, c'est déloyal. Il y a certainement un conflit en l'occurrence. M. Hopper reste assis dans sa tour d'ivoire, où qu'elle soit—dans l'Ouest, on le présume—assuré d'un traitement de plus de $400,000 par année. Il se trouve à dire aux Canadiens que même s'il s'agit de notre société pétrolière, Petro-Canada n'est pas disposée à faire quoi que ce soit pour aider les consommateurs. Les députés le savent, Petro-Canada possède un grand nombre de stations d'essence au Canada. En fait, en Ontario, où j'habite, une station d'essence sur trois appartient à Petro-Canada.

Étant donné la position que cette société occupe dans l'industrie pétrolière canadienne, elle est en mesure d'amorcer un mouvement à la baisse des prix de l'essence. Elle a refusé de le faire à cause d'une absence de directive, de la part du gouvernement je suppose, ou peut-être parce que les directives qu'elle en reçoit vont dans le mauvais sens. Le gouvernement a donné pour consigne aux dirigeants de Petro-Canada de maximiser leurs bénéfices, de diriger leur entreprise comme n'importe quelle autre, de faire tout ce qu'il faut pour réaliser des bénéfices. Une société a normalement pour devoir envers ses actionnaires de se rentabiliser au maximum. C'est sa raison d'être dans le secteur privé. Si les entreprises du secteur privé ne cherchent pas à être le plus rentables possible, elles ne devraient pas rester en activité. A mon avis, Petro-Canada n'a pas pour seule raison d'être de faire des bénéfices. Nous, ses actionnaires, voulons quelque chose de plus. Nous voulons bien sûr que cette entreprise soit rentable. Mais nous ne lui demandons pas seulement d'afficher des profits au bout du compte ou à la fin de l'année. Nous voulons être assurés que Petro-Canada a servi à promouvoir le bien public dans le plus grand intérêt du Canada et des Canadiens. Tel n'est pas le rôle que joue Petro-Canada.

Autrefois, quand je devais faire le plein d'essence, je m'efforçais d'aller le faire à une station de Petro-Canada. J'éprouvais un sentiment de fierté. J'avais le sentiment que c'était notre société pétrolière nationale. J'éprouvais une certaine satisfaction à aller faire le plein chez Petro-Canada. Je ne ressens plus ce sentiment.

Des voix: Tant mieux!

M. Nunziata: Ce sentiment s'estompe en moi à cause de l'indifférence de Petro-Canada. Je suis sûr qu'un grand nombre de Canadiens ne sont plus fiers du rôle que joue cet organisme à cause de la politique du gouvernement. Nous savons quelles sont les visées du gouvernement pour Petro-Canada. Nous savons qu'il y a six ou sept ans, le gouvernement conservateur sous son ancien chef a décidé de gouverner comme s'il détenait la majorité des sièges. Il a alors passé le message aux Canadiens qu'il voulait privatiser Petro-Canada. Nous savons ce que lui a coûté la mauvaise administration du secteur énergétique. Il a dit aux Canadiens qu'en dépit de la nature de son mandat, il ferait adopter de force une majoration substantielle du prix de l'essence. Aujourd'hui, sept ans plus tard, le gouvernement n'a toujours pas appris sa leçon. Il incline encore à privatiser Petro-Canada. Il retient encore cette société de prendre l'initiative d'une baisse du prix de l'essence.

Le ministre a parlé dans son discours de reculs des prix de l'essence. Il a avancé le chiffre de 4c. J'aurais bien aimé pouvoir lui demander quelle serait à ses yeux une diminution équitable du prix de l'essence. Il ne faut pas perdre de vue, à cet égard, que le prix du brut est inférieur à $15 le baril.

J'ai le plaisir de connaître le fils du ministre depuis des années. Il est membre du conseil de ville de Toronto. Il a un esprit très progressiste et très ouvert. La prochaine fois que je verrai Jack, je lui demanderai comment il peut laisser son père souscrire à une politique aussi erronée. Oui, Jack, le fils du ministre, est membre du conseil de ville de Toronto et du caucus néo-démocrate municipal. Il croit, comme nous de l'opposition, que les programmes gouvernementaux que sanctionne son père, qui représente le gouvernement du Canada, sont erronés et que la population est exploitée.

• (1710)

Vous me faites signe que mon temps de parole est écoulé, monsieur le Président. J'en avais encore long à dire sur la mauvaise administration de l'industrie pétrolière par le gouvernement, mais j'ai hâte de répondre aux questions des députés du parti ministériel. Je sais qu'ils sont nombreux à vouloir me questionner sur cette question primordiale.

M. Siddon: Monsieur le Président, j'ai porté la plus grande attention à ce que disait le député. Se souvient-il aussi bien que moi des événements de décembre 1979? Le lendemain du jour où l'opposition libérale avait renversé un gouvernement conservateur fort dynamique, j'ai fait le plein à Ottawa, j'ai payé l'essence, je m'en souviens, $1.06 le gallon.

Lorsque le parti libéral a perdu le pouvoir à l'été de 1984, l'essence se vendait environ 50c. le litre, soit $2.50 le gallon.

Le prix de l'essence a baissé de 10 p. 100, soit 4c. le litre ou environ 20c. le gallon; par contre, sous le précédent gouvernemnt libéral dont faisaient partie ses collègues, le prix de l'essence avait augmenté de plus de $1 le gallon dans la plupart des régions du Canada. Le député pourrait-il commenter cet écart et préciser pourquoi il est si mécontent de ce que le prix de l'essence ait baissé d'au moins 10 p. 100 sous le gouvernement actuel.

M. Nunziata: Les Canadiens savent qu'ils se font exploiter à l'heure actuelle à cause du gouvernement et de ses politiques. Le ministre a beau se gausser, il sait qu'en janvier seulement, les Canadiens ont payé l'essence plus de 300 millions de dollars trop cher. Cela, il le sait.

M. McDermid: Sur quoi vous appuyez-vous pour dire cela? Où avez-vous pris vos chiffres?

M. Nunziata: Les ministériels viennent de se réveiller. Le secrétaire parlementaire me demande quelles sont mes sources. Je suis tout disposé à les partager avec lui.

A l'issu de recherches considérables, la Petroleum Marketers Association of Canada a conclu que, en janvier 1986, les consommateurs canadiens avaient payé l'essence 302 millions de dollars de trop. S'il veut contester leurs chiffres, j'écouterai ses arguments.

Pour en revenir à ce que je disais, cependant, le ministre sait, tout comme ses commettants et ses collègues, que le prix de l'essence à l'heure actuelle au Canada devrait être d'au moins 10c. le litre moins élevé qu'il ne l'est à l'heure actuelle. Comme le prix du brut est maintenant inférieur à $15 le baril, le prix que les consommateurs canadiens paient pour l'essence devrait baisser encore d'au moins 10c. le litre.

M. Siddon: Le député ne se rend-il donc pas compte que les Canadiens sont obligés d'assumer aujourd'hui l'énorme fardeau du déficit consécutif à la politique énergétique nationale et à la politique rétrograde du gouvernement dont ses collègues faisaient partie?

Il n'a pas encore répondu à ma question. Au Canada, en décembre 1979, le prix de l'essence était d'environ 25 c. le litre. Lorsque le parti libéral a perdu le pouvoir, il était d'environ 50c. le litre, soit près du double. Depuis, il a baissé en moyenne de 4c. le litre, soit 20c. le gallon. Pourquoi le député ne reconnaît-il pas que ce sont les libéraux qui sont la cause de cet énorme déficit et qui ont imposé à tous les Canadiens ces taxes sur l'essence?

M. Nunziata: Monsieur le Président, le ministre prétend être assez intelligent. Il me semble qu'il essaie de duper la Chambre et les Canadiens.

Il sait que la situation est différente à l'heure actuelle. Le prix du brut n'était pas de $15 ni de $12 le baril à cette époque.

M. Siddon: Ce n'est pas la raison.

M. Nunziata: Je tiens à profiter de l'occasion pour dire qu'il est bien commode pour le gouvernement de critiquer ce que les libéraux ont fait lorsque tout va mal. Qu'il pleuve ou qu'il neige, c'est de la faute des libéraux. S'il fait beau, si les taux d'intérêt baissent ou si le chômage diminue, c'est grâce à Brian et aux bonnes politiques du gouvernement conservateur.

Les Canadiens ne sont pas assez bêtes pour le croire. Le gouvernement sous-estime l'intelligence du Canadien moyen. Il n'est pas surprenant que le gouvernement conservateur ait gaspillé le mandat qu'il avait reçu le 4 septembre de la majorité écrasante des citoyens. Il n'est pas surprenant que la popularité du gouvernement conservateur soit en perte de vitesse.

M. Siddon: Vous n'avez toujours pas répondu à la question.

M. le vice-président: Reprise du débat.

M. John McDermid (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je tiens à remercier mon collègue le député de Cape Breton-The Sydneys (M. MacLellan) d'avoir proposé la motion. Elle nous donne l'occasion d'expliquer certaines inexactitudes lancées par l'opposition cet après-midi et de participer activement à ce que je considère comme un débat bien légitime.

Les subsides

Le Canada est synonyme d'énergie, cela va de soi. Ce pays possède de vastes ressources énergétiques. Des millions de travailleurs s'efforcent de remettre le pays sur la voie de la prospérité économique après l'érosion provoquée par le gouvernement précédent.

Je voudrais insister sur certains des commentaires que le critique du parti libéral en matière d'énergie a faits cet après-midi. Je les ai trouvés un peu injustes, et il faut rectifier.

Il a dit que cette histoire de délai d'attente n'est qu'un mauvais prétexte. Il approuve de la tête. Je lui ai demandé tout à l'heure s'il n'y avait pas eu de délai d'attente lorsque le prix du pétrole augmentait et que le gouvernement libéral a imposé un gel de 60 jours avant que les sociétés pétrolières ne soient autorisées à augmenter leurs prix de détail? Je ne vois pas pourquoi ce serait un mauvais prétexte maintenant alors que ce n'en était pas un à ce moment-là.

Je voudrais vous citer un extrait de la page 7031 du hansard du 23 juin 1975 où le chef de l'opposition (M. Turner), qui était alors ministre des Finances, a déclaré ceci:

> Dans cette conjoncture, je voudrais annoncer au nom du gouvernement et de ma collègue, la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, que le 1er juillet prochain le prix du pétrole brut et de ses équivalents augmentera de $1.50 pour atteindre $8 le baril. Nous demandons encore à l'industrie de s'abstenir d'inclure cette hausse dans les prix des produits avant 45 jours. D'ici là . . .

Je demande au député d'écouter ceci attentivement:

> . . . les stocks de pétrole brut achetés à l'ancien prix auront, dans l'ensemble, été épuisés.

Par la suite, il a porté ce délai à 60 jours parce qu'il était convaincu, après avoir examiné la situation, qu'il fallait 60 jours pour que la hausse se répercute d'un bout à l'autre de la chaîne.

Le député a l'hypocrisie de dire que c'est seulement dans l'intérêt des consommateurs que son gouvernement était parvenu à ce chiffre. C'est inexact. Il ne dit vraiment pas la vérité lorsqu'il déclare ici aujourd'hui que ce délai d'attente est injustifié. Je tenais à faire cette mise au point et le député reconnaîtra sans doute que ce n'est pas un mauvais prétexte et que cela reflète bien la réalité.

Une baisse de 2c. le litre équivaut à environ $4 le baril, en chiffre rond, soit une réduction d'environ 0.5c. le litre pour chaque dollar. Il y a donc eu deux baisses du prix de l'essence, qui a diminué de 4.3c. le litre jusqu'ici, pour une baisse légèrement supérieure à $8 le baril. Si l'on parle du délai d'attente, ce qui est le cas, le prix affiché moyen, à la fin décembre, était de $27.42 US. A la fin janvier, il avait diminué en moyenne de $3 le baril, passant à $24.32 US. La forte baisse s'est produite en février, comme nous le savons tous. Le prix affiché moyen en février s'élevait à $16.78 US. Pour la période mars-avril, nous sommes parfaitement en droit de nous attendre à de nouvelles baisses du prix de l'essence à la pompe dès le début avril, au moins, à mon avis. Le prix affiché moyen pour les deux premières semaines de mars s'élève à $12.44 US, et cette baisse se reflètera davantage au bout de la chaîne en temps voulu.

• (1720)

Le député doit être juste envers les Canadiens. Je comprends ce que fait l'opposition. Elle fait de cette question une grosse affaire politique et sème la confusion dans l'esprit des gens. Quand le public lit dans les journaux que le prix du baril de pétrole a baissé, il a l'impression qu'il doit diminuer à la pompe dès demain, ce que je comprends. Toutefois, je crois que le député qui a été le critique de l'opposition pour les questions d'énergie pendant un certain temps, comprend et sait très bien comment le système fonctionne, malgré l'air buté qu'il affiche à la Chambre. Il a passé suffisamment de temps avec Husky-Bow Valley dernièrement pour connaître à fond ses plans d'entreprise. Il connaît le système et son fonctionnement, il sait qu'il faut trois à quatre semaines pour que le brut canadien traverse l'oléoduc et que le stock de brut reste une semaine à la raffinerie. Il faut encore six semaines pour raffiner le brut, mélanger l'essence, l'entreposer et la distribuer aux détaillants. Cela représente en tout une soixantaine de jours.

Je crois que les Canadiens devraient le comprendre. Je me contenterai de dire au député que je comprends bien pourquoi il fait un hochet politique de cette question. C'est une excellente chose quand on peut parler de grandes largesses et autres choses du genre.

Il a été question récemment des marges, des profits sur les investissements que touchent les exploitations d'aval et le député lui-même a avoué que ces profits n'étaient pas spectaculaires depuis trois ou quatre ans. Je conteste donc l'existence de ces grandes largesses dont on a tant parlé.

Je suis allé récemment aux États-Unis. D'ordinaire, quand je prends des vacances ou que je pars en voyage, la première chose que je fais est de remarquer le prix de l'essence au détail, que ce soit n'importe où dans le monde. Aux États-Unis, les Américains se sont plaints devant moi que le prix de l'essence ne fléchissait pas assez rapidement. Le député a déclaré aujourd'hui que dès que le prix du pétrole a baissé, les prix au détail ont baissé aux États-Unis. Tel n'est pas le cas. Je n'ai rien vu en ce sens et les prix n'avaient pas baissé à la pompe. Les sociétés américaines sont également à épuiser leurs stocks. Elles doivent tenir compte de l'acheminement, mais je dirai au député, aux téléspectateurs et aux autres députés que ce processus est beaucoup plus rapide aux États-Unis. Cela ne fait aucun doute. C'est en raison des volumes et de l'échelle économique. L'acheminement se fait beaucoup plus rapidement mais il existe encore des délais. Nous avons parlé de l'écart des prix. D'après les dernières données statistiques à notre disposition, il y a un écart de 13¢ le litre, compte tenu du dollar et du gallon américain, mais l'écart est en grande partie imputable aux taxes.

Un de mes amis qui s'est rendu avec moi aux États-Unis s'est blessé à un doigt. Il s'est disloqué la jointure. Il a dû se rendre dans une clinique pour se faire soigner. Il y a passé dix minutes. Sa jointure a été remboîtée, éclissée puis il lui a fallu sortir sa carte et acquitter une note de $150. S'il avait pris le régime de protection supplémentaire à l'étranger, il aurait été protégé. S'il avait été américain et s'il n'avait pas eu de régime privé, il n'aurait pas été protégé non plus. Mais un Canadien en déplacement au Canada l'aurait été. Les services qui existent ici au Canada ont leur prix. C'est pourquoi nous nous efforçons de répartir le fardeau fiscal le plus équitablement possible. Voilà pourquoi, pour ce qui est de l'essence, naturellement, nos prix sont plus élevés.

J'ai parlé des économies d'échelle. Les Américains sont bien plus nombreux que nous, leurs raffineries sont plus grandes à cause de l'économie d'échelle, et le reste, et ils peuvent fabriquer des produits à bien meilleur coût. Telle est la différence. Je pense que nous devrions nous montrer francs à l'égard des Canadiens. Ils doivent savoir que nous nous préoccupons de ce qui se passe dans le secteur pétrolier et que nous suivons la situation de très près.

Certains ont affirmé que la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (Mlle Carney) ne s'en préoccupait pas. Pourtant, monsieur le Président, elle s'est entretenue avec des représentants du gouvernement ainsi qu'avec les ministres de l'Énergie des provinces productrices, surtout de l'Alberta où les problèmes sont immenses. Elle a aussi rencontré les producteurs, non seulement des représentants de l'Association canadienne du pétrole, mais de l'Association des producteurs indépendants formée de producteurs canadiens. Ces gens-là informent la ministre au jour le jour sur ce qui se passe dans leur domaine et sur les difficultés qu'ils éprouvent ou qu'ils éprouveront sur une longue période. Mais ils ne réclament pas pour autant l'intervention du gouvernement. Ils ne veulent pas que le gouvernement fixe un prix minimal comme l'a suggéré le député de Cape-Breton-The Sydneys. Comme toujours, nos amis socialistes du Nouveau parti démocratique répètent leurs rengaines: intervenez, fixez les prix, dites-leur quoi faire.

Le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) a dit tellement de choses aujourd'hui. Il a dit que nous devrions instaurer un prix minimal, négocier un prix minimal. D'abord, personne ne veut négocier un prix minimal. Les provinces productrices ne veulent pas négocier un prix minimal pour le moment. Les producteurs ne veulent pas s'en voir imposer un. Avec qui allons-nous négocier, alors? Ensuite, le député dit que nous ne pouvons pas négocier pour le moment de toute façon parce que la situation est trop incertaine. Il recommande d'attendre que les choses se tassent. C'était là sa dernière argumentation. Puis, vers la fin de son allocution, il a dit à mon collègue, le député de Calgary, que nous ferions mieux d'arrêter dès maintenant un prix minimal. Il ne savait plus quoi proposer, ce qui est caractéristique des néo-démocrates. Ils ne savent pas quelle position adopter à cet égard.

Si nous fixons arbitrairement un prix élevé pour le pétrole—et c'est ce que nous allons faire si nous arrêtons un prix minimal—et que le cours mondial prend le dessus, nos manufacturiers vont cesser tout à coup d'être compétitifs, les industries à forte concentration d'énergie vont se trouver pénalisées, nous allons perdre des emplois dans tout le pays et nos exportations ne seront plus aussi alléchantes pour les États-Unis, par exemple, où nous vendons chaque jour plus de 600,000 barils de pétrole, et surtout du pétrole lourd. Ce n'est pas le moment de paniquer. Il ne faut pas réagir indûment à ce qui se passe dans ce secteur.

Hier, à la suite des réunions de l'OPEP, le prix au jour le jour a grimpé de $1.25 et je crois savoir qu'il a grimpé aujourd'hui encore de $1.45. Cela est dû à ce qui se passe là-bas. Demain, les pourparlers pourraient avorter et cette hausse de $2.50 environ disparaîtrait. Il serait plutôt absurde que le gouvernement intervienne maintenant pour décréter un prix plancher.

● (1730)

J'ai entendu le député parler du prix révoltant auquel nous payons l'énergie dans ce pays. Nous avons en fait des prix énergétiques hautement compétitifs. Le député devrait aller en Europe, voir à quels prix l'essence se vend à la pompe en Grande-Bretagne, en France, en Allemagne et en Norvège. Il trouverait alors que notre situation est excellente.

J'ai été heureux d'apprendre aujourd'hui que le tourisme en provenance des États-Unis et du Canada avait augmenté de 18 p. 100 en janvier. Je pense que c'est de bon augure pour l'industrie touristique en 1986. Je pense que le tourisme va connaître une augmentation extraordinaire cette année, et pas seulement à cause d'Expo 86, cette grande manifestation qui va avoir lieu à Vancouver.

Expo 86 a pour thème les transports, et mon collègue, le ministre des Transports (M. Mazankowski), sera au premier plan pour accueillir les gens du monde entier au merveilleux centre-ville de Vancouver l'été prochain. Vancouver-Centre est en fait la circonscription de la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et je suis persuadé qu'elle aussi va accueillir beaucoup de gens venus de tous les coins du monde. Je suis sûr qu'elle désirerait que j'encourage ces gens à venir.

Le prix de l'essence ne décourage pas le tourisme au Canada. Si c'était le cas, nous verrions baisser le nombre de touristes plutôt qu'augmenter. Je pense qu'une bonne part du mérite en revient au ministre du Tourisme (M. Murta) qui fait une excellente publicité aux États-Unis. Aux Américains qui nous écoutent, je dis: nous vous attendons à bras ouverts.

J'aimerais prendre un instant pour rappeler ce qui s'est passé au cours des 19 mois qui ont suivi notre écrasante victoire électorale. La ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a adopté ce qui est aujourd'hui une politique énergétique respectée dans le monde. C'est une politique qui place le Canada dans une situation meilleure que n'importe quel autre pays du monde.

J'ai consacré beaucoup de temps à parler à des gens du secteur énergétique. J'ai parlé non pas à des représentants des multinationales, mais à des géologues canadiens, ces spécialistes respectés qui travaillent dans tous les coins du monde. J'ai parlé au foreurs, ceux qui font le travail pénible et salissant, et j'ai parlé aux fournisseurs. Vous savez ce qu'ils m'ont dit? Ils m'ont dit que la nouvelle politique était splendide et qu'elle leur laissait la liberté de prospecter et de travailler. Ils sont prêts à foncer.

L'année dernière a été une année record pour le secteur de l'énergie, grâce à la nouvelle politique énergétique et à la confiance dans le gouvernement et ses politiques. L'année dernière, nous avons eu un record de forage et de découvertes. L'industrie de l'énergie a décollé. La baisse des cours suscite évidemment des inquiétudes en ce moment, mais si nous avions actuellement un régime de fixation des prix, ce serait un véritable désastre pour l'industrie à cause de toutes ces taxes, de toutes ces taxes dont nous nous sommes débarrassés en éliminant le Programme énergétique national. Si ces taxes étaient encore en vigueur, le secteur de l'énergie connaîtrait un véritable désastre.

Nous avons signé l'Accord de l'Atlantique. Les Terre-Neuviens voulaient être des membres à part égale de la confédération et ils estiment qu'ils le sont devenus. En fait, Mobil Oil Canada envisage d'investir 4.2 milliards de dollars dans la mise en valeur des gisements de pétrole d'Hibernia, au large de Terre-Neuve. Cela entraînera la création de plus de 14,000 années-hommes d'emploi au Canada, dont plus de 9,500 à Terre-Neuve et au Labrador. L'Accord de l'Atlantique va dans la bonne direction et a reçu un acceuil enthousiaste de la part de tous ceux qui sont concernés.

Nous avons ensuite eu l'Accord de l'Ouest. Il a établi la liberté d'une industrie de s'acquitter de son rôle sans être entravée par toutes ces taxes bizarres, ces règlements et ces subventions en vertu du Programme d'encouragements du secteur pétrolier. L'industrie pétrolière du Canada a été libérée de tous ces règlements excessifs et de toutes ces taxes injustes. En fait, la réaction des gens de Calgary, comme le reconnaîtra mon collègue, le député de Calgary-Nord (M. Gagnon), a été enthousiaste. Les gens dansaient dans la rue. Le secteur pétrolier et gazier s'est réjoui parce que les lois du marché retrouvaient enfin leur place. Voilà ce qui comptait. L'accord de l'Ouest fut une victoire pour tous les Canadiens, et non pas seulement pour ceux de Calgary et d'Edmonton. C'était une victoire pour le secteur de la fabrication au Québec et en Ontario.

Dès maintenant, les Canadiens profitent de la chute du prix du pétrole et nul doute qu'ils en profiteront encore davantage. Une étude du Conference Board révélait dernièrement que si le pétrole baisse à $18 américains, le taux réel du PNB augmentera de 0.2 p. 100 en 1986 et de 0.9 p 100 en 1987. Il y aura sans doute des gagnants et des perdants dans la province. A court terme, l'effondrement des prix va peut-être causer certains problèmes mais, à la longue, et dans un avenir pas trop éloigné, la situation des perdants va se rétablir. Je ne crois pas à une remontée vertigineuse des prix. Si le Programme énergétique national était toujours en vigueur, le pétrole atteindrait aujourd'hui $39 le baril.

Par sa politique énergétique, le gouvernement a redonné au secteur la possibilité de faire ce qu'il sait le mieux faire, affronter les défis et saisir les possibilités du marché, dans l'intérêt supérieur de tous les Canadiens. Les consommateurs profitent de la baisse mondiale du prix de l'énergie. Le secteur pétrolier et les gouvernements provinciaux se réjouissent des mesures progressistes que nous avons adoptées dans ce domaine. Le secteur est capable d'assumer les conditions actuelles du marché, pourvu qu'on le laisse récolter les avantages d'un renversement éventuel de la tendance.

Le gouvernement a rempli ses engagements envers les consommateurs canadiens et le secteur pétrolier. On a tort de dire que c'est la déroute, car nous avons toujours tenu compte des intérêts des consommateurs lorsque nous avons établi notre politique. Le Canada possède maintenant une politique énergétique souple et juste, l'une des meilleures à l'échelle internationale. Seule l'opposition n'arrive pas à discerner clairement cette vérité.

M. MacLellan: Monsieur le Président, je suppose que nous devrons reprocher à l'honorable secrétaire parlementaire d'apporter un appui incertain à cette motion, en toute déférence. Je ne pense pas que le mois de janvier soit un bon mois pour évaluer le tourisme. Selon moi à ce moment-là de l'année, peu de gens parcourent le Canada en voiture. On en saura davantage cet été et si le tourisme augmente à ce moment-là, alors le député aura vu juste.

A mon avis, la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (Mlle Carney) ne s'inquiète pas vraiment de cette question. J'aurais souhaité qu'elle soit parmi nous aujourd'hui pour en discuter, car elle est très importante. La motion dont nous sommes saisis est générale et il faut en débattre. Selon moi, sa présence s'imposait.

Le secrétaire parlementaire prétend que la période de transition est plus courte aux États-Unis, ce qui expliquerait une baisse plus rapide des prix. Je ne suis pas d'accord. Le Canada satisfait à 80 p. 100 de ses besoins pétroliers. Nous utilisons près de 1.4 million de barils par jour et une grande partie soit 1.1 million de barils, est produite au Canada. La période de transition est très courte, et elle ne justifie certainement pas les deux mois dont parle le gouvernement.

Le secrétaire parlementaire a parlé du chef de l'opposition (M. Turner) et il a affirmé qu'il avait imposé une période de 45 jours avant qu'une augmentation du prix de l'essence puisse se faire sentir à la pompe, lorsqu'il était ministre des Finances. Il faut se souvenir que, lorsque les prix du brut ont augmenté, les sociétés pétrolières voulaient relever les prix immédiatement. A cette époque, le gouvernement a décrété qu'il y aurait une période de transition, que les prix n'augmenteraient pas avant un certain temps, au cas où la hausse ne serait que passagère. Il ne voulait pas que les consommateurs en pâtissent de cette façon. C'était une décision juste. Maintenant que les prix baissent, les sociétés veulent retarder le réajustement des prix de détail. Nous ne savons toujours pas avec précision ce que l'on donnera au consommateur, s'il bénéficiera de toutes les économies qui découlent de la baisse du brut.

● (1740)

Ce n'est pas une question d'acheminement dans le réseau de distribution. Comme je l'ai dit plus tôt, les prix ont baissé aux États-Unis parce que l'essence est une denrée distincte du brut, tout aussi distincte que peut l'être le bacon. Cela n'a rien à voir avec le processus de raffinage et de distribution; cela résulte de ce que, aux États-Unis, il y a une concurrence véritable et une déréglementation réelle. Au Canada, où il n'y a pas de déréglementation, les quelques raffineries et surtout une société d'État, tiennent le public en otage et poignardent les producteurs dans le dos en leur offrant le minimum. Nous y perdons sur les deux tableaux.

M. McDermid: Monsieur le Président, je remercie le député de m'avoir rappelé un ou deux points que je voulais mentionner, mais qui m'étaient sortis de l'esprit. Il pourra me corriger si j'ai tort, mais il me semble qu'il a dit qu'il y avait quatre raffineries au Canada.

M. MacLellan: Non, je n'ai jamais dit cela.

M. McDermid: Pourtant, quelqu'un l'a dit.

M. MacLellan: Quatre grands raffineurs.

M. McDermid: Je peux en nommer une dizaine—Turbo, Chevron, Co-op, Petrosar, Ultramar, Irving, Shell, Texaco, Petro-Canada, Esso et Suncor; ces sociétés ont toutes des raffineries au Canada. Si j'ai bien compris, la compétition est féroce entre elles et je pense qu'elle sont relativement nombreuses.

Les observations que le député a faites un peu plus tôt dans la journée au sujet de Petro-Canada m'ont intéressé. Je ne sais pas au juste quelle est la position des libéraux. C'est très déroutant. Ils veulent en effet que Petro-Canada fasse baisser les prix, mais quand ces derniers sont à la hausse, ils ne veulent pas qu'elle soit la première à les augmenter. Ils veulent que nous dictions à son président comment diriger la société. Si tel est le cas, pourquoi ne pas la transformer en ministère, ou l'intégrer au ministère de l'Énergie, et laisser à la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources le soin de la diriger? Nous ne savons pas très bien si les libéraux trouvent que Petro-Canada est trop importante, si la chose n'a pas été voulue depuis le début, si nous devrions la privatiser ou bien la garder. Ils soutiennent toutes sortes d'opinions.

Rappelons-nous ce qu'ont fait les libéraux, de concert avec leurs amis néo-démocrates, à l'époque du gouvernement minoritaire de 1972-1974. Comme l'une des conditions qui leur avaient été posées pour qu'ils puissent conserver le pouvoir à cette époque-là, les libéraux avaient dû vendre leur âme aux néo-démocrates pour créer Petro-Canada, dont l'objet était d'assurer la présence de l'État dans le secteur de la prospection pétrolière et de le tenir au courant de ce qui s'y passe. Que s'est-il produit par la suite? Nous avons découvert que la société s'occupait également de distribution, car elle avait fait l'acquisition de BP, de Petrofina, ainsi de suite, pour lesquelles elle a payé les yeux de la tête, d'après les analystes.

M. Deans: Cela rappelle l'acquisition de la Sun Oil.

M. McDermid: Je n'étais pas d'accord là-dessus non plus. Mon collègue d'en face a parlé de l'acquisition par le gouvernement de l'Ontario de la Sun Oil. Cette décision ne m'a pas réjoui. On ne me l'a pas encore convenablement expliquée. Quoi qu'il en soit, Petro-Canada est à présent une grosse société pétrolière qui s'occupe de prospection et de distribution. Nous ne savons pas très bien ce que veulent les libéraux. Nous le savons dans le cas des néo-démocrates.

M. Deans: De plus bas prix.

M. McDermid: Le NPD veut conserver Petro-Canada et il veut acquérir Imperial Oil. Voilà la première chose qu'il compte faire quand il arrivera au pouvoir, si jamais il y parvient, Dieu nous en préserve!

M. Deans: Ce n'est pas la première chose. Vous ne savez pas de quoi vous parlez.

M. McDermid: L'autre jour, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) a dit que le Canada était le pays le plus difficile à gouverner du monde, et que si c'était tâche facile, nous en confierions le gouvernement au NPD. Il avait tout à fait raison. Nous connaissons très bien la position du NPD, mais nous ne connaissons pas très bien celle des libéraux.

Le gouvernement étudie à l'heure actuelle des moyens de maintenir une présence et une propriété canadiennes dans l'industrie pétrolière et en même temps de nous débarrasser, et par «nous» je veux dire le gouvernement, de ce qui est devenu une grande société pétrolière. C'est une société pétrolière parmi tant d'autres. Je crois que c'est le député de York-Sud-Weston (M. Nunziata) qui a dit qu'il n'aimait plus aller y faire le plein; nous connaissons donc ses sentiments à l'égard de Petro-Canada.

M. Deans: Monsieur le Président, le député voudrait-il préciser à quelle source il puise ses renseignements? Il fait des affirmations catégoriques qui semblent maintenant sans fondement dans la réalité. D'où tient-il que la première chose que ferait le NPD, s'il formait le gouvernement, serait d'étatiser l'Imperial Oil?

M. McDermid: Monsieur le Président, que le député s'informe auprès du critique de son parti en matières énergétiques . . .

M. Deans: Je lui demande d'où il tient cette information.

M. McDermid: J'allais dire que si le député vérifiait auprès du critique de son parti en matières énergétiques, il saurait où je puise cette information. D'après lui, il faudrait reprendre plus de sociétés étrangères dans le secteur énergétique; il a dit littéralement ceci: «notre premier objectif serait probablement la société Imperial Oil».

M. Deans: C'est tout à fait différent.

M. MacLellan: Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de dire au secrétaire parlementaire quelle est au juste la politique du parti libéral à l'égard de Petro-Canada. Tout le monde sait que nous ne nous opposons pas à ce que Petro-Canada soit un instrument politique. Le gouvernement devrait être en mesure de guider Petro-Canada et d'agir au nom des consommateurs et des producteurs. Nous sommes totalement opposés à la vente des actions de Petro-Canada. Lorsque nous avons dit que nous voulions que Petro-Canada soit un moyen d'avoir un pied dans le secteur, nous ne parlions pas d'y passer le corps tout entier. Le gouvernement avait acheté Petrofina pour assurer à Petro-Canada une présence dans l'est du Canada. L'achat de Gulf Canada était inutile parce que le gouvernement avait déjà un pied sur le marché. Nous avons maintenant le corps tout entier, je le répète. Il n'y a pas de concurrence à cause de la taille de Petro-Canada et parce que le gouvernement escroque systématiquement les producteurs et les consommateurs pour essayer d'augmenter les bénéfices de Petro-Canada, afin de créer le meilleur climat possible à la vente d'actions au secteur privé, ce qui est ridicule.

Les Canadiens n'aiment pas Petro-Canada à cause de ce que le gouvernement en a fait. Petro-Canada, en tant que société de la Couronne, est parfaitement acceptable et souhaitable pour les Canadiens. Les Canadiens ne veulent toutefois pas que leur société de la Couronne se dresse contre eux et les escroque; c'est pourtant ce que fait le gouvernement d'une façon lâche. En disant à Petro-Canada d'escroquer les consommateurs et les producteurs, et en s'esquivant, en se cachant et en prétendant qu'il n'y est pour rien, le gouvernement ne se rend pas seulement coupable d'incompétence sur le plan économique et de trahison envers les Canadiens, mais il fait preuve de lâcheté.

M. McDermid: Comme c'est intéressant, monsieur le Président! Lorsque les libéraux étaient au pouvoir et que les prix étaient aussi élevés ou plus dans les stations-service de Petro-Canada que dans les autres, il ne considérait pas cela comme

de l'escroquerie vis-à-vis de la population. Maintenant que les conservateurs sont au pouvoir et que Petro-Canada pratique les mêmes prix que ses concurrents, le député dit qu'elle exploite les consommateurs. Le député ne saurait soutenir à la fois le pour et le contre. Quant à moi, je ne pense pas que les Canadiens soient si stupides.

M. Mazankowski: Il est d'accord avec cela.

M. McDermid: Bien sûr; il hoche la tête en souriant.

M. MacLellan: Je ne suis pas d'accord avec cela.

M. McDermid: Les Canadiens ne se laisseront pas convaincre. Ils se rendent compte que Petro-Canada a toujours été et demeure et restera une société pétrolière comme les autres. Le gouvernement libéral était branché sur le secteur pétrolier. Il savait ce qui se passait. Il a taxé ce secteur. Il connaissait ses rouages, ses procédés et tout le reste. Quand à moi, je ne comprends pas pourquoi, de toute façon, il s'est porté acquéreur de Petro-Canada en 1972-1974. Je ne pense pas que cela ait servi à grand chose. Les Canadiens, je pense, commencent à s'en rendre compte.

● (1750)

Je suis tout à fait en faveur de la canadianisation. Je suis tout à fait en faveur de la participation canadienne et des entreprises canadiennes, mais j'aime bien que ce soit les Canadiens, le secteur privé qui les possède, et non le gouvernement. J'ai beaucoup voyagé depuis un an dans des pays où le gouvernement possède tout. C'est un désastre. A mon avis, le gouvernement ne devrait pas avoir de stations-service pour vendre l'essence à tous les coins de rue.

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Comme il ne reste que neuf minutes, monsieur le Président, je serai bref. Je dirai à mon collègue à qui j'avais promis de réserver quelques instants, que je ne lui laisserai vraiment que quelques instants, car je ne m'étais pas rendu compte à ce moment-là que je ne disposerais que de 9 minutes. Quoi qu'il en soit, je vais être aussi bref que possible.

Depuis des années, j'ai l'étrange impression qu'il n'y a guère de concurrence entre les détaillants du secteur pétrolier. Non seulement j'ai déjà signalé la chose à la Chambre des communes, mais je me souviens d'avoir réclamé une enquête à ce sujet alors que je siègeais à l'Assemblée législative ontarienne il y a quelques années. De toute évidence, ce ne pouvait être seulement l'effet du hasard si toutes les stations-service d'une région vendaient tous leurs produits exactement le même prix.

De toute évidence, si concurrence il y avait, c'était par suite du plus ou moins d'empressement que les préposés mettaient à servir la clientèle et non pas du prix qu'ils demandaient pour leurs produits.

Depuis 25 ans environ, j'ai toujours pensé qu'il fallait prendre des mesures pour accroître la compétitivité dans le secteur pétrolier, au niveau de la vente au détail.

Je me souviens qu'en présentant l'Accord de l'Ouest, la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (Mlle Carney) a déclaré ceci:

> Depuis l'instauration de la politique énergétique nationale . . . les Canadiens ont dû faire face à un véritable cauchemar bureaucratique, qui a fait peur aux investisseurs étrangers, fait grimper les prix de détail et dissuadé ceux qui voulaient chercher de nouvelles sources de pétrole et de gaz. Cette époque est révolue . . . Nous allons créer un climat propice pour que les forces du marché puissent s'exercer librement entre acheteurs et vendeurs. Si les prix baissent, le prix des produits pétroliers devrait également baisser.

Telle était la ligne de pensée de la ministre, le 28 mars 1985, lorsqu'elle a présenté à la Chambre des communes, à grand renfort de publicité, cet Accord de l'Ouest qu'elle avait réussi à conclure.

Quiconque aura observé les événements qui se sont déroulés dans le secteur pétrolier au cours de ces derniers mois pourra conclure que, quelles que soient les intentions de la ministre, et je ne doute pas un instant qu'elle était sérieuse et sincère, les résultats n'ont pas été ceux qu'elle escomptait.

La baisse considérable du prix mondial du pétrole ne s'est pas traduite par une réduction aussi importante du prix de détail. En fait, les grandes sociétés pétrolières ont continué à imposer leurs prix. Nous les avons vues chercher constamment à étrangler tout indépendant qui osait s'écarter du droit chemin. Nous avons vu des gens et des familles de détaillants qui voulaient vendre leur produit sur un marché concurrentiel, à un prix légèrement inférieur à celui des grands distributeurs et à qui les grossistes ont refusé de livrer la marchandise ou qui se sont directement fait dire que leur contrat ne les autorisait, en aucun cas, à fixer un prix constituant une concurrence déloyale pour les grands distributeurs situés dans leur voisinage immédiat ou dans le même quartier qu'eux.

La ministre de l'énergie étant absente, je tiens à lui dire, par le truchement de son secrétaire parlementaire, que même si elle a les meilleures intentions du monde, le réseau de distribution des produits pétroliers est géré de façon telle que la concurrence dont la ministre et ses collègues parlent si volontiers peut difficilement s'y exercer et qu'elle est même pratiquement impossible. C'est à ce problème qu'il faut s'attaquer.

Le 12 mars, le ministre a annoncé fièrement qu'Imperial Oil et Petro-Canada allait diminuer de 2 cents le litre d'essence. Le problème, c'est que toute personne sensée devra admettre qu'une diminution de 2 cents le litre est minime étant donné la baisse spectaculaire du prix du pétrole. Il est passé de près de $30 à $12 le baril, ce qui devrait nécessairement se traduire pour le consommateur par une baisse bien supérieure à 2 cents le litre.

Non seulement cette baisse n'est pas suffisante, monsieur le Président, mais dans certaines régions du pays, les consommateurs n'ont même pas profité de la réduction de 2 cents.

M. McDermid: Où?

M. Deans: A Toronto. En effet, il y a eu des guerres des prix fictives, des baisses de prix qui découlent de l'accumulation de pétrole dans le réseau et de la nécessité de le distribuer plus rapidement.

M. Siddon: Ce n'est pas fictif.

M. Deans: Il ne s'agissait pas vraiment d'une guerre des prix dans le sens ou vous et moi l'entendons.

M. Siddon: Mais d'une accumulation.

M. Deans: Parce qu'il y a eu une accumulation dans le réseau et que toutes les grandes sociétés ont décidé de le distribuer plus rapidement, elles ont dû diminuer le prix. C'est tout. Cela n'avait rien à voir avec une guerre des prix. Il s'agissait encore une fois d'un prix fixé.

Si elles ont jugé utile de le faire, c'était manifestement pour des raisons sans rapport avec la baisse spectaculaire du cours mondial du pétrole et tous les Canadiens devraient profiter de la baisse réelle de prix dont profitent les sociétés pétrolières, ainsi que de la diminution du cours mondial.

J'ai promis à mon collègue de lui laisser quelques instants. Je regrette qu'il ne lui reste que deux minutes, mais je cède la parole à mon collègue du parti conservateur.

M. Paul Gagnon (Calgary-Nord): Monsieur le Président, j'ai été attristé et bien déçu d'apprendre que le député de Hamilton (M. Deans) ne se représenterait pas aux prochaines élections. C'est un vrai gentilhomme, un parlementaire chevronné qui est capable de développer logiquement et d'exposer clairement un argument. Nous venons d'en avoir la preuve. Il a parlé de concurrence et il a certes raison de dire qu'il n'y en avait pas assez sur les marchés actuellement.

Notre gouvernement a pris pourtant certaines mesures sur ce chapitre, notamment en levant les obstacles au mouvement du pétrole et des produits pétroliers à travers les frontières du Canada. Une telle mesure permet aux détaillants indépendants d'importer ces produits et de se libérer ainsi de l'emprise des grands raffineurs.

Le député de Cape Breton-The Sydneys (M. MacLellan) a expliqué qu'il avait fallu modifier l'impôt sur les revenus pétroliers. Il a fort bien analysé ce mécanisme. Il fallait le modifier en effet, mais il ne faut pas oublier que seulement 57 jours se sont écoulés depuis que les prix pétroliers se sont effondrés. Il serait prématuré d'agir maintenant. On n'a qu'à se rappeler les transactions sur le marché au comptant des trois derniers jours pour s'en convaincre. Les prix ont remonté. Il est encore trop tôt pour intervenir.

[*Français*]

M. le vice-président: Comme il est 18 heures, il est de mon devoir de faire savoir à la Chambre que, conformément aux dispositions de l'article 82(12) du Règlement, les délibérations relatives à la motion sont terminées.

Comme il est 18 heures, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, conformément aux dispositions de l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 heures.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 20 mars 1986

La séance est ouverte à 11 heures.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

COMITÉ DE SÉLECTION

PRÉSENTATION DU 25e RAPPORT DU COMITÉ DE SÉLECTION

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le vingt-cinquième rapport du comité de sélection.

[*Note de l'éditeur: Voir les* Procès-verbaux *d'aujourd'hui au sujet du rapport précité.*]

* * *

PÉTITIONS

L'INCLUSION DU REVENU DE PENSION DANS LE CALCUL DES PRESTATIONS D'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, j'ai le devoir et le privilège de présenter à la Chambre des pétitions signées par de nombreux citoyens des villes de Montréal, Québec et Halifax, qui s'élèvent tous contre le changement récent de l'assurance-chômage en vertu duquel le revenu de pension est maintenant considéré comme revenu gagné dans le calcul des prestations d'assurance-chômage. Ils prient le Parlement de retirer cette disposition inique.

[*Français*]

M. André Plourde (Kamouraska-Rivière-du-Loup): Monsieur le Président, je veux présenter devant cette Chambre une pétition qui m'a été remise par mes commettants de Kamouraska-Rivière-du-Loup portant un total de 1,762 signatures. Les signataires de cette pétition demandent au gouvernement que tous les revenus provenant d'une pension ou d'une cessation d'emploi concernant les retraités soient abolis aux fins de l'assurance-chômage.

ON DEMANDE LE RÉTABLISSEMENT DU PROGRAMME KATIMAVIK

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le plaisir de présenter en cette Chambre une pétition demandant au gouvernement de reconsidérer sa décision de mettre fin au programme Katimavik, et les signataires viennent de la ville de Québec; et j'ai une deuxième pétition qui vient de la province de Québec.

[*Traduction*]

J'ai une troisième pétition de la région de Cornwall et de ma circonscription. Les pétitionnaires demandent au gouvernement de reconsidérer la décision qu'il a prise d'abolir le programme Katimavik. Ils appuient le sénateur Hébert et son action en faveur du rétablissement du programme Katimavik.

L'ANNULATION DES PRESTATIONS D'ASSURANCE-CHÔMAGE POUR LES MEMBRES DES FORCES ARMÉES—L'OBLIGATION DE VERSER DES COTISATIONS

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Monsieur le Président, j'ai le devoir de soumettre à la Chambre une pétition par laquelle les soussignés protestent contre le fait que l'assurance-chômage soit refusée aux membres des forces armées qui prennent leur retraite. Les pétitionnaires mettent aussi sérieusement en doute la politique gouvernementale qui oblige les membres des forces armées à payer les primes de l'assurance-chômage alors qu'ils ne pourront jamais en retirer les prestations. Ils signalent en outre que lorsque les militaires prennent leur retraite, ils n'ont pas le choix, ils sont forcés de quitter les forces armées.

LE PROGRAMME DE RÉUNIFICATION DES FAMILLES

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, un certain nombre de citoyens de la région métropolitaine de Toronto ont signé une pétition sur la réunification des familles et la nécessité de préserver la valeur fondamentale de ce principe et de l'inscrire dans la législation canadienne. La pétition porte les signatures de personnes de l'ouest de Toronto, de ma circonscription et de diverses parties du grand Toronto, qui affirment toutes ce principe.

ON DEMANDE LE RÉTABLISSEMENT DU PROGRAMME KATIMAVIK

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, je voudrais présenter une autre pétition signée par des personnes d'Ottawa. Elles supplient le gouvernement de rétablir le programme Katimavik pour les jeunes et souhaitent qu'on mette ce programme à la disposition des futures générations de Canadiens.

LE PRIX DE L'ESSENCE

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, j'ai deux pétitions à présenter. La première, qui porte sur les prix de l'essence, est signée par quelques centaines de personnes de ma circonscription. Les pétitionnaires exhortent le gouvernement à réduire les prix de l'essence de 1c. chaque fois que les cours pétroliers mondiaux baissent de $1.

Questions au Feuilleton

ON DEMANDE LA PLEINE INDEXATION DES ALLOCATIONS FAMILIALES

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, ma seconde pétition concerne les allocations familiales. Ces pétitionnaires de ma circonscription prient le gouvernement de rétablir la pleine indexation des allocations familiales universelles.

LE PRIX DE L'ESSENCE

L'hon. Allan B. McKinnon (Victoria): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le privilège de présenter une pétition signée par 1,192 citoyens de ma circonscription et des localités environnantes. Les pétitionnaires formulent le vœu que le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux tiennent une conférence afin de fixer un montant de réduction de la taxe fédérale sur l'essence et de déterminer les méthodes par lesquelles les provinces pourraient réduire leurs taxes sur l'essence.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui à la question nº 483.

[*Texte*]

LES IMPORTATIONS DE FROMAGE

Question nº 483—**M. McKinnon:**

En 1985 à ce jour, combien de kilogrammes de fromage a-t-on importés sous quota?

L'hon. James Kelleher (ministre du Commerce extérieur): En date du 30 octobre 1985, 16,740,000 kilogrammes de fromage ont été importés sous quota.

[*Français*]

M. Lewis: Je suggère, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

M. le Président: On a répondu à la question énumérée par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

• (1110)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 82 DU RÈGLEMENT LA LOI SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE—LES CONSÉQUENCES DES MODIFICATIONS

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt) propose:

Que la Chambre reconnaisse les difficultés inutiles causées aux travailleurs âgés du Canada par les modifications apportées à la Loi sur l'assurance-chômage à la suite desquelles les prestations de pension sont considérées comme un revenu gagné aux fins de l'assurance-chômage et que, comme les votes sur des motions d'opposition ne sont plus considérés comme une question de confiance envers le gouvernement, elle exhorte le gouvernement à abroger sur-le-champ les modifications en question.

—Monsieur le Président, l'objet de cette motion est pour moi très important et j'ai voulu attendre le moment opportun pour la présenter, étant donné que la Chambre a modifié son Règlement. Nous aurons donc l'occasion aujourd'hui de nous prononcer dans le cadre d'une nouvelle disposition selon laquelle ces votes ne posent plus la question de confiance dans le gouvernement. De quelque parti qu'ils soient, et je m'adresse en particulier aux ministériels, les députés seront libres de voter sur cette question selon leur conscience, sans crainte de faire tomber le gouvernement. Ce vote ne pourra pas entraîner d'élections. J'invite les ministériels à écouter le débat et à se laisser persuader par les arguments solides que nous ne manquerons pas d'avancer.

Mieux encore, monsieur le Président, je sais que la question des modifications concernant les revenus tirés d'une pension et l'assurance-chômage soulève un vif de mécontentement au sein du caucus gouvernemental. Je sais encore, par les journaux, que les députés de toutes tendances sont bombardés de pétitions dans lesquelles leurs électeurs réclament la suppression de cette modification injuste de la Loi sur l'assurance-chômage.

Quand le changement est-il entré en vigueur? Quand l'a-t-on annoncé? Il convient de revenir en arrière. C'est le ministre des Finances (M. Wilson) qui, le 8 novembre 1984, nous a fait part de cette modification et de celles qui touchent l'indemnité de départ et la paye de vacances, sans qu'il y ait de consultation quelconque. On n'a consulté ni l'opposition, ni la population canadienne, ni le mouvement syndical. Cette décision unilatérale du ministre des Finances devait entrer en vigueur le 31 décembre 1984.

Or, compte tenu d'énormes pressions provenant des députés, non seulement de ce côté-ci de la Chambre mais au sein même du caucus conservateur, ainsi que des protestations considérables de la part des Canadiens, notamment dans les forces armées, le gouvernement décidait de remettre au 1er janvier 1986 l'entrée en vigueur des modifications relatives aux pensions.

Selon l'exposé du 8 novembre, le gouvernement comptait épargner 30 millions de dollars grâce à cette mesure. Tel était l'objectif du gouvernement, épargner 30 millions de dollars en assurance-chômage. Monsieur le Président, il n'y a pas eu de consultation à ce sujet.

Au printemps de 1985, le gouvernement a cru bon d'examiner le programme en question. Il a donc chargé une commission, placée sous la présidence de M. Claude Forget, d'étudier le programme d'assurance-chômage. Celle-ci était censée remettre son rapport au printemps de 1986, mais elle ne le fera qu'à l'automne, étant donné l'importante réaction que son travail a suscité.

Le Conseil consultatif d'Emploi et Immigration Canada a déposé son rapport annuel en août 1985. Voici l'une de ses recommandations:

Que le gouvernement ne donne pas suite aux modifications qu'il se propose d'apporter, le 1er janvier 1986, aux règlements de l'assurance-chômage et selon lesquelles les prestations de pension versées dès un licenciement seront considérées comme un revenu, mais qu'il attende que la commission d'enquête sur l'assurance-chômage ait terminé son étude et présenté ses recommandations.

Le Conseil consultatif d'Emploi et Immigration Canada a donc conseillé au gouvernement de ne pas mettre en œuvre les modifications tant que la Commission Forget n'aurait pas remis son rapport.

En plus de cela, monsieur le Président, j'ai, personnellement, présenté à la Chambre des pétitions provenant de tout le pays et comptant au total plus de 19,000 signatures. D'autres députés ont également présenté des pétitions demandant le rejet de cette disposition. Un membre de la Commission Forget elle-même, M. Roy Bennett, un ancien dirigeant de la société Ford, s'est prononcé contre. Le 14 février 1986, le *Winnipeg Free Press* disait:

«En y réfléchissant, je pense qu'il aurait été préférable que le gouvernement ne fasse pas ces changements». C'est ce que déclarait Roy Bennett, un ancien président de Ford, dans une entrevue.

«Bien que nous comprenions ce qui les justifie, ils ne sont pas bien fondés. Si l'on tenait à les faire, il aurait fallu procéder différemment.»

Par conséquent, en février, des membres de la Commission Forget disaient que les changements n'auraient pas dû être faits, mais que si l'on tenait à les faire il n'aurait pas fallu les faire sous cette forme.

Même parmi les députés de la majorité il y a eu des critiques, puisque le député d'Annapolis Valley-Hants (M. Nowlan) a soulevé la question à la Chambre et demandé au gouvernement de retirer les changements jusqu'à la publication du rapport de la commission Forget. Je cite l'article:

A l'extérieur des Communes, Nowlan a déclaré aux journalistes que la plupart des députés conservateurs s'étaient plaints des nouvelles règles et il a ajouté qu'il était déçu de la réponse de MacDonald.

«Je ne peux pas comprendre son opinion», disait Nowlan. «Soit que Flora est aveuglée parce qu'elle travaille trop soit qu'elle est manipulée par ses fonctionnaires sur cette question. Ce n'est pas la Flora MacDonald qui montrait tant de compassion pour les déshérités.»

Vous entendez cela, monsieur le Président. Le député avait parfaitement raison. Nous avons des lettres du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) et du ministre de la Défense nationale (M. Nielsen). Ce dernier disait à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration, le 26 juin 1985:

Après avoir étudié toutes les options existantes, j'en suis venu à la conclusion que le seul moyen raisonnable et juste est de demander, pour les Forces canadiennes, une exemption des dispositions qui prendront effet le 1er janvier 1986, qui fera que le revenu de pension sera traité comme un gain au fin du calcul des prestations d'assurance-chômage.

Pour sa part, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures écrivait à la ministre:

Comme vous le savez, en raison des exigences particulières des forces armées, les militaires doivent prendre leur retraite beaucoup plutôt que les autres personnes. Généralement, les militaires ont droit a une rente lorsqu'ils ont vingt ans de service. Ils peuvent alors décider de prendre leur retraite ou de continuer jusqu'à l'âge de départ obligatoire, ce qui peut être quarante ans, mais ne peut jamais dépasser cinquante-cinq ans.

Ce sont encore de jeunes personnes, monsieur le Président.

La ministre de l'Emploi et de l'Immigration (Mlle MacDonald) a reçu des centaines de lettres de tout le pays lui demandant de retirer cette disposition et j'en ai reçu des copies comme tous les autres députés.

J'ai ici une lettre de M. Elmar A. Duell, de Winnipeg, qui écrit ceci:

J'ai écouté attentivement l'exposé budgétaire dans le vain espoir que le ministre annonce l'annulation des changements barbares que vous avez apportés le 5 janvier pour que les prestations de pension soient considérées comme revenu gagné aux fins de l'assurance-chômage.

L'Association des femmes PC d'Oromocto-Burton-Geary a adopté une résolution pour demander à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration de retirer cette disposition injuste de la Loi sur l'assurance-chômage. L'association a remis cette résolution à son représentant, le député de York-Sunbury (M. Howie), qui devait la transmettre à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Malgré les objections exprimées très clairement par des députés de l'opposition et du gouvernement, des Canadiens de tout le pays, y compris des associations du parti conservateur et des ministres, le gouvernement est resté sur ses positions et affirme que les changements seraient apportés. De fait, ils l'ont été.

● (1120)

La ministre a expliqué que les changements avaient été annoncés il y a plus d'un an. Qu'est-ce que cela change à la situation? Les résultats sont les mêmes et certains Canadiens en souffrent. Nous savons que le règlement n'a pas été rédigé avant décembre 1985. Le 13 décembre 1985, la ministre m'écrit au sujet de propositions que j'avais faites relativement à l'application du règlement. Elle me disait ceci:

Pour l'instant, tout ce que je peux vous dire, c'est que le gouvernement n'a pris aucune décision définitive en ce qui concerne l'application du règlement. Je tiens cependant à vous remercier de votre proposition à ce sujet.

Cette lettre est datée du 13 décembre 1985 et le changement est entré en vigueur le 5 janvier 1986. Le règlement n'avait donc pas encore été rédigé en décembre et la ministre aurait pu éviter de se laisser entraîner dans son élan en se contentant de retirer le règlement.

Les Canadiens, y compris les membres du Nouveau parti démocratique, s'opposent au changement parce qu'il est appliqué de façon injuste. Les pensions ne sont pas toutes traitées de la même façon. Seulement les pensions gagnées par suite d'un emploi sont touchées. Les pensions tirées d'un régime enregistré d'épargne-retraite ou d'une rente ne sont pas visées, ni les pensions des armées américaine, britannique ou française. Seules les pensions des forces armées canadiennes sont visées. La règle est donc appliquée injustement.

Les subsides

Une autre chose injuste, c'est que ceux qui n'auront pas droit aux prestations de l'assurance-chômage doivent malgré tout cotiser au régime. Si quelqu'un prend une retraite anticipée et trouve ensuite un autre emploi, il devra payer des cotisations, mais il ne pourra jamais obtenir de prestations. Dans quel autre régime d'assurance faut-il payer des cotisations sans espoir aucun d'en obtenir quoi que ce soit? Quelqu'un qui prend une retraite anticipée, qui obtient une pension, qui trouve un autre emploi et qui tombe ensuite malade ne peut pas obtenir la moindre prestation de maladie dans le cadre du régime d'assurance-chômage. C'est tout à fait injuste.

En outre, monsieur le Président, il existe toutes sortes de possibilités pour contourner le changement. Par exemple, les employés des entreprises suffisamment importantes qui sont prêtes à collaborer avec leurs employés peuvent attendre un an avant de verser leur pension. Les employés peuvent donc recevoir des prestations d'assurance-chômage pendant 49 semaines. Bien entendu, l'année suivante, il peut faire relever le montant de sa pension afin de compenser l'année où il ne l'a pas reçue. Cela ne me semble pas très juste. En réalité, le gouvernement est en train d'appliquer un contrôle du revenu au régime d'assurance-chômage parce que c'est le montant de la pension qui détermine si quelqu'un recevra de l'assurance-chômage ou non.

Nous nous opposons également au changement parce qu'il est contradictoire. Le prix des minéraux est plutôt faible ces temps-ci dans le bassin de Sudbury. Les principaux employeurs dans cette localité à une seule industrie, qui comprend Inco et Falconbridge, ont dit à leurs employés qu'ils voulaient protéger les emplois des travailleurs plus jeunes en mettant sur pied un programme de retraite anticipée. Ces entreprises ont dit à leurs employés que, s'ils prenaient une retraite anticipée, ils seraient admissibles aux prestations d'assurance-chômage à condition qu'ils cherchent un autre emploi et soient prêts à l'accepter. En prenant une retraite anticipée, ils protégeraient les emplois des travailleurs plus jeunes.

Beaucoup de travailleurs avancés en âge ont vu là la possibilité de faire des choses qu'ils avaient toujours désiré faire, et ils ont opté pour la préretraite espérant protéger l'emploi des plus jeunes travailleurs. Nous avons été très heureux, dans notre région, que 1,200 travailleurs environ prennent la préretraite, parce que cela a protégé l'emploi des jeunes qui débutaient dans la vie avec de jeunes enfants et toutes les charges que cela représente. Une fois que ces travailleurs-là eurent accepté la préretraite est intervenue la décision arbitraire et unilatérale de les rendre inadmissibles à l'assurance-chômage. Pourquoi le gouvernement encourage-t-il d'un côté les travailleurs âgés à songer à la préretraite pour protéger l'emploi des plus jeunes quand, de l'autre côté, il leur fait ce sale coup? C'est tout à fait contradictoire.

Nous sommes également contre cela, monsieur le Président, parce que nous croyons que c'est illégal. La Cour suprême du Canada a rendu un arrêt dans l'affaire Dallialian, qui portait sur le cas d'une personne qui avait touché l'assurance-chômage à 64 ans, puis avait atteint 65 ans. La loi dit qu'à 65 ans on ne paie plus de primes, mais sans pouvoir toucher des prestations. Le versement des prestations avait débuté avant que l'intéressé n'atteigne 65 ans, et du jour où il a atteint 65 ans, la Commission d'assurance-chômage a tout interrompu. La Cour suprême du Canada a statué qu'une loi ne peut rétroactivement enlever des prestations aux gens.

Mais dans le cas présent, toutes les personnes qui touchaient une pension et l'assurance-chômage ont été radiées le 5 janvier 1986. Étendant le principe, je dirai que toute personne qui cotisait à l'assurance-chômage à la date du 5 janvier, celle où le changement est intervenu, devrait avoir droit à tous les avantages du programme. Si nous combattons cela, c'est que nous estimons la chose illégale.

Nous estimons que le gouvernement doit retirer immédiatement cette disposition. Nous estimons que le but de la Commission Forget était d'étudier le régime d'assurance-chômage dans son ensemble et de présenter des recommandations au Parlement sur la façon d'appliquer le régime. On est en train de modifier la loi. Le ministre dit que la question a été soumise à la Commission Forget. Entre-temps, il y a des milliers et des milliers de prestataires au pays qui se voient refuser l'assurance-chômage.

Le ministre dit que le gouvernement pourra se prononcer quand la Commission Forget fera rapport à l'automne. Il faudra peut-être des mois après la présentation du rapport de la Commission Forget pour que le Parlement adopte une loi. Que ferons-nous alors au sujet des personnes qui n'auront pas touché leurs prestations? Peut-être bien qu'elles n'y auront plus droit. D'après la loi, il faut avoir à son compte 20 semaines assurables dans les 52 semaines précédentes. D'ici à ce que le Parlement ait voté une loi, ils risquent d'avoir perdu tous leurs droits et ils se verront refuser leurs prestations. C'est extrêmement injuste de mettre les gens dans cette situation.

A la Conférence économique nationale qui a eu lieu ici, au Centre des conférences du gouvernement, avant la présentation du budget en mai 1985, 75 p. 100 des participants, qui représentaient surtout les entreprises et le mouvement syndical, ont signé une pétition demandant au gouvernement de ne pas appliquer ces dispositions-là. En refusant de donner suite à ce que les gens demandent par lettre et par pétition, le gouvernement lèse les gens qui ont présenté des demandes de prestations d'assurance-chômage en toute bonne foi et qui ont touché des prestations.

• (1130)

En toute justice, il n'y a qu'une chose que le gouvernement puisse faire en ce moment, c'est de retirer cette disposition. J'en appelle à la conscience des ministériels. Vous pouvez voter librement, sachant que cela ne renversera pas le gouvernement et ne déclenchera pas d'élections. Grâce au nouveau règlement, vous pouvez en fait vous lever et voter comme vous avez toujours dit qu'il fallait le faire à la Chambre, sur le principe de la question. Reconnaissez l'injustice, le caractère contradictoire et peut-être l'illégalité de ce règlement. Mettons de côté les considérations partisanes dans l'intérêt des gens qui, en toute honnêteté et en toute bonne foi, ont pris la préretraite, ou qui ont été forcés de le faire dans le cas des Forces armées canadiennes. Je dis aux ministériels: écartez les considérations partisanes ne serait-ce que pendant 20 minutes cet après-midi, et votez en faveur des gens qui ont été si brutalement traités par ce changement qui est entré en application le 5 janvier 1986.

Le président suppléant (M. Paproski): Questions ou observations.

M. Redway: Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt le député qui s'est mis à parler tout-à-coup de la situation avant le 1er janvier, abstraction faite, si vous le voulez, de la Commission Forget. Comme le député l'a signalé, les députés de son parti, de l'opposition officielle et du gouvernement ont fait de fréquentes observations là-dessus parce qu'ils se préoccupent vivement de la question et sympathisent sincèrement avec les pensionnés en cause. Les ministériels ont fait des recommandations en vue de s'attaquer au problème. Je me demande quelle est la meilleure solution étant donné que les règlements sont maintenant en vigueur et que la question a été renvoyée à la Commission Forget qui est chargée de trouver une solution générale non seulement à cette question, mais à tous les problèmes qui ont trait aux prestations d'assurance-chômage.

Je suis sûr que le député appuie la Commission Forget et je suis sûr que lui et son parti conviennent qu'il est opportun d'effectuer un examen général des problèmes concernant l'assurance-chômage. Il y a de nombreux problèmes. Il faut agir pour adopter une position générale sur cette question. Le député appartient à un parti qui préconise depuis longtemps une planification globale. On sait que le NPD préconise une économie planifiée dans laquelle tous les éléments ne sont pas examinés les uns après les autres mais collectivement. Le NPD a toujours prétendu qu'il ne fallait pas considérer le chômage séparément mais concurremment avec les taux d'intérêt, les taux de change, la politique monétaire, le déficit et la politique fiscale. Le parti adopte la même attitude à l'égard de la propriété publique des divers secteurs de l'économie, qu'il s'agisse des banques ou du secteur énergétique.

Je voudrais savoir si le député estime que nous devrions examiner la question de façon globale. La Commission Forget devrait-elle faire des recommandations globales comme solutions aux problèmes? Il eût été bon de trancher la question au préalable, mais comme nous ne l'avons pas fait, n'est-il pas plus logique de laisser à la Commission Forget le soin de formuler certaines recommandations globales que préfère le NPD plutôt que des recommandations fragmentaires?

M. Rodriguez: Je crois que le député a tout à fait raison. Il a exposé correctement le point de vue du NPD. J'ai écrit à la ministre pour lui dire qu'elle n'avait rédigé les règlements que vers la fin du mois de décembre dernier, que la modification est entrée en vigueur en 1986, mais que la Commission Forget a été établie au printemps de 1985. Nous lui avons donc dit qu'elle devrait cesser d'apporter des changements avant que nous n'examinions la question en général. On ne peut procéder par réductions fragmentaires, supprimer 30 millions par ici et 100 millions par là. Laissons la Commission Forget examiner l'ensemble du programme et faire des recommandations. Nous pourrons alors proposer des modifications intelligentes car nous aurons compris comment les choses se tiennent. Quand on commence à effectuer des réductions fragmentaires, on dérange grandement la vie des Canadiens. Le terrain n'est vraiment pas préparé pour faire accepter les changements voulus. Voilà pourquoi j'exhorte le député de York-Est (M. Redway) de nous appuyer et de se prononcer en faveur de notre motion aujourd'hui.

Le député a soulevé une autre question très importante. Il n'est pas inconvenant de demander à la ministre de retirer le règlement. Il touche certaines personnes et les prive d'assurance-chômage. C'est un changement injuste. Retirons-le et attendons que la Commission Forget présente ses recommandations. Elle offrira peut-être une meilleure approche au problème. Si tel était le cas, nous n'aurions rien à redire à une meilleure approche à l'assurance-chômage. Nous l'appuierions. Nous ne nous y opposerions pas.

M. Deans: Monsieur le Président, l'aspect le plus inhabituel de ce changement peut concerner par exemple un membre des forces armées qui aurait pris une retraite anticipée. La personne en question touche une pension des forces armées et occupe un emploi. Aux termes de ces changements, elle ne pourra recevoir de prestations de maladie tant qu'elle continue à travailler. Que pense le député de cette injustice? On prive une personne malade des prestations qu'elle devrait normalement recevoir aux termes de la Loi sur l'assurance-chômage?

M. Rodriguez: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question. J'avais abordé brièvement ce point. C'est l'un des aspects inacceptables de cette disposition. Et c'est l'une des raisons pour lesquelles nous nous y opposons. Si une personne prend sa retraite par anticipation et occupe ensuite un emploi, cotise à l'assurance-chômage, est mise à pied ou tombe malade, elle ne pourra toucher de prestations de maladie. Elle aura pourtant versé des cotisations et bien qu'il s'agit d'un programme d'assurance, elle ne sera pas protégée. Nous croyons que c'est le comble de l'injustice. Voilà pourquoi nous avons présenté cette motion aujourd'hui en espérant pouvoir convaincre les ministériels.

• (1140)

M. Weiner: Je suis étonné de la façon dont le député perçoit le programme d'assurance-chômage. Nous nous souvenons tous qu'au moment où il a été instauré 97 p. 100 des personnes exerçant une activité rémunérée cotisaient; c'était un programme d'assurance contre un malheur quelconque, conçu pour ceux qui perdaient leur revenu. Le député conviendra que par le passé, il est arrivé que des personnes qui ont pris leur retraite à 62 ou 63 ans, ont pu toucher une somme considérable et continuent de bénéficier d'un régime auquel cotisent tous les travailleurs mais qui ne devrait servir qu'en cas de nécessité.

D'après moi, ce régime d'assurance n'est pas une assurance-vie à valeur garantie, ni un fonds mutuel. C'est une sorte d'assurance à terme à laquelle nous participons tous. Que le député songe aux difficultés qu'éprouvent ceux d'entre nous qui voudraient que ceux qui en ont vraiment besoin reçoivent de l'aide sociale. Assurément je serais le premier à appuyer le député.

Ce dernier a parlé de M. Roy Bennett et de ce qu'il aurait dit. Je voudrais assurer M. le Président, que M. Bennett a communiqué avec le sous-ministre et le ministre, et qu'il refuse de faire toute recommandation ou proposition avant que la commission d'enquête n'ait remis son rapport. Sans vouloir discuter de ce qui a pu ou n'a pas pu se passer, nous savons que M. Bennett qui est membre de cette commission, attendra la parution du rapport final.

M. Rodriguez: Monsieur le Président, pour ce qui est de la dernière question soulevée par le secrétaire parlementaire, j'ai simplement cité un article de la Presse canadienne paru dans le *Free Press* de Winnipeg le 14 février 1986. Comme je suis le critique de mon parti en matière d'assurance-chômage depuis mon élection en 1972, je connais assez bien la vocation et les principes de base du programme. Voilà pourquoi nous estimons que ce changement n'aurait pas dû être fait, qu'il ne tient pas compte de la situation, que la Commission Forget aurait dû l'envisager globalement. Ce ne sont pas les personnes qui sont assurées, ce sont les revenus. C'est ce que nous voulons protéger par le programme d'assurance-chômage.

Avant 1971, je rappelle au député que l'on versait des prestations pendant une année entière au moment de la retraite. Quand un travailleur prenait sa retraite, il touchait des prestations de chômage pendant toute une année. C'était un des principes qui figuraient dans la loi antérieure à 1971.

A toute fin pratique, c'est le revenu du travailleur qui est assuré, et nous voulions protéger les emplois des travailleurs plus jeunes en incitant les travailleurs âgés à prendre une retraite anticipée. Ou bien ceux-ci conservent leur emploi et les jeunes travailleurs touchent de l'assurance-chômage ou bien nous encourageons les aînés à prendre leur retraite par anticipation, à toucher des prestations de chômage, à condition qu'ils cherchent du travail et soient capables de travailler.

Le président suppléant (M. Paproski): Le temps de parole du député est terminé. Nous poursuivons le débat?

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord féliciter mon collègue le député de Nickel Belt (M. Rodriguez) d'avoir présenté cette motion portant sur les compressions dans le domaine de l'assurance-chômage dont sont victimes ceux qui touchent des pensions de pré-retraite. Nous avons eu l'occasion de soulever cette question à la Chambre auparavant, par le biais de questions posées à des ministres, de déclarations en vertu de l'article 21 du Règlement et de pétitions, mais c'est la première fois que nous pouvons en débattre à fond et voter à ce sujet.

Il est choquant de constater que le gouvernement a mis en œuvre cette modification importante à l'assurance-chômage qui touche des milliers de Canadiens, sans la soumettre à un débat ou donner la possibilité à la Chambre de se prononcer.

Ce qui est également important dans cette motion d'aujourd'hui, c'est que pour la première fois, nous nous prononcerons sur une motion d'opposition qui n'est pas une motion de censure à l'égard du gouvernement. Cela revêt une importance extrême, car tous les députés, de l'opposition et des banquettes ministérielles ont ainsi la possibilité de bien représenter leurs électeurs. Ces derniers vont surveiller leur comportement sachant que le vote de ce soir ne peut renverser le gouvernement et qu'il ne s'agit pas d'une motion de défiance à l'endroit du gouvernement. En fait, la Chambre exhorte le gouvernement à retirer sa politique. C'est sur quoi nous voterons. Nous mettrons à l'épreuve la sincérité du gouvernement au sujet de ces nouvelles règles. Lorsque le gouvernement a mis en œuvre le nouveau Règlement, il a déclaré que cela annonçait une ère nouvelle, un nouvel esprit à la Chambre des communes, puisque les députés seraient dorénavant capables d'exprimer leur opinion plus facilement et avec une plus grande liberté.

Les modifications à l'assurance-chômage sont cruelles, insensibles, inéquitables et injustes et elles s'appliquent rétroactivement. Malheureusement, le secrétaire parlementaire qui vient de poser une question, n'a pas, selon moi, bien lu la loi. Il vient de déclarer que l'assurance-chômage était destinée à aider les gens sans revenu. Or, ce n'est pas du tout le cas et ce n'est dit nulle part dans la loi. L'assurance-chômage est une assurance qui s'adresse aux sans-emploi. Ainsi, toute personne qui prend une retraite anticipée et touche des loyers, des dividendes ou de l'intérêt ou qui est partenaire dans une entreprise et réalise des profits, a quand même droit à l'assurance-chômage. Certaines personnes sans emploi pourraient fort bien ne pas toucher une pension de pré-retraite, mais posséder une série d'appartements qui leur rapportent des loyers, et avoir droit quand même à l'assurance-chômage. Par contre, le pauvre bougre membre des forces armées qui touche une pension est pénalisé au niveau de l'assurance-chômage. Ainsi, contrairement à ce que le secrétaire parlementaire a déclaré, ce n'est pas une assurance contre une perte de revenus, mais bien contre la perte de son emploi. Je voudrais que ce soit clair.

Il a également demandé pourquoi des gens âgés de 62 ou 63 ans devraient toucher des prestations d'assurance-chômage, alors qu'ils reçoivent déjà une pension? Je voudrais lui signaler que certaines personnes visées par cette mesure sont dans la quarantaine ou la cinquantaine. Dans les forces armées, on peut être mis à la retraite à 45 ans et toucher alors une pension. J'ai un dossier plein de lettres de gens dans la cinquantaine qui sont en pré-retraite et qui ont des enfants à l'université, qui touchaient à l'époque des prestations d'assurance-chômage, mais qui sont maintenant victimes de ces compressions. Bien des intéressés allaient placer ces pensions de pré-retraite, du moins une partie, dans des régimes enregistrés d'épargne-retraite pour le jour où ils prendraient vraiment leur retraite, car ils devaient retourner sur le marché du travail ou ils espéraient du moins pouvoir le faire.

Cette modification s'applique rétroactivement. Elle est cruelle, insensible et inéquitable. Bien des gens ont cotisé l'assurance-chômage pendant 30 ou 35 ans sans jamais toucher de prestations. Or, tout à coup, ils sont forcés de prendre une retraite anticipée et ils s'aperçoivent alors qu'ils n'ont plus droit aux prestations. C'est injuste. L'assurance-chômage n'est pas un programme d'assistance sociale, et cela n'a jamais été son but. Il s'agit d'un programme d'assurance, et je viens tout juste de vous en donner quelques preuves. Nous n'avons jamais retiré des prestations d'assurance-chômage aux gens qui touchent des loyers, de l'intérêt, des dividendes ou des bénéfices; le gouvernement n'a pas encore agi en ce sens. S'il voulait être logique, c'est ce qu'il ferait, mais je crois que cette politique est répréhensible au départ.

Je tiens à signaler qu'une bonne partie des gens victimes de ces compressions qui touchent une pension de pré-retraite, cherchent encore un emploi; en effet, ils sont forcés de le faire, car certains d'entre eux ont des enfants à élever. Ce sont des gens de mon âge ou de celui du secrétaire parlementaire. Ils ont des enfants à l'école et des responsabilités familiales.

• (1150)

Chaque fois que nous interrogeons la ministre au sujet de cette politique, elle nous répond qu'elle l'a annoncée un an à l'avance. Même un préavis d'un an ne rend pas bonne une politique qui est mauvaise ni ne justifie pas le programme. Cet argument n'est pas valable. En outre, ces changements sont illogiques. Le gouvernement apporte d'importants changements au régime de l'assurance-chômage puis il crée la commission Forget pour l'étudier et recommander des changements. Toutefois, cette commission n'est créée qu'une fois que le gouvernement a apporté d'importants changements. Où est la logique de ce raisonnement? A quoi sert-il de créer la commission Forget alors que le gouvernement a déjà décidé injustement de priver des milliers de Canadiens de prestations de l'assurance-chômage?

Je voudrais que la ministre ou son secrétaire parlementaire nous réponde à ce sujet. Soit dit en passant, l'affaire révèle bien l'importance que le gouvernement accorde à la question alors que la ministre chargée du dossier n'est même pas présente pour prendre part au débat. Le secrétaire parlementaire est ici . . .

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre, s'il vous plaît. Le député n'est pas nouveau venu et il sait qu'il devrait s'abstenir de signaler les absences comme les présences. J'espère qu'il s'en tiendra au débat.

En fait, si je l'interromps, c'est pour lui donner la possibilité de reposer sa voix.

M. Allmand: Monsieur le Président, je vous en sais gré et je vous prie de m'excuser. Je me contentais d'observer les précédents établis dans le passé par de nombreux députés à la Chambre, mais je vous remercie de vos bons conseils.

Si la commission Forget recommande que les changements apportés par le gouvernement soient renversés, ce dernier acceptera-t-il du jour au lendemain de rembourser rétroactivement tous ceux auxquels on a supprimé les prestations depuis le 1er janvier dernier? J'espère que la ministre ou le secrétaire parlementaire le confirmera.

Aussitôt qu'elle a été chargée de ce portefeuille, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (Mlle MacDonald) a nommé une commission spéciale sur les travailleurs âgés. Cette commission a présenté en août 1985 un rapport sur les travailleurs âgés et l'imminence d'une crise sur le marché du travail. La commission, créée par la ministre elle-même, déclare à la recommandation nº 2 que le gouvernement ne devrait pas donner suite aux changements qu'il se proposait d'apporter à la réglementation de l'assurance-chômage à compter du 1er janvier 1986, en vertu desquels les prestations de pension seront désormais considérés comme un revenu pour la période suivant immédiatement la mise à pied, jusqu'à ce que la commission d'enquête sur l'assurance-chômage—c'est-à-dire la commission Forget—ait réexaminé la question et fait ses recommandations.

Tout cela est très clair, mais la ministre a fait fi des recommandations faites par les gens qu'elle a elle-même nommés.

La politique visant à supprimer l'assurance-chômage dans le cas des personnes en retraite anticipée nuit non seulement aux travailleurs âgés qui en sont les victimes, mais aussi aux jeunes travailleurs qui auraient pu occuper les emplois des personnes en retraite anticipée. Bon nombre des travailleurs âgés de 45 à 64 ans qui ont choisi la retraite anticipée l'ont fait de bonne foi afin de libérer leurs postes pour les jeunes travailleurs.

Certes, le taux de chômage chez les jeunes a diminué de 2 p. 100 depuis septembre 1984; à 16 p. 100 cependant, il demeure exagérément élevé et, du fait de cette politique, les travailleurs plus âgés refusent de prendre une retraite anticipée et de libérer ainsi leur poste. N'eut été de ce changement au régime de l'assurance-chômage, ils auraient peut-être pris une retraite anticipée, mais à présent ils vont attendre d'avoir atteint 65 ans. Cette politique n'est pas très avisée.

Cette mesure est d'autant plus cruelle pour les membres des forces armées et d'autres personnes qui, de par leur profession, doivent prendre leur retraite plus tôt que les autres Canadiens. Par exemple, dépendant de leur rang, les militaires peuvent se retirer dès l'âge de 45 ans et se chercher un autre emploi. D'aucuns se servent de leur pension de retraite pour aller chercher un emploi ailleurs, d'autres l'utilisent pour lancer une petite entreprise, alors que d'autres encore l'investissent dans un REÉR en vue d'une retraite à 65 ans ou plus tard. Cela ne sera désormais plus possible.

Cette politique est injuste et cruelle parce que ceux qui perdent leur assurance-chômage en tout ou en partie doivent continuer à verser des cotisations sans avoir droit à des prestations lorsqu'ils n'occupent plus leur emploi. S'ils trouvent un autre emploi, ils doivent recommencer à verser des cotisations, mais ils ne toucheront pas de prestations s'ils sont mis à pied parce qu'ils reçoivent une pension des forces armées. Il n'est que logique que le gouvernement retire cette mesure ou cesse de percevoir des cotisations qui ne donneront jamais droit à des prestations. Toutefois, le gouvernement fait payer des cotisations à ces personnes même si elles peuvent ne jamais toucher d'assurance-chômage.

Des Canadiens de tout le pays ont protesté contre cette mesure. A Victoria, un groupe appelé «UIC Repeal Group, 1986» a décidé de poursuivre le gouvernement afin que cette nouvelle mesure soit déclarée illégale. L'Assemblée législative de la Nouvelle-Écosse, qui est majoritairement conservatrice, s'est prononcée à l'unanimité contre cette mesure.

Un article paru le 6 mars dans le *Daily Star*, de Halifax, se lit comme ceci:

> Hier, l'Assemblée législative de la Nouvelle-Écosse a unanimement condamné la nouvelle mesure fédérale voulant que les prestataires de l'assurance-chômage déclarent leurs prestations de retraite comme revenu.

Le premier ministre de la Nouvelle-Écosse, M. Buchanan, a qualifié de mauvaises les modifications qui ont été apportées à l'assurance-chômage. Le ministre du Travail du Nouveau-Brunswick, M. Joe Mombourquette, a aussi condamné ces modifications.

En outre, des députés ministériels ont ouvertement manifesté leur mécontentement et leur opposition à l'égard de cette mesure et nous allons voir comment ils vont se prononcer aujourd'hui. En fait, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) et le ministre de la Défense nationale (M. Nielsen) ont écrit à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration pour lui demander de ne pas appliquer cette mesure aux membres des forces armées. Comme l'a signalé mon collègue, les trois quarts des participants au sommet économique de 1985 ont signé une pétition demandant au gouvernement de retirer ces dispositions.

Après avoir appris que cette mesure allait entrer en vigueur au début de l'année, beaucoup de personnes ont téléphoné aux bureaux de l'assurance-chômage pour obtenir de plus amples renseignements. C'est ainsi qu'elles se sont rendu compte que bien des hauts fonctionnaires affectés aux bureaux de l'assurance-chômage sont mal informés au sujet de cette mesure. Par exemple, à l'occasion d'une émission de ligne ouverte bien connue de Vancouver, on a appelé trois bureaux de l'assurance-chômage de la région de Vancouver pour se renseigner sur cette mesure et on a obtenu trois réponses différentes dans chaque cas. Une personne qui est venue me voir à Montréal s'est rendue par deux fois dans des bureaux de l'assurance-chômage de l'endroit pour essayer d'en savoir plus long au sujet de ces changements et n'a pas obtenu deux fois la même réponse.

● (1200)

J'ai ici une lettre qui a été envoyée à un de mes électeurs par le Canadien-Pacifique, une grande compagnie ferroviaire nationale. Elle est datée du 11 décembre 1985, soit juste avant l'entrée en vigueur de ces mesures. Il s'agit d'une note de service que le CP adressait en ces termes à ses employés:

Pour plus d'information, nous vous apprenons que votre pension du CP a été évaluée, au 1er février 1986, à . . .

Suit le montant mensuel.

. . . et si vous demandez à recevoir la pension du gouvernement du Québec, nous avons calculé que vous devriez recevoir environ $344 par mois, plus les prestations d'assurance-chômage dont vous pouvez présentement bénéficier et qui sont évaluées à $276 par semaine.

Le CP n'était même pas au courant des modifications. Il a affirmé à ses employés que s'ils décidaient d'accepter une pension de retraite anticipée, ils toucheraient des prestations d'assurance-chômage de $276 par semaine, ce qui n'est pas le cas. Ceux qui ont accepté cette offre ont découvert que le droit à l'assurance-chômage leur était retiré et n'ont touché aucune prestation.

Je le répète, la décision du gouvernement de couper les prestations d'assurance-chômage à ceux qui touchent une pension de retraite anticipée est injuste, inéquitable et rétroactive. Elle est mise en application au moment où la Commission Forget examine le régime d'assurance-chômage. Lorsque viendra le moment de nous prononcer sur cette mesure ce soir, j'espère que nous verrons les députés s'unir pour appuyer la motion à l'étude aux termes de laquelle nous exhortons tout simplement le gouvernement à abroger cette décision. Nous allons mettre la sincérité des députés à l'épreuve et nous verrons de quelle façon ils représentent leurs électeurs.

M. James: Monsieur le Président, le député semblait contester l'interprétation du secrétaire parlementaire. Il dit considérer cela comme une privation de revenu. Il a ajouté qu'à son avis l'assurance-chômage devait servir à faire le pont financièrement entre deux emplois. Il a parlé plus loin de vision et de la raison d'être de l'assurance-chômage. J'ai vraiment du mal à comprendre sur quelle base s'appuie le député. Il soutient que les gens qui ont pris leur retraite de leur propre gré, comme cela se fait dans le secteur privé et comme cela arrive si fréquemment dans les Forces armées, devraient toucher de l'assurance-chômage. Or il a également affirmé très catégoriquement que l'assurance-chômage avait été conçue et élaborée pour permettre de faire financièrement le pont entre deux emplois. Je ne sais vraiment pas comment le député peut concilier ces deux conceptions en étant aussi catégorique sur la raison d'être de l'assurance-chômage. J'aimerais qu'il explicite un peu plus sa pensée à cet égard.

Mais auparavant, j'aimerais lui raconter une anecdote. A peu près deux ou trois jours après mon élection, cinq messieurs d'un certain âge, des retraités, se sont présentés à mon bureau de circonscription. Ils m'ont dit qu'ils avaient pris leur retraite de la société Imperial Oil sans savoir à l'époque qu'ils avaient droit de toucher des prestations d'assurance-chômage durant une période pouvant aller jusqu'à un an. Il m'ont déclaré trouver la chose déplorable et insensée, que cela ne devrait pas être possible et qu'il n'était pas question pour eux de toucher de l'assurance-chômage. Cependant, à l'occasion de discussions au club de golf, leurs amis qui avaient déjà bénéficié de telles prestations les pressaient d'en faire autant.

Comment pouvons-nous concilier pareil abus d'un régime qui a été élaboré avec beaucoup d'intelligence dans le but de faire le pont, et comment pouvons-nous nous assurer que les travailleurs et les entreprises n'auront pas à subir ce genre de chose à l'avenir?

M. Allmand: Monsieur le Président, je suis content que le député ait posé cette question. Pour pouvoir toucher des prestations d'assurance-chômage, il faut notamment être disponible et prêt à travailler. Celui qui n'est ni disponible ni prêt à travailler ne peut pas toucher de prestations d'assurance-chômage. Je ne dis pas que nous devrions verser des prestations d'assurance-chômage à ceux qui ne sont ni disponibles ni prêts à travailler. Le fait est que la grande majorité de ceux qui ont pris une retraite anticipée et qui, bien souvent, ont été obligés de le faire—je songe notamment aux retraités des Forces armées—sont disponibles et prêts à travailler. Celui qui prend sa retraite sans avoir l'intention de recommencer à travailler ne devrait évidemment pas toucher de prestations d'assurance-chômage. C'est la loi qui le veut ainsi. Personne ne prétend qu'il devrait en être autrement.

Le fait est que certaines personnes ont accepté bon gré mal gré de quitter définitivement leur emploi à plein temps et touchent une pension de retraite anticipée qui, bien souvent, est inférieure à la pleine pension qu'ils auraient pu toucher s'ils avaient travaillé jusqu'à 65 ans. Pour toucher des prestations d'assurance-chômage, il faut être disponible et prêt à travailler; or, les gens dont j'ai parlé sont disponibles et prêts à travailler. Certains sont dans la quarantaine ou la cinquantaine, et ils doivent travailler. Ils ont des charges de famille. Certains investissent leur pension dans un REER, de façon à pouvoir toucher une rente intéressante dans 15 ou 16 ans. La

Commission Forget pourrait mettre un terme aux abus dont le régime d'assurance-chômage est victime—je conviens en effet avec le député qu'il y en a. La ministre a établi la Commission Forget pour étudier tous ces abus et formuler des recommandations. Cependant, nous ne devrions pas prendre l'initiative d'apporter des changements spéciaux avant que la Commission Forget ne dépose son rapport.

M. Rodriguez: Monsieur le Président, le député voit-il un empêchement à ce que nous adoptions par exemple cette motion qui exhorte simplement la ministre de l'Emploi et de l'Immigration à envisager d'abroger les modifications en question? Imaginons que nous adoptions la motion aujourd'hui et que la ministre, après y avoir réfléchi, les abrogent. Le député voit-il quelque chose qui s'oppose à ce que nous payions rétroactivement des prestations à tous ceux qui ont perdu leur admissibilité par suite des changements? Y voit-il quelque empêchement bureaucratique majeur, ou cela pourrait-il se faire rapidement et en toute justice?

M. Allmand: Monsieur le Président, je pense que cela pourrait se faire sans la moindre difficulté et sans qu'on puisse y voir une mesure obstructionniste. Le député se souvient sans doute que le gouvernement, par suite de son budget de l'année dernière, se proposait de désindexer les pensions de sécurité de la vieillesse. Après que les Canadiens eussent fait connaître leur opinion, le gouvernement a recouvré ses esprits, reconnu que son projet n'avait pas de bon sens, et l'a retiré. Voilà ce que nous demandons. Si les tribunaux auxquels les gens de Victoria en ont appelé jugent illégales ces dispositions visant à priver les travailleurs qui ont payé des primes pendant des années et des années de leur droit de toucher les prestations d'assurance-chômage, le gouvernement de toute façon devra apporter des changements. Pourquoi ne pas le faire dès maintenant, en réponse aux instances de millions de Canadiens, au lieu d'attendre d'y être forcé par les tribunaux?

M. Redway: Au cours de ses observations, monsieur le Président, le député a déclaré que la Chambre n'avait pas été appelée à débattre cette question ni à se prononcer à son sujet. Il devrait pourtant se rappeler que le gouvernement a annoncé pour la première fois cette mesure dans le cadre de l'exposé économique du 8 novembre 1984, soit immédiatement après le discours du trône du 4 novembre. Comme le discours du trône lui-même a évidemment fait l'objet d'un long débat, la Chambre a donc disposé d'un délai considérable pour aborder cette question. Si le député se reporte au compte rendu des débats de cette époque, il constatera que les députés en ont parlé.

Mme Copps: Et vous n'avez pas écouté.

M. Redway: C'est tout à fait exact, apparemment, le député n'écoutait pas. Il importe de signaler que peu après, en décembre 1984, la ministre a repoussé au 1er janvier 1986 la date à laquelle cette mesure entrerait en vigueur. Elle a sans doute agi ainsi en réponse aux observations formulées dans le cadre de l'Adresse en réponse au discours du trône.

• (1210)

Un autre fait que je signale au député, c'est que nous avons eu beaucoup d'occasions de voter sur des motions présentées à des jours désignés. Sauf erreur, c'est la première fois que l'opposition soulève cette question, pourtant la session dure depuis 18 mois.

Le député a proposé de supprimer cette mesure. A titre d'ex-ministre de la Couronne, il doit savoir que nous ne préconisons pas la suppression d'une mesure qui n'existe même pas, comme ce serait le cas de l'indexation de la pension de sécurité de la vieillesse, par exemple. Nous parlons d'un programme existant. Le député pense-t-il que nous pourrions nous comporter comme si cette mesure n'avait pas été mise en vigueur il y a trois mois?

M. Allmand: Monsieur le Président, le député a dit que la question a été soulevée au cours du débat sur le discours du trône, et il a raison. Toutefois, il sait que le gouvernement a proposé une série de mesures dans le discours du trône. Il devrait savoir aussi qu'un vote sur le discours du trône porte sur la politique générale du gouvernement, non pas sur une question particulière. Je me souviens que, au cours de la législature précédente, les députés conservateurs n'ont guère prisé qu'on leur demande de voter pour ou contre toutes sortes de mesures contenues dans des projets de loi omnibus. C'est pourquoi ils ont fait sonner le timbre pendant 14 jours. Nous avons débattu le budget et le discours du trône, d'accord, mais le député ne devrait pas prétendre que nous avons pu soulever cette question et nous prononcer à ce sujet, indépendamment d'autres questions.

Nous n'avons pas soulevé la question lors d'un jour désigné avant le 1er janvier pour la simple raison que cette mesure n'est pas entrée en vigueur avant cette date. La ministre l'a annoncée et nous lui avons demandé de la retirer. Nous espérions qu'elle ferait preuve de bon sens et la retirerait. Le jour de l'An est passé, la mesure est mise en application et les prestations sont coupées. Voilà pourquoi cette motion est nécessaire. Nous avons essayé de faire entendre raison à la ministre, nous lui avons posé des questions à maintes reprises, et nous tenons aujourd'hui ce débat qui va prendre fin par un vote.

Le député m'a demandé si, comme ex-ministre de la Couronne, je pense qu'il est possible d'annuler maintenant cette décision. Je dis oui. Manifestement, le gouvernement pense la même chose puisque, comme le secrétaire parlementaire, il a dit qu'il attend de connaître l'opinion de la Commission Forget à ce sujet. Si M. Forget critique cette politique et recommande au gouvernement de revenir sur sa décision, ce dernier n'aura pas le choix. Le gouvernement a presque promis de suivre les conseils de la Commission Forget, mais il n'a pas tenu compte du rapport sur les travailleurs âgés dans lequel on a recommandé de ne pas donner suite à cette mesure. Peut-être ne tiendra-t-il pas compte de l'avis de la Commission Forget. Peut-être ces commissions et ces études ne sont-elles qu'un trompe-l'œil.

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette de dire au député que son temps de parole est écoulé. Poursuivons le débat. Le secrétaire parlementaire de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Weiner) a la parole.

M. Gerry Weiner (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je suis enchanté de pouvoir intervenir sur l'assurance-chômage, et je suis très heureux de représenter aujourd'hui la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (Mlle MacDonald). Elle a travaillé sans relâche au cours des 18 premiers mois de notre mandat pour créer des emplois réels au Canada. Elle s'est consacrée à cette cause 24 heures sur 24, sept jours par semaine. Nous reconnaissons tous l'ampleur du travail qu'elle a accompli, la création de 580,000 nouveaux emplois. Ce sont des emplois réels, des emplois qui font intervenir une formation et une véritable expérience de travail. Rétrospectivement, je pense qu'à propos d'assurance-chômage, plus on intègre de gens dans la population active, moins on risque de devoir s'en remettre au régime d'assurance-chômage.

L'assurance-chômage joue un rôle important dans l'économie canadienne depuis qu'elle est entrée en vigueur dans les années 40 et plus particulièrement depuis quelques années. C'est une forme de protection sociale vitale dont des millions de Canadiens profitent chaque année. En 1985, le programme d'assurance-chômage a versé plus de 10 milliards de dollars à plus de 3 millions de Canadiens. Cet argent a été versé à des Canadiens qui avaient perdu leur emploi et leur revenu, et qui avaient besoin d'aide.

La motion présentée à la Chambre conteste des modifications que nous avons apportées aux règlements de l'assurance-chômage. Je suis heureux de voir que de nombreux députés s'intéressent à l'assurance-chômage et s'en préoccupent. Je pense que cet intérêt montre bien qu'il est urgent d'examiner de près le programme d'assurance-chômage.

L'assurance-chômage a pour but d'atténuer les répercussions du chômage et de permettre aux chômeurs de rétablir rapidement la situation. Nous ne sommes pas certains que la structure actuelle de ce régime le permette. Comme la plupart des députés le savent, le gouvernement a commandé un examen complet du programme d'assurance-chômage. La Commission d'enquête sur l'assurance-chômage, présidée par Claude Forget qui est, disons-le au passage, un de nos distingués compatriotes qui a eu l'honneur de représenter au Parlement provincial la même circonscription que moi au fédéral, a consacré plusieurs mois à voyager à travers le Canada et à écouter le point de vue de tous les Canadiens.

Nous estimons qu'il est urgent de remanier le programme d'assurance-chômage pour qu'il réponde mieux aux besoins des Canadiens et qu'il s'intègre mieux dans le cadre économique de notre pays. Nul ne peut nier les effets utiles de l'assurance-chômage, en particulier en période difficile. Nous devons accepter la responsabilité de maintenir ces aspects positifs, voire de les améliorer. En même temps, nous ne devons pas perdre de vue notre responsabilité de gestion.

En 1985, le programme d'assurance-chômage nous a coûté plus de 11 milliards de dollars. Nous devons maintenir le coût de ce programme à un niveau raisonnable si nous voulons pouvoir continuer à le financer. Nous devons assurer la survie de ce programme. Le principe fondamental de l'assurance-chômage est que les gens qui perdent leur emploi puissent avoir un revenu pendant qu'ils cherchent un autre emploi. Ce principe fondamental n'est pas toujours facile à définir.

Le député pensait que je me trompais tout à l'heure. Il est plus que vraisemblable que je n'ai pas été aussi clair que j'aurais pu l'être, car je sais que j'ai raison. Je ne veux pas dire que le député a tort, connaissant ses distingués états de service à la Chambre. Toutefois, ce que j'ai dit, c'est que pour avoir accès aux prestations d'assurance-chômage, un travailleur doit démontrer qu'il n'a pas de revenu de son emploi et qu'il a travaillé suffisamment longtemps pour être admissible. Évidemment, il faut qu'il soit au chômage. C'est quelque chose qu'il devra prouver chaque semaine pour laquelle il réclamera des prestations d'assurance-chômage. Au départ, il faut qu'un travailleur soit sans travail et sans rémunération pendant au moins sept jours. C'est ce qu'on appelle l'arrêt de la rémunération. Quand ils touchent les prestations, ces travailleurs doivent chercher du travail. Ils doivent être constamment disponibles pour travailler. Tels sont les principes fondamentaux de l'assurance-chômage.

A l'origine, la conception du régime d'assurance-chômage s'inspirait directement des principes d'un programme d'assurance sociale. On insistait sur le fait que les prestations devaient être limitées aux cas de risque de chômage imprévu et inévitable. La couverture était limitée aux travailleurs de cette catégorie et les prestations se fondaient directement sur le principe du risque assurable. Cela voulait dire qu'il y avait un rapport direct entre le degré de présence sur le marché du travail et l'admissibilité à des prestations ainsi que la durée pendant laquelle elles pouvaient être versées.

Dans la trentaine d'années qui se sont écoulées entre 1940 et 1970, on a insisté de moins en moins sur ces stricts principes d'assurance et de plus en plus sur d'autres objectifs socio-économiques. On a notamment étendu la couverture aux travailleurs ayant un emploi saisonnier, pour lesquels on ne pouvait pas soutenir dans leur cas que le risque de chômage était imprévisible. En fait, c'était le contraire, c'était quelque chose qui se produisait tous les ans.

En 1970, on a élaboré une nouvelle formule pour rendre le programme plus conforme à l'évolution de la situation socio-économique des années soixante-dix. Ce nouveau programme s'est traduit par la loi de 1971. Celle-ci établissait notamment un nouveau rapport entre les principes d'assurance et de non-assurance. A titre d'exemple, les prestations initiales étaient liées à la durée de présence sur le marché du travail et les prolongations de prestations étaient fonction du contexte local sur le plan du chômage.

Les transferts de revenu effectués dans le cadre de ce régime ont pris de plus en plus d'importance à cause d'une série de caractéristiques spéciales de la loi de 1971 et de l'évolution de l'économie et du marché du travail, surtout du fort taux de chômage. Le régime d'assurance-chômage a donc pris de l'expansion et a coûté beaucoup plus cher. Son financement a également coûté de plus en plus cher au gouvernement.

En 1971, le gouvernement libéral a réduit les conditions d'admissibilité à huit semaines de travail pour l'année précédente et a porté à un maximum de 44 semaines, la période d'indemnisation. Les dépenses au titre de l'assurance-chômage sont passées ainsi de 700 millions de dollars en 1970 à presque 2 milliards en 1972. C'est le programme le plus coûteux du gouvernement fédéral, car il a absorbé 11.6 milliards de dollars

l'an dernier. Pour en donner une idée à la Chambre, la défense nationale, par exemple, nous a coûté 8.9 milliards de dollars.

● (1220)

Après 1971, une série de mesures législatives ont été adoptées sur plusieurs années pour contenir l'expansion de ce programme et assurer un certain équilibre entre le principe de l'assurance et les transferts de revenu qu'il occasionnait, mais également pour que son influence sur le marché du travail soit davantage positive. Malgré ces modifications, on continue de remettre en question ses objectifs et sa conception même compte tenu de l'évolution radicale de la société, de l'économie et du marché du travail. Depuis 1971, ces changements législatifs et réglementaires ont rendu le régime de l'assurance-chômage fort complexe. Ils visaient à le rendre plus conforme à ses principes fondamentaux, mais beaucoup ont terriblement compliqué ce régime au fil des ans.

Le gouvernement en a hérité, bien sûr, lorsqu'il a pris le pouvoir en 1984 et c'est lui maintenant qui doit l'administrer. Le 8 novembre de cette année-là, il a donc annoncé qu'il le modifierait pour mieux assumer ses responsabilités de gestionnaire des affaires publiques. Il fallait agir au plus tôt afin d'y mettre bon ordre.

Ces modifications ont été annoncées dans l'exposé économique de novembre et dans un communiqué qui a été remis à plus de 7000 personnes en décembre 1984. Tous les médias en ont été saisis. Le communiqué en question énumérait les modifications prévues et la date à laquelle elles seraient mises en œuvre. En mars 1985, une lettre a été envoyée aux 650,000 employeurs participant à ce programme pour les avertir des changements apportés en ce qui concerne les prestations de retraite. Je trouve que cet avis était plus que suffisant.

L'assurance-chômage est un programme qui est fonction des gains et des liens avec le milieu de travail. Le gouvernement s'est uniquement contenté de redéfinir la notion de gains afin de tenir compte de la réalité actuelle en respectant strictement les principes du régime. Certains croient que l'assurance-chômage devrait être considérée comme un régime d'épargne ou un régime de retraite payé à l'avance. Mais ce n'est ni un régime de retraite ni un système automatique de rentes viagères. Pour toucher des prestations, les demandeurs doivent prouver qu'ils satisfont aux exigences et doivent continuer à le faire toutes les semaines pendant la période d'indemnisation.

Nous voyons donc que la motion à l'étude, voire les principes mêmes de l'assurance-chômage prêtent à la discussion. Nous avons tous notre petite idée à propos de ce régime, et nous ne sommes pas toujours d'accord loin de là. Nous avons entendu des hommes d'affaires nous dire que l'assurance-chômage incitait à l'oisiveté et que les prestations étaient trop élevées. Ils voudraient qu'elles soient plus difficiles à obtenir et qu'elles durent moins longtemps. D'autre part, certains assurent que les prestations sont insuffisantes et durent trop peu. Qui a raison? L'unanimité ne semble pas exister.

C'est pourquoi, le 6 juillet 1985, le premier ministre (M. Mulroney) a annoncé la création d'une commission d'enquête sur l'assurance-chômage. La Commission Forget a été chargée de faire une étude complète sur le programme d'assurance-chômage. Voici les principales responsabilités de la commission, d'après son mandat:

La commission d'enquête sur l'assurance-chômage vérifiera si le programme d'assurance-chômage peut améliorer la situation du marché du travail au Canada, faciliter réellement l'expansion économique en veillant à ce que les entreprises, les travailleurs et le gouvernement paient leur juste part et offrir de nouvelles possibilités plus intéressantes aux Canadiens temporairement au chômage.

Elle va donc étudier le programme d'assurance-chômage sous tous ses aspects. Par ailleurs, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration a demandé à la Commission Forget d'examiner la question des gains. C'est pourquoi nous attendons avec impatience les recommandations de la Commission Forget pour que l'évolution de l'assurance-chômage puisse se poursuivre.

Comme le savent bon nombre de mes collègues, la meilleure solution consiste à trouver des emplois aux gens. Nous avons accepté la responsabilité de remettre les Canadiens au travail. Lorsque notre gouvernement est arrivé au pouvoir, en septembre 1984, il a compris immédiatement qu'il fallait apporter des changements de taille aux programmes fédéraux de création d'emplois et de formation. Les programmes qui existaient alors ne suffisaient pas. Nous nous sommes vite rendus compte que la plupart des programmes de création d'emplois portaient sur des emplois de courte durée et qu'ils ne répondaient absolument pas au besoin d'emplois durables non seulement chez les travailleurs d'un certain âge mais chez ceux de toutes les catégories d'âge, et que les programmes de formation ne répondaient pas aux besoins réels du marché du travail.

Devant un chômage record et l'accroissement rapide de la demande de travailleurs qualifiés et recyclés, le gouvernement n'était pas disposé à regarder sans bouger un nombre croissant de Canadiens subir l'humiliation du chômage et du sous-emploi. A la première occasion, pendant la conférence des premiers ministres qui s'est tenue à Regina en février 1985, le premier ministre et la ministre de l'Emploi et de l'Immigration ont présenté ensemble, dans les grandes lignes, une nouvelle initiative audacieuse constituant une façon tout à fait originale de concevoir la formation et d'offrir des emplois aux Canadiens, la Stratégie de Planification de l'emploi. Il s'agit d'une refonte complète des programmes fédéraux d'emploi et une toute nouvelle façon de former des travailleurs et de miser sur eux. Ce changement donne aux citoyens ordinaires ayant des problèmes à cause de la pénurie d'emplois ou d'un manque de qualifications professionnelles l'occasion de recevoir une formation et d'acquérir une expérience utiles en prévision des emplois durables et intéressants qu'il leur faut.

Le gouvernement tient compte de l'opinion de tous les Canadiens. Mes collègues ont déjà parlé de la commission Forget ainsi que des discussions et du dialogue suivis que nous avons tenu avec les Canadiens, dans le cadre d'une étude approfondie du programme d'assurance-chômage. Par ailleurs, lors de la préparation de la Stratégie de Planification de l'emploi, nous avons consulté des centaines et des centaines de personnes et de groupes dans toutes les régions du pays. Nous avons accordé une grande importance à l'opinion du jeune chômeur du Cap Breton. Nous avons attaché beaucoup d'importance à l'opinion du mineur d'un certain âge licencié à cause de la fermeture d'une mine dans le nord de l'Ontario. Nous nous sommes intéressés à l'opinion de la femme d'un certain âge de la Saskatchewan, qui voulait retrouver un emploi après avoir arrêté pendant des années pour s'occuper de son ménage.

Les subsides

La Stratégie de Planification de l'emploi veille à ce que les ressources fédérales servent effectivement à aider directement les plus nécessiteux. Bien des Canadiens risquent d'être très désavantagés sur le marché du travail ou sont plus touchés que d'autres par les changements technologiques et par la situation économique, notamment les femmes de plus en plus nombreuses qui veulent se remettre à travailler, les chômeurs chroniques, les travailleurs qui doivent se spécialiser pour éviter les licenciements ou les déplacements et les travailleurs des collectivités touchés par un déclin économique, qui ont besoin de nouvelles possibilités d'emploi de longue durée. Tous ces groupes comprennent une forte proportion de travailleurs d'un certain âge.

La formation professionnelle, la création d'emplois et l'expansion économique sont menés de pair pour permettre à ces Canadiens d'acquérir des connaissances ainsi qu'une expérience pratique et leur offrir des occasions intéressantes. Un secteur du programme destiné aux personnes qui se lancent sur le marché du travail aide bien des femmes d'un certain âge qui n'ont plus travaillé depuis au moins trois ans; elles ont parfois besoin de services d'orientation professionnelle et de renseignements sur les techniques de recherche d'un emploi ou de perfectionnement, à cause de l'évolution technologique qui s'est produite au travail, pour pouvoir faire leur retour sur le marché.

A Kamloops, en Colombie-Britannique, dans le cadre du programme de réintégration, une quinzaine de travailleurs reçoivent une formation théorique et pratiquent pendant une période de 34 semaines pour se préparer à travailler dans un bureau automatisé. Six d'entre eux sont âgés de plus de 45 ans.

A Vancouver, 50 employés suivent un cours de gestion d'une durée de 31 semaines pour se préparer à remplir des fonctions de supervision et de gestion et se familiariser avec l'informatique. Seize d'entre eux ont plus de 45 ans.

La stratégie de planification de l'emploi aide également un grand nombre de travailleurs âgés dans le cadre du programme de création d'emplois. Souvent, ces travailleurs peuvent bénéficier de ce programme parce qu'ils ont été sans emploi pendant 24 semaines au cours des 30 dernières semaines. Au Québec, un organisme sans but lucratif offre à 42 ouvriers forestiers la possibilité de se spécialiser afin d'être mieux en mesure de suivre les progrès technologiques de leur secteur.

Les travailleurs âgés obtiennent également de l'aide dans le cadre d'un programme, le premier du genre, qui les aide à se préparer d'avance aux changements technologiques. Ils peuvent obtenir une formation en prévision de l'avenir, avant que leurs connaissances ne deviennent périmées. Ils ont ainsi la possibilité d'acquérir les connaissances dont ils besoin pour conserver leur emploi. Pour les employeurs, c'est un bon moyen d'éviter d'avoir à licencier des employés compétents et adaptables, en période de changement.

Ce ne sont pas les seuls avantages que la stratégie de planification de l'emploi offre aux employeurs et aux employés. Les employeurs qui doivent dispenser une formation à des travailleurs exerçant un métier très en demande, pour lequel il y a une pénurie de main-d'œuvre, peuvent obtenir l'aide financière dont ils ont besoin.

• (1230)

A Terre-Neuve, une entreprise qui cherche à demeurer concurrentielle sur un marché en pleine mutation modernise son usine en installant un système de transporteurs droits qui l'aidera à accroître sa productivité et sa production d'acier de construction. Pour que cet équipement fonctionne bien, elle a besoin de plusieurs ajusteurs et soudeurs. Le programme qui vise à palier à la pénurie de main-d'œuvre spécialisée l'aide en assurant dispensant à huit employés une formation qui leur permettra de devenir des soudeurs certifiés. Deux de ces apprentis ont été choisis parmi les ajusteurs chevronnés de l'entreprise. Ils comptaient 26 et 13 ans d'expérience respectivement, et même s'ils n'étaient plus très jeunes, ils ont accepté de relever ce défi avec enthousiasme.

Un grand nombre de travailleurs âgés des régions du pays aux prises avec un marasme économique, un chômage chronique, des fermetures d'usines, des licenciements massifs ou la disparition de l'unique industrie autour de laquelle leur économie gravite auront également un programme à leur intention.

Voici quelques exemples de ce que nous avons fait pour les travailleurs âgés. Nous continuons à respecter les principes fondamentaux de l'assurance-chômage tout en instaurant des programmes novateurs pour aider les Canadiens âgés à la recherche d'un emploi. Nous devons continuer à aider les travailleurs à s'adapter à un monde en pleine mutations tout en venant en aide aux Canadiens qui ont besoin de notre aide.

Nous attendons impatiemment les recommandations de la Commission Forget afin de pouvoir accroître l'efficacité de l'assurance-chômage.

M. Deans: Monsieur le Président, ma question est relativement simple. J'ai écouté le député avec beaucoup d'intérêt. Je sais qu'il prend très à cœur les intérêts de ses concitoyens. Si je cite bien ses paroles, comme je l'espère vu que j'ai pris des notes, il a dit que l'assurance-chômage était, par définition, un programme d'assurance basé sur les gains des travailleurs. C'est ce qu'il a dit à un ou deux mots près.

Par conséquent, j'en tire les conclusions suivantes: premièrement, pour être admissible, vous devez cotiser et faire partie de la population active. Deuxièmement, pour avoir droit aux prestations, vous devez payer les primes voulues sur votre salaire. Troisièmement, une fois ces deux conditions remplies, vous devriez pouvoir obtenir des prestations.

Cela dit, je voudrais demander au secrétaire parlementaire de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Weiner) s'il trouve juste qu'un militaire à la retraite qui touche une pension, mais qui n'est peut-être que dans le début de la cinquantaine en raison des conditions particulières au métier qu'il exerce, n'ait pas droit à des prestations de maladie dans le cadre du programme d'assurance-chômage même s'il travaille, même s'il a payé des primes et même s'il pâtira énormément de la décision du gouvernement de lui refuser des prestations offertes à tous les autres travailleurs?

M. Weiner: Monsieur le Président, au cours de ces derniers mois, j'ai eu l'honneur et le plaisir d'entendre le point de vue des Canadiens quant à savoir si le revenu de pension devait être considéré comme un gain aux fins de l'assurance-chômage.

M. Deans: Surtout en ce qui concerne les prestations de maladie.

M. Weiner: Au cours de toutes ces consultations, j'ai dit bien honnêtement que je comprenais leur situation et je pense pouvoir la présenter de façon assez juste en temps opportun.

Pour le moment, il y a une commission d'enquête. Elle aurait peut-être dû terminer son rapport, de sorte que toute cette discussion eût été théorique, mais la commission présentera son rapport à la fin de l'été. J'espère que lorsque tout l'examen du système sera amorcé, le moment sera choisi pour moi de signaler les préoccupations de mes électeurs et celles des personnes que j'ai entendues au cours d'émissions à ligne ouverte.

Le député a raison de dire que je suis un homme plein de compassion et de compréhension pour mes semblables. J'ai vécu et travaillé à leurs côtés au niveau communautaire et je leur ai assuré que le moment venu, je signalerai leurs préoccupations de façon juste et honorable.

M. Allmand: Monsieur le Président, l'exemple suivant paraît-il juste au secrétaire parlementaire: Le travailleur «A» possède un triplex ou un petit immeuble à appartements dont les loyers lui rapportent $500 nets par mois. Il est mis à pied. Il a une cinquantaine d'années. Il est toujours prêt et apte à travailler, mais il touche le plein montant d'assurance-chômage malgré les $500 de loyer qui lui reviennent. Le travailleur «B» qui était à l'emploi de Northern Telecom est mis à pied. Il touche une pension de retraite anticipée de $500 par mois. On diminue ses prestations d'assurance-chômage en raison du revenu que représente sa pension . . .

M. Weiner: Il est mis à pied?

M. Allmand: Oui, bien souvent il est mis à pied.

M. Weiner: A 64 ans?

M. Allmand: A 50 ans.

Mlle Nicholson: Écoutez avant de l'interrompre.

M. Allmand: Il touche une pension de retraite anticipée au moment de sa mise à pied. On réduit ses prestations d'assurance-chômage. L'autre est mis à pied, mais malgré le revenu que lui procurent ses loyers, ses prestations de chômage ne sont pas diminuées. Est-ce juste, selon le député?

M. Weiner: Monsieur le Président, je pourrais facilement demander au député si l'exemple suivant est juste: Mon père a passé toute sa vie à fabriquer des montres. Il n'a pas eu le droit de cotiser au régime d'assurance-chômage. Il était exploitant de petite entreprise.

M. Allmand: Là n'est pas la question.

M. Weiner: Les semaines où il ne gagnait pas d'argent étaient assez difficiles. Nous devons examiner certaines choses dans tout le régime. Puisque nous recevrons bientôt un rapport complet et exhaustif d'une commission qui s'est déplacée dans tout le pays et qui a consulté des Canadiens de toutes les couches sociales, attendons. Évitons de prendre des mesures qui ne sont que des expédients pour calmer les esprits. Nous aurons une occasion extraordinaire de mettre en place un système qui sera juste et acceptable pour tous les Canadiens.

[*Français*]

M. Desrosiers: Monsieur le Président, mon honorable collègue nous a fait part tantôt du rôle et du mandat de la Commission Forget et je m'inquiète un peu parce que je n'ai pas entendu parler de fraude. Vous savez qu'à l'assurance-chômage, il est prouvé présentement que les contribuables canadiens se font voler plus de trois milliards par année. J'aimerais savoir de mon collègue si, dans le rapport de la Commission Forget, on va en faire part. Va-t-on nous faire part de ces manigances de toutes sortes qui existent dans le domaine de l'assurance-chômage, à divers paliers, divers niveaux? Qu'est-ce que la Commission Forget . . . Est-ce qu'ils vont nous faire rapport de ces trois milliards que le gouvernement perd par année? Parce que je n'ai pas entendu cela dans votre déclaration, et j'aimerais peut-être avoir des explications là-dessus.

M. Weiner: Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Le mandat—et je peux vous indiquer que c'est assez clair—que nous avons . . . nous avons donné tous les droits à la Commission d'enquête Forget de traverser notre pays, de faire une investigation sur tous les aspects du programme. Et quand le rapport sera remis au ministre, je suis sûr que cela va donner une chance d'analyser toutes ces choses en même temps et d'établir un système qui, peut-être, aura plus de contrôle. Je ne veux pas présumer de ce qui va se passer ou des discussions qui vont peut-être suivre, mais je veux juste réitérer que la chance va bientôt . . . le rapport va être quelque chose que nous attendions depuis longtemps, peut-être une dizaine d'années, et nous ne devrions attendre juste quelques mois de plus.

[*Traduction*]

M. Henderson: Monsieur le Président, je veux faire une ou deux remarques, puis je poserai une question au secrétaire parlementaire de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Weiner).

Le député de Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est (M. Allmand) a posé une bonne question lorsqu'il a cité l'exemple des travailleurs «A» et «B» et parlé des problèmes véritables que posent le nouveau règlement relatif à l'assurance-chômage proposé par le ministre.

Je représente une région où les emplois sont rares. Nous n'avons guère d'espoir de profiter de tous les emplois qui sont censés avoir été créés, selon les responsables du gouvernement. Le taux de chômage dans ma région ne fait qu'augmenter. Même quand tout va bien, l'agriculture, la pêche et le tourisme sont les principales industries de l'Île-du-Prince-Édouard et les principaux secteurs de création d'emplois, mais à titre saisonnier seulement.

● (1240)

A l'Île-du-Prince-Édouard, on a créé la base Summerside des Forces canadiennes et un grand nombre de membres des Forces basés dans cette région sont obligés de partir à la retraite. Il faut bien comprendre que les membres des Forces armées sont obligés de partir à la retraite à un âge donné, dans la plupart des catégories. Ils sont également obligés de cotiser au régime d'assurance-chômage, dont les primes sont retenues à la source. Bon nombre de ceux auxquels je me suis adressé m'ont dit que leur retraite se situe entre $11,000 et $12,000 par an et j'en ai rencontré certains qui ont 50 ans. Leur famille se trouve dans une situation fort critique puisque les enfants fréquentent l'université. Si cette personne obtient un emploi saisonnier dans cette région, elle touchera environ $6,000. Cette somme ajoutée à une pension de $12,000 fait $18,000 par an. C'est le revenu total.

Dans bien des cas, les membres des forces armées ne peuvent s'acheter une résidence permanente qu'une fois à leur retraite. Les forces armées, étant ce qu'elles sont, postent leurs membres dans diverses régions du Canada ou du monde. Ils achètent leur maison durant les trois ou quatre dernières années de service sachant qu'ils seront obligés de se retirer. Ils doivent donc payer encore des hypothèques au moment de leur retraite. Leurs enfants fréquentent l'université et ils ne peuvent joindre les deux bouts. La somme supplémentaire qu'ils peuvent gagner avec un emploi à temps partiel ne leur suffit pas pour subsister. A mon avis, c'est très injuste. Le secrétaire parlementaire trouve-t-il juste que le gouvernement insiste pour que ces gens cotisent à la caisse d'assurance-chômage et ne leur permette pas de toucher des prestations?

M. Weiner: Monsieur le Président, je remercie le député d'avoir soulevé la question qui préoccupe de nombreux députés de tous les partis représentés à la Chambre. Nous mettons encore l'accent sur le processus plutôt que sur les résultats. Nous voulons des résultats. Il s'agit d'une révision générale de tout un régime. Elle sera bientôt terminée et il est donc inutile de justifier l'exclusion ou l'inclusion de certaines catégories. Donnez-nous la chance d'entendre ce que les commissaires ont à dire. Ils ont pu s'adresser aux Canadiens et ils soulèveront sûrement la question. Au moment approprié, nous verrons à ce que la question soit soulevée au niveau voulu.

M. Henderson: Dois-je comprendre de ce que dit le secrétaire parlementaire que si la Commission Forget fait valoir au gouvernement que cette mesure n'aurait pas dû avoir un effet rétroactif, toutes les personnes dont les prestations d'assurance-chômage ont été réduites ou carrément supprimées seront remboursées par le gouvernement?

M. Weiner: Avant d'aller plus loin, il nous faut reconnaître que l'accès universel aux prestations est un principe fondamental de l'assurance-chômage. Ce que je préconiserais, en tant que secrétaire parlementaire, comme suite à une recommandation de la Commission Forget risque d'être différent de ce que préconiserait la ministre. Toutefois, connaissant l'intérêt profond que la ministre porte au juste traitement des travailleurs de tout le pays, je sais qu'elle va très soigneusement peser les conclusions de la Commission Forget et les soumettre à l'examen de ses collègues du cabinet.

M. Crosby: Monsieur le Président, à l'instar de beaucoup de mes collègues de la Chambre des communes et d'ailleurs, j'ai la plus vive sympathie pour les personnes qui sont forcées de prendre leur retraite plus tôt avec une pension ne suffisant pas à satisfaire leurs besoins et qui doivent, par conséquent, avoir recours à l'assurance-chômage. Si je comprends bien, on propose par cette motion d'abroger les modifications qui devaient entrer en vigueur en novembre 1984 et qui ont ensuite été reportées au 1er janvier 1986.

Si nous adoptons cette motion et que les modifications en question soient abrogées, les contribuables à revenu élevé auront-ils alors droit à l'assurance-chômage? J'ai beaucoup de sympathie pour un caporal qui prend sa retraite à 45 ans et qui a besoin de ces prestations d'assurance-chômage. Toutefois, je n'ai pas de honte à dire que je n'éprouve pas la moindre sympathie pour un général qui se retire avec un revenu de $60,000 ou $70,000.

Si Pierre Elliott Trudeau, qui touche une retraite de plus de $70,000 par année versée par la population canadienne, perdait son emploi chez les avocats de Montréal et demandait l'assurance-chômage, est-ce que le système lui donnerait l'assurance-chômage à cause de l'abolition de ces dispositions? Je n'ai pas d'objection à verser l'assurance-chômage à un caporal, mais je ne tiens pas à donner l'argent du Trésor à un général. La Commission d'assurance-chômage accuse un déficit de plus de quatre milliards. Est-ce que le député nous demande d'aider le général?

M. Weiner: Monsieur le Président, voilà justement la difficulté dans laquelle nous nous trouvons en ce moment. Si nous cherchons à effectuer des changements fragmentaires, nous allons favoriser tout un groupe de personnes.

M. Allmand: C'est ce que vous êtes en train de faire.

M. Weiner: Le journal *Free Press* de London affirme dans un éditorial qu'au cours des dernières années, des millions de dollars ont été versés en prestations d'assurance-chômage à des employés qui ont pris la préretraite deux ou trois ans avant d'avoir 65 ans accomplis et qui ont ensuite demandé l'assistance-chômage, même s'ils n'avaient pas l'intention de prendre un nouvel emploi. Il faut réfléchir à un système qui traite avec justice la totalité de l'opération.

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette, le député a épuisé son temps de parole.

M. Skelly: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. C'est bien à regret, mais dans son intervention précédente, l'orateur n'a pas daigné reconnaître qu'il n'y a qu'un général mais des milliers de caporaux, dont la plupart votent dans sa circonscription, celle de Halifax-Ouest.

Le président suppléant (M. Paproski): Je m'abstiendrai de commentaire sur le rappel au Règlement du député.

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, je suis reconnaissant au député de Nickel Belt (M. Rodriguez) de nous avoir donné cette occasion en présentant une motion avec l'appui du député de Hamilton Mountain (M. Deans). J'ai suivi attentivement le débat qui a eu lieu ce matin. Je pense qu'il serait opportun de relire la motion à la Chambre, car il semble régner un certain malentendu sur ce que la motion demande en réalité. La motion dit:

Que la Chambre reconnaisse les difficultés inutiles causées aux travailleurs âgés du Canada par les modifications apportées à la Loi sur l'assurance-chômage à la suite desquelles les prestations de pension sont considérées comme un revenu gagné aux fins de l'assurance-chômage et que, comme les votes sur des motions d'opposition ne sont plus considérés comme une question de confiance envers le gouvernement, elle exhorte le gouvernement à abroger sur-le-champ les modifications en question.

Selon moi, c'est une motion raisonnable qui a de toute évidence été mûrement réfléchie. Elle a été présentée en vue de garantir l'équité du régime d'assurance-chômage. Elle a aussi été présentée dans l'esprit de la réforme parlementaire que tous les députés appuient. Elle permet aux ministériels de voter en fonction des besoins de leurs propres électeurs sans risquer de défaire le gouvernement. Elle permet aux simples députés de faire valoir les intérêts de leurs propres électeurs.

● (1250)

Comme je l'ai déjà dit, d'autres députés et moi avons reçu bon nombre de pétitions de nos électeurs. Ce que le gouvernement a fait de la Loi sur l'assurance-chômage suscite de vives inquiétudes, que nous avons le devoir d'exprimer clairement. Le gouvernement a laissé entendre qu'il n'était pas vraiment convaincu de l'utilité de sa mesure. Si la commission Forget le recommande, le gouvernement a dit qu'il était prêt à revenir en arrière. De fait, deux ministres ont intercédé auprès de la ministre pour qu'elle n'apporte pas ce changement au règlement. Il y a donc toutes sortes de gens qui appuient l'objectif de cette motion.

Avant de passer à autre chose, je voudrais commenter deux ou trois des interventions qui ont été faites après le discours du secrétaire parlementaire. J'ai peut-être mal entendu, mais je pense qu'un député a posé une question au secrétaire parlementaire en parlant des innombrables abus dont le régime d'assurance-chômage ferait l'objet. Apparemment, bien des gens feraient des réclamations frauduleuses. Le gouvernement s'en occupe-t-il? J'ai eu l'occasion de me pencher sur cette question au cours des années, et s'il y a des chiffres plus récents, je voudrais bien les connaître. D'après les renseignements que j'ai obtenus, moins de ½ p. 100 de toutes les demandes de prestations d'assurance-chômage sont jugées frauduleuses. Ceux qui demandent les prestations d'assurance-chômage le font parce qu'ils ont besoin d'aide financière pendant qu'ils sont au chômage. Ils le font en toute honnêteté. Si j'ai bien compris la question du député, je la trouve tout à fait injuste étant donné ce que je connais des faits.

Un taux de réclamation frauduleuse aussi faible que ½ p. 100 serait jugé tout à fait remarquable pour l'ensemble de l'industrie des assurances, qu'il s'agisse de l'assurance-automobile, de l'assurance résidentielle, de l'assurance contre les incendies ou de tout autre type d'assurance. La caisse d'assurance-chômage est bien gérée et bien surveillée. Parfois, elle l'est même trop bien. Lorsque la commission essaie de prendre les fraudeurs en défaut, il arrive que des prestataires innocents soient victimes des mesures prises et se voient refuser injustement des prestations.

Pour en revenir à la motion elle-même, le député de Nickel Belt et ses collègues du parti néo-démocrate ont jugé bon de soumettre ce sujet à un débat à la Chambre parce que les mesures n'ont pas été adoptées par celle-ci, mais par décret du conseil. Les députés n'ont donc jamais eu l'occasion de débattre des mesures prises par le gouvernement au début de cette année. Elles n'ont jamais été mises au voix. On n'a jamais demandé aux chômeurs s'ils pensaient que c'était une bonne ou une mauvaise idée. Depuis, ils se sont prononcés, dans toutes les pétitions présentées à la Chambre; ils ne sont pas d'accord. C'est vrai non seulement des chômeurs, mais également des travailleurs qui pourraient être en chômage un jour. Ils dénoncent ces mesures, et avec raison.

Bien des signataires de ces pétitions ont travaillé dur toute leur vie. Beaucoup travaillent depuis quelque 30 ans. Ils payaient des primes d'assurance-chômage en se disant que si, un jour, ils étaient en chômage ils toucheraient un revenu. Ils attendaient quelque chose qui leur est maintenant refusé par le gouvernement. Il change les règles en cours de route et c'est ce que les gens trouvent injuste. Ce n'est pas seulement inéquitable, c'est injuste.

Le gouvernement n'arrête pas de nous dire qu'il essaie de nouvelles méthodes, qu'il existe un processus de consultation comme il n'y en avait jamais eu auparavant. Si c'est le cas, comment se fait-il que l'on n'ait jamais consulté les chômeurs? Autant que nous le sachions, il n'y a jamais eu la moindre consultation, à moins que ce ne soit avec le secteur des affaires. Certainement pas avec les Canadiens moyens, en tout cas. Voilà pourquoi nous avons présenté cette motion. Puisqu'il n'y a pas eu de consultation, il faut que la question soit débattue publiquement. Les Canadiens sont majoritairement d'accord sur ce que nous réclamons. Les députés conservateurs qui n'appuient pas la motion doivent s'attendre à des vives protestations de la part de leurs électeurs.

Rappelons-nous le débat sur le projet du gouvernement de désindexer les pensions de vieillesse. Le gouvernement prétendait avoir l'appui de l'ensemble des personnes âgées. J'ai donc tâché de voir avec qui le ministre des Finances (M. Wilson) s'entretenait. Ce n'était pas des personnes âgées. Même quand il en venait au Parlement, le ministre évitait de parler avec elles des conséquences de cette mesure. Non, il préférait s'entretenir avec des hommes d'affaires et des financiers à New York, à Montréal ou à Toronto. Il n'a jamais parlé avec des retraités ou de futurs retraités de ses intentions concernant leur pension. Cependant, quand ces citoyens se sont aperçus de ce que le ministre allait faire, ils se sont consultés puis, d'un commun accord, ont protesté tellement fort que le ministre leur a donné raison, en revenant sur sa décision. Voilà tout ce qu'on réclame, par cette motion. On demande à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (Mlle MacDonald) de revenir à la raison, de faire ce qu'il convient à l'égard des chômeurs et de renverser la décision qu'elle a prise le 1er janvier de cette année.

Je vois, monsieur le Président, que l'heure avance. Puis-je dire qu'il est 13 heures?

Le président suppléant (M. Paproski): Vous le pouvez. Il restera sept minutes de débat au député de Beaches (M. Young) et une période de questions et observations de 10 minutes lorsque nous reprendrons la séance. Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

M. le Président: Je suis au courant d'une entente, et je suppose que l'on voudrait faire quelques déclarations spéciales. Le reste de la période des questions y compris la période réservée aux déclarations, commencera tout de suite après cette déclaration spéciale.

* * *

[*Français*]

LE DÉCÈS DE L'HONORABLE HENRI COURTEMANCHE

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, c'est avec regret que j'ai appris ce matin le décès de l'honorable Henri Courtemanche, avocat et politicien émérite. Il est entré à la Chambre en 1949 et devenait secrétaire d'État en 1958 sous le gouvernement du très honorable John Diefenbaker.

[*Traduction*]

Après avoir servi à la Chambre, Henri Courtemanche s'est distingué à l'autre endroit comme membre du Sénat du Canada.

[*Français*]

L'honorable Henri Courtemance était un homme qui travaillait très fort pour son pays et qui était connu de tous comme une personne engagée à poursuivre les objectifs qu'il s'était fixés.

Au nom du gouvernement, je désire exprimer nos plus vives condoléances à sa famille immédiate et à tous ses amis.

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, même si je n'ai pas eu le plaisir de connaître personnellement Me Courtemance, j'avais certainement vu par la voie des journaux, des médias, le travail qu'il a accompli comme député du Québec à la Chambre, et je voudrais m'associer aux propos du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark).

[*Traduction*]

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, je voudrais moi aussi me joindre au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) et souligner, au nom de mes collègues néo-démocrates, le décès d'Henri Courtemanche. Il a servi et le gouvernement et le Parlement du Canada en tant que membre du cabinet du regretté John Diefenbaker, et aussi en tant que vice-président à la Chambre des communes. A ces deux titres, il a réussi à influer sur le cours des événements au pays. Je me joins au gouvernement pour déplorer son décès.

[*Français*]

M. Barry Moore (Pontiac-Gatineau-Labelle): Monsieur le Président, je m'adresse à la Chambre afin de rendre hommage à l'honorable Henri Courtemanche, un grand Canadien de ma circonscription décédé hier soir à l'âge de 68 ans.

Me Courtemanche était avocat, membre du Barreau du Québec, élu à la Chambre des communes la première fois en 1949 et réélu en 1957. Il fut nommé vice-président de la Chambre en 1957, membre du Conseil privé et secrétaire d'État en 1958. Il fut membre du Sénat de 1960 à 1961.

L'honorable Henri Courtemanche a su assumer ses fonctions avec intégrité et dévouement. Il a toujours bien représenté ses concitoyens, il a travaillé avec acharnement pour le bien-être de tous les Canadiens et il a continué à les servir même après son retour au secteur privé.

Au nom de mes concitoyens de Pontiac-Gatineau-Labelle, je voudrais offrir mes plus sincères condoléances à la famille éprouvée.

[*Traduction*]

M. le Président: J'imagine que la Chambre voudra témoigner son respect et exprimer ses condoléance à la famille éprouvée, de la façon habituelle.

[*Sur ce, les députés observent le silence.*]

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Français*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

Article 21 du Règlement

LE TRAITEMENT DONT BÉNÉFICIE L'ACIER CORÉEN IMPORTÉ AU CANADA

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, j'aimerais porter à l'attention de cette Chambre une question qui affecte plusieurs centaines d'ouvriers de l'Ouest canadien et ce télégramme que j'ai reçu:

● (1405)

[*Traduction*]

En dépit de diverses requêtes, le budget Wilson ne contient aucune mesure visant à enlever à la Corée les taux réduits sur l'acier dont elle bénéficie aux termes du tarif préférentiel général. Aucune autre grande nation industrialisée n'accorde de traitement préférentiel à l'acier de la Corée qui est reconnue comme ayant l'industrie sidérurgique la plus moderne au monde. Étant près de la côte ouest, les usines IPSCO à Port Moody, en Colombie-Britannique, et à Edmonton, Red Deer, Brooks et Calgary, en Alberta, et Regina en Saskatchewan, sont très vulnérables. L'IPSCO emploie aujourd'hui 1,400 travailleurs, comparativement à 2,200 en 1981.

Nous vous demandons respectueusement de modifier la motion des voies et moyens sur les douanes et les tarifs afin de supprimer le tarif préférentiel général applicable à l'acier et aux produits sidérurgiques de la Corée . . .

C'est signé par le président . . .

M. le Président: A l'ordre. Les 60 secondes sont écoulées.

* * *

LA CULTURE

LE FINANCEMENT PAR LE GOUVERNEMENT

Mme Lynn McDonald (Broadview-Greenwood): Monsieur le Président, il y a un an aujourd'hui, les membres de la communauté artistique sont venus manifester à Ottawa, afin de protester contre les compressions de dépenses découlant du premier exposé économique du gouvernement. A la suite de cette manifestation et d'autres mouvements de protestations d'un bout à l'autre du pays, le gouvernement a appris à écouter. Il a même nommé un certain nombre de groupes de travail, afin de faire enquête sur divers aspects des arts, comme la radiotélédiffusion, la distribution de films et le financement des musées et des arts.

Cependant, la communauté artistique ne reçoit pas encore un appui suffisant, et on ne respecte pas les promesses électorales selon lesquelles, on devait accroître le budget des arts au moins en proportion de l'augmentation du coût de la vie. La prétendue augmentation dont parle le gouvernement dans le budget, ne remplace même pas les crédits supprimés l'année dernière. En outre, le ministre compétent s'ingère dans la gestion d'organismes censés être indépendants.

On ne tient pas compte de la politique annoncée par le gouvernement, notamment dans le domaine de la publication, lorsque des décisions doivent être prises, comme dans le cas de la prise de contrôle de Prentice-Hall.

Il est temps que les membres de la communauté artistique reviennent manifester sur la colline du Parlement, afin de bien souligner à nouveau qu'on doit leur accorder tout l'appui qu'ils méritent, étant donné la contribution essentielle qu'ils apportent au Canada.

* * *

L'AGRICULTURE

L'IMPACT DES PROGRÈS TECHNOLOGIQUES

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, la biotechnologie et le génie génétique rendront, sans aucun doute, la production alimentaire beaucoup plus efficace dans les années à venir.

L'agriculture changera probablement autant dans les 25 prochaines années qu'elle ne l'a fait au cours des 75 années précédentes, à la suite des progrès technologiques réalisés.

Si l'on en croit une étude effectuée récemment aux États-Unis par le Congressional Office of Technology Assessment, 50 p. 100 de tous les agriculteurs du pays auront disparu à la fin du siècle. Les grandes exploitations agricoles, en proportion, seront bien davantage en mesure de s'adapter que celles de moindre importance.

Pour que notre pays demeure compétitif et que nos agriculteurs conservent un niveau de vie élevé, la politique agricole à long terme du Canada doit encourager l'adoption des nouvelles techniques et les changements d'échelle que cela suppose.

Article 21 du Règlement

«WHEN IT'S SPRINGTIME IN NANAIMO»

LA REMISE DE JONQUILLES

M. Ted Schellenberg (Nanaïmo-Alberni): Monsieur le Président, aujourd'hui commence officiellement le printemps. Dans Nanaïmo-Alberni, le temps est ensoleillé et il fait 17 degrés. A Ottawa, il fait moins 10 et compte tenu du facteur de refroidissement, il fait moins 40.

En Colombie-Britannique, l'herbe a reverdi et les fleurs éclosent. Sur la colline du Parlement, l'unique crocus qui a osé fleurir à côté de l'édifice de l'Est, s'est laissé abuser par la chaleur des conduites d'eau souterraines.

Inutile d'insister là-dessus, mais aujourd'hui tous les députés ont reçu une jonquille, avec les hommages de la station-radio CKNW de Vancouver. Pour cette station-radio, les Canadiens connaissent du beau temps.

Le premier ministre (M. Mulroney) a été gratifié d'un bouquet de jonquilles parce que le premier jour du printemps est aussi le jour de son anniversaire.

Des voix: Bravo!

M. Schellenberg: Nous qui habitons la Colombie-Britannique, cet éden canadien, souhaitons à la Chambre le plus beau des printemps . . . quand il viendra à Ottawa.

Des voix: Bravo!

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LE NOMBRE DE PRESTATAIRES À TERRE-NEUVE

M. George Baker (Gander-Twillingate): Monsieur le Président, comme le gouvernement fédéral soutient qu'il a créé 8,000 emplois à Terre-Neuve l'an dernier, que le gouvernement de la province se vante d'en avoir créé 7,000 la même année, j'ai fait des calculs ce matin pour constater que l'unique record établi l'an dernier, c'est que pour la première fois dans l'histoire de Terre-Neuve, plus de 100,000 personnes figurent maintenant sur les listes de l'assurance-chômage. Plus de 100,000 personnes sur une population active de 224,000 travailleurs. Les Terre-Neuviens se demandent donc ce qui est en train de leur arriver.

* * *

• (1410)

L'ENVIRONNEMENT

LES PLUIES ACIDES—LES ENTRETIENS DU PREMIER MINISTRE AVEC LE PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, ou bien le premier ministre (M. Mulroney) s'est fait avoir, et drôlement, ou bien il cherche à donner le change à la population. Je ne sais pas du tout ce qui vaut mieux pour nous. Quoi qu'il en soit, le premier ministre a gravement compromis notre avenir et notre milieu écologique en prétendant qu'il avait obtenu quelque chose du président Reagan alors que nous savons tous que ce n'est pas le cas.

Article 21 du Règlement

Pourquoi toujours faire primer le style sur la substance, les belles paroles sur la réalité et la solennité sur le progrès? Le premier ministre a sapé des sympathies sincères dont nous disposions au Congrès en ayant l'air satisfait, en jouissant pratiquement de ses prétendus succès, compliquant ainsi encore davantage les choses pour ceux qui veulent réduire vraiment les pluies acides.

Au lieu d'indisposer nos amis du Congrès, le premier ministre aurait dû avoir le courage de dire à son faux ami de la Maison Blanche que cinq ans d'incertitudes en matière de fonds de recherches ne remplaceront jamais les mesures qu'on pourrait prendre maintenant . . .

M. le Président: A l'ordre.

* * *

LE COMMANDEMENT DE LA DÉFENSE AÉRIENNE DE L'AMÉRIQUE DU NORD

LA RECONDUCTION DE L'ACCORD ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

M. John Reimer (Kitchener): Monsieur le Président, les accords concernant le Commandement de la défense aérienne de l'Amérique du Nord (NORAD) et les pluies acides signés hier à Washington par le premier ministre (M. Mulroney) et le président Reagan constituent une source de réelle fierté pour tous les Canadiens. Le NORAD et l'OTAN sont deux alliances clefs dont le Canada fait partie pour contribuer à maintenir la paix mondiale. La reconduction pour cinq ans de l'accord du NORAD représente la décision prise par deux pays autonomes de travailler en étroite collaboration pour protéger leur souveraineté contre le danger d'attaques aériennes de bombardiers ou de missiles venus du Nord.

En guise d'observation, je signale que l'émission d'hier du *Journal* de la CBC a été entièrement consacrée à une étude du processus de négociation sur les armements. Bien qu'il s'agisse d'un sujet très important et d'une excellente émission, il est déplorable qu'on n'ait pas reporté ce sujet à plus tard. On aurait pu informer davantage les Canadiens des événements très importants qui se déroulaient à Washington.

* * *

[*Français*]

LES PLUIES ACIDES

LA DÉCLARATION DU PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

M. Gabriel Desjardins (Témiscamingue): Monsieur le Président, en tant que représentant à la Chambre des communes de la circonscription de Témiscamingue, région du Québec la plus fortement atteinte par les pluies acides, je me dois de signaler que je trouve encourgeante la déclaration du Président des États-Unis d'appuyer entièrement les propositions du rapport Davis-Lewis.

Bien sûr, monsieur le Président, des engagements plus fermes tant au plan du financement que des calendriers devront être pris ultérieurement, mais il n'en demeure pas moins qu'un pas important a été franchi hier dans la lutte contre les pluies acides. Pour la première fois, le Président Reagan reconnaissait publiquement que les pluies acides sont un problème transfrontalier et que les États-Unis sont en partie responsables des dommages environnementaux causés dans notre pays.

Monsieur le Président, je suis fier de l'action de notre gouvernement en cette matière et particulièrement du leadership exercé par notre premier ministre qui a su, par sa ténacité, sa détermination, convaincre le Président des États-Unis de l'importance et de l'urgence d'agir. Notre gouvernement a fait plus en 18 mois de pouvoir dans sa lutte contre les pluies acides que les libéraux . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît, les 60 secondes sont écoulées.

* * *

[*Traduction*]

L'ÉNERGIE

LE PRIX DE L'ESSENCE

M. Bill Attewell (Don Valley-Est): Monsieur le Président, aujourd'hui, Peter Booth, le propriétaire d'une station-service de Petro-Canada dans ma circonscription, vend l'essence ordinaire avec plomb 46.1c. le litre, un prix réduit de seulement 10 p. 100, alors que le cours mondial du brut a fléchi de 50 p. 100. Certains signes portent à croire que la concurrence a fortement diminué depuis que Petro-Canada a acheté les stations de vente au détail de Gulf en Ontario et dans l'Ouest.

J'approuve toujours les objectifs de politique publique de Petro-Canada annoncés en 1974, qui étaient de prendre l'initiative de la prospection et de la mise en valeur dans les régions neuves avec au moins 50 p. 100 de participation canadienne. Nous devons suffire à nos besoins énergétiques pour ne pas être rançonnés comme nous l'avons été en 1974. Je ne crois pas cependant que le gouvernement doive se mêler de la vente de l'essence au détail. Je prie instamment mon gouvernement de prendre les mesures qui s'imposent pour que les Canadiens paient l'essence le moins cher possible et de sévir avec rigueur contre les sociétés qui se rendent coupables de collusion sur les prix.

* * *

LES INVALIDES ET LES HANDICAPÉS

LE TOUR DU MONDE EFFECTUÉ PAR UN ATHLÈTE EN CHAISE ROULANTE

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, le 21 mars est une date importante dans la vie de l'athlète Rick Hansen, puisque cela fait toute une année déjà qu'il parcourt le monde en fauteuil roulant. Il a déjà parcouru plus de 13,000 milles, et il lui en reste encore 11,000 à parcourir pour terminer son périple.

● (1415)

Tout en amassant des fonds pour la recherche sur les maladies de la moëlle épinière, il renverse les obstacles, tant physiques que psychologiques, que les handicapés rencontrent dans le monde. Rick a déjà sillonné 30 pays, et il doit en parcourir trois autres au cours des prochains mois. Mais jamais il n'a eu autant le mal du pays qu'au moment où il est arrivé au parc de Jérusalem dédié à la mémoire de Terry Fox.

Rick arrivera bientôt en Chine où il sera accueilli à Beijing par le propre fils de Deng Xiaoping, qui est lui-même confiné à un fauteuil roulant. A l'automne, Rick doit rentrer au Canada pour parcourir la dernière étape de son voyage. J'invite tous les Canadiens à se préparer à ouvrir leur cœur à ce courageux héros qui a tant fait pour la cause des handicapés partout dans le monde.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LES PLUIES ACIDES—L'ACCEPTATION DU RAPPORT DES REPRÉSENTANTS SPÉCIAUX PAR LE PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Cela n'a pas été sans mal, monsieur le Président, mais grâce à notre premier ministre (M. Mulroney), le président Reagan a enfin reconnu que les pluies acides constituent un grave problème transfrontalier. Il a accepté le rapport des représentants spéciaux et s'est engagé à mettre en œuvre un programme de 5 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années pour enrayer les émissions acides nuisibles. C'est le même président qui avait refusé il y a à peine un an de reconnaître que les pluies acides constituaient un problème. Il s'est finalement rangé de notre côté.

Le permier ministre n'aurait rien gagné à adopter à l'égard du président une attitude de matamore. On a bien raison de dire qu'on n'attire pas les mouches avec du vinaigre.

Les membres du comité spécial fédéral sur les pluies acides pourront dorénavant se prévaloir de l'engagement du président pour proposer à leurs homologues américains un échéancier, car on élabore présentement aux États-Unis des projets de loi visant à réduire les émissions de 10 millions de tonnes par année.

Le premier ministre nous a remis dans la bonne voie de la renaissance environnementale.

* * *

L'ÉNERGIE

LA NOUVELLE CONCERNANT L'OFFRE DE L'ALBERTA DE RÉDUIRE LA PRODUCTION DE PÉTROLE

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, je constate que les conservateurs commencent à perdre confiance dans le régime de libre marché du pétrole, car ce régime ne procure plus à l'industrie pétrolière les prix élevés que les exploitants avaient espéré obtenir.

Le premier ministre de l'Alberta est apparemment disposé à se joindre au plus grand cartel du monde et à réduire la production du pétrole dans la province. Il a accepté d'emboîter le pas aux gens qui fixent les cours mondiaux, aux apôtres de la non-concurrence sur le marché libre—vous parlez d'un marché libre! Je trouve également inquiétant que l'Alberta emboîte le pas à l'OPEP sans en discuter avec le gouvernement fédéral ni obtenir son accord.

Il existe une autre solution qui permettrait de venir en aide aux petits producteurs de l'Alberta en établissant une politique pétrolière vraiment canadienne et en négociant des prix plancher et plafond. On pourrait ainsi protéger aussi bien le consommateur que le petit producteur canadien. A mon avis, ce ne serait pas nécessairement venir en aide aux petits producteurs albertains que de réduire la production pétrolière.

Article 21 du Règlement

* * *

[*Français*]

LES PLUIES ACIDES

LA POSITION DU GOUVERNEMENT DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

M. Jean-Pierre Blackburn (Jonquière): Monsieur le Président, je voudrais aujourd'hui souligner d'une façon toute particulière l'important accord qui est intervenu hier entre le Président des États-Unis et notre premier ministre sur les pluies acides.

Pour la première fois, le Président américain reconnaît le problème et les effets néfastes des pluies acides sur notre environnement. On doit accueillir cet accord avec soulagement et anticiper un engagement non équivoque du Congrès américain pour débloquer les sommes d'argent nécessaires à la réduction des pluies acides. Cet accord entre nos deux gouvernements devrait se traduire par des répercussions positives.

Je pense, entre autres, à une région comme celle du Saguenay-Lac-Saint-Jean dont l'activité économique est intimement liée à la forêt avec nos pâtes et papiers et à l'importante industrie touristique de la pêche, alors que la vie aquatique est menacée dans des centaines de lacs de ma région.

On doit cet accord à notre premier ministre qui est celui qui a provoqué ce changement d'attitude du gouvernement américain. Ce qui fait toute la différence entre la coopération conservatrice et une attitude d'affrontement libéral.

* * *

[*Traduction*]

LES AFFAIRES SOCIALES

LA SITUATION DES PAUVRES

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, le premier ministre (M. Mulroney) aime se présenter comme le défenseur des personnes défavorisées au Canada. Dans le récent sondage Décima de *Maclean*, cependant, 12 p. 100 seulement des répondants ont considéré le premier ministre comme le champion des pauvres. En réalité, 31 p. 100 ont déclaré qu'il est pire que tous ses prédécesseurs.

Son propre enquêteur a déclaré que c'est la première fois en six ans de sondages que l'on voit apparaître au sein de l'opinion publique canadienne des attitudes «de classe». En effet, 40 p. 100 des personnes dans les catégories inférieures de revenu ont déclaré qu'à leur avis, l'économie n'a pas repris.

Dans la région du Toronto Métropolitain uniquement, selon le Centre d'information communautaire, le nombre de pauvres et d'indigents atteint des «proportions critiques». Le centre a reçu en 1985 97,000 appels de gens qui demandaient des aliments, des vêtements et de l'aide financière. Le nombre de demandes d'aide financière a augmenté de près de 50 p. 100, ainsi que les demandes d'aliments. Malheureusement, au lieu de remédier à ce problème, le budget de février n'a fait qu'élargir l'écart créé dans tout le pays par les bons soins du gouvernement conservateur. C'est bien regrettable.

Questions orales

• (1420)

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE D'UNE DÉLÉGATION DE PARLEMENTAIRES ARGENTINS

M. le Président: Je voudrais signaler aux députés la présence à la tribune aujourd'hui d'une délégation de sénateurs et de membres de la Chambre des représentants d'Argentine, sous la direction du sénateur Oraldo Britos et du représentant Ricardo Terrile.

Des voix: Bravo!

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

LES PLUIES ACIDES—LES DISCUSSIONS DU PREMIER MINISTRE AVEC LE PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, j'aurais aimé pouvoir féliciter le premier ministre . . .

M. Blackburn (Brant): A quel sujet?

M. Turner (Vancouver Quadra): Au sujet de son anniversaire.

Une voix: Il a pris une journée de congé.

M. Turner (Vancouver Quadra): Pour la deuxième année de suite, il nous prive de cette occasion.

Le député d'Oshawa et moi-même portons des fleurs printanières. Le printemps arrive dans la vallée de l'Outaouais, mais qui s'en douterait? C'est son anniversaire demain, et je lui souhaite au nom de toute la Chambre un excellent anniversaire.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): En l'absence du premier ministre, j'adresse ma question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. C'est au sujet de la récente parade diplomatique du premier ministre à Washington. Le premier ministre se vante apparemment surtout d'avoir persuadé le président des États-Unis d'admettre qu'un chat est un chat, autrement dit, que les pluies acides sont mortelles pour l'environnement, qu'elles empoisonnent les lacs et les cours d'eau d'Amérique du Nord, qu'elles dénaturent notre eau potable et qu'elles détruisent nos exploitations agricoles. Le secrétaire d'État est-il prêt à admettre que cette victoire n'est que du vent, qu'elle fait l'objet de déclarations ronflantes mais ne débouche sur aucune action concrète?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, j'estime que ce qu'a accompli le premier ministre du Canada lors de sa rencontre avec le président Reagan ces deux derniers jours constitue un très important pas en avant sur de nombreux fronts, notamment et surtout sur la question de la lutte contre les pluies acides. C'est extrêmement important parce qu'il fallait faire parcourir un très long chemin à l'administration américaine.

Comme le ministre de l'Environnement l'a dit hier, ce n'est qu'une première étape. C'est une étape que les précédents gouvernements du Canada n'avaient pas été capables de franchir. Le premier ministre et son gouvernement ont réussi à le faire. Nous comptons tous sur la coopération de la Chambre, de tout le continent et de toutes les instances fédérales et provinciales pour continuer à lutter contre le fléau des pluies acides.

L'ISSUE DES DISCUSSIONS

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, il faut reconnaître que c'était bien essayé vu les circonstances. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures sait, ou doit avoir entendu dire qu'aucune mesure concrète n'a été décidée, qu'aucun engagement financier n'a été pris à moins que l'industrie américaine ne fasse le premier pas, qu'il n'y a aucun calendrier et qu'il n'y a aucun programme. Le secrétaire d'État reconnaît-il que ce que le président des États-Unis a admis aux dépens de son propre environnement et du nôtre, c'est un retard de cinq ans, ou un moratoire de cinq ans—l'absence totale d'action—un report du problème à plus tard cependant que l'empoisonnement de nos cours d'eau, de nos lacs et de nos forêts va se poursuivre?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, ce n'est pas la première fois que le très honorable chef de l'opposition a un métro de retard. On a énormément tardé à intervenir sur la question des pluies acides; mais c'était à l'époque où le parti libéral était au gouvernement.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Clark (Yellowhead): On ne doit pas trop se fier à l'opinion du chef de l'opposition. Permettez-moi de vous citer le titre du *Baltimore Sun* . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Turner (Vancouver Quadra): Combien de temps vous a-t-il fallu pour en trouver un bon?

Mme Copps: Pourquoi pas à un journal du Missouri?

M. Clark (Yellowhead): Je pourrais vous citer des journaux de Philadelphie, de Washington et de New York. Le fait est que le chef de l'opposition prétend que les autorités américaines n'ont pas bougé. Les observateurs américains ne sont pas de cet avis. Je vous cite simplement le titre du *Baltimore Sun:* «Les États-Unis cèdent aux pressions du Canada et consentent à lutter contre les pluies acides» . . .

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Une brève supplémentaire, s'il vous plaît.

• (1425)

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, j'aurais aimé que le très honorable représentant cite le *High River Gazette*. Il aurait eu plus de poids auprès de notre assemblée.

M. Clark (Yellowhead): Nouvelle erreur.

[*Français*]

LA FAÇON DONT LE GOUVERNEMENT ENTEND PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT NORD-AMÉRICAIN

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): L'année dernière, monsieur le Président, les mesures concrètes sur les pluies acides nous ont donné un moratoire d'une seule année. Mais cette fois, après discussions avec le Président des États-Unis . . .

M. le Président: A l'ordre! A l'ordre, s'il vous plaît. Je dois dire à l'honorable député qu'il doit maintenant poser sa question.

M. Turner (Vancouver Quadra): Au lieu d'un moratoire d'une seule année, maintenant, cette fois-ci, le Président a obtenu un délai de cinq ans.

Comment le ministre peut-il expliquer aux Canadiens et aux Canadiennes de quelle façon le gouvernement entend protéger l'environnement nord-américain par une telle négociation et avec un tel résultat?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, en ce qui concerne le *High River Times*, je vais le citer demain.

En ce qui concerne l'accord à Washington, pour la première fois dans l'histoire de nos deux pays, il y a une détermination et un accord par le gouvernement des États-Unis en vue de lutter contre les pluies acides. Tout cela grâce au leadership et à la détermination démontrés par le premier ministre canadien.

C'est une vraie réalisation pour le Canada et j'espère que l'opposition sera prête, pour une fois, à reconnaître que quelque chose a été réalisé par le Canada hors du pays.

[*Traduction*]

L'ANNONCE FAITE PAR LE PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre de l'Environnement. Le 11 mars 1981, le président Reagan a dit ceci à la Chambre:

> Nous voulons continuer à coopérer pour essayer de comprendre et d'enrayer la pollution atmosphérique et aquatique qui ne respecte pas les frontières.

Le ministre pourrait-il nous expliquer, à nous et aux Canadiens, pourquoi on représente la déclaration d'hier comme un énorme progrès? Pourrait-il nous l'expliquer?

L'hon. Tom McMillan (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, pour la première fois, le Président des États-Unis . . .

M. Caccia: Il était déjà président.

M. McMillan: . . . a reconnu la gravité du problème des pluies acides.

M. Blaikie: Vous êtes plus précis que Joe.

M. McMillan: Le président a reconnu que le problème des pluies acides est grave, non seulement au Canada mais aussi aux États-Unis. Il a reconnu que la situation est grave dans les deux pays, à cause de sa nature transfrontière.

Le Président a instauré certains mécanismes pour résoudre le problème, et ils demeureront jusqu'à ce qu'il soit résolu. Il a affecté des centaines de millions de dollars à cette fin et on était à cent lieues d'une telle décision du côté américain pendant les 25 années de règne du parti libéral.

LES RÉSULTATS DE L'ANNONCE

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, n'est-il pas vrai que la déclaration d'hier n'entraînera absolument aucune réduction des émissions de SO_2 au Canada?

L'hon. Tom McMillan (ministre de l'Environnement): Non, monsieur le Président. Le Président des États-Unis a appuyé sans réserve tout le rapport sur les pluies acides qui lui a été remis, à lui et au premier ministre du Canada. On trouve la phrase suivante à la page 30 du rapport:

> . . . ce programme vise surtout . . . à montrer quelles technologies il faudrait appliquer dans le cadre d'un programme de lutte contre les pluies acides; il devrait par ailleurs entraîner . . . une réduction rapide des émissions américaines qui polluent les écosystèmes canadiens.

Lisez le rapport. C'est écrit noir sur blanc. Le Président des États-Unis l'a approuvé entièrement.

Des voix: Bravo!

LA NATURE DE L'ENTENTE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au même ministre, sur le même sujet, et comme c'est demain mon anniversaire, j'espère qu'il me fera mon cadeau un jour d'avance en répondant à cette question.

En décembre dernier, le ministre a déclaré ce qui suit avant la publication du rapport Davis-Lewis:

● (1430)

. . . s'il parlait seulement de recherche, de modernisation et de technologie, il serait très superficiel.

Comme le président Reagan a donné son accord non pas à un échéancier en vue du contrôle des émissions, mais à un programme de recherche, de modernisation et de technologie, ne s'agit-il pas d'une entente très superficielle?

L'hon. Tom McMillan (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, c'est qu'à la page 4 de leur rapport, nos deux envoyés ont recommandé de prendre les initiatives voulues pour conclure «un accord bilatéral qui permettra de résoudre un problème commun dans l'esprit de coopération qui a toujours marqué les relations canado-américaines en matière d'environnement».

Hier et avant-hier, le président des États-Unis s'est engagé, à Washington, à entreprendre des démarches visant à fixer des échéanciers et à engager des fonds. Cet accord outrepasse largement le cadre de la simple recherche.

LE PROTOCOLE D'ACCORD DE 1980

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, nous avons maintenant des engagements. C'est merveilleux. J'éviterai les figures de rhétorique si le ministre en fait autant lorsqu'il me répondra.

En 1980, aux termes d'une entente conclue entre le président Carter et le premier ministre, M. Trudeau, les États-Unis reconnaissaient que les pluies acides constituaient un problème commun et s'engageaient à faire de la recherche dans le but de résoudre ce problème. Par conséquent, pourquoi le gouvernement du Canada parle-t-il d'une victoire marquante simplement parce que le président Reagan adopte enfin la position que le président Carter avait déjà prise il y a six ans?

L'hon. Tom McMillan (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, si le chef du NPD dépouille son discours de ses figures de rhétorique, il n'aura plus rien à dire.

M. Broadbent: Vous pouvez faire mieux.

M. McMillan: Le protocole d'accord entre le Canada et les États-Unis a été signé en août 1980. La plupart des négociations qui ont abouti à ce protocole ont été menées par l'actuel ministre des Affaires extérieures du gouvernement progressiste conservateur, quand il était premier ministre.

M. Broadbent: Et alors?

M. McMillan: Ce protocole d'accord n'a rien donné de concret par la suite. Il s'agissait seulement de vœux pieux. Nous avons maintenant quelque chose de beaucoup plus tangible.

M. Nystrom: C'est Pieux II.

M. McMillan: Les États-Unis reconnaissent l'existence du problème et de son caractère transfrontalier, ils s'engagent à agir et s'engagent également à obtenir des centaines de millions de dollars du Trésor américain pour réduire les pluies acides. C'est beaucoup plus que ce qui s'était fait en 1980.

M. le Président: A l'ordre.

[*Français*]

ON DEMANDE QUI INDEMNISERA LES PRODUCTEURS DE SIROP D'ÉRABLE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma dernière question est celle-ci: A cause des effets désastreux des pluies acides américaines sur les forêts au Québec, les producteurs de sirop d'érable vont perdre des millions de dollars en revenus cette année.

Ma question est très simple. Qui va payer pour ces pertes?

[*Traduction*]

L'hon. Tom McMillan (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, nous aurions tous à payer pour la réduction des pluies acides étant donné que nous contribuons tous à créer ce problème, par nos activités respectives.

M. Broadbent: Les Américains vont-ils payer leur part?

M. McMillan: Le parti libéral a été au pouvoir pendant 25 ans, sauf sept ou huit mois. Pendant tout ce temps, les premiers ministres libéraux qui se sont succédés n'ont jamais soulevé la question à la Chambre des communes et encore moins à Washington.

Des voix: Bravo!

LA QUESTION DES REJETS DE SOUFRE

M. Keith Penner (Cochrane-Supérieur): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au ministre de l'Environnement. Un représentant de la Fédération ontarienne des pêcheurs à la ligne et des chasseurs considère l'arrangement canado-américain au sujet des pluies acides comme une bonne campagne de relations publiques et une tactique dilatoire. Il a dit que nous n'étions pas plus avancés. Est-ce que le ministre ne veut pas reconnaître que l'engagement timoré pris à contre-cœur par le président américain face au problème des pluies acides brille par l'absence d'objectifs précis de réduction des rejets de soufre.

L'hon. Tom McMillan (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, lorsque le gouvernement a été élu en septembre 1984, rien n'avait été fait pour faire avancer le dossier des pluies acides ne serait-ce que d'un pouce dans le quart de siècle que le parti libéral avait été au pouvoir.

M. Gauthier: Ce n'est pas vrai!

M. McMillan: Quand nous sommes entrés en fonction en septembre 1984, nous sommes partis à zéro relativement aux pluies acides. Le président des États-Unis attribuait alors les pluies acides uniquement ou principalement à des phénomènes naturels: volcans, arbres et même canards. En 18 mois, le premier ministre du Canada, cet Irlandais de Baie-Comeau, a réussi à faire ce que les écologistes et les législateurs des deux côtés de la frontière n'avaient pu réussir: convaincre Ronald

Reagan que le problème des pluies acides est une question sérieuse. Voilà toute une réalisation!

Des voix: Bravo!

LA RÉACTION AUX ÉTATS-UNIS

M. Keith Penner (Cochrane-Supérieur): Monsieur le Président, le ministre sait-il ce que le sénateur Max Baucus du Montana a déclaré? Il s'est étonné de voir que le président n'ait pas fait plus et que le premier ministre l'ait laissé s'en tirer à si bon compte. Pourquoi le ministre ne cesse-t-il pas de se monter la tête et ne reconnaît-il pas que ce que nous avons obtenu à Washington au sujet des pluies acides est dérisoire?

Des voix: Bravo!

L'hon. Tom McMillan (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, le député cite ce qui fait son affaire. Hier, le gouverneur du New Hampshire, qui avait critiqué très ouvertement l'action du président en matière de pluies acides, a salué l'accord comme une performance mémorable du premier ministre dans ses relations avec les États-Unis, comme l'ont fait le gouverneur du Wisconsin et le gouverneur de l'Illinois. Ce ne sont là que trois puissants critiques du président parmi d'autres sur cette question, qui voient une réalisation majeure dans ce qui s'est fait hier.

LES AUBERGES ET LES CAMPS DE PÊCHE DE L'ONTARIO

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, ma question s'adresse elle aussi au ministre de l'Environnement. Même si le président Reagan a accepté le rapport, il n'y aura pas de diminution importante des pluies acides, au moins pendant la période de recherche de cinq ans. Le ministre a parlé plus tôt du coût de la réduction des émissions. Je voudrais lui demander combien la non-réduction et l'inaction coûteront.

Qu'est-ce que le gouvernement compte faire pour les centaines d'auberges et de camps de pêche de l'Ontario qui, d'après le rapport des envoyés spéciaux, devront fermer d'ici l'an 2000 si rien ne se passe? Plusieurs centaines de ces camps devront certainement fermer dans un avenir rapproché si aucune mesure n'est prise. Qu'est-ce que le gouvernement fait pour les gens qui perdront leurs moyens de subsistance à cause de l'inaction du gouvernement américain?

L'hon. Tom McMillan (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, la prémisse de la question est tout à fait fausse. Les choses ne seront pas bloquées pendant cinq ans à cause de ce qui a été accompli au sommet hier et avant-hier. De fait, comme je l'ai dit hier à la Chambre et comme le président lui-même l'a reconnu à Washington, ce n'est pas un aboutissement, mais un début.

Les deux pays reconnaissent la gravité du problème et sa nature transfrontalière. Ils ont pris un engagement à l'égard d'un processus qui garantira que toute cette question ne sera pas oubliée après le sommet. Nous ne laisserons pas tomber le problème tant qu'il n'aura pas été résolu. Nous nous sommes engagés à trouver la solution et, à cause de ce que le premier ministre a fait, le président des États-Unis s'y est engagé lui aussi.

L'AVENIR DES CANADIENS DONT LES MOYENS DE SUBSISTANCE SONT MENACÉS

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, le ministre de l'Environnement a dit que c'était le début d'un long processus. Je suis d'accord avec lui. Que fera-t-il pour ceux dont les moyens de subsistance seront menacés par ce qui se passera au cours des cinq prochaines années plutôt que par ce qui se passera à la fin du processus maintenant en marche? Qu'est-ce que le gouvernement du Canada compte faire pour les centaines de milliers de Canadiens dont les moyens de subsistance dépendent de l'environnement que les pluies acides sont en train de détruire?

L'hon. Tom McMillan (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, le député demande ce que le gouvernement du Canada compte faire. Je peux vous dire ce qu'il a fait déjà et ce qu'il fera maintenant. Nous nous sommes engagés à dépenser 300 millions de dollars dont 150 millions de dollars directement pour réduire les émissions qui causent les pluies acides. Nous avons signé des accords avec sept provinces pour réduire les émissions causant les pluies acides de 50 p. 100 d'ici 1994 par rapport aux chiffres de 1980. Nous avons établi des règlements qui réduiront de moitié les émissions autorisées pour les véhicules à moteur. Nous nous lançons dans un programme important de concert avec la Fondation pour la protection du patrimoine pour nous occuper du . . .

M. le Président: A l'ordre.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE NICARAGUA—LES ENTRETIENS DU PREMIER MINISTRE AVEC LE PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Monsieur le Président, le gouvernement est, à juste titre, mortifié par les résultats des pourparlers sur les pluies acides, et je passerai donc à un autre sujet, afin de lui donner un peu de répit.

Des voix: Oh, oh!

M. Johnston: Le premier ministre a-t-il fait part au président des craintes qu'inspire au Canada la politique qu'il suit à l'égard du Nicaragua, qui consiste à accorder une aide militaire accrue aux contre-révolutionnaires? Le secrétaire d'État pourrait-il nous expliquer pourquoi il n'a pas assisté à ces entretiens, afin de défendre ce point de vue au nom du gouvernement canadien?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, tout comme je l'avais fait la semaine précédente lorsque j'ai rencontré le secrétaire d'État Shultz, le premier ministre a signalé au président les divergences de vues entre le Canada et les États-Unis au sujet de la nature du problème en Amérique centrale et, par conséquent de la solution.

LA POSITION DU CANADA

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Eh bien, le secrétaire d'État pourrait-il nous préciser la nature de la solution qui a été proposée par le premier ministre, et la réponse du président?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Eh bien, monsieur le Président, permettez-moi de profiter de l'occasion pour féliciter le député d'avoir été nommé porte-parole officiel de son parti en matière d'affaires extérieures. Nous organiserons à son intention des séances d'information sur des questions concernant l'Amérique centrale et toute autre région sur laquelle il est manifestement mal informé.

● (1440)

Le Canada croit que les problèmes fondamentaux de l'Amérique centrale sont d'origine socio-économique. Il faut donc agir sur le plan social et économique et non militaire. Nous avons exprimé clairement cette opinion à diverses occasions. Nous avons pris des mesures concrètes, afin d'appuyer notre position. Nous avons triplé l'aide au développement pour les pays de l'Amérique centrale.

Nous donnons l'exemple en nous efforçant de laisser le groupe du Contadora jouer son rôle.

Nous avons signalé notre intention de contribuer à la solution de conflits de frontière qui pourraient surgir dans la région.

C'est là la position du Canada et celle que le premier ministre a exposée, et nous entendons poursuivre dans cette voie.

Des voix: Bravo!

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LES PLUIES ACIDES—LES EFFETS NÉFASTES SUR LA PÊCHE COMMERCIALE DANS LA RÉGION DE L'ATLANTIQUE

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. Les pluies acides qui viennent des États-Unis ont empoisonné de nombreux réseaux hydrographiques dans l'est du Canada. Selon le rapport de notre envoyé spécial, 90,000 emplois seraient menacés dans les pêches commerciales de l'Atlantique. Le ministre peut-il nous dire qui devra payer pour ces 90,000 emplois? Les contribuables canadiens devront-ils faire les frais eux-mêmes de la contamination de nos eaux par les Américains?

L'hon. Tom McMillan (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je me demande si le député s'imagine que les Canadiens ont la conscience bien nette à cet égard. Nous sommes responsables de la moitié des émissions qui causent les pluies acides si néfastes pour nos poissons, nos lacs, nos cours d'eau et nos forêts. Nous avons notre part de responsabilité. A cause de cela, le gouvernement fédéral s'est entendu avec les sept provinces les plus coupables pour réduire de moitié, selon les données de 1980, les émissions acides d'ici 1994. C'est là un résultat appréciable. C'est tout à l'honneur du Canada et cette décision nous confère une certaine autorité morale quand nous tentons de convaincre les américains d'en faire autant.

LE NOMBRE D'EMPLOIS MENACÉS

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Monsieur le Président, le ministre sait-il que le taux d'acidité des réseaux hydrographiques de l'Est est 12 fois plus élevé qu'il y a 30 ans? Cette situation met en péril le saumon de l'Atlantique et entraînera la suppression de nombreux, très nombreux emplois. Voudrait-il maintenant nous dire qui donc, par tous les diables, en fera les frais?

Des voix: Règlement!

M. le Président: A l'ordre, je vous prie.

M. Hnatyshyn: Quelle pauvreté de vocabulaire.

M. le Président: A l'ordre, je vous prie. Ces paroles . . . à l'ordre, s'il vous plaît.

M. Skelly: Puis-je les retirer?

M. le Président: Le député veut retirer ses dernières paroles?

M. Skelly: Oui, et je demande qui, par tous les saints, fera les frais de la suppression de ces 90,000 emplois?

L'hon. Tom McMillan (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, les saints, le député ne les verra sans doute jamais.

M. Turner (Vancouver Quadra): Les saints ou le Diable?

M. Hnatyshyn: Comme il est néo-démocrate, il ira au purgatoire.

M. McMillan: Le député veut savoir qui assumera les frais. Je vais le lui dire. D'abord le gouvernement fédéral versera 300 millions d'ici quatre ans. Les sept provinces concernées participeront aussi au gigantesque effort national en vue de reduire les pluies acides, dont l'initiative revient à notre gouvernement. Le coût total sera de 2 milliards et les entreprises devront en payer à peu près la moitié.

* * *

LES JEUNES

LE CHÔMAGE CHEZ LES JEUNES

M. David Berger (Laurier): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre d'État (Jeunesse). Le sénateur Hébert nous a rappelé qu'il y a plus de 750,000 jeunes Canadiens sans emploi. La ministre sait maintenant que les Canadiens sont généralement d'accord pour dire que les efforts du gouvernement sont insuffisants. Nous devons faire davantage pour venir en aide à cette génération perdue. La ministre a-t-elle compris le message et est-elle disposée à faire quelque chose à ce sujet?

[*Français*]

L'hon. Andrée Champagne (ministre d'État (Jeunesse)): Monsieur le Président, le gouvernement est très au courant qu'il existe d'énormes difficultés pour les jeunes. C'est pourquoi nous avons mis sur pied des programmes de création d'emplois et de formation pour reprendre . . .

M. Rossi: Quels programmes?

Mme Champagne: . . . tout ce qu'on avait laissé tomber pendant une grande période de temps. Il faut se rappeler, monsieur le Président, qu'en 1983 le chômage chez les jeunes était de 19.9 p. 100, et, pourtant, on ne faisait pas grand-chose chez les libéraux. Depuis que nous sommes au pouvoir, le chômage chez les jeunes a baissé de plus de 2 p. 100, 50,000 emplois ont été créés, au-delà de 200,000 jeunes participeront à des programmes de formation cette année.

M. Rossi: Tu n'as jamais rien fait de bon là-dedans.

[*Traduction*]

LE RAPPORT DU COMITÉ DU SÉNAT

M. David Berger (Laurier): Monsieur le Président, de toute évidence, la ministre n'a pas lu le plan d'action du Sénat.

M. Hnatyshyn: Vous le tenez à l'envers.

M. Berger: Le lira-t-elle et agira-t-elle immédiatement pour appliquer ses recommandations dont certaines ne nécessitent aucune dépense? Agira-t-elle maintenant?

L'hon. Andrée Champagne (ministre d'État (Jeunesse)): Monsieur le Président, si le gouvernement avait agi, mettons en janvier, avant la présentation de ce très important rapport, même avant que le NPD ne présente le sien, on aurait reproché au gouvernement d'avoir agi avant la présentation des rapports. Oui, nous étudions ce rapport à fond et certaines des recommandations seront mise en application quand le gouvernement sera prêt à le faire.

* * *

[*Français*]

LES PETITES ENTREPRISES

LES BESOINS DE CAPITAL POUR LANCER DE PETITES ENTREPRISES

M. Jim Jepson (London-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État (Petites entreprises).

[*Traduction*]

Beaucoup de Canadiens souhaitent se lancer en affaires dans l'esprit de la libre entreprise, mais n'arrivent pas à obtenir les capitaux nécessaires. Le ministre peut-il dire à la Chambre s'il envisage d'établir de nouveaux programmes en vue d'aider les Canadiens à obtenir les capitaux dont ils ont besoin pour fonder une petite entreprise?

L'hon. André Bissonnette (ministre d'État (Petites entreprises)): Monsieur le Président, je remercie le député. La Banque fédérale de développement et le ministère de l'Expansion industrielle régionale travaillent ensemble à mettre au point un programme de capital-risque visant spécifiquement la petite entreprise. Nous savons que les petites entreprises manquent de capitaux et nous sommes à étudier des moyens de résoudre le problème, car la petite entreprise peut s'avérer un instrument de croissance et, partant, de création d'emplois.

L'ENVIRONNEMENT

LES PLUIES ACIDES—LES DOMMAGES CAUSÉS AUX FORÊTS

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. Lors de son témoignage devant un comité de la Chambre, en novembre, M. Bruce Forster, professeur d'économie à l'Université de Guelph, a révélé que la baisse de productivité du secteur forestier, en raison de précipitations acides, de l'ordre de 5 p. 100 provoque un manque à gagner de 197 millions de dollars par année dans le bois de coupe commercial et cause des dommages de 1.29 milliard de dollars à l'habitat de la faune et aux activités axées sur les loisirs. Puisque cet état de fait est attribuable pour la moitié aux États-Unis, qui va nous dédommager de nos pertes forestières de 1.5 milliard de dollars et plus?

L'hon. Tom McMillan (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, le problème étant de nature transfrontalière, il importe que les gouvernements américain et canadien unissent leurs efforts pour le résoudre et en payer le prix.

LA CAUSE DES PLUIES ACIDES

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, le président des États-Unis disait auparavant que les arbres étaient la cause des pluies acides. Une nouvelle étude prétend maintenant qu'elles proviennent de la fiente des oiseaux. Le ministre est-il de l'un ou l'autres avis?

L'hon. Tom McMillan (ministre de l'Environnement): Non, monsieur le Président, mais la question du député pourrait bien être du même ordre que cette dernière cause des pluies acides.

* * *

[*Français*]

LES JEUNES

LES MESURES QUE LE GOUVERNEMENT ENTEND PRENDRE

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre d'État (Jeunesse). La ministre essaie de prendre le crédit de certains chiffres. Je demande à la ministre: A partir du moment où des centaines de groupes et des milliers de jeunes se mobilisent, toutes sortes d'organisations réclament de l'action, comment peut-elle tout simplement s'enorgueillir de son record sans répondre à leur demande pour des actions immédiates? Qu'attend-elle pour agir?

L'hon. Andrée Champagne (ministre d'État (Jeunesse)): Monsieur le Président, je pense que ce gouvernement a agi beaucoup, et nous continuons à le faire. Si, de par sa question, le député de Shefford revient une fois de plus sur la décision relative au programme Katimavik, j'aimerais peut-être lui rappeller que, le 21 juillet 1984, il disait lui-même qu'il ne fallait pas quand même attacher trop d'importance à Katimavik parce que certains jeunes étaient, bien sûr, intéressés à travailler dans le domaine de la foresterie, mais que cela ne voulait pas dire que tout le monde voulait travailler dans les forêts.

Questions orales

● (1450)

L'ANNONCE DE NOUVEAUX PROGRAMMES POUR LES JEUNES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, à mon avis, la ministre devrait réaliser qu'on parlait du programme Environnement 2000 quand on discutait de foresterie.

A partir du moment où le sénateur est dans sa onzième journée de jeûne et que tous les gens au Canada sont sympathiques à son action, la ministre est-elle assez sans cœur, a-t-elle la conscience assez élastique pour ne pas faire l'annonce de nouveaux programmes juste pour des raisons politiques . . .

M. le Président: A l'ordre! A l'ordre, s'il vous plaît.

L'hon. Andrée Champagne (ministre d'État (Jeunesse)): Monsieur le Président, je pense que, comme je l'ai déjà dit, personne ne prend de gaieté de cœur le geste qu'a décidé de poser le sénateur Hébert.

Toutefois, le fait de demander au gouvernement de présenter des projets alors qu'il n'est pas prêt à le faire n'est pas, à mon avis, une chose valable.

Il faut peut-être se rappeler, monsieur le Président, qu'il y a à peu près dix ans, d'un seul coup de crayon, on a annulé la Compagnie des jeunes canadiens, le programme Opportunités-Jeunesse, les Initiatives locales . . .

M. Lapierre: On a mis autre chose.

Mme Champagne: . . . mais on a mis autre chose, oui.

M. le Président: A l'ordre! A l'ordre, s'il vous plaît. L'honorable députée de Westminster-Coquitlam (Mme Jewett) a maintenant la parole.

* * *

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE NICARAGUA—LA POSITION CANADIENNE

Mme Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Monsieur le Président, la Chambre sera ravie d'apprendre que nous venons de recevoir les résultats du vote du Congrès américain et que la Chambre des représentants a voté contre l'octroi d'une aide militaire aux contras.

Des voix: Bravo!

M. le Président: La question, je vous prie.

Mme Jewett: Ils ont voté à 222 contre 210. Je voudrais demander au secrétaire d'État aux Affaires extérieures si, outre ses entretiens avec les fonctionnaires à Washington et le secrétaire d'État, il a également exposé à nos amis au Congrès la position du Canada, à savoir que nous ne croyons pas qu'il soit possible d'apporter une solution militaire aux problèmes de l'Amérique centrale.

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je ne l'ai pas fait. Le premier ministre a pu l'autre jour s'entretenir avec des membres des comités du Sénat et du Congrès au sujet des affaires étrangères. Je ne sais pas si la question a été abordée. Il ne devrait faire aucun doute que la position du Canada est fort bien connue des autorités américaines et, j'imagine, de nombreux membres du Congrès et du Sénat des États-Unis.

LE VOTE PROCHAIN AU SÉNAT DES ÉTATS-UNIS

Mme Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Monsieur le Président, puis-je alors demander au secrétaire d'état aux Affaires extérieures si, étant donné que le Sénat américain doit voter demain, il serait disposé à faire des démarches auprès de nos amis dans cette institution, et notamment à ceux qui seraient hésitants et qui ne connaissent pas notre position? Le fera-t-il?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je trouve curieux que les néo-démocrates qui prennent le mors aux dents chaque fois qu'un Américain propose quoi que ce soit au sujet de la politique canadienne, me conseillent, en ma qualité de ministre des Affaires étrangères du Canada, de dire aux sénateurs américains comment ils devraient voter sur une question qui les concerne.

* * *

LA SANTÉ

LES PROGRÈS DE LA RECHERCHE SUR LE CANCER

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock-Delta-Nord): Monsieur le Président, les jonquilles que nous portons aujourd'hui nous ont été envoyées par le chapitre de Colombie-Britannique de la Société du cancer. Elles nous rappellent qu'avril est le mois de la Société canadienne du cancer.

Je voudrais poser ma question au ministre de la Santé nationale. Quels renseignements pourrait-il donner à la Chambre et à la nation sur les progrès du Canada dans le domaine de la recherche sur le cancer, vu que cette maladie frappe un Canadien sur trois et est responsable de la mort de un sur cinq.

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je suis persuadé que tous les autres députés reconnaissent, comme le député, la contribution de la Société canadienne du cancer et de ses chapitres provinciaux dans le domaine de la recherche.

Je peux dire au député que la recherche sur le cancer est faite non seulement par le Conseil des recherches médicales, mais aussi par les diverses sociétés du cancer et grâce au programme national de R & D en matière de santé de mon ministère. Notre recherche est de toute première qualité. Ainsi, nous recevons des États-Unis de la publicité d'Interluken, Eh bien, le même genre de recherches se fait au Canada. Bien que cette recherche doive se poursuivre, nous devons rappeler que le régime alimentaire et l'usage du tabac sont deux exemples qui montrent l'importance des mesures préventives . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. C'est certainement très important, mais la réponse devient un discours.

* * *

L'ÉNERGIE

LE PÉTROLE BRUT—LA NOUVELLE CONCERNANT UNE OFFRE DE RÉDUCTION DE LA PRODUCTION EN ALBERTA

M. Russell MacLellan (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Dans une conversation téléphonique avec lel cheik Yamani, le premier ministre de l'Alberta, Don Getty, a offert de réduire la production de pétrole albertain dans un effort pour freiner la baisse mondiale des cours du pétrole brut. Cet appel a-t-il été fait avec l'approbation préalable du gouvernement fédéral, et quelle est la position du gouvernement fédéral concernant l'offre qu'a faite le premier ministre Getty?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je me suis entretenu avec le premier ministre Getty ce matin après avoir pris connaissance des nouvelles à ce sujet. Le premier ministre Getty comprend parfaitement qu'il appartient au gouvernement du Canada de parler au nom du Canada sur les questions internationales. Il se peut, monsieur le Président, que les députés libéraux et néo-démocrates estiment que quelqu'un d'autre devrait être le porte-parole du Canada sur des questions de politique internationale. Nous croyons que c'est la responsabilité de notre gouvernement et nous l'exerçons. Je tiens à assurer au député et, par son entremise, aux autres députés intéressés, que le Canada continuera à coordonner notre position sur les questions énergétiques internationales avec les autres membres des organismes énergétiques internationaux.

LES PAYS DE L'OPEP

M. Russell MacLellan (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur le Président, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures pourrait-il nous dire si le Canada a reçu des requêtes de la part d'un quelconque pays de l'OPEP nous demandant de réduire notre production pétrolière, et quelle serait la position du Canada si on lui faisait pareille requête?

M. John McDermid (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Pour répondre à la question du député, la réponse est non, on ne nous a fait aucune requête du genre.

* * *

LA SANTÉ

ON DEMANDE D'INTERDIRE LA PUBLICITÉ POUR LA CIGARETTE

Mme Lynn McDonald (Broadview-Greenwood): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social qui a sans doute pris connaissance aujourd'hui des chiffres publiés sur les autres méfaits de la cigarette, soit les 500 cas de mortalité infantile et les 6,000 fausses couches par année. Au lieu de porter une jonquille pour montrer ses bonnes intentions, le ministre va-t-il exaucer les vœux de la Société du cancer et de tous les autres organismes de protection de la santé qui demandent des lois plus sévères, plus précisément l'interdiction de la publicité pour un produit qui est la cause de 35,000 décès par année au Canada?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je crois qu'il est important de porter des symboles pour remercier les sociétés du cancer et les organismes bénévoles du travail qu'ils accomplissent. Je trouve cela important. Pour ce qui est, deuxièmement, de la requête de la députée concernant la publicité sur le tabac, et l'interdiction de fumer dans les transports en commun, ou une loi interdisant de fumer dans les endroits publics, je lui répète ce que je lui ai déjà dit: Quand le cabinet aura pris une décision à ce sujet, une proposition sera présentée. Je crois que son mérite s'imposera de lui-même à la Chambre.

LES SOMMES DÉPENSÉES EN PUBLICITÉ PAR LES FABRICANTS DE CIGARETTES

Mme Lynn McDonald (Broadview-Greenwood): Monsieur le Président, étant donné que tant de gens meurent du cancer chaque année, les fabricants de cigarettes doivent faire de la publicité et dépenser 200 millions de dollars par année pour renouveler la clientèle. Le ministre ne convient-il pas que nous ne saurions neutraliser leur action en guérissant le cancer après coup? La prévention doit être notre but. Ne reconnaît-il pas qu'elle n'est possible qu'en interdisant totalement la publicité, et entreprendrait-il . . .

M. le Président: A l'ordre. C'est trop long.

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, s'il n'en tenait qu'à moi, je voudrais voir le Canada débarrassé du tabac, disons, d'ici à la fin du siècle. Je me dis que notre société doit viser ce but quand le tabac cause 30,000 décès par année. Il n'y a pas au Canada d'autres maladies évitables que je connaisse qui exigent plus d'attention, et c'est pourquoi j'attache tant d'importance à la question.

Concernant la publicité, j'ai demandé aux fabricants de cigarettes et de tabac, par exemple, de retirer leurs annonces du parc d'amusement Wonderland, en Ontario. Je les ai priés de changer leur publicité sur les cigarettes Tempo. Je dis simplement à la députée que d'autres mesures sont envisagées dans le sens de ses instances, dont je prends bonne note.

* * *

LES ETHNIES

LA DIFFUSION DE L'ÉMISSION *HIGHWAY TO HEAVEN*—LES RÉPERCUSSIONS SUR LES CANADIENS DE DESCENDANCE BALTE

M. Andrew Witer (Parkdale-High Park): En l'absence du ministre des Communications, monsieur le Président, j'adresse ma question à son secrétaire parlementaire. Les Canadiens originaires des pays baltes ont été révoltés par l'émission *Highway to Heaven* du réseau CTV, car elle est diffamatoire envers les Canadiens de descendances lituanienne, lettonne et estonienne. Le gouvernement a-t-il l'intention de poursuivre le réseau CTV en vertu de l'article 281.1 du Code criminel qui définit comme étant un acte criminel la diffusion de déclarations incitant à la haine contre un groupe identifiable?

Questions orales

● (1500)

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Monsieur le Président, le CRTC est déjà pleinement habilité à examiner la question de la diffusion de propagande haineuse qui contrevient aux dispositions du Code criminel. Je signale en passant que le projet de loi C-20 dont la Chambre est saisie contient une modification relative à la programmation injurieuse basée sur la race et l'origine nationale ou ethnique.

Je rappelle au député que, en vertu de la loi, les diffuseurs sont responsables de la programmation et du libellé des éditoriaux.

* * *

LES PÉNITENCIERS

LA CONSTRUCTION D'UNE PRISON À PORT-CARTIER

M. John Nunziata (York-Sud-Weston): Monsieur le Président, c'est au solliciteur général que je m'adresse. Lors d'une entrevue qu'il accordait en février à la Presse canadienne, le solliciteur général a déclaré ce qui suit:

> Un nouveau pénitencier à sécurité maximale coûterait dans les 50 millions de dollars. Cet argent, je préférerais l'octroyer aux agriculteurs de ma circonscription qui sont au bord de la faillite plutôt que de le dépenser à construire de nouvelles prisons.

Le solliciteur général pourrait-il avoir le courage de ses convictions et dire au premier ministre de ne pas construire de prison à Port-Cartier, dans le comté de Manicouagan?

L'hon. Perrin Beatty (solliciteur général du Canada): Le député sait, monsieur le Président, que la Chambre examinera les rapports de l'équipe de travail Nielsen. Elle doit aborder la question du futur programme de construction de pénitenciers.

Il y a lieu de signaler qu'il y a deux jours, le député a déclaré que le gouvernement ne devrait pas construire de pénitencier au Québec. Pourrait-il nous dire s'il parlait au nom de son parti ou si c'est son collègue le député de York-Centre, l'ancien solliciteur général, qui parlait en son nom quand il a annoncé en 1984 la construction au Québec d'un établissement de détention préventive?

LA POSITION DU MINISTRE

M. John Nunziata (York-Sud-Weston): Monsieur le Président, la question supplémentaire que je pose au solliciteur général est très simple. En tant que solliciteur général, est-il d'accord avec la construction de la nouvelle prison que le gouvernement propose d'ériger à Port Cartier? Approuve-t-il la construction de cette prison?

L'hon. Perrin Beatty (solliciteur général du Canada): Oui, monsieur le Président. Ma question est également très simple. Qui parle au nom du parti libéral? Est-ce le député de York-Centre qui, alors qu'il était solliciteur général, avait annoncé la construction d'un établissement de ce genre, ou est-ce le député qui demande de renoncer à ce projet?

LES JEUNES

LA PARTICIPATION À L'ÉLABORATION D'UNE POLITIQUE

M. Howard McCurdy (Windsor-Walkerville): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre d'État à la Jeunesse. Elle a dit qu'elle examinait de près les recommandations des rapports sur la jeunesse du comité sénatorial et du groupe de travail du Nouveau parti démocratique. Accorde-t-elle autant d'importance que ces deux rapports à la consultation des jeunes et à leur participation à l'élaboration d'une politique les concernant? En particulier, quel rôle son comité consultatif de la jeunesse a-t-il joué et dans quelle mesure a-t-elle consulté d'autres groupes de jeunes du pays avant d'élaborer un programme pour les jeunes?

L'hon. Andrée Champagne (ministre d'État (Jeunesse)): Monsieur le Président, la consultation avec des groupes de jeunes se déroule depuis l'automne 1984. Nous avons organisé des tribunes à l'échelle régionale. Nous avons reoncontré des jeunes. Je suis continuellement en contact avec un comité consultatif qui se compose de 24 jeunes de tout le pays et nous devons nous rencontrer à nouveau bientôt. La consultation permanente s'inscrit dans la politique de notre gouvernement.

ON DEMANDE DE NOUVELLES CONSULTATIONS

M. Howard McCurdy (Windsor-Walkerville): Monsieur le Président, il y a eu très peu de consultations véritables au cours de ces tribunes. La tribune nationale a été annulée et aucune nouvelle date n'a été fixée. Dans ces conditions, la ministre va-t-elle promettre aux jeunes d'entreprendre dès à présent des consultations beaucoup plus intensives que par le passé? L'annulation de la tribune nationale pour les jeunes est sans aucun doute un mauvais départ . . .

M. le Président: A l'ordre. La question est longue.

L'hon. Andrée Champagne (ministre d'État (Jeunesse)): Monsieur le Président, je ne suis pas d'accord avec le député de Windsor-Walkerville lorsqu'il dit que nous avons tenu peu de consultations pendant l'année. Je me suis entretenue continuellement avec des groupes de jeunes et des organismes de services à la jeunesse et nous continuerons à le faire.

La tribune nationale a été remise à plus tard, mais les consultations se poursuivent. Nous continuerons à rencontrer des jeunes et nous tiendrons compte de leurs commentaires dans le cadre de nos études.

M. le Président: A l'ordre.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA PRÉSENTATION DE JONQUILLES

M. Ted Schellenberg (Nanaïmo-Alberni): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Tout à l'heure, j'ai pris la parole aux termes de l'article 21 du Règlement pour féliciter une station-radio de Vancouver qui a fait parvenir des jonquilles à tous les députés. Il semblerait que nous ayons eu deux donateurs plutôt qu'un, et que le deuxième soit la Société canadienne du cancer. Au nom de mes collègues, je tiens à remercier les deux organismes pour leur attention.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, quels travaux le leader parlementaire du gouvernement entend-il mettre en discussion au cours de la prochaine semaine, soit jusqu'au congé de Pâques?

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, je dirai en réponse à la question au sujet des travaux de la Chambre que j'ai tenté d'accommoder tous les partis à propos de la mise en discussion du projet de loi C-85, Loi modifiant la Loi sur le programme d'encouragement du secteur pétrolier. On est d'accord, je crois, pour étudier tout d'abord ce projet de loi demain. A ce moment-là, le secrétaire parlementaire de la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. McDermid) et le porte-parole du Nouveau parti démocratique en matière d'énergie, le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell), auront la possibilité de prendre la parole à l'étape de la troisième lecture. Après les discours des deux députés, la Chambre reviendra aussitôt au projet de loi C-99, Loi portant pouvoir d'emprunt.

Quand l'étude du projet de loi C-99 sera terminée, nous passerons au projet de loi C-91, Loi constituant le Tribunal de la concurrence. Le projet de loi C-85 sera ensuite remis en discussion pour permettre au porte-parole du parti libéral d'intervenir à l'étape de la troisième lecture. Cette mesure sera suivie du projet de loi C-100, projet de loi omnibus concernant les affaires des anciens combattants et du projet de loi C-62, Loi concernant l'équité en matière d'emploi.

J'ai l'intention de désigner le lundi 24 mars 1986, dernier jour prévu pour la présente période de subsides. Nous continuerons à examiner les projets de loi dans l'ordre annoncé plus tôt mardi et mercredi.

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je pense qu'il y a eu un oubli durant ces consultations. A propos du projet de loi C-85, je ne suis pas prêt à accepter cet arrangement. Je pense que nous devrons l'examiner davantage et peut-être en parler plus tard aujourd'hui.

M. Hnatyshyn: Je le regrette, monsieur le Président. Je croyais que les porte-parole s'étaient entendus à ce sujet, mais je suis certes disposé à obliger l'opposition officielle et à m'entretenir avec son représentant au sujet de ce projet de loi.

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, pour qu'il n'y ait pas de malentendu, je tiens à dire que je savais que c'était là l'arrangement envisagé. J'ignore si les voies de communication ont fonctionné, mais j'espère que nous pourrons nous entendre en ce sens, car cela semblerait être la manière la plus satisfaisante de répondre aux besoins de tous.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 82 DU RÈGLEMENT - LA LOI SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE—LES CONSÉQUENCES DES MODIFICATIONS

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Rodriguez:

Que la Chambre reconnaisse les difficultés inutiles causées aux travailleurs âgés du Canada par les modifications apportées à la Loi sur l'assurance-chômage à la suite desquelles les prestations de pension sont considérées comme un revnu gagné aux fins de l'assurance-chômage et que, comme les votes sur des motions d'opposition ne sont plus considérés comme une question de confiance envers le gouvernement, elle exhorte le gouvernement à abroger sur-le-champ les modifications en question.

M. le Président: Le débat reprend. Le député de Beaches (M. Young) a encore sept minutes à sa disposition.

M. Young: Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je continue de parler de cette motion qui accuse le gouvernement d'avoir été injuste en décrétant que les prestations de pension seront désormais considérées comme un revenu gagné aux fins de l'assurance-chômage.

Une argumentation qui n'a pas encore été soulevée, c'est que les prestations de pension constituent un revenu différé. Autrement dit, si un employé ne versait pas de cotisations à ce titre jusqu'à la retraite, il toucherait un salaire plus élevé pendant la période où il travaille. Par conséquent, j'estime que les prestations de pension constituent vraiment un revenu différé. C'est un revenu qu'un employé aurait touché s'il n'avait pas décidé, au moyen d'une entente ou autrement, d'attendre l'âge de la retraite pour le toucher. Il est hors de propos que la retraite soit prise à 65 ans ou avant. Si l'employé l'avait voulu, il aurait pu toucher cet argent au cours de sa vie active et le gouvernement ne pourrait alors pas y prétendre aujourd'hui. Il me semble que dans tous les cas le gouvernement se montre tout à fait injuste.

• (1510)

Comme l'a déjà signalé mon collègue, le député de Nickel Belt, le gouvernement va épargner au total quelque 300 millions de dollars aux dépens des chômeurs canadiens. En fait, on peut considérer ces 300 millions, dont les chômeurs ont tellement besoin en ce moment, comme le simple fruit d'un autre abus, compte tenu de ce que le gouvernement a déjà fait depuis son arrivée au pouvoir, il y a dix-huit mois. Comme cela a été dit pendant la période des questions et à d'autres moments—sans que le gouvernement ne l'ait jamais nié—la famille canadienne moyenne a subi une augmentation d'impôts de l'ordre de $1,300 depuis les 18 mois que le gouvernement est au pouvoir. Ce que le gouvernement est en train de faire ici, c'est un nouvel arnaquage du contribuable moyen. Mais, cette fois, au lieu de s'en prendre au contribuable qui travaille, il s'en prend à celui qui est en chômage. C'est tout à fait injuste et injustifié.

Le débat de ce matin a tourné en grande partie autour du personnel militaire. Il y a dans l'économie canadienne d'autres salariés qui ne sont pas militaires mais qui sont visés par cette politique. A Toronto, par exemple, Massey-Ferguson a décidé de cesser son activité à son usine de l'avenue Strachan. Beaucoup de ses employés sont protégés par une convention collective qui leur permet de prendre leur retraite après 30 ans de

service. S'ils n'avaient pas voulu, par la voie de la négociation collective, retarder cette prestation tant qu'ils n'auraient pas pris leur retraite, ils auraient touché un salaire plus élevé durant leur vie active. Ces employés constatent maintenant que, parce que la société a décidé d'interrompre son activité, ils vont être licenciés et qu'après avoir cotisé toutes ces années à la caisse d'assurance-chômage, ils ne pourront pas en toucher les prestations.

Certains ministériels ont répliqué aux députés de l'opposition en disant que le gouvernement n'avait pas agi à la hâte, que cela figurait à un titre ou à un autre à son programme d'action. On nous dit que c'est pour cette raison que le gouvernement a demandé à la Commission Forget de se pencher sur ces questions. Si le gouvernement avait voulu être juste, franc et honnête envers les Canadiens et la Chambre, au lieu de s'empresser d'agir comme il l'a fait au début de l'année, il aurait certainement pu patienter, confier la question à la commission Forget, si cette solution lui convenait, et attendre que celle-ci lui ait présenté son rapport avant de modifier le règlement. Il se serait alors montré juste envers les travailleurs canadiens et la Chambre. De cette façon, le ministre aurait pu du moins déposer le document et nous permettre de le débattre.

Mais le gouvernement a préféré modifier les règlements au moyen d'un décret, sans consulter ceux qui en subiront les effets ni leurs représentants, si bien que les parlementaires se voient contraints, afin que la question soit débattue à la Chambre, de présenter une motion lors d'une journée réservée à l'opposition, ainsi que l'a fait mon collègue, le député de Nickel Belt. Je suis heureux qu'il l'ait fait, car il a ainsi cristallisé ce débat que les Canadiens peuvent suivre. Ils pourront voir comment les députés de la majorité voteront.

Comme je l'ai dit précédemment, en vertu du nouveau système l'adoption de la motion n'entraînera pas la défaite du gouvernement et les députés conservateurs peuvent se prononcer selon leur conscience et selon les désirs de leurs électeurs en appuyant cette motion.

Je vois mon ami de l'autre côté, le député de Simcoe-Nord (M. Lewis). Je vois dans ses yeux qu'il est tout à fait d'accord avec ce que je dis. Il représente une circonscription où il y a des travailleurs de l'automobile qui font l'objet de mises à pied périodiques. Beaucoup l'ont cru et ont voté pour lui parce qu'il promettait «des emplois, encore des emplois». Maintenant, ils s'aperçoivent que les conservateurs ne tiennent pas promesse et que, plutôt que de créer «des emplois, encore des emplois», ils empilent les taxes. Du fait de ce changement de la réglementation, la famille canadienne moyenne devra payer des taxes supplémentaires, en plus de toutes celles qu'elle supporte depuis 18 mois.

M. Lewis: Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt mon collègue et ami. Je ne dis pas que je suis d'accord avec lui, mais il a fort bien présenté son point de vue. Je me limiterai à la façon dont le gouvernement votera sur la motion. J'ai deux choses à dire. Tout d'abord, il y a la question du précédent que nous pourrions créer en ce qui concerne les questions de confiance et, ensuite, le fait que la Chambre pourrait être saisie de deux questions en même temps. Je signale que la motion fait allusion aux pratiques de la Chambre quant aux motions donnant lieu à un vote.

M. Deans: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je serais non seulement intéressé, mais aussi fasciné de savoir ce qu'en pense le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Lewis). Cependant, j'ai eu l'impression, en écoutant son préambule, qu'il était sur le point de parler de la forme de la motion. Il me semble que, si le député croit qu'un élément de la motion est irrecevable ou doit être modifié, il serait plus normal qu'il invoque le Règlement pour en parler. Par ailleurs, si le député veut commenter le pour et le contre de la motion ou le discours de mon collègue ou s'il veut poser une question à propos du discours lui-même, il peut fort bien continuer. Cependant, s'il discute de la forme de la motion et affirme, en d'autres termes, qu'il ne s'agit pas pour la Chambre de décider simplement du bien-fondé de cette motion, mais qu'elle lui pose un dilemme, je prétends alors qu'il s'agit d'un rappel au Règlement qu'on doit traiter de façon distincte. Je serais très heureux de participer à ce débat.

Le président suppléant (M. Paproski): Je voudrais connaître la position du secrétaire parlementaire. Le député de Hamilton Mountain (M. Deans) cherche-t-il à devancer le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Lewis).

M. Deans: Non, je serai heureux de l'entendre, s'il s'agit d'un rappel au Règlement.

Le président suppléant (M. Paproski): Je ne pense pas pouvoir accepter à ce stade-ci le rappel au Règlement, tant que je n'aurai pas entendu l'honorable secrétaire parlementaire du président du Conseil privé.

M. Lewis: Monsieur le Président, mon collègue, le député de Beaches (M. Young) a déclaré, vers la fin de son intervention, que les ministériels pouvaient très facilement voter contre cette motion, car il ne s'agissait pas d'une motion de censure. C'est ce sur quoi je veux m'attarder. Mes observations ne porteront pas sur la question en jeu, qui mérite certes qu'on en débatte.

Il y a deux choses que je voudrais signaler. Tout d'abord, en ne parlant plus de motion de censure dans le Règlement, nous avons tenté de voir ces dernières sous un nouveau jour. S'il doit y avoir des motions de censure, elles doivent être désignées clairement.

M. Deans: Je suis d'accord.

M. Lewis: Or, la motion dont nous sommes saisis ne précise pas clairement s'il s'agit d'une motion de censure ou non. C'est sans hésiter que nous affirmons qu'un jour ou l'autre, les votes sur les motions de censure seront plus libres qu'ils ne le sont à l'heure actuelle. En examinant les rubriques du Règlement, monsieur le Président, on s'aperçoit qu'on parle de «subsides», sujet qui a toujours donné lieu à la question de confiance.

Le président suppléant (M. Paproski): Permettez-moi d'intervenir brièvement. Je peux maintenant comprendre ce que le député de Hamilton Mountain disait. Je n'ai pas l'intention de parler du libellé de la motion. Je ne veux pas entamer de discussion ou de débat avec un député au sujet de la motion. La période des questions et des observations est consentie aux députés pour leur permettre de poser des questions et faire des observations sur les discours des autres députés. Je suis persuadé que le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé est sur le point de terminer ses remarques.

● (1520)

M. Lewis: Monsieur le Président, j'ai deux points à invoquer. Je n'ai pu en exposer qu'un seul à cause de certaines interpellations et de l'aide que j'ai reçue. Je ne préciserai pas de qui j'ai reçu cette aide et qui m'a interrompu.

Tout d'abord, je voudrais dire que la motion est ambivalente au sujet de la question de défiance.

M. Deans: C'est très clair.

M. Lewis: Le député de Hamilton Mountain n'est peut-être pas d'accord avec moi, mais c'est mon opinion. Je voudrais revenir plus précisément aux remarques faites par le député de Beaches à la fin de son discours. Il a mentionné la motion lui aussi et je sais bien qu'elle a été acceptée par le greffier. Cela ne me pose aucune difficulté. Toutefois, la motion comporte deux questions distinctes. A mon avis, il faudrait préciser deux choses en ce qui concerne notre première question de défiance. Pour la première fois, la Chambre est saisie d'une motion sur laquelle tous les députés peuvent se prononcer librement. Il faudrait donc préciser dans la motion si la question de défiance est en jeu. En outre, nous ne devrions pas avoir à nous prononcer sur deux questions distinctes. C'est l'observation que je voulais faire en réponse aux remarques de mon honorable ami.

M. Young: Monsieur le Président, je voudrais répondre à mon tour aux observations du député. Je tiens à déclarer sans équivoque que nous, du Nouveau parti démocratique, ne considérons absolument pas cette motion comme une motion de défiance. Nous sommes d'avis que des députés conservateurs peuvent se prononcer pour ou contre cette motion sans que cela affecte le moindrement la position du gouvernement. Il me semble en fait que la motion est conforme à l'esprit des réponses que la ministre de l'Emploi et de l'Immigration a données aujourd'hui à la Chambre à des questions à ce sujet. Elle a fait savoir que si la Commission Forget recommandait que le gouvernement revienne sur sa décision au sujet de ce règlement, le gouvernement serait tout disposé à envisager sérieusement de donner suite à pareille recommandation. Par conséquent, je tiens à assurer au député que la motion n'est d'aucune façon considérée comme une motion de défiance à l'endroit du gouvernement.

Le président suppléant (M. Paproski): Avant d'entendre d'autres questions ou observations, je voudrais faire moi-même une petite mise au point. J'espère que le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé n'a pas cru que la présidence voulait empêcher le député de parler. J'essaie de me rappeler si, par son interjection, le député a voulu dire que la présidence avait empêché le secrétaire parlementaire de dire ce qu'il voulait dire au sujet des observations du député de Beaches. Je suis persuadé qu'il n'a pas voulu dire cela. La présidence ne se mêle pas des motions dont la Chambre est saisie.

M. Lewis: Monsieur le Président, je n'ai pas cru un instant que vous cherchiez à m'empêcher de parler ou à m'interrompre. J'essayais seulement dans toute la mesure du possible de féliciter mon collègue d'en face de s'être montré si obligeant.

M. Baker: Monsieur le Président, je demanderais au député de Beaches (M. Young) de donner son avis sur le groupe de personnes qui tombent dans la catégorie de ceux qui gagnent plus de $30,000, prestations d'assurance-chômage comprises, et à qui on retire les prestations. Le député veut-il donner son avis à ce sujet au regard de la motion en discussion?

M. Young: Monsieur le Président, je me ferai un plaisir de le faire. Je crois que le député pose une question en réponse à une interpellation d'un ministériel, lequel a dit en substance que l'opposition cherchait à mettre les généraux à l'abri de l'action gouvernementale. En d'autres termes, il a semblé donner à entendre que nous désirions voir les généraux touchant $60,000 par année toucher des prestations d'assurance-chômage. C'est le même point exactement qu'on a invoqué lorsque nous avons protesté contre ce que le gouvernement entendait ou n'entendait pas faire au sujet de l'universalité des programmes sociaux. Ce n'est pas le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) qui aurait fait cela à mon avis. D'autres ministres ont affirmé que des députés néo-démocrates cherchaient à protéger des présidents de banques pour qu'ils touchent les allocations familiales et autres choses du genre.

A cette époque-ci de l'année, la plupart des gens ont dû recevoir leurs formulaires de déclaration de revenu et sont probablement en train de les remplir. Ces gens-là comprendront que lorsqu'on gagne plus de $30,000 par année, les prestations d'assurance-chômage sont récupérées par l'impôt. En conséquence, s'il peut m'arriver à l'occasion d'éprouver de la sympathie envers les présidents de banques et les généraux, les ministériels n'ont aucune raison de soupçonner les motifs qui nous poussent à présenter cette motion.

M. Attewell: Monsieur le Président, le député de Beaches (M. Young) est bien connu pour sa compassion et ses préoccupations au sujet de tout un éventail de services sociaux. Il aurait dû, je pense, apprécier à sa juste valeur l'initiative du gouvernement, qui cherche à prendre une vue d'ensemble du programme d'assurance-chômage. Il y a des décennies que ce programme n'a pas été envisagé d'une façon aussi large et aussi globale. Pareille initiative devrait certainement recevoir l'appui du député.

La première partie de la mission de la commission d'enquête consiste à faire un large examen du régime d'assurance-chômage au regard des objectifs économiques d'ensemble du gouvernement. J'ai tenu à assister à l'une des audiences de la commission, à Plaza II, à Toronto. J'y ai rencontré cinq des six commissaires. Leur minutie, je dois le dire, m'a fortement impressionné. On ne peut vraiment pas dire qu'ils écoutent passivement les dépositions. J'ai entendu les membres de la commission poser des questions très pénétrantes à certains des témoins qui comparaissaient. Pour avoir personnellement assisté à des audiences de la commission, je suis convaincu de sa qualité et je sais que le gouvernement veut examiner en profondeur toute une gamme de questions.

Ainsi que le député de York-Est (M. Redway) l'a mentionné au cours de ce débat, j'espère que mon collègue ne se contentera pas de mesures de rapiéçage. Il faudrait, au contraire, qu'il appuie le point de vue du gouvernement, pour que nous aboutissions à une stratégie globale. Je suis persuadé que les recommandations finales lui paraîtront justes et équitables.

M. Young: Monsieur le Président, je n'ai absolument rien à reprocher à la commission Forget. Je tendrais plutôt à l'appuyer, puisqu'elle a aussi estimé que le gouvernement avait très mal agi. Je m'attends que la commission ou, du moins, quelques-uns de ses membres, recommandent au gouvernement de faire justement ce qu'on réclame au moyen de cette motion.

Le président suppléant (M. Paproski): La période des questions et observations est maintenant écoulée. Le débat se poursuit avec le député de Gander-Twillingate (M. Baker).

M. George Baker (Gander-Twillingate): Monsieur le Président, j'ai certaines précisions à apporter sur cette mesure en ce qui concerne Terre-Neuve. D'abord, je signale que tous les militaires, dans cette province, ont été informés qu'il leur était interdit de présenter au gouvernement fédéral des instances pour exprimer leur désaccord sur la mesure que ce dernier vient d'instaurer. À Terre-Neuve, les membres des Forces armées ne sont pas autorisés à signer des pétitions, à écrire des lettres ou à adresser aux députés libéraux des instances pour s'opposer de quelque façon que ce soit à cette mesure du gouvernement du Canada. Je ne connais pas d'autre exemple d'une mesure comme celle que les Forces armées ont adoptée à Terre-Neuve à l'égard de leurs effectifs. Je trouve inacceptable que l'on interdise aux résidents de St. John's, de Gander ou du Labrador de signer des pétitions, d'écrire des lettres, d'effectuer des appels téléphoniques ou d'adresser des instances aux députés des partis d'opposition. Je ne crois pas que les Forces armées du Canada aient jamais agi ainsi auparavant. Le Canada n'est pas un pays communiste; nous jouissons de la liberté d'expression. Je trouve absolument déplorable que les Forces armées dictent leur conduite à ses effectifs de Terre-Neuve. Le ministre de la Défense nationale (M. Nielsen) devrait intervenir. Si c'est lui qui a adressé aux Forces armées des directives à cet égard, il devrait les abroger; autrement, il devrait réprimander les fonctionnaires ou les militaires qui ont pris cette initiative. C'est absolument scandaleux que les membres des Forces armées et leurs familles ne soient pas autorisés dans cette province à adresser des instances à un homme politique simplement parce que celui-ci fait partie du parti libéral ou du Nouveau parti démocratique.

● (1530)

Voyons un peu jusqu'à quel point cette mesure du gouvernement du Canada touche Terre-Neuve. Cela va faire perdre quelque 65 millions de dollars à 6,000 citoyens de cette province. Terre-Neuve compte proportionnellement plus d'habitants admissibles aux prestations accordées aux anciens combattants que toute autre province canadienne. C'est un phénomène assez récent, car on a décidé que ceux qui avaient navigué dans des eaux dangereuses au cours de la guerre étaient admissibles aux allocations d'anciens combattants. Nous savons tous dans quelle condition les travailleurs peuvent toucher les prestations d'assurance-chômage, ainsi que les montants maximum et minimum. Si nous tenons compte du montant moyen et si nous les multiplions par les 6,000 Terre-neuviens que touche cette mesure, nous constatons que ces Terre-Neuviens vont toucher 65 millions de dollars de moins. C'est une infamie, tout comme sont les chèques que le gouvernement envoie. Quand un chômeur touche son premier chèque d'assurance-chômage, c'est pour la première semaine des prestations; deux semaines plus tard, il reçoit son chèque régulier d'assurance-chômage. Il est payé à toutes les deux semaines. Le montant est arrondi au dollar près. Si nous utilisons le diviseur du gouvernement, nous constatons qu'à Terre-Neuve, 400 personnes environ touchent des chèques au montant minimum, soit $1 la première fois, et $2 par la suite.

M. Rodriguez: Combien coûte l'émission des chèques?

M. Baker: Monsieur le Président, le député de Nickel Belt (M. Rodriguez) pose une bonne question. L'émission de chacun de ces chèques coûte $1.56 dans l'ensemble du Canada et $1.67 à Terre-Neuve.

M. Rodriguez: C'est scandaleux.

M. Baker: Il faut ajouter $1 pour tenir compte des frais après que le chèque est encaissé. L'émission d'un chèque de $1 coûte $2.67, et il en coûte autant pour un chèque de $2.

A l'heure actuelle, dans la province de Terre-Neuve, il y a 100,400 prestataires de l'assurance-chômage. En janvier, les prestataires étaient au nombre de 100,668 et la population active était de 227,000. En février, 224,000 personnes faisaient partie de la population active de cette province. Pour la première fois dans l'histoire de Terre-Neuve, plus de 100,000 personnes étaient inscrites à l'assurance-chômage.

M. Henderson: Plus de 40 p. 100.

M. Baker: C'est exact. La proportion est supérieure à 40 p. 100; elle est en fait plus près de 48 p. 100.

Le ministre a déclaré à la Chambre que le gouvernement avait créé 8,000 emplois à Terre-Neuve au cours de la dernière année. Le gouvernement provincial prétend, dans une annonce qu'il fait paraître dans un journal, qu'il a créé 7,000 emplois durant la dernière année dans cette province. J'ai vérifié auprès du bureau d'assurance-chômage de St. John's ce matin, à 10 heures, et on m'a donné les chiffres que je viens de citer. Qui sait quel est le taux de chômage à Terre-Neuve? Si plus de 100,000 d'une population active de 224,000 sont en chômage, comment le gouvernement peut-il prétendre qu'il a créé 8,000 emplois dans la dernière année et que le chômage est en baisse? D'où le gouvernement tire-t-il ses chiffres? Où Statistique Canada prend-il les siens? Le Bureau annonce un taux de chômage de 20 p. 100 à Terre-Neuve. Les Terre-Neuviens se demandent où sont tous ces emplois. Que fait le gouvernement de l'assurance-chômage? Pourquoi agit-il comme il l'a fait?

Le gouvernement du Canada a annoncé dans le Livre bleu de novembre 1984 présenté à la Chambre par le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) qu'il amputerait de 200 millions de dollars le budget de l'assurance-chômage. La ministre de l'Emploi et de l'Immigration (Mlle MacDonald) a affirmé elle aussi que le gouvernement économiserait 200 millions. Eh bien, ça ne s'est pas produit. Les mesures que le gouvernement a prises n'ont pas eu ce résultat. Qu'est-il arrivé depuis qu'on a annoncé ces mesures? A compter d'aujourd'hui, le président du Conseil du Trésor paiera à même les deniers publics une prime aux directeurs régionaux de la Fonction publique canadienne qui font faire des économies au gouvernement. Il s'agit d'une récompense. Qui obtiendra une telle prime? Seront-ce les sous-ministres, les sous-ministres adjoints ou les directeurs régionaux? Ce point n'a pas attiré l'attention de la Chambre lorsque le président du Conseil du Trésor a pris la parole pour dire qu'il offrirait des récompenses aux directeurs de la fonction publique pour qu'ils deviennent de bons gestionnaires comme ceux du secteur privé. Il a déclaré qu'il leur accorderait une prime s'ils respectaient les lignes directrices visant à réduire le nombre d'années-personnes. Cette expression recouvre des personnes, des hommes et des femmes qui travaillent pour le gouvernement fédéral. Si un gestionnaire dépasse les objectifs fixés par le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret), le ministre des Finances (M. Wilson), le vice-premier ministre (M. Nielsen) et l'ancien ministre des Finances qui fait maintenant partie du groupe de travail ministériel sur la révision des programmes, il recevra une prime en argent. Je n'ai entendu protester aucun ministériel. Rares sont les personnes qui influencent l'opposition publique, les éditorialistes qui ont fait des commentaires à ce sujet.

• (1540)

Pensez un peu à ce qui arrivera, monsieur le Président. Oui, le gouvernement du Canada arrivera à réduire le coût de l'assurance-chômage de 200 millions, comme il l'a prévu. Oui, le gouvernement y arrivera à Terre-Neuve, et dans pratiquement toutes les provinces.

Dans des provinces comme Terre-Neuve, où se trouve le bureau régional, à Moncton, au Nouveau-Brunswick ou à Halifax, ou dans certaines autres provinces, le nombre d'années-personnes sera réduit. Les sommes versées par le gouvernement du Canada seront réduites. Comment, monsieur le Président? Le président du Conseil du Trésor prétend que le gouvernement donnera de l'argent aux cadres de la Fonction publique, à même les poches des contribuables, qu'il va les récompenser en espèces pour réduire les dépenses au titre de l'assurance-chômage et qu'il va réduire le nombre d'années-personnes, c'est-à-dire d'hommes et de femmes.

J'ignore pourquoi le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) trouve cela amusant, mais il changera peut-être d'avis dans un instant. Le groupe de travail ministériel, le groupe de travail Nielsen, comprend le vice-premier ministre, le président du Conseil du trésor, le ministre des Finances et l'ancien ministre des Finances, actuellement ministre de la Justice (M. Crosbie).

M. Rodriguez: De Terre-Neuve.

M. Baker: J'ai une anecdocte amusante à raconter. Hier, le ministre de la Justice a dit à la radio, à la station de Radio-Canada de Terre-Neuve et à VOCM, de Terre-Neuve, qu'il ne faisait pas partie du groupe de travail ministériel, qu'il n'avait rien à voir avec les recommandations du vice-premier ministre. Il ignorait, paraît-il la nature des recommandations du groupe de travail.

M. Rodriguez: Il ne le saura jamais.

M. Baker: Pourquoi a-t-il dit cela? Parce qu'il y a dans ces rapports de groupe de travail des choses auxquelles on ne voudrait pas être associé si l'on était de Terre-Neuve.

A Terre-Neuve, le grand gouvernement conservateur qui s'entend si bien avec l'actuel gouvernement fédéral . . .

M. Henderson: Qui s'entendait.

M. Baker: Oui, jusqu'à hier. Il a déclaré qu'il lui fallait du temps pour examiner l'étude sur les coupures touchant les transports. Il suffit d'examiner la table des matières pour constater que l'un des principaux membres du groupe de travail est un représentant du gouvernement de Terre-Neuve. Le groupe compte également un membre du groupe de travail ministériel, un ministre du cabinet de Terre-Neuve, l'actuel ministre de la Justice.

Il se lave les mains de toute cette affaire. Pourquoi, monsieur le Président? A cause de certaines ententes qui ont été conclues et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social le sait puisqu'il fait partie du cabinet. Il sait que le groupe ministériel a examiné tous les rapports du groupe de travail sans exception, qu'il a présenté des recommandations, échéanciers à l'appui, au comité de la planification et des priorités du cabinet fédéral. Le dernier rapport est parvenu au comité jeudi après-midi. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social ne pourra pas le nier puisqu'il sait que c'est vrai. Il ne dira ni oui ni non à cause du secret ministériel, mais il sait que c'est vrai. Les ministres essayent de se laver les mains de toute cette affaire.

Je voudrais faire une ou deux remarques. J'ai ici une lettre signée par deux anciens fonctionnaires, l'un d'Aylmer et l'autre d'Ottawa.

M. Redway: Et Terre-Neuve?

M. Baker: Pas de Terre-Neuve. Ces personnes ont décrit l'affaire en termes assez simples. Cette question a sans doute échappé à bien des gens.

M. Hudon: $30,000 par an.

M. Baker: Oui, comme le dit le député d'en face, $30,000. Chaque député, je crois, a reçu les recomandations de ces deux personnes.

En quelques mots, il s'agit d'un fonctionnaire qui doit cotiser à un fonds de pension par opposition à un représentant du secteur privé qui, lui, cotise à un REER ou un autre régime de retaite. Lorsque son travail prend fin, le fonctionnaire qui prend une retraite anticipée, après avoir travaillé et cotisé à l'assurance-chômage, n'a pas droit aux prestations. Par contre, l'autre qui a cotisé au régime a droit aux prestations d'assurance-chômage. Tous les Canadiens sont conscients de l'injustice flagrante du régime, due aux initiatives du gouvernement du Canada.

Avant de conclure, je voudrais ajouter une chose au sujet de Terre-Neuve. Même si cette province compte un grand nombre de chômeurs, elle va obtenir moins d'argent du gouvernement fédéral. J'ignore si c'est intentionnel ou non étant donné qu'à Terre-Neuve, les paiements de péréquation sont, comme au Québec et dans de nombreuses provinces, établis en fonction de divers facteurs économiques, dont le prix du pétrole. Si ce dernier baisse de $1, le gouvernement de Terre-Neuve perd environ 10 millions sur ses paiements de péréquation.

M. Epp (Provencher): Voulez-vous des prix plus élevés ou plus bas? Que voulez-vous exactement, George?

M. Baker: Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social m'interrompt en me demandant si je veux des prix plus élevés ou plus bas. J'aimerais que le ministre et ses collègues du cabinet étudient la formule actuelle. Comme je viens de le dire, si le prix du baril de pétrole baisse de $1, le gouvernement de Terre-Neuve perdra 10 millions sur ses paiements de péréquation à la fin de l'année.

Le ministre demande si nous voulons que le prix du pétrole baisse. Si les consommateurs terre-neuviens profitaient de cette baisse du prix du pétrole, il n'y aurait pas de problème. Si vous calculez la consommation de pétrole et de gaz des Terre-Neuviens, vous constaterez qu'une hausse moyenne du prix du baril de pétrole de $1 augmente sont coût d'environ 10 millions. Si vous examinez la formule de péréquation, vous verrez qu'en fait, il s'agit d'un impôt indirect. Chaque fois que le prix du baril du pétrole augmente, le consommateur paie environ 10 millions de dollars à la province de Terre-Neuve, soit $1 le baril en moyenne. Quand le prix monte, Terre-Neuve touche 10 millions de dollars en paiements de péréquation. C'est une forme d'impôt indirect. La ministre me demande de faire état de ma préférence. Je préfère que l'économie qu'entraîne la baisse du prix de l'essence soit transmise aux consommateurs. Je préférerais de loin que cet argent revienne directement aux consommateurs de Terre-Neuve qu'au gouvernement de la province.

Je voudrais parler de la Commission Forget, ce qu'ont fait hier des députés. Permettez-moi de vous dire que les plus grands spécialistes des questions de l'assurance-chômage au Canada ce ne sont pas les députés; mais même si l'on réunissait toutes leurs connaissances à ce sujet, on n'arriverait pas à la somme des connaissances que détiennent les juges de la Cour fédérale d'appel, les arbitres de la question. De temps à autres, il m'arrive de revoir les décisions qu'ils rendent. Le les reçois tous les jours par courrier. Aujourd'hui, j'ai reçu les décisions du juge Dubé, un excellent arbitre, du juge Addy, du juge Cattanach, du juge Walsh, du juge Rouleau, du juge C. R. Smith et du juge Dubinsky.

• (1550)

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette d'apprendre au député que son temps de parole est écoulé. Une période est prévue pour les questions et les réponses et je suis persuadé que comme le député jouit d'une grande popularité auprès de ses collègues, ils lui poseront au moins quelques questions.

[*Français*]

M. Hudon: Monsieur le Président, j'aurais quelques questions à poser mais, tout d'abord, j'aimerais faire un commentaire.

Récemment, à la télévision, le député de Papineau (M. Ouellet) a dit en parlant du député de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart) que c'était leur nouvelle vedette. C'est vrai! Je me le dis, je le dis aux gens, et le pire, c'est que c'est vrai. Imaginez-vous les autres!

Aujourd'hui, monsieur, vous n'avez pas gagné le poste de ministre des Finances, parce que je dois vous dire certaines choses.

Premièrement, comment se fait-il que vous dites qu'à Terre-Neuve il va y avoir, par la mesure qu'on entreprend aujourd'hui, des coupures de 65 millions de dollars—d'accord? Vous avez calculé vite!—quand dans tout le Canada, le ministère de l'Emploi et de l'Immigration prétend retirer 30 millions de dollars de cela?

Deuxièmement, vous avez induit les gens de chez vous en erreur. Les allocations de pension en vertu de la Loi sur les allocations aux anciens combattants que reçoivent les pensionnés ne sont pas déduites en vertu de l'assurance-chômage. Donc, pour tous ceux qui étaient dans les eaux dangereuses, il n'y a aucun problème.

Enfin, avant de poser ma dernière question, je voudrais faire un préambule. Monsieur le Président, aujourd'hui, on parle de personnes qui désirent prendre leur retraite un an avant l'âge normal de la retraite, puisqu'elles retirent des indemnités de préretraite. Je demande donc à mon honorable collègue quel âge avaient les habitants de Terre-Neuve pour qu'ils soient à un an de leur retraite et qu'ils aient fait la guerre de 1939 à 1945.

[*Traduction*]

M. Baker: Monsieur le Président, le député est secrétaire parlementaire de la ministre des Relations extérieures, mais il ne s'occupe manifestement pas des relations intérieures. Le représentant se trompe quand il dit que les allocations et les pensions des anciens combattants ne sont pas couvertes. En fait, toutes les pensions perçues par suite du travail ou du service accompli sont touchées. Toutefois, la pension d'invalidité n'est pas couverte. C'est cela la différence. Le représentant parle de quelqu'un qui touche une allocation d'ancien combattant et reçoit une pension d'invalidité. Je puis l'assurer que j'ai reçu de nombreuses lettres et que j'ai passé énormément de temps à discuter au téléphone avec des anciens combattants qui ont reçu des chèques de $2 alors qu'ils touchaient normalement des chèques de $260. Ce n'est pas une attitude très élogieuse vis-à-vis des anciens combattants.

Le représentant a parlé d'un an avant la retraite. Je ne sais pas exactement ce qu'il entendait par là, car tous les gens qui touchent une pension à la suite de leur travail ou de leurs services auprès d'un organisme gouvernemental ou d'une entreprise au Canada sont touchés. Je ne vois donc pas de quoi il parle.

Le député a dit que cela coûterait 30 millions de dollars au gouvernement. Je dois dire que je n'ai jamais vu une aussi grande pagaille dans la Commission d'assurance-chômage que depuis cette annonce du gouvernement. Ils ne savent pas ce qu'ils font. Ils ne connaissaient pas la formule. Ils n'ont pas le droit de déduire dollar pour dollar, mais ils l'ont fait pendant deux semaines. Le gouvernement du Canada a institué quelque chose que la Fonction publique ne peut pas administrer, et il va y avoir des appels auprès de ces juges fort érudits auxquels la ministre et la Commission Forget auraient dû demander leur avis.

M. Rodriguez: Monsieur le Président, je voudrais poser une question à mon collègue. Il a lui-même posé des questions à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (Mlle MacDonald) concernant ce règlement injuste. La ministre a répondu que le gouvernement en avait averti les intéressés longtemps à l'avance et que ces derniers savaient, en novembre 1984, que ce règlement serait appliqué, et que c'est bien leur faute s'ils se rendent compte maintenant que leur prestations de retraite seront comptées dans le calcul de leurs prestations de chômage. Que pense le député de cette réponse de la ministre? Considère-t-il ainsi que son parti que la motion à l'étude est une motion de censure?

M. Baker: Non, monsieur le Président, ce n'est pas une motion de censure parce que le gouvernement du Canada a déjà fait connaître son avis sur ces questions.

En réponse à la première question du député, je lui rappelle que le ministre des Finances et la ministre de l'Emploi et de l'Immigration n'ont jamais cessé de répéter que cette mesure ne tombait pas du ciel, que les gens savaient depuis belle lurette que le gouvernement allaient la prendre. En effet, il y a longtemps qu'elle figurait au budget mais 99 p. 100 des intéressés s'en sont rendus compte la première fois lorsqu'ils ont touché un chèque moins élevé.

M. Henderson: Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord commenter cette réponse et poser une brève question à mon collègue, le député de Gander-Twillingate (M. Baker). Je voudrais le féliciter pour ce discours éloquent, explicite et factuel dont il a le secret. C'est pour cela qu'il est réélu avec d'écrasantes majorités. Certains députés du côté du gouvernement ne pourront pas en dire autant à cause de leur appui à ce règlement fort mal conçu de leur gouvernement.

Le nouveau Règlement leur donne pourtant amplement l'occasion de montrer leur intérêt et leur compréhension à l'égard de leurs électeurs. Je les engage à voter contre leur propre parti pour soutenir la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (Mlle MacDonald). Quand elle siégeait du côté de l'opposition, la ministre a prouvé qu'elle s'intéressait aux pauvres du Canada, ce qu'elle ne fait pas maintenant. Ce sont d'autres ministre qui tiennent les rênes du pouvoir. Par contre, monsieur le Président, c'est elle qui est responsable.

Je voudrais poser une brève question au député de Gander-Twillingate à propos des cotisations au régime d'assurance-chômage versées par les membres des Forces armées. D'après le député, est-ce une autre forme d'imposition indirecte?

M. Baker: Monsieur le Président, la première déclaration du député était tout à fait exacte. Il est bon de se rappeler à cet égard que, pour ne pas prendre de risque, il suffit de ne rien faire.

Je suis bien d'accord avec le député à propos de la deuxième partie de ses observations. De fait, je pense que nous pourrions faire appel à la Commission des droits de la personne et intenter des poursuites en vertu de la Constitution. Cotiser au régime si l'on n'a pas droit à des prestations est comme acheter une assurance automobile et ne pas pouvoir faire de réclamations après un accident. C'est justement le problème. La loi exige que ces gens cotisent au régime, mais depuis l'arrivée au pouvoir des conservateurs, la loi les empêche d'obtenir des prestations.

● (1600)

M. Redway: Monsieur le Président, j'ai écouté le député, dont les propos étaient fascinants. La plupart de ses observations n'avaient aucun rapport avec la motion à l'étude, même si elles traitaient de l'assurance-chômage. Le député a beaucoup critiqué le régime d'assurance-chômage, non pas uniquement les changements apportés depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement actuel, mais aussi le mode de fonctionnement du régime en général. Qu'est-ce que le parti libéral ferait au juste pour modifier les dispositions actuelles du régime d'assurance-chômage? Deuxièmement, à titre de ministériel sous le gouvernement antérieur, combien de fois le député s'est-il levé pour critiquer son ministre à ce même propos?

M. Baker: Monsieur le Président, permettez-moi de dire pour ce qui est de la deuxième question, que si le député avait été là ces douze ou treize dernières années, il ne me la poserait pas.

Pour répondre à sa première question, je me contenterai de répéter que la commission Forget et le gouvernement du Canada devraient demander l'avis de tous les juges de la Cour fédérale du Canada et de la Cour d'appel et de tous les arbitres qui s'occupent d'assurance-chômage. Ils sauront alors exactement à quoi s'en tenir en ce qui concerne la Loi sur l'assurance-chômage.

Les subsides

Le président suppléant (M. Paproski): Malheureusement, le temps accordé au député est écoulé. Nous reprenons le débat.

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je voudrais, au nom de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (Mlle MacDonald), rappeler un certain nombre de points. La ministre est à Saskatoon pour la conclusion d'un nouvel accord fédéral-provincial sur la formation. Elle a eu un succès retentissant dans la négociation d'accords semblables avec les provinces. Je suis sûr que tous les députés aimeraient la féliciter, elle en particulier, et le gouvernement en général, pour avoir créé 580,000 nouveaux emplois depuis son accession au pouvoir. Ce résultat a été atteint en grande partie grâce aux efforts du premier ministre (M. Mulroney), du ministre des Finances (M. Wilson) et de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Nombre de ces emplois sont maintenant détenus par des gens qui recevaient l'assurance-chômage. Il faut noter également que dans plus de 80 p. 100 des cas ces emplois sont à plein temps. Cela signifie que les familles prisonnières du cycle du chômage et des emplois saisonniers ou à temps partiel peuvent maintenant bénéficier d'emplois à plein temps. Je pense que nous voudrions tous féliciter la ministre de ce genre de bilan.

Mme Copps: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. A moins que je n'ai mal compris, le débat d'aujourd'hui porte sur les changements apportés à la Loi sur l'assurance-chômage. Je me demande pourquoi le ministre, qui connaît très bien la question, ne se limite pas à ce sujet.

M. Skelly: J'invoque également le Règlement, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Paproski): Le point de la députée de Hamilton-Est (Mme Copps) n'est pas un rappel au Règlement. La parole est au député de Comox-Powell River (M. Skelly).

M. Skelly: On a fait remarquer à plusieurs, aujourd'hui, que l'on ne pouvait pas dire que certains députés étaient absents de la Chambre.

Le président suppléant (M. Paproski): Je ne pense pas que la députée de Hamilton-Est faisait allusion à l'absence de quelqu'un. Il nous reste une heure quarante-cinq minutes et il me semble qu'il y a encore quelques députés de l'opposition qui désirent participer au débat.

M. Epp (Provencher): Monsieur le Président, n'est-ce pas étrange? On a rappelé que 580,000 emplois avaient été créés et que bien des gens ne touchaient plus l'assurance-chômage. Le meilleur moyen de soustraire les gens à l'assurance-chômage consiste à créer des emplois. C'est aussi le meilleur moyen de réduire les frais du gouvernement et de venir en aide à la société. Pourtant, des députés osent dire qu'il ne faut pas aborder ce sujet, qu'il ne faudrait parler que du programme, qu'il faudrait éviter d'aborder la réalité de la création d'emplois. Quelles balivernes!

Remontons à l'époque où des modifications ont été apportées à la Loi de l'assurance-chômage et où le ministre chargé de ce dossier était alors l'honorable Bryce Mackasey. Je me souviens que jour après jour il nous assurait que cette loi avait certes sa raison d'être, mais que nous préférions éviter que les gens ne s'en remettent à l'assurance-chômage comme source de revenu, si nous pouvions leur procurer des emplois. La loi est conçue de telle façon que le contribuable sera appelé à payer la différence si les cotisations des employeurs et des employés se révèlent insuffisantes. Il a toujours soutenu que ce genre de protection devait exister afin de maintenir le taux de chômage au niveau le plus bas possible. De cette façon, le programme demeurerait aussi efficace que possible. Mais je supporte mal que la députée de Hamilton-Est (Mme Copps) fasse des déclarations de ce genre—je ne devrais peut-être même pas y répondre car c'est probablement une observation de la même qualité que ses autres interventions.

J'aime bien entendre le député de Gander-Twillingate (M. Baker). Il présente ses arguments avec une si grande conviction que, lorsqu'il a terminé, si l'on n'a pas découvert la faille dans son raisonnement, on a presque envie de croire ce qu'il avance. Par exemple, si le gouvernement devenait plus efficace, à Dieu ne plaise, que ses coûts venaient à baisser et que ses gestionnaires devenaient plus efficaces, il devrait éviter de le reconnaître. Ce n'est tout simplement pas faisable. Il ne pensait pas que ce serait possible. Il y a bien des gestionnaires au gouvernement, et j'en ai rencontré beaucoup qui sont absolument convaincus que nous pouvons être plus efficaces et faire un meilleur usage des deniers publics. Il faut non seulement les féliciter, mais également reconnaître leur contribution. Cette idée ressemble à une méthode utilisée dans un domaine où j'ai déjà travaillé, à savoir l'enseignement. J'ai été parmi ceux qui ont proposé qu'on évalue les gens au mérite. Selon moi, la permanence n'était pas une si bonne idée. Nous devions tous satisfaire à un certain dénominateur commun. Cependant, les gens étaient opposés au principe du mérite, car ils ne voulaient tout simplement pas être évalués en fonction de certaines normes. Le député a généralement l'esprit ouvert. J'aime à croire qu'il juge possible de réduire les années-personnes et d'améliorer l'efficacité de l'appareil gouvernemental. Nous avons déjà réalisé de belles choses, et nous allons faire davantage. Son propre chef, s'il le reconnaît toujours comme tel, a déclaré qu'il aurait réduit le déficit annuel d'environ 50 p. 100 en sept ans, s'il avait été premier ministre. Je voudrais bien voir comment il s'y prendrait sans arriver aux mêmes conclusions que les groupes d'étude chargés d'étudier les programmes.

Il a parlé des rapports du groupe de travail. Ces derniers ont été soumis à la Chambre et à ses comités respectifs, afin que nous puissions faire le travail pour lequel nous avons été élus à savoir examiner les dépenses publiques. Il s'agit pour nous de déterminer comment il est possible à l'avenir d'utiliser de façon plus efficace l'argent du contribuable. C'est le rôle d'un député. Nous n'avons pas peur des députés qui critiquent le gouvernement. Ce n'est pas parce que des gens siègent sur les premières banquettes ministérielles, que ce soit sous le présent gouvernement ou les gouvernements précédents, qu'ils sont parfaitement au courant de tous les programmes et qu'il n'est pas possible d'améliorer l'efficacité de l'appareil gouvernemental. Des Canadiens de toutes les couches sociales ont consacré leur temps, leur talent et leur expérience à ce travail, afin que nous puissions y parvenir. Le député devrait s'en rappeler.

Je tiens aussi à dire que je rejette la déclaration du député selon laquelle le gouvernement de Terre-Neuve verra baisser les sommes que lui verse le gouvernement fédéral dans le cadre du financement des programmes établis. Ce n'est tout simplement pas vrai. Ce n'est vrai ni pour Terre-Neuve, ni pour une autre province ni pour les

entreprises canadiennes. S'il examine le C-90, il constatera que l'on a prévu d'accroître le financement des programmes en fonction de l'inflation, à la fois pour la santé et l'enseignement postsecondaire, le facteur étant 1 p. 100 de plus que le taux prévu. Ce n'est donc pas exact que les versements seront réduits.

● (1610)

M. Desrosiers: C'est un menteur.

M. Epp (Provencher): Ce qu'il aurait dû souligner . . .

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre. Je crois avoir entendu un mot qui n'est pas admissible et je suppose que le député voudra le retirer. Le député devra prendre la parole depuis son siège.

[*Français*]

M. Desrosiers: Monsieur le Président, je vais retirer mes paroles.

[*Traduction*]

M. Epp (Provencher): Monsieur le Président, pour en revenir au financement des programmes établis, je crois qu'il est essentiel chaque fois que les députés affirment quelque chose ou opposent une défense à une mesure gouvernementale, qu'ils disent au moins la vérité, et la vérité c'est que le financement de ces programmes connaîtra une hausse au cours des cinq prochaines années. On prévoit par exemple que la valeur du financement pour ces deux programmes atteindra 90 milliards au cours des cinq prochaines années alors qu'elle a été de 65 milliards pour les cinq dernières.

Si nos vis-à-vis sont honnêtes, ils admettront que ce n'est pas là une réduction, mais une augmentation. Ce qu'ils veulent dire, je pense, c'est que si la formule actuelle avait été prolongée pendant cinq ans encore, le montant aurait été plus élevé qu'il ne le sera aux termes de la nouvelle loi. Si c'est cela qu'ils veulent faire valoir, c'est juste et je respecte leur point de vue, mais je ne peux accepter des affirmations qui ne sont pas fondées sur les faits.

Pour revenir à la motion à l'étude, on sait que le programme d'assurance-chômage mis en place en 1940, visait à promouvoir la sécurité socio-économique des travailleurs en leur assurant un revenu entre le moment où ils quittaient un emploi et celui où ils en occupaient un autre. C'est à cette fin que l'assurance-chômage a été conçue. Il devait respecter les principes de l'assurance sociale et des objectifs sociaux. S'il est vrai que la couverture a été progressivement élargie, on s'est toujours efforcé de respecter les principes de l'assurance sociale.

Vers la fin des années 50, il était assez évident que non seulement le programme avait été élargi mais qu'il était devenu un programme universel.

Dans les années 60, période de plus grande stabilité législative qu'au cours des deux précédentes décennies, on a aussi apporté certaines modifications au régime d'assurance-chômage, mais en réponse à l'évolution des gains et du coût de la vie. A l'époque, on constatait déjà une insatisfaction manifeste à l'égard du programme, de sorte que des modifications radicales y ont été apportées dans les années 70.

En 1971, comme je l'ai déjà dit, on a modifié le Programme d'assurance-chômage pour y inclure deux importants principes. Il s'agit de la couverture de tous les employés qui occupaient un emploi assurable et de l'admissibilité automatique au bénéfice des prestations d'assurance-chômage de tous les employés qui sont victimes d'un arrêt de rémunération.

C'est en vertu de ces deux principes fondamentaux qu'on a décidé qu'il fallait tenir compte des gains provenant d'un emploi pour déterminer les prestations d'assurance-chômage. Il s'agissait évidemment d'empêcher la double indemnisation, ce qui est l'un des principes de base de tous les régimes d'assurance. Tel a été le principe adopté en 1971, et les députés peuvent se reporter au débat et au texte du projet de loi pour le constater.

Il ne faut pas oublier que le Programme d'assurance-chômage n'est pas un régime d'épargne, mais que ce devait être un régime d'assurance. Je dois préciser que la couverture d'assurance-chômage ne doit pas être fonction de la probabilité qu'un individu puisse toucher des prestations. Je remonte en arrière, à 1971, année où ces modifications ont été apportées, et où un certain nombre d'entre nous n'étaient pas à la Chambre. Je me rappelle avoir joué un rôle actif au sein d'organisations d'enseignants. Nous avons dit que nous ne devions pas être inclus dans le Programme d'assurance-chômage à l'époque où l'on apportait ces modifications. Le député de Nickel Belt (M. Rodriguez) se souvient probablement aussi de cette époque.

Nous avons donc fait valoir que ce groupe ne recevrait fort probablement jamais de prestations de chômage. Or, si nous n'avions pas droit aux prestations de chômage dans le cadre de l'entente conclue avec les conseils scolaires, pourquoi devions-nous cotiser à ce régime? Il se trouve qu'en principe, un régime universel a justement pour but de prévoir une telle éventualité car on ne sait jamais quand on peut perdre son emploi. En deuxième lieu, puisque ce groupe faisait partie de la population active, il devait contribuer lui aussi à pallier un tel risque. Il fallait donc assurer une base plus large au programme de l'assurance-chômage même si certains groupes et certains professionnels ne recevraient probablement jamais de prestations de chômage. Ils n'étaient pas exclus pour autant de l'obligation de verser des cotisations à cette caisse. C'était le principe de l'assurance générale qu'on mettait en pratique à l'époque.

Il faudrait voir si on a respecté ce principe depuis que ce régime existe. Je ne possède pas les chiffres les plus récents dans le cas, disons, des instituteurs, mais je sais qu'à une certaine époque, nombreux sont ceux d'entre eux qui ont quitté l'enseignement, les écoles fermant leurs portes par manque d'enfants à instruire, qui ont cherché à acquérir une formation dans un domaine autre que l'enseignement, et qui, devenus chômeurs, ont bel et bien touché des prestations d'assurance-chômage.

Au milieu des années 70, certains ont soutenu que les primes versées par les instituteurs à la caisse d'assurance-chômage entraîneraient un bénéfice net. Cela ne s'est pas produit, et je n'ai pas l'intention de discuter si la chose peut se prouver du point de vue actuariel. Peu importent les arguments qui ont été formulés en 1970-1971 et qui, je pense, étaient des vœux pieux destinés à convaincre la Chambre d'adopter le projet de loi, ce qui est arrivé en fait dans les années 1970, alors que la société canadienne était témoin de la hausse du chômage et de changements démographiques profonds, c'est que les arguments utilisés en 1970-1971 pour faire adopter le projet de loi n'ont pas été appliqués.

Il importe de signaler que certains travailleurs qui jusque-là n'avaient pas participé à l'ancien régime d'assurance-chômage ont été assujettis à ce moment-là au nouveau régime et ont déclaré qu'ils ne risquaient guère de toucher des prestations. Je signale que, question de principe, la participation à l'assurance-chômage ne devrait pas dépendre des chances d'un travailleur de toucher des prestations. L'assurance-chômage, au contraire, doit être fondée sur le risque collectif. Ainsi, bien que le montant de la pension de certaines personnes puisse réduire le montant des prestations d'assurance-chômage auxquelles elles ont droit et même les en priver complètement, ces personnes n'en ont pas moins été protégées contre l'éventualité d'une interruption de revenu pendant tout le temps où elles ont cotisé au programme d'assurance-chômage. C'est essentiellement cette protection qu'achetaient leurs primes. Nous comprenons le principe, je crois, même si parfois, comme je le disais, il a étendu l'application du programme à des personnes qui n'étaient pas assurées auparavant et qui ne voulaient peut-être pas tomber sous le coup des changements apportés en 1971.

Il importe néanmoins de se rappeler que le temps que les chômeurs retirent les prestations d'assurance-chômage, ils peuvent gagner jusqu'à 25 p. 100 de leur taux de prestation hebdomadaire sans que ces gains modifient le montant de l'assurance-chômage qui est versé pendant une semaine de chômage. Comme les pensions sont comprises dans cette règle de 25 p. 100, ceux dont les pensions sont modestes continueront d'avoir droit aux prestations d'assurance-chômage sans priver les chômeurs de l'aide de base dont ils ont tant besoin. Par conséquent, seuls les retraités qui reçoivent de fortes pensions, dont le montant dépasse même le maximum des prestations d'assurance-chômage, n'auront pas droit à l'assurance-chômage quand ils prendront leur retraite.

Il est tout aussi important à cet égard qu'en plus d'accorder une protection universelle à tous les travailleurs du Canada, le programme d'assurance-chômage ne dépasse pas la capacité de payer du contribuable qui cotise par les primes ou les impôts mêmes. C'est un autre principe que nous ne devons jamais oublier. Le gouvernement est d'avis que le requérant qui tire un revenu d'un emploi ne doit pas être traité de la même manière que le requérant qui n'a pas de revenu, quand il s'agit d'établir l'admissibilité aux prestations d'assurance-chômage et le montant à verser. Nous ne devons pas abdiquer notre responsabilité dans le contrôle des fonds de l'assurance-chômage en versant des prestations à ceux qui ne souffrent pas d'interruption de revenu.

Il faut faire valoir un autre point ou deux sur la motion dont nous sommes saisis aujourd'hui. Au cours des 18 derniers mois, le gouvernement a proposé d'autres mesures destinées aux personnes de ce groupe d'âge. Par exemple, la Planification de l'emploi fait en sorte que les ressources fédérales soient utilisées efficacement pour apporter une aide directe à ceux qui en ont le plus besoin. Le programme de réintégration, par exemple, vient en aide à bien des femmes d'un certain âge qui peuvent avoir besoin de services d'orientation professionnelle, conseils sur les méthodes de recherche d'emploi ou de cours de recyclage.

● (1620)

Le programme d'acquisition de compétences permet également d'aider les travailleurs d'un certain âge à se préparer aux changements technologiques. Ils peuvent recevoir une formation pour l'avenir avant que leurs compétences actuelles ne deviennent périmées.

Le programme de développement des collectivités bénéficiera également à beaucoup de travailleurs d'un certain âge en certaines localités de tout le pays . . .

Mme Copps: Monsieur le Président, j'ai un rappel au Règlement. Je ne veux pas faire la difficile, mais il y a un certain nombre de députés des deux côtés de la Chambre qui veulent se prévaloir du nouvel esprit et des nouvelles dispositions du Règlement pour discuter précisément de la question dont le député de Nickel Belt (M. Rodriguez) a saisi la Chambre.

J'ai écouté patiemment le ministre, et je ne l'ai absolument pas entendu parler des dispositions de l'assurance-chômage.

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette, mais cela n'a rien d'un rappel au Règlement. Il reste deux ou trois minutes au ministre pour terminer son intervention.

Si la députée veut connaître la différence entre un rappel au Règlement et un point de discussion, elle peut venir plus tard à mon bureau. J'aimerais en discuter avec elle.

Mme Copps: J'en serais très heureuse, monsieur le Président.

M. Epp (Provencher): Merci, monsieur le Président. Bien des travailleurs d'un certain âge de toutes les régions du Canada touchées par le déclin économique, le chômage chronique ou des fermetures d'usines, et nous en avons beaucoup entendu parler, profiteront également du programme instauré à leur intention.

Non seulement la ministre de l'Emploi et de l'Immigration est-elle intervenue dans ces régions pour aider les travailleurs d'un certain âge, mais elle est aussi parfaitement consciente des changements auxquels la motion à l'étude fait allusion.

Les deux principes sur lesquels la ministre s'est basée sont le versement universel des primes et le fait qu'une personne n'ayant aucun revenu d'un emploi, ou pas d'emploi, a été et reste admissible.

La ministre a dit que les gens ont été prévenus du changement longtemps à l'avance. En fait, ce changement a été annoncé clairement dans la déclaration du 8 novembre 1984. Il en a été question à nouveau dans le communiqué du 21 décembre 1984.

On a dit il y a quelques minutes que le Canadien moyen susceptible d'être touché par cette mesure n'était pas au courant. En mars 1985, la ministre a envoyé environ 650,000 lettres à tous les employeurs participant à l'assurance-chômage pour expliquer les dispositions.

Enfin, je répète que cette question a été soumise à la Commission Forget. La ministre en a discuté avec le président de la commission, et même si cette question ne relève pas directement de mes responsabilités ministérielles, j'ai eu l'occasion d'en discuter personnellement avec le commissaire. Je sais qu'il est sensibilisé au problème, qu'il l'étudiera et qu'il recommandera une attitude générale à adopter en matière d'assance-chômage et une façon d'améliorer ce programme.

La ministre a parfaitement mis les ministres au courant de l'attitude qu'elle adoptera à l'égard des recommandations.

Mme Copps: Monsieur le Président, compte tenu du fait que le ministre est manitobain, il est certainement au courant du cas de Rudolph Lange. Il s'agissait d'une cause-type et, le Conseil d'arbitrage a estimé que le gouvernement violait la loi en considérant comme un revenu la pension de retraite et les indemnités de départ. Le Conseil a rendu une décision en faveur de M. Lange. Entre-temps, le gouvernement a décidé d'en appeler de cette décision et M. Lange n'a donc pas touché un sou. Pourquoi le gouvernement interjette-t-il appel?

D'autre part, le ministre ne croit-il pas que M. Lange devrait toucher son argent dans l'intervalle étant donné que le Conseil d'arbitrage a décidé, à juste titre, qu'il y avait droit?

M. Epp (Provencher): Monsieur le Président, je ne peux rien dire à propos de ce cas particulier, mais je peux énoncer à la députée le principe général que nous observons. En premier lieu, le Conseil d'arbitrage a rendu une décision en faveur de la personne qu'elle a mentionnée. Cette décision fait l'objet d'un appel et l'affaire est devant les tribunaux. Elle n'ignore sans doute pas qu'aucune décision ne sera rendue tant que toutes les mesures et décisions concernant les deux parties n'auront pas été prises.

M. Rodriguez: Monsieur le Président, c'est avec une certaine tristesse que j'ai écouté le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp). Je pensais qu'en approuvant la réforme et le nouveau Règlement proposé par le comité présidé par le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath), nous assisterions au début d'une ère nouvelle. Parmi les changements apportés, les motions présentées les jours réservés à l'opposition comme celle-ci devaient faire l'objet d'un vote libre, sans être considérées comme des motions de censure. C'est dans cet esprit que j'ai proposé cette motion.

Nous avons entendu énoncer la ligne du parti établie par le caucus conservateur. J'étais prêt à me montrer conciliant, mais il semble que les députés d'en face aient tracé une ligne bien nette en les deux camps. Je fais appel aux députés d'en face qui ont cette question à cœur et je tiens à demander au ministre . . .

M. Mayer: Rien que du vent.

M. Rodriguez: Pourquoi ne retournez-vous pas dormir? Pourquoi ne pas vous lever pour nous faire un discours?

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre.

M. Mayer: Pourquoi n'ouvrez-vous pas les yeux et ne cessez-vous pas d'essayer de tout faire en même temps?

M. Skelly: Quand vous êtes-vous réveillé?

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre. J'espère que le député a une question à poser.

M. Rodriguez: Quand l'application de la loi sur l'assurance-chômage a été étendue aux enseignants et au personnel des Forces armées, en 1971, le ministre a rappelé le débat qui s'est déroulé avec les enseignants et les autres qui ne voulaient pas être visés par cette loi. Et pourtant, le gouvernement a annoncé en novembre 1984 que l'on modifierait les dispositions de l'assurance-chômage par voie de règlement. La loi a été modifiée par décret ministériel, au lieu de présenter un projet de loi à la Chambre des communes, ce qui aurait permis de tenir les consultations voulues.

Au lieu de modifier la loi par voie d'annonce en novembre 1984, le gouvernement aurait dû renvoyer la question des pensions, de l'indemnité de départ et des congés payés à la Commission Forget, constituée au printemps 1985. Les Canadiens auraient pu faire connaître leurs vues à la commission qui aurait présenté un rapport au gouvernement, lequel, à son tour, aurait apporté les modifications voulues. C'est à mon avis la bonne façon d'examiner ce programme. Le ministre convient-il que cette méthode est la bonne et, dans ce cas, ses collègues appuyent-ils la motion dont la Chambre est saisie aujourd'hui?

M. Epp (Provencher): Monsieur le Président, le député de Nickel Belt parle d'un nouvel esprit. Je lui sais gré d'en tenir compte et j'en suis sûr qu'il a répondu également dans cet esprit.

Le gouvernement a pris une décision qu'il a annoncée par les voies régulières. Le gouvernement a le droit et le devoir d'apporter ces modifications qu'il a annoncées en trois occasions distinctes, ainsi qu'en répondant à d'innombrables questions à la Chambre, et notamment à celles du député.

La ministre de l'Emploi et de l'Immigration et moi-même avons donné au député l'assurance que la Commission Forget a eu tout loisir d'examiner cette partie de la loi ainsi que les autres dispositions.

La décision du gouvernement est maintenue et, en tant que membre du Cabinet, je l'ai réitérée en son nom aujourd'hui.

Je comprends l'objet de la motion du député, mais je tiens à lui dire que le gouvernement maintient sa décision jusqu'à ce que la Commission Forget dépose son rapport.

• (1630)

M. Henderson: Monsieur le Président, j'ai entendu le ministre dire dans son allocution que le financement des programmes établis n'avait pas été réduit. Le *Charlottetown Guardian* du 10 mars dernier fait dire au ministre de la Santé et des Services sociaux de l'Île-du-Prince-Édouard, M. Fogarty, que sa province va recevoir onze millions de dollars de moins que prévu au cours des cinq prochaines années au titre du financement des programmes établis. Le ministre pourrait-il éclaircir cela, car il semble y avoir énormément de confusion au sujet du financement des programmes établis? Le gouvernement prétend que ce financement n'a pas été réduit alors que les ministres provinciaux soutiennent le contraire.

Les subsides

M. Epp (Provencher: Monsieur le Président, je sais gré au député de poser la question. En tant qu'ancien député provincial, son intérêt est légitime et réel. J'ignore si le député était ici lorsque j'ai expliqué ce qui arrive, mais deux points doivent être précisés à propos du financement des programmes établis. Je crois que M. Fogarty a projeté la formule des cinq dernières années sur les cinq prochaines, soit jusqu'à 1990-1991, comme si elle n'avait pas changé. Il a supposé—et c'est là le mot-clé—que la formule n'avait pas changé. Encore une fois, je ne cherche pas à me montrer indûment partisan, mais le député n'ignore pas, je crois, que le gouvernement précédent avait aussi apporté des modifications à la formule en fonction de la situation financière du moment. Au cours des cinq prochaines années, comme le démontre le projet de loi C-90, par exemple, le montant que les provinces vont recevoir au titre du financement global, de la formule globale de financement, qui englobe la contribution fédérale au financement des soins médicaux et de l'enseignement postsecondaire, va bel et bien augmenter.

Au cours des cinq dernières années, quelque 65 milliards de dollars sont passés des coffres fédéraux aux coffres provinciaux au titre de ces deux programmes, et le nouveau projet de loi prévoit que quelque 90 milliards seront encore transférés au cours des cinq prochaines années. C'est manifestement une augmentation substantielle.

Mme Copps: Il y a eu une diminution. Vous induisez la Chambre en erreur.

M. Epp (Provencher): Je n'induis pas la Chambre en erreur et je souhaiterais que la députée comprenne . . .

Mme Copps: Vous induisez bel et bien la Chambre en erreur. Il y a eu un ralentissement de la hausse des paiements de transfert.

M. Epp (Provencher): Si la députée veut prononcer une allocution, elle devrait en faire une qui soit au moins intelligible et vraie.

Mme Copps: Alors, dites la vérité.

M. Epp (Provencher): Ce que je dis à la députée, c'est que lorsque les gouvernements provinciaux ont invoqué cet argument—comme l'avait fait M. Fogarty—à propos d'une chose prétendue ou anticipée, c'était suivant l'ancienne formule. Cette nouvelle formule prévoit en fait des augmentations. Il n'y a pas de réduction par rapport à l'ancien montant qu'on recevait. Il y a en fait une augmentation.

Je pense que la député de Hamilton-Est comprendrait cela si elle avait le moindrement de cervelle.

Mme Copps: Vous ne savez même pas compter, voilà votre problème.

M. Redway: Monsieur le Président, le ministre est au courant des préoccupations . . .

Mme Copps: Demandez au gouvernement du Manitoba ce qu'il pense de vos chiffres. Dites au moins la vérité.

M. Redway: Je me demande si je pourrais bénéficier d'un peu d'ordre, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre. Je n'arrive à entendre personne parler à la Chambre.

Des voix: Oh, oh!

Le président suppléant (M. Paproski): Le député voudrait-il poser sa question?

M. Redway: Je comprends. J'essaie de parler et je comprends pourquoi vous ne m'entendez pas parler, monsieur le Président.

Le ministre est au courant des préoccupations d'un grand nombre de ministériels au sujet du montant de la pension, qui est considéré comme revenu aux fins de l'attribution des prestations d'assurance-chômage. Je sais que lui et d'autres ministres partagent ces préoccupations. J'ai écouté avec intérêt ses observations au sujet de la Commission Forget. Bien sûr, les ministériels invoquent le fait que la Commission Forget examine la question et que le gouvernement s'est engagé à tenir compte de ses recommandations. Comme le ministre a comparu devant la Commission Forget—j'ai déduit de ses remarques qu'il avait communiqué avec elle—pourrait-il nous dire aujourd'hui quand il compte exactement avoir un rapport de la Commission Forget pour que cette question puisse se régler rapidement?

M. Epp (Provencher): Monsieur le Président, je tiens simplement à préciser au profit du député que je n'ai pas comparu devant la Commission Forget.

M. Nunziata: Pourquoi pas?

M. Epp (Provencher): Je me suis entretenu en privé avec M. Forget sur cette question. J'ai demandé personnellement, en qualité de membre du cabinet et de ministériel, qu'il l'examine rapidement.

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette, le député a épuisé son temps de parole. Nous avons dépassé le temps d'une minute et demie à cause de quelques interruptions.

M. Nunziata: Avec consentement unanime?

Le président suppléant (M. Paproski): Non, pas cette fois.

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à féliciter le député de Nickel Belt (M. Rodriguez) d'avoir présenté à la Chambre la première résolution susceptible de prouver que la réforme parlementaire peut donner de bons résultats.

Je pense que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) a fait ressortir le problème de façon très succincte cet après-midi. Nous avons passé toute la journée à discuter de façon rationnelle, intelligente et courtoise d'une motion exhortant la Chambre à demander au gouvernement de retirer un règlement difficilement acceptable. Les ministériels ont entendu nos arguments. J'ai l'impression que tous les libéraux appuieront cette motion. Les néo-démocrates l'appuieront aussi. Il me semble que certains ministériels réfléchiront à ce que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a dit à titre de représentant du gouvernement et aux arguments des libéraux et des néo-démocrates. Ils réfléchiront à la lettre du vice-premier ministre (M. Nielsen) à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (Mlle MacDonald) et à la lettre que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) a écrite à la même ministre pour lui demander de modifier le règlement en question et ils réfléchiront aussi à ce que les ministériels qui ont écouté leurs électeurs ont sans doute dit au caucus conservateur.

Je signale que le député de Victoria (M. McKinnon), qui est député conservateur depuis longtemps, s'intéresse beaucoup aux problèmes des Forces armées, que le député d'Esquimalt-Saanich (M. Crofton) représente lui aussi une circonscription qui comprend un établissement militaire très important et que le député de Nanaïmo-Alberni (M. Schellenberg) compte lui aussi un établissement militaire dans sa circonscription, à Nanoose. Ils ont sans doute écouté leurs électeurs. Je suis persuadé que les députés ont pu entendre les propos de membres des Forces armées canadiennes et de la Gendarmerie royale à la retraite et de nombreuses autres personnes privées de la protection que fournit l'assurance-chômage, à cause de ce mauvais règlement.

Je sais que les ministériels évaluent la situation. Leurs électeurs exercent sur eux d'énormes pressions. Ils savent ce qui est juste et injuste. Et certains des députés les plus importants du gouvernement ont demandé qu'il soit modifié. Voilà l'essence de la réforme parlementaire. Je n'envie pas les députés ministériels. Ils ont deux choix. Ils peuvent appuyer leurs électeurs et s'acquitter de la responsabilité qu'ils ont assumée en venant siéger ici où ils peuvent se plier aux volontés du gouvernement.

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a affirmé que le gouvernement avait le droit de prendre certaines décisions et de les exécuter. Il a dit: «Nous avons pris une décision à ce sujet et nous y donnerons suite.» Toutefois, je pourrais lui rappeler que cette même affirmation a été faite à la Chambre semaine après semaine concernant la désindexation de la pension de vieillesse jusqu'à ce que les citoyens âgés protestent en si grand nombre que le gouvernement a fini par comprendre qu'il pourrait courir à sa perte s'il donnait suite à cette décision irréfléchie.

Je signalerai aux députés conservateurs qu'ils ont le droit de voter et le devoir d'appuyer leurs électeurs. Ils doivent décider si cette initiative est équitable ou non. Certes, nous avons prétendu qu'elle ne l'était pas. En fait, il n'y a eu aucune consultation. La décision a été prise lors d'une séance du cabinet où les ministres ont agi sans directive et sans apport approprié de leurs collègues sur l'incidence de cette mesure. Comme la décision a maintenant été rendue publique, les électeurs ont eu la chance de l'étudier. Des Canadiens se rendent compte qu'elle leur sera préjudiciable et ils affirment que c'est là une erreur.

● (1640)

La Chambre est saisie aujourd'hui d'une motion rédigée en termes très modérés, qui permettrait de corriger cette erreur. Je tiens à nouveau à féliciter mon collègue le député de Nickel Belt d'avoir soulevé cette question et de permettre ainsi aux députés de se prononcer à ce sujet. Selon moi, les ministériels doivent non seulment peser le pour et le contre de cette motion, mais également se rappeler que c'est la réforme parlementaire qui est en jeu. Il s'agit d'une décision extrêmement injuste, qui concerne non seulement notre Parlement, mais également les assemblées législatives provinciales qui étudieront la question. Celle de la Nouvelle-Écosse l'a déjà examinée. Elle a adopté une motion dans laquelle elle demande au gouvernement fédéral de reconsidérer sa décision, car cette mesure est répréhensible. L'assemblée législative de la Colombie-Britannique aura sous peu l'occasion d'étudier une motion comme celle dont nous sommes saisis. Étant donné que de nombreux habitants de la province seront durement touchés par cette décision, je suppose que les députés provinciaux jugeront également qu'il s'agit d'une erreur. Selon moi, ils signaleront clairement au gouvernement fédéral qu'il s'est trompé. Si on en arrive à une décision aussi unanime à l'assemblée législative de la Colombie-Britannique, je crois alors que le gouvernement fédéral devra réexaminer la question. Ce serait une erreur de la part des ministériels de l'arrière-ban, qui doivent juger la question et l'expliquer à leurs électeurs, de ne pas souscrire à la motion d'aujourd'hui.

Que demande-t-elle d'ailleurs? Elle réclame seulement qu'on corrige l'erreur qui a été commise. On retire à certaines personnes leurs prestations d'assurance-chômage, en déclarant que les indemnités de licenciement et les pensions sont des revenus, ce qui les empêche d'avoir droit à l'assurance-chômage. Or, elles ont versé des cotisations et bien des gens avant elles ont pu toucher des prestations. Même à l'heure actuelle, d'autres personnes qui se trouvent dans une situation légèrement différente à l'égard de la loi, perçoivent encore des prestations. On en a donné des exemples à la Chambre. Cette mesure doit être modifiée. Or, il faut pour cela que les ministériels souscrivent à la motion. Il n'y a pas de honte à le faire. Je demande aux députés à quel moment ils accepteront le problème de la réforme parlementaire. Il n'y a rien de honteux à reconnaître qu'une erreur a été commise. La position du gouvernement au sujet de la sécurité de la vieillesse en est un bon exemple. Il n'est pas difficile sur le plan politique de déclarer qu'il faut peut-être réexaminer ce problème, remédier à la situation et faire payer ceux qui en ont davantage les moyens. Les ministériels devront prendre cette décision.

On a invoqué à maintes reprises la commission Forget pour tenter de s'esquiver. Les ministériels s'aperçoivent que cette décision les met dans le pétrin. Ils semblent vouloir attendre que la commission se soit prononcée. Celle-ci va sans doute présenter un point de vue optimiste à l'automne de 1986. Entre-temps, la mesure aura privé des milliers de Canadiens de leurs prestations d'assurance-chômage. Or, le problème pourrait se corriger dès maintenant et sans que le gouvernement en souffre, car la plupart des personnes concernées en sont au réexamen de leur dossier. En fait, d'un bout à l'autre du Canada, les conseils arbitraux nagent en pleine confusion. Alors que certains rejettent les demandes d'appel, d'autres les acceptent. Ainsi, une vingtaine d'appels sont à l'étude à Nanaïmo. Les dossiers vont se rendre jusqu'aux arbitres. Je suppose que, à un moment donné, on demandera à la Cour suprême du Canada de trancher.

Cette décision gouvernementale est injuste, voire illégale. Pour cette raison, elle va créer de profonds remous politiques. Ne serait-il pas plus simple si le gouvernement rétablissait ces gens dans leurs droits en attendant le rapport de la commission Forget? Ne devrait-il pas plutôt s'engager à tirer certaines recommandations du rapport et à laisser le Parlement en décider? Voilà la bonne façon de procéder. Je le répète, il ne coûte rien d'avouer que la mise en application du règlement pose un problème. En effet, il suffit pour le résoudre d'abolir le règlement, de rétablir les prestations et de passer l'éponge.

Je voudrais maintenant citer un certain nombre d'exemples. Prenons d'abord le cas des militaires. Dans la circonscription que je représente il y a deux bases des forces armées, celles de Holberg et de Comox. Des milliers d'anciens militaires habitent la région. On en dénombre environ 6,000 qui sont extrêmement bouleversés par les mesures prises par le gouvernement. La mesure leur paraît tout à fait injuste. Comme d'autres l'ont dit avant moi, même s'ils ne peuvent jamais en profiter, les membres des forces armées cotisent au programme d'assurance-chômage. C'est injuste. On sait que les militaires sont mis à la retraite. Ils n'ont pas le choix, que cela leur plaise ou non, ils sont mis à la retraite d'office. Du fait de leur situation particulière, je pense qu'il incombe au Parlement de veiller à ce qu'ils puissent toucher des prestations d'assurance-chômage pendant une période de transition. Leur retraite survient à un moment de leur vie où la transition est extrêmement difficile et coûteuse. Leurs enfants sont presque grands et ils mangent généralement à l'extérieur. Les vêtements coûtent cher. Les parents veulent leur donner une éducation postsecondaire, qu'il s'agisse de formation professionnelle, de cours à l'université ou dans une école technique. Il n'existe pas de tels établissements dans le voisinage de la région. Les jeunes de Comox qui fréquentent les établissements postsecondaires doivent parcourir de longues distances. Ils doivent vivre en pension. Il en coûte beaucoup plus cher qu'ailleurs. Par conséquent, la Chambre devrait prendre au sérieux cette situation et rétablir ces prestations en leur faveur. Ce serait une façon de faciliter leur adaptation. Ces gens-là qui sont obligés de quitter leur emploi pourraient au moins compter sur des prestations d'assurance-chômage.

Par ailleurs, dans la détermination du revenu de pension, on fixe la période d'ajustement en fonction d'un taux de pension donné. En leur retirant une partie des prestations, on fait beaucoup de torts à ces gens-là qui ont cotisé au régime en servant leur pays. Sans qu'ils y soient pour quelque chose, ils perdent leur emploi et doivent ajuster leurs ressources financières en conséquence. Je suis certain que tous les députés estiment qu'une rectification s'impose. Ce serait une grave erreur que de respecter la ligne du parti ministériel qui est la suivante: Comme vous faites partie du gouvernement, vous ne pouvez voter en faveur de la motion. Dans l'esprit de la réforme parlementaire, les ministériels devraient se montrer favorables en appuyant la résolution d'aujourd'hui.

Il existe une autre question qui concerne les anciens militaires. Les pensions qu'on leur verse ne sont pas très élevées. Pour assumer les dernières années de leur obligations familiales lorsque les enfants quittent le foyer, qu'il leur faut acheter un nouveau logis et trouver un nouvel emploi, nombre d'entre eux doivent accepter des emplois à temps partiel rémunérés au salaire minimum. Là encore ils cotisent à l'assurance-chômage. S'ils tombent malades, ils ne peuvent toucher de prestations de maladie. Ils ne peuvent non plus toucher des prestations de chômage s'ils occupent un emploi saisonnier. C'est tout à fait injuste. Nous devons assurer une certaine sécurité financière à nos concitoyens au cours de cette période de leur vie et l'assurance-chômage était un bon moyen de le faire. C'était une mesure équitable et c'est une erreur de s'en défaire.

● (1650)

Le gouvernement s'est attaqué au personnel des Forces armées, à la GRC et aux employés de la Fonction publique. Quand s'arrêtera-t-il? Le gouvernement conservateur n'a-t-il pas proposé, dans le cadre de ces recommandations, de désindexer les prestations de retraite des membres des Forces armées au niveau du taux de l'inflation? C'est une erreur. Même le gouvernement précédent n'est pas au-dessus de tout reproche sur ce chapitre. Lorsque le taux de l'inflation atteignait 14 p. 100, il a considéré qu'une indexation de 6 et 5 p. 100 était suffisante. Il avait tort sur toute la ligne. Les militaires qui n'ont que de maigres prestations de retraite, parce qu'elles étaient fonction de salaires beaucoup plus bas à l'époque, souffriront énormément de cette mesure et ils ne pourront jamais rattraper ce qu'ils ont perdu en fait de prestations de retraite. C'est faire gravement injure aux Canadiens de refuser des prestations de chômage aux militaires en plus de désindexer leurs prestations de retraite, et je doute fort que les Canadiens tolèrent pareille injustice. Au demeurant, les néo-démocrates vont les soutenir sans réserve pour qu'ils recouvrent les avantages perdus et pour protéger ceux dont ils jouissent encore aujourd'hui.

Mon homologue de la circonscription de Comox, Karen Sanford, s'apprête à saisir l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique de cette affaire. Je serais très surpris que les deux partis provinciaux ne signalent pas cette erreur de la part du gouvernement du Canada et qu'ils ne lui demandent de revenir sur sa décision. Karen Sanford va soulever cette question pour ses électeurs, et les députés gouvernementaux à la Chambre devraient le faire aussi au nom des leurs.

Tout à l'heure, un député gouvernemental a dit qu'il ne pouvait pas être d'accord parce que les généraux pourraient alors toucher l'assurance-chômage. J'espère que le député de Halifax-Ouest (M. Crosby) faisait de l'ironie. Il sait que des milliers et des milliers de sous-officiers sont dans une situation financière dramatique à cause de ce que le gouvernement a fait. A cause d'une ou deux personnes, le député voudrait empêcher le retrait ou la suppression de cette mesure qui permettrait pourtant à la grande majorité des personnes concernées de bénéficier d'un programme conçu par le gouvernement pour leur permettre de surmonter leurs problèmes. C'est très préoccupant. Nous convenons qu'il est gênant que certains particuliers disposant de revenus très élevés puissent être admissibles à ces prestations, mais ce n'est pas parce qu'il y a une ou deux exceptions que nous allons pénaliser des milliers et des milliers d'autres personnes. J'espère que le député va en fait voter avec nous. Je sais qu'il y a beaucoup de membres des forces armées dans sa région. Je sais aussi qu'il se soucie de leur bien-être et qu'il se rend compte avec une certaine appréhension des dégâts que pourrait entraîner cette mesure.

J'aimerais passer à un autre domaine de préoccupation, et Dieu sait s'il y en a. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a dit qu'il avait été enseignant dans une autre existence; moi aussi. Je sais que c'est une profession où l'on donne beaucoup de soi. Au bout d'un certain nombre d'années, certains enseignants ont l'impression d'avoir fait une contribution substantielle et souhaitent changer de domaine. Ils optent pour une retraite anticipée; ils acceptent une pension réduite. La caisse d'assurance-chômage les aide à effectuer cette transition. Ce qui est bien, c'est que quelqu'un d'autre vient les remplacer dans leur profession. L'un quitte l'assurance-chômage alors que l'autre commence à la toucher pour une période de transition vers une autre activité ou un autre domaine de contribution. L'effet net sur le gouvernement canadien est nul. En effet, un jeune travaille et une personne plus âgée prend sa retraite ou change de secteur après avoir opté pour une pension beaucoup plus faible. La majorité des Canadiens estimeraient qu'il est juste de dire que c'est une utilisation rationelle des fonds publics, qui permet à un plus grand nombre de jeunes d'avoir du travail et à des personnes plus âgées qui ont apporté leurs contributions à la société de prendre leur retraite ou de passer à un autre secteur ou elles souhaitent avoir un rôle, éventuellement en touchant un traitement bien inférieur. Le recours à la retraite anticipée est tout à fait valable. On décourage les enseignants de prendre cette retraite anticipée à cause du règlement de l'assurance-chômage qui les empêche de faire cette transition dans la dignité et avec une certaine stabilité financière; ils sont dans la même situation. La liste des groupes injustement victimes de cette mesure est bien longue. On ne les a pas consultés. On a changé les règles les concernant en cours de partie. Tous leurs plans étaient faits, et tout d'un coup ils sont obligés d'y renoncer parce que le gouvernement change le règlement. C'est extrêmement injuste; c'est mal avisé.

Nous avons aujourd'hui à la Chambre l'occasion de donner le coup d'envoi à la réforme parlementaire de façon très significative. Les députés ministériels peuvent juger des mérites des arguments exposés par le vice-premier ministre, par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, et par les nombreux députés ministériels qui représentent des circonscriptions où habitent un grand nombre de militaires à la retraite. Ils peuvent évaluer ces arguments au regard de ce que leur ont dit leurs électeurs et les personnes qui sont concernées. Ils peuvent également peser ce qu'a dit le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. J'espère qu'il reconsidérera sa position sur ce point. Nous, les parlementaires, pourrions faire abroger cette règle choquante, rétablir ces prestations qui ont été enlevées, et surtout attendre les résultats de la Commission Forget pour étudier les modifications qu'il faudrait apporter d'une façon globale et planifiée au régime de l'assurance-chômage. Voilà ce qu'il serait raisonnable de faire, et c'est là-dessus que je termine mon intervention pour cet après-midi.

M. Crosby: Monsieur le Président, j'ai écouté avec grand intérêt l'intervention du député de Comox-Powell River (M. Skelly). J'aimerais faire une observation et lui poser ensuite une question. Je tiens cependant à bien faire comprendre au député et aux autres députés à la Chambre qu'il ne s'agit pas pour nous de nous opposer au principe d'accorder des prestations d'assurance-chômage aux gens qui le méritent. Il s'agit de discuter d'une motion dont la Chambre est saisie. Elle est peut-être acceptable à certains égards, mais les députés ont pour rôle d'en signaler les lacunes, et c'est ce que je veux faire en proposant une observation.

Je passe sur le fait que la Chambre des communes est saisie de cette question depuis novembre 1984. Je passe également sur le fait qu'il y a eu abondance de débats sur les subsides et de jours réservés à l'opposition depuis ce temps-là jusqu'à aujourd'hui, 20 mars 1986. Je passe encore sur le fait que le député de Nickel Belt (M. Rodriguez) aurait pu soulever cette question en de nombreuses occasions avant que cette disposition n'ait pris force de loi, avant qu'on n'ait pris des mesures à cet égard, et à une époque où tous les députés auraient pu se prononcer librement sur la question. Il a attendu que ce soit un fait accompli, chose faite. Maintenant que le cheval a été volé, il vient nous demander de fermer la porte de l'écurie, de nous associer à cette démarche.

Je vais lui dire, en quelques mots, ce que cette démarche, cette résolution qu'il propose, a de fautif à nos yeux, nous qui appuyons la lutte de ceux qui prennent une retraite anticipée et reconnaissons que certains ont besoin des prestations de l'assurance-chômage en plus de leur revenu de pension. Je vais lui dire ce qui cloche. Il ouvre la porte toute grande. Il étend ce privilège au président de la Banque de Montréal, aux cadres supérieurs, aux généraux, à tout le monde. Le député de Comox-Powell River parle d'un général ou deux. Qu'il cite des chiffres et nous dise combien de gens gagnant des revenus de $40,000 et plus vont en profiter si cette modification est apportée aujourd'hui par la Chambre des communes. Nous ne sommes pas chargés de protéger les directeurs de banque. Nous ne sommes pas chargés de protéger ceux qui ont gagné leur vie pendant 30 ou 35 ans et qui, à la retraite, à 65 ans, veulent retirer une année d'assurance-chômage. Ce n'est pas le but du programme. Il vise à aider ceux qui ont besoin de ce revenu parce qu'ils ont perdu leur emploi, et non pas les rentiers de 65 ans, les généraux ou directeurs de banque à la retraite. Si le député ne comprend pas cela et s'il ne peut faire valoir ces arguments à la Chambre, qu'il ne s'étonne pas de voir rejeter sa motion. Le processus n'est pas respecté.

Je ne demanderai pas au député pourquoi la question n'a pas été soulevée il y a un mois ou six mois, avant le fait. Où le député compte-t-il trouver l'argent? On a dépensé près de 12 milliards de dollars au titre de l'assurance-chômage en 1985. Les rentrées de fonds ont été de l'ordre de 8 milliards de dollars. Cela équivaut à un déficit de 4 milliards de dollars. Or, il nous demande aujourd'hui de verser des prestations d'assurance-chômage aux généraux et aux directeurs de banque. Qui va payer pour cela? Le contribuable? Cela ne fera qu'accroître le déficit. Le député propose-t-il de demander aux contribuables de payer la note?

● (1700)

M. Skelly: Monsieur le Président, le député de Halifax-Ouest a dit trois choses. J'espère qu'il aura suffisamment de temps pour revenir sur sa position. Tout d'abord, le président de la Banque de Montréal—et je parle en connaissance de cause—a organisé ses affaires de façon à pouvoir toucher une pension et percevoir quand même des prestations d'assurance-chômage.

Je me suis entretenu avec plusieurs généraux des Forces armées qui ont fait différé leurs pensions et retirent de l'argent de régimes enregistrés d'épargne-retraite de telle façon qu'ils pourront toucher des prestations d'assurance-chômage, alors que les caporaux et les simples soldats ne pourront le faire. C'est là l'injustice fondamentale que le gouvernement du député a créée. Les généraux et le président de la Banque de Montréal peuvent encore toucher des prestations d'assurance-chômage, alors que les caporaux et les adjudants-maîtres, ceux qui en ont besoin, en sont incapables. C'est là la grande injustice de la décision du gouvernement. J'ai espoir que le député reconsidérera sa position.

Le député a ensuite prétendu qu'il était trop tard. Ce n'est pas vrai. Pratiquement tous ces cas sont maintenant en appel devant les commissions d'arbitrage et certains ont déjà été entendus. A Nanaïmo, la Commission a demandé au gouvernement de payer dans 25 cas. Le gouvernement fait maintenant appel. Il n'est pas trop tard pour revenir sur cette décision.

Même si le député de Halifax-Ouest s'oppose à ce que les membres des Forces armées et d'autres personnes reçoivent des prestations de chômage, bien des députés d'en face ont peut-être réfléchi à ses propos et ne sont pas d'accord avec lui. Ils ont peut-être l'intention de voter en faveur de la solution juste, d'approuver la position du député de Nickel Belt. Ils trouvent peut-être que le député devrait retirer ce règlement révoltant, et rendre les prestations aux personnes qui en ont besoin.

M. James: Je voudrais d'abord faire un commentaire, puis je poserai une question à mon collègue le député de Comox-Powell River (M. Skelly).

Le programme d'assurance-chômage n'est pas censé devenir un deuxième revenu. Il était censé être le revenu principal. L'argent provenant d'une autre source devait être déduit. Ainsi, si une personne avait travaillé comme serveur ou serveuse dans un restaurant pendant un certain temps, une certaine somme d'argent était déduite des prestations.

Je trouverais extrêmement injuste que l'on ne fasse pas de déduction pour un retraité. Les frais ont grimpé. Le député est ici depuis longtemps. Il sait certainement qu'en 1983, le déficit de la caisse d'assurance-chômage était passé à 4 milliards, au lieu de 2.4 milliards en 1981. Une bonne partie de cette hausse est due aux cumuls.

Les discours qui ont été faits au sujet des changements apportés par le gouvernement me préoccupent parce que quelqu'un d'autre paie. J'ai eu une petite entreprise et j'en possède toujours une. Les travailleurs, les employeurs et le gouvernement paient. Lorsque le gouvernement n'a pas d'autre source que les travailleurs ou les employeurs, d'où vire-t-il tout cet argent, d'après le député?

M. Skelly: Monsieur le Président, il s'agit d'une économie annuelle de l'ordre de 30 millions, ce qui est minime à l'échelle de l'assurance-chômage, alors que les épreuves sont de taille pour les personnes concernées. Il est injuste de permettre un tel changement pendant un certain temps. La loi précédente visait à aider les personnes à faire la transition.

Il est injuste de modifier le système par la voie réglementaire, sans se soucier des conséquences pour la Loi sur l'assurance-chômage. J'ose espérer que le député le verra. J'ose espérer qu'il remarquera que la mesure qu'il a approuvée est injuste.

Il a détourné la conversation sur un sujet qui me tient beaucoup à cœur. Lorsque l'assurance-chômage a commencé à faire de gros déficits, ce pays a traversé la pire récession qui soit. Nous avons aidé un nombre énorme de personnes avec l'assurance-chômage. Si le député avait une petite entreprise, il saurait que dans ma région, des milliers et des milliers de petits commerçants en ont bénéficié. Pendant la période où ils perdaient des revenus, la caisse d'assurance-chômage venait compenser cette perte. Celle-ci a permis non seulement aux travailleurs, mais aussi aux petites entreprises et à leurs employés de tenir le coup. Il ne faut pas se méprendre et croire que les petites entreprises n'en ont pas bénéficié largement pendant la récession.

Il y a des régions où cette caisse d'assurance-chômage devrait verser des prestations aux petites entreprises. J'ai vu des centaines d'entrepreneurs venir me voir et me dire: «S'ils sont mis à pied, à la papeterie, ils vont toucher l'assurance-chômage . . .»

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette de devoir dire au député que son temps de parole est expiré. Débat. La députée de Hamilton-Est (Mme Copps).

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, je suis prête à questionner quelques députés conservateurs. Nous savons que c'est aujourd'hui le jour où nous allons pouvoir mettre à l'épreuve ce nouveau Règlement dont on fait grand cas. Nous savons également que la décision cruelle et injuste de compter les indemnités de départ, les vacances et les pensions comme des revenus pour le calcul des prestations d'assurance-chômage fait de plus en plus de mécontents dans les rangs des députés conservateurs.

Nombre de conservateurs essaient de jeter de la poudre aux yeux des Canadiens. Je vois, par exemple, le *Daily Gleaner*. Un groupe de femmes progressistes conservatrices—et je peux vous dire, monsieur le Président, que dans tous les partis, ce sont les femmes qui sont les plus progressistes—a adopté une résolution disant que les changements apportés à l'assurance-chômage étaient injustes. Non seulement elles ont adopté cette résolution, mais elles ont organisé une réunion à laquelle ont assisté 500 personnes, dont le député de la région. Ce député était tout à fait d'accord avec la décision prise contre les changements apportés au régime. Il a dit également que la pétition qui avait circulé était maintenant sur le bureau du premier ministre (M. Mulroney). Où est le député de cette région en ce moment? Où est ce député qui n'a pas eu le courage de venir à la Chambre aujourd'hui pour parler de cette question?

M. Malone: Règlement.

Mme Copps: Le député représentant Gagetown est-il lâche au point de ne plus venir à la Chambre?

M. Malone: Règlement.

Mme Copps: Il a promis de se battre à ce sujet, mais il n'est pas ici.

Je voudrais bien que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) nous dise pourquoi il a essayé de noyer le poisson, quand je l'ai interrogé à propos d'un cas bien précis de la ville de Winnipeg.

J'ai reçu un appel, aujourd'hui, du *Winnipeg Free Press* me demandant pourquoi je m'intéressais à cette affaire alors qu'aucun député progressiste conservateur du Manitoba n'était prêt à défendre les droits d'un électeur qui avait reçu une décision positive du conseil arbitral. On m'a demandé également ce que faisait le gouvernement. Les ministériels refusent d'intervenir dans le débat. J'espère que, à 17 h 45, ils viendront voter du côté de l'opposition sur cette importante question. Pourquoi le gouvernement ne réagit-il pas quand des hauts gradés intimident les militaires pour les empêcher de protester contre cette mesure en signant des pétitions?

J'ai appris, en effet, que des hauts gradés avaient contacté certains militaires dans les bases pour les avertir de ne pas signer de pétitions contre cette mesure. On essaie encore une fois de couper court au débat, bouée de sauvetage non seulement des militaires, mais de tous ceux qui font les frais de cette décision.

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) a dit que le gouvernement n'était pas prêt à agir parce qu'il attend le rapport de la commission Forget.

Je pourrais vous citer, monsieur le Président, une longue liste de gens qui, déjà, ont été obligés de mettre leur maison en vente. Quand on a pris une retraite anticipée à 58, 59 ou 60 ans, cette mesure ne vous laisse pas de quoi survivre. Celui qui élève une famille n'a absolument pas les moyens de rembourser son hypothèque. Je peux vous prouver que cette mesure a jeté des Canadiens à la rue. Il est absolument déplorable que les députés ministériels n'exigent pas, du moins jusqu'à ce que la Commission Forget communique ses conclusions, que le gouvernement abroge cette mesure cruelle et injuste. S'ils ne le font pas, ils en subiront les conséquences politiques.

● (1710)

Ce n'est pas cette question qui va renverser le gouvernement aujourd'hui ou la semaine prochaine, mais c'est un ulcère qui va le ronger. Lorsque des associations comme l'Association des femmes conservatrices d'Oromocto défient le gouvernement sur cette question, et déclarent qu'elles sont prêtes à en appeler à la Commission canadienne des droits de la personne parce qu'elles y voient une atteinte aux droits de l'homme, c'est qu'une tempête se prépare.

Si le gouvernement se soucie, à tout le moins, d'écouter ses propres partisans, il devrait prêter l'oreille aux doléances des femmes d'Oromocto et, notamment, de celles qui font partie de l'Association progressiste conservatrice et qui ont adopté cette cause. Elles se rendent compte qu'au moment où les Forces armées obligent un militaire à prendre sa retraite, celui-ci est le moins en mesure d'assumer le prix de ce changement.

Un député ministériel a déclaré que le régime d'assurance-chômage devait, par définition, s'appliquer aux travailleurs qui sont sans revenu. En fait, il a pour objet de les protéger contre la perte de leur emploi. Comme l'un de mes collègues l'a si bien exprimé, cette mesure touche d'abord et avant tout les travailleurs pauvres et les cols bleus.

Le gérant d'un portefeuille d'investissement qui dispose de ressources et d'un REER autogéré échappe à ces dispositions. Lorsque le gouvernement a adopté cette mesure fiscale injuste et cruelle à l'endroit des contribuables dont le revenu est moyen ou faible, il a accompagné le premier chèque du 5 janvier d'une notre prévenant le destinataire qu'il était exempté s'il possédait un REER privé. Celui qui sait placer son argent, possède sa propre résidence, et possède des revenus d'investissement d'autres provenances, n'a rien à craindre.

Au moyen de ce projet de loi, le gouvernement transforme le régime de prestations d'assurance-chômage en un régime d'assistance sociale. Ainsi, pour toucher les prestations d'assurance-chômage, les travailleurs en chômage dont le revenu est moyen ou faible seront assujettis à une évaluation des ressources. De toute évidence, la loi ne touche pas les travailleurs à leur compte et ceux qui ont des régimes privés d'achat d'argent; mais elle touche les titulaires d'une petite pension.

Je pourrais vous fournir le nom de centaines de particuliers qui ont communiqué avec mon bureau. Ainsi, sans que ce soit de sa faute, Peter Benczi se retrouve à la rue. Il en a appelé auprès de la Commission d'assurance-chômage et espère que celle-ci rendra une décision en sa faveur. Dans ce cas, il est très probable que le gouvernement en appellera à son tour de cette décision, ainsi qu'il l'a fait dans le cas du résident de Winnipeg dont j'ai parlé tantôt. Il s'est adressé au Conseil arbitral que le gouvernement a établi pour déterminer qui avait tort et qui avait raison. Il a défendu son point de vue et a gagné. Il aurait dû recevoir son argent; malheureusement, le gouvernement en a appelé à son tour. Il dispose des moyens financiers et des ressources nécessaires pour interjeter appel jusqu'à la Cour suprême du Canada, alors que le résident en question est dépourvu de ressources. Pourquoi, faisant preuve

de bonne foi, le gouvernement ne le paie-t-il pas? En attendant les conclusions de la Commission Forget, pourquoi le gouvernement ne déclare-t-il pas au moins un moratoire sur cette loi injuste, jusqu'à ce qu'il ait entendu ce que la Commission Forget à dire?

Contrairement au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, j'ai fait des instances à la Commission Forget. les commissaires se sont montrés très compréhensifs, mais ils ont dit avoir les mains liées. Ils ne pouvaient pas obliger le gouvernement à faire des changements dans l'intervalle. Ils examinaient la structure globale du régime d'assurance-chômage et n'étaient pas prêts à présenter leur rapport avant la fin de l'automne 1986 au moins. En attendant, des centaines de travailleurs perdent leur maison, sont privés de prestations et même de leurs droits les plus élémentaires simplement parce que le gouvernement refuse d'écouter des gens comme les membres de l'Association des femmes P.C. d'Oromocto.

J'ai appris une bonne leçon lorsque je siégeais dans l'opposition libérale en Ontario. A l'époque, Marc Lalonde avait présenté un budget. Il avait décidé de considérer les prestations d'indemnisation des accidents du travail comme un revenu pour le calcul du supplément de revenu garanti. Je n'étais pas d'accord avec lui et je lui ai écrit pour le lui dire. A la suite de ce petit changement dans le budget, des centaines, sinon des milliers de travailleurs qui n'avaient peut-être qu'une très petite pension d'indemnisation des accidents du travail ainsi que leur pension de vieillesse, ont vu leur supplément de revenu garanti diminuer.

J'ai écrit à Marc Lalonde pour lui dire que ce n'était peut-être pas la mesure la plus importante de son budget, mais que les Canadiens la garderaient en travers du gosier pendant longtemps. Lorsque j'ai parlé à des travailleurs blessés de ma circonscription, ils m'ont demandé pourquoi le gouvernement libéral avait pris cette mesure. Cette question n'a pas fait couler beaucoup d'encre, mais certains d'entre nous ont exprimé leurs inquiétudes en faisant connaître leur réprobation au gouvernement libéral de l'heure. Nous lui avons dit que nous comprenions la nécessité d'apporter des changements, mais qu'il ne fallait pas le faire aux dépens des gens les plus défavorisés. Cela comprend ceux qui ont été obligés de prendre une retraite anticipée ou qui ont perdu leur emploi pour des raisons indépendantes de leur volonté et qui, dans bien des cas, cherchent du travail mais sans espoir d'en trouver.

Pouvez-vous me dire si les hommes et les femmes qui perdent leur emploi à 59 ans, 60 ans ou 61 ans ont la moindre chance d'en trouver un autre? Je reçois dans mon bureau de circonscription des femmes qui ont été licenciées à la suite de la fermeture de Allen Industries. L'une d'elles, qui est âgée de 45 ans, n'a pas droit aux prestations d'adaptation pour les travailleurs parce que son âge additionné à ses 15 années d'expérience ne donne pas les 80 années requises. Elle cherche donc un emploi. Comme elle touche une petite pension, elle n'a pas droit aux prestations d'assurance-chômage.

M. Crosby: A quel point est-elle petite?

Mme Copps: Le député demande à quel point elle est petite. Je vais vous le dire. Des gens touchent des pensions de $200 et $300 par mois avec lesquelles ils doivent faire vivre leur famille. Il est facile d'en parler ici, mais il n'est pas normal qu'une personne qui touche seulement une pension de $300, $400 ou $500 par mois n'ait pas droit aux prestations d'assurance-chômage. Le député hoche la tête en disant que cela n'a rien d'anormal. Je vais déposer le nom d'un homme qui a vendu sa maison à la suite des changements que le gouvernement a apporté à l'assurance-chômage. Si le député peut me garantir que cet homme n'aurait pas dû vendre sa maison et qu'il vivait très bien, je retirerai mes paroles. J'ai reçu des centaines de lettres à ce sujet de même que mes collègues, le député de Rendrew-Nipissing-Pembroke (M. Hopkins) et le député de Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est (M. Allmand).

[*Français*]

C'est bien clair, monsieur le Président. C'est un projet de loi qui touche les moins bien nantis, qui touche ceux qui vieillissent, qui sont forcés de quitter leur emploi à l'âge de 55 ou 60 ans et qui sont maintenant pénalisés par le gouvernement.

Il y a un deuxième aspect et je ne veux pas «embarquer» maintenant parce qu'on a très peu de temps. J'aimerais juste dire que cette mesure du gouvernement causera encore du chômage chez les jeunes parce que les vieillards ne prendront plus leur retraite. S'ils n'ont pas le bénéfice de l'assurance-chômage, ils ne prendront plus leur retraite et cela ne va pas donner d'emplois aux jeunes Canadiens. La bataille qui est faite actuellement par le sénateur Hébert au Sénat a été «insultée» encore avec ce projet de loi. Et je pense que le gouvernement et les députés eux-mêmes devraient prendre connaissance aujourd'hui que leur décision sera vue par tous leurs commettants en tant que députés individuels.

[*Traduction*]

Conformément à l'esprit du nouveau Règlement, j'exhorte les ministériels à voter en leur âme et conscience au lieu de se contenter de suivre la ligne de leur parti.

● (1720)

M. le vice-président: Questions ou commentaires?

M. Crosby: Monsieur le Président, je voudrais commenter les remarques de la députée à propos de l'admissibilité aux prestations de chômage des gens qui touchent une pension de retraite. Je lui rappelle qu'elle a bien dit qu'une personne recevant $200, $300 ou $400 par mois en prestations de retraite n'aurait pas droit à l'assurance-chômage. Je l'engage à vérifier auprès du bureau de l'assurance-chômage et à consulter la formule en vigueur pour voir qui de nous deux a tort.

Je voudrais aussi lui poser une question. Elle semble oublier que la question de l'admissibilité est débattue en long et en large depuis 18 mois. Les députés conservateurs, les députés provinciaux et d'autres représentants du public se sont tués à dire que le gouvernement avaient donné suite aux préoccupations de ses collègues parlementaires et des intéressés en renvoyant cette question à la Commission Forget. La députée et ses collègues ont raté le coche. N'y a-t-il pas moyen de le leur faire entrer dans le crâne? La décision a déjà été prise. La Commission Forget est maintenant saisie de cette question. Et que je sache, les députés de Nickel Belt (M. Rodriguez) et de Comox-Powell River (M. Skelly), sûrement pas la députée de Hamilton-Est (Mme Copps) en tout cas, ne se sont pas donné la peine de comparaître devant cette commission comme nous l'avons fait, le député d'Annapolis Valley-Hants (M. Nowlan) et moi-même. Nous avons suggéré aux membres de cette commission de présenter une recommandation maintenant. Nous leur avons demandé aussi de dresser un rapport provisoire à l'intention de la ministre pour qu'une décision puisse être prise maintenant.

M. le vice-président: A l'ordre, je vous prie.

Des voix: Règlement!

M. le vice-président: Je crois que nous avons maintenant quatre rappels au Règlement en souffrance. A l'ordre, je vous prie. Le député de Nickel Belt (M. Rodriguez) invoque le Règlement.

M. Rodriguez: Monsieur le Président, je sais que le député ne voudrait pas laisser au compte rendu quoi que ce soit qui induise en erreur. Il a dit que je n'avais pas comparu devant la Commission Forget.

Une voix: Ce n'est pas un rappel au Règlement.

M. Rodriguez: Écoutez avant de juger. J'ai bel et bien comparu devant la Commission, et voici une copie du mémoire que je ferai parvenir au député.

Mme Copps: A propos du même rappel au Règlement, monsieur le Président.

M. le vice-président: Je ne considère pas cela comme un rappel au Règlement. La députée est-elle prête à répondre?

Mme Copps: Oui, monsieur le Président. A la différence du député de Halifax-Ouest (M. Crosby), le monde pour moi ne se limite pas à Ottawa. S'il se donnait la peine de consulter le témoignage présenté à l'audience tenue le vendredi 31 janvier dans la belle ville de Hamilton, il verrait que j'y ai présenté mon témoignage bien avant que la Commission ne vienne tenir audience à Ottawa.

Il parle de gens qui vivent aux dépens du pays et jouissent de pensions. Croit-il vraiment que les 9,577 veuves et orphelins qui touchent en moyenne une pension de $4,875 des Forces armées canadiennes devraient voir leurs prestations d'assurance-chômage diminuées de ce montant? Il sera déduit de leurs prestations. Selon lui, ces veuves et orphelins vivent-ils aux frais de l'État? S'il le pense, c'est qu'il a perdu tout sens de la réalité et ses électeurs ne manqueront pas de le lui rappeler lors des prochaines élections.

M. Skelly: Monsieur le Président, la députée de Hamilton-Est (Mme Copps) pourra peut-être éclaircir ce point. Si je comprends bien la position du gouvernement, toutes les personnes que cette question intéressait auraient dû la soulever il y a des années. Bon nombre de députés ont soulevé la question dans des lettres adressées à la ministre et à la Chambre. Les députés ont comparu devant la Commission Forget pour faire valoir leurs arguments. Certains ministériels participent au débat ce soir, même s'il ne s'agit pas dans l'ensemble des plus perspicaces d'entre eux. Ils déclarent qu'ils vont se prononcer contre cette motion car nous aurions dû soulever la question il y a longtemps. Leur ignorance n'est pas une raison de voter contre la motion. Certains ont présenté aujourd'hui à la Chambre des arguments au sujet de l'injustice flagrante de ce problème et signalé que ce revenu provisoire est souvent indispensable. La députée approuve-t-elle la définition du rôle du gouvernement donnée aujourd'hui?

Mme Copps: Monsieur le Président, le député de Renfrew-Nipissing-Pembroke, que je connais, veut intervenir dans le cadre de ce débat, mais il n'a pas pu le faire parce que les ministres ont détourné l'attention de la Chambre vers d'autres questions et d'autres députés soulèvent ce problème depuis son origine, soit l'exposé économique de novembre 1984. J'ai aussi écrit des lettres et soulevé la question à la Chambre. J'ai comparu devant la Commission Forget. Si les ministériels croient vraiment en l'esprit de la réforme, ils oublieront leur esprit de parti et le fait qu'ils ne sont que de simples pions ou figurants, et ils voteront selon leur conscience. S'ils le font, ils se prononceront en faveur des veuves, des orphelins, des chômeurs et des travailleurs âgés, et contre cette mesure cruelle et injuste que propose le gouvernement.

M. Redway: Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement la députée. A l'instar de tous les députés, surtout les ministériels, et de moi-même, elle est convaincue que la Commission Forget va formuler des recommandations très utiles visant à résoudre tout ce problème. Celui-ci ne date pas d'hier; il remonte à l'époque où le parti auquel elle appartient formait le gouvernement. Cependant, comme chacun d'entre nous, je comprends qu'elle s'inquiète véritablement au sujet des personnes qui risquent de souffrir tandis que nous attendons les recommandations de la Commission Forget. J'espère que les députés se calmeront afin que notre collègue puisse entendre ce que j'ai à dire et que je puisse moi-même m'entendre.

Elle a fait valoir qu'elle était au courant du cas d'un certain nombre de personnes qui avaient effectivement perdu leur maison ou qui étaient sur le point de la perdre. Elle a déclaré qu'elle était disposée à déposer les renseignements pertinents. Je voudrais bien qu'elle les dépose justement. Les ministériels voudront certainement venir en aide à toute personne se trouvant dans cette situation. Nous nous empresserions d'aider à trouver la solution de ce genre de problème. La députée aura peut-être la bonté de déposer les noms, adresses et autres détails pertinents afin que les ministériels puissent se rendre utiles.

Mme Copps: Monsieur le Président, je suis des plus ravies de la bonne volonté manifestée par le député. Malheureusement, son gouvernement n'en a pas fait autant. J'ai oublié de signaler dans mon intervention que les retraités des forces armées canadiennes ont écrit à ce sujet au ministre de la Défense nationale (M. Nielsen), car ils s'inquiétaient énormément au sujet de leur fonds de retraite et de leur pension. C'est son adjoint, le ministre associé de la Défense nationale (M. Andre) qui leur a répondu dans une lettre débordante d'enthousiasme, les remerciant d'avoir signalé leurs préoccupations au sujet des

pensions et leur promettant que le gouvernement en tiendrait compte. Par la suite, il a menacé de les poursuivre en justice s'ils continuaient à se servir du nom de l'association des retraités des forces armées du Canada. Il soutenait que l'emploi de l'expression «forces armées du Canada» constituait une violation du code militaire. S'ils ne renonçaient pas à ce nom, ils risquaient de passer en cour martiale, ou en tant que citoyens d'être inculpés en vertu du Code criminel et d'avoir à payer une amende de $500 ou de faire six mois de prison.

● (1730)

On comprend donc que, si je sais gré au député à mes côtés de sa bonne volonté, je trouve regrettable que le ministre, dont le devoir est de défendre les droits des citoyens et des forces armées, n'ait pas fait preuve de la même bonne volonté. Je trouve cela honteux, et je pense que le ministre associé de la Défense nationale aurait dû se montrer plus avisé.

M. le Président: La période réservée aux questions et aux observations est écoulée. Reprenons le débat.

[*Français*]

M. Jean-Guy Hudon (secrétaire parlementaire du ministre des Relations extérieures): Monsieur le Président, il me fait plaisir de participer à ce débat et d'annoncer tout de suite aux députés de l'opposition que je vais voter contre cette motion, pas en termes de discipline de parti politique, mais parce que j'y crois, et parce que je crois qu'il y a des arguments de l'opposition qui m'ont pas démontré le bien-fondé de ladite motion. Autant je puis m'affirmer comme cela, et même si on menace de le rendre public, d'une façon ou d'une autre les débats sont publics, monsieur le Président, autant je me suis opposé et j'ai annoncé publiquement aussi, à l'époque, que j'étais contre toute forme d'indexation à quelque niveau que ce soit.

Monsieur le Président, je suis heureux de constater que j'ai 44 ans, que je n'ai jamais retiré d'assurance-chômage et j'espère passer toute ma vie sans retirer d'assurance-chômage. Parce que, dépendant de la clientèle, on change son message. On entend des gens qui disent à l'âge de 35 ans ou de 40 ans, et je leur donne raison: M. Hudon, ou monsieur Untel, j'aimerais mieux avoir de l'emploi que de retirer mes prestations d'assurance-chômage, parce qu'il n'y a rien de plus humiliant et blessant pour un homme ou pour une femme que de retirer des prestations d'assurance-chômage. Et je suis entièrement d'accord sur cette position.

Subitement, monsieur le Président, un an avant la retraite, lorsqu'on a des revenus, ce n'est plus rendu humiliant de retirer son assurance-chômage, c'est même rendu un droit. Et là, essayons de définir de qui on parle aujourd'hui. Nous ne parlons pas de la personne de 35 ans ou de 40 ans, nous parlons de la personne qui quitte son emploi, de façon volontaire ou involontaire, mais dans 95 p. 100 des cas, à 64 ans ou un an avant la retraite, c'est de façon volontaire parce que les compagnies les forcent à prendre une retraite anticipée, suppossément dans le but de créer de l'emploi chez les jeunes, bien souvent subventionné par le gouvernement. Donc nous parlons de cette personne-là.

Et on nous dit depuis le début: Ils perdent tout. Pour qu'une personne perde complètement les bénéfices de l'assurance-chômage, il faut que cette personne fasse au moins $371 de revenus par semaine. Ce qui fait un revenu de $19,000 par année. Cette personne fait déjà $19,000 par année. On dit qu'elle perd des revenus de l'ordre de $15,000. Donc, si on calcule $19,000 plus $15,000, nous en sommes rendus à $34,000 par année, et c'est la même personne qui est obligée de vendre sa maison.

Si à $34,000 on est obligé de vendre sa maison, c'est parce qu'on a pris des paiements trop gros ou qu'on a pris une maison trop dispendieuse.

Parce que, monsieur le Président, c'est $371 par semaine qui est la norme. Et c'est d'eux autres qu'on parle aujourd'hui. On ne parle pas des gens . . . on dit qu'ils sont sous le seuil de la pauvreté. Je veux bien croire que $371 par semaine, ce n'est pas nécessairement la richesse, mais c'est loin d'être rien.

Et qui fait le plus pitié, monsieur le Président? Est-ce la personne qui fait $371 par semaine de revenus, plus ses bénéfices d'assurance-chômage, ou la personne qui ne retire que son assurance-chômage pour un montant de $297 par mois? Qui fait le plus pitié? Et c'est d'eux qu'on parle aujourd'hui, monsieur le Président.

Donc, on parle de la personne qui a des revenus de $371 par semaine, qui quitte son emploi et qui veut, en plus de cela, recevoir son assurance-chômage parce que, monsieur le Président, c'est un droit. On ne parle pas aujourd'hui des gens qui ont moins que $371 par semaine. Non! On ne parle pas aujourd'hui des gens qui font moins de 15 heures par semaine. On parle strictement de ceux-là. Et on dit que c'est un scandale.

Monsieur le Président, les retraités et les pré-retraités que j'ai rencontrés et qui disent qu'ils n'ont pas droit à l'assurance-chômage, ce sont des personnes qui ont des revenus solides. Les personnes dans le besoin, on va les aider.

Monsieur le Président, je vais commencer par lire ce que Alain Dubuc écrivait dans le journal *La Presse* du 20 mars 1986, le dernier paragraphe où il faisait une critique à propos d'un autre programme. Il dit: «Enfin, pour tomber dans le prosaïsme le plus plat, toute cette histoire . . .» parce qu'il parle de Katimavik . . . «. . . résume très bien l'impasse financière du gouvernement fédéral. Elle illustre comment on peut arriver à un déficit de 30 milliards de dollars et elle explique pourquoi il est si difficile de couper.»

Monsieur le Président, on a dit que cela avait été sournois, que c'est une décision récente, que c'est une décision inéquitable, que c'est une décision injuste, contradictoire et illégale. Je vais donc essayer de démolir ces choses-là parce que je n'y crois pas.

Monsieur le Président, l'honorable ministre de l'Emploi et de l'Immigration (Mme MacDonald) a déposé à la Chambre le 21 décembre 1984 une attestation selon laquelle elle changeait les règlements de l'assurance-chômage. Et je vais vous raconter un peu l'historique de cela parce que c'est important de le retenir.

Monsieur le Président, le 8 novembre 1984, le ministre des Finances (M. Wilson) annonce à la Chambre des réductions, des coupures, un redressement financier. Il dit le 8 novembre 1984: «Les gens qui vont retirer un revenu n'auront plus le droit à un bénéfice d'assurance-chômage». Du moins, le revenu va compter comme bénéfice d'assurance-chômage, comme revenu aux fins de l'assurance-chômage. Et, alors, on disait qu'on a pris tout le monde par surprise.

J'étais secrétaire parlementaire de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration à l'époque, et j'ai eu, même de la part de nos adversaires d'en face, et je vais retrouver les documents, des lettres disant qu'on prenait les gens par surprise. On était donc le 8 novembre 1984. Entre le 8 novembre 1984 et le 21 décembre 1984, on n'a pas chômé. On s'est dit: «Peut-être qu'on prend des gens par surprise, et on va changer cela.» Monsieur le Président, c'est pour cette raison que le 21 décembre, on dépose cela, tout le monde l'a vu, y compris le vieux docteur, tout le monde a vu cela le 21 décembre, on a déposé à la Chambre un document qui dit que les revenus d'une prime de séparation vont compter comme revenus pour l'assurance-chômage à partir du 1er avril 1985, et ceux qui proviennent d'une pension vont compter à partir du 1er janvier 1985. On est rendu là! Donc, on a dit cela le 21 décembre.

Donc, les gens nous disent que la décision est récente. C'est bien évident qu'elle est récente la décision, mais on l'a annoncée le 21 décembre 1984. Et les gens de l'opposition ont parlé à l'époque, cela a paru dans les journaux. Plus que cela, il y a une lettre qui venait du commissaire pour les travailleurs et du commissaire pour l'Emploi et l'Immigration, MM. Doyle et Chafe qui a été envoyée, en mars 1985, à 650,000 employeurs, dans laquelle on leur disait que les montants forfaitaires qui sont donnés pour une prime de séparation comptent maintenant comme un revenu au niveau de l'assurance-chômage. Et on annonçait même là-dedans qu'à partir de janvier 1985, la pension tirée d'un emploi sera aussi prise en considération aux fins de l'assurance-chômage. Donc on l'annonce déjà, monsieur le Président.

Donc, on dit, ce ne sont pas des cachettes, c'est public, il y a eu des articles dans les journaux nationaux, il y a eu même des critiques négatives, mais il y a eu quand même quelque chose de positif qui s'est dit dans le temps, c'est que le gouvernement revient sur une de ses mesures parce qu'il veut ajouter de l'équité. Il veut que tout le monde puisse avoir le droit ou le temps de se préparer.

Monsieur le Président, on dit que c'est inéquitable. Ce matin j'entendais cela, c'est inéquitable, et j'entends cela de la part aussi de certaines personnes qui disent: «J'ai payé, j'ai le droit de retirer.» Il faut dire aux gens, dans ce temps-là, «j'ai payé, j'ai le droit de retirer», c'est un argument que moi, personnellement, je ne retiens pas.

• (1740)

Monsieur le Président, l'assurance-chômage, c'est une assurance, ce n'est pas un régime de retraite enregistré. L'assurance-chômage, ce n'est pas un régime d'épargne.

Monsieur le Président, contrairement à ce qu'on disait ce matin, parce que mon collègue de Notre-Dame-de-Grâces-Lachine-Est (M. Allmand) disait: Trouvez-vous cela juste que quelqu'un qui a un bloc, qui a trois logements, lui, il n'est pas coupé, tandis que quelqu'un qui a une prime de séparation ou une prime de retraite, lui, il est coupé? Monsieur le Président, la Loi sur l'assurance-chômage dit bien que c'est un revenu tiré de l'employeur avec qui il avait un lien d'emploi, ce n'est pas n'importe quel revenu. C'est peut-être vrai qu'on devrait l'étendre à tous les revenus, mais je vais laisser à mon député de Notre-Dame-de-Grâces-Lachine-Est le soin d'appliquer cela, vous allez voir qu'il va peut-être avoir du «fun» là-dedans. Donc, monsieur le Président, ce n'est pas un régime d'épargne et ce n'est pas un régime de retraite.

On dit que c'est une chose injuste. Qu'est-ce qui est injuste au fond, monsieur le Président? Une personne qui reçoit $371 par semaine veut en plus de cela recevoir $15,000 par année pendant un an pour le fonds d'assurance-chômage? C'est cela l'injustice? Monsieur le Président, l'équité, ce n'est pas cela. Moi, je me dois comme gouvernement d'agir avec équité et d'aider véritablement les personnes qui sont dans le besoin, et les personnes qui sont dans le besoin, ce ne sont pas celles qui décident de façon volontaire de prendre une retraite un an d'avance, ce sont les hommes et les femmes de 40, 45, 50 ans qui, eux, perdent leur emploi, et ils sont à un âge névralgique et stratégique dans leur carrière et dans l'éducation de leurs enfants. On dit que c'est contradictoire. On disait cela, ce matin, que c'était contradictoire. Monsieur le Président, il n'y a rien de contradictoire là-dedans. On l'a annoncé le 8 novembre, cela a été annoncé à nouveau le 21 décembre 1984. On est en 1986, donc on a eu le temps de se préparer. Je sais que c'est «plate». Monsieur le Président, le problème que l'on vit aujourd'hui, c'est un problème d'indifférence, et je pense que là-dessus, le public, tout le monde . . . Quand on parle de quelque chose qui va arriver dans un an, le public dit: Moi, cela ne me regarde pas, je verrai cela dans le temps comme dans le temps. Et les fonctionnaires qui ont appliqué la loi, monsieur le Président, et qui ont reçu ces directives-là sont aussi indifférents parce qu'avec l'ancien gouvernement, il était habitué à changer d'idée selon les pressions. Cela s'était fait, entre autres, selon les quotas, les quotas sur les chaussures, ils les ont enlevés pour six mois et ils ont été obligés de les remettre sous la pression. Monsieur le Président, le problème que l'on a aujourd'hui, c'est un problème d'indifférence. Ceux qui réalisent le problème aujourd'hui, c'est parce qu'ils n'ont pas été à l'écoute de leur député, de leur gouvernement et des grands quotidiens qui ont annoncé ces mesures-là. Et il n'y a rien d'illégal. On disait que la mesure était illégale, elle n'est pas illégale. Monsieur le Président, la Loi sur l'assurance-chômage prévoit très bien que c'est sous forme de réglementation, et le gouvernement a été bon parce qu'il a annoncé cette mesure-là un an à l'avance, à peu près comme le gouvernement aussi a annoncé des mesures contenues dans le budget, pas le lendemain matin, pas la nuit même du budget, mais dans trois mois, cinq mois ou six mois.

Voilà en gros, monsieur le Président, de qui on parle aujourd'hui. On parle donc de personnes qui, contrairement à ce qu'on définit, ne sont pas dans le besoin. Il ne sont pas riches, mais ce ne sont pas les gens qui sont le plus dans le besoin.

Mme Copps: Et les veuves!

M. Hudon: On parle de personnes qui ont des revenus d'au moins $19,000 par année et qui veulent rajouter une galette de $15,000 par année. Moi, je préfère parler des gens qui ont $15,000 ou $20,000 par année, et c'est à eux autres, monsieur le Président, qu'on doit appliquer notre action et sur lesquels on doit travailler . . . Vous allez le sortir le «speech» dans mon «riding», je vais le répéter. Monsieur le Président, quand j'ai voté et quand j'ai pris position contre l'indexation, j'ai pris position publiquement et je l'ai répété dans mon «riding», et si la seule menace que vous faites, c'est de dire: Tu vas perdre tes prochaines élections, je serai conséquent avec moi-même, vous n'avez que des mesures qui sont du miel pour gagner les prochaines élections et vous resterez toujours dans l'opposition. Ce n'est pas cela que le gouvernement veut. Le gouvernement et ceux qui nous regardent, monsieur le Président, ils veulent que l'on réduise le déficit, et on ne réduit pas le déficit par de petites mesures. Est-ce terminé, monsieur le Président?

[*Traduction*]

Mme Copps: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je sais que le député de Renfrew-Nipissing-Pembroke (M. Hopkins) voulait prendre la parole. Puisque c'est la première fois que nous appliquons la nouvelle procédure, ne serait-il pas possible de demander le consentement unanime de la Chambre pour que le débat puisse se poursuivre?

Des voix: Non.

M. le Président: La députée sait bien que cette question fait l'objet d'un ordre de la Chambre. En application de l'article 82(9) du Règlement, la présidence a l'obligation d'interrompre immédiatement le débat.

Comme il est 17 h 45, je dois interrompre les délibérations et mettre aux voix sur-le-champ toutes les motions relatives aux travaux des subsides dont la Chambre est saisie, conformément à l'article 82(9) du Règlement. La motion est la suivante: M. Rodriguez, appuyé par M. Deans, propose:

Que la Chambre reconnaisse les difficultés inutiles causées aux travailleurs âgés du Canada par les modifications apportées à la Loi sur l'assurance-chômage à la suite desquelles les prestations de pension sont considérées comme un revenu gagné aux fins de l'assurance-chômage et que, comme les votes sur des motions d'opposition ne sont plus considérés comme une question de confiance envers le gouvernement, elle exhorte le gouvernement à abroger sur-le-champ les modifications en question.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le Président: A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés.

M. le Président: Convoquez les députés.

(La motion de M. Rodriguez, mise aux voix, est rejetée.)

(*Vote nº 207*)

POUR

Députés

Allmand
Benjamin
Berger
Blaikie
Broadbent
Copps
Deans
de Corneille
Finestone
Fulton
Gagliano
Garneau
Gauthier
Gray
(Windsor-Ouest)
Henderson
Hopkins
Hovdebo
Jewett
Kaplan
Lapierre
MacLellan
Nicholson
(Trinity)
Nunziata
Penner
Prud'homme
Rodriguez
Rossi
Skelly
Waddell
Young—30.

CONTRE

Députés

Andre
Attewell
Bernier
Bertrand
Bissonnette
Blenkarn
Bourgault
Brightwell
Browes
Champagne
(Saint-Hyacinthe-Bagot)
Champagne
(Champlain)
Clark
(Yellowhead)
Clark
(Brandon-Souris)
Coates
Cochrane
Cooper
Cossitt
Crosby
(Halifax-Ouest)
Crouse
Dantzer
Darling
Daubney
Desjardins
Desrosiers
Dick
Duplessis
Edwards
Epp
(Provencher)
Fennell
Ferland
Fontaine
Friesen
Gass
Gottselig
Graham
Gray
(Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine)
Greenaway
Grisé
Gurbin
Halliday
Hamilton
Hardey
Hawkes
Hees
Hicks
Hnatyshyn
Horner
Hudon
Jacques
James
Jelinek
Johnson
(Bonavista-Trinity-Conception)
Joncas
Kempling
Kilgour
King
Landry
Layton
Lesick
Lewis
Lopez
MacKay
Mailly
Mantha
Marin
Mayer
McCuish
McDermid
McDougall
(St. Paul's)
McKenzie
McMillan
Merrithew
Mitges
Moore
Nickerson
Oberle
O'Neil
Plamondon
Ravis
Redway
Reid
Reimer
St. Germain
Schellenberg
(Nanaïmo-Alberni)
Siddon
Sparrow
Stevens
Tardif
(Charlesbourg)
Taylor
Thacker
Towers
Tupper
Turner
(Ottawa-Carleton)
Valcourt
Vézina
Vincent
Warner
Weiner
White
Winegard
Witer—101.

• (1810)

M. le Président: Je déclare la motion rejetée.

[*Français*]

M. St-Julien: Monsieur le Président, je m'abstiens de voter sur cette motion, je ne suis ni pour ni contre.

Des voix: Bravo!

[*Traduction*]

M. Benjamin: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement au sujet de la tenue du vote. Malgré tout le respect que j'ai pour la haute compétence des greffiers, je voudrais demander qu'ils s'interrompent pendant une dizaine de secondes peut-être entre les votes positifs et les votes négatifs. Le leader du gouvernement s'est levé si vite ce soir que j'ai cru un instant qu'il votait en faveur de notre motion.

M. Hnatyshyn: Voyons, je suis sain d'esprit, vous savez bien que je ne ferais jamais une chose pareille!

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Comme il est 18 h 12, la Chambre s'ajourne jusqu'à 11 heures demain, conformément à l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 12.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 21 mars 1986

La séance est ouverte à 11 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

ON SE PLAINT DE L'ABSENCE DE LIVRAISON DU COURRIER À DOMICILE

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard-Anjou): Monsieur le Président, je voudrais lire une lettre de Mme Pagano de Saint-Léonard adressée au ministre chargé de la Société canadienne des postes. Elle se plaint de ne pas recevoir son courrier à la maison. Voici ce qu'elle écrit:

Ne suis-je pas une contribuable canadienne? Ferais-je partie d'une autre classe de la société? Pourquoi devrais-je être privée d'un service dont jouissent tous les Canadiens? Est-ce parce que j'ai fait un effort particulier pour acheter une nouvelle maison et encourager ainsi l'industrie de la construction à créer d'autres emplois?

Et voici ce qu'elle dit en terminant:

Monsieur Côté, 21 mois se sont écoulés depuis que nous avons eu le plaisir d'ouvrir cette boîte aux lettres que nous avions posée sur le mur de notre première maison pour y trouver une lettre adressée à «Monsieur et Madame Pagano». Je crois que nous avons attendu assez longtemps!

* * *

L'APARTHEID

L'AFRIQUE DU SUD—LA VENTE DE SOUFRE PAR PETRO-CANADA

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, en ce vingt-deuxième anniversaire du massacre de Sharpeville, en Afrique du Sud, j'attire l'attention de la Chambre et de la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (Mlle Carney) sur le fait que Petro-Canada appuie le régime d'apartheid de l'Afrique du Sud en continuant de vendre du soufre à ce pays.

Je prie la ministre de l'Énergie d'enjoindre à Petro-Canada de mettre fin à ces ventes. Je me permets de signaler que la ministre a reçu une lettre datée du 7 mars du réseau anti-apartheid de la Colombie-Britannique faisant état de la position de Petro-Canada dans cette affaire, à savoir que cette société continue ses ventes de soufre parce qu'aucune politique gouvernementale ne l'interdit.

Ce qui est ironique, c'est que le minisre d'État chargé du Multiculturalisme (M. Jelinek) va annoncer aujourd'hui que son ministère a été désigné comme le principal instrument de la deuxième décennie contre le racisme, alors qu'un autre organisme du gouvernement, à savoir Petro-Canada, tire directement profit du racisme institutionnalisé en continuant de vendre du soufre à l'Afrique du Sud.

[*Français*]

L'AGRICULTURE

LA PRODUCTION ÉRABLIÈRE—LES PLUIES ACIDES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Gilles Bernier (Beauce): Monsieur le Président, plusieurs régions du Québec sont durement touchées par le problème des pluies acides. La Beauce, que j'ai l'honneur de représenter, capitale mondiale de la production érablière, est du nombre de ces régions où le dépérissement des érablières est considéré comme un problème majeur.

Cette semaine, l'UPA rencontrait des ministres de notre gouvernement accompagnés de députés et j'assistais à cette rencontre. Ils ont été encouragés par nos propos et par l'accord conclu entre les gouvernements américain et canadien sur les pluies acides.

De plus, nous apprenions hier que des chercheurs de l'Université Laval à Québec auraient découvert un procédé pour enrayer le dépérissement.

Nos exploitants d'érablières au pays peuvent donc garder espoir étant donné l'attention apportée par les gouvernements provinciaux, le gouvernement fédéral, nos universités et les autres intervenants cherchant une solution pour remédier au problème qui affecte si durement cette ressource naturelle.

Au fait, monsieur le Président, la feuille d'érable dont ma Beauce est le foyer naturel est l'emblème du Canada. On ne ménagera aucun effort de ce côté-ci pour préserver ce patrimoine national.

* * *

[*Traduction*]

LE TOURISME

LA CAMPAGNE DE PROMOTION DANS SARNIA-LAMBTON

M. Ken James (Sarnia-Lambton): Monsieur le Président, vous n'ignorez pas, non plus que d'autres députés, que la circonscription de Sarnia-Lambton a été stigmatisée par la presse. Le fait qu'on ait associé ma région à la masse de produits toxiques présente dans la rivière n'a certes pas doré son image aux yeux des Canadiens. Néanmoins, les gens de Sarnia-Lambton, simples citoyens, entrepreneurs et hommes d'affaires, se sont à nouveau ligués pour renverser ce négativisme.

Le 29 janvier, une campagne visant à «célébrer» Sarnia était lancée. Le programme de promotion comprend pour l'année qui vient diverses activités destinées à attirer les entreprises et les touristes dans la région de Sarnia-Lambton. Le logo «Celebrate Sarnia» figure maintenant sur toute pièce de correspondance qui émane de l'hôtel de ville, de même que dans la publicité et sur le papier à lettres des organismes et agences. Le collège de Lambton s'en sert comme instrument de promotion pour attirer de nouveaux étudiants. On a également prévu des vignettes à coller sur les pare-chocs, des ballons et des défilés.

Article 21 du Règlement

Ma circonscription s'aperçoit qu'il est grand temps de célébrer les nombreux atouts de Sarnia-Lambton, de les faire connaître et d'en profiter, et nous lançons une invitation générale aux réjouissances.

* * *

LES JEUNES

LES PROMESSES ÉLECTORALES DU PARTI CONSERVATEUR

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, pendant la campagne électorale le parti conservateur a multiplié les promesses. Vous vous rappelerez que j'avais dressé une liste qui atteignait le chiffre de 338. Aujourd'hui, je voudrais vous lire certaines de celles que le premier ministre (M. Mulroney) a faites aux jeunes.

Le parti conservateur avait promis de créer, au niveau national, un conseil de développement des perspectives d'avenir et d'examiner la possibilité d'utiliser les prestations d'assistance sociale et d'assurance-chômage comme fonds de démarrage des nouvelles entreprises lancées par des jeunes. Il avait promis d'encourager les jeunes à organiser, de leur propre initiative, des conseils locaux, et de renforcer le ministère d'État chargé de la Jeunesse. Les conservateurs avaient promis de créer un registre national pour l'échange d'information sur les emplois ouverts aux jeunes et d'accorder une haute priorité à l'établissement de services-conseils pour les jeunes du Canada. Le premier ministre et le parti progressiste conservateur ont trahi nos jeunes.

* * *

QUESTIONS OUVRIÈRES

LES LICENCIEMENTS ANNONCÉS PAR L'IMPERIAL OIL

M. Rod Murphy (Churchill): C'est avec grand regret que j'ai appris dans les journaux de ce matin que l'Imperial Oil compte licencier plus de 1,200 de ses employés. A diverses reprises, la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (Mlle Carney) et le ministre des Finances (M. Wilson) ont déclaré à la Chambre que la baisse du cours mondial du pétrole n'était que temporaire; pourtant, ces travailleurs perdent leur emploi pour de bon.

J'exhorte l'Imperial Oil qui, depuis quelques années, réalise des bénéfices intéressants d'agir en personne morale honnête et de traiter ses employés en conséquence. J'exhorte aussi le gouvernement à discuter immédiatement avec les représentants de la compagnie et des travailleurs des moyens d'éviter les mises à pied inutiles qui nuiront non seulement à l'avenir professionnel de ces personnes mais leur causeront aussi des difficultés financières indues.

[*Français*]

L'EMPLOI

LA PERFORMANCE DU GOUVERNEMENT

M. André Plourde (Kamouraska-Rivière-du-Loup): Monsieur le Président, depuis les élections, il s'est créé 577,000 emplois. Le taux de chômage était de 9.8 p. 100 en février comparativement à 11.7 p. 100 la journée des élections. En janvier, on enregistrait le premier taux de chômage inférieur à 10 p. 100 depuis avril 1982. Le rythme de la création d'emplois au Canada est plus rapide que dans n'importe quelle grande nation de l'OCDE. En termes relatifs, les emplois sont créés 75 p. 100 plus rapidement au Canada qu'aux États-Unis. Le nombre d'emplois des jeunes s'est accru de 50,000 depuis les élections, comparativement à une perte nette de 285,000 sous les libéraux. Aujourd'hui, le nombre de femmes au travail est supérieur de 306,000 à ce qu'il était en septembre 1984. Le nombre de chômeurs a chuté de 1,000 entre janvier et février 1986 et de 204,000 depuis septembre 1984, et l'emploi s'est accru dans chaque province.

* * *

[*Traduction*]

LES DROITS DE LA PERSONNE

LE ZIMBABWE—LA DÉTENTION D'UN DÉPUTÉ DE L'OPPOSITION

M. John Oostrom (Willowdale): Monsieur le Président, M. Edward Ndlovu, membre de l'opposition au Parlement du Zimbabwe, est détenu en prison contre son gré et est gravement malade. Dans son rapport annuel, Amnistie Internationale décrit le Zimbabwe comme un pays où la famine, les détentions massives, les brutalités, la torture et l'assassinat de civils sont monnaie courante.

Selon l'épouse de M. Ndlovu, une Torontoise ex-employée de CUSO, la santé de son mari se détériore rapidement. Il a déjà reçu une greffe du rein à Ottawa en 1978, et il a tout le côté droit engourdi actuellement. Il lui faudrait une dialyse rénale, un traitement qu'il ne peut recevoir en prison.

Par solidarité parlementaire, nous devons, à la Chambre des communes, faire l'impossible pour que M. Edward Ndlovu soit libéré. La démocratie ne saurait tolérer de tels abus.

* * *

[*Français*]

L'ÉCONOMIE

LA PERFORMANCE DU GOUVERNEMENT

Mme Suzanne Duplessis (Louis-Hébert): Monsieur le Président, c'est avec beaucoup d'enthousiasme que, ce matin, je vous fais part d'une excellente nouvelle. La croissance économique continue sa remarquable progression; les taux d'intérêt sont à la baisse.

Le taux d'escompte de la Banque du Canada, le jour des élections en 1984, était à 12.38 p. 100, le jour de la présentation du budget 1986, à 11.84 et, aujourd'hui, il est à 10.11. Le taux préférentiel des banques à charte était de 13 p. 100 le jour des élections, de 13 p. 100 le jour du budget et, aujourd'hui, de 12 p. 100. Les prêts hypothécaires sur cinq ans sur les résidences étaient de 14.25 p. 100 quand nous avons été élus, lors du budget, de 12 p. 100 et, aujourd'hui, ils sont de 11.5 p. 100.

Pour la première fois depuis longtemps le déficit est en baisse. Cela prouve, monsieur le Président, que nous sommes sur la bonne voie et, tel que promis, le gouvernement Mulroney remplit ses promesses.

* * *

• (1110)

[*Traduction*]

LES JEUNES

LE PROGRAMME KATIMAVIK—LES PROPOS D'UN SÉNATEUR

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, parmi tous les jeunes qui ont comparu aux audiences tenues dans le pays, ceux qui ont participé au programme national pour les jeunes appelé Katimavik ont fait la plus forte impression. Ces jeunes hommes et ces jeunes femmes ont sans aucun doute manifesté les bonnes qualités de dirigeants dont notre pays a tant besoin à l'heure actuelle. Nous avons étudié le programme Katimavik et avons conclu qu'il s'agit d'un élément positif et constructif pour notre société. Le gouvernement devrait créer un programme national de service volontaire pour les jeunes, soit en s'inspirant de Katimavik soit en lui donnant les moyens de se développer. Il est donc tout à fait regrettable que le gouvernement ait décidé d'annuler le programme Katimavik une semaine avant le dépôt du rapport du Sénat sur la jeunesse. Je crois que le gouvernement aurait dû attendre le rapport du Sénat avant d'annoncer sa décision d'annuler ce programme.

Telles sont les paroles du sénateur progressiste conservateur Paul Yuzyk, vice-président du comité spécial du Sénat sur la jeunesse.

* * *

LES AÉROPORTS

LES RETARDS CAUSÉS PAR LES SERVICES DE LA DOUANE À L'AÉROPORT INTERNATIONAL PEARSON

M. Bill Attewell (Don Valley-Est): Monsieur le Président, le service à l'aéroport international Pearson doit s'améliorer si nous voulons attirer plus de touristes et de gens d'affaires au Canada. Lorsqu'une personne de ma circonscription, M. Gordon Hinch, de Wallingford Road, est rentrée d'un voyage à l'étranger, le 6 mars, il a été retardé plus d'une heure par les services de la douane. Quatre avions arrivaient de l'étranger, mais seulement six employés des douanes étaient à l'œuvre.

Article 21 du Règlement

Dans d'autres villes, les surveillants prêtent main-forte aux périodes de pointe, pendant les pauses des employés réguliers. Toutefois, un surveillant a fait la sourde oreille quand M. Hinch lui a suggéré d'aider. Il n'y avait qu'un seul employé des douanes pour faire subir la deuxième étape de l'inspection à tous les voyageurs.

Les frais exigés pour la location des chariots à bagages sont un autre inconvénient dont le Canada a l'exclusivité. De toute évidence, des corrections s'imposent pour que tous ceux qui visitent le Canada ou qui rentrent de voyage à l'étranger bénéficient d'un service rapide et courtois.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES DISCUSSIONS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

Mme Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Monsieur le Président, les gifles ont volé dernièrement à Washington. Notre pauvre ministre étranger à toutes ces affaires, l'honorable député de Yellowhead (M. Clark), n'a même pas fait partie du voyage. Il a dû admettre hier qu'il ne connaissait pas l'objet des entretiens qui ont eu lieu entre le premier ministre et des membres du Congrès. Il ignorait, par exemple, s'il a été question de la position canadienne relativement à l'aide militaire aux Contras. Il semblerait que le ministre ait été remplacé par l'adjointe de l'épouse du premier ministre et deux autres représentants de son propre ministère. Pourquoi le premier ministre (M. Mulroney) tient-il de nouveau systématiquement son secrétaire d'État aux Affaires extérieures à l'écart? Et pourquoi d'autres ministres n'ont-il pas été invités... par exemple, le ministre de l'Environnement (M. McMillan), le ministre du Commerce extérieur (M. Kelleher), le ministre des Finances (M. Wilson)? C'était une délégation simplette si on pouvait parler de délégation...

Des voix: Oh, oh!

Mme Jewett: ...et cela prouve une fois encore que le premier ministre tient toujours à se donner le premier rôle, que ce soit à la noce ou aux funérailles.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES EXPORTATIONS DE BOIS À DESTINATION DES ÉTATS-UNIS

M. Keith Penner (Cochrane-Supérieur): Monsieur le Président, nombreuses sont les localités dans le nord de l'Ontario qui s'inquiètent vivement de l'attitude inflexible du Congrès et du gouvernement des États-Unis en ce qui concerne les importations de bois d'œuvre canadien. Nous devons être certains, monsieur le Président, que nos principaux débouchés aux États-Unis seront préservés. La question que tout le monde se pose dans le nord de l'Ontario est la suivante. Si les États-Unis sont prêts à négocier un accord de libre-échange comme le laisse entendre le gouvernement, pourquoi au moment même où il est question d'entamer ces négociations, se montrent-ils aussi durs à l'endroit des importations de bois canadien?

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES JEUNES

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT D'ANNONCER DE NOUVEAUX PROGRAMMES

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, j'ai une question pour le premier ministre dont il a reçu préavis. Hier ou aujourd'hui, le premier ministre a reçu, si je ne me trompe, une lettre du sénateur Jacques Hébert dans laquelle il dit notamment ceci:

> J'essaie par mon geste d'attirer votre attention sur les besoins criants de nos jeunes . . .

Comme le gouvernement a annoncé qu'il élaborait de nouveaux programmes pour les jeunes, je voulais demander au premier ministre s'il était prêt à dévoiler aujourd'hui ces programmes?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai dit le 3 et le 11 mars à la Chambre et dans d'autres circonstances à la presse, que le gouvernement annoncerait de nouveaux programmes, y compris des programmes concernant les problèmes que connaît la jeunesse canadienne, à un moment pertinent ou vers la fin de l'année financière, et dans des circonstances appropriées.

Je suis honoré de pouvoir dire que nous avons sérieusement redressé la situation. Nous avons hérité d'un taux de chômage de 18.4 p. 100, et nous l'avons ramené à 16.4 p. 100. Les jeunes ont perdu 285,000 emplois dans les quatre précédentes années, et nous avons déjà créé 50,000 nouveaux emplois. Ce n'est pas la perfection, mais c'est un progrès considérable et régulier au profit de la jeunesse canadienne.

LA LETTRE DU SÉNATEUR HÉBERT

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, j'ai une autre question pour le premier ministre. Le sénateur Hébert conclut sa lettre en ces termes:

> Je vous supplie, monsieur le premier ministre, de prendre en considération une fois de plus le sens de mon action et de mobiliser toute la volonté politique dont vous disposez pour rendre l'espoir à la jeunesse du Canada.

Je voudrais demander au premier ministre s'il va exercer cette volonté politique en annonçant les mesures dont il parle non pas à la fin de l'année financière, mais aujourd'hui.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai dit publiquement à la Chambre à maintes reprises que nous envisagions de faire connaître nos intentions à ce sujet vers la fin de l'année financière. Je vais vérifier où nous en sommes auprès de mes collègues et de mes cadres. Je n'ai pas personnellement lu la lettre du sénateur, mais je le ferai volontiers après la période des questions afin d'y répondre comme je l'ai fait dans le passé.

LA DATE DE L'ANNONCE DES PROGRAMMES

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, nous comprenons les difficultés du premier ministre sur cette question, et je prends note de ce qu'il a dit. Je voudrais lui demander encore une fois de faire tout son possible pour accélérer la préparation des programmes dont parlent ses ministres et faire une déclaration, si possible aujourd'hui ou très bientôt.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je remercie mon collègue de cette intervention et je comprends et je respecte beaucoup les raisons qui la motivent. Je ne pense pas que qui que ce soit à la Chambre, quelle que soit son orientation politique, soit satisfait de l'état actuel du chômage chez les jeunes, encore qu'il se soit amélioré sous notre gouvernement. Les choses sont loin d'être parfaites et nous avons encore beaucoup à faire.

Je voudrais signaler à mon collègue, et je pense que quiconque a un jugement objectif le reconnaîtra, que les élections, entre autres choses, ont débouché sur une nouvelle optique, pas nécessairement parfaite, mais une nouvelle optique vis-à-vis de ces programmes. Réflexion faite, nous estimons que le secteur privé, dans les bonnes conditions, joue aussi un rôle vital de création d'emplois pour les jeunes.

J'ai encore une fois été très encouragé d'apprendre ce matin que l'IPC avait diminué de trois dixièmes de 1 p. 100. Hier, le taux bancaire avait baissé de plus d'un demi-point. Ces dernières semaines, il a baissé de 1.75 p. 100, et c'est quelque chose d'encourageant pour les jeunes ainsi que pour l'économie et la création d'emplois.

[*Français*]

L'ANNONCE DE PROGRAMMES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, je désire moi aussi poser ma question au premier ministre.

Maintenant que le premier ministre a admis qu'il annoncera un programme au cours des prochaines semaines, d'ici la fin de l'année fiscale, il pourrait peut-être au nom de la charité humaine et chrétienne, se rendre au chevet du sénateur Hébert pour lui faire ses confidences et lui donner l'assurance que, d'ici la fin du mois, un programme sera annoncé; le programme doit être prêt.

Monsieur le premier ministre je vous exhorte, certainement, n'y aurait-il pas moyen? Et je sais jusqu'à quel point vous allez prendre au sérieux le geste du sénateur Hébert. C'est au-delà de la partisanerie politique.

Ne serait-il pas possible pour le premier ministre d'aller donner des assurances au sénateur Hébert, afin qu'il mette fin à sa grève de la faim, parce que je pense que tout le monde au Canada aimerait voir . . .

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, mon ami parle de l'absence de dimension partisane d'une part et, d'autre part, il commence sa question en disant que le premier ministre a admis aujourd'hui quelque chose. Mais je n'ai rien admis.

J'ai dit à la Chambre il y a trois semaines, soit le 3 mars, et je l'ai répété le 11 mars et dans d'autres circonstances avant même que ce genre de question ne soit soulevée, que le gouvernement a l'intention, à un moment donné, de poser des gestes, vers la fin de l'année fiscale.

A la troisième question du leader de l'opposition à la Chambre, j'ai répondu que je prendrai connaissance de façon officielle de la lettre du sénateur et qu'on essaierait, si possible, d'y donner suite rapidement. Et c'est tout.

● (1120)

LE SÉNATEUR HÉBERT—LA POSITION DU PREMIER MINISTRE

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, je veux remercier le premier ministre pour son geste et j'ose espérer que, grâce à son intervention, peut-être au cours des prochaines heures, on pourrait mettre fin à la situation qui existe actuellement au Sénat. Et je l'exhorte à rencontrer le sénateur Hébert et à lui faire ses confidences.

Est-ce que le premier ministre est prêt à poser un geste humain de cette nature?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, il y a une chronique qui a paru dans le journal *La Presse* d'hier de la main d'Alain Dubuc, où on parle de Katimavik et, pour vous montrer la divergence d'opinions qui peut exister, on dit:

Katimavik: Le symbole d'un échec.

On y lit, ce n'est pas une opinion que je partage nécessairement, mais voici ce que l'observateur affirme:

Il a fallu un grand coup: leur taux de chômage a bondi à 18.8 p. 100 en 1982 et à 19.9 p. 100 en 1983 . . .

En gros, avec le rattrapage des deux dernières années, la proportion des jeunes de 15 à 24 qui ont un emploi est plus élevée . . .

. . . aujourd'hui . . .

. . . que dans les années soixante-dix . . .

Mais le processus de dégradation s'est inversé en 1983 et en 1984.

Ce sont là de bonnes nouvelles pour la jeunesse canadienne, et je peux assurer mon honorable ami que nous allons travailler davantage pour créer des emplois durables pour la jeunesse canadienne.

* * *

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

LES PLUIES ACIDES—LA POSITION DU PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. C'est au sujet de sa visite aux États-Unis. Il y a six ans, le président Carter a reconnu, au nom du peuple américain, que les pluies acides constituaient un problème commun aux deux pays et qu'il fallait faire quelque chose pour y remédier. Malheureusement pour ceux qui se soucient des pluies acides, il a quitté le pouvoir quelques mois plus tard.

Il y a cinq ans, le président Reagan a déclaré, ici même, que cette source de pollution posait des problèmes et il s'est engagé à agir, mais sans joindre le geste à la parole. Pourquoi devrions-nous croire maintenant que le président Reagan, un président sur son déclin, va réaliser au cours des quelques années à venir ce qu'il s'est abstenu de faire au cours des cinq années écoulées?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, tout le monde n'est pas d'accord pour dire que le président Reagan est sur son déclin. La dernière fois que je l'ai vu, il paraissait en bonne santé et plein d'énergie et il m'a demandé de transmettre ses amitiés au chef du Nouveau parti démocratique.

Le député a mentionné le point de vue exprimé par le président Carter et le premier ministre Trudeau. Il a parfaitement raison. Il a également fait remarquer que le président Carter avait quitté le pouvoir quelques mois plus tard. Lorsque nous avons été élus, il nous a fallu reprendre le dossier, lequel avait évolué.

Malgré les énoncés d'intentions, nous avons pu constater qu'aucun progrès tangible n'avait été réalisé au cours de ces cinq ans.

Deuxièmement, nous avons dû traiter avec le gouvernement américain dont les opinions au sujet des pluies acides et de l'environnement n'étaient pas du tout les mêmes que celles du gouvernement du Canada. Nous avons donc commencé par faire deux choses: premièrement, régler le problème chez nous et, deuxièmement, négocier avec les États-Unis, dans l'espoir de leur faire admettre deux principes importants à savoir qu'il s'agit d'un problème transfrontalier qui doit être réglé en conséquence et qu'il faut mettre en place le programme voulu pour le résoudre. Telle était la conclusion du rapport Drew Lewis et le fait que le président ait approuvé ce rapport sans réserve, en s'engageant à demander les fonds nécessaires et que j'aie pu rencontrer les membres du congrès et du Sénat pour l'aider à débloquer ces fonds constitue un gros progrès pour le Canada.

M. Broadbent: Monsieur le Président, je voudrais commencer par féliciter le gouvernement des mesures qu'il a prises au Canada. Je l'ai déjà dit et je le répète. Il est intervenu pour résoudre le problème des pluies acides, contrairement au gouvernement précédent. Je félicite le premier ministre.

Des voix: Bravo!

LES ENTRETIENS DU PREMIER MINISTRE AVEC LE PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Ma question concerne ce que les Américains font ou ne font pas. Comme le président des États-Unis a déclaré, il y a cinq ans, qu'il s'agissait d'un problème commun, et qu'il fallait faire quelque chose alors que rien n'a été fait et comme le ministre de l'Environnement a lui-même déclaré: «Ce qui vaut pour un pays vaut également pour l'autre», le premier ministre a-t-il seulement demandé au président Reagan de prendre des engagements précis quant à la réduction du niveau des pluies acides comme l'a fait le gouvernement canadien? A-t-il demandé au président Reagan de le faire?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Mais bien sûr, monsieur le Président, et d'ailleurs les structures sont maintenant en place à la suite du rapport Lewis-Davis. Vu son scepticisme je ne peux pas convaincre . . .

M. Broadbent: C'est exact.

M. Mulroney: Je le reconnais. Mais d'autres y réussiront peut-être. Je peux citer au député le point de vue qu'Adèle Hurley, la coordonnatrice de Canadian Coalition on Acid Rain a exprimé la semaine dernière. Voici ses paroles, que rapporte la revue *Maclean's* du 24 mars 1986:

Il ressort de cette étude que les pluies acides constituent un grave problème et que l'Est du Canada subit les conséquences des émissions américaines, chose que le gouvernement Reagan n'a jamais voulu reconnaître. «Si le premier ministre peut amener Reagan à l'admettre» a déclaré Adele Hurley . . . «Je lui tirerai mon chapeau».

C'est la première fois que nous y réussissons. Et, pour confirmer le point de vue de Mlle Hurley, le député ne contestera sans doute pas l'opinion exprimée dans le *Washington Post* où nous pouvions lire hier:

Le président Reagan a cédé . . .

M. le Président: A l'ordre.

M. Mulroney: . . .

. . . devant les pressions énergiques du premier ministre du Canada, Brian Mulroney, hier . . .

M. le Président: A l'ordre.

M. Mulroney: . . .

. . . en reconnaissant, pour la première fois, que les pluies acides, qui menacent l'environnement des deux côtés de la frontière . . .

M. le Président: A l'ordre.

M. Mulroney: . . .

. . . résultent de la pollution industrielle.

M. Broadbent: Monsieur le Président, je citerais volontiers à l'intention du premier ministre les propos de toutes sortes d'Américains élus, ainsi que d'environnementalistes, qui se sentent trahis par le Canada dans leur lutte avec le président Reagan. C'est ce qu'ils pensent.

L'ENGAGEMENT PRIS PAR LE PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Lorsque le président Reagan prend un problème politique au sérieux, comme dans le cas du financement des Contras d'Amérique centrale, il va demander des mesures et des fonds au Congrès, en fixant des délais précis. Aussi, le premier ministre pourrait-il dire à la Chambre pourquoi le président Reagan ne s'est pas engagé, au nom du gouvernement, à aller demander au Congrès de faire le nécessaire, dans des délais précis, pour réduire les émissions de pluies acides, afin de régler une bonne fois pour toutes ce problème sur le continent? Pourquoi n'a-t-il pas obtenu une telle promesse du président?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Je voudrais que mon collègue situe l'adhésion du président dans le contexte du rapport en entier et de toutes ses recommandations. Il a parlé du président et du Congrès. Le Congrès surveille les sorties de fonds . . .

M. Broadbent: Oui, oui.

M. Mulroney: . . . et la preuve, c'est que le président n'a pas réussi à obtenir les 100 millions . . .

M. Broadbent: Il a malgré tout essayé.

M. Mulroney: . . . non seulement va-t-il essayer, comme il l'a dit, mais je suis allé voir en personne les hauts dignitaires du Sénat et ceux de la Chambre, y compris le président, M. O'Neill, et le leader de la majorité au Sénat, M. Dole. Nous savons qu'ils aideront le Canada et les États-Unis à résoudre ce problème. J'ai dit aux Américains de ne pas croire qu'ils font une faveur au Canada, que c'était également leur problème. Le Congrès américain doit financer ce projet. On m'a assuré qu'il le fera.

• (1130)

Des voix: Bravo!

* * *

LES JEUNES

ON DEMANDE D'ANNONCER IMMÉDIATEMENT DES PROGRAMMES

M. David Berger (Laurier): Monsieur le Président, ma question s'adresse aussi au premier ministre. Je voudrais revenir sur les questions posées par mes collègues. Le premier ministre nous rappelle les progrès accomplis pour faire baisser le taux de chômage. Tous ceux d'entre nous qui se préoccupent de notre pays et de nos jeunes se réjouissent de ces progrès. Par ailleurs, le Sénat a dit que, malgré ces progrès, la situation d'un grand nombre de jeunes Canadiens est intolérable . . .

M. le Président: A l'ordre. La question, s'il vous plaît.

M. Guilbault (Saint-Jacques): Imposez aussi des limites aux ministériels. Leurs réponses sont très longues.

M. le Président: A l'ordre. Il est vrai que tous les chefs de parti ont parfois des questions ou des réponses trop longues. La question, s'il vous plaît.

M. Berger: Vu que le premier ministre et son cabinet reconnaissent qu'il faut faire davantage, pourquoi attendre la fin de l'exercice financier? Pourquoi n'annonce-t-il pas immédiatement, dès aujourd'hui, les programmes qu'il dit avoir à proposer?

M. le Président: Le député peut-il poser une question qui n'est pas une simple répétition? A mon avis, il pourrait poser sa question en des termes qui ne reprennent pas exactement ceux de la question précédente.

M. Berger: Monsieur le Président, je pense que le premier ministre reconnaît la gravité du problème. Pourquoi doit-il attendre la fin de l'exercice financier? Pourquoi ne peut-il pas annoncer immédiatement les programmes qu'il dit avoir à nous proposer?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, nous n'avons pas attendu la fin de l'exercice financier. Nous continuons à prendre des mesures très importantes et sérieuses. Nous avons notamment affecté 700 millions de dollars directement aux programmes d'emploi des jeunes et de formation au travail pour l'exercice financier en cours et nous l'avons fait à une époque où la prodigalité de nos amis libéraux nous a forcé à comprimer nos dépenses et à remettre un peu d'ordre dans les finances de l'État. Ces 700 millions de dollars représentent 37 p. 100 du budget global du ministère de l'Emploi et de l'Immigration et 44 p. 100 des clients du ministère. Quelque 219,000 Canadiens en profiteront. Ce sont de bonnes nouvelles.

M. le Président: A l'ordre.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Une très brève question supplémentaire, mais pas une répétition, s'il vous plaît.

M. Berger: Monsieur le Président, la ministre d'État chargée de la Jeunesse a déclaré à la Chambre le 3 février que de nouveaux programmes seraient annoncés sous peu.

M. le Président: A l'ordre.

M. Berger: Ma question au premier ministre est la suivante . . .

M. le Président: Le député veut-il poser sa question immédiatement?

M. Berger: C'était il y a six semaines. Le premier ministre annoncera-t-il immédiatement les nouveaux programmes que le gouvernement dit avoir à proposer?

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: A l'ordre. La parole est au député de Hamilton Mountain.

* * *

L'ADMINISTRATION

LA DÉMISSION DE L'ANCIEN MINISTRE DES PÊCHES

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Lorsque l'ancien ministre des Pêches et des Océans a démissionné à la suite de l'affaire du thon . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Deans: . . . les choses se sont-elles bien passées comme on l'a dit à l'époque, à savoir que le ministre a offert sa démission et elle a été acceptée ou doit-on croire plutôt la nouvelle version qui a été donnée par le premier ministre dans une entrevue au *New York Times*, selon laquelle, sitôt qu'il a été mis au courant de l'affaire, il a immédiatement obtenu la démission du ministre concerné. Quelle version est la bonne?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je sais que je suis de retour à la Chambre et que les députés néo-démocrates savent ce qui compte le plus pour eux.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Hier, le taux d'escompte de la Banque du Canada a baissé d'un autre demi-point, ce qui fait une baisse d'un point et trois quarts en deux semaines. L'indice des prix à la consommation baisse mais nos vis-à-vis ressassent un événement qui s'est produit en septembre dernier et qui est bien connu.

Des voix: Bravo!

LES CIRCONSTANCES ENTOURANT LA DÉMISSION

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, pourquoi le premier ministre a-t-il déclaré qu'il avait obtenu la démission du ministre concerné immédiatement après avoir été mis au courant de l'affaire, alors qu'il sait fort bien qu'il a déclaré à la Chambre des communes que le ministre avait offert sa démission et qu'elle avait été acceptée avec regret? Pourquoi le premier ministre met-il davantage le ministre dans l'embarras en faisant planer le doute sur son intégrité?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je n'ai jamais mis dans l'embarras un député de mon parti . . .

Des voix: Demandez à Joe Clark!

M. Mulroney: . . . ou de l'opposition. Mon collègue, le député de Vancouver-Sud est un remarquable député.

M. Deans: C'est tout à fait vrai, je suis d'accord.

M. Mulroney: Si les divergences . . .

[*Français*]

Monsieur Chrétien, où est-il aujourd'hui, en parlant de divergences? Mais c'est dommage qu'il soit parti! Vous vous en félicitez, mais ne le faites pas trop vite!

[*Traduction*]

Je reconnais qu'il peut y avoir des points de vue divergents au sujet de l'interprétation qu'on doit donner à votre démission.

LA POSITION DU PREMIER MINISTRE

M. George Henderson (Egmont): Monsieur le Président, ma question fait suite à celle que le député de Hamilton Mountain a posée au premier ministre. Celui-ci devient tout à coup très irrascible, chaque fois qu'après avoir fait des déclarations contradictoires, il se sent pris à son propre piège. Le premier ministre admettra-t-il maintenant à la Chambre . . .

M. Nunziata: C'est un menteur.

M. Henderson: . . . qu'il a expulsé du cabinet l'ancien ministre des Pêches . . .

Des voix: Oops!

Des voix: Rétractez-vous

M. Henderson: . . . dans une tentative pour camoufler ses propres bévues?

M. Clark (Yellowhead): Rétractez-vous, Nunziata, rétractez-vous!

M. le Président: A l'ordre, je vous prie. Les députés semblent avoir entendu quelque chose qui m'a échappé. J'écoutais le député d'Egmont.

M. Hnatyshyn: C'est l'un des crétins là-bas près de lui. Pas celui-là, l'autre.

M. le Président: Les députés pourront revenir là-dessus une fois la période des questions terminée. Le député d'Egmont.

M. Henderson: Sauf erreur, monsieur le Président, je n'ai rien dit qui ne soit conforme aux usages parlementaires. Je voudrais répéter ma question. De temps à autre, le premier ministre se prend dans le guêpier de ses propres déclarations contradictoires. Le premier ministre admettra-t-il maintenant qu'il a expulsé du cabinet l'ancien ministre des Pêches et des Océans dans une tentative pour camoufler ses propres erreurs et ses propres bévues?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Cette affaire est maintenant du domaine public, monsieur le Président, et elle a été tranchée définitivement.

M. le Président: Une brève question supplémentaire.

ON POSE UNE QUESTION AU PREMIER MINISTRE

M. George Henderson (Egmont): Monsieur le Président, ce n'est pas d'aujourd'hui que le gouvernement dit une chose aux Canadiens et une autre aux Américains. Pourquoi le premier ministre persiste-t-il dans ses efforts pour saper la crédibilité de l'ancien ministre des Pêches et des Océans qui sert la Chambre depuis un certain nombre d'années et qui est tout à fait digne de bonne foi? Si j'éprouve quelques réserves à propos du jugement de l'ancien ministre, je tiens néanmoins celui-ci pour très honorable. J'insiste pour que le premier ministre le reconnaisse.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Le député de New Westminster-Coquitlam.

* * *

LE COMMANDEMENT DE LA DÉFENSE AÉRIENNE DE L'AMÉRIQUE DU NORD

LA RECONDUCTION DE L'ACCORD ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

Mme Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Le premier ministre et le président des États-Unis dans des déclarations distinctes à Washington cette semaine ont dit que la reconduction de l'Accord du NORAD est tout à fait compatible avec le traité sur les missiles antibalistiques. Le premier ministre nous donnera-t-il des explications aujourd'hui? Cette déclaration faite à Washington signifie-t-elle clairement que le Canada, par l'intermédiaire du NORAD ou autrement, ne participera pas à la défense active contre les missiles balistiques?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, la chose a toujours été évidente.

M. Broadbent: Nous n'avons pas pu vous comprendre.

Mme Mailly: Servez-vous de votre écouteur.

LA DISPOSITION CONCERNANT LA DÉFENSE ANTIMISSILE

Mme Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Monsieur le Président, je crois comprendre que le premier ministre a dit oui, que telle est le sens de sa déclaration de Washington, c'est-à-dire que le Canada ne participera à aucune défense antimissile active. Pourquoi cette disposition n'a-t-elle pas alors—et j'utilise précisément les mêmes mots—été insérée à nouveau dans l'Accord du NORAD où elle aurait vraiment toute sa valeur?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, c'est, semble-t-il, la journée des répétitions. La députée et d'autres ici ont posé cette question à plusieurs reprises. Elle sait que la réponse est que le gouvernement libéral précédent . . .

Mme Jewett: Vous n'étiez même pas à Washington!

M. Clark (Yellowhead): . . . a supprimé cet article du traité parce que la situation avait changé.

M. Broadbent: C'est vraiment un jour pour se répéter.

LES DISCUSSIONS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Monsieur le Président, simplement pour reprendre l'argument invoqué par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, cet article a effectivement été retiré parce que les MAB n'étaient pas en cause. Maintenant, ils sont en cause de nouveau. Est-ce que le premier ministre a essayé de convaincre le président de réinsérer cet article dans l'accord de renouvellement du NORAD? Est-ce que le premier ministre ne considère pas son absence comme une sérieuse lacune?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, j'ai participé à ces négociations . . .

M. Lapierre: Vous n'y étiez pas!

M. Clark (Yellowhead): . . . j'ai participé aux entretiens qui ont conduit à la déclaration du premier ministre et du président au Sommet de Washington. La préoccupation qui existait au Canada, c'est que l'intégrité du système des MBA pourrait être contestée. Cela ressortait clairement du rapport du comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale qui a été déposé à la Chambre. Nous en avons tenu compte et nous avons obtenu du président des États-Unis, grâce à l'intervention directe du premier ministre au sommet, les affirmations qui ont été faites par les deux chefs.

• (1140)

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE NICARAGUA—LA POSITION CANADIENNE—LES ENTRETIENS DU PREMIER MINISTRE AVEC LE PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Monsieur le Président, avec tout le respect dû au secrétaire d'État, je suis persuadé que vous aimeriez savoir comme nous ce qui s'est vraiment passé à la rencontre à laquelle le secrétaire d'État n'était pas présent. Permettez-moi de demander au premier ministre, après le triomphe qu'il voit dans le fait d'avoir convaincu le président Reagan que les pluies acides constituent un problème, s'il a essayé de convaincre le président que la politique nicaraguayenne était également un problème, et s'il a dit au président que le Canada était fermement opposé à toute aide militaire aux contras. Je sais que le secrétaire d'État n'y était pas, c'est pourquoi j'aimerais entendre la réponse du premier ministre.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je n'ai jamais dit que les résultats des entretiens sur les pluies acides étaient un triomphe., C'est un triomphe uniquement par comparaison avec les cinq ans d'inaction des libéraux. Voilà la différence.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Ce que nous avons dit, c'est qu'il s'est réalisé de très sérieux et de très notables progrès et qu'ils vont . . .

M. Guilbault (Saint-Jacques): Simplement un pas de géant.

M. Mulroney: Nos amis libéraux sont mortifiés de leur performance à eux, et ils ont raison, et je sais . . .

M. Broadbent: Très juste!

M. Mulroney: Le chef du NPD est d'accord. Cela n'arrive pas tous les jours.

M. Broadbent: C'est mon anniversaire.

M. Mulroney: Voilà que c'est son anniversaire.

Ce sont là de solides et constants progrès. C'est un problème qui s'est établi pendant des décennies et il ne va pas être réglé du jour au lendemain, mais nous avons maintenant un mécanisme qui va s'en occuper . . .

M. Johnston: La question porte sur le Nicaragua.

M. Mulroney: Il aimerait m'entendre parler du Nicaragua.

M. Johnston: C'est là-dessus que la question portait.

M. Mulroney: La réponse, c'est que j'ai évidemment fait état de la position du Canada au sujet du Nicaragua au président et au secrétaire d'État Shultz et à d'autres à Washington.

Questions orales

LA SOUVERAINETÉ NATIONALE

LA FRONTIÈRE ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures. On rapporte dans le *Maclean's* de cette semaine que le ministre a passé une entente secrète avec George Shultz au sujet de la traversée de l'Arctique canadien par le *Polar Sea* et qu'à Washington, il a approuvé les conditions de ce voyage trois mois à l'avance. Comme il n'a peut-être pas dit toutes la vérité aux Canadiens au sujet de l'incident du *Polar Sea*, pourquoi les habitants de la Colombie-Britannique auraient-ils des raisons de croire que le gouvernement n'a pas déjà conclu un marché au sujet de la ligne AB, de la mer de Beaufort et du détroit de Juan de Fuca, dans l'intérêt des États-Unis?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je remercie le député de poser cette question car elle me permet de déclarer publiquement que la nouvelle parue dans la revue *Maclean's* est entièrement fausse. Quant aux préoccupations des Nishkas, j'ai eu l'occasion l'autre jour, comme le député le sait, de m'entretenir avec leurs représentants qui s'inquiètent au sujet de leurs droits traditionnels au large des côtes de la Colombie-Britannique. Cette conversation m'a paru très utile et je pense qu'elle les a rassurés.

L'OBJET DES DISCUSSIONS

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, l'article de *Maclean's* n'est pas un éditorial. On y cite des hauts fonctionnaires canadiens. Le ministre peut-il expliquer à la Chambre pourquoi le gouvernement de la Colombie-Britannique et lui-même discutent du déplacement des frontières entre la côte ouest du Canada et celle des États-Unis, comme la ligne AB. L'expression «le mieux est l'ennemi du bien» ne s'applique-t-elle pas aux frontières souveraines du Canada?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, il est souvent difficile de savoir si les opinions avancées dans la revue *Maclean's* sont fictives ou réelles. Quoi qu'il en soit, celle-ci est fausse.

Quant à savoir pourquoi nous discutons avec le gouvernement de la Colombie-Britannique de l'utilité pour nous d'entamer des négociations avec les États-Unis en vue de tirer au clair une situation litigieuse, c'est précisément parce qu'il vaut toujours mieux que les choses soient bien claires. J'ai précisé à plusieurs reprises que si ces négociations ne servent pas nos intérêts, nous n'y participerons pas. Si, une fois les négociations entamées, il n'est pas dans notre intérêt de conclure une entente, nous n'en conclurons pas.

Questions orales

LES OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DU CANADA

L'UTILISATION COMME GARANTIE D'UN PRÊT

M. Ken James (Sarnia-Lambton): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances et concerne les méthodes de vente des Obligations d'épargne du Canada. Des citoyens de ma circonscription ont été approchés en 1985 par des établissements financiers et des intermédiaires, l'idée étant d'emprunter auprès de ces établissements à un taux d'intérêt avantageux pour acheter les OEC, et en n'utilisant que les obligations comme garantie. L'acheteur cède les obligations après le premier de l'an, réalisant une déduction fiscale . . .

M. le Président: A l'ordre. La question est très longue.

M. James: Étant donné que pour près de trois milliards d'OEC ont été encaissées durant janvier et février 1986, le ministre pourrait-il nous dire si le fort taux de rachat d'OEC peut être attribué d'une façon quelconque à la combine dont je viens de parler, combine dont je sais que le ministre . . .

M. le Président: A l'ordre. A l'ordre. C'est beaucoup trop long.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député a déjà posé cette question à la Chambre et depuis qu'il me l'a posée, j'ai donné instructions à la Banque du Canada de faire enquête. Cette enquête est en cours et je suis heureux que le député me donne ce complément de renseignements. Je vais demander à la banque de s'occuper de cela également. Je dirai qu'à mon avis, beaucoup des rachats d'OEC effectués pendant cette période étaient attribuables à l'augmentation des taux d'intérêt.

* * *

L'ÉNERGIE

LE COURS MONDIAL DU PÉTROLE—LES LICENCIEMENTS ANNONCÉS PAR LA SOCIÉTÉ IMPERIAL OIL

M. Russell MacLellan (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. La société Imperial Oil a supprimé 1,800 emplois dans le secteur énergétique. Si cette multinationale a fait cela, vous pouvez imaginer, monsieur le Président, ce qui arrive aux petites entreprises canadiennes. Le gouvernement veut-il toujours attendre de voir ce qu'il va advenir du cours mondial avant de faire le moindre geste? Combien d'emplois doivent être perdus avant que le gouvernement passe à l'action?

M. John McDermid (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je puis garantir au député, à tous les députés, que des pourparlers sont en cours entre les gouvernements des provinces productrices et que le gouvernement fédéral suit la situation de près. Ce n'est pas le moment de paniquer ni d'avoir le genre de réactions intempestives que l'opposition voudrait nous voir adopter.

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Russell MacLellan (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse aussi au premier ministre. Malgré tout le respect que je dois au secrétaire parlementaire, je dois lui dire que la situation est en train de devenir très grave. Je souhaiterais que le premier ministre la traite comme telle et qu'il réponde à la question. Qu'est-ce que le gouvernement entend faire pour sauver le secteur énergétique au Canada?

M. John McDermid (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, notre gouvernement a fait plus en dix-huit mois pour le secteur énergétique au Canada que tout autre gouvernement avant lui.

Des voix: Bravo!

M. McDermid: Le député sait pertinemment que nous avons consulté le secteur énergétique et que celui-ci nous demande de continuer à surveiller la situation de près. Il nous tient au courant. Il ne s'attend pas à ce que nous prenions des mesures draconiennes pour le moment. Lorsque nous passerons à l'action, ce sera en collaboration avec les gouvernements provinciaux, le genre de collaboration qui dure depuis dix-huit mois et qui ne semblait pas exister avant notre arrivée au pouvoir.

* * *

L'AGRICULTURE

LES CONSÉQUENCES DU PROJET DE LOI AGRICOLE DES ÉTATS-UNIS

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Au cours de ses entretiens avec les responsables américains, il semble avoir évoqué les conséquences catastrophiques de la récente loi agricole des États-Unis sur les céréaliers canadiens. A-t-il obtenu, de la part des États-Unis, quelque engagement à cesser comme ils le font de perturber le commerce international en donnant tout simplement leurs céréales ou en écoulant sur le marché mondial un produit lourdement subventionné?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai eu un excellent entretien portant sur les problèmes agricoles avec le président et le secrétaire d'État, et j'en ai aussi longuement débattu avec les dirigeants du Sénat, notamment le sénateur Kassebaum qui a su exprimer dans une large mesure le point de vue de l'ensemble du Sénat.

J'ai fait savoir aux sénateurs que, à notre avis, les agriculteurs canadiens n'avaient pas de véritable chance ni de bons prix et que nous tenions à ce que cela soit corrigé et, notamment, à ce qu'ils aient librement accès aux nouveaux marchés afin qu'ils obtiennent leur juste part du commerce international. Nous avons précisé que nous comptions leur venir en aide, en espérant que le gouvernement américain comprendrait et accepterait de collaborer.

LE PRIX DES CÉRÉALES

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, puisque les responsables américains ne se sont pas engagés à cesser de perturber le marché international, le premier ministre s'engage-t-il, lui, à faire en sorte que les agriculteurs canadiens obtiennent à peu près ce que touchent leurs homologues américains pour leurs ventes de céréales sur le marché international?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, nous avons eu, je le répète, un excellent entretien, qui donnera des résultats aux agriculteurs canadiens aussi bien dans l'immédiat que dans l'avenir. Cette question constituait pour nous une priorité de premier ordre. Et elle va le demeurer, grâce à l'appui de tous les députés.

● (1150)

M. Broadbent: Sans compter qu'il fait beau aujourd'hui.

* * *

[*Français*]

LES FINANCES

ON DEMANDE DES PRÉCISIONS SUR LA BAISSE DES TAUX D'INTÉRÊT

M. Gabriel Fontaine (Lévis): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. La semaine dernière, les taux d'intérêt ont baissé de 1 p. 100. Cette semaine, les taux d'intérêt ont baissé de .5 p. 100. Voici donc ma question: Est-ce que le ministre des Finances est en mesure d'expliquer ce que signifie cette baisse importante des taux d'intérêt pour les Canadiens qui ont, par exemple, une hypothèque de $50,000? Quels sont les avantages qu'ils en retirent?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, c'est très bon pour l'économie du Canada que d'avoir cette diminution des taux d'intérêt; pour ce qui est des taux hypothécaires, il s'agit d'une baisse de 13.25 p. 100 à 11 p. 100, donc une économie de près de $1,000 par année pour le Canadien pour son hypothèque.

* * *

[*Traduction*]

LA DÉFENSE NATIONALE

LE SYSTÈME DE DÉFENSE AÉRIENNE DE BASSE ALTITUDE

M. Len Hopkins (Renfrew-Nipissing-Pembroke): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre associé de la Défense nationale.

Selon de récents articles de presse, le système de défense aérienne de basse altitude pourrait être réduit de 50 p. 100, ou le ministre de la Défense nationale envisagerait de l'éliminer ou du moins de le retarder. Ce programme est vital pour Chatham, au Nouveau-Brunswick, et pour les bases canadiennes de Lahr et de Baden, en Allemagne.

M. le Président: La question, s'il vous plaît.

M. Hopkins: Le ministre pourrait-il confirmer ou démentir ces articles?

L'hon. Harvie Andre (ministre associé de la Défense nationale): Ni l'un ni l'autre, monsieur le Président. Les articles sont de la spéculation, puisque la question est actuellement étudiée par le gouvernement. Les décisions seront prises en temps et lieu.

M. Blackburn (Brant): Quand?

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Len Hopkins (Renfrew-Nipissing-Pembroke): Monsieur le Président, je demandais quand la décision serait prise et si le ministre pouvait garantir que le programme continuerait comme prévu et selon le calendrier déjà annoncé?

L'hon. Harvie Andre (ministre associé de la Défense nationale): Monsieur le Président, je n'ai rien à ajouter à ma réponse. La question est à l'étude et une décision sera annoncée en temps et lieu.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES PHILIPPINES—LES AVOIRS QUE DÉTIENDRAIT L'EX-PRÉSIDENT MARCOS AU CANADA

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Est-il prêt à confirmer à la Chambre qu'il a reçu des demandes de renseignements du nouveau gouvernement Aquino des Philippines au sujet d'avoirs que détiendraient, au Canada, M. Jose Campos de Vancouver et de Manille et d'autre amis de l'ancien président Marcos?

Le gouvernement canadien est-il prêt à collaborer avec M. Roy Sangil représentant au Canada de la commission présidentielle des Philippines, pour récupérer des biens volés au peuple philippin?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je ne suis pas en mesure de confirmer avoir reçu une requête concernant cette affaire.

Je peux cependant affirmer au député et à la Chambre qu'aussitôt que j'ai appris que les autorisés philippines songeaient à récupérer certains biens au Canada, j'ai demandé à notre ambassadeur aux Philippines, M. Davidson, de rencontrer des représentants du gouvernement de ce pays pour leur indiquer que, dans le cadre des lois canadiennes, le Canada était prêt à collaborer entièrement avec les autorités des Philippines. Ce message a été transmis.

A ma connaissance, aucune requête officielle ne nous a encore été faite, mais le cas échéant le Canada répondra de façon positive aux autorités des Philippines.

Questions orales

ON DEMANDE UNE ENQUÊTE DE LA GRC

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, on m'a dit que ce dont le peuple philippin avait besoin ici au Canada c'était d'enquêteurs expérimentés, une ressource qu'ils ne peuvent fournir.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures est-il prêt à mettre à la disposition des autorités philippines, le groupe d'enquête sur les crimes commerciaux de la GRC, pour les aider à examiner cette question?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, comme le député s'y attend sans doute, je devrai consulter tous les précédents avant d'ordonner une telle mesure.

Si les précédents m'autorisent à procéder, et si les autorités des Philippines présentent une requête de ce genre, je pense que nous serons disposés à agir dans ce sens.

En fin de compte, monsieur le Président, nous sommes disposés à aider le gouvernement des Philippines à rentrer en possession de biens qui seraient au Canada et qui lui appartiendraient en toute légitimité.

* * *

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

ON JUGE ERRONÉE UNE NOUVELLE CONCERNANT LES PRIX DE L'ESSENCE

M. Bill Attewell (Don Valley-Est): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre des Communications, mais comme il est absent, je l'adresserai à son secrétaire parlementaire. Le 7 mars 1986, un journaliste du *Journal* du réseau anglais de Radio-Canada a dit ceci:

A Detroit, il est possible d'acheter de l'essence à 95 cents le gallon, soit à peu près 20 cents le litre.

Il a négligé de faire la conversion en dollars canadiens . . .

M. le Président: Le député a-t-il une question à poser?

M. Attewell: Oui, monsieur le Président . . . et il a omis par ailleurs de convertir le gallon américain en litres canadiens.

Des voix: Oh, oh!

M. Attewell: Quand cette société de la Couronne sera-t-elle obligée de donner aux Canadiens des informations justes?

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Monsieur le Président, ayant passé un peu de temps à la tribune de la presse, je comprends bien comment des erreurs peuvent se produire. Il s'agit toutefois d'une erreur de taille.

Comme le sait le député, les décisions en matière de programmation, y compris la sélection des émissions et des nouvelles, relèvent directement de la direction de la société Radio-Canada et de son conseil d'administration. Je prendrai la question du député en délibéré, et je lui certifie que ses doléances seront transmises à la direction du réseau anglais de Radio-Canada.

[*Français*]

LES DÉPUTÉS

ON DEMANDE SI LE DÉPUTÉ DE SIMCOE-SUD A OBTENU L'AUTORISATION D'ALLER EN CORÉE DU SUD

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. Il a été confirmé qu'il y a six députés progressistes conservateurs en voyage en Corée du Sud dont un est le secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics. On reconnaît pourquoi le ministre n'est pas ici. Est-ce que le premier ministre peut dire si le secrétaire parlementaire, le député de Simcoe-Sud, a obtenu l'autorisation du gouvernement pour voyager, est-il en mandat commandé du gouvernement en Corée du Sud actuellement?

[*Traduction*]

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, le secrétaire parlementaire est un député comme les autres.

Pour ce qui est de la sanction que devrait imposer le gouvernement, je pense que le vice-premier ministre a fort bien répondu à la question au début de la semaine.

ON DEMANDE LA DÉMISSION DU SECRÉTAIRE PARLEMENTAIRE

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse encore une fois au premier ministre. Étant donné la réponse qui précède, le premier ministre fera-t-il la chose honorable, c'est-à-dire est-ce qu'il demandera au député, au retour de ce dernier—à moins qu'il ne lui ordonne de revenir—de remettre sa démission et en nommant un secrétaire parlementaire qui exécutera sa tâche ici même?

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, je voudrais comprendre pourquoi le député nous conseille d'agir ainsi.

Laisse-t-il entendre que lui-même, en sa qualité de whip de son parti, devrait se trouver à Ottawa matin, midi et soir du fait qu'il est le représentant de son parti? Sur quoi se fonde le député pour faire pareille requête?

M. Gauthier: Il remplace le ministre.

* * *

[*Français*]

LES TEXTILES ET LE VÊTEMENT

LES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion industrielle régionale. Le ministre peut-il confirmer la déclaration qu'il a faite mercredi, à Sherbrooke, savoir qu'il appuie les recommandations de la Commission du textile et du vêtement? Peut-il aussi confirmer cette déclaration qu'il y a maintenant consensus parmi les quatre ministères en cause sur la nécessité de prendre les mesures proposées par la Commission pour assurer le maintien de cette importante industrie canadienne, malgré les déclarations qui ont éfé faites par le caucus conservateur et le secteur du textile la semaine dernière?

[*Traduction*]

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, le député reconnaît encore une fois qu'il a déjà fait des déclarations erronées. Il n'a fait que répéter maintes déclarations sur la position du gouvernement concernant l'industrie des textiles et du vêtement. Nous avons en main les recommandations de la commission. Nous sommes d'accord en principe, car nous voulons une industrie des textiles et du vêtement qui soit rentable.

L'ANNONCE DES MESURES ENVISAGÉES PAR LE GOUVERNEMENT

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Je voudrais poser une question supplémentaire, monsieur le Président. Étant donné que le ministre a été nommé membre honoraire à vie du Comité de survie du textile de Sherbrooke, et qu'il a déjà assuré que les ministères concernés sont maintenant d'accord sur ce qu'il faut faire, pourrait-il nous indiquer quand des mesures précises seront annoncées pour maintenir sur pied cette industrie et empêcher que 50,000 ou 60,000 emplois soient perdus en Ontario et au Québec?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, je sais gré au député d'avoir rappelé à la Chambre que j'étais membre à vie de ce comité de survie. C'est un honneur qu'on ma conféré à cause, de toute évidence, du rôle que j'ai joué dans ce dossier. On n'en a pas fait autant pour le député.

Des voix: Oh, oh!

M. Stevens: Je sais que les députés seront très heureux de la politique des textiles et du vêtement que nous annoncerons très bientôt.

M. le Président: Le député de Cochrane-Supérieur a la parole pour poser une question.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES NÉGOCIATIONS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—LES EXPORTATIONS DE BOIS D'ŒUVRE CANADIEN

M. Keith Penner (Cochrane-Supérieur): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. La population de tout le nord de l'Ontario est à l'heure actuelle en proie à de vives inquiétudes car le bruit court de nouveau que le Congrès et le gouvernement américains prendront des mesures très rigoureuses contre les importations de bois d'œuvre canadien. A peine de retour de Washington, le premier ministre peut-il donner à la Chambre et à la population de la région que je représente l'assurance que ce débouché américain vital pour nos exportateurs de bois d'œuvre sera maintenu et non pas réduit?

● (1200)

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je l'ai fait de diverses façons et à diverses reprises. Certains sénateurs et représentants américains ont pris pour position qu'il était essentiel de résoudre en faveur des États-Unis les problèmes relatifs aux importations de bois d'œuvre avant d'entreprendre de quelconques négociations commerciales. Nous avons répliqué qu'il était absolument hors de question pour nous d'accepter quelque condition préalable que ce soit.

Deuxièmement, j'ai déclaré à la Chambre des représentants, au Sénat et à la Maison blanche qu'en ce qui concerne précisément l'industrie forestière, les pratiques commerciales du Canada sont loyales. Nous respectons tous les critères objectifs établis par le GATT et toutes les exigences bilatérales. J'ai dit que nous étions compétitifs et que nous entendions renforcer davantage notre compétitivité. J'ai dit que nous voulions nous tailler une part accrue de leur marché et qu'à mon avis la qualité de nos produits le justifiait. J'ai dit que nous allions livrer une concurrence loyale et que nous comptions sur la réciproque.

Des voix: Bravo!

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES MINORITÉS VISIBLES

DÉPÔT DU RAPPORT SUR L'ÉTAT DE LA QUESTION CONCERNANT LA RÉPONSE DU GOUVERNEMENT—*L'ÉGALITÉ ÇA PRESSE!*

L'hon. Otto Jelinek (ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) et ministre d'État (Multiculturalisme)): Monsieur le Président, conformément à l'article 67(2) du Règlement et à l'occasion de la Journée internationale en faveur de l'élimination du racisme et de la discrimination raciale, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, un rapport sur l'état de la question concernant la réponse du gouvernement du Canada au rapport intitulé *L'égalité ça presse!* du comité spécial des Communes sur les minorités visibles.

* * *

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

PROJET DE LOI C-75—RAPPORT DU COMITÉ LÉGISLATIF

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le rapport du comité législatif sur le projet de loi C-75, tendant à modifier la Loi sur la marine marchande du Canada et, en conséquence, la Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques, la Loi sur le Code maritime et la Loi sur la production et la conservation du pétrole et du gaz, avec des propositions d'amendement.

RÈGLEMENTS ET AUTRES TEXTES RÉGLEMENTAIRES—5e RAPPORT DU COMITÉ MIXTE PERMANENT

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le cinquième rapport, Textes réglementaires nº 32, du comité permanent mixte des règlements et autres textes réglementaires, au nom des coprésidents de ce comité.

Pétitions

[*Note de l'éditeur: Voir les* Procès-verbaux *d'aujourd'hui au sujet des rapports précités.*]

* * *

PÉTITIONS

M. le Président: Je suppose que les pétitions que les députés présentent ont été approuvées.

M. Gauthier: Oui, monsieur le Président, les pétitions ont été approuvées.

[*Français*]

ON DEMANDE LE RÉTABLISSEMENT DU PROGRAMME KATIMAVIK

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter six pétitions signées par de nombreux Canadiens, de jeunes Canadiens, à l'appui de la démonstration qui est faite par le sénateur Hébert, à savoir, que le gouvernement doit mettre fin à sa résistance et créer des emplois pour les jeunes et rétablir le programme Katimavik.

Ces pétitions nous viennent de Sainte-Scholastique, de Sherbrooke, d'Ottawa-Vanier, d'Ottawa-Centre, de Saint-Romuald de Québec, de Beauport et de plusieurs villes et villages de la péninsule gaspésienne.

M. Carlo Rossi (Bourassa): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition provenant de plusieurs Canadiens qui demandent le rétablissement du programme qui permet aux jeunes du Canada de mieux connaître leur pays, la langue et la culture des gens qui l'habitent. Ils demandent que la décision de mettre fin au Programme Katimavik soit reconsidérée.

Et cette pétition, monsieur le Président, est signée par des résidants du Lac Saint-Charles, de Notre-Dame des Laurentides.

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, je désire présenter trois pétitions concernant le Programme Katimavik et l'action du sénateur Hébert.

Ces pétitions sont signées par des gens venant de diverses régions, de Sainte-Foy, de Bellechasse, de Mirabel, de Lachute et de la région de Sherbrooke.

[*Traduction*]

LE PRIX DE L'ESSENCE

M. Keith Penner (Cochrane-Supérieur): Monsieur le Président, j'ai une pétition dûment approuvée dans laquelle plus de 200 citoyens de Cochrane, en Ontario, réclament du gouvernement qu'il réduise les prix de l'essence par une action énergique et efficace.

[*Français*]

ON DEMANDE LE RÉTABLISSEMENT DU PROGRAMME KATIMAVIK

M. Keith Penner (Cochrane-Supérieur): Monsieur le Président, je désire aussi présenter une autre pétition au sujet du programme Katimavik.

[*Traduction*]

LE PRIX DE L'ESSENCE

M. Bob Horner (Mississauga-Nord): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter deux pétitions à la Chambre aujourd'hui. La première est signée par de nombreux citoyens de Mississauga et exhorte le Parlement à envisager une réduction des taxes sur l'essence afin que les économies puissent être transmises aux automobilistes.

L'ACTIVITÉ DE LA CLINIQUE MORGENTALER À TORONTO

M. Bob Horner (Mississauga-Nord): Monsieur le Président, j'ai une seconde pétition signée par de nombreux citoyens soucieux de Mississauga qui prient le Parlement de veiller, par tous les moyens à sa disposition, à ce que les forces policières de la région métropolitaine de Toronto poursuivent les inculpations aux termes de l'article 251 du Code criminel pour empêcher la poursuite de l'exploitation illégale de la clinique Morgentaler.

L'INCLUSION DU REVENU DE PENSION DANS LE CALCUL DES PRESTATIONS D'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Monsieur le Président, j'ai un certain nombre de pétitions à présenter qui ont été dûment approuvées par le greffier des pétitions. La première est signée par des citoyens de Corner Brook, dans la circonscription de Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe, qui protestent contre les changements aux règlements de l'assurance-chômage qui ont pour effet de déduire le revenu de pension des prestations de l'assurance-chômage. Les retraités prient le gouvernement de reconsidérer ce changement et de rétablir les anciennes dispositions du programme de l'assurance-chômage.

ON DEMANDE LE RÉTABLISSEMENT DU PROGRAMME KATIMAVIK

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Monsieur le Président, j'ai là une pétition qu'ont signée des résidents de la circonscription de Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe, plus précisément de la péninsule septentrionale, et par laquelle ils protestent contre l'élimination du programme Katimavik. Les signataires demandent que le gouvernement du Canada rétablisse ce programme, conformément aux vœux du sénateur Jacques Hébert.

Monsieur le Président, j'ai là une autre pétition qu'ont signée des résidents de la circonscription fédérale de Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe au sujet du programme Katimavik. Les signataires habitent la péninsule septentrionale qui fait partie de cette circonscription fédérale. Ils demandent eux aussi au gouvernement du Canada de rétablir le programme Katimavik et d'assurer son financement au niveau original, conformément aux vœux du sénateur Jacques Hébert.

Voici également une pétition de résidents de Trois-Rivières, dans la province de Québec. Les signataires protestent contre l'abolition du programme Katimavik et demandent au gouvernement de le rétablir le plus rapidement possible à son plein niveau de financement.

Monsieur le Président, voici une autre pétition en provenance de la province de Québec au sujet du programme Katimavik. Les signataires demandent également au gouvernement de rétablir son plein financement.

M. le Président: Le député sait que dans le cas de pétitions multiples sur un même sujet, il lui suffit de préciser qu'il a plus d'une pétition. Je pense qu'il peut terminer rapidement.

M. Tobin: Monsieur le Président, j'ai plusieurs pétitions au sujet du programme Katimavik de la part de résidents de la province d'Ontario. La première pétition porte les signatures de résidents de la région d'Ottawa, la deuxième de résidents des régions d'Ottawa et de Toronto, et la troisième également de la province d'Ontario. Tous protestent, en grand nombre et de façon catégorique, contre l'abolition du programme Katimavik et demandent au gouvernement de le rétablir intégralement.

[*Français*]

M. Russell MacLellan (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur le Président, j'ai une pétition de gens de la région de Montréal qui disent que le projet de Katimavik était un succès et ils veulent que le programme continue.

[*Traduction*]

M. Sergio Marchi (York-Ouest): A l'instar de mes collègues, monsieur le Président, j'ai moi aussi à présenter un certain nombre de pétitions en provenance de la province de Québec. Les signataires sont des résidents de tous âges et d'une vingtaine de circonscriptions qui déclarent appuyer l'initiative courageuse du sénateur Jacques Hébert. Ils demandent au gouvernement et en particulier au premier ministre (M. Mulroney) de rétablir intégralement le programme Katimavik, programme qui offre aux jeunes Canadiens de toutes les régions du pays une perspective et un avenir.

[*Français*]

M. John Nunziata (York-Sud-Weston): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre des communes une pétition qui demande que la décision du gouvernement conservateur de mettre fin au programme Katimavik soit reconsidérée.

[*Traduction*]

Les signataires demandent au gouvernement du Canada de reconsidérer sa décision irréfléchie et impitoyable d'abolir le programme Katimavik. Cette pétition s'ajoute aux milliers d'autres déjà présentées à la Chambre.

[*Français*]

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard-Anjou): Monsieur le Président, j'ai 10 pétitions portant environ 250 signatures de personnes qui viennent d'un peu partout au Québec. Les signataires de ces pétitions demandent à cette Chambre que le programme Katimavik soit reconsidéré.

• (1210)

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale et donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. John McDermid (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui à la question nº 515.

[*Texte*]

LES RÉGIMES DE PENSION—LES DEMANDES DE RECOUVREMENT DE SURPLUS

Question nº 515—**M. Young:**

1. En 1985, combien le Département des assurances a-t-il reçu de demandes d'administrateurs de régimes de pension désireux de recouvrer les surplus des régimes de pension enregistrés conformément à la Loi sur les normes de prestations de pension et, *a*) combien ont été approuvées, *b*) combien a-t-on recouvré au total?

2. Combien les administrateurs de régimes de pension proposaient-ils de recouvrer des régimes de pensions enregistrés conformément à la loi?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): 1. Douze. *a*) Onze, *b*) $30,023,343. 2. $30,067,455.

[*Français*]

M. McDermid: Je suggère, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

M. le Président: On a répondu à la question énumérée par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LE PROGRAMME D'ENCOURAGEMENT DU SECTEUR PÉTROLIER

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Ray Hnatyshyn (au nom de la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources) propose: Que le projet de loi C-85, tendant à modifier la Loi sur le programme d'encouragement du secteur pétrolier, dont un comité législatif a fait rapport sans propositions d'amendement, soit adopté.

(La motion est adoptée.)

L'hon. Ray Hnatyshyn (au nom de la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources) propose: Que le projet de loi soit lu pour la 3e fois et adopté.

M. John McDermid (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je sais que mes collègues libéraux et néo-démocrates participeront également à ce bref débat ce matin à l'étape de la troisième lecture du projet de loi C-85.

Programme d'encouragement du secteur pétrolier—Loi

[*Français*]

Vous vous souvenez sans doute, d'après mes propos préliminaires à la Chambre, à la deuxième lecture du projet de loi, que l'élimination progressive du PESP est un élément important de l'engagement du gouvernement envers le peuple canadien en ce qui concerne la réconciliation nationale, le renouveau économique et la justice sociale.

[*Traduction*]

Le projet de loi C-85 a pour objectif d'établir un cadre législatif permettant de faire disparaître progressivement le programme d'encouragement du secteur pétrolier, souvent appelé PEP. Il ne s'agit que de l'un des éléments de notre nouvelle politique énergétique au sujet des terres nouvelles, qui a été annoncée le 20 décembre 1985. Le projet de loi a été renvoyé à un comité législatif le 27 janvier 1986. On a tenu des audiences, et on a reçu des instances de l'Association pétrolière du Canada, de l'Association pétrolière indépendante du Canada et de représentants de compagnies canadiennes, comme Husky-Bow Valley. Le comité, sous la présidence experte de la députée de Calgary-Sud (Mme Sparrow) en a fait alors rapport à la Chambre le 7 mars, en recommanant qu'on adopte ce projet de loi sans amendement.

Il faut remarquer que l'élimination progressive du programme d'encouragement du secteur pétrolier arrive à un moment où le gouvernement cesse d'intervenir de façon massive sur les terres nouvelles et compte davantage sur les forces du marché et les décisions du secteur privé; au lieu de procéder à des forages de recherche, on pense davantage en fonction de la mise en valeur. Au puits Hibernia, nous sommes maintenant prêts à entreprendre la phase de production, qui est extrêmement importante. Les découvertes réalisées dans la Mer de Beaufort, qui sont fort encourageantes, seront mises en valeur sous peu. Selon moi, c'est la mise en valeur des gisements découverts sur les terres nouvelles qui favorisera le mieux la prospection sur ces terres. En d'autres termes, rien n'encourage plus la prospection, que de voir qu'on récolte déjà les fruits d'une prospection antérieure, dans ce merveilleux pays. La mise en valeur du puits d'Hivernia est une priorité pour nous. La construction d'installations de production et le forage de puits auront des répercussions importantes et constructives sur l'économie de la région de l'Atlantique en général et de Terre-Neuve en particulier.

J'ai eu le privilège de me rendre à Stavenger, en Norvège, pour y examiner les installations de forage sous-marin qui peuvent se comparer dans une certaine mesure à ce que nous verrons au large de Terre-Neuve. J'ai été vraiment impressionné par le nombre d'emplois crées dans les opérations de construction. L'envergure des plates-formes est difficile à décrire: elles sont tout bonnement gigantesques. J'ai visité une plate-forme dont un huitième de la superficie était occupé par un hôtel de 200 chambres entièrement équipé, avec théâtre, gymnase et restaurants. Vous pouvez vous imaginer l'ampleur de ces projets. Cela augure fort bien pour notre avenir, notamment pour l'avenir de Terre-Neuve qui va profiter d'énormes retombées.

Pour favoriser cette tendance, le gouvernement a élaboré une nouvelle politique pour l'exploitation de l'énergie dans les régions éloignées. Le principal objectif de cette politique est de supprimer tous les impôts issus du Programme énergétique national et notamment d'éliminer progressivement la taxe sur les recettes pétrolières et gazières. Cette taxe a baissé de 20 p. 100 et sera abolie à compter du 1er janvier 1989. Nous avons mis sur pied un régime de redevances qui fluctue en fonction des profits. Nous avons établi un crédit sur les redevances et un crédit d'impôt sur les travaux de prospection pour aider les compagnies à financer leur travaux de prospection. Une nouvelle mesure législative simplifiera et améliorera le régime de gestion dans les régions reculées du Canada. Le projet de loi C-92, Loi fédérale sur les hydrocarbures subira bientôt, espérons-nous, la deuxième lecture. Depuis son impression, de nombreux groupes et organismes du secteur privé ainsi que des gouvernements provinciaux ont fait valoir qu'ils voulaient présenter des instances à ce sujet.

D'aucuns ont exprimé l'inquiétude que le gouvernement puisse abandonner les régions reculées aux sociétés multinationales. Je ne crois pas que ce soit exact. Le gouvernement a déclaré très nettement à maintes reprises vouloir accorder assez de latitude aux sociétés multinationales comme aux sociétés canadiennes pour fonctionner dans les régions reculées. Il y a place pour tout le monde. En fait, les multinationales disposent de ressources financières énormes et d'assises beaucoup plus importantes que nos sociétés canadiennes et c'est pour cela que nous avons besoin d'elles. Nous, en tant que gouvernement, nous réjouissons de leur participation et de leurs investissements parce qu'elles créent ainsi des emplois. C'est aussi simple que cela. Ce sont des emplois créés au Canada. Nous avons bien précisé que nous voulions qu'elles participent à la prospection et à l'exploitation des ressources de nos régions éloignées.

Il y a aussi un bon nombre de société sous maîtrise canadienne de taille respectable qui poursuivent des activités dans les régions éloignées. Nous voulons que ces sociétés et les multinationales associent leurs intérêts. Nous croyons que c'est possible. Non seulement le croyons-nous, mais nous le savons. Les capitaux et le savoir-faire que fournirait une pareille association sont importants pour revaloriser la prospection et l'exploitation des ressources des régions éloignées.

Le projet de loi C-92, que nous allons débattre plus tard cette année, exige que la moitié des ressources découvertes dans les régions éloignées après 1982, une fois que l'étape de la production est atteinte, appartiennent obligatoirement à des Canadiens. Nous encourageons les multinationales à s'associer avec des entreprises canadiennes pour exploiter les ressources de nos régions éloignées. Le Programme d'encouragement du secteur pétrolier, qui sera en vigueur du 1er avril 1986 au 31 décembre 1987, résulte de consultations extensives avec le secteur pétrolier et gazier et tient compte des engagements déjà pris par ce secteur au moment de la signature de l'Accord de l'Ouest, ce que l'on qualifie habituellement de droits acquis.

• (1220)

Nous comprenons que le délai dans les activités de prospection, de planification et de réalisation des engagements est beaucoup plus long dans les régions éloignées qu'ailleurs. Par conséquent, nous allons donner aux sociétés qui avaient déjà signé des engagements au moment de la conclusion de l'Accord de l'Ouest le temps de respecter ces engagements. Dans la période allant du 1er avril 1986 au 31 décembre 1987, le gouvernement va dépenser un milliard de dollars environ. Il ne s'agit pas de petites sommes, mais de un milliard. Cela va être dépensé pour les entreprises bénéficiaires des règles de droits

acquis qui forment l'assise de ce nouveau régime. Nous estimons que c'est juste. Nous estimons qu'il y a eu de larges consultations avec les sociétés. Au cours des audiences du comité, nous avons lu la liste des nombreuses rencontres que les fonctionnaires et les ministres ont eues avec les représentants de l'industrie sur cet article des droits acquis du régime PEP.

Certaines sociétés ont craint que ce ne soit pas assez, disant qu'elles voulaient faire plus de prospection et qu'elles aimeraient avoir plus d'argent pendant ce temps-là. Ce n'est que naturel. Lorsqu'un programme est sur le point de disparaître, que tout le monde en veuille un petit peu plus. Je me souviens que lorsqu'il a été annoncé que le programme PITRC prendrait fin, un an avant la date, il y a eu d'un seul coup une avalanche de demandes. Telle est la nature humaine. Les gens ont tendance à remettre les choses jusqu'au dernier moment, et alors ils se mettent à en vouloir toujours plus. Je comprends cela, c'est la vie. J'attends le plus longtemps possible de demander le renouvellement de mon permis, jusqu'à mon anniversaire. Je sais que le député d'Ottawa-Carleton (M. Turner) me taquine à ce sujet, mais je pense que c'est la nature humaine et voilà ce dont il s'agit ici.

Nous estimons que nous avons conclu un bon marché avec l'industrie sur l'article des droits acquis, qu'il va y avoir de l'activité dans les régions éloignées et que cela va permettre de faire la soudure en attendant que nous ayons notre nouveau régime de prospection dans les régions éloignées. Je suis persuadé que mon collègue de Cape Breton-The Sydneys (M. MacLellan) aura autre chose à dire lorsqu'il participera au débat à cette étape de la troisième lecture du projet de loi.

Avec votre autorisation, monsieur le Président, je remercierai le député de Cape Breton-The Sydneys car je sais que pour être ici ce matin, il a dû prendre des dispositions spéciales et je lui en sais gré. J'ai confiance qu'il transmettra mes meilleurs vœux à sa mère là-bas. Je sais qu'elle n'est pas bien portante, mais j'espère qu'elle sera de nouveau sur pied dans un avenir pas trop éloigné.

Ce projet de loi nous plaît. Il satisfait aux promesses électorales de mon parti et aux engagements qu'a pris le gouvernement en annonçant sa politique énergétique, entre autres, celui d'abolir le Programme énergétique national et de le remplacer par des mesures qui tiennent davantage compte des besoins et des exigences d'un secteur absolument crucial. L'effondrement des prix que nous connaissons actuellement et qui touche l'une des provinces plus que les autres inquiète fort le gouvernement.

La mesure à l'étude concerne les nouvelles zones d'exploitation, celles qui nous assureront un approvisionnement dans quatre, cinq ou six ans. Comme le disait dernièrement à Ottawa James Schlesinger, ancien secrétaire à l'Énergie, il est difficile de faire des prévisions, surtout en ce qui concerne l'avenir. Pour l'instant, nous sommes obligés de prévoir ce qui va se produire dans quelques années dans le secteur énergétique, notamment celui des hydrocarbures. Voilà ce à quoi s'appliquent les sociétés. Elles font confiance aux nouvelles zones, et nous assurent qu'elles poursuivront leurs travaux de prospection et de mise en valeur.

En terminant, je dois dire que nous sommes très heureux d'avoir mené jusqu'à l'étape actuelle le projet de loi C-85, loi modifiant la Loi sur le programme d'encouragement du secteur pétrolier. Son étude va bon train et nous avons des dispositions qui protègent les engagements pris avant la conclusion de l'Accord de l'Ouest. Nous allons poursuivre notre programme global en abordant sous peu l'étude du projet de loi C-92. J'espère que la mesure à l'étude sera vite adoptée afin qu'elle soit ensuite étudiée au Sénat, après quoi elle obtiendra la sanction royale. Je vous remercie, monsieur le Président.

M. Russell MacLellan (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord remercier le secrétaire parlementaire de ses observations concernant ma mère. Je suis touché.

Monsieur le Président, comme le disait le secrétaire parlementaire, le projet de loi C-85 est passé par les étapes de la première et de la deuxième lectures, ainsi que de l'étude en comité. Notre parti n'est pas d'accord avec ce projet de loi qui, à notre avis, est particulièrement dangereux pour le secteur énergétique et les Canadiens. Non seulement cela, mais il nuit à la crédibilité des gouvernements en général. C'est un cas où le gouvernement ne respecte pas les engagements pris par le gouvernement libéral, ce qui est très mauvais pour la continuité, pour l'investissement dans le secteur énergétique au Canada. Le monde des affaires considérera que le Canada est un pays où il faut investir et repartir avant que le gouvernement ne change. C'est vraiment regrettable, mais c'est ce que constatent les sociétés étrangères, multinationles ou même canadiennes.

Le projet de loi nuit également beaucoup au développement des régions éloignées. J'y reviendrai tout à l'heure. Ce que nous faisons est réellement dangereux pour l'avenir. Nous sommes en train de saboter notre sécurité d'approvisionnement en pétrole et en gaz. Nous allons nous en mordre les doigts et regretter le jour où nous avons laissé adopter ce projet.

Que va-t-il arriver de la canadianisation, des compagnies canadiennes qui, en vertu du programme d'encouragement du secteur pétrolier recevaient un financement de 80 p. 100, même si elles ne payaient pas d'impôts? En vertu de ce projet de loi, elles n'obtiendront qu'un financement de 10 p. 100. Il y aura des sociétés canadiennes qui ne pourront plus participer à la prospection. La situation est très grave. Je voudrais, avec la permission de la Chambre, revoir certaines des questions qui ont été discutées en comité, reprendre certains des arguments que mon parti estime nécessaire de faire valoir, et rappeler, avant l'adoption éventuelle du projet de loi, que le gouvernement aura été prévenu que mon parti ne l'approuve pas du tout, pas plus d'ailleurs que le secteur énergétique et les Canadiens au courant du problème.

• (1230)

Une compagnie en particulier, la Husky-Bow Valley, a soumis au ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources en 1983 un programme de forage. Elle croyait à l'époque que, avec ce programme que le gouvernement fédéral avaliserait, elle pourrait forer autant de puits qu'elle l'avait prévu. Convaincue que tout irait pour le mieux, qu'elle avait l'accord et l'appui du gouvernement fédéral pour son entreprise, la Husky-Bow Valley a pris l'initiative de construire deux plates-formes de forage conçues spécialement pour les besoins de la côte Est, bien qu'elles puissent également servir dans d'autres régions du globe. Ces deux plates-formes de forage ont coûté au consortium de la Husky-Bow Valley 430 millions de dollars que la société a versés, persuadée de pouvoir concrétiser ses

projets exposés dans le programme de forage que le gouvernement avait sanctionné.

Les puits proposés ont été dénombrés en vertu d'une loi adoptée par le gouvernement libéral de l'époque, d'après laquelle ou pouvait encourager les compagnies canadiennes à amodier—en se servant de leurs profits—les concessions pétrolifères louées à bail à d'autres compagnies. En l'occurence, c'était Mobil Oil qui exerçait son activité au large de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve et elle pouvait ainsi sous-louer les droits de forage qu'elle avait obtenus du gouvernement fédéral à d'autres compagnies, comme Husky-Bow Valley. En d'autres mots, la concession serait sous-louée, mais, en échange, il arrivait souvent que Mobil Oil et d'autres compagnies qui accordaient la sous-location ou le contrat d'amodiation exigent que leurs sous-locataires creusent d'autres puits, en plus de ceux qu'ils avaient été autorisés à exploiter.

Dans le cas du contrat de sous-location entre la Husky Oil et la Mobil Oil, le forage de puits supplémentaires était au nombre des conditions du contrat d'amodiation de la concession pétrolifère. La société Husky-Bow Valley a accepté ces exigences, mais elle voulait avoir le droit de ne pas forer ces autres puits si à la suite du forage des premiers puits on avait tout lieu de croire qu'il n'y avait ni pétrole ni gaz dans ces régions, même si ces autres forages pouvaient être financés à 80 p. 100 par le gouvernement. Selon moi, cette disposition était avantageuse pour le gouvernement et les Canadiens, car ainsi les entreprises n'entreprendraient pas des forages improductifs.

D'autres entreprises qui accordaient ces droits de sous-location demandaient que d'autres puits soient forés, même si les premiers forages laissaient supposer qu'il n'y avait probablement ni gaz ni pétrole.

En vertu des règlements mis en œuvre par le gouvernement après la signature de l'Accord de l'Ouest, les entreprises qui avaient signé un accord leur permettant de ne pas avoir à forer d'autres puits, à moins que les premiers forages aient été encourageants, ont été pénalisées. Puisqu'elles ne s'engageaient pas d'une façon définitive à forer, le gouvernement leur a dit qu'elles n'étaient pas admissibles au programme d'encouragement du secteur pétrolier. En somme, des entreprises qui agissaient en partenaire commercial digne de ce nom étaient pénalisées et défavorisées aux termes de ce programme. Ce fut le cas pour la société Husky-Bow Valley. Celle-ci avait présenté un programme de forage de façon régulière. Elle se montrait disposée à entreprendre des travaux au large de la côte est. Pour prouver ses bonnes intentions, elle avait même dépensé 430 millions pour établir deux plates-formes de forage.

En outre, le gouvernement a indiqué qu'aucun frais visé par une pénalité ne serait admissible aux subventions prévues dans le programme. Cette disposition concerne les sociétés, notamment Petro-Canada, à qui on avait octroyé des droits, pour l'exploitation d'un puits donné par l'intermédiaire d'un consortium et ce, aux termes de la disposition concernant la rétro-participation ou l'exploitation des terres de la Couronne. Cette disposition permettait è Petro-Canada d'obtenir 25 p. 100 des droits de forage dans l'exploration et la production d'un puits donné. Si Petro-Canada quittait le consortium, le nouvel associé ou ceux qui restaient et qui auraient pu obtenir les 25 p. 100, n'étaient pas admissibles aux subventions prévues dans le programme. En somme, les autres associés ou le nouvel associé sont traités injustement.

Le gouvernement demande à des entreprises en difficultés financières surtout à un moment où les prix du pétrole ont chuté, d'acquérir une nouvelle participation de 25 p. 100 sans aide du gouvernement fédéral sauf les 10 p. 100 prévus dans le projet de loi. On imagine difficilement que les règles puissent être changées rétroactivement.

Revenons au cas de la Husky-Bow Valley. Au moment de l'Accord de l'Ouest, la société pouvait entreprendre de forer 10 puits supplémentaires admissibles au programme d'encouragement du secteur pétrolier. Ces puits devaient être forés en 1986 et en 1987. La compagnie possédait deux plates-formes de forage qui lui permettaient de forer un nombre limité de puits à la fois. Si elle n'avait pas utilité ces plates-formes d'une valeur de 430 millions de dollars, elle aurait dû en louer d'autres qui lui auraient coûté des millions de dollars et elle n'aurait pas pu rentabiliser l'investissement que ses plates-formes représentaient. Elle voulait donc utiliser ses propres capitaux pour forer des puits qu'elle avait acquis en son nom et au nom des Canadiens.

Le gouvernement a encore aggravé la situation en déclarant que les subventions d'encouragement au secteur pétrolier ne sont offertes que pour le premier terme, à savoir depuis la signature de l'Accord de l'Ouest, il y a un an, jusqu'à la fin de mars 1986. Étant donné que Husky-Bow Valley devrait forcément espacer ses activités de forage si elle n'utilisait que ses propres plates-formes, il est donc hors de question qu'elle parvienne à forer ses 10 puits avec le matériel qu'elle possède. C'est ce qu'a fait le gouvernement tout en étant parfaitement au courant du programme de forage de la société Husky-Bow Valley car celle-ci l'avait déposé en 1983 comme elle y était tenue. On peut imaginer, monsieur le Président, l'inquiétude d'une compagnie qui dépense 430 millions de dollars, se propose de forer dix puits pour justifier ses investissements et découvre ensuite qu'elle ne peut plus forer ces puits.

● (1240)

La compagnie a immédiatement entrepris des démarches auprès du gouvernement fédéral au sujet du forage de ces dix puits. A l'automne de 1985, elle a des entretiens au ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources et au ministère des Finances—et le ministre des Finances (M. Wilson) est ici aujourd'hui—et on lui demande alors si elle veut bien accepter de forer sept puits. La société a bien voulu alors accepter la proposition sur les instances du gouvernement fédéral. Elle a consenti à réduire le nombre de forage de dix à sept puits. Je trouve que la société Husky-Bow Valley a fait preuve là d'une attitude magnanime, après même avoir cru pouvoir récupérer ses frais grâce au forage de sept puits au lieu de dix.

Puis, en janvier dernier, le ministre des Finances a fait savoir au ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources que le gouvernement ne pouvait pas permettre à Huskey-Bow Valley de forer sept puits, de sorte que des modifications ont été apportées au règlement d'exécution du projet de loi C-85. Mais personne n'a pu prendre connaissance du règlement. Personne ne sait quelle en est la teneur. Un certain règlement a été communiqué à Husky-Bow Valley et aux membres de l'industrie, mais personne ne l'a jamais vu en entier. Personne ne sait exactement ce qu'il va être.

En disant qu'il n'avait pas les moyens de permettre à Husky-Bow Valley de forer sept puits, l'État fédéral a pris ce règlement qu'il est seul à connaître—et peut-être même ne le connaît-il pas ou peut-être va-t-il le changer encore une fois—et l'a appliqué rétroactivement, parce qu'il ne sera pas mis en application avant le 1er avril 1986. C'est là que la période des droits acquis commence. La réglementation ne peut pas entrer en application avant ce moment-là, mais l'État fédéral a pris le règlement et l'a appliqué rétroactivement, en faisant intervenir la coercition du ministère des Finances pour que le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources réduise le nombre de puits parce que le gouvernement désire économiser de l'argent.

Le gouvernement ne s'en fait pas au sujet de sa promesse, pas plus qu'au sujet de la position dans laquelle il met Husky-Bow Valley et d'autres. Il ne s'inquiète pas de l'avenir du forage en mer et du forage dans les régions éloignées. Le gouvernement veut réduire son déficit, chose qu'il a dans la tête depuis qu'il est arrivé au pouvoir le 4 septembre 1984.

Il était déjà assez ridicule et méprisable que le gouvernement ne s'estime pas lié par les engagements d'un gouvernement précédent, mais c'est dix fois plus grave encore de dire après un an et demi de pouvoir qu'il va changer encore d'avis au sujet d'un programme qui a été mis en œuvre et déposé en 1983.

Que résulte-t-il du règlement que nous n'avons pas vu? Nous ne l'avons vu ni en première, ni en seconde lecture ni au comité. La Husky-Bow Valley nous apprend que, au lieu des sept puits qu'elle voulait forer—elle en avait prévu dix à l'origine mais s'est montrée conciliante par la suite—elle n'aura droit qu'à deux. Les nouvelles dispositions ne permettent pas davantage. Un coup de poignard dans le dos pour ce consortium. Mais les négociations se sont poursuivies. Après l'étude du projet de loi en comité, nous avons appris que le gouvernement porterait probablement le nombre de puits à quatre. Par un véritable coup du hasard, Husky-Bow Valley pourrait maintenant forer quatre puits. C'est tout de même six de moins que ce qu'elle réclamait et toujours trois de moins que le nombre retenu après avoir négocié avec le ministère des Finances et celui de l'Énergie, des Mines et des Ressources. On l'a trahie, ni plus ni moins.

Après la dernière séance du comité, la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (Mlle Carney) a estimé qu'elle pouvait aussi céder du terrain. Elle a donc permis à Husky-Bow Valley d'y aller de quatre puits. Et nous en sommes toujours là. Quelle constance par rapport à ce qui a précédé! En effet, le nombre n'a pas bougé depuis deux semaines. Maintenant, le gouvernement va devoir concéder 20 millions de dollars pour dorer la pilule, parce que la société écopera encore en raison des frais visés par une sanction et que Petro-Canada veut se retirer. Celle-ci réclame, en effet, une diminution de ses dépenses et veut revenir sur ses engagements visant à explorer et à exploiter de nouvelles sources d'énergie, ainsi que le gouvernement le lui avait ordonné. Par conséquent, parce que Petro-Canada recule, abandonnant Husky-Bow Valley à son sort et la privant du quart des crédits prévus aux termes du Programme d'encouragement du secteur pétrolier, le gouvernement va concéder à cette dernière 20 millions de dollars. C'est incroyable.

Ce n'est pas étonnant que les entreprises étrangères qui surveillent ce que fait le gouvernement, c'est-à-dire rien du tout, ne comprennent pas ce qui arrive à notre politique énergétique. Ce n'est pas une façon de diriger un gouvernement. Ce n'est pas une façon d'appliquer notre politique énergétique. Ce n'est pas une façon de s'occuper d'un secteur économique important.

Qu'arrivera-t-il maintenant? Que pouvons-nous faire? D'après les prévisions budgétaires, le gouvernement réduit les fonds qu'il affecte au Programme d'encouragement du secteur pétrolier à 950 millions pour l'exercice financier en cours. Husky-Bow Valley nous a dit au comité que, pour forer ses sept puits, cela lui coûterait environ 300 millions de dollars en subventions d'encouragement du secteur pétrolier et en fonds versés dans le cadre de ce programme. Le gouvernement a affecté 950 millions de dollars à ce programme dans son budget. Il avait pourtant dit au départ que cette société pourrait forer deux puits à cause des règlements à effet rétroactif. Si l'on fait abstraction des deux puits convenus de façon clandestine par le gouvernement fédéral, il reste tout de même cinq puits. Ces cinq puits supplémentaires coûteraient probablement 225 millions de dollars. Le gouvernement a mis de côté 950 millions de dollars. Le prix mondial du pétrole s'est complètement effondré, alors que des entreprises étaient encore d'accord pour participer. Pourquoi le gouvernement ne pouvait-il pas en tenir compte avant de prévoir des fonds de 950 millions de dollars? Le gouvernement est en train d'affecter des fonds de 950 millions de dollars dans le cadre du Programme d'encouragement du secteur pétrolier pour des forages dans les régions pionnières et de reprendre cet argent en imposant toutes sortes de règlements à l'industrie pour qu'elle ne soit pas admissible aux subventions. Même s'il en coûtait encore 300 millions de dollars de plus à Husky-Bow Valley pour forer ses puits, nous pourrions dire que cela représente la moitié de ce qui serait dépensé sur la côte est. Pourquoi la moitié? Parce que Husky-Bow Valley a déclaré au comité qu'il y aurait en moyenne quatre plates-formes de forage dont deux qui appartiendraient à Husky-Bow Valley en activité entre le 1er avril 1986 et la disparition définitive du programme, le 31 décembre 1987. Cette société utiliserait donc la moitié des fonds versés dans le cadre du programme d'encouragement du secteur pétrolier. les autres sociétés demanderaient 300 millions de dollars au maximum et, en règle générale, 40 p. 100 des fonds versés dans le cadre du PESP sont utilisés pour les travaux dans la mer de Beaufort. Cela nous amène à un milliard de dollars. On a alloué 950 millions pour la présente année financière. Or la présente année financière se termine le 31 mars 1987, ce qui veut dire qu'il reste encore la période du 1er avril 1987 au 31 décembre 1987 pour le reste du programme de forage, période pour laquelle d'autres crédits pourront être alloués. Il s'agit d'un complot diabolique visant à contrecarrer les efforts de forage dans les régions neuves, et à offrir de l'argent aux sociétés canadiennes pour les en priver ensuite brusquement en ne leur permettant pas de remplir les conditions nécessaires.

● (1250)

La société Husky-Bow Valley a été la seule à témoigner devant le comité. Mais d'autres sociétés sont également touchées. Comme elles n'ont pas investi dans des installations de forage des sommes qu'il leur faut récupérer, elles ne risquent pas de perdre autant. Elles peuvent donc se retirer sans subir

les énormes pertes financières qu'une entreprise comme la Husky-Bow Valley devra essuyer.

Nous, de notre parti, trouvons inacceptable le traitement qu'on a fait subir à l'industrie engagée dans la prospection et l'exploitation de gisements dans les régions neuves. Le gouvernement ne peut absolument pas prétendre vouloir accroître la sécurité d'approvisionnement de notre pays, car il travaille clandestinement à défaire ce qu'il s'était engagé à faire.

Nous avons appris hier que le premier ministre de l'Alberta avait téléphoné au cheik Yamani pour lui faire part de son intention de réduire volontairement la production pétrolière dans sa province. Le gouvernement fait exactement la même chose, mais en s'y prenant autrement. Il limite en effet la production canadienne par les mesures qu'il prend et par sa façon de les appliquer, car d'un côté il institue des mesures et de l'autre il en annule subrepticement les effets par sa réglementation qu'il applique rétroactivement.

Nous sommes dans une situation très vulnérable au Canada, parce que nos ressources classiques de brut ne dureront que quelques années. A moins que le gouvernement ne se rende à l'évidence, et qu'il ne prenne position, nos réserves de pétrole vont vite s'épuiser. Je crois que c'est aujourd'hui que le ministre des Finances a annoncé qu'il tiendrait des réunions sur l'usine de valorisation de Husky. C'est un projet capital pour l'ouest du Canada. Il fournirait le moyen de produire du pétrole synthétique qui peut être raffiné et utilisé de même manière que nous utilisons le brut classique à l'heure actuelle. Il est essentiel que le gouvernement consente à respecter l'engagement que l'ancien gouvernement avait pris à l'origine, celui de soutenir ce programme par une garantie d'emprunt de 780 millions de dollars et des subventions de 50 millions.

Ce n'est pas l'industrie que nous voyons reculer sur la question de la mise en valeur et de la prospection. C'est le gouvernement que nous voyons se dérober à l'engagement qu'il a pris de favoriser le secteur de la prospection et de la mise en valeur. C'est le gouvernement qui fait preuve de faiblesse alors qu'il devrait planifier l'avenir et fournir ce que la ministre de l'Énergie, des Mines et des Resources (Mlle Carney) appelle le moteur de la croissance. Or, ce moteur ne tourne plus rond. Et cette panne est due non pas à la chute des prix du pétrole ni à la défaillance du secteur, mais au refus du gouvernement de respecter ses engagements. Quelle est donc sa politique? Elle est tout simplement truffée de contradictions. Le gouvernement se contredit non seulement au sujet de sa politique, mais également dans sa façon de traiter avec le secteur. Il crée ainsi un climat d'incertitude extrêmement nuisible. Personne au Canada ne sait où va le gouvernement, et le gouvernement lui-même encore moins.

Quel effet cela a-t-il? Les compagnies pétrolières se battent entre elles. Chacun veut faire sa loi dans le secteur énergétique parce que le gouvernement a peur de faire un appel téléphonique ou d'envoyer un télégramme pour demander une baisse des prix. Il a peur d'être accusé de renoncer à la déréglementation. Cela revient à dire: «Grands dieux, ne donnons pas l'impression de nous être entendus avec l'industrie». Je ne peux pas appeler le président de Petro-Canada et lui dire qu'il doit payer un juste prix aux producteurs canadiens. Je ne peux pas lui dire d'accorder aux détaillants canadiens le même prix de gros qu'à leurs homologues américains. A l'heure actuelle, Petro-Canada fait payer l'essence aux détaillants américains 7 cents le litre de moins qu'aux Canadiens.

Le gouvernement vend nos ressources qui s'épuisent rapidement. Il n'y a rien de mal à cela. Il importe que le Canada poursuivre dans ce sens. Cependant, nous devons nous réapprovisionner. Nous devons planifier l'avenir. Le gouvernement ne le fait pas. Non seulement il ne le fait pas, mais il permet à Petro-Canada de vendre moins cher aux détaillants américains qu'aux Canadiens. Le gouvernement permet aux consommateurs de se faire escroquer à la pompe. Il permet à Petro-Canada de payer aux producteurs de l'Ouest le prix le plus faible au monde pour le pétrole brut. Elle a payé le prix affiché du West Texas intermédiaire jusqu'en janvier dernier; mais depuis lors, le prix affiché du West Texas intermédiaire a dépassé le prix au comptant. Au lieu de s'en tenir au prix affiché, Petro-Canada a offert le prix au comptant aux producteurs, ce qui est le prix le plus faible au monde pour le pétrole brut. A une époque où les petites et moyennes entreprises canadiennes font faillite et licencient des employés, notre société d'État les dupe en leur offrant le prix le plus bas possible. Ce n'est pas bien et nous voulons que cela change.

Pourquoi cela? Parce que le gouvernement veut que les Canadiens détestent tellement Petro-Canada qu'ils n'auront pas la moindre objection quand on l'offrira au secteur privé à l'occasion d'une émission d'actions. Il veut que Petro-Canada fasse le maximum de profit possible pour que ces actions soient aussi précieuses que possible pour les Canadiens riches, indépendamment du fait que les Canadiens sont déjà propriétaires de cette société. Ce qui se passera, c'est que les Canadiens devront payer Petro-Canada une troisième fois. Premièrement, ils devront le faire par l'intermédiaire de la reprise des sociétés dont Petro-Canada est actuellement constituée. Deuxièmement, ils paient à la station-service un prix gonflé. Troisièmement, il y aura une émission d'actions à l'occasion de laquelle des Canadiens, ceux du moins qui en auront les moyens, achèteront une société qui est non seulement leur propriété, mais la propriété de tous les Canadiens.

Je voudrais demander à la Chambre et au gouvernement de reconsidérer ce projet de loi et de réfléchir aux dégâts qu'il provoquera s'il est adopté.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) a maintenant la parole. Il est près d'une heure. Je devrais peut-être déclarer qu'il est 1 heure.

M. Waddell: Disons qu'il est 1 heure, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures).

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

Le président suppléant (M. Paproski): Quand la séance a été suspendue, le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) avait la parole.

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Je vous remercie, monsieur le Président.

Mme Mailly: Debout!

M. Waddell: C'est ce que je fais. Monsieur le Président, je vais vous raconter une histoire digne d'un vendredi après-midi. La première fois que j'ai pris la parole à la Chambre, je siégeais dans le fin fond de la Chambre. J'étais le dernier de la rangée parce que mon nom commence par un «W». Avant d'entrer à la Chambre, j'avais dit au député de Saint-Denis (M. Prud'homme): «J'aurais besoin de quelque chose pour me faire paraître plus grand». Et il m'a répondu: «Voici, prenez ceci». Il me tendit l'annuaire téléphonique d'Ottawa-Hull. Je me hissai dessus et mon problème était réglé. Peu après le député a invoqué le Règlement pour dire: «Monsieur le Président, le député a emprunté la plate-forme libérale».

Des voix: Bravo!

M. Waddell: Naturellement, les choses ont changé, n'est-ce pas?

Nous reprenons donc aujourd'hui l'étude du C-85, le projet de loi qui mettra fin au programme d'encouragement du secteur pétrolier (PEP). Il ne compte que quelques pages. Le député de Cape-Breton-The Sydneys (M. MacLellan) en a fait un exposé assez détaillé. Je voudrais maintenant démontrer d'un point de vue différent quelle a été l'utilité du programme en prenant un exemple concret et en exposant certains problèmes.

En comité, nous avons discuté de l'équité des dispositions mettant fin progressivement à ce programme de subventions, subventions versées aux sociétés pétrolières qui forent sous la mer et dans l'Arctique. J'ai déjà dit ce que j'en pensais à la Chambre le lundi, 19 avril 1982; aussi le jeudi, 10 juin 1982 et à d'autres occasions également. Je m'étais élevé contre le programme. Je devrais donc être favorable à une mesure qui vise à l'abroger puisque j'étais contre ce programme initialement. Pourtant, les députés néo-démocrates s'opposent au projet de loi. Nous nous étions opposés au programme parce qu'il représentait un moyen coûteux de canadianiser ce secteur et qu'il pouvait donner lieu à des abus.

Comme on peut le lire à la page 1:17 du volume 1 des fascicules du comité, j'ai cherché à savoir combien nous coûtait le programme d'encouragement du secteur pétrolier. La réponse a été qu'en 1982-1983, il a coûté 1.4 milliard de dollars; en 1983-1984, 1.5 milliard de dollars; en 1984-1985, 1.9 milliard de dollars, et que le coût prévu pour 1985-1986 est de 1.5 milliard de dollars. On prévoyait aussi que la période de transition coûterait 1 milliard de dollars de plus. Cela veut dire qu'on a dépensé presque 8 milliards de dollars pour ce programme. Je pensais que c'était trop, et qu'il y avait matière à abus, je vais montrer dans un instant en quoi il y avait matière à abus.

Nous allons nous opposer à ce projet de loi, bien que ce ne soit pas de gaieté de cœur, pour quatre raisons. Le gouvernement n'a pas donné à ce programme une sépulture décente et n'assure pas honnêtement la transition. Le programme présentait l'avantage de permettre aux entreprises pétrolières canadiennes de taille moyenne d'être présentes au côté des grandes dans les zones pionnières. Les principaux récipiendaires des subventions du programme d'encouragement au secteur pétrolier étaient Petro-Canada, Dome Petroleum Ltée., Husky Oil, Bow Valley Industries, Canterra Energy, Norcen, Home Oil, Gulf Canada, Scurry-Rainbow et Trillium Exploration. Ces subventions ont permis à ces entreprises de prospecter les zones pionnières. Il faudrait être équitable avec ces sociétés maintenant qu'on interrompt le programme.

Les témoignages présentés aux audiences du comité m'ont convaincu que ce projet de loi était injuste pour les entreprises canadiennes qui ont investi et travaillé dans les gisements du large. J'aimerais vous lire un article paru dans le numéro du 24 février 1986 de *Oilweek*. Cet article cite Robert Blair, de la compagnie Husky, probablement le plus grand expert privé du Canada en matière pétrolière. Voici ce que dit cet article:

«Nous avons ramené nos visées à sept puits», dit Blair. «Maintenant, nous nous battons pour nos sept puits». Il parlait d'entretiens séparés qu'il avait eus la veille avec les deux mêmes ministres pour essayer d'avoir la confirmation que le projet de loi C-85 garantirait le maintien des droits acquis dans le cadre du Programme d'encouragement au secteur pétrolier pour les sept puits restants. «Jusqu'à décembre 1985, Husky-Bow Valley a pensé que ces puits étaient entièrement couverts par les dispositions du Programme d'encouragement au secteur pétrolier s'ils étaient forés entre le 1er avril 1986 et le 31 décembre 1987», dit-il. «Mais à partir de janvier, nous avons appris que le nombre de puits que nous pourrions forer était ramené à deux». Si c'était vrai, ajouta-t-il, cela ravagerait complètement le programme des sociétés.

«Ce matin, on nous a donné l'assurance que quatre puits seraient entièrement couverts par les dispositions du programme». Cela permettait au consortium de se maintenir quelques mois, mais «nous avons quand même besoin des sept puits pour sauver le programme». Il estimait que les sept puits devaient pouvoir justifier d'une aide de 290 millions de dollars dans le cadre du Programme d'encouragement.

Ce que nous avons vu au comité, et c'est là le cœur du problème, c'est que si une entreprise régie par ces nouveaux réglements vient en remplacer une autre qui abandonne un puits foré dans le cadre du programme actuel de forage, cette société n'est pas admissible à des subventions du programme d'encouragement du secteur pétrolier. Certains des experts les plus éminents en matière pétrolière qui ont témoigné au comité, notamment Robert Blair, Art Price et Doc Seaman, nous ont dit que ce serait l'anéantissement du programme et qu'il serait très difficile de le relancer ensuite. Au demeurant, les rapports entre le gouvernement et ces pétrolières privées s'envenimeraient et les programmes en question ne pourraient jamais être relancés.

Nous nous opposons aussi à cette mesure parce que la plupart de ces dispositions se trouvent dans les règlements. Or, il est impossible de l'évaluer si nous ne connaissons pas ces règlements. Le secrétaire parlementaire nous a offert des télex qui ne sont pas vraiment d'un grand secours. Pourquoi adopterions-nous une mesure sans en connaître les règlements? Nous donnerions ainsi carte blanche au gouvernement.

Nous avons déjà adopté des mesures prévoyant des règlements qui devaient être arrêtés plus tard, mais celle-ci est tellement vaste, elle est d'une telle portée qu'elle n'a pas grand substance en soi. Tout ce qu'elle renferme, ce sont quelques définitions et la suppression progressive des subventions d'encouragement du secteur pétrolier.

Notre troisième objection au projet de loi est que l'interruption trop brusque de la prospection au large des grands bancs et du plateau continental de la Nouvelle-Écosse serait un trop grand choc pour la région de l'Atlantique. Le silence qui a été observé au comité sur ces questions était étrange. Nous n'avons pas entendu de témoignage de la part du gouvernement de la Nouvelle-Écosse ni de Petro-Canada, bien que nous les ayons invités à comparaître. Ce projet de loi m'apparaît comme une menace pour la côte est. A mon sens, il sonne en fait la fin des activités de prospection pétrolière et gazière à Hibernia et au champ de gaz naturel Venture en Nouvelle-Écosse. Cette mesure combinée aux faibles prix du pétrole crée

une double malédiction et marque la fin de la prospection. Les gens de la région de l'Atlantique commencent à en prendre conscience.

Notre quatrième et dernière raison de nous opposer au projet de loi est que je ne suis pas convaincu que nous ayons entendu au comité le fond de l'histoire sur les subventions du Programme d'encouragement du secteur pétrolier. Je voudrais éclairer un peu la Chambre sur cette histoire et insister sur le cas d'une société, la East Coast Energy Corporation. J'en ai parlé à plusieurs reprises au comité.

Comme on peut le voir dans le compte rendu de la séance du comité du 6 février 1986, à la page 1:21, j'ai demandé combien d'argent East Coast Energy avait obtenu en subventions du programme. Le secrétaire parlementaire de la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. McDermid) a répondu $1,727,466. Puis, à la fin des délibérations du comité, j'ai tenté de faire assigner à comparaître M. Edward Chaisson et M. Fred Doucet, les patrons de East Coast Energy. Cette proposition a été rejetée par la majorité conservatrice. Je voudrais parler un peu à la Chambre de . . .

• (1410)

M. McDermid: Vous avez dit Fred, vous pensiez à Joe Doucet.

M. Waddell: Je voulais dire Gerald Doucet et Edward Chaisson.

East Coast Energy était la seule société privée de la région de l'Atlantique à faire de la prospection côtière. Toutes les autres compagnies étaient albertaines. Il est très important de savoir pourquoi cette société a fait faillite et pourquoi elle était incapable de poursuivre son programme, même avec les subventions reçues dans le cadre du Programme d'encouragement du secteur pétrolier. Cette faillite est révélatrice sur les subventions accordées dans le cadre de ce programme. Elle nous apprend quelque chose au sujet de la bande de petits copains qui dirigent le cabinet du premier ministre. Ce sont de vrais exploitants, monsieur le Président.

East Coast Energy a reçu une portion des gisements sous-marins de ses amis du gouvernement néo-écossais. La société a payé 8 millions pour 1 p. 100 du gisement Venture, situé au large des côtes de la Nouvelle-Écosse. Les dirigeants de cette société étaient les frères Doucet, Fred est devenu plus tard secrétaire de cabinet de Brian Mulroney qui était alors chef de l'opposition, et Gerald.

M. Hnatyshyn: A l'ordre.

M. Waddell: Je regrette, monsieur le Président. Je ne devrais pas donner le nom d'un député. Je voulais dire du premier ministre actuel (M. Mulroney). M. Doucet fait partie du personnel du cabinet du premier ministre.

Vendredi dernier, j'ai trouvé des documents intéressants à la cour de Toronto. Je voudrais parler du procès que Walter Wolf a intenté à Jean Alfred Doucet. Il se passe à la Cour suprême de l'Ontario, c'est le dossier nº 6354/85. Voici ce que dit la page 4 de la demande introductive d'instance:

Le défendeur, Jean-Alfred Doucet, est l'un des principaux conseillers du premier ministre du Canada. Il réside à Ottawa, dans la municipalité régionale d'Ottawa-Carleton et jusqu'à l'automne 1983 il était directeur général, vice-président, secrétaire et administrateur de l'ECE.

Au début des années 80, le premier ministre était allé à St. Francis Xavier et il avait recueilli de l'argent. En fait, M. Doucet avait été le principal organisateur de cette campagne de financement qui avait permis de recueillir environ 11 millions de dollars pour l'Université St. Francis Xavier, mais presque tout le mérite en avait été attribué au premier ministre actuel.

Aussitôt après, M. Doucet a demandé quelques faveurs en retour. Il a convaincu plusieurs des amis du premier ministre, et le premier ministre lui-même, d'investir dans la société East Coast Energy. Le premier ministre y a investi $15,000.

En décembre 1982, la société a émis des actions parce qu'elle manquait de capitaux pour faire des forages au large de la Nouvelle-Écosse. Malgré les subventions d'encouragements pétroliers, cela coûtait cher. Selon le dossier, par l'entremise de Michael Cogger, un avocat québécois qui était, lui aussi, un copain du premier ministre, M. Doucet a convaincu Walter Wolf, qui se dit ami du premier ministre, d'investir $500,000 dans East Coast Energy.

Selon d'autres documents, monsieur le Président, ainsi que le dossier d'une cause connexe, la poursuite intentée par McLeod Young Weir Limited contre Michael Cogger et Walter Wolf devant la Cour suprême de l'Ontario, sous le numéro de dossier 1654-84.

M. Hnatyshyn: Vous condamnez les gens avant qu'ils ne soient jugés.

M. Waddell: Je veille bien à ne parler que des documents à caractère public. La firme de placement McLeod Young Weir a transigé les actions et Don Ripley, un autre des vieux copains du premier ministre, s'est chargé de cette transaction pour le compte de McLeod Young Weir.

M. Hnatyshyn: Je suppose que cela figure dans le dossier du tribunal?

M. Waddell: Qui est Walter Wolf et pourquoi joue-t-il un rôle important dans l'histoire des subventions d'encouragement du secteur pétrolier et de East Coast Energy? Selon M. Dalton Camp, c'est lui qui a envoyé les fonds mystérieux qui ont financé la chute de l'ancien chef conservateur, M. Clark. M. Wolf a déclaré publiquement avoir donné $25,000.

En réalité, d'après mes sources, l'actuel premier ministre a dépensé 6 millions de dollars en 1976, 1983 et 1984 durant les congrès, en vue de devenir le chef de son parti. M. Wolf a investi jusqu'à 2 millions de dollars. Paul Desmarais de la Power Corporation a investi la même somme, et 2 autres millions sont venus d'autres sources.

M. McDermid: Ne serait-ce pas merveilleux si c'était vrai? Ce serait trop beau s'il était aussi facile de recueillir des fonds.

M. Waddell: Pourquoi M. Wolf intente-t-il un procès à Doucet? Selon les documents du tribunal, les actions qu'il dit avoir achetées n'ont jamais été cotées en bourse. Autrement dit, l'émission d'actions n'a servi à rien. Fred Doucet a alors décidé que les encouragements du secteur pétrolier ne suffisaient pas à East Coast Energy, mais qu'elle devait produire du pétrole conventionnel et obtenir des liquidités immédiates. M. Doucet a alors fait acheter à East Coast Energy une société de l'Alberta, Petroleum Royalties Limited. Ce fut une erreur monumentale. Il a essayé de fusionner les deux sociétés et de mettre sur le marché une énorme émission d'actions en vue d'éponger leur dette commune. L'affaire ne s'est jamais faite, bien entendu, parce que personne ne voulait acheter les actions de sociétés aussi endettées.

En juillet dernier, la Banque Impériale de Commerce a rappelé les prêts de East Coast Energy pour obliger la société à fermer ses portes. M. Doucet est aujourd'hui l'un des conseillers supérieurs du premier ministre du Canada.

Qu'a obtenu M. Wolf pour ce qu'il a investi dans la société East Coast Energy et dans la campagne Mulroney? Pas grand-chose, même si un contrat de $363,000 a été alloué par Petro-Canada à Wolf Sub-Ocean Limited, qui effectue des forages au large des côtes.

La société Wolf Sub-Ocean appartenait à Walter Wolf et Frank Moores. Gérard Doucet, le frère de Fred et ancien employé de East Coast Energy, est aujourd'hui associé à Moores dans une entreprise d'experts-conseils florissante à Ottawa. Les députés connaissent bien cette maison. Fait aussi partie de la société un important organisateur conservateur du Québec, M. Gary Ouellet. Le président de l'Association des jeunes conservateurs du Québec et organisateur de ce parti, M. Éric Dorion, a travaillé pour MM. Moores, Ouellet et Gerry Doucet.

Qu'est-il advenu des crédits de Wolf devant servir à l'exploitation des ressources sous-marines? Ils ont servi à acheter des délégués québécois pour le congrès de Winnipeg. A un rassemblement, par exemple, 1,000 personnes ont reçu $10 chacune pour choisir six délégués qui ont touché $1,000 chacun pour aller à Winnipeg. Vous comprenez pourquoi ce comité aurait dû être approché par la East Coast Energy et ses principaux dirigeants. Vous pouvez imaginer, monsieur le Président, comment un comité traiterait tout cela aux États-Unis si les Américains examinaient le PESC à l'égard des ressources sous-marines et la façon dont les crédits ont été dépensés.

La première affaire Wolf devait passer en jugement le 10 juillet 1985, mais il y a un retard de seize à dix-huit mois en Ontario. Le procès aura lieu en décembre 1986 ou en 1987. Peut-être en saurons-nous alors un peu plus. Wolf poursuit Doucet pour la somme de $300,000. McLeod Young Weir poursuit Wolf and Cogger pour $200,000. Pour des escrocs, il n'y a pas d'honneur.

On devrait confier à une commission le soin d'enquêter sur East Coast Energy, son utilisation des crédits provenant du Programme d'encouragement du secteur pétrolier, ses liens avec Walter Wolf et, par l'intermédiaire de Fred Doucet, avec le cabinet du premier ministre, afin de savoir dans quelle mesure l'argent de East Coast Energy ou de Wolf a permis d'avoir la main haute sur la campagne à la direction d'un parti et, enfin, sur le gouvernement canadien. Qui a dit que le Canada était une république bananière?

M. Baker: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Y a-t-il, oui ou non, une période de questions et réponses de dix minutes?

Le président suppléant (M. Paproski): Il n'y en a pas. J'ai laissé amplement de temps aux députés qui ont pris la parole.

[*Français*]

M. Rossi: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je crois qu'on a droit à 10 minutes de questions au député du Nouveau parti démocratique qui est le critique en matière d'énergie. Je crois qu'on a le privilège de 10 minutes de questions.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Je dois admettre que j'ai parlé trop vite. Aux termes de l'article 55(1) du Règlement, les deux premiers orateurs n'ont pas de limite de temps alors que le dernier dispose de 20 minutes et d'une période de dix minutes pour des questions et observations. La parole est donc au député de Gander-Twillingate (M. Baker), pour une question ou une observation.

M. Baker: Je sais, monsieur le Président, que c'était involontaire de votre part. On a modifié le Règlement si souvent depuis le début de cette législature qu'il est difficile pour le Président, quel qu'il soit, de se retrouver parmi les nouvelles dispositions que le gouvernement a adoptées . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Baker: . . . depuis son arrivée au pouvoir. C'est avec intérêt que j'ai écouté l'allocution du député. Je voudrais revenir à ses deux ou trois premières minutes, qui n'avaient absolument rien à voir avec les sociétés ou les particuliers qui font partie du groupe East Coast Energy.

● (1420)

Le député a déclaré avec raison que son parti et lui s'étaient opposés, ici même à la Chambre, au Programme d'encouragement du secteur pétrolier. Au fil des années, les députés néo-démocrates ont qualifié le programme d'énorme cadeau pour les grandes sociétés pétrolières. Le député reconnaît maintenant que les sociétés canadiennes installées en Alberta, à part celle à laquelle il a surtout fait allusion dans son allocution, disent ne plus pouvoir poursuivre leurs activités de forage sans les stimulants prévus dans ce programme, quel que soit le prix du pétrole. Compte tenu de cela, le député ne conviendra-t-il pas qu'il faut rétablir pour les deux ou trois prochaines années les stimulants qui étaient en place avant l'avènement du gouvernement actuel?

M. Waddell: Monsieur le Président, le député est peut-être en train de me demander poliment si je ne fais pas preuve d'inconséquence, étant donné que j'ai parlé et voté contre le PESP et que je m'oppose maintenant à un projet de loi qui vise à supprimer graduellement ce programme. Je l'ai avoué franchement dans mon allocution et j'ai cité des dates à la Chambre. J'avais dit à l'époque que je trouvais le PESP trop coûteux. Qu'avons-nous eu pour huit milliards de dollars? Avons-nous un seul baril de pétrole ou le moindrement de gaz en provenance des gisements sous-marins ou de l'Arctique? Nous avons reçu un chargement symbolique de barils de Bent Horn. Nous avons eu droit à quelques activités de prospection et à une petite idée de ce qu'il y avait là-bas. Toutefois, j'estimais que c'était payer un peu cher et je ne suis pas sûr que cela en ait valu la peine. Je reconnais que des sociétés canadiennes étaient dans le coup et j'en ai donné la liste. Le problème, c'est que nous allons maintenant les laisser en plan.

Le programme visait un double objectif: canadianiser le secteur en favorisant les sociétés canadiennes et découvrir ce qu'il y avait comme ressources dans les régions éloignées. La vraie raison du programme, c'est la guerre que l'ancien premier ministre du Canada, M. Trudeau, livrait à l'ancien premier ministre de l'Alberta, M. Lougheed. Il voulait déplacer la prospection vers les régions éloignées, contrôlées par le gouvernement fédéral. Vous vous souviendrez que le gouvernement libéral a toujours revendiqué la compétence sur les zones sous-marines. Cela faisait partie de la guerre de l'énergie. Ce fut un énorme gaspillage.

J'aimerais que l'on examine les sommes qui ont été dilapidées avec ce programme. Pour 8 milliards nous aurions pu acheter la société Imperial et nous aurions eu immédiatement une canadianisation de 50 p. 100. Nous aurions pu l'investir dans les sables bitumineux ou le brut lourd, où les résultats étaient garantis. Ce fut un gaspillage.

Pour répondre à la question du député, je ne pense pas que le programme devrait être prolongé, mais, par respect pour les sociétés, nous ne devons l'éliminer que progressivement. Il est étrange que les néo-démocrates se rangent derrière les sociétés pétrolières canadiennes, mais elles ne sont pas traitées équitablement et le programme devrait être éliminé différemment. Il n'est donc pas anormal que je dise cela et que je m'oppose au projet de loi.

M. Baker: Monsieur le Président, il y a un moment, le député disait que les néo-démocrates se rangeaient derrière les sociétés. Il voulait peut-être dire derrière les travailleurs qui faisaient de la prospection en mer et les sociétés qui les employaient.

Vu la position de son parti, le député croit-il, monsieur le Président, je demanderais au secrétaire parlementaire de la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. McDermid) d'écouter les questions et les réponses, car il va apprendre quelque chose. Il est regrettable que l'on ait pas pu lui poser de questions après son discours, car vu les déclarations qu'il a faites à la Chambre ce matin ces dix minutes auraient été particulièrement amusantes.

M. McDermid: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je serai heureux de répondre à n'importe quelle question que le député voudra me poser. J'ai siégé au comité pendant une semaine et je ne l'ai jamais vu poser une question. Il fait de l'esbroufe.

Des voix: C'est honteux!

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre, s'il vous plaît. A l'ordre! Je donne la parole au député de Gander-Twillingate pour une question ou une observation.

M. Gauthier: Cela va vous coûter cher. C'est une remarque stupide.

M. Rossi: C'est un imbécile de toute façon.

M. Baker: Le député croit-il que le programme d'encouragement du secteur pétrolier a rapporté aux sociétés pétrolières qui procèdent à des forages sous-marins ou sur les terres nouvelles? C'est une question extrêmement importante, monsieur le Président. Le député est très versé dans ce domaine. Croit-il que ce programme leur a rapporté de l'argent? En d'autres termes, quel que soit le prix du pétrole, auraient-elles foré en vertu du programme?

Je pose cette question, car il sait pertinemment que des entreprises de l'ouest du pays prétendent maintenant qu'elles ne peuvent procéder à de forages sous-marins, non pas parce que le prix du pétrole a chuté, mais bien parce qu'elles n'ont plus droit aux encouragements pétroliers. Elles affirment que si elles pouvaient récupérer 80 p. 100 de leurs frais, elles poursuivraient leurs forages. Or, en vertu du régime fiscal actuel, elles récupèrent environ 30 p. 100 mais soutiennent ne pouvoir forer dans ces circonstances. Quel que soit le prix du pétrole, le député croit-il que les sociétés auraient procédé à des forages si le programme d'encouragement du secteur pétrolier avait été maintenu? En d'autres termes, prétend-il que le programme a rapporté aux entreprises?

M. Waddell: Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à dire que le député a raison d'affirmer que nous devons aux employés des sociétés établies sur la côte est de ne pas les laisser tomber comme cela. Or, c'est exactement ce qui se produira si nous n'éliminons pas ce programme de façon méthodique. C'est ce qui est ressorti des audiences du comité

Quant à savoir si les entreprises réalisent des bénéfices ou pourraient poursuivre, je vais vous citer ce qu'a dit M. Allan Ruffman, vice-président de la société Geomarine Associates Ltd. à l'occasion d'une conférence à Halifax intitulée Perspective '86:

> Selon les intentions déclarées des prospecteurs de la côte est, on assistera probablement à une réduction de 40 à 50 p. 100 des forages et à une baisse de 70 p. 100 du nombre des tours de forage en activité, ce qui équivaudra à un déclin de 50 p. 100 de l'activité globale.

C'était avant la chute des prix pétroliers. Il a ajouté ceci:

> A la suite de l'élimination des subventions à la prospection ou de leur remplacement par des exemptions d'impôt, il se pourrait fort bien que les petites entreprises ne puissent plus entreprendre de forages sous-marins.

D'autres témoins ont déclaré que, en l'absence des subventions, ils ne feraient pas de prospection dans cette région. Les sociétés pétrolières se remettront à l'œuvre si on leur accorde des subventions de taille ou des déductions pour superépuisement. Évidemment, elles ont fait un coup d'argent avec le Programme d'encouragement du secteur pétrolier. J'aurais bien voulu que le comité se penche sur certains des abus du programme, dont j'ai entendu parler. L'argent était transféré d'une compagnie à l'autre. Il y a eu beaucoup d'abus; les sociétés ont cependant réalisé des bénéfices et elles ont foré des puits. Les choses ont tourné rondement, cela ne fait aucun doute. Toutefois, si on lui donne une subvention assez intéressante, le bénéficiaire en déduira qu'il a le feu vert.

• (1430)

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé. Poursuivons le débat. La parole est au député de Laval-des-Rapides (M. Garneau).

M. Hnatyshyn: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je ne veux pas empêcher les députés d'intervenir à propos de ce projet de loi, mais les trois partis se sont entendus pour remanier le programme des travaux de façon à accommoder le critique libéral du portefeuille de l'énergie et le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell). Il était clair dans mon esprit que, pour accommoder les porte-parole des partis, nous n'entendrions qu'un intervenant par parti. Je voudrais savoir si le député de Laval-des-Rapides (M. Garneau) était au courant de cette entente et si le parti libéral veut continuer à étudier le projet de loi.

M. Gauthier: Monsieur le Président, j'étais à la Chambre hier lorsqu'une offre a été faite concernant le projet de loi C-85. Mon leader à la Chambre a déclaré qu'il ne pouvait pas donner son aval à cette proposition, car personne d'entre nous ne savait au juste en quoi elle consistait. On s'est mal compris et on ne se comprend toujours pas puisque le député de notre parti qui a parlé ce matin sur ce projet de loi ne nous avait pas dit qu'un accord était intervenu pour donner la parole à un seul député. Il m'a bien dit que cette mesure serait mise aux voix aujourd'hui, mais sans préciser que le nombre d'intervenants serait restreint.

M. McDermid: Monsieur le Président, j'ai participé aux discussions et on s'était entendu au départ pour nous donner la parole, au député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) et à moi-même aujourd'hui. En raison de maladie dans sa famille, le critique du parti libéral aurait eu son tour mardi. Mais il a eu l'amabilité de rester ce matin pour que chaque parti présente un porte-parole. Je m'étais entendu avec les critiques des partis qui en ont parlé à leur tour à leur leader à la Chambre. Le député en question a donc tenu sa promesse ce matin et il est parti ensuite dans sa circonscription parce que quelqu'un de sa famille était malade. Nous serions fort déçus qu'on rompe cette entente.

Le président suppléant (M. Paproski): Je suis à la disposition de la Chambre. Je voudrais bien lui apporter mon concours car je vois qu'il va y avoir un débat . . .

M. Baker: J'invoque le Règlement pour la même raison, monsieur le Président. Ce projet de loi met fin aux subventions d'encouragement du secteur pétrolier et à la prospection au large des côtes de Terre-Neuve.

M. McDermid: Non!

M. Baker: Je vais faire connaître publiquement mon point de vue devant la Chambre qu'il y ait eu accord ou non. J'ignore s'il y a eu accord, mais j'entends bien parler de toute façon.

Le président suppléant (M. Paproski): Nous passons au débat alors. Je voudrais donner la parole au député . . .

M. Tobin: Je voudrais faire un rappel au Règlement, monsieur le Président. Je suis ici un vendredi après-midi alors que je rentre généralement dans ma circonscription, parce que je crois que la Chambre va tenir un vote sur ce projet de loi.

M. McDermid: Parlez à votre leader à la Chambre.

Le président suppléant (M. Paproski): Ce n'est pas un rappel au Règlement; c'est un discours. J'approuve ce que le député vient de dire.

M. Tobin: Ils essaient de nous empêcher de parler.

Le président suppléant (M. Paproski): C'est un discours; le député de Laval-des-Rapides (M. Garneau) a la parole.

[*Français*]

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, je ne sais pas au juste ce qui s'est passé entre les diverses personnalités de la Chambre, mais avant d'entreprendre mon exposé sur le projet de loi C-85, j'aimerais vous souligner que, ce matin, je me suis entretenu avec mon collègue de Cape Breton-The Sydneys (M. MacLellan) au sujet de mon intervention de cet après-midi et la directive que j'entendais suivre. Il ne m'a jamais indiqué aucune entente qui serait intervenue avec lui quant à la limitation du nombre de discours.

Monsieur le Président, je crois que nous entreprenons aujourd'hui une étape extrêmement importante en ce qui regarde la façon dont ce pays va gérer cette ressource limitée et non renouvelable que constituent le gaz et le pétrole.

Par le projet de loi C-85, nous franchissons en fait une étape presque définitive vers l'abolition d'une politique nationale de l'énergie. Cette politique nationale de l'énergie avec ses faiblesses, avec ses forces, avec ses lacunes visait trois objectifs. Le premier c'était l'exploration; la deuxième c'était faire en sorte que les compagnies deviennent de plus en plus sous contrôle canadien; et le troisième c'était de protéger les producteurs et les consommateurs contre les variation considérables de prix.

Monsieur le Président, cet objectif était peut-être trop ambitieux. Cet objectif était peut-être difficilement réalisable dans le contexte non seulement nord-américain, mais dans le contexte mondial dans lequel évolue toute la question énergétique. Mais il reste un fait, c'est qu'il y avait au moins un objectif précis qui était celui de faire en sorte que le contrôle sur l'exploration, sur la distribution et sur la canadianisation, puisse être de plus en plus entre les mains des Canadiens.

Pourquoi une politique nationale de l'énergie d'abord—et j'en conviens—avec ses forces et ses faiblesses? D'abord, une politique nationale de l'énergie parce que le marché, la théorie ayant trait au marché ne jouait plus. En fait, depuis le milieu des années 1970, un groupe de pays producteurs avait décidé d'dutiliser le contrôle de la production pour faire augmenter les prix d'une façon artificielle. Donc, il n'y avait plus de loi du marché, telle qu'on le connaît, c'est-à-dire une liberté d'acheteurs, une liberté de vendeurs. Deuxièmement, le nombre de joueurs sur le marché était de plus en plus restreint. Troisièmement, les retombées découlant de l'action de ce cartel étaient considérables en termes de profits exagérés qui pouvaient tomber entre les mains de quelques joueurs en nombre de plus en plus limité.

Je reviens sur la politique nationale de l'énergie, à savoir qu'elle avait ses faiblesses, qui auraient pu être corrigées, et je ne nierai pas cela. La politique nationale de l'énergie était peut-être trop ambitieuse. On aurait pu, par des législations, par des programmes gouvernementaux, en diminuer la portée si c'était l'intention d'un gouvernement conservateur. Donc, on aurait pu changer la politique, on aurait pu l'adapter.

Mais par le projet de loi C-85, nous arrivons dans une situation où il n'y a plus de gouvernement du Canada qui va vouloir gérer l'administration de cette ressource, limitée, non renouvelable, qui se trouve actuellement entre les mains d'un nombre très très limité de producteurs.

Monsieur le Président, il n'y aura plus de politique nationale de l'énergie. Cette loi du marché, quand on en parle et qu'on dit: «Maintenant, ce sera le marché qui va déterminer le prix», est-ce qu'on a véritablement une loi du marché quand des pays producteurs décident, *proprio motu*, pour des fins de contrôle des prix, de couper la production? Avons-nous une loi du marché? Est-ce qu'on peut parler de la loi du marché, quand quatre ou cinq pays producteurs peuvent déterminer le prix que des millions et des millions de consommateurs devront payer pour cette denrée extrêmement importante? Avons-nous une loi du marché, quand les producteurs indépendants se retrouvent à la merci de quatre ou cinq acheteurs? Avons-nous une loi du marché, quand nous nous retrouvons dans une situation où le premier ministre d'une province communique avec un chef arabe pour tenter de contrôler le volume de production, dans le but de faire augmenter le prix?

Monsieur le Président, si nous devons avoir une politique de l'énergie déterminée par quelques pays, par quelques producteurs, pourquoi cette politique ne serait-elle pas déterminée ici, en cette Chambre, par des députés élus par l'ensemble des Canadiens? Est-ce que nous voulons, monsieur le Président, que le coût de l'énergie, la façon dont l'exploration va se faire, tout cela soit déterminé par l'OPEP qui peut ou ne peut pas

s'entendre? Est-ce que cela va être déterminé par des coups de téléphone entre le premier de l'Alberta et le cheik Yamani?

Mme Mailly: Non, non!

M. Garneau: Monsieur le Président, si la députée veut intervenir, elle le fera, elle a le droit de parole, mais qu'elle laisse donc les gens qui veulent traiter sérieusement de la question . . . Qu'elle parle plutôt à son ami, le premier ministre de l'Alberta.

Monsieur le Président, qu'on ne vienne pas me dire que dans cette question de l'énergie, on peut utiliser la loi du marché, alors qu'on vit dans un cartel et qu'une poignée de personnes qui sont de l'extérieure de ce pays peuvent venir influencer le prix que nos Canadiens paient pour leur essence à la pompe ou pour leur huile à chauffage.

● (1440)

Monsieur le Président, je dirais oui volontiers, et je suis une personne qui croit dans la libre concurrence, qui croit dans la loi du marché, mais quand la loi du marché existe, c'est pourquoi je dis: à la loi du marché, je réponds oui, mais au cartel, je réponds non. Si des étrangers peuvent donc décider de ce qui va se passer pour les consommateurs canadiens, pour les producteurs indépendants canadiens, je me dis que si des étrangers peuvent le faire, les députés de cette Chambre non seulement peuvent le faire mais ont un droit prioritaire et absolu de le faire. C'est pourquoi je suis un peu peiné, et même très préoccupé par l'attitude du gouvernement conservateur, et je reviens encore sur le fait que la politique nationale de l'énergie aurait pu être amendée, la politique nationale de l'énergie aurait pu être modifiée. On aurait pu restreindre certains des bénéfices si on les trouvait trop exagérés, mais je pense que nous vivons dans une situation et dans un monde où une intervention du gouvernement de ce pays, en collaboration avec ceux des provinces productrices, est non seulement souhaitable mais nécessaire.

Monsieur le Président, pourquoi ne pourrions-nous pas prendre cette décision nous-mêmes, cette décision d'assurer que la prospection et l'exploration de nos ressources pétrolières puissent s'effectuer au Canada, par des Canadiens en grande partie, la majorité tout au moins? Ne pouvons-nous pas nous-mêmes, comme représentants de l'ensemble de la population, décider ici—par le biais de notre système fiscal, par le biais des mesures budgétaires, d'une façon démocratique—ce qui est bon pour notre pays, ce qui est bon pour les consommateurs, ce qui est bon pour les producteurs? Pourquoi, monsieur le Président, ne pouvons-nous pas par la consultation avec les provinces productrices en arriver à établir les règles du jeu qui doivent gouverner l'exploration, la prospection et la distribution de cette denrée limitée et non renouvelable?

[*Traduction*]

M. McDermid: C'est exactement ce que nous avons fait.

[*Français*]

M. Garneau: Monsieur le Président, le secrétaire parlementaire de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. McDermid) a dit: «exactly what we've done». Qu'est-ce qu'ils ont fait? Ils ont donné toute l'administration à l'entreprise privée en invoquant la loi du marché, et cette loi du marché elle n'existe pas. Que le secrétaire parlementaire vienne me dire aujourd'hui qu'il y a dans ce pays une capacité de concurrence, qu'il y a un marché pour établir le prix du pétrole. Et je voudrais reprendre à rebrousse-poil son argumentation, et on dit aujourd'hui que la société Petro-Canada achète au prix le plus bas, au prix mondial, et qu'elle revend au prix le plus cher au Canada. On a une politique, mais pourquoi? Pour écraser les producteurs indépendants, écraser les consommateurs de l'autre côté de la rue.

Mme Mailly: C'est faux!

M. Garneau: C'est ce qui en est, ce qui arrive quand on . . .

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Rossi: Monsieur le Président, nous aurons une période de 10 minutes pour les questions et commentaires à l'orateur.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre, à l'ordre . . .

M. Rossi: La députée de Gatineau (Mme Mailly) intervient tout le temps.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre. A l'ordre, s'il vous plaît. Allons, à l'ordre! Les députés auront l'occasion de poser des questions et de faire des commentaires lorsque le député aura fini son discours de 20 minutes. Nous sommes vendredi après-midi, je le sais, et tout le monde veut rentrer dans sa circonscription, mais je voudrais entendre le discours du député. Je voudrais par ailleurs que vous attendiez qu'il ait fini pour poser des questions et faire des commentaires.

[*Français*]

M. Garneau: Monsieur le Président, ce que je soumets, c'est que le projet de loi C-85 donne . . .

[*Traduction*]

Une voix: Avez-vous appris cela à Québec?

[*Français*]

M. Rossi: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Paproski): L'honorable député de Bourassa (M. Rossi) sur un rappel au Règlement.

M. Rossi: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Le député a insulté la province de Québec, il a dit:

[*Traduction*]

Avez-vous appris cela à Québec? Monsieur le Président, nous n'accepterons pas une remarque aussi ridicule.

Le président suppléant (M. Paproski): Il ne s'agit pas d'un rappel au Règlement. J'ignore ce qui s'est passé, mais je sais que le député a la parole. J'apprécierais beaucoup que les députés le laissent terminer son discours, puis je leur permettrai de poser des questions et de faire des commentaires.

[*Français*]

M. Garneau: Monsieur le Président, ce que je veux souligner. Je comprends, monsieur le Président, que cela fait mal pour des députés conservateurs de se rendre compte qu'ils sont en train de donner cette ressource extrêmement importante que constituent l'huile et le gaz au pays. Ils sont en train de donner cela sous le contrôle des étrangers en quelque sorte, non pas en termes de propriété, mais en termes de l'exploitation, parce que par le biais du prix les cartels sont en train de contrôler la politique énergétique du Canada au lieu qu'elle soit bâtie en cette Chambre.

Monsieur le Président, je soumets bien respectueusement qu'en abolissant à toutes fins utiles les programmes d'explora-

tion, en mettant de côté complètement une politique nationale de l'énergie, on place ce pays à la merci des décisions prises à l'extérieur de nos frontières. Ce que je soumets en plus, c'est que dans la mesure où il n'y a pas concurrence, où il ne peut pas y avoir concurrence à cause du nombre de joueurs, ce que le gouvernement conservateur est en train de faire, c'est d'écraser les producteurs indépendants canadiens qui vont devoir faire en sorte tôt ou tard, surtout dans une baisse de prix, de remettre ou de vendre aux plus grandes compagnies qui ont le *cash flow* nécessaire qui leur est donné par le fait qu'il n'y a pas de concurrence et que les prix à la pompe sont élevés, les grandes compagnies auront, à cause de cela, à cause de l'attitude de Petro-Canada dans tout le secteur, les grandes compagnies vont être capables de dégager le *cash flow* pour aller acheter des producteurs indépendants qui vont être écrasés. Par qui sont-ils écrasés, ces producteurs indépendants actuellement? Par le fait qu'une des grandes majeures qui est Petro-Canada se doit d'acheter de 60 à 70 p. 100 de son huile des producteurs indépendants. Elle l'achète au prix bas et elle le revend en contrôlant les prix à la pompe.

Monsieur le Président, dans ce contexte, je pense que s'il y a quelqu'un qui doit prendre des décisions d'une façon logique, d'une façon démocratique, c'est cette Chambre et ce gouvernement de l'autre côté, qui nous fait face, et non pas les joueurs qui sont en dehors de nous.

Je voudrais ajouter une autre dimension à ce débat et c'est celle de l'unité canadienne. Lorsque le prix international de l'huile a atteint des niveaux élevés, un gouvernement libéral de l'époque avec évidemment le désaccord des gens qui sont en face de nous a pensé que ce n'était pas normal que l'ensemble des Canadiens paie un prix exhorbitant pour l'huile à chauffage et l'essence pour leurs voitures et les entreprises l'énergie pétrolière dont ils avaient besoin, que ces gens-là paient un prix exorbitant parce que trois ou quatre pays producteurs avaient décidé d'exercer un cartel. C'est sûr qu'à ce moment-là on a demandé à certaines provinces productrices de faire des sacrifices pour l'ensemble du Canada. Ce que je soumets aujourd'hui à l'attention des membres du gouvernement, c'est que dans ce même esprit d'unité canadienne, il va venir un moment, si la situation continue d'évoluer, où il faudra que les provinces centrales, que le Québec, que l'Ontario, que d'autres régions du pays, retournent l'ascenseur aux producteurs de l'Ouest parce qu'on ne peut pas permettre, par cette volonté de laisser une libre concurrence qui n'existe pas, de défaire dans l'espace d'un ou deux ans ce qui a pris et ce qui a coûté si cher à bâtir, c'est-à-dire la canadianisation de nos compagnies exploratrices et de nos compagnies productrices de pétrole. C'est exactement ce que cherche à faire le cartel de l'OPEP, casser le plus possible les politiques nationales d'autosuffisance. Et, une fois qu'on les aura cassées, on va «rejacker» les prix et on se retrouvera dans quelques années peut-être avec un prix de $40, $50 US le baril. De telle sorte que l'abolition par le projet de loi C-85 des mesures importantes de la politique nationale de l'énergie, en laissant complètement libre cours à un marché libre, qui n'est en fait pas un marché libre, on est en train de tuer la canadianisation de nos compagnies et aussi on replacera le Canada dans une situation de dépendance face aux pays producteurs étrangers pour nos approvisionnements si on doit cesser toute exploration.

C'est pourquoi mon plaidoyer aujourd'hui n'est pas tellement pour défendre les programmes d'incitation à la recherche pétrolière tels qu'ils exitaient. Mon propos n'est pas de vouloir défendre à tout prix tous les aspects de la politique nationale de l'énergie. Mon propos est de dire à ce gouvernement: Attention, ne vous trompez pas! L'attitude que vous prenez va peut-être être celle qui va tuer la libre concurrence, qui va peut-être être la plus dommageable à l'entreprise privée qui ait pu exister. Et aussi, replacer ce pays probablement dans des situations conflictuelles entre l'Est et l'Ouest.

● (1450)

Et moi, monsieur le Président, ma proposition à ce moment-ci c'est que, compte tenu du fait que le prix du pétrole international baisse, compte tenu du fait que Petro-Canada par son pouvoir d'achat, est en train d'écraser les producteurs indépendants, je dis au gouvernement: Au lieu de vous retirer et d'abandonner tout rôle au niveau de la gérance de cette ressource—et je le répète—qui est encore et que tout le monde sait qu'elle est limitée et non renouvelable, au contraire, le gouvernement devrait intervenir.

Je vois tous les députés conservateurs de l'Alberta. Je comprends que cela doit être difficile. Mais je peux vous dire aujourd'hui, parce que j'ai parcouru le Québec et que j'ai parcouru une partie de l'Ontario, que vous avez des «supporteurs» non seulement en Alberta, mais vous avez des Canadiens et des Canadiennes qui comprennent que, à un moment donné, il faut retourner l'ascenseur. Ils sont prêts à retourner l'ascenseur.

Je ne sais pas à quel moment il faudra intervenir, mais cela me fatigue et cela m'inquiète chaque fois que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (Mlle Carney) nous dit à la Chambre: Jamais on n'interviendra. On va laisser la libre concurrence.

Cela m'inquiète. Et je dis aux députés conservateurs, surtout des provinces de l'Ouest: Peut-être que vous faites des représentations à l'intérieur de votre caucus. Mais, si vous en faites, à ce moment là vous ne serez pas complètement opposés aux propos que je tiens, propos à l'effet que je ne veux pas être d'une approche partisane. Parce que si vous voulez que je le sois, je peux le devenir, oui, je peux le devenir.

Mais lorsque je parle d'unité canadienne, est-ce que les conservateurs vont dire que je suis partisan? Lorsque je dis qu'il n'y a pas de concurrence dans l'industrie du pétrole aujourd'hui, est-ce que je suis partisan? Lorsque je dis qu'il faut aider la canadianisation et protéger nos producteurs, est-ce que je suis partisan?

Monsieur le Président, à quel moment dois-je considérer des propos comme injurieux à l'endroit de mes collègues? Ce que je les invite à faire, c'est de réaliser que nous ne vivons pas ici dans le domaine de l'épicerie du coin, nous vivons dans un secteur où quatre ou cinq grandes compagnies contrôlent la distribution du produit. Et lorsqu'il y a seulement trois, quatre ou cinq acheteurs, comment voulez-vous que les producteurs indépendants puissent survivre s'il n'y a pas un gouvernement pour protéger cette concurrence-là.

Et j'ajoute ici: Comment peut-il y avoir libre concurrence lorsque des pays producteurs se réunissent au vu et au su de tout le monde pour tenter de limiter la production et faire monter les prix? Je dis: S'il y a quelqu'un qui doit fixer les prix pour le pétrole, pour le gaz, à l'intérieur des limites du

Canada, cela ne peut qu'être le gouvernement de mon pays et pas les pays membres de l'OPEP.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre! La période des questions et commentaires.

Je donne la parole à l'honorable députée de Gatineau (Mme Mailly).

Mme Claudy Mailly (Gatineau): Monsieur le Président, il est malheureux que pour son premier discours majeur depuis sa nomination le député de Laval-des-Rapides (M. Garneau) nous serve un de ses discours encore touffu de mensonges et d'exagérations. Je voudrais faire des commentaires sur certains points. Mais il en a tellement présentés, monsieur le Président, que c'est pour cette raison que nous avions, malgré nous, des vomissements de réaction envers ce qu'il disait. Par exemple: Lorsqu'il nous dit que l'on veut laisser la politique pétrolière de ce pays être dirigée par un premier ministre d'une des provinces . . . Il sait très bien que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) a dit que la politique du Canada est créée par le gouvernement du Canada. Il n'a pas dit que le premier ministre d'Alberta n'avait aucune voix au chapitre sur les politiques internationales ou même sur les politiques nationales de notre gouvernement. Et cela, il le sait. Et c'est pour cela que je dis que c'est un tissu de mensonges lorsqu'il l'avance.

Deuxièmement, il dit qu'on veut remettre au marché l'avenir . . .

[*Traduction*]

M. Tobin: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Non seulement la députée d'en face tient un langage qui sied mal à une dame en parlant de ses «vomissements», mais elle accuse le député de proférer des mensonges. Ce sont des propos antiparlementaires qu'elle devrait retirer immédiatement, tout comme elle devrait se retirer de la Chambre.

M. Rodiguez: Rétractez-vous.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre. Nous ne jouons pas dans un roman-feuilleton. Bien sûr, je sais que nous sommes vendredi après-midi. Le bruit des conversations m'a empêché d'entendre la députée.

M. Tobin: Elle a parlé d'un «tissu de mensonges».

Le président suppléant (M. Paproski): Si c'est ce que la députée laissait entendre, je pense qu'elle devrait retirer ses paroles. C'est antiparlementaire.

M. Tobin: J'invoque le Règlement.

Le président suppléant (M. Paproski): Un instant. Je n'ai pas entendu l'interprétation et je demanderais donc à la députée de dire si elle a utilisé un langage antiparlementaire. Si c'est le cas, je lui demanderais de se rétracter. Si elle ne l'a pas fait, elle peut continuer en posant une brève question qui sera suivie d'une d'observation tout aussi brève. La parole est à la députée de Gatineau (Mme Mailly).

[*Français*]

Mme Mailly: Monsieur le Président, je n'ai pas utilisé de langage non parlementaire, parce que dans le Règlement, on nous dit qu'on ne peut se traiter de menteur, mais que l'on peut porter des doutes sur le contenu véridique des propos des députés, et c'est ce que j'ai fait. J'ai signalé qu'il y avait un tissu de mensonges dans les propos du député. Je n'ai pas dit qu'il était un menteur, j'ai dit que son propos comprenait un tissu de mensonges.

Monsieur le Président, si vous me le permettez . . .

M. Gauthier: Monsieur le Président, la députée de Gatineau devrait se faire laver la bouche avec du savon, parce qu'elle dit des choses absolument . . . C'est de la sémantique qu'elle fait là. Et quand elle dit que le député a fait des commentaires ou un discours «tissu de mensonges», c'est la même chose que d'accuser le député d'être menteur. Elle doit retirer ses paroles.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre. C'est très tangeant. La députés de Gatineau place la présidence dans une situation embarrassante en employant un langage antiparlementaire à un cheveu près. J'espère qu'elle voudra bien s'en abstenir et poser une brève question qui sera suivie de brèves observations.

[*Français*]

Mme Mailly: Monsieur le Président, alors, je procède. Je disais donc que le député de Laval-des-Rapides (M. Garneau) . . . Je disais donc, monsieur le Président . . .

[*Traduction*]

M. Tobin: Non. J'invoque le Règlement, monsieur le Président. La députée de Gatineau (Mme Mailly) a clairement indiqué au Président et à la Chambre qu'elle a employé l'expression «un véritable tissu de mensonges». Ce sont ses propres paroles, qui s'appliquent au discours du député de notre parti.

Lorsqu'elle ajoute qu'elle agit ainsi parce que c'est peut-être une façon détournée et acceptable de traiter quelqu'un de menteur, ses intentions sont claires et le Président devrait trancher la question de façon catégorique.

M. Gauthier: On ne peut pas faire indirectement ce qu'il est interdit de faire directement.

Le président suppléant (M. Paproski): Si la députée a utilisé des termes antiparlementaires, je lui demanderais de retirer ses paroles et de poursuivre sa question.

[*Français*]

Mme Mailly: Monsieur le Président, donc je poursuivais et disais que le député, dans ses délibérations, avait avancé des sujets . . .

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Je demande à la députée de retirer . . .

M. Tobin: Expulsez-la.

Le président suppléant (M. Paproski): La députée peut-elle retirer ses propos et poursuivre sa question ou son commentaire?

[*Français*]

Mme Mailly: Monsieur le Président, vu que vous me demandez de poser un geste concret, il me fait plaisir, pour vous tirer de l'embarras, de poser ce geste concret. Je regrette d'avoir dit que c'était un «tissu de mensonges» et je vais tout simplement dire que, disons, qu'il a étiré la vérité au plus loin que l'on pouvait.

Alors, voilà!

Des voix: Bravo!

Mme Mailly: Donc, monsieur le Président, revenant . . .

[*Traduction*]

M. Gauthier: J'invoque le Règlement.

Le président suppléant (M. Paproski): J'estime que la députée a retiré sa déclaration. Si le député veut invoquer le Règlement, il peut le faire.

M. Tobin: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement parce que lorsque la présidence donne l'ordre à un député de retirer ses paroles, ce retrait doit être catégorique. Ce n'était pas le cas en l'occurrence et le Président le sait. Si nous voulons créer de nouveaux précédents à la Chambre, nous le pouvons.

• (1500)

Le président suppléant (M. Paproski): Je dois dire au député, qui est ici depuis longtemps, qu'il est bien difficile d'obtenir une rétractation sans réserves à la Chambre. En ce qui me concerne, et c'est ce que la présidence décide, je considère que la rétractation de la députée est parfaitement acceptable, surtout en ce vendredi 21 mars.

[*Français*]

Mme Mailly: Monsieur le Président, par exemple, lorsque le député de Laval-des-Rapides (M. Garneau) dit que nous avons permis aux simples forces du marché d'établir la politique pétrolière au Canada, que c'est nuisible aux consommateurs, il se trompe, parce que si on s'en était tenu à la politique énergétique du gouvernement libéral, aujourd'hui, alors que les prix mondiaux du pétrole baissent, les consommateurs ne pourraient pas en profiter parce qu'on avait un système en place de prix administrés sous le gouvernement libéral qui ne permettait pas de diminuer le prix de cette façon car il fallait compenser par un fonds.

Deuxièmement, lorsqu'il dit que la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (Mlle Carney) n'est pas intervenue dans le dossier, il ne se rappelle pas—peut-être qu'il n'était pas en Chambre—qu'elle avait dit aux représentants des sociétés pétrolières, au tout début de cette baisse du prix mondial du pétrole, qu'ils devraient transmettre aux consommateurs les économies qu'éventuellement ils réaliseraient parce que le prix brut baissait. Alors c'est faux de dire qu'elle n'est pas intervenue dans le dossier.

D'un autre côté, lorsqu'il parle de la canadianisation de l'industrie . . .

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): J'espère que la députée en viendra à sa question.

[*Français*]

Mme Mailly: Vous savez, monsieur le Président, j'ai été tellement interrompue que c'est assez difficile d'en arriver à une question. Alors je vais, par exemple, mentionner le fait que la canadianisation, sous le régime libéral, consistait à forcer des petites entreprises canadiennes pétrolières à s'allier à d'énormes consortiums étrangers pour pouvoir profiter des dégrèvements d'impôt que le programme énergétique offrait, ce qui voulait dire que, au lieu de pouvoir s'épanouir dans un système de libre marché, ces petites entreprises pétrolières étaient écrasées par les entreprises pétrolières étrangères.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Je pense que la députée a eu largement assez de temps. Le député de Laval-des-Rapides (M. Garneau) peut répondre ou réfuter.

[*Français*]

M. Garneau: Monsieur le Président, je pense bien que la députée qui vient de prendre la parole n'a absolument pas saisi ce qui est le cœur même du débat, et ses questions . . . plutôt ses commentaires l'indiquent. Elle soumet aujourd'hui que la ministre est intervenue alors que cette dernière, à plusieurs reprises en cette Chambre, a déclaré qu'elle ne voulait pas intervenir parce qu'à partir de maintenant c'était la libre concurrence, sauf de faire le vœu pieux que de demander aux compagnies multinationales de baisser leurs prix alors qu'elle-même, comme membre du gouvernement, l'actionnaire de la compagnie qui refuse justement le plus de baisser les prix aux consommateurs, quand cette même entreprise paie le prix international à nos petits producteurs alors qu'autrefois elle payait un prix moyen établi au Texas.

C'est donc dire que le fait que le gouvernement ait décidé de ne pas intervenir va placer tout le système de la gérance de l'énergie canadienne entre les mains de quatre ou cinq compagnies canadiennes qui ont un réseau de distribution de distillation du pétrole et aussi entre les mains d'un cartel étranger qui pourra, avec ou sans succès, par le biais du contrôle de la production, imposer des prix qui seront ceux que devront payer les consommateurs, et je reviens à l'essence même de mon propos. S'il y a quelqu'un dans ce pays qui doit déterminer le prix que les Canadiens et les Canadiennes vont payer à la pompe, j'aimerais que ce soit le gouvernement de mon pays parce que si je ne suis pas content, par la voie des électeurs, on pourra le changer ce gouvernement, mais personne ne peut aller voter contre le cartel de l'OPEP et personne ne peut aller voter contre le président de Petro-Canada ou le président d'Imperial Oil.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Je vais permettre encore deux minutes environ de questions et d'observations sur le discours du député de Laval-des-Rapides. Je donne la parole au député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) puis au député de Gander-Twillingate (M. Baker), mais je leur demande d'être brefs.

[*Français*]

M. Waddell: Monsieur le Président, j'aimerais poser une question au porte-parole des Finances du parti libéral. Il a parlé des problèmes entre l'Est et l'Ouest, des problèmes d'unité canadienne. Est-ce qu'il favorise un prix plancher pour les producteurs de pétrole dans l'Ouest du Canada?

M. Garneau: Monsieur le Président, dans mon intervention, j'ai dit qu'il y aurait un moment où il devrait y avoir une intervention. Je n'ai pas employé le prix plancher et le député voudrait peut-être comprendre qu'il y a d'autres façons de le faire que d'utiliser un prix plancher. Il y a tout le domaine de la fiscalité qui peut être utilisé et je ne veux pas, actuellement, suggérer que ce soit la seule voie. Mais ce que je dis, c'est que si le prix du pétrole international continue de baisser, à un moment donné, si on ne veut pas détruire pour les années à venir ce qui a coûté si cher, et vous l'avez mentionné en partie dans votre intervention, vous-même, et d'autres orateurs en ont parlé, cela a coûté des milliards de dollars pour bâtir une entreprise pétrolière canadienne qui soit contrôlée par des Canadiens, qui ne soit pas entre les mains de quelques monopoles ou cartels que ce soit. Si on ne veut pas détruire cela, il faudra qu'il y ait une intervention. Peut-être que ce sera par le prix plancher, peut-être que ce sera d'une autre façon. C'est pourquoi, je ne voudrais pas, à ce moment-ci, me lier personnellement à une solution qui pourrait être le prix plancher parce qu'il y en a d'autres, et j'aimerais que ceux qui ont la responsabilité des affaires de l'État, qui ont les données statistiques, puissent suggérer cette autre politique.

[*Traduction*]

M. Baker: Brièvement, comme vous le demandez, monsieur le Président, je tiens à ce que l'on sache que les sociétés américaines achètent le pétrole canadien moins cher que les raffineries canadiennes. Les sociétés canadiennes rachètent des produits raffinés, pour les revendre aux Canadiens, moins cher que les produits raffinés au Canada. C'est ce qui se passe en fin de compte. Le pétrole et le gaz canadiens traversent la frontière, mais demeurent moins chers que ce que les Canadiens paient pour leurs propres produits. La ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (Mlle Carney) devra répondre à cette question lorsqu'elle s'adressera aux Canadiens.

Le président suppléant (M. Paproski): La période réservée aux questions et observations est maintenant terminée. Nous reprenons le débat.

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Monsieur le Président, comme mon collègue de Gander-Twillingate (M. Baker), je voudrais profiter de l'occasion pour dire quelques mots au sujet du projet de loi C-85 à cause des profondes répercussions qu'il aura pour le pays en général et pour ma province en particulier. Il y a un an et demi, la vie était semble-t-il plus rose qu'elle ne l'est maintenant pour les milieux pétroliers, et dans sa précipitation pour satisfaire aux caprices des occupants des sièges sociaux des sociétés et des membres de leurs conseils d'administration, le gouvernement a énoncé une politique énergétique conçue pour eux et qui les a vraiment rendu très heureux car elle remettait entre leurs mains des milliards de dollars de recettes fiscales qui, jusqu'à l'élection de l'équipe actuelle, appartenaient au gouvernement du Canada. En même temps, la politique du gouvernement retirait des montants considérables de deniers publics qui étaient destinés à favoriser l'autosuffisance du Canada en pétrole et en gaz naturel. Je veux parler du Programme d'encouragements pétroliers, absent du projet de loi C-85, qui a servi à lancer les travaux de prospection du gisement sous-marin d'Hibernia à Terre-Neuve, ma province, celui de Venture en Nouvelle-Écosse, ceux de la mer de Beaufort, et ainsi de suite. Qu'est-il arrivé? Quand le gouvernement a annoncé son intention de supprimer le Programme d'encouragement du secteur pétrolier, quand il a pris cette première mesure draconienne de faire disparaître la notion d'autarcie énergétique et d'arrêter la mise en valeur des réserves pétrolières des régions pionnières, il a tout de même tenu à rassurer les sociétés pétrolières prospectant au large de Terre-Neuve et leur a promis d'honorer jusqu'en 1987 les engagements pris en 1983. Il s'agissait des programmes de forage déjà en chantier et qui ne pouvaient poursuivre leurs activités qu'avec les subventions accordées en vertu du Programme d'encouragement du secteur pétrolier. C'est ce qu'a promis le ministre des Finances (M. Wilson). C'est ce qu'il a promis dans son budget de mai 1985 pour rassurer la Chambre au sujet de la prospection au large de Terre-Neuve.

• (1510)

Que s'est-il produit depuis? Les pétroliers et les personnes participant à la mise en valeur des ressources sous-marines ont déclaré que, certes, ce n'étaient pas là de bonnes nouvelles, mais qu'il leur restait jusqu'en 1987 pour s'adapter. Que s'est-il produit entre temps? Entre temps, le gouvernement a décidé que, à compter du 1er janvier 1986, il ne respecterait plus les engagements devant prendre fin en 1987. Il n'accorderait plus de subventions en vertu du programme d'encouragement du secteur pour la prospection sous-marine.

Comment a-t-on réagi à cette annonce chez les prospecteurs au large des côtes de Terre-Neuve? D'ici à ce que reprenne la saison de la prospection sous-marine, la province aura de la chance s'il reste encore des compagnies pétrolières à forer au large de ses côtes. Telle fut la réaction. Toutes les grandes entreprises s'adonnant à la prospection sous-marine au large de Terre-Neuve et de la Nouvelle-Écosse ont annoncé officiellement au gouvernement que leurs programmes avaient été compromis. Elles ont soutenu que les engagements qu'elles avaient pris il y a quelques années, convaincues que les subventions du programme d'encouragement seraient maintenues jusqu'en 1987, avaient été irrémédiablement compromis. Aucun programme de forage, digne de ce nom, ne sera mis en chantier au large de la Nouvelle-Écosse cette année. Le gouvernement a ruiné la prospection sous-marine. Il a renoncé au principe de l'auto-suffisance.

Quelles en seront les conséquences pour une région comme la Nouvelle-Écosse ou Terre-Neuve? Quelles en seront les conséquences pour la circonscription de Western Arctic où le Fraser est le principal réseau de transport? De quelle manière en seront touchés les villages de Pine Point et de Hay River d'où sont acheminés jusqu'à la mer de Beaufort les biens et le matériel requis? C'est comme se faire arracher le cœur tandis qu'il palpite encore. Voilà le résultat.

Beaucoup de gens participant à la mise en valeur des régions pionnières au Canada ont pris des engagements. Ces engagements étaient non seulement sérieux et pris avec le cœur et la raison—et pas simplement des promesses d'un avenir meilleur comme se plaît à dire le premier ministre (M. Mulroney)—mais aussi des engagements financiers. Des sommes importantes étaient en jeu. Cet argent a été dépensé sur la foi de la parole du gouvernement, qui fond comme neige au soleil.

Dans ma circonscription de Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe, une entreprise, la North Star Cement Limited, qui comptait participer à la mise en valeur du puits d'Hibernia, a dépensé des millions de dollars à rénover son usine. C'est la

seule usine de ciment de Terre-Neuve. Elle a consacré plusieurs millions de dollars à un terminus de l'autre côté de l'île, à St. John's, car elle était persuadée de pouvoir participer au projet. Or, que s'est-il passé? Le gouvernement, qui a donné sa parole, qui a établi les règles du jeu et qui a parlé des promesses de l'avenir, a modifié ces règles du jeu du tout au tout. Il a complètement laissé tomber les forages sous-marins au large de Terre-Neuve et de la Nouvelle-Écosse. Cette usine, qui est établie dans une région où le chômage atteint 30 p. 100 et qui a été en mesure d'obtenir le financement nécessaire des banques au départ, passe maintenant tous les jours dans la crainte d'apprendre que la mise en valeur qui avait été promise, sera maintenant abandonnée. A la suite de la politique financière adoptée par le gouvernement, on a le sentiment parmi les intéressés, à Terre-Neuve, que quelqu'un est mort dans la famille et que personne n'a pris la peine d'annoncer la date des funérailles. C'est le sentiment qu'on éprouve à Terre-Neuve. C'est dans ce genre de climat que 6,000 fonctionnaires défilent dans les rues de Terre-Neuve, au moment où nous parlons.

Le gouvernement n'est pas responsable de la chute des prix pétroliers. Je ne le blâme pas pour une chose qui ne dépend pas de sa volonté. Il n'a également rien à voir dans la reprise économique. Elle dépend de facteurs économiques mondiaux et non de sa politique. Si on ne peut lui reprocher la baisse des prix, on ne peut également pas lui attribuer des facteurs économiques positifs qui découlent de la conjoncture mondiale.

Par contre, permettez-moi de dire aux députés, que le gouvernement est responsable d'une chose, à savoir d'avoir modifié les règles du jeu. C'est lui qui a retiré des crédits qui avaient été promis encore dans le budget de mai dernier. C'est lui qui n'a pas tenu ses promesses, à la suite desquelles des investissements importants avaient été réalisés à Terre-Neuve et en Nouvelle-Écosse. Voilà ce dont le gouvernement est responsable.

Le gouvernement s'en tient à une doctrine selon laquelle on doit laisser jouer les lois du marché et il ne fera donc rien pour empêcher la déconfiture du secteur pétrolier de l'Alberta. Cette attitude capitaliste est tellement ancrée chez lui qu'il assistera en spectateur à ce qui se passera au large de Terre-Neuve et de la Nouvelle-Écosse. Il y a pire encore. Pire quand on sait que 84 hommes ont péri dans le naufrage de l'*Ocean Ranger*, 84 hommes qui se sont noyés alors que l'on aurait pu prévenir l'accident. Pire si l'on songe qu'une commission d'enquête fédérale-provinciale a recommandé certains changements et certaines améliorations qui coûteraient 20 millions de dollars. Certaines excellentes recommandations visaient à assurer des moyens de sauvetage adéquats dans l'éventualité d'un accident semblable. Le gouvernement n'a pas donné suite aux principales recommandations de la commission d'enquête qui a examiné le naufrage de l'*Ocean Ranger*.

Aujourd'hui on a déposé un projet de loi à la Chambre, le C-75, une mesure concernant les transports qui est un tissu d'absurdités. En dépit des recommandations de la commission et des décisions de la Cour d'appel fédérale, la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (Mlle Carney) a refusé de passer la compétence concernant des plates-formes de forage au ministre des Transports (M. Mazankowski). Pourquoi, puisque la ministre des Transports a compétence sur tous les bateaux ou tout équipement qui flotte dans nos eaux et qui relèvent de la Loi de la marine marchande du Canada? Pourquoi le ministre n'aurait-il aucun pouvoir dans ce domaine? Pourquoi la ministre de l'Énergie tient-elle à ses pouvoirs? Est-ce logique? Des conflits de personnalité mijotent au cabinet. L'autre jour, alors que j'assistais à une séance du comité législatif qui étudie le projet de loi C-75, on a ajouté une phrase à un projet de loi qui dit qu'en matière de sécurité—ces questions qui concernent la vie et la sécurité des travailleurs des plates-formes de forage—les pouvoirs seront partagés entre une ministre de l'Énergie assoiffée de pouvoir et un bâtisseur . . .

Mme Sparrow: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je me demande si les propos que tient le député concernent le projet de loi C-85 dont l'objet est d'abroger les subventions d'encouragement au secteur pétrolier.

Le président suppléant (M. Paproski): Je crois que la députée de Calgary-Sud (Mme Sparrow) a raison. Le député de Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe (M. Tobin) devrait s'en tenir au projet de loi à l'étude.

M. Tobin: Monsieur le Président, je voudrais traiter plus spécialement du projet de loi C-85. Je suis sûr que la députée de l'Alberta comprend pourquoi j'étais aussi ému à la première occasion que j'ai eue de manifester mon dégoût devant une situation dont le ridicule saute aux yeux à cause de mesquines politicailleries.

Je rappelle à ma collègue de l'Alberta, qui m'a engagé à m'en tenir à l'objet du C-85, qu'elle doit se sentir terriblement frustrée, comme tous ses collègues albertains d'ailleurs, de voir des milliers d'emplois, surtout au cours des quatre ou cinq dernières semaines, fondre comme neige au soleil, alors que la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources se contente de dire que . . .

• (1520)

Mme Sparrow: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Mon collègue ne s'en tient toujours pas à l'objet du projet de loi qui prévoit la suppression des subventions d'encouragement du secteur pétrolier.

M. Tobin: Je suis tout à fait dans le sujet.

Le président suppléant (M. Paproski): Je suis persuadé que le député a encore quelques commentaires à faire et je sais qu'il va revenir à l'objet du C-85. Je crois qu'il s'efforce de le faire actuellement.

M. Tobin: C'est exact, monsieur le Président. Mes propos entrent parfaitement dans le cadre du projet de loi C-85 puisqu'ils concernent le régime fiscal global prévu pour ce fléau énergétique. Que les subventions d'encouragement du secteur pétrolier existent ou non, ce qui arrive à l'industrie pétrolière des régions éloignées a un rapport très étroit avec ce qui se passe en Alberta.

Il se peut que la députée de l'Alberta ne comprenne pas que tout cela n'est pas étranger à notre régime fiscal, mais je ne l'en admire pas moins. Elle est vraiment sérieuse et sincère. Je l'ai entendue exprimer sa profonde inquiétude du fait qu'on ne prenait aucune mesure face à la disparition des emplois en Alberta. Si elle ne comprend pas ce que je dis, je lui demande de me croire sur parole quand je dis que c'est pertinent. C'est effectivement pertinent parce que l'administration manifeste vis-à-vis de l'Alberta la même attitude que vis-à-vis de Terre-Neuve.

Nous avons un régime fiscal qui est une recette d'inaction dans le cas de l'industrie du pétrole fait au Canada. Il y a des sociétés canadiennes à Terre-Neuve, et l'on retrouve ces mêmes sociétés en Alberta. Le fait qu'elle puissent travailler à Terre-Neuve, que ce soit rentable ou non, a des répercussions sur les possibilités qu'elles ont d'investir de façon plus traditionnelle dans la prospection en Alberta.

Les entreprises pétrolières canadiennes se font détruire parce que l'administration actuelle a une politique non interventionniste à un moment où l'industrie est très faible et susceptible de se faire absorber par des intérêts américains. Pour Terre-Neuve, cela se traduit par une croix sur les promesses, une croix sur les perspectives, une croix sur le potentiel et une croix sur les espoirs dans l'avenir. Dans le cas de l'Alberta, c'est la perte d'emplois concrets qui existent déjà, et pas d'emplois promis. C'est la perte de l'armature essentielle de l'économie sur laquelle repose toute la structure de la société albertaine.

Quand j'assiste à la destruction des espoirs de ma province, je me sens très proche des gens de l'Alberta qui ne perdent pas seulement des espoirs, mais qui perdent leur gagne-pain. L'administration n'a pas manifesté le moindre petit indice d'une intention quelconque d'intervenir d'une façon ou d'une autre avant de réprimander le premier ministre de l'Alberta.

Par désespoir et par frustration, parce que le premier ministre et la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources ne se décident pas à agir, le premier ministre de l'Alberta appelé le cheikh Yamani d'Arabie Saoudite. Que faut-il penser du fait que le premier ministre d'une des provinces du Canada soit prêt à sauter dans les bras de l'OPEP et à se joindre à une cabale parce qu'il désespère d'enrayer l'hémorragie économique de sa province? Que penser de nos dirigeants au niveau fédéral quand le premier ministre de l'Alberta, membre du parti conservateur, censé être un ami personnel du premier ministre et de la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, téléphone au cheikh Yamani pour essayer d'obtenir de lui les réponses aux problèmes de l'Alberta qu'il ne peut obtenir d'Ottawa? Quel spectacle stupéfiant.

Mme Mailly: Le prix du pétrole est trop bas, voilà ce que ça veut dire.

M. Tobin: La députée d'en face dit que si le premier ministre Getty fait cela, c'est qu'il a un esprit douteux.

[*Français*]

Mme Mailly: Monsieur le Président, ce n'est pas du tout ce que j'ai dit, et il le sait!

[*Traduction*]

M. Tobin: Je ne sais pas très bien ce qu'elle a dit. J'ai peut-être mal entendu.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre, s'il vous plaît. Nous aurons une période de questions et observations dès que le très populaire député à la très belle prestance aura terminé son intervention.

M. Tobin: Je ne sais pas très bien ce qu'elle a dit. C'était encore un son inintelligible.

M. Rossi: Elle est bête comme une oie.

M. Tobin: Quand le premier ministre d'une province juge nécessaire, en pleine période de fédéralisme renouvelé comme le proclame le premier ministre, de confier ses problèmes à l'Arabie saoudite pour y trouver sympathie, empathie ou compréhension, quand il juge bon de s'adresser au cœur de l'OPEP, un cartel exploité de manière méprisable qui tente désespérément de trouver des solutions aux problèmes qu'il s'est causé à lui-même, au lieu d'en discuter au téléphone avec le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) qui vient de l'Alberta, au lieu d'en discuter avec le premier ministre qui se vante d'avoir ramené l'Ouest dans la Confédération, au lieu d'en discuter avec la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources qui vient de la Colombie-Britannique, cela révèle sûrement que nous avons un grave problème. Tout ce que nous entendons de la part du gouvernement, c'est que les forces du marché doivent commander.

Je me permets de dire aux membres du gouvernement qu'avec leur obsession et leur conception doctrinaire de la déréglementation et de l'autonomie administrative de l'industrie pétrolière, ils ruinent les espérances et les potentialités des générations à venir de Canadiens, et en particulier des Canadiens vivant dans certaines des régions les plus pauvres du pays. Je songe notamment à Terre-Neuve. Le gouvernement a manqué à sa parole.

Le gouvernement a conclu un Accord de l'Atlantique qui se révèle n'être rien d'autre qu'une mise en scène vide et grotesque destinée à une campagne électorale qui s'est déroulée il y a un an à Terre-Neuve. Les Terre-Neuviens ne l'oublieront pas; ils ne le pardonneront pas. Avant que ne soit joué le dernier acte de cette lamentable mise en scène devant une population désespérée, le gouvernement regrettera amèrement le jour où il a pris ses ordres des barons qui occupent les tours d'ivoire de New York et de Hollande au lieu d'écouter ceux qui s'efforcent de bâtir une industrie pétrolière canadienne au Canada.

M. Rodriguez: Monsieur le Président, j'ai écouté le député avec beaucoup d'attention. J'ai une question à lui poser. Croit-il que nous devrions maintenir les subventions du programme d'encouragement du secteur pétrolier ou non?

M. Tobin: Monsieur le Président, je viens d'une province où l'on observe un principe très simple. Quand on promet à quelqu'un d'être là ou de faire quelque chose, tant qu'on a des jambes pour marcher, des mains pour travailler et une langue pour parler, on tient parole. Dans ma province, pas besoin d'une loi, d'un enregistrement, d'une déclaration aux Communes ou d'engagement solennel; la parole suffit. Les déclarations du gouvernement ont été faites solennellement, prononcées aux Communes, transmises par la télévision et publiées dans les journaux, mais elles ont été violées, piétinées et reniées comme si elles n'avaient jamais été faites sincèrement.

Devons-nous maintenir les subventions du programme d'encouragement pétrolier? Oui. Le gouvernement du Canada a pris un engagement qui a donné espoir pour l'avenir à des milliers de personnes, qui a convaincu des milliers de jeunes qu'ils avaient une place dans la société terre-neuvienne, sur lequel des centaines de chefs de petites entreprises se sont fondés pour hypothéquer leur commerce ou leur maison. Ils se disaient chose promise chose due. Pour tous ces gens, le gouvernement doit tenir parole.

M. Waddell: Monsieur le Président, cette histoire de langue, de mains et de jambes ne m'est pas trop familière. Dans ma province, ce qui a un bec d'oie. des pattes d'oie et qui cancane comme une oie est une oie.

Le député n'a peut-être pas été parfaitement honnête sur certains points. Son ancien chef, le premier ministre Trudeau, comme l'a fait remarquer l'actuel ministre des Finances (M. Wilson), est entré dans la danse avec le cheik Yamani lors de son voyage en Arabie saoudite.

Je voudrais poser une question au député au sujet de cette affaire Est-Ouest. Que pense-t-il que le premier ministre de l'Alberta va faire maintenant, étant donné que l'économie de l'Alberta se désagrège et que le taux de chômage y est de 40 p. 100, le double de la Nouvelle-Écosse? Des entreprises s'effondrent. Ce type semble légèrement désespéré. Je sais qu'il n'est pas aussi raffiné que le premier ministre Lougheed, mais que devrait faire le premier ministre de l'Alberta dans cette situation-ci, d'après le député?

● (1530)

Une voix: Danser.

M. Tobin: Monsieur le Président, je suis très surpris que le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) ait dit hier que le premier ministre de l'Alberta avait très mal agi. Dans ma province, on n'appelle pas un animal qui a un bec et des griffes, qui gratte le sol et qui n'arrive pas à se décider à parler clairement une oie, nous appelons cela une poule mouillée.

Des voix: Oh, oh!

M. Tobin: Je répondrai au député que je suis fier de dire que je n'ai pas aidé à faire élire tous ces conservateurs en Alberta, ni à l'échelle provinciale ni à l'échelle fédérale. Il n'y a donc pas d'opposition efficace en Alberta.

En tant que Canadien qui se préoccupe de ses compatriotes Albertains, je suppose qu'en sa qualité de premier ministre de cette province, M. Getty devrait oublier son sectarisme politique pendant quelques instants et se demander si, en tant que premier ministre de tous les habitants de l'Alberta et non que chef du parti conservateur de cette province, la politique financière actuelle du gouvernement fédéral et le fait de laisser les forces du marché déterminer jusqu'où le prix peut tomber et combien de personnes seront mises à pied, paraissent acceptables à son peuple et non à son parti.

Il doit se demander s'il pourra résoudre ses problèmes en appelant par désespoir Yamani, en Arabie Saoudite, ou s'il vaut mieux intervenir en tant qu'Albertain et non que conservateur pour dire au gouvernement du Canada: «Si le prix tombe au niveau le plus bas, si tous les emplois sont supprimés et si tout le monde est ruiné dans le domaine pétrolier, cette théorie est-elle vraiment bonne?». Est-ce une attitude à long terme pour élaborer la politique énergétique de notre pays? A long terme, cette politique garantira-t-elle notre autonomie sur le plan énergétique, et l'existence même d'un secteur énergétique canadien? Voilà le genre de choses que je dirais à M. Getty.

J'espère que M. Getty renoncera à téléphoner au cheik Yamani. Si je ne m'abuse, ce sont des gestes de déception de la part d'un homme qui ne sait plus vers qui se tourner. Je sais qu'il est exaspéré, mais s'il veut régler ce problème il doit le faire en négociant serré avec le gouvernement du Canada, en parlant franchement à titre de citoyen de l'Alberta, au nom de la population de sa province et non pas à titre de conservateur.

M. Waddell: J'ai une brève question supplémentaire à poser, monsieur le Président. Le député souhaite-t-il l'établissement d'un prix minimum en-dessous duquel le prix du pétrole des producteurs de l'Alberta ne pourra pas baisser?

M. Tobin: Monsieur le Président, le député souhaite une politique énergétique canadienne . . .

M. Waddell: Vous devez défendre quelque chose.

M. Tobin: . . . et comme l'a laissé entendre le critique des Finances du parti libéral, M. Garneau, nous pouvons le faire de différentes façons, que ce soit au moyen de mesures fiscales ou autrement. Nous pouvons discuter sans nous enfermer dans une attitude sectaire. Nous pouvons trouver des moyens d'aider notre industrie pétrolière. M. Waddell, ce n'est pas en adoptant la politique de l'autruche . . .

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre. Il s'agit du député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) et du député de Laval-des-Rapides (M. Garneau).

La période de questions et observations est maintenant terminée. Nous reprenons le débat. La parole est au député de Gander-Twillingate (M. Baker).

M. George Baker (Gander-Twillingate): Monsieur le Président, je tiens à féliciter le député de Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe (M. Tobin) de son excellent discours. Je comprends qu'il se soit montré un peu tranchant, agacé, et un peu ému, d'après ce que j'ai pu voir. Il a pris un ton de voix plus élevé et si le député de Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe le fait parfois, pour certaines questions—je suis parfaitement sérieux—c'est parce qu'il passe le plus clair de son temps dans son bureau à travailler pour ses concitoyens qui sont assistés sociaux ou chômeurs, qui demandent une pension, qui contestent une décision du gouvernement ou qui quémandent un emploi à $200 par semaine.

Le fait est là. Tel est le salaire que les gens ont obtenu grâce aux programmes de création d'emplois fédéraux depuis deux ans, $200 par semaine. Vous voyez des pères de famille qui essaient de trouver du travail par tous les moyens.

Le député de Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe et moi-même ainsi que, je le suppose, tous les députés de Terre-Neuve avons pris connaissance du formidable appât offert à la population de Terre-Neuve soit le pétrole sous-marin, et nous avons vu l'annonce émanant des compagnies pétrolières portant qu'il n'y aurait pour ainsi dire aucun forage cette année ni même la garantie qu'un seul puits serait foré, parce que les compagnies pétrolières prétendent que le gouvernement fédéral a supprimé les stimulants pétroliers au moyen du projet de loi actuellement à l'étude . . . Vous pouvez donc comprendre, monsieur le Président, pourquoi le député de Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe parle parfois si éloquemment.

Comme il l'a signalé avec raison, monsieur le Président, le ministre des Finances a présenté son budget en mai dernier. Dans ce budget, le ministre des Finances a déclaré—et si vous vous reportez à l'exposé budgétaire, vous constaterez que c'est précisément ce qu'il a dit—que le gouvernement fédéral respectera tous les engagements pris en vertu du programme des stimulants pétroliers et ne les supprimera pas tant que ces engagements n'auront pas été remplis.

Les grandes compagnies pétrolières de l'Ouest canadien, selon les nouvelles diffusées à Terre-Neuve, auraient déclaré: «Nous ne pouvons pas forer. Nous sommes en 1986. Nous avions un programme de forage qui devait durer jusqu'en 1987 mais nous ne pouvons pas forer maintenant». Il y a 1,000 travailleurs dans cette industrie. Quelqu'un pourrait dire qu'il s'agit simplement de 1,000 employés mais qu'ils sont bien rétribués. Mille familles sont en cause.

Le député de Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe a mentionné les hommes d'affaires qui ont fait des investissements. Il a parlé de la situation catastrophique dans le secteur sous-marin, tandis que les travaux de forage se poursuivaient.

Les Terre-Neuviens se demandent maintenant où est la récompense. Où sont les emplois maintenant? Les gens se demandent pourquoi, après tout ce baratin du gouvernement conservateur fédéral et du gouvernement conservateur terre-neuvien, il ne se crée toujours pas d'emplois. Et la catastrophe de l'*Ocean Ranger*? Qu'en est-il de toutes les déclarations qui ont été faites alors? Certains hommes politiques avaient dit qu'il fallait s'attaquer au problème, que c'étaient là les risques associés au travail en mer. Des hommes politiques avaient dit que ces personnes travaillaient pour assurer un avenir glorieux et brillant à tous les Terre-Neuviens et à tous les Canadiens. Le projet de loi dont la Chambre est maintenant saisie, et partant la décision du gouvernement, signifie qu'il n'y aura plus de forage. Je puis vous assurer, monsieur le Président, que la majorité des Terre-Neuviens savent aujourd'hui qu'on ne trouve pas un emploi comme on veut.

● (1540)

Ils se souviennent aussi de ce que le premier ministre de Terre-Neuve et de ce que le gouvernement fédéral a dit avant de se faire élire. Le gouvernement fédéral avait promis qu'une magnifique ère de collaboration fédérale-provinciale s'ouvrirait et que les immenses ressources sous-marines seraient exploitées au profit de tous les Terre-Neuviens. On leur avait promis des emplois en nombre suffisant et on leur avait dit qu'ils n'auraient plus à accepter des emplois saisonniers, des emplois à temps partiel ou à compter sur l'aide directe du gouvernement.

Le premier ministre (M. Mulroney) et certains députés conservateurs s'étaient plaints de ce que les libéraux avaient créé des emplois d'une durée de quatre mois qui rapportaient $200 par semaine à 40,000 Terre-Neuviens par année. Les conservateurs avaient dit qu'ils créeraient des emplois durables grâce à l'accord sur l'exploitation des ressources sous-marines. Ils avaient dit qu'ils assureraient aux Terre-Neuviens un avenir brillant et prospère.

Que se passe-t-il aujourd'hui avec ce projet de loi? Qu'est-ce que le gouvernement vient de faire? Des choses incroyables, ma foi! Il a présenté ce projet de loi et un énoncé de politique disant qu'il ne respecte pas l'engagement du ministre des Finances (M. Wilson) de verser les subventions prévues dans le cadre du PESP. Il importe peu que ces subventions soient considérées comme du gaspillage ou que les sociétés fassent de l'argent avec elles et abandonnent sans elles leurs activités de forage, quand on songe à se qui se passe à Terre-Neuve.

L'autre mesure qui a le don d'agacer les Terre-Neuviens qui en ont lu les dispositions, c'est bien l'Accord de l'Atlantique concernant les richesses sous-marines et le forage au large des côtes, que le gouvernement a présenté à la Chambre. C'est plutôt une pomme de discorde. Le projet de loi prévoit que le pétrole ne peut pas être acheminé à Terre-Neuve, ce qui pourrait créer des emplois. La province ne peut pas le raffiner sur son territoire, ni l'utiliser dans le secteur pétrochimique.

M. Rodriguez: Pourquoi pas?

M. Baker: Le député de Nickel Belt (M. Rodriguez) me demande pourquoi. Eh bien, voici. Selon certaines dispositions du projet de loi, qui concordent sans doute avec la théorie conservatrice, toute société de forage sous-marin qui a des contrats de vente où que ce soit dans le monde doit d'abord les honorer avant de pouvoir acheminer, où que ce soit au Canada, le pétrole provenant de la mer. Tout volume excédentaire doit être livré à des raffineries qui existent déjà. Le projet ne vise pas le Québec. Il est donc uniquement question des installations qui se trouvent au Nouveau-Brunswick, à l'Île-du-Prince-Édouard et en Nouvelle-Écosse. Quoi qu'il en soit, les obligations concernent en premier lieu les ventes à l'étranger.

Précisons toutefois qu'il n'y aura pas de forage, parce que les sociétés n'auront pas d'argent. Les nouvelles dispositions fiscales prévoient le remboursement de 30 p. 100 de leurs investissements. Le taux était autrefois de 80 p. 100. Les pétrolières canadiennes annoncent qu'elles ne feront pas de forage cette année. Ce sont elles qui donnaient du travail aux Canadiens.

Or, le gouvernement leur a répondu qu'elles pourraient forer deux ou, peut-être, quatre puits. Mais leurs contrats nous révèlent qu'elles doivent forer de cinq à sept puits afin de pouvoir conserver les droits liés à leurs permis de forage. Autrement dit, si leurs puits ne sont pas forés d'ici à la fin de 1987, ces sociétés perdront leurs droits sur au-delà de 2 millions d'acres au large des côtes.

Le gouvernement du Canada et celui de Terre-Neuve font la paire. Ils promettent autant l'un que l'autre. Si les habitants de la province pouvaient manger ces promesses, ils pèseraient tous 400 livres. Ces deux gouvernements ont approuvé un projet de loi, qui sera présenté à la Chambre, qui dit que tout pétrole produit au large de Terre-Neuve doit d'abord servir à remplir les contrats des sociétés de forage. Vous savez qui sont ces sociétés, monsieur le Président.

En regardant ce qui s'est passé, nous constatons que les sociétés pétrolières et les gouvernements disaient qu'il fallait $40 le baril pour pouvoir exploiter Hibernia. Un an plus tard, il suffisait de $35. Il y a un an et demi environ, on évaluait le seuil de rentabilité à $28 le baril. Plus tard on l'a abaissé à $24 et l'autre jour il est descendu à $24 le baril. Vous et moi, monsieur le Président, savons peut-être où est la vérité.

Le gouvernement de Terre-Neuve a déclaré que la suppression des subventions du programme d'encouragement du secteur pétrolier était une bonne idée, car les conservateurs auraient quelque chose de mieux lorsqu'ils seraient au pouvoir. Le manuel du parti conservateur disait qu'il y aurait plus d'argent disponible, grâce à la modification du régime fiscal et aux encouragements qu'il contiendrait. Lorsque l'Accord de l'Atlantique a été présenté et que le nouveau projet de loi a été déposé à la Chambre, le premier ministre de Terre-Neuve a dit que c'était un grand jour pour les habitants de sa province. Si vous êtes premier ministre ou ministre conservateur, vous ne pouvez jamais montrer votre désaccord en public.

Maintenant, bien sûr, les Terre-Neuviens connaissent la vérité. Ils l'ont lue dans les journaux, ils l'ont vue à la télévision et ils l'ont entendue à la radio. On leur a dit qu'il n'y aurait pas de forage. Le grand gouvernement conservateur avait promis aux sociétés pétrolières qu'il ne reviendrait pas sur son engagement. Celles-ci ont cru avoir la garantie que le programme de forage durerait de 1982 à 1987.

● (1550)

Nous sommes à présent témoins des conséquences des belles promesses qui ont été faites aux Terre-neuviens qui ont cru ce que leur disait le gouvernement. Je ne le leur reproche pas. Les campagnes menées par le premier ministre à la télévision et ailleurs sont on ne peut plus convaincantes.

M. Tobin: Étaient des plus convaincantes.

M. Baker: On croyait également aux paroles du premier ministre de Terre-Neuve. Il a été élu à trois reprises au moins en faisant campagne chaque fois sur la prospection sous-marine, le forage et la création d'emplois. Pourtant, nous savions, sans oser nous y opposer, que le programme était tout à fait erroné. Nous savions que Terre-Neuve exporte, et exporterait toujours, toutes ses matières premières.

Que propose donc de neuf ce projet de loi, si ce n'est d'empêcher toute prospection à Terre-Neuve? Nous exportons 80 p. 100 de notre poisson aux États-Unis; il est surgelé chez nous, mais dégelé chez nos voisins du Sud de façon à y favoriser la création d'emplois. C'est ce que nous avons toujours fait. Nous exportons la plupart de nos minéraux, de notre bois et de nos autres matières premières. C'est la même rengaine et les Terre-neuviens s'arrachent des emplois qui ne leur rapportent que $200 par semaine. Puis le gouvernement de la province et sa contrepartie fédérale décident de supprimer le seul encouragement à la prospection sous-marine, et ils ratifient une entente en vertu de laquelle on ne procèdera plus à la mise en valeur industrielle des ressources du plateau continental entourant leur province. Cette entente a été célébrée au champagne et passée pour une excellente affaire.

Eh bien, monsieur le Président, nous sommes ici pour vous dire que ce n'était pas une bonne affaire. Ce projet de loi n'est pas une bonne affaire. Le programme proposé par le gouvernement par le biais de ce projet de loi et des règlements connexes n'est pas une si bonne affaire que cela. Les Terre-Neuviens pensent à autre chose. Je vais vous dire à quoi. Ils pensent au jour où ils auront la possibilité de se débarasser du gouvernement conservateur de Terre-Neuve et à celui, qui viendra je l'espère sous peu, où ils pourront réserver le même sort au gouvernement conservateur au niveau fédéral.

Je remarque que vous me faites signe qu'il ne me reste qu'une minute. Je suppose que les députés de Terre-Neuve retourneront à leur bureau dans quelques minutes, et commenceront à travailler sur les appels relatifs à l'assurance-chômage pour le week-end.

M. Holtmann: Ils iront plutôt au club de la presse.

M. Baker: Mon vis-à-vis ne comprend pas vraiment ce dont je parle, car il ne connaît pas les circonscriptions que nous représentons. Lorsque l'un de ses électeurs l'appelle au sujet d'un problème relatif à l'assistance sociale, il refuse peut-être de s'en occuper et demande à la personne d'appeler plutôt les bureaux du gouvernement provincial, dont la question relève. Or, le fait est, comme le député de Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe le sait pertinemment, que c'est à nous qu'il incombe de se présenter devant les arbitres et les juges fédéraux au sujet d'appels relatifs à l'assurance-chômage. Les intéressés n'ont pas les moyens d'engager un avocat et l'assistance judiciaire n'est pas accordée dans ces cas-là. Ce sont nous qui recevons tous les jours des appels téléphoniques de gens qui n'ont obtenu que neuf timbres. Bien des députés ignorent ce que cela signifie, pas nous.

M. Henderson: Neuf timbres, neuf lettres.

M. Baker: Ils pensent que ce sont des timbres qui servent à affranchir les lettres. Il s'agit, bien entendu, de timbres d'assurance-chômage, comme vous le savez, monsieur le Président.

M. McDermid: Cette minute est très longue.

M. Baker: En fin de compte le gouvernement a trahi les travailleurs de Terre-Neuve et d'autres régions du pays, qui gagnent leur vie grâce aux forages sous-marins. Il a également trahi les espoirs et les rêves des Terre-Neuviens au sujet de la mise en valeur des gisements pétroliers sous-marins, pour bien des années à venir.

Le président suppléant (M. Paproski): Des questions et des observations.

M. Tobin: Monsieur le Président, en tant que collègue et concitoyen terre-neuvien du député qui vient d'intervenir, je n'ai jamais entendu . . .

M. McDermid: Une société d'admiration mutuelle.

M. Tobin: Ce n'est pas une société d'admiration mutuelle, mais une société de survie mutuelle. Si nous ne sommes pas nombreux, surtout en provenance de ma province, quand j'écoute le député parler j'apprends quelque chose. Parce que nous ne sommes pas nombreux, nous devons parler haut et fort au nom de ceux qui nous ont élus.

M. McDermid: Bien dit, Brian.

M. Tobin: Nos vis-à-vis n'y comprennent rien, monsieur le Président, parce qu'ils s'exercent surtout à crier très fort «oui, oui, patron» quand arrive le moment de voter, au lieu d'occuper leur intelligence à formuler leur point de vue ou de faire entendre leur voix pour défendre leurs électeurs. Je comprends nos vis-à-vis parce que leur principale activité consiste à répondre à l'appel de leur whip, à voter comme le gouvernement le leur indique.

M. Holtmann: Qu'est-ce que c'est: une question ou une observation?

M. Tobin: Une observation et une question telles que prévues dans le Règlement. Nos vis-à-vis n'aiment pas ce genre de propos parce qu'ils font office d'auditoire pour ceux d'entre nous qui ont quelque chose à dire. Je veux dire au député de Gander-Twillingate qu'il a été très précis et très éloquent . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Tobin: . . . pour exposer le dilemme où se trouvent non seulement les citoyens mais aussi les entreprises de Terre-Neuve qui ont mis beaucoup d'espoir dans une promesse. S'imagine-t-il que des entreprises de Terre-Neuve peuvent avoir confiance en la parole de la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources en ce qui concerne l'avenir du pétrole sous-marin? Peuvent-ils faire confiance au programme Entreprise Atlantique annoncé dans le budget compte tenu de la façon brutale dont le gouvernement a manqué à ses promesses? Ce qui me gêne, ce n'est pas le fait qu'ils n'aient pas tenu parole, car j'y suis habitué avec eux. Ce qui me gêne, c'est la facilité avec laquelle ils l'ont fait. Ce qui me gêne, ce n'est pas qu'ils aient renié un engagement; c'est qu'ils n'aient même pas pris la peine de s'en excuser. Quel conseil le député pourrait-il donner aux gens de Terre-Neuve qui pensent pouvoir tirer un avantage quelconque de quelque chose comme le Programme Entreprise Atlantique annoncé par ce même ministre dont la parole sur les subventions dans le cadre du Programme d'encouragement au secteur pétrolier n'a pas été respectée?

M. Baker: Monsieur le Président, c'est une question très, très grave. Le député demande si le gouvernement actuel et le gouvernement de Terre-Neuve laissent un avenir quelconque à Terre-Neuve. Je pense que les quelques remarques que je vais faire vont principalement porter sur les régions les plus éloignées du centre, mais j'aimerais préciser que les coupures auxquelles on procède actuellement et celles qui ont été recommandées dans l'étude du groupe de travail ainsi que la déclaration du Président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) annonçant des primes aux gestionnaires qui supprimeraient le plus grand nombre de postes à la Fonction publique, auront des répercussions plus graves sur Terre-Neuve et sur l'Île-du-Prince-Édouard que sur toute autre province du Canada. La raison, c'est que nous n'avons pas de bureaux régionaux ou centraux, bien qu'en fait nous en ayons un ou deux, mais rien qui mérite d'être mentionné. En général, quand on fait des coupures, on les répercute sur les échelons inférieurs. Les programmes auxquels le gouvernement fédéral s'attaque sont ceux qui touchent les zones les plus profondément rurales.

● (1600)

A propos d'avenir de Terre-Neuve, il y a actuellement 100,686 personnes qui sont ce qu'on appelle des prestataires de l'assurance-chômage à Terre-Neuve, sur une population active de 224,000 personnes, c'est-à-dire que 48 p. 100 de cette population relèvent de la catégorie des prestataires de l'assurance-chômage. Ça ne veut d'ailleurs pas dire qu'ils touchent l'assurance-chômage. Cela veut dire que ces gens-là ont présenté une demande de prestations. Quand on dit que la population active a diminué de 3,000 personnes entre décembre et janvier, il ne faut pas perdre de vue la définition de Statistique Canada qui définit une personne active comme une personne en chômage depuis 26 semaines qui a vainement cherché du travail. Or, après ces 26 semaines infructueuses, Statistique Canada retire cette personne des données sur la population active. Il y a donc une baisse de 3,000 personnes par mois au sein de la population active de Terre-Neuve.

Les perspectives de cette province ne sont guère reluisantes quand on songe à toutes les compressions pratiquées dans les programmes d'emploi direct et dans les paiements versés aux particuliers. La seule porte de sortie est une manifestation en masse ou des élections générales.

M. Rodriguez: Monsieur le Président, je voulais poser une question au député. Au cours des séances du comité des Communes qui s'est penché sur cette mesure, le député de Brampton-Georgetown (M. McDermid), un député conservateur, a déclaré que la suppression des subventions d'encouragement au secteur pétrolier importait peu. Il a laissé entendre que les compagnies pétrolières se mettront bientôt à forer des puits sans l'aide de ce programme. Le député est-il d'accord avec le député conservateur en question sur ce point?

M. Baker: Monsieur le Président, c'est une question fort importante. Elle donne une idée de la réponse que le député en question a fournie au comité. On peut toujours évidemment forer au large des côtes sans ce programme. Les compagnies pétrolières auraient volontiers poursuivi leurs activités de forage si les prix pétroliers avaient continuer de monter. On aurait eu effectivement des activités de développement économique au large de nos côtes si on avait pu convaincre les cheikhs, qui ont des intérêts dans ces activités, qu'ils n'avaient rien à craindre du lendemain. Cela ne poserait pas de problème, s'il se trouvait des gens dans les milieux financiers internationaux disposés à risquer l'argent nécessaire à long terme pour l'exploitation des gisements sous-marins. Le critique néo-démocrate en matière énergétique a évoqué le même problème existant en Colombie-Britannique où les grands projets de développement hydro-électrique restent à l'état de projets. Quand on parle d'investissements aussi considérables, il faut compter sur des milieux financiers qui accepteront toujours de prêter. Il faut des contrats à long terme assurant que ces fonds seront remboursés.

La même chose s'applique à la province de Québec, dont vient notre critique en matière financière qui siège devant moi; le gouvernement provincial y caresse un projet de développement hydro-électrique de 30 milliards de dollars. Cet argent dépend des mêmes attentes et des mêmes réalités dans les milieux financiers internationaux. Aussi, si le prix du barril de pétrole augmentait à $50, disons, comme le souhaiteraient les conservateurs, le financement ne poserait aucun problème. Je ne connais pas un conservateur qui ne rêve de voir le prix du pétrole grimper à $50 le baril . . .

Le président suppléant (M. Paproski): Je dois dire que la période réservée aux questions et observations est maintenant terminée. La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la 3e fois, est adopté.)

* * *

LA LOI DE 1986-87 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de Mme McDougall interrompue le lundi 17 mars: Que le projet de loi C-99, portant pouvoir d'emprunt, soit lu maintenant pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif, ainsi que de l'amendement de M. Deans (p. 11570).

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): Monsieur le Président, il me fait plaisir de prendre part encore une fois au débat sur le projet de loi portant pouvoir d'emprunt du gouvernement et sur l'amendement que nous proposons afin de renvoyer à six mois l'étude de ce projet de loi. Notre proposition est entièrement justifiée par la totale inefficacité de l'action économique par laquelle le gouvernement répond aux défis de 1986.

L'incompétence, l'inexpérience et l'ignorance avec lesquelles le gouvernement aborde la politique économique ne percent nulle part mieux que dans le domaine des négociations sur le libre-échange qu'il veut entreprendre avec les États-Unis. Par exemple, je suis resté abasourdi par le discours qu'a prononcé hier soir, à Sherbrooke, le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) qui a fait preuve d'un manque général d'information tant sur la thèse du libre-échange que sur la circonscription que je représente.

Le ministre, reconnu comme l'un des principaux porte-parole du parti conservateur sur le plan économique, a d'abord annoncé que nous pouvions tous avoir confiance en la libéralisation des échanges parce que le pacte de l'automobile s'était révélé un si franc succès, sans tenir compte du fait que le pacte de l'automobile est le contraire du libre-échange. Par ce pacte, les fabricants qui en sont les bénéficiaires s'engagent premièrement à vendre au Canada autant d'automobiles qu'ils en produisent ici. Deuxièmement, et ce qui est encore plus important pour les emplois des Canadiens, ce pacte renferme la promesse que 60 p. 100 de la valeur ajoutée de chaque véhicule consistera en valeur ajoutée au Canada. En deux mots, il s'agit d'un pacte commercial comportant des garanties c'est-à-dire précisément ce que notre parti et le mouvement syndical ainsi que les milliers et même les millions de Canadiens qui s'opposent au libre-échange bilatéral cherchent à obtenir. Il s'agit de garanties à l'égard du commerce sectoriel qui protégeront les emplois des travailleurs canadiens.

Malheureusement, le ministre semblait l'ignorer. Son ignorance était encore plus évidente dans la déclaration suivante qu'il a faite et que le Journal de Montréal, de Sherbrooke, a rapportée. Selon cette déclaration du président du Conseil du Trésor, le fait que Windsor, en Ontario, où le pacte de l'automobile a donné de si bons résultats, soit l'une des villes du pays où le taux de chômage est le plus bas au Canada atteste de la vigueur du pacte de l'automobile.

• (1610)

Malheureusement, le président du Conseil du Trésor ne s'était pas donné la peine de consulter les statistiques de son gouvernement. S'il l'avait fait, il aurait constaté qu'au cours du mois le plus récent, 9.5 p. 100 des travailleurs de Windsor étaient en chômage. Il aurait pu établir la comparaison avec Halifax où il y a 8.7 p. 100 de chômeurs, Québec où il y en a 9.2 p. 100, Ottawa où il y en a 8.8 p. 100, Toronto, où le taux de chômage est de 7.7 p. 100, ou même Kitchener-Waterloo où j'ai pris la parole au sujet du libre-échange la semaine dernière et où ce taux est de 6.8 p. 100.

En fait, pas moins de neuf villes du pays ont un taux de chômage inférieur à celui de Windsor. Le gouvernement a montré de nouveau qu'il ignorait tout de la réalité en ce qui concerne Windsor. Pas étonnant s'il n'arrive jamais à gagner des sièges dans cette ville. S'il réussissait à dire quelque chose de vrai à son sujet, les citoyens de Windsor le prendraient peut-être au sérieux. Néanmoins, tant qu'il se montrera ignorant et incapable de comprendre la réalité, il sera la risée de mes concitoyens.

Les localités de ma circonscription ont reconnu les gros risques que présente l'initiative de libre-échange du gouvernement et son ignorance totale des préoccupations de mes électeurs. Je voudrais citer les extraits de deux documents. Le premier est une résolution adoptée le 14 février dernier par le conseil municipal de Amherstburg, deuxième ville de ma circonscription. C'est le jour où des groupes représentant plus de 8 millions de Canadiens se sont réunis à Ottawa pour protester contre la politique de libre-échange avec les États-Unis proposée par le gouvernement. Le 14 février, la municipalité de Amherstburg a adopté une résolution s'opposant au libre-échange.

La résolution conclut que le conseil municipal de Amherstburg s'oppose totalement à toute entente bilatérale de libre-échange entre le Canada et les États-Unis.

Cette semaine, la municipalité de Windsor a adopté la résolution 1099/83 dans laquelle elle s'oppose à une entente de libre-échange. Elle stipule que cette entente risque de provoquer des bouleversements aigus et étendus dans l'industrie et de menacer des centaines de milliers d'emplois. Elle déclare également que dans le cadre des négociations d'un accord de libre-échange, les États-Unis exigeront la suppression ou la réduction de programmes sociaux d'importance vitale et que si nous devons être sur un pied d'égalité, comme les États-Unis le demanderont, il faudra mettre un terme aux programmes du gouvernement canadien qui favorisent le développement régional et la création d'emplois.

En résumé, de plus en plus de gens s'opposent au libre-échange alors que le gouvernement continue à faire preuve d'ignorance et d'insensibilité. C'est pourquoi nous estimons qu'il faut retarder le plus possible le vote visant à lui accorder un autre pouvoir d'emprunt pour ses besoins futurs.

Il y est stipulé que tous les membres de la collectivité seront touchés par une entente de libre-échange. Deuxièmement, l'apparition de produits étrangers sur notre marché entraînera directement une augmentation du nombre de chômeurs et, dans le cadre d'un régime de libre-échange avec les États-Unis, nous ne pourrons pas conserver nos programmes sociaux et notre patrimoine culturel ni même, ce qui est le plus important, la souveraineté nationale du Canada. Le gouvernement a opté pour l'insulte au lieu de la raison dans ses efforts en vue de faire accepter le libre-échange aux Canadiens. Notre premier ministre (M. Mulroney), au cours de ses déplacements dans le pays, traite les adversaires du libre-échange de timorés et de pleurnicheurs.

Le président suppléant (M. Paproski): Je m'excuse, je regrette mais le temps alloué au député est écoulé.

M. Langdon: Puis-je finir ma phrase, monsieur le Président?

Le président suppléant (M. Paproski): Certainement.

M. Langdon: Nous trouvons cette attitude déplorable de la part du premier ministre et nous l'avons invité à traiter cette grave question, qui touche de près l'avenir de notre pays, avec l'honnêteté et l'ouverture d'esprit dont il a si peu fait preuve jusqu'ici en présentant ses arguments aux Canadiens.

[*Français*]

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard-Anjou): Monsieur le Président, moi aussi cet après-midi, j'aimerais dire quelques mots dans ce débat sur ce projet de loi qui autoriserait le gouvernement à emprunter.

Tout d'abord, j'aimerais situer un peu dans le contexte un citoyen ou une citoyenne qui irait à la banque pour emprunter de l'argent. La première chose qu'un directeur de banque ferait, c'est d'analyser tous les faits et les données pour s'assurer que tout ce qu'on lui dit et qu'on lui donne n'existe pas seulement dans les apparences, mais que derrière tout cela, il y a du contenu, il y a de la substance.

Mais, aujourd'hui, si on devait faire passer ce même test, cette même analyse à notre gouvernement, il ne le passerait pas. Parce que nous faisons affaires avec un gouvernement qui se soucie beaucoup de son apparence, mais quand on va voir derrière tout cela, derrière cet acte de relations publiques, il n'y a rien, il n'y a pas de contenu, il n'y a pas de substance.

On n'a seulement qu'à analyser le rapport Nielsen. A l'automne 1984, on annonce avec des trompettes qu'un groupe de professionnels, d'hommes d'affaires canadiens, sans salaire, allaient effectuer une étude afin d'examiner tout le programme et nous annoncer que c'était vraiment une étude très sérieuse. Après, je dirais presque un an et demi, nous avons eu 21 volumes, pas un livre, mais bien 21 livres et après une lecture quand même assez rapide—parce que bien sûr, cela prendrait des mois pour les lire tous—nous nous sommes aperçu qu'il n'y a rien de nouveau. On le savait déjà, même avant que l'étude soit commencée.

Mais ce qu'il y a de triste dans ce rapport-là, monsieur le Président, c'est que la majorité des options, comme on l'appelle au gouvernement, des recommandations ont déjà été adoptées. Nous n'avons qu'à regarder la Loi C-80 qui, exactement, provient du rapport Nielsen qui était dans le budget de mai 1985 et qui a été adoptée il n'y a pas longtemps. Il y a sûrement dans cette loi, je pourrais citer deux points, par exemple, l'abolition de l'exonération de la taxe de vente sur les médicaments; sans les médicaments aujourd'hui, si on a besoin d'aspirines, il faut payer une taxe fédérale, ce n'est plus exempté. Par exemple, cette mesure rapporte $510 millions.

Que dire de la construction, monsieur le Président? Les matériaux de construction, dans trois ans . . . ils vont apporter cette nouvelle taxe, et dans huit mois ils ont reçu une augmentation du taux de la taxe de 8 p. 100, ils vont rapporter au gouvernement un milliard et demi dans trois ans.

Bien sûr, dans le rapport, il y avait la question de savoir s'ils devaient taxer les chaussures et les vêtements, mais bien sûr ils ne pouvaient pas donner un coup à chaque mois; au mois de novembre ils avaient aboli les quotas sur les chaussures, et là s'ils avaient eu à imposer la taxe de vente sur la chaussure et le textile, je me demande ce qui aurait pu arriver dans cette industrie.

Mais ce n'est pas fini, monsieur le Président, parce que dans le budget de février 1986 le ministre nous annonce de nouvelles taxes. Une étude préalable avait été faite sur la taxe sur la valeur ajoutée; maintenant on change le nom à taxe de transfert, «business transfer tax», mais quand on y regarde de plus près, c'est la même chose, c'est seulement la comptabilité qui change un peu mais on verra, bien sûr, ces détails quand le ministre des Finances (M. Wilson) nous présentera son fameux Livre blanc, et cela grâce au député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) qui nous a appris qu'il va être déposé le 15 avril, et que dès octobre 1986 nous pourrons nous attendre à une nouvelle forme de taxe de 7 à 8 p. 100.

Donc vous voyez, monsieur le Président, on est devant une situation qui vraiment et au fond des choses . . . il nous annonce au fur et à mesure et on revient toujours au même fait. C'est bien facile. Il dit: on coupe le déficit. Mais quand on regarde de quelle façon il prévoit couper le déficit, on doit se poser de sérieuses questions. Les deux grandes sources de revenu, c'est le pétrole qui est calculé dans le budget à 22.5, et maintenant on sait à quel niveau très bas le prix est réduit. Et les taux d'intérêt? Il les prévoit à 9.5 p. 100 et ils sont encore à 12 p. 100. La preuve, monsieur le Président, justement hier, je recevais du ministre du Revenu national un communiqué qui annonce qu'à partir du 1er avril le taux d'intérêt sur les montants d'impôt à payer par les Canadiens va être de 9 à 11 p. 100, donc une augmentation de 2 p. 100 jusqu'au 1er juin 1986. Donc, j'imagine que nous devons prévoir des taux d'intérêt à ce niveau que nous avons maintenant, et je demande

comment le ministre des Finances pourra atteindre son objectif de réduire le déficit en bas de 30 milliards de dollars.

● (1620)

Monsieur le Président, une autre affaire vraiment aberrante, c'est la Banque fédérale de développement. Plusieurs députés des trois partis, plusieurs soirs, au Comité des finances et des affaires économiques, nous avons regardé toute la situation de la Banque fédérale de développement, si nous devions recommander au gouvernement de changer de mandat, faire quelque chose. Bien sûr, tous les Canadiens sont d'accord qu'il faudrait ajuster le mandat à cette corporation d'État qui quand même date de quelques années. Le ministre responsable des petites entreprises, devant le Comité, a dit que le Groupe (de M. Nielsen) chargé de l'examen des programmes étudie la question aussi et a demandé au Comité de ne pas publier le rapport et attendre. Monsieur le Président, moi, le 23 avril, dans les *Débats*, à la page 4023, je posais la question, à savoir, quand il allait annoncer s'il y aurait un changement à la Banque fédérale de développement. Et l'honorable ministre d'État (Petites entreprises) (M. Bissonnette) me dit que cela serait fait vers la fin de juin ou au début de juillet 1985.

Encore hier, justement, monsieur le Président, un député du gouvernement lui pose la question, savoir s'il y avait de nouveaux programmes pour aider des gens qui voulaient se lancer dans une petite entreprise, mais qui n'avaient pas de facilité de financement. Et le ministre dit qu'ensemble, avec la Banque fédérale de développement et le ministère de l'Expansion industrielle régionale, ils sont en train d'étudier les différents programmes.

Donc, on a le rapport Nielsen qui propose certaines modifications, les ministres qui annoncent de nouveaux programmes. Alors, c'est quoi? Est-ce qu'ils vont la modifier, oui ou non? Est-ce qu'on va déférer encore le tout au Comité des finances et des affaires économiques? Vous voyez, monsieur le Président, il n'y a pas de direction, il n'y a pas de contenu, il n'y a pas de substance. C'est seulement de la relation publique; ils ont présenté un rapport de 21 volumes pour dire: Là, on a étudié, là on sait où on s'en va. Mais il n'y a qu'aucune mesure qui se prend.

Monsieur le Président, j'aimerais lire, à la Chambre, pour faire consigner au compte rendu, ce que Alain Dubuc, de *La Presse,* a dit tout de suite après le budget, et je cite:

> Un travailleur qui a obtenu une hausse de salaire de 4 p. 100 cette année aurait dû en avoir assez pour sauvegarder son pouvoir d'achat. Mais le fisc, et surtout les hausses d'impôt décrétées par Michael Wilson, lui en soutireront les trois quarts. Morale: il s'appauvrira de 3 p. 100 en 1986!
>
> Une famille qui jouit d'un revenu moyen, soit de $20,000 à $40,000 par année, devra en effet payer de $500 à $650 d'impôts fédéraux supplémentaires en 1986. C'est une somme très importante: on peut même parler d'une ponction fiscale majeure.

A la lecture du budget, les spécialistes n'ont pas vu que la hausse était si terrible parce qu'elle se subdivise en plusieurs petites hausses qui, prises une à une, sont marginales. Par exemple, la fameuse surtaxe de 3 p. 100 ne coûtera que $54 à un salarié de $20,000. C'est presque insignifiant.

La hausse totale des taxes est cependant élevée parce que le contribuable reçoit deux coups de massue: le budget de la semaine dernière, mais aussi celui de mai dernier, dont les mesures les plus percutantes ne frappaient le contribuable qu'en 1986. En tout, les consommateurs subiront cinq nouvelles hausses de taxes ou d'impôt cette année, qui rapporteront 3,6 milliards de dollars à Ottawa.

[*Traduction*]

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, je voudrais profiter de l'occasion pour participer au débat sur la motion néo-démocrate relative au projet de loi C-99, projet de loi qui permettra au gouvernement d'emprunter 22 milliards de dollars. En écoutant mon collègue le député de Windsor-Walkerville (M. McCurdy) citer certaines des statistiques de chômage pour le sud de l'Ontario, je pensais que dans un certain sens, ces villes avaient beaucoup de chance comparativement à celles de Colombie-Britannique. C'est encore trop; il faudrait le plein emploi dans le sud de l'Ontario, mais le taux de chômage est deux voire trois fois plus élevé en Colombie-Britannique.

Ce que je reproche le plus au projet de loi portant pouvoir d'emprunt et au budget qui l'a précédé, c'est que ma province, la Colombie-Britannique, ne bénéficie pas assez des politiques économiques du gouvernement. Nous ne sommes pas encore remis de la dernière récession. Étant donné que notre économie est basée sur les ressources, nous connaissons encore des hauts et des bas. J'espère que nous arriverons à neutraliser ces cycles, grâce à une saine gestion économique, en devenant moins tributaires des matières premières et en nous lançant davantage dans la technologie, l'éducation, et dans le commerce avec les pays riverains du Pacifique. Les années 1990 devraient être bonnes pour la Colombie-Britannique. C'est ce que nous souhaitons tous, je crois, peu importe notre allégeance politique. Il nous faut des politiques pour modifier l'optique du gouvernement. Il nous faut aussi des politiques pour modifier l'optique du gouvernement de la Colombie-Britannique, dont la gestion économique est probablement la pire de tout le pays. Qu'est-ce que le premier ministre créditiste, M. Bennett, a fait lorsque l'économie a commencé à fléchir? Il a appliqué les freins de la restriction. Ce faisant, il a contribué à faire que l'économie pique du nez. On adopte aussi de mauvaises politiques économiques là-bas, des politiques que je qualifierais de cruelles.

Je me permets de citer ici un exemple de cette cruauté. Nous avons tous entendu parler d'Expo 86. Quel que soit le parti politique auquel nous appartenions, au provincial ou au fédéral, nous souhaitons tous qu'elle soit un succès. Cela ne veut pas dire qu'il nous faille chasser de pauvres gens de chez eux dans l'est de Vancouver. Ces personnes vivaient dans des hôtels minables, dont le Patricia, qui a un mauvais dossier à cet égard et à d'autres. Pourquoi ces vieilles personnes sont-elles traitées de façon aussi cruelle? Pourquoi doit-on les chasser de leur hôtel pour accueillir les visiteurs d'Expo 86? Je ne crois pas que ce soit juste. Je ne crois pas que les Canadiens approuvent cela.

Pour illustrer avec un peu plus de couleur ce qui se passe en Colombie-Britannique, je voudrais lire aux députés une lettre qui m'a été adressée par une commettante à moi, Mme Trish McKeen. C'est une jeune femme qui habite au 3234 de l'avenue Vanness, à Vancouver. Voici ce qu'elle écrit:

Je voudrais vous exprimer brièvement mes doléances au sujet du gouvernement conservateur, à vous, mon représentant élu. Je suis de plus en plus mécontente, consternée et irritée depuis son accession au pouvoir.

Je vais parler du chômage en Colombie-Britannique. J'avais un emploi routinier lorsque j'ai appris que l'on avait déclenché des élections. Je travaillais encore lorsque Brian Mulroney a prêté serment. Un peu plus tard, j'avais perdu mon emploi.

Sous le gouvernement néo-démocrate de la Colombie-Britannique et avec l'aide de mon député néo-démocrate, moi qui avais abandonné l'école secondaire en neuvième année, je pouvais suivre des cours postsecondaires.

Il me manquait quatre année d'études secondaires et après sept années de dur travail dans les universités et les collèges (et après m'être endettée pendant sept ans) envers le Régime canadien de prêts aux étudiants, je suis devenue professionnelle. J'ai étudié le génie et la chimie pétrolière, et j'ai choisi aussi d'autres cours avec de très fortes doses d'océanographie.

Je ne sais pas très bien ce qu'elle entend par de très fortes doses d'océanographie. C'est certainement un cours intéressant.

Avant, et pendant mes études, j'avais travaillé comme assistante de vétérinaire, gérante de petite entreprise, technicien en génie chimique, et je m'étais occupée de chiens. Juste avant d'obtenir mon diplôme, je suis allée travailler comme assistante à la recherche d'un chargé de cours de la faculté d'océanographie de l'Université de la Colombie-Britannique.

J'ai alors pu appliquer mes connaissances en chimie, géochimie, géologie et géophysique, et en étendre le champ. Après plusieurs mois, j'ai été nommée assistante à la recherche du chef de département d'océanographie de l'université. J'occupais ce dernier poste, lorsque Brian Mulroney a été assermenté.

● (1630)

M. McDermid: Le premier ministre.

M. Waddell: Je lis une lettre.

Je suis sans travail depuis maintenant plus d'un an.

J'ai été licenciée par l'université en août 1984, à cause d'un manque de crédits de recherche. Tout ne semblait pas perdu, cependant, puisque j'ai reçu une offre d'emploi d'une petite entreprise d'experts-conseil dans les quelques mois qui ont suivi. J'ai accepté le poste, même s'il était peu rémunérateur.

Après trois mois et demi de service dans cette entreprise, trois mois et demi d'humilitations et d'avilissement au cours desquels j'ai été victime de toutes sortes d'abus de la part de mes supérieurs (à telle enseigne, que le ministère de l'Emploi et de l'Immigration m'a demandé de présenter un rapport à ce sujet), j'ai été «congédiée». Si j'avais été syndiquée, j'aurais pu me défendre, mais ce n'était pas le cas.

Depuis février 1985, je cherche un emploi convenable. J'entends par là que je n'ai pas les compétences requises pour être serveuse ou démarcheuse au téléphone, car je ne l'ai jamais fait. Quoi qu'il en soit, je me suis présentée à deux entrevues pour des postes de «professionnel». Il s'agissait de postes de fonctionnaires pour le gouvernement fédéral dans le premier cas et une municipalité, dans l'autre cas. Chaque fois, on m'a bien fait sentir que j'avais trop de compétence pour le poste et qu'on avait peur que je quitte rapidement cet emploi pour un meilleur poste. Cela a été particulièrement vrai dans le cas de la municipalité. Les personnes chargées de l'entrevue m'ont demandé ce que je pensais du travail sur le terrain.

Disons tout simplement que j'adore travailler sur le terrain. Je le leur ai dit, mais l'un des HOMMES qui m'interviewaient m'a dit que comme j'étais une «fille» (sic) je disais probablement que j'adorais le travail de terrain (à ce moment-là), mais qu'une fois que j'aurais le poste, je me plaindrais et je ferais des histoires jusqu'à ce que je réussisse à faire faire le travail (de terrain) par un des HOMMES à ma place de façon à ne pas avoir à me salir et à me fatiguer physiquement. C'est là que j'ai vraiment goûté pour la première fois à la discrimination sexuelle flagrante.

C'est donc la quadrature du cercle pour elle. Elle ne peut pas avoir de travail moins payé parce qu'elle est surqualifiée. Elle ne peut pas avoir d'emploi correctement payé parce qu'il n'y en a pas. On voit aussi de quelle discrimination peuvent faire l'objet les gens qui se présentent à des entrevues pour un emploi.

Peu après, Mme McKeen a été impliquée dans un accident d'automobile qui n'a pas arrangé les choses. Plus loins on lit:

Entre-temps, j'ai pratiquement épuisé mes 18 mois d'exonération d'intérêt sur mon Prêt canadien aux étudiants.

Elle a obtenu des prêts comme étudiante universitaire qu'elle doit maintenant rembourser.

Ma banque s'énerve. Je ne peux plus toucher l'assurance-chômage que jusqu'au 31 juillet 1986. Je n'ai pas encore eu la moindre offre d'emploi, et encore moins d'emploi tout court, et je n'ai guère d'autres perspectives que le bien-être social et des créanciers à ma porte (dans très peu de temps). La seule chose que les conservateurs aient fait pour moi (au 1er janvier 1986) a été de déduire $2 par semaine de mes prestations de chômage.

La nouvelle augmentation de 1.5 p. 100 de l'impôt sur le revenu des particuliers annoncée le 26 février 1986 dans le budget fédéral entre en vigueur le 1er juillet 1986. C'est une bien piètre consolation pour moi si je songe que les «bleus», en ce qui me concerne, ne lèveront l'augmentation que pendant un mois, à supposer que je reste en chômage. Encore moins réconfortant, qu'ils ne puissent taxer les prestations d'aide sociale.

Elle a peur d'en arriver là.

Merci de m'avoir prêté votre épaule pour pleurer tout mon soûl. Ce sont moins des larmes que des protestations. Comme dirait l'autre: «J'en ai par-dessus la tête et je ne m'en laisserai plus imposer».

Elle termine par le post-scriptum suivant:

Dites à Mikey Wilson de ne pas dépenser mon $2 d'un seul coup!

Ce n'est qu'un cas parmi tant d'autres d'une personne profondément déçue. Une jeune personne qui est retournée à l'école pour parfaire son éducation, qui a emprunté pour payer ses études, qui répond à toutes sortes d'offres d'emploi pour se faire dire qu'elle est trop qualifiée. Étant une femme, elle a été victime de discrimination. Pourtant elle est réaliste. On rencontre des centaines de cas semblables en Colombie-Britannique. Nous comprenons pourquoi le sénateur Hébert poursuit son jeûne dans le hall du Sénat. C'est une forme de désespoir tranquille.

A Ottawa c'est une chose difficile à comprendre. Je remercie cette jeune femme de m'avoir écrit et j'espère la rencontrer quand j'irai en Colombie-Britannique. Je voudrais pouvoir faire un miracle pour elle. Je voudrais avoir un emploi à lui offrir. Mais je n'en ai pas. Je pourrais lui donner quelques conseils sur des emplois au gouvernement. Lui faire quelques suggestions. La plupart des programmes de création d'emplois à court terme offrent des emplois faiblement rémunérés.

Il faut relancer l'économie, et surtout en Colombie-Britannique. La situation y est tragique. On ne peut pas permettre un tel gaspillage de ressources. Je serais d'accord pour que le gouvernement emprunte des fonds si je pensais qu'il s'en servirait à des fins utiles. Mais je ne l'ai pas encore vu nous proposer de stratégie économique. Il y a environ deux mois, il comptait créer des emplois dans le secteur pétrolier, le présumé moteur de la croissance économique. Ce mois-ci, il semble favoriser la relance de la consommation au moyen de la réduction des prix du pétrole. Nous voyons là une contradiction flagrante. Ensuite, il est question de libre échange. Je voudrais mettre en garde les Canadiens, et surtout les habitants de la Colombie-Britannique, car les Américains risquent d'imposer des droits compensateurs sur notre bois d'œuvre. Nous saurons à ce moment-là si les rapports entre notre premier ministre (M. Mulroney) et les Américains sont aussi bons qu'on les prétend.

Mes observations ne sont pas des plus rassurantes pour un vendredi après-midi. Toutefois, je suis optimiste de nature.

Des voix: Oh, oh!

M. Waddell: Je pense que les députés prêteront une oreille attentive aux propos de cette femme. Je pense que nous collaborerons et réussirons à mettre en œuvre des programmes qui redonneront du travail à cette jeune femme ainsi qu'aux personnes dans sa situation.

M. David Berger (Laurier): Monsieur le Président, je ne saurais dresser un tableau très encourageant des mesures du gouvernement. Mais j'ai quelques suggestions à lui faire. Je tiens à rappeler aux députés quelques promesses conservatrices de la dernière campagne électorale qui pourraient justifier cette mesure d'emprunt.

● (1640)

[*Français*]

Monsieur le Président, le sénateur Hébert nous a rappelé qu'il y a près de 700,000 jeunes en chômage au Canada aujourd'hui. Si c'est rien, le Comité du Sénat nous a rappelé cette situation qu'il décrit comme étant «intolérable». Le Comité nous a aussi rappelé que cette situation «intolérable» existe.

Le Comité du Sénat, dans l'introduction de son plan d'action qui a été déposé au mois de février dernier, dit: Que les audiences publiques à travers le Canada ont changé leur façon de penser. Ils disent: Nous nous sommes rendu compte qu'un grand nombre de jeunes vivaient une situation intolérable et que nous devions en convaincre tous nos concitoyens.

Si nous consultons les journaux à travers le pays, si nous lisons les lettres que nous recevons dans nos bureaux, si nous examinons les pétitions qui sont signées par des milliers de personnes, il faut admettre que le Comité du Sénat a réussi. Le sénateur Hébert et ses collègues ont réussi à éveiller la conscience des Canadiens parce qu'il y a un consensus qui se dégage, à savoir, qu'il faut faire plus pour résoudre le problème du chômage chez les jeunes.

Monsieur le Président, on va dire qu'on a fait des progrès. Et c'est vrai, la situation économique mondiale s'est améliorée de beaucoup au cours des deux ou trois dernières années, depuis 1982, et la situation du chômage au Canada s'est améliorée.

Mais, est-ce que cela veut dire qu'il faille se contenter de la situation actuelle? Est-ce que cela veut dire qu'il faille accepter de continuer avec 700,000 jeunes Canadiens sans emploi?

Et comme je l'ai dit, monsieur le Président, le consensus qui se dégage: c'est non. Que cette situation est «intolérable». Je peux citer un extrait de l'éditorial du journal *La Presse* qui énumérait les déboires de la ministre d'État (Jeunesse) (Mme Champagne), et nous connaissons tous cette triste histoire de la façon dont le gouvernement a mis la hache dans le programme Katimavik avant même de recevoir le plan d'action du Comité du Sénat. Ensuite, la ministre s'est aussi retrouvée sans budget lors du dépôt du budget des dépenses du ministre des Finances (M. Wilson). Et l'éditorialiste, Jacques Bouchard, disait dans le journal *La Presse* du 5 mars dernier qu'il était grand temps que la responsabilité soit confiée à une personne ayant plus de détermination pour faire avancer des dossiers urgents. Les jeunes, disait l'éditorialiste, sont en effet en droit de s'attendre à jouer un rôle plus valorisant dans notre société.

[*Traduction*]

Même le *Globe and Mail* de Toronto, qui a soutenu les mesures budgétaires du gouvernement, a commenté favorablement le rapport du Sénat. Il a demandé quand la société s'efforcerait de résoudre ce dilemme et a ajouté ensuite . . .

[*Français*]

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre! L'honorable députée de Gatineau (Mme Mailly) invoque le Règlement.

Mme Mailly: Monsieur le Président, j'ai seulement besoin que vous me donniez une précision. Sommes-nous censés discuter à la Chambre les débats et les sujets du Sénat? C'est tout simplement une question que je vous posais.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre, je vous prie. Une simple remarque en passant. Je suis persuadé que le député va revenir à la mesure d'emprunt à l'étude. Je sais qu'il est sur le point de le faire.

M. Berger: Monsieur le Président, je parle des mesures budgétaires du gouvernement en général. Je parle de l'absence de toute politique économique cohérente et je m'efforce aussi de décrire le chômage chez nos jeunes qui tient certes aux mesures qu'il a adoptées. Par conséquent, j'explique pourquoi nous devrions nous méfier du gouvernement, pourquoi nous ne devrions ni approuver sa politique budgétaire ni cet emprunt qu'il nous demande pour mettre en oeuvre des mesures aussi mal éclairées.

Je disais qu'un éditorial publié le 5 mars dans *The Globe and Mail* parlait en termes élogieux du rapport du Sénat et expliquait en détail certaines des solutions qu'il propose.

Le gouvernement ne semble avoir aucune idée sur la façon de s'attaquer au problème du chômage chez les jeunes. Le premier ministre (M. Mulroney) a déclaré il y a plusieurs mois que le gouvernement avait un plan d'action et il a promis de présenter un nouveau programme sous peu. C'est aussi ce qu'a dit la ministre d'État chargée de la Jeunesse (Mme Champagne) en février dernier. Six semaines plus tard, nous n'avons toujours pas vu les programmes que le gouvernement devait annoncer.

Je voudrais faire quelques propositions aux ministériels. D'abord, ils peuvent examiner le plan d'action recommandé par le Sénat. En passant, je leur rappelle ce que j'ai dit hier pendant la période des questions, soit que plusieurs des recommandations du Sénat n'entraîneraient aucune dépense. Même les conservateurs grippe-sou pourraient trouver le moyen de donner suite à certaines de ces recommandations qui n'occasionneraient aucune dépense. S'ils veulent appliquer des recommandations comportant certains coûts, ils n'ont qu'à relire le discours prononcé par le premier ministre devant la Chambre de commerce de Montréal en mars 1984. Ce discours a été prononcé avant même la campagne électorale. A l'époque, le premier ministre avait expliqué comment le gouvernement pourrait trouver de l'argent pour d'autres initiatives. Il avait dit ceci:

Nous devons jeter un œil critique sur les subventions accordées aux entreprises.

Actuellement, le gouvernement perçoit 8 milliards d'impôts des entreprises et redistribue 8 milliards.

Nous devons déterminer qui y gagne et qui y perd, voir si en déshabillant saint Pierre pour habiller saint Paul on aide ou gêne la création d'emplois et la croissance économique.

Ironiquement, le rapport Nielsen, déposé la semaine dernière, évalue à 16.4 milliards l'aide accordée aux entreprises, une aide donnée des deux mains par le biais d'un système d'encouragements industriels qui se recoupent et qui sont beaucoup trop généreux. Qu'est-ce que le gouvernement attend?

Le premier ministre disait il y a deux ans qu'il devrait réduire les subventions et les encouragements fiscaux pour les entreprises. On l'a répété dans le rapport Nielsen. Au lieu de priver leurs amis qui sont dans les affaires, les conservateurs suppriment des programmes de formation destinés aux jeunes. Ils ne suivent même pas le conseil que donnait le premier ministre il y a deux ans, ni encore celui du rapport Nielsen. Pourquoi refusent-ils d'agir dès maintenant? Pourquoi ne compriment-ils pas des dépenses beaucoup trop généreuses et qui font double emploi afin de libérer certaines sommes qu'ils pourraient consacrer à des programmes de formation pour les jeunes?

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette, mais le temps dont le député disposait est écoulé. Il doit maintenant conclure.

M. Berger: Monsieur le Président, je voudrais, en terminant, demander aux députés conservateurs de jeter également un coup d'œil à la stratégie d'emploi pour les jeunes que le premier ministre a présentée le 26 juillet 1984, à Sherbrooke, pendant la campagne électorale. Sauf erreur, monsieur le Président, le gouvernement n'a tenu aucune des promesses que le parti conservateur avait faites à Sherbrooke le 26 juillet 1984. S'il est à court d'idées, il n'a qu'à jeter un coup d'œil sur les promesses qu'il a faites au cours de la campagne électorale et en tenir quelques-unes. Nous pourrons alors songer à lui accorder le pouvoir d'emprunt qu'il demande.

● (1650)

Le président suppléant (M. Paproski): Il n'y a ni questions ni observations. Nous poursuivons le débat.

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, je n'ai pas beaucoup de temps à ma disposition, non seulement à cause de la limite de dix minutes, mais aussi parce que la motion à l'étude doit faire l'objet d'un vote avant 17 heures.

J'ai vu le député de Nickel Belt (M. Rodriguez) et son bon ami, le député d'Egmont (M. Henderson) manigancer quelque chose pour nous empêcher de tenir un vote cet après-midi en monopolisant le temps de la Chambre. D'ici cinq minutes, j'aurai certainement réussi à les convaincre de renoncer à cette stratégie afin que nous puissions voter, très probablement contre le renvoi à six mois.

J'ai trois choses à signaler. Premièrement, le cycle budgétaire est constitué du budget, des prévisions budgétaires et du projet de loi d'emprunt présenté à la Chambre. Vous vous souviendrez, monsieur le Président, parce que vous étiez ici à la triste époque libérale, que tous ces éléments étaient pour ainsi dire désynchronisés. Ils ne concordaient pas les uns avec les autres. On nous présentait un budget à toute époque de l'année, les prévisions de dépenses arrivaient à un autre moment, mais toujours en retard, et les projets de lois d'emprunt pouvaient nous arriver à tout moment. Si vous cherchiez le quantité d'argent demandée dans le projet de loi d'emprunt, il ne correspondait pas aux montants mentionnés soit dans les prévisions de dépenses, soit au budget. Les chiffres vous giclaient de partout.

S'il y a un domaine dans lequel le gouvernement actuel fait merveille, c'est bien celui des finances. Je suis fier de travailler avec le ministre des Finances (M. Wilson), la ministre d'État aux Finances (Mme McDougall), le premier ministre (M. Mulroney) et le vice-premier ministre (M. Nielsen) qui ont tant fait dans ce domaine.

Des voix: Bravo!

M. Nickerson: Maintenant le cycle est bien chronométré. Vous remarquerez que cette année, monsieur le Président, le budget, les prévisions de dépenses et l'autorisation d'emprunt arrivent tous au bon moment. Les chiffres concordent. Nous avons demandé 22.6 milliards à l'autorisation d'emprunt, et on voit exactement au budget et exactement aux prévisions de dépenses pourquoi cet argent est nécessaire, comment on l'a calculé et, monsieur le Président, les chiffres balancent.

Et dans le même ordre d'idées, la seconde chose c'est qu'il n'y a pas de réserves occultes dans cette demande. Si vous vous souvenez d'il y a quelques années, le projet de loi d'autorisation d'emprunt nous arrivait et le gouvernement demandait 25 milliards, ou vous saviez d'après le budget qu'il avait des besoins de financement de 25 milliards, mais le gouvernement vous demandait 35 milliards sans explication véritable. Le gouvernement voulait une réserve en cas de malheur, et le malheur arrivait invariablement à cause de la mauvaise gestion libérale.

Si vous examinez ce projet de loi d'emprunt, il dit exactement et précisément pourquoi l'argent est nécesaire. Faut-il ajouter qu'une bonne partie de cet argent est nécessaire pour payer les intérêts sur la dette contractée par les emprunts excessifs du passé?

Troisièmement, je recommanderais aux députés d'en face, en particulier, de lire le document car il est évident qu'ils ne l'ont jamais lu. S'ils lisent attentivement le *Plan financier* déposé en février au nombre des documents budgétaires, ils verront clairement que nous sommes dans la bonne voie sur le plan financier.

Il est intéressant de noter que pour cette année financière, celle dont il est question dans la mesure d'emprunt à l'étude, pour la première fois depuis bien des années, les recettes excéderont les dépenses des programmes. C'est-à-dire les dépenses du gouvernement moins le montant nécessaire pour le service de la dette existante. Voilà une volte-face importante, monsieur le Président.

Si cette tendance se poursuit tout au long du plan financier jusqu'en l'an 1990, soit le terme de nos projections, on verra que même avant cette date les recettes excéderont du double les dépenses des programmes. Ce faisant, nous réussirons à stabiliser la proportion que représente le montant de la dette par rapport au PNB. Nous sommes dans la bonne voie.

Il est intéressant aussi de noter que la somme de 22.6 milliards que nous demandons d'emprunter est inférieure de 25 p. 100 à ce qu'elle était l'année précédente où les besoins financiers étaient de l'ordre de 30 milliards. Nous tenons la situation bien en main.

Encore une fois, si l'on regarde le plan financier, on voit que pour l'année 1990-1991, les besoins financiers, soit les sommes à emprunter, ne seront plus que de 10 milliards, une somme dont nous pourrons facilement nous accommoder à ce moment-là.

Je tiens à féliciter le ministre des Finances pour ce qu'il a accompli depuis le peu de temps que notre parti est au pouvoir. Il a réussi à maîtriser la situation, incontrôlable de l'avis d'un grand nombre, que nous avait léguée le gouvernement libéral.

Je prie instamment les députés de voter contre l'amendement insensé que propose le Nouveau parti démocratique, de continuer le bon travail et d'accorder ce pouvoir d'emprunt nécessaire en adoptant le projet de loi.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Reprenons le débat. Le député de Nickel Belt (M. Rodriguez).

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Quand j'examine ce projet de loi portant pouvoir d'emprunt, monsieur le Président, je me sens comme un maringouin dans un camp de nudistes. Je ne sais pas par où commencer.

Des voix: Oh, oh!

M. Rodriguez: Savez-vous que les hirondelles sont de retour depuis hier à Capistrano, monsieur le Président. C'est la preuve que le printemps est arrivé. Quand je regarde de l'autre côté de la Chambre, je me demande où sont les députés conservateurs de l'Alberta alors que les travailleurs et travailleuses ordinaires de cette province ont besoin d'eux.

M. Towers: Présents!

M. Rodriguez: Où cela?

M. Towers: Ici même. Monsieur le Président n'est-il pas là?

M. Rodriguez: Où est donc le député d'Edmonton-Strathcona (M. Kilgour)?

M. Towers: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je tiens à dire au Nouveau parti démocratique qu'un seul citoyen de l'Alberta vaut bien deux députés néo-démocrates n'importe quel jour de la semaine.

Des voix: Oh, oh!

Le président suppléant (M. Paproski): Il y a là matière à débat et non à invoquer le Règlement.

M. Rodriguez: Monsieur le Président, le député de Red Deer (M. Towers) s'est réveillé. Les députés sont présents mais ils ne prennent pas la défense des habitants de l'Alberta, des travailleurs et des travailleuses ordinaires de cette province. Où sont-ils?

Le moment serait choisi pour eux de faire entendre leur voix à la Chambre. Ils vont laisser le Sheikh d'Arabie déterminer le prix du pétrole pour les Canadiens. N'est-il pas temps pour nous d'établir un prix bien canadien?

M. Waddell: La ministre de l'Énergie est partie sur l'affaire.

M. Rodriguez: Elle a fait quoi?

M. Waddell: Elle est partie sur l'affaire.

M. Rodriguez: L'industrie pétrolière emploie 120,000 personnes en Alberta. Cette province connaît des temps difficiles, comme vous le savez. Je remarque que vous vous montrez du doigt, monsieur le Président. En effet, elle a des difficultés et pourtant, il y a à la chambre 21 députés, tous conservateurs, pour la représenter. Ils ne peuvent plus prétendre qu'il y a de l'obstruction à la Chambre. Vous avez tout ce que vous voulez. Vous faites ce que vous voulez de nous. Qu'allez-vous faire pour les habitants de l'Alberta?

Le président suppléant (M. Paproski): Je pense que nous nous en tiendrons là. Il restera cinq minutes au député de Nickel Belt (M. Rodriguez).

M. Rodriguez: C'est le plus bref discours que j'aie jamais fait, monsieur le Président.

M. Gauthier: Nous pourrions vous accorder une prolongation.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre. Comme il est 17 heures, la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain, à 11 heures, conformément à l'article 3(1) du Règlement. Bonsoir.

(La séance est levée à 17 heures.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 24 mars 1986

La séance est ouverte à 11 heures.

[*Traduction*]

RECOURS AU RÈGLEMENT

L'UTILISATION DE TERMES NON PARLEMENTAIRES

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, je voudrais d'emblée invoquer aujourd'hui le Règlement à propos du langage qu'a utilisé le député de York-Sud-Weston (M. Nunziata) vendredi dernier, le 21 mars, au cours de la période des questions. Quand j'ai voulu le faire sur le coup, vous m'avez répondu que les propos faisant l'objet de mon intervention vous avaient échappé.

Étant donné la gravité de ce recours au Règlement, je me suis cru tenu d'attendre la publication du hansard afin de m'assurer que l'expression contestée y figurait bel et bien au cours de la période des questions.

Si vous vous reportez à la page 11745 du hansard, monsieur le Président, vous verrez que le député était intervenu, effectivement, après que le député d'Egmont (M. Henderson) eut interrogé le premier ministre (M. Mulroney). Sa phrase y figure bel et bien, et elle se rapporte au premier ministre. Si vous vous rappelez, monsieur le Président, elle a provoqué un brouhaha, signe certain qu'on avait employé des termes non parlementaires et qu'il y avait lieu d'intervenir de la façon habituelle.

Je pourrais vous signaler, Votre Honneur, les nombreux précédents que vous et vos prédécesseurs avez établis en ce qui concerne l'irrecevabilité du terme «menteur» à la Chambre. Celle-ci se fonde sur une tradition honorable, d'autant plus qu'elle nous permet d'intervenir librement sans crainte qu'un député ne ternisse, par une interjection, quelque réputation. Nous sommes tous «honorables» et devons nous témoigner, l'un l'autre, du respect.

L'affaire revêt une telle importance qu'il faut la trancher afin qu'elle ne se reproduise plus et pour qu'on ne s'imagine pas qu'elle est acceptable. Elle pourrait être close, vous en conviendrez sans doute, monsieur le Président, si le député se rétractait sans arrière-pensée lorsqu'il se présentera à la Chambre.

M. Guilbault (Saint-Jacques): On m'a aussi signalé dès ce matin la page 11745 du hansard. Le député de York-Sud-Weston (M. Nunziata), à qui on attribue ces propos, n'est pas à la Chambre ce matin ni au Parlement. Je prie la présidence de bien vouloir attendre son retour pour vérifier d'abord si, effectivement, il a prononcé la phrase qu'on lui attribue, et voir ensuite ce qu'il veut faire. J'aurais préféré qu'on soulève la question en présence du député, soit vendredi, quand l'affaire s'est produite, ou à un autre moment. Il ne nous sert à rien de parler d'une situation hypothétique alors que le député mis en cause est absent. C'est pourquoi je me bornerai à demander à la présidence d'attendre qu'il soit de retour.

M. Deans: Monsieur le Président, je n'ai pas entendu le député de York-Sud-Weston (M. Nunziata) prononcer la phrase en question. J'ai consulté par contre le hansard, vu ce qu'en ont dit les médias au cours de la fin de semaine. J'approuve la demande du député de Saint-Jacques (M. Guilbault). Il faut certes que le député reconnaisse d'abord les propos qu'on lui attribue, étant donné que vendredi, le Président n'a pas voulu le rappeler à l'ordre, malgré les instances du leader parlementaire du gouvernement.

J'ai deux observations à faire. Tout d'abord, les députés ont tendance, de temps à autre, à dire des choses qu'il vaudrait mieux passer sous silence. Deuxièmement, ils utilisent un langage qu'il serait préférable d'éviter. J'espère que tous les députés s'efforcent de l'éviter. Il demeure possible de soulever des questions difficiles sans recourir à la calomnie ou à d'autres formes de dénigrement.

Toutefois, quand j'ai examiné les précédents à cette affaire, j'ai constaté que la présidence a expliqué à maintes reprises que non seulement le député doit avoir employé le mot injurieux, mais que ce mot doit avoir provoqué une certaine agitation. Je ne suis pas du tout convaincu que ce soit le cas dans l'affaire qui nous occupe. Quoi qu'il en soit, il va sans dire qu'il incombe à la présidence de demander au député de York-Sud-Weston de dire s'il accepte effectivement la responsabilité des mots imprimés dans le hansard. S'il en accepte la responsabilité, j'espère qu'il acceptera en outre de retirer son accusation pour éviter des troubles, ce qui pourrait fort bien se produire s'il s'y refusait.

[*Français*]

M. Gauthier: Monsieur le Président, je prends la parole sur le même rappel au Règlement, mais sur une question un petit peu plus technique. Évidemment, vous n'aviez pas entendu le commentaire, moi non plus, mais on sait tous que les comptes rendus de la Chambre sont maintenant consignés selon deux méthodes, une selon laquelle on enregistre électroniquement ce qui se dit en Chambre et une autre, selon laquelle on prend ce qu'on appellerait des interjections, celle des sténotypistes qui sont ici en cette Chambre.

Je reviens, monsieur le Président, à quelques problèmes que nous avons eus en Chambre, alors que vous n'aviez pas entendu des remarques que d'autres députés ont faites; si le hansard électronique, tel qu'il est reproduit dans le compte rendu de la journée, est exact, c'est là où on a lu le commentaire parce que moi, je ne l'ai pas entendu, il est fort possible que le micro l'ait pris. Mais est-ce qu'on doit conclure, compte tenu de la décision que vous avez rendue il n'y a pas longtemps en disant: «Moi, le Président, je ne l'ai pas entendu.» que ça n'existe pas en Chambre? Il va falloir qu'un jour on en vienne à décider si on veut avoir un hansard électronique transcrit à même les rubans qui sont avec nous, ou un hansard et électronique et à la fois dans lequel on trouvera des interjections, comme on le sait, qui se font couramment à la Chambre. Le problème, c'est qu'il y a un problème à savoir lequel est officiel. Est-ce que ce sont les commentaires entendus par les

sténotypistes qui sont officiels, ou si c'est le commentaire capté par l'enregistrement?

Et une autre question, monsieur le Président, que je trouve tout aussi importante, c'est ce qu'on appelle en anglais «the body language», c'est-à-dire la communication non verbale.

● (1110)

[*Traduction*]

Quelqu'un pourrait faire à votre adresse un geste désagréable et inacceptable dans la société d'aujourd'hui; la chose s'est déjà vue. Ce geste ne figurera pas dans le hansard. Pourtant, on l'aura vu. Il est difficile de l'exprimer dans le hansard. Quand ils se réunissent, des hommes et des femmes honorables devraient éviter ce genre de gestes, mais si quelqu'un a recours à un geste inacceptable dans une société comme la nôtre, il faut prévoir un moyen de le signaler à la Chambre et de régler la question. Il en va de même pour les observations que la présidence ou les députés n'ont pas entendues, mais que les médias électroniques ont enregistrées.

Les nouvelles techniques nous posent des problèmes. L'enregistrement électronique vient d'être intégré au système. Auparavant, seuls les propos entendus par le sténotypiste du hansard étaient imprimés et comparés aux enregistrements. Je suppose que, à présent, ce sont les enregistrements qui, officiellement, priment sur les paroles recueillies par les sténotypistes. Je voudrais, monsieur le Président, que vous y réfléchissiez et que vous tranchiez la question.

M. le Président: Quel qu'en soit l'auteur, certaines observations antiréglementaires ont été publiées dans le hansard. La Chambre sait que la présidence est aussi mécontente que n'importe quel député de voir ces paroles figurer dans le hansard. En fait, elle est même consternée de les y voir. Cela ne change rien au problème de procédure que doit régler la présidence. Le secrétaire parlementaire sait que lorsque la question a été soulevée vendredi dernier, une certaine agitation s'ensuivit. Je m'en suis rendu compte. A-t-on réglé ce problème? Je dois répondre par l'affirmative au député de Hamilton Mountain (M. Deans). Du moins à ce moment-là. C'est précisément pour cette raison-là que la présidence a sollicité l'opinion des députés à la fin de la période des questions. Le hansard indique également que la présidence a précisé que les députés pourraient soulever certaines questions après la période les questions, s'ils avaient entendu quelque chose.

M. Hnatyshyn: Justement, je soulève la question après la période des questions.

M. le Président: Le problème d'ordre technique que doit régler la présidence ressort clairement des observations qui ont été faites en réponse au secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, la dernière fois que le problème a été soulevé. J'invite le président du Conseil privé (M. Hnatyshyn) à examiner ces observations. Par ailleurs, j'ai l'impression que le député de Saint-Jacques (M. Guilbault) souhaite attendre un peu, histoire de voir si la question ne peut pas être réglée précisément de la manière qui serait la meilleure d'après le président du Conseil privé. Je propose par conséquent de réserver ma décision pour le moment.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

ÉLECTIONS, PRIVILÈGES ET PROCÉDURE

PRÉSENTATION DU 1er RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Darryl L. Gray (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le premier rapport du Comité permanent des élections, des privilèges et de la procédure.

[*Note de l'éditeur: Voir les* Procès-verbaux *d'aujourd'hui au sujet du rapport précité.*]

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui à la question nº 529.

[*Texte*]

LES CONTRATS DE L'ACDI

Question nº 529—**M. Manly:**

1. En *a*) 1980, *b*) 1981, *c*) 1982, *d*) 1983, *e*) 1984, *f*) 1985, combien de marchés ont été adjugés par l'Agence canadienne de développement international?

2. Au cours des mêmes années, combien ont été adjugés à des entreprises dirigées par des femmes ou qui comptaient des femmes parmi leurs associés à part entière?

L'hon. Monique Vézina (ministre des Relations extérieures):

1. 1980-81	523
1981-82	529
1982-83	674
1983-84	929
1984-85	907
1985- janvier, 1986	806

N.B. Toutes les ententes de services (ententes portant sur les contrats et les contributions) signées dans le cadre de subventions, de contributions et de prêts, avec les sociétés d'experts-conseils, les universités, les ONG et les ministères fédéraux et provinciaux, y compris tous les contrats «internes» (fonds de développement) et tous les contrats de nature administrative (crédit-administration, ACDI) dans les catégories Services de consultation et Services professionnels d'une valeur supérieure à $2,000 sont inclus. Les contrats avec les coopérants (assistance technique) sont exclus.

2. Nous n'avons pas ce renseignement.

[*Français*]

M. Lewis: Je suggère, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

M. le Président: On a répondu à la question énumérée par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 82 DU RÈGLEMENT—LE TRAITÉ VISANT À RÉDUIRE LES ÉMISSIONS GÉNÉRATRICES DE PLUIES ACIDES

M. le Président: Avant d'annoncer la motion inscrite au nom du député de Davenport (M. Caccia), je signale que, puisque nous en sommes au dernier jour consacré aux subsides, la Chambre suivra la procédure habituelle afin d'étudier les projets de loi de finances puis de se prononcer. Selon l'usage, la Chambre consent-elle à ce que les projets de loi de finances soient distribués maintenant?

Des voix: D'accord.

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement du Canada devrait, avant le prochain sommet canado-américain, négocier avec le gouvernement des États-Unis un traité visant à réduire les émissions génératrices de pluies acides en provenance des États-Unis qui causent des dommages à l'économie canadienne parce qu'elles franchissent la frontière canado-américaine;

Que le traité soit conclu dans l'esprit de collaboration internationale démontré dans le protocole d'Helsinki de juillet 1985, auquel le gouvernement du Canada souscrit déjà, et qu'il comprenne

—la réduction des émanations transfrontalières de dioxyde de soufre d'au moins 50%, avant 1994, chiffres fondés sur l'année de base 1980;

—un calendrier précis de réduction des émissions afin de respecter le délai de 1994;

—une disposition spécifiant que les réductions en question seront appliquées aux sources d'émanations de dioxyde de soufre qui seront les plus avantageuses pour le Canada; et

Que si le gouvernement n'amorce pas de négociations urgentes en vue de la signature d'un tel traité, il prouvera sa myopie vis-à-vis des intérêts économiques à long terme des deux pays, compte tenu des dommages causés par les pluies acides à la santé de la population et aux forêts, aux lacs, aux cours d'eau, aux pêcheries, à l'agriculture, à la faune, à l'industrie des produits de l'érable ainsi qu'aux édifices, aux monuments et aux ouvrages.—

—Monsieur le Président . . .

M. Angus: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je n'ai peut-être pas fait attention, mais avez-vous annoncé les pétitions?

M. le Président: Oui.

M. Angus: Je suis désolé, je ne vous avais pas entendu.

M. Hovdebo: Je n'ai pas entendu non plus.

M. le Président: Je m'en remets à la Chambre. Est-ce une demande?

Une voix: Nous vous avons tous entendu.

M. le Président: A l'ordre. Le député de Davenport (M. Caccia).

M. Caccia: Monsieur le Président, comme vous pouvez le constater, cette motion est constructive. Elle vise à protéger les intérêts du Canada et propose une politique qui, à mon sens, est bien supérieure à celle que suit le gouvernement. Elles est fondée sur deux principes. Le premier, c'est que nous nous attaquons aux problèmes qui existent chez nous, ce que nous avons fait. Vous vous souviendrez qu'en mars 1984, nous avons convenu avec les provinces que nous devions procéder seuls. Une fois cela entendu, le ministre de l'Environnement de l'Ontario à ce moment-là, Andy Brant, l'a parfaitement bien exprimé lors d'une entrevue, en disant que nous avions coupé le cordon ombilical qui nous reliait aux États-Unis et que nous allions devoir montrer notre volonté politique.

• (1120)

Pour cela, nous avons également commencé à demander l'aide de la communauté internationale. C'est pourquoi, dans ce même mois de mars, nous avons invité neuf pays européens à venir à Ottawa. Nous avons signé une entente, un engagement, disant que nous allions réduire les émissions, indépendamment les uns des autres, de 30 p. 100 d'ici 1993. Ce faisant, nous reconnaissions implicitement qu'il s'agit d'une question internationale et que le sujet à des conséquences à l'échelle de la planète vu que les dommages subis par une nation peuvent être causés par une autre, en raison du mouvement transfrontalier de ce type de pollution. Il y a également des relations continentales et c'est pour cette raison que nous avions invité à cette conférence de mars 1984 un représentant de l'agence américaine de protection de l'environnement.

Nous avons décidé de ne pas attendre, nous avons coupé le cordon ombilical et nous avons commencé à assainir notre environnement. Ce faisant, nous avons accepté une dépense dans l'espoir, et avec la conviction, que nous serions imités par nos voisins. La réduction de cette pollution sera, à long terme, un investissement pour les générations futures qui pourront fonctionner économiquement dans un environnement sain, ce qui est une nécessité.

Le Canada, en tant qu'état souverain, a le droit de protéger ses ressources et il a le droit de s'opposer à ce que l'on déverse des polluants sur son territoire. Ce droit, bien entendu, s'applique également dans l'autre sens et nos voisins ont le droit de s'opposer à ce que notre pollution retombe chez eux.

Pour situer le problème, disons que les États-Unis déversent chaque année 26 millions de tonnes de soufre dans l'atmosphère et que 5 millions au moins retombent au Canada. Pour notre part, nous en produisons 4.5 millions de tonnes. Je dis donc dans ce contexte qu'il n'y a pas lieu de se réjouir que le président Reagan ait donné l'apparence de faire de grandes concessions en reconnaissant la nécessité de ce qui est en fait la poursuite des recherches. Dieu sait que les recherches nous sortent par les oreilles!

Ils augmentent sans cesse, ils prennent des proportions effrayantes, les dégâts causés à nos ressources naturelles: eau, forêt, pêche, agriculture, production du sirop d'érable de laquelle beaucoup d'agriculteurs tirent des revenus. Ce dont il s'agit ici c'est la prévention des dégâts au Canada, et la solution réside dans les relations canado-américaines dans le but de faire disparaître une menace à notre environnement commun. Pour faire disparaître cette menace il n'est pas nécessaire de faire encore des recherches. Il n'est pas nécessaire d'attendre

encore cinq ans l'arrivée d'une chose qui n'a pas encore été découverte. Nous savons que des dégâts se commettent tous les jours.

Le premier ministre (M. Mulroney) et le président Reagan auront beau se taper dan le dos aussi souvent qu'ils le voudront, ce n'est pas cela qui fera bouger le gouvernement américain. Ce n'est pas cela qui le fera agir. Il va se mettre à agir dès l'instant où il reconnaîtra et comprendra qu'il y a des dégâts économiques, et tant qu'il n'aura pas compris que l'inaction coûte plus cher que la dépollution et tant qu'il n'agira pas en conséquence, cette triste réalité fera la nique à la relation spéciale, aux rencontres d'Irlandais et à tout le reste.

Ce qu'il y a de si décourageant pour l'opinion publique et pour nous ici dans l'opposition, c'est de voir que le premier ministre s'est abstenu de plaider à Washington le dossier économique canadien, de même que le dossier économique américain. Et s'il ne l'a pas fait c'est qu'à l'instar des représentants qu'il s'est engagé à nommer, il ne comprend pas l'importance de montrer les pertes économiques que les pluies acides entraînent et continueront d'entraîner pour l'industrie forestière, pour l'agriculture, pour le tourisme, pour la pêche et pour les bâtiments et les ouvrages d'art.

Comme vous le savez, les Canadiens considèrent de plus en plus l'environnement comme le cadre dans lequel s'exercent les activités économiques. Nous n'envisageons pas l'environnement comme une solution de rechange à l'économie, car pour nous environnement et économie ne font qu'un: l'économie ne peut fonctionner et se développer dans de bonnes conditions à long terme que si l'environnement dans lequel elle se déploie est bien protégé.

A ces deux sommets le premier ministre a mal défendu les intérêts du Canada en nous humiliant, en n'osant pas dire les choses telles qu'elles sont, en ne disant pas qu'il est intolérable qu'on déverse sur nous des millions de tonnes de soufre chaque année, en ne disant pas que des relations honnêtes et sérieuses dans la famille des nations exigent l'arrêt d'un pareil abus, qu'il s'agisse du Canada et des États-Unis, des États-Unis et du Mexique, de la Scandinavie et du Royaume-Uni, ou de la Tchécoslovaquie et de la République fédérale d'Allemagne.

Le premier ministre s'est mis dans cette situation quand il a suggéré ou convenu de nommer des délégués spéciaux sans voir qu'ils risquaient de recommander des choses contraires aux intérêts canadiens, c'est-à-dire la poursuite des recherches, comme l'événement l'a démontré.

Après la publication du rapport au début de janvier, le premier ministre n'a pas été assez sage ou assez sensé pour prendre ses distances vis-à-vis de cette recommandation des délégués. Au contraire, il l'a adoptée telle quelle, ramenant le Canada dans la situation qui avait précédé le protocole d'accord du mois d'août 1980, situation dans laquelle nous nous retrouvons aujourd'hui.

Le premier ministre n'a pas remporté de victoire, au contraire il a fait le jeu du président Reagan. Ayant laissé à Ottawa le ministre de l'Environnement (M. McMillan) et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark), qui auraient pu à mon avis lui donner de bons conseils, il a gobé l'argument de Washington voulant que la solution consiste à attendre que les industries polluantes prennent l'initiative, suivant la recommandation de la page 29 du rapport des délégués. Même si le premier ministre avait trouvé le courage nécessaire à ce moment-là pour rappeler au président Reagan ce qu'il avait dit au Parlement le 11 mars 1981, cela aurait été trop tard de sa part. Le président Reagan a dit le 11 mars 1981, suivant la page 8155 du hansard:

• (1130)

Nous souhaitons continuer à travailler en collaboration pour comprendre et enrayer la pollution atmosphérique et marine qui, elle, ne respecte aucune frontière.

On ne saurait plus mal défendre les intérêts canadiens à Washington au chapitre des pluies acides. Il n'avait rien à proposer au président au sujet des énormes pertes économiques infligées au Canada et aux États-Unis par suite de cette inaction. On lui a laissé le prix des perdants, soit des projets de démonstration commerciale durant une période de cinq ans si l'industrie veut bien y participer. Quelle frime!

Le premier ministre n'a pas eu le courage de plaider vigoureusement la cause du Canada à propos des pluies acides. Il s'ensuit que durant les cinq prochaines années, les Canadiens devront attendre que les industries pollueuses décident de participer à la mise en œuvre des démonstrations commerciales en y apportant leur contribution financière. Telle est notre situation à l'heure actuelle.

Tandis que nous attendons que les entreprises d'électricité qui utilisent du charbon décident d'engager ou non des dépenses—et elles ont déjà fait savoir qu'elles n'avaient pas l'intention de le faire—nos forêts, nos lacs, nos immeubles et monuments, notre santé et les exploitations agricoles continueront à subir des dégâts imputables aux pluies corrosives et leurs pertes économiques continueront à augmenter. Ce sommet irlandais n'a été que de la frime.

De plus, non seulement le premier ministre a fait des déclarations extravagantes à Washington la semaine dernière, mais aussi il a suscité d'immenses expectatives chez les Canadiens en créant des fausses impressions. Progressivement mais inéluctablement dans les années à venir, nous nous rendrons compte qu'en réalité, et non seulement dans le domaine des pluies acides, nous sommes impuissants. Les émissions de dioxyde de souffre émanant d'outre-frontière ne seront pas le moindrement réduites.

Le premier ministre a damé le pion au sénateur John Kerry et à d'autres sénateurs et membres de la Chambre des représentants aux États-Unis qui sont en train de présenter des projets de loi sur les pluies acides. Dans le cas du sénateur Kerry, son projet de loi vise à réduire les émissions de soufre de 12 millions de tonnes par an, mais depuis que le premier ministre appuie le plan de recherches de M. Reagan, il fait disparaître toute possibilité que la Chambre des représentants puisse réduire les émissions par la voie de mesures législatives. Ce faisant, le premier ministre nous a malheureusement conduits dans une impasse.

Nous sommes en conséquence saisis d'une motion aujourd'hui. J'invite les députés conservateurs à l'appuyer, car elle peut être appuyée par tout député à l'esprit ouvert qui reconnaît la nécessité de chercher une solution qu'on pourra uniquement trouver grâce à un processus d'échanges sincères avec les Américains, notamment avec le gouvernement de M. Reagan.

Des millions d'Américains croient comme nous qu'il est intolérable de continuer à subir de pareils dégâts. Nous avons donc une question fondamentale à formuler et nous devons nous charger de l'importante mission de convaincre le gouvernement de M. Reagan que le coût de l'inaction est plus élevé que celui de l'action. Nous devons entamer avec eux un débat sur le plan économique et, pour les convaincre, nous devons être munis des analyses quantitatives nécessaires. La dernière étude effectuée en 1981 par Tom Crocker, économiste à l'université du Wyoming, révèlait que même alors il en aurait coûté 5.5 milliards par an à l'économie américaine. Ce coût est maintenant plus élevé. C'est sur le palier économique que nous devons lancer le débat à Washington et non en semant le faux espoir qu'un autre train de recherches, comme celles qui avaient été entreprises en 1980, nous permettrait de mettre sur pied le programme de lutte contre la pollution dont nous avons besoin.

Le Canada a fait sa part, comme 21 autres pays qui appartiennent à la Communauté économique européenne. Voilà pourquoi l'Accord de Helsinki est mentionné dans la motion. Celui-ci regroupe certains pays industriels décidés à remédier au problème qui se sont engagés à réduire leurs émissions d'au moins 30 p. 100 d'ici à 1993. Malheureusement, les États-Unis, le Royaume-Uni, la Pologne et la Turquie qui sont d'importants pays industriels n'ont pas souscrit à cet accord.

En Amérique du Nord, une étroite collaboration s'impose pour trouver une solution aux dégâts économiques causés par les pluies acides. Tout comme les États-Unis et le Canada s'infligent réciproquement des dégâts, il en est de même des États-Unis et du Mexique.

L'approche économique est la solution clé de ce problème. L'approche adoptée par le gouvernement canadien, soit au moyen de deux sommets, nous a fait régresser. Elle a créé de fausses expectatives. On demande aux Canadiens d'attendre encore cinq ans avant que l'on décide si ou oui non on va prendre des mesures. Il n'y aura ni accord, ni programme ni date limite de fixés pour réduire le moindrement les émissions de soufre tant que cette batterie de recherches ne sera pas terminée dans cinq ans, soit en 1991.

Je regrette de devoir dire que le gouvernement a échoué sur le front des pluies acides. Le gouvernement a peut-être cru que de bonnes relations publiques pourraient arriver à convaincre le président Reagan d'approuver sa politique, mais cela n'a pas fonctionné. Nous perdons du temps précieux et nous avons déjà perdu une autre année. Le deuxième sommet irlandais nous offrait une autre occasion d'insister sur l'aspect économique pour convaincre les Américains que leurs dommages sont aussi importants sinon plus importants que les nôtres. Le gouvernement n'a pas eu le courage de faire valoir notre point de vue. Il a même laissé au Canada le ministre le plus compétent en la matière.

J'espère qu'il se trouvera suffisamment de députés conservateurs pour saisir les mérites de l'approche que nous proposons aujourd'hui, la seule qui puisse résoudre le problème des pluies acides en Amérique du Nord.

• (1140)

[*Français*]

Le président suppléant (M. Charest): Questions et commentaires. L'honorable député de Lévis (M. Fontaine) a la parole.

M. Fontaine: Monsieur le Président, lorsque l'honorable député de Davenport (M. Caccia) parle de myopie, qu'il accuse le gouvernement de myopie vis-à-vis des intérêts économiques à long terme des deux pays, je pense que si on tient compte du nombre d'années qu'ils ont été là sans jamais s'occuper d'environnement, on pourrait les accuser, eux, de presbytie également.

Qu'est-ce qu'ils ont fait au cours de toutes ces années? C'est de l'amateurisme. D'ailleurs, un de leurs collègues, dans le journal *The Ottawa Citizen* de ce matin, le député de Saint-Henri-Westmount (M. Johnston), se décrit lui-même comme faisant partie d'une équipe d'amateurs, lorsqu'il nous parle, par exemple, de Mirabel, qui a été décidé sur un coup de pouce, ou bien lorsqu'il nous dit que le Programme énergétique national proposé par M. MacEachen était dans le Budget et que tous les ministres ont été mis devant un fait accompli. C'est encore de l'amateurisme.

L'honorable député était pourtant là dans ce temps-là, le député de Davenport était ministre. Mais si on se fie aux déclarations de M. Johnston, il n'avait pas accès au Cabinet directement parce que c'était un groupe du Bureau du premier ministre qui dirigeait le pays. Et c'est de là qu'est également partie Pétrofina.

Alors, pourquoi le député de Davenport, à ce moment-là, ne s'est-il pas levé et n'a-t-il pas argumenté afin de protéger notre environnement? Il y avait, à ce moment-là, des cheminées qui crachaient de la pollution, des arbres qui perdaient leurs feuilles. Il s'en aperçoit aujourd'hui?

C'est drôle qu'il s'en aperçoive la journée même où notre premier ministre, pour la première fois, aboutit à une prise de position officielle de la part du Président des États-Unis qui admet, d'une façon très formelle, l'existence des graves problèmes des pluies acides et l'existence de l'exportation de ces pluies acides sur notre pays.

Il dit cela aujourd'hui, il découvre cela alors que notre premier ministre revient au pays avec la certitude que des fonds de l'ordre de 2.5 milliards de dollars seront votés par le Congrès américain pour lutter contre les pluies acides. Ce sont là des choses positives que le député de Davenport oublie de dire à la Chambre des communes aujourd'hui.

Je lui demanderais de nous parler de ses propres réalisations à l'intérieur du contexte de l'ancien gouvernement libéral.

M. Caccia (Davenport): Oui, monsieur le Président, je ferai cela avec plaisir, particulièrement à cause du fait que le député de Lévis (M. Fontaine), du point de vue politique, est né le 4 septembre 1984. Il ne connaît pas l'histoire du Canada qui a précédé. Mais cela, c'est un sérieux handicap.

Avant qu'il soit élu, nous avons signé avec les Américains, comme je l'ai dit dans mon discours, un accord daté du 5 août 1980 pour développer et intensifier la recherche sur les pluies acides et qui visait aussi à conclure, à développer un accord international entre les deux pays sur la question des pluies acides. Cela a été l'accord la dernière année que le Président Carter était Président des États-Unis.

Lorsque nous avons essayé dans les années suivantes, et particulièrement en 1983 jusqu'au commencement de 1984, nous avons intensifié les négociations avec l'administrateur de l'Agence de protection de l'environnement des États-Unis, M. Ruckelhaus, dans le but d'établir un Programme de réduction des émissions de pluies acides venant des États-Unis. M. Ruckelhaus à plusieurs occasions a présenté des programmes à la Maison-Blanche, mais sans résultat. Et lorsqu'il est devenu clair, au mois de février 1984, que M. Ruckelhaus n'avait pas la puissance politique pour obtenir l'approbation du Président Reagan, ici, à Ottawa, dans une rencontre le 6 mars 1984, les provinces et le gouvernement fédéral ont décidé de procéder ensemble, sans les États-Unis, dans un Programme pour la réduction des pluies acides au Canada seulement.

Et cela a été le moment où le ministre de l'Environnement de la province d'Ontario, un député du parti conservateur, faisait cette déclaration bien connue de tous ceux qui connaissent l'histoire des pluies acides au Canada, et je cite en anglais:

[*Traduction*]

Nous avons décidé de couper le cordon ombilical.

[*Français*]

Au même moment, durant le même mois de mars 1984, on avait une rencontre internationale ici à Ottawa avec neuf nations européennes pour établir un programme d'action commune, comme je l'ai déjà indiqué dans mon discours. Et cette rencontre a été suivie à Munich au mois de juin 1984 où 21 nations prenaient part au même mouvement global pour combattre les pluies acides. Et durant le même mois de juin 1984, on avait une deuxième rencontre fédérale-provinciale, ici à Ottawa, où les deux ministres de l'Environnement du Québec et de l'Ontario, et des autres provinces de l'Est, confirmaient la décision de s'unir pour réduire les émissions acidifiantes au Canada d'ici 1994.

Voilà, monsieur le Président, ce que nous avons produit pendant notre régime avant le 4 septembre 1984.

Le président suppléant (M. Charest): Questions ou commentaires. L'honorable secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement (M. Gurbin) a la parole.

[*Traduction*]

M. Gurbin: J'apprécie l'explication que le député de Davenport (M. Caccia) et critique libéral en matière d'environnement donne de notre échec. J'ai une question simple et brève à lui poser. Nous savons tous que la déclaration d'intention a été signée entre le Canada et les États-Unis en août 1980. Nous avons entendu aussi les explications du critique libéral en matière d'environnement à propos de ce que le second sous-comité des pluies acides a qualifié de «temps perdu». Combien de millions ou de milliards de dollars le parti du député a-t-il réussi à obtenir que le gouvernement américain consacre à la réduction des pluies acides et au contrôle de la pollution de 1980 à septembre 1984? Ensuite, combien de fois le sujet des pluies acides a-t-il été le principal point à l'ordre du jour des sommets canado-américains au cours de cette même période?

M. Caccia: Monsieur le Président, la seconde question du député concernant les sommets est très importante. Je me rappelle très bien que cette question a été soulevée par l'ancien premier ministre, M. Trudeau, à la réunion au sommet de 1984. C'était le point nº 7 à l'ordre du jour et il s'étendait sur tout un paragraphe.

M. Daubney: Le point nº 7?

M. Caccia: Oui, le point nº 7. L'initiative du Canada avait été bien développée à cette réunion au sommet et elle avait ultérieurement été élargie en 1985, tant à la réunion de Londres des ministres de l'Environnement qu'au sommet de la même année.

Quant à la première question du député, je répondrai que nous avons dû agir seuls, car il était évident que M. Ruckelshaus, de l'Environmental Protection Agency, n'avait pas réussi à obtenir que l'on établisse avant février 1984 un programme de réduction des émissions aux États-Unis. A partir de ce moment-là, nous avons repris la question au cours de réunions officieuses avec les Américains, y compris celle de Munich, en 1984, et nous les avons saisis des arguments économiques qui les obligeraient à convenir de l'établissement d'un programme, mais les Américains n'étaient manifestement pas prêts à le faire.

Si le secrétaire parlementaire veut laisser entendre que l'accord qui est maintenant discuté à Washington dans le cadre du second sommet prévoit qu'un montant d'argent sera consacré à un programme de réduction des émissions d'ici à une date limite, je voudrais bien qu'il montre aux Canadiens où c'est écrit. Cette question demeure, malgré la grande cordialité des rapports entre nos deux chefs d'État, malgré les deux sommets et malgré les promesses que le premier ministre a faites au cours de la dernière campagne électorale. Je sais que le secrétaire parlementaire examine maintenant la page 30 du rapport des envoyés spéciaux. On compte tout simplement sur la bonne volonté du secteur privé pour élaborer des programmes-témoins. Il n'est absolument pas question de réduire les émanations. Il mélange les pommes et les oranges.

• (1150)

Ainsi, nous n'avons réalisé aucun progrès en ce qui a trait à la réduction des émanations.

Le président suppléant (M. Charest): Reprise du débat. La parole est au député de Hamilton Mountain (M. Deans).

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, je vous remercie beaucoup. Je suis heureux . . .

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre, s'il vous plaît. Je suis désolé d'interrompre le député de Hamilton Mountain. Je n'avais pas remarqué que le ministre s'était levé, afin d'intervenir. J'ai déjà donné la parole au député de Hamilton Mountain. Consent-il à céder la parole au ministre.

M. Deans: Monsieur le Président, j'aurais pensé que le ministre voudrait connaître la position des deux partis d'opposition avant de répondre. S'il me dit qu'il désire intervenir maintenant sans se soucier de ce que nous avons à dire, alors que je suppose que je serai disposé à lui céder la parole. Cependant, s'il a à cœur de connaître la position des partis d'opposition, il voudra alors écouter et répondre ensuite aux deux partis.

Le président suppléant (M. Charest): Le débat.

M. McMillan: Ai-je la parole, monsieur le Président?

M. Deans: Vous ne voulez pas entendre ce que nous avons à dire?

M. McMillan: J'écouterai.

M. Deans: Pourquoi ne répondez-vous pas aux deux partis en même temps?

M. McMillan: Monsieur le Président, il ne s'agit pas de savoir si je souhaite ou non écouter le député ou son parti. Je m'en remets à la présidence pour décider qui a la parole.

Le président suppléant (M. Charest): M. Deans.

Des voix: Bravo!

M. Deans: Monsieur le Président, j'aime à croire que nous allons examiner cette question de la façon la plus objective possible. Je tiens à dire au ministre que je le remercie de nous donner l'occasion de faire connaître notre position, afin qu'il puisse répondre à la motion présentée par l'opposition officielle et à notre position à cet égard.

Au départ, je tiens à dire que je remarque avec intérêt que la motion est rédigée dans les termes les moins incendiaires possibles dans les circonstances. Selon moi, elle est présentée dans les meilleures intentions du monde, dans le but de faire progresser la lutte contre les pluies acides plutôt que dans un but politique étroit.

Cela dit, je tiens à préciser que bien franchement nous n'avons cure des récriminations qui opposent continuellement les conservateurs et les libéraux sur la question de savoir qui a fait le plus ou le moins. Cela ne semble avoir aucune importance à ce stade-ci. Il ne sert à rien de pointer du doigt le gouvernement précédent et de l'accuser d'avoir créé ce problème d'une façon ou d'une autre. Fondamentalement, ce problème touche tout le monde, tous les députés. Que le gouvernement soit libéral, conservateur ou, en fait, néo-démocrate, il n'en demeure pas moins, à mon avis, que les mêmes mesures doivent être prises, afin de trouver des solutions satisfaisantes.

Quand on examine l'histoire récente de toute la question des pluies acides, on s'aperçoit que depuis une vingtaine d'années, nous faisons face à divers types de pollution. Cela m'a rappelé les problèmes auxquels les gouvernements à tous les niveaux ont été confrontés, lorsque est venu le temps de présenter des projets de loi permettant de résoudre les problèmes causés par la destruction ou l'entreposage de produits nocifs, voire nauséabonds. Je me rappelle avoir passé beaucoup de temps sur la question de l'entreposage des déchets industriels liquides. Je me rappelle également des débats qui ont eu lieu au fil des ans au sujet de la méthode consistant à les entreposer dans des puits profonds, ce qui pouvait causer de graves problèmes. Il fallait tenir compte des risques que comportait cet enfouissement pour les nappes phréatiques, surtout à la périphérie des grandes municipalités. Ce problème était assez grave pour qu'on rejette cette méthode. On a jugé que les puits profonds sous haute pression recommandés ne convenaient pas dans bien des régions, voire nulle part, à cause des failles dans la structure rocheuse qui laissait les liquides nocifs entrer en contact avec les systèmes d'alimentation en eau des municipalités. Cela ne pouvait pas se produire du jour au lendemain, mais c'est inévitable. Ainsi, on a rejeté cette solution à laquelle se ralliait la majorité du secteur privé, car elle était simple et peu coûteuse. Elle permettait de régler à court terme le problème. J'ai déclaré alors, et je le répète, que dans un avenir pas très lointain, elle se révélera désastreuse dans certaines régions, dont la région métropolitaine de Toronto. La nappe phréatique se trouve quelque peu au nord de la région métropolitaine de Toronto, et elle dessert la majeure partie de la région, ainsi que les banlieues nord, ouest et est de la ville. En laissant les déchets industriels liquides saturer le sol au nord et au nord-est de Toronto, on permet la pollution de la nappe phréatique. Cela dit, je me souviens d'avoir entendu des gens me dire qu'il ne fallait pas s'en inquiéter parce qu'on finirait par trouver une solution à ce problème. On m'a dit que des chercheurs travaillaient à une solution, et j'ai attendu.

Il y a aussi la question des déchets nucléaires, de leur évacuation et de leur fabrication permanente et malencontreuse dans des régions où cela ne devrait pas se produire. J'estime que cette situation pose des problèmes à long terme qui porteront non seulement sur l'évacuation de ces déchets par le Canada, mais qui concerneront aussi le Canada en fonction du mode d'évacuation des déchets nucléaires que choisiront les États-Unis. Nous avons actuellement de graves problèmes à la frontière de plusieurs de nos provinces, notamment le Manitoba auquel on pense tout de suite dans ce cas, du fait que l'administration américaine envisage d'évacuer des déchets nucléaires dans des zones immédiatement adjacentes à certains secteurs de compétence canadienne, voire dans ces secteurs.

Je déclare donc au gouvernement que nous avons là un problème grave de plus. C'est un problème auquel on n'a pas encore pu trouver de solution parce qu'on n'a pas de moyens techniques satisfaisants pour évacuer ces déchets. Pourtant, nous continuons à en accumuler de plus en plus en attendant et en espérant qu'un jour on trouve une solution technique appropriée. Rien ne prouve qu'on y parviendra.

En ce qui concerne les pluies acides, c'est tout à fait autre chose. On dispose dans une grande mesure de la technologie nécessaire. Il y a des moyens de lutter contre le déversement de pluies acides sur notre environnement. Il y a des moyens de limiter les émissions. Il y a des moyens de purifier ces émissions. En fait, on dispose des moyens nécessaires pour faire respecter les normes sur lesquelles nous pourrions tous nous mettre d'accord à court terme et qui permettraient de réduire encore les émissions à long terme.

En lisant le protocole d'entente de 1980, je me suis dit que c'était le premier pas vers la reconnaissance d'un problème qui était en train de devenir très grave. Je me suis dit que, même s'il n'y avait pas encore de solution claire, le protocole désignait la marche à suivre. En fait, cette démarche a été suivie avec l'appui généralisé d'un grand nombre de Canadiens de toutes opinions politiques. En fait, elle a même été suivie par des gens ayant le même état d'esprit aux États-Unis.

• (1200)

A la suite de ce protocole d'entente, ils ont constitué les groupes de travail qui ont fait les recherches nécessaires, qui ont cherché des solutions, qui ont quantifié et qualifié les aspects des pluies acides et qui ont présenté des recommandations. Le ministre connaît le contenu de ces recommandations, que je vais lire aux députés. Quand les groupes de travail canado-américains ont présenté leur rapport final en février 1983, ils ont tiré les six conclusions suivantes:

—des pluies acides se déversent sur l'est de l'Amérique du nord, à l'intérieur et sous le vent de grandes régions industrielles.

Cela nous permet de cerner dans une certaine mesure la source du problème. Voici la suite du texte:

—des dégâts à court et à long terme se produisent dans les régions vulnérables aux pluies acides par suite des dépôts de soufre.

—les dépôts de sulfate supérieurs à ... (18 livres par acre par année) dans les régions modérément sensibles provoquent des dégâts dans les lacs et les cours d'eau. Dans les régions où les dépôts sont inférieurs à 20 kilos par hectare et par année, on n'a pas enregistré de dégâts.

Cela nous donnait une idée de l'importance des régions concernées. Cela nous montrait où il fallait concentrer notre énergie et attaquer le problème avec des mesures à plus long terme mais moins immédiates. Le texte poursuit:

—les dégâts sont principalement causés par des dépôts de soufre et la solution consiste à les réduire.

—on dispose des moyens techniques voulus pour réduire considérablement les émissions.

—si l'on ne modifie pas les programmes de modération, on prévoit une augmentation des émissions jusqu'à la fin du siècle.

Au Canada, nous avons pris cet avertissement au sérieux. Je déclare au critique libéral, l'ancien ministre de l'Environnement, que bien que je ne sois pas entièrement satisfait de tout ce qu'il a fait, il a au moins eu le mérite de prendre le problème au sérieux.

De pair avec les juridictions provinciales les plus concernées, le gouvernement a effectivement essayé d'élaborer au Canada une réponse satisfaisante ou tout au moins provisoire au problème. Ce problème demeure toutefois car nos amis américains ont refusé les conclusions. L'administration des États-Unis, tout en les reconnaissant pour la forme, a refusé d'appliquer des mesures strictes conformes à ce que faisait le Canada dans les régions des États-Unis qui étaient à l'origine du problème des pluies acides.

Depuis ce temps-là, malgré les efforts tentés par le Canada, on peut dire que nos amis les Américains n'ont pratiquement rien fait. En dépit de dépenses considérables, le problème reste le même. Quand il fut décidé d'inscrire les pluies acides à l'ordre du jour d'un autre sommet, je ne m'attendais pas à ce qu'on nous fasse un nouvel exposé des préoccupations parce qu'on nous avait déjà présenté un tel exposé et un protocole d'entente en 1980 ainsi qu'en 1981, au moment où le président des États-Unis était venu au Canada et s'était adressé ici même à la Chambre des communes. Il avait alors déclaré—sinon en ces termes exacts du moins en des termes très voisins—qu'il reconnaissait la gravité de ce problème transfrontalier résultant des pluies acides. C'est à peu près ce qu'il avait dit du moins c'est ce que j'avais compris à ce moment-là et, en relisant ses paroles, je constate que telle était leur portée.

Après s'être plu à déclarer sur le ton de la plaisanterie que les pluies acides étaient causées par la fiente des oiseaux, le président des États-Unis a fini par admettre qu'il existait un grave problème. On pouvait s'attendre dès lors qu'il propose des programmes d'envergure pour atténuer le problème, mais non, il ne l'a pas fait.

Nous nous sommes ensuite engagés dans l'ère Drew Lewis-Bill Davis. J'étais prêt à croire que la nomination de ces deux messieurs permettrait de sortir de l'impasse qui subsistait entre le Canada et les États-Unis relativement aux pluies acides. Je suis sûr que le premier ministre (M. Mulroney) en désignant M. Davis que je connais depuis des années, et M. Lewis que je ne connaissais pas mais que je connais maintenant, ne s'attendait pas à ce qu'ils se contentent de réaffirmer l'évidence mais qu'ils fassent progresser cette cause au-delà de la simple rhétorique. Malheureusement, ce ne semble pas être le résultat obtenu. Le rapport présenté par MM. Davis et Lewis identifie de nouveau le problème mais s'abstient, comme le ministre lui-même l'a noté il y a quelque temps, d'indiquer comment la question doit être abordée. Pas plus qu'il n'exige un plan d'action clair et explicite.

Pour mieux faire comprendre la situation à ceux qui nous regardent, permettez-moi de vous expliquer brièvement en quoi consistent les pluies acides. Il ne suffit pas de s'acheter un parapluie pour s'en préserver, bien qu'un tel instrument puisse nous mettre temporairement à l'abri. Peut-être, monsieur le Président, vos cheveux ne prendraient-ils pas la couleur des miens, si vous aviez un parapluie pour vous protéger des pluies acides. Je ne le sais pas.

M. McMillan: Il est trop tard.

M. Deans: C'est trop tard pour le ministre et pour moi mais non pour les autres.

Qu'est-ce que la pluie acide? Environnement Canada a publié un excellent document qui définit très bien en quoi consistent les pluies acides. Voici un passage du document en question:

La pluie acide est considérée comme la plus grande menace écologique que le Canada ait jamais connue. Les précipitations de pluie et de neige qui étaient limpides et purifiantes sont maintenant, du fait de l'activité humaine, dangereusement acides et destructrices.

Deux sous-produits de la société industrielle moderne, les oxydes de soufre et les oxydes d'azote, sont à l'origine des précipitations acides. Quand ces deux substances sont rejetées dans l'atmosphère, elles peuvent se transformer respectivement en acide sulfurique et en acide nitrique.

Comme elles sont transportées par les vents elles retombent sous forme de pluie ou de neige acide à des kilomètres de la source d'émission.

Ensuite Environnement Canada pose la question que beaucoup de gens se posent peut-être: Quelles sont les sources de la pluie acide? Voici la réponse:

Les principales sources d'émissions d'oxyde de soufre en Amérique du Nord sont les centrales électriques au charbon et les fonderies de minerai non ferreux. La principale source d'émissions d'oxyde d'azote sont les automobiles et les autres véhicules à moteur.

Environnement Canada explique donc non seulement en quoi consistent les pluies acides et comment elles se produisent, mais il indique également les sources.

Il se demande ensuite quelles sont les conséquences des retombées acides et en voici la réponse:

Les précipitations acides peuvent avoir de nombreux effets nocifs. Elles peuvent accroître l'acidité des lacs et des cours d'eau au point où les poissons et autres animaux aquatiques comme les grenouilles et les salamandres, ne peuvent plus se reproduire . . .

Nous en avons déjà eu la preuve. Point n'est besoin d'être expert pour voir comment les lacs de l'est du Canada ont été affectés. Le document poursuit encore:

. . . Ces espèces finissent par s'éteindre dans des cours d'eau suracidifiés. Les pluies acides augmentent l'acidité des sols, et combinées à d'autres polluants atmosphériques, l'ozone notamment, elles entraîneraient la mort lente des arbres ou les rendraient plus vulnérables aux maladies.

Les pluies acides sont indiscutablement la cause de l'érosion de nos immeubles et de nos monuments. Elles compromettent surtout la qualité de la vie et l'entretien des immeubles, mais aussi la production alimentaire et la regénération des forêts. Elles nuisent à nos lacs et à nos cours d'eau. Elles posent un très grave problème, de toute évidence. Les deux millions et plus de lacs du Québec et de l'Ontario sont menacés par les pluies acides dans une proportion de 43 p. 100. On estime que 10 p. 100 des rivières à saumon de la Nouvelle-Écosse sont impropres maintenant à la reproduction de cette espèce et que 10 p. 100 des autres s'acidifient. Et la liste des méfaits continue.

• (1210)

On apprend que les pluies acides sont causées par l'activité industrielle qui est en train de détruire nos rivières, nos lacs, nos forêts et nos sols. Il existe un moyen de combattre ce fléau. C'est surtout cet aspect du document qui est intéressant. Il est démontré que ce n'est pas un phénomène inexplicable ou insoluble. Les hommes de science, et probablement aussi la plupart des parlementaires, le savent fort bien.

Nous traversons donc maintenant une période cruciale. Nous avons des lacs et des rivières qui ne peuvent plus maintenir la faune. Nos forêts disparaissent à cause des précipitations d'acide sulfurique. Nous avons les moyens de les combattre et nous n'avons que faire d'une déclaration présidentielle qui ne représente qu'un pas bien timide vers la solution finale. En avalisant le rapport Lewis-Davis, le président des États-Unis ne s'engage pas du tout à prendre des mesures. Je l'affirme catégoriquement. Tout ce que nous voulions de lui, c'était la promesse de prendre des mesures sinon identiques, du moins équivalentes à celles que nous avons déjà prises nous-mêmes au Canada, non seulement dans notre intérêt, mais dans l'intérêt de son propre pays.

Il ne me reste plus grand temps. Je demande donc au gouvernement de reconnaître que ce n'est pas en proférant une nouvelle lapalissade, même pour admettre la gravité du problème des pluies acides que l'on fera quelque chose pour les futures générations, voire pour la génération actuelle. Il nous faut des gestes concrets. Il nous faut un calendrier précis. Il nous faut un engagement tangible, et ce n'est pas ce que nous avons obtenu à Washington. L'intention est là évidemment, mais j'ose croire que la Chambre peut dire d'une voix unanime au gouvernement des États-Unis: «Il ne reste plus de temps pour effectuer d'autres études; il faut passer maintenant aux actes».

Des voix: Bravo!

[*Français*]

Le président suppléant (M. Charest): Question ou commentaire; l'honorable député de Témiscamingue (M. Desjardins) a la parole.

M. Desjardins: Monsieur le Président, j'ai écouté avec attention le discours de mon honorable collègue de Hamilton Mountain (M. Deans). Toutefois, je dois lui dire que j'aurais peut-être préféré que la motion que nous débattons provienne de son propre parti ou qu'il parraine une telle motion, et elle aurait peut-être été pour moi un peu plus crédible qu'une motion présentée par le critique de l'environnement du parti libéral qui, à mon avis, présente cette motion et nous demande de faire des choses parce qu'eux-mêmes n'ont pas été capables de les faire alors qu'ils étaient au pouvoir, à partir des années 1970, à partir du moment où la question des pluies acides devenait très importante. Ce qu'il nous propose dans ce traité bilatéral avec les États-Unis, c'est ce que lui a été incapable de faire.

Quand mon collègue de Hamilton Mountain nous dit qu'il y a eu beaucoup de rhétorique dans la question des pluies acides, c'est vrai. Mais ce n'est quand même pas notre faute, à nous ici du gouvernement, si nous ne sommes au pouvoir que depuis 18 mois et que nous avons posé depuis que nous sommes ici des actions concrètes. Nous avons débloqué des fonds, nous avons débloqué des programmes durant ces 18 mois. Ce n'est quand même pas notre faute à nous s'il y a des gens qui trouvent que

la question des pluies acides est actuellement une question qui traîne et pour laquelle il n'y a pas de solution. Nous ne sommes au pouvoir que depuis 1984, tandis qu'eux, depuis 1968-1970, alors que la question des pluies acides était importante, n'ont rien fait à part de la rhétorique.

Quand mon collègue de Hamilton Mountain dit que nous n'en sommes encore qu'à une période de rhétorique, ne pense-t-il pas que toute la question de relations extérieures avec un pays étranger, avec un pays ami, est très délicate? Et ce que nous avons fait en tant que pays, ainsi que ce que le premier ministre a fait comme leader dans ce domaine, était la limite des actions que nous pouvions faire, c'est-à-dire mettre de l'ordre dans nos propres cours. Et je pense que vous l'avez admis vous-même que notre gouvernement avait posé des actions importantes; vous avez eu l'honnêteté de dire que nous avions posé des actions importantes en matière environnementale chez nous. N'aurait-il pas l'honnêteté de dire que nous avons fait le ménage chez nous dans notre cour et que le premier ministre est allé à Washington rencontrer le président Reagan, avec une grande tranquillité, en lui disant: Chez nous, nous avons fait nos devoirs, nous vous demandons à vous de faire la même chose? Ce à quoi le président Reagan a répondu le lendemain du deuxième sommet, on pouvait le lire dans le journal *La Presse:* «Reagan endosse la lutte contre les pluies acides». C'est peut-être encore là de la rhétorique mais il y avait au moins une reconnaissance de fait, ou implicite, des Américains que c'est un problème qui les concerne.

Maintenant, il disait: «Il y a seulement de la rhétorique du côté des États-Unis, cela ne bouge pas. Il craint que cela ne demeure encore quand même longtemps». J'aimerais lui demander—probablement qu'il est au courant—mais je voudrais savoir de lui s'il sait que, actuellement, devant le Congrès américain, se retrouve un projet de loi qui s'appelle S-52 qui est parrainé par des sénateurs, entre autres, de la Nouvelle-Angleterre. Ce projet de loi qui est déposé actuellement au Congrès américain est à l'étude par le Comité de l'environnement et des travaux publics. On nous dit bien que c'est le projet le plus important à avoir jamais été débattu aux États-Unis devant le Congrès depuis 10 ans. On nous dit que:

> Le projet sénatorial va plus loin que les recommandations du rapport en question et est, à plusieurs égards, différent des nombreux projets déposés depuis 10 ans au Congrès pour lutter contre les pluies acides. En plus de la négociation d'un traité nord-américain sur la pollution . . .

C'est bien de cela qu'on nous parle dans la motion que l'on débat aujourd'hui.

> En plus de la négociation d'un traité nord-américain sur la pollution, il propose l'adoption d'une taxe à l'importation qui frapperait les produits étrangers dont les fabricants ne sont pas assujettis à des normes anti-pollution aussi strictes qu'aux États-Unis.

Et même, j'ajouterais pour mon collègue que M. Victor Maerki, assistant du sénateur Stafford, qui propose ce projet de loi, affirme que le nouveau projet a plus de chances que les précédents à cause de la rencontre Mulroney-Reagan.

Pour la première fois, le président américain va admettre que les pluies acides sont un vrai problème. Cela devrait lever un des obstacles majeurs à l'adoption de la législation par le Congrés.

C'est donc ce que j'aimerais entendre de mon collègue, à savoir s'il n'y a vraiment pas un pas majeur qui a été fait depuis que nous sommes au pouvoir et s'il n'y a pas des actions concrètes qui se font actuellement aux États-Unis. On disait que c'était un débat non partisan, j'espère donc qu'il aura l'honnêteté de la reconnaître.

[*Traduction*]

M. Deans: Monsieur le Président, mon collègue a posé tant de questions que j'ai eu l'impression qu'il ne me laisserait pas une minute pour y répondre. A franchement parler, j'ai dit que nous avions espéré, comme la plupart des gens sans doute, faire cause commune dans ce dossier. J'étais donc un peu déçu de voir le premier ministre si heureux de la réponse de M. Reagan, car il saute aux yeux que le gouvernement américain n'a pas fait grand-chose au cours des cinq ou six dernières années. J'aurais été davantage impressionné si le président des États-Unis avait abordé la question des pluies acides avec la même détermination que le problème du Nicaragua. S'il avait mis sa réputation en jeu dans une guerre contre les pluies acides, j'aurais été certes impressionné. L'ennui c'est que je me demande si le président des États-Unis se soucie le moindrement des pluies acides. D'après ce que j'ai lu dans les journaux—je n'étais pas là et je ne le sais que par ouï-dire, je l'avoue bien franchement—nos conseillers, les fonctionnaires de notre ambassade à Washington, ont eu un peu de mal à obtenir du président qu'il fasse le peu qu'il a fait à l'égard des pluies acides. Il ne voulait même pas approuver le rapport Lewis-Davis en fait. Il n'était pas du tout intéressé à aborder la question des pluies acides. Ce n'est que parce que nous, les Canadiens, avons insisté pour qu'on dise quelque chose à ce sujet qu'il est allé jusqu'à approuver le rapport, quoique sans établir bien clairement quelle suite donner à son approbation.

Je ne sais pas si le président des États-Unis le comprend, mais sur les 16,000 camps et gîtes de pêche en Ontario, 600 auront fermé à cause des pluies acides d'ici à l'an 2000, ce qui nous coûtera 28 millions de dollars et 600 emplois. Les 175 millions d'acres de forêt affectées, soit près de la moitié des forêts canadiennes en exploitation, donnent des produits dont la valeur se chiffre à 14 milliards de dollars par année. Le fort taux d'acidité des pluies qui les arrosent a sur elles un effet nuisible. La moitié des sols de l'Ontario et des provinces de l'Atlantique, et 87 p. 100 de ceux du Québec, sont sensibles aux pluies acides. La valeur des cultures récoltées dans l'est du Canada se chiffre à 3 milliards de dollars. Il est inquiétant de constater que plus de 86 p. 100 de la population canadienne vivent dans des régions arrosées par des pluies d'un taux d'acidité élevé. Étant donné qu'on peut arriver à des statistiques similaires pour les régions affectées aux États-Unis, j'aurais pensé que le président des États-Unis aurait reconnu, comme nous, que des mesures immédiates s'imposent. Il faut établir un programme d'action dès maintenant.

• (1220)

Il s'agit d'une question à caractère non partisan. Nous ne différons pas d'opinion là-dessus. Le ministre s'accorde sûrement à reconnaître que nous devrions assainir l'environnement. Il s'accorde sûrement à reconnaître que les mesures prises par le gouvernement libéral ont contribué à cette tâche d'assainissement. Nous nous accordons sûrement tous à reconnaître que le problème principal réside dans l'inaptitude du gouvernement américain, tout d'abord, à comprendre le problème et, deuxièmement, à passer à l'action. Je crois que nous nous accordons tous là-dessus.

Je ne comprends donc pas pourquoi nous nous disputons entre nous pour savoir qui a fait quoi à qui. Pourquoi ne discutons-nous pas plutôt des moyens d'obtenir les meilleurs résultats possibles du gouvernement des États-Unis? Pourquoi ne pouvons-nous pas lui faire savoir que nous ne nous contentons pas d'autres discussions, d'autres enquêtes et d'autres recherches? Oui, faisons-le, mais fixons-nous également des normes minimales et faisons-les respecter de sorte que des pluies acides ne continuent pas de tomber constamment sur tout ce qui est important pour nous tandis que les Américains restent à ne rien faire en attendant les prochaines élections présidentielles.

M. Gurbin: Le leader parlementaire du Nouveau parti démocratique a-t-il lu le rapport Drew-Lewis?

M. Deans: Oui.

L'hon. Tom McMillan (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, cette motion, de la part d'un parti qui n'a à peu près rien fait qui vaille pour faire progresser le dossier canado-américain des pluies acides alors qu'il exerçait le pouvoir, est aussi plausible qu'un sermon que ferait Fanny Hill pour promouvoir la moralité sexuelle. Lorsque le député de Davenport (M. Caccia) a présenté cette motion, il a fait fi de l'histoire, refusé d'accorder au nouveau gouvernement tout le crédit qu'il mérite pour les gains sérieux qu'il a réalisés dans le domaine environnemental, et confirmé le truisme selon lequel jamais le parti libéral n'est aussi ridicule que lorsqu'il blâme le gouvernement actuel pour son action dans un domaine politique où lui-même n'a absolument rien fait.

Des voix: Bravo!

M. McMillan: Le député qui a présenté cette motion aura beau jouer les Cassandre, les mesures que le gouvernement actuel a prises pour enrayer les pluies acides donnent des résultats et en donneront encore davantage à l'avenir, résultats que le précédent gouvernement n'a pas recherchés et, partant, n'a pas obtenus. Leur attitude à cet égard est caractéristique de tout ce que le parti du député a entrepris ou n'a pas entrepris alors qu'il exerçait le pouvoir.

Le 18 novembre 1980, le ministre de l'Environnement de l'époque a donné à la Chambre cette assurance: «Nous faisons tout en notre pouvoir dans le cadre de notre propre juridiction et nous examinons tous les moyens de convaincre les États-Unis de coopérer avec nous dans cette entreprise très importante». J'exhorte le député qui a parrainé cette motion, ainsi que tous nos collègues de la Chambre, d'utiliser cet énoncé comme critère d'évaluation de ce que le précédent gouvernement a fait ou, plutôt, de ce qu'il n'a pas fait pour enrayer les pluies acides.

Par exemple, il n'a pas su inscrire la lutte contre les pluies acides à l'ordre du jour d'aucun sommet réunissant le premier ministre du Canada et le président des États-Unis, quoiqu'en dise Terry Milewski, du réseau CBC. Certains commentateurs, dont ceux du réseau CBC, ont soutenu que la lutte contre les pluies acides a été inscrite pour la première fois à l'ordre du jour d'un sommet bilatéral en 1981. Cependant, monsieur le Président, l'examen de tous les comptes rendus fiables indique que la question des pluies acides n'a jamais figuré en tant que problème distinct et majeur à aucun ordre du jour de ce genre. Si elle a jamais été mentionnée, c'était comme en passant, presque après coup.

Le député de Davenport n'est pas d'accord avec moi, mais voici la description du sommet de 1981 qui figure dans *The Canadian Annual Review of Politics and Public Affairs* paru aux presses de l'Université de Toronto.

M. Reagan a déclaré que les États-Unis favorisaient le prompt parachèvement du gazoduc de l'Alaska, ajoutant qu'ils souhaitaient collaborer à l'étude et au contrôle de la pollution transfrontalière. Il avait adopté une attitude énergique et optimiste, préférant mettre l'accent sur la similitude, et non sur la différence de point de vue des deux pays . . .

A l'époque où il était correspondant du *Globe and Mail* à Ottawa, Geoffrey Stevens, l'actuel directeur administratif de ce journal, avait bien indiqué le peu de cas qu'il faisait de ce sommet en disant que le style l'avait emporté sur la substance.

Le 17 juin 1982, j'ai rapporté à la Chambre les propos de l'ancien président de la Commission mixte internationale qui avait déclaré que c'était à cause du premier ministre Trudeau que les négociations entre le Canada et les États-Unis n'avaient pas abouti à une entente bilatérale ferme en vue de résoudre le problème critique des pluies acides. Voici ce que M. Robert Sugarman avait déclaré à un auditoire canadien:

Le plus haut représentant de votre gouvernement . . .

. . . autrement dit, du gouvernement du Canada . . .

. . . n'a jamais fait de déclaration aux États-Unis pour montrer aux Américains à quel point les Canadiens considèrent le problème comme sérieux.

Une semaine plus tard, John Roberts, notre ministre de l'Environnement de l'époque, ordonnait aux fonctionnaires et aux scientifiques de la partie canadienne de rompre les négociations avec les États-Unis sous prétexte que les Américains n'étaient pas disposés à élaborer avec nous des normes d'émission bilatérales. C'est ainsi que l'ancien gouvernement entendait l'expresssion «examiner tous les moyens de collaborer», monsieur le Président.

Près d'une année après, peu après le sommet de Williamsburg entre le premier ministre canadien de l'époque et le président des États-Unis, j'ai profité de la période des questions à la Chambre pour demander à M. Roberts, le ministre de l'Environnement d'alors, si le problème des pluies acides avait figuré à l'ordre du jour du sommet de Williamsburg ou si, à cette occasion, le premier ministre avait abordé ce problème, ne serait-ce que de façon officieuse, avec le président des États-Unis. Tout ce que les Canadiens, le Parlement du Canada et moi avons obtenu comme réponse est l'énoncé portant que M. Roberts ignorait si le problème des pluies acides avait été abordé de façon officieuse. Le ministre de l'Environnement du Canada ne savait même pas si le premier ministre avait abordé cette question, encore moins si elle figurait en bonne place à l'ordre du jour du sommet bilatéral entre le premier ministre du Canada et le président des États-Unis.

A cette occasion, j'ai renchéri et demandé au ministre de l'Environnement si le sommet de Williamsburg n'était pas l'occasion toute choisie pour soulever cette question, l'invitant ensuite à me dire si, à son avis, un mot à cette occasion n'aurait pas permis de faire progresser le dossier des pluies acides. Je lui ai demandé si, en tant que ministre de l'Environnement, il ne trouvait pas que le premier ministre du Canada aurait été bien inspiré de soulever la question des pluies acides à l'occasion du sommet de Williamsburg.

La réponse de M. Roberts a été bouleversante d'indifférence, même de la part d'un membre de ce gouvernement dont la froideur et l'arrogance étaient notoires. Il a qualifié ma requête d'absurde. Il a dit qu'il était absurde de la part d'un député de l'opposition comme moi de penser que le premier ministre du Canada pouvait aborder la question des pluies

acides avec son homologue, le président des États-Unis, à la réunion au sommet.

Le 13 avril 1983, j'ai posé une question à celui qui était alors vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures et qui est aujourd'hui sénateur, Allan MacEachen. Je lui ai demandé si, à la réunion qu'il venait d'avoir avec le secrétaire d'État Shultz des États-Unis, il avait fait avancer la question des pluies acides. Il a répondu ceci:

• (1230)

. . . cette idée a été abordée pendant nos entretiens et elle a été abandonnée parce que nous avons jugé qu'elle ne nous ferait réaliser aucun progrès.

Des voix: Quelle honte!

M. McMillan: Voilà avec quel vigueur et sentiment d'urgence celui qui était alors vice-premier ministre du Canada s'attaquait au problème des pluies acides dans ses rencontres avec son homologue américain. Comme les autres députés, j'ai été alors renversé d'apprendre que le vice-premier ministre du Canada du temps n'avait concrètement aucune idée de la façon de s'y prendre. Il ne pouvait que souhaiter que la fois suivante des scientifiques et des fonctionnaires des deux pays se joindraient à son homologue et à lui:

. . . pour essayer de trouver une solution à ce problème très ardu.

Sept mois plus tard, le député de Davenport, qui était alors ministre de l'Environnement, a donné au Parlement un aperçu terrifiant de la faiblesse et de l'incohérence de l'attitude de son gouvernement sur la question primordiale des pluies acides. Quand mon collègue le député de Vancouver-Sud (M. Fraser) l'a interrogé sur la possibilité que les États-Unis légifèrent au sujet des pluies acides, comme en fait foi la page 28983 du hansard du 18 novembre 1983, il lui a répondu que cette question était telle que:

. . . le président de nos voisins du sud doit la régler pour qu'elle puisse donner lieu à une décision.

Des voix: Oh, oh!

M. McMillan: En janvier 1984, tout de suite après le discours sur l'état de l'Union dans lequel le président Reagan avait parlé d'examiner le problème, mon collègue le député de Parry Sound-Muskoka (M. Darling) a demandé au proposeur de la motion d'aujourd'hui quelle action le gouvernement envisageait pour nous sortir de l'impasse où nous étions sur la question des pluies acides avec les Américains. La réponse a été: «Nous allons continuer à faire pression».

Le véritable problème environnemental était clairement que le parti de nos vis-à-vis était dans le brouillard, qu'il manquait d'idées et de motivation pour essayer d'en trouver. Sans vouloir insulter le député, son incapacité à traiter de la question n'est peut-être que le reflet de l'indifférence de son ancien chef devant l'importance que les Canadiens attachaient et attachent encore à l'environnement en général. Permettez-moi de citer un passage de la page 4528 du hansard du 11 juin 1984, où M. Trudeau tentait de justifier à la Chambre la récession que ses politiques avaient infligée aux Canadiens:

Mais aujourd'hui tous les gouvernements, provinciaux, fédéral et étrangers, essaient de tenir compte de la nécessité de maintenir l'emploi et de ne pas mettre les travailleurs en chômage. Les taux de chômage déjà élevés monteraient, s'il fallait fermer des usines parce qu'elles n'ont pas réduit assez vite le niveau de leurs rejets.

Laissons de côté pour l'instant les calomnies que contient cette déclaration au sujet des gouvernements provinciaux qui étaient disposés à coopérer dans les politiques environnementales, du moins dans la lutte contre les pluies acides. Par ailleurs, cette déclaration calomnie également les Canadiens qui ont toujours manifesté beaucoup d'intérêt pour l'environnement en se montrant disposés à faire des sacrifices raisonnables pour le protéger.

Le gouvernement actuel, en collaboration avec les provinces et le secteur privé, a déjà prouvé que M. Trudeau sous-estimait énormément les capacités des Canadiens. Depuis son arrivée au pouvoir, c'est-à-dire depuis 18 mois, le nouveau gouvernement a déjà instauré le programme de protection de l'environnement le plus complet dans les annales du Canada. Il a créé par ailleurs près de 600,000 nouveaux emplois et il a sorti le Canada de la pire crise économique depuis les années 30, tout en s'attaquant au déficit énorme que les libéraux avaient légué aux Canadiens.

Autrement dit, le gouvernement a prouvé qu'il était capable de mener de front certains objectifs économiques et environnementaux sans sacrifier l'un à l'autre.

Il est facile d'énumérer les initiatives que le gouvernement libéral a omis de prendre. Celui-ci n'avait aucune stratégie de lutte contre les pluies acides. Il n'avait pas fixé aux provinces d'objectifs précis de réduction des émissions, et il n'avait pas essayé de déterminer les sources visées dans chaque province. Il n'existait pas de plan de financement des programmes de réduction.

M. Caccia: Si.

M. McMillan: Il existait des études sur les normes d'émissions des véhicules, dont certaines remontent à 1975, mais il n'existait aucun programme d'intervention. Par ailleurs, la lutte contre les pluies acide n'avait jamais été une priorité absolue dans les entretiens bilatéraux entre le président des États-Unis et le premier ministre. A vrai dire, le Canada a rompu complètement les négociations sur cette question en 1982. Les deux rapports du sous-comité parlementaire sur les pluies acides sont le reflet de l'incurie du gouvernement et de son manque d'intérêt. Je vous rappelle que la majorité des membres de ce comité étaient des ministériels. Le deuxième rapport de ce comité porte bien son titre, *Time Lost*, symbolisant le temps que l'on avait perdu avec les Américains durant le règne des libéraux, c'est-à-dire de 1980 à 1984.

La première initiative du gouvernement actuel après son élection, en septembre 1984, a été de cesser complètement de faire preuve d'indécision, de critiquer les Américains et de faire de vagues promesses. Nous avons promis de passer à l'action et de nous attaquer aux pluies acides et à d'autres problèmes environnementaux, et nous avons tenu parole. Nous avons en fait réalisé plus de progrès dans la lutte contre les pluies acides en 18 mois que le parti libéral n'a pu le faire en 18 années de règne.

Des voix: Bravo!

M. McMillan: Les sept provinces de l'est se sont engagées à réduire les émissions de 50 p. 100, soit de plus de 2 millions de tonnes métriques, d'ici à 1994, d'après les chiffres concernant les émissions de 1980. L'Ontario et le Québec ont déjà annoncé certains règlements pour obtenir les réductions nécessaires dans ces provinces. D'autres provinces leur emboîteront le pas dans quelques semaines à peine. Le gouvernement fédéral et les gouvernments provinciaux ont entamé des négociations portant sur le financement de ces programmes en commun. Le Trésor fédéral affectera à lui seul pas moins de 150 millions de

dollars à la réduction des pluies acides. Des normes plus strictes sur les émissions des véhicules légers entreront en vigueur pour les modèles 1988, à partir de septembre 1987. Les niveaux permis d'émissions de NOx seront réduits de 45 p. 100, ils seront analogues aux normes américaines qui étaient trois fois plus strictes que les nôtres lorsque les libéraux étaient au pouvoir. On a déjà commencé à appliquer dans les fonderies de métaux non ferreux de nouvelles technologies prometteuses. Le gouvernement consacre plus de 50 millions à la recherche de nouvelles méthodes plus propres de combustion de la houille dans la région de l'Atlantique. Les leçons tirées de ces projets aideront les entreprises de toutes les régions du Canada à atteindre les objectifs en matière de réduction des émissions.

L'année dernière, avant le sommet de Québec, le premier ministre (M. Mulroney) a déclaré aux Canadiens que nous devions régler d'abord le problème chez nous avant de demander aux Américains de faire quelque chose à propos des pluies acides. C'est précisément ce qui s'est passé. Cela nous donne d'autant plus de poids pour négocier avec les Américains. Il y a moins d'une semaine, le premier ministre a obtenu du président Reagan qu'il souscrive sans réserve aux conclusions du rapport des envoyés spéciaux. Si les députés d'en face passaient un peu moins de temps à se dire que ce rapport n'aura pas beaucoup de répercussions, ils auraient peut-être un peu plus de temps pour bien saisir toute son importance.

• (1240)

Comme il me reste environ deux minutes, je voudrais résumer brièvement la portée de cet accord. En fait, le président des États-Unis a reconnu que les pluies acides constituaient un problème transfrontalier ayant de graves conséquences pour les deux pays. Il a reconnu la validité des arguments scientifiques avancés. Il s'est engagé, au nom des États-Unis, à conclure un accord bilatéral. Comme vous pouvez le lire, cela figure à la page 4 du rapport des représentants spéciaux. Il s'est engagé à mettre en place les mécanismes voulus en vue de la conclusion de cet accord. Il s'est engagé à mettre en œuvre, aux États-Unis, un programme pilote visant à réduire à court terme les émissions qui causent des dommages au Canada. Il s'est engagé, au nom du peuple américain, à inscrire les pluies acides à l'ordre du jour des sommets ultérieurs.

Autrement dit, il s'est engagé à faire en sorte que le problème des pluies acides demeure inscrit à l'ordre du jour des négociations bilatérales jusqu'à ce qu'il soit réglé.

J'insiste sur le fait qu'il s'agit de progrès bien concrets. Cela ne règle pas entièrement le problème, mais c'est déjà un grand pas en avant. Nous avons réalisé des progrès tangibles dans notre lutte contre les pluies acides. J'exhorte le député et ses collègues à lire ce que le premier ministre du Canada a déclaré au peuple américain, par le truchement des médias, à l'issue de sa rencontre avec M. Reagan. Il leur a dit que ce problème des pluies acides avait été étudié à fond au Canada et ailleurs. Nous pensons pouvoir proposer un plan satisfaisant, sinon parfait, pour le résoudre. Et c'est ce que nous allons faire.

Pour conclure, je signale qu'hier, le *New York Times* qualifiait le succès remporté par le premier ministre au sujet des pluies acides à l'occasion de sa rencontre avec le président des États-Unis, à Washington, de «tournant décisif au sujet des pluies acides».

Des voix: Bravo!

M. McMillan: Il s'agit d'un tournant décisif, non pas parce que le problème a été réglé, mais parce que les deux pays s'y attaquent enfin. Nous ne sommes pas au bout de nos peines, ce n'est qu'un début, mais un début important. J'exhorte tous les députés de tous les partis à «tenir bon» comme le président des États-Unis l'a dit dans un autre contexte.

Le président suppléant (M. Charest): Avez-vous des questions ou des observations?

M. Althouse: Après avoir écouté très attentivement l'excellent discours du ministre, je me demande, à propos de la motion à l'étude aujourd'hui si nous ne serons pas tous d'accord sur sa teneur, à savoir que le Canada devraient négocier un traité avec le gouvernement américain en vue de réduire les émissions génératrices de pluies acides en provenance des États-Unis. La motion précise dans quelles proportions il faudrait réduire ces émissions. Le ministre est-il prêt à appuyer cette motion et cet énoncé d'intention?

M. McMillan: A mon avis, aucun député ne devrait prendre de décision au sujet de cette motion avant d'avoir entendu le point de vue des différents partis au sujet de cette importante question. Il serait très présomptueux de ma part de me dire prêt à adopter immédiatement une position énergique au sujet d'une motion sur laquelle le débat ne fait que commencer.

M. Althouse: Peut-être devrais-je reformuler ma question. En tant que députés, ne croit-il pas que nous devrions négocier un traité avec les États-Unis en vue de réduire les émissions génératrices de pluies acides, comme le propose cette motion?

M. McMillan: Oui, nous négocions effectivement avec les Américains en vue d'un accord en ce sens. J'attire son attention sur la phrase de la page 4 du rapport Drew Lewis, William Davis qui a obtenu l'approbation du gouvernement du Canada et du gouvernement des États-Unis. Il y est dit qu'il faudrait s'inspirer des progrès réalisés au cours des années à propos de différentes questions touchant l'environnement pour jeter les bases d'un accord bilatéral qui permettra de résoudre un problème commun dans l'esprit de coopération qui a toujours marqué les relations canado-américaines en matière d'environnement.

En acceptant le rapport des envoyés, nous souscrivons implicitement au principe sur lequel portaient les questions du député.

M. Caccia: Je voudrais demander au ministre de l'Environnement (M. McMillan) s'il a lu le rapport de mai 1984 traitant de la modernisation des fonderies de métaux non ferreux, qui lui a été remis et qui le renseignera au sujet du plan d'action du Canada en vue de réduire nos propres émissions, étant donné qu'il a déclaré plus tôt qu'aucun plan n'avait été prévu avant septembre 1984. Le ministre nie-t-il que l'on ait entamé au printemps 1984 le processus de consultation avec l'industrie au sujet des émissions d'automobiles?

Enfin, au sujet des sommets, certains termes sont sujets à confusion. Le secrétaire parlementaire en a parlé brièvement dans sa question plus tôt, mais je me rends compte qu'il parlait alors d'un sommet bilatéral. Pour tirer les choses au clair, je tiens à vous signaler que dans ma réponse, j'ai parlé du sommet de 1984 entre les sept pays industrialisés. Je me rends compte, d'après le discours du ministre, qu'il faisait allusion à un sommet qui a eu lieu en 1984 entre le Canada et les États-Unis. Ce n'est pas de cela que j'ai parlé dans ma réponse. Dans ma réponse, j'ai parlé du fameux sommet de 1984 tenu à Bonn, je crois, entre les sept pays industrialisés, qui ont parlé entre autres des pluies acides et ce, à juste titre, puisqu'ils sont les principaux pollueurs industriels du monde.

M. McMillan: Je n'ai jamais voulu laisser entendre, ni jamais dit, je pense, qu'il n'y a eu aucune planification avant que le gouvernement dont je fais partie ne décide de renforcer les niveaux d'émissions autorisés pour les véhicules à moteur légers. Le gouvernement, et ses prédécesseurs, ont procédé à de nombreux travaux scientifiques et longuement réfléchi à cette question, mais on s'en était toujours tenu aux travaux préliminaires. Il a fallu l'arrivée de notre gouvernement pour regrouper tous ces travaux préparatoires et mettre en vigueur les mesures de contrôle dont j'ai parlé dans mon discours.

Les normes relatives aux contrôles d'émissions touchant les véhicules légers qui entreront en vigueur en septembre 1987 et s'appliqueront aux modèles de 1988 vont augmenter de 45 p. 100, ce qui les portera au niveau de celles des États-Unis, lesquelles, jusqu'ici, étaient trois fois plus strictes que les nôtres.

Pour répondre à la deuxième question, il est révélateur—et je ne cherche pas à être sectaire—que l'opposition officielle propose à la Chambre une motion parfaitement louable, mais dans laquelle elle critique implicitement le gouvernement du Canada pour la façon dont il a abordé la question des pluies acides à Washington au cours des entretiens bilatéraux entre le premier ministre et le président des États-Unis. Quand ce parti était au pouvoir, il a catégoriquement refusé d'inscrire cette question à l'ordre du jour et n'a rien fait pour y trouver une solution efficace le cas échéant.

• (1250)

Quand mon parti formait l'opposition, nous avons posé de nombreuses questions à la Chambre, au cours de la période des questions, à la suite d'une rencontre entre le premier ministre et le président. Le député de Vancouver-Sud, le député de Parry Sound-Muskoka, le député de Bruce-Grey (M. Gurbin), d'autres et moi-même ont demandé au premier ministre et à d'autres ministres s'ils avaient abordé la question des pluies acides et si dans ce cas, une entente avait été conclue. Nous avons demandé si les parties avaient réalisé un compromis et à chaque fois sans exception, on nous a répondu, à notre grande déception et à celle des Canadiens, que la question n'avait même pas été abordée. Non seulement elle n'était pas inscrite à l'ordre du jour, mais on n'en avait même pas discuté de façon officieuse. Nous avons dit au premier ministre: «Vous avez certainement profité de cette rencontre avec le président des États-Unis à Williamsburg pour lui faire part des préoccupations des Canadiens au sujet de l'incidence des pluies acides sur notre environnement et sur celui des États-Unis?». Si cette question n'était pas officiellement inscrite à l'ordre du jour, nous avons pensé que le premier ministre d'alors comptait au moins en discuter à titre officieux au cours d'un cocktail ou en raccompagnant le président à sa voiture. On nous a tout simplement répondu qu'on n'estimait pas le moment bien choisi pour le faire.

Une fois, le premier ministre de l'époque m'a reproché d'avoir dit qu'il aurait dû soulever la question des pluies acides lorsqu'il a rencontré le président des États-Unis en Europe dans le cadre d'entretiens multilatéraux. Le premier ministre a déclaré: «Nous ne pouvons pas parler de tout. Lorsque je rencontre le président des États-Unis à un sommet entre différents pays, je ne peux pas aborder toutes les questions».

La question des pluies acides est particulièrement importante. C'est le problème écologique le plus important auquel se heurtent les États-Unis ou le Canada. Il ne s'agit pas simplement d'une question bilatérale, et encore moins d'une simple question écologique. Les pluies acides détruisent nos lacs, nos rivières et nos ruisseaux. Elles détruisent nos réserves de poissons et nuisent à notre agriculture. Elles dévastent nos forêts et la science a même prouvé qu'elles se répercutent sur la santé de la population.

Les députés du parti libéral ont pensé que la question n'était pas assez importante pour l'aborder avec le président des États-Unis à titre officieux et encore moins officiel. Aujourd'hui, ce parti a le culot et l'audace de venir à la Chambre et de reprocher à l'actuel premier ministre la manière dont il l'a soulevée à Washington. Je ne sais pas comment on appelle cela dans votre circonscription, monsieur le Président, mais dans la mienne ainsi qu'à Davenport, je suppose, c'est ce que l'on appelle de l'hypocrisie.

Le président suppléant (M. Charest): Reprenons le débat.

M. Keith Penner (Cochrane-Supérieur): Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à féliciter le député de Davenport (M. Caccia) qui a donné à la Chambre et à tous les députés l'occasion de tourner leur attention vers cette question urgente. Je suis persuadé que chaque député reconnaît la nécessité urgente d'une action commune canado-américaine à l'égard du problème des pluies acides.

Je ne vois pas de raison qui empêche la motion en discussion d'être acceptée par tous les députés, surtout dans le cadre du nouveau Règlement qui s'applique à la Chambre. La motion ne comporte pas de condamnation et ne pose pas la question de confiance. C'est une façon remarquable pour la Chambre d'envoyer un message énergique à nos homologues du Congrès et du gouvernement américain, à savoir que si nous avons entrepris une sérieuse action concertée dans notre pays, nous savons que le problème des pluies acides ne se réglera pas tant qu'ils ne passeront pas eux-mêmes à l'action.

Les Canadiens savent depuis très longtemps que le problème des pluies acides est grave et qu'il ne fait que s'aggraver. Dès 1981, notre distingué Conseil national des recherches, dont la réputation n'est plus à faire, concluait dans un rapport scientifique d'une haute crédibilité que les retombées acides, ou pluies acides, constituaient un sujet de préoccupation majeur pour l'environnement dans beaucoup de régions de l'Amérique du Nord et qu'il s'agissait d'un problème transfrontalier.

C'est au cours de la première session de la précédente législature qu'un sous-comité de la Chambre a déposé son rapport bien connu, dont le texte est encore très demandé. Ce rapport s'intitule «Les eaux sournoises: La tragique réalité des pluies acides».

Une de ses recommandations demandait que le Canada et les États-Unis concluent un accord sur les lois et les mécanismes nécessaires à une réduction substantielle de la pollution atmosphérique transfrontalière, en ce qui a trait aux pluies acides. Il recommandait que quelque chose se fasse avant la fin de 1982.

A cet égard, je tiens à me prononcer non pas pour ou contre un gouvernement, mais pour un groupe multipartite qui a suffisamment compris le problème pour faire une recommandation aussi directe et vigoureuse que celle-là. Cela me rappelle encore une fois que le rôle du Parlement est effectivement de diriger le gouvernement et non de le suivre, de l'encourager ou de le conspuer selon le cas. Si l'on prenait au sérieux et si l'on donnait suite à davantage de rapports parlementaires, les gouvernements ne prendraient pas autant de mesures susceptibles d'être critiquées ou contestées par le peuple canadien.

Je suis ravi que le nouveau Règlement que nous avons récemment adopté permette enfin aux députés non seulement d'appuyer mais d'orienter la politique gouvernementale sur certaines questions cruciales, telle celle des pluies acides que nous débattons aujourd'hui. Il nous permet de débattre de la façon dont nous pourrions encourager les citoyens américains à amener leur gouvernement, leur Congrès et leur administration à faire beaucoup plus qu'ils ne l'ont fait jusqu'à maintenant.

Nous savons que le résultat des derniers entretiens entre notre premier ministre (M. Mulroney) et le président des États-Unis n'est guère reluisant. Ce n'est pas simplement mon opinion, car le premier ministre lui-même a déclaré à la Chambre que l'accord sur les pluies acides n'était pas un triomphe, mais constituait un progrès. Telle est la question que nous débattons aujourd'hui.

Quels ont été les progrès accomplis? Cela m'intéresse peu de savoir si on a réalisé plus de progrès que dans le passé, car je m'intérese davantage aux problèmes auxquels nous nous heurtons actuellement et aux dégâts que les pluies acides causent dans ma région. Je prétends que tout accord réclamant plus de recherches, mais n'exigeant pas une véritable réduction des émissions d'anhydride sulfureux et d'oxyde nitrique n'est pas satisfaisant. Ce n'est certainement pas un triomphe. C'est certes bien peu de chose que de reconnaître que les pluies acides sont un problème et que peut-être on va y consacrer des fonds. Cette somme sera dépensée avec l'accord du Congrès et il n'est pas plus facile d'en obtenir des fonds que d'obtenir de notre gouvernement des crédits pour de nouveaux programmes quand nous faisons face à une grave situation financière. Puis-je dire qu'il est 13 heures?

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député.

[*Français*]

A l'ordre! Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

Article 21 du Règlement

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

ON DEMANDE DE VERSER DES PAIEMENTS DE STABILISATION AUX AGRICULTEURS DE L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

M. George Henderson (Egmont): Monsieur le Président, le ministre de l'Agriculture (M. Wise) est mal avisé en ce qui concerne les paiements de stabilisation aux producteurs de pommes de terre de l'Île-du-Prince-Édouard. Ces derniers craignent que les ventes à l'encan ne soient terminées depuis longtemps quand le gouvernement décidera de leur venir en aide. Un trop grand nombre d'entre eux sont acculés à la faillite.

Les agriculteurs ont lancé un appel à l'aide l'automne dernier. Le temps des semailles approche, et ils sont encore sans réponse. Ces producteurs de pommes de terre ont besoin de liquidités pour acquitter les factures de l'année dernière avant de préparer la prochaine saison de culture. Il faut qu'ils sachent qu'ils pourront compter sur de l'aide.

J'exhorte le gouvernement à faire preuve de jugement et à dégager dès maintenant des crédits pour les paiements de stabilisation. En outre, le prix de la pomme de terre sur le marché doit être ramené à un niveau raisonnable. Pour ce faire, le gouvernement devra approuver un programme permettant de réduire l'offre. Il faut que les producteurs du secteur primaire puissent réaliser des bénéfices sur leurs récoltes et obtenir des paiements de stabilisation pour combler leurs pertes.

* * *

L'INDUSTRIE

FLEET INDUSTRIES—LA QUALITÉ DES PRODUITS

M. Iain Angus (Thunder Bay-Atikokan): Monsieur le Président, au début de janvier, une personne qui avait été responsable de l'assurance de la qualité à Fleet Industries, compagnie qui fait des pièces d'avions et d'autres matériels militaires, s'est adressée à moi. Elle m'a raconté nombre d'histoires épouvantables sur l'emploi de personnel non qualifié et sur les mauvaises méthodes d'inspection dans cette usine, ce qui m'a incité à demander au ministère des Transports et au ministère de la Défense nationale de faire enquête.

Ces enquêtes sont maintenant terminées. Toutes limitées qu'elles aient été, elles ne laissent subsister aucun doute: les allégations étaient fondées. Espérons que la compagnie et les deux ministères vont maintenant agir rapidement pour corriger la situation et garantir la qualité et la sûreté des produits.

Si l'affaire n'avait pas été dévoilée par la personne en question, combien de temps aurait-il encore fallu aux inspecteurs de la Défense, qui sont sur place, et aux vérificateurs des Transports, pour qu'ils ouvrent les yeux? Le système a certainement de graves carences s'il faut qu'une personne perde son emploi et mette sa carrière en péril—sans mentionner les

Article 21 du Règlement

menaces de mort et de poursuites et les harcèlements de la part de la compagnie—pour que ceux qui devraient le savoir depuis longtemps apprennent qu'il y a de sérieuses lacunes.

* * *

LE SÉNAT

LE MOUVEMENT POUR LA RÉFORME

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur le Président, tandis que nous procédons à la réforme de la Chambre, tâchons de ne pas oublier celle du Sénat. L'Ontario et le Québec ont, et continueront d'avoir pour de nombreuses années à venir, un nombre majoritaire de députés à la Chambre des communes, et cela, grâce au principe de la représentation proportionnelle. Les sénateurs, pour leur part, devraient représenter leur province ou région. Détenant déjà la majorité à la Chambre des communes, les provinces centrales n'ont point besoin d'un autre avantage, soit celui d'être majoritaires au Sénat aussi.

Le mouvement pour l'adoption du «principe de trois» c'est-à-dire un Sénat dont les membres sont élus par la population canadienne et où les provinces, sont également représentées afin que l'autre institution devienne un organe législatif efficace, ce mouvement, prend une envergure nationale. Le «principe de trois» est considéré par les plus intransigeants comme une formule équitable envers chacune des provinces. Le principe de trois préconise une assemblée de sénateurs qui ait à rendre des comptes à la population et qui garantisse aux régions que les lois adoptées seront équitables. L'application de ce principe de trois pourrait faire du Sénat une force puissante capable de préserver le Canada que tous, nous apprécions tant.

* * *

L'AGRICULTURE

LE GROUPE D'ÉTUDE SUR LA RÉVISION DES PROGRAMMES

M. Bill Gottselig (Moose Jaw): Monsieur le Président, le groupe d'étude sur la révision des programmes nous a fait connaître son évaluation des nombreux programmes agricoles et des avantages fiscaux dont bénéficient les agriculteurs. Maintenant que nous savons que les ressources fiscales ont des limites, même les agriculteurs doivent apprendre à dépenser avec économie. Le groupe de travail les y incite en examinant le bien-fondé de tous les programmes.

S'il convient de mettre un terme au financement de programmes donnés, il faudrait en profiter pour affecter les sommes ainsi épargnées à des activités de recherche et d'étude de marchés. Évidemment, cette tâche s'avère trop difficile pour les néo-démocrates. En Saskatchewan, leur chef a tenu des propos à la fois pathétiques et hystériques au sujet des différentes options proposées. En vérité, ce parti essaie par tous les moyens de tirer parti des craintes des agriculteurs de l'Ouest au lieu de profiter de cette magnifique occasion de rendre notre agriculture efficace et dynamique, à l'aube du XXIe siècle.

• (1405)

L'ÉNERGIE

LA TECHNOLOGIE DU CHARBON—LA RÉDUCTION DES FONDS ALLOUÉS

M. Dave Dingwall (Cape Breton-Richmond-Est): Monsieur le Président, je voudrais inviter aujourd'hui le gouvernement à repenser une décision qu'il a annoncée dans le dernier budget, soit de réduire les crédits alloués au ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources pour étudier la technologie du charbon.

Sous l'ancien gouvernement, le ministère avait prévu de dépenser environ $30 millions dans ce domaine. Cependant, à cause du dernier budget, ce montant a été réduit de $20 millions. C'est un coup très dur pour les provinces dont le charbon est la principale source d'énergie. C'est le cas surtout pour la Nouvelle-Écosse qui produit son électricité surtout à partir du charbon.

L'économie de cette province se ressentira durement de la suppression du programme de la technologie du charbon. Alors que nous sommes à la recherche de nouveaux usages pour le charbon, la liquéfaction par exemple, autre que la production d'électricité, le projet carbogel qui devait être implanté au Cap-Breton a été annulé du fait de ces compressions. J'espère que le gouvernement reviendra sur sa décision et rétablira le programme de la technologie du charbon.

* * *

[*Français*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA MORT TRAGIQUE DU PÈRE WILLIE ARSENAULT AU HONDURAS

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, des milliers de Honduriens et de Canadiens aujourd'hui déplorent la mort tragique du Père Willie Arsenault survenue jeudi dernier, près de Tegucigalpa, au Honduras.

Un missionnaire humble et dévoué, le Père Arsenault a bâti des maisons pour les enfants honduriens handicapés et abandonnés, auxquels il consacrait sa vie.

Les enfants, les gens du Québec, sa famille et ses amis en Gaspésie ressentiront tous un grand vide après la mort de cet homme de paix.

Monsieur le Président, malheureusement, le meurtre du Père Arsenault n'est pas un incident isolé. Le peuple du Honduras a souffert des années de terrorisme et d'abus des droits humains. Ils sont les victimes de violence et d'agression armée, à cause de la militarisation qui continue en Amérique centrale. Ils sont les victimes de la déstabilisation de cette région qui a été aidée et encouragée par les politiques de l'administration Reagan . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Soixante secondes.

[*Traduction*]

LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

L'OFFRE D'ACHAT TOUCHANT CANADA TRUST

M. W. Paul McCrossan (York-Scarborough): Monsieur le Président, à 9 heures ce matin, la société Imasco, l'ex-Imperial Tobacco, a offert d'acheter toutes les actions de Genstar à $54 l'action. Genstar contrôle Canada Trust, l'un des plus grands établissements financiers du Canada depuis qu'il a fusionné avec Canada Permanent.

Dans son rapport sur les institutions financières, paru en novembre dernier, le comité des finances a recommandé de resserrer davantage les mesures visant à restreindre l'acquisition de grands établissements financiers par des organismes non financiers. Il avait pris, comme exemple, Genstar car elle détenait un portefeuille non financier peu important toutes proportions gardées. Il semble bien maintenant qu'une seule compagnie ayant un imposant portefeuille non financier peut détenir le contrôle de la société Canada Trust.

La ministre d'État aux Finances (Mme McDougall) devrait expliquer publiquement qu'elle contrera toute tentative de la part d'établissements non financiers d'acquérir une participation majoritaire dans la société Genstar. Elle devrait faire connaître immédiatement à la Chambre sa réaction aux instances du comité des finances en matière de propriété.

* * *

LES ARMES NUCLÉAIRES

ON DEMANDE DE DISCONTINUER LES ESSAIS SOUTERRAINS

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, tout comme n'importe quel autre genre d'explosif, les explosifs nucléaires peuvent servir au bien ou au mal. Parmi les usages civils d'explosions nucléaires souterraines, on pourrait citer les travaux d'excavation à grande échelle, l'augmentation de la perméabilité de la roche réservoir de gaz naturel et la fracturation de la roche en préparation de la lixiviation sur place des gisements minéraux. Or la poursuite d'essais nucléaires souterrains, surtout militaires, par des puissances comme les États-Unis et l'U.R.S.S. est perçue comme un geste d'hostilité et entraîne une instabilité accrue dans un monde déjà instable.

Je me permettrais donc de suggérer que l'on abandonne tout essai unilatéral et que les puissances nucléaires, avec d'autres pays intéressés comme le Canada, collaborent sous les auspices des Nations Unies à mettre au point des explosifs nucléaires destinés à des fins pacifiques qui peuvent servir . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Soixante secondes.

Article 21 du Règlement

• (1410)

[*Français*]

L'ADMINISTRATION

LA POSITION DES DÉPUTÉS DE L'OPPOSITION

M. Guy Ricard (Laval): Monsieur le Président, nous faisons face depuis plus d'un an déjà à une «députation» libérale décimée, sans politique, sans vision de l'avenir et sans espoir.

Les députés de l'opposition refusent systématiquement d'adopter quelque élément constructif aux débats qui prennent place dans cette Chambre. Ils se contentent plutôt de dénigrer les programmes mis de l'avant par notre gouvernement. Qu'importe, qu'il s'agisse de création d'emplois pour les jeunes, d'améliorations apportées aux rentes des anciens combattants ou encore de programmes d'aide aux agriculteurs, rien ne les satisfait.

Pis encore, monsieur le Président, il tentent par tous les moyens possibles de retarder l'adoption de mesures qui profiteraient aux plus démunis de nos concitoyens.

C'est avec raison que Jeffrey Simpson du journal *The Globe and Mail* écrivait récemment, et je cite:

> Dans sa critique du Budget Wilson, l'opposition libérale a encore prouvé de déprimante façon que l'inconsistance intellectuelle, l'hypocrisie et l'opportunisme politique se portent bien sur les bancs de l'opposition.

* * *

LES PÊCHERIES

L'ÉTABLISSEMENT D'UN QUOTA DE HARENG DANS LA RÉGION DU GOLFE SAINT-LAURENT

M. Fernand Robichaud (Westmorland-Kent): Monsieur le Président, les pêcheurs du Nouveau-Brunswick attendent avec impatience une décision du ministre des Pêches et des Océans (M. Siddon) au sujet du quota de hareng dans la région du golfe. Il y a déjà plusieurs semaines, des représentants du gouvernement, des pêcheurs et des apprêteurs s'étaient réunis à Montréal pour discuter et proposer des changements! Avril arrive, c'est le temps que les pêcheurs préparent leurs bateaux et leurs agrès de pêche. Comme vous pouvez l'imaginer, les pêcheurs ont besoin de connaître maintenant ce que sera le quota de pêche afin qu'ils puissent planifier en conséquence.

Monsieur le Président, le ministre a tous les éléments en main et il n'y a pas de raison qu'il retarde sa décision. De plus, l'industrie de la pêche au crabe attend, elle aussi, avec impatience une décision du ministre. Je me demande pourquoi le ministre hésite. Pourquoi fait-il languir les pêcheurs?

* * *

L'ÉCONOMIE

LA PERFORMANCE DE L'ANCIEN GOUVERNEMENT

M. Gabriel Fontaine (Lévis): Monsieur le Président, dans *Ottawa Citizen* de ce jour, à partir du livre *Up the Hill*, un ancien ministre du gouvernement fédéral, député actuel de Saint-Henri-Westmount (M. Johnston), donne une idée non partisane du très peu d'attention que portait le gouvernement libéral aux grandes décisions économiques.

Article 21 du Règlement

L'achat de la Petrofina, dit-il, n'a jamais été approuvé par le Cabinet dans son entier.

La politique nationale de l'énergie, dit-il, dont on subit encore aujourd'hui les effets catastrophiques, a été imposée au Cabinet par un très petit groupe dont faisait d'ailleurs partie le député actuel de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy).

La décision de construire Mirabel a été des plus cavalières, sans relations avec les besoins actuels et les besoins à venir.

C'est cette équipe de mégalomanes et de non-responsables, monsieur le Président, qui a plongé notre pays dans le pire des pétrins économiques jamais connu en ce siècle.

* * *

[*Traduction*]

LES AFFAIRES SOCIALES

ON CRITIQUE LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, le gouvernement profite de toutes les occasions, si injustifiées soient-elles, pour citer les chiffres qui l'avantagent; cela fait partie de son plan en vue d'orienter les nouvelles à son avantage. Cependant, le gouvernement feint d'ignorer la détresse des Canadiens qui sont sans logis et auxquels le *Citizen* d'Ottawa a consacré un article en fin de semaine. Il refuse de s'attaquer au problème du chômage chez les jeunes. Il ne veut pas non plus reconnaître que les soupes populaires organisées par les églises et les organismes communautaires sont débordées; autrement dit, elles ne disposent pas des ressources voulues pour répondre aux besoins de tous les miséreux.

Par le truchement du rapport de l'équipe de travail Nielsen, le gouvernement fait allusion aux «banlieues modernes construites en plein bois», mais il refuse de voir la misère réelle des autochtones. Il refuse de voir les taudis dans lesquels ils vivent, taudis dépourvus absolument de tout réseau d'aqueduc et d'égouts. Il ne veut pas admettre que l'incidence des maladies est plus élevée chez les autochtones. Au fait, le gouvernement, au lieu de répandre la bonne nouvelle, est fauteur de mauvaises nouvelles.

* * *

LES JEUNES

LES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT AU TITRE DES PROGRAMMES DE CRÉATION D'EMPLOIS

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, les problèmes des jeunes préoccupent tous les Canadiens. C'est pourquoi le gouvernement actuel dépense 734.6 millions de dollars au cours de la présente année financière pour leur donner une formation professionnelle et leur créer des emplois. Cette année, 222,600 jeunes Canadiens vont prendre part à ces programmes.

Entre 1980 et 1984, sous l'ancien gouvernement libéral, 142,000 jeunes ont perdu leur emploi. Depuis septembre 1984, 75,000 nouveaux emplois ont été créés pour les jeunes et le nombre de jeunes chômeurs a fléchi, pas encore assez, mais il a fléchi.

Le programme Katimavik a été établi pour donner aux jeunes du travail, une formation et des expériences de vie. Les programmes du gouvernement actuel, qui remplissent exactement la même fin de manière différente, aident un plus grand nombre de gens pour la même somme d'argent.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DE MLLE ANNA FRASER, GAGNANTE DE L'ÉPREUVE DES SAUTS DE LA COUPE DU MONDE DE SKI ACROBATIQUE

M. le Président: Qu'on se permette de déroger un peu à la tradition et de signaler aux députés la présence à notre tribune de Mlle Anna Fraser, la gagnante de l'épreuve des sauts de la Coupe du monde de ski acrobatique, qui est, par ailleurs . . .

Des voix: Bravo!

M. le Président: On le sait, elle est aussi la fille du député de Vancouver-Sud (M. Fraser).

Des voix: Bravo!

• (1415)

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LES JEUNES

L'ANNONCE D'UN NOUVEAU PROGRAMME—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État. Ce dernier doit être au courant que, vendredi dernier, le premier ministre s'est engagé à la Chambre à procéder à une vérification avec ses ministres et ses hauts fonctionnnaires afin d'accélérer ou de faire tout son possible pour annoncer un nouveau programme pour les jeunes. Le secrétaire d'État pourrait-il dire à la Chambre si le premier ministre l'a consulté ou s'ils ont l'intention d'agir aujourd'hui même?

L'hon. Benoît Bouchard (secrétaire d'État du Canada): Monsieur le Président, ce que je peux dire au député de Shefford, c'est que le gouvernement du Canada va définir des politiques concernant la gestion publique et va les annoncer quand il va juger utile de le faire, indépendamment du genre de question qu'il me pose aujourd'hui, c'est bien évident.

ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT PRENDRA DES MESURES AVANT LA FIN DE CETTE SESSION

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, je désire poser une question supplémentaire. A mon avis, le secrétaire d'État devrait respecter cette institution et répondre aux questions qu'on lui adresse. Vendredi, son chef s'est engagé à lire, entre autres, officiellement, comme il l'a dit, la lettre du sénateur Hébert. Son chef s'est engagé à consulter ses divers ministres pour en arriver à l'annonce d'un programme afin d'essayer de mettre fin à la crise qui sévit actuellement du côté du Sénat. Le secrétaire d'État pourrait-il dire à la Chambre si, oui ou non, ils ont l'intention d'agir avant la fin de la présente session?

L'hon. Benoît Bouchard (secrétaire d'État du Canada): Monsieur le Président, je m'étonne que le député de Shefford ait l'audace de dire que le premier ministre a prétendu qu'il prendrait une décision en fonction de ce qui se passe de l'autre côté du corridor. Jamais le premier ministre du Canada n'a relié la décision d'une politique sur les jeunes avec ce qui se passe de l'autre côté. Jamais la décision concernant Katimavik ou tout autre programme ne sera prise en fonction de ce qui se passe de l'autre côté du corridor.

ON DEMANDE QUAND LE GOUVERNEMENT VA AGIR

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, le secrétaire d'État peut jouer à l'autruche, mais il y a une réalité. Il y a un sénateur qui en est à sa quinzième journée de jeûne aujourd'hui. Ce que je demande au secrétaire d'État, c'est: Est-ce qu'ils ont l'intention de le laisser mourir ou est-ce qu'ils vont agir comme ils sont supposés de le faire, dans les plus brefs délais?

L'hon. Benoît Bouchard (secrétaire d'État du Canada): Monsieur le Président, le sénateur Hébert auquel se réfère le député a pris une décision que je respecte mais qui est la sienne, qui est une décision absolument indépendante de la volonté du gouvernement du Canada. Et je m'excuse, mais ce gouvernement ne répondra pas à ce type de mesure en changeant des politiques qui sont fondamentales et sur lesquelles la gestion du pays repose. Cela est vrai aujourd'hui, et cela le sera encore dans une semaine.

* * *

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE HONDURAS—LE MEURTRE D'UN MISSIONNAIRE CANADIEN

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur le Président, puisque le secrétaire d'État aux Affaires extérieures est absent, j'adresserai ma question au vice-premier ministre. Tous les Canadiens ont été attristés et choqués à l'annonce du décès tragique d'un missionnaire canadien survenu la semaine dernière en Amérique centrale. Le vice-premier ministre peut-il nous dire ce que fait le gouvernement à l'égard de cette tragédie? Est-ce que des employés des Affaires extérieures sont actuellement au Honduras pour faire une enquête? Avons-nous demandé au gouvernement de ce pays de nous fournir un rapport officiel sur les circonstances qui ont entouré cette tragédie?

[*Français*]

L'hon. Monique Vézina (ministre des Relations extérieures): Monsieur le Président, nous pouvons regretter, bien sûr, le décès du père Arsenault qui est survenu au Honduras. Nous avons, dès ce matin, pris les mesures nécessaires et nous avons demandé à notre ambassade au Guatemala de faire en sorte que l'on sache exactement ce qui s'est passé et quels ont été les objectifs du meurtre. Bien sûr que notre ambassade apporte tout le soutien qui est nécessaire dans le cadre de situations pénibles et humaines. Et nous garantissons à la famille tous les soins les plus rapides pour pouvoir rapatrier le corps de M. Arsenault.

[*Traduction*]

LA SÉCURITÉ DES CANADIENS EN AMÉRIQUE CENTRALE

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur le Président, compte tenu de cette tragédie et des nombreux troubles qui perturbent cette région, le gouvernement est-il disposé à revoir les risques que courent les nombreux Canadiens travaillant dans cette région comme missionnaires ou comme bénévoles? Le gouvernement examine-t-il la nécessité de renforcer considérablement sa présence diplomatique et d'avoir plus d'ambassades dans cette région, compte tenu d'une recrudescence de la violence et des risques que courront les Canadiens?

• (1420)

[*Français*]

L'hon. Monique Vézina (ministre des Relations extérieures): Monsieur le Président, nous avons déjà des programmes qui sont en place au niveau de l'Amérique centrale. Comme nous avons eu l'occasion de le répéter à plusieurs reprises, des mesures tout à fait précises et spéciales sont élaborées afin de vraiment répondre aux critères qui existent dans ces pays.

Pour ce qui est de la présence des ambassades, nous avons augmenté la présence au Costa Rica et au Guatemala. Nous pouvons dire que les deux ambassades qui nous représentent font un excellent travail et, naturellement, nous suivons de très près tout ce qui se passe.

* * *

[*Traduction*]

L'IMPÔT SUR LE REVENU

L'INCIDENCE DU BUDGET SUR LES PARTICULIERS

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre d'État aux Finances. Son gouvernement trouve-t-il juste qu'une personne qui avait un revenu imposable de $2,040 en 1984 et qui n'avait pas payé d'impôts doive maintenant, à cause des changements apportés par le ministre des Finances, payer $190.30 d'impôt sur ce même revenu imposable en 1985?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, nous avons parlé bien des fois à la Chambre du principe de la justice. Il ne fait aucun doute que le budget et ses dispositions visant à réduire le déficit par le biais de mesures fiscales et de la compression de nos dépenses ont été favorablement accueillis par l'ensemble du pays. Les Canadiens croient que le budget est équitable.

Questions orales

LES IMPÔTS QUE DOIVENT PAYER LES GAGNE-PETIT

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): La ministre veut-elle répondre à la question? Est-il raisonnable qu'une personne dont le revenu imposable est de $2,040 doive payer $190.30 d'impôt en 1985 alors qu'elle n'avait rien à verser au fisc l'année précédente parce que nous pensions qu'elle n'en avait pas les moyens?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, nous avons fait davantage pour les contribuables à faible revenu que d'autres gouvernements et nous avons l'intention de continuer à le faire. Nous ne rendrions cependant pas service aux Canadiens si nous n'éliminions pas le déficit. Les Canadiens le savent et je voudrais bien que le député le reconnaisse.

M. Deans: Où la ministre pense-t-elle que des gens qui ont un revenu imposable de $2,040 trouveront près de . . .

M. le Président: A l'ordre. Je prie le député de ne pas simplement répéter la question.

M. Deans: Si vous écoutiez, vous verriez peut-être ce que je veux dire.

Des voix: Oh, oh!

M. Deans: Où la ministre pense-t-elle qu'une personne dont le revenu imposable est de $2,040 pourra trouver $200 de plus en un an pour payer des impôts puisque la ministre sait très bien que ceux qui ont un tel revenu n'ont pas l'argent nécessaire?

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: A l'ordre! C'est exactement la même question.

* * *

LES JEUNES

L'ANNONCE DES PROGRAMMES PRÉVUS PAR LE GOUVERNEMENT

M. Roland de Corneille (Eglinton-Lawrence): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Le gouvernement va, semble-t-il, fermer la Chambre mercredi pour un congé de dix jours sans annoncer un programme destiné aux jeunes . . .

Des voix: Règlement!

M. Hnatyshyn: Il ne connaît même pas le Règlement.

Une voix: Il ne le comprend pas.

M. le Président: A l'ordre! La question, s'il vous plaît.

M. de Corneille: . . . malgré le fait que les Canadiens de tous âges ont les yeux tournés vers le sénateur Hébert qui poursuit sa grève de la faim au nom du programme Katimavik et des jeunes du pays. Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas à nous offrir à l'heure actuelle un programme destiné aux jeunes, ou joue-t-il plutôt au chat et à la souris avec le sénateur Hébert et nos jeunes?

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (secrétaire d'État du Canada): Monsieur le Président, il y a une réponse que j'ai donnée tantôt et que je répète une autre fois. Le gouvernement du Canada ne créera pas de programme à la vapeur, indépendamment des fameux rapports que vous avez déposés et dont vous voulez qu'on tienne tant compte. On ne créera pas de programme parce que quelqu'un fait une grève de la faim.

[*Traduction*]

ON DEMANDE UNE ANNONCE AVANT LE CONGÉ DE PÂQUES

M. Roland de Corneille (Eglinton-Lawrence): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au vice-premier ministre. Si le gouvernement a déjà un programme utile, pourquoi n'en saisit-il pas le Parlement avant les vacances de Pâques, au lieu de faire traîner les choses jusqu'à ce que la Chambre ajourne?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, manifestement, le député a pratiqué la politique de l'autruche. Le gouvernement n'est au pouvoir que depuis peu, mais il a déjà consacré 700 millions de dollars à des programmes destinés expressément à créer des emplois pour les jeunes. En fait, il en a créé 50,000 au moins alors qu'au total, il y a eu perte d'emplois pendant la période où le député siégeait sur les banquettes ministérielles. Depuis leur arrivée au pouvoir, les conservateurs ont fait plus pour les jeunes en matière de création d'emplois que le gouvernement libéral au cours de la période où le député a siégé comme ministériel.

* * *

• (1425)

LE REVENU NATIONAL

LA SAISIE DU LIT D'UNE CONVALESCENTE

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national. Comme il le sait sans doute, jeudi dernier, les fonctionnaires de son ministère se sont introduits de force chez Bill et Anna Rijswijch de Delta, en Colombie-Britannique. Les fonctionnaires en question ont obligé Mme Rijswijch, qui venait de subir une grave intervention chirurgicale, à quitter son lit afin de le saisir. Le ministre peut-il nous dire en vertu de quel article de la Déclaration des droits du contribuable cet acte a été commis?

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, naturellement j'ai été très ennuyé d'apprendre cet incident par les journaux. Nous étudions la question pour voir si les choses se sont bien passées ainsi. Si c'est le cas, je veillerai personnellement à ce que le lit soit renvoyé avec les excuses de Revenu Canada.

LA MISE EN APPLICATION DES RÈGLEMENTS

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, le ministre changera-t-il les règlements qui permettent à ses fonctionnaires d'employer des méthodes aussi brutales et publiera-t-il ces changements? Nous pensions que ce genre de chose devait disparaître avec le changement de gouvernement.

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, le député d'en face ne devrait pas sauter trop vite aux conclusions. Le ministère se trouve devant un dilemme étant donné que la loi nous oblige à faire le maximum d'efforts pour protéger les intérêts des contribuables, surtout, lorsqu'il s'agit d'enquêtes sur le crédit d'impôt à la recherche scientifique comme c'était le cas. La saisie a été faite par les adjoints du chef de police. J'essaie de vérifier si certains fonctionnaires de Revenu Canada ont effectivement joué un rôle et s'ils ont manqué de jugement. Si c'est le cas, comme je l'ai dit, nous réparerons nos torts et nous présenterons nos excuses.

* * *

L'AGRICULTURE

LE PROJET DE LOI AGRICOLE DES ÉTATS-UNIS—LES ENTRETIENS DU PREMIER MINISTRE AVEC LE PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, ma question, qui s'adresse au vice-premier ministre, porte sur la rencontre du premier ministre et du président Reagan la semaine dernière. Le ministre peut-il nous dire quelles ententes nous avons conclues avec le président des États-Unis au sujet du projet de loi agricole qui aura une incidence catastrophique sur les agriculteurs canadiens, en diminuant leur revenu net de près de 20 p. 100? Quelles ententes notre premier ministre a-t-il conclues avec le président?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, comme vous pouvez le constater, le très honorable premier ministre est absent aujourd'hui, puisqu'il est à Oshawa. Je suis allé en Europe pour assister à une réunion de l'OTAN et nous ne nous sommes pas rencontrés depuis. Si le député veut une liste des ententes qui ont été conclues, le cas échéant, il devra attendre le retour à la Chambre du très honorable premier ministre, ou du très honorable sectéraire d'État aux Affaires extérieures.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, il s'agit d'un grave problème national, surtout pour l'Ouest. Le ministre veut-il dire que le gouvernement est content de n'avoir pas obtenu l'engagement du président des États-unis que leur programme de subvention du grain n'ira pas à l'encontre des intérêts du Canada et de ses partenaires commerciaux traditionnels?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Ce dont je suis content, monsieur le Président, c'est de l'énergie dont font preuve le ministre de l'Agriculture, le premier ministre et le secrétaire d'État aux Affaires estérieures pour faire valoir les intérêts de nos agriculteurs aux États-Unis. Nous assistons à une reprise d'activité très encourageante par rapport à ce qui s'est passé pendant la vingtaine d'années qui a précédé notre arrivée au pouvoir en 1984.

* * *

• (1430)

LES FINANCES

LA FERMETURE DE LA MINE DE FER DE GRIFFITH—LE COMPORTEMENT DU GOUVERNEMENT QUANT AUX MESURES FISCALES PROMISES AUX TRAVAILLEURS LICENCIÉS

M. John Parry (Kenora-Rainy River): Monsieur le Président, en l'absence du ministre des Finances, j'adresse ma question à la ministre d'État aux Finances. Le ministre des Finances a annoncé la semaine dernière à Hamilton qu'il n'avait pas l'intention de faire bénéficier les gens de Ear Falls, victimes de la fermeture de la mine de fer de Griffith, des mesures d'allégement fiscal qu'il avait promises à ces travailleurs dans son discours du budget de 1985 et dans son exposé économique de 1984. La ministre des Finances peut-elle dire à la Chambre si cette déclaration à Hamilton constituait la décision finale du ministre des Finances, et dans l'affirmative, comment justifie-t-il cette trahison des promesses qu'il avait faites d'exempter d'impôt les indemnités de cessation d'emploi et autres prestations de fin d'emploi dont bénéficieraient les travailleurs licenciés?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, le ministre des Finances a pris sa décision sur cette question. Je crois qu'il est important de préciser qu'on étudie la situation de ces travailleurs au cas par cas. Ils sont traités également en ce sens qu'on utilise les mêmes critères, mais comme il y a souvent des faits différents, l'étude au cas par cas peut donner des résultats différents.

LA SITUATION DES TRAVAILLEURS

M. John Parry (Kenora-Rainy River): Monsieur le Président, j'aimerais demander à la ministre si le ministère des Finances considère dans ces conditions que la région de Ear Falls n'est pas isolée et qu'il y a d'autres emplois dans la région, et si telle est sa position, le ministre des Finances va-t-il aller dire aux gens de cette région où il y a du travail, car une chose est certaine, c'est qu'ils n'en trouvent pas.

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je tiens à préciser que c'est une mine que l'on ferme, et pas une ville. On a utilisé dans ce cas les mêmes critères que dans d'autres cas analogues. Il existe divers programmes fédéraux et provinciaux spécialement conçus pour atténuer les difficultés dans une telle situation.

Questions orales

LES AFFAIRES INDIENNES

LE PAIEMENT DE TRANSFERT AUX CRIS DU QUÉBEC

M. Keith Penner (Cochrane-Supérieur): Monsieur le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. Pourrait-il expliquer à la Chambre et aux Cris du Québec pourquoi il a réduit unilatéralement de moitié un paiement de transfert pour l'administration locale des autochtones, paiement qui était versé en application d'une convention conclue entre les Cris et le Canada? Cette convention a été incorporée à la Loi sur les Cris et les Naskapis et conclue en conjonction avec cette loi adoptée par le Parlement.

L'hon. David Crombie (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, peut-être puis-je aider le député à comprendre. Il serait utile de noter une chose: il y a eu une augmentation du paiement initial de plus de $800,000, ce qui ne représente que la moitié de la requête. La note du Conseil du Trésor fait également savoir que le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien s'adressera au Conseil du Trésor à propos d'autres possibilités.

LES CONVENTIONS AVEC LES PEUPLES AUTOCHTONES

M. Keith Penner (Cochrane-Supérieur): Monsieur le Président, je souhaite bien du succès au ministre dans ses instances. Je voudrais savoir quand nous allons cesser de violer des conventions que nous signons avec les autochtones canadiens.

L'hon. David Crombie (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, je le dis avec toute la compassion dont je suis capable. Il aurait été très utile que le gouvernement précédent offre des possibilités aux Cris du Nord, ce qui nous aurait permis de donner suite à la convention. En fait, il nous a fallu reprendre au point où la convention s'arrêtait et fournir les fonds dont nous disposons à l'heure actuelle, quitte à y revenir plus tard. Je puis assurer au député que notre gouvernement a l'intention de respecter les conventions et aussi de conclure des conventions qu'il soit possible de respecter.

* * *

LES JEUNES

L'ANNONCE DE PROGRAMMES PAR LE GOUVERNEMENT

M. Howard McCurdy (Windsor-Walkerville): Monsieur le Président, on accorde beaucoup d'importance au fait qu'il y a quelqu'un qui fait la grève de la faim, mais pas suffisamment au fait que 700,000 jeunes Canadiens éprouvent de graves difficultés. Ma question s'adresse au secrétaire d'État. Peut-il nous répondre franchement? Obtiendrons-nous un programme avant le congé de Pâques, d'ici à la fin de mars, comme l'a dit le premier ministre, ou demain, comme il l'a lui-même affirmé?

L'hon. Benoît Bouchard (secrétaire d'État du Canada): Je pourrais répéter dans l'autre langue officielle ce que j'ai dit en français. Quand nous serons prêts à proposer une autre politique aux jeunes Canadiens nous le ferons, mais certes pas avant cela. Le premier ministre n'a jamais fixé de date. Nous proposerons quelque chose quand nous serons prêts.

M. McCurdy: Monsieur le Président, n'est-il pas étonnant que le premier ministre à un moment donné se soit empressé de mettre un ministre à pied, alors qu'il tarde tant à régler les problèmes des jeunes. Ne pouvons-nous pas nous fier au premier ministre?

M. le Président: A l'ordre. C'est la même question qui est répétée. Le député de Cape Breton-The Sydneys.

* * *

L'ÉNERGIE

LE COUR MONDIAL DU PÉTROLE

M. Russell MacLellan (Cape Breton-The Sydneys): Ma question s'adresse au vice-premier ministre. Aujourd'hui, les pourparlers de l'OPEP ont pris fin sans qu'un accord soit intervenu sur la façon de stopper la chute du cours mondial du pétrole. Le gouvernement est-il encore disposé à jouer la carte de l'attente alors que de plus en plus d'emplois disparaissent dans notre secteur énergétique?

M. John McDermid (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, nous sommes en communication constante avec les gouvernements des provinces productrices, et nous ne cessons de débattre de cette question avec les producteurs eux-mêmes. Lorsqu'une décision aura été prise quant aux mesures que les gouvernements fédéral et provinciaux vont prendre, ceux-ci l'annonceront ensemble, manifestant de l'étroite collaboration qui existe entre eux depuis dix-huit mois.

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT D'AGIR

M. Russell MacLellan (Cape Breton-The Sydneys): Ma question supplémentaire s'adresse au vice-premier ministre. Beaucoup d'entreprises canadiennes ont procédé à des mises à pied et selon l'Independant Petroleum Association of Canada, il est temps de passer à l'action. Le gouvernement conviendra-t-il qu'il ne faut plus attendre et va-t-il agir?

M. John McDermid (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Ma foi, le député demande que le gouvernement passe à l'action, mais il ne dit pas quelles mesures celui-ci devrait prendre. S'il a des suggestions à faire, nous l'écouterons avec plaisir, mais il est tout a fait irresponsable de sa part de se limiter à réclamer des mesures sans rien proposer.

LA STRATÉGIE DE PLANIFICATION DE L'EMPLOI

L'EMPLOI DES BÉNÉFICIAIRES DE L'AIDE SOCIALE EN SASKATCHEWAN

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, monsieur le Président. Le 19 septembre, le ministre en question a parlé d'un accord conjoint avec le ministre de l'Emploi et de l'Immigration réservant 30 p. 100 des emplois du volet principal de la stratégie de Planification de l'emploi au profit des bénéficiaires de l'aide sociale. Le ministre peut-il expliquer pour quelle raison, d'après cette note que j'ai ici portant la cote confidentielle, émanant de M. John Edwards, sous-ministre adjoint de l'Emploi et de l'Immigration, pourquoi lui, ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, a permis aux fonctionnaires de l'Emploi de couper de moitié son objectif de 30 p. 100 dans les négociations avec la province-pilote de la Saskatchewan? Pourquoi a-t-il laissé faire cette coupure?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, il n'y a pas eu de coupure. La ministre de l'Emploi et de l'Immigration a eu des entretiens encore la semaine dernière quand elle est allée en Saskatchewan. Ce programme avec les provinces, visant à ce que les assistés sociaux, qui se retrouvent en difficulté voulant échapper à l'aide sociale, lorsqu'ils avaient besoin d'une certaine formation, d'une certaine souplesse dans ce programme, a été mis au point entre l'État fédéral et les provinces qui ont voulu adhérer à ce genre d'accord. Cela a été encore renforcé par le budget du ministre des Finances. Je tiens à dire au député que ce programme marche bien et que nous continuons non seulement de l'appliquer mais aussi de le renforcer.

L'OBJECTIF QUANT À L'EMPLOI

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Pourquoi le 19 septembre le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a-t-il parlé à la Chambre des communes d'un objectif de 30 p. 100 alors que, dans ces négociations, d'après M. Edwards, l'objectif est maintenant fixé entre 14 et 18 p. 100 dans la province de Saskatchewan? Pourquoi a-t-il dit à la Chambre que c'était 30 p. 100, alors que les négociations portent sur la moitié de cela environ?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, s'il examine les choses d'un peu plus près relativement à ces négociations, l'objectif sera le plus élevé possible. Si vous passez au cas de la Nouvelle-Écosse, d'autres objectifs ont été atteints là-bas à cause des négociations qui ont eu lieu. S'il examine par exemple le discours du trône de l'Assemblée législative de la Saskatchewan fait il y a quelques jours seulement, il y était mention de cette question. Ce que nous disons, c'est que oui, nous voulons que les gens s'affranchissent de l'aide sociale, nous allons le faire avec du travail, avec du vrai travail et non avec du «travail-aide sociale».

LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

LE PROJET D'ACQUISITION DE CANADA TRUST

M. W. Paul McCrossan (York-Scarborough): Ma question s'adresse à la ministre d'État (Finances). A l'article 48 de l'avant-projet de loi tendant à modifier la Loi sur les compagnies fiduciaires, la ministre propose d'interdire, à compter du 29 novembre 1985, les transferts de propriété d'établissements financiers qui iraient à l'encontre de l'intérêt général. Étant donné qu'Imasco se propose d'acquérir Canada Trust, ainsi que nous l'avons appris ce matin, la ministre va-t-elle empêcher toute société non financière d'acquérir des intérêts majoritaires dans Genstar, ou se dispose-t-elle à accepter que la politique canadienne en matière de propriété des établissements financiers soit établie par défaut?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je n'entends certes pas accepter que la politique concernant les établissements financiers soit établie par défaut. Le projet en question ne nous a été signalé que tout dernièrement. Il comporte de nombreuses ramifications que je vais certainement examiner de près lorsque j'aurai toute la documentation en main.

M. McCrossan: Une question supplémentaire . . .

M. le Président: Question supplémentaire.

Des voix: Bravo!

M. McCrossan: Merci, monsieur le Président.

• (1440)

ON DEMANDE À LA MINISTRE DE FAIRE UNE DÉCLARATION

M. W. Paul McCrossan (York-Scarborough): Monsieur le Président, puisqu'elle n'est pas prête à nous présenter dès maintenant sa politique, la ministre s'engage-t-elle à faire à la Chambre, au retour du congé de Pâques, une déclaration concernant la politique gouvernementale sur la propriété des établissements financiers avant que cette acquisition n'ait lieu?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, l'avant-projet de loi prévoit que toute acquisition faite après le 29 novembre 1985 nécessite mon approbation. Aussitôt que les décisions seront prises, je compte les rendre publiques.

* * *

[*Français*]

LES JEUNES

LA GRÈVE DE LA FAIM DU SÉNATEUR JACQUES HÉBERT—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, je voudrais m'adresser au vice-premier ministre, et je m'adresse à lui parce que tantôt, le secrétaire d'État a pris une position extrêmement dure vis-à-vis des événements qui se déroulent à l'autre bout du corridor, alors qu'un sénateur fait la grève de la faim pour les jeunes.

Le vice-premier ministre peut-il nous indiquer, étant donné qu'il ne semble y avoir aucune relation entre l'annonce des programmes et la grève de la faim, si le gouvernement a au moins un plan pour éviter que le pire ne se produise du côté du Sénat?

L'hon. Benoît Bouchard (secrétaire d'État du Canada): Monsieur le Président, je trouve cela excessivement triste qu'on se sente obligé, relativement à une mesure comme celle qui est prise par un homme comme le sénateur Hébert, qu'on se serve d'une mesure comme celle-là pour tenter d'infléchir un gouvernement sur des positions qui reposent essentiellement sur des choix politiques, en fonction de la création d'emplois chez les jeunes. C'est absolument inacceptable, et politiquement et humainement, qu'on tente de se servir d'une mesure que je ne qualifierai pas aussi durement que le font l'ensemble des Canadiens. Je trouve absolument inadmissible qu'on se serve de cela pour tenter de faire de la politique sur le dos des jeunes Canadiens.

ON DEMANDE S'IL EXISTE UN PLAN DE RECHANGE

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, j'ai bien compris que le gouvernement «divorçait» totalement l'annonce de programmes avec la grève de la faim. C'est pourquoi je pose la question suivante: Est-ce que le gouvernement a un plan, irrespectivement des programmes, pour que ce qui arrive au Sénat prenne fin avant qu'il ne soit trop tard?

L'hon. Benoît Bouchard (secrétaire d'État du Canada): Monsieur le Président, à de multiples reprises cet après-midi, j'ai répété que la définition des politiques gouvernementales ne se fait pas en fonction de la décision de quelque Canadien que ce soit de faire la grève ou non. Ce n'est pas comme cela qu'on gère un pays, et ce n'est pas comme cela qu'on va commencer à le faire aujourd'hui.

Le sénateur Hébert a pris une décision. Il n'a demandé la permission à personne avant de faire une grève de la faim. Il n'a pas à demander la permission à personne avant de l'arrêter. Et ce n'est sûrement pas en changeant les politiques gouvernementales qu'on va infléchir ou non sa décision.

* * *

[*Traduction*]

LA CONSOMMATION ET LES CORPORATIONS

L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE—L'OFFRE DE CRÉER DES EMPLOIS

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. Comme il le sait, l'Association de l'industrie du médicament a envoyé une lettre aux députés pour dire qu'elle quadruplera le nombre d'emplois dans le domaine de la recherche et du développement si le ministre empêche la fabrication de médicaments génériques. Le ministre est-il d'accord là-dessus avec les fabricants et, dans l'affirmative, peut-il expliquer à la Chambre comment le simple fait de doubler les dépenses dans le domaine de la recherche et du développement peut avoir un tel résultat?

[*Français*]

L'hon. Michel Côté (ministre de la Consommation et des Corporations et de Postes Canada): Monsieur le Président, nous avons annoncé à maintes reprises notre intention de reviser cette loi sur l'industrie pharmaceutique. Nous avons procédé à des consultations majeures à travers l'ensemble du pays et nous allons annoncer une politique qui sera dans les mêmes vues que les politiques antérieures annoncées par le gouvernement, et qui favoriseront à la fois la création d'emplois et l'investissement dans ce pays.

[*Traduction*]

LE COÛT DES CHANGEMENTS LÉGISLATIFS

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, le ministre ne convient-il pas que les consommateurs et les personnes âgées du Canada devront débourser 211 millions de dollars de plus par année s'il apporte les changements législatifs en question? Demandera-t-il aux fabricants de médicaments de déposer à la Chambre des documents pour prouver ce qu'ils avancent?

[*Français*]

L'hon. Michel Côté (ministre de la Consommation et des Corporations et de Postes Canada): Monsieur le Président, nous avons annoncé à maintes reprises que cette décision-là, lorsqu'elle sera annoncée, ne sera pas faite sur le dos des consommateurs, et qu'en plus, je le répète, elle aura l'avantage de créer des emplois au Canada et de favoriser l'investissement de l'industrie en général.

* * *

[*Traduction*]

LES TRAVAUX PUBLICS

LE PROJET DE VENDRE UN PARC D'OTTAWA EN VUE DE LA CONSTRUCTION DE L'AMBASSADE DES ÉTATS-UNIS

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, en l'absence du ministre des Travaux publics, que nous pouvons comprendre, et du secrétaire parlementaire, qui, quant à lui, est parti sans autorisation en Corée du Sud . . .

M. le Président: A l'ordre.

M. Gauthier: Ma question s'adresse au vice-premier ministre.

M. le Président: A l'ordre. La question est recevable, mais le député sait certainement qu'il ne peut pas commenter la présence ou l'absence d'autres députés.

M. Gauthier: J'ai dit que ma question s'adressait au vice-premier ministre. Peut-il dire à la Chambre si le gouvernement fédéral a pour politique de vendre les parcs appartenant au gouvernement fédéral? La présidente de la Commission de la capitale nationale, Jean Pigott, a déclaré récemment qu'elle voulait vendre une partie d'un parc le long de la rivière des Outaouais connu sous le nom Mile Circle aux États-Unis d'Amérique pour construire une ambassade. Le gouvernement est-il d'accord avec la vente de nos parcs?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, nous avons déjà répondu plusieurs fois à cette question et je prie le député de consulter le compte rendu.

[*Français*]

M. Gauthier: Monsieur le Président, la question avait été posée avant, mais on n'a jamais eu de réponse.

ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT DONNERA DES DIRECTIVES CLAIRES ET PRÉCISES SELON LESQUELLES AUCUN PARC NATIONAL N'EST À VENDRE

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, le vice-premier ministre peut-il dire à la Chambre si aujourd'hui il assumera ses responsabilités, s'il donnera des directives claires et précises à tous ceux qui sont responsables de nos parcs nationaux, leur disant clairement qu'aucun parc national n'est à vendre?

[*Traduction*]

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, d'habitude, l'opposition prétend qu'elle n'obtient pas de réponse à cette question simplement parce qu'elle préfère ne pas accepter nos réponses. Quant à nous, nous croyons cependant que ce sont de bonnes réponses et que les députés d'en face devraient les accepter. Je prie encore une fois le député de consulter le compte rendu.

* * *

LES MINORITÉS VISIBLES

LES DROITS DES NIPPO-CANADIENS INTERNÉS DURANT LA GUERRE

M. Ernie Epp (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Vendredi dernier, le ministre d'État chargé du Multiculturalisme a déposé un rapport sur la réponse du gouvernement au document *L'égalité ça presse!* qui recommande, au point 33, que le gouvernement du Canada entreprenne des négociations pour redresser «ces torts», c'est-à-dire les mauvais traitements infligés aux Nippo-Canadiens pendant et après la Seconde Guerre mondiale.

Le vice-premier ministre pourrait-il confirmer ce que l'on m'a dit, soit que le cabinet a demandé à l'actuel ministre d'État chargé du Multiculturalisme et à son prédécesseur de ne pas négocier avec l'Association nationale des Nippo-Canadiens?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, le député devrait savoir qu'il ne peut pas attendre de réponse à une question qui vise directement à connaître le contenu de discussions du cabinet. Il sait très bien que ce n'est pas dans la tradition de notre système. Les discussions du cabinet ne sont jamais dévoilées à la Chambre.

M. Deans: Rien d'autre ne l'est non plus.

M. Epp (Thunder Bay-Nipigon): Les preuves confirment la question que je posais.

LA POSSIBILITÉ D'UN ACCORD CONCERNANT L'INDEMNISATION

M. Ernie Epp (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Le gouvernement a-t-il l'intention de trahir les espoirs que le premier ministre, alors chef de l'opposition, avait fait naître à l'été de 1984 au sujet d'un accord avec l'Association nationale des Nippo-Canadiens?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, la réponse à cette question est courte: pas du tout.

* * *

[*Français*]

LES FINANCES

LA BAISSE DES TAUX D'INTÉRÊT—LES PME

M. Gabriel Fontaine (Lévis): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre d'État (Finances). Tout le monde sait que depuis deux semaines les taux d'intérêt ont baissé de près de 2 p. 100 à cause de notre bon gouvernement. Est-ce que la ministre d'État (Finances) peut nous dire quel effet a cette baisse importante des taux d'intérêt sur les petites et moyennes entreprises?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, pour une entreprise qui a, disons, une dette de $500,000, cela représente une économie de $5,000 par an. Cette baisse des taux d'intérêt devrait stimuler ce secteur très important de l'économie.

* * *

[*Traduction*]

L'ÉNERGIE

L'ACCORD DE L'OUEST—LES INSTANCES DES PETITES SOCIÉTÉS PÉTROLIÈRES

M. Dave Dingwall (Cape Breton-Richmond-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Nous savons que les dispositions de l'Accord de l'Ouest autorisent le gouvernement du Canada à prendre les mesures qui s'imposent, surtout comme c'est le cas présentement, en période de fluctuation des cours internationaux du pétrole.

Comme le premier ministre s'est engagé à garder son gouvernement ouvert et honnête, le secrétaire parlementaire voudrait-il déposer à la Chambre des copies des lettres que lui ont envoyées par nombre de petits exploitants canadiens de pétrole et de gaz, notamment le mémoire que Petro-Canada a présenté au gouvernement, lui exposant les différentes options qui s'offrent à lui?

• (1450)

M. John McDermid (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Je ne suis pas au courant d'un mémoire que Petro-Canada aurait envoyé au gouvernement. Peut-être le ministre l'a-t-il reçu, je ne le sais pas. Je n'ai pas vu le document. Quant aux autres instances que le gouvernement a reçues, le critique du parti libéral en matière d'énergie en a également été l'objet comme nous, et je suggère au député d'en parler à son collègue.

Questions orales

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Dave Dingwall (Cape Breton-Richmond-Est): Je remercie le secrétaire parlementaire de m'écouter ce qui est déjà bien, mais je voudrais maitenant lui demander combien d'emplois ont été perdus et combien de misères économiques les Canadiens de l'Ouest devront endurer avant que le gouvernement ne soumette au Parlement les options qu'il proposera aux provinces productrices en ce qui concerne les difficultés qu'éprouve l'ouest du Canada?

M. John McDermid (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, comme tout le monde nous sommes très préoccupés par la chute des prix dont l'économie de l'Alberta est victime. Nous restons en communication avec les autres participants à l'Accord de l'Ouest, soit les provinces productrices. Elles n'ont pas demandé à renégocier l'Accord. Elles ne veulent pas d'un autre fiasco comme le Programme énergétique national par lequel l'ancien gouvernement avait tenté de régler, de façon ponctuelle, la question des prix du pétrole.

Nous collaborons très étroitement avec les provinces et si nous avons quelque chose à annoncer ou s'il y a lieu de modifier l'Accord de l'Ouest, nous agirons en commun. Mais jusqu'à présent, personne n'a demandé de modifier cet accord formidable qui fait le bonheur des habitants de l'Ouest.

* * *

L'ORGANISATION DU TRAITÉ DE L'ATLANTIQUE NORD

LA GUERRE CHIMIQUE

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. Voudrait-il bien nous dire si, à la réunion du Conseil de l'OTAN qui a eu lieu la semaine dernière en République fédérale d'Allemagne, on lui a demandé de fournir des unités destinées à participer à la guerre chimique au sein du commandement de l'OTAN?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, sans vouloir créer un précédent en commentant les discussions qui ont lieu aux réunions de l'OTAN, je peux répondre au député qu'il n'en est, bien entendu, pas question. La question n'a aucun fondement, puisqu'elle concerne une chose à laquelle le gouvernement ne participe tout simplement pas.

J'ignore à combien de reprises je devrai répéter que le gouvernement canadien ne participe à aucune forme de guerre chimique.

M. Blackburn (Brant): Monsieur le Président, je trouve cette réponse plutôt curieuse étant donné que la question était à l'ordre du jour de l'Assemblée de l'Atlantique Nord et qu'elle est, à l'heure actuelle, à l'ordre du jour de la Conférence sur le désarmement, à Genève.

LA POSITION CANADIENNE

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur le Président, le ministre pourrait-il nous assurer catégoriquement qu'en aucun cas—je ne parle pas ici de la production d'armes chimiques—les troupes canadiennes utiliseront des armes chimiques ou participeront à une guerre chimique?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je fais appel à la raison de tous en l'occurrence. Comment une personne raisonnable et saine d'esprit pourrait-elle prédire que nos troupes ne participeront jamais à n'importe quelle sorte de guerre qui pourrait survenir? Je ne peux donner aucune assurance du genre. Nous ne projettons certes pas de participer à ce genre de conflit. Nous souhaitons la paix et nous faisons tout en notre pouvoir pour faire régner une paix durable et stable dans le monde.

* * *

LES PÉNITENCIERS

LA RECOMMANDATION DE SUPPRIMER LA LIBÉRATION SOUS SURVEILLANCE OBLIGATOIRE

M. Allan Redway (York-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général. Vendredi dernier, un jury menant l'enquête judiciaire sur le décès d'un présumé meurtrier libéré sous surveillance obligatoire a encore une fois recommandé très vivement la suppression de la libération sous surveillance obligatoire. Le solliciteur général peut-il dire à la Chambre combien de temps devra s'écouler encore et combien de Canadiens devront mourir avant que nous n'adoptions la mesure visant à supprimer la libération sous surveillance obligatoire, dont il a été fait rapport à la Chambre il y a près de deux mois déjà?

L'hon. Perrin Beatty (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, il ne m'a pas encore été donné de prendre connaissance du rapport de ce jury. Toutefois, j'ai vu les nouvelles qui ont paru dans la presse, selon lesquelles on ne réclame pas la suppression de la surveillance obligatoire mais plutôt l'adoption du projet de loi C-67.

Comme le sait le député, ce projet de loi fait en ce moment l'objet d'une étude préalable au Sénat et il en est déjà à l'étape du rapport à la Chambre, le Nouveau parti démocratique ayant déposé plus d'une trentaine d'amendements, si je ne m'abuse. Je pense que la mesure est importante pour la sécurité du public et j'exhorte les députés à l'adopter sans tarder davantage.

L'ENVIRONNEMENT

LA RIVIÈRE NIAGARA—LES DÉPOTOIRS DE DÉCHETS TOXIQUES

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. Le ministre se souviendra qu'en octobre dernier son homologue américain est venu à Ottawa lui soumettre un plan de nettoyage des dépotoirs de déchets chimiques le long de la Niagara. Nous avons demandé au ministre de nous communiquer sa décision. Six mois ont passé, et les gens de la péninsule de Niagara aimeraient connaître la position du ministre.

L'hon. Tom McMillan (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, le directeur de l'Agence américaine pour la protection de l'environnement, M. Lee Thomas, m'a rencontré ici même à Ottawa le 17 octobre, et m'a notamment remis à l'époque, et par mon intermédiaire au gouvernement, un plan d'action en vue du nettoyage de la Niagara.

Il s'agissait d'un plan d'action quadripartite, faisant intervenir le gouvernement américain, le gouvernement canadien, le gouvernement de l'Ontario et le gouvernement de l'État de New-York. Nos fonctionnaires respectifs travaillent sans arrêt à ce projet depuis cette date, mais je dois avouer aux députés et à la Chambre que nous avons beaucoup moins progressé que je ne l'espérais tout simplement parce que les gouvernements canadien et américain ne sont pas d'accord sur la solution ultime à adopter pour les dépotoirs du côté américain de la Niagara. Nous estimons que l'évacuation doit se faire sous forme d'excavation et d'incinération. Les Américains veulent utiliser la méthode du confinement.

ON DEMANDE UNE DÉCLARATION DU MINISTRE

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Le ministre peut-il dire à la Chambre quand il fera une déclaration publique afin d'informer les habitants de la péninsule de Niagara et ceux qui tirent leur eau du Lac Ontario de l'avenir qui leur est réservé?

L'hon. Tom McMillan (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je pensais que c'était ce que je venais de faire. J'ai déclaré catégoriquement au nom du gouvernement canadien que nous estimons que la seule solution pour les dépotoirs du côté américain de la Niagara est l'excavation et l'incinération, ou au moins le retrait de ces produits chimiques toxiques et leur entreposage dans un autre environnement moins vulnérable. En attendant, nous faisons de notre mieux par l'intermédiaire de nos divers représentants pour convaincre les Américains que leur propre plan d'action ne remplira tout simplement pas sa mission tant qu'ils ne consentiront pas à s'aligner un peu plus sur notre position.

[*Français*]

LES JEUNES

ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT EST PRÊT À PARTICIPER AU FINANCEMENT DU RÉTABLISSEMENT DU PROGRAMME KATIMAVIK

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État. Le gouvernement est-il prêt à participer au financement du programme Katimavik, si ce dernier est maintenu grâce à l'appui financier partagé entre le gouvernement, le secteur privé et les dons des Canadiens et des Canadiennes individuellement, comme c'est le cas avec Jeunesse Canada-Monde?

L'hon. Benoît Bouchard (secrétaire d'État du Canada): Monsieur le Président, j'ai, à plusieurs reprises, fait part des intentions du gouvernement concernant Katimavik. Dans quelque cadre que ce soit, le gouvernement du Canada a orienté autrement ses priorités, particulièrement du côté de la création d'emplois. Je ne comprendrais pas que l'honorable député ne soit pas favorable puisque son parti, jour après jour, nous répète l'obligation de créer des emlois pour les jeunes. C'est ce que nous essayons de faire, et j'imagine que le député n'essaiera pas de me convaincre que Katimavik est un programme de création d'emplois.

M. Cassidy: Monsieur le Président, le gouvernement est-il prêt à participer au rétablissement de Katimavik? Y a-t-il un moyen pour la continuation de Katimavik avec l'appui partiel ou complet du gouvernement ou est-ce que le gouvernement est déterminé à supprimer Katimavik parce que ce n'est pas un programme conservateur?

[*Traduction*]

M. le Président: A l'ordre. Ce n'est qu'une répétition de la question précédente.

* * *

LES TRAVERSIERS

LE SERVICE ENTRE BORDEN ET CAPE TORMENTINE

M. George Henderson (Egmont): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Elle a trait au rapport du groupe de travail Nielsen qui déclare que le service de traversiers entre Borden et Cape Tormentine est prévu dans la Constitution. Le rapport recommande aussi au gouvernement du Canada de faire décider par les tribunaux si le gouvernement du Canada est obligé de subventionner ce service. Le ministre des Transports voudrait-il affirmer aujourd'hui, une fois pour toutes, que nous avons cette obligation et que nous ne soumettrons pas cette question aux tribunaux?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, le député sait pertinemment que les propositions contenues dans le rapport du groupe de travail Nielsen sont des options à étudier. Le document concernant les transports sera renvoyé au comité permanent des transports où les députés auront l'occasion de faire valoir leur point de vue sur toutes les options décrites.

Les subsides

● (1500)

L'OBLIGATION DU GOUVERNEMENT

M. George Henderson (Egmont): Monsieur le Président, c'est justement pourquoi je soulève la question. Je ne veux pas qu'elle aille plus loin. Le ministre voudrait-il y mettre un terme tout de suite et reconnaître une fois pour toutes que, oui, le gouvernement du Canada est tenu non seulement de fournir le service mais de le subventionner?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, l'examen de la question est en marche. Je me garderai bien de m'ingérer dans les travaux du comité permanent.

* * *

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, je tiens à présenter mes excuses à la présidence pour la remarque déplacée que j'ai faite pendant la période des questions.

Des voix: Bravo!

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 82 DU RÈGLEMENT—LE TRAITÉ VISANT À RÉDUIRE LES ÉMISSIONS GÉNÉRATRICES DE PLUIES ACIDES

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Caccia:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement du Canada devrait, avant le prochain sommet canado-américain, négocier avec le gouvernement des États-Unis un traité visant à réduire les émissions génératrices de pluies acides en provenance des États-Unis qui causent des dommages à l'économie canadienne parce qu'elles franchissent la frontière canado-américaine;

Que le traité soit conclu dans l'esprit de collaboration internationale démontré dans le protocole d'Helsinki de juillet 1985, auquel le gouvernement du Canada souscrit déjà, et qu'il comprenne

—la réduction des émanations transfrontalières de dioxyde de soufre d'au moins 50 p. 100, avant 1994, chiffres fondés sur l'année de base 1980;

—un calendrier précis de réduction des émissions afin de respecter le délai de 1994;

—une disposition spécifiant que les réductions en question seront appliquées aux sources d'émanations de dioxyde de soufre qui seront les plus avantageuses pour le Canada; et

Que si le gouvernement n'amorce pas de négociations urgentes en vue de la signature d'un tel traité, il prouvera sa myopie vis-à-vis des intérêts économiques à long terme des deux pays, compte tenu des dommages causés par les pluies acides à la santé de la population et aux forêts, aux lacs, aux cours d'eau, aux pêcheries, à l'agriculture, à la faune, à l'industrie des produits de l'érable ainsi qu'aux édifices, aux monuments et aux ouvrages.

M. Keith Penner (Cochrane-Supérieur): Monsieur le Président, à 13 heures, je parlais de l'accord qui a été signée par le Canada et les États-Unis au sujet des pluies acides. En reprenant les propos du premier ministre (M. Mulroney), je signalais que cet accord ne représentait certainement pas un triomphe, mais que c'était tout de même un certain progrès. Le fait que ce n'est pas un triomphe, même si cela représentait tout de même un certain progrès, rend la motion à l'étude inscrite au nom de mon collègue le député de Davenport (M. Caccia) tellement intéressante et tellement pertinente qu'elle ne constitue pas une perte de temps pour la Chambre.

Il faudra faire d'autres recherches. On dépensera de l'argent, si le Congrès veut bien et si le secteur privé montre l'exemple en dépensant d'abord 2.5 milliards. Nous n'avons toutefois aucune garantie qu'il le fera. Nous avons obtenu l'approbation du rapport Lewis-Davis. Je signale toutefois, en reprenant les termes d'un chroniqueur conservateur connu: «Le rapport Lewis-Davis n'est pas aussi percutant que l'aurait voulu le gouvernement. Il remue l'eau mais ne fait pas de vagues. Il s'agit de modestes recommandations».

Il est vrai que le président des États-Unis a signé une entente. Mais voici ce qu'il a dit ensuite à la presse américaine: «Il reste à résoudre de sérieux problèmes scientifiques et économiques». En entendant cela, je n'ai pu m'empêcher de penser qu'il cherchait à se défiler et à faire machine arrière. Un chroniqueur américain connu pour ses opinions conservatrices a déclaré que ceux qui voulaient, à juste titre, que les choses aillent plus vite, ne devaient pas considérer d'un œil trop critique le «feu vert» que le président Reagan a donné au sujet des pluies acides. A l'entendre, le président a fait un grand pas en avant. Le ministre a dit la même chose dans son discours de ce matin. Mais ce même chroniqueur ajoute:

Entre le deuxième et le quatrième sommet irlandais nous conclurons peut-être un traité établissant les objectifs à atteindre pour la réduction des émissions. En attendant il faut continuer de pousser à la roue.

J'ignore ce qu'il veut dire par là. A ceux qui estiment que nous avons fait un grand pas en avant pour résoudre un grave problème, je répondrai que si nous continuons de «pousser à la roue» pendant que tombent les pluies acides, nous allons continuer à tuer nos lacs et nos cours d'eau, à détruire la faune aquatique, nos forêts et nos bâtiments, à faire du tort à notre économie et mettre notre santé en danger.

L'entente récemment conclue avec le président des États-Unis a contribué à éclairer sa lanterne. C'est très bien. Je suis tout à fait pour. C'est merveilleux. Il est toujours formidable d'en savoir un peu plus sur quelque chose. Nous pouvons maintenant dire que le président des États-Unis a une vague idée de la situation. Il s'agit de savoir quand il comprendra parfaitement le problème, comme nous l'avons nous-mêmes compris. Tel est le message que cette motion cherche à livrer. Nous avons compris et nous avons agi, mais nous avons là un problème transfrontalier. Nous ne pouvons pas le résoudre seuls. Nous avons besoin de l'intervention des États-Unis.

Ce genre de motion devrait certainement obtenir l'appui de tous les députés. Les Canadiens ont compris la situation. Comment aurions-nous pu ne pas comprendre alors que la moitié de nos forêts reçoivent une grosse quantité de pluies acides? Nous ne pouvons pas nous permettre de laisser notre industrie forestière s'affaiblir. Notre industrie doit être forte pour protéger l'économie nationale. Nos lacs, nos rivières et nos cours d'eau représentent près de 8 p. 100 de toute la superficie du pays. Nous disposons d'une des principales sources d'eau douce, propre et potable du monde. Notre pêche, commerciale et sportive, est essentielle à notre économie. Et pourtant, 43 p. 100 des lacs de l'Ontario et du Québec—soit deux millions de lacs en tout—sont actuellement touchés par la pollution directement due aux pluies acides. Quatre-vingt pour cent des Canadiens vivent dans des régions où il tombe beaucoup de pluies acides. En outre, ce problème risque d'entraîner la suppression de 90,000 emplois dans un proche avenir. Dans la région que je représente, où le tourisme est très important, 600 auberges et camps de pêche risquent de fermer d'ici à la fin du siècle, soit en 14 ans seulement.

Nous avons parlé des forêts et des cours d'eau. Nous avons parlé de la santé de la population. Nous savons également que les dégâts causés à nos immeubles nous coûtent presque des centaines de millions de dollars chaque année. Pendant la fin de semaine, j'ai lu avec beaucup d'intérêt un article de Martin Weaver intitulé «La pluie qui grignote nos villes». Cet article a paru dans le numéro de février-mars 1985 de la revue *Canadian Heritage*. Il s'accompagnait d'une illustration représentant un couteau passé à travers les murs de granite jadis solides du Palais de justice de Québec. On pouvait lire en légende: «En provoquant des réactions chimiques, les pluies acides donnent à cette pierre la consistance du fromage».

Le député de Davenport a décrit avec précision l'entente que le premier ministre a ramenée de Washington comme une fausse victoire. Nous n'avons pas obtenu grand-chose. Nous avons obtenu de nouvelles recherches, mais pas ce que nous voulions. Nous voulons ce qu'a recommandé dans son rapport le groupe de travail parlementaire de la dernière législature. Nous voulons un échéancier pour la mise en vigueur des réductions des émanations de dioxyde de soufre et d'oxydes d'azote.

Dans *The Globe* de Boston, on a écrit que le président Reagan, gestionnaire accompli lorsqu'il veut l'être, sait que pour se débarrasser d'un programme gênant, il faut demander la tenue d'une nouvelle étude. Il n'y a rien de mal à faire des recherches, mais ce n'est pas la bonne méthode à l'heure actuelle. Les recherches devront se poursuivre, bien entendu, mais il faut faire plus. L'auteur de cet article signalait également que face aux preuves toujours plus nombreuses que les voies d'eau, les lacs, les forêts, les champs, les immeubles et les gens sont de plus en plus victimes de l'exploitation abusive par l'homme de son environnement, il faut fixer des objectifs en matière de réduction des émanations de dioxyde de soufre et d'oxydes d'axote. Or, le Sénat américain est justement saisi d'une mesure à cet effet. Elle a été présentée par un sénateur influent de la Nouvelle-Angleterre qui propose de réduire les émissions de soufre et d'azote de 12 millions et 3 millions de tonnes respectivement par année. Ce sénateur voudrait que les dépenses occasionnées par l'imposition de telles normes fédérales soient remboursées à même les frais exigés pour les services d'utilité publique. C'est une lueur d'espoir. Mais un commentateur du Canada, très renseigné sur les relations canado-américaines et sur le fonctionnement du Congrès, a fait valoir qu'en jouant le tout pour le tout sur le timide plan de recherches de M. Reagan, le Canada pourrait bien anéantir toute possibilité que le Congrès adopte un jour une mesure visant à réduire les émissions polluantes. Ce rédacteur ajoute que le premier ministre s'était laissé conduire par le président Reagan sur une voie sans issue.

• (1510)

Le *Globe* de Boston s'est montré fort étonné de voir que le premier ministre du Canada jubilait parce que le président avait donné son aval au rapport Lewis-Davis sur les pluies acides. L'éditorial de ce journal assurait qu'il n'y avait pas de quoi jubiler devant une concession aussi minime. Le président Reagan, selon ce journal, ne verrait pas l'urgence d'intervenir rapidement pour maintenir la vie dans les lacs, les étangs et dans les cours d'eau et pour sauver des forêts d'une valeur inestimable. Autrement dit, nous n'avons plus de temps à consacrer uniquement aux recherches, il faut agir aussi. C'est ce que l'on dit, en substance, dans cette motion présentée aujourd'hui par le député de Davenport. Le moindre effort pour réduire les émissions de soufre et d'azote vaut la peine, mais nous n'avons obtenu qu'un vague acquiescement du président des États-Unis.

L'article du *Globe* ajoutait que le premier ministre canadien devra souvent aiguillonner le président pour lui faire prendre la prochaine mesure minimale d'application. Je vous le demande, monsieur le Président, pouvez-vous vous imaginer, quelqu'un à la Chambre peut-il s'imaginer le premier ministre aiguillonner le président des États-Unis? J'en doute énormément. Il est beaucoup trop intimidé par le président pour oser le moindrement faire cela.

En apprenant l'annonce de l'entente, un très éminent sénateur américain d'un État frontalier a déclaré être surpris que le président ait donné si peu et ait offert un montant si minime au Canada. Il a ajouté qu'il était étonné que le premier ministre se soit contenté de si peu.

Le coordonnateur provincial des Services du poisson et de la faune pour la Fédération ontarienne de la chasse et de la pêche . . .

M. le Président: A l'ordre. A l'ordre, s'il vous plaît. Je regrette d'interrompre le député de Cochrane-Supérieur (M. Penner), mais les 20 minutes à sa disposition sont maintenant écoulées.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Charest): Questions et commentaires. L'honorable député de Laval (M. Ricard) a la parole.

M. Ricard: Monsieur le Président, ce matin, j'ai écouté avec beaucoup d'attention les propos de l'honorable député de Davenport (M. Caccia) sur la rencontre du premier ministre avec le Président Reagan au sujet des pluies acides.

Monsieur le Président, j'ai aussi écouté le député de Davenport dire qu'en 1980, sous M. Carter, il y avait eu une entente de signée et que, par la suite, il n'avait pas été possible de discuter d'aucune façon avec l'administration Reagan.

Je viens d'écouter mon honorable collègue qui vient de faire une déclaration en ce sens aussi.

Il est facile, monsieur le Président, de comprendre pourquoi il n'y a pas eu de négociations avec M. Reagan. C'est que M. Reagan et M. Trudeau ne s'entendaient pas du tout. Et même M. Reagan l'a dit dernièrement lorsque M. Mulroney est arrivé: «Enfin, finie l'ère Trudeau, nous allons pouvoir discuter avec les Canadiens.»

Je pense donc que nous n'avons pas de leçon à recevoir de l'opposition en matière de négociations sur les pluies acides, monsieur le Président. Je pense aussi qu'il faut faire très attention de ne pas accepter une telle motion de façon à se geler les pieds dans le ciment et n'avoir aucune manœuvre pour négocier avec les Américains.

[*Traduction*]

M. Caccia: Monsieur le Président, j'aimerais demander à mon collègue qui vient de terminer son intervention s'il voudrait bien s'attarder un instant sur la position adoptée par l'Association ontarienne de la chasse et de la pêche et les points de vue qu'elle a exprimés. Il serait peut-être très important que nous sachions ce qu'elle a à dire, et le député n'a pas eu le temps d'en parler dans son intervention.

M. Penner: Monsieur le Président, le jour où le premier ministre est rentré à Ottawa, je l'ai interrogé au sujet de l'entente et j'ai rappelé à la Chambre que la Fédération ontarienne de la chasse et de la pêche qui suit la situation de très près depuis longtemps avait conclu que l'entente ramenée de Washington se limitait à une bonne campagne de relations publiques. Elle l'a décrite comme une autre tactique dilatoire, en déclarant que nous n'étions pas plus avancés.

La chose que je déplore au sujet d'une bonne partie de nos délibérations aujourd'hui est que nous nous attardons aux événements des quatre ou cinq dernières années et disons que rien n'a alors été accompli. N'empêche que la motion présentée aujourd'hui révèle que le temps passe et que le problème s'aggrave. Nous avons eu l'occasion de plaider avec un certain succès notre cause à Washington, mais la Fédération des pêcheurs et des chasseurs de l'Ontario prétend qu'il ne s'agit que de la frime ou que d'une façade.

M. Fraser: Monsieur le Président, les propos du député de Cochrane-Supérieur (M. Penner) m'ont vivement intéressés, car je sais qu'il se préoccupe sincèrement de cette question comme certains autres députés de tous les partis depuis un certain nombre d'années. Il ne sera pas étonné, je le sais, si je lui fais remarquer que je serais surpris qu'un seul député à la Chambre refuse de s'entendre avec les Américains pour éliminer les pluies acides ou réduire effectivement les dégâts que subissent nos cours d'eau et nos forêts.

Je suis enclin à convenir avec le député que nous devrions tous pouvoir formuler les mêmes objectifs. Je trouve étonnant, cependant, après avoir entendu non seulement le député de Davenport (M. Caccia) mais aussi celui de Cochrane-Supérieur, que le débat semble se dérouler aujourd'hui à la Chambre des représentants ou au Sénat des États-Unis. A mon avis, les députés feraient mieux de se rendre compte que ce que nous devons débattre aujourd'hui ce sont les mesures que nous pouvons prendre pour exercer une influence sur un gouvernement qui s'est montré jusqu'ici extrêmement intransigeant sur cette question. Je n'en dirai pas plus long à ce sujet pour le moment, car j'y reviendrai plus tard.

Je voudrais signaler au député et à son collègue de Davenport pour lesquels j'ai une grande estime que durant le reste du débat, j'espère que les députés tenteront d'insister sur ce que nous pouvons faire à la Chambre et ne pas trop se préoccuper de ce qui a été fait ou n'a pas été fait dans le passé.

M. Penner: Monsieur le Président, je voudrais dire à mon honorable ami que sa mise au point est pertinente. J'ai abordé la question au début de mon discours. Je voudrais que les députés se rallient pour faire parvenir un message collectif à la Chambre des représentants et au gouvernement des États-Unis et leur faire savoir que nous ressentons tous vivement la nécessité d'établir un calendrier des initiatives à prendre afin de réduire les pluies acides. Bien sûr nous ne pouvons pas nous substituer aux Américains dans la discussion d'un problème dont nous reconnaissons la gravité, mais nous pouvons leur envoyer un message.

Quand j'ai lu la motion du député de Davenport et décidé de participer au débat, j'ai trouvé que cette motion était relativement équitable. Elle ne condamne pas le gouvernement; par contre elle dit que telle est l'opinion que nous avons au Canada et que nous estimons nécessaire de prendre pareilles mesures. Je pense qu'il importe vraiment pour la Chambre des communes que nous adoptions une motion à l'unanimité, que ce soit celle-ci ou une autre du même genre, et que nos amis de Washington sachent qu'elle exprime l'avis de tous les députés. Voilà ce que nous avons fait quand nous avons rédigé le rapport pour les pluies acides, et mon honorable ami a été un membre très important et très valable de ce sous-comité.

• (1520)

M. Hovdebo: Monsieur le Président, le député a déclaré que les pêcheurs, les travailleurs forestiers, et d'autres, étaient grandement préoccupés à ce sujet. Quel est l'impact du facteur temps sur ces secteurs ou ces domaines? Est-ce qu'il y a une certaine entente sur l'effet maximum ou la mesure dans laquelle ces industries vont être touchées dans l'avenir? Est-ce qu'il y a un quelconque délai dont le député pourrait faire état?

M. Penner: Monsieur le Président, tout ce que j'ai sous la main c'est une analyse minutieuse qui a été effectuée pour le compte de l'industrie touristique. Il y est dit que dans le courant des 14 prochaines années, d'ici à la fin du siècle, on peut prévoir que quelque 600 établissements touristiques et camps de chasse et de pêche vont devoir fermer à cause des effets directs des pluies acides. Si nous nous guidons là-dessus, il me

semble que cela nous une bonne indication. En réalité, nous avons une quizaine d'années pour résoudre le problème. Et encore, parler d'une quinzaine d'années c'est beaucoup trop, parce que d'ici là les dégâts seront en grande partie irréversibles et que notre négligence nous aura coûté extrêmement cher.

M. Hovdebo: Monsieur le Président, l'autre jour les producteurs de sirop d'érable en visite à Ottawa ont dit qu'il y avait déjà une baisse de production de 20 p. 100. Est-ce que le député a une idée de la mesure dans laquelle la production de bois d'œuvre est réduite et du temps qu'il va falloir pour que la tranche suivante de 20 p. 100 disparaisse, par exemple?

M. Penner: Monsieur le Président, il faut que les députés comprennent qu'il s'agit d'un problème qui va s'accélérant. En d'autres termes, en l'espace de dix ans la production de sirop d'érable a baissé de 20 p. 100. On peut compter que dans les dix ans qui viennent, la prochaine baisse ne sera pas seulement de 20 p. 100, elle va s'accélérer. Il est probable que dans dix ans ou en tout cas dans 15 ans, il n'y aura plus de production du tout. Et ce qui vaut pour le sirop d'érable vaut certainement pour les autres volets de l'industrie forestière: la production de bois de sciage et la production de pâte et de papier. Par la négligence dont nous faisons preuve à l'égard des pluies acides, nous nous trouvons en fait à détruire très rapidement nos forêts.

M. John Parry (Kenora-Rainy River): Monsieur le Président, je me réjouis de participer au débat de cette motion de l'opposition portant sur le problème des pluies acides, en particulier des pluies qui transportent l'acidité d'outre-frontière, et, comme l'a souligné le député de Vancouver-Sud (M. Fraser), sur ce que la Chambre peut faire pour contrer le problème et son incidence sur l'environnement et l'économie du Canada. Je suis d'accord avec le député de Cochrane-Supérieur (M. Penner) lorsqu'il dit que cette motion est formulée en termes raisonnables et qu'elle pourrait et devrait probablement être adoptée par tous les députés de la Chambre.

Je félicite le député de Davenport (M. Caccia), qui a toujours manifesté un vif intérêt pour cette question et pour d'autres problèmes écologiques, de la formulation de cette motion. Comme on l'a signalé, c'est une motion qui ne vise pas le moindrement à blâmer le gouvernement. Elle ne vise pas à critiquer ni à réprouver une façon de faire, mais plutôt à se tourner vers l'avenir.

Comme l'a signalé l'orateur précédent, la situation est urgente. On parle maintenant de 1994 comme date géologique où des torts irréparables seront causés à l'environnement par l'absorption des pluies acides et l'accumulation de produits chimiques dans nos lacs, nos rivières, nos forêts et même nos bâtiments. Le problème date peut-être déjà de plus d'un siècle, mais si l'on ne prend pas bientôt des mesures, les dommages causés seront effectivement irréparables et vont modifier l'économie et l'environnement du Canada.

Peu après mon élection au Parlement, en 1984, j'ai reçu des lettres de diverses localités de ma circonscription au sujet du problème des pluies acides. J'en ai reçu de citoyens de Dryden, Longbow Lake, Fort Frances, Ignace et Sioux Lookout, qui se disaient tous inquiets du problème des pluies acides et de la détérioration à long terme de l'environnement que celles-ci peuvent causer au Canada et dans tout le continent.

Mes commettants sont en quelque sorte plus chanceux que leurs compatriotes de l'Est à cause des vents dominants et de l'absence d'entreprises polluantes dans l'ouest des États-Unis, du moins dans un rayon permettant une forte pollution. Ma circonscription n'est pas aussi touchée que certaines autres du nord de l'Ontario, du Québec et de l'extrême nord-est des États-Unis. Même à cela, il y a des problèmes. Des recherches sont en cours dans ma circonscription à l'heure actuelle au sujet de l'acidification des lacs. Il y a des poches où l'acidification est, semble-t-il, très avancée. Ce n'est pas parce qu'un problème n'est pas majeur dans une région donnée qu'il faut faire preuve de complaisance. On peut toujours observer les régions où le problème est flagrant et en tirer ses conclusions.

Je voudrais citer une lettre qui a été adressée le 31 juillet 1984 par le chef de l'opposition de l'époque à la Coalition canadienne sur les pluies acides. Dans cette lettre, le premier ministre (M. Mulroney) disait: «Après les élections du 4 septembre, nous avons l'intention de prendre, en priorité, des mesures constructives. Nous estimons qu'avec un plan d'action efficace, qui pourrait être préparé en six mois, nous pourrions certainement atteindre et peut-être dépasser l'objectif de 50 p. 100 de réduction des émissions d'ici à 1994». Après que leur chef l'eut dit aussi clairement et sans la moindre équivoque, comment les députés de l'opposition peuvent-ils s'opposer à la motion d'aujourd'hui et envisager de voter contre? Comment peuvent-ils dire que les choses ont changé, que les besoins sont différents et que, par conséquent, la perspective du gouvernement est différente? De toute évidence, alors qu'il était chef de l'opposition, le premier ministre a appuyé, précisément et fermement, l'objectif même de la motion d'aujourd'hui.

En tant que porte-parole de mon parti pour le tourisme, je voudrais parler des effets des pluies acides sur les camps de pêche et de chasse, particulièrement ceux du nord de l'Ontario, que je connais bien, mais également sans doute du Québec et des régions des Maritimes où il y a de telles industries.

La vitesse d'acidification des lacs du Canada est, estime-t-on, aussi rapide que celle des lacs de Scandinavie où les sources de pollution sont aussi intenses et, je pense, encore plus rapprochées. L'Association des pourvoyeurs du nord de l'Ontario représente plusieurs centaines de personnes qui vivent de la pêche et de la chasse sportives dans le nord de la province. Ils connaissent bien le problème des pluies acides. En fait, cette association a été parmi les principaux artisans de la création de la Coalition canadienne sur les pluies acides. Il ne s'agit pas là d'un grand groupe industriel, mais de petits entrepreneurs qui emploient surtout des membres de leur famille et qui tous, ou presque, font un travail saisonnier. Ce n'est pas une force qui, sur le plan économique, peut lutter contre les intérêts responsables de la pollution.

• (1530)

L'organisme, qui fonctionne surtout grâce à l'énergie, à l'enthousiasme et au bénévolat de ses membres, a fourni $35,000 afin de créer la Coalition canadienne sur les pluies acides. Outre cette contribution financière, ses membres collaborent aussi activement à la lutte, car les pluies acides menacent leur gagne-pain.

On a tenté notamment, grâce à un épandage de chaux, de regénérer des lacs très acidifiés. Que de telles expériences aient

lieu, fort bien, mais au lieu de neutraliser l'acidité, il vaudrait beaucoup mieux prévenir le problème.

Les pourvoyeurs du nord de l'Ontario savent que l'accord conclu entre notre gouvernement et celui des États-Unis ne dépolluera pas les lacs et les rivières de la province. Ils s'en inquiètent vivement. Tout ce qu'on y prévoit, en effet, ce ne sont que des atermoiements. La pollution va donc se poursuivre et le degré d'acidité des lacs et des cours d'eau ne pourra que continuer à croître.

Même si toutes ses dispositions sont appliquées, cet accord n'en constituera pas moins qu'une première étape de la lutte pour réparer les effets nocifs des pluies acides sur l'environnement canadien. Inutile de poursuivre les recherches, car la conservation réside dans la réduction de ces précipitations jusqu'à leur élimination. Ces recherches ne sauraient être qu'une mesure provisoire, un moyen d'atteindre le véritable objectif, et non la solution proprement dite. Ceux qui voudraient, comme l'a souhaité le président Reagan, que ce problème soit exclus du contentieux canado-américain s'imaginent peut-être que la longévité va continuer à briser tous les records. À mon avis, on ne doit pas l'exclure du contentieux et on ne le pourra pas de sitôt, même bien après le début du XXIe siècle.

Le 16 décembre, le ministre de l'Environnement (M. McMillan) s'est adressé en ces termes au comité spécial sur les pluies acides: «On jugera le rapport à la manière dont il s'attaque à la source principale des émissions génératrices de pluies acides, aux États-Unis. S'il y est question de recherches, de modernisation et de technologie, il sera clairement superficiel».

Le voilà donc condamné par la bouche même d'un ministre. Je ne voudrais pas interpréter ces propos de manière trop intransigeante. Ils nous permettent néanmoins de comprendre, à la Chambre et au gouvernement, tout le progrès qu'il reste à accomplir et à quel point les résultats obtenus jusqu'ici ne constituent même pas une étape mais ne sont à peine qu'un jalon dans la lutte contre les pluies acides.

Le 11 mars 1981, le président des États-Unis avait dit: «Nous voulons continuer de travailler en collaboration pour comprendre et contrôler la pollution de l'air et de l'eau qui ne respecte aucune frontière». Le gouvernement doit essayer de convaincre le président des États-Unis et son gouvernement de respecter cet engagement.

Je ne veux pas aujourd'hui m'attaquer aux États-Unis parce que je suis pleinement au courant des engagements et des efforts sincères et déterminés fournis à divers échelons aux États-Unis pour protéger l'environnement contre les effets nocifs des pluies acides.

M. Henry Waxman, président d'un comité de la Chambre des représentants chargé d'examiner les mesures de ce genre, a reproché au premier ministre (M. Mulroney) de s'être réjoui de cette entente. Selon lui, cela peut nuire au travail que le Congrès a accompli depuis cinq ans pour obtenir des mesures concrètes, de vraies recherches et une réduction réelle des taux de pollution.

Nous savons que certains groupes aux États-Unis s'opposent à toute mesure pour contrôler les pluies acides ou du moins qu'ils appuient uniquement les mesures tellement évidentes et peu coûteuses qu'elles n'auraient qu'un effet dérisoire tant sur le débat que sur le problème lui-même. Apparemment, le président de la United States National Coal Association a comparé les écologistes aux terroristes du Moyen-Orient et a dit que l'entente était une bonne chose parce qu'elle compensait le premier ministre pour sa cordialité envers les États-Unis.

Nous ne pouvons pas tolérer une telle attitude plus longtemps. Cela ne peut que continuer à causer des problèmes dans nos rapports bilatéraux. Si le premier ministre ne peut pas surmonter l'attitude condescendante et paternaliste de certaines personnes qui ne font même pas partie du gouvernement des États-Unis, le Canada continuera certainement à avoir des problèmes à cause des pluies acides à l'avenir.

Avant d'être élu, le président des États-Unis faisait peu de cas des inquiétudes des écologistes et disait que les arbres polluent davantage que les automobiles. Il parlait peut-être des émissions nocturnes de dioxyde de carbone, mais malheureusement, de telles déclarations restent dans l'esprit des gens et ont tendance à convaincre le public que tout va bien alors que nous sommes menacés par une catastrophe écologique, non seulement dans l'est et le nord-est du Canada, mais aussi dans les États de la Nouvelle-Angleterre, où la pollution de l'environnement vient non seulement des États-Unis eux-mêmes, mais aussi du Canada.

Pour être justes envers les Canadiens et envers les Américains que nous cherchons à influencer, nous devons reconnaître que le Canada est en bonne partie à blâmer pour son problème de pluies acides. Nous nous devons non seulement de garantir que nous prenons des mesures de concert avec les États-Unis, mais aussi de nous attaquer aux problèmes qui relèvent entièrement de notre compétence et que nous sommes tout à fait capables de résoudre nous-mêmes.

Je signale pour terminer qu'il est au pire tout à fait irréaliste et au mieux extrêmement prématuré de se réjouir de l'accord conclu la semaine dernière. Nous nous trouvons devant un problème qui attendra longtemps une solution réelle. Je pense que nous devons à tous les Canadiens de reconnaître le peu de progrès que nous avons accomplis jusqu'ici et de convaincre tous les habitants du pays d'unir leurs efforts en vue de trouver une solution à ce très grave problème écologique.

L'hon. John A. Fraser (Vancouver-Sud): Monsieur le Président, j'espère que mes observations d'aujourd'hui ne seront pas trop longues, mais je tiens néanmoins à dire certaines choses. De concert avec d'autres députés, je me bats depuis de nombreuses années pour enrayer le problème des pluies acides. Certains de mes collègues d'en face se rappellent que, en ma qualité de ministre de l'Environnement dans le gouvernement du très honorable Joe Clark, j'ai été chargé d'entamer les premiers pourparlers, au niveau ministériel, avec le gouvernement du président Carter à l'époque. Ces pourparlers ont abouti à la présentation de l'énoncé d'intention qu'ont signé le président Carter, pendant les dernières semaines de son régime, et le premier ministre de l'époque, M. Trudeau.

Il a été question aujourd'hui de ce qui s'est passé par le suite. Tous les députés savent ce qui est arrivé par la suite. Certains conseillers du président et de son cabinet ont nié l'existence du problème des pluies acides; ou encore, s'il existait effectivement, il était dû à des causes naturelles; ou bien, s'il était dû à des causes pas exclusivement naturelles, il ne

causait pas de dégâts; ou enfin, même s'il causait des dégâts, nous ne disposions pas de suffisamment de données pour corriger ce problème.

• (1540)

On a donné à entendre aujourd'hui que la direction de l'actuel premier ministre (M. Mulroney) n'avait rien donné de bon. Certains des députés qui ont parlé ainsi n'étaient pas ici et d'autres ont été à bon droit mis au courant de cette affaire depuis leur arrivée, et c'est pourquoi je voudrais lire un passage d'un texte qui prouvera à quel point l'attitude de nos voisins du Sud a changé. L'Edison Electric Institute a publié en 1981 une brochure sur les pluies acides. Cela faisait partie d'une campagne visant à mettre fin à la campagne pour ainsi dire.

On ne s'étonne guère d'apprendre que les tomates sont acides, mais l'on s'étonne drôlement par contre de découvrir qu'une délicieuse poire peut être plus acide qu'une tomate, ou encore que des bananes et des carottes sont presque aussi acides. Toutes ces denrées ont un indice de ph passablement égal à celui des pluies qui font l'objet de manchettes alarmistes dans les médias populaires.

Je n'ai pas cité ce passage dans le but de persuader qui que ce soit qu'il est fondé. Je tiens simplement à rappeler que c'était là une propagande courante menée par le Sénat, le Congrès et le gouvernement des États-Unis il y a quelques années à peine. La société Consolidation Coal Company a fait une déclaration semblable en 1980. Voici:

Ces composés (sulfates et nitrates) proviennent d'une multitude de sources naturelles et artificielles, notamment la foudre, les volcans, les embruns et la décomposition organique de la végétation.

Je ne fais pas cette citation simplement pour m'amuser futilement des séides et «relationnistes» qui ont touché des centaines de milliers de dollars, sinon des millions de dollars pour sortir ce genre d'inepties spécieuses. J'ai déjà signalé tout cela aux intéressés, à des auditoires américains. Ce que je dis à mon honorable collègue d'en face, c'est que prétendre que rien n'a été accompli, c'est faire l'aveu qu'on connaît bien mal les obstacles que nous avons dû surmonter.

Je me suis rendu aux États-Unis pour m'entretenir avec Douglas Costle, le directeur de l'Agence de protection de l'environnement du temps du président Carter. J'ai participé à ce qui était probablement la première conférence de presse donnée par un Canadien à Washington sur cette question. Je peux vous dire que les Américains ignoraient tout du problème. Ils connaissaient à peine les Adirondacks et ils étaient loin de savoir qu'il y avait là des lacs en train de disparaître à cause de leurs émanations et des nôtres.

Nous avons dit à l'époque à nos amis américains que nous ne prétendions pas ne rien avoir à nous reprocher. En effet, 50 p. 100 des émanations retombant au Canada sont de source canadienne. Nous avons également précisé que 15 p. 100 des émanations dans les États de la Nouvelle-Angleterre étaient de source canadienne, et que la proportion était de 25 p. 100 dans les Adirondacks. Selon les renseignements que nous avons maintenant, il se peut que les chiffres soient supérieurs, surtout le long de la côte, jusqu'en Floride. J'ai dit alors au nom du gouvernement fédéral, et le très honorable premier ministre l'a répété à de très nombreuses reprises au cours des 18 derniers mois, que nous n'étions pas au-dessus de tout reproche.

Pour être bref, que s'est-il passé? Après 1980, malgré la bonne volonté du ministre de l'Environnement d'alors, l'honorable John Roberts, puis de son successeur, l'honorable député de Davenport (M. Caccia), il a été impossible de faire bouger certains membres du gouvernement américain. Cependant, on a réussi à faire agir certains membres du Congrès et du Sénat des deux grands partis traditionnels. Bien des choses se sont passées. Des députés ont signalé à juste titre que le Sénat et le Congrès sont saisis d'un certain nombre de projets de loi qui seront suivis par d'autres. Cependant, cela ne s'est pas produit du jour au lendemain. Il a fallu que des députés de tous les partis se regroupent et aillent s'entretenir avec les Américains en tant qu'amis et non en tant qu'ennemis. Nous avons pu rencontrer en privé des démocrates et des républicains et parler avec dignité et amitié d'un problème qui afflige l'Amérique du Nord. C'est ce qui explique les progrès que nous avons réalisés.

Le député de Davenport se souviendra que, depuis 1980, après la défaite du gouvernement dont j'étais membre, nous avons adopté une attitude bipartite relativement à la question des pluies acides. Le député sait fort bien—et je le vois qui sourit pendant que je parle—qu'en maintes occasions quand nous étions dans l'opposition, nous nous sommes montrés conciliants parce que nous ne voulions pas le mettre, lui le ministre responsable, dans une position difficile vis-à-vis des responsables américains avec lesquels il devait traiter. Je ne regarderai pas d'autres de mes collègues qui, je le sais bien, s'inquiètent autant que moi des pluies acides, par exemple le député de Parry Sound-Muskoka (M. Darling). Le député n'a pas son égal pour énumérer les méfaits entraînés par ce fléau que sont les pluies acides.

Des voix: Bravo!

M. Fraser: A l'heure actuelle, le député a l'honneur de présider le sous-comité des pluies acides. Je ne voudrais pas dire à nos vis-à-vis que cela ne les intéresse pas, car ce n'est pas vrai. Mais il y a une chose qu'il faut bien dire. Il ne sert à rien, comme un député l'a fait l'autre jour, de s'en prendre au premier ministre et de lui demander d'avoir le courage de dire son fait à son soi-disant ami de la Maison Blanche. Cela ne sert à rien. Car moi-même, je me suis entretenu avec des membres du Congrès des États-Unis et des sénateurs et cela depuis des années. J'ai pris la parole devant des groupes écologistes bien connus aux États-Unis. Je dois vous dire ceci: Si vous vous en prenez au président des États-Unis chez lui, il est peu probable que vous vous fassiez des amis. Il faut se rappeler que nous avons affaire au gouvernement des États-Unis.

Il est facile de dire qu'il nous faut conclure un accord ou une entente entre le Canada et les États-Unis pour mettre un terme à cette question urgente. Voyez plutôt ce que notre premier ministre a dit et je vous cite un article du *Toronto Star* signé par Carol Goar:

M. Mulroney a affirmé qu'il n'abandonnerait pas sa croisade contre les pluies acides jusqu'à ce que les États-Unis acceptent de réduire leurs émissions, mais il n'a pas précisé quand et comment il agirait. «C'est une question urgente, a-t-il simplement précisé. Elle ne disparaîtra pas tant qu'elle ne sera pas résolue.»

Que doit-on exiger d'autre de la part de notre premier ministre? Le président des États-Unis et son gouvernement ont admis qu'il y avait un problème. Un problème transfrontalier causé par des émissions polluantes. Les discussions doivent se dérouler selon un objectif à atteindre à l'intérieur d'une structure donnée. Tout cela n'est pas parfait. Le premier ministre a dit, et je cite le *Globe and Mail:*

«Je n'ai jamais dit que notre position et nos résultats concernant les pluies acides étaient un triomphe» . . . «ils apparaissent simplement comme un triomphe face à l'absence de progrès . . . »

Nous avons le sous-comité auquel ont participé un certain nombre de députés au fil des années. Nous avons les titres des rapports, *Les eaux sournoises* et *Le temps perdu*. L'opinion de la Chambre ne fait aucun doute. Elle considère qu'il faut que nous ayons un accord. Mais je demande aux députés d'admettre que, comme je l'ai dit il y a quelques instants, nous ne sommes pas ici au Sénat ou à la Chambre des représentants des États-Unis. Nous sommes un Parlement canadien qui essaie de déterminer comment il peut influer de la façon la plus efficace possible sur un pays qui se trouve être notre meilleur ami, un pays dans lequel on trouve au Sénat, au Congrès et à la Maison blanche des républicains et des démocrates qui partagent notre point de vue. Mais n'oublions pas qu'il y a aussi des démocrates de même que des républicains qui ne sont pas d'accord avec nous. Tel est donc notre problème, et c'est de ce problème que je demande aux députés de tenir compte.

• (1550)

Il va arriver un moment où nos concitoyens ne nous prendront plus au sérieux si nous ne faisons rien d'autre que de pinailler pour savoir qui en a fait le plus et pourquoi l'autre ne l'a pas fait. Cela nous fait une belle jambe. Je ne m'attends pas à la perfection ici et je ne ferai jamais l'erreur d'un député qui a dit: «Le problème de cet endroit c'est qu'on y fait trop de politique». La Coalition canadienne sur les pluies acides est l'un des groupes de notre pays qui ont fait le travail le plus remarquable dans ce domaine. Adèle Hurley, Michael Perley et tous ceux qui ont travaillé avec eux, notamment certaines des associations mentionnées aujourd'hui méritent nos éloges et notre appui.

La Coalition canadienne sur les pluies acides ne s'est pas contentée de dire: «Eh bien, maintenant que nous avons cette entente avec l'administration américaine, nous n'avons plus rien à faire». Ce n'est pas ce que nous disons, ce n'est pas ce que disent non plus les pourvoyeurs et les guides, ainsi que les provinces qui ont conclu les accords.

Mon collègue le député de Kenora-Rainy River (M. Parry) a lu une lettre envoyée au cours de la campagne électorale de 1984 par le très hon. premier ministre. Personne à la Chambre ne sera surpris d'apprendre que le texte de cette lettre ne m'est pas inconnu. Le premier ministre a déclaré que nous aurions notre propre plan en l'espace de six mois, que nous agirions unilatéralement dans la même ligne de pensée adoptée finalement par le député de Davenport lorsqu'il était ministre en 1984. N'a-t-il pas obtenu l'appui de tous les membres du sous-comité des pluies acides et de bien d'autres députés?

Je m'efforce donc d'expliquer que nous pouvons faire beaucoup ensemble, et quand le premier ministre assurait que nous allions mettre de l'ordre dans notre propre maison en l'espace de six mois, c'est exactement ce qu'a fait la ministre de l'Environnement du gouvernement actuel, la députée de Rosemont (Mme Blais-Grenier). Il lui a fallu deux jours, je crois, pour donner suite à cette promesse en arrêtant les ententes nécessaires avec les provinces. Cela représente vraiment un progrès.

Dans une très large mesure, le geste unilatéral que nous avons posé a donné au premier ministre la caution morale dont il avait besoin pour tenir le langage suivant au président des États-Unis: «Nous comprenons qu'un large fossé nous sépare sur cette question. Nous ne venons pas vous voir les mains vides, cependant. Nous sommes convaincus que ce problème nuit tellement à nos économies respectives que nous sommes prêts à dépenser autant d'argent pour le régler. Voilà les mesures que nous acceptons de prendre. Nous donnons l'exemple en tant que gouvernement fédéral et nous avons convaincu toutes les provinces et toutes les parties intéressées de nous soutenir dans nos démarches».

Jusqu'à ce jour, nous avions été freinés par nos adversaires aux États-Unis qui parlaient de conspiration des Canadiens pour détourner les Américains des problèmes énergétiques ou simplement pour leur vendre leur électricité. Que c'était de la frime de notre part. J'ai discuté avec des juristes qui défendent une telle position aux États-Unis. Je leur ai démontré qu'ils étaient vraiment de mauvaise foi. Nous aurions été continuellement en butte à de tels arguments tant que nous n'aurions pas vraiment joué cartes sur table en consentant l'effort que nous venons de faire.

La même chose vaut pour les émissions des véhicules automobiles. Le député de Davenport se rappelle très bien que lorsque le sous-comité des pluies acides a siégé à Toronto à propos de ces émissions, il y a plusieurs années de cela, le ministère des Transports ne s'est même pas donné la peine d'envoyer un témoin.

Je ne tiens pas à dresser ici l'historique des mesures antipollution. Mais je voudrais rappeler qu'à part défendre notre vie à tous, s'il est une cause qui vaille la peine d'envoyer un message, c'est bien celle-là. Mais il faudrait le faire en considérant que le but est effectivement d'envoyer un message, c'est-à-dire en gardant toujours à l'esprit, en tant que parlementaires, que nous traitons avec un pays souverain qui est notre allié et notre ami. Nous n'avons pas à être d'accord avec eux en tout, nous pouvons être en désaccord avec eux sur bien des points, mais nous devons vivre ensemble et nous devons discuter avec eux d'une façon qui respecte leur dignité, et c'est ce que le premier ministre a tâché de faire à mon avis. J'espère que les députés reconnaîtront le mérite là où je crois qu'il s'impose vraiment.

Le président suppléant (M. Turner (Ottawa-Carleton)): Questions ou observations.

M. Penner: Je n'ai pas de question, mais je tiens à dire au député que la qualité de son intervention constitue le meilleur exemple de ce que devraient être les débats à la Chambre des communes. C'est exactement le genre de discours que nous espérions entendre de la part du ministre de l'Environnement (M. McMillan) en réplique à la motion du député de Davenport (M. Caccia). Nous avons entendu un discours d'un genre tout à fait différent, et je ne décrirai pas en détail aux députés comment ils devraient constater le contraste; je les inviterai seulement à consulter le hansard quand ils en auront le temps et à comparer; ils pourront tirer leurs propres conclusions.

Le député de Vancouver-Sud (M. Fraser) a apporté aujourd'hui une excellente contribution au débat sur le problème des pluies acides, un problème que nous voulons voir résoudre et que nous réussirons à résoudre, je le crois. Le député a semé dans le débat certains enseignements, certains conseils et une certaine sagesse, et si tout cela devait ne pas tomber en sol fertile et croître, ce serait à mon avis une grande perte. Je termine en félicitant le député pour la qualité de son intervention.

[*Français*]

M. Desjardins: Monsieur le Président, je voudrais féliciter mon collègue de Vancouver-Sud (M. Fraser) pour son éloquence et la pertinence de ses propos. A mon avis, dans son discours il a bien touché les questions fondamentales et la complexité du dossier des pluies acides.

J'aimerais peut-être lui poser une question. Bien sûr que la question des relations extérieures d'un pays avec un autre pays souverain est délicate et, à ce titre, est-ce qu'on ne doit pas se réjouir du rôle d'excellent ambassadeur qu'a joué notre premier ministre (M. Mulroney) dans ce dossier des pluies acides avec nos voisins les Américains? N'a-t-il pas réussi à leur faire comprendre et accepter leur responsabilité et à poser des gestes en conséquence? C'est la question que j'aimerais lui poser, parce que je pense qu'on a eu, dans la personne de notre premier ministre, le meilleur ambassadeur que le pays n'a jamais eu dans le dossier des pluies acides avec nos voisins américains.

M. Fraser: Monsieur le Président, il me fait plaisir de répondre à mon collègue. Je pense qu'il n'était peut-être pas possible d'en venir à un accord absolu avec le président des États-Unis sur l'attitude des Canadiens concernant les pluies acides. Il existe peut-être encore un problème avec certaines personnes dans l'administration concernant leur compréhension des problèmes scientifiques, les causes des pluies acides mais, à mon avis, le premier ministre du Canada a clairement obtenu une compréhension concernant la cause des pluies acides par les Canadiens et, spécialement, le sérieux du problème pour nous.

En conséquence, aujourd'hui je pense que le président des États-Unis comprend mieux que le sujet des pluies acides constitue un problème grave entre le Canada et les États-Unis. A mon avis, il s'agit là d'une position qui n'existait pas avant la visite de notre premier ministre.

• (1600)

[*Traduction*]

M. Caccia: Monsieur le Président, on ne louera jamais assez les interventions de la qualité de celle que vient de faire le député de Vancouver-Sud (M. Fraser). Je me joins au député de Cochrane-Supérieur (M. Penner) pour l'en remercier. C'est parce que les idées que le député a exprimées se fondent sur un jugement politique solide et une profonde expérience dans ce domaine que son discours a été applaudi par les députés de l'opposition. Comme vous le savez, monsieur le Président, cela ne se produit qu'à de rares occasions.

Je voudrais puiser dans les connaissances et l'expérience du député de Vancouver-Sud et lui demander la stratégie à suivre à Washington, dans les mois et les années à venir, surtout en ce qui concerne les mesures législatives proposées par des sénateurs et des représentants au Congrès, qui attendent d'être débattues. Comment devons-nous procéder, en tant que parlementaires, pour faciliter l'adoption par le Congrès des mesures qui correspondent aux intérêts publics du Canada?

M. Fraser: Monsieur le Président, quand j'étais dans l'opposition, j'étais toujours prêt à donner des conseils aux ministres. J'y mets plus de réticence et de réflexion depuis que je siège du côté du gouvernement.

Je remercie cependant de leurs bonnes paroles mes amis le député de Davenport (M. Caccia) et le député de Cochrane-Supérieur (M. Penner). Pour la gouverne des nouveaux députés, je tiens à dire que ceux d'entre nous qui siègent à la Chambre depuis fort longtemps et qui ont participé aux mêmes luttes chaudes entretiennent les uns envers les autres des rapports d'amitié que ne comprennent pas toujours très bien les Canadiens, voire même les journalistes chargés de faire connaître nos délibérations au grand public.

Je puis formuler certaines observations, et c'est sûrement tout ce que le député attend de moi. Tout d'abord, je ne pense pas que les dispositions auxquelles le président a donné son assentiment soient les seules qui puissent exister entre nous et le gouvernement américain, voire entre nous et le Congrès et le Sénat des États-Unis.

Même si j'estime que l'entente intervenue peut être utilisée avec intelligence et doigté pour faire progresser la cause, il ne faut pas perdre de vue—le document lui-même est tout à fait explicite à ce sujet—que cette démarche vise la conclusion d'un accord devant permettre à nos deux pays de résoudre le problème.

Encore une fois, j'invite la Chambre à se reporter à la page 4 du rapport conjoint des envoyés spéciaux chargés d'étudier le problème des pluies acides. Je suis prêt à soutenir énergiquement auprès de nos amis américains que ce paragraphe fait partie intégrante de l'entente. Il se lit comme ceci:

> La nouvelle initiative qui résulte de la nomination des envoyés spéciaux contribue de façon marquée à l'élaboration d'une solution bilatérale au problème de la pollution atmosphérique transfrontalière en Amérique du Nord. Les bases de cette solution—l'énoncé conjoint et le protocole d'intention—existent déjà. Il existe un précédent de cette solution . . .

Cela, mon honorable collègue le sait pertinemment. On lit ensuite:

> . . . dans les accords sur la qualité de l'eau des Grands lacs. Il reste donc à s'inspirer de ce précédent, et à élaborer sur cette base un accord bilatéral propre à résoudre ensemble un problème commun, dans la meilleure tradition des relations canado-américaines dans le domaine de l'environnement.

A mon avis, le sous-comité des pluies acides a une excellente occasion de poursuivre l'ojectif énoncé dans le paragraphe que je viens de lire, car le comité jouit parfois de presque plus de latitude diplomatique que le gouvernement dans ses rapports avec les membres du Sénat et du Congrès américains.

Je crois que nous pourrions aborder ce problème de deux ou trois façons différentes, et je suis convaincu que nous pouvons nous y attaquer simultanément de deux ou trois façons. Si reconnaissants que nous soyons pour la teneur du rapport des envoyés, nous servirions sûrement les meilleurs intérêts de notre pays si nous prenions des mesures pour nous assurer que les membres de la Chambre des représentants et du Sénat américains comprennent bien que ce n'est pas là une fin en soi, mais seulement un moyen de résoudre enfin le problème.

Le président suppléant (M. Turner (Ottawa-Carleton)): La période des questions et des commentaires est maintenant terminée. Nous reprenons maintenant le débat.

M. George Baker (Gander-Twillingate): Monsieur le Président, je tiens à féliciter le député de Davenport (M. Caccia) pour son excellente motion. Je tiens à féliciter par ailleurs les membres du sous-comité des pluies acides de la Chambre des communes pour l'excellent travail qu'il a fait depuis deux ans dans ce domaine.

Comme l'a signalé le député qui vient de parler, le débat sur les pluies acides n'est certainement pas empreint de sectarisme parce que ce problème préoccupe tous les Canadiens. Les pluies acides constituent peut-être le contaminant de l'environnement dont il est le plus difficile de se débarrasser; le gouvernement du Canada doit pourtant essayer d'enrayer ce problème pendant son mandat.

Ce problème est peut-être surtout causé par des entreprises installées des deux côtés de la frontière. Nous avons réalisé des progrès depuis quelques années, en commençant par l'accord de Helsinki signé en novembre 1979; 32 pays, y compris les États-Unis, ont reconnu qu'il y avait un problème et que chacun devait s'engager à essayer de le résoudre sur une certaine période.

Le député de Davenport, ancien ministre de l'Environnement, a le mérite d'avoir incité une dizaine de pays à signer une entente. Il s'agit du «Club des 30 p. 100». Les États-Unis n'ont malheureusement pas signé cette entente, mais je crois que nous pouvons dire sans crainte d'être sectaires que nous avons réalisé certains progrès dans ce domaine. Ces progrès ont été exigés non seulement par les citoyens de la plupart des provinces du Canada mais aussi par les gouvernements provinciaux.

Fait intéressant, peu importe l'étude consultée, on constate qu'environ la moitié du problème des pluies acides au Canada prend sa source aux États-Unis. D'après les recherches scientifiques, de 65 à 75 p. 100 des pluies acides qui tombent dans le couloir de Toronto à Québec viennent des retombées des entreprises industrielles américaines. De 15 à 25 p. 100 des pluies acides qui tombent dans le nord-est des États-Unis viennent du Canada.

● (1610)

Nous avons obtenu des chiffres incroyables concernant les problèmes qui ont été suscités au fil des années. Par exemple, l'Agence fédérale de protection de l'environnement prélève des échantillons dans environ 500 lacs chaque année. Elle a maintenant découvert que de 40 à 45 p. 100 de ces lacs subissent des dégâts causés par les pluies acides. En Ontario et au Québec, il y a environ 14,000 lacs qui sont censés avoir des problèmes liés à l'acidité. La plupart des scientifiques affirment qu'aucun poisson qui se respecte n'irait vivre dans ces 14,000 lacs. C'est un problème très grave. Il y a, comme vous le savez, monsieur le Président, environ deux millions de lacs et d'étangs dans cette même région.

Les scientifiques nous disent maintenant que 14 rivières de la Nouvelle-Écosse qui connaissaient normalement une montaison de saumon n'en ont plus. On nous assure qu'un tiers de toutes les rivières à saumon de la Nouvelle-Écosse souffrent des pluies acides au point où on n'en trouve plus. Nous faisons donc face à un problème.

Ce problème est effectivement imputable aux substances chimiques qui envahissent notre environnement à divers endroits, à divers moments, à divers niveaux, et elles ont diverses répercussions. Par exemple, on me dit que dans le sud de l'Ontario, la forte proportion de calcaire dans le sol neutralise les pluies acides. Mais dans toute la région des Appalaches constituée de granit, il n'y a aucun effet neutralisant et le problème y existe dans toute sa gravité.

Il faudrait reconnaître au cours du présent débat que les pluies acides constituent un des nombreux problèmes environnementaux causés par des produits chimiques. Nous avons la Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique, la Loi sur les ressources en eau, la Loi sur les contaminants de l'environnement et la Loi sur les pêcheries. Chacune d'elle a servi au fil des années à tenter de résoudre un problème particulier. Nous nous sommes attaqués aux polychlorobiphényles lorsque l'actuel gouverneur général était ministre de l'Environnement et avait banni l'utilisation de ce produit en association avec les conducteurs d'électricité. Mais une fois que ce produit chimique fut interdit, il n'y avait pas moyen de s'en débarrasser. Si nous en disposions de la façon normale, il allait tout simplement dans l'atmosphère pour retomber finalement sur le sol. Les polychlorobiphényles ne sont pas détruits lorsqu'ils entrent dans l'environnement. Je ne crois pas que cela offre une très belle image de nous en tant que Parlement fédéral que nous n'ayons pas encore trouvé le moyen de nous débarrasser des polychlorobiphényles.

Je suppose qu'on pourrait dire que cela relève de la compétence provinciale. On pourrait interpréter la Constitution de façon que tous les divers aspects de ce problème relèvent des gouvernements provinciaux. Il existe divers degrés de pollution chimique et on est à la recherche de diverses solutions. Il ne faut pas oublier que même si les pluies acides en elles-mêmes posent un problème très grave, il y a d'autres graves problèmes de pollution chimique de notre environnement. On tolère parfois la pollution pour des raisons économiques, même au point de l'encourager. Il suffit à cet égard de constater ce qui arrive à nos forêts. Nos forêts et nos aires sauvages sont attaquées par les pluies acides et par les produits chimiques qui ont été intentionnellement déposés sur les terres boisées pour éliminer les insectes et, à cause de la nouvelle orientation de la gestion des forêts, il y a un autre produit chimique qui sert à favoriser la pousse des conifères en décourageant celle des feuillus. Il y a là un problème dont il faut s'occuper.

Sur un ton un peu politique je pourrais dire qu'en s'attaquant à ces problèmes, le gouvernement du Canada doit éviter de faire ce qu'il a fait en 1984 et en 1985. Le député de Davenport devra se rallier à mon avis, j'en suis sûr. On ne peut pas prétendre supprimer d'un côté un problème écologique causé par des produits chimiques, quels que soient ces produits chimiques, et réduire de l'autre les crédits aux milieux scientifiques qui cherchent à s'attaquer à la racine du problème. Il ne faut pas permettre au gouvernement du Canada de faire cela. C'est pourtant ce qui s'est passé à l'automne de 1984. On a réduit le nombre des scientifiques et des biologistes qui tentaient de résoudre divers problèmes reliés aux pluies acides et à l'emploi des produits chimiques dans l'environnement. Je suis persuadé que dans l'ouest du Canada les journaux n'ont pas fait grand cas du licenciement de certains biologiste qui étudiaient les effets des herbicides sur la naissance des canetons ni dans la province du Nouveau-Brunswick, de la réduction des crédits prévus pour l'examen des effets sur la faune des insecticides vaporisés par la voie aérienne. Je dois dire quand même que les coupures concernant l'étude des œufs de mouette argentée sur les Grands lacs ont fait les manchettes.

Lorsqu'on analyse l'effet global de l'action ou de l'inaction gouvernementales quant à la présence de produits chimiques dans l'environnement, on doit comprendre que ce n'est pas simplement un problème de pluies acides ou de présence de produits chimiques dans nos lacs, nos rivières et nos cours d'eau, accidentellement ou intentionnellement déversés par l'industrie, et pas seulement une question d'essayer de rationaliser l'avenir de l'industrie forestière au regard des préoccupations des écologistes: je pense que le ministère de l'Environnement et le ministre de l'Environnement (M. McMillan) doivent adopter l'attitude de l'ex-ministre de l'Environnement, que j'ai observé au fil des ans. Il a servi de tampon au gouvernement du Canada dont le champ de compétence est très limité en ce qui concerne le contrôle des substances chimiques répandues dans l'environnement. Il a également imposé des restrictions aux autres ministères.

• (1620)

Par exemple, nous pourrions demander aux provinces de ne pas recourir à des pulvérisations de produits chimiques pour la gestion forestière comme plusieurs d'entre elles le font actuellement. Je veux parler des pulvérisations aériennes de produits chimiques visant à réduire le sous-bois dans les forêts de feuillus. J'estime que cette question mérite notre attention. Je sais que cela relève des provinces, comme le problème des pluies acides. Toutefois, ne perdons pas de vue ce qui s'est passé depuis un an et demi. Le gouvernement fédéral a signé une entente avec d'autres gouvernements étrangers, mais ce sont les assemblées législatives des provinces qui doivent faire adopter des lois comme l'Ontario et le Québec l'ont fait récemment. Le gouvernement fédéral a certainement un droit de regard dans ce domaine. Le ministère fédéral de l'Environnement ne peut pas être toujours d'accord avec ses homologues provinciaux qui ne partagent peut-être pas les mêmes idées au sujet de l'environnement. A mon avis, la division des insecticides du ministère de l'Agriculture ne devrait pas approuver l'utilisation de certains herbicides destinés aux pulvérisations aériennes avant que le ministre de la Santé nationale ou le ministère de l'Environnement ne se soient livrés à certaines vérifications.

Pour résumer, je tiens à féliciter le motionnaire. Le discours du ministre de l'Environnement avait un caractère politique. Je ne pense pas que son prédécesseur libéral mérite vraiment les réflexions qui ont été lancées à son endroit au cours du débat. S'il est un grand écologiste parmi nous, c'est bien le député de Davenport. Pour en avoir la preuve, il suffit de penser à ce qu'il a fait lorsqu'il était ministre de l'Environnement. Espérons que le gouvernement poursuivra le travail préparatoire que son prédécesseur a accompli entre 1979 et 1981.

[*Français*]

M. Fontaine: Monsieur le Président, même s'il arrive un peu tard, le projet proposé par les libéraux, dans son fond même, est nettement à considérer et il présente beaucoup d'aspects positifs. Seulement au niveau de la forme, je me demande s'il est opportun, s'il ne deviendrait pas dangereux de se formaliser dans un encadrement législatif afin de poursuivre nos négociations avec nos collègues, les Américains.

Comment voulez-vous que les Américains, lorsque nous allons apporter des arguments, des idées nouvelles, ne nous répondent pas: «Mais vous avez déjà un cadre, et puis vous n'allez pas négocier parce que vos décisions sont prises dans un domaine.»

C'était peut-être à la mode, sous l'ancien régime, de négocier juste pour la façade et d'avoir pris des décisions antérieurement. A mon avis, notre gouvernement a beaucoup trop d'ouverture pour se donner un cadre formel au préalable. Au contraire, on doit manifester une grande ouverture et une polyvalence dans la poursuite de nos négociations. D'ailleurs, c'est de cette façon qu'on a réussi à remettre en place l'unité nationale: en étant très ouvert et en n'ayant pas pris nos décisions avant de discuter. C'est, je pense, pour cette raison que la motion de nos collègues libéraux est difficilement acceptable et elle nous exposerait à mettre en doute notre crédibilité auprès des Américains.

[*Traduction*]

M. Baker: Monsieur le Président, les remarques du député auraient quelque crédibilité, je suppose, si ce n'était que la Communauté économique européenne a signé un accord au sujet de la pollution atmosphérique transfrontalière en novembre 1979, tout comme les États-Unis et le Canada. Cinq ans se sont écoulés et rien de concret ne s'est passé, si ce n'est que l'ancien ministre de l'Environnement a convoqué des représentants de dix pays à Ottawa pour leur faire signer une entente appelée le «Club des 30 p. 100». Cinq autres années sont passées. Si on ne les replace pas dans ce contexte historique, les remarques du député n'ont aucune raison d'être. Toutefois, si l'on regarde en arrière ce qui s'est passé dans ce domaine, on ne peut qu'en conclure que la motion à l'étude est tout à fait acceptable.

[*Français*]

M. Desjardins: Monsieur le Président, j'écoutais bien attentivement le discours de mon collègue d'en face, et je le trouvais très bien jusqu'à ce qu'il devienne partisan.

La problématique des pluies acides n'est quand même pas un dossier d'hier, c'est un dossier qui remonte aux années 1970 alors que c'est devenu un problème important chez nous; j'aimerais donc demander à l'honorable député: à partir des années 1970, quels sont les actes concrets, quelles sont les politiques concrètes que l'administration libérale précédente, que votre gouvernement ou que vos ministres de l'Environnement ont mis de l'avant pour amener des solutions réelles au lieu de la belle rhétorique qui n'a jamais rien réglé?

[*Traduction*]

M. Baker: Monsieur le Président, il faudra tenir compte de la Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique et de la Loi sur les contaminants de l'environnement. Il faudra également tenir compte de tout un train de mesures législatives adoptées par le gouvernement précédent.

Étant donné la région d'où vient le député, je crois qu'il conviendrait qu'il faut encourager et poursuivre certains travaux entrepris par le gouvernement libéral précédent, et notamment certains travaux dans la circonscription du député visant à interdire l'utilisation de produits chimiques dans la gestion des forêts. C'est le cas au Service de protection des forêts, région du Québec. Si l'on regarde en arrière, on constatera que le gouvernement précédent a pris des initiatives. C'est lui qui a fait tous les premiers pas dans ce domaine. S'il apparaît qu'à l'époque, le gouvernement précédent ne s'entendait pas avec les États-Unis et qu'il a déclaré que dans certains domaines, ce pays n'agissait pas assez rapidement, on constatera qu'il avait absolument raison.

Lorsque j'examine aujourd'hui les rapports relatifs aux tumeurs cancéreuses des poissons et nos lois par rapport à celles des États-Unis, compte tenu des endroits où ces incidents ont eu lieu, je dois dire que le gouvernement précédent n'a peut-être pas assez fait. Cependant, il a sans nul doute fait sa part—certainement plus que les États-Unis d'Amérique dans leur législation.

• (1630)

M. Howard McCurdy (Windsor-Walkerville): Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt le discours du député de Gander-Twillingate (M. Baker). Il a mentionné que les pluies acides n'étaient certes pas le seul problème qui menace l'environnement canadien ou qui risque d'influer sur l'avenir des jeunes d'aujourd'hui. Il a signalé les nombreuses difficultés en matière de compétence juridique qui font obstacle à l'établissement de politiques qui nous permettraient de nous attaquer à toute une gamme de problèmes concernant l'environnement.

Inutile de nous attarder aux matières polluantes que les Américains déversent dans le lac qu'ils partagent avec nous dans la péninsule du Niagara. Cette pollution a provoqué une situation lamentable. Or, en ce qui nous concerne, nos industries déversent des quantités impressionnantes de déchets toxiques dans les eaux transfrontalières. Devant ces problèmes, les gouvernements fédéral et provinciaux éprouvent énormément de difficulté à s'organiser de manière cohérente, efficace et ordonnée. Il n'est donc pas étonnant que la question de la pollution transfrontalière, qu'il s'agisse de pluies acides ou d'autre chose, bien que celle des pluies acides soit plus impalpable, en quelque sorte, nous cause tant de graves problèmes.

Au début de mon intervention, je tiens à reconnaître, ainsi que l'ont fait à juste titre mes collègues, non seulement le bienfondé de cette motion mais aussi l'intérêt sincère que continue à porter à cette question le député de Davenport (M. Caccia). Je voudrais parler des reproches que l'on a adressés au député de Gander-Twillingate, parce qu'il aurait fait un discours trop politique. Il me semble qu'il a dit que certains des efforts de l'ancien ministre de l'Environnement avaient été gênés, dans une certaine mesure, par l'inaction du gouvernement libéral, pour des raisons d'ordre financier. Cela me paraît une vue équilibrée des inquiétudes que nous partageons tous.

Je tiens à mentionner également la qualité de l'intervention du député de Vancouver-Sud (M. Fraser). Comme d'autres l'ont dit, c'était une intervention constructive qui nous demandait,si j'ai bien compris, de reconnaître que, au moins, quelques progrès avaient été réalisés. Le premier ministre (M. Mulroney) a obtenu un accord du président des États-Unis.

Il faut se souvenir que, auparavant, le président avait tout un tas de notions sur l'origine des pluies acides et estimait qu'il fallait faire beaucoup plus de recherches pour démontrer qu'elles existaient vraiment et qu'elles provenaient de certaines sources que l'on pouvait limiter. De ce point de vue, je reconnais qu'en effet il y a eu des progrès, peut-être à la hauteur de l'exploit que serait la production d'un poème par 20,000 singes tapant au hasard sur des machines à écrire.

Il faut remarquer que nous n'avons pas l'impression que l'on soit parvenu à grand-chose de concret, il ne s'agit guère que d'une leçon de pédagogie. Nous semblons avoir obtenu que le président accepte le rapport sur les pluies acides rédigé par les deux envoyés spéciaux. Ce rapport recommandait une dépense de 5 milliards de dollars partagée entre le gouvernement fédéral des États-Unis et l'industrie pour mettre au point des techniques et des mécanismes en vue de réduire la pollution causée par les pluies acides.

D'autres ont signalé que le sous-comité des pluies acides avait présenté son rapport et dit ce qu'il pensait de l'utilité d'accepter, même intégralement, le rapport des envoyés spéciaux. Le comité a souligné que le rapport des envoyés spéciaux ne parle pas de ce que l'inaction peut coûter. Il ne fixe ni objectifs ni délais. Il ne propose pas un programme d'action en vue d'atteindre l'objectif fixé par le Canada en vue de réduire de 50 p. 100 d'ici 1994 les émissions par rapport à ce qu'elles étaient en 1980. Il ne parle même pas des niveaux qui étaient considérés comme un objectif raisonnable dans l'accord de 1980 connu sous le nom de Protocole d'Helsinki. Il ne décrit pas les pluies acides comme un problème écologique transfrontalier, mais plutôt comme un point de friction dans les rapports canado-américains. Bien entendu, cette question revêt une importance fondamentale dans les relations canado-américaines.

Je pourrais peut-être mettre en lumière les conséquences des pluies acides transfrontalières. La pêche, le tourisme, l'agriculture et les ressources forestières sont menacés par les pluies acides et ces richesses naturelles représentent environ 8 p. 100 du produit national brut du Canada. L'acidification menace 43 p. 100 des deux millions de lacs du Québec et de l'Ontario parce que leur capacité tampon est insuffisante et ne permet pas de limiter ou de neutraliser un apport d'acides inorganiques de source atmosphérique.

Nous avons déjà constaté que près de 15 p. 100 des rivières à saumon de la Nouvelle-Écosse sont maintenant impropres au saumon et que 10 p. 100 sont en train de s'acidifier rapidement. Cela représente quelque 8 millions de dollars et 90,000 emplois. Environ 600 auberges et camps de pêche devront fermer d'ici à l'an 2000, ce qui coûtera 28 millions de dollars à l'économie de l'Ontario et 600 emplois.

Environ 175 millions d'acres des forêts productives du Canada se trouvent dans des régions sujettes à de fortes précipitations acides et des produits forestiers d'une valeur de 14 milliards de dollars sont menacés. Près de 50 p. 100 et 87 p. 100 des terres en Ontario et au Québec respectivement sont compromises par les pluies acides et leur perte risque de coûter 3 milliards. Quatre-vingt-six pour cent de la population vivant dans des régions sujettes à des pluies acides sont menacés de problèmes respiratoires. Il suffit de regarder autour de soi pour constater que bon nombre des immeubles construits avec des roches carbonatées se désagrègent plutôt rapidement dans certaines régions, nous privant ainsi de témoignages importants de notre patrimoine et de notre passé.

Quels sont les risques que nous courons, même s'il faut reconnaître que certains progrès ont tout de même été accomplis et que le président des États-Unis commence à avoir un vague aperçu de la situation réelle? Il a en effet commencé, très vaguement, a reconnaître qu'il s'agit d'une question qui revêt de l'importance pour nos deux pays. Le problème préoccupe énormément non seulement le Canada mais aussi de nombreux États américains. Je suppose que la Coalition canadienne sur les pluies acides a présenté les choses sous un angle qui pourrait choquer le gouvernement. Toutefois, en l'absence de mesures supplémentaires, ce point de vue est valable. «Les relations publiques l'ont emporté sur la protection environnementale», a déclaré M. Michael Perley de la Coalition canadienne sur les pluies acides. Chez les Américains, un représentant démocrate au Congrès a déclaré qu'on a trahi ceux qui se battaient pour obtenir que soient établies des normes raisonnables pour le contrôle des émanations. M. Waxman a ajouté que, en présentant des discours vides de sens comme une victoire pour le Canada le premier ministre leur avait rendu la tâche plus difficile. D'autre part, pour voir les choses sous un nouvel angle, il faudrait écouter les propos élogieux de ceux qui ont intérêt à ce que persiste la situation actuelle. La U.S. National Coal Association est emballée par l'accord conclu. Le vice-président de l'Edison Electric Institute soutient que c'est un bon moyen d'ajouter aux réalisations des États-Unis au chapitre du contrôle de la pollution.

• (1640)

Pour répondre à une question qui a été posée plut tôt, le député de Vancouver-Sud a déclaré que nous ne devrions pas renoncer à poursuivre d'autres efforts. Si nous adoptions le point de vue du ministre de l'Environnement (M. McMillan), selon lequel l'accord conclu était pratiquement révolutionnaire, et ensuite que nous attendions passivement les résultats, nous ferions comme le chien qui perd la proie pour l'ombre.

Le revers de la médaille c'est qu'il faut accorder le plus grand appui possible aux membres du Congrès et du Sénat des États-Unis qui tentent de protéger leur propre environnement, l'héritage de leur peuple, et qui s'aperçoivent qu'ils ne peuvent continuer à profiter de la destruction lente ou rapide de l'environnement. Nous devrions les appuyer sans réserve.

La motion dont nous sommes saisis aujourd'hui ne prête pas à controverse et elle ne témoigne délibérément d'aucun parti pris. Dans l'esprit du nouveau Règlement, elle vise à obtenir un examen sérieux de la question de la part de tous les partis, ce sur quoi tous les partis sont peut-être d'accord. Elle ne prétend pas que la situation actuelle est mauvaise ou que rien n'a été accompli. Elle recommande simplement de faire davantage. Il doit certainement y avoir une suite à donner, même si on respecte à la lettre l'accord, et il y a de fortes raisons d'en douter. Rien ne nous prouve que le président des États-Unis lutte ou luttera pour les 5 milliards de dollars nécessaires en l'occurrence avec autant d'acharnement que pour les 100 millions de dollars qu'il tente d'obtenir, afin de tuer des gens au Nicaragua. Supposons qu'il accomplisse ce que nous espérons grâce à cet accord. Alors, au moment du prochain sommet, nous devrions être prêts à passer à la prochaine étape et à insister pour qu'on reconnaisse le besoin réel exposé dans la motion. C'est bien beau de procéder à des travaux de recherche. Il est toujours bon de penser que 5 milliards de dollars seront peut-être consacrés à des mesures concrètes. Cependant, il serait de loin préférable que nos deux pays souverains s'entendent pour ne prendre aucune mesure au détriment de l'autre, et que nous ne soyons pas asservis à un pays qui pourrait refuser, à l'avenir, de répondre aux normes qui assurent notre protection. Si nous ne disons pas clairement aux Américains ce que nous voulons, ce que nous attendons d'eux et ce qui est nécessaire, je peux alors dire aux députés, pour avoir vécu près de cette nation, que nous n'obtiendrons jamais rien. Les États-Unis sont un pays ou un peuple qui comprend quand on lui dit les choses clairement. Dans ce cas-là, il répondra également clairement. Si nous nous contentons toujours d'accords tièdes et vagues, nous ne réaliserons aucun progrès. Il faut que les choses soient claires. Or, cette motion donne une voie précise à suivre et elle établit les bases d'un accord raisonnable permettant de se pencher sur ces questions de façon à en arriver à un résultat satisfaisant pour tous, non seulement les Canadiens, mais également ceux aux États-Unis qui partagent notre position, nos alliés au Sénat et au Congrès, ceux que nous ne devons pas abandonner du fait de cet accord.

Les subsides

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Monsieur le Président, après la séance de vendredi après-midi je me suis rendu en voiture dans ma circonscription. Comme il était tard à mon arrivée, ce n'est que samedi matin à 9 heures, que je me suis rendu à mon bureau. C'est là que j'ai appris qu'il y aurait un débat sur l'entente conclue entre le président des États-Unis et le premier ministre (M. Mulroney). J'étais totalement renversé; il y a tant d'autres sujets d'ordre économique ou autre, que l'opposition aurait pu choisir de débattre.

M. Caccia: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Compte tenu de ce que le député de Parry Sound-Muskoka (M. Darling) vient de dire, je dois lui demander s'il a lu la motion.

Le président suppléant (M. Charest): Je pense que le député de Davenport (M. Caccia) sait fort bien qu'il n'y a pas matière à un rappel au Règlement.

M. Darling: Monsieur le Président, je dois admettre que je n'avais pas lu la motion samedi matin. J'ai simplement appris qu'elle ferait l'objet du débat un jour réservé à l'opposition. Bien sûr que je l'ai lue quand je suis rentré à mon bureau d'Ottawa, hier soir. Je comprends les préoccupations des Canadiens, je comprends celles de l'opposition. Je suis député depuis bientôt 14 ans et, il faut bien le dire hélas, j'ai siégé surtout dans l'opposition. Je sais aussi que nous sommes dans un système contradictoire. Je sais aussi que le député de Davenport a dit que cette motion ne prêtait pas à controverse. J'appuie sans réserve quelques-uns de ses éléments. L'entente a été vilipendée par des députés de l'opposition quand elle a été rendue publique la semaine dernière.

J'ai été mêlé à la question des pluies acides. Je représente une circonscription qui est peut-être la plus gravement touchée. Les grandes sources de cette pollution sont situées aux États-Unis. Si quelqu'un est partie prenante dans cette affaire et souhaite vivement que les choses bougent, je puis assurer le député que c'est bien le député de Parry Sound-Muskoka, car 70 p. 100 des pluies acides qui tombent sur ma circonscription viennent des États-Unis.

Quand le rapport des envoyés est paru le 8 janvier ou je ne sais trop quand, je n'ai pas, en tant que représentant de la zone sinistrée, bondi de joie; je voulais beaucoup plus que cela. En tant que membre du sous-comité des pluies acides, je voulais plus que cela, comme les six autres membres du comité. Mais nous vivons dans un monde où l'on n'obtient pas tout ce que l'on veut. Certains députés de l'opposition estiment-ils que pour obtenir ce que nous voulons il faut déclarer la guerre aux États-Unis? Le premier ministre serait-il plus avancé s'il était arrivé là-bas en jouant les cowboys comme dans un western? Serait-il plus avancé s'il avait dit au président des États-Unis que cela ne l'intéressait pas et s'il avait tourné les talons? Avec un tel comportement, il ne serait certainement pas allé bien loin sur ce très, très sérieux problème écologique. Le dicton a bien raison: «Patience et longueur de temps font plus que force ni que rage».

• (1650)

L'opposition doit savoir qu'avant de faire cette déclaration, le président des États-Unis ne reconnaissait même pas qu'il existait un problème de pluies acides. Il était totalement muet sur cette question. Tous les députés de notre Chambre ont des amis à la Chambre des représentants et au Sénat américain qui sont aussi préoccupés et inquiets de la situation des pluies acides que les Canadiens. J'ai communiqué avec certaines de ces personnes, et toutes me disent: «Amen, il a au moins admis l'existence du problème». J'ai communiqué de bonne heure ce matin avec le bureau du sénateur Robert Stafford. Il n'était pas là, mais j'ai parlé à son principal adjoint, Neal Houston, qui m'a dit que le sénateur était enchanté de voir que quelque chose avait été accompli, même si ce n'était pas ce qu'il espérait.

Le député de Davenport doit savoir que le projet de loi S-52, parrainé par le sénateur Stafford a été présenté à la Chambre lundi dernier. Ce projet de loi réclame une diminution des émissions de dioxide de soufre, dans la région de retombées de l'acide prévue par l'article 181 du projet de loi, de 10 millions de tonnes par rapport au niveau annuel total de ces émissions entre le 1er janvier 1980 et le 31 décembre 1980. Ces réductions s'effectueront graduellement en fonction d'un calendrier, pour s'achever au plus tard le 1er janvier 1994.

Ce projet de loi, présenté au Sénat lundi dernier, va être débattu. Le sénateur Stafford est un des grands avocats de la diminution des pluies acides. Je crois qu'il est le principal sénateur représentant l'État de Vermont.

Gerry Sikorski est un autre membre très influent du Congrès américain. De concert avec son collègue Henry Waxman, il s'efforce actuellement d'élaborer un projet de loi auquel la majorité de leurs collègues puissent souscrire.

Nous devons reconnaître que le président des États-Unis est très coriace. Malgré cela, il est maintenant passé de notre côté. Le mérite en revient en grande partie au premier ministre du Canada.

Des voix: Bravo!

M. Darling: En outre, ce matin, je me suis entretenu avec le professeur Thomas Barnes, de l'université de la Californie du Sud, qui passe la majeure partie de ses étés en Nouvelle-Écosse. Ce professeur d'histoire est très versé dans les questions environnementales et connaît à fond l'histoire du Canada. Je m'imaginais que tous les citoyens de la Californie trouvaient le président Reagan merveilleux. Selon le professeur Barnes, c'est loin d'être vrai. Les pauvres de la Californie le trouvent merveilleux, mais les universitaires et de nombreux autres citoyens de cet État ne prisent guère certaines de ses opinions en matière environnementale. Ils ont tous soupiré d'aise lorsque cet accord entre les deux chefs d'État a été rendu public. C'est la preuve qu'un mouvement profond gagne les États-Unis et qu'on va enfin faire quelque chose. Voilà ce qui importe.

Il y a également lieu de signaler que c'est en Californie qu'ont vu le jour quelques-unes des principales associations de défense de l'environnement. Ainsi, les associations *Friends of the Earth* et *Sierra Club* ont leur quartier général à San Francisco. Ils s'y trouvent également de nombreux et dévoués défenseurs de l'environnement. En dépit de ce mouvement anti-Reagan qui gagne la Californie et dont on m'a instruit, les résultats de cette rencontre ont été très positifs.

Vendredi dernier, Lee Thomas, directeur de l'Agence américaine de protection de l'environnement, a été interrogé à l'émission *Canada AM* sur sa réaction. C'est en quelque sorte l'homologue de notre ministre de l'Environnement (M. McMillan). Son attitude, à lui aussi, était très favorable. Il a déclaré que ce n'était pas peu de choses que le président reconnaisse l'existence du problème, ce qu'il n'avait jamais fait auparavant. Les députés de l'opposition ont signalé que, sans la participation des industriels, ce serait bien peu que 5 milliards de dollars. Je conviens que cette participation est sur une base facultative et que le gouvernement investira autant que les industriels pour tâcher de réduire la pollution atmosphérique. M. Thomas a déclaré que les industriels étaient déjà très décidés et qu'ils agiraient.

Il y a lieu de signaler en outre que les États-Unis ont dépensé 75 milliards de dollars pour protéger et améliorer l'environnement au cours des 10 dernières années. C'est beaucoup d'argent. Certes, au Canada, nous tenons à ce qu'ils commencent à dépenser de l'argent pour réduire les pluies acides et les autres agents polluants qui se retrouvent chez nous, car la pollution ne connaît pas de frontières.

En ma qualité de membre du sous-comité des pluies acides, j'ai eu la chance de me rendre aux États-Unis et de parler aux gens. Le 22 janvier, le ministre de l'Environnement a pris la parole devant le New York Board of Trade à l'occasion d'un symposium sur l'environnement et la lutte contre les pluies acides. J'ai été étonné de voir l'attitude positive des Américains et à quel point ils s'efforcent véritablement de réduire ces émissions nocives. L'un des organismes participants était le Americans Against Acid Rain. Cet organisme compte 10,000 membres dans la région de New York et est affilié au Sierra Club. Il a publié un bulletin spécial qui commence ainsi: «Nous savons d'où cela vient, mais où cela finira-t-il?». Il dresse la liste suivante des problèmes auxquels il faut remédier:

> Des milliers de lacs et de cours d'eau sont déjà morts en Amérique du Nord, et des dizaines de milliers d'autres sont menacés; la productivité agricole diminue de 6 à 7 p. 100 par année à cause de l'ozone, qui se compose d'un bon nombre des mêmes éléments entrant dans la composition des pluies acides;
>
> Le dépérissement et le retard de croissance des forêts sont des phénomènes scientifiquement constatés de la Georgie au Québec, et sont principalement attribuables aux pluies acides;
>
> Les édifices et installations subissent chaque année des dommages de 5 à 7 milliards de dollars rien que dans 110 villes de l'est des États-Unis; jusqu'à 50,000 mortalités de plus peuvent survenir chaque année aux États-Unis et au Canada à cause des dépôts de sulfate sec; les pluies acides font filtrer des substances toxiques dans les sources d'eau potable.

Puisque des Américains s'efforcent de faire la même chose que nous, je pense que nous pouvons envisager l'avenir avec optimisme. Les députés de l'opposition peuvent bien dire que rien ne se fera pendant cinq ans. Je suis beaucoup plus optimiste que ça.

Je tiens à féliciter mon collègue de Vancouver-Sud (M. Fraser) de sa remarquable intervenion. Il est l'un des hommes les mieux informés dans tout le pays, sinon dans toute l'Amérique du Nord, sur les pluies acides. Il a été un ministre de l'Environnement exceptionnel et je lui sais gré de ses commentaires.

• (1700)

Des voix: Bravo!

M. Darling: Le sous-comité actuel des pluies acides est le troisième du genre. Je tiens à féliciter les membres des deux comités précédents qui étaient dirigés par un ex-député, M. Ron Erwin. Ces comités n'ont pas ménagé leurs efforts pour dresser des rapports comportant 39 projets de règlements en matière de pollution. Et lorsque le premier des deux comité eut rempli son mandat, il cessa d'exister. Les membres de ce comité se sont demandé pourquoi. Le problème de la pollution n'avait jamais été aussi actuel et aussi grave. On a donc formé un nouveau comité qui a produit un deuxième rapport expliquant par le menu détail les nombreux aspects de ce problème omis dans le premier rapport. Je crois qu'il a présenté 16 recommandations en tout. Il faut féliciter également les membres de ce comité dont faisait partie notre ministre de l'Environnement actuel.

Lorsque le gouvernement a accédé au pouvoir, en septembre 1984, j'étais parmi les nombreux députés qui ont rappelé que les pluies acides posaient un très grave problème. J'ai pris la peine de dire au premier ministre qu'il avait peut-être beaucoup de pain sur la planche, mais que les pluies acides constituaient le plus gros morceau. Je n'ai jamais cessé de leur en parler, à lui et au ministre des Transports (M. Mazankowski), de janvier à février 1985. A propos de la visite du président au Canada, je leur ai demandé ce qu'ils avaient à lui montrer comme mesures concernant les pluies acides. Je leur ai rappelé que nous n'avions rien fait encore et qu'il fallait agir sans tarder. Je me faisais du mauvais sang car le mois de mars arrivait à grands pas et le ministre ne cessait de me répondre: «Ne vous en faites pas, Stan, vous allez être aux petits oiseaux». Je lui ai dit de faire en sorte que ce soit le plus tôt possible. La situation actuelle n'est certes pas satisfaisante.

Les députés le savent, le 6 mars, le ministre de l'Environnement a eu le mérite de faire des recommandations très vigoureuses portant sur la réduction de 50 p. 100 des émissions de SO_2 d'ici à 1994, et sur de nouvelles normes en matière d'émissions automobiles pour les modèles 1988. J'admets que je n'étais pas très heureux, car je voulais que ces normes soient imposées aux modèles 1987, mais on n'obtient pas tout ce qu'on veut en ce monde, même au Parlement, et l'opposition devrait le savoir. Nous avons également affecté 150 millions de dollars à la réduction des émissions des fonderies, 25 millions au développement de nouvelles technologies. Une somme de 70 millions a été débloquée pour essayer d'utiliser la houille d'une façon plus propre que maintenant. Des subventions de 18 millions ont été affectées par ailleurs à la recherche et à la surveillance. Comme nous pouvons le constater, des initiatives constructives ont été prises. Moi et les autres membres du comité n'avons certainement pas obtenu tout ce que nous voulions. Nous pouvons toutefois être certains que le comité continuera à travailler dur. Le président des États-Unis n'est pas le seule personne à convaincre. Il faut aller parler aux gens qui détiennent le pouvoir, aux 100 sénateurs et aux 435 membres du Congrès. Ce sont les personnes qu'il faut convaincre.

La grande majorité des Américains sont conscients du problème des pluies acides. Ils sont entièrement de notre avis. Il y a littéralement des millions de personnes faisant partie d'organismes à vocation écologique, de chasseurs et de pêcheurs et d'autres sportifs. J'ai conseillé aux personnes auxquelles j'ai parlé d'exercer des pressions sur leur sénateur ou sur leur représentant. Si elles arrivent à faire passer le message, nous allons obtenir des résultats. Si nous sommes agressifs et

odieux, on nous dira d'aller nous faire pendre ailleurs. Même le député de l'opposition le plus belliqueux hésiterait à nous recommander de déclarer la guerre aux États-Unis et d'envahir le Sénat et la Chambre des représentants pour aller ordonner de faire telle ou telle chose pour telle ou telle date. Je ne suis pas heureux de ne pas avoir pu arriver beaucoup plus loin que cela, mais je suis très optimiste et je pense que nous finirons par arriver à nos fins dans un délai raisonnable.

Le président suppléant (M. Charest): Questions ou commentaires.

M. McCurdy: Monsieur le Président, à ma connaissance, personne n'a proposé que le Canada envahisse les États-Unis à cause des pluies acides ou d'autre chose. Ce n'est pas en considérant sous cet angle les divergences d'opinion quant à la fermeté dont il faut faire preuve à cet égard que nous nous ferons comprendre. C'est contraire à l'esprit de la résolution que nous examinons.

Le fait est que quelques progrès ont été réalisés face à un président qui semblait n'avoir qu'une très vague idée du problème. Il reconnaît maintenant son existence et il s'agit certainement d'un pas en avant. Toutefois, nous ne sommes pas d'accord pour dire que cette entente constitue une grande victoire en ce qui concerne sa teneur et ses résultats. Si le député ne connaît pas bien les États-Unis, je peux lui dire que, dans ma région, nous lisons les journaux américains et nous écoutons les nouvelles en provenance des États-Unis tous les jours. Nous en sommes littéralement submergés. Personne là-bas ne parle de cette entente. Absolument personne.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Pourquoi?

M. McCurdy: Parce que les gens s'en fichent.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Vous plaisantez?

M. McCurdy: Ce n'est pas une critique, mais tout simplement la réalité. Certaines personnes ont pu vous dire qu'elles étaient satisfaites des progrès réalisés au cours de ces entretiens. Néanmoins, il ne faut pas en espérer trop. Les Américains craignent de nous voir semer la perturbation au Sénat et au Congrès, c'est du moins vrai pour les membres de ces deux assemblées qui ont besoin du maximum d'aide. Ils craignent que nous les désarmions si nous insistons trop sur des progrès qui, en fin de compte, pourraient se réduirent à peu de chose.

• (1710)

M. Darling: Je comprends le point de vue du député et je sais que sa circonscription est voisine des États-Unis. Je voudrais toutefois lui faire remarquer que les États-Unis ne se résument pas à la ville de Détroit. Même si, à l'entendre, les journaux de Détroit n'en ont absolument pas parlé, je m'en étonne car cela a certainement fait les manchettes. Quoi qu'il en soit, dans le *New York Times* de dimanche, nous pouvons lire l'éditorial suivant:

> Maintenant que le président a reconnu l'existence du problème des pluies acides, on ne peut plus se permettre de tergiverser. Les citoyens sont de plus en plus nombreux à souhaiter un contrôle depuis l'apparition des premiers signes de dommages causés par les pluies acides dans l'Ouest et le Sud-Est.
>
> Le Congrès a enfin la possibilité de réconcilier les factions opposées et de protéger les lacs et forêts du pays.

D'autre part, je signale au député qu'au cours du week-end j'ai pris la parole en Floride où les réactions ont également été positives. Les membres du Congrès des États-Unis ont de quoi travailler maintenant que le président des États-Unis a reconnu l'existence du problème. Dans un communiqué, il a déclaré: «J'ai le plaisir de dire que je souscris entièrement à ce rapport et que je publierai prochainement un communiqué en ce sens». On a au moins reconnu l'existence du problème et, là encore, c'est le ou peut-être les premiers pas vers la reprise et vers la solution de notre problème de pluies acides et de celui des Américains.

Il y a cinq ans, quand le comité s'est rendu pour la première fois à Washington et a parlé des pluies acides, les Américains nous ont regardés d'un drôle d'air. Ils se sont demandé de quoi nous voulions bien parler. C'était le secret le mieux gardé des États-Unis, mais ce n'est plus le cas aujourd'hui. Cette question reçoit une énorme publicité de la part de divers organismes. J'ai assisté à un événement spécial le 13 mars dernier à New York. J'y ai été invité avec le ministre de l'Environnement de l'Ontario, l'honorable Jim Bradley. Parmi les invités se trouvaient diverses personnalités, et notamment le procureur général de l'État de New York, l'honorable Robert Abrams, notre ministre de l'Environnement (M. McMillan), je le répète, Dick Cavett, célébrité de la télévision, Tony Randall, acteur de cinéma, certains membres du Congrès et ainsi de suite. Deux cents personnes assistaient à cette soirée à laquelle on en attendait 70 ou 80. J'ai été absolument sidéré. Tout le monde était enthousiaste et souhaitait que l'on réduise les pluies acides. Ce n'est qu'une région et la même chose se produit dans tous les États-Unis. Le mouvement s'étend et le pouvoir des gens va se faire sentir car ils vont transmettre le message au Congrès américain et je puis vous assurer qu'il y aura une suite.

J'ai été déçu, lors des dernières élections présidentielles, de voir que le problème des pluies acides n'était pas vraiment pris au sérieux et que les démocrates ne s'en servaient pas contre le gouvernement en place. Je suis sûr que cette question viendra en tête des préoccupations au cours des élections de 1988. Cela ne manquera pas de stimuler et d'inciter les futurs dirigeants à trouver les fonds voulus pour résoudre ce problème. Je sais que c'est difficile car les États-Unis d'Amérique sont, comme nous, accablés par un énorme déficit. Néanmoins, nos deux pays devront sans aucun doute trouver les fonds nécessaires. Quelqu'un a déclaré qu'à l'heure actuelle, selon les estimations, l'inaction des États-Unis leur coûte 5.5 milliards de dollars en dommages aux édifices et à diverses autres choses, ainsi qu'à la santé de la population. Il est grand temps que nous nous entendions pour faire quelque chose. Nous ferions mieux de dépenser les fonds de façon concrète en vue de réduire les pluies acides.

Le président suppléant (M. Charest): Une très brève question.

M. Kilgour: Monsieur le Président, le député peut-il nous dire ce que fait le sous-comité des pluies acides à l'heure actuelle?

M. Darling: Eh bien, le sous-comité a tenu des audiences. Au cours de la dernière, nous avons entendu des témoins du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social nous parler de l'effet que les pluies acides ont sur la santé des gens. Nous espérons entendre le témoignage d'une autre personne sur le même sujet. Le comité a émis une déclaration sur les lacunes, disons, du rapport des envoyés. Nous avons été priés de préparer un mémoire à l'intention d'un colloque spécial sur les pluies acides qui se tiendra, sauf erreur, en mai prochain, et nous y travaillons. Le sous-comité a également communiqué

avec des membres du Congrès des États-Unis, certains Américains, des fonctionnaires de notre ambassade, pour tenter d'organiser une réunion à Washington au moment le plus propice.

Nous ne voulons pas nous rendre là-bas pour être tenus à l'écart. Nous voulons être entendus. Nous voulons nous entretenir avec des membres du Congrès. Nous voulons voir des gens d'outre-frontière, des démarcheurs pour les charbonnages, des représentants des entreprises de services publics pour tenter de leur faire adopter notre recommandation en vue de réduire les pluies acides. Nous espérons que dans un mois ou deux, nous serons en mesure de nous rendre à Washington, nouer des contacts utiles et y avoir des entretiens avec des personnes influentes. Bien entendu, nous voudrons surtout prendre contact avec des membres de la Chambre des représentants et du Sénat. Je viens de recevoir une lettre du sénateur Stafford la semaine dernière qui me dit avoir hâte de nous voir quand nous nous rendrons là-bas.

Le président suppléant (M. Charest): Reprise du débat.

M. Dave Dingwall (Cape Breton-Richmond-Est): Monsieur le Président, je prends la parole pour participer au débat sur la motion proposée par le député de Davenport (M. Caccia). Je ne veux pas moi non plus me montrer ergoteur. Moi aussi je veux être positif si l'on m'en donne l'occasion dans le présent débat, monsieur le Président, car je crois que l'objet de la motion est très important. J'ose espérer que le gouvernement y répondra de façon favorable.

La motion proposée par mon collègue, le député de Davenport, ne vise pas le moindrement, comme l'ont signalé, je crois, les députés qui ont pris la parole avant moi, ne vise pas du tout à blâmer une personne ou un groupe en particulier, mais bien à proposer une ligne de conduite que le gouvernement fédéral devrait adopter au nom de tous les Canadiens. Après avoir lu la motion que propose mon collègue, le député de Davenport, je crois qu'un traité conclu dans l'esprit de collaboration internationale démontré dans le protocole d'Helsinki de juillet 1985, y compris les trois conditions formulées dans la motion, convient parfaitement au problème des pluies acides. Car, dans cette mesure qui est proposée, il demande la réduction d'au moins 50 p. 100 d'ici à 1994 des émanations transfrontalières de dioxyde de soufre, chiffre fondé sur l'année de base 1980, un calendrier précis de réduction des émissions afin de respecter ce délai, et une disposition spécifiant que les réductions en question seront appliquées aux sources d'émanation de dioxyde de soufre là où elles seront les plus avantageuses pour le Canada.

Je ne pense pas que les députés d'un côté ou de l'autre de la Chambre puissent contester qu'une pareille proposition et un pareil cadre de traité ne seraient pas conformes aux intérêts supérieurs du Canada ni des diverses provinces.

En refaisant l'historique partiel de la question, j'ai ressenti de l'intérêt et un peu d'espoir, si l'on veut, que lorsque le premier ministre (M. Mulroney) a nommé un envoyé spécial en la personne de l'ex-premier ministre ontarien (M. Davis), et le président américain de son côté a nommé M. Drew Lewis, qu'il ressortirait peut-être de leurs délibérations quelque chose de tout à fait précis et concret. Je ne pense pas que les députés contesteront qu'il s'est dit beaucoup de banalités des deux côtés de la frontière à ce sujet. Mais comme mon collègue le député de Davenport l'a dit, malheureusement le rapport conjoint des envoyés spéciaux sur les pluies acides ne contenait ni programme de contrôle, ni date indicative, ni pourcentage de réduction des rejets, ni précisions sur le lieu où les appliquer de la façon la plus favorable pour le Canada. Il n'y a pas de programme de cinq milliards de dollars si l'industrie ne se montre pas intéressée, et il n'est pas mention du coût de l'inaction. Il n'y a pas d'effort pour construire sur le protocole d'accord signé en 1980.

• (1720)

Récemment le premier minsitre est allé à Washington rencontrer le président des États-Unis. Là encore il n'y a pas eu d'accord écrit quant aux réductions des rejets ni de calendriers d'action. C'est décevant quand on sait à quel point les effets des pluies acides sont catastrophiques partout au Canada.

En ce qui concerne ma province, la Nouvelle-Écosse, je dois avouer que le gouvernement a décidé de réfuter certaines conclusions des écologistes canadiens. Des rapports révèlent en effet que les rivières de la Nouvelle-Écosse présentent le pire taux d'acidité en Amérique du nord. Or, le gouvernement provincial qualifie les écologistes d'alarmistes. Pourtant, la province fait face à de très graves dangers.

La situation n'est peut-être pas aussi dramatique que la décrit l'Institut national de recherches aquatiques dans son rapport sur la Nouvelle-Écosse, mais beaucoup de nos rivières me semblent sérieusement atteintes. On a dit que nos cours d'eau situés dans le sud et l'est de la province avaient sans doute le degré d'acidité le plus élevé du continent. Les pêcheurs sportifs, entre autres les fervents de la pêche au saumon, affirment que l'état des rivières est alarmant en raison des pluies acides.

C'est très bien de dire qu'il y a entente, collaboration et réciprocité, mais il est difficile de féliciter le gouvernement s'il n'y a pas de mesures concrètes ou de dépenses pour résoudre ou essayer d'atténuer le problème. J'affirme que les rivières de ma province, la Nouvelle-Écosse, surtout les rivières à saumon, sont en piteux état et qu'il ne semble pas y avoir de programme pour rectifier la situation à court, à moyen ou à long terme.

J'avais espéré qu'un programme de dépenses dans le cadre d'une entente avec les États-Unis tel que l'a proposé mon collègue de Davenport nous permette de nous attaquer aux causes du problème.

M. Dean Jeffries, de l'Institut national de recherche sur les eaux, déclarait dans un rapport publié en Ontario en semptembre que la Nouvelle-Écosse avait le pire problème d'eaux acides en Amérique du Nord. Le gouvernement provincial a déclaré que c'était faux et le ministre provincial a par la suite affirmé que, selon un rapport provincial, seulement 27 des lacs examinés avaient une acidité dangereusement élevée. A mon avis, c'est énorme. J'aurais espéré que le gouvernement fasse preuve de plus de ténacité pour obtenir des mesures concrètes des États-Unis.

Les pluies acides sont en train d'éroder des monuments à Halifax. Un professeur de droit à l'Université Dalhousie, M. J. Ogden, a déclaré que le problème est épouvantable et que la situation deviendra encore beaucoup plus grave. Pourtant, le gouvernement fédéral n'a pris aucune mesure précise et le gouvernement provincial a fait très peu de son côté.

La situation dans ma province est grave et nous espérons que les gouvernements du Canada et des États-Unis, et surtout du Canada, réfléchiront sérieusement à la proposition avancée par mon honorable ami de Davenport. C'est naturellement la voie à suivre pour apaiser les craintes que nous avons en Nouvelle-Écosse et dans d'autres régions du Canada. Nous devrions tenter d'obtenir une proposition qui prévoit des réductions d'ici à 1994, avec un calendrier précis.

Le député de Vancouver-Sud (M. Fraser), ancien ministre de l'Environnement et ancien ministre des Pêches, déclairait que nous devrions être unis dans la lutte contre les pluies acides. Je suis d'accord avec lui. J'estime justement que la motion d'ajourd'hui devrait recevoir l'appui des deux côtés de la Chambre, unis dans une même volonté de lutte. Toutefois, je lui dirais que le fait qu'il y ait des différences d'opinion sur la voie à suivre nous donne l'occasion de soumettre nos suggestions, et même celles de notre parti, au Parlement.

Notre nation a une belle frontière. Nous avons de riches forêts et de nombreux lacs. Dans notre pays de quelque 25 millions d'habitants, les Canadiens peuvent pêcher à l'Est ou à l'Ouest, faire de l'alpinisme ou marcher dans les bois. L'ampleur du problème des pluies acides doit nous inquiéter tous.

Je ne pense pas que le fait de nous contenter de reconnaître la validité d'un rapport présenté au début de 1986 suffira à régler le problème posé par les pluies acides au Canada et aux États-Unis.

Dans sa motion, mon collègue ne reproche rien au gouvernement, mais il propose une solution de rechange pour régler ce problème. Les députés qui sont intervenus jusqu'ici en ont félicité le député de Davenport. Toutefois, comme je suis originaire de la Nouvelle-Écosse et que je me soucie particulièrement du sort de ma province et m'intéresse à la lutte qui s'y mène contre les pluies acides, je m'avoue un peu déçu des maigres progrès réalisés jusqu'ici avec les États-Unis.

D'autres sont également déçus. M. Bernard Duval du Québec, par exemple, a exposé son point de vue dans un mémoire présenté au caucus et à des députés de notre parti. Il a fait part de sa déception face à l'immobilisme des autorités.

J'espère simplement que, dans les minutes qui restent, en fait lors des débats qui suivront dans nos caucus respectifs et avec les membres du sous-comité des pluies acides, les députés étudieront sérieusement la motion. Le secrétaire parlementaire reconnaîtra peut-être que le premier ministre a pris un engagement en ce qui a trait à la franchise et à la civilité. Selon moi, la proposition faite par mon collègue, le député de Davenport dans cette motion est conforme à l'esprit, sinon à la lettre, si vous voulez, de l'affirmation du premier ministre et il convient d'y réfléchir. Je ne vois aucune raison pour le gouvernement de rejeter cette motion. J'espère que le secrétaire parlementaire profitera de l'occasion pendant le temps encore à sa disposition pour poser une question ou, en fait, m'expliquer ainsi qu'à mon parti, pourquoi nous ne devrions pas procéder ainsi.

• (1730)

J'ai entendu toutes les platitudes des ministériels selon lesquelles il s'agit d'un moment historique pour le Canada et les États-Unis, mais je crois que le secrétaire parlementaire doit avoir la franchise de reconnaître que nous sommes loin du traité ou de l'accord global proposé par mon collègue, le député de Davenport. J'espère que le secrétaire parlementaire nous fera part de sa position sur cette question, car je sais qu'il croit comme moi que le problème des pluies acides est particulièrement important pour ma province et que le gouvernement fédéral doit s'y intéresser de près, surtout au début de son mandat.

M. Gurbin: Monsieur le Président, j'ai apprécié les propos, notamment le ton de certaines observations, du député qui vient de terminer son intervention dans un débat qui se révèle, somme toute, intéressant.

Ce qui m'a particulièrement frappé en écoutant le député et d'autres membres de son parti, ce n'est pas tellement l'absence de mesure réelle depuis cinq ans, ni l'absence de ressources financières, ni l'absence d'une entente effective avec les provinces, ce qui m'a impressionné c'est la solution proposée par le député et son collègue, le critique libéral en matière d'environnement. Oublions pour l'instant que ce parti n'a rien fait du tout dans ce domaine, et voyons ce qu'il propose pour l'avenir et comment nous parviendrons à conclure un accord, enfin de trouver une solution à ce problème. Nous sommes ici pour accomplir des choses qui doivent être accomplies. Tout le monde sait que les pluies acides sont le grand problème écologique de l'heure. C'est un problème qui touche deux pays, un problème sur lequel il nous faut nous entendre avec les États-Unis afin de trouver une solution effective. L'attitude adoptée par le parti libéral depuis 18 ans—parlons plutôt des cinq dernières années—c'est que tout le tort revient aux États-Unis et que la façon de les amener à faire quelque chose, à prendre des mesures quelconques, c'est de s'en prendre à eux publiquement. Ce parti semble croire que la seule façon de toucher le gouvernement américain, c'est d'aller faire des manifestations spectaculaires devant la Maison Blanche.

M. Dingwall: Brûlez votre soutien-gorge.

M. Gurbin: Je n'ai pas donné de détail, monsieur le Président. Je pense que c'est une remarque importante parce qu'elle concerne directement cette motion. Cette motion est pléonastique, c'est incontestable. L'arrogance du critique libéral pour l'environnement s'y étale. Il fait aujourd'hui des déclarations tonitruantes, mais il a passé près de cinq ans au gouvernement sans pouvoir se vanter du moindre résultat. Si le député de Cape Breton-Richmond-Est (M. Dingwall) lit le détail du rapport, il constatera qu'il prévoit certaines choses qui réduiront en fait les pluies acides même à court terme. Le rapport comporte un engagement financier concret. Mais ce n'est pas tout, et nous ne l'avons jamais prétendu. Nous ne pensons pas pouvoir réaliser notre objectif ultime, cet objectif important et nécessaire qui est d'obtenir une conclusion satisfaisante et un accord avec les États-Unis, en dénigrant à toute occasion les efforts constructifs accomplis par notre premier ministre (M. Mulroney) et le président des États-Unis ainsi que par des agents tels que le sous-comité des pluies acides et divers sénateurs américains. Qu'il s'agisse du problème des pluies acides ou de diverses autres questions bilatérales, il se trouve qu'à cause de la position adoptée par le gouvernement libéral, y compris l'actuel critique de l'environnement pour le parti libéral durant son mandat, nous avons dû déployer une énergie énorme rien que pour dépasser le stade de la propension à faire de la politique un exercice de contradiction et d'hostilité. Cette attitude a presque déchiré le pays à l'époque où le parti libéral gouvernait.

Le député devrait se rappeler les relations que le précédent gouvernement entretenait avec les provinces. Ces relations sont de nouveau chaleureuses. Nous avons réussi à signer avec les provinces des accords, ce que l'actuel critique en matière d'environnement n'a jamais su faire. Il nous a fallu beaucoup d'efforts uniquement pour créer le climat favorable à la signature d'un accord avec les États-Unis, ce que l'ancien gouvernement n'avait jamais su faire.

Le député a-t-il quelque chose de bon à dire des États-Unis? Comment s'y prendrait-il pour en arriver à signer des accords avec les États-Unis? Aurait-il recours par exemple à des insultes ou à une politique de confrontation?

M. Dingwall: Monsieur le Président, j'ai déjà à plusieurs reprises eu l'occasion d'écouter le député traiter de différentes questions. D'ordinaire—et je dis bien «d'ordinaire»—il fait preuve de jugement et d'objectivité dans certains domaines. Comme je suis quelqu'un de raisonnable, je n'ai formulé aucune observation qui autorise qui que ce soit à m'accuser d'être un mange-Yankee.

M. Kilgour: Et votre voisin de banquette, lui?

M. Dingwall: Écoute un peu, bavard, ton tour viendra.

M. McDermid: C'est une honte!

M. McLean: C'est une honte!

M. Dingwall: C'est bien là l'arrogance des ministériels. Je n'ai pas du tout attaqué les États-Unis. La motion dont le Parlement est saisi ne renferme aucun reproche à l'endroit de ce pays. Personne n'a laissé entendre pareille chose.

Nous devrions tous chercher, en tant que Canadiens, à conclure un marché qui serve nos intérêts. En 1986, notre envoyé spécial, l'ex-distingué premier ministre de l'Ontario, aurait dû insister sur les avantages économiques que conférerait la réduction des pluies acides. Mais on ne trouve rien de tel dans son rapport. Le gouvernement du Canada a échoué lamentablement sur ce chapitre. Il aurait dû faire valoir à son homologue américain les conséquences économiques qu'entraînerait l'absence de mesures concrètes à court et à long terme. Le gouvernement du Canada aurait dû lui présenter une étude de rentabilité. Notre envoyé ne disposait pas d'une telle analyse pas plus que le premier ministre lorsqu'il a rencontré le président des États-Unis.

Pour la gouverne de mon collègue, nous n'avons attaqué les États-Unis ni dans cette motion ni dans nos commentaires. S'il convient que cette motion est raisonnable, il ne manquera certes pas de nous prêter main forte pour que nous poursuivions dans la voie que nous avons empruntée.

• (1740)

M. Gurbin: Monsieur le Président, il est clair qu'on ne voit que ce qu'on veut bien voir, comme dit la sagesse populaire. En lisant le rapport, l'opposition a préféré ne pas voir les efforts constructifs qui ont été accomplis, notamment les réductions précises qui en découleront, et les facteurs de reconnaissance de ce qu'il en coûterait à l'économie de ne rien faire. Les députés n'ont qu'à lire le rapport et à le comprendre pour le constater. Il faut le considérer comme un élément de ce qui constituera la solution ultime, à savoir les ententes auxquelles nous travaillons présentement et qui ont déjà été établies en principe, comme on peut le voir à la page 4. Je renvoie également le député à la page 29. Je ne la lui lirai pas car je n'ai pas beaucoup de temps, et je suis persuadé qu'il voudra faire une observation. Nous sommes en train de faire ce que la motion de l'opposition nous demande de faire. Nous entendons bien continuer dans cette voie.

M. Dingwall: Monsieur le Président, le député a mentionné les efforts déployés. Je lui rappellerai une déclaration faite à la Chambre des communes le 11 mars 1985:

> Nous voulons continuer à travailler en collaboration de façon à comprendre et à contrôler la pollution de l'air et de l'eau qui ne respecte aucune frontière.

Telles étaient les paroles du président des États-Unis. Comme je l'ai dit tout à l'heure, le rapport des envoyés extraordinaires sur les pluies acides ne prévoit aucun programme de contrôle, aucune date limite, aucun pourcentage de réduction des émissions et il ne fait pas mention des conséquences de l'inertie qui a fait suite au protocole d'intention de 1980. Nous pouvons relever des omissions importantes, non seulement dans ce rapport, mais dans l'entente que viennent de conclure le premier ministre et le président. Par esprit de courtoisie et au nom de la transparence, pourquoi les députés n'accepteraient-ils pas une motion qui ne s'attaque nullement aux États-Unis, mais qui dit seulement que nous souhaitons une intervention dans l'intérêt de nos deux pays? La Chambre devrait envisager cette possibilité et cela, immédiatement.

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, je n'ai pas beaucoup de temps. Cependant, pendant ces quelques instants, je voudrais faire une ou deux remarques.

Ce débat a pour objet de convaincre le plus grand nombre de députés que nous devons adopter une position particulière et, en tant que Parlement, la soutenir. S'il ne ressort du débat d'aujourd'hui qu'une reconnaissance du problème et un engagement de tous les partis de la Chambre à faire front commun dans ce domaine, le débat aura été utile. J'espère que ce sera le cas. Je suis convaincu que le pouvoir des gens, tant au Canada qu'aux États-Unis, peut changer bien des choses. J'espère qu'ils pourront faire changer d'avis à leurs représentants élus. Certaines personnes s'adresseront à leurs représentants au Congrès et à leurs sénateurs pour obliger le Congrès américain à inciter le gouvernement à prendre les mesures au sujet desquelles nous espérions tous que le premier ministre (M. Mulroney) réussirait à conclure une entente lors de son voyage aux États-Unis. Au lieu de cela, il n'a rien fait. Si le Congrès adopte un projet de loi en vue d'obliger le gouvernement à prévoir les fonds voulus et à prendre des mesures, nous en serons heureux. Par conséquent, nous devons nous efforcer de sensibiliser les Canadiens et les Américains au problème de la pollution, aux dangers que présentent les pluies acides et au tort qu'elles font à notre terre et à notre patrimoine.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre! Comme il est 17 h 45, il est de mon devoir, conformément à l'article 82(10) du Règlement, d'interrompre les délibérations et de mettre aux voix sur-le-champ toute question nécessaire pour disposer de l'amendement dont la Chambre est maintenant saisie.

En conséquence, la question est la suivante, M. Caccia, appuyé par M. Gauthier, propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement du Canada devrait, avant le prochain sommet canado-américain, négocier avec le gouvernement des États-Unis un traité visant à réduire les émissions génératrices de pluies acides en provenance des États-Unis qui causent des dommages à l'économie canadienne parce qu'elles franchissent la frontière canado-américaine;

Que le traité soit conclu dans l'esprit de collaboration internationale démontré dans le protocole d'Helsinki de juillet 1985, auquel le gouvernement du Canada souscrit déjà, et qu'il comprenne

—la réduction des émanations transfrontalières de bioxyde de soufre d'au moins 50 p. 100, avant 1994, chiffres fondés sur l'année de base 1980;

—un calendrier précis de réduction des émissions afin de respecter le délai de 1994;

—une disposition spécifiant que les réductions en question seront appliquées aux sources d'émanations de bioxyde de soufre qui seront les plus avantageuses pour le Canada; et

Que si le gouvernement n'amorce pas de négociations urgentes en vue de la signature d'un tel traité, il prouvera sa myopie vis-à-vis des intérêts économiques à long terme des deux pays, compte tenu des dommages causés par les pluies acides à la santé de la population et aux forêts, aux lacs, aux cours d'eau, aux pêcheries, à l'agriculture, à la faune, à l'industrie des produits de l'érable ainsi qu'aux édifices, aux monuments et aux ouvrages.

[*Traduction*]

Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Charest): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Charest): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Charest): Convoquez les députés.

(La motion de M. Caccia, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote nº 208)

POUR

Députés

Althouse	Epp (Thunder Bay-Nipigon)	Lapierre
Angus	Foster	MacLellan
Axworthy	Fulton	McCurdy
Blackburn (Brant)	Gauthier	Nicholson (Trinity)
Caccia	Gray (Windsor-Ouest)	Parry
Cassidy	Henderson	Penner
Deans	Hopkins	Robichaud
de Corneille	Hovdebo	Robinson
de Jong	Jewett	Rossi
Dingwall	Langdon	Young—30.

CONTRE

Députés

Andre	Gormley	McKenzie
Attewell	Gottselig	McKinnon
Beatty	Graham	McKnight
Bernier	Gray (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine)	McLean
Bertrand	Greenaway	McMillan
Blenkarn	Gurbin	Merrithew
Bouchard	Gustafson	Minaker
Bourgault	Hamilton	Mitges
Bradley	Hees	Moore
Caldwell	Hnatyshyn	Nickerson
Cardiff	Hockin	Nielsen
Champagne (Saint-Hyacinthe-Bagot)	Holtmann	Oberle
Champagne (Champlain)	Hudon	Paproski
Charest	Jacques	Redway
Clark (Brandon-Souris)	Jardine	Reimer
Clinch	Jelinek	Ricard
Coates	Johnson (Bonavista-Trinity-Conception)	St. Germain
Cochrane	Joncas	Scowen
Comeau	Jourdenais	Sparrow
Cook	Kelleher	Speyer
Cossitt	Kilgour	Stevens
Crofton	Ladouceur	Tardif (Charlesbourg)
Crosbie (Saint-Jean-Ouest)	Landry	Taylor
Darling	Lanthier	Thacker
Daubney	Lawrence	Towers
de Cotret	Layton	Tremblay (Lotbinière)
Desjardins	Leblanc	Tupper
Desrosiers	Lewis	Turner (Ottawa-Carleton)
Dick	Lopez	Vankoughnet
Edwards	MacDonald (Kingston et les Îles)	Vézina
Epp (Provencher)	Marin	Vincent
Fennell	Mayer	Warner
Ferland	Mazankowski	Wenman
Fontaine	McCuish	White
Forrestall	McDermid	Wilson (Swift Current-Maple Creek)
Fraser	McInnes	Winegard
Gervais		Wise—110.

M. le Président: Je déclare la motion rejetée.

LES SUBSIDES

ADOPTION DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE (C)

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor) propose:

Que le budget supplémentaire (C), 1985-1986, déposé à la Chambre le mardi 4 mars 1986, soit adopté.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée.)

● (1810)

M. de Cotret propose alors: Que le projet de loi C-101, tendant à accorder à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le gouvernement du Canada pendant l'année financière se terminant le 31 mars 1986, soit lu pour la 1re fois.

(La motion est adoptée et le projet de loi est lu pour la 1re fois.)

M. de Cotret propose alors: Que le projet de loi C-101, tendant à accorder à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le gouvernement du Canada pendant l'année financière se terminant le 31 mars 1986, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité plénier.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le Président: A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le Président: Nous dispenserons-nous de la sonnerie?

Des voix: D'accord.

(La motion de M. de Cotret, mise aux voix, est adoptée.)

(*Vote nº 209*)

POUR

Députés

Andre	Gottselig	McKenzie
Attewell	Graham	McKinnon
Beatty	Gray	McKnight
Bernier	(Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine)	McLean
Bertrand	Greenaway	McMillan
Blenkarn	Gurbin	Merrithew
Bouchard	Gustafson	Minaker
Bourgault	Hamilton	Mitges
Bradley	Hees	Moore
Caldwell	Hnatyshyn	Nickerson
Cardiff	Hockin	Nielsen
Champagne (Saint-Hyacinthe-Bagot)	Holtmann	Oberle
Champagne (Champlain)	Hudon	Paproski
Charest	Jacques	Redway
Clark (Brandon-Souris)	Jardine	Reimer
Clinch	Jelinek	Ricard
Coates	Johnson (Bonavista-Trinity-Conception)	St. Germain
Cochrane	Joncas	Scowen
Comeau	Jourdenais	Sparrow
Cook	Kelleher	Speyer
Cossitt	Kilgour	Stevens
Crofton	Ladouceur	Tardif (Charlesbourg)
Crosbie (Saint-Jean-Ouest)	Landry	Taylor
Darling	Lanthier	Thacker
Daubney	Lawrence	Towers
de Cotret	Layton	Tremblay (Lotbinière)
Desjardins	Leblanc	Tupper
Dick	Lewis	Turner (Ottawa-Carleton
Edwards	Lopez	Vankoughnet
Epp (Provencher)	MacDonald (Kingston et les Îles)	Vézina
Fennell	MacKay	Vincent
Ferland	Marin	Warner
Fontaine	Mayer	Wenman
Forrestall	Mazankowski	White
Fraser	McCuish	Wilson (Swift Current-Maple Creek)
Gervais	McDermid	Winegard
Gormley	McInnes	Wise—110.

CONTRE

Députés

Althouse	Epp (Thunder Bay-Nipigon)	Lapierre
Angus	Foster	MacLellan
Axworthy	Fulton	McCurdy
Blackburn (Brant)	Gauthier	Nicholson (Trinity)
Caccia	Gray (Windsor-Ouest)	Nystrom
Cassidy	Henderson	Parry
Deans	Hopkins	Penner
de Corneille	Hovdebo	Robichaud
de Jong	Jewett	Robinson
Dingwall	Langdon	Rossi
		Young—31.

M. le Président: Je déclare la motion adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la 2e fois et la Chambre se forme en comité plénier, sous la présidence de M. Paproski.)

(Les article 2 à 7 inclusivement sont adoptés.)

(L'annexe est adoptée.)

(L'article 1 est adopté.)

(Le préambule est adopté.)

(Le titre est adopté.)

M. Gauthier: Je suis désolé, monsieur le Président, mais je n'arrive pas à vous suivre. Avons-nous le projet de loi? Nous a-t-il été distribué?

Le vice-président: Je crois qu'on l'a remis au député ce matin. Le député d'Ottawa-Vanier a-t-il le projet de loi intitulé «Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le gouvernement du Canada pendant l'année financière se terminant le 31 mars 1986»? C'est celui dont nous sommes saisis.

(Rapport est fait du projet de loi.)

M. de Cotret propose: Que le projet de loi soit agréé.

● (1820)

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le Président: Que tous ceux qui sont pour veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le Président: A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le Président: Nous dispenserons-nous de la sonnerie?

Des voix: D'accord.

(La motion de M. de Cotret, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote nº 210)

POUR

Députés

Andre	Clark (Brandon-Souris)	Edwards
Attewell	Clinch	Epp (Provencher)
Beatty	Coates	Fennell
Bernier	Cochrane	Ferland
Bertrand	Comeau	Fontaine
Blenkarn	Cook	Forrestall
Bouchard	Cossitt	Fraser
Bourgault	Crofton	Gervais
Bradley	Crosbie (St. John's West)	Gormley
Caldwell	Darling	Gottselig
Cardiff	Daubney	Graham
Champagne (Saint-Hyacinthe-Bagot)	de Cotret	Gray (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine)
Champagne (Champlain)	Desjardins	Greenaway
Charest	Desrosiers	Gurbin
	Dick	
Gustafson	MacDonald (Kingston and the Islands)	St. Germain
Hamilton	MacKay	Scowen
Hees	Marin	Sparrow
Hnatyshyn	Mayer	Speyer
Hockin	Mazankowski	Stevens
Holtmann	McCuish	Tardif (Charlesbourg)
Hudon	McDermid	Taylor
Jacques	McInnes	Thacker
Jardine	McKenzie	Towers
Jelinek	McKinnon	Tremblay (Lotbinière)
Johnson (Bonavista-Trinity-Conception)	McKnight	Tupper
Joncas	McLean	Turner (Ottawa-Carleton)
Jourdenais	McMillan	Vankoughnet
Kelleher	Merrithew	Vézina
Kilgour	Minaker	Vincent
Ladouceur	Mitges	Warner
Landry	Moore	White
Lanthier	Nickerson	Wilson (Swift Current-Maple Creek)
Lawrence	Nielsen	Winegard
Layton	Oberle	Wise—110.
Leblanc	Paproski	
Lewis	Redway	
Lopez	Reimer	
	Ricard	

CONTRE

Députés

Althouse	Foster	McCurdy
Angus	Fulton	Nicholson (Trinity)
Axworthy	Gauthier	Nystrom
Blackburn (Brant)	Gray (Windsor West)	Parry
Caccia	Henderson	Penner
Cassidy	Hopkins	Robichaud
Deans	Hovdebo	Robinson
de Corneille	Jewett	Rossi
de Jong	Langdon	Young—30.
Epp (Thunder Bay-Nipigon)	Lapierre	
	MacLellan	

M. le Président: Je déclare la motion adoptée.

M. de Cotret propose: Que le projet de loi soit lu pour la 3e fois et adopté.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la 3e fois, est adopté.)

* * *

LES CRÉDITS PROVISOIRES

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor) propose:

Qu'une somme n'excédant pas $10,169,354,842.40 soit ensemble:

1) trois douzièmes ($7,666,357,410.75) du total des montants des postes énoncés au budget principal des dépenses pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1987, déposé sur le Bureau le jeudi 27 février 1986, sauf les postes énumérés ci-dessous:

2) onze douzièmes du total des montants du poste 15 de l'Énergie, des Mines et des Ressources, du poste L60 des Affaires indiennes et du Nord canadien, du poste 45 des Travaux publics et du poste 20 des Transports (Annexe A) dudit budget, $13,955,333.33;

3) neuf-douzièmes du montant du poste 5 du Conseil du Trésor (Annexe B) dudit budget, $262,500,000.00;

4) six-douzièmes du montant total du poste 50 des Affaires indiennes et du Nord canadien, du poste 30 des Transports et du poste 10 du Conseil du Trésor (Annexe C) dudit budget, $115,113,500.00;

5) cinq-douzièmes du montant total du poste 75 des Communications, du poste 15 de la Consommation et des Corporations, du poste 10 de l'Emploi et de l'Immigration, du poste 45 de l'Énergie, des Mines et des Ressources, du poste 55 de la Santé nationale et du Bien-être social et du poste 35 des Travaux publics (Annexe D) dudit budget, $74,986,541.66; et

6) quatre-douzièmes du montant total du poste 15 de l'Agriculture, du poste 30 des Communications, du poste 20 de la Consommation et des Corporations, des postes 15 et 25 de l'Emploi et de l'Immigration, du poste 1 de l'Énergie, des Mines et des Ressources, des postes 1 et 15 de l'Environnement, des postes 15, 30, 35 et 40 des Affaires indiennes et du Nord canadien, du poste 10 du Parlement, du poste 30 des Travaux publics, du poste 25 du Secrétariat d'État, des postes 1 et 10 des Approvisionnements et Services, des postes 1 et 40 des Transports et du poste 20 des Affaires des anciens combattants (Annexe E) dudit budget, $2,036,442,056.66;

soit accordée à Sa Majesté pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1987.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le Président: A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, vous constaterez, je pense, que les députés sont disposés à appliquer le vote précédent à cette motion.

M. le Président: Il paraît que la Chambre est d'accord d'appliquer le vote précédent à cette motion?

Des voix: D'accord.

(La motion de M. de Cotret, mise aux voix, est adoptée.)

(*Vote nº 211*)

POUR

Députés

Andre
Attewell
Beatty
Bernier
Bertrand
Blenkarn
Bouchard
Bourgault
Bradley
Caldwell
Cardiff
Champagne (Saint-Hyacinthe-Bagot)
Champagne (Champlain)
Charest
Clark (Brandon-Souris)
Clinch
Coates
Cochrane
Comeau
Cook
Cossitt
Crofton
Crosbie (St. John's West)
Darling
Daubney
de Cotret
Desjardins
Desrosiers
Dick

Les subsides

Députés

Edwards
Epp (Provencher)
Fennell
Ferland
Fontaine
Forrestall
Fraser
Gervais
Gormley
Gottselig
Graham
Gray (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine)
Greenaway
Gurbin
Gustafson
Hamilton
Hees
Hnatyshyn
Hockin
Holtmann
Hudon
Jacques
Jardine
Jelinek
Johnson (Bonavista-Trinity-Conception)
Joncas
Jourdenais
Kelleher
Kilgour
Ladouceur
Landry
Lanthier
Lawrence
Layton
Leblanc
Lewis
Lopez
MacDonald (Kingston and the Islands)
MacKay
Marin
Mayer
Mazankowski
McCuish
McDermid
McInnes
McKenzie
McKinnon
McKnight
McLean
McMillan
Merrithew
Minaker
Mitges
Moore
Nickerson
Nielsen
Oberle
Paproski
Redway
Reimer
Ricard
St. Germain
Scowen
Sparrow
Speyer
Stevens
Tardif (Charlesbourg)
Taylor
Thacker
Towers
Tremblay (Lotbinière)
Tupper
Turner (Ottawa-Carleton)
Vankoughnet
Vézina
Vincent
Warner
White
Wilson (Swift Current-Maple Creek)
Winegard
Wise—110.

CONTRE

Députés

Althouse
Angus
Axworthy
Blackburn (Brant)
Caccia
Cassidy
Deans
de Corneille
de Jong
Epp (Thunder Bay-Nipigon)
Foster
Fulton
Gauthier
Gray (Windsor West)
Henderson
Hopkins
Hovdebo
Jewett
Langdon
Lapierre
MacLellan
McCurdy
Nicholson (Trinity)
Nystrom
Parry
Penner
Robichaud
Robinson
Rossi
Young—30.

M. le Président: Je déclare la motion adoptée.

M. de Cotret propose: Que le projet de loi C-102, tendant à accorder à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le gouvernement du Canada pendant l'année financière se terminant le 31 mars 1987, soit lu pour la 1re fois.

(La motion est adoptée et le projet de loi est lu pour la 1re fois.)

M. de Cotret propose: Que le projet de loi C-102, tendant à accorder à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le gouvernement du Canada pendant l'année financière se terminant le 31 mars 1987, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité plénier.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le Président: Que tous ceux qui sont en faveur veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le Président: A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. Le Président: Consent-on à appliquer les résultats du vote inscrit précédent à la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion de M. de Cotret, mise aux voix, est adoptée.)

(*Vote nº 212*)

POUR

Députés

Andre
Attewell
Beatty
Bernier
Bertrand
Blenkarn
Bouchard
Bourgault
Bradley
Caldwell
Cardiff
Champagne
(Saint-Hyacinthe-Bagot)
Champagne
(Champlain)
Charest
Clark
(Brandon-Souris)
Clinch
Coates
Cochrane
Comeau
Cook
Cossitt
Crofton
Crosbie
(St. John's West)
Darling
Daubney
de Cotret
Desjardins
Desrosiers
Dick
Edwards
Epp
(Provencher)
Fennell
Ferland
Fontaine
Forrestall
Fraser
Gervais
Gormley
Gottselig
Graham
Gray
(Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine)
Greenaway
Gurbin
Gustafson
Hamilton
Hees
Hnatyshyn
Hockin
Holtmann
Hudon
Jacques
Jardine
Jelinek
Johnson
(Bonavista-Trinity-Conception)
Joncas
Jourdenais
Kelleher
Kilgour
Ladouceur
Landry
Lanthier
Lawrence
Layton
Leblanc
Lewis
Lopez
MacDonald
(Kingston and the Islands)
MacKay
Marin
Mayer
Mazankowski
McCuish
McDermid
McInnes
McKenzie
McKinnon
McKnight
McLean
McMillan
Merrithew
Minaker
Mitges
Moore
Nickerson
Nielsen
Oberle
Paproski
Redway
Reimer
Ricard
St. Germain
Scowen
Sparrow
Speyer
Stevens
Tardif
(Charlesbourg)
Taylor
Thacker
Towers
Tremblay
(Lotbinière)
Tupper
Turner
(Ottawa-Carleton)
Vankoughnet
Vézina
Vincent
Warner
White
Wilson
(Swift Current-Maple Creek)
Winegard
Wise—110.

CONTRE

Députés

Althouse
Angus
Axworthy
Blackburn
(Brant)
Caccia
Cassidy
Deans
de Corneille
de Jong
Epp
(Thunder Bay-Nipigon)
Foster
Fulton
Gauthier
Gray
(Windsor West)
Henderson
Hopkins
Hovdebo
Jewett
Langdon
Lapierre
MacLellan
McCurdy
Nicholson
(Trinity)
Nystrom
Parry
Penner
Robichaud
Robinson
Rossi
Young—30.

M. le Président: Je déclare la motion adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la 2e fois et la Chambre se forme en comité plénier, sous la présidence de M. Paproski.)

● (1830)

Le vice-président: L'article 2 est-il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(L'article est adopté.)

Le vice-président: L'article 3 est-il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(L'article est adopté.)

Le vice-président: L'article 4 est-il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(L'article est adopté.)

Le vice-président: L'article 5 est-il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(L'article est adopté.)

Le vice-président: L'annexe A est-elle adoptée?

Des voix: Avec dissidence.

(L'annexe est adoptée.)

Le vice-président: L'annexe B est-elle adoptée?

Des voix: Avec dissidence.

(L'annexe est adoptée.)

Le vice-président: L'annexe C est-elle adoptée?

Des voix: Avec dissidence.

(L'annexe est adoptée.)

M. Gauthier: Monsieur le Président, la coutume veut que l'on demande au président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) l'assurance que le projet de loi est semblable en tous points à ceux qui ont été présentés précédemment dans les mêmes circonstances.

M. de Cotret: Je peux donner cette assurance.

Le vice-président: L'annexe D est-elle adoptée?

Des voix: Avec dissidence.

(L'annexe est adoptée.)

Le vice-président: L'annexe E est-elle adoptée?

Des voix: Avec dissidence.

(L'annexe est adoptée.)

Le vice-président: L'article 1 est-il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(L'article est adopté.)

Le vice-président: Le préambule est-il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(Le préambule est adopté.)

Le vice-président: Le titre est-il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(Le titre est adopté.)

(Rapport est fait du projet de loi.)

M. de Cotret propose: Que le projet de loi soit agréé.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le Président: A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le Président: Nous dispenserons-nous de la sonnerie d'appel? La Chambre est-elle d'accord pour appliquer le même vote inscrit dans ce cas aussi?

Des voix: D'accord.

(La motion de M. de Cotret, mise aux voix, est adoptée.)

(*Vote nº 213*)

POUR

Députés

Andre
Attewell
Beatty
Bernier
Bertrand
Blenkarn
Bouchard
Bourgault
Bradley
Caldwell
Cardiff
Champagne
(Saint-Hyacinthe-Bagot)
Champagne
(Champlain)
Charest
Clark
(Brandon-Souris)
Clinch
Coates
Cochrane
Comeau
Cook
Cossitt
Crofton
Crosbie
(St. John's West)
Darling
Daubney
de Cotret
Desjardins
Desrosiers
Dick
Edwards
Epp
(Provencher)
Fennell
Ferland
Fontaine
Forrestall
Fraser
Gervais
Gormley
Gottselig
Graham
Gray
(Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine)
Greenaway
Gurbin
Gustafson
Hamilton
Hees
Hnatyshyn
Hockin
Holtmann
Hudon
Jacques
Jardine
Jelinek
Johnson
(Bonavista-Trinity-Conception)
Joncas
Jourdenais
Kelleher
Kilgour
Ladouceur
Landry
Lanthier
Lawrence
Layton
Leblanc
Lewis
Lopez
MacDonald
(Kingston and the Islands)
MacKay
Marin
Mayer
Mazankowski
McCuish
McDermid
McInnes
McKenzie
McKinnon
McKnight
McLean
McMillan
Merrithew
Minaker
Mitges
Moore
Nickerson
Nielsen
Oberle
Paproski
Redway
Reimer
Ricard
St. Germain
Scowen
Sparrow
Speyer
Stevens
Tardif
(Charlesbourg)
Taylor
Thacker
Towers
Tremblay
(Lotbinière)
Tupper
Turner
(Ottawa-Carleton)
Vankoughnet
Vézina
Vincent
Warner
White
Wilson
(Swift Current-Maple Creek)
Winegard
Wise—110.

CONTRE

Députés

Althouse
Angus
Axworthy
Blackburn
(Brant)
Caccia
Cassidy
Deans
de Corneille
de Jong
Epp
(Thunder Bay-Nipigon)
Foster
Fulton
Gauthier
Gray
(Windsor West)
Henderson
Hopkins
Hovdebo
Jewett
Langdon
Lapierre
MacLellan
McCurdy
Nicholson
(Trinity)
Nystrom
Parry
Penner
Robichaud
Robinson
Rossi
Young—30.

M. le Président: Je déclare la motion adoptée.

M. de Cotret propose: Que le projet de loi soit lu pour la 3e fois et adopté.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le Président: A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le Président: Nous dispenserons-nous de la sonnerie d'appel? La Chambre est-elle d'accord pour appliquer le même vote inscrit dans ce cas aussi?

Des voix: D'accord.

(La motion de M. de Cotret, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote nº 214)

POUR

Députés

Andre
Attewell
Beatty
Bernier
Bertrand
Blenkarn
Bouchard
Bourgault
Bradley
Caldwell
Cardiff
Champagne
(Saint-Hyacinthe-Bagot)
Champagne
(Champlain)
Charest
Clark
(Brandon-Souris)
Clinch
Coates
Cochrane
Comeau
Cook
Cossitt
Crofton
Crosbie
(St. John's West)
Darling
Daubney
de Cotret
Desjardins
Desrosiers
Dick
Edwards
Epp
(Provencher)
Fennell
Ferland
Fontaine
Forrestall
Fraser
Gervais
Gormley
Gottselig
Graham
Gray
(Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine)
Greenaway
Gurbin
Gustafson
Hamilton
Hees
Hnatyshyn
Hockin
Holtmann
Hudon
Jacques
Jardine
Jelinek
Johnson
(Bonavista-Trinity-Conception)
Joncas
Jourdenais
Kelleher
Kilgour
Ladouceur
Landry
Lanthier
Lawrence
Layton
Leblanc
Lewis
Lopez
MacDonald
(Kingston and the Islands)
MacKay
Marin
Mayer
Mazankowski
McCuish
McDermid
McInnes
McKenzie
McKinnon
McKnight
McLean
McMillan
Merrithew
Minaker
Mitges
Moore
Nickerson
Nielsen
Oberle
Paproski
Redway
Reimer
Ricard
St. Germain
Scowen
Sparrow
Speyer
Stevens
Tardif
(Charlesbourg)
Taylor
Thacker
Towers
Tremblay
(Lotbinière)
Tupper
Turner
(Ottawa-Carleton)
Vankoughnet
Vézina
Vincent
Warner
White
Wilson
(Swift Current-Maple Creek)
Winegard
Wise—110.

CONTRE

Députés

Althouse
Angus
Axworthy
Blackburn
(Brant)
Caccia
Cassidy
Deans
de Corneille
de Jong
Epp
(Thunder Bay-Nipigon)
Foster
Fulton
Gauthier
Gray
(Windsor West)
Henderson
Hopkins
Hovdebo
Jewett
Langdon
Lapierre
MacLellan
McCurdy
Nicholson
(Trinity)
Nystrom
Parry
Penner
Robichaud
Robinson
Rossi
Young—30.

M. le Président: Je déclare la motion adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la 3e fois et adopté.)

M. le Président: Comme il est 18 h 35, la Chambre s'ajourne à demain 11 heures, conformément à l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 35.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 25 mars 1986

La séance est ouverte à 11 heures.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA MONNAIE

LA PRODUCTION D'UNE PIÈCE CANADIENNE DE UN DOLLAR

L'hon. Stewart McInnes (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, je suis heureux d'annoncer que le gouvernement a décidé de produire une pièce canadienne de un dollar. En conséquence, je présenterai dès que possible des modifications à la Loi sur la monnaie.

[*Français*]

A titre de ministre responsable de la Monnaie royale canadienne, j'ai demandé au directeur de la Monnaie d'émettre une pièce de monnaie de $1, qui sera en circulation pour le mois de janvier 1987.

Monsieur le Président, l'idée d'une pièce de monnaie de $1 n'est pas nouvelle. Les députés de cette Chambre se rappelleront que le Comité des prévisions budgétaires en général a tenu des audiences sur ce sujet l'an dernier et publié un rapport recommandant l'émission de cette pièce de monnaie.

[*Traduction*]

Pour commencer, la Monnaie frappera 300 millions de ces nouvelles pièces. Elles seront en nickel pur et plaquées de bronze de couleur dorée. Cela nécessitera l'achat, pour la première frappe, de 5 millions de livres de flans, puis ensuite de un demi-million de livres de flans par année. Nous estimons que cela aura un effet positif sur les emplois dans le secteur minier.

La pièce sera frappée par la Monnaie royale canadienne, à Winnipeg, où sont actuellement frappées toutes les pièces destinées à la circulation. La technologie requise pour ce genre de travail maintiendra le Canada à la pointe des techniques de production des pièces de monnaie, ce qui augmentera nos chances d'obtenir des commandes de l'étranger.

La pièce sera hendécagonale, un peu plus grande et un peu plus lourde que la pièce de 25c. et de couleur dorée. Il sera facile, par ses onze côtés, de la distinguer des autres pièces, ce qui sera un avantage pour les handicapés visuels.

Je voudrais également aviser la Chambre que le billet de un dollar sera progressivement retiré de la circulation, une fois que la nouvelle pièce circulera. Cette mesure permettra d'économiser 175 millions en frais de production, car la durée utile des pièces est de 20 ans, alors que les billets doivent être remplacés chaque année.

Plusieurs organismes réclament une pièce de un dollar depuis des années. L'Association canadienne du transport urbain, qui représente les sociétés de transport urbain du Canada, espère réaliser des économies considérables une fois que l'on pourra se passer de trier les billets actuellement utilisés. Les exploitants de distributrices et les handicapés visuels sont également en faveur de cette initiative.

En résumé, le gouvernement a pris cette décision parce qu'il estime que tout le monde au Canada en profitera. Cette pièce aura une grande importance pour le secteur minier, elle entraînera d'importantes économies pour le contribuable et elle rendra les transactions plus faciles et plus efficaces.

Des voix: Bravo!

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, je me réjouis à mon tour de l'annonce que vient de faire le ministre des Approvisionnements et Services. D'autant plus qu'un comité parlementaire a tenu de nombreuses audiences sur la question il y a environ un an. Si j'ai quelques reproches à faire au gouvernement, c'est bien celui d'avoir pris tellement de temps pour en arriver à cette conclusion.

M. Murphy: Il a fallu 16 ans aux libéraux avant même d'y songer, et ils ont ensuite rejeté l'idée.

M. Boudria: Après avoir examiné la proposition, le comité parlementaire a publié un rapport très complet, ainsi que le ministre en conviendra, j'en suis sûr, sur l'idée de frapper une pièce de un dollar. Celle-ci ressemblera à la pièce à l'effigie de Susan B. Anthony, aux États-Unis. On nous explique qu'il faut une pièce de cette taille à cause des machines distributrices. C'est justifiable, évidemment, car il en coûterait très cher, autrement, aux entreprises de ce secteur pour installer des dispositifs spéciaux.

Cette décision m'inspire les questions suivantes. Je dois d'abord préciser qu'il s'agit d'une bonne initiative libérale qui remonte à 1978.

M. Rodriguez: Pourquoi avez-vous tant tardé?

M. Boudria: Comme le ministre a sans doute oublié de le mentionner, j'ai cru bon de le signaler à la Chambre qui s'en souvient certainement fort bien.

L'Association des banquiers canadiens avait alors proposé que le gouvernement assume le coût de la distribution initiale de ces pièces aux banques. J'aimerais qu'on me dise, en temps et lieu, si c'est la solution qu'on a retenue et, dans l'affirmative, ce qu'il en coûtera aux contribuables. Il me semble qu'on n'a pas abordé ces questions. Il importe également de savoir s'il y aura de nouveaux centres de distribution de ces pièces, ainsi que les banquiers le réclament.

Ne me reste-t-il qu'une seule minute, monsieur le Président? Il y a tant de choses à dire, dommage que notre temps soit si limité. Je voudrais pour finir dire un mot d'un symbole, et j'ai une garantie à demander au gouvernement. En effet, le billet de un dollar porte à l'endos l'image des édifices du Parlement. J'espère la retrouver sur une autre coupure, car la perspective choisie est celle qu'on a de la ville de Hull. Le ministre s'engage-t-il à ce qu'elle figure sur le billet de deux dollars, par exemple, afin que les Canadiens puissent reconnaître sur leur argent les édifices du Parlement?

• (1110)

La nouvelle pièce de un dollar rendra service aux aveugles et à bien d'autres Canadiens. Le gouvernement peut-il nous assurer que la suppression s'effectuera dans l'ordre, afin que nous ne manquions à aucun moment de pièces ou de billets et, bien entendu, de manière à protéger de quelque façon les emplois des fabricants de billets?

Je regrette, encore une fois, d'avoir si peu de temps à ma disposition, car j'aurais voulu aborder une foule d'autres questions ce matin.

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, le Nouveau parti démocratique est heureux que le ministre ait annoncé que le gouvernement compte remplacer les billets de un dollar par des pièces de monnaie. J'imagine qu'au lieu de parler du dollar à 72c., on peut maintenant parler de la pièce de 72c. Nous sommes heureux de cette décision. Selon nous, ce sera plus commode et plus économique pour les consommateurs. Je pense que le moment est bien choisi.

Le député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy) se préoccupait beaucoup des conséquences qu'aurait une telle décision pour les travailleurs qui impriment les billets de banque, mais nous avons obtenu certaines assurances à cet égard au comité et, dans sa déclaration, le gouvernement déclare que la transition se fera graduellement sur une période de trois ans. Cela augmentera en même temps la demande de billets de deux dollars; on prévoit une augmentation de 50 p. 100 de la demande de ces billets et des autres coupures de plus grande valeur.

Moi-même et mon collègue d'Ottawa-Centre avons exprimé certaines préoccupations quant au choix du fini de la pièce de un dollar. Nous sommes heureux d'apprendre que la pièce sera faite de nickel pur, mais elle sera recouverte d'un fini doré en alliage d'étain et de cuivre. Ce fini ternit et nous avions dit à cet égard qu'il serait peut-être préférable d'adopter le fini «nigold» mis au point par Inco à Sudbury. Ce fini est plus durable et beaucoup plus attrayant et il permettrait de diversifier l'industrie de cette région.

Je voudrais faire part d'une autre de nos préoccupations au ministre, et j'espère qu'il en prendra note. Le comité a recommandé que le nickel utilisé pour la nouvelle pièce de monnaie soit extrait et traité entièrement au Canada. Nous voulions ainsi garantir que l'industrie minière du Canada obtiendrait le contrat d'approvisionnement en nickel et que les emplois resteraient au Canada, surtout dans les régions productrices de nickel.

Nous avions aussi recommandé, mais je ne vois rien dans la déclaration du ministre à ce sujet, qu'une pièce spéciale soit frappée avec le fini «nigold» pour marquer les Jeux olympiques de Calgary. Je vois qu'il n'en est pas question dans la déclaration du ministre. C'était l'une des solutions de compromis proposées par le comité pour aider Inco à mettre au point le procédé «nigold» qu'elle espère convaincre les États-Unis d'utiliser pour la pièce qui sera frappée à l'effigie de Susan B. Anthony. Cela pourrait aider à faire connaître ce procédé aux États-Unis.

La déclaration du ministre ne dit pas un mot non plus du seigneuriage. Le comité avait recommandé que 60 millions de dollars de seigneuriage soient versés aux Jeux olympiques de Calgary. Il n'est pas question dans la déclaration d'un seigneuriage de 60 millions de dollars pour la pièce de monnaie de un dollar. J'espère que le ministre donnera des éclaircissements au cours des prochains jours.

Dans l'ensemble, je félicite le gouvernement de cette décision. Je sais que les entreprises de la région de Sudbury ont hâte de pouvoir présenter des soumissions en vue de fournir cinq millions de livres de nickel la première année et un demi-million de livres les années suivantes pour la fabrication de ces pièces de monnaie.

* * *

LA DÉLÉGATION INTERPARLEMENTAIRE

PRÉSENTATION DU RAPPORT DU DÉLÉGUÉ AUX RÉUNIONS DE L'ASSEMBLÉE DE L'ATLANTIQUE NORD

L'hon. Allan B. McKinnon (Victoria): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le rapport du député de Brant (M. Blackburn) qui représentait le Canada à certaines réunions de l'Assemblée de l'Atlantique nord. Les 12 et 13 février, il a assisté aux réunions du Comité spécial de la stratégie nucléaire et du contrôle des armes à Genève, en Suisse, et les 14 et 15 février, aux réunions d'un comité politique à Bruxelles, en Belgique. J'en profite pour remercier le député de sa participation à ces réunions et de l'excellent rapport qu'il en a fait.

L'article 101 du nouveau Règlement stipule que les rapports doivent être présentés dans les 10 jours de séance qui suivent le retour d'une délégation au Canada. Nous avons eu quelque difficulté à respecter ce délai parce que les simples députés n'ont pas accès en priorité aux services de traduction.

M. le Président: Je remercie le député de ses observations.

[*Français*]

COMITÉ DE SÉLECTION

PRÉSENTATION DU 26E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Scott Fennell (Ontario): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le vingt-sixième rapport du Comité de sélection, dans les deux langues officielles.

Si la Chambre donne son consentement, j'ai l'intention de proposer l'adoption de ce rapport plus tard aujourd'hui.

PRÉSENTATION DU 27E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Scott Fennell (Ontario): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le vingt-septième rapport du Comité de sélection, dans les deux langues officielles.

[*Note de l'éditeur: Voir les* Procès-verbaux *d'aujourd'hui au sujet des rapports précités.*]

* * *

PÉTITIONS

ON DEMANDE LE RÉTABLISSEMENT DU PROGRAMME KATIMAVIK

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, j'ai un certain nombre de pétitions qui demandent au gouvernement de reconsidérer sa décision de mettre fin au programme Katimavik et de s'occuper incessamment du grand problème de la jeunesse canadienne et des 700,000 chômeurs que l'on retrouve chez les jeunes gens.

J'aimerais simplement en signaler quelques-unes d'Ottawa-Vanier. J'ai une pétition de 540 signatures, encore une fois de la région d'Ottawa et de Kingston.

J'ai également une pétition qui vient encore une fois de ma circonscription d'Ottawa-Vanier qui contient plusieurs dizaines de noms.

[*Traduction*]

Monsieur le Président, j'ai des pétitions qui réclament également le rétablissement du programme Katimavik pour remédier aux graves problèmes du chômage des jeunes et qui veulent persuader le gouvernement de changer d'avis là-dessus et au sujet de Katimavik.

LE PRIX DE L'ESSENCE

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Je voudrais également présenter une pétition signée par probablement plusieurs centaines de personnes de diverses régions de la Saskatchewan au sujet du prix élevé de l'essence au Canada. Ces personnes demandent à la Chambre des communes de réduire les taxes fédérales perçues sur l'essence, c'est-à-dire la taxe d'accise et la taxe fédérale de vente.

Elles proposent également dans leur pétition la convocation d'une conférence des premiers ministres pour tenter de trouver des moyens de réduire les taxes fédérales et provinciales sur

l'essence au Canada. J'ai l'honneur de présenter cette pétition. Elle est unique en son genre, car les pétitionnaires viennent non pas seulement d'une seule et même localité, mais de quelques douzaines de localités de toute la Saskatchewan.

• (1120)

L'ACTIVITÉ DE LA CLINIQUE MORGENTALER À TORONTO—ON DEMANDE QUE LE SERVICE DE POLICE PUISSE AGIR

M. John Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par divers citoyens de Nickel Belt qui demandent au Parlement d'exiger du gouvernement de l'Ontario qu'il n'empêche pas le service de police du grand Toronto de porter des accusations aux termes de l'article 251 du Code criminel contre les exploitants de l'établissement connu sous le nom de la Clinique Morgentaler.

LE PRIX DE L'ESSENCE

M. Iain Angus (Thunder Bay-Atikokan): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter deux pétitions qui ont été jugées acceptables aux termes de l'article 106 du Règlement. La première est constituée d'un groupe de pétitions provenant des citoyens d'Atikokan qui expriment leur préoccupation au sujet des prix élevés de l'essence. Ils disent payer de 53c. à 67c. le litre au détail et ils demandent au gouvernement fédéral de recourir aux bons offices de Petro-Canada pour faire baisser les prix.

Ma deuxième pétition me vient de 86 citoyens de la ville de Thunder Bay qui disent payer l'essence de 50c. à 57c. le litre au détail à Thunder Bay. Ils sont mécontents du fait qu'on peut acheter de l'essence canadienne aux États-Unis à un prix sensiblement inférieur à celui qui est demandé au Canada.

ON DEMANDE LE RÉTABLISSEMENT DU PROGRAMME KATIMAVIK

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, j'ai plusieurs pétitions à présenter. La première affirme . . .

[*Français*]

. . . que le programme Katimavik a été un succès tant pour la formation de 20,000 jeunes qui y ont participé que pour les travaux communautaires importants qui ont été réalisés.

[*Traduction*]

Les pétitionnaires demandent au gouvernement de rétablir ce programme.

La deuxième pétition a trait également au programme Katimavik. Elle demande au gouvernement . . .

[*Français*]

. . . que ce Programme permet aux jeunes du Canada de mieux connaître leur pays, la langue et la culture des gens qui l'habitent. A cette cause, ces gens demandent humblement au Parlement ou à la Chambre des communes que la décision de mettre fin au programme Katimavik soit reconsidérée.

Pétitions

[*Traduction*]

J'ai une autre pétition au sujet du programme Katimavik. Comme ce programme a été couronné de succès pour ce qui est des 20,000 jeunes qui y ont participé depuis 10 ans et des travaux communautaires qu'ils ont exécutés, les pétitionnaires demandent au gouvernement de revenir sur sa décision de mettre fin au programme.

L'ACTIVITÉ DE LA CLINIQUE MORGENTALER À TORONTO—DEMANDE QUE LE SERVICE DE POLICE PUISSE AGIR

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, je voudrais présenter une autre pétition qui me vient de commettants de la circonscription de Hamilton-Est en Ontario qui se prévalent maintenant de leur droit de présenter un grief commun étant assurés que l'honorable Chambre saura y remédier.

A ces causes, vos pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise au Parlement d'exiger du gouvernement de la province d'Ontario qu'il cesse d'interdire au service de police du grand Toronto de porter des accusations en vertu de l'article 251 du Code criminel contre les exploitants de l'établissement dit la Clinique Morgentaler et d'exprimer au gouvernement de la province son mécontentement parce que celui-ci refuse de faire respecter l'article 251 du Code criminel adopté par votre honorable Chambre.

ON DEMANDE LE RÉTABLISSEMENT DU PROGRAMME KATIMAVIK

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, j'ai une série de pétitions à présenter au sujet du programme Katimavik. Les pétitionnaires demandent au gouvernement de reconnaître le manque de vision de ses mesures budgétaires visant à supprimer le programme Katimavik et prie la Chambre des communes de rétablir le plein financement de ce programme destiné aux jeunes Canadiens. Les pétitions me viennent de Prince-Albert, de même que de Birch Hills, Shellbrook, Pathlow et Saint-Brieux, qui sont des localités de la région de Prince-Albert, en Saskatchewan.

LA FORMULE DE TARIFICATION À L'APPEL LOCAL

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par un bon nombre de mes commettants de Burnaby qui font remarquer que le téléphone est essentiel à la communication et que les tarifs d'abonnement doivent demeurer accessibles. Ils déclarent que la formule de tarification à l'appel local, selon laquelle le service local serait facturé à l'appel, contribuerait à hausser de beaucoup la facture mensuelle de téléphone de la plupart des gens et nuirait considérablement aux organisations bénévoles, aux citoyens âgés, aux personnes handicapées et à beaucoup d'autres Canadiens.

Mes commettants prient le gouvernement d'enjoindre au CRTC d'empêcher les compagnies du téléphone comme la B.C. Telephone Company de facturer à l'appel et de leur ordonner de maintenir le tarif téléphonique mensuel.

LES DROITS À L'ÉGALITÉ—LES POLITIQUES DISCRIMINATOIRES

M. Svend J. Robinson (Burnaby): J'ai l'honneur de présenter une pétition signée par de nombreux citoyens de la région de Calgary, en Alberta, de même que de Saint-Jean au Nouveau-Brunswick, de Guelph en Ontario, de Saskatoon en Saskatchewan, de Hamilton en Ontario et de beaucoup d'autres localités, petites et grandes, de tout le Canada. Les pétitionnaires demandent au gouvernement de donner suite aux recommandations du comité parlementaire des droits à l'égalité et de modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne de façon à interdire la discrimination fondée sur les tendances sexuelles, de mettre fin à la politique discriminatoire des Forces armées canadiennes et de la GRC, de modifier les directives en matière de cote de sécurité et de modifier le Code criminel en vue d'établir un âge minimal uniforme auquel on peut donner son consentement.

L'ACTIVITÉ DE LA CLINIQUE MORGENTALER À TORONTO—ON DEMANDE QUE LE SERVICE DE POLICE PUISSE AGIR

M. Ernie Epp (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur le Président, j'ai à présenter deux pétitions qui ont été jugées conformes au Règlement quant à la forme. La première est signée par des citoyens de Thunder Bay-Nipigon qui protestent contre l'exploitation continue dans la ville de Toronto de l'établissement appelé la Clinique Morgentaler et qui prient le Parlement de demander au gouvernement ontarien de supprimer tout contrainte qui empêcherait la force policière du grand Toronto de porter des accusations en rapport avec cette clinique.

ON DEMANDE LE RÉTABLISSEMENT DU PROGRAMME KATIMAVIK

M. Ernie Epp (Thunder Bay-Nipigon): Ma seconde pétition vient de citoyens de la ville de Thunder Bay, de même que de Dawson Creek, en Colombie-Britannique. Les pétitionnaires contestent la décision du gouvernement fédéral de supprimer le programme Katimavik destiné aux jeunes, décision qu'ils considèrent comme manquant de vision. Ils signalent qu'une étude menée en 1985 a révélé que 59.8 p. 100 des participants au programme Katimavik avaient trouvé un emploi en dedans de quatre ans, que 27 p. 100 poursuivaient leurs études à l'école ou à l'université et que 6.7 p. 100 seulement étaient en chômage au moment où les taux de chômage oscillaient entre 18 et 23 p. 100 dans tout le pays. Ces Canadiens demandent au Parlement de rétablir le plein financement du programme Katimavik destiné aux jeunes du Canada.

M. John Nunziata (York-Sud-Weston): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le privilège de présenter une pétition concernant la suppression du programme Katimavik. Les pétitionnaires demandent que j'attire l'attention de la Chambre sur le fait que ce programme a aidé des milliers de jeunes Canadiens à développer des aptitudes sociales et professionnelles tout en accomplissant un travail utile dans différentes régions du Canada. Les pétitionnaires demandent au gouvernement canadien de rétablir le plein financement du programme Katimavik de façon à offrir à de très nombreux jeunes Canadiens l'occasion de réaliser leurs ambitions.

Monsieur le Président, j'ai aussi l'honneur de présenter dans cette Chambre une autre pétition dont les signataires demandent que le gouvernement du Canada réinstaure le programme Katimavik.

[*Traduction*]

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, je désire présenter une pétition au nom de plusieurs centaines de Canadiens qui demandent au gouvernement du Canada de rétablir immédiatement le très valable programme Katimavik.

M. le Président: La présidence doit informer les députés de Nickel Belt (M. Rodriguez) et de Yorkton-Melville (M. Nystrom) que les pétitions qu'ils ont présentées ne sont pas certifiées et leur seront renvoyées.

M. Rodriguez: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. La pétition que j'ai présentée aujourd'hui est certifiée, et en voici le certificat.

M. le Président: Il ne nous est pas très utile s'il demeure entre les mains du député et n'accompagne pas la pétition.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

L'UTILISATION DE TERMES NON PARLEMENTAIRES

M. le Président: On a demandé hier à la présidence de réserver son jugement sur un rappel au Règlement, et j'aimerais savoir si on veut soumettre d'autres observations à la présidence.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, suite à votre invitation à faire des observations à propos de l'incident sur lequel vous avez réservé votre jugement hier, il semblerait que le président du Conseil privé (M. Hnatyshyn) ait soulevé hier un rappel au règlement à propos du langage qu'a utilisé le député de York-Sud-Weston (M. Nunziata) durant la période des questions du vendredi 21 mars.

Il me paraît clair d'après nos règles et nos précédents qu'on ne peut soulever de rappels au Règlement ni poser la question de privilège durant la période des questions. Lorsque l'incident en question est survenu vendredi durant la période des questions, vous-même, Votre Honneur, d'après le hansard, avez formellement invité les députés qui avaient quoi que ce soit à dire à ce sujet à le faire après la période des questions. Après avoir vérifié très soigneusement au hansard, je n'y ai absolument pas trouvé, dans la période suivant immédiatement la période des questions de vendredi, la moindre allusion au langage qu'aurait tenu le député de York-Sud-Weston (M. Nunziata) durant la période des questions le même jour.

• (1130)

Les précédents en la matière sont clairs. J'attire votre attention sur le commentaire 323, page 115 de la 5e édition de l'ouvrage de Beauchesne, dont le premier paragraphe se lit comme suit:

> Le Président ou n'importe quel député peut signaler à la Chambre l'utilisation d'expressions non parlementaires. Si c'est un député qui en prend l'initiative, il doit le faire en invoquant le Règlement, non pas en posant la question de privilège.

Voici ce qu'on peut lire au paragraphe 2 du commentaire 323, et je vous le signale tout particulièrement, monsieur le Président:

> C'est au moment même où a été prononcée l'expression incriminée qu'il faut la relever en invoquant le Règlement. On ne doit pas attendre.

Je le répète, cette affaire n'aurait pas pu être soulevée durant la période des questions vendredi, mais elle aurait pu l'être immédiatement après. Malgré votre invitation, monsieur le Président, à soulever la question après la période des questions, personne ne l'a fait.

D'après le hansard du lundi 24 mars, le leader du gouvernement à la Chambre aurait dit qu'il avait soulevé un rappel au Règlement à ce moment-là concernant le langage utilisé par le député de York-Sud-Weston. En toute déférence, je dirai que le leader du gouvernement à la Chambre s'est trompé sur ce point, sans doute par inadvertance. Selon le hansard du vendredi 21 mars, ni le leader du gouvernement à la Chambre ni aucun autre député n'a invoqué le Règlement au moment où on aurait dû le faire conformément à nos précédents, c'est-à-dire immédiatement après la période des questions de vendredi, au sujet des propos que le député de York-Sud-Weston aurait tenus au cours de cette même période des questions.

Par conséquent, monsieur le Président, les précédents sont clairs: quoi que le hansard de vendredi dernier puisse rapporter au sujet des propos qu'aurait tenus le député de York-Sud-Weston, il était trop tard, suivant les précédents clairs et bien établis, pour que le leader du gouvernement à la Chambre puisse invoquer hier matin le Règlement à cet égard.

Par conséquent, la présidence ne devrait pas être invitée à juger si les propos que le député de York-Sud-Weston aurait tenus au cours de la période des questions de vendredi dernier étaient conformes ou non au bon usage parlementaire.

M. Hnatyshyn: En prenant la parole une deuxième fois, monsieur le Président, j'enfreins vraisemblablement la règle que vous aimeriez nous voir respecter, mais je dirai simplement que je me suis demandé si j'avais bel et bien tenté de signaler la chose à la présidence au cours de la période des questions. C'est vrai que je ne suis pas intervenu de nouveau à l'issue de la période des questions au cours de laquelle le député de York-Sud-Weston (M. Nunziata) a tenu les propos bel et bien notés au compte rendu.

La procédure, comme le savent ceux d'entre nous qui ont plaidé devant les tribunaux, est un cadre purement formel. Ce que je voulais faire comprendre, et je l'ai d'ailleurs précisé à la fin de mon intervention hier c'est que, à mon avis, tout député honorable et soucieux de respecter la Chambre des communes où doit régner un climat de bonne volonté devrait prendre lui-même l'initiative de se rétracter catégoriquement et sans équivoque s'il a tenu des propos offensants, non pas par respect pour la lettre du Règlement, mais pour faire preuve de respect à l'égard de la Chambre des communes en tant qu'institution. Je fonde mon affirmation sur le fait que, si la présidence consulte de nouveau le hansard, elle constatera que la chose lui a été signalée lorsque l'incident s'est produit. Or, vous avez déclaré ne pas avoir entendu les propos offensants. Ayant vérifié le compte rendu à la première occasion, j'ai invoqué le Règlement dès que j'ai pu le faire, soit au début de la séance d'hier.

Je trouve que du point de vue de la Chambre, le député qui est présent aujourd'hui pourrait résoudre le problème en se rétractant. A mon avis, s'il voulait agir honorablement, c'est ce qu'il ferait.

M. le Président: Je prends cette affaire en délibéré, de façon à y réfléchir davantage.

Mme Copps: J'ignore si cela peut faire l'objet d'un rappel au Règlement, monsieur le Président, mais peut-être le leader du gouvernement à la Chambre pourrait-il nous dire ce qu'il entendait lorsqu'il a déclaré, comme en fait foi le hansard du 21 mars 1986 à la page 11746:

C'est l'un des crétins là-bas. Pas celui-là, l'autre.

Le leader du gouvernement à la Chambre pourrait-il nous préciser si c'est en ces termes qu'il croit avoir signalé la chose?

M. Hnatyshyn: Simplement pour illustrer ce que j'avance, monsieur le Président, je me rétracte sans réserve et prie la Chambre de bien vouloir m'excuser pour ces propos, ne serait-ce que pour servir d'exemple au député de York-Sud-Weston.

* * *

ÉLECTIONS, PRIVILÈGES ET PROCÉDURE

ADOPTION DU 1ER RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, des entretiens ont eu lieu entre les partis et vous pourrez voir que la Chambre consent à recevoir à l'unanimité et à adopter sans débat la motion suivante:

Que le premier rapport du comité permanent des élections, des privilèges et de la procédure, présenté à la Chambre le lundi 24 mars 1986, soit adopté.

M. le Président: La motion est-elle adoptée?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

RÈGLEMENTS ET AUTRES TEXTES RÉGLEMENTAIRES

ADOPTION DU 5e RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, vous pourrez constater qu'après consultation, on approuve à l'unanimité la motion suivante:

Que le cinquième rapport du comité mixte permanent des règlements et autres textes réglementaires, présenté à la Chambre le vendredi 21 mars 1986, soit adopté.

M. le Président: La motion est-elle adoptée?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions soient réservées.

M. le Président: Les questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

[*Traduction*]

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE 1986-1987 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le vendredi 21 mars, de la motion de Mme McDougall: Que le projet de loi C-99, portant pouvoir d'emprunt, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif, ainsi que de l'amendement de M. Deans (p. 11570).

M. le Président: Je signale à la Chambre que l'étude des mesures d'initiative ministérielle sera prolongée de 11 minutes après 13 heures aujourd'hui, à cause de la déclaration ministérielle.

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, je reprends la question que je posais vendredi, quand je me suis arrêté. Compte tenu des problèmes qu'entraîne pour l'Alberta l'effondrement de l'industrie pétrolière et du fait que toutes les circonscriptions fédérales de l'Alberta sont représentées par des conservateurs, où sont les porte-parole de l'Alberta à la Chambre? Où sont les conservateurs de l'Alberta? Le silence dans leurs rangs est aussi grand que dans un cimetière à minuit. Ils ne manquent jamais de se faire entendre quand il s'agit de réclamer la peine capitale et de se prononcer sur d'autres questions sociales, mais sur le problème capital qui se pose à l'Alberta aujourd'hui, l'effondrement de l'industrie pétrolière qui touche 120,000 travailleurs, pas un mot, pas un son des banquettes ministérielles. C'est scandaleux. C'est révoltant. On ne peut plus prétexter que le gouvernement à Ottawa est de conviction politique différente de celle des députés qui représentent l'Alberta. Ils sont tous de même allégeance. En ce moment, ils sont tous tories. Ils n'ont pas dit un seul mot à la Chambre de la question d'importance vitale qui secoue les Albertains. L'économie de la province de l'Alberta est en train de s'écrouler.

• (1140)

Nous avons appris l'autre jour que l'Imperial Oil va licencier 1,800 travailleurs. Où sont les représentants de l'Alberta? Où est le député de Strathcona? Celui de Bow River (M. Taylor)? Où sont-ils tous passés? Se sont-ils tous envolés vers le Sud et ont-ils oublié de revenir dans le Nord? Où sont les députés qui représentent Calgary? Où est le député de Crowfoot (M. Malone)? Où est le député d'Edmonton-Sud (M. Edwards)? Où sont-ils tous?

M. le vice-président: A l'ordre. Je prie le député de ne pas mentionner la présence ou l'absence de tel ou tel député.

M. Rodriguez: Monsieur le Président, je suis persuadé qu'ils sont présents. Je ne mentionne pas leur absence de la Chambre. C'est l'absence de leur voix que je mentionne. Ils sont muets comme la tombe.

M. Holtmann: Parlez plus fort.

Mr. Rodriguez: Bon, ils retrouvent la voix à ce qu'il semble.

M. Holtmann: Voulez-vous que nous nous mettions à crier après vous, nous aussi?

M. Rodriguez: C'est la voix du Manitoba. On aurait pu penser qu'il se tiendrait tranquille. Je pense qu'il devrait demeurer silencieux.

Il y a un nouveau premier ministre en Alberta. Qu'est-ce qu'il fait pour régler la crise pétrolière en Alberta? Il prend simplement le téléphone. Qui appelle-t-il? Est-ce qu'il appelle la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (Mlle Carney)? Non, il appelle le cheik Yamani. Oui, il appelle le cheik de l'OPEP. Il appelle le cheik qui donne le ton à l'OPEP. Voilà donc le cheik Getty qui appelle le cheik Yamani, en laissant le cheik Carney à l'écart. Et le cheik Getty se glisse sous la tente des cheiks de l'OPEP. Et qu'est-ce qu'ils font? Est-ce qu'ils cherchent une sorte de marché concurrentiel pour l'établissement des prix pétroliers? Voilà les gens qui disaient vouloir la libre entreprise dans l'industrie pétrolière. Est-ce qu'il a appelé le cheik Yamani pour dire: «Faisons-nous concurrence»? Non, il veut se ranger avec l'OPEP. Voilà ce qu'il veut faire. La situation est ridicule.

Alors qu'est-ce que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) dit? Il dit: «Vous n'avez pas d'affaire à appeler le cheik Yamani. C'est moi qui parle au nom du Canada».

M. Manly: Qui parle au nom de l'Alberta?

M. Rodriguez: En fait le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ne parle pas au nom du Canada non plus, car le cheik Getty a déclaré très nettement: «Je n'ai pas l'intention de prévenir M. Clark quand j'appelle le cheik».

M. Gray (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. On se croirait à l'émission *Wayne and Shuster Show*? Si le NPD veut bien réunir son caucus, je prierai Votre Honneur de leur donner des leçons pour ce débat. Le gouvernement est sérieux et les chiffres parlent d'eux-mêmes. Si les députés NPD veulent faire les comiques, je prierai Votre Honneur de les expulser de la Chambre.

Des voix: Bravo!

M. le vice-président: Le député de Nickel Belt (M. Rodriguez) a la parole.

M. Rodriguez: Monsieur le Président, comme le disait déjà le ministre de la Justice (M. Crosbie), c'est la danse des cheiks. Nous avons en Alberta une situation qui exige du leadership et de l'initiative de la part de l'État fédéral. Il y a un gouvernement conservateur en Alberta, tout comme à Ottawa. Les 21 sièges albertains à la Chambre des communes sont tous occupés par des conservateurs. Mais ils laissent tomber l'industrie pétrolière albertaine. En fait, c'est 120,000 emplois qui sont menacés par leur inaction.

M. Nystrom: Ils font «é-cheik» à leurs responsabilités.

M. Rodriguez: Mon collègue dit qu'ils font «é-cheik» à leurs responsabilités. C'est bien vrai. C'est exactement ce qu'ils font. Et ce n'est pas tout. Ils se sont enfermés dans la défense de la libre concurrence, prétendant laisser au marché le soin de déterminer les prix. Ils ne s'en vantent guère ces jours-ci. Ils ne se vantent guère ces jours-ci de laisser à la concurrence le soin de fixer les prix. Où ont-ils laissé leur voix?

Je demande aux ministériels de nous donner une orientation. Est-ce que le gouvernement ne peut pas nous dire ce qu'il entend faire pour éviter que ces emplois de l'industrie pétrolière ne disparaissent? Le gouvernement peut-il nous donner l'assurance qu'il considère l'industrie pétrolière comme importante pour le pays, et en particulier pour l'Ouest, et qu'il faut faire quelque chose? Après tout, c'est le gouvernement conservateur qui a fait sauter le Programme énergétique national. Il lui a imputé toutes sortes de défauts, et il a conclu le nouvel Accord de l'Ouest. Que s'est-il passé depuis la mise en vigueur de l'Accord de l'Ouest? Les ministériels ont constaté qu'en fait les prix pétroliers sont contrôlés par le cartel et qu'il n'y a pas de base concurrentielle. Les prix ne cessent de chuter, et pour l'industrie c'est la débandade en Alberta. Ce sont eux en face qui ont les leviers de commande. Qu'est-ce qu'ils entendent faire à ce sujet? Que font les voix albertaines pour défendre la population albertaine? Qui parle au nom de l'Alberta? Qui parle au nom du Canada? Je trouve nos vis-à-vis extrêmement silencieux.

Il y a ensuite les consommateurs qui paient des prix déraisonnables. La période de 60 jours se termine aujourd'hui, et les prix de l'essence sont encore extrêmement élevés.

Je remarque que vous m'avez fait signe que mon temps de parole est expiré, monsieur le Président. C'est malheureux que je n'aie pas le temps de poursuivre, afin d'expliquer toute la situation.

Mme McDougall: C'est heureux.

M. Rodriguez: «Squander Woman» (Mme Gaspillage) prétend vouloir, en son for intérieur, me donner le consentement unanime, afin que je puisse poursuivre.

M. le vice-président: Y a-t-il des questions ou des observations?

M. Nystrom: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Y a-t-il consentement unanime pour que le député de Nickel Belt (M. Rodriguez) poursuive son intervention extrêmement éclairante?

Des voix: Non.

M. le vice-président: Apparemment, il n'y a pas consentement unanime. Y a-t-il donc des questions ou des observations?

[*Français*]

M. Lanthier: Monsieur le Président, j'aimerais faire un commentaire.

M. le vice-président: Sur un rappel au Règlement, l'honorable député de LaSalle (M. Lanthier) a la parole.

M. Lanthier: Non, vous avez demandé des commentaires.

M. le vice-président: Je regrette, malheureusement, il n'y a pas de période de questions et de commentaires à cette étape-ci. Nous poursuivons donc le débat avec l'honorable député de Gander-Twillingate (M. Baker).

[*Traduction*]

M. George Baker (Gander-Twillingate): Monsieur le Président, à la suite du merveilleux discours du député de Nickel Belt (M. Rodriguez) et de l'intervention selon laquelle il se moquait peut-être du gouvernement fédéral et n'était pas du tout sérieux, je me sens obligé d'intervenir brièvement. Je voudrais être sérieux un instant et me reporter au pouvoir d'emprunt. Je voudrais également aborder le budget du gouvernement et voir sur quoi il se fonde.

Monsieur le Président, pour votre gouverne, je me reporterai à un document publié par le ministre des Finances (M. Wilson) dans lequel on parle de rétablir la stabilité financière du Canada. Comme les députés le savent, le gouvernement fédéral prétend que le déficit est le principal problème qui afflige notre pays. De quoi s'aperçoit-on en lisant l'opuscule publié par le ministre des Finances, et son exposé budgétaire? On constate qu'il a déclaré qu'en 1984-1985, notre déficit a atteint un niveau sans précédent de 38.2 milliards de dollars. Or, le gouvernement actuel était au pouvoir durant la moitié de cette année, et il doit assumer une partie de la responsabilité. Le ministre des Finances prétend également réduire le déficit qui est de 34.3 milliards de dollars cette année—l'année suivant notre déficit record. Il s'agit là du deuxième déficit le plus élevé de notre histoire. Enfin, quand on examine les périodes dont il est question, on s'aperçoit que le gouvernement était au pouvoir au cours des deux années où notre déficit a atteint des niveaux inégalés.

• (1150)

Par la suite, on découvre que le ministre des Finances a déclaré que le déficit baisserait à 29.5 milliards l'année prochaine. Un autre examen des chiffres nous apprend que ce sera le troisième déficit le plus élevé de notre histoire. Quand on se penche sur les faits présentés par le ministre des Finances, on constate que le gouvernement, selon qui le déficit est le plus grave problème de notre pays, a, en 18 mois seulement depuis qu'il a pris le pouvoir, accumulé les déficits les plus élevés et qu'il prévoit des déficits élevés dans les années à venir.

Que faut-il comprendre, monsieur le Président? Le ministre des Finances demande comment il est possible de résoudre le problème de la dette nationale. Or, au cours des 18 mois de régime conservateur, le gouvernement a accumulé 24 p. 100 de la dette nationale totale. Il suffit d'examiner les prévisions du ministre des Finances jusqu'en 1990, si le gouvernement demeure au pouvoir jusque là, ce dont je doute, pour se rendre compte qu'il aura accumulé 50 p. 100 de la dette nationale totale, les déficits accumulés par le gouvernement fédéral depuis la Confédération.

Nous savons tous à quoi va cet argent. Nous n'ignorons pas les erreurs commises par le gouvernement. Le fait est . . .

M. Redway: Sabrons-nous dans les dépenses à Terre-Neuve, afin de réduire ce déficit, George?

M. Baker: Le député a fait une affirmation que je n'ai pas comprise tout à fait. Il pourrait peut-être la répéter pendant que je poursuis mon intervention, et il se peut que je sois en mesure alors de comprendre ce qu'il dit.

M. Redway: Nous savons pourquoi vous ne comprenez pas, George.

M. Baker: Pis encore, le gouvernement actuel essaie de faire accroire aux Canadiens que son prédécesseur est responsable de notre situation financière précaire mais, d'après le ministre des Finances, ce sont les erreurs de son gouvernement qui sont à l'origine de ce qu'il décrit lui-même comme étant un gachis.

Le ministre des Finances et la ministre d'État aux Finances (Mme McDougall) demandent maintenant l'autorisation d'emprunter. Emprunter pour quoi, monsieur le Président? Le gouvernement n'a pas encore présenté un seul programme constructif. Par exemple, monsieur le Président, vous êtes au courant des changements ridicules apportés par le gouvernement après qu'il eut décidé de considérer les pensions comme un revenu aux fins de l'assurance-chômage.

Je tiens à féliciter le ministre des Affaires des anciens combattants (M. Hees). Il s'est tellement opposé à ce changement que les préposés à l'assurance-chômage ont reçu aujourd'hui une note de service leur disant que les allocations aux anciens combattants ne doivent plus être considérées comme un revenu aux fins de l'assurance-chômage. Si on a envoyé cette note de service c'est parce que le ministre des Anciens combattants s'est opposé au changement.

Le gouvernement du Canada avait annoncé que toute pension touchée par un ancien combattant ou un employé serait traitée comme un revenu aux fins de l'assurance-chômage; donc, les allocations touchées par les anciens combattants qui ont servi outre-mer pendant la guerre tombaient dans cette catégorie. Malheureusement, le gouvernement avait oublié un détail: les allocations aux anciens combattants sont basées sur l'évaluation des ressources. Leurs prestations d'assurance-chômage ont diminué, leurs allocations ont augmenté automatiquement et leurs prestations d'assurance-chômage ont été réduites à nouveau. Ce fut un véritable cauchemar administratif. Le ministre des Affaires des anciens combattants est intervenu avec succès ces jours-ci. Il mérite des félicitations pour avoir éliminé cette règle stupide du gouvernement.

Il me reste peut-être juste assez de temps pour soulever un point très important. Les députés et les Canadiens ne savent pas quelles mesures le gouvernement a prises à la suite du rapport du groupe de travail chargé de l'examen des programmes. Quand le vice-premier ministre (M. Nielsen) a déposé les rapports des groupes d'étude, il ne nous a pas dit quelles recommandations le cabinet avait approuvées afin d'éliminer certains programmes. Le comité ministériel de la planification et des priorités a été saisi des recommandations du groupe de travail et a établi les échéances des divers changements à faire.

En mai 1985, le gouvernement n'a pas dévoilé les résultats des études, mais il a annoncé les décisions que le gouvernement avait prises à la lumière des recommandations du groupe de travail chargé de l'examen des programmes. D'après le document déposé à la Chambre, le vice-premier ministre présidait le groupe de travail composé du ministre des Finances, du ministre de la Justice (M. Crosbie) et du président du Conseil du Trésor (M. de Cotret). On a tenu ces ministres-là responsables des réductions jusqu'à ce que le comité, présidé par le vice-premier ministre, décide qu'il en avait assez de se faire critiquer et que mieux valait présenter les rapports des groupes d'étude à la Chambre sans dire aux députés ou aux Canadiens quelles recommandations il avait acceptées.

Pourquoi la Chambre devrait-elle consentir un pouvoir d'emprunt à un gouvernement qui a totalement induit les Canadiens en erreur au sujet du déficit et de la dette, à un gouvernement qui refuse de dire à la population à quelles recommandations des groupes d'étude il a donné suite? Ce qu'il y a d'incroyable dans cette affaire, c'est que des membres de ce groupe de travail ministériel ont même affirmé aux médias de leurs circonscriptions respectives qu'ils n'ont rien eu à voir avec le groupe de travail ministériel chargé de l'analyse des programmes et qu'ils n'en sont pas responsables. D'après eux, ces groupes de travail ont tous présenté leur rapport à la Chambre des communes et une certaine période de temps a été prévue pour examiner leurs rapports.

Devrions-nous accorder un pouvoir d'emprunt à un gouvernement qui ne sait pas très bien ce qu'il fait, à un gouvernement qui a mis en œuvre des mesures sur lesquelles il lui a fallu revenir lorsqu'il s'est aperçu qu'il s'était trompé? Accorderons-nous un pouvoir d'emprunt à un gouvernement qui surtaxe le contribuable et compromet les programmes sociaux? Nous ne devrions pas lui permettre d'emprunter la moindre somme pour faire quoi que ce soit.

M. Iain Angus (Thunder Bay-Atikokan): Monsieur le Président, je voudrais prendre part au débat sur la motion proposant de renvoyer à six mois l'approbation du pouvoir d'emprunt. Au début de la journée, j'ai présenté des pétitions relatives aux prix de l'essence, que nous ont envoyées des habitants d'Atikokan, de Thunder Bay et des régions environnantes. Les pétitionnaires y signalaient que, dans le cas de Thunder Bay, il y a deux semaines, l'essence coûtait de 50 à 57c. le litre, alors que dans la localité d'Atikokan, 120 miles à l'ouest de Thunder Bay, elle coûtait de 54 à 67c. le litre. Ces prix étaient pratiqués à une époque où le gouvernement promettait que le prix de l'essence baisserait aussitôt que les forces du marché entreraient un jeu et que, 60 jours plus tard, le prix de l'essence à la pompe diminuerait. De toute évidence, cette baisse n'a pas eu lieu, et certainement pas dans une proportion équivalente à la baisse du cours mondial du pétrole. Cela s'est passé à une époque où les sociétés pétrolières canadiennes vendaient leurs produits pétroliers aux États-Unis à des prix inférieurs de 7 à 9c. le litre par rapport à ceux exigés des distributeurs canadiens.

• (1200)

Quand on vit dans une localité comme celle de Fort Frances, qui se trouve dans la circonscription du député de Kenora-Rainy River (M. Parry), et que seulement quelques mètres séparent les stations-service canadiennes des stations américaines, on se doute bien que les automobilistes canadiens s'approvisionneront aux États-Unis. C'est une perte sèche pour l'économie nationale et pour les coffres de l'État. Pour chaque gallon d'essence acheté chez nos voisins du Sud, le Trésor fédéral et sa contrepartie provinciale perdent des revenus.

C'est pour cette raison et pour d'autres aussi que le Nouveau parti démocratique propose de reporter dans six mois l'autorisation d'emprunt, pour donner au gouvernement le temps de réfléchir et lui permettre de passer en revue ses revenus disponibles.

Un groupe qui a soumis des pétitions me disait que depuis que le prix du pétrole a commencé à chuter, nos concitoyens ont payé en trop $302 millions aux sociétés canadiennes d'énergie, les géantes du pétrole. Il faudra voir comment le gouvernement réagira, aujourd'hui ou demain, une campagne visant à éliminer l'essence au plomb. Le gouvernement ne prévoit rien, paraît-il, pour aider financièrement les consommateurs qui voudraient équiper leur voiture pour l'essence sans plomb. Pas plus qu'il ne voudrait dissuader par un moyen financier la conversion illégale à l'essence au plomb, celle-ci se vendant moins cher que l'essence sans plomb. On dit même que le gouvernement s'apprête à lancer une campagne de publicité. Il est prêt à dépenser un ou deux millions de dollars pour convaincre les gens de leurs erreurs. Si l'essence sans plomb se vendait moins cher que l'autre ne serait-ce qu'un cent, personne ne songerait à transformer le moteur de sa voiture et au moment d'en acheter une neuve, les Canadiens en choisiraient une qui consomme de l'essence sans plomb. Ce faisant, nous pourrions atteindre deux objectifs. D'abord nous réduirions les émissions contenant du plomb, un problème très grave. Ensuite, par la même occasion le gouvernement aurait une nouvelle source de recettes. Il importerait d'agir en tenant compte de l'intérêt de l'écologie et de l'économie et aussi des faiblesses de la nature humaine.

Pendant le débat du budget présenté par le ministre des Finances (M. Wilson), nous avons signalé qu'au cours des 19 derniers mois, l'application des politiques pratiquées par le gouvernement avait coûté $1,304.50 à la famille moyenne. Je vous fais grâce des détails cette fois-ci puisqu'il en a été question si souvent à la Chambre. En effet, il est facile de voir que le gouvernement coûte très cher à la famille moyenne. Le changement survenu en septembre 1984 est devenu une réalité très onéreuse. Le pouvoir d'achat des familles a diminué. Comme les consommateurs ont moins d'argent à dépenser, leurs dépenses contribuent moins à maintenir l'emploi. A la fin, c'est le Trésor national qui est lui-même affecté.

Même le principe de la récupération des coûts doit être remis en question. A l'occasion du débat du projet de loi C-75 qui modifie la Loi sur la marine marchande du Canada et qui fait payer les services de la garde côtière, on nous a dit que les frais encourus seraient déductibles pour fins fiscales. Dans son témoignage, la Canadian Steamship Lines a démontré que si le ministre des Transports (M. Mazankowski) facture par exemple $10 millions en frais de service, montant qui paraîtrait certes bien dans la colonne des recettes du bilan de la garde côtière, en fin de compte, le gain net pour le Conseil du Trésor serait bien inférieur.

Dans l'industrie maritime des Grands lacs, les taxes sont effectivement payées au taux de 52 ou 53 p. 100. Sur 10 millions de dollars, on s'aperçoit que dans le cas des entreprises qui ont été rentables—et si le projet de loi est adopté ultérieurement, cela pourrait être sujet à caution—le gain net du gouvernement canadien ne représentera que 4.8 millions de dollars, ou 48 p. 100. Sur ces 4.8 millions de dollars, le gouvernement doit payer les inspecteurs et les frais d'administration du régime de récupération des coûts. Les avantages que retire le Trésor fédéral sont nettement inférieurs aux chiffres envisagés.

Ce que j'essaie de montrer, c'est que le gouvernement n'a pas encore bien saisi la portée réelle de certains de ses principes. Il ne peut pas imposer la récupération des coûts sans prendre la mesure des avantages, tant du point de vue du bilan du Trésor canadien que de celui des répercussions sur les communautés, les industries et les particuliers.

Il est temps de reconsidérer le pouvoir d'emprunt et de dire qu'il y a des moyens plus efficaces d'assurer la croissance de nos recettes. L'un de ces moyens serait de veiller à créer un maximum d'emplois de façon à avoir plus de contribuables et moins de chômeurs touchant l'assurance-chômage, et à permettre au Trésor fédéral d'avoir plus d'argent pour éponger ce déficit qui préoccupe tant le gouvernement.

M. George Henderson (Egmont): Monsieur le Président, je suis heureux de participer au débat sur le projet de loi C-99, tendant à donner au gouvernement le pouvoir d'emprunter 22.6 milliards de dollars nécessaires à la réalisation de travaux publics et à des fins diverses.

Les députés savent que le gouvernement a besoin d'argent pour fonctionner. Il faut cependant réfléchir à ce que représentent 22.6 milliards de dollars. Pour le simple particulier, il est extrêmement difficile et pratiquement ahurissant de comprendre ce que cela signifie ou combien cela représente vraiment. J'ai fait quelques recherches. Évidemment, 100 millions de dollars représentent un milliard de dollars . . .

M. Althouse: Dix fois cela. Qu'est-ce que vous racontez?

M. Henderson: Si l'on entassait les uns sur les autres des billets de $1 pour une valeur de 1 milliard de dollars, on aurait une pile de billets de 85 milles de hauteur. La somme de 22.6 milliards de dollars dont nous parlons représenterait une pile de billets de $1 d'une hauteur de 1,955 milles. Évidemment, mis bout à bout, je suis sûr qu'ils feraient plusieurs fois le tour du monde. Je pense que cela remet les choses en perspective. C'est un montant d'argent gigantesque qui laisse perplexes beaucoup d'entre nous à la Chambre. Je suis sûr qu'il laisse aussi perplexes des gens de ma région, de l'Île-du-Prince-Édouard, de la côte atlantique, du nord de l'Ontario et du nord du Québec; en fait de partout dans notre grand pays. On a tendance à dire trop facilement: Qu'est-ce que 23 milliards de dollars? Je voudrais remettre un peu en perspective ce dont nous parlons avec le projet de loi C-99.

• (1210)

On me demande, comme à tous les députés, d'approuver les montants prévus par le projet de loi C-99. En tant que représentant d'une circonscription pauvre, de la circonscription d'Egmont dans l'Île-du-Prince-Édouard, il m'appartient de me demander sérieusement pourquoi le gouvernement a besoin d'emprunter 23 milliards de dollars, d'être autorisé à se tourner vers le marché des obligations ou une autre source pour trouver cet argent et s'il va tout emprunter d'un seul coup. J'espère que non. Les intérêts de ce montant vont toutefois s'accumuler considérablement et aggraver encore notre déficit.

Quels avantages, me demandais-je l'autre jour, les habitants de l'Île-du-Prince-Édouard vont-ils retirer de ce pouvoir d'emprunt que demande le gouvernement? J'ai réfléchi à la création d'emplois. Que se passe-t-il dans une province comme Terre-Neuve qui a le taux de chômage le plus élevé de notre pays? D'après les derniers chiffres, ce taux de chômage tourne autour des 18 p. 100. Dans ma province, l'Île-du-Prince-Édouard, il avoisine les 15 p. 100.

La plupart des députés adressent des messages de félicitations aux étudiants du secondaire. En tout cas, c'est ce que je fais. J'envoie en gros 800 de ces messages à des étudiants de 12e année qui entrent à l'université. Je doute que le budget présenté à la Chambre dans les divers documents que le gouvernement et les ministères nous ont fait parvenir serve à permettre la création de plus de 150 emplois dans ma circonscription. Je ne vois guère de grand avantage pour les gens que je représente à autoriser le gouvernement à emprunter cet argent.

Je songe à notre industrie agricole dans l'Île-du-Prince-Édouard qui est dans une situation presque, sinon complètement catastrophique. Le prix des pommes de terre est de 2c. la livre ou $2 les cent livres. Autrement dit, un sac de pommes de terre Canada nº 1 de l'Île-du-Prince-Édouard vaut le prix de 2 tablettes de chocolat. On sait que le coût de production est en gros de 5.5. à 6c. la livre. On sait que les agriculteurs perdent de l'argent sur les pommes de terre qu'ils ont semées l'année dernière. Ils ont demandé au gouvernement canadien de les aider à surmonter cette année difficile, mais depuis novembre dernier jusqu'à ce moment, ni le gouvernement fédéral, ni le ministre de l'Agriculture (M. Wise) ne leur ont apporté la moindre aide. Des mesures s'en viennent, paraît-il, mais je signale au ministre de l'Agriculture qu'on commence à planter

les pommes de terre dans quatre semaines d'ici. Les producteurs de pommes de terre sont aux abois. Ils n'ont pas les moyens d'ensemencer pour l'an prochain même à une échelle réduite. Les agriculteurs canadiens comprennent maintenant qu'ils auraient besoin d'un système de gestion de l'offre, mais le groupe de travail Nielsen ne veut pas en entendre parler.

J'ai étudié le cas des pêcheries. J'ai vu que le gouvernement avait réduit cette enveloppe de 76 millions de dollars. J'ai remarqué aussi que des compressions de 9 à 10 millions de dollars avaient été pratiquées dans le programme d'amélioration des bateaux de pêche. Ce programme a aidé les pêcheurs côtiers à améliorer leur embarcation pour pouvoir livrer un meilleur produit sur le marché et pour en obtenir un meilleur prix.

Nous venons d'avoir un nouveau ministre des Pêches et des Océans (M. Siddon). Le jour de sa nomination, je l'ai entendu dire aux journalistes qu'il allait cultiver davantage de poisson. C'est un objectif fort louable.

M. Nystrom: Cultiver du poisson?

M. Henderson: C'est ce que le nouveau ministre des Pêches et des Océans a déclaré. Les biologistes et les hommes de science qui s'y connaissent vraiment en pêches savent fort bien que c'est la déclaration la plus ridicule qui ait jamais été faite. Je me suis rendu compte que le ministre ne connaissait rien aux pêches lorsqu'il a été nommé à ce poste, mais j'espère qu'il acquerra un peu d'expérience au cours des prochaines semaines et des prochains mois. S'il a le pouvoir de cultiver le poisson comme par enchantement, il aurait dû prendre des mesures pour en améliorer la qualité afin d'accroître le revenu des pêcheurs.

Parlons maintenant du remboursement par l'usager. D'autres députés ont abordé ce problème. Le gouvernement ne se contente pas d'imposer directement le travailleur canadien. Il se sert d'une méthode fiscale insidieuse: le remboursement par l'usager. Nous avons les frais d'inspection des pommes de terre et l'augmentation des frais de traversier dans l'Île-du-Prince-Édouard et à Terre-Neuve. Le groupe de travail Nielsen a eu le front de suggérer que le service de traversier de Borden, dans l'Île-du-Prince-Édouard, à Cape Tormentine et de Port-aux-Basques à Sydney-Nord, au Cap Breton, posait un problème constitutionnel qui devrait être soumis aux tribunaux afin d'établir si le gouvernement fédéral est obligé de le subventionner. Pareille mentalité me donne le frisson. Elle donne aussi le frisson aux habitants de l'Île-du-Prince-Édouard et de Terre-Neuve qui se demandent quelle avenue emprunte le gouvernement. Ils s'interrogent sur leur place dans la Confédération et leur statut de Canadien. Il serait temps de mettre un terme à une telle absurdité.

Bien des députés diront que l'opposition a beau jeu de dire qu'on a besoin de telle ou telle chose, mais qu'il faut quand même réduire le déficit. Je tiens à rappeler à nos concitoyens certaines mesures qu'a prises le gouvernement depuis son élection. Nous avons le cabinet le plus important de toute notre histoire. Il compte actuellement 39 ministres sur un total de 40 à l'origine. C'est beaucoup pour un pays aussi peu peuplé que le Canada. Le bureau du premier ministre (M. Mulroney) comprend plus de 100 employés, le plus grand nombre jamais vu dans un bureau de premier ministre. Nous avons été témoins aussi du versement de près de 1 milliard de dollars aux déposants de la Banque Commerciale du Canada et de la Norbanque. Nombre de programmes mis de l'avant pas le gouvernement ne laissent ni avenir ni espoir aux simples citoyens.

Je ne peux donc pas souscrire à cette mesure d'emprunt. Je n'ai pas assez confiance dans le gouvernement pour lui confier pareille somme. Il n'a pas fait la preuve, depuis un an et demi, qu'il pouvait gérer l'économie pour le mieux-être de tous les Canadiens.

• (1220)

M. le vice-président: J'accorde la parole au député de Thunder Bay-Nipigon (M. Epp) pour la reprise du débat.

M. Ernie Epp (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur le Président, je voudrais parler du projet de loi C-99 sur le pouvoir d'emprunt. C'est avec plaisir que je le fais étant donné qu'il s'agit d'une question importante, surtout dans les circonstances économiques actuelles. Bien sûr, le débat porte non pas sur le projet de loi en soi, mais sur la motion que mon leader parlementaire a proposée, appuyé par le député de Saint-Denis (M. Prud'homme), pour différer de six mois l'étude de cette mesure. Cette motion vise à étouffer le projet de loi. Si vous le permettez, je vous expliquerai pourquoi je me réjouis de pouvoir parler de cet amendement et pourquoi le gouvernement ne devrait pas obtenir le pouvoir d'emprunt qu'il demande.

Comme je viens de le dire, dans les circonstances économiques actuelles, non seulement nous avons beaucoup de chômeurs, mais la croissance de l'emploi dont parle le gouvernement ne réduit pas vraiment de beaucoup le taux de chômage. Ce dernier baisse très très lentement. Comme la population active continue à s'élargir et qu'il y a de plus en plus de gens sur le marché du travail, le nombre de personnes à la recherche d'un emploi demeure à peu près le même. Avec tous ces chômeurs et une grande partie de notre capacité économique qui demeure inutilisée, il est normal que le gouvernement se retrouve déficitaire et soit obligé de venir demander au Parlement l'autorisation d'emprunter de l'argent pour couvrir ses dépenses.

L'ennui, c'est qu'il a hérité d'un déficit accumulé au cours des années. Ce déficit a été créé par les gouvernements libéraux qui l'ont précédé, mais le nouveau gouvernement n'a pas su vraiment s'y attaquer. En fin de compte, il est obligé d'emprunter, dans ce cas-ci 22.6 milliards ou environ le cinquième de son budget pour le prochain excercice. Il est possible que, d'ici la fin de l'année financière se terminant le 31 mars 1987, la dette nationale soit de l'ordre de 150 milliards. En tout cas, elle atteindra certainement 145 milliards. Telle est la dette énorme dont les conservateurs se lamentent tant.

Comment cela s'est-il produit? Pourquoi les Canadiens se retrouvent-ils avec une dette aussi considérable, qu'ils pourraient encore assumer en faisant attention, mais à laquelle s'ajoutent des intérêts qui, l'année prochaine, absorberont environ 75 p. 100 des recettes fiscales? Pourquoi le gouvernement conservateur, qui est au pouvoir depuis plus de 18 mois, n'a-t-il pas fait plus d'efforts pour remédier à la situation? L'ennui, c'est que les politiques élaborées par le ministère des Finances et mises en œuvre par Revenu Canada ont donné naissance à l'un des régimes fiscaux les plus injustes au monde. Les Canadiens qui se situent en bas ou au milieu de l'échelle des revenus ont un fardeau fiscal de plus en plus lourd. Par contre, les riches et les grandes sociétés continuent à ne pas payer d'impôt sur différentes sources de revenu. Notre pays est certainement assez riche pour permettre au gouvernement d'équilibrer son budget. Malheureusement, comme ses prédécesseurs, ce gouvernement ne veut pas vraiment s'attaquer au problème. Il accumule les déficits et doit ensuite présenter des projets de loi d'emprunt pour les couvrir. Les dépenses qui reflètent des idées à la mode au début des années 70, à savoir qu'il suffit de stimuler l'investissement pour avoir une économie prospère, sont à l'origine même de nos difficultés. Nous pouvons clairement constater maintenant que ces politiques n'ont pas eu l'effet escompté.

Si nous jetons un coup d'œil en arrière, au milieu des années 70 les pouvoirs publics cherchaient à stimuler l'investissement mais, en même temps, ils commençaient à limiter leurs dépenses voyant qu'ils manquaient d'argent. A partir de ce moment-là, le déficit s'est considérablement alourdi tandis que la situation économique ne s'est absolument pas améliorée. Le chômage s'est aggravé.

Telle est la situation dans laquelle se trouvent les économiquement faibles et la classe moyenne. Ils sont criblés d'impôts et de moins en moins capables de maintenir leur activité économique. D'une part, ceux qui devraient favoriser la prospérité en investissant l'argent soustrait à l'impôt ne font pas ce qu'ils devraient faire. Ils se servent de cet argent pour acheter des entreprises existantes, si bien que notre économie se trouve de plus en plus concentrée. Elle est entre les mains de sept familles ou autres groupes qui exercent une emprise de plus en plus forte sur la vie économique du pays. Ces intérêts se servent de leurs pouvoirs pour limiter la concurrence et réduire des gens au chômage parce qu'ils n'ont pas besoin d'autant d'employés. Rien de tout cela ne sert les intérêts économique des consommateurs, des travailleurs ou des contribuables canadiens, pas plus que ceux des ministériels assis en face de nous. Pourtant, le gouvernement poursuit cette politique néfaste sans vraiment y changer grand-chose.

On a sans nul doute supprimé les pires échappatoires. Le crédit d'impôt à la recherche scientifique, qui a donné lieu à bien des fraudes, a été supprimé et le gouvernement devra payer les avocats engagés dans les poursuites des personnes qui en ont profité au détriment du contribuable canadien. Cependant, mis à part les abus, l'important, c'est que le gouvernement ne semble pas disposé à s'attaquer à tout le problème. Il est regrettable que le rapport du groupe de travail Nielsen, où l'on parle de l'aide illimitée offerte aux entreprises et du gaspillage de fonds dans divers secteurs, ne résout pas le problème des dépenses fiscales. Certains prétendent que nous devrions supprimer les subventions tout en augmentant les dépenses fiscales. C'est la proposition la plus stupide qui soit. Le régime de dépenses fiscales est déplorable dans la mesure où les Canadiens et leurs représentants au Parlement n'ont aucun moyen de l'examiner faute d'information suffisante.

• (1230)

Le groupe de travail Nielsen n'a absolument pas répondu à nos attentes dans ce secteur absolument fondamental compte tenu du fardeau fiscal toujours plus lourd imposé aux particuliers canadiens et de l'important déficit permanent que le gouvernement cherche à financer. Ces lacunes prouvent que le gouvernement n'a absolument pas la volonté voulue pour s'attaquer à ces problèmes.

C'est pourquoi j'appuie la proposition visant à reporter de six mois l'étude de ce projet de loi. Il ne s'agit pas d'un pouvoir d'emprunt pour les Travaux publics, comme le laisse entendre le projet de loi. Au contraire, il servira à financer les activités quotidiennes du gouvernement parce que les ministériels ne sont pas prêts à prendre les mesures voulues pour remettre notre pays sur la bonne voie, sur les plans économique et financier.

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Monsieur le Président, je voudrais dire quelques mots au sujet de la proposition à l'étude aujourd'hui, le projet de loi C-99, où le gouvernement demande l'autorisation d'emprunter 22.6 milliards de dollars. Il s'agit d'une demande provisoire présentée à la Chambre en vue d'éponger une partie du déficit qui va s'accumuler à cause des plans budgétisés du gouvernement pour la prochaine année financière.

La motion précise à l'étude aujourd'hui prévoit un report de six mois pour permettre à la Chambre de se familiariser avec le programme de dépenses du gouvernement. Il faudra au moins six mois pour passer en revue les prévisions budgétaires qu'on nous a remises cette année. Il est difficile de connaître exactement le programme de dépenses. Tout dépend sur quelle série de chiffres on se fonde et l'écart entre ces chiffres est parfois énorme.

Par exemple, le gouvernement nous a présenté cette année un programme de dépenses calculé d'après l'ancienne méthode de comptabilité et d'après une nouvelle méthode. D'après l'ancienne méthode, le gouvernement compte dépenser 103.944 milliards de dollars en 1985-1986, la prochaine année financière. Si l'on utilise la nouvelle méthode comptable, il propose de dépenser dans le même budget 112.250 milliards de dollars, soit une différence de 8 ou 9 milliards de dollars, due simplement au genre de comptabilité utilisée. Selon le gouvernement, cet écart s'explique par le fait qu'il veut inclure le compte du fonds de devises, le compte de l'assurance-chômage, le compte de stabilisation du gain de l'Ouest et d'autres comptes semblables non déclarés qui représentent au total, semble-t-il, 9 ou 10 milliards de dollars.

Voilà les prévisions budgétaires que l'on demande à la Chambre d'adopter et pour dissimuler le manque de précision de ces chiffres, on nous demande d'autoriser le gouvernement à emprunter plus de 22 milliards de dollars, au cas où les chiffres ne correspondraient pas, ni selon la nouvelle ni selon l'ancienne méthode comptable.

Les déficits que nous avons accumulés préoccupent la Chambre. Je voudrais passer les comptes en revue et faire quelques remarques à leur sujet. L'actuel ministre des Finances (M. Wilson) a déclaré dans l'un de ses premiers budgets—je me reporte à la page 4 de son exposé économique et financier de 1984—que d'ici la fin de 1984, notre déficit accumulé dépasserait 190 millions de dollars. Telle était sa prévision jusqu'à la fin de 1984. Étant donné que ce déficit s'est accru de plus de 30 milliards de dollars en 1985, nous pouvons supposer que pour cette année-là, notre déficit accumulé a dépassé 220 milliards de dollars. D'après la page 5 de son exposé économique et financier de 1984, le ministre des Finances estimait que le déficit accumulé risquait d'approcher les 410 milliards d'ici 1990.

Cela signifie que chaque année que nous nous fixons des dépenses de 103, de 112 ou de 107 milliards—et vous pourrez constater que ces chiffres correspondent aux dépenses de nos prévisions budgétaires de 1986-1987—on se demande combien ces déficits nous coûteront. Je le répète, nous n'avons que des prévisions, mais dans ces mêmes documents, d'après les prévisions du ministre des Finances, le service de la dette, couvrant les frais découlant du déficit pour 1984-1985, se chiffrait au total aux alentours de 22.5 milliards. On estime que ces frais dépasseront 25.6 milliards à la fin de 1985-1986 et que d'ici la fin de 1986-1987, ils seront d'environ 27.4 milliards. En comptant les intérêts, le déficit atteint certainement plus de 200 milliards.

Le changement qui s'est produit depuis quelques années m'inquiète passablement, car j'ai tendance à appartenir à l'école qui ne considère pas les déficits comme un fardeau pour le pays tant qu'ils sont financés de l'intérieur, s'ils peuvent servir à créer des emplois et à susciter des activités constructives dans le pays. Ce qui me préoccupe, c'est que depuis peu, nous comptons davantage sur la dette extérieure.

A la fin de l'exercice financier 1984-1985, nous payions un tout petit peu plus de 600 millions d'intérêts sur la dette payable en devises étrangères c'est-à-dire sur la dette extérieure. D'après les comptes, nous avons versé 608 millions pour le service de la dette extérieure à la fin de 1984-1985. On estime que le service de la dette nous coûtera le double pour l'année 1986-1987. D'après les estimations, nous payerons 1.380 milliard pour notre dette extérieure.

Nous nous préparons à être à la merci des emprunts à l'étranger, et nous aurons très peu de possibilité d'y mettre un terme par la négociation. Lorsqu'on fait preuve de bon sens à l'égard du déficit, comme mon parti l'a fait à l'échelle provinciale—je suppose que nous suivrions cette politique à l'échelle fédérale—on voit quelles dépenses sont nécessaires et on décide comment on va trouver de l'argent à cette fin. Les deux dernières années financières, nous avons dépensé de 30 à 35 p. 100 plus que nous ne comptions recueillir. Nous avons dépensé une centaine de milliards et nous avons fait des déficits de plus de 30 milliards, ce qui signifie que nous avons récolté seulement un peu plus de 60 milliards alors que nous en avons dépensé plus de 100. C'est insensé, et il faut remédier à ce problème.

Quant à la méthode employée pour faire des recettes, n'importe quel observateur la trouverait peu équitable, tout comme moi. Dans notre société, les économiquement faibles doivent supporter un fardeau bien plus lourd et bien plus dur que les personnes ayant de bons revenus. Nous leur demandons de payer une proportion moindre de la dette par personne. Notre système n'offre pas un accès égal aux ressources du pays. Ainsi, les 20 p. 100 de Canadiens qui sont le moins bien rémunérés n'ont à leur disposition que 4 p. 100 environ des richesses du pays. Alors que 20 p. 100 des Canadiens s'en tirent avec 4 p. 100 des ressources du pays, les 20 p. 100 de Canadiens situés en haut de l'échelle des revenus peuvent utiliser 43 p. 100 des avoirs du pays. En se basant sur des critères purement commerciaux, il semblerait que les 20 p. 100 de Canadiens économiquement faibles sont extrêmement efficaces alors que les 20 p. 100 de Canadiens à gros revenus sont prodigues et ne savent pas gérer l'économie. Pourtant, le régime fiscal encourage les riches au moyen de réductions d'impôts alors qu'il alourdit le fardeau des économiquement faibles.

• (1240)

D'après le budget, l'impôt des particuliers augmentera trois fois plus vite que celui des sociétés d'ici 1986, et il augmentera dix fois plus vite d'ici 1990. Le gouvernement taxe les pauvres sans toucher aux riches, ce qui crée une certaine injustice. Nous jugeons qu'il faut étudier de plus près ce projet de loi, et c'est pourquoi nous proposons un renvoi à six mois.

M. John Nunziata (York-Sud-Weston): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir exprimer mon avis sur le projet de loi C-99, par lequel le gouvernement demande l'autorisation d'emprunter quelque 22 milliards de dollars pour mettre en œuvre certaines mesures et engager d'autres dépenses publiques prévues au budget. Je tiens à profiter de l'occasion pour donner mon opinion sur le budget, dont mon chef a dit qu'il était régressif, injuste et brutal. Comme l'opposition, beaucoup de Canadiens trouvent le budget injuste. Il suffit de l'examiner, lui et le premier que le ministre des Finances (M. Wilson) a présenté, pour voir qu'ils sont injustes tous les deux. Cela crève les yeux.

Il est bien évident que l'effet visé par les deux budgets réunis est de réduire le déficit. Il n'y a pas beaucoup de députés qui soient contre la réduction du déficit, qui dépasse les 30 milliards de dollars. Mais là où les avis divergent, c'est sur les moyens que le gouvernement a choisis pour réduire le déficit.

Le gouvernement conservateur estime que la réduction du déficit doit se faire sur le dos des Canadiens défavorisés, et il s'est déjà montré tout à fait disposé à le faire, par des mesures qui sont injustes et inéquitables et qui s'en prennent aux défavorisés. Alors qu'il n'hésite pas à accorder des concessions et des avantages à ses riches amis de Bay Street, il reste tout à fait indifférent au sort des nécessiteux et des défavorisés. Le comportement du gouvernement depuis un an et demi montre à l'évidence que non seulement il entend réduire le déficit sur le dos des défavorisés, mais qu'il va le faire également sur le dos des ménages à revenus modestes et moyens.

Quand on analyse l'effet net des deux budgets, on constate que ce sont les ménages à revenus modestes et moyens qui sont le plus durement frappés. Comme mon chef l'a si bien dit à la Chambre hier, l'effet global des deux budgets augmente de 1 p. 100 seulement au cours des cinq prochaines années l'impôt total versé par ceux qui gagnent entre $100,000 et $200,000 par année, alors qu'il augmente de 20 p. 100 celui que versent les personnes gagnant $20,000 par année. Quelle justice, quelle équité y a-t-il là-dedans?

Le gouvernement conservateur est obnubilé par le déficit et il est prêt à tout pour le réduire. Nous sommes tous d'accord pour dire que les gouvernements doivent faire preuve du sens des responsabilités budgétaires, mais il est bien évident que le ministre des Finances (M. Wilson) et son adjointe reçoivent leurs ordres des caïds du pétrole de Calgary et d'Edmonton, en même temps que des financiers de Bay Street et des hommes de finance de New York, d'Europe et d'ailleurs. Le gouvernement s'inquiète davantage de ce que le budget soit approuvé par les financiers de Wall Street, de Washington, de Paris ou de Londres que de son incidence sur le Canadien moyen. Toutefois, ce ne sont pas ces financiers qui l'on élu et il n'a pas de comptes à leur rendre. C'est aux Canadiens de tout le pays qu'il doit rendre des comptes. Le gouvernement n'est pas conscient de l'effet que ce budget régressif aura sur les Canadiens.

Le ministre des Finances a fait certaines prédictions dans son budget. Il a consulté la boule de cristal que lui ont fournie les magnats du pétrole, les riches financiers de Bay Street et de Wall Street et il a prédit que le prix moyen du pétrole brut serait de $22.50 le baril au cours de la présente année financière. Il a aussi prédit un taux d'intérêt moyen de 9.5 p. 100. Ce sont sur ces hypothèses que la ministre d'État chargée des Finances (Mme McDougall) et lui ont fondé le budget. Ce qui repose sur de telles hypothèses n'est pas plus solide qu'un château de cartes. Qu'arrivera-t-il si le taux préférentiel moyen n'est pas de 9.5 p. 100 en cette année financière et si le prix moyen du pétrole brut n'atteint pas $22.50 le baril? Toutes les prédictions du ministre quant à la réduction du déficit et toutes ses prévisions économiques vont tomber à l'eau.

La réalité, c'est que le prix actuel du pétrole brut n'est pas de $22.50, ni de $20, ni même de $18 le baril. Le prix du pétrole brut est inférieur à $15 le baril et, pourtant, le ministre fonde son budget sur un prix moyen de $22.50. J'ignore si le ministre est dans le secret de ce qui se passe à l'OPEP. Peut-être le premier ministre albertain et lui ont-ils une ligne téléphonique directe et privée avec les ministres des pays de l'OPEP. Mais rien ne permet de croire que le prix du pétrole sera de $22.50 le baril ou qu'il s'établira en moyenne à ce prix au cours de la prochaine année financière. De toute évidence, les taux d'intérêt ne seront pas en moyenne de 9.5 p. 100.

• (1250)

Nous de l'opposition contestons donc les hypothèses sur lesquelles le budget est fondé. Nous doutons également qu'il soit équitable car le gouvernement et, quant à cela, le Parlement ne seront pas jugés sur le montant de la réduction du déficit, mais sur l'honnêteté, la courtoisie et l'intérêt que le gouvernement et le Parlement auront manifestés envers les désavantagés de notre société. C'est cela qui devrait être la principale intention du gouvernement fédéral, voire de tout gouvernement ou de tout parlementaire. C'est notre façon de traiter les désavantagées qui témoigne de notre sérieux.

J'ajouterais en terminant que nous appuyons la motion visant à reporter l'étude du projet de loi C-99 à six mois. Nous demandons au gouvernement, étant donné le mécontentement général manifesté à l'égard du budget, d'ordonner au ministre des Finances de se remettre à l'œuvre . . .

M. Gauthier: De réviser ses conjectures.

M. Nunziata: Le gouvernement devrait réviser ses conjectures et réexaminer ses propositions. Je constate que beaucup de députés d'en face hochent la tête parce qu'ils sont d'accord. Ils savent au fond que le budget est régressif, injuste, dur et défavorable aux Canadiens.

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur le Président, j'entends un conservateur dire: «Merci et bonsoir». Je pense qu'il est en train de s'endormir.

M. Lewis: Ce n'est pas votre discours qui va le réveiller.

M. Nystrom: Nous discutons d'un projet de loi qui autorise le gouvernement à emprunter 22 milliards de dollars. Je tiens tout d'abord à dire que je m'oppose au budget parce qu'il est rétrograde. Le seul bon point du budget, c'est qu'il a aidé Howard Pawley à rester premier ministre du Manitoba. Nous en remercions bien entendu le premier ministre du Canada (M. Mulroney) et le ministre des Finances (M. Wilson).

M. Gustafson: Il a été réélu de justesse.

M. Nystrom: Je remercie le député d'Assiniboia (M. Gustafson) et tous ceux qui nous ont aidés à faire réélire Howard Pawley au Manitoba. Je suis certain que vous ne m'en voudrez pas d'en parler, monsieur le Président, puisque vous êtes au-dessus des partis.

Nous devons nous demander pourquoi le gouvernement veut emprunter 22 milliards de dollars. Quel genre de programmes a-t-il pour être obligé d'emprunter 22 milliards? Je voudrais me pencher un instant sur un programme mis sur pied par la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (Mlle MacDonald). Il s'agit d'un programme d'emploi d'été pour les étudiants appelé Emploi d'été—Expérience de travail. D'après le dépliant, ce programme doit donner aux étudiants des emplois utiles qui les aideront dans leur carrière. Je suis certain que le député d'Assiniboia (M. Gustafson) espère que le budget aidera à faire élire Allan Blakeney premier ministre de notre province dans quelques semaines.

M. Gustafson: N'y comptez pas.

M. Nystrom: Je suis certain que c'est ce qui arrivera. Le député d'Assiniboia en convient et le député de Mackenzie (M. Scowen) aussi. J'espère que les conservateurs m'écouteront parce que, quand ils siégeaient du côté de l'opposition, ils reprochaient aux libéraux de gaspiller de l'argent et de ne pas respecter les modalités de divers programmes. Le dépliant sur le programme d'Emploi d'été—Expérience de travail dit ceci:

Les emplois du programme EEET fourniront aux étudiants une expérience pratique du travail pour augmenter leurs chances de trouver un emploi plus tard ou bien ils seront reliés à un sujet d'étude ou à une carrière future.

Apparemment, ces emplois visent à améliorer les perspectives d'emploi des étudiants ou bien ils doivent être reliés à un sujet d'étude ou une carrière future. Je voudrais parler de certaines des demandes approuvées dans le cadre du programme EEET et demander à la Chambre si nous voulons vraiment dépenser l'argent des contribuables, que nous devrons emprunter, pour financer des programmes qui proposent de tels moyens d'aider la carrière future des étudiants.

Une entreprise de vente au détail de Richmond, en Colombie-Britannique, demande qu'on approuve, en vertu de ce programme, 15 emplois en Saskatchewan. Bien entendu, nous voulons que les étudiants aient des emplois d'été, mais pas n'importe quoi. L'entreprise en question veut 15 vendeurs de magasin en Saskatchewan. Comment va-t-on augmenter ses chances de trouver un emploi ou de faire carrière en étant commis de magasin? Il me semble qu'on devrait offrir aux étudiants, dans le cadre d'un programme axé sur leur avenir, des emplois plus conformes à la carrière qu'ils ont choisie. Mais on va subventionner l'entreprise en question pour qu'elle embauche 15 commis de magasin en Saskatchewan.

Voici une autre demande, faite par Peavy Industries Limited, de Red Deer, en Alberta.

M. Lewis: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le député a déjà accusé des ministres de rendre publics des renseignements d'ordre privé. Accepte-t-il de revenir sur ses propos pour s'excuser d'avoir donné le nom d'une entreprise ayant demandé une subvention gouvernementale?

M. le vice-président: La présidence estime que la question est discutable.

M. Nystrom: Soit dit respectueusement, il me semble que la présidence a raison. Puisque j'ai le choix, monsieur le Président, je préfère continuer. Peavy Industries Limited, entreprise située à Red Deer, en Alberta, a obtenu une subvention, dans le cadre du programme EEET, en vue d'embaucher neuf commis de magasin en Saskatchewan. Est-ce bien ce que visait la ministre de l'Emploi et de l'Immigration lorsqu'elle a lancé ce programme d'emplois d'été pour 1986? Voici une autre demande de fonds pour embaucher un travailleur agricole. Il s'agit en l'occurrence, d'un agriculteur qui veut embaucher son fils. Je me demande s'il satisfait aux critères du programme.

Je vais à nouveau donner lecture des objectifs que la ministre a établis:

Le programme Emploi d'été—Expérience de travail (EEET) subventionne les traitements, de façon à inciter les employeurs de tous les secteurs à créer, pour des étudiants, des emplois qui autrement n'existeraient pas. EEET donnera à des étudiants de toutes les parties du Canada des occasions d'emplois qui les aideront, par la suite, à entrer sur le marché du travail et qui, dans l'immédiat, leur permettront de continuer leurs études.

Les emplois du programme EEET donneront une expérience pratique qui améliorera les perspectives d'emploi de l'étudiant pour l'avenir ou qui sera reliée au domaine d'étude ou à la carrière envisagée.

La plupart des demandes proposent des emplois de commis, de travailleur agricole, de serveur, de manœuvre, etc. Il y a tout un tas de postes à pourvoir, mais je n'ai pas l'impression que ces emplois répondent aux critères de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

J'ai un autre exemple de demande de la part du propriétaire d'une petite entreprise. Il recevra une subvention pour embaucher sa fille pour travailler comme commis dans son magasin pendant l'été. Il y a une autre demande qui a été approuvée alors qu'il n'y a ni titre d'emploi ni description du travail. On ne sait absolument pas à quoi l'argent servira. Une pharmacie recevra de l'argent pour embaucher deux commis de magasin. Une ville recevra une subvention pour un commis-magasinier. Une autre pharmacie sera subventionnée pour embaucher un commis de magasin. Une autre entreprise pharmaceutique sera payée pour embaucher deux commis et une autre pharmacie un préposé à la vente.

Nous voyons donc ce qui se passe, monsieur le Président. Le programme d'été, qui est censé faciliter les études et la carrière des étudiants, est utilisé par un certain nombre de pharmacies et de sociétés pour embaucher quelqu'un pour l'été. Ils l'utilisent comme une subvention pure et simple qui leur permet d'économiser de l'argent tout en enlevant un emploi à plein temps à quelqu'un d'autre.

Voici une autre demande d'une société multinationale—International Minerals and Chemical Corporation—bien connue en Amérique. Elle touche une subvention pour embaucher 13 manœuvres, 13 assistants et quatre autres personnes, soit 30 employés au total. Une autre société reçoit une subvention pour embaucher un manœuvre. Une autre société à Estevan, dans la circonscription du député d'Assiniboia, si je ne m'abuse, touche des fonds pour embaucher une serveuse.

M. Lewis: Vous vous opposez à ce que l'on crée des emplois à Estevan?

M. Nystrom: J'ai une demande de fonds pour embaucher un commis d'épicerie, une autre pour embaucher un manœuvre. Toutes ces formules de demandes indiquent que, dans la plupart des cas, les fonds vont servir à créer des emplois de commis, caissiers, préposés d'entrepôt, serveuses, hommes de chantier et autres occupations du même genre.

M. Gustafson: De vrais emplois.

M. Nystrom: Nous empruntons pour financer ce programme et la ministre de l'Emploi et de l'Immigration explique dans sa brochure que le programme visera à faciliter l'accès des étudiants au marché du travail et se rapportera à leurs études ou à leurs futures carrières. Tel est l'objectif du programme. Or je doute que certaines de ces demandes y répondent effectivement. Nous aurions pu mettre en œuvre bien d'autres programmes pour favoriser l'embauche de manœuvres à la ferme, de vendeurs, de serveuses, et d'employés de pharmacie, au lieu de subventionner les multinationales. Évitons cependant de recourir au programme de création d'emplois d'été pour les jeunes, dont l'objectif est d'améliorer les débouchés professionnels de ces derniers en leur permettant notamment de travailler dans un domaine relatif à la carrière de leur choix. Voilà

une autre raison pour laquelle la Chambre ne devrait pas se presser d'autoriser le gouvernement à emprunter quelque 22 milliards de dollars. Cela n'est en réalité qu'une taxe supplémentaire que l'on voudrait imposer aux contribuables ordinaires.

● (1300)

Je me souviens de l'époque où le parti conservateur formait l'opposition officielle. Les députés de ce parti protestaient vivement contre les libéraux qui voulaient alors emprunter 5, 10 ou même 20 milliards de dollars. Le gouvernement actuel en fait autant aujourd'hui. Toutefois, il en réclame plus et plus souvent que le gouvernement libéral ne le faisait dans le passé. Je suis persuadé que certains de mes amis du parti conservateur qui, il y a quelques années, se plaignaient si souvent et si vivement de ces emprunts, doivent être très gênés par le premier ministre et son cabinet. A mon avis, si l'on tient compte des sondages d'opinion, d'ici deux ans et demi environ, le parti conservateur siégera à nouveau de ce côté-ci de la Chambre. Depuis les premiers sondages effectués au Canada, jamais un gouvernement n'a chuté aussi vite et aussi bas dans la faveur populaire que celui-ci. Cela ne s'est jamais produit avant au niveau provincial ou fédéral. Il y a un an environ, les sondages donnaient aux conservateurs entre 55 et 58 p. 100 des intentions de vote. La proportion est à l'heure actuelle de 35 p. 100 environ. La popularité des conservateurs est en chute libre. Cela n'a rien de surprenant, car le gouvernement a trahi la confiance que les Canadiens avaient en lui. Le député d'Assiniboia, en tant que bon conservateur de gauche, partage mon opinion. Cependant, sa loyauté inébranlable envers le premier ministre du Canada l'empêche de dire le fond de sa pensée.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur le Président, je voudrais remercier le député de Yorkton-Melville (M. Nystrom) pour son excellente introduction où il a parlé de notre reprise du pouvoir. Il est toujours agréable de voir un collègue aussi expérimenté et éminent faire preuve d'autant de perspicacité dans ses prévisions.

Alors que j'interviens brièvement au sujet de ce projet de loi, je voudrais simplement signaler certaines questions essentielles touchant l'ouest du pays, et dont il n'est absolument pas question dans les programmes de dépenses proposés par le gouvernement. Je trouve surprenant et inquiétant qu'on fasse fi dans ce projet de loi de questions qui revêtent une importance économique cruciale pour de grandes régions économiques.

Il y a un nuage noir à l'horizon et il n'a rien à voir avec l'arrivée tardive du printemps au Canada. Il s'agit de la loi agricole américaine. Elle aura pour effet de faire chuter les prix mondiaux du grain de 20 à 30 p. 100. Ainsi il sera pratiquement impossible aux céréaliers de l'ouest du pays de récupérer certaines des pertes subies ces deux dernières années, qui ont été extrêmement difficiles. S'il fallait prévoir le prix du grain au mois de juin, ce qui se fait à l'heure actuelle sur le marché à terme de la Bourse des denrées de Chicago, on s'apercevrait qu'il a baissé de 40 ou 50c. par rapport au prix actuel.

M. Nystrom: En fait, le chiffre est de 90c.

M. Axworthy: Comme mon collègue le signale, la baisse est de près de 90c. Ainsi, le coût de production d'un boisseau de blé dans l'ouest du pays sera de 60 à 70c. supérieur au prix que recevront les agriculteurs. Or, il n'est question des moyens de faire face à cette situation en définitive ni dans les déclarations des ministres ni dans les prévisions budgétaires du gouvernement.

Nous avons perdu une belle occasion la semaine dernière, quand le premier ministre (M. Mulroney) a rencontré le président des États-Unis. Nous aurions dû alors proposer des changements au projet de loi américain de façon à inciter les pays céréaliers à trouver un moyen d'éviter une chute catastrophique des prix mondiaux. Pour autant que je sache, il n'en a même pas été question. Personne n'a osé le proposer au gouvernement des États-Unis. A la veille d'une nouvelle campagne agricole, chaque céréalier de l'Ouest est devant cette perspective alarmante: chaque semence qu'il mettra en terre lui coûtera peut-être 80 p. 100 de plus qu'elle lui rapportera. Quelle absurdité!

Le premier critère par lequel on juge un gouvernement, ce n'est pas sa doctrine ni sa philosophie; c'est plutôt la façon dont il règle sans délai un grave problème qui éprouve beaucoup de gens. Dans le cas qui nous intéresse, le gouvernement a échoué lamentablement.

On demande maintenant aux agriculteurs de l'Ouest, et à tous le agriculteurs du Canada, de sacrifier des sommes d'argent importantes. Les producteurs de maïs de l'Est se heurteront au même problème, tout comme les autres producteurs au demeurant. Ils sèmeront dans quelques semaines, ce qui leur fera perdre des sommes d'argent importantes. Que disent les députés d'en face? Pas un traître mot à ce sujet. Que nous offrent les ministres? Des excuses. Qu'a-t-on retiré des négociations grandioses du premier ministre avec le président des États-Unis? Moins que rien. Ce gouvernement n'est pas du tout efficace. Le député de Yorkton-Melville a raison de dire que nous reviendrons siéger de l'autre côté de la Chambre. Nous sommes au moins assez intelligents pour comprendre ce problème. Nous savions quoi faire pour le régler. Nous ne restions pas là à nous croiser les bras en évitant de nous attaquer à un problème majeur par crainte d'ébranler nos relations avec Washington.

Voyons ce qui se passe dans l'industrie pétrolière en Alberta, en Saskatchewan et en Colombie-Britannique. Alors que les prix s'effondrent et que l'industrie est sur une pente savonneuse, la seule réponse que trouvent les députés conservateurs de la ville de Calgary est de créer encore un groupe de travail, à l'instar de leurs collègues de l'est de Montréal qui mettent sur pied un groupe de travail chargé d'élaborer un programme de relance économique. Si ce groupe de travail à Calgary s'avère aussi efficace que celui de l'est de Montréal, à Dieu ne plaise, tout ce que je peux faire, c'est adresser mes sincères condoléances aux habitants de Calgary.

Le fait est qu'une fois de plus il se passe dans l'ouest du Canada quelque chose d'urgent et d'important sans que le gouvernement fasse quoi que ce soit. La ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (Mlle Carney), quand on réussit à la trouver—elle est rarement à la Chambre—dit qu'il n'y a pas de problème. Elle nous dit de ne pas nous inquiéter, que cela va se tasser et que les beaux jours vont revenir. Au Canada, les grandes sociétés pétrolières ont déjà décrété d'importantes mises à pied. Les petites compagnies canadiennes s'apprêtent tout simplement à vendre leur entreprise, car c'est la seule façon pour elles de rentrer en partie dans leur argent.

J'aimerais maintenant fournir à la Chambre un petit exemple, pourtant d'importance majeure pour ma province, de la gabegie, de l'inattention et de l'indifférence du gouvernement actuel. C'est à propos du port de Churchill. Depuis longtemps les Canadiens de l'Ouest étaient vivement conscients de la nécessité de faire ce qu'il fallait pour que le port de Churchill redevienne rentable et utile. En 1983, nous avons signé un accord avec le gouvernement du Manitoba par lequel nous nous engagions à depenser ensemble quelque 93 millions de dollars pour rendre les installations portuaires à peu près efficaces. Quelque deux ans et demi se sont écoulés depuis lors.

Au cours de cette période, le gouvernement conservateur, qui compte pourtant sept députés du Manitoba, n'a absolument rien fait pour donner suite à cet accord. Lorsque nous examinons les prévisions de dépenses pour 1986-1987, tout ce que nous y trouvons c'est une seule ligne annonçant une expansion importante des installations portuaires à Sept-Îles. Nous savons qui représente la circonscription où ces installations portuaires sont situées. Elle recevra quelque 8 millions de dollars. Mais nous avons droit à un prix de consolation. Le gouvernement va nous construire un remorqueur pour le port de Churchill. Il n'a pas l'intention ni d'entreprendre des travaux de dragage pour permettre au port de fonctionner, ni de réparer les élévateurs à grain, ni de moderniser le réseau ferroviaire. Il projette simplement de construire un remorqueur. Je sais qu'il pourrait très bien le déménager ailleurs, vraisemblablement à Sept-Îles pour desservir la circonscription du premier ministre.

L'accord dont j'ai parlé était légal et liait les parties. Les crédits avaient été débloqués. On parle de consultation avec les provinces. Nous avons pleinement consulté la province. Nous nous étions pleinement entendus sur les objectifs et les buts.

Qu'a fait ce gouvernement depuis qu'il exerce le pouvoir? Absolument rien. Avec le résultat que le port de Churchill risque encore une fois de cesser toute activité. Une fois de plus, le port de Churchill est menacé de fermer parce que le gouvernement refuse de s'engager dans l'action qu'un gouvernement précédent avait déjà prescrite et financée. Le gouvernement actuel n'a tout simplement pas encore trouvé le moyen de faire quoi que ce soit à ce sujet.

• (1310)

Le gouvernement demande au Parlement une forte somme d'argent pour pouvoir travailler au service de la population. Je puis vous dire, monsieur le Président, que la population de l'ouest du Canada est mal servie et que rien ne justifie d'accorder ce pouvoir d'emprunt parce que les gens de l'Ouest se font flouer par le gouvernement. Ils n'obtiennent pas l'attention qu'ils méritent. Ils ne reçoivent pas leur juste part des ressources et n'obtiennent pas des conservateurs à Ottawa le gouvernement juste et efficace auquel ils ont droit. Il n'y a donc aucune raison pour que les députés de l'opposition qui se soucient de l'ouest du Canada accordent au gouvernement le pouvoir d'emprunt qu'il demande.

M. le vice-président: Comme il est 13 h 11, je dois quitter le fauteuil jusqu'à 14 heures.

Article 21 du Règlement

(La séance est suspendue à 13 h 11.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LES JEUNES

LE PROGRAMME KATIMAVIK—LA GRÈVE DE LA FAIM D'UN SÉNATEUR

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, non seulement le premier ministre (M. Mulroney) n'a pas tenu les promesses faites aux jeunes Canadiens, en n'annonçant aucun nouveau programme pour la jeunesse avant la fin de mars, mais il apparaît aussi que l'attitude du gouvernement à l'égard de la position du sénateur Jacques Hébert a fait de la question un enjeu politique. Les déclarations que le ministre a faites pendant la fin de semaine ne contribueront en rien à un règlement rapide du problème.

Je voudrais faire remarquer au gouvernement que non seulement le sénateur Jacques Hébert s'est battu pour le rétablissement du programme Katimavik, mais le Conseil d'entreprises pour les questions d'intérêt national, organisme qui fournit au gouvernement l'essentiel de sa politique économique, a dit tellement de bien du programme, dans une déclaration de politique, l'an dernier, qu'il proposait qu'il soit maintenu et même élargi. Le Conseil estimait que le programme atteignait ses objectifs et développait la conscience sociale des Canadiens. Le gouvernement a choisi de ne tenir compte ni du sénateur Hébert, ni de la triste situation des jeunes, ni des suggestions du Conseil d'entreprises.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Soixante secondes.

* * *

LE JOUR DE L'INDÉPENDANCE DE LA GRÈCE

L'ANNIVERSAIRE DE LA LIBÉRATION

Mme Lynn McDonald (Broadview-Greenwood): Monsieur le Président, les Canadiens d'origine grecque et tous les partisans de la liberté célèbrent aujourd'hui l'anniversaire de l'indépendance de la Grèce dont la population fort peu nombreuse et victime d'une longue oppression a enfin réussi à secouer le joug de l'empire ottoman. Toutefois, aussitôt gagnée, la liberté peut être perdue de nouveau et l'indépendance d'un petit pays voisin d'un plus grand, sous l'angle géographique et militaire, est sans cesse compromise. Voilà pourquoi les Canadiens d'origine grecque s'inquiètent en voyant le Canada donner ou vendre du matériel militaire à la Turquie, la plus grande puissance dans l'est de la Méditeranée.

Article 21 du Règlement

En outre, en ce qui concerne les Grecs, la joie que leur procure l'indépendance de leur pays ne sera pas complète tant que demeurera sous l'occupation turque Chypre, dont les habitants parlent la même langue, pratiquent la même religion et ont la même culture. La collaboration du Canada à cet égard est cependant louable car elle a favorisé le maintien de la paix.

Comme la Grèce est le berceau de la démocratie, son sort revêt une importance spéciale à nos yeux et la fête nationale de la Grèce doit être célébrée par toutes les nations.

* * *

[*Français*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA MORT TRAGIQUE DU PÈRE ARSENAULT

M. Darryl L. Gray (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine): Monsieur le Président, dans la nuit du 21 au 22 mars dernier mourait au Honduras un Gaspésien extraordinaire.

Le père Arsenault vivait depuis maintenant 21 ans au Honduras où il travaillait à améliorer le sort des démunis et des enfants abandonnés.

Sa dévotion à la cause des enfants démunis alliée à sa mission religieuse en ont fait un exemple de bonté et de courage pour les Gaspésiens et pour tous les autres Canadiens.

Quelle que soit la cause de sa mort, monsieur le Président, c'est une immense perte pour le Honduras, mais surtout pour ses parents et amis de la circonscription de Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine.

Je suis convaincu d'exprimer le sentiment de mes collègues en souhaitant que son exemple donne à d'autres Canadiens le goût de s'impliquer en faveur de la cause des enfants du monde.

* * *

L'ÉCONOMIE

LA PERFORMANCE DU GOUVERNEMENT

M. Nic Leblanc (Longueuil): Monsieur le Président, j'aimerais souligner à la Chambre que l'action de notre gouvernement donne des résultats très encourageants au niveau de notre économie.

Ainsi, au cours des douze derniers mois, soit depuis le mois de février 1985, il s'est créé 62,000 emplois dans la région de Montréal seulement.

La valeur des permis de construction a augmenté de 12 p. 100 en 1985. Cela représente des entrées de fonds additionnelles de 208 millions de dollars dans le secteur de la construction de la région de Montréal.

Le volume des ventes au détail a augmenté de 10 p. 100 depuis l'élection de notre gouvernement en septembre 1984.

En 1985, les mises en chantier atteignaient un niveau des plus élevés.

En janvier 1986, il se construisait 27 p. 100 plus de maisons qu'en 1985.

Monsieur le Président, cela démontre bien que la population a fait un bon choix en élisant notre gouvernement en septembre 1984.

* * *

• (1405)

[*Traduction*]

L'AIDE EXTÉRIEURE

L'ÉTHIOPIE—LA NÉCESSITÉ D'UN NOUVEAU PROGRAMME CANADIEN

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Monsieur le Président, ayant eu l'occasion avec trois autres parlementaires de visiter l'Éthiopie la semaine dernière, je tiens à rappeler aux Canadiens que le spectre de la famine est loin d'avoir disparu de ce pays. S'il est vrai que le pire de la sécheresse est peut-être passé, il reste que six millions de personnes dont la survie est toujours menacée auront encore besoin de secours alimentaires au cours des prochains mois.

Depuis un an et demi, les Canadiens ont fourni une aide considérable aux victimes de la famine, mais le mandat de David MacDonald, coordonnateur de l'aide d'urgence, se termine à la fin du mois.

Le gouvernement se doit d'annoncer qu'il renouvelle le programme afin que les Canadiens puissent continuer d'aider les habitants de l'Éthiopie. Outre ces secours d'urgence, le Canada devrait offrir son aide au développement dans des domaines comme l'éducation, la santé, l'agriculture et les forêts.

Non seulement nous pouvons aider les Éthiopiens à survivre à la famine, nous pouvons aussi les aider à devenir autosuffisants.

* * *

LA SÉCURITÉ DES TRAVAILLEURS

ON DEMANDE AUX FABRICANTS DE METTRE AU POINT DE MEILLEURES BOTTES POUR LES TRAVAILLEURS DE L'ARCTIQUE

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, voici ce qu'écrivait M. Jim Evoy, de la Construction and General Workers Union, dans une lettre qu'il adressait récemment au gouvernement:

> Peu importent les exigences du règlement, les hommes et les femmes qui travaillent à l'extérieur par des températures de moins 45 degrés trouvent les bottes à bout renforcé d'acier beaucoup trop inconfortables. Comme les travailleurs ne les portent pas quand il fait très froid, ils se trouvent ainsi à travailler sans porter de chaussures protectrices.

Estimant que la difficulté n'est pas au-dessus de l'ingéniosité humaine, je mets par la présente les fabricants canadiens de chaussures au défi de mettre au point des bottes protectrices certifiables et adaptées aux conditions de travail dans l'Arctique, qui soient à la fois chaudes et confortables. Les travailleurs du Nord ne devraient plus avoir à faire le choix difficile entre risquer de se geler les orteils ou risquer de se les faire écraser.

Article 21 du Règlement

[*Français*]

L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

LES PERSPECTIVES D'AVENIR DES TRAVAILLEURS DE L'USINE GENERAL MOTORS DE BOISBRIAND

M. Gilbert Chartrand (Verdun-Saint-Paul): Monsieur le Président, les travailleurs de l'usine General Motors de Boisbriand sont plus que jamais incertains de leur sort. Il semble que cette compagnie considère sérieusement la possibilité de fermer la seule usine qu'elle possède au Québec, parce que ses procédés d'assemblage sont devenus désuets. Pourtant, cette même compagnie vient tout juste d'annoncer une modernisation complète de son usine d'Oshawa, au coût de 2 milliards de dollars.

La productivité des travailleurs de Boisbriand se compare avantageusement à celle des autres usines nord-américaines, et on devrait fournir à cette main-d'œuvre qualifiée les moyens de prouver sa valeur et d'assurer la rentabilité de l'entreprise.

Si la General Motors consacrait à l'usine de Boisbriand une partie de son budget de modernisation de 8 milliards de dollars pour 1985-1986, elle agirait en citoyen corporatif responsable et pourrait sauvegarder 3,500 emplois au Québec, province où elle réalise environ 30 p. 100 de toutes ses ventes canadiennes.

* * *

[*Traduction*]

LES SOCIÉTÉS DE LA COURONNE

LA VENTE DE TÉLÉGLOBE CANADA

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, Téléglobe Canada constitue un exemple remarquable de société d'État bien administrée, bâtie par des Canadiens, pour les Canadiens et avec des fonds canadiens. Elle représente notre moyen d'expression international.

Alors que huit des onze groupes qui ont présenté une offre d'achat sont canadiens, je n'arrive pas à comprendre pourquoi le gouvernement ne concentre pas son intérêt uniquement sur ces éventuels acheteurs canadiens, pourquoi il n'insiste pas non plus sur un contenu entièrement canadien pour tous les achats, pourquoi il ne garantit pas que les travailleurs des télécommunications et les contrats en ce domaine seront protégés, comme ils le sont à l'heure actuelle, et pourquoi il n'assure pas non plus que les Canadiens conserveront entièrement la propriété de l'entreprise grâce à une direction canadienne, et seulement grâce à un groupe de télécommunications, pas un groupe à mentalité d'entrepreneurs seulement.

* * *

L'ÉNERGIE

LE PRIX DE L'ESSENCE

M. Reginald Stackhouse (Scarborough-Ouest): Après une baisse récente du prix du pétrole brut, monsieur le Président, la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (Mlle Carney) a demandé aux responsables de l'industrie pétrolière de réduire le prix de l'essence dans les stations-service. Son intervention a été accueillie avec cynisme dans certains milieux, notamment au sein de l'opposition. Je trouve réconfortant de constater que les stations-service ont déjà donné suite à ses efforts de persuasion.

Ainsi, le 13 mars, une station-service de Scarborough-Ouest vendait l'essence ordinaire 46.9c. le litre et l'essence sans plomb 49.9c. le litre. Aujourd'hui, elle vend l'essence ordinaire 44.5c. le litre et l'essence sans plomb 47.5c. le litre, ce qui représente une baisse de 2.4c. le litre.

Le prix du pétrole brut a encore baissé un peu partout dans le monde. Les chiffres que je viens de citer démontrent que les pressions morales de la ministre donnent des résultats dans une économie de libre entreprise. Je l'exhorte donc à refaire la même démarche et à le faire dès maintenant. Les consommateurs canadiens méritent de meilleurs prix dans les stations-service.

* * *

• (1410)

LE TRANSPORT AÉRIEN

LES AGGLOMÉRATIONS CÔTIÈRES DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE—LE SERVICE DE TRANSPORT DES MALADES PAR HÉLICOPTÈRE

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, la Commission des services de santé d'urgence de Transports Canada a interdit l'utilisation d'hélicoptères monomoteurs pour évacuer de nuit les personnes ayant besoin de soins médicaux en Colombie-Britannique. Il y a quelques jours, un médecin de Prince Rupert m'a téléphoné pour me signaler qu'un bébé de deux jours devait être transporté à Vancouver la nuit pour y recevoir des soins médicaux. L'avion à réaction de Medevac a été envoyé d'urgence de Vancouver à Prince Rupert. Il a fallu quatre heures et demie pour transporter l'incubateur spécial au traversier par autobus, puis du traversier à l'hôpital, de l'hôpital à l'ambulance, de l'ambulance au traversier, puis à l'aéroport de Digby Island et pour le transférer dans l'avion à réaction à destination de Vancouver. Il a fallu quatre heures et demie au lieu de quatre minutes.

Les agglomérations côtières du Nord ont une évacuation de nuit tous les trois jours en moyenne. La bureaucratie et le ministre sont peut-être satisfaits de l'interdiction et de l'offre de la Défense en cas de besoin. Je signale toutefois que d'après les médecins, la situation actuelle met des vies en danger.

Le ministre se doit d'expliquer aux hôpitaux, au personnel des services d'urgence, aux pilotes, aux sociétés de transport par hélicoptère et au public ce qu'il faut faire des malades dont l'état ne peut être stabilisé . . .

M. le Président: A l'ordre. Soixante secondes.

* * *

[*Français*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LA CONDUITE DE L'OPPOSITION

M. Gilles Bernier (Beauce): Monsieur le Président, j'aimerais faire état de la conduite de l'opposition dans cette Chambre. Il y a belle lurette que les Canadiens et les Canadiennes ont dû souffrir un tel langage et un comportement aussi disgracieux de la part de leurs élus.

Article 21 du Règlement

Cette opposition, monsieur le Président, selon Marcel Adam du journal *La Presse*, «est de mauvaise foi et intellectuellement malhonnête, elle est déloyale en faisant systématiquement obstacle aux entreprises de notre gouvernement plutôt que de s'adonner à une critique constructive».

C'est avec raison que Jeffrey Simpson du journal *The Globe and Mail* écrivait récemment, et je cite: «Dans sa critique du Budget Wilson, l'Opposition libérale a encore prouvé de déprimante façon que l'inconsistance intellectuelle, l'hypocrisie et l'opportunisme politique . . .

* * *

[*Traduction*]

LES PARTIS POLITIQUES

LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT—LES PROMESSES ÉLECTORALES DU PARTI PROGRESSISTE CONSERVATEUR

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, au cours de la dernière campagne électorale, les conservateurs ont fait 338 promesses aux Canadiens. Je vous lirai aujourd'hui un passage du recueil des 338 promesses conservatrices concernant la recherche et le développement. En premier lieu, les conservateurs ont promis de doubler le budget de la recherche industrielle pour le porter à 2.5 p. 100 de notre PNB au cours des quatre premières années de leur mandat. Deuxièmement, ils ont promis de modifier et de simplifier la fiscalité. Troisièmement, ils ont promis de resserrer les liens entre la recherche privée et la recherche publique. Ils ont également promis d'aider les entreprises canadiennes à exporter leur technologie à l'étranger et enfin, ils ont promis de faciliter l'adaptation au Canada de la technologie avancée mise au point hors de nos frontières. Bien sûr, aucune de ces promesses n'a été tenue.

* * *

LES PARTIS POLITIQUES

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES LIVRES ÉCRITS PAR LES CANDIDATS À LA DIRECTION DU PARTI LIBÉRAL

M. Bill Attewell (Don Valley-Est): Monsieur le Président, les anciens candidats à la direction du parti libéral suivent tous le même plan de carrière. Premièrement, vous obtenez un emploi d'avocat à temps partiel. Ensuite, vous passez quelque temps à Ottawa. Troisièmement, vous écrivez un livre clandestin sur la solidarité de l'ancien cabinet libéral.

Dans la fosse aux lions nous donnait une première idée de l'atmosphère de paix, d'amour et d'harmonie qui règne au sein de la hiérarchie libérale. La journée d'hier a été marquée par le lancement d'un livre dans la même veine intitulé *Up the Hill*. Son auteur, le critique des Affaires extérieures de l'opposition officielle, nous fournit de nombreux exemples édifiants du climat d'harmonie, de concertation et de coopération qui régnait de 1980 à 1984. Le Programme énergétique national n'était pas assez important pour qu'on le soumette au cabinet, de même que la décision de faire acheter Petrofina par Petro Canada.

Le respect que l'auteur éprouve pour l'imagination de son ancien chef et ses sentiments au sujet de certaines questions cruciales, de même que la détermination de l'ancien premier ministre à demander conseil uniquement aux représentants élus ont certainement exalté l'esprit de corps qui l'anime.

M. le Président: A l'ordre. Soixante secondes.

* * *

L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

LA SITUATION À WINDSOR (ONT.)

M. Howard McCurdy (Windsor-Walkerville): Monsieur le Président, la menace que les entretiens sur le libre-échange présentent pour l'Accord de l'automobile suscite de vives inquiétudes dans l'industrie automobile. Les députés de Windsor, ainsi que des travailleurs de la région, ont demandé à rencontrer des responsables de General Motors et de Chrysler. Ils s'inquiètent à cause des emplois supprimés à l'usine d'accessoires de Windsor et parce que l'usine de moteurs Chrysler n'a pas ouvert. Nous avons demandé au ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) d'organiser des rencontres avec ces deux fabricants.

• (1415)

Dernièrement, la section 444 de Windsor a demandé une entrevue au ministre. Elle lui a écrit une lettre le 28 janvier et attend toujours la réponse. Le syndicat souhaite que l'on réponde à sa lettre et que l'on organise les rencontres demandées.

* * *

[*Français*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU COMMISSAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET À LA COOPÉRATION DE LA RÉPUBLIQUE DU ZAÏRE

M. le Président: A l'ordre! Je veux attirer l'attention de la Chambre des communes sur la présence dans la tribune du Citoyen Mokolo Wa Mpombo, Commissaire d'État aux Affaires étrangères et à la Coopération de la République du Zaïre, accompagné d'une délégation parlementaire zaïroise.

[*Traduction*]

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU MINISTRE DE L'INDUSTRIE ET DE L'EXPANSION DES PETITES ENTREPRISES DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. le Président: Je tiens également à signaler aux députés la présence à la tribune de l'honorable Robert McClelland, ministre de l'Industrie et de l'Expansion des petites entreprises de la Colombie-Britannique.

Des voix: Bravo!

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE GOLFE DE SIDRA—L'AFFRONTEMENT ENTRE LA LIBYE ET LES ÉTATS-UNIS

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le ministre pourrait-il nous dire si, et dans l'affirmative, comment le gouvernement pense pouvoir contribuer à une solution internationale à la crise du Golfe de

Sidra au large de la côte libyenne. Quelle est la position du Canada?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, j'apprécie le ton de la question du très honorable chef de l'opposition. Cette crise suscite une certaine tension et concerne notamment les Canadiens du fait de la présence en Libye de quelque 1,300 de nos ressortissants. Nous ne disposons pas encore de tous les faits, mais d'après les informations que nous avons pu avoir, il semblerait que les États-Unis aient été attaqués et qu'ils aient riposté. Nous essayons de nous informer auprès de tout un éventail de sources. Quand nous en saurons plus, je ne manquerai pas d'en informer le très honorable chef de l'opposition et tous les députés.

[*Français*]

ON DEMANDE DES PRÉCISIONS SUR LA SITUATION DES CANADIENS TRAVAILLANT ACTUELLEMENT EN LIBYE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, nous savons comme le ministre que 1,300 Canadiens travaillent actuellement en Libye et nous sommes un peu inquiets de leur avenir. Est-ce que le ministre peut dire si, à son avis, nos compatriotes courent des risques et s'il n'existe pas un plan d'urgence pour les rapatrier?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, nous avons envoyé un de nos agents consulaires qui sera en Libye demain matin, heure locale. Nous sommes en contact direct avec l'ambassade danoise qui, dans les circonstances, a agi pour nous donner les informations en ce qui concerne la situation en Libye. Nous n'avons aucune raison d'avoir une inquiétude en ce qui concerne la situation des Canadiens là-bas.

[*Traduction*]

ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT A CONSEILLÉ AUX CANADIENS DE NE PAS SE RENDRE EN LIBYE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Le gouvernement a-t-il conseillé aux Canadiens de ne pas se rendre actuellement en Libye, et le ministre ne devrait-il pas préparer un plan plus précis d'évacuation des Canadiens qui travaillent là-bas?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, nous ne préparons pas de plan précis d'évacuation car à notre avis, les événements qui se sont produits depuis un jour et demi n'ont pas rendu plus délicate la situation des Canadiens qui se trouvent là-bas. Le très honorable chef de l'opposition et la Chambre doivent savoir qu'il y a quelque temps, en janvier, le gouvernement a publié une déclaration invitant les Canadiens qui travaillent en Libye à juger par eux-mêmes si leur sécurité était menacée. Nous n'avons pour l'instant aucune raison de modifier ce conseil. Encore une fois, nous nous informons, et si les informations que nous obtiendrons nous amènent à modifier ce conseil, nous le dirons aux Canadiens qui sont là-bas et à la Chambre.

* * *

L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

L'USINE DE GENERAL MOTORS AU QUÉBEC

M. Dave Dingwall (Cape Breton-Richmond-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Je me joins au premier ministre de l'Ontario et au premier ministre du Canada pour féliciter General Motors du Canada de sa récente décision d'investir deux milliards de dollars à son usine d'Oshawa. Je veux demander au premier ministre de nous dire s'il a présenté des instances à la compagnie en vue de protéger des emplois, la localité ainsi que l'économie de Sainte-Thérèse au Québec?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): J'ai fait savoir à la compagnie que le gouvernement s'était engagé à favoriser une expansion économique régionale équitable, ce qui nécessite des investissements dans le secteur automobile non seulement dans la province d'Ontario qui est très reconnaissante et qui voudrait en obtenir davantage, mais aussi au Québec et dans d'autres régions du pays. Il y a une base à maintenir et à consolider et le gouvernement est sincèrement engagé à améliorer ce secteur au Québec.

• (1420)

LES PERSPECTIVES D'AVENIR DES TRAVAILLEURS

M. Dave Dingwall (Cape Breton-Richmond-Est): Monsieur le Président, j'aurais cru que le premier ministre nous donnerait plus de précisions, car ses assurances n'atténuent certes pas l'angoisse de la population de Sainte-Thérèse.

Le premier ministre promet-il à la Chambre d'utiliser ses bons offices et de recourir aux programmes d'expansion industrielle régionale pour assurer que General Motors ne diminuera nullement l'effectif ouvrier à Sainte-Thérèse, au Québec, ce qui aurait un effet néfaste pour la localité?

[*Français*]

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, si je ne m'abuse, le premier investissement important dans le domaine de l'automobile au Québec, depuis à peu près 20 ans, fut fait l'automne dernier dans le dossier Hyundai, grâce à l'intervention du gouvernement du Canada.

Et, est-ce que les députés libéraux... là on le voit. Les députés du parti libéral sont contre les investissements dans le domaine de l'automobile au Québec et les Québécois vont se souvenir de vous.

Questions orales

[*Traduction*]

L'ENTENTE CANADO-AMÉRICAINE SUR L'AUTOMOBILE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre et porte sur le même sujet.

Les investissements que General Motors a décidé de faire seront, évidemment, bénéfiques pour le Canada. Toutefois, trois ministres ont qualifié d'accord de libre-échange l'entente canado-américaine sur l'automobile. Le président de General Motors, qui ne partage pas cet avis et qui sait que cela garantit certains investissements au Canada, a déclaré hier que l'Accord de l'automobile ne devrait pas faire l'objet de négociations avec les États-Unis.

M. Stevens: C'est inexact.

M. Broadbent: Il l'a dit. J'y étais.

M. Stevens: Il n'a pas dit cela.

M. Broadbent: Il ne s'agit pas d'un accord de libre-échange et le président de General Motors a dit qu'il ne fallait pas l'inclure dans les négociations. Le premier ministre est-il d'accord avec ces deux affirmations?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je sais qu'avec l'investissement de 2 milliards qui lui échoit, le député apprécie maintenant au plus haut point l'entreprise privée et qu'il succombe aux attraits des investissements étrangers.

Les négociations commerciales viseront seulement à faire en sorte que les autres régions du pays connaissent la même prospérité qu'Oshawa.

M. Broadbent: Cela touche de nombreuses provinces et cette réponse ne va pas rassurer ceux dont l'emploi dépend du secteur automobile.

LES NÉGOCIATIONS COMMERCIALES ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, je voudrais que le premier ministre réponde à ma question. L'entente sur l'automobile n'est pas un accord de libre-échange. Le dirigeant de la plus grande société du pays a déclaré que cette question devait rester en dehors des négociations. En outre, l'accord protège les emplois des Canadiens qui risquent de les perdre.

Dans ces circonstances, le premier ministre peut-il confirmer que l'Accord de l'automobile ne sera pas renégocié et qu'il est important de le conserver afin de préserver les emplois en Ontario et au Québec?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le député était peut-être absent quand cette question a été soulevée il y a quelques mois. J'ai dit alors que nous étions très satisfaits de l'Accord de l'automobile et que nous ne voyions aucune raison de le modifier. Nous n'avons aucunement l'intention de le faire.

Je crois nécessaire de préciser qu'à Oshawa et ailleurs en Ontario, certains travailleurs membres du Syndicat des travailleurs unis de l'automobile bénéficient directement de l'entente commerciale conclue entre le Canada et les États-Unis. Il n'y a aucune raison pour qu'ils soient les seuls à en profiter. Il faudrait également en faire bénéficier les travailleurs des autres régions en entamant d'autres négociations.

M. Broadbent: Un jour le ministre finira peut-être par comprendre qu'il ne s'agit pas d'un accord de libre-échange et que nous tenons à le sauvegarder parce qu'il protège les emplois.

Des voix: Oh, oh!

M. Broadbent: Peut-être finira-t-il par le comprendre un jour.

[*Français*]

ON DEMANDE CE QUE LE GOUVERNEMENT FAIT POUR OBTENIR DE NOUVEAUX INVESTISSEMENTS AU QUÉBEC POUR LES TRAVAILLEURS DE SAINTE-THÉRÈSE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, je désire poser une question au premier ministre.

Le Pacte de l'automobile garantit un certain niveau d'investissement au Canada. Maintenant, la compagnie General Motors a 35 p. 100 du marché du Québec.

Qu'est-ce que le gouvernement fait maintenant pour obtenir de nouveaux investissements au Québec pour les travailleurs de Sainte-Thérèse?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, il ne faudra pas que le député se fâche. J'arrive de sa circonscription, d'Oshawa, où 2 milliards de dollars ont été investis afin de favoriser . . .

M. Broadbent: Pas par le gouvernement . . .

M. Mulroney: Il dit «pas par le gouvernement». Mais non, «pas par le gouvernement», par le secteur privé que nous avons attiré au Canada. C'est cela la différence.

Un libéral pense toujours aux fonds du gouvernement. Nous, nous pensons à des emplois durables créés par le secteur privé.

Des voix: Non. Non.

M. Mulroney: J'ai parlé directement à nouveau au président de la General Motors au sujet de Sainte-Thérèse et des investissements à travers le pays. Et il y aura d'autres rencontres entre lui et le gouvernement afin d'attirer toutes les sociétés à investir sur une base plus nationale dans les industries de pointe.

• (1425)

LE SORT DES TRAVAILLEURS DE LA GM À SAINTE-THÉRÈSE

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, je m'adresse au premier ministre, encore au sujet du dossier de Sainte-Thérèse. Il vient de nous donner des engagements vis-à-vis des travailleurs de Sainte-Thérèse et nous les apprécions.

Cependant, je voudrais lui rappeler qu'il prenait ses engagements il y a 16 mois en réponse à une question du leader de l'opposition à la Chambre le 7 novembre 1984. Il disait à ce moment-là qu'il allait rencontrer les dirigeants de la GM. Comment se fait-il qu'après 16 mois, nous en sommes toujours au même point et que les gens de Sainte-Thérèse sont inquiets de perdre leurs emplois et que les investissements se font ailleurs?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, que le parti libéral s'organise. Soit qu'ils sont en faveur des investissements au Canada, en Ontario, en Colombie-Britannique, ou qu'ils ne le sont pas. Je vous dis que comme Canadien, je suis heureux de voir un investissement aussi important, le plus important, si je ne m'abuse, dans l'histoire de l'industrie de l'automobile, se localiser au Canada. Et que ce soit à Oshawa, c'est tant mieux! Cela ne m'empêche pas de parler directement au président de la General Motors comme je l'ai déjà fait, afin de l'inciter à investir davantage et rapidement au Québec.

ON DEMANDE AU PREMIER MINISTRE DE FAIRE RAPPORT À LA CHAMBRE

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, je voudrais simplement demander au premier ministre s'il veut s'engager à faire rapport à cette Chambre d'ici un mois du progrès de ces négociations, parce qu'à Sainte-Thérèse, les gens sont vraiment angoissés et veulent savoir ce qui va se produire.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, les gens de Sainte-Thérèse sont effectivement fatigués. Depuis 20 ans, outre cet investissement, il n'y a rien qui a été fait dans l'industrie de l'automobile. Et alors, finalement, arrive un nouveau gouvernement: il y a une intervention dans ce domaine et il y en aura d'autres également, espérons-le, en collaboration avec le syndicat et avec la General Motors, afin de favoriser davantage les employés de la General Motors.

LE SORT DES EMPLOYÉS DE LA GM À SAINTE-THÉRÈSE

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Puisque pas un emploi ne sera créé à Sainte-Thérèse grâce aux investissements de la Hyundai à Bromont, le premier ministre pourrait-il dire quelles mesures précises le gouvernement prendra pour protéger les 4,000 employés de la General Motors à Sainte-Thérèse, c'est-à-dire trois fois le nombre d'emplois qui seront affectés par la création d'emplois à Bromont?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je l'ai dit et cela me fait plaisir de le répéter, nous avons déjà entamé un dialogue très sérieux avec la direction de la General Motors et les autres fabricants d'automobiles, afin de les inciter d'abord à investir davantage au Canada et en deuxième lieu, de niveler davantage leurs investissements afin de favoriser le développement régional, dont le Québec.

[*Traduction*]

LA FERMETURE ÉVENTUELLE DE L'USINE DE SAINTE-THÉRÈSE

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Le premier ministre ne sait-il pas que l'usine de General Motors, à Sainte-Thérèse, va fermer ses portes en juillet 1987 parce qu'on ne prévoit pas lui faire produire quoi que ce soit après cette date? Si le gouvernement était disposé à prendre des mesures aussi convaincantes pour attirer Hyundai à Bromont, au Québec, quelles mesures est-il prêt à prendre pour protéger ces 4,000 emplois et garantir que les travailleurs de l'automobile de Sainte-Thérèse ne perdront pas leur emploi?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, la meilleure chose que nous puissions faire pour General Motors ou qui que ce soit d'autre, c'est de continuer à faire ce que nous faisons puisque les taux d'intérêt sont à la baisse, que l'emploi est à la hausse et que 580,000 nouveaux emplois ont été créés. Voilà la solution: un secteur privé florissant et un Canada en pleine croissance.

* * *

• (1430)

LES JEUNES

LE PROGRAMME KATIMAVIK—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Roland de Corneille (Eglinton-Lawrence): Monsieur le Président, en cette époque de réflexion et de réconciliation, et par mesure d'équité envers tous les intéressés, est-ce que le premier ministre veut bien songer à exécuter l'engagement initial pris par le gouvernement du Canada envers le conseil et le personnel du programme Katimavik jusqu'au mois de juin 1987, pour laisser ainsi le temps à un comité d'arbitrage de se prononcer sur la valeur de ce programme et, en fonction de cette évaluation si elle est favorable, d'examiner la possibilité d'un financement provincial, municipal et privé?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le 18 décembre 1975, le président du Conseil du Trésor de l'époque, membre du gouvernement libéral, disait suivant la page 10157 du hansard:

> Je me vois donc dans l'obligation d'annoncer que le programme Perspectives-Jeunesse sera retiré l'été prochain . . .

Il disait également que le programme PIL serait supprimé et:

> Le gouvernement ne supportera plus la Compagnie des jeunes Canadiens . . . financièrement.

Le gouvernement intervenait ainsi pour mettre fin à certains programmes en tenant compte de la nouvelle situation économique, comme tout gouvernement démocratiquement élu . . .

M. Gauthier: Vous parlez d'il y a 11 ans!

M. Mulroney: Onze ans ne changent rien au principe d'un gouvernement démocratiquement élu, appelé à prendre de

pareilles décisions. Nous avons pris une décision au sujet du programme Katimavik. Cette décision demeure. Nous présenterons des programmes convenables en temps opportun.

Des voix: Bravo!

ON DEMANDE DE PROLONGER LE PROGRAMME

M. Roland de Corneille (Eglinton-Lawrence): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse également au premier ministre. Peut-être voudra-t-il réexaminer ma question. Si le mécanisme d'un nouveau programme pour la jeunesse n'est pas encore en place—et il est normal que la préparation d'un pareil programme exige du temps—est-ce que le premier ministre veut envisager de laisser ce programme-ci en place, au moins pour faire la soudure?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le meilleur programme qu'on puisse trouver pour les jeunes figure à la manchette du *Star* de Toronto d'aujourd'hui, qui dit: «Les perspectives d'emploi pour étudiants n'ont jamais été si bonnes depuis 1981, disent les spécialistes».

L'ANNONCE D'UN NOUVEAU PROGRAMME

M. Howard McCurdy (Windsor-Walkerville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre qui devrait savoir que le fait de dire à la Chambre que les conservateurs ne valent pas mieux que les libéraux ou, encore, qu'il y a de meilleurs emplois à Toronto n'est pas très utile aux jeunes Canadiens.

Des voix: Bravo!

M. McCurdy: Étant donné les propos contradictoires qui émanent de son gouvernement, le premier ministre va-t-il tirer les choses au clair et nous dire qui a raison, le secrétaire d'État (M. Bouchard) selon qui il se peut qu'on annonce un programme en mai ou, encore, qu'il n'y en ait pas du tout, ou lui-même qui a affirmé à quelques reprises qu'il y en aurait un d'établi avant la fin de mars? Y aura-t-il un programme, ainsi que le premier ministre l'a promis, ou s'agit-il encore de l'un de ces engagements sacrés?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai dit ce que j'avais à dire. Et je voudrais bien que mon collègue ne nous fasse plus l'affront de nous comparer aux libéraux.

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: Ils ont perdu 285,000 emplois pour les jeunes au cours de leur dernier mandat. En 18 mois, nous en avons créé, quant à nous, 50,000. Le député devrait avoir le bon sens de nous en féliciter.

Des voix: Bravo!

LA DATE DE L'ANNONCE

M. Howard McCurdy (Windsor-Walkerville): Monsieur le Président, le premier ministre refuse de répondre. Le gouvernement va-t-il, comme il s'y est engagé, annoncer un programme pour les jeunes avant la fin de mars, ou bien en mai, à moins qu'il n'y en ait pas du tout, comme l'a dit le secrétaire d'État?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, nous avons déjà engagé 732 millions de dollars dans des programmes pour les jeunes.

Mme Copps: Et votre promesse?

M. Mulroney: Contrairement aux libéraux qui ont perdu 285,000 emplois que des jeunes auraient pu avoir, nous en avons créé 50,000 . . .

Mme Copps: Vous l'avez promis . . .

M. Mulroney: Criez plus fort! Nous allons en créer encore plus. Et il n'y a pas de meilleur moyen, pour ce faire, que d'avoir une économie saine et un Canada florissant.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

L'ANNONCE DE NOUVEAUX PROGRAMMES D'EMPLOI—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. David Berger (Laurier): Monsieur le Président, ma question s'adresse aussi au premier ministre. Vendredi dernier, le 21 mars 1986, pas en 1975, en réponse à une question du député de Windsor-Ouest au sujet de nouveaux programmes d'emploi pour les jeunes, le premier ministre a déclaré que le gouvernement allait annoncer, allait faire connaître ses intentions à ce sujet vers la fin de l'année financière. Je veux demander au premier ministre si cette déclaration représente toujours la politique de son gouvernement.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, l'honorable député n'est pas obligé de faire allusion à vendredi, qu'il fasse allusion à une déclaration que j'ai faite le 3 mars, bien avant quelque incident que ce soit dans une autre Chambre où j'ai dit ceci:

[*Traduction*]

Notre première obligation envers la jeunesse c'est de procéder à la création d'emplois durables, et c'est précisément ce que nous avons fait. Mais soyez sans crainte en ce qui concerne la jeunesse, ce sera relié en temps opportun non seulement à d'autres programmes, mais à des initiatives très importantes qui vont créer plus d'emplois pour nos jeunes.

En temps voulu, et de façon utile, de nouvelles mesures seront annoncées.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

ON DEMANDE SI UNE DÉCLARATION MINISTÉRIELLE SERA FAITE AVANT L'AJOURNEMENT DE PÂQUES

M. David Berger (Laurier): Je désire poser une question supplémentaire, monsieur le Président. Le premier ministre s'engagera-t-il de la part de son gouvernement à ce qu'une déclaration ministérielle soit faite ici, en cette Chambre, aujourd'hui ou demain, avant l'ajournement de Pâques?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le député fait allusion à vendredi dernier, le 21 mars. Alors voilà, j'ai répondu à certaines questions, et je trouve la réponse . . .

[*Traduction*]

Monsieur le Président, j'ai dit le 3 et le 11 mars à la Chambre et dans d'autres circonstances à la presse, que le gouvernement annoncerait de nouveaux programmes . . . à un moment pertinent ou vers la fin de l'année financière, et dans des circonstances appropriées.

Ce que j'ai dit vendredi tient toujours.

* * *

L'ÉNERGIE

LE COURS MONDIAL DU PÉTROLE—L'IMPACT SUR L'ALBERTA

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Comme elle le sait, la réunion de l'OPEP à Genève s'est terminée dans le désordre sans que les participants arrivent à s'entendre. Elle est aussi au courant de la situation désespérée de l'économie albertaine. Comme le prix du pétrole est aujourd'hui de $12.15 le baril, la situation ne peut que s'aggraver. La ministre est-elle prête à cesser de surveiller la situation et à intervenir dès maintenant pour protéger les emplois des Albertains ordinaires?

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je crois que le collègue du député est maintenant en Alberta en train de proposer un prix plancher comme solution du NPD aux problèmes de l'industrie. Je voudrais bien qu'il nous explique comment un prix artificiel aidera tous les Canadiens qui, dans l'ensemble, profitent de la baisse des prix de l'énergie.

LA POSITION DU MINISTRE

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, la ministre sait que la situation en Alberta est vraiment désespérée. Qu'est-ce que la ministre et son gouvernement comptent faire pour aider l'industrie pétrolière de l'ouest du Canada et donner une certaine sécurité à l'Alberta? Qu'est-ce qu'elle fait? Pourquoi en veut-elle aux Albertains?

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je n'en veux nullement aux Albertains. Ils ne pensent manifestement pas que je leur en veux puisqu'ils disent que j'ai mis sur pied au nom du gouvernement la meilleure politique énergétique de l'histoire du Canada.

Des voix: Bravo!

LE PROJET DE CONSTRUIRE UNE USINE DE VALORISATION DU PÉTROLE LOURD À LLOYDMINSTER

M. Jack Shields (Athabasca): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse à la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Est-il encore question de l'usine de valorisation Husky? Le gouvernement fédéral participera-t-il à la construction de l'usine Husky à Lloydminster?

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je peux garantir au député qu'il est question de ce projet dans les entretiens qu'ont le gouvernement fédéral et les provinces.

M. Nunziata: Savez-vous ce que le mot «engagement» veut dire?

M. le Président: A l'ordre. La parole est au député de Winnipeg-Fort Garry.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'ACCORD CANADO-AMÉRICAIN DE L'AUTOMOBILE

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur le Président, je voudrais voir si le gouvernement va clarifier sa position au sujet de l'importante question des échanges commerciaux avec les États-Unis relativement à l'Accord de l'automobile. Ma question s'adresse au premier ministre. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a déclaré qu'il ne voit aucune raison de négocier, tandis que le représentant commercial des États-Unis a affirmé, pour sa part, que tout était négociable. Le premier ministre pourrait-il nous dire si oui ou non, lors de ses entretiens de la semaine dernière avec le président Reagan, il lui a clairement fait entendre qu'en ce qui concerne le Canada, l'Accord de l'automobile ne fera pas partie des négociations? Dans l'affirmative, le président a-t-il été d'accord?

• (1440)

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, j'ai deux réponses.

M. Crosbie: Il est conseillé par Ed là-bas, regardez.

M. Clark (Yellowhead): La première est que la question ne se posait pas, car la position du Canada est bien connue. La deuxième est que je suis persuadé que le député de Winnipeg-Fort Garry . . .

M. Crosbie: Le magicien d'Oshawa.

M. Clark (Yellowhead): . . . accueillera avec autant de plaisir que moi, la conversion du chef du Nouveau parti démocratique qui affirme maintenant être en faveur d'un accord commercial avec les États-Unis.

Des voix: Bravo!

LA POSITION CANADIENNE

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur le Président, je préférerais demander au secrétaire d'État s'il a maintenant changé de position. Il a déclaré qu'il aimerait voir appliquer les principes sur lesquels est fondé l'Accord de l'automobile à d'autres secteurs. Faut-il comprendre que le gouvernement a maintenant pour objectif de parvenir, grâce à ces négociations, à un accord commercial dans divers secteurs, qui offre des garanties des deux côtés de la frontière? Est-ce l'objectif visé par le gouvernement?

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Vous avez eu droit à vos applaudissements, Lloyd.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Avant que nous n'entendions la réponse, je voudrais rappeler à tous les députés que lorsque les micros sont ouverts, on entend tout.

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je n'ai pas changé ma position. Je laisse cette prérogative au parti libéral et au Nouveau parti démocratique.

Des voix: Bravo!

* * *

LES CORPORATIONS

LES LOIS SUR LES ACQUISITIONS

M. Bill Attewell (Don Valley-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations et concerne la concentration insidieuse des sociétés qui pourrait réduire la concurrence à néant et exposer le consommateur moyen à l'exploitation. Quand le Canada aura-t-il des lois efficaces sur la concurrence et contre les coalitions pour limiter les appétits voraces de géants comme Gulf Canada, Imasco et Petro-Canada, sociétés qui, ironiquement, empruntent les économies des Canadiens moyens pour avoir les milliards nécessaires à ces acquisitions?

L'hon. Michel Côté (ministre de la Consommation et des Corporations et de Postes Canada): Monsieur le Président, comme le député le sait, une nouvelle mesure présentée à la Chambre contient une disposition qui permettra au gouvernement d'examiner les fusions proposées avant qu'elles ne soient réalisées. Étant donné que les entreprises et les différentes associations de consommateurs sont d'accord, j'invite tous les partis à permettre l'adoption rapide de cette mesure législative, pour le bien de tous.

* * *

L'AGRICULTURE

LES AGRICULTEURS DE L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD—ON DEMANDE DES PAIEMENTS DE STABILISATION

M. George Henderson (Egmont): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. Depuis l'automne dernier, les agriculteurs de l'Île-du-Prince-Édouard réclament au gouvernement des paiements de stabilisation pour les dédommager des pertes subies en 1984-1985 et en 1985-1986. Alors que la période des semailles approche, on n'a toujours pas répondu à cette requête. Le premier ministre dira-t-il à la Chambre pourquoi on n'a toujours pas répondu aux agriculteurs de cette province et pourquoi la décision tarde à venir?

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Monsieur le Président, le gouvernement fédéral se rend compte de la gravité de la situation dans les Maritimes et nous étudions en ce moment la question soulevée par le député. Je veillerai à ce que le ministre de l'Agriculture en soit mis au courant dès son retour à la Chambre.

ON DEMANDE UNE ANNONCE DU GOUVERNEMENT

M. George Henderson (Egmont): Monsieur le Président, les agriculteurs de la région atlantique n'ont pas l'éternité devant eux. S'ils doivent ensemencer la prochaine récolte, il faut leur fournir de l'aide immédiatement. Le ministre peut-il annoncer à la Chambre quand exactement cette aide leur sera accordée? Nous devons le savoir sur-le-champ.

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Monsieur le Président, je suis moi-même agriculteur et je me rends parfaitement compte de la nécessité de faire connaître aux agriculteurs, avant les semailles, l'importance de l'aide qui leur sera assurée. Nous nous rendons parfaitement compte de la situation et nous veillerons à annoncer notre aide à temps pour qu'elle soit utile aux agriculteurs de l'Île-du-Prince-Édouard avant les semailles du printemps.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES EXPORTATIONS DE BOIS DE CONSTRUCTION AUX ÉTATS-UNIS—LA PROTECTION DES EMPLOIS AU CANADA

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): Monsieur le Président, c'est au premier ministre que je m'adresse. La dernière fois que les États-Unis ont eu recours à des mesures protectionnistes contre le Canada en 1971, le Canada a adopté la Loi de soutien de l'emploi pour protéger 22,000 emplois contre les droits additionels que les États-Unis imposaient sur les produits importés. La semaine dernière, le premier ministre a-t-il dit à M. Reagan et au Congrès que le Canada allait de nouveau recourir à cette loi pour faire échec aux lois américaines qui ont été adoptées pour bloquer nos exportations de bois de construction?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, les entretiens que le premier ministre a eus avec le président, ceux que j'avais eus moi-même avec le secrétaire Shultz, et ceux que d'autres ministres ont eus avec des représentants du gouvernement américain ont porté sur les questions les plus diverses. Nous n'avons pas estimé nécessaire d'aller là-bas pour proférer des menaces.

Le député qui a posé cette question devrait certes se rassurer à la pensée que le gouvernement du Canada entend non seulement protéger les intérêts des Canadiens qui occupent des emplois, mais poursuivre sa politique économique qui s'est avérée beaucoup plus efficace que les menaces et les mesures protectionnistes, politique qui consiste à stimuler le secteur privé et qui nous a permis d'enregistrer au cours des 18 derniers mois un bilan record pour ce qui est de la création d'emplois au Canada.

LA LOI DE SOUTIEN DE L'EMPLOI

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): En l'occurence, monsieur le Président, 160,000 emplois sont en péril. Ce que je demande précisément au secrétaire d'État, c'est s'il est au courant de la loi en question, s'il l'a évoquée devant des représentants américains, et si le gouvernement entend y recourir pour protéger efficacement nos travailleurs et nos exportations.

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Bien sûr que je connais la loi canadienne, monsieur le Président. Par ailleurs, je sais que la meilleure façon de favoriser la croissance et de créer des emplois chez nous ne consiste pas à heurter nos amis et à nous protéger à coups de mesures protectionnistes. Pour assurer l'avenir du Canada, nous entendons accroître nos échanges commerciaux et créer plus d'emplois. Voilà la voie que nous entendons emprunter. Les députés néo-démocrates se complaisent à évoquer le passé. Nous sommes tout disposés à les laisser à leur plaisir.

Des voix: Bravo!

* * *

L'AIDE EXTÉRIEURE

LES DETTES EN SOUFFRANCE DES PAYS LES PLUS PAUVRES

M. Barry Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Compte tenu de l'endettement massif des pays en voie de développement, dont les plus pauvres d'Afrique, et comme le gouvernement vient de décider d'octroyer désormais des subventions plutôt que des prêts, a-t-il songé à effacer toutes les dettes que les pays les plus pauvres ont contractées envers le Canada?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, les députés savent que le gouvernement est préoccupé par la tragédie humaine dont sont victimes des pays d'Afrique et d'autres pays en voie de développement. Nous avons entrepris d'examiner différents moyens de réaménager voire supprimer certaines obligations qu'ils ont contractées, surtout dans le cas des pays qui ont eu le courage et la volonté de réformer en profondeur leur système économique.

* * *

PETRO-CANADA

LE PRIX PAYÉ POUR UNE PROPRIÉTÉ

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Une entreprise de Peterborough s'occupant d'importation de lunettes de soleil a acheté une propriété dans ma circonscription et l'a revendue deux jours plus tard à Petro-Canada en réalisant un bénéfice de $70,000. La ministre peut-elle expliquer à la Chambre comment Petro-Canada a pu se faire rouler de $70,000 dans cette transaction immobilière?

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, j'ai déjà dit à maintes reprises à la Chambre que je ne me mêle pas des activités courantes de Petro-Canada. Je recommanderais au député d'adresser sa question à Petro-Canada.

ON DEMANDE DE DÉPOSER DES DOCUMENTS

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse à la ministre qui a la responsabilité de répondre à la Chambre des activités de la société d'État appelée Petro-Canada. La ministre déposera-t-elle à la Chambre toutes les évaluations et tous les documents concernant cette transaction immobilière inhabituelle, oui ou non?

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, puisque le député ne semble pas disposé à adresser sa question à Petro-Canada, peut-être le ferai-je moi-même.

M. Boudria: Autrement dit, non.

* * *

[*Français*]

LA DÉFENSE NATIONALE

LE PROJET RELATIF À L'ÉTABLISSEMENT D'UN CHAMP DE TIR PRÈS DE BAGOTVILLE (QUÉBEC)—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. Ce dernier est sûrement au courant que la population du Saguenay-Lac-Saint-Jean s'oppose massivement au projet de son ministère d'établir un champ de tir pour les chasseurs F-18, tout près de Bagotville. Compte tenu du fait que les sondages démontrent que 2 personnes sur 3 sont tout à fait contre ce champ de tir, y compris 14 municipalités et sept commissions scolaires, quand le ministre va-t-il abandonner ce projet?

• (1450)

[*Traduction*]

L'hon. Harvie Andre (ministre associé de la Défense nationale): Monsieur le Président, les fonctionnaires du ministère de la Défense nationale travaillent avec les fonctionnaires du gouvernement de la province de Québec, et ils examinent ces questions avec les députés et les autorités des localités concernées. J'ai bon espoir qu'ils parviendront à s'entendre.

[*Français*]

LA POSSIBILITÉ DE FERMER LA BASE MILITAIRE DE BAGOTVILLE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, je désire poser une question supplémentaire.

Est-ce que le ministre va se dissocier clairement de la déclaration de chantage de son collègue le secrétaire d'État selon laquelle, si la population régionale refuse le projet de champ de tir, le ministre de la Défense nationale pourrait fermer la base militaire de Bagotville?

[*Traduction*]

L'hon. Harvie Andre (ministre associé de la Défense nationale): Monsieur le Président, je me demande si la question mérite une réponse. J'ai répondu à la première question du député que les fonctionnaires de mon ministère travaillaient avec ceux du gouvernement de la province de Québec et avec les autorités municipales, pour essayer de s'entendre à l'amiable. Le député doit sûrement reconnaître que c'est ainsi qu'il faut procéder.

* * *

[*Français*]

LE CONSEIL DE LA RADIODIFFUSION ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS CANADIENNES

LA PROMOTION DE LA CHANSON FRANÇAISE ET L'EXPANSION DE L'INDUSTRIE DU DISQUE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, je désire poser une question au ministre des Communications. Il sait sans doute que la baisse des quotas de chansons françaises a soulevé un tollé au Québec.

Ma question est la suivante: Comment le ministre entend-il promouvoir l'épanouissement de la chanson française et l'expansion de l'industrie du disque si le gouvernement laisse ainsi le CRTC diminuer de 65 p. 100 à 55 p. 100 le contenu des chansons françaises sur les ondes des stations de radio au Québec?

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): Monsieur le Président, je suis bien au courant que certaines personnes sont en désaccord sur la décision du CRTC à ce sujet. La loi prévoit qu'ils peuvent faire appel au Cabinet qui, en temps et lieu, prendra une décision sur cette question.

Deuxièmement, lors du dernier Budget déposé par le ministre des Finances, des prévisions budgétaires ont été votées pour une nouvelle politique afin de venir en aide à l'industrie de la radio et du disque et, d'ici quelques semaines, nous serons en mesure d'annoncer cette nouvelle politique.

ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT ÉMETTRA UNE DIRECTIVE AFIN DE RENVERSER LA DÉCISION DU CRTC

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, la situation est très grave.

Est-ce que le ministre s'engagerait dès maintenant à émettre une directive afin de renverser cette décision néfaste qui va à l'encontre des intérêts des créateurs francophones, qui mettra en danger même les intérêts canadiens et culturels du Québec?

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): Monsieur le Président, il est difficile de porter un jugement avant qu'un appel ne soit logé. Je crois qu'en toute logique il faille laisser les gens faire appel au Cabinet et, à ce moment-là, je ferai rapport concernant la position du ministère.

* * *

[*Traduction*]

LES FINANCES

LES DISPOSITIONS FISCALES APPLIQUÉES AUX TRAVAILLEURS MIS À PIED DE LA MINE GRIFFITH

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, je pose ma question au ministre des Finances. Dans son exposé économique de novembre 1984 le ministre a dit sans équivoque que des dégrèvements seraient accordés sur les indemnités de cessation d'emploi dans les localités où les offres d'emploi sont limitées ou n'existent tout simplement pas. Le ministre voudrait-il dire à la Chambre pourquoi il rompt sa promesse dans le cas des travailleurs mis à pied de la mine Griffith dans la région d'Ear Falls, dans le nord-ouest de l'Ontario?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je ne romps pas ma promesse. La décision s'explique par le fait que la situation à Ear Falls ne répond pas aux critères établis pour une aide de ce genre.

L'APPLICATION DES CRITÈRES DU MINISTÈRE

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, le ministre pourrait-il expliquer à la Chambre en quoi le licenciement à la mine Griffith ne répond pas aux critères établis par son ministère?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le fait que les employés en cause habitent dans plusieurs localités.

M. Rodriguez: Allons donc!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): La région compte aussi un certain nombre d'employeurs.

Une voix: Vous déraillez.

M. McCurdy: Ce doit être en dehors d'Ottawa!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Si les députés veulent écouter, je vais répondre. Le fait est qu'il y a dans la région d'autres gros employeurs.

Une voix: Nommez-en un.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): La mine Campbell de Red Lake en est un.

M. Rodriguez: Soyez sérieux!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, il est clair que le député ne veut pas entendre la réponse. S'il le veut, j'en discuterai volontiers avec lui en dehors de la Chambre.

* * *

L'AGRICULTURE

LE PROGRAMME D'HYPOTHÈQUE BASÉE SUR LE PRIX DES PRODUITS AGRICOLES

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au suppléant du ministre de l'Agriculture à propos de l'endettement critique d'environ 40,000 agriculteurs canadiens. Le ministre sait-il que l'on reproche à son programme d'hypothèques basées sur le prix des produits agricoles d'être trompeur et tellement imparfait que les associations d'agriculteurs consciencieuses conseillent à leurs membres de ne pas prendre ces hypothèques et qu'elles envisagent d'essayer d'obtenir une injonction du tribunal pour suspendre le programme, ce qui ne s'est jamais vu? Le ministre le sait-il, et que compte-t-il faire à ce sujet?

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Monsieur le Président, je n'ai pas entendu parler de groupements qui suggèrent d'intervenir devant les tribunaux. Je sais que le gouvernement a débloqué 700 millions pour aider les agriculteurs qui ont des difficultés financières. Parallèlement à ces prêts, il accordera des réductions d'intérêts se chiffrant à près de 200 millions sur deux ans. Il me semble que c'est une somme importante pour aider au moins certains clients de la Société du crédit agricole qui ont des difficultés financières. Je suis au courant de l'aide que nous offrons.

ON DEMANDE AU MINISTRE DE MODIFIER LE PROGRAMME

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, je voudrais poser une question supplémentaire au même ministre. Les agriculteurs canadiens jugent le programme inadmissible, cela saute aux yeux. Le ministre est-il disposé à modifier considérablement le programme pour le rendre acceptable et pour qu'il aide vraiment les agriculteurs aux prises avec cette crise financière sans précédent?

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Monsieur le Président, il s'agit d'une nouvelle tactique pour la Société du crédit agricole. Il y a de l'argent pour ce programme. S'il pose des problèmes et ne fonctionne pas bien, nous ne manquerons pas d'essayer de le faire marcher. Nous sommes tous conscients des graves difficultés financières que les agriculteurs doivent affronter. Nous avons débloqué de l'argent pour être sûrs de pouvoir les aider. Nous tenons à ce que ce programme donne de bons résultats, et si le député a des suggestions à faire, nous serons heureux de les entendre.

* * *

[*Français*]

LA SANTÉ

LE CONTRACEPTIF DEPO-PROVERA—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Gilbert Chartrand (Verdun-Saint-Paul): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Des citoyennes de Verdun m'ont fait part dernièrement de leur préoccupation à propos d'un contraceptif injectable, appelé le Depo-Provera. Malgré ses effets négatifs, la compagnie qui le fabrique tente présentement de le faire approuver par le ministre pour être commercialisé au Canada, alors qu'il est refusé aux États-Unis.

Le ministre pourrait-il assurer ce groupe du Centre des femmes de Verdun que ce contraceptif ne sera pas approuvé s'il présente le moindre risque pour la santé des Canadiennes?

[*Traduction*]

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question qui m'a déjà été posée. Je n'ai reçu aucune recommandation, positive ou négative, de la Direction générale de la protection de la santé. Comme le député le sait, il s'agit d'un régime de réglementation dans lequel je ne m'ingère pas. Cependant, j'ai déclaré aux groupes féminins et aux groupes d'employés des services de santé qu'avant de donner mon accord, si toutefois une recommandation est formulée dans ce sens, je devrai être entièrement convaincu que ce produit ne présente aucun danger.

* * *

L'INDUSTRIE

FLEET INDUSTRIES—LES MÉTHODES D'INSPECTION

M. Iain Angus (Thunder Bay-Atikokan): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre associé de la Défense nationale et porte sur l'entreprise Fleet Industries. Le ministre peut-il nous confirmer si l'enquête menée par son ministère a confirmé les allégations de l'ancien surveillant de l'assurance de la qualité selon lesquelles les méthodes d'inspection et les dossiers de Fleet Industries étaient loin d'être parfaits et que les employés assumant des fonctions essentielles n'avaient pas les compétences voulues? Peut-il également confirmer si l'on a décidé en conséquence qu'aucun produit ne sortira de l'usine de la société pour le moment?

L'hon. Harvie Andre (ministre associé de la Défense nationale): Monsieur le Président, comme le député le sait peut-être, cette question risque d'être sujette à litige entre les parties. Je ne peux pas confirmer les accusations faites par le député, mais je dirais que mon ministère travaille en collaboration étroite avec Fleet Industries. Nous avons constaté que certaines méthodes étaient irrégulières et l'on s'occupe actuellement de les améliorer. Nous n'avons découvert jusqu'ici aucun matériel défectueux.

LA COMPÉTENCE EN MATIÈRE D'INSPECTION

M. Iain Angus (Thunder Bay-Atikokan): Monsieur le Président, le ministre peut-il nous dire si, dans le cadre de son enquête, son ministère a examiné les produits fournis par d'autres clients comme Spar Aerospace, de Havilland et Sikorsky? Au cas contraire, peut-il nous dire qui est chargé de s'assurer que ce matériel n'est pas défectueux et qu'il ne constitue pas une menace pour la sécurité du public?

L'hon. Harvie Andre (ministre associé de la Défense nationale): Monsieur le Président, chaque client fournit son propre inspecteur à cet égard. Selon mes renseignements, aucun inspecteur n'a découvert de matériel défectueux, à notre connaissance. Ce sont les méthodes et les formalités administratives qui ne répondaient pas aux normes et la société travaille actuellement en collaboration avec ses clients en vue d'y remédier.

LES PÉNITENCIERS

LA PROJET DE CONSTRUIRE UN ÉTABLISSEMENT DANS LA CIRCONSCRIPTION DE MANICOUAGAN

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, en l'absence du solliciteur général, je vais poser ma question au premier ministre. Le premier ministre n'ignore pas, bien sûr, que le groupe de travail Nielsen a recommandé de suspendre la construction des pénitenciers, donc de l'établissement qu'il se propose de faire construire dans sa propre circonscription.

• (1500)

Puisque le rapport Nielsen sera renvoyé à un comité parlementaire pour fins d'examen, le premier ministre est-il d'accord pour suspendre la construction de ce nouvel établissement carcéral afin que le comité décide si le Québec, voire tout le système pénitentiaire du Canada, ont vraiment besoin d'une prison de plus?

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, en l'absence du solliciteur général, je répondrai, au nom du gouvernement, que le groupe Nielsen, et le député ne l'ignore pas, présente une série d'options qui seront étudiées par les comités permanents de la Chambre, chose qui ne s'était jamais vue sous l'ancien régime. Une fois qu'il aura examiné ce rapport et notre système judiciaire, le comité en question soumettra très certainement des recommandations au gouvernement qui pourra alors les étudier. Pour l'instant, les projets en question sont inchangés.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE 1986-1987 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de Mme McDougall: Que le projet de loi C-99, Loi portant pouvoir d'emprunt, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif, ainsi que de l'amendement de M. Dean (p. 11570).

M. le Président: Avant de céder la parole au député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy) qui avait la parole avant la suspension de la séance, certains députés voudront peut-être se retirer. Le député de Winnipeg-Fort Garry devrait avoir le droit de parler devant une Chambre attentive. A l'ordre. Reprise du débat. Le député de Winnipeg-Fort Garry a encore une minute.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur le Président, simplement pour terminer ce que je disais avant le déjeuner, le fait que le premier ministre (M. Mulroney) n'ait pu faire comprendre la gravité du problème auquel font face les agriculteurs de l'Ouest en raison du projet de loi agricole aux États-Unis et qu'il n'ait proposé aucune modification ou changement qui permettrait à l'économie céréalière de l'Ouest de survivre crée des problèmes économiques très graves au Canada. Nous espérons que le gouvernement, en examinant la façon dont il dépensera tous les fonds qu'il veut emprunter, tiendra compte des besoins des agriculteurs de l'Ouest.

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, je me réjouis de prendre la parole au sujet du projet de loi portant pouvoir d'emprunt. Par cette mesure, le gouvernement demande au Parlement l'autorisation d'emprunter 22.6 milliards de dollars pour financer ses programmes. Nous, parlementaires, devons examiner très attentivement l'orientation du gouvernement avant de l'autoriser à emprunter.

Sur quoi devons-nous fonder notre jugement, monsieur le Président? Manifestement, la déclaration la plus claire des intentions du gouvernement réside dans le récent budget, et c'est ce document que nous devons examiner pour déterminer si nous allons accorder au gouvernement le pouvoir d'emprunt qu'il sollicite.

Quelles sont les caractéristiques les plus notables du budget du ministre des Finances? D'abord, le gouvernement va augmenter les impôts des Canadiens ordinaires, comme il l'a fait dans son budget de mai et, avant cela, dans son exposé économique de novembre. En même temps qu'il supprime la surtaxe de 5 p. 100 imposée aux riches, il frappe d'un impôt uniforme de 3 p. 100 tous les Canadiens. En fait, cela revient à réduire les impôts des contribuables à revenu élevé qui ont payé une surtaxe de 5 p. 100 l'an dernier et à hausser de $170 en 1987 les impôts de la famille à revenu moyen par suite de l'imposition de la surtaxe de 3 p. 100, qui vient s'ajouter à toutes les autres taxes que les conservateurs ont décrétées depuis leur arrivée au pouvoir en 1984.

La deuxième grande caractéristique de l'orientation économique du gouvernement, c'est la suppression de nombreux programmes fédéraux importants. Enfin, le budget ne prévoit rien du tout en ce qui a trait à la grande priorité essentielle des Canadiens en ce moment, soit la création d'emplois et de nouvelles possibilités d'emploi pour les Canadiens.

Nous nous souvenons tous de la promesse que le premier ministre a faite au cours de la campagne électorale, à savoir de créer des emplois, des emplois et encore des emplois. Et pourtant, monsieur le Président, toute une génération est perdue, car un demi-million de jeunes de 15 à 24 ans qui veulent travailler ne peuvent trouver d'emploi. Pour eux, cette promesse n'est qu'un souvenir amer.

Ce budget est injuste et ne fait pas ce qu'il faut. Il est injuste parce qu'il impose les plus fortes augmentations d'impôts à ceux qui sont le moins en mesure de payer. Il ne fait pas ce qu'il faut parce qu'il n'assure pas la stimulation si nécessaire pour que l'économie puisse faire face à la crise, pas seulement la crise économique mais la crise personnelle des 1.4 million de Canadiens qui sont sans travail, et la crise personnelle de 4.5 millions de Canadiens qui vivent en-deçà du seuil de la pauvreté. Le gouvernement va en fait étouffer la reprise économique. Pourquoi le ministre des Finances (M. Wilson) a-t-il imposé une nouvelle kyrielle d'impôts et de coupures qui vont avoir pour effet d'enlever de l'argent aux consommateurs et aux localités?

Aujourd'hui, dans ma circonscription de Burnaby, à cause de l'effet conjugué des politiques économiques adoptées par les conservateurs depuis septembre 1984, le ménage moyen a $1,304 de moins à dépenser en biens et services nécessaires à sa subsistance ce qui a un effet dévastateur sur les localités de toute la partie sud et quant à cela de tout le reste de la Colombie-Britannique. Au lieu de créer des richesses et des possibilités nouvelles à Burnaby et ailleurs, cet argent prend le chemin d'Ottawa à cause de l'obsession du déficit qui hante le ministre des Finances.

Et en même temps que le ministre des Finances prétend chercher à réduire le déficit, que fait-il? Il donne aux riches le super-cadeau du demi-million de dollars de gains en capital exemptés d'impôt, pendant qu'il réduit le niveau de vie des classes moyennes et des pauvres. Nous du Nouveau parti démocratique tenons à savoir pourquoi, si le ministre est si déterminé à hausser les recettes et à réduire le déficit, il le fait d'une façon aussi injuste et aussi régressive. Pourquoi est-ce qu'il ne demande pas aux sociétés, aux Canadiens riches et aux banques de porter leur juste part de la charge?

Le comité d'enquête fiscale du Nouveau parti démocratique qui a parcouru le Canada a déclaré que le gouvernement devait supprimer les avantages fiscaux aux sociétés, lesquelles dans beaucoup de cas ne créent pas d'emplois et ne donnent pas aux Canadiens moyens la chance de dépenser plus, donc d'augmenter le volume de la demande dans notre économie.

Voyons un peu, à la lumière des prévisions budgétaires, pourquoi on nous demande, dans le projet de loi à l'étude, l'autorisation d'emprunter 22.6 milliards de dollars. Les crédits destinés à la création directe d'emplois ont été réduits de 100 millions de dollars, compression injustifiable au moment où nous avons 1.4 million de chômeurs dont un demi-million sont des jeunes.

Au cours des quatre prochaines années, on fera des coupes sombres dans le budget des ministères, entre autres l'Expansion économique régionale, l'Agriculture, la Santé nationale et le Bien-être social, les Transports.

Le gouvernement a également diminué son aide aux plus défavorisés de la planète, en réduisant l'aide extérieure. Le Canada a toujours contribué généreusement au développement international pour secourir les habitants les plus démunis de la terre. Mais les conservateurs rompent avec cette belle tradition et, non contents de comprimer les crédits destinés aux pauvres, aux affamés, ils augmentent les dépenses militaires, leur vache sacrée. Il y a donc moins d'argent pour le développement international et plus pour les armes et l'armée.

Et ma province, la Colombie-Britannique? Avec un taux de chômage de 12.3 p. 100, plus dans bien des parties de la province, on pouvait penser que le gouvernement s'attaquerait à cette situation de crise. Au lieu de consacrer de l'argent à créer des emplois pour les jeunes, le gouvernement a éliminé tous les fonds de la ministre d'État chargée de la Jeunesse (Mme Champagne). Etant donné les priorités proposées par la ministre, qui voulait utiliser les fonds du gouvernement fédéral pour financer les fédérations de jeunes conservateurs, certains pourraient dire qu'il est aussi bien qu'elle ne dispose d'aucun budget.

Mme Champagne: Comment pouvez-vous dire cela?

M. Robinson: Nous connaissons les priorités du gouvernement. Nous savons que la ministre d'État chargée de la Jeunesse proposait de financer, avec des fonds publics, les fédérations de jeunes conservateurs. Les faits parlent d'eux-mêmes. Beaucoup d'entre nous se réjouissent qu'elle n'ait pas réussi à mettre la main sur les cordons de la bourse. Dieu sait ce qu'elle aurait fait de cet argent.

Le budget n'apporte rien à la Colombie-Britannique. La création d'emplois a été réduite, ce qui frappera particulièrement notre province qui souffre déjà des politiques de son gouvernement créditiste. Il n'y a rien dans le budget pour les forêts et les pêches. Pas un mot des mesures de création directe d'emplois, réclamées depuis si longtemps, par le biais d'un programme de mise en valeur des richesses naturelles. On ne parle pas de fonds supplémentaires pour aider les municipalités à créer des emplois en améliorant leurs infractructures. Il y a vraiment lieu de s'interroger sur ce qu'ont fait les conservateurs de la Colombie-Britannique depuis quelques mois. La région de l'Atlantique est en proie à des difficultés et elle fait l'objet d'une attention spéciale dans le budget; mais pas un centime n'est prévu pour la Colombie-Britannique. On ne reconnaît pas que les femmes tendent à être frappées plus durement en période de baisse de l'activité économique. Aucune mesure n'est prévue pour favoriser l'égalité en milieu de travail. Il n'est pas question de garde d'enfants en dépit des recommandations excellentes formulées par le groupe de travail Cooke.

• (1510)

Compte tenu de tout cela, les néo-démocrates opposent un non catégorique; nous ne sommes pas disposés à permettre au gouvernement de poursuivre son programme en lui accordant le pouvoir d'emprunt qu'il nous réclame. On voudrait que les Canadiens moyens d'un bout à l'autre du pays paient la note de l'incompétence du gouvernement sur le plan économique. C'est de l'hypocrisie, c'est injuste, et cela ne règlera pas la très grave crise économique qui menace le pays. Les Canadiens méritent que les affaires économiques de la nation soient beaucoup mieux dirigées qu'elles ne l'ont été jusqu'ici par l'actuel gouvernement. Le moment est venu d'opérer un véritable changement dans le pays. Le moment est venu d'élire un gouvernement néo-démocrate au Canada.

[*Français*]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, je vous remercie de me donner la parole, et il me fait plaisir de participer à ce débat sur l'amendement au projet de loi C-99, Loi portant pouvoir d'emprunt, en bref proposant que le projet de loi ne soit pas lu aujourd'hui et adopté, mais dans six mois à compter de ce jour.

Monsieur le Président, j'aimerais simplement au cours des quelques minutes qui me sont allouées parler de ce fameux pouvoir d'emprunt et comment le gouvernement dépense cet argent qu'il emprunte à même les fonds des Canadiens.

Monsieur le Président, la région de la Capitale nationale, que je représente dans la circonscription d'Ottawa-Vanier, a été durement frappée par le Budget conservateur, par les politiques du gouvernement, et a été la cible des conservateurs depuis leur prise du pouvoir. Dans ma circonscription d'Ottawa-Vanier, par exemple, l'administration publique fédérale représente près de 28 p. 100 de l'activité économique, et

c'est important pour nous de savoir quelle politique le gouvernement utilise dans sa gestion des ressources humaines et, en particulier, à quel avenir nous pouvons nous attendre, nous, les résidants d'Ottawa et de la région, avec un gouvernement conservateur qui se veut impitoyable lorsqu'il tente de blâmer les fonctionnaires de tous ses problèmes.

En mai 1985, le gouvernement, on s'en souviendra, annonçait une réduction de 15,000 emplois à travers la Fonction publique, et de ces 15,000 emplois qui seront coupés, on peut compter qu'il y aura à peu près le tiers de ces emplois qui seront dans la région de la Capitale nationale. Or, monsieur le Président, le gouvernement représente, comme je le disais tantôt, l'employeur principal dans la région de la Capitale nationale, et cette présence est très importante parce qu'au point de vue économique, chaque position occupée au gouvernement a un facteur d'entraînement, un facteur générateur d'emplois d'à peu près 1.5, c'est-à-dire que pour chaque emploi au gouvernement fédéral, il y un emploi et demi dans le secteur des services, dans le secteur privé. Or, monsieur le Président, on a annoncé encore récemment, en 1986, lorsque le ministre des Finances (M. Wilson) nous a fait son discours et qu'on a entendu parler du projet du président du Conseil du Trésor (M. de Cotret), à savoir qu'il allait couper $500 millions dans les programmes gouvernementaux, alors on apprend qu'il y a un gel sur l'embauche et que les dépenses gouvernementales en plus seront coupées de quelque $500 millions. Or, on peut facilement faire la relation entre l'importance de cette décision-là et la qualité de vie des gens de la circonscription d'Ottawa-Vanier et pour ceux de toute la région de la Capitale nationale. En effet, dans son Budget, monsieur le Président, le gouvernement conservateur a choisi de réduire de $500 millions. C'est une décision qu'il a prise et que je respecte parce qu'il a été élu avec un mandat, avec ses promesses de sabrer dans les effectifs de la Fonction publique. Monsieur le Président, je ne suis pas d'accord. Moi, je n'ai pas voté pour ce gouvernement-là, je vous l'assure. Mais quand on nous dit que ce gouvernement prétend économiser ou réduire le déficit sur le dos des fonctionnaires, Dieu sait qu'on n'a plus besoin de se faire répéter *ad nauseam* que c'est la faute des fonctionnaires si le gouvernement a un déficit!

Monsieur le Président, dans les remarques que je faisais au stade de la deuxième lecture, j'ai parlé de ce fameux déficit. J'ai parlé des taux d'intérêt. J'ai parlé de la dette nationale. J'ai parlé de toutes ces choses qui se rattachent évidemment. Mais je le répète, je le dis encore, ce n'est pas la faute des fonctionnaires fédéraux si le déficit fédéral est élevé aujourd'hui. C'est plutôt la faute de la conjoncture économique internationale et, probablement, de certaines choses qui sont hors du contrôle de ce pays.

De novembre 1985 à février 1986, le nombre des chômeurs dans ma région d'Ottawa-Carleton s'est accru de 10,000; alors que le taux de chômage était de 6.7 p. 100 en 1985, il est maintenant à 8.8 p. 100. Ces données n'incluent même pas la réduction des effectifs dans la Fonction publique qui, on le sait, prendra effet le 1er avril, l'année fiscale qui vient.

Monsieur le Président, les effets cumulés des deux Budgets plus l'annonce des coupures dans les dépenses gouvernementales auront un impact négatif et très sérieux dans la région de la Capitale nationale.

J'aimerais simplement, dans le temps qu'il me reste, parler de cette politique que le gouvernement a de réduire la taille de la Fonction publique et faire quelques commentaires sur ce sujet. Le gouvernement entend réduire la taille et le coût de la Fonction publique grâce à l'accroissement, dit-il, de la productivité, à la privatisation de certaines activités fédérales, et, si cela s'avère rentable, à l'octroi de marchés pour certaines autres. Cela veut dire que, d'une part, on accroît la productivité, deuxièmement on essaie de réduire les activités fédérales en les privatisant sans trop nous donner de détails sur la façon dont cela va se passer, et en passant des contrats de services avec le secteur privé pour des choses qui se faisaient autrefois à même la Fonction publique.

Le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret), à qui je posais la question, il y a quelque temps, à savoir quelle était la politique du gouvernement en matière de privatisation par exemple, m'a dit: Il y a des documents. On va rendre cela public. Le député verra à lire lui-même quels sont les objectifs et les critères. Je n'ai jamais reçu aucun document à cet effet. Le bureau du ministre a même nié qu'il existait des documents sur la privatisation politique annoncée par le gouvernement.

Monsieur le Président, il serait peut-être utile que les ministres de ce gouvernement nous rendent enfin justice au niveau de l'information et que s'ils ont une politique arrêtée comme celle de privatiser certains services, que ce soit les traducteurs, que ce soit l'entretien général des édifices, qu'on nous dise exactement quels sont les coûts-bénéfices de cette privatisation, qu'on nous dise exactement ce que le gouvernement tente d'épargner et quelles sont les économies d'échelle qu'on peut appliquer.

C'est absolument impossible pour une personne aujourd'hui de comprendre cette politique qui vise, d'une part, à couper sans bri dans les effectifs, à blâmer les fonctionnaires et, d'autre part, d'entendre dire: On va privatiser. Alors, on coupe des emplois chez les fonctionnaires et on «se pète» les bretelles en disant: On a créé des «jobs» dans le secteur privé. En voilà une affaire! Monsieur le Président, on a coupé des «jobs» chez les traducteurs. Alors, qu'est-ce qu'on fait aujourd'hui? On a mis près de cinq millions de dollars d'extra dans le budget du secrétariat d'État pour faire de la traduction où? A l'extérieur du gouvernement, dans le secteur privé! Je me demande quelle sorte de bon sens, quelle sorte de raison on peut invoquer aujourd'hui pour nous faire accroire qu'il y a économie dans cela. Il n'y a pas d'économie. Et il n'y a certainement pas de création d'emplois parce qu'on enlève un «job» à un fonctionnaire, on le met à pied, on lui dit: Tu n'es plus disponible, on ne veut plus de toi, et on dit créer un «job» dans le secteur privé. Je me demande, monsieur le Président, quelle sorte de logique vraiment il y a dans cela: couper un «job» chez les fonctionnaires et soi-disant en créer un dans le secteur privé. Cela ne crée pas de «jobs». Cela ne maintient pas un niveau croissant de création d'emplois. Cela maintient tout simplement un service au ministère, un service de traduction.

Par exemple, au secrétariat d'État, 136 personnes dont 116 francophones et 100 femmes ont reçu un avis de mise en disponibilité. Parmi ces personnes, 82 sont des traducteurs et traductrices qui ont en moyenne huit ans d'ancienneté. Cette politique du gouvernement va à l'encontre de la politique du Conseil du Trésor en matière de personnel. En effet, dans le Manuel de gestion (la Gestion du personnel, volume 4) que j'ai consulté, on peut lire:

5.1.1 réaliser une planification efficace des ressources humaines afin de minimiser les répercussions d'un réaménagement des effectifs sur les employés de la Fonction publique nommés pour une période indéterminée, sur le ministère et sur la Fonction publique;

5.1.2 revoir la façon dont ils utilisent les services d'employés nommés pour une période déterminée et les marchés de services . . .

Monsieur le Président, c'est-à-dire qu'il fallait mettre fin à cette politique qui veut que l'on mette à pied des fonctionnaires qui ont huit, dix, et parfois jusqu'à 15 ans d'ancienneté pour faire exécuter des contrats à l'extérieur par des sous-traitants pour les mêmes services, la même traduction. Monsieur le Président, cela n'a pas plus de bon sens de dire que le soleil ne se lèvera pas demain matin.

Monsieur le Président, je sais que vous m'avez indiqué que mon temps de parole était presque écoulé. J'aurais voulu parler de ces coupures dans les travaux publics, de l'impact sur le petit travailleur, sur la famille moyenne de ma circonscription qui se voit aujourd'hui obligée de payer et de porter le fardeau de ces taxes supplémentaires que le gouvernement impose.

Monsieur le Président, je voterai contre cette mesure d'emprunt parce qu'elle est mauvaise pour la région que je représente et je demanderais . . . Vous me coupez la parole. Évidemment, je ne pourrai pas continuer, mais je demanderais qu'on me donne la parole au stade de la troisième lecture, si possible.

● (1520)

[*Traduction*]

M. le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

M. le vice-président: La motion est la suivante. Mme McDougall, appuyée par M. Hnatyshyn, propose que le projet de loi C-99, portant pouvoir d'emprunt, soit maintenant lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif. En amendement, M. Deans, appuyé par M. Prud'homme, propose qu'on modifie la motion en retranchant tous les mots après «Que» et en les remplaçant par ce qui suit:

«Le projet de loi C-99, portant pouvoir d'emprunt, ne soit pas lu pour la deuxième fois maintenant mais dans six mois à compter d'aujourd'hui.»

Le vote porte sur l'amendement. Plaît-il à la Chambre d'adopter l'amendement?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont pour veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le vice-président: A mon avis, les non l'emportent.
Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le vice-président: Convoquez les députés.
(La motion de M. Deans, mise aux voix, est rejetée.)

Pouvoir d'emprunt—Loi
(*Vote n° 215*)

POUR

Députés

Allmand
Althouse
Angus
Axworthy
Berger
Blackburn
(Brant)
Boudria
Broadbent
Copps
Deans
de Corneille
de Jong
Dingwall
Finestone
Foster
Fulton
Garneau
Gauthier
Gray
(Windsor-Ouest)
Guilbault
(Saint-Jacques)
Henderson
Hopkins
Hovdebo
Isabelle
Jewett
Kaplan
Langdon
Manly
McCurdy
Murphy
Nunziata
Nystrom
Riis
Robichaud
Robinson
Rodriguez
Rompkey
Rossi
Turner
(Vancouver Quadra)
Young—40.

CONTRE

Députés

Andre
Attewell
Bernier
Bertrand
Bissonnette
Blais
Blais-Grenier
Blenkarn
Bourgault
Boyer
Bradley
Brightwell
Brisco
Cadieux
Caldwell
Cardiff
Champagne
(Saint-Hyacinthe-Bagot)
Champagne
(Champlain)
Charest
Chartrand
Clark
(Yellowhead)
Clark
(Brandon-Souris)
Coates
Collins
Cook
Cossitt
Côté
(Langelier)
Crofton
Crosbie
(Saint-Jean-Ouest)
Daubney
de Cotret
Desjardins
Dick
Fennell
Ferland
Fontaine
Forrestall
Fretz
Gagnon
Gervais
Gormley
Gottselig
Graham
Gray
(Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine)
Greenaway
Guilbault
(Drummond)
Gurbin
Gustafson
Halliday
Hamilton
Hardey
Harvey
Hees
Hnatyshyn
Hockin
Holtmann
Howie
Hudon
James
Jardine
Jelinek
Jepson
Johnson
(Bonavista-Trinity-Conception)
Joncas
Jourdenais
Kelleher
Kempling
Kindy
Ladouceur
Landry
Lanthier
Lawrence
Layton
Lewis
Lopez
MacKay
Marin
Mayer
Mazankowski
McCrossan
McCuish
McDermid
McInnes
McKinnon
McKnight
Merrithew
Minaker
Mitges
Moore
Nickerson
Nielsen
Nowlan
O'Neil
Redway
Reid
Reimer
Ricard
St. Germain
St-Julien
Scott
(Victoria-Haliburton)
Scowen
Shields
Sparrow
Stackhouse
Stevens
Tardif
(Charlesbourg)
Taylor
Thacker
Towers
Tremblay
(Québec-Est)
Tremblay
(Lotbinière)
Tupper
Turner
(Ottawa-Carleton)
Vankoughnet
Vincent
White
Wilson
(Swift Current-Maple Creek)
Wilson
(Etobicoke-Centre)—118.

M. le Président: Je déclare la motion rejetée.

La Chambre est-elle prête à se prononcer sur la motion principale?

Des voix: D'accord.

M. le Président: Le vote porte sur la motion suivante. Mme McDougall, appuyée par M. Hnatyshyn, propose que le projet de loi C-99, portant pouvoir d'emprunt, soit lu maintenant pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le Président: Que tous ceux qui sont en faveur veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le Président: A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le Président: Suis-je dispensé de faire entendre la sonnerie?

Des voix: D'accord.

M. le Président: Le député de Windsor-Ouest (M. Gray) souhaite, sauf erreur, obtenir le consentement unanime, pour que dans le cas de cette motion les résultats du vote soient inversés? Je crois comprendre qu'il y a consentement unanime pour procéder ainsi . . .

Mme McDonald: Non.

M. le Président: . . . en ajoutant les noms de l'honorable secrétaire d'État (M. Bouchard), de la députée de Broadview-Greenwood (Mme McDonald) et de la députée de Trinity (Mlle Nicholson).

Mme McDonald: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'étais absente lors du vote sur la motion précédente, mais je désire me prononcer sur celle-ci.

M. le Président: Pour plus de clarté disons que la députée de Broadview-Greenwood souhaite se prononcer contre la motion, de même que la députée de Trinity. Par contre, l'honorable secrétaire d'État souhaite souscrire à la motion.

(La motion de Mme McDougall, mise aux voix, est adoptée.)

(*Vote nº 216*)

POUR

Députés

Andre
Attewell
Bernier
Bertrand
Bissonnette
Blais
Blais-Grenier
Blenkarn
Bouchard
Bourgault
Boyer
Bradley
Brightwell
Brisco
Cadieux
Caldwell
Cardiff
Champagne
(Saint-Hyacinthe-Bagot)
Champagne
(Champlain)
Charest
Chartrand
Clark
(Yellowhead)
Clark
(Brandon-Souris)
Coates
Collins
Cook
Cossitt
Côté
(Langelier)
Crofton
Crosbie
(St. John's West)
Daubney
de Cotret
Desjardins
Dick
Fennell
Ferland
Fontaine
Forrestall
Fretz
Gagnon
Gervais
Gormley
Gottselig
Graham
Gray
(Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine)
Greenaway
Guilbault
(Drummond)
Gurbin
Gustafson
Halliday
Hamilton
Hardey
Harvey
Hees
Hnatyshyn
Hockin
Holtmann
Howie
Hudon
James
Jardine
Jelinek
Jepson
Johnson
(Bonavista-Trinity-Conception)
Joncas
Jourdenais
Kelleher
Kempling
Kindy
Ladouceur
Landry
Lanthier
Lawrence
Layton
Lewis
Lopez
MacKay
Marin
Mayer
Mazankowski
McCrossan
McCuish
McDermid
McInnes
McKinnon
McKnight
Merrithew
Minaker
Mitges
Moore
Nickerson
Nielsen
Nowlan
O'Neil
Redway
Reid
Reimer
Ricard
St. Germain
St-Julien
Scott
(Victoria-Haliburton)
Scowen
Shields
Sparrow
Stackhouse
Stevens
Tardif
(Charlesbourg)
Taylor
Thacker
Towers
Tremblay
(Québec-Est)
Tremblay
(Lotbinière)
Tupper
Turner
(Ottawa-Carleton)
Vankoughnet
Vincent
White
Wilson
(Swift Current-Maple Creek)
Wilson
(Etobicoke Centre)—119.

CONTRE

Députés

Allmand
Althouse
Angus
Axworthy
Berger
Blackburn
(Brant)
Boudria
Broadbent
Copps
Deans
de Corneille
de Jong
Dingwall
Finestone
Foster
Fulton
Garneau
Gauthier
Gray
(Windsor West)
Guilbault
(Saint-Jacques)
Henderson
Hopkins
Hovdebo
Isabelle
Jewett
Kaplan
Langdon
Manly
McCurdy
McDonald
(Broadview-Greenwood)
Murphy
Nicholson
(Trinity)
Nunziata
Nystrom
Riis
Robichaud
Robinson
Rodriguez
Rompkey
Rossi
Turner
(Vancouver Quadra)
Young—42.

M. le Président: Je déclare la motion adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif.)

* * *

LA LOI SUR LE FONDS DE BIENFAISANCE DE L'ARMÉE ET AUTRES LOIS CONNEXES

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. George Hees (ministre des Affaires des anciens combattants) propose: Que le projet de loi C-100, tendant à modifier la Loi sur le Fonds de bienfaisance de l'armée, la Loi sur l'aide aux enfants des morts de la guerre (Éducation), la Loi d'indemnisation des anciens prisonniers de guerre, la Loi sur les pensions, la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants et la Loi sur les allocations aux anciens combattants, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif.

—Monsieur le Président, c'est avec beaucoup de plaisir que je propose cette mesure législative qui, et je pense que tous en conviendront, est très avantageuse pour nos anciens combattants et les personnes dont ils ont la charge. Le projet de loi C-100 est la deuxième mesure d'importance dont j'ai l'honneur de saisir la Chambre en l'espace d'un peu plus d'un an.

Les députés se souviendront que le projet de loi C-28 a été agréé à toutes les étapes le jour de la Saint-Valentin l'année dernière. Depuis, des dizaines de milliers d'anciens combattants et leur famille profitent de ces dispositions. Le projet C-100, comme son prédécesseur, est le résultat direct des encouragements et de l'appui que m'ont prodigués le premier ministre (M. Mulroney), mes collègues du cabinet et mes collègues au caucus. Le gouvernement considère que les anciens combattants sont une catégorie très spéciale de notre société et c'est pourquoi il a débloqué des crédits supplémentaires en cette période de restriction financière.

Certaines des mesures que je propose aujourd'hui coûteront des centaines de milliers de dollars. D'autres ne coûteront pas grand-chose, voire rien du tout, mais supprimeront des obstacles irritants et superflus de notre législation. Chacune des modifications proposées traduit toutefois la volonté du gouvernement d'écouter les anciens combattants et les organisations d'anciens combattants et d'agir en conséquence. Je suis particulièrement heureux de demander à la Chambre d'appuyer les dispositions prévues par le bill C-100 qui permettront d'accroître l'indemnisation de centaines d'anciens prisonniers de guerre. Le premier amendement aidera les anciens combattants qui sont à la fois d'anciens prisonniers et des victimes d'invalidité grave.

Permettez-moi de vous expliquer la situation actuelle, monsieur le Président. La pension d'invalidité est fonction du taux d'invalidité de l'ancien combattant et s'exprime en pourcentage, l'invalidité totale représentant 100 p. 100. De plus, certains anciens prisonniers de guerre touchent un pourcentage fixe du montant maximum de la pension pour compenser leur immobilisation. Les prisonniers de guerre de Hong Kong reçoivent par exemple 50 p. 100 du montant de la pension totale.

L'article 8 de la Loi d'indemnisation des anciens prisonniers de guerre limite le montant total de l'indemnisation à 100 p. 100 du taux de la pension, ce qui pénalise de nombreux prisonniers de guerre qui ont aussi des formes d'invalidité donnant droit à pension. Il est grand temps que la justice élémentaire prime sur l'uniformité administrative.

Des voix: Bravo!

M. Hees: Ce projet de loi propose d'indemniser globalement les anciens prisonniers de guerre aux termes des deux programmes. Ce changement profitera à 544 anciens combattants. Il coûtera près de 2.6 millions de dollars à l'État fédéral.

Comme je le disais tout à l'heure, il concerne surtout les anciens combattants de Hong Kong. Ce sont les plus méritants car ils ont été les premiers envoyés au front et les derniers à être libérés. Ils ont été internés dans des camps de prisonniers dans des conditions effroyables, mais leur moral est resté inébranlable. Étant donné que j'ai eu l'honneur de me joindre à eux à Hong Kong l'an dernier, je m'en voudrais de ne pas rappeler qu'ils ont droit à tout ce que nous pouvons leur offrir.

Des voix: Bravo!

M. Hees: Je propose également de relever les indemnités prévues pour certains anciens combattants qui ont été faits prisonniers surtout en Europe. Les députés savent peut-être qu'une personne qui a été emprisonnée par une puissance autre que le Japon pendant plus de 30 mois a droit à un taux d'indemnisation de 20 p. 100. Salomon en personne, même s'il avait les meilleurs ordinateurs à sa disposition, serait bien en peine d'établir une formule prévoyant de justes indemnités pour le temps passé dans des camps de guerre. Il est peut-être difficile d'évaluer en argent la vie passée dans un camp de prisonniers, mais je suis persuadé que 20 p. 100 n'est pas assez. C'est pour cette raison que j'ai proposé de porter ce taux à 25 p. 100. Cela va coûter 1.28 million de dollars par année et profiter à 1,550 anciens combattants et veuves d'anciens combattants. Ceux qui vont bénéficier de cette augmentation sont en majorité des anciens combattants faits prisonniers de guerre à Dieppe. Je suis on ne peut plus enchanté de proposer de les dédommager ainsi pour les épreuves qu'ils ont endurées.

• (1610)

Ce projet de loi propose 12 modifications qui toutes visent à améliorer le sort des anciens combattants et des personnes à leur charge. Maintenant que j'en ai expliqué deux, j'aimerais dire un mot des autres. Je signale notamment à la Chambre les propositions visant les enfants des anciens combattants.

En vertu de Loi sur les pensions et de la Loi sur les allocations aux anciens combattants, une pension peut être versée à l'égard de l'enfant d'un ancien combattant jusqu'à ce qu'il atteigne ses 17 ans. Je tiens à modifier ces lois pour qu'elles soient compatibles avec d'autres lois sociales qui considèrent comme personne à charge tout enfant qui n'a pas atteint l'âge de 18 ans. Par ailleurs, nous voulons élargir le programme de bourses d'études du ministère.

A l'heure actuelle, les enfants admissibles peuvent toucher une allocation de subsistance mensuelle et une bourse d'étude seulement s'ils sont diplômés d'une école secondaire. L'expérience a démontré que cela pénalise les adolescents qui n'ont pas le moindre désir de poursuivre de longues études. Comme leur choix de carrière les oriente davantage vers les écoles de métiers et les écoles techniques, le ministère des Affaires des anciens combattants ne peut les aider à réaliser leurs ambitions. J'estime donc qu'il est grand temps d'aider ces jeunes adolescents qui optent pour un programme de formation technique. En outre, je propose que nous reconnaissions que les frais de scolarité ont augmenté en flèche, en portant la bourse maximale de $800 à $1,500 par année scolaire.

La sixième modification que j'incite les députés à approuver porte sur la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants et a trait aux droits des conjoints. La modification proposée permettra aux anciens combattants d'ajouter le nom de leur conjoint comme propriétaire de la maison familiale sur l'accord de vente. Cela supprimera la nécessité d'homologuer le testament d'un ancien combattant, faisant ainsi économiser des frais juridiques onéreux.

Nous facilitons également la vie aux conjoints grâce à une modification proposée à la Loi sur les pensions. Cette dernière permettra au conjoint ou à un enfant de poursuivre la procédure en appel de la détermination d'une pension même si le pensionné est décédé depuis que les documents initiaux ont été soumis.

La huitième modification que je désire signaler touche elle aussi la Loi sur les pensions. Actuellement, le survivant d'un

ancien combattant décédé n'a pas droit à une pension à moins de pouvoir démontrer que l'ancien combattant aurait dû recevoir une pension d'invalidité à 48 p. 100 ou plus. Les survivants d'anciens combattants qui auraient reçu une pension d'invalidité à 47 p. 100 ou moins, s'ils en avaient fait la demande, se voient donc privés de ces prestations aux termes de la Loi sur les pensions. Le projet de loi C-100 remédiera à cette injustice en permettant à la Commission des pensions de rendre une décision comme si le vétéran avait fait la demande d'une pension.

Je suis fier du projet de loi. Chaque modification viendra en aide aux anciens combattants et à leur famille, et chacune confirme l'intérêt que le gouvernement porte aux anciens combattants et à la justice sociale. Je le répète, les anciens combattants méritent parfaitement que nous fassions de grands efforts pour eux. Aujourd'hui, la Chambre fait encore un grand effort à leur intention.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Gaston Isabelle (Hull-Aylmer): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord, comme critique de l'Opposition officielle aux Affaires des anciens combattants, vous dire toute ma joie et mon bonheur de pouvoir faire quelques brefs commentaires au sujet du projet de loi C-100 déposé par le ministre des Affaires des anciens combattants (M. Hees) et qui a pour objectif principal d'améliorer le sort des anciens combattants faits prisonniers de guerre.

Ce projet de loi comporte également des bénéfices accrus et beaucoup plus accessibles aux épouses en fait de pension, ainsi qu'à prolonger la limite d'âge à l'endroit des enfants à charge et à accroître également et élargir la portée de l'aide financière aux étudiants qui sont des orphelins au sens de la loi.

Monsieur le Président, à mon avis, c'est un hommage que le ministre des Affaires des anciens combattants rend aujourd'hui à ceux qui ont été peut-être les plus durement éprouvés durant la Seconde Guerre mondiale. Je voudrais surtout parler brièvement des prisonniers de guerre de Hong-Kong de 1941 et de Dieppe en 1942.

Monsieur le Président, il faut avoir connu de ces anciens combattants qui ont été prisonniers de guerre pour savoir combien ces hommes ont souffert, ont été torturés, ont connu la faim, la solitude effarante des cachots ainsi que toute la gamme que peuvent apporter des carences physiologiques causées par ces isolements.

Vous me permettrez de vous rappeler, monsieur le Président, en parlant de ceux que nous avons connus comme prisonniers de guerre, qu'il y avait, bien sûr, l'ancien sous-ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, le docteur Crawford, qui nous racontait dans certains moments d'intimité, les larmes aux yeux, toujours avec grande émotion, toute la souffrance que lui et ses hommes avaient endurée. Il rappelait aussi avec tristesse la mort de ses soldats, succombant au froid, à l'humidité, à la malnutrition et souvent à des infections banales, faute de soins et de médicaments les plus élémentaires.

Cet officier médical, dont je viens de vous parler et dont j'aime à en rappeler le souvenir avait été lui-même durement éprouvé par de nombreuses pathologies irréversibles à la colonne vertébrale, conséquences de cette détention qu'il a eu à souffrir. Psychologiquement, monsieur le Président, comme bien d'autres, ces souvenirs malheureux l'ont hanté toute sa vie.

Vous rappellerais-je également, monsieur le Président, combien nombreux sont de vos amis et de nos amis qui ont connu l'hécatombe de Dieppe, ceux qui furent faits prisonniers et torturés pendant des mois et des mois. Mieux vaut peut-être ne plus rappeler ces hallucinations qui, malheureusement, se perpétuent encore dans l'esprit de ces intrépides et fougueux combattants, faits prisonniers de guerre.

Le ministre des Affaires des anciens combattants, en apportant ces importantes améliorations à la législation, s'est sans doute servi de l'exemple de ce grand mutilé de guerre qu'était un de ses prédécesseurs, l'honorable Daniel Joseph MacDonald, qui a laissé à la postérité de l'Île-du-Prince-Édouard et du Canada tout entier un monument en mémoire de tous ces anciens combattants en apportant lui aussi, lorsqu'il était en poste, certains adoucissements à cette loi des anciens combattants.

Monsieur le Président, on peut dire que ces deux hommes que je viens de mentionner appartiennent à cette foulée d'hommes héroïques et généreux dont les générations, j'en suis sûr, se souviendront pour leurs réalisations vis-à-vis de leurs compagnons d'armes.

Le ministre des Affaires des anciens combattants, à mon sens, a suffisamment expliqué à cette Chambre les amendements à la législation qui sont au nombre de 12, concernant surtout certaines catégories d'anciens combattants, dont les prisonniers de guerre de Hong-Kong et de Dieppe, ce qui a réparé, je pense bien, une injustice parce que, comme il l'a si bien expliqué, cette invalidité à 100 p. 100 ne pouvait être dépassée, même si les prisonniers de Hong-Kong avaient droit à une prestation de compensation au départ de 50 p. 100.

Alors, je suis très heureux aujourd'hui qu'il ait pu corriger cette injustice que je qualifierais . . . qui avait été faite auprès de ces prisonniers de guerre qui ont tant donné pour leur patrie.

Également un redressement a été fait pour les prisonniers de guerre de Dieppe qui sont au nombre encore, je crois, d'environ 1,500. Inutile de rappeler aussi la question importante de l'éducation des enfants dont on voit la scolarité augmenter d'une façon assez importante et généreuse. Il y a aussi cet amendement qui fait que lorsque, pour être admissible au post-secondaire, il est inutile maintenant de suivre un cours pour les cours secondaires, on peut très bien se diriger, je parle des enfants à charge, tout simplement vers une école technique. Alors, c'est déjà là une grande amélioration pour laquelle je voudrais féliciter le ministre qui nous a apporté ces amendements très importants à la législation pour les anciens combattants. Il n'est jamais trop tard, monsieur le Président, pour se souvenir de ces valeureux services que nous ont rendus ces gens, ces fils qui ont combattu, qui sont tombés sur les champs de bataille, d'autres sont revenus éclopés et nous ont rendu le flambeau de la liberté qu'il nous appartient maintenant de conserver bien haut.

Rappelons, aussi, monsieur le Président, que le ministre des Affaires des anciens combattants n'est pas un conservateur, c'est un ancien soldat généreux, qui se rappelle ses compagnons d'armes, et qui sait quelle est la meilleure façon d'améliorer le bien-être de ceux qui ont si bien servi le pays, dans l'isolement le plus total des corridors de la mort qu'étaient les cachots noirs et humides de Hong Kong, ainsi que les cellules

meurtrières de Dieppe où la plupart ont souffert la cruauté de l'enchaînement dans des souffrances indescriptibles.

Je le remercie donc encore, au nom de tous, d'avoir compris en adoptant dans un esprit libéral ces 12 mesures législatives que je qualifierai tout simplement de mise à jour, d'équité, de réparation, de reconnaissance dans toute la réalité changeante des années de la fin du XXe siècle. Et j'espère qu'il pourra convaincre son gouvernement, lui qui l'a très bien fait en faveur des anciens combattants, de tenter d'améliorer également le sort des autres, ses collègues ministres souffrant de coupures regrettables . . . ce qui entraînera un effet de misère chez les moins bien nantis de la société canadienne. Je voudrais qu'il puisse convaincre ses collègues que ceci a peut-être assez duré et que, lui, avec son expérience, sa grande expérience parlementaire, il pourra enfin convaincre le gouvernement que ce qu'il a fait pour son ministère, ses collègues des autres ministères devront faire quelque chose de semblable pour améliorer le sort du Canadien moyen.

Monsieur le Président, je ne pense pas que nous ayons beaucoup d'opposition à ce que ce projet de loi puisse subir toutes les lectures de cette Chambre aujourd'hui même, et c'est avec plaisir encore une fois que je remercie le ministre d'avoir apporté ces grandes améliorations pour tous ceux qui ont bien servi leur pays.

• (1620)

[*Traduction*]

M. Iain Angus (Thunder Bay-Atikokan): Monsieur le Président, je suis très honoré de participer au débat d'aujourd'hui. Une fois élus les députés apportent à la Chambre leur idéologie, et leurs convictions personnelles, ainsi que certains projets qui leur tiennent à cœur. Celui dont nous discutons me tient à cœur et je félicite le ministre des Affaires des anciens combattants (M. Hees) d'avoir proposé ce projet de loi, qui se faisait attendre depuis longtemps et qui contribue fortement à répondre aux préoccupations de bon nombre d'anciens combattants canadiens.

Si je suis ici, c'est en partie à cause de la loi précédente. Je suis le fils d'un prisonnier de guerre de Dieppe. Mes études ont été payées grâce à une bourse du MAAC. Mon frère aussi, mais sa bourse l'a mené beaucoup plus loin. C'est également le ministère qui a assuré le revenu de ma mère en lui versant une pension pendant les 23 à 25 ans où elle a survécu à mon père. Les questions relatives à l'indemnisation des prisonniers de guerre me touchent donc de près.

Je voudrais expliquer à la Chambre l'importance de ce projet de loi et des progrès réalisés dans un secteur, celui des prisonniers de guerre de Dieppe. Je commencerai par lire le journal intime du simple soldat Albert Adam Angus, Compagnie B, Queens Own Cameron Highlanders, Canada. Il a été fait prisonnier à Dieppe et détenu au Stalag VIII B pendant 33 mois. Son journal commence ainsi:

Notes prises pendant que je suis prisonnier de guerre en Allemagne. Je commence ce journal cinq semaines après ma capture. J'ai été fait prisonnier vers 11 heures le 19 août 1942, à 4 kilomètres de Dieppe. Nous étions six et un officier, le sergent Thompson, s'est fait prendre quelques minutes plus tard. Nous avons été assez bien traités. Ils étaient tous jeunes. Nous avons passé presque toute la journée à ramener nos blessés et les leurs. Ils nous ont laissé soigner les nôtres en premier. Vers la fin de l'après-midi, on nous a fait entrer dans Dieppe juste à temps pour rattraper les autres prisonniers que l'on emmenait vers le camp où nous devrions passer la première nuit, à une quinzaine de milles, et où l'on nous a donné du thé et du pain.

Le lendemain après-midi, on nous a embarqué dans un train à wagon couverts et nous avons voyagé toute la nuit avant d'atteindre un autre camp en France, où nous avons été fouillés et interrogés. Il y avait très peu à manger au début, mais la Croix Rouge française a envoyé des flocons d'avoine et des légumes frais, ce qui nous a beaucoup aidé.

Nous sommes restés là pendant une dizaine de jours avant d'être à nouveau embarqués dans des wagons couverts (40 par wagon) pour un voyage de quatre jours qui nous a menés à notre camp permanent, situé à Lansdorf, en Allemagne.

Nous sommes arrivés au camp vers 16 h 30 et l'on nous a donné de la soupe au chou. Ensuite, nous avons reçu notre premier colis de la Croix Rouge, un pour quatre hommes. «C'était trop beau.» Nous étions comme un groupe de gamins en train d'ouvrir leurs paquets le matin de Noël. Puis, nous avons commencé à recevoir des colis le lundi et le vendredi et des distributions en bloc ont été effectuées les mercredi, jeudi et samedi. Une épidémie de dysenterie a éclaté. (Je l'ai eue pendant cinq semaines.) Après quelques semaines, nous avons été installés dans une autre enceinte où la situation s'est légèrement améliorée, il y avait plus d'eau et plus de bois.

C'est ainsi que mon père a passé ces premières semaines avant que la situation ne s'aggrave. Quand je dis que la situation s'est aggravée, je voudrais vous décrire, monsieur le Président, ce que ces prisonniers de guerre ont dû endurer.

Je le répète, ils ont été prisonniers pendant 33 mois. On leur a lié les mains avec de la corde durant les 54 premier jours, puis on y a substitué des chaînes durant 13 mois. Ces hommes ont encore à l'esprit l'expérience traumatisante d'avoir vécu enchaînés. Leur hygiène personnelle et leurs activités étaient limitées du fait qu'il leur fallait l'aide d'une autre personne pour veiller à leurs fonctions physiologiques normales. Rien n'était plus de nature à humilier un homme que de devoir demander ainsi l'aide d'un ami.

En janvier 1945, au cours de l'avance de l'armée russe et par représailles pour les bombardements que leur infligeaient les alliés, les Allemands avaient décidé de faire marcher les prisonniers. Ceux-ci ont marché jusqu'en mai 1945, soit pendant cinq mois, avec très peu de nourriture, de mauvais vêtements par tous les temps et infestés de poux. Cette marche a été qualifiée plus tard de «marche de la mort» parce que beaucoup n'ont pas survécu à cette épreuve.

Avec le temps et comme le sait le ministre, de nombreux exposés ont été présentés au comité permanent des affaires des anciens combattants. A l'époque, le ministère des Anciens combattants avait chargé M. Herman de mener une enquête sur la vie des prisonniers de guerre du théâtre européen. Celui-ci a déclaré dans son rapport que les prisonniers de Dieppe avaient été soumis aux pires traitements et qu'ils devraient être dédommagés de leurs souffrances. Il a également déclaré que les prisonniers de guerre de Dieppe avaient le taux le plus haut de mortalité de tous les prisonniers de guerre du théâtre européen. A cette époque le gouvernement a présenté le projet de loi C-92 portant indemnisation des anciens prisonniers de guerre. Cette loi fixait le montant de l'indemnité à verser à chaque prisonnier de guerre. Celui qui avait été prisonnier pendant trois mois touchait l'équivalent d'une pension à 10 p. 100. Pour 18 mois il recevait 15 p. 100, et pour 30 mois ou plus, 20 p. 100. Aujourd'hui, le ministre augmente le plafond de 5 p. 100 et je le remercie de cette modeste amélioration.

• (1630)

Les prisonniers de guerre ont consigné leurs sentiments de diverses façons au fil des ans. Certains ont rédigé des notes quand ils étaient en internement, d'autres ont leurs souvenirs,

d'autres les ont fait mettre par écrit par des tiers. J'aimerais citer trois extraits du journal de mon père, pour vous faire connaître ses impressions:

28 décembre 1942 . . .

Nous avons eu un Noël pas mal . . . Les colis étaient vraiment bons . . . On ne nous a pas enchaînés le jour de Noël.

7 janvier 1943.

Quel trou d'enfer c'est devenu . . . La neige s'infiltre et fait des mares partout sur le plancher . . . On a les pieds humides tout le temps et on ne peut pas se réchauffer. J'ai sur le dos tous les vêtements que je possède, plus que j'en n'ai jamais porté dans ma vie.

Voilà les mots d'un jeune agriculteur du Manitoba. Il venait d'une région rurale qui se chauffait au bois, et où les gens travaillaient en plein air toute l'année. Il avait l'habitude du froid. Cependant, il a terriblement souffert de cette incarcération. Puis ces mots, écrits le jour de Noël 1944:

Noël 1944

. . . un autre Noël à passer dans ce trou. J'espère vraiment que ce sera le dernier.

Le ministre a dit que ces hommes méritaient qu'on les traite justement. Ils ont non seulement combattu pour nous au nom de la liberté, mais ils ont encore été emprisonnés dans les pays contre lesquels nous étions en guerre. Voyons comment on indemnise ceux qui ont été faits prisonniers à Dieppe et ont ensuite passé 33 mois dans un camp. Ceux qui n'y ont vécu que trois mois, sans doute parce qu'ils ont été capturés vers la fin de la guerre ou, pour une raison quelconque, relâchés rapidement, touchent la moitié de l'indemnité versée à ceux qui sont restés prisonniers pendant 33 mois. Le ministre veut porter à 25 p. 100 la part de ces derniers, et je l'en remercie. Mais c'est encore trop peu. C'est bien loin de ce à quoi serait arrivé Salomon avec ses ordinateurs.

Par comparaison avec notre budget, ce n'est pas beaucoup d'argent, mais c'est pourtant loin d'être un montant négligeable pour ceux qui le recevront. L'augmentation de 5 p. 100 pour les prisonniers de guerre de Dieppe représentera 1.3 million par année. Cela en plus des 5.2 millions que nous dépensons actuellement. Si nous passions à 30 p. 100, il nous faudrait sortir des coffres de l'État seulement 1.3 million de plus. Pour atteindre 40 p. 100, encore 1.3 million. Pour le Trésor, le coût total des 40 p. 100 que réclame l'association des anciens combattants et prisonniers de guerre de Dieppe serait de 10.4 millions par an. Je dois reconnaître que le ministre a travaillé d'arrache-pied pour obtenir cette augmentation. Que ce soit 30, 35 ou 40 p. 100, je sais qu'au fond de lui-même il aimerait faire plus. Nous aussi.

Je signale donc à tous les députés, surtout aux collègues du ministre au sein du cabinet, que nous devrions examiner la question de nouveau. Je suis tout à fait prêt à ce que nous adoptions le projet de loi à l'étude. Nous devons le faire. Les députés de notre parti sont prêts à accélérer les choses pour que la mesure franchisse les trois étapes cet après-midi et soit renvoyée au Sénat pour être approuvée et mise en vigueur. Nous devons cependant rappeler aux collègues du ministre des Affaires des anciens combattants que nous devons être justes envers ces 1,550 hommes et les personnes à leur charge. Nous ne pourrons jamais les remercier assez des services qu'ils nous ont rendus, mais nous pouvons garantir qu'ils auront l'argent nécessaire pour avoir une vie convenable et heureuse. Cela nous permettrait de nous acquitter d'une partie de notre dette envers eux. Je demande donc au gouvernement de desserrer un peu les cordons de la bourse. Qu'il présente ce printemps ou peut-être cet automne un projet de loi en vue d'augmenter la pension que nous versons à ces anciens combattants.

Je voudrais citer pour terminer un autre extrait du journal de mon père. Ce passage est daté de la veille de sa libération:

Le mercredi 2 mai 1945

La fin est proche. Nous avons vu les Allemands en retraite défiler toute la journée. Les troupes britanniques et canadiennes sont maintenant à huit ou dix kilomètres, juste derrière les troupes qui battent en retraite. Les Allemands sont tout aussi heureux que nous et attendent seulement l'occasion de se rendre. Nous sommes en état d'alerte et nous aurons des sentinelles postées toute la nuit afin de nous avertir pour que nous puissions nous mettre à l'abri.

Ce sont les derniers mots écrits par mon père pendant une très longue période de captivité. Il est mort très jeune, à 52 ans parce que son état de santé s'était détérioré pendant les 33 mois de sa captivité. L'ironie du destin a marqué mon entrée à la Chambre. En effet en 1984 le discours du trône a été prononcé le jour du 25e anniversaire de la mort de mon père.

Pour en revenir à d'autres aspects du projet de loi, je voudrais féliciter le ministre des modifications qu'il apporte. Certaines d'entre elles, comme il l'affirme, sont peu coûteuses, mais fort sensées. Elles réduisent la paperasserie. C'est là le genre de réforme de la réglementation que nous voyons d'un bon œil, de ce côté-ci de la Chambre. Nous ne sommes pas dogmatiques, lorsqu'il s'agit de règlements; ils doivent être sensés et avoir leur utilité.

Je le félicite également d'avoir accru le montant de l'aide accordée aux enfants des morts de la guerre au titre de l'éducation. Je le répète, les bourses en question m'ont permis d'étudier quelques années à l'université, sinon je n'aurais pu le faire, car ma mère n'avait pas les revenus suffisants pour m'y envoyer. Elle n'aurait certainement pas été en mesure d'aider mon frère qui a étudié pendant un certain nombre d'années, afin d'obtenir deux maîtrises. Il n'aurait jamais pu obtenir ces diplômes, et je sais que d'autres enfants d'anciens combattants se trouvent dans la même situation. Nous devons nous assurer qu'ils aient accès à l'éducation. Sauf erreur, le montant était déjà fixé à $800 lorsque j'étudiais à l'université, et manifestement, les gouvernements passés ne l'ont pas augmenté comme ils l'auraient dû.

• (1640)

J'ajoute que je suis extrêmement heureux des modifications qui ont été apportées dans les domaines qui touchent les anciens combattants de Hong Kong. Manifestement, la décision que le gouvernement prend est excellente, et nous y souscrivons.

Je voudrais en terminant remercier le ministre une fois de plus d'avoir proposé ces améliorations. Je sais qu'il luttera au cabinet, pour essayer de soutirer quelques dollars de plus aux avares aux côtés desquels il siège.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, je voudrais moi aussi féliciter le ministre de son initiative. Nous avons appris de première main la situation poignante à laquelle ont dû faire face beaucoup de nos prisonniers de guerre. En présentant ce projet de loi, le ministre a fait montre de beaucoup de sensibilité. Il a, en réalité, fait preuve d'initiative, puisqu'il a été prêt à présenter des modifications qui, à bien des égards, amélioreront le sort de nos anciens combattants, et plus particulièrement les prisonniers de guerre de Dieppe et de Corée.

Je voudrais poser deux questions au sujet de certaines modifications. Je suis persuadée que le ministre pourra y répondre. La première porte sur les alinéas 6.1*a*)i) et *b*) de l'article 14, qui concernent la définition d'un revenu. Je crois comprendre que ces modifications ont été présentées, afin d'apporter des éclaircissements sur ce qu'on doit considérer comme un revenu aux fins du versement d'une pension dans le cadre de ce programme. Je voudrais que le ministre nous dise s'il faut considérer comme un changement de politique l'inclusion dans le revenu des pensions versées aux retraités ou à leur conjoint en application du Règlement sur l'indemnisation en cas d'accident d'avion, de la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, du Règlement sur l'indemnisation des détenus de pénitenciers, et de la Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada. Par exemple, dans le cas d'anciens membres de la GRC, qui ont déjà été prisonniers de guerre, est-ce que ces nouvelles dispositions les empêcheraient de toucher une pension? Si tel est le cas, je pense que nous devons, pour cette disposition particulière, définir de manière très prudente la notion de revenu.

En ce qui concerne les anciens combattants ainsi que les députés qui ont travaillé dans les secteurs privé et public, un règlement, même pas un projet de loi, a modifié l'interprétation de la notion de revenu et a entraîné des conséquences désastreuses pour des milliers de Canadiens. Je ne voudrais pas que la même chose se produise dans ce projet de loi car nous constatons dans l'article 14 que l'on interprète différemment la notion de revenu aux fins du droit à l'allocation.

Nous sommes quelques peu sceptiques de ce côté-ci, au sujet des intentions du gouvernement. Je voudrais que le ministre puisse répondre à cela.

M. Lewis: J'invoque le Réglement. Pour la gouverne de la députée, je tiens à lui apprendre que nous avons eu des pourparlers non officiels avec les deux partis au sujet du renvoi de la mesure au comité plénier à l'étape du rapport et de la troisième lecture. Nous comptons faire comparaître les fonctionnaires pour l'étude article par article en comité plénier. La députés présente des arguments valables à propos des questions qu'elle a soulevées, et si elle souhaite nous en soumettre d'autres pour notre étude de la mesure article par article, nous accepterons volontiers de les entendre.

Mme Copps: Je ne suis pas certaine qu'il s'agissait d'un rappel au Règlement. Il se trouve que c'est une bonne remarque, mais je ne pense pas que ce soit un rappel au Règlement. Je signale la chose au gouvernement car je m'intéresse personnellement à cette mesure législative. Mon arrière-grand-père a été tué pendant la Première Guerre mondiale et mon grand-père, victime de multiples blessures de guerre après avoir servi dans les deux guerres, a littéralement survécu jusqu'à la fin de ses jours grâce à la pension que lui versait le ministère des Affaires des anciens combattants (M. Hees). Je sais que de nombreux autres Canadiens apprécient la sincérité du ministre des Affaires des anciens combattants. Le ministre a montré aussi bien dans l'opposition qu'au pouvoir qu'il était sincèrement prêt à se battre pour les droits des anciens combattants. Il l'a montré tout récemment en s'opposant à la politique de son propre gouvernement en matière de redéfinition du revenu dans le cas des récipiendaires de prestations d'assurance-chômage. Malheureusement, si nous pouvons nous réjouir de tout cœur du bon sens et de la détermination du ministre des Affaires des anciens combattants à l'occasion de ce texte de loi, et du travail qu'il essaie d'accomplir pour les anciens combattants, on ne peut en dire autant du gouvernement qu'il représente.

Les Canadiens voient bien qu'ils ont un gouvernement disposé à ne pas tenir compte des sages conseils du ministre des Affaires des anciens combattants sur la question de la définition du revenu aux fins de l'assurance-chômage, un gouvernement qui est prêt à ne tenir aucun compte du sage conseil d'un ancien ministre de la Défense nationale, un gouvernement prêt à ne pas tenir compte de l'avis de ses propres rangs sur la question des pensions considérées comme revenu aux fins de l'assurance-chômage, un gouvernement au sein duquel le ministère de la Défense nationale semble être en contradiction avec le ministère des Affaires des anciens combattants sur cette question.

Nous pouvons féliciter le ministre des Affaires des anciens combattants pour ce qu'il fait, mais nous ne pouvons manquer de constater que ce qu'on nous donne d'une main, on nous le retire de l'autre. On nous le retire de l'autre parce qu'on dit actuellement aux anciens combattants de la Guerre de Corée qui touchent une pension que s'ils peuvent travailler, ils n'ont pas droit à l'assurance-chômage. Ils doivent cotiser à la caisse et ne peuvent jamais en bénéficier même s'ils se trouvent sans emploi.

Même si le ministre des Affaires des anciens combattants n'a pas ménagé ses efforts, il n'en va pas de même pour le ministre de la Défense nationale (M. Nielsen) et le ministre associé de la Défense nationale (M. Andre). Ils ne se sont pas contentés de faire la sourde oreille aux instances des anciens combattants sur ce chapitre et à celles des simples travailleurs, mais ils les ont menacés, ces anciens combattants, ces retraités, ces ex-employés des services militaires de Sa Majesté, menacés, dis-je, de poursuites judiciaires s'ils exerçaient leurs droits en utilisant les mots «Forces armées canadiennes» dans leurs bulletins.

Cela fait 20 ans que l'Association des retraités des Forces armées canadiennes existe. C'était un groupe assez peu homogène qui n'avait d'autres buts que de protéger leurs droits, les droits de gens qui ont fidèlement servi Sa Majesté entre les guerres et pendant les guerres, qu'il s'agisse de la Grande Guerre, de la Seconde Guerre mondiale ou de la Guerre de Corée. Je doute qu'on puisse jamais imputer des motifs discutables aux hommes et aux femmes qui ont formé ensemble l'Association des retraités des Forces armées canadiennes.

Lorsqu'ils ont présenté des instances à ce sujet au ministre de la Défense nationale, non seulement ils n'ont reçu aucune réponse favorable, comme ce fut le cas pour le ministre des Affaires des anciens combattants, mais encore le ministre associé de la Défense s'est attribué de son propre chef la fonction de ministre en citant, dans la lettre qu'il leur a écrite, une clause qui permet au ministre d'interdire à un particulier ou à un groupe d'utiliser les mots «Forces armées canadiennes» dans leur bulletin d'information ou leur publicité. Or, le ministre associé ne détient pas un tel pouvoir. Comme d'habitude, le ministre associé de la Défense nationale est le bouc émissaire du ministre de la Défense. Il a décidé de son propre chef d'écrire pareille chose à ces hommes et ces femmes qui défendaient leurs droits de retraités des forces armées, leurs droits

d'anciens combattants qui ont connu les horreurs et l'inhumanité des camps de prisonniers. L'attitude du gouvernement ne reflétait malheureusement pas les vues du ministre des Affaires des Anciens combattants. C'est plutôt le point de vue du ministre de la Défense nationale et du ministre associé de la Défense. Il est inadmissible que les deux ministres ne prennent pas parti pour les hommes et les femmes qui représentent et ont représenté leur pays en temps de guerre et en temps de paix.

• (1650)

Non seulement le ministre associé refuse de défendre leurs droits, mais lui et son collègue ont même dit que quiconque essaierait de recueillir la signature de militaires pour s'opposer à cette mesure injuste et cruelle pourrait faire l'objet de mesures disciplinaires. Hélas, ni le ministre associé ni le ministre de la Défense nationale n'ont tenu compte du bon travail accompli par le ministre des Affaires des anciens combattants. Il est certain que pour tous les Canadiens, anciens combattants et autres, qui ont à cœur le bien de nos Forces armées, le nom du ministre des Affaires des anciens combattants commande sympathie et respect. On ne peut en dire autant du ministre associé de la Défense nationale et du ministre de la Défense nationale qui ont refusé, envers et contre tous, de protéger les droits en matière de pension des anciens membres des Forces canadiennes.

Par exemple, le ministre de la Défense nationale, avec l'assentiment de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (Mlle MacDonald), aurait pu insérer une disposition dans cette excellente mesure selon laquelle les anciens combattants, du moins ceux de la guerre de Corée, ne seraient pas assujettis à la nouvelle définition du revenu proposée par la ministre. Si le gouvernement n'hésite pas à faire tomber le couperet sur tous les travailleurs, au moins qu'il épargne ceux qui nous ont représentés en temps de guerre. Le gouvernement n'a pas tenu compte des recommandations, des conseils ni des suggestions de l'Association des pensionnés des Forces armées canadiennes, et a en fait laissé entendre que si l'Association ne supprimait pas de sa raison sociale la mention des «Forces armées canadiennes» elle s'exposerait à des poursuites. Imaginez le spectacle du ministre associé de la Défense nationale traînant nos anciens combattants devant les tribunaux parce qu'ils se sont permis de faire entrer les mots «Forces armées canadiennes» dans le nom de leur organisme.

Ceux d'entre nous qui étudient l'objet de la législation et de la réglementation concernant les Forces armées canadiennes et la façon dont elles peuvent être représentées reconnaissent qu'il s'agit d'empêcher des entreprises privées, des sociétés et autres maisons d'affaires de chercher à s'enrichir sur le dos des Forces armées en se faisant passer d'une certaine façon pour ce qu'elles ne sont pas en incorporant la mention «Forces armées canadiennes» dans leur raison sociale.

Le ministre associé de la Défense nationale a décidé de pousser l'interprétation de cette règle à l'extrême, jusqu'au ridicule, en menaçant les anciens combattants et les anciens membres de Forces armées de se faire poursuivre devant les tribunaux par le gouvernement et par lui-même s'ils écrivent une lettre au ministre de la Défense nationale pour lui demander de défendre leurs intérêts devant le cabinet et le gouvernement sur la question des pensions considérées comme un revenu aux fins des prestations d'assurance-chômage.

Je recommande au ministre de la Défense nationale et au ministre associé de la Défense nationale de s'inspirer de l'exemple du ministre des Affaires des anciens combattants et de reconnaître qu'en leur qualité de représentants des Forces armées au cabinet, ils devraient avoir pour mandat du Conseil privé de protéger et de promouvoir les intérêts des membres des Forces armées au Canada plutôt que d'appuyer les mesures brutales prises par leurs collègues, le ministre des Finances (M. Wilson) et la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (Mlle MacDonald). Le ministre des Affaires des anciens combattants n'a pas peur de dire ce qu'il pense et de présenter de bonnes mesures législatives. Il ne craint pas d'adopter une attitude critique à l'égard de son propre gouvernement. Il n'hésite pas à appeler un chat un chat. Il reconnaît qu'il doit se préoccuper d'abord et avant tout de défendre et d'améliorer la qualité de vie des anciens combattants, ceux surtout qui ont combattu pour leur pays et qui ont été faits prisonniers de guerre au cours des deux guerres mondiales et du conflit de Corée.

Ce projet de loi démontre qu'il est prêt à parler en espèces sonnantes et trébuchantes et à prendre des mesures pour améliorer la situation non seulement des anciens combattants, mais aussi celle de leur conjoint, de leur veuve et de leurs enfants. Je trouve que le ministre des Affaires des anciens combattants mérite des félicitations pour ses efforts.

J'aimerais bien que le bon sens dont le ministre fait preuve en l'occurrence gagne également le ministre de la Défense nationale et son ministre associé. De toute évidence, ceux-ci se dérobent à leurs responsabilités à l'égard des anciens combattants en ce qui a trait aux pensions et à la définition du revenu. Autrement dit, ils suivent servilement la ligne du parti, alors même que d'autres ministériels, y compris l'ancien ministre de la Défense nationale, ont le courage d'exprimer leurs convictions.

Même à l'intérieur de leur propre parti, des associations comme celle des femmes progressistes conservatrices d'Oromocto sont prêtes à faire campagne contre la politique du gouvernement. Nous qui militons au sein des partis politiques savons que les femmes sont le pivot de toute organisation politique, et que lorsqu'une association de femmes progressistes conservatrices fait campagne contre une politique du gouvernement, c'est signe que le gouvernement est en train de perdre le pivot de l'organisation qui l'a fait élire.

Le gouvernement devrait s'inspirer de l'exemple du ministre des Affaires des anciens combattants et présenter une mesure législative visant à améliorer la qualité de vie de nos anciens combattants au lieu de marcher au pas et d'adopter servilement les initiatives que le ministre des Finances a annoncées en novembre 1984. Ces mesures, auxquelles la ministre de l'Emploi et de l'Immigration a accordé par la suite son appui, ont été mises en application en deux étapes. La première étape, franchie l'année dernière, portait sur l'indemnité de départ, et la seconde, mise en vigueur cette année, porte sur les pensions.

A mon avis, le gouvernement ne se rend pas compte que le mécontentement actuel qui gagne les bases militaires d'un bout à l'autre du Canada n'est que la crête visible de l'iceberg. Je l'exhorte donc à adopter l'excellent projet de loi que le ministre des Affaires des anciens combattants a présenté aujourd'hui et à s'en servir comme d'un message aux autres ministres qui croient apparemment qu'ils n'ont aucune obligation envers leurs commettants.

Le rôle du ministre de la Défence nationale et du ministre associé de la Défence nationale est de défendre non seulement les intérêts du Canada, mais également les droits des hommes et des femmes qui combattent et travaillent avec ardeur en notre nom. Ces ministres semblent malheureusement s'être lavé les mains de cette responsabilité et ils en sont arrivés à une telle suffisance qu'ils sont disposés à déclarer unilatéralement, sans s'appuyer sur la Constitution ni sur des règlements, que les membres ou les anciens membres des Forces armées qui emploient l'expression «Forces armées canadiennes» dans la désignation de leur association seront passibles de poursuites.

Les ministériels donnent-ils leur appui au ministre des Affaires des anciens combattants et à ses travaux ou au ministre associé de la Défense nationale qui voudrait intenter des poursuites contre nos anciens combattants et les anciens membres des Forces armées, tout simplement parce qu'ils essaient d'asseoir leurs droits et leurs responsabilités en matière de pensions et de pensions de retraite?

Je viens de devenir membre de la Section 58 de la Légion canadienne—la meilleure section de la Légion—et je crois que la plupart des ministériels préfèrent le projet de loi, la méthode et la qualité de la vie assurés par le ministre des Affaires des anciens combattants et qu'ils rejettent catégoriquement la position adoptée par le ministre associé de la Défense nationale. S'ils croient comme moi que le ministre de la Défense nationale adjoint est allé trop loin en parlant de poursuivre d'anciens membres des Forces armées pour avoir utilisé le titre «Canadian Forces Pensioners' Association», ils devraient communiquer avec le ministre en question pour lui dire de s'inspirer de l'exemple de son collègue, le ministre des Affaires des anciens combattants. Ce ministre se bat pour les droits des anciens combattants, contrairement à son collègue qui ne fait rien et que parle d'intenter des poursuites d'une façon absolument ignoble.

• (1700)

M. Nunziata: Me permettez-vous de prendre la parole?

M. le vice-président: Oui, quand j'aurai indiqué les sujets que nous aborderons à l'heure de l'ajournement, vous pourrez poser des questions et faire des observations à propos du discours de la députée de Hamilton-Est (Mme Copps). Nous reprendrons ensuite le débat.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. le vice-président: En conformité de l'article 46 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: l'honorable député de Don Valley-Est (M. Attewell)—Les affaires extérieures—Le financement par le CIA d'une expérience de lavage de cerveau; l'honorable député de Yorkton-Melville (M. Nystrom)—L'agriculture—a) Le programme d'avances en espèces. b) Les renvois aux comités; l'honorable député de York-Est (M. Redway)—Les jeunes—Les programmes de création d'emplois.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LE FONDS DE BIENFAISANCE DE L'ARMÉE ET AUTRES LOIS CONNEXES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Hees: Que le projet de loi C-100, tendant à modifier la Loi sur le Fonds de bienfaisance de l'armée, la Loi sur l'aide aux enfants des morts de la guerre (Éducation), la Loi d'indemnisation des anciens prisonniers de guerre, la Loi sur les pensions, la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants et la Loi sur les allocations aux anciens combattants, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif.

M. le vice-président: Avez-vous des questions à poser ou des observations à faire à propos du discours de la députée de Hamilton-Est?

M. Hees: Monsieur le Président, je voudrais répondre à la question que m'a posée la députée.

M. le vice-président: Le ministre des Affaires des anciens combattants (M. Hees) a-t-il le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. Hees: La députée a posé une question au sujet de l'article 14. Je voudrais y répondre. L'article 14 porte sur le revenu des allocations d'anciens combattants et le supplément de revenu garanti. Je suis heureux de pouvoir signaler à la députée que les bénéficiaires de l'allocation aux anciens combattants ne subiront aucune perte de revenu à cet égard.

Je voudrais remercier la députée de la gentillesse de ses remarques. Cependant, je dois lui dire que les membres du cabinet et moi-même soutenons le gouvernement dans toutes ses initiatives. Je veux qu'elle sache que j'appuie la position du gouvernement à l'égard des membres des Forces armées et de la GRC dont elle a parlé.

Mme Copps: Monsieur le Président, je remercie le ministre de cet éclaircissement. Je lui sais gré également d'avoir tiré les choses au clair au sujet du traitement du revenu. J'avais l'impression que le ministre ne soutenait pas l'initiative du gouvernement concernant l'assurance-chômage, surtout pour ce qui est des anciens combattants et des anciens membres des Forces armées qui ne pourront plus toucher l'assurance-chômage à la suite des mesures adoptées par le gouvernement.

Je sais que telle était la position prise par un des anciens ministres de la Défense nationale, mais je me suis peut-être trompée. Je regrette que le ministre ait adopté cette attitude car je crois qu'il jouit de certains avantages politiques au sein de son parti. Depuis un certain nombre d'années, il a livré bien des guerres politiques à la Chambre des communes. Je pense que si le ministre était en mesure d'exercer son pouvoir politique et de profiter de ses avantages auprès de ses collègues, il pourrait inciter le gouvernement à revenir sur cette décision très controversée et injuste.

Je suis persuadée que le ministre ne peut en dire plus à cause de la solidarité ministérielle. Je crois sincèrement que le ministre n'approuve pas cette mesure bien qu'il soit obligé de l'accepter en raison de la solidarité ministérielle. Je l'encourage à user de son influence au sein du cabinet et de son parti pour que le gouvernement change sa position car, à mon avis, des instances proviennent de toutes les régions du pays de personnes appartenant à tous les partis politiques, libéral, néo-démocrate, conservateur, qui révèlent nettement qu'en l'occurrence le gouvernement a exagéré. J'espère que le ministre pourra au moins convaincre ses collègues d'attendre la recommandation de la Commission Forget, ce qui serait dans l'intérêt bien compris de son parti.

M. John Nunziata (York-Sud-Weston): Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir faire quelques brèves observations au sujet du projet de loi C-100. Mes collègues ont déjà fait savoir que le parti libéral appuie pleinement ce projet de loi. Il y a un certain nombre de succursales de la Légion dans ma circonscription et beaucoup d'anciens combattants habitent York-Sud-Weston. Je sais qu'ils m'approuveront de féliciter et de remercier le ministre pour la sensibilité, la compassion et l'intérêt qu'il manifeste à l'égard des anciens combattants en présentant le projet de loi C-100.

C'est avec beaucoup de chagrin, toutefois, que je constate que d'autres ministres, y compris le ministre de la Défense nationale (M. Nielsen) et le ministre associé de la Défense nationale (M. Andre), ne font pas preuve d'autant de sensibilité, de compassion et d'intérêt à l'endroit de nos anciens combattants. Je remarque que le ministre associé de la Défense nationale est ici présent et qu'il est très attentif. Pendant que le ministre des Anciens combattants fait tout en son pouvoir pour améliorer le sort des anciens combattants du Canada en veillant à ce que leurs pensions et leur niveau de vie soient rehaussés, d'autres ministres font tout leur possible pour contrecarrer ces mesures très positives. Comme l'a signalé ma collègue, la députée de Hamilton-Est (Mme Copps), le ministre associé de la Défense nationale a usé de tout son pouvoir pour menacer de poursuites judiciaires le Comité des pensionnés des Forces canadiennes parce que son nom comportait les mots «Forces canadiennes».

J'ai une lettre en date du 18 février adressée au comité des retraités des Forces armées canadiennes. Par cette lettre le ministre associé de la Défense nationale menace de poursuites cette association, qui représente des milliers et des milliers d'anciens combattants. Il lui demande, par application de l'article 248 de la Loi sur la défense nationale, de cesser immédiatement d'utiliser l'expression «Forces canadiennes», et il joint le texte de l'article 248 de cette loi. L'article 248 de la Loi sur la défense nationale dit:

a) les expressions «Forces canadiennes» ou «Forces armées canadiennes» ou le nom d'un élément constitutif, d'une unité ou d'un autre élément de ces Forces ou une abréviation d'un tel nom ou des expressions ou lettres qui seront vraisemblablement confondues avec ces appellations.

La personne ou l'organisme qui les utilisent sont passibles de poursuites. Ils sont coupables d'une infraction punissable sur déclaration sommaire de culpabilité. Donc, il menace de poursuites cet organisme valable qui a pour but, pour raison d'être d'améliorer le sort des anciens combattants. Est-ce une façon de traiter les anciens combattants canadiens? Voilà un exemple de l'insensibilité de certains ministres.

Il y a d'autres ministres, comme la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (Mlle MacDonald), qui présentent des mesures ayant pour effet de susciter des difficultés considérables aux anciens combattants du Canada. Il y a d'un côté le ministre des Affaires des anciens combattants qui cherche à améliorer le sort des anciens combattants, et de l'autre le ministre associé de la Défense nationale et la ministre de l'Emploi et de l'Immigration qui font ce qu'ils peuvent pour défaire le bien que le ministre des Anciens combattants cherche à faire. Chacun sait que la ministre de l'Emploi et de l'Immigration a présenté une certaine mesure qui est entrée en vigueur le 5 janvier 1986. Celle-ci prévoit que toute pension constitue un revenu gagné, aux termes du programme d'assurance-chômage. Par conséquent, un très grand nombre de retraités et d'anciens combattants n'ont plus droit aux prestations d'assurance-chômage. De toute évidence, la ministre n'a pas tenu compte des conséquences que cette mesure rétrograde aurait pour les milliers de Canadiens, dont un grand nombre d'anciens combattants, qui touchent une pension. Elle a manqué tout simplement d'humanité, de compassion et de compréhension en faisant adopter cette mesure lamentable.

• (1710)

En terminant, je tiens encore une fois à féliciter le ministre des Affaires des anciens combattants, un ministre hors pair. Il fait preuve d'une grande dignité dans la lutte qu'il mène en faveur des anciens combattants.

Des voix: Bravo!

M. Nunziata: Certains de ses collègues qui devraient eux aussi se porter à la défense des anciens combattants s'en abstiennent. Je me réjouis de voir que les anciens combattants de ma circonscription, celle de York-Sud-Weston, bénéficieront de ses bons offices. Tant qu'il fera partie du cabinet, je sais qu'il défendra les intérêts des anciens combattants, à l'encontre d'autres ministres qui ne témoignent d'aucune compassion, d'aucune sympathie pour ceux qui étaient prêts à combattre pour leur pays.

M. Lewis: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Les partis se sont entendus, et je crois que si la présidence demandait le consentement unanime, elle obtiendrait que le projet de loi soit renvoyé au comité plénier et non à un comité législatif.

M. le vice-président: Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour le 2e fois, et la Chambre se forme en comité plénier sous la présidence de M. Danis.)

Le président: A l'ordre. La Chambre est formée en comité plénier pour étudier le projet de loi C-100 tendant à modifier la Loi sur le Fonds de bienfaisance de l'armée, la Loi sur l'aide aux enfants des morts de la guerre (Éducation), la Loi d'indemnisation des anciens prisonniers de guerre, la Loi sur les pensions, la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants et la Loi sur les allocations aux anciens combattants. L'article 1 est-il adopté?

Sur l'article 1—

M. Nunziata: Monsieur le président, on vient de me dire qu'à ce stade un député n'est pas tenu de rester assis à sa place. J'ai donc saisi l'occasion pour voir ce que c'est que de parler des premiers rangs. Je tiens à ce que les députés sachent que l'impression est toute différente. On se sent plus proche de l'action, du cabinet, du ministre.

M. Hees: Je peux vous dire que d'ici le discours ne sonne pas mieux.

M. Nunziata: Le ministre dit que le discours ne sonne pas mieux. Lorsque l'on est en avant, les interpellations de l'arrière sont déconcertantes. Je vais profiter de l'occasion pour m'asseoir à l'avant et pour poser quelques questions sur le projet de loi C-100.

Tout d'abord, l'article 1 qui dit:

Les paragraphes 5(1) et (2) de la Loi sur le Fonds de bienfaisance de l'armée sont abrogés et remplacés par ce qui suit:

«5. (1) La Commission doit créer un comité central pour le Canada. Elle peut créer les autres comités qu'elle estime indiqués.

Le ministre nous expliquerait-il le pourquoi de cette modification à la Loi sur le Fonds de bienfaisance de l'armée?

M. Hees: Monsieur le président, c'est parce qu'il y avait autrefois des comités provinciaux qui n'existent plus. Ils seront remplacés par ce nouveau système.

M. Nunziata: Quel est l'objet du Fonds de bienfaisance de l'armée? Quelle est l'utilité de cette loi?

M. Hees: L'objet de la loi est de fournir de l'aide aux anciens combattants qui ont certains besoins. C'est essentiellement cela.

M. Nunziata: La loi prévoit-elle une évaluation du revenu? Je me demande comment on l'applique. Un ancien combattant doit-il se présenter devant un comité particulier, comme le dit la Loi sur le Fonds de bienfaisance de l'armée, et doit-il prouver qu'il est dans le besoin? Quels sont les critères? J'aimerais bien savoir si cette commission est très active. Combien de cas étudie-t-elle, chaque année ou chaque mois?

M. Hees: Les membres de la commission sont choisis parmi les civils. Ces derniers sont appelés à trancher les cas dont la commission est saisie et ils se fondent sur les besoins reconnus, c'est-à-dire qu'ils déterminent si certaines choses se révèlent nécessaires ou non. Tel est le rôle de la commission.

M. Nunziata: On y précise que la commission doit créer un comité central et que ce comité central peut créer les autres comités qu'il estime indiqués. En outre, il est précisé que:

(2) Chaque comité est formé d'au plus cinq membres, dont un, nommé par la commission, est président du comité; les autres membres sont nommés, après consultation des organisations d'anciens combattants, par le président du comité, avec l'approbation de la commission.

• (1720)

Combien d'anciens combattants siègeront au comité central? Existe-t-il dans la loi une disposition prévoyant qu'au moins un membre du comité central ou des autres comités sera un ancien combattant? Il me semble que pour comprendre les anciens combattants aussi bien que le ministre, il conviendrait d'exiger en vertu de la loi qu'au moins un membre de ce comité soit un ancien combattant. C'est seulement de cette façon que la commission acquerra cette rare compétence et comprendra les besoins des anciens combattants.

M. Hees: Monsieur le président, tous les membres de chacun de ces comités sont des anciens combattants. Je suis tout à fait d'accord avec le député que, à moins d'être soi-même un ancien combattant, il est difficile de comprendre les besoins et de savoir ce que ressentent les anciens combattants. Il y a un autre aspect très important à tout cela, et c'est que lorsque des décisions sont rendues par des comités formés d'anciens combattants, les anciens combattants visés par ces décisions les acceptent avec beaucoup plus de respect et de conviction car leurs auteurs se trouvent à être des personnes qui perçoivent leurs problèmes de la même manière qu'eux.

M. Nunziata: Monsieur le président, j'ai posé des questions au sujet du budget dont disposerait ce comité. Quelles sommes dépense-t-on annuellement en vertu de la Loi sur le fonds de bienfaisance de l'armée?

M. Hees: Monsieur le président, $350,000 suffisent à couvrir tous les frais.

[*Français*]

M. Gauthier: Monsieur le président, j'aimerais demander au ministre comment il va procéder pour nommer les membres de ce comité.

On dit dans le projet de loi qu'il va consulter les organisations d'anciens combattants. Est-ce que cette consultation va se faire de façon continue? Est-ce que cette consultation va se faire d'une façon spéciale? Est-ce que le ministre peut nous dire comment il va procéder pour la nomination de ces membres?

[*Traduction*]

M. Hees: Monsieur le président, les membres sont recommandés par les diverses associations d'anciens combattants, proportionnellement à leur importance. Comme le député le sait fort bien, la Légion est la plus importante d'entre elles, puis il y a les Amputés de guerre, les associations d'anciens combattants de l'armée, de la marine et de l'aviation et diverses excellentes associations d'un bout à l'autre du pays. Elles recommandent toutes les membres de ces comités.

M. Gauthier: Monsieur le président, je le comprends, mais je suppose alors que la modification dont nous sommes saisis corrige quelque peu une situation qui existe depuis quelque temps déjà. Toutes les provinces ont un comité et nous tentons de les centraliser par le biais de ce projet de loi, n'est-ce pas?

M. Hees: Monsieur le président, ils sont déjà centralisés, et ce projet de loi ne fait qu'entériner ce qui a déjà été fait.

M. Gauthier: Je remercie l'honorable ministre.

M. Nunziata: Monsieur le président, comme la note explicative le signale, cette modification forcera la Commission a créer un comité central. On précise ce qui suit:

Texte actuel des paragraphes 5(1) et (2):

«5.(1) La Commission doit instituer un comité pour chaque province, un comité pour le Royaume-Uni et un autre pour les États-Unis; . . .

Je remarque que dans la modification proposée, il n'est question ni du Royaume-Uni ni des États-Unis Je voudrais savoir pourquoi c'était utile dans la loi précédente et ce ne l'est plus maintenant.

M. Hees: Monsieur le président, à la fin de la guerre, on a dû examiner et régler un très grand nombre de cas. À l'époque, les autres comités existaient. A l'heure actuelle, ils ne sont plus nécessaires, et on les a supprimés. Tout se fait à partir d'Ottawa.

Le président: L'article 1 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

(L'article est adopté.)

Le président: L'article 2 est-il adopté?

Sur l'article 2—

[*Français*]

M. Isabelle: Monsieur le président, je voudrais poser une question au ministre. Je voudrais savoir si à l'article 2 . . .

[*Traduction*]

A la page 2, l'article 2 se lit comme suit:

«maison d'enseignement» désigne une université, un collège ou autre école d'instruction supérieure ou *un établissement de formation technique ou professionnelle* . . . que le Ministre a agréé pour l'éducation ou l'instruction d'étudiants selon la présente loi;» . . .

Le ministre va-t-il dresser une liste de ces établissements de formation technique ou professionnelle dans tout le Canada, auxquels des étudiants peuvent être admis en vertu de la loi?

M. Hees: Monsieur le président, le ministre approuve toutes ces écoles. Si on apporte cette précision dans le projet de loi, c'est pour donner au ministre, chaque fois que c'est nécessaire, le droit de désapprouver une école en particulier, s'il juge qu'elle ne permet pas de réaliser nos objectifs.

M. Angus: Monsieur le président, y a-t-il des possibilités de formation qui ne soient pas couvertes par cet article? Par exemple, le fils ou la fille d'un vétérinaire peuvent-ils s'inscrire à un programme d'apprentissage du secteur privé en restant admissibles à l'aide prévue par cet article?

M. Hees: Monsieur le président, la Loi vise les frais entraînés par ce genre d'enseignement, et l'on m'informe que ce genre d'enseignement dans le secteur privé n'est pas prévu. Il doit être dispensé par un établissement public.

M. Angus: Monsieur le président, je crois savoir qu'une partie des programmes d'apprentissage dispensés en Ontario nécessitent une certaine formation dans une institution reconnue tel qu'un collègue communautaire. Les gens de Thunder Bay vont pour cela à Sault-Sainte-Marie. La partie de leurs études qui s'effectuerait dans ce collège serait admissible, je présume?

M. Hees: La réponse est oui, monsieur le président.

M. Gauthier: Monsieur le président, j'imagine que si le ministre dit oui, la modification dont nous sommes saisis permettra le paiement de l'aide aux orphelins qui n'ont pas terminé leurs études secondaires. Auparavant, il fallait que les orphelins aient d'abord terminé leurs études secondaires pour pouvoir bénéficier de ces allocations, mais ce n'est plus le cas. A l'exception des enfants des anciens combattants de la guerre de Corée, j'imagine qu'il ne doit plus y avoir beaucoup de jeunes admissibles à cette disposition aujourd'hui.

M. Hees: Monsieur le président, d'après mes informations, leur nombre est de 582.

[*Français*]

M. Nunziata: Monsieur le président, je voudrais demander au ministre si les étudiants avaient plus de 18 ans ou moins de 18 ans. Est-ce qu'il y a . . .

[*Traduction*]

. . . une disposition de la loi fixant une limite d'âge?

M. Hees: Monsieur le président, jusqu'à présent, seuls les étudiants jusqu'à 17 ans inclus pouvaient bénéficier du programme. Nous avons maintenant porté la limite d'âge à 18 ans.

M. Nunziata: Monsieur le président, que se passe-t-il dans le cas d'une personne qui est au milieu de ces études en vue d'obtenir un diplôme universitaire? L'aide est-elle supprimée à l'instant où la personne atteint 18 ans, ou la loi permet-elle une certaine latitude de sorte que toute aide ou indemnité prévue dans la Loi sur l'aide aux enfants des morts de la guerre (Éducation), puisse être maintenue?

• (1730)

M. Hees: Oui, monsieur le président, le bon sens prévaudra toujours. Nous ne pouvons couper les vivres à un étudiant au milieu de ses études. En pareil cas, l'aide sera assurée jusqu'à la fin de l'année. Chez nous, nous avons du cœur.

(L'article est adopté.)

(L'article 3 est adopté.)

Sur l'article 4—*Délai*

M. Angus: Monsieur le président, comme je n'ai pas la loi originale sous les yeux, il m'est difficile de comprendre la portée du changement. Si après ses études secondaires, un étudiant décide de travailler deux ans, et qu'il demande ensuite une aide à l'université et au ministère des Affaires des anciens combattants, il ne serait pas admissible parce que le délai de quinze mois aura expiré. Qu'arrive-t-il à celui qui ayant satisfait à la première condition, c'est-à-dire qu'il s'est inscrit à l'université après le secondaire, décide ensuite de faire une pause pendant un an ou deux avant de retourner aux études? Un étudiant pourra-t-il interrompre sa formation tout en conservant son droit à une bourse du MAAC?

M. Hees: Monsieur le président, on me dit qu'il s'agit simplement d'un amendement corrélatif. Peut-être le député ne l'a-t-il pas compris.

M. Angus: C'est vrai. C'est pour cela que j'ai posé la question. Le ministre pourrait peut-être consulter son collaborateur et nous fournir de plus amples détails.

M. Hees: On me dit que le terme «école secondaire» a toujours figuré dans la loi originale. Or, on a ajouté maintenant celui d'«établissement de formation technique et professionnelle» à la liste des qualifications exigées.

M. Angus: Ma question porte davantage sur les conséquences globales de cette mesure. Je voudrais obtenir certaines assurances car nous ne devons pas oublier que bien des jeunes aujourd'hui interrompent momentanément leurs études. Ils cherchent à acquérir une certaine expérience du travail, peut-être parce qu'ils ne sont pas entièrement satisfaits de leur rendement scolaire. Après avoir travaillé quelque temps, ils savent mieux ce qu'ils veulent faire et sont mieux en mesure d'entreprendre une carrière. Je voudrais savoir si le ministère des Affaires des anciens combattants accordera toujours une bourse aux fils ou aux filles d'anciens combattants qui ont décidé de reprendre leurs études.

M. Hees: Ils ont droit à une période d'interruption de 15 mois. Je conviens avec le député qu'une telle interruption pour acquérir une véritable expérience du travail et de la vie leur est souvent très salutaire car elle leur permet de mieux profiter ensuite de leurs études. En effet, ils tirent un bien meilleur parti de leurs cours lorsqu'ils ont affronté les difficultés de la vie. C'est pour cette raison qu'on leur accorde 15 mois de battement avant de reprendre leurs études.

Si je ne m'abuse, le député voudrait qu'on prolonge cette période. Si c'est le cas, nous examinerons volontiers cette possibilité. Pour l'instant, cette période est de 15 mois. On pourrait peut-être effectivement la prolonger. Je peux l'assurer, en tout cas, que nous étudierons la question.

M. Angus: Je présume que la réponse du ministre concerne les autres aspects du projet de loi, car l'article à l'étude est très spécifique. Il dit «avant de commencer à fréquenter une maison d'enseignement».

M. Hees: Le député soulève là un excellent point qui n'a jamais été envisagé auparavant. Je lui donne l'assurance que nous prenons note de ce qu'il a dit et que nous allons y réfléchir. C'est peut-être une excellente idée.

M. Nunziata: Monsieur le président, j'ai une question d'ordre général à poser au sujet de la Loi sur l'aide aux enfants des morts de la guerre (Éducation). Au titre de la loi, j'imagine que celle-ci vise à venir en aide aux orphelins des hommes et des femmes tués en temps de guerre. Cette loi s'applique-t-elle uniquement aux enfants de ceux qui furent tués en temps de guerre ou s'applique-t-elle également aux enfants des hommes et des femmes qui, de nos jours, sont tués en service?

M. Hees: Oui, monsieur le président, elle s'applique aussi aux enfants des militaires qui, de nos jours, sont tués en service.

M. Nunziata: Peut-être le ministre pourrait-il envisager un jour ou l'autre d'en modifier le titre, car le titre actuel peut faire croire qu'elle ne s'adresse qu'aux seuls enfants des morts de la guerre. Le Canada n'est en guerre contre aucun pays à l'heure actuelle. Quand le ministre aura peu de pain sur la planche, peut-être pourrait-il songer à faire modifier le titre de la loi.

M. Hees: Je pense que le député a formulé là une excellente suggestion. Quoiqu'il soit très rare que le ministre ait peu de pain sur la planche, il envisagera néanmoins très sérieusement cette suggestion. C'est une excellente idée pour remettre le titre de cette loi à jour.

M. Gauthier: Monsieur le président, je voudrais revenir sur la période de temps qui rend un étudiant non admissible aux dispositions de cet article. Le texte anglais se lit comme suit:

No allowance or costs shall be paid under this Act in respect of any student whose education has been interrupted by 15 months or more immediately before entering an educational institution.

J'imagine qu'en l'occurrence le ministre jouit d'une certaine discrétion. «Or more» pourrait être interprété comme signifiant plus de 15 mois. Par ailleurs, la version française précise très clairement:

[*Français*]

Et je vais le lire, l'article 4:

. . . qui interrompt son éducation ou instruction pour plus de quinze mois . . .

Donc, il y a là une indication que cela doit excéder 15 mois. Est-ce qu'il y a discrétion ministérielle?

[*Traduction*]

Le ministre a-t-il ce pouvoir discrétionnaire? Dans l'affirmative, où est-ce prévu dans la loi? Y a-t-il une disposition à cet effet?

M. Hees: Cette disposition n'est pas prévue dans la loi. Le député a fait une proposition digne d'intérêt. Si pour une raison donnée, comme la maladie ou autre chose du genre, il est impossible à un étudiant de profiter de cette disposition pendant plus de 15 mois, le ministre devrait avoir ce pouvoir discrétionnaire. Je vais recommander que ce soit le cas à l'avenir.

(L'article est adopté.)

Sur l'article 5—

M. Angus: Monsieur le président, le ministre peut-il nous expliquer ce que signifie la phrase «lorsqu'ils ont été des évadés», à l'article 5?

• (1740)

M. Hees: Monsieur le président, cette phrase s'applique à un prisonnier de guerre qui a réussi à s'évader d'un camp de prisonniers pendant un certain temps, aussi longtemps que possible de préférence, et peut-être même à rejoindre ses propres lignes; cette période s'ajoutera à la durée qu'il a passé dans le camp de prisonniers de guerre. Il ne sera pas pénalisé pour avoir réussi à s'évader.

M. Angus: Monsieur le président, le ministre doit se rappeler que lorsque je suis intervenu à l'étape de la deuxième lecture, j'ai parlé de la loi initiale où l'on prévoit des pourcentages, les 10 p. 100, 15 p. 100 et 20 p. 100, en fonction du temps passé dans un camp de prisonniers. Pour les échelons de 10 et 15 p. 100, prévoit-on actuellement la même phrase au sujet des personnes qui se sont évadées ou est-elle prévue uniquement dans l'article traitant des soldats qui ont été prisonniers pendant plus de 30 mois?

M. Hees: Monsieur le président, toute période durant laquelle le prisonnier a été détenu s'applique à l'article concernant les évadés. Peu important le temps que la femme ou l'homme a passé dans un camp de prisonniers de guerre et celui où elle ou il a été évadé, les deux comptent, quelle qu'en soit la durée.

M. Angus: Monsieur le président, pour que tout soit bien clair, je suppose que la partie du projet de loi initial où l'on précise les 10 p. 100 pour trois mois, 15 p. 100 pour 18 mois, je crois, continue de s'appliquer, et qu'elle n'a pas été modifiée? La seule chose que nous modifions ici, c'est l'indemnisation des soldats qui ont été prisonniers pendant plus de 30 mois.

M. Hees: C'est exact, monsieur le président.

M. Nunziata: Monsieur le président, on propose de modifier l'indemnisation des anciens prisonniers de guerre. Je déduis de la modification proposée que la pension que l'on touche est calculée en fonction de la guerre à laquelle on a pris part et de la période pendant laquelle on a été prisonnier de guerre. Est-ce exact?

M. Hees: C'est exact, monsieur le président.

M. Nunziata: Monsieur le président, pour quelle raison faire une différence entre les guerres? Il y a eu, je crois, la guerre de Corée puis les prisonniers de guerre de Dieppe. Est-ce exact? Pendant que je suis debout, je voudrais savoir à combien de personnes ces dispositions s'appliquent?

M. Hees: Monsieur le président, il y a deux catégories de prisonniers de guerre. La première englobe ceux qui étaient dans les camps de prisonniers de guerre japonais. Il y a quelques mois, je suis allé sur place et j'ai également rencontré de nombreuses personnes qui ont été détenu dans les camps japonais. Je peux assurer au député qu'il aurait beaucoup de mal à croire ce qu'elles ont subi. Elles ont été soumises à des conditions de vie et à des tortures incroyables qui dépassent tout ce que vous pourriez imaginer.

Il n'y a que deux catégories de prisonniers de guerre. D'une part, ceux des camps japonais et de l'autre, ceux de Dieppe et tous les autres prisonniers de guerre. Ce sont les deux seules.

M. Gauthier: Monsieur le président, le ministre vient de terminer en disant «tous les autres» . . .

M. Hees: Le député de York-Sud-Weston (M. Nunziata) m'a demandé des chiffres et j'ai oublié de les lui donner. Cinq cent quarante-quatre prisonniers de guerre des camps japonais et 1,550 autres prisonniers de guerre et leurs veuves bénéficieront de cet amendement.

M. Nunziata: Merci, monsieur le président.

M. Gauthier: Monsieur le président, je voudrais des éclaircissements. Le ministre a parlé de 1,500 prisonniers. S'agit-il du nombre total de bénéficiaires ou faut-il ajouter à ces 1,500 personnes les 400 dont il a parlé?

M. Hees: Monsieur le président, il s'agit de 1,550 anciens combattants de l'autre catégorie.

M. Gauthier: Toutes les catégories?

M. Hees: Il y a les anciens combattants de Hong Kong, ceux qui étaient prisonniers de guerre dans des camps japonais. L'autre catégorie inclut tous les autres prisonniers de guerre et il y a eu 1,500 prisonniers de guerre ou veuves de prisonniers. Tel est le total. Il y a en tout 544 prisonniers de guerre des camps japonais.

M. Gauthier: Je le comprends bien, monsieur le président, mais certains prisonniers de guerre de Hong Kong relevaient des Japonais, et il y a aussi ceux de Dieppe; je suppose que c'était calculé au pifomètre. Et «tous les autres» sont ceux de la guerre de Corée et tous les autres.

M. Hees: C'est exact, monsieur le président.

Mme Copps: Monsieur le président, je voudrais poser une question sur la Loi sur le Fonds de bienfaisance de l'armée. Les amendements proposés concernent l'article 1, alinéa 5(1) et (2). La Loi sur le Fonds de bienfaisance de l'armée ne concerne-t-elle que les demandes émanant d'anciens prisonniers de guerre ou ces amendements s'appliquent-ils au Fonds en général?

Le président: La députée pose-t-elle une question sur l'article 1?

Mme Copps: Non, monsieur le président. C'était une question sur la loi en général. Je me demandais si l'on pouvait invoquer la loi pour les anciens prisonniers de guerre seulement, d'après ce projet de loi, ou si l'on pouvait également l'invoquer pour les enfants et pour toutes les autres veuves et ainsi de suite.

Le président: Je dois rappeler à la députée que nous sommes à l'article 5. Pourrait-elle s'en tenir à cette disposition?

Mme Copps: Je comprends, monsieur le président.

M. Hees: Monsieur le président, puis-je supposer que la députée a trouvé moyen de rattacher sa question à l'article 5, et y répondre? Il n'y a pas de restriction quant aux demandes. Tous les anciens combattants sont admissibles pas seulement les anciens prisonniers de guerre.

Mme Copps: Monsieur le président, avec la bienveillance du ministre qui veut bien me donner des précisions, je connais deux cas en particulier où les ressources du Fonds n'ont pu servir. Par exemple, à l'occasion des funérailles de quelqu'un qui s'était suicidé. C'était contraire aux règlements de l'armée, semble-t-il, et en certaines occasions, la Loi sur le Fonds de bienfaisance de l'armée devrait se prêter plus facilement aux besoins des services sociaux des Forces armées.

De quel règlement s'agit-il? J'ai pu intervenir avec succès dans un cas, mais l'armée a refusé d'être présente aux funérailles de quelqu'un de ma circonscription qui s'était suicidé. On a fait comme s'il s'était absenté sans permission. Que prévoit la Loi sur le Fonds de bienfaisance de l'armée?

M. Hees: Monsieur le président, on me dit que le Fonds de bienfaisance de l'armée établit ses propres règlements. Ce n'est pas le ministre. Si d'autre détails s'imposent ou si la députée ou tout autre député estime que certains cas méritent d'être éclaircis, qu'ils m'en parlent, ou bien qu'ils m'écrivent, et je verrai ce que je peux faire. Comme la députée, et comme tous les autres, je tiens à ce que chaque cas soit traité avec équité.

• (1750)

(Les articles 5 à 18 inclusivement sont adoptés.)

(Le titre est adopté.)

(Rapport est fait du projet de loi.)

M. Hees propose: Que le projet loi soit agréé.

(La motion est adoptée.)

M. Hees propose: Que le projet de loi soit lu pour la 3e fois et adopté.

—Monsieur le Président, avant que la Chambre n'adopte le projet de loi, je voudrais remercier les députés de l'opposition qui ont participé au débat de l'attitude très constructive, réfléchie et généreuse dont ils ont fait preuve. Certains ont fait de bonnes propositions qui nous seront utiles et je leur sais gré de leur bonne volonté et de l'aide constructive qu'ils m'ont apportée aujourd'hui.

Des voix: Bravo!

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, je voulais simplement revenir sur certaines questions dont le ministre a eu l'obligeance de parler au comité plénier chargé d'étudier la Loi sur le Fonds de bienfaisance de l'armée. Il a dit que si nous avons des problèmes précis à ce sujet, nous pouvons nous adresser à lui directement. Le problème qui se pose—et nous pourrions envisager d'y remédier en adoptant des règlements plus précis—c'est que la plupart du temps, le citoyen ordinaire ne sait pas qu'il a un droit d'appel auprès du ministre. Dans le cas que j'ai cité, j'ai pu heureusement convaincre les autorités sans devoir m'adresser au ministre. Un électeur souffrait d'une sorte de trouble mental qui l'a poussé à s'absenter sans permission. Par la suite, il s'est suicidé. Le responsable du gouvernement avec lequel j'ai communiqué m'a dit que l'on ne payerait pas ses funérailles parce qu'il s'était tué tandis qu'il était absent sans permission. Après des négociations avec les militaires, j'ai réussi à résoudre ce problème de façon précise. Cependant, j'ai dû téléphoner au major concerné par cette affaire en lui disant qu'il préférerait peut-être qu'on ne la soulève pas à la Chambre des communes.

Comme la personne en question était célibataire, sa mère a dû payer elle-même les funérailles. Elle est venue me voir à ce sujet quelques mois plus tard. Elle a finalement été défrayée dans le cadre de la Loi sur le Fonds de bienfaisance de l'armée, mais que lui serait-il arrivé si elle n'avait pas été persévérante, si elle n'était pas venue me voir? La même politique vaut toujours pour ceux qui s'absentent sans autorisation. Ils perdent tous leurs avantages, même le remboursement des frais funéraires. Il faut donc prévoir un droit d'appel pour des gens comme la mère dont j'ai parlé. Quelqu'un lui a donné mon nom et nous avons pu résoudre ce problème ensemble. Mais bien d'autres personnes dans le même cas ne poursuivraient pas leurs démarches, car un suicide est toujours très traumatisant pour une famille. Il faudrait prévoir un mécanisme automatique d'appel dans le cadre de cette loi qu'il faudrait mieux faire connaître au public.

M. Hees: Monsieur le Président, la députée a soulevé une question fort pertinente. Je la félicite d'avoir défendu une telle position. C'est le genre de solution que j'aurais volontiers proposée moi-même si on m'en avait parlé. Je me réjouis donc qu'elle ait réussi à faire passer son message.

Je profite encore de l'occasion pour inviter tous les anciens combattants ou les veuves d'ancien combattant à communiquer avec moi si jamais ils se sentent lésés à quelque égard que ce soit. Je n'ai pas de panacée à offrir car je suis astreint à différents règlements, mais je ferai l'impossible pour leur rendre justice. La députée de Hamilton-Est (Mme Copps) mérite, certes, des félicitations pour avoir défendu si vigoureusement la cause de cette veuve.

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, je suis très heureux de pouvoir intervenir de façon extrêmement brève dans le débat sur la mesure à l'étude. Ma circonscription compte six sections de la Légion, et j'en suis d'ailleurs moi-même membre. Je suis particulièrement conscient du sort des anciens prisonniers de guerre car je compte parmi les résidents de ma circonscription un ancien président de l'Association des vétérans de Hong Kong. De même, mon ancien associé en droit a servi durant de nombreuses années à titre de colonel du Royal Regiment du Canada. Ses associés ont été détenus en compagnie du père du député de Thunder Bay-Atikokan (M. Angus) à la suite du raid de Dieppe. Étant donné tout cela, j'appuie certes de tout cœur les principes énoncés dans le projet de loi, surtout en ce qui a trait à la Loi d'indemnisation des anciens prisonniers de guerre. Je tiens à féliciter le ministre et le gouvernement d'avoir accompli un travail remarquable à l'égard du projet de loi.

M. Iain Angus (Thunder Bay-Atikokan): Monsieur le Président, le dernier mot devrait à mon avis revenir à l'un de ces prisonniers de guerre, le soldat G. Oliphan, des Queen's Own Cameron Highlanders du Canada, de Winnipeg, au Manitoba. Voici:

Did you ever hear of Dieppe, Boys?
It's a little town in France,
The "Brass-hats" sent us in there
To make the "Jerrys" dance.

It was our first taste of action
As we waded in and fought,
But Jerry was expecting us
And our fighting counted not.

We kept right on a going
The blood and guts flew high,
We saw our comrades falling
And had to let them die.

There must have been a reason
For a slaughter such as this;
Surely someone will account for
The faces that we miss.

So much for Dieppe, Boys,
For our plans that hit a snag,
While we wait for the Armistice
In a lousy old Stalag.

M. le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

M. le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la 3e fois, est adopté.)

M. Lewis: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je crois que vous trouverez la Chambre disposée à dire qu'il est 18 heures.

M. Gauthier: Nous sommes disposés à dire qu'il est 18 heures. Nous ne le contestons pas.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

La motion d'ajournement de la Chambre est proposée d'office en conformité de l'article 66 du Règlement.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES—LE FINANCEMENT PAR LA CIA D'UNE EXPÉRIENCE DE LAVAGE DE CERVEAU

M. Bill Attewell (Don Valley-Est): Monsieur le Président, le 7 mars 1986, j'ai demandé au ministre de la Justice (M. Crosbie) quand le gouvernement publierait tous les faits concernant les expériences de lavage de cerveaux effectuées à l'Allan Memorial Institute de Montréal vers la fin des années 50, notamment les faits concernant le financement de ces expériences par la CIA. Mme Florence Langleben compte parmi les Canadiens qui ont fait l'objet de ces expériences. Son fils Wayne demeure dans ma circonscription de Don Valley-Est. Le 8 février 1986, Wayne Langleben écrivait une lettre ouverte à un journal de Toronto au sujet des mauvais traitements infligés à sa mère. Voici un passage de cette lettre:

• (1800)

Ma mère compte parmi les neuf Canadiens que la CIA a utilisés comme cobayes dans des expériences de lavage de cerveaux effectués à l'hôpital Royal Victoria de Montréal. Pourquoi les Canadiens sont-ils si veules quand il s'agit de traiter avec le gouvernement américain? Pouvez-vous imaginer le scandale si le Canada avait effectué ces expériences sur d'innocents citoyens américains?

Il y a une seule façon d'assurer l'indemnisation de ces malheureuses victimes; c'est que nos élus exigent un règlement équitable. C'est là, bien sûr, une hypothèse tout à fait improbable.

Ma mère a toujours dit que la CIA attendait que les victimes meurent pour ne pas avoir à payer. Ma mère est décédée le 2 janvier 1986.

Il est trop tard pour que Florence Langleben sache ce qu'il en est. Mais son fils aimerait savoir, comme beaucoup de Canadiens préoccupés, ce qui va être fait au sujet de cette situation absolument inadmissible. Voici quelques éléments du dossier: Florence Langleben a été hospitalisée à l'Allan Memorial Institute le 8 février 1957, à la demande de son médecin propre, pour angoisse et douleurs à la poitrine. Elle a été soignée au LSD et autres médicaments par le Dr Ewen Cameron pendant son séjour à l'hôpital. Après sa sortie le 3 avril 1957, elle a été suivie par le Dr Cameron à son bureau.

Le 20 août 1959 Mme Langleben a été réhospitalisée à l'Allan Memorial Institute, toujours sous les soins du Dr Cameron, pour angoisse et douleurs à la poitrine. Entre le 20 août et le 6 novembre 1959, Mme Langleben a subi 43 jours de sommeil sous médicaments, 15 traitements par électrochocs, 43 jours de «guidage psychique». Cela consistait à recevoir des messages enregistrés, sous l'effet des médicaments et pendant des durées allant jusqu'à 16 heures par jour. Elle est sortie de l'hôpital le 20 novembre 1959.

Pendant qu'elle était sous les soins du Dr Cameron, on n'a jamais dit à Mme Langleben qu'elle participait à une expérience plutôt qu'à un traitement. On ne lui a jamais dit non plus que ces expériences étaient financées par la CIA à des fins extramédicales. On ne lui a pas dit que ces expériences étaient peu susceptibles de produire des avantages thérapeutiques, ni qu'elles comportaient l'emploi de médicaments dangereux et de techniques risquées pouvant provoquer des troubles physiques et psychologiques permanents.

Mme Langleben a souffert de ces symptômes pendant 30 ans. En 1977, on a appris que la CIA avait participé au financement des travaux du Dr Cameron. Les faits entourant le rôle de la CIA et celui du gouvernement canadien sont vagues et incomplets. La ministre des Relations extérieures (Mme Vézina) en novembre dernier, a dit que certains faits sont incontestables. Nous savons, par exemple, que des Canadiens ont été soumis à ce traitement psychiatrique expérimental et qu'ils en ont souffert.

En décembre 1980, un groupe de Canadiens qui, à leur insu, avaient pris part à ces expériences ont entamé des poursuites contre le gouvernement américain, dans l'espoir d'être indemnisés. En janvier 1985, la CIA a offert de régler à l'amiable. Elle proposait de verser $25,000 à chaque plaignant. L'avocat mandaté par les neuf Canadiens, M. Joseph Rauh, s'est déclaré indigné de cette offre ridicule.

Vers la fin de 1985, un juge de la Cour fédérale des États-Unis interdisait à des responsables de la CIA de témoigner lors d'une enquête préliminaire concernant des excuses qu'ils auraient présentées au gouvernement canadien en 1977. M. John Hadwen est l'agent de liaison canadien à qui les responsables américains ont fait part de leurs regrets lorsque l'affaire du financement de certains travaux du Dr Cameron par la CIA a été révélée au grand jour en 1977. Il a déposé une attestation écrite. Le premier ministre (M. Mulroney) et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) lui ont permis de témoigner lors de l'enquête. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) a saisi le secrétaire d'État américain de cette question à trois reprises. Ottawa a également exercé des pressions afin que Washington communique les documents relatifs à cette affaire.

Le ministre de la Justice a chargé M. George Cooper d'agir à titre d'avocat indépendant en vue d'examiner le rôle que le gouvernement canadien aurait pu jouer, relativement aux travaux du Dr Cameron. En outre, au début de ce mois-ci, le sous-ministre adjoint suppléant de la Justice chargé du Droit public est allé à Washington pour y être informé par de hauts fonctionnaires du ministère américain de la Justice du point de vue américain sur l'affaire des plaignants canadiens contre la CIA. Je crois comprendre de récents articles de journaux que la date du procès a été fixée pour juillet ou août prochains à la Cour de district de Washington, D.C.

• (1805)

Compte tenu de l'information que je viens de résumer, il semble que des progrès ont été faits et que notre gouvernement s'est bien porté au secours des victimes. Toutefois, il reste beaucoup à faire. Il est urgent que tous les faits entourant ce tragique épisode soient publiés. Il y a déjà trop longtemps que les personnes lésées attendent que justice soit rendue. Il est trop tard pour Florence Langleben, mais pour les autres victimes et pour Wayne Langleben, il faut répondre à ces questions.

Je prie mes collègues de publier dès qu'il sera disponible le rapport de M. Cooper, de continuer à presser le gouvernement américain de publier l'information qu'il détient et de prendre des mesures pour que cet incident tragique et inacceptable ne se répète jamais.

M. Chris Speyer (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, nul parmi nous ne saurait être indifférent aux circonstances tragiques entourant le cas des neuf Canadiens qui ont intenté cette poursuite. Mon collègue a signalé que le gouvernement canadien avait retenu les services de M. George Cooper, un remarquable avocat de Halifax, en Nouvelle-Écosse, afin de préparer un rapport à l'intention du cabinet, destiné à établir les circonstances entourant cette affaire, il y a une trentaine d'années. Quand on aura établi les faits, le cabinet en sera saisi et il prendra alors rapidement une décision à cet égard.

L'AGRICULTURE—A) LE PROGRAMME D'AVANCES EN ESPÈCES B) LES RENVOIS AUX COMITÉS

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur le Président, il y a quelques jours, j'ai posé à la Chambre une question au sujet du rapport du groupe de travail Nielsen et plus particulièrement de la partie concernant l'agriculture et des questions comme les avances en espèces et le rétablissement agricole des Prairies.

Je me suis rendu dans ma circonscription, en Saskatchewan, deux fois depuis le dépôt de ce rapport et j'ai pu voir que les agriculteurs sont fort inquiets de certaines des recommandations concernant l'agriculture. Ce qui me préoccupe énormément et ce qui rend les agriculteurs furieux, c'est le fait qu'aucun des auteurs de ce rapport sur l'agriculture n'est lui-même agriculteur, que ce soit dans l'ouest ou l'est du pays.

Le groupe d'étude compte huit membres dont le plus versé en agriculture est M. A. M. Runciman, ancien président de l'Union des producteurs de grain. Il est maintenant retraité et habite Winnipeg, au Manitoba. Le groupe de travail comprend aussi un certain nombre de fonctionnaires, de même que M. Paul Stewart, des services aux agriculteurs de la Banque de commerce, et M. Stringham, premier vice-président de Ralston-Purina.

Le groupe de travail ne compte pas un seul agriculteur même si les conservateurs disaient à l'époque où ils siégeaient du côté de l'opposition qu'il fallait que les citoyens ordinaires participent davantage à la prise des décisions au Canada. Pas un seul agriculteur ne fait partie de ce groupe de travail sur les problèmes de l'agriculture. Il ne faut donc pas s'étonner qu'il ait formulé des recommandations contraires aux désirs de presque tous les agriculteurs du pays.

Je voudrais que le gouvernement nous dise lesquelles de ces recommandations reflètent sa politique. Je voudrais aussi que des députés conservateurs de la Saskatchewan nous disent ce qu'ils pensent des recommandations contenues dans ce rapport. Je voudrais en énumérer quelques-unes. Le rapport recommande que le régime d'imposition des agriculteurs s'appuie sur la méthode de la comptabilité d'exercice plutôt que sur la comptabilité de caisse. Cela voudrait dire que les agriculteurs du Canada paieraient 100 millions de dollars d'impôt fédéral de plus par année.

Le rapport recommande aussi d'éliminer les remboursements au titre du carburant agricole, qui représentent quelque 130 millions de dollars par année. D'une part, les impôts augmenteraient de 100 million de dollars par année et, d'autre part, le dégrèvement d'impôt pour les carburants agricoles, qui représente 130 millions de dollars par année, serait supprimé. Cela veut dire que les agriculteurs du Canada paieraient environ un quart de milliard de dollars de plus.

Le rapport du groupe de travail recommande aussi d'augmenter les cotisations au régime d'assurance-récolte. Il propose aussi de modifier le système de paiements anticipés. A l'heure actuelle, l'agriculteur n'a pas à payer d'intérêts sur les paiements anticipés. Le groupe de travail recommande que l'agriculteur paie dorénavant des intérêts au taux courant sur ces paiements anticipés. Cela nuirait non seulement aux agriculteurs de ma circonscription, mais aussi à ceux de tout l'ouest du Canada. Le gouvernement envisage également de supprimer la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies, autre programme populaire et utile. A un endroit comme Indian Head, où il y a des collectivités agricoles, la suppression de ce programme sera extrêmement dommageable. Cela nuira non seulement à la localité elle-même, mais aussi à bien des agriculteurs de la Saskatchewan.

• (1810)

Une autre recommandation vise à empêcher la création de nouveaux offices de commercialisation. Je ne sais pas exactement pourquoi on a fait cette recommandation, car il me semble qu'une telle décision appartient aux agriculteurs et non à quelque bureaucrate du gouvernement ou quelque conseiller du secteur privé relevant du vice-premier ministre (M. Nielsen). Une autre recommandation porte sur la «rationalisation»—quelque chose de nouveau—du réseau ferroviaire des Prairies, l'introduction des tarifs marchandises variables et la suppression des garanties, et l'élimination progressive de la remise en état des embranchements, si importants pour les Prairies.

Le groupe de travail propose aussi de privatiser la Société du crédit agricole. Les agriculteurs de ma circonscription s'en inquiètent, car ils ont déjà suffisamment de problèmes avec les banques privées sans qu'on aille privatiser cette société. Ce qui inquiète également les agriculteurs, c'est la recommandation de fermer le port de Churchill au transport des grains. Je sais, monsieur le Président, que vous représentez la région de Toronto, mais je pense que vous aussi vous inquiéteriez de voir ces recommandations adoptées. Mon propos, ce soir, c'est d'attirer l'attention sur les recommandations du groupe de travail Nielsen et de prier mes collègues de la Saskatchewan qui siègent du côté du gouvernement d'intervenir sur ces questions. Nous devons conserver le système des avances en espèces tel qu'il existe. Nous avons besoin du programme de rétablissement agricole des Prairies, car il a sa raison d'être.

Nous avons besoin du rabais de taxe sur les carburants agricoles de 130 millions de dollars à cause de l'augmentation du coût des intrants agricoles et de la baisse des revenus agricoles. Au lieu de prendre 100 millions de dollars de plus aux agriculteurs en modifiant le régime fiscal, il faut maintenir ce régime fiscal tel quel. Nous ne voulons pas privatiser la Société du crédit agricole, nous ne voulons pas fermer le port de Churchill. Ce sont des choses très importantes pour les agriculteurs de l'ouest du Canada.

Depuis 15 ou 16 ans, trois importants groupes de travail sur l'agriculture se sont penchés sur les agriculteurs de l'ouest du Canada. Le premier groupe de travail remonte au début des années 70, à l'époque où l'hon. Otto Lang était ministre des Transports. Ce rapport avait recommandé la suppression progressive des deux tiers environ des exploitations agricoles qui manquaient, selon les experts, d'efficacité. Les agriculteurs canadiens ont fait front et se sont battus contre les recommendations de ce groupe de travail. Nous avons ensuite eu un autre groupe de travail qui a recommandé l'abolition du taux du Nid-de-Corbeau, qui jouait un rôle très important dans le transport des céréales vers divers ports du Canada. De nombreux agriculteurs de l'Ouest estimaient que cet accord faisait partie de l'entente d'intégration dans la Confédération.

Nous avons maintenant un troisième groupe de travail lui aussi imperméable aux besoins des agriculteurs de l'ouest du Canada. Le texte a été rédigé par un groupe d'hommes—et ce sont tous des hommes—parmi lesquels il n'y a pas un seul agriculteur. Ce sont tous des hommes d'affaires, des fonctionnaires ou des retraités qui ne sont pas des agriculteurs actifs. J'invite donc le gouvernement à nous faire connaître le plus rapidement possible sa réponse au groupe de travail sur l'agriculture car un grand nombre d'agriculteurs s'impatientent. Ils ignorent ce que l'avenir leur réserve. Ils veulent connaître la position du gouvernement du Canada. Je conjure le gouvernement de ne pas laisser se répandre une panique inutile parmi les agriculteurs du Canada. S'il n'est pas d'accord avec ces recommandations, qu'il nous le dise. S'il est d'accord avec certaines d'entre elles, qu'il nous le dise aussi afin que nous puissions avoir une réponse. C'est tout ce que je demande à l'occasion de ce débat.

M. Pierre Blais (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je réponds à la question du député de Yorkton-Melville (M. Nystrom) que nous ne songeons pas à annuler le programme de paiements anticipés en espèces aux producteurs de grain de l'Ouest. Le personnel du ministère examine en ce moment le programme en vue de modifications à présenter concernant la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies. Nous projetons de mettre les modifications en place avant le début de la campagne agricole de 1986-1987.

Nos projets à long terme incluent une refonte complète de la loi, qui se fera à partir d'un examen des principes de base et d'une évaluation des besoins futurs des producteurs de grain de l'Ouest. Une fois remaniée, la nouvelle loi sera mieux adaptée aux exigences et au dévelopement futur de ce secteur.

• (1815)

[*Français*]

Quant au rapport dont mon honorable collègue fait allusion, le gouvernement a demandé à un comité indépendant de nous

faire des recommandations. Nous venons de les recevoir, nous allons les étudier, nous allons demander conseil. C'est, je pense, la marque de commerce de notre gouvernement d'avoir consulté les Canadiens pour chacune des législations que nous avons mises en place depuis 18 mois. Nous n'avons pas de leçon à recevoir de personnes dans ce domaine. Nous avons fait notre travail, nous avons fait notre devoir.

Ce que nous devons faire devant la perspective économique actuelle, particulièrement dans le secteur du commerce international, c'est de regarder vers l'avenir. Ce que le Nouveau parti démocratique veut nous faire faire, c'est de nous enfermer dans le présent, quand ce n'est pas dans le passé. Le seul avenir qu'on veut nous faire voir, c'est l'inaccessible: augmenter les services, augmenter les dépenses de l'État, augmenter les subventions, réduire les impôts, réduire les dépenses. C'est impossible.

Nous sommes un gouvernement responsable, monsieur le Président, nous allons étudier ce rapport. Nous verrons dans les semaines et les mois à venir quelles seront les mesures que le gouvernement entendra prendre là-dessus. Ce n'est pas demain matin que nous le saurons, nous devons l'étudier, et nous prendrons les intérêts des agriculteurs canadiens, comme nous l'avons toujours fait.

[*Traduction*]

LES JEUNES—LES PROGRAMMES DE CRÉATION D'EMPLOIS

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, vous vous souvenez sans doute que le 18 mars, j'ai demandé à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (Mlle MacDonald) si son ministère a des programmes pour les jeunes Canadiens et si oui, combien il en a et combien de jeunes en bénéficient.

Si je lui ai posé cette question, c'est qu'à mon avis la majorité des Canadiens ont une impression fausse à l'heure actuelle. A cause des déclarations de l'opposition et des médias, ils croient que le gouvernement actuel n'offre aucun programme aux jeunes. Ils croient que le gouvernement actuel ne finance pas de programmes destinés à la jeunesse et que pas un seul jeune ne participe à des programmes mis en œuvre par le gouvernement actuel.

Or, monsieur le Président, vous et moi savons que ce n'est pas vrai. Nous savons que des programmes existent. Nous savons que le gouvernement a créé un grand nombre de ces programmes. Cependant, à lire les comptes rendus des journaux et à entendre les rumeurs qui circulent dans ma circonscription et ailleurs au Canada, j'ai l'impression qu'un grand nombre de nos compatriotes ne se rendent pas compte de ce que fait le gouvernement. Ils ne semblent pas comprendre que le gouvernement, comme tous les Canadiens, est préoccupé au plus haut point par les problèmes de la jeunesse. Ils ne semblent pas se souvenir non plus qu'au cours de la dernière campagne électorale, l'une des principales questions était celle du chômage et de l'économie et notamment celle du chômage chez les jeunes. Une grande partie du public ne semble pas savoir ou comprendre que lorsqu'il a pris le pouvoir, le gouvernement a entrepris la révision de tous ces programmes y compris les programmes d'emploi et de formation pour la jeunesse.

• (1820)

Cette révision visait principalement à faire en sorte que l'argent consacré à la jeunesse soit dépensé à bon escient et à ce que les jeunes Canadiens profitent au maximum de l'argent dépensé pour les aider. Cet examen portait surtout sur l'emploi et les mesures à prendre pour créer plus d'emplois pour les jeunes chômeurs. Tous ces programmes ont été révisés. Nous en avons instauré de nouveaux. L'un des principaux est la stratégie de Planification de l'emploi.

Comme nous le savons, cette année, le gouvernement consacre environ 734 millions de dollars à des programmes de formation et de création d'emplois pour les jeunes. Vous savez également que, cette année, 222,600 jeunes participent aux nouveaux programmes du gouvernement. N'oublions pas non plus que nous consacrons à ces programmes plus d'argent et plus de personnel qu'il n'y en a jamais eu pour les programmes du gouvernement libéral, y compris Katimavik. Même lorsque le chômage chez les jeunes a battu tous les records, dépassant 21 p. 100, en 1982, l'ancien gouvernement libéral est loin d'avoir dépensé autant d'argent pour les programmes d'emploi et de formation à l'intention de la jeunesse que le gouvernement actuel ne va en consacrer à ces nouveaux programmes.

Entre 1980 et 1984, pendant la grande récession comme il convient maintenant de l'appeler, 142,000 jeunes ont perdu leur emploi. Ils l'ont perdu pendant que l'ancien gouvernement libéral était au pouvoir et prétendait aider les jeunes et s'intéresser à eux. Nous savons tous pertinemment que, depuis septembre 1984, quand le gouvernement a pris le pouvoir, 75,000 nouveaux emplois ont été créés pour les jeunes, ce qui a permis de faire baisser le taux de chômage chez cette catégorie de la population.

Je crois que la plupart des Canadiens ne sont pas au courant de cela. Ils pensent que Katimavik était le seul programme d'emploi pour les jeunes à exister. Ils savent qu'il a été créé dans le but d'assurer une certaine formation aux jeunes et de leur faire acquérir des expériences de vie. Ce dont ils ne semblent pas se rendre compte, à mon avis, c'est que bien que Katimavik ait été créé par une personne fort honorable, le sénateur Hébert, en pareil cas l'auteur du programme donné devient très attaché à l'objet de sa création, lui accorde une importance toute spéciale et estime qu'il ne faudrait surtout pas y toucher. Nous savons qu'il n'y a rien de permanent dans la vie et que tout change pour le mieux, du moins nous l'espérons. En fait, depuis le moment où le nouveau gouvernement a mis en œuvre ses programmes, le chômage chez les jeunes a commencé à diminuer. De plus en plus de jeunes détiennent des emplois et il y en a de plus en plus qui trouvent du travail. Évidemment, ils ne sont pas très nombreux, les jeunes qui travaillent, mais il demeure que le taux de chômage diminue sans cesse.

J'espère que, ce soir, le secrétaire parlementaire le fera comprendre aux Canadiens et qu'il les mettra au courant de ce qu'a fait le gouvernement jusqu'ici au chapitre des programmes destinés aux jeunes, des programmes d'emplois et de formation à leur intention. J'espère aussi qu'il nous donnera des exemples concrets en nous citant le cas des personnes qui ont bénéficié du nouveau programme mis en œuvre par le gouvernement depuis septembre 1984.

M. Pierre Blais (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, tout ce qu'a dit le député est absolument vrai. Au nom de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (Mlle MacDonald), je voudrais donner au député

de York-Est (M. Redway) une réponse plus détaillée à la question qu'il a posée à la Chambre au sujet du nombre de programmes pour les jeunes administrés par Emploi et Immigration Canada et du nombre de jeunes participant à ces programmes.

• (1825)

Comme l'a déjà dit la ministre, cette année, plus de 700 millions de dollars seront consacrés à des programmes de création d'emplois et de formation pour les jeunes. Comme elle l'a dit, en 1982, en pleine récession, on leur consacrait 100 millions de moins. Cette dépense de 700 millions au titre de la création d'emplois et de la formation tombe dans deux catégories principales—les programmes destinés spécialement à la jeunesse et les programmes qui ne sont pas axés spécialement sur la jeunesse mais auxquels les jeunes peuvent participer et participent.

Dans le cadre de sa stratégie de Planification de l'emploi, Emploi et Immigration Canada a aidé les jeunes par Défi 1985 et il les aidera encore avec Défi 1986. Plus de 101,000 jeunes en ont profité l'été dernier. Cela fait beaucoup de jeunes.

Dans le cadre du programme destiné à aider les Canadiens à faire leur entrée sur le marché du travail, les jeunes qui ont des difficultés à cet égard peuvent obtenir jusqu'à 52 semaines de formation spécialisée et d'expérience pratique. Dans le cadre de l'éducation coopérative, les établissements pourront offrir aux étudiants intégrés officiellement des périodes de formation ainsi que de l'expérience professionnelle. En 1985, 65 demandes d'éducation coopérative ont été approuvées; elles aideront jusqu'à 40,000 étudiants d'ici quatre ans. Je le répète, cela fait beaucoup de jeunes. Il faut y penser; c'est très important.

[*Français*]

En plus d'avoir à son actif la création de la planification de l'emploi, la Commission de l'emploi et de l'immigration aide les jeunes par l'entremise des services d'emploi, des centres d'emploi du Canada, des centres d'emploi sur les campus, et de onze unités spécialisées pour les jeunes ayant particulièrement du mal à dénicher un emploi. Les programmes Extension, Échanges internationaux et Emploi d'été axé sur la carrière aident aussi de nombreux jeunes Canadiens.

Monsieur le Président, on pourrait en parler longtemps, je pense que l'honorable député l'a clairement démontré, nous avons fait énormément pour les jeunes, nous continuons aujourd'hui, demain et la semaine prochaine à travailler fort pour nos jeunes, et je pense qu'il ne faut pas examiner un seul programme mais l'ensemble de la stratégie de notre gouvernement envers les jeunes.

Nous avons assumé nos responsabilités, monsieur le Président, et nous allons continuer à le faire grâce à des politiques comme celles comme je viens d'énumérer.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Attewell): L'ajournement de la Chambre étant adopté d'office, la Chambre s'ajourne jusqu'à 14 heures demain, conformément à l'article 2(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 28.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 26 mars 1986

La séance est ouverte à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Français*]

LES JEUNES

L'ANNONCE DE LA MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE L'IMMIGRATION

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, l'annonce qui vient d'être faite par la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (Mlle MacDonald) est une insulte aux jeunes Canadiens et aux jeunes Canadiennes. On parle du nouveau rôle de la ministre (Mme Champagne), mais on sait très bien que le seul «job» qui ait été créé aujourd'hui, c'est un «job» pour une compagnie de «relocation» à Ottawa. Il n'y avait aucune annonce pour démontrer aux 700,000 jeunes chômeurs au Canada que ce gouvernement a du cœur, que ce gouvernement a de l'intérêt.

[*Traduction*]

Nous savons que la ministre d'État à la Jeunesse (Mme Champagne) s'est révélée incompétente et incapable de se battre pour les jeunes Canadiens. La présumée annonce faite par la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (Mlle MacDonald) est un affront fait aux 700,000 jeunes Canadiens en chômage qui veulent obtenir un programme du gouvernement. Le seul emploi que crée le gouvernement est un emploi pour une compagnie de déménagement d'Ottawa.

Notre parti estime que la ministre d'État à la Jeunesse était incapable quand elle relevait du secrétaire d'État du Canada (M. Bouchard), qu'elle est incompétente depuis qu'elle relève de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration et qu'elle devrait être démise de ses fonctions.

M. le Président: A l'ordre.

* * *

[*Français*]

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LES MESURES BUDGÉTAIRES ANNONCÉES PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, au cours des récents mois, le caucus fédéral de l'opposition officielle, les libéraux, et en particulier le porte-parole sur la politique sociale ont beaucoup enquêté sur l'injustice des coupures gouvernementales dans les programmes sociaux.

C'est pour cela, monsieur le Président, que j'ai été choqué et déçu d'apprendre aujourd'hui les mesures budgétaires annoncées par le gouvernement libéral à Québec dans lesquelles on a coupé d'une façon dramatique les programmes sociaux.

A Québec, et malgré leur conscience sociale apparente, les libéraux ont coupé 35 millions de dollars dans leur service de santé; 52 millions de dollars dans l'éducation postsecondaire et 10 millions dans les centres de main-d'œuvre.

La leçon, monsieur le Président, est tout simplement celle-ci: Quand ils sont au pouvoir, les libéraux sont des conservateurs. Ils agissent exactement comme les conservateurs au pouvoir et c'est seulement dans l'opposition qu'ils sont des réformistes. Alors, la seule solution pour sauver les libéraux du cynisme, c'est de les garder hors du pouvoir . . .

M. le Président: A l'ordre! Les 60 secondes sont écoulées.

* * *

● (1405)

L'INDUSTRIE ET LE COMMERCE

LES PERMIS DE CONSTRUCTION—LA PERFORMANCE DU GOUVERNEMENT

M. Gabriel Desjardins (Témiscamingue): Monsieur le Président, s'il est vrai que la relance économique est bien amorcée dans l'ensemble du pays, c'est également vrai chez nous dans le Nord-Ouest du Québec, en Abitibi-Témiscamingue.

En effet, monsieur le Président, des chiffres de Statistique Canada publiés tout récemment nous dévoilent une augmentation sensible au niveau des permis de bâtir pour le nord-ouest québécois en 1985.

Ainsi, pour le secteur résidentiel, c'est un montant de $44,794,000 qui a été octroyé en valeur de permis; pour le secteur industriel, $10,999,000; pour le secteur commercial, $16,371,000 et pour le secteur institutionnel, $5,823,000, pour un total de $77,997,000, soit une hausse de 13.6 p. 100 par rapport à 1984.

C'est là, monsieur le Président, un signe encourageant pour l'économie de ma région et une preuve évidente de la confiance inspirée par notre gouvernement.

Article 21 du Règlement

[*Traduction*]

L'ÉNERGIE

ON APPROUVE LE PROJET DE VALORISATION DU PÉTROLE LOURD

M. Alex Kindy (Calgary-Est): Monsieur le Président, les événements qui se déroulent actuellement au Moyen-Orient, notamment l'affrontement entre la Libye et les États-Unis, nous rappellent de façon frappante la vulnérabilité de l'industrie canadienne du pétrole et du gaz face à des événements qui nous échappent totalement.

D'après le *Oil and Gas Journal*, les approvisionnements de pétrole ordinaire au Moyen-Orient dureront 95 ans, tandis que les réserves connues dans la mer du Nord ne dureront que 19 ans; celles du Canada devraient durer 13 ans et celles des États-Unis, 9 ans. Nous devrons donc dépendre des ressources d'autres pays et, pour ma part, en toute franchise, je ne veux jamais dépendre de personne et encore moins dans 13 ans d'ici.

Par conséquent, en vue de mettre en œuvre une politique nationale, le gouvernement doit décider sur-le-champ de promouvoir la construction de l'usine de traitement du pétrole lourd de la compagnie Husky et les projets de mise en valeur des sables bitumineux dans l'ouest du Canada. En outre, il doit donner une vigoureuse impulsion à l'exploitation des nouvelles sources d'hydrocarbures pour assurer au Canada une certaine autarcie à l'égard de cette ressource extractive essentielle.

M. le Président: A l'ordre. Soixante secondes.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LE CALENDRIER ADOPTÉ POUR ÉLIMINER LE PLOMB DE L'ESSENCE

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, afin de protéger la santé des êtres humains, et en particulier celle des enfants, on a enjoint à l'industrie américaine de débarrasser l'essence du plomb qu'elle contient d'ici à janvier 1988. Au Canada, toutefois, nous allons supprimer graduellement ce plomb d'ici à 1992. Le gouvernement devrait adopter le même calendrier afin que les Canadiens bénéficient des mêmes avantages pour la santé.

Au Canada, l'établissement d'une teneur en plomb de 29 milligrammes en 1987 a déjà été annoncé en décembre 1983. En conséquence, le ministre de l'Environnement (M. McMillan) essaie de donner l'impression qu'il en a pris l'initiative alors qu'en réalité il prive les Canadiens d'avantages pour la santé dont les Américains vont bénéficier parce que leur calendrier est plus strict.

Si l'Agence de protection de l'environnement peut imposer un calendrier strict au secteur industriel américain, pourquoi le ministre de l'Environnement ne peut-il imposer le même calendrier à l'industrie canadienne?

* * *

LE CONSEIL DES ARTS DU CANADA

LES MESURES PRISES PAR LE MINISTRE

Mme Lynn McDonald (Broadview-Greenwood): Monsieur le Président, nous assistons à une nouvelle manœuvre du ministre des Communications (M. Masse) qui veut avoir la main haute sur le Conseil des Arts du Canada.

Les Canadiens n'ont pas oublié des nombreuses tentatives qu'il a faites l'an dernier pour asservir les organismes culturels jusqu'ici indépendants du gouvernement. Même si le ministre a l'air de brandir maintenant le couteau plutôt que le couperet, les résultats risquent d'être tout aussi néfastes. Il menace de ne pas débloquer les 10 millions de dollars supplémentaires prévus dans le budget pour le Conseil des Arts du Canada. A moins que le Conseil n'accepte de le dépenser selon le bon vouloir du ministre, cet argent pourrait être acheminé ailleurs.

Il est heureux que, pour l'instant, le Conseil résiste à la coercition et affirme son autonomie. Il demeure néamoins vulnérable, ainsi que nous l'avons vu l'automne dernier lorsqu'il s'est plié à la demande du ministre qui voulait renflouer l'orchestre symphonique de Vancouver.

L'indépendance est un principe essentiel lorsqu'il s'agit des activités de nos organismes culturels. Le ministre ne devrait pas se mêler de répartir le budget de ces derniers entre les différents postes, pas plus qu'il ne devrait diriger le travail des écrivains ou donner le ton aux musiciens.

* * *

• (1410)

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

LA DISTRIBUTION D'UN DÉPLIANT ANNONÇANT DES FILMS ÉROTIQUES SUR BANDE MAGNÉTOSCOPIQUE

M. Joe Reid (St. Catharines): Monsieur le Président, un dépliant publicitaire permettant de commander par la poste des films érotiques XXX de la plus haute qualité, sur bande magnétoscopique, est distribué par la division de commercialisation de Postes Canada. Ce dépliant contient une «offre exclusive» et porte la mention «pour spectateurs adultes seulement», ce qui est une invitation aux jeunes à s'en saisir.

Les facteurs avaient des réserves au sujet de la distribution de ce matériel, mais les hauts fonctionnaires ont estimé qu'il n'appartenait pas au service des postes de jouer au censeur. Il ne me semble pas que le mandat des Postes consiste à faciliter la tâche à ceux qui veulent que nous nous engagions dans la voie de la corruption morale et de la décadence. Il ne s'agit pas là de courrier de première classe, mais d'un dépliant pornographique non sollicité envoyé dans tous les foyers. Le ministre responsable de Postes Canada devrait y mettre le holà.

* * *

LES JEUNES

LE PROGRAMME D'EMPLOI D'ÉTÉ AXÉ SUR LA CARRIÈRE

M. John Gormley (The Battlefords-Meadow Lake): Monsieur le Président, nous nous souvenons, pour la plupart d'entre nous, des emplois d'été que nous occupions pendant nos années de scolarisation. Il arrivait souvent que, embauchés par des petites entreprises, nous acquérions l'expérience de la vie et des affaires. Compte tenu de cela, j'ai été très déçu d'entendre le député de Yorkton-Melville (M. Nystrom) affirmer que le programme d'Emploi d'été axé sur la carrière, mis sur pied par notre gouvernement, ne devrait pas servir à l'embauche de jeunes comme vendeurs, serveurs et serveuses, manœuvres, journaliers, caissiers et, pour reprendre ses paroles, autres choses du genre.

Le Nouveau parti démocratique semble dire que le gouvernement et le secteur privé ne devraient pas aider les jeunes à acquérir des compétences en leur permettant de détenir un emploi d'été intéressant. Ce point de vue néo-démocrate n'aide en rien la jeunesse canadienne.

Le député de Yorkton-Melville a également soutenu que les jeunes s'empareraient des emplois à plein temps. A quoi riment ces balivernes socialistes? Cet été, des milliers de jeunes verront par eux-mêmes comment les Canadiens gagnent leur vie. Les Canadiens ordinaires le savent déjà. Quant au député de Yorkton-Melville et à son parti, ils ne le savent manifestement pas.

* * *

[*Français*]

LES JEUNES

CE QUE REPRÉSENTE LE PROGRAMME DÉFI '86 POUR LA JEUNESSE

M. Nic Leblanc (Longueuil): Monsieur le Président, dans la circonscription de Longueuil, au-delà de 200 projets ont été présentés dans le cadre du programme Défi '86.

Défi '86 est un programme d'emplois d'été pour les étudiants qui désirent avoir de l'expérience de travail dans leur domaine d'étude.

L'année dernière, 339 jeunes de Longueuil ont eu du travail durant l'été grâce à ce programme. Cette année, notre gouvernement a décidé d'augmenter le nombre de participants afin de permettre à plus de 500 jeunes de Longueuil de travailler et d'acquérir une expérience reliée directement aux études qu'ils poursuivent.

C'est un objectif du gouvernement actuel de permettre à nos jeunes de travailler durant l'été et surtout de le faire dans leur domaine. Défi '86 est la preuve que nous nous intéressons à nos jeunes.

Monsieur le Président, je désire inviter tous les jeunes et surtout ceux de Longueuil qui désirent travailler cet été à s'inscrire à Défi '86 dès maintenant au centre de la main-d'œuvre le plus près.

* * *

[*Traduction*]

L'IMPÔT SUR LE REVENU

LE PROGRAMME D'AMNISTIE VISANT À RECOUVRER LES IMPÔTS EN SOUFFRANCE

M. Ken James (Sarnia-Lambton): Monsieur le Président, j'ai lu avec beaucoup d'intérêt un article sur le succès extraordinaire que connaît aux États-Unis un programme visant à recouvrer les impôts en souffrance. Les retardataires ont été assurés de n'être ni poursuivis ni condamnés à une amende à condition qu'ils acceptent d'eux-mêmes de se faire connaître et de prendre des dispositions pour rembourser leurs dettes. L'argent a afflué de toutes parts. Par exemple, l'État du Massachusetts a mis au point un tel programme d'octobre 1983 à janvier 1984, et si dans la meilleure des hypothèses on avait prévu récupérer 20 millions, l'État a perçu effectivement 85 millions. Grâce au succès remporté par le programme et à une campagne publicitaire bien orchestrée, l'État du Massachusetts vient d'annoncer la plus forte réduction d'impôt jamais vue.

D'autres États ont suivi cet exemple. Le programme d'amnistie de l'État de New York a pris fin en janvier cette année. L'État estime qu'il percevra ainsi quelque 350 millions d'impôts en souffrance.

Ce genre de programme a deux objectifs: obtenir des recettes supplémentaires tout en évitant aux contribuables honnêtes de devoir assumer seuls la contribution aux recettes de l'État. Quand les réfractaires paient leur juste part, le fardeau fiscal est équitablement partagé. Peut-être qu'un examen de ce programme . . .

M. le Président: A l'ordre, je vous prie. Les 60 secondes sont écoulées.

* * *

L'EMPLOI

L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL—LE BESOIN DE FONDS

M. Dave Dingwall (Cape Breton-Richmond-Est): Monsieur le Président, je voudrais attirer l'attention de la Chambre sur la réduction des subventions fédérales à l'enseignement professionnel en Nouvelle-Écosse. Dans une lettre aux enseignants et aux établissements concernés, le sous-ministre des Ressources humaines, du Développement et de la Formation de cette province a écrit ce qui suit:

> Les compressions fédérales pratiquées au chapitre de la formation professionnelle se traduisent forcément par une réduction des programmes éducatifs et du personnel enseignant. Votre programme d'enseignement est visé par cette décision fédérale. Il ne vous sera donc plus possible d'enseigner l'an prochain dans le cadre de ce programme, car nous n'avons plus de crédits pour votre poste.

Les métiers sont pourtant essentiels à l'essor de notre société. Et nos Canadiens ont besoin de formation pour entrer sur le marché du travail. Il ne faut pas réduire les subventions fédérales à ces établissements ni le nombre d'étudiants qui en profitent en cette période actuelle de fort chômage, surtout chez les jeunes. Le gouvernement conservateur continue de s'en prendre aux moins fortunés de notre société. Il se montre encore cruel, irrationnel et injuste en sabrant dans les fonds destinés à la formation professionnelle.

● (1415)

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LES JEUNES

L'INITIATIVE DU GOUVERNEMENT

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. On vient d'assister à un exercice honteux de relations publiques fait par la ministre d'État (Jeunesse) et la ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

Ma question au premier ministre est celle-ci: Comment peut-il justifier qu'un secrétariat à la jeunesse, qui existait au ministère de l'Emploi et de l'Immigration quand il a pris le pouvoir, a été aboli et maintenant, ils le ressortent des boules à mites et prétendent que c'est une nouvelle initiative. Où est sa nouvelle initiative?

[*Traduction*]

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je suis très heureuse que le premier ministre ait demandé à la ministre d'État à la Jeunesse de participer à la mise en œuvre de programmes de création d'emplois et de formation dans mon ministère.

Des voix: Bravo!

M. Nunziata: La grande sœur Flora!

Mlle MacDonald: C'est là la priorité du gouvernement. Je peux également garantir aux députés que la ministre d'État à la Jeunesse jouera un rôle bien plus utile au ministère de l'Emploi et de l'Immigration que le député qui a posé la question n'a joué dans le gouvernement précédent. Je me suis renseignée, et je sais ce qu'était son mandat. Je peux dire aux députés que la ministre d'État à la Jeunesse aura un rôle beaucoup plus important que celui du député à l'époque.

[*Français*]

ON DEMANDE UN NOUVEAU PROGRAMME

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, c'est de la foutaise, et elle le sait! Elle sait que le programme Défi '86 . . .

M. le Président: A l'ordre! Question, s'il vous plaît!

M. Lapierre: Monsieur le Président, vous savez que c'est de la foutaise aussi. Le programme Défi '86 qui devient la responsabilité de la ministre d'État (Jeunesse) est terminé. On n'a même plus le droit de faire de demandes. C'est quoi sa responsabilité? Où est le nouveau programme que le premier ministre a promis? S'il a du front, qu'il se lève et qu'il nous le dise ici, devant toute la population canadienne.

[*Traduction*]

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je remarque que le député a déclaré, en 1984, alors qu'il était ministre d'État à la Jeunesse, que:

. . . des programmes destinés à créer des emplois improductifs, comme le programme Katimavik de 16 millions de dollars, devront peut-être être modifiés . . .

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

Mlle MacDonald:

. . . et simplifiés, afin que les participants reçoivent une véritable formation «au lieu de vivre simplement une merveilleuse expérience humaine» . . .

Des voix: Bravo!

Des voix: Encore!

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

L'ANNONCE DE NOUVEAUX PROGRAMMES

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, j'ai une question pour le premier ministre. Dans sa conférence de presse de ce matin, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration a probablement battu un nouveau record de cynisme.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): On avait monté cette conférence de presse en épingle à la Chambre, et tout le monde au Canada s'attendait à un nouveau programme. Tout ce que nous avons eu, c'est un jeu de chaises musicales, aucun nouveau programme et pas de nouveaux crédits.

M. Hnatyshyn: Vous pourriez poser une question?

M. Turner (Vancouver Quadra): On n'a pas annoncé de nouveau programme face à la crise que traverse la jeunesse. Le premier ministre va-t-il respecter l'engagement qu'il a pris auprès de la Chambre et de notre pays d'annoncer avec son gouvernement de nouveaux programmes pour notre jeunesse avant la fin de l'année financière? Cet engagement sera-t-il respecté?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président . . .

Des voix: Oh, oh!

Mme Copps: Dégonflé!

M. Gauthier: Vous n'êtes vraiment pas courageux.

M. Hnatyshyn: Parlez pour vous.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

Mlle MacDonald: Monsieur le Président, le gouvernement consacre actuellement 732 millions de dollars à des programmes d'emploi et de formation de jeunes. Cette année, ces programmes toucheront 218,000 jeunes Canadiens. Ce sont des jeunes qui ont vraiment besoin d'aide, des jeunes qui ont abandonné leurs études secondaires, et des jeunes désavantagés. A une époque où le chômage des jeunes était beaucoup plus élevé qu'actuellement, le précédent gouvernement a été bien loin de consacrer de telles sommes à de tels programmes.

M. Axworthy: Mais si. Vous vous trompez.

● (1420)

LA GRÈVE DE LA FAIM DU SÉNATEUR HÉBERT

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, j'aimerais que le premier ministre réponde à cette question-ci et pas à la troisième que je lui poserai, une fois que je ne pourrai plus lui répondre.

Des voix: Oh, oh!

M. Turner (Vancouver Quadra): Quoi que le premier ministre puisse penser de l'initiative profondément personnelle du sénateur Jacques Hébert, celui-ci a obtenu deux résultats. Il a concentré l'attention du pays sur la grave crise de notre jeunesse. Il a clairement montré aux jeunes Canadiens qu'ils vont être obligés de se battre si le gouvernement ne se décide pas à faire un geste envers eux. Quand le premier ministre va-t-il manifester concrètement un engagement du gouvernement du Canada vis-à-vis des jeunes qui ont désespérément besoin d'espoir et d'ouvertures pour aborder courageusement l'avenir au Canada?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le chef de l'opposition a dit deux choses. Il a parlé d'une grave crise de la jeunesse. Le *Toronto Star* titrait hier: «Des quantités d'emplois d'été attendent les étudiants» . . .

M. McCurdy: C'est seulement à Toronto.

M. Mulroney: Et alors? Vous êtes contre les emplois pour les Torontois? Ce n'est pas parce qu'ils sont Torontois qu'ils sont moins Canadiens que les autres!

Des voix: Bravo!

Une voix: Fumiste, Mulroney.

M. le Président: A l'ordre.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Mulroney: La deuxième remarque de mon très honorable collègue était que les jeunes vont être obligés de se battre eux-mêmes. Les jeunes ont déjà livré une terrible bataille. De 1980 à 1984, la jeunesse a perdu 285,000 emplois. Depuis 18 mois que nous sommes au pouvoir, 50,000 nouveaux emplois ont été créés. Ils vont devoir se battre, mais le gouvernement se bat à leurs côtés.

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, le premier ministre n'a pas l'air de comprendre que la relance que nous avons pu connaître n'a pas été uniforme dans tout le Canada. Certaines régions de notre pays connaissent des difficultés effroyables.

[*Français*]

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Voici ma question supplémentaire, monsieur le Président. Apparemment, nous serons de retour à la Chambre le 7 avril. Est-ce que la jeunesse du Canada devrait attendre jusqu'après le retour, après le congé de Pâques, pour savoir quelles sont les intentions de votre gouvernement à l'égard de la jeunesse de notre pays?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Je pense, monsieur le Président, que cela a été rendu très clair par la ministre en question aujourd'hui.

Une voix: Pas de programme.

M. Mulroney: J'essaie de répondre . . . Il y a eu des gestes importants annoncés aujourd'hui de nature à favoriser la création d'emplois, quelque chose que nous avons entrepris avec un certain succès depuis 18 mois. Personne n'a prétendu, personne n'essaie de minimiser l'importance du chômage de notre jeunesse. C'est pour cela que nous avons déployé tant d'efforts. Je pense que l'initiative aujourd'hui avec la ministre d'État (Jeunesse) et la ministre de l'Emploi et de l'Immigration est de nature à aider davantage à la création d'emplois auprès de notre jeunesse.

[*Traduction*]

L'ANNONCE DE PROGRAMMES

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, le premier ministre n'ignore pas qu'il s'agit là d'une situation très grave. Le fait est qu'un plus grand nombre d'emplois ont été créés pour les jeunes au cours de ces derniers mois et que c'est encourageant.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Il est vrai également que, selon les derniers chiffres, il y a 485,000 jeunes en chômage. C'est une véritable tragédie. Le premier ministre a eu connaissance de ces chiffres et il a promis à la Chambre, le 3 mars, le 11 mars, le 21 mars et hier encore, la mise en place d'un plan d'action avant la fin du mois. Pourquoi le premier ministre n'a-t-il pas tenu cette promesse?

• (1425)

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le député dit que le chômage chez les jeunes est une véritable tragédie, et je suis d'accord avec lui. Nous avons hérité de cette situation et, en 18 mois à peine, nous avons réussi à réduire le taux de chômage chez les jeunes de deux points de pourcentage. Ce n'est pas assez, mais c'est déjà un gros progrès. S'il est possible d'en faire autant tous les 18 mois, la situation tragique dont parle le député s'améliorera considérablement. Nous continuerons à le faire en prenant des initiatives comme celles que nous avons annoncées aujourd'hui.

LES INITIATIVES DU GOUVERNEMENT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, je tiens à dire au premier ministre que les initiatives annoncées aujourd'hui se réduisent à la simple promesse d'étudier les recommandations faites par un groupe d'étude du Sénat et le Nouveau parti démocratique. Ce n'est pas ce qui s'appelle agir. Ce n'est là qu'un prétexte pour faire traîner les choses.

Les jeunes veulent des emplois. Ils veulent des programmes dès maintenant. Comme le premier ministre est au courant de la situation des jeunes et que la ministre n'a pas annoncé un seul nouveau programme aujourd'hui, pourquoi a-t-il promis hier qu'il y aurait des nouveaux programmes?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, Défi 86 est l'un des programmes instaurés par le gouvernement. Cette année, nous allons recevoir environ 60,000 demandes d'emploi émanant de jeunes. Hier, le porte-parole du Nouveau parti démocratique a dénigré Défi 86 qui offre des espoirs et des possibilités à environ 100,000 jeunes. A l'entendre, ce programme ne leur apportera rien de bon. Je peux assurer au chef de son parti que les jeunes du pays le trouveront bénéfique. Ce n'est là qu'une des nombreuses initiatives que nous prenons.

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT D'AGIR

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, je tiens à dire au ministre et au premier ministre qu'il reste encore de nombreux Canadiens qui aimeraient pouvoir croire les politiciens sur parole.

M. Clark (Yellowhead): Ils peuvent certainement croire tout ce que vous dites sur n'importe quoi.

M. Broadbent: Le Sénat, mon parti et d'autres ont fait des suggestions au premier ministre. Pourquoi ce dernier nous a-t-il promis, hier encore et vendredi dernier, qu'il y aurait de nouveaux programmes alors qu'il n'en est rien? Était-il sincère? Si c'est le cas, pourquoi ne fait-on rien?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je sais que pour les néo-démocrates et les libéraux . . .

M. Nunziata: Répondez à la question, Pinocchio.

M. Mulroney: . . . on peut résoudre tous les problèmes à coup de dollars.

M. Broadbent: Vous avez fait une promesse; vous avez parlé de nouveaux programmes.

M. Mulroney: J'ai dit que nous continuerions à prendre des mesures et des initiatives . . .

Mme Copps: Vous avez fait une promesse.

M. Mulroney: . . . comme celle dont il est question en première page du *Star* de Toronto, par exemple: «Les étudiants qui cherchent du travail pourraient être bien servis cet été. Depuis le boom de 1981, jamais la situation n'a été aussi prometteuse à Toronto pour les étudiants qui veulent un emploi d'été, déclarent les conseillers locaux».

M. Axworthy: C'était à l'époque où nous étions au pouvoir.

M. Mulroney: Voilà ce qui se passe aux quatre coins du pays et nous allons continuer à réduire le chômage chez les jeunes en collaborant . . .

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: A l'ordre.

M. Mulroney: . . . avec le secteur privé.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Je demanderais à tous les députés de s'abstenir de faire des réflexions. J'avoue avoir beaucoup de mal à entendre quoi que ce soit.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Roland de Corneille (Eglinton-Lawrence): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au très honorable premier ministre, qui a maintes fois promis à la population canadienne un gouvernement ouvert, un gouvernement sensibilisé, un gouvernement prêt à consulter et à dialoguer. Comme jusqu'ici le gouvernement . . .

Mme Copps: Il rit.

M. de Corneille: . . . n'a pas annoncé de nouveaux programmes pour les jeunes, est-ce que le premier ministre va donner suite aux messages émanant de son ex-professeur Léon Dion, du sénateur Hébert, et d'autres comme moi qui continuons tous d'attendre de lui une ouverture sur ce dossier critique?

Mme Copps: Cessez de rire, Brian.

Des voix: Quelle honte!

M. Clark (Yellowhead): Ayez le courage de vous lever, Sheila.

M. Gauthier: Elle en a beaucoup plus que vous, Joe.

M. Hnatyshyn: Qui dirige votre parti?

M. Crosbie: Personne. Nous voulons Johnston.

• (1430)

M. le Président: Je vais prier la députée de Hamilton-Est en particulier de bien vouloir faire suite à la demande de la présidence de ne plus faire d'interruptions.

M. Crosbie: En d'autres termes, bouclez-la, Sheila.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Je vais prier en particulier le ministre de la Justice de faire de même.

Des voix: Oh, oh!

M. Nunziata: Retirez vos paroles.

M. Hnatyshyn: Voyez donc qui demande de retirer ses paroles.

M. le Président: A l'ordre!

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, le gouvernement a son programme d'action. Le programme sur lequel il s'est fait élire comporte certaines choses, en particulier la création d'emplois pour les jeunes et c'est exactement ce que nous sommes en train de faire.

Pour ce qui est des endroits où les jeunes n'avaient pas eu de chance auparavant—parce que les programmes du gouvernement précédent ne s'occupaient pas d'eux—je puis dire au député que grâce aux programmes il y a à Sydney, au Cap-Breton, 20 jeunes chômeurs qui ont la chance d'apprendre l'électronique et l'assemblage mécanique. Dans le nord du Québec de jeunes autochtones qui ont la chance d'apprendre des métiers pour le chantier hydro-électrique de la baie James. A Edmonton de jeunes malentendants qui ont la chance . . .

Des voix: A l'ordre.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Une brève question supplémentaire.

[*Français*]

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Roland de Corneille (Eglinton-Lawrence): Monsieur le Président, le premier ministre ne peut pas comprendre en anglais. Vu la grande importance d'un programme destiné aux jeunes, le premier ministre va-t-il manifester l'ouverture de son gouvernement en donnant une réponse claire à la proposition qui lui a été faite par le professeur Dion, en public et en privé, et à laquelle il n'a pas encore répondu?

[*Traduction*]

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, de nombreux programmes lancés par les gouvernements à diverses époques ont été interrompus. C'est ce que le gouvernement précédent a fait pour la Compagnie des jeunes Canadiens et pour le programme Perspectives-Jeunesse. Ce gouvernement-là a estimé avoir le mandat à certains moments de supprimer des programmes, et l'ex-ministre de la Jeunesse a jugé qu'il fallait mettre fin à Katimavik.

M. de Corneille: Répondez à la question.

Mlle MacDonald: Nous estimons avoir le mandat de faire de notre mieux pour la création d'emplois au profit des jeunes. Voilà ce que nous faisons, et nous le faisons d'un bout à l'autre du pays.

M. Nunziata: Vous n'avez plus de mandat.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Howard McCurdy (Windsor-Walkerville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Même si l'on oublie un instant Katimavik et la grève de la faim du sénateur, le premier ministre ne pense-t-il pas que, vu l'Année internationale de la jeunesse, le rapport du comité du Sénat, le rapport du Nouveau parti démocratique, les assemblées sur la jeunesse organisées par les autorités fédérales et une certaine promesse, le gouvernement a raté l'occasion de renouer avec les jeunes, dont le gouvernement a besoin, en ne respectant pas la promesse du premier ministre? Ne pense-t-il pas qu'il a lui-même raté une occasion en se contentant d'un petit remaniement qui, au fond, ne change rien?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, nous avons commencé à respecter notre promesse en créant 50,000 nouveaux emplois pour les jeunes.

Des voix: Bravo!

Mlle MacDonald: Nous ne disons nullement que nous en sommes satisfaits. C'est pour cela que les programmes que nous mettons sur pied visent à aider ceux qui en ont le plus besoin, ceux que personne d'autre n'aiderait, ceux que le gouvernement a le devoir de secourir. Cette année, ce sera 218,000 jeunes. Nos programmes ont déjà énormément de succès. Ils ne sont pas parfaits. Ils seront modifiés de temps à autre et j'invite le député à y participer et à nous donner son avis à ce sujet.

LES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

M. Howard McCurdy (Windsor-Walkerville): Monsieur le Président, la ministre ne pense-t-elle pas que, vu que le gouvernement a dépensé 1.26 milliard de dollars en 1984-1985 et 864 millions de dollars en 1986, il induit le public et les jeunes Canadiens en erreur en laissant entendre qu'il fait encore mieux cette année en dépensant 732 millions de dollars?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, j'ignore d'où le député tire ses chiffres. Je peux lui dire qu'ils sont faux si le député songe uniquement aux programmes destinés aux jeunes. Nous avons un budget d'environ 2 milliards de dollars, dont 44 p. 100 pour des programmes axés sur les jeunes. A mon avis, c'est un effort très louable.

M. Deans: C'est ce qu'il vient de dire.

Mlle MacDonald: Peut-être que nous devrions dépenser davantage, mais je peux vous dire, monsieur le Président, que je m'attends à ce que la ministre d'État chargée de la Jeunesse me donne des conseils utiles à cet égard.

M. Gauthier: N'y comptez pas trop.

L'ANNONCE D'UN PROGRAMME

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Si vous éprouvez des difficultés à la Chambre, monsieur le Président, c'est à cause du cynisme du premier ministre . . .

M. Hnatyshyn: Règlement!

Des voix: Règlement!

M. le Président: A l'ordre!

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: A l'ordre, je vous prie!

M. Hnatyshyn: J'en ai plein le dos de ce persiflage.

M. Althouse: Qui êtes-vous?

M. le Président: A l'ordre, je vous prie!

M. Nunziata: Si vous êtes incapable de supporter la chaleur, sortez de la cuisine.

M. le Président: A l'ordre, je vous prie. Si le député de Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est a la parole, c'est pour poser une question. En député d'expérience qu'il est, il sait quels propos il peut tenir ou ne pas tenir à la Chambre. Qu'il pose simplement sa question.

M. Allmand: Ce n'était qu'un bref préambule. Même d'après vos propres directives, je pense . . .

M. Andre: Question suivante.

Des voix: Règlement.

M. le Président: A l'ordre!

Une voix: Harvie, ce n'est pas vous le président.

M. le Président: Je prie le député de Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est de poser sa question sur-le-champ.

M. Allmand: Monsieur le Président, c'est au premier ministre que je m'adresse.

Le 3 mars, le premier ministre a bel et bien promis à la Chambre et aux Canadiens un nouveau programme d'emploi pour les jeunes. Rien d'autre. Il a bel et bien promis un tel programme.

Quand le premier ministre va-t-il respecter cet engagement qu'il a pris envers la Chambre et les Canadiens? On lui demande de tenir sa promesse et rien d'autre, monsieur le Président.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): En premier lieu, monsieur le Président, ce que le député vient de dire à propos du 3 mars est inexact.

En second lieu, il y a lieu de noter qu'il nous a accusés de faire preuve de cynisme. Or, voici le parti libéral qui se porte à la défense du programme Katimavik et qui demande au gouvernement de le ressusciter. Pourtant, il y a un an, le député de Shefford a déclaré ce qui suit à la revue *Maclean's:*

> En même temps, Lapierre a déclaré que le gouvernement devrait peut-être simplifier, voire abandonner les programmes factices de création d'emplois, notamment le programme Katimavik qui coûte 16 millions de dollars, de façon que les jeunes qui participent à ces programmes reçoivent vraiment une formation au travail, au lieu de faire seulement «de magnifiques expériences humaines» qui n'offrent guère d'intérêt aux employeurs éventuels.

C'est là le comble du cynisme. Vous êtes une bande d'hypocrites, tous tant que vous êtes.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Vous devriez avoir honte.

M. le Président: A l'ordre.

Je dois prier le premier ministre de retirer sa dernière remarque.

M. Nielsen: Pourquoi?

M. le Président: Je pensais l'avoir entendu traiter un autre député d'hypocrite.

Une voix: Non, monsieur le Président.

M. Mulroney: Monsieur le Président, le terme était employé collectivement. Si vous l'estimez inconvenant, je me rétracterai volontiers.

M. le Président: Une brève question supplémentaire.

LE REMANIEMENT MINISTÉRIEL

L'hon. Warran Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Monsieur le Président, le premier ministre a-t-il laissé à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration le soin d'annoncer aujourd'hui ce léger remaniement ministériel parce qu'il trouvait embarrassant de le faire lui-même?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je tiens à vous dire que ce que nous avons annoncé aujourd'hui n'a rien d'embarrassant. Je tiens à le faire savoir bien clairement.

Des voix: Bravo!

Mlle MacDonald: Je ne sais pas quelle importance les libéraux accordaient à leurs anciens ministres de la Jeunesse qui étaient rattachés au ministère de l'Emploi, mais peut-être parlent-ils d'expérience.

Des voix: Oh, oh!

Mme Copps: Pourquoi rougissez-vous autant?

Mlle MacDonald: Le 3 mars, le premier ministre a déclaré que notre premier devoir envers les jeunes était de continuer à créer des emplois permanents. C'est exactement ce que nous faisons.

Nous avons commencé par créer 50,000 emplois. Les efforts que nous déployons aujourd'hui en feront augmenter encore le nombre.

Des voix: Bravo!

• (1440)

L'ANNONCE DE NOUVEAUX PROGRAMMES

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre qui a affirmé à la Chambre, le 21 mars:

> . . . que le gouvernement annoncerait de nouveaux programmes, y compris des programmes concernant les problèmes que connaît la jeunesse canadienne, à un moment pertinent ou vers la fin de l'année financière, et dans des circonstances appropriées.

Cette affirmation est-elle exacte?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Il s'agit d'une initiative et d'une approche qui sera très avantageuse pour la jeunesse canadienne.

LA DATE DE L'ANNONCE

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, dans les propos que j'ai cités, le premier ministre précise que de nouveaux programmes seraient annoncés vers la fin de l'année financière. Ma question porte sur ces nouveaux programmes. Le premier ministre dit-il que de nouveaux programmes seront présentés vers la fin de l'année financière?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, la réponse est connue.

M. Nunziata: La mienne aussi.

M. Mulroney: L'excellente déclaration que la ministre de l'Emploi et de l'Immigration a faite aujourd'hui . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: Je sais qu'aux yeux des libéraux et des néo-démocrates, une action qui ne règle pas un problème à coups d'emprunts n'est pas une initiative et n'a aucune valeur. Ce n'est pas notre manière de . . .

M. Blackburn (Brant): Combien avez-vous dépensé pour Northland?

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: A l'ordre! A l'ordre!

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT DES PAYS-BAS

M. le Président: Puis-je signaler à la Chambre la présence dans notre tribune du ministre de l'Environnement des Pays-Bas, l'honorable Peter Winsemius.

Des voix: Bravo!

* * *

L'ÉNERGIE

LE PRIX DE L'ESSENCE

M. Jim Jepson (London-Est): Monsieur le Président, puisque la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources est absente, j'adresserai ma question à son secrétaire parlementaire, le député de Brampton-Georgetown. Les habitants de London-Est, et les citoyens de toutes les régions du pays, sont très mécontents de la lenteur avec laquelle les sociétés pétrolières baissent le prix de l'essence à la pompe.

Le secrétaire parlementaire peut-il dire à la Chambre quand les Canadiens peuvent s'attendre à une nouvelle diminution du prix de l'essence reflétant la chute des prix mondiaux dont les sociétés pétrolières profitent depuis quelques mois?

M. John McDermid (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, le député le sait, les prix ont baissé à deux reprises . . .

M. Riis: Allons, il s'agit de baisses ridicules, et vous le savez.

M. McDermid: . . . de 2 cents le litre, la première fois le 20 février et la deuxième le 12 mars.

M. Blackburn (Brant): La belle affaire!

M. McDermid: Je suis heureux d'annoncer que Petro-Canada a accordé une nouvelle diminution de 2 cents le litre aux détaillants. Le prix de l'essence a donc baissé au total de 6 cents le litre, soit de 27 cents le gallon, en un mois et demi.

Des voix: Bravo!

* * *

LES JEUNES

L'ANNONCE DE NOUVEAUX PROGRAMMES

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, répondant à mon collègue le député de Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est, le premier ministre a nié avoir fait cette promesse le 3 mars. Dans le hansard du 21 mars que vient de citer mon ami le député de Kamloops-Shuswap, le premier ministre a parlé de ses déclarations antérieures des 3 et 11 mars, où il a dit qu'au moment opportun, avant la fin de l'année financière, le gouvernement mettrait sur pied de nouveaux programmes pour aider les jeunes Canadiens. Va-t-il tenir cette promesse?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je répondais à une question très intéressante du député de Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est concernant une déclaration faite le 3 mars. Voici ce que j'ai déclaré ce jour-là:

> Notre première obligation envers la jeunesse c'est de procéder à la création d'emplois durables, et c'est précisément ce que nous avons fait. Mais soyez sans crainte en ce qui concerne la jeunesse, ce sera relié en temps opportun non seulement à d'autres programmes, mais à des initiatives très importantes qui vont créer davantage d'emplois pour nos jeunes.

C'est exactement ce que j'ai répété aujourd'hui.

Des voix: Bravo!

LA DÉCLARATION DU PREMIER MINISTRE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, j'invite le premier ministre à revoir sa déclaration du 21 mars où il s'est reporté à ses déclarations précédentes des 3 et 11 mars et a fait une promesse claire, nette et sans équivoque à la Chambre.

Des voix: Bravo!

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai déjà répondu à cette question.

Des voix: Non.

M. Mulroney: Et dire que c'est cette équipe qui a fait perdre leur emploi à presque 300,000 jeunes Canadiens. C'est un bilan tout à fait honteux et ces députés devraient féliciter le gouvernement d'avoir créé autant d'emplois.

Des voix: Bravo!

M. Nunziata: Allez vous confesser samedi. Vous y resterez longtemps.

[*Français*]

LA POSITION DE LA MINISTRE

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, je désire poser une question à la ministre d'État (Jeunesse).

Dans sa lettre du 6 janvier, monsieur le Président, la ministre a cité une diminution de 100 millions de dollars en programmes pour la jeunesse. Elle a fait une demande à ses collègues du Cabinet afin d'obtenir un budget pour le prochain exercice financier.

Peut-elle nous dire comment elle peut influencer la situation de la jeunesse dans notre pays alors que, maintenant, elle n'a ni ministère ni budget?

L'hon. Andrée Champagne (ministre d'État (Jeunesse)): Monsieur le Président, je suis très fière que, contrairement à ce que prétend le député d'Ottawa-Centre, des sommes ont été réorientées dans d'autres programmes dans le budget et des sommes qui vont, une fois de plus, servir à créer des emplois. J'ai fait mon travail de porte-parole pour les jeunes, et je l'ai très bien fait.

ON DEMANDE LE NOM D'UN NOUVEAU PROGRAMME

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, je désire poser une question supplémentaire.

En vue des promesses qui ont été ignorées par le premier ministre même quelques jours après qu'elles eurent été faites, la ministre d'État (Jeunesse) peut-elle nous dire le nom d'un programme particulier qui a été instauré pour la jeunesse depuis le début de la grève de la faim du sénateur Hébert?

L'hon. Andrée Champagne (ministre d'État (Jeunesse)): Monsieur le Président, on voudra peut-être se rappeler que tout au cours de ces discussions on nous a réitéré à quel point beaucoup de jeunes sont en difficulté, à quel point, par exemple, beaucoup d'entre eux doivent vivre de prestations de bien-être social. On a vu dans le dernier budget, par exemple, qu'une somme de 100 millions de dollars a été consacrée spécialement à créer des emplois pour des assistés sociaux. Et, une bonne partie de ces sommes-là iront, comme il se doit, à la jeunesse canadienne.

LES PROMESSES ÉLECTORALES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, je voudrais m'adresser au premier ministre et au départ lui dire qu'ils sont des centaines de milliers de jeunes Canadiens qui réalisent aujourd'hui qu'ils se sont fait berner par l'un des dirigeants les plus importants de notre pays.

Je voudrais demander au premier ministre: Est-ce qu'il ne s'agit-là que d'un exemple de plus d'une politique qui a consisté depuis des mois à faire des promesses à l'électorat pour ensuite les dénigrer, ne pas les remplir et faire exactement le contraire?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, même venant d'un libéral, c'est d'un cynisme absolument renversant, absolument renversant!

Comme on le rapporte dans le *MacLean's Magazine*, l'ancien ministre de la Jeunesse, son collègue libéral, disait ceci, et je cite:

[*Traduction*]

Mais le jeune ministre . . .

Il n'a pas duré longtemps.

. . . a répété que la méthode utilisée par les jeunes pour trouver un emploi devait être pratique.

Mme Copps: Que vaut votre parole, Brian?

M. le Président: A l'ordre, à l'ordre!

Mme Copps: Vous ne reconnaîtriez pas la vérité même si elle vous crevait les yeux.

Des voix: Oh, oh!

M. Epp (Provencher): John, faites preuve d'autorité.

M. Clark (Yellowhead): On comprend maintenant pourquoi David Peterson s'est débarrassé d'elle.

M. le Président: Une fois de plus, je vais demander à la députée de Hamilton-Est de s'abstenir de faire des commentaires, mais ce sera la dernière fois.

M. Blackburn (Brant): Les bons professeurs ne menacent pas.

M. Mulroney: Monsieur le Président, je sais que la députée de Hamilton-Est retirerait volontiers les observations peu charitables qu'elle a faites. Nous allons donc passer par-dessus.

M. Nunziata: Elles étaient toutes méritées, Brian.

M. Mulroney: Le ministre à la Jeunesse du moment concluait:

Autrefois, nous pouvions nous permettre de laisser la jeunesse rêver, mais lorsque l'on a faim, il faut être pragmatique.

C'est une citation de l'ancien ministre à la Jeunesse. Nous essayons de faire en sorte que la jeunesse du Canada ne soit plus affamée et qu'elle ait des emplois permanents.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

L'ANNONCE DU GOUVERNEMENT

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, j'ai écouté religieusement la citation du premier ministre et je voudrais lui demander sérieusement s'il croit que, d'avoir cité des déclarations d'un an passé, cela va faire manger des jeunes qui se fiaient à lui, qui se fiaient à ses promesses et qui ont été déçus par l'annonce d'aujourd'hui. Est-ce qu'il pense que cela règle leurs problèmes? Mais, cette fois, sérieusement.

• (1450)

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le député me dit «sérieusement», alors regardons les chiffres de façon objective.

Au Canada, depuis l'assermentation du nouveau gouvernement, 580,000 nouveaux emplois ont été créés . . .

Une voix: Par d'autres . . .

M. Mulroney: . . . il dit: Par d'autres. Le gouvernement du Canada, mais oui mais . . . que ce soit de bonnes nouvelles ou . . .

Une voix: . . . C'est bon, mais c'est fait par d'autres . . .

M. Mulroney: . . . eh bien, c'est bon, mais c'est pas «d'autres».

Bon. Voilà! Je comprends.

Lorsque c'est bon pour les Canadiens, c'est bon. Et lorsque c'est bon pour les jeunes Canadiens, c'est très bon. Et cela est la philosophie du gouvernement conservateur.

* * *

[*Traduction*]

LES INVALIDES ET LES HANDICAPÉS

LE PROJET DE LOI SUR L'ÉQUITÉ DANS L'EMPLOI

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Il s'est entretenu brièvement ce matin avec des Canadiens handicapés faisant partie d'une coalition contre le projet de loi sur l'équité dans l'emploi. Ces derniers se sont également entretenus avec M. Geoff Norquay, collaborateur au cabinet du premier ministre. Ces personnes, avec qui j'ai discuté dernièrement, veulent savoir si le premier ministre accepte maintenant de modifier cette mesure à leur demande, afin d'y prévoir une sanction pour les employeurs qui ne prendront pas les moyens d'instaurer l'équité dans l'emploi.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, ce matin, en me rendant au caucus de mon parti, je me suis entretenu dans le couloir avec d'excellents porte-parole de cette coalition, qui m'ont rapidement exposé leur point de vue. Depuis, j'ai eu l'occasion d'évoquer la question avec le ministre de même qu'avec Geoff Norquay, à qui j'avais demandé de recevoir ces personnes dans la salle du cabinet. Il rédige actuellement un compte rendu à mon intention et je vais en discuter avec lui lorsque j'aurai quitté la Chambre.

L'ENGAGEMENT TEMPORAIRE DANS LA FONCTION PUBLIQUE

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur le Président, je remercie le premier ministre de sa réponse. Le groupe voulait aussi savoir si la Fonction publique compte embaucher à des postes permanents un plus grand nombre de handicapés. A l'heure actuelle, 76 p. 100 des fonctionnaires handicapés n'ont qu'un poste temporaire et sont les premiers licenciés en cas de compressions budgétaires.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le discours du trône et nos deux exposés budgétaires contenaient des mesures particulières en vue de venir en aide aux handicapés. Mais cela ne saurait suffire, car nous sommes conscients de nos responsabilités envers ces personnes. Le gouvernement du Canada entend continuer à rechercher avec elles des moyens de répondre à certains de leurs objectifs, fort légitimes.

* * *

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

LES AUDIENCES D'UN COMITÉ

M. Lorne Greenaway (Cariboo-Chilcotin): Monsieur le Président, ma question s'adresse au président du comité permanent des finances, du commerce et des affaires économiques. Peut-il dire à la Chambre si une simplification de la Loi de l'impôt sur le revenu est à l'ordre du jour du comité?

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, le comité permanent s'est scindé en deux groupes dont un va commencer le 8 avril à fouiller la Loi de l'impôt sur le revenu en vue de présenter des recommandations quant à la simplification de l'impôt sur le revenu des particuliers et des formulaires de déclaration de l'impôt sur le revenu des particuliers.

* * *

LES JEUNES

LE FINANCEMENT DES PROGRAMMES DE FORMATION ET D'EMPLOI

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Celui-ci a dit s'inquiéter du demi-million de jeunes Canadiens ou presque qui n'ont pas encore trouvé de l'emploi. Si c'est bien le cas, ne croit-il pas qu'il conviendrait de rétablir les niveaux de financement d'il y a deux ans, lorsqu'un montant supplémentaire de 200 millions de dollars avait été fourni à nos établissements d'enseignement et que les programmes de création directe d'emplois avaient donné 100,000 nouveaux emplois?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, il y a deux ans, les fonds destinés aux jeunes par le ministère de l'Emploi et de l'Immigration étaient de 694.8 millions de dollars. Même si le taux de chômage est de beaucoup inférieur aujourd'hui, les fonds maintenant consacrés aux programmes de formation et d'emploi des jeunes sont de 732.2 millions de dollars.

LE MONTANT DU FINANCEMENT

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur le Président, quand la ministre va-t-elle se décider à engager un nouveau comptable? Le fait est que les statistiques pour l'année en question étaient de 950 millions de dollars et 270,000 emplois. Ce qui cloche chez la ministre et son ministère, il me semble, c'est qu'ils ne savent pas ce qui se passe.

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, tout ce que je puis dire au député, c'est qu'il a une mémoire très sélective.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LE CALCUL DE LA PENSION COMME UN REVENU

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, ma question s'adresse également à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Pourquoi un retraité qui touche une pension, qui travaille et paie des cotisations d'assurance-chômage est-il traité autrement qu'un retraité qui travaille également et cotise à l'assurance-chômage mais qui touche un revenu supplémentaire découlant d'un régime d'épargne-retraite ou de placements?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je comprends que le député soulève la question des modifications apportées aux règlements régissant l'assurance-chômage et de leur incidence sur les pensions et l'indemnité de départ. Comme il le sait, de nouveaux règlements sont entrés en vigueur le 1er janvier dernier. Toute la question a été renvoyée à la Commission Forget chargée d'examiner tous ses aspects et nous attendons son rapport.

ON DEMANDE LE RÉTABLISSEMENT DES PRESTATIONS

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, la ministre prendra-t-elle l'initiative qui lui est laissée en vertu d'une récente décision de la Commission d'assurance-chômage et rétablira-t-elle les prestations de ceux qui en ont été privés et qui autrement les auraient touchées parce qu'ils se sont retirés avant le 5 janvier, sans qu'ils aient à recourir au processus d'appel?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, de nombreux appels ont été interjetés et certaines commissions d'appel ont désavoué les règlements tandis que d'autres les ont approuvés. Les avis sont donc partagés. Un arbitre devra maintenant trancher la question. Comme il s'agit d'un processus parajudiciaire, je ne crois pas devoir intervenir pour le moment.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

L'UTILISATION DU CHARBON DE L'ALBERTA POUR PRÉVENIR LES PLUIES ACIDES

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement et a trait à la consommation de charbon américain à meilleur marché dont la teneur en soufre est de dix fois supérieure à celle de notre charbon, ce qui entraîne des dépenses de millions de dollars pour nettoyer les dégâts qui, pour la plupart, ne se seraient pas produits si on avait utilisé, dès le début, le charbon sans soufre de l'Alberta. Le gouvernement fédéral, de concert avec le gouvernement de l'Ontario, ont-ils des projets en vue de favoriser la consommation du charbon sans soufre de l'Alberta pour éviter les pluies acides?

L'hon. Tom McMillan (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, notre charbon contient tout de même un peu de soufre, mais le député a raison de dire que sa teneur en soufre est très inférieure à celle du charbon américain que nous importons. Cette situation m'a toujours paru pour le moins anormale et, au pire, bizarre. Mon prédécesseur partageait mon point de vue à tel point qu'il avait constitué un groupe de spécialistes venus d'un peu partout au Canada, et notamment des provinces de l'Ouest, exception faite du Manitoba, et de l'Ontario. Le groupe de travail présentera son rapport le 1er juin 1986. Je l'attends avec impatience et suis très bien disposé envers le point de vue exprimé par le député.

* * *

LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

LA SOCIÉTÉ GENSTAR—LA TENTATIVE D'ACQUISITION DE LA SOCIÉTÉ IMASCO

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances suppléant. Dans un rapport publié en novembre dernier, le comité des finances a noté une forte concentration d'entreprises dans le secteur des services financiers et la présence d'institutions financières dont les propriétaires sont étrangers à ce secteur. Étant donné que la société Imasco, un géant des repas-minute et des tabacs, se propose d'acquérir la société financière Genstar propriétaire de la plus grande compagnie de fiducie au Canada et dont 70 p. 100 des avoirs sont dans le secteur financier, le ministre peut-il dire à la Chambre si le gouvernement se propose d'agir avant que l'offre d'Imasco n'expire le 5 avril prochain?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, je me permettrai de prendre note de cette question et de la transmettre à mon collègue, le ministre des Finances, qui s'empressera d'y répondre dès qu'il sera de retour.

* * *

L'AGRICULTURE

LES CONSÉQUENCES POSSIBLES DU PROJET DE LOI AGRICOLE DES ÉTATS-UNIS

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, le premier ministre a déclaré à la Chambre, vendredi dernier, que le gouvernement mettrait en tête de liste l'aide aux agriculteurs pour contrer les répercussions des projets de loi agricoles des États-Unis. Le ministre de l'Agriculture pourrait-il nous dire à quel genre de programmes on songe au juste pour atténuer les conséquences de ces mesures pour nos céréaliculteurs?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, le député conviendra que la période des questions se prête fort mal aux réponses détaillées. Il lui sera peut-être utile de savoir que le ministre chargé de la Commission canadienne du blé fera deux annonces dans un très proche avenir.

• (1500)

RECOURS AU RÈGLEMENT

L'UTILISATION DE TERMES NON PARLEMENTAIRES

M. le Président: La présidence est prête à se prononcer sur l'objection que le président du Conseil privé (M. Hnatyshyn) a formulée lundi. Comme la Chambre peut le supposer, la présidence a soigneusement examiné tous les cas semblables qu'elle a pu trouver. Les arguments de procédure sont limpides: une infraction ou manquement au Règlement doit être signalé à la présidence au moment où il se produit. La présidence ne peut donc pas permettre que soit soulevée un lundi la question du Règlement concernant les délibérations du vendredi précédent qui aurait dû et aurait pu être soulevée le vendredi, même si cela signifie que certains propos offensants pour tous les parlementaires et clairement antiréglementaires ne pourront pas être retirés.

La présidence doit se contenter, comme l'ont fait d'autres présidents, de rappeler à la Chambre que, dans des circonstances semblables par le passé, les députés qui reconnaissaient avoir tenu les propos signalés ont choisi de se rétracter volontairement par respect pour la Chambre et ses traditions.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, puisque nous ajournons aujourd'hui jusqu'au 7 avril, le leader du gouvernement à la Chambre pourrait peut-être donner une idée à la Chambre des travaux qu'il compte entreprendre à la reprise.

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, je remercie le leader de l'opposition à la Chambre pour sa question.

M. Turner (Vancouver Quadra): Donnez-nous les renseignements confidentiels, Ray.

M. Hnatyshyn: Nous voudrions tout simplement poursuivre la deuxième lecture du projet de loi concernant le nouveau tribunal de la concurrence aujourd'hui. Si nous y arrivons, nous avancerons peut-être, mais le député de Burnaby (M. Robinson) a peut-être autre chose à proposer. Nous attendrons les motions. Nous tiendrons peut-être un débat à ce sujet aujourd'hui.

De toute façon, je compte faire étudier le projet de loi C-91, Loi constituant le Tribunal de la concurrence, puis le projet de loi C-62, puis procéder à l'étude du projet de loi sur l'égalité en matière d'emploi à l'étape du rapport, car il a passé l'étape du comité. J'espère que nous y arriverons.

Après cela, je propose de passer au projet de loi C-67, tendant à modifier la Loi sur la libération conditionnelle de détenus et la Loi sur les pénitenciers et le projet de loi C-68, tendant à modifier la Loi sur la libération conditionnelle de détenus, la Loi sur les pénitenciers, la Loi sur les prisons et les maisons de correction et le Code criminel. Je crois que nous aurons de quoi commencer lundi. S'il nous reste du temps, nous pourrons passer à d'autres projets de loi.

Cela dit, je signale à la Chambre que puisque nous ajournerons pour Pâques, nous donnerons peut-être la sanction royale à certains projets de loi cet après-midi.

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur le Président, le leader du gouvernement à la Chambre peut-il nous dire s'il compte présenter un ordre de la Chambre, conformément aux recommandations du comité de la réforme qui ont été acceptées par la Chambre, autorisant la présence de la télévision et de la radio aux réunions des comités permanents de la Chambre qui sont maintenant formés?

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, comme je l'ai signalé à mon éminent collègue au caucus ce matin, les leaders parlementaires vont effectivement s'entretenir avec des représentants de la tribune des journalistes dès notre retour du congé de Pâques, afin d'examiner les règles qui sont acceptables à tous les intéressés. J'espère que les délibérations des comités seront télévisées et radiodiffusées au plus tôt, de façon à permettre aux Canadiens de suivre les travaux du gouvernement.

M. Geoff Wilson (Swift Current-Maple Creek): Monsieur le Président, je veux poser une question au leader parlementaire du gouvernement. Le 13 décembre dernier, à la fin de l'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires, la Chambre a adopté une motion demandant la création d'un comité chargé d'étudier le prix du blé canadien.

Au nom des agriculteurs canadiens, je voudrais savoir si des mesures ont été prises en vue de créer ce comité.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, le député et tous ses collègues doivent comprendre l'importance que revêt la motion du député pour les céréaliers de l'Ouest. Des entretiens sont en cours et je pense que nous pourrons compter sur l'appui du parti libéral pour donner suite à cette motion. Je suis en train d'en discuter avec le Nouveau parti démocratique et j'espère conclure une entente en vue de mettre en vigueur cette importante initiative, même avant la congé de Pâques.

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, on peut résoudre la question dès maintenant. Sauf erreur, le ministre de l'Agriculture (M. Wise) est disposé à renvoyer au comité en même temps la motion relative au double prix du blé et le projet de loi sur la parité des prix, proposé par mon collègue le député de Yorkton-Melville (M. Nystrom), conformément à l'entente conclue à cet égard.

Si le leader parlementaire juge cette proposition acceptable pour le gouvernement, nous sommes tout à fait disposés à proposer immédiatement la motion et à renvoyer ces questions au comité.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, je remercie l'honorable leader du Nouveau parti démocratique de cette suggestion constructive. Comme il le sait, nous avons essayé de faciliter les initiatives de l'opposition au sujet de ces questions importantes. Je vais consulter mes collègues et le député de Swift Current-Maple Creek (M. Wilson), et je le tiendrai au courant. Nous pourrons peut-être régler cette question plus tard aujourd'hui.

Recours au Règlement—M. Gottselig

RECOURS AU RÈGLEMENT

L'UTILISATION DE TERMES JUGÉS NON PARLEMENTAIRES

M. Bill Gottselig (Moose Jaw): Monsieur le Président, je voudrais faire un rappel au Règlement au sujet de la période des questions. Alors que le très honorable premier ministre répondait à une question, j'ai bien entendu le député de Bourassa (M. Rossi) user d'un terme que je considère être contraire aux usages parlementaires. Étant donné la décision que vous venez de rendre, selon laquelle un rappel au Règlement doit suivre immédiatement l'infraction concernée, je désire invoquer le Règlement. En outre . . .

M. Rossi: Qu'ai-je dit?

M. Gottselig: . . . que ce soit ou non au compte rendu, je sais qu'il a prononcé ce mot. D'autres députés siégeant dans ce coin-ci l'ont sûrement entendu.

M. le Président: Le député de Moose Jaw pourrait-il nous préciser ce que le député de Bourassa aurait dit selon lui?

M. Gottselig: Non.

M. Prud'homme: Vous devez, bien entendu, le dire, si vous voulez qu'il retire ce terme.

M. Gottselig: Je ne vais pas utiliser ce terme.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

[*Français*]

M. Rossi: Monsieur le Président, je fais un rappel au Règlement! Je n'ai jamais rien dit de non parlementaire, et j'insiste pour que le député . . .

[*Traduction*]

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Je crois comprendre que le député de Moose Jaw se plaint à la présidence d'avoir entendu une remarque non parlementaire qu'il ne peut répéter, selon lui, et il demande à la présidence de vérifier si son affirmation est vraie. Ai-je raison?

[*Français*]

M. Rossi: Monsieur le Président, si l'honorable député de je ne sais pas quelle circonscription a dit que j'ai dit des choses qui n'étaient pas parlementaires à la période des questions orales, qu'il ait le courage, qu'il se lève et qu'il dise ce que j'ai dit, parce que moi, je suis positif que je n'ai rien dit de tel.

Alors, on va regarder le compte rendu officiel des *Débats* pour voir qui l'a dit.

[*Traduction*]

M. Gottselig: Monsieur le Président, le terme qu'à l'instar d'autres députés siégeant dans ce coin-ci je l'ai entendu clairement employer, c'est «bullshit».

Des voix: Oh, oh! Retirez.

M. le Président: Le député de Bourassa affirme-t-il qu'il n'a pas prononcé ce mot?

• (1510)

[*Français*]

M. Carlo Rossi (Bourassa): Monsieur le Président, s'il parle de cela, à mon avis, ce n'est pas non parlementaire, parce que je ne m'adresse à aucun parlementaire. J'ai dit que ce qu'il avançait, c'était du «B.S.», et ce que lui avance, c'est aussi du «B.S.».

[*Traduction*]

M. le Président: Voilà la présidence plongée dans l'embarras. Il n'y a aucun doute . . .

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Il n'y a aucun doute qu'il s'agit d'un terme non parlementaire; c'est incontestable. Inutile de rappeler aux députés quels sont les termes jugés non parlementaires.

Je demanderai donc au député de Bourassa (M. Rossi), s'il pense avoir prononcé ces mots, de se rétracter. Autrement, je m'en remettrai aux bleus.

[*Français*]

M. Rossi: Monsieur le Président, je ne me suis adressé à aucun parlementaire. J'ai dit que ce qu'il disait, c'était du «B.S.» et pour moi, ce qu'il dit, c'est du «B.S.».

Monsieur le Président, je retire mes paroles!

[*Traduction*]

M. le Président: Merci. Le député de Bourassa s'est tout simplement rétracté, et je l'accepte.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement dans le but d'obtenir une décision sérieuse en ce qui concerne les réparties que les députés s'adressent entre eux et qui font ensuite l'objet d'un recours au Règlement. Ainsi, il y a quelque temps, on a invoqué le Règlement à propos d'une observation que le député de Nunatsiaq (M. Suluk) avait clairement lancée à la Chambre. les députés qui l'ont entendue en ont signalé le fait au Président à la première occasion. Il me semble que le présidence avait alors décidé de ne pas demander au député de se rétracter, car ses propos n'avaient pas été enregistrés . . .

M. le Président: A l'ordre. L'incident est clos. Le député de Bourassa (M. Rossi) a admis avoir tenu les propos en question. Je devais donc lui demander de se rétracter, ce qu'il vient de faire.

Mme Copps: Monsieur le Président, je vous prie de bien vouloir consulter les bleus en ce qui concerne les propos du député de Nunatsiaq, car je suis persuadée, dans ce cas . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Cette question a déjà été entendue.

Une voix: Donnez-lui au moins la règle générale à suivre.

M. le Président: Le Règlement veut, en pareil cas . . .

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Le plus simple serait sans doute de renvoyer la députée à un document.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

L'UTILISATION DE TERMES JUGÉS NON PARLEMENTAIRES

M. Barry Turner (Ottawa-Carleton): Puisque nous sommes en train d'échanger des lis de Pâques, je dirais que pendant la période des questions j'étais assis à la place du député de Fraser Valley-Ouest (M. Wenman) et—pendant la période de chahut, je l'admets—j'ai entendu, comme d'autres, le député de Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est (M. Allmand) qualifier, à trois reprises, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (Mlle MacDonald) de menteuse.

Des voix: Asseyez-vous.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Je sais qu'il n'est pas présent pour l'instant, mais dès qu'il reviendra, monsieur le Président, conformément à l'esprit des bonnes pratiques parlementaires, il pourrait être invité à retirer ce qu'il a dit.

M. le Président: La présidence, conformément aux usages, informe le député qu'elle n'a pas entendu les remarques dont il se plaint et qu'en conséquence elle agira comme elle le fait d'habitude dans ces circonstances.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. William C. Winegard (Guelph): Monsieur le Président, je voudrais dire à la Chambre que l'heure qui vient de s'écouler n'est pas précisément à l'honneur de la Chambre des communes et du Parlement.

M. le Président: Le député de York-Scarborough (M. McCrossan) désire-t-il invoquer le Règlement? Pourrait-il le faire brièvement?

M. W. Paul McCrossan (York-Scarborough): Monsieur le Président, mon rappel au Règlement concerne l'ordre du jour. Je voulais que le Président me dise quel était l'ordre du jour, car j'ai une demande . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député devrait lire le *Feuilleton.*

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES VOIES ET MOYENS

DÉPÔT D'UN AVIS DE MOTION

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, conformément à l'article 84(1) du Règlement, je voudrais, au nom du ministre des Finances (M. Wilson), déposer des copies, dans les deux langues officielles, d'une motion des voies et moyens tendant à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu.

Conformément à l'article 84(2) du Règlement, je demande que l'étude de la motion soit inscrite à l'ordre du jour.

* * *

[*Français*]

LES RELATIONS EXTÉRIEURES

DÉPÔT DU RAPPORT FINAL DE L'HONORABLE D. MACDONALD, COORDONNATEUR CANADIEN DES SECOURS D'URGENCE-FAMINE, EN AFRIQUE

L'hon. Monique Vézina (ministre des Relations extérieures): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer devant cette Chambre, conformément à l'article 67(2) du Règlement, le rapport final de l'honorable David MacDonald, coordonnateur canadien des secours d'urgence-famine, en Afrique, dans les deux langues officielles.

* * *

[*Traduction*]

LES PÉTITIONS

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, c'est la première occasion que nous avons de nous conformer à ces nouvelles dispositions du Règlement. J'ai l'honneur, aux termes de l'article 106(8) du Règlement, de déposer la réponse du gouvernement à la pétition n° 331-2, dans les deux langues officielles.

* * *

[*Français*]

GESTION ET SERVICES AUX DÉPUTÉS

PRÉSENTATION DU 6e RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le sixième rapport du Comité permanent de la gestion et des services aux députés.

Pétitions

[*Note de l'éditeur: Voir les* Procès-verbaux *d'aujourd'hui au sujet du rapport précité.*]

* * *

[*Traduction*]

PÉTITIONS

M. le Président: Je suppose que toutes les pétitions que les députés présentent ont été approuvées.

[*Français*]

ON DEMANDE LE RÉTABLISSEMENT DU PROGRAMME KATIMAVIK

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, en provenance de la région de Hull, Gatineau et des environs, une pétition priant humblement le Parlement de reconsidérer sa décision en ce qui concerne le programme Katimavik et de bien vouloir se pencher sur le problème des jeunes en général.

J'ai aussi l'honneur de présenter une autre pétition qui vient de l'école Sir-Wilfrid-Laurier, qui demande la même chose.

J'ai aussi une autre pétition qui demande la même chose, et qui vient d'un groupe de personnes intéressées qui visitent le Parlement aujourd'hui.

J'ai l'honneur aussi, monsieur le Président, de déposer une autre pétition provenant de la circonscription de Nepean-Carleton, une autre pétition provenant de la circonscription de Nepean-Carleton encore, une autre pétition provenant de la circonscription de Gatineau, et deux autres provenant de circonscriptions de la région.

Je voudrais vous dire, en terminant, monsieur le Président, que j'avais 97 autres pétitions et que le Bureau des pétitions ne semble pas en mesure de les certifier aujourd'hui. Je le regrette énormément étant donné l'acuité du problème et j'ai ici 97 pétitions signées par au-delà de 1,000 personnes. Il faudra donc attendre, et je voudrais quand même que ces gens sachent que déjà une action est entreprise . . .

[*Traduction*]

M. le Président: A l'ordre. C'est précisément pourquoi j'ai demandé si toutes les pétitions avaient été approuvées, et le député le sait.

[*Français*]

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, humblement, j'ai également une pétition à présenter provenant de signataires à travers le pays qui demandent la restauration de Katimavik et qui regrettent beaucoup la décision du gouvernement d'y mettre fin et qui appuient le geste du collègue de l'autre endroit.

[*Traduction*]

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter la pétition de 2,000 Manitobains de tous les coins de la province, des localités de Brandon, Reston, Sainte-Anne, Richer, Neepawa, Steinbach, Selkirk, Roblin et de la ville de Winnipeg. Les pétitionnaires sont 2,000 jeunes qui prient instamment la Chambre des communes de réclamer le rétablissement du plein financement du programme Katimavik, au nom des jeunes du Canada. Ces 2,000 jeunes Manitobains ne croient pas que Jacques Hébert exploite leur situation.

LE PRIX DE L'ESSENCE

Mme Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Monsieur le Président, j'ai une pétition signée par plusieurs centaines de citoyens de New Westminster-Coquitlam, Burnaby, Surrey, White Rock, Delta, Port Moody, Richmond et Langley, tous membres de la British Columbia Automobile Association. Ces pétitionnaires demandent au Parlement de songer à retirer les taxes d'accise distinctes perçues sur l'essence et à réduire la taxe fédérale de vente sur l'essence à un taux fixe, comme c'était le cas avant 1981.

• (1520)

Monsieur le Président, j'ai une autre pétition qui a également été approuvée. Elle a été signée par des citoyens des mêmes localités de la Colombie-Britannique qui présentent la même requête au Parlement.

Monsieur le Président, j'ai une troisième pétition émanant de citoyens des mêmes localités de la Colombie-Britannique qui présentent la même requête au Parlement.

ON DEMANDE LA PLEINE INDEXATION DES ALLOCATIONS FAMILIALES

Mme Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Monsieur le Président, j'ai reçu une pétition de citoyens de Kelowna et d'autres régions de la Colombie-Britannique demandant encore une fois que la Chambre des communes rétablisse l'indexation intégrale des allocations familiales.

LE PRIX DE L'ESSENCE

M. Jim Jepson (London-Est): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par 141 citoyens de ma circonscription qui protestent contre les taxes excessives perçue sur l'essence.

L'ACTIVITÉ DE LA CLINIQUE MORGENTALER À TORONTO

M. Jim Jepson (London-Est): Monsieur le Président, j'ai aussi l'honneur de présenter une autre pétition portant la signature de 215 électeurs de ma circonscription qui protestent contre l'activité illégale qu'exerce la Clinique Morgentaler à Toronto.

[*Français*]

ON DEMANDE LE RÉTABLISSEMENT DU PROGRAMME KATIMAVIK

M. Carlo Rossi (Bourassa): Monsieur le Président, j'ai des pétitions examinées par le greffier des pétitions et trouvées conformes, provenant de gens de Sainte-Foy, de Trois-Rivières, de Québec, de Charny, de Lac-Beauport, du Manitoba, de l'Ontario, du Québec, de Ville-de-Laval, de Longueuil, de la ville de Farnham. Et les signataires demandent que la décision de mettre fin au programme Katimavik soit reconsidérée.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, j'ai plusieurs pétitions en provenance d'étudiants d'Ottawa et de la région qui demandent au gouvernement de reprendre charge de la situation et de remettre en marche un programme pour les jeunes, un programme semblable ou Katimavik.

J'ai également plusieurs milliers de signatures, plusieurs pétitions, qui viennent de l'école secondaire de la Promenade, Hull, Québec, priant le Parlement et le gouvernement de reprendre sa décision, de repenser son programme Katimavik afin qu'il soit remis en place.

[*Traduction*]

Monsieur le Président, j'ai aussi plusieurs pétitions signées par des gens de l'Université Carleton, de l'école secondaire Sir Wilfrid Laurier et de plusieurs autres écoles secondaires de la région d'Ottawa, qui demandent au gouvernement de rétablir le plein financement du programme Katimavik destiné aux jeunes Canadiens.

[*Français*]

Finalement, monsieur le Président, j'ai aussi une pétition qui vient de certaines gens de la rue Daly et d'ailleurs dans ma circonscription d'Ottawa-Vanier, demandant au gouvernement de reconsidérer sa décision d'interrompre le programme Katimavik, et qui demandent humblement que le gouvernement rétablisse le programme Katimavik.

M. David Berger (Laurier): Monsieur le Président, j'ai également une pétition au sujet du programme Katimavik. Il y a une centaine de signatures de personnes de la ville d'Orléans, de Pointe-Gatineau, de Cantley et de Gatineau qui demandent au Parlement de reconsidérer sa décision de mettre fin au programme Katimavik. Ces personnes soulignent le succès du programme quant à la formation de jeunes et quant aux possibilités de connaître notre pays et les deux langues de notre pays.

J'ai également une autre pétition dans le même sens de la ville de Longueuil, de Brossard et de Chambly, sur la rive sud de Montréal.

J'ai une troisième pétition qui provient de la circonscription de Drummondville, signée encore par une centaine de personnes qui demandent la restauration du programme Katimavik.

[*Traduction*]

M. le Président: Elles ont toutes été certifiées.

L'ACTIVITÉ DE LA CLINIQUE MORGENTALER À TORONTO ON DEMANDE QUE LE SERVICE DE POLICE PUISSE AGIR

M. Bill Attewell (Don Valley-Est): Monsieur le Président, j'ai une pétition signée par des commettants de la circonscription voisine de Don Valley-Ouest. Elle a été trouvée conforme au Règlement. Les pétitionnaires protestent contre l'exploitation continue de la Clinique Morgentaler dans la ville de Toronto. Ils prient le Parlement de demander au gouvernement ontarien de supprimer toute contrainte qui empêcherait la force policière du grand Toronto de porter des accusations en vertu de l'article 251 du Code criminel, et de lui exprimer le mécontentement que cause à la Chambre la non-application de cet article.

[*Français*]

ON DEMANDE DE RECONSIDÉRER LA DÉCISION DE METTRE FIN À KATIMAVIK

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, je désire présenter une pétition signée par une centaine de résidants du Canada qui déclarent que le programme Katimavik a été un succès tant pour la formation de 20,000 jeunes qui y ont participé depuis les 10 dernières années, que pour les travaux communautaires importants qui ont été réalisés par ces jeunes bénévoles dans les municipalités du Canada au cours de cette période.

Monsieur le Président, à cette cause on demande que la décision de mettre fin au programme Katimavik soit reconsidérée.

[*Traduction*]

M. Keith Penner (Cochrane-Supérieur): Monsieur le Président, j'arrive à peine de ma circonscription où une délégation de jeunes m'a demandé de déposer une pétition conformément au paragraphe (4) de l'article 106 du Règlement. Par conséquent, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre des communes assemblée une pétition signée par 1,231 jeunes des localités de Kapuskasing, Opasatika, Val Rita, Fauquier, Harty et Moonbeam. Les pétitionnaires prient la Chambre des communes assemblée de rétablir le plein financement du programme Katimavik.

L'ACTIVITÉ DE LA CLINIQUE MORGENTALER À TORONTO ON DEMANDE QUE LE SERVICE DE POLICE PUISSE AGIR

M. Elliott Hardey (Kent): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une autre pétition au nom d'électeurs de la circonscription de Kent laquelle a été examinée et jugée recevable. Les pétitionnaires prient le Parlement de demander au gouvernement de la province de l'Ontario de supprimer toute contrainte qui empêche la police de la région métropolitaine de Toronto de porter des accusations contre les exploitants de l'établissement connu comme étant la Clinique Morgentaler.

LE PRIX DE L'ESSENCE

M. Iain Angus (Thunder Bay-Atikokan): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le privilège de présenter une pétition au nom de 161 électeurs des circonscriptions de Thunder Bay-Atikokan et de Thunder Bay-Nipigon. Compte tenu des prix courants de l'essence dans le nord-ouest de l'Ontario, les pétitionnaires invitent le gouvernement du Canada à se servir de Petro-Canada pour faire baisser les prix.

Pétitions

ON DEMANDE LE RÉTABLISSEMENT DU PROGRAMME KATIMAVIK

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, j'ai plusieurs pétitions à présenter. La première est adressée . . .

[*Français*]

. . . que le programme Katimavik a été un succès tant pour la formation des 20,000 jeunes qui y sont participé depuis les 10 dernières années, que pour les travaux communautaires importants qui ont été réalisés par ces jeunes bénévoles dans les municipalités du Canada durant cette période.

[*Traduction*]

On demande au gouvernement de rétablir le programme.

Dans une autre pétition, on rappelle que d'après les Amis de Katimavik, la décision du gouvernement fédéral de supprimer le programme en question est une mesure budgétaire imprudente dont souffriront les jeunes Canadiens, et on affirme que le programme Katimavik a aidé des milliers de jeunes à développer des aptitudes sociales et professionnelles tout en accomplissant un travail social utile dans différentes régions du Canada.

J'ai une autre pétition signée par des douzaines d'amis de Katimavik. On affirme que tous les Canadiens ressentiront la perte d'un programme qui a fourni l'occasion à de nombreux jeunes, hommes et femmes, de réaliser leur potentiel et de faire preuve d'initiative tout en aidant les autres. «Les soussignés prient humblement la Chambre des communes de rétablir, dans leur intégralité, les crédits du programme Katimavik au bénéfice de la jeunesse canadienne». Je pense qu'il convient particulièrement en cette veille du congé de Pâques, de rappeler . . .

M. le Président: A l'ordre!

M. Hnatyshyn: Le député de Shefford (M. Lapierre) ne l'a pas signée.

LE PRIX DE L'ESSENCE

M. Keith Penner (Cochrane-Supérieur): Monsieur le Président, je vous remercie de me donner la parole une deuxième fois. Je voudrais présenter deux autres pétitions qui viennent d'arriver. Elles ont été certifiées en bonne et due forme. La première vient de Nakina, en Ontario et porte 25 signatures. Les pétitionnaires prient la Chambre d'intervenir à propos du prix de l'essence qui atteint un niveau record, compte tenu de la baisse du cours mondial du pétrole.

LES DROITS DE MOUILLAGE PERÇUS SUR LES EMBARCATIONS

M. Keith Penner (Cochrane-Supérieur): Monsieur le Président, la seconde pétition porte la signature de 324 habitants du nord de l'Ontario. Ces gens prient la Chambre de revoir les dispositions du projet de loi C-75 stipulant que des droits de mouillage seront perçus sur les embarcations alors que le gouvernement fédéral n'assure aucun service à ces dernières.

M. le Président: Ai-je le consentement unanime pour revenir brièvement à l'étape de la présentation des rapports des comités?

Des voix: D'accord.

M. le Président: La parole est au député de Lévis (M. Fontaine).

* * *

[*Français*]

COMMUNICATIONS ET CULTURE

PRÉSENTATION DU 3e RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Gabriel Fontaine (Lévis): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le troisième rapport du Comité permanent des communications et de la culture, portant sur le projet de loi C-19, Loi concernant la réorganisation de Bell Canada, dans les deux langues officielles.

[*Note de l'éditeur: Voir les* Procès-verbaux *d'aujourd'hui au sujet du rapport précité.*]

* * *

[*Traduction*]

PÉTITIONS

ON DEMANDE LE RÉTABLISSEMENT DU PROGRAMME KATIMAVIK

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, je voudrais présenter cinq pétitions signées par plusieurs centaines de citoyens canadiens. Les pétitionnaires estiment que, en supprimant le programme Katimavik, le gouvernement prend une mesure budgétaire qui manque de vision et dont les conséquences négatives rejailliront, en général, sur tous les Canadiens. Ils exhortent la Chambre des communes de rétablir le plein financement de ce programme.

● (1530)

[*Français*]

M. Alain Tardif (Richmond-Wolfe): Monsieur le Président, j'ai également l'honneur de présenter toute une série de pétitions qui concernent évidemment le programme Katimavik.

Pour accélérer, j'ai divisé lesdites pétitions en trois blocs. Dans un premier temps, j'ai un bloc de pétitionnaires originaires de la grande région de Montréal qui vantent et louangent les excellentes retombées du programme Katimavik et qui voudraient voir sa réinstauration.

J'ai un bloc de pétitions également, cette fois en provenance de la grande région de Québec où encore là, les signataires voudraient voir revenir le programme Katimavik qui a fait ses preuves au cours des dix dernières années.

Et finalement, monsieur le Président, j'ai un bloc de pétitions qui, cette fois, viennent de la grande région d'Ottawa où encore là, des centaines de signataires voudraient voir revenir le programme Katimavik qui a tant eu de bonnes conséquences au niveau des jeunes qui ont eu l'avantage . . . et au niveau des autres qui voudraient effectivement profiter de cet excellent programme qu'était Katimavik.

[*Traduction*]

LA LÉGISLATION RELATIVE À L'AVORTEMENT

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): Monsieur le Président, je voudrais présenter trois pétitions qui proviennent toutes de la circonscription d'Essex-Windsor. Leurs signataires sont tous préoccupés par la législation canadienne relative à l'avortement et ils se disent mécontents de la façon dont ces lois sont appliquées en Ontario.

[*Français*]

ON DEMANDE LE RÉTABLISSEMENT DE KATIMAVIK

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard-Anjou): Monsieur le Président, moi aussi, j'ai exactement huit pétitions avec plusieurs centaines de signatures qui viennent d'un peu partout au Québec et les signataires demandent que la décision de mettre fin au programme Katimavik soit reconsidérée. Et ces pétitions sont certifiées comme étant conformes au Règlement.

M. John V. Nunziata (York-Sud-Weston): Monsieur le Président, j'ai moi aussi neuf pétitions avec beaucoup de signatures. Les gens qui présentent ces pétitions déclarent que le programme Katimavik a été un succès, tant pour la formation de 20,000 jeunes qui y ont participé depuis les dix dernières années, que pour les travaux communautaires importants qui ont été réalisés par ces jeunes bénévoles dans les municipalités du Canada durant cette période.

Les pétitionnaires demandent au Parlement du Canada que la décision de mettre fin au programme Katimavik soit reconsidérée.

[*Traduction*]

J'ai également quatre autres pétitions renfermant le nom de quelque 130 ou 140 signataires. Ceux-ci déclarent que de l'avis des amis du programme Katimavik, la décision du gouvernement fédéral d'annuler ce programme constitue une mesure budgétaire à courte vue dont les jeunes Canadiens font les frais. Ils demandent au gouvernement conservateur du Canada de rétablir le plein financement du programme Katimavik à l'intention des jeunes Canadiens.

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Je viens tout juste de les compter, monsieur le Président, et je puis dire que cette pétition dûment autorisée comporte plus de 30 pages, et que chacune d'elle porte 30 signatures. Cette pétition que j'ai l'honneur de présenter signale que l'abolition du programme Katimavik, programme qui a aidé des milliers de jeunes Canadiens à développer leurs talents et à faire l'expérience du travail, tout en leur fournissant l'occasion d'accomplir des tâches communautaires utiles dans différentes régions du Canada, a suscité de vives inquiétudes chez certains parents; aussi demandent-ils à Votre Honneur de bien vouloir rétablir le programme Katimavik.

[*Français*]

J'ai la pétition des soussignés qui déclarent humblement que le programme Katimavik permet aux jeunes du Canada de mieux connaître le pays et la langue et la culture des gens qui l'habitent. A ces causes, ils demandent humblement que le Parlement reconsidère la décision de mettre fin au programme Katimavik. Et les soussignés qui viennent de Sainte-Claire, de L'Île-des-Sœurs, Matane, Beauceville, Lac-Beauport, Stanton, Saint-Nazaire, Saint-Camille, Saint-Georges, Saint-Odilon, Richelieu, Saint-Malachie, Saint-Léon, Ktichener, Waterloo, Orangeville, Sidney, Vernon, St. John, Moncton, Calgary, Vancouver, Kitchener, de l'Île-d'Orléans . . .

[*Traduction*]

A l'instar des gens notamment d'Antigonish, de Springfield, et d'Halifax, les signataires demandent tous au gouvernement de reconsidérer cette mesure draconienne.

[*Français*]

M. Fernand Robichaud (Westmorland-Kent): Monsieur le Président, j'ai aussi l'honneur de présenter quelques pétitions venant de personnes de Buckingham, de Pointe-Gatineau, de Touraine, d'Ottawa, de Hull, de la Route rurale nº 2, de Belcourt, de Riverview, du Nouveau-Brunswick, de Wolfville, en Nouvelle-Écosse, de Kemptville, en Nouvelle-Écosse, de Liverpool, en Nouvelle-Écosse, de Sussex, au Nouveau-Brunswick. Ces pétitionnaires, monsieur le Président, trouvent regrettable la décision du gouvernement de terminer le programme Katimavik et demandent humblement au gouvernement de reconsidérer cette décision.

[*Traduction*]

L'hon. William Rompkey (Grand Falls-White Bay-Labrador): Monsieur le Président, j'ai là plusieurs pétitions qu'ont signées des centaines de Canadiens de diverses régions qui signalent que le gouvernement a posé un geste à courte vue en abolissant le programme Katimavik. Ils demandent au gouvernement de rétablir le plein financement du programme Katimavik au nom des jeunes de partout au Canada qui risquent vraiment de devenir une tragédie nationale.

* * *

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

AFFAIRES AUTOCHTONES ET DÉVELOPPEMENT DU NORD— AUTORISATION AU COMITÉ DE SE DÉPLACER

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, il y a trois choses que je voudrais soumettre à la Chambre maintenant. Bien entendu, il y a eu, au préalable, des discussions entre les partis et nous sommes parvenus à un accord.

Le premier point est un ordre concernant le comité permanent des affaires autochtones et du développement du Nord et vous constaterez, je pense, que l'on acceptera, par consentement unanime, que l'ordre suivant soit adopté sans débat:

Que le comité permanent des affaires autochtones et du développement du Nord soit autorisé à se rendre dans la réserve indienne Sechelt, les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon au cours de la période du 20 avril au 2 mai 1986, et que le personnel nécessaire accompagne le comité.

Les comités de la Chambre

M. le Président: Le président du Conseil privé (M. Hnatyshyn) a-t-il le consentement unanime pour présenter la motion?

Des voix: D'accord.

M. le Président: La Chambre a entendu les termes de la motion. Plaît-il à la Chambre de l'adopter?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE CERTAINS COMITÉS

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, le deuxième point porte sur la composition des comités permanents et, une fois de plus, vous constaterez que la Chambre acceptera, par consentement unanime, que l'on adopte sans débat l'ordre suivant:

Que les modifications suivantes soient apportées à la composition des comités permanents:

Affaires autochtones et développement du Nord, Pietz à la place de Nickerson;

Consommation et corporations, Nickerson à la place de Lawrence;

Affaires étrangères et commerce extérieur, Johnston (Saint-Henri-Westmount) à la place de Gray (Windsor-Ouest);

Finances et affaires économiques, Nicholson (Trinity) à la place de Johnston (Saint-Henri-Westmount);

Droits de la personne, King à la place de Pietz;

Multiculturalisme, Jacques à la place de Lesick; et

Transports, Dantzer à la place de Belsher.

● (1540)

M. le Président: La Chambre a entendu les termes de la motion. Y a-t-il consentement unanime pour qu'elle soit présentée?

Des voix: D'accord.

M. le Président: Puisqu'il y a consentement unanime, la motion est-elle adoptée?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

DÉSIGNATION DES MEMBRES DES COMITÉS LÉGISLATIFS

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, après consultation, je voudrais attirer l'attention de la Chambre sur un troisième point. Je pense que Votre Honneur acceptera de recevoir cette résolution et de la faire adopter sans débat, du consentement unanime. Je vous en donne lecture:

Que, nonobstant tout rapport antérieur du comité institué aux fins de dresser et de présenter une liste des députés qui doivent composer les comités législatifs, les comités législatifs suivants soient constitués des députés dont les noms suivent:

Le projet de loi C-42, Loi portant dissolution de la Société Canagrex et modifiant certaines lois en conséquence—les députés Althouse, Binns, Blais, Cardiff, Clark (Brandon-Souris), Foster et Fraleigh.

Le projet de loi C-45, Loi concernant les relations collectives entre employeur et employés au Sénat et à la Chambre des communes—les députés Cassidy, Copps, Crouse, Ellis, Grisé, Lewis et McGrath.

Le projet de loi C-87, Loi visant à autoriser l'aliénation de la Société Les Arsenaux canadiens Ltée. et visant la modification d'autres lois en conséquence—les députés Blackburn (Jonquière), Boudria, Bradley, Daubney, Duguay, Hovdebo et Stewart.

Le projet de loi C-88, Loi autorisant l'acquisition de Marine Atlantic S.C.C. et prévoyant des mesures corrélatives—les députés Angus, Cochrane, Forrestall, Gray (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine), Nowlan, O'Neil et Tobin.

Le projet de loi C-91, Loi constituant le Tribunal de la concurrence et modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et la Loi sur les banques et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois les députés Attewell, Cadieux, Domm, Howie, Kempling, Orlikow et Ouellet.

Le projet de loi C-92, Loi visant la réglementation des titres pétroliers et gaziers sur les terres domaniales, modifiant la Loi sur la production du pétrole et du gaz et abrogeant la Loi sur le pétrole et le gaz du Canada les députés Champagne (Champlain), Gagnon, James, MacLellan, McDermid, Sparrow et Waddell.

Le projet de loi C-94, concernant la mise en œuvre de l'accord entre les gouvernements du Canada et de Terre-Neuve et du Labrador sur la gestion des ressources en hydrocarbures extracôtiers et sur le partage des recettes correspondantes et apportant des modifications corrélatives ou connexes les députés Johnson, MacLellan, McDermid, O'Neil, Price, Sparrow et Waddell.

Le projet de loi C-249, Loi rajustant la représentation de l'Ontario à la Chambre des communes et révisant les limites des circonscriptions électorales de l'Ontario—les députés Kempling, Malone, Penner, Plourde, Reimer, Rodriguez et St. Germain.

Le projet de loi C-250, Loi modifiant la Loi sur le Vérificateur général les députés Hovdebo, Kempling, Malone, Hicholson (Trinity), Plourde, Reimer et St. Germain.

Le projet de loi C-251, Loi modifiant la Loi sur l'hymne national les députés de Corneille, Kempling, Malone, McDonald, Plourde, Reimer et St. Germain.

Le projet de loi C-252, Loi modifiant la Loi sur la Chambre des communes (états estimatifs)—les députés Deans, Gauthier, Kempling, Malone, Plourde, Reimer et St. Germain.

Le projet de loi C-253, Loi modifiant la Loi sur la faillite (agriculteurs et pêcheurs)—les députés Althouse, Foster, Kempling, Malone, Plourde, Reimer et St. Germain.

Le projet de loi C-254, Loi modifiant le Code criminel (avocat pour enfant non encore né)—les députés Kaplan, Kempling, Malone, Plourde, Reimer, Robinson et St. Germain.

Le projet de loi C-256, Loi prévoyant l'enregistrement des démarcheurs parlementaires—les députés Boudria, Kempling, Malone, Orlikow, Plourde, Reimer et St. Germain.

Le projet de loi C-257, Loi concernant la conservation, l'exportation et la dérivation des ressources en eau—les députés Blaikie, Foster, Kempling, Malone, Plourde, Reimer et St. Germain.

Le projet de loi C-259, Loi modifiant la Loi sur la Cour fédérale, la Loi sur les Territoires du Nord-Ouest, la Loi sur la Cour suprême, la Loi sur la Cour canadienne de l'impôt et la Loi sur le Yukon—les députés Kaplan, Kempling, Malone, Plourde, Reimer, Robinson et St. Germain.

Le projet de loi C-260, Loi modifiant la Loi sur l'identification des criminels (publication des fiches)—les députés Kempling, Malone, Nunziata, Plourde, Reimer, Robinson et St. Germain.

Le projet de loi C-262, Loi visant à changer le nom de la circonscription électorale de Nunatsiaq—les députés Guilbault (Saint-Jacques), Kempling, Malone, Murphy, Plourde, Reimer et St. Cermain.

Une voix: Vous êtes dispensé du reste.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, je m'exécuterai volontiers.

M. le Président: La Chambre a entendu l'exposé de la motion qui requiert le consentement unanime pour être présentée. Y a-t-il un tel consentement?

Des voix: D'accord.

M. Gauthier: Monsieur le Président, le leader du gouvernement voudrait-il lire le dernier paragraphe que j'estime très important?

M. Hnatyshyn: Voici la suite:

Et que les délibérations relatives au vingt-septième rapport du comité de sélection soient déclarées nulles et non avenues.

C'est la partie exécutoire.

M. le Président: Comme il y a consentement unanime pour que la motion soit présentée, la motion est-elle adoptée?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

DROITS À L'ÉGALITÉ

ADOPTION DU 1er RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Svend J. Robinson (Burnaby) propose:

Que le premier rapport du sous-comité sur les droits à l'égalité, du Comité permanent de la justice et des questions juridiques, présenté à la Chambre le vendredi 25 octobre 1985, soit agréé.

[*Français*]

M. le Président: L'honorable député de Shefford (M. Lapierre) invoque le Règlement.

M. Lapierre: Oui, monsieur le Président. Je vous ai fait parvenir un avis selon lequel je voulais utiliser l'article 29 du Règlement pour demander un débat d'urgence. J'aimerais savoir . . .

[*Traduction*]

M. le Président: Comme je l'ai dit au député de York-Scarborough (M. McCrossan), le député devrait peut-être lire le *Feuilleton*. Les motions présentées aux termes de l'article 29 du Règlement viennent après les questions au *Feuilleton*, qui suivent les motions. Nous en sommes actuellement à l'appel des motions et le député de Burnaby (M. Robinson) a la parole pour présenter la sienne.

M. Robinson: Monsieur le Président, c'est un honneur pour moi d'intervenir pour demander l'adoption du premier rapport du sous-comité sur les droits à l'égalité du comité permanent de la justice et des questions juridiques.

Le 17 avril 1982, le Parlement a franchi une étape historique vers la réalisation de l'égalité pour tous les Canadiens en adoptant l'article 15 de la Charte des droits et des libertés. Bien entendu, cet article traite des droits à l'égalité. En adoptant l'article 15, le Parlement a décidé que si les gouvernements, et notamment les majorités parlementaires et législatives, sont prêts à enfreindre les droits des minorités ou s'ils refusent de protéger leurs droits, il faut prévoir un recours auprès d'un tribunal indépendant. Lorsque les libertés fragiles, que Tom Berger a décrites en des termes très éloquents, sont menacées, «les tribunaux du pays doivent offrir un recours aux citoyens dont on enfreint les droits».

Bien sûr, il est vrai que le recours aux tribunaux du pays peut coûter cher et prendre du temps et qu'en dernier ressort, il faut examiner la composition du corps judiciaire pour trancher d'importantes questions de valeurs économiques et sociales. Les députés du Nouveau parti démocratique et leurs prédécesseurs du PSD se sont battus pendant des décennies pour le principe de la constitutionalisation de la Charte des droits et libertés, de la déclaration de certaines valeurs et convictions fondamentales dans notre société démocratique et de l'engagement du pays à la pleine égalité.

C'est avec un profond regret que nous avons constaté que le Parlement avait jugé bon d'inclure aussi l'article 33 de la Charte des droits, l'article qui permet en fait au Parlement ou aux Assemblées législatives, d'un simple trait de plume, d'outrepasser les droits humains les plus fondamentaux.

J'ai mentionné le 17 avril 1982. A l'époque, on a donné aux gouvernements fédéral et provinciaux trois ans pour mettre en application l'article 15 de la Charte des droits et libertés, trois ans pour aligner leurs lois, leurs politiques et leurs activités sur cette charte, trois ans pour faire de l'égalité sur le papier de l'article 15 une réalité pour les Canadiens et les Canadiennes.

Trois ans se sont écoulés, et les Canadiens les plus durement touchés par le déni d'égalité constatent que les choses n'ont guère changé. Il n'y a pas eu de changement législatif réel, pas d'évolution réelle de la politique. En fait, le seul changement concernant le statut des femmes au Canada est une modification de la Loi sur la marine marchande du Canada qui permet aux femmes comme aux hommes d'envoyer leur traitement à leur famille à terre. La seule modification législative apportée par le gouvernement du Canada en ce qui concerne les droits des handicapés est aussi une modification de la Loi sur la marine marchande du Canada où l'on a remplacé le mot «démence» par l'expression «handicap mental». Telle est, aux termes de trois ans, la somme des réactions du gouvernement. Je souligne que nous parlons aussi bien du précédent gouvernement que du gouvernement actuel. Voilà la mesure de leur souci de l'égalité pour tous les Canadiens.

[*Français*]

Monsieur le Président, je remarque ici que le premier ministre (M. Mulroney) lui-même a dit: Puisque nous sommes les enfants de la liberté, c'est à nous de protéger la cause des droits humains et des minorités chaque fois qu'ils sont menacés, et menacés ils le sont, bien sûr!

[*Traduction*]

En janvier dernier, le ministre de la Justice (M. Crosbie) a nommé un comité parlementaire de sept membres chargé d'étudier les conséquences de l'application de l'article 15 de la Charte des droits et libertés. Cet article est entré en vigueur le 17 avril de cette même année. J'ai eu l'honneur d'appartenir à ce comité au nom du Nouveau parti démocratique. Je voudrais encore une fois rendre hommage au travail exceptionnel accompli par mes collègues de tous les partis qui faisaient partie de ce comité. Il y avait cinq députés conservateurs. Le comité était présidé de main de maître par le député d'Etobicoke-Lakeshore (M. Boyer), et comprenait en outre la députée de Mount Royal (Mme Finestone) qui représentait le parti libéral et moi-même.

Je remarque d'emblée que l'attitude prise par l'opposition officielle, par le parti libéral, et exprimée par son critique de la justice, a malheureusement consisté à dire aux Canadiens qu'ils n'avaient absolument pas à se mêler de cette affaire. Il est même allé jusqu'à envoyer une lettre à tous les groupes qui ont comparu devant le comité de la Constitution pour leur demander de boycotter ce comité et ses travaux. Heureusement, monsieur le Président, cette lettre est restée sans effet et le comité a accompli son travail. Le comité a travaillé incroyablement dur. Nous avons tenu des audiences d'un bout à l'autre du pays pendant des mois. Nous avons entendu plus de 250 organismes et particuliers. Nous avons reçu plus de 500 mémoires.

● (1550)

Fait incroyable, et je dis bien incroyable, le comité est parvenu à présenter un rapport unanime après des débats et des discussions animés. Ce rapport exprimait notre opinion sur l'importance et la nécessité de changements fondamentaux avec l'entrée en vigueur de l'article 15 de la Charte des droits et libertés.

Nous avons recommandé des changements radicaux et très importants à la législation et aux politiques fédérales dans tout un éventail de domaines intéressant de nombreux volets de la vie des Canadiens. Notre rapport comportait en tout dans les 85 recommandations. Je répète que beaucoup de ces recommandations visent un changement fondamental de l'organisation sociale et économique du pays. Cela donnerait de la substance au schéma de l'article 15. Si ces recommandations étaient mises en application, les Canadiens ne seraient pas obligés de s'adresser aux tribunaux pour faire respecter leurs libertés et leurs droits fondamentaux.

Ce rapport qui faisait date a été déposé par notre comité en octobre dernier. Nous avons attendu avec grand intérêt la réaction du gouvernement à ces recommandations. Cette réaction a finalement été déposée par le gouvernement ce mois-ci, le 4 mars, et son titre n'est pas sans intérêt. Le report de notre comité s'intitulait: «Égalité pour tous», et tel était notre objectif. Le document déposé par le gouvernement est intitulé: «Cap sur l'égalité». Cela démontre bien l'inaction gouvernementale devant bon nombre de recommandations critiques tout à fait essentielles du sous-comité sur l'égalité des droits.

Il est indiscutable que dans divers domaines sociaux importants par exemple, le gouvernement a donné suite aux voeux du comité et réalisé sur le papier des progrès notables. Les mots y sont. Le gouvernement dit très clairement qu'il est disposé à s'engager à réaliser d'importants changements comme suite aux recommandations unanimes du rapport. Ma collègue, la députée de Broadview-Greenwood (Mlle McDonald), va traiter de divers sujets de préoccupations, et également les collègues de tous les côtés de la Chambre, j'espère, vont appuyer la motion d'adoption et j'aimerais qu'il y ait un vote unanime à l'appui de ce très important rapport qui, après tout, a recueilli l'accord unanime des membres du comité.

Dans les quelques minutes qui me restent, j'entends souligner certaines des choses qui nous inquiètent le plus, en tant que néo-démocrates, dans la réponse du gouvernement. A bien des égards, cette réponse, qui ne cesse de souligner la nécessité d'autres mesures et études, est loin de correspondre à ce que nous avons recommandé, en tant que comité.

Le comité a proposé, par exemple, des modifications importantes à la Loi sur les droits de la personne. Nous avons recommandé des modifications concrètes et précises. Or, que répond le gouvernement? Il affirme qu'il étudiera de près la question fondamentale de savoir si la Loi sur les droits de la personne devrait être modifiée dans le sens recommandé par notre comité.

Le governement parle d'études, d'examens et d'autres consultations. C'était pourtant là le mandat de notre comité. Il n'y a plus rien d'autre à faire à ce chapitre. Dans le domaine de l'égalité, des mesures concrètes s'imposent. C'est précisément ce que le comité sur les droits à l'égalité a recommandé.

Examinons certains des groupes les plus touchés par les recommandations du comité. Une majorité de Canadiens, 52 p. 100, sont des femmes. Pourtant, à bien des égards, les femmes sont encore des citoyens déshérités sur le plan socio-économique en particulier. Quelles étaient les recommandations de notre comité, et dans quelle mesure le gouvernement n'y a-t-il pas donné suite? Au sujet d'importantes modifications dans le domaine de l'assurance-chômage, le gouvernement a déclaré que plus d'études s'imposaient. Il nous a demandé d'attendre la publication des rapports de la Commission Forget, avant que les recommandations dans le domaine des prestations de maternité et des prestations pour le soin des enfants soient adoptées.

Dans le domaine des pensions, le gouvernement a rejeté un certain nombre de nos principales recommandations tendant à améliorer le régime. Après tout, les députés savent fort bien que ce sont les femmes âgées qui sont les plus pauvres dans notre société. Ce sont elles qui doivent obtenir de meilleures pensions. Pourtant, le gouvernement n'a pas voulu accepter un certain nombre de nos recommandations fondamentales dans ce domaine.

Examinons l'une d'entre elles. Nous avons jugé qu'il était répréhensible et discriminatoire de la part du gouvernement d'accorder une allocation au conjoint aux pauvres âgés de 60 à 65 ans et de ne pas l'offrir aux pauvres célibataires ou divorcés, du même âge, et nous avons déclaré qu'on violait ainsi la loi et l'article 15 de la Constitution.

Le gouvernement, pour sa part, a reconnu qu'il y avait, en effet, un nombre important d'hommes et de femmes pauvres, âgés de 60 à 65 ans, c'est surtout le cas des femmes, monsieur le Président—mais il a déclaré qu'il ne pouvait leur offrir l'égalité.

L'égalité n'a pas de prix, monsieur le Président. Il est tout à fait inadmissible de la part du gouvernement, d'une part de reconnaître que la Charte réclame l'égalité dans ce domaine, et d'autre part, d'affirmer qu'il n'est pas disposé à y donner suite, car ce serait trop coûteux. Quelle est donc l'échelle de valeurs d'un gouvernement qui accorde une exemption d'un demi-million de dollars sur les gains en capital aux riches, tout en prétendant ne pas avoir les moyens d'assurer l'égalité économique des hommes et des femmes démunis âgés de 60 à 65 ans?

Malgré nos recommandations, le gouvernement n'a pas remplacé les tableaux statistiques des taux de mortalité selon le sexe par d'autres tableaux unisexes. Il n'a pas non plus, en dépit de nos vives instances, fait en sorte que les femmes aient pleinement accès à tous les métiers et professions des Forces armées canadiennes, qu'elles soient jugées en tant que personnes, qu'elles ne soient plus toutes mises dans le même sac, qu'elles cessent d'être victimes de discrimination et puissent espérer occuper quelque 40 métiers et professions tout à fait à leur portée. Nous avons étudié cette question au comité. Nous avons entendu les instances des Forces armées et d'autres, et nous en sommes tous venus à la conclusion que cette inégalité au sein des Forces armées canadiennes doit cesser.

Le gouvernement a bien répété, sur papier, qu'il prendrait volontiers des mesures dans ce domaine. Que tous les métiers et professions seraient ouverts aux femmes, mais il reste coi quand il est pressé d'agir. Le gouvernement assure qu'il établira un groupe de travail. Qui fera partie d'un tel groupe? Des généraux qui décideront de leur propre chef si les femmes peuvent, sur le plan opérationnel, exercer certains métiers et certaines professions au sein des Forces armées. Voilà donc encore d'autres études et d'autres groupes de travail.

Dans le domaine du travail à temps partiel, le gouvernement nous demande d'attendre parce qu'il ne sait pas encore au juste quelles mesures prendre, qu'il envisage d'autres options. Cela fait assez longtemps qu'il étudie ces options. La discrimination institutionnalisée dont sont victimes les travailleuses à temps partiel doit cesser. Les femmes représentent 70 p. 100 de tous les travailleurs à temps partiel et elles sont victimes de discrimination au travail.

Quant à l'équité en matière d'emploi, le gouvernement a prétendu que le C-62 suffisait amplement. Il s'agit du projet de loi à l'étude à la Chambre. Une mesure vraiment remarquable quand on songe que le comité sur l'égalité des droits lui a recommandé d'aller plus loin en adoptant des mécanismes d'application et des sanctions sur ce chapitre. Il a proposé au gouvernement d'exiger des garanties contractuelles de la part des entreprises qui font affaire avec l'État, y compris avec les ministères et organismes fédéraux. Le gouvernement a fait la sourde oreille. Il a dit qu'il n'était pas prêt à agir sur la question de l'équité en matière d'emploi, une question fondamentale pour les femmes, pour les minorités visibles, les handicapés et surtout les autochtones.

● (1600)

Le gouvernement a rejeté nos propositions demandant d'élargir la Loi sur les droits de la personne de façon que se concrétise le principe du salaire égal pour un travail d'égale valeur. Il n'a pas été question, dans sa réponse, de la question de la garde des enfants. Le gouvernement dit qu'il va approfondir la question. Il va approfondir la question des prestations de maternité pour les femmes membres des Forces armées canadiennes, mais il n'a pris aucune disposition. On n'a toujours pas reconnu les droits politiques des conjoints des membres des Forces armées canadiennes qui vivent dans des bases, comme l'a recommandé le comité. On n'a pas donné suite non plus à beaucoup d'autres recommandations importantes.

Il n'est pas étonnant que le Conseil consultatif canadien de la situation de la femme se soit dit extrêmement déçu que le gouvernement n'ait pas su faire valoir le principe de l'égalité des sexes. Comme le déclare le Conseil, les femmes ne toléreront pas que l'on tarde davantage à reconnaître les droits constitutionnels qu'elles ont chèrement gagnés.

Nous avons formulé des recommandations importantes dans d'autres domaines aussi, monsieur le Président. En ce qui a trait au statut civil ou familial, nous avons proposé que l'on reconnaisse aujourd'hui au Canada qu'un nombre considérable de Canadiens vivent en union libre. La discrimination dont sont l'objet ces personnes doit prendre fin. Ce genre d'union devrait être reconnu en vertu de tous les statuts fédéraux.

En ce qui concerne les pratiques religieuses, nous avons recommandé un système de congés statutaires qui tienne compte de la diversité religieuse du pays. Le gouvernement dit qu'il y aura d'autres études et d'autres pourparlers, mais il ne parle pas de mesures. Il y a quelque deux millions de Canadiens qui sont handicapés, physiquement ou mentalement. Le gouvernement dit approuver nos recommandations, mais avoir besoin de plus de temps pour les étudier et effectuer des recherches. Pour les Canadiens handicapés, le temps n'est plus à l'étude mais bien à l'action.

Nous nous réjouissons de l'engagement que le gouvernement a pris de modifier la Loi canadienne des droits de la personne pour faire valoir le principe d'un logement raisonnable. On va effectuer d'autres études encore sur les droits politiques des fonctionnaires. Nous nous réjouissons de la réaction du gouvernement dans le domaine de la retraite obligatoire, et nous soulignons que nous sommes en train d'envisager la possibilité pour les Canadiens de prendre leur retraite avant 65 ans. Une plus grande souplesse dans ce domaine, alliée à l'établissement d'une pension raisonnable, constitue notre objectif.

En ce qui concerne les femmes membres des Forces armées, j'ai déjà mentionné les obstacles auxquels elles se heurtent depuis toujours, notamment du côté des attitudes. L'observation du député de Calgary-Est (M. Kindy) en est un exemple, et je cite: «C'est très dur physiquement. Voyez-vous une femme changer un gros pneu? Il faut avoir la force physique».

Enfin, en matière d'inclination sexuelle, le comité sur les droits à l'égalité a vivement recommandé d'apporter certaines modifications. Il a recommandé, en autres, d'inscrire l'inclination sexuelle dans la Loi canadienne sur les droits de la personne. Le gouvernement ne s'y est pas engagé. Il a recommandé que les Forces armées et la GRC, deux des employeurs qui pratiquent le plus la discrimination envers les homosexuels au Canada, modifient leurs politiques en vue d'y mettre fin. Or, le recueil des ordonnances renferme toujours les dispositions qui favorisent la discrimination de ce genre dans les Forces armées. Elles existent encore, et l'on vient de charger un nouveau comité d'examiner cette importante question. Nous avons recommandé de modifier les lignes directrices concernant les cotes de sécurité, mais le gouvernement a répondu que ce n'était pas nécessaire. Nous avons réclamé que l'âge nubile soit fixé uniformément, mais le gouvernement ne s'estime pas tenu de légiférer là-dessus pour l'instant et veut étudier davantage la question.

Je tiens à rendre hommage aux gais et aux lesbiennes du Canada qui ont rendu de vibrants témoignages devant le comité chargé d'étudier le projet de loi C-225, une initiative parlementaire. Ces personnes ont su évoquer pour nous les conséquences très réelles de la discrimination, en ce que les concerne. Je voudrais aussi féliciter l'organisme d'Ottawa qui lutte pour l'égalité des droits. Celui-ci a lancé une campagne nationale en vue d'inciter le gouvernement à donner suite à nos importantes recommandations.

En terminant, je tiens également à exprimer mon inquiétude devant le refus du gouvernement d'apporter des modifications législatives. Quand j'ai abordé cette question il y a trois semaines, l'un des dinosaures conservateurs qui s'opposent à nos recommandations m'a dit avec véhémence de ne pas trop espérer. Il est persuadé, en effet, que le changement se fera attendre. Monsieur le Président, j'exhorte le gouvernement à faire en sorte que tous les Canadiens jouissent enfin de droits égaux. Le comité permanent des droits de la personne sera chargé de veiller à ce qu'il soit donné suite aux recommandations du rapport et nous continuerons d'insister pour que soient

mises entièrement en œuvre toutes les recommandations que nous attendons depuis longtemps.

Mme Finestone: Monsieur le Président, j'ai été ravie de partager cette expérience avec mon collègue, le député de Burnaby (M. Robinson) et cinq députés conservateurs. Le député n'espère-t-il pas un tant soit peu que, par suite de ce rapport, l'égalité professionnelle sera davantage favorisée?

M. Robinson: Monsieur le Président, nous sommes nombreux à avoir été agréablement surpris par bon nombre des recommandations plus progressistes que le gouvernement a formulées dans certains domaines. Le comité avait espéré que le gouvernement y donnerait suite, comme il s'y est engagé par écrit.

Pour répondre à cette question précise, je dois dire que je déplore énormément, comme l'ont laissé entendre certains députés conservateurs, notamment le député de Calgary-Est et le député de Surrey-White Rock-Delta-Nord (M. Friesen), que, en ce qui concerne le rôle de la femme dans les Forces armées canadiennes et la suppression de la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle, on n'ait pas vraiment l'intention de concrétiser ces changements, même s'ils existent sur le papier.

A titre d'exemple, au sujet de l'orientation sexuelle, le député de Calgary-Est a déclaré que, de concert avec plus de la moitié des députés conservateurs, il s'opposait aux recommandations. Ces recommandations ne visent pas l'octroi de droits spéciaux, mais bien la suppression de la discrimination. Ces députés s'opposent donc aux recommandations visant à faire disparaître l'intolérance, l'oppression et la douleur qui peuvent aboutir à la violence, comme dans le cas du décès tragique du jeune professeur de Toronto. Le député de Calgary-Est a prétendu qu'en reconnaissant l'existence d'un troisième sexe qui n'est pas tout à fait dans la normalité, nous modifions les principes moraux en cours dans notre société. En agissant ainsi, nous répandons une idée dangereuse, selon lui.

Je regrette que le député de York-Sud-Weston (M. Nunziata), le critique libéral pour les questions relevant du solliciteur général, se soit opposé aux recommandations concernant l'orientation sexuelle. Il croit que les recommandations concernant la GRC ne devraient pas être mises en œuvre. Il considérait que subir une fouille par un agent homosexuel de la GRC était un empiètement sur la vie privée. Si cela reflète la mentalité des députés, que dirait-il alors s'il était fouillé par un agent du beau sexe. Répugnerait-il à être fouillé par une femme? Leur interdirait-il aussi la GRC?

Je répondrai à mon collègue de Mount Royal que des progrès ont été effectivement accomplis. Si on en doute, il n'y a qu'à écouter les protestations offensées des forces les plus réactionnaires du caucus conservateur pour s'en convaincre. Mais comme bien d'autres députés, comme les femmes et les minorités partout au Canada, j'attends des propositions législatives précises et concrètes sur ce plan-là.

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, je suis très heureuse de prendre la parole à la Chambre au nom du parti libéral pour commenter la réponse du gouvernement au rapport *Égalité pour tous*. J'aimerais bien ressentir une grande joie, et j'aurais aimé que le rapport ait pour titre «Égalité pour de bon». J'estime néanmoins qu'on a accompli un pas modeste dans la voie de l'égalité. Je vais cependant indiquer les domaines à l'égard desquels je suis déçue.

Il y a quatre ans, le gouvernement fédéral libéral et ses homologues provinciaux ont apporté au Canada les garanties qui sont si essentielles à la vie dans une société démocratique comme la nôtre. Ces valeurs, exprimées en termes judidiques, nous tiennent à cœur; nous les défendons avec fierté sur la scène mondiale et nous tenons à les protéger et à les transmettre à nos enfants et à nos petits-enfants. Telles sont les valeurs qui sont incorporées dans notre merveilleuse Constitution et dans la Charte des droits qui l'accompagne. Pour la première fois, nous avons consacré dans ce document constitutionnel appelé la Charte des droits et libertés les droits que nous considérons indispensables dans un monde où l'oppression ne peut que trop facilement écraser la démocratie et la justice.

A titre de représentante du caucus libéral au sein du comité parlementaire formé pour étudier la partie de la Charte des droits et des libertés traitant de l'égalité, j'ai fait partie de ce groupe très spécial de parlementaires chargé de proposer des voies et des moyens d'appliquer l'intention de la loi de sorte que tous les Canadiens puissent bénéficier pleinement de l'article 15 de la Charte. Cela devait garantir que nos lois et institutions et notre régime judiciaire comportent les garanties nécessaires pour respecter les exigences constitutionnelles de l'article 15 de la Charte. Une tâche difficile pour notre comité, direz-vous? Une tâche monumentale si l'on songe à la profondeur et à la portée de l'article 15.

● (1610)

Je voudrais profiter de cette occasion pour exprimer à mes confrères et à notre personnel mon respect et mon admiration pour le dévouement qu'ils ont apporté à cette tâche. Nous sommes profondément redevables à tous les groupes qui ont exercé leurs droits démocratiques et se sont acquittés de leur devoir vis-à-vis du secteur de la société dont ils représentaient les intérêts. Ils ont attiré notre attention sur de nombreuses formes de discrimination. On peut dire en un sens qu'une véritable collaboration, qu'un lien entre le secteur bénévole et l'initiative du gouvernement s'est concrètement manifesté pour le plus grand profit de la société. J'aimerais vous citer intégralement cet article.

[*Français*]

Parce que la section 15 dit que:

La Loi ne fait acception de personne et s'applique également à tous, et tous ont droit à la même protection et au même bénéfice de la loi, indépendamment de toute discrimination, notamment des discriminations fondées sur la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, le sexe, l'âge ou les déficiences mentales ou physiques.

Monsieur le Président, de prime abord, cette affirmation semble tellement simple, tellement fondamentale pour tout esprit juste et charitable, que son application ne devrait être, nous l'espérons, qu'une formalité. Nous vivons après tout dans un pays libre et civilisé, où tous les Canadiens et les Canadiennes ont des chances égales de réussir et de partager la richesse du pays. Mais la vérité de cette égalité des chances est venue . . . a été marquée dans un certain sens, d'après les témoins et les témoignages qu'on a écoutés.

Nous vivons aussi selon des codes de conduite personnels et institutionnels qui reflètent l'esprit de liberté, d'initiative et d'égalité auquel nous croyons tous. Il s'agit là des principes auxquels mon parti croit fermement et qui me sont depuis toujours particulièrement chers.

[*Traduction*]

Contribuer à permettre à tous les Canadiens d'être plus directement touchés par la Charte était pour moi un profond défi personnel. Je manquerais toutefois à l'honnêteté si je ne vous disais pas qu'il y a eu des moments au cours de ces consultations où je me suis demandée si notre attitude vis-à-vis de particuliers et de groupes de notre société n'était pas parfaitement inhumaine. La réalité de ces mots «discrimination systémique» n'a cessé de nous sauter aux yeux, notamment à propos de groupes parfaitement identifiables. J'espère que, bien que je sois personnellement déçue par les résolutions que le gouvernement nous a soumises en réponse, le rapport «Cap sur l'égalité», nous avons sensibilisé les gens au fait qu'ils ne sont pas victimes de la discrimination individuellement, mais collectivement; et que nous devons ensemble trouver le moyen de surmonter le problème. Si nous le pouvons, nous aurons accompli quelque chose.

Nous nous sommes bien sûr heurtés à certaines questions complexes de droit et de jurisdiction auxquelles il faut trouver des solutions, mais il était également exaspérant d'examiner des problèmes qui auraient dû être réglés depuis longtemps. Ces problèmes ont été rejetés d'un comité ou groupe d'étude à l'autre parce qu'ils constituaient des sujets politiquement brûlants, économiquement coûteux, ou n'entraient pas dans le moule de la société du point de vue du monde des affaires. La réponse du gouvernement témoigne du fait que ces considérations étaient plus importantes que le droit à l'égalité des individus et la suppression de la discrimination.

Pourquoi est-il encore impossible aux personnes en fauteuil roulant d'entrer dans certains immeubles, de visiter des musées ou des expositions, d'aller au théâtre, ou de voyager en avion ou en train à cause d'installations inadéquates? Pourquoi portons-nous l'insulte à son comble en disant à ces personnes que leur manque de mobilité les disqualifie pour certains emplois? Pourquoi continuons-nous à considérer les gens selon leurs handicaps plutôt que leurs aptitudes? C'est là un obstacle majeur au progrès. Pourquoi des femmes viennent-elles encore réclamer devant des comités comme le nôtre un semblant d'égalité de traitement en milieu de travail? Pourquoi risquent-elles de perdre emploi et salaire quand elles décident d'avoir un enfant et de prendre un congé de maternité? Pourquoi trouvons-nous si extravagant qu'un père désire lui aussi prendre congé pour consacrer de son temps à son enfant? Pourquoi doit-il prétendre qu'il est malade ou qu'il est survenu une tragédie dans sa famille qui l'empêche de se présenter au travail? Pourquoi nos lois ne sont-elles pas conformes à ce que nous disons? Si elles l'étaient, nous aborderions peut-être nos problèmes avec plus d'humanité. Pourquoi des gens pleins d'énergie et d'enthousiasme sont-ils automatiquement et sans recours dépouillés de leur dignité à 65 ans? Il faut nous soucier des individus, non de la collectivité. Telle était l'orientation de notre travail. Pourquoi certaines tâches sont-elles convenables pour les femmes dans les Forces armées tandis que d'autres sont strictement réservées aux hommes? Quand allons-nous abandonner cette façon de penser par stéréotypes qui empêche d'envisager une situation dans son ensemble, de fonder nos décisions sur les aptitudes individuelles et de définir clairement rôles, fonctions et tâches d'un emploi? Pourquoi les homosexuels sont-ils encore victimes de discrimination au travail ou lorsqu'ils veulent acheter ou louer un logement?

Je suis fière de la façon dont notre comité s'est acquitté de sa mission. Nous avons examiné l'article 15 de la Charte dans une optique très vaste et très généreuse. A notre avis, les motifs de discrimination interdits doivent seulement servir d'exemples et ne sont nullement exhaustifs. Nous savons parfaitement que l'égalité est un concept assez difficile à définir. Nous avons étudié très attentivement les raisons pour lesquelles l'égalité ne voulait pas dire nécessairement un traitement égal. Nous cherchons plutôt à obtenir l'égalité des résultats. Les paroles du juge Brian Dickson, que nous avons choisies pour présenter notre rapport, expriment de façon très succincte les raisons pour lesquelles nous souhaitions que le gouvernement prenne des initiatives pour supprimer l'inégalité en légiférant et en évitant le recours aux tribunaux dans la mesure du possible. Il vaut la peine de le répéter afin de bien s'en rappeler. S'il n'en tenait qu'à moi, j'enverrais une note à tous les députés pour qu'ils la collent sur leur bureau et la lisent chaque jour. Voici ce qu'il a dit:

> Une consitution . . . est rédigée en prévision de l'avenir. Elle vise à fournir un cadre permanent à l'exercice légitime de l'autorité gouvernementale et, lorsqu'on y joint une . . . *Charte des droits*, garantissant la protection constante des droits et libertés individuelles . . . (Elle ne doit pas être interprétée) comme un testament de peur qu'elle ne le devienne.
>
> . . . même si les tribunaux sont les gardiens de la constitution et des droits qu'elle confère aux individus, il incombe à l'assemblée législative d'adopter des lois qui contiennent les garanties appropriées permettant de satisfaire aux exigences de la constitution.

A mon avis, si nous voulons vraiment remplir notre mission de législateurs, nous devons commencer par écrire des lois qu'il sera possible de comprendre sans avoir à consulter je ne sais combien d'avocats pour savoir ce qu'elles veulent dire. Les lois adoptées doivent pouvoir être appliquées. Il ne faut pas faire de lois impossibles à appliquer. Voilà ce que j'en pense.

Notre rapport contenait 85 recommendations. Si ces recommandations étaient adoptées, nous nous trouverions au premier rang des progressistes au lieu de faire figure de réactionnaires.

● (1620)

Notre parlement est l'instrument le plus efficace pour remédier à l'inégalité et à la discrimination. Je crois comprendre que certaines recommandations ne se sont pas révélées populaires au point de vue politique au sein du caucus tory et quelques députés de mon propre caucus ne les trouvent pas populaires parmi leurs électeurs ou satisfaisantes à leur point de vue. Cela est inadmissible. Ce n'est pas la réaction viscérale d'un individu qui doit dicter le droit à un traitement égal et à des chances égales dans notre société. Je sais que ces députés ont tenté de faire rejeter certaines recommandations et ont proposé qu'elles soient renvoyées pour être étudiées davantage. Cela me peine et m'attriste vivement. L'article 15 figure dans notre législation et nous ne devrions plus agir en fonction de ce qui est populaire auprès de l'électorat. Laissons-nous guider par nos principes plutôt que par les derniers sondages Decima.

Dans le temps qui me reste, permettez-moi de résumer la position de mon parti au sujet des recommandations formulées dans le rapport *Égalité pour tous*. En ce qui concerne l'équité en matière d'emploi, nous croyons qu'un des obstacles fondamentaux qui empêchent quelqu'un de faire partie intégrante de la société est l'absence de chances égales sur le marché de l'emploi. Nous croyons donc qu'à titre de droit constitutionnel garanti, personne ne devrait être privé de possibilités d'emploi pour des raisons nullement liées à la compétence. Les seules restrictions jugées admissibles pour garantir les droits et les libertés aux termes de notre Charte sont celles qui sont énoncées dans l'article 1er qui doivent être justifiées dans une société libre et démocratique. Autrement dit, c'est non pas un âge limite magique ou une opinion, mais bien une raison et un jugement concret qui doivent justifier que quelqu'un ne puisse obtenir un emploi.

Le projet de loi C-62 sur l'équité en matière d'emploi ne satisfait pas à son objet précis d'offrir des possibilités égales aux personnes handicapées, aux membres des minorités visibles, aux autochtones et aux femmes. Une loi qui ne prévoit aucun mécanisme de mise à exécution obligatoire est une loi sans effet. C'est de la frime et j'ai honte pour tout député ministériel qui signe un projet de loi qui ne peut être efficace. Il est tout à fait insuffisant que le ministre prévoie une citation ministérielle d'excellence plutôt que des mécanismes de fonctionnement et de mise à exécution obligatoires. C'est une loi qui n'a aucune force réelle. Elle ne prévoit aucune sanction en dehors de pressions morales. Cela fait des années que nous comptons sur les pressions morales, sans grand résultat. Il est temps de prendre des dispositions qui donnent les résultats nécessaires.

Il est regrettable que les modifications bien pesées de mes collègues soient tombées dans les oreilles bouchées de législateurs conservateurs. Si j'ai le temps, je vais citer les très brèves recommandations nos 62 et 63 que nous proposons à la page 51. Je conseille aux ministériels de les relire.

Le principe des mesures d'accommodement envisagées devrait être incorporé à la Loi canadienne des droits de la personne, sous la forme de dispositions spéciales qui ne contribuent à causer aucun tort indû à l'employeur, mais qui tiennent compte des besoins particuliers de catégories d'employés que la loi protège contre la discrimination. Si j'ai le temps, je vais parler du cas de M. Binder, qui a été tranché par un tribunal. Le frère de M. Binder a souffert de discrimination parce qu'on n'avait pas non plus appliqué le principe des accommodements raisonnables ni respecté le droit de travailler que lui confère la loi canadienne. L'application de cette règle a été expressément demandée par le président de la Commission canadienne des droits de l'homme, mais il n'en est pas tenu compte dans ce rapport.

Notre parti appuie les recommandations du rapport pour ce qui est de la participation des femmes à toutes les professions au sein des Forces armées canadiennes. Mon parti estime que les discriminations sexistes dans les Forces armées sont intolérables. Au cours des audiences de notre comité, les opposants à la participation féminine nous ont dit qu'elle risquait d'entraîner des relations sociales et sexuelles préjudiciables. Les arguments de ce genre sont spécieux et rappellent fort les raisons invoquées autrefois pour justifier l'exclusion des femmes de la main-d'œuvre rémunérée. Elles étaient alors sans fondement et elles le sont encore plus aujourd'hui.

Je trouve étonnant que des arguments en faveur de la limitation du rôle des femmes dans les fonctions appelées à combattre fassent appel à des notions comme celle voulant que le combat soit un travail d'homme. C'est justement ce genre de raisonnement que notre charte avait pour but de faire disparaître. Si l'exercice d'un droit doit dépendre de l'acceptation du milieu, personne n'a de droit si ce n'est du consentement de la majorité. Il y a d'autres pays où les femmes exercent des fonctions de combat, et elles y ont prouvé qu'elles sont à la hauteur. Refuser aux femmes qui désirent servir leur pays le droit de remplir des fonctions de combat, c'est leur refuser l'accès à des possibilités d'emplois intéressantes, à l'entraînement, à la formation professionnelle et à la promotion au sein des Forces armées canadiennes. En outre, c'est leur dénier la plénitude de leurs droits en tant que citoyennes de droit égal de ce pays. Mon parti estime qu'un pareil traitement est injustifiable. Moi qui suis mère, je ne suis pas pressée de voir mes enfants, fils ou filles, s'orienter vers les Forces armées. Mais si c'est cela qu'ils désirent, ils en ont le droit.

En ce qui concerne la retraite obligatoire, je rappelle au ministre de la Justice (M. Crosbie) que l'âge est maintenant un motif de discrimination illicite. Qu'il mette alors de l'ordre dans la législation. On ne peut plus invoquer comme argument l'âge normal de la retraite. La loi se fonde maintenant sur l'aptitude des travailleurs à s'acquitter convenablement de leurs fonctions et non plus sur un âge arbitraire. La politique en matière de retraite ne peut plus se substituer à la politique de gestion des ressources humaines. On ne joue plus avec ce droit. La mise à la retraite doit satisfaire à d'authentiques critères professionnels et non aux normes de l'entreprise. Il faut donc modifier sans délai la Loi canadienne sur les droits de la personne.

Nous sommes disposés, de ce côté-ci de la Chambre, à lutter pour que les travailleurs âgés puissent continuer tant qu'ils le pourront à contribuer à la bonne marche de notre société. Il y aura certes, ainsi qu'il est prévu à l'article 1, des emplois pour lesquels il faudra encore fixer l'âge de la retraite. La personne de 65 ans qu'on licencie simplement en raison de son âge est victime d'une profonde discrimination. Il est insensé de juger de la valeur de quelqu'un uniquement d'après son âge. Cette discrimination au travail n'a plus sa place au Canada.

Bien que le gouvernement fédéral ait annoncé son intention d'abolir la retraite obligatoire, je ne suis pas sûre qu'il ait mûrement réfléchi à la question. On n'a pas proposé, par exemple, de modifier la Loi sur l'assurance-chômage qui prive actuellement de prestations à ce titre les travailleurs de 65 ans et plus.

Il est anormal que seule la mère jouisse actuellement de certains avantages à la naissance d'un enfant. Les pères aussi voudraient pouvoir prendre soin de leurs bébés. Pourtant, la loi ne leur accorde pas les même avantages qu'aux mères: il existe des congés de maternité, mais pas de paternité. Nous en avons donné une très bonne analyse dans notre rapport et la Commission canadienne des droits de la personne a recommandé que la Loi sur l'assurance-chômage soit modifiée pour que la partie du congé de maternité qui vise l'adaptation sociale ou le soin

du nouveau-né puisse être utilisée par l'un ou l'autre des parents. Je suis heureuse de dire que notre parti est en faveur de cette recommandation, contrairement au gouvernement qui prétend vouloir faire plus d'études.

Passons maintenant aux garderies. La dernière chose dont le gouvernement avait besoin, en cette période de restrictions et d'inquiétude quand au déficit, c'était un autre groupe de travail qui coûtera des centaines de milliers de dollars, peut-être un million. Les besoins en services de garderie divers ont déjà été prouvés et ce qu'il nous faut, c'est trouver des mécanismes pour les mettre en place. Il ne s'agit pas seulement d'une question de sous. Il faut aussi se demander comment nous allons nous occuper de ces jeunes qui représentent l'avenir de notre pays. J'espère que le gouvernement s'apercevra que les jeunes sont notre avenir et qu'il se rendra compte du traitement qu'il leur réserve, même jusqu'à l'âge de 25 et 30 ans.

Si le gouvernement est prêt à dépenser cet argent pour un groupe de travail qui ne fera que retarder les décisions, je suis tenté de dire aux mères de famille de suivre les conseils de Mila Mulroney et d'amener leurs enfants au bureau.

Les préférences sexuelles doivent être ajoutées à la liste des motifs de discrimination illicites en matière d'emploi, de logement, de contrats et de services. Les homosexuels ne devraient pas être exclus de la protection accordée aux autres citoyens parce que le gouvernement, par négligence ou pour une autre raison, ne fait pas adopter la mesure législative garantissant leur protection. Ce serait un dangereux précédent de laisser un groupe de notre société sans cette protection et à la merci de pratiques discriminatoires. Dans une démocratie, il est tout aussi dangereux de laisser la majorité décider quel groupe doit être visé ou non par les mesures de protection des droits de la personne.

• (1630)

Les homosexuels méritent comme tout le monde d'avoir des chances égales et non des chances spéciales. Je sais que c'est difficile à comprendre, mais nous ne devons pas l'oublier.

En ce qui concerne les fêtes religieuses, nous ne sommes pas allés assez loin pour modifier les lois discriminatoires à l'égard de certaines minorités religieuses. Le ministre de la Justice (M. Crosbie) a dit qu'il essaierait de prendre des mesures raisonnables à l'égard de ceux dont les fêtes religieuses ne sont pas le dimanche ou un autre jour de congé officiel, peut-être en leur permettant de prendre congé un autre jour que le jour prévu. Le gouvernement ne doit pas hésiter à adopter la recommandation du comité de la justice à cet égard pour intégrer ce principe au Code canadien du travail.

Nous avons entendu des témoignages émouvants au sujet des injustices qui persistent dans notre société. Cela devrait rappeler à tous les Canadiens que les droits à l'égalité ne peuvent pas être tenus pour acquis. Tous les citoyens qui se préoccupent de la question doivent faire preuve d'une vigilance constante et surveiller ce qui se passe. Faisons ce qui s'impose dès maintenant et apportons les changements nécessaires. Le rapport est progressiste; espérons que la réponse ne sera pas rétrograde.

Mon parti a appuyé le rapport et j'espère que nous irons de l'avant et que nous appliquerons l'article 15 de la Charte. Veillons à ce que les droits des minorités ne soient pas soumis aux caprices de la majorité. Nous devons tous ensemble être prêts à lutter pour notre charte des droits. Nous voulons que le Canada devienne vraiment un bastion de l'égalité, de l'humanité et de la raison pour tous les Canadiens. Si nous apportons cette modification à la Charte, nous aurons comblé bon nombre de lacunes et nous pourrons avec fierté servir de modèle à la communauté mondiale.

M. le Président: Il y aura une période de questions et de réponses dans un instant.

* * *

LA SANCTION ROYALE

M. le vice-président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu le message suivant:

Résidence du Gouverneur général
Ottawa

Le 26 mars 1986

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable Gérard V. J. La Forest, juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de suppléant du Gouverneur général, se rendra à la salle du Sénat, aujourd'hui, le 26 mars 1986, à 16 h 30, afin de donner la sanction royale à des projets de loi.

Veuillez agréer,
Monsieur le Président,
l'assurance de ma haute considération.
Le secrétaire du Gouverneur général,
Léopold H. Amyot

* * *

[*Français*]

MESSAGE DU SÉNAT

M. le vice-président: J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que le Sénat a transmis un message pour l'informer qu'il a adopté les projets de loi suivants: projet de loi C-101, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le gouvernement du Canada pendant l'année financière se terminant le 31 mars 1986; le projet de loi C-102, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le gouvernement du Canada pendant l'exercice financier se terminant le 31 mars 1987.

[*Traduction*]

Le projet de loi C-85, tendant à modifier la Loi sur le Programme d'encouragement du secteur pétrolier, sans amendement, et le projet de loi C-100, tendant à modifier la Loi sur le Fonds de bienfaisance de l'armée, la Loi sur l'aide aux enfants des morts de la guerre (Éducation), la Loi d'indemnisation des anciens prisonniers de guerre, la Loi sur les pensions, la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants et la Loi sur les allocations aux anciens combattants, sans amendement.

* * *

DROITS À L'ÉGALITÉ

ADOPTION DU 1ER RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Robinson: Que le premier rapport du sous-comité sur les droits à l'égalité, du comité permanent de la justice et des questions juridiques, présenté à la Chambre le vendredi 25 octobre 1985, soit agréé.

Sanction royale

M. le vice-président: Y a-t-il des questions ou des observations sur le discours de la députée de Mount Royal (Mme Finestone)?

M. Redway: Monsieur le Président, les observations de la députée m'ont paru à la fois intéressantes et ironiques, surtout quand elle a soutenu que son parti souscrivait avec enthousiasme à toutes les recommandations du rapport intitulé «*Égalité pour tous*».

Le parti dont la députée est membre a gouverné le pays pendant une vingtaine d'années après que la Chambre eut adopté la Déclaration canadienne des droits que lui avait présentée le très honorable John George Diefenbaker, un de nos anciens premiers ministres. Après quoi le parti de la députée a dirigé le pays pendant pratiquement 20 années consécutives.

Si le parti de la députée est si emballé par toutes ces recommandations, pourquoi n'y a-t-il pas donné suite pendant toutes ces années?

Mme Finestone: Monsieur le Président, je suis vraiment ravie de répondre à mon collègue et peut-être de lui rafraîchir la mémoire. Tout d'abord, je lui rappelle que la constitution est toute nouvelle.

Une voix: Oh, oh!

Mme Finestone: C'est effectivement le cas, monsieur le Président. Nous avons rapatrié la constitution et y avons intégré une charte des droits et libertés. Dans cette charte, qui aura des répercussions très profondes sur notre société, figure l'article 15. Je ne tiens pas à faire une leçon d'histoire au député, mais je veux néanmoins lui rappeler qui, à l'origine, a proposé toutes les mesures progressistes concernant les femmes. Ce n'est certainement pas son parti. Puisque le député s'est gaussé de la constitution, je voudrais lui rappeler que nous avons dû nous battre avec les conservateurs au sujet du drapeau et de la constitution, afin de maintenir notre indépendance et nous luttons encore maintenant avec le gouvernement pour faire respecter l'indépendance du Canada dans le cadre des négociations sur le libre-échange.

Pour ce qui est de l'égalité, je tiens à dire au député que dans son rapport, le Conseil consultatif de la situation de la femme a entrepris la première étude sur la situation des handicapés, il s'est penché sur l'égalité pour les minorités visibles et il a été le premier à parler de l'existence de la nation indienne. Dites-moi, monsieur le Président, faut-il attribuer toutes ces initiatives au parti conservateur? Pas du tout. Le parti conservateur a peut-être approuvé les documents, mais il a hérité de mesures qu'il ne pouvait éviter.

M. Schellenberg: Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt les observations de la députée au sujet du rôle des femmes au combat. Pourrait-elle nous dire si on ne servirait pas mieux les intérêts du gouvernement et des députés en passant moins de temps à discuter du rôle des femmes au combat et des moyens de leur permettre de jouer ce rôle, et plus de temps sur les moyens d'empêcher les hommes d'aller se battre?

Mme Finestone: Monsieur le Président, je suis tout à fait d'accord avec les observations du député. Si cela ne dépendait que de moi, il n'y aurait pas de guerre. En outre, n'ayant que des fils, je souhaiterais fort qu'ils n'aient pas à aller au combat. Ce qui est le plus important, c'est de déterminer si nous ne devrions pas nous préoccuper des droits des femmes, car fondamentalement, les hommes ont déjà ces droits. Les femmes souhaitent avoir les mêmes chances. Nous avons besoin de tous les gens qui souhaitent servir leur pays de cette façon, Dieu les bénisse, qu'il s'agisse de femmes ou d'hommes.

M. Attewell: Monsieur le Président, je voudrais formuler une observation et peut-être poser une question à la députée de Mount Royal (Mme Finestone). Il se peut qu'on en parle dans le rapport mais bien franchement, je ne me le rappelle pas. Il y a plusieurs mois, j'ai décidé que nous tenterions d'engager une personne handicapée dans notre bureau de comité. J'ai téléphoné au bureau de l'Emploi et de l'Immigration de la rue Yonge. J'ai été extrêmement heureux d'apprendre qu'un service distinct se chargeait d'aider les handicapés à trouver des emplois dans North York et la région avoisinante.

J'ai exposé mes exigences. Nous avions besoin d'une personne capable de dactylographier et de répondre au téléphone. Environ deux semaines plus tard, une jeune femme dans le milieu de la vingtaine nous a été envoyée. Elle s'appelle Eva Kron. Un autobus va la chercher à son appartement parce qu'elle marche sur des béquilles et elle travaille deux journées complètes par semaine. Elle expédie des certificats de citoyenneté lorsque je reçois les listes d'Ottawa, elle envoie les certificats de citoyenneté avec une lettre d'accompagnement et elle remplit également d'autres fonctions.

Je sais que le rapport contient un chapitre séparé au sujet des handicapés physiques, mais je me demande si le comité a abordé la question au cours de ses délibérations. J'ai mentionné cette jeune femme à titre d'exemple. Je me demande si le gouvernement ne devrait pas faire davantage pour aider les handicapés à trouver un emploi à plein temps ou à temps partiel. Je le répète, je n'ai peut-être pas bien lu ce chapitre du rapport. La députée de Mount Royal peut-elle me dire ce qu'elle en pense? Je possède moi-même une certaine expérience de la chose.

• (1640)

Mme Finestone: Monsieur le Président, le député vient de nous faire un témoignage qui fait écho à celui que nous entendons dans tout le pays. Il faut s'arrêter à nos capacités et pas à nos handicaps. Les employeurs comme le député qui sont disposés à tenir compte du travail que les gens sont capables de faire, de leur compétence et de leur adresse ont doublement de la chance parce qu'ils arrivent à avoir de très bons employés. D'après le rapport intitulé *Obstacles* et les deux rapports qui ont suivi, bien des gens n'utilisent pas à fond les talents des personnes handicapées, faute de connaissances. Cette situation est due en partie à l'éducation. Elle est due également en partie au fait que les personnes handicapées n'ont pas d'accès. Il faut de l'argent pour réorganiser nos immeubles.

Le domaine qui intéresse le député est traité dans les recommandations no 41 à 57. Je conseille par ailleurs au député de parler au président du comité parlementaire sur les droits à l'égalité qui préside actuellement le comité permanent sur les invalides et les handicapés, si je ne m'abuse. Je sais qu'il fait tout son possible pour s'assurer que les recommandations du comité sont mises en œuvre pour mieux servir les citoyens.

[*Français*]

M. Pierre H. Cadieux (Vaudreuil): Monsieur le Président, vous me permettrez de manifester mon étonnement devant la nature de la motion qui nous est soumise aujourd'hui. Bien que je partage l'anxiété dont l'honorable député de Burnaby (M. Robinson) fait preuve à l'endroit d'une reconnaissance concrète et efficace des droits à l'égalité, je crois, néanmoins, que ce serait nier l'évidence que de soutenir que la réponse du gouvernement au rapport du sous-comité sur les droits à l'égalité ne constitue pas une démarche claire et non équivoque en ce sens.

Malgré la nature controversée des questions à l'endroit desquelles le gouvernement devait prendre position, on peut se féliciter d'avoir adopté une position progressiste et équilibrée et d'avoir répondu aux préoccupations exprimées par un grand nombre de Canadiens. Ainsi, monsieur le Président, le gouvernement s'est clairement engagé à abolir le principe de l'âge de la retraite obligatoire au sein de la Fonction publique. L'engagement du gouvernement à cet égard ne peut être taxé d'équivoque. Le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) s'est engagé à demander immédiatement au Conseil du Trésor de révoquer les dispositions du Règlement sur la pension dans la Fonction publique qui prévoit la retraite obligatoire à l'âge de 65 ans. Des démarches concrètes ont déjà été entreprises dans ce sens.

L'engagement du gouvernement en matière de retraite obligatoire ne se limite pas à ses propres institutions. Le gouvernement a, en effet, reconnu la nécessité d'étendre le principe de l'accès volontaire à la retraite aux entreprises du secteur privé relevant de sa juridiction. Ainsi, monsieur le Président, nous nous sommes engagés à modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne afin qu'un employeur ne puisse désormais plus donner comme excuse à un employé qui se considère victime de discrimination fondée sur l'âge qu'il est obligé de prendre sa retraite parce qu'il a atteint l'âge normal de la retraite.

A cet égard, tout en étant fermement convaincu de la légitimité d'une telle réforme, le gouvernement se doit néanmoins d'être sensible à l'impact direct que cette réforme aura sur les relations de travail dans le secteur privé. C'est pourquoi, monsieur le Président, il incombe au gouvernement de consulter les employeurs de même que les organisations de travailleurs afin de déterminer le moyen le plus efficace de mettre en œuvre une politique souple d'accès à la retraite.

En outre, le gouvernement doit s'assurer que les modifications proposées à la Loi canadienne sur les droits de la personne en matière de retraite obligatoire soient réalisées d'une manière cohérente et qui tiennent compte de la révision en profondeur à laquelle le gouvernement procède présentement à l'endroit de cette loi. Ce processus n'a aucunement pour but de retarder la reconnaissance effective du principe de la retraite volontaire.

Si nous étions investis de ce pouvoir magique de modifier instantanément et d'une manière cohérente le présent régime afin de refléter les engagements du gouvernement en matière de retraite obligatoire, la réforme envisagée, monsieur le Président, serait déjà complétée. Mais, en l'absence d'un tel pouvoir, l'on se doit de faire face aux réalités.

C'est donc après tout cela que nous soumettrons au Parlement un projet de modification de la Loi canadienne sur les droits de la personne et, accessoirement, monsieur le Président, de différentes autres lois.

Le sous-comité a souligné qu'environ 30 lois ou règlements fixent une date limite, une date d'âge variant de 65 à 75 ans pour les titulaires de postes de la Fonction publique. Au surplus, il pourra être nécessaire, monsieur le Président, de modifier la Loi sur l'assurance-chômage afin, par exemple, que les contributions et prestations prévues par celle-ci puissent être versées au-delà de l'âge de 65 ans.

Nous espérons être en mesure de présenter vers la fin de l'année les diverses modifications que nous souhaitons apporter à la Loi canadienne sur les droits de la personne. Ce faisant, le gouvernement reconnaît que la retraite soiuple ou graduelle est la solution de l'avenir. Le gouvernement reconnaît que dans la plupart des cas la personne âgée n'est plus en mesure d'accroître son pouvoir d'achat comme le peuvent les personnes sur le marché du travail. Sauf exception, le bien-être de la personne âgée dépend entièrement de son «vieux-gagné» et de l'aide de l'État, et ses revenus, monsieur le Président, sont constamment mangés par l'inflation.

Le travailleur qui est en pleine forme se voit forcé à une inactivité subite et traumatisante par l'arrivée de la retraite obligatoire. Cette pratique est plutôt déshumanisante, puisqu'elle ne tient aucun compte de l'état de santé du travailleur, de son désir de continuer à travailler, ni même de ses besoins économiques. Il en résulte que plusieurs retraités éprouvent un sentiment d'inutilité et de sérieuses difficultés économiques.

Chez certains individus, selon l'American Medical Association, la retraite forcée peut même conduire à une chute de l'état de santé, voire à une mort prématurée. Enfin, au point de vue de l'économie nationale, la réforme proposée mettra fin au gaspillage du labeur d'une main-d'œuvre riche d'une grande expérience.

L'abolition de la retraite obligatoire est également susceptible de favoriser les femmes, les jeunes et les minorités visibles.

Il semble en effet, monsieur le Président, que les travailleurs soient portés à prendre leur retraite dès que leurs ressources financières le leur permettent. Les modifications qu'il est projeté d'apporter cette année au Régime de pensions du Canada devraient donc avoir une incidence à cet égard. Selon les mesures envisagées, les personnes qui contribuent à ce régime pourront en effet toucher des prestations réduites dès l'âge de 60 ans, ou continuer d'accumuler des crédits de retraite jusqu'à l'âge de 70 ans. Les régimes de pensions de la Fonction publique permettent d'ailleurs déjà de prendre sa retraite dès 50 ans, avec une pension moins élevée.

Le gouvernement cherche en outre à s'entendre avec les provinces sur l'octroi d'une pension aux personnes qui restent au foyer. C'est là une autre mesure qui pourrait avoir une influence sur la situation. En effet, si un couple peut compter sur deux pensions en vertu du Régime de pensions du Canada, au lieu d'une seule, il bénéficiera d'une plus grande sécurité financière et se trouvera incité à prendre sa retraite plus tôt.

La suppression de la retraite obligatoire présentera un indiscutable avantage pour les femmes et toutes les autres personnes dont la carrière a connu des interruptions ou qui sont arrivées tard sur le marché du travail. Si elles le souhaitent, ces personnes pourront continuer à travailler plus longtemps afin d'accumuler suffisamment de crédits de retraite pour une avoir une pension acceptable.

D'autre part, l'abolition de la retraite obligatoire peut aider à réduire la pauvreté chez les femmes âgées dont les gains provenant d'un emploi sont insuffisants pour les rendre admissibles à des prestations convenables d'un régime privé de retraite. Par exemple: la femme qui a choisi de rester à la maison pour élever les enfants et qui devient veuve à 50 ans. La succession de son mari s'avérant insuffisante, elle doit retourner sur le marché du travail. Si elle est forcée de se retirer à 65 ans, elle n'aura pas eu le temps d'accumuler une pension suffisante pour subvenir à ses besoins. Nous n'avons pas l'intention de la forcer à travailler, monsieur le Président, mais tant que des pensions ne seront pas prévues pour celles qui choisissent d'élever une famille, elles devraient pouvoir faire ce choix elles-mêmes.

● (1650)

De plus, les données dont nous disposons présentement tendent à démontrer, monseiur le Président, que l'abolition de la retraite obligatoire n'est pas susceptible d'occasionner une perte de poste pour les employés plus jeunes.

Depuis 1981, époque à laquelle la politique de prolongation de l'emploi au-delà de 65 ans a été élargie, les sous-ministres recevaient instruction de faire droit aux demandes de prolongation. Le nombre d'employés en prolongation s'est accru, mais pas au point qu'on aurait pu le croire. Par exemple, en 1981-1982, il y a eu 186 prolongations d'emplois au-delà de l'âge de 65 ans. En 1984-1985, 567 prolongations. Cependant, si on le compare au nombre total de retraites avec droit à une pension à l'âge de 65 ans, ou avant, dont 7,032 en 1984-1985, le pourcentage que représentent les prolongations d'emplois n'est pas significatif. Il est seulement de 8.6 p. 100.

Les statistiques pour 1984-1985 démontrent aussi que le plus grand nombre de retraites dans la Fonction publique se produisent à l'âge de 65 ans, soit 1,022, et à l'âge de 64 et 65 ans pour 1,256, et 1,292 respectivement, dénotant semble-t-il un désir de la part des employés de prendre leur retraite à un âge où ils peuvent recevoir une pleine pension, conjointement avec leurs prestations de sécurité sociale. Remarquez aussi, monsieur le Président, que l'âge moyen de la retraite dans la Fonction publique en 1984-1985 était 61.99 ans, une chute par rapport à 1983-1984, alors qu'il s'agissait de 62.22 ans. Toutefois, l'âge moyen de la retraite au cours des six dernières années a été de 61.85 ans. Ici encore, une indication manifeste que la majorité des fonctionnaires désirent prendre leur retraite à un âge moins avancé. Outre la retraite obligatoire, le gouvernement a également pris un engagement clair à l'endroit des recommandations qui ont été formulées en matière d'immigration. Ainsi, en ce qui concerne la recommandation à l'endroit des résidants permanents et parents aidés, je rappellerai à l'honorable député que le règlement sur l'immigration a été modifié de sorte qu'un résidant permanent se trouvant au Canada depuis trois ans peut offrir un appui conférant à un «parent aidé» les mêmes avantages qu'un appui provenant d'un citoyen canadien. Cette modification, qui fut adoptée le 31 octobre 1985, est entrée en vigueur le 1er janvier 1986.

Certains reprochent peut-être au gouvernement le fait de ne pas avoir accepté que le règlement sur l'immigration reconnaisse que les conjoints de fait soient admis au Canada comme des conjoints légitimes. Cette réponse démontre néanmoins que le gouvernement n'a pas cherché de faux-fuyants lorsque, pour des considérations primordiales, la mise en œuvre de certaines recommandations ne lui paraissait pas appropriée. Ainsi, dans le cas des conjoints de fait, le gouvernement, tout en convenant que la reconnaissance des unions de fait éliminerait effectivement un obstacle à l'admission, a dû néanmoins reconnaître le risque sérieux d'ouvrir la porte à des candidats qui prétendraient faussement vivre en union de fait pour être admis à entrer au pays.

Monsieur le Président, ainsi que le gouvernement l'a indiqué, dans le cadre de sa réponse à la recommandation 35, il est extrêmement difficile de vérifier à l'étranger si deux personnes vivent réellement ou non en union de fait.

De la même manière, le gouvernement n'a pas craint d'annoncer en toute honnêteté sa position à l'endroit de la recommandation ayant trait aux concours dans la Fonction publique. Le gouvernement a indiqué clairement qu'il estimait que la préférence présentement accordée aux citoyens canadiens constitue une restriction raisonnable et justifiée en vertu de la Charte et du Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

Le but principal de cette mesure consiste à reconnaître ce que nous chérissons et apprécions tous, vous, moi et tous les autres Canadiens, soit que notre citoyenneté en démocratie comporte certains devoirs comme celui de promouvoir le bien-être de la collectivité. Elle comprend aussi, monsieur le Président, certains droits comme le droit de vote. Et l'un des avantages légitimes de la citoyenneté canadienne doit être l'accès prioritaire aux emplois offerts dans la Fonction publique fédérale. Il n'est que raisonnable que nous reconnaissions la valeur et l'importance particulières de la citoyenneté canadienne.

Si les résidants permanents désirent les mêmes droits et obligations, ils ont la possibilité, monsieur le Président, de présenter une demande de citoyenneté canadienne. Après tout, nous leur demandons seulement d'attendre trois ans avant de pouvoir dire, eux aussi, oui je suis Canadien et fier de l'être. Tout citoyen canadien a droit à certains des avantages découlant de la citoyenneté du fait de la valeur que la citoyenneté canadienne attribue au fait d'être citoyen. En outre, le Canada n'est pas le seul pays à estimer que sa Fonction publique doit se composer de ses citoyens. En fait, des pays comme les États-Unis, la France, la Grande-Bretagne et l'Australie vont même plus loin que le Canada, faisant de la citoyenneté une condition d'entrée dans la Fonction publique et non seulement un critère de préférence comme chez nous. Il me faut signaler que, par convention internationale, quiconque sert dans le service étranger ou le corps diplomatique d'un pays doit être citoyen de ce pays.

En outre, monsieur le Président, le gouvernement a pris des engagements précis en ce qui concerne la déficience mentale. Ainsi, en reconnaissant que les déficients mentaux devraient se voir accorder le droit de vote aux élections fédérales, le gouvernement a entrepris d'examiner comment il pourrait le mieux leur donner ce droit sans risquer toutefois de voir ces personnes exploitées ou de compromettre l'intégrité du système électoral. Le gouvernement présentera en outre, dès le début de 1986, des modifications au Code criminel visant à supprimer le cas où une personne atteinte de déficience mentale ne bénéficie pas d'une protection égale ni du bénéfice égal de la loi.

● (1700)

LA SANCTION ROYALE

[*Français*]

Le gentilhomme huissier de la verge noire apporte le message suivant:

> Monsieur le Président, c'est le désir de l'honorable suppléant de Son Excellence le Gouverneur général que cette honorable Chambre se rende immédiatement auprès de lui dans la Chambre de l'honorable Sénat.

En conséquence, le Président et les membres des Communes se rendent dans la salle du Sénat.

Et de retour:

M. le vice-président: J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que, lorsque la Chambre s'est rendue auprès du suppléant de Son Excellence le Gouverneur général dans la salle du Sénat, Son Honneur a bien voulu donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux projets de lois suivants:

Projet de loi C-76, Loi concernant l'exploitation de l'aéroport des îles de Toronto par les commissaires du havre de Toronto—Chapitre 10.

Projet de loi C-65, Loi modifiant la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada et d'autres lois en conséquence—Chapitre 11.

Projet de loi C-70, Loi modifiant la Loi de 1973 sur les allocations familiales—Chapitre 12.

Projet de loi C-55, Loi modifiant la Loi sur l'immigration de 1976—Chapitre 13.

Projet de loi C-85, Loi modifiant la Loi sur le programme d'encouragement du secteur pétrolier—Chapitre 14.

Projet de loi C-100, Loi modifiant la Loi sur le Fonds de bienfaisance de l'armée, la Loi sur l'aide aux enfants des morts de la guerre (Éducation), la Loi d'indemnisation des anciens prisonniers de guerre, la Loi sur les pensions, la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants et la Loi sur les allocations aux anciens combattants—Chapitre 15.

Projet de loi C-255, Loi imposant certaines exigences en matière de rapports sur les régimes publics de pensions et modifiant certaines lois en conséquences—Chapitre 16.

Projet de loi C-101, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le gouvernement du Canada pendant l'exercice financier se terminant le 31 mars 1986—Chapitre 17.

Projet de loi C-102, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le gouvernement du Canada pendant l'exercice financier se terminant le 31 mars 1987—Chapitre 18.

● (1710)

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

DROITS À L'ÉGALITÉ

ADOPTION DU 1er RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Robinson:

Que le premier rapport du sous-comité sur les droits à l'égalité, du Comité permament de la justice et des questions juridiques, présenté à la Chambre le vendredi 25 octobre 1985, soit agréé.

M. Pierre H. Cadieux (Vaudreuil): Monsieur le Président, j'espère avoir des interruptions aussi agréables chaque fois que je parle. Merci beaucoup chers collègues.

Monsieur le Président, j'en étais rendu presqu'à la fin de mon intervention; je continue.

De plus, en matière de pensions, le gouvernement a entrepris des initiatives concrètes. Ainsi, dans le projet de loi C-90, intitulé Loi de 1985 sur les normes des prestations de pension, qu'il a présenté au Parlement, le gouvernement a proposé des mesures afin que les hommes et les femmes qui prennent leur retraite dans les mêmes circonstances touchent une pension égale.

Le même projet de loi permettrait en outre aux travailleurs à temps partiel qui gagnent au moins 35 p. 100 du maximum des gains annuels ouvrant droit à pension que prévoit le Régime de pensions du Canada, d'adhérer au régime de retraite de l'employeur.

De plus, monsieur le Président, à la suite d'une entente intervenue avec les provinces, le gouvernement présentera en 1986 des mesures législatives prévoyant le partage automatique lors de la rupture du mariage, des crédits acquis en vertu du Régime de pensions du Canada.

Je vois donc difficilement, monsieur le Président, comment, à la lumière des engagements précédemment énoncés on peut se permettre de reprocher au gouvernement de ne pas avoir pris de mesures concrètes en vue de réaliser l'égalité. C'est précisément parce que le gouvernement reconnaît l'importance de ses engagements qu'il entend s'assurer que ces derniers soient mis en œuvre d'une manière efficace et cohérente.

[*Traduction*]

M. Robinson: Monsieur le Président, le député de Vaudreuil (M. Cadieux) pourrait-il me dire si le gouvernement a l'intention de modifier la Loi sur les droits de la personne, comme l'a recommandé le comité sur l'égalité des droits, en interdisant toute discrimination fondée sur l'orientation sexuelle?

[*Français*]

M. Cadieux: Monsieur le Président, je pense que je citerais probablement très mal le ministre de la Justice (M. Crosbie) à ce sujet-là. Je réfère donc mon collègue au compte rendu officiel des *Débats* de la Chambre où il retrouvera la réponse du ministre de la Justice sur cette question qui est fort éloquente et qui est la position du gouvernement.

[*Traduction*]

M. Robinson: Je voudrais poser une autre question avec votre permission, monsieur le Président. Si je ne m'abuse, l'article 1920 du règlement administratif des Forces armées canadiennes est toujours en vigueur actuellement. Aux termes de cet article, un homosexuel perd automatiquement son emploi.

Le gouvernement a pourtant déclaré qu'il prendrait les mesures nécessaires pour assurer l'égalité intégrale au sein des Forces armées, de la GRC et dans tous les autres domaines de sa compétence. Le gouvernement compte-t-il abroger immédiatement cet article du règlement administratif des Forces armées?

M. Cadieux: Monsieur le Président, je crois qu'on a expliqué clairement à la Chambre que le gouvernement prendrait les mesures nécessaires conformément à certains critères qui seront mis en oeuvre le plus tôt possible.

Mme Finestone: Monsieur le Président, je tiens à remercier le député de Vaudreuil (M. Cadieux) d'avoir participé au débat d'aujourd'hui. Il est bien regrettable que les membres conservateurs et le président du comité ne soient pas à la Chambre. J'espère qu'ils se sont effectivement absentés pour vaquer aux affaires du gouvernement, qu'ils ne se sont pas esquivés pour éviter de répondre de leur propre projet de loi.

Des voix: Oh, oh!

M. Cadieux: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je crois qu'il est inconvenant pour un député de faire allusion à la présence ou à l'absence de certains députés.

M. le vice-président: La présidence doute que la députée de Mount-Royal (Mme Finestone) ait désigné des députés par le nom de leur circonscription ou ait parlé d'un député en particulier.

Mme Finestone: Monsieur le Président, si j'ai enfreint une règle de la Chambre, j'en suis désolée. Je faisais une observation générale pour exprimer un certain regret.

Le député de Vaudreuil sait-il si on a commencé à apporter à la Loi canadienne sur les droits de la personne les modifications que nous avons recommandées dans notre rapport, et où en est dans l'appareil gouvernemental le travail de révision concernant le processus judiciaire? Puisque le député est un membre actif du comité, a-t-il une idée du moment où nous pouvons espérer obtenir un rapport quelconque tenant compte des recommandations énergiques du président du comité des droits de la personne?

M. Cadieux: Monsieur le Président, à propos de l'allusion aux députés conservateurs membres du comité, je suis persuadé que s'ils sont absents de la Chambre, c'est pour une raison valable.

Quant à la question même de la députée, je pense que le gouvernement peut être fier d'avoir fait adopter de nombreux projets de loi à la Chambre en matière de justice. Je fais par ailleurs effectivement partie du comité. Je suis persuadé que nous ferons tout ce qui s'impose aussi rapidement que possible.

Mme Finestone: Monsieur le Président, je faisais partie du comité, et je puis témoigner que les députés ont travaillé très fort et très assidûment. Ce fut un plaisir de travailler dans un tel climat de collaboration au comité.

Mais ma question était plus précise: Le député sait-il quand nous pouvons espérer obtenir un rapport? C'est tout.

M. Cadieux: Monsieur le Président, comme je l'ai dit un peu plus tôt dans mon intervention, nous avons bien l'intention de modifier cette loi et bon nombre d'autres lois pertinentes.

Le comité a fait état de 30 à 40 autres lois qui comportaient des articles ou des dispositions concernant ce sujet. Il faut un peu de temps pour en revoir tous les aspects, mais cela se fera aussitôt que possible.

M. Attewell: Lorsque nous examinons ces questions d'équité, monsieur le Président, nous constatons bien souvent que les personnes désavantagées sont vraiment très différentes. Ainsi, lundi dernier, j'ai reçu deux visiteurs à mon bureau. Le premier était une femme de 61 ans qui a obtenu son divorce il y a quelques années. Le cancer dont elle souffrait est maintenant en rémission. Cette femme pleine de vitalité, attirante et fort capable estime qu'elle est victime de discrimination. Combien de fois les agents de placement se sont permis de plaisanter au sujet par exemple de ses cheveux gris. Cette femme a obtenu son divorce à l'époque où les lois pertinentes n'étaient pas aussi généreuses qu'elles ne le sont à l'heure actuelle pour ce qui est de la pension alimentaire. Elle ne ménage pas ses efforts pour se trouver un emploi. De l'avis du député, que devrait-elle faire?

• (1720)

Mon deuxième visiteur était un homme marié de 34 ans qui fréquente l'école du soir dans l'espoir d'améliorer ses perspectives d'emploi. Il a postulé en vain des douzaines et des douzaines d'emplois. Selon lui, peut-être mettons-nous trop l'accent sur certains autres secteurs, alors que les gens de son âge éprouvent bien des difficultés, ce qui est également le problème de cette femme mariée. De l'avis de mon honorable collègue, que devraient-ils faire?

M. Cadieux: Monsieur le Président, la question porte sur deux cas précis. Alors que j'exerçais le droit avant d'être élu député, j'ai connu des divorcées qui éprouvaient divers problèmes, notamment au niveau de l'embauche. Je suis sûr que grâce à toutes les mesures législatives que le gouvernement a adoptées depuis 1984, et compte tenu des 580,000 emplois qu'il a déjà créés, il en créera également pour ces personnes. Nous faisons tous ce que nous pouvons pour leur faciliter la tâche.

M. Hnatyshyn: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Vous vous souvenez peut-être qu'au début de l'après-midi, le député de Swift Current-Maple Creek (M. Wilson) a parlé du prix du blé domestique et de ses produits, surtout celui de l'Ouest. Le député de Hamilton Mountain (M. Deans) a alors déclaré qu'il avait une suggestion à faire au sujet du libellé de la motion. Les représentants des différents partis ont eu l'occasion d'en discuter, et je crois qu'ils sont disposés à me permettre de passer aux motions pour présenter cette motion avec le consentement unanime de la Chambre et à l'adopter sans débat.

M. le vice-président: La Chambre permet-elle à l'unanimité au président du conseil privé (M. Hnatyshyn) de passer aux motions?

Des voix: D'accord.

* * *

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

CONSTITUTION DU COMITÉ SUR L'ÉTABLISSEMENT DES PRIX DU BLÉ

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, pour m'assurer que j'ai le bon libellé, je lirai le texte de la motion; vous verrez que les députés sont disposés à l'adopter sans débat. La voici:

Qu'à la suite de l'ordre adopté le vendredi 13 décembre 1985 et nonobstant l'article 94(1) du Règlement, un Comité spécial soit constitué pour agir comme Groupe de travail parlementaire chargé d'examiner la question de l'établissement des prix du blé domestique et de ses produits depuis la ferme jusqu'au marché afin d'assurer aux producteurs un meilleur prix de vente du blé destiné à la consommation humaine tout en évitant des difficultés indues pour les transformateurs, les consommateurs et les autres usagers, et pour étudier la question de la parité des prix;

Ces termes ont été ajoutés à la demande du Nouveau parti démocratique, monsieur le Président. Voici la suite de la motion:

Que le Comité soit constitué de sept membres;

Que le Comité ait tous les pouvoirs conférés aux comités permanents conformément aux dispositions de l'article 96(1) du Règlement;

Que le Comité ou ses membres soient autorisés à voyager à Montréal, Toronto, Saskatoon et Edmonton si le Comité le juge nécessaire, et que le personnel requis accompagne les membres du Comité ou le Comité, selon le cas, si celui-ci le juge approprié; et

Que le Comité de sélection soit autorisé à faire une étude et à présenter un rapport sur la composition du Comité spécial, et que ledit rapport soit réputé adopté lorsqu'il sera déposé;

Que le Comité présente son rapport sur l'établissement des prix du blé domestique au plus tard le vendredi 9 mai 1986.

M. le vice-président: La Chambre a entendu la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

[*Français*]

DROITS À L'ÉGALITÉ

ADOPTION DU 1er RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Robinson:

Que le premier rapport du sous-comité sur les droits à l'égalité, du Comité permanent de la justice et des questions juridiques, présenté à la Chambre le vendredi 25 octobre 1985, soit agréé.

Mme Lynn McDonald (Broadview-Greenwood): Monsieur le Président, je suis très contente de m'engager dans le débat aujourd'hui sur les mesures proposées par le gouvernement afin de promouvoir l'égalité dans la société canadienne.

La Charte canadienne des droits et libertés reconnaît le droit à l'égalité et elle interdit la discrimination. Cette modification très importante à la Constitution canadienne permet aux citoyens le recours devant les tribunaux. Or, c'est plus efficace et plus juste d'ailleurs de ne pas forcer les citoyens qui sont victimes de discrimination d'engager des avocats, de porter plainte ou autre chose, d'aller devant les tribunaux. C'est le devoir du gouvernement de corriger les lois discriminatoires et de prendre les mesures nécessaires en vue d'établir l'égalité.

Le processus est souvent très long. Un sous-comité a été établi pour étudier la question et il a proposé de nombreuses modifications à la loi. Le gouvernement répond maintenant, à la plupart, favorablement. Le gouvernement se montre favorable à 46 recommandations du rapport et il n'est pas d'accord sur 10. En général, le gouvernement est plus favorable aux mesures où il s'agit seulement de l'enlèvement des barrières. Lorsqu'il est question de mesures plus concrètes et plus coûteuses, le gouvernement préfère discuter, étudier ou considérer, plutôt qu'agir.

[*Traduction*]

Je voudrais débattre certaines mesures contenues dans le rapport *Égalité pour tous*, ainsi que la réaction du gouvernement. Parlons d'abord de l'abolition de la retraite obligatoire à la Fonction publique fédérale, mesure la plus discutée et la mieux reçue. Le gouvernement fait sienne la recommandation du comité tendant à l'abolition de la retraite obligatoire, et il entend faire en sorte que les femmes, les jeunes et les minorités n'en fassent pas les frais. Il y a lieu de se réjouir de la première partie de cette mesure, mais je dois protester contre l'absence de dispositions pour en écarter les effets négatifs.

On ne s'est pas occupé d'assouplir les règles de la mise à la retraite, afin de permettre à ceux qui souhaitent prendre une retraite anticipée de le faire. C'est pourtant un facteur primordial si l'on veut qu'il y ait des emplois de disponibles pour les jeunes et les femmes qui veulent réintégrer le marché du travail. Si les gens sont autorisés à rester en fonction plus longtemps, il est très important que ceux qui veulent partir plus tôt aient des pensions suffisantes, afin qu'ils ne se sentent pas obligés de rester.

Cela exigera des changements au Régime de pensions du Canada et au Régime des rentes du Québec. Les ministres du Canada et des provinces ont admis le principe du calcul au prorata, pour les deux régimes, entre 60 et 70 ans. Nous en sommes très heureux. Toutefois, tant que l'on ne versera pas des pensions plus élevées, on n'incitera pas beaucoup de gens à prendre leur retraite. Il faut vraiment que les pensions soient suffisantes. La proposition des syndicats de doubler la pension n'a pas été retenue.

Toujours dans le domaine des pensions, on a recommandé de suspendre le versement des prestations du Régime de pensions du Canada lorsque le conjoint survivant se remarie. Bien entendu, le problème existe depuis longtemps et cause énormément de difficultés à certains couples que cela oblige à cohabiter sans se marier parce que l'un des conjoints perdrait cette source de revenu au moment du mariage. Les gouvernements fédéral et provinciaux ont convenu d'apporter le changement voulu en janvier 1987 et ce n'est pas trop tôt. Il faudrait faire la même chose pour tous les autres régimes.

Le rapport recommande que les droits à la pension soient automatiquement divisés en cas de divorce ou d'échec du mariage. Il a maintenant été convenu que cela doit se faire automatiquement en cas de divorce, mais pas en cas d'échec du mariage pour l'instant. Il y a aussi le problème de l'insuffisance de la pension. La moitié d'une pension calculée en fonction du nombre d'années de mariage ne représente pas grand-chose. Il n'y aura pas vraiment d'égalité dans la société canadienne tant que toutes les femmes n'auront pas elles-mêmes une pension, y compris les femmes au foyer.

Le rapport recommande de verser l'allocation au conjoint à toutes les personnes dans le besoin âgées de 60 à 65 ans, quel que soit leur état civil. Le gouvernement l'a refusé à cause de sa politique d'austérité. Nous voudrions bien savoir pourquoi cette politique entre en jeu dans ce cas-ci, mais pas pour bon nombre de mesures moins importantes. Le gouvernement n'a pas invoqué sa politique d'austérité pour dire non à l'opération de sauvetage de un milliard de dollars pour les banques. Il invoque cependant cet argument lorsqu'il s'agit d'éviter la discrimination.

Le rapport recommande de calculer les rentes en fonction de tables de mortalité identiques pour les deux sexes. Le gouvernement affirme s'être conformé à l'esprit de cette recommandation en prenant d'autres mesures, mais je suis quelque peu sceptique.

Je dois être un plus plus critique dans le domaine de l'équité professionnelle en ce qui concerne les pensions. *Égalité pour tous* recommandait une application très rigoureuse du principe d'une rémunération égale pour un travail d'égale valeur. Les membres du comité établissaient clairement dans leur rapport unanime la nécessité de prendre des mesures énergiques. Malheureusement, le gouvernement semble satisfait de la situation actuelle. Il juge le *statu quo* acceptable et affirme qu'il continuera à appliquer les dispositions actuelles. Ces dispositions sont cependant nettement insuffisantes. Le projet de loi C-62 est loin d'être satisfaisant et il est condamné par les organismes qui se préoccupent des droits des femmes, des autochtones, des handicapés et des minorités visibles. La recommandation du sous-comité sur les droits à l'égalité était très claire. Tout projet de loi sur l'équité en matière d'emploi doit contenir des mécanismes d'application permettant à la Commission canadienne des droits de la personne d'examiner les programmes spéciaux. Il faut donner à la Commission des crédits et des années-personnes supplémentaires, afin qu'elle puisse remplir son mandat. Pourtant, le gouvernement fait preuve d'indécision dans sa réponse; voici:

● (1730)

«Le gouvernement est d'avis que les dispositions du projet de loi C-62 régissant le rapports, combinées à la diffusion publique de ces rapports, suffiront à assurer la conformité».

Ce sont des inepties. On exige la présentation d'un rapport, mais sans prévoir de sanction pour ceux qui ne facilitent pas l'accès des femmes, des autochtones, des handicapés et des minorités visibles à des emplois. La publicité mauvaise n'a jamais fonctionné dans le passé. Dans le secteur privé, cela s'explique par une raison très évidente. Il est, en effet, rentable de faire de la discrimination et de payer des gens moins que ce à quoi ils ont droit. Même dans le cas de sociétés de la Couronne dont l'objectif n'est pas d'être rentable, comme la Société Radio-Canada, on fait sans cesse preuve de discrimination envers les femmes. Depuis maintenant plus de dix ans, on critique cette situation, mais cela n'a pas incité le gouvernement à agir.

Voici une autre citation qui montre la suffisance du gouvernement: «Le risque de mauvaise publicité auquel s'exposera un employeur à moins que ses rapports ne fassent état de progrès dans la mise en œuvre de mesures d'équité en matière d'emploi, de même que la possibilité que de tels rapports fournissent à la Commission canadienne des droits de la personne des renseignements qui lui serviraient à entreprendre une enquête en vertu de la Loi canadienne sur les droits de la personne, suffiront à motiver les employeurs à atteindre les résultats voulus».

C'est malheureusement prendre ses désirs pour des réalités. Ce projet de loi est le premier pas accompli par le gouvernement vers l'équité en matière d'emploi. C'est une tentative pour assurer l'équilibre entre les besoins des groupes concernés et la crainte du gouvernement d'intervenir indûment dans les opérations des employeurs. Mais cette mesure ne réalise pas cet équilibre malheureusement. Elle tient compte surtout de l'attitude des employeurs qui veulent prendre tout leur temps, poursuivre leurs pratiques discriminatoires et faire preuve du moins d'empressement possible pour atteindre ces objectifs en matière d'équité.

Nous avons certes constaté certaines améliorations en ce qui concerne les handicapés. Pas autant que nous aurions voulu, évidemment. Le gouvernement n'a pas donné suite à plusieurs propositions fort importantes du comité. Je pense notamment à la recommendation 41 sur les services d'interprétation pour les malentendants lors des audiences publiques du gouvernement fédéral afin que ces gens puissent participer pleinement à ce volet de la vie publique. La recommandation 42 parlait aussi de mettre en œuvre les recommandations du rapport *Obstacles*. C'est un excellent rapport qui renferme toute une série de propositions fermes et constructives visant à insérer les handicapés dans la société et dans la population active. Mais aucune mesure immédiate, seulement des études supplémentaires. Et on ne parle aussi que d'étudier davantage les recommandations concernant la Loi sur les droits de la personne, et la même chose encore pour les garderies, même si l'étude du groupe de travail Cooke a élaboré un système global de services de garderie. Cette étude était une réponse fort complète aux préoccupations du sous-comité ce qui n'a cependant pas empêché le gouvernement de demander une autre étude.

Concernant l'immigration, nous avons en main des recommandations pertinentes et les choses avancent. On a préconisé notamment de purger la loi de toutes les dispositions discriminatoires pour la rendre conforme à la Charte des droits et libertés. Le gouvernement a accepté cette dernière recommandation. Il a également consenti à assouplir les critères médicaux régissant l'admissibilité des immigrants. Ces critères terriblement durs ont été la cause de terribles difficultés et certains Canadiens ont éprouvé bien du mal à rapatrier les membres de leur famille à cause d'exigences médicales beaucoup trop strictes. Nous sommes heureux que l'on ait prévu une certaine latitude et une certaine dose de raison dans ce processus.

On a déjà donné suite à la recommandation nº 33 concernant l'élimination des distinctions entre citoyens, résidents permanents et les parrains. Nous appuyons la recommandation

visant à inclure les enfants adoptés de moins de 13 ans. J'ai des réserves cependant en ce qui concerne l'enseignement des langues. Le comité a recommandé que l'enseignement de l'anglais ou du français soit accessible à tous les immigrants, sans tenir compte du sexe, de l'état matrimonial ou familial. Il devrait en être ainsi, mais malheureusement le gouvernement a décidé de ne pas agir. Il a simplement énuméré les ressources disponibles et pris note des plaintes relativement aux services offerts aux femmes immigrantes qui ne profiteraient pas toutes des mêmes possibilités. Les femmes immigrantes n'ont pas été les seules à se plaindre, il y a eu aussi tous les organismes féminins. Parce qu'elle n'est pas le soutien de famille, la femme immigrante se voit privée de l'accès à l'enseignement des langues. Elle réussit quand même à trouver du travail, et on lui dit alors qu'elle doit avoir une formation linguistique parce qu'elle a réussi à trouver un emploi. Et pourtant, elle peut être très mal payée parce qu'elle n'a ni l'anglais ni le français, et qu'elle ne peut pas se présenter à des emplois nécessitant l'une des langues officielles. Malheureusement, le gouvernement se satisfait du *statu quo*.

Nous avons vu des améliorations considérables dans l'ensemble. Le gouvernement a accepté diverses recommandations importantes. Je voudrais toutefois mentionner quelques préoccupations que nous ont signalées divers groupes de citoyens. La *Evangelical Fellowship of Canada* s'inquiète de ce que l'on ne tienne aucun compte de la diversité religieuse. Le rapport est beaucoup trop axé sur les droits des particuliers et ne tient pas compte du fait que les individus vivent en communauté. Ils ne sont pas isolés, mais leur statut et leur contribution à la société sont profondément influencés au niveau de l'activité collective par des gens qui partagent des croyances, et qui ne sont pas de simples atomes isolés de la société.

Les groupes intéressés par des valeurs estiment qu'on ne prend pas assez au sérieux les croyances religieuses dans les institutions. Il n'est pas juste par exemple que seuls les employeurs soient obligés de tenir compte des croyances de leurs employés; il faudrait reconnaître aussi que les employeurs eux-mêmes ont collectivement des croyances religieuses. Grâce à eux, on a des services sociaux, des missions, des groupes d'intérêt public, des éditeurs, des sociétés d'aide à l'enfance. Ils se soucient par exemple de permettre à l'association *Jewish Family Services* de continuer à placer des enfants dans des familles juives. Ils s'inquiètent de leur statut juridique.

Les exigences professionnelles édictées de bonne foi ne tiennent pas compte quelque fois du fait que ce n'est pas une exception qu'il faudrait faire, mais qu'il faudrait comprendre que la communauté en question a une contribution réelle à faire et qu'il est raisonnable d'attendre que les gens qui y travaillent partagent ces points de vue.

L'association *Citizens for Public Justice* a un certain nombre de préoccupations analogues en matière de droits communautaires collectifs. Elle demande que les organismes religieux soient traités sur le même pied en dépit de leurs divergences, et placés au même rang que les organismes séculiers et que les particuliers ne soient pas seuls libres de distinctions injustes. Ils prétendent que la liberté d'association, la liberté de conscience et la liberté de religion devraient être garanties non seulement sur le plan personnel mais aussi sur le plan collectif.

Quand il s'agit de financer des projets d'expansion économique, des initiatives artistiques, des secours aux réfugiés ou des services sociaux, les organismes non gouvernementaux ne devraient pas être tenus de sacrifier leurs valeurs ou leurs croyances. Je dois dire que je compatis à titre de sociale-démocrate et de sociologue avec ceux qui déplorent que nous ne nous préoccupions pas suffisamment des besoins communautaires. Nous sommes parfois trop orientés vers les besoins étroitement personnels. Nous avons cependant des collectivités qui font partie de notre trame sociale et leurs besoins doivent être respectés.

Avant de terminer, je voudrais aborder une autre question qui n'a pas été traitée de façon satisfaisante dans ce rapport, soit l'égalité économique. Les recommandations du sous-comité tendent à supprimer les obstacles. Il est beaucoup plus modeste en fait de mesures positives de rattrapage.

• (1740)

Dans notre société, il y a encore des écarts énormes entre revenus et richesses. Il y a, par exemple, des différences énormes entre la femme autochtone qui n'a pas d'emploi et qui s'occupe de ses enfants—et beaucoup d'entre elles vivent dans le plus grand denuement—et l'homme de carrière libérale ou dirigeant d'entreprise qui touche un revenu très élevé. En fait, les écarts entre ces groupes s'élargissent aujourd'hui dans notre société. Il n'y a rien à faire, les enfants de la femme autochtone dont je parlais ne peuvent vraiment pas lutter à armes égales avec les enfants du blanc beaucoup plus favorisé.

Ces différences se traduisent dans les mesures qui augmentent la taxe de vente et qui désindexent les allocations familiales et le crédit d'impôt pour enfant, alors que l'exemption des gains en capital élargit considérablement les privilèges de ceux qui n'en ont pas besoin.

Il y a encore de nombreuses couches de notre société qui vivent dans la pauvreté, et il y a des barrières économiques énormes qui les empêchent de développer leurs talents et d'atteindre à un niveau de vie correct. Il y a un taux de chômage de 10 p. 100 et les travailleurs pauvres gagnent très peu. Il y a le piège du bien-être social qui se referme sur les assistés sociaux, même quand ils voudraient travailler.

Beaucoup de gens sont sans foyer et doivent faire la queue aux banques d'aliments pour avoir à manger. Il y a une grave pénurie de logements à prix abordable. Les dispositions du rapport ne traitent pas de ces questions.

C'est parler à côté du sujet que de prétendre que le pauvre qui dort dans un refuge ne subira pas de discrimination le lendemain quand il cherchera du travail. Celui-là n'aura pas autant de force pour chercher du travail quand il vit une pareille vie.

Ce n'est pas en supprimant ces barrières juridiques et en instituant des programmes à leur intention qu'on va régler les problèmes des miséreux.

Le rapport *Cap sur l'égalité*, cherche à brosser le tableau d'un avenir brillant, mais il faut comprendre que le soleil ne luit par également pour tous nos citoyens. Il y a un million d'enfants pauvres au Canada. Il y a des femmes âgées pauvres, et des femmes autochtones pauvres que la pollution a privées de leur gagne-pain.

La prochaine étape à franchir sur la voie de l'égalité est beaucoup plus difficile: c'est la suppression des barrières économiques, qui permettra à tous les enfants de disposer pendant

qu'ils grandissent des éléments de première nécessité; qui permettra aux personnes âgées de ne pas vivre dans la misère, aux travailleurs de gagner convenablement leur vie; et qui donnera à tous le droit à un véritable foyer permanent plutôt qu'à un asile de nuit. Les handicapés et les chômeurs doivent obtenir l'aide voulue pour ne pas avoir à faire la queue dans les banques d'aliments.

En outre, cela ne représente pas nécessairement le genre d'égalité dont nous parlons, mais il est possible d'y parvenir sans atteindre l'égalité juridique comme telle. L'inégalité ne fait que s'accentuer et les personnes au bas de l'échelle continuent à souffrir énormément.

Même si j'approuve ce rapport, je crois qu'il reste encore beaucoup à faire pour parvenir à une véritable égalité juridique, pour mettre en place les programmes qui favoriseront cette égalité afin que nous puissions nous attaquer aux problèmes économiques beaucoup plus complexes qui empêchent certains Canadiens d'être vraiment des citoyens à part entière.

M. Redway: Monsieur le Président, j'ai écouté la députée très attentivement. Elle défend énergiquement l'égalité des femmes et le principe de l'égalité en général. Elle a abordé de nombreux sujets dont une question que le comité législatif sur les normes des prestations de pension étudie actuellement. Il s'agit des barèmes de rente unisexe.

Selon certains témoignages que le comité a entendus à ce sujet, si l'on instaurait ce programme, cela défavoriserait les hommes qui ont un régime de retraite à cotisations déterminées étant donné que les femmes recevraient des prestations auxquelles elles n'ont pas droit maintenant alors que les hommes toucheraient moins que ce qu'ils touchent selon les barèmes actuellement en vigueur. La députée pourrait peut-être m'éclairer à ce sujet.

La loi sur les normes des prestations de pension parle également des régimes de retraite à prestations déterminées. Selon les témoignages que nous avons entendus, ce genre de régimes défavorisent les femmes étant donné que hommes et femmes touchent les mêmes prestations et qu'à cotisations égales, les femmes ne seront pas aussi avantagées que les hommes.

La députée peut-elle nous dire ce qu'elle en pense, surtout en ce qui concerne les régimes de pension à prestations déterminées? Comment pouvons-nous éviter de défavoriser les femmes dans ce genre de circonstances?

Mme McDonald: Quant aux tableaux de pension unisexes, des organisations féminines font des recommandations dans ce sens depuis une vingtaine d'années.

Ce que le député veut dire, je crois, c'est que les femmes vivent plus longtemps que les hommes et c'est pourquoi on leur accorde une pension moins élevée. Le principe était que l'on pourrait assurer l'égalité en accordant aux femmes une pension moins élevée pendant plus longtemps.

Cependant, il n'y a pas d'autres motifs de discrimination. Il existe des différences dans les espérances de vie selon la race et le métier, mais aucune discrimination n'est faite en fonction de ces facteurs, ce que nous jugerions tout à fait déplacé.

Il semble ridicule de faire une distinction en fonction du sexe. Souvent, les gens ne comprennent pas que la différence entre l'espérance de vie des femmes et des hommes s'explique principalement par le fait que les femmes mènent une vie plus sérieuse. Elles ne boivent pas autant d'alcool, elles ne fument pas autant, elles ne conduisent pas de voiture de course et ne tuent pas leurs amis lors d'expéditions de chasse.

Il existe des différences de comportement. Il faudrait faire une distinction en fonction du comportement et prévoir des pensions différentes pour les buveurs et les non-buveurs, les fumeurs et les non-fumeurs, les gens qui conduisent des voitures rapides et ceux qui conduisent des voitures lentes. Si l'on tient compte de ces différents comportements, il n'y aura sans doute pas autant de différence entre les hommes et les femmes.

Je dis simplement qu'il faut supprimer ces facteurs. Par exemple, on ne réduit pas la pension des personnes dont la religion leur interdit de boire ou de fumer sous prétexte qu'elles vivent plus longtemps. Pourquoi faire cette distinction en fonction du sexe?

M. Redway: La députée a examiné de façon approfondie la question des régimes de retraite à cotisations déterminées dans les barèmes de rentes unisexes.

Que pense-t-elle de l'argument selon lequel la pension à avantages définis désavantage les femmes? A-t-elle une idée de la façon dont on peut contourner ce problème sans supprimer les régimes de retraite à prestations déterminées? Pense-t-elle peut-être qu'il faut supprimer ce genre de pension pour ne maintenir que la retraite à cotisations déterminées?

Mme McDonald: Monsieur le Président, je n'ai reçu aucune instance quant à la nature de la discrimination. C'est pourquoi il serait inutile que j'essaie de répondre à des objections qui ne m'ont pas été formulées.

M. Joe Reid (St. Catharines): Monsieur le Président, je voudrais profiter de l'occasion pour faire ressortir ce qu'a accompli le gouvernement et ce qu'il se propose de faire pour assurer l'égalité des chances aux Canadiens et appliquer une politique d'égalité et de justice sociale pour tous.

Je tiens également à souligner dès le départ que le gouvernement a fait valoir dans sa réponse que les gouvernements ne peuvent tout faire à eux seuls. Ils ne peuvent par eux-mêmes faire régner l'égalité. Ce sont les Canadiens et les groupes de Canadiens qui établissent nos priorités. Ce sont les Canadiens eux-mêmes qui définissent les mœurs de la société et ce qui est acceptable ou ne l'est pas.

● (1750)

Je ferai remarquer que quatre années se sont maintenant écoulées depuis avril 1982. Ces années ont passé assez vite. Elles ont passé également saus aucune préparation de la part du gouvernement précédent pour le jour où l'article 15 prendrait force de loi. Je le fais remarquer en particulier aux députés d'en face. Ce délai visait à donner aux gouvernements le temps de réviser et de modifier les lois déjà existantes, de réfléchir et de se préparer pour faire respecter les dispositions de l'article 15. Lorsque la Charte des droits est entrée en vigueur, nous souhaitions tous que le Canada devienne un chef de file en matière de respect des droits et libertés individuelles. L'initiative en a été laissée au gouvernement actuel et à son ministre de la Justice (M. Crosbie), à qui je tiens à rendre hommage pour avoir lancé l'idée qui a mené à la publication d'un document de travail intitulé *Les droits à l'égalité et la législation fédérale*, puis à la création d'un groupe de travail parlementaire sur les droits à l'égalité.

Le groupe de travail s'est attelé hardiment et agressivement à la tâche. Il savait, comme nous tous d'ailleurs, que même si la Charte canadienne des droits et libertés avait porté à un nouveau sommet les attentes des Canadiens, ce serait la garantie de l'égalité et de la non-discrimination prévue à l'article 15 qui nous toucherait tous, à la maison comme au travail. Cela devait ouvrir les horizons de chacun et aider d'autres moins fortunés à exploiter leur potentiel.

Lorsque le groupe de travail a parcouru le pays pour entendre l'opinion des Canadiens sur les questions soulevées dans les documents de travail de même que sur d'autres questions, il a fait une place large et généreuse à l'article 15. Il n'a pas eu peur d'aborder le sujet de l'égalité. Les témoins qui ont comparu devant lui se souciaient peu des compétences et des fleurs de rhétorique. C'était là leur tribune et le groupe de travail a répondu en 1985, dans un rapport intitulé *Égalité pour tous*, qui contenait des recommandations.

L'article 15 prévoit certaines garanties: l'égalité devant la loi et l'égalité de bénéfice et la protection égale de la loi. Le gouvernement a interprété cette disposition comme voulant dire que l'inégalité peut exister non seulement dans la loi, mais aussi dans la façon dont elle est appliquée. Il a reconnu dans sa première dissertation sur le sujet que les dispositions de la Charte des droits risquent d'être enfreintes par une discrimination systématique ou aux conséquences nuisibles. Des lois neutres en apparence, qui nuisent à des personnes en raison de leur race, de leur sexe ou de leur religion, par exemple, ont été jugées par les tribunaux et la Commission canadienne des droits de la personne, ainsi qu'en vertu du Code des droits de l'homme de l'Ontario, contraires aux dispositions de l'article 15 de la Charte des droits.

Il ne semble faire aucun doute non plus que, bien qu'on ait expressément énoncé dans l'article 15 certains motifs interdits de discrimination, notamment la race, les origines ethniques ou nationales, et ainsi de suite, d'autres motifs passés sous silence mais dignes de protection constitutionnelle devraient relever également des dispositions de cet article. C'est ainsi qu'il a été question de l'orientation sexuelle et de la situation familiale et matrimoniale dans l'exposé du ministère et que ces questions ont été examinées par le groupe de travail parlementaire.

A l'époque du débat constitutionnel, certaines personnes, au Canada et au Parlement, craignaient qu'en inscrivant la Charte des droits et libertés dans la constitution ou ne donne aux tribunaux trop de pouvoir et d'autorité. L'équipe de travail a insisté sur la souplesse du gouvernement et signalé que c'était le meilleur moyen d'enrayer l'inégalité et la discrimination.

C'est cette attitude transparente et progressiste du gouvernement qui a défini son approche en matière d'égalité. Le gouvernement ne peut pas aborder ces questions sur la base du minimum légal. Au lieu de cela, il l'a fait en tenant compte de ses politiques d'égalité et de justice sociale.

Le domaine de l'invalidité est manifestement l'un de ceux où le gouvernement a tenu compte de ses politiques générales d'égalité et de justice sociale. Il agit sur plusieurs fronts pour s'assurer que les personnes atteintes d'une invalidité physique ou mentale peuvent participer pleinement à la société canadienne, et contribuer au bien-être socio-économique des Canadiens. Le gouvernement a annoncé que le Canada entendait participer à la décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées et que le Canada a adopté à cet égard le programme mondial d'action. Ce faisant, le gouvernement reconnaît que le respect de la dignité des personnes handicapées signifie que celles-ci doivent bénéficier de l'égalité des chances. Le gouvernement a également reconnu que l'économie du Canada en souffre lorsque les talents et les aptitudes des handicapés ne sont pas pleinement utilisés.

Mme Copps: Je m'en veux d'interrompre le député de St. Catharines (M. Reid), car j'estime qu'il a soulevé certains points intéresssants. Cependant, vu qu'un certain nombre de députés, y compris le député de York (M. Kaplan) et moi-même, s'intéressent vivement à cette question, et comme il ne reste plus que deux ou trois minutes, peut-être monsieur le Président accepterait-il de demander à la Chambre si elle consent à l'unanimité à poursuivre le débat pendant encore une heure, de façon à vider le sujet? C'est un sujet très important.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, je sais gré à la députée de sa suggestion, mais je regrette de ne pouvoir y consentir.

M. le vice-président: Reprenons le débat. Le député de St. Catharines (M. Reid) a la parole.

M. Reid: Merci, monsieur le Président. J'espérais que la Chambre consentirait à l'unanimité à ce que je termine ce discours bien préparé.

Comme bien des Canadiens désirent améliorer le sort des personnes invalides, nous avons institué l'année dernière un sous-comité parlementaire concernant les invalides et les handicapés. Ce comité servira en permanence de tribune pour les problèmes relatifs aux personnes invalides. Il exercera une influence supplémentaire sur l'élaboration de programmes et de politiques concernant les personness invalides.

En décembre, le secrétaire d'État (M. Bouchard) a annoncé l'affectation de nouvelles ressources à l'amélioration de la condition des personnes invalides. Le gouvernement a dit que pour sa part, les personnes atteintes d'une arriération ou d'un handicap mental, celles qui ont des difficultés d'apprentissage ou celles qui ont des troubles mentaux, sont et doivent être protégées contre la discrimination. A cet égard, je note que le Conseil du Trésor, à titre d'employeur pour la Fonction publique, a revu sa définition de l'invalidité pour tenir compte de cette vue plus globale dans sa politique et ses programmes d'action positive.

Le gouvernement a pris plusieurs autres initiatives. Ainsi, l'année dernière, le Conseil du Trésor a ordonné de faire améliorer les installations fédérales pour se conformer aux

normes adoptées par le ministère des Travaux publics, qui prévoient la suppression des obstacles.

M. le vice-président: A l'ordre.

M. Prud'homme: Monsieur le Président, je tiens à vous souhaiter de Joyeuses Pâques au nom de tous les députés.

Des voix: Bravo!

M. le vice-président: Comme il est 18 heures, conformément à l'article 4 du Règlement, la Chambre s'ajourne au lundi 7 avril 1986 à 11 heures, conformément à l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 heures.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi, 7 avril 1986

La séance est ouverte à 11 heures.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, en vertu de l'article 106(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement aux pétitions nos 331-1, 331-4, 331-5, 331-6, 331-8, 331-10, 321-21, 331-22, 331-25, 33-26, 331-31, 331-32, 331-35, 331-36, 331-38, 331-39 et 331-41.

Pour la gouverne de la Chambre, ces pétitions ont trait à la Clinique Morgentaler.

* * *

LE PROJET D'EXPLOITATION D'UN PARC DE LA CCN

M. Barry Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par 34 résidents de la région de la Capitale nationale ainsi que de Montréal qui s'opposent à la proposition de la Commission de la Capitale nationale visant à construire des ambassades dans le Mile Circle.

ON DEMANDE LE RÉTABLISSEMENT DU PROGRAMME KATIMAVIK

M. Stan J. Hovdebo (Prince Albert): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter quatre pétitions provenant de la région de Prince Albert et d'autres régions de la Saskatchewan. Elles ont toutes trait à l'incapacité du gouvernement de régler les problèmes que posent la formation des jeunes Canadiens et les possibilités d'emplois qui leur sont offertes. Ils recommandent le rétablissement intégral du programme Katimavik.

ON DEMANDE QUE LES ENFANTS PUISSENT TÉMOIGNER

M. Howard McCurdy (Windsor-Walkerville): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter des pétitions comptant plus d'un millier de noms. Les pétitionnaires réclament des modifications au Code criminel, à la Loi sur la preuve au Canada et à la Loi sur les jeunes contrevenants pour permettre aux enfants de témoigner dans les affaires de délits sexuels.

ON DEMANDE LE RÉTABLISSEMENT DU PROGRAMME KATIMAVIK

M. Howard McCurdy (Windsor-Walkerville): Monsieur le Président, je voudrais également présenter des pétitions émanant de Windsor, Saint-Jean, Corner Brook, Gander, Toronto, Sydney et Glace Bay, Saskatoon, Winnipeg, Summerland, Kelowna et Vancouver dont les signataires protestent contre la supression du programme Katimavik et en demandent le rétablissement.

* * *

LA LOI SUR LES COMPAGNIES DE PRÊTS, LA LOI SUR LES COMPAGNIES DE FIDUCIE, LA LOI SUR LES BANQUES ET LA LOI SUR LES BANQUES D'ÉPARGNE DE QUÉBEC

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)) demande à présenter le projet de loi C-103, tendant à modifier la Loi sur les compagnies de prêt, la Loi sur les compagnies de fiducie, la Loi sur les banques et la Loi sur les banques d'épargne de Québec relativement à certaines questions de réglementation.

M. le Président: La ministre est-elle autorisée à présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, si la question numéro 413 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, ce document serait déposé immédiatement.

M. le Président: La Chambre désire-t-elle que la question numéro 413 soit réputée transformée en ordre de dépôt de document?

Des voix: D'accord.

[*Texte*]

TOURISME CANADA

Question nº 413—**M. Robichaud:**

Tribunal de la concurrence—Loi

1. Tourisme Canada a-t-il un programme de recherche sur le tourisme et, dans l'affirmative, *a*) combien y a-t-on affecté en (i) 1984 (ii) 1985, *b*) à la suite de l'exposé économique de novembre 1984, combien de personnes ont été mises à pied (i) au bureau de recherche (ii) à la bibliothèque?

2. Des firmes privées sont-elles engagées à contrat pour effectuer de la recherche et, dans l'affirmative, en *a*) 1984, combien de firmes ont été embauchées et quels étaient leur nom et, dans chaque cas, le montant des contrats, *b*) 1985 (i) combien de firmes seront embauchées et quelles sont-elles si on les connaît (ii) quel genre de recherche effectueront-elles (iii) le bureau de recherche de Tourisme Canada a-t-il été considéré pour effectuer la recherche complète et sinon, pourquoi?

3. A-t-on invité les firmes *Camp Advertising*, *Foster Advertising* et *Hayhurst Advertising* à présenter une soumission au comité des communications du Cabinet pour l'obtention de contrats de publicité de Tourisme Canada et, dans l'affirmative, d'autres firmes ont-elles été invitées à faire de même?

4. Le Comité du Cabinet a-t-il choisi *Camp Advertising* et, dans l'affirmative, en fonction de quels critères de sélection et pourquoi aucune des autres firmes n'a été choisie?

Le document est déposé.

[*Français*]

M. Lewis: Je demande, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

M. le Président: Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Français*]

LA LOI SUR LE TRIBUNAL DE LA CONCURRENCE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Michel Côté (ministre de la Consommation et des Corporations et de Postes Canada) propose: Que le projet de loi C-91, Loi constituant le Tribunal de la concurrence et modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et la Loi sur les banques et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif.

—Monsieur le Président, je suis évidemment très heureux de prendre la parole à la Chambre aujourd'hui et de m'adresser aux députés au sujet d'une loi très importante de ce gouvernement, je dirais même en fait une pièce maîtresse de la politique économique.

Le projet de loi C-91 qui modifiera notre législation sur la concurrence donnera aussi au Canada une charte du marché, une charte nouvelle et mieux adaptée aux conditions actuelles. Le gouvernement croit, monsieur le Président, que le secteur privé, le marché doit être le véritable instigateur de la répartition optimale des ressources, de la croissance économique et de la création d'emplois. Nous savons pertinemment que le jeu des forces du marché en milieu concurrentiel ouvre la voie à une économie dynamique et florissante. Nous savons aussi qu'une économie saine s'avère la condition nécessaire au maintien et à l'amélioration des programmes sociaux, programmes qui constituent une des caractéristiques fondamentales de la société canadienne. Pour soutenir et vivifier l'économie, il nous faut remanier nos lois-cadres à caractère économique, les adapter aux exigences du marché moderne. Elles doivent aussi correspondre à une économie qui est et qui sera de plus en plus liée au commerce international des biens et des services.

Lorsque la législation sur la concurrence fut élaborée en 1889, monsieur le Président, le Canada commençait à peine à s'industrialiser. Cependant, au fil des années nous sommes devenus des intervenants majeurs sur la scène internationale dans des secteurs comme les matières premières, l'énergie, l'aluminium, le papier journal et les télécommunications. Aujourd'hui, nos exportations représentent à peu près 30 p. 100 de notre Produit national brut.

Le rapport de la Commission royale sur l'union économique et les perspectives de développement du Canada a souligné l'importance du commerce international pour l'économie canadienne en ces termes: Dans la mesure du possible, le Canada devrait utiliser le commerce international pour assurer le maintien d'une concurrence dynamique sur le marché intérieur.

Monsieur le Président, les lois-cadres à caractère économique comme les lois sur la concurrence, la loi sur la faillite, les sociétés, le droit d'auteur et les marques de commerce nous fournissent les instruments essentiels au bon fonctionnement du commerce car elles établissent les règles fondamentales pour qu'une économie de marché soit concurrentielle et équitable. Or pour la plupart ces instruments sont vieux, inopérants et inadaptés. Nos règles sont désuètes, inadéquates et dans certains cas même entravent beaucoup plus qu'elles ne favorisent la productivité. Les entreprises canadiennes pourront difficilement relever le défi de prendre leur juste part des marchés internationaux tout en ayant à réagir à l'impact de la concurrence internationale sur le marché domestique, si elles sont paralysées par des lois inadéquates. Et partant si nos entreprises sont désavantagées, tous les Canadiens conséquemment en souffriront.

Je suis donc d'avis, monsieur le Président, que les députés de la Chambre ont une responsabilité claire et pressante. Ils doivent mettre ces lois à jour, éliminer de semblables obstacles à la croissance et à la prospérité économique tout en faisant en sorte qu'entreprises et consommateurs soient traités équitablement sur le marché.

• (1110)

[*Traduction*]

Les députés savent pertinemment que le Parlement a tenté à maintes reprises, mais en vain, de modifier la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions. Cette fois, la future loi sur la concurrence suscite des appuis sans précédent dans le milieu des affaires, en particulier parmi les chefs de petites entreprises, les consommateurs et les syndiqués. Voici entre autres ce qu'en disait le *Financial Post* dans un éditorial publié le 1er février 1986:

> Voici enfin, après un débat qui dure depuis 16 ans et dont on ne voyait pas la fin, une occasion unique d'apporter une réforme qui s'imposait. Le projet de loi C-91 a pour principales vertus le bon sens et le pragmatisme, grâce auxquels on parviendra à des résultats sans tomber dans l'exagération . . . Tout comme on limite la vitesse sur les autoroutes, il ne fait que fixer une norme de conduite suffisamment claire et applicable, et qui fait l'objet d'un vaste consensus.

[*Français*]

Pour sa part, monsieur le Président, le journal *Les Affaires* concluait que le projet de loi C-91 maintient un juste équilibre entre la libre concurrence et le besoin qu'ont les firmes de se réorganiser pour devenir concurrentielles aux marchés internationaux.

Certains intervenants sur la question voudront probablement faire part au Comité, chargé d'examiner le projet, de préoccupations précises. Néanmoins, ces derniers acceptent aussi bien le besoin de changement que les principes directeurs du projet de loi. Ce qui importe, monsieur le Président, c'est qu'ils voient la nécessité de saisir cette occasion, de relever leurs manches, de modifier la loi et de mettre un terme à l'incertitude et à la frustration que cette loi leur a imposées au cours des 18 dernières années.

[*Traduction*]

Ainsi que l'affirmait l'Association des consommateurs canadiens lorsque j'ai déposé le projet de loi en décembre, «la nouvelle Loi sur la concurrence est prometteuse pour les consommateurs et améliore grandement la législation actuelle».

Le projet de loi C-91 a pour objet, selon son libellé même, de préserver et de favoriser la concurrence au Canada. On comprend toutefois, à la lecture du projet de loi, que la concurrence ne doit pas être une fin en soi. Elle est plutôt souhaitée pour ses effets bénéfiques sur l'économie canadienne.

La mesure comporte quatre grands objectifs. Le premier est de stimuler l'adaptabilité et l'efficience de l'économie canadienne. Notre économie va donc pouvoir prospérer, s'adapter aux conditions nouvelles du marché et créer des emplois.

Elle vise ensuite, deuxièmement, à aider les entreprises canadiennes à mieux affronter la concurrence étrangère sur les marchés mondiaux et ici même, au Canada. Le gouvernement entend accroître la compétitivité de l'économie canadienne dans le monde.

Si l'on veut préserver et favoriser la concurrence, c'est, troisièmement, afin que nos PME aient une chance honnête de participer à l'économie canadienne car, monsieur le Président, il s'agit là d'un besoin urgent.

La mesure a pour quatrième objectif, et non le moindre, d'assurer aux consommateurs des prix compétitifs et un choix dans les produits. Cet objectif constitue en fait le dénominateur commun de nos initiatives. Voilà l'objectif ultime de ce projet de loi.

Ce sera une loi qui profitera à l'ensemble des Canadiens. Si la loi sur la concurrence atteint son but, chaque secteur de l'économie s'en portera mieux. Si l'équité règne sur le marché, les petites entreprises en profiteront. Les grosses entreprises bénéficieront du fait que nous allons mettre l'accent sur l'efficience et la compétition à l'échelle internationale. Quant aux consommateurs, puisqu'ils auront un plus grand choix de produits, ils y gagneront du point de vue des services, de la qualité et des prix.

Une loi semblable sur la concurrence nous fait défaut depuis longtemps. Comme je l'ai dit quand j'ai déposé le projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui, la loi existante est une pièce de musée et n'est d'aucune valeur sur le marché. Le Canada a énormément changé depuis 1910, mais pas la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions. A part quelques retouches, ce texte est tel que nos prédécesseurs à la Chambre l'ont adopté il y a 76 ans.

[*Français*]

Et, monsieur le Président, pour être différent, le monde d'alors l'était certainement, tout au moins au plan économique, comme à tous les autres points de vue, lorsque la loi actuelle fut originalement élaborée. Le Canada, par exemple, ne comptait que 7 millions d'habitants; Montréal n'en comptait que 470,000; Vancouver, 124,000; les exportations totales du Canada n'atteignaient alors que 274 millions de dollars, comparativement à 91 milliards de dollars aujourd'hui.

Mais il n'y a pas, monsieur le Président, que le contexte économique qui ait changé. Il y a aussi le milieu juridique. Il n'y avait pas de Charte canadienne des droits et libertés en ce temps-là.

Bref, monsieur le Président, la loi en question est maintenant désuète sous beaucoup d'aspects importants, et cela est devenu un problème très grave. Notre prospérité en tant que nation dépend de la qualité de notre performance économique sur les marchés intérieurs aussi bien qu'extérieurs. Nous ne pouvons pas nous offrir le handicap d'une loi sur la concurrence qui ne convienne plus et qui est «déphasée».

Voilà donc, monsieur le Président, les raisons qui font que ce gouvernement est décidé à réformer la législation sur la concurrence comme cela a été spécifié dans le discours du Trône, dans les budgets de mon collègue le ministre des Finances (M. Wilson) et dans l'énoncé sur la réforme de la réglementation du leader de la Chambre. Ce projet de loi est la pierre angulaire des initiatives de ce gouvernement qui visent à rendre le Canada compétitif à l'échelle internationale. Pour la première fois, nous serons dotés d'une loi sur la concurrence qui tienne compte de l'importance particulière du commerce international dans l'économie canadienne.

Le Canada est d'abord et avant tout une nation commerçante, et nous devons nous assurer que la loi reflète bien cette réalité. C'est pourquoi, monsieur le Président, le préambule du projet de loi C-91 énonce clairement que son objet consiste à améliorer les chances de participation canadienne aux marchés mondiaux tout en tenant compte du rôle de la concurrence étrangère au Canada. L'importance de la concurrence internationale ressort également des propositions concernant les fusionnements et aussi les accords de spécialisation. En outre, les entraves inutiles résultant de certaines des dispositions sur les complots seront abolies de façon à favoriser et non gêner la création de consortiums d'exportation. Important ne veut pas nécessairement dire mauvais. En fait, lorsque ce débat sur les marchés internationaux et lorsqu'on débat sur de tels idéaux, plus on est important, plus on est fort et mieux c'est.

Bien qu'elles soient fortes par rapport à la taille de notre économie, lorsqu'elles sont placées à l'échelle mondiale, beaucoup d'entreprises canadiennes n'ont pas les reins suffisamment solides pour concurrencer efficacement leurs rivales étrangères. Les nouvelles dispositions viendront justement aider les entreprises canadiennes à se mesurer à leurs concurrents et leurs concurrentes étrangers tant sur la scène nationale que sur la scène internationale. Permettez-moi si vous le voulez bien, monsieur le Président, maintenant d'aborder les principales modifications qui sont proposées par le présent projet de loi . . .

• (1120)

[*Traduction*]

Dans un domaine juridique qui dépend autant de l'économique et des décisions des entreprises, il est primordial de se doter d'un organisme décisionnel capable d'entendre les causes de concurrence complexes et d'apporter en même temps les protections légales nécessaires. Nous proposons de créer un organisme d'arbitrage, le Tribunal de la concurrence. Il aura pour fonction

de juger les causes non criminelles relatives à la concurrence. Il sera formé de juges et d'experts en commerce, en économique et en affaires publiques.

Cette proposition résoud une difficulté que nous avons perçue et qui nous afflige depuis de nombreuses années: la complexité des causes en matière de concurrence. Généralement, ces questions concernent les effets probables ou futurs et les incidences des diverses activités commerciales, et il faut les envisager en tenant compte de l'ensemble du contexte commercial et économique. Par exemple, une pratique donnée pourrait-elle réduire la concurrence dans les années à venir? Est-ce le genre de situation où il serait souhaitable, à cause de la petite taille du marché, de laisser les sociétés se spécialiser et rationaliser leur production? Un fusionnement en particulier permettrait-il des gains d'efficience qui compenseraient les effets négatifs sur la concurrence? Les réponses à des questions de ce genre exigent normalement, outre une compétence juridique, une connaissance des rouages du marché.

Je dois ajouter que ces difficultés ont été signalées et discutées publiquement par des membres distingués de la magistrature. Ainsi, il y a environ 25 ans, M. le juge Spence a exprimé l'avis qu'un tribunal n'avait pas la préparation nécessaire pour arbitrer les questions d'ordre économique. Le problème a également été étudié dans d'autres pays. Des tribunaux semblables existent en Suède et au Royaume-Uni.

Notre proposition repose sur la nécessité de répondre à deux besoins. L'un est de recourir à des compétences pertinentes. L'autre de pouvoir le faire par un processus qui est et paraît juste, ouvert et indépendant. Je crois que ce tribunal répond à ces deux exigences. Sa composition sera équilibrée. Il comptera des juges nommés par la Cour fédérale. Des gens du monde des affaires et de l'économique y seront aussi nommés.

Pour assurer l'impartialité et la cohérence des décisons du Tribunal, celui-ci sera présidé par un juge. Toutes les nominations de membres n'appartenant pas à la magistrature seront examinées par un conseil consultatif nommé par décret du conseil et composé de représentants de la grande et de la petite entreprise, d'associations de consommateurs, du milieu juridique et du milieu syndical. Cet organisme va veiller à ce que tous les membres qui ne sont pas juges aient compétence pour s'acquitter des obligations que la loi leur confie.

Le Tribunal aura pouvoir de décision. Il n'aura pas les pouvoirs que possède actuellement la Commission sur les pratiques restrictives du commerce d'autoriser les perquisitions, d'assigner à comparaître ou de prendre l'initiative d'enquêtes. Sur les questions de droit, on aura pleinement le droit d'en appeler des décisions du Tribunal à la Cour fédérale d'appel.

[*Français*]

Monsieur le Président, dans le cadre de ce projet de loi, nous proposons également au Parlement de modifier en profondeur notre approche envers la question des fusionnements et leur incidence sur la concurrence. Il s'agit d'abord de considérer ces gestes comme ressortissants au droit civil et non au droit pénal comme c'est le cas sous l'empire de la loi actuelle.

Depuis longtemps nous sommes à même de réaliser que l'approche pénale n'est pas du tout appropriée à ce type d'activités. Les principes, les procédures et les sanctions qui y sont inhérents ne conviennent tout simplement pas. Il s'agit, lorsqu'on parle fusion et autres pratiques pertinentes, d'opérations commerciales, relevant du cours normal des affaires qui après examen peuvent se révéler néfastes ou non pour la concurrence. Notre objectif n'est pas de jeter des gens en prison ni d'imposer des amendes mais bien de protéger l'intérêt public en établissant des règles du jeu précises conformes à la réalité et, cela fait, en les appliquant rigoureusement.

Non seulement le droit criminel est-il un instrument inadapté à l'analyse de l'incidence des fusionnements mais encore cette approche, monsieur le Président, s'est-elle révélée singulièrement inefficace.

Comme les députés le savent, en droit criminel il faut prouver, d'une part, qu'il y a eu infraction et, d'autre part, le faire au-delà de tout doute raisonnable. Lorsqu'il s'agit d'évaluer les incidences probables ou futures d'un fusionnement, c'est, monsieur le Président, véritablement en demander beaucoup trop. En d'autres mots, comment peut-on affirmer au-delà de tout doute raisonnable qu'une acquisition aura par exemple des retombées absolument contraires à l'intérêt public?

Comme on l'a souvent dit, l'économique n'est pas une science exacte. Malgré tout, aux termes de la loi actuelle, il faut prouver l'infraction au-delà de tout doute raisonnable. Il s'agit là d'une véritable contradiction en soi. Il ne faut donc pas se surprendre qu'en 75 ans, aucune condamnation n'ait été prononcée dans une affaire de fusionnement contestée en vertu de la loi actuelle.

La nouvelle législation constitue décidément une meilleure méthode de règlement des poblèmes. Elle habilite le Tribunal de la concurrence à interdire les fusionnements ou bien à y attacher des conditions précises lorsqu'ils sont jugés aptes à diminuer la concurrence sans entraîner en contrepartie de gains d'efficience.

Pour la première fois, toujours au chapitre des fusionnements, le rôle de la concurrence internationale dans l'économie canadienne sera reconnu expressément par la loi. En 1910, année où les dispositions actuelles ont été adoptées, le Canada était protégé de nombreuses façons contre la concurrence internationale, soit par des tarifs douaniers, soit autrement par des barrières tarifaires. Aujourd'hui, beaucoup de nos industries sont maintenant directement exposées à la concurrence internationale, que ce soit sur le marché national ou à l'étranger.

Grâce à ces amendements, monsieur le Président, lorsqu'il faudra décider de la légalité d'une fusion ou d'une acquisition, le Tribunal devra obligatoirement tenir compte de l'ampleur du rôle des concurrents étrangers sur le marché canadien.

La nouvelle loi comprendra aussi une exemption pour les projets en coparticipation qui ne réduisent en aucune façon la concurrence: par exemple en recherche-développement ou dans le secteur de l'exploitation des ressources naturelles. Les ententes de ce genre sont particulièrement importantes pour ce secteur industriel. La majorité des entreprises en coparticipation ne réduisent pas du tout la concurrence. Elles favorisent plutôt l'efficience en permettant aux sociétés temporairement associées de partager les risques élevés liés à des projets exigeant des investissements considérables. Les «coparticipations» aptes à générer ces avantages seront expressément exemptées de l'application de la loi. En revanche, les entreprises en coparticipation soupçonnées de nuire à la concurrence seront sujettes à

examen par le Tribunal et ce dernier émettra les ordonnances correctives nécessaires.

Enfin, nous proposons d'incorporer à la loi une nouvelle disposition exigeant le dépôt d'un préavis lorsque les entreprises qui fusionnent ont un actif dépassant 500 millions de dollars ou des revenus excédant ce seuil. Cette disposition nous permettra d'examiner les avantages et les inconvénients des fusionnements importants, ceux donc qui sont les plus susceptibles de diminuer substantiellement la concurrence, avant qu'ils ne deviennent évidemment un fait accompli. Un tel préavis, monsieur le Président, est prévu dans la législation sur la concurrence de beaucoup d'autres pays, notamment le Japon, l'Allemagne de l'Ouest, l'Australie et également les États-Unis. Une lacune en la matière au sein de notre propre législation consituerait, à mon avis, un grave manquement.

Somme toute, monsieur le Président, ces propositions doteront le Canada d'une loi qui régira efficacement les fusionnements. Une loi qui pourra être appliquée et qui protégera la concurrence tout en ne nuisant pas aux entreprises canadiennes sur le marché international.

• (1130)

[*Traduction*]

Nous proposons également d'abroger les dispositions actuelles du droit pénal relatives aux monopoles et de les remplacer par des dispositions du droit civil sur les abus de pouvoir des entreprises. Les raisons d'un tel changement sont en grande partie les mêmes qui justifient nos propositions au sujet des fusionnements.

Dans son libellé actuel, la loi traite uniquement des abus de pouvoir les plus flagrants et les plus graves de la part des entreprises. Même avec des paramètres aussi stricts, elle ne fonctionne pas bien. Pourtant c'est un domaine dans lequel la législation sur la concurrence doit être particulièrement efficace.

Néanmoins, cette législation doit tenir compte explicitement du fait que dans une petite économie ouverte comme la nôtre, il peut fort bien arriver que certaines entreprises réussissent à dominer le marché. La législation doit permettre à celles qui s'en tirent le mieux de continuer à prospérer. Le problème, c'est qu'une entreprise dominante abuse parfois de ses pouvoirs et a recours à des pratiques qui empêchent ou freinent une juste et saine concurrence. Les petites entreprises, qui fournissent tellement d'emplois au Canada, sont particulièrement vulnérables à ce genre de comportement.

La nouvelle loi va bel et bien empêcher de telles pratiques et offrir aux petites entreprises la protection et la chance qu'elles méritent. D'abord, la loi doit être claire. Comme les députés vont le constater, les articles relatifs aux abus de pouvoir définissent clairement ce qui constitue une attitude anti-concurrentielle et en fournissent des exemples. De cette façon, nous aurons une loi dont l'application sera plus précise.

Il nous faut pouvoir distinguer entre le succès commercial fondé sur un rendement supérieur et le succès découlant de pratiques commerciales abusives. Cela ne sert pas l'intérêt public, par exemple, d'empêcher des entreprises de réduire leurs prix et d'accaparer ainsi une plus large part du marché parce qu'elles ont trouvé le moyen de restreindre leurs dépenses. Toutefois, il est dans notre intérêt de prendre des mesures contre des entreprises dominantes qui usent de pratiques de rapace pour se débarrasser d'un concurrent gênant. Pour nous permettre d'établir cette distinction et d'autres du même genre, la nouvelle loi prévoit comme justification un rendement concurrentiel supérieur.

[*Français*]

Monsieur le Président, en vertu des nouvelles dispositions, le complot visant à diminuer la concurrence restera ce qu'il a toujours été, un délit criminel très grave. Malheureusement, la loi actuelle est encore une fois inadéquate sur ce sujet. Premièrement, elle est plus ou moins efficace, car elle ne réussit pas toujours à décourager les véritables conspirateurs. Deuxièmement, son libellé est si vague qu'elle risque d'interdire des ententes, notamment dans le secteur des exportations, qui seraient somme toute avantageuses pour notre économie. Bien entendu, monsieur le Président, nous avons besoin d'une loi qui comble ces deux lacunes. Les ententes en vue de fixer les prix ou d'écarter les concurrents affaiblissent l'économie. Il est donc conséquemment nécessaire de prévoir des sanctions suffisamment sévères pour dissuader les gens de conclure des ententes anti-concurrentielles. Par ailleurs, nous avons aussi besoin d'une loi qui n'empêche pas les entreprises canadiennes de conclure des ententes souhaitables pour affronter les marchés mondiaux.

Pour s'attaquer au premier problème, nous proposons donc de renforcer la sévérité de la loi en faisant passer la sanction maximale dans le cas d'un complot de un à cinq millions de dollars. Nous ferons aussi comprendre clairement aux gens d'affaires ainsi qu'aux tribunaux que les complots restreignant le commerce sont intolérables.

Nous envisageons aussi de modifier la loi de manière à éclaircir l'incertitude entourant le *mens rea*, l'intention délictueuse qui est requise et les accords dont l'existence est inférée, savoir, le poids que les tribunaux, par exemple, devraient accorder aux preuves circonstancielles en de telles circonstances.

Pour s'attaquer au deuxième problème, nous proposons de modifier la loi de manière à ce qu'elle puisse s'adapter à des circonstances particulières. Nous ne voulons pas gêner les entreprises qui veulent conclure des accords qui sont carrément dans l'intérêt public. Plusieurs exemples, monsieur le Président, viennent à l'esprit: des ententes entre sociétés oeuvrant dans un marché exigu, afin de se spécialiser dans des lignes de produits différentes ou encore des ententes pour fins d'exportations à l'étranger. La nouvelle loi prévoit que le tribunal de la concurrence pourra permettre des ententes de spécialisation qui augmentent l'efficience. Ces exemptions s'appliqueraient tant aux services qu'aux produits manufacturés.

Monsieur le Président, un autre changement concerne également le statut des banques et des sociétés d'État vis-à-vis de la législation sur la concurrence. Actuellement, les accords et les fusionnements interbancaires sont soumis à la seule loi sur les banques. Pour leur part, les sociétés d'État mandataires de Sa Majesté ne sont généralement pas assujetties aux dispositions de la Loi sur la concurrence. La question vient donc continuellement à l'esprit: Pourquoi les banques et les sociétés devraient-elles avoir un tel statut différent de ceux des autres secteurs? Jusqu'à présent, je n'ai pas encore entendu d'explication satisfaisante.

En vertu des modifications que nous proposons, les accords et les fusions interbancaires seront dorénavant assujettis à la Loi sur la concurrence. Les sociétés d'État qui feront concurrence au secteur privé seront soumises également à cette nouvelle loi. Ces mesures feront que les sociétés d'État mandataires obéiront aux mêmes règles que les entreprises du secteur privé, auxquelles elles font concurrence. Évidemment, les activités réglementées ne seront pas touchées par ces changements apportés à la loi.

Un autre des principaux aspects de la réforme proposée par ce projet de loi vise à la transformation des mécanismes d'application de la loi. Si l'on veut que la loi atteigne ses objectifs, il faut qu'elle soit applicable et pour l'appliquer de manière efficace, il faut absolument des pouvoirs d'enquête. Beaucoup de députés se souviendront de la fameuse cause «Southam», survenue il y a quelques années et qui a fait jurisprudence. La Cour suprême avait alors rendu inopérants les pouvoirs de perquisition et de saisie conférés par la loi actuelle. La Cour était arrivée à cette conclusion, monsieur le Président, en partie parce que l'attribution à un seul et même organisme, en l'occurrence la Commission sur les pratiques restrictives du commerce du Canada, des pouvoirs à la fois de rendre des décisions et d'autoriser des perquisitions et d'enquêter signifiait que l'organisme en cause ne satisfaisait pas au critère d'impartialité exigé par la loi.

Comme je l'ai dit, le tribunal proposé dans le projet de loi n'aura que des pouvoirs de décision. Ce sont les tribunaux réguliers qui seront habilités à émettre les mandats de perquisition et les citations à comparaître. Nous croyons que ces changements protégeront les droits individuels prévus par la Charte canadienne des droits et libertés tout en fournissant les instruments nécessaires à une bonne application de la loi.

• (1140)

[*Traduction*]

Enfin, je ne suis pas le premier des ministres de la Consommation et des Corporations à présenter à la Chambre une mesure tendant à modifier cette loi. Je ne suis même pas le deuxième ni le troisième à le faire, mais j'espère que je serai le dernier pour un bon bout de temps. En fait, j'ai bon espoir que le Parlement va adopter ces propositions. Je suis optimiste pour plusieurs raisons. Je le suis, notamment, parce que nous nous entendons tous sur la nécessité de mettre fin au long processus de réforme. Je suis optimiste parce que nous ne partons pas de zéro. Tout le temps et toute l'énergie qui ont été consacrés au fil des années à essayer de modifier la loi n'ont pas été perdus. Les problèmes et les options ont été étudiés en profondeur et en détail par le gouvernement actuel et par des gouvernements antérieurs.

La base était bonne, mais il restait des morceaux du casse-tête à mettre en place. Je crois que c'est maintenant fait. Il y a beaucoup de nouveau dans le projet de loi. C'est un projet de loi qui témoigne de la foi du gouvernement dans la libre entreprise. Toutefois, avec ces propositions, nous n'avons pas l'intention de réinventer la roue. Nous avons construit sur ce qui avait déjà été fait et qui était solide.

[*Français*]

Enfin, monsieur le Président, nous n'avons pas expédié l'élaboration des dispositions du projet de loi. Les modifications qui ont été déposées devant la Chambre ont été discutées, formulées et mises au point tout au long d'une série de consultations qui a débuté dès la formation du présent gouvernement en septembre 1984. Ces modifications sont désormais connues des intéressés. Les organisations représentant des Canadiens de tous les milieux, gens d'affaires, consommateurs, syndicalistes, universitaires, juristes, ont été informées des modifications envisagées. Nous y avons veillé. En réponse au document de travail sur cette question qui a été distribué en mars 1985, nous avons reçu plus de 100 mémoires de groupes et de particuliers de l'ensemble du pays. Nous avons aussi demandé et reçu les conseils d'un comité consultatif formé de personnes venant du milieu des affaires, du milieu économique et du milieu juridique qui a été créé à cette fin au printemps 1985. Monsieur le Président, le travail de ce groupe s'est révélé très utile car il nous a permis de ne pas perdre de vue notre objectif en cours de route.

Je désire ici remercier bien sincèrement les membres de ce Comité pour leur travail bénévole et leur contribution majeure au présent projet de loi sur la concurrence. Laissez-moi mentionner, monsieur le Président, les membres qui ont fait partie de ce fameux comité. D'abord, M. Thomas Kendell, avocat spécialiste du droit des sociétés, à Terre-Neuve, M. Marcel Côté, président de Secor Inc., expert-conseil en analyses, Mme Diane Cohen, journaliste de presse reconnue, M. William McKeown, associé du cabinet Stephens, French & McKeown, M. Brian Finlay, associé du cabinet Weir & Foulds, M. Ron Atkey, associé du cabinet Osler, Hoskin & Harcourt, M. Grant Murray, vice-président de IBM Canada Ltd., M. Alan Cooke, associé principal du cabinet Cook & Shandling et M. Eric J. Rice, associé du cabinet Campbell, Froh, May & Rich.

Monsieur le Président, un des objectifs de cette consultation était d'identifier les désaccords. Nous y avons réussi. Un autre était de régler ces différends dans la mesure possible, et là encore nous avons réussi. L'unanimité est chose rarement possible mais, à mon avis, nous sommes aussi près d'un consensus qu'on puisse l'être. Ce consensus existe parce qu'un grand nombre de personnes ont participé à son élaboration. Il a été atteint grâce à un train de propositions raisonnables et équilibrées. Le projet de loi protège les intérêts de tous les intéressés au Canada, les gens d'affaires, les syndicats et les consommateurs.

Monsieur le Président, 1986 marque un anniversaire équivoque. Déjà il y a 20 ans, le Conseil économique du Canada se penchait en effet sur la loi relative aux enquêtes sur les coalitions.

Le besoin est pressant et il se fait tard. Nous savons ce qui doit être accompli. Plus que jamais, nous nous entendons sur les mesures à prendre. Il est maintenant temps de passer à l'action. C'est, monsieur le Président, ce que je propose à la Chambre aujourd'hui.

L'hon. André Ouellet (Papineau): Monsieur le Président, c'est avec grand plaisir que je prends la parole à la Chambre aujourd'hui pour parler d'un sujet qui me tient bien à coeur: La politique de la concurrence. Naturellement, je le fais en remplacement de ma collègue de Saint-Michel—Ahuntsic (Mme Killens) qui est toujours en convalescence et qui aurait certainement beaucoup de choses à dire en réponse aux propos du ministre.

Comme tout le monde le sait, plusieurs députés du parti libéral qui siègent à la Chambre et de ce côté-ci de la Chambre ont vaillamment travaillé au cours des quelques 10 ou 15 dernières années à la réforme de la législation relative à la politique de la concurrence.

En effet, mon voisin de pupitre, le député de Windsor-Ouest (M. Gray), mon collègue, l'honorable député de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est (M. Allmand) et moi-même avons tous eu notre mot à dire dans cette longue démarche pour améliorer la loi sur la concurrence au Canada. Tous les trois nous avons déposé des projets de loi qui ont fait l'objet de discussions et même dans un cas d'un vote affirmatif qui a permis, au milieu des années 1970, de faire un pas de géant dans l'amélioration de la loi sur la concurrence.

Deux autres de nos collègues, à commencer par le chef de l'Opposition officielle, l'honorable député de Vancouver Quadra (M. Turner) ainsi que mon collègue de Grand Falls—White Bay—Labrador (M. Rompkey) ont également été ministres de la Consommation, le chef de l'Opposition étant d'ailleurs le premier titulaire du ministère de la Consommation et des Corporations au Canada.

L'Opposition officielle compte pas moins de cinq députés qui ont été titulaires de ce ministère, c'est donc dire à quel point nous sommes prêts, nous sommes équipés pour analyser une législation très complexe, il faut le dire, que ce projet de loi qui nous est présenté par le ministre, le projet de loi C-91.

Mais, je veux dire que c'est justement ce que nous avons l'intention de faire, soit d'analyser ce projet de loi car, malheureusement, les succès de réforme de cette loi n'ont pas été nombreux et, hélas, ils ont toujours été difficiles à faire aboutir.

C'est pourquoi je suis de l'avis, comme le ministre lui-même, que la présente réforme, pour plusieurs raisons, a trop tardé et qu'il est grand temps d'agir. Le ministre nous disait tout à l'heure qu'il voudrait passer ce projet de loi en vitesse. Pourquoi a-t-il attendu 16 mois pour soumettre cette loi à la Chambre? La consultation, bien sûr, était importante. Et nous reconnaissons que le ministre se devait, dès sa nomination, de faire une certaine consultation, mais la consultation ne peut pas être un prétexte à l'inaction. Et, 16 mois plus tard, nous nous retrouvons avec un projet de loi qui tire son origine de la législation minutieusement préparée par moi-même au début des années 1981-1982 et soumis à la Chambre des communes par mon collègue de l'époque, la ministre Judy Erola qui présentait le projet de loi C-29.

[*Traduction*]

Permettez-moi de dire très clairement et sans équivoque que le projet de loi C-91 est fort bien accueilli. Cependant, il s'agit de l'examiner et de se demander s'il est supérieur à la loi actuelle relative à la concurrence. À bien des égards, je crois que oui. Par contre, sous bien des aspects, il comporte des lacunes. Il est loin de suffire pour bien faire face à la situation actuelle. Il ne permet pas d'affronter de façon efficace la véritable concurrence qui s'exerce sur le marché.

[*Français*]

Je trouve malheureux que le projet de loi de Mme Erola ait été «conservatisé», si je peux utiliser l'expression. Et je pense que le ministre a succombé aux pressions, aux recommandations de la grande entreprise, et le projet de loi qu'il nous propose aujourd'hui n'en est pas un qui répond vraiment aux besoins des consommateurs et de cette multitude de petites entreprises au Canada qui se font constamment bousculer, écraser par la grande entreprise canadienne.

• (1150)

[*Traduction*]

Étant donné que le projet de loi C-91 est mieux que rien, mais qu'il ne permet pas d'obtenir les résultats voulus, nous, du parti libéral du Canada, chercherons à l'améliorer et à lui donner plus de poids en présentant des amendements fondés sur l'analyse voulue dans le cadre des travaux du comité législatif. Nous souhaitons améliorer le projet de loi C-91 et nous nous opposerons à tous les amendements qui pourraient affaiblir encore davantage cette mesure. Nous voulons la rendre beaucoup plus efficace.

Pourquoi un projet de loi de ce genre est-il nécessaire, monsieur le Président? La concurrence est à la base du système de la libre entreprise. Selon la théorie économique, plus la concurrence est acharnée, mieux tout le monde s'en porte: les prix sont plus bas étant donné le vaste nombre d'entreprises fabriquant les mêmes produits; et la petite entreprise, pourvue qu'elle puisse faire face à cette concurrence, peut s'assurer certains débouchés et améliorer ses produits et services. Les consommateurs, quant à eux, profitent alors de bas prix et d'une grande diversité de produits.

[*Français*]

Plus il y a de la saine concurrence, mieux c'est pour tout le monde. Par exemple, dans les années 1960, on a commencé à mettre en relation la concurrence et l'efficacité. Logiquement, la législation sur la concurrence devait aider et encourager le maintien des conditions favorables à la concurrence efficace. Conséquemment, les marchés concurrentiels, donc efficaces, étaient considérés comme étant ceux pouvant distribuer les ressources dont la société canadienne a besoin, le plus efficacement possible. De ceci découlait le raisonnement qui veut qu'une distribution efficace des ressources a pour résultat le plus grand niveau de vie matérielle possible. Naturellement, le plus grand niveau de vie matérielle possible pour tous les Canadiens était l'objectif dans les annése 1960, et en ce qui concerne notre parti, ce doit être, encore aujourd'hui, plus que jamais, notre objectif premier. On comprend mieux, d'ores et déjà, l'importance d'une législation efficace dans le domaine de la concurrence économique.

[*Traduction*]

D'un autre côté, lorsque la concurrence est faible, le choix des produits est limité et, en général, les prix sont élevés, parfois démesurément. Ce sont les consommateurs et les petites entreprises qui en sont les principales victimes. Je sais que le gouvernement a ce que nous appelons . . .

[*Français*]

. . . préjugé favorable pour l'industrie pétrolière au Canada.

[*Traduction*]

Cependant, quoi qu'en pense le gouvernement, pour la majorité des gens, le secteur pétrolier est le meilleur exemple d'un secteur non concurrentiel. Il y a très peu de concurrence, le choix entre les produits est très limité et les prix sont démesurément élevés. Dans un pays comme le Canada, où beaucoup d'entre nous dépendent de l'essence pour parcourir les énormes distances qui séparent les diverses localités, le prix élevé de l'essence est vraiment un scandale. Les consommateurs et l'économie canadienne dans son ensemble sont victimes de cet état de choses.

[*Français*]

Monsieur le Président, quand les prix mondiaux du pétrole augmentent, le jour même ou le lendemain, cette augmentation se reflète à la pompe. Mais quand les prix mondiaux baissent, comme c'est la situation présentement, il faut attendre des semaines sinon des mois pour voir baisser les prix dans les postes de services.

Monsieur le Président, la situation qui existe en particulier dans l'industrie pétrolière au Québec constitue une aberration. Comment peut-on expliquer qu'une raffinerie soit achetée pour ne pas être par la suite exploitée par les acheteurs? Cela dépasse toute logique. Naturellement, l'acquisition d'une telle entreprise se fait normalement dans le but de l'exploiter. Or, on sait que la compagnie Ultramar a acheté la raffinerie Gulf dans l'est de Montréal non pas pour l'exploiter, mais pour la fermer. Or, la transaction Gulf-Ultramar est un scandale politique effroyable qui pèse sur le dos de l'actuel gouvernement conservateur.

Que l'actuel ministre de la Consommation et des Corporations (M. Côté) n'ait pas appuyé son directeur des enquêtes pour empêcher cette transaction ne s'explique pas. Je maintiens que le ministre n'a pas fait son devoir. Il s'est discrédité devant les consommateurs canadiens. Et le projet de loi qu'il nous présente aujourd'hui est un autre exemple de son asservissement à l'endroit des grandes compagnies canadiennes. Quelle raison avait-il de défendre Ultramar plutôt que les consommateurs de la région montréalaise?

La concentration de cette industrie est tellement réelle et importante que l'Association canadienne de commercialisation des produits pétroliers estime que les consommateurs canadiens ont payé 302 millions de dollars de trop l'essence pour le seul mois de janvier 1986. Or, les compagnies indépendantes dans ce domaine n'ont pas peur de la concurrence et elles réclament depuis longtemps d'ailleurs une meilleure politique de la concurrence pour les protéger contre les multinationales du pétrole. Pourquoi est-ce le contraire en ce qui concerne les multinationales et les autres gros producteurs qui, eux, ne veulent pas d'une bonne loi sur la concurrence au Canada? Et pourquoi le ministre de la Consommation et des Corporations protège-t-il les multinationales du pétrole?

Quand l'ancien directeur des enquêtes sur les coalitions, M. Bertrand, a présenté son rapport incriminant les pétrolières, j'étais à ce moment-là ministre de la Consommation et des Corporations, et j'ai appuyé publiquement le directeur des enquêtes, M. Bertrand. J'étais avec lui à la conférence de presse qu'il a donnée, attaquant avec une documentation importante et volumineuse les grandes pétrolières canadiennes. Je n'ai jamais failli à mon devoir d'appuyer le directeur des enquêtes sur les coalitions. Or, qu'en est-il de l'actuel ministre qui s'est caché pendant des semaines, qui a refusé de rendre public le rapport O'Farrell, l'actuel directeur des enquêtes sur les coalitions? Et lorsque le fonctionnaire O'Farrell a publié son rapport, le ministre s'est contenté de dire qu'il s'agissait d'opinions personnelles et que lui, il ne voulait pas se mouiller les pieds. Or, c'est une attitude proprement scandaleuse pour un ministre de la Consommation et des Corporations que de refuser d'appuyer et de défendre le directeur des enquêtes sur les coalitions. Si le directeur n'est pas bon, qu'il le répudie, qu'il le chasse, qu'il le remplace. Mais si le directeur fait honorablement et consciencieusement son travail, le ministre est obligé de l'appuyer publiquement dans ses démarches. Et je dis, monsieur le Président, que le ministre n'a pas fait son devoir et qu'il a préféré protéger les multinationales plutôt que d'appuyer son directeur des enquêtes et de protéger les consommateurs canadiens.

Or la situation de notre loi sur la concurrence est excessivement faible comparativement à ce qu'il y a dans d'autres pays. Prenons l'exemple des Américains. Ces derniers ont l'une des meilleures lois sur la concurrence au monde et les compagnies pétrolières aux États-Unis doivent la respecter cette loi, ce qui est bien différent de ce qui se passe ici au Canada. Il n'est donc pas surprenant de constater, monsieur le Président, que là-bas les prix du pétrole sont beaucoup plus bas qu'ici et que toute réduction du prix mondial du pétrole est immédiatement transférée aux consommateurs américains. Or nous espérons que cette situation enfin prévaudra au Canada. Mais à une étude approfondie du projet de loi C-91, on se rend malheureusement compte que cette loi n'a pas de dents et qu'elle ne fera pas le travail de bien protéger les consommateurs canadiens.

• (1200)

[*Traduction*]

Je voudrais demander au ministre s'il croit que l'absence de concurrence au Canada profite à l'économie canadienne. Par exemple, en 1978, les 100 entreprises non financières les plus importantes du Canada détenaient 48.6 p. 100 de tous les éléments d'actif non sectoriels du pays, alors que la proportion était de 30.6 aux États-Unis. Le Canada a connu une grave récession, et par conséquent, les 100 plus grosses entreprises du pays contrôlent plus de la moitié des avoirs commerciaux de notre pays. En outre, rien ne prouve que ces très importantes entreprises soient maintenant plus efficaces du fait de leur taille. En fait, elles peuvent être meilleures ou pires, mais malheureusement, rien ne permet d'affirmer qu'elles sont efficaces. Cependant, il est certain que leur taille leur donne un pouvoir énorme.

Si on définit le pouvoir comme la capacité de dire non, alors ces très importantes entreprises sont certainement très puissantes puisqu'elles rejettent toute politique sur la concurrence depuis plus de 15 ans.

[*Français*]

L'attitude de la Chambre de commerce du Canada en particulier dans les années 1970 frisait le ridicule. La paranoïa de ses dirigeants pour tout amendement à la loi sur la concurrence a complètement discrédité d'ailleurs cet organisme à l'époque. C'est pourquoi on a vu l'émergence d'autres groupements représentant d'une façon adéquate et plus rationnelle les intérêts de l'ensemble des hommes d'affaires du Canada. Et je veux rendre hommage aujourd'hui, à l'occasion de l'étude du projet de loi

C-91, aux dirigeants du *Business Council on National Issues*, et en particulier à M. Tom D'Aquino qui, par une attitude plus réaliste, a permis un déblocage et un débat serein et sérieux sur ce sujet. Je n'hésite pas à dire que le BCNI a fait des efforts considérables pour mieux comprendre les objectifs du gouvernement, pour mieux comprendre les objectifs du ministère de la Consommation et des Corporations et pour expliquer à divers représentants du milieu des affaires qu'il fallait que le gouvernement et le milieu des affaires s'entendent une fois pour toutes dans le domaine de la loi sur la concurrence. Or je sais très bien que le ministre a repris le dialogue là où nous l'avions laissé et qu'il a continué les consultations avec le milieu des affaires.

[*Traduction*]

Je crois savoir que le projet de loi C-91 a été rédigé avec la collaboration de la bande des cinq: le Conseil d'entreprises pour les questions d'intérêt national, l'Association des manufacturiers canadiens, la Chambre de commerce du Canada, les Fabricants canadiens de produits alimentaires, et l'Association du barreau canadien. Je n'ai pas d'objection à ce que l'on consulte ces associations. Je trouve la chose naturelle et je pense qu'on a eu raison de les consulter.

M. Orlikow: De les consulter? Elles n'ont pas seulement été consultées; elles ont rédigé le projet de loi.

M. Ouellet: Je partage les craintes de mon collègue à cet égard. Je voudrais que le ministre me promette que les modifications actuelles reflètent, non pas uniquement les préoccupations et les intérêts de ces associations, mais aussi tous ceux de l'économie nationale dans son ensemble, de la petite entreprise canadienne et, plus particulièrement, des consommateurs du Canada. Si le ministre nous dit que les milieux d'affaires sont disposés à accepter le projet de loi pour la bonne raison qu'il est de leur cru, je m'inquiéterai beaucoup car, s'ils sont en grande partie responsables de la rédaction du projet de loi C-91, je craindrai alors qu'il ne favorise nettement les grandes entreprises.

Je ne suis pas le premier à reconnaître l'existence d'un préjugé favorable aux milieux d'affaires dans tous les pays du monde. Je ne prétends pas que ce soit toujours nécessairement mauvais. Nous devons toutefois être conscients des limites que nous impose cet état des choses et les reconnaître. Je souhaite que le ministre se montre sincère, franc et honnête à cet égard et qu'il nous révèle qui est l'auteur de ce projet de loi.

Déjà au XVIIIe siècle, Adam Smith a écrit dans *La Richesse des nations:*

> Les gens de même métier se réunissent rarement, même pour se divertir, sans que la conversation n'aboutisse à une conspiration contre le public, ou à quelque manigance visant à hausser les prix. Il est en fait impossible d'interdire de telles réunions par le truchement d'une loi qu'on pourrait appliquer ou encore qui respecterait la liberté et la justice.

Plus récemment, le juge Wyzanski de la Cour fédérale des États-Unis a déclaré ceci:

> Même si elle semble posséder énormément d'avantages ou qu'elle ait pu sembler des plus utiles en matière d'intervention, la concentration des entreprises est fondamentalement dangereuse.
>
> Leur bonne conduite passée n'est pas une garantie pour l'avenir; et si leur force tombait entre des mains présomptueuses, il ne se trouverait pas de force équivalente dans le domaine industrie pour y faire contrepoids ... la dispersion du pouvoir économique est un des moyens de préserver le système de la libre entreprise.

Dans ces circonstances, monsieur le Président, de la façon dont le projet de loi a été rédigé et compte tenu du fond historique de la politique du Canada en matière de concurrence, un sérieux examen du projet de loi C-91 à l'étape du comité s'impose. Les conséquences de la concentration de l'économie canadienne sont déjà très graves. Les secteurs du pétrole, de l'édition, des journaux, de l'alimentation et du commerce de détail, connaissent de moins en moins de concurrence, mais par contre, bien que d'une façon très subtile dans certains cas, une mainmise accrue sur les marchés. Manifestement, presque toujours au détriment du consommateur. Il suffit d'examiner certains cas pour en conclure que le processus de concentration n'est nullement avantageux au consommateur canadien.

L'économie en général en souffre également. Par exemple, les fusions ne créent pas nécessairement de nouveaux emplois, et il arrive souvent que le cours des actions baisse. Une fusion n'est par ailleurs nullement le gage de l'augmentation de la productivité ou de l'efficacité. En vérité, les fusions sont avantageuses dans certains cas, mais malheureusement elle ne le sont pas dans bien d'autres. Cependant, on comprend mieux l'ampleur et la gravité du problème quand on tient compte du moteur de l'économie, soit les petites et les moyennes entreprises, et aussi les dépenses des consommateurs.

• (1210)

Ce sont les petites entreprises qui créent le plus d'emploi au Canada. Nous sommes donc tenus d'encourager et de protéger la concurrence et les bonnes pratiques commerciales afin que le marché puisse évoluer dans les meilleures conditions possibles. Ce ne sont pas les consommateurs ni les simples particuliers qui se plaignent de la concurrence injuste auprès du ministère de la Consommation et des Corporations. La grande majorité des requêtes qui parviennent quotidiennement au ministère émanent de petites entreprises, des petits entrepreneurs aux prises avec les gros, et qui sont malmenés par les grandes entreprises.

Ici encore, il y a lieu de se rappeler les énoncés d'Adam Smith. Ce dernier disait:

> Le monopole ... est un obstacle important à une bonne gestion qui ne sera jamais une réalité universelle à moins qu'elle ne résulte d'un système de concurrence libre et universelle qui oblige chacun à s'en prévaloir pour mieux se protéger.

Le parti libéral verra lui-même si le projet de loi C-91 protège effectivement les petites entreprises contre la concurrence injuste. Nous ne nous en tiendrons pas uniquement à la parole du ministre. Nous demanderons à leurs représentants de venir confirmer au comité que cette mesure est efficace. Autrement, nous exigerons qu'elle soit modifiée puisqu'elle doit assurer que la concurrence joue pleinement sur les marchés. Ce projet de loi doit permettre aux petites entreprises de prospérer et de se multiplier; il ne doit pas les faire disparaître au profit des grandes sociétés.

Je voudrais parler maintenant de certains éléments de cette mesure. Elle prévoit tout d'abord la constitution d'un tribunal de la concurrence. C'est une bonne initiative, car les membres d'une telle institution deviendront fort compétents dans ce domaine, mais il n'en faut pas moins en examiner la composition.

Le juge de cette instance sera investi de pouvoirs de décision énormes puisqu'il sera le seul à trancher les questions de droit et de fait avec le concours de profanes. Ces profanes, membres du

tribunal, siégeront à mi-temps, ce qui laisse planer certains doutes sur leur intérêt et leur constance dans l'accomplissement de la tâche qui leur est confiée pour ne pas parler de leur intégrité. On n'a pas suffisamment étudié ce régime.

[*Français*]

Je sais que, dans la province de Québec, la coutume veut que l'on nomme un juge pour siéger sur certains tribunaux administratifs. Par exemple, le président de la Régie des accidents du travail est un juge mais ce juge travaille à plein temps sur ce tribunal administratif pour une période de cinq, six ou sept ans. Et lorsque son travail est terminé, il retourne sur le banc et son indépendance est assurée, sa sécurité dans sa vie professionnelle est aussi assurée, mais il n'y a pas ce mélange un peu paradoxal du judiciaire et du non-judiciaire.

Je ne peux pas croire que les juges canadiens de la Cour fédérale de justice sont prêts à participer à un organisme aussi hybride. Que l'on demande à un juge d'une Cour supérieure du Canada, d'une Cour fédérale ou d'une Cour suprême d'une province de venir siéger pendant quatre, cinq, six ou sept ans sur le tribunal de la concurrence serait une excellente idée, mais je ne veux pas que ce juge continue en même temps d'assumer ses responsabilités dans sa cour, là où il a été nommé et là où il doit travailler. Il m'apparaît absolument aberrant de demander à ces juges de faire double emploi et de se substituer tantôt juges de la Cour fédérale et tantôt juges de la cour de la concurrence. Et de demander en plus à ces juges de diriger un panel non pas d'autres juges, mais un panel d'experts du domaine des affaires. A mon avis, le ministre a pris une excellente décision en décidant de créer un tribunal, mais je crois qu'il a erré en voulant transformer ce tribunal en un organisme quelconque à moitié judiciaire et à moitié non judiciaire.

D'ailleurs, je me demande jusqu'à quel point cela n'est pas anticonstitutionnel, et je crois que nous devrions avoir des avis juridiques à cet effet avant de passer un tel projet de loi qui pourrait nous amener à des difficultés énormes en Cour suprême dans quelques années.

Mais ce qui est encore plus important pour nous ce sont les personnes qui seront nommées sur ce tribunal. Nous croyons qu'il est essentiel que ceux qui seront nommés à ce tribunal soient des gens d'une indépendance et d'une intégrité absolues, puisqu'ils auront à juger des questions économiques impliquant des millions, sinon des milliards de dollars. Et si on demande à des individus de venir, à l'occasion, temporairement siéger sur un tribunal qui aura à adjuger d'une prise de contrôle de deux grandes compagnies canadiennes ou de la non-prise de contrôle, je trouve que nous allons exposer par la suite cet individu qui retournera dans son secteur pour gagner honorablement sa vie. Et je pense que de ne pas donner un terme fixe et une certaine stabilité d'emploi à ceux et celles qui devront siéger sur ce tribunal est une erreur très grave de la part du ministre, et j'espère qu'il saura corriger cette situation.

[*Traduction*]

En outre les procédures d'appel sont très vastes et pourraient prendre énormément de temps. Et comme le temps est un facteur décisif en affaires, nous devons trouver un moyen d'accélérer ces procédures ou de limiter le temps passé devant nos instances judiciaires pour ne pas nuire aux compagnies et aux consommateurs.

[*Français*]

De plus, notre parti, le parti libéral, craint que le projet de loi C-91 ne permette pas l'intervention des tierces parties directement au tribunal de la concurrence. En ce qui me concerne cela est un manque flagrant d'accès au tribunal dans le contexte d'une bureaucratisation grandissante de tout le processus.

Je crois qu'il serait important que le ministre accepte un amendement qui permettrait à des tierces parties qui ont un intérêt dans le domaine de la concurrence de pouvoir intervenir auprès du tribunal pour faire valoir leur point de vue et se faire entendre avant qu'une décision soit prise par ce tribunal qui pourrait avoir des conséquences sur ces tiers qui ne sont pas directement impliqués mais qui peuvent être indirectement très impliqués par une transaction qui serait sanctionnée par le tribunal de la concurrence.

• (1220)

[*Traduction*]

Le comité législatif voudra certes examiner la question des recours collectifs tels que prévus dans les projets de loi C-42 et C-13 afin de voir si ce ne serait pas un bon moyen pour les tierces parties d'obtenir justice ou pour voir si les règlements en matière de procédure autorisent une telle action devant le tribunal.

[*Français*]

Monsieur le Président, je voudrais terminer mes remarques en disant qu'il m'apparaît important que la partie de la loi qui traite des fusionnements soit la plus forte possible, parce qu'il est clair que c'est le talon d'Achille de la présente législation. La preuve en est bien simple, depuis 1910, il n'y a eu qu'une seule condamnation sous cette section de la loi.

Je crois que nous faisons bonne route en transférant les fusions qui étaient auparavant du domaine criminel au domaine civil. Cependant, C-91 a été affaibli lors de cet exercice, si l'on considère que C-29, son prédécesseur, adressait 12 facteurs dans le but de déterminer si la loi était transgressée.

Je ne comprends pas pourquoi le ministre a fait ces changements. Le projet de loi de Mme Erola était beaucoup plus important, beaucoup plus sérieux, beaucoup plus utile pour empêcher les fusions qui ne seraient pas acceptables dans l'esprit de la bonne économie canadienne.

Le projet de loi C-91 a laissé tomber plusieurs éléments, plusieurs facteurs, comme je disais. Par exemple, la différence de grandeur entre l'entreprise qui veut opérer une fusion à ses compétiteurs. Tout le passé au comportement anti-compétitif d'une compagnie, par exemple, toute possibilité qu'un compétiteur solide soit éliminé, toute évidence de l'intention d'empêcher ou de diminuer la compétition, également la possibilité que le fusionnement aura comme résultat la disparition substantielle de source d'approvisionnement ou de distributeur, également la nature et le degré de changements et d'innovations dans le marché donné, et enfin, toute possibilité que la fusion stimulera la compétition. Pourquoi a-t-on éliminé ces facteurs de la loi que Mme Erola avait présentés? Il me semble que le législateur doit être le plus précis possible dans son texte de loi afin de mieux informer les juges sur ses intentions. Est-ce à dire que le ministre ne croit pas que ces facteurs sont importants? Est-ce à dire que le ministre veut informer le tribunal de la concurrence de ne pas s'occuper de ces facteurs? Si c'est le cas, ce serait infiniment

malheureux parce qu'alors, nous aurions fait le cercle complet. Et le ministre, tentant de nous dire que sa loi permettrait d'empêcher des fusions malheureuses au Canada, nous donne une loi qui n'a pas de dent, nous donne une loi qui ne pourra pas empêcher ces fusions malheureuses pour l'économie canadienne.

A mon avis, il y a trop de clauses échappatoires dans la loi, en particulier cette défense de l'efficacité économique et cette obligation de prouver qu'il n'y a plus de concurrence qui existe dans le marché font que la loi présentée par le ministre a tellement de clauses échappatoires que les grandes compagnies pourront encore s'en tirer très allègrement. Et je suis extrêmement déçu, monsieur le Président, que ces concessions ont été données par le ministre aux grandes compagnies pour avoir leur adhésion à ce projet de loi.

Finalement, je forme le voeu que le ministre comprendra son erreur, qu'il réalisera que sa loi n'a pas de mordant, qu'elle n'est pas bonne telle que rédigée et qu'il acceptera les amendements que les membres du Comité voudront bien lui soumettre pour renforcer sa législation, pour qu'elle soit une véritable loi qui assure une libre concurrence au Canada, non seulement dans l'intérêt des compagnies canadiennes, mais dans l'intérêt aussi des consommateurs canadiens et, par surcroît, de toute l'économie canadienne.

[*Traduction*]

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, quand le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Côté) a présenté ce projet de loi il y a quelque temps, il a dit qu'il avait l'appui du monde de la finance et des affaires. Peu après, il nous a communiqué le nom des membres du comité consultatif qui ont travaillé à ce projet de loi. La raison pour laquelle ce projet de loi avait l'appui du monde des affaires et de la finance est devenue manifeste pour quiconque s'intéresse à la question. Tous les membres du comité consultatif venaient du monde des affaires ou de firmes juridiques représentant le monde des affaires. Le comité consultatif ne comptait aucun représentant des organisations agricoles, des organisations syndicales, des organisations de consommateurs ou du corps enseignant.

Disons pour être honnête que ce projet de loi est meilleur que son prédécesseur. Je le dis simplement parce que la législation que nous avons eue jusqu'à présent s'est avérée rigoureusement inutile. Les projets de loi précédents n'ont absolument pas réussi à contrôler les fusions ou à garantir une authentique concurrence.

Ce projet-ci a encore des années-lumières de retard sur ce qu'il nous faudrait véritablement, et je tiens à dire au ministre que le Nouveau parti démocratique a l'intention de s'y opposer tant qu'il pourra, le plus longtemps possible. Si ce projet de loi franchit l'étape de la deuxième lecture, nous insisterons pour qu'il fasse l'objet d'une discussion aussi détaillée que possible au comité et que les témoins venant de tous les secteurs de la collectivité que le ministre n'a pas voulu écouter puissent avoir la plus grande latitude pour exprimer leur point de vue et leur témoignage.

Il n'est pas de page plus attristante de l'histoire du Canada que celle de l'échec des gouvernements, libéraux et conservateurs, à résoudre le problème de la réforme de la concurrence. Il ne s'agit pas ici seulement du jugement du Nouveau parti démocratique, mais de l'évaluation écrite de l'un des économistes les plus éminents en matière de concurrence au Canada, le professeur Irving Brecher de l'Université McGill, qui a rédigé en 1981 une étude intitulée: *Canada's Competition Policy Revisited*. M. Brecher connaissait les coupables quand il a précisé dans cet article:

> Ce jugement est d'autant plus pénible à porter qu'il apparaît que, contrairement à une croyance souvent formulée, l'issue n'était pas inévitable ni insurmontable pour des gouvernements qui en auraient décidé autrement.

Il parlait des gouvernements libéraux qui n'avaient pas su régler cette question et il pourrait très bien dire la même chose au sujet de l'actuel gouvernement conservateur qui n'aborde pas la véritable question.

Nous avons ici une véritable tradition d'échec depuis longtemps. Le Conseil économique a commencé à discuter des éléments d'une véritable politique moderne de la concurrence en 1966. Il a terminé son rapport intérimaire en 1969 et le gouvernement de l'époque a présenté les conclusions qu'il tirait de cette étude dans le projet de loi C-256 qui a été déposé en 1971. Jusqu'à présent, aucune des études, aucun des engagements, des projets de loi ou des discours n'a débouché sur une loi réformant notre législation de la concurrence qui est profondément inefficace, handicapée et simpliste. Seul un modeste projet de loi a été adopté.

On nous demande aujourd'hui d'accepter le projet de loi C-91 qui serait le dernier cri de notre politique de la concurrence. C'est loin d'être le cas. Il ne s'agit que du faible descendant de la cinquième génération d'un projet de loi qu'on essaye de faire adopter à la Chambre depuis 1971. Il y a déjà eu le projet de loi C-256, le C-42, le C-13 et le C-29. Tous ces projets de loi étaient des tentatives de réforme du droit de la concurrence, et ils ont tous échoué.

• (1230)

Quiconque estime que la réforme du droit de la concurrence était ou est une priorité pour notre pays doit aborder avec énormément de méfiance le projet de loi C-91. Le problème, ce n'est pas ce qu'il y a dans ce projet de loi. C'est ce qui n'y figure pas. Pourquoi les anciens projets de loi n'ont-ils pas été adoptés par le Parlement? Ce n'est pas parce que les députés de l'opposition s'y sont opposés. C'est essentiellement parce qu'ils ne donnaient au monde des affaires que 90 p. 100 de ce qu'il désirait.

Pour présenter ce texte aujourd'hui, le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Côté) a dû y mettre le prix. Il a dû leur donner 99 p. 100 de ce qu'ils voulaient. Cela fait un peu penser à Faust vendant son âme au diable. Dans le but de promouvoir la concurrence, le ministre a dû en arriver à une entente préalable avec ceux-là même qui avaient empêché l'adoption des quatre projets de loi antérieurs, à savoir les représentants de la grande entreprise.

Nous pouvons être plus précis et dire de façon catégorique que cinq groupes ont argumenté avec le ministère de la Consommation et des Corporations sur chacun des articles de la mesure à l'étude jusqu'à ce qu'ils obtiennent ce qu'ils voulaient. Ce ne sont pas les représentants des travailleurs, des consommateurs ou des organismes agricoles, ni des universitaires ayant consacré des années à l'étude de la question qui ont participé à l'élaboration du projet de loi. Ce sont au contraire les représentants du Conseil d'entreprises pour les questions d'intérêt national, de la Chambre de commerce du Canada, de l'Association

des manufacturiers canadiens, de l'Association des fabricants canadiens de produits alimentaires et de l'Association du barreau canadien qui se sont réunis avec les fonctionnaires du ministère pour examiner chacun des articles du projet de loi. Ces cinq groupes sont naturellement satisfaits du projet de loi. Nous n'avons pas vu de leur part le barrage d'objections qui a fait tomber les quatre projets de loi précédents. Nous devrions nous en inquiéter. Nous devons nous demander si ce n'est pas un comité de renards qui a conçu ce poulailler. Même s'ils n'ont pas vraiment rédigé eux-mêmes le projet de loi, ils l'ont certes revu pour veiller à ce qu'aucune disposition ne nuise à leurs intérêts.

Que dire des autres groupes? Que dire du vaste effort de consultation dont le ministre s'est vanté dans son communiqué de presse du 17 décembre? Il s'y disait à l'écoute non seulement des entreprises grandes et petites, mais aussi des gouvernements provinciaux, des consommateurs et des syndicats.

Nous en savons quelque chose de ces consultations. Le monde du travail a été entendu pour la forme, sans aucun suivi sur ce que le gouvernement entendait vraiment faire. Nous savons que l'Association des consommateurs a été avertie qu'elle devait approuver sous peine de très graves conséquences. Nous avons nous-mêmes fait l'expérience de ce processus de consultation. Parce que nous croyons en l'action constructive, nous avons adressé une lettre au ministre le 27 mars de l'année dernière pour l'inviter à discuter avec sept experts en concurrence du monde universitaire afin de profiter de leur expérience et de leurs connaissances dans le domaine. Je crois savoir que ces experts n'ont été consultés que pour la forme. Les conseillers du ministre les appelleront quand ils auront des problèmes, mais le ministre n'était pas très intéressé à entendre leurs points de vue en la matière pour ensuite prendre des décisions fondées sur leur avis autorisé.

Lundi matin, au réseau anglais de Radio-Canada, le professeur Stanbury, expert renommé de l'Université de la Colombie-Britannique, a expliqué en détail tout ce qui n'allait pas dans ce projet de loi, et il a parlé de ses lacunes. Le professeur est une des personnes que nous avons recommandé au ministre de consulter, mais celui-ci s'est contenté de lui écrire et d'obtenir une réponse; la participation du professeur Stanbury n'a pas été plus loin.

Voici nos conclusions sur cette façon de procéder: premièrement, elle est unilatérale et elle vise à apaiser les groupes d'intérêts les plus puissants, les grandes entreprises. Il n'y a pas vraiment eu de consultation. Deuxièmement, les autres parties intéressées, surtout le grand public qui aurait beaucoup à gagner si nous avions une loi efficace sur la concurrence, n'ont participé que très peu ou pas du tout. Troisièmement, le gouvernement n'a jamais demandé conseil à des experts de l'extérieur.

Comment est-ce arrivé? Le professeur Brecher nous raconte cette histoire pathétique dans son étude. Le cabinet, la Fonction publique et les partis politiques, tant les libéraux que les conservateurs, ont relâché leurs efforts lorsqu'ils se sont aperçus des difficultés qu'il fallait surmonter pour faire adopter un projet de loi utile sur la concurrence. Le gouvernement s'est mis à parler de réforme progressive, de progression par étapes, lorsqu'il s'est rendu compte qu'il devrait tenir tête à des groupes d'intérêts puissants pour mettre en oeuvre une politique valable. Il n'était même pas disposé à se battre. Ce n'est pas comme s'il s'était résigné après avoir lutté avec acharnement pour remporter une demi-victoire. Il en est arrivé là parce qu'il a fait des concessions et qu'il a eu peur de lutter pour faire une meilleure affaire pour le Canadien moyen en ce qui concerne la plupart de ses achats habituels. Les députés seront surpris de voir ce que cet échec continuel coûte au Canadien moyen.

Il faudrait calculer ce que cet échec a coûté au pays et aux consommateurs ordinaires. Nous savons que l'économie canadienne est très concentrée. Elle est exposée à des hausses de prix associées à des tarifs douaniers élevés; par ailleurs, la domination du marché maintient les prix à un niveau élevé pendant tout le cycle économique. On estime que ce refus de la concurrence coûte au Canada 7.5 p. 100 de son produit national brut. En 1984, le produit national brut était de 416.6 milliards. Le gaspillage économique attribuable à l'absence de concurrence au niveau des prix se situe aux alentours de 31 milliards, et il augmente chaque année. C'est un économiste renommé, expert des questions touchant à la concurrence, A. M. Moore, qui a fait cette estimation. Le groupe de travail Nielsen aurait du s'occuper également du gaspillage dans le secteur privé.

Cette situation entraîne d'autres frais pour l'économie, comme l'a signalé le professeur Brecher. Nous avons des marchés très protégés, ce qui se traduit par une économie très calme qui s'adapte lentement. Ces marchés où il n'existe pas de concurrence incitent par ailleurs les sociétés privées puissantes à essayer de manipuler la politique pour maintenir le *statu quo* économique. Ainsi, l'économie du Nouveau-Brunswick est dominée par les intérêts de la famille Irving, celle de Terre-Neuve est dominée par les marchands de la rue Water et dans les provinces de l'Ouest, le secteur alimentaire, autrefois dominé par le Canadien Pacifique, est maintenant dominé par le groupe Weston et par Safeway.

Nous commençons par conséquent à voir que la réforme en matière de concurrence est asujettie à deux contraintes au Canada. D'une part, les entreprises puissantes ne veulent absolument pas d'une politique qu'elles jugent nuisible, à tort. D'autre part, le gouvernement craint d'offusquer ceux qui peuvent lui causer le plus d'ennuis tant sur le plan politique que dans la fonction publique. L'absence de politique véritable à l'égard de la concurrence nous revient très cher et les Canadiens ordinaires que l'on n'a pas réussi à mobiliser pour exiger une amélioration continue de la performance économique des entreprises commerciales du pays en ont certainement fait les frais.

Les libéraux et les conservateurs prétendront qu'on leur doit la législation sur la concurrence. Les spécialistes de la question savent qu'il n'en est rien. Le professeur Brecher a déclaré, à propos de ces deux partis:

> Cependant, le fait est que ni les libéraux ni les conservateurs n'ont jamais élaboré de politique claire et précise à l'égard de la concurrence ou ne se sont jamais engagés vraiment à appliquer énergiquement une telle politique.

Nous avons vu les résultats lamentables obtenus par les libéraux à ce sujet. Ce parti n'a jamais présenté de projet de loi vraiment efficace pendant toutes les années où il a été au pouvoir. Cela devrait nous inciter encore plus à nous méfier des promesses conservatrices. Quand le ministre de la Consommation et des Corporations a dévoilé ce projet de loi, en décembre dernier, nous avons dit que cette politique offerte aux Canadiens à l'égard de la concurrence manquait pour le moins de susbtance. Il y aurait bien d'autres choses à ajouter.

● (1240)

Avant d'aller plus loin, je tiens à préciser quelle était la position des conservateurs lorsque les libéraux ont au moins essayé de faire adopter un projet de loi. Les conservateurs s'y sont opposés et se sont empressés de défendre, une fois de plus, les intérêts de la grande entreprise. L'un des principaux détracteurs du projet de loi C-42 présenté par les libéraux était le ministre de l'Expansion industrielle régionale actuel (M. Stevens). Il faut se demander si le ministre a changé son fusil d'épaule pour pouvoir approuver le projet de loi de son collègue, le ministre de la Consommation et des Corporations. Bien sûr que non.

Il y a eu bien des changements au projet de loi C-42 initial. Cette mesure a été largement édulcolrée pour donner le projet de loi C-91 que nous avons sous les yeux. Bien sûr, nous savons que le gouvernement n'est pas très enthousiaste au sujet de cette mesure. Les ministériels la considèrent sans doute comme un mal nécessaire. Toutefois, compte tenu de l'idéologie conservatrice, une loi vraiment énergique sur la concurrence s'impose.

Le gouvernement parle sans cesse d'élargir le rôle du secteur privé. Il croit nécessaire de resserrer nos liens commerciaux avec les États-Unis et d'abaisser les tarifs douaniers à l'échelle internationale. Toutefois, la baisse des droits de douane ne remplacera pas une concurrence réelle sur le marché national. Certains ministres qui disent faire confiance aux forces du marché éprouvent souvent des difficultés. Par exemple, le ministre des Finances (M. Wilson) croit qu'il faut laisser le marché fixer la valeur du dollar canadien. Il en demeure convaincu jusqu'à ce que sa valeur dégringole vraiment trop, au quel cas il s'en prend aux spéculateurs. Parlons un peu de la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (Mlle Carney). Elle croit qu'il faut laisser les forces du marché fixer la valeur des produits pétroliers. Elle dit en être convaincue même si le prix de l'essence n'a baissé que de 3c. le litre tandis que le prix du pétrole brut a diminué de moitié ou même davantage. Elle continue à dire qu'elle se montrera patiente envers les sociétés alors que les automobilistes canadiens veulent qu'elle agisse pour réduire le prix de l'essence de 12c. le litre.

Je voudrais parler un peu d'une décision extrêmement importante qu'il faudrait prendre maintenant pour l'avenir de notre pays, une décision sur laquelle ce projet de loi n'a même pas la moindre influence. Je veux parler de la prise de contrôle de Genstar par Imasco. Avant de dire ce que ce projet a de néfaste je tiens à signaler que les néo-démocrates ne sont pas les seuls à s'opposer à cette prise de contrôle. Je voudrais vous citer un article paru dans le *Globe and Mail* il y a deux jours. Il s'intitule: «Les députés conservateurs s'opposent à la prise de contrôle de Genstar par Imasco et demandent la tenue d'un débat». Je voudrais vous lire un ou deux passages de cet article.

> Un groupe de conservateurs de l'arrière-ban s'apprêtent à demander un débat spécial pour s'opposer à la prise de contrôle de Genstar Corp. par Imasco Ltd . . .
>
> En vertu de ce marché de 2 milliards que Genstar a accepté hier, Imasco, conglomérat de tabagies, de pharmacies et de *fast-foods* dont le siège social se trouve à Montréal, contrôlera Canada Trustco Mortgage Co., filiale de Genstar. Canada Trust, dont les avoirs sont supérieurs à 20 milliards de dollars, est la septième institution financière au Canada.
>
> Le mouvement d'opposition est mené par Paul McCrossan, député conservateur de York-Scarborough, qui s'oppose à toute prise de contrôle d'une importante institution financière par une société dont les activités ne concernent pas les services financiers.
>
> Selon lui, grâce à ce genre d'acquisition, une société de fiducie risque de devenir captive de sa nouvelle société mère: une source de financement accommodante pour des transactions qui ne servent pas toujours les intérêts supérieurs des déposants de l'institution financière.

Puis l'auteur de l'article cite le député de Don Valley-Est

> M. Attewell, député conservateur de la circonscription torontoise de Don Valley-Est et ancien vice-président de la planification générale à Guaranty Trust Co., a ajouté qu'à la suite des prises de contrôle récentes, le caucus conservateur souhaite vivement que le gouvernement intervienne tant à l'égard de la transaction Imasco-Genstar que dans le secteur plus vaste de la concentration d'entreprises.

Voilà ce qu'a déclaré le député de Don Valley-Est et je cite à nouveau un extrait de l'article:

> «Je m'intéresse à une question plus vaste, celle de la concentration des entreprises,» a déclaré M. Attewell. «Il faut y mettre un frein. Les prises de contrôle ne créent pas d'emplois. Souvent, elles ont même l'effet inverse compte tenu de la rationalisation qui a lieu après l'acquisition.»

C'est ce que disent les députés néo-démocrates depuis des années. On s'est moqué de nous en disant que nous ne comprenions rien aux affaires. Et pourtant, le député de York-Scarborough (M. McCrossan) et le député de Don Valley-Est s'opposent à cette mesure. A l'émission *As It Happens* d'il y a quelques jours, j'ai entendu le président du comité des finances, le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn), dire la même chose.

Je me demande où vit le ministre. Habite-t-il dans un monde imaginaire lorsqu'il nous propose ce projet de loi et nous dit qu'il permettra de résoudre les principaux problèmes de notre pays? Nous avons affaire à l'une des plus importantes transactions financières jamais vues au Canada. Elle va provoquer des difficultés et des ennuis énormes à la plupart des Canadiens. Et pourtant, le ministre n'en dit pas un mot. Son projet de loi ne remédie en rien à la situation. Voilà la réalité que le ministre feint d'ignorer de manière commode, à dessein ou par ignorance.

Il est vrai que les fusions par conglomérat dépassent la portée du projet de loi C-91. Il n'existe aucune concentration horizontale ou intégration verticale entre Imasco ou Gulf et les sociétés qu'elles veulent acquérir, puisqu'elles n'ont aucun rapport les unes avec les autres. Ainsi, les dispositions du projet de loi relatives aux fusions ne s'appliquent absolument pas aux conglomérats. Cependant, il existe un rapport entre l'économie réelle, qui fabrique des biens et offre des services, et l'économie financière des intermédiaires, qui fournissent les capitaux.

Ce rapport a fait l'objet du Livre vert sur la réglementation des institutions financières canadiennes et des audiences du comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques de la Chambre des communes. Le Livre vert fait état des problèmes relatifs aux conglomérats financiers sous le contrôle de sociétés à exploitation diversifiée. Ses auteurs ont décidé de les regrouper sous l'appellation de sociétés financières à portefeuille et ont essayé de les réglementer en vue d'interdire certaines pratiques et d'imposer certaines restrictions dans d'autres secteurs. Toutefois, la nature du problème est désormais plus évidente. Les principales industries ont intégré des sociétés financières à portefeuille. Brascan possède Trilon, dont l'actif s'élève à 65 milliards de dollars. La *Power Corporation* possède la *Financial Power Corporation*, qui a des avoirs de 29.6 milliards de dollars. Imasco possède désormais Canada Trust, dont l'actif est supérieur à 20 milliards.

Ces dernières années, on a pu constater les problèmes que pose ce genre de rapport. Il y a le risque des opérations d'initiés, que les députés conservateurs dont j'ai parlé ont envisagées. En pareil cas, les établissements financiers délaissent les intérêts de leurs clients, les simples citoyens qui leur ont confié de l'argent parce qu'ils ont confiance dans la libre entreprise, pour mieux satisfaire les besoins ou les objectifs de leur société-mère.

Dois-je rappeler au ministre les activités d'un conservateur notoire, Peter Pocklington? Il a utilisé la société de fiducie qu'il contrôlait à des fins de spéculation immobilière. Parlons aussi de Leonard Rosenberg et de ses sociétés de fiducie, Seaway, Greymac et Crown Trust; il avait même des intérêts dans la Banque Commerciale du Canada. Ces activités qu'ont autorisées et que continueront d'autoriser les lois canadiennes, même après l'adoption du projet de loi C-91, ont coûté aux Canadiens des centaines de millions, voire des milliards de dollars.

• (1250)

Toute activité commerciale susceptible de compromettre les rapports normaux qui existent entre un créancier et son débiteur est la forme la plus flagrante de conflit d'intérêts. Déjà on offre des encouragements au personnel des succursales de Trilon afin qu'il recommande les services d'autres succursales de Trilon à leurs clients. Il se pourrait qu'une entreprise autre que Trilon soit préférable, dans le cas d'un client donné, pour ce qui est des services à la fois financiers et non financiers; mais peut-on espérer que les employés de Trilon auront assez d'intégrité professionnelle pour donner des conseils qui ne seront pas intéressés? Bien sûr que non. Or ce problème n'a pas été réglé et ce n'est là qu'un petit exemple des conflits que seront appelés à régler tous les jours ces entreprises et leurs employés. Le projet de loi ne règle rien à cet égard.

Le problème des conflits économiques et financiers réels peut être résolu très simplement en limitant à un maximum de 10 p. 100 les actions dont une société peut être propriétaire; cette limite est imposée à l'heure actuelle aux banques à charte. Je fais de la politique depuis longtemps et je ne croyais pas voir le jour où je serais d'accord avec les banquiers canadiens au sujet d'une question importante. Toutefois, nous avons proposé au comité des finances de limiter à un maximum de 10 p. 100 la propriété des actions. Nous n'avons pas réussi à obtenir l'accord des autres membres du comité et nous l'avons donc proposé dans un rapport minoritaire. Des groupes aussi disparates que l'Association des consommateurs du Canada et l'Association des banquiers canadiens nous appuient. Cependant, le gouvernement continue d'éviter cette solution évidente en prétendant qu'il a d'autres solutions à proposer.

La ministre d'État aux Finances (Mme McDougall) continue d'affirmer qu'en faisant publier un projet de loi provisoire contenant des modifications à la loi sur les compagnies fiduciaires, elle peut empêcher Imasco d'acheter. Elle sait pertinemment que son examen est imparfait. Il n'existe en effet aucun critère d'intérêt public sur lequel se baser pour prendre la décision et le public n'a pas son mot à dire dans cet examen et ni ce projet de loi ni le projet de loi proposé par la ministre d'État aux Finances ne prévoit quoi que ce soit à cet égard. En fait, c'est l'une des principales critiques que le professeur Stanbury de l'Université de Colombie-Britannique a adressées à ce projet de loi.

La ministre d'État aux Finances pourrait rendre une décision contre une société comme Imasco et voir son successeur annuler sa décision. La politique sera donc établie en fonction du caprice d'un ministre ou de son opinion personnelle, et il n'y aura aucun débat public et la population n'aura pas son mot à dire dans la décision. On peut difficilement baser une politique relative à la concurrence sur de tels fondements. Ce n'est certes pas ce que nous a promis le ministre de la Consommation et des Corporations qui s'est engagé à présenter un projet de loi seulement après avoir tenu les consultations les plus larges possibles et avoir obtenu le point de vue du plus grand nombre d'intéressés possible. C'est le pire exemple d'une politique incohérente.

Nous avons demandé au ministre de la Consommation et des Corporations de réexaminer les problèmes posés par la fusion de conglomérats et de prévoir des dispositions relatives à l'examen de ces fusions dans la nouvelle loi sur la concurrence. Le ministre des Finances et la ministre d'État aux Finances doivent certes s'attaquer à leurs propres problèmes relatifs aux prises de contrôle de sociétés financières et non-financières et de conglomérats, mais le problème est loin de se limiter au secteur financier. Nous devrions examiner les conséquences des prises de contrôle.

On peut bien invoquer l'efficacité accrue et les économies d'échelle, mais ces deux facteurs n'entrent pas toujours en ligne de compte dans certaines acquisitions importantes. Nous savons que les acquisitions sont une bonne affaire à la fois pour l'acquéreur et pour la société qui est achetée. Beaucoup de documents circulent et des fortunes s'édifient. Depuis deux ou trois semaines, les Belzberg ont commencé à acheter des actions d'Ashland Oil aux États-Unis mais on les a désintéressés à coups de millions. Ils ont réalisé des millions de dollars au détriment des actionnaires et de la direction d'Ashland ce qui les a dissuadés de poursuivre leur projet. Ils ont fait des millions, mais est-ce que cela a été utile pour l'économie du Canada et des États-Unis? Est-ce que cela a créé un seul emploi? Non, mais les Belzberg eux ont fait de l'argent. C'est pourtant tout à fait légal. Je ne reproche pas aux Belzberg ni à aucun autre groupe d'en faire autant. Mais c'est bien dommage que nous n'ayons pas encore voté de lois qui permettraient à tous les Canadiens d'en profiter et non seulement à quelques-uns de toucher des centaines de millions de dollars.

En tant que législateurs nous devrions nous poser bien des questions. Ces acquisitions créent-elles de l'emploi? Dans la plupart des cas, non. Favorisent-elles l'investissement dans les technologies nouvelles, dans les industries de l'avenir, dans l'électronique, l'informatique et la céramique? Non. Contribuent-elles à faire naître de nouvelles entreprises et de nouvelles compétences au Canada? La plupart du temps la réponse est non.

Que pensent les anciens employés de Canada Permanent, qui ont perdu leur emploi, de l'acquisition de Genstar? Que pensent les anciens employés de Dominion Stores de la mainmise de Conrad Black sur leur caisse de retraite—je pourrais même parler du vol de leur fonds de pension—de ces employés syndiqués qui gagnaient $14 l'heure alors que leur emploi rapporte maintenant $7 l'heure à des non-syndiqués?

Est-ce qu'on investit beaucoup de capitaux dans le lancement de nouvelles entreprises au Canada? Pas vraiment puisque nous soutenons ce genre d'initiative à raison de 50c. par habitant contre $10 aux États-Unis. Sur les 8 milliards de dollars en fonds de retraite, seulement 100 millions sont investis dans des actions à risques.

Je voudrais parler, en terminant, de l'acquisition de Genstar par Imasco dont il est question dans l'un de nos grands journaux radicaux, la *Gazette* de Montréal. Voici ce qu'en dit l'éditorial du 2 avril 1986 intitulé «Un festin macabre»:

> Les activités de nos milieux industriels jetteraient l'alarme même chez des cannibals qui se respectent. Elles devraient, en tout cas, alarmer nos gouvernements, les prétendus gardiens de l'intérêt public.
>
> La vague d'acquisitions actuelle, d'une ampleur sans précédent parmi les très grandes sociétés, est un véritable festin macabre qui ne profite à personne sauf aux entreprises concernées et à la légion de juristes et de comptables à leur service.
>
> Ce brassage de milliards de dollars ne semble généralement pas profiter à l'économie, encore moins aux consommateurs. Il serait plutôt nuisible dans bon nombre de cas.

Et voici ce qu'on ajoute à propos de la transaction Imasco-Genstar:

> Il est malsain qu'un établissement financier soit forcé d'accorder un traitement de faveur à certains emprunteurs (les entreprises associées). Il est important pour la santé du système financier dans lequel est investie l'épargne de tous les Canadiens que l'on évite rigoureusement de telles pressions. Les événements de l'année dernière nous ont appris que l'industrie financière peut avoir des problèmes et en éprouve effectivement; elle risque d'autant plus facilement de connaître de tels ennuis avec ce genre de relations.

L'éditorial conclut en ces termes:

> On peut raisonnablement soutenir qu'il faut laisser les entreprises canadiennes atteindre une taille respectable, suffisante pour soutenir la concurrence sur les marchés mondiaux. Mais ceux qui le soutiennent présument que les grandes entreprises seront innovatrices et investiront dans les nouvelles technologies et la création d'emplois.
>
> Quand une grande société en absorbe une autre, cela en soi ne crée pas d'emplois (en fait, comme les Québécois se le rappellent douloureusement, l'acquisition de la Gulf s'est traduite par une perte d'emplois ici). Quand des sociétés géantes se servent de leur puissance financière pour acquérir d'autres sociétés géantes, elles s'enrichissent, mais pas l'économie.

Si le ministre ne veut pas nous écouter, qu'il prête au moins une certaine attention à la *Gazette* de Montréal.

M. le vice-président: Je regrette d'interrompre le député. Il lui restera cinq minutes de temps de parole la prochaine fois où cette question sera mise à l'étude. Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 14 heures aujourd'hui.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

Article 21 du Règlement

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Français*]

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

LA PAPETERIE DE MATANE—ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE RESPECTER SA PROMESSE

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, samedi dans un article du journal *La Presse*, on pouvait lire: Papeterie de Matane, Ciaccia demande à Ottawa de respecter sa promesse.

Monsieur le Président, à trois occasions ce gouvernerment conservateur, principalement le premier ministre, n'a pas respecté sa parole auprès des Québécois, et surtout le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens). On se rappellera le dossier Gulf-Ultramar où les Québécois se sont fait rouler et on se rappellera le dossier Domtar.

Monsieur le Président, le ministre du Québec demande et supplie les députés conservateurs du Québec de se réveiller et de faire pression auprès du ministre de l'Expansion industrielle régionale pour que celui-ci signe les documents et qu'il respecte sa parole afin de sauver la papeterie de Matane.

* * *

[*Traduction*]

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

L'ANNONCE DES PRIX INITIAUX DES CÉRÉALES

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, chaque année, vers la fin de mars, le ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé (M. Mayer) annonce les prix initiaux du grain de l'Ouest. Les producteurs s'inspirent de ces prix pour leurs projets de semailles en vue de la prochaine campagne. Cette année, le ministre traîne les pieds. Qu'est-ce que le ministre attend? Nous savons que le Programme de stabilisation du grain de l'Ouest va probablement générer un versement provisoire de 500 millions de dollars. Le ministre attend-il d'annoncer les versements de stabilisation pour dorer la pilule des prix initiaux? Espère-t-il ainsi masquer l'incompétence de son gouvernement à contrer l'incidence désastreuse du Farm Bill américain?

Le ministre devrait annoncer immédiatement les prix initiaux et donner aux producteurs l'assurance qu'ils ne seront pas ruinés par suite de décisions prises à Washington. Le ministre devrait bien peser le conseil du comité consultatif de la Commission canadienne du blé, ou garantir un prix de base de $12 le boisseau pour le blé destiné aux consommateurs canadiens et stabiliser le revenu des agriculteurs dès maintenant avant qu'il ne soit trop tard . . .

M. le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Soixante secondes.

* * *

L'AGRICULTURE

LE FINANCEMENT D'UN PROJET DE RECHERCHE SUR LA VALEUR DES HOLSTEINS SELON LEUR COULEUR

M. A.H. Harry Brightwell (Perth): Monsieur le Président, les producteurs laitiers et les chercheurs agricoles du Canada

Article 21 du Règlement

sont révoltés de voir qu'une société américaine, Dream Street Holsteins, compte utiliser des crédits d'impôt à la recherche de 10 millions de dollars pour financer un projet qui consiste à comparer des Holsteins selon que leur pelage est marron et blanc ou noir et blanc. Voilà un projet superficiel, voire complètement inutile.

On va ainsi gaspiller de l'argent alors que les agriculteurs canadiens sont en difficulté financière et que nos scientifiques plus orthodoxes ont besoin de fonds. Ces crédits d'impôt vont permettre à cette grosse société américaine de livrer directement concurrence à nos producteurs laitiers sur le prix des quotas, la valeur foncière et l'achat des bestiaux, et, par conséquent, d'empiéter sur le secteur laitier du Canada. Les producteurs constatent déjà que les prix sont exceptionnellement élevés pour des Holsteins marron et blanc de piètre qualité.

J'exhorte le ministre du Revenu national (M. MacKay) à prendre les mesures qui s'imposent pour mettre un terme à un gaspillage aussi scandaleux.

* * *

LES SPORTS

LE CHAMPIONNAT MONDIAL DE CURLING REMPORTÉ PAR L'ÉQUIPE MASCULINE DE CALGARY

M. Bob Hicks (Scarborough-Est): Monsieur le Président, Lucky Luke a encore eu le dessus. Il ne s'agit pas du héros d'un western, mais bien de Ed Lukewich, de Calgary, et de ses coéquipiers qui, hier, à Toronto, ont conservé au Canada les honneurs du championnat mondial de curling.

L'équipe de Lukewich l'a emporté quatre à trois sur de remarquables concurrents écossais, avec la dernière pierre à la toute fin de la partie, rejoignant ainsi l'équipe de Marilyn Darte, de St. Catharines, vainqueur du championnat mondial féminin. Les Canadiens sont fiers à juste titre de ces deux équipes qui ont su représenter aussi dignement et habilement leur pays.

* * *

LES AÉROPORTS

LE TRANSFERT DES VOLS INTERNATIONAUX D'AIR CANADA DE GANDER À SAINT-JEAN (T.-N.)

M. George Baker (Gander—Twillingate): Monsieur le Président, je réprouve la lâcheté et la sournoiserie avec laquelle le gouvernement du Canada a annoncé le transfert des vols internationaux de Saint-Jean à Gander; je l'accuse de lâcheté et de sournoiserie du fait que cette nouvelle a été annoncée pendant l'après-midi du dernier jour de séance avant le congé pascal. La décision a été prise après que le ministre de la Justice (M. Crosbie) eut exigé que les vols soient transférés à Saint-Jean. En prenant cette décision, le ministre des Transports (M. Mazankowski) a enfreint les normes de sécurité et de stérilité de plusieurs ministères gouvernementaux.

J'ai certaines questions que je compte poser au ministre des Transports quand il viendra à la Chambre; je me demande cependant s'il a les réponses.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LE PROJET DE LA BAIE JAMES—L'AUGMENTATION DU NIVEAU DE MERCURE CHEZ LES CRIS

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les Îles): Monsieur le Président, l'innondation de vastes zones forestières par Hydro Québec a donné lieu à une augmentation inquiétante des niveaux de mercure chez les Indiens cris de la baie James.

Des analyses faites en 1977 révèlent qu'on a décelé chez 30 p. 100 des Indiens des niveaux de mercure supérieurs aux normes internationales de sécurité. En 1984, cette proportion avait atteint 64 p. 100. Certains de ces niveaux de mercure sont aussi élevés que chez les malheureux Indiens des réserves de Grassy Narrows et de White Dog dans le nord de l'Ontario. L'hydrargyrisme entraîne des problèmes neurologiques qui risquent de provoquer des convulsions, la paralysie et la mort.

L'entente de la baie James recommande la mise en oeuvre d'un programme fédéral de surveillance des répercussions écologiques du vaste projet d'hydroélectricité. L'ancien gouvernement libéral n'y a jamais donné suite et voilà que les conservateurs réduisent le nombre des spécialistes en la matière.

La santé même des Indiens cris dépend de l'environnement et j'exhorte le ministre de l'Environnement (M. McMillan) à mettre immédiatement en oeuvre le programme fédéral qu'ont réclamé les Cris.

* * *

LE BILINGUISME

LA CAMPAGNE DE SENSIBILISATION ORGANISÉE PAR L'ASSOCIATION CANADIAN PARENTS FOR FRENCH ORGANIZATION

M. Barry Turner (Ottawa—Carleton): Monsieur le Président, l'association *Canadian Parents for French Organization* a vu le jour il y a dix ans quand 35 parents ont décidé que leurs enfants devraient avoir de meilleures chances d'apprendre le français. Aujourd'hui, cette association est un organisme bénévole d'envergure nationale comptant 15,000 membres répartis dans 140 sections locales.

Cette année, elle a organisé une campagne nationale de sensibilisation pour aider les parents qui s'intéressent à l'enseignement du français comme langue seconde. Leur campagne qui s'intitule *Making Choices* a connu beaucoup de succès jusqu'à présent et l'association est prête à partager ses objectifs avec toute personne intéressée.

Elle a aussi publié un ouvrage intitulé *More French S'il vous plaît* fort utile aux parents dans le choix des langues d'enseignement pour leurs enfants. Les Canadiens ont la singulière chance de s'exprimer dans deux langues universelles. Poursuivons donc notre effort collectif.

[*Français*]

LE SPORT

HOMMAGE AUX NORDIQUES DE QUÉBEC

M. Marcel R. Tremblay (Québec-Est): Monsieur le Président, je désire souligner dans cette Chambre la réussite d'un groupe d'hommes jeunes et déterminés, je veux parler des Nordiques de Québec, équipe par excellence!

Grâce à leur détermination, leur acharnement, leur ténacité et à leur esprit d'équipe les Nordiques de Québec ont su se hisser, pour la première fois de leur courte histoire, sept ans, au premier rang de leur division.

Je pense, monsieur le Président, qu'il est opportun de les féliciter pour leur brillante performance et de tirer de cet exploit une leçon de courage et de détermination.

Bien que certains joueurs se détachent nettement par leur talent, je pense qu'il est essentiel de souligner leur véritable esprit d'équipe et la motivation que leur inspire leur entraîneur.

Je suis convaincu, comme le dit le vieil adage: Cent fois sur le métier, remettez votre ouvrage . . .

[*Traduction*]

M. le Président: À l'ordre, je vous prie. La parole est au député d'Etobicoke-Nord.

* * *

LES JEUNES

LA BAISSE DU TAUX DE CHÔMAGE

M. Bob Pennock (Etobicoke-Nord): Monsieur le Président, le chômage dont est victime notre jeunesse est un grave problème. Personne n'osera le nier. Il y a lieu de faire un effort accru pour nous attaquer à ce grave problème. Cependant, pour répondre aux critiques de la politique du gouvernement, il suffit de se reporter aux faits.

À la fin des années 70 et au début des années 80, le gouvernement précédent s'était montré négligent au point qu'en 1983, le taux de chômage chez les jeunes atteignait les 20 p. 100. Comme on pouvait le lire dans *La Presse*:

> C'était une époque où les programmes symboliques l'emportaient sur les réalités concrètes comme la création d'emplois.

En l'espace de 18 mois à peine, nous avons réussi à créer un climat économique favorable au point que le taux de chômage chez les jeunes a regressé de 2.5 p. 100. Aujourd'hui, l'écart entre celui des jeunes et celui des adultes est plus faible qu'il y a dix ans. Ce sont là des réalités, monsieur le Président.

Ce que le gouvernement peut faire pour nos jeunes aujourd'hui, c'est de maintenir la politique économique actuelle dont les résultats sont favorables afin que l'entreprise privée continue de créer ces emplois tellement recherchés.

Article 21 du Règlement

LE SÉNAT

LES NOMINATIONS AUX SIÈGES VACANTS

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, le premier ministre (M. Mulroney) s'apprête à nommer deux nouveaux sénateurs. Qui seront les heureux élus? La rumeur veut que ce soit ses deux meilleurs copains, MM. Norm Atkins et Michel Cogger.

Ces nominations nous auront coûté plus de 2 millions de dollars respectivement dans 25 ans. C'est comme si ces messieurs avaient gagné à la 6/49. Les six gagnants de cette loterie, la semaine dernière, doivent être verts d'envie, car ils n'ont eu que 1.2 million de dollars après s'être partagés le gros lot.

La presse devrait parler autant de ces deux nominations que des gagnants de la 6/49. Il vaudrait peut-être la peine de voir la photo de Michel Cogger et de Norm Atkins en train de s'embrasser en première page du *Globe and Mail*. Une interview à *Front Page Challenge*, si cette émission existe toujours, ne serait pas à dédaigner non plus. Qu'importe si le premier ministre a rompu toutes ses promesses électorales en matière de favoritisme politique? Au moins, deux de ses amis seront fort heureux et un peu plus riches.

* * *

• (1410)

PETRO-CANADA

LE PRIX DE L'ESSENCE DANS LA PÉNINSULE DU NIAGARA

M. Joe Reid (St. Catharines): Monsieur le Président, alors que le prix de l'essence dégringolait ailleurs au pays, la valse hésitation et les baisses timides étaient le lot des habitants de la péninsule du Niagara. Les représentants de Petro-Canada ont commencé par dire que la baisse de 2c. annoncée à la Chambre n'était pas générale, mais correspondait plutôt aux exigences du marché.

Plus tard, devant les plaintes des habitants de cette péninsule, Petro-Canada a prétendu qu'il fallait du temps pour qu'on se passe le mot dans toutes ses stations-services. Ce n'est que lorsque des détaillants audacieux eurent défié les ordres des bureaux régionaux que le prix de l'essence s'est mis à descendre, mais non pas autant qu'ailleurs, cependant. Il a fallu qu'il tombe à 44 et 43 cents le litre pendant toute une semaine pour que les habitants de la péninsule du Niagara en profitent.

Si la concentration était moins forte au haut de la pyramide, il y aurait plus de détaillants audacieux qui feraient profiter nos consommateurs de prix concurrentiels. Les sociétés de la Couronne ne devraient pas fixer les prix sur les marchés régionaux.

Article 21 du Règlement

LE CODE DU TRAVAIL DU CANADA

ON DEMANDE UNE MODIFICATION POUR AIDER LES EMPLOYÉS DES BANQUES

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, j'ai écrit au ministre du Travail (M. McKnight) pour lui demander de présenter des modifications afin de renforcer le Code du travail. J'incite, encore une fois, le gouvernement à faire enquête sur les relations de travail de toutes les banques et à améliorer le Code du travail du Canada de façon que les banques soient obligées de négocier honnêtement avec leurs employés.

La Banque Commerce Canadienne Impériale est bien connue comme un ghetto d'employés sous-payés, dont la majorité sont des femmes. Parmi les jugements rendus contre la Banque de Commerce par le Conseil canadien des relations de travail, on compte les jugements 745-362 et 745-361, aux termes desquels la banque a été déclarée coupable de pratiques patronales injustes pour avoir mis à pied des sympathisants syndicaux et les avoir remplacés par des employés d'autres succursales connus pour leur loyauté envers la banque. Le jugement le plus récent rendu contre la banque lui a imposé son premier contrat et le Conseil canadien des relations de travail a qualifié le comportement de la banque d'antisyndical et d'obstructionniste.

La banque ainsi que d'autres employeurs pourront continuer de se conduire d'une manière aussi arrogante à moins qu'on ne prenne des mesures pour modifier le Code. Il s'agit d'une honte nationale, et cet état de faits est consacré par des lois fédérales délibérément faibles.

* * *

LES DROITS À L'ÉGALITÉ

LA DIMINUTION DU CHÔMAGE CHEZ LES FEMMES

Mme Mary Collins (Capilano): Monsieur le Président, le gouvernement a manifesté à maintes reprises sa détermination à assurer l'égalité aux femmes dans la société canadienne. Il faut pour cela plus que des paroles, mais des mesures concrètes. C'est notamment dans le domaine de l'emploi que sont le plus remarquables les résultats des efforts déployés par le gouvernement pour accorder l'égalité des chances aux femmes. Les chiffres publiés vendredi par Statistique Canada révèlent que le chômage chez les femmes a diminué sensiblement.

Par exemple, on compte aujourd'hui 293,000 femmes de plus au travail qu'en septembre 1984. Le taux de chômage chez les femmes a diminué de 1.9 p. 100 depuis les élections. En comparaison, leur taux de chômage avait augmenté de 3.4 p. 100 durant le mandat du gouvernement libéral précédent. Le nombre des chômeuses a diminué de 82,000, alors qu'il avait augmenté de 243,000 sous les libéraux.

Voilà un progrès notable, monsieur le Président, et il continuera de sorte que les Canadiennes finiront par bénéficier de l'égalité socio-économique sous un gouvernement progressiste conservateur.

* * *

L'ÉCONOMIE

LE SUCCÈS DE LA STRATÉGIE DE PLANIFICATION DE L'EMPLOI

M. Bill Attewell (Don Valley-Est): Monsieur le Président, il y a d'autres bonnes nouvelles. Le taux de la banque centrale est tombé à 10.14 p. 100 la semaine dernière et les banques abaissent les taux d'intérêt sur les hypothèques et sur les prêts. Le fléchissement des taux d'intérêt contribue à créer des emplois; d'ailleurs, le taux de chômage est tombé à 9.6 p. 100, taux le plus bas depuis 1982. Depuis septembre 1984, 574,000 emplois ont été créés. Le nombre de jeunes ayant un emploi a augmenté de 47,000 depuis les élections alors qu'il avait baissé de 285,000 sous les libéraux.

J'ai rencontré samedi dernier des membres de notre conseil consultatif local en matière d'emploi, présidé par Mme Shirley Scaife, de Willowdale. Étaient également présents, Jack Hauseman, Asta Dvorak, Frank Wilson et Brian Patterson.

Il est manifeste que la stratégie de Planification de l'emploi marche. Le programme Intégration professionnelle destiné surtout aux femmes qui ont cessé de travailler depuis trois ou quatre ans, et aux jeunes, connaît un succès retentissant, grâce à l'appui des gens d'affaires.

* * *

[*Français*]

LES FINANCES

LES PLACEMENTS DES REER ET FEER

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard—Anjou): Monsieur le Président, le ministre des Finances (M. Wilson) a publié le règlement définitif relatif aux mesures de son Budget du 23 mai 1985 qui vise à encourager l'investissement des régimes de pensions et autres régimes de retraite dans des entreprises petites et en croissance.

Monsieur le Président, le premier article de ce règlement dit: Les REER et FEER peuvent faire des placements en actions dans les corporations canadiennes admissibles avec lesquelles ils n'ont aucun lien de dépendance.

Monsieur le Président, comment ce règlement peut-il aider la petite entreprise quand le ministre des Finances se sert de ce règlement sûrement pour camoufler afin de donner de l'«ambiance» aux grosses entreprises afin de diversifier leur portefeuille.

Monsieur le Président, nous savons très bien que ceux qui peuvent investir dans la petite entreprise, ce sont les entrepreneurs eux-mêmes, les membres de leur famille, et leurs associés.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

L'OFFRE DE PRISE DE CONTRÔLE DE GENSTAR PAR IMASCO

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre d'État aux Finances. En novembre dernier, le comité des finances a exprimé à l'unanimité son inquiétude face à la concentration des entreprises dans le secteur des services financiers et il s'est dit préoccupé par les conséquences que pourrait avoir la prise de contrôle d'établissements financiers par des entreprises non financières.

Le gouvernement n'a pas réagi à ce rapport, mais voilà maintenant le géant du secteur de la restauration rapide et du tabac, Imasco, qui s'apprête à prendre le contrôle de la société Genstar, qui possède la plus importante société de fiducie du Canada. La ministre d'État a déclaré, le 24 mars dernier, qu'elle examinait la situation. Peut-elle maintenant nous faire part de son plan d'action et du programme qu'elle s'est fixé?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, cette question est visée par les dispositions du projet de loi qui été présenté à la Chambre ce matin. Nous en examinerons tous les aspects en nous basant sur les critères qui ont été établis à l'automne dernier. Cet examen se poursuit et j'annoncerai une décision sitôt que nous aurons considéré tous les facteurs.

L'EXAMEN DE L'OFFRE DE PRISE DE CONTRÔLE

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, la ministre pourrait-elle nous confirmer que la société Imasco lui a offert ainsi qu'à ses collaborateurs tous les documents lui permettant de procéder à un examen comme si le projet de loi avait été adopté un certain temps avant que l'offre de prise de contrôle ne soit rendue publique, mais qu'elle n'a pas procédé à cet examen?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, mes collaborateurs sont constamment en rapport avec les représentants de la société Imasco à la suite de cette affaire, et nous examinons les critères. Ils n'étaient pas encore sous leur forme définitive, mais nous les avons fait connaître à Imasco.

LA POSITION DE LA MINISTRE

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, la ministre a été informée et elle a été en mesure d'agir avant aujourd'hui. Pourquoi a-t-elle attendu d'être soumise à la pression de l'opinion publique avant de se décider à agir?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, ce n'est pas l'opinion publique qui nous a forcés à présenter ce projet de loi ce matin. Un projet de mesure a été proposé l'automne dernier. À la suite d'un débat public, certaines modifications y ont été apportées. Sitôt prêt, le projet de loi a été présenté. Comme toujours, les choses suivent leur cours normal. Il ne s'agit pas de répondre à la pression de l'opinion publique.

[*Français*]

L'EFFET DE LA LÉGISLATION

L'hon. André Ouellet (Papineau): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. Est-ce qu'il est conscient que sa propre législation, pas celle dont parle sa collègue, mais la sienne, ne pourrait empêcher une telle fusion, comme celle mentionnée en exemple par ma collègue de Trinity? Et qu'entend-il faire à ce sujet?

L'hon. Michel Côté (ministre de la Consommation et des Corporations et de Postes Canada): Monsieur le Président, nous avons déposé effectivement au mois de décembre certains amendements à la Loi sur la concurrence, et certaines dispositions sont contenues à l'intérieur de cette loi et l'une d'elles mentionne entre autres qu'un tribunal de la concurrence sera créé afin d'examiner les acquisitions possibles, et justement, de juger de telles transactions éventuelles.

LA POSITION DU MINISTRE

L'hon. André Ouellet (Papineau): Monsieur le Président, le ministre réalise-t-il qu'il veut en fait affaiblir la section de la Loi sur la concurrence qui traite des fusions par rapport au projet de loi C-29? Le ministre peut-il nous dire pourquoi d'après lui le passé anti-concurrentiel d'une compagnie ne doit plus être considéré comme un critère d'évaluation lors d'une fusion? Où est sa logique dans cette affaire?

L'hon. Michel Côté (ministre de la Consommation et des Corporations et de Postes Canada): Monsieur le Président, le projet de loi C-91 a comme but ultime, justement, d'augmenter la concurrence à l'intérieur du marché domestique et de permettre au compagnies d'être plus concurrentielles sur le marché international, de créer des emplois et de favoriser la croissance économique. Et c'est exactement ce genre de projet de loi qui est devant la Chambre aujourd'hui.

[*Traduction*]

LA RECOMMANDATION DU COMITÉ AU SUJET DE LA PROPRIÉTÉ

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, j'ai une question à poser à la ministre d'État aux Finances. Comme les membres du comité ont recommandé à l'unanimité que les institutions non financières ne puissent être propriétaires d'établissements financiers de façon à éviter les opérations d'initié ou les conflits d'intérêts, pourquoi ne dit-elle pas tout de suite qu'elle n'autorisera pas cette prise de contrôle de Genstar par Imasco?

• (1420)

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, un projet de loi qui a été présenté à la Chambre précise que les transferts de propriétés doivent obtenir l'autorisation du ministre. Ce dernier examinera, entre autres choses, les excellentes recommandations du comité parlementaire.

Toutefois, si j'ai bien compris ces dernières, cette société de fiducie pourrait être achetée à 50 p. 100 plutôt qu'à 100 p. 100. Nous prendrons une décision après avoir examiné toutes ces questions.

Questions orales

LA PRÉSENTATION D'UN PROJET DE LOI

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, en tant que ministre responsable de cet important domaine, est-elle d'accord avec les recommandations unanimes du comité selon lesquelles les institutions financières ne devraient pas appartenir à des institutions non financières pour la bonne raison que ces dernières pourraient spéculer avec l'argent des retraités? Est-elle d'accord avec ce principe et, dans l'affirmative, pourquoi ne présente-t-elle pas un projet de loi en ce sens?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, il y a plusieurs façons d'envisager le problème. Nous examinons les recommandations du comité parlementaire ainsi que d'autres moyens de régler les questions concernant la propriété des institutions financières ainsi que les pouvoirs et obligations que la loi leur confère. Il y a plusieurs façons d'envisager les choses et nous les examinons toutes.

M. Broadbent: Les membres conservateurs du comité et ceux des autres partis ont étudié la situation attentivement et ont pris une décision logique.

L'ANNONCE DE LA DÉCISION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, comme la ministre va examiner cette prise de contrôle qui n'est pas encore chose faite, va-t-elle au moins nous prévenir lorsque le gouvernement sera prêt à prendre une décision?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, quand je serai prête à prendre une décision, j'en informerai la Chambre.

* * *

LES CORPORATIONS

LE PROJET DE GULF D'ACQUÉRIR HIRAM WALKER

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. La ministre d'État aux Finances vient de confirmer que la transaction Imasco-Genstar fera l'objet d'un examen en vertu du nouveau projet de loi sur les institutions financières que la Chambre a adopté aujourd'hui en première lecture. Va-t-on faire la même chose pour l'acquisition de Hiram Walker par Gulf en appliquant les critères du projet de loi sur la concurrence dont la Chambre est saisie, afin de protéger l'intérêt public, et notamment les 1,000 emplois de la distillerie de Hiram Walker à Windsor?

[*Français*]

L'hon. Michel Côté (ministre de la Consommation et des Corporations et de Postes Canada): J'aimerais rassurer mon collègue, monsieur le Président, en mentionnant tout simplement que chacune des transactions qui surviennent au pays sont examinées par le directeur de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions et que, dans cet aspect, le directeur examine de façon indépendante chacune des transactions et agit en conséquence.

[*Traduction*]

L'APPLICATION DE LA LOI SUR LES COALITIONS

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, pourquoi le gouvernement fait-il deux poids, deux mesures? À l'égard de la transaction Imasco-Genstar, le gouvernement applique rétroactivement une loi qu'il vient de déposer aujourd'hui. Pourquoi n'est-il pas prêt à faire la même chose pour le projet de loi sur les coalitions dont la Chambre est saisie au sujet de la prise de contrôle de Hiram Walker par Gulf? L'intérêt public est tout aussi en cause dans ce cas. Pourquoi faire deux poids, deux mesures?

[*Français*]

Pourquoi deux poids, deux mesures?

L'hon. Michel Côté (ministre de la Consommation et des Corporations et de Postes Canada): Monsieur le Président, le gouvernement croit justement que le secteur privé est le véritable instigateur de la répartition optimale des ressources afin d'assurer la croissance économique et la création d'emplois et nous avons une loi sur la concurrence qui est en place actuellement, devant le Parlement, et qui répondra justement à ces besoins de façon à assurer un marché qui réponde aux besoins de notre économie.

* * *

[*Traduction*]

LES FINANCES

LES CONCESSIONS FISCALES POUVANT DÉCOULER DE LA TRANSACTION IMASCO-GENSTAR

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Est-il vrai qu'en raison de notre législation fiscale actuelle, la prise de contrôle d'Imasco va coûter aux contribuables canadiens près de 200 millions de dollars par an en concessions fiscales dont la société pourra profiter étant donné le coût de cette acquisition?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député tire des conclusions hâtives. S'il possède des renseignements précis dont il voudrait discuter, je serais heureux de m'entretenir avec lui.

M. Broadbent: Il vous a simplement posé une question.

M. Blaikie: Vous ne les avez pas examinés vous-même?

LE COÛT DE LA FUSION POUR LES CONTRIBUABLES

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, le ministre peut-il simplement confirmer que si Imasco emprunte des fonds pour cette acquisition, le coût de la transaction sera déduit de son revenu aux fins de l'impôt et que ce sont donc les contribuables canadiens qui en fait paieront la note de cette fusion?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député a conclu que la société va utiliser uniquement des fonds empruntés . . .

M. Riis: Et pourquoi pas?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Le député me demande pourquoi pas. Il y a d'autres façons de financer les acquisitions, à part en empruntant des fonds. J'ajoute que notre législation fiscale est identique à celle des autres pays et que si cette disposition n'y était pas prévue, il serait beaucoup plus facile à d'autres sociétés . . .

M. Broadbent: De mettre un terme à ce projet en l'occurrence. Empêchez la transaction.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): . . . étrangères d'acquérir des sociétés au Canada, ce qui n'est pas une très bonne politique, à mon avis.

* * *

L'ÉNERGIE

LA SITUATION DE L'INDUSTRIE PÉTROLIÈRE

M. Russell MacLellan (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Demain, des représentants des provinces productrices de pétrole viendront à Ottawa demander au gouvernement fédéral de couper court à son attentisme et de faire quelque chose pour sauver l'industrie pétrolière canadienne. Le gouvernement est-il disposé à agir maintenant?

M. John McDermid (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, il est très clair, je crois, que le gouvernement est disposé à discuter avec les représentants des provinces productrices. C'est justement ce que nous allons faire demain. Une annonce opportune suivra ces entretiens avec les premiers ministres et les ministres de l'Énergie de ces provinces. Ces entretiens sont très importants et montrent à l'évidence, je crois, que nous nous préoccupons de la situation du secteur énergétique dans l'Ouest.

LA PROTECTION DES EMPLOIS

M. Russell MacLellan (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur le Président, les provinces veulent plus que des entretiens. Des milliers d'emplois ont déjà été perdus. On prévoit que 18,000 autres au moins vont disparaître. Que va faire le gouvernement pour sauver ces emplois?

M. John McDermid (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, contrairement aux libéraux, nous ne prenons pas de décisions par nous-mêmes sans consulter nos homologues provinciaux.

M. Foster: Vous ne faites rien.

M. McDermid: C'est ce que nous allons faire demain. Les annonces qui s'imposeront seront faites après les entretiens.

LES CORPORATIONS

LE PROJET D'IMASCO D'ACQUÉRIR GENSTAR

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. Il n'ignore pas que les députés de York-Scarborough, Don Valley-Est et Mississauga-Sud se sont élevés contre l'acquisition de Genstar par Imasco. Ne pense-t-il pas qu'il faudrait examiner les conséquences qu'aura cette transaction sur la compétitivité canadienne, de même que sur les investissements et la création d'emplois ici? Dans l'affirmative, quelles modifications se propose-t-il d'apporter au projet de loi sur la concurrence afin que l'enquête en question soit complète, publique et dans les intérêts supérieurs des Canadiens en général?

[*Français*]

L'hon. Michel Côté (ministre de la Consommation et des Corporations et de Postes Canada): Encore une fois, monsieur le Président, je pense que je vais réitérer les propos que j'ai tenus antérieurement, tout simplement en disant qu'il y a devant cette Chambre aujourd'hui un projet de loi qui, justement, a pour effet d'assurer qu'en tout temps il y ait une meilleure concurrence à l'intérieur des marchés domestiques autant que sur les marchés internationaux. Il existe actuellement diverses dispositions dans le cadre de ce projet de loi comme la création d'un tribunal sur la concurrence, de nouveaux pouvoirs d'enquête d'un directeur et, également, certains avis de prénotification qui doivent être donnés au directeur des enquêtes avant qu'une transaction ne survienne. Alors, ces éléments-là font justement l'objet d'amendements qui sont présentés devant la Chambre et qui rendront les lois plus efficaces.

[*Traduction*]

LES FUSIONS DE CONGLOMÉRATS

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, je suis persuadé que le ministre sait que, dans sa forme actuelle, le projet de loi à l'étude donne au gouvernement le pouvoir d'examiner les prises de possession dans leurs ramifications verticales et horizontales. Si cela s'impose, pourquoi n'a-t-on pas prévu dans la mesure à l'étude l'examen des fusions de conglomérats?

M. Hnatyshyn: Voilà justement l'objet du débat d'aujourd'hui à la Chambre.

[*Français*]

L'hon. Michel Côté (ministre de la Consommation et des Corporations et de Postes Canada): Monsieur le Président, ce que j'ai mentionné, c'est que, justement, ce nouveau projet de loi—à l'heure actuelle, la loi ne permet pas d'intervenir—donnera la possibilité au directeur des enquêtes ainsi qu'au juge du Tribunal de la concurrence d'examiner ces transactions au préalable et d'intervenir en cas de besoin. Mais, en tout temps, on s'assurera que la concurrence est toujours protégée.

[*Traduction*]

IMPERIAL OIL—LA NOUVELLE SELON LAQUELLE LA SOCIÉTÉ ÉCOULERAIT DU PÉTROLE SUR LE MARCHÉ AMÉRICAIN

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, je voudrais demander au ministre de la Consommation et des Corporations si le gouvernement voudrait examiner ce qui ressort d'une dépêche parue dans le *Winnipeg Free Press* de Winnipeg vendredi dernier, selon laquelle Imperial Oil écoulerait des centaines de milliers de litre d'essence diesel

au Dakota du Nord à des prix inférieurs au prix de gros aux États-Unis et à moins de la moitié des prix en vigueur à Winnipeg? Est-ce là une façon pour une entreprise privée de servir équitablement le marché canadien? Le ministre voudrait-il faire enquête?

[*Français*]

L'hon. Michel Côté (ministre de la Consommation et des Corporations et de Postes Canada): Monsieur le Président, je peux assurer mon collègue que de telles activités font justement l'objet d'études au niveau du directeur de la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions, et s'il possède des faits qui nous permettent de nous éclairer sur ce sujet de façon à faciliter la tâche du directeur, je serai heureux de les recevoir et j'agirai promptement.

• (1430)

[*Traduction*]

ON DEMANDE UNE ENQUÊTE

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, le ministre n'a pas répondu à ma question. Je lui demande si le gouvernement voudrait examiner une dépêche selon laquelle Imperial Oil écoule à bas prix de l'essence diesel de l'autre côté de la frontière? La chute des prix du diesel n'est pas équivalente à celle des prix de l'essence, la diminution étant de 2c. contre 9c. Ne conviendrait-il pas que le gouvernement examine la façon dont les pétrolières établissent les prix de gros pour veiller à ce que les consommateurs ne soient pas spoliés?

[*Français*]

L'hon. Michel Côté (ministre de la Consommation et des Corporations et de Postes Canada): Monsieur le Président, c'est la responsabilité du directeur de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions, tel que je l'ai précisé, de décider, effectivement, s'il y a matière à étude ou non. A ce que je sache, le directeur a toujours complété ses mandats avec énormément de célérité.

* * *

[*Traduction*]

LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

L'OFFRE DE PRISE DE CONTRÔLE DE GENSTAR PAR IMASCO—L'INCIDENCE POSSIBLE SUR LES DÉPOSANTS D'UNE SOCIÉTÉ DE FIDUCIE

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, je voudrais poser une question à la ministre d'État aux Finances. La ministre se souvient-elle de ce qui s'est passé dernièrement avec Greymac et il y a quelques années avec Seaway alors que des conflits d'intérêts ont fait perdre beaucoup d'argent aux personnes qui avaient fait des dépôts dans ces deux sociétés de fiducie? Ne voit-elle pas le même risque dans la reprise de la société Canada Trust?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je trouve les allégations du député un peu injustes. Nous avons dit que nous examinions la question. Nous avons présenté un projet de loi qui nous donne le pouvoir de prendre une ordonnance de ne pas faire, ce qui aurait changé la situation dans le cas de ces sociétés de fiducie. Nous avons élaboré notre programme législatif en fonction des problèmes qui se sont posés et de ceux qui risquent de se présenter. Je ne ferai aucun rapprochement entre Imasco et ce qui s'est passé au sujet de ces sociétés de fiducie.

LES RISQUES DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, la ministre n'admet-elle pas que le pouvoir de prendre une ordonnance de ne pas faire vient après coup et que dans le cas qui nous occupe, l'argent déposé de bonne foi au Canada Trust risque de faire l'objet de prêts intérieurs? Pourquoi la ministre tolère-t-elle une transaction qui risque d'entraîner des conflits d'intérêts?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, nous avons présenté cette série de mesures législatives pour empêcher des abus analogues à ceux auxquels le député a fait allusion. Nous avons tiré bien des leçons des problèmes du passé et c'est une des raisons pour lesquelles nous nous sommes empressés de présenter un projet de loi.

* * *

[*Français*]

L'EXPANSION INDUSTRIELLE RÉGIONALE

LA PAPETERIE DE MATANE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, je désire poser une question au ministre de l'Expansion industrielle régionale.

Monsieur le ministre, vendredi dernier le ministre des Richesses naturelles du Québec, M. Ciaccia, a été obligé de tenir une conférence de presse afin de vous supplier de respecter votre parole que vous lui avez donnée le 14 janvier dernier, afin de financer La Papeterie de Matane.

Le ministre peut-il nous dire s'il a signé aujourd'hui, ce matin, ou bien s'il entend signer aujourd'hui même l'entente qui permettrait de réaliser La Papeterie de Matane?

[*Traduction*]

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, à propos du projet de papeterie à Matane, le député sera sûrement intéressé d'apprendre que la société norvégienne nous a informés qu'elle ne sera pas en mesure d'accepter ou de rejeter le marché avant le mois de mai car elle fait l'objet d'une offre d'acquisition. Elle nous a demandé d'en tenir compte dans toutes négociations concernant la papeterie de Matane.

[*Français*]

L'ENTENTE PERMETTANT LA RÉALISATION DE LA PAPETERIE DE MATANE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, j'ai eu l'occasion de parler au ministre des Richesses naturelles du Québec, et j'ai l'impression que tous les deux ne sont pas sur la même longueur d'ondes.

J'aimerais savoir du ministre si, avant mercredi, et c'est la même question que je pose au ministre du Québec, le ministre aura signé l'entente afin de permettre la réalisation de La Papeterie de Matane? Oui ou non?

[*Traduction*]

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, je vais répéter ce que j'ai déjà dit. Il faut être deux pour signer un accord. La société norvégienne a fait savoir qu'elle ne sera pas en mesure de conclure quelque accord que ce soit ni de négocier sérieusement à l'égard de ce projet avant une date indéterminée en mai. En ce qui concerne le ministre québécois, je me suis entretenu à maintes reprises avec lui tant en personne qu'au téléphone. Les négociations se poursuivent sur ce que pourrait être la position fédérale et sur ce que pourrait être la position québécoise si la société norvégienne voulait aller de l'avant avec ce projet au mois de mai.

* * *

L'ADMINISTRATION

LA RUMEUR SELON LAQUELLE UNE SOCIÉTÉ DIRIGÉE PAR LE MINISTRE AURAIT REÇU UN PRÊT D'UNE BANQUE CORÉENNE

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): Monsieur le Président, la rumeur a couru, sans être démentie, qu'une société dirigée par le ministre de l'Expansion industrielle régionale avait reçu des prêts substantiels, en 1983, d'une banque coréenne qui appartenait en partie à Hyundai. Premièrement, le gouvernement va-t-il tenir compte du malaise que causent à de nombreux Canadiens les subventions et quotas privilégiés qui ont été accordés à Hyundai? Deuxièmement, le gouvernement va-t-il recommander la tenue d'une enquête judiciaire sur les liens entre les groupes de pression commerciaux coréens et le gouvernement?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, cette affaire laisse au moins soupçonner un conflit d'intérêts. Au nom du gouvernement, je puis informer le député qu'après discussion avec le ministre, je suis entièrement convaincu qu'il s'est conformé aux rigoureuses exigences des anciennes et des nouvelles lignes directrices sur les conflits d'intérêts.

Des voix: Bravo!

ON POSE UNE QUESTION AU MINISTRE

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): Monsieur le Président, je voudrais poser ma question une fois de plus au ministre.

Des voix: Oh, oh!

M. Langdon: Le ministre voudrait-il confirmer lui-même que la banque Hanil, qui appartient en partie à Hyundai, a prêté à son entreprise, York Centre, de fortes sommes par le passé . . .

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: A l'ordre. Le député connaît les règles qui régissent les questions concernant les responsabilités ministérielles. La parole est donc au député d'Oxford (M. Halliday).

* * *

LA JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA SANTÉ

L'APPUI DU GOUVERNEMENT

M. Bruce Halliday (Oxford): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. C'est aujourd'hui, le 7 avril 1986, la Journée internationale de la santé telle que proclamée par l'Organisation mondiale de la santé. Le ministre et le gouvernement ont-ils de nouvelles idées ou de nouveaux objectifs à nous proposer dans le domaine général de la santé pour marquer cet événement spécial?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, le député a toujours démontré un grand intérêt pour la santé, pour la prévention des maladies et pour les saines habitudes de vie au Canada et à l'échelle internationale. Je tiens donc à lui rappeler que notre objectif «La santé pour tous d'ici l'an 2000» tient toujours. Mais cette année nous avons comme slogan, la santé, c'est l'affaire de tous et chacun. Nous mettrons donc l'accent sur l'exercice, l'alimentation et les saines habitudes de vie. Je sais donc gré au député de souscrire à un programme que nous recommandons à tous les parlementaires.

* * *

L'AGRICULTURE

LE FINANCEMENT DE RECHERCHES SUR LES COULEURS DES VACHES LAITIÈRES

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Les agriculteurs s'inquiètent vivement de voir le gouvernement fournir près de 10 millions de dollars à de riches investisseurs américains, la Dreamstreet Limited, pour procéder à des recherches bidon tendant à comparer les couleurs des vaches laitières. Le ministre souscrit-il à ce projet qui a été approuvé en décembre dernier? Pourquoi le gouvernement a-t-il approuvé une escroquerie aussi évidente?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je suis au courant du projet dont parle le député. Il devrait également reconnaître qu'il s'agit là d'un groupe qui a choisi d'avoir recours à une disposition mise en oeuvre par le gouvernement précédent. En réalité, j'ai reçu un certain nombre d'instances de gens en faveur de ce projet. Un certain nombre de personnes ont également posé des questions. À cet égard, je me suis mis en rapport avec le directeur général de l'association holstein-friesian du Canada. J'attends sa recommandation définitive.

Questions orales

L'APPROBATION DU PROJET

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, le ministre pourrait-il nous expliquer pourquoi il a annulé la décision des fonctionnaires de son ministère et approuvé ce projet alors que le Dr Réjean Bouchard, le coordonnateur de la recherche sur les animaux a déclaré que tous ceux qui avaient été consultés sur ce projet n'ont pas voulu y toucher? Le ministre essaie-t-il vraiment de payer ces gens à ne rien faire en utilisant pour ce faire 10 millions de dollars des deniers publics?

• (1440)

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, j'ignore au juste d'où le député tient ses renseignements. Il sait fort bien que le ministère de l'Agriculture n'a pas, bien entendu, approuvé ce projet.

* * *

[*Français*]

LES JEUNES

L'ANNONCE D'UN PROGRAMME—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, Bill Fox a déclaré que le premier ministre ne savait pas ce qu'il faisait lorsqu'il a promis un programme pour les jeunes avant la fin de l'année financière et que les deux ministres qui se renvoient la balle affirmaient mettre sur pied un conseil consultatif qui les conseillerait sur le programme pour les jeunes.

Y a-t-il quelqu'un, n'importe qui, peut-être la ministre d'État (Jeunesse) qui peut expliquer aux jeunes comment ils peuvent prendre le gouvernement au sérieux lorsque le président de ce fameux conseil consultatif avoue ne pas avoir beaucoup de temps à y consacrer?

[*Traduction*]

M. Hnatyshyn: Vous avez dû répéter pendant toute la fin de semaine.

[*Français*]

L'hon. Andrée Champagne (ministre d'État (Jeunesse)): Monsieur le Président, on me permettra tout d'abord de féliciter fortement mon collègue de Windsor—Walkerville pour les efforts extraordinaires qu'il fait dans la langue de Molière.

Des voix: Bravo!

[*Traduction*]

Mme Champagne: Si je l'ai bien compris, monsieur le Président . . .

Des voix: Oh, oh!

Mme Champagne: . . . le député me demande de lui répéter que le taux de chômage chez les jeunes a diminué de 2.5 p. 100 depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement. Nous continuerons à . . .

Des voix: Bravo!

M. le Président: À l'ordre. Une brève question supplémentaire.

M. McCurdy: Monsieur le Président, les représentants du gouvernement comptent-ils réitérer cette bêtise ou mentir aux jeunes Canadiens ou encore déformer la vérité . . .

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: À l'ordre. Le député sait qu'il ne peut pas . . .

M. McCurdy: Je retire ce que j'ai dit, monsieur le Président. En vue d'obtenir une réponse . . .

M. le Président: À l'ordre. À l'ordre. Passons au député suivant.

M. McCurdy: N'est-il pas possible . . .

M. le Président: À l'ordre.

M. McCurdy: N'est-il pas possible au gouvernement de donner une réponse simple . . .

M. le Président: À l'ordre. Passons au député suivant, je vous prie. Je donne la parole au député de Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est.

M. Allmand: Monsieur le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor.

M. McCurdy: N'est-il pas possible d'obtenir une réponse simple du gouvernement aux questions qu'on lui pose? Je demande . . .

Une voix: Ou il est sourd ou il est bête, ou les deux.

M. le Président: À l'ordre.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

LES SOMMES OFFERTES POUR ENCOURAGER DES CADRES À PRENDRE UNE RETRAITE ANTICIPÉE

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor (M. de Cotret). Sait-il que la Société des postes vient d'offrir à près d'une centaine de cadres, pour les encourager à prendre une retraite anticipée, jusqu'à $14,000 destinés à remplacer les prestations d'assurance-chômage qu'a supprimées la ministre de l'Emploi? Le ministre trouve-t-il que ce soit justifié, et comment explique-t-il que cette offre n'ait été faite qu'à un seul groupe de fonctionnaires et non pas à tous les autres, et notamment les retraités des forces armées?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, nous avons offert des encouragements à la retraite anticipée à divers groupes de la fonction publique, selon leurs besoins particuliers, en conformité de notre programme d'adaptation du milieu du travail que nous comptons poursuivre pendant la durée de notre programme de compression des effectifs jusqu'en 1990-1991.

LE PROGRAMME OFFERT PAR LE GOUVERNEMENT

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est): Monsieur le Président, cet encouragement est-il spécialement destiné à remplacer les prestations d'assurance-chômage supprimées depuis, et le ministre croit-il qu'il soit juste d'offrir ce programme seulement aux cadres et non pas à tous les employés, et notamment les retraités des forces armées?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, chaque cas est jugé séparément. Il y a déjà eu un programme de ce genre à l'intention des hauts fonctionnaires et un autre à l'intention des préposés à l'entretien engagés par le ministère des Travaux publics. Chaque cas sera examiné séparément. Nous visons l'équité et la justice pour tous.

* * *

L'ÉNERGIE

ON PROPOSE D'ACCORDER DES RABAIS AUX AUTOMOBILISTES QUI PAIENT LEUR ESSENCE COMPTANT

M. Reginald Stackhouse (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, en l'absence de la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, je poserai ma question à son secrétaire parlementaire. Dans diverses régions des États-Unis, certaines sociétés pétrolières accordent des rabais aux automobilistes qui paient comptant au lieu d'utiliser leur carte de crédit. Étant donné que la ministre défend les intérêts des automobilistes, demandera-t-elle aux sociétés pétrolières au Canada de songer à adopter cette politique pour aider les automobilistes qui paient déjà des prix exorbitants?

M. John McDermid (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, la ministre a déclaré clairement à maintes reprises qu'elle n'interviendrait pas directement sur le marché. Elle ne conseillerait pas plus à une compagnie d'agir de la sorte qu'elle ne conseillerait à un chemisier d'accorder un rabais à ses clients qui paient comptant au lieu d'utiliser une carte de crédit.

* * *

LES FINANCES

LES TRAVAILLEURS LICENCIÉS PAR GRIFFITH MINE—LE REFUS D'ACCORDER DES ALLÉGEMENTS FISCAUX

M. John Parry (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances qui, le 25 mars, a défendu sa décision de ne pas accorder d'allégements fiscaux aux travailleurs licenciés par Griffith Mine en déclarant que les perspectives d'embauche par de gros employeurs de la région ne manquaient pas, et en citant Campbell Mines. Comme le rapport de la mission Anderson chargée par le gouvernement d'étudier les répercussions des licenciements et la situation des principaux employeurs montre que ceux-ci n'ont pas de plans d'embauche importants, le ministre est-il maintenant disposé à revenir sur sa décision et à accorder ces allégements fiscaux à ces travailleurs ou, à défaut, est-il prêt à rendre publics les critères en vertu desquels il aurait l'intention de le leur refuser?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, d'après mes informations, 117 des 300 travailleurs licenciés par Griffith Mine ont déjà trouvé un autre travail. Le critère utilisé pour prendre une telle décision est que ce soit l'unique industrie d'une ville qui ferme ses portes. Ce fut le cas à Gagnon, mais ce n'est pas le cas à Ear Falls.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. John Parry (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, le ministre doit bien savoir que la très grande majorité de ces gens-là ont été obligés de partir pour trouver du travail. Peut-il expliquer à la Chambre des communes, aux habitants de Ear Falls et aux travailleurs de Griffith pourquoi il n'y a pas eu de consultation comme il l'avait promis dans son exposé économique de novembre 1984?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député a posé une question sur les dispositions existantes. Je dois lui préciser que la Loi de l'impôt sur le revenu prévoit déjà un certain nombre de dispositions d'aide aux travailleurs déplacés, et je vais les lui énumérer: protection des indemnités de cessation d'emploi dans les REER, application de la déduction du revenu de pension aux prestations supplémentaires de pension, déduction des frais de déménagement et exemption fiscale d'un certain type de . . .

M. le Président: À l'ordre, s'il vous plaît.

* * *

[*Français*]

LA FONCTION PUBLIQUE

LA PRÉSUMÉE SOLLICITATION DE FONDS À DES FINS POLITIQUES

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre et a trait à la pratique récente du parti conservateur de solliciter des fonds des fonctionnaires. Pourquoi le gouvernerment qui n'a pas tenu sa promesse d'accorder des droits politiques aux fonctionnaires fédéraux permet-il cette sollicitation de fonds dans les bureaux même du gouvernement? Est-ce que le vice-premier ministre peut nous dire pourquoi cette double mesure, pourquoi n'intervient-il pas pour défendre cette sollicitation qui pourrait être en bris des règlements de la Fonction publique?

[*Traduction*]

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, en tant que chef adjoint du parti progressiste conservateur du Canada, je peux informer le député que nous menons une campagne de financement parfaitement honnête, mais très productive et très dynamique dans toutes les régions du pays.

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE PRÉSENTER UN PROJET DE LOI

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, comme le gouvernement semble prêt à faire de légères entorses au règlement pour la campagne de financement du parti conservateur et qu'il semble vouloir accorder la liberté politique aux fonctionnaires, le vice-premier ministre . . .

M. le Président: J'accepte la question, mais elle doit porter sur la politique gouvernementale.

M. Boudria: Le vice-premier ministre peut-il annoncer qu'il va immédiatement présenter un projet de loi autorisant les fonctionnaires à qui il demande de l'argent à participer pleinement au processus politique?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, il s'agit, je crois, d'une affaire en cours d'instance, mais je rappelle toutefois au député que, comme bien d'autres personnes, au Canada et à la Chambre des communes, j'ai moi-même reçu des lettres de son chef et du chef du Nouveau parti démocratique demandant la même chose que notre parti, même si nous l'avons fait un peu tardivement, je le reconnais.

Des voix: Oh, oh!

M. Hnatyshyn: Mes électeurs me font parvenir des exemplaires des lettres d'Ed Broadbent.

M. Deans: Nous avez-vous envoyé de l'argent?

M. Benjamin: Envoyez de l'argent et nous cesserons d'écrire.

* * *

L'ÉNERGIE

L'IMPÔT SUR LES REVENUS PÉTROLIERS

M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway): Monsieur le Président, je voudrais adresser une question au ministre des Finances parce que les 21 représentants conservateurs de l'Alberta à la Chambre des communes sont trop peureux pour défendre les intérêts de leur province.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: À l'ordre.

M. Benjamin: Ce n'est pas antiparlementaire.

• (1450)

M. le Président: J'autorise la question mais je rappelle au député qu'il n'est pas permis de passer des commentaires sur les autres députés.

M. Waddell: Le ministre des Finances s'oppose-t-il à ce que la ministre de l'Énergie accepte demain, quand elle rencontrera le ministre albertain de l'Énergie, M. Zaozirny et le premier ministre Devine de la Saskatchewan, de supprimer immédiatement l'impôt sur les recettes pétrolières et gazières?

L'hon. Michael Wilson (Ministre des Finances): Monsieur le Président, je ferais remarquer au député que ce sont les représentants albertains qui, à mon avis, appuient le plus vigoureusement l'économie albertaine et l'industrie pétrolière et gazière en particulier, qu'ils siègent de l'autre côté ou de ce côté-ci de la Chambre.

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Tout ce que le député a dit à ce sujet n'est qu'un tas de lamentations. L'autre côté n'a rien proposé de positif.

M. le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Une question supplémentaire. Juste une.

LE PROJET D'USINE DE VALORISATION

M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway): Monsieur le Président, le gouvernement actuel est-il toujours disposé à garantir les prêts nécessaires au projet d'usine de valorisation de Lloydminster? Voilà une proposition positive pour vous, Michael.

L'hon. Michael Wilson (Ministre des Finances): Monsieur le Président, j'en suis très reconnaissant au député, mais quelqu'un d'autre l'a déjà faite il y a quelques années. Le but de la rencontre de demain est de discuter d'une grande variété de questions relatives à la situation très sérieuse qui règne dans l'ouest du Canada et particulièrement en Alberta. Des questions ayant une incidence sur le projet d'usine de valorisation seront abordées. Cependant, pour en revenir à ce que le député a dit tout à l'heure, je ferais remarquer que les principaux bénéficiaires de la première mesure qu'il a proposée seraient les grandes multinationales.

LE PRIX DU MAZOUT

M. Barry Turner (Ottawa—Carleton): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire parlementaire de la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. La ministre de l'Énergie a écrit il y a plusieurs mois aux sociétés pétrolières pour leur demander de faire profiter les consommateurs de la baisse du prix de l'énergie, et nous avons vu certaines baisses du prix de l'essence à la pompe. Toutefois, pourquoi n'avons-nous pas vu baisser aussi le prix du mazout avant que nous n'ayons à refaire le plein avec du mazout coûteux?

M. John McDermid (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je remercie le député d'avoir posé cette question. La ministre a bien dit être convaincue que les économies se répercuteront non seulement sur le prix de l'essence à la pompe, mais aussi sur les prix du mazout et du carburant diesel, une fois que les détaillants auront épuisé leurs stocks coûteux. Nous comptons voir se répéter le même genre de mesure que la réduction du prix de l'essence à la pompe, qui est maintenant de quelque 48c. le gallon.

* * *

L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE

LA FABRICATION DE MÉDICAMENTS NON BREVETÉS—LES CONSULTATIONS DU GOUVERNEMENT

M. George Baker (Gander—Twillingate): Monsieur le Président, le ministre de la Consommation et des Corporations a déclaré le 17 mars à la Chambre: «nous sommes en train de terminer notre processus de consultation» à propos de la possibilité de restreindre la fabrication de médicaments non brevetés. Est-ce que dans le cadre de ce processus de consultation, dont il a dit il y a trois semaines qu'il était en train de se terminer, on consulte les gens les plus importants qui seront touchés par cette décision, les consommateurs canadiens moyens?

[*Français*]

L'hon. Michel Côté (ministre de la Consommation et des Corporations et de Postes Canada): Monsieur le Président, nous avons procédé évidemment au cours des derniers mois à une vague série de consultations et, évidemment, dans ces consultations, nous avons eu des entretiens avec divers membres de compagnies pharmaceutiques et génériques ainsi que du côté des consommateurs.

[*Traduction*]

L'INCIDENCE SUR L'EMPLOI

M. George Baker (Gander—Twillingate): Monsieur le Président, le ministre a déclaré ceci également, en parlant de la décision: «Nous veillerons à ce qu'elle crée des emplois et attire des investissements au Canada». Si le gouvernement adopte une loi qui aura pour effet d'acculer à la faillite les fabricants de médicaments non brevetés, comment pourra-t-on créer des emplois et compenser la hausse massive des prix que devront payer les consommateurs canadiens moyens?

[*Français*]

L'hon. Michel Côté (ministre de la Consommation et des Corporations et de Postes Canada): Monsieur le Président, je le répète, parce que je l'ai dit à plusieurs reprises, lorsque la politique sera évidemment rendue publique et lorsqu'elle sera entérinée par le Cabinet, nous aurons une politique qui justement répondra aux besoins des consommateurs en même temps qu'elle favorisera la création d'emplois au Canada et les investissements des compagnies.

[*Traduction*]

LA LOI DE STABILISATION CONCERNANT LE GRAIN DE L'OUEST

LA DATE DE L'ANNONCE DES PAIEMENTS

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé. Le programme de stabilisation du prix des grains de l'Ouest donnera lieu d'ici quelques semaines, je l'espère, à des paiements de quelque 500 millions de dollars qui combleront tout au moins le manque à gagner des producteurs de céréales l'an dernier. Le ministre compte-t-il annoncer les paiements de stabilisation en même temps que le prix initial des grains, afin d'atténuer les difficultés que causera la faiblesse inouïe des prix? Quand fera-t-il cette annonce?

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Monsieur le Président, le député a raison. Le gouvernement a modifié la loi il y a tout juste un an afin de permettre des paiements provisoires. Nous sommes en train de décider si nous allons verser ces paiements. Nous espérons obtenir les chiffres assez tôt pour que les producteurs touchent l'argent d'ici le 1er mai. À propos de prix initial, j'aimerais que le député me donne son avis d'agriculteur. Sachant fort bien que les prix des céréales ne sont pas très avantageux, pense-t-il que nous devrions annoncer les deux mesures en même temps?

LES PAIEMENTS D'APPOINT

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, quand le ministre annoncera les prix initiaux, sera-t-il aussi question de paiements d'appoint afin de compenser la faiblesse des prix et les pertes découlant de la nouvelle loi agricole des États-Unis? Se conformera-t-il aux recommandations du groupe consultatif et annoncera-t-il aussi ces versements?

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Monsieur le Président, le cours mondial des céréales est catastrophique. On ne peut attribuer entièrement la situation à la loi américaine. Les pays de la Communauté européenne ont une production excédentaire, ce qui est la grande cause de l'effondrement des prix. Les Américains n'ont fait que réagir aux mesures prises par les Européens. Nous explorons toutes les possibilités en vue de venir en aide aux céréaliers de l'Ouest et des autres régions du Canada. L'un des moyens dont nous disposons est justement la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest, que le député a mentionnée dans sa première question.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LA COMMISSION FORGET—ON DEMANDE UN RAPPORT PROVISOIRE SUR LE REVENU DE PENSION

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. D'après les comptes rendus des médias, le rapport de la Commission Forget ne sera pas remis avant la fin de septembre 1986. Je sais que la ministre est consciente des préoccupations des pensionnés au Canada, notamment ceux des Forces armées

canadiennes. Pourrait-on prier la Commission Forget de présenter un rapport provisoire sur le revenu de pension afin de permettre de régler la question le plus tôt possible?

Des voix: Bravo!

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, la Commission Forget me présentera un rapport préliminaire à la fin de juin, comme il a toujours été entendu. Le rapport complet sera déposé d'ici l'automne prochain. J'ai donc demandé à la Commission Forget, comme le député le sait, d'examiner plus précisément cette question et de me faire rapport à ce moment-là.

* * *

[*Français*]

LES ARTS

LA DISTRIBUTION DE FONDS AUX ARTISTES

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Communications. Le gouvernement semble avoir un plan bien défini pour décourager les créateurs de notre pays, en particulier ceux qui s'expriment en français. Depuis un mois, coup sur coup, Radio-Canada et le CRTC ont diminué les possibilités pour nos chansonniers, artistes, acteurs, et ainsi de suite, de se faire connaître et apprécier sur les ondes. Voici donc ma question. Sur quelle logique le ministre s'appuie-t-il pour distribuer quelques millions de dollars aux artistes afin de développer leurs talents et en même temps leur couper les tremplins les plus recherchés et les plus efficaces pour faire connaître ces talents?

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): Monsieur le Président, les crédits parlementaires à la Société Radio-Canada tel qu'indiqué dans le Budget principal des dépenses sont de 869.5 millions de dollars, soit une hausse de près de 3 p. 100 par rapport à l'an dernier.

Deuxièmement, pour ce qui est de l'industrie du disque, le ministre des Finances a alloué des sommes importantes dans ce secteur et le gouvernement devrait être en position d'annoncer une politique après consultation avec le milieu concerné dans les semaines qui viennent.

Mme Finestone: Malheureusement, monsieur le Président, je ne trouve pas réponse à ma question.

LA POSITION DU MINISTRE

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, que va faire le ministre maintenant que les artistes et les techniciens se retrouveront sans métier et sans travail à cause de la diminution du contenu français, de 75 p. 100 en 1973 jusqu'à 50 . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît!

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): Monsieur le Président, le CRTC a annoncé une nouvelle politique dans ce secteur et le gouvernement en est informé, il est en discussion avec les milieux concernés et, comme je vous le dis, c'est relié aux entreprises du disque parce que les sociétés, en général, se servent des disques pour remplir les quotas. Alors, il s'agit d'abord et avant tout d'un problème de production dans le domaine du disque et c'est dans ce sens-là que le ministre des Finances a annoncé un budget supplémentaire et qu'une politique devrait être annoncée d'ici quelques semaines.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît!

• (1500)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LE TRIBUNAL DE LA CONCURRENCE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Côté (Langelier): Que le projet de loi C-91, ou Loi constituant le Tribunal de la concurrence et modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et la Loi sur les banques et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Le cabinet peut-il tenir sa réunion ailleurs qu'ici?

A l'ordre, s'il vous plaît. Tous ceux qui ont des réunions à tenir auraient-ils l'obligeance de le faire ailleurs qu'ici? Le député pourrait peut-être permettre à son collègue de prendre la parole.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, lorsque j'ai pris la parole plus tôt aujourd'hui, j'ai fait valoir le plus clairement possible que nous, députés néo-démocrates, et nos commettants nous opposons vivement au pouvoir énorme et sans cesse croissant qui réside maintenant entre les mains de quelques rares individus et sociétés au Canada, pouvoir qui s'accroît à un rythme alarmant. Les vues que j'ai exposées ne sont pas uniquement celles des néo-démocrates.

J'attire l'attention des députés sur un article qui a paru dans le *Toronto Star*, le 19 mars 1986. Permettez-moi de ne vous citer que quelques paragraphes de cet article de Diane Francis:

> Neuf familles ont droit de regard sur 46 p. 100 des actions des plus importantes sociétés inscrites à la Bourse de Toronto, si l'on en croit une étude menée récemment par les directeurs des principales banques canadiennes.

Ces «grands banquiers» sont représentés par l'Association des banquiers canadiens dont le président, M. Robert MacIntosh, a déclaré ceci:

> Le taux de concentration est dangereux.
>
> Les neuf familles en question comprennent les empires de Kenneth Thomson, Edward et Peter Bronfman, Edgar et Charles Bronfman, Paul Desmarais, la famille Reichmann, Galen Weston, Conrad et Montegu Black, Ron Southern de Calgary et les frères Siemen de Calgary . . .

En outre, le rapport signale que deux autres énormes institutions financières—la Laurentian Mutual Assurance Co. et les Caisses Populaires Desjardins—ont des actifs qui rivalisent avec ceux des banques à charte . . . Robin Korthals, président de la Banque Toronto-Dominion a déclaré: «Ce qui inquiète le plus les banques, c'est que leurs rivaux dans le domaine des services financiers—les compagnies d'assurance, les sociétés de fiducie ou les fonds mutuels—ne sont pas liés par les mêmes règles de participation que les banques, mais devraient l'être . . .

Personne ne peut posséder plus de 10 p. 100 d'une banque à charte canadienne; et les banques, à leur tour, ne peuvent posséder plus de 10 p. 100 de sociétés exerçant leur activité dans d'autres secteurs que celui des banques . . .

Les banquiers s'inquiètent non seulement de l'ampleur croissante que prennent ces institutions financières appartenant à des familles, mais aussi de la concentration des entreprises; ainsi des sociétés de fiducie, des compagnies d'assurances ou de fonds mutuels sont rattachées à des entreprises non financières.

C'est précisément ce dont je parlais et c'est pourquoi tant de questions ont été posées aujourd'hui au sujet de la prise de contrôle probable de Genstar, et par conséquent, de Canada Trust par Imasco.

Je voudrais vous faire part dans le peu de temps qui me reste de ce qui se passe depuis quelques années, monsieur le Président. Je veux parler des fusions importantes au Canada dans lesquelles la valeur de la transaction est supérieure à 500 millions de dollars. La période visée va de 1979 à 1985.

En 1979, Petro-Canada a pris le contrôle de la Pacific Petroleum Ltd. pour 1.4 milliard de dollars; Woodbridge Co. Ltd., c'est-à-dire Thomson, a fait l'acquisition de la Compagnie de la Baie d'Hudson pour 641 millions de dollars; Carter Oil and Gas Co. Ltd. a absorbé Hamilton Bros. Petroleum Corp. pour 522 millions de dollars et Dome Petroleum Ltd. a pris le contrôle de Mesa Petroleum Ltd. pour 640 millions de dollars.

En 1980, Hiram Walker-Gooderham and Works Ltd. a fait l'acquisition de Consumers Gas Co. pour 1.2 milliard de dollars; Dome Petroleum Ltd. a pris le contrôle de Kaiser Petroleum Ltd. pour 700 millions de dollars et British Columbia Resources a fait l'acquisition de Kaiser Resources Ltd. pour 665 millions de dollars.

En 1981, Petro-Canada a fait l'acquisition de Petrofina au coût de 1.4 million de dollars; Olympia & York Development a fait l'acquisition de Abitibi-Price pour 618 millions; la Sulpetro a acheté la CanDel Oil au coût de 546 millions; et Noranda Mines a fait l'acquisition de MacMillan Bloedel au coût de 626 millions. Dome Petroleum a acheté Hudson's Bay Oil and Gas au coût de 2 milliards; Canadian Pacific Enterprises Ltd a acheté Canadian International Paper au coût de 1 milliard; Brascade Resources a acheté Noranda Mines au coût de 1.6 milliard; la Société de développement des corporations du Canada a acheté Texasgulf au coût de 2.2 milliards.

En 1983, Bell Canada a acheté TransCanada Pipe Lines au coût de 600 millions; Olympia & York Developments a acheté Gulf Canada au coût de 2.8 milliards; Gulf Canada a acheté Abitibi-Price au coût de 1.2 milliard; Petro-Canada a acheté Gulf Canada au coût de 880 millions; et Genstar a acheté la Canada Trustco au coût de 1.2 milliard. Ce n'est là qu'un inventaire partiel des transactions faites par les grandes entreprises, monsieur le Président.

À l'instar des banquiers et de nombreux députés conservateurs, je suis d'avis que cette tendance n'a pas rendu service au pays. Elle n'a pas favorisé la création d'emplois nouveaux et n'a pas non plus accru notre compétitivité. Il est temps que le gouvernement intervienne et propose une mesure législative qui permette aux Canadiens d'avoir leur mot à dire dans la prise de décisions concernant l'expansion économique future.

M. Bill Domm (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations et de Postes Canada): Monsieur le Président, je pensais qu'il serait peut-être bon de signaler que le projet de loi C-91 sur lequel se penche aujourd'hui la Chambre a 85 pages. Je voudrais revenir sur une déclaration du député de Papineau (M. Ouellet), ancien ministre de la Consommation et des Corporations, et je souhaiterais pour cela le citer au mieux de ma mémoire. Il a dit que le gouvernement conservateur avait mis trop longtemps, et il a demandé pourquoi il avait mis si longtemps à présenter une mesure législative sur la concurrence. Ou le député de Papineau choisit délibérément d'oublier l'historique de ce projet de loi, ou il refuse d'admettre que c'est lui-même qui a présenté à la Chambre, sans succès, des modifications au projet de loi sur la concurrence dont nous discutons aujourd'hui sous la forme du projet de loi C-91.

Selon lui, ce projet de loi C-91 ne va pas assez loin, mais c'est mieux que rien. Si ce projet de loi est mieux que rien, monsieur le Président, je présume alors peut-être que celui qu'avait présenté le gouvernement libéral et le ministre en exercice à l'époque valait moins que rien. Mais, ce qui a ajouté encore à ma confusion quant à la position effective du député sur ce projet de loi, dont le besoin se fait cruellement sentir, le député a dit souhaiter qu'on aille de l'avant. Nous aurons l'occasion de répondre à quelques-unes des questions de l'ancien ministre de Papineau. J'espère que nous allons pouvoir procéder rapidement à la deuxième lecture afin de faire ce que le critique du NPD, le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow), nous accuse de n'avoir pas fait, c'est-à-dire écouter les gens auxquels il prétend que nous n'avons accordé aucune attention ces derniers 19 mois. Le député de Winnipeg-Nord dit que nous n'avons pas écouté les consommateurs et les petits hommes d'affaires, et qu'il bloquera ce projet de loi aussi longtemps qu'il le pourra, tant que nous n'aurons pas entendu ces gens-là.

• (1510)

Je pense qu'il est bon de signaler qu'en juillet et en août 1985 nous avons eu des consultations approfondies avec des groupes représentant de grandes et de petites entreprises. Les députés de l'opposition ont laissé entendre dans le débat de ce matin que nous nous adressions plutôt aux grosses sociétés qu'aux petites, que nous nous intéressions plus aux banques qu'aux entrepreneurs et aux petites et moyennes entreprises qui sont le moteur de la croissance économique du Canada.

J'ignore si la Chambre de Commerce de Winnipeg représente uniquement les banques, mais je sais que la Chambre de Commerce de Peterborough rassemble 800 représentants de tous les secteurs de l'économie. Outre les banquiers, il s'agit aussi d'agriculteurs et de petits hommes d'affaires qui se préoccupent notamment d'occuper une place prépondérante sur le marché et de pouvoir concurrencer avec leurs PME les grandes sociétés. Ils sont les premiers à reconnaître qu'en 16 ans de domination libérale de notre économie, et à travers des politiques mises sur pied à la Chambre des communes en collaboration avec le NPD, la législation de la concurrence n'a pas changé sensiblement.

Des députés nous ont dit que nous n'avons pas travaillé assez vite et que nous n'avons pas consulté les gens. Je les renvoie aux propos du ministre de la Consommation et des Corporations (M. Côté) qui a dit que nous avions consulté le Conseil d'entreprises pour les questions d'intérêt national, la Chambre du commerce du Canada, l'Association des consommateurs du Canada, l'Association des manufacturiers canadiens, l'Association du Barreau canadien, l'Association des fabricants canadiens de produits alimentaires, la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, la Fédération canadienne des détaillants indépendants de produits pétroliers et l'Association canadienne de commercialisation des produits pétroliers du Canada.

Assurément il est facile d'admettre non seulement qu'il y a eu amples consultations depuis 19 mois, mais que le gouvernement précédent l'avait fait pendant 16 ans. Depuis 1979 que je siège à la Chambre, au moins deux ministres de l'ancien gouvernement ont présenté des modifications à la loi. Pendant 75 ans, la Loi sur la concurrence a connu très peu de changements. Nous devons nous contenter d'une loi désuète qui rend presque impossible toute condamnation pour cause de position prépondérante, de complot ou toute autre raison, dont l'objet serait de venir en aide aux petits exploitants. Il est difficile de prouver que la grande entreprise peut tirer profit de sa position prépondérante sur le marché. Si la loi actuelle avait plus de mordant, il y aurait sûrement quelques condamnations. Je ne pense pas qu'il y ait un seul député de l'un ou l'autre parti qui n'estime pas que des modifications s'imposent à la Loi sur la concurrence afin de rendre la vie un peu plus facile aux petits exploitants.

L'objectif fondamental est simple. Nous avons besoin au Canada d'une charte d'affaires. Nous avons besoin de règles facilement applicables. Le gouvernement doit s'engager à modifier la loi et, à l'avenir, il faut qu'il y ait un processus de consultation permanent. la Loi sur la concurrecne doit être constamment adaptée aux besoins courants.

Le ministre de la Consommation et des Corporations a exposé quelques-unes des grandes lignes du projet ce matin. L'ancien ministre de la Consommation et des Corporations, le député libéral de Papineau, a reconnu que ces changements s'imposaient. Ce projet n'est peut-être pas parfait, mais je suis certain que l'ancien ministre admettra que le projet qu'il avait présenté lui-même ne renfermait pas tout ce qu'il souhaitait. Pourtant, je pense que d'une façon générale nous convenons tous que des changements s'imposent, et s'imposent d'urgence.

Comme nous l'a expliqué le ministre ce matin, nous avons besoin d'une charte commerciale parce que nous reconnaissons que ce sont les petites entreprises qui doivent donner le ton. Ces entreprises emploient au plus 50 personnes et leurs ventes atteignent 2 millions par année. Il faut modifier la loi de façon à ce que ce secteur continue de contribuer au bien-être de notre pays.

Je me demande si nous nous rendons compte que la petite entreprise est responsable d'une large part de la production économique. Quatre-vingt dix sept pour cent des entreprises tombent dans cette catégorie. Sur 100 travailleurs Canadiens, 47 sont employés dans une petite entreprise. En outre, monsieur le Président, ce secteur a joué un rôle important dans la reprise actuelle. Depuis les dernières élections, depuis 19 mois, on a créé 580,000 emplois. De ce nombre, 194,000, soit le tiers, l'ont été dans le secteur des services, secteur où l'on rencontre 98 p. 100 de petites entreprises. En somme, la petite entreprise aura un rôle important à jouer dans l'avenir économique de notre pays, comme dans tout autre pays capitaliste. Son rôle est indispensable. Il faut d'ailleurs protéger et favoriser sa participation. L'objet de plusieurs des principaux amendements proposés aujourd'hui devrait nous permettre de le faire plus efficacement.

Je voudrais parler tout d'abord des sociétés qui abuseraient de leur position de force; autrement dit, qui concentreraient les forces normales du marché pour restreindre la concurrence. Pour le commun des mortels, les termes «grand» et «mauvais» ne sont pas forcément synonymes. Bien des entreprises ont pris énormément d'expansion parce qu'elles étaient très rentables. Nous en avons des exemples au Canada même dans le domaine des télécommunications. Certaines compagnies sont devenues des multinationales géantes parce qu'elles ont pris de vitesse leurs concurrentes en lançant de nouveaux produits sur les marchés. Il faut parfois avoir les reins solides pour faire de la prospection et pour miser sur la recherche et le développement. Et c'est souvent ce qu'il faut aussi pour prendre des décisions audacieuses à grande échelle.

Les lois sur la concurrence ne visent pas le pouvoir commercial comme tel, mais les abus qu'on en fait. Ainsi, les amendements à l'étude ont explicitement pour but de décourager les pratiques anticoncurrentielles par nature. Toute décision tendant à un rendement concurrentiel supérieur sera considérée comme étant fondée. Mais comme dans n'importe quel autre domaine, il arrive qu'on abuse des pouvoirs conférés par le marché notamment en fermant la porte à de nouveaux concurrents, en leur coupant les vivres ou encore en pratiquant des mesures de «prédation». J'en ai vécu moi-même l'expérience au cours des 25 années que j'ai passées dans une petite entreprise alors qu'il n'y avait aucune loi pour empêcher de tels abus.

La présente mesure propose de traiter tout abus commis dans l'exercice d'un monopole comme une question de droit civil et non pas comme une infraction criminelle. Cette dernière méthode a déjà été tentée en vain comme l'a rappelé le ministre. En effet, selon le droit criminel, il faut établir la culpabilité au-delà de tout doute raisonnable. Or, l'abus d'un monopole est souvent une question de perspective puisqu'on s'intéresse surtout à l'affaiblissement éventuel de la concurrence. Mais statuer à partir d'une hypothèse est contraire au droit criminel.

• (1520)

En outre, les questions de monopole débouchent souvent sur des considérations économiques fort complexes que les instances pénales connaissent mal. Or, un tribunal de la concurrence composé de juges de la Cour fédérale et de profanes disposera de toutes les compétences nécessaires pour statuer sur les abus commis par des sociétés en position de force dans le cadre d'une procédure judiciaire juste et équitable.

L'approche pénale présente un autre inconvénient. Elle ne donne pas beaucoup de marge de manoeuvre pour remédier à un problème, car elle met l'accent sur le châtiment plutôt que sur le remède, c'est-à-dire sur les peines pour les dommages déjà causés. Sous le régime du droit civil, sous lequel on s'occupera de ces questions en vertu de la loi modifiée, il sera possible au tribunal de faire mettre fin à la pratique elle-même en rendant une ordonnance de ne pas faire, par exemple, ou en dernier

recours, au besoin, en obligeant le coupable à se départir d'éléments d'actifs ou d'actions pour rétablir la concurrence dans le marché.

La mesure à l'étude nous donnera également une loi capable de réprimer plus efficacement les agissements anti-concurrentiels. La loi modifiée fournira des exemples de ces pratiques pour guider le tribunal. Une telle liste d'exemples a toujours été très importante et précieuse pour le monde de la petite entreprise.

Les autres améliorations concernent l'objectif des dispositions. À certains égards, la loi actuelle passe à côté de la question. Ces modifications réorientent l'intérêt sur le véritable problème. Par exemple, les dispositions de la loi actuelle relatives au monopole portent sur des situations où le pouvoir dans le marché sera exploité ou semble devoir être exploité, et je cite, «au détriment du public». Cela ne donne vraiment pas aux tribunaux un cap bien précis sur lequel se guider. Cela ne fait pas poser à l'égard du monopole la question vraiment cruciale: «Cette pratique a-t-elle ou non pour effet de réduire la concurrence?»

Voilà qui explique pourquoi, comme nous l'avons entendu dire si souvent ces derniers jours, on n'a vu qu'une seule condamnation pour monopole en 75 ans. Ces changements mettront l'accent sur la question et, ce faisant, ils nous donneront un meilleur outil avec lequel défendre les petites entreprises en pleine croissance contre l'abus de position dominante dans le marché de la part de leurs rivales plus importantes.

Un autre aspect du projet de loi qui concerne directement la petite entreprise est celui du complot. Il préoccupe la petite entreprise au plus haut point. Les dispositions relatives au complot sont, évidemment, le pivot de la loi sur la concurrence. C'est le comportement anti-concurrentiel le plus pernicieux, l'activité à laquelle un gang doit se livrer avant de se liguer pour réduire indûment la concurrence. Le complot, aux termes de ces modifications, reste ce qu'il a toujours été: une grave infraction criminelle.

Idéalement, cs dispositions devraient avoir un effet dissuasif. Elles devraient étouffer le complot dans l'oeuf. Dans les cas où les comploteurs ne se laissent pas intimider, la loi doit donner les moyens de les poursuivre en justice. Les articles de la loi actuelle sur le complot ont assez bien opéré. Vieux d'un siècle, ils sont maintenant dépassés. Le genre de preuves qui peuvent être présentées pour obtenir un verdict de culpabilité du tribunal constitue l'une des principales difficultés. Les gens dénués de scrupules qui complotent ensemble ne sont pas de ceux qui laissent derrière eux une piste de documents écrits.

Jusqu'à il y a quelques années, il était possible de déduire l'existence d'un complot de toutes les preuves indirectes. On pouvait alléguer des preuves circonstancielles à la condition de prouver hors de tout doute raisonnable qu'un accord visait à diminuer indûment la concurrence. Cependant, la décision que la Cour suprême du Canada a rendue en 1980 dans l'affaire Atlantic Sugar a laissé planer certaines ambiguïtés. C'est pourquoi le projet de loi dont nous sommes saisis renferme une modification qui permet de conclure à l'existence d'un complot en se basant sur des preuves circonstancielles. La loi telle qu'elle existait avant 1980 est simplement reconduite.

Le deuxième changement vise les sanctions. La loi prévoit actuellement des amendes d'au plus un million de dollars. La dernière fois que l'ancien gouvernement a tenté de modifier la loi, il a relevé la mise à deux millions de dollars. Pour être vraiment efficace, la peine doit être beaucoup plus forte. Le projet de loi à l'étude porte la peine maximale à cinq millions de dollars.

Le gouvernement reconnaît toutefois qu'aux fins de la concurrence sur les marchés internationaux, la loi doit permettre aux entreprises de s'unir afin de promouvoir les exportations canadiennes. Le projet de loi C-91 propose d'adoucir les règles régissant la formation et l'activité de consortiums d'exportation. Ces changements devraient aider les petites entreprises à tirer parti de ce vaste potentiel que représente l'accroissement des échanges commerciaux avec les autres pays.

Enfin, une modification traite du préavis de fusionnement. La loi modifiée exigera des sociétés dont l'actif ou le chiffre d'affaires total dépasse 500 millions de dollars et qui prévoient une fusion d'une valeur supérieure à 35 millions de dollars qu'elles préviennent le gouvernement à l'avance de leur intention. Il est plus que temps que nous soyons en mesure d'évaluer les mérites des fusions avant le fait. Les petites entreprises du Canada nous ont fait savoir par l'entremise de leurs associations qu'elles attachent la plus haute importance à cette modification.

Tout le monde sait quelle importance revêtent les petites entreprises pour notre avenir économique. Nous savons que ce secteur est une source importante d'emplois et de revenus pour le pays, mais il ne faut jamais perdre de vue un autre aspect qui ne transparaît pas nécessairement dans les enquêtes de Statistique Canada. Les petites entreprises jouent un autre rôle. Elles sont la source de nouveaux produits et d'idées neuves. Grâce au défi que leur lancent les petites entreprises, les secteurs plus anciens restent alertes et concurrentiels et ils ne s'endorment pas sur leurs lauriers. Les petites entreprises sont la jeunesse de l'économie.

Pour relever le défi économique au Canada et à l'étranger, il faut que ce secteur puisse donner son maximum, qu'il puisse fonctionner à plein rendement. Ces amendements nous permettront d'atteindre plus facilement cet objectif. Ils méritent notre appui. Je donne mon appui à ces amendements et j'exhorte les députés à m'imiter. J'espère qu'après avoir attendu 75 ans, nous finirons par adopter à la Chambre une loi sur la concurrence qui soit d'actualité, qui réponde aux besoins des petites entreprises, qui permette de mettre un terme aux conspirations et qui permette aux parlementaires d'avoir la conscience en paix et de dire qu'ils ont tous contribué un peu à résoudre un problème qui prend parfois des proportions énormes, en grande partie parce que l'on a tardé à modifier la loi sur la concurrence.

M. Orlikow: Monsieur le Président, je voudrais poser une question au député. Sait-il que le président du comité des finances, le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn), qui est conservateur, et le député de Don Valley-Est (M. Attewell) ont exprimé publiquement leurs doléances au sujet de l'achat de Genstar par Imasco, parlant de la possibilité que cette société profite de son pouvoir pour exploiter les avoirs de Canada Trust dans son propre intérêt et ne protège pas nécessairement les intérêts des déposants. Étant donné les objections soulevées par des députés de son parti, comment le député ose-t-il dire à la Chambre que ce projet de loi s'attaque aux problèmes qu'il est censé essayer de résoudre?

• (1530)

M. Domm: Monsieur le Président, le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) trouve inquiétant que les députés aient droit à la liberté de parole et puissent exprimer librement leurs opinions et cela ne m'étonne guère. Cela ne veut pas dire que leurs opinions ne soient pas discutables. Je comprends les observations du député étant donné qu'il est du Nouveau parti démocratique. Son parti va adopter une position qui pose un cas de conscience et sur laquelle tout le monde devra s'aligner. Je comprends donc pourquoi il craint qu'un député puisse exprimer une opinion différente de celle des autres.

S'il persiste à différer le renvoi de cette mesure au comité où nous pourrons entendre des témoins importants tels que les chefs de petites entreprises, les petits négociants en produits pétroliers, les petits épiciers et les associations de consommateurs, il manque à ses devoirs de député. S'il compte s'opposer à cette mesure le plus longtemps possible comme il a menacé de le faire ce matin, il manque à ses devoirs de député.

Nous voulons nous mettre au travail et faire avancer ce projet de loi afin de pouvoir entendre, au comité, l'opinion de gens qui s'y connaissent et de mettre au point une loi sur la concurrence qui voudra dire vraiment quelque chose. Il sait comme moi qu'une seule poursuite a été intentée en vertu de la loi actuelle alors qu'il aurait dû y en avoir beaucoup plus.

M. Orlikow: Monsieur le Président, le député ni aucun autre n'a besoin de me faire la leçon quant à la façon dont les membres de notre parti doivent se forger une opinion ou voter. Nous jouissons de la même liberté qu'eux et nous l'avons montré chaque fois qu'un problème de conscience se posait.

En fait, le député n'a pas du tout répondu à ma question. Il n'a pas dit s'il était d'accord avec l'opinion exprimée par les membres de son caucus.

Je voudrais lui poser une autre question. Brascan possède Noranda, entre autres sociétés. Noranda possède des mines, des compagnies forestières et autres. Le député ne croit-il pas qu'une société comme Brascan qui contrôle Trilon peut très bien prendre, quant aux investissements de Trilon, des décisions qui servent les intérêts des propriétaires de Brascan, mais pas ceux des personnes qui investissent dans la société de fiducie contrôlée par l'entremise de Trilon? Je ne veux pas dire que ce soit le cas, mais je pose la question déjà soulevée par l'Association des banquiers canadiens.

M. Domm: Le député était à la Chambre aujourd'hui et il sait très bien que nous avons présenté non pas un, mais deux projets de loi qui nous donneront des moyens bien supérieurs à ceux que nous possédons actuellement pour faire face à ce genre de situation. L'un de ces projets de loi porte sur les institutions financières. Nous pourrions aller devant les tribunaux pour réexaminer la question comme nous le proposons dans le projet de loi C-91 ou encore donner à la ministre d'État aux Finances (Mme McDougall) la possibilité de réagir et de décider des mesures à prendre pour contrôler les intérêts que les sociétés possèdent dans d'autres institutions financières.

Il faudrait s'atteler à la tâche. Je suis d'accord avec ce qu'il dit, mais il conviendra également, j'en suis sûr, que pour le moment, nous ne disposons pas des moyens voulus pour régler ces questions comme nous le souhaiterions.

Le gouvernement veut tout simplement dire que grâce à ce projet de loi et à la mesure que la ministre d'État aux Finances a présentée ce matin, nous pourrons en faire plus. Ce n'est pas en faisant de l'obstruction sous prétexte que tous les points de vue n'ont pas été entendus que nous réglerons des problèmes qui remontent à 75 ans. Cela ne changera rien non plus au fait que nous avons essayé, plus de trois fois, d'apporter des changements indispensables à la loi sur la concurrence. Le député doit admettre que ces changements s'imposent et nous voulons aller de l'avant. Je suis sûr qu'il finira par se montrer conciliant, car il souhaite y remédier.

M. Redway: Monsieur le Président, le secrétaire parlementaire sait que le projet de loi concernant la concurrence, l'actuelle loi relative aux enquêtes sur les coalitions et le projet de loi dont la Chambre est saisie soulèvent deux grandes questions. Premièrement, la restriction de la concurrence et deuxièmement, la concentration de pouvoir.

Deux affaires nous préoccupent vivement à l'heure actuelle au sujet de la concentration de pouvoir. D'une part, le projet d'acquisition de Genstar par Imasco et d'autre part, la prise de contrôle de Hiram Walker Resources proposée par Gulf. Le projet de loi que nous a présenté ce matin la ministre d'État aux Finances permettra sans doute de régler le problème pour la transaction Genstar-Imasco.

Si le projet de loi dont la Chambre est saisie entre en vigueur dans les conditions prévues par la loi actuelle, le secrétaire parlementaire peut-il nous dire s'il permettra vraiment d'empêcher la concentration de pouvoir que représente le projet de prise de contrôle de Hiram Walker Resources par la société Gulf?

M. Domm: Monsieur le Président, le projet de loi C-91 prévoit qu'en cas de fusion entre deux sociétés d'une valeur totale de 500 millions de dollars ou plus, si l'une des sociétés fusionnées vaut 35 millions de dollars ou plus, il faut avertir le gouvernement pour lui permettre d'enquêter sur le projet de fusion avant qu'elle n'ait lieu. Le tribunal créé nous permettra de faire cette enquête, ce qui est impossible à l'heure actuelle.

Le gouvernement exige un préavis et en fixant à 35 millions de dollars la valeur de la société fusionnée—ce qui n'est pas énorme—il prévoit au moins un avis et la possibilité de saisir le tribunal du projet de fusion. Nous pourrons évaluer au préalable si cette fusion exerce des pressions injustifiées sur le marché.

M. Nunziata: Monsieur le Président, en toute déférence, le secrétaire parlementaire n'a pas répondu à la question que lui a posée son collègue le député de York Est (M. Redway). La question était très simple. Ce projet de loi s'appliquera-t-il rétroactivement? S'appliquera-t-il à la prise de contrôle de Hiram Walker par Gulf? Il s'agissait non pas d'une question générale sur le projet de loi C-91, mais de savoir si oui ou non, ce projet de loi, une fois adopté, s'appliquera à la prise de contrôle d'Hiram Walker par Gulf?

M. Domm: Monsieur le Président, je suis intimement convaincu—ce n'est rien de plus pour le moment—que si nous nous mettons assez rapidement au travail, ces dispositions pourront s'appliquer à d'autres fusions que les deux envisagées aujourd'hui.

Ce projet de loi a été proposé en décembre 1985. Sauf erreur, si nous agissons assez rapidement, nous pourrons résoudre certains problèmes.

M. Nunziata: Répondez à la question.

M. Domm: Je ne puis répondre directement à la question car elle est hypothétique. Nous en serons toujours au même point dans 16 ans si nous adoptons l'attitude du Nouveau parti démocratique. Si nous examinons la question dans 16 ans, rien ne se produira.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. le vice-président: En conformité de l'article 46 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: l'honorable député de Burnaby (M. Robinson)—Les Forces armées canadiennes—*a*) La politique vis-à-vis des homosexuels et des lesbiennes *b*) La position du gouvernement; l'honorable député de Don Vally-Est (M. Attewell)—Les corporations—Les lois sur les acquisitions; l'honorable député de Trinity (Mlle Nicholson)—Le budget—*a*) L'incidence sur le contribuable à revenu moyen *b*) Les prévisions économiques.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LE TRIBUNAL DE LA CONCURRENCE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Côté: Que le projet de loi C-91, Loi constituant le Tribunal de la concurrence et modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et la Loi sur les banques et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur le Président, nous reconnaissons tous, je crois, qu'il est opportun aujourd'hui d'étudier un projet de loi très important à un moment où des changements fondamentaux au sein de notre structure économique influent sur tous les Canadiens. La récente série d'achats, de prises en charge et de fusionnements mettent en lumière une question qui inquiète vivement des députés de tous les partis et des Canadiens d'un bout à l'autre du pays. Il y a concentration de plus en plus grande du pouvoir économique et cela a un effet déplorable, dirais-je, sur l'économie politique du Canada, la question étant de savoir qui prend les décisions et qui a de l'influence. La tendance qui s'est dessinée au cours des 10, 15 ou 20 dernières années s'est considérablement accélérée depuis un an ou deux. L'accumulation de grandes quantités de capitaux a fait partie de cette étrange maladie qui s'est communiquée à tous les secteurs du système de la libre entreprise dans le monde occidental. Certaines personnes aux États-Unis, en Grande-Bretagne et en Europe continentale croient que plus une entreprise est grande mieux c'est et nous assistons surtout à des acquisitions horizontales par de vastes cartels pour lesquels il ne saurait y avoir d'autre raison d'être économique que l'acquisition de biens. Cela est devenu sans aucun doute un problème politique très sérieux. Il ne s'agit pas d'un simple jeu qui se joue dans les salles de conseil d'entreprises de Toronto, de Montréal, de New York ou de Houston. C'est une question qui intéresse vraiment chaque ville, village et hameau du pays, car des mesures de ce genre ont des répercussions très graves sur la disponibilité du capital pour d'autres entreprises. Elles ont une incidence marquée sur le fonctionnement de la Bourse en tant que dispensateur de ressources pour le lancement de nouvelles entreprises ou la restructuration d'anciennes. Lorsque près de 60 p. 100 de l'actif des 300 grandes entreprises inscrites à la Bourse de Toronto sont aux mains de six ou sept principaux groupes économiques, il faut vraiment se demander s'il en résultera une allocation des ressources plus efficace ou si tout dépendra de qui a les meilleurs avocats, les meilleurs comptables et les manipulateurs les plus brillants. Cela fait maintenant partie du jeu et on peut en énoncer le but dans les termes les plus éloquents ou les plus flatteurs, mais je n'en crois pas moins que ce n'est pas justifié du strict point de vue des intérêts économiques de notre pays.

• (1540)

Ce projet de loi est vraiment un des rares instruments dont dispose le gouvernement pour résoudre ce problème. Mais la loi à elle seule ne suffit pas. On peut avoir la loi la plus effective et la plus efficace, mais si elle ne s'accompagne pas d'une politique, de directives claires, d'un engagement officiel ou d'une orientation bien précise de la part du gouvernement, elle n'a pas vraiment de portée. Elle demeure lettre morte. Elle figure simplement dans les livres. Tout tribunal, tout organisme de réglementation ou tout groupe de fonctionnaires suivent les directives du gouvernement qui donne le ton. Regardez les mesures antitrust aux États-Unis. Elles sont plus ou moins efficaces selon que le gouvernement est démocrate ou républicain. Il est intéressant de remarquer que les poursuites antitrust intentées par le ministère américain de la Justice dans le gouvernement Reagan sont presque deux fois moins nombreuses que celles qu'avaient intentées le gouvernement démocrate précédent. La loi est la même mais le gouvernement a changé, de sorte qu'on a sensiblement réduit le nombre de poursuites.

J'imagine que tous les députés avaient hâte de connaître aujourd'hui la position du gouvernement non pas tant sur la mesure à l'étude, aussi importante soit-elle, mais sur la façon dont il compte se prévaloir des nouvelles dispositions législatives afin de donner suite au changement fondamental auquel nous assistons actuellement. Nous avons obtenu quelques éclaircissements au cours de la période des questions. On a demandé au ministre de la Consommation et des Corporations (M. Côté) s'il entendait, à l'instar de sa collègue, la ministre d'État chargée des Finances (Mme McDougall), appliquer cette loi rétroactivement dans les cas d'absorption. On a voulu savoir s'il appliquerait rétroactivement les dispositions de cette mesure à l'acquisition de Hiram Walker par Gulf Oil. Le ministre a cru s'en tirer avec une pirouette, sans donner de vraie réponse ni prendre d'engagement. Son secrétaire parlementaire a répété le même manège, lui qui, lorsqu'il était dans l'opposition, montait sur les barricades pour clamer la nécessité d'un marché compétitif. Voilà tout à coup qu'il se retranche derrière son bureau et se croit justifié de débiter les inepties du gouvernement. «Peut-être, dit-il. Qui sait? Nous verrons bien. C'est hypothétique.» Nous connaissons cette rengaine, monsieur le Président. Il est très décevant de voir que le député de Peterborough (M. Domm), qui s'était acquis la réputation de défenseur des consommateurs à cause de ses croisades lorsqu'il était dans l'opposition, recourt maintenant à ce qu'il faut bien appeler de la dissimulation.

M. Nunziata: De l'hypocrisie.

M. Axworthy: Dissimulation est un terme plus parlementaire. Je le préfère parce qu'il charrie l'image de celui qui se faufile pour tenter d'aller se cacher.

Nous avons sous les yeux l'exemple parfait d'une absence de politique. Nous avons posé nombre de questions au gouvernement pour savoir comment il réagira au fait que les détaillants d'essence, les raffineurs et les distributeurs enfreignent de manière aussi nette les lois du marché. Nous avons apporté maints exemples montrant que la baisse du prix du pétrole s'est arrêtée en cours de route, qu'elle a été coincée, bloquée par des décisions qui émanent non pas du marché mais bien des conseils d'administration des sociétés. Comment nous a-t-on répondu? Par des phrases évasives, équivoques, par de la dissimulation et non par l'énoncé d'une politique. De quelles preuves le gouvernement a-t-il encore besoin? Nous avons cité cet après-midi en exemple le cas du plus gros fournisseur pétrolier du Canada, qui, de toute évidence, écoulait ses réserves excédentaires aux États-Unis à des prix en deçà du cours officiel dans le but de se défaire de son excédent sur le marché manitobain et ainsi de maintenir les prix à un niveau élevé. Il s'impose très clairement d'intervenir à cet égard et j'espère que le ministre se penchera sur la question.

Il n'aurait pas été nécessaire à l'opposition de formuler les exigences en réaction à cette situation si le gouvernement avait disposé d'un programme, s'il avait reconnu que ses théories relatives aux forces du marché, proclamées de haut un peu partout depuis l'avènement de ce parti, sont valables dans les deux sens. Il ne s'agit pas de simplement fournir des échappatoires fiscales aux sociétés pétrolières. Il convient également de s'assurer que les avantages se répercuteront convenablement dans tout le système et qu'ils seront fonction de la discipline et des pressions du marché.

Cela porte à croire que ce dévouement pour le marché n'est pas du tout réel, qu'il est simplement un subterfuge destiné à camoufler certaines pratiques vraiment malsaines mises en oeuvre par les partisans du gouvernement dans les milieux d'affaires. Le secrétaire parlementaire a beau soutenir devant la Chambre que son gouvernement est le défenseur de la petite entreprise, les initiatives de ce dernier démentent ces paroles.

Je félicite, dans une certaine mesure, les conservateurs de l'arrière-ban qui, en fin de semaine dernière, ont eu le courage d'affirmer qu'il faudrait intervenir. Toutefois, lundi matin, ils ont trouvé toutes sortes d'excuses pour ne pas venir à la Chambre et pour oublier leur engagement. Ils ont bénéficié de toute la publicité qu'ils ont voulu en fin de semaine, mais, encore une fois je le demande, où sont les initiatives étayant ces paroles? Nous constatons que le gouvernement se contente de lancer des paroles en l'air. Pour ce dernier, les relations publiques revêtent une bien plus grande importance que les conséquences que peuvent avoir une mesure, une politique ou un programme donnés. C'est impardonnable, compte tenu de la situationa actuelle. Il ne s'agit pas d'une question sans importance traitée dans une loi d'importance mineure et marginale. Nous touchons au fondement même de la structure économique du pays. Nous sommes en train de décider qui prendra les décisions. Que l'on soit conservateur, libéral ou socialiste, cette question doit, à mon avis, nous amener à nous interroger sérieusement au sujet de la concentration croissante des entreprises. Ceux qui détiennent le pouvoir économique commencent à avoir la mainmise sur les communications, la publicité et la politique. Avant longtemps, ils décideront ce qui est dans l'intérêt public, à la place des gens élus pour ce faire. On doit donc d'abord se demander si on prévoit suffisamment de pouvoirs dans ce projet de loi pour réagir à cette concentration? Il faut, en outre, se poser la question suivante: Le gouvernement a-t-il le courage et la volonté de mettre en oeuvre une politique qui se révèlera efficace?

• (1550)

Comme mon collègue l'a déclaré ce matin, nous prétendons que ce projet de loi n'a pas autant de vigueur que le projet de loi initial, le projet de loi C-29, qui a été présenté par le gouvernement précédent et plus précisément par le ministre de la Consommation et des Corporations d'alors. Certaines modifications fort intéressantes ont été apportées au libellé. Il faudra dorénavant prouver qu'il y a intention de limiter la concurrence. Il faudra démontrer qu'il y a eu intention malveillante. Pour se défendre, l'intéressé n'aura qu'à dire qu'il ignorait ce qui allait se passer, qu'il est aussi innocent qu'un enfant nouveau-né. Il n'aura qu'à prétendre que la situation lui échappe, qu'il ignore ce qui se passe et qu'il ne savait vraiment pas que cette acquisition lui donnerait un contrôle total sur le secteur énergétique ou le secteur des forages. Il sera alors exonoré de tout blâme. Cette condition fait qu'il devient extrêmement difficile de prendre les mesures nécessaires pour faire face à une situation où un grand conglomérat acquiert ce genre de pouvoir économique.

En outre, comme nous l'avons signalé, la question d'un tribunal est extrêmement intéressante. Fonctionnera-t-il vraiment comme on le veut, alors que les juges et les membres nommés par le gouvernement occuperont leurs fonctions à temps partiel? Je suppose que leur nomination sera assujettie à une sorte d'examen de la part d'un comité parlementaire. Quoi qu'il en soit, tout le travail se fera à temps partiel seulement.

Cela soulève également une question intéressante au sujet des conflits d'intérêts toujours possibles. Prenons le cas d'un représentant du secteur privé qui appartient aux clubs de bon aloi. Il s'entretiendra avec ses amis qui font partie d'un milieu avec lequel il a une certaine affinité. Est-ce le genre de personne qu'on veut voir juger ses pairs? Je suppose qu'on peut affirmer que rien n'influence davantage le comportement que la pression de ses pairs, que ce soit au sein d'un groupe d'adolescents ou un groupe de gens d'affaires attablés à l'Albany Club ou au Manitoba Club. Je ne prétends pas qu'il y ait là quelque chose de répréhensible. Il s'agit simplement de s'intégrer à son milieu, pour dire les choses poliment. On tirera ainsi des gens de ce genre de milieu. En fait, on leur dira de juger leurs pairs et de leur demander de se défaire de centaines de millions de dollars d'actifs. Je voudrais demander aux honorables députés si nous pouvons être confiants que le tribunal aura le zèle et la force voulus pour s'attaquer à une situation qui existe, nous le savons tous, et continuera d'exister?

Selon moi, à moins que ce projet ne soit beaucoup modifié et qu'on le rende plus efficace, le Parlement ne fera que dire à ces gens, qui ont des légions d'avocats et de comptables pour se pencher sur leurs livres afin de déterminer où la prochaine razzia pourra être effectuée et qui pourrait être la prochaine victime, qu'ils n'ont pas à s'en faire, qu'ils peuvent continuer à agir comme ils le font. Sans une politique, sans une mesure législative, nous nous adressons d'une façon bien timide à ces temples sacrés. Ce n'est pas ainsi que l'on pourra convaincre le public que le Parlement est vivement préoccupé par la composition et la structure économiques de notre pays. On doutera que nous sommes convaincus qu'il doit exister une véritable concurrence au sein des différents secteurs économiques. La réplique sera la suivante: «Nous sommes autorisés à faire ce que nous voulons».

Je voudrais ajouter une autre considération que ni le ministre ni son secrétaire parlementaire n'ont signalée. Nous sommes en voie de négocier un accord de libre-échange avec les États-Unis. Pour les Américains, la grande priorité se situe dans la technologie et les services. Ils ont répété à maintes reprises que leur premier objectif sera de libérer le marché dans le domaine de la technologie avancée et des services lesquels incluent les services financiers. Cela inclut également un bon nombre de secteurs économiques qui font l'objet d'une réglementation parce que nous avons cru que le Canada serait mieux servi si la participation canadienne dans ces secteurs demeurait élevée.

En tant que législateurs, nous devons examiner comment ce projet de loi sur la concurrence veillera à ce qu'il n'y ait pas une nouvelle ère de gestion, de collusion et de réaménagement au sein des entreprises. Nous savons que notre économie est fortement dominée par la présence étrangère. Nous savons qu'elle doit subir des décisions prises par un certain nombre de sociétés de commerce et d'investissement. Ces pratiques échappent à l'attention du public parce qu'elles se déroulent entre sociétés, dans les sièges sociaux à Pittsburgh, à Londres ou à Atlanta. Nous devons faire en sorte qu'il y ait une ouverture intégrale au sein de l'industrie, du commerce et des services. On doit chercher également à affaiblir ou à éliminer les lois concernant les droits de la propriété intellectuelle. Ce qu'il nous faut c'est une loi sur la concurrence. Ce qui pourra arriver c'est que les décisions des grandes multinationales échappent totalement au contrôle de tout organisme national. Ni le Parlement, ni les tribunaux, ni aucun organisme officiel ne pourra demander à ces entreprises de justifier leur décision.

Que nous propose la loi sur la concurrence au sujet de ces pratiques? Absolument rien. Si le premier ministre (M. Mulroney) obtient ce qu'il cherche en libérant totalement les secteurs des services et de la haute technologie, comment pourrons-nous empêcher de grandes sociétés d'appliquer des décisions prises à l'étranger? Ces décisions peuvent avoir une incidence sur nos échanges, nous emplois et nos investissements. L'un des rares moyens que nous avons à notre disposition, c'est une loi réglementant la concurrence. Non seulement on ne s'est pas préparé à une telle éventualité, mais on ne l'a même pas envisagée. Nous sommes en train de prendre l'une des décisions économiques les plus importantes de notre histoire sans nous armer en conséquence.

Il y a pourtant déja eu de longues discussions aux Nations Unies concernant l'établissement d'un code d'éthique international. Un code analogue est actuellement à l'étude dans les pays de la Communauté économique européenne. Que fait donc le gouvernement actuel en prévision d'un tel événement? Absolument rien. Il ne s'est pas préparé à une éventualité qu'il n'a même pas envisagée de toute façon. Ce qui ne l'empêche pas de nous assurer que le projet de loi à l'étude répond à toutes nos préoccupations.

J'engage donc les députés à examiner cette mesure sur la concurrence pour voir si elle obligera les intéressés à rendre compte de leurs activités aux termes du nouveau régime que nous propose le gouvernement. Sinon, il faudra la reprendre par le début.

On n'a pas tort de dire qu'elle constitue un progrès sur nos anciennes pratiques en matière de concurrence, mais il faut savoir si elle correspondra à la réalité actuelle. De quelle façon cette mesure réorganisera-t-elle notre économie? Comment s'adaptera-t-elle aux changements fondamentaux qui se produiront dans le cadre du libre-échange proposé? Comment pourra-t-elle contrer les pouvoirs politico-économiques de ces conglomérats pour protéger, défendre et assainir non seulement notre espace économique mais aussi notre marché démocratique? Voilà le genre de questions que nous posons au nom de l'opposition. Et nous ferons l'impossible pour en savoir davantage.

M. le vice-président: Y a-t-il des questions ou des commentaires? La parole est au député d'Edmonton—Strathcona (M. Kilgour).

M. Kilgour: Monsieur le Président, le parti du député a détenu le pouvoir pendant 23 ans moins sept 7 mois avant les élections générales de septembre 1984. Qu'a-t-il fait pendant tout ce temps? Le député ne se sent-il pas un peu mal à l'aise de venir nous faire la morale en nous parlant des lacunes de cette mesure?

• (1600)

M. Axworthy: Monsieur le Président, le député d'Edmonton—Strathcona (M. Kilgour) se sent probablement le courage d'intervenir à cause de la publicité gratuite que lui accorde le *Journal* d'Edmonton. Mais s'il avait siégé à la Chambre assez longtemps, il saurait que les trois tentatives les plus vigoureuses pour adopter des lois fermes en matière de concurrence ont avorté à cause de l'obstruction systématique pratiquée par son parti. Ce détournement du Parlement a toujours réussi à faire échec à de telles mesures parce que les conservateurs pouvaient compter sur l'appui de leurs amis des grandes sociétés.

M. Orlikow: Monsieur le Président, permettez-moi de poser la même question au député. Je ne remonterai pas à Mackenzie King et aux 50 et plus des 65 dernières années durant lesquelles les libéraux ont gouverné le pays. Ils ont cependant été au pouvoir de 1962 à 1984. Ils ont bel et bien demandé au Conseil économique d'étudier la question. Ce dernier a fait des recommandations, et le gouvernement libéral a présenté à au moins trois reprises un avant- projet de loi qui n'était pas très bon. Maintenant que le député siège dans l'opposition, il fait à l'égard de la mesure à l'étude les mêmes critiques que nous formulions à l'égard de la mesure libérale.

Le gouvernement libéral disposait du même pouvoir d'imposer la clôture que le gouvernement actuel, et le gouvernement libéral en a bel et bien fait usage quoique pas aussi souvent que les conservateurs. Si les libéraux avaient vraiment voulu faire adopter une mesure législative, ils auraient pu y réussir. S'ils n'ont pas fait adopter leur projet de loi, je le soutiens au député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy), c'est parce que le monde des affaires ne voulait vraiment pas d'une bonne loi contre les agissements anticoncurrentiels et que les libéraux n'étaient pas disposés à s'engager dans une controverse avec leurs soutiens financiers. Voilà pourquoi le projet de loi n'a pas été adopté, et voilà pourquoi le député tient maintenant le genre de propos qu'il aurait dû tenir lorsqu'il était ministre d'un gouvernement libéral.

M. Axworthy: Monsieur le Président, je rappellerai tout d'abord au député que le serment d'office que j'ai prêté à mon entrée au Conseil privé m'interdit de dire quel genre de propos j'ai tenus sur ces questions à titre de membre du cabinet, mais je dirai que sur ce point j'ai certes toujours été très cohérent.

Je ferai remarquer au député que son remaniement et son interprétation de l'histoire ne sont pas tout à fait exacts. Je me contenterai de signaler la dernière tentative importante en vue d'apporter des modifications substantielles à la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions en 1983-1984, une tentative qui a échoué à cause des tactiques de sonnerie du timbre auxquelles se sont livrés les partis d'opposition et dont son parti s'est fait complice je le suppose. Ces tactiques ont constitué un important obstacle à l'adoption du projet de loi. Nous avions proposé les modifications, et si nous avions bénéficié du genre de coopération qu'ils offrent maintenant, nous aurions une nouvelle loi sur la concurrence depuis déjà deux ans et demi. Nous n'aurions pas à réclamer la rétroactivité à un ministre qui n'est manifestement pas disposé à l'accorder. Nous aurions été en mesure de mettre en vigueur bon nombre des dispositions qui existent maintenant. Nous soutenons que le temps est maintenant venu d'adopter des dispositions renforcées, non le genre de dispositions édulcorées qui figurent dans la mesure à l'étude.

M. Redway: Monsieur le Président, je voudrais répondre au député qui fait preuve de ce que j'appellerais une mémoire sélective dans son rappel des faits des dernières années. Le député a été longtemps ministre de la Couronne. Il l'était en 1976 quand le jugement du tribunal dans l'affaire K. C. Irving sur le pétrole a littéralement rendu inefficace la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions qui existe depuis de nombreuses années. Après, en 1977, le gouvernement a présenté le projet de loi C-42. Plus tard dans l'année 1977, le gouvernement a présenté un autre projet de loi, le projet de loi C-13. En 1984, il en a présenté un autre encore, le projet de loi C-29. Tous ces projets de loi avaient pour but de rendre la loi plus efficace.

Le député a rappelé que le gouvernement s'est engagé à mener l'entreprise à bon terme. A quoi s'était engagé le gouvernement dont il faisait partie dans le temps? Quelle est la politique officielle de son parti en ce moment sur les coalitions et la loi sur la concurrence? Sa politique est-elle de veiller à ce que la concurrence s'exerce de manière efficace, avec l'appui de la loi, et est-ce aussi la position de son parti que nous veillions à empêcher toute concentration de pouvoir au Canada?

M. Axworthy: Monsieur le Président, nous revenons à la question intéressante de savoir quelle version de l'histoire est la vraie. Je veux simplement faire une mise au point. En 1976, je n'avais pas le plaisir de siéger à la Chambre. C'était encore un rêve que je caressais. Je défendais alors les intérêts des citoyens du Manitoba à l'Assemblée législative de cette province, mais mon opinion à ce sujet était la même que maintenant.

Je rappelle au député que s'il étudie ses livres d'histoire il apprendra qu'en 1976, le gouvernement libéral de l'époque a apporté une série de modifications à la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions pour faire face à ce genre de situation. Une fois ce projet de loi adopté, nous avions besoin d'un certain temps pour examiner les conséquences de cette mesure, mais nous n'avons pas pu le faire à cause des élections de 1979 qui ont porté le gouvernement conservateur au pouvoir. Après les élections de 1980, nous avons entamé une autre révision importante à l'issue de laquelle mon ancienne collègue, Mme Judy Erola, a procédé à des consultations et proposé un projet de loi. Nous avions alors une mesure qui nous paraissait efficace et qui fournissait la réponse aux deux questions du député. Oui, nous voulons un projet de loi efficace à l'égard des coalitions et nous ne voulons pas d'une concentration du pouvoir économique.

M. Nunziata: Monsieur le Président, les députés n'ignorent pas que ce projet de loi sur la concurrence vise avant tout à protéger les consommateurs. Le projet de loi C-91 à l'étude est le résultat de négociations intensives avec la Bande des Cinq soit la Chambre de commerce du Canada, l'Association des manufacturiers canadiens, le Conseil d'entreprises pour les questions d'intérêt national, les Fabricants canadiens de produits alimentaires et l'Association du barreau canadien. Faut-il s'étonner si le monde des affaires est d'accord avec cette mesure? En fait, c'est lui qui a élaboré ce projet de loi qui présente plusieurs lacunes.

À mon avis, une des raisons pour lesquelles le Parlement n'a pas adopté les mesures antérieures à ce sujet c'est que le gouvernement précédent n'était pas prêt à céder devant les intérêts de la grande entreprise, devant la Bande des Cinq. Cette loi a été édulcorée à la suite de leur intervention.

Je voudrais poser une question à mon collègue au sujet du tribunal de la concurrence. Il a dit avoir certaines inquiétudes quant à la composition de ce tribunal dont les membres ne feraient pas partie de la magistrature. Croit-il préférable de nommer un juge à ce tribunal qui entendra les plaintes concernant les fusions et les monopoles et pense-t-il qu'au lieu d'y faire siéger des membres à temps partiel, il faudrait songer à en faire une sorte de cour d'archives ou de cour de justice?

M. Axworthy: Monsieur le Président, en décrivant le rôle de ces cing grands organismes, le député me rappelle qu'au royaume des aveugles, les borgnes sont rois. Quand le gouvernement est aveugle, ce groupe unidimensionnel peut évidemment faire la pluie et le beau temps.

En ce qui concerne le tribunal, comme mon collègue le député de Papineau (M. Ouellet) l'a dit aujourd'hui, je pense, il s'en faut de peu qu'il ne soit inconstitutionnel. À notre avis, pour lui donner l'efficacité nécessaire, il faudrait y nommer des membres à plein temps n'appartenant pas à la magistrature afin d'assurer un certain équilibre et en même temps des membres de la profession juridique ou de la magistrature, également à plein temps, qui ne travailleront pas à temps partiel dans un autre tribunal. À notre avis, cela donnerait au tribunal l'efficacité, la cohérence et les pouvoirs dont il a besoin et, surtout, l'indépendance et l'autonomie qu'il lui faut pour pouvoir prendre ces décisions de façon entièrement indépendante.

• (1610)

[*Français*]

M. le vice-président: A l'ordre! Nous allons poursuivre le débat avec l'honorable député de Bellechasse (M. Blais).

M. Pierre Blais (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, il est toujours un peu spécial de constater que les députés de l'Opposition officielle, maintenant qu'ils ne sont plus aux commandes du bateau, alors qu'ils étaient aux commandes, ils avaient la possibilité de nous apporter des solutions valables pour les Canadiens. Maintenant qu'ils ne sont plus aux commandes, ils semblent avoir trouvé, tout à coup, les solutions qui s'imposent. C'est toujours un peu surprenant.

Il était aussi un peu surprenant de voir que ceux qui, à cette époque, partageaient le même lit dans l'opposition, se crêpent maintenant le chignon, ils se font des reproches sur les projets d'amendements qui ont été apportés par l'Opposition officielle au cours de leur dernier mandat.

Monsieur le Président, ce que nous avons fait avant de déposer cette pièce législative importante a été le fruit de consultations importantes qui ont été menées auprès des différents gouvernements, auprès des différentes parties et instances intéressées par cette législation. Encore une fois, c'est un mot que nos voisins de l'Opposition officielle ont oublié, la consultation. Il faut le leur rappeler. Ils étaient tellement rendus dans une tour d'ivoire qu'ils oubliaient de consulter. Nous, depuis que nous sommes là, nous avons toujours déposé des pièces de législation que nous avons appuyées et ce, après avoir consulté l'ensemble des Canadiens et des parties intéressées à une législation, ce qui est un élément important et ce qui redonne confiance aux Canadiens également et ce qui avait été oublié dans le passé, monsieur le Président.

M. Gagliano: Est-ce que votre gouvernement a consulté avant d'adopter le Règlement sur l'assurance-chômage?

M. Blais: Quand ce sera le temps de parler au niveau de ces réglementations, vous pourrez le faire. Comme toujours, vous êtes à côté du sujet. Vous ne réussissez jamais à discuter des questions lorsqu'elles sont à l'ordre du jour. Vous tentez toujours, lorsque c'est le temps de parler . . . Vous avez eu l'occasion tout à l'heure de vous lever afin de poser des questions et faire des commentaires. C'était de vous lever à ce moment-là et de le faire.

C'est vrai que vous pouvez rire . . . quand on ne connaît pas les tenants et aboutissants d'une législation, c'est plus facile d'en rire que de parler d'assurance-chômage lorsqu'on parle de la loi constituant le Tribunal sur la concurrence. Tout cela est très facile.

Monsieur le Président, nos discussions sur le projet de loi C-91 ont démontré clairement que la concurrence est l'atout maître du régime de la libre entreprise, encore un élément qui avait été négligé fortement dans le passé.

Il est donc bon de rappeler que la loi que nous sommes en train de modifier et de moderniser est conçue précisément pour protéger cet avantage, comme le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Côté) l'a si bien dit ce matin: La loi sur la concurrence est, pour ainsi dire, une charte du marché. Elle vient préciser les règles du jeu en matière de concurrence entre les entreprises au Canada.

Monsieur le Président, si tel était son seul rôle, la législation sur la concurrence serait relativement facile à élaborer. Cependant, il y a davantage. Comme nous le savons tous, la législation sur la concurrence exerce également une influence sur les conditions dans lesquelles les sociétés canadiennes font concurrence aux sociétés étrangères, et au Canada et à l'étranger. Et la loi opère donc sur deux fronts: le marché canadien et le marché international.

Monsieur le Président, dans les deux cas il est très important de rafraîchir cette loi, de la rendre applicable et de la coller à la réalité canadienne actuelle. Cette réalité a bien changé avec le temps, nous ne sommes plus il y a un siècle au moment de la mise en place de pareille législation. Actuellement, avec tout le remue-ménage dans le secteur des relations économiques internationales, il est temps de remettre cette législation à jour, monsieur le Président.

Si nous revenons simplement en arrière, il y a moins d'une vingtaine d'années, soit en 1969, où le Conseil économique du Canada a proposé de moderniser la loi, cette année-là le Canada se classait quatrième pays commerçant au monde, devançant de justesse le Japon. Par contre aujourd'hui, nous sommes rendus au huitième rang, et le Japon exporte deux fois plus que nous. Et depuis ce temps, les négociations commerciales, que ce soit du Kennedy Round ou du Tokyo Round, ont abaissé les barrières tarifaires et accru la concurrence internationale.

Le manque que nous avons subi au cours des dernières années qui ont précédé notre venue au gouvernement doit nous stimuler présentement. Le gouvernement, à l'époque où l'Opposition officielle était au pouvoir, au début des années 1980, à la fin des années 1970, aurait dû à ce moment-là prendre des mesures énergiques pour stimuler notre économie, particulièrement dans le secteur de la concurrence. Rien n'a été fait. Alors, nous devons réagir avec cette pièce de législation que nous sommes à débattre.

Monsieur le Président, les modifications qui sont proposées dans le projet de loi tiennent compte des réalités actuelles. Cela apparaît d'ailleurs dans le paragraphe introductif, le préambule où, contrairement à la loi actuelle, l'objet de la nouvelle législation est formulé explicitement. Ce préambule énonce, au profit des gens qui auront à interpréter la loi dans l'avenir, ce que le Parlement avait en vue en adoptant les nouvelles dispositions. Je vais en citer simplement quelques mots. «La présente loi a pour objet de préserver et de favoriser la concurrence au Canada dans le but d'améliorer l'échange de participation canadienne aux marchés mondiaux, tout en tenant simultanément compte du rôle de la concurrence étrangère au Canada.» C'est très clair, monsieur le Président, et je pense que cela a été notre façon d'agir d'expliciter de façon claire, nette, dès le départ, à quoi vont servir et quel est l'objet de nos législations.

Monsieur le Président, je voudrais attirer l'attention de la Chambre sur quatre aspects principaux des modifications apportées, particulièrement sur le commerce international. Le premier aspect concerne les fusions. Les dispositions qui régissent les fusions doivent être strictes et efficaces. Les fusions anticoncurrentielles peuvent en effet être dommageables pour l'efficacité de l'économie. Les modifications proposées offrent une protection efficace contre ce danger. Dieu sait si nous en avons besoin au vu du maigre bilan depuis un siècle. Huit poursuites ont été intentées et pas la moindre condamnation.

Mais le besoin se situe également ailleurs. Des dispositions sur les fusions doivent être rédigées de façon à stimuler la concurrence entre les entreprises canadiennes ici même au Canada, sans pour autant les désavantager lorsqu'ils ont à faire affaires sur les marchés internationaux.

La loi actuelle ne satisfait pas à cette exigence malheureusement. Elle ne comporte pas les distinctions nécessaires car elle ne tient pas compte suffisamment du commerce international. Les modifications qui sont proposées dans cette pièce de législation inviteraient au contraire explicitement le tribunal à considérer cet aspect. Si nous examinons le bien-fondé d'un projet de fusion, le tribunal tiendrait compte de l'impact de la concurrence provenant des importations, ce qui est très important si on veut avoir une vue juste et précise lorsqu'intervient une fusion. Monsieur le Président, ce faisant, le tribunal serait amené à faire des distinctions. Le tribunal aurait à juger la différence entre une situation dans laquelle les entreprises canadiennes seraient protégées contre la concurrence étrangère, grâce à des barrières tarifaires, par exemple, et une autre où elle aurait à subir de plein fouet le choc des importations.

Le Canada est un pays commerçant. Un emploi sur trois dépend du commerce international. C'est pourquoi là où une fusion viendrait à engendrer un gain appréciable d'efficience se traduisant par un accroissement des exportations ou par une substitution des importations, le tribunal devra autoriser cette fusion.

Le deuxième aspect, monsieur le Président, sur lequel j'aimerais insister concerne les changements que le projet de loi propose à notre façon de voir les entreprises en coparticipation. Ici encore, il s'agira de mesurer cas par cas les avantages et les inconvénients de ces opérations. Il est bien évident que les sociétés qui s'y adonnent peuvent, dans certaines circonstances, réduire la concurrence.

● (1620)

Les dispositions du projet de loi tiennent compte de cette possibilité. Les entreprises en coparticipation qui réduisent la concurrence seront assujetties aux dispositions qui visent les fusions en général. Par ailleurs, les entreprises en coparticipation ont aussi un côté utile pour le Canada. Elles permettent la mise en commun des ressources humaines, des compétences dans les domaines comme l'exploitation énergétique, la recherche et le développement. En vertu des modifications proposées, la loi sur la concurrence autorisera les entreprises en coparticipation lorsqu'il s'agira de projets qui ne se réaliseraient pas sans un partage de risques entre plusieurs partenaires, c'est bien évident.

Le troisième point que je voulais aborder concerne les accords de spécialisation. Comme le terme l'indique, il s'agit d'accords entre sociétés qui préfèrent se spécialiser dans une série de produits ou certains services plutôt que de chercher à concurrencer tout le monde sur toute la ligne.

Il arrive que des sociétés concluent de tels accords parce que le marché où elles évoluent est trop petit pour recevoir plusieurs fournisseurs. Elles estiment alors que la rationalisation de la production consécutive à ces accords conduirait à une meilleure efficience et à des économies d'échelle considérables. Grâce à cette nouvelle législation, les accords de spécialisation approuvés par le tribunal seront exemptés des dispositions qui régiront

les complots et l'exclusivité. Il est bien évident qu'il faut toujours garder à vue cet aspect, puisque les abus peuvent se produire encore. Il faut toujours avoir une partie de la loi qui puisse avoir ou impliquer des mesures coercitives. Les accords qui contribuent à faire augmenter les exportations canadiennes ou qui permettent aux produits et services canadiens de se substituer aux importations seront admissibles à cette exemption. Le tribunal devra tenir compte de ces impératifs commerciaux lorsqu'il aura à décider s'il convient ou non d'autoriser ces accords.

Monsieur le Président, une autre proposition du projet de loi qui devrait aider le Canada à mieux asseoir sa position sur les marchés mondiaux consiste, par ailleurs, à assouplir les règles qui régissent la formation et l'exploitation des consortiums d'exploitation. En vertu de la loi actuelle, les accords entre concurrents ne touchant que les seules exportations sont exemptés de la disposition visant les complots. Toutefois, cette exemption ne joue plus si un accord se trouve à déranger la concurrence sur le marché intérieur, cela va de soi. Or, monsieur le Président, de nombreux observateurs ont fait remarquer que le libellé de la loi actuelle est imprécis et trop restrictif et risque de gêner notre performance à l'exportation. Il ne fait aucun doute qu'il nous faut clarifier et élargir cette exemption si nous voulons que le Canada améliore ou à tout le moins maintienne sa position de grand pays commerçant dans le contexte actuel où tout le secteur du commerce international est en mouvement constant et où nous nous devons tant pour nos citoyens que pour nos travailleurs qui sont impliqués dans les secteurs à l'exportation, qui ont besoin d'une stabilité et de l'assurance de nos marchés.

Pour le Canada, monsieur le Président, le commerce extérieur est pratiquement une question de vie ou de mort. Par notre marché intérieur de 26 millions de personnes, nous avons le niveau de vie d'une superpuissance économique. Si nous voulons maintenir cette position enviable quant au niveau de vie, nous devons exceller en tant que nation marchande. En effet, pour chaque dollar de notre revenu national, près de 30 cents proviennent des ventes à l'exportation. C'est considérable. Nos ventes à l'étranger procurent au-delà de 3 millions d'emplois aux Canadiens, ne l'oublions pas! On tente, en faisant beaucoup de bruit depuis les dernières semaines, d'essayer d'atténuer l'impact positif des mesures prises par notre gouvernement qui ont amené la création de plus d'un demi-million d'emplois nouveaux, et à cela plus de 83 p. 100 sont des emplois permanents pour les Canadiens.

Monsieur le Président, c'est ce que notre population, c'est ce que nos citoyens canadiens veulent. C'est ce qu'ils nous ont demandé. Voilà pourquoi ils nous ont élus: pour créer des emplois permanents et pour maintenir les emplois permanents que nous avons déjà.

La stratégie de notre gouvernement en vue de revigorer notre économie, c'est-à-dire augmenter le revenu national, créer des emplois et remettre la machine en marche, a donné d'excellents résultats. Au cours des 15 derniers mois cette stratégie a consisté très largement à aider les entreprises canadiennes à être de sérieux compétiteurs sur les marchés internationaux. C'est là la clef de notre croissance économique. Et, loin d'avoir peur de marquer notre présence sur les marchés internationaux, nous avons affermi notre position au cours des derniers mois, et les résultats sont très positifs.

Si nous avions écouté les prophètes de malheur de l'opposition qui, à chaque pas ou à chaque geste que nous avons prévu faire, que ce soit au niveau des investissements étrangers au Canada ou au niveau des mesures économiques qui ont été prises, nous n'aurions rien fait et nous aurions continué de stagner dans la situation économique où nous avait laissés l'ancien gouvernement qui consistait simplement à créer des emplois temporaires et à injecter strictement, mettre de l'argent emprunté sur, en hypothéquant l'avenir de nos jeunes Canadiens et l'avenir de nos familles.

Nous avons changé. Nous avons voulu, monsieur le Président, modifier cette allure, nous avons voulu redonner aux Canadiens cette fierté qu'ils avaient perdue. Ce n'est pas avec de l'argent emprunté par un gouvernement déjà alourdi que nous pouvons redonner un essor économique à notre pays. Je pense que cela est évident. Aux prophètes de malheur qui prédisaient, lors du dernier Budget en mai 1984, une perte de 200,000 emplois, c'est par une création de plus de 500,000 emplois au cours de l'année que nous avons répondu. Cela fait une différence de 700,000 emplois. Ce n'est pas la première des erreurs au niveau macro-économie faite par nos voisins de l'Opposition officielle. Mais cela ne fait rien. Cela n'est pas grave. Cela fait partie . . . Ils en ont fait tellement des erreurs que celle-là disparaît avec le reste. On n'en parle pas. On parle d'autre chose.

Monsieur le Président, c'est aux entreprises elles-mêmes évidemment qu'il incombe d'abord de réussir sur les marchés au Canada ou ailleurs. Cela a été la position de notre gouvernement de redonner la place à nos entreprises, n°s 750,000 petites et moyennes entreprises canadiennes qui n'attendaient qu'un coup de pouce de notre gouvernement, de sentir qu'elles étaient comprises, qu'il y avait des gens au gouvernement qui les appuyaient et qui les représentaient.

En ce moment de vérité, les sociétés canadiennes doivent sortir gagnantes en dépassant leurs concurrents avec de meilleures idées, de meilleurs produits, de meilleurs services et une meilleure stratégie commerciale. Le passé démontre que nous pouvons compter sur les entreprises canadiennes pour relever ce défi. Mais le gouvernement et j'entends par là le Parlement a aussi ses responsabilités. Nous établissons les règles fondamentales qui permettent aux entreprises de vivre et de faire des affaires. C'est à nous de voir à ce que ces règles se tiennent, c'est-à-dire qu'elles soient pertinentes et qu'elles incitent à l'excellence au lieu d'y faire obstacle. C'est à nous aussi de voir à ce que ces règles cadrent avec les réalités et les exigences de la concurrence internationale. Le projet de loi que nous présentons à la Chambre nous aidera, j'en suis sûr, à assumer ces responsabilités. A mon avis, ce projet de loi mérite notre appui et devrait mériter l'appui unanime de toute la Chambre.

[*Traduction*]

M. Rodriguez: Monsieur le Président, pourquoi n'est-il pas question de la fusion de conglomérats dans la politique du gouvernement en matière de concurrence, si ce projet de loi est aussi bon que le prétend le député? Pourquoi n'en parle-t-on pas dans les dispositions du projet de loi consacrées aux fusions, monsieur le Président?

[*Français*]

M. Blais: Monsieur le Président, je ne sais pas si l'honorable député a pris connaissance de l'ensemble du projet de loi. Si on examine le projet de loi dans son ensemble, je pense que nous avons voulu reprendre la loi telle qu'elle était et l'améliorer.

Je pourrais redonner ou faire la lecture de l'ensemble des dispositions du projet de loi mais, à mon avis, là-dessus il n'y a pas eu de problèmes particuliers qui sont survenus au cours des derniers mois. Ce n'est pas une question qui a été soulevée au cours des derniers mois, je dis bien, à l'intérieur du processus de consultation et si le député a une disposition particulière qu'il souhouterait voir améliorée où on en viendrait à des instances qui ont été faites à l'intérieur de notre processus de consultation, je pense qu'il aura toute la liberté de le faire lorsqu'il sera devant le comité législatif. Je ne sais pas si l'honorable député fait partie du comité qui aura à l'étudier, mais cela nous fera plaisir à ce moment-là d'en discuter. Mais chaque cas particulier . . . Il faurait peut-être que vous attendiez. On ne fait pas un projet de loi pour décider de chaque cas particulier. On propose un tribunal qui aura à étudier les cas qui seront présentés. A ce moment-là, nous pourrons le voir . . . Monsieur, vous devriez écouter,là. C'est parce que je vous réponds. Si vous ne voulez pas que je vous . . . Est-ce simplement votre question que vous vouliez entendre ou la réponse?

Si c'est seulement la question que vous voulez entendre, il n'y a pas de problème, je vais me rasseoir.

• (1630)

[*Traduction*]

M. Rodriguez: Monsieur le Président, je poussais un petit gloussement parce que je ne crois pas que le député ait lu le projet de loi et je ne crois vraiment pas qu'il comprenne ce qu'est la fusion de conglomérats; il prétend en effet que ce n'était pas un problème. En fait, monsieur le Président, je ne vois pas comment il peut prétendre que la prise de contrôle de Genstar par Imasco et la prise de contrôle de Hiram Walker par Gulf n'aient pas posé de problème. C'est un problème, et c'est pourquoi le gouvernement a présenté ce projet de loi ce matin. Où était le député? Comment peut-il dire qu'il veut tout simplement améliorer un peu le projet de loi? Il veut certes une politique efficace en matière de concurrence. Si une concurrence efficace n'intéresse pas les conservateurs, ils se contenteraient de cela.

[*Français*]

M. Blais: Monsieur le Président, les dispositions du projet de loi sont là. Les cas seront traités à leur satisfaction. Il y a un tribunal qui est prévu à l'intérieur de cela et en plus on fait allusion à des transactions qui ne sont dans certains cas même pas encore complétées.

M. Ouellet: Monsieur le Président, je n'avais pas l'intention de poser une question au secrétaire parlementaire, mais je ne peux pas faire autrement que d'intervenir à la suite de sa réponse à mon collègue de Nickel Belt (M. Rodriguez). Il est évident que le secrétaire parlementaire n'a pas étudié de façon appropriée le projet de loi C-91. Il est évident qu'il a reçu un document préparé d'avance par les fonctionnaires du ministère de la Consommation et des Corporations ou du bureau du ministre, qu'il nous a lu d'une façon servile et qu'il ne comprend pas du tout ce qu'est la loi sur la concurrence. Sa réponse démontre clairement son ignorance crasse de la loi sur la concurrence.

Puisque ce projet de loi sera bientôt déféré à un comité parlementaire, je l'incite à étudier sérieusement, à faire ses devoirs, à étudier la loi et de pouvoir intervenir d'une façon objective et rationnelle lorsque nous étudierons ce projet de loi en comité parlementaire.

La question que le député lui a posée a trait au fusionnement. Le projet de loi C-91 est beaucoup plus faible que le projet de loi précédent proposé par l'ancien gouvernement qui dans la loi C-29 proposait toute une série de facteurs, 12 facteurs qui devaient être considérés dans le cas du rejet d'un fusionnement qui aurait des conséquences néfastes pour l'économie canadienne. Or, le ministre a fait fi de ces 12 facteurs. Il les a mis de côté. Il a singulièrement réduit la force de cet article de la loi sur la concurrence visant à permettre au gouvernement d'intervenir pour empêcher une fusion qui aurait des conséquences mauvaises, néfastes pour l'économie canadienne.

Or, ce que le député de Nickel Belt a dit en posant sa question au député c'était pourquoi il n'y avait pas une loi plus forte, qui avait plus de dents dans le domaine des fusions.

Et je repose la question: Pourquoi le gouvernement ne se dote-t-il pas d'un article de la loi qui concerne les fusions qui permettront d'une façon adéquate d'empêcher les fusions malheureuses au pays?

Je termine mes remarques en disant que l'ancien gouvernement voulait présenter un projet de loi qui avait des dents. Son adoption a été empêchée par une obstruction systématique inacceptable de la part des progressistes conservateurs qui se trouvaient dans l'opposition à l'époque, qui ne voulaient pas que la loi C-29 soit passée parce qu'elle aurait eu vraiment les dents voulues pour empêcher les grandes compagnies de continuer des fusions abusives qui se font présentement au Canada.

M. Blais: Monsieur le Président, si nous parlons «d'ignorance crasse», je dois répondre par «la négligence crasse.» Si l'honorable député était au gouvernement et qu'il était ministre pendant de nombreuses années, il avait toute la liberté . . . C'est facile maintenant de nous reprocher de nous être opposés à certaines dispositions de la loi. Mais quand lui-même était au pouvoir, était ministre, avait les possibilités d'adopter des projets de loi qui auraient pu avoir «les dents» dont il parle, c'était de le faire à ce moment-là. Cela c'est de la négligence. Ce n'est pas en venant dire aujourd'hui que nous n'avons pas adopté ou qu'ils avaient un projet de loi qui aurait été meilleur . . . Mais c'était de l'adopter votre projet de loi. C'est de se regarder le nombril aujourd'hui et d'oublier ses propres responsabilités au moment où vous les aviez. Nous ne répondrons pas à ce type de question. C'est de la négligence de votre part et, aujourd'hui, vous portez les conséquences de vos négligences.

[*Traduction*]

M. Nunziata: Monsieur le Président, le député est terriblement sur la défensive. Il a dit que l'on avait fait des consultations pour préparer le projet de loi C-91. Nous savons que la bande des cinq a été consultée. J'ai déjà dit de qui il s'agissait mais je vais le répéter, juste pour rafraîchir la mémoire des députés. Il s'agit de la Chambre de commerce du Canada, de l'Association des manufacturiers canadiens, du Conseil d'entreprises pour les questions d'intérêt national, des Fabricants canadiens de produits alimentaires et de l'Association du barreau

canadien. Voilà le groupe représentatif d'entreprises qui a contribué à la rédaction de ce projet de loi. Un commentateur a dit que cela revenait à demander à un cambrioleur de préparer des modifications aux dispositions du Code criminel relatives au cambriolage.

Nous savons tous que ce projet de loi vise à protéger les consommateurs et non pas à permettre aux grandes entreprises de trouver des échappatoires.

Le député a parlé d'une nouvelle ère de consultation. Pourquoi le ministre a-t-il permis à la bande des cinq de rédiger littéralement ce projet de loi? Pourquoi le ministre a-t-il permis aux grandes entreprises de lui imposer ce projet de loi? Pourquoi a-t-il rejeté par ailleurs certaines recommandations importantes des associations de consommateurs? Cette situation nous montre-t-elle qui tire les ficelles?

[*Français*]

M. Blais: Monsieur le Président, comme d'habitude le député de York-Sud-Weston (M. Nunziata) «pique en travers» et fait abstraction d'un manque évident de faire le tour de toute la question.

Monsieur le Président, la consultation qui a été effectuée, les consommateurs canadiens qui ont été consultés, plus d'une centaine de mémoires qui ont été déposés à l'occasion de conférences fédérales-provinciales qui ont regroupé des représentants de toutes les provinces canadiennes. Les gens ont fait valoir . . .

Evidemment, votre gouvernement à l'époque ne pouvait pas connaître cela, parce que cela n'existait pas la consultation. Vous n'avez jamais su ce que c'était. Des bandes de cinq, des bandes de quatre, des bandes de trois, des bandes de dix, ça été cela pendant vingt ans. Notre gouvernement a exercé une véritable consultation auprès de la population canadienne. Et je ne permettrai pas . . . Vous les avez listés tout à l'heure, monsieur le Président, et on a justement oublié, à tort ou à raison, ou par erreur, probablement, mais une centaines de mémoires ont été déposés, les provinces ont été consultées, le Conseil de l'entreprise pour les questions d'intérêt national, la Chambre de commerce du Canada, l'Associaiton des consommateurs du Canada, l'Association des manufacturiers canadiens et le Barreau canadien.

On fait une petite comparaison ridicule en disant que, pour amender le Code criminel, on consulte les criminels . . . Cela est ridicule, c'est une comparaison tout à fait insignifiante et qui ne mériterait même pas d'être relevée dans cette enceinte. Ce sont des gens qui travaillent dans l'intérêt des Canadiens. C'est justement ce que notre gouvernement fait, c'est de faire confiance aux Canadiens, aux associations qui regroupent des Canadiens, et arrêtez donc de toujours considérer que des groupements—que ce soit au niveau des affaires ou à quelque niveau que ce soit—soient toujours vus comme étant des ennemis de la population canadienne. C'est fini ce temps-là parce que notre gouvernement fait confiance aux Canadiens.

• (1640)

[*Traduction*]

M. le vice-président: Reprenons le Débat.

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, il me semble que j'ai déjà entendu tout ça. Je me rappelle l'époque où le député de Papineau (M. Ouellet) était ministre de la Consommation et des Corporations. Je me souviens très bien de ce qu'il a dit quand il dirigeait l'étude de ce projet de loi à la Chambre. Il a déclaré, d'après le *Globe and Mail*, lorsque le projet de loi a été adopté: «J'espère que nous n'aurons jamais à y avoir recours». Je pense qu'il peut se rassurer: elle n'a pas beaucoup servi. On n'en a certainement pas abusé, en tout cas.

Nous sommes maintenant saisis du projet de loi C-91, l'arrière-arrière-petit-fils de la loi C-256. Ce projet propose, dit-on, une politique de la concurrence. Nous avons un gouvernement conservateur, qui a succédé à un gouvernement libéral. Tous deux sont des partisans convaincus du système de marché libre, de la libre entreprise, de l'initiative privée. Le gouvernement actuel est le représentant par excellence de cette doctrine. Le gouvernement n'arrête pas de nous dire que c'est là le fondement de notre système et que les entreprises souhaitent se faire concurrence. Elles ne demandent pas mieux.

Je me demande pourquoi il faut que le gouvernement force les gens à se faire concurrence. Je me suis posé cette question et je me suis dit, bon, lisons ce projet de loi et voyons s'il aura le résultat prévu. Ou bien est-ce un ensemble de mesures superficielles, de la poudre aux yeux pour donner l'impression que le gouvernement actuel est vraiment intéressé à se donner une politique de concurrence?

En fait, comment le parti d'en face qui forme le gouvernement, et qui dépend tellement des contributions des sociétés peut-il avoir la concurrence à coeur? Il n'y a qu'à voir le récent congrès tenu au Québec. Le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Côté) a tiré le parti conservateur du pétrin et lui a garanti qu'il recevrait les contributions des sociétés en remettant à plus tard la limitation des contributions versées par les sociétés au parti conservateur. C'est le même ministre qui a présenté le projet de loi C-91. C'est ce gouvernement qui veut faire croire aux consommateurs et au public en général qu'il est vraiment intéressé à s'attaquer à la concentration des sociétés et à forcer vraiment celles qui se comportent en mangeurs d'hommes plutôt qu'en requins un peu moins voraces à donner une chance aux consommateurs.

Mon collègue le député de York Sud—Weston (M. Nunziata) qui a tenu des consultations au sujet de ce projet de loi a parlé du groupe des cinq. Ce sont eux, les grandes sociétés du pays, qui ont conseillé le gouvernement au sujet d'une politique en matière de consommation et d'un projet de loi visant à offrir une protection aux consommateurs sur le marché. Cela revient à demander aux poulets d'espérer que le Colonel Sanders veillera sur leurs intérêts. C'est le summum de l'impunité.

Je me souviens du projet de loi C-42 dont la Chambre a été saisie et qui était un peu meilleur que celui-ci. Les conservateurs, sous la direction de l'actuel ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens), le président Sinc, qui nous venait de la Corée du Sud, se sont énergiquement opposés à ce tigre de papier, le C-42, et les libéraux ont fait machine arrière et n'étaient plus très chauds pour adopter une loi sévère, disant qu'ils avaient le couteau sur la gorge et qu'ils abandonnaient la partie. Monsieur le Président, ils ont déposé les armes. Ils se sont rendus. Ils n'étaient que trop heureux de le faire parce que les grandes sociétés les menaçaient de supprimer leurs contributions. C'est ce que l'on a appelé la reddition silencieuse. Nous avons aujourd'hui une version édulcorée du C-42. Ce n'était qu'un tigre de papier, et le C-9l n'est qu'un lapin qui se prend pour un tigre.

Pourquoi les députés néo-démocrates s'y sont-ils opposés? Le projet de loi C-91 est trop superficiel. À notre avis, si nous adoptons une politique sur la concurrence au Canada, elle doit être stricte. Je ne vois pas pourquoi on prétend toujours que le gouvernement ne doit pas occuper une place prédominante dans le monde des affaires et sur le marché. Voilà le problème. Pourquoi devrait-il accepter qu'un conglomérat quelconque domine le marché? Il faut être logique. Le gouvernement devrait proposer un projet de loi qui empêche véritablement la concentration d'entreprises dans notre pays. Ce n'est pas le cas du projet de loi à l'étude.

Je sais que mon ami de York-Sud—Weston en prendra un peu ombrage, mais l'un des groupes qui a conseillé le gouvernement lors de la rédaction de ce projet de loi est l'Association du barreau canadien. Le gouvernement avait besoin d'avocats pour trouver un libellé suffisamment ambigü. Si l'on examine le projet de loi, on y trouve des termes équivoques comme «restreindre indûment la concurrence». Qu'entend-on par «indûment»? C'est un grand jour pour les avocats et les tribunaux. Si l'on examine attentivement l'article relatif aux fusions, au passage concernant le marché dominant, on trouve l'expression «concurrence sensiblement diminuée». Qu'entend-on par «sensisiblement»? Cela peut vouloir dire n'importe quoi. Chaque fois que le libellé d'une disposition est aussi ambigü, il est impossible d'appliquer une politique efficace sur la concurrence car l'on crée des échappatoires monumentales. Toutes les poursuites intentées pour des accusations de monopole dans le pays au cours des 100 dernières années n'ont abouti qu'à une seule condamnation. C'est pourquoi J.P. Morgan est venu au Canada où il a créé Inco, étant soumis à trop de pressions aux États-Unis, où l'on renforçait la législation sur les monopoles. Il est venu au Canada où il a créé Inco.

Nous, députés néo-démocrates, affirmons que nous devons adopter une politique de concurrence efficace. Par exemple, en 100 ans, un seul procès relatif à une fusion illégale a abouti à une condamnation et encore, sur un plaidoyer de culpabilité. Il s'avoua coupable pour obtenir une peine moins sévère et réussit à la faire réduire.

● (1650)

Depuis 100 ans, une seule poursuite intentée contre un monopole a été couronnée de succès. La législation a été jugée inapplicable dans le cas de la discrimination quant aux prix et rien n'a été fait à ce sujet. Pour ce qui est des dispositions relatives à la conspiration en vue de fixer les prix, elles ont été tenues pour faibles mais praticables. Voilà mon évaluation de la politique en matière de concurrence destinée à protéger les consommateurs sur la place du marché. Voilà pourquoi je dis qu'elle me fait penser à un lapin qui rugit. De fait, elle n'est pas destinée à protéger les consommateurs ou à empêcher certains capitalistes canadiens de se livrer à certaines manoeuvres monopolisantes ou rapaces en tentant de fixer les prix. On veut donner l'illusion qu'on tente de remédier à la situation.

Nous nous souvenons du rapport Bertrand qui affirmait que les sociétés pétrolières extorquaient 12 milliards des consommateurs canadiens. Qu'est-il advenu de ce rapport? Il est disparu quelque part dans le dédale des tribunaux et rien n'a été accompli.

Nous avons parlé de termes ambigus. Permettez-moi de vous citer l'article sur les monopoles. Bien entendu, les juges du tribunal travaillent à temps partiel. L'article 51(1) stipule:

Lorsque le Tribunal, à la suite d'une demande du directeur, conclut:

On énumère ensuite les conditions *a*),*b*) et *c*).Voici la condition *c*):

que la pratique a, a eu ou aura vraisemblablement pour effet d'empêcher ou de diminuer sensiblement la concurrence dans un marché,

Trois conditions doivent être remplies et puis voilà qu'on nous sert des mots ambigus comme «diminue sensiblement la concurrence». J'estime que cet article ne sera jamais efficace parce qu'on va l'interpréter chacun à sa façon. C'est d'ailleurs pourquoi on parle de «mots ambigus».

La disposition relative aux monopoles doit être précisée pour nous être acceptable. Le mot ambigu «sensiblement» devrait être supprimé. Il me semble que toute diminution de la concurrence ne peut que nuire aux consommateurs.

En ce qui concerne les fusionnements, on trouve la même formulation au paragraphe 1) de l'article 64, et je cite:

Dans les cas où, à la suite d'une demande du directeur, le Tribunal conclut qu'un fusionnement réalisé ou proposé empêche ou diminue sensiblement la concurrence . . .

Il faut prouver que la concurrence est sensiblement diminuée. En fait, l'article permet même une diminution de la concurrence pourvu qu'il en résulte une efficacité accrue. Même les mots ambigus montrent clairement qu'une diminution de la concurrence est acceptable dans cette politique, même si le consommateur doit y laisser sa chemise, pourvu qu'il en résulte une efficacité accrue. Non satisfait d'employer des mots ambigus dans cette disposition, le gouvernement accorde une protection additionnelle aux sociétés.

En outre, comme les fusionnements de cartels ne sont pas prévus dans cette disposition, comment le gouvernement peut-il élaborer une politique efficace en matière de fusionnement de cartels comme celui que constitue aujourd'hui la mainmise sur Genstar par Imasco? En conséquence, pendant que nous débattons ici du projet de loi C-91, le gouvernement a présenté ce matin un projet de loi relatif au fusionnement de cartels.

Les banques ne sont pas autorisées à acheter d'autres banques; or, non seulement le gouvernement permet-il une concentration d'entreprises mais il n'interdit nullement les transactions intéressées. Comment un gouvernement qui songe sérieusement à se doter d'une politique en matière de concurrence et à protéger dûment les investisseurs et les personnes qui placent leur argent dans des sociétés de fiducie, compte-t-il mettre au point une politique efficace à cet égard, alors qu'il n'interdit pas les transactions intéressées? Une interdiction qui vaut pour les banques doit certainement valoir pour ceux qui rachètent ou fusionnent des sociétés de fiducie.

Le projet de loi est truffé de lacunes, car il ne tient pas compte des réalités du marché. Le Canada est le pays industrialisé où l'on déplore la plus forte concentration de sociétés et le taux le plus élevé d'achats d'entreprises.

Nous ne pouvons pas accepter les dispositions prévues dans cette mesure au sujet des complots. Avant 1976, la Couronne a gagné près de 90 p. 100 des procès intentés pour complot en vertu de l'actuelle loi. Depuis 1976, elle n'en a gagné que 55 p. 100. Ce fait révèle que la Couronne a de plus en plus de mal à faire valoir le bien-fondé des poursuites qu'elle intente dans ces cas-là. La loi a perdu de son efficacité depuis quelques années.

Nous avons appris aujourd'hui que neuf familles contrôlent un fort pourcentage de l'activité économique au Canada. Cet état de choses est malsain et le gouvernement doit se préoccuper d'établir les règles du jeu dans le but de protéger un tant soit peu les consommateurs. Les dispositions relatives au complot semblent l'approuver et permettre au tribunal de ne pas tenir compte de l'argument de la diminution indue de la concurrence tant que l'on peut lui prouver que l'efficacité du marché est assurée. En d'autres mots, il est acceptable de truquer les prix en vertu de cet article. Bien que la concurrence ait été considérablement diminuée, ce qu'interdit la loi, le Tribunal peut ne pas en tenir compte, si l'efficacité en a été le moindrement accrue.

Le gouvernement propose de faire passer la sanction de 1 à 5 millions de dollars. Cette augmentation ne tient même pas compte de l'inflation. La sanction est aussi sévère qu'un vague revers de la main. Certaines analyses ont montré que l'amende moyenne imposée dans les cas de complot est de $71,000 pour la période allant de 1983 à 1985, chiffre qui, en réalité a été fonction du taux de l'inflation de 1900.

Il doit assurément exister un moyen plus efficace de décourager la fixation des prix. C'est pire que du vol. C'est délibéré. Nous, du Nouveau parti démocratique, nous opposons à ce projet de loi. Il ne prévoit pas les recours collectifs. Nous n'avons pas pu apporter la contribution voulue au projet de loi. Cette mesure n'interdit en rien les fusions de conglomérats et ne renferme aucune restriction quant à l'interdépendance des conseils d'administration et des directions.

• (1700)

Si ce projet de loi finit par aboutir au comité, vous pouvez vous attendre, monsieur le Président, à ce qu'il soit analysé en profondeur. Il sera possible, je l'espère, de le rendre plus rigoureux dans les domaines que nous avons signalés.

M. Redway: Monsieur le Président, le député sait pertinemment que l'objectif de ce projet de loi est d'assurer qu'il n'y ait pas une diminution de la concurrence. Non pas que la concurrence soit si importante en elle-même. Cette mesure vise plutôt à tenter d'améliorer la situation pour les consommateurs, à s'assurer que la concurrence entraîne une baisse des prix, une amélioration de la qualité et une multiplicité de choix. C'est là le principal objectif de ce projet de loi. Je sais que le député connaît pertinemment le genre de fusion et de monopole que vise ce projet de loi. Il a parlé des prises de contrôle et des fusions de conglomérats. Il n'ignore pas que ce projet de loi renferme des dispositions permettant de faire face à ces prises de contrôle, si elles limitent, en fait, la concurrence. Cependant, comme il l'a signalé, si la concurrence s'exerce librement, ce projet de loi ne s'applique pas. Les merveilleuses fusions de conglomérats dont le député a parlé, qui ne restreignent pas la concurrence, ne sont pas visées par ce projet de loi.

Le projet de loi présenté ce matin par la ministre d'État aux Finances (Mme McDougall) aborde cette question dans une certaine mesure pour ce qui est des banques et des institutions financières, mais pas ce projet de loi. Or, je crois comprendre, si j'en crois les observations du député, qu'il voudrait que ce soit le cas. Pourrait-il me préciser quelle est la politique officielle de son parti au sujet de fusions qui ne limitent peut-être d'aucune façon la concurrence, et la favorisent même? Les permettrait-on ou non? Quelle est la politique officielle de son parti à cet égard? Ne permettrait-il aucune fusion? Je me demande si sa réponse va être comme c'est souvent le cas avec son parti, irréaliste, ou va-t-il finasser, afin de ne pas répondre?

M. Rodriguez: Monsieur le Président, personne ne pourra jamais accuser les néo-démocrates de finasser pour éviter de répondre à une question. En fait, à cet égard, il faut plutôt se rappeler des promesses faites au cours de la campagne électorale et les comparer avec les mesures que le gouvernement adopte maintenant qu'il est au pouvoir. Ce sont bien les conservateurs qui finaudent. Ils disent aux gens ce qu'ils veulent entendre, à leur avis, afin d'être élus. Cependant, sitôt arrivés au pouvoir, c'est une toute autre histoire. Je ne peux m'empêcher de penser à la Commission d'assurance-chômage et à la façon dont elle a traité les gens qui ont pris une retraite anticipée. Ce sont nos vis-à-vis les vrais retors.

Je pense avoir très bien expliqué pourquoi il nous faut une vigoureuse politique sur la concurrence. Il faut éviter toute phraséologie ambigue du genre: «C'est parfait du moment que cela n'affaiblit pas sensiblement la concurrence». Notre parti est convaincu, et nous l'avons bien dit, que tout affaiblissement de la concurrence—si c'est la mentalité qui prévaut à la Chambre—sera contraire aux intérêts des consommateurs. En parlant de diminution sensible de la concurrence, nous ne disons pas grand-chose. Cette politique vise les fusions verticales et horizontales mais ne concerne pas les fusions de groupe d'entreprises comme c'est le cas aujourd'hui. Pourquoi le gouvernement est-il obligé d'improviser en ce qui concerne l'offre d'acquisition de Genstar par Imasco? Ce genre de proposition devrait être prévue dans une politique globale prévoyant un recours collectif pour les consommateurs qui s'estimeraient lésés. Cette politique devrait aussi traiter du cumul des postes d'administrateur et interdire les transactions d'initiés. Il n'existe pas de telles interdictions dans le projet de loi.

Nous ne nous opposons pas aux fusions mais la loi devrait protéger le consommateur chaque fois que des fusions ont lieu. Le projet de loi ne prévoit aucune protection. C'est plutôt le contraire. Il donne l'impression, tout comme le député en posant sa question, qu'il réglemente effectivement alors qu'il n'en est rien.

M. Nunziata: Monsieur le Président, je veux remercier le député de Nickel Belt (M. Rodriguez) pour son discours fort intéressant. La substance faisait défaut parfois mais l'intérêt ne manquait pas. Le député a soulevé d'intéressantes questions. Il a signalé le nombre d'échappatoires. Nous, du parti libéral, nous nous inquiétons également des termes ambigus dont le député a parlé, surtout en ce qui concerne les fusions. Le nouveau tribunal de la concurrence examinera les projets de fusion pour déterminer si elles empêcheront ou diminueront sensiblement la concurrence. Le député de Nickel Belt s'inquiète que l'on ait ajouté le mot «sensiblement». D'après lui, on devrait lire

simplement ceci: « . . . le projet de fusion empêcherait ou diminuerait sensiblement la concurrence». Je suis certain que le député admettra que cela nous préoccupe également. Il arrive que des fusions tendent à diminuer la concurrence dans une certaine mesure. Ces fusions peuvent fort bien, en soi, servir les intérêts des consommateurs. Cela ne serait donc guère réaliste de partir du principe que le tribunal doit interdire toutes celles qui affaibliront la concurrence car il peut arriver parfois qu'elles servent au mieux la cause des consommateurs en général.

Le député ne convient-il pas que même si elles affaiblissent effectivement la concurrence, de telles fusions pourraient être profitables aux consommateurs? Ne reconnaît-il pas aussi que même si le projet de loi C-91 est criblé d'échappatoires, qu'il est inadéquat et qu'il sert mal les consommateurs sous bien des rapports, il n'en demeure pas moins un pas dans la bonne voie? Au lieu d'être une barrière comme le prétend le Nouveau parti démocratique, le député ne croit-il pas qu'il sera bien meilleur si tous les législateurs et tous les parlementaires unissent leurs efforts au comité pour convaincre la droite en face d'en raffermir les dispositions? Ainsi, au lieu d'en retarder indûment l'adoption, pourquoi le député ne veut-il pas que nous nous attelions tous à la tâche pour l'améliorer à l'étape du comité?

M. Rodriguez: Je me contenterai de rappeler au député de York-Sud-Weston que je croyais pourtant avoir fait maintes critiques positives de cette mesure en présentant toutes sortes de propositions susceptibles de l'améliorer. J'avais l'impression de ne pas avoir du tout perdu mon temps au cours de ces 20 minutes. Je n'ai pas oublié que le gouvernement libéral a présenté le projet de loi C-256 la première fois que j'ai siégé à la Chambre en 1972. C'était bien une mesure antimonopole, une politique sur la concurrence. Les sociétés commerciales ont évidemment poussé les hauts cris et se sont empressées de sabrer dans leurs contributions au parti libéral. On a alors jugé le député de Windsor-Ouest (M. Gray) trop progressiste. On l'a donc évincé du domaine de la consommation et des corporations pour le remplacer par quelqu'un de mieux disposé à l'endroit du monde des affaires. Le parti libéral a scindé le projet de loi et laissé des dispositions concernant la fixation des prix, le double étiquetage et autres pratiques semblables. Il a ensuite mis les dispositions relatives aux fusions dans un projet de loi à part et, bien sûr, il n'en est rien sorti. Nous en arrivons maintenant au projet de loi vesse-de-loup dont nous sommes présentement saisis.

• (1710)

À propos de la question des fusions, le député m'a demandé si nous nous opposerions encore au projet de loi s'il réduisait la concurrence tout en étant avantageux pour le consommateur. Je dis que nous commençons par la position de force. En fait, nous devrions l'interdire et donner un droit d'appel aux groupes faisant l'objet d'une fusion. Qu'ils prouvent devant un tribunal ouvert qu'une fusion serait avantageuse pour le consommateur. Je ferais également entrer dans le projet de loi le droit aux actions collectives de sorte que si les consommateurs estiment que la fusion n'est pas à leur avantage ils puissent traîner ces fripouilles devant les tribunaux, comme cela se fait aux États-Unis et en d'autres pays éclairés. Or les libéraux ont repoussé une telle disposition. J'ai proposé un amendement à cet effet au cours de la législature précédente. Le député de Papineau, alors ministre de la Consommation et des Corporations, n'en voulait rien savoir.

Je dis au député que nous ne ferons pas obstruction au projet de loi. Mais il y a certains principes que nous tenons à y voir inclus. Nous devrons les obtenir au comité, sinon ce sera la bagarre ici sur le parquet de la Chambre des communes. Nous verrons également comment se prononcera le député.

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, en saluant ce projet de loi qui représente un premier pas utile sur la question de la concentration, je dirai qu'il arrive à point. Nous assistons actuellement à une frénésie de fusions comme nous n'en avions pas vu depuis 1981. J'aimerais me pencher en particulier sur la concentration dans l'industrie des services financiers. Trois passages du projet de loi que nous étudions portent sur la fusion de banques. Le projet de loi présenté ce matin par le ministre, qui est directement axé sur les institutions de services financiers, mentionne aussi les politiques en matière de concurrence. Il y a donc là un certain rapport.

Les députés n'ignorent pas que le gouvernement a publié l'an dernier un Livre vert sur les institutions financières, et qu'ensuite le comité des finances a tenu des audiences à grande échelle. De nombreux témoins qui ont comparu devant le comité ont choisi de se concentrer sur deux questions. Il s'agissait tout d'abord de la concentration en général et des problèmes connexes, et ensuite du risque de conflits d'intérêts présenté par l'acquisition d'institutions financières par des institutions non financières. La proposition du Livre vert concernant la propriété nationale était d'autoriser une propriété intégrée des institutions financières grâce à un mécanisme particulier, à savoir une société de portefeuille en amont et inactive. Le Livre vert recommandait aussi d'accepter la propriété fermée par opposition à la propriété ouverte. Cette proposition renversait la précédente politique en matière de propriété nationale qui était favorable aux institutions à grand nombre d'actionnaires.

Le comité des finances n'a pas accepté ces recommandations du Livre vert mais a proposé plusieurs autres options. L'une d'entre elles consistait à donner au ministre des Finances le pouvoir d'examiner et d'interdire la fusion ou l'acquisition d'une institution existante, et d'établir des critères explicites d'application d'une telle procédure d'examen. Le comité des finances avait aussi fait une recommandation très précise selon laquelle le ministre des Finances ne pouvait approuver une fusion entre Canada Trust et Canada Permanent Trust tant qu'une politique de propriété des institutions financières n'aurait pas été mise au point et appliquée. Le gouvernement n'a pas tenu compte de la deuxième des deux recommandations que j'ai mentionnées, à savoir la recommandation no 58. La fusion n'a pas été entravée et s'est réalisée en janvier 1986. Voilà comment Genstar s'est appropriée la plus grande compagnie de fiducie du Canada, ce qui explique un certain nombre de nos questions d'aujourd'hui, alors que nous voyons se profiler une concentration encore plus grande avec la proposition d'absorption de Genstar par Imasco.

Les membres du comité des finances se sont à l'unanimité inquiétés de la concentration du pouvoir financier et ont déclaré à l'unanimité que, de l'avis du comité, il ne fallait pas combiner les activités financières et les activités non financières. J'aimerais très brièvement vous citer le rapport du comité:

La préoccupation que provoque la concentration du pouvoir économique, et en particulier les associations financières, a dominé dans les témoignages qui ont été soumis au comité. L'Association des banquiers canadiens et les groupes de consommateurs tels que l'Association des consommateurs du Canada, la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante et la *Canadian Organization of Small Business*, ont exprimé de sérieuses réserves et recommandé d'imposer des limites à la propriété et d'annuler l'acquisition d'établissements financiers par des intérêts extérieurs à ce secteur.

Le comité des finances a longuement étudié la question de l'annulation d'une acquisition, sur laquelle il était partagé parce qu'il s'agit d'une requête majeure qui ne se fait pas à la légère. Le comité trouvait inquiétante la tendance accrue à l'acquisition d'établissements financiers par des intérêts étrangers au secteur financier, comme je le disais, et il a jugé qu'il faudrait limiter la concentration de propriété, surtout de grands établissements financiers.

Je voudrais donner des exemples du genre de témoignages que le comité a alors reçus. L'Association des banquiers canadiens a déclaré:

Nous jugeons peu souhaitable la fusion des entreprises non financières et des entreprises financières. Elle minerait la confiance que les Canadiens placent dans leur système financier.

Plus récemment, le président de l'Association des banquiers canadiens aurait déclaré que l'accroissement des acquisitions et la concentration devenaient «intolérables». L'Association des consommateurs du Canada craignait en fait que si cette tendance se maintenait, quelques conglomérats financiers finiraient par acheter la plupart de leurs concurrents. La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante avait des inquiétudes au sujet des conséquences de ce qu'elle appelait la "tendance constante à des concentrations plus fortes de la puissance économique". On a dit que la Fédération se méfiait de toute mesure tendant à accentuer les éventuelles concentrations de pouvoir.

Je ne crois pas qu'il faille avoir beaucoup d'imagination pour voir ce qui préoccupe les petites entreprises. Si un établissement non financier, une société de développement par exemple, possède des établissements financiers, celle-ci risque de favoriser ses consoeurs en matière de prêts et de se montrer injuste envers les petites entreprises.

La société Cadillac-Fairview a présenté un mémoire très intéressant où l'on citait les propos du juge Wyzanski de la Cour fédérale américaine. Il avait dit ceci:

Les concentrations de pouvoir, même si elles paraissent intéressantes et avantageuses, sont fondamentalement dangereuses. Il se peut que les sociétés cessent de se conduire aussi bien qu'auparavant; si des entreprises présomptueuses s'emparaient de leur force, le jeu des poids et contrepoids ne se ferait plus automatiquement sur le marché industriel . . .

C'est très direct, peut-être un peu trop pour certains d'entre nous. Il existe probablement des cas où la concentration permettra d'améliorer le rendement et de faire des économies d'échelle. On a toujours dit qu'en raison de sa faible densité de population, une plus grande concentration de pouvoir qu'aux États-Unis peut se justifier au Canada. Il est toutefois très difficile de prouver que la concentration favorise la recherche et le développement et la commercialisation. Chose certaine, la concentration ne favorise pas la création d'emplois ni l'innovation. Dernièrement, nous avons pu constater que, dans la plupart des cas, des emplois disparaissent lorsque les avoirs sont entre les mains d'un moins grand nombre d'entreprises.

• (1720)

La concentration des institutions financières risque d'avoir des conséquences beaucoup plus vastes que dans le cas du secteur non financier compte tenu des caractéristiques particulières de l'argent et autres valeurs du même genre. D'autre part, une fois cette concentration de pouvoir autorisée, il serait très difficile, sur le plan politique, de renverser la vapeur et de redistribuer la propriété des institutions financières. Dans ce genre de situation, il vaut certainement mieux prévenir que guérir.

Cela nous amène à l'exemple que nous avons eu sous les yeux aujourd'hui. Nous en avons parlé assez longuement pendant la période des questions et nous allons certainement continuer à nous y intéresser. Il s'agit du cas d'Imasco et Genstar. À la fin de 1985, le rapport du comité des finances recommandait que le gouvernement s'oppose à la fusion de Canada Trust et The Permanent jusqu'à ce qu'une politique soit clairement établie. Le gouvernement n'a pas accepté cette recommandation et la fusion a eu lieu. La nouvelle entité, Canada Trustco Mortgage Company a vu le jour. C'est la sixième institution financière du Canada par ordre d'importance avec un actif de plus de 20 milliards et elle constitue la pièce maîtresse des avoirs de Genstar.

Au cours de l'automne 1985, Genstar qui possédait déjà Canada Permanent Trust, a acheté Canada Trust pour la somme de 1.2 milliard. En mars 1986, la valeur des actions de Genstar a augmenté de $7.65 passant à $55, à l'issue de transactions massives à la Bourse de Toronto. Le lundi 24 mars, Imasco, qui détient des avoirs considérables dans le secteur des produits de consommation, a offert d'acheter à $54 l'action 100 p. 100 des 36.9 millions d'actions de Genstar, pour une somme totale de 1.9 milliard. Cette offre est valide jusqu'au 25 avril.

Le 24 mars, un député conservateur a demandé à la Chambre si le gouvernement allait s'opposer à cette prise de contrôle étant donné qu'elle placerait une institution financière entre les mains d'une institution non financière. La ministre d'État aux Finances (Mme McDougall) a déclaré qu'elle allait examiner l'offre d'achat. Nous avons appris aujourd'hui que l'examen se poursuit et que la ministre n'est pas disposée à dire quand elle sera prête à annoncer sa décision.

Le jeudi 3 avril, Genstar et Imasco ont conclu une entente au sujet de cette acquisition et elles ont convenu d'un prix de $58 l'action. Imasco va chercher un moyen de restructurer Genstar sans Canada Trust. Si aucune entente n'est conclue d'ici le 15 avril, Imasco va simplement acheter toutes les actions à $58 chacune.

Examinons ces sociétés et ce quelles représentent. Le siège de Genstar se trouve à San Francisco mais cette société a un siège social symbolique au Canada. Près de 60 p. 100 de ses avoirs et de ses actionnaires se trouvent au Canada. La société possède d'autres avoirs dans le secteur du bâtiment et de l'immobilier et 70 p. cent de ses activités touchent le secteur financier. C'est le quatrième détenteur de compte-épargnes de particuliers au Canada après la Banque Royale, la Banque de Commerce et la Banque de Montréal, et c'est la principale société de prêts hypothécaires au Canada.

Certes, cette société a une bonne réputation. Il n'y a pas lieu d'envisager un conflit d'intérêts sauf en l'occurence, où c'est tout à fait possible. Les cadres ne sont pas immuables. Les gens bougent, les gens changent, les circonstances aussi. Il y a lieu de s'interroger sur l'opportunité pour une société qui s'occupe elle-même de l'aménagement de terrains de posséder également une importante société d'hypothèques. Il est fort possible que tous les intéressés soient toujours absolument objectifs lorsqu'ils consentent des prêts, mais des problèmes peuvent surgir.

Parmi les nombreux avoirs d'Imasco, mentionnons Imperial Tobacco, Shoppers Drug Mart et Hardee Food Systems aux États-Unis. Même si près de 40 p. 100 des capitaux de cette société appartiennent à des intérêts britanniques, elle a été considérée comme canadienne aux termes des règlements d'Investissement Canada qui n'a donc pu examiner son projet d'achat de Genstar. Elle est également considerée comme société canadienne aux termes de la loi actuelle sur les sociétés de fiducie. Son actif total s'élève à 2.8 milliards de dollars et il s'agit donc d'une toute petite société par rapport à Genstar. C'est un peu comme un serpent qui cherche à avaler un éléphant. La prise de contrôle est financée grâce à une marge de crédit consentie par la Citibank.

Il est possible que les consommateurs et le public canadiens en profitent, mais cela reste à prouver. Les risques énoncés par le comité des finances et par de nombreux témoins sont tels qu'un examen approfondi s'impose. Imasco était prête à s'y soumettre. Elle a informé la ministre d'État et ses collaborateurs du projet d'acquisition avant que l'offre ne soit rendue publique. Elle a proposé de fournir des documents et de participer à une étude dans les mêmes conditions que si le projet de loi déposé ce matin par la ministre d'État aux Finances, et dont l'avant-projet remonte au 29 novembre dernier, était déjà en vigueur.

Les collaborateurs de la ministre ont sans doute donné suite à cette offre, même si la ministre n'a pas voulu nous en dire plus pendant la période des questions aujourd'hui. Puisqu'Imasco va de l'avant, c'est sans doute parce que les responsables du ministère des Finances l'y ont incitée. Dans ce cas, la Chambre a droit à une explication détaillée des motifs qui ont justifié cet accord. Il existe peut-être de très bonnes raisons, mais bien des facteurs prouvent également qu'il ne s'agit pas d'un bon précédent et que cette initiative va à l'encontre des conseils reçus par le comité des finances de nombreuses sources et de ceux qu'il a lui-même donnés au ministre.

• (1730)

M. Hovdebo: Monsieur le Président, la députée a parlé de la tentative de fusion d'Imasco. Celle-ci présente-t-elle quelque avantage à ses yeux? Y aurait-il des emplois de créés? Les consommateurs profiteraient-ils d'une baisse des prix? La fusion améliorerait-elle la lutte contre la pollution? Assisterait-on à moins de gaspillage au Canada? Si nous étions prêts à accorder des bons points à cette fusion, quels seraient-ils?

Mlle Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, voilà effectivement une question primordiale. Je le répète, l'expérience que nous avons eue de ces fusions ne nous inspire pas beaucoup confiance. Rien ne montre qu'elles créent de l'emploi, qu'elles stimulent la créativité et favorisent la recherche et le développement. Nous savons, par contre, qu'elles peuvent provoquer des problèmes.

Je conçois mal que ceux qui ont déposé des épargnes dans une société de fiducie puissent profiter du fait que cette dernière se fusionne à des sociétés non financières qui ont des intérêts dans la restauration rapide, le tabac et le bâtiment. On courrait sans doute le risque que la politique de crédit soit axée sur les besoins des sociétés parentes plutôt que sur ceux des déposants ou des actionnaires. A moins que la ministre ne soit disposée à nous révéler certains des avantages qu'Imasco lui a fait miroiter et qui l'incitent à approuver cette fusion, je dois avouer, quant à moi, que je n'en vois aucun.

M. Hovdebo: Monsieur le Président, si nous parlions de l'envers de la médaille. Puisqu'il s'agit, dans bien des cas, de sociétés internationales, il y a sans doute lieu de croire que les consommateurs pourraient se faire escroquer, en payant certains produits plus cher qu'ils ne valent. Étant donné le cumul des fonctions d'administrateurs et les fusions importantes mettant toutes sortes de sociétés en cause, la loi a-t-elle assez de mordant pour que le gouvernement ou un organisme de réglementation puissent intervenir?

Mlle Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, par rapport à la situation actuelle, cette mesure est une amélioration, mais elle n'est pas parfaite. Je souhaite qu'on y apporte des modifications lors de l'étude au comité. Je suis sûre que la ministre accueillera favorablement les propositions. Le projet de loi est utile comme première étape.

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, je prends avec plaisir la parole cet après-midi pour appuyer le projet de loi C-91, Loi constituant le Tribunal de la concurrence et modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et la Loi sur les banques et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois.

Ce projet de loi est en réalité le point culminant de nombreux efforts étalés sur une longue période de temps. C'est le point culminant d'efforts visant à modifier la législation régissant les monopoles et les fusionnements qui restreignent la concurrence. Cela ne signifie pas que les principes sur lesquels cette loi est fondés sont destinés à favoriser la concurrence pour elle-même. Cette loi ne cherche certes pas à glorifier la concurrence. Toutefois, depuis des centaines et des centaines d'années, les économistes prétendent que la concurrence est un principe fondamental qui permet à l'économie de fonctionner dans l'intérêt des consommateurs qui peuvent acheter les produits au plus bas prix possible et jouir d'une gamme étendue de produits de haute qualité. Voilà l'objet de cette mesure. Elle régit la concurrence dans l'intérêt du consommateur. Bien entendu, la concurrence peut être avantageuse au consommateur dans la mesure où elle suscite une efficacité accrue sur le marché. Bien sûr, une efficacité accrue s'accompagne d'une productivité et d'une expansion industrielle accrues. Toutes ces choses créent un climat propice à une concurrence qui sera avantageuse pour le consommateur en lui offrant une gamme plus étendue de produits de meilleures qualité à des prix inférieurs.

La législation sur la concurrence existe depuis nombre d'années au Canada. Ce n'est rien de nouveau, ni au Canada ni dans d'autres pays. De fait, on me dit que la loi sur la concurrence remonte à 1889, il y a bien longtemps. La législation moderne, actuellement en vigueur avec quelques modifications est désignée sous le nom de Loi sur les enquêtes relatives aux coalitions adoptée en 1910. La mesure législative qui régit les fusionnements et les monopoles est ancienne. Nous nous sommes rendu compte avec le temps qu'elle ne jouait pas le rôle pour lequel elle avait été prévu. À examiner la situation du marché, on s'aperçoit que de plus en plus de fusionnements et de monopoles sont intervenus ces dernières années, plus que jamais auparavant. Lorsque la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions a été adoptée la première fois, il se faisait très peu de fusionnements d'entreprises. Avec le temps, il y en a eu de plus en plus. De 1945 à 1949, il y en a eu à peu près 50 par année. En 1960, il y en avait considérablement plus, soit environ 250 au lieu de 50. De 1977 à 1984, quelque 500 fusionnements ont eu lieu chaque année. Depuis 1975, les cent plus grandes sociétés du pays ont participé à plus de 150 fusions ou mainmises. Plus du quart de la croissance de ces sociétés est dû à des fusionnements et à des mainmises, plutôt qu'à l'accroissement traditionnel de leurs ventes sur le marché.

La loi que nous avions pour surveiller et restreindre les fusionnements et monopoles au cours de cette période était une mesure de droit pénal. C'était une mesure de droit pénal qui rendait illégaux certains genres de fusionnements et de monopoles. Un fusionnement, lorsqu'une personne ou une entreprise acquiert des intérêts dans une autre entreprise et diminue ou risque de diminuer ainsi la concurrence au détriment de la population, est illégal. Un monopole, lorsqu'une ou plusieurs personnes ou sociétés contrôlent une bonne partie d'un secteur du marché au détriment réel ou probable de la population, est illégal.

• (1740)

Le problème, bien sûr, c'est d'essayer d'appliquer ces dispositions. Parce qu'elles sont de type droit pénal, elles relèvent en général du Code criminel. La première disposition du Code criminel qui s'y applique est toute la question de la preuve.

Vous savez, monsieur le Président, qu'il y a une différence de degré de conviction entre la preuve du quasi-délit en matière civile et celle du délit en matière pénale. En matière civile, la conviction est emportée par le poids des probabilités de la preuve. Mais en matière pénale, il n'y a conviction qu'en l'absence de doute raisonnable. C'est là l'origine d'un des problèmes qui se sont posés lorsqu'il s'est agi de faire respecter la loi actuelle. Elle relevait du Code criminel, ce qui fait que pour prouver le délit, délit de fusion illégale ou de monopole illégal, la Loi sur les enquêtes relatives aux coalitions force le gouvernement à en faire la preuve sans l'ombre d'un doute, sans que la société ou la personne accusée ne puisse conserver de moyen raisonnable de défense.

En outre, de par son caractère pénal, la procédure est lente. Elle est coûteuse, et lourde au plan de la procédure. Pour toutes ces raisons, la loi actuelle s'est révélée tout à fait inefficace pour s'attaquer aux fusionnements et aux monopoles.

Cette situation a atteint, je suppose, son point culminant en 1976 avec l'affaire K.C. Irving. Par la suite, la Commission des pratiques commerciales restrictives, qui relève de la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions, a laissé tomber les bras, et depuis lors elle est pour ainsi dire désarmée en matières de fusionnement et de monopole.

Il est alors apparu à l'évidence, comme plusieurs de mes collègues qui étaient ici à l'époque l'ont signalé cet après-midi dans certains de leurs commentaires et de leurs propos, qu'il fallait modifier la loi si nous voulions qu'elle soit efficace. Diverses tentatives ont été faites de présenter de nouveaux projets de lois tendant à rendre la législation efficace pour lutter contre les fusionnements et les monopoles.

En 1977, par exemple, le gouvernement précédent a présenté le projet de loi C-42. Cela n'a pas résolu le problème. En fait, le projet de loi C-42 n'a jamais été adopté. La même année, le gouvernement de l'époque a présenté un autre projet de loi, le C-13 qui n'a pas abouti non plus. En 1984, troisième tentative de présenter un projet de loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et donnant un peu d'efficacité à la procédure de lutte contre les fusionnements et monopoles. Il s'agissait du projet de loi C-29 de l'époque, lequel non plus n'a jamais été adopté et n'est pas entré en vigueur.

Enfin, point d'aboutissement des frustrations accumulées depuis au moins 1977, et des tentatives successives de faire adopter quelque chose, de présenter un projet de loi qui soit efficace et qui recueille l'approbation des Canadiens de façon générale, nous avons aujourd'hui en discussion le projet de loi C-91.

L'un des orateurs précédents de l'opposition a déclaré qu'il importe que le gouvernement prouve son intention, sa volonté de mettre en oeuvre ce projet de loi et de faire en sorte qu'il atteigne son but. Je suis d'accord. Nous attendons depuis longtemps cette volonté et cette intention, en fait, depuis 1977. Nous en sommes maintenant rendus à un stade où, à part les critiques de l'opposition, qui sont toutes naturelles, et quelques autres rares critiques, les gens s'accordent généralement à dire dans tout le pays que le projet de loi dont la Chambre est saisie est efficace, sans être parfait, peut-être, et qu'il permettra de restreindre et de réglementer les fusions et les monopoles.

Que prévoit ce projet de loi, monsieur le Président? D'abord, il apporte une modification extrêmement importante à la loi précédente. On ne fait plus appel au droit criminel, mais au droit civil pour combattre ces fusions et ces monopoles.

L'expérience a prouvé que le droit criminel ne permettait pas de remédier à la situation de façon efficace et nous allons donc tenter de traiter l'affaire comme un délit civil. Le projet de loi lui-même modifie cette méthode du tout au tout. D'abord, il crée un tribunal de la concurrence composé de membres nommés par le secteur privé, des gens d'affaires, des gens habitués aux problèmes commerciaux, aux fusions, des gens qui sauront de quoi ils parlent quand ils devront faire face à ce genre de choses. En outre, il nomme des juges qui exerceront leurs fonctions et constitueront un comité d'appel quand le tribunal de la concurrence se penchera sur un cas en particulier. Le projet de loi abolit l'ancienne Commission sur les pratiques restrictives du commerce. Il stipule, dans le cas de fusions, que certaines conditions doivent être respectées.

Tout d'abord, lorsqu'une entreprise qui s'empare d'une autre a des ventes ou des avoirs supérieurs à 500 millions de dollars au Canada, et lorsque l'entreprise qu'elle se propose d'acquérir a des ventes et des avoirs supérieurs à 35 millions de dollars, les entreprises concernées doivent donner un préavis, afin que le Tribunal de la concurrence ait la possibilité d'examiner la demande et de déterminer si elle respecte les normes établies dans le projet de loi.

Permettez-moi de signaler certaines de ces normes. Le projet de loi vise à empêcher une diminution marquée de la concurrence. Pour ce faire, il établit un certain nombre de critères. Quelle est l'importance de la concurrence étrangère sur le marché touché par la fusion? L'une des parties est-elle sur le point de faire faillite? Y a-t-il des produits de remplacement disponibles sur le marché? Dans quelle mesure y aura-t-il encore une concurrence efficace sur le marché? Toutes ces choses sont prévues dans le projet de loi.

Le projet de loi porte aussi sur les monopoles et fait relever les infractions à cet égard du droit civil plutôt que du droit criminel. Le projet de loi décrit dans les détails les critères qui s'appliquent à chacun de ces cas. Il prévoit aussi des sanctions qui n'existaient pas auparavant, et je ne veux pas parler uniquement de sanctions criminelles comme des amendes et des peines d'emprisonnement, mais aussi de pénalités en vue d'interdire les agissements anti-concurrentiels et de sanctions exigeant la vente d'actifs ou d'actions. Voilà le genre de choses que contient le projet de loi. Ce sont des dispositions qui vont renforcer la loi sur la concurrence au Canada. Voilà pourquoi j'exhorte la Chambre à appuyer ce projet de loi et à l'adopter rapidement.

• (1750)

Mme Finestone: Monsieur le Président, je voudrais poser une question au député de York-Est (M. Redway). D'après le député, comment ce projet de loi s'harmonisera-t-il avec la Loi sur Investissement Canada? Par exemple, Investissement Canada est en train d'examiner les conséquences d'une fusion de Gulf et de Western. Qu'arriverait-il si une transaction du même genre était examinée aux termes de la loi sur la concurrence et qu'elle soit jugée anti-concurrentielle parce qu'elle restreint la distribution de livres ou de films? Dans ce cas là, la transaction serait-elle examinée aux termes de la Loi sur Investissement Canada ou bien de la loi sur la concurrence?

M. Redway: Monsieur le Président, je remercie la députée de sa question. Je ne peux donner que mon propre avis à ce sujet. À titre d'avocat qui a déjà eu affaire avec l'AEIÉ et les dispositions de la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions, j'ai l'impression qu'une entreprise qui envisage une fusion devra se conformer aux deux lois. Auparavant, elle aurait dû respecter les critères de l'AEIÉ et de la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions. Il y a peut-être moins de restrictions maintenant et il est peut-être plus facile de respecter les critères fixés par Investissement Canada. Par ailleurs, je pense que la société devra tout de même respecter les exigences de la loi sur la concurrence. Elle devra de toute façon respecter tous les critères. Si elle peut le faire, tant mieux, mais sinon, les dispositions du projet de loi empêcheront la fusion.

M. Rodriguez: Monsieur le Président, j'ai écouté le député de York-Est (M. Redway) attentivement. Il a déclaré que, selon lui, ce project de loi sera efficace, notamment parce que ces questions ne relèveront plus du droit criminel. Pourquoi toutes ces exceptions lui paraissent-elles nécessaires alors qu'on «diminue sensiblement la concurrence»? Pourquoi faire des exceptions à la règle en cas de conspiration, lorsqu'il y a eu infraction à la loi?

Pourquoi n'a-t-on pas prévu, au chapitre des fusionnements, l'interdiction des opérations d'initiés? Voilà justement l'un des pires dangers auxquels les fusionnements donnent lieu.

M. Redway: Monsieur le Président, je suis ravi de pouvoir répondre au député. Après son discours, on lui a demandé si tous les fusionnements étaient mauvais pour les consommateurs. Je vais donc tenter de répondre à cette question en même temps qu'aux siennes.

On a vu dernièrement que les consommateurs pouvaient profiter d'un fusionnement. Il s'agissait, en l'occurrence, du fusionnement de Genstar et de Canada Trust. Cette initiative limitait le nombre de sociétés de fiducie. D'une certaine manière, elle restreignait la concurrence. Or, en améliorant sa situation financière, la société est devenue le sixième établissement financier d'importance au Canada et elle peut maintenant livrer une vive concurrence aux banques à charte. Par conséquent, la concurrence se trouve accrue dans le secteur bancaire.

D'autre part, l'amalgamation des activités immobilières de Canada Trust et de Permanent a créé un concurrent plus solide pour Royal Lepage, société qui existe depuis nombre d'années. D'aucuns estiment que même si la concurrence a été restreinte, les consommateurs s'en trouveront avantagés. Cet exemple, me semble-t-il, sert de réponse à toutes les questions que m'a posées le député. Il importe donc de prévoir des exceptions, car il se peut qu'un fusionnement soit avantageux pour le public parce qu'il fait baisser les prix et procure un plus grand choix de produits de meilleure qualité. Voilà essentiellement ce que je répondrai au député.

M. Rodriguez: Monsieur le Président, le député de York-Est (M. Redway) peut bien citer un cas où il estime que la fusion a été avantageuse, mais nous pouvons nous aussi citer des cas où elle a été absolument désastreuse pour les particuliers. Par exemple, dans l'affaire Rosenberg relative à l'acquisition de sociétés de fiducie, les gens ont perdu toutes leurs économies. Ne conviendrait-il pas qu'il devrait y avoir interdiction et droit d'appel devant un tribunal ouvert pour qu'on y prouve que la fusion sera effectivement avantageuse pour les consommateurs? Deuxièmement, pourquoi n'y a-t-il pas de disposition autorisant les recours collectifs qui constituent, à mon avis, l'un des moyens les plus efficaces de tenir le monde des affaires en alerte?

M. Redway: Monsieur le Président, si le député avait écouté attentivement mon intervention et lu avec soin la mesure à l'étude, il aurait remarqué que dans une affaire de fusion il est nécessaire de prévenir le tribunal de la concurrence dans le cas où une société possédant des actifs ou un chiffre d'affaires de 500 millions de dollars tente d'en acquérir une autre dont les actifs ou le chiffre d'affaires se chiffrent à 35 millions de dollars seulement.

Le député a évoqué l'affaire Rosenberg et d'autres cas de sociétés de fiducie. Si le député examine soigneusement les actifs de ces sociétés, il verra qu'ils excédaient de beaucoup le niveau plancher exigeant d'en prévenir le tribunal. Par conséquent, il y aura non seulement examen, mais possibilité d'appel pour la tenue de l'audience publique dont parle le député. S'il examine attentivement le projet de loi, et avec ouverture d'esprit, contrairement à ce qu'il a fait à l'égard de tant d'autres questions, je suis persuadé qu'il s'en trouvera parfaitement satisfait car cette mesure se révélera très efficace.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 66 du Règlement.

LES FORCES ARMÉES CANADIENNES—A) LA POLITIQUE VIS-À-VIS DES HOMOSEXUELS ET DES LESBIENNES—B) LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, le 4 mars dernier, j'ai interrogé le ministre de la Défense nationale (M. Nielsen) au sujet de la politique des Forces armées canadiennes en matière d'embauche d'homosexuels dans leurs services. À l'époque, j'avais demandé que le ministre confirme que cette ligne de conduite, énoncée dans l'ordonnance administrative nº 19-20 des Forces armées, sera immédiatement révoquée de façon à assurer aux homosexuels et lesbiennes l'égalité complète, comme l'ont recommandé à l'unanimité les membres du comité parlementaire sur les droits à l'égalité. Le ministre de la Défense a répliqué alors que la réponse du gouvernement figurait à la page 29 du rapport qui venait d'être déposé ce jour-là.

• (1800)

Il a cité du rapport le passage suivant: «Le gouvernement croit que l'orientation sexuelle n'a aucune incidence sur la capacité d'une personne de s'acquitter d'un travail ou d'utiliser un service ou une installation.» Bien que, par l'entremise du ministre de la Justice (M. Crosbie) le 4 mars dernier, le gouvernement ait, dans sa réponse au rapport du comité parlementaire sur les droits à l'égalité, intitulé *Cap sur l'égalité*, effectivement soutenu que, à son avis, l'orientation sexuelle n'a aucune incidence sur la capacité d'une personne de s'acquitter d'un travail ou d'utiliser un service ou une installation, il semble que, dans la réalité, il en aille tout autrement et que la ligne de conduite soit autre. Cette dernière, en vertu de laquelle on persiste à empêcher les homosexuels et les lesbiennes de travailler dans les Forces armées canadiennes et à exiger que toute personne homosexuelle ou lesbienne soit renvoyée de ces services, est encore la politique officielle.

Je tiens à signaler les arguments que le comité parlementaire sur les droits à l'égalité a formulées à ce sujet. J'ai eu moi-même le privilège de faire partie de ce comité. Nous avons voyagé d'un océan à l'autre et nous avons écouté les points de vue de nombreux particuliers et de nombreuses associations sur cette question très délicate. Nous avons remarqué que les Forces armées avaient pour politique de ne pas recruter d'homosexuels et d'exclure tous ceux qu'elles identifient comme homosexuels. Nous avons remarqué également que les personnes en question étaient souvent l'objet d'interrogatoires de la part d'enquêteurs spéciaux des Forces armées du Canada. Au cours des quatre dernières années, un certain nombre de personnes ont été exclues en raison de leur orientation sexuelle, soit 37 en 1981, 45 en 1982, 44 en 1983, et 38 en 1984.

Le comité a entendu les témoignages d'un certain nombre d'anciens membres des Forces armées du Canada qui, après avoir servi sans problème dans les Forces pendant un certain nombre d'années, ont été remerciés de leurs services uniquement en raison de leur orientation sexuelle. Ces anciens membres ont décrit le traitement arbitraire et grossier auquel ils ont été soumis de la part de ceux qui enquêtaient sur leur vie personnelle. Ils ont été maintenus dans un isolement complet pendant des heures et soumis à un interrogatoire serré au sujet de leurs propres activités et celles d'autres personnes. Le comité a recommandé à l'unanimité—je signale que le comité était composé de cinq députés conservateurs, de la députée libérale de Mont Royal (Mme Finestone) que je vois présentement à la Chambre, et de moi-même—l'abandon de cette politique. Nous avons déclaré qu'une telle politique n'avait plus sa raison d'être à l'heure actuelle au Canada. Les raisons avancées par les porte-parole des Forces armées du Canada ne justifient pas les politiques actuelles. Nous avons recommandé qu'un amendement soit apporté à la Loi sur les droits de la personne pour interdire toute discrimination fondée sur la base de l'orientation sexuelle.

Lorsque le ministre de la Défense nationale a comparu devant le comité des droits à l'égalité, il a déclaré sans ambages qu'il appuyait et approuvait essentiellement les politiques des Forces armées du Canada qui ne reconnaissaient pas les pleins droits des homosexuels et des lesbiennes. Par la suite, dans une lettre qu'il adressait à un certain nombre de personnes qui avaient écrit au gouvernement à ce sujet, il ajoutait: "Pour le moment, on n'envisage d'apporter aucun changement à la position des Forces armées concernant l'homosexualité". Par chance, ses collègues du Cabinet ne partageaient manifestement pas son avis. Ils ont en effet déclaré qu'ils ne toléreraient

pas cette politique qui constitue une discrimination systématique contre les homosexuels et les lesbiennes.

Je signale que des milliers d'homosexuels ont servi avec distinction dans les Forces armées du Canada. L'un d'eux est le major Sutcliffe, de Toronto, qui a combattu sur divers fronts pendant 18 ans, qui, de simple soldat qu'il était, est devenu major, et a mérité sept médailles de campagne, ainsi que la M.B.E. et la C.D. Il fut expulsé des Forces uniquement en raison de son orientation sexuelle. Il s'agit non pas d'ouvrir la porte des Forces armées aux homosexuels et aux lesbiennes, mais de reconnaître qu'il y a en réalité déjà des homosexuels au sein des Forces armées. Ils ont très bien servi le Canada, et ils ne devraient pas être obligés de vivre dans un climat d'épreuves, d'oppression, et en cachant leur véritable nature.

Je signale que d'autres pays ont aboli depuis longtemps ces pratiques. Les Pays-Bas, par exemple, où il est entendu que l'orientation sexuelle ne peut empêcher quiconque d'entrer dans les forces armées. On dit qu'ils ont l'une des marines les plus efficaces de l'OTAN. Leur largeur de vue n'est sûrement pas un obstacle.

J'espère que le secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale (M. Wenman), qui est le porte-parole du gouvernement aujourd'hui, admettra que le moment est venu de changer ces choses et que les intentions du gouvernement, qui veut supprimer toute discrimination fondée sur l'orientation sexuelle, deviendront réalité. Je demande au secrétaire parlementaire quand le gouvernement abrogera l'ordonnance administrative 19-20 des Forces canadiennes. Combien d'autres groupes d'étude, de comités, devront être mis sur pied avant que cet employeur qui est sûrement le plus homophone au Canada, reconnaisse finalement que l'égalité est aussi de mise au sein des Forces armées du Canada?

M. Robert Wenman (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, ce n'est pas la première fois que le député exprime son point de vue sur cette question. Après que le ministre de la Justice (M. Crosbie) eut déposé la réponse complète du gouvernement à la recommandation du comité parlementaire sur les droits à l'égalité il y a quelques semaines, le député a posé au ministre de la Défense nationale (M. Nielsen) la question qu'il a reprise aujourd'hui. À cette occasion le ministre l'avait renvoyé au document où la position du gouvernement est exprimée par le ministre dans un langage simple et compréhensible.

Je veux informer le député qu'en ce qui concerne le ministère de la Défense nationale, comme l'a dit le ministre de la Justice le 4 mars, nous mettons en place les pratiques et politiques nécessaires pour nous conformer aux principes de la Charte. À cette fin, le bureau du chef de la Défense nationale a mis sur pied un groupe de travail qui examinera toute la question et recommandera une solution appropriée.

Je crois que la principale responsabilité des Forces armées du Canada est d'assurer la sécurité du Canada et de nos alliés, d'assurer l'efficacité opérationnelle, le moral et la discipline, et de faire respecter des normes de conduite compatibles avec les objectifs énumérés par le ministre de la Justice.

Je suis sûr qu'au moment où le groupe de travail présentera son rapport, ces dispositions seront conformes à la réponse du ministre de la Justice. Dans un esprit de tolérance, de justice et dans l'intérêt de tous les Canadiens et de nos forces armées, je suis persuadé que les vertus de tolérance, de discipline et d'efficacité de nos forces armées seront maintenues en conformité de ces principes.

LES CORPORATIONS—LES LOIS SUR LES ACQUISITIONS

M. Bill Attewell (Don Valley-Est): Monsieur le Président, le 25 mars dernier, j'ai posé une question au ministre de la Consommation et des Corporations (M. Côté) concernant la vague de fusions et d'acquisitions commerciales qui déferle sur le pays actuellement. J'ai parlé comme en témoigne le hansard à la page 11860 de:

> ... la concentration insidieuse des sociétés qui pourrait réduire le concurrence ...

Et voici ce que je lui ai demandé ensuite:

> Quand le Canada aura-t-il des lois efficaces sur la concurrence et contre les coalitions pour limiter les appétits voraces de géants comme Gulf Canada, Imasco et Petro-Canada ...

Je trouve que nous avons effectivement un problème sur les bras. Ce qui s'est passé la semaine dernière le démontre amplement. J'ai donc posé cette question une journée après l'offre d'achat présentée par Imasco pour acquérir Genstar qui a la haute main sur l'imposante société Canada Trust.

Je considère que cette acquisition est terriblement dangereuse surtout parce qu'un conglomérat non financier très solide et très vaste en puissance s'empare de la société de fiducie la plus prospère et la plus importante du Canada, la Canada Trust.

Une telle acquisition pourrait fonctionner normalement à condition d'avoir une bonne direction, mais nous ne pouvons courir pareil risque. La tentation pourrait parfois être vraiment trop forte. Un tel conglomérat serait tenté de réduire la concurrence ou de pratiquer des opérations intéressées. Voilà pourquoi cette transaction me préoccupe.

Dans bien des cas, les déposants de différentes banques la financeront pour la jolie somme de 2 milliards de dollars. Il est donc à craindre que la concurrence en souffre. Lors d'une acquisition qui a été dûment autorisée il y a quelques mois, un dégrèvement fiscal de 590 millions de dollars a été accordé à un important conglomérat. Comble de l'ironie, le déposant moyen du Canada finance ce genre d'opération effectuée par des organisations monolithiques qui vont les menacer plus tard, voire les spolier en réduisant la concurrence sur le marché financier.

• (1810)

Notre dernière commission royale d'enquête sur la concentration des sociétés a vu le jour en 1975. Elle a été établie à cause de la menace que faisait peser la Power Corporation lorsqu'elle s'est proposé d'acquérir Argus qui détenait des sociétés comme CFRB, Dominion Stores et ainsi de suite. Cette commission en est venue à la conclusion qu'une telle acquisition ne menaçait pas vraiment la concurrence sur le marché. Rien n'a été fait par conséquent.

Je suis convaincu que si nous examinions de près ce qui s'est passé depuis cinq ans, nous constaterions que la vague de fusions et d'acquisitions s'est accélérée. Un professeur de l'Université Dalhousie a récemment déclaré que l'échelle de nos 20 dernières fusions était à peu près deux fois et demi plus élevée qu'aux États-Unis. Je pense qu'il est temps de passer à l'action. Le gouvernement a pris certaines mesures. Le projet de loi C-91 qui a fait l'objet d'une discussion approfondie aujourd'hui est un pas dans la bonne direction. Je ne pense toutefois pas qu'il ait été rédigé en songeant à la menace présentée par d'énormes conglomérats disposant de pouvoirs si gigantesques. Je ne crois pas qu'il comporte de dispositions d'annulation.

Aujourd'hui, la ministre d'État aux Finances (Mme McDougall) a présenté un autre projet de loi important. Le projet de loi C-103 comporte effectivement le genre de pouvoir que je souhaite. Il pourrait bloquer sur place la transaction Imasco. Je crois qu'en vertu de l'article 48.19, Imasco aurait besoin de l'approbation écrite du ministre pour consommer la transaction. Je tiens à dire publiquement que je suis fortement opposé à cette fusion. L'une des meilleures et des plus grandes compagnies de fiducie, avec un actif de bien plus de 20 milliards de dollars, risque d'être engloutie par ce groupe, et qui sait l'usage qui pourrait être fait de ses énormes dépôts.

J'aimerais aussi à propos de ces absorptions vous parler des pertes d'emplois. Beaucoup trop souvent, ces fusions et ces acquisitions se traduisent par la disparition de centaines et de milliers d'emplois. C'est ce qu'on appelle la «rationalisation». On l'a constaté récemment avec la fusion de Canada Permanent et de Canada Trust. On n'a plus eu besoin de centaines d'employés aux sièges des sociétés et dans les succursales. Si les deux sociétés avaient des succursales dans le même coin, l'une d'entre elles disparaissait au nom de l'efficacité, avec les pertes d'emplois que cela entraînait.

Il y a des justifications, comme les économies d'échelle. Pour être concurrentiels au niveau mondial nous avons besoin de grandes sociétés, mais il ne faut pas que ce soit aux dépens de milliers d'emplois ou aux dépens de la concurrence. Nous n'avons certainement pas besoin de lois permettant un financement par les consommateurs, non seulement sous forme de dépôts, mais sous forme de dégrèvements fiscaux parce qu'on accorde aux grandes sociétés une concession fiscale de 500 millions de dollars.

Bref, je recommande le plus énergiquement possible que le sujet fasse l'objet d'une nouvelle étude à cause de ces activités des cinq dernières années. Je ne sais pas vraiment si une commission royale serait l'instrument idéal, mais c'est celui que je préconise. Si l'examen est confié à un comité des finances ou à un comité spécial, ce comité devra recevoir les moyens financiers et le personnel nécessaire pour entreprendre une étude en profondeur. Nous ne saurions nous contenter d'une étude superficielle d'une question aussi grave. J'espère que le gouvernement va agir en ce sens. Le train est en marche. Nous ne pouvons pas attendre indéfiniment. Nous devons nous plonger dans une étude approfondie de cette question importante afin de protéger les consommateurs canadiens.

M. Bill Domm (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, le député de Don Valley-Est (M. Attewell) n'a jamais hésité à défendre les intérêts des consommateurs. Les deux événements qui se sont produits à la Chambre aujourd'hui ne vont pas manquer d'éclairer un problème grave, vaste et compliqué. Je veux parler de la présentation du projet de loi C-91 par le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Côté) et de celle du projet de loi C-103 par la ministre d'État aux Finances (Mme McDougall), deux mesures que le député de Don Valley-Est a mentionnées.

Pendant de nombreuses années, nous avons tenté désespérément, non pas une fois, deux fois ou trois fois mais de nombreuses fois—l'ancien gouvernement y a en fait travaillé pendant 16 ans—d'apporter des changements majeurs à la loi sur la concurrence. Nous l'avons fait en réaction aux sociétés qui avaient pris ou étaient sur le point de prendre une place dominante sur le marché par des fusionnements, créant ainsi une concurrence injuste pour les petites entreprises en difficulté.

Je crois que l'avis préalable prévu dans le projet de loi C-91 répond à une grande partie des questions que soulève le député. Les grandes entreprises dont l'actif collectif total dépasse 500 millions de dollars ne pourront plus fusionner sans passer par le tribunal que constitue la nouvelle loi. Si le chiffre d'affaires ou l'actif de l'une ou l'autre des deux sociétés qui fusionnent dépasse 35 millions de dollars, elles devront se conformer à cette exigence du préavis. Dans un délai approximatif de 21 jours, le gouvernement, par l'entremise du tribunal, aura la possibilité de se prononcer sur les tenants et les aboutissants de ce fusionnement. Je crois que le chiffre de 35 millions de dollars résoud à lui seul les problèmes que le député signale à la Chambre. Aux termes de la disposition concernant le préavis, nous allons pouvoir vérifier premièrement si la transaction a ou non des incidences négatives sur les affaires.

La seule exception, c'est que nous permettrons la fusion de sociétés qui créeront peut-être une position dominante pour faciliter les exportations. Il faudrait par conséquent qu'une telle fusion nous permette d'améliorer notre compétitivité à l'échelle mondiale. La fusion serait alors possible.

Nous étudions sérieusement la situation. J'ai bon espoir, comme le ministre de la Consommation et des Corporations, que les députés de tous les partis se rendent compte qu'après 75 ans, notre loi sur la concurrence est désuète et qu'il est temps d'accorder une meilleure protection aux consommateurs et aux petites entreprises.

L'ajournement

LE BUDGET A) L'INCIDENCE SUR LE CONTRIBUABLE À REVENU MOYEN B) LES PRÉVISIONS ÉCONOMIQUES

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, le 13 mars, j'ai posé une question au ministre des Finances (M. Wilson) au sujet d'un document budgétaire intitulé *The Canadian Budget in Perspective*. Il ne fait pas partie de la documentation diffusée le soir du budget, le 26 février. Nous en avons appris l'existence une ou deux semaines plus tard et nous avons appris alors qu'il avait été préparé tout spécialement pour être diffusé dans les ambassades canadiennes à l'étranger. Il donne une certaine perspective du budget et de la situation écomomique au Canada mais il ne s'agit pas du tout de la même perspective que celle dont s'inspirent les documents budgétaires présentés aux Canadiens.

• (1820)

Le ministre des Finances (M. Wilson) a affiché une mine sombre devant les Canadiens lorsqu'il a commencé son exposé budgétaire en ces termes:

Le message que j'ai à vous transmettre aujourd'hui est sérieux et, sous bien des aspects, peu agréable.

On ne trouve toutefois aucune déclaration de ce genre dans le document préparé pour l'étranger. Ce document est au contraire très optimiste et le gouvernement se jette des fleurs. Dans ce document, le gouvernement essaie manifestement de vendre sa marchandise, et il se gargarise de belles paroles.

Le document préparé pour être diffusé à l'étranger fait valoir ce qui suit:

À bien des égards, l'économie du Canada est plus florissante que celle des États-Unis.

Le ministre ne nous en a pas informés dans son exposé budgétaire, et les Canadiens n'ont pas su non plus ce qui suit, contrairement aux lecteurs étrangers de ce document:

D'après les hypothèses économiques conformes aux prévisions du gouvernement des États-Unis, sa croissance économique devrait permettre au Canada d'équilibrer son budget d'ici la fin de la décennie.

L'exposé budgétaire présenté à la Chambre n'a pas fait la moindre allusion à la possibilité d'équilibrer le budget. En fait, selon cet exposé, les Canadiens peuvent s'attendre à un déficit de 22 milliards d'ici la fin de la décennie.

L'exposé budgétaire disait également ceci aux Canadiens:

. . . notre problème financier sous son vrai jour. Les milliards que nous économisons grâce à une meilleure gestion ne suffisent pas pour régler les problèmes financiers du Canada.

Cette déclaration figurait à la page 9 du discours du budget et pourtant cette vérité n'apparaît nulle part dans le document préparé à l'intention de la communauté internationale dont le gouvernement cherche visiblement à gagner la confiance. En réalité, je ne suis pas certaine que le mot «problème» figure dans ce document au sujet des mesures que le gouvernement a prises ou qu'il doit prendre.

Tandis que l'exposé budgétaire disait aux Canadiens qu'il reste encore bien du chemin à faire, ce document vise à faire croire aux lecteurs que nous avons déjà pris le tournant. Voici ce qu'on peut lire à la page 2:

Le gouvernement a considérablement réduit ses dépenses, son déficit et la dette publique.

Et à la page 6, il est dit ceci:

On peut s'attendre à ce que la relance économique se poursuive . . . Les perspectives concernant l'expansion soutenue au Canada restent bonnes . . .

Certains écarts ne manquent pas d'intérêt. La question des paiements de transferts fédéral-provinciaux revêt une importance toute particulière pour les Canadiens. Il ressort des exposés économiques précédents du gouvernement qu'ils vont diminuer de 2 milliards de dollars. Il n'en était pas question du tout dans l'exposé budgétaire; cependant, dans le document en question, nous constatons que les diminutions des paiements de transfert aux gouvernements provinciaux au titre des services de santé et de l'enseignement postsecondaire figurent parmi les fameuses mesures d'efficacité énoncées par le gouvernement à la page 6.

Nous en venons ensuite à la question de la fermeture de certaines ambassades du Canada à l'étranger. Il est possible que cela mécontente certains investisseurs internationaux éventuels et il n'en est donc pas question, ce qui n'a rien de surprenant, dans le document qui vise à faire accepter le budget à l'étranger. Cependant, dans l'exposé destiné aux Canadiens, la fermeture de missions diplomatiques énumérée figure parmi les mesures d'économie prévues.

Le budget a été accompagné par un battage sans précédent. Dans les missions canadiennes aux États-Unis, on a organisé des réunions spéciales pour le soir du budget, on y a envoyé des fonctionnaires pour faire accepter le budget et on a aussi préparé ce document. Quelqu'un s'est-il laissé prendre? Les investisseurs étrangers ont-ils été suffisamment impressionnés par le spectacle pour oublier tout le budget repose sur des hypothèses pour le moins fragiles sinon inexactes?

[*Français*]

M. Pierre H. Vincent (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur le Président, malheureusement, la députée de Trinity (Mme Nicholson) fait des commentaires sur deux documents distincts sans par ailleurs les avoir lus complètement. On retrouve à la page 9 du document intitulé «Le Budget canadien en perspective» les mêmes graphiques que l'on retrouve à la page 5 du document intitulé «VERS UNE EXPANSION SOUTENUE: Perspectives économiques du Canada, 1986-1991». On retrouve les mêmes graphiques dans les deux documents.

[*Traduction*]

Mlle Nicholson (Trinity): Oui, mais interprété différemment.

[*Français*]

M. Vincent: Monsieur le Président, des graphiques, ce sont des graphiques, cela ne changera pas d'un volume à l'autre.

Monsieur le Président, il est normal, je pense bien, qu'on envoie dans d'autres pays un exposé du Budget. Il n'a pas à être aussi complet que ce qu'on soumet ici à la Chambre. Je pense que la députée de Trinity peut comprendre cela.

Malheureusement, ce qui affecte la députée de Trinity, et c'est peut-être cela le danger, on a eu un exposé économique en novembre 1984, on a eu un budget en mai 1985 et on a eu un autre budget en février 1986; les trois fois, l'opposition a dit: «Vous allez perdre des emplois. La valeur du dollar va diminuer. Le taux d'intérêt va augmenter.» Et les trois fois, monsieur le Président, on se retrouve avec une création d'emplois depuis 18 mois qui est meilleure, en termes de chiffres, que tous les pays européens ensemble pour la même période.

Mme Finestone: Et le taux d'intérêt aussi?

M. Vincent: Et le taux d'intérêt a baissé de 2 p. 100 depuis septembre 1984. Et la valeur du dollar se maintient à la hausse depuis le Budget de février 1986. Depuis 25 ans, tous les lendemains de budget, on a eu un dollar qui a baissé et monté. Ce n'est pas à cause du parti conservateur. C'était la même chose avec l'ancien gouvernement libéral. Cela, il faut le dire à la population. C'est normal, au lendemain d'un budget, et c'est normal que cela se stabilise et il s'est stabilisé. La valeur du dollar est maintenant stabilisée. Le taux d'intérêt est à la baisse et la création d'emplois est à un taux record.

Encore en fin de semaine, dans la circonscription de Trois-Rivières, on annonçait que le taux de chômage avait diminué à Trois-Rivières, comme il a diminué au niveau national. Monsieur le Président, ce sont des bonnes nouvelles.

C'est sûr que cela ne fait pas plaisir à l'opposition, c'est sûr qu'on va regarder si le graphique est à la page 5 ou à la page 6, dans deux documents distincts, un pour les Canadiens, un pour les autres pays. Cela, je peux le comprendre, c'est le rôle de l'opposition. Mais le rôle de l'opposition, monsieur le Président, serait peut-être aussi, et on commence à le dire un peu: au lieu de toujours critiquer, au lieu de regarder si le graphique est à la bonne page ou à la mauvaise page, ce serait peut-être d'arriver avec des solutions positives, des suggestions valables et non pas avec des suggestions sur un graphique à une page ou à une autre. Monsieur le Président, c'est certainement là le rôle de l'opposition.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Attewell): La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, aux termes de l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 29.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi, 8 avril 1986

La séance est ouverte à 11 heures.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, aux termes de l'article 106(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement aux pétitions nos 331-46, 331-47, 331-49, 331-50, 331-51, 331-54, 331-55, 331-56, 331-61, 331-77, 331-78, 331-80, 331-93, 331-94, 331-95, 115, 116, 117, 143 et 167.

Je voudrais également ajouter qu'il s'agit là de pétitions concernant la Clinique Morgentaler de Toronto.

* * *

FINANCES ET AFFAIRES ÉCONOMIQUES

PRÉSENTATION DU 1ER RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le premier rapport du comité permanent des finances et des affaires économiques dans les deux langues officielles.

* * *

PÉTITIONS

LE PROJET D'EXPLOITATION D'UN PARC DE LA CCN

M. Barry Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter deux pétitions à la Chambre. La première me vient de 33 citoyens d'Aylmer, de Nepean et d'Ottawa, dans la région de la Capitale nationale. La deuxième pétition vient de 32 citoyens de la même région, soit de Gloucester, Aylmer, Nepean, Cumberland, Carlsbad Springs et Navan. Ces pétitionnaires s'opposent vivement à la disparition éventuelle d'une partie du parc Mile Circle si le gouvernement donne suite à la recommandation de la Commission de la Capitale nationale qui voudrait que cette parcelle de terrain qui fait partie du patrimoine national serve d'emplacement à des ambassades.

L'ÉVALUATION QUE LE CN FAIT DE SES INSTALLATIONS D'ENTRETIEN

M. Dennis H. Cochrane (Moncton): Monsieur le Président, une fois encore j'ai l'honneur et le privilège de présenter une pétition que le greffier des pétitions a attestée en bonne et due forme. Elle est signée par des citoyens du grand Moncton qui s'inquiètent vivement de l'évaluation que le Canadien National fait actuellement de ses ateliers partout au Canada. Les pétitionnaires craignent que cette évaluation n'ait une incidence négative sur le chômage dans le grand Moncton, ce qui aurait un effet dévastateur sur l'économie du sud-est du Nouveau-Brunswick et sur la province en général et ils demandent au Parlement d'empêcher la dévalorisation des installations de Moncton.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, si la question numéro 455 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, ce document serait déposé immédiatement.

M. le Président: La Chambre désire-t-elle que la question numéro 455 soit réputée transformée en ordre de dépôt de document?

Des voix: D'accord.

[*Texte*]

LES PERSONNES EXPULSÉES DU CANADA

Question no 455—**M. Heap:**

1. Depuis la mise en oeuvre de la nouvelle Loi sur l'immigration en 1978, combien y a-t-il eu d'expulsions au cours de l'année *a*) d'avril 1979 à mars 1980, *b*) d'avril 1980 à mars 1981, *c*) d'avril 1981 à mars 1982, *d*) d'avril 1982 à mars 1983, *e*) d'avril 1983 à mars 1984, *f*) d'avril 1984 à juin 1985?

2. Quels genres d'infractions à la Loi sur l'immigration sont à l'origine de ces expulsions?

3. Les personnes expulsées ont-elles été retournées dans leur pays d'origine et, *a*) dans l'affirmative, lesquels, *b*) sinon, combien ont été renvoyées dans d'autres pays et lesquels?

4. Parmi toutes les personnes expulsées entre avril 1979 et juin 1985, combien *a*)étaient résidents permanents au Canada depuis plus de cinq ans, *b*) sont arrivées au Canada à titre d'immigrants reçus avant (i) l'âge de 21 ans et (ii) l'âge de cinq ans?

Le document est déposé.

[*Français*]

M. Lewis: Je demande, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

M. le Président: Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LE TRIBUNAL DE LA CONCURRENCE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 7 avril, de la motion de M. Côté (Langelier): Que le projet de loi C-91, Loi constituant le Tribunal de la concurrence et modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et la Loi sur les banques et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif.

M. John Parry (Kenora-Rainy River): Monsieur le Président, alors que je me lève pour parler du projet de loi C-91 ce matin, je voudrais, à l'instar d'autres députés, faire une observation qui me semble parfaitement appropriée au débat en cours, au sujet de la prise en charge de la société Genstar par Imasco. Voilà un excellent exemple d'une stratégie ou d'une manoeuvre de la part d'une société que la Loi sur la concurrence devrait réglementer. Voilà un excellent exemple des problèmes qui surgissent dans une économie comme la nôtre où les politiques monopolisantes sont autorisées. Je suis heureux de faire remarquer que nous avons, bien que ce soit plutôt à titre expérimental, au moins une mesure qui accordera au gouvernement certains pouvoirs lorsque des fusionnements de ce genre se produiront.

Je voudrais en premier lieu exposer les problèmes qui surgiraient dans une économie comme la nôtre si un fusionnement de ce genre était approuvé, et surtout s'il se répétait. Je voudrais établir des comparaisons entre ce fusionnement et les dispositions qui devraient se trouver mais ne se trouvent pas dans le projet de loi C-91 et celles qui effectivement s'y trouvent.

Ce qui se passe et ce que nous avons pu observer ces dernières années au Canada, c'est une tendance continue vers la concentration des entreprises, la concentration du pouvoir dans les mains de moins en moins de personnes, dont un nombre de plus en plus grand vivent et ont leurs principaux intérêts financiers à l'étranger. Cela veut dire que le commerce canadien est en train de passer graduellement sous la domination de groupes qui ont une base transnationale, l'éthique et le comportement de sociétés multinationales, et des pratiques qui peuvent fort bien être éloignées de celles que nous, Canadiens, souhaiterions leur voir adopter et qui, franchement, frisent le genre de concentration qui répugne aux idéaux canadiens et qui n'a rien à voir avec les pratiques commerciales et industrielles d'autrefois au Canada.

• (1110)

On a vu la société Genstar se porter acquéreur de Canada Trust et de Canada Permanent pour ensuite être menacée d'être prise en main par Imasco. Cela nous rappelle le dicton voulant que les grosses puces aient de petites puces pour leur mordre le dos, qui elles aussi en ont de plus petites, et ainsi de suite à l'infini. Ici, c'est le contraire qui arrive. C'est un système où chaque mainmise n'est qu'une manoeuvre préparant la prochaine ronde de mainmises où les grandes sociétés vont absorber les petites. Nous allons constater une concentration croissante du pouvoir corporatif à l'extérieur de notre pays. Comme nous l'avons découvert avec la loi américaine concernant les sociétés multinationales américaines et l'exportation de certaines catégories de biens vers des pays considérés comme hostiles et frappés d'un embargo, nous allons constater que ces activités vont échapper de plus en plus à la portée de la loi canadienne et au pouvoir de réglementation du Canada.

Voici le problème. L'article 64 du projet de loi C-91 ne traite pas des fusionnements de cartels. Il ne vise que la concentration d'intérêts au sein d'un secteur industriel spécifique, que ce soit au niveau horizontal comme lorsqu'une partie d'un secteur industriel particulier est contrôlé par une ou quelques rares sociétés, ou que ce soit au niveau vertical comme lorsque tout un secteur industriel, toute la chaîne d'approvisionnement de biens ou de services, est sous le contrôle d'une société unique.

Nous, du Nouveau parti démocratique, voudrions voir retirer le projet de loi C-91. Nous voudrions qu'il soit remplacé par un projet de loi qui régisse les fusionnements de cartels et qui prévoie d'importantes mesures de renforcement. Nous trouvons difficile de voir en quoi le projet de loi C-91 constitue une amélioration par rapport aux autres projets de loi sur la concurrence qui ont été présentés à la Chambre depuis 1971.

Bien sûr, cela nous amène à nous demander pourquoi on a présenté ces projets de loi et pourquoi on a si peu progressé au Canada en ce qui a trait à la réglementation de la concurrence. Il est clair, je crois, qu'il y a des idéologies contradictoires au sein des partis libéral et progressiste-conservateur. Il y a l'idéologie du laissez-faire, qui veut que l'on laisse au marché la liberté pleine et entière de décider des formes que vont prendre l'organisation et la structure des sociétés. Il y a des idéologies plus proches de celles du Nouveau parti démocratique. Elles tiennent compte des vrais et véritables intérêts du Canada qu'il faut protéger, non pas par des interventions arbitraires dans un quelconque secteur de l'économie mais par un ensemble de règles fermes régissant tous les secteurs de l'économie, en particulier le fonctionnement des sociétés de la Couronne, tant provinciales que fédérales. Je suis heureux de constater que, suivant ce que disent les journaux, certains ministériels s'opposent à cette opération. Ils veulent s'assurer que le Parlement et l'État auront leur mot à dire sur un type d'organisation de sociétés qui va disposer d'un énorme pouvoir économique et, disons le mot, politique.

Il se produit un renforcement de la concentration qui s'oriente vers le système japonais appelé *Zaibatsu*; ce système marche très bien dans ce pays-là, mais il est aux antipodes d'une bonne part des valeurs chères aux Canadiens. Il répond à des valeurs différentes, parfois fort louables. Mais je ne pense pas que dans un pays aussi étendu et aussi varié que le Canada, on puisse permettre à la politique de la concurrence de fonctionner comme dans un pays aussi peu étendu que le Japon. Celui-ci est un État unitaire caractérisé depuis plus de 60 ans par un monolithisme de volonté qui n'existe pas au Canada et qu'il n'est pas nécessaire à mon avis de vouloir imiter.

C'est ainsi que les sociétés japonaises comptent employer leur personnel à vie. L'éthique des affaires et les usages commerciaux du Japon, qui donnent d'excellents résultats dans ce pays et qui correspondent sans doute à ses valeurs culturelles et à ses institutions, sont tout à fait étrangers aux conditions et aux cultures d'ici.

Ce qui se passe c'est que des encouragements sont offerts au personnel de ces conglomérats canadiens pour favoriser les relations d'affaires entre sociétés du même conglomérat. Ce qui se passe, c'est qu'il y a une articulation très réelle entre l'économie des biens et services et l'économie financière des intermédiaires, des arbitragistes, des prêteurs et des emprunteurs, laquelle permet aux conglomérats contrôlant les établissements financiers d'exercer un pouvoir énorme, et à peu près sans borne au Canada en ce moment. Cela constitue un système qu'on pourrait dire d'auto-service, à l'intérieur duquel l'établissement financier perd son indépendance vis-à-vis ses clients, et se trouve amené à poursuivre les objectifs financiers ou sociaux de la société mère.

Cela est apparu de façon manifeste dans l'affaire d'un financier torontois et de ses sociétés de fiducie Seaway, Greymac et Crown Trust. En l'absence d'une législation efficace de la concurrence imposant des règles aux fusions de conglomérats, ce sera toujours là une tentation pour ceux qui détiennent le contrôle des conglomérats multisectoriels et intersectoriels qui en résultent.

Au Canada, le bilan des concentrations d'entreprises est peu réjouissant parce qu'on ne poursuit pas l'objectif de l'emploi à vie, qui rend ce système si pratique au Japon par exemple. C'est plutôt le contraire. L'objectif ici c'est la compression de personnel. L'objectif, c'est la suppression d'emplois bien rémunérés et leur remplacement par des emplois à bas salaire, comme ce qui se fait chez Dominion Stores, par exemple. Ce ne sont pas là les résultats que les députés du Nouveau parti démocratique attendent d'une révision de notre politique de la concurrence.

Mais il n'y a pas que nous pour nous opposer à cette mesure. Peut-être faudrait-il nous réjouir que l'opposition puisse encore se manifester dans les journaux. Après tout, qu'est-ce qui empêche au juste un conglomérat qui a avalé un établissement financier de se prêter de l'argent pour acheter un journal afin de s'en servir comme gazette interne et comme organe de propagande sur le marché canadien? Il y a des manchettes comme: «Les grandes concentrations financières, c'est mauvais». J'ai à la main un éditorial intitulé: «La fête macabre». Il y a aussi le revers de la médaille: un autre titre dit: «Les dernières décisions d'Hiram Walker feront date dans l'histoire économique». A ce qu'il semble, une société a décidé de dire non à la concentration d'entreprises.

Dans les minutes qui me restent, j'aimerais parler d'un marché qui a besoin au plus haut point de concurrence et où il est évident que le projet de loi C-91 va devoir être un peu musclé pour être efficace. Je veux parler du marché des produits raffinés du pétrole, que les grosses multinationales ont toujours contrôlé. En raison de leur emprise sur l'industrie canadienne, ces dernières ont été en mesure d'arranger les prix, de les fixer, à quelque niveau que ce soit, sans tenir compte vraiment des besoins des simples consommateurs ni même de la politique gouvernementale.

Je voudrais faire état d'une lettre de l'Association canadienne de commercialisation des produits pétroliers, dans laquelle on dit que de toutes les démocraties occidentales, c'est notre pays qui a les lois les moins rigoureuses contre les coalitions. Il est presque assuré que ce projet de loi sera trop faible pour permettre aux sociétés indépendantes d'accroître leur part du marché ou pour réduire le prix de l'essence et du mazout. Voilà ce qui m'inquiète. Je crains qu'on ne veuille pas soustraire ces 9c. le litre qui, selon l'Association canadienne de commercialisation des produits pétroliers, est le résultat des ententes sur les prix, en raison de l'oligopole qui règne sur le marché canadien. Les consommateurs devront continuer à payer 9c. le litre de trop pour avoir le privilège de voir le secteur pétrolier contrôlé de l'extérieur par quelques grandes multinationales.

• (1120)

Selon un communiqué de l'Association canadienne de commercialisation des produits pétroliers, le mécanisme en vigueur oblige les marchands indépendants à maintenir des prix artificiellement élevés, parce qu'ils craignent que les grosses sociétés ne les contraignent à réduire indûment leurs prix et donc à diminuer leur marge bénéficiaire s'ils importent de l'essence à meilleur marché, alors qu'elles continueront à vendre trop cher au détail et à laisser régner l'inefficacité. Il n'existe sans doute pas de localité qui n'ait ressenti les effets de ce truquage des prix par les grosses sociétés. Dans diverses municipalités de ma circonscription, la concurrence n'existe pas et il n'y en a jamais eu, et rien n'indique certes ou ne nous garantit qu'il y en aura lorsque le projet de loi C-91 aura été adopté.

Dans les municipalités en question, les pétrolières ne se sont pas gênées pour avouer que la concurrence était inutile et qu'elles entendaient bien continuer à demander 14c. le litre de plus pour des produits pétroliers, notamment dans une région située à 230 kilomètres seulement d'Ottawa, qui ne fait pas partie de leur stratégie de mise en marché et dont elles se moquent. À 230 kilomètres d'ici, les gens se trouvent donc à payer leur essence une fois et un tiers ce qu'elle coûte dans des localités plus choyées.

Quels effets le projet de loi C-91 aura-t-il en pareil cas? Hélas, cette mesure a été rédigée en grande partie avec la collaboration de ceux mêmes qu'une véritable loi sur la concurrence pourrait vraisemblablement contraindre. Il semble que le ministre ait écouté les représentants de la grande entreprise et qu'il n'ait pas assez prêté attention aux pressions exercées par les organisations qui représentent la petite entreprise et le consommateur canadien.

Mon parti a déposé une lettre adressée au ministre de la Consommation et des Corporations (M. Côté) contenant le nom de sept experts indépendants qui, à notre avis, devraient être consultés au sujet de la politique canadienne de la concurrence et dont les opinions auraient dû être considérées par les auteurs de la nouvelle loi. Après enquête, nous constatons qu'ils n'ont été consultés que très superficiellement et qu'en somme, la loi reflète les intérêts et les opinions des organisations qui représentent la grande entreprise.

La Chambre des communes ne peut pas se permettre d'adopter une nouvelle loi sur la concurrence aussi stérile que la précédente, qui n'a abouti qu'à une seule condamnation en 100 ans pour fixation illégale des prix. Le gouvernement ne s'en tirera pas aussi facilement. Il n'a pas été élu pour présenter une pareille loi. La population du Canada n'acceptera pas qu'on envoie un bouledogue édenté de cette espèce aux trousses des sociétés.

La population veut avoir une loi énergique, une loi qui empêchera la fixation illégale des prix et la concentration des sociétés, une loi qui empêchera les transactions entre initiés et surtout une loi qui assurera la livraison de tous les produits et services, et en particulier de l'essence, aux Canadiens, à des prix qui autorisent seulement un honnête bénéfice et ne comprennent aucune marge pour l'inefficacité, pour le financement des prises de contrôle et l'expansion des sociétés, en somme, qui finance la concentration des sociétés au Canada. Je crains que si le projet de loi C-91 est adopté tel quel, il ne tolère ces abus et ne les laisse même s'aggraver.

[*Français*]

M. Ouellet: Monsieur le Président, je voudrais demander au député qui vient de prendre la parole s'il considère que le dépôt du projet de loi par le ministre, en particulier dans la section qui a trait aux fusions, correspond adéquatement aux besoins présents de la législation concernant la concurrence pour empêcher des fusions qui seraient néfastes à l'économie canadienne.

Il m'apparaît évident que le projet de loi C-29, antérieurement déposé à la Chambre par l'ancien gouvernement, avait pour effet de présenter toute une série de facteurs dont on devait tenir compte pour évaluer si une fusion était valable ou non. Et je crois que le ministre, par son projet de loi C-91, a diminué la force et la portée du projet de loi, en particulier dans cette section qui a trait aux fusions, en enlevant tous ces facteurs dont on doit tenir compte lorsqu'on évalue si une fusion est bonne ou mauvaise pour l'économie canadienne.

M. Parry: Monsieur le Président, je devrais remercier mon honorable collègue pour sa question et ses commentaires.

En ce qui a trait au projet de loi C-29, n'étant pas élu à l'époque où ce projet de loi a été déposé à la Chambre, je préfère ne pas porter de jugement sur ce projet de loi.

Mais, en ce qui concerne le présent projet de loi, je suis entièrement d'accord avec mon honorable collègue pour dire qu'il n'y a pas autant de pouvoir législatif, autant de pouvoir gouvernemental inclus dans le projet de loi C-91 afin de régler les fusions qui pourraient avoir des conséquences néfastes pour l'économie canadienne.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre! Questions et commentaires? La période des questions et commentaires est maintenant écoulée. Je donne maintenant la parole à l'honorable député de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est (M. Allmand).

[*Traduction*]

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est): Monsieur le Président, je suis heureux de participer à ce débat sur le projet de loi C-91, car j'avais présenté un projet similaire en 1978, avant les élections de 1979. Même si l'actuel projet vise un peu les mêmes choses que celui que j'avais présenté et qui portait le numéro C-13, il ne va pas aussi loin à bien des points de vue. Toutefois, comme mes collègues l'ont fait remarquer, il représente une nette amélioration par rapport à la situation actuelle et nous sommes en faveur de la motion concernant son renvoi à un comité. Nous espérons que celui-ci tiendra de nombreuses audiences et que nous parviendrons à nous entendre sur certains amendements qui renforceront le projet de loi.

Le projet de loi C-91 a une longue histoire. Le processus a commencé en 1969, je crois, avec le rapport provisoire du Conseil économique du Canada sur la politique de concurrence. Ce rapport était fort critique de la législation existante, la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions, et de son efficacité pour s'attaquer aux pratiques restrictives et prévenir les fusions de sociétés. Le rapport du Conseil économique recommandait une mesure législative de grande envergure qui aurait permis de corriger les abus et de combler les lacunes de la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions.

• (1130)

Le premier projet de loi, qui portait le numéro C-256, a été présenté en 1971 par l'honorable Ron Basford, alors ministre de la Consommation et des Corporations. Le monde des affaires s'est, à l'époque, fortement opposé à cette mesure. Dans bien des cas, les objections étaient mal fondées. De toute façon, le projet de loi fut débattu puis renvoyé au comité où il est resté une éternité. La session a pris fin et le projet est resté en plan. Une deuxième tentative a été faite en 1975. Le projet précédent avait été scindé en deux. Le projet de loi C-2 a été adopté. En 1977, le projet de loi présenté pour réformer la législation relative à la concurrence portait le numéro C-42. Lui aussi est resté en plan au *Feuilleton* en raison de l'opposition. En 1978, je présentais le projet de loi C-13; en 1984, l'honorable Judy Erola, ancienne députée de Nickel Belt, présentait le projet C-29; et nous avons maintenant le C-91. C'est donc la sixième fois qu'on s'attaque à cet important sujet, depuis le rapport du Conseil économique en 1969.

Ces divers projets visaient à corriger plusieurs aspects de la loi qui ont été critiqués au cours des années. Le plus important, c'est l'impossibilité de s'attaquer aux fusions et aux monopoles avec les dispositions actuelles de la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions. Depuis 75 ans que la loi existe, il n'y a pas eu une seule condamnation en vertu des dispositions relatives aux fusions et, autant que je sache, il n'y en a eu qu'une en vertu des dispositions sur les monopoles, c'est-à-dire aux situations permettant à une société d'abuser de sa domination du marché. On peut donc dire que ces deux aspects de la loi ont été inefficaces.

Les fonctionnaires du ministère de la Justice et du ministère de la Consommation et des Corporations ont gaspillé beaucoup de temps à instruire des procès contre des entreprises ou des particuliers qui, à leur avis, avaient violé les dispositions de la loi, sans jamais parvenir à rien. Pourquoi? Parce qu'il s'agissait de droit criminel. Il fallait prouver au-delà de tout doute raisonnable que la fusion nuisait à la concurrence, à l'économie de libre entreprise et au marché, et que l'entreprise ainsi constituée se trouvait en position de force par rapport à ses concurrentes. Il était pratiquement impossible d'y parvenir, puisqu'il s'agissait de conversations entre certaines personnes et non de témoignages de témoins oculaires comme dans le cas d'autres procès criminels. Bien sûr, lorsque des gens se réunissaient pour faire jouer en leur faveur les lois du marché, ils laissaient peu de traces écrites. La plupart de ces activités ne pouvaient être prouvées de cette façon.

Si la mesure relevait du droit criminel, c'est que depuis longtemps, le droit civil était de compétence provinciale et le droit criminel, de compétence fédérale. On a tenté de résoudre ces très importants problèmes grâce au droit criminel, mais on n'y est jamais parvenu.

On critiquait également les articles de la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions concernant les complots. Certaines condamnations ont été obtenues en vertu de ces dispositions, mais au fil des ans, les amendes ont été si faibles qu'elles correspondaient simplement à un paiement donnant droit à poursuivre des activités illégales. Je suis heureux de voir que dans le projet de loi C-91, l'amende maximale a été portée à 5 millions de dollars. C'est extrêmement important, car très souvent, de grandes entreprises qui violent les lois du marché en retirent des avantages suffisants pour payer une faible amende et réaliser quand même d'énormes profits en exerçant un monopole ou autrement.

J'ai signalé qu'il s'agit du sixième projet de loi depuis la présentation du rapport du Conseil économique, en 1969. Chaque fois qu'un projet de loi a été présenté pour s'attaquer à ces importantes questions, il a été retardé d'une façon interminable par une vive opposition, principalement de la part de la «Bande des Cinq», comme M. W.T. Stanbury de l'Université de la Colombie-Britannique les appelle, à savoir la Chambre de commerce du Canada, l'Association des manufacturiers canadiens, le Conseil d'entreprises pour les questions d'intérêt national, les Fabriquants canadiens de produits alimentaires et l'Association du barreau canadien. Chaque fois qu'on a tenté de présenter un projet de loi favorisant la concurrence, d'énormes pressions ont été exercées, le comité concerné a été débordé d'instances, il y a eu des audiences, et le reste.

M. Murphy: Et les libéraux ont rénoncé.

M. Allmand: Je peux signaler à mon collègue que lorsque j'étais ministre, le NPD n'a absolument rien fait pour nous aider à faire adopter ce projet de loi.

M. Murphy: Voyons!

M. Allmand: En fait, j'ai examiné les diverses périodes des questions qui ont eu lieu au cours de toute cette période, et le NPD n'a montré que très peu d'intérêt pour ce projet de loi. J'ignore pourquoi; je m'attendais à ce que les néo-démocrates s'intéressent davantage à cette question.

Ceux qui s'opposaient à ce projet de loi savaient pertinemment qu'ils seraient bien moins en mesure de réaliser des bénéfices, mais il était fort difficile de présenter les importantes dispositions de la réforme sur la concurrence d'une façon qui puisse être facilement comprise par les gens ordinaires. Bien entendu, ils souhaitent les plus bas prix possibles et les meilleurs biens et services possibles sur le marché. Cependant, il a été difficile de libeller les dispositions complexes relatives à la concurrence de façon à ce que ces gens comprennent qu'elles joueraient à leur avantage.

Lorsque la Chambre a été saisie de ces projets de loi—et pratiquement la même chose se produit à l'heure actuelle—nous n'avons pas reçu un appui massif de la part du public. Par contre, nous avons dû faire face à une vive opposition de la part des grandes entreprises, de la «Bande des Cinq» et des membres de ces associations. Ce qui est extrêmement intéressant dans ce débat qui se déroule depuis déjà de nombreuses années, c'est que les intéressés sont les prétendus protagonistes de la libre entreprise. Ils se vantent continuellement d'être des chefs d'entreprise partisans de la libre concurrence. Cependant, chaque fois que l'on cherche à laisser jouer les lois du marché pour le rendre plus concurrentiel, ils s'y opposent. Pourquoi? Tout simplement parce que le principe de la libre concurrence ne les intéresse pas vraiment. Ils aiment mieux conserver la position de force dans laquelle ils se trouvent. En d'autres termes, pour bon nombre de ces entreprises, la seule chose qui compte, ce sont les profits et non les principes. J'en suis désolé, mais c'est ce qui se passe en réalité. Si elles sont en mesure de dominer le marché, elles ne souhaitent pas qu'une petite entreprise entreprenante viennent leur faire concurrence. Elles désirent conserver leur position de force, et au diable le système de marché libre.

Au Canada, au cours de toutes ces années, on retrouvait des multinationales qui, aux États-Unis, devaient se plier à une législation antitrust beaucoup plus sévère et efficace. Elles se prêtaient volontiers à cette exigence dans ce pays, mais leurs filiales canadiennes s'y opposaient carrément en ce qui concernait leur activité au Canada. D'après elles, c'était bon aux États-Unis, mais non pas au Canada.

Ailleurs—la Communauté économique européenne, la Grande-Bretagne et l'Allemagne de l'Ouest, entre autres—des pays dont les affaires étaient florissantes révisaient et refondaient leurs lois sur la concurrence, mais certains véritables dinosaures s'y opposaient au Canada. A mon avis, ils faisaient preuve de paranoia et d'hypocrisie: pourtant favorables au système de marché libre, ils étaient contre tout projet de loi visant à rendre le marché plus concurrentiel. Parce qu'ils étaient puissants, bien organisés et grassement financés, ils ont fait une campagne de publicité massive pour convaincre le public que ces projets de loi n'étaient pas bons. Quand il s'agit d'affronter les cinq grandes associations que j'ai mentionnées, on n'a pas grande chance de succès.

• (1140)

Des associations de petits commerçants appuient ces projets de lois depuis des années, notamment l'Association des sociétés pétrolières indépendantes. Les petites entreprises savaient que, dans bien des cas, elles étaient bousculées par les grandes sociétés multinationales, que celles-ci s'adonnaient à des pratiques douteuses et prédatrices pour empêcher de nouvelles sociétés d'avoir accès au marché, qu'elles refusaient de vendre.

Je félicite le gouvernement d'avoir présenté cette mesure. A mon sens, elle ne va pas assez loin, mais c'est quand même un pas dans la bonne direction. Nous sommes tout à fait disposés à renvoyer le projet de loi C-91 au comité où nous entendrons les témoignages et essayerons de l'améliorer.

Les principes sur lesquels reposent la loi sur la concurrence et la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions étaient bons, mais si elles n'ont rien donné c'est parce qu'elles tombaient sous le coup du droit pénal. Elles ont toujours visé à promouvoir la justice et l'honnêteté sur le marché, à stimuler le rendement de l'économie, à empêcher ou à réduire l'usage abusif du pouvoir économique détenu par les grands conglomérats, à protéger le consommateur et la petite entreprise. Ces objectifs n'ont pas changé au fil des ans et nous considérons qu'ils sont dignes de notre appui.

Plus tôt, j'ai parlé du professeur Stanbury de l'Université de la Colombie-Britannique, probablement un de nos experts les plus renommés dans ce domaine. Il a publié beaucoup d'ouvrages sur le sujet au fil des années, et il signale certaines améliorations qui vont découler de notre mesure sur la concurrence. Toutefois, il faut formuler deux critiques importantes à propos du projet de loi et nous espérons nous pencher sur ces lacunes quand le comité en sera saisi. Premièrement, les fusionnements vont désormais relever du Code civil et non du Code criminel. Autrement dit, là où il faut actuellement présenter une preuve quasi certaine dans le cas des procès au criminel, désormais une preuve substantielle à l'appui sera suffisante.

La tâche principale des juges du nouveau tribunal consistera à déterminer si un fusionnement proposé «empêche ou diminue sensiblement la concurrence, ou aura vraisemblablement cet effet», comme il est prescrit dans le projet de loi. Probablement avec raison, le professeur Stanbury signale que le mot «sensiblement» n'est pas défini. Cela pourrait rendre la loi inefficace selon la portée plus ou moins vaste que les tribunaux donneront au terme «sensiblement». En conséquence, ce projet de loi ne nous avancera pas plus que les dispositions relatives au fusionnement prévues dans la loi actuelle. L'expression «sensiblement» pourrait être la cause de maintes difficultés quand il faudra prouver que les fusionnements sont susceptibles d'empêcher ou de réduire la compétition.

Le professeur Stanbury fait également certains reproches aux nouvelles dispositions relatives aux monopoles. Encore une fois, il est bon que ces dispositions aient été transférées du droit criminel au droit civil. Elles seront probablement très difficiles à faire appliquer, car la Couronne devra fournir quatre preuves. Tout d'abord, elle devra prouver qu'une ou plusieurs succursales contrôlent une bonne part ou la totalité du marché pertinent. La chose ne sera pas facile à prouver, même en vertu du droit civil. En deuxième lieu, la Couronne devra prouver que les succursales se sont adonnées à des pratiques nuisibles à la concurrence, du genre de celles énumérées dans l'article. Cette preuve sera peut-être plus facile à fournir que la première, mais il sera tout de même difficile de l'obtenir. En troisième lieu, la pratique utilisée vise à réduire la concurrence. Il est parfois relativement facile de prouver que certaines sociétés s'adonnent à ces pratiques, mais il pourrait se révéler extrêmement difficile de prouver qu'elles ont eu l'intention, en s'adonnant aux pratiques en question, de réduire la concurrence. Enfin, la pratique tendant à diminuer la concurrence a déjà nuit à la concurrence, continue d'y nuire, et est susceptible d'y nuire encore en la diminuant sensiblement. Là encore, l'expression «sensiblement» pourrait causer de nombreux problèmes à la Couronne lorsque cette dernière s'emploiera à prouver qu'on a fait un usage abusif d'une position de force sur le marché.

Un tel projet de loi doit assurer un certain équilibre. Il s'agit de faire preuve de jugement en décidant quel devrait être cet équilibre. Il convient cependant d'établir ce même équilibre entre les droits et les responsabilités de la grande entreprise par rapport à la petite entreprise, et surtout les petites entreprises qui cherchent à prendre des créneaux là où le marché est dominé par les grandes entreprises. Il convient également de maintenir un équilibre entre les investisseurs, les entrepreneurs et les consommateurs. Nous ne tenons pas après tout à décourager l'investissement ou à nuire aux consommateurs. Nous voulons nous assurer qu'ils obtiendront les meilleurs biens et services aux prix les plus intéressants qui soient.

Nous voterons en faveur du renvoi de la mesure au comité, non pas parce que nous en approuvons toutes les dispositions, mais bien du fait que nous pensons que c'est un pas dans la bonne voie. Une fois au comité, après avoir entendu les témoins, les spécialistes et les porte-parole des consommateurs, nous tâcherons d'y proposer certains amendements. Nous nous réservons cependant le droit d'être d'un autre avis à son sujet lorsqu'il reviendra à la Chambre pour franchir l'étape de la troisième lecture. Si aucune amélioration n'y a été apportée, nous devrons décider alors si nous voulons toujours y donner notre appui. Nous espérons que des améliorations pourront y être apportées au comité. J'attends avec impatience de participer aux travaux du comité à ce sujet.

M. Nystrom: Monsieur le Président, ce projet de loi est probablement le cinquième à traiter de la politique relative à la concurrence depuis 1969. Si je m'en souviens bien, nous avons été saisis de toute une série de mesures depuis 1971. Je vois cinq mesures . . .

M. Allmand: Ce projet de loi est le sixième.

M. Nystrom: Ce serait le sixième projet de loi? Le premier a été le C-256 en 1971, ensuite le C-42, le C-13 et le C-29. Si ce projet de loi représente la sixième tentative pour établir une politique sur la concurrence, j'en ai sûrement manqué un.

Je m'inquiète de la présence d'un puissant lobby d'entreprises qui parvient toujours à convaincre les députés d'adoucir toute politique sur la concurrence. Le député de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est (M. Allmand) a parlé des Cinq Grands, dont le Conseil d'entreprises pour les questions d'intérêt national et les autres, qui exercent des pressions très fortes. Je constate par exemple que le comité consultatif est formé uniquement de représentants du monde des affaires.

En ma qualité de représentant d'une circonscription où l'on retrouve beaucoup de citoyens ordinaires, je me demande si l'on pense à eux en rédigeant une mesure législative de cette nature. À une certaine époque le député a été ministre de la Consommation et des Corporations. Je connais son point de vue personnel. C'est un bon libéral progressiste. Il souhaite l'instauration d'une politique sur la concurrence plus stricte, mais pourquoi le parti libéral ne l'a-t-il pas fait quand il était au pouvoir? Il l'a été pendant de nombreuses années. Les libéraux avaient commandé plusieurs études, publié toutes sortes de documents et ils ont tenté à différentes reprises de modifier la politique sur la concurrence. Pourquoi le parti libéral s'est-il toujours laissé convaincre par la grande entreprise de mettre la pédale douce en matière de concurrence?

Je sais que le député pourra me répondre que le NPD n'avait pas suffisamment insisté auprès du parti libéral. Mais il y a d'autres raisons. C'est les libéraux qui étaient au pouvoir. Ils étaient majoritaires. Pourquoi n'ont-ils pas su défendre le point de vue des travailleurs, des agriculteurs et de la petite entreprise contre les prétentions de la grande entreprise? Pourquoi les libéraux n'en ont-ils pas été capables? Pourtant ils ont gouverné pendant de nombreuses années.

M. Allmand: Monsieur le Président, comme je l'ai rappelé, certaines mesures ont été adoptées. Sauf erreur, je crois que c'était mon collègue le député de Papineau (M. Ouellet) qui était ministre en 1975, au moment où fut voté le projet de loi C-2. C'est peut-être ce projet de loi que le député a oublié, car il a mentionné le C-256, le C-42, le C-13, le C-29 et aujourd'hui le C-91.

• (1150)

Pour répondre à mon collègue, à la suite de fortes pressions exercées contre le C-256, nous l'avions subdivisé en deux parties. C'était une mesure de portée très, générale, très complexe et très longue. Une partie a constitué le projet de loi C-2 et l'autre a été renvoyée à un comité parlementaire présidé par Norm Cafik, député d'Ontario. Le projet de loi C-2 a été voté après avoir été débattu assez longtemps. Il renfermait quelques-unes des recommandations faites par le Conseil économique.

La question du député est tout à fait légitime. Comme je l'ai expliqué dans ma première intervention, au moment où ces mesures ont été présentées et renvoyées à un comité, la grande entreprise notamment s'y était vigoureusement opposée. J'ai cherché alors à recueillir l'appui de différents milieux. J'ai invité des gens à venir témoigner devant le comité. Par exemple, le professeur Stanbury, entre autres, l'Association des consommateurs du Canada et d'autres organismes comme Independent Petroleum Association of Canada étaient en faveur de ces mesures. Cependant, pour chaque organisme national qui était en faveur, une vingtaine d'autres solidement organisés et aux puissants moyens financiers, s'y opposaient.

Les députés de tous les partis recevaient une abondante correspondance. Ces lettres ne provenaient pas toutes de la grande entreprise. Des particuliers dénonçaient également la mesure; très peu de correspondants étaient en faveur du projet. Le contraire est arrivé quand le gouvernement a voulu désindexer les pensions de la vieillesse.

J'étais décidé à faire adopter le projet de loi, mais j'ai eu beaucoup de mal à convaincre de nombreux de mes collègues préoccupés par d'autres questions au sein du caucus et au Parlement. À l'époque, j'ai cherché à avoir l'appui de tous les partis, mais on s'intéressait à d'autres priorités: l'énergie, les taux d'intérêt, l'emploi ou je ne sais quoi. J'ai eu énormément de mal, en tant que ministre, à convaincre les simples Canadiens des groupes religieux et des diverses coalitions qui appuient généralement ce genre de choses, que cela avait tout autant d'importance pour les causes qu'ils défendaient, notamment les bas prix, les tendances anti-inflationnistes et l'amélioration des services et des produits. Avec 20 projets de loi au *Feuilleton*, et un appui considérable pour 19 d'entre eux, et toutes sortes d'oppositions au pauvre projet de loi C-13 sur la concurrence, j'ai eu beaucoup de mal à convaincre mes collègues d'y consacrer du temps à la Chambre des communes.

Tous ces projets de loi ont permis un certain affinage du processus de négociation. Il est manifeste que l'actuel projet de loi C-91, qui se fonde sur les négociations entreprises par Mlle Erola et celles que j'ai moi-même entreprises, convient mieux au monde des affaires. J'espère que nous mènerons à bien au moins ce projet de loi-ci.

M. Nystrom: Monsieur le Président, le député reconnaît-il que s'il convient mieux au monde des affaires, c'est parce que le groupe consultatif du gouvernement était composé de représentants du Conseil d'entreprises pour les questions d'intérêt national, de la Chambre de commerce du Canada, de l'Association des manufacturiers canadiens, de l'Association des fabricants canadiens de produits alimentaires et de l'Association du barreau canadien? Ce sont là des groupes très conservateurs et axés sur la grande entreprise qui, j'en suis sûr, ne sont pas représentatifs de nombreux députés du parti conservateur qui disent croire en la prétendue libre entreprise et la petite entreprise au Canada. Le député reconnaît-il que c'est peut-être pour cela que ce projet convient maintenant au monde de la grande entreprise au Canada? Dans la réalité, ce sont eux qui ont rédigé ce fichu projet de loi, donc il peut leur aller. Mais les agriculteurs, les syndicats, les groupes représentant les consommateurs, les associations communautaires, les groupes féminins et les groupes d'autochtones n'ont pas eu leur mot à dire. Ce projet de loi ne convient-il pas à la grande entreprise parce qu'il a été conçu par la grande entreprise, et le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Côté) qui le présente n'est-il pas l'émissaire de ce monde de la grande entreprise?

M. Allmand: Monsieur le Président, je suis d'accord avec le député. Je pense que ce projet de loi leur convient mieux parce qu'on a fait des concessions. Nous allons étudier ce projet de loi au comité, et j'espère alors réussir à convaincre les députés gouvernementaux, à l'audition des témoins, d'y apporter certains changements. S'il doit y avoir un conseil consultatif sur la nomination de certains membres du Tribunal de la concurrence, nous devrons nous assurer que le reste des conseils émanent des producteurs et des consommateurs autant que du monde de la grande entreprise. Nous veillerons à faire des pressions en ce sens.

Tribunal de la concurrence—Loi

M. Gauthier: Monsieur le Président, j'aimerais poser une question à mon collègue et ami le député de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est (M. Allmand). Ma question porte sur un nouvel aspect du projet de loi sur la concurrence, les exigences de préavis. Ces dispositions exigent que certaines compagnies donnent un préavis au directeur et fournissent la documentation requise dans le cas de fusions pour lesquelles la valeur totale des éléments d'actif ou des revenus bruts des parties dépasse 500 millions de dollars. Je crois savoir d'autre part que ces dispositions s'appliquent aussi quand les éléments d'actif ou les revenus bruts de la compagnie cible dépassent 35 millions de dollars, et dans le cas de fusions lorsque l'actif ou les revenus bruts de la société cible dépassent 70 millions de dollars. C'est là le nouvel aspect de la loi.

J'aimerais savoir comment mon collègue répondrait à mes électeurs qui me demandent jusqu'à quel point nous devons imposer des limites dans une législation de cette nature. En fixant le plafond à 500 millions de dollars, nous dépassons en fait de nombreux autres pays en ce qui concerne ce genre de fusions et d'absorptions. Le député est un ancien ministre et connaît bien la question. À son avis, jusqu'à quel montant peut-on aller dans cette législation? Pourquoi avoir choisi 500 millions de dollars?

M. Allmand: Monsieur le Président, les précédents projets de loi présentés par les gouvernements libéraux prévoyaient aussi des dispositions de préavis en ce qui concernait les fusions. Nous avons ici des dispositions légèrement différentes. Quand nous étudierons ce projet au comité, il faudra soigneusement vérifier si les montants mentionnés sont raisonnables et justes, ou trop élevés ou pas assez, compte tenu de la valeur actuelle du dollar, de l'économie canadienne, des profits réalisables, etc. J'estime que les dispositions de préavis sont très importantes. Nous avons appuyé ces dispositions dans le précédent projet de loi. Je pense qu'elles peuvent contribuer à limiter énormément les dégâts. En l'absence de telles dispositions, nous risquerions parfois d'être mis au courant de fusions après coup. Les hommes d'affaires, les juristes et les comptables peuvent passer énormément de temps à concocter quelque chose que les autorités pourront juger inacceptable en vertu de cette législation. J'estime donc que le préavis est une bonne mesure préventive. Il doit appartenir au comité de décider si le détail de ces mesures est satisfaisant.

• (1200)

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les Îles): Monsieur le Président, je suis fort heureux de pouvoir parler un peu du projet de loi C-91. Cette mesure est moins importante qu'elle ne le paraît de prime abord. Elle se veut certes une tentative sérieuse pour remédier au mal actuel de l'industrie et du marché, à savoir la vulnérabilité des consommateurs, des petits producteurs et des petits entrepreneurs. Or, c'est uniquement un simulacre de mesure. Mais voyons tout d'abord la déclaration de principe qu'elle renferme:

La présente loi a pour objet de préserver et de favoriser la concurrence au Canada dans le but de stimuler l'adaptabilité et l'efficience de l'économie canadienne, d'améliorer les chances de participation canadienne aux marchés mondiaux tout en tenant simultanément compte du rôle de la concurrence étrangère au Canada, d'assurer à la petite et à la moyenne entreprise une chance honnête de participer à l'économie canadienne, de même que dans le but d'assurer aux consommateurs des prix compétitifs et un choix dans les produits.

Quelles intentions admirables. Il ne se trouverait pas un seul député pour les contester, surtout celles des dernières lignes de cette déclaration. Le malheur, c'est que ce projet de loi n'est pas conçu pour atteindre ces objectifs. Il rappelle à s'y méprendre une autre mesure du même genre présentée par les conservateurs au cours de la présente session. Je parle du projet de loi sur l'équité en matière d'emploi qui est truffé de nobles intentions, mais qui rate l'objectif visé.

Pour quelles raisons cette mesure est-elle aussi timide? Pour des considérations à la fois idéologiques et pratiques. D'un point de vue idéologique, il existe au sein du parti conservateur un noyau de personnes qui croient profondément au mythe de l'autodiscipline naturelle du marché libre. A leurs yeux, la société ne profite jamais autant des marchés que lorsque le gouvernement n'intervient pas. Je suis peut-être trop cru en disant cela, mais il demeure que même les purs et les durs de l'arrière-ban, au sein de ce parti, se rendent compte peu à peu que cette idéologie ne résiste pas devant ce qui se passe vraiment dans le monde des sociétés commerciales. Même les plus irréductibles d'entre eux voient qu'il faut mettre un terme à la prédation qu'entraîne la concentration de la richesse pour défendre les petites entreprises même s'ils refusent toujours d'admettre que le marché libre ne protège pas vraiment le consommateur. Ils savent bien que dans cette jungle, seuls les plus forts sont à l'abri tant qu'ils restent encore des plus faibles à dévorer. Devant l'évidence, certains députés conservateurs de l'arrière-ban interviennent, à juste titre, pour s'opposer à l'acquisition de Genstar par Imasco. C'est fort louable de leur part. Ils ont fini par admettre qu'il fallait fixer une limite quelque part. Mais on ne peut s'empêcher de se demander ce qu'ils faisaient . . .

M. Blenkarn: Que faisiez-vous vous-mêmes?

M. Manly: . . . avant?

M. Blenkarn: Pourquoi n'avez-vous pas sonné la charge?

M. Manly: Les néo-démocrates ont sonné la charge sur ce front-là et sur bien d'autres aussi.

M. Blenkarn: Vous êtes demeurés bien silencieux.

M. Manly: Nous aimerions voir un peu plus d'initiative de la part . . .

Le président suppléant (M. Paproski): Silence, je vous prie. Je voudrais qu'on laisse le député terminer et ensuite je permettrai à l'autre député d'intervenir pour des questions ou des commentaires.

M. Manly: Monsieur le Président, le député ou ses collègues voudront peut-être parler de ce projet de loi eux aussi. Ils nous ont déjà assurés qu'ils allaient se battre vigoureusement, mais ils n'ont guère été menaçants jusqu'ici.

Il y a lieu de signaler que même les banquiers s'inquiètent vivement de cette mainmise d'un conglomérat sur une institution financière en raison des risques de transactions intéressées. On signale que la plupart des faillites d'institutions financières, y compris les trois quarts des faillites bancaires survenues aux États-Unis, sont imputables à des transactions intéressées faites sur une vaste échelle. Pourtant, sauf erreur, le projet de loi à l'étude écarte expressément toute la question des conglomérats. En effet, l'article 67(2) du projet de loi se lit comme il suit:

Il est précisé, pour plus de sûreté, que le présent article ne s'applique pas à l'égard de l'acquisition d'éléments d'actifs d'une association d'intérêts.

Cela exclut explicitement l'affaire qui nous préoccupe actuellement, la mainmise de Imasco sur Genstar. Hier, le gouvernement a présenté un projet de loi spécial dans l'espoir de régler cette question; en attendant, l'affaire progresse normalement et nous ne sommes pas assurés qu'elle sera bloquée.

Les conservateurs ont beau avoir cette fixation idéologique sur le prétendu régime du libre marché, ils commencent à reconnaître la nécessité de légiférer afin de prévenir les pires excès de ce régime. Pourtant, ils sont si attachés à ce mythe que leur projet de loi est faible. Il importe de se rappeler que ce sont les hommes qui ont créé le marché et que ce sont eux qui doivent le régir. Il ne saurait se régir lui-même. Pour ce motif, les représentants du peuple, soit le gouvernement, devraient le réglementer dans l'intérêt du peuple.

Déjà en 1910, Teddy Roosevelt avait formulé des observations intéressantes à ce sujet:

Quant à moi, je crois qu'il faut exercer sur les coalitions qui ont un intérêt important ou prépondérant sur les denrées nécessaires à la vie—les viandes, le pétrole, le charbon—le même type et le même niveau de contrôle et de surveillance que l'on exerce déjà sur les sociétés de service public.

Je ne doute pas que l'homme ordinaire qui les dirige nous ressemble beaucoup. Je ne doute pas qu'il s'efforce de faire de son mieux, mais je tiens à exercer une surveillance assez étroite pour l'aider à réaliser son désir de bien faire.

Point n'est besoin de montrer du doigt les gens qui dirigent ces grandes sociétés ni de les dépeindre sous les traits de croquemitaines, ou d'affirmer qu'ils sont l'incarnation du mal. A l'instar de Teddy Roosevelt, nous pouvons dire qu'ils nous ressemblent sans aucun doute. Nul doute qu'ils désirent bien faire. Cependant, nous avons le devoir de bien les surveiller pour nous assurer qu'ils font le bien. J'exhorte donc les conservateurs à se débarrasser de cette fixation idéologique qu'ils ont pour le prétendu libre marché.

Ce projet de loi est faible également pour une raison pratique; en effet, les démarcheurs des grands financiers ont eu raison du gouvernement. En fait, cinq groupes ont participé à l'examen rigoureux de ce projet de loi avant même que le gouvernement n'en saisisse la Chambre: le Conseil d'entreprises pour les questions d'intérêt national, la Chambre de commerce du Canada, l'Association des manufacturiers canadiens, les Fabricants canadiens de produits alimentaires, et l'Association du barreau canadien. De toute évidence, ces cinq groupes ont eu accès au ministre et ont pu scruter à loisir les dispositions qui devaient figurer dans le projet de loi pour s'assurer qu'ils pourraient s'en accommoder. Le fait qu'ils les aient trouvées acceptables démontre indubitablement que le projet de loi n'offre pas aux consommateurs la protection dont ils ont besoin.

Nous venons tout juste de terminer plusieurs années de gouvernement libéral. Même si les libéraux ne partagent peut-être pas l'opposition idéologique des conservateurs pour ce qui est de régir les activités commerciales, ils étaient tout à fait exposés aux interventions qui expliquent la faiblesse du projet de loi. Ils se sont laissés bien souvent influencer par les mêmes démarcheurs.

• (1210)

J'ai trouvé révélateur d'entendre le député de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est (M. Allmand) déclarer qu'il se réjouissait de ce que ce projet de loi fut davantage acceptable au monde des affaires. Depuis 1971, les quatre projets de loi qui furent présentés avant celui-ci n'ont pas été adoptés. C'est la cinquième tentative visant à présenter un projet de loi de nature à régler toute la question de la protection des consommateurs. Je sais, pour m'être entretenu avec les gens qui ont examiné les projets de loi précédents, que celui-ci est le plus faible de tous.

Il y a lieu de signaler qu'au moment où le gouvernement blâmait hier les libéraux de n'avoir rien fait, le député de Papineau (M. Ouellet) a déclaré que s'ils n'avaient pas réussi à faire adopter leur projet de loi, c'était parce que les conservateurs avaient paralysé la Chambre pendant deux semaines en refusant de répondre à l'appel de la sonnerie. Je trouve plutôt curieux que, décidément, ces deux courtes semaines auraient été celles où le gouvernement libéral aurait atteint le summum de l'efficacité et où il aurait fait adopter un grand nombre d'excellents projets de loi qui n'ont jamais vu le jour et qui sont tombés à jamais dans l'oubli parce que l'incident de la sonnerie lui aurait fait perdre son temps. Quand bien même les libéraux n'auraient pas d'autre motif de remercier les conservateurs, ils devraient leur rendre grâce tous les jours pour l'incident de la sonnerie qui leur fournit la plus belle excuse pour ne pas avoir adopté toutes ces lois au cours de vingt dernières années. C'est certainement le cas avec la loi contre les coalitions.

La nécessité de cette loi saute aux yeux. Depuis 1979, il y a eu au Canada 22 cas de fusion mettant en cause des actifs de plus de un demi-milliard de dollars. En 1980, la *British Columbia Resources Investment Corporation* a acheté *Kaiser Resources Limited*, ou 66 p. 100 des parts, pour 665 millions de dollars. Ceux d'entre nous qui viennent de la Colombie-Britannique connaissent bien la *Resources Investment Corporation* de cette province. Je rappelle aux autres que la BCRIC est l'expérience de capitalisme populaire qu'a tentée le premier ministre Bennett. Afin de montrer à la population de la Colombie-Britannique ce qu'était le capitalisme, il a réuni les avoirs provinciaux de propriété publique accumulés pendant un certain nombre d'années dans la *British Columbia Resources Investment Corporation*. Il a fait cadeau de six actions à chacun des habitants de cette province et en a émis d'autres sur le marché. Une foule de gagne-petit ont placé les économies de toute leur vie dans ces actions. Ils les ont payées $6 l'unité. Ils ont cru Bill Bennett sur parole. Ils se sont ainsi initiés au monde capitaliste sous l'impulsion du premier ministre du Crédit social de la Colombie-Britannique en investissant dans cette société même qui a fait l'acquisition de Kaiser Resources. Ces actions sont aujourd'hui cotées à $2, un prix qu'on n'est pas toujours sûr d'obtenir. Leur valeur a fléchi de $6 à $2. C'est cela le capitalisme populaire sous le gouvernement créditiste.

Nous pouvons aussi nous pencher sur l'acquisition, en 1981, de 49.8 p. 100 de McMillan Bloedel par Noranda Mines Limited, au prix de 626 millions de dollars. McMillan Bloedel est l'un des plus gros employeurs de la Colombie-Britannique. Active depuis longtemps dans le secteur forestier, elle a été achetée par Noranda Mines, une société qui ne s'intéresse pas vraiment à l'industrie forestière où elle n'a pas d'expérience. Plus tard, dans la même année, Brascade Resources Inc. a acheté Noranda Mines pour 1.6 milliard de dollars. Dans un premier temps, Noranda achète McMillan Bloedel et dans un deuxième, Brascade achète Noranda. Le gros poisson qui avale le petit. Il y a lieu de se demander où tout cela finira.

Nous ne sommes pas persuadés que le projet de loi va régler le problème. Nous constatons dans certaines des définitions qui sont données d'agissements anti-concurrentiels que le gouvernement sait de quoi il s'agit. Il les définit comme la compression, l'acquisition par un fournisseur d'un client qui serait par ailleurs accessible à un concurrent, l'utilisation sélective et temporaire de marques de combat destinées à mettre au pas ou à éliminer un concurrent, la préemption d'installations ou de ressources rares nécessaires à un concurrent pour l'exploitation d'une entreprise, l'achat de produits dans le but d'empêcher l'érosion des structures de prix existantes; l'adoption, pour des produits, de normes incompatibles avec les produits fabriqués par une autre personne et destinées à empêcher l'entrée de cette dernière dans un marché ou à l'éliminer d'un marché; et le fait d'inciter un fournisseur à ne vendre uniquement ou principalement qu'à certains clients.

Le projet de loi donne toutes ces définitions à l'article 50 pour décrire l'abus d'une position dominante et les agissements anti-concurrentiels. Il prévoit à l'article 51 les conditions auxquelles la loi s'applique. Ces conditions doivent être remplies avant que le Tribunal puisse émettre quelque ordonnance que ce soit pour interdire ces pratiques. Comme mon ami de Nickel Belt le disait hier, le libellé de cet article est truffé de termes ambigus qui ouvrent la porte à pratiquement tous les abus.

Par exemple, à l'article 51(1)*c*), «(. . .) la pratique a, a eu ou aura vraisemblablement pour effet d'empêcher ou de diminuer sensiblement la concurrence dans un marché». On pourrait discuter longtemps sur le sens du terme «sensiblement». Ce sera une mine d'or pour les avocats, mais cela ne protégera pas beaucoup le consommateur moyen.

Je tiens à dire en terminant que le Canada a bien besoin d'une loi capable de protéger les consommateurs contre les monopoles et contre la rapacité de ceux qui se livrent à la fixation des prix. Le pays a bien besoin d'une loi capable de protéger les petites entreprises contre les grosses qui veulent les avaler et les éliminer uniquement pour devenir encore plus grosses. Il a bien besoin d'une loi efficace contre les coalitions. Malheureusement, le projet de loi C-91 ne répond pas à ce besoin, et c'est pourquoi j'exhorte le gouvernement d'y apporter les amendements voulus pour en accroître l'efficacité.

M. Blenkarn: J'aimerais faire deux ou trois observations et poser peut-être ensuite une question au député. Il se rend sûrement compte qu'il s'agit du quatrième projet de loi sur la concurrence à avoir été présenté depuis un certain temps. Je me rappelle un de ces projets de loi qu'avait présenté un certain Tony Abbott, le ministre de la Consommation et des Corporations dans le cabinet qui a suivi la législature de 1974. Il m'avait battu aux élections générales et avait obtenu le portefeuille de la Consommation et des Corporations, mais son projet de loi sur la concurrence a entraîné sa défaite.

Nous avons eu ensuite le député de Papineau (M. Ouellet) qui a présenté un avant-projet de loi sur la concurrence. On l'a fait circuler dans tout le pays, et tous les commerçants, tous les chefs de petite entreprise et tous les détenteurs de concessions partout au Canada se sont presque ligués pour faire échouer le ministre. Ce dernier a eu bien de la chance de perdre le portefeuille de la Consommation et des Corporations. Le projet de loi a donc eu une histoire très mouvementée.

• (1220)

Le député sait sans doute qu'on a procédé à de vastes consultations. Par exemple, l'Association des consommateurs du Canada y a apporté une importante contribution. La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante et l'Association canadienne des pétroliers indépendants appuient énergiquement le projet de loi. Étant donné cet appui et étant donné l'histoire très tumultueuse du projet de loi, je me demande pourquoi le Nouveau parti démocratique, et le député de Cowichan-Malahat-Les Îles (M. Manly) en particulier, ne félicitent pas le gouvernement et le ministre de la Consommation et des Corporations d'avoir présenté le projet de loi, étant donné que les autres titulaires de ce portefeuille se sont cassé la gueule avec leur projet de loi sur la concurrence. On devrait le féliciter d'avoir eu la force de caractère de présenter ce projet de loi.

M. Manly: Monsieur le Président, le député a dit qu'il fallait de la force de caractère pour présenter ce projet de loi. Je reste sans voix à l'idée que la présentation d'un projet de loi tel que celui-ci exige de la force de caractère. Cela dépasse tout à fait mon entendement, à moins que les conservateurs n'aient de la «force de caractère» une conception qui diffère tout à fait de la mienne. Le député a dit qu'on avait procédé à de vastes consultations. Or on s'est essentiellement contenté de poser quelques questions aux organisations syndicales, sans y apporter un suivi approfondi ni les consulter le moindrement. On a essentiellement dit à l'Association des consommateurs du Canada que le projet de loi était à prendre ou à laisser. Elle n'a pas vraiment contribué à rédiger le genre de loi dont le public canadien a besoin pour être protégé. Je ne crois pas qu'il faille de la force de caractère pour présenter un projet de loi de ce genre. Je ne trouve pas ce projet de loi extraordinaire.

M. Blenkarn: Monsieur le Président, le député néo-démocrate trouve-t-il qu'un projet de loi sur la concurrence ne devrait pas viser les sociétés de la Couronne? Son parti pense-t-il que les banques devraient pouvoir continuer à fonctionner comme elles l'ont fait et qu'elles ne devraient pas être visées dans un projet de loi sur la concurrence? Le député ne commence-t-il pas à comprendre que pour la première fois des gouvernements ont eu le courage de dire aux sociétés de la Couronne et aux banques qu'elles allaient être régies, elles aussi, par le projet de loi sur la concurrence proposé par le gouvernement actuel?

M. Manly: Monsieur le Président, je ne crois pas avoir dit que ce projet de loi était entièrement mauvais. J'ai dit que ce projet de loi ne s'attaque pas du tout aux véritables problèmes des consommateurs canadiens. Le projet de loi, en précisant que la concurrence doit être considérablement restreinte pour justifier une intervention, donne libre cours aux abus. C'est une aubaine pour les avocats. Au lieu d'avoir du mordant et de protéger vraiment les consommateurs, ce projet de loi , relativement épais, contient beaucoup de verbiage, mais il ne fait pas ce qu'il faut.

M. Domm: Monsieur le Président, le député néo-démocrate pourrait-il expliquer pourquoi il prétend que l'Association des consommateurs du Canada n'approuve pas le projet de loi et qu'elle n'a pas été consultée? Elle a envoyé des lettres d'encouragement. C'est en fait elle qui a demandé de créer un tribunal. C'est une des initiatives auxquelles elle tenait beaucoup, car elle voulait que le secteur des affaires puisse nous aider à décider si les grandes sociétés prenaient une position dominante sur le marché. Où le député est-il allé chercher que l'Association des consommateurs du Canada ne donne pas son appui à ce projet de loi?

M. Manly: Monsieur le Président, je voudrais que le député écoute ce que j'ai dit. Je n'ai pas dit que l'Association des consommateurs du Canada n'appuyait pas ce projet de loi. J'ai dit que le gouvernement lui avait dit que c'était à prendre ou à laisser et qu'elle avait intérêt à dire ce qu'il fallait. C'est ce qui s'est produit en réalité. Elle dit ce qu'il faut, ce qui ne veut pas dire qu'elle soit vraiment satisfaite du projet de loi; chose certaine, il ne répondra pas aux besoins des consommateurs canadiens.

M. Domm: Monsieur le Président, le député devrait citer sa source d'information: ce ne serait que juste à l'égard de l'Association des consommateurs du Canada qui a appuyé le projet de loi. Quelqu'un a dit au député qu'on avait dit à cette association que c'était à prendre ou à laisser alors que celle-ci a appuyé le projet de loi l'été dernier, en juillet et en août et qu'elle a demandé d'insérer certaines dispositions. Le député nous a dit à plusieurs reprises qu'il a appris secrètement que l'Association des consommateurs du Canada a affirmé qu'on lui avait dit que c'était à prendre ou à laisser. Le député ne pourrait-il pas être plus précis? Qui a dit que c'était à prendre ou à laisser?

M. Nystrom: C'est M. Blaikie qui me l'a dit.

M. Manly: Le député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie) l'a dit au député de Yorkton-Melville (M. Nystrom); je le tiens de bonne source.

Des voix: Oh, oh!

M. Blaikie: J'invoque le Règlement.

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il d'autres questions ou commentaires? La période des questions et commentaires est terminée. Reprise du débat.

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, le député de Cowichan-Malahat-Les Îles (M. Manly) dit avoir obtenu ses renseignements du député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie) ce qui montre bien la profondeur des recherches que le Nouveau démocratique a faite à propos de ce projet de loi. Le député de Yorkton-Melville (Mr. Nystrom) a dit avoir également participé à ces recherches sur l'Association des consommateurs du Canada.

M. Blaikie: Croyez-le ou non, Don.

M. Blenkarn: Sérieusement, monsieur le Président, lorsqu'un député s'attaque à une association comme l'Association des consommateurs du Canada, il fait du tort à un organisme bénévole. Il devrait prouver que ce dernier s'est plaint de n'avoir pas pu se faire entendre et qu'il a dit désapprouver totalement le projet de loi, mais s'être fait répondre que c'était à prendre ou à laisser. Il s'agit là d'une grave accusation contre une association qui joue un rôle très utile. Proférer une telle accusation en refusant de l'étayer de preuves n'est certainement pas digne d'un député.

Des attaques ont été portées à l'endroit de notre politique concernant la concurrence. Je tiens à bien préciser à la Chambre et surtout au Nouveau parti démocratique que nous faisons totalement confiance au marché privé, mais qu'à notre avis une libre concurrence doit pouvoir s'exercer entre ses différents éléments. Telle est notre politique et nous espérons qu'il y aura le maximum de concurrents possibles. Nous n'aimons guère nous servir de l'État c'est-à-dire, en fait, des bureaucrates et de la dictature de l'État, pour empêcher la vente ou l'achat des entreprises. En fait, nous voulons créer un climat qui favorisera la concurrence au maximum. Il faut bien préciser que si nous n'arrivons pas à créer un climat de concurrence par la persuasion, nous n'hésiterons pas à nous servir des pouvoirs de l'État. Telle est également la politique de notre parti.

Comme le député a parlé des conservateurs qui ont fait des déclarations au sujet de l'affaire Genstar et Imasco, je tiens à lui signaler que non seulement les conservateurs mais tous les membres du comité des finances ont approuvé hier soir une résolution demandant à la ministre d'État aux Finances (Mme McDougall), qui a présenté le projet de loi C-103, d'empêcher la prise de contrôle de Canada Trust par Imasco. Le parti progressiste conservateur s'occupe activement de la question. Le Nouveau parti démocratique est muet depuis des semaines et il ne s'est fait entendre qu'hier à la période des questions, à la Chambre des communes. Il a enfin compris que des institutions non financières risquaient peut-être de prendre le contrôle d'une société financière très importante.

• (1230)

M. Orlikow: Vous savez que c'est ridicule.

M. Gormley: Voilà l'expert qui parle.

M. Blenkarn: Le projet de loi C-91 est une excellente mesure. Il va établir, pour la première fois, un tribunal de la concurrence qui alliera le concept judiciaire au concept commercial. En fait, il fonctionnera comme une cour de justice. Il examinera les graves problèmes commerciaux qui seront portés à notre connaissance lorsque les commerçants et les citoyens en général auront des plaintes à formuler. Les membres du tribunal règleront ces problèmes en hommes d'affaires éclairés. Il sera plus efficace qu'une cour de justice et adoptera une attitude conforme à l'esprit de l'entreprise indépendante, si je puis dire. Ce sera toutefois un tribunal en ce sens qu'il sera composé de membres de formation juridique et d'autres de formation commerciale.

Grâce à ce projet de loi, nous pourrons de nouveau exploiter les atouts de notre pays afin que nos entreprises puissent soutenir la concurrence internationale. La loi actuelle a notamment l'inconvénient de pouvoir servir à détruire la compétitivité internationale des entreprises canadiennes. La nouvelle loi autorisera les fusions et les acquisitions qui aideront le Canada à conquérir des marchés internationaux. Nous pourrons ainsi vendre les produits et les services canadiens dans le monde entier. Il s'agit là d'un des principaux éléments de cette mesure.

Le concept de l'avis préalable constitue également un élément important. Autrement dit, si une société a l'intention de procéder à une acquisition d'une valeur de 500 millions, elle doit en avertir le ministre au préalable. Le ministre a 21 jours pour répondre. Il s'agit là d'un autre aspect important de cette loi.

Pour la première fois, nous avons étendu le champ d'application de la loi aux banques ainsi qu'aux sociétés de la Couronne. Comme de nombreux députés s'en souviendront, sous l'ancien gouvernement, un cartel avait été formé pour la vente d'uranium. Seules pouvaient être poursuivies les sociétés privées qui faisaient partie de ce cartel. En fait, le gouvernement soutenait illégalement ce cartel, mais les seuls à pouvoir être poursuivis étaient des sociétés privées. Les membres du gouvernement qui ont fait partie de ce cartel en sont sortis blancs comme neige, y compris le ministre. C'était certainement une mauvaise chose et le projet de loi remédie à ce problème.

Je tiens à féliciter la ministre d'État aux Finances qui a proposé hier en urgence le projet de loi C-103. Celui-ci prouve encore une fois que le gouvernement compte adopter une attitude ferme à l'égard de la gestion des institutions financières du pays. En un sens, ce projet de loi va de pair avec celui dont nous sommes saisis. Il donne au ministre de nombreux pouvoirs en vue d'empêcher les prises de contrôle qui sont contraires à l'intérêt supérieur du pays.

Puisque la question des prises de contrôle de nos institutions est tout à fait d'actualité, il importe d'analyser tous les facteurs qui l'entourent. Je voudrais faire consigner au compte rendu certains témoignages donnés par Bernard Ghert, de The Cadillac Fairview Corporation, au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques. Voici ce qu'il a déclaré.

Sur le plan de la politique publique, ce qui est inquiétant, ce n'est pas simplement que les détenteurs de ces pouvoirs vont réaliser des bénéfices excessifs. Au contraire, c'est plutôt que ces groupes importants seront en mesure de réaliser des bénéfices acceptables (par exemple, suffisants pour empêcher une prise de contrôle) et d'user de leurs pouvoirs pour atteindre d'autres objectifs qu'accroître les richesses des actionnaires. Ces pouvoirs pourront servir à influer involontairement sur le comportement d'autres entreprises, par exemple:

—en promouvant les intérêts de certains clients ou fournisseurs et (ou) en en pénalisant d'autres;

—en sapant la position des concurrents par des moyens qui ne permettent pas d'accroître les avoirs des ses propres actionnaires;

—en offrant des récompenses excessives, d'ordre financier ou autres, au groupe de cadres supérieurs qui dirige réellement la société; ou

—en usant de pouvoirs économiques pour influer sur la politique publique par le biais du processus politique, c'est-à-dire les dépenses relatives aux démarches parlementaires, la publicité, les relations publiques, les contributions par voie de souscription et la possibilité de modifier les décisions des entreprises concernant l'emplacement de leurs installations.

Dans le cas des institutions financières, la concentration d'entreprises peut avoir des conséquences beaucoup plus importantes que dans le secteur non financier ou .«réel» de l'économie en raison des caractéristiques précises des avoirs financiers et biens quasi-financiers connexes.

Ce témoignage a suscité des commentaires favorables de la part des journaux financiers et des organes d'information ordinaires.

Le comité des finances a recommandé cet automne de contrôler sévèrement la propriété des institutions financières. Une institution financière n'est pas une simple société qui fabrique des chaussures. Elle a le pouvoir d'un levier financier énorme. Par exemple, pour chaque dollar d'avoirs de ses actionnaires, Canada Trust a le droit d'emprunter $25 sur le marché. Elle a donc un effet de levier de 25 pour un. A l'heure actuelle, elle fonctionne avec environ 18 ou 19 pour un. Cela lui donne un levier financier extraordinaire. Autrement dit, avec 1 ou 2 milliards de dollars, on peut contrôler un capital de 21 ou 22 milliards de dollars. Voilà le fond de tout ce problème.

Une société qui fabrique des chaussures peut rarement emprunter plus qu'un montant équivalent ou deux fois supérieur à l'avoir de ses actionnaires. Dans ce genre de société, les emprunts ne représentent pas grand-chose. Le capital de ce genre de société se compose en grande partie d'actions. Elle ne peut donc pas contrôler de vastes sommes, n'ayant pas beaucoup d'effet de levier.

Pour les sociétés financières, un capital-actions très faible permet de contrôler des fonds énormes et étant donné le levier financier dont elles disposent, il est indispensable d'examiner attentivement les actionnaires de ces sociétés et les groupes qui les contrôlent. En effet, le contrôle qu'elles exercent sur ces fonds énormes leur permet d'influer sur toutes sortes de transactions.

Au cours des réunions du comité des finances cet automne, j'ai discuté en privé avec un agent de fiducie qui, pour des raisons évidentes, veut garder l'anonymat. Il a déclaré: «Don, le levier d'exploitation d'une société ne rapporte pas beaucoup. On achète ce genre de choses en raison du pouvoir que cela donne pour conclure des transactions. Ce pouvoir vous permet d'être au premier plan pour une transaction puisque vous pouvez fournir l'hypothèque. Cela vous donne une avance. Ce pouvoir permet d'avoir accès à une réserve de fonds importante». C'est pour cette raison même qu'il est indispensable de contrôler strictement les institutions financières.

Je voudrais parler pendant quelques instants d'autres acquisitions. Il est juste de signaler à la Chambre, et le député en conviendra, je pense, que le fait de faire monter les actions d'une société sur le marché ne crée aucune nouvelle richesse. Cela ne crée pas de nouveaux emplois pour bâtir le Canada. Au contraire, cela nuit probablement au pays. Quand des actions sont mises en vente pour faire monter leur valeur, le nouveau prix des actions doit être justifié. Il doit y avoir un rapport cours bénéfices et un rendement sur le nouvel investissement. L'entreprise doit être organisée de façon à justifier le prix plus élevé des actions.

• (1240)

L'acquisition de Canada Trust par Genstar a créé 1.2 milliard de dollars de dettes. Si le projet Imasco va de l'avant, cela créera de nouvelles dettes de 2.4 milliards de dollars. D'où viendra l'argent pour acquitter ces dettes? Viendra-t-il des déposants? Viendra-t-il des emprunteurs? Viendra-t-il de quelque combine? Quel avantage cela aura-t-il pour le Canada? Je pense que ces questions doivent être posées parce que, sous bien des aspects, c'est nous qui finançons ces transactions.

Hier, le député de Kamloops-Shuswap (M. Riis) a demandé au ministre des Finances (M. Wilson) quel était le coût des emprunts et ce qui allait arriver. De toute évidence, puisque les intérêts sont déductibles au Canada, lorsque quelqu'un achète des immobilisations, il a le droit de déduire les intérêts qu'il paie de ses gains imposables. Cela veut dire que, sous bien des aspects, c'est vous et moi qui payons, monsieur le Président.

On peut se demander pourquoi ces intérêts doivent être déductibles aux fins de l'impôt. C'est avant tout parce que notre régime fiscal doit être très près de celui qui existe aux États-Unis. Avant 1970, le Canada n'autorisait pas la déduction des intérêts sur les emprunts contractés pour acheter des immobilisations, mais les Américains le faisaient. Toutes sortes d'entreprises canadiennes ont été achetées par des étrangers simplement parce que ceux-ci pouvaient déduire les intérêts qu'ils payaient et que les Canadiens ne le pouvaient pas.

Je me rappelle avoir été mêlé à un projet d'acquisition. Je faisais partie d'un groupe d'investisseurs de Port Credit qui voulaient acheter une entreprise de construction. Mon frère cadet s'occupe maintenant de l'entreprise en question. Une société de construction américaine aussi avait fait une offre parce qu'elle voulait s'établir au Canada. Elle pouvait offrir beaucoup plus cher que nous parce qu'elle pouvait déduire ses frais d'intérêt et que nous ne le pouvions pas. Nous l'avons cependant prise de vitesse et notre offre a été acceptée. Le problème, cependant, c'était que cette entreprise pouvait déduire ses frais d'intérêt et pas nous. La Loi de l'impôt sur le revenu a par la suite été modifiée pour rendre les intérêts déductibles, mais je signale à la Chambre que cela a aussi facilité les acquisitions.

Si les intérêts n'étaient pas déductibles, bon nombre, et même la plupart des acquisitions qui ont eu lieu depuis deux ou trois ans ne se seraient pas produites. Le projet d'acquisition d'Imasco n'aurait pas lieu sans emprunt. J'ignore si c'est la totalité ou une partie de l'argent qui doit être emprunté, mais il faudra certainement en emprunter. L'acquisition de Canada Trust par Genstar n'aurait pas pu se produire sans les montants énormes avancés par un syndicat constitué par la Banque Toronto Dominion, par l'entremise de Gordon Capital.

Nous pourrions nous demander pourquoi nous autorisons de telles choses. La réponse est simple. Nos lois fiscales doivent se rapprocher de celles des États-Unis. L'une des choses dont nous pourrions discuter avec les États-Unis dans le cadre des négociations commerciales, puisque les Américains ont le même problème que nous en ce qui concerne les acquisitions, c'est la possibilité de limiter le montant des intérêts déductibles dans le cas d'acquisition d'entreprises.

J'ai mentionné au début que cela fait déjà quelques fois que nous discutons de projets de loi sur la concurrence à la Chambre. Ces mesures n'ont jamais été adoptées, non pas parce que la Chambre n'a pas eu le temps de les adopter, mais parce que les projets de loi se sont fait démolir par les partisans et les adversaires de cette façon de procéder au moment de l'étude des mesures au comité. Il est difficile de mettre au point des mesures qui touchent des gens de tout le Canada sans que cela nuise à certains.

Même si le projet de loi n'est pas parfait, et j'imagine qu'aucune mesure présentée à la Chambre ne peut l'être, il importe de l'adopter rapidement. Si nous le faisons, pour la première fois depuis seize ans, nous aurons au moins apporté quelques changements à la loi sur la concurrence et, pour la première fois en soixante-quinze ans, nous aurons une loi qui ne sera pas désuète.

M. Orlikow: Monsieur le Président, je voudrais poser une question au député. Je signale tout d'abord que si les projets de loi présentés par l'ancien gouvernement libéral n'ont pas été adoptés, c'est parce qu'ils suscitaient beaucoup d'opposition. Cette opposition venait surtout du monde des affaires, parce qu'il n'avait pas obtenu tout ce qu'il voulait. Cette fois-ci le gouvernement conservateur a évité cette difficulté en demandant à cinq grandes entreprises de participer à l'élaboration du projet de loi.

Il n'y a pas si longtemps encore quand nous parlions de la nécessité d'une loi sur la concurrence, nous songions entres autres choses à l'achat d'une aciérie par une autre aciérie, ou d'une compagnie de pâtes et papiers par une autre société du même genre en vue d'affaiblir la concurrence. Toutefois, nous faisons face maintenant à la prise en charge de conglomérats. Je voudrais demander au député comment le projet de loi traite de ces prises en charge.

Permettez-moi de donner au député quelques exemples de ce qui s'est passé ces dernières années. La société Noranda a versé plus de 600 millions de dollars pour acquérir MacMillan Bloedel. Puis Brascade a versé 1.6 milliard pour ensuite acheter la Noranda. Le Canadien Pacifique a acquis la Canadian International Paper pour un milliard de dollars. Bell Canada s'est emparé de TransCanada Pipe contre plus de 600 millions de dollars. Les intérêts Thomson ont absorbé la Compagnie de la Baie d'Hudson, qu'ils ont payée 641 millions de dollars environ.

Qu'est-ce que ces mainmises ont donné? Y a-t-il eu un seul emploi de créé? Ces sociétés sont-elles vraiment au fait des activités des entreprises qu'elles ont acquises? Savent-elles comment améliorer leur rentabilité et y implanter de nouvelles techniques? Non, et c'est aussi ce qui est arrivé aux États-Unis. De grandes sociétés pétrolières ont acquis à perte il y a trois ou quatre ans des entreprises n'appartenant pas au secteur pétrolier et sont maintenant en train de les revendre parce qu'elles se rendent compte qu'elles ne s'y connaissent pas dans ces affaires.

Ce projet de loi confère-t-il au gouvernement, au Parlement ou à un organisme gouvernemental le pouvoir d'examiner les acquisitions de cartels qui sont de plus en plus courantes et de décider si elles satisfont aux intérêts de notre pays?

M. Blenkarn: D'abord, monsieur le Président, le projet de loi oblige toute entreprise dont les ventes ou le chiffre d'affaires se chiffrent à 500 millions de dollars ou plus, soit les grandes sociétés qui nous préoccupent, le député et moi-même, à informer le gouvernement au préalable de toute mainmise qu'elle s'apprête à réaliser.

• (1250)

Examinons un instant l'opération Gulf-Hiram Walker. Hiram Walker est intéressée dans l'industrie énergétique, et Gulf également. Cela pourrait être de nature à réduire la concurrence et si le projet de loi était en vigueur, il est fort possible que cette acquisition serait interdite. Avec les acquisitions du genre de celle dont je parle, on constate souvent qu'elles se produisent parce qu'il y a un élément d'intérêt connexe, semblable ou voisin de l'intérêt de l'entreprise qui fait l'acquisition. Dans la plupart des cas, la notification préalable et les dispositions du projet de loi vont permettre au gouvernement de s'attaquer au problème. Peut-être ne sera-ce pas toujours le cas. Mais si nous examinons le présent projet de loi et le projet de loi C-103, nous voyons que la plupart des acquisitions vont être soumises à un examen assez sérieux.

M. Orlikow: Monsieur le Président, permettez-moi de creuser un peu l'exemple que le député a utilisé, celui de l'acquisition de Hiram Walker par Gulf. Je pense que Hiram Walker a été dans les spiritueux pendant plus de 100 ans. Je suppose que pour cette raison, et du fait qu'elle était prospère, elle connaissait ce secteur. Par désir de diversification, elle a fait des acquisitions dans le secteur des hydrocarbures. Comme ce secteur est tout nouveau pour elle, je m'étonnerais qu'elle le connaisse autant que celui des spiritueux. Gulf veut maintenant acquérir Hiram Walker. À ce qu'il semble, Hiram Walker vend non pas ses affaires d'hydrocarbures, mais seulement ses affaires de spiritueux. Est-ce que le député voudrait nous en donner la justification économique? Je ne me place pas au point de vue des gens qui possèdent et qui gèrent Hiram Walker. Je suis certain que, quoi qu'ils fassent, ils sauront défendre leurs intérêts. Mais en quoi cette acquisition pourrait-elle bien aider les Canadiens?

M. Blenkarn: Monsieur le Président, quant à savoir si cette transaction bénéficiera aux Canadiens, évidemment, je le répète, il faudra l'examiner à la lumière du projet de loi. Il me semble que les délibérations entre Hiram Walker et Gulf qui se déroulent au tribunal ou ailleurs n'ont pas leur place dans le débat sur les dispositions de ce projet de loi. Compte tenu que la mesure à l'étude exige un préavis, que Hiram Walker s'occupera dorénavant de pétrole, avec l'acquisition de Home Oil et de Consumers Gas, et puisque Gulf est également dans le domaine du pétrole et du gaz naturel, la concurrence risque bien sûr de diminuer. Le projet de loi s'appliquerait dont à cette transaction, me semble-t-il. Par contre, le fait que les administrateurs soient en train de manoeuvrer pour protéger leurs postes et divers autres intérêts est peut-être intéressant pour le député et moi, sur le plan personnel. Nous pourrions, si nous le voulions, jouer à la Bourse et tenter notre chance. Il s'agit toutefois, grâce à ce projet de loi, de créer un mécanisme d'examen en vue d'empêcher que les acquisitions ne réduisent la concurrence.

M. Orlikow: Est-ce que le tribunal en question aura le pouvoir de décider qu'une acquisition n'avantagera pas les Canadiens, qu'elle ne créera pas d'emplois et ne suscitera pas de nouvelle technologie et que, par conséquent, il faut l'interdire? Le tribunal aura-t-il ce pouvoir? Sinon, à quoi bon un examen?

M. Blenkarn: L'examen a sa raison d'être parce que cette loi concerne la concurrence et si elle diminue celle-ci c'est là la raison qui devra régir la décision. Le gouvernement n'a certainement pas à se mêler de savoir si une transaction sera profitable.

M. Orlikow: Et les emplois? Est-ce que le gouvernement ne devrait pas s'en mêler?

M. Blenkarn: Nous ne pouvons pas attendre d'une loi la solution de tous les problèmes d'une société aussi complexe que la nôtre. Cependant, le projet de loi constitue, en matière de concurrence, un important élément de solution.

M. Orlikow: Pas du tout.

M. Blenkarn: J'ai entendu le député et je lui répète que le projet de loi représente un progrès substantiel. Il est certainement bien meilleur que tout ce qu'on a pu faire depuis 16 ans.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Sudbury (M. Frith) désire-t-il poser une question ou faire un commentaire?

M. Frith: Un commentaire, Monsieur le Président. Étant donné que je serai le prochain à prendre la parole, je me demande si nous ne pourrions pas décider à l'unanimité qu'il est 13 heures pour reprendre après la période des questions.

Le président suppléant (M. Paproski): La période prévue pour les questions et les commentaires est maintenant terminée. La parole est maintenant au député de Sudbury, mais la Chambre conviendra peut-être qu'il est 13 heures.

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 14 heures.

(La séance est suspendue à 12 h 57.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LES PARTIS POLITIQUES

LE PAIEMENT DES FRAIS JURIDIQUES DU PREMIER MINISTRE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, nous avons appris dernièrement que le parti progressiste conservateur du Nouveau-Brunswick a payé $123,628 en honoraires d'avocats pour assurer la défense d'un certain M. Richard Hatfield qui avait été accusé de possession de marijuana.

La GRC a porté cette accusation contre M. Hatfield en tant que particulier, et non pas du fait de sa position ou de son rôle politique.

Je voudrais que le cabinet du ministre du Revenu national (M. MacKay) fasse immédiatement enquête pour établir s'il est légal d'utiliser des fonds publics, sollicités à des fins politiques, pour assurer la défense d'une personne accusée de possession de marijuana.

Je voudrais également que l'on tranche officiellement la question de savoir si le bénéficiaire d'un tel avantage ne devrait pas être tenu de payer de l'impôt sur cet avantage qui est manifestement imposable.

Les dons que font les Canadiens aux divers partis politiques sont destinés à assurer le maintien des institutions démocratiques canadiennes. Convient-il que les frais de justice pour assurer la défense d'un particulier soient payés à même ces fonds? J'attends les conclusions du ministre du Revenu national.

* * *

LES ARMES NUCLÉAIRES

LE VOTE DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU YUKON CONTRE LES ESSAIS DU MISSILE DE CROISIÈRE

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur le Président, la semaine dernière, l'Assemblée législative du Yukon s'est prononçée contre les essais du missile de croisière et tout accroissement de l'activité militaire dans le Nord. Les députés se sont prononcés librement à l'occasion d'une motion d'initiative parlementaire et le leader ministériel a invité tous les députés à voter selon leur conscience. Fait à noter, les libéraux ne furent pas unanimes.

Le gouvernement devrait se rendre compte que les témoins des essais de cet engin au-dessus de leur tête sont loin de s'en réjouir. Ils n'apprécient guère la participation du Canada à la course aux armes nucléaires. Ils ont craint pour leur sécurité quand les essais ont échoué à deux reprises et ils refusent que leurs territoires deviennent un banc d'essai pour les stratèges du Pentagon.

Article 21 du Règlement

Pendant que nos stratèges considèrent les régions septentrionales comme l'endroit idéal pour tenir des exercices, les habitants de ces régions entretiennent un point de vue fort différent. Il serait temps de tenir compte de ce point de vue, d'évaluer les répercussions que ces activités peuvent avoir sur leur vie et de les consulter avant de rendre leurs espaces aériens accessibles aux vols à faible altitude du missile de croisière, aux avions de l'OTAN ou aux B-52.

* * *

[*Français*]

RADIO-CANADA

L'IMPORTANCE DES ÉMISSIONS D'INFORMATION RÉGIONALE POUR L'ÉCONOMIE DES RÉGIONS

M. André Plourde (Kamouraska—Rivière-du-Loup): Monsieur le Président, je veux dénoncer devant cette Chambre l'incompétence du président de la Société Radio-Canada, M. Pierre Juneau, et celle de son collègue, M. Louis O'Neil. À grand renfort de publicité la semaine dernière, ils s'attaquaient aux émissions d'information régionale des stations de Matane, Rimouski, Sept-Îles et Chicoutimi qui ne sont pas favorisées dans les moyens de communication, et qui seront leurs victimes.

Ces messieurs sautent sur la solution la plus facile en s'attaquant aux plus faibles. Pourquoi ne pas chercher les véritables fuites de capitaux, les courants d'air économiques que constituent le dédoublement des fonctions et la trop lourde machine administrative que l'on retrouve au quartier général de cette superstructure à Montréal?

Radio-Canada doit réduire ses dépenses, c'est vrai, mais jamais je n'accepterai qu'on le fasse en privant le Bas-Saint-Laurent, la Gaspésie et la Côte-Nord de services qui constituent pour ces régions une roue indispensable de leur économie.

* * *

[*Traduction*]

LA PORNOGRAPHIE

LA DISTRIBUTION DE MATÉRIEL PUBLICITAIRE PAR LA POSTE

M. Bob Horner (Mississauga-Nord): Monsieur le Président, j'interviens au nom de mes électeurs de Mississauga-Nord qui constatent que la vente de matériel pornographique n'a jamais été aussi florissante.

Les plaintes ne cessent d'affluer à mon bureau à ce sujet. Cela n'est pas étonnant puisque bon nombre d'entre eux ont reçu dernièrement dans leur courrier une enveloppe fort voyante annonçant une «exclusivité vidéo» pour «adultes avertis» seulement.

Le Règlement ne me permettrait pas de décrire par le menu détail le contenu de cette offre vidéo exclusive, mais vous pouvez être assuré, monsieur le Président, que les simples citoyens, les organismes et même les groupes religieux qui ont reçu cette enveloppe en ont été profondément troublés.

Article 21 du Règlement

La Société canadienne des postes a réglementé dernièrement la diffusion d'un tel matériel. C'est une mesure bien timide. Il faudrait que le gouvernement se dépêche d'adopter un projet de loi pour empêcher que la pornographie dégradante, offensante et nuisible nous envahisse.

* * *

L'AGRICULTURE

LE FINANCEMENT D'UN PROJET DE RECHERCHE SUR LA VALEUR DES VACHES LAITIÈRES SELON LA COULEUR

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, le gouvernement du Canada accorde quelque 10 millions de dollars à la société Dreamstreet Holsteins pour effectuer des travaux de recherche bidon sur la couleur des vaches laitières. Il s'agit manifestement d'une combine en vue de frauder le fisc et d'escroquer les contribuables canadiens car ces recherches semblent inutiles.

Les chercheurs d'Agriculture Canada ont dénoncé le projet comme une entreprise dont nous devrions nous dissocier. Le ministère du Revenu national a apparemment rejeté plusieurs fois le projet l'année dernière avant que le ministre ne l'approuve en décembre.

• (1405)

Quelles pressions politiques se sont exercées pour faire approuver le projet? À qui va l'argent? Va-t-il à de riches investisseurs de New York? Comment l'agriculture canadienne pourra-t-elle bénéficier d'un pareil projet? Pourquoi le ministre de l'Agriculture (M. Wise) l'appuie-t-il, contrairement à ses fonctionnaires? Je demande aux ministres de l'Agriculture et du Revenu national (M. MacKay) d'annuler le projet ou de venir expliquer devant un comité parlementaire pourquoi ils dépensent ainsi des millions de dollars des contribuables.

* * *

LA RECHERCHE

LE FINANCEMENT DES CONSEILS DE RECHERCHE

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, il devient de plus en plus évident que lorsque le gouvernement affirme qu'il va augmenter de un milliard de dollars en cinq ans les budgets de trois conseils de recherche financés par des fonds fédéraux, ce n'est rien d'autre, selon les termes du doyen de la faculté des sciences de l'Université du Manitoba, le Dr Bigelow, que «de la poudre aux yeux, une habile jonglerie avec les chiffres».

Premièrement, pour atteindre le montant cible pouvant contrebalancer l'inflation de 4 p. 100 par année, il faudrait que le gouvernement engage 654 millions de dollars d'ici à 1990-1991. Le gouvernement n'a engagé sans réserve qu'un montant de 536 millions. Il manque donc 118 millions.

Deuxièmement, on accordera des fonds supplémentaires égaux aux dons du secteur privé; le résultat est bien incertain du fait que les entreprises privées s'intéressent davantage aux applications industrielles qu'à la recherche.

Troisièmement, même si le gouvernement verse une somme égale aux dons privés, dans l'hypothèse la plus optimiste, les sommes versées aux trois conseils de recherche en 1990-1991 seraient de 692 millions, ce qui représente seulement 6 p. 100 de plus que le montant requis pour compenser un taux annuel d'inflation de 4 p. 100.

M. le Président: A l'ordre. Soixante secondes . La parole est au député d'Athabaska.

* * *

L'ÉNERGIE

ON PRÉCONISE L'ABOLITION DE LA TAXE SUR LES RECETTES PÉTROLIÈRES ET GAZIÈRES

M. Jack Shields (Athabasca): Monsieur le Président, je ne saurais trop insister sur les énormes difficultés économiques qu'éprouve l'ouest du Canada depuis que le prix du pétrole est en chute libre. Des milliers d'emplois disparaissent alors que les producteurs, petits et grands, réduisent leurs effectifs et ralentissent leurs activités de prospection dans l'espoir de survivre. La mise en valeur des gisements de pétrole lourd et des sables bitumineux, si nécessaire à la sécurité et à l'avenir économique de notre pays, est sur le point de cesser complètement. Le gouvernement continue de percevoir au départ une taxe sur la production. Or, la taxe sur les recettes pétrolières et gazières est une taxe sur les profits. L'ennui, c'est qu'au prix où ils vendent le pétrole à l'heure actuelle, les producteurs ne font aucun profit.

Il est grand temps que le gouvernement annonce une fois pour toutes l'abolition de cette taxe. Il est grand temps que le gouvernement actuel abolisse définitivement cette taxe discriminatoire dont le précédent gouvernement est responsable.

Faisons en sorte de bien faire comprendre aux Canadiens de l'Ouest que le gouvernement comprend la nécessité d'un secteur énergétique fort et qu'il croit toujours que ce secteur constitue le moteur de la croissance économique. Débarrassons-nous de la TRPG libérale.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

LE TRANSPORT MILITAIRE AÉRIEN—LES CONCLUSIONS DU COMITÉ DU SÉNAT

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, le rapport traitant du transport militaire aérien que le comité spécial du Sénat sur la Défense nationale a publié récemment conclut en ces termes:

> Le Groupe Transport aérien et le 10e Groupe aérien tactique rendent d'excellents services à notre pays, mais leurs engagements sont trop lourds. Ils n'ont pas assez d'appareils, leurs effectifs sont minimes ou tout au moins insuffisants, et leur flotte devra être renouvelée et renforcée d'ici quinze ans.

Monsieur le Président, ce rapport blâme sans réserve l'ancien gouvernement libéral d'avoir procédé par à-coups à l'achat de fournitures militaires. A l'instar des sénateurs qui ont rédigé cet excellent rapport, les députés ont vraiment hâte que le gouvernement dépose dans les plus brefs délais le Livre blanc sur la Défense nationale qu'il a promis.

Article 21 du Règlement

[*Français*]

LE CHÔMAGE

LA DIMINUTION DU NOMBRE DE SANS TRAVAIL

M. Gabriel Fontaine (Lévis): Monsieur le Président, les bonnes nouvelles ne cessent d'affluer depuis l'élection du gouvernement conservateur à Ottawa. Vendredi dernier, Statistique Canada nous annonçait que le taux de chômage avait encore diminué au Canada; il est passé de 11.7 p. 100 en septembre 1984 à 9.6 p. 100 en mars 1986. C'est le taux de chômage le plus bas depuis au moins quatre ans. Cela, monsieur le Président, c'est le résultat de politiques saines, de politiques qui favorisent la création de vrais «jobs» partout au pays.

Chez nos jeunes, le taux de chômage a chuté de 18.4 p. 100 lors des dernières élections à 15.9 p. 100 au mois de mars. Ceci représente une baisse de plus de 79,000 du nombre de jeunes sans travail. Souvenons-nous que durant les quatre années du gouvernement libéral, le chômage chez les jeunes s'était accru de 142,000 personnes. Lorsque le leader de l'opposition était ministre des Finances, monsieur le Président, le nombre des jeunes sans emploi s'est accru de 115,000 personnes. Contrairement à nos adversaires libéraux, nous ne perdons pas notre temps à chercher les manchettes, mais nous nous acharnons à remettre le Canada sur la voie de la prospérité.

* * *

[*Traduction*]

L'ARMEMENT NUCLÉAIRE

LES ESSAIS NUCLÉAIRES EFFECTUÉS PAR LES ÉTATS-UNIS

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, ce n'est pas en faisant un nouvel essai nucléaire sous-terrain que l'on va créer un climat favorable au contrôle et à la réduction équilibrée des armements dans le monde. Les Canadiens trouvent que les essais nucléaires devraient n'être plus qu'un souvenir car ils sont insensés. Les Canadiens en général n'approuvent pas l'essai qui a lieu aujourd'hui dans le Nevada parce qu'ils n'aiment pas beaucoup les essais nucléaires d'une façon générale.

• (1410)

Il convient de signaler que des 1,509 essais nucléaires qui ont été faits jusqu'à présent, l'Inde en a fait un, la Chine 29, le Royaume-Uni 38, la France 128, l'Union soviétique 556 et, en comptant celui d'aujourd'hui, les États-Unis en ont fait 758. A quoi servent vraiment les essais nucléaires à notre époque?

* * *

LE TERRORISME

ON DEMANDE UN PLAN D'ACTION INTERNATIONAL

M. Bob Pennock (Etobicoke-Nord): Monsieur le Président, le terrorisme est comme un cancer qui ronge notre village planétaire. Le Canada n'est plus le pays pacifique qui était autrefois à l'abri de ces effusions de sang. Il est temps d'être réaliste et de se rendre compte que le terrorisme vise à détruire les fondements de notre civilisation. Aucun citoyen n'est entièrement à l'abri de cette menace.

Il est temps que tous les pays pacifiques forment un front commun. Il faut aller plus loin que les différents congrès des Nations Unies et que l'Accord d'Helsinki et établir un plan d'action international. Notre gouvernement a apporté certaines améliorations bien nécessaires pour lutter contre cette menace. Il faut toutefois faire davantage. Que le Canada soit le premier à élaborer un bon plan d'action coordonné ou une entente contre le terrorisme acceptable aux yeux de tous les pays pacifiques.

* * *

LA FORESTERIE

ON DEMANDE LA CRÉATION D'UN MINISTÈRE DE PREMIER PLAN

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, le Congrès national de la foresterie qui commence ce soir à Ottawa examinera les graves problèmes qui se posent pour l'industrie forestière du Canada. L'industrie est harcelée de toute part, notamment par l'industrie forestière des États-Unis. Elle éprouve de graves problèmes de sous-financement et, même si elle est la principale industrie d'exportation du Canada, elle ne relève toujours pas d'un ministère de premier plan à l'échelon fédéral.

Ce serait maintenant l'occasion rêvée pour le gouvernement de montrer la priorité qu'il accorde à cette industrie essentielle en annonçant d'ici deux jours la création d'un ministère des forêts pour le Canada. Cette industrie est trop importante pour être reléguée au troisième plan. Monsieur le premier ministre (M. Mulroney), donnez quelque chose à faire au ministre chargé des Forêts. Donnez-lui une chance de travailler vraiment.

* * *

LES ORGANISMES BÉNÉVOLES

HOMMAGE AU TRAVAIL DES CLUBS SOCIAUX

M. Gus Mitges (Grey—Simcoe): Monsieur le Président, nous devrions tous être reconnaissants envers ceux qui nous ont fait profiter de leur expérience et qui nous ont donné d'excellents conseils pour nous permettre de mieux comprendre le monde où nous vivons et travaillons. Nous devons aussi beaucoup à notre pays et à nos villes natales qui nous ont fourni un endroit sûr pour nourrir nos espoirs et satisfaire à nos besoins et à nos aspirations.

Article 21 du Règlement

Nous devons aussi reconnaître la contribution des organismes et des clubs sociaux qui améliorent le sort de ceux qui nous entourent. Ces organismes nous rappellent à tous que nous devons servir la société de façon désintéressée et que nous devons appuyer concrètement les causes qui nous tiennent à coeur. Ces organismes orientent la contribution des citoyens pour satisfaire aux besoins de la société, qu'ils visent à servir la famille ou à financer l'enseignement, les soins médicaux, les agences sociales ou les activités culturelles. Aucun d'entre nous ne peut refuser l'occasion de participer à ces activités et ainsi d'édifier un monde meilleur.

* * *

LES FINANCES

L'IMPOSITION DE LA RÉMUNÉRATION DIFFÉRÉE

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, le récent budget fédéral du ministre des Finances (M. Wilson) prévoit de nouvelles règles au sujet des arrangements de versement différé du traitement. Dorénavant, la rémunération différée sera imposée en fonction de la rémunération courue plutôt que versée. On abolit du coup une disposition favorisant grandement la création d'emplois.

En effet, les enseignants de la Nouvelle-Écosse utilisent cette disposition, pour ouvrir des postes à d'autres membres de leur profession qui cherchent désespérément à travailler pendant une année complète. Ce régime permet également aux conseils scolaires d'épargner de l'argent. Il donne d'excellents résultats. Il est essentiel et bénéfique pour ce qui est du maintien des emplois et des débouchés, de la retraite progressive, et il permet aux enseignants de se tenir au courant de l'actualité dans le domaine de l'enseignement. J'exhorte le gouvernement à reconsidérer sa position au sujet d'un programme de création d'emplois bien supérieur à tout ce qu'il nous a imposé depuis son élection.

* * *

LES SPORTS

LE BASE-BALL—«L'ANNÉE PROCHAINE» EST ARRIVÉE!

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, aujourd'hui cette folie annuelle va s'emparer à nouveau de l'esprit des Canadiens. On ne parlera plus que de prises, de balles et de doubles jeux. Stieb, Reardon, Raines et Moseby—ces noms font tout de suite penser à des après-midi d'été relaxantes au stade, et aux courses au championnat de l'automne.

Je ne me rappelle que trop bien avoir été assis derrière l'abri des joueurs au Stade Olympique de Montréal alors que nos bien-aimés Expos ont été éliminés par les méchants Dodgers, en 1981. Ou encore, l'année dernière et l'extase procurée par la victoire des Blue Jays contre les Yankees, dans la division est de la ligne américaine et l'agonie qu'a constituée leur défaite contre Kansas City, lors de la dernière partie de la série. L'espoir est éternel. Nous en sommes maintenant à «l'année prochaine» que nous avions prédite à la fin de la dernière saison.

Aujourd'hui, nous, les 25 millions de Canadiens, sommes représentés sur le terrain par les jeunes hommes de l'été dans notre quête de ces insaisissables Séries mondiales. Je me demande ce qu'ils diront à New York, Détroit, Saint Louis ou Los Angeles alors que les Séries mondiales de 1986 opposeront Montréal et Toronto. Il fait bon rêver!

Des voix: Bravo!

• (1415)

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

LE PROJET DE PRISE DE CONTRÔLE DE GENSTAR PAR IMASCO

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre d'État aux Finances. Notre pays est confronté à un phénomène de concentration croissante du pouvoir des entreprises. La ministre elle-même connaît bien les dangers entraînés par la prise de contrôle de sociétés financières, notamment des banques et des compagnies de fiducie, par des entreprises industrielles. Cela permet à des entreprises en difficulté d'utiliser pour elles-mêmes l'argent des déposants. Dans le cas de la prise de contrôle de Genstar par Imasco, se servira-t-elle des pouvoirs qu'elle s'octroie dans le projet de loi qu'elle a présenté hier pour bloquer la transaction?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, c'est là une des grandes préoccupations du gouvernement, et c'est pourquoi nous avons approfondi la question dans le Livre vert que nous avons publié il y a environ un an, après des années et des années d'inaction dans ce domaine. Quand je disposerai de tous les faits sur cette affaire, je me prononcerai.

[*Français*]

LES OPÉRATIONS ENTRE INITIÉS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Le très hon. John N. Turner (chef de l'Opposition): Les faits sont bien visibles, monsieur le Président. Les opérations entre initiés, pour employer le terme anglais *self-dealing*, sont la cause principale de plusieurs faillites bancaires aux États-Unis et les victimes de ces faillites sont des citoyens ordinaires, y compris les gens qui cotisent aux caisses de retraite.

Ma question encore une fois est la suivante: Est-ce que le gouvernement va tenir sa promesse de rendre illégales les opérations entre initiés?

[*Traduction*]

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, nous avons précisé dans notre Livre vert, et je l'ai aussi fait dans des discours à la Chambre et ailleurs en public, que nous étions extrêmement préoccupés par les opérations entre intéressés. C'est l'une des raisons des échecs d'institutions financières, mais pas la seule. Nous étudierons naturellement tout transfert de propriété qui sera porté à notre attention à la lumière de l'intérêt public et notamment de l'intérêt des déposants.

LE RAPPORT UNANIME DU COMITÉ

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, les faits sont manifestes et nous attirons son attention sur ce cas précis. Elle dispose maintenant du rapport unanime du comité des finances de la Chambre qui a décidé qu'il ne fallait pas autoriser des institutions non financières à acquérir des établissements financiers. Il y a de plus en plus de grogne à l'arrière-ban du gouvernement. Va-t-elle accepter la recommandation du rapport unanime d'un comité de la Chambre?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je tiendrai compte des recommandations du comité comme des autres informations, et notamment des informations que je dois obtenir de la société.

LA DÉCLARATION ATTRIBUÉE À LA MINISTRE

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, j'ai une question à poser à la ministre d'État aux Finances. Avant que l'offre d'acquisition de Genstar Corporation par Imasco n'ait été publiée, la ministre a dit au *Financial Post* qu'elle ne voyait pas d'objection à ce que des groupes industriels contrôlent des établissements financiers. Comme la ministre a été informée de cette offre avant sa publication, voudrait-elle nous dire si, quand elle a fait cette déclaration, elle savait qu'Imasco offrait d'acquérir la plus grosse société canadienne de fiducie?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, cet article figurait dans une série qui a été rédigée vers la fin de mars et dans laquelle nous avons abordé tout un éventail de questions, la politique de propriété parmi d'autres. Je ne puis vous dire honnêtement si c'était avant ou après.

LA POSITION DE LA MINISTRE

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Quand exactement la ministre a-t-elle dit qu'à son avis il était normal que les conglomérats aillent bon train, et pense-t-elle toujours de même?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je n'ai jamais dit que les conglomérats pourraient aller bon train. Nous avons énoncé dans le Livre vert diverses façons de nous occuper de cette situation. Le comité parlementaire a proposé certaines façons de nous occuper de la question. Nous allons les envisager toutes quand nous prendrons notre décision.

LA DÉCLARATION DU SURINTENDANT DES ASSURANCES

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre d'État chargée des Finances. Hier soir, le surintendant des assurances, de qui relèvent les sociétés de fiducie à charte fédérale, a déclaré qu'il ne pouvait démontrer de façon convaincante que la prise de possession de Genstar par Imasco était dans l'intérêt du Canada. La ministre peut-elle le faire?

• (1420)

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je ne pense pas qu'il ait dit le contraire non plus, et j'ai déclaré à la Chambre que lorsque que j'aurai tous les renseignements . . .

M. Orlikow: Qu'est-ce qu'il vous faut de plus?

Mme McDougall: . . . que la compagnie doit fournir, nous étudierons toutes les questions que cela soulève. En dehors de la simple question de propriété, il y a beaucoup d'autres aspects que nous avons l'intention d'étudier.

ON DEMANDE À LA MINISTRE DE BLOQUER LA PRISE DE CONTRÔLE

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, le comité des finances, dans son rapport et dans un motion récemment adoptée, demandait à l'unanimité à la ministre de bloquer la prise de contrôle par Imasco. Etant donné que tous les députés sont probablement opposés à cette prise de contrôle, la ministre respectera-t-elle les désirs de tous ses collègues et bloquera-t-elle la transaction? Pourrait-elle nous le confirmer maintenant?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je prendrai la décision en temps voulu, lorsque je serai au courant de tous les faits.

* * *

PETRO-CANADA

LE PRIX DE L'ESSENCE

M. Russell MacLellan (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Si le gouvernement tient tellement comme il le prétend à aider les consommateurs, pourquoi permet-il à Petro-Canada, la société pétrolière qui nous appartient, de vendre son essence 7.5c. le litre plus cher aux Canadiens qu'aux Américains?

M. John McDermid (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, si le député examinait la situation de plus près, il verrait, je crois, que la raffinerie de Petro-Canada, à Clarkson, a passé un contrat avec une société américaine qui a acheté du pétrole brut canadien et qui paie Petro-Canada pour le raffiner à Oakville. Naturellement, cette essence est expédiée aux États-Unis.

M. MacLellan: Monsieur le Président, c'est là du pétrole canadien qui est vendu aux Américains. Petro-Canada et Imperial Oil n'ont aucun mal à vendre leur essence au prix américain . . .

M. Hnatyshyn: Règlement!

M. MacLellan: . . . tant qu'ils ne la vendent pas aux Canadiens.

Questions orales

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Russell MacLellan (Cape Breton-The Sydneys): Pourquoi le gouvernement permet-il aux sociétés pétrolières de puiser sans cesse dans les poches des Canadiens?

M. John McDermid (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, le gouvernement ne s'ingère pas dans les affaires du marché. L'essence à meilleur marché que vendent au Canada des entreprises américaines indépendantes fait baisser les prix dans notre pays. C'est là de la saine concurrence qui va continuer à assurer de bas prix. Nous voulons des prix raisonnables, des prix peu élevés pour les consommateurs canadiens et c'est ce qu'ils ont maintenant.

* * *

L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE

LES COMPAGNIES PHARMACEUTIQUES MULTINATIONALES—LES LOIS SUR LES BREVETS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Un ministre vient de dire que le gouvernement a pour politique de ne pas laisser les conglomérats agir à leur guise, mais le principal porte-parole des États-Unis en ce qui concerne le commerce international, qui relève directement du président Reagan, aurait déclaré hier que le gouvernement américain commence à s'impatienter devant le peu d'empressement que le gouvernement du Canada met à modifier les lois sur les brevets à l'égard du prix des médicaments et des gros conglomérats. Va-t-on présenter au Canada un projet de loi qui servira les intérêts des compagnies pharmaceutiques multinationales pour faire plaisir aux États-Unis?

M. Bill Domm (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations et de Postes Canada): Monsieur le Président, je donnerai la même réponse que celle que le ministre compétent, le ministre de la Consommation et des Corporations, a donnée hier à la Chambre. Nous allons annoncer une politique. Nous tenons actuellement des consultations. Notre position demeurera la même. Une fois notre politique annoncée, elle créera des emplois.

Des voix: Oh, oh!

M. Domm: Cela n'éliminera pas la fabrication de médicaments sans marque de commerce. Contrairement à l'ancien gouvernement qui n'a pas réussi à résoudre le problème, je suis sûr que nous parviendrons à le faire de façon à stimuler la croissance économique et à créer des emplois.

M. Broadbent: Monsieur le Président, à titre de question supplémentaire au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, je dirai au député qui vient de répondre que nous savons, en tout cas . . .

M. Hnatyshyn: Règlement. La question.

M. Broadbent: . . . que ce changement coûtera aux Canadiens 200 millions de dollars en frais de médicaments supplémentaires.

M. le Président: À l'ordre. La question au ministre.

LES CONSÉQUENCES POSSIBLES POUR LES CITOYENS ÂGÉS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Ma question supplémentaire au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social est la suivante: Comme le rapport Eastman évalue à environ 200 millions de dollars par an le coût que cela pourra représenter pour les Canadiens et que les personnes âgées seront les plus touchées, le ministre peut-il nous assurer qu'avant que cette loi ne soit adoptée les personnes âgées auront la possibilité de comparaître devant le comité pour faire connaître leur point de vue au gouvernement?

• (1425)

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, le député doit d'abord comprendre qu'Eastman a également recommandé des changements au système actuel. C'est une chose dont il faudrait tenir compte.

Deuxièmement, le député a demandé si les personnes âgées et d'autres groupes auront le droit de comparaître devant le comité au cas où le gouvernement présenterait un projet de loi. C'est généralement ainsi que l'on procède lorsqu'on présente une loi à la Chambre. Je pense que nous le ferons également dans ce cas-ci.

L'AVIS DES PROVINCES

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, nous allons prendre cela comme une promesse et non pas un principe sacro-saint.

Comme le ministre est chargé des services de santé en général et que cela doit certainement le préoccuper, peut-il nous assurer que les changements prévus au cours des années à l'égard de la durée des brevets ne seront pas plus importants que ceux que recommande le rapport Eastman? Le ministre a-t-il consulté les provinces pour savoir dans quelle mesure cela les toucherait?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, j'espère que le député a un peu plus confiance en ses propres capacités et en celles des membres de son parti qui siègent au comité de la santé ou à tout autre comité auquel un projet de loi pourrait être renvoyé. Ils pourront demander aux témoins de leur choix de comparaître.

En ce qui concerne les éléments d'un projet de loi éventuel, le député devra attendre que nous en présentions un, si toutefois nous en présentons un.

L'ÉNERGIE

LA CHUTE DU PRIX DU PÉTROLE—L'INCIDENCE SUR L'EMPLOI

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. L'an dernier, elle a promis de créer des centaines de milliers d'emplois dans le secteur énergétique. Aujourd'hui, des dizaines de milliers d'emplois sont supprimés en Alberta et en Saskatchewan, et d'autres sont menacés en Ontario, et notamment aux installations d'Algoma Steel à Sault-Sainte-Marie. Quand le gouvernement va-t-il intervenir pour protéger les emplois qui sont supprimés tous les jours?

M. John McDermid (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je puis informer le député qu'en ce moment même, la ministre s'entretient avec ses homologues provinciaux en vue de discuter de l'incidence qu'aura sur nos provinces productrices la baisse du cours mondial de l'énergie. Une annonce sera certainement faite plus tard aujourd'hui à la suite de cette réunion.

ON DEMANDE UN PROGRAMME GOUVERNEMENTAL

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, il est évident que l'Alberta a déjà réagi en offrant une aide de 400 millions de dollars à l'industrie des hydrocarbures. Quand le gouvernement va-t-il proposer un programme visant à protéger les emplois dans ces industries, et notamment ceux d'Algoma Steel à Sault-Sainte-Marie?

M. John McDermid (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, tout ce que je puis dire au député, c'est que si le Programme énergétique national était toujours en vigueur aujourd'hui, les sociétés pétrolières en question paieraient un milliard de plus en impôts. La nouvelle politique énergétique du gouvernement s'est soldée par une diminution d'impôts, ce qui a aidé le secteur énergétique. Ces sociétés seraient beaucoup plus en difficulté à l'heure actuelle si le Programme énergétique national était toujours en vigueur. Je puis dire au député que 700 petites sociétés canadiennes paieraient actuellement l'IRP si ce programme existait toujours. Grâce à la politique du gouvernement, elles ne sont plus que 70 à le payer. Nous venons en aide aux sociétés pétrolières et gazières et . . .

M. le Président: À l'ordre.

* * *

L'OFFICE DES NORMES GÉNÉRALES

LA QUALITÉ DU GAS-OIL

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Approvisionnements et Services. Agriculteurs, camionneurs, chauffeurs de taxi et combien d'autres se plaignent depuis quelque temps de ce que la qualité du gas-oil diminue, ce qui endommage les moteurs de leurs véhicules. A titre de responsable de l'Office des normes générales du Canada, organisme qui établit l'indice de cétane du gas-oil, le ministre peut-il nous assurer que ce carburant ne continuera pas à se dégrader mais que, au contraire, sa qualité va s'améliorer afin de rassurer les consommateurs, qui n'auront plus à craindre pour leurs véhicules?

L'hon. Stewart McInnes (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, je prends note de la revendication du député. Elle me semble plutôt ésotérique.

Des voix: Oh, oh!

M. McInnes: Je lui répondrai avec plaisir en temps et lieu.

LES MEMBRES DE L'OFFICE

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur le Président, les agriculteurs canadiens n'y voient rien d'ésotérique. Le ministre nous expliquerait-il pourquoi, à l'Office des normes générales, le comité chargé des distillats moyens est surtout composé de représentants des pétrolières alors que l'office établit justement les normes auxquelles ces sociétés sont assujetties? Pourquoi ne nomme-t-on pas à ce comité des agriculteurs ou, encore, des représentants d'autres utilisateurs de gas-oil? Pourquoi est-il dominé par les pétrolières?

L'hon. Stewart McInnes (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, voilà une autre revendication. Je vais voir si elle est fondée.

* * *

• (1430)

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES NÉGOCIATIONS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—LES LOIS SUR LES BREVETS

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre du Commerce international. Est-il exact, comme l'a déclaré le représentant des États-Unis aux négociations sur le libre-échange, M. Clayton Yeutter, que le gouvernement canadien a promis, il y a longtemps, au gouvernement américain de modifier substantiellement les lois sur les brevets? Quelles promesses a-t-on faites au gouvernement américain et pourquoi les a-t-on faites avant que la Chambre ait eu l'occasion d'examiner la loi et de voir ce que le consommateur canadien devra sacrifier?

L'hon. James Kelleher (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, le gouvernement n'a pas l'intention de faire quoi que ce soit qui pourrait, à long terme, nuire au consommateur canadien. Le gouvernement n'a jamais fait et ne fera jamais rien de tel.

LA POSITION DU CANADA

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, qu'en est-il du court terme? M. Yeutter a-t-il fait erreur quand il a dit que le gouvernement a déjà fait des concessions? Le premier ministre a-t-il abordé ce sujet au sommet de Washington? Quel genre de concessions a-t-il faites et quel genre de promesses a-t-il données? Pourquoi le gouvernement a-t-il fait cela avant que la Chambre n'ait eu l'occasion d'étudier la loi?

Questions orales

L'hon. James Kelleher (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, comme on l'a annoncé plus tôt, le ministre de la Consommation et des Corporations fera une déclaration à ce sujet en temps et lieu.

* * *

LE LOGEMENT

L'ÉVICTION DE LOCATAIRES D'HÔTELS DE VANCOUVER

M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre du Travail qui est chargé du logement. Ce matin, je me suis entretenu avec le coroner de la ville de Vancouver qui m'a relaté le fait suivant: Le 4 avril dernier, à 9 h 15 du matin, à l'intersection des rues Pender et Carroll, Harold Scarrow, âgé de 61 ans, à qui la direction de l'hôtel Lotus avait signifié de quitter la chambre pour laquelle il payait $225 par mois et qui sera désormais louée à des visiteurs de l'Expo $50 par jour, s'est suicidé en se jetant sous les roues d'un camion. Que fait le gouvernement pour mettre un terme à ces traitements injustes qu'on inflige à des pauvres incapables de se défendre eux-mêmes?

L'hon. Bill McKnight (ministre du Travail): Monsieur le Président, grâce aux modifications que nous voulons apporter au Programme national de l'habitation, nous pourrons répondre deux fois plus rapidement aux besoins des Canadiens nécessiteux comme celui dont il vient de nous décrire le sort. L'an dernier, par exemple, les dépenses au titre du logement social en Colombie-Britannique . . .

M. Turner (Vancouver Quadra): Ont diminué.

M. McKnight: . . . ont augmenté de 23 p. 100 par rapport à 1984.

Mme Copps: Parce qu'elles étaient les plus faibles de tout le pays en 1984.

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL D'INTERVENIR

M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway): Monsieur le Président, je me demande si le ministre a compris ma question. Étant donné qu'à la fin de février, un homme s'est suicidé parce qu'on voulait l'expulser de la chambre qu'il occupait à l'Hôtel Patricia pour faire place aux visiteurs de l'Expo, le ministre voudrait-il . . .

M. Hnatyshyn: Il n'y a pas de ministre des hôtels.

M. Waddell: Le ministre voudrait-il intervenir au nom du gouvernement fédéral en priant le premier ministre de s'adresser directement au premier ministre de la Colombie-Britannique pour éviter que ce genre de situation ne se reproduise?

L'hon. Bill McKnight (ministre du Travail): Monsieur le Président, nous comprenons les préoccupations du député et des autres à cet égard. La question ne relève pas du gouvernement fédéral. Ce dernier tente de négocier un nouvel accord sur le logement pour l'ensemble du Canada qui changera . . .

M. Waddell: Combien d'autres suicides vous faut-il encore?

M. McKnight: Combien d'autres suicides? La perte d'une vie est toujours à déplorer, mais le député doit se rendre compte que nous cherchons à modifier un programme dont seulement le tiers des ressources, sous l'ancien gouvernement, étaient destinées aux nécessiteux, pour en faire un programme dont 100 p. 100 des ressources iront aux Canadiens qui en ont vraiment besoin.

* * *

LE REVENU NATIONAL

LES RÉPONSES INEXACTES DES FONCTIONNAIRES

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard—Anjou): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national. Cette année est la pire au point de vue de l'exactitude des renseignements donnés par Revenu Canada. En effet, 43 p. 100 des questions adressées au ministère reçoivent une réponse inexacte. Pourquoi le ministre n'a-t-il pas formé son personnel à répondre correctement à toutes les demandes de renseignements des Canadiens qui ont besoin de réponses pour remplir leur déclaration d'impôt?

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je puis dire à la Chambre et à mon collègue d'en face que le ministère et moi sommes profondément déçus et perplexes face aux services plutôt médiocres de nos employés. Nous examinons les mesures à prendre pour y remédier. Nous étudions à l'heure actuelle certaines des excellentes recommandations du rapport Woods-Gordon ainsi que d'autres solutions. Nous pourrions songer à établir un système à deux paliers. Comme le sait le député, nous pratiquions auparavant un contrôle secret, ce qui n'est plus admissible. Je puis assurer au député que nos fonctionnaires examinent la question et que nous espérons améliorer la situation dans un avenir rapproché.

[*Français*]

LE DEGRÉ DE CONNAISSANCE DE LA LOI PAR LES FONCTIONNAIRES

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard—Anjou): Monsieur le Président, il reste 22 jours aux Canadiens pour terminer leurs déclarations d'impôt. A qui ces Canadiens pourront-ils avoir confiance pour préparer leurs déclarations d'impôt si Revenu Canada ne connaît pas sa propre loi?

[*Traduction*]

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, j'ai déjà dit à mon collègue d'en face que nous reconnnaissons la gravité de la situation. Nous regrettons de ne pouvoir la présenter sous un jour plus favorable. Par ailleurs, nos employés font de leur mieux, et il se peut qu'après analyse, les résultats ne soient pas aussi décevants qu'ils le paraissent à première vue.

[*Français*]

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

LA FERMETURE POSSIBLE DE L'USINE DE LA GM AU QUÉBEC—ON DEMANDE AU MINISTRE DE RENCONTRER LES DIRIGEANTS DE LA SOCIÉTÉ

M. John Parry (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, je désire poser une question au ministre de l'Expansion industrielle régionale.

Est-ce que le ministre est au courant que la GM pourrait fermer son usine à Boisbriand dès 1987, et va-t-il s'engager devant cette Chambre à rencontrer les dirigeants de la GM pour discuter de l'avenir de cette usine qui procure de l'emploi à 4000 travailleurs et des dizaines de mille emplois indirects?

[*Traduction*]

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, je tiendrai volontiers la question du député à titre d'instance. Si un entretien avec les parties intéressées pouvait être de quelque utilité, je serais certes disposé à en avoir un.

[*Français*]

ON DEMANDE AU MINISTRE DE CONVAINCRE LA GM DE MODERNISER SON USINE

M. John Parry (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, puisqu'il est connu que cette usine a le coût de production le plus bas en Amérique du Nord, le ministre peut-il demander à GM d'investir les profits de cette usine dans sa modernisation?

[*Traduction*]

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, comme la plupart de ses collègues, le député sait assurément que la société GM s'est engagée à dépenser 6.4 milliards de dollars entre 1980 et 1990. C'est un engagement estimable pris envers le Canada et je conseillerais au député de formuler sa question dans ce contexte. La société GM fait preuve d'esprit civique au Canada.

* * *

[*Français*]

LE CODE CANADIEN DU TRAVAIL

L'APPLICATION DE CERTAINES DISPOSITIONS À CERTAINS PRÉPOSÉS À LA FOUILLE DES BAGAGES DANS LES AÉROPORTS DE MONTRÉAL

Mme Lise Bourgault (Argenteuil—Papineau): Monsieur le Président, je désire poser une question au ministre du Travail.

A cause d'une technicalité du Code canadien du travail, l'agence Burns, dont le contrat est administré par Air Canada aux aéroports de Montréal et de Québec, paye ses préposés à la fouille des bagages, $2.20 l'heure de moins que leurs confrères des autres aéroports canadiens.

Le ministre peut-il nous dire ce qu'il entend faire pour obliger l'Agence de sécurité Burns et Air Canada à corriger cette injustice dont subissent, entre parenthèses, plusieurs de mes commettants, qui sont payés moins chers pour des responsabilités supérieures?

[*Traduction*]

L'hon. Bill McKnight (ministre du Travail): Monsieur le Président, je peux signaler à la députée que la question en jeu dans le différend industriel dont elle parle sera réglée grâce à des négociations entre le syndicat qui représente les employés et Burns Security Services. J'ai nommé un médiateur, M. Doucet, à la demande de la compagnie et du syndicat en vue de les seconder dans leurs pourparlers. Les secteurs de travail en question ne sont pas inclus dans un décret provincial. Les décrets provinciaux relèvent de la compétence provinciale tandis que les relations industrielles sont du ressort fédéral.

* * *

LES AÉROPORTS

AIR CANADA—LE TRANSFERT DE VOLS INTERNATIONAUX DE GANDER À SAINT-JEAN (T.-N.)

M. George Baker (Gander-Twillingate): Monsieur le Président, je m'adresse au ministre des Transports qui a sournoisement profité de ce que la Chambre s'était ajournée pour les vacances de Pâques pour approuver la demande d'Air Canada de déplacer ses escales de Gander à Saint-Jean de Terre-Neuve, en dépit des objections de dizaines de milliers de Terre-Neuviens de toutes les circonscriptions fédérales. Le ministre ne sait-il pas que le représentant d'Air Canada avait déclaré il y a un an:

> Nous ne pouvons pas déménager à Saint-Jean, l'aéroport de l'endroit ne disposant pas des installations nécessaires pour les vols internationaux.

Le ministre pourrait-il expliquer à la Chambre qui ou quoi a bien pu convaincre Air Canada de changer d'attitude, étant donné que les installations n'ont pas été modifiées?

M. Rodriguez: John Crosbie.

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, j'ignore quelle lettre le député peut bien avoir entre les mains, mais j'ai là une lettre du président et chef de la direction d'Air Canada qui me demande de transférer les escales pour les vols internationaux vers la Grande-Bretagne de Gander à Saint-Jean. Dans ma réponse au ...

M. Foster: C'est la faute du diable et de Crosbie.

M. Mazankowski: Dans ma réponse au président-directeur général, j'indique que je pourrais me rendre au voeu d'Air Canada à cet égard après avoir consulté mes collègues du Cabinet, soit le ministre de l'Agriculture, le ministre du Revenu national, le ministre de ...

M. le Président: A l'ordre. A l'ordre, je vous prie!

• (1440)

LA RAISON DU CHANGEMENT

M. George Baker (Gander-Twillingate): Je vais dire au ministre ce que j'ai entre les mains, monsieur le Président. Le ministre admettra-t-il que si Air Canada a changé d'avis et si le ministre a approuvé la demande, c'est que le ministre de la Justice avait formulé la menace suivante: «Si Air Canada ne transfère pas à Saint-Jean les escales de ses vols transatlantiques, il va y avoir de la chicane dans la cabane»? N'est-ce pas là la véritable raison pour laquelle Air Canada a changé d'avis? Le ministre le sait.

Des voix: Bravo!

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, ma réponse, je le sais, ne sera pas du goût du député, mais la véritable raison de ce changement, c'est parce qu'Air Canada nous l'avait demandé.

M. Turner (Vancouver Quadra): Allons donc, Don!

* * *

LES FORCES ARMÉES CANADIENNES

LA SIGNATURE DE PÉTITIONS PAR LES CONJOINTS DES MILITAIRES

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre associé du ministre de la Défense. Peut-il nous dire pourquoi le ministère cherche à intimider les conjoints des membres des Forces armées pour les empêcher de signer des pétitions protestant contre les changements apportés dernièrement au régime de l'assurance-chômage?

L'hon. Harvie Andre (ministre associé de la Défense nationale): Monsieur le Président, comme le sait le député, en conformité de la vieille tradition tout à fait légitime selon laquelle il convient d'éviter de mêler les militaires à des activités politiques, les commandants des bases ont fort convenablement interprété les ordonnances et règlements royaux applicables aux Forces canadiennes en vertu desquels les activités politiques de ce genre ne conviennent pas sur les bases militaires.

M. Broadbent: À leurs conjoints?

LES DROITS DES CONJOINTS

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Le gouvernement est-il d'avis que du fait de leur mariage à un membre des Forces armées les conjoints n'ont pas le plein exercice de leurs droits? Est-ce ce que le ministre cherche à nous faire comprendre?

L'hon. Harvie Andre (ministre associé de la Défense nationale): Absolument pas, monsieur le Président.

Des voix: Oh?

M. Andre: Absolument pas. Il s'agit des bases militaires et de l'activité politique sur ces bases militaires.

M. Rodriguez: Et où pense-t-on que devraient vivre ces conjoints?

M. Andre: Le député ne voit peut-être pas d'inconvénient à ce que les militaires s'adonnent à des activités politiques. Nous ne sommes pas de cet avis, vu la vieille tradition, et les commandants de bases se contentent d'appliquer les règlements pertinents.

* * *

LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

LE MATÉRIEL ET LES NORMES CONCERNANT LES AUTOBUS SCOLAIRES

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur le Président, ma question s'adresse au meilleur ministre des Transports que le Canada ait jamais eu.

Des voix: Bravo!

Des voix: Au suivant!

M. le Président: À l'ordre, s'il vous plait. Veuillez poser la question.

M. Taylor: Quel rôle le gouvernement fédéral joue-t-il pour ce qui est de la sécurité du matériel dans les autobus scolaires qui transportent notre plus grand trésor national, à savoir nos filles et nos garçons? Y a-t-il une certaine coordination, afin de parvenir à une plus grande uniformité dans le matériel et le fonctionnement dans les provinces?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, je veux remercier le député de sa question. J'adore ce genre de question, surtout son introduction. Il se peut que George ne soit pas d'accord.

M. Hees: On ne peut plaire à tout le monde.

M. Mazankowski: Pour répondre à la question, oui, le ministère des Transports établit les normes de conception, de fabrication et de fonctionnement des autobus scolaires du Canada. Il y a quelque 35 normes et la Direction de la sécurité routière du ministère des Transports surveille régulièrement leur application. Pour ce qui est du matériel de sécurité de compétence provinciale, tout est coordonné par la Conférence canadienne des administrateurs en transport motorisé, un organisme que le député connaît, j'en suis persuadé.

* * *

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

LA NOUVELLE D'UNE ENQUÊTE SUR LES MÉTHODES D'ADJUDICATION DES CONTRATS CONCERNANT LA CONSTRUCTION DU MUSÉE DE L'HOMME

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre suppléant des Travaux publics. Pourrait-il confirmer que la GRC effectue actuellement une enquête au criminel sur les méthodes d'adjudication des contrats de son ministère concernant la construction du Musée de l'homme à Hull et pourrait-il nous expliquer aussi la nature de cette enquête?

L'hon. Perrin Beatty (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, le député devrait peut-être poser cette question au solliciteur général. La presse a rapporté qu'une enquête policière était en cours et il vaudrait mieux, par conséquent, s'abstenir de tout commentaire.

M. le Président: Je vais permettre une question supplémentaire, mais non pas sans rappeler au député la règle concernant les affaires en cours d'instances.

M. Boudria: Le ministre sait très bien qu'aucune accusation n'a encore été portée.

[*Français*]

ON DEMANDE SI DES PLAINTES ONT ÉTÉ DÉPOSÉES

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Ma question supplémentaire devrait peut-être s'adresser au ministre, puisqu'il semble avoir des renseignements différents. Des plaintes ont-elles été déposées? Et, dans l'affirmative, est-ce qu'un ou plusieurs députés de cette Chambre font l'objet de ces plaintes?

[*Traduction*]

L'hon. Perrin Beatty (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, le député n'ignore pas qu'on ne doit pas parler à la Chambre des communes des enquêtes policières en cours pour ne pas en compromettre les résultats ou les chances d'une personne de subir un procès équitable. Je crois que le député respectera volontiers cette règle.

* * *

LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

L'OFFRE DE PRISE DE CONTRÔLE DE GENSTAR PAR IMASCO

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre d'État aux Finances. Voit-elle la décision que le comité des finances a prise hier soir comme les premiers fruits de la nouvelle indépendance des comités issue de la réforme parlementaire et, si oui, pourquoi ne respecte-t-elle pas l'esprit de cette réforme en acceptant maintenant la recommandation unanime de ce comité?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, la même question, plus ou moins, a été posée précédemment. J'ai dit, en premier lieu, que je respectais beaucoup le processus de la réforme parlementaire. J'ai aussi le plus grand respect pour les opinions des membres du comité. Je n'ai pas encore tous les renseignements. Au risque de me répéter, quand je les aurai, je déciderai au mieux des intérêts des déposants et du système financier du Canada, comme je l'ai toujours fait dans des questions de cet ordre.

LA RECOMMANDATION UNANIME D'UN COMITÉ DE LA CHAMBRE

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le Président, pourquoi la ministre considère-t-elle que la recommandation unanime d'un comité parlementaire est un fait comme un autre? En ce qui concerne la Chambre et les députés, une recommandation unanime d'un comité de la Chambre devrait primer dans l'esprit de la ministre.

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je ne pense pas pouvoir le dire plus clairement que je l'ai fait. Je respecte le processus, je respecte les députés, et je réfléchirai aux opinions qu'ils ont exprimées.

M. Turner (Vancouver Quadra): Merci beaucoup, Barbara.

* * *

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

LES ALLOCATIONS D'ANCIEN COMBATTANT

M. William G. Lesick (Edmonton-Est): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au jovial ministre des Affaires des anciens combattants. Bien des anciens combattants de ma circonscription ont . . .

M. le Président: Pourriez-vous cesser de faire de tels commentaires? Une question, s'il vous plaît.

M. Andre: Comment se fait-il que l'on accepte les insultes et pas les compliments?

M. Lesick: Bien des anciens combattants de ma circonscription ont exprimé des inquiétudes au sujet de l'harmonisation des conditions à remplir pour obtenir l'allocation d'ancien combattant et de celles qui sont exigées par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social pour le supplément de revenu garanti. Le ministre pourrait-il garantir à mes électeurs que cette harmonisation n'aura pas de mauvaises répercussions sur les allocations d'ancien combattant?

L'hon. George Hees (ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur le Président, je suis très heureux de pouvoir garantir au député d'Edmonton-Est, qui s'intéresse toujours beaucoup aux anciens combattants et à leur bien-être, que les allocations d'ancien combattant versées actuellement ne seront nullement réduites à la suite de l'harmonisation. Au contraire, les anciens combattants en profiteront, car les formalités administratives seront réduites et simplifiées, et les économies administratives ainsi réalisées seront affectées au programme d'indépendance des anciens combattants, qui est vraiment formidable et très original.

Questions orales

[*Français*]

L'EXPANSION INDUSTRIELLE RÉGIONALE

LE FINANCEMENT D'UN PROJET DE PAPETERIE À MATANE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion industrielle régionale et concerne le dossier de la papeterie de Matane. La réponse que le ministre a donnée à la Chambre hier a créé de l'incertitude dans la région de Matane, au sujet de l'avenir du projet ayant trait à la papeterie.

Je voudrais donc demander au ministre, dans le but de rassurer les gens de Matane, s'il est toujours prêt à respecter l'engagement qu'il a pris envers le gouvernement du Québec d'aider, conjointement avec ce dernier, au financement d'un projet de papeterie à Matane.

[*Traduction*]

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, lorsque l'on m'a posé une question similaire, hier, j'ai dit que nous sommes bien prêts à continuer nos négociations, y compris avec le Québec. Actuellement, la société norvégienne Saugbrugs n'est pas en mesure de conclure un accord. En fait, j'ai parlé hier avec son président, M. Per Etholm, en Norvège. Il m'a dit qu'il ne pouvait rien faire, à propos des affaires canadiennes, avant l'assemblée annuelle des actionnaires, le 24 avril, qui décidera qui contrôle effectivement la société.

[*Français*]

L'ENGAGEMENT ENVERS LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC RELATIVEMENT À L'INVESTISSEUR—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Je désire poser une question supplémentaire, monsieur le Président. Le ministre ne nous apprend rien suite à ce qu'il a dit hier. Voici donc ce que nous désirons savoir: Est-ce qu'il y a encore une volonté politique de la part du gouvernement fédéral de respecter l'engagement qu'il a pris envers le gouvernement du Québec, que l'investisseur soit la firme norvégienne ou quelque autre investisseur sérieux? C'est ce que les gens de Matane désirent savoir et c'est ce que je demande au ministre.

• (1450)

[*Traduction*]

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, je regrette que le député obtienne les mêmes réponses aux mêmes questions. Comme je l'ai dit hier, nous aimerions bien qu'une grande entreprise s'installe dans la région de Matane. Nous sommes bien prêts à discuter de ce projet avec toutes les parties intéressées, dont le Québec, et nous espérons parvenir à une conclusion heureuse.

QUESTIONS OUVRIÈRES

LES CONGÉDIEMENTS DANS L'INDUSTRIE FORESTIÈRE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Travail. Elle porte sur les 16,000 travailleurs de l'industrie forestière de la Colombie-Britannique qui ont été congédiés. Plus de 5,500 d'entre eux sont âgés de plus de 50 ans.

Puisque les représentants des relations de travail pour l'industrie forestière et ceux du Syndicat international des travailleurs du bois d'Amérique ont essayé de rencontrer le ministre, celui-ci profitera-t-il de la conférence sur les forêts à Ottawa cette semaine pour accepter de rencontrer ce groupe afin de discuter du problème de ces travailleurs et peut-être de mettre sur pied un programme d'adaptation de la main-d'oeuvre comme ceux qui existent en Ontario?

L'hon. Bill McKnight (ministre du Travail): Monsieur le Président, je signale au député que j'ai rencontré les représentants du syndicat et de l'industrie le printemps dernier. Nous avons discuté de l'impossibilité pour l'industrie et les syndicats de prévoir un mécanisme de retraite anticipée dans le régime de pension de ces travailleurs.

M. Benjamin: Il y a un an?

M. McKnight: J'avais à ce moment-là demandé à l'exécutif du syndicat de me fournir tous les renseignements disponibles. Malheureusement, il participait à ce moment-là aux travaux en vue de protéger les exportations de bois de charpente aux États-Unis et n'a pas pu me fournir les renseignements voulus.

J'ai déjà rencontré ces gens et je suis prêt à les rencontrer à nouveau. J'ignore quel est mon programme pour l'instant, mais s'ils me le demandent, je les rencontrerai. Comme le vice-président international du syndicat le sait, ma porte est toujours ouverte.

ON DEMANDE L'AIDE DU GOUVERNEMENT

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Monsieur le Président, les intéressés en seraient reconnaissants au ministre et, puisqu'ils sont dans les coulisses aujourd'hui, ils en profiteront pour en faire la demande.

Quelque 5,500 travailleurs reçoivent une pension. Ils ont été congédiés il y a plus de deux ans et l'interruption de leurs cotisations au régime de pension leur fera certainement du tort. Le ministre serait-il prêt à discuter avec ces travailleurs des possibilités pour le gouvernement du Canada d'aider ceux qui ont été congédiés et dont les pensions sont en train d'être détruites à cause de l'interruption de leur vie au travail?

L'hon. Bill McKnight (ministre du Travail): Monsieur le Président, comme le député le sait, l'exposé budgétaire du ministre des Finances contenait un programme d'adaptation pour les travailleurs âgés. Quelque 125 millions de dollars y ont été affectés.

Nous tenons des discussions avec l'industrie, les provinces et les syndicats pour appliquer ce programme partout au Canada. Je verrai si ce programme correspond aux critères qui ont été expliqués à ces gens.

L'EMPLOI

LA DIMINUTION DES EFFECTIFS DANS LE SECTEUR DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE EN NOUVELLE-ÉCOSSE

M. Dave Dingwall (Cap Breton-Richmond-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Cinquante-sept personnes employées à la formation professionnelle en Nouvelle-Écosse ont reçu un avis de cessation d'emploi où il est indiqué entre autres:

Une diminution importante du financement fédéral entraîne malheureusement la suppression de certains programmes de formation.

Je veux demander au vice-premier ministre d'expliquer, au nom du gouvernement, pourquoi les habitants de la Nouvelle-Écosse doivent accepter une diminution de 38 p. 100 dans le secteur de la formation professionnelle, ce qui prive les Canadiens de cette région d'une formation qui leur permettrait d'obtenir des emplois intéressants?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, pour répondre à la question précise du député, je vais en prendre note pour la ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

Je tiens à signaler au député le côté positif de la situation de l'emploi, puisque le taux de chômage est passé de 11.7 p. 100 en septembre 1984 à 9.6 p. 100 en mars dernier, le taux le plus bas en quatre ans.

M. Benjamin: Là n'est pas la question.

M. Nielsen: Au Canada, nous créons des emplois plus rapidement que dans n'importe quel autre pays de l'OCDE. Je pourrais citer d'autres statistiques au député, mais je crains de l'ennuyer, vu son manque d'objectivité.

ON DEMANDE DES FONDS SUPPLÉMENTAIRES

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, je rappelle au vice-premier ministre que dans un établissement de la Nouvelle-Écosse, environ 2,500 personnes sont inscrites sur une liste d'attente pour les cours préparatoires à la formation professionnelle. En raison de ces coupures, seulement 60 d'entres elles pourront participer à ce programme.

Le vice-premier ministre va-t-il envisager d'offrir des fonds supplémentaires à la Nouvelle-Écosse, à l'intention des personnes qui cherchent désespérément à participer à un cours de formation professionnelle en vue de trouver un emploi à l'avenir?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, le député doit savoir que nous créons actuellement presque 4.5 fois plus d'emplois qu'à l'époque où son parti formait le gouvernement. Le nombre total de chômeurs a diminué de 227,000.

Ces résultats très positifs sont dus aux programmes d'une grande portée et novateurs mis en vigueur par notre gouvernement sur les conseils de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Au lieu de se plaindre, le député devrait nous féliciter.

LES COMMUNICATIONS

LES FACTURES DE TÉLÉPHONE DE BELL CANADA— L'INTERDICTION DE PAYER COMPTANT

M. Bob Horner (Mississauga-Nord): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre des Communications et de la Culture. J'ai appris que certains bureaux de Bell Canada, de ma circonscription et d'autres régions du pays, n'acceptent plus le paiement comptant des factures de téléphone. Cette décision est une source d'inconvénients pour bien des Canadiens et l'argent comptant a toujours cours; aussi, le ministre pourrait-il faire le nécessaire pour remédier à ce problème?

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): Monsieur le Président, je sais que Bell Canada a changé d'avis depuis quelques mois pour les paiements au comptant dans certains de ses bureaux. Sauf erreur, la société Bell a pris cette initiative pour des raisons d'efficacité, car comme pour la plupart des autres entreprises de service public, la majorité des abonnés paient leur facture par la poste ou à la banque.

M. Guilbault (Saint-Jacques): Avez-vous écrit la question?

M. Masse: Le CRTC est au courant de la situation et a demandé de plus amples renseignements à la société Bell. Je crois que le CRTC est très bien placé pour voir si l'intérêt public . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

* * *

LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

L'INAPPLICATION DE LA RÈGLE DE LA PROPRIÉTÉ

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre d'État chargée des Finances. Pourquoi la règle de 10 p. 100 de la propriété qui s'applique aux banques à charte au Canada ne s'applique-t-elle pas aux sociétés de fiducie?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, la notion de propriété n'est qu'un des facteurs qui influent sur la solvabilité d'une société et les intérêts des déposants. Il y en a beaucoup d'autres; les ressources financières de la société en cause, la qualité de la gestion et d'autres choses du même genre. Je me préoccupe des déposants, de la solvabilité des établissements et de la compétitivité de l'entreprise canadienne.

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, la ministre n'estime-t-elle pas que cette règle au sujet de la propriété a été adoptée en vue de protéger les déposants auxquels elle prétend s'intéresser?

Pourquoi ceux qui déposent dans les banques sont-ils ainsi protégés, tandis que ceux qui déposent dans les sociétés de fiducie sont laissés à leurs propres moyens?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Je voudrais, en toute déférence, monsieur le Président, rectifier un certain renseignement. La règle de 10 p. 100, sauf erreur, a été adoptée pour empêcher les entreprises étrangères de s'emparer du régime bancaire au Canada.

M. Deans: Et pour protéger les déposants.

Mme McDougall: Comme nous l'avons constaté, non seulement au Canada, mais aussi dans d'autres pays, la notion de propriété ordinaire n'est qu'un des facteurs qui ont une incidence sur le comportement des établissements financiers et sur leurs exigences en matière de solvabilité.

* * *

LA SANTÉ

LES NIVEAUX DE MERCURE CHEZ LA POPULATION CRIE DE LA BAIE JAMES

L'hon. Douglas C. Frith (Sudbury): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Le ministre est-il disposé à mettre en oeuvre les pouvoirs que lui confère la Loi sur les contaminants de l'environnement et à faire ouvrir une enquête sur le degré de pollution par le mercure du réservoir de la baie James, qui est plus élevé et plus étendu que n'importe où ailleurs dans le monde suivant M. Allen Peen, directeur des terres et du développement de l'environnement pour le compte de l'administration régionale crie?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, la question évoquée par le député nous préoccupe. Nous prêtons notre concours de toutes les façons possibles, aussi bien dans le domaine de compétence fédérale qu'auprès du gouvernement provincial. Nous suivons l'affaire de très près. Nous n'avons pas encore tiré de conclusion quant au genre de solutions, s'il y en a, qu'il faudrait trouver ou qui pourraient être apportées.

ON DEMANDE LA PUBLICATION DE DONNÉES RECUEILLIES PAR LE MINISTÈRE

L'hon. Douglas C. Frith (Sudbury): Monsieur le Président, est-ce que le ministre voudrait du moins publier les données des années 70 du programme national de surveillance de la Santé nationale et du Bien-être social qui ont été demandées par l'administration régionale crie aux services du ministre il y a un an, et au sujet desquelles rien n'a encore été fait? Ils aimeraient beaucoup avoir des données suivies.

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je vais examiner cette demande, et si la chose est possible, s'il n'y a pas d'empêchement, je me ferai un plaisir de voir si nous pouvons y faire droit.

• (1500)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LE TRIBUNAL DE LA CONCURRENCE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Côté (Langelier): Que le projet de loi C-91, ou Loi constituant le Tribunal de la concurrence et modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et la Loi sur les banques et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif.

L'hon. Douglas C. Frith (Sudbury): Monsieur le Président, c'est avec grand plaisir que je reprends le débat sur le projet de loi C-91. Comme préambule à mes propos, je voudrais vous signaler, à l'instar d'autres députés de mon parti, que nous avons l'intention d'appuyer en principe le projet de loi C-91 à l'étape de la deuxième lecture. Nous le ferons même si nous estimons que le projet de loi pourrait à certains égards être amélioré. Nous le ferons aussi parce que, contrairement à ce que croient mes collègues néo-démocrates, à ma gauche, et étant donné les efforts déployés dans le passé et les difficultés qui nous ont toujours empêchés de faire adopter le moindre projet de loi sur la concurrence à la Chambre des communes, nous considérons cette mesure comme une amélioration par rapport à ce qui existe aujourd'hui pour protéger les consommateurs canadiens.

Cela étant précisé, monsieur le Président, nous sommes disposés à appuyer en principe le projet de loi. Je tiens toutefois à dire quelques mots de certains points à l'égard desquels les libéraux croient pouvoir proposer des amendements au comité, en vue d'améliorer le projet de loi. Nous espérons que le gouvernement voudra bien nous écouter.

L'avant-dernière mesure sur la concurrence avait été présentée par l'honorable Judy Erola, qui représentait alors la circonscription de Nickel Belt. Après avoir consulté de façon satisfaisante, le ministre actuel de la Consommation et des Corporations (M. Côté) a présenté des modifications qui améliorent la loi en vigueur. A ce propos, monsieur le Président, ce projet de loi diffère du précédent car il prévoit de renvoyer les questions d'acquisition devant un tribunal particulier et non devant la justice. Il s'agit d'une importante amélioration. L'Association des consommateurs canadiens avait recommandé au gouvernement cette nouvelle formule. Cette mesure améliore grandement la loi.

D'autre part, monsieur le Président, le fait de nommer à ce tribunal d'autres personnes, outre des juges, me paraît également être un très grand progrès.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Je prie les députés de bien vouloir tenir leurs conciliabules ailleurs, par courtoisie envers celui qui a la parole.

M. Frith: Merci, monsieur le Président. Je tiens à mentionner les améliorations que renferme le projet de loi pour expliquer pourquoi le parti libéral entend donner son accord de principe à

la deuxième lecture. La création d'un tribunal de la concurrence est un pas de géant, j'en ai la conviction. Ainsi, les consommateurs auront pour la première fois leurs porte-parole lorsque ces questions seront débattues.

Autre fait digne d'intérêt, les affaires traitées dans la Partie VII ne relèveront plus du droit criminel mais bien du droit civil. Tant mieux, car dans le cas de pratiques restrictives du commerce ou d'un comportement qui nuit à la concurrence, il suffira de peser les probabilités alors que, en droit criminel, on avait besoin de la quasi-certitude. Aux termes de la loi actuelle, les inspecteurs du ministère de la Consommation et des Corporations pouvaient difficilement, vu l'obligation de quasi-certitude, faire condamner des sociétés pour pratiques commerciales restrictives.

Avant de continuer à exposer, de façon générale, certaines de nos réserves, je dois faire remarquer que le projet de loi C-91 nous est présenté, d'abord et avant tout, pour garantir la libre concurrence. C'est un principe très important. Deuxièmement, cette mesure protégerait les intérêts des consommateurs. Un troisième point, monsieur le Président, certainement plus controversé, est la recherche de l'efficacité économique. Un certain nombre de députés ont déjà pris part au débat et ils ont souligné qu'il fallait maintenir la libre concurrence, prévenir les abus du pouvoir économique—autrement dit protéger le consommateur—et surtout, étant donné notre programme législatif, parvenir à une plus grande efficacité économique.

Je sais que certains députés ont déclaré qu'ils trouvaient curieux que les cinq grands groupes de pression de notre pays aient eu une grande influence sur les mesures législatives antérieures. Ils ont tous rappelé que les gouvernements précédents avaient eu du mal à adopter des mesures législatives touchant la concurrence, parce que ces groupes de pression réussissaient parfaitement à présenter leurs objections. Il est difficile de convaincre les consommateurs de former des groupes de pression et c'est ce qui explique que la grande entreprise a plus de poids qu'eux. C'est l'une des principales raisons que l'on invoque pour expliquer que les gouvernements précédents n'ont pas réussi à faire adopter des projets de loi ayant des objectifs similaires à ceux du C-91.

Je ne trouve pas cela surprenant, monsieur le Président. Nous connaissons tous les dessous de la politique. Nous reconnaissons que les groupes de pression exercent leur influence sur tous les projets de loi présentés. Je ne reproche rien au cinq grands qui comprennent l'Association des manufacturiers canadiens, le Conseil d'entreprises pour les questions d'intérêt national et la Chambre de commerce du Canada. Ils ont fait le travail que l'on attend de groupes de pression. C'est notre travail, en tant que parlementaires, de tenir compte des témoignages reçus par le comité. Nous devons aussi écouter les points de vue exprimés par d'autres groupes d'intérêts. Il s'agit là d'un élément essentiel de notre vie politique.

Mes collègues du Nouveau parti démocratique, à ma gauche, critiquent parfois durement certains membres de mon parti. Ils demandent pourquoi le gouvernement libéral était incapable de faire adopter certaines lois par la Chambre. On dirait qu'ils jouent les vierges offensées, comme s'ils ne savaient pas que les groupes de pression ont autant de pouvoir.

Quand le gouvernement libéral a présenté son budget de novembre 1981, dans lequel nous essayions de rendre le régime fiscal plus équitable, le ministre des Finances de l'époque a prévenu notre caucus qu'il serait assailli par les groupes de pression. Il a déclaré qu'un des effets du budget de 1981 serait d'augmenter le revenu disponible de un million de Canadiens. Autrement dit, le budget de 1981 devait soulager un million de personnes et avoir un effet défavorable sur seulement 225,000 contribuables environ.

Comme j'étais nouveau venu en politique, j'ai été un peu surpris de constater qu'aucun contribuable, parmi le million de Canadiens qui devaient profiter du budget, n'ait pris la peine de me téléphoner en tant que député. Je peux cependant vous assurer que chacun des 225,000 Canadiens moins gâtés par le budget ont pris les moyens de faire connaître leur opinion au caucus libéral.

Je me rappelle très bien, monsieur le Président, que lorsqu'est arrivé le temps de voter ce budget qui visait à corriger des injustices du régime fiscal, mes collègues du Nouveau parti démocratique ont toujours voté selon les intérêts des 225,000 Canadiens qui ont protesté énergiquement contre le budget et ont fait retirer un bon nombre de mesures importantes qu'il prévoyait. Par conséquent, je suis surpris aujourd'hui que le Nouveau parti démocratique accuse le parti libéral et le critique durement parce qu'il n'a pas pu faire avancer la politique de la concurrence.

• (1510)

Je voudrais traiter quelques instants de l'efficacité économique. C'est en soi un objectif louable de toute politique en matière de concurrence. Ce sera peut-être le principal sujet du débat qui se tiendra sur l'acquisition de Genstar par Imasco. Mais ce qui est encore plus important, ce débat nous permettra de parler d'autres acquisitions qui ont engendré des conglomérats d'une valeur contestable pour l'intérêt public qui devrait être l'objetif fondamental de l'efficacité économique.

Beaucoup de Canadiens ne veulent pas que le gouvernement intervienne dans les acquisitions de sociétés. Ils prétendent que si les conglomérats canadiens veulent soutenir la concurrence dans une économie internationale, ils devront le faire avec les mêmes ressources financières que les autres protagonistes. En d'autres mots, comme le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) l'a signalé ce matin, tout dépend dans quelle mesure notre système économique fait partie intégrante du système économique américain. Cela nous amène également à nous demander dans quelle mesure le gouvernement peut intervenir pour empêcher une concentration de sociétés au moyen de la fiscalité.

Comme on le sait, l'intégration des régimes fiscaux canadien et américain joue un rôle fondamental dans les décisions que les sociétés prennent en Amérique du Nord. Le régime fiscal du Canada ne peut s'écarter entièrement du régime américain quand il s'agit d'autoriser les conglomérats des deux pays d'acquérir d'autres conglomérats. Nous devrons établir une distinction entre l'acquisition non financière d'une institution financière et les autres acquisitions où des institutions financières ne sont pas en cause.

Par exemple, remontons à l'acquisition de Northern Telecom par la Compagnie de téléphone Bell. Certains ont prétendu qu'un pareil indice de concentration ne serait pas dans l'intérêt public. Je soutiens que dans une certaine mesure, ces acquisitions doivent être jugées en fonction des circonstances de chaque cas. Voilà pourquoi je suis heureux que le gouvernement ait introduit le principe de l'appréciation par un tribunal. Ce que je prétends, c'est que pareille acquisition était conforme à l'intérêt général parce qu'elle a créé une société reconnue dans le monde entier comme la première en son domaine. Grâce à ce fusionnement, les Canadiens ont atteint une certaine suprématie dans le domaine des télécommunications, ce qui ne se serait pas fait si l'acquisition avait été empêchée par une loi.

Par contre, je m'inquiète sérieusement au sujet de certaines autres acquisitions. Je ne parle pas du dossier Genstar-Imasco, je parle d'acquisitions mettant en cause deux conglomérats d'établissements non financiers. Par exemple, l'acquisition par Olympia & York l'an dernier de Gulf Canada. Je ne conteste pas les principes comptables utilisés par Olympia & York. Franchement, elle fait ce que toute autre société canadienne fait chaque jour, et c'est légal. Mais cette acquisition a coûté aux contribuables un milliard de dollars en manque à gagner fiscal, et il n'y a pas eu un seul emploi de créé.

Voilà le genre d'acquisition auquel le projet de loi va s'appliquer et à juste titre. Ce genre d'acquisition devrait être soumis au tribunal. Il faudrait savoir si l'opération est conforme à l'intérêt général. Voilà pourquoi je trouve des lacunes au projet de loi. Pour la majorité des cas, il ne comporte pas de disposition expresse autorisant une action judiciaire collective. Il ne comporte rien qui permette de déterminer si l'opération est conforme à l'intérêt général.

Il y a un autre exemple, la tentative toute récente d'Olympia & York d'acquérir Hiram Walker. L'avenir dira si elle y réussira. Hiram Walker, pour éluder l'offre d'Olympia & York, cherche à se défaire de son entreprise de spiritueux. Ce que je soutiens, c'est que le projet de loi ne permettrait pas de soumettre l'opération au tribunal pour qu'il détermine si l'opération a du sens pour les travailleurs de Windsor. Voilà le genre de chose qu'il faudrait ajouter au projet de loi, à mon avis.

J'espère, je le répète, que nous pourrons renvoyer le projet de loi au comité le plus tôt possible. J'espère que les membres du comité tiendront compte des arguments avancés par divers groupes intéressés et par l'opposition en faveur d'un élargissement des pouvoirs du tribunal de façon à ce qu'il puisse étudier les acquisitions de sociétés du point de vue de la question de savoir si elles sont conformes à l'intérêt général.

J'ai dit également que je m'inquiétais un peu de la concentration d'entreprises qui s'est produite au Canada ces 15 ou 20 dernières années. J'imagine que j'y ai une part de responsabilité, si responsabilité il y a. En tout cas, peu importe que le gouvernement soit conservateur ou libéral. Ce qui est de fait, c'est que chaque fois qu'il est question de concentration d'entreprises, on fait état de la nécessité d'intégrer notre régime fiscal avec celui des États-Unis. Cela a été dit quand nous étions au pouvoir, et c'est de nouveau répété maintenant que les conservateurs sont au pouvoir. Il me semble que cet argument a un certain sens.

Nous ne vivons pas en vase clos. Notre régime fiscal influe sur les investissements étrangers et les acquisitions par l'étranger. Le député de Mississauga-Sud a eu raison de signaler qu'avant 1970, quand les sociétés américaines achetaient des entreprises canadiennes, elles pouvaient déduire de leurs autres revenus l'intérêt versé sur l'argent qu'elles empruntaient à cette fin. Par contre, les sociétés canadiennes n'avaient pas la même faculté au Canada. Cela fait que jusqu'en 1970 l'aliénation des secteurs-clés de notre économie n'a pas cessé de se poursuivre. D'où les pressions en faveur d'un changement de la législation fiscale, pour accorder aux sociétés canadiennes les avantages fiscaux dont bénéficient celles des États-Unis. C'est ainsi que les conglomérats canadiens ont pu dès lors devenir de plus en plus gros. Jusqu'à un certain point, je crois que cela a été bon pour l'économie canadienne.

Cependant, il doit y avoir un débat public sur les moyens à prendre pour empêcher les excès dans la concentration des sociétés, tout en tenant compte de notre régime fiscal qui, de l'avis de tous, doit s'harmoniser avec celui des États-Unis. Je signale que, à l'heure actuelle au Canada, 100 des plus grandes sociétés contrôlent plus de 50 p. cent des actifs des entreprises. Aux États-Unis, elles n'en contrôlent que 30 p. cent. La question de la concentration du pouvoir est donc d'une très grande importance au Canada et le projet de loi ne l'effleure même pas. Le problème risque même de s'aggraver, quand on sait que six ou sept familles canadiennes contrôlent la majorité des actifs des sociétés inscrites aux Bourses canadiennes. J'espère que ces questions pourront être étudiées au comité. Je suis maintenant prêt à répondre aux questions.

Le président suppléant (M. Charest): Questions ou commentaires? Débat.

• (1520)

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, c'est avec beaucoup d'intérêt que j'interviens aujourd'hui à propos du projet de loi C-91. Nous l'attendions impatiemment. Sa principale qualité tient du fait qu'il est supérieur à l'actuelle loi relative à la concurrence, laquelle est pratiquement sans conséquence. Comme vient de le faire remarquer mon collègue, nous sommes témoins au Canada d'une très forte concentration de pouvoir entre les mains de six ou sept familles. L'affaire est grave et elle est une source de préoccupation constante. C'est seulement pour la forme que l'on se demande si nous avons besoin de cette mesure. Elle est opportune en raison du grand nombre de fusionnements qui ont eu lieu dans le pays depuis un an environ, et la concentration des entreprises entre les mains de quelques rares privilégiés a des résultats négatifs pour la plupart des Canadiens.

La concurrence est un élément d'importance vitale pour le secteur privé et le système de l'entreprise privée. Certains économistes nous disent que plus la concurrence est forte sur le marché, plus c'est avantageux pour tous, car les prix baissent étant donné la grande variété de choix qu'offrent les entreprises produisant les mêmes produits ou des produits semblables, ce qui encourage la concurrence. À la condition qu'elles puissent soutenir la concurrence, ce qu'elles devraient faire d'ailleurs, les petites entreprises peuvent prendre la place spéciale qui leur est réservée sur le marché. De par l'esprit d'innovation qu'il suscite, le défi favorise également l'amélioration des produits et des services, tout en obligeant les concurrents à rester sur leurs gardes. À la longue, cela nous avantage tous, c'est-à-dire vous et moi, les consommateurs. En d'autres mots, le consommateur bénéficie de prix plus intéressants, et d'une grande gamme et diversité de produits. D'autre part, quand la concurrence est faible, les choix sont restreints et, généralement parlant, les prix sont élevés.

Rappelez-vous le fiasco du sucre que nous avons tous connu alors que nous avons dû subir une augmentation soudaine du prix.

Les consommateurs et les petites entreprises, en un sens, sont ceux qui sont le plus durement frappés lorsque les échanges et la concurrence sont restreints. Dans un instant, je vous donnerai quelques exemples de cas où la concentration d'entreprises entre certaines mains a entraîné des problèmes pour un secteur de l'industrie culturelle conduisant, inévitablement, à une absence de concurrence. Il ne s'agit pas d'un sujet ésotérique; ce problème touche tout le monde de façon quotidienne. Ce qui est en jeu ici, c'est un manque de concurrence qui nuit à l'expression personnelle de centaines et peut-être même de milliers de Canadiens talentueux et créateurs dans des domaines très divers.

On leur ôte, au fond, le pain de la bouche et chose certaine, on réduit leurs revenus, lorsqu'il y a une forte concentration et une absence de concurrence dans le domaine culturel qui touchent les artistes, les musiciens, les chanteurs, les techniciens du son et de la lumière, les scénaristes, les acteurs de théâtre et de cinéma, les producteurs et bien d'autres emplois diversifiés. C'est ce qui est en jeu en l'occurrence et c'est ce qu'on entend par concurrence dans le domaine culturel-industriel.

Ce sont les chefs de petite entreprise qui créent le gros des emplois au Canada. Nous avons pour obligation d'encourager et de protéger la concurrence et des pratiques commerciales justes, afin de nous assurer d'obtenir les meilleures conditions possibles pour un marché actif et dynamique. Le parti libéral tentera de s'assurer que le projet de loi C-91 protège les petites entreprises contre toute concurrence injuste.

Penchons-nous sur la concurrence dans l'industrie cinématographique. L'intégration verticale de la distribution et la concentration des entreprises entre peu de mains ont de graves répercussions négatives sur la concurrence au Canada, car elles limitent les échanges commerciaux et empêchent l'entrée sur le marché canadien. Il est ainsi difficile de faire passer des films sur nos écrans, car ce sont les distributeurs qui déterminent qui peut voir quoi, quand et comment, si l'on en croit un rapport du groupe de travail sur l'industrie cinématographique.

À la suite de relations spéciales qui se sont établies entre les distributeurs et les propriétaires de salles de cinéma dans les années 1920, les grands studios américains ont pu faire main-mise sur le marché canadien, et les choses n'ont pas beaucoup changé depuis lors. Une enquête sur ces relations exclusives dans l'industrie cinématographique a permis d'en arriver aux conclusions suivantes. Une coalition au sens de la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions existe bel et bien dans l'industrie cinématographique au Canada et ce, depuis au moins 1926, et on juge qu'elle va à l'encontre des intérêts du public.

Le commissaire a découvert que les membres de la coalition étaient Famous Players, les distributeurs Paramount, Universal, Fox, Columbia, RKO, Warner, First National et quelques autres. D'après lui, à la suite d'ententes, d'arrangements et d'autres activités des sociétés précitées, Famous Players, dans ce cas-ci, a réussi à prendre le contrôle—particulièrement dans les grandes villes et principaux centres urbains du Canada où les affaires sont le plus rentable—au point de réduire la concurrence au minimum, de placer les cinémas indépendants dans une situation très précaire. La mise en commun et les ententes sur le plan de l'exploitation ainsi que les acquisitions que je viens de mentionner ont limité le secteur de la location.

A cette époque, le législateur canadien n'avait pas prévu de remède à cela. Malheureusement, la situation n'a guère évolué. En 1930, nos lois ne tenaient même pas compte du manque de concurrence libre dans l'industrie canadienne du cinéma. A nouveau, nous nous sommes penchés sur ce problème en 1982. Je vais en parler davantage dans quelques instants.

Nos voisins du Sud sont aux prises avec le même problème de concentration de la distribution. Invoquant la Loi Sherman, la Cour surpême des États-Unis a décidé en 1948 qu'il était contraire à l'intérêt général que ces entreprises contrôlent directement ou indirectement les réseaux de cinémas américains. Par la suite, la Cour suprême devait obliger les cinq grandes compagnies de distribution intégrées verticalement, soit Paramount, Twentieth Century Fox, Loew's, aujourd'hui MGM, RKO et Warner Brothers, de se départir de tous leurs intérêts dans les activités de projection. Pour réduire leur participation dans ce domaine, les cinq ont dû abandonner 1,200 des 1,300 cinémas qu'elles contrôlaient directement ou indirectement. Ce jugement eut comme résultat d'intensifier la concurrence à tous les niveaux de même que la créativité et l'activité générale de toute l'industrie américaine du film. Je pense que nous pourrions espérer la même chose ici. Il faut déplorer que cette décision n'ait pas eu de conséquences au Canada. Ce ne sont là que quelques-uns des problèmes auxquels doivent faire face nos industries de la culture.

En 1982, la Société Cinéplex, propriétaire d'un réseau de cinémas canadiens, a porté plainte devant la Commission sur les pratiques restrictives du commerce. Cinéplex soutenait que sept des grands distributeurs au Canada avaient conclu des ententes à long terme selon lesquelles, ils approvisionnaient les deux principales sociétés de cinémas, c'est-à-dire Odéon et Famous Players, en excluant Cinéplex et les autres. D'une certaine façon, c'était la fin du spectacle, et cette façon de limiter la concurrence était une pratique restrictive du commerce.

Par la suite, on conclut une entente avec les distributeurs qui acceptèrent de modifier leurs pratiques de façon à permettre aux salles de projection de soumissionner pour chaque film. Après que la Commission des pratiques restrictives du commerce fondée sur l'article 31.2 de la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions eut rendu sa décision, les distributeurs acceptèrent de changer leurs pratiques en acceptant le système de soumissions actuellement en vigueur. Le groupe d'étude qui a examiné l'industrie du film, et qui a présenté son rapport au ministre des Communications (M. Masse) en décembre, a dû constater que le système de soumissions ne fonctionnait pas réellement.

Prenons le cas de Cinéplex, par exemple. En janvier dernier, France Film s'est plaint auprès du directeur de la Commission sur les pratiques restrictives du commerce en affirmant que le système de soumissions n'était mis en pratique et que l'accord de 1982 avait été rompu.

[*Français*]

... monsieur le Président, je porte à votre attention un extrait du journal *La Presse* de jeudi le 16 janvier 1986, endessous de la rubrique intitulée: «France Film attaque Odéon et Cinémas Unis»:

La chaîne de cinémas France Film a déposé hier une requête auprès de la Commission sur les pratiques restrictives du commerce au Canada, en vue de faire cesser la concurrence déloyale de ses rivales Cinéplex-Odéon et Cinémas Unis. «L'automne dernier, nous avons souvent soumis des offres à des montants importants et nous n'avons obtenu aucun des films que nous recherchions», a expliqué Pierre René, président de France Film.

«Nous sommes persuadés que Cinéplex et *Famous Players*, filiale de Gulf and Western ...

... et on connaît cette histoire de Gulf and Western ici à la Chambre ...

... et maison mère de Cinémas Unis ont obtenu des copies des films qu'ils voulaient sans même faire d'offre ou en faisant des offres inférieures aux nôtres» ...

France Film, qui alimente notamment les salles du Saint-Denis, du complexe Desjardins, le Cinéma de Paris à Québec et à Sherbrooke, en tout une trentaine de salles au Québec, n'a pu obtenir aucun de ces films américains ...

Et la question ici était une perte de sou, une perte d'argent, au moment le plus important dans l'année, les fêtes d'hiver ...

● (1530)

[*Traduction*]

Nous attendons encore la réponse de la Commission sur les pratiques restrictives du commerce au sujet de la plainte portée par France Film. Les députés ne se rendent sans doute pas compte de l'intensité et de la gravité du problème de la concentration dans l'industrie cinématographique canadienne. C'est aussi le cas dans bon nombre d'industries culturelles qui rapportent des gros sous. En 1985, au Canada, il n'y avait toujours que deux grandes chaînes de cinémas, c'est-à-dire Odéon-Cinéplex, qui avait 472 écrans, et Famous Players, qui en avait 471. Ces deux chaînes ensemble représentent plus de 60 p. 100 des recettes de l'industrie. Chaque chaîne est intégrée verticalement à un distributeur. Famous Players et Paramount appartiennent toutes deux au même conglomérat, Gulf-Western. La chaîne Cinéplex-Odéon est associée à Pan Canadian et Universal du fait qu'elle détient des intérêts dans MCA.

N'importe quel distributeur intégré verticalement à l'une ou l'autre des principales chaînes de cinéma peut se servir de cet accès aux principaux points de vente pour acquérir tous les films rentables, qu'ils soient étrangers ou canadiens. Cela restreint beaucoup l'accès des autres distributeurs canadiens aux principales chaînes de cinéma. En contrôlant la distribution de ses productions les plus lucratives, l'entreprise affermit sa position dans le domaine de la projection. Elle peut alors restreindre la concurrence et causer des problèmes aux mini-circuits d'autres chaînes et aux propriétaires indépendants de salles de cinéma. Cela rend ces deux types d'entreprises vulnérables aux achats et aux acquisitions. Quelques entreprises peuvent ainsi continuer à prendre de l'expansion en engloutissant des entreprises plus petites et innovatrices.

Soit dit en passant, cela touche aussi les consommateurs qui sont à la merci de la publicité que peuvent faire les grandes chaînes et de services qui, souvent, ne sont pas accessibles de la même façon partout au Canada. Je trouve merveilleux que les personnes âgées puissent payer $2.50 pour voir n'importe quel film le mardi ou le mercredi soir si elles habitent un grand centre. Mais que dire de celles qui habitent une région isolée où les grandes chaînes n'ont pas de salles de cinéma? L'industrie cinématographique a signalé qu'il existait un problème de concentration dans cette industrie. Selon l'industrie, la concurrence est essentielle pour maintenir un marché sain et ordonné et elle a recommendé que le gouvernement prenne les mesures nécessaires pour empêcher et éliminer toute intégration verticale de la distribution et de la projection de films parce que cela restreint la concurrence et le commerce dans l'industrie cinématographique canadienne.

Ce n'est pas seulement dans le secteur cinématographique que l'on trouve des exemples de concentration de propriété et de pouvoir. Le secteur canadien de la radiodiffusion lui-même est aux prises à l'heure actuelle avec le vieil épouvantail de la propriété corporative dans le domaine de la diffusion et du cumul de propriété de moyens de diffusion, de journaux et de médias électroniques. Dans une affaire dont est présentement saisi le CRTC, on est à argumenter si l'on va autoriser Power Corporation of Canada, une grande société au portefeuille diversifié, à acquérir Télé-Métropole Incorporée. Si ce marché est approuvé, nous allons voir le plus grand journal francophone de Montréal, *La Presse*, qui possède aussi trois autres quotidiens du Québec, huit hebdomadaires et une station de radio, s'emparer maintenant d'un de nos grands réseaux de télévision. J'estime que c'est plutôt inquiétant. Cela aurait été pratiquement impensable du temps de la Commission Kent, soit au début des années 80. Je crois que c'est là l'exemple le plus frappant de l'avènement d'une nouvelle ère de transactions dans le secteur des communications. Nous voyons aussi d'autres magnats des médias, telles les familles Bassett et Eaton, le Baton Broadcasting et Allan Waters of Chum Ltd., qui s'y mettent aussi et qui étendent leurs activités au moyen d'acquisitions. Cela est tout à fait inacceptable et m'amène à croire que le pouvoir appelle le pouvoir et que le pouvoir absolu étend partout ses tentacules.

Le gouvernement conservateur a laissé entendre en mai dernier qu'il appuyait ce genre de concentration et de cumul de propriété lorsqu'il a annulé sans le moindre avertissement une directive émise par le cabinet en 1982 et voulant que le CRTC empêche les cumuls de propriété. La directive n'a été appliquée, je crois, qu'une seule fois dans sa courte existence, soit en 1983,

dans une affaire visant la délivrance d'un permis de radiodiffusion à la famille Irving du Nouveau-Brunswick. Celle-ci s'est vu refuser le cumul de propriété qu'elle sollicitait parce que, en substance, cela aurait permis une trop grande concentration de pouvoir dans le domaine des communications. La question était essentiellement de savoir combien des ressources disponibles se retrouvaient aux mains d'un seul propriétaire. Dans ce cas, la propriété, dans une petite région, était très concentrée.

En septembre dernier, les conservateurs ont abandonné la directive libérale et le CRTC a maintenant le pouvoir d'autoriser K. C. Irving et ses fils à contrôler les journaux et les postes de radio et de télévision du Nouveau-Brunswick. Je pensais vous présenter une liste de leurs avoirs, monsieur le Président, mais, réflexion faite, ce n'est peut-être pas une si bonne idée. C'est simplement que lorsque l'on examine les questions de concurrence et de contrôle, on voit surgir toute une série de problèmes.

David McKendry, analyste de l'Association canadienne des consommateurs qui s'occupe de la réglementation des entreprises, déclarait que la décision Irving .«équivalait à dire que la propriété cumulée de divers moyens d'information est acceptable et que le gouvernement n'a pas à s'en préoccuper». Pourtant, il y a eu lieu de s'inquiéter du droit des Canadiens à une information impartiale, lorsqu'il y a des concentrations comme celle de la famille Irving et, éventuellement, de la Power Corporation—qui a des entreprises importantes et fort diverses non seulement dans le secteur de l'information mais aussi dans d'autres domaines—car ce droit exige que les journalistes de la presse écrite ou électronique puissent faire enquête en toute liberté et jeter un regard impartial sur des questions importantes. La Power Corporation et la famille Irving peuvent bien nous répéter qu'elles n'interviennent pas dans la politique de la rédaction— c'est peut-être vrai et elles n'ont peut-être pas envie d'intervenir— mais elles ne seront peut-être pas toujours propriétaires et qui sait ce que fera le prochain groupe à prendre le contrôle et quelle influence cela aura sur l'indépendance des journalistes. Quand il y va de son portefeuille, il y a fort à parier que les journalistes se tairaient pour protéger leurs patrons, compromettant ainsi la liberté de la presse parce que leur chèque de paye serait en jeu.

En résumé, l'accès du public aux médias et au théâtre est un important facteur d'épanouissement social et culturel. En garantissant la concurrence, nous favorisons la prospérité de petites entreprises et, compte tenu de l'accent qu'il met actuellement sur l'emploi, le gouvernement devrait reconnaître que ce sont les petites entreprises qui créent des emplois et, par conséquent, renforcer le projet de loi de manière à écarter encore plus la concentration de la propriété.

Puisqu'il est question du secteur culturel, deux aspects du projet de loi C-91 nous préoccupent au plus haut point: l'abus de position dominante et les fusionnements. Le parti libéral s'inquiète d'une nouvelle exigence prévue dans cette mesure en ce qui concerne les abus de position dominante. Il s'agit d'une exception qui rendra la preuve encore plus difficile. En effet, comment pourra-t-on empêcher les entreprises de distribution de films, de livres et de câblodistribution d'abuser de leur position dominante?

[*Français*]

Monsieur le Président, tout ceci peut vous sembler technique, c'est pourquoi je vais maintenant parler des dispositions relatives au fusionnement en relation avec les industries culturelles. Au fait, c'est le talon d'Achille de la présente législation. La preuve en est bien simple. Depuis 1910, il n'y a eu qu'une seule condamnation en vertu de cette section de la loi.

[*Traduction*]

On a bien fait, à mon avis, de faire relever cette question du droit civil au lieu du droit criminel. Ce projet de loi est beaucoup moins sévère, quand on songe que, dans le projet de loi C-29, on tenait compte de 12 facteurs pour déterminer si la loi avait été violée. Dans le projet de loi C-91, on a laissé de côté les facteurs importants suivants: la différence entre le chiffre d'affaires de l'entreprise concernée et de ses concurrents; toute preuve de comportement néfaste à la concurrence dans le passé; toute probabilité que la fusion entraîne la disparition d'un concurrent dynamique et efficace; n'importe quelle preuve de l'intention d'empêcher ou de réduire la concurrence; la probabilité que la fusion stimule la concurrence.

• (1540)

Dans le domaine des télécommunications, nous devrons surveiller de très près la politique relative à la concurrence, car nous faisons face à une nouvelle technologie très importante— les conséquences des satellites, des fibres optiques et de la câblodistribution. Ainsi, je déplore qu'à l'article 65 du projet de loi concernant les critères d'évaluation des fusions, la nature et l'étendue des modifications et innovations survenues sur un marché en particulier, ne s'appliquent plus. Voilà pourquoi, le projet de loi C-91 ne sera pas aussi efficace pour les industries culturelles, car les critères retenus pour les fusions ne seront pas aussi nombreux qu'ils devraient l'être. On les a rendus moins rigoureux ou supprimés tout simplement.

[*Français*]

Je remets en question les priorités des objectifs du projet de loi. En effet, il me semble clair que le gouvernement attache trop d'importance à l'efficacité économique sur les plans national et international, et cela au point où il en perd une juste perspective, puisqu'il semble complètement avoir oublié les consommateurs. La difficulté avec laquelle les tierces parties auront accès au tribunal de la concurrence en est un exemple frappant ainsi que la preuve du trop peu de considération apportée aux consommateurs dans cette législation.

[*Traduction*]

En terminant, je voudrais poser la même question qu'Adam Smith. «Est-ce qu'une amélioration dans la situation financière des gens les plus déshérités doit être considérée comme un avantage ou un inconvénient pour la société?»

Il se peut que nous jugions tous que ce projet de loi améliorera la loi actuelle—c'est, en effet, le cas. Cependant, il se pourrait que ce ne soit pas ce que nous souhaitons. Nous devrions tenter d'améliorer la situation de la majorité des Canadiens qui sont défavorisés par une faible concurrence sur le marché. Dans ce cas, je souligne l'importance de la situation de la majeure partie des consommateurs canadiens de produits culturels.

Le président suppléant (M. Charest): Y a-t-il des questions ou des observations? La parole est au secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations (M. Domm).

M. Domm: Monsieur le Président, j'aimerais poser une question à la députée de Mount Royal (Mme Finestone). Comme le projet de loi C-91 contient une disposition qui donne au gouvernement le moyen de régler les problèmes de l'industrie cinématographique quand la concurrence est indûment réduite, la députée ne va-t-elle pas l'appuyer?

Mme Finestone: Monsieur le Président, je suis désolée si mon collègue pense que j'ai dit que je n'appuierais pas le projet de loi. Au début de mes remarques, j'ai dit que c'est un bon projet de loi, mais qu'on peut l'améliorer. J'ai dit qu'il est grand temps d'apporter des changements. J'ai dit que je voyais ce projet de loi d'un très bon oeil. J'ai fait remarquer la suppression de certaines contraintes et certaines mesures qui serviraient à évaluer les fusionnements. Voilà ce qui m'inquiétait.

M. Domm: Monsieur le Président, en parlant de l'industrie cinématographique, la députée a exprimé la crainte que l'intégration verticale de cette industrie ne se traduise par l'absence de concurrence. Comment donnerait-elle plus de force à cette disposition?

Mme Finestone: Monsieur le Président, je parlais de facteurs qui ont été omis, et j'aimerais que les membres du comité en tiennent compte au cours de l'examen du projet de loi. Je leur suggère de comparer les projets de loi C-29 et C-91. Ils constateront que les facteurs omis sont très importants, particulièrement en ce qui a trait à toutes les industries culturelles qui s'occupent surtout de la distribution de livres, de films, et ainsi de suite. La différence entre le chiffre d'affaires des compagnies en voie de fusion et celui de leurs concurrents est primordiale, surtout au Canada où nos industries sont plus petites et doivent faire face aux grandes sociétés américaines sur le marché canadien.

Si le député s'en souvient, hier j'ai voulu savoir où se situent au juste les critères d'Investissement Canada par rapport à ce projet de loi. Je pense qu'il existe un certain chevauchement de compétences, qu'il convient de tirer au clair, surtout en ce qui concerne ce facteur. En outre, il faut tenir compte des précédents dénotant un comportement défavorable à la concurrence qu'aurait pu avoir l'une des parties intéressées. Je ne tiens pas à citer de noms, mais je puis dire aux députés que de tels antécédents sont nombreux au Canada. Le rapport concernant France Film dont ont été saisis les députés le prouve bien. Il porte sur Cineplex Odeon, Famous Players et France Film. Cineplex Odeon a déposé la plainte et ensuite l'Odeon et la Rank se sont jointes à elle. Tout cela me paraît pertinent.

On a négligé de traiter, dans le projet de loi C-91, de la possibilité que le fusionnement puisse entraîner la disparition d'un concurrent efficace et vigoureux. On a négligé de traiter des preuves de l'intention d'empêcher ou de diminuer la concurrence; du fait que le fusionnement pourrait vraisemblement aboutir à l'exclusion de sources de produits ou de distributeurs. Que le député se rappelle la situation dans le secteur de l'édition et de la distribution du livre et du sort qui a été réservé à bon nombre des libraires sur le marché.

On a également négligé de traiter de la nature et de la portée du changement apporté par l'innovation dans le marché visé. Je rappelle au député la situation dans le secteur de la câblodistribution et de la diffusion par satellites et le fait que la technologie évolue à un rythme très rapide. Comment savoir où nous en sommes si nous n'avons pas de règles de base pour nous guider au chapitre des fusionnements? Ces règles sont très importantes.

Il y a aussi la possibilité que les fusionnements encouragent la concurrence. C'est là un autre facteur dont on devrait tenir compte.

M. Domm: Monsieur le Président, j'aimerais signaler plusieurs choses à la députée. Quand nous parlons du projet de loi C-29, nous parlons d'un projet qui n'a pas été adopté. C'était un projet de l'ancien gouvernement. Nous discutons maintenant depuis 16 ans de ce genre de projet de loi. Nous traitons d'une loi sur la concurrence en vigueur depuis environ 75 ans.

Revenons sur les cinq points mentionnés par la députée. Tout d'abord, ce projet de loi renforce au lieu d'amoindrir ou d'affaiblir le contrôle des manières suivantes. La sanction maximale pour complot est portée à 5 millions de dollars, alors qu'elle était bien inférieure dans le projet de loi du précédent gouvernement. La députée a parlé d'affaiblissement de la concurrence. Le critère que nous utilisons stipule que la transaction ne doit pas diminuer sensiblement la concurrence. Celui qui aurait été utilisé par le parti de la députée stipulait que la transaction ne doit pas diminuer la concurrence de façon relativement importante. La députée peut jouer sur les mots tant qu'elle veut. Quand on parle de concurrence et de diminution *sensible* de cette concurrence, on emploie un terme qui a nettement plus de poids que ceux utilisés dans le projet de loi C-29. Les seuils de préavis ont été abaissés. Dans le projet de loi C-29, il fallait acquérir une société dépassant les 70 millions de dollars. C'était le seuil. Avec le projet de loi C-91, il suffit de dépasser 35 millions de dollars pour qu'il y ait enquête, préavis et audience du tribunal.

Comme l'Association des consommateurs du Canada l'a reconnu dans ses communiqués de presse, la mise en place d'un tribunal de la concurrence constitue un renforcement de la loi. L'Association se réjouit de voir que le projet de loi C-91 permet à un tribunal d'enquêter sur des fusionnements qui risqueraient d'amoindrir la concurrence. Enfin, les pouvoirs d'enquête du directeur des enquêtes et les recherches deviennent plus efficaces, conformément à la Charte des droits et libertés.

Avec ces cinq dispositions de renforcement dont nous pouvons nous servir pour contrer les fusionnements affaiblissant la concurrence sur le marché, je pense que la députée doit être impatiente de voir non seulement se concrétiser certaines idées du précédent gouvernement, mais aussi se renforcer des idées qui ont été incluses dans le projet de loi C-91. Plus vite nous soumettrons la question au comité, plus vite nous pourrons entendre les témoins que la députée souhaiterait entendre, et plus vite nous pourrons aborder l'étape de la troisième lecture de cette mesure. Beaucoup de fusions intervenues au cours des 20 dernières années ont pu se réaliser parce qu'aucun gouvernement n'avait su mettre en place une législation suffisamment musclée pour bloquer ce que la députée veut voir bloquer.

Mme Finestone: Monsieur le Président, je remercie tout d'abord le député de me signaler ces quelques points. Je suis enchantée que le gouvernement ait tenu compte du projet de loi C-29. Il ne se lance pas dans l'opposition systématique comme l'ont fait les députés d'en face quand ils étaient dans l'opposition et que le projet de loi C-29 a été soumis à la Chambre. À l'époque, ils ont fait sonner la cloche et ont compliqué l'existence d'un parti qui était en situation minoritaire. Nous réagissons comme nous devons réagir. Nous sommes heureux qu'on traite maintenant de la possibilité de monopole dans ce projet de loi. Nous ne serons donc pas soumis aux harcèlements et aux pressions de la grande entreprise. Nous ne nous soumettrons pas. En outre, nous appuierons les efforts du gouvernement à cet égard. J'aimerais suggérer que le gouvernement revoie certaines des défenses car les amendes ne suffisent pas. Quand on les impose, les dégâts sont quelquefois déjà irréversibles.

• (1550)

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur le Président, j'aimerais moi aussi dire quelques mots du principe qui sous-tend le projet de loi C-91, tendant à modifier la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions. Je siège ici depuis 1968, et je me souviens de diverses tentatives de présentation à la Chambre de mesures législatives sur la concurrence. En fait, si ma mémoire est exacte, c'est la sixième fois qu'on propose une mesure tendant à modifier la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions.

En 1969, le Conseil économique du Canada a effectué une étude et conclu qu'il nous fallait une loi de la concurrence plus musclée pour garantir une concurrence plus authentique sur le marché. À la suite de ces ≥constatations, nous avons eu droit à toute une succession de projets de loi, à commencer par le projet de loi C-2 en 1971, puis le C-256, le C-42, le C-13, le C-29 et maintenant le projet de loi C-91.

Je vois que nous avons un nouveau Président à la Chambre. Permettez-moi de vous féliciter de ces nouvelles fonctions, monsieur le Président. Vous occupez ce fauteuil avec beaucoup de distinction, et je suis certain que vos électeurs de Battlefords-Meadow Lake vont être très fiers de vous. Au fait, c'est sans augmentation de traitement.

Nous en sommes à la sixième tentative de modification de la loi sur la concurrence au Canada. Je pense que le seul commentaire positif qu'on puisse faire sur ce projet de loi, c'est qu'il sera probablement adopté. Il est meilleur que les autres et sera donc adopté. Dans le passé, d'énormes pressions de couloir du monde des affaires ont convaincu divers ministres des précédents gouvernements libéraux de retirer les mesures proposées, parfois quand le gouvernement était minoritaire, et quelquefois quand il était majoritaire. Toutefois, dans tous les cas, le monde des affaires a su exercer des pressions très puissantes, disposer d'un financement confortable et engager des agents de relations publiques efficaces. Ces agents ont su convaincre les parlementaires de retirer les mesures proposées.

Celle que nous étudions aujourd'hui demeure encore en grande partie un tigre de papier, comme l'a dit notre critique, le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow). Ainsi qu'en témoigne la page 11935 du hansard, il a déclaré:

> Disons pour être honnête que ce projet de loi est meilleur que son prédécesseur. Je le dis simplement parce que la législation que nous avons eue jusqu'à présent s'est avérée rigoureusement inutile. Les projets de loi précédents n'ont absolument rien proposé pour contrôler les fusions ou garantir une authentique concurrence.

Le projet de loi à l'étude aujourd'hui n'a aucune consistance et c'est bien pour cette raison que le conseil consultatif du ministre comptait cinq groupes fort puissants qui défendaient une cause commune. Je parle du Conseil d'entreprises pour les questions d'intérêt national, un groupe de pression très influent qui a sa petite idée concernant cette mesure. Il y avait aussi la Chambre de commerce du Canada qui défend un certain point de vue et l'Association des manufacturiers canadiens dont les principes ne sont guère différents de ceux des deux premiers groupes. Il ne faut pas oublier non plus l'Association des fabricants canadiens de produits alimentaires, un organisme de type commercial qui partage généralement le point de vue de la Chambre de commerce du Canada, de l'Association des manufacturiers canadiens et du Conseil d'entreprises pour les questions d'intérêt national. Ces quatre groupes viennent d'un même secteur de la société sur le plan des perspectives, des intérêts et de l'idéologie. S'est joint à ces groupes l'Association du barreau canadien qui n'est certes pas une entité commerciale, mais qui quand même est un organisme plutôt conservateur et conformiste.

[*Français*]

Et je suis certain que le député du Québec est d'accord avec moi. Il est totalement d'accord avec moi parce que ces cinq organisations sont même trop conservatrices pour le député conservateur du Québec, parce qu'il est un «red tory», un conservateur «rouge», plus progressiste que son ministre.

[*Traduction*]

Quelle est la définition d'un conservateur de gauche?

M. Bouchard: La définition d'un homme de gauche.

M. Nystrom: On voudrait savoir ce qu'est un conservateur de gauche. Il est regrettable que vous soyez au fauteuil, monsieur le Président, car vous auriez probablement pu en donner une meilleure définition que moi. J'ai siégé des années durant à l'époque de John Diefenbaker. Sa circonscription borde la vôtre, monsieur le Président, et elle n'est pas très éloignée de la mienne. Il était le type même du conservateur de gauche, sous bien des rapports, tout comme Robert Stanfield. Il y a eu quelques députés conservateurs qui ont été parfois plus progressistes que les libéraux.

M. Crosbie: C'est chose facile.

M. Nystrom: Le ministre de la Justice (M. Crosbie) prétend que c'est chose facile. Il l'est lui-même sous bien des rapports car il ne faut pas oublier, bien sûr, qu'il a été libéral pendant de nombreuses années du temps de Joey Smallwood.

M. Crosbie: Je suis un tory noir.

Une voix: Tout le monde peut se tromper une fois.

M. Nystrom: Il peut se tromper une fois? J'espère que ce sera la seule.

M. Crosbie: Je n'irai pas me joindre à vous, les gars, n'y comptez pas.

M. Nystrom: Vous faites des progrès, John. Vous êtes passé des libéraux aux conservateurs. Quand vous aurez 50 ans, vous serez probablement des nôtres.

L'esprit ultra conservateur du projet de loi s'explique par la présence de ces cinq groupes au comité consultatif. Ce fait pique ma curiosité. Je n'ai rien contre la Chambre de commerce ou l'Association des manufacturiers canadiens. En fait, des gouvernements néo-démocrates du Manitoba, de la Saskatchewan et de la Colombie-Britannique ont nommé à des comités consultatifs des chambres de commerce ou des groupes de fabricants, mais en même temps que ces organismes étaient aussi représentés les syndicats ouvriers ou associations agricoles, les groupes de consommateurs, d'universitaires et de femmes, ainsi que les mouvements communautaires.

Il est bien étrange d'avoir un gouvernement relativement neuf et un nouveau premier ministre (M. Mulroney) qui a passé tant de temps à reprocher à l'ancien parti du ministre de la Justice, le parti libéral, d'être extrêmement centralisateur et de se laisser mener par les bureaucrates et un petit groupe du cabinet du premier ministre au lieu d'écouter la population canadienne. Les conservateurs disaient qu'ils allaient rendre le gouvernement plus ouvert. Ils ajoutaient qu'ils allaient mettre l'accent sur la démocratie de participation et sur la transparence du gouvernement, pour reprendre la formule chère à un ancien premier ministre. Pourtant, au moment d'élaborer ce très important projet de loi, ils n'ont consulté ni les agriculteurs, ni les pêcheurs, ni les consommateurs, ni les citoyens ordinaires.

Je suis sûr que si vous n'occupiez pas le fauteuil, monsieur le Président, vous seriez en train de nous dire combien vous vous inquiétez de ce que vos commettants, comme les miens, n'aient pas eu l'occasion de présenter leur point de vue au comité chargé de conseiller le ministre au moment de l'élaboration du nouveau projet de loi. En régime démocratique, il importe au plus haut point que les groupes consultatifs d'un ministre quelle que soit l'affiliation politique de leurs membres, représentent l'ensemble des citoyens. En l'occurrence, tel n'a pas été le cas. Voilà pourquoi la haute finance trouve ce projet de loi acceptable. Voilà pourquoi elle ne formule à son égard aucune objection. Elle a obtenu du gouvernement conservateur au moins 90 p. 100, sinon davantage, de ce qu'elle désirait.

En dernier lieu, je tiens à dire que nous avons besoin d'un projet de loi beaucoup plus rigoureux. Cela, tous les députés de notre parti l'ont dit. Ainsi, le député de Winnipeg-Nord, notre porte-parole, a indiqué ce que, à son avis, il faudrait changer à ce projet de loi. Il a insisté sur les dispositions qu'il faudrait renforcer. J'espère qu'au moment où le projet de loi en sera à l'étape du comité, des représentants de tous les Canadiens viendront nous dire ce qui devrait figurer dans une politique sur la concurrence au Canada. Nous avons besoin d'une telle politique. Nous avons besoin d'une mesure législative pour éviter que les compagnies ne constituent des monopoles ou des oligopoles, ou deviennent des ogres qui égorgent et dévorent les Canadiens ordinaires.

Avant de me rasseoir cet après-midi, j'aimerais signaler à la Chambre un exemple d'industrie où il existe, à mon avis, un quasi-monopole attribuable à une carence législative. Je ne critique pas le gouvernement conservateur en l'occurrence car il n'est au pouvoir que depuis 18 mois. Je veux parler des fabricants de produits chimiques agricoles. Ces entreprises existent en petit nombre au Canada et appartiennent presque toutes aux Américains ou à des sociétés étrangères. Ces entreprises vendent leurs produits aux agriculteurs canadiens et détiennent un monopole sur leurs brevets valables durant 17 ans après enregistrement des produits chimiques.

On n'a qu'à examiner le prix des produits chimiques pour voir que les agriculteurs sont exploités. Ils paient des prix excessifs pour ces produits. Je le mentionne maintenant parce que le problème a un rapport direct avec la question de la concurrence. Le Parlement devrait adopter une loi qui permette la vente des produits chimiques agricoles non brevetés analogue à celle qui permet la vente des produits pharmaceutiques non brevetés. Quand un fabricant de produits chimiques met au point un nouveau produit, il dispose à l'heure actuelle d'un monopole exclusif de 17 ans sur la vente et la fabrication de ce produit chimique au Canada. Il ne peut s'exercer absolument aucune concurrence aux termes de la loi canadienne. Ce n'est pas acceptable. Ça ne l'est particulièrement pas dans un Parlement qui discute d'une loi sur la concurrence.

• (1600)

J'aimerais exposer quelques faits touchant les produits chimiques agricoles pour montrer pourquoi nous avons besoin d'une loi plus rigoureuse sur la concurrence. L'Institut des agrologues du Manitoba a effectué récemment une étude pour le comité sénatorial de l'agriculture. Le Sénat est une institution passablement posée et conservatrice.

Une voix: Parfois.

M. Nystrom: Elle est devenue radicale ces dernières semaines, mais elle était auparavant passablement posée et conservatrice.

L'Institut des agrologues du Manitoba a signalé que le prix des ingrédients actifs dans un échantillon d'herbicide non breveté était de $2.96 la livre en moyenne tandis que le prix d'un échantillon d'herbicide breveté était de $29.67 la livre. En moyenne, le prix des herbicides brevetés était dix foix plus élevé. Lorsque les ingrédients actifs n'étaient pas brevetés, ils coûtaient le dixième des produits chimiques contrôlés par des brevets exclusifs détenus par les sociétés multinationales.

Examinons le prix de Round-up, que fabrique une entreprise appelée Monsanto. Soit dit en passant, Monsanto est une multinationale très importante qui fabrique un produit chimique qu'on utilise énormément dans votre province, monsieur le Président, tout comme dans la mienne. Il s'agit d'une société étrangère. Elle détient un brevet exclusif de 17 ans pour le produit appelé Round-up. Selon une étude menée par la maison de courtiers bien connue Merrill Lynch en juin 1982, Monsanto avait la totalité du marché pour Round-up parce qu'elle n'avait aucune concurrence. En 1982, les ventes de Round-up se chiffraient à 472 millions de dollars. La marge bénéficiaire brute de l'entreprise était de 75 p. 100 et ses profits bruts de 357 millions de dollars. Son revenu net était de 281 millions de dollars et ses gains par action s'élevaient environ à $4.50. Examinons maintenant les projections de Merril Lynch quant à la part du marché de Round-up et aux gains et aux ventes de l'entreprise. De 1982 à 1988, le produit conservera tout le marché parce que Monsanto détient un brevet exclusif. Aucune concurrence ne sera autorisée selon la loi canadienne. L'entreprise aura un droit exclusif. Selon les projections, les ventes, qui s'élevaient à 472 millions de dollars en 1982, auront atteint 1 milliard de dollars en 1988. En outre, la loi garantit que le revenu net de l'entreprise passera de 180 millions de dollars à 333 millions. Le profit ou les gains par action passeront de $4.50 à $8.25 et c'est encore une fois garanti par la loi. Cet exemple montre pourquoi nous devrions examiner non seulement notre politique en matière de concurrence, mais aussi nos lois sur les brevets. Le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Côté) songe toutefois à modifier la législation régissant les médicaments sans marque de commerce afin d'autoriser de nouveau les brevets exclusifs comme c'était le cas avant 1970. C'est là un pas en arrière qui contribuera à donner de plus en plus de pouvoirs au groupe de plus en plus restreint qui a la haute main sur l'industrie pharmaceutique au Canada.

Pour en revenir à Monsanto, je sais que le secrétaire parlementaire ne vient pas de l'Ouest et que certains de ces termes ne lui sont donc pas très familiers. Round-up est un produit chimique très important pour les cultivateurs. Selon les témoignages présentés devant le comité sénatorial de l'agriculture, Round-up se vend au Canada $24 le litre. Cependant, en Australie, il coûte environ $17 le litre, toujours selon l'étude de Merrill Lynch. Ce produit coûte environ 40 p. 100 plus cher au Canada même si nous nous trouvons à 9,000 milles plus près de l'endroit où il est fabriqué. Round-up est breveté dans les deux pays, mais pour des raisons commerciales, Monsanto le vend moins cher en Australie. En fait, pour vous donner une idée de l'importance de cette société, elle consacre environ 40 millions à la mise au point de ses produits et elle récupère cet argent tous les 24 jours grâce aux ventes qu'elle fait dans le monde entier. Tous les 24 jours, elle vend suffisamment de produits chimiques pour couvrir ces dépenses de 40 millions. Cette puissante multinationale gruge les cultivateurs en leur faisant payer des prix excessifs. En Australie, qui se trouve 9,000 milles plus loin, la compagnie fait payer 40 p. 100 de moins.

Il faut vraiment que nos lois présentent des lacunes pour que les parlementaires tolèrent une telle situation. C'est pourquoi nous ne devrions pas avoir peur des grandes sociétés; nous devrions faire des lois plus strictes au sujet de la concurrence, des brevets, des produits sans marque de commerce et autres choses du même genre. Je voudrais citer quelques autres exemples à l'appui de que j'avance. Il existe un produit chimique appelé atrazine que l'on utilise dans l'Ouest pour le colza et dans le Centre pour le maïs. Le député de Peterborough (M. Domm) connaît peut-être mieux le produit chimique en question. Le prix de l'atrazine a diminué de près de 30 p. 100 depuis la fin des années 70, malgré l'inflation, parce que ce produit a perdu l'exclusivité que lui donnait son brevet. Vers la fin des années 70, l'atrazine coûtait $43.50 les dix litres. Après l'expiration de son brevet en 1984, le prix est tombé à $30 les dix litres, soit une baisse de 30 p. 100, sans même tenir compte de l'inflation. En effet, lorsque la période d'exclusivité est arrivée à échéance, d'autres produits identiques ont été mis sur le marché. C'est un bon exemple de ce qui peut arriver lorsque la concurrence augmente sur le marché et lorsqu'une société donnée détient un monopole. C'est un bon exemple à citer lorsqu'on discute des principes du projet de loi à l'étude, des raisons pour lesquelles il faut renforcer ses dispositions et adopter au Canada une bonne loi sur la concurrence.

On peut citer divers autres exemples. Le député de Winnipeg Nord a parlé dernièrement à la Chambre des produits pharmaceutiques sans marque de commerce. En 1969, lors de mon arrivée à la Chambre, je me rappelle que celle-ci était saisie d'un projet de loi visant à supprimer les brevets d'exclusivité de 17 ans dans le cas des sociétés de produits pharmaceutiques. Il s'en est suivi une baisse importante du prix des produits pharmaceutiques au Canada par rapport aux États-Unis. En fait, on a signalé dans le rapport Eastman que le prix moyen des produits chimiques au Canada, en 1969, dépassait d'environ 9 p. 100 celui des États-Unis. En 1976, après que les produits pharmaceutiques sans marque de commerce ont été sur le marché pendant quelques années, le prix moyen au Canada était inférieur de 21 p. 100 à celui des États-Unis. En fait, à une époque, le laboratoire Hoffman-Laroche était si déterminé à empêcher que des produits identiques à son tranquillisant connu, le Valium, soient distribués dans les hôpitaux, qu'il a donné gratuitement du Valium aux hôpitaux pendant un an. Cela donne une idée de l'importance de cette société et des moyens dont elle dispose pour promouvoir son tranquilisant, le Valium. C'est un autre bon exemple qui milite en faveur d'une loi vigoureuse sur la concurrence. En l'absence d'une telle loi, les agriculteurs et les consommateurs en général paieront beaucoup trop cher les différents produits qu'ils achètent.

Si j'ai cité comme exemple les produits chimiques agricoles, c'est que je viens d'une circonscription à vocation agricole. Du fait de la situation économique internationale, je sais que les revenus des agriculteurs diminuent de même que les prix des grains. Les Américains se sont dotés d'une mesure qui est très protectionniste. Si l'on en croit le gouvernement fédéral, cette mesure pourrait amener une nouvelle baisse de 20 à 25 p. 100 du prix du blé. Les Prairies ont aussi été frappées par la sécheresse. Par ailleurs, les frais agricoles ont connu une sérieuse augmentation, par exemple le prix des engrais et tout récemment encore, celui des carburants. En passant, le prix du diesel n'a pas encore diminué comme il l'aurait dû. Mais ce sont les produits chimiques qui restent le facteur le plus important. Dans la minute qu'il me reste, je vous dirai qu'en 1984, les ventes de produits chimiques agricoles se sont élevées à 778 millions de dollars, soit trois quarts de milliard. C'est une grosse

industrie et les profits sont exagérés, monsieur le Président. Un certain M. Gawdy, que vous connaissez peut-être, de Melfort, a entrepris de mettre sur pied une entreprise pour concurrencer les multinationales. Si l'on modifiait la Loi sur les brevets et la Loi sur les normes des produits agricoles, il pourrait offrir des produits chimiques dont les prix seraient de 20, 30, peut-être 50 ou 60 p. 100 inférieurs. Non seulement M. Gawdy, mais les coopératives, les syndicats du blé, les syndicats du blé provinciaux, les gouvernements des provinces, même le gouvernement fédéral ou toute entreprise de coopération, pourraient fabriquer ces produits à bien meilleur marché. Nous sommes capables de produire beaucoup plus et à bien meilleur compte.

• (1610)

J'invite donc la Chambre à s'assurer, quand le projet de loi sera à l'étape du comité, de renforcer la loi actuelle, de faire en sorte que nous n'ayons pas uniquement le point de vue de la grande entreprise et, enfin, que nous ayons une véritable loi sur la concurrence. Par la suite, nous devrions modifier la Loi sur les brevets afin que les agriculteurs puissent se procurer des engrais chimiques et d'autres produits à un prix raisonnable pour qu'ils puissent contribuer à vivre de leur exploitation et contribuer au bien-être de notre grand pays.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

Le président suppléant (M. Gormley): Conformément à l'article 46 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement, ce soir, à savoir: le député de York-Est (M. Redway)—Les pénitenciers—La recommandation de supprimer la libération sous surveillance obligatoire; le député de Davenport (M. Caccia)—L'environnement—Les pluies acides *a*) Les émissions des États-Unis *b*) Les entretiens du premier ministre avec le président des États-Unis; le député de Beaches (M. Young)—Les garderies *a*) Les crédits consacrés aux services *b*) On demande des fonds supplémentaires.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LE TRIBUNAL DE LA CONCURRENCE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Côté (Langelier): Que le projet de loi C-91, Loi constituant le Tribunal de la concurrence et modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et la Loi sur les banques, et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif.

M. Domm: Monsieur le Président, je voudrais poser une question au député de Yorkton—Melville (M. Nystrom). Le député est-il sincèrement convaincu que l'on n'a consulté personne qui ressemble aux habitants de sa circonscription de la Saskatchewan?

M. Nystrom: Monsieur le Président, le député de Winnipeg-Nord me dit que le ministre a annoncé qu'il y avait un comité consultatif formé de représentants des cinq groupes que j'ai dits. S'il en est ainsi, la consultation n'a certainement pas été suffisamment large. Ces cinq groupes comprennent quatre associations représentant la grande entreprise, et l'Association du barreau canadien. À mon avis, ce n'est pas suffisant.

Je sais qu'il y a dans ma circonscription des entreprises qui font partie de la Chambre de commerce, mais il y a également de nombreuses petites entreprises. Lorsque la Chambre de commerce du Canada parle, elle le fait généralement au nom des grosses entreprises et non pas des petites entreprises d'endroit comme Kamsack, en Saskatchewan. A l'instar du porte-parole de mon parti, je déclare qu'un conseil consultatif formé uniquement de représentants de quatre groupes issus de la grande entreprise et de l'Association du barreau canadien n'est pas acceptable.

M. Domm: Monsieur le Président, je voudrais apporter une précision. Contrairement à ce qu'on a pu dire, en Colombie-Britannique, en Saskatchewan et dans les autres provinces des Prairies, la consultation ne s'est pas limitée uniquement à un échange de lettres. Tout comme le ministre des Consommations et des Corporations (M. Côté), j'ai fait partie d'un groupe qui s'est rendu dans les provinces de l'Ouest pour y rencontrer les différents ministres provinciaux chargés de la consommation et des relations commerciales. A mon avis, ceux-ci sont parfaitement en mesure d'exprimer le point de vue de leurs consommateurs respectifs. Nous les avons rencontrés et nous avons discuté avec eux de ce que nous entendions faire au sujet de la loi régissant la concurrence. Nous avons pris note de leurs observations. Si cela ne suffit pas, je suis sûr que le député de Yorkton-Melville (M. Nystrom) connaît quelqu'un dans sa région qui fait partie de la Canadian Federation of Independent Petroleum Marketers—non pas des gros négociants, mais des petits détaillants indépendants d'un bout à l'autre du pays—que nous avons consultée.

En outre, il doit y avoir en Saskatchewan des gens qui font partie d'associations comme la Fédération du travail du Canada. Nous avons correspondu directement avec son président. Celui-ci a eu des entretiens directs avec les fonctionnaires du ministère de la Consommation et des Corporations. C'est en grande partie sur ses instances que nous avons incorporé au projet de loi C-91 les dispositions concernant le Tribunal. Il y était favorable.

Je suis sûr que le président représente beaucoup de travailleurs non seulement de la Saskatchewan mais aussi des autres provinces. Nous avons consulté également des organismes comme la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, l'un des plus gros organismes nationaux représentant les entreprises qui font moins de 2 millions de dollars de chiffre d'affaires par année. Compte tenu de la centaine d'instances qui ont été adressées directement au ministère de la Consommation et des Corporations et au ministre lui-même, je ne comprends pas comment on peut prétendre que nous n'avons pas assez consulté les groupes intéressés et qu'il n'y a pas consensus quant à l'urgence de ce projet de loi. Je n'ai encore entendu personne déclarer qu'il ne voulait pas que le comité soit saisi directement de ce projet de loi. C'est là qu'il convient d'apporter les derniers

rajustements, au besoin, non en retardant les travaux de la Chambre.

M. Nystrom: Monsieur le Président, le député a mentionné la Fédération canadienne du travail. Elle est en effet peu représentée en Saskatchewan. La plupart de nos syndiqués sont affiliés au Congrès du travail du Canada.

Le secrétaire parlementaire a bien pris soin de dire que ces groupes ont été pleinement consultés par lui ou le ministre, que des lettres ont été échangées avec toute une série d'organismes et de particuliers et que le dialogue s'est engagé avec les gens les plus divers au sujet du projet de loi. J'ai entendu les gouvernements libéraux répéter ce refrain année après année: dialogue, correspondance, communications et le reste.

Oui ou non, existait-il un comité consultatif formé du Conseil d'entreprises pour les questions d'intérêt national, de la Chambre de commerce du Canada, de l'Association des manufacturiers canadiens, des Fabricants canadiens de produits alimentaires et de l'Association du barreau canadien? Le secrétaire parlementaire fait signe que oui.

Je suis les travaux du Parlement et du gouvernement depuis assez longtemps pour savoir qu'un conseil consultatif exerce toujours une très grande influence. La plupart du temps, d'autres groupes que ceux qui font partie du conseil consultatif sont consultés pour faire bon effet, pour la forme.

Je pourrais probablement, en fouillant dans le hansard, dénicher des discours que le député de Peterborough a prononcés quand il était dans l'opposition et où il affirme la même chose. Le secrétaire parlementaire libéral déclarait que les agriculteurs ou le Syndicat national des cultivateurs avaient été consultés, de même que les Métallurgistes unis d'Amérique et d'autres. Mais c'est la composition du conseil consultatif qui importe.

Quatre groupes d'entreprises et un autre d'avocats, ce dernier représentant les premiers, ont été nommés. Des groupes d'entreprises et leurs avocats conseillent le ministre sur la question. Voilà ce que j'ai voulu faire ressortir. Je n'y vois pas un apport de groupes divers. Bien sûr vous pouvez recevoir une lettre de l'Association des consommateurs du Canada. Vous pouvez téléphoner à ses dirigeants et leur demander leur avis. Vous pouvez dialoguer un petit peu si vous le désirez avec le président du Syndicat national des cultivateurs ou quelqu'un d'autre. Pourquoi ne pas faire entrer des représentants du monde agricole au comité consultatif? Pourquoi ne pas y nommer des représentants du monde syndical? Pourquoi ne pas y inclure des représentants des consommateurs? Pourquoi ne pas y faire entrer quelqu'un de la Condition féminine ou du Comité d'action sur le statut de la femme?

Il me semble, monsieur le Président, que c'est là que doivent siéger ces représentants si l'on veut avoir un projet de loi vraiment représentatif. Ces comités consultatifs ont beaucoup d'influence. Ce sont eux qui comptent d'habitude le plus de compétences, qui dialoguent d'habitude avec les experts en la matière et que le ministre a tendance à écouter. Peut-être le secrétaire parlementaire a-t-il fait personnellement beaucoup de consultation. Je n'essaie pas de prétendre qu'il n'en a pas fait, mais il est beaucoup plus facile d'être consulté de façon véritable quand on fait partie d'un comité consultatif. Je pourrais peut-être demander pourquoi on ne l'a pas fait.

M. Domm: Monsieur le Président, peut-être l'idéal serait-il de faire entrer les 2,850 associations et organismes de tout le pays dans un comité consultatif.

M. Nystrom: Voilà que vous faites l'idiot.

M. Domm: Nous ne pouvons pas tous les faire entrer dans le comité. Je me suis réjoui d'entendre le député de Yorktown-Melville (M. Nystrom) convenir que nous aurions dû consulter des organismes comme le Congrès du travail du Canada parce qu'il compte des membres de cet organisme dans sa circonscription. Je puis lui dire que nous l'avons fait. Nous avons échangé des lettres avec le Congrès du travail du Canada. Nous avons demandé à nous rencontrer.

M. Nystrom: Une lettre?

M. Domm: Il nous a écrit une lettre et nous a dit ce qu'il voudrait. Le résultat, c'est que des représentants du ministère de la Consommation et des Corporations ont rencontré ses représentants. Ils ne sont pas venus trouver les employés du ministère. A la suite de cette réunion, ils nous ont demandé de songer sérieusement à créer un tribunal pour juger de la position dominante sur le marché. C'est ce que nous avons fait, et je suis certain que le Congrès du travail du Canada l'apprécie. Je signale au député que nous avons bel et bien consulté le Congrès du travail du Canada.

[*Français*]

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard—Anjou): Monsieur le Président, moi aussi aujourd'hui j'aimerais faire quelques commentaires sur ce projet de loi C-91, dire que le parti libéral du Canada est d'avis qu'une loi solide sur la concurrence est nécessaire afin d'assurer une véritable concurrence sur le marché canadien. Mais nous aimerions pendant ce débat apporter des idées, apporter des solutions afin que cette loi puisse avoir des dents, puisse vraiment régler des situations inacceptables qui arrivent chaque jour dans notre société canadienne.

Hier, le secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations (M. Domm) disait que ce projet de loi pourra beaucoup aider les petites entreprises canadiennes.

J'aimerais profiter de cette occasion, monsieur le Président, pour lire une longue lettre d'un de mes concitoyens de la circonscription de Saint-Léonard—Anjou, d'un petit entrepreneur qui après plusieurs années de recherche, de dur labeur, a réussi à créer un nouveau processus, c'est-à-dire qu'il transforme des automobiles ou des camions de l'essence au gaz naturel. Alors, ce monsieur s'adresse à Gaz Métropolitain Inc. Je cite, monsieur le Président, directement de la lettre, lettre dont j'ai fait parvenir copie à la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (Mme Carney), au ministre d'État (Petites entreprises) (M. Bissonnette) et au ministre de la Consommation et des Corporations (M. Côté).

Par la présente je désire vous informer et vous mettre au courant des problèmes, des faits et manipulations que je subis personnellement ainsi que mon commerce, sans compter les lacunes de la part des G.N.C. QUEBEC, . . .

. . . une filiale de Gaz Métropolitain . . .

. . . division des conversions, particulièrement avec Messieurs Réal Lefebvre et Sylvain Denis. Il est de la plus haute importance que vous donniez suite à cette affaire dans le plus bref délai, espérant avant les fêtes de Noël. Voici les sujets que je veux mettre au clair . . .

Et cette lettre est adressée à M. Martin qui est président. Premier point.

1.-Ne pas venir chercher la clientèle dans mon atelier et le convaincre que G.N.C. fait un meilleur travail.

2.-Que G.N.C. ne touche pas nos conversions déjà faites si besoin il y a, sans autorisation de notre part, (aucun retour sur notre travail à date sauf ajustements ou pièces défectueuses).

3.-Garantie respectée par nous exécutée par nous dans notre atelier.

4.-Ne pas inciter la clientèle à détester notre atelier et cesser toute critique négative à notre égard et nous avons les preuves à l'appui.

5.-Que Messieurs Lefebvre et Denis cessent immédiatement tout abus soit par lettre ou verbal dans le but de me faire fermer la concession.

6.-Cesser toute discrimination à mon égard, à cause de mon appartenance où groupe ethnique italien.

7.-D'arrêter immédiatement toutes menaces concernant les prix s'ils sont différents de G.N.C. de fermer mon commerce, ce qui est illégal et contre le «PRICE FIXING COMBINE ACT».

8.-Que le centre G.N.C. soit un centre technique pour aider les concessionnaires et non concurrents directs et cesser toute concurrence déloyale.

9.-Ne pas empêcher les employés de G.N.C. de pouvoir travailler dans une autre concession.

10.-Tant qu'à leurs soi-disant «COME BACK» qu'ils prétendent, je suis un technicien qualifié de *lère CLASSE* #101177. G.N.C. a un nombre exorbitant de clients insatisfaits et reprises de travail que personne à la haute direction est au courant, ce qui amène les gens à être méfiants ou réticents à faire la conversion de leur véhicule.

11.-Je suggère qu'un comité indépendant de G.N.C. soit formé pour le contrôle et le bon fonctionnement des systèmes installés dans tout le territoire du Québec, notamment un service à la clientèle.

12.-Garantie de territoire pour ma concession.

13.-Ils veulent selon M. Sylvain Denis fermer ma concession pour l'attribuer uniquement au STATION SHELL.

Et il y a encore toute une autre page et je m'arrête ici à la conclusion de la lettre, monsieur le Président . . .

Monsieur Martin, espérant que vous comprendrez la façon dont je me suis exprimé, je suis personnellement disponible en tout temps à me déplacer si vous désirez avoir plus de détails ou en discuter, je suis en affaires et je crée des emplois, je veux surtout que ce soit juste pour le «PETIT» comme pour les multinationales. Je suis résidant du Québec et je paie mes taxes à part entière. J'attends anxieusement de vos nouvelles et au risque de me répéter dans le plus bref délai, et je vous prie d'agréer mes salutations les plus distinguées.

Carmelo Nicolo

Monsieur le Président, c'est là un des milliers de petits entrepreneurs qui sont toujours aux prises avec la concurrence. Si nous passons à travers le projet de loi C-91 que nous étudions aujourd'hui, cela ne règlera aucunement leurs problèmes.

Pourtant, les députés du gouvernement, dans tous leurs discours et chaque fois qu'ils prennent la parole à la Chambre, se réfèrent constamment à la petite entreprise en mentionnant tout ce qu'ils font pour lui venir en aide.

Et nous en avions encore la preuve la semaine dernière lorsque l'honorable ministre des Finances (M. Wilson) annonçait son nouveau règlement concernant l'investissement à la petite entreprise pour le système de pensions. Qu'est-ce qui manquait, ou bien, qu'est-ce qui devait paraître dans ce communiqué de presse? C'étaient les mots: petites entreprises. Parce que ce nouveau règlement ne s'applique pas à la petite entreprise mais il s'applique surtout à la grande entreprise car, monsieur le Président, dans ce règlement, on ne permet pas à l'entrepreneur lui-même ainsi qu'aux membres de sa famille ou à ses associés d'investir dans la petite entreprise. Donc, comment les investisseurs vont-ils investir dans la petite entreprise sans demander certaines garanties, sans avoir un système d'administration qui leur permettrait de s'assurer un retour et que l'argent est bien placé?

Toutefois, le gouvernement ne veut pas comprendre tout cela et continue toujours d'interdire à la petite entreprise d'investir dans son propre fonds de pension, dans sa propre petite entreprise.

Monsieur le Président, la preuve évidente est dans ce document intitulé: «L'investissement dans la petite entreprise», publié par le ministre d'État (Petites entreprises). On y mentionne qu'une caisse de retraite prendrait l'argent et investirait dans la petite entreprise. Si on lit ce document on s'aperçoit que toute la réglementation n'est pas acceptable, n'est pas réalisable.

● (1620)

[*Traduction*]

Monsieur le Président, j'ignore si le secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations (M. Domm) a lu le communiqué 10 de la Petroleum Marketers Association of Canada. Voici ce qu'il dit:

Il ne fait aucun doute que le ministre a présenté un train de mesures complexe, contenant toutes les expressions passe-partout (promotion du commerce, création d'emplois, justice, confiance dans les forces du marché et secteur privé, la tendance à la déréglementation se maintient, etc)

Le ministre a malheureusemment trop écouté les représentants des grandes entreprises (B.C.N.I., Chambre canadienne de commerce, A.M.C. , Fabricants canadiens de produits alimentaires et Association du barreau canadien) et pas assez les consommateurs et les petites entreprises.

La prochaine étape consiste à renforcer considérablement ce projet de loi à l'étape de la deuxième lecture. Nous croyons pouvoir compter sur les députés de tous les partis pour fournir cet effort collectif sans faire preuve de sectarisme, ce qui est maintenant possible grâce à la réforme McGrath.

Nous savons que nos préoccupations sont partagées par l'Association des consommateurs du Canada, la *National Automotive Trades Association*, et la *Canadian Organization of Small Business*, et nous sommes impatients de nous atteler à cette tâche très importante avec ces organismes.

Voilà donc la réponse au secrétaire parlementaire qui a prétendu avoir l'appui des petites entreprises. Ce n'est pas vrai, comme le démontre le communiqué de la *Petroleum Marketers Association of Canada*.

[*Français*]

Monsieur le Président, j'aimerais aussi relater un fait qui est arrivé dans ma circonscription à la fin de l'année. Il s'agit justement d'une industrie de ma circonscription, plus exactement à Ville d'Anjou, la Société SKD Technologie, qui a perdu 200 emplois et ni cette loi, ni la loi actuelle, ni la loi sur les investissements étrangers n'auraient pu sauver ces emplois, et ni les députés du gouvernement n'ont fait quelque chose afin d'aider ces employés à garder leur emploi. Les faits sont les suivants: *Continental Can* avait une usine de suspensions d'automobiles et de camions à ville d'Anjou qui employait environ 200 personnes et on a décidé de la vendre à *Marmon Group*. A ce moment-là, s'ils avaient fait la transaction directement, il y aurait eu des contraintes vis-à-vis de la loi Investissement Canada, étant donné que les deux compagnies sont quand même des entités étrangères. Ils ont décidé d'annoncer la fermeture de l'usine et *Marmon Group* a acheté l'immeuble et les équipements, donc, comme cela, il n'était pas obligé de passer à travers l'agence Investissement Canada, et on a perdu ces 200 emplois dans l'est de Montréal parmi les 5,000 autres. Monsieur le Président, si on passe à travers ce projet de loi, il n'y a rien qui pourra protéger ces emplois.

Il y a une lettre aussi qui a été écrite à un de mes collègues et qui vient d'un grossiste, et j'aimerais aussi en citer quelques passages pour le compte rendu des délibérations des Débats afin que l'on se rende compte que la concurrence existe et à quel point elle est très forte entre la petite et la grande entreprise. Et quand on dit à la Chambre, aux députés du gouvernement, qu'un projet de loi comme C-91 aide la petite entreprise, ce n'est pas le cas et, selon cette lettre, on justifie que telle n'est pas la situation et que ce n'est pas de la façon dont le gouvernement veut nous le faire croire.

• (1630)

[*Traduction*]

Voici une lettre de W.A. MacLeod & Son Ltd.:

En tant que grossistes, nous sommes très vulnérables face aux gros monopoles qui risquent de nous causer des torts irréparables en mobilisant leur puissance économique contre nous. Leur tactique consiste à vendre à perte certains produits vedettes. Leur taille considérable leur permet d'éponger des pertes temporaires. Lentement mais sûrement, cette tactique peut leur permettre de nous éliminer.

[*Français*]

Monsieur le Président, on sait très bien . . . souvent, on voit des annonces—et je vois mon collègue de Dollard (M. Weiner), ancien propriétaire d'une pharmacie, je pense qu'il a eu à subir ces conséquences-là—souvent, dis-je, on voit des annonces représentant un carton de cigarettes à un prix moindre que le prix coûtant pour attirer la clientèle. Ce projet de loi ne corrige pas cette situation. J'espère donc qu'on pourra examiner cette situation de plus près en comité, parce qu'actuellement, c'est un problème où, dans la petite entreprise, tout entrepreneur indépendant ne pourrait jamais faire face à une telle concurrence. Et je reviens à la lettre que je citais:

[*Traduction*]

Jamais encore cette menace n'a été aussi grave. À la suite des récentes fusions de grandes sociétés, l'équilibre critique entre les grandes et petites entreprises risque d'être rompu en faveur des gros conglomérats. Si ces derniers sont libres d'utiliser leurs procédés déloyaux, l'économie pourrait en souffrir gravement. La vente en gros sera dominée par quelques grandes sociétés qui accapareront chacune tout un marché.

Comme c'est le cas pour les autres membres du NATCD, tous les bénéfices de mon entreprise demeurent dans la localité. À titre d'indépendant, je contribue à former le pivot d'une économie saine. En cette ère de changements rapides, l'entreprise canadienne a besoin de faire preuve du maximum d'imagination, de flexibilité et d'esprit d'entreprise.

En tant que propriétaire d'une petite entreprise de vente en gros, je suis mieux en mesure de suivre l'évolution du climat commercial qu'un gros conglomérat bureaucratique et centralisé.

Voici quelques exemples de monopoles qui nous concurrencent directement. TRA Wholesale, qui appartient au groupe Sobey's et Mason's Wholesale, dont Bolands Ltd. est propriétaire, exploitent les supermarchés IGA. Atlantic Wholesalers, qui appartient à Loblaws, n'est pas encore implantée dans la région, mais selon certaines rumeurs elle risque de le faire, ce qui représente également une grave menace pour nous. Depuis que TRA Wholesale s'est établie à Sydney, nous avons vu notre marge bénéficiaire sur les confiseries baisser énormément. Cette société vend régulièrement à perte des articles de réclame et vous savez comme moi qu'elle peut se le permettre. Par contre, un petit grossiste indépendant comme moi n'a pas les moyens d'en faire autant.

Le 18 novembre 1985, le président du NATCD, Bill Marcus, a écrit au . . . ministre de la Consommation et des Corporations, pour demander une modification à la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions de façon à interdire la vente à perte d'articles de réclame. Dans sa réponse du 11 décembre 1985, le ministre a reconnu la légitimité de nos inquiétudes.

Je sais que la vente en dessous du prix de revient peut causer des torts lorsqu'elle vise à affaiblir ou à éliminer la concurrence.

Néanmoins, la réponse du ministre a été tout à fait insuffisante. Il n'a pas jugé bon d'adopter une loi en vue d'interdire carrément la vente à perte d'articles de réclame en disant qu'en vertu des modifications qu'il comptait proposer (et qui ont été proposées à la Chambre le 17 décembre 1985), la Loi sur la concurrence pourrait mieux lutter contre la rapacité des entreprises grâce à une nouvelle disposition traitant de l'abus de position dominante dont l'application serait confiée à un nouveau Tribunal de la concurrence.

Je pourrais continuer car la lettre comporte deux autres pages, mais permettez-moi seulement de dire que les petites entreprises demandent simplement une loi sur la concurrence plus stricte. Nous devons être à même d'empêcher de grosses entreprises sans scrupules d'accaparer le marché des petites entreprises qui créent la plupart des emplois dans la collectivité. Aucune disposition du projet de loi à l'étude ne prévoit cette protection. C'est pourquoi, lorsqu'il sera renvoyé au comité, j'espère que les députés examineront ces détails et s'assureront que toutes les petites entreprises et les groupes de consommateurs ont leur mot à dire. Puis, quand le projet de loi reviendra à la Chambre pour la troisième lecture ou l'étude article par article, nous pourrons nous assurer d'adopter une loi sur la concurrence suffisamment stricte pour protéger les consommateurs et la petite entreprise.

Nous pouvons également examiner dans le cadre de ce projet de loi la crise qui sévit dans le domaine des assurances-responsabilité civile. Nous avons dû demander au ministre d'intervenir dans cette affaire et comme il ne l'a pas fait, nous avons dû appliquer la loi pour faire mener une enquête. Nous attendons toujours une réponse et une solution à ce problème. Puis il y a eu la fermeture de la raffinerie Gulf, dans l'est de Montréal. Une entreprise a menacé de fermer sa raffinerie et de quitter le Québec si une autre raffinerie était vendue et restait en activité. C'est le genre de situation qui se présente de nos jours. Nous devons résoudre le problème une fois pour toutes et nous assurer que tout le monde au Canada peut poursuivre une activité commerciale sans se faire marcher sur les pieds.

Le président suppléant (M. Charest): Questions ou observations?

M. Epp (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, la la Chambre est saisie d'une question d'importance capitale. C'est l'une des deux ou trois questions économiques les plus fondamentales dont le Parlement ait à s'occuper. Je vous demande de vérifier s'il y a quorum, compte tenu de l'importance de cette mesure législative.

Et les députés ayant été comptés:

Le président suppléant (M. Charest): Strictement parlant, il n'y a pas quorum en ce moment à la Chambre. Faites sonner le timbre.

Et la sonnerie s'étant arrêtée:

Le président suppléant (M. Charest): Il y a maintenant quorum. Le débat se poursuit.

• (1640)

M. Ernie Epp (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur le Président, je vous sais gré d'avoir constaté l'absence de quorum tantôt, et fait en sorte qu'il y ait plus de députés à la Chambre.

Comme je le disais il y a un instant, la question de la concurrence dans l'économie canadienne est certainement une des deux ou trois plus importantes à être soumises au Parlement. Je dirai que du point de vue des coûts pour les Canadiens à revenus moyens et modestes en particulier, une seule chose a plus d'importance et c'est l'injustice du régime fiscal actuel, qui vient enlever des milliards aux particuliers alors que les riches et les grosses sociétés s'en tirent presque sans rien payer. Il y en

a qui évitent de payer l'impôt pendant des années. À mon avis, c'est là l'unique sujet qui ait plus d'importance que cette question de la concurrence dont nous sommes saisis par le projet de loi C-91.

Il y a quelques sujets dont le débat au Parlement me tenait plus à coeur que celui-ci, parce que j'ai étudié le développement au début du siècle des sociétés qui contrôlaient le marché. Je me suis également intéressé à l'évolution de notre législation qui est censée maintenir la concurrence. En examinant l'évolution initiale de notre droit de la concurrence, j'ai pu voir à quelle sorte de comportement gouvernemental correspond le projet de loi C-91 présenté par le gouvernement conservateur.

S'il y a une chose de remarquable dans la façon dont nous nous sommes occupés de la concurrence, c'est qu'une loi canadienne de 1889 a précédé la loi Sherman de quelques années en réalité. Ce qu'il y a de remarquable c'est qu'à l'échelon national, le Parlement canadien a devancé le Congrès américain il y a près de 100 ans en se penchant sur les menaces à la concurrence auxquelles les sociétés étaient exposées.

Une des questions les plus intéressantes qui se posent à propos de cette première tentative de s'occuper de la concurrence est celle de savoir si la tentative de 1888-1889 était en fait sérieuse. J'ai des collègues historiens qui sont persuadés du contraire. Pour ma part, en lisant très attentivement ce qui s'est dit à la Chambre des communes en 1888-1889, au siècle dernier, et ce qui s'est dit au Sénat, j'en ai conclu que dans le cas de certains députés la tentative a été sérieuse. Elle a été sérieuse au même titre que les efforts déployés ces derniers jours par le député de York-Scarborough (M. McCrossan) et le député de Don Valley-Est (M. Attewell). Il est toujours intéressant d'entendre des députés de l'arrière-ban exprimer leur point de vue et chercher à infléchir la politique gouvernementale.

Ce qu'il y a de déprimant, c'est de voir ces députés se casser le nez, car les gouvernements à la suite s'inclinent devant les pressions des milieux d'affaires et refusent d'adopter des textes efficaces. Voilà pourquoi je remonte à une centaine d'années pour déceler quelque chose dans l'historique de la loi sur la concurrence au Canada. Le même processus et la même situation se répètent constamment alors que les gouvernements cèdent aux pressions, ce qui fait que la loi est inefficace.

Une des preuves qui remonte à 1888 et que je trouve convaincante est celle qu'on doit à N. Clarke Wallace, à l'époque le chef de file qui tentait de contrôler les fusionnements destinés à réduire le commerce, qui avait chargé un comité spécial d'examiner la situation. Ce comité spécial ne comprenait aucun grand avocat de la ville ni aucun représentant d'entreprises canadiennes dans les années 1880. Il était composé plutôt de divers hommes d'affaires en activité dans des petites villes; des minotiers, quelques avocats de régions reculées et un agriculteur ou deux. Ces divers députés avaient été nommés en 1888 membres du comité chargé de voir si les sociétés étaient alors assez puissantes dans l'économie canadienne pour qu'il soit nécessaire d'adopter une loi afin de les empêcher de s'unir pour aller à l'encontre des intérêts des consommateurs. La création d'un comité de ce genre est une des raisons qui m'inclinent à croire que N. Clarke Wallace voulait vraiment une loi efficace. Je n'ai guère le temps d'expliquer et de scruter sa façon d'agir à ce moment-là; chose certaine, il présentait un projet de loi en 1888 et à nouveau en 1889, mais il était trop tard pour le faire adopter en 1889 et avant que la Chambre des communes n'adopte son projet de loi, il était entièrement transformé. Avant que le Sénat n'adopte la version dont il a dû se contenter, nous avions une mesure qui s'est retrouvée en définitive dans les années 90 dans le Code criminel. Il y avait tout le problème de déterminer ce qu'était une restriction indue de la concurrence, expression qui a fait les délices des juristes depuis, et qui a permis aux entreprises canadiennes de se fusionner impunément de diverses façons. Très peu de poursuites ont réussi.

Le fait que cela s'est produit en 1889, soit il y a près d'un siècle, laisse entrevoir tout de suite les problèmes auxquels les députés auraient à faire face. Les gouvernements ont cédé devant ces intérêts commerciaux et il n'y a donc pas eu de loi efficace.

Il y a eu dans les années 1890 des tentatives intéressantes pour renforcer la loi. Les députés de l'époque, de même que quelques sénateurs qui estimaient que la loi devait avoir plus de mordant, ont assidument essayé année après année de modifier la loi, d'y rayer l'adjectif «indue», qui nuisait particulièrement aux poursuites. L'une des tentatives les plus amusantes a eu lieu au Sénat. Il devint évident que si un projet de loi n'obtenait pas l'approbation du Sénat, il ne servait à rien de solliciter l'approbation des Communes. Une année, lorsqu'un sénateur présenta la mesure et fit valoir l'importance de l'initiative sénatoriale, évoquant la possibilité d'une association entre les entrepreneurs de pompes funèbres et les fabricants de cercueils, association qui serait néfaste pour les consommateurs, il sembla avoir touché une corde sensible chez certains sénateurs qui, après tout, approchaient de leur heure dernière et s'inquiétaient un peu du coût de leurs obsèques. Le projet de loi fut adopté par le Sénat cette année-là, puis fut complètement bloqué à la Chambre des communes, ce qui prouve que le gouvernement allait s'assurer que si le Sénat s'était oublié en l'adoptant, la Chambre des communes n'aurait pas la chance de lui donner force de loi.

La difficulté, pour les législateurs de l'époque, c'est qu'ils étaient convaincus que la raison de ces accords entre les sociétés canadiennes était l'existence d'un tarif douanier; ils pensaient que les sociétés, protégées par ces barrières tarifaires, pouvaient s'entendre pour exploiter le consommateur. Tous ces libéraux qui défendaient alors le libre-échange voulaient se débarasser du Tarif des douanes et d'une politique nationale qu'ils jugeaient responsable de cet état de choses. Naturellement, Wallace croyait à la politique nationale. Peu lui importait de savoir si elle était la cause des difficultés ou pas. Il voulait une loi efficace qui permettrait aux procureurs d'agir. La loi a eu quelque effet sur les hommes d'affaires, même si j'ai dit—et tout universitaire aurait fait de même—qu'elle était totalement inutile, puisqu'elle n'a pratiquement jamais permis de faire condamner qui que ce soit. Les hommes d'affaires ont pu, ainsi, fusionner leurs entreprises plutôt que de se concurrencer.

• (1650)

Il suffit, pour comprendre la situation, d'examiner deux fusions qui se sont produites au début des années 1890. Il y a 100 ans environ on soupçonnait fort les producteurs de cotonnades de s'être amalgamés en deux groupes, l'un contrôlant le coton écru, l'autre le coton blanc ou coloré. De toute évidence, leurs accords fonctionnaient. Lorsqu'il y avait surproduction, on fermait des usines. Le public était convaincu qu'il y avait collusion. Une fois la loi adoptée, comment être sûr de ne pas être traduit devant les tribunaux? Le résultat fut une fusion des deux groupes en deux compagnies. L'une d'elles est devenue en 1905 la Dominion Textile, qui n'a pas cessé de prospérer par la suite, après le fusionnement du début des années 1890 et la réorganisation de 1905.

Les hommes d'affaires montraient, par leur réaction, qu'ils étaient fort incertains de la loi. Le gouvernement a voulu les rassurer en adoptant une mesure sans conséquence. Tout ce qu'on peut dire de la Loi de 1909 relative aux enquêtes sur les coalitions, c'est que, à l'époque, le gouvernement—encore plus celui des libéraux que des conservateurs—était disposé à rendre le Tarif des douanes responsable de la situation, de sorte que si des producteurs parvenaient à s'entendre en sous-main, il lui suffisait, de réduire le tarif. Ainsi, en 1903, les producteurs de papier journal ont fait l'objet d'une poursuite. La seule amélioration que Mackenzie King a apportée à la Loi de 1909 sur les enquêtes relatives aux coalitions fut d'accorder aux consommateurs l'aide du gouvernement afin de prouver qu'il y avait eu coalition à la faveur du Tarif des douanes. Aux termes de la loi, on finança donc la tenue d'une enquête sur cette affaire, sans plus.

Je le mentionne parce que lorsqu'il a présenté son projet de loi, hier, le ministre a dit qu'il y avait eu très peu de changement depuis 1910. Il oublie cependant les tentatives faites ces dernières années en vue de modifier la loi. En principe, par contre, il a parfaitement raison, car les initiatives prises en 1889, 1909 et 1910 consistaient essentiellement à se plier aux intérêts du milieu des affaires en adoptant une loi qui n'enverrait personne en prison et ne donnerait sans doute pas lieu à de lourdes amendes. Mais la loi a subi depuis 1910 des modifications qu'il ne faut pas négliger.

On pourrait presque dire que, si le parti conservateur avait réussi à conserver le pouvoir plus longtemps depuis le début du siècle, notre loi de la concurrence serait peut-être différente. Le tribunal proposé dans le cadre de la loi que nous étudierons au comité, une fois franchie l'étape de la deuxième lecture, ne représente rien de nouveau pour un gouvernement conservateur. Tout de suite après la Première Guerre mondiale, un gouvernement conservateur essayait de mettre sur pied un organisme public pour juger des infractions en matière de concurrence autrement que par des poursuites au criminel devant les tribunaux ordinaires. Cette tentative a été écartée par le gouvernement de Mackenzie King après sa victoire électorale de 1921 et la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions a été remise en vigueur. Plus tard, au milieu des années 30, le gouvernement de R.B. Bennett, et en particulier H.H. Stevens, ministre du Commerce de l'époque, ont réclamé des enquêtes sur la façon dont les entreprises de fabrication et les détaillants utilisaient leur pouvoir économique. Les efforts de M. Stevens ont été suivis d'une seconde tentative des conservateurs pour imposer la formule de la commission ou du tribunal de la concurrence. Après la défaite de 1935, cette tentative a été reléguée aux oubliettes et on est revenu à la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions, si peu satisfaisante qu'elle ait été. C'est ce genre de constatations qui me portent à croire, qu'après tout, cette loi sur la concurrence n'est peut-être pas si mauvaise. Mais quand on compare le contenu du projet de loi C-91 dont nous sommes saisis avec les projets de loi d'il y a 15 ans et avec l'histoire récente de la loi sur concurrence au Canada, on ne trouve pas beaucoup de motifs de satisfaction.

La situation est d'autant plus regrettable quand nous pensons aux possibilités qui s'offraient à nous au début des années 1970. Je crois que l'année 1971 et les quelques années suivantes ont été l'une des périodes qui nous ont réservé le plus de déceptions. Je pense que ce n'est vraiment pas à l'honneur du premier ministre de l'époque, le très honorable Pierre Elliott Trudeau. En 1971, le projet de loi C-256 constituait un projet global de loi sur la concurrence. Du côté fiscal, la Loi de l'impôt sur le revenu reflétait le travail de la Commission Carter sur l'imposition et on tentait une réforme importante dans ce domaine. Ce qui est vraiment regrettable, c'est que ce projet de loi n'a jamais été mené à terme. La Loi de l'impôt sur le revenu a été modifiée et on y a ajouté toutes ces dispositions. Après 15 ans d'ajouts de nouvelles dispositions au projet de loi, bien entendu, tous les comptables du pays déplorent la grande complexité de notre régime fiscal. Chose certaine, il y a une ironie incroyable dans les accusations des conservateurs et de tant de gens selon lesquelles M. Trudeau était, en quelque sorte, de gauche. Il se peut que certains aspects des mesures prises par son gouvernement puissent justifier qu'on affirme que des améliorations importantes sont survenues en matière de politique sociale, mais dans les domaines absolument fondamentaux de l'imposition et de la politique sur la concurrence, ses gouvernements et lui-même ont succombé aux pressions des entreprises et nous ont laissé une loi sur la concurrence totalement éviscérée et un régime fiscal qui fait payer des montants incroyables aux Canadiens à revenus faible et moyen, au profit des nantis.

Quand on songe que c'est à cause de la politique gouvernementale qu'on fait face à cette situation, on est outré de voir ce qui m'a forcé tout à l'heure à demander de vérifier si le quorum était atteint, afin de m'assurer, alors que nous discutons de questions si fondamentales pour le bien-être des Canadiens, qu'il y ait suffisamment de députés à la Chambre pour tenir un débat valide sur ces questions.

La terrible faiblesse de la loi relative à la concurrence et le fait qu'elle ne permette pas de faire face aux fusions donnant à une entreprise la mainmise sur un marché donné et que la législation canadienne n'ait jamais pu s'attaquer aux monopoles qui existent dans divers secteurs, expliquent la situation dont le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) a parlé hier. On a tenté de calculer ce que coûtait aux Canadiens notre loi sur la concurrence et on estime que ce montant pourrait s'élever jusqu'à 7.5 p. 100 du PNB, ce qui représente 31 milliards de dollars pour le consommateur. C'est un montant incroyable.

La faiblesse de la loi fait que le Canada a une économie extrêmement concentrée, alors qu'un petit nombre de familles et de gros financiers contrôlent un très grand nombre d'entreprises et exercent une très grande influence sur l'économie. C'est ce qui explique que l'Association des banquiers canadiens, ce petit club de banques à charte, auxquelles sont venues se joindre des banques internationales ces dernières années, je le reconnais, pourrait mettre en évidence des concentrations dans ces autres domaines. Voilà où nous mène la loi sur la concurrence, voilà qui explique son échec.

• (1700)

Encore une fois, le gouvernement a abordé le problème de la même façon puisque après avoir consulté ces dirigeants du monde des affaires et leur ayant donné satisfaction, avoir écouté les conseils de batteries d'avocats de grandes sociétés, il présente un projet de loi sans aucune des nombreuses dispositions nécessaires aux recours collectifs, et ainsi de suite. Voilà pourquoi, comme mes collègues du caucus, je m'oppose aussi catégoriquement que possible à ce projet de loi.

Je demande au gouvernement de tenir compte des instances de ses propres députés et de proposer une loi qui va nous permettre de créer le climat de concurrence qu'il préconise et dont les consommateurs canadiens ont réellement besoin si nous voulons une économie florissante.

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, moi aussi j'ai quelque chose à dire au sujet de la mesure à l'étude. Il y a belle lurette que je m'inquiète du fait que nous ayons été incapables de présenter une mesure législative propre à garantir la concurrence dans notre économie. Depuis des années, les députés des trois partis prennent la parole à la Chambre pour vanter les mérites de la petite entreprise, insistant sur le fait qu'elle constitue l'épine dorsale de notre économie et que les hommes et les femmes dans la petite entreprise créent beaucoup d'emplois pour les Canadiens. Pourtant, au fil des ans, nous avons constaté qu'une poignée de gens ont pris le contrôle de presque toute notre économie. D'après certaines données, neuf familles seraient maîtresses de notre destinée économique.

Ni l'ex-gouvernement libéral ni le gouvernement actuel n'ont présenté à la Chambre un projet de loi qui nous permettrait de mâter les conglomérats qui mènent le pays. Ce fait n'est pas attribuable à une simple question d'idéologie politique ou encore à la conviction que les grandes entreprises dominent effectivement ou non l'économie, ce qui est le cas, à mon avis. C'est une question de saine gestion. Hier, le député de Winnipeg-Nord a rappelé, lors de son intervention à propos de ce projet de loi, que Noranda Mines avait racheté MacMillan Bloedel au coût de 626 millions de dollars. Il a ensuite rappelé que Brascan avait fait l'acquisition de Noranda Mines au coût de 1.6 milliard. Or ces sommes n'ont pas permis de créer des emplois nouveaux. Elles n'ont pas favorisé de nouveaux travaux de recherche et de développement ni la relance de la concurrence que d'aucuns estiment nécessaires. En réalité, la gestion de MacMillan Bloedel est passée à Noranda Mines et ensuite à Brascan. Or les gens de Brascan ne connaissaient rien au secteur du bois, et pas grand-chose à l'extraction minière. Ce qui s'est produit, c'est que les entreprises visées ont cessé d'être gérées avec efficacité. Au lieu d'avoir des professionnels d'un secteur donné responsables d'en gérer les usines, les ateliers, les mines, ainsi de suite, nous permettons la création de gros conglomérats. Voilà comment on en arrive à priver les ateliers et les entreprises des gestionnaires qui en comprennent vraiment le fonctionnement.

Je suis persuadé que beaucoup de Canadiens croient que nous avons mis sur pied un système dans le cadre duquel nous nous contentons de transmettre la gestion de nos entreprises à des personnes morales ou physiques qui n'ont pas les compétences voulues pour prendre les décisions appropriées dans chaque cas. En d'autres mots, en bâtissant ces empires économiques, qui, bien souvent bénéficient d'échappatoires fiscales, nous finissons par empêcher la prise d'importantes décisions en matière de gestion par les personnes au haut de la pyramide. Ceux qui occupent le sommet de la pyramide savent sans doute comment profiter des échappatoires fiscales. Ils savent aussi peut-être comment gagner une bataille fictive à la Bourse. Mais ils ne savent pas trop bien comment exploiter la mine dont ils sont devenus propriétaires; ou bien ils connaissent très mal la nature des activités d'une société forestière comme la MacMillan Bloedel. C'est dommage qu'il soit désormais possible de gérer, sans en connaître les activités, une entreprise qui a été acquise par une société de portefeuille laquelle n'a aucune expérience des activités des sociétés qu'elle contrôle.

Je m'inquiète également de la concentration survenue dans bien d'autres de nos secteurs d'activité. Pour accroître la concurrence, le gouvernement actuel et le gouvernement libéral précédent avaient songé à la déréglementation. Je vais prendre comme exemple les sociétés aériennes. Pendant que nous parlons de déréglementation, l'une d'elles s'efforce d'acquérir d'autres sociétés aériennes. C'est ainsi que le Canadien pacifique a acquis Eastern Provincial. Elle essaie maintenant de s'approprier Nordair. Alors que nous songeons à déréglementer pour favoriser davantage la concurrence, nous favorisons par la même occasion la concentration des entreprises. Les décisions prises par le Canadien pacifique ne seront certainement pas de nature à favoriser la concurrence entre sociétés.

Étant donné que la concentration élimine ou du moins limite la concurrence, et parce que la gestion de nos industries souffrira de la mainmise de ces groupes, nous devrions nous préoccuper de ce qui se passe sous nos yeux.

Ce qui se passe depuis quelques mois voire quelques années, soulève également d'autres inquiétudes. Et cela a trait justement aux questions dont nous discutons aujourd'hui. Je veux parler d'entreprises non financières qui acquièrent des institutions financières. Aux termes de la loi que nous étudions, il sera fort possible à la société Imasco d'acquérir Canada Trust, et de procéder ensuite à des opérations intéressées. Autrement dit, elle pourra emprunter auprès de sa propre société de fiducie pour servir ses propres intérêts au lieu de ceux des déposants de Canada Trust. Nous avons entendu le ministre et d'autres également réfuter cette hypothèse en affirmant que ce n'est pas le genre d'acquisition ou de concentration qui doit nous préoccuper. Tout au plus, nous aurons peut-être à adapter nos règlements. On nous a dit qu'il nous fallait de meilleurs règlements pour nous assurer qu'Imasco ou tout autre groupe de personnes contrôlant une institution financière, compagnie de fiducie ou banque, exerce les pouvoirs que leur confère leur propriété dans l'intérêt du public et dans l'intérêt des déposants.

Peut-être est-il aussi vrai que si nous avions une réglementation satisfaisante de nos banques et de nos organismes financiers tels que les compagnies de fiducie, nous n'aurions pas à nous préoccuper des questions de propriété. Les deux faillites bancaires de l'an dernier nous montrent toutefois qu'en matière de contrôle efficace et de surveillance grâce à ces réglementations, nous ne sommes pas prêts. Entre autres raisons de ces faillites bancaires, on a signalé de nombreux prêts douteux consentis à des personnes détenant une part de propriété des deux banques. Ce sont là des choses préoccupantes. Si les règlements et une application satisfaisante de ces règlements suffisaient à régler nos problèmes, c'est ce qui se serait passé l'an dernier et ces deux banques n'auraient pas sombré. Le contribuable canadien n'en serait pas aujourd'hui à devoir payer des millions et des millions de dollars aux gens qui avaient déposé de l'argent dans ces banques.

• (1710)

Ceux qui prétendent que la réglementation gouvernementale résoudra nos problèmes auraient sans doute raison dans un monde idéal. Dans un monde idéal, le gouvernement conservateur et le précédent gouvernement libéral seraient intervenus pour mettre en place le genre de réglementation dont nous avons besoin et garantir la présence de groupes de surveillance disposant du financement nécessaire pour faire appliquer la réglementation.

Nous avons aussi appris à la suite des enquêtes sur les banques que l'inspecteur général des banques avait cherché à obtenir du personnel supplémentaire l'an dernier pour surveiller les banques qui ont coulé, mais qu'il n'avait pas pu obtenir les crédits nécessaires du gouvernement fédéral. Les conservateurs qui étaient au pouvoir l'an dernier et les libéraux qui y étaient l'année précédente lui avaient refusé les crédits nécessaires pour disposer du personnel voulu pour réglementer ces banques. S'il l'avait eu, peut-être ces faillites n'auraient-elles pas eu lieu. Nous n'avons pas dépensé l'argent nécessaire à ce moment-là, mais nous dépensons maintenant des centaines de millions de dollars parce que le gouvernement n'a pas voulu à l'époque débloquer les crédits nécessaires à la surveillance de ces banques.

La ministre chargée de ce projet de loi nous a dit que les règlements résoudraient tous les problèmes, que nous n'avions pas à nous inquiéter de la concentration de la propriété commerciale ou des opérations intéressées auxquelles pourraient se livrer des établissements financiers par l'entremise de leurs établissements non financiers. C'est à se demander si elle a complètement oublié ce qui s'est passé l'an dernier alors que deux banques ont fait faillite faute de règlements adéquats et de surveillance. Je conviens que des règlements nous seraient d'un grand secours et que des mesures de surveillance dans l'application de ces règlements protégeraient davantage les investisseurs. Mais il n'y a pas que les transactions internes qui devraient nous préoccuper. Il faut songer aussi aux décisions économiques qui seront prises.

J'ai dit tout à l'heure que la concentration de la propriété m'inquiétait. Nous devons évidemment nous en préoccuper dans les industries minières, forestières et pharmaceutiques, mais bien plus encore au sein de nos institutions financières. C'est dire que nous n'avons guère été étonnés d'apprendre que non seulement Canada Trust, mais aussi un certain nombre de sociétés fiduciaires et hypothécaires tomberaient sous la coupe d'Imasco. Ainsi, Imasco aura la mainmise sur certaines institutions financières qui appartiennent à Genstar actuellement.

Il n'existe aucun mécanisme au Canada nous donnant voix au chapitre sur les décisions de la société Imasco, mécanisme qui assurerait que les fonds de Canada Trust seront prêtés de façon à servir les véritables intérêts économiques de notre pays. C'est bien assez que certaines petites banques et sociétés de fiducie prennent des décisions indépendantes qui ne sont pas toujours dans le meilleur intérêt des Canadiens. Le fait que de nombreux joueurs participent à la partie contribue à protéger les petites entreprises qui tiennent à offrir des prêts. Cependant, si nous autorisions la concentration de la propriété, les petits entrepreneurs auraient bien du mal à obtenir de leurs institutions locales les arrangements financiers qu'ils souhaitent. Il n'existerait plus cet éventail d'institutions où ils pourraient s'adresser. Ils devraient forcément s'adresser à un cercle très restreint.

Parce que les banques à l'heure actuelle ne se font pas vraiment concurrence, et parce que la concentration de la propriété des sociétés de fiducie augmente et continuera d'augmenter par suite de cette décision, les petits entrepreneurs, les agriculteurs et les autres citoyens désireux d'emprunter n'ont plus vraiment le choix. Pour toutes ces raisons, nous avons besoin d'un projet de loi qui favorise une véritable concurrence.

Je dois me ranger à l'avis de ceux qui ont déclaré que le projet de loi dont nous sommes saisis ne fait pas le poids. Nous avons besoin de plus de protection que n'en offre ce projet de loi-ci. Quand je songe à cette très importante question, cela m'ennuie de penser qu'au cours des 10 ou 15 dernières années, nous n'avons pas pris le temps voulu de chercher comment contrôler efficacement la concentration de la propriété et assurer la diversité des institutions financières si importante pour le Canada. Des études ont été effectuées, et les comités de la Chambre des communes ont étudié la question de temps à autre, mais les différents gouvernements n'ont pas eu la volonté politique de voir à ce que nous ayons une loi efficace. C'est encore la même chose aujourd'hui.

Nous savons que le projet de loi actuel est du goût de nombreux groupes très puissants de notre pays, car ceux-ci ont participé à sa préparation. Les gens qui ont contribué à la rédaction du projet de loi sont ceux-là même contre lesquels il est censé nous protéger. Le fait que les associations de consommateurs, le mouvement syndical et les organismes agricoles n'ont pas participé à sa rédaction alors qu'y participaient les dirigeants du secteur des affaires nous paraît une raison suffisante pour nous inquiéter de la faiblesse de la mesure à l'étude.

Voilà le genre d'inquiétudes que nous, de notre parti, ainsi que de nombreux Canadiens, éprouvons. Nous savons que c'est notamment à cause de l'avis de gens influents que le Parlement n'a pas adopté de loi satisfaisante sur la concurrence. Des institutions puissantes ont réussi à empêcher la Chambre des communes d'exercer sa volonté politique et d'adopter la loi dont nous avons besoin pour protéger le consommateur, l'agriculteur et notre propre économie.

Nous sommes présentement saisis d'un projet de loi qui a été rédigé dans les salles de conseil d'administration. Les députés des trois partis savent qu'il n'offrira pas la protection nécessaire pour empêcher l'acquisition que mijote la Imasco. Nous savons qu'il n'aurait pas empêché l'acquisition effectuée l'automne dernier par la Genstar, et qu'il n'empêchera probablement pas la prochaine acquisition dont nous entendrons parler dans un mois ou deux.

Pourquoi n'obtenons-nous pas la loi dont nous avons besoin? Pourquoi la ministre d'État aux Finances (Mme McDougall) défend-elle ce projet de loi comme le fait le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Côté) au lieu d'agir pour protéger nos intérêts? Pourquoi ne le font-ils pas? Je me rends compte que mon temps de parole tire à sa fin, monsieur le Président, mais permettez-moi de vous dire qu'ils ne le font pas parce qu'il y a trop de pouvoir exercé par ceux qui occupent des positions de pouvoir. Ils peuvent diriger directement ou par l'intermédiaire de leurs lobbyistes les pensées des hauts fonctionnaires et les actes des ministres, qu'il s'agisse du gouvernement libéral antérieur ou du gouvernement conservateur actuellement au pouvoir. La belle preuve, c'est que nous avons essayé à six reprises de faire adopter une mesure législative sur la concurrence à la Chambre et que nous sommes seulement parvenus à faire adopter un pauvre petit projet de loi jusqu'à présent. Il est temps que les Canadiens se rendent compte que la législation sur la concurrence vise à les protéger. Elle vise à protéger les agriculteurs et les travailleurs. Elle vise à protéger les intérêts des consommateurs, qu'il s'agisse de personnes qui veulent faire affaire avec les banques et les sociétés de fiducie ou de personnes qui veulent acheter des biens comme des médicaments, du bois ou n'importe quel autre produit. Une loi sur la concurrence qui garantit une concurrence suffisante dans notre pays, c'est une loi qui protège les citoyens ordinaires. Ce ne devrait pas être comme maintenant, une loi qui justifie et favorise les conglomérats.

• (1720)

M. Gormley: Monsieur le Président, je voudrais poser une question au député. Il a parlé du besoin de protéger les Canadiens, et il a dit, si je ne m'abuse, que les Canadiens n'avaient pas été suffisamment consultés. L'Association des consommateurs du Canada et la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante ont participé aux consultations. Veut-il dire par là que ce sont des organismes contre lesquels il faut protéger les Canadiens?

M. Murphy: Monsieur le Président, j'admets que le gouvernement a eu des entretiens avec ces organismes. Ce ne sont pas des organismes contre lesquels il faut nous protéger, mais les associations de consommateurs et les autres groupements ne croient pas vraiment qu'il n'y ait pas moyen de faire adopter une mesure plus forte qui protège leurs intérêts et ceux des autres Canadiens.

M. Nunziata: Monsieur le Président, le député conservateur qui vient de poser une question a semblé laisser entendre que l'Association des consommateurs du Canada et la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante avaient participé d'une façon quelconque au processsus consultatif. Je ne veux pas me disputer avec le député pour savoir si ces associations ont été consultées ou non, mais il importe de noter ce que leur participation représentait par rapport à celle de ce qu'on appelle le groupe des cinq, c'est-à-dire la Chambre de commerce du Canada, l'Association des manufacturiers canadiens, le Conseil d'entreprises pour les questions d'intérêt national, les Fabricants canadiens de produits alimentaires et l'Association du barreau canadien. Tout le monde sait que ce groupe des cinq a participé à la rédaction détaillée du projet de loi en recommendant notamment que certains articles soient inclus et même en insistant pour qu'ils le soient. L'Association des consommateurs du Canada et la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante ont certes été consultées, mais simplement à propos de leurs idées générales.

Cela étant dit, je voudrais poser une question au député de Churchill (M. Murphy). D'après lui, le processus consultatif qui a mené à la rédaction du projet de loi C-91 a-t-il été équitable et le gouvernement a-t-il accordé la même importance au point de vue de tous les intéressés? Selon lui, les conseils du groupe des cinq ont-ils eu autant ou plus de poids que ceux des organismes qui représentent les petites entreprises et les consommateurs? J'ai l'impression que ceux qui ont eu le dernier mot ont été les membres du groupe des cinq et ceux qui représentent la grande entreprise au Canada. La mesure à l'étude est de toute évidence orientée davantage vers les entreprises que le projet de loi du gouvernement antérieur. Elle crée plus d'échappatoires pour ceux qui étaient représentés par le groupe des cinq. Le député de Churchill peut-il commenter le processus consultatif?

Ce qu'il a dit à propos de l'objectif de la loi sur la concurrence m'a aussi intéressé. Il a signalé à juste titre que la loi vise à protéger les consommateurs et non pas à permettre aux entreprises de participer à des fusions, à des complots et à des monopoles qui nuisent à la concurrence et aux consommateurs. Selon lui, les consommateurs canadiens, que le député a appelé les Canadiens ordinaires, sont-ils suffisamment bien protégés et le projet de loi à l'étude correspond-il vraiment à l'objectif de la loi sur la concurrence? Comme le critique officiel du parti libéral l'a signalé, même si le projet de loi représente un pas dans la bonne voie, il faudrait néanmoins le modifier et lui donner une orientation différente afin d'accorder la priorité aux consommateurs. Le député peut-il commenter tout cela?

M. Murphy: Je suis évidemment d'accord avec le député et ce dernier convient avec moi que la loi sur la concurrence ne répond pas aux besoins du Canadien moyen ou du consommateur. À mon avis, cette loi devrait être beaucoup plus énergique. Je n'ai pas l'intention de discuter quant à savoir si la loi ou les propositions législatives de l'ancien gouvernement libéral étaient supérieures à la mesure qui nous est présentée. Je souligne simplement que le gouvernement libéral n'a jamais adopté cette loi ce qui montre qu'il ne s'agissait pas vraiment d'une de ses priorités. Même si l'ancien gouvernement a eu quelques difficultés à faire adopter ses mesures, il a été majoritaire pendant plus de 15 ans et il aurait donc eu la possibilité de faire adopter des lois s'il l'avait voulu vraiment. Le fait qu'il n'ait pas adopté de loi énergique et raisonnable sur la concurrence témoigne du manque de volonté politique dont j'ai parlé tout à l'heure.

En ce qui concerne la question générale que le député a soulevée, il y a consultation et consultation. Je voudrais parler de ce qui s'est passé dans le cas des associations de consommateurs et d'autres organismes qui représentent des intérêts moins puissants. Ils ont tenu des réunions. On leur a exposé les grandes lignes du projet de loi. Dans certains cas, ils étaient d'accord avec l'orientation générale de cette mesure. Ils étaient parfois vraiment convaincus que cette loi aurait des effets bénéfiques. Dans d'autres cas, ils ont donné leur accord parce qu'ils ne pensaient pas pouvoir obtenir une meilleure loi sur la concurrence. Comme nous n'avons pas su en adopter une jusqu'ici, les associations de consommateurs acceptent parfois les lois qu'on leur propose en se disant qu'elles n'obtiendront rien de mieux et qu'un gouvernement conservateur n'adoptera jamais de loi sur la concurrence si elles ne commencent pas par accepter une mesure peu énergique comme celle qui nous est présentée. Ces groupes ont été consultés et, dans certains cas, ils étaient d'accord avec la loi. Néanmoins, d'autres groupes n'ont jamais été consultés.

Les syndicats ont-ils été consultés? Les cultivateurs l'ont-ils été vraiment? Les autres groupes de consommateurs ont-ils été consultés eux aussi? Oui, il y a eu une concertation très limitée avec certains de ces groupes, mais comparons un peu l'étendue et l'efficacité de ces consultations avec celles que le gouvernement a tenues avec les cinq grands. Depuis sept ans, j'ai fait partie de suffisamment de comités de la Chambre des communes, comme d'autres députés, j'en suis sûr, pour savoir que nous avons l'habitude de faire comparaître différents groupes. Nous entendons 15 ou 16 témoins à propos d'un projet de loi, mais certains d'entre eux ont beaucoup plus à dire que d'autres. Certains témoins sont là pour l'étude article par article. Certains possèdent les ressources financières voulues pour veiller à ce que la loi soit rédigée comme ils le souhaitent. C'est ce qui s'est passé dans le cas de la loi sur la concurrence que nous étudions aujourd'hui. Bien sûr, on a consulté l'Association des consommateurs et d'autres groupes, mais ceux auxquels le gouvernement a prêté une oreille attentive et qui avaient les moyens de se faire entendre ont réussi à imposer le libellé de ce projet de loi. De ce fait, il est imparfait et ne répond pas aux préoccupations justifiées des Canadiens.

• (1730)

Le président suppléant (M. Charest): Une très brève question supplémentaire du député de York-Sud—Weston (M. Nunziata).

M. Nunziata: Monsieur le Président, après ce que nous a dit le député, je suis sûr que le député de Churchill (M. Murphy) admettera qu'il nous reste encore la possibilité, à l'étape de l'étude au comité, d'entendre les témoignages de l'Association des consommateurs du Canada, de la Fédération des petites entreprises et de l'Association pour la protection du consommateur. Pour le moment, nous en sommes à la deuxième lecture de ce projet de loi.

Puisque cette possibilité existe, le député peut-il nous expliquer pourquoi le Nouveau parti démocratique a déclaré qu'il compte faire obstruction à ce projet de loi, retarder son adoption, même si, malgré tous ses défauts, le projet de loi C-91 est un pas dans la bonne direction et représente un net progrès par rapport à l'actuelle loi relative aux enquêtes sur les coalitions?

Le député de Churchill peut-il, au nom de son parti, dire à la Chambre et aux Canadiens que le Nouveau parti démocratique va faciliter l'audition des témoins, ceux qui représentent les grandes et petites entreprises et les associations de consommateurs, en vue de convaincre le gouvernement, si difficile que ce puisse être, d'adopter certaines recommandations dans l'intérêt des consommateurs?

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député. Reprenons le débat. La parole est au député de The Battlefords—Meadow Lake (M. Gormley).

M. John Gormley (The Battlefords-Meadow Lake): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir dire quelques mots cet après-midi dans la discussion du projet de loi C-91 et de son incidence sur le droit canadien de la concurrence et la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions.

Une législation musclée et efficace de la concurrence est un élément indispensable de la politique économique du gouvernement. La nécessité est critique de mettre à jour notre législation économique. Notre droit actuel est vétuste et dépassé. Les modifications que propose le projet de loi C-91 vont donner aux Canadiens une loi efficace, moderne et applicable dans la pratique, ce qui s'imposait depuis longtemps. Le droit de la concurrence c'est ce qui dicte les règles du jeu. Les Canadiens ont besoin à ce sujet d'une législation qui donne des résultats.

Je commencerai tout d'abord par mettre en évidence certains éléments du projet de loi C-91 et ce qui les concerne. En guise de commentaire, j'aimerais consacrer quelques réflexions aux observations faites par mes honorables collègues de l'opposition.

Certains des éléments de ce projet de loi vont porter sur la concurrence internationale. Ce sujet de la concurrence internationale est mis en valeur d'un bout à l'autre pour aider les entreprises canadiennes à soutenir la concurrence sur les marchés mondiaux.

Pour ce qui est des dispositions juridictionnelles, le nouveau tribunal de la concurrence qui sera créé va faire appel à des compétences du monde judiciaire et du monde des affaires pour juger des fusionnements et des pratiques commerciales anti-concurrentielles. Les pouvoirs d'enquête vont maintenant être mis en oeuvre de façon plus efficace. Les nouveaux pouvoirs d'enquête du directeur des enquêtes et des recherches vont être rendus conformes à la Charte des droits et libertés. Les questions relatives aux fusionnements vont recevoir plus d'attention dans cette législation. Comme on le sait, il a beaucoup été question ces derniers jours et ces dernières semaines de fusionnement, surtout de la part de l'opposition, comme on l'a vu aujourd'hui.

Le tribunal de la concurrence peut bloquer les fusionnements qui réduisent la concurrence de façon sensible. Le commerce international va jouer un grand rôle à cet égard, et la notification préalable est exigée pour les fusionnements importants. Je reviendrai plus en détail là-dessus dans le courant de mon exposé, monsieur le Président, mais je tenais à en passer quelques-unes en vedette.

Pour ce qui est de l'abus de situation dominante, ou ce qu'on appelle le monopole, le tribunal peut faire cesser les pratiques anti-concurrentielles des monopoles. Dans le domaine également de la conspiration, il y a eu un important resserrement à cet égard. Les banques vont maintenant relever de cette loi, tout comme les sociétés de la Couronne.

Pour faire le tour de ces grands sujets, je voudrais brièvement examiner d'un peu plus près plusieurs de ces mesures. Il y a 60 ans que la loi sur la concurrence a été modifiée pour la dernière fois au Canada, et 75 ans que des changements vraiment notables y ont été apportés.

Je voudrais parler de la façon dont les partis d'opposition ont traité de la question jusqu'ici. Je ne suis pas un grand admirateur de l'opposition officielle, mais je dois relever que dans le cas présent, le parti libéral a agi d'une façon raisonnablement sérieuse. On a parlé, au cours du débat d'aujourd'hui, d'«amélioration par rapport au passé». Plusieurs députés de l'opposition officielle ont même dit qu'ils appuieraient le projet de loi à la deuxième lecture, afin de pouvoir l'étudier en détail au comité où, dans l'esprit de la réforme parlementaire, ainsi que tous les députés en conviennent, nous pourrons faire un examen approfondi des dispositions afin que cette mesure, qui promet d'être efficace, conserve ce caractère et soit un instrument utile en matière de concurrence.

Le parti libéral, lorsqu'il était au pouvoir, a déposé pas moins de quatre projets de loi relatifs à la concurrence. Bon nombre de ceux qui ont pris la parole aujourd'hui ont convenu que le projet de loi C-91 allait beaucoup plus loin. Je félicite l'opposition officielle de s'être montrée aussi raisonnable et responsable.

M. Nunziata: Et le NPD?

M. Gormley: On me parle du NPD. Peut-être est-ce parce que la Saskatchewan ne compte que 14 députés sur les 282, mais nous sommes fiers d'élire à la Chambre des députés qui ont, sinon la voix forte, du moins l'esprit solide pour se porter à la défense du mode de vie des habitants de cette province. Malheureusement, il arrive que ces porte-parole de la Saskatchewan soient des néo-démocrates qui continuent à se faire réélire tous les quatre ans.

M. Epp (Thunder Bay-Nipigon): Parlez-moi de concurrence.

M. Gormley: Il s'agit peut-être bien de concurrence, ainsi que me le signale un député néo-démocrate. Il faudrait s'attarder à certains propos tenus aujourd'hui par des néo-démocrates.

Mon collègue, le député de Yorkton-Melville (M. Nystrom), qui siège à la Chambre depuis beaucoup plus longtemps que moi, a parlé de la participation de petites localités de la Saskatchewan, de petits entrepreneurs et de leur façon de gagner leur vie. Il dit que c'est là un élément de concurrence.

Je reviendrai là-dessus, monsieur le Président, mais à propos de participation à l'élaboration de ce projet de loi, je signale au député qu'elle est notamment le fait de la Chambre de commerce du Canada, qui se compose de nombreuses petites sections, comme la Chambre de commerce de The Battlefords, et qui reflète l'opinion de petits détaillants du secteur agricole et de petites entreprises qui assurent des services aux agriculteurs et au secteur pétrolier. Des membres de la Chambre de commerce de The Battlefords se sont hissés à la tête de la Chambre de commerce de la Saskatchewan. Nous savons, bien sûr, nous faire entendre à l'échelle nationale également. Des groupes comme la Fédération des entreprises indépendantes et l'Association des consommateurs canadiens ont aussi eu leur mot à dire. Je m'élève contre les propos du député de Yorkton-Melville selon lesquels nous aurions tenu à l'écart, pour la mise au point du projet de loi sur la concurrence, les gens des petites municipalités, les petits entrepreneurs de secteurs moins en évidence de l'économie canadienne.

Une autre vieille habitude du Nouveau parti démocratique est ce que j'appellerais le dénigrement du monde des affaires. Nous avons entendu, hier et aujourd'hui, des membres du NPD qui n'arrêtaient pas de parler des cinq grands, je crois que c'est comme cela qu'ils les appellent, comme si c'étaient les mauvais génies des entreprises canadiennes. Si on étudie plus à fond les mesures prévues dans le projet de loi C-91, comme nous le ferons au comité et à la Chambre, nous verrons que la loi de la concurrence, dans ses principes mêmes, doit d'abord viser à instaurer le climat dans lequel nous voulons que les entreprises évoluent au Canada.

Ce matin, un néo-démocrate déclarait, à propos du tribunal proposé, que l'État devrait avoir le pouvoir d'examiner les transactions et de vérifier si elles sont profitables ou si elles garantissent la création d'emplois. D'après lui, le tribunal devrait avoir le droit d'interdire ce genre d'opérations et de transactions. Cette conclusion est basée sur la prémisse que les transactions des entreprises et la conduite des affaires au Canada doivent être encadrées, dès le départ, par la réglementation de l'État. Il est évident qu'une loi de la concurrence raisonnable devrait commencer par la prémisse que nous sommes dans une économie de marché. Nous avons de grandes et de petites entreprises qui font des affaires et, à l'intérieur de limites ou de contraintes, la loi de la concurrence est conçue comme une mesure efficace de protection pour les consommateurs, protection assurée par le projet de loi C-91.

• (1740)

La disposition traitant des prises de contrôle et des fusions, dont on a beaucoup parlé en raison des événements récents, a souvent été négligée par les députés néo-démocrates qui avaient intérêt à oublier que le projet de loi actuel porte sur tous les aspects de la concurrence. Il traite évidemment des fusions mais, comme un membre de mon parti l'a dit aujourd'hui, si on étudie le projet de loi C-103, qui vient d'être déposé, en tenant compte du projet de loi C-91, on peut voir comment le gouvernement est capable d'aborder une question comme celle de la prise de contrôle Imasco-Genstar dont on a si longuement débattu ici même.

Abordons maintenant plus en détail certaines des dispositions du projet de loi C-91. Je voudrais dire pourquoi je considère qu'il s'agit de mesures bonnes, opportunes et efficaces. Tout projet de fusion ou d'acquisition de compagnies dont les actifs représentent ensemble plus de 500 millions de dollars ou toute acquisition d'au moins 35 millions de dollars devront faire l'objet d'un préavis. Si le directeur des enquêtes sur les coalitions estime que telle ou telle fusion pourrait restreindre la concurrence, il soumettra le projet en question au tribunal aux fins d'adjudication. Une fois que le tribunal aura statué, la société concernée pourra interjeter appel auprès de la Cour fédérale au besoin. Ainsi, c'est la première fois qu'on reconnaît l'existence de la concurrence à l'échelle internationale et qu'on lui accorde autant d'importance. Le projet de loi à l'étude reconnaît aussi que la concentration de la propriété est nécessaire dans certains cas afin de permettre à notre industrie de mieux soutenir la concurrence internationale pour le plus grand bien de nos consommateurs et de nos entreprises.

M. Epp (Thunder Bay-Nipigon): Un prétexte commode pour exercer un monopole national.

M. Gormley: Monsieur le Président, je viens d'entendre un néo-démocrate nous dire que c'est «un prétexte commode pour exercer un monopole national». Ce n'est guère étonnant d'entendre pareille réflexion dans la bouche de gens qui nous infligeraient une économie d'État. Je rappelle encore une fois mes racines en Saskatchewan. Question de concurrence et d'importance des investissements à terme au Canada, il n'y a qu'à songer à la nationalisation des mines de potasse par le NPD en Saskatchewan.

Un certain monsieur voudrait bien devenir premier ministre de la Saskatchewan, mais c'est sans espoir. Le chef du NPD prétend que si le NPD est réélu, une lointaine probabilité, il redonnera à l'État toutes les sociétés privatisées ou créées par la politique des conservateurs au nom des habitants de cette province. Voilà une attitude qui explique d'emblée les commentaires du député. Mais je ne me laisserai plus distraire, monsieur le Président, car il y a encore des choses à dire sur le projet de loi C-91.

Une procédure au civil remplacera la procédure pénale pour lutter contre les mesures anticoncurrentielles. On sait maintenant qu'il est pratiquement impossible d'ouvrir des enquêtes au criminel dans ce domaine-là. Nous en avons eu la preuve avec la Loi des enquêtes sur les coalitions. Les nouvelles modalités proposées assureront un nouveau cadre judiciaire au tribunal. C'est donc un élément tout à fait contraire à ce qui existe dans la loi actuelle.

On s'est demandé si ce projet de loi serait profitable aux consommateurs. Il saute aux yeux qu'une loi encadrant la concurrence sera profitable à nos consommateurs en général. Pour être efficaces, de telles lois doivent nous assurer une économie axée sur la concurrence, sur les marchés et, dans une certaine proportion, sur la libre entreprise. Or, une mesure comme celle que nous étudions maintenant avantage les consommateurs puisqu'elle fait baisser les prix tout en leur assurant un meilleur choix de produits et en les protégeant contre les conspirations et les pratiques anticoncurrentielles.

Je voudrais parler brièvement du rôle du tribunal dans ce projet de loi. On l'a comparé à celui qui figurait dans le projet de loi C-29 du gouvernement libéral précédent. La disposition portant sur le recours à un tribunal peut être comparée à la proposition du projet de loi C-29 sur le recours aux tribunaux. Il y a des arguments pour et contre. A notre avis, le tribunal constitue une meilleure façon de procéder. Il s'agit dans une large mesure d'un moyen plus efficace d'évaluer les décisions dont il est saisi.

Un juge de la Cour fédérale du Canada présidera le tribunal. Celui-ci sera composé de quatre juristes. Suivant la recommandation du ministre de la Consommation et des Corporations (M. Côté), le gouverneur en conseil nommera huit membres qui ne seront pas juristes. Les nominations seront approuvées par une commission consultative réglementaire composée de personnes compétentes dans l'industrie, le commerce et les affaires publiques y compris des représentants des grandes et des petites entreprises, des associations de consommateurs et du salariat.

On a demandé à maintes reprises au cours du débat d'aujourd'hui qui avaient participé à l'élaboration du projet de loi C-91. Cette question a été posée plus particulièrement par des députés noé-démocrates qui s'indignent contre les grandes enteprises malfaisantes, car c'est ainsi qu'ils voient le régime de la libre entreprise au Canada. Je voudrais énumérer certains organismes parmi la centaine qui ont été consultés. On y retrouve la Chambre de commerce, l'Association des consommateurs, le Conseil d'entreprises pour les questions d'intérêt national, l'Association des manufacturiers, l'Association du Barreau, les Fabricants canadiens de produits alimentaires, la Canadian Federation of Independent Petroleum Marketers et la Petroleum Marketers Association of Canada.

Il serait utile, je crois, de consigner au compte rendu l'avis de l'Association des consommateurs du Canada là-dessus. J'ai ici un communiqué daté du 17 décembre 1985, le jour même où le projet de loi a été déposé. L'Association des consommateurs du Canada dit:

La nouvelle loi sur la concurrence présentée aujourd'hui par le ministre de la Consommation Michel Côté promet de réels progrès pour les consommateurs et une grande amélioration par rapport à la loi existante . . .

Recommandant instamment . . .

Je souligne les mots «recommandant instamment» monsieur le Président.

. . . que le projet de loi obtienne la priorité, le président du comité des questions économiques de l'ACC, Robert Kerton, a déclaré qu'il aidera à créer un marché où les fournisseurs de biens et services devront être novateurs et compétitifs pour répondre aux besoins des consommateurs s'ils veulent prospérer.

Voici la suite du communiqué:

Il devrait aussi aider à empêcher les fusionnements inutiles qui réduisent la concurrence et concentrent le pouvoir économique entre les mains d'un nombre sans cesse décroissant de personnes sans garantir aux consommateurs des prix moins élevés, plus de variété ou une meilleure qualité de produits.

M. Kerton a signalé plusieurs des dispositions positives du nouveau projet de loi, dont un certain nombre avaient été demandées par l'ACC:

Les fusionnements de sociétés et les monopoles seront assujetis au droit civil et non plus au droit pénal, donc ils seront plus facilement contrôlables.

Un nouveau tribunal non assujetti au cabinet va trancher les questions non criminelles, et les groupes de consommateurs vont avoir leur mot à dire dans la nomination des membres du tribunal.

Les dispositions relatives aux fusionnements vont être renforcées.

Les sociétés d'État vont être comprises dans la loi . . .

Les dispositions relatives au complot vont être renforcées . . .

Les dispositions relatives au monopole vont être renforcées . . .

L'ACC va appuyer ces modifications sans restriction . . .

J'aimerais dire quelque chose au sujet des sociétés d'État. L'histoire prouve qu'elles n'ont jamais été touchées par la loi sur la concurrence, surtout dans les cas de concurrence déloyale, ou ce qu'on appelle ouvertement les «cartels». Nous nous souvenons tous du cas d'Eldorado: on avait décidé qu'une société d'État ne pouvait pas être poursuivie aux termes de la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions au même titre qu'une société privée. Dans le cas de l'Eldorado, on avait prescrit l'immunité des sociétés d'État, dans la mesure où elles agissaient conformément à leur mandat. En toute équité, une société d'État active dans le secteur commercial devrait être astreinte aux mêmes règles de conduite qu'une société privée. Cela est prévu dans le projet de loi et constitue en soi un jalon dans notre législation.

● (1750)

Pour en revenir à ma province de la Saskatchewan, nous avons là-bas une profusion de sociétés de la Couronne. Beaucoup d'entre elles sont des monopoles de services publics qui sont censés, selon un point de vue très conservateur, offrir un meilleur service parce qu'elles sont des entreprises d'État. C'est manifestement là une notion conservatrice si l'on considère la collectivité dans le sens que nous le prenons tous théoriquement comme se préoccupant de satisfaire aux besoins de tous. Toutefois, en Saskatchewan, où nous avons eu un gouvernement socialiste pendant quarante ans, beaucoup de sociétés de la Couronne entrent en concurrence directe avec des entreprises privées et cela, de façon très contestable, à mon avis. Je trouve donc très encourageant que les sociétés provinciales de la Couronne soient visées par ce projet de loi tout autant que leurs homologues fédérales et qu'elles ne soient pas non plus autorisées à se lancer dans des activités anti-concurrentielles.

Il y aurait évidemment encore beaucoup à dire au sujet de ce projet de loi, mais je dois m'arrêter là et vous remercier, la Chambre et vous, pour m'avoir permis de prendre la parole à l'appui du projet de loi C-91.

Le président suppléant (M. Charest): Questions ou observations.

M. Epp (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, je voudrais me permettre quelques observations sur l'allocution que le député vient de prononcer et sur celle que mon ami, le député de Churchill, a prononcée tantôt. Le député de The Battlefords—Meadow Lake (M. Gormley) se croit toujours en pleine bataille idéologique. Il prend la défense de la libre entreprise contre les affreux socialistes. L'un des problèmes très réels auquels nous, néo-démocrates, devons faire face et avec lequel nos prédécesseurs du PSD ont été aux prises dès la création de ce mouvement, au début des années 20, c'est que lorsque le pouvoir économique est concentré dans quelques mains, il est impossible de revenir au genre d'économie de concurrence en laquelle le député croit. La seule solution, c'est la nationalisation. S'il est impossible de réglementer efficacement les monopoles naturels, que reste-t-il à faire sinon établir une entreprise publique et compter que le gouvernement du jour soit sensible aux besoins des consommateurs et veille à ce que ces entreprises publiques fonctionnent de façon responsable? Je ne suis pas tout à fait prêt à aller aussi loin aujourd'hui. Je ne tiens pas à voir nationaliser les sociétés qui sont dirigées par les neufs groupes familiaux parce que cela constituerait une concentration de pouvoir incroyable. Si ces sociétés tombaient entre les mains de quelques fonctionnaires, le pouvoir ne serait-il pas alors très concentré? C'est précisément à cause de ce problème que nous voulons une loi sur la concurrence qui soit efficace.

Hier, j'ai écouté avec intérêt le critique de l'opposition officielle citer Adam Smith à propos de la concurrence. En fait, il a cité un de mes passages favoris qui est rarement pris au sérieux. J'invite mes collègues de la majorité à prendre très, très sérieusement cette remarque d'Adam Smith, faite il y a plus de 200 ans:

Les gens de même métier se réunissent rarement, même pour se divertir, sans que la conversation n'aboutisse à une conspiration contre le public, ou à quelque manigance visant à hausser les prix.

Adam Smith était tellement convaincu que les hommes d'affaires se réuniraient pour travailler contre le bien commun, qu'il ne voulait même pas d'un registre municipal des entreprises, pour éviter que quelqu'un ne vienne le consulter en se disant: «Ah! voilà les gens qui font la même chose que moi». Adam Smith voulait un monde où la concurrence existerait réellement. Il n'est pas nécessaire que les députés de la majorité soient bien ferrés en matière économique pour se rendre compte que dans un tel environnement concurrentiel les profits fondent comme neige au soleil. Les prix se rapprochent des coûts de production. Les profits, que nos collègues défendent si ardemment sont, en un sens . . .

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre, s'il vous plaît. Le député de York-Est (M. Redway) pour un rappel au Règlement.

M. Redway: Monsieur le Président, si je ne m'abuse, les questions et observations devraient être courtes. Il ne s'agit pas d'un autre discours. Le député pourra en faire un à un autre moment.

M. Rossi: Vous avez fait la même chose, hier.

M. Redway: Qui, moi?

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre. Je pense avoir fait signe au député que le moment de poser sa question était venu.

M. Epp (Thunder-Bay—Nipigon): Monsieur le Président, je voudrais ensuite parler brièvement du fait que, dans le Canada d'aujourd'hui, où la concentration du pouvoir économique est aussi forte que nous le savons, nous risquons très sérieusement de recréer la société qui, à l'époque de nos ancêtres en Angleterre, critiquait l'Allemagne impériale et le Japon. Les pouvoirs politiques et économiques au Canada sont gravement compromis . . .

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre, s'il vous plaît. Je regrette d'interrompre le député. Je donne la parole au député de The Battlefords—Meadow Lake (M. Gormley).

M. Gormley: Je suis absolument ravi de pouvoir discuter des théories d'Adam Smith à 17 h 57. Je voudrais qu'on me permette de reprendre la parole une autre fois. Qu'on y discute aussi d'Edmund Burke et nous aurons un excellent débat.

En fait d'idéologie la PSD, le mouvement agraire populaire des Prairies, n'a rien à voir avec le NPD. Cela, nous le savons tous, surtout ceux qui ont été élevés en Saskatchewan.

M. Nunziata: Monsieur le Président, dans précisément trois minutes, on diffusera sur toutes les ondes de notre fuseau horaire les informations de dix-huit heures. L'un des principaux sujets dont il sera traité ce soir sera le fusionnement d'Imasco et de Genstar. Ce projet de loi, le C-91, réglera dans une certaine mesure les problèmes soulevés par cette affaire. Le député a de toute évidence longuement examiné la mesure et je voudrais l'interroger au sujet de ses effets rétroactifs. J'ai posé précisément la même question au secrétaire parlementaire et il n'a pas été en mesure de me répondre; voilà pourquoi je voudrais demander au député si la mesure à l'étude aura des répercussions sur l'affaire Hiram Walker-Gulf. Dans la négative, cette mesure devrait-elle à son avis avoir un effet rétroactif afin de nous assurer que cette transaction particulière sera convenablement examinée et que l'on vérifiera si elle est favorable ou non aux intérêts des Canadiens? Je suis sûr que tous ceux qui sont sur le point d'écouter les informations de 18 heures seront fort préoccupés par toute la question des fusionnements. Je vois que le député reçoit ses instructions du secrétaire parlementaire. Je pense qu'il est sur le point de répondre à la question.

M. Gormley: Monsieur le Président, je voulais demander au secrétaire parlementaire s'il fallait inviter le député à répéter sa question, mais je crois en avoir compris l'essentiel. Je voudrais signaler au député que s'il assiste à la période des questions tous les jours, il devrait prendre note de ce qui s'est passé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques dont on a beaucoup parlé et des recommandations qu'il a présentées sur le projet de loi déposé hier.

Le président suppléant (M. Charest): À l'ordre, s'il vous plaît.

M. Nunziata: Nous sommes prêts pour le bulletin de nouvelles de 18 heures.

• (1800)

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 66 du Règlement

LES PÉNITENCIERS—LA RECOMMANDATION DE SUPPRIMER LA LIBÉRATION SOUS SURVEILLANCE OBLIGATOIRE

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, il y a 14 mois environ, le soir du 30 janvier 1985, un certain Leander Chesterfield Savoury, connu de ses amis sous le sobriquet de «Pappa Lea», est entré dans une station libre-service Esso située dans la rue Jane, au sud de la route 401 à North York, dans la région de Toronto. Il a alors menacé le préposé avec un fusil à canon scié. Durant cette attaque à main armée, il a tiré trois coups. Alors qu'il quittait la station-service, Savoury a été interpellé par des membres de la police de la région métropolitaine de Toronto, de la brigade contre les attaques à main armée et de la brigade de renseignements. Ils se sont identifiés et ont demandé à Savoury de jeter son arme. Ce dernier a alors pointé son arme dans leur direction. Ils ont riposté, et Savoury a été tué.

Récemment, on a procédé à une enquête du coroner sur la mort de Leander Chesterfield Savoury. On a découvert alors qu'au moment de son décès, il était sous surveillance obligatoire après avoir été libéré de prison. Il avait 21 ans. Il était sans domicile. Il avait été condamné pour la première fois par un tribunal pour adultes pour possession illégale d'arme, à l'âge de 16 ans.

Les témoignages lors de cette enquête ont montré que Savoury avait été libéré sous surveillance obligatoire en octobre 1984, et que jusqu'au 30 janvier 1985, date où il a été tué par la police, soit trois mois seulement environ, il avait été en rapport avec son agent des libérations conditionnelles à trois reprises, une fois en personne et deux fois au téléphone.

Les témoignages ont également montré qu'il était le principal suspect dans le cas de huit autres vols dans la région métropolitaine de Toronto, au cours du mois de janvier 1985. À une occasion, le pompiste avait été tué par le voleur avec un fusil à canon scié, le même genre d'arme que Savoury a utilisé la nuit de sa mort.

Est-il surprenant alors que lorsqu'ils ont été mis au courant des faits il y a quelques semaines, les membres du jury aient déclaré que, selon eux, la surveillance obligatoire sous laquelle Savoury était placé au moment de sa mort, était tout à fait inadéquate? Faut-il s'étonner que les membres d'un jury de coroner aient affirmé que ce cas-là n'était pas un incident isolé. Cela arrive souvent quand il y a libération sous surveillance obligatoire. Faut-il s'étonner que le jury ait recommandé que les méthodes de surveillance obligatoire pour les délinquants dangereux soient revues et sensiblement modifiées? Faut-il s'étonner que le jury ait invité la Chambre, le Parlement à voter sans délai le projet de loi C-67?

• (1805)

Depuis quelque temps, le bill C-67 attend la troisième lecture. Cette mesure permettra à la Commission des libérations conditionnelles de refuser la libération de délinquants dangereux. Compte tenu de tous ces incidents, faut-il s'étonner que le public ait perdu confiance dans notre système de justice criminelle? Un certain nombre d'entre nous estiment que toute peine d'emprisonnement prononcée par un juge devrait être prise au sérieux. Elle ne devrait jamais être abrégée d'aucune manière. Même la Commission de réforme du droit est de cet avis. Tout au moins, quand un juge impose une peine, l'intéressé ne devrait pas être libéré après en avoir accompli les deux tiers seulement. Dans le cas d'un délinquant dangereux, la Commission des libérations conditionnelles devrait pouvoir exiger que cette personne reste en prison pour toute la durée de sa peine. C'est le genre de mesure que l'on a prévue dans le projet de loi C-67.

Le comité a présenté son rapport à la Chambre le 1er février dernier. La mesure a donc franchi la première et la deuxième lectures ainsi qu'un examen complet au comité. Le comité a fait diligence afin de pouvoir présenter son rapport au début de février. Cependant, rien n'a bougé depuis. J'espère que ce soir le secrétaire parlementaire nous dira quand le gouvernement songe à procéder à la troisième lecture. Il faut adopter ce projet de loi afin que les Canadiens puissent retrouver la confiance qu'ils avaient dans notre système de justice criminelle.

M. Gordon Towers (secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je comprends les préoccupations du député de York-Est (M. Redway) et j'admires ses efforts pour améliorer les services correctionnels au Canada. Permettez-moi de répondre aux propos que le député a tenus le 24 mars et aujourd'hui même. Il a rappelé le verdict d'un jury de coroner à propos du décès de Leander Savoury. Ce dernier, qui faisait l'objet d'une surveillance obligatoire, a été abattu au moment où il menaçait de son arme un préposé à un kiosque à l'occasion d'un vol. Le jury a constaté que les deux policiers concernés n'étaient pas à blâmer et que M. Savoury était le seul responsable de sa mort.

Je pense qu'il existe une certaine confusion dans l'esprit du public au sujet de la surveillance obligatoire. Je me permettrai d'apporter quelques précisions. Je ne pense pas que les Canadiens souhaitent actuellement la suppression pure et simple de la surveillance obligatoire des délinquants condamnés à des peines de pénitencier. La surveillance obligatoire est un complément de protection de la société quand on libère ces individus, et c'est le cas de la grande majorité des détenus des pénitenciers.

Avant 1970, on libérait les détenus qui avaient purgé les deux tiers de leur peine et gagné une remise de peine souvent qualifiée de «prime de bonne conduite». On les relâchait sans aucune surveillance exactement comme s'ils étaient arrivés au terme de la peine infligée par le tribunal. En 1970, la Loi sur la libération conditionnelle des détenus a été modifiée afin d'imposer aux détenus libérés à la suite d'une remise de peine une surveillance jusqu'au dernier jour de leur peine. L'explication de cette décision était que les détenus qui n'avaient pas été considérés comme offrant suffisamment de garanties pour bénéficier d'une libération conditionnelle avaient encore plus besoin de surveillance que ceux qui bénéficiaient d'une telle libération.

Depuis 1970, toute personne condamnée à une peine de prison subit une forme quelconque de contrôle jusqu'au dernier jour de sa sentence. Avant de décider d'abolir la surveillance obligatoire, nous devons nous demander s'il est préférable de supprimer complètement la surveillance durant cette transition critique. Certains Canadiens souhaitent abolir complètement la remise de peine de façon à empêcher les détenus de gagner des réductions de temps pour bonne conduite pendant leur incarcération. Certains veulent même supprimer complètement la libération conditionnelle de sorte qu'une sentence de cinq ans soit purgée pendant cinq ans complets, quelles que soient les circonstances. Souhaitons-nous réellement avoir un régime aussi strict au Canada, un régime qui reviendrait en fait à allonger du tiers les durées d'emprisonnement?

Certains des États américains qui avaient opté pour des «sanctions fermes» comme on les appelle, reviennent maintenant à un régime plus souple en raison des conséquences pratiques et psychologiques désastreuses de cette méthode. Cela provoquerait un engorgement de nos prisons. Je me hâte de préciser qu'il ne faudrait pas accorder de libération conditionnelle à des criminels dangereux.

• (1810)

Il y a au ministère du solliciteur général un comité de révision du droit correctionnel qui a pour mandat d'étudier le régime des remises de peine et des libérations. Ce sont des questions très complexes qui exigent avant tout un éclaircissement des valeurs que nous accordons en tant que Canadiens aux notions de sanction et de réadaptation. Ce comité présentera son rapport dans un an. J'espère que de cette étude se dégagera un mandat juridique plus clair du régime correctionnel.

En réponse à la question du député, je m'empresse de dire que le projet de loi C-67 devrait être adopté très rapidement. Il ne devrait pas être retardé par l'opposition à l'autre endroit, je veux dire par les libéraux, ou par le Nouveau parti démocratique à la Chambre des communes, ce qu'ils menacent de faire. Si ce projet de loi avait été adopté, peut-être M. Savoury n'aurait-il pas été libéré. Quelques jours avant la libération de cet homme, qui était automatique en vertu de la loi actuelle, la Commission des libérations conditionnelles avait signalé par écrit au Service correctionnel du Canada qu'il s'agissait à son avis d'une «dangereuse mise en liberté».

La solution n'est pas de supprimer à l'avenir la surveillance obligatoire, mais de recourir de façon plus souple au jugement de la Commission des libérations conditionnelles sur la libération de délinquants. Il faudrait empêcher les criminels dangereux d'être libérés avant d'avoir purgé la totalité de leur peine. J'espère que le projet de loi C-67 sera soumis à la Chambre très prochainement.

L'ENVIRONNEMENT—LES PLUIES ACIDES A) LES ÉMISSIONS DES ETATS-UNIS B) LES ENTRETIENS DU PREMIER MINISTRE AVEC LE PRÉSIDENT DES ETATS-UNIS.

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Le 19 mars dernier, monsieur le Président, le ministre de l'Environnement (M. McMillan) a déclaré ce qui suit à la Chambre:

> Le premier ministre a obtenu d'excellents résultats au nom des Canadiens ... et le député devrait se joindre à tous les Canadiens pour se réjouir de cet important progrès.

Le ministre parlait alors des pluies acides et du dernier sommet.

Comparons donc un peu cet important progrès avec l'inquiétude que le président Reagan a exprimée à la Chambre le 11 mars 1981, il y a cinq ans, à propos de la pollution transfrontalière. A cette occasion, il a déclaré ce qui suit:

> Nous souhaitons continuer à travailler en collaboration pour comprendre et venir à bout de la pollution atmosphérique et marine qui, elle, ne respecte aucune frontière.

La position du président Reagan à l'époque était plus avancée que celle qu'il a adoptée lors du dernier sommet de 1986.

Par ailleurs, dans leur rapport, les envoyés spéciaux ne recommandent même pas de réduire les émissions de soufre d'un seul milligramme. Cependant, à la page 29 de leur rapport, ils expriment le voeu que le programme pilote aboutira très bientôt à une réduction des émissions en provenance des États-Unis qui polluent l'environnement canadien.

Maintenant que nous avons mis tous nos espoirs dans ce programme pilote, examinons de plus près la page 29 du rapport. Nous y voyons que le gouvernement devrait contribuer quelque 2.5 milliards de dollars au financement de projets que le secteur lui aurait recommandés et pour lesquels il serait prêt à contribuer un montant égal. Par conséquent, le programme auquel le Canada a adhéré demeurera lettre morte si les pollueurs qui se sont toujours opposés à tout effort de contrôle ne contribuent pas à financer des projets dans le cadre du programme pilote. C'est là-dessus que se fonde le ministre pour espérer une réduction prochaine des émisssions de dioxyde de soufre.

Tout au moins, nous aurions pu espérer que le rapport des envoyés spéciaux ou l'engagement du président Reagan prévoirait une formule pour la négociation d'un traité sur la salubrité de l'air, comme le proposait la lettre d'intention de 1980. Le ministre nous a invités à nous reporter à la page 4 du rapport des envoyés. En effet, on y parle de la nécessité d'un accord bilatéral. Cependant, cela ne constitue pas une recommandation mais figure en quelque sorte comme un renseignement. Dans leur rapport, les envoyés spéciaux n'insistent nulle part sur la nécessité d'une démarche ou d'une procédure en vue de négocier un accord bilatéral sur la salubrité de l'air. À cet égard, on ne réussit même pas à en revenir à la position adoptée en août 1980.

• (1815)

Compte tenu de tout cela, je poserais la question suivante au ministre par l'intermédiaire du secrétaire parlementaire: s'agit-il vraiment d'un important progrès, comme il l'a décrit à la Chambre, ou ne s'agit-il pas plutôt, comme le premier ministre (M. Mulroney) l'a décrit lui-même dans le *Globe and Mail* du 2 mars 1986, d'un progrès pas si important que ça?

Nous venons de voir le ministre de l'Environnement faire à la télévision une nouvelle déclaration dimanche au cours de l'émission *Question Period*. Voici ce qu'il y disait:

> Il faudra nous fixer, tant au Canada qu'aux États-Unis, des objectifs précis de réductions importantes des émissions qui sont cause des pluies acides. Il nous faudra établir des échéanciers pour atteindre ces objectifs, et il faudra nous engager à y consacrer des montants précis. Un autre sommet se tiendra au Canada dans un an, et la question des pluies acides sera de nouveau à l'ordre du jour.

Le ministre a poursuivi en disant qu'au prochain sommet, la discussion portera surtout sur la question des objectifs, des échéanciers et des affectations de fonds. Or le premier ministre aurait déclaré le 22 mars avoir demandé à M. Reagan de réduire les émissions polluantes cause des pluies acides mais être incapable de persuader quelqu'un d'impossible à persuader. Voilà un propos passablement réaliste. Pourquoi alors le ministre de l'Environnement prend-il lui-même des engagements alors que le premier ministre, la seule personne à avoir participé aux entretiens, croit le président Reagan impossible à persuader? Le ministre ne fait-il là que susciter de faux espoirs à des fins politiques?

On a beaucoup dit que le gouvernement en serait arrivé à une nouvelle phase des relations canado-américaines sur les pluies acides, mais est-ce vraiment le cas? Si vous vérifiez les faits, monsieur le Président, et il n'y a pas grand temps pour le faire, vous verrez qu'il y a eu beaucoup d'action en plus de la déclaration d'intention d'août 1980; en plus de la déclaration de mars 1981 où le président Reagan a exprimé son intention de continuer à travailler en coopération afin de comprendre et d'enrayer la pollution de l'eau et de l'air qui ne respecte pas les frontières; en plus des négociations officielles engagées conformément aux conditions de la déclaration d'intention de juin 1981; en plus de la formation, en mars 1984, du Club des 30 p. 100 comme initiative internationale tendant à réduire les pluies acides; et en plus des accords de mars 1984 avec les provinces, qui ont été renouvelés en juin 1984. Nous devons cependant examiner ce que le ministre de l'Environnement a dit dimanche sur les mesures de contrôle des émissions qui seront à l'étude au prochain sommet entre le premier ministre et le président Reagan. Il faut, bien sûr, ramener le secrétaire parlementaire et le ministre sur terre à l'aide de faits, mais le secrétaire parlementaire pourrait-il maintenant nous dire au juste quelles sont les réductions des émanations de dioxyde de soufre que prévoient les États-Unis et dont le ministre a parlé à l'émission de télévision, dimanche?

M. G. M. Gurbin (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, la position du gouvernement a toujours été limpide. Nous avons toujours eu pour objectif, tant dans l'action entreprise au Canada que dans l'accord que nous devons conclure avec les États-Unis, de réduire de 50 p. 100 d'ici à 1994 les émanations de dioxyde de soufre qui polluent nos lacs, nos forêts et notre territoire. Le député de Davenport (M. Caccia) le sait pertinemment. Cela n'a jamais été mis en doute. Si le député jette un coup d'oeil sur les autres déclarations du ministre de l'Environnement (M. McMillan) et du premier ministre (M. Mulroney) au sujet de la nécessité de conclure un accord bilatéral avec les États-Unis, il constatera que rien n'a changé à ce propos.

Nous sommes pleinement au courant de la position du gouvernement canadien, mais il s'agit maintenant de savoir si nous allons pouvoir atteindre l'objectif fixé dans les délais prévus et obtenir des résultats concrets grâce à des programmes concrets. Je pense que c'est une question tout à fait légitime. C'est pour cela que le ministre s'est exprimé comme il l'a fait dimanche soir et que le premier ministre n'essaie pas d'inciter qui que ce soit au Canada à croire que tout le travail est fait ou qu'il ne reste pas encore beaucoup à faire.

• (1820)

Il me reste assez de temps pour expliquer comment la situation a changé depuis la visite de M. Reagan en 1981. Le gouvernement antérieur et ses ministres n'avaient rien fait de concret pour réaliser une percée aussi importante que celle-ci, et je suis certain que la plupart des Canadiens raisonnables en conviendront. Outre les réductions réelles que pourraient entraîner l'affectation de fonds et la collaboration entre le Congrès des États-Unis et l'industrie américaine, les deux pays ont maintenant reconnu qu'il s'agit d'un problème bilatéral et qu'il faut donc conclure une entente bilatérale pour s'y attaquer avec succès.

M. Caccia: C'était le cas il y a six ans, en 1980.

M. Gurbin: S'il existait une entente il y a six ans, elle ne donnait pas de résultats. Selon moi, cette entente était inexistante. Il y avait des mots et il y avait les déclarations du député de Davenport, mais rien ne se faisait. Ce n'est ni moi ni le gouvernement actuel qui avons dit que nous avions perdu notre temps ces dernières années. C'est un comité parlementaire qui a signalé que nous avions perdu notre temps alors que nous aurions dû non seulement rectifier la situation au Canada, et le gouvernement s'en occupe maintenant dans le cadre d'ententes avec les provinces, mais aussi conclure les ententes et les accords bilatéraux nécessaires avec le gouvernement des États-Unis. Nous avons perdu un temps précieux pendant cette période de cinq ans. Les choses vont maintenant beaucoup mieux. Nous avons tous bon espoir que le problème sera résolu d'ici quelques années.

LES GARDERIES A) LES CRÉDITS CONSACRÉS AUX SERVICES B) ON DEMANDE DES FONDS SUPPLÉMENTAIRES

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, le 17 mars, j'ai posé au ministre d'État à l'Immigration (M. McLean), qui est également chargé de la situation de la femme, une question concernant les garderies. J'ai demandé si le gouvernement était prêt à accorder des fonds supplémentaires pour les services de garderie comme preuve du sérieux de ses promesses électorales. Malheureusement, comme c'est si souvent le cas, la réponse a été vague. Le ministre a invoqué le fait qu'un groupe de travail parlementaire étudiait la question des garderies pour justifier l'inaction du gouvernement jusqu'à une date indéterminée.

Le fait est que la nécessité d'améliorer considérablement les services de garderie a été maintes fois démontrée. Le gouvernement aurait dû, dans son dernier budget, affecter des fonds aux garderies. S'il le faisait, il montrerait sa bonne foi et nous verrions que le groupe de travail parlementaire sur les garderies signifie vraiment quelque chose. Jusqu'ici, il semble que le gouvernement veuille se servir de ce groupe de travail pour faire traîner les choses et éviter de tenir les engagements qu'il a pris pendant la campagne électorale.

Pour montrer le sérieux de ses intentions, le gouvernement devrait commencer par affecter 300 millions au réseau de garderies. Tel devrait être son intervention immédiate pour faire face à une situation urgente. Au cours des prochains mois, le groupe de travail parlementaire sur les garderies établira un plan en vue de la mise en oeuvre d'un service de garderie universel, mais nous voudrions que le gouvernement donne suite concrètement à ses engagements.

La nécessité d'instaurer un meilleur réseau de garderies subventionnées par l'État a souvent été démontrée. Ces dernières années, au moins une vingtaine d'études ont prouvé la nécessité d'instaurer un réseau de garderies plus vaste et financé par le gouvernement. Le groupe de travail présidé par le Dr Katie Cooke a constaté l'existence d'une grave grave pénurie de garderies au Canada. À l'heure actuelle, le nombre de places de garderie autorisées permet d'accueillir moins de 9 p. 100 des enfants qui ont besoin de services de garderie à plein temps. La politique du gouvernement n'a pas su suivre les changements survenus depuis 30 ans dans la cellule familiale et le rôle grandissant des femmes sur le marché du travail.

La majorité des femmes canadiennes en âge de procréer occupent un emploi rémunéré. En 1983, 69 p. 100 de la totalité des femmes âgées de 20 à 44 ans travaillaient en dehors de leur foyer. Cette tendance va évidemment se poursuivre. En 1983, 49 p. 100 des mères d'enfants de moins de trois ans et 56 p. 100 des mères d'enfants d'âge préscolaire, de trois à cinq ans, exerçaient un emploi rémunéré.

• (1825)

La proportion est encore plus forte chez les femmes dont l'enfant le plus jeune est âgé de six à dix ans. La Canadian Day Care Advocacy Association a signalé dernièrement qu'il existe à peu près 172,000 places pour enfants dans les garderies licenciées, mais qu'il y a près de deux millions d'enfants de 12 ans et moins au Canada. Bien des familles ne peuvent pas placer leurs enfants dans des garderies reconnues. Bien des familles trouvent par ailleurs que les services de garderie de qualité sont inabordables.

Étant donné que les garderies sont financées de façon irrégulière, il est difficile de maintenir des programmes de qualité. C'est en réalité le personnel des garderies qui les subventionne en travaillant dur pour un maigre salaire. À cause de la diversité des politiques, des modes de financement et la répartition des services dans le pays, certaines familles canadiennes ont accès à des services de garderie et d'autres pas. La surveillance et le bien-être de nos enfants sont une responsabilité sociale et

individuelle. Il ne faut pas pénaliser les femmes pour la maternité.

Pendant la campagne électorale qui a porté le gouvernement actuel au pouvoir, le premier ministre (M. Mulroney) a promis de subventionner les garderies. Il a dit ceci:

Nous trouvons que le gouvernement fédéral doit financer largement les garderies parce qu'elles sont un instrument de progrès économique et de justice à l'égard des femmes.

Le premier ministre pendant la campagne électorale, les femmes, les enfants et les nombreuses études faites à l'échelon fédéral ont suffisamment prouvé que les services de garderie sont indispensables. Le gouvernement se doit à tout le moins de débloquer immédiatement des fonds pour les services de garderies pour montrer qu'il a foi dans l'avenir du Canada et dans les enfants.

M. Gerry Weiner (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je partage l'intérêt que le député porte à la garde des enfants et à la nécessité de prévoir des garderies satisfaisantes. Je sais également qu'il faudra dépenser des deniers publics pour créer et financer ces garderies.

Le député doit reconnaître que la justice sociale est un objectif important d'un groupe de personnes qui ont pris en main les rênes du pays en septembre 1984. Bien entendu, nous avons dû prendre certaines dispositions avant de nous attaquer véritablement aux mesures que nous voulions prendre. Il s'agissait notamment de redonner du travail aux Canadiens et de leur donner un sentiment de bien-être. Nous avons quatre ou cinq ans pour mettre en vigueur toutes les priorités dont nous avons parlé à l'été de 1984.

La recherche de solutions pratiques et abordables à la crise que connaissent les services de garde d'enfants a été et reste un objectif prioritaire du gouvernement actuel. Il est évident que nous devrons consacrer des deniers publics à la création et au financement d'un système de garderies répondant aux besoins des enfants et de leurs familles. Faute de pouvoir payer des services de garde satisfaisants, convenables et de qualité, les parents se voient privés d'un choix et exposent inutilement leurs enfants à des risques.

Lorsqu'on se rend compte que seulement 9 p. 100 des enfants qui ont besoin de surveillance sont confiés à des personnes dûment accréditées, il faut admettre que leurs familles ne choisissent pas le système qu'elles préfèrent, mais qu'elles prennent ce qu'elles trouvent et que, la plupart du temps, elles ont recours à des services mal surveillés. Autrement dit, les familles doivent faire des sacrifices énormes et elles risquent tout de même de prendre des dispositions coûteuses et inacceptables.

Comme vous le savez, monsieur le Président, la prestation et la réglementation des services de garde d'enfants sont essentiellement du ressort des provinces. Je suis convaincu que pour améliorer la situation globale, il faut agir de concert. Dans un document de recherche approfondi qui recommande des options à court, moyen et long termes, le groupe de travail Katie Cooke propose un système comparable au système d'éducation, financé uniquement par les fonds publics provenant des gouvernements fédéral et provinciaux. C'est au groupe de travail parlementaire sur la garde d'enfants, qui consulte le public à ce sujet, aux ministres fédéraux et provinciaux de la Santé des services sociaux et des Finances, qu'il incombe de trouver le moyen d'y parvenir.

Le gouvernement est déterminé et convaincu qu'il faut faire le nécessaire pour améliorer le système des garderies. Cependant, il faut également établir l'équilibre entre nos priorités financières et nos responsabilités en matière de politique sociale. Quelle que soit l'orientation choisie, nous rendrons de mauvais services aux femmes, aux enfants, aux familles et à la société, si nous n'améliorons pas sensiblement la situation actuelle.

• (1830)

[*Français*]

Le président suppléant (M. Charest): La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 14 heures, conformément à l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 30.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 9 avril 1986

La séance est ouverte à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Français*]

REVENU CANADA

LA PRÉPARATION ET L'ÉDUCATION DES EMPLOYÉS AYANT À RÉPONDRE AUX CONTRIBUABLES

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard—Anjou): Monsieur le Président, j'ai en main une lettre d'un contribuable canadien qui, en 1984, avait rempli correctement sa déclaration d'impôt et, après trois mois, Revenu Canada lui a corrigé sa déclaration d'impôt et lui a envoyé un remboursement de $142. Six mois plus tard, Revenu Canada, ayant corrigé sa propre erreur, lui demande maintenant de payer les $142 plus $9.50 d'intérêt.

Le contribuable canadien se pose alors la question suivante: Pourquoi payer les $9.50 d'intérêt alors que c'est l'erreur de Revenu Canada?

Donc, si on considère que 43 p. 100 des questions auxquelles a répondu Revenu Canada sont erronées, combien de gens se trouveront-ils dans la même situation, monsieur le Président? Est-ce qu'une fois pour toutes Revenu Canada pourrait préparer et former son personnel afin que l'on donne les bonnes réponses?

* * *

[*Traduction*]

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

LA RÉDUCTION DES PRIX INITIAUX DES CÉRÉALES

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, le groupe de travail Nielsen veut éliminer progressivement les agriculteurs en mettant fin à la rénovation des embranchements ferroviaires et aux garanties, en autorisant des tarifs-marchandises variables, en versant des paiements de transport aux agriculteurs plutôt qu'aux chemins de fer et en privatisant la Société du crédit agricole, toutes des initiatives auxquelles la majorité des agriculteurs de l'Ouest s'opposent.

Le premier ministre (M. Mulroney) a promis de supprimer les taxes sur les carburants utilisés dans les exploitations agricoles. Il a violé cette promesse.

Le premier ministre conservateur de la Saskatchewan vient à Ottawa selon toute apparence pour lutter au nom des agriculteurs le jour même où le ministre chargé de la Commission canadienne du blé, qui croit que la libre entreprise et les forces du marché devraient être au centre de la politique agricole, annonce que les prix initiaux des céréales sont réduits de 19 p. 100. Qu'avons-nous obtenu du premier ministre Devine durant son séjour à Ottawa? Un mutisme complet. Sa conduite irrésolue et veule est inexcusable.

Une fois encore, les conservateurs de l'Ouest et un premier ministre conservateur de l'Ouest ont trahi les agriculteurs de l'Ouest. Au ministre et à M. Devine, je dis, en reprenant les paroles de Cromwell:

Vous êtes sur place depuis trop longtemps pour tout le bien que vous avez pu faire . . .

M. le Président: A l'ordre. Soixante secondes.

M. Benjamin:

Au nom de Dieu, allez-vous-en!

* * *

• (1405)

LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

HOMMAGE À L'ÉQUIPE DE SAUVETAGE QUI A SAUVÉ DES VIES LORS DE L'ACCIDENT SURVENU SUR L'AUTOROUTE QUEEN ELIZABETH

M. Bob Horner (Mississauga-Nord): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour louer la diligence, l'intelligence et la compétence de chacun des membres de l'équipe de sauvetage qui a contribué à sauver des vies lors du terrible accident qui s'est produit dimanche dernier sur l'autoroute Queen Elizabeth, dans ma circonscription de Mississauga-Nord. Une agréable visite au zoo de Toronto a tourné au cauchemard pour un groupe de citoyens de Buffalo lorsque leur autobus a dérapé et a donné contre une clôture grillagée en bordure de l'autoroute. La barre supérieure de la clôture a traversé le pare-brise et toute la longueur de l'autobus de 66 passagers, empalant deux hommes et blessant plusieurs autres personnes.

Les efforts efficaces et concertés des pompiers, des effectifs paramédicaux, des policiers, des ambulanciers, des coordonnateurs et du personnel hospitalier de Mississauga ont permis de sauver des vies. Des membres de l'équipe de sauvetage se sont calmement affairés à administrer de l'oxygène et à faire des intraveneuses au dernier blessé que l'on a pu sortir du tas de ferraille en sciant le tuyau qui lui traversait le corps. Pendant ce temps, d'autres membres de l'équipe traitaient les nombreuses autres victimes de l'accident. Le courage et l'intelligence de cette magnifique équipe de sauvetage de Mississauga méritent d'être soulignés.

M. le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Soixante secondes.

Article 21 du Règlement

LES MINES

LE PROJET DE CONSTRUCTION DE LA FONDERIE À TRAIL (C.-B.)

M. Bob Brisco (Kootenay-Ouest): Monsieur le Président, compte tenu des nouvelles alarmistes qui ont été publiées entre autres dans le *Globe and Mail* ces derniers temps, en ce qui concerne le sort du secteur de la fonderie de Cominco Limited en Colombie-Britannique et, par conséquent, l'avenir de la municipalité de Trail, je tiens à rassurer la Chambre et mes électeurs, car les négociations entre le gouvernement provincial et Cominco sur la construction de nouvelles installations pour traiter le minerai de plomb à Trail vont bon train.

Je me tiens au courant de l'évolution de ces négociations, tout comme le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens), la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (Mlle Carney) et le ministre d'État chargé des Mines (M. Layton). Pour l'instant, nous sommes satisfaits et nous prévoyons être en mesure, d'ici la fin du mois, d'annoncer des résultats positifs.

* * *

L'IMMIGRATION

LE PROJET D'EXIGER UN VISA DES VISITEURS PORTUGAIS

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, nombre de mes électeurs s'inquiètent, comme moi, de rumeurs voulant que le gouvernement envisagerait d'exiger des visas des visiteurs en provenance du Portugal, afin de réduire le nombre croissant de demandes de statut de réfugié, faites par des ressortissants de ce pays. Ce n'est pas une façon de traiter un problème qui n'a rien à voir avec le Portugal, qui découle plutôt de notre processus d'attribution du statut de réfugié. Sur les 20,000 demandes en souffrance, 1,000 seulement concernent des Portugais.

La majorité des Canadiens d'origine portugaise qui habitent Toronto viennent des Açores, archipel de neuf îles situé à deux heures d'avion de notre bureau d'émission des visas, à Lisbonne.

Au lieu de punir les Canadiens et leurs parents à l'étranger, en les obligeant à demander un visa, avec l'incertitude et les frais que cela comporte, pourquoi le gouvernement ne prend-il pas des mesures pour s'attaquer au vrai problème: les faiblesses de notre processus de détermination du statut de réfugié et les prétendus conseillers d'immigration qui exploitent ces faiblesses?

* * *

L'ÉCONOMIE

LA SITUATION DANS L'OUEST DU CANADA

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, c'est avec ironie voire avec cynisme que de nombreux Canadiens de l'Ouest doivent aujourd'hui évoquer les belles paroles creuses, on s'en aperçoit maintenant, que les conservateurs débitaient à propos de l'Ouest au cours de leurs nombreuses années dans l'opposition.

En effet, les agriculteurs ont appris hier qu'ils obtiendraient pour leur grain un prix inférieur à tout ceux qu'ils ont obtenus depuis la grande crise. Alors que le marché international a complètement désorganisé le secteur de l'énergie et qu'on a fixé des délais peu réalistes pour le recouvrement des coûts de construction de la route transcontinentale du nord, les conservateurs révèlent, par les solutions qu'ils proposent pour résoudre ces problèmes, qu'ils tiennent avant tout, non pas à aider l'ouest du Canada mais à respecter un dogmatisme borné, stupide et destructeur en laissant les fameuses lois du marché déterminer le sort de l'ouest du Canada tandis que les habitants de cette région sont à la merci des caprices de la libre entreprise. De nombreux Canadiens de l'Ouest rejettent cette façon de voir depuis longtemps. Ils votent pour le NPD. De nombreux autres les imiteront à l'avenir pour se donner une voix sur laquelle ils pourront compter et qui ne restera pas muette comme celle des conservateurs qu'ils ont élus en 1984.

* * *

LES ÉVÉNEMENTS HISTORIQUES

L'ANNIVERSAIRE DE L'AVANCE DES CANADIENS À VIMY

M. Joe Reid (St. Catharines): Monsieur le Président, il y a 69 ans aujourd'hui, des Canadiens ont réalisé l'impossible. En effet à minuit, ce jour-là, des hommes surgirent dans la plaine aride. Des tranchées, des trous d'obus et des abris creusés dans le sol, des hommes ont bondi pour prendre d'assaut la crête de Vimy. Tout le Canada, de l'Atlantique au Pacifique, était présent au rassemblement.

Le brigadier-général Ross a déclaré que, pendant ces quelques minutes, il lui avait semblé avoir été témoin de la naissance d'une nation. Sur les 100,000 Canadiens qui se sont emparés ce jour-là de la crête de Vimy à peine une poignée sont encore des nôtres. Ils sont les derniers survivants d'une armée qui a réussi là où les Britanniques et les Français avant eux avaient échoué.

• (1410)

Aujourd'hui, la crête de Vimy dans le nord-ouest de la France demeure le champ de bataille le plus important dans l'histoire du Canada. Voilà pourquoi chaque année le gouvernement du Canada organise une cérémonie commérative au majestueux monument de Vimy érigé sur une terre dont la France a fait don au Canada, à la mémoire des 60,000 Canadiens morts au champ d'honneur. Nous nous souvenons!

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Soixante secondes.

Article 21 du Règlement

[*Français*]

LES RELATIONS DE TRAVAIL

LA NÉCESSITÉ POUR LES EMPLOYÉS AFFECTÉS À LA FOUILLE DES PASSAGERS ET DES BAGAGES À MIRABEL DE TOUCHER UN SALAIRE CONVENABLE ET DE RECEVOIR UNE FORMATION ADÉQUATE

Mme Lise Bourgault (Argenteuil—Papineau): Monsieur le Président, hier soir à l'émission *Le Point*, nous avons vu à quel point Mirabel et les aéroports—et à Toronto il y a deux mois—sont de véritables passoires et que l'on peut introduire, dans les avions, des armes et de la dynamite beaucoup trop facilement.

A l'heure où une vague de violence sans précédent déferle dans les aéroports, tant en Europe qu'au Moyen-Orient, à l'heure des tragédies comme celles d'Air India et de la TWA la semaine dernière, il faut s'interroger très sérieusement sur l'efficacité des mesures de sécurité existant ici au Canada.

Présentement, à Mirabel les employés réguliers affectés à la fouille des passagers et des bagages sont en grève. Ils ne gagnent qu'un misérable $4 l'heure.

Comme il n'y a pas de loi «anti-scab» au Canada, leurs remplaçants ne reçoivent qu'une formation sommaire sur les normes de sécurité, mettant ainsi en danger la vie des passagers.

Monsieur le Président, ces employés réguliers doivent toucher un salaire convenable et c'est pourquoi je demande que le présent contrat soit annulé et que l'on inclue dans la nouvelle offre le respect des normes provinciales du travail, afin que les employés compétents qui sont en grève puissent accomplir leurs tâches essentielles . . .

M. le Président: A l'ordre! A l'ordre, s'il vous plaît! Les soixante secondes sont écoulées. L'honorable député de London-Est (M. Jepson) a la parole.

* * *

[*Traduction*]

L'EMPLOI

LA PARTICIPATION DES JEUNES AU PROGRAMME D'INTÉGRATION PROFESSIONNELLE

M. Jim Jepson (London-Est): Monsieur le Président, hier, de passage à Montréal, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (Mlle MacDonald) a annoncé qu'elle avait approuvé 17 projets d'apprentissage qui procureront de l'emploi à 339 jeunes Canadiens cette année. Et ce n'est qu'un début, la pointe de l'iceberg. Dans le courant de l'année, plus de 400 autres programmes semblables accueilleront quelque 12,000 participants.

Ce projet qui relève de la stratégie de Planification de l'emploi vise à donner à nos jeunes une expérience pratique et des compétences professionnelles. Les déboursés requis s'élèveront à 125 millions de dollars. En outre, 8,000 jeunes participent au Programme d'intégration professionnelle.

Au total, 900 millions seront consacrés à notre jeunesse illustrant ainsi l'importance que le gouvernement conservateur attache à l'avenir du Canada. Des dizaines de milliers de jeunes participeront à des projets qui leur permettront d'acquérir de l'expérience, de développer des capacités et ultimement, d'occuper un emploi permanent.

C'est ce que notre gouvernement appelle «diriger le pays». Il reste encore beaucoup à faire, mais nos réalisations méritent d'être soulignées par comparaison à celles du gouvernement précédent . . .

M. le Président: À l'ordre, je vous prie. Les soixante secondes sont terminées.

* * *

[*Français*]

LES RELATIONS DE TRAVAIL

ON DEMANDE AU PREMIER MINISTRE D'INTERVENIR DANS LE CONFLIT DES AGENTS DE SÉCURITÉ TRAVAILLANT À DORVAL ET À MIRABEL

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, ce matin nous avons eu la visite des agents de sécurité des aéroports de Mirabel et de Dorval et ces gens-là nous ont remis des pétitions. Je pense que nous avons un front commun ici de députés conservateurs, de députés libéraux et de députés néo-démocrates qui demandent au premier ministre (M. Mulroney) d'intervenir—puisqu'il a déjà dit aux représentants du syndicat qu'il le ferait—et de donner une réponse favorable aujourd'hui, et de plus, comme la députée conservatrice l'a demandé, d'annuler le contrat, de donner des salaires justes à ces personnes et de protéger la sécurité des pasagers à Dorval et à Mirabel.

* * *

LA STRATÉGIE DE PLANIFICATION DE L'EMPLOI

LES JEUNES—LA PERFORMANCE DU GOUVERNEMENT

M. Guy Ricard (Laval): Monsieur le Président, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (Mme MacDonald) a annoncé hier à Montréal que 17 projets d'intégration professionnelle étaient en marche et qu'ils permettraient à quelque 339 jeunes du Québec de compléter des stages de formation dans divers secteurs d'activités. Ce programme a pour but de leur permettre d'acquérir de l'expérience et ainsi de favoriser leur entrée sur le marché du travail. Quel changement, monsieur le Président, d'avec les programmes bidons du parti libéral!

Ces projets s'intègrent dans le cadre de notre politique de planification de l'emploi qui vise à intégrer le plus grand nombre de jeunes possible dans le marché du travail.

Cette année, monsieur le Président, 900 millions de dollars seront affectés à cette politique, dont 125 millions de dollars à l'option intégration professionnelle.

D'ici la fin de l'année, des dizaines de milliers de jeunes pourront profiter d'une gamme complète de programmes visant à leur donner de vrais emplois partout au Canada.

Contrairement à nos prédécesseurs qui se limitaient à faire du tape-à-l'oeil, nous mettons de l'avant de vrais programmes pour la jeunesse.

Questions orales

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

LE TAUX DE SUICIDE CHEZ LES AGRICULTEURS

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Monsieur le Président, le rapport d'un groupe d'étude de l'Ontario a fait état d'un phénomène inquiétant, l'augmentation du taux de suicide dans nos campagnes. Cette forme de mortalité est celle qui progresse le plus au sein des familles d'agriculteurs. L'agriculture a toujours été un métier dangereux dont le taux d'accident est égal à celui qui prévaut chez les travailleurs forestiers et les mineurs, mais voilà maintenant que le nombre de suicides dans ce secteur dépasse le nombre d'accidents.

La situation actuelle exerce des répercussions profondes sur la famille de l'agriculteur: le cadet accumule les échecs scolaires et souffre de troubles émotifs, l'épouse se ronge les sangs en silence à la perspective d'une rupture familiale et le mari se met à boire pour oublier ses soucis. L'absence de prestations de chômage et l'admissibilité fort restreinte des agriculteurs à l'assistance publique ont aggravé encore davantage la situation de bon nombre d'entre eux que la conjoncture accule inexorablement à la faillite. Notre régime de sécurité sociale tant vanté ne leur est pas d'un grand secours. Pourtant, le gouvernement avait promis de faire bien davantage pour eux. Ils méritent mieux, en tout cas, que le désespoir et la ruine.

* * *

• (1415)

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU MINISTRE DES PARCS ET DES RESSOURCES RENOUVELABLES DE LA SASKATCHEWAN

M. le Président: Puis-je attirer l'attention de la Chambre sur la présence aujourd'hui à la tribune de l'honorable Colin Maxwell, ministre des Parcs et des Ressources renouvelables de la Saskatchewan.

Des voix: Bravo!

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

EXPO 86

LES EXPULSIONS FAITES PAR DES HÔTELS RÉSIDENTIELS DE VANCOUVER

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, j'ai pris l'engagement auprès des résidents du centre est de Vancouver de poser cette question au premier ministre à son retour à la Chambre.

Dans le courant du mois, le premier ministre va se rendre à Vancouver pour y participer à l'ouverture d'Expo 86, qui sera un triomphe pour le Canada et qui fera profondément honneur à la Colombie-Britannique et à notre pays. Le premier ministre n'est pas sans savoir, j'en suis sûr, qu'il y a depuis quelque temps une ombre au tableau: des centaines de vieillards ont été mis à la porte d'hôtels résidentiels qui veulent profiter des possibilités de profit à court terme que permettra l'Expo.

Le premier ministre accepterait-il de téléphoner au premier ministre de la Colombie-Britannique pour lui suggérer, comme l'a fait le conseil municipal de Vancouver, d'imposer un moratoire durant l'Expo afin d'empêcher que ces expulsions se poursuivent ou que les loyers n'augmentent de façon excessive, et de mettre fin à ces mauvais traitements auxquels les faibles et les vieillards sont sans cesse soumis?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, je suis tout à fait d'accord avec ce que le très honorable représentant a dit à propos d'Expo 86 et du succès qu'aura cette manifestation, et je conviens aussi que le problème mentionné par le très honorable représentant a en quelque sorte terni ce tableau.

J'ai personnellement parlé au premier ministre de cette question et j'ai écrit aux ministres responsables pour leur exprimer notre souci et l'espoir de les voir prendre les mesures correctives voulues.

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, le ministre des Transports était à Vancouver durant la fin de semaine du centenaire à titre de ministre responsable d'Expo 86. Il est conscient de la gravité du problème, mais je crois, sauf le respect que je lui dois, que seul le premier ministre est en mesure de faire prendre conscience au premier ministre de la Colombie-Britannique de la gravité de la situation.

* * *

LE LOGEMENT

ON DEMANDE D'ACCORDER LA PRIORITÉ AUX LOGEMENTS SOCIAUX

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Ma question supplémentaire, monsieur le Président, s'adresse au ministre du Travail qui est responsable du logement. Il sait qu'il y a une crise des logements sociaux à Vancouver. Il sait que tous les crédits ont été gelés cette année, à l'exception d'un déblocage hier pour les logements coopératifs.

Le ministre pourrait-il, quand il ira à Vancouver le 24 avril rencontrer son homologue provincial, insister dans tout accord avec la Colombie-Britannique pour qu'on accorde la priorité aux logements sociaux coopératifs à but non lucratif et que le gouvernement fédéral conserve une certaine présence lors de la signature de cette entente?

L'hon. Bill McKnight (ministre du Travail): Monsieur le Président, je me réjouis de l'intérêt que le représentant porte aux logements coopératifs. Je lui signale toutefois que le programme concernant les logements coopératifs est le seul programme du gouvernement fédéral qui ne sera pas entièrement canalisé sur un groupe cible.

Le député a formulé une inquiétude au sujet des économiquement faibles du Canada. Chaque dollar, à l'exception du programme de logements coopératifs, sera à 100 p. 100 canalisé vers les familles canadiennes dans le besoin.

Des voix: Bravo!

ON DEMANDE UNE INTERVENTION UNILATÉRALE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Ils ont beau faire des rodomontades et de grands discours, monsieur le Président, il n'empêche que les logements sociaux demeurent un grave problème à Vancouver et dans plusieurs régions de la Colombie-Britannique. Si le ministre du Travail est incapable, lors de sa visite à Vancouver, de parvenir à une entente avec le gouvernement provincial, insistera-t-il pour que le gouvernement fédéral intervienne unilatéralement dans ces programmes de logements sociaux afin d'atténuer cette grave pénurie et ces difficultés à Vancouver?

L'hon. Bill McKnight (ministre du Travail): Monsieur le Président, le gouvernement a pris l'initiative d'augmenter le nombre de logements sociaux au Canada par rapport à ce qu'avait fait la précédente administration.

Mme Mitchell: Vous avez fait une croix sur les logements de l'Expo.

M. McKnight: Nous allons doubler le nombre de logements proposés aux Canadiens dans le besoin par rapport à ce que leur a offert le précédent programme.

En 1985, monsieur le Président, nous avons augmenté le nombre de ces logements en Colombie-Britannique de 23 p. 100, et cette année, si nous parvenons à une entente, nous augmenterons le nombre de logements sociaux de 60 p. 100 par rapport au résultat de l'ancien gouvernement.

Des voix: Bravo!

* * *

• (1420)

L'AGRICULTURE

LA RÉDUCTION DU PRIX INITIAL DES CÉRÉALES

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur le Président, c'est au premier ministre que je m'adresse. Je veux l'interroger au sujet du coup dévastateur porté hier à l'économie agricole du Canada par l'annonce du prix initial très bas pour le blé et l'orge. On demande aux agriculteurs canadiens d'accepter les prix de 1978 alors qu'ils sont aux prises avec les coûts de revient de 1986.

Le premier ministre est-il prêt à annoncer dès maintenant que le gouvernement va leur verser, pour les aider à survivre, un important montant compensateur, comme l'a recommandé le conseil consultatif de la Commission canadienne du blé? Est-il prêt également à convoquer une importante réunion des représentants de tous les pays exportateurs de céréales, de façon que nous puissions mettre au point un plan pour éviter que les agriculteurs canadiens ne soient les victimes de cette guerre commerciale dans le secteur agricole?

M. Benjamin: Vous ne sauriez même pas reconnaître un boisseau de blé si vous aviez le nez dessus.

M. Hnatyshyn: De quoi vous mêlez-vous? Vous ne sauriez pas vous-même reconnaître vous savez quoi si vous aviez le nez dessus.

M. Benjamin: C'était quand la dernière fois que vous en avez pelleté, Ray?

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Monsieur le Président, nous sommes conscients des graves difficultés financières qu'éprouvent les céréaliculteurs, non seulement dans l'Ouest, mais partout au Canada. Le gouvernement connaît parfaitement les besoins de l'agriculture. Depuis qu'il exerce le pouvoir, il a pris une centaine de mesures qui ont entraîné des déboursés de plusieurs milliards de dollars. L'année dernière, le gouvernement a investi près de 1.5 milliard de dollars pour venir en aide aux céréaliculteurs de l'Ouest.

Pour ce qui est de l'annonce d'hier, la procédure normale aurait consisté à suivre le taux de prêt américain qui a baissé de 27 p. 100. Nous avons marqué notre volonté de venir en aide aux agriculteurs des Prairies et d'ailleurs en réduisant les prix de 19 p. 100. Ce n'est évidemment pas une bonne nouvelle, mais cela témoigne de l'intérêt que le gouvernement porte à l'agriculture.

LES EFFETS DU PROJET DE LOI AMÉRICAIN SUR L'AGRICULTURE

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur le Président, j'ai du mal à comprendre par quel artifice on fait de l'annonce d'hier une mesure d'aide aux agriculteurs de l'Ouest. Pour ma part, je trouve qu'elle les réduit au désespoir.

Quand le premier ministre s'est entretenu avec le président Reagan, au sommet de Washington, lui a-t-il parlé des effets catastrophiques que le projet de loi américain sur l'agriculture aura pour les agriculteurs de l'ouest du Canada? A-t-il demandé au président Reagan de consentir à la tenue d'une grande réunion des pays exportateurs afin que nous puissions ensemble trouver la réponse à un problème qui va ruiner l'économie de la céréaliculture de l'Ouest si le gouvernement ne réagit pas?

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Monsieur le Président, je n'ai jamais dit que l'annonce d'hier aiderait qui que ce soit au Canada. Ce sont de mauvaises nouvelles.

M. Orlikow: Répondez à la question.

M. Mayer: Quant à la question du député, le premier ministre a abordé le sujet avec le président des États-Unis. Le secrétaire d'État en a parlé avec M. Shultz.

M. Axworthy: Quelle est la réponse?

M. Mayer: Le ministre de l'Agriculture a soulevé la question, moi aussi, ainsi que le ministre du Commerce international.

M. Axworthy: Quelle est la réponse?

M. Mayer: Nous l'avons soulevée de manière à pouvoir continuer à nous entretenir avec les Américains pour leur faire prendre conscience de nos préoccupations. Nous ne sommes pas allés les insulter, les traiter de bons à rien ni qualifier leur programme agricole de malhonnête et de peu charitable.

M. Axworthy: Quelle est la réponse?

M. Mayer: Nous voulons poursuivre le dialogue avec eux afin d'obtenir des résultats. Nous n'allons pas à l'extérieur du pays traiter les gens de tous les noms.

Des voix: Bravo!

LA POSITION DU PREMIER MINISTRE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au premier ministre, qui a fait des promesses fort précises aux agriculteurs de l'Ouest. La décision annoncée hier par le gouvernement va entraîner une perte nette de revenus de un milliard de dollars par année pour les producteurs céréaliers des Prairies. Ajoutée à leur charge actuelle, cela veut dire que cette année leur revenu va être inférieur à zéro—néant. Après les promesses faites par le premier ministre aux dernières élections, pourquoi a-t-il laissé tomber l'agriculteur de l'ouest du Canada?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, nous sommes certes au courant du grave problème qui existe dans l'ouest du Canada relativement au prix des denrées. Voilà pourquoi le gouvernement a tellement cherché, avec près de 100 mesures annoncées depuis son arrivée au pouvoir, à aider le secteur agricole, spécialement dans l'ouest du Canada. En fait, il est bien connu dans l'Ouest que s'il y a au Canada un parti des agriculteurs, c'est bien le parti progressiste conservateur.

Des voix: Bravo!

M. Axworthy: Dans le passé, plus maintenant.

M. Benjamin: C'est le retour des années de malheur.

M. Mulroney: Nous avons adopté les exemptions de gain en capital, la Loi sur la stabilisation des prix agricoles, la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest, la Loi sur le transport du grain de l'Ouest, et les paiements anticipés pour les récoltes. Nous avons apporté une aide considérable aux agriculteurs de l'ouest du Canada. Ce n'est pas assez, nous allons faire plus, et avec l'aide de tous les députés nous allons pouvoir le faire dans le . . .

• (1425)

M. le Président: À l'ordre.

LA DÉCLARATION DU PREMIER MINISTRE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, à cause de ce parti qui serait, selon le premier ministre, celui des agriculteurs, 40,000 agriculteurs canadiens sont sur le point de faire faillite, sans parler des effets de l'annonce d'hier.

Il y a près de deux ans, le premier ministre a déclaré ceci à la Chambre: «Lorsque les intérêts de l'ouest du pays sont en jeu, c'est toujours lié à autre chose. C'est l'attitude typique qu'adopte le gouvernement. Il n'est donc pas surprenant que les habitants de l'Ouest n'aient aucune confiance en eux.» Il parlait alors des libéraux. Pourquoi était-ce plus vrai des libéraux à l'époque que des conservateurs à l'heure actuelle?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Parce que, monsieur le Président, les libéraux, avec l'aide de leurs bien-aimés amis néo-démocrates, ont écrasé les agriculteurs de l'Ouest. Nous leur avons redonné vie.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Voila ce qui nous distingue des socialistes et des libéraux. Nous avons présenté des dizaines de mesures conçues pour récompenser la productivité des agriculteurs de l'Ouest. Ces derniers savent fort bien que nous leur avons apporté une aide extrêmement utile contrairement à d'autres. Ils n'ignorent pas non plus que s'ils cherchent un ami à Ottawa, ils n'ont qu'à s'adresser au gouvernement progressiste conservateur.

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Ils se sont peut-être tournés vers le parti conservateur au cours des dernières élections, mais je suis persuadé qu'ils ne feront pas de même lors des prochaines.

Des voix: Oh, oh!

M. Hnatyshyn: Ne faites pas ce pari avec Bob White.

M. Broadbent: Quel principe conservateur a bien pu pousser le gouvernement à trouver l'année dernière en un week-end un milliard de dollars pour les banques puis à aller puiser cette année un milliard de dollars dans les poches des agriculteurs des Prairies?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, nous avons injecté près de 3 milliards de dollars dans le secteur agricole depuis notre arrivée au pouvoir. Nous avons précisé que ces crédits, bien qu'utiles, n'étaient pas suffisants et que nous espérions faire plus. Le député soulève la question des différences entre le gouvernement actuel et les autres. Eh bien, notre gouvernement n'a pas fait supporter aux agriculteurs des taux d'intérêt de 20 p. 100 et il ne leur a pas dit d'aller vendre leur blé eux-mêmes.

Des voix: Bravo!

M. le Président: À l'ordre, s'il vous plaît.

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT D'EFFECTUER UN PAIEMENT PROVISOIRE EN VERTU DE LA LOI DE STABILISATION CONCERNANT LE GRAIN DE L'OUEST

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État responsable de la Commission canadienne du blé. Il a dit que la décision annoncée hier constituait une mauvaise nouvelle. Or pour la plupart des agriculteurs de l'Ouest, c'est une véritable catastrophe. Étant donné que le paiement initial du blé ne couvrira même pas les coûts de production pour bon nombre de jeunes agriculteurs au bord de la faillite, le ministre est-il prêt à s'engager dès maintenant à distribuer un milliard de dollars tiré du Fonds de stabilisation du grain de l'Ouest?

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Je vais vous dire ce que je peux, monsieur le Président. Nous sommes en train de terminer le calcul nécessaire pour effectuer un paiement provisoire en vertu de la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest. Nous espérons le mettre à la poste pour que les producteurs le reçoivent d'ici le 1er mai. Nous avons pris cette mesure grâce à une modification que nous avons fait apporter à la loi. Nous n'avons pas fait comme le gouvernement précédent, c'est-à-dire distribuer un maigre paiement à des fins politiques en pleine campagne électorale. Nous le faisons avant la période des semailles du printemps pour qu'il serve aux agriculteurs à ensemencer leurs champs.

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, le ministre sait que ce paiement est destiné à la présente campagne agricole, non à celle qui s'en vient. Comment se fait-il que le gouvernement soit capable de trouver un milliard de dollars pour renflouer des banques en l'espace de la fin de semaine de la Fête du Travail, mais incapable d'en faire autant pour les agriculteurs?

M. Hnatyshyn: Vous autres, vous recourez aux mêmes rédacteurs que le NPD.

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Tout d'abord, monsieur le Président, le député devrait savoir que nous n'avons pas renfloué les banques. On s'est occupé plutôt des déposants qui avaient de l'argent dans ces banques.

Des voix: Oh, oh!

M. Broadbent: Allez dire ça en Saskatchewan.

M. le Président: À l'ordre, s'il vous plaît.

M. Mayer: Allez, riez. Il devrait également savoir que nous avons annoncé hier deux autres décisions. Nous bloquons les droits maximums imposés par les sociétés exploitant des élévateurs à grain aux terminaux ...

Des voix: Oh, oh!

M. Hnatyshyn: Le NPD ne ferait pas ça.

• (1430)

M. Mayer: Vous voulez que nous ne le fassions pas? Est-ce là ce que veut dire l'opposition? Je puis comprendre les libéraux parce qu'ils ne comptent pas d'agriculteurs dans leurs rangs, monsieur le Président.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: À l'ordre, s'il vous plaît.

LA POSITION DU MINISTRE

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): C'est à titre d'agriculteur que je pose ma question au ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé. En avril 1984, le ministre actuel a critiqué le gouvernement libéral en présentant à la Chambre une motion par laquelle il blâmait le gouvernement de n'avoir pas reconnu l'importance du secteur agricole. Sa motion exhortait également le gouvernement à lutter contre la baisse des prix initiaux du grain de l'Ouest.

M. le Président: A l'ordre. Une simple question, je vous prie.

M. Hovdebo: Comment le ministre peut-il faire ce genre de déclaration et s'attaquer par la suite au prix du grain de l'Ouest, comme il l'a fait dans son annonce hier?

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): J'ai dit hier au moment de l'annonce que nous sommes dans une situation très délicate. En tant qu'agriculteur de Prince Albert, le député sait que nous nous heurtons aux mêmes problèmes lorsque nous nous adressons à la banque, le printemps venu, pour obtenir du financement pour nos cultures. J'ai dit que nous allons faire des paiements aussi importants que possible au titre de la stabilisation du grain de l'Ouest et les remettre aux producteurs pour le ...

M. Benjamin: C'est leur argent.

M. Mayer: Oui, en partie. Un tiers leur appartient, et les deux autres tiers appartiennent au gouvernement, auquel il incombe de décider du montant du paiement provisoire et de la date à laquelle il sera effectué. Nous avons annoncé hier que nous allons envisager très sérieusement de prendre des mesures à l'égard du prix intérieur. Notre pays a ouvert la voie, depuis toujours, dans les accords internationaux sur le blé, et le Canada a présidé la réunion que le Conseil international du blé a tenue dernièrement à Londres pour étudier le prix du blé international ...

M. le Président: A l'ordre. Une brève question supplémentaire.

ON DEMANDE UN PAIEMENT PROVISOIRE

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Le ministre va-t-il annoncer au moins un paiement provisoire de $2.50 le boisseau pour sauver de la faillite des milliers d'agriculteurs menacés à la suite de l'annonce qu'il a faite hier?

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Monsieur le Président, ce qui complique les choses pour le Canada ainsi que pour l'Argentine et l'Australie, sur le marché international du grain, c'est que nos trois pays exportent une importante partie de leur production céréalière. Il est très difficile au Canada de livrer concurrence aux Américains et aux Européens dans le cadre d'une guerre des prix que bon nombre d'entre nous jugeons ridicule.

Nous nous efforçons de collaborer avec les autres pays exportateurs pour nous assurer que lorsqu'ils adoptent des programmes, cela n'est pas pour effet de provoquer une chute des prix et de faire du tort à tous les producteurs. Le Canada a ouvert la voie pour la tenue de ces entretiens.

LA DIFFÉRENCE ENTRE LES SOMMES VERSÉES AUX AGRICULTEURS CANADIENS ET AMÉRICAINS

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Je voudrais poser une question au premier ministre. Pourquoi les agriculteurs canadiens vont-ils recevoir $3 par boisseau dans le cadre des dispositions actuelles alors que les agriculteurs américains vont recevoir $6 le boisseau, soit le double, si l'on tient compte de certains paiements? Le premier ministre va-t-il essayer de compenser cette différence d'une façon ou d'une autre afin d'éviter que le nombre de faillites agricoles n'augmente encore davantage et d'épargner des épreuves supplémentaires à nos agriculteurs?

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): C'est très simple, le *Farm Bill* a un double objectif; les Américains ont l'impression d'avoir perdu leur part du marché et ils voudraient la récupérer; ils croient y arriver en faisant baisser les prix internationaux. Nous ne pensons pas que cette tactique marchera. Les Américains sont disposés à dépenser d'énormes sommes d'argent pour voir s'ils peuvent récupérer leur place sur le marché. D'après leurs propres estimations, le *Farm Bill* devrait coûter aux Américains une centaine de milliards de dollars d'ici cinq ans. Nous ne croyons pas que c'est en dépensant de telles sommes, même en ayant l'argent nécessaire, que l'on peut arriver à faire augmenter les prix pour les agriculteurs canadiens, à plus forte raison pour ceux des autres pays.

ON DEMANDE DES DISCUSSIONS SUR LA CRÉATION D'UNE CAISSE D'URGENCE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Le gouvernement du Canada n'est pas capable d'obtenir un paiement comparable pour les agriculteurs canadiens en dépit de ses prétendues relations spéciales avec les États-Unis. Organisera-t-il une réunion entre le premier ministre et les premiers ministres des provinces pour discuter dès que possible de la création d'une caisse d'urgence afin de résoudre ce problème?

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Cette situation ne touche pas uniquement le Canada; elle touche aussi l'Argentine et l'Australie. Nous avons tous essayé d'exposer notre problème aux Américains, et les Européens aussi. Si vous voulez remonter à la cause principale de cette surabondance de grain qui fait baisser les prix, il faut se tourner du côté de la Communauté européenne. S'il voulait être logique, le député devrait englober les Européens dans cette discussion, ce que le Canada a déjà fait.

LES POURPARLERS CANADO-AMÉRICAINS

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Puisqu'il entretient des rapports très étroits avec les Américains et qu'il les a rencontrés plusieurs fois avant que cette décision ne soit prise et vu que le projet de loi américain sur les produits agricoles influait déjà sur la situation avant les dernières rencontres, peut-il nous dire ce qu'il a obtenu grâce à ses rapports chaleureux avec le gouvernement des États-Unis? Peut-il nous dire ce qu'il a cédé aux Américains pour avoir participé à leur programme agricole et permis que le prix des céréales baisse au Canada?

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Monsieur le Président, les Européens ont énormément augmenté leur propre production en accordant des subventions très importantes. Cela cause des problèmes pour bien des produits agricoles autres que le blé, notamment boeuf, les produits laitiers, la betterave sucrière, et ainsi de suite. Nous avons donc exprimé des préoccupations d'ordre plus général. Nous l'avons fait il y a presque un an quand nous avons constaté ce que le projet de loi américain sur les produits agricoles pourrait signifier. Nous sommes au courant de la situation et nous avons exprimé nos préoccupations tout comme l'ont fait d'autres pays.

Selon nous, le meilleur moyen de continuer à discuter de ces questions avec les Américains comme avec les autres pays consiste à tenir notre bout et à leur signaler certains de nos problèmes importants sans toutefois les insulter comme le gouvernement précédent le faisait trop souvent.

LA COMPÉTITIVITÉ DES AGRICULTEURS CANADIENS

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Puisque les Européens sont en train d'essayer de déterminer si le prix du blé obtenu par les agriculteurs doit augmenter de 3 ou de 6 p. 100 et puisque les agriculteurs américains s'attendent de recevoir un peu plus de $6 canadiens aux termes du projet de loi, qu'est-ce que le gouvernement compte faire pour permettre aux agriculteurs canadiens de rester concurrentiels? Nous ne pouvons pas vendre le blé $3 si les autres le vendent $6 et plus et rester concurrentiels. Qu'allez-vous faire pour garantir que les producteurs canadiens resteront concurrentiels malgré ce qui se passe ailleurs dans le monde?

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Monsieur le Président, nous avons déjà répondu à cette question. Il y a la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest, qui nous a permis d'injecter de l'argent . . .

Une voix: Nous l'avons fait l'année dernière.

M. Mayer: C'est exact, nous l'avons fait l'année dernière et le député sait certainement que le président de la Commission du blé de la Saskatchewan a déclaré l'année dernière que, sans l'argent dépensé par le gouvernement fédéral pour aider l'agriculture de l'Ouest, les agriculteurs auraient accusé un déficit net. Il y a donc au moins quelqu'un dans sa propre province qui est prêt à reconnaître l'utilité des dépenses du gouvernement fédéral dans le domaine de l'agriculture.

* * *

[*Français*]

LA SÉCURITÉ AÉRIENNE

LA POSITION DU MINISTRE

L'hon. André Ouellet (Papineau): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports et, pour paraphraser le député de Bow River, le plus inefficace que le Canada ait jamais connu!

Comment le ministre peut-il maintenant expliquer à la population canadienne, après toutes les assurances qu'il a données à l'occasion de l'incident d'Air India, que les aéroports canadiens sont encore des passoires, comme l'ont si éloquemment démontré ces jours derniers deux journalistes de Radio-Canada?

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Eh bien, monsieur le Président, l'affaire dont parle le député fait actuellement l'objet d'une enquête. Je ne nierai pas que, à première vue, il semble y avoir eu des lacunes du point de vue de la sécurité. Nous avons déjà pris certaines mesures et, pour être précis, d'autres seront prises en ce qui concerne les contrôles de sécurité. Nous comptons établir de nouvelles normes concernant le personnel affecté à cette tâche et offrir un nouveau programme global de formation. Nous allons accroître également la surveillance. Mon collègue, le solliciteur général, et moi sommes en train de rédiger un mémoire au cabinet dans lequel sera proposée une amélioration du programme de sécurité dans tous les aéroports canadiens, ce qui devrait régler le problème.

M. Ouellet: Monsieur le Président, les paroles rassurantes du ministre ne suffisent plus.

• (1440)

ON DEMANDE AU MINISTRE DE MODIFIER LES RÈGLES DE SÉCURITÉ

L'hon. André Ouellet (Papineau): Le ministre tient exactement les mêmes propos qu'il y a dix mois. Va-t-il intervenir dès maintenant pour mettre fin à la grève des agents de sécurité à Montréal? Va-t-il modifier immédiatement les règles de sécurité dans tous les aéroports canadiens en prenant des mesures concrètes au lieu de se contenter de belles paroles?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, mon collègue, le ministre du Travail, s'est occupé avec compétence de la grève des agents de sécurité dans les aéroports montréalais. Il a nommé un médiateur.

Quant aux autres préoccupations du député, nous y voyons aussi. Je prévois convoquer à Ottawa les dirigeants des sociétés aériennes pour discuter des mesures à prendre afin de remédier au problème en question et voir si nous pourrions agir dès maintenant dans le but d'accroître la sécurité dans tous les aéroports.

* * *

[*Français*]

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LA PRÉOCCUPATION DES FEMMES EU ÉGARD AUX PROGRAMMES SOCIAUX

Mme Lynn McDonald (Broadview--Greenwood): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre et elle a trait aux préoccupations des femmes relativement aux programmes sociaux, et en particulier à la revue des programmes universels de la part du gouvernement. Est-ce que le premier ministre assurera les femmes du Canada que cette revue sera pleinement ouverte et qu'elle inclura l'amélioration des programmes universels et non seulement des compressions?

[*Traduction*]

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je voudrais répondre à la députée étant donné qu'elle a signalé qu'il était fait mention dans le budget d'une étude de la politique sociale. Je sais que certains de mes collègues, notamment le ministre des Finances, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration et d'autres se sont entretenus avec certains groupes auxquels leur ministère s'intéresse. Ce n'est qu'un début.

Je veux lui assurer qu'en ce qui concerne les femmes et les questions qui les préoccupent profondément, nous poursuivrons cette étude ouverte, et continuerons à nous associer et à collaborer avec elles. Je lui sais gré de ses observations.

LA RECOMMANDATION DU COMITÉ D'ACTION NATIONALE

Mme Lynn McDonald (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adressse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Réagira-t-il à la recommandation du comité d'action nationale qui voudrait, pour assurer la pleine participation des associations féminines qui se préoccupent particulièrement de l'universalité, qu'elles jouissent d'un financement suffisant pour leur permettre de préparer des mémoires détaillés, comme on l'a fait lors de l'étude sur l'égalité?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je ne peux ici même à la Chambre m'engager à accéder à cette requête. Cette question relève principalement du ministre chargé de la Condition féminine. Toutefois, si une requête est formulée, elle sera certes examinée.

* * *

L'ÉNERGIE

LE FINANCEMENT DU PROJET D'USINE DE VALORISATION DES HUILES LOURDES DE LA SOCIÉTÉ HUSKY

Mme Barbara Sparrow (Calgary-Sud): Monsieur le Président, la sécurité de l'approvisionnement énergétique est une préoccupation majeure pour tous les Canadiens. Ma question s'adresse à la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Je crois savoir que les entretiens qu'elle a eus hier avec des représentants de la société Husky Oil et des gouvernements de l'Alberta et de la Saskatchewan ont donné des résultats très positifs. La ministre est-elle disposée à en faire part à la Chambre?

Des voix: Bravo!

M. le Président: Brièvement.

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, nous, de ce côté-ci de la Chambre, sommes certes fiers de faire partie du premier gouvernement fédéral à vraiment libérer des fonds pour l'usine de valorisation de la société Husky. Lors des entretiens d'hier, nous avons convenu avec les représentants de la société et des gouvernements de la Saskatchewan et de l'Alberta de partager le coût des travaux d'ingénierie préalables à la construction de l'usine, lequel est de 90 millions de dollars environ. Je crois que cela prouve notre engagement à l'égard de la sécurité de l'approvisionnement, au moment même où les prix de l'énergie

sont plutôt chaotiques. Cela montre notre fidélité envers ce secteur industriel au moment où d'autres projets d'investissement sont en suspens.

* * *

[*Français*]

LES RELATIONS DE TRAVAIL

LES PRÉPOSÉS À LA SÉCURITÉ AUX AÉROPORTS DE MONTRÉAL—ON DEMANDE AU MINISTRE D'INTERVENIR

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Je pense que le ministre admettra avec moi ce que les journalistes ont prouvé hier à l'émission *Le Point* de Radio-Canada qu'à Dorval et à Mirabel il y a un manque de sécurité pour les passagers. Est-ce que le ministre est prêt à intervenir immédiatement dans le conflit des agents de sécurité afin d'assurer que ces gens-là soient traités avec justice et d'assurer la sécurité des passagers? Est-ce qu'il est prêt à faire quelque chose aujourd'hui?

[*Traduction*]

L'hon. Bill McKnight (ministre du Travail): Monsieur le Président, je signale au député qu'un médiateur a été nommé . . .

M. Benjamin: Pas celui dont vous avez parlé, n'est-ce pas?

M. McKnight: Mille excuses. Le député m'a fait remarquer que j'avais parlé de M. Doucet hier. Or, le médiateur choisi est M. Saint-Hilaire. Je lui rappelle donc que grâce aux bons offices de ce médiateur, la compagnie a déposé une offre que le syndicat est en train d'étudier.

[*Français*]

ON DEMANDE AU MINISTRE D'INTERVENIR

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Je désire poser une question supplémentaire, monsieur le Président. La correction dans la réponse d'un ministre démontre clairement qu'il n'est pas au courant du dossier.

Est-ce que le ministre qui vient de répondre ou le ministre des Transports serait prêt à rencontrer les représentants des employés qui sont ici, afin de régler ce conflit-là? Est-ce qu'il y a un des deux qui est capable d'assumer ses responsabilités, de rencontrer les gens, de régler le conflit puis d'assurer la sécurité des passagers à Dorval et à Mirabel?

[*Traduction*]

L'hon. Bill McKnight (ministre du Travail): Monsieur le Président, le député n'ignore pas que les deux parties négocient actuellement, c'est-à-dire l'employeur et les employés qui sont représentés par leurs groupes de négociation. Or, le député voudrait que le gouvernement intervienne dans le déroulement de la négociation collective.

Une voix: Et la sécurité alors?

M. McKnight: Nous avons pour mission d'aider les parties en cause. Nous ferons volontiers fonction de médiateurs, mes collaborateurs et mon ministère, pour qu'elles en viennent à un accord mutuellement acceptable qui assurerait le retour au travail des employés et la sécurité dont s'inquiète le député.

* * *

L'ÉNERGIE

LES PRIX DU PÉTROLE—LES NÉGOCIATIONS EN VUE D'ÉTABLIR UN PRIX PLANCHER

M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Comme Tommy Douglas l'a un jour déclaré, quand ce qu'on appelle le marché a laissé tomber les Canadiens de l'Ouest, ces derniers n'ont pas hésité à utiliser d'autres leviers, comme les coopératives ou le pouvoir de l'État, pour transformer un désert de poussière en une économie moderne. Si la ministre veut vraiment aider l'industrie dans l'ouest du Canada, pourquoi ne négocie-t-elle pas un prix plancher établi au Canada, pour les producteurs pétroliers de l'ouest du Canada?

M. McDermid: Personne n'en veut à part vous.

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je tiens à souligner que le regretté Tommy Douglas était également capable d'oeuvrer dans le secteur privé comme administrateur de la société Husky Oil, donc qu'il croyait certainement à la libre entreprise dans le secteur des hydrocarbures.

LE POINT DE VUE DU PREMIER MINISTRE DE LA SASKATCHEWAN

M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway): Monsieur le Président, le premier ministre Devine a déclaré à son assemblée d'investiture et plus tard à Toronto qu'il était en faveur d'un prix plancher de $15 US pour le pétrole. Est-ce que M. Devine a exprimé ce point de vue à la rencontre, et dans l'affirmative, pourquoi la ministre n'a-t-elle pas écouté?

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je suis heureuse de profiter de l'occasion pour signaler au député et à la Chambre que nous avons eu des réunions très fructueuses hier avec les représentants des trois provinces de l'Ouest. À ces entretiens étaient présents 11 ministres et un premier ministre, et nous avons pu examiner assez en détail certains problèmes actuels qui se posent au secteur des hydrocarbures.

M. Waddell: Est-ce que Devine a posé cette question-là?

Mlle Carney: Comme le député le sait, les divers mécanismes dont disposent les gouvernements à tous les niveaux n'ont pas le même impact sur les diverses provinces. Nous essayons de collaborer de façon coordonnée pour faire en sorte que l'approche que nous pourrons adopter soit la plus efficace.

J'ajouterai simplement, monsieur le Président . . .

Des voix: Règlement!

Mlle Carney: . . . que ni le premier ministre Devine ni aucune autre personne ne nous a demandé un prix plancher pour le pétrole.

LE PROJET DE HUSKY OIL DE CONSTRUIRE UNE USINE DE VALORISATION DES HUILES LOURDES

M. Jack Shields (Athabasca): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse à la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Je reconnais que l'entente signée hier au sujet de l'usine de valorisation Husky mérite les applaudissements de tous les députés, mais quand va-t-on prendre la décision finale en ce qui concerne la construction de l'usine? Quel est le délai prévu et la date fixée?

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je tiens à remercier mes collègues du caucus de l'Alberta de leur appui énergique et des nombreuses recommandations qu'ils m'ont faites au sujet de l'usine de valorisation Husky et de la politique énergétique.

Nous prendrons la décision relative à la construction de cette usine au cours de l'automne et nous espérons que, d'ici là, la situation se sera clarifiée en ce qui concerne le prix du pétrole.

* * *

• (1450)

LES AÉROPORTS

SAINT-JEAN (T.-N.)—LES INSTALLATIONS DISPONIBLES POUR S'OCCUPER DES VOLS INTERNATIONAUX D'AIR CANADA

M. George Baker (Gander—Twillingate): Monsieur le Président, Air Canada a informé les ministères de l'Immigration, des Douanes et Accises et des Transports que, pour se conformer aux règlements en vigueur, Air Canada va devoir faire débarquer par petits groupes les passagers de ses vols internationaux à destination de Terre-Neuve parce que l'aéroport de Saint-Jean n'a déjà pas un service de sécurité assez spacieux pour permettre le contrôle des voyageurs des lignes intérieures en période de pointe.

Pourquoi le ministre a-t-il informé le président d'Air Canada, le 26 mars, qu'il y avait suffisament d'espace et d'installations disponibles à l'aéroport de Saint-Jean alors qu'Air Canada affirme le contraire? Le ministre voulait-il parler de l'espace qui entoure l'aéroport?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, le ministre du Revenu national a estimé que les installations seraient suffisantes d'après les prévisions concernant le trafic passagers. Le député parle d'avions transportant 200 à 230 passagers alors qu'en fait, Air Canada, prévoit 60 à 120 passagers par vol.

LES OBJECTIONS À L'ÉGARD DU TRANSFERT DES VOLS DE GANDER À SAINT-JEAN

M. George Baker (Gander—Twillingate): Monsieur le Président, comme les installations de sécurité ne sont pas suffisantes s'il y a plus de 200 passagers sur un L-1011 qui est obligé d'atterrir dans cet aéroport à cause du brouillard ou d'ennuis mécaniques, ils seront obligés de rester à bord de l'avion.

Le ministre peut-il confirmer ou infirmer . . . et il fait mieux de ne pas l'infirmer . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Baker: . . . l'existence d'une lettre que les services des douanes et de l'immigration ont adressée à son ministère le 17 décembre et qui énumère différentes objections à l'égard du transfert des vols à Saint-Jean? Comment peut-il ne faire aucun cas d'objections aussi graves?

Des voix: Oh, oh!

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, comme je l'ai dit hier au député, j'ai consulté mes collègues du cabinet, le ministre du Revenu national, le ministre de l'Agriculture et le ministre de l'Immigration qui m'ont répondu tous les trois que la chose était possible. Je tiens compte de cette lettre et non pas de celle que mentionne le député.

* * *

L'ÉNERGIE

ON DEMANDE UN RÉGIME DE STABILISATION DES PRIX DU PÉTROLE

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Elle sait très bien que, à moins de mesures immédiates, les seules sociétés qui survivront dans l'ouest du Canada seront les grandes multinationales intégrées. Qu'a fait la ministre, à part commander une étude de la situation, pour répondre à la demande de régime de stabilisation des prix présentée par une centaine d'entreprises indépendantes canadiennes?

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, nous avons déjà pris une mesure importante et historique en signant l'Accord de l'Ouest avec les provinces, car celui-ci allège de milliards de dollars la charge fiscale des producteurs dont le député a parlé. Je voudrais rappeler à la Chambre qu'en vertu du programme libéral, quelque 530 sociétés payaient des impôts sur les recettes pétrolières. Il n'y en a plus que 70 qui acquittent cet impôt. Voilà ce que nous avons fait pour le secteur pétrolier et gazier.

M. le Président: Une question supplémentaire.

M. Riis: Monsieur le Président, la ministre et le gouvernement savent que, à moins que l'on n'agisse, le secteur pétrolier de l'Ouest va perdre des milliers d'emplois. Hier soir, nous avons appris que nous allions continuer encore un peu plus longtemps à faire souffrir les agriculteurs. Où sont les 59 députés conservateurs de l'Ouest? Auront-ils le courage de dénoncer ce que fait le gouvernement en matière de prix du blé . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Ce n'est pas une question. La députée d'Argenteuil—Papineau (Mme Bourgault).

* * *

[*Français*]

LES RELATIONS DE TRAVAIL

LES AÉROPORTS DE DORVAL ET DE MIRABEL—LE CONTRAT DE L'AGENCE DE SÉCURITÉ—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Mme Lise Bourgault (Argenteuil—Papineau): Monsieur le Président, je désire poser une question supplémentaire à celle que j'ai déjà posée hier au ministre du Travail et qui s'adresse au ministre des Transports.

Monsieur le Président, étant donné que la Société Radio-Canada a fait la preuve hier que la sécurité aux aéroports de Mirabel et de Dorval a été sérieusement compromise, le ministre pourrait-il nous dire s'il a l'intention d'exiger l'annulation proprement dite du contrat de l'agence de sécurité et de demander d'autres offres publiques en précisant, cette fois-ci, que les termes du contrat stipuleront que les «soumissionnaires» devront se conformer au décret provincial sur les agents de sécurité?

[*Traduction*]

L'hon. Bill McKnight (ministre du Travail): Monsieur le Président, je suis en mesure d'informer la députée, comme je l'ai fait pour un autre, que la companie a présenté une offre au syndicat et que celle-ci a entrepris de l'examiner. Les négociations vont se poursuivre. Des représentants de Travail Canada et un médiateur, M. Saint-Hilaire, prêteront leur concours. La députée a parlé hier d'un décret provincial qui n'a aucun effet sur la négociation collective puisque celle-ci relève de la compétence fédérale.

* * *

L'ÉNERGIE

LES ENTRETIENS ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Selon l'Association pétrolière du Canada, les investissements dans le secteur énergétique chuteront de 2.2 milliards cette année et 18,000 travailleurs perdront leur emploi. Comment expliquer qu'après 12 heures d'entretiens avec ses homologues provinciaux, la ministre ait simplement convenu de poursuivre les discussions?

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, le député est complètement dans l'erreur. Nous nous sommes mis d'accord sur le financement des travaux de génie précédant la construction de l'usine d'enrichissement proposée par Husky, projet qui avait simplement fait l'objet d'une promesse à l'occasion de la course à la direction sous l'ancien gouvernement libéral. Il a fallu des heures de discussions ardues pour se mettre d'accord. Nous avons passé en revue tous les mécanismes qui pouvaient servir à aider l'industrie.

Je pourrais également ajouter que nous avons fait le point sur les énormes progrès accomplis dans le secteur depuis la signature de l'Accord de l'Ouest, entre autres une augmentation de l'emploi de 15 p. 100, des milliards de nouveaux investissements qui étaient menacés ..

Des voix: Oh, oh!

M. Waddell: Soyez sérieuse!

M. le Président: À l'ordre. La question supplémentaire.

LES DÉPENSES FAITES POUR LE PROJET DE VALORISATION DU PÉTROLE LOURD

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, l'argent que le gouvernement affecte au complexe de Husky servira à défrayer d'anciens travaux et non de nouveaux.

M. Shields: C'est un mensonge!

M. MacLellan: Le gouvernement acceptera-t-il de déposer les documents justifiant les dépenses qui seront payées avec cet argent? Le gouvernement voudra-t-il nous indiquer ainsi à quoi servira l'argent? Nous voulons qu'il serve à de nouveaux projets et non à payer de vieilles factures.

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, le personnel de mon ministère aidera volontiers le député à réunir des données pertinentes pour préparer ses questions.

Les activités prévues dureront jusqu'en janvier 1987. Le député peut difficilement affirmer que ces travaux, qui commenceront ce mois-ci et dureront presque une année, ont déjà été accomplis dans le passé.

* * *

LES AÉROPORTS

LA SÉCURITÉ—LES MESURES GOUVERNEMENTALES

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. En dépit du fait, ou encore du fait même qu'un journaliste de Radio-Canada ait réussi à enfreindre les règles de sécurité aux aéroports de Dorval et de Mirabel, le ministre décidera-t-il d'assumer les responsabilités du ministère des Transports et de se charger de l'ensemble des mesures de sécurité aéroportuaire, au lieu de s'en remettre aux sociétéa aériennes qui cherchent par tous les moyens à rogner sur leurs coûts en embauchant des jaunes sans formation aucune pour assurer la sécurité à Mirabel et à Dorval?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, je tiens à asurer au député que j'accorde le plus grand sérieux à la situation. Comme je l'ai dit tout à l'heure, nous avons pris des mesures destinées à accroître les compétences du personnel chargé de la sécurité. Nous avons également entrepris d'améliorer le programme de formation globale. En effet, j'envisage même de donner suite à la recommandation dont parle le député.

LES SALAIRES DES AGENTS CHARGÉS DE LA FOUILLE DES BAGAGES

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, étant donné que les commissionnaires chargés de délivrer les billets de stationnement sur les terrains de stationnement des aéroports de Dorval et de Mirabel touchent plus de $6 l'heure, et que les agents de sécurité n'en touchent que $4, le ministre accordera-t-il la priorité aux agents chargés de la fouille des passagers, des valises et des bagages à main plutôt qu'à leurs collègues chargés de délivrer les billets de stationnement?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, comme je l'ai déjà dit dans une réponse précédente, le solliciteur général et moi-même préparons un programme global et à long terme en vue d'améliorer de la sécurité dans tous les aéroports. Pour l'immédiat, nous avons mis en oeuvre certaines mesures. Nous améliorons sans cesse le système.

Je tiens à assurer au député que je convoquerai la semaine prochaine les représentants des compagnies aériennes ainsi que les représentants de la Burns Security Services et d'autres agences afin de voir ensemble quelles mesures nous pourrions prendre pour régler ce problème fort grave.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES ÉTATS-UNIS—L'INFORMATION SELON LAQUELLE UNE ACTION MILITAIRE CONTRE LA LIBYE SERAIT ENVISAGÉE

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri—Westmount): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Une information récente, obtenue il y a deux heures à peine, nous permet de croire que les États-Unis pourraient entreprendre une action militaire contre la Libye. Bien que le terrorisme nous inquiète tous profondément, le gouvernement fera-t-il part à l'administration américaine de la crainte que lui inspirent les dangers inhérents à toute escalade militaire dans la Méditerranée à l'heure actuelle?

• (1500)

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je crois que le gouvernement américain est parfaitement conscient des dangers réels que comporte toute escalade dans cette région ou ailleurs dans le monde. Le gouvernement américain et celui d'autres pays s'inquiètent de plus en plus de la conduite irresponsable et criminelle des agents de certains pays qui semblent soutenir le terrorisme, activité répréhensible et complètement inacceptable pour le Canada et pour tout autre pays civilisé.

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA DÉCLARATION D'UNE MINISTRE

M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway): Monsieur le Président, il semble que la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (Mlle Carney) ait été interrompue par inadvertance par le Président, pendant la période des questions, alors qu'elle me répondait que le premier ministre provincial Devine ne nous avait jamais demandé un prix plancher pour le pétrole. Je voulais être sûr que cette réponse ne se perde pas et qu'elle figure dans le hansard.

M. le Président: A l'ordre.

RÉTRACTION DE PROPOS NON RÉGLEMENTAIRES

M. Jack Shields (Athabasca): Monsieur le Président, quand le député de Cape Breton—The Sydneys (M. MacLellan) a posé une question à la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (Mlle Carney), pendant la période des questions, j'ai laissé échapper que ce que disait le député était un mensonge. Je tiens à assurer à la Chambre que j'ai beaucoup trop de respect pour ce député pour l'accuser de mentir. Je rétracte donc mes paroles.

Des voix: Bravo!

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, aux termes de l'article 106(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, les réponses du gouvernement aux pétitions nos 331-12 et 331-13.

* * *

POUVOIR D'EMPRUNT

PRÉSENTATION DU RAPPORT DU COMITÉ LÉGISLATIF

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le rapport du comité législatif sur le projet de loi C-99, portant pouvoir d'emprunt, dans les deux langues officielles.

* * *

PÉTITIONS

LES PROGRAMMES D'AIDE AUX VICTIMES DE LA SÉCHERESSE

M. Albert Cooper (Peace River): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de déposer, au nom de gens de la région de Dixonville, dans ma circonscription, une pétition concernant l'application aux agriculteurs de la région de la Paix des programmes d'aide aux victimes de la sécheresse.

Pétitions

L'ACTIVITÉ DE LA CLINIQUE MORGENTALER À TORONTO

M. Murray Cardiff (Huron—Bruce): Monsieur le Président, j'ai le devoir et l'honneur de présenter une pétition signée par des gens de la circonscription de Huron—Bruce, qui s'élèvent contre la poursuite des activités de la clinique Morgentaler, en violation de l'article 251 du Code criminel.

M. le Président: Ceux qui ne présentent pas de pétitions auraient-ils l'obligeance de se rasseoir ou d'aller ailleurs?

L'INCLUSION DU REVENU DE PENSION DANS LE CALCUL DES PRESTATIONS D'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le privilège de présenter des pétitions reçues de la région de Dartmouth-Halifax et de Sydney, en Nouvelle-Écosse, ainsi que de Lively, en Ontario. Toutes ces pétitions protestent contre les modifications apportées à la Loi sur l'assurance-chômage à l'égard du revenu de pension utilisé comme revenu gagné dans le calcul des prestations. Ces pétitionnaires demandent au Parlement de retirer cette disposition inique de la Loi sur l'assurance-chômage.

LES PRIX DE L'ESSENCE

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, j'ai une pétition signée par des centaines de personnes de ma circonscription qui demandent au Parlement de veiller à ce que le consommateur profite de prix inférieurs pour l'essence à la pompe.

ON DEMANDE LE RÉTABLISSEMENT DU PROGRAMME KATIMAVIK

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, je continue à présenter des pétitions faisant état de l'absence d'une politique dynamique de la jeunesse de la part du gouvernement. J'ai ici 450 signatures protestant contre l'annulation du programme Katimavik. Les pétitionnaires sont de l'Université Sir Wilfrid Laurier, de Terre-Neuve, de Victoria, de Windsor, de Saskatoon et de la Nouvelle-Écosse.

LE PROJET D'EXPLOITATION D'UN PARC DE LA CCN

M. Barry Turner (Ottawa—Carleton): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une autre pétition signée par 34 citoyens de la région de la Capitale nationale qui s'opposent carrément au projet de la Commission de la Capitale nationale de transformer le Mile Circle en un quartier d'ambassades. Les signataires signalent que la Commission d'embellissement d'Ottawa a désigné le Mile Circle parc national en 1925 et qu'ils s'opposent vivement à ce que cela change.

[*Français*]

ON DEMANDE UNE NOUVELLE POLITIQUE DE L'AMIANTE

M. Alain Tardif (Richmond—Wolfe): Monsieur le Président, j'ai également de mon côté quatre pétitions émanant toutes de ma circonscription.

La première est signée par un groupe de personnes qui résident à Danville et ces personnes voudraient voir le gouvernement rétablir le climat qui devrait exister dans l'utilisation d'une richesse naturelle très importante, l'amiante.

J'ai également une autre pétition, cette fois-là signée par un groupe de personnes d'Asbestos, dans ma circonscription, dont la plupart sont des travailleurs de l'amiante qui, encore là, voudraient voir le gouvernement affirmer sa politique encourageant l'utilisation de l'amiante, laquelle est la plus sécuritaire.

Monsieur le Président, j'ai une autre pétition, encore là signée par des personnes de Richmond, dans ma circonscription. Ces personnes voudraient que le gouvernement définisse une bonne, sérieuse et valable politique dans le domaine de l'amiante.

[*Traduction*]

L'ÉVALUATION QUE LE CN FAIT DE SES INSTALLATIONS D'ENTRETIEN

M. Dennis H. Cochrane (Moncton): Monsieur le Président, j'ai à nouveau l'honneur et le privilège de présenter une pétition signée par des commettants des circonscriptions fédérales de Westmorland—Kent et de Moncton, qui s'inquiètent du sort réservé aux ateliers du CN et qui trouvent que l'on met beaucoup de temps à en décider. Ils s'inquiètent beaucoup des répercussions que cette décision aura sur l'économie du Nouveau-Brunswick.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: 530 et 532.

[*Texte*]

FONDS ALLOUÉS AUX CENTRES D'INTERPRÉTATION DE LA FAUNE

Question nº 530—**M. Caccia:**

1. Combien de fonds fédéraux, provinciaux et autres sont nécessaires au fonctionnement des centres d'interprétation de la faune *a*) de Creston Valley (C.-B.), *b*) des Prairies à Webb (Sask.), *c*) du marais Wye près de Midland (Ont.) *d*) de Cap Tourmente, près de Québec (Qué.) *e*) de Percé dans la Péninsule gaspésienne (Qué.)?

2. Les budgets de fonctionnement comprennent-ils d'autres fonds et, dans l'affirmative, de quelles sources?

3. Comment le budget de 1985-1986 de chaque centre se compare-t-il avec le budget de 1984-1985 et avec les prévisions budgétaires de 1986-1987?

4. Comment le nombre des employés fédéraux de chaque centre en 1985-1986 se compare-t-il avec l'effectif de 1984-1985 et l'effectif prévu pour 1986-1987?

5. Combien de bénévoles a-t-il fallu à chaque centre en 1985-1986, et comment ces chiffres se comparent-ils avec le nombre de bénévoles utilisés en 1984-1985 et prévus en 1986-1987?

L'hon. Tom McMillan (ministre de l'Environnement):

1. Les prévisions budgétaires pour les cinq Centres d'interprétation de la faune sont les suivantes:

	Fonds fédéraux	Provinciaux	Autres
1986-1987			
Creston	$ 25,000 (frais d'exploitation)	$ 25,000	nul
Webb	$ 75,000 (frais d'exploitation); plus $ 25,000 (frais d'entretien)	jusqu'à concurrence de $ 10,000	nul
Wye	$ 125,000 (prêt) plus $ 35,000 (frais d'entretien)	nul	non disponible
Cap Tourmente	$ 12,000 (frais d'entretien)	nul	non disponible
Percé	nul	non disponible	nul

2. Oui. Creston—Colombie-Britannique (par l'intermédiaire des responsables de la faune dans la vallée Creston). Webb—Saskatchewan et prix des entrées. Wye—Travail fait par des bénévoles et prix des entrées. Cap Tourmente—Prix des entrées. Percé—Province de Québec.

3. En ce qui concerne les prévisions budgétaires suivantes, il s'agit de fonds fédéraux seulement.

Année financière	1984-1985	1985-1986	1986-1987 (chiffres approximatifs)
Creston	$ 133,000	$ 25,000	$ 25,000
Webb	$ 217,000	$ 90,000	$ 100,000
Wye	$ 282,000	$ 423,000[1]	$ 160,000[2]
Cap Tourmente	$ 185,000	jusqu'à concurrence de $ 85,000[3]	$ 12,000
Percé	$ 158,000	$ 3,000	s/o

Légende

1. Comprend $ 200,000 (subvention) et $ 175,000 (prêt)
2. Comprend $ 125,000 (prêt)
3. Comprend prêt jusqu'à concurrence de $ 73,000

4. Le nombre d'employés fédéraux est indiqué dans le tableau suivant:

Année financière	1984-1985	1985-1986	1986-1987
Creston	7	aucun	aucun
Webb	12	aucun	aucun
Wye	16	2 *	1 *
Cap Tourmente	10	aucun	aucun
Percé	9	3 *	3 *

*En 1985-1986, le ministère de l'Environnement a affecté ces employés aux Centres de Wye et de Percé, afin de fournir de l'expertise et des connaissances spécialisées à ces deux centres. Le ministère s'est fait rembourser les salaires de ces personnes pendant la période d'affectation. Il en sera de même pendant l'année financière 1986-1987.

5. Le ministère fédéral de l'Environnement ne dispose d'aucun renseignement concernant les bénévoles qui ont travaillé aux centres en 1984-1985. En outre, le ministère n'a pas de renseignements sur le nombre de bénévoles qui pourront travailler aux centres en 1985-1986 et en 1986-1987.

INDEMNITÉS ACCORDÉES À L'HONORABLE JEAN MARCHAND

Question nº 532—**M. Blaikie:**

A-t-on versé des indemnités à l'honorable Jean Marchand lorsqu'on a mis fin à son emploi comme président de la Commission canadienne des transports et, dans l'affirmative, quels étaient *a*) le montant de tout règlement en espèces, *b*) l'échéance et le montant de toute indemnité subséquente en espèce payée ou payable en vertu de l'entente en cause, *c*) la nature et la valeur de toute indemnité non monétaire convenue?

Hon. Don Mazankowski (Ministre des Transports): La Commission canadienne des transports a été avisée que le Conseil du Trésor n'a pas l'habitude de divulguer les détails entourant le paiement d'une indemnité de départ. C'est cependant la politique du Conseil du Trésor de ne pas effectuer un paiement d'une indemnité de départ qui excède un montant correspondant à deux années de salaire; le montant précis étant appelé à varier selon les circonstances de départ, l'âge de l'individu et les difficultés qu'il peut rencontrer à se trouver un nouvel emploi. Chaque cas est soumis au Conseil du Trésor.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, si les questions nº 508 et 531 pouvaient être transformées en ordres de dépôt de documents, ces documents seraient déposés immédiatement.

M. le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. La Chambre désire-t-elle que les questions nº 508 et 531 soient réputées transformées en ordres de dépôt de documents?

Des voix: D'accord.

[*Texte*]

LES CRÉDITS AFFECTÉS À LA RECHERCHE AVICOLE

Question nº 508—**M. Althouse:**

1. En *a*) 1982-1983, *b*) 1983-1984, *c*) 1984-1985, *d*) 1985-1986, combien a-t-on affecté à la recherche avicole aux établissements de (i) Kentville (N.-E.) (ii) Agassiz (C.-B.) (iii) Ottawa (Ont.) du ministère de l'Agriculture?

2. Dans chaque cas, combien d'argent *a*) a été founi par (i) le gouvernement fédéral (ii) les gouvernements provinciaux (iii) le secteur privé, *b*) est prévu par chaque secteur en 1986-1987?

3. (1) En *a*) 1982-1983, *b*) 1983-1984, *c*) 1984-1985, *d*) 1985-1986, quel effectif (i) professionnel (ii) non professionnel a-t-on affecté à la recherche avicole dans chacun des trois établissements susmentionnés?

3. (2) Quel effectif *a*) professionnel *b*) non professionnel a-t-on prévu pour 1986-1987?

4. (1) En *a*) 1982-1983, *b*) 1983-1984, *c*) 1984-1985, *d*) 1985-1986, quels projets de recherche avicole a-t-on complétés?

4. (2) Quels projets sont *a*) présentement en cours, *b*) prévus à chacun des établissements en 1986-1987?

5. Le gouvernement a-t-il l'intention de maintenir au cours des cinq prochaines années l'effectif professionnel et non professionnel actuel à chacun des établissements de recherche avicole à Kentville (N.-E.), Agassiz (C.-B.) et Ottawa (Ont.)?

(Le document est déposé).

LES ENTENTES CONCLUES AVEC DES CABINETS DE COMPTABLES AGRÉÉS

Question nº 531—**M. Boudria:**

Entre le 17 septembre 1984 et le 31 décembre 1985, combien de marchés ou d'ententes le gouvernement a-t-il conclus avec des cabinets de comptables agréés et, dans chaque cas, quelles étaient *a*) la raison sociale du cabinet, *b*) la durée de l'entente, *c*) le coût total?

Article 29 du Règlement

(Le document est déposé).

[*Français*]

M. Lewis: Je demande, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

M. le Président: Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

[*Traduction*]

M. le Président: J'ai reçu deux demandes conformément à l'article 29 du Règlement et, avant de passer aux demandes de documents, je suis disposé à y répondre dans l'ordre où elles ont été présentées et cela, même si elles sont similaires.

* * *

MOTIONS D'AJOURNEMENT AUX TERMES DE L'ARTICLE 29 DU RÈGLEMENT

L'ÉTABLISSEMENT DU PRIX DU GRAIN—LA DÉCISION DU MINISTRE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Comme vous le savez, monsieur le Président, je vous ai avisé au cours de la journée de mon intention de proposer, aux termes de l'article 29 du Règlement, une motion invitant la Chambre à tenir un débat d'urgence, à condition que vous estimiez que les circontances que j'ai citées le justifient.

En résumé, mes raisons sont les suivantes: hier, le ministre chargé de la Commission canadienne du blé (M. Mayer) a annoncé une décision concernant le prix du grain au Canada, décision qui fera perdre environ 1 milliard de dollars de revenu aux agriculteurs des Prairies. Cette décision est d'autant plus inopportune que quelque 40,000 agriculteurs sont déjà au bord de la faillite. Dans ces conditions, les agriculteurs des Prairies risquent d'avoir un revenu à peu près nul cette année. Nous estimons que s'il est une situation qui justifie la tenue d'un débat d'urgence, c'est bien celle-là.

LE GRAIN—LA BAISSE DES PRIX DANS LE MONDE

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Comme vous le savez, monsieur le Président, nous vous avons nous aussi prévenu de notre intention de présenter une motion analogue invitant la Chambre à tenir un débat d'urgence.

Si un tel débat d'urgence s'impose, selon nous, c'est en raison non seulement des conséquences économiques graves que cette annonce risque d'avoir sur l'agriculture, mais aussi du refus du gouvernement de saisir de ce problème le gouvernement des États-Unis et de trouver une solution raisonnable que tous les pays exportateurs puissent accepter pour régler le problème des prix de plus en plus bas des grains dans le monde, évitant ainsi d'acculer à la faillite un grand nombre d'agriculteurs de l'Ouest.

• (1510)

Monsieur le Président, nous espérons que vous envisagerez favorablement cette demande, car l'affaire est d'une extrême urgence et nécessite une intervention immédiate.

M. le Président: Le député d'Oshawa (M. Broadbent) et le député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy) m'ont tous les deux, comme ils le devaient, prévenu de leur intention de proposer la tenue d'un débat d'urgence aux termes de l'article 29 du Règlement. Comme leur motion porte sur le même sujet, je me propose de statuer en même temps à leur égard.

La Chambre sait que le comité spécial sur la réforme de la Chambre des communes, ainsi que le gouvernement dans sa réponse au rapport du comité, ont fait des observations précises sur le rôle et les responsabilités de la présidence relativement à l'article 29 du Règlement et sur ce que la présidence devrait ou ne devrait pas dire dans le cas des demandes de cette nature. Je dirai donc que je ne suis pas encore convaincu que les circonstances décrites par les deux députés dans leur demande démontrent l'existence d'une urgence véritable exigeant un débat immédiat, au sens où l'entend le Règlement. J'estime donc que les demandes ne remplissent pas les conditions du Règlement, et je dois décider en conséquence.

* * *

[*Français*]

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, je demande que tous les avis de motions portant production de documents soient réservés.

M. le Président: Tous les avis de motions sont-ils réservés?

Des voix: D'accord.

[*Traduction*]

M. le Président: Tous les avis de motion portant production de documents restent-ils au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LE TRIBUNAL DE LA CONCURRENCE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrrompue le mardi 8 avril, de la motion de M. Côté (Langelier): Que le projet de loi C-91, tendant à constituer le Tribunal de la concurrence et à modifier la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et la Loi sur les banques, et à apporter des modifications corrélatives à d'autres lois, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif.

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, j'ai décidé de participer au débat aujourd'hui parce que les députés de ce côté-ci de la Chambre s'inquiètent de voir augmenter au Canada la concentration de pouvoir des sociétés. Il existe selon nous un rapport entre cette inquiétude et les dispositions du projet de loi ainsi que les événements récents qui provoquent une escalade des prises de contrôle dans notre pays.

En général, nous appuyons l'objectif du projet de loi C-91, et nous sommes heureux que le gouvernement se soit décidé à proposer cette mesure. Nous avons déjà bien progressé. Le député de Papineau (M.Ouellet) a entamé le processus de consultation qui a permis de dégager une sorte de consensus entre les entreprises et le gouvernement quant aux dispositions de ce projet de loi. Il a également amorcé des consultations approfondies avec des groupes de consommateurs du pays.

Le projet de loi précédent était le C-29, présenté par Judy Erola à l'époque où elle était ministre et députée de Nickel Belt. Il n'a jamais eu de suite. La question est revenue sur le tapis pendant des années. D'après mes renseignements, les dispositions de ce projet de loi ont obtenu l'appui unanime des entreprises, et notamment celui du Conseil d'entreprises pour les questions d'intérêt national. Cependant, je crois savoir que l'on n'a pas suffisamment consulté les groupes de consommateurs avant de présenter ce projet de loi.

Le député de Papineau, la députée de Trinity (Mlle Nicholson) et d'autres ont examiné les défauts de ce projet de loi et nous allons proposer les amendements qui s'imposent en temps voulu. Je tiens toutefois à signaler à la Chambre et, en fait, à l'ensemble des citoyens, qu'à notre avis les dispositions concernant les fusions ne sont pas assez énergiques. Ce projet de loi prévoit l'établissement d'un tribunal de la concurrence dit indépendant, ce qui est peut-être un progrès, mais je ne crois pas qu'il soit suffisant d'y nommer des membres à temps partiel. À notre avis, pour acquérir les connaissances nécessaires et les conserver de même que pour examiner les causes qui leur seront présentées, les membres de ce tribunal devront travailler à plein temps. Le projet de loi ne prévoit aucun critère pour leur nomination. La Chambre des communes n'examinera pas ces nominations. Je suppose que cela ouvre encore la porte à un favoritisme aveugle et omniprésent.

Le projet de loi C-91 n'est qu'une version édulcorée du projet de loi C-29. Dans l'ancien projet de loi, il y avait 12 critères à l'égard des fusions. Il n'y en a plus que six. Par exemple, le gouvernement actuel ne tient plus compte des activités antérieures visant à éliminer la concurrence. Il ne tient plus compte non plus des innovations apportées sur le marché. La notion d'efficacité économique se fonde uniquement sur la rentabilité de l'entreprise en question et non pas sur les économies que le consommateur peut réaliser comme c'était le cas avant. L'analyse de la mesure que nous avons sous les yeux permet de constater que le gouvernement se fonde surtout, selon les termes employés dans le projet de loi, sur «la mesure dans laquelle il y a encore une concurrence réelle». J'ai cité l'alinéa 65(1)e). Aucune définition ne précise ce que l'on entend par «réelle». Cela peut vouloir dire n'importe quoi. C'est sans doute laissé à l'interprétation du tribunal de la concurrence.

Voyons la disposition relative à un abus de position dominante, situation où une société géante coince ses concurrents avec des produits non compatibles par exemple. D'après le projet de loi, la Couronne doit prouver qu'il y a intention d'abuser, ce qui est pratiquement impossible, comme l'ont montré les tribunaux jusqu'à présent. Je suppose que le moment choisi pour présenter le projet de loi, et cela a pris du temps, est une pure coïncidence. Il y a la tentative de prise de contrôle de Hiram Walker par Gulf, qui est devant les tribunaux et que les actionnaires examinent. Il y a la tentative de prise de contrôle de Genstar par Imasco; depuis quelques mois, nous assistons à une véritable fièvre des prises de contrôle qui entraînera une concentration excessive des pouvoirs des sociétés au Canada.

[*Français*]

Le gouvernement prétend, dans ses discussions à travers le pays, que nous les Canadiens avons besoin de grandes multinationales au Canada pour faire concurrence aux grandes multinationales étrangères. Il y a peut-être une certaine validité dans cet argument. Il faut avoir des compagnies assez puissantes, assez vigoureuses pour répondre aux initiatives ici sur le marché canadien ainsi que sur les marchés mondiaux mais, à mon avis, les prises de contrôle récentes ne confirment pas cet argument. Et si on analyse la concurrence du Japon, celle de nouveaux pays industrialisés, la concurrence même en Europe et aux États-Unis, on voit un certain mouvement assez prononcé vers la décentralisation des unités plus précises où la qualité du produit peut être assurée. La qualité devient le facteur principal dans les marchés mondiaux ainsi que les prix, les précisions et surtout le service après vente. Et ces facteurs sont tout aussi importants que les produits eux-mêmes.

La prise de contrôle par les compagnies, les corporations de plus en plus grandes, traverse ces principes d'une meilleure qualité par des unités plus précises. Et on peut se poser des questions au sujet des prises de contrôle récentes: Où sont les nouveaux emplois? Est-ce que l'efficacité des deux compagnies après la «combinaison» est meilleure? Est-ce que la concurrence est vraiment améliorée au Canada? Est-ce que la technologie canadienne serait meilleure?

[*Traduction*]

Soit dit en passant, la Chambre est saisie d'un autre projet de loi qui est censé concerner nos établissements financiers. Je pense à une situation dont le gouvernement est saisi, la tentative de prise de contrôle de Genstar par Imasco. Ce projet va à l'encontre des recommandations qu'a faites dans son rapport le comité des finances, qui a été adopté à l'unanimité; le comité voulait que la prise de contrôle d'un établissement financier par une société à caractère non financier soit interdite. Le comité des finances a réitéré cette recommandation à l'unanimité lundi dernier en adoptant une résolution s'opposant à la prise de contrôle éventuelle de Genstar par Imasco. Pourquoi, Monsieur le Président? Selon moi, la plupart des députés craignent que l'acquisition d'une institution financière par une institution non financière ne soit pas vraiment à l'avantage du pays. Dans de tels cas, un établissement financier peut empêcher ses concurrents d'obtenir des emprunts ou consentir des emprunts à ses alliés concurrentiels. Il peut contrôler les liquidités. Cela peut ouvrir la porte à des opérations intéressées comme en Ontario il y a trois ans pendant la crise à laquelle ont été mêlées Greymac et certaines autres sociétés de fiducie. Nous nous opposons à de telles transactions surtout parce que, en cas de conflit, les intérêts des déposants ne l'emporteront pas nécessairement et ce sont les intérêts communs des actionnaires qui risquent d'avoir le dessus.

● (1520)

Je pense pouvoir affirmer, même si cette question n'a pas été débattue tellement en public par les intéressés, qu'environ 90 p. 100 des hommes et des femmes d'affaires canadiens reconnaîtraient en privé qu'ils s'inquiètent de la concentration croissante du pouvoir économique et financier au Canada. Je pense que si on leur posait la question, ils reconnaîtraient qu'ils sont troublés de voir que de plus en plus de biens sont concentrés entre les mains de groupes de plus en plus restreints.

Certains hommes d'affaires ont eu le courage d'exprimer leur point de vue. Je me reporte à un article de Peter Newman publié récemment dans la revue *Macleans*. Dans une interview accordée à M. Newman, Bernard Ghert de Cadillac-Fairview, affirmait:

> Quand quelqu'un est à la fois créancier et actionnaire dans une entreprise, il y a un conflit d'intérêts évident.

Je regrette d'avoir à dire que le gouvernement a fermé les yeux sur l'escalade de la concentration que les sociétés poursuivent avec une activité fébrile, et je ne pense pas que ce soit bon pour le pays. J'ai la conviction que l'avantage des sociétés au capital largement réparti entre des milliers d'actionnaires donne aux Canadiens une participation à l'avenir du pays par le moyen de ces actions. Je pense que cela donne aux gens un enjeu, que cela se fasse par le biais des caisses de retraite ou par des placements individuels dans l'avenir du Canada. Au fur et à mesure que cette concentration va réduire ces possibilités d'investissement, les Canadiens seront de moins en moins nombreux à trouver de véritables moyens d'investir dans leur pays par le biais d'entreprises privées.

Je tiens à ajouter également que si l'entreprise grossit sans cesse sous forme de société à responsabilité limitée, le public a de moins en moins de possibilités d'examiner les affaires de ces domaines qui ont de plus en plus d'emprise sur la vie du Canadien moyen.

Je crois également que, pour ce qui est des pouvoirs, une trop grande concentration du pouvoir économique ouvre la porte aux abus, à la recherche du pouvoir politique. Je pense que la Chambre devrait s'occuper de cette question. Je pense que la Chambre voudra également se pencher sur certains amendements que nous avons l'intention de présenter pour voir s'il existe une façon de contrôler cette vogue, cette vague d'acquisitions.

[*Français*]

Il existe un autre phénomène, la concentration du pouvoir économique qui se trouve dans un petit nombre de grandes villes au Canada, et je crois et je soumets à la Chambre que c'est au détriment des autres régions du Canada. Cette concentration aura des répercussions sur les politiques de développement régional, et la gestion de ces grandes corporations sera de plus en plus éloignée des petites localités du pays.

Il y a certains effets immédiats d'une diminution de la concurrence. Sans concurrence, la pression à la baisse sur les prix diminue. Sans concurrence, il n'y a pas la même initiative pour assurer la qualité des produits. Sans concurrence, il y a un choix plus restreint pour les consommateurs. Sans concurrence, il y a réduction des possibilités d'information. Sans concurrence, il y a réduction des pouvoirs des consommateurs au profit des entreprises. Et les consommateurs du Canada y perdent.

[*Traduction*]

Plus les entreprises seront concentrées, moins les consommateurs auront de choix. Autrefois, il existait au Canada des centaines de produits dans les divers secteurs. Mais l'éventail de nos possibilités ne cesse de se rétrécir. Le nombre de marques de commerce est à la baisse. La diversité est maintenant limitée pour les consommateurs. Pour les petites entreprises, la survie est une lutte de tous les instants. Les grosses sociétés résistent de moins en moins à leurs instincts de prédateur et, par la fixation des prix et autres pratiques restrictives, finissent par avoir raison des petites entreprises indépendantes.

Nous sommes d'avis, monsieur le Président, qu'il faut aborder cette question en faisant la part des choses. Nombre d'études ont déjà été effectuées. Le Conseil économique du Canada, l'Institut de recherche C.D. Howe et tous les gouvernements, fédéral et provinciaux, ont examiné la situation. Il faut trouver un juste équilibre entre notre aptitude, en tant que Canadiens, à soutenir la concurrence internationale et la protection de nos petites entreprises et surtout de nos consommateurs.

J'ai eu l'honneur, lorsque M. Pearson était premier ministre, d'être le premier titulaire du portefeuille de la Consommation et des Corporations.

M. Orlikow: Pourquoi n'avez-vous pas présenté de projets de loi?

M. Turner (Vancouver Quadra): Nous en avons présenté beaucoup. Je dois dire à mon collègue de Winnipeg que, peu après la création du ministère, comme nous achevions de l'organiser et de le rendre opérationnel, notre parti s'est donné un nouveau chef qui m'a confié un autre portefeuille. S'il n'en avait pas été ainsi, j'aurais continué mon travail de défense des consommateurs et des quatre droits que je proposais. Il s'agissait du droit de choisir, du droit d'être informé, du droit de se plaindre et du droit à une réponse. Tels étaient les droits fondamentaux du consommateur à cette époque et je doute beaucoup que, aux termes de la loi proposée ou dans l'optique actuelle du gouvernement, ces droits soient toujours importants.

Quels ont été les effets de l'attitude de laissez-faire du gouvernement actuel en matière de concentration des sociétés? Ceux qui veulent s'emparer d'autres entreprises, des actifs d'autres sociétés ont le champ libre. Ceux qui désirent acquérir directement des actifs au lieu de bâtir patiemment une entreprise et de créer des emplois ont toute liberté.

Comme je l'ai déjà dit, je m'inquiète particulièrement de l'incidence de ce phénomène sur les petites entreprises. La majorité des nouveaux emplois sont créés par les petites entreprises. Or, la plupart des employés des petites entreprises sont des femmes. La plupart des jeunes qui trouvent des débouchés entrent au service d'une petite entreprise ou créent la leur.

On peut examiner bien des exemples de concentration exagérée. Je ne voudrais pas abuser du temps de la Chambre, mais prenons le secteur des produits alimentaires et de la vente au détail. Chaque fusion, chaque concentration industrielle rend l'implantation de nouvelles entreprises sur le marché beaucoup plus difficile. Les géants du secteur contrôlent les prix, les étiquettes, la qualité, le réseau de distribution et les approvisionnements. Les petites entreprises ne peuvent concurrencer ces géants. De plus en plus de pharmacies de quartier, de petites entreprises et de magasins familiaux ferment leurs portes d'un bout à l'autre du pays. Est-ce avantageux, monsieur le Président? Il faut voir la question sous deux angles mais je crois que la perte de service personnalisé et la disparition d'entreprises familiales ne profitent pas au pays. Les géants deviendront toujours plus nombreux et les entreprises indépendantes capables de les concurrencer se feront plus rares, ce qui entraînera une perte d'emplois et une augmentation des faillites commerciales.

Je crois, bien entendu, que c'est le consommateur qui s'en ressentira le plus. Il suffit d'observer ce qui s'est passé récemment dans le domaine des prix pétroliers et de comparer la situation aux États-Unis et celle qui existe au Canada, pour comprendre facilement ce que j'essaie de dire à la Chambre. Du fait de la diversification du secteur pétrolier, de la concurrence intense et du grand nombre de raffineries aux États-Unis, lorsque les cours mondiaux du pétrole ont baissé, le consommateur américain en a profité beaucoup plus rapidement que le consommateur canadien, car la concurrence a pu jouer. Au Canada, par contre, il n'y a que quatre grandes raffineries, Esso, ou Imperial Oil, Gulf, Texaco et Petro-Canada. Du fait de cette concentration, je crois que le consommateur canadien n'a pu profiter autant d'une baisse des prix.

La concentration du pouvoir donne aux entreprises un plus grand contrôle des mécanismes d'établissement des prix. Je ne souscris pas du tout à la thèse de John Kenneth Galbraith selon laquelle les prix sont uniquement entre les mains des sociétés. Toutefois, nul doute que moins il y a de concurrents, moins la structure des prix est mobile et souple.

• (1530)

Je crois, à l'instar des membres de mon caucus et de la majorité des partisans libéraux, que les choses sont allées trop loin. À notre avis, il existe maintenant une concentration de pouvoir économique simplement pour le plaisir de cette concentration, peut-être même pour flatter certaines personnes ou même pour jouir de certaines opérations fictives au lieu d'édifier une entreprise et de favoriser l'expansion au Canada. Cette concentration profite à un nombre de plus en plus faible de Canadiens aux dépens d'un nombre sans cesse croissant de Canadiens.

J'estime que le Canadien moyen s'en inquiète de plus en plus. Nos concitoyens commencent à se rendre compte que tous ces fusionnements, ces offres d'acquisition, ces achats d'actions et ces mainmises ne sont pas des manoeuvres isolées effectuées dans les salles de réunion de conseils d'administration. Ces événements auront une véritable incidence sur nos existences, sur le prix des aliments, des vêtements, du logement, des livres, du cinéma, des voitures, des téléphones et des moyens de transport ainsi que sur la qualité et la disponibilité de ces produits.

Nous croyons que toute politique de concurrence devrait tendre principalement à protéger les Canadiens contre des dégâts réels infligés par une concentration excessive. Qu'une entreprise soit florissante à cause de son efficacité, de sa commercialisation, d'une gestion et d'un produit valables, voilà qui est très bien. On peut ainsi fabriquer des choses, créer des emplois et améliorer la capacité concurrentielle du Canada. Nous ne croyons pas pouvoir atteindre le même résultat en ayant recours à des fusionnements et acquisitions. Nous pouvons analyser le résultat net de chaque opération et dans la plupart des cas, nous n'avons pas constaté jusqu'ici la création de nouveaux emplois, une nouvelle efficacité, une présumée synergie ou un présumé avantage concurrentiel.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Si des entreprises prennent de l'expansion au Canada grâce à leur compétence, à leurs méthodes de commercialisation et à la qualité de leurs produits, c'est très bien, mais elles ne devraient pas pouvoir y arriver en achetant tout simplement la concurrence ou à la faveur de pratiques déloyales. La Chambre doit songer avant tout à protéger le consommateur canadien.

Nous croyons que dans sa forme actuelle ce projet de loi favorise le secteur des entreprises au détriment du consommateur. Toutefois, nous estimons qu'il constitue un pas en avant. Avec de bons amendements, que nous avons l'intention de proposer au cours du processus législatif, le projet de loi peut être récupéré et, s'il est bien appliqué, il peut vraiment protéger les Canadiens de l'incroyable pouvoir financier que les entreprises sont en train de se créer au Canada.

Des voix: Bravo!

M. Orlikow: Monsieur le Président, j'ai plusieurs questions à poser au chef de l'opposition officielle.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député a la parole pour participer au débat.

M. Gauthier: Vous feriez mieux de relire le Règlement.

M. le Président: La décision revient entièrement au très honorable chef de l'opposition, mais la coutume veut que les interventions qui ne sont pas limitées dans le temps ne soient pas suivies, conformément au Règlement, d'une période de questions et d'observations de dix minutes.

M. Turner (Vancouver Quadra): Je connais le député depuis longtemps. Je vais écouter ce qu'il a à dire.

M. Orlikow: Monsieur le Président, je vais poser deux questions en m'efforçant d'être bref. J'ai ici une liste faisant état de 22 mainmises importantes qui sont intervenues depuis 1979. Dix-huit d'entre elles sont intervenues lorsque les libéraux formaient le gouvernement. Pourquoi n'ont-ils rien fait alors?

N'est-il pas exact que les acquisitions de conglomérats qui sont intervenues, qui portent sur des centaines de millions et sur des milliards de dollars, pourraient se révéler très profitables pour les actionnaires et pour les dirigeants de l'entreprise, mais que dans la plupart des cas, elles n'apportent pas au pays un seul emploi de plus ou une seule technique nouvelle de plus? Quel avantage ont-elles pour le pays?

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, j'ai essayé de traiter de la question des avantages. Je tiendrais à constater dans chaque cas en particulier qu'il y aurait un gain net d'emplois, de capacité de production, de capacité technologique, etc. Mais, trop souvent, c'est pour l'actionnaire majoritaire qu'il y a des avantages immédiats. Dans beaucoup de cas, malgré l'examen des commissions boursières, les actionnaires minoritaires n'ont pas tout le poids qu'ils pourraient avoir. Sans empiéter sur une enquête en cours, je puis mentionner les préoccupations des actionnaires de Southam dans la transaction avec Torstar.

Il y a eu beaucoup d'acquisitions au cours des années dont le député a parlé. Ce que je soutiens, c'est que le processus s'accélère depuis quelques années. Mon collègue le député de Papineau a mené la question à son terme en donnant l'occasion de fixer les éléments d'un projet de loi. Judy Erola a présenté ce projet de loi à la Chambre. Je crois savoir que le gouvernement de M. Trudeau avait l'intention de mener cette affaire rondement. Il est exact que ce problème n'est pas d'hier, mais il s'accélère et il s'aggrave. Je pense qu'il appelle maintenant l'attention du pays.

M. Howard McCurdy (Windsor-Walkerville): Monsieur le Président, certains sont prêts, bien entendu, à encenser le gouvernement avec autant d'ardeur qu'il en met lui-même à se féliciter d'avoir présenté le projet de loi C-91. Je soupçonne toutefois que les félicitations les plus enthousiastes proviendront des amis mêmes du gouvernement.

Il me semble voir dans cette mesure une autre illustration de la théorie de la percolation. A compter de 1969, une vague de tentatives en vue de modifier la politique sur la concurrence a déferlé. On a alors construit des digues pour se protéger des grandes entreprises si bien que, depuis que la bande des cinq a érigé son dernier barrage, il ne reste plus qu'un mince filet de réforme. Il serait sans doute exagéré de dire que c'est comme si une loi contre le viol avait été rédigée par un violeur. Quoi qu'il en soit, nous avons sur les bras un enfant illégitime qui a pour parents la grande entreprise, l'ancien gouvernement libéral et les conservateurs. De toute évidence, on n'a pas tenu compte dans cette mesure des revendications des consommateurs, des travailleurs et ainsi de suite qui, face au consortium formé par les deux vieux partis et les affaires, représentent ceux qui n'ont aucune influence et qui sont trop souvent les plus touchés.

Les libéraux protestent trop, me semble-t-il. Ils se proposent d'appuyer la mesure afin que, à l'étape de l'étude au comité, ils puissent faire leurs jérémiades pour finir, j'en suis sûr, par s'en laver les mains. Il faut s'y attendre, de la part d'un parti qui n'a jamais précisé les fondements idéologiques sur lesquels il pourrait faire reposer son opposition au projet de loi.

Par contre, on se serait attendu à mieux de la part des conservateurs. Ils se font les champions de la libre entreprise, dans le cadre d'un capitalisme idéal. Mais le sont-ils en réalité? Veulent-ils vraiment d'un marché libre? Sont-ils réellement favorables à tous les intérêts de la petite entreprise que le gouvernement néglige déjà et qui sont sacrifiés par les banques qui préfèrent financer les fusions dont nous avons tant parlé? Sont-ils réellement en faveur de l'initiative privée, de la créativité et de l'esprit de concurrence qui caractérisent la petite entreprise qu'ils ont si mal soutenue? Ne sont-ils pas plutôt en faveur du féodalisme et du mercantilisme qui se sont développés chez nous au cours des dernières années et qui dernièrement ont suscité tant d'inquiétudes? La petite entreprise manque déjà de fonds parce que le capital est accaparé non pour innover, pour lancer de nouveaux produits, mais pour augmenter le pouvoir d'un petit groupe.

• (1540)

On a trop souvent dit au cours de ce débat que les socialistes comme nous ne comprennent pas les qualités qui font du capitalisme un idéal si précieux. D'après les critiques, le socialisme aboutit au contrôle centralisé du pouvoir économique comme du pouvoir politique. Il n'est pas soumis aux forces du marché, source d'efficacité et de créativité. Ils prétendent que le socialisme ne possède pas les éléments qui, dans le système de libre entreprise, dans l'économie de marché, amènent inévitablement les investisseurs à prendre des décisions socialement responsables. Ils disent que le socialisme ne prévoit pas de récompenses pour ceux qui prennent des risques. Nous devons pourtant nous demander si le contrôle centralisé exercé par les Reichmann, les Desmarais, les Bronfman et le reste des neuf grandes familles est préférable au contrôle de l'État.

Quels motifs poursuivent ceux qui trament tant d'acquisitions et de fusions? Je crois qu'ils ne cherchent rien d'autres que la richesse et le pouvoir. Et la possession de ce pouvoir, d'après le *Financial Post* permettra inévitablement à quelques familles de contrôler tous les aspects de la société canadienne; ce sera une nouvelle forme de féodalité basée sur le mercantilisme qui débouchera sur des troubles sociaux et finira par détruire la société dans laquelle nous vivons, la société que nous voulons bâtir.

Que reste-t-il de la discipline qu'impose la concurrence? Quels nouveaux produits sont nés de l'activité des Blacks? La disparition quasi totale des magasins Dominion ne comporte sûrement aucun avantage pour les consommateurs des localités où il ne reste plus qu'un seul supermarché. Quels sont les avantages pour le consommateur lorsque contrôle du marché signifie contrôle des prix? Qu'arrive-t-il lorsque les intérêts sur l'argent emprunté ajoutent au prix que paie le consommateur? Où est la responsabilité sociale dans les joutes que se livrent les gestionnaires, que leurs tentatives de fusion réussissent ou échouent? Quels seront les avantages pour Windsor si Gulf prend le contrôle de Hiram Walker et si Seagram fait disparaître ce vénérable employeur, connu depuis si longtemps pour sa responsabilité sociale et la sécurité d'emploi? Non, vraiment, il y a bien des choses répréhensibles.

Le gouvernement est résolument en faveur d'un régime de libre entreprise basé sur un idéal. Le gouvernement épouse l'opinion clairement exprimée par Conrad Black qui veut que l'idéal traditionnel d'un secteur privé canadien contrôlé par un grand nombre de veuves et d'orphelins, comme on dit, et d'autres petits investisseurs, soit une parfaite stupidité. Il dit encore, et le gouvernement est d'accord, que les barons financiers ne font pas de sentiment et sont implacables. J'ajoute qu'ils sont antisociaux et qu'ils ne travaillent pas pour le bien de la majorité des Canadiens. J'estime que ce projet de loi doit être étudié plus sérieusement. Par suite, je propose, appuyé par le député de Thunder Bay—Atikokan (M. Angus):

Qu'on modifie la motion en supprimant tous les mots après «que» et en les remplaçant par ce qui suit:

le projet de loi C-91, tendant à constituer le Tribunal de la concurrence et à modifier la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et la Loi sur les banques et à apporter des modifications corrélatives à d'autres lois, ne soit pas lu une 2e fois maintenant, mais dans six mois à compter d'aujourd'hui.

M. le Président: La motion est recevable, le débat porte donc maintenant sur l'amendement.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, j'interviens afin d'amorcer le débat sur l'amendement prévoyant un plus grand délai pour tenir les consultations qui auraient dû avoir lieu avant la rédaction de ce projet de loi. On donnera ainsi au gouvernement six mois pour s'entretenir avec les groupes qui sont vraiment concernés, les groupes de consommateurs du Canada. Ce ne sont pas les grandes entreprises, qui ont réussi à anesthésier ce projet de loi, qui ont besoin de notre protection. Ce sont plutôt les consommateurs moyens qui vont au petit magasin ou au supermarché, qui achètent une automobile ou un service, qui doivent être protégés contre la prolifération des fusions et les empires ainsi créés. Cela est d'autant plus important dans les petites localités du pays. Leurs habitants n'ont pas la possibilité d'aller à deux ou trois supermarchés différents. Il n'y en a qu'un. Ils sont prisonniers des prix et de la politique de commercialisation de ce magasin. Il n'y a aucune concurrence. Il faut leur donner le temps de faire connaître leur point de vue, afin d'en tenir compte dans la rédaction de ce projet de loi.

Ce projet de loi remonte, sauf erreur, au milieu des années 1960, et il a toujours été contrecarré par les grandes entreprises qui veulent préserver leurs droits acquis. Selon elles, la libre entreprise signifie la liberté de fusionner, d'engloutir leurs concurrents, afin d'être les seules à pouvoir prendre des décisions. Nous les avons vues agir dans tout le pays. Dans les villes dont l'économie dépend de leur usine de papier ou leur mine, on a constaté qu'elles possèdaient aussi le magasin d'approvisionnement et les terrains. Dans certains cas, nous croyons fermement qu'elles pensent posséder les gens. Il faut présenter un projet de loi qui permettra aux gens d'avoir leur mot à dire, une mesure qui donnera à notre loi sur la publicité plus de poids, afin que les consommateurs sachent exactement ce qu'ils obtiennent. À l'heure actuelle, la loi relative à la publicité n'est efficace que dans deux des six secteurs concernés. Cela n'est certainement pas profitable aux Canadiens.

Tout au cours de ce débat, mes collègues ont souligné que le projet de loi dont nous sommes saisis n'est rien de plus qu'une tactique de relations publiques tendant à donner aux Canadiens l'impression que de nouvelles mesures vont être mises en oeuvre, afin de les protéger, de s'assurer qu'il y ait une concurrence juste. Cependant, ce qui se passe dans d'autres secteurs du gouvernement devrait nous amener à voir la vérité qui se cache derrière ce projet de loi.

Le ministre des Transports (M. Mazankowski) a décidé de déréglementer les transports, c'est-à-dire de faire disparaître les règles qui les régissent, afin que le gouvernement ne puisse plus avoir son mot à dire dans les activités de nos sociétés de transport. D'autre part, la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (Mlle Carney) a décidé de faire table rase des règles du jeu en matière d'énergie. Le projet de loi C-91 ne devrait guère nous étonner car, en fait, on n'entreprend pas, par son biais d'appliquer des règles nouvelles et plus vigoureuses pour l'exploitation des entreprises dans le pays.

• (1550)

Il ne devrait guère nous étonner puisqu'il est conforme à l'idéologie du parti conservateur. Ce dernier n'est pas disposé à défendre les Canadiens ordinaires, l'homme et la femme de la rue qui comptent sur la protection du gouvernement. Ces gens veulent qu'on les protège contre la publicité mensongère qui leur promet une affaire en or, qu'il s'agisse de voiture, d'une platine à cassettes ou autre, pour les attirer chez le marchand; mais, ensuite, une fois qu'ils y sont, ils se rendent souvent vite compte que la marchandise n'est pas en stock ou bien qu'on leur propose une marchandise de qualité différente. Les consommateurs ont besoin de ce genre de protection. C'est aux gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux à donner le ton sur le chapitre de la protection des consommateurs. Il s'agit non pas nécessairement, en l'occurrence, de dicter une ligne de conduite aux compagnies, mais de s'assurer que les règles du jeu sont équitables, équilibrées et valables pour tous.

Nous nous sommes tous rendu compte, j'imagine, de l'absence de concurrence dans nos milieux respectifs. C'est la situation qui prévaut dans le domaine de la radio-télédiffusion à Thunder Bay. Une compagnie détient les postes de Radio-Canada, de CTV, des radios AM et FM et un service de programmation locale. Mais dans le domaine de la radio la concurrence est vive. Et nous avons pu en constater les bienfaits dans l'amélioration des services. En plus de la station détenue par le conglomérat, nous bénéficions d'un poste commercial indépendant AM, d'une station radio de Radio-Canada pour la production d'émissions locales, d'un service de nouvelles locales et de Radio-Canada FM. La concurrence existe dans l'industrie de la radiodiffusion chez nous. Quant aux programmes pour la télévision et la radio, une concurrence s'exerce tant de la part des journaux—le quotidien et l'hebdomadaire—que de la part du programme publié par la société exploitante.

En ce qui concerne la télévision, il n'existe aucune concurrence sur le plan local. Nous avons constaté au fil des années que la qualité des services offerts n'arrive pas à la cheville de ce qu'elle est dans les autres localités. Nous avons un seul journal télévisé. À 18 heures, on peut s'installer devant son téléviseur à Thunder Bay et l'on obtient exactement le même journal télévisé, peu importe qu'on syntonise le canal 2 ou le canal 4. On ne peut faire de comparaison. Il n'y a aucune concurrence qui pousse l'un à offrir un meilleur journal télévisé que l'autre. Il n'y a aucune concurrence pour offrir une programmation de la meilleure qualité. La concurrence peut être extrêmement bénéfique pour les consommateurs, que le produit de consommation soit des émissions de radio et de télévision ou des choses essentielles à la vie.

Il est temps que le gouvernement retire son projet de loi et profite des six mois que nous sommes disposés à lui accorder pour le remanier et présenter une mesure législative susceptible d'avoir des répercussions très positives pour les consommateurs canadiens et de faire savoir enfin aux grosses entreprises ce qu'elles peuvent faire de leurs tactiques. Merci, monsieur le Président.

[*Français*]

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, je veux parler sur le projet de loi C-91. Le parrain de ce projet de loi est le ministre de la Consommation et des Corporations et de Postes Canada (M. Côté). Si on se reporte à l'expérience passée de ce ministre pour protéger les consommateurs, principalement du Québec au niveau du pétrole, je pense que c'est un échec et il est impossible pour l'ensemble des Canadiens de lui faire confiance. Le ministre est peut-être un gars bien gentil, bien gentleman mais, malheureusement, c'est un ministre du Québec et, dans ce gouvernement-là, il n'a pas de pouvoir. Il n'a pas de pouvoir et il s'est même laissé bafouer et a laissé bafouer les Québécois ici même à la Chambre des communes par la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (Mme Carney). Et c'est ce même individu, au nom de je ne sais pas qui, qui se dit ministre des consommateurs—mais je le vois plus ministre des corporations que des consommateurs—qui vient nous présenter un projet de loi qui, à mon avis, est incomplet et ne protège pas suffisamment les consommateurs.

Monsieur le Président, ce projet de loi arrive toujours, comme dans plusieurs autres domaines, après que certaines transactions ont été faites. Je me référais au domaine de l'industrie pétrolière. Tout le monde se rappellera du fameux rapport O'Farrell qui avait été présenté par le même ministre de la Consommation et des Corporations et de Postes Canada et qui démontrait clairement qu'il y avait une sous-capacité de raffinage au Québec et qui allait à l'encontre des intérêts des consommateurs du Québec, si ce même gouvernement acceptait et autorisait la transaction pour la vente de la raffinerie Gulf dans l'est de Montréal à Ultramar.

Monsieur le Président, en conférence de presse devant les journalistes, ce même ministre s'était engagé solennellement à huit occasions, en réponse à des ministres—cette conférence de presse était le mercredi, j'étais présent—à rendre public le rapport le vendredi. Le jeudi matin, le lendemain de cette conférence, ce même ministre ne disait plus un mot et ce rapport nous a été transmis pas mal plus longtemps après la date qui était nécessaire pour en discuter. Le gouvernement a permis de commettre ce qu'on appellera dans l'histoire du Québec un acte barbare à l'endroit des Québécois et a permis une transaction: à une compagnie étrangère d'acheter une raffinerie—alors qu'il y avait des compagnies canadiennes qui voulaient l'acheter—pour la fermer et faire perdre 450 emplois dans l'est de Montréal et éliminer, c'est ce qui est le pire, éliminer, dis-je, la concurrence qui avait pour but de protéger les consommateurs québécois.

Monsieur le Président, de plus dans ce projet de loi, le gouvernement nous parle d'un tribunal. Mais comment ce tribunal sera-t-il formé et par qui les membres seront-ils nommés? Encore là, depuis le 4 septembre, tous les événements de patronnage, de corruption, de nominations, tous les «travers» qui ont été faits par les ministres, les députés de ce gouvernement, encore une autre fois, comment peut-on penser que nous, les gens de l'opposition, si nous sommes responsables, si nous respectons nos électeurs, si nous respectons la population canadienne, nous allons pouvoir faire confiance à ces gens? Peut-on faire confiance à ces gens qui vont faire strictement de la nomination politique, alors qu'on sait que la très grande majorité des gens qui seront nommés par ce gouvernement seront des gens de l'industrie qui se foutent carrément des consommateurs, qui pensent carrément au profit?

Monsieur le Président, ce même ministre dépose ce projet de loi et on sait que, très bientôt, il va déposer d'autres modifications qui iront à l'encontre des intérêts des consommateurs au niveau des produits pharmaceutiques. C'est vrai qu'il y a la pression des grosses compagnies, des multinationales, c'est vrai que les «chums à Brian» sont pesants, ils ont de l'argent. Les miens n'en ont pas d'argent, mais c'est du monde sincère, honnête, ordinaire. Mais ce sont des consommateurs, des consommatrices.

Une voix: Ce sont tous des anges, dans Sainte-Marie.

M. Malépart: Et la plus belle preuve, monsieur le Président . . . Le député qui vient de dire que les gens de Sainte-Marie sont tous des anges, oui! Vous avez tous vu dans les journaux que le gagnant des 7 millions de dollars, ce sont des gens de Sainte-Marie. Et on a vu l'honnêteté de ces gens-là alors qu'une personne honnête a trouvé le billet gagnant, qu'elle est allée le remettre à qui de droit, et ils l'ont partagé à parts égales. Cela démontre clairement l'honnêteté et la charité des gens pauvres. Ces gens-là auraient pu, comme souvent on le voit dans la haute société, pour avoir bonne conscience donner un petit $50,000 et garder 7 millions de dollars: Ils l'ont partagé à parts égales, monsieur le Président.

Monsieur le Président, je sais qu'en comité mes collègues de Papineau et de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est (MM. Ouellet et Allmand) qui ont beaucoup d'expérience dans ce domaine, en collaboration avec les associations de consommateurs, proposeront et lutteront pour apporter des amendements afin d'améliorer le projet de loi.

Monsieur le Président, il y a plusieurs raisons qui font qu'on ne peut accepter tel que présenté ce projet de loi, non seulement au niveau du contenu du projet de loi, du manque d'efficacité, du manque aussi de la façon dont les causes seront entendues, de quelle façon les gens qui feront partie de ce tribunal seront nommés, mais surtout à cause du manque de confiance que la population canadienne a à l'endroit de ce gouvernement conservateur et principalement du premier ministre (M. Mulroney).

Monsieur le Président, c'est clair et net—dans tous les sondages, c'est ce qui revient—on ne peut faire confiance, et dans un mot bien simple que tous les gens comprennent on ne peut «truster» cette équipe-là et surtout le premier ministre. C'est pour cela que le parti libéral va mettre tout en oeuvre pour tenter de forcer ce gouvernement à mettre de la crédibilité dans ce projet de loi, à s'assurer qu'il y ait des formules de nomination qui feront que l'ensemble des consommateurs du Canada et représentant les régions—le Canada c'est un grand pays, les Québécois pensent différemment des Albertains, ils ont des préoccupations différentes—il est donc important que des gens de chaque région soient représentés sur ce comité, mais il ne faut surtout pas laisser seul à ce gouvernement le soin de nommer des gens qui vont faire partie de ce comité parce que ce sera strictement des gens qui représenteront la grande entreprise.

Monsieur le Président, je termine sur ce sujet car j'ai des collègues de mon parti qui auraient des commentaires à faire,

qui sont plus spécialisés que moi dans le domaine, mais je vous répète que dans les jours et les semaines à venir le parti libéral luttera avec en tête mes collègues et amis de Papineau ainsi que de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est et tous les autres pour s'assurer que le projet de loi qui sera final une fois adopté sera un projet de loi qui protégera avant tout, premièrement, les intérêts des consommateurs.

• (1600)

[*Traduction*]

M. Ray Skelly (Comox—Powell River): Monsieur le Président, j'appuie avec plaisir mon collègue, le député de Windsor—Walkerville (M. McCurdy), qui voudrait amener le gouvernement à reconsidérer la position envers ce projet de loi, en proposant d'en renvoyer à six mois la deuxième lecture.

Le gouvernement n'a pas réussi à régler de manière juste et équitable le problème de la concurrence. Il a plutôt présenté un projet de loi qui, d'après lui, améliorera les possibilités offertes aux consommateurs et freinera efficacement la concentration des entreprises dans le pays. Toutefois, il demeure que la mesure est très nettement décevante. Le gouvernement fait preuve de la plus grande négligence en proposant un projet de loi qui ne réussira pas à protéger les Canadiens contre les répercussions de la concentration des entreprises au Canada.

Compte tenu des torts qui seront causés aux consommateurs ainsi qu'aux petites et moyennes entreprises, je suis très étonné que ce secteur ne soit pas intervenu vigoureusement auprès du gouvernement pour lui reprocher sa trahison.

Le parti conservateur du Canada a prétendu pendant de nombreuses années représenter la petite entreprise, l'esprit d'indépendance et le dynamisme qui a fait tourner l'économie dans toutes les régions du pays. C'est ce secteur qui embauche le plus grand nombre de travailleurs et qui dessert toutes les localités de ce pays. Le parti conservateur a faussement prétendu défendre la cause des petites entreprises et protéger et favoriser ce secteur d'activité. Or, par le biais de ce projet de loi, il trahit sa position. Le gouvernement avait la responsabilité de présenter une mesure efficace en matière de concurrence; or, ce projet de loi nous induit en erreur et il est tout simplement inefficace.

Le gouvernement précédent a lamentablement échoué face à cette question. Il a imposé aux petites entreprises de multiples entraves. Il a permis aux banques à charte de pratiquer des taux d'intérêt énormes qui ont surtout servi à détruire de nombreuses petites entreprises de notre pays et à anéantir les investissements de milliers de personnes qui y avaient placé leurs économies. Ces gens-là avaient travaillé dur, mais le précédent gouvernement a complètement démoli leurs initiatives et anéanti leurs investissements et les services qu'ils assuraient dans tout le pays. C'est parce qu'il n'y avait pas de législation efficace de la concurrence que cette destruction des petites et moyennes entreprises a pu se produire.

Les conservateurs ont dit aux petits entrepreneurs qu'ils allaient les aider, mais ce projet de loi est la manifestation la plus retentissante de l'incapacité du gouvernement à protéger les petites entreprises.

À quoi sert une législation de la concurrence? À savoir si un secteur de l'économie doit être dominé par trois ou quatre gros bonnets qui contrôlent l'approvisionnement en matières premières et en fournitures de ce secteur, qui produisent l'essentiel des denrées du secteur, et qui décident qui assurera la distribution dans les communautés. De nombreux secteurs de notre économie sont effectivement contrôlés par trois ou quatre géants très puissants. De plus, ils ne se concurrencent pas; ils se partagent le pays en parts de marché et choisissent les petites et moyennes entreprises qui seront autorisées à participer à l'économie. Ils commencent par fixer officieusement les prix, déterminent l'offre et choisissent en fait les entreprises qui seront autorisées à participer à l'économie, écartant ainsi les autres.

Nous avons besoin d'une législation de la concurrence équitable et musclée pour protéger les petites entreprises et garantir la liberté et l'ouverture du marché. Cette mesure insipide n'y parviendra pas, et ne servira qu'à permettre la poursuite de la concentration et la disparition d'un nombre croissant de petites entreprises au profit d'une grosse entreprise dans un secteur donné.

On a souligné aujourd'hui le rôle que peuvent jouer les banques à charte dans le contrôle de l'économie. On nous a aussi parlé de ce qu'ont fait les grandes compagnies pétrolières pour se débarrasser des petits distributeurs et des difficultés qu'ils ont eues à se faire approvisionner et à fixer des prix corrects dans leurs agglomérations. Ces petits fournisseurs ont réclamé une amélioration aux députés, mais leurs requêtes ont été étouffées par des voix plus fortes.

Les conservateurs ont fait la même erreur que l'ancien gouvernement libéral. Ils ont laissé en plan le secteur des petites entreprises.

On a dit aussi que le même problème existe dans l'édition. Tous les ans, de plus en plus de petits journaux indépendants sont absorbés par des chaînes d'organes de presse. En fin de compte, c'est l'unique pensée d'un unique propriétaire qui sera retransmise à des centaines d'agglomérations, et la qualité de l'information en pâtira. La Commission Kent a effectivement souligné qu'il y avait de graves problèmes de concentration dans ce secteur. Mais on n'a pas tenu compte de ces inquiétudes. À l'époque, les députés conservateurs avaient décidé d'en faire tout un plat. Ils ont laissé entendre que l'on avait usé de procédés antidémocratiques et qu'il fallait reléguer les conclusions de la commission aux oubliettes.

• (1610)

Pourtant, la Commission Kent avait fait d'excellentes suggestions. C'est ainsi qu'elle aurait permis le foisonnement de publications dans une collectivité donnée lesquelles constituent un véhicule d'idées qui sont l'apanage des vraies démocraties. Pourtant, le gouvernement refuse de tenir compte de ce genre de propositions, du moins dans le projet de loi à l'étude. Il décline la tâche qui lui incombe d'assurer l'indépendance et la prospérité de la petite entreprise. Il veille plutôt aux intérêts des grandes entreprises de chaque secteur, les grandes pétrolières, les grosses banques à charte et les deux ou trois grandes entreprises qui dominent chaque secteur de l'économie.

Aujourd'hui on a proposé à la Chambre de suspendre l'étude du projet pendant six mois, pour en faire une mesure plus musclée. Je suis certain que d'autres de mes collègues voudraient exprimer leur point de vue à ce sujet. Pour ma part, j'espère sincèrement que l'étude en sera reportée. Le gouvernement

aurait ainsi l'occasion d'assumer ses responsabilités à l'égard de la petite entreprise, de la protéger et de lui permettre de grandir et de prospérer.

De nombreuses régions de notre pays ne sont pas encore sorties de la récession. Ces régions connaissent au contraire des mises à pied massives. Par exemple, le secteur forestier en Colombie-Britannique. Les gens sont en chômage et toute l'économie s'en ressent. Les travailleurs des localités ainsi touchées en subissent les pénibles conséquences. Les petites entreprises qui vivent de services ont non seulement été durement éprouvées par la récession, elles ont aussi été malmenées par les hausses sensibles des prix du pétrole et des taux d'intérêt. Elles sont aussi aux prises avec les nouvelles taxes que le gouvernement leur impose. Aussi par les compressions effectuées dans les services de transport essentiels et les services postaux. De nombreuses petites entreprises ont été mises en péril par les effets conjugués des mesures impitoyables du gouvernement conservateur.

Le projet de loi dont nous sommes saisis constitue un autre exemple de cette attitude. Le gouvernement refuse de protéger la petite entreprise comme il se doit, de lui assurer un cadre d'activités adéquat où s'exercerait la véritable concurrence. Je vais terminer ici, monsieur le Président, afin de permettre à d'autres de participer au débat.

[*Français*]

M. Alain Tardif (Richmond—Wolfe): Monsieur le Président, je suis également très heureux de pouvoir prendre part à cette discussion sur le projet de loi C-91, puisqu'il s'agit là d'un sujet abondamment discuté, étant d'actualité dans beaucoup de discussions et de conversations.

C'est également un sujet qui fait l'objet d'études, d'analyses, de critiques et ce depuis plusieurs années. Un collègue disait dans la discussion sur le projet de loi C-91 qu'il y avait eu dans le passé six ou sept tentatives d'améliorer cette loi. Or, je pense que tous honnêtement reconnaissent le bienfait, le bien-fondé de vouloir apporter une bonification à cette loi, à cette disposition.

Au cours des dernières années, monsieur le Président, durant le temps qu'on discutait, durant le temps qu'on négociait, que l'on envisageait les corrections appropriées, on a assisté à plusieurs fusions, à plusieurs regroupements et on a constaté finalement que notre économie s'orientait de plus en plus vers de très grosses compagnies, vers quelques grands financiers et je dois le reconnaître, ces démarches, ces fusions, ces regroupements n'étaient pas et ne sont pas toujours dans l'intérêt du consommateur.

Or, je pense que dans un premier temps il faut appuyer l'initiative du gouvernement qui m'apparaît, étant donné les circonstances, quelque chose de meilleur par rapport à la situation ancienne. Mais, monsieur le Président, je pense qu'à partir du moment où on fait les frais d'une pareille amélioration, à partir du moment où on fait l'effort de bonifier une situation qui, tous le reconnaissent, devait s'améliorer, à partir du moment où on est en mesure ou prêt ou disposé à faire les efforts, on devrait se donner la peine de prendre le temps qu'il faut, de prendre les dispositions qui s'imposent pour en arriver à quelque chose qui soit plus parfait, plus complet.

Je reconnais que ce n'est pas là un sujet facile, ce n'est pas là un domaine où l'on peut prévoir à l'avance toutes les situations possibles et imaginables, mais il y a un certain nombre d'éléments qui, au départ, je pense, font l'unanimité. Tous, par exemple, vont d'emblée reconnaître que: concurrence égale plus souvent qu'autrement efficacité, concurrence égale à peu près dans tous les cas meilleure productivité. Concurrence est également synonyme d'intérêt ou à l'avantage pour l'intérêt du consommateur. Concurrence est également important à bien des points de vue pour l'amélioration en termes de technologie. Ce sont là des principes auxquels on se doit tous de souscrire.

Par contre, il m'apparaît y avoir des dangers énormes à partir du moment où les mécanismes que l'on prévoit ne sont pas complets, ne sont pas articulés, au point que l'on puisse rendre cette législation efficace et en mesure de faire face aux difficultés et aux problèmes futurs.

Au cours des dernières années, j'ai assisté à toutes sortes de situations qui, à mon avis, sont tout à fait inacceptables. Il est évident que lorsqu'on parle du projet de loi C-91 qui s'intitule: «Loi constituant le Tribunal de la concurrence et modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et la Loi sur les banques et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois», et qu'on écoute les différents orateurs qui ont parlé des banques, qui ont parlé de la Loi sur les brevets, qui ont parlé de toutes sortes de situations, je pense que le consommateur, le Canadien moyen, ne se retrouve pas à l'intérieur de pareilles dispositions.

Monsieur le Président, il faut quand même comprendre que c'est là un projet de loi qui a des implications et qui aura des conséquences sur la vie quotidienne d'à peu près tous les Canadiens.

Et ce à quoi je veux faire référence, ce sont des situations que l'on retrouve en abondance et régulièrement. Nous avons, par exemple, dans nos circonscriptions, à l'extérieur des très grands centres, une foule de petites entreprises qui sont obligées de faire des efforts absolument considérables afin de produire certains produits. Et ces petites entreprises sont obligées, dans bien des cas, de faire face à une concurrence très organisée, très structurée et ayant des capitaux substantiellement supérieurs à ce qu'elles peuvent obtenir. Ce qui fait que, malheureusement, dans bien des cas, ces petites compagnies sont littéralement avalées, pour ne pas dire détruites, par cette volonté que l'on retrouve chez les «gros» de vouloir faire disparaître la concurrence. Ce sont là des exemples que l'on retrouve en abondance.

Nous avons également d'autres facteurs qui, à mon avis, font partie de la vie quotidienne du consommateur. Nous avons ces grosses compagnies qui, pour égorger la compétition, tuer la compétition, vont offrir toute une gamme de produits à des prix au détail inférieurs au prix coûtant d'autres petits commerçants.

Or, comment voulez-vous qu'une petite entreprise ne bénéficiant pas de pouvoir d'achat comparable à ce gros ou à ces gros regroupements puisse survivre, obligée de vendre un nombre appréciable de produits, à des prix considérablement supérieurs, puisque son prix coûtant est supérieur au prix vendant des grosses compagnies.

Monsieur le Président, à partir de situations aussi nombreuses, à partir de situations aussi préjudiciables pour le consommateur et le Canadien, je pense qu'on se doit, en notre qualité de législateur, d'envisager tout d'abord une amélioration, mais

de considérer cette amélioration comme étant la plus valable possible. Et il m'apparaît y avoir dans le cadre du projet de loi un certain nombre de lacunes qui, à mon avis, pourraient être corrigées si ce gouvernement exprimait clairement sa volonté de protéger, de façon claire, de façon transparente, l'intérêt du consommateur. Il y a évidemment des avantages. Qu'il me suffise de mentionner le fait que cela ne soit plus criminel qu'on parle de règles de preuve acceptables et admissibles devant les tribunaux civils, savoir que la prépondérance de preuves sera le critère retenu. C'est une amélioration considérable. Par contre, que l'on soit silencieux, que l'on ne fasse mention ni sous une forme, ni sous une autre de ce qu'on appelle communément, dans le jargon, les «lost leader», cela m'apparaît être une faille quand même importante.

Une faille qui m'apparaît également importante et plusieurs de mes collègues l'ont souligné, c'est le fait qu'on laisse la discrétion des nominations à l'appareil gouvernemental sans permettre au mécanisme récemment mis de l'avant de surveiller ou de contrôler ces nominations. Alors, monsieur le Président, il y a tout lieu de croire, et surtout quand on connaît le bilan de ce gouvernement, que l'on favorisera, à l'intérieur de ces nominations, les bons amis du parti, les bons amis du gouvernement et évidemment on ira puiser dans l'entreprise privée ceux et celles qui auront la responsabilité d'administrer la loi. Et cela m'apparaît extrêmement inquiétant. Cela m'apparaît non rassurant.

Monieur le Président, il y a également le fait qu'il est, à mon avis, évident, à la face même de ce projet de loi, que les très grosses compagnies seront nettement avantagées par rapport aux petites.

Les grosses compagnies bénéficient, comme je l'expliquais précédemment, de capitaux substantiels et elles n'hésiteront en aucune circonstance à injecter des millions de dollars, pour ne pas dire des dizaines de millions de dollars, dans le système pour contrecarrer l'opposition émanant des petits groupes de consommateurs, pour contrecarrer les oppositions ou les désapprobations que certains seront tentés de faire valoir, soit en injectant en termes de procédures, soit en injectant des capitaux en termes de relations, soit en injectant toutes sortes de capitaux finalement pour faire en sorte qu'à la longue, elles puissent avoir et elles auront de toute évidence raison sur ceux et celles moins aptes à s'exprimer, parce qu'ils ne disposent pas de moyens équivalents.

Également, monsieur le Président, je pense que lorsqu'on envisage de corriger la situation, il me semble qu'on devrait prévoir une façon plus facile à toutes les tierces parties, à tous ceux qui défendent les intérêts des consommateurs, de se joindre à une contestation, à une revendication. Or, c'est un autre aspect qui, encore là, m'apparaît être une faiblesse tout à fait inacceptable. Et si le gouvernement était vraiment désireux d'apporter une amélioration concrète, sensible à cette importante préoccupation qui fait l'objet de discussions depuis des décennies, il me semble qu'on pourrait apporter, fort simplement et rapidement, les modifications pertinentes, si bien qu'on serait en mesure, je l'espère, d'adopter rapidement un projet de loi bonifié pour le plus grand bien et le plus grand intérêt des consommateurs.

Actuellement, j'ai l'impression, après avoir feuilleté le projet de loi C-91, qu'il y a une présomption extrêmement plus forte du côté de la grande entreprise et ce, évidemment, au détriment du consommateur. Je pense qu'on se doit de rechercher une espèce d'équilibre qui protégerait d'une façon adéquate l'intérêt du consommateur qui, je l'espère, sera défendu par de prochaines modifications.

[*Traduction*]

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, je suis fort heureux de pouvoir participer à ce débat. J'aurais bien aimé intervenir plus tôt pour avoir plus de temps à ma disposition. Mais je tiens à avertir d'emblée mes collègues du gouvernement que j'entends philosopher un peu sur les bienfaits et le bon ordre inhérents, paraît-il, au régime de la libre entreprise. Cela les étonnera peut-être un peu, mais c'est bien mon intention.

• (1620)

La motion à l'étude demande un délai de six mois dans l'examen d'une mesure qui mériterait d'être examinée si le gouvernement consentait à la reprendre par le début. Je crois qu'il faudrait la reformuler et la réétudier ne serait-ce que pour l'adopter plus rapidement.

Nous avons tous attendu bien longtemps une nouvelle mesure plus actuelle concernant la concurrence, bien sûr. Mais tant qu'une telle mesure se fonde essentiellement sur les vieilles théories de la libre entreprise et des forces du marché, nous ne réglerons pas le problème auquel nous nous heurtons depuis tant d'années.

Le régime de la libre entreprise est bien beau en principe. On aurait pu en dire autant des théories de Karl Marx et d'Adolf Hitler. Ce sont de bien beaux principes.

M. Andre: J'en doute. Je n'irais pas jusqu'à dire pareille chose.

M. Benjamin: Mais en pratique, c'est une autre histoire. Je rappelle à mon collègue de Calgary que les peuples sombrent dans le totalitarisme de gauche ou de droite parce qu'on applique, entre autres, les principes de la libre entreprise dans la pratique. Les gens sont poussés à de tels extrêmes.

M. Andre: Les révolutions armées.

M. Benjamin: Mes collègues et moi, nous tentons de provoquer une révolution par les boîtes de scrutin, non à la pointe de la baïonnette.

Le principe qui sous-tend la théorie de la libre entreprise et des forces du marché est l'optimisation des profits. En d'autres termes, monsieur le Président, dans un régime de libre entreprise, on fait tout ce qu'on peut pour faire de l'argent, peu importe qui en souffre, les consommateurs ou le pays.

D'entrée de jeu, je tiens à dire que les députés du Nouveau parti démocratique ne sont pas contre le profit. Nous ne l'avons jamais été. Nous sommes en faveur du profit découlant de la véritable concurrence dans le secteur privé. Nous sommes contre le profit en l'absence de véritable libre entreprise. Je conçois le régime de libre entreprise, monsieur le Président, comme celui où l'on fait de son mieux pour retirer un honnête profit grâce à l'excellence, à la durabilité, au prix, à l'utilité et l'efficacité du produit vendu.

Le grand défaut de la théorie de la libre entreprise et des forces du marché, qu'il faudra examiner dans les six prochains mois, est qu'elle invite—en supposant qu'une invitation soit nécessaire—à la cupidité, à l'égoïsme et à la recherche de son

bien personnel. Tommy Douglas, dont les députés de tous les partis ont chanté les louanges à la Chambre et partout dans le pays, a déclaré à maintes reprises, il y a de nombreuses années, que le problème de la libre entreprise, c'est qu'elle n'est ni libre ni entreprenante.

Les fusions et les acquisitions n'ont de valeur que si le regroupement des ressources et de la recherche produit une application maximale de la technologie et de l'efficience qui permet un profit honnête mais procure en plus le maximum de bénéfices pour les employés et les clients de cette industrie. Les fusions et acquisitions ne sont certainement pas valables si elles diminuent la concurrence, permettent le monopole absolu d'un produit ou d'un secteur du marché ou visent à enrichir rapidement par des transactions successives ou par la spéculation sur les actions. Dans la plupart des cas, les fusions et acquisitions ne produisent pas de nouveaux emplois, mais en font perdre plutôt.

• (1630)

Il y a eu d'innombrables cas où les instigateurs de fusionnements et d'acquisitions se sont adressés aux banques pour en arranger le financement. Une bonne partie de ces fonds proviennent des dépôts de Canadiens ordinaires qui y ont un compte d'épargne, ou des dépôts à terme. Ces instigateurs se servent de l'argent des Canadiens en contractant des emprunts auprès d'institutions financières pour réaliser leurs fusionnements ou leurs acquisitions.

Jamais je ne comprendrai pourquoi une grande entreprise dans le domaine des transports voudrait se mêler de pipelines pour le pétrole ou le gaz naturel ou se mêler d'exploitation minière. Quand on s'occupe de transports, on s'en tient aux transports. Pourquoi ne pas chercher à exceller dans le domaine pour lequel une société donnée a été mise sur pied?

Je voudrais parler de l'industrie pharmaceutique et de l'agriculture, qui devraient toutes deux demeurer dans le secteur public. En paraphrasant encore une fois Tommy Douglas—et c'est un jugement avec lequel je suis profondément d'accord—ceux qui tirent un bénéfice des malheurs d'autrui sont fondamentalement immoraux. Les efforts du gouvernement pour changer nos lois en vue de procurer des pouvoirs de monopole aux fabricants de médicaments de marque déposée, sous prétexte de leur permettre de recouvrer leurs frais de recherche, sont non seulement méprisables mais immoraux et contraires à l'esprit chrétien. Je suis l'un de ceux qui doivent acheter des médicaments. J'ai les moyens de payer ceux que je dois acheter. Grâce au régime de remboursement des médicaments de la Saskatchewan, je ne paie pas plus de $3.50 pour n'importe quel genre de médicament. Mais qu'en est-il de ceux qui n'ont pas les moyens de payer? Nous ne pouvons tolérer la prédominance et le contrôle du secteur privé sur la recherche, sur la mise au point, la fabrication, la distribution et la vente des médicaments. Nous ne pouvons permettre que ce secteur reste entre les mains d'une, deux ou trois sociétés pharmaceutiques nationales ou internationales. C'est un domaine où la libre-entreprise n'a pas d'affaires. C'est un domaine où la libre-entreprise ne devrait ni faire des bénéfices ni en empocher. La recherche devrait être entre les mains des facultés de médecine et des départements de recherche, entre les mains des ministères de la Santé provinciaux et fédéral et des hôpitaux. Toute la recherche et le développement devraient leur être confiés et rester dans le domaine public.

Songeons un peu aux multinationales qui contrôlent les chaînes d'alimentation non seulement au Canada mais dans le monde entier. La recherche sur les végétaux et sur les produits alimentaires et la production de denrées alimentaires devraient également rester dans le domaine public.

La solution que prônent le gouvernement et ses partisans dans leur théorie de la libre entreprise revient ni plus ni moins à permettre à des sociétés privées d'exploiter les Canadiens et les habitants des autres pays, notamment des pays pauvres, parce qu'elles voudront réaliser des bénéfices en profitant du malheur des autres. Le projet de loi doit favoriser la libre entreprise mais pas l'exploitation égoïste. Ce principe fondamental doit être incarné dans le projet de loi, notamment dans le préambule. Tant que nous n'en serons pas là, toutes les dispositions du projet de loi seront inutiles dans les mois et les années à venir. J'espère que le gouvernement est disposé à remettre ce projet de loi sur le métier pour deux mois encore et à le ramener à la Chambre sous une forme nettement améliorée.

M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway): Monsieur le Président, je veux participer au débat sur le projet de loi C-91 et sur notre motion visant à reporter de six mois son étude, ce qui est pour nous une façon de nous y opposer. Je vois que la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (Mlle Carney), qui vient elle aussi de Vancouver, est parmi nous. Je vois également le député de Duvernay (M. Della Noce) qui était propriétaire d'une petite station-service au Québec et s'intéresse de près à la question de l'énergie. Dans les dix minutes à ma disposition, je vais essayer d'expliquer comment ce projet de loi sur la concurrence ne fait rien pour remédier à l'absence de concurrence dans le secteur énergétique canadien.

Je tiens à dire tout d'abord à la ministre de l'Énergie qu'elle perd sur tous les tableaux. En effet, les consommateurs canadiens ne profitent pas convenablement et suffisamment . . .

Mlle Carney: C'est ridicule.

M. Waddell: Ils ne profitent pas de la chute spectaculaire du cours mondial du pétrole.

Mlle Carney: L'essence a diminué de 10c. le litre.

M. Waddell: La ministre de l'Énergie m'interrompt. Elle parlera après moi. Elle devrait s'adresser aux consommateurs moyens de Vancouver-Centre, de Toronto ou de Montréal; parlez aux consommateurs de la province de Québec. Les consommateurs ne sont pas stupides. Ils voient ce qui se passe chez nos voisins du sud et le prix qu'ils payent. Pourquoi le prix de l'essence y est-il si bas par rapport au nôtre, s'en même tenir compte des taxes? S'il n'existe aucune concurrence dans l'industrie pétrolière . . .

Mlle Carney: Pourquoi n'allez-vous pas vous établir là-bas?

M. Waddell: La ministre me demande pourquoi je ne vais pas m'établir dans ce pays. C'est parce que je suis fier d'être Canadien. Je veux que notre système fonctionne.

M. McDermid: Parlez-nous de leur régime médical.

Mlle Carney: Et de leur régime de pension.

M. Waddell: Si les députés d'en face veulent bien écouter, je vais leur dire ce qui ne va pas dans la politique de la ministre. L'honorable ministre de l'Énergie a déréglementé l'industrie pétrolière par l'Accord de l'Ouest; elle s'est tournée vers le marché international, renonçant au prix fixé en vertu du Programme énergétique national. Le problème, c'est qu'il n'existe pas de marché libre pour le pétrole. Il s'agit d'un oligopole; il n'y a pas de véritable compétition dans le secteur, pétrolier.

M. McDermid: A quoi est due la chute de prix?

M. Waddell: C'est pourquoi le prix ne baisse pas entièrement; voilà la réponse.

Des voix: Oh, oh!

M. Waddell: C'est pourquoi il ne baisse pas autant qu'il le devrait. Je me demande ce qui fait rire les députés.

M. McDermid: C'est vous.

M. Mazankowski: C'est vous.

M. Waddell: Je voudrais essayer encore une fois de le leur faire comprendre, si bornés soient-ils. Il est évident qu'au Canada les prix du pétrole n'ont pas fléchi comme aux États-Unis. Pourquoi?

M. McDermid: Pour toutes sortes de raisons.

M. Waddell: Une des raisons est que les taxes sont plus élevées au Canada qu'aux États-Unis. Voilà une raison et je le reconnais. Une autre raison est que les sociétés pétrolières ne nous font pas profiter de leurs gains aussi rapidement . . .

Une voix: Voyons!

M. Waddell: Ils nous disent que le pétrole est encore dans le pipe-line, que cela prend du temps, et les Canadiens savent cela.

Mlle Carney: On nous en fait profiter.

M. Waddell: Je le répète, cet état de choses est attribuable au fait que nous n'avons pas dans l'industrie pétrolière la même concurrence qu'aux États-Unis.

Permettez-moi de vous signaler qu'au Canada, les sociétés Imperial, Texaco, Petro-Canada et Shell ont la main sur 70 p.100 du marché au détail. Les compagnies de second plan, notamment BP, Irving Oil, Ultramar et Husky, en détiennent une proportion de 15 p.100. Cela signifie qu'environ huit sociétés dominent 85 p.100 du marché. Les exploitants indépendants détiennent les autres 15 p.100. Ces exploitants indépendants sont les détaillants d'essence qui peuvent effectivement fixer eux-mêmes le prix du détail au lieu de se le voir imposer par leurs fournisseurs.

Quelle est la politique du gouvernement? De fait, il a autorisé Petro-Canada à acheter d'autres stations-service, de sorte qu'il n'y a pas suffisamment de concurrence dans l'industrie. Les États-Unis comptent plus de raffineurs, plus de détaillants, plus de sociétés pétrolières et plus de concurrence. Ce n'est pas nouveau au Canada, monsieur le Président. Permettez-moi de citer quelques exemples. D'abord, il y a les ventes par voie de consignation. Les grandes sociétés pétrolières consentent des ventes par voie de consignation aux petits détaillants. Elles ont ainsi droit de regard sur le prix de vente demandé par les détaillants. Permettez moi de vous rappeler le cas que j'ai soulevé à la Chambre du couple de Gravenhurst, George et Cora McAra.

• (1640)

M. McDermid: Ils rompaient le contrat.

M. Waddell: Ils rompaient le contrat, dit le député. Petro-Canada leur avait consenti des ventes par voie de consignation. Ils ne pouvaient pas réduire leur prix. Ils ne pouvaient se livrer à une guerre des prix de l'essence. C'est là un exemple du problème. Il y a d'autres façons de traiter avec les indépendants, de les acculer à la faillite, de contrôler en même temps le raffinage et le marché. Voilà pourquoi les prix du pétrole n'ont pas baissé aussi vite au Canada qu'aux États-Unis.

M. McDermid: Ridicule!

M. Waddell: Je défie la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources de charger, comme l'a fait le premier ministre du Manitoba, M. Pawley, un fonctionnaire d'examiner pourquoi la baisse du prix du pétrole a mis tant de temps à se répercuter dans tout le système. Pourquoi? Pourquoi cela a-t-il pris plus de soixante jours?

M. McDermid: Ce n'est pas vrai. Vérifiez.

M. Waddell: Je l'ai fait. J'invite le député à le faire. Je vais lui montrer les chiffres et il pourra les examiner. Je le répète: pourquoi les Canadiens paient-ils leur essence tellement plus cher que les Américains, même quand on ne compte pas la taxe? Je le demande au député de Duvernay. Il sait comment fonctionnent les grandes sociétés pétrolières.

Examinons ce projet de loi. Le directeur des enquêtes et de la recherche sur les coalitions a présenté des recommandations et il a notamment proposé un moyen de susciter de la concurrence dans le secteur pétrolier. Je n'ai pas beaucoup de temps, mais je vais quand même citer quelques-unes de ses recommandations. Il y en a une qui concerne le secteur du raffinage.

Un accroissement du nombre de raffineries entraînera une plus grande concurrence. Or, le gouvernement ferme des raffineries. Prenez le cas de la fermeture de la raffinerie Gulf dans l'est de Montréal. Le directeur a déclaré que tous les accords d'approvisionnement réciproques entre les raffineurs d'une durée supérieure à 90 jours devraient être interdits, sauf lorsque la Commission sur les pratiques restrictives du commerce juge qu'ils peuvent avoir un effet bénéfique sur la concurrence. Le directeur a jugé manifestement que des accords de ce genre, qui sont extrêmement courants au Canada, limitent la concurrence.

Rien dans la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions que nous débattons aujourd'hui, que ce soit dans la loi actuellement en vigueur ou dans ce projet de loi, n'empêche ce genre d'accord. Rien n'est prévu au niveau du raffinage. Le directeur a recommandé qu'il soit carrément interdit aux fournisseurs de carburant et à leurs filiales d'obtenir directement ou indirectement la mainmise sur les prix de détail, sauf lorsque le fournisseur possède ou exploite une station-service. Or, on ne retrouve aucune interdiction du genre dans ce projet de loi. Le directeur a recommandé, en outre, qu'on fasse disparaître toute méthode de contrôle des prix, que ce soit des ventes en consignation, des rabais temporaires ou d'autres méthodes de soutien des prix, lorsque le montant de l'aide est lié au prix à la pompe. Ce projet de loi permettra à des situation comme celle de Gravenhurst de se poursuivre.

Aucune disposition de ce projet de loi ne porte sur les ententes restreignant l'utilisation de propriétés pour la vente de car-

burant ou éliminant la source d'approvisionnement en carburant du nouveau propriétaire. Rien n'est prévu à cet égard. Le directeur a également proposé qu'on interdise les contrats exclusifs entre les fournisseurs et les détaillants de carburant. Certaines dispositions portent là-dessus, mais elles ne vont pas assez loin.

Je pourrais poursuivre ainsi bien longtemps au sujet de la commercialisation, du raffinage et de la vente au détail. Permettez-moi tout simplement de répéter, alors que la ministre quitte la Chambre, que sa politique est un échec, car elle a déréglementé le secteur pétrolier, mais le marché n'est pas libre. C'est une lacune fondamentale. C'est ce qui explique que les prix pétroliers n'aient pas baissé aussi rapidement au Canada qu'aux États-Unis, à la suite de l'effondrement des cours mondiaux.

Au Canada, je le répète, nous sommes dans la pire situation possible. Le producteur indépendant de l'Alberta est à l'agonie mais les grandes multinationales survivront. Le baril de pétrole rapporte $10 aux petits producteurs ce qui est insuffisant pour les faire vivre. D'un autre côté, même si les prix ont baissé quelque peu, la baisse aurait dû être deux fois plus importante; le consommateur, l'automobiliste se fait littéralement voler à la pompe. Or, ce projet de loi, j'en ai bien peur, ne permettra pas de remédier à la situation.

Mme Lynn McDonald (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, je prends la parole à propos de la motion de report à six mois du parti néo-démocrate. Nous sommes également d'avis que l'on n'a pas travaillé suffisamment ce projet de loi et que le travail qui a été fait va à l'encontre des anciens projets présentés sur ce sujet. Un report à six mois indique clairement que la mesure législative est inadéquate et qu'il faut revenir en arrière et en repenser le contenu. C'est ce que nous voulons montrer cet après-midi.

La réforme des lois sur la concurrence est au nombre «des plus tristes expériences de la politique publique canadienne». Ce n'est pas simplement notre avis, c'est celui d'universitaires et de chercheurs travaillant sur le sujet. L'étude *Canada's Competition Policy Revisited* dénonce clairement les responsables:

> Ce jugement est rendu plus pénible encore lorsque l'on se rend compte que, contrairement à ce que l'on croit souvent, le résultat . . .

C'est à dire cette mesure législative.

> . . . n'était pas inévitable pour un gouvernement résolu à la formuler autrement.

Il y a trop longtemps que nous essayons en vain de nous attaquer aux problèmes de la concurrence dans le monde des affaires au Canada.

Le Conseil économique du Canada a commencé en 1966 à s'interroger sur ce que devait être une politique moderne et utile de la concurrence. Il a publié un rapport provisoire en 1969. Le premier projet de loi, portant le numéro C-256, a été déposé en 1971. Certains estiment que c'était le meilleur d'une longue série, plutôt affligeante, de projets de loi sur le même sujet.

A ce jour, ni ces études, ni ces projets de loi, ni ces discours et ni ces engagements n'ont abouti à une loi qui règlerait le problème. Nous avons cette loi qui ne tient pas devant les tribunaux et, au lieu d'essayer de la rendre rigoureuse et efficace, on nous sert cette version extrêmement faible et diluée.

Qu'on nous demande d'accepter le projet de loi C-91 comme l'expression la plus parfaite de la politique de la concurrence relève de l'hypocrisie. Ce n'est que le cinquième d'une série de projets de lois tous plus faibles les uns que les autres. Les projets de loi C-256, C-42, C-13 et C-29 visaient tous à réformer la Loi sur la concurrence et tous ont échoué. Il faudrait être bien mal informé pour croire que le projet de loi C-91 réussira là où les autres ont failli à la tâche.

Pour pouvoir présenter ce projet de loi, le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Côté) a cru devoir payer un certain prix. Il s'est prêté à un compromis qu'il n'aurait jamais dû accepter. C'est comme s'il avait confié au renard la garde du poulailler. Il a donné à la grande entreprise ce qu'elle voulait et il a négligé les consommateurs.

Les groupes qui ont discuté de ce projet de loi avec les fonctionnaires du ministre ont obtenu ce qu'ils voulaient, mais pas les consommateurs. Ces groupes, les groupes puissants, les groupes qui ont de l'argent et ont le plus à retirer d'une politique et de lois sur la concurrence faibles font partie du Conseil d'entreprises pour les questions d'intérêt national, de la Chambre de commerce du Canada, de l'Association des manufacturiers canadiens, de l'Association des fabricants canadiens de produits alimentaires et de l'Association du barreau canadien. Si ces groupes sont satisfaits, nous ne le sommes certainement pas.

Et que dire des consultations effectuées auprès des gens qui connaissent la question et qui s'y intéressent? Malheureusement, le ministre les a fait consulter pour la forme par ses fonctionnaires. Le ministre s'est vanté à la presse le 17 décembre d'avoir écouté non seulement les représentants de la petite et de la grande entreprise mais aussi des provinces, des consommateurs et des syndicats.

Nous en savons quelque chose de cette consultation. Les syndicats n'ont bénéficié que d'une audience polie et le gouvernement ne leur a pas fait part par la suite de ses intentions.

L'Association des consommateurs du Canada s'est essentiellement fait dire que c'était à prendre ou à laisser. Nous n'apprécions pas du tout que l'on permette aux hommes d'affaires de faire entendre leur point de vue sur chacune des dispositions dans la mesure, alors qu'on ne donne pas la même possibilité aux groupes soucieux de protéger les consommateurs.

La réforme de la législation relative à la concurrence a cessé d'être prioritaire aux yeux du gouvernement lorsqu'il s'est aperçu qu'il aurait des difficultés à faire appliquer une bonne politique. Il n'était pas disposé à lutter pour y parvenir et il a préféré procéder en deux étapes. Ce n'est pas qu'il se soit résigné à un succès moindre à l'issue de la lutte, non le gouvernement a nettement décidé de viser moins haut. Il a renoncé à lutter. Il n'était pas disposé à se battre pour obtenir une meilleure entente économique pour le Canadien ordinaire.

• (1650)

Il faudrait revoir cette politique mal conçue et inefficace qui coûte cher aux consommateurs canadiens. Nous avons une économie fortement concentrée et la concurrence est insuffisante dans plusieurs secteurs importants. Selon certaines évaluations, ce manque de concurrence coûterait au Canada 7.5 p. 100 de son produit national brut. Pour 1984, le PNB a été

évalué à environ 416.6 milliards. Autrement dit, le gaspillage économique attribuable à l'absence de concurrence en matière de prix coûte 31.4 milliards et ce chiffre augmente d'année en année. Voilà ce que l'absence de prix concurrentiels coûte aux consommateurs.

Le fait d'avoir une économie stagnante représente également d'autres pertes pour tout le monde. Des marchés trop bien protégés donnent naissance à une économie stagnante, qui est lente à s'adapter. Ces marchés peu concurrentiels suscitent également des tentatives énergiques et persistantes de la part d'intérêts privés qui cherchent à manipuler le pouvoir politique pour maintenir le *statu quo* économique. C'est ainsi que le Nouveau-Brunswick est dominé par la famille Irving, Terre-Neuve par les commerçants de Water Street et que les provinces de l'Ouest étaient dominées jadis par le CP. Aux quatre coins du pays, un nombre très restreint de grandes sociétés exercent une influence démesurée sur les décisions économiques. Le public en fait les frais en payant plus cher.

Au cours des années, les libéraux ont présenté de meilleures lois sur la concurrence, mais sans y donner suite. Ni les libéraux ni les conservateurs n'ont jamais établi une politique bien définie à l'égard de la concurrence et ils n'ont jamais vraiment cherché à faire appliquer la loi avec fermeté. Néanmoins, les libéraux nous ont proposé des projets de loi assez énergiques, mais ils y ont renoncé. Le gouvernement conservateur actuel ne cherche même pas à présenter des mesures efficaces.

Je voudrais parler de certaines des dispositions du projet de loi C-91 et vous dire ce que je leur reproche et quelles mesures s'imposent compte tenu de ce qui s'est fait jusqu'ici. Malheureusement, on ne fait pas grand-chose pour faire respecter la loi en vigueur. Cette dernière contient des lacunes tellement grosses que rares sont les poursuites qui aboutissent dans le domaine de la concurrence.

Une seule poursuite a été intentée avec succès contre une fusion illégale. Il n'y en a eu qu'une également en ce qui concerne les monopoles. Les chercheurs universitaires indépendants considèrent que la discrimination en matière de prix ne peut être empêchée sauf dans des conditions extrêmes. Les dispositions de la loi concernant la collusion en matière de prix et de marchés sont jugées faibles, mais applicables; néanmoins, leur usage est limité étant donné que la plupart des décisions rendues par les tribunaux ne sont pas assez sévères. Pour ce qui est de la publicité trompeuse et du maintien du prix de revente, seuls les articles récents datant de 1951 et 1969 respectivement semblent passablement efficaces. Par conséquent, la majorité des mécanismes d'application sont extrêmement faibles. Après si longtemps, ces dispositions ne sont toujours pas appliquées.

C'est un comble d'inefficacité. Des six principaux articles de la loi, deux sont des échecs quasi-absolus. L'un est en grande partie inapplicable, un autre est extrêmement faible et deux semblent opérer. Ces résultats ne sont pas satisfaisants, et le projet de loi C-91 ne fera rien pour améliorer ce déplorable état de choses. Même compte tenu du tribunal mixte et des procédures de droit civil, il ne faut pas compter que le projet de loi vienne mieux à bout des infractions anti-concurrentielles que l'ancienne loi.

Revoyons les détails. Pour avoir gain de cause dans une affaire de monopole ou d'abus de position dominante, le directeur des enquêtes et de la recherche doit maintenant prouver que les conditions suivantes existent: contrôle appréciable d'un marché de manière persistante, agissements dont l'effet est une concurrence moindre, et pratique qui diminue ou empêche sensiblement la concurrence. J'insiste sur le terme «sensiblement».

Il est extrêmement difficile de satisfaire à toutes ces exigences. L'argument de défense sous-entendu, selon lequel ces résultats découlent d'une concurrence supérieure, porte les observateurs à penser que le directeur des recherches a peu de chances de réellement remporter une cause. L'article 51 du projet de loi doit être minutieusement étudié pour établir si sa faiblesse en fera encore une autre disposition inapplicable de la loi.

Les mêmes difficultés se posent au sujet des fusions. Le directeur des enquêtes et de la recherche devra prouver qu'elles diminuent sensiblement la concurrence. Une autre défense toute trouvée, à savoir que le fusionnement aurait pour effet d'entraîner des gains en efficience, pourrait empêcher toute condamnation. On note cependant une lacune bien pire encore dans les dispositions relatives aux fusionnements, car il n'y est pas question des fusionnements en conglomérats. Voilà sûrement un aspect qui devrait susciter beaucoup d'inquiétude. On a beaucoup parlé des fusionnements en conglomérats, et le public s'en inquiète. Or la mesure à l'étude reste muette sur cette réalité.

Quant au complot, à la fixation des prix, au partage du marché et à la restriction de l'entrée de concurrents dans le marché, tout cela figure au coeur de toute loi sur la concurrence, mais la loi canadienne en la matière a perdu de l'efficacité ces dernières années. On a par exemple démontré qu'avant 1976, la Couronne obtenait gain de cause dans près de 90 p. 100 de toutes les affaires de complot. Depuis, elle n'obtient gain de cause que dans 55 p. 100 des cas. Or le projet de loi C-91 ne change pas vraiment les dispositions à cet égard.

Je dirai pour conclure qu'il s'agit d'une mesure législative très insatisfaisante. Nous avons été saisis dans le passé d'un meilleur projet de loi qui n'a pas été adopté. Le temps est sûrement venu de donner aux consommateurs canadiens la protection raisonnable et suffisante qu'ils méritent. Ce ne sont pas les consommateurs qui devraient porter le coût pour l'économie d'une telle concurrence. Renvoyons l'étude du projet de loi à six mois pour qu'on l'examine en profondeur et qu'on produise la loi sévère qui donnera aux consommateurs canadiens la protection qu'ils méritent et qui nous assurera une économie qui fonctionne bien.

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, je me réjouis que l'un de mes collègues du Nouveau parti démocratique ait présenté cette motion qui, si elle était adoptée, aurait pour effet de renvoyer à six mois l'étude de ce projet de loi, fournissant ainsi au gouvernement l'occasion de l'améliorer. Cela permettrait d'atténuer certaines des appréhensions que d'autres députés, tout comme moi, ont exprimées depuis lundi quand le gouvernement a présenté ce bill.

De toute évidence, ce projet de loi n'aboutira pas. Il ne fera pas ce qu'il est censé faire. Il ne favorisera pas la concurrence réelle au Canada et ne mettra pas fin à la concentration accrue de la propriété. Personne n'a contesté le fait que la grande entreprise avait rédigé ce projet de loi. Si celui-ci renferme de

graves lacunes, c'est que les associations de fabricants et d'autres ont participé activement à son élaboration. Ce sont ceux-là même contre les excès desquels ce projet de loi devait protéger les consommateurs qui l'ont rédigé.

La loi régissant la concurrence ne va pas empêcher un petit nombre de familles de contrôler de plus en plus l'économie. Elle ne fera rien non plus pour empêcher les sociétés pétrolières, par le biais de leurs raffineries, de restreindre les approvisionnements destinés aux négociants indépendants, comme elles le font actuellement. Elle ne fera rien non plus pour empêcher l'exploitation indue des consommateurs. Elle ne fera rien non plus pour protéger efficacement les droits de la population.

Quand j'ai traité de ce projet de loi au début de la semaine, j'ai décrit ce qui se passait au sein de notre société. J'ai signalé que de moins en moins de personnes accaparent de plus en plus de propriété, et que cela crée de sérieux problèmes lorsque des organismes non financiers achètent des institutions financières. Quand ces organismes non financiers empruntent de l'argent de leurs filiales, les droits et les intérêts des déposants et des petits investisseurs ne sont pas protégés. L'enquête sur les banques a révélé que c'est l'une des raisons pour lesquelles deux importantes banques de l'Ouest du Canada ont fait faillite l'automne dernier. Le risque est toujours là et le projet à l'étude ne prévoit rien pour l'éviter.

• (1700)

Bien peu de députés conservateurs ont pris la parole, et certains parmi ceux qui l'ont fait ont affirmé que le probème ce n'était pas la question de la propriété. D'après eux, quel que soit le propriétaire d'une institution financière, l'essentiel est que le gouvernement applique la réglementation qui protège le petit investisseur ou les déposants de cet établissement. Or, l'enquête qui se déroule actuellement sur les faillites bancaires démontre que nos règlements n'ont pas réussi à prévenir ces faillites. Ils n'ont pas réussi à empêcher que s'effectuent des transactions entre initiés entre la Banque Commerciale, la Norbanque et quelques-uns de leurs associés. En outre, la chose s'est compliquée du fait que l'actuel gouvernement conservateur et l'ancien gouvernement fédéral n'avaient pas fourni à l'inspecteur général des banques le personnel qu'il réclamait pour appliquer les règlements. Autrement dit, le gouvernement refusait de donner à l'inspecteur général les ressources qui lui auraient permis de prévenir cette situation en appliquant les règlements. Voilà pourquoi nous devons nous inquiéter devant un projet de loi aussi timide, sachant que les règlements ont été insuffisants par le passé et que le gouvernement n'avait pas prévu les ressources financières pour les appliquer.

Un autre problème vient du fait de la concentration sans cesse croissante des entreprises. Ainsi, non seulement les prises de décisions sont le fait d'une poignée de personnes, mais la qualité de la gestion en souffre, car elle échappe à ceux qui ont une bonne connaissance de l'entreprise et passe aux mains de personnes plus familières avec les tractations boursières et les échappatoires fiscales qui leur permettent de s'assurer la mainmise sur l'entreprise. Par exemple, la société MacMillan Bloedel n'est plus dirigée par des gens qui connaissent bien l'industrie du bois d'oeuvre. La Noranda, au bord d'une crise financière, n'est plus administrée par des gens qui connaissent son secteur d'activité. Elle est en fait dirigée par un groupe de personnes dont l'objectif est d'accroître l'envergure de leur société de gestion. C'est pour toutes ces raisons que ce projet de loi ne répond pas aux besoins.

Par ailleurs, il illustre assez bien comment le Parlement peut agir avec incohérence. Les libéraux ont dit qu'ils étaient en faveur d'une mesure sur la concurrence. Les conservateurs ont ausi affirmé qu'ils favorisaient une mesure sur la concurrence. C'est pourtant une mesure timide que nous avons encore devant nous. Quand les libéraux étaient au pouvoir, il y a eu cinq tentatives pour faire adopter une loi de la concurrence, et une seule a réussi. Elle s'est traduite par une mesure sans force. Les conservateurs nous ont maintenant présenté une nouvelle mesure anémique. Si les trois partis de la Chambre sont favorables à une législation musclée de la concurrence, pourquoi ne pas l'avoir? Pourquoi, après 15 ans de tentatives, n'avons-nous pas élaboré une législation à laquelle les trois partis se disent favorables? La réponse, c'est soit que les partis ne sont pas sincères, soit que le pouvoir de ceux qui sont visés est si énorme que le gouvernement du jour, qu'il soit libéral ou conservateur, n'ose pas prendre le risque politique, manifester la volonté politique de mettre en place une loi à laquelle il se dit favorable.

Cela me fait penser aux prises de positions des partis en faveur des fonctionnaires. Lors de la dernière campagne électorale, les conservateurs ont dit qu'ils étaient d'accord avec ces droits. Les libéraux ont dit la même chose. Pourtant, quand l'un de ces deux partis est au gouvernement, il ne légifère pas sur la question. Ce qui se passe donc, c'est que les partis font campagne sur des programmes et des politiques qu'ils ne réalisent pas en fait une fois rendus au pouvoir. Le gouvernement conservateur a fait campagne sur les droits politiques des fonctionnaires. Il est maintenant au pouvoir depuis près de deux ans, et il n'a rien fait. Le parti conservateur a fait campagne en faveur d'une loi efficace de la concurrence. Là encore, on ne nous propose pas de loi efficace sur la concurrence.

Je m'aperçois que mon temps de parole est presque expiré, mais je voudrais ajouter une chose. La crédibilité de la Chambre dans le cadre de la réforme parlementaire doit se jouer sur le fait que les députés gouvernementaux de l'arrière-ban ont ou n'ont pas le courage de dénoncer le gouvernement quand il présente quelque chose de mauvais. Lundi soir, les trois partis, représentés au comité des finances et des questions économiques, ont demandé au gouvernement de faire quelque chose pour empêcher la mainmise sur Genstar. Nous risquons maintenant d'adopter une loi qui ne fera rigoureusement rien pour l'empêcher. Si les trois partis étaient d'accord lundi soir là-dessus, nous devrions adopter une loi interdisant de telles mainmises.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, nous traitons aujourd'hui d'un sujet qui préoccupe nos concitoyens depuis de nombreuses années. On a déployé des efforts multiples, semble-t-il, pour présenter une mesure qui protégerait les intérêts des simples citoyens. Mais celles que nous avons eues jusqu'ici ont pratiquement toutes avorté. Je me permets de citer ce qu'ont déclaré MM. William Stanbury, analyste fort connu de la concurrence et professeur à l'Université de la Colombie-Britannique, et Gill Reschenthaler sur l'expérience canadienne dans ce domaine:

Les praticiens et les universitaires, au Canada et à l'étranger, considèrent, à juste titre, que notre Loi sur la concurrence n'a guère de mordant. Et les décisions prises dernièrement l'ont encore affaiblie.

Le peu de cas que l'on fait de tous les arguments non économiques en faveur de mesures contre les coalitions et l'absence de toute méfiance élémentaire que devrait susciter la concentration des pouvoirs économiques expliquent, dans une large mesure, l'adoption par nos gouvernements, de lois axées sur la conduite des sociétés, de lois fondées exclusivement sur le droit criminel jusqu'en 1976.

Le professeur Irving Brecher de l'Université McGill a fait remarquer, à juste titre d'ailleurs, que si nous avions des lois aussi faibles dans ce domaine, c'est parce que ni les libéraux ni les conservateurs n'ont osé s'attaquer aux entreprises et aux intérêts commerciaux extrêmement puissants qui ne veulent pas vraiment de mesures contraignantes sur ce chapitre, car elles les empêcheraient d'agir à leur guise.

Ces derniers jours j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les députés libéraux qualifier cette mesure d'inadéquate. Alors qu'ils ont été au pouvoir pendant plus de 50 des 65 dernières années et qu'ils ont eu d'innombrables occasions de présenter un projet de loi, ils ne l'ont pas fait. Je les ai également entendus attaquer le gouvernement actuel sous prétexte qu'il n'a pas, comme vient de le dire mon collègue le député de Churchill (M. Murphy), adopté les recommandations unanimes du comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques selon lesquelles il fallait empêcher Imasco de prendre le contrôle de Genstar. Pourquoi les députés de tous les partis veulent-ils empêcher cette transaction? Ils se rendent compte qu'une société comme Imasco qui a des intérêts dans le secteur de la fabrication, dans le secteur des services et dans le commerce de détail pourrait faire peser tout le poids financier que la possession de Canada Trust confère à Genstar à ses propres fins, qui pourraient très bien être contraires aux intérêts des consommateurs canadiens. C'est là un argument tout à fait justifié.

• (1710)

Je trouve curieux que les libéraux aient finalement compris. Il y a six ans à peine, lorsqu'ils étaient au pouvoir, il s'est produit la même chose. Brascan, qui possède Noranda, une importante société minière qui possède elle-même McMillan Bloedel, une des plus grandes compagnies forestières et de pâtes et papiers du Canada, a formé Trilon il y a six ans. Trilon est précisément le même genre de société que Genstar qui possède Canada Trust. La société Trilon, qui a été créée il y a six ans, lorsque les libéraux étaient au pouvoir, possède Noranda et McMillan Bloedel et bien d'autres sociétés. Trilon a repris la compagnie d'assurance London Life et elle a pris le contrôle du Royal Trust. Le Royal Trust a pris le contrôle de A.E. lepage, une société immobilière, et elle a ensuite pris le contrôle de la compagnie d'assurance Wellington. Cette société a par conséquent des services de fiducie et des services financiers, des services d'assurance, des services financiers pour les entreprises, des services d'investissement, elle est active sur les marchés monétaires et elle vend des obligations, elle a des services de prêts et d'investissement et des services de location.

Lorsque les libéraux étaient au pouvoir, la société Brascan a fait une opération analogue à celle de la reprise de Genstar par Imasco, à laquelle ils s'opposent. Comme nous avons pu le constater bien souvent, le parti libéral et ses membres sont très progressistes et ils s'intéressent beaucoup aux gens lorsqu'ils sont dans l'opposition, mais dès qu'ils remportent les élections et forment un gouvernement, ils se montrent sous leur vrai jour et ils se désintéressent des citoyens. On peut voir alors qu'ils favorisent les sociétés financières et commerciales qui profitent de leur pouvoir pour escroquer le citoyen ordinaire.

Voyons ce qui s'est passé au fil des ans. Un examen de l'aspect le plus important de la loi sur la concurrence nous permet de constater qu'elle n'a vraiment pas donné grand-chose. Une seule fois, un gouvernement antérieur a essayé d'empêcher une fusion illégale et y est parvenu. Lorsqu'un gouvernement intervenait sous prétexte que les prix étaient injustes, il se rendait compte que la loi n'était applicable que dans les situations vraiment extrêmes. En cas de conspiration pour l'établisement des prix et le partage des marchés, nous avons pu constater que la loi est faible mais applicable; son utilité est toutefois restreinte à cause des décisions prises par les tribunaux.

Lorsqu'on examine les résultats dans les cas de publicité trompeuse et de revente, on constate que seuls les articles récents qui viennent des lois de 1951 et de 1969 respectivement semblent relativement efficaces, selon les professeurs Stanbury et Reschenthaler. Les résultats ont été quasiment nuls puisque sur les six principales parties de la loi, deux ont été pratiquement inutiles, une n'est pour ainsi dire pas applicable, l'autre est extrêmement faible et deux enfin semblent donner des résultats. Au point de vue futilité, c'est imbattable.

Les conservateurs vont essayer de battre ce record grâce au projet de loi à l'étude aujourd'hui. Inutile de se demander pourquoi une réforme s'impose dans le domaine de la concurrence. Tous les intéressés, à l'exception des grandes entreprises, s'entendent à dire que ce n'est pas aux tribunaux d'examiner les affaires touchant la concurrence. Le ministre n'a pas réussi à convaincre les entreprises de cette nécessité. C'est pourquoi il nous propose de créer ce tribunal de la concurrence pour les offres importantes.

Que dire de ces remèdes? Même grâce à un tribunal mixte et à des procédures de droit civil, ceux qui ont étudié le dossier—et je parle des universitaires que le ministre n'a pas vraiment voulu écouter—ne sont pas convaincus que ce projet remédiera de façon plus efficace que la loi précédente aux infractions à la loi sur la concurrence. Voilà ce que pensent des principaux articles d'application du projet de loi à l'étude certains universitaires très compétents qui ont passé des années à étudier la question .

Quant à la question du monopole ou de l'abus de position dominante sur le marché, ils estiment que pour gagner un procès en cas d'accusation de monopole, le directeur des enquêtes et des recherches doit actuellement satisfaire diverses exigences. Premièrement, il doit prouver qu'il y a eu un contrôle important d'un marché et ce, de façon continuelle. Deuxièmement, que les activités en question ont provoqué une diminution de la concurrence et troisièmement, que cette pratique va empêcher ou diminuer sensiblement la concurrence.

Étant donné qu'il est difficile de satisfaire à toutes ces exigences et qu'il sera facile à l'entreprise faisant l'objet de poursuites de prétendre qu'elle a éliminé la concurrence grâce à ses résultats excellents, le directeur a peu de chance de gagner un procès, selon de nombreuses personnes qui ont examiné ce projet de loi. Lorsqu'on examine les fusions qui ont eu lieu par le passé, où une société sidérurgique ou une société de pâtes et papier a

pris le contrôle d'une autre société de moindre envergure oeuvrant dans le même secteur, on constate qu'il ne s'agit pas de la même chose que les fusions plus importantes dont nous avons été témoins dernièrement de la part des conglomérats. Le projet de loi à l'étude ne s'applique pas vraiment à ces cas-là.

C'est pour ces raisons et pour bien d'autres que nous comptons nous opposer à ce projet. Je puis assurer au député que nous proposerons un grand nombre d'amendements quand le projet de loi sera renvoyé au comité.

M. le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

M. le vice-président: La question est la suivante: M. Côté (Langelier), appuyé par M. Hnatyshyn, propose que le projet de loi C-91, tendant à constituer le Tribunal de la concurrence et à modifier la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et la Loi sur les banques et à apporter des modifications corrélatives à d'autres lois, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif; et l'amendement de M. McCurdy:

Qu'on modifie la motion en supprimant tous les mots après «que» et en les remplaçant par ce qui suit:

le projet de loi C-91, tendant à constituer le Tribunal de la concurrence et à modifier la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et la Loi sur les banques et à apporter des modifications corrélatives à d'autres lois, ne soit pas lu une 2e fois maintenant, mais dans six mois à compter d'aujourd'hui.

Le vote portera donc sur l'amendement.

Plaît-il à la Chambre d'adopter l'amendement?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont pour veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le vice-président: Convoquez les députés.

(L'amendement de M. McCurdy, mis aux voix, est rejeté.)

(*Vote nº 217*)

POUR

Députés

Althouse
Angus
Benjamin
Blaikie
Broadbent
Deans
Epp
(Thunder Bay-Nipigon)
Keeper
Manly
McCurdy
McDonald
(Broadview-Greenwood)
Murphy
Orlikow
Riis
Robinson
Rodriguez
Young—17.

CONTRE

Députés

Attewell
Baker
Beatty
Berger
Bernier
Bertrand
Binns
Bissonnette
Blackburn
(Jonquière)
Blais
Bouchard
Boudria
Bourgault
Boyer
Bradley
Brightwell
Brisco
Caccia
Cardiff
Clark
(Brandon-Souris)
Clifford
Clinch
Cochrane
Collins
Cooper
Copps
Corbett
Cossitt
Côté
(Lac-Saint-Jean)
Côté
(Langelier)
Crofton
Crombie
Crosbie
(Saint-Jean-Ouest)
Dantzer
Darling
Daubney
Della Noce
Desjardins
Domm
Dorin
Edwards
Epp
(Provencher)
Fennell
Finestone
Fontaine
Forrestall
Foster
Fraleigh
Frith
Gagliano
Gagnon
Garneau
Gass
Gauthier
Gervais
Girard
Gormley
Guilbault
(Saint-Jacques)
Guilbault
(Drummond)
Gurbin
Gustafson
Halliday
Hardey
Hicks
Hnatyshyn
Holtmann
Hopkins
Horner
Howie
Hudon
Jacques
Jelinek
Jepson
Johnson
(Bonavista-Trinity-Conception)
Jourdenais
Kempling
Kilgour
Ladouceur
Landry
Lapierre
Layton
Lesick
Lewis
MacDonald
(Kingston et les Îles)
MacDougall
(Timiskaming)
MacKay
MacLellan
Malépart
Malone
Mantha
Marchi
Marin
Mayer
Mazankowski
McCain
McCrossan
McCuish
McDougall
(St. Paul's)
McKenzie
McKinnon
McLean
McMillan
Minaker
Mitges
Moore
Nicholson
(Trinity)
Nickerson
Nielsen
Nunziata
O'Neil
Ouellet
Pennock
Plamondon
Plourde
Porter
Price
Redway
Reid
Reimer
St-Julien
Schellenberger
(Wetaskiwin)
Scowen
Shields
Siddon
Sparrow
Stewart
Tardif
(Richmond-Wolfe)
Tardif
(Charlesbourg)
Taylor
Thacker
Towers
Tremblay
(Québec-Est)
Tupper
Turner
(Vancouver Quadra)
Vézina
Vincent
Warner
Weiner
White
Wilson
(Swift Current-Maple Creek)
Winegard
Wise—142.

● (1800)

M. le Président: Je déclare l'amendement rejeté.

Puis-je passer à la question principale?

M. Angus: Non, monsieur le Président.

M. le Président: Le député de Thunder Bay—Atikokan (M. Angus) veut-il faire un rappel au Règlement?

M. Angus: Non, monsieur le Président, je veux prendre part au débat.

M. Orlikow: Il est 18 heures.

M. le Président: Comme il est 18 heures, la Chambre s'ajourne à demain à 11 heures en conformité de l'article 3 (1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 02.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi, 10 avril 1986

La séance est ouverte à 11 heures.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, aux termes de l'article 106(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer la réponse du gouvernement, dans les deux langues officielles, aux pétitions nos 331-3, 331-7, 331-11, 331-15, 331-27, 331-28, 331-29, 331-30, 331-33 et 331-37.

* * *

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Monsieur le Président, aux termes de l'article 7(2) de la Loi sur la Commission canadienne du blé, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, le rapport annuel de la Commission canadienne du blé pour la campagne agricole 1984-1985.

* * *

LA DÉLÉGATION INTERPARLEMENTAIRE

TROISIÈME RAPPORT DE L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PARLEMENTAIRES DE L'OTAN

L'hon. Allan B. McKinnon (Victoria): Monsieur le Président, aux termes de l'article 101 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre le troisième rapport de l'Association canadienne des parlementaires de l'OTAN, dans les deux langues officielles.

[*Français*]

COMITÉ DE SÉLECTION

PRÉSENTATION DU 28E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Scott Fennell (Ontario): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le vingt-huitième rapport du Comité de sélection, dans les deux langues officielles.

[*Note de l'éditeur: Voir les* Procès-verbaux *d'aujourd'hui au sujet des rapports précités.*]

* * *

[*Traduction*]

PÉTITIONS

LE PROJET D'EXPLOITATION D'UN PARC DE LA CCN

M. Barry Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par 33 citoyens de la région de la capitale nationale, qui prient humblement le Parlement de prendre leurs griefs en considération et de rejeter le projet de construction d'une ambassade à Mile Circle.

L'ÉVALUATION QUE LE CN FAIT DE SES INSTALLATIONS D'ENTRETIEN

M. Dennis H. Cochrane (Moncton): Monsieur le Président, j'ai une fois de plus l'honneur et le privilège de présenter une pétition, dûment approuvée par le greffier des pétitions, de la part de gens du sud du Nouveau-Brunswick, qui s'inquiètent de l'évaluation que fait actuellement le Canadien national de toutes ses installations d'entretien du pays. Les pétitionnaires craignent que cette étude ne mène à quelque déclassement des installations de Moncton, ce qui pourrait être désastreux pour le bien-être économique de cette province.

M. le Président: Le député de Humboldt—Lake Centre (M. Althouse) m'a donné avis d'une demande aux termes de l'article 29 du Règlement.

Questions au Feuilleton

MOTION D'AJOURNEMENT AUX TERMES DE L'ARTICLE 29 DU RÈGLEMENT

L'ÉTABLISSEMENT DU PRIX DU GRAIN—LA DÉCISION DU MINISTRE

M. Vic Althouse (Humboldt—Lake Centre): Monsieur le Président, hier, vous avez rendu une décision sur une motion à peu près semblable à celle-ci, mais je crois que vous ignoriez alors deux faits que je vous signale aujourd'hui. Le premier est que l'Assemblée législative de la Saskatchewan a passé la journée d'hier à discuter de cette question à cause de l'urgence qu'elle a pour l'économie de la Saskatchewan. La décision qui a été prise lundi est lourde de conséquences pour les gens de l'ouest du pays, une région d'une importance capitale dans notre économie.

Un groupe de cultivateurs de cette région doivent se fonder sur les mesures prises cette semaine pour décider quelles cultures mettre en terre. Ces décisions ne se prennent pas à la légère ni au dernier moment. Les cultivateurs doivent savoir si la décision du gouvernement est finale. Ils doivent savoir s'ils auront droit ou non à des paiements d'appoint. Nous estimons donc qu'il est urgent de débattre cette question, que nous situons aujourd'hui dans un contexte plus large.

M. le Président: Le député m'a donné avis. Je lui rappelle, comme j'aurais peut-être dû le faire à ses collègues hier, que la présentation de pareille demande doit se limiter à la lecture de la lettre qui a été remise au Président. Un peu plus et le député de Humboldt—Lake Centre (M. Althouse) paraphrasait cette lettre. Je le dis parce que c'est la seule information qu'ait la présidence pour répondre à la demande exprimée dans la lettre.

J'ai reçu la demande du député dans le délai prescrit. Je ne suis pas encore persuadé qu'elle satisfait aux conditions prévues dans le Règlement.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui à la question suivante: 534.

[*Texte*]

COÛT DE LA MODERNISATION D'INSTALLATIONS AUX PORTS PRINCIPAUX

Question nº 534—**M. Angus:**

1. Au cours des dix dernières années, combien ont coûté les améliorations et la modernisation des installations de transport du grain dans chacun des principaux ports du Canada et lesquelles ont été payées par le gouvernement ou ont fait l'objet d'une mesure législative?

2. Quelles sommes prévoit-on consacrer à la modernisation future de ces ports?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Tranports):

1. Pendant la dernière décennie, le gouvernement fédéral a dépensé environ 6.5 millions de dollars pour la modernisation des installations de transport du grain dans les ports du Canada: 3.1 millions pour l'amélioration du système de dépoussiérage à l'élévateur d'Halifax, et 3.4 millions pour d'autres travaux relatifs au transport du grain tel que dragage, chauffage par l'énergie solaire, remplacement des remorqueurs (d'ici 1986) au port de Churchill. Ports Canada a également commencé à exécuter (à même les fonds générés par les ports) des projets d'amélioration du système de dépoussiérage aux élévateurs de Montréal (3.0 millions), Prescott (2.2 millions), Port Colborne (2.4 millions) et Churchill (0.3 million), au coût total de 7.9 millions de dollars, pour se conformer aux normes de Travail Canada relatives aux poussières en suspension dans l'air.

De plus, le gouvernement fédéral a contribué 30.4 millions de dollars pour la construction de l'infrastructure pour un nouvel élévateur à grain construit par un consortium de compagnies de grain à Ridley Island, Port de Prince Rupert.

2. Au cours des cinq prochaines années, le gouvernement fédéral envisage d'apporter des améliorations à Churchill seulement, au coût estimatif de 13.9 millions de dollars: 7.6 millions pour le dépoussiérage, et 6.3 millions pour le creusage des postes de mouillage.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, si la question nº 533 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, ce document serait déposé immédiatement.

M. le Président: On a répondu à la question énumérée par l'honorable secrétaire parlementaire. La Chambre désire-t-elle que la question nº 533 soit réputée transformée en ordre de dépôt de document?

Des voix: D'accord.

[*Texte*]

LES VOYAGES D'UNE MINISTRE

Question nº 533—**M. Boudria:**

1. La ministre de l'Environnement d'alors s'est-elle rendue en France et en Suède en avril 1985, à Paris, en Corse, à Helsinki et à Leningrad en juin et juillet 1985 et, dans l'affirmative, *a*) quel était le but des voyages, *b*) l'a-t-on modifié et, dans l'affirmative, pourquoi, *c*) quelle a été la durée des voyages, *d*) qui a accompagné la ministre et était-ce aux frais des contribuables, *e*) à quelles activités officielles la ministre a-t-elle participé et quelles activités ont été organisés (i) avant (ii) après son départ du Canada, *f*) combien de jours ont été consacrés aux affaires officielles, *g*) quel a été le coût des voyages?

2. La ministre a-t-elle remboursé au gouvernement une partie de ses dépenses de voyages et, dans l'affirmative, combien?

3. Une adjointe ou employée de la ministre s'est-elle rendue à Paris au cours de la semaine précédant sa visite en France et en Suède et, dans l'affirmative, *a*) pourquoi, *b*) combien en a-t-il coûté?

(Le document est déposé.)

[*Français*]

M. Gauthier: Monsieur le Président, on travaille avec le nouveau Règlement. Il faut se rappeler qu'il y a des questions inscrites au *Feuilleton* qui exigent une réponse en 45 jours, et d'autres questions qui n'exigent pas une réponse en 45 jours. En vérifiant le *Feuilleton* aujourd'hui, je remarque qu'il y a des questions qui datent du 24 février. Cela fait donc 45 jours que ces questions ont été posées. Je demanderais donc au secrétaire parlementaire s'il a l'intention de répondre demain à ces questions. Il y en a au moins six, monsieur le Président.

• (1110)

[*Traduction*]

M. Lewis: Monsieur le Président, le député cherche-t-il à savoir si nous respecterons l'échéance qui tombe demain? Je tiens à lui dire que nous faisons l'impossible pour nous y tenir et que demain, à la même heure, je serai sans doute en mesure de lui donner les réponses qu'il attend.

M. Gauthier: Monsieur le Président, on m'a sans doute mal compris. J'ai signalé que cela fait 45 jours aujourd'hui depuis l'inscription au *Feuilleton* de cinq ou six questions au moins. Les nouvelles dispositions du Règlement exigent que le gouvernement réponde dans les 45 jours. Puisque le secrétaire parlementaire ne l'a pas fait aujourd'hui, le pourra-t-il demain? Nous allons nous montrer généreux.

M. Lewis: Je regrette, mais j'avais mal compris le propos du député. Je croyais que l'échéance était demain. Que les députés qui ont demandé des réponses sachent que nous avons déjà réagi, en vertu des nouvelles dispositions, à bon nombre de pétitions . . .

M. Gauthier: Je parle, moi, de questions.

M. Lewis: . . . et que nous allons nous efforcer de répondre au plus grand nombre possible. Je vais étudier la situation afin de pouvoir dire demain au député ce qu'il en est des pétitions auxquelles on n'a pas répondu.

M. Gauthier: Des questions.

M. Lewis: Des questions, je m'excuse.

[*Français*]

Je suggère, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

M. le Président: On a répondu à la question énumérée par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

[*Traduction*]

M. le Président: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LE TRIBUNAL DE LA CONCURRENCE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 9 avril, de la motion de M. Côté (Langelier): Que le projet de loi C-91, tendant à constituer le Tribunal de la concurrence et à modifier la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et la Loi sur les banques, et à apporter des modifications corrélatives à d'autres lois, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif.

M. Domm: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Hier, à la fin de nos travaux et avant l'ajournement, on a tenté de savoir si nous en étions à la fin du débat. La parole était alors au député de Thunder Bay—Nipigon . . .

M. Keeper: Thunder Bay—Atikokan.

M. Domm: N'était-ce pas le député de Thunder Bay—Nipigon (M. Epp)?

Des voix: Non.

M. Domm: Très bien, entendu.

M. le Président: La parole était alors au député de Thunder Bay—Atikokan (M. Angus). Il a demandé à poursuivre le débat. Comme il est maintenant absent, il faut bien le dire, la parole est au député de Kamloops—Shuswap (M. Riis)

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir . . .

M. Ouellet: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je regrette d'interrompre le député, mais puisque le secrétaire parlementaire a invoqué le Règlement, je voudrais en faire autant. Le ministre compte-t-il être absent pour le troisième jour d'affilée pendant que la Chambre étudie son projet de loi? Il s'agit d'une mesure très importante.

M. le Président: Le député vient d'exprimer un point de vue, mais il ne s'agit pas d'un recours au Règlement.

M. Ouellet: Si ce n'est pas un rappel au Règlement, c'est une question de privilège.

M. le Président: Le député a fait valoir son point de vue, mais il n'a pas fait un rappel au Règlement recevable.

M. Riis: Monsieur le Président, c'est un privilège que de pouvoir dire quelques mots sur le projet de loi C-91. Jusqu'à présent, le débat a été extrêmement intelligent, ce qui montre, je pense, que les députés prennent très au sérieux les tendances qui se manifestent clairement au Canada, je veux dire la concentration de plus en plus grande des sociétés. Je ne parle pas seulement de la concentration en termes politiques, mais aussi de la concentration du contrôle de l'économie canadienne dans un nombre toujours plus restreint de mains. De ce fait, le petit groupe qui contrôle notre économie a aussi une grande puissance politique.

Lorsque l'on se rend compte que 50 p. 100 de la valeur des actions vendues à la Bourse de Toronto sont contrôlés par neuf familles canadiennes, on commence à se faire une idée de la concentration des sociétés. Une telle concentration ne serait pas tolérée dans la plupart des nations industrialisées. Même aux États-Unis, ce bastion du capitalisme, les lois en vigueur sur les coalitions ne permettraient pas une concentration comme celle que nous connaissons au Canada.

Régulièrement, les gouvernements, et en particulier les gouvernements libéraux qui se sont succédé, ont essayé de présenter des mesures qui limiteraient la concentration des sociétés. Toutefois, cédant aux pressions de l'industrie, les gouvernements libéraux n'ont jamais présenté à la Chambre des communes une mesure législative qui aurait été efficace.

Nous étudions aujourd'hui le projet de loi C-91. Même si l'on peut dire qu'il marque un progrès, ce n'est certainement pas une mesure suffisamment rigoureuse pour modifier sérieusement la tendance actuelle vers une concentration toujours plus grande au Canada. Tout le monde sait que les prises de contrôle ont augmenté de façon spectaculaire; les fusions et les acquisitions se multiplient. Dans les années 1960, le nombre de prises de contrôle a été, en moyenne, de 253 par an. Dans les années 1970, elles sont passées à 382. Dans les années 1980—et cela ne s'applique qu'à la première moitié de la décennie—il y a déjà eu une moyenne de 522 prises de contrôle par an, ce qui indique une accélération non négligeable. Cela signifie qu'une part de plus en plus grande de l'économie canadienne est contrôlée par un nombre toujours plus faible de sociétés.

Depuis 1975, les cent plus grandes compagnies canadiennes ont participé à 150 fusions ou acquisitions, et plus de 25 p. 100 de leur croissance vient de transactions financières plutôt que de la mise au point de nouveaux produits ou de leur expansion sur le marché, si je puis m'exprimer ainsi. Alors que nous devrions nous efforcer davantage de trouver des moyens de fournir des emplois aux Canadiens en chômage—et à mon avis, les antécédents du gouvernement sous ce rapport sont plutôt ahurissants—nous constatons que des acquisitions et des fusionnements ont lieu. Cela entraîne presque inévitablement une perte nette d'emplois. Quand des sociétés prennent en charge d'autres sociétés, elles ne mettent pas en route de nouvelles activités. Elles ne créent pas de nouvelles entreprises, ni de nouvelles gammes de produits, ni de nouveaux emplois. Elles consolident simplement leur pouvoir économique.

La sorte d'acquisition et de fusionnement la plus insidieuse est celle qui nous préoccupe aujourd'hui, c'est-à-dire l'acquisition de Genstar par Imasco. L'aspect particulièrement insidieux de cette affaire est qu'une entreprise non financière qui possède d'énormes biens s'empare de l'une des entreprises financières les plus importantes au Canada. Permettez-moi de citer le président du comité des finances, le député de Missisauga-Sud (M. Blenkarn) qui a déclaré: «Imasco s'achète une banque».

• (1120)

Nous avons vu cette tendance s'esquisser depuis quelque temps avec Brascan, Trilon, Power Corporation et la Power Financial Corporation, et le fusionnement d'entreprises financières et non financières. Cette situation nous inquiète, car elle pourrait procurer des avantages injustes aux conglomérats qui possèdent leurs propres institutions financières. Elles se livreront inévitablement entre elles à des manoeuvres intéressées.

Il y a de nombreux exemples classiques de ces marchés, de conflits d'intérêts alors que les dirigeants de sociétés ont tiré parti de leur accès à des entreprises financières dans lesquelles ils détenaient une proportion importante d'actions. Il suffit de se rappeler le célèbre Leonard Rosenberg et sa compagnie de fiducie, Seaway, Greymac et Crown Trust. Cette dernière consentait des prêts à d'autres entreprises de Rosenberg et utilisait de façon tout à fait inappropriée les fonds des déposants.

Si on autorise la mainmise d'Imasco sur la plus importante société de fiducie au Canada, soit l'établissement financier qui se classe au sixième rang au Canada, c'est-à-dire Canada Trustco, Imasco jouira-t-elle d'avantages particuliers sur le marché libre? Je crois qu'en l'occurrence tous les députés s'en préoccupent parce que telle serait la situation.

Ayant siégé au comité des finances depuis un certain nombre d'années, je constate qu'il n'y a guère de questions au sujet desquelles tous les membres du comité des finances soient d'accord. Je ne me souviens que de trois ou quatre cas où tous les membres du comité, se faisant les porte-parole de leur parti à la Chambre des communes, ont été d'accord. Ils le sont sur le fait qu'il ne faut pas permettre aux établissements financiers de fusionner, surtout lorsqu'un actionnaire a plus de 10 p. 100 des actions; il y a eu motion unanime du comité en ce sens quand il a présenté son rapport. Il y a eu motion unanime du comité l'autre soir quand il a examiné le dossier Imasco-Genstar.

Franchement, monsieur le Président, ce comité compte des spécialistes des finances qui sont très réfléchis et qui ont beaucoup d'expérience. Nous avons entendu des témoins appartenant aux sociétés de fiducie et aux secteurs financiers du Canada. Ces gens ont déclaré sans ambages que ce qui se passe actuellement au Canada, c'est-à-dire l'acquisition de Genstar par Imasco, n'est pas conforme aux intérêts supérieurs ni du Canada ni des Canadiens, et après mûre réflexion, les membres du comité des finances ont été unanimes à se ranger à cet avis.

L'autre soir au comité des finances, j'ai posé cette question-là au surintendant des assurances, M. Robert Hammond, qui est chargé de suivre et de surveiller les sociétés de fiducie au Canada. Il est probablement une des personnes les plus au courant des sociétés de fiducie et de leur rôle dans l'économie canadienne. Je lui ai demandé s'il était d'avis que ce genre d'acquisition était conforme aux intérêts supérieurs du Canada. Il a répondu qu'il ne pouvait pas trouver de raison de penser ainsi. Je suis persuadé qu'il n'y a pas un seul député qui pense au fond de son coeur que l'acquisition de Genstar par Imasco soit conforme aux intérêts supérieurs du Canada, des Canadiens ou de l'avenir de l'économie canadienne.

Bien sûr, la décision relève maintenant de la ministre d'État aux Finances (Mme McDougall) à qui le projet de loi en discussion donne rétroactivement à compter de la fin novembre 1985 le pouvoir de bloquer cette opération et de dire tout de suite que le gouvernement du Canada ne tolérera pas que des établissements non financiers prennent en charge des établissements financiers.

Si le gouvernement avait la sagesse nécessaire, il adopterait les recommandations du Nouveau parti démocratique inscrites au Livre blanc, dans lequel nous avons recommandé que les établissements financiers, par exemple les banques et les grosses sociétés de fiducie, respectent la règle des 10 p. 100, c'est-à-dire qu'aucun groupe ne puisse avoir une participation de plus de 10 p. 100 dans une banque. Voilà les règles qui s'appliquent aujourd'hui. Je pense que lorsqu'on examine les grosses sociétés de fiducie du Canada, il n'y a ni raison ni justification que cette règle de 10 p. 100 ne s'applique pas à elles.

Si c'était le cas, on n'aurait pas vu à la Chambre cette discussion, l'exposé de ces préoccupations qui s'expriment depuis plusieurs jours. Cette acquisition ne serait pas admise.

En terminant, je dirai que nous sommes contre ce projet de loi dit de la concurrence, car nous voyons qu'il ne va pas faire régner une concurrence plus équitable. Bien au contraire. Il fait très peu pour freiner l'accélération de la concentration économique et politique des entreprises, dont le meilleur signe, je le répète, c'est que neuf familles contrôlent 50 p. 100 des valeurs cotées à la Bourse de Toronto.

[*Français*]

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, je voudrais vous remercier de m'avoir donné la parole et je voudrais dire quelques mots sur ce projet de loi concernant la concurrence.

D'abord, il est certain que c'est un projet de loi extrêmement complexe qui a demandé des mois de préparation, plusieurs ministres responsables de ce secteur ont travaillé sur ce sujet et, même si le projet de loi n'est pas parfait, il y aura certainement des discussions en comité. L'Opposition officielle entend appuyer le principe et faire en sorte qu'une amélioration tout au moins soit apportée à la situation afin de protéger les consommateurs contre une concentration excessive.

Il est certain que lorsque nous regardons l'ensemble de ce problème et que l'on s'aperçoit qu'un nombre restreint de familles et de groupes corporatifs contrôlent au-delà de 50 p. 100 des activités de la Bourse canadienne, de la Bourse de Toronto et de Montréal, il y a de quoi s'inquiéter, non seulement pour les consommateurs, mais pour la survie, je crois, de notre système de libre entreprise. J'ai souvent répété aux hommes d'affaires lorsque j'ai eu à leur adresser la parole, soit comme collègue ou comme homme politique, qu'une trop grande concentration était peut-être le plus grand ennemi de la libre entreprise qu'ils défendent, par ailleurs, en principe, dans leurs organisations professionnelles. Advenant une trop grande concentration non seulement des activités économiques en général, mais dans un secteur particulier qui ressemble beaucoup à une situation de monopole, il m'apparaissait évident que les électeurs, lorsqu'ils ont à choisir entre un monopole qui est de nature publique et un monopole qui est de nature privée, que l'électorat ou que le système démocratique en général va favoriser le monopole d'État. Et que, en ce sens, les hommes d'affaires sont peut-être un peu responsables des interventions gouvernementales dans ce secteur.

Donc, j'appuie l'idée d'une loi qui va permettre et favoriser une plus grande concurrence et éviter le plus possible la concentration et faire en sorte que, non seulement les consommateurs retirent avantage, mais que le système de la libre entreprise qui permet une initiative individuelle puisse continuer de prospérer et d'avoir pignon sur rue dans ce pays.

Monsieur le Président, le débat sur le projet de loi qui est à l'étude aurait pu se faire il y a 15 jours, trois semaines, un mois ou deux mois, et peut-être aurait-il pu être fait dans un contexte différent.

Aujourd'hui, en plus du projet de loi à l'étude, il y a une autre question qui retient l'attention et c'est cette transaction qui amènerait une des plus importantes sociétés de fiducie canadienne sous le contrôle d'Imasco.

Monsieur le Président, laissez-moi d'abord établir la position que nous avons prise, nous du parti libéral, dans cette question. D'abord au Comité des finances et des affaires économiques et dans le rapport qui a été présenté à la Chambre en novembre dernier, à la recommandation 58 que nous avons approuvée, il est stipulé, et comme j'ai le texte en anglais, je vais citer en anglais:

[*Traduction*]

58. Que le ministre des Finances n'approuve aucune fusion entre Canada Trust et Canada Permanent Trust tant qu'une politique de propriété relative aux établissements financiers n'aura pas été mise au point et appliquée.

[*Français*]

Monsieur le Président, nous avons approuvé cette recommandation du Comité des finances et des affaires économiques, dont le rapport a été déposé à la Chambre.

Le ministre d'État (Finances), (Mme McDougall), n'a rien fait. Le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn), le député de York-Scarborough (M. McCrossan), à ma connaissance, n'ont pas fait d'intervention publique pour empêcher la transaction de se réaliser entre Genstar et Canada Trust. Et tout d'un coup, parce que c'est Imasco qui veut faire le même genre d'opération que Genstar faisait, on crie au scandale.

Monsieur le Président, je dois vous dire que j'ai approuvé personnellement la recommandation 58. Plus que cela, nous avons présenté un rapport minoritaire stipulant que l'Opposition officielle n'était pas d'accord en principe sur le fait que les institutions non financières prennent le contrôle d'institutions financières, surtout lorsqu'elles sont de dimension importante. Mais je ne vois pas de raison. Et là-dessus, je vais certainement me battre pour qu'il y ait équité. Si la transaction est bonne pour Genstar, elle est bonne également pour Imasco. Et ce qui est bon pour Pierre est également bon pour Jacques. Et si on doit bloquer la transaction d'Imasco, je vais demander à ce gouvernement, dans le contexte du projet de loi qu'on étudie aujourd'hui, sur la concentration, de faire la même chose et de respecter et d'appliquer la recommandation 58, que le Comité des finances et des affaires économiques a présentée à l'unanimité à cette Chambre.

Et si on ne donne pas suite à la recommandation 58, je demande au député de York-Scarborough (M. McCrossan) et au président du Comité des finances et affaires économiques, le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn), d'avoir la même attitude face aux deux entreprises, parce qu'il s'agit de deux entreprises qui ne sont pas des institutions financières.

Je dis au ministre des Finances (M. Wilson) et à la ministre d'État (Finances) (Mme McDougall) que nous demandons de l'équité. Parce que si aujourd'hui on bloque ces transactions en vertu d'un principe quelconque, et qu'il y a quelques mois on a laissé une même transaction se faire qui était beaucoup plus importante, parce que c'est elle qui amenait la fusion de deux entreprises, deux *trust companies* qui faisaient en sorte que maintenant *Canada Trust* est une des plus grandes sociétés de fiducie au Canada, sinon la plus grande, eh bien, si on n'a pas bloqué le premier geste, je ne vois pas pourquoi on bloquerait le deuxième.

Je soumets bien humblement que dans le cas des deux sociétés, que ce soit Genstar ou Imasco, il s'agit de deux sociétés qui ont eu le comportement au Canada d'un *good corporate citizen*, comme on dit en anglais. Et je ne vois pas pourquoi on laisserait la transaction Genstar et que l'on bloquerait la transaction d'Imasco. Cela deviendrait une injustice totale. Comme je ne verrais pas non plus pourquoi, si on applique une loi et si les conservateurs sont prêts à se battre pour cette loi et ce principe, je les invite à aller jusqu'au bout de leur jugement, de leur point de vue, mais ils ne doivent pas changer les règles du jeu au milieu de la partie et, d'avoir laissé Genstar faire la fusion de *Canada Permanent* et de *Canada Trust* et empêcher ensuite Imasco de faire la même chose, alors qu'il s'agit d'un ensemble de transactions qui se situent dans le même contexte.

Et si on applique la loi, la recommandation 58, je suis totalement d'accord. Mais si on ne l'applique pas, monsieur le Président, je suis obligé de dire qu'il y a beaucoup d'hypocrisie dans certaines des activités ou des propos qui ont été tenus.

C'est pourquoi je soumets qu'il faut qu'il y ait équité. Également, dans toute cette question de concentration, il ne faut pas non plus que par une mesure trop rapide, on empêche d'autres groupes beaucoup plus petits de se former et d'être capables de concurrencer ces grands groupes, surtout si le gouvernement n'a pas le courage de défaire ces grands groupes-là. Et je pense à des groupes plus petits qui doivent se structurer pour être capables d'offrir aux consommateurs une concurrence valable. Mais je soumets bien humblement que le débat, tel qu'il est engagé—si on ne modifie pas la transaction de Genstar qui a été faite l'année dernière, au mois de novembre, et concrétisée en janvier, et qu'on bloque la transaction d'Imasco—constituera une injustice fondée sur je ne sais quoi, qui aurait pu être évitée si le gouvernement avait établi ses couleurs dès que le Comité des finances et des affaires économiques a fait cette recommandation unanime.

C'est pourquoi, monsieur le Président, je reviens sur mes propos du début en disant que je soutiens qu'une législation pour limiter la concentration est importante, que cette législation doit avoir des dents, qu'il faut s'assurer qu'il y ait dans notre système canadien une capacité concurrentielle qui protège et les consommateurs et la liberté d'entreprise, mais que dans cet objectif, vers l'atteinte de cet objectif, il faut procéder avec équité et justice et faire en sorte que les personnes morales, qu'elles soient d'une région du pays ou d'une autre, soient traitées avec équité et justice.

• (1130)

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, nous, de ce côté-ci de la Chambre, ne sommes certes pas prêts à voter. Je me demande pourquoi les ministériels ont tant hâte de faire adopter ce projet de loi par la Chambre au lieu de prendre le temps de le débattre à fond.

Le projet de loi dont la Chambre est présentement saisie, soit le projet de loi C-91, est censé régir la concurrence. Compte tenu de la concentration de ses entreprises, le Canada a manifestement besoin d'une loi efficace à cet égard. Mon collègue qui a pris la parole il y a quelques minutes a signalé que neuf familles contrôlent l'immense majorité des sociétés inscrites à la Bourse canadienne. Cela fait ressembler le Canada à un pays de troisième ordre. La concentration des entreprises constitue au Canada un réel problème que nous devons nous efforcer de régler.

Il faut se demander pourquoi le gouvernement tient tellement à faire adopter ce projet de loi à toute vapeur. A-t-il peur qu'on en examine les dispositions? Craint-il qu'on en évalue la portée? Nous n'approuvons pas ce projet de loi parce qu'il est faible. C'est un projet de loi insuffisant compte tenu de la situation très difficile qu'il vise à régler.

Nous savons que le gouvernement se trouvait devant un défi de taille lorsqu'il a voulu présenter un projet de loi sur la concurrence. Au cours des deux dernières décennies, les libéraux ont tenté maintes fois de rédiger une loi sur la concurrence. Ils ont toujours hésité à saisir la Chambre d'une telle loi parce qu'ils savaient qu'une loi efficace leur attirerait les foudres du milieu des affaires. Par conséquent, ils se sont contentés de tourner autour du pot au lieu de prendre le taureau par les cornes.

Nous ne sommes pas étonnés que les conservateurs n'aient pas réglé cette question, car le problème de la concentration du pouvoir corporatif au Canada est des plus difficile. Plutôt que de danser autour du pot, les conservateurs ont préféré adopter une solution diluée, qui n'en est pas une, monsieur le Président. Il nous faut une loi efficace.

Le projet de loi vise à régir les monopoles, les fusionnements et les complots, mais il est truffé d'échappatoires. L'une des plus importantes réside dans la disposition qui traite des fusionnements susceptibles de réduire «sensiblement» la concurrence. Grâce à cette échappatoire, le gouvernement se trouve à favoriser la concentration du pouvoir économique des entreprises. Le gouvernement peut toujours prétendre que cette législation permet d'assurer la concurrence, mais si les activités économiques entraînent une réduction sensible de la concurrence, les choses seront alors allées trop loin et ce ne sera pas toléré.

Des avocats payés grassement par les entreprises chercheront à prouver devant un organisme chargé de la concurrence que l'intensification de la concurrence ne sera pas nécessairement avantageuse pour la population et que nous allons peut-être trop loin en cherchant à l'intensifier, et ils contesteront le fait que la concurrence ait été réduite de façon «sensible» quel que soit le sens qu'on y donne. Pendant ce temps-là, la concentration des pouvoirs économiques se poursuivra.

C'est pourquoi nous devons considérer ce projet de loi comme une mesure inefficace, qui ne vas pas assez loin et qu'on ne peut pas vraiment qualifier de législation. Il n'a pas le poids voulu pour faire face au fait que neuf familles contrôlent la grande majorité des entreprises cotées à la Bourse au Canada. Manifestement, il y a une bien trop grande concentration d'entreprises.

• (1140)

On peut se demander pourquoi le gouvernement conservateur a présenté un projet de loi aussi faible pour résoudre un problème aussi délicat. Il ne faut pas aller bien loin pour trouver la réponse. Qui les conservateurs écoutent-ils? Nous ne sommes pas surpris lorsque nous apprenons qu'ils prêtent une oreille très attentive aux cinq grandes associations qui représentent les entreprises au Canada, à savoir le Conseil d'entreprises pour les questions d'intérêt national, la Chambre de commerce du Canada, l'Association des manufacturiers canadiens, les Fabricants canadiens de produits alimentaires et l'Association du barreau canadien. Quand le pays est gouverné par un gouvernement conservateur qui partage l'idéologie des grandes entreprises, et dont la machine politique compte sur les dons de ces dernières, il n'est alors pas surprenant qu'il écoute le Conseil d'entreprises pour les questions d'intérêt national.

Il faut critiquer sévèrement le gouvernement d'avoir choisi de prêter l'oreille aux représentants des entreprises et non à ceux des Canadiens ordinaires. Le gouvernement a tenu un semblant de consultations avec le monde ouvrier. Pourtant, il consulte les représentants des entreprises de façon approfondie, sur toutes les dispositions. Le gouvernement a fait fi de l'avis de l'Association des consommateurs du Canada. Pourtant, s'il y a un organisme auquel on devrait prêter une oreille extrêmement attentive lorsqu'il s'agit d'un projet de loi sur la concurrence, c'est certainement celui-là, puisqu'il représente les consommateurs. En effet, ce sont eux qui paient le prix chaque fois que la concurrence est réduite, qu'un monopole est créé et qu'une fusion a lieu. Les conservateurs n'ont pas pris en considération l'opinion des Canadiens ordinaires qui souhaitaient un bon projet de loi sur la concurrence. Ils n'ont pas perçu la nécessité de mesures tendant à réduire la concentration des entreprises au Canada. S'ils nous ont saisis d'un projet de loi édulcoré, c'est justement parce qu'ils écoutent les représentants de l'entreprise privée et pas ceux des Canadiens ordinaires.

La concentration actuelle nous inquiète, car elle accroît les disparités entre les riches et les pauvres et ajoute à la pauvreté existante, ce qui entraîne une augmentation des injustices sociales au Canada. Il n'est pas surprenant que la pauvreté soit plus répandue depuis l'élection du nouveau gouvernement. Ce projet de loi nous en donne l'explication. Le gouvernement continue d'accepter qu'un nombre de plus en plus restreint de gens, neuf familles, contrôlent l'économie canadienne. Si nous voulons une démocratie véritable, il s'impose de partager équitablement les richesses de la nation. Or la tendance vers la concentration des entreprises nous pousse dans la direction opposée. Cette même tendance nous inquiète aussi car la démocratie politique est en péril dans une économie entre les mains de seulement quelques familles. C'est ainsi que les grandes entreprises peuvent financer un parti politique qui, une fois élu, servira les intérêts des milieux d'affaires plutôt que ceux des Canadiens ordinaires.

Il est grand temps que nous nous dotions d'une mesure efficace et convenable en matière de concurrence. Au lieu de précipiter l'adoption de ce projet de loi, le gouvernement ferait mieux de réexaminer sa position et de présenter une mesure qui sera efficace.

L'achat de Genstar par Imasco nous inquiète particulièrement. Autrement dit, une grosse entreprise peut faire l'acquisition de sa propre banque. Quand elle voudra emprunter de l'argent, il lui suffira de puiser dans ses propres coffres. C'est là un précédent très dangereux. Il est désolant de constater que, en matière de législation relative à la concurrence, le gouvernement soit obligé de présenter encore une autre mesure traitant de ce genre d'acquisition. Cela confirme les grandes lacunes de la mesure à l'étude. De toute évidence, si nous permettons aux grandes entreprises d'acheter leur propre société de fiducie ou encore leur propre banque, nous risquons de faire surgir des conflits d'intérêts, et de faire craindre aux déposants une mauvaise gestion de leurs épargnes.

Je vois que vous me faites signe, monsieur le Président. Dois-je en déduire qu'il me reste une seconde ou deux?

Le président suppléant (M. Paproski): Votre temps de parole est écoulé.

M. Keeper: Mon temps est écoulé? Peut-être que mon temps de parole à la Chambre est écoulé, mais le délai imparti au gouvernement est lui aussi écoulé. Le moment est venu de présenter une mesure législative valable.

[*Français*]

M. Robert Toupin (Terrebonne): Monsieur le Président, dans la transaction Imasco-Genstar, face à Canada Trust, je pense qu'il y a deux aspects principaux à considérer. Le premier aspect concerne la transaction entre personnes liées, particulièrement entre une compagnie financière et une compagnie non financière. Ici, l'inquiétude que le député de Laval-des-Rapides (M. Garneau) a soulevée m'apparaît effectivement justifiée. Je pense qu'étant donné les circonstances la même politique doit s'appliquer en ce qui concerne Genstar et Canada Trust lors de la première transaction, et aussi lors de la deuxième transaction, c'est-à-dire en ce qui concerne Imasco et Genstar. Je pense que la même mesure doit s'appliquer à l'une et l'autre des transactions.

Maintenant, le deuxième aspect également à considérer concerne la concentration d'un pouvoir économique entre les mains de certains groupes financiers ou de certaines familles. Je pense qu'à ce niveau-ci, ce n'est pas par transactions isolées qu'il faut considérer ou réagir à la concentration de pouvoir. Je pense que ce qui est nécessaire étant donné les circonstances, c'est une réglementation générale permettant de revoir en profondeur la concentration des pouvoirs économiques entre les mains de certains groupes. De mémoire, au Canada, si je ne m'abuse, 46 p. 100 des différentes corporations privées sont concentrées entre les mains de sept à huit familles ou groupes financiers. Alors, étant donné les circonstances, monsieur le Président, ce que je préconise, c'est que la même mesure soit appliquée en ce

qui concerne la transaction de Genstar face à Canada Trust qu'en ce qui concerne la transaction d'Imasco face à Genstar. Autrement, si nous considérons ces deux transactions-là en ne suivant pas les mêmes critères de sélection, nous serions peut-être portés à croire qu'il s'agit ici en fait d'un conflit qui pourrait encore une fois opposer certains lobbys de l'Ontario par rapport aux intérêts du Québec.

Alors, c'est en quelque sorte, monsieur le Président, la déclaration que je tenais à faire en ce qui concerne la transaction Imasco-Genstar.

• (1150)

[*Traduction*]

M. Vic Althouse (Humboldt—Lake Centre): Monsieur le Président, il vaudrait peut-être la peine que, dans les quelques minutes qui me sont imparties, je réexamine très rapidement certaines des dispositions du projet de loi C-91. Je commencerai par parler de la loi sur la concurrence en vigueur actuellement simplement afin de nous rappeler à quel point elle s'est révélée lamentablement inefficace pour faire respecter les lois du marché. Je voudrais rapporter les propos de deux analystes réputés en matière de concurrence, MM. William Stanbury et Gill Reschenthaler qui ont écrit ce qui suit au sujet du dossier de la concurrence au Canada:

> La loi canadienne relative aux enquêtes sur les coalitions est à juste titre considérée par les praticiens et les théoriciens—au Canada et à l'étranger—comme étant relativement faible. Des décisions prises dernièrement ont davantage affaibli la loi.
>
> L'absence d'ouverture aux arguments non économiques en faveur d'une application de la réglementation antitrust et l'absence concomitante d'une méfiance fondamentale à l'égard des concentrations du pouvoir économique expliquent dans une large mesure pourquoi la législation a un caractère essentiellement empirique et s'est exclusivement appuyée sur le droit criminel jusqu'en 1976.

Cela signifie que nous n'avons ni la motivation, ni le droit nécessaires pour aborder les questions de concurrence, comme en témoignent les faits historiques. Si l'on passe en revue les principaux aspects de notre droit de la concurrence, on est frappé par l'indigence des mesures correctives qui ont été prises en 100 ans de tentatives d'affirmation d'un droit réglementant la concurrence.

Voyons un peu ce dossier. Au cours de toute cette période, une seule poursuite pour fusionnement illégal a abouti, et je pense que c'est parce que l'accusé a plaidé coupable. Dans un cas seulement, les poursuites intentées pour monopole d'un marché ont abouti. Les experts estiment qu'il est impossible, sauf dans des conditions extrêmes, de faire respecter l'interdiction du prix à la livraison. Qu'en est-il de l'organisation pour lutter contre la fixation des prix et le partage des marchés? C'est une intervention considérée comme faible, mais réalisable, quoique d'un usage limité en raison de perpétuelles décisions des tribunaux. Et la question de la publicité trompeuse et du maintien du prix de revente? Les choses sont un peu plus efficaces ici à la suite des modifications apportées à la loi en 1951 et en 1969 respectivement. Nous avons là cinq grands aspects de la loi actuelle sur la concurrence, dont deux seulement ont eu une efficacité modérée. Elles ont été inefficaces dans le cas des fusions légales, du monopole de marché ou de la discrimination dans les prix. C'est seulement quand on parle de partage du marché ou de publicité trompeuse qu'on constate occasionnellement que la loi fonctionne au bénéfice des consommateurs.

Inutile de se demander pourquoi on a besoin d'une réforme de la concurrence, ni quelles sont les raisons de la présentation du projet de loi C-91. Qu'avons-nous eu? Apparemment pas les remèdes souhaités. Nous avons reconnu que les tribunaux n'étaient apparemment pas les endroits appropriés pour traiter de ce genre d'affaire. Nous sommes arrivés à une sorte de moyen terme entre le tribunal et les procédures de droit civil. Nous ne sommes pas sûrs non plus que cela résoudra le problème.

Qu'envisageons-nous pour faire face au monopole ou à l'abus d'une position dominante d'une société qui contrôle le marché? Pour gagner des poursuites pour monopole, le directeur des enquêtes et de la recherche doit maintenant établir quatre preuves fondamentales. Il doit prouver qu'il y a domination conséquente du marché, il doit prouver que cette domination s'exerce de façon régulière et persistante, il doit prouver que l'attitude anticoncurrentielle de la personne ou de la société concernée se traduit par un affaiblissement de la concurrence, et la Couronne doit prouver que la pratique qui a été suivie empêchera ou diminuera sensiblement la concurrence. On ignore le sens exact du terme «sensiblement» pour les tribunaux.

Étant donné ces difficultés, à savoir ces quatre preuves et la défense élémentaire des accusés qui peuvent dire que c'est parce qu'ils ont été meilleurs que leurs concurrents qu'ils ont obtenu ces résultats, beaucoup de gens qui étudient ce domaine estiment que le directeur n'a que très peu de chances de remporter ces causes. Il faudra absolument étudier de près l'article 51 au comité afin de déterminer s'il ne va pas, en raison de ses faiblesses, devenir rapidement lui aussi un aspect parfaitement inopérant de la loi.

Nous avons le même problème pour l'exécution des dispositions concernant les fusions avec ce projet de loi. Le directeur des enquêtes et de la recherche devra démontrer qu'il y a empêchement ou diminution «sensible» de la concurrence, avec là encore une défense élémentaire consistant à dire que la fusion entraîne un «gain en efficience». Cette défense figure presque telle quelle dans la loi, étant donné la façon dont on a choisi de rédiger ce projet de loi C-91. En raison de la confusion du texte et de l'absence d'un nombre suffisant de poursuites fructueuses dans le passé, les gens qui se préoccupent du problème de la concurrence n'ont guère de raison d'être optimistes.

Pour ce qui est des complots, un domaine où il aurait bien fallu resserrer les dispositions actuelles au bénéfice des consomateurs et des citoyens en général, nous savons bien que la fixation des prix, le partage des marchés et l'entrave à la concurrence sont au coeur même de toute loi en la matière. Pourtant, nos lois sur la concurrence ont été terriblement inefficaces ces dernières années.

Il a été établi notamment qu'avant 1976, la Couronne a gagné 90 p. 100 de ses actions sur ce chapitre, mais ce taux de succès est tombé à 50 p. 100 depuis. Or, le projet de loi C-91 ne renforce pas vraiment les dispositions de l'article 32(1) de la loi actuelle. C'est dire que nous maintenons la situation actuelle puisque que cette mesure ne fait rien pour régler la question des complots commerciaux.

Une analyse plus poussée nous apprend que les amendes imposées pour une telle infraction s'élèvent en moyenne à $71,000 sur la période allant de 1983 à 1985; elles n'ont donc fait que suivre le taux de l'inflation depuis l'année 1900. Au demeurant, nous avons toujours traité les cas de complot de la même façon depuis cette année-là.

Je vois qu'il ne me reste plus grand temps, mais je vais m'efforcer quand même de signaler d'autres lacunes de ce projet de loi. Il ne renferme aucune des nombreuses dispositions proposées dans le passée dans d'autres projets de loi concernant la protection des consommateurs. En voici quelques-unes pour la gouverne des députés.

On n'a établi aucune des possibilités de recours collectifs qui existent pourtant dans d'autres pays. Rien non plus n'a été prévu pour les remplacer. Cette mesure ne comporte aucune restriction concernant les administrateurs et gestionnaires qui siègent au conseil d'administration de plusieurs compagnies alors qu'ils peuvent user de leur influence ou utiliser les renseignements dont ils disposent pour fixer les prix. On n'en fait pas davantage pour contrer les abus commis contre la propriété intellectuelle et pour empêcher les accords restreignant les importations ou les exportations assujetties à cette mesure. Nous vivons dans une économie largement planétaire et pourtant les accords visant à restreindre les importations ou les exportations échappent aux dispositions de ce projet de loi, tout comme les complots internationaux en matière de commerce, d'ailleurs. On n'y trouve pas non plus d'amendements pour combattre la discrimination dans le domaine des prix. C'est donc essentiellement un geste politique pour apaiser le public, un simulacre de mesure qui ne touche pas du tout à la structure du monde des affaires. On assiste au triomphe de la forme sur le fond si typique du gouvernement conservateur actuel.

• (1200)

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le Président, l'étude du projet de loi C-91, dont l'objet est de créer le Tribunal de la concurrence, fournit à la Chambre une occasion de réfléchir à certaines questions et c'est ce que je veux faire au cours des dix minutes qui me sont allouées.

Je voudrais d'abord vous parler de productivité. Les conservateurs, à l'époque où ils étaient dans l'opposition mais aussi depuis qu'ils sont au pouvoir, nous ont beaucoup parlé de productivité et des difficultés qu'éprouve, selon eux, notre économie à cause de la baisse de la productivité. Tout en affirmant que notre économie devait être plus productive ils laissaient généralement entendre que cette baisse de productivité était imputable à la main-d'oeuvre. Très rarement, les conservateurs nous ont-ils parlé des autres aspects de la question.

Le débat d'aujourd'hui porte sur une question qui concerne directement la productivité de notre économie. De nombreux économistes ont noté depuis dix ans que les économies canadiennes et américaines et dans une certaine mesure les économies européennes, ont subi un recul de productivité principalement à cause des nombreuses fusions d'entreprises.

Nombre de mes collègues néo-démocrates ont déjà expliqué comment cette épidémie de fusions et de prises de contrôle de sociétés ne favorise pas l'emploi, mais ils n'ont pas suffisamment insisté sur le fait que les fusions ont une incidence sur la nature même de l'activité économique. Au cours des dix dernières années, loin de créer de nouvelles activités et de produire de la richesse, les capitalistes ont exploité le système de la libre entreprise au point que notre économie est devenue à bien des égards une économie de papier. Ces capitalistes se sont efforcés de s'enrichir en procédant à des fusions et en tirant parti du régime fiscal plutôt qu'en accroissant leurs activités. Notre économie n'est pas aussi productive que le laissent entendre nombre de dirigeants d'entreprises. Ils cherchent des boucs émissaires alors qu'en réalité, ce sont plutôt les dirigeants d'entreprises qui tentent de profiter de la loi pour accroître leurs bénéfices sans pour autant accroître la productivité.

Notre parti ne croit pas que ce projet soit une mesure valable. Le débat a surtout porté sur la tension entre entre les pôles traditionnels de l'économie capitaliste; la compétition irrationnelle d'une part et le monopole d'autre part. Aucun de ces deux facteurs n'est avantageux pour le simple citoyen. De plus en plus nous assistons à une concentration d'entreprises et j'ai été scandalisé d'apprendre que neuf familles contrôlaient 50 p. 100 des sociétés inscrites à la Bourse de Toronto. Cette situation n'est sûrement pas conforme à l'esprit de la libre entreprise et à l'individualisme à tout prix; au contraire, c'est plutôt une sorte de néo-féodalisme qui permet à un petit groupe de familles de prendre des décisions qui ont un effet sur tous les Canadiens. Si c'est cela la démocratie, je demande des précisions à nos vis-à-vis.

Le Nouveau parti démocratique estime que la démocratie va au-delà du jeu électoral. La démocratie a un aspect social et économique. Si notre régime est tel que neuf familles contrôlent plus de 50 p. 100 des entreprises inscrites à la Bourse de Toronto, on peut difficilement le qualifier de démocratique au sens large du mot.

J'estime que le débat actuel concerne l'avenir de la démocratie au Canada. Quand tant de pouvoirs sont concentrés entre les mains d'un petit groupe d'individus, notre rôle de parlementaires devient de moins en moins utile, puisque les décisions qui affectent l'avenir économique de notre pays sont prises dans d'autres sphères sans égard au bien-être des Canadiens ou sans se soucier du gouvernement.

Les gouvernements libéraux précédents et le gouvernement conservateur actuel ont refusé de dompter la bête et de rendre l'économie capitaliste comptable aux Canadiens. Essentiellement, la question dont nous discutons aujourd'hui est de savoir si oui ou non nous aurons un jour un gouvernement qui ait la volonté de rendre les capitalistes comptables de leurs décisions.

Nous avons souvent entendu les députés d'en face déclarer que la lourdeur de l'appareil gouvernemental rend le gouvernement moins comptable des décisions qui touchent les Canadiens dans leur vie de tous les jours. Bien que nous devions tous nous en inquiéter, nous ne devons pas pour autant aller jusqu'à négliger les autres décisions également importantes qui sont prises sans la moindre obligation d'en rendre compte. Pour ce qui est de l'appareil gouvernemental, si lourd et bureaucratique qu'il soit, nous pouvons au moins dire qu'il existe des institutions politiques permettant de brider ses pouvoirs, sinon globalement au moment des élections, du moins au moyen de pressions politiques exercées entre les élections. Quelle que soit son envergure, tout gouvernement doit rendre des comptes.

Le débat concernant le projet de loi C-91 porte sur le pouvoir économique qui mène à sa guise les Canadiens et l'économie canadienne. A force d'intimidation, il est parvenu pendant des années à empêcher les gouvernements libéraux de faire quoi que ce soit pour limiter les monopoles au Canada. Il a eu raison du gouvernement actuel en s'assurant d'être pleinement d'accord avec la politique du gouvernement avant même que celui-ci ne présente son projet de loi. Maintenant qu'il a vendu son âme au diable, le gouvernement cherche à nous faire croire qu'il a résisté aux pouvoirs économiques, alors qu'au contraire il s'est mis d'accord avec eux.

L'absence de toute législation efficace en matière de concurrence au Canada demeure l'une des réalités les plus sombres de notre histoire. Le Canada continue d'être un pays où une poignée de gens prennent de nombreuses décisions importantes de caractère économique. J'invite les députés à se reporter à *The Vertical Mosaic*, de John Porter, à *Canadian Corporate Elite* que Wallace Clement a publié par la suite, et à d'autres études analogues. De toute évidence, un nombre de plus en plus restreint de personnes exercent de plus en plus de pouvoirs. Cette situation est tout à fait l'inverse de celle que le Nouveau parti démocratique préconise. Voilà pourquoi nous allons continuer de nous opposer à ce projet de loi. Il ne fait absolument rien pour résister à cette tendance.

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Je prends la parole, monsieur le Président, pour faire savoir que je partage les doléances de mes collègues au sujet des incidences déplorables qu'aura ce projet de loi. Ce projet de loi médiocre, qui prétend favoriser la concurrence, est le dernier de toute une série de projets de loi analogues que la Chambre a dû étudier de la part des gouvernements libéraux précédents et du gouvernement conservateur actuel.

Quand on prête l'oreille au débat, on ne peut s'empêcher de songer aux nombreux monopoles qui contrôlent nos vies au Canada. Bien des Canadiens ne se rendent pas compte de leur influence très subtile et, à bien des égards, pernicieuse. Mes collègues ont mentionné à plusieurs reprises les neuf grandes familles riches et puissantes qui contrôlent la majeure partie des actions à la Bourse de Toronto. Monsieur le Président, je puis dire qu'en Colombie-Britannique, et vraisemblablement aussi dans d'autres provinces de l'Ouest, nous n'avons pas vraiment à chercher longtemps pour découvrir le pouvoir monopolistique qu'exerce le Canadien Pacifique. Très tôt dans notre histoire, nous avons confié ce pouvoir à cet énorme monopole qui, encore aujourd'hui, contrôle notre vie et notre développement d'une façon extrêmement antisociale.

• (1210)

J'aimerais citer deux ou trois exemples qui viennent fréquemment à mes oreilles à Vancouver. Par exemple, le CP a utilisé des fonds dont le gouvernement du Canada lui avait fait cadeau pour acheter des navires marchands qu'il a déménagés hors du Canada. Ce faisant, il a ruiné toutes les chances que le Canada pouvait avoir de se doter d'une marine marchande. Il les a installés dans des endroits comme Panama où il recrute des équipages non canadiens, éliminant ainsi toutes les chances de créer des emplois pour les Canadiens dans le domaine du transport maritime. Voilà le monopole du CP.

Encore la semaine dernière, alors que je me trouvais dans ma circonscription de Vancouver-Est, la firme Marathon Realty, une filiale du CP, a fait sentir son influence antisociale. Ainsi, elle a décidé de déménager les points de transfert de produits dangereux du centre-ville de Vancouver vers l'Est, dans ma circonscription, Vancouver-Est. On prétend que c'est en grande partie parce que la Marathon Realty veut construire des condominiums de luxe à l'endroit où se rencontrent ces voies de chemin de fer et ces lignes de traversier. On n'a tenu absolument aucun compte de toutes les recommandations des planificateurs selon qui les produits dangereux ne devraient pas circuler dans la ville. Nous ne voulons pas voir ces installations transportées d'un quartier résidentiel densément peuplé à un autre. Le simple bon sens nous dit que ces produits dangereux ne devraient pas entrer dans Vancouver. Je trouve extrêmement décevant que le ministre des Transports (M. Mazankowski) ait permis qu'on prenne cette décision.

Vous trouvez peut-être, monsieur le Président, que cet exemple est un peu éloigné du projet de loi à l'étude. Il illustre cependant le pouvoir absolu des monopoles et des grandes sociétés qui contrôlent réellement notre vie de tous les jours et empêchent aussi bien les entreprises que les localités de s'épanouir.

Je voudrais signaler certains faits relatifs à l'historique de la réforme de la loi sur la concurrence, laquelle, selon un expert, a été l'une des «expériences les plus désolantes en politique canadienne». La mesure à l'étude constitue le point final d'une bien triste histoire d'efforts avortés pour opérer une réforme de la loi sur la concurrence au Canada. Il s'agit là non pas du seul jugement du Nouveau parti démocratique, mais de l'opinion de l'un des meilleures économistes en matière de concurrence au Canada, M. Irving Brecher, de l'Université McGill. Voici ce qu'il déclarait en 1981 dans une étude intitulée «*Canada's Competition Policy Revisited*»:

> Ce jugement est d'autant plus pénible qu'on se rend compte que, contrairement à la croyance souvent exprimée, le résultat n'était pas inévitable et n'échappait pas au pouvoir de gouvernements résolus à ce qu'il en soit autrement.

C'est l'histoire d'un échec qui s'est perpétué sur une longue période de temps. Le Conseil économique a entamé en 1966 ses travaux visant à moderniser la politique de concurrence. Il a terminé son rapport provisoire en 1969. C'est en 1971 qu'a été présenté probablement l'un des meilleurs projets de loi sur la concurrence, le C-256. Peut-être le Président qui siégeait ici à l'époque s'en rappelle-t-il. Jusqu'à ce jour, cependant, aucune des études ou des promesses, aucun des projets de loi ou des discours à la Chambre n'a produit de loi qui réforme la loi actuelle sur la concurrence, simpliste, juridiquement infirme et grossièrement inefficace. Seul un très modeste projet de loi a été adopté.

On nous demande aujourd'hui d'accepter le projet de loi C-91 comme le dernier raffinement en matière de politique de concurrence. Selon les experts, dont je ne prétends pas faire partie, cela n'est pas vrai du tout. Il s'agit du descendant de la la cinquième génération d'un projet de loi qu'on essaie de faire adopter à la Chambre depuis 1971. Les projets de loi C-256, C-42, C-13 et C-29 essayaient tous de réformer la loi sur la currence, et ils ont échoué. On se demande bien pourquoi.

Quiconque considère la réforme de loi sur la concurrence comme une priorité, sous les libéraux ou sous les conservateurs, devrait avoir pas mal de suspicion à l'égard du projet de loi C-91. Le problème ne réside pas dans les dispositions de ce projet de loi mais dans ses lacunes. Pour présenter ce projet de loi, le ministre a dû payer un prix exorbitant. Pour pouvoir favoriser la concurrence au Canada, le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Côté) a dû conclure au préalable une entente avec les personnes qui ont empêché l'adoption de tous les quatre projets de loi précédents, c'est-à-dire avec les représentants des grandes entreprises. Nous savons quels sont les porte-parole des grandes entreprises. Les députés conservateurs sont habituellement très fiers de dire qu'ils sont les porte-parole des grandes entreprises. Comment peuvent-ils bien négocier avec les très grandes familles et sociétés qui sont directement concernées dans cette affaire et qui financent leurs campagnes électorales?

Ce n'est pas comme s'il s'était résigné après avoir lutté avec acharnement pour remporter une demi-victoire avec le projet de loi C-91. Il en est arrivé là parce qu'il a visé moins haut qu'il l'aurait voulu et parce qu'il a eu peur de lutter pour faire une meilleure affaire pour le Canadien moyen en ce qui concerne la plupart de ses achats habituels. Les députés seront surpris de voir ce que cet échec continuel coûte au Canadien moyen.

Il faudrait calculer ce que cet échec a coûté au pays et aux consommateurs ordinaires. Nous savons que l'économie canadienne est très concentrée. Elle est exposée à des hausses de prix associée à des tarifs douaniers élevés; par ailleurs, la domination du marché maintient les prix à un niveau élevé pendant tout le cycle économique. On estime que ce régime anti-concurrence coûte au Canada 7.5 p. 100 de son produit national brut.

En 1984, le produit national brut était de 416.6 milliards. Le gaspillage économique attribuable à l'absence de concurrence au niveau des prix était de 31.4 milliards, et il augmente chaque année. C'est un économiste renommé, expert des questions touchant à la concurrence, A. M. Moore, qui a fait cette estimation. Je ne crois pas que le groupe de travail Nielsen ait examiné la question; il aurait dû le faire en tout cas. Mais encore là, la plupart des représentants, membres des comités à titre consultatif, étaient aussi des représentants des grandes entreprises.

Cette situation entraîne d'autres frais pour l'économie, comme l'a signalé le professeur Brecher. Nous avons des marchés très protégés, ce qui se traduit par une économie très calme qui s'adapte lentement. Ces marchés où il n'existe pas de concurrence incitent par ailleurs les sociétés privées puissantes à essayer de manipuler la politique pour maintenir le *statu quo* économique. Ainsi, l'économie du Nouveau-Brunswick est dominée par les intérêts de la famille Irving, celle de Terre-Neuve est dominée par les marchands de la rue Water et dans les provinces de l'Ouest, l'économie autrefois dominée par le Canadien Pacifique, est en fait toujours dominée par la société Marathon de Vancouver, et bien des secteurs comme l'alimentaire sont maintenant dominés à l'échelle régionale par seulement un ou deux groupes.

A cause de ses faiblesses et de ses lacunes, ce projet de loi ne renversera pas cette tendance, ce qui est inadmissible. Cette situation touche tous les consommateurs canadiens. S'ils se rendaient compte de ce que le gouvernement essaie de leur faire, ils s'opposeraient vivement, comme nous, à ce projet de loi vraiment insuffisant voire néfaste.

• (1220)

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je participe au débat de deuxième lecture du projet de loi C-91, une mesure qui est, à bien des égards, la plus importante de toutes celles qui nous ont été présentées depuis le début de la session. Cette loi nous montre une fois de plus que lorsqu'il s'agit pour lui de passer de la parole aux actes, le gouvernement conservateur se contente de faire semblant. A l'entendre, le gouvernement conservateur croit au libre marché et à la libre entreprise et à la nécessité de laisser le marché décider. L'historique de la loi sur la concurrence montre bien que c'est le parti conservateur qui a constamment résisté aux efforts visant à assurer une véritable concurrence. L'importance et la nature des consultations qui ont précédé la présentation du projet de loi C-91 sont suffisamment révélatrices. Un gouvernement qui dit avoir foi dans la concurrence et la libre entreprise n'est plus aussi convaincu lorsqu'il s'agit de passer de la parole aux actes.

Les cinq grands, le Conseil d'entreprises pour les questions d'intérêt national, la Chambre de commerce du Canada, l'Association des manufacturiers canadiens, les Fabricants canadiens de produits alimentaires et l'Association du barreau canadien . . .

M. Allmand: La bande des cinq.

M. Robinson: Cette bande des cinq, comme mon collègue l'appelle, a de nouveau rédigé la loi sur la concurrence pour le gouvernement. A-t-on consulté les groupes représentant les cultivateurs, les travailleurs, les consommateurs ou les universitaires? Non. Le gouvernement a préféré consulter la bande des cinq. Ce n'est guère étonnant quand on connaît le vieil adage selon lequel qui paie les violons choisit la musique.

Ce matin, j'ai examiné la liste des contributions qui ont été faites aux partis politiques au cours des dernières élections fédérales. Figurez-vous qu'en examinant la liste des contributions des sociétés, j'ai constaté que la bande des cinq avait été effectivement très généreuse et que, dans la plupart des cas, sa générosité était équitablement répartie entre le parti conservateur et le parti libéral. Les cinq grandes banques ont donné chacune $50,000 par an au parti conservateur et $50,000 par an au parti libéral. Celui qui paie les violons choisit la musique et nous pouvons voir que les grandes sociétés et les grandes banques ont choisi la musique en ce qui concerne la loi sur la concurrence.

Quelle est l'efficacité de cette mesure? Il arrive souvent que des gens se fassent arrêter, condamner pour vol et envoyer en prison ou que l'on envoie également en prison des personnes incapables de payer une amende. Néanmoins, lorsqu'une société vole les consommateurs canadiens en leur faisant payer des prix excessifs ou par bien d'autres moyens visant à les gruger, les dirigeants de cette société vont-ils en prison pour autant? Bien sûr que non. Cela passe comme dépenses fiscales.

Le Nouveau parti démocratique a également foi dans la démocratie économique. Néanmoins, nous ne croyons pas aux beaux discours des conservateurs et des libéraux selon lesquels il suffit d'avoir un bon système de libre entreprise et de libre concurrence pour que tout aille pour le mieux dans le meilleur des mondes. En tant que sociaux-démocrates, nous rappelons aux Canadiens que la cupidité des sociétés en quête de profits contribue à déformer, dégrader et détruire un grand nombre d'autres valeurs humaines.

Quels sont les résultats d'une maximisation globale des profits? D'abord, comme les coûts de production sont réduits le plus possible, nous assistons à la destruction de l'environnement, à la pollution, à la destruction de nos beaux lacs et rivières et à la pollution de l'air. Il faut de l'argent pour bien protéger notre précieux environnement. Si une société essaie de réduire ses coûts de production, elle pollue et détruit l'environnement.

Nous savons que la maximisation des profits menace la santé et la sécurité des travailleurs et des travailleuses. Bien sûr, il faut débourser de l'argent pour assurer la sécurité et la salubrité des lieux de travail. Si la société cherche à augmenter ses bénéfices, cela crée des disparités et des inégalités régionales. Le taux de chômage est extrêmement élevé dans certaines régions du pays, notamment les Maritimes et les régions rurales du Québec et de la Colombie-Britannique.

La cupidité des entreprises donne lieu à la production de biens dangereux et de mauvaise qualité. Bien entendu, il en coûte un peu plus cher de produire des biens de qualité. Si une société veut maximiser ses profits, elle ne se préoccupe pas de produire des biens de consommation utiles, sûrs et non dangereux. Elle produit au risque de faire quelques victimes, comme les fabricants de la Pinto, qui savaient très bien que cette voiture exploserait, ce qui entraînerait la perte de quelques vies humaines. C'est la cupidité des entreprises que notre parti rejette.

En raison de cette cupidité, les entreprises font une publicité pour favoriser la demande, laquelle, la plupart du temps, est inefficace. Pour cette raison, les entreprises lutteront de toutes leurs forces contre un programme d'action positive efficace visant à garantir le recrutement de personnes handicapées, de femmes, de minorités visibles et d'autochtones. Comme nous le savons, les entreprises rejettent énergiquement ces programmes.

Même si nous admettons que nous devrions obliger le gouvernement à tenir parole au sujet de la concurrence, de la libre-entreprise et à laisser s'exercer les forces du marché, notre parti croit en une autre solution très fondamentale. Nous croyons que l'économie ne doit pas être organisée en vue de réaliser le plus de bénéfices possibles dans l'intérêt de quelques actionnaires anonymes, qui siègent dans une salle de conseil d'administration dans un autre coin du monde, mais dans l'intérêt des Canadiens et pour supprimer les injustices globales relatives à la répartition des richesses et du pouvoir. Nous croyons qu'il faut organiser l'économie de façon à atteindre l'objectif suprême du plein d'emploi, d'un emploi pour chaque Canadien qui veut travailler. Nous croyons qu'il y a diverses façons d'atteindre cet objectif, autrement que par la cupidité des entreprises et une concurrence acharnée entre elles.

Dans le peu de temps à ma disposition, je ne pourrai pas parler en détail de certaines de ces solutions de rechange. Cependant, nous devrions sans nul doute examiner beaucoup plus sérieusement le rôle important et concret que le secteur des entreprises peut jouer dans la société. Nous devons examiner le rôle important que les localités peuvent jouer. Ces dernières doivent être à même de prendre elles-mêmes les décisions concernant leurs priorités économiques.

Je vois que mon collègue le député de Kamloops—Shuswap (M. Riis) est présent. Il a présidé avec beaucoup de compétence un groupe de travail sur le chômage et la création d'emplois. Au cours de nos séances, nous avons entendu dire à maintes reprises que les petites localités veulent prendre elles-mêmes les décisions concernant leurs priorités économiques, au lieu de voir augmenter sans cesse le nombre de fusions et de prises de contrôle qui non seulement ne créent pas un seul emploi, mais en outre ne font qu'enrichir quelques actionnaires.

Selon notre parti, ce projet de loi présente de nombreuses lacunes. Comme mon collègue le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) l'a signalé de façon si éloquente dans son exposé, bon nombre de commentateurs objectifs ont souligné les points faibles de cette mesure et le fait qu'avec le temps certaines dispositions ont été systématiquement supprimées. Nous savons que ce projet de loi ne prévoit aucune disposition efficace en matière d'action collective, par exemple, ce qui est très important pour les consommateurs. Nous savons qu'il ne comporte aucune disposition non plus relative à l'établissement de prix abusifs.

Nous attendons avec impatience l'étude approfondie de ce projet de loi au comité pour nous assurer que, dans la mesure où il est possible d'améliorer cette mesure très médiocre, ce sera fait.

• (1230)

Le fin mot de l'histoire, c'est que notre pays doit reconnaître qu'il faut organiser l'économie non pas de façon à réaliser le maximum de bénéfices, mais plutôt en vue de répondre aux besoins de la population et de respecter les valeurs humaines.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Paproski): Le vote porte sur la motion suivante. M. Côté (Langelier), appuyé par M. Hnatyshyn, propose: Que le projet de loi C-91, tendant à constituer le Tribunal de la concurrence et à modifier la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et la Loi sur les banques, et à apporter des modifications corrélatives à d'autres lois, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Convoquez les députés.

(La motion de M. Côté (Langelier), mise aux voix, est adoptée.)

• (1240)

(Vote nº 218)

POUR

Députés

Allmand	Fraleigh	McLean
Attewell	Garneau	Minaker
Beatty	Gass	Mitges
Berger	Gauthier	Nicholson
Bissonnette	Gervais	(Trinity)
Blenkarn	Gormley	Nickerson
Boyer	Graham	Nielsen
Bradley	Gray	Nowlan
Brightwell	(Windsor-Ouest)	Nunziata
Caldwell	Gustafson	Oberle
Carney	Hamilton	O'Neil
Champagne	Hees	Ouellet
(Saint-Hyacinthe-Bagot)	Hicks	Paproski
Clark	Hnatyshyn	Penner
(Brandon-Souris)	Holtmann	Pennock
Clifford	Hopkins	Plourde
Clinch	Howie	Porter
Cooper	Hudon	Redway
Copps	Isabelle	Reid
Corbett	Jelinek	Reimer
Cossitt	Johnson	Schellenberger
Côté	(Bonavista-Trinity-	(Wetaskiwin)
(Lac-Saint-Jean)	Conception)	Scott
Côté	Joncas	(Hamilton-Wentworth)
(Langelier)	Kaplan	Scowen
Crombie	Kempling	Shields
Crosbie	Kilgour	Sparrow
(Saint-Jean-Ouest)	Kindy	Stevens
Dantzer	King	Stewart
Daubney	Lawrence	Tardif
de Corneille	Leblanc	(Charlesbourg)
Della Noce	Lewis	Taylor
Desrosiers	Mantha	Thacker
Dingwall	Marchi	Towers
Domm	Marin	Tremblay
Dorin	Mayer	(Québec-Est)
Edwards	Mazankowski	Tupper
Epp	McCrossan	Vankoughnet
(Provencher)	McCuish	Vincent
Fennell	McDougall	Warner
Ferland	(St. Paul's)	Weiner
Finestone	McKenzie	Winegard
Fontaine	McKinnon	Wise—116.
Forrestall	McKnight	

CONTRE

Députés

Althouse	Epp	Murphy
Angus	(Thunder Bay-Nipigon)	Orlikow
Benjamin	Manly	Riis
Blackburn	McCurdy	Robinson
(Brant)	Mitchell	Waddell—13.

• (1250)

M. le Président: Je déclare la motion adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif.)

M. Lawrence: Le résultat de la mise aux voix est-il imputable au fait que certains députés auraient voté deux fois, ou a-t-on compté la voix de certains d'entre eux une seule fois? Je crois qu'on devrait fournir certains éclaircissements.

M. le Président: Je crois que le député sait que les voix ont été comptées conformément aux intentions des députés.

* * *

LA LOI SUR L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C-62, concernant l'équité en matière d'emploi, dont un comité législatif a fait rapport avec des propositions d'amendement.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, je crois que, dans les circonstances, il serait peut-être préférable de dire qu'il est 13 heures. Maintenant que le projet de loi a été mis en discussion, nous pourrions entreprendre sérieusement nos délibérations après la période des questions.

M. le Président: J'en déduis que la Chambre consent à ce que la présidence déclare qu'il est 13 heures.

Des voix: D'accord.

M. le Président: Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 14 heures.

(La séance est suspendue à 12 h 56.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

L'ADMINISTRATION

LA MUTATION DE LA MINISTRE D'ÉTAT CHARGÉE DE LA JEUNESSE

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, les conservateurs en ont fait encore une autre. En faisant passer la ministre d'État chargée de la Jeunesse (Mme Champagne) du secrétariat d'État au ministère de l'Emploi, le gouvernement diminue l'importance de la jeunesse dans la société canadienne. Tout ce que le gouvernement va faire, maintenant, c'est considérer la jeunesse comme un problème d'emploi.

Article 21 du Règlement

Jusqu'à maintenant, les femmes, les handicapés, les minorités, les autochtones et les jeunes faisaient partie intégrante de notre société. En reléguant la ministre d'État chargée de la Jeunesse au ministère de l'Emploi et de l'Immigration, on fait disparaître la jeunesse de la scène canadienne. Au fond, le gouvernement dit à certains citoyens: «Vous n'êtes plus membres à part entière de notre société. Que vous soyez autochtone, d'origine étrangère ou autre, vous n'avez plus voix au chapitre et nous allons décider pour vous».

Le parti libéral rejette énergiquement cette décision mal avisée du gouvernement conservateur, et nous ferons tout notre possible pour que les jeunes retrouvent leur voix et leur rôle dans la société canadienne.

* * *

[*Français*]

LA CULTURE CANADIENNE

HOMMAGE À L'ABBÉ MAURICE PROULX

M. André Plourde (Kamouraska—Rivière-du-Loup): Monsieur le Président, je me joins à toute la population de ma circonscription de Kamouraska—Rivière-du-Loup, du Québec et du Canada tout entier pour rendre hommage à un homme qui a contribué d'une manière sans précédent à l'héritage filmé du Québec. Il a produit et réalisé depuis les années de la dépression jusqu'aux années de la révolution tranquille un nombre important de films.

L'abbé Maurice Proulx est un pionnier dans le domaine cinématographique, ayant participé à la fondation de l'une de nos grandes institutions culturelles canadiennes, l'Office national du film.

C'est pour souligner le travail admirable de ce résidant de La Pocatière que l'abbé Maurice Proulx a été reçu hier membre de l'Ordre du Canada.

* * *

[*Traduction*]

LA FORESTERIE

LA PERTE D'EMPLOIS EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. Ray Skelly (Comox—Powell River): Monsieur le Président, étant donné que le premier ministre (M. Mulroney) et le ministre d'État chargé des Forêts (M. Merrithew) ont tous deux participé au Congrès forestier national qui a pris fin aujourd'hui à Ottawa, je voudrais attirer l'attention de la Chambre sur le triste sort des travailleurs forestiers du Canada, surtout de ceux de la Colombie-Britannique. Quelque 26,000 personnes ont perdu leur emploi dans le secteur de l'exploitation forestière en Colombie-Britannique, dont 16,000 membres du Syndicat international des travailleurs du bois d'Amérique. De ce nombre, 5,500 sont des travailleurs âgés dont les pensions sont menacées parce qu'ils ont été mis à pied il y a plus de deux ans. Je prie le ministre du Travail (M. McKnight), le ministre d'État chargé des Forêts, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (Mlle MacDonald) et le premier ministre de contribuer ensemble à établir immédiatement un programme de recyclage de la main-d'oeuvre à l'intention de ces travailleurs âgés défavorisés.

Comme le gouvernement n'a pas su présenter une politique nationale en matière d'exploitation forestière, il lui faut maintenant s'arranger pour présenter une Loi nationale sur les forêts, créer un ministère des Forêts qui soit le portefeuille unique d'un ministre afin que ce secteur industriel occupe la place qui lui revient au Canada, soit la première.

* * *

LES INVALIDES ET LES HANDICAPÉS

L'OUVERTURE À CALGARY DU CENTRE DE RENSEIGNEMENTS SUR LES SERVICES ACCESSIBLES AUX DÉSAVANTAGÉS

M. Lee Clark (Brandon-Souris): Monsieur le Président, le nombre de services accessibles à ceux qui sont physiquement diminués dans nos localités s'accroît. Aujourd'hui, à Calgary, le secrétaire d'État a ouvert un centre où seront centralisés tous les renseignements sur les services accessibles aux désavantagés, sur leurs associations et sur les spécialistes du domaine de la réadaptation d'un bout à l'autre du Canada. Le gouvernement fédéral accordera $720,000 à l'université de Calgary au cours des deux prochaines années pour aménager et exploiter ce centre.

Je suis particulièrement heureux que ce centre portera le nom de mon prédécesseur, feu l'honorable Walter Dinsdale. De temps à autre, certaines personnes font un apport remarquable à une cause. Tel était l'honorable Walter Dinsdale. Il a consacré sa vie à sensibiliser tous les Canadiens aux problèmes particuliers que doivent affronter les physiquement diminués. Il s'est efforcé de faciliter la vie de ceux qui sont ainsi désavantagés. Il est donc tout à fait approprié que le centre soit nommé en son honneur.

* * *

LA CONSTRUCTION NAVALE

ON S'OPPOSE À L'INTENTION D'ACHETER DES NAVIRES À L'ÉTRANGER

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, pourquoi le gouvernement est-il plus soucieux de créer des emplois à l'étranger que dans les chantiers maritimes du Canada? Les constructeurs canadiens risquent bientôt de ne plus avoir d'emploi, si ce n'est pas déjà chose faite. La dernière insulte faite à leur secteur par le ministre associé de la Défense nationale (M. Andre) les a scandalisés. En effet, le 4 avril, à Halifax, le ministre a déclaré lors d'une conférence de presse qu'il envisageait encore la possibilité de faire l'acquisition, au coût de 100 millions de dollars, de navires étrangers destinés à la réserve navale et à la flotte auxiliaire.

Article 21 du Règlement

• (1405)

Qu'est-il advenu des huit promesses distinctes faites au secteur de la construction navale par le parti progressiste conservateur lors de la dernière campagne électorale, et notamment celle visant à accroître le nombre de ses travailleurs?

Le gouvernement doit renoncer immédiatement à ces achats qu'il se propose de faire à l'étranger et s'engager à faire construire ces navires avec de la main-d'oeuvre canadienne dans les chantiers maritimes canadiens de la Colombie-Britannique, des provinces atlantiques et du Québec. Le gouvernement du Canada a le devoir de prêter son appui aux travailleurs canadiens dans ce secteur et il est grand temps qu'il se mette à assumer ses responsabilités à cet égard.

* * *

[*Français*]

RADIO-CANADA

LA DISPARITION DE L'ÉMISSION «CONTACT»

M. Darryl L. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Monsieur le Président, la Société Radio-Canada annonçait récemment la disparition de l'émission «Contact». Cette émission avait une cote d'écoute de 40,000 personnes par jour. «Contact» était la seule émission qui couvrait la vie socio-culturelle de la péninsule gaspésienne.

Le demi-million de dollars que la Société Radio-Canada désirait couper en Gaspésie aurait pu être trouvé à plusieurs autres endroits tels l'administration et les heures supplémentaires.

La décision de la Société Radio-Canada de mettre fin à l'émission «Contact» est une décision mesquine qui visait avant tout à politiser un dossier qui aurait dû rester administratif.

Les Gaspésiens n'accepteront pas de faire les frais du chantage que la Société Radio-Canada espère exercer auprès du gouvernement.

Les régions éloignées sont celles qui ont le plus besoin du service régional de Radio-Canada. Si la Société d'État ne désire plus accepter ce mandat, c'est son existence même qui pourra être remise en question.

Le but de notre gouvernement est de dégraisser, non pas de couper les services aux populations éloignées.

* * *

[*Traduction*]

LE CANADIEN PACIFIQUE

LE MAINTIEN DES LAISSEZ-PASSER FERROVIAIRES DES RETRAITÉS

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, les retraités du CP crient victoire aujourd'hui. En raison des pressions qu'ils ont exercées d'un bout à l'autre du Canada, des initiatives que des députés ont prises, des pétitions que les députés néo-démocrates ont déposées à la Chambre, CP Rail vient d'annoncer à ses retraités qu'ils peuvent ravoir leur laissez-passer ferroviaire.

Dans une lettre adressée aux anciens cheminots, le président de CP Rail, M. Allison, leur donne le choix suivant: conserver leur laissez-passer ou participer au régime d'assurance-maladie de la société. Voilà précisément ce que réclamaient les retraités. CP Rail aurait pu éviter la controverse en leur accordant ce choix d'emblée.

Il faut féliciter ces retraités de s'être opposés à une tentative visant à les priver d'un droit acquis. CP Rail aurait dû s'inspirer de l'expérience que le gouvernement conservateur a vécue et savoir qu'on ne s'en prend pas impunément aux personnes âgées. Elles se rebiffent, en effet, et parviennent invariablement à leurs fins.

* * *

[*Français*]

L'ÉNERGIE

ON DEMANDE QUE LA SURTAXE DU QUÉBEC SOIT AJUSTÉE À LA BAISSE SURVENUE DANS LE PRIX DE L'ESSENCE

M. Vincent Della Noce (Duvernay): Monsieur le Président, ce matin, à Ottawa, le prix de l'essence à la pompe était de 44.1c. le litre, et à Montréal, 50c. le litre. La différence est de 6c. le litre, et ce ne sont pas les pétrolières qui l'empochent. Ce ne sont pas les détaillants. Ce n'est pas le gouvernement fédéral. C'est la surtaxe du Québec qui n'a pas été ajustée à la baisse depuis septembre 1984. Il semble que l'ascenseur ne sait pas redescendre une fois que les prix baissent.

Monsieur le Président, pourquoi attendre le prochain budget provincial pour ajuster cette odieuse surtaxe injuste pour les Québécois?

Quand il y a eu hausse dans le passé, l'ajustement s'est fait au cours de la même semaine.

Je dénonce cette surtaxe depuis le 18 novembre 1981, et je la dénoncerai jusqu'à son retrait total car cette surtaxe était supposée être temporaire et «escalatoire». Le retrait de cette surtaxe ne rendrait pas le Québec supérieur à l'Ontario, mais mettrait le Québec sur le même pied que l'Ontario.

Et c'est là mon souhait le plus cher pour tous les consommateurs québécois. Cette surtaxe est injuste et a coûté environ 64 millions de dollars aux consommateurs québécois. Il faut le leur remettre tout de suite.

* * *

L'EMPLOI

LES TRAVAILLEURS DES CHANTIERS *VERSATILE DAVIE*

M. Gabriel Fontaine (Lévis): Monsieur le Président, la reprise de l'emploi rend évident le succès de notre gouvernement. Au lieu de nous isoler avec les technocrates de l'État, nous nous sommes assurés de la collaboration constante des Canadiens.

Article 21 du Règlement

Dans ma circonscription de Lévis, une compagnie privée, la *Versatile Davie*, le Syndicat de ses employés, la Chambre de commerce, les Conseils de développement économique, les gens d'affaires, ont systématiquement collaboré avec leur député et notre gouvernement.

Notre gouvernement n'a pas été sourd à cette volonté populaire de la circonscription de Lévis et, aujourd'hui, les travailleurs des Chantiers *Versatile Davie* à Lauzon sont assurés de pouvoir travailler pendant plusieurs années.

Il y a de la suite dans cette collaboration, monsieur le Président. Tous les intervenants économiques de ce dossier participeront à une émission de radio sur les ondes de notre station régionale CFLS demain matin, de 6 heures à 9 heures.

Nous réussissons, monsieur le Président, mais c'est avec les autres Canadiens.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LES COUPURES APPORTÉES AUX PRESTATIONS—LES CONSÉQUENCES POUR LES PRÉRETRAITÉS

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, le ministère de l'Emploi et de l'Immigration a rendu publics les chiffres selon lesquels, encore une fois, les personnes âgées se sont fait rouler par le gouvernement conservateur. En effet, 34,000 préretraités ont été roulés par ce gouvernement dans les coupures des prestations d'assurance-chômage; 13,000 au Québec, 8,000 en Ontario, 6,648 dans les provinces de l'Ouest, et 3,087 dans les provinces Maritimes.

Ces gens-là, après avoir été informés par leurs employeurs, par des représentants du ministère, qu'ils pouvaient prendre leur préretraite afin de permettre aux jeunes de conserver leurs emplois, depuis le 5 janvier, ce gouvernement a coupé les revenus de ces citoyens de façon arbitraire.

Monsieur le Président, il y a une organisation nationale qui se prépare pour inviter tous ces gens à aller en appel et j'ose espérer qu'on aura l'appui de tous les députés de cette Chambre pour sauver ces retraités.

* * *

• (1410)

[*Traduction*]

LA SOCIÉTÉ DU CRÉDIT AGRICOLE

LE PROGRAMME DE PRÊTS BASÉ SUR LES PRIX DES PRODUITS AGRICOLES

M. Geoff Wilson (Swift Current—Maple Creek): Monsieur le Président, le Programme de prêts basé sur les prix des produits agricoles permettra à la Société du crédit agricole d'offrir à ses clients en difficultés financières des modalités de financement avantageuses.

Le taux d'intérêt sera de 6 p. 100 et le remboursement du principal ainsi que le montant des versements annuels pourront fluctuer en fonction de l'augmentation ou de la diminution du prix de vente de la principale denrée que produit l'agriculteur.

Il ne s'agit pas d'un plan de subvention des taux d'intérêt. L'objectif est de réduire les faillites agricoles parmi les clients de la Société en réduisant leurs paiements et donc en diminuant les besoins de liquidité quand les cours des produits agricoles sont à la baisse. Si les prix se mettent à monter, ce que nous espérons tous, un plafond est prévu. L'emprunteur ne pourra payer plus que le montant pratiqué pour les taux d'hypothèque liés eux aussi aux produits agricoles.

Ce programme fera l'objet d'un réexamen au bout de deux ans et on décidera alors si d'autres emprunteurs pourront profiter de ses avantages.

C'est là une initiative hardie, une initiative qui mérite d'être soulignée. Je félicite le ministre de l'Agriculture (M. Wise) qui a fait preuve d'imagination.

* * *

LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

L'ASSAINISSEMENT DE L'ATMOSPHÈRE DES LIEUX DE TRAVAIL

Mme Lynn McDonald (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, les députés sont peut-être au courant de la triste histoire d'une employée de Havilland qui a été mise en demeure de travailler dans un bureau pollué par la fumée ou de quitter son emploi.

Nous n'avons certes pas lieu de nous réjouir sous prétexte que cette question est de compétence provinciale et qu'elle démontre que les lois provinciales sur la santé et la sécurité au travail sont vraiment inadéquates.

Je rappelle que nos lois fédérales ne valent guère mieux comme l'a démontré le cas d'autres employés qui souhaitaient travailler dans un milieu sécuritaire et non enfumé. En effet, le Conseil du Trésor lutte toujours contre certains employés et leur syndicat qui tentent d'assainir l'atmosphère des lieux de travail.

Les données d'une enquête effectuée dans ma circonscription révèlent que 90 p. 100 des gens sont en faveur de mesures législatives interdisant de fumer au travail. Cette proportion atteint respectivement 93, 94 et 95 p. 100 lorsqu'il s'agit des autobus, des avions et des trains.

Il est grand temps que le gouvernement intervienne vigoureusement puisque les maladies attribuables au tabagisme causent 35,000 décès chaque année sans compter les 5,000 victimes qui meurent par suite d'intoxication indirecte surtout sur les lieux de travail.

* * *

L'ÉCONOMIE

LES MESURES DESTINÉES À AIDER LA SASKATCHEWAN

M. John Gormley (The Batttlefords—Meadow Lake): Monsieur le Président, certains exemples récents montrent que les gens de la Sakatchewan sont entendus à Ottawa.

Malgré de bien sombres perspectives pour les exportations de céréales canadiennes, le ministre d'État responsable de la Commission canadienne du blé (M. Mayer) a annoncé un prix initial qui était faible, mais plus élevé qu'il aurait pu être. Sachant qu'ils toucheront un bon paiement de stabilisation des prix du grain et qu'on s'est engagé sérieusement à augmenter le prix canadien, nos concitoyens de la Saskatchewan ont l'assurance

que le gouvernement fait tout son possible pour améliorer les prix.

Dans le domaine de l'énergie, beaucoup d'entre nous n'ont pas ménagé leurs efforts pour que l'usine de valorisation de la Husky ne soit pas abandonnée. Les ministres fédéraux et le premier ministre Devine ont convenu d'un plan de 90 millions de dollars pour soutenir le projet jusqu'à la phase de construction.

Que dire du crédit agricole? Il y a quelques minutes à peine, le taux d'escompte est passé de 10.14 à 9.33 p. 100.

Des voix: Bravo!

M. Gormley: Cela ne pourra qu'aider les agriculteurs et les chefs de petite entreprise au Canada. Oui vraiment, les gens de la Saskatchewan sont entendus ici à Ottawa.

* * *

LE SERVICE D'HYDROGRAPHIE CANADIEN

LA BATHYMÉTRIE DES EAUX NAVIGABLES

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, une grande partie des eaux navigables du Canada n'ont pas encore été sondées pour en déterminer la profondeur de manière précise. C'est particulièrement vrai dans l'Arctique où le Canada exercerait sa souveraineté.

La bathymétrie classique au moyen d'équipement sonar qu'effectuent des navires de surface coûte cher et prend beaucoup de temps; elle est aussi gênée par la glace.

Le Service d'hydrographie canadien mérite des félicitations pour son excellent travail au cours des années et pour l'intérêt qu'il prend aujourd'hui aux nouvelles méthodes aériennes de mesure des profondeurs, telles que les techniques électromagnétiques et au laser.

La bathymétrie aérienne rapide, précise et économique va accroître l'efficacité et la sécurité de la navigation dans les eaux canadiennes.

* * *

CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU MINISTRE DE LA CULTURE, DES LOISIRS ET DE LA JEUNESSE DE TERRE-NEUVE ET DU LABRADOR

M. le Président: Puis-je signaler à la Chambre la présence à notre tribune de l'honorable William Matthews, ministre de la Culture, des Loisirs et de la Jeunesse pour Terre-Neuve et le Labrador.

Des voix: Bravo!

• (1415)

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

LA RÉDUCTION DES PRIX INITIAUX DES CÉRÉALES

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je pose ma question au premier ministre. Comme on a annoncé hier que le prix initial des céréales serait de 19 p. 100 inférieur au prix initial de 1985, les provinces de l'Ouest, déjà frappées de plein fouet par la baisse du prix du pétrole et du gaz, sont vraiment dans le pétrin. Le premier ministre pourrait-il donc, en réponse à la question que je lui ai posée hier, réunir les premiers ministres de l'Ouest pour étudier la question et déclencher un plan quelconque de secours agricole?

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Monsieur le Président, nous connaissons parfaitement la gravité de la situation des céréaliculteurs de l'Ouest et en fait de tout le Canada. Comme on l'a dit hier, nous sommes à la veille d'annoncer le versement d'un acompte dans le cadre de la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest. Le très honorable chef de l'opposition doit bien être au courant des multiples initiatives prises par le ministre fédéral de l'Agriculture et montant des crédits injectés dans l'économie céréalière du Canada l'an dernier.

Nous sommes parfaitement au courant de la situation. Nous avons communiqué aussi avec nos partenaires commerciaux afin de leur faire prendre conscience de la gravité que revêt à nos yeux cette situation et de leur dire combien nous désapprouvons leurs initiatives qui ne sont guère réjouissantes pour les agriculteurs du monde entier.

M. Turner (Vancouver Quadra): Je pensais que ma question méritait une réponse du premier ministre. Quoi qu'il en soit, je poserai ma deuxième question au ministre responsable de la Commission canadienne du blé.

ON DEMANDE DE REVENIR SUR LA DÉCISION DE RÉDUIRE LES PRIX

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Le ministre sait qu'en raison de la différence entre le versement initial versé en 1985 et en 1986, le revenu brut de nombreux céréaliculteurs de l'Ouest va chuter d'environ $20,000. Dans ces conditions, il doit bien comprendre les répercussions que cela aura sur les collectivités de l'Ouest, la base municipale, les fabricants de machines et les concessionnaires d'automobiles, et en fait sur la collectivité toute entière. Le ministre peut-il discuter avec le premier ministre et le ministre des Finances afin d'essayer d'obtenir la garantie que les prix de 1986 seront ramenés au niveau de 1985?

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Monsieur le Président, je pense qu'il faut féliciter le ministre des Finances de sa performance qui a permis la baisse impressionnante des taux d'intérêt que nous connaissons actuellement.

Les agriculteurs empruntent et font circuler beaucoup d'argent. Cette baisse aura un effet positif sur eux et les aidera à diminuer dans une certaine mesure leurs frais d'exploitation.

M. Gauthier: Mais pas à payer leurs dettes.

M. Mayer: Ce n'est évidemment pas tout. Le très honorable représentant devrait aussi être au courant du rapport présenté ce matin par le comité de sélection et visant à la création d'un comité chargé d'étudier une hausse du prix du blé au Canada. Les consommateurs participeront aussi à cette étude. Nous sommes très heureux d'apprendre que Sally Hall, la présidente de l'Association des consommateurs du Canada, a déclaré ce matin qu'elle était d'accord pour qu'on augmente au Canada le prix du blé servant à faire des pâtes, de la farine et d'autres produits alimentaires à condition que les agriculteurs soient les bénéficiaires de cette hausse. Voilà qui est encourageant, et voilà des choses que nous pouvons réaliser.

M. Turner (Vancouver Quadra): Le ministre vient de parler de son collègue le ministre des Finances. Je n'ai pas l'impression que les gens de sa circonscription ou les autres agriculteurs de l'ouest du Canada seraient aussi flatteurs.

ON DEMANDE UN MORATOIRE SUR LES SAISIES AGRICOLES

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Compte tenu des circonstances, je vais donc poser ma troisième question à la ministre d'État aux Finances. Elle n'ignore pas que les agriculteurs paient 1.1 milliard de dollars par année en intérêts. Puisqu'elle a été si généreuse envers les déposants des banques de l'Ouest en les gratifiant de la jolie somme de 1 milliard de dollars, pourquoi ne convoque-t-elle pas ses amis banquiers pour décréter un moratoire sur les saisies agricoles dans l'Ouest jusqu'à ce que cette crise soit passée?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, permettez-moi de signaler à l'honorable député des informations plutôt importantes qui semblent avoir échappé à son attention. D'une part, les taux d'intérêt viennent encore de descendre aujourd'hui pour le plus grand bien des agriculteurs.

M. Ouellet: Il vient de le dire.

Mme McDougall: Ensuite, bien des déposants des banques concernées étaient des agriculteurs.

ON DEMANDE UN PLAN COLLECTIF

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Comme il le sait probablement, l'agriculteur du sud du Manitoba qui trouverait le moyen de déménager sa ferme dans le Dakota-Nord vendrait son blé deux fois plus cher, et en plus il obtiendrait ses machines, son carburant et ses produits chimiques à meilleur compte. Cette crise exige une approche tout à fait concertée pour tous les éléments de l'étau des coûts et des prix agricoles. Est-ce que le premier ministre voudrait s'engager à adopter ce plan collectif pour examiner par exemple une réduction de la taxe sur les carburants agricoles et le versement d'avances provisoires, pour que ces gens aient au moins une chance de faire face à la concurrence sur les principaux marchés mondiaux?

• (1420)

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Monsieur le Président, le député a parlé d'une approche concertée. Il devrait savoir que le *Farm Bill* américain a été institué non seulement par le gouvernement mais par le Congrès. Nous avons franchi la frontière pour parler aux groupes agricoles, et nous avons encouragé les groupes agricoles canadiens à faire de même.

Si je comprends bien, le député a eu la possibilité d'assister à la réunion de l'Association parlementaire canado-américaine qui a eu lieu fin février et début mars. J'aimerais savoir s'il a fait part aux membres du Congrès des É.-U. des préoccupations qu'il exprime aujourd'hui au sujet des agriculteurs, pour voir quel genre de réactions il a eues. Si nous voulons avoir une action concertée, j'aimerais savoir s'il a fait sa part pour que cette action concertée se réalise.

LA RENCONTRE INTERNATIONALE DES PAYS EXPORTATEURS DE GRAIN

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, je répète que ces gens-là abdiquent leurs responsabilités et qu'ils nous demandent de former le gouvernement. Nous serions fort heureux de nous en charger.

Ma question supplémentaire s'adresse encore une fois au premier ministre. Le ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé dit compter qu'il y aura l'été prochain une rencontre internationale de tous les pays exportateurs de grain. Lors de ses entretiens avec le président Reagan, est-ce que le premier ministre a obtenu son accord sur une participation américaine à cette conférence, et a-t-il obtenu également du président qu'il s'engage à ce que les Américains collaborent à la recherche d'une solution internationale à ce problème très profond et ruineux qui se pose à nos agriculteurs?

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Monsieur le Président, le député parle d'abdication de responsabilités. Comme il devrait savoir, un gouvernement auquel il appartenait a abdiqué complètement ses responsabilités budgétaires, ce qui fait que les taux d'intérêt ont monté jusqu'à 20 p. 100, et ont cassé les reins à beaucoup d'agriculteurs. Nous avons aujourd'hui un ministre des Finances capable de faire passer le taux d'escompte à moins de 9 p. 100. Cela me dit qu'il y a un peu de sens des responsabilités, et cela profite non seulement aux agriculteurs mais à tous les autres habitants du pays.

ON DEMANDE L'ANNONCE D'UN PAIEMENT D'APPOINT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, j'ai moi aussi une question à poser au ministre. Il a dit tout à l'heure que le gouvernement aurait bientôt quelque chose à annoncer au sujet des paiements de stabilisation. Le ministre connaît la différence importante entre ces paiements et les paiements d'appoint. Comme les États-Unis et les pays européens font beaucoup plus pour aider leurs cultivateurs à conserver leurs fermes et à poursuivre leur production, beaucoup plus que notre pays n'en fait malgré la crise actuelle, le gouvernement va-t-il bientôt annoncer un paiement d'appoint qui permettra à nos cultivateurs de soutenir la concurrence?

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Monsieur le président, la saison de culture ne fait que commencer et elle est loin d'être terminée. Je reconnais qu'elle commence mal à cause du prix mondial des céréales sur lequel le Canada n'exerce pratiquement aucun contrôle.

Le président du Syndicat du blé de la Saskatchewan, la plus grosse compagnie céréalière du pays, a déclaré l'année dernière que c'est seulement grâce à l'assurance-récolte, à la stabilisation du prix des céréales et aux autres programmes agricoles que l'agriculture de la province n'avait pas été déficitaire en 1985 et que, cette même année, le revenu agricole avait enregistré une perte nette de 405 millions si l'on ne tenait pas compte des paiements provenant de ces programmes gouvernementaux. Nous avons pris conscience des difficultés du secteur agricole et, comme l'a dit M. Turner, sans l'aide que nous avons accordée en 1985, les cultivateurs des Prairies auraient été déficitaires. Voilà ce qui s'est passé et nous voulons faire en sorte que la même chose se passe l'année prochaine.

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, le ministre a fait allusion à ce que M. Turner a dit l'année dernière. Je peux citer les paroles qu'il a tenues avant-hier. Il a alors déclaré que les cultivateurs des Prairies avaient besoin de un milliard. Le gouvernement a accordé de l'aide aux banques. Il devrait en faire autant pour les cultivateurs.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Le ministre peut-il répondre à cette question importante? Étant donné que les Européens et les Américains aident leurs agriculteurs et que le gouvernement a renfloué les banques lorsqu'elles étaient dans le besoin, va-t-il instaurer un paiement d'appoint pour aider nos cultivateurs qui sont en difficulté?

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Monsieur le Président, je n'accepte pas les affirmations du député. A l'entendre, on pourrait croire que le gouvernement fédéral n'a rien fait pour les cultivateurs. En réalité, il a pris en leur faveur plus d'une centaine d'initiatives représentant des milliards de dollars.

Comme je l'ai dit hier et précédemment, et si le député veut faire le calcul, je lui fournirai les chiffres après la période des questions, le montant que le gouvernement fédéral a investi directement dans l'économie céréalière des Prairies en 1985 était de l'ordre de 1.5 milliard. Nous avons constaté le problème et nous avons agi en injectant des milliards de dollars dans l'économie de l'Ouest.

M. Broadbent: Monsieur le Président, c'est de la crise de 1986 qu'il est question. Le ministre parle de 1985.

• (1425)

LES TAXES SUR LE CARBURANT AGRICOLE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. A la veille des dernières élections générales, il a fait aux agriculteurs plusieurs promesses, au nom de son parti, dans la circonscription de Prince-Albert, comme il se doit. Il a notamment promis de supprimer toutes les taxes fédérales sur le carburant agricole. Comme les cultivateurs doivent toujours payer au moins 4c. de taxe le litre, le premier ministre va-t-il au moins tenir la promesse qu'il a faite aux cultivateurs des Prairies en supprimant toutes les taxes fédérales sur les carburants agricoles?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, le ministre n'a sans doute pas lu le bon document. Celui auquel il devrait se reporter nous suggérait de supprimer la taxe de vente sur le carburant agricole. S'il vérifie, il constatera que nous l'avons fait. Nous l'avons fait environ trois jours après l'ouverture de la Chambre, au lendemain des élections.

L'INCIDENCE DE LA RÉDUCTION DU PRIX INITIAL

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé. Au cours des dernières élections générales, le premier ministre a promis de faire du Canada une superpuissance pour ce qui est de l'exportation de produits agricoles. Comment l'agriculteur de l'Ouest peut-il même survivre avec le prix initial annoncé cette semaine, étant donné que pour ce qui est du pouvoir d'achat, il n'a jamais été aussi bas depuis 1930, l'époque de R.B. Bennett et des chars à Bennett?

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Monsieur le Président, la réputation du Canada en tant que fournisseur fiable de produits alimentaires de haute qualité est excellente dans le monde entier. La Commission canadienne du blé a, quant à elle, la réputation d'être capable de vendre nos produits et de préserver nos débouchés. La Commission canadienne des grains n'a rien à envier à qui que ce soit sur le plan de la réputation. Il s'agit de l'un des organismes les plus anciens et les plus respectés dans le monde pour ce qui est de la classification et de la qualité des grains. Nous conservons cette réputation. Le problème qui nous afflige n'est pas unique au Canada et aux agriculteurs canadiens. Il s'agit d'un problème plus large, à savoir un effondrement des cours mondiaux des grains.

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT D'OFFRIR LES PRIX INITIAUX DE 1985

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, pourquoi le gouvernement n'est-il pas disposé à offrir les prix initiaux de 1985 qui donneraient près de 1 milliard de dollars d'aide aux agriculteurs de l'Ouest qui éprouvent de graves difficultés financières? Le ministre sait pertinemment que depuis quelques semaines, ou un mois environ, nous avançons plusieurs milliards de dollars pour soutenir des banques qui se trouvent en difficultés. Pourquoi ne pouvons-nous pas accorder la même aide aux agriculteurs dont la situation est précaire?

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Monsieur le Président, je dois répéter une fois de plus que nous dépensons des millions et en fait, des milliards de dollars, afin de soutenir notre agriculture. Permettez-moi également de faire part au député de ce que disent certains intéressés du secteur des grains. Il parle de porter les prix au niveau de 1985, niveau que tout le monde voudrait bien voir revenir. Voici ce que certaines personnes disent: «Dîtes la vérité aux agriculteurs et n'utilisez pas les prix initiaux pour les induire en erreur». C'est ce que nous avons tenté de faire. Nous essayons d'être le plus honnêtes et le plus francs possible, alors que nous faisons face à une situation extrêmement grave sur le plan des prix céréaliers mondiaux.

Je le répète, le gouvernement a pris les mesures voulues pour remédier à la situation; il a pris conscience du problème, il s'est penché dessus et il a injecté de fortes sommes dans le secteur des céréales.

LA SUPPRESSION DE LA TAXE SUR LE CARBURANT AGRICOLE

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. D'après la Déclaration de Prince-Albert, la taxe de vente de 9 p. 100 ainsi que la taxe d'accise devaient être supprimées. Le ministre nous dira-t-il maintenant que le gouvernement fera précisément cela?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, cette iniatitive a été prise il y a tellement longtemps que je devrai vérifier les faits, mais si ma mémoire est fidèle, je crois que c'est chose faite.

M. Broadbent: Demandez au premier ministre.

M. Hovdebo: Monsieur le Président, également au sujet des finances agricoles, le ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé songe-t-il au moins à faire un versement d'appoint?

M. le Président: Le député sait, je crois, que ce n'est pas là une question supplémentaire. La parole est au député de Papineau.

* * *

[*Français*]

LA SÉCURITÉ AÉRIENNE

LA POSITION DU PREMIER MINISTRE

L'hon. André Ouellet (Papineau): Monsieur le Président, je désire poser une question au premier ministre. Quelle garantie peut-il donner à cette Chambre qu'il y a plus de raisons de le croire aujourd'hui lorsqu'il s'engage à resserrer la sécurité dans les aéroports que le 25 juin 1985 lorsqu'il annonçait des mesures extraordinaires de sécurité aérienne à la suite de la tragédie d'Air India?

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, comme je le disais hier au député, plusieurs mesures ont été mises en oeuvre et il y en a plusieurs à l'étude. D'un bout à l'autre du pays, les aéroports sont l'objet de vérifications. J'ai également indiqué hier les autres mesures que nous allions prendre à la suite de l'incident très grave survenu la semaine dernière. C'est une chose que je prends très au sérieux. J'ai dit que je convoquerais les dirigeants des compagnies aériennes et les représentants de Burns Security. D'autre part, je vais inviter les représentants des syndicats à venir discuter pour voir quelles autres mesures peuvent être prises pour faire régner le plus haut degré de sécurité à tous les aéroports du pays.

• (1430)

LES RECOMMANDATIONS EN VUE D'AMÉLIORER LA SÉCURITÉ

L'hon. André Ouellet (Papineau): Monsieur le Président, je comprends fort bien que le ministre se précipite pour essayer de sauver la crédibilité du premier ministre.

Des voix: Oh, oh!

M. Ouellet: Est-ce que le ministre des Transports pourrait nous dire s'il est exact que le cabinet et le gouvernement sont maintenant saisis, pour étude, de 100 recommandations qui ont été présentées il y a longtemps, et que le gouvernement n'a pas encore pris de mesures pour des raisons d'économie? Le gouvernement est en train de lésiner sur la vie et la sécurité des Canadiens.

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, tout d'abord je parierais sur la crédibilité du premier ministre actuel contre celle de n'importe quel autre premier ministre passé ou futur.

Des voix: Bravo!

M. Axworthy: Nous acceptons le pari.

Une voix: Dites-le à John Fraser.

M. le Président: A l'ordre.

M. Mazankowski: Pour répondre à la partie sérieuse de la question du député, comme je le disais hier le solliciteur général et moi-même sommes en train d'établir un mémoire commun au cabinet, dans lequel sera prévu un programme global d'amélioration de la sécurité à tous les aéroports. Je suis persuadé que le député y prendra beaucoup d'intérêt.

* * *

L'AGRICULTURE

LE PRIX DU GRAIN AU CANADA ET AUX ÉTATS-UNIS

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre chargé de la Commission canadienne du blé. Le ministre sait qu'aux États-Unis le prix plancher d'une tonne canadienne de grain est de $145 alors que la Commission canadienne du blé a annoncé que le prix initial au Canada serait de $130.

Pourquoi le prix initial des grains canadiens est-il inférieur de $10 à $15 puisque le prix plancher aux États-Unis représente en fait le prix mondial? Pourquoi les céréaliers canadiens subissent-ils un manque à gagner de $15? C'est une perte inutile, monsieur le Président.

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Monsieur le Président, je me demande si le député a bien calculé. Il ne suffit pas de tenir compte du prix américain pour établir les prix. Aussi, si le député jette un coup d'oeil sur la loi agricole votée aux États-Unis, il constatera que la mesure est très complexe. J'ai déjà dit, et je le répète, que nous ne voulons pas être obsédés par la loi américaine. Nous voulons examiner la question globalement, par exemple à la lumière de ce qui se passe en Europe.

Je le répète que pour cette année, par comparaison avec le passé, les prix de départ représentent sans doute une proportion plus élevée des prix anticipés.

LE COMITÉ CHARGÉ D'ÉTUDIER LA PARITÉ DES PRIX

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, le ministre sait que ce matin, nous avons mis sur pied un comité de sélection chargé d'étudier la parité des prix et la possibilité de hausser le prix du blé.

Le ministre serait-il en faveur d'un prix uniforme pour les grains canadiens vendus au Canada pour usage intérieur, lequel pourrait être ajusté chaque année en fonction de l'augmentation du prix de revient?

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Monsieur le Président, je ne pense pas qu'il convienne de préjuger les conclusions du comité. J'ai affirmé mardi et je le dis à nouveau, nous songeons très sérieusement à des hausses de prix pour les grains destinés à la consommation intérieure.

M. Benjamin: Mais enfin, quelle est votre politique?

M. Mayer: Nous reconnaissons que le député de Yorkton—Melville et aussi le député de Swift Current—Maple Creek collaborent à l'objectif que nous nous sommes fixés.

J'ai cité des chiffres à la présidente de l'Association des consommateurs du Canada, Mme Sally Hall, d'Edmonton. Chaque fois que nous réussissons à faire comprendre aux consommateurs de quelle façon l'argent est dépensé, ils ont une attitude assez réaliste. Cependant, l'affaire est entre les mains du comité et le gouvernement est disposé à examiner très sérieusement ce qu'il recommandera.

* * *

[*Français*]

LES TRAVAUX PUBLICS

L'ENQUÊTE SUR LES MÉTHODES D'ADJUDICATION DES CONTRATS POUR LA CONSTRUCTION DU MUSÉE DE L'HOMME—ON DEMANDE QUAND LE PREMIER MINISTRE A ÉTÉ INFORMÉ

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre et elle concerne le dossier du contrat ou des contrats du ministère des Travaux publics au site du Musée de l'homme, à Hull.

Quand le premier ministre est-il devenu au courant de cette situation et peut-il informer la Chambre si son Bureau ou le Bureau du Conseil privé a effectué une enquête dans le dossier, plus particulièrement quelle était l'étendue de l'enquête? Est-elle complète et sera-t-elle déposée à la Chambre?

[*Traduction*]

L'hon. Perrin Beatty (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, la Chambre a traité de la question l'autre jour. Le député sait bien qu'il a prétendu à la Chambre qu'une enquête policière était en cours. Il ne conviendrait pas que la Chambre commente davantage la question.

M. Gauthier: Et le gouvernement, lui?

LES MANDATS DE PERQUISITION

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, je pose ma question supplémentaire au solliciteur général. Il semble vouloir répondre à une foule de questions sur ce sujet. Ma question porte aussi sur cette affaire.

Le solliciteur général voudrait-il faire savoir à la Chambre si la GRC a obtenu des mandats pour fouillller les bureaux parlementaires de députés?

M. le Président: A l'ordre. Je n'autorise pas cette question.

Une voix: Pourquoi?

M. le Président: Toutes les questions de cet ordre relèvent de la compétence exclusive de la présidence.

* * *

L'EMPLOI

LES SOMMES AFFECTÉES À LA FORMATION EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les Îles): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Il y a tellement de chômeurs chroniques à Vancouver que la banque alimentaire de la ville n'a plus suffisamment de nourriture à distribuer et a dû rester fermée les «mercredis d'aide sociale». L'an dernier, on avait approuvé 55 millions pour la création d'emplois et la formation en Colombie-Britannique: comment se fait-il que l'on n'ait dépensé que 40 millions? Pourquoi, monsieur le Président?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, le député sait que, effectivement, le problème du chômage est grave en Colombie-Britannique, mais il admettra également que, depuis que notre gouvernement a pris le pouvoir, il a créé 60,000 nouveaux emplois en Colombie-Britannique.

L'an dernier, quelque 260 millions ont été dépensés par le ministère de l'Emploi pour des programmes destinés à aider les particuliers et les organismes de Colombie-Britannique.

LE FINANCEMENT FÉDÉRAL

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les îles): Monsieur le Président, il y a aujourd'hui, en Colombie-Britannique, 50,000 travailleurs de moins qu'en 1981. Dans l'île de Vancouver, 5000 personnes de moins ont un emploi que lorsque le gouvernement a pris le pouvoir.

Ces crédits ont été officiellement annulés, mais accepteraitelle de les réaffecter pour que les habitants de la Colombie-Britannique puissent au moins en profiter et que ces 15 millions ne soient pas complètement perdus?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, depuis que nous sommes au pouvoir le chômage en Colombie-Britannique a baissé de 32,000.

Des voix: Bravo!

Mlle MacDonald: Cela ne résoud pas tout, mais c'est un bon départ. Nous voulons faire en sorte que cette tendance se maintienne.

Comme je l'ai dit, au cours de l'année écoulée, le gouvernement a dépensé 260 millions en Colombie-Britannique et, cette année, nous allons continuer à financer des projets qui allégeront les difficultés de cette province.

* * *

L'IMPÔT SUR LE REVENU

ON DEMANDE DE SIMPLIFIER LE FORMULAIRE DE DÉCLARATION D'IMPÔT

M. Jim Jepson (London-Est): Monsieur le Président, ma question aujourd'hui s'adresse au ministre du Revenu national. Les Américains peuvent échapper aux complexités de leur régime fiscal en faisant leur déclaration d'impôt sur une seule page, soit le formulaire 1040EZ destiné aux particuliers qui ne jouissent pas de nombreuses déductions. Serait-il possible de fournir aux 10 millions de contribuables canadiens qui y seraient admissibles, un formulaire semblable qui faciliterait grandement leur déclaration?

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, mon collègue n'ignore pas que les millions de Canadiens ayant droit à des crédits d'impôt, dont le remboursement de la taxe de vente et le crédit d'impôt pour enfants, disposent du formulaire T-1 spécial qui leur simplifie déjà grandement la tâche au moment de remplir leur déclaration d'impôt sur le revenu. Toutefois, dans le cas de ceux qui touchent leurs avantages sociaux de leurs gouvernements fédéral et provincial par le biais du régime fiscal, nous cherchons encore le moyen de simplifier leur déclaration d'impôt.

Je signale au député que son collègue de Mississauga-Sud a déjà fait allusion à la recommandation que le comité permanent des finances et des affaires économiques entend proposer, et je lui assure que nos fonctionnaires travaillent d'arrache-pied avec ceux du ministre des Finances, afin de régler cette importante question.

* * *

LES TRAVAUX PUBLICS

LES DÉCLARATIONS DE LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA AU SUJET D'UNE ENQUÊTE

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, je voudrais interroger le premier ministre à propos de la question qu'a posée mon collègue et à laquelle le solliciteur général n'a pas répondu. Si celui-ci s'est refusé à tout commentaire, il en va tout autrement de ses fonctionnaires. Des porte-parole de la GRC ont fait des déclarations officielles à ce sujet.

Compte tenu des doutes que ces déclarations ont soulevés au sujet des actités du ministère des Travaux publics, le premier ministre a-t-il discuté de cette enquête avec le ministre des Travaux publics? Celui-ci va-t-il continuer d'assumer toutes ses responsabilités, et le premier ministre songe-t-il à le convoquer pour discuter de cette affaire que la GRC a soulevée officiellement?

● (1440)

L'hon. Perrin Beatty (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, j'invite le député à se reporter aux observations que son chef a formulées le 30 novembre 1984 et que le hansard rapporte à la page 770. Voici:

Pourrait-il . . .

. . . il s'adressait à mon prédécesseur en tant que solliciteur général . . .

. . . remettre à l'étude la pratique de son ministère, et revoir peut-être sa conception personnelle des enquêtes, en rétablissant le principe de la présomption d'innocence jusqu'à preuve du contraire? Il fut un temps où ce principe était mis en pratique à la Chambre, et je pense qu'il devrait être maintenu.

Le ministre doit certainement être conscient du tort qu'on risque de causer à la réputation d'un particulier en annonçant qu'il fera l'objet d'une enquête, et qu'il devrait refuser de révéler si la police fait enquête tant que des accusations n'ont pas été portées.

M. Nunziata: Cela n'a rien à voir avec la question.

M. Beatty: J'imagine que le député voudra se rendre aux voeux de son chef, qui sont de ne pas faire ce qu'il demande.

M. Turner (Vancouver Quadra): Ce sont vos propres agents qui ont soulevé la question, Perrin, et cela fait toute la différence.

Mme Copps: C'est vrai. Renseignez-vous.

LA RESPONSABILITÉ MINISTÉRIELLE

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Le solliciteur cherche à noyer le poisson. On a formulé des allégations à propos de l'activité du gouvernement. L'enquête en cours peut donner lieu à des accusations. Ce n'est pas ce que je demande.

En ce qui a trait aux activités courantes du ministère des Travaux publics, le premier ministre s'est-il entretenu avec son ministre des Travaux publics? Ce dernier continue-t-il d'exercer complètement les responsabilités de son portefeuille?

L'hon. Perrin Beatty (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, toutes les questions que posent aujourd'hui les libéraux ont pour prémisse la conviction qu'une enquête policière est en cours. Je les renvoie aux observations faites par leur chef, le chef de l'opposition, qui a déclaré de façon très explicite que le ministre «devrait refuser de révéler si la police fait enquête tant que des accusations n'ont pas été portées». Voilà, je crois, la position du Parti libéral du Canada telle qu'énoncée par le chef de l'opposition. C'est une position juste, et je m'attendrais à ce que ses membres la respectent.

* * *

LE LOGEMENT

LES PROJETS DE CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX À VANCOUVER

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre responsable de la SCHL. Je viens d'apprendre que l'on fait des rénovations dans 20 autres hôtels du centre de Vancouver et que par conséquent un millier de personnes de plus risquent de se retrouver à la rue. Le ministre peut-il réexaminer la question de l'octroi de crédits d'urgence pour les cinq projets de construction de logements sociaux du centre-ville dans le cadre d'un projet spécial de la SCHL pour l'Exposition et approuver ces crédits?

L'hon. Bill McKnight (ministre du Travail): Monsieur le Président, j'ai approuvé cinq projets spéciaux pour la ville de Vancouver avant le mois de janvier. Le maire de Vancouver m'a fait parvenir des remerciements parce que la SCHL et le gouvernement avaient tenu compte de l'accentuation de la pénurie à Vancouver cet été. Nous avons mis sur pied cinq ou six projets de construction supplémentaires dans la ville de Vancouver en prévision de l'Expo 1986.

LES RESPONSABILITÉS EN MATIÈRE DE LOGEMENT SOCIAL

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, je suis certaine que la députée de Vancouver-Centre serait disposée à admettre que les habitants du centre de Vancouver ont de gros problèmes. Que doivent-ils faire? Doivent-ils aller dormir sous les ponts?

Le ministre responsable du logement est-il toujours décidé à confier ses responsabilités en matière de logement au gouvernement créditiste de la Colombie-Britannique qui a pourtant prouvé à maintes reprises qu'il se désintéressait du sort des pauvres, surtout de ceux du centre de Vancouver?

L'hon. Bill McKnight (ministre du Travail): Monsieur le Président, nous prévoyons une augmentation de 60 p. 100 du nombre de logements sociaux en Colombie-Britannique cette année, parce que les gouvernements provincial et fédéral consacrent plus d'argent aux logements sociaux.

Mme Copps: Vous créez des ghettos.

M. McKnight: La députée de Hamilton-Est prétend que nous créons des ghettos. Le gouvernement précédent ne destinait qu'un tiers des deniers des contribuables affectés au logement aux personnes nécessiteuses. Nous par contre, nous leur consacrerons la totalité de ce budget.

Des voix: Bravo!

* * *

LES CRÉDITS D'IMPÔT À LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

LA VÉRIFICATION DU PROJET DE RECHERCHE SUR LA COULEUR DES VACHES LAITIÈRES

M. A.H. Harry Brightwell (Perth): Monsieur le Président, c'est au ministre du Revenu national que je m'adresse. La société Dreamstreet Holsteins des États-Unis, dont la filiale canadienne s'appelle Redgen Holstein Research Incorporated, prévoit utiliser au moins 10 millions de dollars de nos crédits d'impôt à la recherche scientifique pour effectuer apparemment des études comparatives superficielles entre les holsteins rouges et blanches et les holsteins noires et blanches.

Le ministre pourrait-il donner à la Chambre l'assurance que les méthodes de vérification dont dispose son ministère vont garantir aux agriculteurs canadiens que les 10 millions de dollars de crédits d'impôt à la recherche vont être utilisés efficacement au profit de l'agriculture canadienne?

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre du Revenu national): Certainement, monsieur le Président. Étant donné les antécédents malheureux de ce programme, le ministère procède à un examen de tous ceux qui demandent à utiliser des crédits d'impôt à la recherche scientifique. Au besoin, il a recours à une enquête pour s'assurer que la recherche en question est admissible aux fins de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Même si je ne puis rien dire des affaires particulières d'un contribuable, je puis donner au député l'assurance que, dans tous les cas, les intérêts de la Couronne sont protégés.

Questions orales

[*Français*]

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LES MODIFICATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS—LES INFORMATIONS DONNÉES—LE DROIT D'APPEL—LA POSITION DE LA MINISTRE

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, je désire poser une question à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

Madame la ministre vous êtes au courant, et je suis persuadé que vous êtes en désaccord sur le fait que votre gouvernement a coupé les revenus à 34,000 personnes au Canada de façon arbitraire en modifiant, en cours de route, les règlements relatifs aux prestations d'assurance-chômage.

Compte tenu des mauvaises informations que ces gens ont eues, la ministre serait-elle prête à écrire aux 34,000 personnes pour les informer qu'ils ont droit d'aller en appel, afin que ces dernières obtiennent justice?

[*Traduction*]

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, la question a été soulevée à maintes reprises à la Chambre. J'ai dit que la Commission Forget avait été saisie de la question du revenu provenant de pensions en ce qui concerne les prestations d'assurance-chômage. Nous attendons les recommandations de cette commission. Dans l'intervalle, le député sait, j'en suis sûr, que toute personne ayant une réclamation à formuler dans le cadre de la Loi sur l'assurance-chômage a le droit d'en appeler.

[*Français*]

M. Malépart: Monsieur le Président, la ministre n'a pas répondu à une partie de ma question.

J'aimerais l'informer que de mauvaises informations ont été transmises aux personnes qui ont été coupées de leurs revenus, les informant qu'elles n'ont pas droit d'appel.

C'est pour cela que je demande à la ministre, compte tenu des modifications, d'écrire à ces 34,000 personnes afin de les informer qu'elles ont droit d'aller en appel et, deuxièmement, de permettre aux gens, vu que le temps est écoulé, compte tenu de la mauvaise information, de les rendre admissibles à l'appel logé par ces personnes.

[*Traduction*]

Mlle MacDonald: Je le répète, monsieur le Président, toute personne ayant une réclamation à formuler en ce qui concerne l'assurance-chômage a le droit d'en appeler.

* * *

L'AGRICULTURE

LES PERTES DES ÉLEVEURS DE L'OUEST À CAUSE DE LA SÉCHERESSE

Mr. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Tous les éleveurs de l'Ouest qui ont été victimes de la sécheresse l'an dernier ont obtenu une indemnisation, à l'exception de ceux du centre et du sud de la Colombie-Britannique. Le ministre peut-il expliquer à la Chambre ce qui justifie cette décision et pourquoi il n'a rien fait pour venir également en aide à ces éleveurs en difficulté?

L'hon. John Wise (Ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, le député et, plus souvent, des membres de mon propre caucus, m'ont déjà interrogé sur cette question sérieuse. Comme je l'ai déjà dit, le comité fédéral-provincial a fait l'objet de nombreuses pressions en vue de déterminer les régions touchées et la gravité du problème dans chacune d'elles. Sauf erreur, le comité a respecté ses délais et, ce faisant, il a peut-être oublié certaines régions à l'intérieur de la Colombie-Britannique. S'il est possible d'accorder une autre aide financière dans le cadre du programme actuel, je l'affecterai à cette région. Je ne suis pas en mesure aujourd'hui d'en dire plus, si ce n'est que la situation est relativement bonne.

LES VITICULTEURS DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse également au ministre de l'Agriculture. Le président de la principale association de fruiticulteurs de la Colombie-Britannique a constaté qu'un très petit nombre de ses membres qui sont en difficulté financière pourront profiter de son programme de la SCA. Que compte-t-il faire pour aider la majorité des agriculteurs de l'Ouest qui ne sont pas admissibles à ce programme?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, j'ai un peu de mal à suivre le député, qui est passé des vignobles à l'agriculture en Colombie-Britannique précisément, puis dans l'ensemble de l'Ouest du Canada.

M. Broadbent: Je pensais que la Colombie-Britannique était dans l'Ouest.

M. Wise: Le chef de son parti doit comprendre qu'il s'agit de trois programmes différents. Je ne savais pas que les viticulteurs de la Colombie-Britannique étaient en difficulté particulièrement. De concert avec le gouvernement provincial, nous avons offert une aide financière. J'ai récemment signé une directive à la demande de la Colombie-Britannique, en vue de modifier une entente pour permettre une plus grande participation des viticulteurs à ce programme d'aide aux agriculteurs victimes de la sécheresse.

* * *

• (1450)

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

L'INCLUSION DU REVENU DE PENSION DANS LE CALCUL DES PRESTATIONS—LES FRAIS D'APPEL

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi. Hier soir, son sous-ministre nous a appris que depuis janvier, plus de 34,000 Canadiens avaient subi le contrecoup des modifications qu'elle a apportées à l'assurance-chômage. De ce nombre, 2,000 ont déjà interjeté appel. La ministre ne va-t-elle pas convenir que c'est là un processus coûteux et pénible pour les chômeurs, et suspendre immédiatement ces mesures jusqu'à ce que la Commission Forget présente son rapport?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je me bornerai à répéter que cette question a été soulevée maintes fois à la Chambre des communes. J'ai fait savoir maintes fois au député et à la Chambre que cette affaire avait été soumise à la Commission Forget. J'attends ses recommandations.

LE MAINTIEN DES APPELS

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est): Monsieur le Président, comme des chômeurs ont déjà gagné plusieurs de ces appels au niveau du conseil arbitral, la ministre ne va-t-elle pas au moins laisser prévaloir ces décisions d'ici à ce que la Commission Forget présente son rapport? Laisser prévaloir les décisions positives.

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, comme je l'ai dit à la Chambre chaque fois qu'on m'a posé cette même question, des décisions ont été prises par des conseils d'arbitrage de l'assurance-chômage des deux côtés. L'affaire est maintenant soumise au juge-arbitre. Il s'agit d'une audience judiciaire. Elle va se dérouler et j'estime ne pas devoir intervenir.

* * *

L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

LES VÉHICULES FABRIQUÉS AU JAPON—LE NIVEAU DES EXPORTATIONS

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) dont les émissaires rentrent tout juste du Japon. Va-t-il nous faire part du résultat de leurs démarches destinées à amener les fabriquants de voitures japonaises à maintenir les restrictions volontaires sur leurs exportations de voitures, et nous dire si le Japon compte se procurer ici même les pièces dont il a besoin pour son usine canadienne?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, la situation de 1985 semble se répéter en 1986. Vous vous en souvenez sans doute, nous avions alors été constamment bombardés de questions au sujet des négociations entre le Canada et le Japon concernant le programme de restriction volontaire des exportations. Nous avons conclu une entente en juillet dernier et je demande au député d'être patient. Les négociations se poursuivent de manière fort encourageante, et leurs résultats ne le décevront pas.

LES PAYS D'OÙ L'USINE DE TOYOTA SE PROCURERA LES PIÈCES

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, le ministre peut-il répondre à la nouvelle entendue aujourd'hui au réseau anglais de Radio-Canada, selon lequel les porte-parole de Toyota ont déclaré qu'ils comptaient se procurer au Japon même 90 p. 100 de pièces nécessaires aux voitures qui seront fabriquées dans la nouvelle usine de Cambridge, en Ontario.

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, j'espère qu'aucun autre député n'ira puiser aux mêmes sources que le député pour poser ses questions. Je tiens à lui assurer que lorsque je me suis entretenu avec M. Toyota, le président de Toyota, à Davos, en Suisse, il y a environ six semaines de cela, . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Axworthy: On lance le nom des gens en vue!

M. Stevens: . . . il a tenu à me préciser qu'il comptait se procurer au Canada les pièces nécessaires à l'usine qu'il a l'intention de construire au Canada.

* * *

LE PROGRAMME DÉFI 86

LA DEMANDE DE LA BANQUE DE VIVRES DE VANCOUVER

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je vois que le ministre n'hésite pas à se rendre dans un pays neutre afin de rencontrer la tête dirigeante de l'entreprise.

Ma question s'adresse à son collègue, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Elle sait pertinemment que la banque de vivres de Vancouver est maintenant obligée de fermer ses portes une semaine par mois, faute de fonds. Elle n'a pas pu ou n'a pas voulu donner suite à ma demande, alors que je l'avais priée de financer cette banque en vertu du programme de développement de l'emploi ou de l'article 38 de la loi sur l'assurance-chômage. Prendra-t-elle en considération une demande de la banque de vivres tendant à obtenir le financement voulu en vertu du programme Défi 86, pour permettre durant l'été, à des étudiants de recueillir des denrées excédentaires dans le bas de la vallée afin que la banque puisse continuer à fonctionner?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je suis persuadée que le député a suivi de près le programme Défi 86 et ses divers aspects et qu'il sait que la date limite pour la présentation de demandes au titre de ce programme est déjà passée.

M. Axworthy: La générosité même.

* * *

LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

LES DANGERS QUI MENACENT LES MINEURS

M. Aurèle Gervais (Timmins—Chapleau): Monsieur le Président, ma question, qui s'adresse au ministre d'État (Mines), concerne la sécurité des mineurs travaillant dans les mines canadiennes. A la suite de la mort de quatre mineurs dans la région de Sudbury en 1984, le gouvernement de l'Ontario a ordonné une enquête sur la surveillance de l'état des terrains et les mesures prévues en cas d'urgence, dont les conclusions ont récemment été rendues publiques. Étant donné cette enquête, le ministre pourrait-il nous dire ce que le gouvernement fait au sujet des dangers auxquels sont exposés les travailleurs de ce très important secteur de notre économie?

L'hon. Bob Layton (ministre d'État (Mines)): Monsieur le Président, je suis très heureux de voir que le député se préoccupe de la sécurité des mineurs. Le gouvernement fédéral a financé un tiers de cette étude très spéciale, qui a fait suite à l'accident. Il existe un programme très complet de 4.2 millions de dollars sur les coups de toit, et nous échangeons des données sur la surveillance des terrains miniers avec le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, le Bureau américain des Mines et le ministère du Travail de l'Ontario.

* * *

L'ÉNERGIE

PETRO-CANADA—LA VENTE D'ESSENCE AUX ÉTATS-UNIS

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Petro-Canada et Imperial Oil vendent leur essence aux Etats-Unis 7.5 cents le litre moins cher qu'au Canada. Des acheteurs américains viennent faire un tour en camion à la frontière pour vendre l'essence au prix pratiqué au Canada. Comment le gouvernement peut-il tolérer que notre propre société pétrolière participe à une telle imposture?

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, le député n'ignore pas que nos frontières avec les États-Unis sont pratiquement ouvertes en ce qui concerne le commerce des produits énergétiques. Le transport de produits est naturellement très dense entre nos deux pays, car les entrepreneurs recherchent les meilleures occasions possibles de commercialiser leurs produits. Cette situation est profitable aux consommateurs, à mon avis.

LE PRIX DE L'ESSENCE AU CANADA

M. Russell MacLellan (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur le Président, les sociétés américaines réalisent des bénéfices de $3,000 par camion au détriment des consommateurs canadiens. Le gouvernement interviendra-t-il pour mettre un terme à cette pratique scandaleuse et pour s'assurer que les Canadiens achètent leur propre essence à un prix équitable?

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, après mûre réflexion, le député conviendra que l'essence n'a pas de nationalité.

Des voix: Oh, oh!

Mlle Carney: En effet, il est bien difficile de dire si une molécule d'essence vient du côté américain ou du côté canadien. Je considère que la situation telle que la député la présente . . .

Des voix: Oh, oh!

Mlle Carney: Monsieur le Président, je vois bien qu'on ne veut pas entendre ma réponse.

L'ENVIRONNEMENT

L'EMPLACEMENT DES ENTREPÔTS DE DÉCHETS NUCLÉAIRES DES ÉTATS-UNIS

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au très honorable premier ministre à propos du sommet de Washington. Peut-il dire à la Chambre s'il a parlé en personne au président Reagan de la liste des entrepôts de déchets radioactifs qui seront éventuellement aménagés à proximité de la frontière canadienne et qui risquent de polluer les bassins hydrographiques canadiens?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Oui, monsieur le Président.

M. Benjamin: Qu'a-t-il dit?

LES ENTRETIENS DU PREMIER MINISTRE AVEC LE PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le Président, je sais que le premier ministre n'a pas tendance à répondre longuement mais peut-il nous dire s'il a obtenu une réaction positive du président Reagan et quelle initiative nous pouvons attendre de la part du gouvernement américain pour apaiser les inquiétudes qu'ont bien des Canadiens au sujet de cette liste d'entrepôts de déchets radioactifs?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Le président a manifesté un vif intérêt.

* * *

LA CONSOMMATION

LES FRAIS DE TRANSPORT—LES CONSÉQUENCES DE LA BAISSE DES PRIX DU CARBURANT

M. Barry Turner (Ottawa—Carleton): Monsieur le Président, ma question supplémentaire de lundi s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations.

Des voix: Oh, oh!

M. Turner (Ottawa—Carleton): Puisque les prix de l'énergie sont à la baisse, je voudrais savoir si les Canadiens, et surtout les personnes âgées et les étudiants, peuvent s'attendre à une baisse de leurs frais de transport, plus particulièrement les billets d'autobus et d'avion et les courses en taxi, de même que tous leurs autres frais directs de transport?

[*Français*]

L'hon. Michel Côté (ministre de la Consommation et des Corporations et de Postes Canada): Monsieur le Président, évidemment, je remercie mon collègue pour sa préoccupation envers les consommateurs.

Effectivement, comme il l'a mentionné, l'annonce de la politique de réglementation, notamment au niveau de l'industrie pétrolière, a résulté en une baisse des prix à la consommation et il est à souhaiter que la déréglementation, notamment au niveau du transport, se traduira par des réductions de prix chez le consommateur, et c'est ce que nous suivons évidemment avec énormément d'intérêt!

• (1500)

[*Traduction*]

LA FORESTERIE

ON DEMANDE LA CRÉATION D'UN MINISTÈRE

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Comme il le sait, le Congrès national de la foresterie se tient maintenant à Ottawa. De fait, le premier ministre y a participé brièvement hier. Je voudrais savoir pourquoi il n'a pas encore annoncé, comme le lui demandent l'industrie et les syndicats du secteur forestier, la création d'un véritable ministère des Forêts puisque le premier ministre lui-même l'a promis pendant la dernière campagne électorale.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Ce que nous avons annoncé après 20 ans de négligence libérale, c'est que l'industrie forestière serait pour la première fois représentée convenablement au cabinet. L'une des plus importantes industries du Canada n'avait pu jusque là être représentée au cabinet. Mon honorable ami conviendra que le ministre d'État chargé des Forêts fait du si bon travail que je serais malvenu de faire quoi que ce soit sauf peut-être lui donner de l'avancement.

M. le Président: A l'ordre. J'ai reçu avis d'un recours au Règlement et un autre avis relativement à la question de privilège. Puisque la question de privilège a la préséance, j'accorde la parole au député d'Oshawa (M. Broadbent).

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LA TAXE FÉDÉRALE SUR LES CARBURANTS AGRICOLES

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Je soulève la question de privilège au sujet d'une réponse du ministre de l'Agriculture (M. Wise) aujourd'hui. J'espère que le premier ministre (M. Mulroney) va rester à la Chambre, car ses propos sont directement liés à ce que je vais dire dans une minute. Monsieur le Président, voilà que nous quitte celui qui prétendait se faire le champion de l'Ouest.

M. le Président: A l'ordre. Question de privilège.

M. Broadbent: Très bien. Si je soulève la question de privilège, c'est que le ministre de l'Agriculture, que nous tenons tous pour un honnête homme, ne voudrait pas délibérément induire la Chambre en erreur. Or je crois que par inadvertance, il a induit la Chambre en erreur; d'où ma question de privilège.

Alors que je l'interrogeais aujourd'hui, il a répondu que son parti s'était engagé à abolir non pas la taxe fédérale sur les carburants agricoles, mais seulement la taxe de vente.

M. le Président: A l'ordre. A l'ordre, je vous prie! Le député peut contester des faits, mais, sauf erreur, il met en doute la réponse du ministre. Cela ne constitue pas une question de privilège. Il ne fait rien d'autre que débattre la réponse du ministre. Le député persiste-t-il à vouloir soulever la question de privilège?

M. Broadbent: Monsieur le Président, je croyais avoir des motifs de soulever la question de privilège. Je me propose demain de poser la question directement au premier ministre, dans l'espoir d'en obtenir une réponse.

M. le Président: J'ai reçu avis de deux rappels au Règlement, le premier de la part de l'honorable ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (Mlle Carney), et le second du député de Windsor-Ouest (M. Gray).

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES DÉPENSES RELATIVES AU PROJET D'USINE DE VALORISATION DES HUILES LOURDES—ON DONNE DES PRÉCISIONS

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): C'est à propos du rappel au Règlement, monsieur le Président. S'il y a quelqu'un que la chose intéresse, je tenais à faire savoir à la Chambre . . .

M. le Président: A l'ordre, je vous prie!

Mlle Carney: Ce que je cherche à dire, c'est qu'hier, en réponse au député de Cape Breton—The Sydneys (M. MacLellan), j'ai pu par mégarde induire la Chambre en erreur au sujet des dépenses de 90 millions de dollars qui seront partagées entre les provinces, la compagnie et le gouvernement fédéral. Lorsqu'il m'a interrogé, le député m'a donné à entendre que, selon lui, tout l'argent servirait à payer d'anciens travaux. Par inadvertance, j'ai répondu que tout l'argent irait à des frais à venir. Je tiens simplement à préciser qu'on m'a fait savoir que les 90 millions de dollars serviraient en partie à régler des travaux déjà exécutés, car le projet est en voie de réalisation. Pour répondre au député, je dirai . . .

M. le Président: A l'ordre. Le député de Windsor-Ouest (M. Gray) veut s'informer des travaux de la Chambre.

Travaux de la Chambre

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je pose la question habituelle du jeudi. Le leader du gouvernement à la Chambre voudrait-il nous annoncer les mesures qu'il a l'intention de mettre à l'étude la semaine prochaine?

M. le Président: Je suppose que le ministre de l'Agriculture (M. Wise) invoque le Règlement. A l'ordre. Rappel au Règlement? A l'ordre, je vous prie. Le ministre de l'Agriculture a la parole.

* * *

M. Wise: Je vous remercie de me donner la parole, monsieur le Président. Si la Chambre veut bien m'accorder trente secondes, je crois pouvoir apporter des précisions à la question que le chef du Nouveau parti démocratique a soulevée pendant la période des questions. J'ai dit alors que je répondais de mémoire.

J'ai reçu des renseignemments plus précis, qu'il serait utile de partager avec lui. L'engagement réel était de réduire le prix des carburants utilisés en agriculture de 20c. le gallon en supprimant la taxe de vente fédérale de 9 p. 100 et en ne percevant pas la taxe d'accise actuelle. La mesure qui a été prise est évidemment la remise de 3c. sur la taxe de vente et de 1.5c. sur la taxe d'accise. La mesure qui entre en vigueur représente une réduction d'environ 18c. le gallon.

* * *

M. le Président: Le député de Windsor-Ouest (M. Gray) a la parole à propos des travaux de la Chambre.

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je pose la question habituelle sur les travaux de la Chambre. Soit dit en passant, l'intervention du ministre de l'Agriculture (M. Wise) n'avait rien à voir avec les travaux de la Chambre. Sans vouloir l'offenser, je lui fais remarquer qu'il aurait pu attendre le moment opportun. J'espère que le leader du gouvernement à la Chambre va maintenant nous annoncer les travaux qu'il prévoit pour la semaine prochaine.

* * *

M. Nunziata: La ministre de l'Énergie finissait d'exposer son rappel au Règlement et se rassoyait quand je l'ai distinctement entendue vous traiter, vous ou la députée de Hamilton-Est (Mme Copps), de «s.o.b.», et je vous demande, monsieur le Président . . .

M. le Président: A l'ordre. A l'ordre, s'il vous plaît. Je vais vérifier le compte rendu comme d'habitude. Je n'ai pas entendu le commentaire. Je suppose que le député me demande de vérifier le compte rendu. Je le ferai.

* * *

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, le leader parlementaire de l'opposition officielle m'a posé une question il y a quelques instants au sujet des travaux de la semaine prochaine. Je vais maintenant y répondre. Soit dit en passant, monsieur le Président, je dirai que nous nous attendons à une semaine très chargée et très intéressante. J'espère que nous ferons des progrès.

Aujourd'hui, à l'ordre du jour, nous entamerons bien sûr l'étude à l'étape du rapport du projet de loi C-62 concernant l'équité en matière d'emploi. Après consultations avec les représentants de l'opposition et les leaders parlementaires, j'interromprai l'étude du projet de loi C-62 pour mettre à l'étude le projet de loi C-99 portant pouvoir d'emprunt dont le comité a maintenant fait rapport. J'espère que nous pourrons faire quelque progrès à cet égard. Si nous n'avons pas terminé d'ici demain notre étude du projet de loi C-62, nous pourrons peut-être y revenir.

J'aimerais mettre à l'étude les projets de loi C-45 et C-103, dans cet ordre, pour ce qui est du programme de la semaine prochaine. Nous continuerons de surveiller les progrès réalisés dans l'étude de ces projets de loi et de consulter nos collègues. Si les progrès sont bons, nous présenterons d'autres mesures législatives et nous en préviendrons la Chambre le plus tôt possible.

M. le Président: Passons à l'ordre du jour.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Français*]

LA LOI SUR L'ÉQUITÉ PROFESSIONNELLE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C-62, Loi concernant l'équité en matière d'emploi, rapporté avec des amendements par un Comité législatif.

M. le Président: Il y a eu au *Feuilleton* plus de 60 motions qui tendent à modifier le projet de loi C-62, Loi concernant l'équité en matière d'emploi.

Permettez-moi de traiter d'abord des motions inscrites au nom de la députée d'Outremont (Mme Pépin). D'après les consultations que j'ai eues avec l'Opposition officielle, je crois savoir que la députée d'Outremont ne présentera pas ses motions. C'est pourquoi les motions n°s 2, 3, 5, 7, 11, 12, 13, 14, 16, 17, 18, 20, 21, 25, 26, 27, 30, 32, 33, 36, 37 et 38 ne seront pas choisies pour le débat et seront rayées du *Feuilleton*.

[*Traduction*]

La motion numéro 1 est recevable et fera l'objet d'un débat et d'un vote distincts.

Le sort des motions numéros 2A, 9, 11A, 13A, 14A, 15, 16A, 20A, 22, 24, 25A, 26A, 31 et 36A a été réglé au comité, ou elles ressemblent étroitement à des motions sur lesquelles le comité s'est prononcé. Non seulement les nouveaux articles provisoires du Règlement permettent-ils à la présidence de grouper des motions pour les fins du débat, mais elles lui ordonnent en outre de faire preuve de discrétion dans le choix des motions qui feront l'objet d'un débat. La présidence se fonde sur la note jointe à l'article 114(10) du Règlement qui se lit en partie ainsi:

> . . . Le Président ne choisit une motion déjà rejetée au Comité que s'il juge qu'elle a une importance tellement exceptionnelle qu'elle mérite d'être examinée de nouveau à l'étape du rapport.

La procédure étant nouvelle, la présidence est confrontée à un dilemme. Comment peut-elle décider qu'une motion rejetée

au comité a une telle importance qu'elle mérite d'être débattue de nouveau? La note semble en fait ordonner à la présidence de ne choisir, aux fins du débat, aucune des motions que je viens de mentionner. Je ne suis pas prêt à rendre une décision finale sur cette question car les discussions se poursuivent encore sur certaines motions, et j'invite les députés intéressés à me soumettre d'autres instances. Il doit cependant être clair que, d'après la note, la présidence ne peut accepter de soumettre à la Chambre toutes les motions mentionnées.

[*Français*]

Les motions numéros 3A, 4, 5A, 6 et 10, inscrites aux noms des députés de Yorkton—Melville et de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est (MM. Nystrom et Allmand), posent à la Présidence des difficultés sur le plan de la procédure. Ces cinq motions tendent en effet à modifier considérablement l'article d'interprétation du projet de loi. J'ai l'intention de déclarer les motions en question irrecevables et je reporte les députés au commentaire 773(10) de la Cinquième édition de Beauchesne.

Les motions numéros 8 et 8A sont identiques et la Présidence a l'intention de choisir la motion numéro 8, qui a été présentée la première.

La motion numéro 12A fera l'objet d'un débat et d'un vote distincts.

• (1510)

[*Traduction*]

Les motions numéros 19 et 20B, inscrites au nom du député de Yorkton—Melville (M. Nystrom), semblent viser à ajouter au projet de loi le principe de la négociation collective, ce qui n'a pas été prévu lors de la deuxième lecture. Conformément à nos précédents, j'ai l'intention de déclarer ces motions irrecevables.

La motion numéro 19A, inscrite au nom du député de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est (M. Allmand), vise à ajouter au projet de loi une nouvelle catégorie d'employeurs que l'on n'avait pas envisagé d'y inclure lorsque la Chambre a adopté le principe du projet de loi à l'étape de la deuxième lecture. Pour reprendre le commentaire 773(1) de la cinquième édition de Beauchesne, un amendement est irrecevable s'il dépasse la portée du projet de loi qu'il vise à modifier. J'ai donc l'intention de déclarer cette motion irrecevable.

[*Français*]

La motion numéro 19B fera l'objet d'un débat et d'un vote distincts.

La motion numéro 21A fera l'objet d'un débat et d'un vote distincts.

Les motions numéros 23, 28 et 29 visent à incorporer au projet de loi des dispositions de la *Loi canadienne sur les droits de la personne*, ce que la Chambre n'avait pas prévu lorsqu'elle a adopté le principe du projet de loi à l'étape de la deuxième lecture. J'hésiterais beaucoup à aller de l'avant avec ces motions.

La motion numéro 27A fera l'objet d'un débat et d'un vote distincts.

Les motions numéros 31A et 32A seront groupées pour les fins du débat, mais elles feront l'objet de votes distincts.

La motion numéro 33A aurait pour effet d'élargir le mandat de la Commission des droits de la personne en l'associant au ministre dans la préparation des rapports prévus en vertu des dispositions du projet de loi. Cette motion dépasse la portée du projet de loi et est donc irrecevable, de l'avis de la Présidence.

[*Traduction*]

Les motions numéros 34 et 35 seront groupées pour les fins du débat, mais elles feront l'objet de votes distincts.

La motion numéro 37A fera l'objet d'un débat et d'un vote distincts.

Les motions numéros 39 et 39A seront groupées pour les fins du débat. L'adoption de la motion numéro 39 disposera de la motion numéro 39A. Si la motion numéro 39 est rejetée, la motion numéro 39A devra être mise aux voix.

Pour la gouverne des députés, je vais rappeler les motions que la présidence juge irrecevables. Il s'agit des motions numéros 3A, 4, 5A, 6, 10, 19, 19A, 20B, 23, 28, 29 et 33A.

[*Français*]

Afin de laisser aux députés assez de temps pour leur permettre de présenter tout argument qu'ils pourraient vouloir avancer sur le plan de la procédure, j'entendrai les arguments en question lorsqu'on passera à l'appel de l'ordre en question la prochaine fois, ou plus tôt au besoin.

Le sort des motions numéros 2A, 9, 11A, 13A, 14A, 15, 16A, 20A, 22, 24, 25A, 26A, 31 et 36A a déjà été réglé au comité, mais elles pourront rester inscrites au *Feuilleton* jusqu'à ce que la Présidence ait reçu les instances des députés intéressés et qu'elle ait pris une décision finale.

[*Traduction*]

Les motions que la présidence juge recevables et qui feront l'objet d'un débat sont les motions numéros 1, 8, 12A, 19B, 21A, 27A, 31A, 32A, 34, 35, 37A, 39 et 39A.

Je voudrais dire à la Chambre que les motions qui ont été rejetées au comité m'ont posé des problèmes parce qu'elles ont été inscrites au *Feuilleton* avant l'adoption du nouveau Règlement. Pour le moment, la présidence compte mettre la motion numéro 1 en délibération, à moins que des députés ne veuillent présenter des arguments.

M. Allmand: Monsieur le Président, puisque vous nous avez demandé de donner notre avis au sujet de votre décision, je voudrais présenter certains arguments.

Vous avez déclaré dans votre décision que vous invitez les députés intéressés à soumettre d'autres instances, de préférence en privé. Je dois dire que comme c'est la première fois que nous avons affaire à certains articles du nouveau Règlement qui s'appliquent à l'étape du rapport, je tiens à faire mes remarques en public car il s'agit, à mon avis, de questions importantes à examiner par la Chambre.

Premièrement, permettez-moi de traiter de la nouvelle directive prévue dans l'un des articles du Règlement selon laquelle une motion déjà rejetée au comité ne sera choisie que si le Président juge qu'elle a une importance tellement exceptionnelle qu'elle mérite d'être examinée de nouveau à l'étape du rapport. Les motions que j'ai proposées à nouveau à l'étape du rapport et qui ont été rejetées au comité ont toutes une importance exceptionnelle.

Equité professionnelle en matière d'emploi

Je remarque qu'à la fin de vos commentaires sur ce point, vous avez déclaré: « . . . il doit être clair que, d'après la note, la présidence ne peut accepter de soumettre à la Chambre toutes les motions mentionnées.» Autrement dit, au lieu de suivre la règle prévue dans notre Règlement, vous appliquez une sorte de système de quota. À mon sens, si aucune des motions rejetées au comité ne revêt une importance exceptionnelle, aucune d'elles ne doit être mise en délibération. D'autre part, si quatre ou cinq motions proposées ont une importance exceptionnelle, alors il faut les accepter. Je conviens que ce genre de directive met le Président dans une situation très délicate car il n'est pas toujours en mesure de suivre de près les délibérations au comité et à la Chambre. Étant donné le grand nombre de questions en jeu, comment le Président peut-il savoir ce qui revêt une importance exceptionnelle? J'espère simplement que vous interpréterez au sens le plus large cette nouvelle directive de notre Règlement et accepterez la motion qui a été rejetée au comité, au lieu de la refuser également. Faute de quoi, je pense que les députés voudront attendre l'étape du rapport pour présenter la plupart des amendements essentiels, pour ne pas prendre de risques. Cela ne fera qu'encombrer la Chambre d'un nombre encore plus important de motions.

D'après mon expérience, j'ai l'impression que l'on n'accorde guère d'attention aux nouveaux comités législatifs. Il est très difficile d'atteindre le public dans ces comités car ni la presse ni la télévision n'en font état. Autrement dit, ils ne peuvent pas influer sur l'opinion publique comme la Chambre le peut, dans une certaine mesure. Si les députés croient que chaque fois qu'ils proposent une motion à un comité législatif et qu'elle est rejetée, elle ne pourra pas être examinée à la Chambre, ils attendront tout simplement pour la proposer ici. C'est pourquoi il faut, à mon avis interpréter très largement cette règle.

Vous avez déclaré également dans votre décision que vous aviez l'intention de déclarer les motions en question irrecevables et vous avez reporté les députés au commentaire 773(10) de la Cinquième Édition de Beauchesne, que voici:

Il n'est pas dans l'ordre de proposer une modification de fond sous forme de modification de l'article «interprétation» du projet de loi.

● (1520)

A mon avis, deux des motions d'amendement que vous voulez déclarer irrecevables ne modifient pas le fond de l'article «définitions» du projet de loi, ou l'on peut lire:

«employeurs»: Quiconque emploie au moins 100 salariés . . .

Nous avons simplement ramené ce nombre de 100 à 25. Nous ne changeons donc pas vraiment le fond de l'article des définitions; nous proposons simplement de réduire le nombre de salariés. Je vous demande de réfléchir à nouveau à cette proposition.

Enfin, vous déclarez au point 13 de votre décision:

La motion numéro 33A aurait pour effet d'élargir le mandat de la Commission des droits de la personne en l'associant au ministre dans la préparation des rapports prévus en vertu des dispositions du projet de loi.

Au comité, le gouvernement a accepté un amendement visant à faire intervenir la Commission des droits de la personne. Après avoir rédigé la première version du projet de loi et l'avoir renvoyé au comité, le gouvernement a accepté d'y apporter un amendement en vue de faire état de la Commission des droits de la personne et de l'associer au ministre. Nous ne faisons que préciser cette nouvelle disposition prévue par le gouvernement lui-même. Je demande en toute déférence à la présidence de réfléchir aux arguments que j'ai fait valoir.

M. le Président: Je n'y manquerai pas. Je suis confronté à un dilemme, comme le député le sait, parce que même si j'ai écouté volontiers ses arguments au sujet du choix des motions, il est allé plus loin en présentant des arguments de procédure particuliers. Or, je pensais que les députés voulaient les présenter la prochaine fois où la question serait mise en délibération.

Cependant, je suis tout à fait d'accord pour permettre à d'autres députés de traiter maintenant de la recevabilité sur le plan de la procédure, s'ils le désirent, ou de passer à la motion nº 1 et aux autres motions qui ont été déclarées recevables, pour les députés qui voudront réfléchir et présenter des arguments lorsque le projet de loi sera à nouveau mis en délibération. Je suis parfaitement disposé à écouter les arguments maintenant si le secrétaire parlementaire est prêt à répondre.

M. Lewis: Puis-je demander une précision, monsieur le Président? La présidence a-t-elle bien dit qu'une décision avait été prise au sujet de la motion nº 21A?

M. le Président: J'ai dit que je la jugeais recevable et qu'elle pouvait faire l'objet d'un débat et d'un vote. Le secrétaire parlementaire veut-il contester la recevabilité de la motion nº 21A?

M. Lewis: Je voulais tout simplement savoir exactement ce qu'il en était au sujet de la motion nº 21A. La motion nº 21 a été retirée, et c'est alors que la présidence a rendu sa décision sur la motion nº 21A.

M. le Président: Oui.

M. Lewis: Merci beaucoup. Si la motion nº 13 a été retirée, il reste à voir si l'on peut débattre ou non les motions nºs 13A et 15.

M. le Président: Oui. Les motions nºs 13A et 15 sont les deux motions qui ont été rejetées en comité. Je n'ai pas encore pris de décision concernant la recevabilité sur le plan de la forme des motions qui ont été rejetées en comité. Si le secrétaire parlementaire veut dire que même si on les jugeait importantes, il faudrait les juger irrecevables pour d'autres raisons, je ne suis pas encore arrivé à ce stade. Le secrétaire parlementaire désire-t-il en parler maintenant ou préfère-t-il attendre?

M. Lewis: Je suis disposé à attendre.

M. le Président: Nous passerons par conséquent à la motion nº 1.

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville) propose:

Motion nº 1.

Qu'on modifie le projet de loi C-62, à l'article 2, en retranchant la ligne 5, page 1, et en la remplaçant par ce qui suit:

«2. La présente loi a pour objet de faire progresser et d'encourager».

Monsieur le Président, nous entreprenons maintenant une nouvelle étape de l'étude du projet de loi C-62. Ce débat se poursuit depuis plus d'un an, soit depuis que nous avons reçu le rapport du juge Rosalie Abella. Mme Abella a été nommée à cette fonction par le gouvernement précédent alors que le député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy) était ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Le juge Abella nous a présenté un excellent rapport. Elle a affirmé que le Canada avait besoin de ce qu'elle a appelé l'équité en matière d'emploi pour la plupart des femmes ainsi que pour trois groupes minoritaires, soit les handicapés, les autochtones et les minorités visibles.

Nous avons franchi les étapes préliminaires. La ministre de l'Emploi et de l'Immigration (Mlle MacDonald) a présenté un projet de loi à l'étape de la première lecture. Nous avons ensuite tenu un débat à l'étape de la deuxième lecture. Le comité législatif a tenu de nombreuses audiences. Le processus a été intéressant et fascinant.

J'ai proposé la motion nº 1 qui porte sur l'objet du projet de loi. Voici ce que stipule l'article du projet de loi C-62 qui a trait à l'objet de la mesure:

La présente loi a pour objet de réaliser l'égalité en milieu de travail de façon que nul ne se voie refuser d'avantages ou de chances professionnels pour des motifs étrangers à sa compétence et, à cette fin, de corriger les désavantages subis, dans le domaine de l'emploi, par les femmes, les autochtones, les handicapés et les personnes que leur race ou leur couleur place parmi les minorités visibles du Canada,

Les mots clés de l'article énonçant l'objet du projet de loi sont les suivants: «La présente loi a pour objet de réaliser l'égalité en milieu de travail».

Si j'ai proposé cet amendement, c'est que je ne crois pas que ce projet de loi va contribuer à réaliser l'égalité en milieu de travail. J'en prends pour preuve le témoignage des quatre groupes cibles pour lesquels le projet de loi a été élaboré. Plusieurs femmes ont comparu devant le comité et elles nous ont toutes dit que le projet de loi était insuffisant qu'il lui manquait des objectifs précis, des échéanciers. Elles ont dit qu'il nous faut des buts et des échéances, ce que le projet de loi ne prévoit pas. A part ces femmes, des Canadiens handicapés ont comparu devant le comité et nous ont dit que le projet de loi était insuffisant, qu'il ne prévoyait ni calendiers, ni buts, ni objectifs. En effet, ce n'est pas un projet de loi susceptible de réaliser l'équité en milieu de travail. C'est un projet de loi qui vise à faire état du degré d'équité en milieu de travail. Il y a là toute une différence.

J'étais fier des quelques Canadiens handicapés qui sont venus au Parlement il y a une semaine et demie environ et qui ont attendu à la porte de la salle de réunion du caucus conservateur. Lorsque le premier ministre (M. Mulroney) est arrivé, ils l'ont abordé et l'ont supplié de renforcer le projet de loi C-62. Je me souviens d'un aveugle, d'un sourd et d'une femme très éloquente de Toronto qui était là en fauteuil roulant. Ils se sont adressés au premier ministre au nom d'une coalition contre le projet de loi C-62 dans sa forme actuelle. Ils ont supplié le premier ministre de renforcer ce projet de loi. Le premier ministre a eu le mérite de les envoyer à son cabinet parler à son conseiller politique. Ils ont passé à peu près une demi-heure avec celui-ci et on leur a promis qu'on les tiendrait au courant.

Mais au nom des Canadiens handicapés, qui forment l'un des quatre groupes cibles, je demande maintenant que l'on renforce le projet de loi C-62. Sinon, on peut tout aussi bien adopter la motion nº 1, car ma motion rend compte exactement de la véritable portée du projet de loi C-62. Elle vise à remplacer les mots «réaliser l'égalité en milieu de travail» par les mots «faire progresser et encourager l'équité en milieu de travail», car ce projet de loi se limite à faire état du degré d'équité en milieu de travail et ne contribue en rien à réaliser cette équité. Au nom des Canadiens handicapés, je demande donc à la majorité gouvernementale d'amener la ministre de l'Emploi et de l'Immigration et le premier ministre à établir des objectifs, un organisme de mise en appication et des buts, pour que les employeurs soient forcés de réaliser l'équité en milieu de travail pour les femmes et les personnes handicapées; c'est là ce qu'elles ont demandé au comité.

Je prends également à témoins les représentants des minorités visibles. Ils se sont présentés devant notre comité, ils nous ont téléphoné ou nous ont écrit. Ils ont également affirmé que le projet de loi n'était pas assez rigoureux. Ils veulent une agence de surveillance, des cibles, des buts et des objectifs. Si tout cela n'est pas inséré dans la loi, étant donné l'état d'esprit qui règne au Canada et ailleurs dans le monde, ces minorités seront victimes de discrimination.

Mes derniers témoins sont les premiers Canadiens, c'est-à-dire les Indiens, les Métis et les Inuits ou, comme le député de Provencher (M. Epp) avait l'habitude de les appeler à notre comité constitutionnel il y a quelques années, les Canadiens préétablis. Ils ne sont pas au nombre des peuples fondateurs, français et anglais, mais ils ont été ici les premiers. Ces personnes se sont adressées à des députés dont la plupart sont des blancs, et ont déclaré que le projet de loi n'était pas assez rigoureux, qu'on allait préconiser l'équité en matière d'emploi dans les rapports au lieu de la réaliser dans les faits.

• (1530)

Croyez-le ou non, monsieur le Président, quand le parti conservateur a accédé au pouvoir, j'envisageais avec optimisme une nouvelle ère dans le climat politique au Canada.

Mme Mitchell: Vous devriez avoir honte.

M. Nystrom: Je scandalise ma collègue de Vancouver—Kingsway et elle a raison.

Mme Mitchell: Vancouver-Est, mais il est lui aussi scandalisé.

M. Nystrom: Quand le parti conservateur a été élu, je croyais qu'il manifesterait une plus grande largeur d'esprit. J'aurais cru que les députés conservateurs auraient écouté divers groupes puis rédigé le projet de loi que souhaitaient les Canadiens ordinaires. Le premier ministre (M. Mulroney) avait promis solennellement de le faire. En fait, il s'est fait élire sur la foi de plus de trois cents promesses électorales. Même les nouveaux députés comme la députée de Capilano (Mme Collins), qui siège ici dans toute sa splendeur, sont déçus que le parti conservateur n'ait pas tenu parole.

Le projet de loi dont nous sommes ici saisis a été rédigé à l'intention des femmes, des autochtones, des Canadiens handicapés et des minorités visibles, mais de l'avis de ces quatre groupes, il est insuffisant. Tous les quatre groupes cibles ont rejeté le projet de loi. Est-ce là ce qu'on appelle de la démocratie de participation? Un ancien premier ministre avait coutume de beaucoup parler de démocratie de participation. Il est resté ici environ seize ans avant que la population finisse par comprendre. Aujourd'hui, les députés conservateurs parlent de la même chose, seulement ils le font en utilisant d'autres mots. Ils avaient dit qu'ils consulteraient la population et qu'ils formeraient un gouvernement plus ouvert. Ils avaient promis de mettre les Canadiens au coeur du pouvoir et de réduire la bureaucratie.

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) est probablement très embarrassé par tout cela. Il a déjà été ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et il nourrit de bons sentiments à l'égard des autochtones. Je suis persuadé que s'il avait rédigé ce projet de loi, celui-ci aurait plus de mordant. Je sais qu'il est un bon progressiste conservateur et qu'il aurait rédigé un projet de loi plus efficace.

Mme Mitchell: Il n'y a pas de bon tory!

M. Nystrom: La députée n'aime pas beaucoup les conservateurs, semble-t-il. Elle dit qu'un bon conservateur, cela n'existe pas.

M. Waddell: Bon suppositoire, oui, mais bon tory, non.

M. Nystrom: Peut-être a-t-elle raison, mais moi je serais un peu plus optimiste que cela. Je pense que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social aurait rédigé un projet de loi plus avancé que celui de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (Mlle MacDonald). Peut-être le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social pourrait-il user de ses bons offices pour essayer de persuader la ministre de l'Emploi et de l'Immigration d'accepter quelques amendements grâce auxquels ce projet de loi accorderait ce que demandent les handicapés et les autres groupes cibles, qu'il comporte un organisme d'exécution et une amende maximale plus élevée que $50,000. Après tout, qu'est-ce que $50,000 pour la Banque de Nouvelle-Écosse, la Banque de Montréal ou General Motors? C'est des bricoles.

Il va falloir nous montrer beaucoup plus exigents. Il va falloir avoir des buts fixés. Il va falloir également que les ministères s'alignent sur le projet de loi C-62. Je sais qu'il y a des directives du Conseil du Trésor, mais il n'en est tenu aucun compte. En fait, on nous a dit au comité que plus de 75 p. 100 des Canadiens handicapés qui travaillent pour l'État fédéral sont des contractuels et non des employés à temps complet. Quand il y a des compressions budgétaires, ce sont les contractuels qui sont souvent les premiers renvoyés. Voilà pourquoi les handicapés veulent un projet de loi plus énergique.

Je sais que beaucoup de députés conservateurs n'osent pas prendre position contre les grosses banques et les grosses sociétés, mais je les prie instamment d'écouter les groupes cibles au profit desquels nous essayons de rédiger un texte de loi et de garantir sur le plan législatif les choses qu'ils demandent. Ces groupes veulent que la négociation collective soit prévue par cette loi, de sorte que les travailleurs des différents secteurs aient un rôle garanti à jouer dans l'instauration de l'équité en matière d'emploi. Les femmes veulent une rémunération égale pour un travail de valeur égale. Comme la députée de Vancouver-Est (Mme Mitchell), je n'espérais pas beaucoup que le gouvernement nous écoute à ce sujet, mais cela ne nous empêche peut-être pas de revenir à la charge.

Je vois que vous vous impatientez, monsieur le Président. Enfin, au nom de ces quatre groupes cibles, nous réclamons pour ce projet de loi une disposition relative aux marchés de l'État, de sorte que les sociétés qui vendent des biens et des services au gouvernement du Canada soient contraintes d'instaurer l'égalité en matière d'emploi, sous peine de se voir retirer leurs contrats de la même façon que vous voulez me retirer la parole, monsieur le Président. Je vais m'asseoir. Je demande au gouvernement soit de modifier le projet de loi pour accéder aux désirs des quatre groupes cibles, soit d'accepter la motion qui dit qu'au lieu de parvenir à l'équité en matière d'emploi . . .

Le président suppléant (M. Paproski): Je ne tiens pas à retirer la parole au député, mais il sait qu'en vertu de l'article 14(9) du nouveau Règlement il ne dispose que de 10 minutes. J'aimerais bien continuer à l'écouter, mais son temps de parole est expiré.

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est): Monsieur le Président, je précise tout d'abord que je donne parfaitement raison au député de Yorkton—Melville (M. Nystrom) sur toute la ligne. Cette mesure n'est rien d'autre, en effet, qu'un tigre de papier. Elle est loin d'être à la hauteur de la Charte des droits, inscrite dans la Constitution et qui prime toutes les lois ordinaires. Si encore cette mesure apportait quoi que ce soit de valable, mais il n'en est rien. On n'a même pas prévu des moyens pour la faire respecter.

Mais tout en étant d'accord avec le député de Yorkton—Melville sur ce qu'il vient de dire, j'estime que nous aurions tort pour l'instant, avant d'avoir pu étudier les autres amendements que lui et moi avons proposés en vue de donner plus de vigueur à ce projet de loi, de vouloir en modifier l'objet qui consiste à réaliser l'égalité en matière d'emploi afin que tous jouissent des mêmes possibilités.

Il est dommage qu'on n'ait pu placer la proposition du député à la fin de cette étude. Lui et moi ainsi que divers autres députés avons fait inscrire au *Feuilleton* des amendements qui, si le gouvernement les accepte, transformeront le projet de loi en une mesure capable d'assurer l'équité en matière d'emploi. Mais, dans leur forme actuelle, les mécanismes prévus n'y parviendront pas.

Si toutes nos propositions étaient rejetées, sans qu'aucune disposition du projet de loi ne soit modifiée, il conviendrait alors de changer l'objet de cette mesure selon les termes du député, voire même de modifier le titre de la loi. Bon nombre des témoins que le comité a entendus se sont opposés à ce qu'on intitule cette mesure Loi sur l'équité en matière d'emploi, car c'est un titre trompeur. On a suggéré de l'appeler plutôt Loi sur la cueillette de données concernant l'équité en matière d'emploi. Voilà pourquoi je présenterai un amendement en ce sens à la toute fin du débat. Si le gouvernement n'accepte aucun amendement visant à rendre cette mesure applicable, il faudra changer le nom et les objectifs de cette dernière.

Même si j'apprécie l'esprit dans lequel le député de Yorkton—Melville a proposé son amendement pour modifier les buts du projet de loi afin qu'ils correspondent mieux à la réalité, je pense qu'il faudrait commencer par apporter les autres modifications qui s'imposent pour consolider cette mesure. Je voudrais attendre de voir ce qui se fera avant de voter sur cet amendement. Comme tous les votes sont différés de toute façon, je saurai alors si je dois ou non voter pour cet amendement.

Je rappelle qu'au cours des audiences intensives qui ont eu lieu au sujet de ce projet de loi, aucun des groupes visés n'a conclu qu'il permettrait d'assurer l'équité en matière d'emploi et ils ont tous recommandé des modifications. Un grand nombre des amendements que mon collègue, le député de Yorkton—Melville, et moi-même avons proposés nous ont été suggérés par les gens qui ont été victimes de discrimination, les minorités visibles, les handicapés, les femmes et les autochtones. Nous essayons simplement de défendre leurs intérêts. Ils ne sont pas suffisamment nombreux parmi nous. Nous devons parler en leur nom. Si aucun des amendements proposés pour consolider cette mesure n'est accepté, je vais certainement voter en faveur de la motion nº 1 inscrite au nom du député de Yorkton—Melville.

• (1540)

M. Gerry Weiner (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, c'est avec beaucoup de fierté et d'humilité que je me trouve en situation de répondre aux commentaires de mes deux honorables collègues. J'ai passé toute ma vie en milieu minoritaire, même si je ne suis pas membre d'une minorité visible. Toute ma vie, je me suis heurté à des quotas. Je puis dire honnêtement que je suis un valable représentant de tous les groupes cibles qui ont été mentionnés. Soixante pour cent de tous les Canadiens se trouvent dans cette situation. Je représente une circonscription de caractère fortement ethnique. Les consultations que j'ai avec mes partisans et avec les gens de la circonscription de Dollard m'indiquent à quel point ils sont satisfaits de ce que le gouvernement, le premier où que ce soit, ait eu le courage de présenter un projet de loi qui va effectivement mettre en application un programme d'équité en matière d'emploi.

Nous voulons des emplois. Nous savons que lorsqu'on adoptera des objectifs et des calendriers d'exécution, nous aurons ces emplois-là parce que nous sommes qualifiés. Nous ne voulons pas de quotas. Nous n'avons pas la manie des mécanismes. Ce que nous voulons, ce sont des résultats. Nous voulons de l'initiative. Nous voulons la volonté de changement. Nous voulons des objectifs mesurables. Tout cela, nous l'avons avec l'équité d'emploi.

Aujourd'hui, j'ai entendu demander un nouvel organisme de mise en application. Il y a déjà suffisamment de bureaucratie. Nous sommes en train de chercher des façons de nous défaire de certains organismes. Nous connaissons tout ce qu'il en coûte de gouverner. Il y a déjà la Commission canadienne des droits de la personne qui existe: elle est parfaitement en mesure d'étudier tous les cas de discrimination systématique pratiquée par des employeurs qui ne suivent pas le programme que nous avons mis en place.

Mon ami du Nouveau parti démocratique veut que nous mettions de l'eau dans notre vin avant même de commencer. Nous présentons aujourd'hui un programme obligatoire, le premier du genre. Les termes «réaliser l'égalité» rendent compte plus fidèlement du but du projet de loi. Ce que nous sommes en train de faire, c'est de passer à l'action. Promouvoir et encourager, c'est faire appel à la bonne volonté des gens, et ce n'est pas cela que nous voyons dans le projet de loi. Nous voulons que tous les groupes foncent en avant, et pas strictement par la voie législative parce que cela, c'est simplement un mécanisme. Nous voulons faire comprendre à quel point la société va être productive quand nous mettrons à l'oeuvre toutes les parties constituantes de notre population.

Je suis absolument contre cette motion. Pour ce qui est du point de vue que pourraient avoir les deux députés d'opposition, c'est un véritable méli-mélo. Pour ce qui est de toutes les autres motions, je vais maintenant avoir la possibilité de parler de chacune d'elles. Le 10 avril 1986 est un jour qui a de quoi nous rendre fiers, parce que nous faisons savoir aux Canadiens de toutes professions que, dorénavant, la couleur, le sexe, la nationalité ou l'origine ethnique n'ont rien à voir, que c'est la personne qualifiée qui décrochera l'emploi. Nous obtenons ce résultat avec un programme d'action affirmative.

Mme Lynn McDonald (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, je suis heureuse de pouvoir parler de la motion nº 1 visant à modifier le projet de loi C-62. Les propos que vient de tenir le secrétaire parlementaire m'ont troublée. Cela m'a un peu étonnée de l'entendre me dire qu'il faisait partie d'une minorité qui a souffert de l'imposition de contingents et qu'il ait ensuite laissé entendre que nous n'avons pas besoin de mécanismes positifs pour nous attaquer au problème. Il s'oppose aux contingents, qui constituent un bon exemple de mécanisme d'application. Il parle cependant de la même façon des mesures positives qui visent à promouvoir l'équité dans le domaine de l'emploi. Il laisse entendre par association d'idées que ces mesures sont en quelque sorte discriminatoires. Il dit que le gouvernement veut des résultats, mais le projet de loi C-62 n'en donnera aucun. Il dit que l'égalité dans le domaine de l'emploi est obligatoire. Elle ne l'est pourtant pas s'il n'y a pas de mécanismes pour l'imposer. Nous l'avons bien constaté. Le juge Abella a dit que de faire appel à la bonne volonté ne suffirait pas. Peu importe si on la qualifie d'obligatoire. S'il n'existe pas de mécanismes pour les faire appliquer, les mesures ne seront pas vraiment obligatoires.

J'appuie la motion à l'étude parce qu'elle reflète bien la réalité du projet de loi. L'article 2 de la mesure dit ceci:

> La présente loi a pour objet de réaliser l'égalité en milieu de travail de façon que nul ne se voie refuser d'avantages ou de chances en matière d'emploi pour des motifs étrangers à sa compétence et, à cette fin, de corriger les désavantages subis, dans le domaine de l'emploi, par les femmes, les autochtones, les personnes handicapées et les personnes que leur race ou leur couleur place parmi les minorités visibles du Canada.

C'est certes l'objectif du projet de loi. Ce serait très bien s'il atteignait cet objectif, mais puisque le projet de loi C-62 manque de poigne et ne prévoit pas de mécanismes d'application, cet article est trompeur. Il laisse entendre au public qu'il y aura égalité dans le domaine de l'emploi, mais cela n'arrivera pas tant qu'il n'existera pas de dispositions d'application obligatoire. La proposition du NPD vise simplement à refléter honnêtement l'objet du projet de loi. Celui-ci traduit de bonnes intentions, mais c'est tout. Par conséquent, notre amendement dit ceci:

La présente loi a pour objet de faire progresser et d'encourager.

Bien entendu, cette mesure fera progresser et encouragera l'équité en matière d'emploi. Son objectif est bon, mais il ne semble pas pressé de l'atteindre. Si nous voulons assurer vraiment l'équité en matière d'emploi, il faudrait prévoir des peines sévères pour les infractions. Néanmoins, les députés savent que la seule sanction prévue dans le projet de loi C-62 est une amende de $50,000, ce qui représente des broutilles pour une entreprise qui fait fortune en exploitant des travailleurs et en les payant moins qu'ils ne le méritent. La sanction s'applique uniquement si l'entreprise ne présente pas de rapport. Il n'y a pas d'amende si elle ne réalise pas des progrès pour assurer l'équité en matière d'emploi. Si le projet de loi visait vraiment à assurer l'équité en matière d'emploi, il imposerait une amende aux entreprises qui ne réalisent pas de progrès pour faire en sorte que les femmes, les minorités visibles, les handicapés et les autochtones soient aussi nombreux qu'ils devraient l'être dans la main-d'oeuvre active.

La ministre espère qu'une comparaison des rapports successifs permettra à la Commission canadienne des droits de la personne de corriger la discrimination systémique ainsi mise en évidence. Elle a cependant l'intention de compter énormément sur l'opinion publique pour convaincre les entreprises de supprimer les obstacles discriminatoires à l'endroit des femmes, des autochtones, des minorités visibles et des handicapés. C'est justement ce que le juge Abella a rejeté dans son étude. C'est justement ce qu'ont fait valoir les représentants de groupes féminins, des autochtones, des handicapés et des minorités visibles. Ils affirment que c'est insuffisant. En fait, certains d'entre eux ont déclaré que nous devrons voter contre ce projet de loi à moins que le gouvernement ne soit disposé à présenter des modifications ou à accepter des amendements, afin de le rendre plus efficace.

La pression de l'opinion publique ne suffira pas, car des profits sont en jeu. Il est payant de verser à des victimes des salaires injustes. Certains employeurs ne s'en priveront pas. On ne les incite pas à changer leur façon d'agir et à faire en sorte, dans la mesure du possible, d'engager des personnes handicapées. Ils ne sont pas poussés à modifier leurs méthodes de recrutement, afin de trouver des gens qui n'ont pas jusque là été en mesure d'occuper ce genre d'emploi. Tout cela demande un peu d'effort et un peu d'argent. Quel employeur consacrera le temps et l'argent nécessaires pour rendre ses méthodes d'embauche justes, lorsqu'il peut les conserver sans avoir rien à craindre?

• (1550)

Nous recommandons que ce projet de loi vise également tous les ministères fédéraux. Sous son libellé actuel, il s'applique seulement aux sociétés de la Couronne fédérale et non aux ministères. Ne serait-ce que par principe, le gouvernement se devrait au moins en tant qu'employeur de respecter ces normes, bien qu'insuffisantes, qui devraient certainement être pour lui un minimum.

Il existe des lignes directrices du Conseil du Trésor sur les programmes de promotion sociale dans la Fonction publique fédérale, mais elles n'ont pas beaucoup de poids. Elles ne sont pas efficaces et donnent très peu de résultats. Il est possible de les modifier. Elles ne sont pas assujetties à une loi. Le Parlement n'a pas à être saisi des modifications, alors que si les exigences étaient stipulées dans le projet de loi, un nouveau projet de loi devrait alors être présenté pour les modifier.

Sous sa forme actuelle, le projet de loi ne permet pas une participation suffisante des syndicats, qui sont très désireux de parvenir à l'équité en matière d'emploi. Les effectifs de bien des employeurs visés par la loi fédérale sont, pour la plupart, syndiqués. Nous souhaitons que l'employeur soit forcé de négocier la mise en oeuvre de l'équité en matière d'emploi, chaque fois que les employés sont représentés par un syndicat. Or, le projet de loi ne prévoit pas cela. Il demande simplement à l'employeur de consulter l'agent négociateur, mais non de discuter sérieusement avec lui, afin d'élaborer un plan qui soit juste, raisonnable et efficace.

A la Chambre et à l'étape du comité, nous avons insisté sur l'importance d'entériner le principe de la rémunération égale à travail d'égale valeur, mais en vain. Nous avons proposé des amendements à cet effet qui ont tous été rejetés. Le rapport Abella a pourtant expliqué très clairement qu'un tel principe devait faire partie de tout programme d'équité en matière d'emploi. Ce principe ne figure nulle part dans le projet de loi à l'étude.

Je voudrais parler finalement de l'obligation contractuelle. Nous nous sommes démenés pour qu'une telle disposition soit incluse dans ce projet de loi. Nous nous sommes fait dire qu'on irait de toute façon de l'avant dans ce domaine, qu'il était bien inutile de légiférer sur ce point. Mais, les dispositions que le gouvernement prévoit faire adopter ne sont pas aussi vigoureuses qu'elles pourraient l'être. Elles se limitent aux compagnies qui font des marchés de $200,000 ou plus avec le gouvernement fédéral ou qui comptent plus de 100 employés. C'est un début, mais pourquoi s'en tenir uniquement à ces compagnies?

Si le gouvernement tenait vraiment à favoriser l'équité en matière d'emploi et la parité salariale, il se servirait des pouvoirs de négociation que lui confèrent les contrats offerts aux compagnies concernées pour les convaincre de faire davantage preuve de justice dans leurs pratiques d'embauche. Il les inciterait à adopter des mesures équitables sur ce chapitre et il n'aurait pas à s'en remettre à leur bonne foi, une politique qui n'a rien donné jusqu'ici. Autrement, on ne nous aurait pas présenté une pareille mesure. L'équité en matière d'emploi serait chose faite depuis belle lurette.

Ce que nous demandons, c'est une mesure vraiment contraignante. Et tant que le gouvernement n'aura rien fait de tel, il devrait s'abstenir d'induire le public en erreur en appelant les choses par leur nom, c'est-à-dire en lui expliquant que ce projet de loi vise simplement à promouvoir et à encourager l'équité en matière d'emploi, mais sans prétendre qu'il permettra d'atteindre cet objectif.

M. Roland de Corneille (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, j'interviens sur la motion nº 1 qui a été proposée pour amender le texte de l'objet du projet de loi C-62 en remplaçant l'idée de réaliser l'égalité en milieu de travail par celle de faire progresser et d'encourager cette égalité.

Le parrain de cette motion a expliqué qu'il était regrettable que le projet de loi ne réalise pas les objectifs nécessaires, et que par conséquent il proposait d'utiliser une formulation plus juste et de dire que ce projet de loi a simplement pour objet de faire progresser et d'encourager l'égalité en milieu de travai, ce qui est tout à fait souhaitable.

Je dois dire que je ne souhaite pas appuyer cette motion car j'estime que ce serait une façon de donner satisfaction aux conservateurs. Ils pourraient alors se vanter d'avoir accompli quelque chose en prétendant avoir fait progresser quelque chose. Nous savons qu'ils ne vont rien accomplir avec ce projet de loi, si ce n'est donner au public l'illusion d'avoir fait quelque chose. C'est là l'aspect regrettable de ce projet de loi. Il va tromper les gens qui attendent encore de jouir de leurs droits, les droits qu'on leur a promis en vertu de la Charte des droits et libertés, qui leur sont au moins garantis en droit s'ils font appel devant les tribunaux. Au lieu d'appliquer maintenant les dispositions de cette charte, pour laquelle nous avons dû nous battre si fort sous le précédent gouvernement, le gouvernement actuel en retarde la mise en application en faisant croire aux gens qu'au terme d'un long et sinueux parcours ils finiront un jour par arriver à la terre promise.

Certains disent qu'ils sont d'éternels optimistes. Ils leur faut attendre une éternité. L'une des députées conservatrices a dit qu'elle était une éternelle optimiste. Mais les gens qui sont obligés d'attendre, les handicapés, les sourds ou les aveugles n'ont pas envie d'attendre une éternité. Ils veulent du concret tout de suite. Ils veulent que l'on fasse ce qu'ont demandé des gens qui sont des experts et qui connaissent la question et la signification d'un projet de loi consacré à l'égalité. Ils veulent de l'action, et de l'action musclée.

La juge Abella a présenté un rapport. Nous avions eu auparavant le rapport *Obstacles*. Divers rapports ont été publiés dans d'autres pays. Tous ces rapports revendiquent une législation stipulant que la victime ne doit pas être obligée de prouver son droit à la justice. C'est au gouvernement, s'il en a le courage, d'offrir à ces gens la garantie que leurs droits seront protégés.

Après que nous nous soyons battus pour la Charte des droits et libertés contre les conservateurs durant la précédente administration, où ils faisaient sonner la cloche, s'en prenaient à la présidence, hurlaient et gesticulaient pendant des heures sur diverses questions de privilège et de rappels au Règlement pour gagner du temps et empêcher notre pays de profiter de sa Charte des droits et libertés et de sa Constitution, ce même parti a maintenant l'hypocrisie de prétendre représenter ces droits et les faire appliquer. Il ne les représente pas. Il ne les fait pas appliquer. Il en fait une véritable mascarade.

J'ai écouté le secrétaire parlementaire de l'Emploi et de l'Immigration (M. Weiner) nous expliquer qu'il représentait des groupes minoritaires dans sa circonscription. J'espère qu'il continuera de bien les représenter. Je suis certain qu'il est persuadé qu'il leur est utile, mais je voudrais lui dire que j'ai consacré une partie de ma vie à la cause des droits de la personne en dirigeant un organisme chargé de les défendre. L'une des raisons pour lesquelles je suis entré en politique c'était pour aider à l'adoption de la Charte des droits et des libertés. Je suis ici pour tenter de réaliser ces choses qui me sont apparues nécessaires quand je dirigeais l'organisme. J'ai été témoin de discrimination, de délais, et j'ai constaté que les pauvres n'avaient pas les moyens de se défendre devant un tribunal. Le gouvernement doit leur fournir les moyens de défendre leur cause sans qu'ils aient à plaider devant un tribunal. Ce doit être la prochaine étape. Il faut voir ce qui se passe au juste.

Dans le domaine des droits de la personne, monsieur le Président, vous constaterez que tous les groupes minoritaires, tous les opprimés nous disent volontiers que si nous voulons savoir si quelque chose est bon, nous n'avons qu'à le leur demander parce qu'ils en ont souffert. J'ai écouté ces gens. Nous les avons interrogés. Ils sont venus devant le comité. Ils ont été pratiquement unanimes à dire que le projet était insuffisant, qu'il ne les protégeait pas.

Je pense que nous devrions laisser le mot «réaliser» à sa place. Je ne suis pas de l'avis du secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Si nous ajoutons les mots «faire progresser» et «encourager» nous affaiblirons la mesure. Le député du Nouveau parti démocratique cherchait à ridiculiser le projet. C'est ce qui explique son attitude. Le projet de loi mérite d'être ridiculisé. Par conséquent, je ne suis pas d'accord pour remplacer «réaliser» par «encourager»; ne modifions pas le libellé, afin qu'on puisse juger à l'avenir de ce que les conservateurs auront fait pour venir en aide aux handicapés, aux femmes, aux autochtones et aux minorités.

• (1600)

Peuvent-ils dire, du fond du coeur, qu'ils sont satisfaits de cette mesure? Tout ce qu'on dira plus tard, c'est qu'ils ont réussi à obtenir des rapports. Ne veulent-ils pas faire davantage? Ils accordent trois ans aux entreprises pour présenter leur rapport, sans quoi on prévoit une amende de $50,000. Mais si elles remettent un rapport, ce sera suffisant. Voilà pour les obligations concernant ce projet de loi. On pourra ensuite argumenter indéfiniment devant les tribunaux sur l'objet de ces rapports.

C'est grotesque. Quand il aura repris ses esprits, j'espère que le gouvernement modifiera cette mesure et comprendra pourquoi elle soulève un tollé de la part des femmes, des minorités ethniques, des minorités visibles, des autochtones et des handicapés.

Équité en matière d'emploi

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément à l'article 46 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement, ce soir: le député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier)—La Fonction publique *a*) L'impact de la politique du gouvernement sur l'emploi *b*) La position du gouvernement; la députée de Hamilton-Est (Mme Copps)—Le commerce extérieur *a*) Les droits des provinces relativement à l'eau douce *b*) Le projet de la Grand Canal Company.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude du projet de loi C-62, concernant l'équité en matière d'emploi, dont un comité législatif a fait rapport avec des propositions d'amendement, ainsi que de la motion no 1 (M. Nystrom) (p. 12099).

Mme Mary Collins (Capilano): Monsieur le Président, c'est un plaisir pour moi que d'avoir l'occasion de faire quelques observations sur ce projet de loi relatif à l'équité en matière d'emploi, maintenant à l'étape du rapport. Je m'intéresse à ce projet de loi et je participe à son étude depuis le tout début. Je suis fière, tout comme mon collègue, le secrétaire parlementaire de la ministre, d'être ici aujourd'hui pour voir le projet adopté par la Chambre des communes et devenir loi.

Le député d'Eglinton—Lawrence (M. de Corneille) parlait d'un député que l'on qualifiait d'optimiste. Je suis ce député. Oui, je suis optimiste, et j'en suis fière. Je suis fière de ce pays et des Canadiens. Je suis convaincue qu'ils appuient le principe de l'équité en matière d'emploi et que ce sont eux, et non le gouvernement, qui feront que ce principe sera appliqué. Ce genre de changement social ne vient pas simplement de décrets gouvernementaux, il vient surtout de l'évolution des mentalités. En tant que législateurs, nous donnons l'impulsion morale, mais ce sont les Canadiens, conscients des injustices, qui sont prêts à faire les importants changements requis.

S'il faut se gausser de quelque chose, gaussons-nous des résultats obtenus par le parti d'opposition qui a été au pouvoir pendant près de 20 ans et qui n'a rien fait pour supprimer les injustices dans le milieu de travail. Il a eu beaucoup d'occasions, mais il n'a rien fait. En 18 mois seulement, le parti progressiste conservateur a présenté ses propositions, a écouté les gens et est parvenu à des résultats.

Des voix: Bravo!

Mme Collins: Le but de ce projet de loi est d'instaurer l'égalité et, pour un certain nombre de raisons, je suis persuadée qu'il y parviendra. Ceux d'entre nous qui faisions parti du comité connaissons le processus. Les employeurs seront tenus de rendre compte de leurs progrès en matière d'embauche, de formation et de promotion des personnes membres des groupes cibles. Il existera des données; les compagnies pourront alors comparer leurs chiffres avec le nombre de personnes disponibles dans la collectivité et disposant des qualités requises. Le processus sera très facile et les résultats seront du domaine public.

Tout d'abord, on analysera la situation de la population. Je sais que certains de mes collègues dans les rangs de l'opposition ne sont pas d'accord là-dessus et prétendent que c'est sans importance. Je ne me range pas à leur avis. Cette analyse servira à deux égards. D'abord, les personnes intéressées pourront collaborer à leur manière, c'est-à-dire en cessant d'acheter les biens et les services des entreprises qui ne participent pas pleinement au programme et ne favorisent pas l'équité en matière d'emploi. Il y a d'autres moyens intéressants dont mes collègues sont certainement au courant.

Dans ma ville de Vancouver, le Vancouver City Savings Credit Union et un certain groupe du secteur privé disposent déjà de fonds d'investissement nouveaux qui ne seront consentis qu'aux entreprises qui assument leurs responsabilités sur le plan social. Entre autres critères, les entreprises devront mettre en oeuvre des programmes favorisant l'équité professionnelle. On commence à tenir compte de ce genre de choses sur le marché. Ce n'est pas le gouvernement qui l'impose à la population. Les Canadiens affirment que c'est la bonne chose à faire et qu'ils y réussiront par eux-mêmes.

Cette mesure est sans doute l'équivalent d'une carotte au bout d'un bâton. Comme je suis optimiste, je fais confiance à la carotte. Je crois vraiment que cette mesure apportera cette incitation. Les entreprises devront faire leur rapport et elle devront faire un examen de conscience. Elles devront mettre sur pied de bons programmes de gestion des ressources humaines afin de parvenir à l'équité professionnelle. Elles devront s'adresser directement aux collectivités.

Comme je l'ai dit si souvent en comité, si nous passions moins de temps à discuter de procédure et plus de temps à réunir les représentants des groupes cibles et des employeurs, afin de discuter des moyens de parvenir à cet objectif, les choses avanceraient davantage. J'ai fait cette proposition aux représentants des groupes cibles et à ceux des entreprises. Ces derniers m'ont dit que puisqu'ils ignoraient au juste les mesures qu'ils devraient prendre, ils aimeraient s'entretenir avec des membres de ces groupes. Si nous avions recours à cette méthode faisant appel à la coopération et à la consultation, je pense que nous pourrions en arriver à l'équité en matière d'emploi même sans avoir recours au bâton que l'on trouve dans ce projet de loi.

M. Epp (Thunder Bay—Nipigon): Il n'y a aucun bâton.

Mme Collins: Mon collègue prétend qu'il n'y a aucun bâton. Il a tout à fait tort. Ce bâton est très lourd; c'est la Commission canadienne des droits de la personne. Si le député avait assisté à la réunion du 19 décembre du comité législatif, il aurait entendu M. Gordon Fairweather, le président de la Commission, déclarer qu'il est possible d'en arriver à l'équité en matière d'emploi en mettant en vigueur la Loi canadienne sur les droits de la personne. Il a ajouté qu'il est possible de présenter des plaintes, d'examiner des données et des plans, et de nommer des tribunaux ayant le pouvoir d'imposer des sanctions.

Il a également déclaré, à l'instar de mes collègues, que certains des groupes souhaiteraient être représentés par leurs propres organismes. Le fractionnement est déjà bien suffisant au Canada sans qu'on y ajoute une prolifération de conseils, de commissions et d'organismes. Nous voulons donner aux groupes cibles davantage de possibilités. M. Gordon Fairweather, dont la prééminence du travail est reconnue par tous les partis, j'en suis persuadé, souscrit à cette position. Selon lui, il est possible de réaliser cet objectif.

L'un de mes collègues néo-démocrates a déclaré qu'une amende de $50,000 était une bagatelle. Il se peut que pour le NPD cette somme ne représente pas grand-chose, mais pour un chef d'entreprise, c'est beaucoup d'argent. Aucune entreprise ne voudrait faire l'objet d'une enquête, compte tenu de ce que cela coûterait, ou encore de se voir imposer une amende, chose qui ne paraîtrait pas très bien dans les bilans qu'elle présenterait à ses actionnaires et au public.

Mes collègues de ce côté-ci ont travaillé très fort. Le projet de loi prévoit un mécanisme exécutoire doublé de sanctions obligatoires. Pourtant, je me demande pourquoi nous avons consacré tant de temps à cette question parce que, ce qui importe, c'est que le projet de loi offre le cadre nécessaire pour assurer l'équité d'emploi pour les femmes, les autochtones, les minorités raciales et les handicapés. C'est donc une bonne mesure et je suis heureuse d'avoir participé à son élaboration.

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'attention les propos de la députée de Capilano (Mme Collins). Elle a dit faire confiance au système de la carotte. Je sais que c'est aussi le cas pour Bugs Bunny, mais pas pour moi ni pour mon parti. C'est plutôt d'un gros bâton que nous aurions besoin.

• (1610)

M. Epp (Provencher): Bugs Bunny a eu 50 ans l'autre jour et que s'est-il passé?

Mme Mitchell: Bugs Bunny a eu 50 ans? S'il aime toujours les carottes, pas moi.

Il est vrai, comme on l'a répété cent fois au comité et à la Chambre, que le projet doit être renforcé si nous voulons assurer l'égalité des chances pour les femmes, les autochtones, les minorités visibles et les invalides. Il n'y aura pas de progrès dans ce domaine tant que le gouvernement fédéral ne donnera pas l'exemple. Il nous faut une mesure beaucoup plus globale. Une mesure qui s'appliquerait à un plus grand nombre d'employeurs et d'employés. Il nous faut une mesure vigoureuse qui favorise sans détours la promotion sociale et l'équité d'emploi telles que prévues dans le projet de loi.

Je suis plutôt amusée par l'amendement à l'étude parce qu'il tente de mieux définir le projet de loi. Dans sa version initiale, le projet de loi faisait un objectif de l'équité en matière d'emploi. Comme mon collègue l'a signalé, cette mesure ne suffira pas pour atteindre cet objectif. Elle vise à encourager et à convaincre quelques grandes entreprises qui traitent avec le gouvernement, de se préoccuper davantage de l'équité en matière d'emploi.

J'ai hâte de voir quel sort les conservateurs réservent à l'amendement. Vont-ils appuyer notre amendement qui décrit le bill tel qu'il est ou bien vont-ils préférer revenir à l'ancien texte? J'espère que dans le temps qui reste, ils s'efforceront avec le ministre de renforcer le projet de loi afin de lui donner une certaine vigueur. Pour l'instant, ce n'est qu'un simulacre. Il est véritablement rétrograde de donner aux gens de faux espoirs qui ne pourront pas se concrétiser dans la pratique.

Mes collègues ont aussi parlé des objections que nous formulons à ce projet. Tous les groupes cibles qui ont comparu devant le comité, et je songe notamment au comité d'action canadien sur le statut de la femme, ainsi qu'aux groupes de la coalition, au CTC et à de nombreux syndicats . . .

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre, s'il vous plaît. J'aimerais que les députés laissent la députée faire son intervention. Je l'écoute avec beaucoup de plaisir sur ce projet de loi, et j'aimerais qu'il en soit de même pour les autres députés.

Mme Mitchell: Merci, monsieur le Président. Je vous suis reconnaissante de la sagesse avec laquelle vous écoutez cette intervention mûrement réfléchie, et je remercie aussi mes collègues de leur attention.

Je disais que de nombreux groupes seront affectés par l'équité en matière d'emploi ou son absence. Nous avons entendu de nombreux groupes féminins, des groupes de handicapés, des syndicats et des groupes de travailleurs ainsi que divers représentants d'autochtones, notamment l'assemblée des premières nations, et bien d'autres groupes encore qui s'occupent de relations raciales et de multiculturalisme. Je sais qu'ils étaient tous d'accord pour estimer que ce projet de loi manquait de force et n'avait pas le poids nécessaire pour faire respecter l'objectif recherché de l'équité en matière d'emploi. Il n'y a pas de mécanisme garantissant l'application des dispositions prévues. La seule sanction est une amende de $50,000 pour les employeurs qui ne soumettraient pas un rapport. Mais même s'ils se contentent de donner une description de leur entreprise, on est bien loin d'une réalisation concrète de l'équité en matière d'emploi.

Nous avons aussi formulé diverses objections sur les mythes véhiculés par la ministre. Je me demande quelquefois si elle comprend vraiment ce qu'on entend par action positive obligatoire. J'ai vraiment l'impression qu'elle ne le comprend pas. Je la respecte, je pense qu'elle a d'excellentes motivations et qu'elle souhaite véritablement faire quelque chose pour les groupes cibles dont nous parlons. Elle a toutefois présenté un amendement qui prévoit un plan d'action pour les employeurs. On l'a ajouté après que les divers groupes eurent dénoncé l'absence de mesures exécutoires. Mais ce ne sont que des mots, car il n'y a aucune obligation. Il n'y a pas de sanction pour les employeurs qui ne respectent pas le plan. A quoi sert-il dans ce cas? Une fois de plus, c'est du vent.

J'ai du mal à croire que la ministre n'a pas écouté, mais elle ne semble pas avoir compris ce que disaient les travailleurs syndiqués. Ce sont ces gens-là qui travaillent dans ces grandes entreprises. Le CTC et divers autres groupes syndicaux n'ont cessé de répéter qu'il fallait négocier l'équité en matière d'emploi. Il faut qu'elle fasse partie de la négociation collective.

M. Epp (Provencher): Négocier?

Mme Mitchell: Mais que fait la ministre? Elle a fait allusion à des simulacres de consultation avec les syndicats. J'aperçois le ministre du Travail (M. McKnight). Comment s'étonner que les syndicats en soient aussi ulcérés. On est en train de compromettre le processus de la négociation collective. Il faut que les négociations portent sur l'équité en matière d'emploi et que tous les employés y participent.

M. Epp (Provencher): Négociations? Qu'est-il arrivé au gros bâton?

Mme Mitchell: Le ministre de la santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) vient du Manitoba. Je voudrais qu'il nous parle du projet de loi sur l'équité en matière de rémunération qu'a déposé le gouvernement de cette province. Voilà une véritable tentative pour introduire dans la loi le principe du salaire égal pour un travail équivalent. La juge Abella a défendu vigoureusement ce principe législatif. Et le NPD a vainement tenté de faire adopter des amendements en ce sens aux Communes. Il n'existe aucune obligation contractuelle contraignant les sociétés qui font affaire avec le gouvernement fédéral de respecter le principe de l'équité en matière d'emploi. Aucune sanction n'est prévue pour celles qui ne l'appliquent pas. Cette mesure ne concerne que quelques très grands employeurs. Il y en a peut-être trois ou quatre en Colombie-Britannique et tout ce qu'ils ont à faire, c'est présenter un rapport.

Je tiens à rappeler aussi que la juge Abella ne s'est pas contentée de cette seule recommandation, mais personne n'en a parlé à la Chambre. En effet, elle a déclaré également que des garderies devaient être mises à la disposition des parents qui travaillent pour l'État ou pour l'entreprise privée. On ne peut pas dire qu'ils ont des chances égales en matière d'emploi s'il n'y a aucune garderie adaptée à leurs heures de travail. Ils ne bénéficient certes pas de chances égales sur le chapitre des promotions en tout cas.

• (1620)

Nous avons traversé le Canada de l'Atlantique au Pacifique, dans les deux sens. Tout le monde nous prie de prendre des mesures pour remédier à la crise dans le domaine de la garde des enfants. Il faudrait entre autres choses élargir les services de garderie sur les lieux du travail; or le gouvernement ne s'en est pas du tout occupé. Il ne s'est pas soucié de créer des programmes de formation. Les gens qui connaissent les programmes d'action positive soutiennent qu'il faut fournir aux travailleurs la possibilité d'améliorer leurs compétences afin qu'ils aient, et notamment les femmes et les personnes désavantagées, la possibilité d'accéder à des emplois mieux rémunérés et d'obtenir de l'avancement. Ce projet de loi est insuffisant et je suis désolée que, dans cette première mesure, nous n'ayions pas réusi à mieux nous tirer d'affaire.

[*Français*]

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, c'est vraiment le coeur assez lourd que j'aborde la question et l'amendement proposés.

Premièrement, la volonté c'est vraiment d'obtenir pour tous nos citoyens et citoyennes l'égalité: l'égalité en soi, l'égalité dans l'accès. Mais cette loi est un trompe-l'oeil.

[*Traduction*]

Monsieur le Président, il me plairait de souscrire à ce projet de loi dans son libellé actuel, en présumant et espérant qu'il favorisera dans les faits l'équité en matière d'emploi, mais en fait aucune de ses dispositions ne permettra aux victimes d'inéquité en matière d'emploi et d'égalité des chances de participer à la main-d'oeuvre active en y déployant leurs talents et leurs compétences.

Malheureusement, il existe une forme de discrimination systémique inhérente à la main-d'oeuvre active. L'objectif de l'équité en matière d'emploi est concret et pratique. Il s'inscrit cependant dans un avenir lointain et il ne sera pas atteint dans le cas de ceux qui en ont vraiment besoin maintenant.

J'ai écouté les interventions du secrétaire parlementaire et de la députée de Capilano (Mme Collins) que je croyais tous deux être plus généreux et mieux au courant des questions en jeu. C'est avec un profond sentiment de regret que je les ai écoutés tous les deux. D'une part, le secrétaire parlementaire soutient qu'il sait quelles peuvent être les conséquences de la discrimination. Je peux en dire autant. D'autre part, la députée de Capilano a voyagé avec moi pendant six mois d'un bout à l'autre du pays et a entendu, tout comme moi, les témoignages d'un groupe de gens après l'autre qui, contrairement à mon collègue, le secrétaire parlementaire, le député de Dollard (M. Weiner) et moi-même, ont vécu les expériences dont nous avons entendu parler. Nous n'avons pas eu à vivre sans argent ni à souffrir des conséquences néfastes qu'une telle situation entraîne sur la vie quotidienne et sur l'aptitude à élever la famille et à lui donner tout ce qu'on souhaiterait. Cela vaut pour les autochtones, les aborigènes, les Noirs et toutes les autres minorités visibles ou non visibles ainsi que les handicapés dont on évalue constamment les capacités en fonction de leur handicap plutôt que de leurs aptitudes.

J'aurais voulu que le secrétaire parlementaire se soit joint à nous; peut-être qu'alors il n'aurait pas parlé comme il l'a fait aujourd'hui. Je regrette que la députée de Capilano qui était du voyage ait pris la position que nous savons. En réalité, ce projet de loi aura des répercussions sur fort peu d'industries. La juge Abella a sensibilisé nos concitoyens à ce problème. Elle s'est faite une excellente porte-parole, elle s'exprime extraordinairement bien et elle a fait entendre sa voix. Elle dit que les mesures volontaires n'ont pas donné de résultats. L'appel au coeur et à l'esprit ne produit pas de résultat pour les gens visés par notre concept de non-discrimination et d'égalité des chances dans le milieu de travail. D'après ce que j'ai entendu, je ne puis que vous dire que nous avons manqué le bateau, et c'est dommage. Le potentiel existait. Je pense que la ministre voulait réaliser ses objectifs, mais qu'elle s'est fait mettre des bâtons dans les roues à tout instant par la grande entreprise et le secteur des affaires qui, si vous lisez le rapport du groupe de travail Nielsen, ont fait savoir très clairement qu'ils ne voulaient pas que les dispositions du projet de loi aient un caractère obligatoire et n'étaient pas du tout intéressés à le voir appliquer dans toute son ampleur. Je regrette d'avoir à dire qu'elle a dû céder.

L'une des déceptions que nous ressentons à l'égard du gouvernement actuel vient de ce qu'il ne tient pas les promesses qui tombaient avec tant de facilité de la bouche de notre charmant premier ministre (M. Mulroney). Dans le discours du trône, ce dernier déclarait en effet: «La véritable parité entre hommes et femmes . . . »—il fait bien sûr allusion ici à un groupe-cible intéressant, c'est-à-dire aux 52 p. 100 de la population qui étaient censés bien accueillir sa promesse—et je poursuis la citation: « . . . passe par l'égalité économique». Ce sont là des principes bien louables, et ces mots sont bien simples, mais une loi est tout autre chose.

Je soutiens que la mesure à l'étude ne prévoit aucun mécanisme pour effectuer les changements que nous voulons voir se réaliser en principe et en pratique grâce à l'égalité. La juge Abella a déclaré que l'équité en matière d'emploi est une stratégie conçue pour effacer les effets actuels et résiduels des actes de discrimination et pour rendre équitable la concurrence pour les possibilités d'emploi pour ceux et celles qui ont été arbitrairement exclus. Elle nécessite un dosage particulier de plusieurs éléments, à savoir ce qui est indispensable, ce qui est équitable et ce qui est applicable dans le milieu de travail. De toute évidence, ce qui était indispensable, équitable et applicable n'a pas fonctionné jusqu'à maintenant. Pour être applicable, une loi doit prévoir des sanctions, car elle n'existe autrement que sur papier, elle n'est qu'une farce, une comédie. Les ministériels devraient avoir honte de se jouer ainsi des minorités visibles, des handicapés, des personnes d'autres ethnies et des autochtones, de les duper.

Des voix: Bravo!

Une voix: Vous vous trompez.

Mme Finestone: Vous dites que je me trompe, mais c'est vous qui avez tort.

J'attire votre attention sur les conclusions d'une évaluation de l'incidence des programmes obligatoires d'action positive aux Etats-Unis, que Victoria Smith, une consultante senior à New York a exprimé en ces termes: «Les objectifs quantitatifs ne dérangent pas du tout les entreprises. C'est ainsi qu'elles fonctionnent. Nous avons fait des sondages auprès de nos clients, dont la plupart figurent sur la liste de *Fortune* des 500, aujourd'hui 1,000, plus grandes entreprises. Sur 142 réponses, 95 p. 100 ont dit qu'elles continueraient d'utiliser des objectifs quantitatifs pour suivre le progrès des femmes, des groupes minoritaires, indépendamment des exigences gouvernementales.»

Elle a poursuivi en disant qu'il faut tout d'abord leur faire comprendre que nous ne leur imposons rien de condamnable. La raison d'être de la politique d'équité en matière d'emploi est d'utiliser les talents et le potentiel des particuliers pour enrichir notre milieu des affaires. Il ne s'agit pas de punir les entreprises parce que nous souhaitons donner des chances égales à ceux qui ont souffert de discrimination à cause d'obstacles systémiques qui doivent être réexaminés.

Il est grand temps que le gouvernement fédéral, ses organismes, ses sociétés de la Couronne, les secteurs qu'il dirige et réglemente et les entreprises avec qui il fait affaire commencent à tenir compte de la diversité de la population du Canada et du potentiel des groupes défavorisés. Ce projet de loi prouve que le gouvernement actuel n'a ni la volonté ni le leadership nécessaire pour mettre efficacement en oeuvre des programmes équitables. Je ne puis qu'inviter le secrétaire parlementaire à relire les déclarations du conseil ethno-culturel canadien et de la coalition des organismes provinciaux pour les handicapés, qui sont tous déçus du projet de loi. Je lui recommande tout particulièrement de prendre connaissance des résultats d'une recherche effectuée dans sa propre région. Comment répondra-t-il à l'Association des Jamaïquains de Montréal? Il y a 18,000 Jamaïquains et les statistiques sont surprenantes. Le taux de chômage est de 69 p. 100 chez les jeunes de 18 à 25 ans; de 41.5 p. 100 chez les personnes de 25 à 35 ans; de 31 p. 100 chez les personnes de 35 à 45 ans; de 22 p. 100 chez les personnes de 45 à 60 ans et de plus de 43 p. 100 chez les personnes de plus de 60 ans. Ces chiffres s'appliquent uniquement à la communauté jamaïquaine de Montréal; ils n'englobent pas les Haïtiens, les Vietnamiens ni les personnes handicapées. C'est une honte. Dites-moi un peu comment ce projet de loi va répondre aux besoins de ces personnes. Il ne le fera pas.

• (1630)

L'équité professionnelle est associée à bien des domaines notamment à l'éducation, à la garde des enfants, à la rééducation et à la formation. Bien des activités sont touchées et ce projet de loi ne répondra pas aux besoins de ses électeurs, ni des miens ni de ceux de n'importe quelle région du pays. J'ai le profond regret de dire que les députés de ce côté-ci de la Chambre ne sont pas satisfaits de ce projet de loi.

Les lois actuelles ne reposent pas sur l'observation spontanée des règles. Une loi qui n'a pas de mordant n'est pas une loi. Si ce système marchait, Moïse serait revenu de la montagne avec 10 directives.

M. Ernie Epp (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends la parole au sujet de la motion nº 1 portant modification du projet de loi C-62, inscrite au nom de mon collège, le député de Yorkton—Melville (M. Nystrom). Ce projet de loi vise, en principe, à réaliser l'égalité en milieu de travail. L'amendement vise à modifier son objet de la façon suivante:

La présente loi a pour but de faire progresser et d'encourager . . .

. . . l'égalité en milieu de travail. Cette motion a été proposée en raison de l'absence de dispositions permettant de faire appliquer la loi pour assurer l'équité en matière d'emploi et nous avons donc raison de dire que cette mesure vise seulement à faire progresser et à encourager l'égalité en milieu de travail. Cela décrit bien l'objet du projet de loi et il est très important de reconnaître que tel est le but que le gouvernement s'est fixé. A mon avis, différents groupes espèrent qu'il fera davantage; il faut donc se demander ce qu'il y a lieu de penser de cette mesure. Nous espérons qu'elle fournira au gouvernement les renseignements dont il a besoin pour aller plus loin en prenant différentes mesures coercitives qui permettront d'assurer réellement l'égalité en matière d'emploi. Les renseignements prévus dans ce projet de loi sont certainement nécessaires pour parvenir à ce but et ces groupes feront sans doute valoir qu'il vaut mieux adopter cette mesure pour que le gouvernement puisse prendre des dispositions supplémentaires afin de répondre aux critiques que mes collègues ont déjà formulées et dont je parlerai également.

Le fait est que le gouvernement n'a pas l'intention d'en faire plus. Nous avons suffisamment discuté de la nécessité d'inclure dans ce projet de loi des dispositions coercitives.

Il y a quelques minutes, la députée de Capilano (Mme Collins) a parlé de la carotte qui fait marcher l'âne. Cela s'apparente à la «manière douce» qu'un chef de l'opposition libéral avait préconisée à la fin du siècle dernier quand le gouvernement conservateur avait essayé d'imposer des mesures rigoureuses au Manitoba. On peut préférer la manière douce et aimer les carottes presque autant que Bugs Bunny l'a fait pendant ses 50 années de carrière, mais malheureusement, les êtres humains ont souvent besoin de pressions un peu plus énergiques.

Les sociétés auxquelles cette mesure s'appliquera sont celles qui emploient plus de 200 employés et dont les ventes au gouvernement se chiffrent à des centaines de milliers de dollars. Ces entreprises auront besoin d'être un peu aiguillonnées, mais le gouvernement n'a pas l'intention de le faire étant donné qu'une fois ce projet de loi adopté—et le gouvernement va sans doute y veiller—et la remise des rapports commencée, le gouvernement fera valoir qu'il faut attendre plusieurs années avant de pouvoir dire, en se basant sur ces rapports, que les entreprises n'ont pas respecté la loi. Le gouvernement va soutenir que nous devons laisser le temps passer avant d'envisager d'exercer des pressions fermes sur ces entreprises.

Il y aura beaucoup de déception et d'angoisse d'un bout à l'autre du Canada au cours des deux ou trois prochaines années, car nous ne verrons sûrement pas de dispositions visant à assurer l'application de la loi avant que le gouvernement ne termine son mandat en 1988 ou 1989. Qui plus est, le gouvernement ne fera rien pour répondre aux autres critiques que je vais formuler dans un instant. Nous allons certes entendre d'excellentes déclarations d'intention. La ministre de l'Emploi et de l'Immigration (Mlle MacDonald) est excellente sous ce rapport. Le secrétaire parlementaire, qui est un homme honorable, va traiter de la nécessité de réaliser l'équité en matière d'emploi. Je suis sûr que les autres ministériels pourront faire d'aussi bonnes déclarations, mais le gouvernement n'a pas l'intention de garantir que l'équité en matière d'emploi devienne réalité.

Cela dépendra de la Commission des droits de la personne, un organisme indépendant. Je crains qu'au moment où des amendements seront proposés pour renforcer la loi sur les droits de la personne au cours des 12 ou 18 prochains mois, ils ne renfermeront aucune des dispositions qu'il faudrait pour que la Commission des droits de la personne, seul organisme que le gouvernement entend charger d'appliquer la loi, ait le pouvoir de faire progresser le dossier de l'équité en matière d'emploi. De toute évidence, ce projet de loi ne fournit pas les moyens de réaliser l'équité, même s'il vise indubitablement à la promouvoir et à l'encourager.

Permettez-moi de signaler certaines des faiblesses les plus flagrantes du projet de loi. J'ai déjà dit un mot de l'absence de tout mécanisme d'application de la loi. Tout ce que prévoit le projet de loi, c'est une amende de $50,000 pour ceux qui négligent de soumettre des rapports. Le projet de loi devrait renfermer des dispositions qui tiennent compte de la façon dont l'effectif d'une entreprise correspond à la main-d'oeuvre locale, y compris le nombre de femmes qui font ou voudraient faire partie de l'effectif, le nombre des représentants des autochtones, des minorités visibles et des handicapés qui habitent la région et qui se cherchent du travail. Quand il deviendra évident que ces entreprises n'emploient pas ces gens-là, nous ne pourrons plus compter que sur l'opinion publique pour faire agir le gouvernement.

Cette semaine où nous étudions le projet de loi C-91 portant sur la concurrence, je songe à d'autres gouvernements qui s'imaginaient que l'opinion publique pouvait faire beaucoup. La Loi relative aux enquêtes sur les coalitions en est un excellent exemple. Le mieux que l'on puisse dire de William Lyon Mackenzie King à son époque est que, si l'on dénonçait les entreprises qui s'associaient à d'autres pour restreindre le commerce afin de faire grimper les prix et d'exploiter les consommateurs, et s'il estimait que l'opinion publique ferait pencher la balance, bien des données indiquent que tel ne fut pas le cas. Bien que les compagnies aujourd'hui soient passibles d'amendes pour toutes sortes de délits, il ne manque pas de preuves pour indiquer que lorsque les compagnies sont reconnues coupables, elles paient les amendes et continuent vraisemblablement d'agir comme elles le faisaient, ce qui nous fait penser que l'absence de mécanisme d'application de la loi constitue une carence très grave.

• (1640)

A l'article 2 du projet de loi, l'expression «réaliser l'égalité en milieu de travail» rend ce projet de loi inutile, car il traite du milieu de travail de façon générale. Par ailleurs, le projet de loi ne vise pas les ministères du gouvernement fédéral proprement dits qui, après tout, sont des employeurs assez considérables. Au comité, nous avons tenté notamment d'étendre l'application du projet de loi aux ministères du gouvernement. Je crains qu'à cet égard le rapport du comité spécial sur la participation des minorités visibles soit en partie responsable de ce qui est arrivé. Le rapport fait état de la nécessité d'une «action positive», comme on disait à ce moment-là. Une partie du rapport traitait de l'ensemble du pays et du secteur privé, et une autre du gouvernement et de ses besoins. Je crois que si le gouvernement actuel avait vraiment voulu réaliser l'égalité en milieu de travail, il se serait assuré que le projet de loi s'applique à ces ministères. Il aurait surmonté les faiblesses de cet aspect du rapport *Égalité maintenant* et il aurait veillé à ce qu'il y ait une telle application.

Pour ces raisons, entre autres, j'appuie l'amendement du député de Yorkton—Melville portant que l'article 2 soit modifié de façon à dire «faire progresser et encourager», car c'est tout ce que ce projet de loi va réussir à faire.

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, c'est aussi avec plaisir que je participe au débat à l'étape du rapport du projet de loi C-62. Comme préambule à mes observations, je voudrais rappeler à la Chambre les propos du juge Abella, l'architecte et l'auteure du rapport de la Commission Abella. Elle a dit en substance que des droits qui n'étaient pas respectés ne valaient guère plus que des droits inexistants. Je crois que cela en dit très long au sujet de ce qui ne va pas au sujet du projet de loi C-62. C'est ce qui ne va pas que la motion nº 1 vise à corriger, à mon avis. La présentation du rapport de la Commission Abella, qui était un ouvrage très courageux, direct et progressiste, a créé de grandes expectatives parmi les Canadiens et plus particulièrement au sein des quatre groupes cibles cernés par la Commission Abella. On escomptait vraiment que le gouvernement du jour profiterait de l'occasion et de la foulée de la Commission Abella, des rapports *Égalité maintenant* et *Égalité pour tous* pour réunir d'une certaine façon dans un projet de loi les recommandations et les conclusions audacieuses de la Commission. Mais ni les recommandations ni les conclusions ne sont dans le projet de loi C-62.

Le projet de loi C-62 ne réalise pas l'égalité en matière d'emploi. Il ne fait qu'en parler. Ce n'est pas du tout la même chose.

A la deuxième lecture, les députés de mon parti ont demandé à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (Mlle MacDonald) de renforcer le projet de loi C-62. Nous espérions qu'à l'étape du comité, où nous étions appelés à rencontrer ces quatre groupes cibles et d'autres Canadiens intéressés par le projet de loi C-62, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration et le gouvernement comprendraient l'avantage et les raisons de renforcer ce texte. A la suite les uns des autres le Conseil ethnoculturel, la *Urban Alliance for Race Relations* de Toronto, les groupes féminins, les groupes d'autochtones et les groupes de handicapés sont venus à nous avec l'espoir que le comité accorderait l'égalité de chances pas seulement à vous et à moi, monsieur le Président, mais à toutes ces personnes-là. Ces groupes ont comparu devant le comité et ils ont dit aux députés de tous les partis ce qu'ils demandaient, ce qu'ils avaient demandé pendant des années. Ce n'est pas une démarche facile, ni de celles qui aboutissent du jour au lendemain. C'est un difficile travail à long terme. Il n'y a pas de raison de prendre des raccourcis ou de recourir aux trucs faciles de relations publiques dont il est question au projet de loi C-62.

Le premier ministre (M. Mulroney) a répété à qui voulait l'entendre au cours de la campagne de 1984: «Nous allons vous donner un gouvernement pour le peuple». S'il y a un cas où cette promesse n'est pas réalisée, c'est bien le projet de loi C-62. Voilà un texte qui nous dit que nous allons avoir essentiellement quatre groupes cibles, les femmes, les autochtones, les handicapés et les minorités visibles. Mais ces gens-là ont comparu devant le comité et rencontré des députés en d'autres endroits, par exemple au cours de réunions publiques tenues à Toronto, pour dire qu'ils ne sont pas d'accord avec le projet de loi C-62. Ils disent qu'il n'atteint pas son but et qu'il ne réalisera pas ses promesses. Mais à ces demandes, le gouvernement a fait la sourde oreille. S'il est un gouvernement pour le peuple, il devrait au moins avoir la correction de donner suite expressément et honorablement à ces demandes et à ces aspirations.

Ces groupes sont repartis avec l'espoir qu'à l'étape du rapport à laquelle nous sommes maintenant, qu'à la dernière heure le gouvernement s'occuperait de façon audacieuse et énergique de ce qu'il avait promis de faire. Entre le rapport de la Commission Abella et le projet de loi C-62, le courage a manqué. Il y avait de grandes attentes qui sont demeurées insatisfaites une fois de plus.

Une des choses les plus difficiles auxquelles doit peut-être se plier le député qui veut donner suite aux demandes individuelles qui lui viennent de sa circonscription, c'est d'écouter les sollicitations des personnes qui demandent du travail. Ces gens-là viennent voir leur député pour lui dire: «Voyez. Je n'ai pas eu de travail l'an dernier. J'ai présenté x demandes et la réponse est toujours la même. Pourriez-vous essayer de m'aider?» Les députés font tout ce qu'ils peuvent pour aider ces commettants. Ceux qui sont le plus à plaindre, ce sont les membres des quatre groupes cibles qui viennent nous voir et qui nous disent qu'on leur ferme la porte au nez à cause de leur origine ou de leur handicap. Cela les blessent profondément. C'est par le travail, à mon avis, que l'on acquiert ou que l'on conserve sa dignité. C'est grâce à l'emploi qu'on occupe qu'on a l'espoir d'aller de l'avant, de faire vivre sa famille. Mais quand un Noir, un handicapé, un autochtone ou une femme viennent nous dire qu'ils font l'objet de discrimination à cause de ce qu'ils sont, force est de constater que quelque chose ne tourne pas rond chez nous. Voilà des choses qui ne devraient pas exister depuis que nous avons la Charte des droits et libertés.

• (1650)

Oui, le Canada est un pays magnifique. Nous nous rendons tous compte que c'est un pays sans pareil. Toutefois, nous ne devrions pas nous en tenir à cela. Beaucoup de Canadiens ne partagent pas ces sentiments. Certains Canadiens affirment que les occasions propices dont jouissent leurs voisins ou les citoyens d'autres provinces ne leur sont pas offertes. Tant qu'il en sera ainsi, le Canada n'aura pas pour ces gens le même sens qu'il a pour vous, monsieur le Président, ou pour moi-même. Voilà pourquoi il importe que le projet de loi C-62 traite de l'équité au travail, clairement et courageusement en ayant recours au besoin à des moyens provocants voire même pénibles.

Il faut avouer qu'il n'est pas facile de régler ce problème. Toutefois, ce n'est pas une excuse suffisante pour se contenter de faire de la propagande ou du rapiéçage. Il serait inexcusable d'agir de la sorte. Nous devrions profiter des constatations énoncées dans les divers rapports en question. Nous aurions dû profiter des instances faites par ces quatre groupes non seulement durant le débat sur la constitution et la préparation du rapport *L'égalité, ça presse*, mais durant aussi les audiences de la Commission Abella. Le gouvernement ne tient pas parole.

Il n'est pas étonnant que des représentants de certains groupes affirment qu'ils ne font plus confiance à l'ordre établi. Ils lui demandent de se transformer depuis un certain nombre d'années. Le Parlement a maintenant la chance d'améliorer le sort de ces quatre groupes, mais j'ai honte d'être député dans une législature où on présente le projet de loi C-62. C'est pourquoi cela m'a renversé d'entendre le secrétaire parlementaire déclarer que le 10 avril était un bien beau jour et qu'il était très fier. De quoi est-il fier? Pourquoi ne demandons-nous pas aux

membres des quatre groupes visés s'ils sont fiers du gouvernement? Le secrétaire parlementaire sait-il combien ces Canadiens doivent lutter tous les jours, parfois depuis des générations?

Il n'y a pas de quoi se vanter. Le projet de loi C-62 devrait être remanié. La motion nº 1 reflète un certain malaise dans le projet de loi C-62. Je vois que mon temps de parole est écoulé, monsieur le Président, mais j'espère que le gouvernement sera plus compatissant après l'étape du rapport et qu'il essaiera de réaliser des progrès au lieu de se contenter de se faire valoir en se servant d'une question qui revêt beaucoup d'importance pour les Canadiens.

M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway): Monsieur le Président, je voudrais dire quelques mots au sujet du projet de loi. Mais auparavant, monsieur le Président, comme vous occupez le fauteuil, je voudrais signaler que j'ai amèrement critiqué 21 députés de l'Alberta l'autre jour parce qu'ils n'avaient pas donné leur avis sur une autre question. Je voudrais dire qu'il s'agissait plutôt de 20 députés parce que vous n'en étiez certainement pas, monsieur le Président.

Des voix: Règlement.

M. Waddell: Dans ce cas, 19. Y en a-t-il d'autres? Je voudrais parler du projet de loi. Il importe . . .

M. Desrosiers: Vous devriez avoir honte.

M. Waddell: J'invite le député à se lever pour parler du projet de loi s'il veut répondre. Malheureusement, contrairement au député, je ne peux pas parler quand je suis assis. Nous savons où se loge l'esprit des conservateurs. Ils parlent mieux quand ils sont assis dessus.

Le projet de loi vise supposément à assurer l'équité en matière d'emploi. Je pense que le député de York-Ouest (M. Marchi) a très bien résumé la situation quand il a dit que le projet de loi parlait de l'équité en matière d'emploi et qu'il avait bien l'air de porter sur l'équité, mais qu'il ne faisait pas vraiment grand-chose pour l'instaurer. Il a décrit les quatre principaux groupes qui ont présenté des mémoires au gouvernement à l'occasion de trois études, d'une enquête menée par une commission et d'audiences constitutionnelles. Il s'agit des femmes, des minorités visibles, des autochtones et des handicapés. De toute évidence, le gouvernement ne les a pas écoutés. S'il l'avait fait, le projet de loi serait beaucoup plus énergique, il aurait plus de poigne et il contiendrait des dispositions d'application.

Nous devons reconnaître que nous aimons tous beaucoup la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (Mlle MacDonald). Cependant, j'ai eu l'impression au cours du débat que, d'après les autres députés, elle n'a même pas pu atteindre le premier coussin au cabinet. Cette métaphore est à propos, puisque la saison de baseball vient juste de commencer. Flora s'est présentée au bâton et a été retirée sur trois prises. Ce projet de loi ne permettra certainement pas de parvenir efficacement à ce que la ministre de l'Emploi et de l'Immigration semble espérer, si on lui laisse le bénéfice du doute, c'est-à-dire assurer une certaine équité, une certaine justice à tous les Canadiens qui ne connaissent pas l'égalité.

[*Français*]

M. Nystrom: En français!

M. Waddell: Mon ami, mon copain ici a demandé que je parle en français. Oui, c'est le même problème au Québec que dans les autres régions du Canada, c'est exactement le même problème, et c'est pourquoi je vais continuer en anglais.

[*Traduction*]

Nous devons nous demander pourquoi le gouvernement a tant dilué ce projet de loi et la politique d'égalité réelle.

M. Nystrom: Parce qu'il est conservateur.

M. Waddell: Exactement, parce que c'est un gouvernement conservateur. Comme le projet de loi sur la concurrence permet de le constater, c'est un gouvernement qui, à part quelques rares exceptions, est en parfaite harmonie avec les riches et la grande entreprise. Il ne cesse d'augmenter les impôts et d'éliminer les emplois, il protège la minorité riche, impose les pensionnés, s'en prend aux prestataires de l'assurance-chômage recevant une pension, reduit les services sociaux pour les nécessiteux. Tout cela montre bien l'orientation fondamentale du gouvernement. Nous le voyons aussi dans le projet de loi sur la concurrence, une excellente mesure pour le monde des affaires, et dans le projet de loi à l'étude, un retour en arrière qui ne résoud pas véritablement la question de l'équité en matière d'emploi.

Dans le livre des Proverbes, au verset 22:16, la Bible dit:

> Opprimer le pauvre pour augmenter son bien, c'est donner au riche pour n'arriver qu'à la disette.

En dépit du sondage d'aujourd'hui, je prédis que si le gouvernement continue dans cette voie, lui aussi va arriver à la disette, sinon au ciel du moins aux prochaines élections.

Il y aurait moyen de combler les lacunes de ce projet de loi. On pourrait l'améliorer. Les femmes constituent un groupe touché. Ce sont elles surtout que vise l'équité en matière d'emploi, car les femmes sont victimes d'inégalités. Tout un tas de commissions nous l'ont dit et des députées de l'opposition nous l'ont rappelé aujourd'hui dans d'éloquents discours. Je ne vais pas les reprendre.

Ce projet de loi n'a pas le mordant nécessaire pour réaliser l'égalité. Celle-ci ne viendra pas comme par enchantement. Il nous faut des moyens d'exécution, de même que des buts et des objectifs précis. Encore là, faut-il prendre les moyens de les atteindre. La députée de Broadview—Greenwood (Mme McDonald) a donné des exemples précis de ce que ces mesures de mise en vigueur pourraient être.

Les minorités visibles forment un autre groupe en cause. Ma circonscription compte, peut-être plus que partout ailleurs, de nombreux Canadiens d'origine chinoise. A bien des points de vue, ces citoyens sont maintenant mieux acceptés que jamais et reconnus pour égaux grâce surtout aux efforts qu'ils ont déployés mais aussi à un changement d'attitude chez les gens de la Colombie-Britannique. Ma province a déjà connu des émeutes raciales au cours desquelles on a incendié les boutiques de Sino-Canadiens. Mais selon un sondage effectué dernièrement, les citoyens de la Colombie-Britannique sont devenus parmi les plus tolérants au Canada. Nous avons fait du progrès. Les Chinois ont lutté ferme pour obtenir cette égalité. Je dois hélas ajouter que ce sont maintenant les Indiens de l'Inde, une minorité très visible concentrée au sud-est de Vancouver, notamment les Sikhs, portant le turban et ainsi de suite, qui subissent le sort autrefois réservé aux Chinois du Canada. Ils ont parfois fort à faire pour obtenir l'équité en matière d'emploi. Mais il y a du progrès. Au prix de maints efforts, les syndicats, entre autres le Syndicat international des travailleurs de bois d'Amérique, ont

aidé à l'intégration des Indiens dans le secteur forestier. Les autochtones font aussi partie des minorités visibles.

• (1700)

J'ai fait une affreuse expérience au cours de la dernière campagne électorale. Des gens m'ont tout simplement fermé la porte au nez. J'entends les sarcasmes de mes vis-à-vis; je m'y expose, lorsque je parle de la pire chose qui me soit arrivée. Je peux frapper à une porte et me trouver face à face avec des gens qui ne sont pas d'accord avec moi. Ce sont peut-être des conservateurs ou des libéraux, même s'ils sont peu nombreux dans l'Ouest.

Mme Copps: Faites attention.

M. Waddell: Eh bien, pas des libéraux, car les gens de l'Ouest croient que les hommes politiques doivent avoir une position bien arrêtée, et ils votent alors pour les conservateurs ou les néo-démocrates.

Mme Copps: Vous regretterez vos paroles.

M. Waddell: Ils comprennent que les libéraux . . .

Mme Copps: C'est honteux de la part d'un ancien membre du parti libéral.

M. Waddell: . . . en voulant ménager la chèvre et le choux n'arrivent pas à prendre parti.

Des voix: Oh, oh!

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre, s'il vous plaît. Je veux bien donner à ce député populaire une minute de plus ou deux, mais s'il poursuit dans cette voie, je crois que je devrai l'interrompre.

M. Waddell: Monsieur le Président, je sais moi-même que mon intervention n'est pas pertinente.

M. Nystrom: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je crois que la députée d'Hamilton-Est (Mme Copps) a vraiment insulté le député de Vancouver—Kingsway (M. Waddell) lorsqu'elle a déclaré qu'il avait déjà été libéral. Ce n'est pas du tout le cas, n'est-ce pas?

Mme Copps: Bien au contraire. Il est maintenant dans l'embarras.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député sait fort bien qu'il ne s'agit pas d'un rappel au Règlement. Eh bien adoptons maintenant une ligne de conduite pertinente et tenons-nous-y, d'accord? Il est maintenant 17h03 et il reste au député deux minutes.

M. Waddell: Une méchante rumeur a circulé il y a quelques années selon laquelle il y avait un individu qui me ressemblait à s'y méprendre et qui connaissait les détails les plus intimes de ma vie personnelle. J'ai déjà connu il y a des années l'adjoint d'un premier ministre libéral. J'ignore où est cet individu maintenant, mais je tiens à dire que je ne suis certes pas un libéral à l'heure actuelle.

M. Nystrom: C'est vraiment une réponse digne d'un libéral.

M. Waddell: En effet. Cependant, permettez-moi maintenant de préciser que, selon nous, ce projet de loi comporte des lacunes. La ministre de l'Emploi et de l'Immigration avait les meilleures intentions du monde, mais elle n'a pu faire accepter au cabinet le projet de loi rigoureux, vraiment efficace et susceptible d'aider les femmes, les minorités visibles, les autochtones et les handicapés, qui s'impose. Les objectifs du projet de loi C-62 sont insuffisants. Il faut se fixer des objectifs et établir les moyens de les réaliser. C'est ce que ferait un bon projet de loi, et nous y souscririons. Cependant, ce n'est pas le cas du projet de loi à l'étude.

M. David Kilgour (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir me prononcer en faveur du projet de loi C-62. On en a beaucoup parlé cet après-midi. Je voudrais brièvement parler du contenu de la mesure même dont l'objet est le suivant:

> . . . de réaliser l'égalité en milieu de travail de façon que nul ne se voie refuser d'avantages ou de chances en matière d'emploi pour des motifs étrangers à sa compétence et, à cette fin, de corriger les désavantages subis, dans le domaine de l'emploi, par les femmes, les autochtones, les personnes handicapées et les personnes que leur race ou leur couleur place parmi les minorités visibles du Canada, conformément au principe selon lequel l'équité en matière d'emploi requiert, outre un traitement identique des personnes, des mesures spéciales et des aménagements adaptés aux différences.

J'espère que tout le monde a compris que les groupes visés sont les femmes, les autochtones, les personnes handicapées et les personnes que leur race ou leur couleur place parmi les minorités visibles du Canada.

Étant originaire d'Edmonton, Votre Honneur sera sans doute le premier à reconnaître qu'un grand nombre de personnes, membres des groupes cibles, vivent dans le sud-est de la ville. Les députés d'en face seront peut-être étonnés d'apprendre qu'à Edmonton—Strathcona, 62 p. 100 de la population est d'origine autre que britannique ou française. Comme l'a si bien dit le député de Dollard (M. Weiner), c'est déjà un progrès au Canada. C'est bien la première fois en effet dans toute notre histoire qu'un gouvernement intervient pour favoriser l'équité professionnelle. Nous devrions tous nous en réjouir aujourd'hui. Pour ma part, je suis très fier de faire parti d'un tel gouvernement.

Il est évident que les groupes cibles n'ont pas les mêmes chances que les autres Canadiens. Il y a deux ans j'étais de passage à Montréal et quelqu'un m'avait signalé que le taux de chômage au sein des minorités visibles dépassait 20 p. 100 dans cette ville. C'est dommage que ces gens-là n'aient pas les mêmes chances que les autres Canadiens. Notre parti est convaincu d'au moins une chose, soit que tous les Canadiens doivent avoir les mêmes chances y compris les quatre groupes en question.

Mme Finestone: Vous y croyez sûrement, David.

M. Kilgour: Ce n'est pas parfait, mais je demande à mon amie, la députée de Mount Royal (Mme Finestone), si un autre gouvernement canadien a déjà pris une mesure semblable. Je crois qu'elle ne pourra pas en nommer un seul.

Je voudrais commenter certaines questions soulevées par mon vis-à-vis. La députée de Mount Royal a cité des statistiques sur l'emploi des minorités visibles et nous a parlé des Canadiens d'origine jamaïcaine. Pour la première fois, les employeurs, à Montréal et ailleurs, seront tenus de favoriser l'équité et de faire la preuve des résultats qu'ils auront obtenus. Pour la première fois, ils auront des comptes à rendre au public et aussi à la Commission des droits de la personne qui prendra des mesures si les résultats ne sont pas satisfaisants. Si j'ai bien compris, la députée de Vancouver-Est (Mme Mitchell) a dit qu'elle n'approuvait pas les modalités d'application. La Commission suivra de près l'application de la loi. Des représentants de la Commission sont venus témoigner devant le comité pour dire qu'ils appuyaient sans réserve les modalités d'exécution proposées et que la Commission continuerait de tenir compte des progrès accomplis. Le député de Thunder Bay—Nipigon (M. Epp) a ajouté que l'opinion du public ne comptait pas beaucoup en ce qui concerne ces résultats. Qu'est-ce qui nous fait réagir? L'opinion du public, et je ne fais nullement allusion à notre bonne cote dans les sondages. L'opinion publique est un facteur important dans la démocratie et j'espère qu'elle le sera toujours.

J'ai prêté attention aux propos du député de York-Ouest (M. Marchi). Je lui demanderais quelles recommandations du rapport Abella nous avons négligées. Mes parents et leurs ancêtres sont venus au Canada pleins d'espoir. Je crois que nous devons tous commencer au même point et partager le même sort. Cependant, les groupes cibles dont il est question dans le projet de loi sont trop souvent désavantagés. Nous sommes décidés—j'espère qu'il en est de même pour ses collègues—de faire en sorte que le Canada fasse un grand pas en avant aujourd'hui.

• (1710)

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, je suis heureuse d'intervenir dans ce débat. Divers gouvernementaux se sont livrés à des déclarations farfelues. Il est regrettable qu'ils ne connaissent pas la réalité. Ils ignorent que ce prétendu pas en avant a été critiqué par tous les groupes et par toutes les organisations qui oeuvrent pour l'égalité et pour les minorités.

Il est aussi assez évident, comme l'a dit le député de Vancouver—Kingsway (M. Waddell), que les poids lourds du cabinet conservateur ont fait le blocus pour empêcher tout progrès vers la réalisation de l'égalité pour les femmes. Il est manifeste que certains de ces poids lourds ne croient pas à l'égalité pour les femmes.

Le ministre de la Justice (M. Crosbie) est responsable de la mise en application du rapport sur l'égalité. Voyons ce que le ministre de la Justice pense des femmes et de l'égalité même dans notre auguste enceinte. Lors d'une dîner de souscription il y a une quinzaine de jours, le ministre de la Justice a très clairement exprimé son point de vue, monsieur le Président. Voici ce que dit en partie un article de journal:

> Déclarant que les députés fédéraux de l'opposition représentaient «de puissantes incitations» à un contrôle des naissances rétroactif« et assimilant la députée libérale Sheila Copps à une morue, le ministre de la Justice John Crosbie attaquait . . .
>
> L'une de ses attaques les plus venimeuses visait Mme Copps. Après avoir décrit la morue comme un animal «à la face débile», la bouche «gueule béante», il ajoutait: «Sheila Copps serait l'exemple parfait de la morue».

Le ministre de la Justice, qui a déclaré que les partis d'opposition constituaient la meilleure justification d'un contrôle rétroactif des naissances, est en fait aussi le ministre responsable de la mise en application de l'égalité. Si les députés gouvernementaux avaient pris la peine de lire le rapport sur l'égalité, ils sauraient que ce rapport lance un défi direct et précis au gouvernement en ce qui concerne le projet de loi sur l'équité en matière d'emploi.

Le comité de l'égalité, constitué d'une majorité de conservateurs, a étudié les lois de notre pays, y compris le projet de loi envisagé dont nous discutons aujourd'hui, et constaté que cette mesure ne répondait pas aux besoins des femmes, ne répondait pas aux besoins des minorités et constituait une violation des principes d'égalité. Pourquoi s'agit-il encore d'une violation des principes d'égalité?

D'une part, un article de ce projet de loi prévoit que tous les organismes fédéraux relevant de la Loi sur l'administration financière en sont exclus. D'une seule traite, d'un trait de plume, le gouvernement fédéral nous a présenté une mesure qui ne s'applique ni à la GRC ni aux Forces armées canadiennes ni aux organismes fédéraux relevant directement du Conseil du Trésor. Elle ne concerne que certaines de ces compagnies, mais pas toutes, il s'en faut, monsieur le Président. Seulement 100 sur plus de 30,000 sont visées. Autrement dit, une centaine sur plus de 30,000 qui pourront continuer à faire un pied de nez au gouvernement en lui disant qu'elles s'en tiendront toujours à cette politique facultative absolument inopérante.

Il faut dire que la mesure à l'étude touche, par contre, un très grand nombre d'employés des organismes réglementés par le gouvernement fédéral, notamment les banques et les différentes entreprises de transport. On aurait donc eu tout lieu de se réjouir si elle avait vraiment été explicite à leur endroit, si elle leur avait vraiment exposé des objectifs précis en les avertissant que le gouvernement interviendrait, par l'entremise de la Commission des droits de la personne, si elles n'obtempéraient pas. Rien n'oblige ces organismes et ces entreprises à faire quoi que ce soit, si ce n'est à présenter un rapport annuel sur les progrès accomplis.

Comment va-t-on contrôler les données de ces rapports? En procédant à une vérification aléatoire, au hasard, qui n'oblige en rien les intéressés et qui ne leur impose aucune condition. Certains députés nous en ont rebattu les oreilles aujourd'hui alors qu'ils ne devraient pas être dupes. Je songe à la députée de Capilano (Mme Collins) qui était, on le présume, bien informée en la matière puisqu'elle a passé la majeure partie de l'année dernière à parcourir le pays pour étudier des questions et en disant qu'il ne s'était rien fait sous les gouvernements libéraux précédents. J'aimerais rétablir la vérité, monsieur le Président.

Nous qui siégeons au Parlement nous rendons compte que, sous n'importe quel gouvernement, les progrès réalisés ne suffisent pas, mais il est très important que les gens comprennent qu'en 1971, le Canada a été le premier pays du monde occidental à reconnaître la place des femmes aux plus hauts niveaux de décision en créant au cabinet un poste pour les femmes. Un conseil consultatif non gouvernemental sur la condition féminine a été établi en 1973. En 1972, le gouvernement fédéral a ratifié la convention de l'Organisation mondiale du travail concernant l'égalité de rémunération pour le travail d'égale valeur; je le signale même si l'actuel ministre du Travail (M. McKnight) a clairement laissé entendre, dans le cadre du conflit de travail secouant Terre-Neuve, que le gouvernement n'avait pas l'intention de respecter la convention de l'OMT signée par les gouvernements libéraux précédents. Nous avons présenté en 1975 un projet de loi omnibus assurant l'égalité de statut pour les femmes. Nous avons fait adopter en 1976 la Loi canadienne sur les droits de la personne qui interdit la discrimination fondée sur le sexe. En 1978, nous avons fait apporter une modification au Régime de pensions du Canada prévoyant le partage à égalité des crédits de retraite, et des modifications au Code du travail du Canada pour supprimer la grossesse comme motif de mise à pied ou de renvoi. En 1982, nous avons fait adopter la Charte des droits et libertés malgré l'opposition acharnée d'un certain premier ministre conservateur d'une certaine province canadienne. Malgré son opposition acharnée, le parti libéral fédéral a présenté la Charte des droits et libertés qui garantissait des droits égaux aux hommes et aux femmes, et comportait une disposition dérogatoire à laquelle les conservateurs de partout au Canada se sont opposés systématiquement.

Quand nous parlons d'égalité, nous devons considérer les prestations d'assurance-chômage, qui ont un rapport direct avec les moyens que nous avons de promouvoir l'égalité en milieu de travail. Nous savons qu'en ce moment, le parti conservateur fédéral, le parti ministériel, songe à refuser les prestations d'assurance-chômage pour le congé de maternité. C'est l'une des mesures qu'étudie en ce moment le ministre des Finances (M. Wilson).

Les libéraux, quand ils étaient au pouvoir, ont reconnu le droit au congé de maternité, par l'assurance-chômage, comme d'autres genres de congé qui n'étaient pas inclus dans les dispositions relatives à la recherche d'un emploi, parce qu'ils croyaient et croient toujours que pour donner aux femmes des chances égales de s'affirmer professionnellement, elles doivent avoir accès à des services de garderie, pouvoir mettre un enfant au monde sans être pénalisées, sans craindre de perdre leur emploi ou de souffrir financièrement. Le gouvernement actuel me paraît jeter contre les femmes canadiennes une double malédiction.

[*Français*]

On sait très bien par exemple, monsieur le Président, qu'il y a beaucoup de ministres dans ce gouvernement, dans ce Cabinet qui ne s'intéressent d'aucune façon à l'égalité pour les femmes. Et on sait aussi qu'avec le projet de loi qui vient d'être déposé, tous les groupes, que ce soit les femmes, les minorités, les groupes de races différentes que la race anglo-saxonne, tous ces groupes-là ont déjà déclaré au gouvernement que le projet de loi ne répond pas aux besoins des Canadiens et des Canadiennes. Mais ce ne sont pas seulement les groupes ethniques, les groupes de minorités visibles, les groupes de femmes qui ont porté plainte contre le gouvernement, c'est aussi le comité conservateur qui a dit dans le rapport sur l'égalité que le projet de loi C-62 va à l'encontre des principes d'égalité tels qu'énoncés déjà dans la Charte canadienne des droits et libertés.

Si les députés progressistes conservateurs prenaient le temps de lire la Charte, ils verraient que la raison pour laquelle le comité a unanimement lancé un défi au gouvernement de changer ce projet de loi, c'est parce que le projet de loi tel que déposé a déjà évité d'assumer la responsabilité gouvernementale.

Ici on voit par exemple que la majorité des compagnies ne sont pas couvertes par ce projet de loi, y compris le gouvernement, y compris la Gendarmerie royale du Canada où on a déjà été dit qu'il y avait de la discrimination par exemple contre la francophonie; les Forces armées canadiennes qui en ce moment ne respectent d'aucune façon l'égalité des femmes en ce qui concerne l'opportunité dans les Forces armées. Tous ces groupes ne sont pas impliqués dans le dossier, ne sont pas impliqués dans le projet de loi parce que le gouvernement, le ministre, je suppose étant donné la grande influence du ministre de la Défense nationale (M. Nielsen) a décidé d'éliminer tous les groupes qui sont compris dans la Loi sur l'administration financière, c'est-à-dire que tous les employés gouvernementaux n'auront pas les mêmes droits que ceux qui sont dans les compagnies privées au point de vue fédéral.

Monsieur le Président, il est bien évident qu'il y a des lacunes incroyables et si les députés progressistes conservateurs s'intéressent vraiment à l'égalité des femmes, il faudrait qu'ils rejettent ce projet de loi tel que déposé.

• (1720)

[*Traduction*]

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, après avoir écouté la ministre présenter ce projet de loi ainsi que le secrétaire parlementaire, j'en ai conclu inévitablement qu'ils ignorent complètement ce qui se passe sur le marché de l'emploi ou qu'ils essaient de faire croire aux Canadiens qu'ils font quelque chose alors qu'ils ne font rien en réalité.

Les quatre groupes importants seront touchés de très près par l'efficacité de ce projet de loi. Ces groupes ont exprimé leur opposition parce qu'ils savent par expérience que rien ne se passera si l'on ne fixe pas d'objectifs précis et chiffrés dans la loi. Ces groupes sont les femmes, les autochtones, les personnes handicapées et les membres des minorités visibles.

J'ai entendu le député d'Edmonton—Strathcona (M. Kilgour) dire que 62 p. 100 de ses électeurs ne sont pas d'origine anglo-saxonne ni d'origine française. Ce député a passé sa jeunesse à Winnipeg, et il doit bien savoir que la proportion est encore plus forte dans ma circonscription. J'ai eu l'occasion de travailler une douzaine d'années dans les milieux syndicaux, dans les groupes ethniques et dans les organismes communautaires et j'ai précisément essayé de trouver des moyens de résoudre les problèmes dus aux préjugés et à la discrimination au Canada.

Dans les années 50, nous avons dit aux gouvernements fédéral et provinciaux qu'il fallait une mesure législative pour empêcher les employeurs de refuser d'engager certaines personnes en raison de leur race, de leur religion ou de leur couleur. Nous avons entendu toutes sortes d'explications visant à nous convaincre que cela ne marcherait pas. On nous a dit qu'une mesure législative aurait pour seul effet d'exacerber les préjugés et qu'il fallait faire notre éducation. Après avoir vraiment étudié le problème pendant quelques années le gouvernement s'est rendu compte qu'il fallait une mesure législative.

Je rends hommage au gouvernement qui a été le premier à édicter une mesure législative de ce genre, la Loi sur les justes pratiques en matière d'emploi; il s'agit du gouvernement conservateur de M. Frost, en Ontario. Quelques années plus tard, lorsque nous nous sommes attaqués à la question du logement, nous avons pu prouver que des gens avaient beaucoup de mal à se loger dans certains hôtels, centres de villégiature ou même dans certains quartiers à cause de leur race, de leur couleur ou de leur origine. Nous avons alors fait adopter la loi sur les justes pratiques en matière de logement.

On nous a dit qu'il suffisait de persuader les gens. Le gouvernement libéral fédéral a désigné certains ministères cibles. Il a dit qu'il croyait pouvoir faciliter l'emploi des minorités. Il a désigné certains ministères qui devaient engager des personnes appartenant aux groupes minoritaires. Les résultats ont été très médiocres. Je ne veux pas dire que le gouvernement n'a pas esssayé d'améliorer la situation. Néanmoins, il est facile d'adopter une loi ou d'annoncer une politique, mais si les gestionnaires du personnel n'y croient pas, cela ne donne rien, et c'est ce qui s'est passé.

Si l'on étudie les ministères dans lesquels l'ancien gouvernement voulait réaliser des progrès, on peut constater que les choses ne se sont pas beaucoup améliorées. Combien d'autochtones et d'autres personnes de couleur travaillent-elles au gouvernement fédéral? Combien y a-t-il de femmes à des postes de cadres supérieurs? Il y en a très peu, même si un grand nombre de femmes avocates et médecins et même ingénieurs ou architectes sont sorties de nos universités. Elles ne travaillent pas pour le gouvernement parce que les gestionnaires du personnel ne sont pas convaincus qu'ils doivent les embaucher et que nous n'avons pas fixé d'objectifs.

Les États-Unis possèdent une expérience beaucoup plus vaste dans ce domaine. Sous les gouvernements Johnson et Carter, ils ont adopté des lois très semblables à la nôtre. Toutefois, ils se sont fixés des objectifs et ils ont exercé un contrôle. Le gouvernement américain est maintenant dirigé par le président le plus en faveur de l'entreprise que les États-Unis aient eu depuis 50 ans. Le gouvernement actuel est contre les lois et les règlements qui empêchent les entreprises de prendre des décisions qui servent leurs intérêts. Il a songé à éliminer ces objectifs. C'est une situation très intéressante. Même s'il est, idéologiquement, décidé à se débarrasser de ces objectifs, le secrétaire au Travail, M. Brock, essaie de convaincre le président Reagan qu'il faut les conserver.

En plus de M. Brock, les représentants de l'Association nationale des fabricants, la principale organisation qui représente les grandes sociétés commerciales des États-Unis, ont déclaré ouvertement au président des États-Unis qu'ils ne veulent pas l'élimination de ces objectifs. Ils ont expliqué leurs raisons très simplement en disant que du moment que le gouvernement établit des objectifs et leur indique clairement et précisément ce qu'ils doivent faire pour assurer une plus grande équité au travail en embauchant davantage de gens de couleur, d'autochtones, de handicapés et de femmes, ils sont prêts à s'exécuter. Ils pensent que cela ne créera aucune incertitude ni aucune difficulté et qu'on ne pourra pas leur reprocher, à l'avenir, de ne pas avoir agi comme ils le devaient. Si c'est la leçon qu'en ont tirée les entreprises américaines, les entreprises et l'industrie canadiennes en arriveront certainement à la même conclusion si elles y sont tenues et en ont la possibilité.

Dans ma ville, à Winnipeg, je vais dans les banques, les supermarchés et les grands magasins de détail. Il y a des milliers de citoyens de couleur à Winnipeg. Je défie le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp), qui vient de la même province que moi, d'aller à Winnipeg, comme il le fait certainement, et de se rendre comme moi dans l'un de ces établissements. Monsieur le Président, il faut chercher longtemps et s'aider de grosses loupes avant de trouver quelques rares personnes de couleur, handicapées, ou autochtones, parmi les employés de ces établissements. Dans les services gouvernementaux de ma ville, ce n'est guère mieux. On a mené une campagne assidue en vue d'inciter les services de police de Winnipeg à recruter quelques autochtones, des Philippins, ou des Sikhs. Les forces de police de Winnipeg comptent également très peu de membres du sexe féminin. Je cite ma ville comme exemple, mais je suis convaincu que le bilan n'est guère meilleur dans d'autres villes comme Montréal, Halifax, Toronto, Calgary, Edmonton ou Vancouver. Si l'on adopte ce projet de loi sans fixer d'objectifs précis ni prévoir de disposition d'application, ce sera parfaitement ridicule et ne donnera aucun résultat.

• (1730)

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Yorkton—Melville (M. Nystrom) invoque le Règlement.

M. Kilgour: Il envoie quelqu'un chercher un autre député.

M. Nystrom: Monsieur le Président, je regrette, je n'ai pas entendu à cause des interventions de l'autre côté.

Le président suppléant (M. Paproski): Je donne la parole au député de Yorkton—Melville pour un rappel au Règlement.

M. Nystrom: Monsieur le Président—oh, cela ne fait rien.

Des voix: Oh, oh!

M. Epp (Provencher): C'est plutôt minable.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Windsor—Walkerville (M. McCurdy) désire-t-il participer au débat?

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Je vous remercie, monsieur le Président. Nous en sommes à l'étude de la motion qui propose de modifier le préambule du projet de loi de manière à ce que la loi ait pour objet de «faire progresser et d'encourager» l'égalité au lieu de simplement la «réaliser». A première vue, l'amendement semble anodin. Pourtant, j'estime qu'il a une très grande portée en ce sens qu'il reconnaît les limites du projet de loi qui sont considérables. Il nous rappelle aussi les limites de l'ancienne loi concernant les droits de la personne. Ce n'est pas la première fois que l'on propose une mesure dont l'objectif général est de favoriser l'égalité des chances des groupes minoritaires, et comme nous avons évolué, nous voulons maintenant favoriser les femmes, les invalides les autochtones et les autres. Aucune de ces mesures n'a atteint les objectifs pour lesquels elle avait été conçue. Ce fut plutôt une sorte d'effort en vue de progresser vers un objectif qui se révèle plus difficile à atteindre qu'on ne le croit.

Bien sûr, la présente mesure témoigne de nos échecs passés en matière de législation contre la discrimination. A un moment donné, il était permis d'espérer qu'en interdisant par une loi toute discrimination dans les pratiques d'embauche et qu'en prévoyant un mécanisme de plaintes, cela inciterait les employeurs à modifier leur attitude. Nous avons échoué, si bien que nous avons dû songer à une nouvelle mesure anti-discriminatoire appelée communément mesure de promotion sociale. Par conséquent, à supposer que ce projet de loi puisse favoriser l'égalité en matière d'emploi ou de promotion sociale, il ne contient aucune mesure coercitive pour en arriver là.

On trompe le public et les groupes concernés en affirmant que nous pourrons atteindre cet objectif, car la loi manque de substance. Même s'il contenait toutes les dispositions nécessaires, il reste que le but premier du projet de loi n'est que de faire progresser et d'encourager l'équité en matière d'emploi. En somme l'amendement ne vise qu'à préciser une notion implicite.

Bien entendu, il y a des difficultés plus graves dans ce projet de loi. Elles ont été énumérées à maintes reprises. L'allégation selon laquelle cette mesure favorise l'équité en matière d'emploi ou la promotion sociale ne rime à rien quand on constate qu'elle se contente d'exiger que les employeurs fixent le nombre de représentants de groupes minoritaires ou de groupes cibles dans leurs usines. C'est excellent et c'est un progrès, mais pas plus. La mesure n'impose aucune sanction à ceux qui négligent de mettre en oeuvre une certaine équité. Elle n'a aucun objectif, aucun calendrier et aucune des choses que tous les intéressés, du moins les groupes cibles, ont réclamées.

J'ai eu de nombreuses occasions de m'entretenir avec des membres d'associations de minorités visibles et d'autres personnes qui n'appartiennent à aucune association. Nombre d'entre elles vivent au Canada depuis de nombreuses années et ont l'impression d'un objectif mobile. Cet objectif mobile est de réaliser l'égalité ou de donner des chances égales non seulement dans le domaine de l'emploi, mais également dans d'autres. Ce projet de loi porte plus précisément sur l'emploi. A Toronto, par exemple, l'*Urban Alliance* a découvert deux choses à l'occasion de deux études. Tout d'abord, elle a constaté que les membres des minorités visibles ont trois fois moins de chances que les autres Canadiens d'obtenir une entrevue. Le même relevé a constaté que de nombreux employeurs, sans provocation et tout spontanément, ont formulé des opinions, des observations négatives et les pires clichés au sujet de membres de minorités visibles.

On a prétendu plus tôt dans le débat que le projet de loi formule une exigence très sérieuse en exigeant une énumération, et qu'exiger quelque chose de plus attiserait l'esprit de discorde et la dissension. Je n'ai jamais entendu une argumentation aussi absurde. Qu'est-ce qui peut créer plus de division que le fait qu'un nombre important de Canadiens, soit environ un demi-million, pensent avoir trois fois moins de chances que les autres Canadiens d'obtenir un emploi ordinaire dans une ville qui a toujours été considérée comme l'une de celles qui offrent le plus de débouchés? Bon nombre de ces gens ont assisté à la mise en oeuvre de toutes sortes de mesures pour lutter contre la discrimination et ils les ont vues échouer l'une après l'autre. Souvent, ces mesures étaient excellentes et avant-gardistes. La loi de l'Ontario contre la discrimination était un modèle pour le reste du continent. La loi de lutte contre la discrimination de la Nouvelle-Écosse et la façon dont elle a été appliquée sont devenues un symbole de succès pour le reste du monde. Même si ces lois étaient bonnes, elles ont cependant échoué. Elles ont échoué parce que les attitudes sont devenues plus ancrées et que les gens ont trouvé des moyens de rendre la discrimination plus subtile: il est temps que cela change. Tous ceux qui ont examiné la question savent que la seule méthode efficace pour obtenir des résultats consiste à appliquer des programmes obligatoires d'action positive. Le projet de loi ne comprend donc pas la chose essentielle pour favoriser l'action positive, c'est-à-dire des dispositions obligatoires pour assurer l'équité en matière d'emploi.

• (1740)

Cette belle mesure manque de poigne et cela déçoit les groupes minoritaires du Canada qui attendent depuis bien trop longtemps que leur pays les traite avec équité, justice et générosité comme l'histoire a montré qu'ils le méritaient.

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): J'aimerais appuyer l'amendement qui a été présenté parce que je pense qu'il sera plus en accord avec la réalité si le projet de loi C-62 est adopté. Rien dans le projet de loi n'indique que son but, soit de réaliser, comme cela est dit présentement, l'égalité en milieu de travail puisse être vraiment atteint. C'est un texte de déclarations et de voeux, mais il ne comporte rien qui garantisse leur réalisation. On n'y voit non plus aucun signe ni aucune probabilité que cet objectif sera atteint si le gouvernement ne présente pas des sanctions convenables.

J'estime que l'idée de ce projet de loi, l'affirmation de ce qu'on voudrait faire réaliser et atteindre par son biais, constitue un effort louable dont je félicite le gouvernement. Ce qui me préoccupe grandement, c'est que nous soyons saisis de ce texte en ce moment, car nous avons énoncé ce que nous aimerions voir réaliser, mais je crains fort que cela ne soit pas atteint.

On a dit au cours du débat à la Chambre: «Eh bien, nous avons là le projet de loi C-62 et c'est un début; c'est quelque chose que nous pouvons perfectionner, et c'est plus que ce que nous avions auparavant». Ce n'est pas ainsi que je vois la chose. Je crains que ce soit tout le contraire, et qu'en adoptant ce projet de loi, les députés en général et les ministériels en particulier vont se dire: «Voilà, nous en sommes débarrassés. Nous pouvons écarter la question de l'égalité en matière d'emploi pendant un certain temps et passer à autre chose», quand en fait la question n'a pas été réglée.

Ce serait une sinistre blague si nous nous disions que ce projet de loi va nous permettre de passer à autre chose. En fait, il reste tant de choses à faire pour les minorités visibles, les femmes, les autochtones et les handicapés que ce projet de loi ne fait qu'effleurer la question.

Nous ne mettons même pas d'ordre chez nous au sein du gouvernement fédéral et dans le domaine de sa compétence. Les ministères et les organismes fédéraux ne seront pas assujettis à ce projet de loi. Au niveau du gouvernement fédéral, nous devons prêcher d'exemple. Cela, nous ne l'avons pas fait et le bill ne le fera pas non plus. Si le gouvernement ne donne pas l'exemple, comment peut-il espérer que d'autres adhèrent aux objectifs de ce projet de loi.

Ce projet de loi ne répond à aucun des besoins ou objectifs des quatre groupes minoritaires qu'il prétend aider. Tous les quatre ont comparu devant le comité et ont demandé un projet de loi plus sérieux, des dispositions plus rigoureuses et, assurément, des sanctions qui en garantiraient l'application conformément à nos voeux.

Au Canada, nous devons beaucoup aux groupes visés, et je pense qu'en abordant cette question d'une façon distraite et superficielle, nous faisons du tort non seulement à ces groupes, mais au Canada tout entier. Nous avons entendu parler si souvent des difficultés qu'éprouvent les handicapés. Notre excellent groupe de travail sur les handicapés a présenté au cours de la dernière législature un rapport intitulé *Obstacles*. Selon moi, il nous a fait connaître ainsi qu'aux Canadiens de façon beaucoup plus détaillée les problèmes qui affligent les handicapés à l'heure actuelle. Ils ont droit à l'égalité des chances sur le marché du travail et sur le marché en général.

Bien d'autres mesures s'imposent. Je sais que nous avons prêté une attention spéciale aux normes relatives aux entrées et aux sorties, aux parcs de stationnement, et aux services aux handicapés, et c'est fort important. Ce sont là des progrès marqués qui ont été réalisés au cours des dernières années. Cependant, cette loi n'ajoute rien à ces progrès et à ce qui a déjà été fait, car ce qui s'impose maintenant, c'est de garantir aux handicapés qu'ils vont être traités de façon juste, lorsqu'il s'agira pour eux d'obtenir un emploi rémunérateur.

Un autre groupe dont il est question ici, c'est celui des autochtones. Il reste encore beaucoup à faire de ce côté. Nombre des problèmes des autochtones sont des problèmes historiques que nous leur avons créés. En essayant de régler les problèmes que nous avons créés lors d'autres tentatives, aussi nobles et aussi bien intentionnées qu'elles aient été, au moyen de ce projet de loi, nous ne ferons, je crois, qu'aggraver la situation. En présentant ce projet de loi tel que formulé, nous allons seulement montrer aux autochtones que nous ne sommes pas sincères, que nous voulons seulement maquiller les choses. Ce n'est pas bien, car leur situation mérite qu'on y accorde davantage d'attention.

Ce que j'ai à dire au sujet des deux premiers groupes vaut également pour les minorités visibles et les femmes dont les problèmes et les besoins ont déjà été signalés et débattus à la Chambre. Il reste beaucoup à faire là aussi. Il faut trouver le moyen de cerner et de régler les problèmes. Nous ne pouvons pas laisser l'équité en matière d'emploi se réaliser selon un code de l'honneur. C'est beaucoup trop important pour cela. Nous devons donner l'exemple en imposant des sanctions de sorte que l'on sache que nous, parlementaires, sommes sérieusement décidés à améliorer la situation de ces groupes.

• (1750)

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, je sais que certains députés sont déçus que la Chambre ne soit pas prête à voter, mais ils vont devoir écouter encore un discours, et beaucoup d'autres même je l'espère.

Une voix: Le projet de loi vous déçoit.

M. Keeper: J'entends des cris de déception de l'autre côté, et ils me réjouissent le coeur parce qu'ils me montrent que nous devons continuer le débat. Si nous répétons ce qu'il faut répéter, peut-être les députés gouvernementaux commenceront-ils à se rendre compte de leurs erreurs et à prendre conscience des lacunes de ce projet de loi. Peut-être décideront-ils de le retirer et de proposer à la place quelque chose de satisfaisant.

M. Nystrom: Avec des idées nouvelles.

M. Keeper: Le gouvernement a par-dessus tout besoin de nouvelles idées et de nouvelles initiatives. Il faut qu'il commence à intervenir concrètement sur les problèmes des Canadiens.

M. Nystrom: Ce sont des conservateurs.

M. Keeper: Évidemment, avec un gouvernement conservateur, il n'est pas étonnant qu'il n'y ait pas de progrès réel en matière de justice sociale et d'égalité dans notre société.

Bien que ce projet de loi sur l'équité en matière d'emploi prétende mettre en place un programme d'action positive obligatoire, le respect de ce programme est essentiellement facultatif. L'expérience montre que pour qu'un programme d'action positive soit efficace, il faut qu'il soit strictement obligatoire, c'est-à-dire qu'il doit comporter un mécanisme garantissant son application de façon à obliger les entreprises relevant de cette législation à en payer le prix si elles ne prennent pas les mesures nécessaires pour garantir l'égalité sur le lieu de travail. La sanction doit être suffisante pour les inciter à prendre les mesures nécessaires.

Au fond, cette mesure est un fiasco parce qu'elle se dote pas des mécanismes voulus pour imposer l'exécution des politiques d'égalité sur les lieux de travail au profit des hommes, des femmes, des minorités visibles, des autochtones et des handicapés.

Il faut des mécanismes d'exécution, car les entreprises fondent leurs décisions sur le profit et veulent donc des produits qui se vendent et sont compétitifs. Ce sont les impératifs qui comptent lorsqu'elles déploient leurs ressources. Si le gouvernement souhaite qu'elles pratiquent l'équité en matière d'emploi, il doit donc exercer à son tour des pressions pour qu'elles adoptent les programmes voulus.

Les moyens d'exécution sont l'un des éléments essentiels à tout programme d'action positive. Or, ce projet de loi en est dépourvu. C'est pourquoi nous avons besoin de poursuivre le débat.

Une voix: Encore cinq minutes au moins.

M. Keeper: C'est beaucoup trop long pour une mesure d'aussi piètre qualité.

[*Français*]

Mme Mitchell: En français.

M. Keeper: C'est une bonne idée, monsieur le Président.

J'ai une collègue ici qui a indiqué que c'était nécessaire de discuter de cette législation en français aussi. Mais je pense que c'est vrai parce que cette législation est importante pour tous les Canadiens, les francophones comme les anglophones.

Cette législation concernant l'équité en matière d'emploi est inadéquate. Elle est inadéquate parce qu'elle manque d'une mesure essentielle, c'est-à-dire la capacité de forcer une compagnie à établir un programme d'égalité d'emploi dans la société.

Monsieur le Président, nous avons l'expérience avec le Programme d'action affirmative aux États-Unis et en Australie. Et l'expérience en Australie est vraiment importante parce qu'avec un Programme d'action affirmative dans ce pays on a vraiment changé la relation de revenus entre les femmes et les hommes. Ils ont trouvé que la législation peut être efficace.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Il vaudrait beaucoup mieux que le député s'en tienne à l'amendement à l'étude.

[*Français*]

M. Keeper: Monsieur le Président, excusez-moi . . . oui je peux lire maintenant, oui je peux lire le projet de loi.

Monsieur le Président, le projet de loi stipule, et je cite:

La présente loi a pour objet de réaliser l'égalité . . .

Et nous sommes d'avis que cette loi ne peut pas faire cela et qu'à cause de cela nous avons proposé un amendement qui dit que la vraie intention de cette loi est: Que la présente loi a pour objet de faire progresser et d'encourager.

Monsieur le Président, l'implication de cet amendement est que cette loi présentement devant la Chambre est une loi trop faible et inadéquate. Ce n'est pas juste, et il est nécessaire de changer cette loi, il est nécessaire d'introduire une loi adéquate, une loi capable d'être renforcée . . .

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Il nous reste à peu près 15 secondes. La Chambre est-elle prête à se prononcer? Le député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) veut poursuivre le débat. Comme il est 18 heures, il aura la parole la prochaine fois.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 66 du Règlement.

LA FONCTION PUBLIQUE—L'IMPACT DE LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT SUR L'EMPLOI—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je vous remercie de me donner la parole. Je voudrais parler ce soir d'une question qui touche particulièrement la région d'Ottawa-Vanier, et en général la région de la Capitale nationale. Il s'agit du sort qu'on réserve aux fonctionnaires fédéraux avec les mesures budgétaires et les coupures en particulier qu'on fait dans les effectifs. Je voudrais parler d'une situation pour le moins alarmante, et dire combien nous sommes peinés de constater le peu de sensibilité de ce gouvernement envers ses employés fédéraux.

Monsieur le Président, on se souviendra que le 21 janvier dernier, je demandais au président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) si son gouvernement inclura dorénavant dans les négociations collectives une disposition qui permettrait de négocier les mises en disponibilité.

Monsieur le Président, on sait que c'est très important pour la sécurité d'emploi, pour qu'on puisse faire carrière dans la Fonction publique, de savoir si l'employeur principal, le Conseil du Trésor, est sensible à ce que cela peut représenter pour une famille de voir le «gagne-pain familial» se faire dire une bonne journée: «On n'a plus besoin de vos services.»

Alors, je demandais tout simplement au président du Conseil du Trésor qui est responsable, qui est l'employeur, s'il avait l'intention de tenir parole et de négocier avec ces fonctionnaires une entente en ce qui a trait aux mises en disponibilité.

Il m'a répondu, et j'aimerais le citer, on trouvera cela à la page 9995 du compte rendu officiel des *Débats* du 21 janvier 1986, je cite donc le président du Conseil du Trésor:

J'aimerais bien souligner le fait qu'on a indiqué dans le Budget, au mois de mai dernier, qu'on éliminerait 15,000 années-personnes au cours des cinq prochaines années, dont 5,000 au cours de l'année fiscale à venir . . . La majeure partie, comme je l'ai indiqué dans mon communiqué de presse vendredi dernier, seront réaffectés soit dans leur propre ministère ou dans d'autres.

On sait, monsieur le Président, que l'année fiscale a commencé le 1er avril dernier. Alors, 5,000 employés seront mis à pied et, sachant très bien qu'il y en a un tiers de ceux-là qui travaillent dans la région d'Ottawa—Hull, cela veut donc dire qu'on en a pas loin de 1,500, peut-être 2,000 qui seront touchés directement par cette politique de diminution des effectifs.

Monsieur le Président, dans une question supplémentaire, je demandais au président du Conseil du Trésor s'il respecterait la promesse faite par son premier ministre (M. Mulroney) aux fonctionnaires fédéraux durant la campagne électorale de 1984, savoir qu'il entamerait des négociations avec les syndicats afin d'assurer la négociation de choses telles que, et je cite la lettre du premier ministre . . .

• (1800)

[*Traduction*]

Un gouvernement progressiste conservateur négociera directement avec les syndicats et les associations de la fonction publique en vue d'améliorer le système de négociation collective . . . La procédure de dotation en personnel, la classification, les changements technologiques, les désignations et les autres questions deviendront négociables.

[*Français*]

Monsieur le Président, c'est à savoir si on tient promesse, et Dieu sait que cette question est d'actualité, parce que ce gouvernement est en train de devenir un des gouvernements les moins crédibles que nous ayons eus depuis bien longtemps! Aux coupures annoncées par le Conseil du Trésor, c'est-à-dire les 15,000 emplois au cours des prochaines années, on doit ajouter les réductions des effectifs qui seront apportées suite aux réductions dans les agences et corporations dont les années-personnes ne tombent pas sous le contrôle du président du Conseil du Trésor, c'est-à-dire où les années-personnes ne sont pas contrôlées par le gouvernement directement. Je me réfère, monsieur le Président, au document budgétaire de mai 1985, dans lequel on retrouve—après avoir expliqué les coupures budgétaires—les coupures dans les effectifs pour les années à venir au niveau d'années-personnes contrôlées par le Conseil du Trésor. On peut lire, à la page 34 du document budgétaire, et je cite:

Des réductions semblables seront apportées aux budgets salariaux des ministères et organismes dont les années-personnes ne sont pas contrôlées par le Conseil du Trésor.

«Semblables» peut vouloir dire, monsieur le Président, un autre 15,000. Ce n'est pas compliqué! Tous les journalistes l'ont compris et moi aussi!

On parle donc de 30,000 emplois coupés, cela au minimum, dans les effectifs des ministères, agences et corporations de ce gouvernement.

Monsieur le Président, on pousse la question un peu loin, on va voir si ce gouvernement-là a vraiment une politique arrêtée. Je me reporte en particulier à l'annonce faite récemment par le Conseil du Trésor, à savoir que les employés d'entretien seraient mis en disponibilité, et on peut lire dans un communiqué de presse émis par le Conseil du Trésor que seulement 15 des 265 préposés à l'entretien des Travaux publics déclarés excédentaires en octobre 1985, donc avant qu'on commence l'année fiscale, se sont trouvé un autre emploi dans la Fonction publique. Aussi, le gouvernerment a annoncé l'adoption de mesures d'indemnités spéciales pour inciter d'autres nettoyeurs à remettre leur démission. Ce faisant, le gouvernement a admis que sa politique de réaffectation est un échec et que le ministre promettait dans cette Chambre, à savoir que sur les 5,000 emplois qui seront déclarés excédentaires dans l'année qui vient, il y en aurait un pourcentage important qui serait réaffecté dans le gouvernement, d'autres se trouveraient d'autres positions et que pour lui il y avait à peine 700 personnes qui seraient touchées . . . On regarde seulement l'entretien, monsieur le Président, et on voit que la politique est boîteuse. Des préposés à l'entretien aux Travaux publics, en particulier, 15 ont trouvé des emplois.

Monsieur le Président, je vois que vous vous impatientez, et je vais terminer en disant ceci. Je vais simplement rapporter un commentaire.

• (1805)

[*Traduction*]

Phillip Aspinall, président du groupe de travail Nielsen, a déclaré, comme le rapporte le numéro du 12 mars du *Citizen* d'Ottawa, que les 15,000 emplois qui doivent être éliminés à la fonction publique ne constituent pas nécessairement une limite ou un maximum.

[*Français*]

Monsieur le Président, c'est inquiétant, c'est une situation que je voudrais souligner comme étant même désastreuse pour ma région.

[*Traduction*]

M. Geoff Scott (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État du Canada): Monsieur le Président, le mardi 21 janvier 1986, mon collègue a demandé au président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) si le gouvernement autoriserait, à l'avenir, les négociations au sujet des mises à pied et de la sécurité d'emploi. Je comprends les inquiétudes de mon collègue au sujet de la sécurité d'emploi des employés de la Fonction publique.

Le député a eu raison de dire que la loi ne prévoit pas de négociations collectives sur cette question. En fait, nous parlons de deux lois différentes. La Loi sur l'emploi dans la Fonction publique porte que le sous-chef d'un ministère peut licencier un employé lorsque ses services ne sont plus requis à cause d'un manque de travail ou de la suppression d'une fonction. La Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique, qui régit les relations employeur-syndicats et la négociation collective dans la Fonction publique, interdit de négocier cet aspect, car aucune convention collective ne peut contenir de disposition exigeant la modification d'une loi figurant dans une annexe qui comprend justement la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique. Cela ne veut pas dire que le gouvernement ne se préoccupe pas des emplois de ses fonctionnaires. Il est certain qu'il ne souhaite pas en mettre un grand nombre à pied.

Comme les députés s'en souviendront, le ministre des Finances (M. Wilson), dans son exposé budgétaire, en mai 1985, mentionnait des mesures destinées à assurer une gestion plus efficace des affaires du gouvernement ainsi qu'une diminution du déficit par une réduction des dépenses de l'État. Au nombre de ces mesures, il faut compter la compression des effectifs de la Fonction publique au moyen d'une réduction de 15,000 années-personnes d'ici cinq ans, à commencer par 5,000 années-personnes en 1986-1987. Lorsque ce sera possible, on se contentera de la sélection naturelle des effectifs. Par le biais du programme d'adaptation de la main-d'oeuvre, les gestionnaires de la Fonction publique s'efforceront de minimiser les répercussions de la compression des effectifs sur les fonctionnaires dont les emplois seront supprimés.

Depuis l'annonce de la réduction des années-personnes en mai dernier, les ministères et le secrétariat du Conseil du Trésor, de concert avec la Commission de la Fonction publique, ont longuement étudié les moyens de minimiser les conséquences de la réduction des effectifs de la Fonction publique. D'après les données reçues de tous les ministères pour la période allant jusqu'au 31 mars 1987, le président du Conseil du Trésor a annoncé le vendredi 17 janvier que, sur les 5,000 employés qui seront directement touchés et dont le poste actuel sera supprimé, le gouvernement prévoit que 3,200 seront réaffectés à d'autres emplois dans leur ministère d'origine, que 1,100 seront placés dans d'autres ministères avec la collaboration de la Commission de la Fonction publique, et qu'au maximum 700 personnes risquent d'être licenciées pour de bon et de se retrouver sans emploi. Bon nombre des 700 employés concernés pourraient être mutés ailleurs s'ils acceptaient de déménager aux frais de l'État ou d'occuper un poste moins rémunéré. Dans ce dernier cas, leur rémunération initiale resterait inchangée pendant un an aux termes de la politique d'adaptation de la main-d'oeuvre du gouvernement.

• (1810)

Quant aux désignations dont le député a parlé, l'article 29 de la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique prévoit que c'est à l'employeur, en l'occurrence le Conseil du Trésor, de désigner, dans l'intérêt public, les employés qui ne peuvent pas participer à une grève parce que leurs fonctions sont nécessaires à la sécurité publique. Aux termes de cet article, l'agent de négociation peut s'opposer à la proposition de l'employeur et une fois l'objection déposée, c'est la Commission des relations de travail dans la Fonction publique qui décide quels employés seront effectivement désignés. Et une grève est illégale tant que la question des désignations n'a pas été résolue en vertu de la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR—LES DROITS DES PROVINCES RELATIVEMENT À L'EAU DOUCE—LE PROJET DE LA GRAND CANAL COMPANY

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, j'interviens pour contester la réponse, ou plutôt l'absence de réponse d'un autre ministre. Ce dernier répondait à une question que j'ai posée à la Chambre il y a quelques mois au sujet du projet de dérivation des eaux envisagé par le gouvernement.

Le ministre de l'Environnement (M. McMillan) a déclaré que le gouvernement fédéral n'approuve pas une politique visant à détourner l'eau de la baie James par les Grands lacs en vue de la vendre aux États-Unis. Le ministre de l'Environnement prétend que ce n'est pas le cas. Cependant, en menant ma propre enquête, j'ai pu établir que le Conseil national de recherches, par l'entremise de son bureau de Saint-Jean de Terre-neuve, a accordé une subvention de $30,000 à la Grand Canal Company Limited, pour qu'elle procède à une étude de faisabilité sur le projet auquel le gouvernement fédéral prétend s'opposer.

D'une part, le ministre de l'Environnement prétend qu'il s'y oppose. D'autre part, certains partisans du projet, au CNR, cherchent à le faciliter. La troisième question et la plus douteuse, à laquelle le secrétaire d'État aux Affaires extérieurs (Mr. Clark) n'a pas répondu à la Chambre des communes, concerne notre négociateur en chef pour les accords sur le libre-échange, Simon Reisman, qui a déclaré clairement qu'à son avis, la vente de notre eau aux États-Unis constitue un atout majeur et risque d'être la question la plus importante à laquelle sera confronté notre pays au cours du prochain siècle. Il a clairement énoncé sa position.

Bon nombre de Canadiens craignent que le gouvernement, dans le cadre des entretiens actuels sur le libre-échange avec les États-Unis, n'utilise la vente de l'eau comme moyen de pression pour obliger le gouvernement américain à accepter certaines de ses propositions. Et pendant ce temps, le ministre de l'Environnement déclare s'opposer au projet en question. Le 13 février, Enquête Énergie a communiqué avec le ministre pour lui faire savoir, au nom des Canadiens, que le financement public de projets de dérivation l'inquiète vivement. Le gouvernement ne semble pas être au courant de ce dossier. Quand j'ai posé la question la première fois au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, il a dit que ce projet n'existait pas et qu'il n'y avait pas été affecté de fonds.

J'ai pu établir que des fonds avaient été affectés. Pour détourner l'attention du projet ici, à Ottawa, une subvention locale accordée par l'entremise du CNR à Saint-Jean, Terre-Neuve, en a permis la mise en oeuvre. La demande de subvention a été faite ici, à Ottawa. Le Comité interministériel sur la qualité de l'eau y a opposé une fin de non-recevoir en disant qu'il ne voulait pas financer ce projet, et encore moins une étude par la société Grand Canal qui défend ce projet depuis deux décennies. Comme on le faisait remarquer dans un article, cela revient à confier l'analyse d'arachides à un singe. C'est exactement ce que le CNR a fait dans le cas de cette subvention. Il a donné le feu vert à la société Grand Canal pour qu'elle réalise l'étude d'un projet qui est sa raison d'être depuis la fin des années 50.

• (1815)

Le gouvernement actuel nous envoie deux sortes de messages. Le secrétaire d'État (M. Bouchard) semblait ne plus rien y comprendre lorsqu'on lui a donné les preuves. Il faut que non seulement le secrétaire d'État, mais aussi les responsables du Conseil national de recherches et le ministre de l'Environnement nous promettent catégoriquement que le gouvernement du Canada ne donnera jamais son appui à un projet de dérivation susceptible de menacer l'équilibre écologique très précaire du Grand Nord en finançant des recherches ni par d'autres moyens.

Je suis heureux de constater que le secrétaire parlementaire répondra aux questions que j'ai posées, mais j'aurais apprécié que le ministre soit là parce que ce problème concerne les Canadiens et les Américains des deux côtés de la frontière des Grands Lacs. Les sept millions de Canadiens qui vivent à proximité de la nappe phréatique des Grands Lacs seront touchés par cette mesure.

Il est très grave de voir notre négociateur en chef à Washington, M. Simon Reisman, faire des déclarations publiques sur un projet lancé par une société dont il était administrateur à un certain moment. Nous connaissons la nature de ses intérêts personnels. Nous savons qu'il s'intéresse à cette société et à ce projet. Il doit affirmer publiquement et catégoriquement que notre eau n'est pas à vendre et qu'on ne donnera pas suite au projet de détournement. Mieux encore, il devrait donner l'assurance aux Canadiens et à tous les riverains des deux côtés des Grands Lacs, ainsi qu'à d'autres qui sont affectés par les eaux du bassin arctique, qu'ils ne seront pas lésés par ce projet qui, pour le moment, a l'approbation du gouvernement puisqu'il a décidé de procéder en cachette et de fournir $30,000 de capitaux d'amorçage par l'entremise de son bureau du Conseil national de recherches à Terre-Neuve.

[*Français*]

M. Jean-Guy Hudon (secrétaire parlementaire du ministre des Relations extérieures): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je réponds à ma collègue d'Hamilton-Est (Mme Copps) concernant la vente potentielle d'eau aux États-Unis. Je suis d'autant plus heureux de le faire que je suis prêt à le faire depuis le 18 mars, date à laquelle on devait normalement soulever cette question à la Chambre.

Monsieur le Président, il ne s'agit pas d'une absence de réponse de la part du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark), mais c'est strictement sa volonté de ne pas soulever un point qui peut paraître absurde au point de départ.

Monsieur le Président, il y a trois choses à retenir à ce sujet lesquelles sont très importantes.

Premièrement, les négociations commerciales ne seront rien d'autre que des négociations commerciales. Il n'est pas question là-dedans d'abandonner tout droit ou quelque droit que ce soit sur nos richesses naturelles, et je suis d'accord au moins avec ma collègue sur le point suivant que l'eau fait partie de nos richesses naturelles. Donc le Canada n'a pas l'intention de renoncer à quelque contrôle que ce soit sur ses richesses naturelles.

Deuxièmement, ce que je voudrais dire c'est que le Centre national de recherches, le bureau régional de Terre-Neuve a parfaitement le droit, dans les limites du raisonnable, de faire quelque contrat avec des gens. Bon, écoutez. Si c'est la politique du gouvernement que de contrôler chacun des contrats qu'on a osé décentraliser ou qu'on assume dans une décentralisation c'est une autre paire de manches. Nous ce n'est pas notre politique, monsieur le Président.

Troisièmement, c'est que ce n'est pas parce que le Centre national de recherches a décidé de passer un contrat qu'automatiquement cela engage la politique extérieure canadienne. C'était peut-être comme cela dans le temps du régime libéral. C'était que les contrats du Centre national de recherches engageaient puis formaient la politique canadienne des relations extérieures ou du commerce extérieure, mais nous autres, monsieur le Président, ce n'est pas comme cela dans ce gouvernement-là.

Donc ce n'est pas un contrat du Centre national de recherches qui amène une politique extérieure de notre pays. Alors, c'est un peu la réponse que je veux donner. Maintenant je pourrais peut-être terminer. Si la députée d'en face, je suis d'accord moi que l'eau fait partie de nos richesses naturelles, et si la députée d'en face ne veut tellement pas que le pays vende de l'eau à l'étranger, qu'elle use du droit qu'elle a et qu'elle fasse passer un projet de loi privé à la Chambre défendant au Canada pendant des années et des siècles à venir à vendre quoi que ce soit aux États-Unis.

Le président suppléant (M. Paproski): La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 11 heures, conformément à l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 20).

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 11 avril 1986

La séance est ouverte à 11 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LES AFFAIRES INDIENNES

LE FINANCEMENT DES PROGRAMMES DES BANDES DU NORD DE L'ONTARIO

M. Keith Penner (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, plusieurs chefs représentant six bandes indiennes nouvellement reconnues de la nation Nishnawbe-Aski, du nord de l'Ontario, sont venus à Ottawa cette semaine dans l'espoir d'obtenir l'assurance que le financement de leur programme d'immobilisations sera approuvé. Malgré l'appui que leur ont accordé divers députés de toutes allégeances ainsi que le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Crombie), ils craignent pour leur cause, car le programme d'austérité du gouvernement pourrait susciter des obstacles qui les empêchent d'entreprendre, dans leurs collectivités éloignées, les travaux de rénovation et d'aménagement qui leur procureront les services essentiels que tant de Canadiens considèrent comme allant de soi.

Ces chefs empreints de dignité ne demandent pas l'aumône. Maintenant qu'on a reconnu leurs gouvernements, ils viennent pour affirmer les droits constitutionnels des autochtones. Le gouvernement ne peut ignorer que, malgré la période d'austérité actuelle, nous devons nous acquitter de nos obligations historiques et constitutionnelles envers les peuples autochtones.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'ACCORD CANADO-AMÉRICAIN TOUCHANT LE POLYGONE D'ESSAI SITUÉ DANS L'ÎLE DE VANCOUVER

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les Îles): Monsieur le Président, en dépit de lettres et de télégrammes adressés à son bureau depuis décembre dernier, le premier ministre n'a pas répondu aux requêtes formulées à la suite de la campagne en faveur de la transformation de Nanoose au sujet de la reconduction de l'accord canado-américain touchant le polygone d'essai situé à Nanoose, dans l'île de Vancouver. Le comité de la campagne pour la transformation veut savoir quelles modifications et quelles prolongations les Américains réclament dans l'accord actuellement en vigueur qui expire le lundi 14 avril prochain. De l'Atlantique au Pacifique, des milliers de Canadiens ont demandé au gouvernement de tenir une enquête publique sur cette question et pourtant ce dernier a décidé de reconduire l'accord sans aucun apport public.

En dépit des requêtes réitérées pour obtenir des renseignements sur les avantages et les inconvénients du polygone d'essai pour le Canada, les Canadiens n'ont obtenu aucun renseignement au sujet des changements que réclament les Américains.

Je demande au gouvernement de faire une déclaration complète au sujet de ses intentions avant de signer . . .

M. le Président: A l'ordre. Soixante secondes.

* * *

L'ÉNERGIE

LES PRIX DE L'ESSENCE DANS LES RÉGIONS SEPTENTRIONALES

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, dans la plupart des grands centres des Territoires du Nord-Ouest, le prix de l'essence à la pompe est encore de 60c. à 70c. le litre, et peut être encore beaucoup plus élevé dans les localités éloignées. Il y a eu une certaine amélioration dans le sud des Territoires où s'exerce une certaine concurrence mais, dans la vallée du cours inférieur du Mackenzie, par exemple, où Esso jouit presque d'un monopole, les prix sont demeurés stationnaires à un peu moins de 70c. le litre.

Les consommateurs du Nord savent que l'administration territoriale prélève des taxes élevées et que le transport et l'entreposage de l'essence coûtent cher, mais ils n'en estiment pas moins qu'ils ne bénéficient pas pleinement des réductions du prix du brut. Les Canadiens du Nord devraient profiter de ces réductions au même titre que ceux du Sud.

* * *

[*Français*]

L'EMPLOI

LES FEMMES—LA PERFORMANCE DU GOUVERNEMENT

Mme Lise Bourgault (Argenteuil—Papineau): Monsieur le Président, le gouvernement actuel a démontré à maintes reprises son engagement visant à créer l'égalité pour les femmes dans la société canadienne. Il ne suffisait plus d'en parler, il fallait maintenant agir.

Le secteur de l'emploi est sans doute celui où les résultats des actions entreprises par le gouvernement touchant à l'égalité des chances sont les plus apparents.

Les données rendues publiques vendredi par Statistique Canada révèlent que le chômage chez les femmes a enregistré un recul considérable. A preuve, monsieur le Président, les

Article 21 du Règlement

chiffres suivants: le nombre de femmes au travail est de 293,000 supérieur aujourd'hui à ce qu'il était en septembre 1984. Le taux de chômage des femmes accuse une baisse de 1,9 point depuis les élections, soit de 12 à 10,1 p. 100. Par contre, ce taux de chômage s'est accru de 3,4 p. 100 sous le dernier gouvernement libéral, soit de 8,6 à 12 p. 100. Le nombre de femmes sans emploi a «reculé» de 82,000, comparativement à une augmentation de 243,000 sous les libéraux.

C'est ce qu'on appelle, monsieur le Président, des progrès marqués, et qui se poursuivront grâce au leadership sans pareil des hommes et des femmes du caucus PC, et cela, pour de nombreuses années encore.

* * *

• (1105)

[*Traduction*]

LE MULTICULTURALISME

LA MODIFICATION DE POLITIQUE ENVISAGÉE

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, le ministre du Multiculturalisme a dit clairement qu'il souhaitait modifier la politique multiculturelle de fond en comble pour qu'elle soit plus orientée vers l'entreprise et il a ajouté que certains organismes perdraient leurs subventions. Non seulement il n'y a eu aucune consultation sur ce changement d'orientation, mais il irait aussi à l'encontre de l'esprit de la politique poursuivie depuis 1971.

Le slogan du ministre «le multiculturalisme, une bonne affaire» est une autre illustration de la tendance perverse des conservateurs à tout voir en termes comptables. La promotion et la conservation de notre culture canadienne ne peut se faire dans une optique aussi étroite et aussi régressive. Il y a des milliers d'organismes multiculturels qui servent, bien et honorablement, la communauté canadienne et ils méritent que l'on continue à les encourager et à les soutenir.

Je prie le ministre de restaurer immédiatement la confiance du pays dans un véritable programme de multiculturalisme, en abandonnant sa stratégie mal avisée. Le ministre devrait devenir un avocat sincère de la clientèle qu'il représente et il devrait le défendre au cabinet et au gouvernement.

* * *

LES DROITS DE LA PERSONNE

ANATOLE SHCHARANSKY—LA VISITE PROCHAINE AUX ÉTATS-UNIS

M. Bill Attewell (Don Valley-Est): Monsieur le Président, Anatole Shcharansky a été libéré il y a deux mois jour pour jour, soit le 11 février 1986. Nous avons appris cette semaine que, en compagnie de sa femme, Avital, il compte se rendre aux États-Unis le mois prochain où il s'entretiendra avec le président Reagan.

Nous avons cru comprendre que les Soviétiques ont menacé de mettre un terme à l'émigration des juifs soviétiques, déjà réduite à son strict minimum, si les Shcharansky font des déclarations anti-soviétiques. En dépit de cette menace, Anatole a affirmé qu'il ne céderait pas à ce genre de chantage.

Nous espérons de tout coeur qu'Anatole et Avital visiteront le Canada et qu'ils s'y entretiendront avec le premier ministre (M. Mulroney) et y rencontreront leurs milliers d'amis un peu partout dans le pays. La lutte victorieuse qu'a menée Anatole pour la défense de la cause des Soviétiques juifs, tant les dissidents que les prisonniers de conscience, ranime l'espoir de tous ceux qui aspirent à de plus grandes victoires dans la guerre contre la violation des droits de l'homme perpétrée par les Soviétiques.

* * *

L'ÉNERGIE

LES EXPORTATIONS D'ESSENCE AUX ÉTATS-UNIS

M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway): Monsieur le Président, j'ai appris que le Canada raffinait 550,000 barils de pétrole par jour. En février, 50,000 barils d'essence raffinée ont été exportés aux États-Unis. Autrement dit, nous exportons aux États-Unis de l'essence canadienne qui est vendue moins chère aux États-Unis qu'au Canada.

J'ai aussi appris que les détaillants indépendants canadiens, à qui on refuse de vendre de l'essence bon marché, allaient s'approvisionner aux États-Unis. C'est ainsi qu'en février, ils ont importé 10,000 barils d'essence par jour. Les détaillants indépendants ont donc contourné la difficulté. A quoi rime notre politique énergétique, monsieur le Président, si les détaillants indépendants doivent aller aux États-Unis se procurer l'essence bon marché qu'on refuse de leur vendre au Canada? C'est une politique complètement démente.

Cette politique est une faillite. Nous sommes vraiment les plus mal lotis. Les consommateurs canadiens paient l'essence plus chère que les Américains pendant que les producteurs canadiens, surtout ceux de l'Alberta, sont ruinés par l'Accord de l'Ouest.

* * *

[*Français*]

L'ÉCONOMIE

LA PERFORMANCE DU GOUVERNEMENT

M. Charles-Eugène Marin (Gaspé): Monsieur le Président, les bonnes nouvelles continuent d'affluer, et cela pour le plus grand bien de la population canadienne.

Hier, la Banque du Canada baissait son taux d'escompte de près de 1 p. 100. Une telle baisse ne s'était pas fait sentir depuis très longtemps.

Monsieur le Président, rappelons-nous que sous le gouvernement précédent ce taux avait atteint un niveau record, mais à la hausse.

Aujourd'hui, sous le gouvernement conservateur:

—Les taux d'intérêt hypothécaire pour cinq ans sont en baisse de 3.25 points, ce qui représente une économie de $108 par mois sur un prêt de $50,000. Les taux d'intérêt hypothécaire actuels pour cinq ans sont à leur plus bas niveau depuis sept ans.

—Le taux d'intérêt sur les prêts de cinq ans de la Société du crédit agricole sont en baisse de 3 points.

Monsieur le Président, ça c'est du leadership et les Gaspésiens, les Québécois et les Canadiens le reconnaissent.

* * *

• (1110)

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

LES MESURES GOUVERNEMENTALES DESTINÉES À AIDER LES AGRICULTEURS DE L'OUEST

M. Geoff Wilson (Swift Current—Maple Creek): Monsieur le Président, la baisse des cours mondiaux des céréales s'est répercutée durement sur notre économie agricole. Pour y remédier, le gouvernement a injecté au cours des 15 derniers mois quelque 2 milliards de dollars dans l'agriculture de l'Ouest au moyen des paiements requis par la Loi sur le transport du grain de l'Ouest, de la part fédérale de l'assurance-récolte, de la part fédérale du programme de stabilisation des prix du grain de l'Ouest, de l'aide fédérale aux agriculteurs victimes de la sécheresse, d'avances en espèces aux agriculteurs, de dépenses consacrées aux embranchements ferroviaires, de l'aide fédérale aux éleveurs victimes de la sécheresse, et du remboursement de la taxe d'accise sur le carburant et de la taxe de vente.

En Saskatchewan, le gouvernement provincial a pour sa part injecté dans l'économie agricole plus de un milliard et demi de dollars dans le cadre d'un certain nombre de programmes comme celui d'achat d'exploitations agricoles, et grâce au dégrèvement des redevances sur le pétrole exploité par l'agriculteur, aux avances en espèces sur le bétail, aux ajustements à l'assurance-récolte, aux garanties sur les emprunts aux fins de production, au crédit agricole et le reste. Jamais dans l'histoire canadienne deux paliers de gouvernement n'ont répondu avec autant d'empressement aux besoins de l'agriculture de l'Ouest.

* * *

EMPLOI ET IMMIGRATION

LE NOMBRE DE DÉPUTÉS PRÉSENTS À UNE SÉANCE DU COMITÉ

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, imaginez quelle fut ma stupéfaction, ce matin, quand au comité de l'emploi et de l'immigration où je venais de proposer que le traitement de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (Mlle MacDonald) soit ramené à $1 tant qu'elle n'aura pas révoqué les changements cruels et injustes à la Loi sur l'assurance-chômage, le seul député conservateur qui avait daigné se présenter, en dehors du président . . .

M. le Président: A l'ordre! A l'ordre!

Mme Copps: . . . s'est enfui du comité.

M. le Président: A l'ordre!

Mme Copps: Il a pris la fuite. Où sont les conservateurs?

M. le Président: A l'ordre. La parole est au député de Timiskaming.

Article 21 du Règlement

L'ÉCONOMIE

LA BAISSE DU TAUX D'ESCOMPTE ET DES TAUX D'INTÉRÊT HYPOTHÉCAIRES

M. John A. MacDougall (Timiskaming): Monsieur le Président, ceux qui ont lu les manchettes des journaux de ce matin savent que le taux d'escompte a accusé hier une baisse très forte. Ce recul se produit comme le ministre des Finances (M. Wilson) l'avait prédit dans son dernier budget. Les Canadiens du pays tout entier se rendent compte que le gouvernement suit la bonne voie, celle qui mène à des taux d'intérêt plus bas.

A titre d'exemple, monsieur le Président, voyons ce que sont les taux hypothécaires de cinq ans. La baisse de 3.5 points de ces taux depuis les élections représente une économie de plus de $108 par mois ou de $6,500 en cinq ans sur une hypothèque de $50,000. Quelle différence avec les taux de 20 p. 100 qui étaient en vigueur sous le régime libéral. Les taux hypothécaires n'avaient pas été aussi bas depuis sept ans. Voilà ce que donne un bon gouvernement, monsieur le Président.

* * *

LES AÉROPORTS

L'AÉROPORT INTERNATIONAL PEARSON—LES DROITS QUE LES PORTEURS DOIVENT PAYER

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, la libre entreprise se porte à merveille à l'aéroport international Pearson. Quatre préposés aux bagages des plus entreprenants ont offert aux sociétés aériennes de se charger gratuitement du service des porteurs. Celles-ci ont accepté avec empressement, d'autant plus qu'elles y ont vu l'occasion de se conformer aux règlements de Transports Canada concernant la fourniture de tels services dans les aéroports, sans pour autant engager de frais pertinents.

Les quatre entrepreneurs en question ont alors réuni les préposés aux bagages et leur ont dit que, s'ils voulaient continuer à travailler, ils devraient leur verser $80 par semaine. Ces préposés qui vivent de pourboires seraient ainsi obligés de verser $4,000 par année, monsieur le Président. Deux porteurs qui s'étaient plaints aux médias ont été remerciés de leurs services. Deux autres l'ont été cette semaine pour s'être absentés pour cause de maladie. Ce régime de dessous-de-table empêche les travailleurs de s'absenter pour cause de maladie, même s'ils sont munis d'un certificat du médecin. C'est comme avec le crime organisé ou la libre entreprise.

Lorsque je lui ai signalé la chose il y a un mois, le ministre a dit aux médias toute la sympathie qu'il éprouvait pour les préposés aux bagages. Cependant, non seulement il ne m'a pas encore répondu, mais il n'a pas signalé à ceux qui ont perdu leur emploi qu'il s'intéressait à leur situation. Des voeux pieux exprimés par le biais des médias ne régleront pas ce problème et n'aideront pas les préposés aux bagages . . .

M. le Président: A l'ordre, je vous prie. Soixante secondes.

Questions orales

LE TRANSPORT AÉRIEN

AIR CANADA—ON S'OPPOSE AU DÉPLACEMENT DES VOLS INTERNATIONAUX DE GANDER A SAINT-JEAN (T.-N.)

M. George Baker (Gander-Twillingate): Aujourd'hui même, monsieur le Président, j'ai pris officiellement des dispositions pour faire savoir que j'en appelais de la décision d'Air Canada de déplacer de Gander à Saint-Jean l'escale pour ses vols internationaux. Je l'ai fait en conformité de l'article 23(2) de la Loi nationale sur les transports en alléguant que la décision du transporteur risquait d'être préjudiciable à l'intérêt public.

Je trouve la politique du gouvernement relativement à Air Canada, telle qu'exprimée dans «Aller sans entraves», quelque peu ambiguë. J'ai appris aujourd'hui que dans une lettre qu'il adressait à Air Canada, le ministre avait écrit ceci: «Nous ne nous ingérons pas dans les décisions corporatives fondées sur d'excellentes méthodes de gestion»; or, cette lettre se trouve sur le pupitre du président d'Air Canada, dans le même dossier qu'une autre réponse du ministre des Transports (M. Mazankowski) à une demande analogue d'Air Canada de déplacer ces vols internationaux de Mirabel à Dorval. La réponse à cette lettre est un «non» catégorique. Air Canada a le choix de déplacer des vols à Saint-Jean, mais non celui de déménager à Dorval. Il s'agit maintenant de savoir si j'ai la liberté d'en appeler de cette décision, et si le ministre reconnaîtra cette liberté.

• (1115)

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES RELATIONS ENTRE LA LIBYE ET LES ÉTATS-UNIS—LA SÉCURITÉ DES RESSORTISSANTS CANADIENS

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le premier ministre est au courant de l'aggravation de la crise en Libye. Ma question porte sur la sécurité des Canadiens qui y vivent et y travaillent. Il y a trois semaines, j'ai posé cette question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, et il a donné à la Chambre l'assurance qu'il n'y avait pas de danger. Le premier ministre pourrait-il dire à la Chambre ce qu'il pense maintenant de la situation et si les Canadiens vivant en Libye courent plus de risques?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, conformément à notre déclaration du 10 janvier 1986, nous prenons la situation très au sérieux. Je précise que nos agents consulaires sur place nous ont informés qu'il n'y avait aucune raison de s'inquiéter excessivement dans l'immédiat pour la sécurité des Canadiens. Nous avons transmis deux messages: aux Canadiens, nous avons répété, comme nous le leur avions dit en janvier, que c'est à eux de déterminer s'ils courent un danger en restant sur place. D'autre part, nous avons informé les Américains et nos alliés de la situation de tous les Canadiens, et nous leur avons recommandé ainsi qu'à tous les autres la plus grande prudence en ce qui les concerne.

[*Français*]

ON DEMANDE SI UN ENGAGEMENT AVAIT ÉTÉ PRIS PAR LES ÉTATS-UNIS SELON LEQUEL LES CANADIENS EN LIBYE SERAIENT ÉVACUÉS

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le mois dernier, quand le premier ministre a rencontré le Président Reagan à Washington, la crise en Libye avait déjà été déclenchée. J'aimerais donc lui demander s'il avait reçu l'assurance . . . un engagement des opérations militaires par les États-Unis que les Canadiens en Libye seraient évacués?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, non cela n'a pas été discuté dans ce sens-là. D'une part, le gouvernement canadien s'est exprimé et a agi contre le terrorisme sous toutes ses formes et nous avons indiqué notre réprobation entière au sujet de certains agissements de gouvernements ou d'agents agissant pour le compte de gouvernements dans le domaine du terrorisme. D'autre part, nous avons entamé des actions au niveau du gouvernement du Canada, et nous l'avons annoncé le 10 janvier 1986, en ce qui concerne la Libye de façon particulière.

Outre cela, on a conseillé à nos alliés de s'assurer en tout temps que la rétribution soit justifiée et d'agir avec énormément de prudence dans tout ce domaine, mais surtout en ce qui concerne les Canadiens, la présence canadienne, on a souligné et «resouligné», pas plus tard qu'avant-hier et hier, la présence canadienne et, évidemment, son importance pour le gouvernement du Canada dans toute cette affaire.

[*Traduction*]

LA SITUATION ACTUELLE—LA POSITION CANADIENNE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le premier ministre a-t-il personnellement communiqué avec le président américain ces jours derniers pour lui recommander, comme il le dit, de faire preuve de la plus extrême prudence et de modérer la tendance à l'escalade qui semble se dégager dans cette crise?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Le gouvernement canadien a communiqué directement à toutes les personnes concernées un certain nombre de messages. Tout d'abord, notre profond souci du bien-être des Canadiens qui sont là-bas; deuxièmement, notre opinion, qui n'a pas changé, que le terrorisme est la plaie d'une société civilisée, et qu'il ne doit pas pouvoir se pratiquer impunément. La réponse à une attaque terroriste ne doit pas être une manifestation de violence. Il faut que ce soit une réaction mûrie, réfléchie et soigneusement pesée. Toutefois, nous ne pouvons pas fermer les yeux sur le terrorisme, et nous n'en avons nullement l'intention. Nous estimons qu'il contribue à semer la destruction des relations civilisées entre des peuples civilisés. Tout gouvernement qui prétend subventionner, encourager ou promouvoir le terrorisme doit être sévèrement sanctionné.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

LE CONSEIL PRIVÉ

ON DEMANDE SI LE BUREAU DU CONSEIL PRIVÉ OU CELUI DU PREMIER MINISTRE A FAIT ENQUÊTE SUR LA FAÇON D'ACCORDER CERTAINS CONTRATS EU ÉGARD À LA CONSTRUCTION DU MUSÉE DE L'HOMME

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. Elle concerne la politique d'octroi de contrats du gouvernement. Sans commenter sur aucune enquête criminelle qui est en cours ou qui pourrait être en cours actuellement, j'aimerais demander au premier ministre s'il peut nous dire s'il y a eu enquête interne du Conseil privé ou du Bureau du premier ministre, non pas de la GRC, concernant la politique d'octroi de contrats, surtout les contrats du Musée de l'homme, à Hull?

• (1120)

[*Traduction*]

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, la question a déjà été abordée au cours de la conférence de presse du premier ministre. Si le député s'était donné la peine de suivre la réponse à la conférence de presse, il comprendrait que nous ne pouvons pas . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, nous ne voulons pas faire de commentaires. Le solliciteur général a examiné la question. Nous ne pouvons pas faire de commentaires sur des enquêtes que sont en train de faire la GRC ou un autre corps de police. Nous refusons d'être amenés indirectement à faire des commentaires à ce sujet.

LE MINISTÈRE DES APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, le Parlement passe avant une conférence de presse. Je voudrais poser une question supplémentaire au premier ministre. Le bureau du Conseil privé ou le cabinet du premier ministre font-ils oui ou non d'autres enquêtes analogues sur l'adjudication des contrats dans d'autres ministères ou sur les activités d'autres ministères, notamment du ministère des Approvisionnements et Services?

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, je respecte beaucoup plus le Parlement que le député. Je ne suis pas disposé à accepter de leçons de lui.

Des voix: Bravo!

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, le gouvernement assumera toujours ses responsabilités en cas d'enquête, mais nous ne voulons pas nous laisser amener indirectement à faire des commentaires dans un sens ou dans l'autre sur des enquêtes.

* * *

L'AGRICULTURE

ON DEMANDE UNE RÉUNION DES PAYS EXPORTATEURS DE CÉRÉALES

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Il est parfaitement au courant de la très grave crise qui afflige le secteur céréalier mondial à l'heure actuelle et des répercussions du projet de loi agricole américain pour ce qui est des subventions à l'exportation et de celles offertes aux producteurs américains ainsi que des subventions versées dans les pays du Marché commun. Le premier ministre pourrait-il maintenant faire preuve d'initiative sur le plan international et convoquer une réunion de tous les pays exportateurs de céréales, afin de tenter de remédier à cette situation et d'en arriver à une sorte d'accord international sur les grains?

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Monsieur le Président, la proposition du député est extrêmement utile. Elle a été faite à de nombreuses reprises. Le gouvernement est d'avis que des réunions régulières au niveau politique s'imposent. Le député n'est pas sans savoir que les représentants des divers pays se réunissent régulièrement, leur plus récente réunion ayant eu lieu à Londres, sous les auspices du Conseil international du blé.

Depuis huit mois, j'ai eu des entretiens avec les représentants des autres grands pays exportateurs de blé, afin de leur faire part de nos craintes. Le problème s'annonçait depuis un certain temps. Le Canada donne l'exemple à cet égard, comme il l'a déjà fait dans le passé, si l'on remonte aux accords du Conseil international du blé relatifs aux prix. Le Canada a donné l'exemple dans le passé et il le fait encore à l'heure actuelle en encourageant des pourparlers comme ceux que le député propose.

ON DEMANDE AU PREMIER MINISTRE DE CONVOQUER UNE RÉUNION INTERNATIONALE

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, je voudrais obtenir une réponse du premier ministre. Il n'a pas hésité à venir dans l'Ouest briguer les suffrages. Pourquoi ne répond-il pas aux questions que lui posent le gens de l'Ouest à la Chambre?

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: A l'ordre! Le député pourrait-il s'en tenir à une question?

M. Nystrom: Le premier ministre peut-il me dire si oui ou non à titre personnel, en tant que chef de notre pays, il organisera une réunion des pays exportateurs de grains, afin de remédier à cette situation qui va frapper très durement les agriculteurs de l'Ouest?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je suis heureux de préciser que je suis intervenu à la Chambre plus souvent que le député au sujet des questions touchant l'ouest du pays.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Ces agriculteurs de l'ouest d'Aylmer vont tous nous mettre dans le pétrin. Je prends note de la suggestion de mon honorable collègue, et comme le ministre d'État l'a signalé, nous consulterons et aviserons la Chambre s'il y a lieu, en temps voulu.

Questions orales

ON DEMANDE AU PREMIER MINISTRE D'ANNONCER UN VERSEMENT D'APPOINT

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Quelle suffisance!

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Je ne permettrai pas de réponse. Juste une question, s'il vous plaît.

M. Nystrom: Le prix du blé sera d'environ $3 le boisseau au Canada comparativement à $6 canadiens aux États-Unis. Le premier ministre est-il prêt à annoncer un versement d'appoint sur nos ventes internationales, afin que les agriculteurs canadiens soit rémunérés décemment pour leur travail?

• (1125)

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Monsieur le Président, nous tentons d'aborder cette question avec tout le sérieux qu'elle mérite. Le député ne rend pas service aux gens qu'il représente dans sa circonscription de Yorkton-Melville en se lançant dans des attaques méprisables contre n'importe qui.

Des voix: Oh, oh!

M. Mayer: Nous faisons tout en notre pouvoir pour coopérer.

M. le Président: A l'ordre! Veuillez simplement répondre.

M. Mayer: Nous avons signalé à maintes reprises l'importance que notre gouvernement attache à l'agriculture de l'Ouest et de tout le pays, en fait, les nombreuses initiatives qui ont été prises par le ministre de l'Agriculture et les crédits que le gouvernement fédéral a injectés au total dans la céréaliculture. Le premier ministre a donné tous les détails pertinents ce matin lors de sa conférence de presse. Selon moi, cela montre la très grande importance que notre gouvernement attache à l'agriculture de l'ouest du pays.

* * *

LES TRAVAUX PUBLICS

LA PROCÉDURE D'ADJUDICATION DES MARCHÉS AU MINISTÈRE

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Lorsque le scandale du thon avarié s'est produit, le premier ministre a déclaré: «Quand on me l'a signalé, toc! Immédiatement, on a eu la démission du ministre». Est-ce qu'on lui a signalé des choses qui justifieraient son intervention pour garantir la régularité de la procédure d'adjudication des marchés au ministère des Travaux publics? Toc!

L'hon. Perrin Beatty (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, le député a déjà été solliciteur général du Canada. Il connaît fort bien la position adoptée par son chef, le très honorable chef de l'opposition, voulant qu'aucun solliciteur général ou député ne doit poser de gestes susceptibles de nuire à une enquête policière, ni à la possibilité pour qui que ce soit d'avoir un procès équitable. Il est certain que toute personne ayant le sens des responsabilités doit s'incliner devant ce point de vue, et s'abstenir de poser des questions de ce genre à la Chambre des communes.

M. Kaplan: Je sais également qu'il est antiparlementaire de s'abriter derrière des considérations qui ne sont pas de mise comme celle-ci.

L'INTÉGRITÉ DE L'ADJUDICATION

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, je ne pose pas de question au sujet de l'enquête policière. Le gouvernement a la responsabilité de tous ses ministères et de l'adjudication des marchés . . .

M. le Président: A l'ordre! Une question simplement.

M. Kaplan: Est-ce que des mesures ont été prises pour assurer l'intégrité de l'adjudication des marchés au ministère des Travaux publics?

L'hon. Perrin Beatty (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, libre au député, qui est officier de justice en qualité d'avocat et qui a déjà été solliciteur général, de considérer comme hors de mise le principe voulant que chacun a droit à un procès équitable et qu'il ne faut pas nous immiscer dans les enquêtes policières. Dans mon parti, nous pensons autrement.

Il me paraîtrait normal que tous les députés des Communes fassent preuve d'un peu de sens des responsabilités et n'interviennent pas dans les enquêtes qui peuvent être en cours.

* * *

L'AGRICULTURE

LE PRIX DES CÉRÉALES—ON DEMANDE AU MINISTRE D'ANNONCER DES VERSEMENTS D'APPOINT

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre chargé de la Commission canadienne du blé. Le faible prix initial des céréales est en train de faire baisser les prévisions de revenu des agriculteurs, si bien que les banques ont supprimé la ligne de crédit de bien des exploitants. Il sera donc plus difficile sinon impossible pour ces agriculteurs d'ensemencer leurs champs à l'automne. Le ministre convient-il qu'il faut intervenir puisque le premier ministre en a parlé ce matin, et essaiera-t-il d'augmenter le revenu des agriculteurs grâce à des versements d'appoint quelconques pour améliorer leurs perspectives?

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Monsieur le Président, les députés de tous les partis ont adopté en une seule journée des modifications à la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest il y a eu un an en février pour permettre le versement de paiements provisoires. Le premier ministre a dit ce matin qu'une annonce à ce sujet serait faite au début de la semaine et je suis certain que le député en sera très heureux. La mesure que nous annoncerons sera très utile pour faire justement ce que le député a dit, c'est-à-dire permettre aux producteurs d'ensemencer leurs champs au printemps comme ils le font d'habitude.

LA SITUATION DES CÉRÉALIERS AMÉRICAINS ET EUROPÉENS

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Ces paiements visent le manque à gagner de l'année dernière. Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. Le gouvernement ne veut-il pas donner aux céréaliers canadiens une protection et une aide comparables à celles qu'obtiennent les producteurs américains et européens?

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Monsieur le Président, les fonds nécessaires ont été mis de côté pour ce qui représentera selon nous le dernier versement de stabilisation concernant le grain de l'Ouest pour la campagne en cours. Ce qui importe, cependant, c'est que ce paiement sera effectué au moment où les agriculteurs en ont le plus besoin, c'est-à-dire avant l'ensemencement du printemps.

Le député est agriculteur. Il y a seulement quelques agriculteurs dans les deux partis d'opposition et le député en est un. Il sait que, pour bien des gens, surtout les agriculteurs, le moment où l'argent arrive est presque aussi important que le montant. L'argent arrivera au bon moment dans ce cas-ci. Si la situation demeure inchangée, il est fort probable qu'un autre paiement de stabilisation sera effectué aux termes de la loi pour l'année qui vient. Les agriculteurs auront donc l'argent au début de la saison des semences.

• (1130)

Entre temps, les taux d'intérêt ont baissé. C'est excellent pour les agriculteurs qui doivent emprunter afin d'ensemencer leurs champs. Le député devrait féliciter le gouvernement d'avoir pu gérer ses affaires financières de façon à faire baisser à ce point les taux d'intérêt.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES NÉGOCIATIONS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Le premier ministre sait-il que la Presse canadienne vient d'annoncer que le sénateur Robert Packwood, président de la commission sénatoriale des États-Unis qui étudie la demande d'autorisation présentée par le président Reagan en vue de négocier un accord de libre-échange avec le Canada, vient de déclarer que sa commission allait sans doute rejeter cette demande et voter contre? Le premier ministre est-il au courant et, dans l'affirmative, comment compte-t-il réagir, face à cette nouvelle alarmante?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Oui, monsieur le Président, je suis au courant. J'ai appris, après la conférence de presse, que le sénateur Packwood, un républicain de l'Oregon, a prédit les résultats du vote d'une commission sénatoriale des États-Unis. Il y a deux choses à répondre à cela. Premièrement, cela devrait bien faire comprendre à certains députés qui semblent croire que les États-Unis nous suppliaient, à genoux, de bien vouloir négocier une entente, que si nous parvenons à en négocier une, ce sera tout à fait dans l'intérêt du Canada.

Mme Copps: C'est vous qui avez supplié à genoux.

M. Mulroney: Deuxièmement, nous n'avons jamais minimisé les difficultés que présentent des négociations aussi complexes. J'ai entendu les propos du sénateur Packwood, mais je rappelle au député que nous traitons avec l'ensemble du gouvernement, y compris le Congrès, et pas seulement avec le sénateur Packwood.

LA POSITION CANADIENNE

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Le premier ministre peut-il nous assurer que son gouvernement et lui-même ne vont pas faire des concessions aux États-Unis sur certaines questions comme l'exportation de bois d'oeuvre ou la législation canadienne sur les brevets pour essayer d'obtenir un vote favorable de la part de ce comité sénatorial?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, de toutes les stupidités que le député de Windsor-Ouest nous a sorties, c'est sans doute la plus énorme.

Nous avons protégé les intérêts du Canada avec une vigilance qui ne s'était jamais vue depuis des années et nous allons continuer à le faire, notamment en essayant de négocier un accord commercial bilatéral avec les États-Unis qui apportera au Canada davantage d'emplois et de prospérité. Les appréhensions du sénateur Packwood montrent que notre gouvernement est sur la bonne voie à cet égard.

LES ENTRETIENS SUR LE LIBRE-ÉCHANGE—ON DEMANDE LE RETRAIT DE LA DEMANDE DU GOUVERNEMENT

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): Monsieur le Président, je veux poser très sérieusement la même question au premier ministre, car le président de ce comité parle clairement au nom de celui-ci. Il ne s'agit pas simplement d'une annonce faite par hasard par une personne au Sénat. Dans ces conditions, le gouvernement va-t-il retirer la demande relative aux entretiens sur le libre-échange . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Langdon: . . . et à la place, mettre au point un train de mesures commerciales plus modestes et conformes aux recommandations du comité parlementaire spécial touchant la création d'un comité de médiation commerciale sur le modèle de la CMI, ainsi qu'un tribunal canadien de l'importation . . .

M. le Président: A l'ordre, je vous prie.

M. Langdon: . . . plus strict mais aussi plus souple?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai du mal à répondre à cette question, mais je suppose que la réponse est non. Le député signale que le sénateur Packwood est membre du Sénat. C'est vrai. Il représente également un état qui a d'importants intérêts forestiers.

Je suis allé là-bas et j'ai déclaré que nous n'accepterons pas leur version des événements et ne sacrifierons pas nos intérêts forestiers sur ce point. Je l'ai bien stipulé à tous les intéressés, y compris le président Reagan, ce qui explique peut-être en partie les hésitations du sénateur. Toutefois, j'espère qu'il n'en restera pas là et que nous verrons les avantages que ce genre d'entente commerciale représente pour nos deux pays. J'espère qu'il les verra, en tout cas.

LA QUESTION DES MÉDICAMENTS SANS MARQUE DE COMMERCE

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Le premier ministre peut-il dire à la Chambre si le gouvernement va également s'engager à ne pas céder devant les États-Unis sur la question des médicaments sans marque de commerce, comme il l'a fait dans d'autres secteurs, par exemple l'AEIÉ, qui représente une autre concession en vue de remettre ces entretiens sur la bonne voie, maintenant qu'il s'aperçoit qu'il est sérieusement en difficulté?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je sais que le député exprime un espoir et non une opinion. Il parle de la question des médicaments sans marque de commerce, que la Chambre examinera au moment opportun.

Comme je l'ai dit plus tôt aujourd'hui, si le gouvernement prend position à l'égard d'une question donnée qui touche nos relations bilatérales avec les États-Unis, c'est parce qu'il est convaincu de servir l'intérêt supérieur du pays, comme nous l'avons fait notamment pour le Programme énergétique national. J'ai dit ce matin que bien avant d'avoir l'honneur de devenir député, j'ai déclaré qu'à mon avis, le Programme énergétique national ne valait guère mieux qu'un attentat à main armée perpétré à trois heures du matin dans une station-service, et qu'il fallait le supprimer. C'est ce que notre gouvernement . . .

M. Langdon: Règlement!

M. Althouse: Règlement!

M. Mulroney: Nous avons supprimé le Programme énergétique national parce que c'était dans notre intérêt et non dans celui des États-Unis.

* * *

L'AGRICULTURE

LE COÛT DU CARBURANT AGRICOLE—LA SUPPRESSION DU RABAIS SUR L'ACHAT DE GRANDES QUANTITÉS

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé. Celui-ci n'ignore pas que sa décision de réduire les prix initiaux du grain a un effet dévastateur sur l'ouest du Canada. Les frais d'exploitation agricoles ne diminuent pas au Manitoba parce que ce printemps les grandes sociétés pétrolières comme Petro-Canada et Shell ont supprimé un rabais de 8c. le litre sur l'achat de grandes quantités. Le cours mondial du brut a chuté de plus de la moitié, mais le litre de carburant agricole coûte en fait seulement un cent moins cher que l'an dernier.

Le ministre va-t-il retourner demander au cabinet de rétablir les prix initiaux de 1985 pour les céréales et d'enjoindre à Petro-Canada d'accorder à nouveau le rabais de 8c. le litre sur l'achat de grandes quantités, rabais que cette société consentait l'an dernier?

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Monsieur le Président, le député soulève plusieurs points dans sa question. D'abord, nous croyons que les prix initiaux sont réalistes compte tenu du cours mondial. Ce n'est pas moi qui les fixe, ni le gouvernement d'ailleurs. Malheureusement, des influences extérieures et indépendantes de notre volonté contribuent à fixer le cours mondial des céréales.

En ce qui concerne le rabais agricole, je dirai au député que je suis moi-même agriculteur et que j'aurais bien aimé bénéficier d'un rabais de 8c. le litre. Je ne connais certes personne qui ait profité d'un rabais pareil. Le rabais en question était plus de l'ordre de 2c. à 3c. le litre. Le député a raison de dire que les rabais ont tous été supprimés. Nous avons tous présenté des instances à ce sujet.

Enfin, le député se trompe lorsqu'il dit que les prix de l'essence n'ont pas baissé car, au Manitoba, le prix du carburant diesel et de l'essence, je crois, a baissé de 10c. le litre environ dans les deux derniers mois.

M. le Président: Une brève question supplémentaire.

* * *

LA BANQUE DU CANADA

LES AVANCES DE FONDS CONSENTIES AUX BANQUES À CHARTE

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, on entend dire que la Banque du Canada a avancé plus de deux milliards de dollars ces dernières semaines à une banque qui éprouve des difficultés financières. Pourquoi le gouvernement ne peut-il pas consacrer un milliard de dollars à rétablir les prix initiaux du grain de 1985 au bénéfice de plus de 140,000 agriculteurs de l'Ouest?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, le député sait pertinemment que la Banque du Canada dispose de liquidités pour intervenir dans le système bancaire et qu'il est absolument déplacé de critiquer cette institution ou de commenter les rumeurs à son sujet. Cela n'a absolument rien à voir avec la question soulevée auprès du ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé.

LE TRANSPORT AÉRIEN

LE SERVICE D'ÉVACUATION MÉDICALE PAR HÉLICOPTÈRE DANS LE NORD DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Elle concerne les évacuations médicales par vol de nuit sur hélicoptères monomoteurs qui, depuis janvier, sont interdites en Colombie-Britannique par le ministre et par le premier ministre de la Colombie-Britannique, Bill Bennett. Etant donné que le ministre a offert toute l'aide possible en février, est-ce que cela comporte un budget pour l'affectation du bimoteur Transports Canada S-61 de Prince Rupert aux évacuations médicales d'urgence 24 heures par jour, dans le nord de la Colombie-Britannique?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Pour replacer la question dans son cadre, ce que le député propose de faire et ce qu'il me demande d'autoriser, c'est de permettre à des passagers d'emprunter de nuit des hélicoptères monorotors. Cela est absolument contraire à l'ordonnance sur la navigation aérienne. J'aimerais bien que le député sache ce qu'il veut: est-il en faveur de normes de sécurité sévères, ou veut-il que moi, ministre des Transports, je les viole?

L'HÉLICOPTÈRE STATIONNÉ À PRINCE-RUBERT

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, j'ai parlé à des médecins à ce sujet et ils s'inquiètent de la négligente inaction du ministre. Je demande au ministre s'il est disposé à affecter le S-61. C'est un hélicoptère bimoteur qui est au sol à Prince-Rupert. Il relève du ministre. Est-ce qu'il veut l'affecter, ou du moins livrer l'hélicoptère bimoteur que le comité des transports a promis à Prince Rupert il y a un an?

• (1140)

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, des pourparlers sont en cours entre mes services et la Commission des services sanitaires d'urgence dans la recherche d'une solution. Ce qui est de fait, c'est que l'ordonnance sur la navigation aérienne tient toujours. Ce n'est pas moi, ministre, qui vais déroger à l'ordonnance sur la navigation aérienne.

En outre, il y a divers hélicoptères multirotors en exploitation commerciale. Nous essayons de régler le problème. Il est certain qu'en cas d'urgence, l'hélicoptère de la garde côtière qui est disponible peut être utilisé contre remboursement des frais.

* * *

L'AGRICULTURE

L'INCIDENCE DE LA DIMINUTION DES TAUX D'INTÉRÊT

M. Geoff Wilson (Swift Current—Maple Creek): Monsieur le Président, le taux d'escompte de la Banque du Canada a encore baissé de 81 centièmes hier, ce qui montre qu'on approuve de plus en plus le budget fédéral et l'orientation que le gouvernement a donnée à l'économie.

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Swift Current—Maple Creek): Ma question s'adresse au ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé. A-t-il déjà calculé les effets de la diminution générale des taux d'intérêt sur les frais de production des agriculteurs?

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Monsieur le Président, voilà encore une très bonne question de la part du député. Le paiement des intérêts constitue tous les ans, pour les agriculteurs, une dépense très importante. Compte tenu du total des emprunts sur lesquels les agriculteurs paient de l'intérêt, toute baisse d'un point de pourcentage dans les taux se traduit par des économies de 200 millions de dollars pour ce secteur. C'est donc dire l'importance de la stratégie économique du gouvernement et de ses politiques non seulement pour l'agriculture mais aussi tous les autres secteurs d'activité. Nous tenons à créer des emplois.

* * *

L'IMMIGRATION

LE PROJET D'EXIGER UN VISA DES VISITEURS PORTUGAIS

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Immigration. D'après des rumeurs récentes, la ministre pourrait se plier à la recommandation du ministère et exiger un visa des Portugais à cause des nombreuses demandes de la part de réfugiés. Elle devrait savoir que le problème n'a rien à voir avec ce pays européen . . .

Des voix: Règlement!

M. Marchi: . . . mais avec l'arriéré auquel le gouvernement refuse de remédier. La ministre dissipera-t-elle l'inquiétude et l'irritation croissantes que ressent la communauté canado-portugaise en disant à la Chambre et à cette communauté qu'elle ne se pliera pas à la recommandation ministérielle qui exigerait un visa de tous les visiteurs et les particuliers en provenance du Portugal?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président je tiendrai volontiers cette question pour préavis au nom du ministre d'État à l'Immigration.

LES CONSEILLERS EN MATIÈRE D'IMMIGRATION

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, elle a le titre de ministre de l'Emploi et de l'Immigration. La ministre est-elle disposée à assurer à la Chambre que des visas ne seront pas exigés des Portugais, et au lieu de recourir à ce subterfuge, établira-t-elle un processus à l'égard des réfugiés et s'en prendra-t-elle à ces faux jetons de conseillers auxquels beaucoup de ces problèmes peuvent être imputés?

Des voix: Bravo!

Questions orales

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je conviens de tout coeur qu'il est indispensable de veiller à ce qu'il n'y ait aucun abus de commis par ceux qui tentent de fournir des avis erronés aux personnes qui veulent immigrer au Canada. Je sais également gré au député de trouver qu'il importe d'établir rapidement une nouvelle méthode pour le choix des réfugiés. Je suis persuadée que nous aurons son appui et celui de ses collègues, car j'en déduis qu'il se fait leur porte-parole, quand nous présenterons sous peu cette nouvelle méthode.

Mme Copps: Je croyais que c'était vous la ministre.

* * *

L'AGRICULTURE

LES PRIX DES CÉRÉALES—ON DEMANDE DES VERSEMENTS D'APPOINT

M. Vic Althouse (Humboldt—Lake Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Actuellement, c'est la période de l'année où les agriculteurs et les prêteurs évaluent la rentabilité future des exploitations agricoles. Étant donné la baisse de 20 p. 100 des prix initiaux et les aspects plutôt effrayants du rapport du groupe de travail Nielsen sur les engagements futurs du gouvernement en ce qui concerne le financement, le ministre voudrait-il, aujourd'hui, faire une déclaration claire sur les intentions du gouvernement à propos des versements d'appoint? Le gouvernement versera-t-il la différence entre le prix mondial et les pertes que subissent les agriculteurs?

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Monsieur le Président, le député sait que les rapports du groupe de travail ont tous été renvoyés à des comités pour étude. Je répète que, au cours de l'an passé, nous avons soutenu l'agriculture, en particulier celle de l'Ouest. Le premier ministre disait ce matin que nous avons l'intention d'annoncer lundi le montant du versement provisoire en vertu de la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest. Lorsque le député entendra cette déclaration, je suis sûr qu'en tant qu'agriculteur il sera satisfait.

LE COMPTE DE STABILISATION

M. Vic Althouse (Humboldt—Lake Centre): Monsieur le Président, le ministre pourrait-il garantir aux banquiers et aux agriculteurs que, lorsque le compte de stabilisation sera épuisé, lundi, le gouvernement maintiendra ses engagements sous le régime de la loi et le réapprovisionnera, dans l'attente de nouvelles demandes? Peut-il nous assurer également que l'on ne calculera pas un intérêt sur les avances, comme le propose le groupe de travail Nielsen?

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Monsieur le Président, à propos de la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest, le député, qui est critique de son parti pour l'agriculture, devrait savoir que la loi dit qu'il appartient au gouvernement fédéral de combler le déficit.

M. Althouse: Elle dit aussi que les avances sont consenties sans intérêt. Pourtant, vous envisagez de modifier cette condition.

M. Mayer: Le député devrait savoir également qu'à un moment, il y a environ deux ans, le compte contenait un milliard. S'il est possible d'avoir un surplus, je suppose qu'il est raisonnable, pour les agriculteurs et le gouvernement, de s'attendre à ce qu'il y ait aussi des déficits. Il n'y a donc aucune difficulté pour les versements en vertu de la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest, même si le compte devenait déficitaire, monsieur le Président.

* * *

[*Français*]

LES AÉROPORTS

LES AÉROPORTS DE MIRABEL ET DE DORVAL—LE CONTRAT DE L'AGENCE BURNS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Mme Lise Bourgault (Argenteuil—Papineau): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. A la suite des derniers événements survenus aux aéroports de Mirabel et de Dorval et qui ont mis en lumière l'inefficacité de l'agence de sécurité en ce qui concerne la fouille des bagages, est-ce que le ministre a l'intention de faire annuler le contrat de l'agence Burns et de redemander une offre publique?

[*Traduction*]

M. J.M. Forrestall (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, je m'excuse de l'absence du ministre. Il devait prendre l'avion, un vol commercial dois-je préciser, pour se rendre à Vancouver.

Je répondrai à la députée que les contrats sont conclus entre les transporteurs et les agences de sécurité. L'intervention du gouvernement concerne uniquement l'application des normes de sécurité. Enfin, je signale que lundi matin, le ministre aura une réunion avec des représentants des agences de sécurité, des transporteurs et des syndicats.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

LE PROGRAMME D'ACQUISITION DE NAVIRES LÉGERS

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre associé de la Défense nationale. Dernièrement, le ministre a affirmé à Halifax que le gouvernement songeait à dépenser 100 millions pour l'achat de navires destinés à la Réserve navale. Étant donné que le taux de chômage est très élevé dans les chantiers maritimes de la région atlantique, de la Colombie-Britannique et du Québec, pourquoi le ministre dépenserait-il 100 millions de nos derniers publics pour acheter à l'étranger des navires qu'il destine aux forces armées du Canada?

L'hon. Harvie Andre (ministre associé de la Défense nationale): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir m'expliquer à ce sujet. Je n'ai jamais tenu de tels propos. Et nous n'avons pas les intentions que nous prête le député.

La Marine a un grand besoin de matériel neuf après des années de négligence. Nous faisons tout notre possible pour lui fournir ce nouvel équipement. Et c'est ainsi que nous nous efforçons de mener à bien un programme d'acquisition de navires légers. Les 100 millions dont le député a parlé remontent à 1982, au moment où l'ancien gouvernement libéral a rejeté ce programme. Si nous parvenons à réunir les crédits nécessaires, le député peut être certain que les navires en question seront construits au Canada par les Canadiens.

Des voix: Bravo!

LA FABRICATION AU CANADA

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, je rappelle au ministre que son parti a fait huit promesses distinctes concernant la construction navale et qu'aucune n'a été tenue. Je me permets de conclure que le ministre vient de promettre publiquement que si son ministère décide d'acquérir des navires, ceux-ci seront fabriqués au Canada par des travailleurs canadiens. Le ministre peut-il réitérer cet engagement?

L'hon. Harvie Andre (ministre associé de la Défense nationale): Monsieur le Président, c'est ce que je viens de faire je pense.

M. Dingwall: Le ministre des Transports n'est pas du même avis.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES RELATIONS ENTRE LA LIBYE ET LES ÉTATS-UNIS—LA RÉPONSE MILITAIRE AU TERRORISME

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les Îles): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Les bruits de sabre des Américains au large des côtes de la Libye semblent vouloir maintenant se transformer en hostilités véritables. Les Canadiens veulent connaître la position officielle de leur gouvernemement. Le premier ministre croit-il que l'intervention militaire est la solution qu'il convient d'apporter au terrorisme? Ne reconnaît-il pas que pareille intervention risque d'aggraver la tension internationale et, en fait, de faire redoubler de vigueur le terrorisme?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai répondu tout à l'heure à cette question. Toutefois, je rappelle au député que, le 10 janvier dernier, j'ai annoncé la position officielle du gouvernement, à savoir que les personnes qui assassinent et mutilent des innocents et qui sèment l'anarchie dans la société civilisée ne devraient pouvoir trouver nulle part dans le monde refuge, tranquilité d'esprit et indulgence.

Des voix: Bravo!

M. Manly: Monsieur le Président, c'est bien de dire qu'ils ne devraient trouver nulle part dans le monde refuge, paix et indulgence; mais c'est autre chose que de prendre des mesures de représailles.

• (1150)

LA SÉCURITÉ DES CANADIENS EN LIBYE

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les Îles): Monsieur le Président, étant donné la gravité de la situation, que compte faire le gouvernement pour assurer la sécurité des ressortissants canadiens vivant dans ce pays, outre qu'il faudra les trouver et leur demander de réévaluer leur situation personnelle?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le gouvernement dispose déjà de plans d'urgence et continuera d'en préparer pour venir en aide aux Canadiens en difficulté. Leur bien-être et leur sécurité nous préoccupent au plus haut point.

* * *

L'ADMINISTRATION

LA DÉMISSION DE L'ANCIEN MINISTRE DES PÊCHES

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le leader à la Chambre a parlé tout à l'heure de la conférence de presse du premier ministre, ce qui m'incite à poser une question restée sans réponse lors de cette conférence. Elle concerne la démission de l'ancien ministre des Pêches. Le 7 mars, dans une entrevue accordée au *New York Times*, le premier ministre a déclaré: «Aussitôt que j'en ai été informé», il s'agissait de l'affaire du thon avarié, «toc! J'ai immédiatement obtenu la démission du ministre». Comment concilie-t-il cette déclaration à l'occasion d'une interview et sa lettre d'adieu, datée du 23 septembre 1985, six jours après que l'affaire a été rendue publique, et disant au ministre: «J'ai reçu votre lettre par laquelle vous me demandez d'être relevé de vos responsabilités». Autrement dit, le ministre et le premier ministre ont reconnu que le ministre de de l'époque avait démissionné. Dans le *New York Times*, il dit qu'il l'a renvoyé immédiatement, mais la lettre de démission n'est arrivée que six jours après que l'affaire est devenue publique.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, tout d'abord, je n'ai rien dit de tel. Le contexte de ces deux situations est clair, et il n'y a absolument aucune contradiction dans ce que j'ai dit.

L'INTERVIEW ACCORDÉE AU *NEW YORK TIMES*

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le premier ministre a été textuellement cité par le *New York Times*, et nous avons le texte de la conversation. De plus, l'affaire a été portée à la connaissance du pays le 17 septembre 1985. Le 18 septembre, à la Chambre, le premier ministre a refusé la démission et a refusé que l'opposition . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Le très honorable représentant a-t-il une question supplémentaire?

M. Turner (Vancouver Quadra): Le premier ministre veut-il dire qu'il retire ce qu'il a déclaré au *New York Times*? Quelle est la vraie version, sa lettre et la version que nous a donnée l'ancien ministre des Pêches, ou celle qu'il a donnée au *New York Times*?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je dis qu'il n'y a pas d'incohérence dans ce qui a été déclaré. En fait, il y a eu une grave incohérence, une très grave incohérence, dans le cas d'une démission concernant le chef de l'opposition et le premier ministre de l'époque, M. Trudeau, et à l'époque le premier ministre avait déclaré que la version du chef de l'opposition était inexacte.

* * *

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

LES DÉPENSES ENGAGÉES PAR UNE STATION DE RADIO

M. John A. MacDougall (Timiskaming): Monsieur le Président, en l'absence du ministre des Communications, ma question s'adressera à son secrétaire parlementaire. Les résidents de la circonscription de Timiskaming ont été très irrités d'apprendre au début de la semaine que la station de radio de Radio-Canada dans le Nord avait dépensé un montant évalué à $50,000 à l'achat de téléviseurs, magnétoscopes, magnétophones et cassettes, après que le président du Conseil du Trésor eut déposé ses lignes directrices en matière de dépenses et que le vice-président de Radio-Canada eut fait savoir que les stations devaient les respecter. Le secrétaire parlementaire pourrait-il dire à mes commettants et aux Canadiens de tout le pays pourquoi on tolère encore de telles dépenses?

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Comme mon collègue le sait sans doute, monsieur le Président, Radio-Canada est une société d'État indépendante. Son allégation est cependant très grave. Je me chargerai de demander au ministre de transmettre cette information au président de Radio-Canada, M. Juneau, à son retour de la République populaire de Chine.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

LE FINANCEMENT DE BANDES DANS LE NORD-OUEST DE L'ONTARIO

M. John Parry (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, je m'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien qui a récemment pris le temps de rendre visite à sept chefs de la nation Nishnawbe-Aski pour discuter avec eux du financement des bandes créées récemment dans le nord-ouest de l'Ontario. Le ministre est-il prêt à déclarer à la Chambre qu'il appuie ces bandes sans réserve et qu'il fera tout ce qu'il peut pour approuver au plus tôt le financement nécessaire à leurs besoins?

L'hon. David Crombie (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, le député sait sans doute que lorsque j'ai rencontré hier le grand chef Cromarty et les sept autres chefs, je leur ai dit que j'appuyais leurs efforts. Au cours des prochaines semaines, je vais participer à des entretiens et à des consultations dans l'espoir d'en venir à une entente satisfaisante.

L'INTERVENTION DU MINISTRE

M. John Parry (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, le ministre sait sans doute que si les fonds ne sont pas approuvés à temps pour la très brève saison de la construction, des centaines d'autochtones pourraient bien en être réduits l'automne prochain à vivre sous la tente. Voilà pourquoi je demande au ministre de s'engager à soumettre la chose d'ici deux semaines au comité du développement social du cabinet.

L'hon. David Crombie (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, je tiens à donner au député l'assurance que je suis conscient de la brièveté des délais impartis, compte tenu de la géographie et du climat. Le député le sait, nous venons tout juste de recevoir la formule de demande en provenance de cette région. Nous entendons expédier les démarches dans les plus brefs délais et je m'y mettrai aussitôt que possible.

* * *

LES ARMES À FEU

L'IMPORTATION AU CANADA

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Vu les préoccupations qu'il a exprimées ce matin au sujet de la montée du terrorisme et vu les récentes actions aux États-Unis qui tendent à libéraliser les lois régissant les armes à feu, voudrait-il nous dire pourquoi, dans le budget de son gouvernement, il a fait en sorte qu'il en coûte moins cher d'importer des carabines et des fusils au Canada?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, la mesure découlait d'une décision de la Commission du Tarif sur les carabines de chasse. Cette modification à un règlement avait été apportée précédemment et s'alignait sur d'autres règlements.

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, je pose ma question supplémentaire au premier ministre. Ne s'inquiète-t-il pas du message que l'on transmet par cette mesure? D'une part, il s'inquiète de la montée du terrorisme. De l'autre, son gouvernement permet d'importer à moindre frais des fusils et carabines de longue portée. Ne pense-t-il pas que c'est transmettre aux Canadiens un message contradictoire?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je trouve plutôt injuste de faire un rapprochement entre les sportifs canadiens et le terrorisme.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

LA DÉFENSE NATIONALE

ON DEMANDE QUAND LE GOUVERNEMENT RENDRA PUBLICS LES RÉSULTATS DE L'ÉTUDE SUR L'IMPACT DU CHAMP DE TIR PROPOSÉ POUR LA RÉGION DE LAC-SAINT-JEAN

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Au mois d'août 1985, le premier ministre a promis, à Jonquière, de rendre publics les résultats de l'étude sur l'impact du champ de tir proposé pour la région de Lac-Saint-Jean. Quand le premier ministre va-t-il enfin tenir cette promesse, et fournir à la population qui s'oppose en grand nombre à ce projet, les résultats de cette étude sur l'impact?

[*Traduction*]

L'hon. Harvie Andre (ministre associé de la Défense nationale): Monsieur le Président, depuis quelques mois, le député de Chicoutimi parle aux personnes de cette région. Tous les articles de journaux et des personnes responsables me portent à croire que les craintes suscitées par d'autres se sont apaisées. Un nombre bien plus élevé de personnes sont en faveur du projet auquel le député a fait allusion.

[*Français*]

M. Robinson: Monsieur le Président, je désire poser une question supplémentaire. La question est très simple: Quand le ministre va-t-il rendre publics les résultats de l'étude de l'impact?

[*Traduction*]

M. Andre: Monsieur le Président, le député le sait ou du moins il devrait le savoir, les terrains en question sont des terres de la Couronne du chef de la province de Québec. C'est en réalité à la province de Québec qu'il appartient de prendre cette décision. Nos fonctionnaires travaillent en étroite collaboration avec ceux de la province de Québec, et les députés de cette région collaborent avec les personnes concernées. Tout se passe bien, ce qui doit décevoir le député.

* * *

[*Français*]

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LES RENSEIGNEMENTS DONNÉS AUX PERSONNES QUI ONT PRIS UNE PRÉRETRAITE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Madame la ministre sait que les fonctionnaires ont admis que des avis ont été envoyés seulement le 24 décembre aux entreprises et aux syndicats et que 34,000 personnes ont accepté de prendre une préretraite bien avant le mois de décembre.

Compte tenu du fait que ces gens-là ont été mal informés, comme le député de LaSalle le dit, est-ce que la ministre serait prête à blâmer les entreprises qui ont mal informé ces 34,000 personnes ou est-ce son ministère qui a mal informé les entreprises avant que les gens ne prennent leur préretraite?

[*Traduction*]

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, le député ne s'y retrouve pas. Lorsqu'une personne demande des prestations de chômage, on lui explique comment faire un appel. On l'a expliqué à plusieurs reprises au député. S'il pense à un cas précis, je voudrais qu'il me le soumette.

[*Français*]

ON DEMANDE SI LA MINISTRE ASSISTERA AUX ASSEMBLÉES

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, compte tenu du fait que la ministre est sûre et certaine qu'elle a raison, est-ce qu'elle est prête à participer aux assemblées qui vont avoir lieu à partir de mardi à Montréal, à Québec, à Sherbrooke, à Trois-Rivières? Est-ce qu'elle peut s'assurer d'être présente avec nous? Et la population va l'informer. Si elle est certaine qu'elle a raison, elle pourra le dire aux 34,000 personnes et elles vont l'applaudir. Mais est-ce qu'elle sera présente avec nous? Je serai là, moi.

[*Traduction*]

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, si le député avait des cas précis à me soumettre, il l'aurait déjà fait. Il ne m'en a pas soumis . . .

Mme Copps: Il y en a trente-deux mille.

Des voix: Chut!

Mlle MacDonald: Je voudrais qu'il continue à parler d'une question à laquelle j'attache beaucoup d'importance. Par contre, je dois dire que mon programme est fixé longtemps d'avance. Je regrette de ne pas pouvoir accepter toutes les invitations du député, mais je lui signale que je suis allée avec lui l'autre jour à Montréal-Est pour une très bonne discussion . . .

• (1200)

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Une question. Le député de Fundy—Royal a la parole.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

LE PROGRAMME DE REMPLACEMENT DES NAVIRES—LES POSSIBILITÉS POUR LES CHANTIERS NAVALS CANADIENS

M. Bob Corbett (Fundy—Royal): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre associé de la Défense nationale. Les employés des chantiers maritimes du Canada ont dû se réjouir d'apprendre que le gouvernement estime ridicule l'idée de faire construire à l'étranger les navires destinés à remplacer ceux de la Réserve navale. Le ministre peut-il assurer aux chantiers navals, surtout ceux de l'Atlantique, que si des crédits sont débloqués pour le Programme de remplacement des navires, ils auront toutes les possibilités de soumissionner?

L'hon. Harvie Andre (ministre associé de la Défense nationale): Monsieur le Président, je fais de mon mieux, dans les limites que nous imposent les impératifs budgétaires, pour accélérer la réalisation de ce programme. La Marine et la Réserve navale sont appelées à jouer un rôle crucial et elles ont besoin des meilleurs bâtiments qui soient. Je tiens à ce que ceux-ci soient conçus et construits au Canada.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA VISITE DE PERSONNES HANDICAPÉES SUR LA COLLINE DU PARLEMENT

M. Roland de Corneille (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, vous savez peut-être que, lundi, un grand nombre de handicapés viendront sur la colline et à la Chambre des communes exprimer l'appréhension que leur inspire le projet de loi dont la Chambre est saisie. Les lieux seront d'accès difficile pour les personnes qui se déplacent en fauteuil roulant. Je crois qu'il y a place pour seulement quatre fauteuils roulants. Quoi qu'il en soit, un grand nombre de personnes vont se présenter ici.

La présidence pourrait-elle dire si des dispositions seront prises, comme lors des séances mixtes de la Chambre et du Sénat, afin de recevoir les handicapés, en leur réservant peut-être de la place sur le parquet de la Chambre? Ou pourrait-on prendre d'autres mesures afin de prouver que nous ne reconnaissons pas leur besoins en paroles seulement mais aussi dans la pratique?

M. le Président: C'est la première fois qu'on me signale cette affaire. Je m'en occuperai volontiers. Je dois dire au député que je ne connais aucune disposition qui permette d'utiliser le parquet des Communes, mais je me renseignerai avec plaisir.

M. de Corneille: Merci, monsieur le Président.

M. le Président: De rien.

M. Penner: Cette bonne volonté ne durera pas, monsieur le Président.

M. le Président: J'espère que si.

* * *

PÉTITIONS

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, aux termes de l'article 106(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer la réponse du gouvernement, dans les deux langues officielles, aux pétitions nos 331-9, 331-14, 331-57 à 331-60 inclusivement; 331-62 à 331-76 inclusivement; 331-81 à 331-86 inclusivement; 331-89 à 331-92 inclusivement; 331-97 à 331-114 inclusivement; 331-120, 331-121, 331-122 et 331-124.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

MULTICULTURALISME—2E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Gus Mitges (Grey—Simcoe): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le deuxième rapport du comité permanent du multiculturalisme. Si la Chambre y consent, j'ai l'intention d'en proposer l'adoption dans le courant de la journée.

[*Note de l'éditeur: Voir les* Procès-verbaux *d'aujourd'hui au sujet du rapport précité.*]

* * *

LES ARSENAUX CANADIENS LIMITÉE

PRÉSENTATION DU RAPPORT DU COMITÉ LÉGISLATIF

M. Fred King (Okanagan—Similkameen): Monsieur le Président, à titre de président du comité législatif, j'ai l'honneur de présenter le rapport du comité législatif sur le projet de loi C-87, visant à autoriser l'aliénation de la société Les Arsenaux canadiens Limitée et visant la modification d'autres lois en conséquence, sans proposition d'amendement, dans les deux langues officielles.

[*Note de l'éditeur: Voir les* Procès-verbaux *d'aujourd'hui au sujet du rapport précité.*]

* * *

PÉTITIONS

ON DEMANDE LE RÉTABLISSEMENT DU PROGRAMME KATIMAVIK

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter des pétitions comportant quelque 700 signatures en provenance de Thunder Bay, Saskatoon et Windsor, pour protester contre l'annulation par le gouvernement du programme Katimavik qui symbolise leur préoccupation à l'égard de la jeunesse et pour lui demander de revenir sur sa décision.

LE PRIX DE L'ESSENCE

M. Keith Penner (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, aux termes de l'article 106 du Règlement, je m'empresse de présenter en bonne et due forme une pétition émanant d'une centaine d'électeurs des localités septentrionales de Manitouwadge et Kapuskasing. Ces pétitionnaires demandent au Parlement ici réuni de prendre des dispositions au sujet des prix de l'essence inutilement élevés que paient les consommateurs du nord de l'Ontario.

LES DROITS À L'ÉGALITÉ—LES POLITIQUES DISCRIMINATOIRES

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par plusieurs centaines de Canadiens de Saskatoon-Ouest, de Saint-Jean-Ouest, de Kingston et les Îles et de certaines autres circonscriptions du Canada qui demandent au Parlement de donner suite aux recommandations 10, 11, 12, 13 et 14 du rapport du comité parlementaire sur l'égalité des droits qui interdiraient la discrimination fondée sur les tendances sexuelles à l'intérieur de la compétence fédérale.

ON DEMANDE LE RÉTABLISSEMENT DE LA PLEINE INDEXATION DES ALLOCATIONS FAMILIALES ET L'ANNULATION DES HAUSSES D'IMPÔT

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition, au nom de certains de mes commettants de Burnaby, qui demande au gouvernement de rétablir l'indexation intégrale des allocations familiales et d'abolir les majorations injustes d'impôt que renferment les propositions budgétaires les plus récentes.

LA FORMULE DE TARIFICATION À L'APPEL LOCAL

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter au nom de nombreux commettants de Burnaby une pétition demandant au gouvernement d'insister auprès du CRTC pour qu'il rejette les propositions concernant l'évaluation du service local en vertu de laquelle on réclamerait des frais pour chaque appel local. Comme les pétitionnaires le signalent, monsieur le Président, le téléphone est un moyen de communication indispensable, notamment pour les personnes âgées, celles qui touchent des revenus fixes ainsi que pour les associations bénévoles. L'évaluation du service local aurait une incidence dévastatrice sur elles.

ON DEMANDE LE RÉTABLISSEMENT DU PROGRAMME KATIMAVIK

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, j'ai une pétition qui me vient d'un certain nombre de commettants de Blaine Lake en Saskatchewan. Ils expriment le souhait que le gouvernement fédéral reconnaisse qu'il accorde un soutien réduit aux jeunes et qu'il rétablisse le programme Katimavik en faveur des jeunes Canadiens.

M. Ernie Epp (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, j'ai le devoir et le plaisir de présenter une pétition signée par deux cents de mes commettants qui estiment qu'en décidant de supprimer le programme Katimavik le gouvernement fédéral a pris une mesure budgétaire à courte vue aux dépens des jeunes Canadiens. Ils signalent qu'une étude menée en 1985 montre que 60 p. 100 des participants au programme

Katimavik ont trouvé un emploi dans les quatre années qui ont suivi leur participation au programme, que 27 p. 100 ont poursuivi leurs études secondaires ou universitaires et que 6.7 p. 100 seulement ont été sans emploi alors que le taux de chômage chez les jeunes atteignait . . .

M. Hnatyshyn: Règlement!

M. Epp (Thunder Bay—Nipigon): Ils prient la Chambre des communes de rétablir le plein financement du programme Katimavik destiné aux jeunes Canadiens.

* * *

LA LOI SUR L'APPLICATION EXTRACÔTIÈRE DES LOIS CANADIENNES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada) demande à présenter le projet de loi C-104, tendant à appliquer aux zones extracôtières les lois fédérales et provinciales et à modifier certaines lois en conséquence.

M. le Président: Le ministre est-il autorisé à présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

MULTICULTURALISME

ADOPTION DU 2E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Gus Mitges (Grey—Simcoe): Je voudrais proposer ici l'adoption du deuxième rapport du comité permanent du multiculturalisme qui a été présenté plus tôt aujourd'hui.

(La motion est adoptée.)

* * *

• (1210)

MOTION D'AJOURNEMENT AUX TERMES DE L'ARTICLE 29 DU RÈGLEMENT

LA BAISSE DES PRIX DU GRAIN

M. le Président: J'ai reçu du député de Humboldt-Lake Centre (M. Althouse) une motion d'ajournement aux termes de l'article 29 du Règlement.

M. Vic Althouse (Humboldt—Lake Centre): Monsieur le Président, je demande aujourd'hui à la Chambre la tenue d'un débat d'urgence sur la grave situation économique dans laquelle se trouve les céréaliers à la suite de la décision du gouvernement de baisser d'environ 20 p. 100 le prix initial du grain pour la campagne agricole en cours, ou plus exactement de 19 p. 100 pour le blé, 28 p. 100 pour l'avoine et 25 p. 100 pour l'orge.

Questions au Feuilleton

Étant donné que les décisions en matière de crédit se prennent actuellement, les établissements de prêts et les agriculteurs doivent savoir ce que compte faire le gouvernement pour offrir certaines garanties de revenu afin que les prêts consentis aujourd'hui aient des chances d'être remboursés. Il convient de signaler à la Chambre qu'une diminution de 20 p. 100 du revenu brut signifie que la grande majorité des céréaliers canadiens sont condamnés à travailler une année de plus sans aucune rémunération. Ils ont reçu des paiements de la Caisse de stabilisation du grain de l'Ouest au cours des deux dernières campagnes agricoles. Le paiement de cette année sera identique à celui de l'an dernier, et c'est pourquoi les agriculteurs ou les établissements de prêts ne doivent pas s'attendre à des paiements d'appoint malgré cette baisse de prix.

M. Hnatyshyn: Règlement! Tenez-vous en aux faits.

M. Althouse: Ce sont les faits.

M. Hnatyshyn: Non, ce n'est pas vrai.

M. Althouse: En vue d'emprunter les fonds nécessaires pour leurs dépenses de cette année, les agriculteurs devront donner aux banques des garanties de remboursement. Étant donné que le paiement de stabilisation de cette année va pratiquement vider la Caisse de stabilisation du grain de l'Ouest, prêteurs et agriculteurs doivent savoir si le gouvernement compte maintenir la caisse à flot pour compenser la chute de prix.

M. Hnatyshyn: Règlement! Vous glissez en douce de faux renseignements.

M. Althouse: Étant donné que les prêteurs doutent de la viabilité future de bon nombre de leurs clients, j'exhorte la Chambre à autoriser la tenue d'un débat d'urgence aux termes de l'article 29 du Règlement pour nous permettre d'obtenir du gouvernement des réponses à ces questions. L'avenir de nos agriculteurs est en jeu et les localités en pâtiront. Nous devons savoir ce qu'il en est dès maintenant.

M. le Président: La Chambre doit savoir que j'ai examiné plus tôt deux de ces questions. Je compte réserver ma décision au sujet de cette requête.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: 105 et 535.

[*Texte*]

FONCTIONNAIRES DÉTACHÉS POUR UN MINISTRE

Question N° 105—**M. Kaplan:**

A la date à laquelle on répond à cette question et par ministre, combien de fonctionnaires détachés de la Fonction publique, de sociétés ou d'organismes de la Couronne ou d'autres services fédéraux travaillent pour un ministre et, dans chaque cas, quelle est l'échelle de traitement de l'intéressé?

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Je suis informé comme suit:

Ministre	Nombre	Échelle de salaire
Cabinet du Premier ministre	1	$24,999 à $27,172
Emploi et Immigration	2	$35,498 à $51,320
	1	$45,702 à $51,591
Cabinet du Vice-premier ministre	1	$24,271 à $26,563
Transports	1	$21,533 à $23,552
	1	$23,019 à $25,175
Finances	1	$41,663 à $52,099
Consommation et Corporations	1	$32,588 à $36,734
d'État – Mines	1	$43,793 à $50,106
	1	$45,702 à $51,591
Les autres ministres:	Aucun	

LE DÉFICIT FÉDÉRAL

Question N° 535—**M. Althouse:**

1. A combien s'élève le déficit fédéral cumulatif actuel?

2. Quel est le taux d'intérêt moyen payé sur le déficit?

3. A-t-on emprunté pour payer le déficit et, dans l'affirmative, quel est le montant dû par tranches d'intérêt de *a*) 20 p. 100 ou plus, *b*) 19 p. 100 à 20 p. 100, *c*) 18 p. 100 à 19 p. 100, *d*) 17 p. 100 à 18 p. 100, *e*) 16 p. 100 à 17 p. 100, *f*) 15 p. 100 à 16 p. 100, *g*) 14 p. 100 à 15 p. 100, *h*) 13 p. 100 à 14 p. 100, *i*) 12 p. 100 à 13 p. 100, *j*) 11 p. 100 à 12 p. 100, *k*) 10 p. 100 à 11 p. 100, *l*) 9 p. 100 à 10 p. 100, *m*) 8 p. 100 à 9 p. 100, *n*) 7 p. 100 à 8 p. 100, *o*) 6 p. 100 à 7 p. 100, *p*) 5 p. 100 à 6 p. 100, *q*) 4 p. 100 à 5 p. 100, *r*) 3 p. 100 à 4 p. 100?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)):

1. Au 31 mars 1985, le déficit fédéral accumulé ou la dette publique nette s'élevait à 191.4 milliards de dollars. Les actifs financiers représentaient 41.1 milliards de dollars et le passif brut, 232.6 milliards de dollars, dont 172.4 milliards de dollars sous forme d'emprunts publics non échus. Ces chiffres se trouvent dans les Comptes publics pour l'année 1984-1985 et ils ne tiennent pas compte des changements présentés dans les documents du budget de février, 1986.

2) Le taux d'intérêt moyen de la dette non échue s'élevait à 11,31 p. 100 au 31 mars 1985.

3) Le déficit accumulé et les avoirs financiers acquis, moins les fonds obtenus grâce aux comptes à fins déterminées et à d'autres éléments de passif divers, ont été financés par le biais d'emprunts publics.

Au 31 mars 1985, les taux d'intérêt servis sur les composantes de la dette publique libellée en dollars canadiens et l'encours des obligations négociables du marché intérieur (en milliards de dollars), classé selon le taux d'intérêt payable, s'établissaient comme suit: *a*) plus de 20 p. 100—néant; *b*) 19—20 p. 100—néant; *c*) 18—19 p. 100—0,1$; *d*) 17—18p. 100—0,3$; *e*) 16—17 p. 100—néant; *f*) 15—16 p. 100—4,9$; *g*) 14—15 p. 100—3,1$; *h*) 13—14 p. 100—12,9$; *i*) 12—13 p. 100—11,5$; *j*) 11—12 p. 100—14,8; *k*) 10—11 p. 100—13,6$; *l*) 9—10 p. 100—6,1$; *m*) 8,9 p. 100—1,4$; n) 7—8 p. 100—néant; *o*) 6—7 p. 100—0,3$; *p*) 5—6 p. 100—0,8$; *q*) 4—5 p. 100—néant; *r*) 3—4 p. 100—0,2$. Le taux d'intérêt moyen des bons du Trésor (52,3 milliards de dollars) était de 10.89 p. 100. Le taux d'intérêt payable sur les Obligations d'épargne du Canada (42 milliards de dollars) se situait à 11.25 p. 100.

[*Français*]

M. Lewis: Je demande, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

M. le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE 1986-1987 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)) propose: Que le projet de loi C-99, portant pouvoir d'emprunt, dont un comité législatif a fait rapport sans proposition d'amendement, soit adopté.

(La motion est adoptée.)

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)) propose: Que le projet de loi soit lu pour la 3e fois et adopté.

—Monsieur le Président, les députés n'ignorent pas que le comité spécial de la Chambre a terminé l'examen du projet de loi C-99 qui prévoit un pouvoir d'emprunt pour l'exercice 1986-1987 et qu'il l'a renvoyé à la Chambre pour l'étape du rapport et de la troisième lecture. Je prends brièvement la parole pour rappeler aux députés la teneur de cette mesure et leur dire où en sont les choses en ce qui concernent le pouvoir d'emprunt.

L'article 2 du projet de loi C-99 demande l'autorisation d'emprunter 22.6 milliards pour l'exercice 1986-1987. Ce montant correspond exactement aux besoins financiers que mon collègue, le ministre des Finances (M. Wilson), a établi pour cette année financière. Le gouvernement ne demande pas de pouvoir d'emprunt supplémentaire pour l'exercice 1986-1987 étant donné qu'il lui reste 2 milliards qui lui avaient été accordés en vertu de la Loi nº 2 de 1984-1985 sur le pouvoir d'emprunt.

L'article 3 du bill C-99 prévoit que toute fraction non utilisée de l'emprunt maximal autorisé en vertu de la Loi nº 2 de 1984-1985 supérieure à 2 milliards de dollars sera annulée le 31 mars 1987.

[*Français*]

Les députés voudraient peut-être savoir de quelle façon le gouvernement a utilisé le pouvoir d'emprunt accordé par le Parlement pour l'année financière se terminant en 1986. Le montant total des autorisations reçues était de 32.2 milliards de dollars, qui se décomposaient ainsi: douze milliards de dollars en vertu de la loi de la dernière année sur le pouvoir d'emprunt; 18.2 milliards de dollars en vertu de la loi de la dernière année (nº 2) sur le pouvoir d'emprunt; et 2 milliards de dollars de réserves non sujettes à échéance reportées de la loi de 1984-1985 (nº 2) sur le pouvoir d'emprunt.

Pour l'exercice financier 1985-1986, les opérations d'emprunt intérieur ont jusqu'ici employé environ 24.3 milliards de dollars d'autorisations d'emprunt: 9.9 milliards de dollars par la création de bons du Trésor; 11.5 milliards de dollars par la vente d'obligations négociables et 2.9 milliards de dollars par les ventes nettes d'obligations d'épargne du Canada.

[*Traduction*]

En outre, les emprunts étrangers ont augmenté de 5.8 milliards le montant des emprunts effectués. Par conséquent, le gouvernement a fait pour environ 30.2 milliards d'emprunt au cours de l'exercice 1985-1986 et 2 milliards ont été reportés à l'exercice 1986-1987. Nous utilisons actuellement la réserve de 2 milliards. Les besoins financiers sont toujours plus lourds au début de l'année financière et, compte tenu du pouvoir d'emprunt limité que lui assure la réserve, le gouvernement va devoir épuiser rapidement ses liquidités.

S'il n'obtient pas un nouveau pouvoir d'emprunt pour l'exercice 1986-1987, le gouvernement devra bientôt recourir à l'article 39 de la Loi sur l'administration financière pour éviter d'épuiser totalement ses liquidités. Les députés n'ignorent pas qu'il s'agit seulement d'une mesure temporaire visant à mettre des fonds à la disposition immédiate du gouvernement si le Fonds du revenu consolidé ne suffit pas à faire face aux déboursés qu'il peut légalement couvrir. J'espère donc que la Chambre sera en mesure de régler cette question avec sa célérité habituelle.

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, il est certain que l'opposition officielle comprend la nécessité d'adopter assez rapidement le projet de loi pour que le gouvernement règle ses affaires, et nous n'avons pas l'intention de le retarder plus qu'il ne faut. Les émissions d'obligations doivent être préparées et annoncées aux marchés plusieurs semaines avant la date de la vente. Les montants procurés par les ventes de bons du Trésor sont annoncés une semaine à l'avance. Nous n'avons donc pas l'intention de retarder l'adoption du projet de loi. Mais les réserves que nous avons exprimées dans les débats de la deuxième lecture et au comité législatif tiennent toujours. Il importe, je pense, de les consigner à nouveau.

Le projet de loi à l'étude demande 22.6 milliards de dollars d'autorisation d'emprunt pour 1986-1987. Le gouvernement dispose également de deux milliards de dollars d'autorisations inemployées sans date d'échéance et qui ont été accordées par une loi antérieure d'autorisation d'emprunt. Nous avons l'espoir que le gouvernement pourra régler ses affaires sans dépasser les besoins qu'il prévoit, et que la Chambre ne sera pas priée encore une fois cette année de voter de nouvelles autorisations d'emprunt.

• (1220)

Ce qui nous inquiète, ce sont les hypothèses et les projections sur lesquelles le gouvernement s'est fondé pour calculer le chiffre de 22.6 milliards de dollars. Comme plusieurs de mes collègues et moi l'avons déjà dit, nous mettons en doute la validité de ces hypothèses. Si le tableau économique brossé par le gouvernement dans les documents budgétaires ne se réalise pas comme prévu, il est bien évident que les conséquences vont en être différentes. Le gouvernement a de la chance actuellement au plan des taux d'intérêt. Le budget les avait prévus autour de 9.5 p. 100 pour l'année budgétaire en cours. Mais il n'y a pas encore deux semaines que l'année budgétaire a

débuté et il reste à voir si la tendance aujourd'hui encourageante va se stabiliser. Chaque point qui dépasse le chiffre prévu par le gouvernement ajoute un milliard de dollars au déficit, d'après les chiffres du gouvernement lui-même. Le Conference Board du Canada, qui est un organisme de prévision réputé, prévoit en 1986 des taux de 10.4 p. 100.

Il y a une autre hypothèse gouvernementale qui suscite le scepticisme, c'est sa projection de $22.50 le baril pour le prix du pétrole. Depuis que le budget a été présenté le 26 février, le pétrole subit une baisse constante de prix, qui déjà au départ était inférieur aux prix projetés. Quel crédit peut-on alors accorder à ce chiffre de $22.50 le baril, quand par exemple le Conseil économique du Canada base ses prévisions sur un prix de $19 et que le Conference Board du Canada a pris celui de $18 le baril pour le deuxième trimestre de cette année? A vue de nez, pour chaque dollar de baisse de prix du baril de pétrole, les recettes apportées au gouvernement par la taxe sur les revenus pétroliers baissent de 110 millions de dollars. S'il est vrai que le gouvernement perd autant de recettes fiscales chaque fois que le pris du baril de pétrole baisse de un dollar, il faut s'attendre, dans la conjoncture, à un manque à gagner de un milliard de dollars cette année.

Au comité législatif, quand j'ai demandé à la ministre ce qu'elle en pensait, elle m'a confirmé que si le prix du baril s'établissait en moyenne à $10 de moins que prévu, soit à $12.50, le gouvernement perdrait un milliard de dollars au titre de l'impôt sur le pétrole et le gaz naturel. Et encore, il ne s'agit que de la taxe directe sur les recettes pétrolières et gazières. Les problèmes régionaux, dans les provinces productrices, pourraient avoir d'autres conséquences néfastes. Au comité, la ministre s'est dite d'avis que la chute des prix du pétrole et du gaz naturel avantagerait notre économie cette année. Il est vrai que nous en profiterons, mais il serait plus réaliste de prévoir des avantages à long terme plutôt que dans l'immédiat.

Nous débattons aujourd'hui le pouvoir d'emprunt pour l'exercice en cours, période pendant laquelle nous ne saurions escompter beaucoup d'avantages de l'effondrement du cours mondial du pétrole. Le Conseil économique du Canada a affirmé, au comité permanent des finances et des affaires économiques ainsi que dans des documents qu'il a publiés par la suite sur les conséquences économiques de la chute des prix du pétrole, que la baisse des recettes fiscales accroîtrait le déficit pendant les deux premières années et que c'est seulement après trois ans que l'augmentation des recettes fiscales attribuables à la reprise économique viendrait compenser la perte initiale. Il semble donc que les Canadiens devront faire les frais des prévisions irréalistes du gouvernement quant au prix du pétrole cette année, et attendre beaucoup plus longtemps que le gouvernement ne veut le leur faire croire pour tirer parti de la situation.

Le budget prévoyait également une croissance des investissements d'environ 7 p. 100 en 1986. Toutefois, les chiffres de Statistique Canada sur les intentions d'investissement des entreprises sont bien inférieurs, puisque l'on ne prévoit qu'une augmentation de 2.5 p. 100 par rapport à l'an dernier. La différence est de taille. Là aussi, les conséquences seront graves pour le déficit car, si la croissance économique est inférieure aux prévisions du gouvernement, toute différence de 1 p. 100 par rapport aux prévisions se traduira par une augmentation du déficit de un milliard.

[*Français*]

Il faut considérer aussi la structure de la dette canadienne qui est composée d'un grand nombre d'instruments ayant des échéances et d'autres caractéristiques variées. Par exemple, 5.2 p. 100 de la dette du gouvernement du Canada étaient libellés en monnaie étrangère au 31 décembre 1985. Il est tout à fait raisonnable de supposer que cette proportion va aller s'accroissant au cours de l'année 1986 puisque le gouvernement a dû réaliser des emprunts massifs sur les marchés étrangers pour supporter le cours du dollar canadien.

Or, lorsque le gouvernement emprunte sur les marchés étrangers, il doit payer des intérêts étrangers et ces paiements d'intérêt ne sont donc plus disponibles pour faire «rouler» notre économie.

Bien que les taux d'intérêt soient inférieurs sur les marchés étrangers par rapport à ceux sur les marchés domestiques, le gouvernement doit toutefois considérer le «risque de change». Puisque le gouvernement doit rembourser ces emprunts au cours des cinq ou dix prochaines années et puisque le dollar canadien peut toujours chuter par rapport aux autres monnaies, le véritable taux d'intérêt pourrait être encore plus élevé qu'un emprunt sur les marchés domestiques.

[*Traduction*]

Autrement dit, puisque les emprunts du gouvernement ne sont pas tous faits sur le marché intérieur, les taux d'intérêt canadiens ne sont pas les seuls qui pourraient fausser les calculs du gouvernement. L'argent emprunté sur les marchés étrangers porte intérêt au taux courant. Ce que paie le gouvernement dépend aussi de la valeur de notre dollar sur les marchés internationaux.

De toute façon, les prévisions économiques sont un peu une devinette en dépit des renseignements dont on dispose et du perfectionnement des modèles. Je le reconnais et je ne blâme pas le gouvernement d'avoir fait des prévisions, mais ce qui m'inquiète, comme nombre de mes collègues, c'est le peu de crédit qu'on peut acccorder à ces prévisions, vu les résultats antérieurs et les prévisions des autres organismes. La question de la crédibilité est directement liée au projet de loi portant pouvoir d'emprunt et à l'ensemble de la stratégie budgétaire du gouvernement.

• (1230)

L'attitude adoptée par le gouvernement dans son budget était évidente: gagner la confiance de la collectivité internationale afin de stabiliser les taux d'intérêt et le dollar, et de comprimer le déficit. Qu'a pensé la collectivité internationale de ce budget dans lequel on propose pour cette année des augmentations fiscales beaucoup plus importantes que la réduction des dépenses? Qu'ont pensé les observateurs extérieurs du déficit annoncé de 29.5 milliards auquel on est parvenu en manipulant ouvertement les chiffres sur papier?

Il est manifeste que le gouvernement a trop compté sur les augmentations d'impôt au lieu de réduire ses dépenses, pour que cela puisse satisfaire les milieux internationaux ainsi que le contribuable canadien. Toutefois, ce budget qui est de piètre qualité a bénéficié d'une campagne publicitaire sans précédent, sans compter des conférences et des réunions spéciales organisées dans divers centres aux États-Unis, auxquelles des hauts fonctionnaires ministériels et des ministres ont pris la parole pour le vanter. Le gouvernement a même été jusqu'à se servir des deniers publics pour préparer un document budgétaire spécial qui serait distribué dans les postes canadiens outre-mer. Ce document s'intitule *Le Budget canadien en perspective*. On y donne assurément une perspective du pays et de l'économie, différente de celle que le ministre des Finances a donnée aux Canadiens dans son discours budgétaire.

En fait, ce document n'a pas été inclus dans la série de documents budgétaires mis à la disposition des Canadiens le soir de l'exposé du budgetaire. Ainsi, quelle confiance peut-on faire à un gouvernement qui dit aux citoyens du pays que le verre est à moitié vide, alors qu'il annonce avec grand enthousiasme à la collectivité internationale que, bien au contraire, le verre est à moitié plein?

J'en ai parlé pendant le débat d'ajournement la semaine dernière et j'ai donné quelques exemples de la façon dont le gouvernement a donné aux Canadiens une très sombre perspective dans l'exposé budgétaire, alors qu'il a exposé la situation avec beaucoup d'optimisme dans ce document budgétaire spécial. Un pareil document ferait douter de la qualité d'un budget, même s'il était bien, s'il proposait des solutions cohérentes pour la consolidation de la relance économique et donnait des projections financières réalistes. Je présume qu'un bon budget s'impose de soi. Or, en l'occurrence on s'efforce habilement d'embellir la forme au détriment du fond pour mieux masquer la piètre qualité du produit. L'existence même de ce document témoigne de cette piètre qualité et constitue une raison supplémentaire de douter des hypothèses sur lesquelles repose le budget et à partir desquelles le gouvernement a calculé ses besoins et demandé le pouvoir d'emprunt dont nous discutons aujourd'hui.

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Merci, monsieur le Président. Le gouvernement nous réclame un pouvoir d'emprunt et, ce faisant, il nous demande, en un sens un vote de confiance dans sa gestion des affaires du pays. Or, il nous est impossible de lui accorder un vote de confiance pour son administration du pays et ses initiatives économiques, ou leur absence, depuis 15 mois.

L'annonce surprise de ce matin en provenance de Washington, selon laquelle les pourparlers sur le libre-échange avec les États-Unis sont remis en question, montre clairement d'une part, que le gouvernement a tort de mettre tous ses oeufs dans le même panier et d'autre part, qu'il ne sait pas comment s'y prendre pour mettre en pratique ce choix politique.

Je veux bien verser quelques larmes pour le gouvernement, mais pas pour le pays si cet accord commercial est, en fait, rejeté. C'est de ce dernier dont je veux parler le plus cet après-midi, alors que nous discutons du pouvoir d'emprunt.

Cette libéralisation des échanges avec les États-Unis est à la base des orientations économiques du gouvernement pour le reste de son mandat. D'une part, les espoirs du gouvernement ne reposent sur rien de très solide et ils risquent fort, semble-t-il d'être ruinés par le Sénat américain. D'autre part, il compte sur une solution continentale, qui, en définitive, nuira énormément à notre pays.

Pour commencer mon examen de cet aspect de la politique économique du gouvernement, je voudrais tout simplement parler de la très grande confusion qui entoure les activités à cet égard au Canada, sans compter les États-Unis. Nous ignorons au juste qui négocie; est-ce les provinces, le gouvernement fédéral ou Simon Reisman? Va-t-il y avoir des groupes dans la salle de négociations? Va-t-on devoir pousser des boutons lorsque le négociateur signalera qu'il n'a pas l'appui des représentants provinciaux qui sont dans une autre pièce? Ainsi, on ignore totalement qui doit négocier.

Il y a également une grande confusion, et c'est encore plus grave, au sujet des choses à négocier. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieurs (M. Clark) a déclaré ici que de vastes secteurs n'étaient pas négociables. Pourtant, en même temps, nos représentants à Washington affirmaient que pratiquement tout était à négocier. Un gouvernement qui se respecte ne devrait pas donner des signes contradictoires comme ceux-là aux Canadiens.

Il y a également des contradictions au sujet de l'agriculture ainsi que des offices de commercialisation et de l'Accord sur l'automobile, dont on ignore s'ils sont négociables ou pas. Dans toute cette confusion des plus regrettables découlant de l'incompétence du gouvernement, tout est entouré du plus grand secret, ce qui est vraiment honteux dans un pays comme le nôtre.

Cela fait maintenant six mois que le gouvernement fédéral a fait part à la Chambre de l'existence de 42 études. Elles portent notamment sur divers secteurs et différentes régions et questions, et elles sont extrêmement importantes si nous voulons que les Canadiens puissent faire des choix logiques et réalistes sur ce qui nous attend dans ces négociations, si elles ont jamais lieu. Pourtant, aucune de ces études n'a été publiée, malgré les demandes présentées en ce sens au titre de la liberté d'information, malgré les appels adressés au commissaire concerné. Cela montre bien qu'avec le gouvernement actuel, on ne sait trop où l'on va. Ainsi, plutôt que de répondre aux questions et aux craintes des Canadiens, le gouvernement a recours aux insultes. Ce qui est le plus lamentable, c'est qu'il a eu recours à l'insulte par la bouche du premier ministre (M. Mulroney) qui devrait être au-dessus de cela. Pourtant, en mars, à Penticton en Colombie-Britannique, à l'occasion d'une série de discours sur le libre-échange, le premier ministre a dénoncé l'attitude timorée, pusillanime et indécise des opposants au libre-échange. Il les a accusés de vouloir construire une grande muraille de Chine autour de notre pays. Il a parlé des néo-réactionnaires, des prophètes du protectionnisme et des apôtres du *statu quo*. L'illustre ministre du Commerce international (M. Kelleher) en a même rajouté dans l'insulte en nous traitant de dégonflés.

• (1240)

Pour moi, toutes ces insultes ne sont en fait que l'aveu que le gouvernement n'est pas prêt à aborder les questions de fond, et en est réduit aux effets de manche. Pourquoi donc? De toute évidence parce que l'opposition au libre-échange avec les États-Unis se développe à vitesse grand V au Canada.

D'après les derniers sondages, 40 p. 100 des Canadiens estiment qu'un accord de libre-échange va entraîner une aggravation du chômage, contre 38 p. 100 qui pensent qu'il y aura un accroissement de l'emploi. En dépit des tentatives de propagande du gouvernement, malgré les discours et les insultes du gouvernement, les Canadiens se rendent bien compte des supercheries qu'on veut leur faire avaler, et sont de moins en moins favorables à cette folle entreprise. C'est une opposition qui se manifeste non seulement dans les sondages, mais dans des forums, par exemple les forums publics de tout l'Ontario où l'on a ouvertement critiqué les bases mêmes de l'initiative de libre-échange du gouvernement.

Une voix: Parlez-nous de Lethbridge.

M. Langdon: Vous parler de Lethbridge? J'en reviens, et la plupart des jeunes à l'université commencent à avoir de sérieux doutes. Je pourrais aussi vous parler des producteurs de betteraves de Lethbridge qui étaient convaincus, et le sont toujours, qu'on ne protège pas leurs intérêts et qu'un accord de libre-échange empêchera la mise en place de mesures aptes à résoudre leurs problèmes.

Nous pourrions parler de la Colombie-Britannique dont je suis revenu récemment après un autre discours. Là encore, les gens sont de plus en plus convaincus que le libre-échange signifiera le sacrifice des intérêts des producteurs de ressources au profit des États-Unis. C'est un avis que nous entendons formuler par de plus en plus de gens de l'île de Vancouver et de l'intérieur.

Non seulement nous avons entendu exprimer cette opposition lors de réunions et de forums publics, mais nous avons aussi assisté à la création d'un réseau national pour l'équité commerciale, qui inclut des organisations et des groupes représentant plus de 8 millions de Canadiens. Ils ont tenu une réunion à Ottawa en février et ont déploré les négociations secrètes, l'absence de consultation et le manque d'information en ce qui concerne les perturbations sur le marché du travail qui pourraient en découler.

D'autres groupes s'opposent également au libre-échange, par exemple les fabricants de bateaux réunis à Ottawa la semaine dernière, les éditeurs de livres et de magazines qui ont manifesté de fortes réserves. D'autres groupes, tels le Syndicat national des agriculteurs et le Comité canadien d'action sur la situation de la femme, craignent que les femmes employées dans les industries traditionnelles ne soient victimes de ce grand chambardement.

Outre ce mouvement d'opposition, certains estiment que le gouvernement saborde ses principaux arguments. Par exemple quand il dit qu'il ne s'agit pas de libre-échange mais d'amélioration des échanges. Il y a quelques semaines, le commissaire au commerce des États-Unis a déclaré devant la Chambre des représentants que le projet d'un accord de libre-échange avec le Canada est semblable à celui qui existe avec Israël. S'il est vraiment question de libre-échange, n'essayons pas de brouiller les pistes inutilement.

Les conservateurs soutiennent également qu'en concluant un accord de libre-échange inspiré de la doctrine continentaliste, nous échappons au protectionnisme des États-Unis et nous nous mettons à l'abri d'un des grands instruments du protectionnisme américain, la Commission du commerce international. Selon le responsable américain chargé des négociations avec le Canada, il y a bien peu de chances que le Congrès approuve un traité commercial qui empêcherait les États-Unis d'imposer des droits compensateurs sur les importations canadiennes chaque fois que des responsables américains estiment que les produits canadiens en question font l'objet de subventions.

Les difficultés que nous éprouvons présentement à écouler nos produits du bois, du poisson, notre production porcine et nos fraises, risquent de se répéter après la signature d'un accord, parce que les producteurs américains pourront toujours réclamer des mesures de protection contre l'importation de produits canadiens.

En ce qui concerne le bois d'œuvre en particulier, il faut tenir compte non seulement du sénateur Packwood qui a fait preuve de son pouvoir ce matin, mais aussi de sénateurs de bien d'autres États qui ont déclaré carrément que si le Canada voulait conclure un accord de libre-échange, il lui faudra d'abord accepter de réduire ses exportations de bois aux États-Unis. Il est ironique que les perspectives qu'offre maintenant un tel accord se résument à une réduction de nos exportations de bois en dépit des investissements et des améliorations qui ont été apportés dans ce secteur dans l'ouest du Canada.

Même l'Association nationale des manufacturiers des États-Unis affirme qu'un accord de libre-échange avec le Canada ne serait acceptable qu'à une seule considion. C'est-à-dire un taux de change fixe, ce qui poserait à nos fabricants un problème très difficile. En fait, cela contribuerait en réalité à faire passer bon nombre de ces fabricants dans l'opposition au libre-échange.

• (1250)

A part la démolition des arguments conservateurs sur la question, que s'est-il produit d'autre? Je crois que les Canadiens ont appris que le libre-échange nous imposerait des coûts énormes. Tout d'abord, il y aurait perturbation dans le domaine de l'emploi. Le gouvernement a lui-même calculé que près de 800,000 emplois seraient touchés. La ministre de l'Emploi et de l'Immigration (Mlle MacDonald) qui siège en face sait bien que nous ne disposons pas encore des moyens nécessaires pour faire face à une perturbation de cette ampleur, et aider les gens à passer d'un emploi à un autre pour remédier à ce bouleversement.

Nous avons également appris que le libre-échange entraîne une perte importante de liberté d'action pour notre pays, quand il s'agit de prendre des mesures en faveur des producteurs de betteraves sucrières de Lethbridge ou encore en faveur de nos pêcheurs de la côte Est. L'érosion de notre liberté d'action amènera celle de notre liberté politique, et je pense que nous assisterons à une érosion de l'indépendance de notre pays que les jeunes et les Canadiens en général ne sont tout simplement pas disposés à admettre.

Il existe une solution de rechange à la démission que représente le libre-échange. Il s'agit d'une solution qui met l'accent sur le développement local, qui exige de réduire les impôts, au lieu de les augmenter comme l'a fait le gouvernement actuel, afin de donner libre cours aux forces dynamiques au Canada et de faire tourner notre économie. C'est une solution qui repose sur une stratégie industrielle, qui se base sur nos ressources, pour nous donner des emplois pour l'avenir. Nous ne pourrons adopter cette autre solution que si nous abandonnons cette ruée ridicule, dangereuse, voire destructrice, et très mal organisée, vers le libre-échange avec les États-Unis.

M. le vice-président: Questions ou commentaires? Reprenons le débat.

M. Ernie Epp (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de participer au débat sur le projet de loi C-99, portant pouvoir d'emprunt, à l'étape de la troisième lecture. Cette loi donne au ministre des Finances (M. Wilson) et au gouvernement le pouvoir d'emprunter une somme ne dépassant pas 22.6 millliards de dollars pour les travaux publics et les dépenses générales. Ce projet de loi confère au gouvernement fédéral le pouvoir d'emprunter une somme d'argent considérable pour avoir les fonds nécessaires en plus des recettes prévues pour l'année 1986-1987.

Je voudrais aborder trois sujets cet après-midi. Je voudrais essayer de savoir pourquoi nous n'aurons pas assez de recettes; en effet, l'attitude que nous adoptons à l'égard de la nécessité d'emprunter est certainement influencée par les raisons qui poussent le gouvernement à avoir recours à cet expédient. Par la même occasion, j'examinerai certaines des conséquences que les Canadiens doivent subir du fait que le gouvernement est obligé d'emprunter suivant l'exemple de ses prédécesseurs. Troisièmement, j'aimerais faire quelques suggestions quant aux mesures que le gouvernement devrait prendre, à la suite des changements qui s'imposent pour remédier à ces conséquences, avec l'argent qu'il nous demande l'autorisation d'emprunter.

Je me réjouis de voir le grand nombre de députés présents cet après-midi. Le vendredi après-midi, la participation des députés pose parfois des problèmes. Je constate avec plaisir que nous sommes nombreux ici aujourd'hui, car il y a eu beaucoup d'absences cette semaine. J'ai demandé le quorum au cours du débat sur le projet de loi C-91 après avoir constaté qu'il y avait seulement neuf puis dix députés sur les banquettes ministérielles. La même chose a failli se produire hier, au cours du débat sur une autre mesure, mais d'autres députés sont arrivés.

M. MacDougall: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le député ne devrait pas, je pense, faire allusion au débat des jours précédents ou à l'absence des députés. Je pense qu'il devrait retirer ses paroles.

M. le vice-président: Le député ne mentionne pas l'absence ou la présence de députés en particulier. Néanmoins, je lui demanderais de bien vouloir parler du projet de loi.

M. Epp (Thunder Bay—Nipigon): Merci, monsieur le Président. Je constate avec plaisir que nous sommes présents en grand nombre cet après-midi pour examiner cette importante mesure sur laquelle je voudrais faire quelques observations.

La première question, c'est de savoir pourquoi le gouvernement s'attend à cette diminution de recettes, ce qui l'oblige à emprunter plus de $20 milliards à diverses fins. Ce manque à gagner n'est certainement pas dû au fait que les Canadiens à revenu faible ou moyen ne paient pas assez d'impôt. Aucun ministériel ne prétendra, je pense, que les particuliers canadiens à revenus faible et moyen ne paient pas assez d'impôt. En fait, l'impôt a tellement augmenté dans ce secteur que l'on s'attendait à voir totalement disparaître le besoin d'emprunter, étant donné ce qu'a fait le gouvernement. La taxe de vente a augmenté. Premièrement, le gouvernement a approuvé à l'automne 1984 le projet d'augmentation envisagé par le gouvernement libéral précédent. Puis la taxe a augmenté de nouveau de 1 p. cent, et encore une fois. Les taxes d'accise ont augmenté dans divers secteurs et la taxe de vente s'est étendue à des produits jusque là exemptés. Puis le gouvernement a décidé de supprimer l'indexation de l'impôt sur le revenu, ce qui a eu pour effet d'augmenter l'impôt à payer. Il y a également une surtaxe de 3 p. cent sur le revenu des particuliers canadiens. Je suis sûr que mes collègues conservateurs d'en face, qui se considèrent comme les défenseurs des particuliers, reconnaîtront que le gouvernement a assommé les particuliers à coup d'impôt.

En raison de ce nouveau fardeau, que le ministre des Finances n'a pas vraiment contesté, même s'il a ergoté sur d'autres points, l'impôt de la famille moyenne a augmenté d'environ $1,300 par an. Cela représente un fardeau lourd et honteux à imposer aux particuliers canadiens à une époque où le ralentissement économique, qui est à l'origine de ce manque à gagner, aurait dû se solder par une dimunition et non une augmentation d'impôt, de façon à accroître l'activité dans nos localités.

Comme, de toute évidence, ce n'est pas parce que les contribuables ont payé moins d'impôts que les recettes ont baissé, il faut en chercher ailleurs la raison. Cette baisse des recettes est en grande partie imputable aux échappatoires fiscales que le gouvernement a ménagées dans d'autres domaines. La plus scandaleuse est à mon avis l'exonération de $500,000 que le ministre des Finances a accordée sur les gains de capitaux. Si cette proposition avait été liée à des investissements faits au Canada, on aurait peut-être pu trouver des arguments en sa faveur. Cependant, comme elle permet des investissements ailleurs dans le monde, c'est une mesure inadmissible.

Je constate qu'il est 13 heures, monsieur le Président, et je cède donc la place.

M. le vice-président: Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

M. le vice-président: Au moment où la Chambre a suspendu ses travaux à 13 heures, le député de Thunder Bay—Nipigon (M. Epp) avait la parole. Comme il est absent, nous reprenons le débat. Le député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier).

[*Français*]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je vois que mes collègues de la Chambre veulent voter, ils sont impatients, c'est un vendredi après-midi, cela se comprend, mais j'aurais quelques commentaires à faire sur ce projet de loi fort important qui, d'ailleurs, implique une somme faramineuse et qui vise à donner au gouvernement le pouvoir d'emprunter la somme de quelque 22 milliards 600 millions de dollars pour réaliser des travaux publics, et à des fins diverses.

Monsieur le Président, c'est à ces fins diverses évidemment que nous adressons nos remarques de ce côté-ci de la Chambre parce que «à des fins diverses», cela peut vouloir dire bien des choses et vous comprendrez que j'en profiterai pour parler d'un sujet qui m'est très cher et que je trouve fort important, c'est-à-dire le traitement réservé aux fonctionnaires fédéraux par le gouvernement en particulier et la façon dont ce dernier procède avec les coupures budgétaires, les coupures dans les effectifs, le manque de sensibilisation et de sensibilité que le gouvernement réserve à l'égard de ses fonctionnaires, et je vous dirai en passant, monsieur le Président, que la situation est quelque peu catastrophique pour la circonscription que je représente, celle d'Ottawa—Vanier, parce que dans Ottawa—Vanier, que voulez-vous, l'employeur principal, c'est le gouvernement et il crée ainsi une économie de ce qu'on appelle une *one-company-town.*

Les fonctionnaires fédéraux qui travaillent sont évidemment importants pour l'économie secondaire, l'économie des services, et c'est à eux que je voudrais penser cet après-midi au cours des quelques moments dont je dispose, afin de dire combien ils sont inquiets, jusqu'à quel point le moral de ces gens inquiète tout le monde et a diminué énormément depuis quelque temps.

Monsieur le Président, avant de faire des commentaires sur ce sujet fort important, le sort des fonctionnaires, les coupures budgétaires et les coupures dans les effectifs, j'aimerais rappeler que ce projet de loi propose d'emprunter 22 milliards 600 millions de dollars sur des hypothèses qui sont quelque peu boîteuses sinon totalement erronées. On sait que, pour l'année 1986, le gouvernement prévoit un taux de 9.5 p. 100 et que le taux, jusqu'à hier, était d'environ 11 p. 100 et qu'il a baissé, je le reconnais. Le taux d'escompte de la Banque du Canada pour les effets commerciaux de 90 jours a baissé hier de façon substantielle de 0.8 p. 100 et c'est une bonne chose que ce taux baisse. Mais si on regarde les prévisions ou les hypothèses que le gouvernement fait, les taux d'intérêt devraient baisser encore beaucoup plus pour maintenir une moyenne de 9.5 pour l'année qui vient. Donc, je ne pense pas qu'on puisse espérer, même si je le voulais bien, que ce taux se maintienne à 9.5. On sait que pour chaque variation de 1 p. 100 dans un sens comme dans l'autre, le déficit serait modifié d'environ un milliard de dollars. C'est mille millions de dollars à 1 p. 100 de différence, monsieur le Président. C'est beaucoup d'argent.

D'ailleurs, j'allais aujourd'hui même à l'Université d'Ottawa faire des commentaires dans un cours de science politique à l'heure du midi. Des étudiants me posaient la question: Cela représente quoi 22 milliards? Si on met des billets de $100 les uns sur les autres et qu'on les accumule en hauteur, cela fait une bâtisse «saprement» élevée. Je vous le garantis. Si on les met à la queue leu leu, les uns après les autres, cela représente des milles et des milles de billets de 100 dollars. J'ai essayé de mettre cela de façon à pouvoir imaginer ce que cela peut vouloir dire au point de vue quantité: 22 milliards de dollars. C'est une somme que ni vous ni moi, monsieur le Président, ne pourrions dépenser même si nous essayions tous les jours d'en dépenser même l'intérêt. Même si on a bon goût et que l'on sait vivre, on aurait de la difficulté vous et moi à dépenser cet argent-là dans nos patelins, dans nos familles respectives.

Monsieur le Président, le gouvernement estime également dans ses données que le prix du baril de pétrole U.S. sera en moyenne de $22.50 d'ici la fin de 1986. Encore là, l'hypothèse est fautive, parce que tout le monde sait que le prix du pétrole, aujourd'hui, se situe plutôt autour de $12 que de $22. Alors, si on fait une hypothèse de $22.50 en moyenne pour l'année 1986 et qu'on sait que c'est presque impossible d'atteindre, de garder et de conserver cette moyenne-là, encore là l'hypothèse est boîteuse et le gouvernement devra en subir les conséquences parce que pour chaque dollar de plus que prévu, cela représente 110 millions en impôts et en taxes nécessaires pour combler la différence.

Au niveau des investissements et des compagnies, dans le Budget du ministre des Finances (M. Wilson), on prévoyait une croissance des investissements de l'ordre de 7 p. 100 pour l'année 1986. Or, la plus récente enquête de Statistique Canada auprès des entreprises, en ce qui concerne nos intentions d'investissement, nous indique que les entreprises canadiennes n'estiment investir que 2.5 p. 100 de plus cette année par rapport à l'année dernière. En outre, le ministre des Finances prévoit que l'investissement pour les nouvelles constructions sera de 6 p. 100 alors que Statistique Canada prévoit un déclin de 1.9 p. 100 en termes réels.

Monsieur le Président, les trois hypothèses les plus importantes lorsqu'on emprunte l'argent sur une base de budget, comme je l'ai dit tantôt, sont: le taux d'intérêt, le prix du pétrole et les investissements. Pour qu'on ait la moindre crédibilité, pour que ce gouvernement soit cru par les Canadiens, il va falloir nécessairement qu'on revoie ces hypothèses parce que les trois, d'après ce qu'on peut comprendre, sont fautives sinon erronées.

Alors, j'en viens à mon sujet principal, monsieur le Président, et encore là je pense qu'on ne pourra pas dire que mes propos ne sont pas pertinents parce que je fais mes commentaires au sujet du projet de loi qui dit: emprunter 22 milliards 600 millions à des fins diverses. On sait que le gouvernement dépense des sommes d'argent pour payer ses fonctionnaires. Il

emprunte donc de l'argent et une partie de cet argent ira certainement payer les salaires gagnés durement par les fonctionnaires fédéraux.

• (1410)

[*Traduction*]

A ce propos, je voudrais me reporter à une étude récente effectuée dans ma circonscription d'Ottawa-Vanier. Les travailleurs dans ma circonscription sont en général au service de la Fonction publique et du secteur tertiaire. On n'y trouve guère de familles dont le revenu soit très élevé; de fait, leurs revenus sont les plus faibles dans la région d'Ottawa. Toutefois, nous sommes très fiers du fait que nous représentons certains des secteurs les plus anciens d'Ottawa. Notre parc immobilier est de bonne qualité. Au cours des années, le gouvernement précédent s'y était intéressé et nous avons amélioré le parc immobilier depuis 12 ou 13 ans. Il y a encore beaucoup de travail à accomplir. L'étude portant sur l'incidence des coupures budgétaires dans la région d'Ottawa, notamment les réductions de personnel dans la Fonction publique. Je voudrais me reporter à cette étude car c'est un indice inquiétant des ennuis qu'Ottawa pourrait affronter.

Je sais qu'en dehors de la région on n'aime guère parler de l'importance des fonctionnaires de l'État. Toutefois, on trouve dans notre région 90,000 fonctionnaires qui servent le pays de leur mieux. A l'heure actuelle, ils sont fustigés par certains groupes, certaines personnes et parfois même par le gouvernement. Le gouvernement les utilise à tort comme boucs émissaires pour expliquer son déficit. Personne n'a réussi à me convaincre jusqu'ici que diminuer les frais d'administration de la Fonction publique aura une incidence appréciable sur un déficit de l'ordre de 25 à 30 milliards de dollars. Un tiers des fonctionnaires fédéraux travaillent dans la région de la capitale nationale, soit je le répète, près de 90,000 d'entre eux. Bien sûr, j'inclus dans ce nombre les personnes qui relèvent de la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique et celles qui travaillent pour Postes Canada, la GRC, la Défense nationale—et je vois que le ministre associé de la Défense nationale (M. Andre) est ici présent cet après-midi—et pour des sociétés de la Couronne dans l'Outaouais. Elles représentent donc une partie importante de la main-d'oeuvre active.

En outre, beaucoup de citoyens d'Ottawa et Hull travaillent à contrat pour le gouvernement fédéral et tirent un revenu de ce travail. Il y a quelque 85,000 fonctionnaires proprement dits, si l'on exclut tous les autres que je viens de mentionner. De toute façon, les fonctionnaires constituent 20 p. 100 de la main-d'œuvre active d'Ottawa et de Hull. Lorsque le gouvernement réduit considérablement ses effectifs, la situation de l'emploi dans la région de l'Outaouais s'en trouve gravement touchée et devient difficile.

Pour mes commettants, les perspectives sont particulièrement sombres. Je vais montrer dans le cours de mes observations qu'un nombre considérable de personnes risquent de perdre leur emploi à ce moment-ci, notamment les cadres moyens, les membres du personnel de soutien et les employés de services administratifs. Je vais essayer de montrer, si j'en ai le temps, combien il est difficile aujourd'hui à un jeune Canadien, à une jeune Canadienne, de ma circonscription qui espère faire carrière dans la Fonction publique fédérale, de se rendre compte qu'il a très peu de chances de décrocher directement ou indirectement un emploi de fonctionnaire dans la région de l'Outaouais. J'accepte l'approche de la ville à un employeur dans la région d'Ottawa et Vanier, mais lorsqu'un employeur majeur supprime 5,000 emplois, lorsqu'il réduit son personnel, les plus touchés sont les travailleurs à revenu modeste.

Environ 20 pour 100 des familles de ma circonscription sont des familles monoparentales, surtout dirigées par des femmes qui gagnent leur vie, qui essaient de joindre les deux bouts et souvent de faire vivre une famille. Leur situation n'est pas facile. Elles et moi n'avons été nullement surpris lorsque le gouvernement conservateur a annoncé qu'il allait effectuer des coupures dans la Fonction publique. A vrai dire, on ne peut pas me reprocher d'avoir voté conservateur. Mes électeurs ne l'ont pas fait non plus. Ils s'en sont bien gardés car, en 1979, nous étions menacés de perdre 60,000 postes. Si j'en avais le temps, cet après-midi, je montrerais que le gouvernement a toujours ce chiffre en tête. Il en a supprimé 15,000 dans le budget de mai 1984. Il en a également fait disparaître 15,000 qui ne relèvent pas du Conseil du Trésor. En outre, il a réduit la croissance de 1 p. 100 dans les services, croissance dont les citoyens d'Ottawa profitaient d'année en année. Puisqu'il y a croissance démographique au Canada, nous trouvions normal que le gouvernement augmente ses services à la population, mais il en a décidé autrement. Le groupe de travail Nielsen a aussi prévu d'autres compressions.

M. Daubney: Foutaise!

M. Gauthier: Le député d'Ottawa-Ouest (M. Daubney) prétend que c'est de la foutaise. Les propos de M. Aspinall sont parus dans le *Citizen*. Je n'ai pas l'article sous la main, mais je peux le faire tenir au député. S'il lit les journaux, il sait que, selon M. Aspinall, ces 15,000 suppressions ne sont pas nécessairement les dernières, c'est-à-dire qu'il pourrait y en avoir d'autres semblables. Il pourrait donc s'agir de 15,000 autres. C'est ce que j'ai compris et c'est aussi ce qu'en a conclu la presse. Si ce n'est pas ce qu'en a déduit le député d'Ottawa-Ouest, qu'il nous explique, alors, ce que M. Aspinall entendait.

M. Weiner: Quelle circonscription représente-t-il?

M. Gauthier: C'est le secrétaire parlementaire qui pose cette question. M. Aspinall faisait partie du groupe de travail chargé par M. Nielsen d'examiner tous ces problèmes. Il s'y connaissait donc, sans doute, et avait quelque compétence en la matière.

Mais revenons au vif du sujet, c'est-à-dire le sens de ces compressions et pourquoi elles visent les fonctionnaires. Les coupures visent nettement les fonctionnaires embauchés en vertu de la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique, ceux qui relèvent directement du Conseil du Trésor. Ils représentaient 40 p. 100 de tous les employés fédéraux en 1981. En plus de cela, le gouvernement a annoncé «des réductions similaires dans le budget salarial des ministères et organismes dont les années-personnes ne sont pas contrôlées par le Conseil du Trésor».

Il faut ajouter aussi les contractuels à court terme. Il est probable que leurs contrats ne seront pas renouvelés. Il fallait s'y attendre. C'était la première mesure qu'on allait prendre. On devait laisser partir les vacataires et l'on devait bloquer l'embauche dans la Fonction publique. Je voudrais illustrer les coupures supplémentaires possibles. Le nombre d'employés nommés pour une période déterminée, en 1984, a varié entre 10,130 et 19,975. Les réductions d'emplois dans la Fonction publique seront largement supérieures à 15,000. Je me demande ce que le député d'Ottawa-Ouest (M. Daubney) va dire à ses électeurs qui sont vacataires. Je suis persuadé qu'il éprouve quelque sympathie pour ces gens qui travaillaient pour le gouvernement fédéral. Il y a donc entre 10,000 et 19,000 employés à terme auxquels on va dire: «Désolés, nous n'avons plus de travail pour vous. C'est regrettable, mais nous n'avons plus besoin de vos services». C'est une situation catastrophique. Dans notre région, c'est un problème fondamental. Si le gouvernement ne s'y attaque pas dans les prochains mois, la situation économique sera difficile pour tout le monde à Ottawa-Hull et dans la région de la Capitale nationale.

• (1420)

Les mises en chantier sont en baisse. Les hôtels se plaignent que leur taux d'occupation n'atteint guère que 30 p. 100 alors qu'il était auparavant de 70 p. 100. Les restaurants vont faire faillite. Pourquoi, monsieur le Président? Pour la bonne raison que le gouvernement a fait de la région d'Ottawa-Hull la cible des compressions et s'est arrangé pour que la confiance des personnes établies dans cette région diminue au point de pratiquement friser le désespoir. Ces gens ne savent pas comment ils feront pour acheter une maison, ni s'ils pourront emmener leur famille au restaurant ou encore se permettre de faire des achats dans les magasins. En outre, les ventes des grand magasins sont en baisse. L'économie dans la région d'Ottawa traverse une période critique.

Vous me faites signe, monsieur le Président, qu'il me reste une minute. Je le regrette, mais j'aurai d'autres occasions de reparler de la question. Je tiens cependant à dire que je ne pourrai probablement pas empêcher le gouvernement d'emprunter 22.6 milliards de dollars. Je ne pense pas non plus vouloir le faire, car s'il souhaite emprunter cette somme, libre à lui. Nous n'y verrions aucun inconvénient. C'est surtout la façon dont il compte la dépenser qui va nous intéresser. La façon dont il gère l'économie à l'heure actuelle, en ce qui concerne les fonctionnaires, est désastreuse, monsieur le Président.

M. le vice-président: La parole est au député de Regina-Ouest (M. Benjamin).

Mlle Nicholson (Trinity): Je voudrais poser une question, monsieur le Président.

M. Benjamin: Monsieur le Président, au moment où j'ai parlé sur ce projet de loi à la deuxième lecture . . .

M. le vice-président: A l'ordre, s'il vous plaît. Je regrette, mais j'avais oublié que nous avons une période de questions et d'observations. Je donne la parole à la députée de Trinity.

Mlle Nicholson: Monsieur le Président, mon collègue, le député qui vient de parler, a fait allusion aux espoirs et aux perspectives d'avenir des jeunes. Le député pourrait-il nous dire ce qu'il pense du projet du gouvernement de réduire les paiements de transfert au chapitre de l'enseignement postsecondaire et quelles en seront les répercussions sur l'égalité des chances offertes aux jeunes?

Il n'y a aucune mention dans le dernier exposé budgétaire de ces réductions prévues, mais le gouvernement en a parlé dans de précédents exposés. Dans un autre document budgétaire, préparé à l'intention des pays étrangers, on trouve cette déclaration: «Le taux de croissance des transferts fédéraux aux gouvernements provinciaux au titre des soins de santé et de l'enseignement postsecondaire a été réduit». Étant donné les observations précédentes du député au sujet de la jeunesse, pourrait-il s'étendre là-dessus?

M. Gauthier: Monsieur le Président, je remercie la députée de Trinity (Mlle Nicholson) de sa question. Cela me donne l'occasion de lui signaler, comme je l'ai déjà fait au commencement de mes observations, que j'ai passé l'heure du déjeuner à l'Université d'Ottawa où je me suis entretenu avec certains de mes électeurs ainsi que des étudiants de deuxième année en sciences politiques. Cette question est essentielle à leurs yeux et elle influe directement sur leurs frais de scolarité. Il est difficile de l'expliquer et de parler du rôle du gouvernement fédéral dans le domaine de l'enseignement, étant donné le problème de compétence constitutionnelle qui se pose.

C'est un fait que le gouvernement fédéral finance à 50 p. 100 l'enseignement postsecondaire; du moins, en principe. Les provinces et les parents ou les étudiants fournissent le reste. Je trouve tout à fait inacceptable que le gouvernement réduise les crédits versés aux provinces, alors que nos jeunes éprouvent de graves difficultés. On nous dit qu'il pourrait y avoir 600,000 et peut-être même 700,000 jeunes au chômage.

La Chambre connaît ces chiffres. On a déjà dit dans cette enceinte que bien d'autres jeunes ne font pas partie des statistiques, car ils sont découragés. On trouve dans ma circonscription une université, un établissement d'enseignement postsecondaire et sept écoles secondaires. De nombreux étudiants s'inquiètent de leur avenir et de la politique du gouvernement, qui a décidé de ne pas verser aux provinces les crédits nécessaires pour financer l'enseignement.

M. Daubney: Monsieur le Président, je n'ai écouté que les cinq dernières minutes de l'intervention de mon collègue, le député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier). Je dois dire que j'ai été déçu de certains de ses propos. Pourtant j'ai toujours eu beaucoup de respect pour le député. Je pense que ses propos manquaient de perspective et de modération. Il a dit que 60,000 fonctionnaires perdraient leur emploi. Qu'on se rappelle les épouvantails dressés par le parti libéral en 1979: le député a repris les mêmes propos alarmistes et je le déplore.

M. Isabelle: Et qu'en est-il de R. B. Bennett? Songez à R. B. Bennett.

M. Daubney: Quand le parti libéral était au pouvoir, tous les ans, de nombreux fonctionnaires nommés pour une période indéterminée étaient mis à pied.

Le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) a dit à la Chambre et à l'extérieur que 15,000 années-personnes, pas des personnes, mais des années-personnes seraient touchées au cours des cinq exercices financiers prévus dans le programme, en dépit des recommandations du groupe de travail Nielsen—qu'elles soient acceptées ou non, et de toute évidence elles ne le seront pas toutes. Je pense que le député manque de sérieux s'il ne s'en tient pas aux faits.

La ville d'Ottawa éprouve des difficultés. En tant que représentant ministériel de cette ville, je fais mon possible comme mes collègues ministériels des deux côtés de la rivière, pour venir en aide aux employés qui ont reçu un avis de congédiement. Le président du Conseil du Trésor a instauré un intéressant programme d'ajustement, bien plus valable que celui du gouvernement précédent. La période du préavis sera prolongée, on offrira des services de formation et d'orientation professionnelle. Des employés seront mutés à d'autres postes. Nous espérons que cette compression de 15,000 employés sera obtenue par l'attrition naturelle des effectifs. C'est ce phénomène qui permettra d'obtenir les résultats recherchés, monsieur le Président.

Certaines années, l'attrition naturelle touche 10,000 employés, ce qui est beaucoup plus que les 5,000 prévus pour cette année, soit le chiffre le plus élevé pour tout le programme quinquennal. Par la suite, la réduction sera limitée à 2,000. Cela vaut pour l'ensemble du Canada non seulement pour la Capitale nationale. Je pense que le député d'Ottawa-Vanier manque de rigueur et de sérieux s'il sous-entend quelque chose d'autre.

Pour terminer, je dirais que certains d'entre nous souhaitent une plus grande diversification de l'économie locale. Voilà pourquoi, moi-même et d'autres députés conservateurs, favorisons les industries de haute technologie. Voilà pourquoi nous favorisons aussi les petites entreprises pour éviter de dépendre comme par le passé d'une seule grande source d'emplois.

Des voix: Bravo!

M. Gauthier: Monsieur le Président, je pourrais faire un discours entier à partir des remarques du député d'Ottawa-Ouest (M. Daubney). Voilà un député qui ose parler de diversification à quelqu'un qui, on le sait bien, a tout fait pendant des années pour encourager et appuyer la création d'industries de technologie de pointe dans la région de l'Outaouais. Permettez-moi de vous dire que je n'ai pas de leçon à recevoir de lui.

Sur la question . . .

[*Français*]

Monsieur le Président, sur la question des réaffectations et sur celle de la croissance de la Fonction publique, depuis 1980, je vais vous donner les chiffres . . .

[*Traduction*]

Je l'ai ici. Les organismes régis par le Conseil du Trésor ont eu des taux de croissance annuels de l'emploi de 1 p. 100 entre 1976 et 1981 et de 1.5 p. 100 de 1981 à 1983. Il ne s'agissait donc pas de coupures, comme l'a dit le député. C'est de la croissance. Lui, il fait des coupures. Les organismes ne relevant pas du Conseil du Trésor ont des taux de croissance de l'emploi de 6 p. 100, monsieur le Président. J'aimerais vous parler de . . .

• (1430)

[*Français*]

. . . question de la réaffectation.

Monsieur le Président, récemment il y a eu 265 préposés à l'entretien des Travaux publics qui ont été déclarés excédentaires, un groupe de 265 personnes, et seulement 15 d'entre elles ont pu être replacées. Oui, 15 personnes! Ce qui démontre clairement que la politique du gouvernement est une politique de banqueroute absolument à terre, qui n'a pas de bon sens et qui ne fonctionne pas. La réaffectation des employés, monsieur le Président, ça ne marche pas, et c'est du . . .

M. Isabelle: . . . c'est du R. B. Bennett.

M. Gauthier: . . . oui, du R. B. Bennett, comme nous dit le député de Hull—Aylmer (M. Isabelle), tout recraché.

Et lorsque je vois la députée de Gatineau (Mme Mailly) qui sourit et qui fait ses grands gestes en disant: Encore une fois, pour l'amour du bon Dieu! Voulez-vous vous lever et nous faire un beau petit discours fin et gentil? Nous apprendrions peut-être quelque chose de Gatineau, si vous parliez plus souvent, Mme la députée.

Monsieur le Président, je voudrais simplement rappeler aux députés que l'Alliance de la Fonction publique, et je vais terminer là-dessus . . . Jean-Robert Gauthier, député d'Ottawa-Vanier, et beaucoup de monde dans la région de la Capitale nationale, ne croient pas ce gouvernement, il n'a aucune crédibilité. Parce que le chiffre de 60,000 employés que j'ai mentionné, que nous anticipons être l'aboutissement de cette politique de banqueroute, est fondé sur 15,000 pertes d'emplois annoncées, 15,000 autres pertes d'emplois similaires annoncées, ce qui fait 30,000 emplois, la croissance normale de 1 à 1.5 p. 100 sur les 5 prochaines années, tout cela ensemble, c'est 60,000 emplois coupés, en plus des employés à terme, en plus des employés à contrat.

[*Traduction*]

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, il est amusant de voir les libéraux et les conservateurs faire tour à tour la même chose et s'en accuser ensuite mutuellement. Ce n'est pas nouveau, cela remonte à avant 1867. Je trouve amusant de les voir s'accuser mutuellement d'être responsables des problèmes de la conjoncture économique actuelle.

Quand je suis intervenu à l'étape de la deuxième lecture, j'ai recommandé au gouvernement d'emprunter au moyen de ce projet de loi 1 à 3 milliards de dollars supplémentaires pour stimuler l'économie et qui seraient ainsi rapidement éliminés de notre déficit, au lieu de s'ajouter au poids mort de notre déficit actuel. Les conservateurs et les libéraux oublient comme par hasard que 80 p. 100 du déficit est constitué d'intérêts versés sur les intérêts du remboursement d'anciens

emprunts. Quatre-vingts pour cent de cet argent provient de prêts consentis par de simples particuliers, des fonds de pension, des entreprises de courtage et des banques, qui achètent des obligations d'épargne du Canada et des bons du Trésor. Chaque année, une forte proportion des fonds que le gouvernement désire emprunter doit servir à réunir des fonds au moyen de bons du Trésor, d'obligations d'épargne du Canada et le reste, afin de rembourser les bons du Trésor, certificats de placement garanti et obligations d'épargne du Canada précédents. Nous continuons à tourner en rond.

Je suis tout à fait en faveur de payer nos dettes. Les économistes les plus conservateurs du pays nous disent qu'en réduisant le chômage à 6 ou 6.5 p. 100 et en faisant produire les entreprises manufacturières, nous pourrions rembourser le déficit actuel en trois ans. Cela peut se faire si le gouvernement prend l'initiative. Il faudrait consacrer un milliard de plus au logement. Dans toutes les villes du pays, il y a des listes d'attente longues comme le bras pour des places dans les établissements pour malades chroniques, dans les résidences pour personnes âgées et dans les hôpitaux.

Des dépenses accrues dans le secteur du logement se répercuteraient sur l'industrie forestière, sur les fabricants de rideaux, moquettes, articles de plomberie et d'installation électrique, et sur l'industrie du bâtiment. Elles auraient des répercussions sur l'économie toute entière. Cela inciterait les secteurs privé et coopératif à faire de même. Sans cet exemple, ils ne le feront pas. Ils ne l'ont jamais fait et ne le feront jamais.

Le déficit du gouvernement du Canada en dollars d'aujourd'hui était en 1933 deux fois plus élevé qu'il ne l'est maintenant. A la fin de la Seconde Guerre mondiale, le déficit en dollars d'aujourd'hui était trois fois plus élevé qu'il ne l'est maintenant. Il nous fallait rebâtir une économie civile après une économie de guerre. Nous avons mis les gens au travail et le déficit s'est trouvé complètement remboursé à la fin des années 50.

A l'étape de la deuxième lecture, j'ai pressé le gouvernement d'emprunter un milliard de plus pour le logement destiné aux personnes âgées et aux familles à faibles revenus, pour le logement public, coopératif et privé, et pour accroître le nombre de places dans les hôpitaux et établissements pour malades chroniques. J'exhorte le gouvernement à emprunter au moins 200 ou 300 millions de dollars cette année, afin de donner du travail à un quart de million de nos jeunes au cours des cinq prochaines années pour assainir notre air et nos eaux. Nous n'avons pas le droit de laisser un tel fouillis aux générations futures. Pour qui nous prenons-nous? Nous administrons l'air, les eaux et l'environnement pour nos enfants et nos petits-enfants.

Je considère ces emprunts comme un déficit constructif, une dette qui se liquide d'elle-même, bien plus intéressante que la dette que nous ne cessons de traîner comme un poids mort. Nous pouvons emprunter de l'argent pour les avions de chasse, mais nous avons apparemment de la difficulté à en emprunter pour des denrées alimentaires. Je ne dis pas qu'il faille supprimer la défense, mais nous empruntons de l'argent pour acheter des avions de chasse qui ne nous servent à rien. Il faudrait acheter pour nos Forces armées des avions qui peuvent servir de moyen de transport au lieu d'acheter des appareils de combat. Mais c'est là un tout autre argument.

Tout est une question de priorité. La production de denrées alimentaires devrait avoir autant d'importance voire plus que les emprunts pour les avions de chasse. Je cite cet exemple parce que le ministre d'État chargé de la Défense (M. Andre) est là. Si j'avais eu un autre ministre sous les yeux, j'aurais peut-être choisi un autre exemple. Les emprunts des pouvoirs publics, à quelque échelon que ce soit, sont une question de priorité.

Cela m'amène à parler des denrées alimentaires. Depuis quelques jours, nous entendons beaucoup parler de ce qui se passe sur le marché international du grain. Le premier ministre (M. Mulroney) et le ministre de l'Agricutlrue (M. Wise) ont dit aux céréaliers de toutes les provinces qu'ils doivent non seulement se mesurer à la concurrence sur le marché intérieur libre en essayant de pratiquer de bas prix mais qu'ils doivent aussi faire concurrence au Trésor américain et à celui de la Communauté économique européenne.

J'ai écouté les réponses du ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé; il a dit que l'on avait consacré directement et indirectement 1.47 milliard à l'agriculture. C'est vrai, mais tous ces paiements acquittent des obligations antérieures. Les céréaliculteurs ne sont pas les seuls à bénéficier des sommes qui sont versées aux sociétés ferroviaires en vertu de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest. Ces paiements profitent à tous les producteurs et fabricants qui expédient des marchandises par chemin de fer, de Winnipeg vers la côte ouest. Il est injuste envers les agriculteurs des Prairies de parler d'un paiement aux producteurs de grain de l'Ouest quand l'amélioration des infrastructures du système ferroviaire dans l'ouest du Canada sert les intérêts de tous les expéditeurs et destinataires.

• (1440)

Pourtant, c'est toujours le producteur de grain qu'on pointe du doigt. Le gouvernement a l'effronterie d'ajouter cette subvention de 650 millions de dollars à ce qu'il dit verser aux cultivateurs. Même si, à compter de demain, nous ne produisions pas un seul boisseau de grain, il faudrait quand même réparer ces lignes ferroviaires pour transporter toutes les autres marchandises. Le grain ne représente que 14 p. 100 de la capacité des grandes lignes vers Vancouver, par Calgary et Winnipeg. On s'en prend quand même toujours aux cultivateurs. On attire l'attention sur le fait qu'ils reçoivent 650 millions pour transporter leur grain. La Loi sur le transport du grain de l'Ouest est mal nommée. Il faudrait l'appeler plutôt la Loi sur le transport dans l'Ouest, parce qu'elle ne vise pas seulement le grain mais tous les autres produits. Cette appellation témoigne du fait que les deux chemins de fer, le public et le privé, ne peuvent pas, séparément ou ensemble, trouver suffisamment de capitaux pour améliorer et moderniser leurs installations. Ils ont besoin de l'aide financière de l'État. Cela ne fait aucun doute. Quel que soit le parti au pouvoir, c'est une chose inévitable. Je trouve extrêmement injuste que le gouvernement considère qu'il s'agit d'une subvention aux céréaliculteurs alors que cela vise à améliorer le réseau de transport ferroviaire de l'Ouest pour tous ceux qui expédient, reçoivent et produisent des marchandises.

Il faudrait également ajouter à ce pouvoir d'emprunt une dette de un milliard qui se résorberait automatiquement. Cet

argent servirait à accorder un paiement d'appoint aux céréaliculteurs de l'Ouest. Comme je l'ai déjà dit, le gouvernement actuel et ses prédécesseurs, libéraux ou conservateurs, et cela avant même la création de la Commission canadienne du blé, s'attendaient à ce que les cultivateurs concurrencent le Trésor public de pays beaucoup plus importants que le Canada. Je trouve étrange que les États-Unis, la Communauté économique européenne, l'Australie et l'Argentine fassent des pieds et des mains pour permettre à leurs céréaliculteurs d'affronter la concurrence sur les marchés mondiaux et que nous n'en fassions pas autant.

Il est certainement grand temps que l'ensemble des citoyens aide nos agriculteurs à concurrencer les producteurs des autres pays. Si les prix de soutien des États-Unis sont de l'ordre de $5.50 ou de $6 le boisseau et que nos voisins du Sud et la CEE vendent leur blé sur le marché international entre $2.50 et $3.50 le boisseau, les producteurs canadiens obtiendront environ $3 le boisseau, compte tenu de l'annonce concernant les prix initiaux. Alors que leurs concurrents obtiendront $2 ou $3 de plus le boisseau de leur gouvernement ou de leur organisation économique, chacun de nos agriculteurs perdra de l'argent sur sa production de céréales. Chacun sait qu'a l'heure actuelle, le coût de production d'un boisseau de céréales est supérieur à son prix de vente. Je suis sûr que mon collègue de Red Deer pourra nous en citer maints exemples précis et typiques.

Le gouvernement dit que les paiements effectués aux termes de la Loi de stabilisation du grain de l'Ouest seront annoncés lundi. A moins que je n'aie mal calculé, ils vont vraisemblablement créer un déficit dans la caisse. Très bien. Cela ne fait aucune différence, en vertu de la loi actuelle, que la caisse soit excédentaire ou non. Le gouvernement peut à son gré faire des paiements à même cette caisse. Cet argent appartient aux agriculteurs, y compris les deux tiers que le gouvernement y verse. A certains égards, c'est un peu comme un fonds de pension, mais il s'agit d'un fonds de stabilisation du revenu. Toutefois, cet argent leur appartient. Et pourtant, le gouvernement prétend qu'il s'agit d'un cadeau ou d'une aumône, alors que la loi du pays exige que l'on fasse des paiements en puisant dans la caisse chaque fois que les prix tombent en dessous d'un certain niveau. Cet argent appartient aux agriculteurs. Ils y ont versé des centaines de millions de dollars. Cela n'a rien à voir avec ce qui se passe aujourd'hui ou d'ici la fin de la campagne agricole en cours ou celle de l'an prochain. C'est à cause de leur expérience de l'an dernier. C'est pourquoi un paiement d'appoint d'au moins $2 le boisseau s'impose pour toutes les céréales d'exportation. Il faut adopter un régime de double prix. Le prix intérieur supposé doit être au niveau paritaire. M. Diefenbaker a déclaré dans les années 40 et 50, de concert avec le PSD: «Nous voulons la parité et non la charité».

L'autre reproche qu'on peut adresser à la Loi sur le transport du grain de l'Ouest, c'est son organisation. Mes amis du parti conservateur étaient avec moi lorsque nous avons empêché Otto Lang d'adopter son premier projet de loi sur la stabilisation du grain. Nous sommes allés devant les tribunaux, quatre agriculteurs et moi-même, et nous avons gagné 100 millions de dollars pour les céréaliers de l'Ouest. Nous l'avons obligé à retirer son premier projet et il en a proposé un autre, à savoir la loi en vigueur. Or, monsieur le Président, le problème que pose cette loi, c'est que plus l'agriculteur vend de céréales, plus le paiement est élevé.

Nous n'en voyions pas la logique au début et au milieu des années 70. Nous avons dit au gouvernement que s'il appliquait les lois nationales sur les services hospitaliers et sur l'assurance-maladie de la même façon, une fois dépassé un certain niveau de maladie, un paiement de la caisse nationale de la santé serait automatiquement libéré et la personne qui n'aurait jamais été malade de sa vie toucherait le paiement le plus élevé. Si l'on appliquait la Loi sur l'assurance-chômage selon le même principe et que le chômage dépassait un certain niveau qui déclencherait un paiement à partir de la caisse d'assurance-chômage, la personne qui n'aurait jamais chômé toucherait le paiement le plus élevé. C'est ce que prévoient les statuts de notre pays depuis environ une dizaine d'années pour ce qui est du programme de stabilisation concernant le grain. A part cela, cet argent appartient toujours aux agriculteurs et il est réservé à la stabilisation du revenu de l'année précédente.

Ce qu'il faut, c'est un paiement de secours qui assure un minimum de $2 à $2.50 le boisseau de céréales destinées à l'exportation. Ainsi, les producteurs céréaliers toucheraient le même prix que leurs homologues des États-Unis ou de la Communauté économique européenne. Qu'y a-t-il de plus juste que cela? Cela place nos agriculteurs sur ce que les conservateurs aiment à appeler un pied d'égalité. Certes, c'est bien là le moins qu'on puisse faire en tant que pays. Si l'on verse un prix égal pour le grain consommé au Canada, cela pourrait bien entraîner une hausse de 3c., 4c. ou 5c. du prix du pain. Les prix des céréales ont baissé chaque sacrée année depuis cinq ans et le prix du pain n'a pas baissé: au contraire, il a monté.

• (1450)

Même si le prix du pain monte de façon raisonnable, ce n'est pas aux agriculteurs qu'il faut accorder des subventions, mais bien aux consommateurs, aux pauvres et aux malades. Il est temps de subventionner les consommateurs par le biais de jetons d'alimentation ou de mesures fiscales ou autrement.

Ma foi du bon Dieu, si nous voulons que les céréaliers de l'ouest, du centre et de l'est du Canada, de la région de la rivière de la Paix, en Colombie-Britannique, continuent à produire, si nous voulons empêcher que d'autres n'abandonnent la partie, il faut un paiement d'appoint; c'est la seule façon de contrer la nouvelle loi agricole des États-Unis et les mesures prises par la Communauté économique européenne.

Même le gouvernement argentin, depuis nombre d'années, n'impose à ses agriculteurs aucun frais de transport pour acheminer leurs créréales vers les points d'exportation. On sait pourtant que la distance n'est que de quelques centaines de milles tout au plus, alors que chez nous, il y a des milliers de milles à franchir. En Australie, 90 p. 100 de la production céréalière est à moins de 200 milles des côtes. Mais nous sommes, nous, en plein milieu de la partie septentrionale de l'Amérique du Nord. Il est non seulement scandaleux mais aussi néfaste à nos intérêts nationaux et tout à fait injuste envers nos agriculteurs, non seulement les céréaliers mais encore les éleveurs de bétail et les autres producteurs, de s'attendre à ce qu'ils concurrencent sur un pied d'égalité les États-Unis et les autres pays exportateurs.

Par conséquent, si le gouvernement s'engageait à hausser ses emprunts de 22.6 à 24.6 milliards de dollars, afin de consacrer

la moitié de cette augmentation à l'habitation et à l'assainissement de l'environnement, et l'autre moitié à l'agriculture, il aurait l'appui de tous les députés et de l'ensemble des Canadiens. Chacun de nous sait qu'il faut collaborer - cela s'appelle le fédéralisme coopératif - et payer sa quote-part s'il veut vivre dans un pays où les citoyens sont traités avec justice et équité.

M. le Président: Y a-t-il des questions ou des observations? La parole est à la députée de Trinity (Mlle Nicholson).

Mlle Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, lorsque l'on représente une circonscription urbaine, il est toujours intéressant de se faire expliquer les problèmes de la région productrice de blé par un collègue d'expérience qui la connaît, qui la représente admirablement et qui comprend ses problèmes. Je voudrais demander au député qui, en fait, a proposé des dépenses gouvernementales supplémentaires, s'il serait en faveur d'une émission d'obligations pour les agriculteurs en difficulté en ce moment; par exemple ces obligations agricoles qui faisaient partie de la plate-forme électorale des conservateurs lors des dernières élections.

M. Benjamin: Monsieur le Président, je remercie la députée de ses compliments, mais je dois dire cependant que cela me gêne toujours un peu. Lorsque cela vient d'un conservateur ou d'un libéral, je me demande immédiatement quelle gaffe j'ai faite. Même chose lorsque le *Leader Post* rédige un éditorial qui m'est favorable. Je remercie néanmoins la députée de ses remarques. Je ne connais pas grand-chose de ces obligations agricoles. Je suppose que c'était quelque tentative désespérée, un dernier effort présenté comme une solution au secteur agricole. Elles ne feraient rien de plus que d'accroître le coût de la dette du gouvernement, lequel le reporterait sur les contribuables sans avoir réellement résolu le problème de la stabilité des revenus agricoles, ni les avoir portés à un niveau raisonnable. Je ne dis pas que j'y suis opposé. Si elles étaient présentées dans le cadre d'une mesure législative concrète, mes collègues et moi-même—mon collègue de Humboldt—Lake Centre (M. Althouse) est beaucoup mieux qualifié que moi—serions prêts à voir la question d'un oeil favorable et à l'étudier avec objectivité. Je ne peux pas promettre que nous serions d'accord. Si elles contribuaient à aider le secteur agricole, elles seraient acceptables. Mais c'est un peu un aspect accessoire qui ne s'attaquerait pas au problème de la stabilité des revenus que j'ai mentionné ni à celui de la concurrence avec les producteurs de céréales étrangers; à quoi serviraient-elles?

Mlle Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, il semble évident que les députés qui représentent le centre du Canada devraient se préoccuper bien davantage maintenant qu'à tout autre moment des difficultés qu'éprouvent les céréaliers, car très manifestement les pressions internationales n'ont jamais été aussi fortes depuis de nombreuses années. Compte tenu de cela, le député a-t-il une solution à nous proposer pour rendre les Canadiens en général plus conscients de la nécessité d'assurer un partage plus équitable des richesses, et peut-être des programmes correctifs à nous proposer pour les Canadiens de l'Ouest?

M. Benjamin: Monsieur le Président, je remercie la députée de sa question intéressante. Je pensais que nous avions fait des progrès à cet égard. Le leader parlementaire du gouvernement doit également reconnaître que, pendant le débat sur la suppression du tarif du Pas-du-Nid-de-Corbeau, j'ai eu le grand plaisir de voir que les députés de mon parti, de la Colombie-Britannique et de l'Ontario ont pris la parole à deux, trois, et quatre reprises pour défendre ce tarif au nom des producteurs céréaliers de l'Ouest et que des députés conservateurs de l'Est et de l'Ouest en ont fait autant. Je sais que certains ministériels nous approuvaient à l'époque. Je suis convaincu que jamais il ne viendrait à l'esprit des habitants du centre de Toronto, de Montréal ou de Vancouver de s'opposer à toute mesure qui assurerait un traitement équitable à leurs concitoyens dans d'autres régions du pays. Nous ne nous y sommes jamais opposés. S'il est une chose qui a permis au Canada de tourner aussi rondement, c'est bien le fait que nous avons à diverses reprises par le biais de divers programmes et mesures législatives mis sur pied des régimes spéciaux qui tenaient compte de la géographie de notre pays, de son climat et de ses régions sous l'angle à la fois démographique ainsi que de la production et de la fabrication des biens et produits. Qu'il s'agisse de subventions au transport ou de programmes de tout genre dans d'autres sphères de l'activité économique, ils étaient conçus de manière à non seulement assurer l'unité de la nation, mais aussi à nous permettre de soutenir la concurrence internationale. C'est pourquoi je propose un versement d'appoint pour le grain, et de temps à autre peut-être pour le maïs, les haricots, le poisson, l'orge, le bétail, les poulets ou n'importe quel autre secteur où nos concurrents internationaux nous livrent une concurrence déloyale. Il est tout à fait injuste de demander à nos producteurs agricoles de concurrencer le Trésor de ces pays. Ils sont tout à fait disposés à livrer concurrence aux agriculteurs d'autres pays. Des dizaines de milliers d'agriculteurs canadiens sont plus qu'efficaces. Ils savent comment produire. Ce sont les meilleurs du monde. Cependant, lorsqu'ils sont victimes des Trésors publics d'autres pays ou de consortiums, il incombe au Canada de combler la différence, afin qu'ils puissent être à armes égales, comme diraient les conservateurs.

• (1500)

M. le Président: Des questions et des observations?

* * *

MOTION D'AJOURNEMENT AUX TERMES DE L'ARTICLE 29 DU RÈGLEMENT

LA BAISSE DES PRIX DU GRAIN—DÉCISION DU PRÉSIDENT

M. le Président: Avant de reprendre le débat, un peu plus tôt aujourd'hui, le député de Humboldt—Lake Centre (M. Althouse) a demandé un débat d'urgence en vertu de l'article 29 du Règlement. J'ai réservé ma décision jusqu'à maintenant. Je suis prêt à la rendre.

Les députés ne sont pas sans savoir que le 26 mars dernier, la Chambre a adopté, par consentement unanime, un ordre en vue de créer un comité spécial chargé d'examiner la question de l'établissement des prix du blé domestique et de ses produits, doté de pouvoirs d'une grande portée et chargé de faire rapport à la Chambre au plus tard le vendredi 9 mai 1986. Les députés savent également qu'on a décidé hier de la composition de ce comité et qu'il s'organise aujourd'hui.

L'article 29(5) du Règlement prévoit que la présidence doit tenir compte: «de la probabilité que l'affaire soit discutée à la Chambre dans un délai raisonnable par d'autres moyens». Je dois donc rejeter la demande du député.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Français*]

LOI DE 1986-1987 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de Mme Barbara McDougall: Que le projet de loi C-99, Loi portant pouvoir d'emprunt, soit maintenant lu et adopté.

L'hon. André Ouellet (Papineau): Monsieur le Président, je voudrais intervenir, à ce moment-ci, dans le débat sur le projet de loi C-99, Loi portant pouvoir d'emprunt.

Suite à la présentation de son Budget le 26 février dernier, le ministre des Finances (M. Wilson) a déposé un projet de loi demandant à la Chambre l'autorisation d'emprunter jusqu'à concurrence de 22.6 milliards de dollars pour l'année financière 1986-1987. Ce montant, d'après le ministre, correspond aux besoins financiers nets du gouvernement, tel que prévu dans son plan financier pour l'année 1986-1987.

Or, je ne peux faire autrement que de dire que ce projet de loi prouve la faillite de ce gouvernement dans la gouverne des affaires économiques du pays. On sait à quel point, au cours de la campagne électorale, le gouvernement a accusé l'ancien gouvernement d'endetter indûment notre population, et à quel point les conservateurs dénonçaient le déficit du gouvernement canadien. Or, cette demande du gouvernement de pouvoir emprunter, à ce moment-ci, 22.6 milliards de dollars supplémentaires pour ajouter à la dette nationale, pour ajouter au déficit du gouvernement canadien représente maintenant, et il est important de le mentionner, si vraiment les conservateurs étaient sérieux lorsqu'ils disaient que l'ancienne administration avait grevé l'avenir de notre population, de nos enfants, en les surendettant, au moment où on se parle aujourd'hui, 25 p. 100 de la dette canadienne est due directement aux conservateurs depuis qu'ils sont au pouvoir, en tenant compte de cette demande du ministre des Finances et de sa collègue, la ministre d'État (Finances) (Mme McDougall) qui veulent avoir l'autorisation de cette Chambre pour emprunter encore une fois 22.6 milliards de dollars.

On savait jusqu'à quel point le ministre des Finances et sa collègue la ministre d'État (Finances) pouvaient manquer d'expérience, même friser l'incompétence lorsqu'on a vu de quelle façon ils ont réagi à la crise bancaire que le Canada a traversée. Je n'hésite pas à dire que c'est de la faute du ministre des Finances et de sa collègue, la ministre d'État (Finances) si nous avons vu des banques de l'Ouest canadien disparaître comme elles l'ont fait. C'est par une mauvaise réaction de la part du gouvernement, par des gestes qui ont été posés à mauvais escient et à contre-courant et au mauvais moment qu'on a eu à subir la crise bancaire que nous avons connue, crise bancaire qui, malheureusement, se perpétue semaine après semaine. On se rend compte que ce n'est pas seulement deux banques de l'Ouest qui ont dû faire faillite, mais qu'il y a d'autres banques canadiennes qui sont en difficulté à cause de l'incompétence du gouvernement et de son ministre des Finances (M. Wilson) et de sa collègue la ministre d'État (Finances) (Mme McDougall).

J'ai appris dans ma jeunesse par mes parents que les gouvernements conservateurs signifiaient toujours de mauvaises nouvelles pour les Canadiens.

[*Traduction*]

«Avec les conservateurs, les temps sont durs.»

Des voix: Oh, oh!

M. Ouellet: Je pense que nos vis-à-vis se sentent visés, car leur réaction en dit long.

Permettez-moi de leur citer un article paru sous la plume de Don McGillivray dans le *Citizen* qui illustre assez bien mon propos. Voici ce qu'on y dit:

Richard Bedford Bennett se sentirait à l'aise aujourd'hui à la Chambre des communes. Ainsi que William Lyon Mackenzie King et James Shaver Woodsworth.

Bennett, premier ministre conservateur de 1930 à 1935, a été le Brian Mulroney de son époque.

À ce moment-là, King était à la place de John Turner, ayant été premier ministre libéral réduit à diriger l'opposition.

Et Woodsworth était la version des années 30 d'Ed Broadbent.

Tous trois se sentiraient à l'aise parce que les Communes de 1986 commencent à ressembler au Parlement de la grande crise.

[*Français*]

Il m'apparaît évident que nous nous engageons avec toutes les difficultés que nous rencontrons au pays. Jamais dans le passé les institutions bancaires canadiennes n'ont été en difficulté. Or, il a fallu l'arrivée d'un gouvernement progressiste conservateur pour que notre structure bancaire canadienne soit affectée. Jamais dans le passé depuis la Grande dépression les agriculteurs n'ont connu les difficultés qu'ils connaissent présentement, et ce n'est pas sans intérêt que dans son article M. McGillivray rappelle que l'on doit aujourd'hui créer un comité, monsieur le Président, qui vient justement de statuer sur cette question, pour étudier le prix domestique du blé.

Or, on sait, et je cite M. McGillivray:

[*Traduction*]

Le chef de l'opposition, John Turner, a ouvert la période des questions en rappelant au premier ministre Mulroney que les provinces de l'Ouest, déjà aux prises avec une chute des prix du pétrole et du gaz, voient s'aggraver la situation parce que le prix initial des grains payé par la Commission du blé a baissé de 19 p. 100.

Quand, dans les années 30, les Communes discutaient d'inflation, ce n'était pas pour la combattre. C'était plutôt pour la stimuler afin de faire monter les prix.

• (1510)

[*Français*]

Il m'apparaît évident que nous commençons à sentir à nouveau les signes d'une grande dépression au Canada, d'une grande période difficile pour les consommateurs, pour les fermiers, pour les travailleurs et pour les retraités.

Tout cela coïncide encore une fois avec l'avènement au pouvoir du parti progressiste conservateur. La similitude est trop grande pour ne pas la passer sous silence. Il m'apparaît évident que ce gouvernement a déjà rapidement montré à la population son vrai visage.

Mme Mailly: C'est pour cela que les Canadiens nous approuvent.

M. Ouellet: Il a prouvé hors de tout doute qu'il n'avait pas de conscience sociale envers les plus démunis, envers les plus défavorisés de notre société.

Et j'en prends à témoin une réponse que donnait hier la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (Mme MacDonald) au chef de l'Opposition. Le chef de l'Opposition s'est levé à la Chambre pour demander au ministre de faire les accommodements voulus à son programme d'emploi pour permettre à un organisme qui distribue de la nourriture aux plus pauvres et aux plus démunis de la ville de Vancouver de continuer à recevoir de l'aide de son ministère, un programme qui crée de l'emploi pour un certain nombre de personnes de Vancouver, mais surtout un programme qui est utile à l'occasion d'une période économique particulièrement difficile pour des centaines, voire des milliers de pauvres Canadiens. Quelle a été la réponse du ministre?

La ministre a tout simplement dit non, que les pauvres personnes de Vancouver qui au moins pouvaient se faire nourrir par cet organisme se trouvent de l'emploi ou de la nourriture ailleurs, le gouvernement canadien n'a pas d'argent pour aider ces gens. C'est là, à mon avis, une réaction de coeur de pierre, et je ne suis pas surpris de la réponse de la ministre parce qu'il y a déjà quelques semaines je suis intervenu auprès de son ministère pour qu'il réinstitue un programme d'aide qui existait dans ma circonscription de Papineau en faveur de personnes âgées et de familles les plus démunies. Il s'agissait, dans le cadre des programmes de création d'emplois, de créer un certain nombre d'emploi s pour permettre à des gens d'aller à domicile une fois par semaine apporter un repas chaud à des personnes âgées qui vivent seules dans des appartements de Montréal, ou, à l'occasion de l'été, de permettre à des jeunes de se trouver un emploi pour aller faire des ménages à domicile chez ces gens les plus démunis souvent très âgés qui n'ont pas la santé, qui n'ont pas la capacité nécessaire pour nettoyer convenablement leur appartement. Or ces programmes de service à domicile pour les plus âgés et les plus démunis de notre société existaient depuis un bon nombre d'années, créaient une centaine d'emplois dans la région montréalaise à des gens qui autrement n'auraient pas eu d'emploi et surtout rendaient un service social très important à cette catégorie de gens de la société la plus démunie. Or encore une fois le ministère de l'Emploi et de l'Immigration a refusé de continuer ce programme, a dit non aux plus démunis de notre société.

Monsieur le Président, quand on compare cela aux largesses absolument effroyables du gouvernement conservateur à l'endroit des multinationales du pétrole, à l'endroit de ces grandes compagnies qui ont profité d'une information ou d'une interprétation de la loi sur l'impôt pour éviter de payer des milliards de dollars, ce n'est pas quelques centaines ou quelques milliers de dollars mais on parle de milliards de dollars qui ont été consentis à ces grandes multinationales et à ces grandes familles riches canadiennes, je ne peux pas concevoir que le gouvernement conservateur continue à dire non à tous ceux qui sont faibles, qui sont défavorisés, qui sont démunis dans notre société.

Voilà une carence majeure dans l'interprétation, dans la philosophie de base que nous devrions retrouver dans un gouvernement. Le gouvernement conservateur n'est là que pour aider ses amis, n'est là que pour aider les plus forts, les plus riches de notre société et il n'a que faire des autres. On le constate constamment: cette semaine, le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Côté) a déposé un projet de loi concernant la concurrence qui est une abdication totale de ses responsabilités en faveur des plus grandes compagnies canadiennes et au détriment des consommateurs canadiens, et on me dit que très bientôt, d'après les journaux, d'après les spéculations, il déposera en Chambre, d'ici peu, un projet de loi qui va favoriser les compagnies pharmaceutiques, multinationales, au détriment des consommateurs canadiens, au détriment des personnes âgées qui ont à s'acheter des médicaments.

Où est la décence, où est la simple élémentaire notion de bonne administration? Nous ne voulons pas préjuger de ce projet de loi, mais il est certain que si le ministre n'a pas obtenu des compagnies multinationales pharmaceutiques des garanties d'emploi, d'investissement et de contrôle des prix, nous ne pourrons pas l'appuyer et le supporter dans ce projet de loi qui ira à l'encontre et contre les intérêts des consommateurs canadiens.

Ce que je trouve le plus malheureux dans ce projet de loi c'est que la stratégie économique du gouvernement ne marche pas. Ce projet de loi en est la preuve la plus exemplaire. En effet, le gouvernement voulait regagner la confiance des milieux financiers, aussi bien des milieux financiers canadiens que des milieux financiers internationaux. Et une façon de vérifier dans quelle mesure les milieux financiers internationaux ont confiance dans le gouvernement, c'est de voir la valeur de notre dollar et de vérifier également si les taux d'intérêt au Canada se maintiennent ou baissent. Or, la première réaction des milieux financiers internationaux n'a pas été positive, il faut le reconnaître. Pour remonter, le dollar a dû recevoir une pulsion absolument incroyable, une intervention massive de la Banque du Canada. Et, n'eût été de cette intervention massive, représentant des dépenses supplémentaires pour le gouvernement, notre dollar aurait chuté sous la barre des 70c., ce qui, à mon avis, est un fait qui ne s'est jamais produit dans le passé, dans toute l'histoire du Canada. Il a même d'ailleurs, à un moment donné, chuté jusqu'à 69c., ce qui était un record accablant pour ce gouvernement conservateur qui se dit le plus apte à administrer les questions économiques au Canada.

Or, ce que nous constatons—les conservateurs font des gorges chaudes sur le fait que les taux d'intérêt ont baissé récemment au Canada—ce que nous constatons, dis-je, c'est que les taux d'intérêt sur les marchés internationaux sont encore beaucoup plus bas qu'au Canada. Nous n'avons qu'à regarder ce qui s'est passé récemment en Allemagne et ce qui se passe aux États-Unis pour constater que les taux d'intérêt au Canada sont encore beaucoup trop élevés et qu'ils ont pour nature de démontrer le peu de crédibilité que le ministre des Finances (M. Wilson) a sur les marchés internationaux. Les taux d'intérêt réels au Canada sont à des niveaux excessifs, alors qu'ils n'ont jamais été au-dessus de 4 p. 100 entre 1960 et 1979, ils fluctuent aujourd'hui autour de 8 p. 100 lorsqu'on parle des taux réels, c'est-à-dire les taux d'intérêt moins l'inflation.

Et que cette comparaison est très embarrassante pour le gouvernement lorsqu'on la compare avec les États-Unis. On le sait, pour les États-Unis, ce taux est nettement inférieur puisque leurs taux d'intérêt sont de 3, 4 et même 5 points inférieurs

aux nôtres alors que leur taux d'inflation est à peu près le même que chez nous.

D'ailleurs, l'écart entre les taux d'intérêt canadiens et américains est lui aussi excessif alors que l'écart traditionnel entre le taux d'escompte au Canada et le taux d'escompte de la *Federal Reserve Bank of New York* s'est toujours maintenu entre 1 et 3 points en faveur des États-Unis, cet écart était, juste au milieu de mars dernier, de près de 5 points inférieurs pour les États-Unis. Le taux d'escompte canadien était en effet de 11.74, le 6 mars 1986, alors qu'il était de 7.0 seulement pour celui de la réserve fédérale de New York.

Évidemment, c'est une situation qui n'a pas d'explication et qui ne peut pas être acceptable. Il est évident que le gouvernement conservateur qui avait dit aux milieux financiers: Si vous nous élisez, nous allons réduire la dette, nous allons donner un coup de barre important à l'économie canadienne, n'a pas tenu parole. Non seulement, comme je le disais, la responsabilité de ce gouvernement pour la dette nationale est maintenant de 25 p. 100 de toute la dette nationale, mais on a vu cette série de gaffes monumentales l'une après l'autre qui ont coûté des milliards de dollars supplémentaires au gouvernement, ce qui fait qu'en réalité il n'a pas livré la marchandise et que les milieux financiers ont totalement perdu confiance en ce gouvernement qui a démontré son incapacité à mener d'une façon efficace les affaires économiques du pays.

Mme Claudy Mailly (Gatineau): Monsieur le Président, le député de Papineau (M. Ouellet) sait très bien que ce qu'il vient d'avancer, c'est vraiment de la foutaise d'un bout à l'autre. Il sait très bien, par exemple, que ce n'est pas le gouvernement progressiste conservateur qui a été la cause de la faillite de banques, mais que nous avons recueilli les pots cassés d'une politique énergétique dans l'Ouest qui avait été créée par le gouvernement libéral, appuyée par le Nouveau parti démocratique, nous avons recueilli ces pots cassés et nous avons agi de la meilleure façon afin de protéger, non pas les grandes banques, non pas les multinationales, mais les déposants qui avaient fait confiance à ces institutions alors qu'ils croyaient que l'économie allait vraiment prendre un envol dans l'Ouest du pays une fois que le programme énergétique du parti libéral, qui avait tellement nui dans l'Ouest, serait amendé comme il l'a été.

Le député de Papineau se plait à citer un chroniqueur qui a une pensée qui ressemble à la sienne, alors je voudrais porter à son attention un chroniqueur qui s'appelle Jeffrey Simpson et qui disait dans le *Globe and Mail* d'aujourd'hui, et je cite:

• (1520)

[*Traduction*]

La double claque de la chute du prix du pétrole et de celle du prix des céréales ne pouvait tomber plus mal pour les trois provinces des Prairies.

Juste au moment où les compagnies pétrolières échappaient au Programme énergétique national . . .

[*Français*]

Le programme énergétique du parti libéral, dont était solidaire le député . . .

[*Traduction*]

. . . le cours international du pétrole s'est effondré. Adieu les espoirs que nourrissait le gouvernement de faire de l'énergie le «moteur de la croissance économique»...

[*Français*]

Il ne dit pas que c'est le parti conservateur qui a créé la crise. Il dit que ce sont les circonstances qui l'ont créée. De plus, il ajoute:

[*Traduction*]

Les 140,000 céréaliculteurs du Canada souffrent eux aussi. Les cours internationaux des céréales sont en chute rapide, et le marché à terme de Chicago prévoit que la baisse va se poursuivre, et aller peut-être même beaucoup plus bas . . .

[*Français*]

Ensuite, il ajoute:

[*Traduction*]

Ottawa aussi devrait continuer à exprimer sa confiance en aidant à la poursuite des travaux pour l'usine de valorisation du pétrole lourd.

[*Français*]

En d'autres termes, nous avons déjà pris des mesures pour aider l'Ouest qui est en difficulté en allant de l'avant avec un projet de développement.

Donc, lorsqu'il nous dit que la cause, c'est le gouvernement progressiste conservateur, il sait très bien qu'il parle d'effets et que le gouvernement essaie d'apporter des solutions à ces effets-là.

De plus, il sait très bien que le taux d'escompte aujourd'hui est à 9,33 p. 100, ce qui est le plus bas taux d'escompte depuis un très long moment. Non seulement cela, mais il faisait la comparaison avec les autres pays.

Monsieur le Président, vous savez que traditionnellement la différence entre les taux d'intérêts au Canada et aux États-Unis était d'à peu près 2 p. 100. Mais pendant les quatre années du gouvernement libéral précédent, il s'est fait une marge de 4 p. 100. On était derrière les États-Unis de 4 p. 100. Aujourd'hui, on est derrière eux de 0.33 p. 100. Cela démontre que nous avons pris les mesures qui s'imposaient.

Donc, je vous dis que ce que le député de Papineau avance, ce n'est vraiment pas digne de toute l'expérience qu'il a eue au gouvernement.

Et je voudrais, en terminant, faire un dernier commentaire. Il parle d'un programme qui existait pour aider les gens âgés à domicile. Il sait très bien qu'il existe des programmes au niveau provincial qui peuvent rendre les mêmes services et que c'est précisément pourquoi, avec l'entente entre le Québec et Ottawa, on a diminué le dédoublement des services, précisément parce qu'on n'a pas suffisamment d'argent pour faire le gaspillage dont le parti libéral s'est fait une grande réputation dans le passé.

En terminant, je voudrais lui poser la question: Il dit que «Tory times are tough times». Comment se fait-il que le gouvernement libéral du Québec vient d'adopter précisément la même ligne directrice dans l'énoncé qu'a fait le ministre Gobeil, où il prend exactement les mêmes mesures et même exactement dans les mêmes domaines de l'économie? Il a coupé des programmes destinés à l'habitation qu'il croyait n'être pas efficaces, comme nous l'avons fait. Il s'est aussi attaqué au déficit. Il y aura probablement une augmentation de taxes qui s'en vient. C'est précisément la ligne directrice.

Monsieur le Président, en d'autres termes, nous avons donné le bon exemple au gouvernement libéral du Québec qui est assez intelligent pour s'en apercevoir et faire la même chose.

Alors, est-ce que le député libéral fédéral pourrait répondre à cette question-là?

M. Ouellet: Monsieur le Président, je vais répondre avec grand plaisir, parce que ce très long exposé se résume finalement à deux petites choses. La première c'est que l'honorable députée essaie de «s'embarquer» un peu de gloriole sur ce que les libéraux de Québec font en essayant de faire croire que le gouvernement de M. Bourrassa est en train de copier le gouvernement Mulroney. Je dois lui dire qu'elle se trompe grandement, que les mesures qui sont prises à Québec sont bien différentes de celles que le gouvernement conservateur est en train de nous imposer, à tous les Canadiens.

Mme Mailly: C'est tout à fait faux ce que vous dites!

M. Ouellet: Il y a une différence considérable et surtout entre le préjugé favorable du gouvernement conservateur pour les grandes multinationales . . .

Mme Mailly: Exemple s'il vous plaît, exemple!

M. Ouellet: . . . et l'attitude conciliante et favorable du gouvernement libéral de Québec en faveur des plus démunis est une contradiction tellement évidente qu'il faut être aveugle pour ne pas la voir.

Deuxièmement, . . .

Mme Mailly: En coupant la désindexation!

M. Ouellet: J'ai écouté l'honorable députée avec déférence, je lui ai laissé faire son long exposé. J'espère qu'elle aura la même courtoisie de me permettre de lui répondre sans subir ses interventions et ses petites crises.

Mme Mailly: Répondez-moi plutôt que de faire un discours!

M. Ouellet: Je suis en train de lui dire que son exposé a démontré, d'ailleurs elle a cité un journaliste du *Globe and Mail* qui révèle bien clairement ce que je disais, c'est à dire que *Tory times are always tough times*. C'est une réalité flagrante qui embarrasse la députée, mais c'est vrai, et toute la population doit le reconnaître, depuis que les conservateurs sont au pouvoir, ça va mal. Ça va mal pour ceux qui vivent du domaine du pétrole, pour ceux qui vivent sur les fermes, et ça va mal pour tout ce million et plus de travailleurs qui ne se sont pas trouvé d'emploi, pour toute cette jeunesse qui attend encore d'avoir l'emploi qu'on lui avait promis à l'occasion des dernières élections.

Finalement, je vais lui dire ceci, je vais me faire un devoir de reprendre la phrase qu'elle a utilisée dans sa courte intervention où elle parlait du gaspillage des libéraux pour les programmes que nous financions pour aider des individus à apporter de la nourriture dans les foyers des gens les plus démunis et . . .

Mme Mailly: Du dédoublage!

M. Ouellet: . . . et aussi d'avoir des jeunes qui allaient faire des ménages chez ces familles les plus démunies. Si l'honorable députée pense que c'est du gaspillage que ce genre de travail . . .

Mme Mailly: Du dédoublage, du dédoublage!

M. Ouellet: . . . je suis convaincu que la population la jugera comme elle mérite d'être jugée.

Mme Mailly: Monsieur le Président, le député de Papineau sait très bien que j'ai parlé de dédoublage de programmes et non de gaspillage dans des programmes sociaux. Il sait aussi très bien que lorsque j'ai lu l'article de Jeffrey Simpson, que ce monsieur disait, et très correctement, que la situation internationale est la cause des maux au niveau du pétrole et au niveau du prix du blé. Il sait très bien aussi que vous avez annoncé tout à l'heure, monsieur le Président, qu'un comité spécial de la Chambre où siège un de ses collègues va se pencher sur le prix domestique du blé, précisément parce que c'est la situation internationale qui crée le problème au Canada, et non la situation domestique qui crée un problème sur la scène internationale.

Alors, comme vous le voyez, monsieur le Président, il a beau être dans l'Opposition officielle, mais il n'a pas appris la vertu. Il est encore porté à faire des propos qui sont très dramatiques, très politiques mais qui, enfin, sont très loin de la réalité.

M. Ouellet: Monsieur le Président, j'accepte la rétractation de la députée. Je suis conscient qu'elle réalise que le fait de traiter de gaspillage ces programmes sociaux très importants était une erreur de langage de sa part. Et elle veut maintenant appeler cela du dédoublement.

Mme Mailly: Vous n'avez qu'à lire les bleus!

M. Ouellet: C'est très typique du parti conservateur, monsieur le Président. Chaque fois qu'un programme conservateur est coupé, on dit: «Bien, on n'a pas besoin de le faire, parce que d'autres vont le faire.»

Voilà un gouvernement qui a été élu pour régler des problèmes et pour lui sa façon de régler les problèmes, c'est de passer le problème à son voisin.

Or, voici un programme qui allait bien. Le gouvernement ne veut plus le faire. Il donne cela aux provinces, puis il leur demande d'assumer la responsabilité. Voici des programmes qui créaient de l'emploi. Le gouvernement progressiste conservateur ne veut pas créer de l'emploi. Il donne cela à l'entreprise privée, puis il dit: Faites le travail à notre place. Vous autres, créez des emplois à notre place. C'est un gouvernement qui abdique ses responsabilités et qui ne mérite pas la confiance de la population.

• (1530)

[*Traduction*]

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir intervenir contre ce projet de loi qui nous obligerait à emprunter 22.5 milliards de dollars pour assurer les dépenses générales du gouvernement. Je m'oppose à ce projet de loi parce qu'il résume, ou qu'il fournit l'occasion de résumer les aspects les plus néfastes à mon avis de la politique du gouvernement.

La plupart de mes concitoyens, comme moi-même, n'ont pas l'expérience de milliards de dollars, mais ils ont en revanche fait l'expérience de l'endettement. Nous savons qu'il est souvent plus facile de s'endetter que de rembourser sa dette. Toute une série de politiciens de la vieille garde nous ont dit: «Votez pour moi et je réglerai le problème de la dette de l'État». Nous avons voté pour eux, et ils n'ont fait que nous endetter encore plus. Je pense qu'il est temps d'approfondir un peu plus la question.

Il y a trois ans, la Commission des évêques de l'Église catholique romaine du Canada a fait une déclaration sur le chômage qui allait plus loin que les déclarations auxquelles se livrent

quelquefois les porte-parole publics, y compris les dirigeants ecclésiastiques. Cette déclaration ne se contentait pas de dire que le chômage était quelque chose de regrettable et de pénible. Elle ajouterait que le chômage que nous connaissons n'était pas une fatalité, et qu'il existe parce que les affaires publiques sont mal gérées. Évidemment, cela a scandalisé certaines personnes qui ont dit que les évêques n'avaient pas à se mêler des affaires publiques, et que tout ce qu'on leur demandait c'était de parler du paradis ou de l'enfer, et en tout cas de ne pas marcher sur les plates-bandes des politiciens. En fait, cette déclaration a valu aux évêques énormément d'attention au Canada. Ils ont eu énormément d'audience parce qu'ils avaient énoncé un principe qui est au cœur de l'enseignement de leur religion ces dernières années, le principe de l'option préférentielle en faveur des pauvres. Ce principe consiste en gros, quand on a le choix entre les riches et les pauvres, à aider les pauvres.

Une voix: Le riche s'enrichit.

M. Heap: Quelqu'un ici à côté de moi, physiquement à ma gauche mais certes bien à droite politiquement, préconise que le riche s'enrichisse. Les évêques ont préconisé d'enrichir un peu le pauvre, même s'il faut pour cela que le riche s'appauvrisse un peu ou, plus vraisemblablement, ne s'enrichisse pas tout à fait aussi vite. C'est un principe qui a trouvé plus de retentissement dans d'autres pays que le Canada, et je reviendrai là-dessus. Ils ont généralement soutenu que cela vaut mieux non seulement sur le plan moral—c'est-à-dire parce que le pauvre a davantage besoin d'argent, de nourriture ou de logement que le riche, ce qui est évident—mais également sur le plan pratique parce que ce dont le pauvre a besoin, ce serait en grande partie d'articles de première nécessité plutôt que d'articles de luxe. Ce principe s'applique encore bien davantage dans un pays qui exploite son épargne, ses ressources en capitaux. S'il les exploite pour procurer les articles de première nécessité à un vaste marché, il est plus stable et peut plus sérieusement offrir des emplois et les rémunérer qu'un pays qui se préoccupe surtout des besoins des riches, qu'il s'agisse de leurs besoins de consommation pour le prix d'un second yacht ou d'un autre voyage autour du monde, ou qu'il s'agisse de leur préférence capitaliste qui est d'investir au taux d'intérêt le plus élevé même s'il faut pour cela faire sortir l'argent du pays de sorte qu'il ne profite plus aux gens qui ont effectué le travail qui a permis d'accumuler cet argent. Les évêques défendent leur préférence pour le pauvre à la fois parce que le pauvre a immédiatement besoin d'aide—il meurt à l'heure actuelle au Canada des gens qui ne devraient pas mourir, mais qui meurent parce qu'ils sont pauvres et ne devraient pas l'être—et parce que dans l'intérêt de la santé générale de notre pays et aussi de notre économie, quand on s'occupe des besoins de la base, tout le monde finit à long terme par en profiter plus que si l'on s'était occupé uniquement du sommet.

La politique du gouvernement actuel est à l'opposé, comme l'était celle de son prédécesseur. Il y a de l'argent pour renflouer une banque. Nous avons entendu, il y a quelques instants, un député ministériel s'apitoyer sur le sort des pauvres déposants. La plupart d'entre eux savaient bien qu'ils plaçaient leur argent dans une opération risquée qui rapportait de gros intérêts. Ils étaient mus par l'appât du gain. Ils savaient que la loi ne protégeait pas leurs dépôts au-dessus d'un certain montant. Quand leur cupidité les a plongés dans le pétrin, ils ont demandé au gouvernement, qui parle de libre entreprise et de non-interventionnisme, de les tirer d'affaire et d'éponger les pertes qu'ils ont subies en pleine connaissance de cause. Et le gouvernement a accédé à leur demande.

En un sens, nous avons la même situation dans le cas des sociétés pétrolières. Elles veulent être payées pour faire la prospection pétrolière et elles réclament ensuite la propriété du pétrole qu'elles ont découvert grâce aux deniers publics, mais le gouvernement veut leur faire un cadeau encore plus gros que celui du gouvernement précédent, et c'est ce qu'il fait. Les mêmes conditions sont faites aux grandes sociétés du Canada, qu'elles s'occupent de transport, de communication, d'extraction de minerai ou de fabrication. Le gouvernement affirme qu'il donnera davantage à ceux qui ont le plus, appliquant ainsi à rebours la maxime disant qu'il sera exigé davantage de ceux qui sont comblés. Je parle des résultats de cette politique, non seulement sous le gouvernement actuel, mais sous ceux qui l'ont précédé, y compris celui qu'a formé le même parti pendant vingt ou vingt-cinq ans. Pendant toute la période qui a suivi la Seconde Guerre mondiale et toujours davantage à mesure qu'on s'éloignait des années noires de la dépression, le grand principe a été ce que certains appellent «l'effet de percolateur»: donnez l'argent aux riches, qui vont le dépenser; cet argent passera aux gens aisés qui vont le dépenser à leur tour; la classe moyenne, qui le recevra, va elle aussi le dépenser et il parviendra enfin aux pauvres. Tout le monde est censé en profiter, mais ce n'est pas le cas parce que ceux qui prétendent qu'en donnant aux riches, on finit par en faire profiter tout le monde omettent soigneusement de dire où ils sont allés chercher ce qu'ils donnent aux riches. Ce n'est pas aux riches que le gouvernement prend de l'argent. Il prend cet argent aux travailleurs, voire à des chômeurs. Ce sont les personnes qui doivent payer le gros des impôts qui alimentent les caisses où est puisé l'argent donné aux riches. Le gouvernement dit aux gens de se serrer la ceinture alléguant que s'ils tiennent le coup assez longtemps, ils finiront pas récupérer une partie de ce que le gouvernement leur a enlevé. Il nous demandera en outre de le remercier pour nous avoir rendu au bout de quelques années une petite partie de ce qu'il nous prend maintenant. C'est tout le contraire de ce que l'Église catholique romaine et d'autres Églises nous enseignent, à nous qui nous considérons comme des chrétiens.

J'ai dit que l'on enseigne le principe de l'option préférentielle pour les pauvres beaucoup plus couramment dans d'autres pays. Je songe notamment aux pays d'Amérique centrale et d'Amérique du Sud où le contraste entre les riches et les pauvres se fait plus ressentir parce qu'il est beaucoup plus fort qu'au Canada. Nous ferions bien d'observer ces pays pour voir si nous nous engageons dans la même voie qu'eux, pour voir si nous voulons les imiter.

L'été dernier, lorsque j'étais au Chili, notre ambassadeur m'a dit que le gouvernement avait raison d'abaisser le revenu des Chiliens pour permettre à leur pays d'être plus concurrentiel à l'étranger et il a dit que le Canada devait l'imiter. Autrement dit, il faut réduire volontairement les revenus des Canadiens pour permettre au Canada de faire comme le Chili et de vendre son cuivre moins cher. Le Chili doit maintenant produire trois fois plus de cuivre pour gagner autant d'argent qu'il

y a six ans. La situation des Canadiens ou des Chiliens va-t-elle s'en trouver améliorée? C'est absurde, sauf pour une toute petite minorité de privilégiés.

• (1540)

La situation est on ne peut plus évidente au Guatemala, monsieur le Président. Une délégation de trois parlementaires canadiens de tous les partis s'est rendue dans ce pays la semaine dernière à titre d'observateur auprès du Parlement d'Amérique latine qui a siégé dans la ville de Guatemala jeudi, vendredi et samedi. J'ai eu l'honneur de représenter notre parti. J'y étais également à titre de représentant du comité de l'emploi, du travail et de l'immigration. J'en ai appris un peu plus au sujet des événements survenus au Guatemala.

Quatre-vingt-dix pour cent des exploitations agricoles ont une superficie de moins d'un hectare, ce qui ne suffit pas à faire vivre une famille. Quatre-vingt pour cent des enfants sont mal nourris. J'ai déjà vu des champs situés sur des collines du Honduras, dont la pente est de 45 degrés. Je me suis demandé comment les agriculteurs se débrouillaient. Au Guatemala, j'ai vu des exploitations agricoles sur des pentes allant jusqu'à 60 degrés, je le jure, même si je n'avais pas de rapporteur avec moi. Un journaliste m'a raconté qu'il arrive parfois qu'un agriculteur tombe de son champ ou s'attache à un arbre pour pouvoir y travailler. Ces agriculteurs ont été repoussés vers les collines par les grands propriétaires terriens qui ont pris par la force les plaines fertiles—non seulement à l'époque de la colonisation espagnole, mais également à l'époque contemporaine. Ils ont repoussé les *Campecinos* et les Indiens vers les collines, où il leur est impossible de gagner leur vie.

Ces propriétaires terriens sont soutenus par leurs frères, cousins et neveux qui sont généraux dans l'armée et font disparaître les gens à leur gré. La situation au Guatemala est scandaleuse et risque de persister. Lorsqu'on m'a appris que le président du Guatemala, élu librement, dort tous les soirs dans une maison différente sous la protection de 20 gardes du corps, je me suis demandé jusqu'où va la démocratie dans ce pays.

Les propriétaires terriens et les militaires sont soutenus par les banques étrangères qui ont désormais le Guatemala à leur merci étant donné l'importance de sa dette extérieure, ainsi que par l'industrie américaine des armements et l'aide américaine à l'armée guatémaltèque, laquelle n'est pas intervenue depuis 32 ans pour défendre le Guatemala contre une intervention étrangère, mais sert uniquement à supprimer les paysans et les Indiens affamés.

Mme Mailly: Cela n'a rien à voir avec le projet de loi à l'étude.

M. Heap: Je suis allé dans ce pays, monsieur le Président, et j'ai vu les champs. J'ai lu les rapports de notre ministère des Affaires extérieures et de bien d'autres sources. La députée d'en face peut bien ricaner, mais je dis la vérité. Je la défie de faire des recherches et de nous prouver le contraire. Tout cela se solde par des escadrilles de la mort, des disparitions et le danger croissant qu'une guerre internationale éclate en Amérique centrale. Si c'est le cas, elle ne se limitera pas à cette région.

Vu la situation, je demande que nous examinions ce qu'il est possible de faire lorsque les riches peuvent conduire un pays à sa perte afin que nous arrêtions avant d'aller plus loin dans cette voie.

Je demande que nous respections le principe que défendent de plus en plus de chefs de l'Église chrétienne et des autres religions du monde, mais dans notre pays, il s'agit surtout de l'Église chrétienne, à savoir qu'il faut accorder la préférence aux pauvres. Au lieu de chercher à enrichir les sociétés et d'accorder des avantages fiscaux pour attirer les capitaux étrangers pendant que le capital produit au Canada est expédié à coup de milliards à New York ou à je ne sais quel pays, au lieu de faire des courbettes devant les riches, nous devrions orienter nos programmes de façon à nourrir les affamés, à vêtir ceux qui n'ont pas de vêtements, à loger ceux qui n'ont pas un logement décent correspondant à nos normes minimums, à améliorer le système d'éducation au lieu de l'affamer comme c'est le cas actuellement, à améliorer les soins médicaux au lieu de créer une véritable crise comme on l'a fait en Ontario.

Nous devrions également permettre aux travailleurs de dire ce qu'ils pensent des décisions qui les touchent. Par travailleurs, j'entends tous ceux qui gagnent leur vie par leur travail au lieu de vivre exclusivement du travail de quelqu'un d'autre. Cela comprend la plupart des Canadiens qui à l'heure actuelle sont presque tous exclus du processus décisionnel. Les ouvriers d'une usine devraient avoir leur mot à dire quant à savoir si l'usine en question doit fermer ses portes, comme celle dans laquelle j'ai travaillé pendant 18 ans. Quelques années après mon départ, elle a été achetée par une autre société qui a procédé à des remaniements et a jeté à la rue des hommes et des femmes de 50 et 60 ans dont l'emploi était devenu inutile.

Ce genre de chose ne se produirait pas si les travailleurs avaient leur mot à dire quant à la façon dont le travail doit se faire au Canada. A mon avis, les décisions prises permettraient une production efficace sans détruire la vie des gens. Le moral des travailleurs serait meilleur, le public coopérerait davantage, la criminalité diminuerait.

Si vous voulez voir les résultats d'une concurrence débridée, prenez le pays qui a plus de voitures blindées par habitant que tout autre pays au monde. Je veux parler du Guatemala où les rues sont très dangereuses le soir. Si vous y allez, l'ambassadeur du Canada vous le dira. Vous pourrez voir dans quel genre d'automobile l'ambassadeur du Canada et son personnel circulent. Ils circulent dans une voiture blindée avec un garde armé d'une mitraillette. Voilà pour la libre entreprise. Voilà pour ce qui est de favoriser les riches. On ne peut se déplacer en ville sans être armé. C'est dans cette direction que le pays s'oriente. Voulons-nous nous retrouver dans la même situation?

Si nous nous efforcions de répondre aux besoins de la population au lieu de viser à des profits pour quelques-uns, nous pourrions également étendre nos relations commerciales avec de nombreux autres pays plutôt que de nous borner à en avoir avec les États-Unis où nous nous heurtons à des problèmes. Nous constaterions aussi que nous serions en bien meilleure posture pour collaborer avec d'autres pays en vue d'instaurer la paix mondiale. Il y a aussi beaucoup d'avantages pour tous, même les riches qui n'aiment pas se faire tuer à la guerre ou qui s'élèvent contre le crime dans la rue. Tous les Canadiens en bénéficieraient si le gouvernement et le Parlement et d'autres

gouvernements au Canada s'intéressaient de préférence aux pauvres. En somme, nous devrions songer à l'utilisation des ressources naturelles mondiales et au labeur de l'homme pour produire les choses dont la population a besoin au lieu de produire uniquement pour procurer des bénéfices à quelques-uns.

[*Français*]

M. le vice-président: Questions ou commentaires. L'honorable député de Lévis (M. Fontaine) a la parole.

M. Fontaine: Monsieur le Président, lorsque j'écoute le député de Spadina (M. Heap), je n'ai pas de difficulté à comprendre pourquoi le journal *The Globe and Mail* du 30 décembre 1985 publiait: Bob White pressenti pour être le chef du Nouveau parti démocratique. C'est parce qu'il ne semble pas y avoir tellement de qualités parmi les membres actuels, qu'ils sont obligés de chercher à l'extérieur. J'ai de la difficulté à comprendre que le député s'élève contre ce projet de loi alors que le parti socialiste, ce sont des dépensiers. Il devrait se lever pour augmenter les emprunts parce que cela a toujours été leur politique de dépenser plus pour avoir moins. Je me demande où se trouve la philosophie du parti socialiste dans leurs interventions.

Aujourd'hui, ils s'opposent à l'emprunt et au financement de nos programmes et «hier ou demain» ils vont demander au gouvernement non pas de permettre à l'entreprise privée de créer 560,000 emplois, ils vont demander au gouvernement, dans ses listes de paie, d'ajouter de l'emploi, et pourtant ils ne veulent pas que l'on prenne de l'argent pour ajouter cet emploi-là. «Demain ou hier», ils vont demander au gouvernement plus de programmes pour les gens qui sont dans le besoin, plus de pensions, plus d'assistance sociale. Et pourtant, ils ne veulent pas qu'on emprunte. On n'a pas les moyens. Demain ils vont demander au gouvernement de garder les fonctionnaires en bonne quantité. Lorsqu'on aura un plan de recyclage ou un plan de ménage au sein de la Fonction publique, ils vont s'élever contre et vont dire qu'on perd 5,000 emplois, qu'on perd 15,000 emplois. Et pourtant, aujourd'hui, ils ne veulent pas qu'on ait de l'argent pour financer nos programmes. Où se trouve leur philosophie à ce moment-là? Est-ce qu'ils ont quelque chose de consistant? Ils vont se tourner vers nos entreprises lorsqu'on va légiférer. Ils vont demander qu'on impose plus de contrainte aux entreprises, qu'on augmente le prix de revient de nos produits, qu'on baisse les profits des entreprises, donc qu'on baisse l'impôt. Et ils ne veulent pas qu'on emprunte et ils veulent baisser l'impôt. Où se trouver leur constance, monsieur le Président?

Ils vont nous demander de grossir l'appareil étatique. Cela va devenir formidable. Tout le monde va travailler pour le gouvernement. Où va-t-on prendre l'argent? Et ils vont encore s'opposer aux emprunts. Où se situe leur logique dans cela?

Monsieur le Président, lorsqu'on aura des programmes, des cas précis de problèmes dans nos entreprises et dans nos industries, ils vont se lever et dire au gouvernement: Subventionnez l'entreprise dans l'automobile, dans les chantiers maritimes, dans le textile, chez nos fermiers. Alors ils vont dire: Payons encore mieux. Où est-ce qu'ils prennent l'argent les gens du parti socialiste? Ils ne veulent pas qu'on emprunte et ils s'organisent pour que les entreprises ne paient pas d'impôt. Monsieur le Président, tout ce qu'ils veulent c'est que l'entreprise paie plus cher. Lorsqu'il s'agit de légiférer, ils vont dire que l'entreprise doit payer encore plus ses employés. De cette façon-là l'entreprise sera moins motivée, aura moins de profits, paiera moins d'impôt. Où est-ce qu'on va prendre notre argent?

Où est votre logique, messieurs du parti socialiste? Vous êtes des gens qui favorisez une expansion incontrôlée des programmes et vous voulez que nos entreprises meurent. Avez-vous pensé à un moment donné qu'on a besoin d'argent pour financer les programmes nécessaires de l'État? Alors je voudrais que vous expliquiez une fois pour toutes où se situe votre philosophie si vous en avez une. Si vous n'en avez pas, organisez-vous pour disparaître de la «map». C'est le bonheur que je vous souhaite.

M. Heap: Monsieur le Président, je veux remercier l'honorable député de Lévis (M. Fontaine) de sa question.

• (1550)

[*Traduction*]

J'aurais aimé voir le député ici quand j'ai commencé mes remarques. Il l'était peut-être, mais s'occupait d'autre chose. Il n'a apparemment pas entendu mon propos initial, soit que je m'oppose à ce projet de loi à cause de la politique du gouvernement en matière de dépenses tout comme je m'opposais à celles de son prédécesseur, le gouvernement de feu John Diefenbaker, et des gouvernements qui l'ont précédé. Je m'oppose à une politique de dépenses destinées principalement à satisfaire les caprices et la cupidité des riches au lieu de répondre aux besoins de la population.

Je suis en faveur des dépenses faites pour répondre aux besoins de la population. Je suis catégorique là-dessus. J'aimerais bien m'entretenir avec le député au sujet des besoins de la population. Des centaines de milliers ou des millions de Canadiens manquent du strict nécessaire, notamment de nourriture, de vêtements et d'un logement où ils ne gèleront pas l'hiver. Nous avons besoin d'un programme qui nous permettra de déterminer ce dont les Canadiens ont besoin, comment répondre à ces besoins et répartir la tâche entre nous. Je serais très heureux d'en discuter avec le député de Lévis (M. Fontaine) quand il le voudra.

Je me suis prononcé contre une politique qui ne tient pas compte des besoins de l'homme. Nous disons au contraire qu'en donnant de l'argent aux riches, un jour viendra où les riches, comme ce grand bavard là-bas dans l'allée, qui m'interrompt, en laisseront glisser quelques sous aux pauvres. Dommage que ce que je viens de dire soit passé par-dessus la tête du député.

M. Hnatyshyn: Appelez-moi donc «Monsieur le Grand Bavard».

M. MacDougall: Monsieur le Président, est-ce que le député pourrait dire à la Chambre si, lors de la prochaine campagne électorale, le Nouveau parti démocratique va avoir pour politique de réduire les salaires des travailleurs d'un bout à l'autre du pays? Le député pense-t-il que les travailleurs canadiens doivent subir une baisse de leurs salaires plutôt qu'une hausse? Est-ce là la nouvelle politique du NPD?

M. Heap: Monsieur le Président, ce n'est pas le Nouveau parti démocratique qui va demander une réduction des salaires. Nous allons demander, comme nous l'avons déjà fait, une certaine réglementation des prix. Il y a quelques sociétés comme le Téléphone Bell qui ont à peu près toute latitude pour augmenter leurs prix, sans concurrence ni négociation. Il peut

arriver que le Téléphone Bell soit retardé d'un an dans sa recherche d'une hausse du prix du service téléphonique, mais il trouvera le moyen d'obtenir ce qu'il veut. Avant qu'on commence à parler de plafonner les salaires, nous voudrions bien voir réaliser les promesses faites dans le passé par certains gouvernements au sujet du plafonnement des prix.

Le député ne l'a pas dit, mais peut-être songe-t-il à la différence de salaires qu'il y a entre le Canada et le Gustemala. Si nous avions au Canada un programme qui s'occupe des besoins des Canadiens, je serais certainement en faveur de consacrer une part beaucoup plus grande de notre produit national brut à aider des pays comme le Guatemala à sortir de la ruine économique dans laquelle les conquérants européens les ont plongés pendant quatre siècles. Si le député estime qu'il faut consacrer plus que le demi p. 100 que nous accordons présentement en aide à ces pays que nous avons lésés dans le passé, je suis tout à fait d'accord avec lui.

M. Edwards: Monsieur le Président, est-ce que le député est d'accord avec le chef du Nouveau parti démocratique provincial de l'Alberta lorsqu'il demande de réduire le déficit prévu pour cette province?

M. Heap: Monsieur le Président, je ne saurais donner mon avis sur cette affirmation du député, parce que je n'ai pas lu la déclaration du chef du Nouveau parti démocratique albertain et que je ne sais pas dans quelles conditions elle a été faite. A mon avis, augmenter ou réduire le déficit ne veut rien dire en soi. Ce que je constate, c'est que les députés d'en face et les députés du parti libéral sont fort heureux d'augmenter le déficit quand cela avantage leurs amis, mais fort heureux de parler de réduire le déficit quand il s'agit des prestations d'assurance-chômage accordées aux travailleurs. J'aimerais savoir dans quelles conditions le chef du Nouveau parti démocratique albertain a fait cette déclaration au sujet du déficit.

M. Roland de Corneille (Eglinton-Laurence): Monsieur le Président, je voudrais parler aujourd'hui du projet de loi C-99. A l'article 2, on voit que le projet de loi vise à autoriser un emprunt de 22.6 milliards de dollars. Les trois courts articles du projet de loi nous demandent d'autoriser le gouvernement à emprunter cet argent. L'article 2 stipule notamment:

> . . . nécessaires à la réalisation de travaux publics et à des fins diverses.

Je voudrais parler tout d'abord du montant que le gouvernement veut emprunter. Le calcul a-t-il été bien fait? Les projections du gouvernement citées par le ministre des Finances (M. Wilson) dans son exposé budgétaire et ailleurs donnent $22.50 le baril comme prix du pétrole. Selon les calculs, on pense que le gouvernement perd 110 million de dollars de recettes chaque fois que le prix du pétrole baisse de $1. Bien entendu, ce n'est pas un chiffre exact, mais cela nous donne un repère pour évaluer l'incidence de la baisse des prix du pétrole sur le marché international. Si c'est vrai, puisque le prix au comptant du pétrole a oscillé entre $8 et $13 le baril cette dernière semaine, le chiffre de $22.50 n'est pas réaliste. Cela laisse entendre que les prévisions de recettes ne sont pas réalistes non plus. Autrement dit, vu les prix actuels, le déficit pourrait dépasser les prévisions de un milliard de dollars. Cela veut dire que le gouvernement devra demander l'autorisation d'emprunter d'avantage pour parer aux imprévus.

• (1600)

La deuxième question dont je veux parler est celle des projets d'investissement au Canada. Dans ses *Documents budgétaires*, le ministre des Finances prévoit une augmentation de 7 p. 100 par rapport à l'année dernière. D'après Statistique Canada, l'augmentation sera de 2.5 p. 100. Il y a donc un écart d'environ 4.5 p. 100. Même si l'écart n'est que de 2.5 p. 100, par exemple, cela influera considérablement sur la croissance économique. On nous informe qu'un taux de croissance réduit de 1 p. 100 gonflerait le déficit de un milliard de dollars. On peut facilement calculer que, si les projets d'investissement se situent quelque part entre les deux chiffres et ne sont pas aussi avantageux que ne l'a laissé entendre le ministre des Finances, notre déficit dépassera le chiffre prévu par le ministre d'un autre milliard de dollars.

Même si je me contenterai de mentionner un troisième facteur, il y en a bien d'autres que les analystes financiers et les spécialistes nous ont signalés. Le troisième dont je veux parler est celui des projections relatives aux taux d'intérêt. Dans son budget, le ministre des Finances prévoit des taux d'intérêt de 9.5 p. 100. Apparemment, le Conference Board n'est pas tout à fait d'accord. Selon eux, le déficit sera supérieur et il faut y ajouter un milliard de dollars supplémentaires. Même si l'on a bercé le public d'illusions en lui faisant croire que l'on va enrayer le déficit, le gouvernement devrait peut-être réviser ses chiffres en tenant compte uniquement de ces facteurs, sinon des autres, et nous dire honnêtement s'il compte nous demander encore de l'argent plus tard. Voilà l'observation que je voulais faire pour commencer. Le comité a certainement examiné la question de façon approfondie et à maintes reprises. Il en a également été question dans les organes d'information et dans les études dont j'ai parlé.

Je voudrais maintenant en venir à la deuxième partie de cette phrase de l'article 2 du projet de loi C-99. On y demande 22.6 milliards de dollars nécessaires à la réalisation de travaux publics et à des fins diverses. C'est cette phrase qui me préoccupe le plus. A quoi vont servir ces fonds? Comment vont-ils être dépensés? Comment conçoit-on le rôle que le gouvernement du Canada doit jouer au nom des Canadiens?

Il est un fait certain, l'esprit du gouvernement conservateur n'est pas le même que celui de la Statue de la liberté. Au pied de celle-ci se trouve gravé un appel aux faibles, aux malades et aux nécessiteux du monde entier. Les gens du monde entier ont été invités à venir aux États-Unis pour peupler cette région et en faire un grand pays. Ce pays devait se composer de pauvres, de faibles et de racailles, de gens qui avaient été rejetés par le reste du monde, ceux qui ne voulaient pas faire la guerre en servant de chair à canon pour les princes, ceux qui fuyaient l'oppression dans le Vieux monde. Tel était l'idéal que poursuivaient les pionniers qui se sont établis dans cette partie du monde. Ce n'est certes pas la doctrine du gouvernement conservateur. Lorsqu'il instaure sa politique sur l'immigration, par exemple, il insiste sur le fait que nos portes sont grande ouvertes à ceux qui ont de l'argent à investir. Laissons venir les riches. Nos portes leur sont ouvertes. Laissons venir au Canada ceux qui ont beaucoup à investir dans notre pays. Voilà le genre de personnes auxquelles le gouvernement conservateur pense pour peupler et enrichir notre pays. Il n'y a rien de mal à inviter les riches, mais il ne lance pas d'appel semblable aux

pauvres, ni aux réfugiés. En fait, le principe de la réunion des familles ne s'inscrit pas dans la politique d'immigration des conservateurs.

Quand je pense à la façon dont le parti conservateur va dépenser l'argent qu'il veut emprunter, je sais qu'il voudra certainement mener des campagnes publicitaires dans le monde entier pour inviter les riches à investir dans notre pays. M. Marcos est peut-être un bon candidat, car il doit avoir beaucoup d'argent à investir. Des gens comme lui, après tout, ont de l'argent et satisferont les critères d'admission. Cependant, d'autres facteurs prouvent la cupidité des conservateurs. Ils ont également augmenté les droits de citoyenneté. Il en coûtera davantage pour devenir citoyen canadien. Bien sûr, c'est une bonne chose selon l'idéologie conservatrice, car cela veut dire que les personnes qui obtiennent la citoyenneté canadienne sont celles qui réussissent. Les autres doivent attendre un peu plus longtemps. Après tout, les conservateurs jugent les gens en fonction de leur réussite financière. Bien sûr, si vous voulez venir ici ou faire venir vos amis ou vos parents, il vous faut débourser de l'argent pour obtenir des visas. Beaucoup plus d'argent. Les conservateurs veillent à ce que cela couvre les frais. Ils veulent s'assurer que seulement ceux qui en ont les moyens pourront venir et que cela dissuadera ceux qui n'ont pas beaucoup d'argent à dépenser. En fait, nous voulons tendre la main aux riches. Notre politique d'immigration n'a certainement rien à voir avec tout ce que symbolise la Statue de la liberté.

Ce n'est là qu'un exemple du genre d'approche dans laquelle les conservateurs dépensent cet argent. Prenons également un autre exemple, celui du multiculturalisme. Il suffit de lire un article de Margaret Polanyi, intitulé «Les groupes multiculturels se sentent menacés», qui est paru dans un des journaux d'aujourd'hui. Ils se sentent menacés par la politique du gouvernement conservateur à l'égard du multiculturalisme. Au moment où je vous parle, comme l'indique cet article . . . et je n'utilise aucun terme péjoratif:

. . . une conférence bidon sur le multiculturalisme et l'entreprise débute aujourd'hui à Toronto . . .

Par conséquent, à peu près tout ce que font les conservateurs est en rapport avec l'entreprise. Quand ils parlent d'immigration c'est pour savoir s'il faut ou non faire venir des hommes d'affaires au Canada. Lorsqu'ils parlent de multiculturalisme, c'est pour savoir si l'entreprise est présente ou non dans le multiculturalisme. Tout est sous le signe du dollar. On ne peut certainement pas dire que notre pays ouvre grand ses portes devant les besoins de l'humanité. C'est un pays qui ouvre grand les portes de ses coffres bancaires. C'est dans cet esprit que l'on réorganise le Canada.

• (1610)

Que dit cet article? Voici:

Un groupe d'organismes communautaires représentant 208 groupements du Canada se réunit aujourd'hui pour exprimer son opposition aux changements à la politique du multiculturalisme dont on a évoqué la possibilité.

A partir de cette conférence. Il souligne également ceci:

La plupart des organismes qui se sont réunis sont insuffisamment financés si bien que tout gel ou toute réduction supplémentaire les place dans une situation très précaire.

Ces paroles entre guillemets ont été prononcées par:

«Brian Conway du conseil ontarien des organismes de services aux immigrants, au cours d'une entrevue.»

Cela montre bien l'idée que les groupes multiculturels se font des inclinations du gouvernement. L'auteur de l'article ajoute que la nouvelle orientation en pénalisera beaucoup au profit de quelques entrepreneurs d'origine étrangère qui sont déjà bien établis ici. Encore une fois, ce sont les entrepreneurs qui vont recevoir aide et attention. Ce sont les entrepreneurs multiculturels, ceux qui ont de l'argent, qui vont orienter notre nouvelle politique multiculturelle. Nous faisons l'impossible pour leur tendre la main de l'amitié.

Or, cela amène un professeur de relations raciales et ethniques de l'Université Carleton, à Ottawa, M. Daiva Stasiulis, à dire, et je cite:

Ce nouveau thème qui se dessine, ce lien que l'on essaie d'établir entre l'ethnicité et le profit . . .

Et il s'agit de profits importants, monsieur le Président.

. . . s'accorde mal avec les efforts que l'on déploie à l'heure actuelle pour aplanir l'inégalité entre les ethnies et supprimer le racisme.

Le professeur ajoute:

Je crois que cela va nuire aux plus défavorisés de la société. Cela va probablement se faire au détriment de questions cruciales comme la lutte contre le racisme.

Oui, monsieur le Président, nous allons emprunter de l'argent pour que le gouvernement fédéral applique une autre de ces mesures rétrogrades visant à encourager les entrepreneurs et les riches aux dépens des faibles et des pauvres. Il va en coûter plus cher pour immigrer au Canada. Seuls les riches y sont vraiment les bienvenus désormais. Il va en coûter plus cher pour obtenir un visa et la citoyenneté canadienne. Voilà l'orientation tragiquement régressive que le gouvernement conservateur fait adopter à notre pays. Cette politique qui se dessine dans le domaine de l'immigration, et dans celui aussi du multiculturalisme, se reflète également, il faut le dire, dans presque tous les domaines d'intérêt.

Le troisième domaine où la politique réactionnaire du gouvernement a une incidence des plus tragiques est celui de la jeunesse. Les priorités du gouvernement actuel sont de renflouer des banques, d'accorder une exonération fiscale de $500,000 à ceux qui ont autant d'argent à investir, de prévoir davantage de fonds pour la fabrication et les fabricants d'armes, et il ne manque pas de stimulants pour attirer la société Thiessen à l'île du Cap-Breton pour y fabriquer les armes qu'on ne lui permet pas defabriquer en Allemagne; par contre, il n'y a pas d'argent pour les jeunes. Voilà la politique du gouvernement conservateur et la raison pour laquelle il essaie d'emprunter de l'argent: il veut aider les riches à s'enrichir pendant que les pauvres s'appauvrissent davantage. On fait la queue pour obtenir un peu de nourriture, les gens se pressent à la porte des soupes populaires, à Toronto, et alors qu'il n'en existait pas il y a quelques années, on trouve maintenant non pas un ou deux endroits, ni encore dix ou vingt, mais bien des douzaines où les pauvres doivent s'adresser pour trouver le gîte et le couvert, afin de survivre. Voilà comment les riches continuent de s'enrichir. Dans une ville comme la mienne, celle de Toronto, les pauvres n'en finissent plus de s'appauvrir à cause des politiques d'un gouvernement qui reste sourd à leurs besoins.

Il n'a pas à s'en prendre aux riches, pourvu que les pauvres ne fassent pas les frais de ses initiatives. En ce qui concerne les mesures budgétaires à l'égard des jeunes, on s'aperçoit d'abord que le gouvernement retranche 2 milliards de dollars aux subventions qui auraient normalement dû être versées pour l'enseignement postsecondaire. Alors qu'il se targue de la façon la plus fourbe de s'intéresser à la recherche, il a réduit les crédits des conseils de recherche à tel point que les subventions qui leur sont destinées compenseront à peine l'inflation. Il a la gentillesse d'offrir aux entreprises des encouragements pour qu'elles participent elles-mêmes au financement de la recherche. Imaginons un peu des entreprises financer la recherche en sciences sociales, voire même en sciences pures, elles qui sont axées sur le profit. Le gouvernement vient de signer l'arrêt de mort de la recherche en tout autre domaine que ceux des sciences et de la technologie, qui offrent une rentabilité à court terme.

Le gouvernement a réduit de 40 p. 100 les places réservées, dans les collèges communautaires, à la formation et au recyclage des jeunes. Voilà donc réduits de 40 p. 100 les moyens dont ces établissements et les provinces disposaient pour répondre aux besoins en éducation.

Ce sont les provinces qui font les frais de la lutte contre le déficit, puisque, pour réduire ses dépenses, le gouvernement fédéral se décharge sur elles de ses responsabilités. Le déficit ne diminuera pas, ce sont les provinces qui en hériteront, par le biais des collèges, des établissements communautaires et des universités. Le gouvernement abandonne ses responsabilités aux provinces, aux dépens des pauvres. Voilà ce qu'il fait.

A propos des étudiants, encore, le gouvernement a plafonné les prêts qui leur sont offerts, tandis que l'inflation continue. Il a supprimé Katimavik, un programme de 20 millions de dollars qui a fait ses preuves et s'est acquis une renommée internationale, si bien que, aujourd'hui encore, à l'instar de tous mes collègues à la Chambre, je reçois des lettres où l'on me supplie de faire en sorte qu'il soit maintenu. C'est un programme de grande valeur pour les jeunes, et qu'on ne peut remplacer par des programmes de formation au travail, tout valables qu'ils soient. Ils sont nécessaires aussi mais en surcroît. Le gouvernement a aboli le Programme de la première chance, pour les jeunes. Il a supprimé le budget de la ministre de la Jeunesse et réduit l'aide aux étudiants étrangers. En tant que nation, nous sommes condamnés parce que notre gouvernement ne voit pas plus loin que le bout de son nez. Il ne demande pas, comme l'ont fait nos ancêtres, que le monde nous envoie ses déshérités pour forger une puissante nation, un pays maintenant formé de leurs descendants, les scientifiques, les entrepreneurs et toutes les personnes préoccupées du bien de l'humanité qui peuplent notre pays.

• (1620)

M. Weiner: Monsieur le Président, je suis obligé de prendre la parole, parce que je ne peux pas croire que le député représente le parti qui était au pouvoir en 1982 lorsque le chômage a augmenté de 3.5 points et que le gouvernement a mis 400,000 personnes à la soupe populaire. C'est le même parti qui était au pouvoir, sous Mackenzie King et Saint-Laurent, lorsque nous avons manqué de coeur à l'égard des réfugiés européens, dans les années sombres de l'après-guerre.

Ceux d'entre nous qui ont consacré leur vie à construire une collectivité accueillante sont particulièrement sensibles lorsque l'on dit qu'ils n'ont ni cœur ni conscience, car nous gagnerons les prochaines élections en raison de nos préoccupations de justice sociale. Ce sera l'orientation de notre parti.

Le discours du député contenait un certain nombre d'inexactitudes. Une politique d'immigration qui prévoit 115,000 immigrants cette année—une augmentation de 25,000 à 30,000—me paraît beaucoup plus généreuse. Presque 50 p. 100 de ces immigrants viendront dans le cadre de la réunification des familles. Les réfugiés sont notre plus haute priorité et le député le sait.

L'an dernier, nous avons passé beaucoup de temps à explorer des moyens de faire quelque chose au sujet de la situation déplorable des droits de la personne dans toutes les parties du monde, que ce soit en Amérique centrale, en Afrique du Sud, en Union soviétique ou ailleurs. Nous sommes sensibles à ces besoins et le haut-commissaire aux réfugiés de l'ONU compte sur nous pour trouver des modèles de politiques qui soient justes et ouvertes et dont puissent si prévaloir tous ceux qui en ont besoin.

En ce qui concerne les remarques sur la stratégie canadienne de l'emploi, en tant que secrétaire parlementaire je suis à la disposition des députés qui voudraient une séance spéciale d'information. Nous avons mis en œuvre un programme qui assure une certaine formation et permet d'acquérir une véritable expérience de travail. Nous voulons que les jeunes et d'autres acquièrent cette expérience pratique qu'ils peuvent inscrire par la suite dans leur curriculum vitae. Nous ne tenons pas aux programmes d'emplois improductifs du passé ni aux occupations de courte durée qui finissaient par renvoyer les gens dans les rangs des chômeurs. Notre but, c'est de redonner du travail aux gens, et c'est ce que nous sommes en train de faire.

Le député a parlé de multiculturalisme. Nous savons qu'il faut aider les gens à préserver leur culture, leur patrimoine et leurs traditions, mais nous sommes encore plus conscients de leurs besoins en matière d'emplois véritables. Le député était présent quand son collègue a soutenu que le taux de chômage était d'environ 70 p. 100 chez nos jeunes jamaïcains âgés de 15 à 24 ans et de 40 p. 100 chez ceux de 25 à 35 ans. Cette situation est intolérable. Ces gens et tous les autres groupes cibles doivent bénéficier de chances égales au Canada car c'est seulement alors que nous accroîtrons notre productivité.

Voilà l'essentiel du message que nous transmettrons. C'est un message d'espoir, de confiance et d'inspiration.

Il suffit de lire les journaux pour se rendre compte de la situation au Canada. Les mises en chantier ont considérablement augmenté et on accorde un plus grand nombre de permis de construction. Les ventes au détail ont beaucoup augmenté. Le taux de l'emploi a crû grâce aux 574,000 emplois nouveaux qui ont été créés depuis 19 mois. Le loyer de l'argent pour les prêts hypothécaires sur cinq ans a baissé de 2.75 p. 100. Cette baisse équivaut à une économie de $92 par mois pour une hypothèque de $50,000. Ce sont là les mesures que nous prenons pour ranimer la confiance des Canadiens. Ces gens répondront à l'appel en 1988 ou 1989 alors que l'essentiel de ce que nous aurons accompli sera non seulement la réconciliation nationale et la relance économique, mais aussi la justice sociale.

M. de Corneille: Monsieur le Président, je suis absolument ravi de pouvoir traiter de certains des arguments que vient de nous présenter le secrétaire parlementaire.

Tout d'abord, je tiens à dire à quel point je déplore que, jour après jour, à la Chambre des communes, pendant la période des questions, quand des députés de l'opposition font part de leurs préoccupations découlant d'un taux de chômage inacceptable chez les jeunes, les ministériels se contentent de répondre en comparant la situation actuelle du chômage à celle qui prévalait pendant la récession mondiale.

Des voix: Oh, oh!

M. de Corneille: Ils ne manquent pas non plus de nous rappeler les données relatives au chômage pour la période précédant la récession mondiale. Le gouvernement nous rappelle sans cesse quel était le nombre des chômeurs en 1982 et compare ce chiffre à la situation actuelle. Or le fait est le gouvernement n'a pas réussi à ramener le taux de chômage au niveau d'avant la récession. Il devrait rougir de honte pour n'avoir toujours pas réussi à relever le pays alors que le reste du monde connaît une prospérité incroyable. Il n'y a pas de quoi être fier.

D'après le rapport sénatorial sur la jeunesse, 750,000 jeunes canadiens sont encore sans travail, mais le gouvernement n'alloue pas plus d'argent pour les programmes. Il veut réduire le déficit au détriment des jeunes et faire accroire que cela va les aider. Jamais n'ai-je été témoin d'une telle hypocrisie!

Deuxièmement, je suis d'accord avec le secrétaire parlementaire quand il dit que la politique de Mackenzie King . . .

[*Français*]

Mme Mailly: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. L'honorable député a dit que nous avons fait preuve d'hypocrisie. Je crois que c'est un mot non parlementaire, si je ne me trompe.

[*Traduction*]

M. le vice-président: Je crois que le député a utilisé le terme en général.

M. de Corneille: C'est tout à fait exact, monsieur le Président. Je n'accusais personne dans cette enceinte. J'espère que la députée deviendra bientôt une parlementaire plus accomplie et mieux renseignée sur le Règlement de la Chambre, au lieu d'interrompre ses collègues avec des inepties du genre et de leur faire perdre leur temps.

Je disais donc que la politique de Mackenzie King—un premier ministre libéral—à l'égard des réfugiés en provenance de l'Allemagne qui souhaitaient venir s'établir ici, était tout à fait inacceptable et vraiment terrible. Il suivait en cela les mauvais conseils de ses conseillers, mais il aurait dû savoir qu'il faisait fausse route. Quant à moi, je suis loin d'être fier de sa position ou de sa politique, et je ne la défends aucunement.

Cependant, ce n'est pas parce qu'il avait tort dans ce cas-là, que le gouvernement a raison à l'heure actuelle.

Le député a prétendu que son gouvernement a une politique sociale généreuse. Je souhaiterais que le gouvernement ouvre son cœur plus grand dans ce domaine. Il continue d'appliquer certains programmes, c'est vrai, mais il met l'accent au mauvais endroit. Ses priorités sont mauvaises en matière de politique sociale. Cela ne veut pas dire qu'il se moque éperdument de la question, mais comme je l'ai signalé dans les exemples sur les jeunes, l'immigration et le multiculturalisme, le gouvernement accorde plus d'importance aux riches. Comme 208 organismes multiculturels l'ont signalé, lorsque le gouvernement verse de l'argent à des chefs d'entreprises de la communauté multiculturelle, il prend de l'argent aux organismes les moins bien nantis pour le donner à ceux qui n'en ont pas besoin. C'est là une autre politique typique des conservateurs.

En conclusion, je veux préciser clairement que je ne souscris absolument pas à la politique de Mackenzie King au sujet des réfugiés.

M. Gervais: Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de poser une question au député qui vient d'intervenir. Il a déclaré que le grand nombre d'emplois créés à l'heure actuelle au Canada s'expliquait du fait qu'avait pris fin la grave récession mondiale qui avait empêché son gouvernement, il y a quelques années, d'en créer davantage. Je veux bien reconnaître que nous avons connu une récession mondiale et que le Canada en a naturellement souffert, mais avant cette récession, les taux de chômage au Canada et aux États-Unis étaient à peu près les mêmes. Or, durant la récession, le taux de chômage au Canada était de 3 ou 4 p. 100 environ supérieur à celui des États-Unis.

Le député prétend que nous créons des emplois parce que la récession est terminée. Pourra-t-il nous expliquer alors pourquoi nous dépassons l'économie américaine avec un taux de création d'emplois de 2 ou 3 p. 100 plus élevé que celui des États-Unis?

• (1630)

M. de Corneille: Monsieur le Président, sauf erreur, nos taux de chômage chez les jeunes sont bien supérieurs à ceux des États-Unis. Cependant, je ne veux pas enlever tout le mérite au gouvernement, car je suis très heureux de constater une relance, quelle quelle soit. Je voudrais également signaler qu'il est répréhensible et malhonnête de la part du premier ministre (M. Mulroney) de nous bombarder de chiffres, lorsque nous lui faisons part de nos préoccupations au sujet du taux actuel de chômage chez les jeunes.

C'est ce dont je parle. Il est injuste de comparer la situation au moment de la récession avec la situation actuelle. Ce n'est pas une réponse décente à donner à la Chambre des communes quand on demande au gouvernement quelle politique il va adopter, afin de résoudre le problème actuel de chômage chez les jeunes, qui est tout à fait inacceptable. Des mesures doivent être prises, ou nous perdrons toute une génération de jeunes.

M. le vice-président: Reprenons le débat.

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, lorsque j'ai décidé d'intervenir à l'étape du rapport du projet de loi, je me suis dit que je ne devais pas me mêler de la dispute des compères de Bay Street. C'est comme si les deux côtés d'une même pièce décidaient de se chicaner. Il n'est point nécessaire de remonter à Mackenzie King. Le très honorable Pierre Elliott Trudeau apportait avec lui en 1968 beaucoup de bonne volonté, de charisme et d'intelligence. Il avait écrit des ouvrages, enseigné à l'université et avait défendu vigoureusement la cause des travailleurs au Québec. Mais peu de temps après, nous, de la région de Sudbury, de même que mes collègues de la Colombie-Britannique, avons vu le premier ministre faire des pieds de nez aux travailleurs de Salmon Arm et de Sudbury, en fait à tous les travailleurs. Cet homme avait tellement de respect pour ses collègues de la Chambre qu'il a dit que les députés n'étaient plus personne une fois franchie l'enceinte de la colline du Parlement. Dans son livre intitulé *Up the Hill*, un ancien ministre du gouvernement libéral défait affirme que l'ancien chef du parti libéral prenait ses décisions sans consulter personne.

M. Heap: C'est lui aussi qui a dit «fuddle-duddle?»

M. Rodriguez: C'est encore lui qui avait dit: «Si vous croyez que 6 p. 100 de chômage est élevé, regardez-moi bien». Et l'ancien premier ministre a combattu l'inflation au détriment des chômeurs. C'est encore lui qui a déclaré à Banff qu'il était encore possible de faire une peur bleue aux Canadiens en parlant de chômage. Tout cela, c'était hier. Inutile de remonter à Mackenzie King. Il suffit de s'arrêter à l'ancien chef des libéraux.

Du côté des conservateurs, nous voyons un homme qui a fait campagne en 1984 en promettant de ne pas réduire le déficit aux dépens des pauvres. Il avait promis de ne pas toucher à certaines choses qui, disait-il, étaient sacrées. Tout était sacré. Aujourd'hui il est premier ministre. Je me souviens de ce qu'on nous a dit quand les taux d'intérêt se sont mis à monter, peu après l'arrivée au pouvoir des conservateurs: «Nous ne pouvons faire grand-chose au Canada parce que notre économie dépend si étroitement de l'économie américaine. Évidemment, si les taux d'intérêt américains montent, les nôtres ne peuvent que monter.» Comment se fait-il que les ministériels se vantent quand les taux d'intérêt baissent? Car ce n'est leur fait. Nos taux d'intérêt reculent parce que ceux des États-Unis ont fléchi. Si les taux des États-Unis se mettent à remonter, les nôtres vont suivre. C'est une autre preuve qu'il n'existe pas de différence entre la politique économique des libéraux et celle des conservateurs. C'est du pareil au même. Nous n'avons pas encore de taux d'intérêt proprement canadiens. Nous ne prenons pas encore nos décisions économiques en fonction des besoins, des espoirs et des aspirations des Canadiens.

Qu'importe si le très honorable Pierre Trudeau et son clone, l'actuel premier ministre, partagent la même mentalité en ce qui concerne la direction de notre pays. J'ai entendu le député de Dollard (M. Weiner) affirmer: «Nous avons créé 500,000 emplois.» Je lisais l'autre jour dans un journal que la grande majorité des nouveaux emplois dont se vante le gouvernement sont en fait des emplois à temps partiel. J'entends des murmures. Je voudrais vous citer un exemple pris dans ma circonscription. La compagnie Sears y a un établissement. Sears emploie des travailleurs à plein temps. La société a tout simplement réduit à 15 heures par semaine le nombre d'heures de travail de cinq employés à plein temps. Elle a engagé cinq autres employés à temps partiel. Sur papier, on a créé par conséquent dix emplois, ce qui n'est pas vrai en réalité. J'ai entendu parler de miracles, et je sais que l'on est parvenu à nourrir une foule de 5,000 personnes avec deux pains et cinq poissons, mais j'ai peine à croire que le gouvernement crée «beaucoup d'emplois» quand il remplace cinq emplois à plein temps par dix emplois à temps partiel. Ce ne sont pas des emplois analogues à ceux qui existaient avant, parce qu'il s'agit d'emplois à temps partiel. Certes, si l'on a procédé ainsi, c'est parce que lorsque ces personnes travaillent pendant ce minimum d'heures par semaine, la société n'a pas de primes d'assurance-chômage ni bien d'autres avantages sociaux à payer. Statistique Canada parle d'une augmentation du nombre d'emplois mais la plupart de ces nouveaux emplois sont à temps partiel.

M. Weiner: La proportion d'emplois à plein temps est de 83 p. 100.

M. Rodriguez: Ce sont des emplois à temps partiel mal rémunérés.

Nous avons trois problèmes sérieux. Le chômage en est un. Nous avons toujours plus de un million de chômeurs. Nous devons essayer de résoudre le problème qui atteint la base économique d'une des provinces de l'Ouest, l'Alberta; je parle du secteur énergétique. Le gouvernement a signé l'Accord de l'Ouest en disant que le secteur privé est le moteur de la croissance et qu'il faut faire confiance aux forces du marché. Nous avons déjà entendu tout cela. Lorsqu'on appelle Bell Canada et que la ligne est occupée, on entend un enregistrement dire: «Ceci est un enregistrement». C'est comme une ritournelle et nous l'avons déjà entendue.

Songez un peu à ce qui s'est passé en Alberta, monsieur le Président. L'économie de cette province risque d'être anéantie. Qu'est-ce que le gouvernement annonce? Il dit qu'il va étudier à nouveau la question de l'usine de valorisation d'huile lourde. Quelle initiative le gouvernement compte-t-il prendre directement? Nous avons déjà perdu 6,000 emplois en Alberta, dans le secteur pétrolier. Les habitants de ma circonscription veulent savoir ce que le gouvernement compte faire pour résoudre ce problème très aigu. Les citoyens de cette région-ci du pays ne sont certainement pas égoïstes au point d'accepter que l'économie de l'Alberta soit détruite tout simplement parce que l'est du Canada peut obtenir le pétrole à bon compte. Je ne crois pas qu'il y ait dans le centre du Canada un seul citoyen qui accepte cette idée. Il incombe au gouvernement fédéral de donner l'exemple. Le gouvernement de l'Alberta a un problème très grave car le fondement de son économie est en voie de

destruction complète. C'est peut-être ce que veut le gouvernement.

• (1640)

J'ai en main une copie d'un article du *Report on Business* du *Globe and Mail* d'aujourd'hui. Son auteur, M. George Linton, signale les risques que nous courons à cause du sort que pourraient subir les petits producteurs pétroliers de l'Alberta. Il dit qu'ils vont être obligés de se vendre aux grosses exploitations ou de fermer boutique. Ce qui va arriver, c'est qu'il va y avoir regroupement et création de nouveaux monopoles pétroliers en Alberta et au Canada. M. Linton décrit l'industrie pétrolière du Canada. Il dit qu'elle est complètement bouleversée. Le prix international du pétrole est tombé à moins de $15 américains le baril. Il faut que nous demandions au gouvernement ce qu'il a l'intention de faire. À en juger par ce qu'il a fait jusqu'à présent, il ne fera rien du tout.

Il faut réfléchir à la suppression de la l'IRP. Le gouvernement est obnubilé par l'idée de réduire le déficit. Il a une vision en tunnel de cette réduction du déficit. En fait, le gouvernement est obligé de ne rien faire face à l'un des graves problèmes de l'ouest du Canada, et notamment de l'Alberta, le problème de l'industrie pétrolière.

Quiconque suit les délibérations de la Chambre des communes sait que les députés gouvernementaux posent de temps à autre des questions truquées aux ministres. Mais pourquoi ne leur posent-ils pas des questions pièges? Pourquoi ne demandent-ils pas ce que le gouvernement a l'intention de faire pour supprimer immédiatement l'IRP? S'il fallait répondre honnêtement à cette question, nous savons que le ministre des Finances (M. Wilson) devrait renoncer à 1 milliard de dollars de recettes. C'est évidemment ce qu'il devrait faire. Toutefois, c'est un engagement que le reste du pays devrait prendre par le biais du gouvernement auprès des habitants de l'Alberta afin de préserver l'économie de cette province.

Je sais que je représente beaucoup d'habitants du centre du Canada en déclarant ce qui suit. Je ne veux pas payer l'essence de mon automobile 15c. le gallon si cela veut dire la ruine de mes frères et de mes soeurs de l'Alberta. Cette situation est absurde. Si nous diminuons le déficit, toute l'économie d'une province va être liquidée. Je crois que des députés gouvernementaux ont dit un jour qu'ils éclaireraient sous un nouvel angle la fédération du Canada. Ils ont dit qu'ils susciteraient un sens de cohésion, de coopération et de collégialité, non seulement entre le gouvernement fédéral et les dirigeants provinciaux, mais entre les Canadiens et leur gouvernement. Si jamais l'occasion de faire une telle chose s'est présentée à un gouvernement, c'est bien à celui-ci.

Il n'est plus question du schisme des années Trudeau où tout l'appui au gouvernement venait seulement d'une partie du pays. A l'époque où le précédent premier ministre et les libéraux dirigeaient le Canada, ils étaient très peu représentés dans l'Ouest. En fait, c'était un gouvernement qui s'appuyait sur le centre et sur l'Est. Aujourd'hui, le gouvernement a une occasion en or, car il représente des Canadiens de toutes les régions du pays. Pourquoi ne saisit-il pas cette occasion? Pourquoi la laisse-t-il échapper?

Nous avons maintenant un autre problème, celui des céréaliculteurs de l'ouest du Canada. Le prix de leurs denrées est en train de fondre. On m'a dit qu'il était maintenant tombé à son niveau le plus bas en 25 ans. En fait, le prix n'a jamais été aussi bas depuis les sombres années 30, depuis les chars à Bennett. On est apparemment passé des «vaches maigres des conservateurs» au «chômage endémique des libéraux». Nous assistons à un concours de cracheurs dont j'ai dit que je ne voulais pas me mêler. Pourtant, nous avons là un nouveau problème pour le gouvernement. Il faut donner des garanties aux agriculteurs pour qu'ils s'organisent. Or, qu'a répondu le gouvernement en réponse à nos questions? «Attendons, voir». Je pense que le gouvernement s'est là encore obstiné dans son obsession de réduire le déficit. Là encore, il réagit avec des œillères.

Toutefois, quand a surgi la crise concernant la BCC et la Norbanque, on s'est arrangé pour reléguer aux oubliettes cette philosophie étriquée. La «Gaspilleuse» s'est présentée avec un milliard de dollars pour les banques. Cela ne présentait absolument aucun problème. Personne n'a dit que cette dépense allait faire augmenter le déficit. On nous a dit que c'était essentiel pour sauver une banque de l'Ouest. On nous a dit qu'il nous faillait développer les intérêts bancaires de l'Ouest. Les députés se rappellent-ils cet argument? Un député d'en face sort son violon. Il devra jouer doucement. Est-il important que nos producteurs de blé continuent d'exister? Est-ce important pour notre économie? Le président du Conseil privé (M. Hnatyshyn) hoche la tête en signe d'assentiment. Le ministre est vêtu de rouge aujourd'hui. Ce qu'il dit est juste. Est-il important pour le pays que l'industrie pétrolière continue d'exister et de prospérer? Tous évidemment diront que oui. Ce secteur ne devrait pas être laissé uniquement entre les mains d'une poignée de grandes sociétés pétrolières. Selon la philosophie du gouvernement, il importe que les petits producteurs puissent également exister, puisque, après tout, ce qui est arrivé échappe à leur contrôle.

Ce qui arrive aux agriculteurs est la conséquence de la guerre larvée que se livrent le Marché commun européen et les États-Unis. Les agriculteurs de l'Ouest sont pris entre deux feux. Voilà pourquoi nous ne pouvons pas nous en tenir à notre volonté de réduire le déficit coûte que coûte. A mon avis, lorsque les ministériels tiennent mordicus à cette philosophie, ils causent un sérieux préjudice aux Canadiens. En effet, ils se lient les mains et ne peuvent s'attaquer aux problèmes d'une façon réaliste.

Hier soir, j'étais au Nouveau-Brunswick. J'ai effectué ce voyage en raison d'un autre aspect de la réduction du déficit. Je m'étais rendu dans une localité qui a pour nom Oromocto. J'y ai rencontré environ 200 personnes, des hommes et des femmes, touchées par les récents changements apportés au programme d'assurance-chômage. Tous ces gens-là étaient fort ennuyés et irrités. Leurs propres députés n'étaient pas là. Leurs propres députés conservateurs demeuraient introuvables.

M. Manly: Ils s'entretenaient avec des gens de l'Alberta.

M. Rodriguez: J'ai dit à ces gens-là que pour voir l'un de leurs députés, ils devraient se rendre en Corée du Sud.

M. Corbett: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je sais que le député ne tient pas à induire sciemment la Chambre en erreur. Pour sa gouverne, je tiens à lui signaler que les députés conservateurs dont il a parlé se trouvaient tous les deux à Ottawa, car ils n'avaient pas été invités à assister à cette réunion. Cependant, il y a deux semaines, ils ont assisté à une réunion à laquelle le député lui-même n'assistait pas. Je me demande pourquoi.

• (1650)

M. Rodriguez: Monsieur le Président, je sais que l'un des députés qui devait se trouver à Ottawa assistait il y a deux jours à Frédéricton à l'ouverture de la session du Nouveau-Brunswick.

Si ces gens-là étaient en colère, c'était encore à cause de la volonté du gouvernement de réduire le déficit. La ministre de l'Emploi et de l'Immigration (Mlle MacDonald) leur a écrit pour leur faire savoir que le gouvernement, obligé qu'il est de réduire le déficit, devait le faire à même le programme d'assurance-chômage. Voilà pourquoi, par suite des changements apportés aux pensions, le gouvernement va soustraire à ce programme 100 millions de dollars. Ces gens-là trouvaient que c'était tout à fait injuste. Ils pensent que le gouvernement les a pris pour cible. Ce qui ne l'a pas empêché d'accorder aux riches Canadiens une exonération d'impôt de $500,000 sur les gains de capital, exonération qui devrait coûter 1.5 milliard de dollars aux contribuables canadiens d'ici 1990-1991. Ces gens-là avaient bien du mal à le comprendre, ce dont je ne saurais les blâmer. Les libéraux agissaient de même à l'époque où ils constituaient le gouvernement. Ils accordaient une oreille attentive à leurs amis de Bay Sreet et leur ménageaient des échappatoires, tandis que les Canadiens et les Canadiennes ordinaires se faisaient avoir à tout coup. Les députés d'en face peuvent compter que, si les Canadiens les ont portés au pouvoir comme une vague, ils sauront bien les mettre à la porte aux prochaines élections.

[*Français*]

M. le vice-président: Questions ou commentaires. L'honorable député de Lévis (M. Fontaine) a la parole.

M. Fontaine: Monsieur le Président, lorsque j'écoute le député de Nickel Belt (M. Rodriguez), je dois d'abord lui donner un certain crédit lorsqu'il nous dit que, pour la première fois depuis plusieurs décennies, nous avons un gouvernement vraiment national.

Quant au reste de sa déclaration, c'est un débit de mots non significatifs. Le député compare le parti conservateur et le parti libéral. Il dit qu'ils ont des positions semblables. Je devrais l'informer que le parti conservateur est formé d'administrateurs dont l'objectif est de légiférer et d'équilibrer les ressources, les dépenses du pays. C'est un objectif qui avait été oublié. Les libéraux étaient des socialistes. Eux, c'était de dépenser pour les commandes d'épicerie, de dépenser en empruntant davantage et en enlisant le pays dans une dette de 240 milliards de dollars.

Vous, votre rôle, vous êtes des critiqueurs. Vous critiquez toujours et vous ne proposez jamais rien. Il commence à être temps que vous pensiez à proposer des choses. Et vous ne l'avez jamais fait.

Lorsqu'on veut dépenser davantage, vous êtes contre. Lorsqu'on veut économiser davantage, vous êtes contre. Lorsqu'on veut augmenter les impôts, vous êtes contre. Lorsqu'on veut diminuer les impôts, vous êtes contre. Lorsqu'on veut emprunter plus, vous êtes contre. Lorsqu'on veut emprunter moins, vous êtes contre. Ce n'est pas pour rien d'ailleurs. pas encore réveillés et vous ne l'avez jamais fait.

Vous avez cité le journal *The Globe and Mail* et vous lui accordez une certaine crédibilité, et je vais le citer moi aussi. Votre chef se cherche quelqu'un pour le remplacer. Il est «tanné» de jouer un rôle d'acteur et il ne trouve pas parmi les 30 autres qui sont assis là quelqu'un qui est capable de le remplacer. C'est cela votre trouble. Vous n'êtes pas capables de soulever une question importante. Pensez-y! Vous n'êtes pas capables de soulever une question importante, défendre un thème d'une façon constante et continue. Cela devrait être votre rôle de législateurs et vous n'êtes pas encore réveillés et vous ne l'avez jamais fait.

Alors je vous rappelle cela. Et expliquez-le votre thème si vous êtes capable.

[*Traduction*]

M. Rodriguez: Monsieur le Président, le député dit que le gouvernement conservateur est formé d'administrateurs, de banquiers, de comptables et d'avocats experts en fiscalité.

M. Hnatyshyn: Des gens ordinaires.

M. Rodriguez: Oui, le gouvernement est formé de Canadiens riches ordinaires. Je ne sais pas à quel point les conservateurs sont logiques avec eux-mêmes. Ils ne m'impressionnent pas par leur compétence en administration. Ainsi, le budget présenté en mai 1985 devait désindexer les pensions. Le gouvernement était une véritable girouette sur cette question. Il nous disait que le Programme énergétique national était mauvais. Il a instauré l'Accord de l'Ouest. Il n'a même pas prévu ce que les experts en pétrole ont annoncé six mois d'avance. Il n'a pas prévu ce que les experts disaient ou écrivaient sur l'industrie pétrolière. Il a livré l'économie de l'Alberta toute entière aux caprices des cheiks d'Arabie. Un nouveau cheik vient d'apparaître: le cheik Getty d'Alberta. Il veut entrer dans le cercle. Les autres cheiks ne le reconnaissent pas comme un des leurs parce qu'il a les yeux bleus. Ils savaient qu'il n'avait pas sa place parmi eux. Ils lui ont dit de réduire d'abord sa production avant de se joindre à eux. J'ignore où en sont les conservateurs de ce côté, mais ils se mêlent maintenant des prix du blé. Je veux savoir comment ils s'y prennent. Quelles sont leurs vues? Qu'ont-ils l'intention de faire? Quelles sont leurs projections?

Nous du Nouveau parti démocratique avons agi de manière constructive.

Des voix: Oh, oh!

M. Rodriguez: Je rappelle au député de Lévis (M. Fontaine) que depuis l'automne 1984, nous avons produit un document intitulé *Canada illimité*. Ce document offre des opinions et des analyses réfléchies sur la conjoncture économique. Il propose des solutions très concrètes et précises au pire problème du Canada: le chômage. Nous avons ensuite envoyé en mission un groupe de travail sur la jeunesse et nous avons produit un document positif qui fait des recommandations au gouvernement. Il y a eu le rapport *Enquête fiscale 86* où nous soumettons des mesures concrètes au gouvernement au sujet d'un régime fiscal plus équitable permettant une meilleure répartition des richesses. Pendant ce temps, les conservateurs, les bras croisés, ne cessent de répéter qu'ils ont confiance dans le secteur privé. Ils doivent avoir appris par coeur dès la maternelle que le secteur privé est le moteur de l'économie. Ils le répètent aussi machinalement que des robots. Aux prochaines élections, les Canadiens vont s'en souvenir et ils vont congédier les robots.

M. le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

M. le vice-président: Mme McDougall, appuyée par M. Hnatyshyn, propose que le projet de loi C-99, portant pouvoir d'emprunt, soit lu pour la troisième fois et adopté. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

M. Benjamin: Avec dissidence.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la 3e fois, est adopté.)

Des voix: Dix-sept heures.

M. le Président: Comme il est 17 heures, la Chambre s'ajourne à 11 heures, le lundi 14 avril, conformément à l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 16 h 59.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 14 avril 1986

La séance est ouverte à 11 heures.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, en conformité de l'article 106(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, les réponses du gouvernement aux pétitions portant les numéros 331-20 et 331-23.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui aux questions numéros 493 et 506.

[*Texte*]

BELL HELICOPTER/TEXTRON LTD.

Question nº 493—**M. Dingwall:**

1. Le gouvernement a-t-il annoncé le 7 octobre 1983, qu'il aiderait *Bell Helicopter/Textron Ltd* à établir, à l'aéroport de Mirabel, une usine de construction d'hélicoptères légers bimoteurs et qu'on demanderait aussi à *Pratt and Whitney* de fabriquer les moteurs du nouveau modèle d'hélicoptère et, dans l'affirmative, *a*) quelle était la valeur totale de l'aide financière offerte par le gouvernement, *b*) combien le gouvernement a-t-il dépensé à ce jour?

2. Quel est le total estimatif de l'aide supplémentaire qui sera fournie dans le cadre de ce projet et quel est l'échéancier des paiements?

3. Le gouvernement sera-t-il remboursé sous forme de redevances sur toutes les ventes d'hélicoptères, de moteurs, de pièces de rechange et d'accessoires fabriqués par les compagnies pendant la durée du projet et, dans l'affirmative, quel est l'échéancier de remboursement prévu?

4. *a*) Combien y a-t-il présentement d'employés à l'établissement de Mirabel de *Bell Helicopter Canada*, *b*) quels sont les plans de recrutement de travailleurs supplémentaires pour porter l'effectif au total prévu à l'origine de 2700?

5. Combien d'hélicoptères modèle 400 ont été commandés à ce jour?

L'hon. Monique B. Tardif (ministre de l'Expansion industrielle régionale):

1. Oui. *a*) 126 millions en dollars américains de 1982. *b*) 64.0 millions en dollars américains de 1982 en date du 31 octobre 1985.

2. 62.0 millions en dollars américains de 1982 couvrant la période des années financières 1985-1986 à 1991-1992.

3. Le gouvernement sera remboursé sous forme d'une redevance de 2 p. 100 sur le total des ventes réalisées au cours d'une période de 25 ans, des hélicoptères de modèle 400, 400A et 440, y compris les dérivés, les ensembles de conversion et les pièces de rechange (les versements débuteront en 1990).

4. *a*) En date de décembre 1985, 239 employés comprenant 80 ingénieurs en stage de formation et participant à la phase de développement du modèle 400 à Fort Worth au Texas. *b*) Au début de 1986, la compagnie a l'intention d'embaucher des travailleurs pour la production. Le nombre de travailleurs nécessaire pour soutenir la production dépendra des exigences du marché international.

5. En date du 3 décembre 1985, Bell Helicopter a obtenu approximativement 200 options pour le modèle 400, mais aucune de ces options n'a été convertie en commande.

INDEMNITÉS DANS DE NORD

Question nº 506—**M. Rodriguez:**

Dans l'exposé budgétaire du 23 mai 1985, à la rubrique «Autres changements fiscaux et tarifaires», le gouvernement décrit des changements aux indemnités dans le Nord et aux indemnités de départ dans les localités isolées, *a*) à ce jour, combien de collectivités ou d'employeurs ont demandé de l'aide en vertu de ces dispositions budgétaires, *b*) si des collectivités ou des employeurs ont demandé de l'aide, quelle en est la liste, *c*) il est évident que cette disposition entre en conflit avec les changements apportés plus tôt par le gouvernement aux indemnités de départ et à la Loi sur l'assurance-chômage. Comment cette contradiction flagrante est-elle appliquée dans les collectivités isolées où la principale industrie ferme ses portes?

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Les ministères du Revenu national et Emploi et Immigration m'informent comme suit:

a) & *b*) La question se rapporte aux énoncés faits par le ministre des Finances, dans l'Exposé financier du 8 novembre 1984 (p. 10-11) et dans les Documents budgétaires du 23 mai 1985 (p. 89). La question relève surtout du ministère des Finances. Des mécanismes d'examen ont été établis par le ministère des Finances pour traiter les demandes d'allègement fiscal en fonction des énoncés du Ministre, et sept demandes ont été reçues jusqu'ici d'employeurs du nord du Québec, du nord de l'Ontario, du nord de la Colombie-Britannique, du nord du Manitoba, de même que du Cap-Breton et du Yukon. Une demande de Sidbec Normines touchant Gagnon (Québec) a été approuvée et une aide, accordée en vertu du décret de remise 1985-1359 du 19 avril 1985.

Des autres demandes, une est à l'étude et cinq représentent des demandes préliminaires. Étant donné qu'aucune décision n'a été prise concernant la demande à l'étude et les demandes préliminaires, les règles sur le caractère confidentiel des renseignements concernant les contribuables ne nous permettent pas de divulguer à ce moment-ci le nom des auteurs de ces demandes.

c) Les changements du budget du 23 mai 1985 auxquels on réfère, en regard aux allocations pour travail dans le Nord et aux indemnités de cessation d'emploi dans les collectivités éloignées, s'appliquent à la Loi de l'impôt sur le revenu et n'affectent en rien l'application de la Loi sur l'assurance-chômage. La Loi de l'assurance-chômage étant une assurance sociale doit de par sa nature être appliquée uniformément à toute la population assurée. Il n'existe aucune disposition législative permettant au ministre de l'Emploi et de l'Immigration d'exercer un pouvoir discrétionnaire, dans des circonstances spéciales, pour autoriser le versement des prestations lorsque la loi s'y oppose expressément.

Depuis que les dispositions du Règlement sur l'assurance-chômage relatives à la rémunération sont entrées en vigueur le 31 mars 1985, l'indemnité de départ payée ou payable après le 31 mars 1985 prend valeur de rémunération aux fins des prestations. Des dispositions transitoires sont prévues à la condition que les sommes payées soient prévues aux termes d'une politique écrite de l'employeur, d'une convention formelle entre employeurs et employés portant sur une réduction des effectifs ou une fermeture d'usine ou d'une convention collective entrée en vigueur avant le 31 décembre 1984 et n'ayant pas expiré avant le versement des sommes en question.

Les «allocations pour travail dans le Nord» constituent une rémunération provenant de l'emploi et doivent être réparties comme telle. On estime que ces allocations constituent un avantage qui est régulièrement et habituellement versé par les employeurs du Nord pour compenser le coût de la vie plus élevé; par conséquent, le paiement ne peut être considéré autrement que comme une rémunération découlant d'un emploi. Il est clair que ces sommes ne continuent pas à être versées après qu'il y a eu cessation définitive d'emploi, mais il se peut qu'elles continuent à être versées au cours d'une période de congé de maladie ou de maternité dans lequel cas elles prennent véritablement valeur de rémunération versée pendant une période où aucun service n'est rendu. L'allocation pour travail dans le Nord est un avantage en espèces qu'un prestataire reçoit de l'employeur ou au nom de celui-ci au titre de l'emploi qu'il exerce et cet avantage correspond tout à fait à la définition des sommes qui prennent valeur de rémunération aux fins des prestations. Toutes les allocations pour travail dans le Nord sont réparties en conséquence.

[*Français*]

M. Lewis: Je suggère, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

M. le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

* * *

[*Traduction*]

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES VISITEURS HANDICAPÉS SUR LA COLLINE DU PARLEMENT

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Vous n'ignorez pas que, vendredi dernier, mes collègues, le député de Beaches (M. Young) et le député de Eglinton-Lawrence (M. de Corneille), vous ont signalé, l'un par écrit et l'autre verbalement, les difficultés qu'éprouvent les personnes en fauteuil roulant qui veulent assister à nos délibérations à la Chambre. Vous avez répondu, monsieur le Président, que vous étudieriez la question et nous en feriez rapport. Avez-vous quoi que ce soit à signaler?

M. le Président: Effectivement. Le sergent d'armes m'a fait savoir qu'il pouvait recevoir dix personnes en fauteuil roulant à la fois et que c'est ce qu'il fera aujourd'hui.

Ce qu'on m'avait demandé, bien sûr, c'était de laisser ces personnes entrer dans la Chambre même. Le député sait fort bien que c'est impossible. Je signale à la Chambre que j'ai également saisi le sergent d'armes de cette question. C'est quand il se pose des problèmes comme celui-là que nous constatons nos limites. Nous songeons à faire installer des rampes afin que ces personnes aient accès à toutes nos tribunes.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 10 avril, du projet de loi C-62, Loi concernant l'équité en matière d'emploi, dont un comité législatif a fait rapport avec des propositions d'amendement, ainsi que de la motion nº 1 (M. Nystrom).

M. Lewis: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Nous souhaitons présenter des arguments de procédure concernant le projet de loi C-62. Je signale à mon vis-à-vis que nous sommes disposés à le faire dès que la présidence le jugera bon ou lorsque l'opposition sera prête.

M. le Président: J'ai déjà signalé que je préférais les entendre dès maintenant. Est-il question de les remettre à plus tard? La parole est au député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier).

M. Gauthier: Monsieur le Président, je voudrais débattre la motion nº 1, mais si vous êtes disposé à entendre . . .

M. le Président: J'ai été interrompu par le député de Hamilton Mountain (M. Deans) qui a invoqué le Règlement.

Lorsque j'ai rendu ma décision sur les amendements, j'ai dit, à propos des arguments de procédure quant aux motions que j'avais moi-même commentées et non comprises parmi celles rejetées au comité, que je les entendrais avant que le débat ne reprenne. La parole est donc au député de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est (M. Allmand), puis au secrétaire parlementaire, pour un débat de procédure.

M. Allmand: Monsieur le Président, je vous ai demandé votre avis la semaine dernière, mais le moment s'y prêtait mal, sans doute. J'ai présenté certains arguments que je voudrais reprendre aujourd'hui. Il n'est pas nécessaire de les répéter, puisqu'ils figurent au hansard. J'espère qu'on en tiendra compte.

M. Lewis: Monsieur le Président, avec votre autorisation, je voudrais présenter des rappels au Règlement à propos de deux des motions.

Nous avons déjà étudié le projet de loi C-62 et deux arguments de procédure se présentent. Voyons tout d'abord les motions 13A et 15. A notre avis, ces motions visent à introduire dans le projet de loi des questions qui ne s'y rattachent aucunement. Nous estimons que ces motions dépendent en partie de la motion nº 10, à propos de laquelle la présidence exprimé des réserves lors de sa décision préliminaire. Autrement dit, cette motion cherche à placer le principe du salaire égal pour des fonctions équivalentes dans un projet de loi qui vise essentiellement la participation de certains groupes à la population active. C'est pour cette raison, monsieur le Président, que nous estimons qu'elles sont sans lien aucun avec le projet.

De plus, vous avez exprimé l'avis que la motion nº 10 était peut-être irrecevable parce qu'elle cherchait à introduire une modification de fond par le biais d'un amendement à l'article d'interprétation du projet de loi.

Les motions nº 13A et nº 15 dépendent, en partie au moins, de la motion nº 10 car, sans la définition de «salaire égal pour des fonctions équivalentes» qui figure dans cette motion, les deux premières motions seraient inintelligibles. Nous jugeons qu'elles ne devraient pas être acceptées car, si elles l'étaient, ce serait contraire au commentaire 773(4) de la cinquième édition de Beauchesne qui dit que le président ne peut recevoir un amendement:

S'il se rapporte à des amendements ou à des annexes postérieurs ou serait incompréhensible sans cela ou, encore, serait incomplet pour d'autres motifs.

Bien que ce commentaire me semble rendre irrecevable la disposition relative au salaire égal pour des fonctions équivalentes, je crois que le commentaire 428(2) s'applique également à ce cas. Voici le texte de ce commentaire dans la cinquième édition du Beauchesne:

Toute irrégularité d'une partie quelconque d'un amendement rendant irrégulier l'amendement tout entier celui-ci doit être irrecevable.

Étant donné que ces motions dépendent d'une motion irrecevable, il s'ensuit qu'elles ne devraient pas être soumises à la Chambre.

La deuxième motion dont je voudrais parler est la motion nº 21A. Elle vise à faire appliquer la loi en étendant les pouvoirs de la Commission canadienne des droits de la personne. Vous conviendrez sans doute avec moi, monsieur le Président, qu'en soumettant cette motion à la Chambre nous violerions notre tradition puisque, en fait, nous modifierions les pouvoirs de la Commission alors que cela ne devrait être fait que par une modification à la Loi canadienne sur les droits de la personne qui définit ces pouvoirs.

De plus, cette motion me paraît incomplète puisqu'elle parle de la «Commission des droits de la personne» sans que l'on dise nulle part qu'il s'agit de la Commission canadienne des droits de la personne. On me dira peut-être que c'est un détail de forme, mais il y a des commissions provinciales des droits de la personne et l'amendement pourrait prêter à confusion. Si la motion était adoptée, l'article serait partiellement incompréhensible et, par conséquent, il serait contraire à notre pratique, telle qu'elle est définie dans le commentaire 773(4) de la cinquième édition du Beauchesne qui dit qu'un amendement est irrecevable:

S'il rend l'article qu'il entend modifier inintelligible ou contraire aux règles de la grammaire.

Pour ces raisons, monsieur le Président, j'estime que cette motion devrait être rejetée.

• (1110)

M. Allmand: Monsieur le Président, le secrétaire parlementaire prétend que deux des amendements que je propose devraient être jugés irrecevables. L'amendement nº 13A a pour but de préciser les règles et usages en matière d'emploi. Ce projet de loi vise à faire disparaître les règles et usages qui sont contraires à l'équité en matière d'emploi. Nous devons donc définir en quoi consistent les règles et usages en matière d'emploi. Le projet de loi ne propose aucune définition des «règles et usages en matière d'emploi». Par conséquent, si l'on veut que le projet de loi ait un sens, l'article 4 devrait contenir une définition suffisante. Cet article se lit maintenant comme suit:

L'employeur réalise l'équité en matière d'emploi par les actions suivantes:

(a) détermination et suppression de ses règles et usages en matière d'emploi . . .

Les «règles et usages en matière d'emploi» ne sont pas définies. C'est pourquoi, j'essaie d'énumérer, dans mon amendement, les règles et usages en matière d'emploi qui devraient être visés par le projet de loi. Je ne vois pas en quoi cela contredit quelque règle ou interprétation de règle de la Chambre des communes.

En ce qui concerne la motion nº 21A, le ministre et le gouvernement ont donné un rôle à la Commission canadienne des droits de la personne au moyen d'un amendement adopté en comité. Si tel est le cas, nous devons nous assurer que la Commission soit en mesure d'appliquer la loi. Je suis d'accord avec mon honorable ami pour dire qu'il aurait fallu préciser qu'il s'agit de la Commission canadienne des droits de la personne. S'il croit que cet amendement s'impose, il devrait accepter de demander le consentement unanime de la Chambre pour faire adopter cette modification. Je serais disposé à le proposer moi-même. Il semble toutefois opposé à tout changement et je le déplore. Néanmoins, j'argumente pour le principe de ce . . .

M. le Président: A l'ordre, à l'ordre. Les arguments doivent porter sur la recevabilité des motions plutôt que sur le fond de la question.

M. Nystrom: Monsieur le Président, je voudrais faire une courte observation. Dans la décision que vous avez rendue l'autre jour, vous ne vous êtes pas prononcé sur certaines motions et vous avez cité le passage suivant de notre nouveau Règlement:

. . . L'Orateur ne choisit une motion déjà rejetée au Comité que s'il juge qu'elle a une importance tellement execptionnelle qu'elle mérite d'être examinée de nouveau à l'étape du rapport.

Je crois que tel est le cas de la motion nº 15. Il s'agit de la motion au sujet du salaire égal pour un travail d'égale valeur. Cette motion est très importante parce qu'elle touche tous les groupes. Il s'agit là pour la Chambre d'une avenue nouvelle et c'est la Chambre elle-même qui devrait trancher cette question très importante. Le comité a déjà statué sur ce point particulier. Selon moi, il s'agit d'une motion d'une importance exceptionnelle qui mérite un vote ici même à la Chambre. Je pense que c'est un très bon exemple d'une motion d'importance exceptionnelle. On pourrait dire la même chose à propos de certaines des autres motions au *Feuilleton,* mais selon moi, la motion la plus exceptionnelle est celle qui vise à assurer un traitement égal pour un travail d'égale valeur.

M. Lewis: Monsieur le Président, je serai bref. Je voudrais demander à mon collègue de retirer le mot «aucune» de ce qu'il a dit à propos des motions que nous sommes prêts à examiner. Personne ne doute de l'importance du principe d'un traitement égal pour un travail d'égale valeur. Par ailleurs, ce principe ne figure pas dans le projet de loi tel qu'il a été adopté à l'étape de la deuxième lecture. C'est pour cela que nous affirmons que cette motion est inadmissible à l'étape du rapport.

M. le Président: La présidence réservera sa décision pour réfléchir à tous ces arguments.

[*Français*]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, en prenant la parole sur cette modification proposée par le député de Yorkton—Melville (M. Nystrom), à savoir que l'article 1 devrait être modifié en retranchant la ligne 5, page 1, et en la remplaçant par:

«2. La présente loi a pour objet de faire progresser et d'encourager».

l'équité à l'emploi, on sait ce que cela veut dire au point de vue du libellé, le député propose de modifier cette loi parce que d'après lui, d'après nous d'ailleurs, la loi ne va pas assez loin, n'a pas suffisamment de «dents» pour assurer que, en effet, elle garantira, elle fera en sorte que l'équité à l'emploi sera réalisée, et ce sont là les mots qu'on utilise dans le projet de loi, la présente loi, à l'article 2, à l'objet de la loi, et je cite:

. . . a pour objet de réaliser l'égalité en milieu de travail de façon que nul ne se voie refuser d'avantages ou de chances . . .

. . . en matière d'emploi.

Monsieur le Président, j'ai écouté le débat de la semaine dernière, jeudi, avec attention, et les commentaires qui ont été faits par les députés à l'appui de cette modification me semblent assez importants, et j'aimerais en rappeler quelques-uns parce que c'est évidemment une nouvelle semaine qui commence et dans un débat comme celui-ci, il est bon de mettre les choses en perspective.

On se souviendra que le gouvernement n'a pas été très réceptif en comité aux amendements déposés par l'opposition. Et à l'étape du rapport, la procédure parlementaire permet que certaines modifications soient remises sur le Bureau et étudiées.

Je voudrais dire aux ministériels, aux députés du gouvernement que, si on n'accepte pas de modifier ce projet de loi C-62 de façon à lui donner des «dents», de façon à lui donner vraiment un pouvoir, nous pensons que c'est un manque de sérieux et nous ne pensons pas que le projet de loi C-62 contribuera à réaliser l'équité en emploi, mais plutôt, et le principe, tous l'acceptent, qu'il aidera à faire progresser, dans le temps comme dans le temps—c'est typiquement conservateur, on laisse les choses aller dans le temps comme dans le temps—nous, nous disons: un projet de loi aussi important qui touche les quatre groupes cibles que nous voulons vraiment desservir et aider dans leur recherche d'emplois, ces quatre groupes cibles, je le rappelle, ce sont les femmes, les handicapés, les autochtones et ce qu'on appelle les minorités visibles, ces quatre groupes cibles ont demandé et demandent incessamment au gouvernement de modifier le projet de loi afin d'y mettre des «dents», pour que ce ne soit pas un tigre de papier.

Eh bien, non! Jusqu'à maintenant, le gouvernement a dit: On refuse. Alors, soyons honnêtes et changeons l'objet du projet de loi et ne disons pas que cela va réaliser l'équité en emploi, mais que cela va encourager progressivement, un jour on verra, l'équité en emploi.

Monsieur le Président, c'est pour cette raison que certains d'entre nous allons attendre à la fin pour voir quelle sorte de bonne volonté existe dans ce gouvernement afin de modifier ce projet de loi et voir, s'ils sont sérieux, comment on peut, avec de la bonne volonté, modifier le projet de loi pour y mettre des «dents», pour vraiment y mettre du sérieux.

J'ai bien écouté la semaine dernière les commentaires de certains députés. Je me souviens entre autres d'un commentaire et je ne peux pas vous dire qui l'a fait, mais on parlait de la juge Rosalie Abella qui a présidé, comme on le sait, la Commission royale sur l'égalité en matière d'emploi en 1984, à la demande du gouvernement libéral d'alors, et son rapport après avoir été déposé a fait l'objet d'une discussion publique. Et je me souviens que la juge Abella disait dans ce rapport, en substance, que des droits qui ne sont pas respectés ne sont pas mieux que des droits qui ne sont pas accordés. Ce ne sont peut-être pas les mots qu'elle a utilisés, mais cela revient à dire que même si des droits existent mais qu'ils ne sont pas respectés, ce n'est pas mieux que d'avoir des droits inexistants.

Et je pense que c'est tout dire relativement au projet de loi C-62, savoir qu'on cherche à nous faire croire que ce projet de loi-là va vraiment encourager, va vraiment nous donner l'équité en emploi.

Dans son rapport, la juge Abella, monsieur le Président, disait quatre choses: Elle voulait que les employeurs réglementés par l'administration fédérale soient tenus de par la loi d'adopter des programmes d'équité en matière d'emploi. Si j'ai le temps tantôt, monsieur le Président, je vais vous dire ce qui se passe au gouvernement fédéral avec nos employés. Je pense que là il y a un exemple assez frappant, assez clair de ce qu'on peut faire avec de la bonne volonté.

Deuxièmement, elle disait: Persuader les provinces d'adopter une législation similaire à un domaine de juridiction provinciale. C'est important cela!

Et troisièmement, que le respect de l'obligation contractuelle soit imposé en vertu d'une loi à tous les employeurs réglementés par l'administration fédérale.

Et quatrièmement, enfin, établir un organisme qui aurait pour mandat de renforcer l'égalité en matière d'emploi.

Voilà les grandes lignes, monsieur le Président. Et qu'est-ce qu'on a devant nous? C'est un projet, un projet de loi, le bill C-62, qui, on est tous d'accord en principe, essaie d'arriver à établir cette équité en emploi, mais qui n'est qu'une expression de bonne volonté, sur cela tout le monde est d'accord, mais qui n'a pas selon nous les «dents» nécessaires, le pouvoir nécessaire et la capacité de voir à ce que soit respectée chez les employeurs l'équité en emploi pour les groupes qui traditionnellement, de longue date, on le sait, souffrent de discrimination, que ce soit les femmes, les autochtones, les minorités visibles ou les handicapés.

Monsieur le Président, je veux revenir à ce qui se fait aujourd'hui au gouvernement fédéral, parce que, si on s'amuse parfois, des députés du gouvernement, à dire: «Il ne s'est rien fait depuis 16 ans sous le gouvernement libéral.», c'est absolument faux! Et ils le savent à part cela. Alors, cela serait peut-être intéressant pour eux de lire les commentaires du député de Hamilton-Est (Mme Copps) rapportés à la page 12113 du hansard, alors qu'elle fait l'historique de ce qui s'est passé en 1971 au niveau des droits en ce qui a trait aux femmes en particulier, et elle donne toutes les réalisations du gouvernement libéral. Mais moi, je veux simplement toucher à ce qui s'est passé à la Commission de la Fonction publique du Canada en ce qui a trait à l'égalité en emploi relativement à cette Commission.

En 1971, monsieur le Président, il y a déjà 15 ans, la Commission de la Fonction publique mettait sur pied un service pour la promotion de la femme.

En 1975, sur une décision, et je vais la lire, 564-75 du Conseil des ministres, le gouvernement fédéral mettait sur pied une politique visant à offrir des possibilités de carrières tant aux femmes qu'aux hommes et à s'assurer que dans un délai raisonnable la représentation des hommes et des femmes au sein de la Fonction publique soit approximativement proportionnelle au nombre de personnes des deux sexes intéressés et qualifiés. «Proportionnelle à», monsieur le Président, sont les mots clefs.

Il y avait donc des objectifs clairs; dans C-62,pas d'objectifs.

En 1977, sur la décision numéro 144-77 du Cabinet, le gouvernement fédéral libéral adoptait une politique qui avait pour but d'augmenter la participation et la représentation des Indiens, des Métis, et des Indiens non inscrits et des Inuit dans tous les groupes d'occupations et à tous les niveaux de la Fonction publique. Et j'encourage les députés d'aller voir, cela s'est fait, cela s'est réalisé, monsieur le Président. On a parmi nos fonctionnaires des représentants de tous ces groupes-là aujourd'hui.

En 1977, l'adoption de la Loi canadienne sur les droits de la personne empêchait toute discrimination basée sur le sexe, encore là une mesure du gouvernement libéral, juste et bien réalisée.

Monsieur le Président, en 1981, dans la décision du Conseil du Trésor numéro 775694, on voyait une politique visant à assurer et à faciliter une participation des handicapés physiques et mentaux dans la Fonction publique en plus grand nombre et à tous les niveaux. Cela s'est fait, cela s'est réalisé parce qu'il y avait là une volonté politique de le faire, parce qu'on voulait voir des résultats, et cela s'est fait avec nos propres employés. Je ne vois pas pourquoi le projet de loi C-62 est si faible et si incapable de nous donner encore cette volonté politique de voir à ce que les Canadiens soient chez eux partout au Canada avec les employés traités équitablement.

• (1120)

[*Traduction*]

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les Îles): Monsieur le Président, je suis très heureux de pouvoir dire quelques mots à l'étape du rapport du projet de loi C-62 au sujet de la motion nº 1, qui vise l'objet du projet de loi. L'objectif de cette motion consiste à faire correspondre l'article sur l'objet de la mesure avec la mesure elle-même. Comme bien d'autres mesures conservatrices, le projet de loi s'appuie sur de bons principes, mais il ne fait pas grand-chose de concret pour garantir que les objectifs visés seront atteints. Par exemple, les conservateurs parlent beaucoup d'impôts équitables. Ils ont découvert ce principe au milieu du débat des chefs des partis pendant la dernière campagne électorale. Ils parlent de réforme fiscale, mais nous n'avons rien vu qui puisse mener à une telle réforme. De fait, c'est le contraire qui s'est produit. Plus d'impôts s'abattent sur les Canadiens à faible et à moyen revenus, tandis que les contribuables des tranches supérieures de revenu obtiennent plus de concessions qu'auparavant. Le gouvernement nous a présenté une mesure qui devait rendre le marché plus compétitif et protéger davantage les consommateurs, mais lorsqu'on examine la mesure de près, on constate qu'elle ne peut pas accomplir en pratique ce que le gouvernement vise en théorie. Autrement dit, nous avons des projets de loi qui disent bien des choses, mais qui font très peu.

Dans le projet de loi C-62, le gouvernement parle d'équité en matière d'emploi. Dans son rapport, *Égalité en matière d'emploi*, le juge Rosalie Abella définissait le contexte global dans lequel il faut envisager l'emploi relativement aux quatres groupes visés, en l'occurrence les femmes, les minorités visibles, les autochtones et les handicapés. Au sujet des handicapés, elle dit ceci à la page 5 de son rapport:

> Pour favoriser l'égalité des autochtones en matière d'emploi, il faut leur dispenser l'enseignement et la formation nécessaires, s'adapter à leur culture et à leur milieu, prendre en compte leur point de vue au moment d'établir les systèmes d'enseignement et de formation et les programmes de financement à leur intention, mettre au point une infrastructure efficace et leur offrir des services par l'intermédiaire d'établissements gérés par les autochtones.

Quant aux mesures précises visant à assurer l'équité en matière d'emploi, le juge souligne qu'il doit être possible de les faire respecter. Elle affirme ceci à la page 11:

> Pour assurer l'égalité, il faut bien s'armer. Il ne suffit pas de vouloir revendiquer les mêmes droits à moins de disposer des moyens de les faire respecter. Pour que l'égalité d'accès ne soit pas qu'une simple façade, il faut se doter des mécanismes nécessaires.

Malgré les bonnes intentions du gouvernement, le projet de loi C-62 ne contient pas les mesures concrètes nécessaires pour atteindre les objectifs visés. Il ne prévoit aucun mécanisme d'application.

Il y a un passage intéressant de l'épître de Jacques dans le Nouveau Testament où Jacques demande à quoi cela peut servir si quelqu'un voit son frère ou sa soeur manquer de nourriture, de vêtements et d'abri et lui dit d'aller en paix, de se chauffer, de s'habiller et d'être béni de Dieu, mais qu'il ne fasse rien pour vêtir ou nourrir cette personne. La mesure à l'étude est pleine de bonnes intentions, mais elle ne comprend rien qui puisse vêtir ou nourrir les gens ou leur donner une chance réelle d'obtenir l'équité en matière d'emploi. De toute évidence, les conservateurs sont convaincus que la route du succès aux prochaines élections est pavée de bonnes intentions.

Nous devons pouvoir dire la vérité à la Chambre et appeler un chat un chat. La motion nº 1 appelle un chaton un chaton. Selon le libellé actuel, le projet de loi vise à assurer l'égalité sur les lieux du travail, mais l'amendement précise que l'objectif de la loi consiste à promouvoir et à favoriser l'égalité sur les lieux du travail. Je suis certain que le gouvernement voudrait promouvoir l'égalité au travail. Cela ne suffit pas cependant vu la situation des femmes, des autochtones, des minorités visibles et des handicapés à l'heure actuelle. Nous ne pouvons pas nous contenter de promouvoir l'équité en matière d'emploi. Nous ne pouvons pas nous contenter d'encourager les employeurs à se débarrasser de la discrimination. Nous devons faire respecter la loi d'une façon quelconque.

• (1130)

Le projet de loi demande aux employeurs d'identifier et de supprimer les pratiques qui créent des obstacles à l'emploi. Il demande aux employeurs d'instaurer des lignes de conduite positives pour donner à certains groupes désignés une représentation au moins proportionnelle dans leurs effectifs à différents niveaux. Il demande aux patrons d'établir un plan énonçant les objectifs et l'échéancier de réalisation de ces objectifs. Il n'y a

pas de mécanisme d'exécution forcée pour ces méthodes. Le seul passage de la loi qui comporte la moindre sanction exige des patrons qu'ils déposent des rapports annuels accompagnés de statistiques montrant ce qu'ils ont fait. Le premier de ces rapports ne doit même pas être présenté avant encore deux ans, c'est-à-dire le 1er juin 1988.

Si le projet de loi est adopté dans sa forme actuelle, il n'y a qu'une chose dont nous puissions être sûrs, c'est que les patrons à qui sont adjugés des contrats fédéraux et qui ont plus de 100 employés, vont présenter des rapports annuels. Voilà l'unique chose sur laquelle nous puissions compter comme effet de ce projet de loi. Il va aider l'industrie des pâtes et papiers, parce que pour ces rapports il faut du papier. Mais ce n'est pas cela qui va aider les femmes ou les autochtones, les minorités visibles ou les handicapés.

Cela est en nette opposition avec ce que le juge Abella a dit dans sa recommandation. Sa recommandation nº 2 est fort explicite. Elle dit ce qui suit:

> Que la législation sur l'équité en matière d'emploi comprenne trois grands éléments: *a*) l'obligation pour les employeurs de mettre en oeuvre l'équité en matière d'emploi; *b*) l'obligation pour les employeurs de recueillir et de présenter tous les ans des données sur les taux d'activité, la répartition professionnelle et les échelles salariales de leurs employé(e)s, par groupe cible; *c*) un mécanisme d'exécution

Privé de ce mécanisme d'éxécution, le projet de loi est d'un bien piètre secours pour les groupes cibles. Lorsque l'Assemblée des premières nations a comparu devant le comité qui étudiait ce projet de loi, elle a parlé de certains des problèmes auxquels elles se heurtent en ce moment. Dans les collectivités autochtones d'un bout à l'autre du Canada, le taux moyen de chômage est de 35 p. 100. Dans beaucoup de collectivités autochtones, il atteint 80 et 90 p. 100. Il est prévu que l'accroissement de la population active au cours des prochaines années va être représenté pour une proportion pouvant atteindre 20 p. 100 par les autochtones. L'absence de statistiques convenables quant au pourcentage d'autochtones dans la population active ne nous aide pas à nous attaquer à cette situation. Il y a là un domaine où le gouvernement a l'obligation d'intervenir, de nous donner une base convenable de données pour que nous puissions savoir à partir de quelle base nous essayons d'agir.

Cela me rappelle l'histoire du vieux qui était allé entendre un prédicateur traiter du jugement dernier. Ayant entendu crier qu'il y aurait des pleurs et des grincements de dents, le vieux réfléchit un moment, puis il se dit: «Il va falloir que je me fasse aller les gencives». Car il n'avait pas de dents. Ce projet de loi devra aller se faire aller les gencives, car il n'a pas de dents. Il n'est pas à la hauteur. Merci beaucoup.

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, j'hésite à prendre la parole après cette péroraison de mon collègue. Pourtant j'ai pris soin de bien fixer mes dents pour le reste de cette intervention.

Je me dois d'intervenir, parce que je me souviens que lors du débat de deuxième lecture du projet de loi, j'ai insisté comme cela avait déjà été dit à diverses reprises avant et a été répété par la suite sur cette remarque de l'absence de dents du projet de loi, pour reprendre l'expression de mon collègue. Je tiens à ce que tous ceux qui auront l'occasion de lire, d'écouter ou de suivre ce débat à la télévision, comprennent ce que ce projet de loi a pour but de faire, et la raison pour laquelle nous avons présenté l'amendement qui est actuellement en discussion.

Il est dit à l'article 2 du projet de loi, à propos de son objet:

> La présente loi a pour objet de réaliser l'égalité en milieu de travail de façon que nul ne se voie refuser d'avantages ou de chances professionnels pour des motifs étrangers à sa compétence et, à cette fin, de corriger les désavantages subis, dans le domaine de l'emploi, par les femmes, les autochtones, les handicapés et les personnes que leur race ou leur couleur place parmi les minorités visibles du Canada, conformément au principe selon lequel l'équité professionnelle requiert, outre un traitement identique des personnes, des mesures spéciales et des aménagements adaptés aux différences.

Il n'y a sûrement personne au pays qui soit en désaccord sur cet objectif. On peut dire je pense que n'importe quel député de mon parti est contraint de conclure, à la lecture de cet objet, qu'il constitue un but fort louable. L'ennui, c'est qu'après cet énoncé il s'en tient là: il ne va pas plus loin.

Ce qui va se produire c'est qu'au cours des cinq prochaines années il y a aura peut-être ou il n'y aura peut-être pas de changement dans l'embauchage, cela est laissé à la fantaisie de beaucoup de patrons canadiens. À la fin des cinq ans, comme cela est prévu à l'article 13 qui dit que:

> Cinq ans après l'entrée en vigueur de la présente loi, et à la fin de chaque période ultérieure de trois ans, un comité de la Chambre des communes désigné ou établi par la Chambre à cette fin procède à un examen complet des dispositions de l'application de la présente loi ainsi que de leur effet.

Voilà tout ce qui est exigé par ce texte. Il commence en disant que ce que nous désirons c'est l'équité en matière d'emploi, et il finit en disant qu'à la fin des cinq ans nous verrons si cela s'est bien produit. Entre-temps, aucune nouvelle exigence n'est imposée aux employeurs canadiens. C'est ce que je trouve très difficile à comprendre.

Il n'y a pas un employeur rempli de bonne volonté qui n'aurait pas pu prendre les dispositions prévues au projet de loi avant qu'il ne soit présenté. Cette mesure ne comporte aucune nouvelle exigence pour un employeur au Canada. Les employeurs auraient pu et même dû jusqu'ici offrir des possibilités d'emploi à tous les groupes intéressés. L'équité en matière d'emploi aurait dû exister sur les lieux du travail. Nous en convenons tous. Nous avons maintenant un texte de loi qui n'exige rien de cela mais rien de ce qu'on aurait pu faire auparavant ne devient obligatoire en vertu de ce projet de loi. Rien de ce qu'on aurait pu éviter auparavant n'est maintenant exigé.

Nous nous trouvons dans une situation fort insolite. Le moindre employeur qui se serait soucié d'équité en matière d'emploi aurait pu à un moment donné offrir aux femmes, aux minorités visibles, aux autochtones et aux handicapés certaines possibilités, mais on ne l'a pas fait. On a refusé d'agir. Nous semblons croire qu'en disant simplement que la Chambre des communes souhaite que cela se passe ainsi, les employeurs changeront d'avis et s'empresseront d'avouer qu'ils ont eu tort. Il est tout à fait ridicule de croire qu'ils modifieront automatiquement leur façon d'agir en raison de ce projet de loi.

• (1140)

Cette mesure énonce un principe tout à fait raisonnable et acceptable. Toutefois, elle n'offre aucun moyen d'assurer que celui qui n'a pas respecté ce principe raisonnable sur les lieux de travail le fera aux termes de ce projet de loi.

En toute franchise, j'estime que c'est une mesure rétrograde. Notre parti croit, et je crois que d'autres partis à la Chambre sont de cet avis, que dans les années 80, que dans ce dernier quart du XXe siècle, l'équité en matière d'emploi n'est pas seulement souhaitable mais également indispensable. Si tel est le cas, nous ne devrions pas adopter un projet de loi qui énonce simplement un joli principe au lieu d'obliger les gens à s'y conformer. C'est tout comme si nous disions que nous souhaiterions voir tout le monde conduire sa voiture du côté droit de la route mais que si on ne le veut pas, on peut bien la conduire du côté gauche. C'est tout comme si nous disions que nous aimerions que tout le monde s'abstienne de voler, mais que si les gens veulent voler, ils ne devraient pas s'inquiéter. Nous ne serons pas heureux et nous allons surveiller la situation durant les cinq prochaines années pour voir ce qui va se faire. C'est inacceptable.

Je crois comme la plupart des autres députés que l'équité devrait régner au travail et que des chances égales devraient y être offertes à tous. Par conséquent, pourquoi ne disons-nous pas que telle est la loi au Canada et que des pénalités seront payées en cas d'infraction? Pourquoi le gouvernement ne décide-t-il pas que c'est le moment opportun étant donné que la population est mieux renseignée au sujet de la nature de la discrimination, de dire que la discrimination est non seulement nocive mais que nous ne la tolérerons pas. Pourquoi ne disons-nous pas que la discrimination est non seulement peu souhaitable au Canada, mais qu'elle est inadmissible au point de vue social parce qu'elle ne tient pas compte de la valeur que nous accordons à l'individu et qu'elle ne sera donc pas tolérée au travail?

Il faudrait dire clairement que nous ne permettrons pas que les femmes soient moins bien rétribuées que les hommes, que des possibilités d'emploi soient refusées à des handicapés à cause de leur infirmité, que des autochtones soient traités injustement au travail à cause de leur origine, et il faudrait dire aussi que nous ne permettrons pas non plus que des personnes dont on peut identifier l'origine raciale ou les antécédents d'après leur couleur ou leur culture soient victimes de distinctions injustes au Canada. C'est ce que nous devrions dire.

Je dis au ministre que le projet de loi n'est qu'une concession. Il ne tient pas compte de la volonté des Canadiens, ni de la façon dont la société juge la discrimination. Il ne tient pas compte non plus de l'évolution des mentalités depuis 20 ans.

Modifions ce projet de loi afin qu'il n'y ait plus de discrimination au Canada. Décidons dès maintenant que nous ne nous contenterons pas simplement de lancer un appel contre la discrimination. Assurons-nous que cela ne se produira pas et que le Parlement canadien non seulement veut mais exige que cela change.

Voilà pourquoi nous estimons que si le gouvernement refuse que cela ait force de loi, que quiconque fait de la discrimination soit soumis à certaines sanctions, ce projet de loi pourrait être modifié de façon à simplement faire voir son caractère plutôt frivole.

Je crois que la plupart des députés, y compris la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (Mlle MacDonald), veulent que cela se réalise d'ici à cinq ans. La ministre ne tient pas à ce que nous débattions à nouveau de cette affaire dans cinq ans. Elle veut s'assurer que personne ne subira de discrimination. Je le lui ai entendu dire. Par conséquent, pourquoi ne pas modifier le projet de loi à la Chambre et faire en sorte que ceux qui refusent de se conformer à la volonté du Parlement canadien soient pénalisés?

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, comme vous le savez, il est proposé dans la motion d'amendement que, comme le projet de loi ne permettra pas de réaliser l'égalité en milieu de travail, son objet déclaré devrait être d'encourager et de faire progresser l'égalité en milieu de travail. Franchement, j'aurais formulé l'amendement différemment pour dire que le véritable objet du projet de loi est de retarder la réalisation de l'égalité en milieu de travail en camouflant ce que le gouvernement fait effectivement pour satisfaire aux besoins des femmes, des personnes handicapées, des autochtones et des minorités du point de vue de l'égalité en milieu de travail.

En tant que critique du Conseil du Trésor pour mon parti, je m'intéresse tout particulièrement à ce qui se fait au sein de la Fonction publique fédéral. Par exemple, ce projet de loi ne concerne pas le gouvernement fédéral puisque ses dispositions ne s'appliquent pas aux ministères fédéraux mais seulement aux employeurs qui ne sont pas de l'administration fédérale. Autrement dit, le projet de loi a beau avoir pour objet de réaliser l'égalité en milieu de travail, il ne vise en rien à atteindre ce but au sein de l'administration fédérale. Par conséquent, je suppose qu'il faut en déduire que ce but a déjà été atteint. Toutefois, je puis dire à la ministre et à mes collègues députés qu'il n'en est absolument rien.

Je me permets de citer le cas de l'une de mes commettantes pour montrer combien nous sommes loin d'avoir réalisé l'égalité en milieu de travail dans la Fonction publique fédérale. Cette personne est handicapée. Elle a été engagée à contrat il y a quelque temps à titre de coordonnatrice de la promotion sociale au sein d'un ministère. Son travail consistait à trouver des moyens de stimuler la promotion sociale des personnes invalides ou handicapées à l'intérieur de son ministère.

A la fin de mars, on a mis fin à son contrat et ma commettante est sans travail depuis. En fait, ce n'est pas la promotion mais la rétrogradation sociale qui lui a fait perdre son emploi. Elle s'est rendu compte que, en dépit de son travail dans ce ministère, elle n'arrivait pas du tout à avancer.

La raison en est bien simple. Il est extrêmement difficile de mettre en oeuvre le moindre programme de promotion sociale dans le climat de compressions budgétaires suscité par le Rapport Nielsen, et par un gouvernement qui est déterminé à réduire et à amputer ses programmes, quelle qu'en soit l'incidence sur les services fournis aux Canadiens par les fonctionnaires fédéraux. Il est extrêmement difficile dans ces conditions de créer des emplois et de veiller à ce que disparaisse la discrimination systémique dont sont victimes les personnes handicapées.

De plus, des pressions énormes sont exercées au sein de la Fonction publique pour que l'on s'efforce de trouver des postes aux employés qui sont déplacés. Autrement dit, si elle a le choix entre un fonctionnaire déplacé et un candidat handicapé et inconnu qui n'a encore jamais travaillé pour elle, l'administration fédérale va avoir tendance à choisir celui qui est déjà en place, comme on le fait dans tout autre établissement ou organisme. Comme les personnes handicapées ont toujours été défavorisées et qu'elles sont victimes de discrimination systémique, il est extrêmement difficile de changer les choses.

• (1150)

Les dispositions du projet de loi C-62 en elles-mêmes ne seront pas très utiles à cet égard. Il s'agit d'une mauvaise mesure. Cependant, à tout le moins, le gouvernement devrait faire preuve d'un peu de bonne volonté en faisant en sorte que les dispositions qui touchent les gros employeurs du secteur privé s'appliquent à ses propres ministères. Selon moi, c'est un signe d'hypocrisie de la part du gouvernement non seulement qu'il ait saisi la Chambre d'un projet de loi si peu efficace, qui explique la présentation de cet amendement, mais également qu'il ne soit même pas disposé à faire en sorte que ce projet de loi s'applique à la Fonction publique fédérale, et j'ignore au juste s'il vise les sociétés de la Couronne. C'est l'une des raisons pour lesquelles ce projet de loi est honteux, quand on considère les promesses solennelles que les conservateurs ont faites lorsqu'ils étaient dans l'opposition.

Vous avez peut-être lu récemment, monsieur le Président, un certain nombre d'observations de journalistes, qui deviennent peut-être cyniques avec les années. Ils font remarquer que lorsque les conservateurs sont dans l'opposition, ils font des promesses qu'ils oublient une fois au pouvoir. C'est certainement le cas du gouvernement actuel au sujet des programmes de promotion sociale. Les journalistes signalent également que lorsque les libéraux étaient dans l'opposition, ils ont pris des engagements qu'ils n'étaient pas disposés à tenir une fois au pouvoir. Nous en avons la preuve actuellement au Québec, avec le premier ministre Bourassa. Il s'aperçoit tout à coup que la fameuse marge de manoeuvre qui existait, selon lui, lors de la dernière campagne électorale provinciale, a disparu comme par enchantement dès qu'il a pu examiner les comptes de la province.

Selon moi, les partis libéral et progressiste conservateur donnent à la politique une mauvaise réputation, car ils violent de façon cynique leurs promesses, une fois arrivés au pouvoir. C'est ainsi que les journalistes jugent que les Canadiens ne peuvent avoir confiance dans les promesses faites par les partis politiques quand ils sont dans l'opposition, car ces derniers sont prêts à promettre n'importe quoi, mais ils ne sont pas disposés à tenir leurs engagements, lorsqu'ils arrivent au pouvoir.

Je représente un parti qui a démontré au Manitoba, en Saskatchewan, à plusieurs reprises en Colombie-Britannique, et à l'heure actuelle, au Yukon, qu'il tient toujours ses promesses. Je suis fatigué de voir les libéraux et les conservateurs, avec lesquels c'est du pareil au même, donner à la politique une mauvaise réputation au Canada, en violant constamment leurs promesses. C'est pourquoi je m'inquiète de ce projet de loi sur l'équité en matière d'emploi. Nous prenons des engagements fermes, et lorsqu'ils concernent un salaire égal pour un travail d'égale valeur et des programmes de promotion sociale à l'intention des handicapés, les journalistes disent alors que les hommes politiques sont tous les mêmes et ils ne comptent pas alors sur notre parti pour tenir ces promesses une fois au pouvoir. En tant qu'homme politique, je voudrais préciser que j'ai bien l'intention que nous tenions nos promesses et continuions à le faire. Chose certaine, j'ai respecté cet engagement depuis mon entrée dans cette enceinte pour ce qui est des promesses que j'ai faites à mes électeurs au cours de la campagne électorale de 1984.

Je voudrais signaler au député de Brampton—Georgetown (M. McDermid), qui semble formuler des observations, que son parti a promis d'accorder des droits politiques aux fonctionnaires fédéraux au cours de la dernière campagne électorale, il y a 18 mois. Or, j'ai dû passer toute la semaine dernière devant les tribunaux, afin qu'ils prennent des décisions en ce sens, puisque les conservateurs n'étaient pas disposés à tenir leurs promesses une fois au pouvoir.

M. McDermid: Il joue pour la galerie comme d'habitude.

M. Cassidy: Quelle bande d'hypocrites cyniques que nos vis-à-vis, monsieur le Président. Que ce soit au sujet des programmes de promotion sociale, des droits politiques ou de la création d'emplois, le gouvernement conservateur, qui forme maintenant le gouvernement, n'est pas disposé à respecter ses promesses. À mon avis, il est à peu près temps que les ministériels se reportent au livre des promesses faites par le premier ministre (M. Mulroney) au cours de la dernière campagne électorale et qu'ils les tiennent au lieu de présenter un projet de loi tellement cynique qu'il nous oblige à présenter des amendements comme celui-ci parce que essentiellement ce projet de loi n'est d'aucune utilité pour les Canadiens.

M. McDermid: Notre bilan se compare certes avantageusement au vôtre.

M. Cassidy: En conclusion, je tiens à dire que c'est une bien triste journée pour notre chambre, car alors que nous envisageons enfin l'équité en matière d'emploi, nous sommes saisis d'un projet de loi extrêmement faible et inefficace qui, au lieu de nous rapprocher du jour où l'équité en matière d'emploi sera une réalité pour les minorités et les handicapés, ne fait fondamentalement que retarder ce jour de plusieurs années, jusqu'à ce que les véritables lacunes du projet de loi soient démontrées. Sous sa forme actuelle, il n'assurera absolument pas que les personnes visées soient traitées d'une façon équitable.

M. Felix Holtmann (Selkirk—Interlake): Monsieur le Président, je voulais aujourd'hui me contenter d'écouter les discours présentés, mais les propos du dernier député, le député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy) m'incitent à prendre la parole pour répondre à la position qu'il a exposée au nom de son parti. Ces néo-démocrates font preuve d'un grand pharisaïsme quand il s'agit de mesures législatives concernant les travailleurs. Ils prétendent essentiellement représenter un seul groupe de la société, soit les travailleurs.

M. Cassidy: Les Canadiens ordinaires. Nous représentons 20 millions de Canadiens. Nous représentons 26 p. 100 de la population au Québec.

M. Holtmann: Ainsi, d'après le député, son parti représente les Canadiens ordinaires. Toujours d'après lui, le gouvernement néo-démocrate a prouvé dans le Manitoba et la Saskatchewan qu'il tient toujours ses promesses. Il prétend que les néo-démocrates sont des gens qui ne manquent jamais à leurs promesses. Je voudrais rappeler à la Chambre un fait intéressant. Il y a eu des élections au Manitoba dernièrement. Le premier ministre du Manitoba a déclaré que son gouvernement comptait mettre en oeuvre des lois et au 1er avril prendre des mesures destinées à réduire le prix de l'essence d'au moins neuf cents. Moins d'une semaine après son élection, il a déclaré qu'il lui faudrait remettre à plus tard l'exécution de cette promesse. Il avait directement promis de prendre des mesures le 1er avril et depuis il a décidé d'en repousser l'exécution à juin.

Une voix: Quelle honte!

M. Holtmann: Comment un député peut-il prétendre que son parti donne suite à toutes ses promesses? Le député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy) devrait vivre au Manitoba et lire les journaux où l'on explique comment on a induit en erreur les gens de la province, et comment on a réussi à les leurrer.

M. Cassidy: Vous êtes un mauvais perdant.

M. Holtmann: Non, je ne suis pas un mauvais perdant.

M. Cassidy: Votre cote de popularité a baissé de 20 p. 100 depuis un an et demi. L'affaire était dans le sac il y a deux ans et vous avez tout gâché.

M. Holtmann: En écoutant le député, je me suis mis à réfléchir sur la prétention qu'ont les néo-démocrates de représenter les travailleurs. Tandis que je feuilletais les projet de loi d'initiative privée présentés par les néo-démocrates, j'ai constaté que leur parti a négligé de présenter ne serait-ce qu'une seule mesure au sujet de l'égalité en matière d'emploi. En fait, il a abordé des questions concernant le Nicaragua et d'autres pays, mais non pas le Canada. Ce parti n'a présenté aucune loi sur l'égalité professionnelle, ce qui était en son pouvoir, et il a préféré aborder une foule d'autres sujets.

Je suis curieux de savoir pourquoi le député critique la première mesure qui favorise l'égalité en matière d'emploi, mesure que le gouvernement précédent n'a pas réussi à présenter? Il prétend que la mesure ne va pas assez loin. Je voudrais savoir quelle mesure a été plus loin que celle-ci. A cela, le député ne peut pas répondre car il ne veut que nous adresser des reproches. La mesure à l'étude nous engage dans la bonne voie. Nous ne pourrions pas légiférer sur toutes les situations possibles qui pourraient se produire au chapitre de l'égalité en matière d'emploi. Or, ce parti voudrait que nous le fassions, mais il doit comprendre que la nature humaine a ses faiblesses. Il existe encore une certaine discrimination dans le pays et il y en aura toujours, je suppose.

M. Cassidy: Ce projet de loi est aussi médiocre. Admettez-le.

M. Holtmann: Non. Le député devrait avoir l'honnêteté d'admettre que c'est un pas dans la bonne voie.

M. Althouse: Il ne mène nulle part.

M. Holtmann: Plus loin que nous n'avons jamais été.

M. Cassidy: Nous n'avançons même pas d'un pouce.

M. Holtmann: Le député dit que nous n'avançons même pas d'un pouce. Eh bien, le député a-t-il lui-même proposé une mesure d'initiative parlementaire qui nous aurait menés plus loin? Il n'a rien proposé. Songe-t-il à le faire? Il se pourrait qu'il se sente maintenant poussé à agir parce que nous venons de découvrir qu'il n'a rien fait, qu'il n'y a même pas pensé. Aujourd'hui il se contente de critiquer.

M. Cassidy: Je soulève la question de privilège, monsieur le Président.

M. Holtmann: Il veut sans doute retourner à son bureau pour griffonner quelque chose.

M. Cassidy: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Non seulement le député soutient que je n'ai rien fait, mais il insinue que je n'y ai même pas pensé. Je le renvoie à mes états de service depuis 13 ou 14 ans.

Une voix: Assoyez-vous.

M. le vice-président: À l'ordre. Je ne pense pas qu'il y ait matière à invoquer le Règlement.

• (1200)

M. Cassidy: Je soulève la question de privilège, monsieur le Président.

M. le vice-président: Le député voudrait-il répéter ce qu'il a dit?

M. Cassidy: Je soulève la question de privilège, monsieur le Président. Le député semble oublier que j'ai été chef du Nouveau parti démocratique en Ontario, mon parti . . .

Des voix: Oh, oh!

M. le vice-président: À l'ordre. Je pense qu'il s'agit plus d'une discussion entre députés que d'une question de privilège.

M. Taylor: Dites-nous pourquoi il vous ont mis dehors!

M. le vice-président: La parole est au député de Selkirk—Interlake (M. Holtmann).

M. Holtmann: Monsieur le Président, merci de me permettre de continuer.

M. Cassidy: Parlez-nous de votre promesse au sujet des droits politiques. Qu'a fait le gouvernement conservateur?

M. Holtmann: C'est justement notre gouvernement qui a commandé des études sur cette question-là.

M. Cassidy: Qu'avez-vous accompli?

M. Holtmann: C'est notre parti qui a commandé le rapport intitulé *Égalité pour tous*. C'était un document de travail, pas nécessairement un énoncé politique.

M. Cassidy: Qu'avez-vous fait? Presque 18 mois se sont écoulés.

M. Holtmann: Monsieur le Président, il semble que le député d'Ottawa-Centre ne puisse s'empêcher de parler. Il fait fonctionner ses mâchoires, et on se demande si c'est pour mastiquer de la gomme.

M. Cassidy: Pourquoi n'avez-vous pas présenté une mesure d'initiative parlementaire?

M. le vice-président: A l'ordre, je vous prie.

M. Taylor: Vous avez déjà fait votre discours.

Des voix: A l'ordre!

M. Holtmann: En réalité, nous sommes allés plus loin que nous ne l'avions espéré. Ce n'est sûrement pas une mesure parfaite, nous le reconnaissons volontiers.

M. Cassidy: Vous aviez promis davantage. Vous avez promis mais vous n'avez pas tenu.

M. Holtmann: Eh bien . . .

M. Thacker: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement au sujet de la conduite inadmissible du député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy). Je voudrais écouter mon collègue, le député de Selkirk-Interlake (M. Holtmann), mais le député d'Ottawa-Centre m'en empêche par ses interruptions inutiles. Je pense que la présidence se doit de faire cesser ce manège ou de désigner le député par son nom.

Des voix: Bravo!

M. le vice-président: La présidence n'estime pas qu'il s'agisse d'un rappel au règlement.

M. Holtmann: Monsieur le Président, je ne vais pas m'apesantir sur cette question. Je suis sûr que le député d'Ottawa-Centre est tellement outré qu'il ne peut rester en place et qu'il va probablement redemander la parole, ce qui envenimera le débat. Le député a pourtant eu l'occasion de s'exprimer.

J'aimerais dire que le gouvernement peut être fier d'avoir présenté cette mesure qui est un progrès. Certains estiment que c'est insuffisant. Nous allons voir que ce projet de loi a des répercussions en matière d'équité puisqu'il permet d'employer des gens qui n'ont pas autant de chances que les autres Canadiens. C'est quelque chose à quoi il faut réfléchir sérieusement, et c'est ce que nous faisons aujourd'hui. Je souhaiterais que les députés du Nouveau parti démocratique formulent des idées valables et satisfaisantes au lieu de ces discours . . .

M. Cassidy: Où en est votre projet de loi sur les droits politiques?

M. Holtmann: . . . truffés de promesses et de promesses non tenues.

Des voix: Bravo!

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, j'aimerais dire quelques mots sur ce projet de loi C-62. La motion du député de Yorkton—Melville (M. Nystrom) appelle un chat un chat. Elle a été présentée pour souligner la faiblesse du projet de loi C-62, et il ne serait donc pas grave que cette motion soit défaite, si le gouvernement consentait à l'adoption de toutes les autres motions. Dans ce cas, la défaite de cette motion-ci n'aurait strictement aucune importance.

Le député qui vient de se rasseoir a dit que le gouvernement avait beaucoup fait. Il a parlé du livre présenté par la précédente administration et qui a paru sous l'actuel gouvernement. Dieu sait si la précédente administration n'avait pas fait grand-chose en matière d'égalité de chance.

Mais entendons-nous bien, le principe de l'égalité n'est pas au cœur des principes du parti qui nous gouverne. Ce parti ne considère pas que la notion d'égalité relève de sa responsabilité en tant que gouvernement. Il l'a montré dans pratiquement tous les domaines où il a légiféré. C'est un mot que les membres de ce parti aiment bien utiliser, mais qui ne cadre pas avec leurs principes, et qu'ils utilisent donc dans le vide à toute occasion. Ils ont suggéré qu'il fallait imposer également tout le monde, en faisant l'inverse. Ils ont dit qu'il fallait que tout le monde ait les mêmes possibilités de formation, mais ils ont réduit les crédits qu'ils accordent aux collèges et aux institutions de formation. Ils ont dit qu'il fallait donner des chances égales et accorder une aide aux petites entreprises, mais qu'ont-ils fait à cet égard? Au lieu de cela, ils ont apporté leur aide à la grande entreprise pour la sauvegarder. Ils ont dit qu'ils voulaient donner des chances égales aux fonctionnaires, pourtant, ceux-ci aussi ont été victimes de restrictions, aussi bien de traitements que de débouchés. Les députés gouvernementaux ont dit qu'ils donneraient des chances égales aux agriculteurs. En fait, les agriculteurs ont de moins en moins de possibilités de s'en tirer et de survivre sur cette terre.

Ce que je veux dire, c'est que si cette motion est rejetée et qu'elle est rejetée pour permettre l'adoption de 59 autres motions, nous serons heureux de voter contre. Malheureusement, il est vraisemblable que ce n'est pas seulement cette motion, mais toutes les autres qui vont être rejetées. La motion que nous étudions aurait pour effet de décrire ce projet de loi tel qu'il est. C'est un projet de loi impuissant à réaliser quelque forme d'équité que ce soit. Si les députés gouvernementaux souhaitent donc rejeter cette motion et adopter toutes les autres, nous nous joindrons à eux. Sinon, ayons au moins l'honnêteté d'adopter celle-ci afin de présenter ce projet de loi sous son jour véritable. La motion parle d'encourager l'égalité. Le projet de loi ne fait rien pour concrétiser cette égalité.

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur le Président, j'aimerais moi aussi dire quelques mots sur cette motion nº 1. Elle concerne un grave problème de la population active d'aujourd'hui, ou peut-être un problème en-dehors de la population active. Je veux parler du problème des gens qui ont la quarantaine ou la cinquantaine et qui se trouvent licenciés, qui perdent leur emploi parce que les usines où ils travaillaient ferment. A ce stade de leur existence, ils ne peuvent plus trouver d'emplois rémunérateurs ou sérieux. Autrement dit, les administrations au niveau municipal, provincial et fédéral font comprendre à ces hommes et à ces femmes qu'ils sont trop âgés pour travailler. On leur dit qu'on n'a plus besoin d'eux, c'est du moins l'impression qu'ils ont. Il faudrait reconnaître ces gens-là au même titre que les autres minorités de notre société qui ont de graves difficultés à trouver de l'emploi.

Quoi de plus triste qu'un homme ou une femme qui travaille depuis l'adolescence ou la vingtaine et qui se retrouve sur le pavé 25 ou 30 ans plus tard. Ces gens n'ont pourtant pas ménagé leurs efforts au service de leur employeur. Ils ont réussi tant bien que mal à économiser quelques dollars, à élever leurs enfants et à rembourser leur hypothèque. Et ils s'efforcent toujours d'assurer un niveau de vie convenable à leur famille. Voilà que du jour au lendemain, ils reçoivent leur petit bordereau rose. Il peut arriver, bien sûr, que leur employeur soit obligé de fermer ses portes, que leur emploi n'ait plus sa raison d'être.

Nous ne pouvons freiner le progrès évidemment. Nous ne pouvons arrêter le développement scientifique et technologique d'envahir les lieux de travail. Mais nous pouvons certes trouver des moyens de redonner du travail à ces personnes. Si nous pouvons envoyer des hommes sur la lune, il me semble que nous pourrions aussi établir des plans de carrière pour les personnes dans la quarantaine ou la cinquantaine.

Les secteurs privé et public ont certes mis au point toutes sortes de régimes de pré-retraite plus intéressants les uns que les autres. On a prévu toutes sortes d'encouragements pour inciter les employés à prendre leur retraite vers 50 ou 52 ans au lieu d'attendre à 60 ou 65 ans. Mais qu'arrive-t-il lorsque nous prenons de telles mesures? Nous leur faisons savoir qu'on n'a plus besoin d'eux, qu'ils ne sont plus utiles et qu'ils ne sont plus capables de subvenir à leurs besoins. On leur donne la traditionnelle poignée de main en pensant: «Bon débarras!». On leur dit simplement que leurs services ne sont plus requis, qu'il sont trop vieux pour s'adapter. Cette sorte de tragédie n'a pas lieu qu'au Canada, mais aux Etats-Unis et dans les pays européens également. Les gouvernements, à tous les niveaux, font vraiment peu d'efforts pour trouver une solution à ce problème.

• (1210)

Il existe peu de choses aussi affligeantes et aussi démoralisantes pour une personne que de perdre son emploi à 50 ou 55 ans après avoir consacré le meilleur d'elle-même à sa communauté. On ne se soucie plus de ces gens de nos jours. Et pourtant, c'est l'un des problèmes les plus graves dont les députés entendent parler chaque jour dans leur bureau de circonscription.

Je ne voudrais pas avoir l'air de dramatiser, mais j'ai vu des hommes dans la cinquantaine pleurer de découragement lorsqu'ils sont venus me voir parce qu'ils n'avaient plus de travail depuis un an ou deux, que leurs prestations de chômage étaient épuisées et que leurs enfants faisaient de leur mieux pour les soutenir financièrement. Ils acceptent cette aide à contrecoeur presque, parce que cela les gêne. Quelques-uns n'ont eu d'autre choix que de vivre de l'assistance publique ou d'exercer des emplois temporaires ou à temps partiel, une chose on ne peut plus dégradante pour eux. Il me semble que la Chambre, qui dépense tant d'argent au nom des contribuables, pourrait inventer des programmes, des mesures ou des régimes de recyclage de la main-d'oeuvre spécifiquement conçus pour ces gens.

Sans pouvoir le prouver, je demeure persuadé que les gens dans la cinquantaine, qui n'ont plus d'enfants à charge, sont les derniers servis dans le cadre des programmes de recyclage de la main-d'oeuvre des centres d'emploi du Canada. Ils sont victimes de discrimination à cause de leur âge. On dirait que les 10 ou 15 dernières années de la vie d'une personne n'ont plus aucune importance. Elles n'ont peut-être plus d'importance pour l'État, mais elles en ont énormément pour les personnes concernées. Même dans le cadre d'un programme de pré-retraite, celui qui ne veut pas prendre sa retraite à 50 ou 51 ans est condamné à passer le plus clair de son temps à sa fenêtre au cours des 15 ou 20 dernières années qui lui restent à vivre.

L'âge des politiques au Canada varie de 21 à 60 ans. Les politiciens de la génération actuelle ont censément les choses en main, mais on les tiendra un jour moralement responsables de la façon dont ils traitent les gens dans la quarantaine ou dans la cinquantaine qui ne peuvent trouver de travail. Nous ne pouvons pas leur offrir des cours de formation ou leur faire acquérir des compétences qui leur permettraient de vivre le reste de leur vie active dans la dignité et la sécurité en subvenant eux-mêmes à leurs besoins. C'est tout ce qu'ils veulent.

J'ose espérer que la ministre responsable de l'emploi proposera des programmes qui soient beaucoup plus efficaces pour ces gens que nous mettons à l'écart, des gens auxquels nous disons sinon explicitement du moins certes implicitement: «On n'a plus besoin de vous, vous êtes en surnombre, vous n'êtes qu'un numéro d'assurance-chômage et d'assisté social, et c'est tout». En tout cas, c'est l'impression qu'ont les gens. J'ose espérer que nous saurons tous nous pencher sur le problème avec notre esprit et notre coeur pour en arriver à une loi capable de venir en aide à ces gens.

M. le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

M. le vice-président: Le vote porte sur la motion nº 1 inscrite au nom du député de Yorkton-Melville (M. Nystrom). Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le vice-président: À mon avis les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le vice-président: Conformément à l'article 81(11) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion est remis à plus tard.

En attendant la décision du Président au sujet des motions nos 2 à 6, nous allons maintenant passer à la motion no 8.

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville) propose:

Motion no 8.

Qu'on modifie le projet de loi C-62, à l'article 3, en retranchant les lignes 10 à 12, page 2.

— Monsieur le Président, j'exhorte la Chambre à adopter cet amendement. Il assujettirait le gouvernement fédéral lui-même aux dispositions du projet de loi C-62 sur l'équité en matière d'emploi. Cet amendement me paraît très raisonnable.

Si nous adoptons un projet de loi qui doit s'appliquer aux entreprises privées relevant de la loi fédérale ou aux sociétés d'État fédérales, pourquoi la même loi ne s'appliquerait-elle pas à la Fonction publique fédérale? Je demande instamment aux députés du parti conservateur d'accepter cette motion qui rendrait le projet de loi applicable aux fonctionnaires canadiens. C'est ainsi qu'une fois adoptée, cette loi ne s'appliquera pas aux employés du ministère de l'Emploi et de l'Immigration. Je ne trouve pas cela juste ni convenable.

En comité, les députés conservateurs ont répliqué à cette objection en disant que nous avons les lignes directrices du Conseil du Trésor. Or les lignes directrices du Conseil du Trésor ne sont que cela, des lignes directrices, et elles peuvent changer avec les ministres et les gouvernements. Nous ne l'avons observé que trop souvent tout au long de l'histoire du pays. La motion à l'étude vise à donner force de loi à ces lignes directrices. Nous devrions leur donner une forme juridique et faire qu'au Canada l'équité en matière d'emploi s'applique à la Fonction publique fédérale tout autant qu'aux sociétés d'État et aux éléments du secteur privé qui font affaire avec le gouvernement fédéral ou relèvent de la loi fédérale comme les banques à charte fédérale.

J'aimerais que les députés conservateurs écoutent d'une oreille très attentive la liste des groupes qui ont demandé au Parlement d'appuyer cette motion et de s'assurer que le projet de loi C-62 s'applique également aux fonctionnaires. Ces groupes ont dit qu'ils tenaient à ce que les ministères fédéraux soient assujettis au projet de loi C-62. Le premier de ces groupes est le Conseil des organismes nationaux ethnoculturels du Canada, un organisme qui groupe de nombreuses associations multiculturelles. Dans ma propre circonscription, de nombreuses associations de ce genre existent, notamment les associations canadiennes-ukrainiennes. Ces gens déclarent que le ministère devrait être assujetti au projet de loi C-62. Le deuxième groupe est le Conseil consultatif canadien de la situation de la femme, un organisme fort important. Le troisième organisme très important est celui de la Coalition pour l'équité professionnelle des personnes handicapées. J'exhorte mes collègues conservateurs à y songer très sérieusement.

A midi aujourd'hui, au moins une centaine de handicapés de notre pays vont manifester en face des édifices du Parlement. C'est vraisemblablement la première fois de l'histoire du Canada que des handicapés canadiens viennent à Ottawa pour adresser des instances collectives aux députés. Ils vont nous demander de renforcer le projet de loi C-62 pour venir en aide aux handicapés de notre pays. Ainsi, ils ont signalé que 70 p. 100 des handicapés à l'emploi du gouvernement fédéral sont des contractuels.

Je sais que le député de Bow River (M. Taylor) a une vaste expérience du gouvernement. Il a été pendant des années ministre de la Voirie du gouvernement du Crédit social en Alberta. Il le sait, quand les gouvernements, quelle que soit leur orientation politique, sont obligés de réduire ou de bloquer les effectifs, ce sont souvent les contractuels qui sont les premières victimes.

Quand les handicapés sont venus à Ottawa il y a quatre semaines pour rencontrer le premier ministre (M. Mulroney), j'ai appris avec consternation que 75 p. 100 des handicapés au service du gouvernement fédéral sont des contractuels. Cette raison suffit à elle seule pour que nous acceptions cet amendement et pour que nous nous assurions que les employés du gouvernement fédéral sont assujettis au projet de loi C-62. De toute évidence, les directives du Conseil du Trésor ne sont pas satisfaisantes. Elles ne le sont sûrement pas pour les handicapés canadiens.

• (1220)

J'exhorte vivement la Chambre à écouter ce que des handicapés canadiens sont venus leur dire aujourd'hui à Ottawa. Je l'exhorte vivement à accéder autant que possible à leurs demandes. Ceux-ci demandent d'assujettir la Fonction publique à ce projet de loi. Ils demandent en outre de définir ou de mieux définir l'expression «mesures raisonnables d'adaptation» et de charger un organisme de faire appliquer la loi. Ils demandent deux ou trois autres choses importantes dont je dirai un mot tout à l'heure.

Le troisième groupe qui demande d'assujettir la Fonction publique au projet de loi est l'Organisation des personnes handicapées. Le quatrième groupe est également important; c'est l'Alliance urbaine pour les relations raciales. Encore une fois, les minorités visibles sont l'un des quatre groupes cibles de ce projet de loi. Elles nous demandent également de nous assurer que le projet de loi s'applique à la Fonction publique du Canada.

Le cinquième groupe, soit l'Alliance de la Fonction publique du Canada, un très important syndicat de fonctionnaires, signale que les directives du Conseil du Trésor sont insatisfaisantes et que les mesures visant à favoriser l'équité en matière d'emploi au Canada doivent être inscrites dans la loi.

Monsieur le Président, le groupe suivant est constitué des membres de l'Alliance de la Fonction publique du Canada qui sont à l'emploi du ministère des Approvisionnements et Services. Ce groupe nous a également demandé de modifier le projet de loi pour qu'il s'applique à la Fonction publique du Canada.

Le sigle du groupe suivant est BOOST, le Blind Organization of Ontario with Self-Help Tactics. Il y a deux mois, en compagnie du député de Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est (M. Allmand) et de la députée de Capilano (Mme Collins), j'ai eu l'occasion de rencontrer des Canadiens aveugles qui sont venus à une assemblée à l'hôtel-de-ville pour parler à ceux d'entre nous qui s'intéressent à ce projet de loi, et pour nous demander d'apporter certains amendements. L'un de ces amendements fait l'objet de la motion n° 8 que j'ai fait inscrire à mon nom. Je suis sûr que certains de leurs représentants se trouvent présentement sur la colline en train de manifester devant le Parlement. Comment mieux démontrer que nous prêtons l'oreille aux vœux des Canadiens qu'en acceptant cette motion?

Une autre organisme qui nous a demandé de faire en sorte que ce projet de loi vise les fonctionnaires s'appelle le Committee for 94. C'est une association féminine très importante, très bien connue, et qui s'exprime très bien. Un autre est le comité canadien d'action sur le statut de la femme, enfin, l'Assemblée des premières nations, l'organisme représentant les autochtones du Canada. Les autochtones constituent l'un des quatre groupes cibles de ce projet de loi. A ce titre, ils nous ont demandé de bien veiller à ce que les dispositions du projet de loi C-62 s'appliquent à la Fonction publique du Canada.

C'est l'idée que je fais valoir. Comme premier argument, je soutiens que nous devons écouter ce que disent les gens et les organismes concernés. Ils réclament tous de nous la même action. Je prie les membres du parti conservateur de mettre de côté l'esprit de sectarisme dont le débat a été parfois imprégné et d'écouter attentivement ce que disent les Canadiens. Ils veulent que la loi s'applique à la Fonction publique fédérale, et je crois que nous devons agir en ce sens.

Comme je l'ai rappelé auparavant, le ministre a prétendu au comité que les lignes directrices de la Fonction publique et du Conseil du Trésor suffisaient. Je ne le crois pas, et ces organismes ne le croient pas non plus. Les programmes du Conseil du Trésor en faveur de l'équité en matière d'emploi sont entièrement contrôlés par les gestionnaires. Or, il me semble que les députés du parti conservateur sont ceux qui critiquent avec le plus de virulence le comportement des hauts fonctionnaires, des bureaucrates et des mandarins d'Ottawa. Ce serait une façon de nous assurer que la volonté du Parlement l'emporte sur celle des cadres supérieurs de la Fonction publique du Canada. C'est une raison de plus d'adopter la motion n° 8.

Les directives du Conseil du Trésor des années passées accordaient la plus haute priorité à l'avancement des femmes aux échelons supérieurs de la Fonction publique. Si j'en crois les groupes féminins, la grande majorité de femmes dans la Fonction publique du Canada qui ne sont pas cadres supérieurs mais cadres moyens sont souvent négligées.

Il n'y a pas eu d'initiative ou d'effort sérieux pour dépister ou éliminer la discrimination systémique dans tous les aspects des programmes de dotation de la Fonction publique. C'est un des buts très importants que nous poursuivons aujourd'hui. Les lignes directrices du Conseil du Trésor sont tout simplement inacceptables, de l'avis unanime des organismes qui ont comparu devant notre comité. Les programmes du Conseil du Trésor en matière d'équité n'ont pas force de loi. Je trouve que c'est un point extrêmement important.

Un grand nombre de handicapés ont fait l'effort de venir à Ottawa participer à une manifestation ce midi, devant le Parlement. La manifestation devrait commencer d'un instant à l'autre, si elle n'est pas déjà commencée. Les manifestants nous demandent, tout d'abord, d'écouter ce qu'ils ont à dire et de légiférer en tenant compte de leurs intérêts. Se joignent à eux sept ou huit autres organismes représentant notamment les autochtones, les minorités visibles et les femmes, qui estiment que cette motion est importante, qu'elle doit être adoptée et que la loi doit s'appliquer aussi à la Fonction publique. Ils font ensuite valoir que les lignes directrices du Conseil du Trésor sont insuffisantes. Ces directives n'ont pas force de loi. Parce que les gouvernements changent, que les ministres se succèdent et notamment ceux chargés du Conseil du Trésor, il est important d'assurer la continuité de la loi. Que le gouvernement soit libéral, néo-démocrate ou conservateur, que le président du Conseil du Trésor soit le titulaire actuel ou quelqu'un d'autre, il est important d'inscrire dans la loi, pour que les fonctionnaires et la direction ne s'y trompent pas, que nous voulons, dans la Fonction publique, la même équité en matière d'emploi que dans le secteur privé.

Enfin, la motion revêt une importance particulière pour les handicapés. Soixante-quinze pour cent d'entre eux sont engagés dans la Fonction publique à titre temporaire, selon leurs porte-parole qui se sont présentés ici il y a quatre mois. Le premier ministre les a alors dirigés vers Geoff Norquay, le conseiller spécial des programmes. Ils se sont entretenus avec lui plus d'une demi-heure dans son bureau. Il leur a dit qu'il leur laisserait savoir ce qu'il pouvait faire quand la mesure législative reviendrait à la Chambre. La Chambre est maintenant saisie du projet de loi, monsieur le Président. C'est aujourd'hui le jour idéal pour dire oui aux handicapés, en acceptant la motion n° 8 qui est à l'étude, parce qu'ils sont là avec nous.

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est): Monsieur le Président, je donne mon appui à cet amendement qui écarterait les articles qui empêchent le projet de loi de s'appliquer à la Fonction publique. J'avais un amendement analogue à celui du député de Yorkton-Melville (M. Nystrom) mais puisqu'il a déposé le sien le premier, le mien a été jugé irrecevable. De toute façon, je donne mon appui total à son amendement. Je voudrais préciser les raisons de notre appui.

Le gouvernement a dit qu'un tel amendement n'était pas nécessaire pour que le projet de loi C-62 s'applique à la Fonction publique parce qu'il existe déjà un programme d'équité en matière d'emploi dans les directives du Conseil du Trésor. La ministre a raison, ce programme a été instauré par le gouvernement libéral. A ce moment-là, on ne le considérait pas comme un programme absolument définitif. Après l'instauration du programme d'équité en matière d'emploi par le biais des directives du Conseil du Trésor, le gouvernement a chargé la commission Abella d'essayer de savoir comment on pourrait instaurer une meilleure équité sur le marché du travail et de faire

un rapport à ce sujet. Nous les libéraux, nous attendions les recommandations de ce rapport avant d'aller plus loin.

A ce propos, bien des ministériels prétendent que c'est la première fois qu'un gouvernement présente un projet de loi sur l'équité professionnelle. C'est exact, mais ils omettent de préciser qu'il fallait d'abord passer par plusieurs étapes.

• (1230)

C'est un gouvernement libéral qui a fait adopter la Loi canadienne sur les droits de la personne en 1977. Nous avons passé beaucoup de temps à faire accepter la Charte des droits et libertés qui constitutionnalise l'égalité pour tous les Canadiens. Ce principe s'applique à toutes les autres lois. Une fois la Charte adoptée, le gouvernement est passé à l'étape suivante; il s'agissait d'instaurer l'équité en matière d'emploi à l'égard de certains groupes comme les femmes, les minorités visibles, les autochtones et les personnes handicapées. La Commission Abella a été chargée de voir quelle serait la meilleure façon de procéder. Le juge Abella a recommandé très fortement de légiférer au lieu de compter sur la bonne volonté des employeurs pour observer spontanément les règles. Le juge Abella a recommandé que la mesure législative s'applique aussi bien au secteur public qu'au secteur privé.

Le juge Abella a proposé d'employer l'expression «égalité en matière d'emploi» pour ce qu'on avait déjà appelé «action positive». Madame Abella a recommandé de légiférer pour le secteur public et pour le secteur privé. Le gouvernement trouvait qu'il n'était pas nécessaire de légiférer, mais cette attitude n'était plus acceptable pour deux bonnes raisons. Si le programme d'équité professionnelle dans la Fonction publique se présente sous forme de directives et pas sous forme de mesure législative, il peut être modifié n'importe quand par le gouvernement, sans l'approbation de la Chambre des communes. Ainsi, les principes qui protègent les Canadiens à cet égard sont mieux établis qu'ils ne le seraient par des directives, des règlements ou des décrets, ce qui est très important.

Par ailleurs, comment expliquer aux gens d'affaires qu'il faudrait une loi contraignante et inviolable pour eux mais par pour les fonctionnaires? Ils risquent de demander, et avec raison, pourquoi il est nécessaire d'adopter des lois pour eux si les décrets et les directives suffisent pour la Fonction publique. Pour être logique, il faudrait consigner ces principes dans la loi à la fois pour le secteur public et le secteur privé. Ainsi, nous établirons mieux les principes de la justice et de l'égalité en matière d'emploi.

Une autre bonne raison de préconiser d'étendre cette loi à la Fonction publique au lieu de se contenter pour elle de simples directives, c'est que l'on donne ainsi le bon exemple aux provinces. Le député le sait, le projet de loi fédéral à l'étude ne porte que sur les entreprises privées qui relèvent du gouvernement fédéral, soit seulement une faible proportion de l'ensemble des entreprises canadiennes. Pour répandre le principe de l'action positive et assurer l'équité en matière d'emploi au Canada, il faut que les gouvernements provinciaux adoptent des mesures semblables visant environ 80 p. 100 des employeurs de leur ressort.

Au cours des années, le gouvernement fédéral a donné le bon exemple en matière de législation du travail. Dans le cas qui nous intéresse, il doit encore donner le bon exemple en légiférant. S'il présente un projet de loi qui s'applique au secteur privé, mais pas au secteur public, les provinces pourront faire la même chose, sauf que leurs Conseils du Trésor n'émettront peut-être même pas de directives ou de lignes directrices comme c'est le cas au niveau fédéral.

J'appuie totalement cet amendement. Il est indispensable d'inscrire de façon concrète dans la loi le principe de l'action positive et de l'équité en matière d'emploi afin d'établir la parité entre le secteur privé et le secteur public. C'est également important pour donner le bon exemple aux gouvernements provinciaux qui doivent également agir si nous voulons que l'équité en matière d'emploi se répande dans l'ensemble du pays.

La ministre est certainement pour ce genre de principe. Je suis sûr qu'elle croit nécessaire de concrétiser davantage l'action positive mais que, pour une raison ou une autre, les réactionnaires de son Cabinet l'empêchent d'agir. Je connais la ministre depuis des années et je sais qu'elle est juste et qu'elle croit à l'équité en matière d'emploi. C'est une cause qu'elle défend depuis longtemps, mais elle vient néanmoins de présenter un projet de loi totalement inefficace qui ne cherche même pas à réaliser ce qu'elle souhaite vraiment faire. Je le regrette pour elle étant donné qu'elle s'est battue si durement et si longtemps pour ces principes. J'espère que ses collègues du caucus conservateur l'appuieront contre les réactionnaires de son parti. J'espère qu'ils lui donneront l'appui dont elle a besoin pour présenter une bonne mesure couvrant à la fois le secteur privé et le secteur public. C'est seulement ainsi que nous défendrons vraiment cette cause importante.

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends la parole au sujet de la motion nº 8 concernant le projet de loi sur l'équité en matière d'emploi. De toute évidence, cette motion porte sur une question politique très importante à savoir que cette mesure doit également s'appliquer à la Fonction publique. Ce projet de loi a pour but d'assurer une plus grande égalité en milieu de travail. Nous avons déjà souligné ses faiblesses à la Chambre. Il ne prévoit aucun mécanisme coercitif et il est donc très décevant à cet égard. Néanmoins, si nous voulons mettre en place un programme d'action positive, il est logique qu'il s'applique aussi bien au secteur public qu'au secteur privé.

La loi présentée par le gouvernement manque de cohérence dans la mesure où certains secteurs de la Fonction publique sont couverts tandis que d'autres ne le sont pas. Les sociétés de la Couronne sont visées par la loi, mais pas les ministères. Nous avons donc proposé que la loi s'applique également aux ministères fédéraux. C'est important, non seulement pour traiter de la même façon les sociétés de la Couronne, les sociétés du secteur privé et les ministères fédéraux, mais aussi pour veiller à ce que les ministères fédéraux donnent l'exemple au secteur privé. Ils devraient leur ouvrir la voie et leur démontrer l'efficacité d'un programme d'action positive.

Le gouvernement croit peut-être que c'est inutile étant donné qu'il y a déjà un programme d'action positive dans le secteur public. Il a, en effet, un programme dit d'action positive, mais nous savons que ce programme est inefficace à en juger par ses résultats. Si nous prenons l'exemple du ministère de l'Emploi et de l'Immigration, même s'il y a peut-être une ou deux femmes à des postes de cadre supérieur, la majorité des fonctionnaires qui dirigent ce ministère sont des hommes. Cette situation n'a rien d'étonnant. Ce sont évidemment des hommes compétents, mais cela témoigne de la répartition injuste des possibilités d'emplois au sein de la Fonction publique. En tout cas, cela prouve l'inefficacité du programme d'action positive actuellement en place.

• (1240)

L'argument selon lequel il est inutile que la loi sur l'équité en matière d'emploi s'applique aux ministères fédéraux parce que nous avons déjà un programme d'action positive ne tient pas debout. Si les ministères observent des directives le gouvernement peut très bien changer ces dernières à sa guise. Si la Chambre légiférait à cet égard, le gouvernement devrait se conformer à ces directives. De toute évidence, un gouvernement peut changer la loi. Le processus démocratique lui permet de le faire. Il est beaucoup plus difficile de modifier une loi que des lignes directrices. C'est pourquoi nous recommandons dans notre motion d'appliquer le projet de loi sur l'équité en matière d'emploi aux ministères fédéraux.

Même si nous sommes très sceptiques devant l'efficacité de cette mesure et si nous signalons ses faiblesses, le gouvernement aura tout à gagner d'appliquer ce projet de loi aux ministères fédéraux. Il pourra surveiller directement le programme d'action positive et en déceler les faiblesses. Le gouvernement sera sans doute alors à même de modifier le programme au besoin. Il en arrivera peut-être même à la même conclusion que nous après avoir examiné la situation dans d'autres pays, comme les États-Unis et l'Australie, à savoir qu'il est indispensable de prévoir un programme d'égalité en matière d'emploi ou d'action positive qui puisse être mis en vigueur. Le gouvernement doit pouvoir non seulement fixer les objectifs, mais également exiger des sociétés ou ministères qu'ils mettent en oeuvre des programmes en vue de les atteindre. Cela n'est pas prévu dans le projet de loi à l'étude et même si la motion dont nous avons saisi la Chambre est adoptée, cela n'y changera rien.

Si nous appliquons cette mesure aux ministères fédéraux, nous disposerons d'un facteur de persuasion dans nos transactions avec les sociétés du secteur privé. Nous pourrons leur dire que ce règlement ne s'applique pas qu'à elles, mais également aux services gouvernementaux. Le gouvernement pourra ainsi mieux compter sur les sociétés pour faire le nécessaire en vue d'assurer l'égalité en matière d'emploi.

En outre, en appliquant cette loi à ses propres ministères, le gouvernement pourra établir une distinction entre les préoccupations légitimes des sociétés du secteur privé et les fausses excuses invoquées par certaines. Si une société prétend au gouvernement qu'il lui est impossible d'atteindre l'objectif d'égalité entre les hommes et les femmes au lieu de travail, il saura s'il s'agit d'une préoccupation justifiée, qu'il faut résoudre en vue d'atteindre l'objectif ultime de l'égalité au travail, ou si c'est autre chose.

Cette motion est importante, monsieur le Président. Pour que ce programme ait du poids, il doit paraître logique. Il ne doit pas sembler s'appliquer uniquement au secteur privé. Il doit paraître utile pour l'économie, dont le gouvernement représente manifestement un important secteur. C'est pourquoi j'exhorte le gouvernement à comprendre qu'il faut être logique, et donner l'exemple au lieu de faire porter le fardeau au secteur privé. Cela nous rapprochera du jour où les gestionnaires de la Fonction publique, et pas seulement les commis, seront choisis en fonction de leurs aptitudes et non de leur sexe, race ou handicap.

Cette motion rendra plus efficace le programme que le gouvernement compte mettre en place, même si j'éprouve de sérieuses inquiétudes quant à sa conception actuelle. Cependant, en adoptant la motion à l'étude, le gouvernement pourra constater plus rapidement les faiblesses du programme et donc l'améliorer dans les meilleurs délais.

Quoi que l'on fasse dans le domaine de l'action positive et de l'égalité au travail, il faut agir vite. Les femmes ne viendront plus au deuxième rang au lieu de travail. Elles ne seront plus des citoyennes de deuxième ordre. Elles représentent un groupe de pression très puissant et légitime. Le gouvernement doit en tenir compte et exiger que les ministères fédéraux donnent l'exemple.

Bon nombre de députés d'en face semblent écouter ce que je dis. J'en vois au moins un qui suit attentivement mon discours. J'espère qu'il me prend au sérieux.

M. McDermid: Dites quelque chose de sérieux.

M. Keeper: J'espère que mes arguments sauront le convaincre et qu'il en fera part au ministre. S'il ne peut pas intervenir pour réfuter ces arguments, j'espère qu'il se prononcera avec nous en faveur de cette motion, de façon à instaurer plus rapidement la justice et l'égalité au travail.

Équité en matière d'emploi

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, après mon élection de 1974, je me rappelle avoir participé à un débat à la Chambre non pas sur l'égalité de rémunération, mais sur l'action positive.

M. McDermid: Les discours, c'est tout ce que les libéraux savent faire.

Mlle Nicholson (Trinity): A l'époque, j'étais d'avis que l'action positive n'était pas vraiment obligatoire puisque par tempérament, les Canadiens faisaient preuve de bonne volonté et se conformaient de leur plein gré aux nouvelles dispositions. A l'époque, je pensais qu'avec l'évolution de la société, les pratiques d'emploi changeraient à la Fonction publique et dans les entreprises. J'espérais que sans avoir à légiférer, un plus grand nombre de femmes, de membres des minorités visibles, de handicapés physiques occuperaient des emplois dont ils étaient exclus depuis toujours.

• (1250)

Douze ans plus tard, il faut dire que les progrès ont été désespérément lents et admettre à contrecoeur que l'adoption d'une loi dans ce domaine s'impose. Le projet de loi à l'étude, en fait, impose des conditions minimes qui ne vont pas créer de grandes difficultés aux entreprises qui font affaire avec le gouvernement. On leur demande seulement de noter les mesures qu'elles prennent dans ce domaine et d'en rendre compte. On peut au moins espérer que les entreprises remettront en question et examineront leurs propres progrès.

Il est déconcernant de constater que les dispositions du projet de loi ne s'appliquent pas à la Fonction publique. Voilà pourquoi j'appuie l'amendement qui obligerait effectivement la Fonction publique à respecter scrupuleusement les mêmes conditions réclamées du secteur privé quand il traite avec le gouvernement. Si la Fonction publique trouve onéreux de présenter des rapports, cette exigence est encore plus onéreuse pour le secteur privé. En outre, si l'exigence en matière de présentation de rapport est jugée raisonnable pour le secteur privé, elle devrait l'être encore plus pour la Fonction publique.

L'avantage d'inclure dans la mesure législative une disposition concernant la présentation de rapports est que le gouvernement en exercice ne peut la modifier à son gré. Quand la disposition figure dans une loi, la moindre modification doit être présentée au Parlement et sanctionnée par les députés. Les groupes qui ont besoin non pas d'une considération particulière mais d'une considération égale aux termes du projet de loi sont les femmes, les handicapés physiques, les autochtones et les minorités visibles. Je veux parler surtout des personnes qui ont un défi physique à relever.

Dans ma propre circonscription, une maison a été transformée en immeuble à appartements pour ces personnes, dont certaines sont très jeunes et aux prises avec d'énormes difficultés. Il est significatif de leur état d'esprit qu'elles tiennent à ce qu'on dise d'elles qu'elles ont un défi physique à relever et non un handicap physique à surmonter. Elles tiennent à apporter leur contribution à la société comme tout le monde. S'il leur faut pour cela des installations pour fauteuil roulant, des portes plus larges, des rampes, la société est certes plus que disposée à fournir ce genre d'installations pour que des personnes brillantes et talentueuses puissent faire leur part pour la société comme celles qui ont eu plus de chance au plan physique.

Dans le dernier gouvernement, on avait demandé à cinq ministères de lancer des programmes spéciaux visant à réaliser l'équité en matière d'emploi dans l'espoir que cette idée s'étendrait à toute la Fonction publique. Les progrès ont été d'une lenteur abominable. Les emplois vont encore aux personnes valides et les handicapés physiques sont encore contraints de subir des remarques condescendante et hors de propos. Trop souvent on se dit sans réfléchir que leur handicap physique les rend inaptes à satisfaire aux nécessités de l'emploi.

Pour cette raison, et même si par goût et par profession je cherche toujours une solution négociée chaque fois que c'est possible de préférence à une intervention de la loi, j'approuve en ces matières une équité d'emploi imposée par la voie législative. En tout cas, je pense que la Fonction publique doit être tenue de faire tout ce qui est exigé du secteur privé en relations d'affaires avec l'État. Les usages de la Fonction publique fédérale servent d'exemple aux gouvernements des provinces, aux fonctions publiques provinciales, et il ne devrait pas être permis à la Fonction publique fédérale de se soustraire à l'obligation de créer plus de possibilités d'emploi au profit des défavorisés.

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, je suis heureux de me porter à la défense de la motion nº 8 qui aurait pour effet d'assujettir la Fonction publique fédérale à la Loi sur l'équité professionnelle. Il est étonnant qu'elle y échappe quand on songe au débat sur l'action positive comme moyen d'assurer l'équité professionnelle. On sait d'où vient l'opposition. Elle est principalement le fait des employeurs. Diverses études portant sur les attitudes de ces derniers, les modalités d'emploi, les pratiques d'embauche et en ce qui concerne les promotions, les attitudes à l'égard des minorités, des femmes, des handicapés et des autochtones, nous révèlent que les employeurs refusent de prendre des mesures rigoureuses afin d'ouvrir des débouchés à ceux qui font partie des groupes visés dans le projet de loi à l'étude.

Fait étrange, les employeurs du domaine public seront assujettis à cette loi, aussi insatisfaisante soit-elle. Le gouvernement se trouve dans une curieuse situation. à certains égards, il semble se comporter comme les employeurs privés qui s'opposent au projet et l'ont fait savoir, car il s'est exclu du projet de loi. Il y a lieu de s'en inquiéter. En 1968, en effet, la Fonction publique du Canada a lancé un programme volontaire d'action positive à l'intention des minorités visibles. Cela n'a pas eu beaucoup de suite jusqu'en 1983, date à laquelle on a lancé un processus de collecte de données pour analyser la répartition des groupes cibles dans la Fonction publique. Le rapport devait être remis au Conseil du Trésor en 1984. Au printemps de 1985, il n'y avait toujours aucune preuve que le rapport ait été déposé.

C'est donc une preuve patente que le Conseil du Trésor n'a pas été très efficace dans sa mise en pratique des programmes d'action positive et que, peut-être même, il n'était pas très enclin à agir. Il y a lieu de douter que le Conseil du Trésor sera beaucoup plus porté à prendre au sérieux ces nouvelles responsabilités d'action positive ou d'équité en matière d'emploi. Il me semble de plus en plus important d'assujettir la Fonction publique à cette mesure législative. Nous avons la preuve qu'au cours des dernières semaines les membres des groupes minoritaires ont connu . . .

M. le vice-président: Je regrette d'interrompre le député, mais comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LES AFFAIRES INDIENNES

LA BANDE INDIENNE DU LAC LUBICON

M. Keith Penner (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, je voudrais signaler à la Chambre le triste sort de la bande Indienne du lac Lubicon en Alberta. Cette bande lutte encore en 1986 pour obtenir un territoire qui lui avait été promis en 1940 par le gouvernement fédéral. Or ce dernier a manqué à sa promesse.

Notre incapacité de tenir nos promesses faites à cette bande indienne a eu des résultats catastrophiques. Impuissante à exercer le moindre contrôle, la bande a vu la prospection pétrolière sur ses terres ancestrales détruire systématiquement le mode de vie de ses membres.

Les réclamations de la bande sont légitimes. Elles ont été étayées par le rapport du négociateur spécial du ministre.

J'exhorte le gouvernement à assumer maintenant ses responsabilités à l'égard de la bande et à négocier une entente juste et équitable sans plus tarder.

* * *

LA LOI DE STABILISATION CONCERNANT LE GRAIN DE L'OUEST

L'ANNONCE DU MINISTRE—ON DEMANDE DES PAIEMENTS D'APPOINT

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, ce matin, à Winnipeg, le ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé (M. Mayer) a annoncé le versement de

Article 21 du Règlement

580 millions de dollars aux céréaliers, conformément à la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest. Les producteurs l'apprécient grandement d'autant plus qu'ils attendaient ce paiement depuis longtemps.

Cependant, quelques mises au point s'imposent. D'abord, une partie de l'argent versé aux céréaliers représente les cotisations qu'ils ont eux-mêmes versées depuis cinq ans. Les modalités de même que les montants sont conformes aux dispositions de la loi et ne sont pas le fait de largesses du gouvernement. C'est ainsi que l'importance de la somme versée indique un manque à gagner de 600 millions pour les céréaliers, comparativement à la moyenne des cinq dernières années. En dépit de ce manque à gagner, le gouvernement a annoncé une réduction des prix initiaux de sorte que les céréaliers subiront une nouvelle perte de revenu de 20 p. 100.

Il est essentiel que le gouvernement annonce d'ici quelques jours un programme de paiements d'appoint pour la prochaine campagne. Les agriculteurs se préparent à ensemencer leurs champs. Ils doivent avoir une idée assez juste de leur revenu pour l'an prochain, afin qu'eux-mêmes et leurs banquiers décident s'il vaut vraiment la peine de semer quoi que ce soit.

M. le Président: A l'ordre. Les 60 secondes sont écoulées.

* * *

LE BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX

LE COMPORTEMENT ENVERS LES ANIMAUX SERVANT À LA RECHERCHE

M. Lorne Greenaway (Cariboo-Chilcotin): Monsieur le Président, je tiens à rappeler aux députés que la semaine du 14 au 20 avril est la deuxième semaine annuelle de l'hygiène vétérinaire. Cet événement, qui est parrainé par l'Association canadienne des vétérinaires, a pour but de promouvoir la santé des animaux par la bonne nutrition, l'hygiène et la médecine préventive et de sensibiliser le public à l'importance des animaux dans notre vie quotidienne. Il concernera toutes les espèces animales, notamment le bétail, les bêtes de somme, les cobayes et les animaux domestiques.

Il n'est certes pas inutile de souligner l'importance des animaux en agriculture et dans la recherche médicale. Aussi, il faut absolument que les chercheurs, surtout les vétérinaires, s'assurent qu'ils sont traités humainement et qu'ils sont bien soignés.

Cette semaine spéciale n'aura pas été inutile si elle a au moins servi à améliorer le sort ne serait-ce que d'une infime partie de notre population animale.

Article 21 du Règlement

LE BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX

LE PROGRAMME DE CERTIFICATION DES PRODUITS ALIMENTAIRES

M. A. H. Harry Brightwell (Perth): Monsieur le Président, en ce début de la Semaine de la santé animale, je tiens à signaler une réalisation très spéciale aux députés. L'Association canadienne des vétérinaires a établi un programme de certification des produits alimentaires pour animaux familiers afin de garantir ces aliments au Canada. Ce programme volontaire exige des fabricants qu'ils démontrent leur aptitude à produire régulièrement des aliments qui répondent aux besoins alimentaires de l'animal à tous les stades de sa vie, tel qu'établi tant par des analyses chimiques que par des essais d'alimentation. La production subséquente d'aliments certifiés est surveillée continuellement pour s'assurer que le produit répond aux normes établies par l'Association des vétérinaires.

Ce programme est unique dans le monde. Le droit modeste exigé pour le service produit des sommes importantes consacrées exclusivement à la recherche pour les animaux. Déjà, la moitié des aliments pour animaux familiers vendus au Canada portent le sceau de certification.

• (1405)

L'Association canadienne des vétérinaires a donné une norme à l'industrie multimillionnaire des aliments pour animaux familiers. C'est là une réalisation remarquable.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES RELATIONS ENTRE LA LIBYE ET LES ÉTATS-UNIS

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, les États-Unis peuvent-ils enrayer le terrorisme en envoyant une flotte dans les eaux libyennes? Peut-on isoler Kadhafi du monde arabe en s'attaquant à lui? Par leur nouvelle incursion en Méditerranée, les États-Unis n'encouragent-ils pas les terroristes à se livrer à de nouvelles représailles? En menaçant la Libye, n'ajoutent-ils pas au prestige de Kadhafi dans le monde arabe? Le conflit entre la Libye et les États-Unis en Méditerranée met en péril la paix dans le monde. Qui plus est, ce n'est pas en s'attaquant à la Libye que les États-Unis vont faire disparaître le terrorisme. Il existe des moyens plus subtils de faire échec au terrorisme.

Les Canadiens appuieraient le gouvernement du Canada si celui-ci signalait franchement et ouvertement à Washington les risques que les États-Unis font courir au monde entier en concentrant des forces militaires au large des côtes libyennes, s'il multipliait ses efforts au sein des Nations Unies, fidèle en cela à la tradition canadienne, pour faire échec au terrorisme international, et s'il exhortait son voisin à renoncer à sa diplomatie de l'intimidation.

LES ARMES NUCLÉAIRES

L'UTILISATION DU POLYGONE DE TIR DE NANOOSE PAR DES SOUS-MARINS DES ÉTATS-UNIS

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les Îles): La semaine dernière, monsieur le Président, la marine du Canada a tiré quatre torpilles d'exercice au large de l'île de Vancouver. Malheureusement, le mécanisme de guidage a fait défaut et l'une des quatre torpilles s'est perdue. La marine a dû offrir une récompense de $200 à quiconque la découvrirait, détonnée ou pas. La situation serait du plus grand comique, si elle n'était pas si dangereuse.

Alors que les porte-parole officiels s'efforçaient d'atténuer la gravité de l'incident, ces échecs techniques nous rappellent les risques considérables que posent les sous-marins américains dotés d'armes nucléaires qui se trouvent au polygone de tir de Nanoose.

La loi sur la liberté d'accès à l'information a obligé la marine américaine à reconnaître qu'il y avait eu 630 incidents ou accidents mettant en cause les armes nucléaires entre 1965 et 1985. Si nous continuons d'autoriser les sous-marins nucléaires américains à opérer sans contrainte dans nos eaux, nous pourrions bien être les dindons d'une farce tragique.

* * *

L'AGRICULTURE

LES MESURES DU GOUVERNEMENT POUR AIDER LES AGRICULTEURS

M. Felix Holtmann (Selkirk—Interlake): Monsieur le Président, les agriculteurs de tout l'ouest du Canada sont anxieux ce printemps. Non seulement ils doivent poursuivre leur lutte éternelle contre les intempéries mais ils devront faire face cette année à une baisse d'environ 19 p. 100 du prix initial du blé, à cause de la situation internationale.

L'opposition et les médias disent que le gouvernement a tourné le dos aux agriculteurs. Les professeurs d'université, les avocats, les économistes et les cowboys d'opérette assis sur les premières banquettes de l'opposition essaient de faire croire aux ministériels qui sont agriculteurs que nous ne comprenons absolument pas les besoins des agriculteurs. Quelle honte! Ce sont les professeurs, les avocats et les économistes qui ont déjà mené des milliers d'agriculteurs à la faillite. Ils devraient se taire.

Notre récent budget réduit le déficit, mais pas sur le dos des agriculteurs. Il y a les paiements de stabilisation du grain de l'Ouest, les exemptions sur les gains en capital, les programmes spéciaux d'aide aux agriculteurs victimes de sécheresse, les réductions de taxe sur les carburants et ainsi de suite. Nous avons consacré plus de 4.5 milliards à plus de 180 initiatives agricoles.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Il reste soixante secondes.

[*Français*]

LA STRATÉGIE DE PLANIFICATION DE L'EMPLOI

LA FORMATION D'UN COMITÉ D'ADAPTATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE POUR L'EST DE MONTRÉAL

M. Édouard Desrosiers (Hochelaga—Maisonneuve): Monsieur le Président, le 8 avril dernier, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration du Canada et le ministre de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu du Québec signaient un accord permettant la formation d'un comité d'adaptation de la main-d'oeuvre pour l'est de Montréal. Ce comité regroupera des représentants des deux gouvernements, des municipalités impliquées, des syndicats et des employeurs et devra mettre en oeuvre tous les moyens susceptibles de revitaliser le marché du travail et l'industrie pour l'est de Montréal.

En plus des deux ministres, l'accord a été signé par plusieurs intervenants dont le président du Comité exécutif de la ville de Montréal, le maire de Ville-d'Anjou, le maire de Montréal-Est, le vice-président exécutif du Conseil du patronat du Québec, le président de la CSD., le président du conseil central de Montréal, la CSN et le vice-président de la FTQ.

Voilà, monsieur le Président, un bel exemple du niveau de coopération qui existe maintenant entre les différents . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît, les 60 secondes sont écoulées.

* * *

[*Traduction*]

LE MULTICULTURALISME

L'ENGAGEMENT À ATTEINDRE L'ÉGALITÉ DES CHANCES SUR LE PLAN ÉCONOMIQUE

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, plus de 700 délégués des milieux ethnoculturels de tout le Canada ont assisté à la conférence très réussie «Le multiculturalisme, une bonne affaire», qui a eu lieu à Toronto, en fin de semaine. Plus de 1,500 personnes ont entendu l'allocution que le premier ministre (M. Mulroney) a prononcée samedi soir. Cette conférence a donné au multiculturalisme une nouvelle dimension. Le patrimoine linguistique, l'épanouissement culturel, le développement interculturel et les relations interraciales continueront de recevoir un puissant appui du gouvernement fédéral. L'accent sera mis en outre sur l'égalité des chances sur le plan économique.

• (1410)

A la conférence, l'attention a porté principalement sur l'aide à donner aux entrepreneurs des milieux ethnoculturels pour les rendre plus compétents en affaires. Dans la même veine, le projet de loi sur l'équité en matière d'emploi dont la Chambre est saisie vise à garantir l'égalité dans l'embauche, l'avancement, la rémunération et la formation. Nous n'aurons pas de véritable égalité sans l'égalité des chances sur le plan économique. Le gouvernement s'engage à poursuivre cet objectif.

Article 21 du Règlement

L'AGRICULTURE

ON PRÉCONISE LA TENUE D'UNE CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur le Président, j'espère que les députés ne s'endormiront pas sur leurs lauriers à la suite de l'annonce, par le gouvernement, aujourd'hui, des paiements de stabilisation des prix du blé. Cette mesure ne répond pas aux problèmes des agriculteurs de l'Ouest. Comme les députés le savent, il s'agit du paiement de la récolte de l'année dernière. Or, l'an dernier, quand les prix étaient de 20 p. 100 plus élevés qu'ils ne le seront cette année. Les producteurs devront donc encore affronter de graves problèmes pendant la prochaine campagne.

Que prévoit-on pour l'an prochain? Un paiement de un milliard de dollars provenant de ce fonds de stabilisation. Il nous faut, en réalité, bien mieux que cela. Il nous faut une solution globale qui comprenne des initiatives importantes sur la scène internationale. Je veux dire que nous devons obtenir la coopération des États-Unis pour tenir une conférence.

Nous espérons surtout que les députés appuieront à l'unanimité un appel en faveur d'un important sommet économique réunissant les premiers ministres provinciaux et le premier ministre (M. Mulroney) pour venir à la rescousse des agriculteurs canadiens avant que l'économie ne s'effondre.

* * *

[*Français*]

L'ÉCONOMIE

LA PRIVATISATION DE CERTAINES ENTREPRISES

M. Guy Ricard (Laval): Monsieur le Président, le gouvernement du Québec a annoncé qu'il vient de s'engager dans la phase finale de la privatisation de Quebecair dans le but d'assurer le service aux régions, de conserver et même d'accroître le nombre d'emplois dans cette société.

Le Québec reconnaît que dans bien des cas le secteur privé pouvait fournir un service équivalent sinon meilleur que le secteur public et ceci à des coûts réduits pour les contribuables.

Je suis surpris de voir que nos collègues libéraux, qui s'opposent à toute mesure de rentabilité ou de privatisation de la part de notre gouvernement, n'ont pas la même attitude quand il s'agit du Québec. Auraient-ils reconnu le bien-fondé de politiques qui visent à limiter la présence de l'État que dans les seuls secteurs où celle-ci est nécessaire?

Partout à travers le monde les gouvernements réévaluent leurs politiques à cet égard. En France, plus d'une trentaine d'entreprises ont été vendues; en Espagne, des industries telles celle de l'automobile, la fabrication de camions et de produits industriels ont été retournées avec grand succès.

Nous faisons confiance à nos entrepreneurs quand il s'agit de livrer de bons services à leurs concitoyens. Dommage que l'opposition n'en fasse pas autant!

Article 21 du Règlement

[*Traduction*]

LE MULTICULTURALISME

LES TRAVAUX DE LA CONFÉRENCE DE TORONTO

M. Ernie Epp (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, la conférence sur le multiculturalisme et les affaires qui a eu lieu à Toronto la fin de semaine dernière n'a pas calmé les craintes du public au sujet de la nouvelle orientation prise par la politique des conservateurs en matière de multiculturalisme. Il y avait bien des participants à la conférence, mais ils étaient là autant pour poser des questions au sujet de problèmes dont le gouvernement ne s'occupe pas que pour célébrer les ressources multiculturelles du Canada.

La conférence elle-même a mis en lumière les lacunes de l'approche du ministre d'État chargé du multiculturalisme (M. Jelinek). Frank Stronach, de Magna International Group, était un président de conférence imposant, mais les véritables porte-parole du monde des affaires étaient John Bulloch, de la Fédération canadienne des entreprises indépendantes, et Roger Hamel, de la Chambre canadienne de commerce.

Les réalisations commerciales multiculturelles n'ont pas été vraiment soulignées. Ceux qui ont posé des questions s'inquiétaient de la réduction des subventions accordées aux organismes multiculturels, du manque d'initiatives gouvernementales relativement à l'équité en matière d'emploi et des problèmes des professionnels étrangers pour obtenir le droit d'exercer leur profession au Canada.

La conférence sur le multiculturalisme était une bonne initiative, mais ce ne sera pas la nouvelle politique canadienne en matière de multiculturalisme.

M. le Président: À l'ordre. Cela fait 60 secondes.

* * *

LA LOI DE STABILISATION CONCERNANT LE GRAIN DE L'OUEST

L'ANNONCE D'UN PAIEMENT AUX AGRICULTEURS

M. Bill Gottselig (Moose Jaw): Monsieur le Président, le ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé (M. Mayer) a donné de bonnes nouvelles à l'ouest du Canada ce matin à Winnipeg. Le paiement provisoire de 580 millions de dollars qu'il a annoncé est le plus important à être effectué jusqu'ici aux termes de la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest. Les céréaliculteurs en difficulté recevront cet argent avant de faire leurs semences pour la récolte de 1986.

Ce paiement s'ajoute aux plus de deux milliards de dollars que notre gouvernement a déjà consacrés à l'ouest du Canada depuis septembre 1984 et cela montre clairement toute la priorité que nous accordons à l'agriculture. Ce paiement provisoire sera effectué conformément aux modifications apportées en février 1985 à la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest. Les producteurs participants obtiendront $4 pour chaque dollar qu'ils ont versé au régime à partir de janvier 1983 jusqu'en juillet 1985.

LES CORPORATIONS

ON CONDAMNE LES TRACTATIONS MENÉES CONTRE LES ACTIONNAIRES MINORITAIRES

M. Bill Attewell (Don Valley-Est): Monsieur le Président, les actionnaires minoritaires ont besoin de plus de protection contre les tractations intéressées des puissantes familles.

La semaine dernière, le conglomérat de sociétés d'assurance Crownx a demandé aux actionnaires de diviser leurs actions afin de créer du capital social sans droit de vote. Heureusement, les gestionnaires de la caisse de retraite du CN se sont opposés à cette proposition indûment favorable aux familles Burns et Jodrey, actionnaires majoritaires.

Dans une autre transaction douteuse, Trilon Financial veut émettre de nouvelles actions d'une valeur de 102 millions de dollars. Les actionnaires majoritaires détiennent moins de 35 p. 100 des actions en circulation, mais ils vont limiter encore davantage les droits des actionnaires minoritaires en achetant la moitié de cette nouvelle émission. Les actionnaires minoritaires sont perdants à un autre égard, car on leur demande de payer 2 millions de dollars sous forme de garantie de commission dans une transaction qui ne présente aucun risque. Le groupe Great Lakes, dont 62 p. 100 des actions sont détenues par Brascade, qui contrôle Trilon, va empocher ces 2 millions.

• (1415)

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES NÉGOCIATIONS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—LA DÉCLARATION DE SÉNATEURS AMÉRICAINS

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, en l'absence du premier ministre, j'aimerais poser une question au vice-premier ministre. A la fin de la semaine dernière, le premier ministre a manifestement été pris par surprise par la réaction de sénateurs clés américains à l'ouverture de discussions officielles sur le commerce . . .

[*Note de l'éditeur: Et le ministre des Travaux publics (M. La Salle) ayant fait son entrée à la Chambre.*]

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Je salue le ministre qui revient à la chambre. C'est un plaisir de le voir aussi en forme.

Puis-je recommencer, Monsieur le Président? C'est la vieille façon québécoise d'interrompre une réunion: quelqu'un arrive au milieu.

Ma question s'adresse au vice-premier ministre. Le premier ministre a manifestement été pris au dépourvu par l'attitude de certains sénateurs clés face aux négociations commerciales. Pourquoi le chef du gouvernement a-t-il été aussi surpris? Où était l'équipe de cent personnes du bureau commercial ici au Canada? Où était le consultant à un demi-million de dollars, Michael Deaver? Où était la préparation du premier ministre sur cette question? Comment se fait-il que le chef du gouvernement soit si mal informé des données de cette question?

L'hon. James Kelleher (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je tiens à préciser à la Chambre qu'il s'agit apparemment d'un concours de circonstances de dernière minute . . .

M. Deans: La voilà, la raison.

M. Kelleher: . . . au comité des finances du Sénat. Comme M. Yeutter l'a expliqué lui-même, il a été lui aussi très étonné et pris de court par les événements. Je puis assurer le très hon. député que nos collaborateurs pour ces négociations sont des gens très qualifiés et parfaitement à la hauteur.

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, nous avons vraiment été à la hauteur dans cette affaire. C'est peut-être à cause du ministre, je ne sais pas.

[*Français*]

ON DEMANDE DES PRÉCISIONS SUR LES NÉGOCIATIONS AVEC LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'Opposition): Monsieur le Président, je veux poser ma deuxième question au ministre.

Selon le premier ministre, le Président Reagan l'aurait assuré que tout allait bien dans ces négociations et que l'Administration allait en assurer le succès.

Mais, on avait oublié, apparemment, la séparation des pouvoirs aux États-Unis, le Sénat et la Chambre des représentants.

Ma question se pose ainsi au ministre: Pourquoi le gouvernement a-t-il si mal mené cette affaire que maintenant nous sommes sur la défensive avec les sénateurs américains?

[*Traduction*]

L'hon. James Kelleher (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, nous ne sommes à aucun égard et sous aucune forme sur la défensive dans ces négociations. Nous avons rappelé à l'administration américaine et au président son engagement à donner de façon claire le coup d'envoi de ces discussions. Nous avons demandé au président d'en informer le comité des finances du Sénat. L'affaire est actuellement entre les mains de l'administration américaine et du comité des finances, et nous attendons la suite des événements.

LES EXPORTATIONS DE BOIS CANADIEN

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je croyais que notre diplomatie nouvelle vague consistait à garder le contact avec la colline du Capitole en même temps qu'avec l'administration américaine. En dépit de ce prétendu rapport privilégié avec les États-Unis, comment se fait-il que nous soyons maintenant acculés à la défense? Le ministre peut-il nous donner la garantie que le gouvernement canadien ne concèdera pas des restrictions aux exportations de bois canadien pour ramener le comité du Sénat sur la voie?

• (1420)

L'hon. James Kelleher (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, j'aimerais encore une fois rassurer le représentant, le chef de l'opposition, en lui affirmant que nous ne sommes absolument pas sur la défensive. Le fait que ces entretiens soient pour l'instant bloqués au comité des finances du Sénat n'aura strictement aucune importance pour nos entretiens sur les chicanes ou les problèmes commerciaux actuels.

LES DISPOSITIONS DE LA LOI SUR LES BREVETS RELATIVES AUX PRODUITS PHARMACEUTIQUES

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre du Commerce extérieur. L'amateurisme avec lequel on aborde les négociations commerciales avec les États-Unis a déjà conduit le premier ministre à faire des concessions au sujet de l'énergie, de l'édition et des investissements étrangers, et nous n'avons absolument rien reçu en retour.

Le ministre pourrait-il maintenant nous garantir que le gouvernement ne cédera pas aux pressions tendant à faire modifier les dispositions de la Loi sur les brevets relatives aux produits pharmaceutiques? Précisera-t-il très clairement que ces dispositions demeureront, afin de protéger le consommateur canadien et que nous n'avons pas l'intention de céder aux multinationales américaines?

L'hon. James Kelleher (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, manifestement le député et moi-même interprétons différemment le déroulement des événements. Je ne juge en aucune façon que nous avons cédé aux Américains ou que nous leur avons concédé quoi que ce soit.

Toutes les questions concernées, que ce soit les produits pharmaceutiques, le bois ou autres, seront jugées d'après leur bien fondé. Elles ne sont liées en aucune façon aux discussions actuelles tendant à déterminer s'il doit y avoir ou non des pourparlers commerciaux entre le Canada et les États-Unis.

LE RÔLE DES PROVINCES

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, selon moi, la déclaration du ministre montre une fois de plus que le gouvernement s'y prend mal. On ne peut étudier chaque question d'une façon distincte. Elles font toutes partie d'un ensemble au sujet duquel il faut négocier de façon efficace avec les États-Unis.

Le Sénat a déclaré que ce qui l'inquiète, c'est que le gouvernement canadien n'ait pas précisé clairement le rôle des provinces.

M. Hnatyshyn: La question!

M. le Président: À l'ordre, s'il vous plait. Une question supplémentaire, je vous prie.

M. Axworthy: Étant donné que les sénateurs ont déclaré qu'ils ignoraient la position du gouvernement canadien et celle des provinces, le ministre pourrait-il nous préciser quelles mesures seront prises, en vue d'éclaircir ce rôle, afin que le Sénat et le gouvernement américains puissent avoir pour la première fois une idée claire de la position que nous allons adopter au cours des négociations?

L'hon. James Kelleher (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, nous dévoilerons très clairement, entièrement et franchement notre position au cours des pourparlers aux Américains, s'ils décident qu'ils doivent avoir lieu.

* * *

[*Français*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA LIBYE—ON DEMANDE SI LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE ONT DISCUTÉ LEUR PLAN AVEC LE CANADA—LA POSITION DU CANADA

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Au cours du week-end, un émissaire américain a discuté de la situation en Libye avec les gouvernements européens, précisément de la possibilité d'utiliser la force militaire contre les Libyens.

Ma question pour le gouvernement est simplement celle-ci: Les Américains ont-ils discuté le plan avec le gouvernement canadien avant le week-end et, dans l'affirmative, qu'est-ce que le gouvernement canadien a dit?

[*Traduction*]

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, vendredi dernier, au cours de sa conférence de presse et en réponse aux questions qui lui ont été posées à la Chambre le premier ministre nous a assuré que le gouvernement demeurait en contact étroit et constant avec les États-Unis et, en ce qui concerne la sécurité des Canadiens en Libye, il a répété sa déclaration du 10 janvier, en disant que c'était aux Canadiens de voir s'ils n'étaient pas en danger compte tenu de la situation en Libye.

LES PROPOSITIONS AUX ÉTATS-UNIS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, il s'agit là d'une question de la plus haute importance, comme le vice-premier ministre s'en rend compte certainement, mais ce dernier n'a pas répondu à la question.

Comme les Américains examinent des propositions bien précises avec les Européens, en ont-ils discuté directement avec le gouvernement du Canada et, dans l'affirmative, quelle a été notre réponse? Il s'agit là d'une question importante qui risque de toucher directement les 1300 Canadiens qui se trouvent en Libye.

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je ne suis pas d'accord avec le député. J'ai répondu à sa question en lui disant que le gouvernement du Canada demeurait en contact étroit et constant avec le gouvernement des États-Unis, surtout en ce qui concerne la sécurité de nos ressortissants qui se trouvent en Libye.

M. Ouellet: Dites-nous la vérité. La réponse est non.

M. le Président: A l'ordre. A l'ordre. Une question supplémentaire.

M. Broadbent: Monsieur le Président, ce qui s'est passé au Sénat des États-Unis la semaine dernière nous a fait voir à quel point le gouvernement était en contact étroit avec les États-Unis au sujet des questions commerciales. J'espère que les États-Unis le tiennent davantage au courant de leurs décisions au sujet de cette affaire.

• (1425)

LA SÉCURITÉ DES CANADIENS EN LIBYE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Le ministre a mentionné la réponse que le premier ministre a donnée vendredi lorsqu'il a déclaré: «...il n'y a aucune raison de s'inquiéter excessivement dans l'immédiat pour la sécurité des Canadiens». Comment peut-il concilier cela avec la déclaration suivante qu'un porte-parole du ministère des Affaires extérieures a faite au cours du week-end: «A deux reprises, nous avons conseillé aux Canadiens de veiller à leur sécurité»? Le vice-premier ministre pourrait-il nous dire si les Canadiens sont en danger en Libye? Dans l'affirmative, en ont-ils été informés directement? Le gouvernement du Canada a-t-il pris des mesures pour les faire partir, si besoin est?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je pense pouvoir répondre à cela par un simple mot: absolument.

Des voix: Absolument quoi?

M. Nielsen: Ceux qui demandent: «Absolument quoi?» n'ont certainement pas écouté la question. S'ils lisent la question dans les bleus, ils verront que c'est là une réponse satisfaisante. Je peux assurer à tous les députés que nous demeurons en contact étroit et constant avec le gouvernement des États-Unis . . .

M. Ouellet: Vous êtes directement sous ses ordres, voilà.

M. Nielsen: . . . en ce qui concerne la situation en Libye et la sécurité des Canadiens . . .

M. Blackburn (Brant): Ils ne nous consultent pas, ils nous disent ce qu'il faut faire.

M. Nielsen: . . . d'ailleurs nous l'avons fait pas plus tard qu'il y a une demi-heure.

M. Broadbent: Pouvez-vous nous communiquer certains de ces renseignements?

L'AGRICULTURE

ON DEMANDE QUE LE GOUVERNEMENT ANNONCE LES PROGRAMMES

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Étant donné la crise sans précédent qui sévit dans l'agriculture, surtout l'industrie céréalière de l'Ouest, pourquoi le ministre de l'Agriculture n'a-t-il pas annoncé les programmes de cette année lorsqu'il a déclaré en début de journée, avec un certain retard, les résultats de l'an dernier du régime de stabilisation du grain de l'Ouest?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, j'ai un peu de mal à suivre la logique de la question du député, mais ce n'est peut-être pas exceptionnel. Il y a une ou deux heures, mon collègue le ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé a annoncé le plus important paiement provisoire jamais effectué dans notre pays aux termes de la Loi de stabilisation du grain de l'Ouest.

M. Axworthy: Cela s'applique aux récoltes de l'an dernier.

Des voix: Bravo!

M. Wise: Pour la gouverne de mon collègue, il s'agit d'un paiement de 580 millions de dollars. Il nous a été possible de faire ce paiement provisoire parce que notre parti et le gouvernement ont décidé de modifier la loi.

Des voix: Bravo!

L'INDUSTRIE CÉRÉALIÈRE DE L'OUEST

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, le ministre nous a dit que ce paiement était important compte tenu de la situation de l'an dernier. Puisque l'agriculture canadienne traverse actuellement la pire crise qu'elle ait jamais connue, pourquoi le ministre n'annonce-t-il pas les mesures nécessaires à l'industrie céréalière de l'Ouest cette année?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, en 18 mois, le gouvernement a pris plus de 200 initiatives . . .

M. Ouellet: Non, non. La semaine dernière, on parlait de 100.

M. Wise: . . . qui ont permis de fournir plus de 4 milliards de dollars à l'industrie agro-alimentaire.

M. Ouellet: Que s'est-il passé pendant la fin de semaine?

M. Wise: Sur cette somme, près de 2 milliards sont allés à l'Ouest. Voilà notre bilan.

M. Boudria: C'est un bilan de promesses rompues.

M. Wise: Ce n'est pas un bilan de promesses rompues. S'il est un spécialiste dans ce domaine, c'est bien le député d'en face.

* * *

PETRO-CANADA

LES TÉMOIGNAGES ENTENDUS À UN COMITÉ DU SÉNAT

M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Énergie, laquelle a déclaré à maintes reprises que les sociétés pétrolières devraient réduire leurs prix et donner une chance aux consommateurs. Comment explique-t-elle les faits que George et Cora McAra, de Gravenhurst, en Ontario, ont signalés aujourd'hui à un comité sénatorial, à savoir que non seulement Petro-Canada avait cadenassé leurs pompes à essence lorsqu'ils ont essayé de réduire leurs prix, mais avait en général bel et bien exercé des pressions pour faire monter et non baisser les prix?

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je n'ai rien à ajouter à ce que j'ai déjà dit au député à la Chambre. C'est là un problème entre Petro-Canada et ses concessionnaires. Je conseille au député de poser sa question à la société Petro-Canada.

[*Français*]

ON DEMANDE COMMENT LE GOUVERNEMENT VIENDRA EN AIDE AUX CONSOMMATEURS

M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway): Monsieur le Président, je désire poser une question supplémentaire. Comment le gouvernement aidera-t-il les consommateurs, s'il a aboli la taxe sur les revenus du pétrole et la remplace par une taxe de 2 ou 3 cents le litre d'essence aux raffineries, tel que rapporté dans la presse?

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Ce n'est pas vrai, monsieur le Président.

* * *

LES LANGUES OFFICIELLES

L'AIDE AUX GROUPES MINORITAIRES DE LANGUES OFFICIELLES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, justement, au sujet des langues officielles: «Alliance Québec et les francophones hors Québec blâment l'inaction d'Ottawa»; «*Ottawa has failed to consult us on reforms: language minorities*»; «Bilinguisme: l'exaspération fait suite aux hésitations d'Ottawa». Voici donc ma question, monsieur le Président.

Quand ce gouvernement va-t-il s'occuper des dossiers concernant les groupes minoritaires de langues officielles et quand peut-on s'attendre à ce qu'il y ait des solutions apportées aux problèmes de Terre-Neuve relativement à l'accès aux tribunaux en français; en Ontario, relativement à la télévision française; au Manitoba, relativement aux services en français, et partout en province, relativement à l'éducation, relativement à l'article 23? Quand ce gouvernement va-t-il agir?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, comme mon honorable collègue le sait certainement, il y a une revue intégrale à l'heure actuelle au sujet du programme des langues officielles qui a été mis sur pied, dans les deux langues, mon cher collègue. Le groupe de travail qui étudie ces questions doit incessamment faire rapport de ses recommandations au Cabinet et, bien entendu, on va agir dans les plus brefs délais possibles.

Questions orales

ON DEMANDE QUAND LE GOUVERNEMENT VA AGIR

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Je désire poser une question supplémentaire, monsieur le Président. Je ne parle pas des amendements à la Loi sur les langues officielles, et c'est ce à quoi le ministre fait référence. Je parle des programmes déjà existants que ce gouvernement hésite à appuyer, qu'il s'agisse de quelqu'un qui veut se faire entendre en français devant les tribunaux à Terre-Neuve ou de quelqu'un qui veut entendre la télévision française en Ontario, je demande au gouvernement: Quand est-ce que vous allez vous tenir debout et faire quelque chose pour aider les groupes minoritaires en province? Ce n'est pas compliqué!

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, les commentaires de mon honorable collègue me surpennent quelque peu parce qu'un des premiers gestes qu'on a posés comme gouvernement, ce fut d'établir clairement notre soutien intégral aux politiques des langues officielles dans ce pays-ci, en octobre 1984, et c'est un engagement qu'on maintient toujours par une amélioration importante des programmes de langues officielles à travers le pays.

* * *

● (1430)

[*Traduction*]

LES INVALIDES ET LES HANDICAPÉS

LE PROJET DE LOI CONCERNANT L'ÉGALITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI—ON DEMANDE DES MODIFICATIONS

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Elle doit savoir que plus de 100 handicapés canadiens ont fait l'énorme dépense de venir à Ottawa aujourd'hui pour dire au Parlement qu'ils désirent des changements positifs au projet de loi concernant l'équité en matière d'emploi. Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas tenu la promesse que le cabinet du premier ministre avait faite à Beryl Potter et à d'autres handicapés il y a quelque trois semaines, et donné suite aux trois demandes bien précises des handicapés canadiens portant sur le renforcement du projet de loi concernant l'équité en matière d'emploi avant qu'il ne revienne à la Chambre à l'étape du rapport?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, comme vous le savez fort bien le projet de loi C-62 concernant l'équité en matière d'emploi est en discussion à la Chambre aujourd'hui même. Nous examinons de nombreux points. En ce qui concerne la question du député, le très honorable premier ministre a répondu à Mlle Beryl Potter en lui écrivant une assez longue lettre qui portait sur le projet de loi. Il a signalé entre autres choses que ce projet de loi était le premier texte jamais présenté à une assemblée législative canadienne au sujet de l'équité en matière d'emploi et qu'il était conçu pour améliorer les possibilités de travail des personnes handicapées, des minorités visibles, des autochtones et des femmes.

M. le Président: Une question supplémentaire.

LES EMPLOIS DANS LA FONCTION PUBLIQUE

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président . . .

[*Note de l'éditeur: Et sur interruption d'un spectateur à la tribune.*]

M. le Président: A l'ordre. Une question supplémentaire.

M. Nystrom: Je pense qu'elle l'a dit pour moi, monsieur le Président.

Des voix: Alors rasseyez-vous.

M. Nystrom: J'ai été prié par des handicapés canadiens de demander quand le gouvernement va donner suite à la promesse électorale qu'il avait faite de prévoir pour les handicapés des emplois permanents à temps complet à la Fonction publique fédérale. Actuellement, 75 p. 100 de ses travailleurs handicapés sont des contractuels.

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, depuis 1983, nous avons à la Fonction publique un programme d'action positive à l'intention des groupes cibles, notamment les handicapés. Chaque ministère est tenu d'établir et d'appliquer des méthodes d'embauchage non discriminatoires. Des rapports doivent être présentés au Conseil du Trésor tous les six mois pour examen, pour veiller à ce que les programmes d'action positive soient correctement appliqués. En plus, il y a au Conseil du Trésor un comité consultatif sur les handicapés qui se réunit trois fois par année pour veiller à ce que le programme se déroule de la façon prévue et que toute possibilité soit donnée aux employés.

M. Nystrom: Environ 75 p. 100 sont des contractuels.

M. le Président: A l'ordre.

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Roland de Corneille (Eglinton-Lawrence): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Récemment, le premier ministre s'est entretenu personnellement avec Beryl Potter et lui a promis ainsi qu'à certains autres handicapés de réexaminer personnellement la politique de son gouvernement relativement à l'équité en matière d'emploi. Voilà pourquoi cette manifestation se déroule sur la colline du Parlement aujourd'hui et que cette voix s'est fait entendre. Leurs appels téléphoniques sont demeurés sans réponse . . .

M. le Président: A l'ordre. Le député posera-t-il sa question?

M. de Corneille: Oui. Voici. Je demande à la ministre ce qu'elle a à dire maintenant aux centaines de milliers de Canadiens handicapés qui ont demandé au gouvernement d'agir et qui disent que sa politique est inefficace et factice.

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je trouve grotesque qu'un député d'un parti qui a été au pouvoir durant de si nombreuses années n'ait rien fait au sujet de l'équité en matière d'emploi.

Des voix: Bravo!

M. McDermid: Au moins, nous faisons quelque chose.

Mlle MacDonald: Aucun projet de loi n'a été présenté ...

Mme Copps: Vous êtes hypocrite, Flora.

M. le Président: A l'ordre. Une brève question supplémentaire.

LES PROGRAMMES DE PROMOTION SOCIALE—LES MESURES CONCERNANT L'EXÉCUTION DES CONTRATS

M. Roland de Corneille (Eglinton-Lawrence): Monsieur le président, un Canadien handicapé sur huit veut savoir ce que le premier ministre fera pour donner suite aux promesses qu'il faisait durant la campagne électorale alors qu'il prétendait que les compagnies qui voudraient obtenir des contrats du gouvernement auraient à mettre en application des programmes de promotion sociale. Qu'en est-il de cette promesse électorale?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, cette promesse sera remplie dès que le député et ses collègues de son parti cesseront de faire obstacle à l'adoption du projet de loi C-62. C'est ce qu'ils font actuellement. Les mesures concernant l'exécution des contrats entreront en vigueur dès que le projet de loi C-62 sera adopté.

M. Ouellet: Cela ne figure pas dans le projet de loi.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES NÉGOCIATIONS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre chargé du Commerce extérieur. Bien des Canadiens voient mal pourquoi le gouvernement modifierait les règles touchant les médicaments génériques alors qu'elles nous ont fait économiser des milliards de dollars depuis 1969. Le ministre peut-il confirmer que ce projet n'était qu'une stratégie visant à faire des concessions aux États-Unis dans l'espoir d'obtenir en retour le libre-échange?

L'hon. James Kelleher (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je ne suis certes pas en mesure de confirmer l'existence de pareilles dispositions, car il n'y en a jamais eu. La stratégie dont parle le député n'a jamais existé non plus. C'est lui qui l'a inventée.

M. Langdon: Elle figurait dans la déclaration finale du sommet irlandais.

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Ma question supplémentaire s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. Va-t-il laisser tomber cette concession sur les médicaments maintenant que le comité sénatorial américain des finances vient de saper l'idée du libre-échange?

M. Stevens: Vous divaguez.

[*Français*]

L'hon. Michel Côté (ministre de la Consommation et des Corporations et de Postes Canada): Monsieur le Président, nous avons déjà annoncé notre position, à savoir que lorsque nous annoncerons cette politique, elle sera dans la ligne de pensée du gouvernement qui est de favoriser les investissements, la recherche et le développement, et de créer des emplois aussi bien dans l'industrie pharmaceutique.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LA DEMANDE DE DEUX FRANCOPHONES CANADIENS QUI EXIGENT QUE LEUR PROCÈS SOIT TENU EN FRANÇAIS À TERRE-NEUVE—LA POSITION DU MINISTRE

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, en l'absence du ministre de la Justice, j'adresse ma question au vice-premier ministre. J'aimerais savoir si le ministre de la Justice a personnellement pris la décision que ses fonctionnaires à Terre-Neuve comparaissent à un procès criminel contre deux francophones canadiens qui exigent que leur procès soit tenu en français pour plaider, qu'on n'accorde pas à ces deux accusés un procès dans leur langue maternelle officielle.

• (1440)

[*Traduction*]

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, en l'absence du ministre de la Justice, j'ai bien peur de devoir prendre note de cette question. Je veillerai à ce que le ministre de la Justice fournisse les détails voulus au député à son retour.

M. le Président: La parole est au député de Cowichan—Malahat—Les Îles.

* * *

LA SANTÉ

LE FINANCEMENT DU PROGRAMME DE LUTTE CONTRE L'ABUS DE L'ALCOOL ET DES DROGUES CHEZ LES AUTOCHTONES

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les Îles): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. La situation désespérée d'un grand nombre de jeunes autochtones est ressortie de façon tragique le mois dernier quand six jeunes Métis sont morts après une beuverie. Vu que tellement de jeunes autochtones ont des problèmes causés par l'alcool et la drogue, pourquoi le gouvernement a-t-il renié la promesse faite l'année dernière par le premier ministre et enlevé 4.5 millions de dollars au Programme de lutte contre l'abus de l'alcool et des drogues chez les autochtones?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je pense que nous reconnaissons tous les problèmes que cause l'abus de la drogue et de l'alcool dans bien des secteurs de notre société. Ce que le député a dit au sujet du programme de lutte contre l'abus de l'alcool et des drogues chez les autochtones est inexact. Les fonds affectés à ce programme n'ont pas été réduits. Le fait est que certains projets ne sont pas allés de l'avant pour diverses raisons qui n'étaient pas tellement budgétaires, mais reliées plutôt à la possibilité d'instaurer les programmes en question et de faire respecter les accords conclus avec les groupes de patronage. Le député devrait se renseigner à ce sujet avant de faire de telles affirmations.

LES CONSULTATIONS PROMISES

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les Îles): Le fait est que le budget prévoit moins d'argent cette année que l'année dernière dans le cadre de ce programme et que les fonds ont été réduits dans tout le pays. Je voudrais demander au ministre comment il peut concilier ces réductions de dépense et la déclaration faite l'année dernière par le premier ministre selon laquelle les lignes de conduite relatives aux autochtones seront établies par suite de consultations ouvertes et publiques, surtout chez les autochtones eux-mêmes. Ces consultations n'ont pas eu lieu.

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): C'est faux, monsieur le Président. Il existe un comité consultatif d'autochtones pour le Programme de lutte contre l'abus de l'alcool et des drogues chez les autochtones. Ce comité se réunit avec les fonctionnaires du ministère et j'ai moi-même eu des entretiens avec lui. Ce comité représente les autochtones eux-mêmes. La déclaration du député ne concorde tout simplement pas avec les faits.

* * *

LE MULTICULTURALISME

LA MISE SUR PIED D'UN CENTRE D'ENTREPRISES MULTICULTURELLES

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé du Multiculturalisme. A l'occasion de la conférence sur le multiculturalisme et les affaires qui a eu lieu au cours de la fin de semaine, il a été question de discrimination dans les affaires et dans les pratiques d'emploi. Le futur centre d'entreprises multiculturelles proposé par le ministre va-t-il régler ce problème et si oui, quand ce nouvel organisme verra-t-il le jour?

L'hon. Otto Jelinek (ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) et ministre d'État (Multiculturalisme)): Monsieur le Président, cette conférence a été l'occasion de nouveaux débouchés et de nouvelles perspectives pour les collectivités ethnoculturelles, et j'en ai profité pour annoncer la mise sur pied d'un nouveau centre d'entreprises multiculturelles. Comme je l'ai précisé à cette occasion, nous avons commencé dès aujourd'hui à définir et à établir les critères. J'espère que la mise sur pied de l'organisme sera amorcée d'ici deux ou trois semaines. Il nous permettra de donner suite à ces excellentes recommandations afin que le gouvernement continue d'assurer l'égalité des chances à tous les Canadiens de tous les milieux.

* * *

[*Français*]

L'EXPANSION INDUSTRIELLE RÉGIONALE

LE FINANCEMENT DU PROJET RELATIF À LA PAPETERIE DE MATANE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, je voudrais m'adresser au ministre de l'Expansion industrielle régionale et ma question a trait au dossier de la papeterie de Matane.

Maintenant que la société norvégienne Sauburgs a en main les termes et les conditions de l'entente fédérale-provinciale, vu que le ministre John Ciaccia du Québec les lui a fait parvenir, le ministre pourrait peut-être nous indiquer si le gouvernement fédéral, par la voie de son ministre, va apposer sa signature au bas de l'entente pour la rendre officielle afin que nous sachions si, oui ou non, finalement, le gouvernement du Canada va participer au financement de ce projet?

[*Traduction*]

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, aujourd'hui je me suis entretenu avec M. Etholn, président de la compagnie norvégienne Saugbrugs, et ce dernier m'a précisé que non seulement il n'avait pas reçu le projet d'accord en question, mais qu'il n'en avait même pas entendu parler. Il ignorait ce dont je voulais parler quand je lui ai dit: «Je suppose que vous avez reçu la lettre de M. Ciacca».

[*Français*]

ON DEMANDE SI UNE ENTENTE EXISTE AVEC LE QUÉBEC POUR VENIR EN AIDE AU PROJET DE PAPETERIE À MATANE

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, j'aurais peut-être dû adresser ma question au ministre des Postes à ce moment-là! Un autre des ministères de ce gouvernement qui ne fonctionne pas.

Je vais donc demander au ministre s'il va . . . Arrêtez d'attaquer votre collègue d'ailleurs. Est-ce que le ministre pourrait arrêter de «taponner» et nous dire si vraiment il y a une entente entre le gouvernement du Canada et celui du Québec pour venir en aide à un projet de papeterie à Matane? Oui ou non, et pas peut-être? C'est quoi la réponse?

[*Traduction*]

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, comme je l'ai dit à plusieurs reprises, cette entreprise norvégienne—et M. Etholn l'a réitéré aujourd'hui même—a dit qu'elle ne pouvait donner suite au projet canadien avant le 24 avril alors qu'on saura qui dirige la compagnie. Pour l'instant, son président et le conseil d'administration sont aux prises avec une offre d'achat plutôt hostile qu'ils essaient de repousser. Voilà pourquoi il leur sera impossible d'examiner le projet canadien avant la fin du mois ou au début de mai.

Comme je l'ai déjà indiqué, le gouvernement fédéral est très en faveur d'un projet d'une certaine envergure pour la ville de Matane. Telle a toujours été notre position et elle n'a pas changé.

* * *

LA LOI DE STABILISATION CONCERNANT LE GRAIN DE L'OUEST

LA SOMME VERSÉE AUX AGRICULTEURS

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. La Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest existe depuis dix ans et l'on a annoncé cette semaine que, l'an dernier, les producteurs de grains avaient subi un manque à gagner de 600 millions. Le ministre se rend-il compte que ce versement ne va pas relever les prévisions de revenu de ces agriculteurs et que, en plus de cet argent, ils ont besoin de prêts d'exploitation?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je ne vois pas comment le député, qui connaît très bien le secteur, peut dire à la Chambre qu'un paiement provisoire de 580 millions ne va pas aider les agriculteurs de l'Ouest. C'est parfaitement ridicule. Je connais bien la situation et je sais que cet argent est utile, même si nous reconnaissons que ce n'est pas suffisant.

ON DEMANDE L'ANNONCE DES VERSEMENTS D'APPOINT

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Le ministre s'assurera-t-il que les agriculteurs ont assez d'argent pour exploiter leurs terres cette année? Le gouvernement annoncera-t-il des versements d'appoint pour que les agriculteurs et leurs banquiers sachent que la récolte leur rapportera assez d'argent pour qu'il vaille la peine de semer cette année?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, le député sait qu'il m'est impossible, en tant que ministre de l'Agriculture, de prendre cet engagement maintenant. Je lui rappelle tous les engagements que nous avons pris et toutes les mesures que nous avons adoptées depuis que nous sommes au pouvoir. Je lui rappelle également la réponse du premier ministre, il y a quelques semaines, qui disait que le gouvernement avait adopté plus de mesures pour l'agriculture et donné plus d'argent au secteur agricole qu'à tout autre secteur, à part le secteur pétrolier. Il reconnaissait que les agriculteurs avaient des problèmes urgents et de la plus grande importance. Les mesures que nous avons prises ne sont pas suffisantes et nous sommes bien prêts à faire davantage. C'est ce que disait le premier ministre. Si ce n'est pas un engagement vis-à-vis du secteur, je ne sais pas ce que c'est.

LES FINANCES

L'ABOLITION DE LA TAXE SUR LES REVENUS PÉTROLIERS ET GAZIERS—LE MANQUE À GAGNER POUR LE GOUVERNEMENT

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, c'est au ministre suppléant des Finances que je m'adresse. Puisque le gouvernement est en train de négocier avec l'Alberta l'abolition de la TRPG, pourrait-il dire à la Chambre comment il envisage, ou comment elle envisage de recouvrer les 2 milliards de dollars de recettes que cette mesure coûtera?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, je prends volontiers note de cette question et en saisirai mon collègue qui, j'en suis sûr, pourra répondre au député.

M. le Président: A l'ordre, je vous prie. Question suivante. Le député de Winnipeg-Nord-Centre.

* * *

L'EMPLOI

L'ARGENT DÉPENSÉ POUR CRÉER DES EMPLOIS AU MANITOBA

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, c'est à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration que je m'adresse. Je voudrais savoir si c'est vrai qu'elle n'a pas su dépenser tout l'argent dont elle disposait pour créer des emplois au Manitoba au cours de la dernière année financière. S'il est vrai qu'elle devra remettre l'argent qu'elle n'a pas dépensé dans le Fonds du revenu consolidé aux fins de réduire le déficit, comment la ministre peut-elle expliquer la chose, étant donné que le premier ministre s'était engagé au cours de la campagne électorale à ne procéder à aucune compression dans les domaines qui touchent directement la vie des travailleurs canadiens ordinaires?

• (1450)

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, le député reconnaîtra probablement que les crédits périmés font partie intégrante de la gestion du gouvernement. Je puis lui donner l'assurance que cela s'est produit chaque année par le passé et que les crédits périmés de cette année sont conformes à ce que l'on a observé les autres années.

Par contre, je tiens à donner au député l'assurance que ce que nous sommes parvenus à faire de différent cette année, c'est intégrer au ministère de l'Emploi et de l'Immigration et à la Stratégie de Planification de l'emploi le financement sur plusieurs années, de façon à pouvoir approuver les projets au fur et à mesure qu'ils se présentent.

M. Keeper: Les Canadiens ont élu un nouveau gouvernement pour changer les choses, non pas pour perpétuer les erreurs du passé.

Questions orales

LA STRATÉGIE DE PLANIFICATION DE L'EMPLOI—LE REPORT DES FONDS NON DÉPENSÉS

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, la ministre ne reportera-t-elle pas sur l'année actuelle l'argent non dépensé l'an dernier pour trouver un emploi à ces Manitobains?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je peux assurer le député que la stratégie de Planification de l'emploi est bien engagée et qu'elle donne d'heureux résultats. En effet, on ne cesse d'approuver le financement de projets pour l'exercice 1986-1987. Ce programme, et ses différentes composantes, a obtenu un accueil formidable jusqu'ici.

Je tiens donc à le rassurer. Cette politique remporte effectivement un franc succès et j'espère que nous pourrons compter sur le député pour poursuivre dans cette voie.

M. le Président: A l'ordre, je vous prie.

* * *

LES DROITS DES AUTOCHTONES

LES RÉCLAMATIONS DES INDIENS LUBICONS DE L'ALBERTA—LA MENACE DE BOYCOTTER LES JEUX OLYMPIQUES D'HIVER

M. Keith Penner (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Sait-il que l'incapacité du gouvernement fédéral de régler les réclamations légitimes en souffrance des Indiens Lubicons de l'Alberta donne de nous sur la scène internationale une opinion de plus en plus mauvaise? Il est même question de plus en plus en Europe de boycotter les Jeux olympiques d'hiver de 1988. Le ministre ne convient-il pas que le moment est tout indiqué pour tenir la promesse faite à ces Indiens et régler cette réclamation une fois pour toutes?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, les députés voudront certainement tous se joindre à moi pour rappeler aux pays participant aux Jeux d'hiver de 1988 que ces derniers remporteront un grand succès et que la question soulevée n'a rien à y voir. Dans le passé, ce genre de questions politiques ont trop souvent été liées au mouvement olympique et nous ne voudrions pas que la chose se reproduise à Calgary en 1988.

Le député devrait savoir que le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien s'est personnellement chargé du dossier et qu'il tient à le faire aboutir. Je transmettrai les instances du député à mon collègue.

Le postulat qu'invoque le député est injuste à l'égard du ministre et des initiatives qu'il a prises jusqu'ici.

ON DEMANDE AU MINISTRE DE S'ENGAGER À RÉGLER L'AFFAIRE

M. Keith Penner (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. Voudra-t-il bien user de son influence et prendre réellement les choses en main pour que cette question concernant cette revendication des autochtones soit réglée? Je tiens à ce qu'il s'engage personnellement à intervenir dans cette affaire et à collaborer à son règlement.

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, le premier ministre a fait des promesses très vigoureuses lors de la dernière conférence sur les droits constitutionnels et les droits des autochtones. Il tient à régler ces questions. Une autre conférence a été prévue pour 1987 et des promesses ont été faites directement par le premier ministre, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et d'autres ministériels.

Je répète ce que j'ai dit au député au sujet du cas soulevé. Il sait que le ministre a sérieusement examiné le dossier. La question à l'étude concerne les négociateurs. Si l'on peut s'entendre là-dessus, on pourra résoudre la question. Je sais que le ministre tient à la régler très rapidement.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES EXPÉRIENCES FINANCÉES PAR LA CIA ET PORTANT SUR LE LAVAGE DE CERVEAU

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Des documents publiés aujourd'hui révèlent que le gouvernement canadien était non seulement au courant des expériences secrètes sur le lavage de cerveau effectuées à l'Université McGill au milieu des années 1950 mais qu'il a collaboré étroitement avec la CIA dans le cadre de ce projet. Étant donné que les victimes canadiennes de ces expériences monstrueuses cherchent à obtenir justice devant les tribunaux américains à l'heure actuelle, le vice-premier ministre acceptera-t-il de collaborer pleinement avec leur avocat américain et de rendre immédiatement public le rapport George Cooper sur cette question extrêmement grave?

L'hon. James Kelleher (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, en l'absence de mon collègue, le ministre de la Justice, je tiens à informer le député que le ministre est saisi à l'heure actuelle de ce rapport plutôt volumineux et qu'il l'étudie. Lorsqu'il aura terminé son étude, il fera rapport en temps voulu.

ON DEMANDE LA PUBLICATION DU RAPPORT COOPER

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, le gouvernement a reçu ce rapport depuis quelque temps déjà. Le ministre pourrait-il s'engager à ce que le gouvernement canadien cesse d'être le dupe du gouvernement américain et défende ses citoyens. Je lui demande plus précisément s'il est disposé à s'engager envers la Chambre et les victimes de ces expériences de lavage de cerveau, à ce que le rapport George Cooper soit rendu public?

L'hon. James Kelleher (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je ne peux que répéter ce que j'ai dit en réponse à la première question. Le ministre étudie à l'heure actuelle le document concerné et il fera rapport en temps voulu.

L'INDEMNISATION DES VICTIMES

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, il y a plus de trois semaines que le ministre de la Justice étudie le rapport Cooper. Si ce rapport confirmait les allégations reliant directement le gouvernement canadien aux expériences de lavage de cerveau de la CIA, le ministre pourrait-il dire à la Chambre si le gouvernement canadien offrira aux victimes une indemnisation complète et adéquate?

L'hon. James Kelleher (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, il me semble que la députée fait des suppositions. Aucune preuve à cet effet n'a encore été produite devant la Chambre.

Je ne puis que répéter que le ministre étudie le rapport. Il nous fera part en temps voulu de ses conclusions lorsqu'il en aura terminé l'étude.

LA TENEUR DU RAPPORT

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, voilà plus de trois semaines que le ministre a le rapport en sa possession. Il est bien évident qu'il peut le déposer. Si le rapport Cooper confirmait les affirmations des journaux, lesquelles n'ont pas été démenties par le gouvernement, ce dernier offrirait-il une indemnisation complète et adéquate au lieu de forcer les Canadiens à chercher à obtenir justice par le truchement des tribunaux américains?

L'hon. James Kelleher (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, il me semble que la députée vient de répéter sa question initiale. Je soutiens qu'elle est purement hypothétique. Nous devons attendre que soit terminé l'examen du rapport et que le ministre de la Justice nous ait présenté ses conclusions.

* * *

LA CONSTRUCTION NAVALE

LA CONSTRUCTION D'UN BRISE-GLACE

M. Ernie Epp (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Il n'est pas sans savoir qu'en septembre dernier, le gouvernement a promis de faire construire un brise-glace polaire de catégorie 8, pour rassurer les Canadiens soucieux de voir le Canada affirmer sa souveraineté dans l'Arctique. Quand une offre sera-t-elle acceptée, afin que les travailleurs entreprennent la construction de ce brise-glace polaire de catégorie 8?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, je puis seulement dire que la question est à l'étude en ce moment au conseil des ministres. Je suis sûr que le député est ravi des progrès que nous faisons.

M. Epp (Thunder Bay—Nipigon): Je ne suis pas encore ravi. L'étude de la question s'étire sur trop de mois, et j'attends toujours des garanties.

LE FINANCEMENT DU PROJET DE CONSTRUCTION

M. Ernie Epp (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, le ministre voudrait-il nous donner l'assurance, à nous et à tous les Canadiens, qu'il trouvera l'argent nécessaire à ce projet, afin que que ce navire, et non pas seulement l'adoption de projets de loi par les Communes, soit notre moyen de défendre notre souveraineté dans l'Arctique?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, les projets d'envergure exigent de longues délibérations. Comme le suggère mon collègue, je donne au député l'assurance que le gouvernement ne laissera pas ce projet se prendre dans les glaces.

Des voix: Oh, oh!

* * *

LES SOCIÉTÉS DE LA COURONNE

LE PROJET DE VENDRE TELEGLOBE

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, Teleglobe est une société de la Couronne, une société de pointe très rentable et très bien gérée; c'est un véritable joyau, et pourtant le ministre essaie de la vendre au plus offrant. Le ministre va-t-il essayer de protéger cette entreprise située à Montréal en nous assurant que seules les offres d'achat d'entreprises canadiennes s'engageant à maintenir les installations de Montréal seront examinées?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, cette question est très semblable à d'autres questions qui ont déjà été posées. J'ai toujours dit que nous examinerions les offres des Canadiens et nous prévoyons qu'après la privatisation, la majorité des actions appartiendront à des Canadiens.

• (1500)

Mme Finestone: Monsieur le Président, il n'a pas répondu à la question sur les entreprises situées à Montréal.

[*Français*]

LE MONOPOLE DE TÉLÉGLOBE SUR LES COMMUNICATIONS INTERNATIONALES DU CANADA—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Est-ce que le ministre, pendant qu'il entreprend ces mises aux enchères improvisées, peut nous assurer que dans ces négociations il s'assure aussi du maintien du monopole de Téléglobe sur les communications internationales du Canada d'une façon continue et permanente et à Montréal?

[*Traduction*]

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, il a toujours été question qu'après la privatisation le siège social de Teleglobe reste à Montréal. Pour répondre à l'essentiel de la question de la députée, je lui certifie qu'après la privatisation Teleglobe restera une entité qui deviendra, espérons-le, de plus en plus active dans le secteur où elle s'est distinguée jusqu'à présent.

M. le Président: Le député de York-Centre a dit qu'il désirait faire un rappel au Règlement à propos de la période des questions.

* * *

[*Français*]

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES QUESTIONS SUPPLÉMENTAIRES

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): J'invoque le Règlement, monsieur le Président. J'ai essayé de poser une question supplémentaire et je sais qu'il y a une très longue tradition qui permet les questions supplémentaires même quand le ministre à qui on a posé la question au préalable est absent. Et en effet, la question que j'avais s'adressait au président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) et traitait du même sujet. Cela touchait à la politique sur le bilinguisme du gouvernement qui était le sujet de ma première question. Et même si la première question devait se poser au ministre de la Justice (M. Crosbie), je soumets avec tout le respect que je dois à la Présidence que j'avais le droit de poser ma question supplémentaire, pour en prouver la validité, même en l'absence de réponse à la question posée préalablement.

[*Traduction*]

M. le Président: Je remercie le député de ses instances. Il devrait à mon avis commencer par la question qui s'adresse au ministre présent. Le député connait les difficultés auxquelles je me heurte en l'occurrence. J'ai déjà dit à la Chambre que j'ai des problèmes—comment dire? Les députés m'ont répété à maintes reprises que c'est au Président qu'il revient d'accorder ou non des questions supplémentaires. Je dois dire qu'il me semble difficile d'accorder une question supplémentaire alors que le ministériel interrogé s'est contenté de prendre note de la question.

La députée de Trinity (Mlle Nicholson) a-t-elle un autre rappel au Règlement?

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): J'invoque le Règlement sur une question semblable, monsieur le Président, pour laquelle j'aimerais obtenir votre conseil. Sauf erreur, la discussion porte sur le fait que lorsqu'il n'y a pas eu de réponse, il n'est pas logique de poser une question supplémentaire. Cependant, par le passé, on a accepté à la Chambre ce genre de déclaration:«Étant donné que vous avez pris note de cette partie de ma question, pourriez-vous également prendre note d'une autre question?» C'est ce que j'aurais voulu ajouter aujourd'hui si c'était possible.

M. le Président: A l'ordre. Il ne s'agit pas vraiment de rappels au Règlement. Comme le député le sait, ce sont des instances présentées à la présidence et je les accepte comme telles. Cependant, chacun connaît mon opinion à ce sujet, même si je suis parfaitement disposé à en discuter à nouveau.

LES VISITEURS HANDICAPÉS SUR LA COLLINE DU PARLEMENT

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, la présidence a-t-elle du nouveau au sujet de la question soulevée la semaine dernière par le député d'Eglinton—Lawrence (M. de Corneille). Il s'agissait de l'accès des handicapés à la Chambre puisque . . .

M. le Président: A l'ordre. Cette question a été soulevée ce matin à 11 heures et il y a été répondu à la Chambre.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude du projet de loi C-62, concernant l'équité en matière d'emploi, dont un comité législatif a fait rapport avec des propositions d'amendement, ainsi que de la motion n° 8 (M. Nystrom).

M. le Président: Avant de reprendre le débat, je dois répondre aux arguments de procédure. J'ai écouté attentivement ce matin les remarques touchant la procédure faites par le député de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine Est (M. Allmand), le député de Yorkton—Melville (M. Nystrom) et le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Hnatyshyn). Je voudrais maintenant statuer sur la question, après les avoir remerciés de leur intervention.

La présidence est convaincue de l'irrecevabilité de la motion no 10A, qui constitue un amendement de fond à l'article d'interprétation du projet de loi. Le secrétaire parlementaire a soutenu que les motions nos 13A et 15 découlent de la motion n° 10A et qu'elles devraient par conséquent être déclarées irrecevables elles aussi. Je traiterai dans quelques minutes des motions n°s 13A et 15.

Le secrétaire parlementaire a aussi soutenu que la motion n° 21A élargit les pouvoirs de la Commission canadienne des droits de la personne. La motion n° 21A a pour effet de mettre sur demande certains documents à la disposition de la Commission des droits de la personne. Dans le contexte du projet de loi à l'étude, la présidence ne peut considérer cet amendement comme un élargissement des pouvoirs de la commission. Je permettrai donc la mise aux voix de ladite motion.

En résumé, comme je l'ai dit à la Chambre jeudi dernier, les motions n°s 3A, 4, 5A, 6, 10, 19, 19A, 20B, 23, 28, 29 et 33A sont irrecevables et seront rayées du *Feuilleton des avis* d'aujourd'hui.

La présidence est en outre prête à informer la Chambre des résultats des instances privées qu'elle a reçues sur les motions mises aux voix et rejetées au comité. Il s'agit des motions suivantes:

Motions nos 2A, 9, 11A, 13A, 14A, 15, 16A, 20A, 22, 24, 25A, 26A, 31 et 36A.

Après consultation, j'ai décidé de choisir, pour les fins du débat, les motions nos 11A, 14A, 16A, 24, 25A et 26A. Elles seront groupées pour les fins du débat et mises aux voix de la façon suivante: La motion no 11A fera l'objet d'un débat et d'un vote distincts; la motion no 14A sera groupée avec la motion no 12A pour les fins du débat, mais elles seront mises aux voix séparément; la motion no 16A fera l'objet d'un débat et d'un vote distincts; les motions nos 24, 25A et 26A seront groupées avec la motion no 27A pour les fins du débat, mais elles seront mises aux voix séparément. Par conséquent, la Chambre ne sera pas saisie des motions 2A, 9, 13A, 15, 20A, 22, 31 et 36A qui seront rayées du *Feuilleton des avis* d'aujourd'hui.

La Chambre devrait savoir que, lorsqu'elle a dû choisir les motions sur lesquelles le comité s'était déjà prononcé, la présidence a tenu compte du fait que toutes les motions tendant à modifier le projet de loi C-62 avait été inscrites au *Feuilleton des avis* longtemps avant l'adoption de l'article provisoire 114(10) du Réglement.

Reprise du débat sur la motion no 8.

M. Deans: Monsieur le Président, je me permets de demander à la présidence d'avoir dorénavant l'obligeance de demander aux services du greffier de nous donner une copie des longues décisions pour nous permettre de suivre.

M. le Président: Excusez-moi. C'est ce que nous faisons normalement, le député le sait. Je pensais que le texte avait été distribué. Il avait été préparé mais à cause d'un changement que j'y ai apporté à la dernière minute avant la période des questions, j'ai reçu le texte il y a quelques minutes seulement. Normalement, nous le distribuons.

M. Allmand: Monsieur le Président, dans la décision que vous venez de rendre, vous parlez de la motion no 10A. Je ne trouve pas de motion no 10A au *Feuilleton*. Je ne sais pas de quoi vous parlez. Se peut-il qu'il s'agisse d'une erreur typographique?

M. le Président: Au Parlement, tout est possible.

Je vois d'où vient la confusion. Je signale au député que la motion no 10A en question porte bien ce numéro au *Feuilleton* initial; elle avait été proposée à la Chambre et jugée irrecevable. Le secrétaire parlementaire a dit tout à l'heure que deux motions découlaient de celle-là. Il s'agit des motions no 13A et no 15, si je ne m'abuse. La présidence a rejeté les motions no 13A et no 15 parce-qu'elles avaient été rejetées au comité et non par la suite d'un jugement sur leur recevabilité sur le plan de la forme.

Reprise du débat.

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Avant la suspension de la séance pour le déjeuner, j'ai passé en revue, du moins en partie, les réalisations de la Fonction publique en fait de promotion sociale et j'ai signalé le peu de succès qu'elle avait connu, notamment en ce qui concerne l'application de programmes de promotion sociale à l'intention des groupes minoritaires visibles. Bien entendu, on a déjà dit que malgré l'existence de programmes de promotion sociale à l'intention des handicapés, environ 75 p. 100 des employés fédéraux qui sont censés avoir profité de ce programme sont des employés temporaires. De même, les femmes sont censées avoir profité d'un programme de promotion sociale plus efficace, mais on constate souvent une carence, une incohérence et une incompréhension des mesures prises plus précisément dans chaque ministère. L'an dernier, en particulier, j'ai reçu des plaintes de personnes qui appartiennent aux minorités visibles au sujet de la façon dont leurs demandes d'emploi sont traitées et, une fois embauchées, du peu d'avancement qu'elles connaissent ce qui nous rappelle l'expérience de si nombreux membres de ces minorités visibles qui tentent d'obtenir un emploi dans le secteur privé. Après des expériences de ce genre, l'Alliance urbaine pour les relations raciales a effectué des études et rédigé des rapports à Toronto sur la discrimination dans le domaine de l'emploi . Ces études ont montré que les membres des minorités visibles ont à peu près une chance sur trois par rapport aux candidats blancs d'obtenir un emploi dans cette ville. J'ai déjà dit que cette ville était réputée pour sa bonne entente inter-raciale. Il y a de quoi nous inquiéter tous sur ce qui peut se passer ailleurs.

• (1510)

Si l'on a le moindre doute quant à la nécessité de mettre en oeuvre des programmes de promotion sociale dans la Fonction publique, qu'on prenne seulement note de la création récente d'un caucus des minorités visibles dans la Fonction publique fédérale qui fait apparaître la situation très grave des fonctionnaires fédéraux membres de minorités visibles. Voilà ce que donnent l'absence d'une véritable politique de promotion sociale, de même que la récente vague de mises à pied et la perspective d'autres mises à pied dans la Fonction publique. Ce que l'on dit, c'est que la Fonction publique fédérale est encore en train d'appliquer la vieille politique du «dernier engagé, premier congédié». On procède à des mises à pied en commençant par les membres des minorités visibles sous prétexte qu'ils ont été embauchés en dernier. Ce qui est plus important et, je crois, plus grave, ce sont les plaintes de plus en plus nombreuses portant que les fonctionnaires membres de minorités visibles sont assujettis à une réévaluation au mérite. On est à modifier leur cote de telle façon qu'ils sont à peu près assurés d'être mis à pied sous peu, soit au fur et à mesure que les ministères répondent au besoin gouvernemental de réduire les dépenses en licenciant des fonctionnaires.

On s'inquiète aussi de plus en plus parmi ceux qui souhaitent de l'avancement du fait que, par suite des menaces de congédiement, de l'absence d'un programme efficace de promotion sociale et d'un manque de sensibilité au problème, le statut que les fonctionnaires membres de minorités visibles ont réussi à obtenir jusqu'à maintenant leur assure une bien piètre protection. Cela ressemble à ce qui se passe dans le secteur privé.

Il est clair que l'amendement émanant du Nouveau parti démocratique devrait être favorablement accueilli. Il faudrait qu'il soit adopté, que la Fonction publique fédérale soit assujettie au projet de loi. Si elle ne l'est pas, les membres des groupes cibles, qu'il s'agisse des femmes, des handicapés, des minorités visibles ou des autochtones vont être soumis pour ce qui est de l'embauchage et des promotions aux mêmes genres de menaces, d'exclusions et d'obstacles que dans le secteur privé.

J'imagine qu'il y a une raison qu'on peut invoquer pour ne pas assujettir la Fonction publique au projet de loi. On nous l'a rabâchée assez souvent. On nous dit qu'il ne sera d'aucune utilité pour les groupes cibles, même à la Fonction publique, si nous ne faisons rien d'autre que de fixer des nombres sans avoir de programme d'action positive ou de programme d'équité en matière d'emploi qui cherche à réaliser les objectifs et qui soit assorti d'échéanciers fermes. Mais malgré la portée limitée du projet de loi, si l'on y assujettit la Fonction publique, cela donnera au moins un certain degré de sécurité. Les gouvernements futurs ne pourront pas revenir en arrière, car même s'il n'y a pas les objectifs et les échéanciers que nous souhaiterions il y aura quand même un infime progrès de réalisé. Nous pouvons quand même espérer que le processus amorcé par le moyen des directives du Conseil du Trésor conduira à l'adoption d'objectifs et de calendriers, même si le secteur privé n'est pas soumis aux mêmes types de dispositions.

M. Gerry Weiner (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je remercie mon honorable collègue d'avoir exposé l'affaire de façon aussi claire et aussi équitable. Nous comprenons tous, cela est certain, la nécessité d'une participation bien plus grande de toutes les couches de la société à la pleine réalisation de nos potentialités. Nous n'atteindrons jamais vraiment tout notre potentiel national tant que tous nos citoyens n'auront pas été placés dans l'axe de toutes nos opportunités.

Je me trouve un peu dans un dilemme. D'un côté on me dit à quel point manque de muscle un projet de loi qui m'emballe autant. D'un autre côté, dans un domaine où il y a déjà en place un programme plus énergique, c'est-à-dire les directives fédérales sur l'action positive dans la Fonction publique, le député nous demande presque en ce moment de faire machine arrière en le faisant figurer dans un programme volontaire. Le député avouera sans doute qu'il s'agit d'un programme efficace, qui montre à l'ensemble des Canadiens combien il importe de profiter de l'énergie de chacun dans la société.

Cela dit, je tiens à exprimer mon opposition absolue à la motion nº 8. On y propose, en effet, que le projet de loi s'applique à tous les ministères et organismes fédéraux assujettis à la Loi sur l'administration financière. La directive du Conseil du Trésor rend obligatoire le programme d'équité en matière d'emploi. C'est pourquoi le projet de loi exclut les ministères et les organismes en question. En vertu de la Loi sur l'administration financière, les pratiques de gestion du personnel relèvent du Conseil du Trésor. Le Conseil a donc ordonné aux ministères et organismes, dès 1983, de mettre en oeuvre le programme d'action positive. La déclaration du 8 mars 1985 sur l'équité en matière d'emploi rappelait cette directive et confirmait que le programme d'action positive de la Fonction publique tend à assurer l'équité dans l'emploi.

Dans le cadre du Programme d'équité en matière d'emploi de la Fonction publique, les ministères et les organismes mettent au point chaque année des plans d'action que le Conseil du Trésor examine et approuve. Ces plans d'action sont à la disposition du public. Puis, dans un rapport annuel destiné au Conseil du Trésor, les ministères signalent les résultats obtenus. Le Conseil du Trésor établit à son tour un rapport annuel sur ces résultats, lequel est lui aussi du domaine public. Les moyens d'exécution fonctionnent de manière semblable à ce qui est prévu dans le projet de loi C-62.

Dans le témoignage qu'elle a rendu au comité législatif, la Commission canadienne des droits de la personne a reconnu qu'elle avait accès aux plans d'action sur l'équité en matière d'emploi ainsi qu'aux résultats obtenus dans les ministères et les organismes, et qu'elle pouvait au besoin effectuer une enquête. Voici ce que disait M. Cocksedge, président de la Commission des droits de la personne, devant le comité législatif le 19 décembre 1985:

> ... le Conseil du Trésor examine de façon suffisamment rigoureuse ces plans d'action. Certains ont été renvoyés aux ministères pour qu'ils en modifient sensiblement les chiffres ... Il est clair que les ministères ont des comptes à rendre.

La députée de Capilano (Mme Collins) avait posé la question suivante:

> Vous avez effectivement accès à la fois aux données et aux plans d'action?

M. Cocksedge a répondu oui.

• (1520)

Les directives du Conseil du Trésor sur l'équité en matière d'emploi s'appliquent aux ministères fédéraux et aux sociétés ministérielles dont le nom figure aux annexes A et B de la Loi sur l'administration financière. Le projet de loi C-62 ne vise pas certains ministères et certaines sociétés et je pourrais en dire davantage à ce sujet. Par ailleurs, tout ce que je tiens à signaler pour l'instant, c'est que nous voudrions que plus de membres des minorités visibles soient nommés à des postes en vue au gouvernement, non seulement à l'échelon fédéral, mais aussi aux échelons provincial et municipal et à tous les organismes qui en font partie, de même que dans l'industrie et le commerce. C'est au gouvernement fédéral, à ses organismes et à tous les autres gouvernements qu'il incombe de créer un tel climat d'égalité des chances.

Nous nous battons pour le Canada, non pas pour ses ressources matérielles, mais pour ses ressources humaines. Ce que nous disons haut et fort aujourd'hui, c'est que grâce à l'équité en matière d'emploi, au programme que nous mettons en oeuvre et à l'application des lignes directrices fédérales de 1983 régissant la Fonction publique dont le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) et son comité consultatif continueront de s'occuper, ce programme aura des avantages et entraînera la participation de tous les groupes cibles. Ainsi, je ne vois aucune raison d'affaiblir notre position actuelle relative à la Fonction publique, lorsque mon honorable collègue n'est même pas aussi certaine que nous que le programme volontaire de promotion sociale est tout ce que les Canadiens attendent.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je remercie le secrétaire parlementaire de ses observations. Étant donné leur sérieux et leur importance, je crois qu'il convient que je fasse connaître mon point de vue sur cet amendement qui tend à supprimer les lignes 10 à 12 du projet de loi C-62, afin que les ministères soient visés par cette mesure.

Le secrétaire parlementaire prétend que l'exclusion des ministères dans le projet de loi sous sa forme actuelle peut se justifier peut-être, car il existe déjà des programmes de promotion sociale au sein de la Fonction publique et, comme je l'ai dit ce matin en intervenant au sujet de l'amendement nº 1, le Conseil du Trésor a déjà mis en oeuvre un programme qui fonctionne très bien. Il est vrai que le secteur public a réalisé d'énormes progrès à ce chapitre depuis 1981-1982 et qu'il fait tout en son pouvoir pour répondre à certaines des préoccupations des quatre groupes cibles, les femmes, les minorités visibles, les handicapés et les autochtones. Cependant, c'est parce que parfois les hommes politiques aiment jouer avec les projets de loi, que nous demandons que le programme du gouvernement soit inclus dans le projet de loi, afin que le secteur public puisse donner l'exemple au secteur privé. Le gouvernement ne devrait pas demander au secteur privé d'être assujetti à une loi contre la discrimination en matière d'emploi, à laquelle lui-même n'est pas assujetti. Afin d'être juste envers le secteur privé, le gouvernement devrait accepter de bonne grâce cette inclusion dans le projet de loi, afin qu'il y ait apparence de justice et d'équité.

[*Français*]

Que l'apparence de justice, de l'élément d'un facteur d'équité soit évidemment perçue et comprise par tout le monde.

Monsieur le Président, le secteur public provincial, par exemple, doit être incité à suivre l'exemple du gouvernement fédéral, et c'est une des choses que nous espérons voir se réaliser, que les provinces, qui sont responsables, je pense, pour 80 p. 100 des travailleurs canadiens, puissent, elles, dans leurs politiques, affirmer l'équité et une justice au niveau de l'emploi.

On se souviendra que le programme d'action positive, alors qu'il était en phase d'élaboration en 1982, avait pour objectif d'introduire l'action positive dans certains ministères pilotes. On se souviendra que cela n'a pas commencé avec un grand programme global, mais avec des projets pilotes dans certains ministères et on a vu, par la suite, ces programmes s'élargir pour inclure toutes sortes d'autres ministères. Et c'est sous le gouvernement libéral que cette initiative a été prise et ce n'est seulement qu'après l'adoption de la Charte canadienne des droits et libertés, en particulier l'article 15, que le gouvernement a demandé à la juge Abella de procéder à l'étude en profondeur de l'application du principe de l'égalité en emploi pour voir s'il était possible d'élargir ce concept au secteur privé. Et c'est la juge Abella, elle-même, qui faisait la recommandation dans son rapport que le gouvernement fédéral devrait être assujetti, devrait être inclus dans la législation. Donc, ce n'est pas une idée que nous avons avancée, c'est la juge Abella, la spécialiste en la matière, qui a siégé pendant près d'un an ou plus, qui, en 1984, déposait un rapport à la Chambre et disait: Le gouvernement fédéral et les ministères devraient être inclus dans la législation.

Donc, monsieur le Président, je pense qu'en suivant, du moins, la logique à laquelle, moi, je suis habitué, si l'expert nous dit qu'il faut l'inclure dans la loi, si la logique dit que pour donner l'exemple il faut que le secteur privé se sente au moins confortable avec le secteur public dans le sens qu'on ne fait pas des choses au public qui ne sont pas exigées du secteur privé ou *vice versa*, pour moi, cela me paraît tout à fait normal que soient inclus les ministères tels que définis dans la loi sur l'administration financière . . . Je pourrais faire, monsieur le Président, le procès de toute cette définition, comment on en arrive à définir dans la loi une corporation ou un ministère pour abolir la loi sur l'administration financière à l'égard des sociétés d'État et modifiant d'autres lois en conséquence. Et cela n'en finirait pas, monsieur le Président, de vous donner des exemples où le gouverneur en conseil peut, s'il le veut, exclure de l'Annexe B certains ministères. Ce ne sont pas tous les ministères qui sont couverts par cette disposition d'exception qu'on trouve dans le projet de loi C-62. Non. Il y a des sociétés de la Couronne qui sont, j'imagine, touchées par cette loi et qui, je l'espère, vont suivre la loi et vont se conformer aux exigences de celle-ci.

Monsieur le Président, en 1983—je voudrais faire un rappel ici parce que c'est important—l'honorable député de Windsor-Ouest (M. Gray), alors président du Conseil du Trésor, instaurait officiellement le programme d'action positive au sein de la Fonction publique. Ce programme administré par la Commission de la Fonction publique du Canada avait pour but de favoriser l'égalité d'accès aux emplois publics pour tous les Canadiens. Les principaux objectifs—je vais les rappeler, parce que c'est important— sont: premièrement, aider les femmes à planifier leur carrière et à maximiser leur chance d'emploi dans la Fonction publique du Canada. Deuxièmement, favoriser l'égalité d'accès aux emplois publics pour les autochtones, les Indiens, les Métis, les Indiens non inscrits et les Inuit. Troisièmement, augmenter la participation des handicapés physiques et mentaux à la Fonction publique.

Monsieur le Président, tout cela pour essayer de donner l'exemple, essayer d'agir en employeur sérieux, en bon employeur corporatif, en essayant de donner l'exemple à tout le reste de l'industrie, en créant chez soi des obligations, des programmes d'action positive qui pourraient, j'imagine, être suivis par le secteur privé. On voit, aujourd'hui, un projet de loi qui est le résultat d'une Commission royale d'enquête, présidée par la juge Abella, qui vient recommander certains amendements.

Je l'ai dit sur l'amendement nº 1, je le répète sur l'amendement nº 2, monsieur le Président, ce n'est pas nous qui l'avons inventé, c'est la juge Abella qui l'a dit. Je pense que le gouvernement devrait l'écouter: les ministères gouvernementaux fédéraux devraient être soumis aux exigences de la loi C-62.

[*Traduction*]

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, je suis heureux de participer à l'étude de la motion nº 8 visant à modifier le projet de loi C-62. J'aurais quelques mots au sujet des propos du secrétaire parlementaire qui a affirmé que le gouvernement avait mis en place un bon programme de promotion sociale. D'abord, la Loi sur l'administration financière oblige le Conseil du Trésor à promouvoir une certaine action positive. Nous admettons par ailleurs que cela a été fait, mais que les politiques du Conseil en matière d'équité sont loin d'avoir la force et la vigueur d'une loi. Le député a dit que nous pourrions perdre du terrain. Il a dit qu'à moins de vouloir retourner en arrière, il était inutile que le gouvernement retranche quoi que ce soit à la politique du Conseil du Trésor

et applique plutôt les dispositions du projet de loi, car il est fort possible d'aller au-delà de ces dispositions.

• (1530)

La loi exige que certains rapports soient déposés lesquels seront accessibles à la Chambre. Il nous paraît insuffisant dans une certaine mesure d'obliger seulement les entreprises concernées à soumettre un rapport. La loi ne les contraint pas en effet à promouvoir l'action positive. Si la motion nº 8 était adoptée, d'autres organismes seraient tenus de faire un rapport conformément aux dispositions de la loi.

Le gouvernement fédéral ne saurait affirmer que c'est là un bon exemple de ce qui doit être fait en faveur de l'équité en matière d'emploi. Pour en arriver où nous en sommes, le gouvernement n'a pas adopté de moyens suffisants pour nous convaincre que d'ici dix ans l'égalité d'emploi s'appliquera à tous au gouvernement fédéral, pas plus que le projet de loi n'obligera les sociétés qui seront visées par ses dispositions.

Il n'y a pas si longtemps, pendant le débat des chefs lors de la dernière campagne électorale, le premier ministre (M. Mulroney) s'est engagé à mettre sur pied un programme d'action positive à l'intention des femmes. Voici ce qu'il a déclaré:

> Il y a passablement longtemps que le parti conservateur préconise un programme d'action positive à l'intention des femmes au sein de l'appareil fédéral. Notre gouvernement s'assurera donc que les pratiques d'embauche et de promotion leur assurent l'égalité des chances qu'elles méritent. Nous surveillerons attentivement et régulièrement . . .

Donc, sur ce dernier point, si nous adoptions la motion 8, nous aurions un mécanisme de surveillance et les rapports soumis aux députés en feraient partie bien sûr.

Je tiens à ce que la Chambre connaisse les recommandations du rapport Boyer. Voici donc la recommandation nº 60 qui figure à la page 110 de ce rapport:

> Nous recommandons que toute législation fédérale sur l'égalité en matière d'emploi embrasse l'ensemble des employeurs du secteur public fédéral et tous ceux qui relèvent du gouvernement fédéral en procédant aux rajustements nécessaires par voie de réglementation en ce qui concerne les petites entreprises et les organismes.

Bien des témoins considéraient qu'une telle politique était nécessaire. Quelle a été l'attitude du gouvernement devant cette exigence? Presque analogue à celle du secrétaire parlementaire, à savoir qu'il considère inutile d'assujettir les sociétés de la Couronne à une telle politique sous prétexte que le Conseil du Trésor a déjà donné le ton concernant l'équité en matière d'emploi.

Si nous pouvions le croire, si nous pouvions le voir se réaliser, si nous savions que c'est là, cela voudrait dire quelque chose, mais nous ne pouvons le constater. Même si ce projet de loi est insuffisant, il faudrait un rapport à la fin de la période pour laquelle il doit s'appliquer. En montrant le rapport au monde, nous pourrions expliquer que c'est un exemple de ce que fait le gouvernement fédéral pour la Fonction publique, puisque nous aurions ce rapport à la disposition de tous.

Nous admettons le programme en place, mais nous estimons qu'il faudrait lui donner la force et la portée d'une loi. Il servirait alors d'exemple aux gens à qui nous demandons de faire preuve d'action positive dans leur société, et il servirait aussi pour tout le monde de preuve tangible des progrès réalisés par le gouvernement du Canada.

Diverses organisations ont présenté une demande concrète à cet égard. Là encore, beaucoup d'entre elles demandent au gouvernement fédéral de passer à l'action. L'idée n'est pas tellement, si le projet de loi était adopté tel quel, de leur permettre grâce à ce projet de loi d'avoir des débouchés accrus et une plus grande égalité d'emploi, mais plutôt de montrer qu'une partie du gouvernement mettrait ses paroles en action.

Nous avons de bonnes raisons d'estimer que cet article devrait être appliqué pour obliger le gouvernement fédéral à respecter ses propres lois. Les politiques du Conseil du trésor sont entièrement contrôlées par la direction. Si la direction décide d'avoir une action positive et de respecter les orientations suggérées, elle peut le faire. Sinon, et les antécédents de la Fonction publique fédérale ne montrent pas que la direction soit particulièrement pressée de respecter les règlements, elle ne le fera pas.

La Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique, qui régit un certain nombre de programmes d'action positive, exempte ce secteur de la négociation collective. On peut donc se servir de cela comme excuse pour s'abstenir de prendre des mesures suffisantes. Il y a au Conseil du trésor certaines directives encourageant la promotion des femmes à des postes de haute direction. On a tendance à se servir de ces directives pour accorder des promotions symboliques à certaines femmes tout en négligeant la majorité de femmes dont les compétences devraient être reconnues et qui devraient avoir des emplois de niveau égal avec les hommes dans la collectivité. Les exigences des lignes directrices du Conseil du Trésor peuvent être respectées sans que l'on fasse réellement quoi que ce soit à propos de toute la population active. Le gouvernement n'a pris aucune initiative sérieuse pour identifier et éliminer la discrimination systémique dans la Fonction publique. L'adoption de la motion nº 8 forcera le gouvernement à examiner le problème et à y remédier car ce qu'il a fait et ce qu'il a négligé de faire se trouveront révélés publiquement.

• (1540)

M. Roland de Corneille (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, la motion nº 8 vise à faire retrancher certains mots du projet de loi de sorte que le gouvernement ne soit pas exempté de se conformer aux exigences de la mesure législative. Le projet de loi manque tellement de rigueur et d'exigences à respecter qu'on se demande s'il vaut la peine de continuer à en discuter si le gouvernement n'est pas disposé à écouter les gens concernés par le projet de loi sur l'équité en matière d'emploi et à fournir les asssurances qu'ils réclament.

On devrait bien comprendre pourquoi nous voulons que la Fonction publique se conforme à cette mesure législative. Avec la Charte des droits et des libertés, et avec le rapport Abella et les rapports *Obstacles*, on a fait beaucoup d'efforts pour éveiller l'attention publique, étudier les problèmes, sensibiliser les gens et prendre des mesures pour assurer que les gens aient accès aux tribunaux pour faire respecter leurs droits. Malgré les lois qui sont déjà en vigueur et malgré la Charte des droits, des injustices subsistent, même dans la Fonction publique.

Encore tout récemment, soit le 17 mars dernier, j'ai invoqué les dispositions de l'article 21 du Règlement pour signaler au gouvernement que c'était à titre de contractuels ou d'employés temporaires que la Commission de la Fonction publique avait embauché la grande majorité des handicapés. Quand les gouvernements réduisent leurs effectifs, ce sont les contractuels qu'ils mettent les premiers en disponibilité, de sorte que de nombreux handicapés sont les premières victimes du chômage. Pour ce motif, nous ne saurions considérer cet amendement à la légère.

Nous voulons nous assurer que le gouvernement sera dorénavant tenu de se conformer aux mêmes normes qu'il entend imposer aux autres. Malheureusement, à l'instar d'une bonne partie de la Fonction publique, la Chambre des communes n'est pas assujettie à ce projet de loi. Celui-ci ne renferme aucune disposition qui nous oblige à respecter le principe de l'égalité en matière d'emploi à la Chambre pour ce qui est des femmes, des minorités visibles, des handicapés et des autochtones.

Le problème dont nous nous occupons est grave. Le gouvernement devrait faire en sorte que les dispositions de cette loi sur l'équité en matière d'emploi s'appliquent à la Fonction publique. Si un autre ministre, un autre gouvernement ou un autre point de vue devait s'imposer, ces politiques pourraient être écartées d'un simple revers de la main. A l'heure actuelle, ce n'est pas une loi mais un règlement qui assure l'équité en matière d'emploi. Nous ne pensons pas qu'un simple règlement puisse veiller au respect de ce principe. Seule une loi le peut.

Nous avons eu une discussion analogue avec les conservateurs au sujet de la Constitution et de la Charte des droits. Ils soutenaient qu'il suffisait de s'en remettre au droit coutumier ou à la tradition britannique. Nous disions que ce n'était pas acceptable. Nous avons constaté ce qui s'est produit dans le cas des Canadiens d'origine japonaise et des lois de cadenas.

Nous avons été témoins par le passé d'erreurs et de dénis de justice. Voilà pourquoi il faut inscrire ce principe dans la loi, dans la Constitution ou dans la Charte des droits.

Depuis qu'elle est adoptée, nos amis conservateurs brandissent la Charte comme un élément de leur idéologie. Nous avons lutté ferme pour les convaincre qu'il était important d'inscrire la protection des droits dans la loi. Le moment est sûrement venu d'accorder des garanties aux groupes minoritaires, aux handicapés, aux peuples autochtones et aux femmes. Maintenant que nous avons la Charte des droits et libertés pour guide, il est temps de mettre en vigueur des lois qui lui confèreront une autre valeur que celle d'un simple bout de papier qu'on invoque pour faire reconnaître ses droits.

Le gouvernement ne laisse pas à l'opposition d'autre choix que de lutter à chaque étape parce que cette mesure est trop faible et que son application est trop restreinte. Comment pouvons-nous attendre des provinces qu'elles adoptent des lois qui s'appliquent à leurs services publics quand le gouvernement fédéral montre de la réticence à soumettre ses propres services aux lois fédérales? Nous avons soumis des douzaines d'amendements à l'examen du secrétaire parlementaire. Nous lui avons dit que nous voulions un bill qui réponde à tous les besoins.

Les handicapés sont venus faire aujourd'hui sur la colline une manifestation qui leur a coûté gros en argent, en souffrances et en efforts, afin de protester de manière démocratique contre les lacunes de ce projet de loi, qu'ils qualifient de mesure bidon, sans aucune efficacité. C'est eux qui souffrent. Ils ne veulent pas attendre que soient entrepris de longs processus, pour finalement se rendre compte que les entreprises ne se plient pas aux exigences. C'est inacceptable.

M. McDermid: Où étiez-vous ces vingt dernières années?

M. de Corneille: Nous devons leur donner des mesures concrètes immédiatement applicables. Mon collègue du parti conservateur, en face, demande ce qu'ont fait les libéraux.

Une voix: Bonne question.

Une voix: Nous voulons entendre la vérité. Ne mentez pas.

M. de Corneille: Il ne tient pas à entendre la réponse. Les députés d'en face hurlent et protestent. J'ai déjà rappelé ce qui a été fait. Nous avons dû lutter avec acharnement pour faire adopter la charte des droits et des libertés de façon à protéger ces gens et à leur garantir au moins de pouvoir s'adresser aux tribunaux. Le parti conservateur protestait vigoureusement en s'en prenant à la présidence et faisait tout en son pouvoir pour empêcher l'adoption de la Charte des droits et des libertés et pour faire obstacle à la protection des droits des handicapés, ne serait-ce que devant les tribunaux. Il est grand temps que le gouvernement règle cette affaire et propose un projet de loi qui témoigne de sa bonne foi et confirme ses beaux discours.

• (1550)

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, le projet de loi C-62 prétend assurer l'équité en matière d'emploi. Comme les députés de mon parti l'ont fait valoir, il ne fait rien de tel. Un des aspects de cette mesure, qui a donné lieu à cette motion, témoigne d'une de ses principales faiblesses. Le projet de loi prive les employés des ministères fédéraux de la protection qu'il prétend accorder aux groupes minoritaires. J'y reviendrai, mais je voudrais d'abord parler plus précisément des injustices que cette mesure contient à l'égard des handicapés. Elles sont vraiment graves. Elles le sont encore plus si l'on tient compte de tout ce que notre parti, ainsi que les organisations de handicapés et les citoyens de tout le pays ont fait valoir au gouvernement fédéral depuis des années et plus particulièrement depuis 1980. C'est à cette époque que l'ancien gouvernement libéral a mis sur pied le groupe d'étude sur les handicapés en vue de l'année internationale des handicapés. Chacun s'était rapidement rendu compte que le problème clé—et c'est ainsi que les Nations Unies l'avaient baptisé—consistait à permettre aux handicapés de mener une vie autonome. Ce projet de loi n'aborde même pas cette question importante.

Compte tenu de ses faiblesses, y compris du fait qu'il ne s'applique pas aux ministères fédéraux, nous ne passons pas de la théorie à la pratique. Autrement dit, malgré les recommandations du rapport Obstacles, du rapport Abella et celles que les organisations de handicapés ont faites au cours des années, le Parlement n'est même pas prêt à donner l'exemple dans ce domaine.

On a fait valoir que le secteur public devait ouvrir la voie au secteur privé en l'incitant à offrir des possibilités d'emplois aux handicapés. Néanmoins, je le répète, ce projet de loi exclut expressément les employés des ministères fédéraux et du Parlement. Le Parlement ne sera plus tenu d'instaurer des programmes d'action positive pour employer les handicapés. Que doit comprendre l'employeur du secteur privé? Nous lui demandons d'embaucher des handicapés, mais nous ne le faisons pas nous-mêmes. Tel est le message que nous envoyons au secteur privé. Cela va totalement à l'encontre de tout ce qui a été dit au gouvernement depuis au moins six ans. Nous ne passons pas de la parole aux actes.

Vous serez sans doute intéressé d'apprendre que la Coalition des organisations provinciales des handicapés, le COPOH, a envoyé un questionnaire aux candidats aux dernières élections. Elle leur a demandé s'ils appuyaient ou non les recommandations contenues dans le rapport Obstacles. L'un des candidats, qui était alors chef de l'opposition et qui est maintenant premier ministre du Canada (M. Mulroney), a répondu à ce questionnaire en se disant d'accord avec les recommandations du rapport *Obstacles* au sujet des possibilités d'emplois pour les handicapés et de l'influence que le gouvernement devait exercer à cet égard. Depuis les élections, le COPOH a protesté à deux reprises devant l'inertie du gouvernement. Il l'a fait en publiant des «rapports». Le premier a été publié le 14 août 1985 et le deuxième, le 14 mars 1986. Cet organisme a dû recourir à ce moyen parce que le gouvernement fédéral n'a toujours pas tenu les promesses qu'il a faites il y a près de 18 mois. Dans le domaine crucial de l'emploi, le rapport de la Coalition a donné au gouvernement la note F. Sur l'importante question de la sécurité du revenu, le gouvernement a obtenu un D. Le comité parlementaire spécial a obtenu un B, et des raisons précises expliquent cette note élevée. On relève un D- pour les droits et libertés de la personne, C pour les réfugiés handicapés, C- pour l'autnomie et enfin C+ pour les transports. La note moyenne était D, un résultat très faible. Elle donne une image absolument terrible d'un gouvernement qui a tant promis durant la campagne électorale pour obtenir des votes. Je ne crois qu'il devrait se contenter de répondre aux critiques du projet de loi en se retranchant derrière les programmes d'action positive du Conseil du Trésor. L'expérience démontre clairement que le programme d'action positive du Conseil du Trésor ne fonctionne pas.

Nous savons, depuis le mois dernier, que 76 p. 100 des handicapés engagés par la Fonction publique fédérale l'ont été pour une période déterminée. Cela signifie, bien sûr, qu'en cas de manque de travail ou si le gouvernement décide de réduire les effectifs de la Fonction publique, ces employés engagés pour une période déterminée sont les premiers à partir. Ce n'est pas ainsi que je vois l'action positive. Pour les handicapés touchés, la question ne se limite pas à la réduction des effectifs des ministères et aux mises à pied qu'elle entraîne. Pour eux, il s'agit de leur revenu immédiat et à venir. Un handicapé qui a obtenu un emploi d'une durée déterminée doit surmonter d'énormes problèmes pour se trouver un nouveau revenu après avoir perdu son emploi. La plupart des handicapés subsistent grâce à une pension du gouvernement et ils ne doivent pas avoir plus qu'un certain revenu pour y avoir droit. Quand leur emploi se termine, il s'écoule parfois plusieurs mois avant qu'ils y aient droit de nouveau.

Pour commencer, il semble que nous, les membres du comité parlementaire qui a participé à la rédaction du rapport *Obstacles*, n'ayons pas bien fait notre travail au départ. Nous aurions dû surveiller ce que faisait le gouvernement fédéral quand il embauchait des handicapés. Je ne le savais pas et les autres membres du comité ne le savaient pas non plus, car j'ai parlé aux anciens membres de ce comité de ce que faisait le gouvernement. Il annonçait que la Fonction publique avait embauché un nombre sensiblement accru de handicapés. Mais il se gardait bien de révéler qu'il s'agissait de postes temporaires.

• (1600)

Je constate que mon temps de parole est terminé, monsieur le Président. J'aurais de nombreux autres arguments à formuler. Soit dit en passant, un des principaux intéressés, Jim Dirkson, se trouve dans la tribune, sauf erreur, et il aura aussi certaines choses à dire là-dessus durant plusieurs semaines à venir.

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, je suis heureux de l'occasion qui m'est offerte de dire quelques mots au sujet de la motion n° 8 proposant un amendement au projet de loi C-62, Loi concernant l'équité en matière d'emploi. Comme vous le savez, cet amendement vise à retrancher un certain passage du projet de loi ce qui ferait que la mesure s'appliquerait aux ministères de l'État. Le secrétaire parlementaire a fait remarquer à juste titre qu'un programme de promotion sociale est en vigueur dans les ministères fédéraux depuis 1983, sauf erreur, en vertu d'un règlement du Conseil du Trésor qui impose effectivement des mesures de promotion sociale et certains objectifs aux ministères.

Le secrétaire parlementaire, j'en suis certain, possède certains renseignements sur la façon dont ce programme a été appliqué et a fonctionné jusqu'ici dans la Fonction publique.

A titre de membre du comité des comptes publics, j'ai reçu à l'instar de tous les autres membres de ce comité, un rapport de Mme Huguette Labelle, présidente de la Commission de la Fonction publique, révélant comment ce programme a été appliqué aux échelons les plus élevés de la Fonction publique.

A mon avis, ce rapport est plutôt révoltant. Le programme existe depuis 1983. Je dois certes avouer que certains progrès ont été réalisés en ce qui concerne les femmes. Pour ce qui est des handicapés et des minorités visibles, il ne semble y avoir eu aucun progrès. Je voudrais parler plus particulièrement des minorités visibles, car je comprends quelle est la difficulté qui s'y pose. Dans le passé, tous les règlemnts et les lois régissant l'emploi ainsi que la législation sur les droits de la personne en vigueur stipulaient effectivement qu'on n'était pas tenu de divulguer la couleur de sa peau, son origine ethnique ou quoique ce soit d'autre. Il est ainsi devenu pour ainsi dire impossible autrement qu'à vue de nez de dire, dans l'application d'un programme de ce genre, qui entre dans cette catégorie de membre d'une minorité visible et qui doit être désigné pour ce programme d'action positive.

A cause de cela peut-être, ce programme ne semble pas avoir donné des résultats jusqu'ici. En fait, les chiffres que j'ai vus et que j'ai en ma possession montrent que les progrès réalisés sont presque inexistants pour ainsi dire, question de minorités visibles aux postes supérieurs de la Fonction publique.

Je crois savoir que ce programme a été instauré en 1983. Il s'est passé environ trois ans depuis. Il y a lieu de noter que le projet dont nous sommes saisis, le projet de loi C-62, prévoit un examen: il s'agit là d'une disposition importante à mon avis. Il y est dit que nous n'allons pas nous contenter d'adopter le projet de loi C-62 concernant l'équité en matière d'emploi, mais que dans cinq ans d'ici nous allons l'examiner pour voir ses résultats. Puis, tous les trois ans par la suite, nous allons examiner à nouveau ses résultats et veiller à ce qu'il accomplisse ce pour quoi il a été adopté.

Pour ce qui concerne les règlements du Conseil du Trésor, trois ans après son adoption il ne donne pas de résultats à ce que je peux voir. A la fin des cinq ans, j'espère fortement que le gouvernement va publier, s'il ne commence pas à le faire immédiatement, les rapports émanant de la Commission de la Fonction publique pour ce qui est de savoir comment ces rapports d'action positive agissent en pratique. Et aussi que nous parlementaires pourrons nous former nous-mêmes une opinion sur la question de savoir si cela donne des résultats dans la Fonction publique, pour le gouvernement, dans le cadre des directives du Conseil du Trésor. A ce qu'il me semble, cinq ans c'est un bon délai pour un examen. Cela est suffisant pour que la Fonction publique définisse les problèmes, qu'elle lance le programme et qu'elle s'assure qu'il commence à réaliser de véritables progrès .

Nous arrivons presque au bout de notre temps pour les questions de revue quinquennale, pour les minorités visibles et pour les handicapés. Même si la situation des femmes s'améliore, je suis persuadé qu'il reste encore beaucoup à faire. J'espère que le gouvernement va s'engager au cours du présent débat, même si la motion nº 8, n'est pas adoptée, même si la Fonction publique n'est pas assujettie aux dispositions du projet de loi, à publier les rapports de la Commission de la Fonction publique sur les résultats donnés par la directive ou le règlement existant du Conseil du Trésor relativement à l'action positive. Cela nous permettrait d'adopter autre chose, si en fait ceci n'apporte pas la réponse. Merci beaucoup, monsieur le Président.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. le vice-président: En conformité de l'article 66 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de Don Valley-Est (M. Attewell)—La pornographie—On demande de renforcer la législation des douanes et de l'accise; le député de York-Est (M. Redway)—La consommation et les corporations—On demande de faire figurer une mise en garde sur l'étiquette du médicament AAS; et le député de Winnipeg—Birds Hill (M. Blaikie)— Le commerce extérieur—Les négociations entre le Canada et les États-Unis—L'opinion du négociateur concernant l'exportation d'eau.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude du projet de loi C-62, concernant l'équité en matière d'emploi, dont un comité législatif a fait rapport avec des propositions d'amendement, ainsi que de la motion nº 8 de M. Nystrom (p. 12176).

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Il semble y avoir un malentendu, monsieur le Président. Il faudrait peut-être éclaircir pour certains députés d'en face, non pas quant à la valeur d'une leçon historique mais quant à l'historique de la promotion sociale et à la façon dont nous en sommes arrivés à ce triste jour. En fait, c'est un sombre jour que celui où des personnes handicapées sont venues en grand nombre avec des ballons noirs et en parlant du lundi noir. Je crois que c'est exactement ce que c'est. Le député de York-Est (M. Redway) a très bien fait ressortir la nécessité d'établir un programme de promotion sociale pour les femmes, les personnes handicapées, les autochtones et les minorités visibles. Le Conseil du Trésor, à l'initiative du député de Windsor-Ouest (M. Gray) lorsqu'il en était le président, a publié les nouvelles directives en 1983. A cette époque, la question était tellement grave et la situation tellement inquiétante que l'on a mis sur pied la commission Abella.

Elle avait pour mandat d'étudier les problèmes véritables entourant ce que l'on appelait l'action positive, que Mme le juge Abella appellait égalité en matière d'emploi, mais seulement après avoir étudié, avec force détails, les problèmes particuliers des divers groupes. Si les députés d'en face avaient lu le rapport Abella, ils sauraient que l'on s'est aperçu que les directives du Conseil du Trésor étaient insuffisantes. Elles ne donnaient pas de résultats assez rapidement. Comme le député de York-Est le faisait remarquer, même si les femmes ont progressé quelque peu, il ne s'est pas passé grand-chose dans les autres groupes qui nous préoccupent. Le rapport de Mme le juge Abella sur l'égalité en matière d'emploi est postérieur à l'adoption, en 1982, de la Charte des droits et libertés qui, insérée dans la Constitution, garantissait une série de facteurs d'égalité dans tous les secteurs de notre société et en particulier pour les quatre groupes qui nous préoccupent. Après cela, nous avons eu les directives du Conseil du Trésor en 1983, le rapport Abella en 1984 et le rapport l'Égalité pour tous en 1985. Ce rapport nous a permis lui aussi de constater la discrimination dont certains groupes sont victimes dans la société et les difficultés qu'ils éprouvent.

Équité en matière d'emploi

● (1610)

Je me souviendrai longtemps d'aujourd'hui comme du Lundi noir. Des députés de l'opposition ont interrogé le gouvernement sur la manifestation que tenait à l'extérieur de la Chambre des représentants des handicapés. Ces derniers se sont rendus à la tribune pour entendre nos délibérations. Or, les exclamations venant des banquettes conservatrices à la suite de ces questions et, surtout, après l'interjection lancée de la tribune par Beryl Potter, qui avait prononcé un vibrant discours sur la colline, étaient on ne peut plus déplacées. J'en suis bouleversée et découragée. Je reconnais qu'il peut y avoir des divergences de vue, et je les accepte, surtout lorsqu'il est question de théorie économique sur l'organisation de la société, mais jamais je n'aurais cru que des députés conservateurs feraient preuve aussi gratuitement d'un si profond manque de respect devant la misère et le malheur. C'est fort regrettable.

J'ai commencé à donner un aperçu historique des mesures prises à l'intention des femmes, des minorités visibles et des handicapés, en ajoutant que bon nombre des recommandations contenues dans les six rapports mentionnés avaient été mises en oeuvre. Par la suite, le premier ministre (M. Mulroney) a publié un livre bleu, une déclaration à l'occasion de la décennie des handicapés, 1983-1992. L'intégration des handicapés comme membres à part entière de la société est une phénomène relativement nouveau. Le premier ministre a décidé de publier son Livre bleu en période électorale, quand il jugeait avoir un bon public, pour faire profiter la société, d'une série de belles déclarations et de beaux discours qui ne veulent pas dire grand-chose.

Dans cette déclaration, le premier ministre rappelait les résolutions de l'assemblée générale des Nations Unies, la déclaration des Nations Unies sur les droits des personnes arriérées mentalement et les droits des personnes handicapées, de même que l'article 15 de la Charte canadienne des droits et libertés qui interdit la discrimination en fonction de tout handicap mental ou physique.

Le premier ministre soulignait aussi les objectifs du Programme mondial d'action et notait la distinction à faire entre déficience, incapacité et handicap et la conclusion selon laquelle le mot «handicap» s'applique davantage aux rapports entre les personnes souffrant d'une incapacité et leur milieu. Il notait certains autres aspects du Programme mondial et signalait que l'économie canadienne y perdait beaucoup lorsque les talents et les aptitudes des personnes souffrant d'une incapacité quelconque n'étaient pas pleinement utilisés et il faisait aussi état du coût économique réel de la ségrégation. J'en ai parlé récemment quand j'ai essayé de signaler qu'il était plus avantageux pour l'entreprise privée d'inclure des gens en fonction de leurs aptitudes que de les exclure à cause de leurs incapacités.

Le premier ministre énonçait ensuite 11 principes qui sont tous entièrement louables. Pourtant, rien ne s'est passé depuis. Je voudrais consigner les principes 4 et 7 au compte rendu.

Voici le quatrième principe:

Les personnes handicapées, devront pouvoir participer à la prise des décisions qui touchent la conception et l'organisation des programmes et services jugés nécessaires pour les intégrer à tous les aspects de la société. A cet égard, il faudra insister particulièrement sur la réadaptation.

Voici maintenant le septième principe:

On encouragera la création d'organismes visant à permettre aux personnes handicapées de s'aider elles-mêmes pour leur donner le moyen de s'épanouir et d'exprimer elles-mêmes leurs besoins, leurs opinions et leurs priorités.

On serait porté à croire qu'il sera donné suite à ces bons mots et à ces bons voeux. Malheureusement, ce n'est pas le cas.

Aujourd'hui, nous avons été témoins sur la colline parlementaire d'une manifestation des plus éloquentes, tandis que nous discutons de l'amendement proposé à l'article 3 du projet de loi, en vertu duquel les ministères gouvernementaux, la Chambre des communes, le Sénat et la Bibliothèque du Parlement échappent à l'application des dispositions de la mesure à l'étude. Étant donné que ce sont là des lieux où les handicapés seraient le plus aptes à trouver du travail, le gouvernement devrait prendre les devants dans le domaine, au lieu de suivre.

Je tiens à citer un passage de l'éloquent discours de Mme Beryl Potter dans lequel elle préconisait la compréhension. Voici:

Quand Mme Flora MacDonald a été nommée ministre de l'Emploi, nous avons cru que la situation s'améliorerait. Quand les pourparlers concernant la mise en oeuvre d'un programme législatif destiné à favoriser l'égalité en matière d'emploi ont commencé, nous avons été très enthousiasmés. Mais la chose en est restée là. Ces négociations et ces réunions ont abouti au projet de loi C-62, une mesure insignifiante pleine de condescendance—sans la moindre portée—dénuée de tout mécanisme permettant d'en surveiller l'application en bonne et due forme—exempte de toute sanction. Elle ne vaut tout simplement rien.

Il y a deux semaines, nous nous sommes rendus à Ottawa pour confronter M. Brian Mulroney. Nous l'avons surpris par notre arrivée et nous avons insisté pour qu'il entende ce que nous avions à lui dire, et c'est que nous avions fait 600 milles pour lui faire comprendre que le projet de loi C-62 était beaucoup trop faible et qu'il était même susceptible de causer du tort aux handicapés.

Nous l'avons prié d'examiner la mesure de plus près avant de lui faire franchir l'étape de la troisième lecture à la Chambre des communes. Il nous a répondu qu'il était très réceptif à nos observations et, pour le prouver, il nous a présenté son principal conseiller en matière de politique, M. Geof Norquay. Il a ordonné à M. Norquay de s'entretenir immédiatement avec nous et de lui rendre compte par la suite des résultats de cette réunion. Il en a même été question à la Chambre le même après-midi. En entrant dans la Chambre des communes pour la période des questions, le premier ministre nous a même fait signe de la main et nous a adressé le sourire qu'on lui connaît. La réunion a duré une demi-heure. M. Norquay a pris note de tous nos sujets de préoccupation et a promis de nous contacter deux semaines plus tard, avant que le projet de loi C-62 ne soit présenté en troisième lecture.

Nous n'avons plus rien entendu depuis; on a même refusé de répondre à nos appels téléphoniques cette semaine, mais le projet de loi a franchi l'étape de la troisième lecture jeudi dernier. Allons-nous permettre que cela se passe ainsi?

Il a promis de demeurer objectif et d'examiner sérieusement ce projet de loi. Ils ont promis de donner une réponse avant l'étape de la troisième lecture.

Ces promesses ont été violées. Le projet de loi n'est rien d'autre qu'un projet de loi d'information à l'intention des employeurs. Allons-nous laisser faire ou allons-nous continuer à lutter pour ce que nous savons être nos droits? Nous devons nous regrouper et lutter pour faire abroger ce projet de loi afin que les modifications nécessaires puissent y être apportées.

Il faut que les handicapés défendent leur position.

En terminant elle a dit ce qui suit:

Nous devons donc lutter sans relâche pour nos droits.

J'espère que la ministre, le secrétaire parlementaire et ceux qui peuvent jouer un rôle dans la prise de décisions écouteront ce groupe de notre société auquel nous devons donner la possibilité de montrer la contribution qu'il peut apporter à notre croissance, notre développement et notre viabilité économique.

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, cet amendement a simplement pour but de s'assurer que tout projet de loi promulgué par le gouvernement fédéral et s'appliquant aux sociétés privées réglementées par le gouvernement fédéral—même s'il s'agit d'une mesure inefficace comme celle-là—vise également le gouvernement lui-même.

On a beaucoup critiqué les mécanismes prévus dans ce projet de loi. Par exemple, on ne s'assure pas que des mesures efficaces sont prises, mais on propose simplement d'évaluer ce qui a été fait. Il n'exige même pas l'établissement et la réalisation d'objectifs.

Cependant, le gouvernement nous a dit à de nombreuses reprises qu'il entend suivre cette voie, car il faut procéder doucement, afin de parvenir à la promotion sociale des femmes, des handicapés, des autochtones et des minorités. Si le gouvernement est convaincu que c'est là la politique à suivre, il devrait, selon moi, au moins donner une preuve de ses convictions, en s'assurant que les dispositions de ce projet de loi s'appliquent également aux ministères fédéraux. Le nombre de personnes visées est loin d'être insignifiant.

[*Français*]

Il y a environ 250,000 employés à la Fonction publique du Canada, et ce sont souvent des employés qui sont des femmes, des autochtones, des handicapés et des membres des minorités qui sont toutes supposées être affectées par le projet de loi C-62.

Maintenant, si le gouvernement avait vraiment l'intention de démontrer son engagement envers l'action affirmative, on pourrait supposer que le gouvernement serait prêt à assurer que le projet de loi s'appliquerait aussi bien aux employés de la Fonction publique qu'aux employés du secteur privé qui sont sous la juridiction du gouvernement fédéral. Malheureusement ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président, je peux peut-être citer certaines réponses qui ont été données, dans ce cas-ci, par le Comité d'action de la Saskatchewan sur le statut des femmes. Ils ont envoyé aux trois chefs de partis, au cours de la dernière campagne électorale, un questionnaire contenant 11 questions touchant les femmes.

[*Traduction*]

En réponse au questionnaire du comité d'action pour la condition féminine de la Saskatchewan, le Nouveau parti démocratique a parlé de la promotion sociale dans la Fonction publique en termes très explicites. Je voudrais rappeler ici ce qu'il a dit et passer ensuite aux promesses du parti conservateur et les comparer à ce qu'il fait à cet égard. Nous avons déclaré et je cite:

> Le Nouveau parti démocratique s'est engagé à mettre en application un programme de promotion sociale énergique au sein des ministères fédéraux et des sociétés de la Couronne.

Voici la réponse à une question adressée au chef de chaque parti:

> A titre de premier ministre, mettriez-vous en oeuvre et vous assureriez-vous de l'efficacité d'un programme de promotion sociale énergique au sein des ministères fédéraux et des sociétés de la Couronne?

Les néo-démocrates ont déclaré en substance:

> Le programme de promotion sociale actuellement en vigueur dans la Fonction publique doit être renforcé et assujetti à une surveillance rigoureuse. La portée du programme doit être élargie et ne pas se limiter aux femmes qui occupent déjà des postes de cadres supérieurs. Nous verrions à modifier les lignes directrices du programme pour qu'il s'applique aux 95,000 commis et secrétaires de la Fonction publique en prévoyant, par exemple, des postes de transition, une formation professionnelle complète et un programme de décloisonnement sexuel des postes.
>
> Le programme de promotion sociale des francophones mis en vigueur dans la Fonction publique conformément à la Loi sur les langues officielles a assuré une représentation égale des francophones et des anglophones dans toutes les catégories d'emploi, à tous les niveaux de salaire proportionnellement à leur présence dans la population . . .

S'il en est ainsi, pourquoi le gouvernement ne peut-il pas faire la même chose en ce qui a trait à la promotion sociale des femmes et, aux fins du présent débat, des autres groupes visés par le projet de loi C-62? Nous avions des raisons de croire que le gouvernement escomptait que le programme de promotion sociale des femmes porterait fruit vers l'an 2000. Nous avons dit que nous trouvions cela inacceptable et que nous chercherions donc à obtenir les mêmes résultats pour les femmes que ceux obtenus pour les francophones dans la Fonction publique.

• (1620)

Nous avons demandé qu'un programme obligatoire de promotion sociale soit étendu aux sociétés de la Couronne de même qu'aux entreprises privées relevant de la compétence fédérale. Mais tout ce que nous avons ici, c'est un décompte obligatoire, rien de plus. Nous avons demandé que l'on fixe des objectifs de soutien pour tous les programmes de promotion sociale et déclaré que cela devrait aussi valoir pour les nominations à des conseils, commissions et organismes fédéraux. Ce sont là les promesses que les néo-démocrates étaient disposés à faire et nous les avons fait valoir tout au long du présent débat sur le projet de loi C-62.

Voici ce que le premier ministre (M. Mulroney) a répondu en substance au questionnaire:

> Le parti progressiste-conservateur est depuis longtemps commis à l'établissement d'un programme efficace de promotion sociale au sein de l'administration fédérale afin que les femmes y bénéficient des mêmes possibilités que les hommes.

C'est une farce, quand on voit à quel rythme la Fonction publique flanque les femmes à la porte lorsqu'elle est obligée de faire des compressions. Le premier ministre poursuit sa déclaration:

> Notre gouvernement fera en sorte que les pratiques d'embauche et de promotion accordent aux femmes les possibilités qu'elles méritent.

A l'heure actuelle, monsieur le Président, les femmes s'estiment lésées et doivent, je suppose, en conclure que le gouvernement progressiste conservateur leur donne ce qu'elles méritent. Le premier ministre poursuit en ces termes:

> Nous allons contrôler attentivement et régulièrement ces pratiques car, par le passé, on a trop tenu les femmes à l'écart même s'il n'en manque pas de très capables et de très compétentes.
>
> Nous savons qu'il faut planifier efficacement les besoins en personnel au sein de la bureaucratie fédérale, ce qui exige de fixer des buts et des objectifs pour que, à tous les niveaux de l'activité gouvernementale, les femmes atteignent la parité de manière à faire valoir leurs compétences et à satisfaire leurs aspirations. Les objectifs quantitatifs font partie des mesures qui s'imposent. La formation et le recyclage en sont d'autres.

Pareille politique était loin d'être complète. Cependant, elle était beaucoup plus explicite que ce que renferme le projet de loi C-62. En somme, non seulement ce projet de loi ne comporte pas les buts et les objectifs que le premier ministre a promis pendant la campagne électorale, mais ses dispositions ne s'appliquent même pas aux ministères fédéraux, à moins que le gouvernement ne soit disposé à adopter la proposition d'amendement qui est à l'étude. Cela désillusionne et déçoit.

Bien entendu, ce que je dis des femmes vaut aussi pour les membres des autres minorités concernées.

L'expérience a montré que nous ne pouvons parvenir à l'égalité pour certains groupes de défavorisés simplement par des voeux pieux, ni par ce pieux décompte pour lequel le gouvernement opte maintenant. Je suis prêt à dire que cette question reviendra hanter le parti progressiste conservateur lors des prochaines élections fédérales. Le gouvernement a fait des promesses en raison des engagements, sincères je pense, de la femme du premier ministre, de la femme du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) et de certains autres membres du parti conservateur. On avait l'impression que les conservateurs étaient sérieux au sujet de l'action positive. Nous sommes maintenant détrompés. Je peux dire à la ministre des Relations extérieures (Mme Vézina) et à d'autres conservateurs que cela leur parti aura à le regretter.

[*Français*]

Cela va vous hanter dans la province de Québec, puisqu'on avait l'impression, lors de la dernière campagne électorale, que le parti conservateur était vraiment prêt à implanter l'action affirmative pour les femmes, pas simplement de raconter la position, ce que faisaient les compagnies du secteur privé, mais d'appliquer la loi, d'adopter des lois qui assureraient l'égalité pour les groupes minoritaires, les groupes qui souffrent de la discrimination, tels que les femmes dans la Fonction publique et dans le secteur privé.

Mais je dis directement et carrément, madame la ministre, qu'on n'a pas fait cela du tout dans ce projet de loi. Le fait que le projet de loi ne s'applique pas aux ministères du gouvernement, mais que les ministères du gouvernement sont spécifiquement exclus en même temps que les sociétés de la Couronne sont comprises dans le projet de loi, indique comment le gouvernement a oublié ses engagements lors de la dernière campagne électorale.

[*Traduction*]

Je dois dire, monsieur le Président, que les encouragements, les voeux pieux et autres choses du genre ne suffisent pas. Aujourd'hui, à une époque où nous avons d'énormes réductions d'emplois dans la Fonction publique, ce sont les membres des groupes défavorisés qui sont les plus susceptibles d'en souffrir. Ce sont eux les vacataires qui ne peuvent avoir d'emploi permanent. Ce sont eux qui, pour diverses raisons, ne se classent pas très haut dans l'échelle du mérite, principe que l'on applique à l'envers, dans la Fonction publique, pour mettre des employés à pied. Je constate que la ministre des Relations extérieures prend des notes. J'espère qu'elle essaiera de défendre tout ce qui, dans ce projet de loi, n'est pas défendable. J'espère qu'elle nous expliquera.

[*Français*]

Pourquoi le gouvernement n'assure-t-il pas que ce projet de loi s'applique aux fonctionnaires de la Fonction publique? Pourquoi continuer la discrimination contre les gens dans la Fonction publique? Pourquoi le gouvernement ne donne-t-il pas un leadership au secteur privé en assurant que même, si ce projet de loi est faible, il s'applique aussi bien à la Fonction publique qu'au secteur privé?

[*Traduction*]

M. le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

M. le vice-président: Le vote porte sur la motion n° 8. M. Nystrom, appuyé par M. Althouse, propose:

Qu'on modifie le projet de loi C-62 à l'article 3, en retranchant les lignes 10 à 12, page 2.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le vice-président: A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le vice-président: Conformément à l'article 114(11) du Règlement, le vote inscrit sur la motion est reporté.

Le débat porte maintenant sur la motion n° 11A.

M. Allmand (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est) propose:

Qu'on modifie le projet de loi C-62, à l'article 3, en ajoutant immédiatement à la suite de la ligne 17, page 2, ce qui suit:

«mesures d'aménagement» comprend, sans restriction, l'adaptation des lieux de travail, des méthodes d'embauche ou de la description de poste en fonction des besoins des groupes concernés, y compris les besoins spéciaux d'une personne invalide qualifiée, par l'amélioration des conditions matérielles d'accès, la fourniture d'appareils et de services de soutien personnel susceptibles de l'aider et l'élaboration de conditions d'emploi souples et adaptées à sa situation.

—Monsieur le Président, cet amendement a pour but d'ajouter au projet de loi une définition des «mesures d'aménagement». Le projet de loi utilise déjà l'expression «mesures raisonnables d'adaptation» à la ligne 37 de la page 2, dans l'article qui traite des obligations de l'employeur concernant l'équité en matière d'emploi. En somme, l'article 4 stipule que l'employeur réalise l'équité en matière d'emploi par les actions suivantes:

b) instauration d'usages et de règles positifs et prise de mesures raisonnables d'adaptation pour que le nombre de membres de ces groupes dans ses différents postes soit au moins proportionnel à leur représentation;

Aux termes du projet de loi, tout employeur est déjà tenu de prendre des mesures raisonnables d'adaptation. Cependant, on ne précise nulle part en quoi consistent ces mesures raisonnables. Des témoins qui sont venus témoigner devant le comité législatif, notamment ceux qui représentaient des associations d'invalides, ont réclamé une définition de ces mesures raisonnables d'adaptation. D'après eux, en l'absence d'une telle définition, il est peu probable que l'équité en matière d'emploi comme ils la conçoivent, soit jamais une réalité. Le COPOH et d'autres associations nous ont proposé une définition, que nous rapportons presque mot pour mot. Il s'agit:

«sans restriction» de . . .

Les mots «sans restriction» sont très importants en ce sens que la définition n'est pas limitée à ce que nous proposons.

. . . «l'adaptation des lieux de travail, des méthodes d'embauche ou de la description de poste en fonction des besoins des groupes concernés, y compris les besoins spéciaux d'une personne invalide qualifiée, par l'amélioration des conditions matérielles d'accès, la fourniture d'appareils et de services de soutien personnel susceptibles de l'aider et l'élaboration de conditions d'emploi souples et adaptées à sa situation.»—

Sauf erreur, les handicapés ont déjà proposé à d'autres comités parlementaires, notamment le sous-comité sur les droits à l'égalité et le comité spécial sur les invalides et les handicapés qui ont siégé pendant la législature précédente, que cette définition des mesures raisonnables d'adaptation ou «mesures d'aménagement» soit inscrite dans la loi et qu'une politique à cet égard soit adoptée.

• (1630)

Si cet amendement est plutôt de nature technique, il est extrêmement important pour les groupes visés, notamment les invalides à qui la loi veut venir en aide. Par conséquent, quand on affirme à l'article 4 qu'un employeur doit réaliser en matière d'emploi, «par l'instauration d'usages et de règles positifs et par la prise de mesures raisonnables d'adaptation, pour que le nombre de membres de ces groupes dans ces différents postes soit au moins proportionnel à leur représentation», nous savons alors à quoi nous en tenir et nous pourrons aussi obtenir des résultats.

Certains, dont des députés de mon propre parti, connaissent mieux les problèmes de forme en question. Je prie donc instamment le gouvernement d'accepter cette définition. Je ne vois pas pourquoi il refuserait, car elle est tellement importante. Les conservateurs ont voté contre cet amendement lorsqu'il a été présenté au comité sous prétexte qu'il était trop limitatif. Or, on a ajouté les mots «sans restriction». Cet argument n'a donc plus sa raison d'être. Cette définition servira de repère aux employeurs, au gouvernement et à la Commission canadienne des droits de la personne lorsqu'elle devra établir si des progrès ont été accomplis concernant l'équité en matière d'emploi.

J'espère sincèrement que le secrétaire parlementaire étudiera sérieusement cette requête. Je répète que bon nombre des amendements en question n'ont pas été rédigés par l'opposition dans le but d'embarrasser le gouvernement. Ils proviennent pratiquement tous des groupes visés par cette mesure. Ils nous ont été présentés par des associations d'handicapés, de minorités visibles, d'autochtones ou par des organismes féminins. Ce sont ces mêmes groupes qui se sont tués à nous dire au comité que ce projet de loi ne les satisferait pas tant que les amendements n'auraient pas été adoptés. Aussi, je présente ces amendements en toute impartialité. Je le fais pour combler les demandes et les besoins des groupes visés.

Je demande donc au secrétaire parlementaire et au ministre, qui n'est plus ici maintenant, d'en prendre note, de se départir de toute attitude défensive ou partisane. Ces amendements ont été formulés avec tout le coeur, la sincérité et l'intelligence dont étaient capables ceux-là mêmes qui sont victimes de discrimination. Nous agissons pour leur compte à titre d'émissaires uniquement. J'espère que les ministériels se donneront la peine de les écouter.

[*Français*]

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, je veux dire quelques mots pour appuyer cette motion de mon collègue de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est (M. Allmand). C'est une motion très importante pour les personnes handicapées de ce pays.

La motion 11A est une définition de *reasonable accommodation*, monsieur le Président,

[*Traduction*]

C'est très important pour les Canadiens handicapés. Comme l'a déjà précisé le député de Notre-Dame-de-Grâce-Lachine Est (M. Allmand), la définition de l'équité en matière d'emploi comporte une référence aux «mesures d'aménagement». La motion que nous étudions nous propose une définition des «mesures d'aménagement». J'aimerais lire à la Chambre et aux députés du parti conservateur cette définition des «mesures d'aménagement» si importante pour les canadiens handicapés. Je les conjure d'inclure cette définition dans le projet de loi. En voici le texte:

«Mesure d'aménagement» comprend, sans restriction, l'adaptation des lieux de travail, des méthodes d'embauche ou de la description de poste en fonction des besoins des groupes concernés, y compris les besoins spéciaux d'une personne invalide qualifiée, par l'amélioration des conditions matérielles d'accès, la fourniture d'appareils et de services de soutien personnel susceptibles de l'aider et l'élaboration de conditions d'emploi souples et adaptées à sa situation.

Voilà ce que veulent les Canadiens handicapés. Voilà ce qu'ils ont dit aux parlementaires que nous sommes. Voilà ce qu'ils ont dit aux députés du parti conservateur. J'ai l'impression que les députés conservateurs avaient dit en septembre 1984 que s'ils étaient élus, ils écouteraient le peuple canadien.

Le projet de loi C-62 a été conçu avec quatre groupes cibles à l'esprit. Pourquoi le gouvernement n'écoute-t-il pas les Canadiens handicapés? Je suis sûr qu'un vieux routier de la chambre comme le député de Bow River (M. Taylor) doit éprouver un certain malaise vis-à-vis de son cabinet et de son gouvernement quand il voit des Canadiens handicapés venir demander sur la colline du Parlement des choses comme celles-ci, et se les faire refuser par le ministre. Il doit se sentir plutôt frustré quand il voit, comme aujourd'hui, plus d'une centaine de Canadiens handicapés venir au Parlement, et constater que l'aménagement de cet établissement n'est pas aussi superbe qu'il devrait l'être. Il n'y a que dix places pour des fauteuils roulants dans les tribunes. Il a fallu que les gardes aident des personnes qui se déplaçaient en fauteuil roulant à s'asseoir dans des fauteuils pour suivre nos délibérations. Le projet de loi que nous étudions n'inclut même pas le Parlement. Il exclut aussi la Fonction publique canadienne. Quoi d'étonnant dans ce cas à ce que Beryl Potter se soit aujourd'hui écriée des tribunes pendant la période des questions que le gouvernement n'en avait pas fait suffisamment? Quoi d'étonnant à ce qu'elle se sente trahie par son parti politique? Elle a dit publiquement qu'elle appuyait le parti conservateur. Il n'y a pas de toilettes aménagées pour les handicapés à l'étage des tribunes. On peut difficilement parler de mesures d'aménagement dans ce cas. On trouve dans les édifices du Parlement des cabinets de toilette dont les portes ne sont pas assez larges pour en permettre l'accès aux personnes en fauteuil roulant. Nous n'avons pas suffisamment de rampes d'accès, d'ascenseurs assez larges ou les installations nécessaires.

• (1640)

M. Thacker: Pourquoi avez-vous gardé les libéraux au pouvoir durant si longtemps?

M. Nystrom: C'est une très bonne question. Cette excuse commence à être plutôt faible. C'est la seule que les députés du parti conservateur ont réussi à trouver durant les 18 ou 20 derniers mois. Ils mettent tout sur le dos des libéraux.

M. Merrithew: Prenez-vous en à vous-mêmes.

M. Nystrom: Je ne suis pas un libéral. Les Canadiens avaient voté pour le parti libéral tout comme ils ont voté le 4 septembre 1984 pour le parti conservateur. En fait, certains de ces Canadiens handicapés ont travaillé pour le parti conservateur du Canada en organisant des campagnes, mais quand ils se présentent ici ils essuient des rebuffades de la part des conservateurs. Le député de l'Alberta peut bien rire s'il le veut, mais il n'est pas un Canadien handicapé. Peut-être ne comprend-il pas ce que certaines de ces personnes ont à endurer.

M. Thacker: Pourquoi si tard? Où étiez-vous ces 15 dernières années? Vous n'avez rien dit en 15 ans.

M. Nystrom: Où nous étions? Nous proposions des amendements en faveur des Canadiens handicapés. La motion nº 11A énonce leur définition de «mesures raisonnables d'adaptation». Pour faire son «smart» . . . je ferais mieux de surveiller mon langage à la Chambre.

M. Gauthier: Son «smart-ass», oui.

M. Nystrom: Ça été dit par un député derrière. Le vieux radoteur d'en face pourrait peut-être nous dire pourquoi il dit non aux Canadiens handicapés. Il pourrait nous dire pourquoi il dit non et pourquoi il se moque d'eux.

J'étais justement en train de dire que nous avons aujourd'hui un excellent exemple de la raison pour laquelle la loi doit définir l'expression «mesures raisonnables d'adaptation». La colline du Parlement est absolument dépourvue d'aménagements raisonnables pour les handicapés, ce qui fait rire un conservateur de l'Alberta. C'est tout à fait dégueulasse et honteux que cela puisse se produire chez nous au XXe siècle.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je me trouve d'aventure à la Chambre en train d'écouter les propos du député qui, d'habitude, comprend parfaitement la règle de la pertinence qui nous est imposée et s'y conforme. Il est en train de parler des installations dans les locaux de la Chambre des communes. Comme le député et vous-même le savez, monsieur le Président, le Bureau de la régie interne qui s'occupe des installations de la Chambre et administre son budget, comprend en vertu du nouveau Règlement, des représentants du Nouveau parti démocratique et du parti libéral. Il me semble que si le député a des griefs à formuler au sujet des installations de la Chambre, il devrait transmettre à la première occasion ses doléances par l'entremise du représentant de son caucus et s'assurer que les autorités compétentes s'en occupent.

Les locaux du Parlement relèvent du Bureau de la régie interne et n'ont rien à voir avec le projet de loi. Depuis longtemps, le député de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est (M. Allmand) préconise que le Bureau de la régie interne comprenne des représentants de tous les partis. Étant donné qu'à ma connaissance, le parti du député n'a encore jamais soulevé cette question, sauf sur le parquet de la Chambre, peut-être pourrait-il la signaler lui-même à la tribune idoine, afin que sous les auspices du Président de la Chambre, nous puissions examiner selon les règles les installations de la Chambre des communes et du Parlement en général. Comme le député le reconnaîtra sans doute lorsqu'il reprendra le fil de son exposé, personne ne s'est montré plus disposé à fournir aux handicapés les installations adaptées à leurs besoins que le parti progressiste conservateur qui, en ce domaine, a montré la voie.

M. le vice-président: Le député de Yorkton—Melville (M. Nystrom) a la parole.

M. Nystrom: Je ne suis pas du tout en désaccord avec mon collègue de la Saskatchewan. De toute évidence, il faut tenter d'améliorer autant que possible les installations de la Chambre par l'entremise de nos partis. Je faisais cependant valoir un argument tout à fait pertinent, soit que cette mesure législative ne concerne pas le Parlement ni la Fonction publique fédérale. Les groupes d'handicapés nous ont demandé d'apporter un amendement qui soumettrait les services du Parlement et de la Fonction publique à cette mesure. Je crois que les idées que j'expose entrent parfaitement dans le cadre du débat.

Je faisais observer que nous avions vu aujourd'hui pourquoi la loi devait s'appliquer au Parlement quand plus d'une centaine d'handicapés de toutes les régions du Canada sont venus manifester sur la colline et nous dire quelles améliorations ils souhaitaient voir apporter au projet de loi. Je demande à la Chambre de faire droit à la requête des handicapés, d'adopter un amendement qui définirait les mesures «raisonnables d'adaptation» et de veiller à ce que cette loi s'applique aux 3,000 employés du Parlement et aux milliers d'autres de la Fonction publique du Canada. Je ne crois pas que ce soit trop demander.

Les personnes handicapées qui sont venues ici aujourd'hui ont formulé trois requêtes. Premièrement, que la loi s'applique aux ministères fédéraux. Deuxièmement, que les sanctions prévues dans la loi soient plus étendues. Troisièmement, que les «mesures raisonnables d'adaptation» soient définies dans la loi. Il me semble que l'on ne demande pas l'impossible.

Dans les quelques minutes qui me restent, je voudrais vous lire, monsieur le Président, un extrait du témoignage que Beryl Potter, la dame qui est intervenue aujourd'hui depuis la tribune, a donné au comité législatif chargé de l'étude du projet de loi C-62. Elle a été l'une des porte-parole les plus convaincantes des Canadiens handicapés et s'est énergiquement opposée à la réponse que la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (Mlle MacDonald) a donnée à ma question à la Chambre. Elle a témoigné devant un comité spécial chargé d'étudier le projet de loi C-62 et je voudrais lire à la Chambre les remarques suivantes qu'elle a faites au sujet des «mesures raisonnables d'adaptation».

Des mesures raisonnables d'adaptation du lieu de travail sont essentielles aux personnes handicapées.

Le gouvernement reconnaît ce fait à l'article 2, article qui définit l'objet de la loi, laquelle porte «que l'équité professionnelle requiert, outre un traitement identique des personnes, des mesures spéciales et des aménagements adoptés aux différences.» Par aménagements, il faut entendre l'adaptation raisonnable des lieux de travail ou de la description de fonctions aux besoins particuliers d'une personne handicapée. Permettez-moi de vous donner un exemple d'aménagements raisonnables:

Supposons que je sois dure d'oreille et que je porte un appareil auditif. J'ai une bonne formation de secrétaire, mais je ne pourrai pas utiliser le téléphone, à moins qu'il ne soit adapté à mon appareil auditif. Si je postule un emploi de secrétaire et que je réponds à tous les critères, sauf en ce qui a trait au téléphone, l'employeur pourrait être tenu, pour respecter l'équité en matière d'emploi, d'adapter le téléphone à mon appareil auditif. Il suffit pour cela d'insérer une petite bobine très peu coûteuse dans les récepteurs de Bell Canada. Mais de nombreux employeurs ne sont pas au courant et s'ils ne sont pas tenus de procéder à cet aménagement, ils refuseront peut-être de m'engager à cause mon handicap.

Les aménagements raisonnables sont à ce point essentiels à l'équité en matière d'emploi pour les personnes handicapées que des dispositions précises à cet égard devraient être prévues dans la loi. Au paragraphe 4(*b*) il est question de mesures d'adaptation raisonnables, mais la loi ne les définit pas.

Nous recommandons que des mesures d'adaptation raisonnables soient précisées dans le projet de loi et comprennent des dispositions concernant l'accessibilité physique, les appareils correcteurs, des descriptions actuelles, de même que les services d'aide à la personne. Puisque des mesures d'aménagement raisonnables s'imposent si l'on veut assurer l'équité en matière d'emploi aux personnes handicapées, et puisque ces dernières et d'autres groupes peuvent contribuer à la mise au point de solutions nouvelles à cet égard, «nous recommandons» que les employeurs soient tenus de créer, sur les lieux de travail, des comités d'équité en matière d'emploi composés de représentants de la partie patronale, de la partie syndicale et de groupes cibles.

C'était un extrait du témoignage de Mme Beryl Potter de Scarborough, représentant le *Scarborough Action Awareness Group* de l'Organisation des Canadiens handicapés. Elle a très bien expliqué brièvement pourquoi le Parlement devrait insérer une définition de l'expression «mesures raisonnable d'adaptation» dans le projet de loi sur l'équité en matière d'emploi.

Il ne s'agit pas d'une question économique susceptible de diviser les députés socialistes, libéraux et conservateurs. Il s'agit de problèmes humains, de misère humaine. Nous devrions certainement être d'accord sur ce genre de question. Que l'on soit néo-conservateur, comme mon collègue de l'Alberta, social démocrate comme nous ou libéral comme d'autres, ce genre de problème devrait nous unir.

J'exhorte mes collègues conservateurs à écouter les invalides qui sont venus aujourd'hui en chaise roulante ou avec leurs béquilles. Ils ont fait le déplacement à grands frais. Bon nombre d'entre eux ont du prendre des véhicules et des autobus spéciaux pour handicapés pour venir ici. Certains ont du venir hier soir et loger dans les hôtels coûteux, parce que certains des hôtels d'Ottawa qui ont des tarifs raisonnables n'ont pas les installations nécessaires pour les chaises roulantes. Je l'ignorais avant de l'apprendre cet après-midi, devant les édifices du Parlement.

• (1650)

La plupart des députés ont la chance de ne pas être handicapés. Nous ne nous rendons pas compte des problèmes de ce genre mais lorsqu'on se met à en discuter avec des personnes handicapées, on commence à comprendre pourquoi il est nécessaire de prévoir une définition de l'expression «mesures raisonnables d'adaptation» dans la loi, sinon la grande majorité des citoyens auront tendance à ne pas tenir compte de leurs problèmes, en espérant qu'ils disparaîtront. Ils ne disparaîtront pas, parce c'est ainsi. Les personnes handicapées nous demandent d'écouter. J'exhorte les collègues conservateurs à le faire.

M. Gerry Weiner (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, le député a raison. Nous sommes d'accord sur cette question. Nous comprenons ce que le député cherche à faire. Nous voulons tous nous montrer le plus coopératifs possible. Mon collègue, le député de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est (M. Allmand) a dit que l'expression «sans restriction» devait servir à guider. On le fera au moyen des lignes directrices et des règlements.

Tous les députés sont d'accord sur le principe des mesures raisonnables d'adaptation. La question est de savoir où il vaut mieux inscrire cette définition. Pour les raisons invoquées, nous croyons préférable de ne pas l'inscrire dans la loi. Je sais que nous avons déjà tenu une discussion quant à savoir si c'était limité ou non.

La loi à l'étude laisse déjà de côté certains groupes cibles, mais ce n'est pas ce que nous cherchons à faire. Nous comprenons cette approche. A mon avis, les directives permettent de faire tout cela. Il s'agit-là d'un processus qui évolue. La technologie va nous faire connaître une évolution rapide. Même si le projet de loi offre un peu plus de stabilité que de simples lignes directrices, il peut être nécessaire de le modifier au fur et à mesure des besoins. C'est je pense, une chose bien entendue. Nous savons qu'il s'agit là d'éléments essentiels pour la mise en oeuvre de tout programme d'équité en matière d'emploi.

Certaines mesures doivent être prises, qu'il s'agisse de mesures correctives, de programmes de formation spéciaux, de mesures de soutien ou de certaines choses comme l'orientation professionnelle, les stages, les garderies et les horaires variables. Ce sont-là des choses essentielles pour mettre en oeuvre un programme d'équité en matière d'emploi. Il reste à voir comment procéder. En théorie, nous pouvons passer des jours, des semaines et des mois à étudier une définition. En pratique, nous voulons adopter ce projet de loi tout de suite. La plupart de ces questions pourront être abordées dans les lignes directrices et les règlements.

Je pourrais ajouter que le ministère de la Justice examine à l'heure actuelle la Loi canadienne sur les droits de la personne et, étant donné les récentes décisions de la Cour suprême du Canada, il étudiera le meilleur moyen de la modifier, afin d'inclure la notion de mesures d'adaptation. Cependant, il existe un cadre d'application de l'expression «mesures d'adaptation», notamment les résultats des décisions du Tribunal des droits de la personne. La Commission canadienne des droits de la personne donne une interprétation de la signification et de l'application de cette expression dans les lignes directrices sur les exigences à respecter en matière d'emploi.

Selon moi, il ne servirait à rien d'inclure une définition de l'expression «mesures d'adaptation» dans le projet de loi à ce stade-ci et ce serait même probablement inopportun.

Nous avons certes écouté les arguments des intéressés. Nous partageons les préoccupations de tous les députés. Tout ce que je peux dire, c'est qu'on en tiendra compte dans les lignes directrices et les règlements.

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, j'interviens au sujet de l'amendement relatif aux mesures d'aménagement. Il est extrêmement important si l'on veut exaucer les souhaits de la ministre. Je pense avoir dit dès le départ que je savais pertinemment que la ministre était de bonne foi et qu'elle souhaiterait que ce projet de loi ait le poids voulu. Cette mesure comporte un certain nombre de lacunes dont une en particulier qui est extrêmement grave et concerne les mesures d'adaptation.

Cette mesure compte énormément pour les groupes minoritaires religieux et les handicapés. Tout ce problème a été exposé lors d'une affaire qu'a dû trancher la Cour suprême. Une décision a été rendue. Ce qui est regrettable, c'est que le gouvernement conservateur n'agit qu'à la suite de décisions de tribunaux. Or une décision a été rendue. Il n'y a aucune raison pour ne pas exaucer les souhaits des handicapés.

Le gouvernement peut tout simplement s'inspirer de la définition que la Cour a donnée des mesures d'adaptation, mesures qu'elle considère nécessaires. Selon moi, il ne faut pas beaucoup de créativité aux avocats du ministère de la Justice pour trouver les termes voulus pour définir ce qu'on entend par mesures d'adaptation. Le gouvernement peut se baser sur la décision historique rendue par la Cour suprême. A mon avis, la ministre et ses collaborateurs devraient s'en inspirer.

En ne définissant pas ce qu'on entend par «mesures d'aménagement» et en ne les rendant pas nécessaires, on empêche des gens qui ont un handicap de pouvoir compter sur un milieu de travail répondant à leurs besoins grâce à un léger réaménagement. Les modifications voulues ne sont pas nécessairement importantes. Le projet de loi peut prévoir cela, car le code relatif aux droits de la personne définit ce qui peut être considéré comme un changement justifié ou nécessaire.

Comme le taux de chômage est exceptionnellement élevé chez les handicapés, et que les principes et les usages au Canada nous interdisent de faire de la discrimination en fonction des préférences religieuses, l'article concernant les mesures raisonnables d'adaptation devient encore plus important.

Je voudrais vous signaler, monsieur le Président, notre propre rapport intitulé *L'Égalité pour tous*. Le comité a entendu de nombreux groupes et il est d'accord avec l'un des voeux formulés par le premier ministre (M. Mulroney) dans le cadre des promesses qu'il a faites aux handicapés. C'est au cours des consultations avec bon nombre de ces groupes qu'on a fait valoir la nécessité d'employer l'expression «mesures raisonnables d'adaptation» pour répondre le mieux à leurs besoins.

Monsieur le Président, je vous fais remarquer que la Loi canadienne sur les droits de la personne n'impose pas dans son libellé actuel l'obligation de prendre des mesures raisonnables d'adaptation. M. Fairweather a fait valoir que la Commission canadienne des droits de la personne avait proposé la notion dans ses lignes directrices lorsqu'il s'agit de prouver qu'on a respecté les mesures professionnelles jugées nécessaires, en réponse à toute plainte de discrimination en matière d'emploi. Essentiellement, on y dit que si l'on s'emploie de manière raisonnable à répondre aux besoins des handicapés dans la société, il est certains obstacles que l'on peut raisonnablement supprimer, notamment en aménageant des escaliers mécaniques, en installant des ascenseurs, en réglant la hauteur des sièges des toilettes, en élargissant la superficie des salles de toilette, en posant des rampes, en finançant l'achat d'appareils acoustiques et en faisant certains autres aménagements à l'intention des handicapés qui souffrent d'un handicap visible. Dans bien des cas, ces obstacles sont insignifiants, mais même dans l'un de ses programmes, la ministre a offert une subvention de $10,000. Si l'on veut tenir compte des besoins d'un employé handicapé, il est toujours possible de demander des fonds destinés à des travaux de rénovation des lieux du travail. Quel encouragement intéressant. Il est dommage que le projet de loi ne renferme pas de dispositions pour l'étayer de manière plus concrète.

Comme je l'avais fait remarquer lorsque nous avons entendu les 250 groupes qui représentaient 1,000 signataires et des dizaines de milliers de gens, le juge Binder n'avait pas encore statué sur la Compagnie canadienne des chemins de fer. C'est chose faite maintenant.

Des mesures d'aménagement constituent un bon moyen de faire profiter les handicapés et les minorités religieuses de tous les avantages conférés par la loi. Les mesures positives, l'équité en matière d'emploi et les programmes d'action positive ne prennent tout leur sens que lorsque les besoins professionnels propres aux handicapés sont comblés. Voici ce qu'en disait la recommandation nº 80 de notre rapport intitulé *Employment for All*:

> Nous recommandons que la Loi sur les droits de la personne soit modifiée de telle sorte que les employeurs soient obligés de prendre des «mesures d'aménagement», c'est-à-dire des dispositions spéciales qui ne seraient pas indûment contraignantes pour l'employeur . . .

Nous avons démontré toute la considération voulue à l'endroit des employeurs. Il est dommage qu'il ne soit pas question d'obligation contractuelle dans ce projet de loi par conséquent. Voici la suite de cette recommandation:

> . . . afin de répondre aux besoins spéciaux de ces catégories d'employés protégés contre toute pratique discriminatoire aux termes de la loi.

● (1700)

Bref, nous sommes donc moralement et légalement obligés d'inclure des mesures raisonnables d'adaptation dans ce projet de loi. Ces mesures sont implicitement comprises dans l'application de l'article 15 de notre Constitution. En effet, cet article donne une définition du caractère particulier de notre merveilleux pays. Si nous voulons un pays multiculturel et bilingue

dont les principes d'égalité sont tels qu'hommes et femmes peuvent tous participer au même titre aux activités de notre société, nous devons prévoir des «mesures raisonnables d'adaptation» tenant compte de justifications professionnelles vraiment fondées.

M. Roland de Corneille (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, je fais appel à mes collègues conservateurs pour appuyer l'amendement qui propose une définition des «mesures raisonnables d'adaptation». Nous en avons discuté en comité. Le secrétaire parlementaire a de nouveau exprimé ses doutes à ce sujet. D'après lui, d'un point de vue légal, si nous définissons cette notion, nous risquons de limiter d'autres facteurs. Nous avons modifié le texte pour tenir compte de cette objection. Le député ne veut pas trop de précisions au cas où la définition obligerait trop une entreprise ou un organisme. Les tribunaux ont déjà entrepris de définir cette notion. Il serait possible d'apporter une modification avec l'aide du ministère de la Justice, avant que le projet de loi soit adopté.

Quelques personnes peuvent considérer que le projet de loi n'est pas conçu en fonction de ses objectifs réels. Quelqu'un voudrait peut-être qu'on prenne des mesures spéciales d'adaptation pour quelqu'un qui a perdu une phalange d'un doigt, cette personne étant considérée invalide. On pourrait aussi s'occuper de personnes légèrement handicapées pour affirmer ensuite qu'on a pourvu aux besoins de nombreux handicapés. Cela paraîtrait fort bien, mais ne concernerait pas vraiment les invalides eux-mêmes.

L'amendement proposé ne fait qu'offrir des exemples et des lignes directrices. Il indiquerait également les intentions réelles des législateurs. Il ne vise que les personnes véritablement invalides. Depuis des années, on réclame de préciser ce qu'on veut dire par des mesures raisonnables d'adaptation. Tel est le véritable objectif du gouvernement. Certains soutiendront qu'il en coûtera beaucoup d'argent. Réclamer par exemple du matériel coûteux pourrait mettre une entreprise en danger.

Un fort pourcentage d'invalides vivent d'assistance sociale et sont sans emploi. Le gouvernement n'a-t-il pas raison d'inciter les entreprises à faire certains aménagements pour aider les handicapés? Aujourd'hui, alors qu'ils manifestaient sur la colline, les handicapés ont scandé qu'ils voulaient des emplois. Ils ne veulent pas d'aide sociale. Ils veulent de l'équité et des emplois.

Au lieu de voter une mesure obligeant les entreprises à faire quelque chose, pourquoi le gouvernement n'offre-t-il pas une aide financière aux entreprises et organismes qui voudraient procéder à ces aménagements? Le gouvernement devrait convaincre les entreprises, par des mesures incitatoires, qu'il vaut la peine de faire appel aux qualités et aux ressources des handicapés.

On nous a dit qu'un Canadien sur huit souffrait d'une incapacité. Cela veut dire des millions de Canadiens. Il ne s'agit donc pas d'un petit groupe de personnes. C'est plutôt un besoin d'envergure. Un travailleur sur huit souffre d'un handicap. Un fort pourcentage de ce groupe ne peut occuper un emploi faute d'aménagements spéciaux.

J'invite le secrétaire parlementaire à collaborer avec son ministère et le ministère de la Justice afin de trouver une réponse à ces préoccupations. Le député de Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est (M. Allmand) a recueilli sa définition auprès de groupes de handicapés qui avaient abondamment réfléchi à la question. Peut-être peut-on l'améliorer, mais il me semblerait profondément regrettable de ne pas tenir compte de cette demande, qui peut au moins servir d'orientation ou de directive.

Voici ce que dit l'article 4 du projet de loi:

> . . . l'employeur réalise l'équité en matière d'emploi par les actions suivantes:
>
> b) instauration d'usages et de règles positifs et prise de mesures raisonnables d'adaptation pour que le nombre de membres de ces groupes dans ses différents postes soit au moins proportionnel . . . .

Il ne précise pas les handicaps et les besoins auxquels il s'agit de répondre. De quoi s'agit-il? Tant qu'on ne précisera pas qu'il s'agit de faciliter l'accès physique, de fournir des dispositifs d'assistance, d'assouplir les modalités de l'emploi et de modifier les services d'aide humaine, cette équité en matière d'emploi ne sera pas appliquée. Le projet de loi est tellement vague qu'il est même difficile d'en parler. Il comporte beaucoup trop de voeux pieux et manque beaucoup trop de précision. Je voudrais encore une fois inviter le secrétaire parlementaire à y réfléchir avec ses collègues et à se demander s'il ne serait pas possible de formuler plus clairement la notion de «mesures d'aménagement».

• (1710)

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, il y a un préalable impératif aux droits des handicapés à l'égalité des possibilités d'emploi. Cet amendement vise à inclure ce préalable dans le projet de loi. Bien que le projet reconnaisse cette stipulation, il n'en fait pas une nécessité et ne la définit pas de façon telle que les personnes couvertes par la loi sachent exactement à quoi s'en tenir. Je demande encore une fois au secrétaire parlementaire de réfléchir à cette condition préalable. Il vaut beaucoup mieux l'insérer dans le projet de loi que s'en remettre aux directives, ce qui signifie bien souvent que ce sont les bureaucrates qui prennent des décisions.

De tout temps, et je suis sûr que le député en convient, on a utilisé des règlements pour esquiver les engagements pris dans un projet de loi. Ces règlements peuvent être formulés de façon à saper complètement l'efficacité de la meilleure législation. Nous les parlementaires ne prenons que très peu connaissance de la réglementation et avons très peu l'occasion de nous assurer que leur libellé est acceptable. En fin de compte ils n'ont pas le poids de la loi. Ils peuvent être modifiés dans bien des cas par décret du conseil. Dans certains cas ce n'est pas une mauvaise chose, mais le soin de les interpréter revient aux fonctionnaires plutôt qu'aux tribunaux.

D'après l'amendement, nous devrions définir les «mesures d'aménagement» et inscrire cette définition dans la loi de sorte que tout le monde sache de quoi il s'agit. Comme on l'a dit à maintes reprises, et comme l'ont dit surtout un certain nombre de témoins qui ont comparu devant le comité, même si l'article 4*b*) parle de mesures raisonnables d'adaptation, il ne les définit pas. Le rapport *Égalité pour tous* fait des recommandations précises, mais on n'en a pas tenu compte lors de la rédaction du projet de loi. Je suppose que cela n'existait même pas à ce moment-là. Ce n'est cependant pas une raison pour ne pas s'en servir maintenant. La recommandation 80 se lit comme suit:

Équité en matière d'emploi

Nous recommandons que l'on modifie la *Loi canadienne sur les droits de la personne* de façon que les employeurs soient tenus de procéder à une adaptation raisonnable, c'est-à-dire de prendre des dispositions spéciales sans que cela ne constitue une contrainte excessive, pour répondre aux besoins particuliers des employés appartenant aux groupes protégés contre toute discrimination aux termes de la Loi.

Nous sommes en passe d'adopter un projet de loi qui est censé exiger de certains groupes qu'ils mettent en oeuvre des mesures d'action positive, et dans certains cas nous devrions exiger que les installations nécessaires pour l'embauche de personnes handicapées soient mises en place de sorte que l'emploi ne soit pas hors de leur portée. Il est trop tard pour procurer les installations et les mesures d'adaptation une fois que le candidat a été rejeté.

Il est démoralisant pour une personne handicapée de faire une demande d'emploi après l'autre, pour découvrir qu'elle n'est pas engagée parce que ce bureau ou cette usine n'est pas équipé pour recevoir un employé souffrant de cette infirmité. Il semble donc logique d'exiger des mesures d'aménagement, en vertu de la loi, au sein des entreprises qui peuvent engager des handicapés ou qui devraient pouvoir le faire. Nous demandons au gouvernement d'apporter au projet de loi les changements nécessaires afin que les handicapés qui font une demande d'emploi aient un espoir d'être acceptés.

L'hon. William Rompkey (Grand Falls—White Bay—Labrador): Monsieur le Président, j'appuie moi aussi l'amendement du député de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est (M. Allmand). Si l'expression «mesures raisonnables d'adaptation» n'est pas définie, elle n'a aucune valeur. Il faut tout définir. C'est pourquoi il existe des dictionnaires. Même les fonctions de secrétaire parlementaire doivent être définies. Sans description de leur tâche, même les secrétaires parlementaires ne sauraient pas ce qu'on attend d'eux. Il faut avoir de toute chose une définition utile. Sinon, on ne s'y retrouve plus. Il ne serait pas digne du Parlement de laisser adopter une loi dont les termes ne veulent rien dire.

Mon deuxième argument est que si nous ne définissons pas le terme, les tribunaux vont s'en charger. Permettre que cela arrive serait une démission de notre part. Nous avons été envoyés ici pour légiférer sérieusement et pour préciser les textes de loi de manière à en exprimer clairement l'intention. Les tribunaux n'ont pas à devoir définir les mesures législatives, ils doivent les préciser, réfléchir sur les nuances et rendre des jugements à leur sujet, mais certainement pas définir ce que nous voulons dire.

Je veux une définition de cette expression parce que le Parlement et le pays sont renommés dans le monde entier. Nous sommes connus et respectés parce que nous pouvons faire des compromis dans nos lois. C'est le secret de notre réussite. Le Canada réussit parce qu'il a la réputtion de faire des compromis entre les groupes et les régions minoritaires. S'il y a un domaine où nous excellons, c'est bien celui-là, et nous avons une renommée mondiale à cet égard. Qu'il s'agisse de bilinguisme, de compromis pour les groupes linguistiques, ou encore pour les minorités et les régions défavorisées, le Canada a la réputation de régler le problème. Je signale à mes collègues que si nous ne continuons pas dans cette voie dans ce projet de loi, nous ne serons pas à la hauteur d'une réputation très enviable.

• (1720)

Notre temps de parole est très court, mais les propos du député de Yorkton—Melville (M. Nystrom) m'ont frappé; il a dit que nous ne comprenons pas bien ce que c'est d'être handicapé. Nous ne le comprenons pas parce que la plupart des députés ont la chance d'être en bonne santé. Il a dit, et je suis d'accord avec lui, qu'il fallait écouter ces personnes-là pour pouvoir comprendre leur situation. Lorsqu'elles disent que telle phrase ne répond pas à leur besoin, il faut les croire et accorder une certaine importance à leur propos. Tout comme le député, je pense qu'il faudrait les écouter, compte tenu du peu d'expérience que nous avons dans ce domaine. Ils ont demandé que l'on précise clairement ce que cela voulait dire.

Coûterait-il vraiment trop cher de donner cette définition et d'imposer certaines responsabilités au secteur privé et au secteur public? Le gouvernement a-t-il évalué le prix de la fierté? A-t-il évalué le prix de la dignité? Et le prix de l'épanouissement personnel? A-t-il chiffré toutes ces choses? Quel est le prix de la vie humaine? Combien coûte-t-il de réaliser ses aspirations au Canada? Je ne pense pas que le prix en soit trop élevé. Mais surtout, je pense que nous avons le devoir d'accéder aux demandes des handicapés, d'accepter l'amendement du député de Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est et de définir de façon très claire ce que nous entendons par mesures raisonnables d'adaptation. L'occasion nous est donnée de nous montrer à la hauteur de la réputation dont le Canada jouit dans le monde entier. Si nous ratons cette occasion, je pense que la réputation de notre assemblée législative en sera ternie.

M. Alan Redway (York-Est): C'est avec plaisir que je dirais quelques mots au sujet de la motion nº 11A qui propose une définition pour l'expression «mesures raisonnables d'adaptation».

J'ai écouté très attentivement les observations que les députés ont faites cet après-midi au sujet de cette question. J'ai surtout écouté le secrétaire parlementaire. Je l'ai entendu dire très clairement qu'il y aurait une définition des mesures raisonnables d'adaptation. Cela sera défini dans les règlements qui seront édictés conformément aux dispositions de la loi. Ce n'est pas la seule chose que les règlements établiront. Au cours du débat en deuxième lecture on a dit, de même j'en suis sûr au comité, à plusieurs reprises, que les règlements préciseraient d'autres choses comme les objectifs, les exigences et les délais à respecter.

Si cela figure dans les règlements au lieu d'être inscrit noir sur blanc dans la loi c'est pour laisser une certaine latitude et pour qu'il soit possible d'apporter des changements selon les besoins. Le débat sur cette mesure nous a clairement démontré que la loi était tout à fait inflexible. Il est pratiquement impossible d'apporter des changements sans reprendre un débat qui a duré de juin 1985 au 14 avril 1986. Si c'est ce que vous appelez une mesure souple, je n'y comprends plus rien.

Si vous inscrivez les choses noir sur blanc dans la loi, vous ne laissez aucune marge de manoeuvre, aucun moyen d'apporter ces changements. Par contre, si vous inscrivez cela dans les règlements, vous conservez une certaine latitude. C'est ce que le secrétaire parlementaire a déclaré et c'est pourquoi nous allons sans doute avoir des règlements flexibles qui pourront être modifiés en fonction des besoins des handicapés ou pour régler la question des mesures raisonnables d'adaptation de façon logique.

Quand les municipalités commencent à définir les besoins en mesures d'adaptation raisonnables pour les personnes handicapées, elles le font de façon très détaillée. Elles vous disent au pouce ou au centimètre près quelle largeur la porte des toilettes doit avoir, elles vous indiquent la pente d'une rampe et le genre de serrures dont doivent être équipées les portes. Tous ces détails sont énoncés dans les règlements municipaux concernant les aménagements réservés aux personnes handicapées.

Je suis sûr que les députés d'opposition, qu'il s'agisse de l'opposition officielle ou du NPD, ne s'attendent pas à voir tous ces détails précisés dans le projet de loi, ce qui nous obligerait à débattre pendant presque un an un autre projet de loi modificateur lorsque nous voudrions les changer. Ils souhaitent cette souplesse et c'est bien entendu ce qu'a recommandé le gouvernement.

Pour ma part, je voudrais que l'on s'engage davantage à effectuer des changements, non seulement dans les locaux de la Chambre sur la Colline parlementaire, mais également dans tous les bureaux du gouvernement dans les différentes régions du pays.

Lorsque j'occupais des fonctions au niveau municipal, il y a eu L'Année internationale des handicapés, en 1980. Cette année-là, divers gouvernement provinciaux ont accordé aux municipalités des fonds pour apporter des changements à leurs locaux en vue de les rendre accessibles aux handicapés. C'était en 1980. Pour autant que je sache, un grand nombre d'immeubles des services municipaux ont été adaptés en vue d'être accessibles aux invalides dès cette date. Il en est allé de même dans les immeubles des gouvernements provinciaux. Ce qui m'a étonné lorsque je suis arrivé à Ottawa, c'est de voir que nous n'avions pas progressé aussi rapidement que les municipalités. Pourquoi n'avons-nous pas agi aussi rapidement que les provinces en prenant des mesures au niveau fédéral en vue de modifier les locaux en fonction des handicapés.

Je vois que le secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics (M. Stewart) est présent et je sais qu'il est déterminé à adapter les immeubles et les bureaux du gouvernement à l'intention des handicapés. Je suis sûr qu'il communiquera ce message au ministre et avant longtemps, nous verrons ces changements se produire car je sais que le ministre et son secrétaire parlementaire sont déterminés à cet égard.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, j'appuie l'amendement proposé par le député de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est (M. Allmand), qui demande à la Chambre d'ajouter à l'article 3 la définition suivante, au titre des «mesures d'aménagement»:

«mesures d'aménagement» comprend, sans restriction . . .

Soit dit à l'intention du député de York-Est (M. Redway). Je poursuis ma lecture:

. . . sans restriction, l'adaptation des lieux de travail, des méthodes d'embauche ou de la description de poste de fonction des besoins des groupes concernés, y compris les besoins spéciaux d'une personne invalide qualifiée, par l'amélioration des conditions matérielles d'accès, la fourniture d'appareils et de services de soutien personnel susceptibles de l'aider et l'élaboration de conditions d'emploi souples et adaptées à sa situation.»

Voilà une définition claire, sans restriction. Je ne vois pas ce qui empêche mon collègue de York-Est, qui a pourtant une vaste expérience du domaine municipal et beaucoup de valeur comme homme politique, de saisir la différence entre une politique et un règlement. Il s'agit, en l'occurrence, d'une politique et de vie politique. Il faut des objectifs. Nous ne parlons pas de règlements. Le député de York-Est a dit que les règlements devaient être souples. Mais c'est faux. Ils doivent être catégoriques, puisqu'ils s'appliquent à des cas particuliers, et doivent donc préciser en toutes lettres ce qu'il convient de faire ou de ne pas faire. Une politique, par contre, est en quelque sorte un fourre-tout, on peut y inscrire n'importe quel objectif. Voilà en quoi consiste une politique, et la politique tout court. Il est question des objectifs à fixer. Quiconque affirmerait ici qu'il connaît tous les règlements relatifs à un certain domaine ferait figure d'incompétent, à moins qu'il ne se soit spécialisé dans ce domaine. En tant qu'hommes politiques, nous n'avons jamais cherché à établir des règlements précis.

A titre d'exemple, nous avons adopté l'année dernière une politique sur la métrisation. Mais le règlement n'a pas encore été publié. Qui va s'en plaindre? Aucun député ne le fera, parce que notre rôle était d'établir cette politique. Quant aux règlements, ils seront l'oeuvre de spécialistes en la matière, c'est-à-dire de fonctionnaires. C'est à eux que je veux m'adresser, parce qu'ils sont responsables des mesures d'aménagement.

Je me suis entretenu il y a peu de temps avec Mme Suzanne Azzi. Pour ceux qui ne la connaissent pas, Mme Azzi est . . .

[*Français*]

. . . la coordonnatrice du service d'emploi pour les handicapés au niveau professionnel à la Commission de la Fonction publique. C'est elle qui s'occupe de voir à placer, selon les programmes fédéraux depuis plusieurs années, les gens qui sont handicapés physiquement ou autrement et qui ont besoin, à l'occasion, d'une aide spéciale, dans un emploi rémunéré, dans cette Fonction publique du Canada qui est la nôtre.

Monsieur le Président, je pourrais vous donner des exemples à n'en plus finir à partir des ascenseurs, des boutons qui ont été baissés; même ici au Parlement, on ne peut pas recevoir les handicapés physiques parce qu'on n'est pas prêt à le faire encore, mais nous nous avons baissé les boutons pour contrôler les ascenseurs, mais nous n'avons pas encore mis le son pour les aveugles. Il y a beaucoup de choses à penser au sujet de l'accès à un édifice.

Je me souviens d'un cas particulier dans ma circonscription où les Travaux publics ont été obligés . . . à force de se faire dire que pour laisser l'accès à l'édifice aux personnes handicapées, on exigeait une rampe. On les faisait passer par la porte d'en arrière, monsieur le Président, pas parce qu'on ne voulait pas les accommoder, mais on n'y avait pas pensé. Il y a des téléphones qui existent aujourd'hui pour les handicapés. J'ai visité, et j'inviterais les députés à le faire, le Centre du Conseil national de recherches il y a à peu près sept ou huit ans pour savoir ce qu'on faisait, nous du gouvernement fédéral, pour aider les handicapés à avoir accès à un milieu de travail adéquat. Des recherches ont été faites pour le transport, pour l'aide didactique, si je peux employer ce terme, l'aide physique dont ils ont besoin: la machine à écrire. J'ai même vu une machine à écrire qu'on peut faire fonctionner avec sa bouche. Cela irait bien avec les députés ici, cela ne marcherait pas mal, parce que pour ce qui est de la machine à écrire, il y avait une petite poire dans laquelle on soufflait et elle faisait fonctionner les clés. J'ai vu des choses, monsieur le Président, là-dedans qui m'ont surpris parce que pas plus qu'un autre je n'étais sensibilisé autant que j'aurais dû l'être aux besoins des handicapés. Donc, c'est essentiel pour des politiciens qui veulent se faire comprendre, se faire entendre par le public canadien et par ces gens qui seront maintenant touchés par le projet de loi C-62, que l'on ait une définition dans ce projet de loi de ce qu'on veut dire par «milieu de travail adéquat», une traduction libre que je fais de «*reasonable accommodation*». Il me semble qu'il est important que ce soit l'employeur qui réponde à ces exigences.

Monsieur le Président, je ne voudrais pas m'attarder trop longtemps parce que je sais que cette question préoccupe d'autres de mes collègues à la Chambre qui veulent parler. Mais simplement au sujet de l'accès au travail, j'aimerais mentionner que pour un handicapé, cela peut être parfois une chose humiliante. Je me souviens moi-même d'avoir été dans ce parlement obligé d'accompagner une personne parce que les portes de l'ascenseur fermaient trop vite, elle n'avait pas de chance d'entrer avant que la porte ne se referme.

Il va falloir être plus sensible, il va falloir peut-être être plus clair dans ce qu'on désire comme installations, comme milieu de travail adéquat pour les gens. Je sais qu'il existe des problèmes de dos, par exemple, et Dieu sait, je suis chiropraticien, je peux en parler. Il y a un nombre incalculable de gens, et même des députés, qui ont mal au dos parce qu'ils sont mal assis, trop bas, trop haut ou parce que le siège est trop mou. Eh bien, mon Dieu, si on a mal au dos et qu'on ne peut fonctionner comme il se doit, il faut faire quelque chose. Monsieur le Président, je dirais à ces gens-là: Il faudrait peut-être que vous pensiez que le milieu du travail, c'est important, la hauteur du bureau, la hauteur de la chaise. Pour un handicapé physique, c'est encore plus important parce que lui il est incapable de travailler si le milieu de travail n'est pas agencé pour ses besoins, et c'est pour cela que ce projet de loi doit être amendé, c'est pour cela qu'on insiste pour qu'il y ait une définition, pas parce qu'on veut être plus précis qu'un règlement, mais on veut être clair et précis dans notre politique qui, elle, veut viser une catégorie de gens qui sont dans le besoin et qui ont besoin naturellement d'une assistance spéciale.

Je rappellerai à la Chambre que nous avons placé près de 400 personnes depuis cinq ans dans les divers ministères et agences ici même dans la Capitale nationale. C'est beaucoup de monde, mais ce sont des gens qui, autrefois, ne pouvaient pas trouver de travail adéquat . . . ou parce que le milieu de travail n'était pas agencé selon leurs besoins.

Alors, monsieur le Président, j'appuie l'amendement du député en cause, et j'espère que cette Chambre verra, non pas à écrire des règlements, mais à donner une spécificité à ce terme qui se veut important dans ce projet de loi, à savoir un milieu de travail adéquat incluant toutes les «adaptations» nécessaires pour permettre aux handicapés d'avoir accès à leur lieu de travail.

• (1730)

[*Traduction*]

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, dans l'amendement, que le gouvernement va accepter je l'espère, on propose de donner une définition plus convenable des mesures raisonnables d'aménagement au projet de loi C-62. Le gouvernement a dit que cela allait être traité dans le règlement d'application.

J'ai eu la possibilité de lire le document de travail gouvernemental concernant les renseignements et la teneur proposée du règlement. Une des définitions proposées qui n'a pas été retenue, c'est qu'il doit être fait mention de prendre des mesures appropriées d'aménagement pour le bénéfice des membres des groupes désignés, pour leur permettre de pénétrer dans des domaines d'où ils avaient été jusqu'ici exclus. Cela vise l'accessibilité plutôt que des mesures raisonnables d'adaptation. Par exemple, est-ce que celui qui est handicapé par diminution du sens de l'ouïe a le droit de porter un appareil simple pour accomplir un travail ou est-ce que cette personne va se voir refuser l'emploi parce que l'employeur n'est pas disposé à payer $500 pour fournir cette prothèse nécessaire pour tenir l'emploi convenablement? Ce sont les cas de ce genre qui sont visés par la définition de mesures raisonnables d'adaptation.

Nous savons que la question d'accès est encore un problème dans beaucoup de domaines de compétence fédérale. A ce que j'ai pu constater moi-même, à l'instar d'autres députés, j'en suis persuadé, c'est nous qui sommes les bêtes noires pour ce qui est de prendre des mesures raisonnables d'adaptation à l'intention des handicapés qui veulent nous voir dans nos bureaux de circonscription. Maintenant que le temps s'est mis au beau, nous nous apprêtons à construire une rampe d'accès et à poser un dispositif de communication dans notre bureau de circonscription. Malheureusement, mon bureau de circonscription a un escalier assez raide à l'avant, et les handicapés vont devoir utiliser la rampe de l'arrière pour pénétrer dans l'immeuble. Cependant, bien que nous nous soyons installés dans ces locaux il y a un an, nous sommes au courant du problème et nous faisons le nécessaire ce printemps-ci.

Je soupçonne que plus de la moitié des députés ont des bureaux de circonscription qui ne sont pas matériellement accessibles à beaucoup des handicapés. Je soupçonne qu'il n'y a pour ainsi dire pas de députés qui aient des dispositifs de communication leur permettant de communiquer avec les malentendants. On aura beau apporter les améliorations nécessaires au fur et à mesure que nous sommes sensibilisés à ces problèmes, il va falloir faire plus que de mieux sensibiliser beaucoup de patrons du secteur privé, et l'État fédéral lui-

même qui, oserais-je le dire, s'est montré incroyablement obtus dans le passé sur cette question-là.

J'en reviens à ce que je disais au sujet de notre immense potentiel humain. Beaucoup de gens qui souffrent d'un handicap ou qui se heurtent à d'autres motifs de discrimination à l'embauchage pourraient faire du bon travail. Charlotte Whitton et beaucoup d'autres femmes ont dit que les femmes réussissent lorsqu'on leur donne un emploi parce qu'il faut qu'elles soient deux fois meilleures que les hommes avec qui elles sont en concurrence simplement pour obtenir cet emploi. Malheureusement, elles avaient sans doute raison.

Mme Copps: Mais ce n'est pas tellement difficile, disait Charlotte Whitton.

M. Cassidy: La députée de Hamilton-Est (Mme Copps) dit que ce n'était pas trop difficile. Mais qu'il est triste de penser à la perte de ressources et de potentiel humains qu'entraîne la discrimination qui se pratique encore.

L'amendement présenté a été mûrement pensé et pesé par la Coalition des organismes provinciaux des handicapés, qui lui ont consacré pas mal de réflexions. J'estime que c'est une mesure raisonnable. On nous répond que cela sera réglé par voie de règlement.

En outre, le document gouvernemental qui énonce ce que le Règlement pourrait dire était absolument muet sur cette question. On nous demande donc de nous en remettre au gouvernement sur cette question-là. En ces matières je ne regrette pas le gouvernement précédent, parce que s'il y a une chose qui soit encore pis que le projet de loi actuel concernant l'équité en matière d'emploi, c'était le fait de ne pas en avoir. Chose regrettable, le gouvernement précédent n'avait même pas tenté de légiférer dans ce domaine. Toutefois, on remédie à cela maintenant, mais on devrait pouvoir le faire de façon satisfaisante. Cela ne signifie pas forcément que nous pouvons tout prévoir. Je suis sûr qu'on va expérimenter, qu'on va voir, une certaine évolution et un certain essor dans ce domaine.

• (1740)

J'ai lu avec grand intérêt l'excellent rapport *Obstacles* établi par un comité de la Chambre des communes il y a trois ans et demi ou quatre ans. J'estime que c'est un des documents les plus réfléchis et les plus positifs émanant du secteur parlementaire sur les mesures à prendre dans le domaine de la politique publique à l'égard des désavantagés physiques. Dans ce rapport—je n'ai pas le passage en question sous les yeux—par «mesures raisonnables d'adaptation», on reconnaît que diverses personnes ont divers besoins et les employeurs ne devraient pas faire de distinction injuste contre quelqu'un qui doit recourir à un appareil quelconque qui l'aide à exécuter son travail. Malheureusement, les employeurs sont très obtus à ce sujet. Par exemple, une femme de moins de cinq pieds et six pouces, à moins d'utiliser une petite plate-forme pour lui permettre d'atteindre la hauteur voulue, ne pourrait guère manier un tour conçu pour un homme d'une hauteur minimale de cinq pieds et six ou cinq pieds sept pouces. Néanmoins, comme cette plate-forme nuirait aux balayeurs, les contremaîtres et la haute direction résistent à un changement parce que cela bouleverserait l'ordre établi.

Des mesures raisonnables d'adaptation représentent dans bien des cas une initiative aussi simple que l'installation d'une simple plate-forme pour permettre à un homme ou à une femme trop courts de travailler à un tour. J'y ai déjà travaillé. Je connais ce travail et bien qu'exigeant il n'est pas dur au point de ne pas pouvoir être exécuté par un grand nombre de personnes. Il n'est pas nécessaire d'être un homme de 200 livres pour travailler à un tour avec l'aide croissante de commandes électroniques et numériques et autres dispositifs du même genre. Pourquoi donc le gouvernement hésite-t-il à adopter une disposition qui veillerait à ce que les entreprises relevant de la régie fédérale s'adaptent de façon raisonnable dans ce domaine?

Je dois dire que le gouvernement se comporte en hypocrite à cet égard comme il le fait à tant d'autres en ce qui concerne l'équité en matière d'emploi. J'ai dit tantôt que ce projet de loi ferait autant pour retarder que pour avancer la réalisation de l'équité. Il va nous fournir des statistiques, un point c'est tout. Il demande aux employeurs de faire des observations ou de présenter des rapports, puis il s'en remet à l'opinion publique. Pour l'amour du ciel, nous savons ce que pense l'opinion publique de la question de l'équité en matière d'emploi. Les Canadiens souhaitent que cette équité se réalise. Il y a quelque chose qui cloche dans la structure de notre société si des employeurs du secteur privé, les personnes qui dans bien des cas possèdent le capital, se refusent à satisfaire le voeu de la population canadienne.

Je tiens à dire que lorsque nous aurons le genre de démocratie que je souhaite voir s'établir dans notre pays, les travailleurs vont pouvoir participer directement à ce genre de décisions au lieu de subir les décisions arbitraires et irréfléchies des personnes qui se trouvent à gérer ou à posséder le capital. Je signale en outre que ce qui est regrettable au sujet de notre société, c'est que certains propriétaires ou gestionnaires du capital consacrent une bonne partie de leurs loisirs à travailler pour la Fondation du diabète ou pour tout autre groupe qui recueille des fonds en vue d'enrayer telle ou telle maladie chronique et invalidante, sans pourtant se rendre compte que l'entreprise pour laquelle ils établissent une politique encourage la discrimination systémique contre les personnes souffrant d'un handicap physique.

Si nous présentons des lois dans ce domaine particulier, c'est que des générations d'expérience ont prouvé que, quels que soient les profits ou les coûts possibles, le secteur privé n'est pas disposé à faire volontairement ces choses. Une raison en est, très simplement, qu'une entreprise privée veut être sur un pied d'égalité avec toutes les autres. Elle ne voit pas pourquoi elle dépenserait $5,000 pour assurer un emploi à une personne handicapée alors que l'entreprise d'à côté n'a pas à faire la même chose. Si nous établissons les mêmes«mesures d'aménagement» pour tout le monde, nous créons ce genre de pied d'égalité.

Je demande donc au gouvernement, dans une langue qu'il est peut-être en mesure de comprendre puisqu'elle vient du secteur des affaires, d'instaurer l'égalité entre les employeurs en faisant en sorte qu'ils soient tous visés par le projet de loi C-62, afin qu'ils prennent tous des mesures raisonnables d'adaptation, au lieu de laisser persister une discrimination systémique mettant dans une situation d'infériorité l'employeur qui veut être juste par rapport à un autre qui ne s'en préoccupe pas. Dieu sait que ce projet de loi est anémique, mais ce serait

un moyen de le renforcer. J'espère que le gouvernement prêtera l'oreille à la coalition des handicapés physiques plutôt que d'écouter toujours ceux qui contribuent à la caisse électorale du parti conservateur. Souhaitons qu'il écoute les Canadiens.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, je suis heureuse également de participer à ce débat et d'appuyer la demande pour que le gouvernement adopte une conception plus généreuse des «mesures raisonnables d'adaptation». Je sais que, en comité, le député de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est (M. Allmand) a pu suggérer un certain nombre de changements au gouvernement. Malheureusement, celui-ci a choisi, pour certaines raisons, de ne pas être plus précis.

Nous avons pu voir ce qu'il en était de ces mesures à la Chambre elle-même. Nous avons bien vu, aujourd'hui, que la participation au processus démocratique du Parlement du Canada est gênée parce que la Chambre n'a pas d'aménagements raisonnables. J'espère qu'après les prochaines élections nous serons contraints de faire ces aménagements, parce que les Canadiens auront élu une personne appartenant à une catégorie de handicapés, celle des personnes en fauteuil roulant. Après la manifestation de cet après-midi, la présidence avait décidé d'autoriser dix fauteuils roulants à la Chambre. Je comprends le problème logistique du personnel qui doit soit enlever des fauteuils, soit autoriser plus de gens à la Chambre. Nous savons qu'un Canadien sur huit a un handicap quelconque. Il est vrai qu'ils ne sont pas tous en fauteuil roulant. Toutefois, nous pouvons admettre qu'il y a des centaines de milliers, voire des millions de Canadiens handicapés. Pourtant, nous ne disposions que de dix fauteuils roulants à la Chambre des communes même si c'était un jour exceptionnel et que littéralement plus de 100 personnes de l'Ontario, du Québec et d'autres régions du Canada soient venues manifester devant le Parlement.

Nous ne pouvons certes pas permettre que ce soient les règlements et les bureaucrates qui déterminent ce qui constitue des mesures raisonnables d'adaptation parce que cela touche la question fondamentale de l'accessibilité. Puisque nous ne donnons pas nous-mêmes aux handicapés physiques en fauteuil roulant accès à notre propre Parlement et à ce lieu historique ou que nous ne donnons accès qu'à un nombre aussi restreint d'entre eux lorsque nous le faisons, nous devons convenir que nous ne pouvons pas laisser un bureaucrate définir ce qui constitue une mesure raisonnable d'adaptation. Je pense que l'autre réalité . . .

[*Français*]

. . . l'autre réalité, c'est que si on croit vraiment dans une réglementation qui veut accommoder aussi bien que possible tous ceux qui veulent travailler dans la communauté, si on voulait donner seulement le droit de réglementation, cela peut être changé d'un jour à l'autre sans avoir même donné avis à la Chambre des communes du Canada. Je pense que si le gouvernement est vraiment sérieux sur la question d'intégrer les handicapés dans les systèmes d'emplois du Canada, un des principes fondamentaux, c'est de les accommoder au point de vue de leur accès aux bâtiments, au point de vue de leur accessibilité à certains guides et outils pour travailler.

[*Traduction*]

Sans mesures d'adaptation raisonnables, les meilleures intentions du monde ne nous permettront pas de faire quoi que ce soit. Par exemple, l'amendement à l'étude porte sur le nombre de personnes que nous pouvons intégrer à la main-d'oeuvre. Si quelqu'un travaille dans un immeuble qui n'est pas accessible en fauteuil roulant, comme la Chambre des communes, il faut que le système soit modifié. Nous devrions nous mêmes prendre des mesures d'adaptation raisonnables si une personne en fauteuil roulant était élue à la Chambre. Il arrive bien souvent que des employeurs ne recrutent pas de personnes souffrant d'incapacités physiques parce qu'ils ne veulent pas être obligés d'apporter des changements même minimes à leur système. Malheureusement, sous bien des aspects, l'ensemble de la société a toujours l'impression que les personnes qui souffrent d'une incapacité quelconque ne sont pas aussi productives que d'autres travailleurs. Nous savons pourtant que c'est l'inverse en réalité. De fait, quand on leur donne une chance aux handicapés, la seule chose qui leur nuit est la façon dont les autres citoyens et les employeurs les jugent. Nous avons entendu quelques bons arguments cet après-midi pour adopter une définition plus précise de l'expression «mesures raisonnables d'adaptation». La définition proposée par le COPH est relativement vaste parce qu'elle n'est pas restrictive. la voici:

L'expression «mesures raisonnables d'adaptation» comprend sans y être restreinte l'adaptation raisonnable du lieu de travail, des méthodes de recrutement ou de la description de postes en fonction des besoins des groupes désignés, y compris les besoins spéciaux d'une personne handicapée compétente, et comprend des dispositions concernant l'accessibilité physique, les appareils correcteurs, des descriptions d'emploi souples et la modification des descriptions actuelles, de même que les services d'aide à la personne.

La motion nº 11A vise à préciser un principe que le gouvernement prétent déjà appuyer. La ministre, le secrétaire parlementaire et d'autres représentants du gouvernement ont déclaré qu'ils appuyaient le principe des mesures raisonnables d'adaptation. Dans ce cas-là, ils ne devraient pas hésiter à l'inclure dans la loi. Ils ne devraient pas attendre l'établissement de règlements pour préciser, par exemple, que cela, comprend la notion de l'accessibilité physique. On dit souvent que ces choses prennent du temps. Je le sais.

• (1750)

En ce qui concerne les gouvernements, j'ai visité il n'y a pas tellement longtemps un centre de détention qui venait d'ouvrir dans la circonscription de Hamilton-Wentworth en Ontario. Quand j'ai demandé si le centre était accessible aux handicapés, on m'a répondu. «Ce n'est pas nécessaire. Les gens en fauteuil roulant sont à l'hôpital». J'ai demandé s'il était

concevable ou non qu'une personne clouée à un fauteuil roulant puisse à un moment donné commettre un crime lui valant une peine d'emprisonnement. Dans l'esprit du fonctionnaire à qui je me suis adressée, cette notion semblait incompréhensible. Pour lui, une personne qui ne peut se déplacer qu'en fauteuil roulant est censée être dans un hôpital. Il ne pouvait tout simplement pas s'imaginer qu'une telle personne puisse être productive et compétente, voire criminelle. Un criminel n'est pas simplement celui qui dévalise un dépanneur. Lorsque les gouvernements s'inquiètent de la question, nous ne tenons pas compte bien souvent, semble-t-il, des possibilités d'accès, comme dans le cas de la Chambre elle-même. Sans une définition plus précise de ce qu'on entend par «mesures d'aménagement», des personnes handicapées se verront refuser des emplois, tout simplement parce qu'elles n'ont pas accès à ces derniers.

Le député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy) a signalé que de nombreux bureaux de députés ne sont pas accessibles à des gens en fauteuil roulant. Or, selon moi, on devrait exiger des députés qu'ils fassent en sorte que leurs bureaux soient accessibles à tous, notamment à ces personnes là. Si des mesures d'aménagement raisonnables ne sont pas prises dans un bureau de comté donné alors, manifestement, 2 p. 100 des électeurs de cette circonscription n'ont pas le droit de venir voir leur député. Ils ne peuvent venir présenter leurs griefs comme tout autre citoyen.

Commençons par voir ce qui se fait ici même ainsi que dans nos bureaux de comté. Il faut s'assurer que la notion de «mesures d'aménagement» soit plus qu'un principe. Elle doit être établie en pratique dans la définition précise proposée par la Coalition des organisations provinciales des handicapés qui répond à certaines des craintes soulevées par des députés. Ne comptons pas simplement sur les règlements. Nous savons qu'ils sont éphémères. C'est à nous qu'il revient de décider que l'accessibilité est un droit et non un privilège. En incluant cette décision dans le projet de loi, nous assurerons l'accessibilité aux emplois. Tous les Canadiens doivent être traités sur un pied d'égalité. Les débouchés doivent être les mêmes pour tous. Un handicap physique ne devrait pas être un facteur au moment de l'embauchage. Or, à l'heure actuelle il est primordial, ce qui est tout à fait inadmissible. La seule façon de remédier à la situation est d'inclure la définition des «mesures d'aménagement» dans le projet de loi.

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, dans les cinq minutes qui me restent, j'aimerais moi-même exprimer le souhait que le gouvernement adopte cet amendement et l'intègre au projet de loi. Nous essayons de montrer au pays l'importance de ce point. Si l'on n'intègre pas au texte un amendement aussi raisonnable un jour où les handicapés sont venus si nombreux supplier le gouvernement d'adopter une mesure musclée et comportant des définitions claires, alors nous soupçonnerons fortement les handicapés et les autres critiques de ce projet de loi d'avoir raison. Le fait est que le gouvernement n'a pas su répondre à leurs besoins par une mesure législative.

En tant que critique de mon parti pour la justice, j'ai à maintes reprises essayé d'attirer l'attention du gouvernement et du pays sur le fait que nous ne sommes pas en train de créer des droits. Ce que nous faisons avec ce texte, c'est mettre en application, ou essayer de mettre en application la Charte des droits et libertés qui représente le droit fondamental du Canada. J'estime que le projet de loi C-62 n'est pas une expression satisfaisante des droits prévus par la Charte. Nous faisons semblant d'adopter une mesure législative qui ne remplira pas son contrat. C'est une mesure qui sera contestée, comme nous le savons déjà, par les gens mêmes qu'elle est censée aider. Le gouvernement nous propose une mesure insuffisante. Il se contente de voeux pieux au lieu de mettre en place une loi. Il reporte sur les tribunaux du Canada la responsabilité d'accorder des droits, en l'occurrence aux handicapés et aux autres groupes. Je suis déçu de voir le gouvernement adopter cette position. Évidemment, quand on est dans l'opposition, être déçu c'est de la routine, surtout avec le gouvernement actuel. Mais pour les Canadiens handicapés, c'est beaucoup plus grave.

J'ai dit que la Charte avait eu un impact considérable sur notre pays car elle avait suscité un peu partout un dynamisme jusque là inconnu. Le mouvement des femmes par exemple a été une motivation importante de la création de la Charte. Cette Charte a donné un nouveau sens de leur légitimité à des groupes qui ne bénéficient pas d'un traitement égal, des groupes qui estiment que la Charte est là pour eux. Ils nous demandent de leur rendre justice ici, et de ne pas les laisser être obligés de se battre devant les tribunaux pour obtenir le financement promis par le gouvernement. Au bout de sept mois, les groupes qui veulent contester le texte actuel n'ont toujours pas reçu ce financement. Au lieu de nous en tenir au point de vue du législateur, pourquoi ne pas nous demander ce que nous devrions réellement accorder aux handicapés et aux groupes de désavantagés avec cette mesure, et le faire? Ce n'est pas si difficile.

Les députés gouvernementaux qui critiquent la définition dont nous sommes saisis prétendent qu'elle n'ajoute rien à cette mesure. Ils disent qu'elle ne signifie pas grand chose de plus. Je leur fais remarquer que c'est une excellente raison pour l'adopter. S'ils ne pensent pas perdre quoique ce soit en insérant cette définition dans le texte de la loi, et si les handicapés qui sont venus ici devant la Chambre des communes veulent avoir ce texte, où est le problème? J'invite instamment les députés gouvernementaux à réfléchir encore à la question et à nous concéder cet important amendement.

• (1800)

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 66 du Règlement.

LA PORNOGRAPHIE—ON DEMANDE DE RENFORCER LA LÉGISLATION DES DOUANES ET DE L'ACCISE.

M. Bill Attewell (Don Valley-Est): Monsieur le Président, il y a quelques semaines, j'ai demandé au ministre du Revenu national (M. MacKay) quand on allait se décider à renforcer la législation des douanes et de l'accise afin d'empêcher la pornographie intégrale et violente mettant en cause des femmes et des enfants, d'entrer au Canada. Presque tout le matériel pornographique est importé; 80 p. 100 des États-Unis et 12

p. 100 des pays d'Europe. Seulement 3 p. 100 est produit au Canada. Ces données mettent en évidence la nécessité de renforcer la législation des douanes et de l'accise afin d'empêcher pareilles ordures d'infester le Canada.

Selon des estimations de source policière, la pornographie rapporterait quelque 300 millions annuellement au Canada. De plus en plus de citoyens s'inquiètent de la très grande disponibilité du matériel pornographique et de son caractère explicite et violent. D'autres estiment que la morale s'est tellement relâchée que 30 p. 100 de toutes les ventes des kiosques de journaux sont constituées de périodiques qui auraient été illégaux il y a 20 ans.

Le ministre de la Justice avait mis sur pied le comité Fraser chargé d'examiner la pornographie et la prostitution. Ce dernier avait été chargé de faire enquête sur la pornographie et de la prostitution et de proposer une réforme juridique et sociale. Le comité a fait d'importantes constatations en matière de pornographie. Il a affirmé avec conviction que la pornographie était essentiellement nocive, qu'elle affichait et encourageait des attitudes et des activités contraires à la qualité de vie des hommes et des femmes et qu'elle présentait comme normales des images avilissantes. Selon la plupart des témoins venus témoigner devant le comité, la pornographie dégrade les femmes, elle considère comme acceptable la violence exercée par les hommes contre les femmes, les spectateurs deviennent insensibles à la souffrance et elle exerce une influence néfaste sur les enfants et sur la famille.

Le comité Fraser a aussi étudié la situation dans plusieurs pays dont les traditions sociales et culturelles sont semblables à celles du Canada. Ces études ont révélé trois tendances: d'abord, partout on a tendance à se montrer moins sévère à l'endroit de tout matériel explicitement sexuel; en second lieu, on s'inquiète de plus en plus de la pornographie mettant en cause des enfants; et en troisième lieu, on s'interroge sur la diffusion massive des vidéos et on songe à légiférer pour réglementer la distribution et la vente et la location de ces matériels.

Le comité Fraser a proposé de revoir de fond en comble la loi criminelle concernant l'obscénité. Le mot obscénité et les infractions prévues dans le Code criminel seraient remplacés par un système d'interdiction à trois paliers pour définir et classer la pornographie. Cette définition remplacerait les normes collectives subjectives utilisées par les tribunaux pour déterminer ce qui est obscène.

Le premier palier comprenant les sentences les plus dures embrasserait la production, l'impression, la publication ou la diffusion de matériel pornographique visuel où les protagonistes subissent de véritables sévices corporels. Seraient également incluse dans cette catégorie la représentation visuelle de personnes de moins de 18 ans en train commettre des actes sexuels explicites ou le matériel exposant comme une chose naturelle des abus sexuels pratiqués contre des enfants. Pareille infraction serait passible de 10 ans d'emprisonnement.

Le deuxième palier comprendrait la pornographie violente et dégradante ainsi que les actes sexuellement violents, la bestialité et autres formes d'aberrations. La production ou la distribution d'un tel matériel serait passible de cinq ans d'emprisonnement. Le troisième palier concernerait l'exposition de matériel pornographique dans un lieu public. Il serait interdit de vendre ce matériel à des personnes de moins de 18 ans. Ce dernier volet des infractions pornographiques se prêterait bien à l'application des normes en vigueur dans notre société.

Étant donné que le matériel pornographique au Canada nous vient généralement de l'étranger, c'est dire que nos douanes sont habilitées à l'examiner lorsqu'il entre chez nous. Or, lorsque le douanier concerné considère que tel ou tel matériel est de la pornographie explicite, le matériel en question devrait être automatiquement classé dans cette catégorie et l'entrée au pays devrait en être interdite. L'importateur serait avisé de cette décision et pourrait toujours en appeler. S'il est débouté, il pourrait alors s'adresser à des instances supérieures.

Au cours des audiences de la Commission Fraser, on a fait remarquer, non sans inquiétude, que la pornographie était de plus en plus répandue, que le nombre de gens qui y étaient exposés volontairement ou involontairement augmentait sans cesse et que cet état de choses était particulièrement néfaste aux individus et à la société en général. C'est un véritable cancer qui sape les fondements moraux de notre société et compromet la qualité de notre vie dont nous sommes si fiers. Un sondage effectué dernièrement par deux éminents spécialistes des États-Unis a établi que les gens continuellement exposés à la pornographie non violente finissaient par prendre goût à du matériel plus provocant comportant notamment des scènes violentes. Il s'agit d'un phénomène de dépendance progressive au bout du compte. Les descriptions violentes viennent après la pornographie douce au point d'insensibiliser complètement les adeptes de la pornographie.

• (1805)

Mais des mesures positives peuvent être prises heureusement. Les dépanneurs 7-Eleven ont annoncé dernièrement que les numéros de mai des revues comme *Playboy*, *Penthouse* et *Forum* seraient les derniers qu'ils vendraient. Nous félicitons chaleureusement la direction de ces magasins pour avoir pris une telle mesure.

Dans ma circonscription de Don Valley-Est, la question préoccupe énormément des centaines de personnes dont beaucoup m'ont écrit, notamment Mme Michaeline Bennet, M. M.E. Ward, M. H.C. Frawley, M. J. Looby, Mme Mary B. Desautels, Mme C. Kennedy et M. Clare McKee. Le samedi 26 avril prochain, nous allons prévoir une conférence de travail à laquelle j'espère réunir de 100 à 200 personnes. Le sergent Wendy Leaver du Projet P des services policiers de la métropole, prononcera une conférence et nous montrera les saletés et les ordures que l'on trouve de nos jours un peu trop facilement à différents points de vente.

J'attends impatiemment de connaître le point de vue de mes électeurs de Don Valley-Est et d'entendre leurs recommandations. Je compte rapporter tout ce qu'on aura entendu ce samedi-là et le recommander le plus vivement au ministre de la Justice (M. Crosbie) afin d'éviter de commettre la grave erreur de ne pas accorder à ce sujet tout le sérieux qu'il convient.

Nous respectons et considérons le plus sérieusement du monde notre responsabilité en tant que législateurs de protéger la société contre ces tendances insidieuses qui nuisent depuis un certain temps à la qualité de la vie, aux valeurs et à la vie familiale au Canada. Ce sujet est l'un des plus importants qu'il m'ait jamais été donné de traiter. J'espère du fond du coeur

que nos recommandations porteront fruit et que le ministre de la Justice nous proposera une mesure législative convenable.

M. Bernard Valcourt (secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir répondre aux préoccupations du député au sujet du matériel obscène qui s'infiltre au Canada et dans lequel on exhibe des femmes et des enfants dans un contexte sexuel, et au sujet du projet de réduire le nombre des années-personnes au ministère du Revenu national, au service des Douanes et et de l'accise, car certaines personnes font apparemment le lien entre les deux. Je rappelle aux députés que le ministère du Revenu national reconnaît comme eux qu'il importe d'interdire la pornographie à laquelle participent des enfants et les revues où les femmes sont présentées de manière dégradante et déshumanisante.

Le ministère du Revenu national est chargé de l'application de l'article nº 99201-1 de l'Annexe C du Tarif des douanes, selon lesquelles il est interdit d'importer au Canada certaines revues soupçonnées de présenter du matériel qui constitue une trahison, du matériel séditieux ou obscène, ou encore de la propagande haineuse; celles-ci sont examinées à fond par les douaniers et si l'on trouve qu'elles ne tiennent pas compte des interdictions prévues dans l'article nº 99201-1, on en interdit l'accès au Canada.

En ce qui concerne les réductions prévues au ministère et leur effet sur la lutte contre la pornographie, je peux assurer aux députés qu'on a pris des mesures pour permettre au ministère de rationaliser ses opérations et d'augmenter sa productivité tout en maintenant la qualité de ses services au public. Aucune des compressions ne diminuera la capacité du ministère de remplir son mandat, y compris l'interception du matériel pornographique.

Parmi ces mesures, on compte la centralisation des opérations d'examen du courrier international en vue d'améliorer la qualité du service offert au public et de réduire les coûts. La centralisation ne diminuera pas la capacité des douanes de filtrer le courrier entrant au Canada. Les inspecteurs des douanes seront concentrés dans 12 centres de contôle. Leurs fonctions ne seront pas modifiées. Les inspecteurs des douanes continueront d'examiner le courrier, d'imposer les douanes et les taxes, et d'interdire l'entrée de la drogue, du matériel pornographique et des armes à feu.

• (1810)

Leur travail de prévention sera facilité par l'utilisation de rayons-X dans les centres d'inspection primaire. De plus, on emploiera un équipement de détection perfectionné, que le ministère est en train de mettre au point, pour détecter la présence de drogues dans le courrier. Les efforts déployés par les douanes pour intercepter le matériel pornographique acheminé par courrier ou franchissant les frontières ne seront pas entravés par la réduction du nombre d'années-personnes.

[*Français*]

Monsieur le Président, les députés seront intéressés de savoir que, relativement à la question générale du contrôle de ces marchandises, des agents ministériels ont eu un nombre croissant de rencontres avec divers groupes intéressés, lesquels sont très inquiets concernant cette question. Par suite de ces rencontres, on examine actuellement un certain nombre de procédures en vue d'augmenter le contrôle sur les importations de ce genre.

De plus, la réplique législative du gouvernement relative aux rapports Fraser/Badgley contribuera à la capacité des douanes de contrôler la pornographie.

Enfin, monsieur le Président, j'aimerais souligner que le ministère continuera son rôle essentiel concernant la prévention de l'importation de la pornographie de l'enfant ainsi que du matériel qui dégrade et déshumanise les femmes, lequel n'a aucune place au sein de la société canadienne.

[*Traduction*]

LA CONSOMMATION ET LES CORPORATIONS—ON DEMANDE DE FAIRE FIGURER UNE MISE EN GARDE SUR L'ÉTIQUETTE DU MÉDICAMENT AAS

M. Alan Redway (York-Est): Comme vous le savez, monsieur le Président, à la fin de février ou au début de mars de cette année, une jeune fille de 15 ans est tombée malade de ce que sa mère crut être une grippe ou un rhume. On l'a soignée en lui faisant prendre un médicament du genre aspirine ou Anacin à base d'acide acétylsalicylique. Il y a longtemps que je n'ai pas fait de chimie, monsieur le Président, mais nous connaissons ce médicament sous le sigle AAS. Environ 10 jours après avoir pris ce médicament, la jeune fille mourut. On a attribué le décès au syndrome de Reye.

Comme il s'agissait de la fille d'un juge bien connu de la Cour de la citoyenneté, cela a attiré l'attention sur le problème et fait ressortir un soupçon qui circule dans le monde depuis trois ans, à savoir qu'il pourrait y avoir un lien entre l'AAS et le syndrome de Reye. Bien que ce soupçon circule depuis trois ans, les fabricants de médicaments à base d'AAS n'ont pas mis de mise en garde sur l'emballage de leurs produits. Ils n'ont pas indiqué sur l'étiquette qu'il pourrait y avoir une relation dangereuse entre l'AAS et le syndrome de Reye.

Je crois savoir que le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a depuis quelques années des discussions à ce sujet avec les fabricants de produits pharmaceutiques. Ces derniers ont maintenant accepté volontairement de faire inscrire une mise en garde sur l'emballage de leurs produits. J'ai une lettre d'une entreprise pharmaceutique bien connue au Canada, une lettre datée du 30 mai 1985 où l'entreprise annonce qu'elle va faire inscrire sur l'étiquette la mise en garde suivante: «Consulter un médecin avant de faire prendre ce médicament aux enfants ou adolescents souffrant de varicelle ou de grippe». Elle ajoute que cet avertissement figurera sur l'emballage dès l'automne 1985.

Cela ne s'est pas fait, comme vous le savez, monsieur le Président. Les étiquettes ne portaient pas cette mise en garde à l'automne de 1985. Rien dans la lettre ne fait allusion au lien possible avec le syndrome de Reye. En dépit du fait que le secteur avait déclaré qu'il allait le faire l'automne dernier et qu'il n'avait rien à voir avec le syndrome de Reye, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social n'a rien fait pour obliger les fabricants à faire figurer cette mise en garde contre le syndrome de Reye sur les étiquettes. Les États-Unis, eux, obligent les fabricants à le faire et à mentionner spécifiquement le syndrome de Reye.

• (1815)

Qu'est-ce que le syndrome de Reye? Nous le connaissons de mieux en mieux. Il peut nous frapper tous, mais généralement il s'attaque aux enfants de moins de 18 ans, aussi bien les garçons que les filles. Il survient généralement lorsque les enfants relèvent d'une maladie comme la grippe ou la varicelle. Après une brève période au cours de laquelle le malade semble en voie de guérison, il présente soudain certains symptômes. Il est pris de violents vomissements, a les mains et les pieds froids et moites, ressent une somnolence irrésistible, est désorienté devient agressif à l'égard de ceux qui le soignent. Il est d'humeur bagarreuse. Puis il perd conscience et tombe dans le coma. Cette maladie peut être mortelle; ceux qui en réchappent peuvent éprouver de plus ou moins grandes difficultés d'apprentissage.

Je crois savoir que sur quelque 100,000 enfants ayant souffert de grippe de type B, de 30 à 300 contractent soudain le syndrome de Reye. De 20 à 30 p. 100 des enfants atteints en meurent. De 10 à 25 p. 100 en resteront plus ou moins invalides par suite d'atteintes au cerveau. La maladie nécessite l'hospitalisation et le traitement aux soins intensifs, que ce soit dans un hôpital pour enfants ou un centre médical universitaire. On ignore la cause réelle du syndrome de Reye, mais on soupçonne depuis trois ans qu'il est lié au médicament AAS. A cause de ces soupçons, il me semble que nous ne devons pas nous contenter d'inviter l'industrie à imprimer cette mise en garde sur les étiquettes et d'attendre passivement qu'elle s'exécute; nous devons exiger qu'elle le fasse. Nous devons l'obliger à mettre en garde contre le syndrome de Reye.

J'espère que nous allons enfin entendre la secrétaire parlementaire nous dire ce soir que le gouvernement s'engage à agir et qu'il annoncera que l'avertissement et la mention du syndrome de Reye seront rendus obligatoires au Canada.

Mme Gabrielle Bertrand (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je comprends les inquiétudes de mon collègue. Je tiens à lui assurer que le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social se préoccupe constamment de l'innocuité de tous les médicaments, y compris les analgésiques.

Le ministère a procédé à de vastes consultations auprès des membres de la profession médicale et des fabricants de produits pharmaceutiques pour faire modifier la présentation des analgésiques au public, y compris l'étiquetage et la publicité. La plupart des améliorations ont été recommandées par un comité consultatif spécial non gouvernemental que le ministère a établi. Ces changements sont apportés afin que les consommateurs puissent décider en meilleure connaissance de cause comment et quand prendre des analgésiques.

[*Français*]

Un certain nombre d'analgésiques ne peuvent plus être vendus sans ordonnance pour des raisons de sécurité et d'efficacité. Ces produits doivent maintenant être prescrits par un médecin. La concentration des analgésiques vendus sans ordonnance a été uniformisée à 325 miligrammes par comprimé, pour permettre aux consommateurs de comparer plus facilement les produits et pour leur éviter d'en prendre une dose trop forte ou trop faible.

La publicité relative aux produits non uniformisés fait maintenant l'objet d'une réglementation plus sévère.

On a recommandé aux provinces de ne pas autoriser la vente, à l'extérieur des pharmacies, de grands formats d'analgésiques ou de concentration non standard pour qu'il soit possible au consommateur de consulter un professionnel de la santé avant d'acheter de grandes quantités du produit.

Les étiquettes des médicaments contenant de l'acide acétylsalicylique doivent recommander aux consommateurs de consulter un médecin s'ils doivent utiliser le produit pendant plus de cinq jours. Ces médicaments vendus sans ordonnance ne sont destinés qu'au soulagement de symptômes temporaires. Tous les produits pour adultes à base de salicylates doivent porter une étiquette recommandant aux femmes qui allaitent ou aux femmes qui en sont aux trois derniers mois de leur grossesse de consulter un médecin avant d'en faire usage afin de ne pas nuire à la santé du foetus ou du nouveau-né.

La sécurité de nos enfants nous tient tous à coeur comme elle tient à coeur au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. C'est pour cette raison que les flacons d'analgésiques pour enfants vendus sans ordonnance ne peuvent pas contenir plus de 24 comprimés. Des règlements exigent depuis peu que les analgésiques pour enfants soient vendus dans des contenants à l'épreuve des enfants. De plus, quiconque vend des produits pour adultes à base de salicylates doit avoir à offrir au public dans son établissement des produits à l'épreuve des enfants.

Le ministère est conscient du lien qui existe peut-être entre l'usage de l'acide acétylsalicylique appelé aussi AAS et de l'apparition chez les enfants et les adolescents d'une maladie rare mais grave, et souvent fatale, nommée le syndrome de Reye. Afin d'avertir les parents, on a envoyé à tous les foyers canadiens en octobre 1983, par l'intermédiaire des chèques d'allocations familiales, un guide sur le traitement de la fièvre. On y suggérait d'autres méthodes que les médicaments pour soulager la fièvre chez les enfants, et on y soulignait le lien possible qui existe entre l'usage de l'AAS et la parution subséquente du syndrome de Reye.

Ce guide était republié en 1985 pour distribution au consommateur. Le ministère et les fabricants de produits pharmaceutiques en vente libre au Canada ont étudié l'ensemble de la question des avertissements sur les étiquettes des salicylés. Bien sûr, ces changements obligent les fabricants à modifier l'étiquetage et l'emballage de leurs produits.

• (1820)

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Attewell): La secrétaire parlementaire aurait-elle l'obligeance de résumer?

Mme Bertrand: Oui, monsieur le Président. Je tiens tout simplement à signaler que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) a déclaré dernièrement que le gouvernement envisagera probablement d'obliger les fabricants à étiqueter les produits s'ils ne suivent pas son programme libre.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR—LES NÉGOCIATIONS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS A) L'OPINION DU NÉGOCIATEUR CONCERNANT L'EXPORTATION D'EAU. B) LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le Président, je reviens sur la question de la position du gouvernement au sujet du projet du Grand Canal, dont j'ai parlé plusieurs fois à la Chambre. Tout dernièrement, je me suis fait à nouveau du souci au sujet de l'attitude du gouvernement à l'égard du projet lorsque j'ai entendu le ministre de l'Environnement (M. McMillan) à l'émission *Question Period* il y a eu une semaine dimanche. On lui a demandé s'il allait s'opposer avec acharnement à l'exportation de quantités énormes d'eau et aux projets de dérivation comme celui du Grand Canal. Il a dit qu'il le faisait. Je me demande ce qu'il fait. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) a dit à plusieurs reprises—en fait il s'est irrité à l'occasion parce qu'il a dû me le dire plus d'une fois—que la question des exportations d'eau ne sera pas sur le tapis dans les négociations sur le libre-échange, qui sont une source de controverse.

Et pourtant, le ministre de l'Environnement a dit qu'il se battait pour que ces questions ne soient pas abordées à la table de négociation. Contre qui se bat-il? La décision du gouvernement n'est-elle pas aussi ferme que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures l'a laissé entendre à l'occasion à la Chambre, ou le ministre de l'Environnement cherche-t-il simplement à impressionner? C'était la dernière question que j'ai posée.

• (1825)

J'éprouve également des préoccupations au sujet du projet Grand Canal. Il y a un aspect de ce projet qui, à mon avis, n'a pas reçu suffisamment d'attention. Il rejoint une autre question à laquelle je porte un intérêt depuis longtemps dans le domaine général de l'énergie nucléaire.

Je me demande combien de Canadiens savent que, dans le cadre de ce projet visant à détourner l'eau de la Baie James vers les Grands lacs supérieurs, il faudra utiliser 10,000 mégawatts d'électricité pour les pompes, selon l'auteur du projet, M. Tom Kierans. Cela représente la moitié de la demande globale de la province de l'Ontario aux heures de pointe.

Permettez-moi d'expliquer ce que représente ce projet. En vue de fournir 10,000 mégawatts, il faut produire environ 12,500 watts, ce qui dépasse la capacité de production de tout le projet de la Baie James. Les auteurs du projet envisagent, semble-t-il, de fournir cette énergie grâce à une centrale nucléaire.

En effet, l'EACL a signalé dans un article paru dans le *Citizen* d'Ottawa, le mardi 14 janvier dernier, qu'elle étudie une proposition prévoyant l'utilisation de pompes à énergie nucléaire en vue de prélever l'eau dans la Baie James pour l'exporter aux États-Unis. Bien entendu, je ne suis pas surpris que l'EACL soit de mèche avec les auteurs du projet de Grand Canal. L'EACL cherche toujours des motifs pour justifier son programme de réacteur nucléaire et je ne suis pas surpris qu'elle voie là une magnifique occasion.

Soyons bien clairs sur ce point. Selon un chercheur d'Enquête Énergie, il faudra pour ce projet 17 réacteurs nucléaires du modèle Bruce. Il faudrait également un important réseau de transmission qui constituera un mégaprojet en soi. A presque tous les égards, ce projet de Grand Canal doit être considéré comme il y a un certain nombre d'années: un Frankenstein écologique. Cette description est assez juste, à mon avis. Jusqu'à dernièrement, on le considérait comme une idée folle. Depuis, le premier ministre (M. Mulroney), le nouveau premier ministre du Québec et d'autres qui, sauf erreur, sont tenus de déclarer que cette option ne peut pas être retenue, ont accordé à ce projet une certaine crédibilité. On a préféré accorder une subvention, sous les auspices du CNR, pour l'étude de faisabilité de ce projet. En fait, cette subvention a été octroyée au groupe qui désirait mettre ce projet en œuvre. Au lieu de servir à financer une étude indépendante et objective, cet argent est remis à des gens dont l'objectivité à cet égard est plutôt suspecte.

Je trouve très inquiétant que le gouvernement ait déclaré, avec ambiguïté, que cette question resterait en dehors des négociations sur le libre-échange. J'ai donné au premier ministre et au gouvernement de nombreuses occasions de se prononcer contre cette proposition et de préciser qu'elle ne serait pas incluse dans la politique future du gouvernement conservateur.

Voilà pour le gouvernement une bonne occasion de le dire. Au cas où cela pourrait être utile, je souligne que ce projet a l'appui d'un grand nombre de puissants libéraux du secteur privé et du secteur public. Pour des raisons purement partisanes, le gouvernement pourrait peut-être trouver ces propositions plus suspectes qu'il ne l'a fait jusqu'ici.

Devant une proposition qui présente des conséquences aussi alarmantes du point de vue écologique et économique le gouvernement a certainement l'obligation de se montrer honnête envers les Canadiens en leur faisant savoir ce qu'il en pense vraiment.

• (1830)

[*Français*]

Mme Gabrielle Bertrand (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, ces derniers mois, de nombreuses tentatives ont été faites pour relier la question d'exportation massive d'eau par le détournement de cours d'eau, à celle des négociations commerciales entre le Canada et les États-Unis. Le gouvernement a précisé sa position sur cette question plus d'une fois. Dès le 30 septembre 1985, quand a paru le rapport de la Commission fédérale d'enquête sur l'eau de la Commission Pearse, le ministre de l'Environnement (M. McMillan) a dit qu'il ne voyait pas de lien entre l'exportation d'eau et le libre-échange.

Monsieur le Président, j'espère que vous allez me donner une minute pour terminer s'il vous plaît, parce que je pense que le sujet que mon collègue a soulevé est important.

Depuis lors, le gouvernement a répété que les négociations commerciales canado-américaines ne portaient sur rien d'autre que le commerce et qu'elles ne visaient pas à céder quelque partie que ce soit de la souveraineté du Canada sur nos propres ressources naturelles. Le gouvernement du Canada n'a pas reçu d'instances d'un État américain ou d'un organisme fédéral quelconque sur la question d'exportation d'eau et il ne prévoit pas non plus aborder cette question dans le contexte des négociations sur le libre-échange. On a fait beaucoup de cas récemment des idées de M. Reisman au sujet de l'exportation d'eau vers les États-Unis. M. Reisman a indiqué clairement

qu'il n'avait fait aucun commentaire ni formulé aucune déclaration concernant l'exportation d'eau depuis sa nomination en tant que négociateur. M. Reisman va suivre les directives du gouvernement et celui-ci a clairement indiqué que le Canada conserverait toujours le contrôle de ses ressources naturelles.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Attewell): La motion d'ajournement ayant été adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, en conformité de l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 31.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 15 avril 1986

La séance est ouverte à 11 heures.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LE COMMISSAIRE AUX LANGUES OFFICIELLES

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL

M. le Président: J'ai l'honneur de déposer sur le bureau le rapport annuel du commissaire aux langues officielles pour l'année civile 1985.

[*Français*]

Je rappelle aux députés que, conformément à l'article 96(4)a) du Règlement, ce rapport est réputé déféré en permanence au Comité mixte permanent des langues officielles, qui comprend notamment l'étude des politiques et des programmes de langues officielles, et que Leurs Honneurs au Sénat en seront informés.

* * *

[*Traduction*]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, conformément à l'article 106(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, les réponses du gouvernement aux pétitions nos 331-24 et 331-42.

* * *

LA DÉLÉGATION INTERPARLEMENTAIRE

PRÉSENTATION DU RAPPORT DE L'ASSOCIATION PARLEMENTAIRE DU COMMONWEALTH

M. Vic Althouse (Humboldt—Lake Centre): Monsieur le Président, conformément à l'article 101 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le rapport de la 35e conférence de l'Association parlementaire du Commonwealth sur l'usage et la procédure parlementaires, tenue à Westminster.

[*Français*]

PÉTITIONS

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE RÉVISER LA POLITIQUE RELATIVE À L'AMIANTE

M. Alain Tardif (Richmond—Wolfe): Monsieur le Président, je voudrais, en ce 15 avril, déposer à la Chambre une pétition signée par plusieurs dizaines de travailleurs dans le domaine de l'amiante qui demandent à la Chambre des communes de réviser toute l'importante question que constitue l'amiante. Et les pétitionnaires prétendent et affirment avec raison que pour bien vendre cette richesse naturelle à l'extérieur du Canada, il faudrait, dans un premier temps, savoir l'utiliser au maximum au Canada.

J'ai une deuxième pétition, monsieur le Président, qui, cette fois, est signée par des gens de toutes les régions des Cantons de l'Est où, encore là, les signataires demandent respectueusement à la Chambre de réviser la politique ayant trait à l'amiante.

J'ai une troisième pétition, monsieur le Président, où, encore là, plusieurs dizaines de familles sont intervenues à répétition, et où l'on demande pour le bien et la survie économique de toute la grande région des Cantons de l'Est, de reformuler une bonne et saine politique relative à l'amiante.

Ces pétitions, monsieur le Président, sont toutes trois dûment certifiées.

[*Traduction*]

L'ÉVALUATION QUE LE CN FAIT DE SES INSTALLATIONS D'ENTRETIEN—LES ATELIERS DE MONCTON

M. Dennis H. Cochrane (Moncton): Monsieur le Président, j'ai le devoir de présenter une pétition qui a été dûment approuvée par le greffier des pétitions de la Chambre des communes. Les pétitionnaires, qui sont de toutes les régions du Nouveau-Brunswick, expriment leur inquiétude au sujet de l'évaluation qu'effectue le Canadien National et des répercussions qu'elle pourrait avoir sur le plus grand employeur industriel de la province, les ateliers du CN situés dans la ville de Moncton.

* * *

MOTION D'AJOURNEMENT AUX TERMES DE L'ARTICLE 29 DU RÈGLEMENT

L'AFFRONTEMENT ENTRE LES ÉTATS-UNIS ET LA LIBYE—LA SÉCURITÉ DES RESSORTISSANTS CANADIENS

M. le Président: Le député d'Oshawa (M. Broadbent) m'a présenté une demande aux termes de l'article 29 du Règlement.

Questions au Feuilleton

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, conformément aux exigences de l'article 29 du Règlement, je vous ai informé de mon intention de demander un débat d'urgence sur une question extrêmement importante. En application également de cet article du Règlement, je donne lecture de la lettre que je vous ai fait parvenir ce matin. La voici:

La raison qui justifie la motion concerne la situation critique en Libye, qui pourrait mettre en danger les vies de quelque 1,300 Canadiens.

En réaction aux attaques terroristes, le gouvernement des États-Unis a lancé hier une attaque aérienne contre certains endroits de la Libye, y compris la capitale. La situation qui met des Canadiens en péril reste extrêmement grave.

Pour cette raison, je crois qu'un débat d'urgence s'impose.

M. le Président: La Chambre doit savoir que j'ai étudié l'article du Règlement et que la demande a été faite conformément à la procédure. Je suis donc disposé à conclure que la demande satisfait aux exigences de l'article 29 du Règlement.

La Chambre permet-elle au député de proposer l'ajournement de la Chambre aux termes de l'article 29 du Règlement afin de discuter d'une affaire précise et urgente?

Des voix: D'accord.

M. le Président: La Chambre étant d'accord, la permission est accordée. Le débat aura lieu à 20 heures ce soir.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui à la question nº 528.

[*Texte*]

LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE

Question nº 528—**M. Caccia:**

1. Depuis la publication des lignes directrices sur la qualité de l'eau potable de 1978, quelles nouvelles normes relatives à l'eau potable a-t-on établies ou mises en oeuvre au Canada?

2. A la fin de 1986, quelles normes seront élaborées ou mises en oeuvre à l'égard des produits chimiques?

3. Le Canada adhère-t-il aux lignes directrices sur la qualité de l'eau potable de l'Organisation mondiale de la santé et, dans l'affirmative, à l'égard de quelles substances?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): 1. Aucune nouvelle ligne directrice ou norme nationale n'a été établie depuis la publication (en 1979) des «Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada, 1978». Sur demande des gouvernements provinciaux, des hauts fonctionnaires du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social ont élaboré des recommandations provisoires sur un certain nombre d'autres paramètres, y compris la 2, 3, 7, 8-tétrachlorodibenzodioxine (2, 3, 7, 8-TCDD), et l'octachlorodibenzodioxine et les pesticides simazine, cyanazine, métribuzine, métolachlore, 2, 4-DB, dicamba, prométryne et alachlore (pour l'Ontario), le pesticide bromoxynil (pour le Manitoba) le pesticide aldicarbe (pour le Québec) et le pesticide carbofuran (pour l'Alberta).

La province de l'Ontario a aussi inclus une «limite provisoire» pour les biphényles polychlorés (BPC) dans ses objectifs de 1983 en matière d'eau potable et la province de Québec a inclus les pesticides carbofuran, diquat, fénitrothion, paraquat et piclorame dans ses Règlements sur l'eau potable afférents à la Loi sur la qualité de l'environnement.

2. Un comité fédéral-provincial est en voie de réviser et d'augmenter les «Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada, 1978». Les substances suivantes sont actuellement étudiées en vue de l'établissement de recommandations:

amiante	tétrachloroéthylène	chlorobenzènes
arsenic	plomb	essence
benzène	cuivre	BPC
tétrachlorure de carbone	cyanures	benzopyrène
dichlorométhane	dureté	dioxines
dichloroéthylène	turbidité	
1,2-dichloroéthane	trichloroéthylène	trichlorophénols
trihalométhanes	1,1,1-trichloroéthane	fluorure
hydrocarbures polynucléaires aromatiques	nitrates/nitrites	uranium
toluène, éthylbenzène, xylènes		42 pesticides

On prévoit que l'élaboration des recommandations relatives à environ la moitié de ces produits chimiques devrait être terminée d'ici la fin de 1986.

3. Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a participé activement à l'élaboration des lignes directrices de l'OMS de 1984 sur la qualité de l'eau potable. Ces lignes directrices donnent des valeurs pour un certain nombre de produits chimiques organiques non compris dans les recommandations canadiennes de 1978: benzène, benzopyrène, tétrachlorure de carbone, chlorobenzène, chlorophénols, 1, 2-dichlorométhane, 1, 1-dichloroéthylène et tétrachloroéthylène. Une bonne part de l'information qui a servi de base à ces lignes directrices a été publiée et reçue bien avant 1984. De l'information plus récente nous porte à croire qu'il serait bon de réviser certaines des recommandations de l'OMS. Le comité fédéral-provincial se penche d'ailleurs sur cette question. Le Canada a l'intention d'adhérer aux recommandations de l'OMS sur lesquelles il n'a pas de lignes directrices jusqu'à l'entrée en vigueur des nouvelles recommandations canadiennes en cours d'élaboration.

[*Français*]

M. Lewis: Je suggère, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

M. le Président: On a répondu à la question énumérée par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 14 avril, du projet de loi C-62, concernant l'équité en matière d'emploi, dont un comité législatif a fait rapport avec des propositions d'amendement, ainsi que de la motion nº 11A (M. Allmand) (p. 12204).

M. le Président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

M. le Président: Le vote porte sur la motion nº 11A. M. Allmand, appuyé par M. Gauthier, propose:

Qu'on modifie le projet de loi C-62, à l'article 3, en ajoutant immédiatement à la suite de la ligne 17, page 2, ce qui suit:

««mesures d'aménagement» comprend, sans restriction, l'adaptation des lieux de travail, des méthodes d'embauche ou de la description de poste en fonction des besoins des groupes concernés, y compris les besoins spéciaux d'une personne invalide qualifiée, par l'amélioration des conditions matérielles d'accès, la fourniture d'appareils et de services de soutien personnel susceptibles de l'aider et l'élaboration de conditions d'emploi souples et adaptées à sa situation.»

Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le Président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le Président: En conformité de l'article 114(11) du Règlement, le vote inscrit sur la motion est différé.

• (1110)

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est) propose:

Motion nº 12A.

Qu'on modifie le projet de loi C-62, à l'article 4, en retranchant la ligne 29, page 2, et en la remplaçant par ce qui suit:

«agent négociateur, ou avec les personnes que les groupes désignés ont désignées pour les représenter, l'employeur réalise».

Motion nº 14A.

Qu'on modifie le projet de loi C-62, à l'article 4, en retranchant la ligne 33, page 2, et en la remplaçant par ce qui suit:

«règles et usages en matière d'emploi, sauf ceux qui sont conformes à la *Loi canadienne sur les droits de la personne*, non».

—Monsieur le Président, cet amendement obligerait les employeurs, lorsqu'ils réalisent l'équité en matière d'emploi, à consulter non seulement les personnes que les salariés ont désignées pour les représenter, ou encore leur agent négociateur, dans le cas des syndiqués, mais aussi les personnes que les groupes désignés ont désignées pour les représenter.

Dans sa version originale, le projet de loi n'exigeait aucune consultation auprès des syndicats ou des représentants des employés. Or, au comité, nous avons présenté un amendement qui prévoyait cette consultation. Je sais gré au gouvernement d'en avoir accepté le principe et d'avoir modifié le projet de loi en conséquence. J'en remercie la ministre. Comme elle est absente aujourd'hui, c'est au secrétaire parlementaire que je m'adresse. Le gouvernement a fait preuve de souplesse et de largeur de vue, en reconnaissant qu'il fallait consulter les syndicats et les représentants des employés.

Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Il me semble que j'entends des conversations fuser de partout.

Le président suppléant (M. Charest): À l'ordre, à l'ordre. Je rappelle tous les députés à l'ordre et je leur signale que s'ils veulent discuter d'autres choses, ils devraient le faire ailleurs.

M. Allmand: Je remercie le Président de son intervention.

Je sais gré au gouvernement d'avoir accepté une modification qui obligera les employeurs à consulter les syndicats et les représentants des employés pour assurer l'équité en matière d'emploi. Nous avions présenté un autre amendement, qui n'a pas encore été accepté. Celui-ci exigerait que les employeurs consultent aussi les groupes visés ou leurs représentants parce que, très souvent, ces groupes ne forment pas la majorité dans les syndicats ou les associations d'employés.

Comme les députés le savent, les groupes visés par le projet de loi sont les femmes, les minorités visibles, les autochtones et les handicapés. L'objectif du projet de loi consiste à mettre sur pied des programmes d'action positive pour les quatre groupes visés. L'article 4 stipule que les employeurs doivent réaliser l'équité en matière d'emploi en consultation avec les agents négociateurs ou les représentants des employés. Très souvent, les syndicats et les associations officielles d'employés sont dominés par des hommes blancs d'origine anglo-saxonne. Ce n'est pas un reproche, mais une constatation. Je parlais à une femme hier soir qui me disait qu'elle fait partie d'un groupe de travail qui compte beaucoup plus d'homme que de femmes. Si je rencontrais l'exécutif du syndicat, je ne verrais que des hommes et j'aurais énormément de difficulté à comprendre les problèmes des femmes qui font partie de ce groupe de travail en parlant au syndicat ou à l'agent négociateur officiel. Je pourrais multiplier les exemples.

À bien des endroits, il n'y a pas du tout de travailleurs handicapés, ce qui veut dire que ce serait peine perdue de parler aux représentants officiels des travailleurs pour assurer l'équité en matière d'emploi pour les handicapés. Même chose pour les minorités visibles. À certains endroits, on ne voit que des travailleurs blancs.

L'amendement que je présente maintenant à la Chambre vise à élargir la consultation pour assurer l'équité en matière d'emploi. Mon amendement obligerait aussi s'il y a lieu les employeurs à consulter les représentants désignés des groupes visés. Ce serait une autre façon de procéder et non une obligation supplémentaire.

Cela veut dire que l'employeur qui veut réaliser l'équité en matière d'emploi devrait aussi consulter des représentants des groupes visés, c'est-à-dire les femmes, les minorités visibles, les handicapés ou les autochtones selon le cas. Dans certaines régions du Canada, tous les groupes visés ne seraient pas en cause. A certains endroits, il y a un grand nombre d'autochtones et, dans d'autres régions, il y en a très peu. Dans certaines localités du Canada où les gens ont de la chance, il n'y a pas tellement de handicapés, mais dans d'autres localités, notamment dans les grandes villes, il y en a un grand nombre.

De toute façon, cet amendement vise à rendre une telle consultation obligatoire et, puisque le gouvernement a accepté l'autre modification pour qu'il y ait consultation des syndicats, des agents négociateurs et des associations d'employés, j'espère qu'il reconnaîtra la logique de consulter aussi les représentants des groupes visés.

Comme nous ne disposons que de dix minutes, je dois parler des deux amendements en même temps. Je dois parler de l'amendement nº 14A parce qu'il a été regroupé avec la motion nº 12A. L'article en question stipule que les employeurs doivent réaliser l'équité en matière d'emploi par les actions suivantes:

a) détermination et suppression de ses règles et usages en matière d'emploi, non d'autre part autorisés par une règle de droit, dans les cas où ils font obstacle à la carrière de membres des groupes désignés;

Nous voulons remplacer par ce qui suit la partie de cet article qui stipule que l'employeur doit déterminer et supprimer chacun de ces usages en matière d'emploi qui ne sont pas d'autre part autorisés par une loi:

«règles et usages en matière d'emploi, sauf ceux qui sont conformes à la *Loi canadienne sur les droits de la personne*, non».

Il me semble que si l'on veut prévoir une exception, celle-ci doit être conforme aux dispositions de la Loi sur les droits de la personne. Il s'agit davantage d'une modification de forme pour rendre la mesure plus précise et je ne vois pas pourquoi le gouvernement n'accepterait pas cet amendement.

Pour terminer, je voudrais simplement faire quelques observations qui s'appliquent aussi à ces deux amendements. Chaque fois que nous proposons des modifications à ce projet de loi, certains ministériels disent en prononçant leurs discours et parfois en criant de leur siège: «Pourquoi n'a-t-on pas fait cela plus tôt? Pourquoi les gouvernements antérieurs n'ont-ils pas apporté ces améliorations?»

Je voudrais expliquer pourquoi cela ne s'est pas fait plus tôt. Comme tout le monde le sait, en 1977, sous un gouvernement libéral, la Chambre a adopté la Loi canadienne sur les droits de la personne qui interdisait la discrimination en fonction du sexe, de la race, de l'origine ethnique, d'une incapacité, et ainsi de suite dans les secteurs de ressort fédéral. À l'époque, cette loi avait interdit la discrimination dans tous les secteurs de compétence fédérale.

● (1120)

Les efforts du gouvernement ont ensuite porté sur une Charte des droits constitutionnalisée. Il a fallu y consacrer beaucoup de temps et de nombreuses conférences fédérales-provinciales, car la question débordait le champ des attributions fédérales. La Charte a enfin été acceptée par un nombre suffisant de provinces en 1981 et 1982 et elle est entrée en vigueur en 1982. L'article 15(1), traitant de l'égalité, n'a pris effet qu'en 1985. Il est très important que nous nous reportions à cet article. On y lit:

La loi ne fait acception de personne et s'applique également à tous, et tous ont droit à la même protection et au même bénéfice de la loi, indépendamment de toute discrimination, notamment des discriminations fondées sur la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, le sexe, l'âge ou les déficiences mentales ou physiques.

Cet article interdisait tout type de discrimination et on l'a inscrit dans la Constitution pour qu'il ait préséance sur toute autre loi fédérale ou provinciale. Cependant, cette mesure nous obligeait à fournir des moyens d'action positive. L'action positive est une sorte de discrimination à rebours. Elle favorise les groupes qui ont fait l'objet de discrimination par le passé, afin qu'ils puissent se rattraper. Il a donc fallu ajouter l'article 15(2) qui se lit comme suit:

(2) Le paragraphe (1) n'a pas pour effet d'interdire les lois, programmes ou activités destinés à améliorer la situation d'individus ou de groupes défavorisés, notamment du fait de leur race, de leur origine nationale ou ethnique, de leur couleur, de leur religion, de leur sexe, de leur âge ou de leurs déficiences mentales ou physiques.

Cet article prévoyait donc la possibilité de programmes d'action positive.

Aussitôt que la Constitution a été acceptée, le gouvernement a confié à la Commission Abella le mandat d'étudier les moyens d'appliquer des programmes de cette nature. Lorsque la Commission a fait rapport, en 1985, le nouveau gouvernement était déjà au pouvoir. C'est pourquoi la question a été traitée à ce moment. Je crois donc que le gouvernement n'a aucune raison de continuer de demander pourquoi nous n'avons pas agi plus tôt. C'est parce que les articles permettant l'action positive n'étaient pas encore en vigueur. Nous avons créé la Commission royale, mais la discrimination était interdite par la loi depuis 1977 et par la Charte des droits depuis 1982. Il est important de le signaler à la Chambre.

Je voudrais entendre l'opinion des autres députés sur les deux amendements que je viens de proposer. J'espère que l'on ne s'y opposera pas pour la seule raison qu'ils auraient dû être proposés il y a plusieurs années. Ils n'auraient pas pu être proposés il y a plusieurs années.

M. Gerry Weiner (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je puis dire au député que ce n'est pas pour ces motifs que nous allons nous y opposer. Nous comprenons tout à fait le bon sens de ce qui a été dit. Mais ce que je voudrais demander c'est ceci: quels sont les groupes désignés? Ils sont énumérés, mais non définis. Je vois les problèmes juridiques et administratifs que cela peut faire naître. Nous avons quelque chose qui fonctionne déjà, et le processus déjà en marche pourrait en souffrir. J'ai de nombreux exemples de consultations entamées par des patrons avec des organismes des groupes cibles. J'en parlerai dans un instant.

Cette motion comporte une erreur de rédaction de caractère disjonctif. Il faudrait préciser l'un ou l'autre de ces groupes, peut-être les deux. Consentir le large éventail de choix qui semble découler de la motion, cela donnerait aux patrons la faculté d'éluder cet article du projet de loi ou de ne pas en tenir compte. La définition pose un problème distinct. Il peut y avoir des difficultés à dire qui a été choisi pour représenter les groupes désignés, et si ces personnes agréent soit aux patrons,

soit aux groupes désignés. Est-ce que ces personnes sont choisies parmi le personnel du patron ou à l'extérieur? Tout changement de ce genre devrait être clairement énoncé dans le projet de loi et le texte actuel de l'amendement ne donne pas d'indications claires aux patrons pour l'interprétation de l'intention du législateur.

Pour ce qui concerne la consultation par les patrons des organismes des groupes cibles, il y a de nombreux cas de patrons réalisant l'équité en matière d'emploi qui ont consulté les organismes des groupes cibles. Il y a par exemple Co-operators Ltd. de Regina. Afin d'attirer des candidats autochtones, cette société a détaché un membre de son personnel pour qu'il collabore pendant six mois avec le Regina Native Outreach. Le Service de placement des personnes handicapées de Regina a été appelé en consultation par plusieurs sociétés de la Couronne et par The Co-operators pour une analyse des exigences physiques, afin d'assurer l'élimination des obstacles systémiques. L'Association des banquiers canadiens a annoncé son intention d'entrer en contact avec les principaux organismes des groupes cibles. Westinghouse Ltd. de Hamilton a approché des organismes tels l'INCA et l'Association des malentendants. Amertek Ltd, de Woodstock, est en liaison avec l'association locale des paraplégiques. L'Hôtel Weston de Toronto a demandé que l'Association ontarienne de la santé mentale lui envoie des gens. VIA Rail a contacté des organismes de handicapés. La société CN Telecom participe à des programmes autochtones. Elle a demandé des renseignements au sujet des organismes autochtones des Territoires du Nord-Ouest, du Yukon, de Terre-Neuve et du Labrador. Je pourrais poursuivre sur ce sujet. Ce que cela montre, c'est l'excellente disposition qui existe chez tous les patrons d'agir en consultation avec les groupes désignés.

Pour ce qui concerne la deuxième motion, nous devons dire que nous y sommes catégoriquement opposés également. Les véritables prescriptions professionnelles de la Loi canadienne sur les droits de la personne sont désignées comme directives fixant la portée et les modalités dans lesquelles le paragraphe 14*a*) de la Loi canadienne sur les droits de la personne s'applique aux usages en matière d'emploi. Comme ces directives risquent de ne pas prévoir toutes les éventualités en fait de méthode suivies par les employeurs, il s'ensuit qu'une rédaction de la loi en termes plus généraux reste préférable. En outre, ces termes généraux tiennent compte de la possibilité qu'un usage légal en matière d'emploi soit contesté par un groupe ou par une personne au motif qu'il crée un obstacle réel ou possible à l'emploi, sans constituer à première vue un usage discriminatoire au sens de la Loi canadienne sur les droits de la personne.

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, j'interviens au sujet du premier des deux amendements présentés par mon collègue, le député de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est (M. Allmand). Cette motion tend à modifier l'article 4, qui dit:

> En consultation avec les personnes que les salariés ont désignées pour les représenter ou avec l'agent négociateur des salariés lorsque ces derniers sont représentés par un agent négociateur, l'employeur réalise l'équité en matière d'emploi par les actions suivantes:

Il énonce ensuite une série de moyens par lesquels des mesures d'équité en matière d'emploi doivent être appliquées. Évidemment il ne comporte pas de mécanisme d'exécution, mais il comporte un très piètre mécanisme de surveillance.

Ce que mon collègue recommande essentiellement ici, c'est que l'employeur qui tient à améliorer le potentiel de son entreprise à améliorer ses profits et à orienter son énergie au mieux des intérêts de tous les Canadiens, donc d'élargir sa base de personnel en abolissant des obstacles à la discrimination afin que les groupes cibles puisse avoir une meilleure possibilité de le faire.

Une de nos préoccupations, c'est qu'assez souvent le syndicat qui est l'organisme de négociation est un syndicat strictement masculin qui ne compte peut-être pas de handicapés, de membres des minorités visibles ou de Canadiens autochtones dans ses rangs. Cela s'inscrit dans la discrimination systématique qui se manifeste dans l'organisation syndicale. Cela disparaît graduellement, mais pas assez vite.

J'aimerais que les syndicats pratiquent eux aussi un programme d'action positive. Étant donné que les syndicats ne sont pas représentatifs, mon collègue a proposé l'amendement qui veut que des consultations aient lieu:

> . . . avec les personnes que les groupes désignés ont désignées pour les représenter, l'employeur réalise.

Nous savons qu'il y a un nombre appréciable de handicapés dans notre société actuellement. Le syndicat n'est pas toujours le mieux placé pour indiquer la nature des changements qui s'imposent. Par exemple, supposons que nous ayons affaire avec un milieu scientifique qui s'adonne à la recherche plutôt qu'au secteur de la fabrication. Je prétends que les résultats seraient meilleurs si l'entreprise avait la possibilité de consulter directement les intéressés qui sont les mieux en mesure de formuler des conseils et des recommandations qui seraient à la longue dans l'intérêt bien compris de l'employeur. Par conséquent, cet amendement est en somme dans l'intérêt de l'employeur parce qu'il leur facilite de façon positive l'équité en matière d'emploi.

• (1130)

Voilà pourquoi je propose l'adoption de cet amendement. celui-ci refléterait cet esprit de consultation qui a guidé le gouvernement dans ses décisions. Le gouvernement prétend croire dans la consultation et l'ouverture d'esprit; il devrait donc appliquer ce même principe à un projet de loi important destiné à favoriser l'évolution au sein de la société et à accorder des chances égales aux groupes cibles dans l'intérêt bien compris de tous les Canadiens.

Je ne comprends pas pourquoi le ministre et les auteurs de ce projet de loi n'ont prévu aucune consultation avec les groupes cibles parce qu'ils savent ce qui est dans leur meilleur intérêt. Une pareille disposition rendrait uniquement la consultation obligatoire et n'influerait aucunement sur leurs conseils ou recommandations.

Hier, les handicapés ont fait état de trois domaines importants où ils veulent obtenir des changements. Je trouve qu'ils ont fait preuve de civisme dans leurs relations avec les groupes communautaires organisés qui ont des intérêts particuliers et en tentant d'inciter les législateurs qu'ils ont élus à tenir compte de leurs préoccupations dans le libellé de la loi. Le gouvernement devrait songer sérieusement à adopter la recommandation de mon collègue.

Le deuxième amendement que nous débattons est la motion nº 14A. Il y est question d'autoriser les questions qui le seraient en vertu d'une loi.

Si je comprends bien le secrétaire parlementaire, il s'oppose à ce changement parce qu'il croit que ce serait trop restrictif de mentionner simplement la Loi canadienne sur les droits de la personne comme s'appliquant aux employeurs lors des prises de décision. J'estime que de leur indiquer quelle loi doit les guider donnera aux employeurs une bien meilleure indication des règles du jeu. Au lieu de ménager une échappatoire ou une disposition rédigée en termes vagues et inapplicable, cet article définirait nettement l'intention de la nouvelle loi. Pourquoi formuler une loi avec des objectifs précis quand elle renferme des échappatoires? Le gouvernement doit croire dans ses objectifs et les énoncer nettement dans la loi, ou il ne devrait même pas prendre la peine de les mentionner.

En l'occurrence le passage suivant «non d'autre part autorisés par la loi» suscite la difficulté car la mesure législative pourrait effectivement soustraire d'autres employeurs à la mise en application du projet de loi ou entraîner une contestation ou une modification de la Charte. Seuls les programmes de promotion sociale destinés à rétablir l'équilibre devraient plutôt être exemptés des mesures prévues par ce projet de loi.

Le Comité canadien d'action a abordé ce point. Il incombe manifestement à la commission d'appliquer les directives du Conseil du Trésor qui sont contenues dans la Loi canadienne sur les droits de la personne. J'estime que cela n'est que juste pour les entrepreneurs qui doivent créer des conditions propices à la réalisation de l'équité en matière d'emploi.

Incidemment, le secrétaire parlementaire pourrait peut-être attirer l'attention de la ministre sur le fait que, conformément à la Loi canadienne sur les droits de la personne, la commission se doit d'examiner toutes les modifications et applications en regard, dois-je dire, des qualités professionnelles requises, de sorte que l'entreprise ne soit pas pénalisée. Si une entreprise peut démontrer que cela ne répond pas au meilleur intérêt du travailleur ou du secteur, elle aura alors raison de ne pas adapter cette partie ou cette question à sa structure.

Si le gouvernement appliquait des mesures raisonnables d'adaptation—tout en gardant à l'esprit les qualités professionnelles requises—qui soient en conformité avec la Loi canadienne sur les droits de la personne, il satisferait au meilleur intérêt de l'employeur. Cela permettrait aux groupes intéressés de travailler à la réalisation des objectifs de ce projet de loi concernant l'équité en matière d'emploi.

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, nous débattons de deux motions qui sont quelque peu différentes. La motion nº 12A, inscrite au nom du député de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est (M. Allmand), a trait à la consultation. La voici:

> Qu'on modifie le projet de loi C-62, à l'article 4, en retranchant la ligne 29, page 2, et en la remplaçant par ce qui suit:
>
> «agent négociateur, ou avec les personnes que les groupes désignés ont désignées pour les représenter, l'employeur réalise».
>
> Cet amendement vise à améliorer le processus de consultation prévu au projet de loi C-62. Tous les groupes étaient très préoccupés par le manque de consultation.

Ce que je veux surtout faire valoir, c'est que le Congrès du travail du Canada et des représentants des syndicats canadiens ont comparu devant notre comité. Ils ont tous bien précisé qu'en cas de syndicalisation d'une usine, la consultation ne suffit pas. Les travailleurs doivent avoir le droit de négocier l'équité en matière d'emploi avec l'employeur. Cela me semble un principe fondamental du projet de loi.

Si notre pays doit avoir le moindrement l'air d'une démocratie économique ou encore d'une démocratie de participation, les syndicats qui représentent les travailleurs d'une usine devraient certes non seulement être consultés mais encore participer à la négociation des mesures d'équité en matière d'emploi dans le cadre de la convention collective entre les travailleurs et l'employeur. Je crois que c'est là la façon logique de procéder.

Par exemple, les travailleurs de beaucoup d'entreprises réglementées par le gouvernement fédéral, dont un bon nombre sont visées par cette loi, sont syndiqués. Invitons les syndicats qui représentent les travailleurs à négocier les mesures d'équité en matière d'emploi. Qui connaît mieux les problèmes d'une usine que les ouvriers qui y travaillent? Qui connaît mieux la façon de fabriquer un produit de même que la discrimination et les obstacles qui existent dans l'entreprise que les ouvriers qui y travaillent et qui sont représentés par un certain nombre de syndicats au Canada?

Si ce n'est pas là le bon endroit pour une telle disposition, je prie le gouvernement de la prévoir à l'endroit opportun afin d'assurer des négociations collectives totalement libres entre les syndicats, qui représentent les travailleurs d'une entreprise réglementée par le gouvernement fédéral, et l'employeur. Il est alors possible de négocier l'équité en matière d'emploi. Nous souhaitons une certaine harmonie sur le lieu de travail, un semblant de coopération, de partage des objectifs. Il est extrêmement important, selon moi, que les syndicats participent à la négociation de l'équité en matière d'emploi.

● (1140)

J'ignore au juste pourquoi mes collèques conservateurs craignent de rendre ce projet un peu plus démocratique et de prévoir une plus grande participation. Je me rappelle qu'il y a bien des mois le parti conservateur, qui était alors dans l'opposition, se plaignait quotidiennement du fait que le gouvernement libéral n'ouvrait pas assez ses institutions, le Parlement et les projets de loi, afin d'assurer une plus grande participation de la base. Cependant, sitôt arrivé au pouvoir, il a changé son fusil d'épaule.

Voilà donc une autre occasion pour le parti conservateur de mettre en pratique ce qu'il a prêché il y a des mois et de s'assurer que les syndicats sont représentés dans le projet de loi sur l'équité en matière d'emploi, le projet de loi C-62.

À quoi sert de ternir des audiences publiques et séances de consultation si en définitive, le gouvernement ne tient aucun compte des avis exprimés? Pourquoi dépenser de l'argent et gaspiller le temps des députés et du personnel de notre Chambre, si nous n'avons pas l'intention d'écouter les gens qui témoignent devant les comités parlementaires? Ce qui s'est passé hier dans cette enceinte en est un fort bon exemple, alors que le parti conservateur n'a fait aucun cas des handicapés—plus d'une centaine—qui sont venus hier sur la Colline au prix d'énormes sacrifices, notamment financiers, car ils jugeaient que le gouvernement conservateur n'avait pas écouté leurs doléances jusque-là. Aux nouvelles nationales d'hier soir, Beryl Potter a déclaré qu'elle était une partisane du premier ministre (M. Mulroney). Elle a expliqué qu'elle avait travaillé pour lui et qu'elle était de tendance conservatrice, mais qu'elle n'avait jamais été aussi déçue qu'hier, face à l'indifférence du gouvernement conservateur. Elle n'est pas l'une de mes électrices, bien qu'elle soit une amie, mais je peux vous dire, monsieur le Président, que si je traitais mes électeurs de cette façon, je ne mériterais pas d'être réélu à la Chambre.

M. McDermid: Voyons!

M. Nystrom: Nous avons maintenant droit à des plaintes de membres du parti conservateur qui trahissent leurs propres partisans et amis. Une fois de plus, ils se mettent à rire de certains des gens qui sont venus ici hier.

M. McDermid: Ce sont des inepties. Nous rions de vous. Vous n'êtes rien de plus qu'un clown.

M. Gauthier: Allez-y, ne les manquez pas!

M. Nystrom: Il existe bien des divergences de vue en politique, mais c'est une autre histoire de rire des handicapés qui sont venus ici hier afin de manifester.

M. Lewis: Nous nous moquons de vous.

M. Nystrom: Encore hier, au cours de la période des questions, un député libéral, le député d'Eglinton-Lawrence (M. de Corneille) a signalé la présence de personnes handicapées à la tribune. Certains de nos vis-à-vis ont commencé à rire et à lancer des remarques, ce que j'ai trouvé tout à fait inadmissible.

M. McDermid: C'est un mensonge.

M. Lewis: C'est en effet un mensonge.

M. Nystrom: Convient-il de me traiter de menteur, monsieur le Président?

M. Lewis: Nous n'avons jamais dit cela.

Le président suppléant (M. Charest): À l'ordre! Selon moi, l'honorable secrétaire parlementaire de la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. McDermid) pourrait peut-être vouloir se rétracter.

M. McDermid: Oui, monsieur le Président, je retire mes paroles. Je tiens à signaler, cependant, qu'aucun député de ce côté-ci n'a ri des handicapés qui se trouvaient ici hier. Il est tout à fait regrettable que le député de Yorkton-Melville (M. Nystrom) ait lancé cette accusation.

M. Lewis: Monsieur le Président, je désire également retirer mes observations, mais je répète que personne de ce côté-ci n'a jamais ri des difficultés éprouvées par les handicapés.

M. McDermid: C'est très injuste, Lorne.

M. Lewis: Nous nous moquions des observations du député.

Le président suppléant (M. Charest): À l'ordre!

M. Deans: Monsieur le Président, je peux comprendre que les députés veuillent nuancer leurs rétractations.

M. McDermid: C'est de la politique de bas étage.

M. Deans: Cependant, vous savez, monsieur le Président, j'en suis persuadé, que la rétractation doit être absolue et qu'elle ne doit s'accompagner d'aucune nuance ou explication.

M. Lewis: Ce qui a été le cas.

Le président suppléant (M. Charest): À l'ordre! Avant que le député ne reprenne le débat, puis-je signaler à tous les députés qu'il convient de garder à l'esprit l'objet de ces amendements, pour commencer, qui nous permettra peut-être d'éviter des situations de ce genre.

M. McDermid: Mettez de l'ordre dans vos affaires.

M. Nystrom: Si les députés conservateurs ne me croient pas, ils n'ont qu'à téléphoner à Beryl Potter. Peut-être ne riaient-ils pas, mais ils ont certainement manqué de respect envers les handicapés en intervenant et en chahutant au cours de la période des questions hier.

M. McDermid: Un coup bas!

M. Nystrom: Qu'ils continuent à le répéter autant qu'ils voudront, c'est le reflet de leur attitude à ce sujet. Ces gens-là ont dépensé des sommes énormes pour venir ici . . .

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre.

M. McDermid: Ce n'est pas digne de vous.

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre. Le député de Yorkton—Melville (M. Nystrom) sait très bien qu'il s'éloigne du sujet.

M. McDermid: Comme d'habitude.

M. Nystrom: Les ministériels sont contrariés. Je dois avoir touché une corde sensible.

Je parle de consultation avec les handicapés parce que la motion nº 12A du député de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est (M. Allmand) mentionne la consultation avec les personnes que les quatre groupes cibles ont désignées. Le parti conservateur nous a donné un bon exemple de son manque de consultation quand ses députés n'ont pas voulu écouter les handicapés hier.

Beryl Potter est venue ici le 26 mars avec trois ou quatre personnes handicapées et elle s'est adressée directement au premier ministre au caucus conservateur. Par l'entremise de Geoff Norquay, son conseiller sur la politique, il lui a dit qu'il communiquerait avec elle avant l'étape du rapport du projet de loi à la Chambre jeudi dernier. Il ne l'a pas fait, d'où la colère des handicapés. Le gouvernement n'a pas tenu sa promesse de communiquer avec eux avant l'étape du rapport du projet de loi à la Chambre. Ce n'est pas de la consultation. C'est une façon de leurrer les gens. Voilà comment le parti conservateur traite les handicapés. C'est pourquoi eux et moi sommes en colère.

M. McDermid: Ce sont des sottises.

M. Nystrom: Libre au député d'appeler cela des sottises. Libre à lui de ridiculiser les remarques de Mme Potter, mais le premier ministre leur avait promis de communiquer avec eux avant l'étape du rapport, et il ne l'a pas fait. Il leur a écrit une lettre hier, mais hier ce n'était pas jeudi passé.

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre. Le temps du député est écoulé.

[*Français*]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, j'aimerais faire quelques commentaires sur la proposition de mon collègue de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est (M. Allmand), proposition relative à l'article 12A qui vise à ajouter la modification suivante, c'est-à-dire à la ligne 29, à la page 2, on remplace les mots par ce qui suit:

«agent négociateur, ou avec les personnes que les groupes désignés ont désignées pour les représenter, l'employeur réalise».

Monsieur le Président, la raison pour laquelle je veux faire quelques commentaires, c'est que d'abord je voudrais féliciter et remercier le gouvernement d'avoir accepté un amendement à l'article 4. Je pense que suite au débat en deuxième lecture, nous avions fait le point sur le besoin de consultation, sur le besoin d'impliquer les gens qui sont dans les groupes désignés, les groupes identifiés comme la cible du projet de loi C-62, c'est-à-dire les femmes, les handicapés, les minorités visibles et les autochtones.

Monsieur le Président, lorsqu'on identifie ces groupes et qu'on veut bien leur venir en aide pour qu'ils puissent se trouver un emploi sans faire l'objet d'une certaine discrimination, il faut nécessairement qu'on les consulte.

Et tout ce que l'amendement du député de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est vise à ajouter, c'est une «spécification» plus claire, c'est une façon de non seulement demander ou exiger que dans la loi, on consulte les personnes, les salariés qui sont représentés par les agents négociateurs, mais que lorsque les employés sont représentés par un groupe spécial, que ce soit les handicapés physiques ou d'autres, que ces groupes, que les représentants, les chefs de ces groupes soient également impliqués dans la consultation afin d'éviter justement qu'on mette de côté les préoccupations de ceux-là mêmes qui nous préoccupent dans le projet de loi C-62, afin d'assurer que ces gens eux-mêmes qui se sont regroupés en associations, en groupes d'intérêt soient entendus, soient écoutés et que l'employeur, lorsqu'il devra mettre en oeuvre cette politique d'équité en matière d'emploi, verra non seulement à consulter tous les syndicats qui sont là pour une raison sérieuse afin de démocratiser le système, mais à ajouter au phénomène de démocratie et voir à ce que les groupes désignés qui représentent les quatre groupes cibles que je mentionnais soient également impliqués dans le processus. Et, monsieur le Président, je recommande à mes collègues de voter pour cette modification qui m'apparaît ajouter au projet de loi et qui est d'ailleurs voulue par les groupes cibles que nous mentionnions tantôt.

• (1150)

[*Traduction*]

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, je suis heureux d'appuyer les motions nos 12A et 14A de mon collègue de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est (M. Allmand).

J'avoue que je n'avais pas l'intention de commenter ces motions. Toutefois, j'étais à la Chambre hier pendant la période des questions. J'avais eu l'occasion de m'entretenir avec les représentants des handicapés à l'entrée principale de l'édifice du Parlement mais, après avoir vu les ministériels rire des handicapés dans les tribunes et les harceler avec mépris, j'ai pensé que tous ceux d'entre nous qui ont été indisposés par cette attitude devraient dire ce qu'ils pensent de ces amendements.

Les représentants des handicapés étaient venus ici pour exprimer leurs inquiétudes au gouvernement d'une manière directe, honnête et civilisée, même s'il avait refusé de les écouter auparavant.

M. McDermid: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je veux tout d'abord faire valoir que les observations du député n'ont rien à voir avec les amendements à l'étude. Ensuite, je veux signaler que les affirmations du député ne sont pas très exactes. Je pense qu'il y aurait lieu de le rappeler à l'ordre. En voilà un autre qui n'hésite pas à se servir de ces gens comme des pions sur l'échiquier politique. C'est impardonnable.

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Nystrom: Il n'y a pas là matière à rappel au Règlement.

M. McDermid: Ce ne sont que d'autres vilenies.

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre, s'il vous plaît. La présidence n'est assurément pas d'accord avec tout ce qu'a déclaré le secrétaire parlementaire. Tourefois, son rappel au Règlement est légitime, à mon avis, quant au fond. La parole est au député de Burnaby (M. Robinson).

M. Robinson: Monsieur le Président, la motion nº 12A vise à garantir que des consultations auront lieu—que les groupes visés par cette mesure insignifiante seront effectivement consultés. Compte tenu du fait que jusqu'ici le gouvernement a refusé à consulter les porte-parole des handicapés—non seulement il a refusé de les consulter, mais il les a même traités avec grand mépris en faisant des déclarations qui ne sont nullement fondées, comme les ministériels se moquent ouvertement des visiteurs dans les tribunes.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: C'est honteux.

M. Robinson: ... Nous, de ce côté-ci de la Chambre, jugeons un pareil comportement tout à fait inacceptable.

M. McDermid: Ce n'est tout simplement pas vrai.

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre, s'il vous plaît. Les députés ont sans doute remarqué que certaines observations avaient soulevé des réactions. Je prie les députés de tous les partis de limiter leurs observations, dans la mesure du possible, aux amendements présentés par le député de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est (M. Allmand).

M. Robinson: Monsieur le Président, encore une fois, il est question de consultation. Ce qui préocupait instamment les groupes qui sont venus hier sur la colline du Parlement c'est qu'ils avaient demandé à s'entretenir avec des représentants de tous les partis politiques. Je me suis rendu à leur demande. Mon collègue, le député de Yorkton—Melville (M. Nystrom) s'est entretenu avec eux. Beaucoup d'autres de mes collègues l'ont fait eux aussi. Je sais que quelques représentants de l'opposition officielle en ont fait autant.

M. Nystrom: Mais il n'y avait pas un seul conservateur.

M. Robinson: Monsieur le Président, pas un seul député conservateur—pas un seul—n'a eu la courtoisie d'aller voir ces gens. Pas un seul de ce groupe de 211 députés n'a eu la courtoisie de sortir pour écouter les handicapés exposer leurs préoccupations. Voilà pourquoi mon parti souscrit à l'adoption de cet amendement où la consultation est exigée; en fait, il insiste là-dessus. Nous avons vu le gouvernement présenter une mesure qui semblait être effectivement le fruit de consultations, mais de consultations avec qui? Les seules personnes que le gouvernement ait apparemment consultées au sujet de son projet de loi proposant l'égalité en matière d'emploi ce sont la bande des cinq, les fabriquants , la Chambre de commerce et ses amis au Conseil d'entreprises pour les questions d'intérêt national. Notre parti croit que les groupes visés par cette mesure sur l'égalité professionnelle, les femmes, les autochtones, les minorités visibles et les handicapés, méritent mieux que cela. Voilà pourquoi nous croyons qu'il est essentiel d'adopter cet amendement en vertu duquel la consultation sera exigée.

La motion nº 14A concerne le fait que le gouvernement puisse tenter de se soustraire aux dispositions de la loi, déjà assez faibles, en faisant en sorte que d'autres lois aient priorité sur la Loi concernant l'équité en matière d'emploi. Selon cet amendement, les seules dispositions légales qui pourraient avoir priorité sur la présente mesure seraient les dispositions qui sont conformes à la Loi canadienne sur les droits de la personne. Ce n'est sûrement pas une précaution exagérée.

Si les ministériels s'opposent à cet amendement, ils déclarent par le fait même à tous les Canadiens, surtout aux groupes visés par cette loi, qu'ils acceptent que la portée de la loi soit restreinte par d'autres lois qui auront préséance sur elle. C'est déjà une mesure assez timide.

Nous avons parlé de consultation. S'il y avait eu une véritable consultation, ce projet de loi qui n'a aucune vigueur, qui ne prévoit qu'une soumission volontaire et dont le gouvernement fédéral est exempté, ce projet n'aurait jamais été présenté. Le gouvernement a bien amorcé un processus de consultation. J'ai eu l'honneur de faire partie du comité spécial sur les droits à l'égalité qui a étudié toute la législation ayant trait à l'équité en matière d'emploi. Un certain nombre de députés ministériels sont loin d'être satisfaits des recommandations présentées par le comité; quelques-uns les jugent même ridicules. Je rappellerai seulement que les recommandations ont été unanimes. Les cinq députés conservateurs membres du comité les ont toutes appuyées. Quand ils se moquent des recommandations qui rendraient cette loi plus musclée, ils se moquent en fait de leurs collègues. Ils se moquent par exemple du député d'Etobicoke—Lakeshore (M. Boyer), président du comité, qui est demeuré passablement discret jusqu'à présent, en dépit du fait que la consultation ait abouti à des suggestions fort différentes.

Ce processus de consultation dont les résultats à notre avis devraient transpirer dans le projet de loi, a abouti à un rapport unanime qui affirme que le projet de loi est voué à l'échec parce que l'on n'a prévu aucun mécanisme d'exécution. Le comité avait recommandé, entre autres choses, que des représentants des groupes visés par le C-62 collaborent avec le patronat et les syndicats pour élaborer des programmes d'équité en matière d'emploi. Il n'est sûrement pas exagéré de proposer que les groupes précisément visés par la loi, collaborent à son application. Le comité a affirmé unanimement que l'une des grandes lacunes du projet de loi était l'absence de mécanismes d'exécution. Il a noté qu'aucune sanction n'a été prévue au cas ou l'on constaterait peu de progrès, voire aucun, vers cette égalité qui doit profiter aux groupes désignés.

En l'absence d'un organisme de surveillance, cette proposition n'aura aucune valeur. D'ici quatre ou cinq ans, nous serons devant une masse de rapports rédigés par les employeurs établissant hors de tout doute qu'ils n'ont pas mis en pratique l'équité en matière d'emploi. Il faudra alors se demander: «Que faut-il faire maintenant?»

La mesure dont nous sommes saisis constitue une trahison, une trahison des désirs et des espoirs des Canadiens qui sont tenus à l'écart du monde du travail depuis trop longtemps. On leur a refusé le droit de mener une vie indépendante. On leur a fermé la porte au nez. Pourtant, le gouvernement refuse d'instaurer des mécanismes d'exécution pourtant essentiels.

• (1200)

Des droits qu'on ne peut faire respecter ne sont pas des droits, comme l'a souligné le comité. J'espère que le gouvernement tiendra compte du fait que le comité qui a étudié la question, a entendu des témoignages et a procédé à la consultation requise, s'est montré très critique du projet de loi. Le comité a signalé qu'il n'était pas à la hauteur dans toute une série de domaines énumérés par mon collègue, le député de Yorkton—Melville (M. Nystrom). Par exemple pour ce qui est des mécanismes d'exécution, de l'obligation contractuelle et en ce qui concerne les ressources nécessaires pour l'application de la loi. Le gouvernement n'a manifesté aucun respect pour la consultation, et il suffit de jeter un coup d'oeil à la loi elle-même pour s'en convaincre.

Hier, 150 invalides ont envahi les tribunes du Parlement et beaucoup d'entre eux ont dû être littéralement portés jusqu'à leur siège. Ils attendaient des réponses à de graves questions qu'ils posent depuis des années. Nos vis-à-vis se sont montrés soit méprisants, indifférents ou simplement blagueurs à l'endroit de ces préoccupations, et ce genre d'attitude nous paraît tout à fait inacceptable.

M. Ernie Epp (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, j'aimerais moi aussi dire quelques mots sur les deux amendements proposés par le député de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine- Est (M. Allmand). Je souhaiterais notamment évoquer le souci de ne pas affaiblir ce projet de loi plus qu'il ne l'est déjà manifestement dans sa forme tronquée qui prévoit essentiellement un rapport sur les conditions d'emploi. Je tiens à m'assurer qu'il n'y ait pas dans ce texte de dispositions susceptibles d'être utilisées devant les tribunaux pour saper les effets de l'intention du gouvernement de réaliser l'égalité en matière d'emploi ou, comme nous l'avons dit à l'occasion de la présentation de la première motion du député de Yorkton—Melville (M. Nystrom), de l'intention du gouvernement de faire progresser et d'encourager plutôt que de réaliser l'égalité en matière d'emploi.

Les deux amendements que nous étudions portent sur notre souci de veiller à ce que le projet de loi ne soit pas affaibli d'une manière ou d'une autre. On a déjà commenté les consultations entre le gouvernement et les groupes cibles, notamment le groupe cible qui était à Ottawa hier. Nous avons tous pris note de ces critiques.

Ce que j'aimerais dire plus particulièrement, c'est que, bien qu'il y ait eu un appel à la consultation avec les représentants des travailleurs, avec les syndicats et, comme le propose maintenant cet amendement, avec les représentants des groupes cibles prévus par la lettre du projet de loi, cette consultation elle-même revêt un caractère de faiblesse que cet amendement ne contribue guère à rectifier.

Si le gouvernement se préoccupait sérieusement de réaliser l'égalité en matière d'emploi comme il le prétend dans le texte du projet de loi, il prendrait des dispositions permettant la négociation. Au lieu de cela, on reconnaît les travailleurs qui ne sont pas organisés. Cet amendement-ci admet la représentation des groupes cibles. Les consultations ne seront toutefois pas satisfaisantes. Nous voulons faire en sorte que les employeurs négocient véritablement avec leurs employés de façon à garantir la réalisation de l'égalité en matière d'emploi.

A mon avis, les organisations de travailleurs sont conscientes de la nécessité d'une action. Je songe notamment à mes responsabilités vis-à-vis des communautés ethnoculturelles, et notamment des minorités visibles dont la situation pathétique a été mise en évidence à Toronto l'an dernier dans un ou deux rapports décrivant la discrimination dans cette ville. Nous avons alors pu constater le racisme manifeste des procédures et des procédés auxquels recourent les employeurs de la ville de Toronto.

J'aimerais souligner et mentionner publiquement les travaux de la Fédération du travail de l'Ontario pour permettre aux travailleurs et à leurs organisations de faire face à ces questions, permettre aux travailleurs de cerner les attitudes et les pratiques qui constituent du racisme et permettre aux travailleurs et à leurs organisations, leurs comités de négociations et leurs dirigeants de s'équiper pour être les premiers à faire garantir l'application des dispositions d'égalité en matière d'emploi sur les lieux de travail. L'initiative de la Fédération du travail de l'Ontario est très importante et montre que les travailleurs sont prêts à jouer leur rôle dans la réalisation de l'égalité en matière d'emploi. La loi n'a aucun poids si elle ne parle que de consultations. Il faut qu'il y ait une véritable négociation sur ces conditions.

Je souhaiterais notamment souligner l'initiative prise par un gouvernement provincial pour garantir un authentique progrès vers l'équité en matière d'emploi. Le gouvernement du Manitoba a négocié avec les représentants de tous ses employés et abouti à un plan grâce auquel, sur une certaine période, la fonction publique du gouvernement du Manitoba sera réorganisée de façon à être représentative de la population de la province. Evidemment, cela prendra du temps. Les travailleurs se soucient de leur carrière, de leur ancienneté etc. Je suis sûr que c'est précisément pour reconnaître ces nécessités que les négociations entre le gouvernement néo-démocrate du Manitoba et le syndicat des employés du gouvernement ont abouti à un plan sur vingt ans. Au terme de ces vingt années, les effectifs du Manitoba auront été réorganisés de façon à constituer un reflet fidèle de la population de la province, grâce à la participation dans la population active des femmes, des autochtones, des membres de minorités visibles et des handicapés.

C'est précisément de ce genre de détermination de la part d'un gouvernement et de cette disposition à négocier avec les représentants des employés dont nous avons à mon avis besoin si nous voulons réellement progresser vers la réalisation de l'égalité en matière d'emploi. Ce genre de programme n'est pas du tout requis par le projet de loi à l'étude qui ne parle que de consultations et de rapports. Et c'est parce qu'il n'engage ni le secteur privé ni les ministères ni tous les employeurs que ce projet de loi comporte les faiblesses qui nous ont tant préoccupés lors de son dépôt à la Chambre.

Nous nous intéressons, en deuxième lieu, à l'article précisant que certains dispositions statutaires pourraient invalider les programmes d'équité en matière d'emploi. Voilà une raison de plus en faveur de l'amendement du député de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est. Une telle disposition est le meilleur moyen d'affaiblir un projet de loi, voire de le rendre totalement inopérant. C'est inviter franchement tous les juristes du pays à scruter les textes législatifs pour trouver des dispositions leur permettant de contester les programmes d'action positive ou d'équité en matière d'emploi devant les tribunaux. Voilà pourquoi il est si important d'adopter l'amendement du député qui a proposé de supprimer l'article concerné par ce qui suit: «Sauf les règles et usages qui sont conformes à la Loi canadienne sur les droits de la personne». Un juriste habile pourrait toujours soutenir que les propositions et les plans d'équité en matière d'emploi sont discriminatoires.

• (1210)

Étant donné que la Loi canadienne sur les droits de la personne traite de tous les cas de discrimination et nous assure que certains plans d'action ne sont pas discriminatoires, il faudrait donc inclure cet amendement pour éviter que les juristes ne se lancent à la chasse d'articles de loi susceptibles d'invalider de tels plans d'action et pour nous assurer en même temps qu'ils sont dûment mis en oeuvre conformément aux principes de cette loi. Nous avons donc de bons amendements dans les deux cas. J'espère que les ministériels nous écoutent et qu'ils accepteront volontiers maintenant de nous donner leur appui.

Le président suppléant (M. Charest): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Charest): Le vote porte sur la motion no 12A inscrite au nom du député de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est (M. Allmand):

Motion nº 12A.

7 avril 1986—Qu'on modifie le projet de loi C-62, à l'article 4, en retranchant la ligne 29, page 2, et en la remplaçant par ce qui suit:

«agent négociateur, ou avec les personnes que les groupes désignés ont désignées pour les représenter, l'employeur réalise».

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Charest): Que tous ceux qui sont en faveur de cette motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Charest): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Charest): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Charest): Conformément à l'article 114(11) du Règlement, le vote inscrit sur la motion est reporté.

[*Français*]

La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

Le président suppléant (M. Charest): Le vote porte sur la motion no 14A. M. Allmand, appuyé par M. Gauthier, propose:

Qu'on modifie le projet de loi C-62, à l'article 4, en retranchant la ligne 33, page 2, et en la remplaçant par ce qui suit:

«règles et usages en matière d'emploi, sauf ceux qui sont conformes à la *Loi canadienne sur les droits de la personne*, non».

[*Traduction*]

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Charest): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Charest): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Charest): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Charest): Conformément à l'article 114(11) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion est remis à plus tard. Nous passerons maintenant à la motion nº 16A.

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est) propose:

Motion nº 16A

Qu'on modifie le projet de loi C-62, à l'article 4, en retranchant la ligne 2, page 3, et en la remplaçant par ce qui suit:

«Selon celui de ces critères de référence qui offre le plus de possibilités aux membres qualifiés des groupes désignés, où il serait fondé à procéder à ses recru-».

—Monsieur le Président, je voudrais d'abord résumer l'article 4 du projet de loi. Il stipule que l'employeur réalisera l'équité en matière d'emploi en instaurant des règles et des usages positifs afin que le nombre de membres des groupes désignés dans ses différents postes soit au moins proportionnel à leur représentation au sein de la population active ou de certains de ses secteurs.

D'après cet article, en mettant en pratique les mesures d'équité en matière d'emploi, nous devons tâcher d'atteindre dans les divers lieux de travail le niveau de représentation que l'on constate en général au sein de la population active pour ces groupes désignés. Par exemple, si la population active dans un secteur donné compte une certaine proportion de femmes, les effectifs d'une entreprise devront comporter plus ou moins le même pourcentage de femmes, et de même pour les handicapés. Autrement dit, l'article dont je parle établit un mécanisme permettant de déterminer quel est le meilleur critère pour juger si l'on applique l'équité en matière d'emploi ou quel est le niveau de représentation.

Je fais remarquer avec insistance que cette disposition du projet de loi est extrêmement déficiente. Il s'agit en effet de retenir le niveau de représentation au sein de la population active. L'ennui, c'est que trop des membres des groupes désignés ne font malheureusement pas partie de la population active; ils sont en chômage. J'oublie la proportion des chômeurs chez les handicapés, mais elle est extrêmement élevée. Si nous nous basons sur la population active pour chercher à mettre au point des programmes d'action positive, nous n'y trouverons pas un grand nombre de personnes handicapées. Ce ne serait donc pas un très bon critère d'après lequel apprécier les améliorations. L'article 4 poursuit en précisant:

(ii) dans les secteurs de la population active susceptibles d'être distingués en fonction de critères de compétence, d'admissibilité ou d'ordre géographique . . .

Si nous examinons la population active dans certaines parties du nord de la Saskatchewan et du nord de l'Alberta, nous n'y trouverons malheureusement pas beaucoup d'Indiens. Il est presque ridicule de retenir cette proportion comme critère d'appréciation.

Pour établir le nombre des chômeurs, Statistique Canada définit d'une façon bien spéciale ceux qui font partie de la population active. Ils doivent soit travailler, soit se chercher un emploi, soit avoir rencontré un employeur en vue d'un emploi éventuel au cours des quatre dernières semaines. De nombreux travailleurs qui ont abandonné tout espoir de se trouver un emploi—ils sont inscrits par exemple au bien-être social—ne sont pas même considérés comme faisant partie de la population active.

L'amendement que je propose vise à rectifier en partie cette situation. Il ne pourra pas résoudre entièrement le problème. Je suis restreint dans mes efforts par le libellé du projet de loi. Mon amendement propose de modifier l'article 4 (*b*) (ii) du projet de loi de la façon suivante:

. . . selon celui de ces critères de référence qui offre le plus de possibilités aux membres qualifiés des groupes désignés, où il serait fondé à procéder à ces recru- . . .

Autrement dit, si nous voulons fonder notre action sur différentes situations au sein de la population active, nous devrions au moins obliger l'employeur, lorsqu'il prend des mesures d'équité en matière d'emploi ou d'action positive, à se fonder sur la représentation qui est susceptible d'avantager au maximum le groupe désigné. Je voudrais éclairer mon propos d'un exemple.

Voyons un peu la proportion d'autochtones et de métis dans la population totale de l'Alberta. J'ignore quelle est cette proportion; peut-être est-elle de 15 p. 100. Pourtant, si nous considérons le programme d'action positive d'une entreprise quelconque de la circonscription d'Athabasca dans le Nord de l'Alberta, la proportion d'autochtones est bien plus élevée. A mon avis, nous devrions tenir compte de la situation géographique de l'usine ou de la province, et porter un jugement fondé sur un critère d'action positive qui avantage le plus le groupe désigné.

Voyons quelle est la situation en Colombie-Britannique. A Vancouver ou dans le sud-ouest de la province, les minorités visibles sont nombreuses, mais la proportion serait bien inférieure si nous considérions la Colombie-Britannique dans son ensemble. L'entreprise qui voudrait s'implanter dans la banlieue de Vancouver et tiendrait compte par exemple de la proportion de Sikhs ou d'immigrés originaires de l'Inde dans toute la province pourrait s'en tirer avec un niveau bien inférieur au moment d'appliquer les programmes d'action positive ou d'équité en matière d'emploi. Dans un tel cas, les entreprises devraient être tenues de fonder leur action sur des critères d'ordre géographique ou de compétence qui avantagent le plus le groupe cible. De la façon dont le projet de loi est libellé à l'heure actuelle, l'employeur n'y est pas du tout tenu. Il doit envisager diverses considérations régionales et géographiques, mais il n'est pas tenu d'adopter par exemple le critère d'ordre géographique qui avantage le plus le groupe désigné.

• (1220)

Nous avions proposé cet amendement au comité, mais le parti conservateur l'a rejeté. Ses représentants ont dit à l'époque qu'ils pourraient régler cet aspect au moyen du règlement. Or, certains aspects sont trop importants pour faire l'objet de règlements que les ministres ou leurs collaborateurs pourrait changer à leur guise, en catimini et à l'insu de tout le monde. Cela, nous le savons tous. Ces dernières années, le comité mixte spécial des textes réglementaires a examiné ces questions. Nous avons constaté que les décrets du conseil étaient modifiés, bien souvent au détriment des Canadiens, et nous avons mis en place ce mécanisme de surveillance.

A mon avis, le projet de loi devrait renfermer un amendement de ce genre. Ce projet de loi traite en effet de l'équité en matière d'emploi, et cet amendement serait une façon de le rendre plus rigoureux. Pour veiller à l'application du programme d'équité en matière d'emploi, nous pouvons obliger les employeurs à se fonder sur des secteurs de la population active susceptibles d'être distingués en fonction de critères de compétence, d'admissibilité ou d'ordre géographique, selon celui de ces critères de référence qui offre le plus de possibilités aux membres qualifiés des groupes désignés. Autrement dit, ils devraient considérer le critère le plus avantageux pour le groupe désigné. Je trouve que c'est juste et que le gouvernement devrait y souscrire. Nous n'avons pas même l'engagement définitif que le gouvernement va régler cet aspect au moyen du règlement, ce qui serait au moins un pas dans la

bonne voie. J'estime, quant à moi, que cela devrait être inscrit dans le projet de loi.

Le président suppléant (M. Charest): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Charest): Le vote porte sur la motion no 16A:

Qu'on modifie le projet de loi C-62, à l'article 4, en retranchant la ligne 2, page 3, et en la remplaçant par ce qui suit:

«selon celui de ces critères de référence qui offre le plus de possibilités aux membres qualifiés des groupes désignés, où il serait fondé à procéder à ses recru-»

Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Charest): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Charest): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Charest): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Charest): En conformité de l'article 114(11) du Règlement, le vote inscrit sur la motion est différé.

Le vote suivant porte sur la motion nº 19.

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est) propose:

Qu'on modifie le projet de loi C-62, à l'article 4, en ajoutant à la suite de la ligne 4, page 3, ce qui suit:

«c) accès sans restriction, aux fins des paragraphes *a*) et *b*), aux services de consultation concernant l'équité en matière d'emploi fournis par le ministère de l'Emploi et de l'Immigration».

Monsieur le Président, cet amendement vise à ajouter un alinéa supplémentaire à l'article 4. Comme je l'ai souligné, l'article 4 est la principale clause de ce projet de loi. Il porte que les employeurs doivent assurer l'équité en matière d'emploi en faisant certaines choses. Malheureusement, s'ils ne les font pas, aucune sanction n'est prévue. Je présenterai plus tard un amendement à ce propos.

L'article 4 porte qu'un employeur doit réaliser l'équité en matière d'emploi en faisant les choses énumérées aux alinéas *a)* et *b)* ainsi qu'aux sous-alinéas (i) et (ii) de l'alinéa *b)*. Cet amendement ajouterait l'alinéa *c)* à l'article 4 à la suite de la ligne 4, page 3. Il y est dit que l'employeur doit réaliser l'équité en matière d'emploi par les actions suivantes:

Accès sans restriction, aux fins des paragraphes *a*) et *b*), aux services de consultation concernant l'équité en matière d'emploi fournis par le ministère de l'Emploi et de l'Immigration.

Le gouvernement et le Parlement veulent que des entreprises privées assurent l'équité en matière d'emploi. Supposons que les entreprises privées acceptent de le faire en toute bonne foi. Le projet de loi leur confère certaines obligations aux alinéas *a*) et *b*). Il stipule qu'elles doivent éliminer les règles et usages qui font obstacle à la carrière des membres des groupes cibles et qu'ils doivent instaurer des usages et des règles positifs pour assurer l'équité en matière d'emploi. La plupart des entreprises privées ignorent comment procéder. Elles devraient avoir accès à des services de consultation concernant l'équité en matière d'emploi fournis par le ministère de l'Emploi et de l'Immigration. Le gouvernement du Canada doit faire tout en son pouvoir pour aider le secteur privé à réaliser l'équité en matière d'emploi.

Je suis totalement en faveur d'un projet de loi énergique obligeant le secteur privé à favoriser la promotion sociale, mais je ne pense pas qu'il faille lui en confier l'entière responsabilité. Nous devons l'y aider. Cet amendement a pour but de lui donner accès aux services du gouvernement pour mettre en place des programmes d'action positive et d'équité en matière d'emploi. Nous devons veiller à ce que le gouvernement dispose du personnel voulu pour aider ces entreprises à le faire. Voilà le but de cet amendement.

Nous avons essayé de modifier le projet de loi au comité en faisant accepter cette politique. Le comité l'a rejeté. Nous essayons de nouveau. Au comité, un représentant du gouvernement a dit que ce dernier était d'accord sur le principe de l'amendement, mais qu'il ne croyait pas souhaitable de l'inscrire dans le projet de loi. S'il n'y est pas inscrit, une fois cette loi adoptée, lorsque les entreprises privées demanderont de l'aide pour s'acquitter de l'obligation qui leur a été imposée, le gouvernement risque de leur répondre qu'il a d'autres priorités. Par conséquent, l'équité en matière d'emploi ne se réalisera pas parce que les entreprises n'obtiendront pas l'aide dont elles ont besoin du gouvernement. Je ne pense pas qu'il y ait le moindre inconvénient à l'inscrire dans le projet de loi. Cela montrera que le gouvernement est davantage déterminé à assurer l'équité en matière d'emploi. Je l'exhorte donc à accepter cet amendement.

M. Gerry Weiner (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, c'est moi qui ait pris cet engagement quand l'amendement a été proposé au comité législatif. J'ai dit que le gouvernement s'engageait à assurer ces services et qu'il n'était donc pas nécessaire d'apporter un amendement. Nous avons l'intention de commercialiser ce programme. Nous avons bien précisé qu'à notre avis l'équité en matière d'emploi serait bénéfique pour tous les Canadiens et pour notre pays et que nous en avions besoin pour prospérer et pour pleinement exploiter notre potentiel. Nous ne pouvons pas continuer à fonctionner en nous privant de l'apport de 60 p. 100 de la population. Nous avons certainement intérêt à assurer le succès de ce programme.

Nous avons déjà déclaré à plusieurs reprises que nous étions prêts à miser sur la justice sociale et la conscience sociale du gouvernement. Je peux garantir au député que la Commission d'assurance-chômage assurera des services de consultation concernant l'équité en matière d'emploi à tous les employeurs qui désirent établir ce genre de programme, à ceux qui sont visés par la loi, à ceux qui sont couverts par le programme des entrepreneurs fédéraux et à tous les autres intéressés.

Équité en matière d'emploi

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, je suis d'accord avec le secrétaire parlementaire. Je ne suis pas sûr que le raisonnement sur la conscience sociale et la justice soit juste, mais ce sera peut-être vrai.

Je donne mon appui à la motion à l'étude, mais je n'en fais pas toute une histoire parce que cela se fera de toute façon. A moins qu'ils n'aient des trous dans la tête, les représentants des centres du ministère de l'Emploi et de l'Immigration de toutes les régions du Canada participeront manifestement au processus de consultation sur l'équité en matière d'emploi ou sur tous les autres programmes d'emploi canadiens. Les centres d'emploi jouent le rôle de conseillers sur tous les programmes d'emploi du pays. Je sais que le directeur du centre d'emploi de ma circonscription, M. Self, est toujours très ouvert. Ses employés sont là pour être consultés et pour collaborer. Ils sont toujours très ouverts et très coopératifs; je présume donc qu'il en est de même dans toutes les régions du pays.

• (1230)

Je n'ai pas d'opinion bien arrêtée dans un sens ou dans un autre sur cette motion. Je suppose que le député veut plus de protection, plus de pouvoirs. Je ne m'y oppose pas; je donne par conséquent mon appui à la motion sans en faire tout un plat.

Je voulais dire tout simplement que j'ai constaté que le centre d'emploi a été extrêmement utile à bien des groupements de ma circonscription. Je sais que le directeur, M. Self, et son personnel méritent des félicitations pour l'aide qu'ils ont apportées pour bien des programmes. Je songe au programme Canada au travail de l'année dernière, à Défi 1985 et aux programmes destinés aux étudiants. Je songe aux efforts que nous faisons actuellement dans ma circonscription pour y établir un comité consultatif. Je sais que le personnel a toujours été à la dispposition des clients du centre. Je suis sûr que les employés feront la même chose pour cette mesure législative une fois qu'elle sera adoptée. Il faut qu'ils le fassent, car les chômeurs éprouvent souvent un profond sentiment de frustration. Ils vont au centre d'emploi en dernier recours. Ils ont souvent l'impression que l'on n'essaie pas de régler leur problème le plus vite possible. Après tout, ils sont au chômage, et ils ne gagnent pas d'argent. Les jeunes Indiens de ma circonscription n'ont pas les qualifications mais ils ont besoin d'un emploi d'été. Il faut par conséquent que le personnel soit aussi efficace que possible. J'espère bien qu'il agira de la même façon dans ce cas-ci.

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, l'amendement de mon collègue consignerait dans la loi les obligations et les responsabilités non seulement de l'employeur mais aussi du ministère de l'Emploi et de l'Immigration. L'article 4 précise les devoirs des employeurs. Si les groupes visés veulent pouvoir avoir accès aux emplois qu'ils veulent, et nous le voulons pour leur permettre d'enrichir notre société comme ils en sont capables, il faut préciser dans la loi que nous nous engageons, en tant que gouvernement, à leur permettre de le faire.

Je suis d'accord avec le député qui vient de parler, nous avons d'excellents employés dans les centres d'emploi. Cela ne signifie toutefois pas qu'ils sont dans l'obligation de prendre d'autres responsabilités. Dans ma circonscription, le taux de chômage est très élevé dans un groupe concerné, les minorités visibles et les personnes handicapées. Les agents des centres d'emploi doivent tous aider ces personnes à trouver des emplois. Le taux de chômage est très élevé chez les jeunes. J'ai signalé au secrétaire parlementaire qu'au sein de la communauté noire, plus de 60 p. 100 des jeunes de moins de 25 ans cherchent un emploi. Si les employés des centres d'emploi font leur travail, ils n'ont pas autant de temps ni d'énergie pour aller voir dans les grandes entreprises de la région. Ils n'ont pas le temps d'aller dans les banques ou dans les supermarchés. Ils ne tombent pas sous le coup de ce projet de loi, malheureusement, même s'ils sont censés l'observer en matière de contrats. Les banques, les postes, Radio-Canada, et les sociétés de télédistribution devraient toutes refléter le caractère multiculturel du Canada. Comment peut-on s'attendre à trouver cette aide si nous n'assurons pas, par le biais des amendements de mon collègue, le personnel et le budget nécessaires?

Je suis heureux que le secrétaire parlementaire approuve cette démarche en principe. C'est bien beau d'avoir des principes, encore faut-il les mettre en pratique, sinon ils ne valent rien. J'ai entendu le député déclarer que nous avons misé sur notre conscience sociale et que nous comptons instaurer la justice sociale, ou quelque chose de ce genre. Si l'on veut vraiment instaurer la justice sociale, il faut prendre des décisions et des mesures dans les domaines qui s'imposent. Autrement dit, il faut prévoir une disposition d'application dans ce projet de loi pour qu'il devienne réalité.

Si nous adoptons la série d'amendements proposés par mon très consciencieux collègue, le gouvernement sera beaucoup mieux en mesure d'assurer l'équité en matière d'emploi dans notre société. Les groupes visés ne seront pas obligés de venir ici, au prix de gros efforts personnels, comme ont dû le faire les personnes handicapés, en disant: «Faites-donc quelque chose, je suis défavorisé».

[*Français*]

Monsieur le Président, on a parlé des groupes cibles, les groupes qui sont impliqués par cette loi, les groupes qui seraient touchés par cette loi, les groupes qui seraient sur le plan socio-économique diminués par cette loi parce qu'il y a derrière cette loi seulement de belles paroles, de beaux mots. Mais dans le sens d'action concrète, on n'a absolument rien. Ce n'est pas obligatoire, on n'a pas l'option de soutien du gouvernement pour nous permettre de nous entraider. Les employeurs sont censés faire une série de choses, qui n'est pas complète d'ailleurs, mais avec ce qu'ils ont à faire, on n'a même pas mis dans la loi les actions du gouvernement pour leur permettre de s'entraider.

Si on veut franchement contribuer aux obligations de l'employeur, si on veut au moins voir refléter sur l'écran, refléter sur nos avions, refléter dans les banques, refléter dans les bureaux de poste, il va falloir mettre des mécanismes en place pour que lorsque, moi, en tant que personne noire, ou moi en tant que Sikh qui demeure, disons, à Vancouver où on a la plus grande population de Sikhs en dehors de l'Asie de l'Est . . .

En fait, monsieur le Président, je crois que ce que je suis en train de dire est pertinent. Il faut mettre en action et il faut «encadrer» dans les principes de la loi les voeux pieux d'une autre façon, pas seulement les voeux pieux mais les actions concrètes qui touchent à la base et au fondement même de ces principes dans la loi.

[*Traduction*]

C'est pourquoi je recommande vivement l'adoption non seulement de cet amendement, mais de tous ceux qu'a proposés mon collègue.

Je ne vois pas comment ce projet de loi pourra être efficace si l'on ne prévoit pas des dispositions particulières pour les diverses région. Il existe des disparités régionales dans le pays. Le multiculturalisme ne pourra devenir réalité que si nous envisageons d'appliquer le projet de loi de façon concrète dans tout le pays. J'ai signalé que le Parlement, pour rétablir l'équilibre, a accepté de consacrer le multiculturalisme dans la loi et en a fait sa politique officielle en 1971. Celle-ci garantit non seulement la liberté culturelle, mais également l'égalité à tous les Canadiens. Le multiculturalisme a été constitutionnalisé en 1982. Nous avons décidé officiellement d'en tenir compte dans tous les documents et toutes les publications du gouvernement, dans l'espoir qu'il y aurait des retombées dans les catalogues publiés par les grandes sociétés comme Sears, Eaton et la Baie et que les écrans et les publications du pays refléteraient le genre de personnes auxquelles nous nous adressons et les groupes qui composent le Canada. Nous ne sommes pas un pays de Blancs. Nous sommes un pays multiculturel et multiracial et il faut en tenir compte.

• (1240)

M. McDermid: Quand avez-vous consulté un de ces catalogues pour la dernière fois? J'ai remarqué un changement l'an dernier.

Mme Finestone: Oui, moi aussi. Le changement s'est produit lentement et sans guère d'effet. Nous n'aurions pas dû attendre que les changements se déroulent à ce rythme normalement lent. Je vous conseille de relire, de comprendre et d'approuver le rapport sur l'emploi et l'égalité de la juge Rosalie Abella, qui a fait une analyse statistique de l'incidence de l'application lente de ces principes facultatifs dans les sociétés d'État et des mesures qu'elles ont prises. Croyez-moi, la lenteur avec laquelle le gouvernement a apporté des changements dans la nature multiraciale, multiculturelle et bilingue de notre pays, se reflète vraiment dans les sociétés de la Couronne à travers le pays. Vous devriez avoir honte de l'avoir signalé. Je veux porter ce rapport à votre attention. Prenez la peine de le lire et de comprendre pourquoi les belles paroles ne favorisent pas les changements. Il faut les apporter dans la loi, il faut apprendre à donner l'exemple. Lisez *L'égalité, ça presse* et voyez les changements qui ont eu lieu. Vous n'avez rien eu à voir avec ce rapport, nous l'avons présenté à la Chambre. Nous avons appliqué bon nombre de ses principes et il reste beaucoup de chemin à faire.

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre.

Le temps nous presse. Reprenons le débat.

M. George Baker (Gander—Twillingate): Monsieur le Président, je voudrais conclure les remarques de la députée. Je suis surpris que les députés ministériels n'appuient pas l'amendement qu'elle a proposée. D'une part, le gouvernement dit qu'il demande aux employeurs de faire ceci ou cela, de prendre d'autres mesures, mais sans vraiment leur dire comment ils sont censés le faire.

A l'article 4 qui est l'objet du débat, voici ce qu'on peut lire:

. . . l'employeur réalise . . .

Voilà ce qu'on dit dans cet article. Et, à l'article 5, on peut lire:

. . . l'employeur élabore . . .

Que fait le gouvernement du Canada pour aider l'employeur? On a énoncé une formule très floue au sujet des groupes cibles, puis on trouve l'incroyable article 12 où il est dit:

. . . le ministre peut . . .

Donc, l'employeur fait ceci ou cela, mais, le ministre, lui, peut établir à leur intention des directives pour les aider à se conformer aux dispositions des articles 4 et 6, Voici ce que prévoit cet article:

. . . le ministre peut établir . . . des directives . . .

L'employeur doit faire ceci ou cela, et il n'y a qu'une formule floue; il se conformera peut-être, ou peut-être pas, aux directives prévues de ce projet de loi.

Cet amendement, que le député a présenté aujourd'hui, demande simplement d'ajouter les mots suivants:

c) accès sans restriction, aux fins des paragraphes *a*) et *b*), aux services de consultation concernant l'équité en matière d'emploi fournis par le ministère de l'Emploi et de l'Immigration.

Le député n'a pas voulu aller jusqu'à dire que le ministre de l'Emploi serait tenu de donner ces directives, tenu d'aider le patron, obligé de l'aider. Le ministère de l'Emploi et de l'Immigration se doit d'aider le patron. Le député n'a pas voulu aller jusque-là, parce qu'il s'est dit que le gouvernement s'y refuserait de toute façon. Ce n'est pas le gouvernement fédéral qui voudra imposer à son personnel et au ministre l'obligation d'aider les patrons à réaliser ces objectifs. Il n'en a pas du tout envie.

Alors le député a dit, très gentiment, fournir l'assistance dont le ministère de l'Emploi et de l'Immigration peut disposer. Je ne vois pas bien pourquoi le gouvernement se refuserait à accepter un amendement de ce genre, puisqu'il a dit que le ministre n'a pas la moindre obligation envers les patrons ou les salariés dans le cadre de ce projet de loi. Je suis vraiment estomaqué que les ministériels n'aient pas envie d'appuyer cet amendement. Au moins faites la moitié du chemin, donnez une source de renseignements pour que les patrons puissent non seulement la suivre mais puissent y être tenus.

J'appuie le député qui a présenté cet amendement et celui qui vient de parler, et je suis persuadé que les ministériels, s'ils y songent vraiment, vont se précipiter pour appuyer l'amendement, par mesure de justice envers les patrons et les salariés visés par cette loi.

Le président suppléant (M. Charest): Le vote?

Des voix: Le vote.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Charest): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Charest): Le vote porte sur la motion no 19B. M. Allmand, appuyé par M. Tardif, propose:

Qu'on modifie le projet de loi C-62, à l'article 4, en ajoutant à la suite de la ligne 4, page 3, ce qui suit:

«*c*) accès sans restriction, aux fins des paragraphes *a*) et *b*), aux services de consultation concernant l'équité en matière d'emploi fournis par le ministère de l'Emploi et de l'Immigration.»

[*Traduction*]

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Charest): Que tous ceux qui sont en faveur veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Charest): Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Charest): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Charest): Aux termes de l'article 14(11) du Règlement, le vote inscrit sur la motion proposée est différé.

[*Français*]

Le débat porte maintenant sur la motion nº 21A.

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est) propose:

Qu'on modifie le projet de loi C-62, à l'article 5, en retranchant les lignes 13 à 17, page 3, et en les remplaçant par ce qui suit:

«(*2*) L'employeur, doit

a) au moins durant les trois ans qui suivent la dernière année pour laquelle le plan visé au paragraphe (1) a été élaboré, garder une copie de ce plan à sa principale place d'affaires au Canada;

b) communiquer à ses employés et, s'il y en a un, à l'agent négociateur, une copie du plan visé au paragraphe (1);

c) remettre sur demande à la Commission des droits de la personne une copie du plan visé au paragraphe (1)»

[*Traduction*]

—Cet amendement est un des plus importants que j'aie jamais présenté. Les autres étaient importants, certains d'entre eux avaient trait à la procédure, mais il s'agit maintenant d'un amendement de fond que je trouve extrêmement important.

Au comité presque tous les témoins ont critiqué le projet de loi parce qu'il ne proposait pas aux employeurs des plans d'action ayant des objectifs et des calendriers en vue de réaliser l'équité en matière d'emploi. La plupart des témoins ont critiqué le projet de loi et ont reproché au gouvernement de ne pas obliger les employeurs à établir des plans d'action avec des objectifs et des calendriers. A l'instar du représentant néo-démocrate, j'ai proposé des amendements réclamant une initiative de ce genre, mais ils ont été jugés inadmissibles. Finalement, le gouvernement a présenté un amendement, et je le félicite d'avoir avancé à ce point, soit à l'article 5 du projet de loi dans laquelle il stipule:

À chaque année, l'employeur élabore un plan énonçant:

a) les objectifs qu'il entend atteindre dans la réalisation de l'équité en matière d'emploi . . .

b) l'échéancier de mise en oeuvre de ces objectifs.

C'était un pas en avant. Au paragraphe (2) du même article, le gouvernement prévoit ceci:

L'employeur doit, au moins durant les trois ans qui suivent la dernière année pour laquelle le plan visé au paragraphe (1) a été élaboré, garder une copie de ce plan à sa principale place d'affaires au Canada.

Que sert à l'employeur d'élaborer un plan d'action pour la réalisation de l'équité en matière d'emploi et d'établir un échéancier de mise en oeuvre des objectifs s'il est le seul à en prendre connaissance? Ce plan n'est pas communiqué aux employés. Il n'est pas communiqué à la Commission des droits de la personne, qui doit pourtant appliquer la loi. Il va passer au moins trois ans sur les tablettes, ce plan d'action que l'employeur aura été obligé d'élaborer. La logique du gouvernement m'échappe. Nul doute que si l'on s'adresse aux tribunaux qui assignent les employeurs à comparaître, ceux-ci devront montrer leur plan d'action. Autrement, la seule exigence figure à l'article 5(1), lequel exige que l'employeur établisse un plan de mise en oeuvre et un échéancier. L'article 5(2) prévoit que l'employeur garde une copie du plan à sa principale place d'affaires au Canada.

• (1250)

Prenons l'exemple des Chemins de fer du Canadien Pacifique dont le siège social se trouve à Montréal. Si des employés des groupes désignés, soit des femmes, notamment, ou des membres des minorités visibles, sont insatisfaits des mesures prises concernant l'équité en matière d'emploi à Vancouver ou à Calgary et que les dirigeants refusent de leur expédier les plans de mise en oeuvre, faudra-t-il que les employés se rendent à Montréal? Il en va de même pour Bell Canada, qui a son siège social à Montréal, et certaines des grosses banques qui ont le leur à Toronto. Bien qu'elles soient tenues d'établir un plan de mise en oeuvre et un échéancier, ces sociétés n'ont pas à les distribuer.

Pour ma part, je propose que l'employeur garde une copie de ce plan à sa principale place d'affaires pendant trois ans mais, également, *b*) qu'il en communique une copie à ses employés et, s'il y en a un, à l'agent négociateur. Par conséquent, si les employés sont syndiqués, l'employeur remet le plan au syndicat et, s'ils ne le sont pas, il le communique à ces derniers. L'amendement prévoit aussi que l'employeur doit «*c*) remettre sur demande à la Commission des droits de la personne une copie du plan visé au paragraphe (1)».

Cette proposition me paraît logique. Puisque le projet de loi exige un plan de mise en oeuvre et un échéancier, que ces documents soient au moins communiqués aux employés concernés ainsi qu'à la Commission des droits de la personne qui doit veiller à son exécution. C'est tout ce qu'exige cet amendement. Je ne peux comprendre la réticence du gouvernement à ce sujet. La seule explication possible est qu'il a voulu plaire aux nombreux témoins représentant les groupes cibles qui désiraient un projet de loi plus énergique et il a finalement admis la nécessité d'un plan d'action comportant des objectifs et des échéances mais, d'un autre côté, il n'a pas voulu déplaire aux employeurs et il n'a donc pas exigé que ces plans d'action soient distribués.

Aux termes de mon amendement, ces plans d'action doivent être disponibles et doivent être communiqués aux employés pour leur permettre de juger de l'efficacité du plan d'action. La Commission canadienne des droits de la personne doit aussi pouvoir les consulter puisqu'elle a le pouvoir de les appliquer en vertu des amendements proposés par le gouvernement. Malheureusement, la loi ne prévoit pas beaucoup de sanctions que la Commission canadienne des droits pourrait utiliser. Cependant, pour pouvoir appliquer ces plans d'action, la Commission devrait, au moins, y avoir accès pour les examiner et les commenter. Tel est le but de cet amendement. Je ne peux imaginer aucune raison logique pour laquelle le gouvernement pourrait contester cet amendment. Je demande au gouvernement de l'étudier en toute objectivité et de l'accepter.

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, j'appuie l'amendement tout à fait raisonable qu'a proposé mon ami libéral. Je suis certain que le secrétaire parlementaire l'acceptera avec enthousiasme.

Quand ce projet de loi a été présenté, il ne parlait nullement de plans d'action. Après bien des audiences et l'audition de bien des témoins, la ministre a présenté une modification en vue d'inclure un plan d'action. Nous avons donc fait des progrès puisque le projet de loi prévoit maintenant un plan d'action. Cependant, ce plan d'action restera essentiellement secret parce qu'il ne pourra pas être vu par les employés, les centres d'emploi ou même la Commission des droits de la personne.

A quoi bon un plan d'action s'il reste enfermé dans le coffre-fort de l'employeur et que personne ne le voit? Cette disposition est bien étonnante, surtout que les conservateurs ont prôné l'importance de l'accès à l'information et de la transparence pendant la campagne électorale.

Je voudrais lire au ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé (M. Mayer) l'article du projet de loi C-62 qui stipule qu'un plan d'action doit être élaboré par l'employeur, mais qu'il doit rester secret. Voici ce que dit l'article 5(2) du projet de loi:

L'employeur doit, au moins durant les trois ans qui suivent la dernière année pour laquelle le plan visé au paragraphe (1) a été élaboré, garder une copie de ce plan à sa principale place d'affaires au Canada.

Je trouve bien étrange que ce plan d'action reste entièrement secret dans un état démocratique au XXe siècle.

Bien des témoins ont dit qu'il fallait des plans d'action et que ceux-ci devraient être rendus publics. Tous les témoins l'ont reconnu. Notre parti a aussi proposé au comité un amendement semblable à celui dont la Chambre est saisie en ce moment. Nous avons dit qu'une copie du plan devait être déposée auprès des Centres d'emploi du Canada, de la Commission canadienne des droits de la personne et qu'une copie devait être affichée en permanence à chacun des lieux de travail de l'employeur. Ces requêtes me semblent tout à fait raisonnables. C'est peut-être un point sur lequel tous les partis pourraient s'entendre à l'étape du rapport, à la Chambre.

Comme preuve supplémentaire, je voudrais citer les paroles d'un distingué ancien député, Gordon Fairweather, qui préside aujourd'hui la Commission canadienne des droits de la personne. J'ai ici les notes dont il s'est servi pour le discours qu'il a prononcé le 4 février, à la conférence internationale, à l'hôtel Westin.
Je cite:

Pour revenir à mon exemple, nous exercerions les pouvoirs d'enquête de la Commission canadienne des droits de la personne pour découvrir pourquoi les femmes sont sous-représentées et comment il est remédié à la situation. Nous procéderions à des entrevues et examinerions les documents pertinents, y compris la documentation d'un autre ordre que prévoit la Loi sur l'équité en matière d'emploi: les plans de mise en oeuvre que les employeurs sont appelés à préparer afin d'assurer aux groupes-cibles une représentation équitable en milieu de travail.

Nous constaterions peut-être que les femmes postulaient ces emplois . . .

Il dit ensuite ceci:

Dans ces cas-ci et dans d'autres cas analogues, la plainte serait superflue. J'insiste par conséquent sur le fait que la Loi sur l'équité en matière d'emploi ne vous oblige pas à nous révéler vos plans d'action. La contrainte légale vient de la Loi canadienne sur les droits de la personne, après une plainte. Je crois qu'il vous serait aussi utile qu'à nous de nous révéler vos plans officieusement, sur demande, avant l'étape de la plainte, car cela nous éviterait des plaintes inutiles.

M. Fairweather, commissaire en chef de la Commission canadienne des droits de la personne prétend qu'il apprécierait que ces plans d'action soient révélés publiquement ou du moins qu'ils soient exposés à la Commission canadienne des droits de la personne.

Voici une autre déclaration de M. Fairweather au sujet de la publication des plans d'action:

Étant donné qu'ils sont du domaine public, les rapports déposés aux termes de la Loi sur l'équité professionnelle feraient partie de ce jugement. C'est à cette étape qu'un examen sommaire des plans d'action nous permettrait d'éliminer les griefs inutiles.

Il répète qu'il est nécessaire d'examiner le plan d'action.

J'appuie cet amendement parce que ces plans d'action deviendraient publics et la Commission des droits de la personne pourrait les examiner. Les plans d'action devraient être publics de sorte que les employés d'une industrie donnée puissent les consulter et que tous les centres de main-d'oeuvre du Canada en connaissent la teneur.

Article 21 du Règlement

A quoi bon un plan d'action que l'employeur va tenir secret chez lui des années durant? Un plan d'action dont le but est de promouvoir l'équité professionnelle n'a de valeur que s'il est accessible aux autres parties concernées. Si tout le monde peut le consulter, il y aura de meilleures chances d'atteindre à l'équité professionnelle. Puis-je signaler qu'il est 13 heures?

[*Français*]

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre! Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Français*]

L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE

L'ÉVENTUELLE HAUSSE DES PRIX DES MÉDICAMENTS—LES CONSÉQUENCES POUR LES FEMMES

Mme Lucie Pépin (Outremont): Monsieur le Président, je voudrais exprimer mes inquiétudes au sujet de la législation sur les médicaments qui devrait être annoncée sous peu.

On parle d'une possibilité de négocier la création d'emplois dans l'industrie pharmaceutique en assurant un monopole aux compagnies qui produisent des médicaments à marque déposée contre une hausse des prix des médicaments.

Avant qu'une décision à ce sujet ne soit prise, je tiens à vous dire combien je suis inquiète, face à une éventuelle hausse des prix des médicaments. Les femmes seront probablement très touchées par une telle mesure. Elles sont utilisatrices de médicaments dans une très forte proportion, que ce soit pour elles ou pour leurs enfants, et plus elles sont âgées, plus elles sont pauvres.

Quand on sait que ce sont les familles monoparentales, dont le chef est une femme, qui sont sous le seuil de la pauvreté et que ce sont elles qui auront à souffrir des politiques sociales et économiques du gouvernement conservateur, on ne peut que dénoncer avec véhémence une éventuelle hausse du prix des médicaments à laquelle le gouvernement serait sur le point de donner le feu vert. Ce serait certes une mauvaise politique pour les femmes.

* * *

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA LIBYE—LA SÉCURITÉ DES RESSORTISSANTS CANADIENS

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, les gens sérieux et avisés de partout condamment le terrorisme sous toutes ses formes et cherchent des solutions valables pour y mettre fin. Nous aussi, en tant que parlementaires responsables, devons chercher les moyens d'arrêter l'escalade de cette hideuse tactique qu'est le terrorisme international.

Aujourd'hui, cependant, nous devons nous inquiéter surtout du bien-être et de la sécurité des 1,300 citoyens canadiens qui travaillent en Libye et dont la vie est gravement menacée. Le gouvernement et le Parlement canadiens doivent accorder la plus grande priorité à toutes les initiatives qui permettront de réduire les risques auxquels les Canadiens sont exposés en Libye et dans les régions voisines.

Nous demandons au gouvernement, au Parlement et à tous les Canadiens d'unir leurs efforts, dans ces circonstances critiques, pour faire le nécessaire en vue de mettre fin, le plus tôt possible, à ces événements qui inspirent tant de crainte et occasionnent des pertes de vie.

* * *

QUESTIONS OUVRIÈRES

LE CHÔMAGE DANS LE NORD DU NOUVEAU-BRUNSWICK

M. Albert Girard (Restigouche): Monsieur le Président, je voudrais que le gouvernement prenne certaines mesures pour le bien de mes électeurs. En effet, mes concitoyens dans le nord du Nouveau-Brunswick veulent bénéficier eux aussi de l'étonnante relance que connaît l'économie canadienne à l'heure actuelle. Généralement parlant, il y a lieu de féliciter le gouvernement progressiste conservateur de ses exploits au chapitre de la lutte contre le chômage. Nous ne faisons que commencer et déjà le taux du chômage a plongé à son niveau le plus bas depuis mars 1982.

Malheureusement, Restigouche n'a pas bénéficié de cette relance nationale et je voudrais que l'on nous accorde une certaine aide avant qu'il ne soit trop tard. D'après les données statistiques les plus récentes, le taux de chômage dans le nord du Nouveau-Brunswick est de 25.6 p. 100. Ce chiffre est déjà tragique en soi, mais le taux réel est de loin supérieur compte tenu du nombre de chômeurs qui viennent de renoncer à se chercher du travail. En réalité, il se situe sans doute aux environs de 40 p. 100. Nous avons besoin d'aide sur le champ.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

LA FERMETURE DU BUREAU DE POSTE DESSERVANT LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT

M. Joe Reid (St. Catharines): Monsieur le Président, nous reconnaissons tous que la Société canadienne des postes doit fonctionner de la manière la plus rentable possible. Mais que dirait-on, monsieur le Président, si l'on projetait de priver du service de distribution du courrier une localité de 10,000 personnes? En effet, c'est ce qui s'est produit quand on a fermé le seul bureau de poste de la société sur le Saint-Laurent, supprimant ainsi le service postal pour de nombreux marins dont le seul contact avec leur famille et leurs intérêts commerciaux se faisait par voie du courrier?

Le Bureau de poste maritime sur le Canal de Welland était l'unique adresse postale que connaissaient les marins naviguant sur la voie maritime. Il répondait aux besoins ordinaires en matières postales des Canadiens qui travaillaient sur les bateaux sillonnant le réseau maritime intérieur le plus important du monde. La Société canadienne des postes a bien

d'autres moyens de réduire ses frais. La voie maritime n'a pas encore été fermée pour de bon, alors pourquoi cette société agit-elle comme si c'était le cas? Les affaires repartent si l'on assure un service plus efficace et non pas de moindre qualité. Il s'impose de rétablir le service offert par le Bureau de poste maritime qui dessert la voie maritime depuis plus d'une vingtaine d'années.

* * *

[*Français*]

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LES MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PRESTATIONS—LE MÉCONTENTEMENT DES PRÉRETRAITÉS D'OROMOCTO AU NOUVEAU-BRUNSWICK

M. Fernand Robichaud (Westmorland—Kent): Monsieur le Président, depuis le 1er janvier de cette année, tous ceux qui ont pris une préretraite et qui bénéficient d'une pension n'ont plus droit à la pleine prestation de leur assurance-chômage.

La semaine dernière à Oromocto au Nouveau-Brunswick, j'ai assisté à un rassemblement de personnes à la préretraite qui contestaient la décision du gouvernement. Elles ont crié à l'injustice et avec raison. Premièrement, ces gens-là ont contribué au fonds de l'assurance-chômage tout le temps qu'ils ont travaillé. Deuxièmement, ils n'ont même pas été consultés, ni même suffisamment avisés de ces changements. Finalement, la question n'a pas été débattue à la Chambre des communes.

Les préretraités sont tellement mécontents qu'ils sont prêts à venir du Nouveau-Brunswick jusqu'à Ottawa pour contester la nouvelle mesure. C'est dire à quel point il s'agit d'une mauvaise décision, une décision injuste!

* * *

HOMMAGE À SIMONE DE BEAUVOIR

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Suite au décès de l'écrivaine française, Simone de Beauvoir, au nom du Nouveau parti démocratique, je voudrais souligner de façon toute spéciale la contribution extraordinaire de l'auteure du *Deuxième Sexe*, de *La Vieillesse*, et de beaucoup d'autres oeuvres célèbres. C'est elle qui disait que pour désirer laisser des traces dans le monde, il faut en être solidaire. Il nous faudra retenir non seulement l'esprit de ses écrits féministes, mais surtout l'image d'une des plus grandes philosophes de notre monde contemporain qui, bien sûr, avec son amant, Jean-Paul Sartre, est la plus grande défenderesse de la gauche en France. Elle citait souvent les mots de Dylan Thomas: «N'entre pas sagement dans cette sombre nuit. Rage, rage contre le déclin de la lumière». Sa lumière continuera à briller dans toutes nos vies.

Article 21 du Règlement

LA FORESTERIE

L'ÉDUCATION—LA PERFORMANCE DU GOUVERNEMENT

M. André Plourde (Kamouraska—Rivière-du-Loup): Monsieur le Président, le ministre d'État (Forêts) (M. Merrithew) a annoncé l'octroi d'une somme de $6 millions lors d'un discours prononcé à la réunion annuelle du conseil des industries forestières pour maintenir notre appui aux programmes d'éducation en foresterie. Ce programme est constitué de quatre volets: subventions aux universités, $2 millions; bourses d'études, $605,000; contrats de recherche et développement, $1.2 million, et embauche d'étudiants, $1.3 million.

Six universités canadiennes qui ont des facultés de foresterie recevront plus de 2 millions pour améliorer les moyens de formation au niveau des études supérieures en foresterie. En plus, le Service canadien des forêts a créé un programme de bourses pour aider 50 étudiants de deuxième et troisième cycles et il a aussi affecté 1,3 million de dollars à la création d'emplois en vertu du programme d'emplois d'été pour 300 étudiants en foresterie. Ce sont de bonnes nouvelles pour les étudiants en foresterie de Kamouraska—Rivière-du-Loup. Dans ma circonscription, l'industrie forestière tient une place majeure dans l'économie.

* * *

• (1405)

[*Traduction*]

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

ON DÉNONCE LA RÉDUCTION DES HEURES DE PROGRAMMATION

M. Bob Pennock (Etobicoke-Nord): Monsieur le Président, le président de la société Radio-Canada, M. Pierre Juneau, a annoncé que le budget annuel de la société serait déficitaire de 48 millions de dollars, malgré une hausse de 22 millions des crédits votés par le Parlement ainsi qu'une augmentation des recettes de publicité.

En période d'austérité fiscale, la pire initiative pour une entreprise privée est de réduire ses produits. Pourquoi Campbell supprimerait-elle sa soupe aux tomates? Pourtant, M. Juneau a ordonné d'abolir 122 heures de programmation télévisée, y compris le *Morning* de CBLT à Toronto.

Au lieu de réduire ainsi le nombre de ses produits, la société d'État devrait faire subir une cure d'amaigrissement à sa haute direction. Si elle est vraiment décidée à réduire ses dépenses et à assurer sa survie à long terme, elle devrait maintenir à tout prix sa programmation de qualité.

N'y a-t-il rien de sacré? Barbara Frum, vous êtes peut-être la suivante!

Des voix: Oh! Oh!

Article 21 du Règlement

QUESTIONS OUVRIÈRES

LA BAISSE DU CHÔMAGE

M. Reginald Stackhouse (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, le chômage baisse au Canada beaucoup plus rapidement que dans presque tout autre pays industrialisé. Le taux de diminution est plus élevé qu'en Australie, en France, en Allemagne de l'Ouest, en Italie, au Japon, en Espagne, en Suède, en Suisse, au Royaume-Uni et aux États-Unis. Il n'y a qu'en Belgique où le taux de chômage fléchit plus rapidement qu'au Canada. Le chômage a même augmenté en Grande-Bretagne, en Italie et en Espagne.

Pourtant, ce n'est pas demain que ces heureux résultats se feront sentir uniformément au Canada. Dans certaines régions en effet le taux de chômage varie entre 6 et 7 p. 100. Le gouvernement a passablement bien réussi à réduire ce fléau, le plus grand défi qui se posait à lui quand il a pris le pouvoir. Nous avons recours à la méthode la plus efficace—celle de la libre entreprise—en assurant un climat de confiance propice aux investissements et à la création d'emplois.

* * *

LES DÉPUTÉS

LES REMARQUES SECTAIRES FAITES À LA CHAMBRE

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, on ne prêche jamais si bien que par l'exemple. Le gouvernement fédéral nous a fourni la triste confirmation de cet adage samedi dernier lors de la conférence sur le multiculturalisme. Et nous avons vu aussi que les mesures qu'il a prises concernant une autre affaire démontrent le peu de cas qu'il fait de nos concitoyens comme en témoigne la lettre suivante:

> Monsieur le premier ministre,
>
> Nous tenons, nous aussi, à faire entendre notre voix sur une question qui concerne tous les Canadiens d'ascendance italienne. L'incident qui a eu lieu dernièrement, lorsque le député de Nunatsiaq a fait des remarques calomnieuses et sectaires à l'endroit du député de Bourassa à la Chambre des communes, n'a pas été résolu à notre satisfaction. Le fait d'avoir employé le qualificatif . . . ne fait que perpétuer un mythe voulant qu'un groupe important de nos concitoyens soit associé à certaines activités criminelles. En tant que juristes et citoyens du Canada, nous ne pouvons tolérer des accusations aussi préjudiciables dans la bouche de nos législateurs.
>
> Le mal est fait malheureusement, non seulement à la réputation de M. Rossi, mais à toute notre communauté italienne . . . Seules des excuses en règle de la part de M. Suluk pour les propos qu'il a tenus . . . et une condamnation publique de tels propos seraient acceptables comme moyens de faire comprendre à tous les Canadiens que les déclarations sectaires à l'endroit d'une communauté quelconque ne seront jamais tolérées au Canada. En outre, une vigoureuse déclaration de votre bureau même pourrait dissuader le public . . .

M. le Président: A l'ordre. Seulement 60 secondes pour ces déclarations.

• (1410)

L'AIDE EXTÉRIEURE

LE GUATEMALA—ON EXHORTE LE GOUVERNEMENT À CONTINUER D'ACCORDER DE L'AIDE

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, le peuple guatémaltèque a vécu sous une dictature brutale depuis l'invasion américaine de 1954. Quatre enfants guatémaltèques de moins de cinq ans sur cinq souffrent de malnutrition parce que les paysans, pour la plupart Indiens, ont été chassés des plaines fertiles par des bandes armées à la solde des grands propriétaires.

La terreur armée par les États-Unis qui a empêché le peuple de changer pacifiquement de régime et la guerre de guérilla ont fait plus de 100,000 morts, et 38,000 personnes sont disparues. Le GAM, un organisme de parents des disparus, exige conrageusement qu'on entreprenne des recherches concernant des parents. Le gouvernement récemment élu du président Cerezo s'efforce de rétablir une économie qui puisse fonctionner tout en étant équitable; il tâche en outre de faire respecter les droits de la personne, mais comme il n'a pas encore imposé son autorité à l'armée, la violence politique n'a pas encore cessé.

Le Canada s'est mérité de grands éloges pour avoir aidé 769 réfugiés à fuir le Guatemala en 1985; il soutient également des groupes religieux qui aident les familles de paysans assassinés à retrouver leur gagne-pain. Je félicite le gouvernement canadien de l'aide qu'il accorde au Guatemala, et je l'exhorte à l'accroître.

* * *

LE CANADIEN PACIFIQUE

LE RÉTABLISSEMENT DE LA CARTE DE CIRCULATION DES PENSIONNÉS

M. Bill Gottselig (Moose Jaw): Monsieur le Président, la question de l'annulation des cartes de circulation des anciens employés de CP Rail a connu une conclusion très heureuse. Dans une lettre datée du 9 avril 1986, le président de CP Rail a avisé tous les anciens employés qu'ils pourront désormais choisir entre leur carte de circulation et le régime de santé qui l'avait remplacée. Ce qui est important, c'est que les intéressés ont maintenant un choix et peuvent prendre une décision.

Le vieil adage chinois selon lequel c'est par un seul pas que débutent les plus longs voyages est assurément vrai en l'occurrence. Je voudrais saluer les efforts de mes collègues, le député de Cochrane—Supérieur (M. Penner), le député de Nipissing (M. Mantha) et plus particulièrement, le député de Timmins—Chapleau (M. Gervais) qui ont organisé la rencontre avec le président de CP Rail. Je voudrais également féliciter ce dernier pour le rôle qu'il a joué dans ce changement de politique.

L'EMPLOI

LA CRÉATION D'EMPLOIS

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, je voudrais aujourd'hui parler du domaine dans lequel le gouvernement conservateur excelle, la création d'emplois. Cinq cent soixante-quatorze mille emplois ont été créés depuis les élections et notamment 437,000 au cours des 12 derniers mois. Le taux de chômage est passé de 11.7 p. 100, le jour des élections, à 9.6 p. 100 à l'heure actuelle. Le nombre de chômeurs a baissé de 227,000 depuis septembre 1984.

Depuis les élections, des emplois sont créés dans toutes les provinces. Mon Dieu, monsieur le Président, si nous faisons encore mieux en matière d'emploi, nous ne serons plus en mesure de trouver la main-d'oeuvre suffisante pour les occuper tous!

M. le Président: Étant donné qu'il n'y a aucune autre déclaration, nous allons passer à la période des questions orales.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'AFFRONTEMENT ENTRE LES ÉTATS-UNIS ET LA LIBYE—LA SÉCURITÉ DES RESSORTISSANTS CANADIENS

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, j'aimerais poser une question au premier ministre au sujet de la crise libyenne. Il a déclaré ce matin dans une allocution aux Canadiens que son premier souci a toujours été la sécurité des Canadiens. Qu'a-t-il fait de concret entre une heure hier après-midi, quand il a été mis au courant de l'intervention à laquelle s'apprêtaient les Américains, et sept heures hier soir, heure d'ici, quand ils sont passés à l'action, pour garantir la sécurité des Canadiens en Libye?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je répondrais volontiers à mon très honorable collègue, mais dans la mesure où le ministre de la Défense nationale et vice-premier ministre a exercé des responsabilités bien précises à cet égard, peut-être accepterait-il une réponse du vice-premier ministre.

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, nous avons commencé à mettre sur pied nos plans d'urgence bien avant une heure hier après-midi, où j'ai rencontré, en l'absence du premier ministre, l'envoyé spécial du président américain. Je puis donner l'assurance au très honorable représentant que ces plans d'urgence sont déclenchés, et le sont déjà depuis un certain nombre de jours.

[*Français*]

ON DEMANDE POURQUOI LE GOUVERNEMENT NE CONSEILLE PAS AUX CANADIENS TRAVAILLANT EN LIBYE DE REVENIR AU CANADA

Le très hon. John N. Turner (chef de l'Opposition): Monsieur le Président, cette question, je la pose au premier ministre. Depuis peut-être trois, quatre semaines, il laissait la décision à prendre par les Canadiens qui travaillent en Libye à leur discrétion. Maintenant, je pose la question au premier ministre: Pourquoi ne conseille-t-il pas aux Canadiens qui travaillent en Libye de revenir au Canada, étant donné la situation actuelle?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le chef de l'Opposition le dit depuis trois ou quatre semaines. Effectivement, si je ne m'abuse, le 10 janvier 1986, dans une déclaration, je mentionnais ceci: «que, d'après nos meilleurs renseignements, les Canadiens qui se trouvent en Libye ne sont aucunement menacés dans l'immédiat, mais le gouvernement estime que ceux qui y travaillent feraient bien de définir leur situation particulière dans le contexte des événements actuels afin de déterminer s'ils auraient des motifs de craindre pour leur sécurité.»

Nous avons eu l'occasion depuis de préciser davantage notre pensée là-dessus et d'inciter tout citoyen canadien à prendre les moyens qu'il jugerait à propos. On était en outre très conscient de la question de la sécurité des citoyens canadiens, et nous avons mis en place des programmes de sécurité pour leur venir en aide.

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, la déclaration que vient de citer le premier ministre laisse tout à fait à la discrétion personnelle des Canadiens en Libye la décision à prendre. Je crois que peut-être le moment est arrivé de demander aux Canadiens de revenir au Canada. De toute façon . . .

• (1415)

[*Traduction*]

L'INTERVENTION ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Ma troisième question s'adresse au premier ministre. Dans sa déclaration de ce matin, il a parlé d'un règlement négocié visant à atténuer les tensions au Moyen-Orient. Pourquoi ne suggère-t-il pas une intervention économique internationale qui remplacerait avantageusement des interventions militaires à l'avenir?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, c'est exactement ce que nous avons fait. Si mon très honorable collègue prend la peine de se reporter à la déclaration du 10 janvier 1986, il constatera que le gouvernement du Canada y exposait un certain nombre de mesures économiques qu'il prenait pour exprimer à la Libye son désaccord avec toute forme d'activité terroriste directement ou indirectement associée à cet État.

Le Canada, pays civilisé, essayait ainsi d'exprimer de façon pacifique et, espérons le, mûrement réfléchie, ses préoccupations croissantes face aux actions de cet État. Nous estimions qu'il s'agissait là, comme en conviendra mon très honorable collègue, d'importantes étapes préalables à toute autre forme d'action éventuelle. Nous avons pris ces mesures parce que nous estimions que c'était une façon importante mais non belliqueuse d'exprimer un très important message, à savoir qu'il n'était pas question d'accepter qu'il y ait un sanctuaire quelconque pour ceux qui exportent le terrorisme vers des peuples civilisés.

Questions orales

LA RÉUNION DE L'OCDE

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Dans deux jours, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures doit rencontrer les représentants de 24 autres pays à Paris, à la réunion de l'OCDE. Le gouvernement va-t-il profiter de cette occasion exceptionnelle pour faire des propositions concrètes d'action concertée contre le terrorisme international? Va-t-il donner l'exemple de cette façon pour prévenir une nouvelle escalade de la crise actuelle?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Oui, monsieur le Président. Le très éminent secrétaire d'État aux Affaires extérieures, qui vient de terminer avec succès une visite officielle dans tout le Moyen-Orient, va soumettre ses propositions et user de son influence en vue de résoudre ce problème lors des réunions qui doivent avoir lieu en fin de journée et demain.

LE SOMMET DE TOKYO

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, le premier ministre veut-il nous éclairer sur la nature de ces propositions? Va-t-il s'engager également à profiter de l'occasion du sommet de Tokyo, prévu dans à peu près trois semaines, pour donner l'exemple et proposer des mesures concertées pour lutter contre la poussée du terrorisme et le risque d'escalade de la violence dans le monde?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, conformément à notre déclaration du 10 janvier dernier, j'ai entamé une série d'entretiens—je crois que c'était le 12 janvier environ—avec le premier ministre Nakasone, en vue de mettre au point des principes et un programme canadiens qui seront sans doutes examinés par le sommet de Tokyo la première semaine de mai, au cas ou ce groupe soit saisi d'un programme que les Alliés pourront mettre en rigueur, ou qu'il désire en examiner un. J'ai eu l'occasion d'en discuter avec le premier ministre Nakasone, le président Mitterand et le président Reagan.

• (1420)

Nous proposerons nos idées et celles de nos collègues, amis et députés de la Chambre. Il s'agit d'une question d'actualité et d'importance vitale qu'il faut résoudre en prenant des mesures sensées et civilisées.

[*Français*]

ON DEMANDE SI LE PREMIER MINISTRE PARTICIPERA AU DÉBAT AYANT TRAIT À LA SÉCURITÉ DES 1300 CANADIENS TRAVAILLANT EN LIBYE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, je désire poser ma question au premier ministre.

A-t-il l'intention de participer directement lui-même à la discussion au sujet de la situation en Libye, spécialement concernant la sécurité de 1300 Canadiens dans le pays, par exemple, ici à la Chambre, au cours du débat d'urgence ce soir?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je participe à toutes les décisions gouvernementales ayant trait à ce sujet. J'ai rencontré hier soir le vice-premier ministre. J'ai rencontré le Conseil des ministres ce matin. J'ai rencontré la Tribune parlementaire vers 11 heures ce matin. Je suis à la Chambre aujourd'hui pour répondre aux questions. Si possible, j'aurai l'occasion de participer à d'autres débats, mais j'ignore si je serai ici ce soir.

[*Traduction*]

M. Broadbent: Monsieur le Président, vu la gravité de la situation, je trouve cette réponse plutôt décevante. Margaret Thatcher, le premier ministre de Grande-Bretagne, a non seulement répondu à des questions au cours de la période des questions, aujourd'hui, mais elle participera à un débat approfondi à la Chambre des communes de Grande-Bretagne.

LA COMMUNICATION AVEC LES AUTORITÉS LIBYENNES

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, le gouvernement du Canada a-t-il communiqué avec les autorités libyennes au cours des 12 à 15 dernières heures pour discuter directement avec elles de la sécurité de nos ressortissants et pour veiller à ce que les Canadiens qui souhaitent quitter la Libye puissent le faire sans difficulté?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, nous avons communiqué avec elles dans la mesure où il y a eu probablement des échanges entre nos envoyés et les représentants du gouvernement libyen. Depuis le début, nous nous sommes surtout souciés du sort des Canadiens qui se trouvent en Libye. Notre gouvernement a pris, par la voie diplomatique et autrement, toutes les mesures possibles pour jouer un rôle utile en ce sens. Nous avons reçu des rapports favorables de nos représentants sur place et la situation dans laquelle les Canadiens se trouvent actuellement demeure encourageante.

LA POSSIBILITÉ POUR LES CANADIENS DE QUITTER LA LIBYE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, le premier ministre n'a peut-être pas participé directement aux pourparlers avec les autorités libyennes. Je peux le comprendre. Comme il n'a pas répondu directement à ma question, peut-être que lui-même ou le vice-premier ministre, vu que la question est de son ressort, pourrait nous dire de façon très précise si le gouvernement a discuté avec le gouvernement libyen de la possibilité de laisser sortir les Canadiens qui le désirent. A-t-on soulevé la question avec les Libyens? Avons-nous obtenu la garantie que tout Canadien qui désire quitter le pays pourra le faire? D'autre part, le gouvernement canadien a-t-il prévu des moyens de transport pour assurer l'évacuation des Canadiens qui désirent quitter le pays?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, nous n'avons aucune raison de croire que les Canadiens qui se trouvent en Libye sont en danger. Ils ne sont pas menacés et je puis seulement répéter ce que le premier ministre a déclaré vendredi dernier à la Chambre et dans sa conférence de presse. En ce qui concerne les plans d'urgence qui ont été prévus, le député conviendra, j'en suis sûr, que, pour des raisons de sécurité il ne serait pas souhaitable d'en parler en détail car cela risquerait de les compromettre.

[*Français*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE D'UNE DÉLÉGATION DE LA RÉPUBLIQUE-UNIE DU CAMEROUN

M. le Président: A l'ordre! Je veux attirer l'attention de la Chambre des communes sur la présence dans nos tribunes d'une délégation de la République-Unie du Cameroun, présidée par Son Excellence Benjamin Itoe, ministre de la Justice du Cameroun et Garde des sceaux.

Des voix: Bravo!

* * *

LA SÉCURITÉ AÉRIENNE

ON EXIGE QUE LE CONTRÔLE PASSE ENTIÈREMENT AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS

L'hon. André Ouellet (Papineau): Monsieur le Président, j'ai une question pour le ministre des Transports qui annonçait hier un certain nombre de mesures pour renforcer la sécurité.

Pourquoi le ministre n'a-t-il pas pris ces mesures immédiatement après la tragédie d'Air India et surtout pourquoi n'a-t-il pas annoncé hier des mesures qu'il pourrait prendre immédiatement, savoir, donner à son ministère le contrôle entier de la sécurité dans les aéroports et l'embauche par son ministère de tous les agents de sécurité?

• (1425)

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, je suis persuadé que le député sait que certaines mesures ont été prises à la suite de l'accident survenu à l'appareil d'Air-India. En outre, des évaluations et des contrôles ont été effectués, à tous les principaux aéroports canadiens, des lacunes ont été décelées et des remèdes ont été apportés. La question que soulève le député au sujet de la prise en charge par le ministère des Transports du dépistage pour assurer la sécurité, comme je le signalais plus tôt, est une option qui peut être envisagée. Toutefois, je trouve étonnant que le député membre du gouvernement qui a adopté le régime existant juge maintenant utile de s'y opposer alors qu'il l'approuvait il y a à peine 18 mois.

[*Français*]

LE DEGRÉ DE SÉCURITÉ DU PUBLIC VOYAGEUR

L'hon. André Ouellet (Papineau): Monsieur le Président, le ministre semble oublier qu'il y a du terrorisme international qui n'existait pas à l'époque.

Je demande à l'honorable ministre s'il est en mesure aujourd'hui, après avoir promis trois fois au public voyageur qu'il renforcerait la sécurité, d'assurer le public voyageur qu'il est complètement en sécurité lorsqu'il va dans les aéroports, et que ce délai de 30 à 60 jours qu'il préconise n'est pas justement de leur dire: «D'ici là, voyagez à vos risques et périls».

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, je constate avec satisfaction que le député a souri en disant cela car il sait fort bien qu'il n'aurait pas pu le faire tout en demeurant impassible. Peut-on voyager par avion en toute sécurité au Canada? Je dois me borner à dire que nous prenons toutes les dispositions possibles en collaboration avec les lignes aériennes, la Gendarmerie royale, les syndicats et tous les intéressés afin d'assurer la sécurité des voyageurs.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'AFFRONTEMENT ENTRE LES ÉTATS-UNIS ET LA LIBYE—LA POSITION DU CANADA

Mme Pauline Jewett (New Westminster—Coquitlam): Monsieur le Président, le premier ministre pourrait-il me dire à quel moment le gouvernement américain a consulté le gouvernement canadien au sujet de l'opération militaire projetée contre la Libye, et si le gouvernement canadien a alors proposé des solution autres que cette opération militaire? Dans l'affirmative, quelles étaient-elles?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, comme le signalait hier le communiqué du premier ministre, nous n'avons cessé d'être en rapport. La réunion d'hier à laquelle j'ai été informé était le résultat de toute une série d'intenses consultations à laquelles ont participé à un moment ou à un autre le premier ministre, le président Reagan, le secrétaire d'État, M. Shultz, le secrétaire d'État, M. Weinberger, le conseiller du président des États-Unis en matière de sécurité nationale, le vice-amiral Poindexter, de même que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et, en fait, le ministre des Finances et moi-même.

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

Mme Pauline Jewett (New Westminster—Coquitlam): Monsieur le Président, il n'y avait apparement aucune raison de s'inquiéter vendredi. Par conséquent, le vice-premier ministre peut-il nous dire si le gouvernement canadien a proposé dans l'intervalle des solutions autres que l'intervention armée? Dans l'affirmative, lesquelles?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je tiens à répéter que la sécutité des Canadiens qui sont en Libye n'est apparemment pas encore menacée. Il faudrait être indûment alarmiste pour prétendre le contraire. Je crois que les propos modérés que le premier ministre a tenus vendredi dernier conviennent parfaitement aux Canadiens qui sont en Libye. Bien sûr, il y a toujours des solutions de rechange et, je le répète, le premier ministre l'a d'ailleurs signalé le 10 janvier, dans sa déclaration, vendredi dernier et aujourd'hui encore.

Questions orales

● (1430)

LA LIBERTÉ QU'ONT LES CANADIENS DE QUITTER LA LIBYE

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Depuis deux minutes, il nous a assurés deux fois que tout porte à croire que les Canadiens qui se trouvent en Libye sont en sécurité. Tant mieux! Mais alors, pourquoi hésite-t-il à nous dire si nos compatriotes sont libres, effectivement, de quitter ce pays et si le gouvernement canadien a bel et bien obtenu des Libyens l'autorisation d'envoyer des avions en vue de rapatrier les Canadiens?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Le député dénature mes propos. J'ai dit que rien ne prouve que la vie des Canadiens qui se trouvent en Libye est menacée. Il n'y a pas d'incohérence entre cette affirmation et ce que le premier ministre a dit le 10 janvier et qu'il a répété vendredi dernier, lorsqu'il a exhorté les personnes concernées à évaluer leur degré de sécurité et à prendre les mesures qui s'imposent. En ce qui a trait aux mesures d'urgence, le député doit bien savoir que le fait même d'en révéler les détails les compromettrait.

LA POSSIBILITÉ DE RAPATRIER LES CANADIENS

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): La réponse du vice-premier ministre est incohérente en soi. Puisque, selon lui, nous n'avons aucun motif de craindre pour la sécurité des Canadiens qui peuvent, comme il l'affirme, rentrer au Canada selon leur bon plaisir, le vice-premier ministre s'est-il lui-même assuré, en débattant la question avec les représentants du gouvernement libyen, que le Canada pourrait, s'il le souhaite, envoyer des avions en Libye dans le but de rapatrier les Canadiens qui voudraient rentrer chez eux directement et en toute sécurité?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Pour répondre à cette question, rien n'indique pour l'instant que nous pourrions être empêchés d'agir ainsi. Si le député a besoin qu'on lui rafraîchisse la mémoire, je vais citer, pour sa gouverne, les propos que le premier ministre a tenus la semaine dernière:

> Nous recommandons aux ressortissants canadiens qui se trouvent en Libye de réévaluer attentivement leur situation et de voir s'ils ont des motifs de craindre pour leur sécurité.

Les moyens de transport habituels permettent toujours d'atterrir dans les aéroports commerciaux de la Libye et d'en partir. Il appartient aux Canadiens eux-mêmes de décider si leur situation leur impose de prendre des dispositions.

LA NOUVELLE CONCERNANT L'ATTAQUE PAR LA LIBYE D'INSTALLATIONS DE TÉLÉCOMMUNICATIONS DES ÉTATS-UNIS

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au vice-premier ministre. Est-ce que le vice-premier ministre a des renseignements concrets à l'effet que la Libye a lancé une attaque de rétorsion contre des installations américaines quelque part en Méditerranée, soit une base de télécommunications au sud de la Sicile?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Des rapports encore non confirmés de façon sûre sont parvenus au gouvernement, Monsieur le Présient, à l'effet qu'une petite île située à une soixantaine de kilomètres de Malte, l'île de Lampedusa, aurait été attaquée ainsi que l'installation américaine de télécommunications qui s'y trouve. Les informations non confirmées du gouvernement italien sont confirmées à l'effet qu'il n'y a pas eu de blessés et que l'attaque a été de peu de conséquence.

LA POSSIBILITÉ DE REPRÉSAILLES PAR SUITE DE L'ATTAQUE DES ÉTATS-UNIS

M. Derek Blackburn (Brant): D'après sa réponse, le vice-premier ministre ne voudrait-il pas reconnaître que l'emploi de la force par les États-Unis peut conduire à des représailles, à des représailles militaires violentes, chose que le président Reagan tient à éviter justement et à laquelle il souhaite mettre fin dans cette région du monde?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Je ne pose pas en hypothèse que les premières informations concernant Lampedusa sont confirmées, ce que l'honorable parlementaire a fait erronément. Permettez-moi de dire que le gouvernement a bien précisé à de nombreuses reprises que le terrorisme, comme le disait le premier ministre dans sa déclaration d'hier, est un mal condamnable, un mal que tous les membres de la communauté internationale doivent chercher à éliminer. C'est exactement ce que les États-Unis cherchaient à faire, et le Canada appuie cet objectif.

* * *

L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE

LES AMENDEMENTS À LA LOI SUR LES BREVETS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Douglas C. Frith (Sudbury): Ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. Le gouvernement a-t-il décidé de retarder le dépôt des modifications à apporter à la loi sur les spécialités pharmaceutiques parce que les ministres de premier plan du gouvernement Mulroney sont finalement arrivés à la conclusion que leur approche sectorielle des négociations sur le libre-échange avec les États-Unis, a sérieusement affaibli le position du Canada?

[*Français*]

L'hon. Michel Côté (ministre de la Consommation et des Corporations et de Postes Canada): Monsieur le Président, je me contenterai tout simplement de répéter que le gouvernement a toujours maintenu ses intentions de faire en sorte de créer des politiques qui favorisent la création d'emplois et l'investissement au Canada. Ces politiques s'appliqueront également à l'industrie pharmaceutique et lorsque nous serons prêts, nous annoncerons notre décision à cet effet.

[*Traduction*]

LES NÉGOCIATIONS COMMERCIALES ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

L'hon. Douglas C. Frith (Sudbury): Monsieur le Président, ne croyez-vous pas qu'en abolissant le Programme national de l'énergie, en autorisant la prise de contrôle de Prentice-Hall par Gulf Western et en déposant maintenant des modifications de la loi des brevets qui touchent l'industrie pharmaceutique, le Canada se retrouvera avec trop peu d'atouts en main quand viendra le temps des négociations sérieuses avec les États-Unis?

[*Français*]

L'hon. Michel Côté (ministre de la Consommation et des Corporations et de Postes Canada): Monsieur le Président, à mon avis, les records de ce gouvernement parlent d'eux-mêmes. Le nombre d'emplois qui ont été créés et les nombreux investissements qui ont déjà été faits depuis les 18 derniers mois prouvent justement l'efficacité de ce gouvernement dans l'énoncé de ses diverses politiques.

* * *

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'AFFRONTEMENT ENTRE LES ÉTATS-UNIS ET LA LIBYE—LA SÉCURITÉ DES CANADIENS

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Ma question s'adresse au premier ministre. Savait-il vendredi que les États-Unis avaient l'intention d'attaquer la Libye quand il a déclaré à la Chambre des communes qu'il n'y avait aucune raison, dans l'immédiat, de s'inquiéter outre mesure de la sécurité des Canadiens?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je rappelle au député que c'est moi qui ai rencontré l'envoyé spécial à Ottawa au nom du premier ministre en l'absence de celui-ci. J'ai participé à toutes les discussions. Je signale cependant que ce ne serait pas utile de répondre aux questions pour dire quand le gouvernement a appris telle ou telle chose. Le fait est que nous avons été pleinement consultés depuis le début. C'est un heureux changement, il me semble.

LA CONNAISSANCE QU'AVAIT LE PREMIER MINISTRE DES INTENTIONS DES ÉTATS-UNIS

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, je voudrais demander au premier ministre, puisque les mots que j'ai cités sont ceux qu'il a prononcés à la Chambre vendredi, s'il savait, quand il a déclaré qu'il n'y avait pas lieu pour l'instant de s'inquiéter outre mesure pour la sécurité des Canadiens, que les États-Unis avaient l'intention d'attaquer la Libye?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, quand j'ai tenu ces propos à la Chambre, j'étais au courant de certains renseignements, mais je ne veux pas m'engager davantage et je ne pense pas que mon honorable ami me demanderait, vu les circonstances, de dire publiquement ce que je savais d'avance. Je peux lui signaler que nous avons toujours fait état de notre préoccupation quant à la sécurité des Canadiens. Nous avons exprimé nos vues politiques quant à certaines possibilités et nous sommes restés en contact étroit avec nos alliés américains.

LE BOYCOTT DES VOLS COMMERCIAUX À DESTINATION DE LA LIBYE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Je voudrais revenir sur la question du député de Hamilton Mountain et poser ma question au premier ministre ou au vice-premier ministre. Quand cette déclaration a été faite vendredi dernier, la crise actuelle ne s'était pas encore produite. A présent, les Canadiens veulent savoir comment leurs concitoyens se trouvant en Libye réussiront à quitter ce pays indemnes? Les vols réguliers à destination de la Libye ont été supprimés, car la fédération internationale des pilotes de ligne les ont boycottés. Comment allons-nous faire pour les rapatrier? Le gouvernement de la Libye s'est-il engagé à permettre aux avions canadiens d'atterrir sur son territoire pour y cueillir nos gens?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): C'est précisément ce genre de détails qu'il serait dangereux de discuter en public. Je puis assurer au très honorable député que nous disposons en Libye d'un personnel consulaire dans un système bien établi, et qui existait déjà à l'époque de son gouvernement; ce personnel n'a pas de difficulté à communiquer avec nos ressortissants. Si ces Canadiens manifestent le désir de quitter la Libye, des moyens ont été prévus pour les faire partir.

* * *

• (1440)

L'AGRICULTURE

LES PRODUCTEURS CÉRÉALIERS—LES CONSULTATIONS DU GOUVERNEMENT

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Hier, à la Chambre, le ministre a signalé qu'il reconnaissait que les mesures prises par le gouvernement, notamment les paiements de stabilisation, ne suffisaient pas à faire face à la crise qui afflige le secteur agricole. Il a ajouté que le gouvernement était tout à fait disposé à faire davantage. Nous remercions le gouvernement d'avoir pris cet engagement.

Le ministre ou son collègue se sont-ils entretenus avec les représentants des syndicats du blé des Prairies, de l'Assocation des producteurs de blé du Syndicat des agriculteurs et d'autres associations agricoles, afin de déterminer le meilleur moyen pour le gouvernement de faire face à cette crise dans le secteur céréalier?

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Monsieur le Président, à compter de janvier et de février, j'ai eu des entretiens avec tous les présidents des syndicats et des sociétés céréalières et d'autres gens de ce secteur dans l'Ouest, afin de discuter de cette situation et de tenter de m'assurer que tout le monde, essentiellement, comprenait la situation comme nous la percevions au gouvernement et était conscient des graves problèmes auxquels nous devions faire face au niveau international.

Comme nous l'avons déclaré hier à Winnipeg, j'ai compris que le gouvernement pourrait apporter son aide davantage sur une base individuelle. En fait, c'est ce que nous voudrions faire. Cependant, quand on songe aux 580 millions de dollars qui sont mis en circulation au commencement de la saison des semences, cette somme aidera grandement les agriculteurs de l'Ouest à ensemencer ce printemps.

LES VERSEMENTS D'APPOINT

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, dans ses pourparlers avec ces associations à l'heure actuelle et à l'avenir, le ministre envisagera-t-il d'effectuer des versements d'appoint pour les bas prix céréaliers auxquels nous nous attendons, comme solution pour faire face à la crise?

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Monsieur le Président, il est vrai que les crédits qui ont été annoncés hier au titre de la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest s'appliquent à la campagne agricole actuelle. Il reste à planter et à récolter la récolte pour laquelle les prix initiaux ont été annoncés il y a une semaine. Je ne crois pas que nous voulions brûler les étapes.

Le montant qui pourrait être versé au titre de la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest l'année prochaine pourrait être important. Nous voudrions signaler à nouveau que c'est le gouvernement actuel—et il faut accorder aux deux partis d'opposition un certain mérite—qui a modifié la Loi, afin que les agriculteurs des Prairies puissent toucher cet argent au moment où ils en ont le plus besoin, c'est-à-dire avant les semences de printemps.

Je tiens à ajouter que nous espérons que ces chèques seront postés dès vendredi ou d'ici la fin de la semaine prochaine au plus tard. Quoi qu'il en soit, ce sera bien avant le 1er mai.

* * *

LE MULTICULTURALISME

LA CONFÉRENCE DE TORONTO—LE FINANCEMENT DES PROGRAMMES

M. Bill Attewell (Don Valley-Est): Monsieur le Président, c'est au ministre d'État chargé du Multiculturalisme que je m'adresse. Lors de la conférence à laquelle ils participaient samedi dernier à Toronto, des membres d'organismes socioculturels ont dit s'inquiéter de ce que les nouvelles initiatives prises au niveau du multiculturalisme et des affaires vont priver de ressources certains excellents programmes de Multiculturalisme Canada. Le ministre pourrait-il dire à la Chambre si ces inquiétudes sont fondées?

L'hon. Otto Jelinek (ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) et ministre d'État (Multiculturalisme)): Monsieur le Président, cette conférence a remporté indéniablement un succès retentissant. Elle a permis à des délégués représentant toutes les régions du Canada de formuler de nombreuses recommandations utiles, de fixer de nouvelles orientations et d'ouvrir de nouvelles perspectives.

Je tiens à donner au député l'assurance qu'aucune de ces perspectives ou de ces orientations nouvelles que nous discutons actuellement avec les membres de la communauté ethnoculturelle ne vont enlever quoi que ce soit à nos très utiles programmes actuels. Elles vont au contraire renforcer notre volonté d'assumer l'égalité des chances à tous les Canadiens dans tous les domaines de l'économie et partout au Canada.

* * *

[*Français*]

LES LANGUES OFFICIELLES

LES MINORITÉS—ON DEMANDE UNE COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Nous avons reçu aujourd'hui le quinzième rapport du Commissaire aux langues officielles, et il existe des problèmes sérieux au niveau des politiques et des programmes de langue officielle, tant dans la prestation des services que dans les politiques de ce gouvernement.

La situation des groupes minoritaires de langue officielle est critique et désastreuse. Seriez-vous prêt aujourd'hui à demander qu'une commission royale d'enquête soit constituée pour étudier tout ce dossier afin d'apporter des solutions rapides et efficaces aux problèmes que nous vivons dans les provinces?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Je présume que mon ami fait allusion au rapport du Commissaire aux langues officielles. Eh bien, oui, effectivement. L'an dernier, monsieur le Président, suite à la réception du rapport, j'ai mis sur pied un comité de sous-ministres seniors pour traiter de ce problème et dresser les grandes lignes d'un programme d'action de nature à favoriser davantage la mise en application et l'épanouissement des deux langues officielles au Canada et leur utilisation de façon quotidienne. Il me fait plaisir d'aviser mon ami que le Comité a fait rapport. Nous sommes maintenant au niveau ministériel, et dans un avenir rapproché, je pense que le gouvernement sera en mesure de faire des déclarations importantes au sujet de ce deuxième volet, si vous voulez, d'un programme d'action en faveur des langues officielles.

LE DROIT DES FONCTIONNAIRES FÉDÉRAUX DE TRAVAILLER EN FRANÇAIS OU EN ANGLAIS—LES CADRES SUPÉRIEURS—LES MESURES QUE LE GOUVERNEMENT ENTEND PRENDRE

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, étant donné les droits des fonctionnaires fédéraux d'effectuer leur travail quotidien soit en français, soit en anglais, étant donné que le Commissaire aux langues officielles a critiqué le Bureau du premier ministre, une critique assez sévère à l'égard d'employés parmi les cadres supérieurs—le Commissaire critique le premier ministre parce qu'il dit que 10 des cadres supérieurs sur 11 sont anglophones—qu'est-ce que le premier ministre va faire pour corriger à la tête, pour donner l'exemple afin que les employés comme ceux qui travaillent à la tête puissent donner l'exemple et qu'on puisse travailler soit en anglais, soit en français dans les bureaux fédéraux?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je vous avoue que je n'ai pas vu le commentaire du Commissaire au sujet de l'allégation portée. Je pense que c'est un fait notoire que Paul Tellier que j'ai nommé comme greffier de la Fonction publique et que Me Bernard Roy qui est mon chef de Cabinet, avec qui je travaille régulièrement, font en sorte que, au cours d'une journée à peu près normale de travail, outre les réunions du Conseil des ministres et ma présence à la Chambre, peut-être 70 p. 100 de ma journée de travail se déroulent en français. Je trouve donc que c'est non seulement normal mais souhaitable, et je serais prêt à expliquer cela et à le défendre n'importe quand devant le Commissaire ou quiconque.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Traduction*]

L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE

LES NÉGOCIATIONS COMMERCIALES ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, en l'absence du ministre chargé du Commerce international, je poserai ma question au premier ministre. On a annoncé hier soir au journal télévisé du réseau anglais de Radio-Canada, et la nouvelle a été confirmée aujourd'hui à Washington, que le gouvernement canadien avait reporté la présentation d'une mesure concernant les médicaments génériques en attendant que le comité des finances du Sénat des États-Unis se prononce sur le projet d'accord de libre-échange. Étant donné qu'hier le ministre chargé du Commerce international a nié ce lien explicite entre le projet et les médicaments génériques, le premier ministre peut-il nous en donner la raison et informer la Chambre des autres conditions exigées par le gouvernement et le Congrès des États-Unis?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je pense que le ministre du Commerce international a clairement exposé hier la position du gouvernement. Si cette position contredit les nouvelles de Radio-Canada, eh bien, tant pis.

LES MODIFICATIONS POSSIBLES À LA LOI SUR LES BREVETS—L'INCIDENCE SUR LE CONSOMMATEUR

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, ma question supplémentaire concerne le ministre de la Consommation et des Corporations. Puisque l'on sait déjà que le projet de loi concernant les médicaments génériques n'obligera pas les grandes sociétés pharmaceutiques internationales à accroître leurs recherches au Canada, peut-il nous expliquer comment ces concessions perpétuelles seront avantageuses pour le consommateur canadien qui devra peut-être payer $100 de plus au cours des 10 prochaines années pour chaque nouvelle ordonnance?

L'hon. Michel Côté (ministre de la Consommation et des Corporations et de Postes Canada): Monsieur le Président, je suggère au député d'attendre que nous ayons annoncé notre politique avant de commenter des rumeurs de ce genre.

* * *

• (1450)

L'AGRICULTURE

LA DÉCISION SUR LES OBLIGATIONS AGRICOLES

M. Jack Scowen (Mackenzie): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre de l'Agriculture. Quand le ministre va-t-il annoncer la décision sur les obligations agricoles de 6 p. 100 qu'il a promises pendant la campagne électorale?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, c'est une excellente question, je vous l'assure.

Des voix: Oh, oh!

M. Wise: Je devrais peut-être rappeler à mon ami et collègue que, conformément à notre promesse électorale, nous avons renvoyé cette question et deux autres au comité permanent compétent. Ce comité a fait un rapport sur ces trois questions et je suis en train de discuter de celle que le député a abordée, de l'émission d'obligations agricoles, dans le contexte de la situation financière des agriculteurs, avec mes collègues des provinces.

* * *

LES LANGUES OFFICIELLES

LE RAPPORT ANNUEL DU COMMISSAIRE—LES CRITIQUES ADRESSÉES AU GOUVERNEMENT

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Ce matin, le commissaire aux langues officielles a déposé son rapport annuel dans lequel il reproche au gouvernement son immobilisme en ce qui concerne l'égalité linguistique. Il dit qu'il a réclamé un renouveau l'an dernier, mais qu'il n'y a pas encore d'action concrète. Quand le premier ministre déposera-t-il son programme de renouveau et ses modifications à la Loi sur les langues officielles?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, si je ne m'abuse, les critiques que mentionne le député s'adressaient aux gouvernements antérieurs, au pluriel.

M. Allmand: Oh non, il s'agit de l'an dernier.

M. Mulroney: J'ai dit que c'était l'impresion que j'avais. Je vais vérifier. Nous verrons qui a raison.

J'ai dit publiquement après le dernier rapport que je chargerais un haut comité de sous-ministres supérieurs, ce que j'ai fait, de préparer des modifications à la Loi sur les langues officielles, afin que cette mesure législative d'importance primordiale soit renforcée, améliorée et adaptée aux conditions et exigences nouvelles. C'est chose faite.

L'étude de la question se poursuit en ce moment aux échelons ministériels supérieurs. Les propositions qui seront ensuite soumises au cabinet puis à la Chambre, au moment opportun, seront bénéfiques pour le pays.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est): Monsieur le Président, le commissaire dit que des problèmes réclament une attention immédiate et il se pose la question suivante: devons-nous supposer que le gouvernement est incapable de faire deux choses à la fois, comme quelqu'un qui ne pourrait pas mâcher de la gomme tout en marchant? Quand et comment le gouvernement donnera-t-il suite aux critiques que le commissaire formule contre le CN, Petro-Canada, Agriculture Canada, la SCHL, le cabinet du premier ministre, la Défense nationale, le Service correctionnel du Canada—et tous les autres services que je n'en finirais pas de nommer? Quand le gouvernement va-t-il s'occuper des situations que dénonce le rapport?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, nous nous emploierons avec énormément d'efficacité, d'enthousiasme et de vigueur à protéger et à promouvoir les intérêts des minorités, la minorité de langue anglaise au Québec et les minorités de langue française de toutes les régions, et je puis assurer au député que je n'ai absolument aucun besoin de m'excuser de la position que je prends et que prend mon gouvernement en ce qui concerne la protection des droits linguistiques.

* * *

[*Français*]

L'EXPANSION INDUSTRIELLE RÉGIONALE

LA SOCIÉTÉ DE CHAUSSURES HANNA À SHAWINIGAN—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, je désire poser une question au ministre de l'Expansion industrielle régionale.

La semaine dernière, j'ai rencontré à Shawinigan, dans la circonscription de Saint-Maurice, les travailleurs de la société de chaussures Hanna ou les portes ont été fermées temporairement le 14 février.

Ma question est la suivante: Puisque la société a déjà reçu les subventions fédérales, quelles mesures le gouvernement entend-il prendre maintenant pour trouver une solution et éviter ainsi une fermeture permanente de cette société importante dans la circonscription de Saint-Maurice?

[*Traduction*]

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, la situation dont le député fait état n'est qu'une des situations du genre que nous observons dans le secteur de la chaussure. Je ne puis qu'assurer au député que nous suivons la situation de près et que nous espérons réussir à trouver une solution pour garder l'usine en activité.

[*Français*]

ON DEMANDE SI LE MINISTRE A L'INTENTION DE RENCONTRER LES DIRIGEANTS DE LA SOCIÉTÉ

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, il y a 250 travailleurs dans cette industrie et le ministre a-t-il l'intention de rencontrer personnellement la direction de la société de chaussures Hanna à Shawinigan afin de trouver une solution à ce problème très important?

[*Traduction*]

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, si cela pouvait être utile, je n'aurais bien sûr aucune objection à m'entretenir avec les gens qui voudraient peut-être discuter avec moi, notamment les représentants des travailleurs; je tiens cependant à faire remarquer au député que certains fabricants de chaussures se tirent relativement bien d'affaire à l'heure actuelle alors que d'autres sont en difficulté. Peut-être notre ministère peut-il se montrer très utile en veillant à ce que les entreprises qui ne sont pas aussi prospères que les autres soient au moins informées des perspectives d'avenir qui s'offrent aujourd'hui à l'industrie canadienne de la chaussure.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

LA FERMETURE DU BUREAU DE POSTE DE LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT

M. Joe Reid (St. Catharines): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre qui est responsable des activités de Postes Canada à la Chambre. Postes Canada semble continuer à faire semblant de considérer le service au public comme secondaire. Le ministre sait-il que le seul bureau de Postes Canada qui servait depuis 20 ans les marins et les usagers de la voie maritime du Saint-Laurent avait été fermé? Que peut-on faire pour rétablir ce service?

L'hon. Michel Côté (ministre de la Consommation et des Corporations et de Postes Canada): Oui, monsieur le Président, je suis au courant de la fermeture de ce bureau. Nous avons malheureusement du le fermer pour différentes raisons, surtout parce que c'était un bureau saisonnier et qu'il avait une clientèle très restreinte. Nous l'avons donc fermé pour réaliser de grosses économies. Je garantis à mon collègue que nous cherchons une solution qui fera l'affaire des marins.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LA DEMANDE DE DEUX FRANCOPHONES POUR OBTENIR UN PROCÈS EN FRANÇAIS À TERRE-NEUVE

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, le gouvernement aime bien se vanter de ses prouesses, et à cet égard, j'aimerais demander au ministre de la Justice pourquoi il a autorisé ses fonctionnaires à se présenter à l'occasion de poursuites criminelles à Terre-Neuve, où deux Canadiens francophones essaient d'obtenir un procès dans leur langue maternelle, et à soutenir pour la première fois depuis que la politique

canadienne des langues officielles est en vigueur, au nom du gouvernement fédéral, que le procès de ces deux prévenus ne doit pas se dérouler dans la langue officielle qu'ils parlent?

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, les informations du député sont erronées. Voici la position adoptée à propos de ce procès à Terre-Neuve: dans le cadre du Code criminel, de la législation présentée à la Chambre en 1977 ou 1978 par la précédente administration, dont faisait partie le député, on a prévu l'utilisation des deux langues officielles dans les procès criminels en accord avec les provinces, ces dispositions devant être proclamées une fois que les provinces seraient matériellement prêtes à les exécuter.

Pour l'instant, un certain nombre de provinces ne sont pas encore matériellement prêtes. Lors de la réunion des procureurs généraux qui s'est tenue à Vancouver en février, j'ai vivement encouragé les provinces à accélérer leurs préparatifs. Les représentants de ces provinces ont consenti à rencontrer mes fonctionnaires et chacune d'entre elles a établi un calendrier pour la mise en place de ces dispositifs.

Notre politique est donc que les procès pourront se dérouler dans les deux langues officielles partout au Canada le plus rapidement possible. Nous faisons tout ce que nous pouvons pour encourager les provinces à respecter ce calendrier conformément à la législation présentée par le gouvernement du représentant.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

LE NOMBRE DE FRANCOPHONES À TERRE-NEUVE

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, le ministre n'ignore pas que nous avons aussi une Charte et que l'argument avancé se fondait en partie sur cette charte. Je lui redemande donc pourquoi le gouvernement n'a pas fait preuve de justice dans une cause qui pourrait être jugée dans cette langue? Le ministre sait bien qu'il y a suffisamment de Francophones à Terre-Neuve pour justifier la tenue d'un procès en français.

Pourquoi les représentants du gouvernement, des défenseurs aussi ardents des langues officielles, d'après ce que vient de nous dire le premier ministre, n'ont-ils pas . . .

M. le Président: Silence, je vous prie.

M. Kaplan: Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas défendu la position inverse en assurant que . . .

Des voix: Asseyez-vous.

M. le Président: Silence.

M. Kaplan: Le procès devrait se dérouler en français.

M. le Président: A l'ordre, je vous prie. La question du député est trop longue.

L'hon. John Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, le député est vraiment hypocrite car lorsque son parti était au pouvoir, rien n'a été fait pour que les procès aient lieu en français ou en anglais à Terre-Neuve et dans certaines provinces.

Nous insistons maintenant auprès du gouvernement de Terre-Neuve, qui compte moins de 1 p. 100 de Francophones soit dit en passant, nous demandons, dis-je, à cette province qui n'a aucun juge bilingue . . .

M. Gauthier: En quoi cela importe-t-il, John?

Mr. Crosbie: . . . de faire diligence pour dresser avec nous un calendrier des mesures qui lui permettront d'assurer des procès en français et en anglais.

M. Tobin: Et le secteur francophone de ma circonscription, alors?

M. Crosbie: Notre position juridique pour l'instant, c'est que la disposition actuelle . . .

M. le Président: A l'ordre.

M. Crosbie: . . . qui nous permet de proclamer cette loi . . .

Des voix: Rasseyer-vous.

M. le Président: A l'ordre. Il est 15 heures. La députée de Hamilton-Est invoque le Règlement.

* * *

• (1500)

RECOURS AU RÈGLEMENT

ON DEMANDE DES RENSEIGNEMENTS—LES CANADIENS EN LIBYE

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Selon moi, le premier ministre (M. Mulroney) ou le vice-premier ministre (M. Nielsen) a peut-être induit la Chambre en erreur pendant la période des questions aujourd'hui . . .

M. Crosbie: Asseyez-vous, Sheila.!

Mme Copps: . . . en déclarant que les Canadiens n'étaient pas en danger. Selon certains articles de presse, qu'il faudrait vérifier, je pense, un diplomate canadien aurait été appréhendé en Libye. Je voudrais obtenir d'autres renseignements . . .

M. le Président: Il s'agit en fait d'une question que pose la députée et non d'un rappel au Règlement.

Équité en matière d'emploi

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude du projet de loi C-62, concernant l'équité en matière d'emploi, dont un comité législatif a fait rapport avec des propositions d'amendement, ainsi que de la motion no 21A de M. Allmand.

M. le Président: Lorsque nous avons suspendu la séance à 13 heures, le député de Yorkton—Melville (M. Nystrom) avait la parole. Reprenons le débat.

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, nous discutons d'un amendement proposé par le député de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine Est (M. Allmand), en vue de divulquer les plans d'action des employeurs. Quand la ministre a proposé ce projet de loi, elle n'a prévu aucune mesure concernant les plans d'action. Après avoir entendu le témoignage de nombreux groupes au comité, la ministre a proposé un amendement au projet de loi en vue de prévoir des plans d'action. Cependant, ces derniers ne doivent pas être divulgués. A quoi sert-il de prévoir un plan d'action s'il n'est pas divulgué.

Nous demandons au gouvernement d'accepter cet amendement en vue de communiquer le plan d'action aux travailleurs dans une usine ou dans des entreprises visées par le projet de loi. Nous demandons également au gouvernement de remettre ces plans d'action à la Commission des droits de la personne. Gordon Fairweather, président de la Commission, a déclaré qu'il souhaite pouvoir examiner ces plans d'action, ce qui ne sera pas possible en vertu du projet de loi. J'exhorte la Chambre à suivre les conseils de M. Fairweather, Canadien et ancien parlementaire éminent et membre du parti conservateur, mais très progressiste. Nous devrions, à mon avis, accéder à sa demande.

Je voudrais reporter la Chambre à nouveau au discours prononcé par Gordon Fairweather, où il a déclaré que les plans d'action des employeurs prévus dans le projet de loi à l'étude devraient être communiqués à la Commission des droits de la personne. Il faut les divulguer. Je suis d'accord avec lui sur ce point. J'approuve la motion nº 21A, qui propose un amendement raisonnable au projet de loi. Notre parti appuie cette motion proposée par un député libéral. Tous les députés conservateurs sensés devront l'appuyer également. Après tout, c'est le parti conservateur qui a mené campagne pour la liberté de l'information. Pourquoi ne pas appuyer cette motion en vue d'assurer la divulgation des plans d'action?

[*Français*]

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, j'aimerais porter à l'attention de la Chambre l'amendement apporté à l'article 5 de la Loi sur l'équité en matière d'emploi et c'est l'article qui vise le plan de mise en oeuvre et un échéancier pour les compagnies visées, qui vise à une mise en action des plans pour en arriver à une situation plus équitable pour les groupes visés, les groupes minoritaires dans notre société et les personnes qui vivent dans une situation sans un avenir qui serait heureux pour eux, si on ne met pas en action des choses concrètes.

Ce qu'on voit dans cet amendement, et je le lis, c'est la section 5:

5. (1) A chaque année, l'employeur élabore un plan énonçant: *a*) les objectifs qu'il entend atteindre dans la réalisation de l'équité en matière d'emploi à l'égard de l'année ou des années auxquelles se rapporte le plan en question; *b*) l'échéancier de mise en oeuvre de ces objectifs.

Et deuxièmement, on parle de la question de la conservation du plan.

(2) L'employeur doit, au moins durant les trois ans qui suivent la dernière année pour laquelle le plan visé au paragraphe (1) a été élaboré, garder une copie de ce plan à sa principale place d'affaires au Canada.

Monsieur le Président, je trouve qu'il est fascinant qu'on garde ce plan d'action dans un tiroir ou sur les lieux de notre emploi, mais pour vraiment apporter une amélioration, pour que cette loi ait plus d'impact qu'elle en a à ce moment-ci, pour que cela ne reste pas encore une fois un voeu pieux, pour que cela ne devienne pas une farce, pour que cela ne soit pas un exercice style école *Harvard Business School*, à l'université, mais plutôt pour que cela devienne un plan d'action ouvert pour que toutes les personnes visées savent de quoi il s'agit, mon collègue a soumis des amendements qui, je pense, sont très très importants. Il s'agit des amendements sujet de ce que l'employeur doit faire. Il doit:

b) communiquer à ses employés et, s'il y en a un, à l'agent négociateur, une copie du plan visé au paragraphe (1);

c) remettre sur demande à la Commission des droits de la personne une copie du plan visé au paragrahe (1);

Je crois, monsieur le Président, que cela fait au moins du gros bon sens. Pourquoi aller faire cet exercice si on ne veut pas que personne sache de quoi il s'agit? Pourquoi entreprendre tout cet exercice si rien n'aboutira, si cela restera à huis clos, si cela restera un grand secret?

Moi je ne comprends pas du tout pourquoi on doit—au moins durant les trois ans qui suivent la dernière année pour laquelle le plan visé—élaborer un plan, si personne n'a à le voir? Si c'est dans le tiroir ou dans le coffre de sécurité, pourquoi prendre tout le temps des grands employeurs? A mon avis, cela ne fait aucun bon sens.

[*Traduction*]

Le projet de loi, qui au départ ne prévoyait pas de plan d'action avec des objectifs à atteindre et des délais à respecter a été modifié, du moins à cet égard. Il s'agit d'un amendement important. Il est tout simplement logique. A quoi servira-t-il d'élaborer un plan si l'on se contente de s'asseoir autour d'une table pour examiner les données de Statistique Canada et de ranger ensuite ces renseignements dans un tiroir? Personne ne les verra jamais. Je comprends mal pourquoi le gouvernement ne verrait pas là une suite logique au premier des deux objectifs fixés. Telle est la suite logique de l'élaboration de ces plans.

Non seulement il faut établir des plans, mais il faut les communiquer aux employés, c'est-à-dire aux premiers intéressés ainsi qu'à la Commission des droits de la personne, sur demande. A moins que les employés et les groupes cibles dont nous parlons connaissent les nouvelles possibilités qui leur sont offertes, ils ne présenteront probablement pas de demande. Apparemment, le gouvernement envisage uniquement des mesures volontaires. Si la loi n'exige pas qu'ils soient soumis à une révision, ces plans ne servent à rien. Si la Commission des droits de la personne n'a pas accès aux plans de l'employeur,

elle ne pourra pas évaluer si les mesures prévues sont satisfaisantes et si les plans ont été mis en oeuvre.

D'autre part, si les plans ne sont pas appliqués, il ne se passera rien. Il suffit de dire qu'on a élaboré un plan. Si l'employeur n'a pas de plan, il est passible d'une amende, mais qui peut savoir en quoi ces plans consistent s'ils sont rangés dans un tiroir? Il faudrait au moins qu'ils soient soumis à quelqu'un pour qu'on sache qu'ils existent. Il faudrait les envoyer au Bureau de l'Emploi et de l'Immigration pour qu'on puisse établir s'ils s'adressent vraiment à la population visée et les examiner en fonction des statistiques.

• (1510)

Nous avons dû nous battre pour amener Statistique Canada à continuer afin que nous sachions où nous en sommes et comment se compose notre société. A quoi cela sert-il si nous ne tenons pas compte des conclusions des enquêtes de Statistique Canada? Cet amendement constitue, selon moi, une progression logique qui permettra d'appliquer la loi intégralement.

J'aimerais proposer que non seulement l'employeur conserve ses plans à son siège social au Canada pour une période de trois ans, mais aussi qu'il les communique aux employés et à tout négociateur existant. En outre, ils devraient, sur demande, être mis à la disposition de la Commission des droits de la personne. J'appuie de tout coeur l'amendement de mon collègue à ce sujet.

Nul doute que le Conseil consultatif sur la condition féminine ainsi que le commissaire des droits de la personne, M. Gordon Fairweather, sont tout à fait convaincus que cet amendement s'impose si nous voulons évaluer les progrès au sein de la société. J'ai dit dès le début que le principe dont s'inspire le projet de loi pourrait être fort efficace pour les groupes désignés, mais il ne le sera certes pas si nous continuons à garder les plans d'action secrets.

Je demande au secrétaire parlementaire si lui-même et le ministre ont accepté ces amendements très sensés qui donneraient une certaine cohérence au projet de loi et permettraient d'agir. J'espère sincèrement qu'ils en tiendront compte et que le gouvernement appuiera cet amendement.

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, j'aimerais parler un peu de cet amendement au secrétaire parlementaire, et par son entremise au ministre. Le jeu que le gouvernement entend jouer s'appelle: «J'ai un secret». Je dois dire que je suis extrêmement troublé par la répugnance du gouvernement à permettre toute exécution volontaire des objectifs et des buts fixés par l'employeur, étant donné que ces buts et objectifs ne seront pas en fait communiqués aux salariés, si ce n'est dans les meilleures maisons où le patron vise à la transparence à ce sujet. Ce sont justement les domaines où il y a le plus besoin d'équité en matière d'emploi qui seront le plus privés de renseignements.

Équité en matière d'emploi

Supposons qu'une loi vise à supprimer la discrimination contre un groupe religieux quelconque, mais en le faisant par étapes. Nous dirions aux patrons qu'il leur faut fixer des objectifs d'abolition de la discrimination contre ce groupe religieux là, mais qu'ils ne doivent pas faire connaître ces objectifs aux personnes concernées. Je me demande bien pourquoi. Quand on expose la chose de cette façon, elle a l'air plutôt aberrante; mais si elle a l'air plutôt aberrante, c'est qu'elle l'est effectivement.

J'aurais cru que le secrétaire parlementaire, appartenant lui-même à un groupe qui a grandement souffert de discrimination dans le passé, aurait été sensible à cette question et que si le pouvoir ne lui en a pas été donné par son ministre, il aurait dit que pour sa part il appuie lui-même le changement même si le gouvernement ne veut pas le réaliser. Voilà le genre de courage que nous aimerions voir manifester par le secrétaire parlementaire en question. Nous ne voulons pas qu'il se plie à une chose qui va rendre inopérante cette disposition-là du projet de loi.

L'article 5 du projet de loi, qui a été ajouté en guise de réaction aux nombreuses pressions exercées au cours des audiences, oblige un employeur à élaborer chaque année un plan énonçant les objectifs qu'il entend atteindre dans la réalisation de l'équité en matière d'emploi ainsi que l'échéancier de mise en oeuvre de ces objectifs. Cela représenterait un pas en avant si ce n'était que tant l'amendement proposé par mon collègue, le député de Yorkton—Melville (M. Nystrom), que celui que nous débattons maintenant et qui est proposé par le député de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est (M. Allmand) en font ressortir le point saillant, à savoir qu'il faut trouver le moyen de renseigner les intéressés sur les buts et les objectifs visés. Le projet de loi tel qu'il est formulé à l'heure actuelle ne prévoit rien à cet égard.

Les amendements proposés assureraient tout simplement que l'information serait communiquée aux employés d'une façon ou d'une autre. Cela peut se faire par le biais d'une note de service de l'employeur ou d'une note figurant sur tous les tableaux d'affichage de l'entreprise, des copies pouvant en être fournies aux employés qui le désirent. Il y a bien des façons de transmettre l'information, et le secrétaire parlementaire sait pertinemment qu'il y a des moyens éprouvés de faire circuler ce genre d'information en milieu de travail.

J'attire l'attention du secrétaire parlementaire sur le style ampoulé de l'article 2, qui décrit l'objet du projet de loi, à savoir corriger les désavantages subis, dans le domaine de l'emploi, par les femmes et les membres des autres groupes visés, conformément au principe selon lequel l'équité en matière d'emploi requiert, outre un traitement identique des personnes, des mesures spéciales et des aménagements adaptés aux différences. Comment diable va-t-on savoir ce que prévoit faire l'employeur si celui-ci n'est pas tenu de communiquer ses objectifs?

Équité en matière d'emploi

L'article 4 du projet de loi stipule que l'employeur est tenu de réaliser l'équité en matière d'emploi en consultation avec des représentants désignés des employés, quelle que soit la façon dont ceux-ci sont choisis. Si je consulte le gouvernement mais que, au bout d'une journée, il ne veut toujours pas me dire quels sont ses buts et ses objectifs, je n'aurai aucun moyen de me renseigner et il ne m'aura servi à rien de consulter. Inutile de parler de consultation quand celle-ci est privée de toute substance.

La Commission canadienne des droits est un bien petit organisme. Elle ne peut pas surveiller les mesures prises par tous les employeurs qui relèvent du gouvernement fédéral. Jusqu'à un certain point, ces derniers doivent faire preuve de bonne volonté. C'est d'ailleurs ce sur quoi repose la mise en oeuvre d'une bonne partie de la législation fédérale. On fixe des normes et on donne aux gens les moyens de porter plainte si ces dernières ne sont pas respectées. Toutefois, les gens ne pourront pas utiliser ce mécanisme s'ils ignorent dans quelle mesure l'employeur aura pris les moyens de mettre en oeuvre le plan d'action qu'il est censé avoir établi en consultation avec ses employés. Ils ne le pourront que si l'employeur décide de leur communiquer ces renseignements.

La Loi sur les droits de la personne donne à la Commission des droits de la personne le pouvoir d'enquêter sur l'application de l'équité en matière d'emploi mais, encore là, en vertu de cet amendement la Commission aurait accès sur demande aux plans de mise en oeuvre et aux échéanciers des employeurs. Or, puisque cette disposition n'existe pas pour l'instant, la Commission va se buter à un autre obstacle. Vraisemblablement, elle devra s'adresser aux tribunaux afin d'obtenir l'information qui devrait être mise librement à sa disposition.

Les Centres d'emploi du Canada sont censés veiller au respect des dispositions contractuelles dans le cas des gros employeurs qui font affaire avec le gouvernement fédéral. Pour cela, ils devraient pouvoir comparer les mesures prises aux buts et aux objectifs fixés. Or, on refuse de communiquer ces renseignements aux employés. Leur communication aux Centres d'emploi n'est pas prévue non plus. Les renseignements pourraient aussi bien être mis sous cadenas et, si jamais quiconque demande les plans d'action, l'employeur n'aura qu'à répondre qu'il les a bel et bien conservés dans un coffre-fort pendant trois ans, où ils étaient à l'abri de tout examen public.

[*Français*]

Je tiens à souligner, monsieur le Président, le fait que la section 5 du projet de loi, telle que proposée maintenant, après étude en comité, est si faible qu'elle est entièrement inutile.

Elle est inutile puisque l'employeur doit énoncer dans un plan chaque objectif qu'il entend atteindre dans la réalisation de l'équité en matière d'emploi, mais ce plan ne serait pas dévoilé d'aucune façon ni aux employés ni aux syndicats qui représentent les employés ni à la Commission des droits de la personne du Canada ni aux centres de Main-d'oeuvre.

Alors personne ne saura quels sont les objectifs qui sont mis en place par l'employeur puisque le gouvernement refuse de donner ce droit aux employés, et je demande, monsieur le Président, comment on peut vraiment avoir le genre de consultation qui est cité dans des sous-sections du projet de loi quand ceux qui seront consultés ne sauront pas si oui ou non leurs suggestions auront été acceptées par l'employeur, et ils recevront peut-être des informations contradictoires. L'employeur leur dira: Oui, j'accepte, c'est une bonne idée que vous suggérez, vous avez d'excellentes suggestions. Mais le lendemain l'employeur prépare un plan avec des objectifs, avec un calendrier qui, carrément, ignore les propos et les suggestions qui ont été faites par les employés. Mais si on demande à l'employeur: Est-ce que vous respectez les suggestions faites par les employés, l'employeur dira: Oui, certainement. Je les ai assurés que je respecte leurs suggestions. Évidemment, il les respecte en les ignorant et les employés ne sauront pas si oui ou non l'employeur a mis une bonne portion de leurs suggestions dans le plan d'action qui a été retenu par l'employeur pendant une période de trois ans.

Comme je viens de le dire en anglais, je trouve cela très curieux, puisque le secrétaire parlementaire lui-même est membre d'un groupe qui a souffert de terribles discriminations dans le passé, qu'il ne puisse pas voir comment il peut être important d'avoir la lumière d'information, la lumière que cela ne soit pas secret, la lumière que les plans soient communiqués avec les employeurs, les employés et les syndicats. C'est ce qu'ils demandent, monsieur le Président. On reste dans notre société souvent sur un «enforcement volontaire de bénévole» d'une législation qui est faite par le Parlement du Canada. Mais dans ce cas-ci, monsieur le Président, ce serait impossible pour les gens d'essayer d'influencer l'employeur, par exemple, de remplir les objectifs qu'il a fixés dans son plan d'action puisque les employés ne sauront pas, sauf dans le cas que l'employeur est un bon employeur qui vraiment veut remplir ses obligations.

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre! Je regrette le temps est écoulé. L'honorable secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Weiner) a la parole.

• (1520)

[*Traduction*]

M. Gerry Weiner (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je remercie mon honorable collègue de sa sollicitude. Il a raison de dire que je viens d'un milieu à cause duquel j'ai beaucoup souffert pendant ma vie. J'ai cependant pu réaliser une bonne partie de mes aspirations. Le Canada a été un pays tout à fait merveilleux pour moi-même et ma famille. Mon beau-père, qui vit encore et qui est en excellente santé, est arrivé au Canada sans le sou, mais il a très bien réussi dans notre localité grâce à son travail et à son dévouement. Nous sommes en train de donner un message aux Canadiens et c'est un message d'espoir.

M. Cassidy: Le message dit: «Gardez tout secret».

M. Weiner: Nous ne gardons rien de secret.

M. Cassidy: Au contraire, vous cachez tout.

Le président suppléant (M. Charest): À l'ordre.

M. Weiner: Nous ne gardons rien de secret. Nous faisons savoir à tous les Canadiens qu'ils pourront participer à la vie de la société. Le Canada est le plus beau pays du monde. Sa politique d'immigration est la plus ouverte et la plus accessible du monde, elle dénote de la compassion . . .

M. Cassidy: Tout est secret.

Le président suppléant (M. Charest): À l'ordre. La présidence a l'impression que le député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy) voudrait bien dire quelque chose . . .

M. Cassidy: Oui, si vous me le permettez, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Charest): Non, je n'invite pas le député à dire quelque chose. Il a déjà eu la parole et je voulais le lui signaler. Le secrétaire parlementaire a lui aussi le droit de parler.

M. Weiner: Pour toutes ces raisons, nous croyons que tous les Canadiens vont nous appuyer, nous encourager et collaborer à la réalisation de notre objectif.

Nous avons monté une campagne publicitaire sur l'idée de voisin. J'invite tous les députés et tous les Canadiens à venir voir qui sont mes voisins. Qu'ils parcourent avec moi les rues de Saint-Laurent et ils verront que la moitié de la population a immigré ici, et le quart au cours des 15 dernières années. Tous ces gens, s'ils n'occupent pas déjà une place enviable dans la société, le feront bientôt. Il reste encore beaucoup à faire, malgré tout. Je serais le premier à dire que c'est justement ce que nous recherchons en proclamant bien fort que tout le monde mérite d'avoir des chances égales. Nous veillerons à ce que cela se réalise. Tous les députés à la Chambre en conviennent.

M. Nystrom: En secret.

M. Weiner: Le député de Yorkton—Melville (M. Nystrom) prétend que tous les pays du monde révèlent leurs plans d'action.

M. Nystrom: Ce n'est pas ce que j'ai dit.

M. Weiner: Qu'il sache que les États-Unis ne le font pas.

M. Cassidy: Ils bombardent les Libyens, par contre. Voyons donc à nos propres affaires.

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Weiner: Il sert à quelque chose d'écouter, de communiquer et aussi de mettre en oeuvre une mesure législative qui donnera des résultats. Idéologiquement, nous divergeons peut-être d'opinion mais, de quelque côté que nous soyons à la Chambre, nous voulons tous que règne la véritable égalité. Nous voulons nous assurer que, sans être dirigistes, nous obtiendrons les résultats escomptés.

M. McCurdy: En quoi cela empêche-t-il la publication des plans d'action?

M. Nystrom: Pourquoi les garder secrets?

M. Weiner: Les employeurs sont tenus de consulter leurs employés. Il est inutile dans la version anglaise de conserver le terme «brief», puisque le projet de loi précise déjà que cette période sera de trois ans. Les lignes directrices encourageront les employeurs à divulguer les plans aux employés.

M. Cassidy: Mais sans les y obliger.

M. Weiner: Les lignes directrices à l'intention des employeurs préciseront qu'une bonne stratégie d'emploi suppose notamment la divulgation des plans aux employés. Les plans ne seront pas soumis à la Commssion canadienne des droits de la personne sur demande. Cependant, ils lui seront communiqués lorsqu'elle fera enquête sur des plaintes.

Gordon Fairweather, le Commissaire de la Commission, a signalé a cours des audiences du comité que les données fournies seraient suffisantes pour présenter des plaintes en vertu de la Loi canadienne des droits de la personne. La Commission peut formuler des plaintes, examiner des données et des plans et, au besoin, former des tribunaux qui auront le pouvoir d'imposer des sanctions lorsqu'il sera prouvé qu'il y a eu discrimination.

M. Cassidy: Que faites-vous de la liberté d'information? N'aviez-vous pas pour habitude de la défendre?

Le président suppléant (M. Charest): À l'ordre, s'il vous plait.

M. Weiner: Étant donné que les députés se plaisent à citer M. Fairweather, un Canadien éminent, qui se préoccupe énormément de cette question et qui est l'un des chefs de file en matière de défense des droits de la personne dans le monde, je voudrais en faire autant.

M. McCurdy: Vous parlez de tout le monde, sauf des groupes cibles.

Une voix: Pourquoi ne lui donnez-vous pas la possibilité de parler, espèce de cruche?

M. Nystrom: Est-ce un terme parlementaire?

Le président suppléant (M. Charest): À l'ordre, s'il vous plaît.

M. Weiner: Je voudrais me reporter à ce que M. Gordon Fairweather a déclaré à la 55e réunion annuelle de la Chambre de commerce du Canada, en septembre dernier. Voici: «Je suis convaincu qu'il est temps de mettre en oeuvre des programmes de promotion sociale, mais je voudrais préciser qu'à ce stade-ci, je ne suis pas en faveur de programmes obligatoires».

M. Cassidy: Ce n'est pas ce qui est proposé en l'occurrence.

M. Weiner: Il a déclaré ne pas vouloir de programmes de promotion sociale obligatoires. La promotion sociale n'a pas à s'exprimer en quotas, si nous pouvons nous atteler à la tâche et réaliser de véritables progrès sans eux. Nous voulons nous attaquer au problème. Adoptons ce projet de loi, mettons en oeuvre l'équité en matière d'emploi, et dans cinq ans d'ici, nous nous pencherons sur la question ensemble et évaluerons les progrès qui ont été réalisés.

M. Roland de Corneille (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, il me semble que le gouvernement—dans le cas qui nous occupe, le secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Weiner)—se contente en fait de répéter à la Chambre, aux Canadiens et à ces groupes qui réclament un peu de protection et une certaine égalité, les cogitations d'un vieux père exprimées ainsi:

Mes fils, voici deux conseils que vous devrez toujours suivre: d'une part, tenez toujours votre parole et, de l'autre, ne la donnez jamais.

• (1530)

Voilà le genre de raisonnement que nous tient le gouvernement. Ne conviendrait-il pas de qualifier d'hypocrite pareille façon de procéder? Il donne certes l'impression d'agir alors qu'il sait parfaitement ne rien faire du tout. Il prétend se soucier sincèrement du sort d'un groupe donné, mais pourtant il ne leur assurera pas la protection qu'il prétend prévoir à leur intention. Voilà comment le gouvernement réagit à cette motion.

Cette dernière témoigne de la nécessité de faire connaître les plans d'action. Nous avons entendu le raisonnement complexe du dernier intervenant. D'après lui, la Commission canadienne des droits de la personne ne peut pas se voir communiquer ces renseignements, mais elle peut néanmoins les demander quand elle projette d'intenter des poursuites ou d'intervenir. Mais comment peut-elle faire pour savoir si elle doit intervenir, à moins de pouvoir obtenir ces renseignements? Ce sont des pirouettes verbales. C'est une situation sans issue.

Les handicapés sont venus hier sur la colline dénoncer ces tergiversations. Ils savent que, en vertu de ce projet de loi, les entreprises ne sont tenues que de présenter un simple rapport statistique dont elles peuvent tenir secrètes les données pendant trois ans. Après avoir vigoureusement protesté, le parti conservateur a enfin reconnu la nécessité de mettre un programme sur pied, mais il refuse d'en dévoiler les détails. C'est à la fois tragique et ridicule. Quoi qu'il en soit, la chose est parfaitement inacceptable à toute personne sensée et sincère.

Il ne s'agit pas que de droits de la personne, mais aussi de responsabilités à l'égard d'autrui. Or le gouvernement ne semble pas être en mesure d'assumer ce genre de responsabilités. De la façon dont il a abordé la question de l'égalité professionnelle dans ce projet de loi, il est manifeste qu'il ne comprend rien aux droits de l'homme. Il ne conçoit pas à quel point il importe que le Parlement se charge de protéger les intérêts de la majorité.

Les femmes constituent au moins 51 p. 100 de la population. Un Canadien sur huit, soit des millions de nos concitoyens, sont handicapés. Les autochtones forment un segment important de notre population. De même que les autres minorités visibles. Tout gouvernement responsable doit légiférer pour montrer qu'il est attentif aux besoins de ces personnes. Ce n'est pas le cas de l'actuel gouvernement qui, d'une façon tout à fait hypocrite, va même jusqu'à s'opposer à des moyens dont l'objet est de donner un peu de sens à cette mesure laquelle dans sa forme actuelle, se résume à bien peu de choses.

Le gouvernement doit faire en sorte que les sociétés et entreprises fassent preuve de responsabilité à l'égard de leurs employés, des localités où elles sont implantées, et à l'égard des contribuables qui les aident souvent de leurs deniers. Nous demandons que les contribuables qui font partie de ces différents groupes, aient droit d'accès à un emploi. Le gouvernement fuit ses responsabilités tout comme il n'incite pas les entreprises à assumer les leurs à l'égard de nos concitoyens, en prenant les moyens nécessaires pour que tous les Canadiens aient accès à un emploi, pour que ces moyens soient connus et qu'on puisse en mesurer les résultats par la suite. C'est uniquement ce à quoi vise la motion.

On a peine à imaginer jusqu'à quel point le gouvernement prend des détours en demandant aux entreprises de préparer des plans d'action qui resteront secrets. Je demande au secrétaire parlementaire de réfléchir à cette question et de nous expliquer l'utilité de ces plans si ces derniers ne sont pas accessibles à la Commission canadienne des droits de la personne. Pourquoi une entreprise établirait-elle un plan s'il reste dans ses dossiers? C'est une exigence absolument ridicule. Nous avons demandé un plan d'action parce que nous voulons des mesures concrètes. C'est plutôt de l'inaction que nous aurons.

On ne peut que conclure que le gouvernement n'est pas sincère dans sa recherche de l'équité en matière d'emploi. Il a passé outre à la recommandation de la juge Abella qui demandait une mesure efficace et qui a affirmé que l'adoption d'une mesure non coercitive ne ferait que maintenir le statu quo. Nous n'avons pas fait de progrès réels, nous n'avons fait que parlementer. Je me suis entretenu avec beaucoup de responsables des droits de la personne. Ainsi qu'avec des représentants des églises, préoccupés de responsabilités sociales. Ils estiment que le gouvernement devrait récrire son projet et en revoir les objectifs. Si la mesure est adoptée, il ne fera que nuire à la cause qu'elle entend servir. Elle n'apportera pratiquement rien de concret à ceux-là mêmes qui attendent que le gouvernement tienne ses promesses.

Si la Commission des droits de la personne veut des renseignements, il lui faudra engager des détectives. Elle devra se contenter d'évaluer au jugé l'action des entreprises. Elle n'aura pas accès aux rapports sur les plans préparés par les entreprises. Elle sera impuissante puisqu'on la réduit à faire des suppositions sur les projets en question. Elle n'aura rien d'autre que des chiffres pour évaluer les intentions des compagnies. C'est une mission énorme, impossible en l'occurrence, que nous confions à la Commission canadienne des droits de la personne. Nous lui lions les poings et les pieds.

La motion à l'étude stipule simplement que ces renseignements lui seraient fournis sur demande. Pourquoi le gouvernement ne se réjouirait-il pas qu'une telle clause fasse partie de cette résolution? La Commission canadienne des droits de la personne ne perdrait pas son temps à glaner des renseignements à gauche et à droite lorsqu'elle croit que quelque chose cloche. En la réduisant à faire de simples suppositions, le gouvernement la couvre de ridicule et la paralyse puisque les intéressés, par frustration, concluront qu'elle est inefficace. Ils la taxeront d'incompétence et d'ineptie et c'est elle qui écopera à la place du gouvernement.

• (1540)

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, c'est à se demander si cet amendement n'a pas été rejeté par simple enfantillage, par stupidité ou par ruse tout à fait déraisonnable. En réponse à un problème important, le secrétaire parlementaire nous a expliqué qu'il vivait dans un bon milieu où les gens gagnent durement leur vie. Il nous a ensuite rappelé que son père était venu ici avec cinq sous en poche. Voilà les raisons qu'il nous a données pour expliquer le rejet de cet amendement pourtant bien simple. Qu'il sache bien que les femmes, les handicapés et les autochtones refusent pareille explication, que des gens comme mon arrière-grand-père, transportés ou venus ici comme anciens esclaves, sans un traître sou, ne se contenteront pas, eux non plus, d'une telle explication.

Le fait est que le gouvernement ne voulait pas au départ avoir d'objectifs. Voilà pourquoi nous avons cette absurde disposition dans le projet de loi qui sépare le processus des objectifs. Dans la mesure où l'on admettait qu'il devait y avoir une définition des objectifs année par année, il est absurde de refuser de révéler ces objectifs à ceux qui sont directement concernés. Il faut que ce soit une tentative délibérée de sabotage de l'intention de l'article d'adoption des objectifs. C'est du sabotage, il n'y a pas d'autre réponse. Je ne peux pas croire que le gouvernement soit stupide au point de ne pas se rendre compte que la seule façon de s'assurer qu'un employeur respecte sérieusement les normes d'égalité en matière d'emploi est de s'assurer que tous les employés visés par ces processus et qui en bénéficient soient au courant des objectifs visés. Se peut-il que le député ne sache pas qu'il y a eu de multiples cas de plaintes déposées pour discrimination à l'encontre d'employeurs qui se retranchaient derrière l'excuse que l'employé responsable du recrutement ne savait pas que l'entreprise avait un programme d'action positive ou de non-discrimination?

Ce qui m'inquiète le plus, c'est qu'il s'agit là d'un nouvel exemple du refus du gouvernement de répondre aux besoins des gens qui sont censés bénéficier de cette mesure législative. Nous connaissons bien le scénario. Il consiste à traîner les pieds et à ne pas brusquer ceux qui sont responsables de ce que beaucoup de victimes considèrent comme une action criminelle, à savoir le refus d'un travail à ces gens-là, le refus d'un débouché économique, le refus de leur permettre de participer à notre société et d'obtenir ainsi leur indépendance. Car c'est de cela qu'il s'agit.

Le gouvernement n'a-t-il pas la volonté de répondre aux besoins existants? Non seulement le secrétaire parlementaire se moque du fait que cette mesure législative ne donne pas satisfaction aux besoins des groupes minoritaires, mais il refuse même d'entendre correctement cet amendement. Il est maintenant indéniable que ce secrétaire parlementaire et le ministre qu'il représente sont tellement dénués de conscience qu'ils vont adopter une ombre de projet de loi, un projet de loi vide de substance, qui sera la négation des besoins auxquels il serait au contraire censé donner satisfaction.

Revenons sur cette dénégation. Voyons ce que l'on dit. Réfléchissons au fait que vous avez au moins accepté qu'il y ait des objectifs fixés année par année. Donnez-nous une explication qui soit autre chose que l'histoire de votre famille, le quartier dans lequel vous vivez, et cet argument souvent répété que ceux qui ne peuvent pas visiblement se définir comme des minorités sont parfois parvenus au succès d'une façon qui les incite à penser qu'on ne refuse pas à d'autres cette réussite à cause de leur couleur, de leur sexe, de leur handicap ou parce qu'ils font partie des peuples d'aborigènes de notre pays. Repensez-y, et mettez-vous à la place de ceux qui ne peuvent nier le groupe auquel ils appartiennent et qui n'ont donc aucun appui pour se battre contre la discrimination dont ils font l'objet toute leur vie de toutes sortes de façons sans le recours que ce projet de loi est censé leur fournir, mais de façon tellement tortueuse qu'en fin de compte, ce ne sera même plus un recours.

Le président suppléant (M. Charest): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Charest): Le vote porte sur la motion no 21A. Le du député de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est (M. Allmand)propose:

Motion nº 21A.

7 avril 1986—Qu'on modifie le projet de loi C-62, à l'article 5, en retranchant les lignes 13 à 17, page 3, et en les remplaçant par ce qui suit:

«(2) L'employeur, doit

a)au moins durant les trois ans qui suivent la dernière année pour laquelle le plan visé au paragraphe (1) a été élaboré, garder une copie de ce plan à sa principale place d'affaires au Canada;

b)communiquer à ses employés et, s'il y en a un, à l'agent négociateur, une copie du plan visé au paragraphe(1);

c)remettre sur demande à la Commision des droits de la personne une copie du plan visé au paragraphe (1).»

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Charest): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Charest): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Charest): A mon avis les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Charest): Conformément à l'article 114(11), le vote par appel nominal sur la motion est remis à plus tard.

Nous allons maintenant discuter des motions nos 24, 25A, 26A et 27A qui feront l'objet d'un vote distinct.

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville) propose:

Motion nº 24

Qu'on modifie le projet de loi C-62, à l'article 6, en retranchant la ligne 22, page 3, et en la remplaçant par ce qui suit:

«ments conformes aux obligations imposées à l'employeur par les articles 4 et 5 ainsi qu'aux instructions réglemen-».

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est) propose:

Motion nº 25A

Qu'on modifie le projet de loi C-62, à l'article 6, en retranchant la ligne 41, page 3, et en la remplaçant par ce qui suit:

«cements, des formations, des mutations, des rétrogradations et des cessations de fonctions ainsi».

Motion nº 26A

Qu'on modifie le projet de loi C-62, à l'article 6, en ajoutant immédiatement à la suite de la ligne 43, page 3, ce qui suit:

«*e*) le nombre des personnes faisant partie des groupes désignés qui demandent des emplois déterminés;».

Motion nº 27A

Qu'on modifie le projet de loi C-62, à l'article 6, en ajoutant à la suite de la ligne 43, page 3, ce qui suit:

«*e*) une liste des mesures prises par l'employeur conformément à l'article 4 de la présente loi.»

— Monsieur le Président, je présente là trois propositions d'amendement qui cherchent toutes à modifier l'article 6 du projet de loi ayant trait aux rapports. Il s'agit pour le moment du seul article qui peut être considéré comme une sanction. Il stipule que les employeurs ayant à instaurer l'équité en matière d'emploi doivent faire rapport de certaines données sur leur personnel. Je présume que c'est parce qu'une fois que l'on sait ce qui se passe au sein de son personnel, on pourra dire si des programmes d'équité en matière d'emploi ou d'action positive s'imposent, s'il y a eu absence de progrès et ainsi de suite. Mes amendements visent à améliorer l'article 6 concernant le rapport de l'employeur. Comme tous ces amendements sont regroupés aux fins du débat, je les repasse l'un après l'autre. La motion 25A vise à modifier le paragraphe *d*) de l'article 6. Le paragraphe *d*) du projet de loi oblige l'employeur à déclarer:

Le nombre des recrutements, des avancements et des cessations de fonctions ainsi que, dans chaque cas, la représentation des membres des mêmes groupes.

Ce qui est là est très bien, monsieur le Président. L'employeur doit déclarer combien d'autochtones, de membres des minorités visibles, de femmes et d'handicapés ont été recrutés, combien ont été promus et combien n'occupent plus leurs fonctions. Mon amendement exigerait d'autres renseignements que ceux sur les recrutements, les avancements et les cessations de fonctions. Nous ajouterions les formations, les mutations et les rétrogradations.

• (1550)

Le raisonnement est le suivant. Les femmes ou les membres des minorités visibles qui ne sont pas formés aux échelons inférieurs du personnel ne seront pas promus aux échelons moyens ni aux échelons supérieurs. Si le but visé est une bonne représentation des groupes-cibles, non seulement au bas de l'échelle, mais au milieu et en haut de l'échelle, nous devons savoir qui reçoit la formation.

Le terme «mutations» est le suivant qui est ajouté. Les mutations sont pour les employeurs un moyen de punir ou de récompenser leurs employés. Ils envoient ceux dont ils veulent se débarrasser à des endroits comme . . . je dois faire attention à ce que je dis. Chose certaine, ils mutent les employés à récompenser à Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est, à Montréal, en général, et dans la province de Québec, évidemment. Ils mutent les employés à punir dans une autre partie du pays où la vie n'est pas très agréable.

M. de Corneille: Outre-mer.

M. Allmand: Ma foi, je ne sais pas. Quoi qu'il en soit, nous savons que certains employeurs le font, et ils ont recours à ce moyen pour se débarrasser de certains groupes cibles. Soit dit en passant, c'est également un moyen d'éviter de leur donner de l'avancement et de les faire participer à l'entreprise.

Enfin, je demande que nous ajoutions ceux qui sont rétrogradés. Si on insiste pour que l'employeur fasse état de ceux à qui il a donné l'avancement, nous devrions demander également qu'il indique ceux qu'il a rétrogradés. Un employé peut obtenir de l'avancement et être rétrogradé six mois plus tard. Parfois, ce qui ressemble à une mutation latérale dans une entreprise représente en fait une rétrogradation. Par le moyen de la motion nº 25A, je demande que ces renseignements figurent au rapport.

La motion nº 26A ajoute l'alinéa *e*) à l'article 6, ce qui obligerait l'employeur à faire rapport sur:

e) le nombre des personnes faisant partie des groupes désignés qui demandent des emplois déterminés.

Si nous obtenons simplement de ces employeurs des rapports concernant leurs effectifs, nous ne saurons pas le nombre des personnes faisant partie des groupes désignés qui postulent des emplois déterminés. Nous ne saurons pas non plus combien ils ont refusé de demandes d'emploi provenant d'invalides. Nous ne saurons pas non plus combien ils ont refusé de demandes provenant de membres des minorités visibles. C'est important pour juger si une entreprise est sérieuse dans ses efforts pour améliorer son programme d'équité en matière d'emploi. Au moyen de la motion nº 26A, je demande que les renseignements de ce genre figurent au rapport.

Ma motion nº 27A est vraisemblablement la principale que je propose d'apporter à cet article, car elle ajoute à la rigueur des sanctions. Ce projet de loi a besoin de sanctions. A l'heure actuelle, nous le savons tous, le projet de loi ne rend passibles de peines que les employeurs qui refusent tout à fait de soumettre des rapports ou qui en soumettent d'inexacts. Ceux d'entre eux qui n'atteignent pas leurs objectifs pour ce qui est de l'équité en matière d'emploi ou de l'action positive ne sont passibles d'aucune sanction.

Voici ce que dit la motion nº 27A:

e) une liste des mesures prises par l'employeur conformément à l'article 4 de la présente loi.

Dans son rapport, l'employeur va devoir expliquer ce qu'il a fait pour remplir les obligations que lui impose l'article 4. Le passage essentiel de l'article 4 dit que l'employeur réalise l'équité en matière d'emploi par les actions suivantes:

. . . détermination et suppression de ses règles et usages en matière d'emploi, non d'autre part autorisés par une règle de droit, dans les cas où ils font obstacle à la carrière de membres des groupes désignés.

Les employeurs vont devoir expliquer dans leur rapport ce qu'ils ont fait pour déterminer et supprimer leurs règles et usages, dans les cas où ils font obstacle à la carrière de membres des groupes désignés. D'après le paragraphe 4b), l'employeur réalise l'équité en matière d'emploi par les actions suivantes:

b) instauration d'usages et de règles positifs et prise de mesures raisonnables *d'adaptation* pour que le nombre de membres de ces groupes dans ses différents postes soit *au moins* proportionnel à leur représentation . . .

D'après cette modification, l'employeur devra expliquer quels usages et règles positifs ont été instaurés pour s'assurer que le nombre de membres des groupes désignés soit au moins proportionnel à leur représentation.

La motion nº 27A vise, je le répète, à obliger l'employeur, dans le cadre de ce projet de loi, à énumérer les initiatives qu'il a prises conformément aux obligations que lui impose l'article 4.

Je dois dire que je trouve cela très étrange; je respecte le secrétaire parlementaire, mais le gouvernement prétend que c'est un projet de loi très important, et le ministre n'est à la Chambre qu'au début de la séance tous les jours. Normalement, le ministre est là pour piloter le projet de loi.

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre, à l'ordre! Je profite de l'occasion pour rappeler au député qu'il n'est pas permis de signaler l'absence ou la présence de députés.

M. Allmand: J'accepte la décision du président sans mentionner si la ministre est présente ou non. Je sais que ce projet de loi doit l'embarrasser. La connaissant, je sais aussi qu'elle voudrait une mesure plus efficace. Cela fait des années que je l'écoute parler de ces questions et je sais qu'elle s'est toujours prononcée pour l'équité en matière d'emploi, pour l'action positive et c'est pourquoi je pense que ce projet de loi l'embarrasse un peu et qu'elle se cache quelque part.

J'espère que le secrétaire parlementaire et les ministériels qui sont présents, le ministre de la Justice (M. Crosbie), un homme dévoué à la justice, un homme équitable qui suit le débat et, derrière lui, la ministre de l'Immigration, deux personnes progressistes et justes, écoutent ce que je dis. Je suis sûr qu'avant la fin du débat, ils téléphoneront à la ministre pour lui dire qu'il faut apporter de nouveaux amendements à ce projet de loi afin qu'il puisse vraiment aider les autochtones, les minorités visibles, les femmes et les handicapés. Tels sont les groupes que cette mesure doit aider, mais elle ne les aidera pas à moins que l'on apporte les modifications voulues pour la rendre plus efficace et que l'on accepte au moins les amendements proposés.

Le président suppléant (M. Charest): Poursuivons le débat.

M. Roland de Corneille (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, en ce qui concerne les trois motions proposées par le député de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est (M. Allmand), tous ces amendements visent à améliorer le projet de loi en nous donnant des définitions. Normalement, les ministériels devraient être d'accord. Malheureusement, certaines de ces modifications ont déjà été proposées au comité. Même si les membres du comité ont dit que certains de ces amendements étaient valables, le comité n'a pas voulu les entériner à ce moment-là. Les amendements que nous avons proposés au cours des trois derniers jours et ceux que nous discutons aujourd'hui ont pour but d'améliorer le projet de loi. Ces trois amendements types peuvent améliorer grandement les détails du projet.

● (1600)

Si les ministériels peuvent se vanter de tirer leur force de leur incapacité à penser par eux-mêmes, alors on peut dire que les conservateurs sont invincibles. Il est dommage qu'aucun ministériel n'ait envie de prendre la parole pour expliquer ses raisons de repousser ces amendements qui ont pour but d'améliorer le projet de loi. Je pourrais expliquer à ceux qui pourraient être à l'écoute que si les boiseries résonnent autant, c'est qu'il y a si peu de députés ministériels ici en ce moment. Il serait même exagéré de parler de quarteron à leur sujet. De toute façon, ils votent à l'unisson et n'éprouvent aucune curiosité à l'égard de la valeur des amendements. Aucune envie d'examiner ce qui est proposé.

L'amendement viserait non seulement les avancements, mais les formations, les mutations, les rétrogradations et les cessations de fonctions. Il est bien évident que cela améliorerait le projet de loi. Mais le gouvernement ne semble désireux de recevoir de suggestions de personne, parce qu'il se croit obligé de s'en tenir à ce qu'il a rédigé puisque ce ne peut être que parfait. Admettre que des améliorations soient possibles, ce serait reconnaître qu'il n'est pas tout à fait omniscient. Mais tout le monde sait bien que le gouvernement n'est pas omniscient et qu'il n'a pas de raison de se prétendre tel.

Il est malheureux qu'il ne soit pas disposé à écouter et à envisager sérieusement ces amendements. Le gouvernement avait dit qu'il serait ouvert à la consultation et au dialogue. Toutefois, il n'y a pas de réaction au dialogue ni de consultation, car la plupart des propositions que nous avons faites viennent des groupes visés. Peu importe que nous ayons exposé les opinions du COPOH, mouvement des associations provinciales de handicapés, d'organisations féministes et des autochtones, le gouvernement est déjà persuadé de détenir la vérité. C'est un gouvernement autocratique. Il est paternaliste et, peut-on dire, impitoyable. Il ne veut pas écouter en dépit de toutes les promesses de changement qu'il a faites. Il ne réagit absolument pas aux propositions formulées dans ces motions.

Je tiens à profiter de l'occasion pour dire que ces motions proposent des modifications d'ordre technique qui contribueraient à améliorer le projet de loi. Peut-être que d'ici à ce que nous nous prononcions sur ces motions, le gouvernement va envisager d'en accepter quelques-unes sous prétexte qu'il aura eu le temps de se repentir et de reconnaître que ces propositions pourraient améliorer et renforcer le projet de loi. J'espère que le gouvernement va tenir compte de certains articles importants et s'efforcer de les corriger. Ces motions proposent des améliorations d'ordre technique qui, si elles étaient adoptées maintenant, pourraient paraître dans les lignes directrices. Le gouvernement n'impressionne pas les personnes handicapées, ni les autochtones ni personne d'autre avec son attitude fermée et entêtée.

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, ces amendements sont nécessaires, logiques, raisonnables et justes. Ils ont été proposés par les groupes visés et cela explique peut-être pourquoi ils seront rejetés par le gouvernement, tout comme les autres modifications constructives qui ont été proposées.

Voyons d'abord la motion nº 25A:

Qu'on modifie le projet de loi C-62, à l'article 6, en retranchant la ligne 41, page 3, et en la remplaçant par ce qui suit:

«cements, des formations, des mutations, des rétrogadations et des cessations de fonctions ainsi».

J'ai reçu une lettre d'un groupe qui représente les fonctionnaires qui font partie d'un groupe minoritaire. D'après cette lettre, à cause du programme inefficace d'action positive du gouvernement fédéral et de la Fonction publique, les membres des minorités visibles sont rétrogradés, mutés et congédiés. Toutes ces choses sont mentionnées dans la motion. Les solutions proposées dans le projet de loi ne devraient pas viser uniquement le recrutement, l'avancement et la cessation de fonctions. Cet amendement devrait donc être accepté par le gouvernement parce qu'il est logique, juste, raisonnable et nécessaire.

Examinons maintenant la motion nº 26A:

Qu'on modifie le projet de loi C-62, à l'article 6, en ajoutant immédiatement à la suite de la ligne 43, page 3, ce qui suit:

«e) le nombre de personnes faisant partie des groupes désignés qui demandent des emplois déterminés;».

Supposons que nous comptions le nombre d'employés d'un groupe minoritaire quelconque chez un employeur particulier et que nous calculions la proportion des groupes désignés dans l'ensemble de la population, mais que nous considérions uniquement ce qui arrive à ceux qui ont déjà un emploi et qui sont probablement peu nombreux. Qu'est-ce que cela donnera si nous n'évaluons pas les méthodes de recrutement de l'employeur?

La motion nº 27A a pour but de corriger l'absence, à l'article 4, de disposition précise sur le rapport que l'employeur devrait faire, au ministre ou à toute autre personne, sur les mesures qu'il a prises. Il est curieux que l'amendement présenté par mon collègue ne fasse mention que de l'article 4. Retournons à la motion nº 24 présentée par mon collègue. Elle débute par les mots: «comportant les renseignements» et qui continue ainsi:

«conformes aux obligations imposées à l'employeur par les articles 4 et 5 ainsi qu'aux instructions réglementaires,»

Elle se termine par «qui donne les indications suivantes». Cela signifie que la partie du plan de la société concernant le processus ou les buts devrait au moins être remise au ministre et devrait au moins être disponible par ce biais, puisque le gouvernement a hypocritement négligé d'insérer ces dispositions dans les articles 4 et 5.

Le secrétaire parlementaire a l'occasion de revenir sur son refus de prévoir des dispositions touchant la présentation de rapports aux employés, en acceptant le motion nº 24. Il serait possible de fournir de plus amples détails sur le traitement qui pourrait être accordé aux groupes cibles en acceptant ces amendements. Par conséquent, je lui demande de réfléchir et de reconnaître que ces amendements renforceraient utilement le projet de loi. S'il refuse, le gouvernement devra admettre qu'il veut simplement se moquer des femmes, des minorités visibles, des autochtones et des handicapés.

• (1610)

Mon collègue a mentionné tout à l'heure qu'il y avait très peu de ministériels en train d'écouter ce débat. Ils devraient peut-être se rappeler que les femmes forment la moitié de la population et que les mesures assurant aux handicapés l'équité en matière d'emploi pourraient sans doute avantager une personne sur 20. Qu'ils n'oublient pas que les membres des minorités visibles représentent de 500,000 à 600,000 personnes et qu'ils se concentrent dans certaines régions. Si ces députés pensent qu'on ne leur tiendra pas rigueur de ce torchon de projet de loi, qu'ils se détrompent.

Les conservateurs s'imaginent sans doute que les femmes, les minorités visibles, les handicapés et les autochtones ignorent ce qui se trame ou sont trop stupides pour comprendre. Mais ils ne se laisseront pas berner par cette parodie, ce déballage de belles paroles et un programme volontaire d'équité en matière d'emploi qui pèche contre tout ce que devrait être un véritable programme d'action positive. Il est temps que le secrétaire parlementaire et la ministre s'appliquent à répondre aux vrais besoins qu'éprouvent tant de Canadiens qui en ont assez de voir qu'on ne tient pas ses promesses et qu'on repousse l'égalité à plus tard. Les ministériels manquent à leurs promesses et empêchent l'égalité de se réaliser quand ils écoutent le débat en silence, tout en rejetant les modifications constructives que les groupes auxquels ce projet de loi est censé s'adresser ne cessent de réclamer, voire d'exiger.

En fin de compte, il y aura deux groupes de perdants. Quand les millions de personnes qui devaient profiter de cette mesure auront perdu tout espoir, les députés d'en face auront, quant à eux, perdu des votes.

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, il y a là une série d'amendements proposés, afin d'améliorer une mesure sans espoir d'amélioration. Je crois qu'il faut se demander si le jeu en vaut la chandelle étant donné que seules les dispositions du projet de loi portant sur la présentation de rapports ont un effet réel. Comme les amendements le précisent clairement, ces dispositions n'ont pas beaucoup de poids et elles peuvent et doivent être améliorées. Cependant, et je l'ai déjà dit plus tôt au cours du débat sur divers aspects du projet de loi, cette mesure dans son ensemble est si inefficace qu'on ne devrait pas parler de projet de loi sur l'équité en matière d'emploi, mais bien de projet de loi sur l'inéquité en matière d'emploi ou sur l'équité en matière d'emploi différée.

Je tiens à dire que je m'exprimais peut-être avec plus de verve tout à l'heure lorsque je parlais du caractère secret des objectifs prévus pour ce qui est de l'équité en matière d'emploi. Les employés ne seront pas mis au courant. Cependant, je crois que la Chambre des communes laisse passer une chance très importante dans ce projet de loi. Je sais que la ministre est extrêmement sensible aux critiques des députés néo-démocrates au sujet des lacunes de cette mesure. Je suis en politique depuis assez longtemps pour reconnaître qu'un projet de loi ne peut contenir toutes les dispositions que nous souhaitons. La politique exige des compromis et, dans une certaine mesure, un juste milieu entre les points de vue divergents des groupes, des particuliers et des institutions de notre société. Je suis disposé à reconnaître tout cela, mais en ce qui concerne ce projet de loi, on semble ne chercher à y dissiper que les craintes des entreprises qui s'imaginent qu'on les obligera à prendre des mesures qu'elles ne tiennent pas à prendre. Le projet de loi prétend par conséquent favoriser l'égalité professionnelle afin de calmer les divers groupes représentant les femmes, les autochtones, les handicapés et les minorités visibles, alors que dans les faits il est pratiquement sans conséquence. J'ai l'impression que c'est ce qui a été convenu avec les entreprises. A mon grand regret, la mesure sera adoptée et ce n'est que dans cinq ans que l'on saura si elle aura été efficace ou non. Certes, des rapports nous seront présentés, mais ils ne seront pas très probants. Entre temps, les entreprises continueront de faire comme si de rien n'était.

Je remarque que dans certaines domaines d'activité les États-Unis ont été plus audacieux avec leur programme d'action positive que l'on n'aurait jamais pu l'être dans ce projet de loi. La chose m'attriste autant qu'elle me vexe. Le gouvernement ne veut même pas exposer en détail les critères régissant la présentation des rapports concernant la taille des entreprises qui seront visées, de façon à ce que ces dernières sachent dès le départ ce qu'on attend d'elles pour mesurer leurs progrès au chapitre de l'égalité professionnelle.

Jusqu'à présent, le secrétaire parlementaire avait la réputation d'être un homme aux idées progressistes. Il est regrettable qu'il soit entouré de personnes aussi réactionnaires que les membres du caucus conservateur.

La ministre de l'Emploi et de l'Immigration (Mlle MacDonald) a déjà eu la réputation d'être une conservatrice de gauche. Or la gauche semble se rapprocher à grands pas de la droite, mais il se pourrait fort bien que la ministre ne soit fondamentalement pas du tout d'accord avec bon nombre de concessions qu'elle a dû faire pour que la Chambre finisse par être saisie de cette mesure dérisoire et insignifiante qui prétend régler les problèmes en matière d'égalité professionnelle. Elle aurait peut-être souhaité dans son for intérieur pouvoir faire bien mieux. Je tiens à rappeler au secrétaire parlementaire et à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (Mlle MacDonald) qu'il vient un moment où il faut laisser parler sa conscience au lieu d'adhérer aux consignes de son parti pour des raisons qui sont difficiles sans doute à défendre quand on est obligé de faire des choses qu'on a du mal à accepter ou à encaisser.

La ministre de l'Emploi et de l'Immigration en veut-elle tellement au Nouveau parti démocratique parce que nous disons la vérité au sujet de ce projet de loi? Nous lui indiquons les choses qui devraient y figurer. Est-elle obligée de les repousser à cause de ses collègues réactionnaires, députés et ministres? Le secrétaire parlementaire qui s'est montré si dur envers moi l'autre jour reconnaît-il également les faiblesses du projet de loi? Il n'est pas trop tard. Certes, ce serait un revirement spectaculaire, mais si les ministériels qui estiment comme moi-même et comme mes collègues, que nous devons véritablement—peut-être que nos vis-à-vis partagent ce point de vue—favoriser l'action affirmative et l'équité en matière d'emploi, s'il y a encore quelques conservateurs qui partagent cette conviction, qu'ils élèvent la voix et qu'ils se prononcent contre leur parti quand le moment viendra de statuer sur ces amendements. S'ils s'abstiennent, je demande au secrétaire parlementaire de transmettre un message pas seulement à son ministre mais aussi au premier ministre (M. Mulroney).

Pendant la dernière campagne, beaucoup de gens souhaitaient du changement, même des membres de ces groupes minoritaires qui font l'objet du projet de loi, et ces gens-là ont accepté de changer d'allégeance politique et d'appuyer les progressistes conservateurs en croyant que ceux-ci allaient vraiment changer des choses. Je suis prêt personnellement, et il en sera de même pour les représentants de mon parti, à parcourir le Canada et à ridiculiser les conservateurs en rappelant que ces plans qui devaient être un moyen de favoriser l'équité en matière d'emploi, sont tellement importants qu'ils doivent être tenus secrets et surtout interdits aux employés. Tout semblant de crédibilité acquis par les progressistes conservateurs à ce sujet au cours de leur période dans l'opposition aura totalement disparu d'ici aux prochaines élections. Je dis la vérité. C'est un avertissement que je lance au secrétaire parlementaire et à la ministre responsable du Statut de la femme, qui est présente parmi nous. C'est peut-être l'un des deux seuls ministres présents à la chambre.

• (1620)

La crédibilité que pouvait avoir ce parti est en train de sombrer complètement. Quand les gens regarderont ce texte et constateront à quel point il est insipide, quand ils constateront d'expérience qu'il n'aura pratiquement rien changé à la réalité, à ce moment-là, quand les conservateurs iront dire aux autochtones, aux femmes, aux minorités visibles et aux handicapés: «Vous voyez tout ce que nous faisons pour vous», ils se feront rire au nez. Personne n'aime se faire rire au nez, et surtout pas les députés gouvernementaux qui ont été tellement fiers de prendre le pouvoir à la suite de la dynastie des libéraux. Ils pensaient avoir vaincu cette dynastie établie de longue date. C'était une bonne chose de mettre fin à cette dynastie libérale. Ce qui est regrettable, c'est que le gouvernement actuel agit apparemment avec exactement la même arrogance, la même indifférence, la même incapacité de consulter et de comprendre les besoins et les aspirations des simples Canadiens que le gouvernement qu'il a remplacé. Nous avons vu comment l'électorat a sanctionné l'attitude du précédent gouvernement vis-à-vis des simples Canadiens. Et bien, je préviens le secrétaire parlementaire et les ministres qui sont maintenant présents que les Canadiens infligeront exactement le même traitement à ce gouvernement qu'au précédent s'il continue sur cette voie.

[*Français*]

Monsieur le Président, je peux peut-être conclure en disant que, maintenant, dans la province Québec, malgré le fait que le Nouveau parti démocratique n'a élu aucun député, étant donné que nous disons la vérité sur les questions comme les amendements que nous sommes en train de proposer sur ce projet de loi portant sur l'équité en matière d'emploi, ce fait que nous disons la vérité a été remarqué par les Québécois au point où 26 p. 100 de la population indiquent que, si une élection avait été tenue aujourd'hui, ils voteraient pour le parti néo-démocrate.

Avec 57 députés conservateurs, monsieur le Président, les conservateurs n'ont que 1 p. 100 de plus que nous en termes de support de la part du public québécois en faveur de leur parti. Et ce, seulement, 18 mois après les élections fédérales de septembre 1984. Les conservateurs dans la province de Québec continueront à descendre dans les sondages, et ce, partout dans le Canada, s'ils continuent avec cette espèce d'arrogance qui est représentée par ce projet de loi tel qu'il nous est proposé, et ce malgré les amendements proposés par notre parti et l'autre parti de l'opposition.

M. Gerry Weiner (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je veux seulement corriger mon honorable collègue pour lui dire que c'est 58 députés qui représentent les citoyens du Québec, et non 57 comme il l'a indiqué. Chaque député qui travaille aussi fort que les députés conservateurs de la Chambre ici. Les Canadiens vont avoir l'occasion, un peu plus tard, de juger comment nous avons fait notre travail. Mais je peux indiquer qu'en ce moment nous avons l'obligation et le droit de gérer un gouvernement, de faire une bonne administration et de faire tout ce que nous pouvons afin de donner l'égalité dans tous les secteurs de l'emploi et ce pour tous les citoyens de la province Québec. Et c'est dans ce domaine que nous travaillons très fort à l'esprit de la loi qui donnera l'égalité dans l'emploi à toutes les personnes qui demeurent au pays ou qui sont venues des autres pays.

Je peux seulement dire à mon honorable collègue qu'il aura la chance, comme tous les autres Canadiens, en temps et lieu, de décider et de régler cette question.

[*Traduction*]

Je me réjouis de savoir que nous serons jugés sur ce que nous aurons fait notamment pour assurer l'équité en matière d'emploi.

Je vais maintenant expliquer aux députés pourquoi nous rejetons les motions que nous a présentées mon collègue, le député de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est (M. Allmand). Nous prenons note de ses suggestions et de celles du député de Yorkton—Melville (M. Nystrom). Nous les avons entendues et nous avons dû évidemment les soupeser pour voir si elles seraient utiles ou non. Nous nous sommes demandé si elles ne compliqueraient pas simplement les choses, si elles ne rendraient pas l'application de ce projet de loi plus difficile. En effet, si ces suggestions ne sont pas pratiques et si elles risquent d'entraîner plus de problèmes dans l'établissement d'un tel programme, elles en compromettraient forcément les résultats.

Nous considérons donc que la motion nº 24 est inutile. Les employeurs sont tenus de se doter d'un programme sur l'équité en matière d'emploi et d'en signaler les résultats.

M. McCurdy: Ils ne le sont pas du tout.

M. Weiner: J'ai laissé le député parler quand c'était son tour. Je voudrais bien qu'il en fasse autant pour moi.

M. Keeper: Je veux bien si vous avez quelque chose à dire.

M. Weiner: Les articles 4 et 5 traitent du processus d'application alors que l'article 6 fait allusion aux résultats dont il faut faire rapport. Dans l'esprit de ce projet de loi, les employeurs sont tenus de faire rapport sur les résultats obtenus et non pas sur les mesures ou les programmes d'équité en matière d'emploi. L'article 5 du projet de loi explique que les employeurs doivent se donner des objectifs et des calendriers d'action, mais ce sont eux qui décideront quelles modalités sont les plus susceptibles d'aboutir aux résultats souhaités.

En ce qui concerne la motion nº 25A, je ne vois pas comment cet amendement peut être utile. Il est complexe. On ne voit pas très bien quelle information sur les mutations on ferait porter au rapport. Comment serait définie la formation? Les données accumulées sur les employés qui ont été formés, mutés et/ou rétrogradés ne sont pas considérées essentielles pour juger des résultats d'un programme d'équité en matière d'emploi. La formation et les mutations peuvent faire partie d'un programme visant à développer et accroître les aptitudes d'un employé, mais cela ne témoigne pas vraiment des résultats du programme d'équité en matière d'emploi au sens d'une représentation plus proportionnelle des groupes désignés. On pourra juger des changements importants attribuables à la formation, aux mutations ou aux rétrogradations en comparant d'une année à l'autre les données dont l'employeur aura fait rapport.

La motion nº 26A a trait au «nombre des personnes faisant partie des groupes désignés qui demandent des emplois déterminés». Il est difficile de recueillir des données sur les membres des groupes désignés au stade de la demande d'emploi. La représentation proportionnelle dans les recrutements ne se mesurera pas d'après le statut des demandeurs d'emploi, mais d'après les données sur la disponibilité de la main-d'oeuvre, dont le nombre peut être plus élevé que celui des postulants.

Quant à la motion nº 27A, la flexibilité dans l'application du programme constitue un principe fondamental de la mesure à l'étude. Le projet de loi s'attache aux résultats des mesures prises par l'employeur, non au fait que les employeurs font rapport des mesures qu'ils ont prises. Le plan d'action de l'employeur peut fournir des renseignements sur les mesures prises pour assurer l'équité en matière d'emploi.

Le président suppléant (M. Charest): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Charest): Le vote porte sur la motion nº 24. M. Nystrom propose:

Qu'on modifie le projet de loi C-62, à l'article 6, en retranchant la ligne 22, page 3, et en la remplaçant par ce qui suit:

«ments conformes aux obligations imposées à l'employeur par les articles 4 et 5 ainsi qu'aux instructions réglemen-».

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Charest): Que tous ceux qui sont en faveur veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Charest): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Charest): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Charest): Conformément à l'article 114(11) du Règlement, le vote inscrit sur cette motion est reporté.

Le débat porte maintenant sur la motion nº 25A. M. Allmand propose:

Qu'on modifie le projet de loi C-62, à l'article 6, en retranchant la ligne 41, page 3, et en la remplaçant par ce qui suit:

«cements, des formations, des mutations, des rétrogradations et des cessations de fonctions ainsi».

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Charest): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Charest): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Charest): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Charest): Conformément à l'article 114(11) du Règlement, le vote inscrit sur cette motion est reporté.

Le débat porte maintenant sur la motion nº 27A. M. Allmand propose:

Équité en matière d'emploi

Qu'on modifie le projet de loi C-62, à l'article 6, en ajoutant à la suite de la ligne 43, page 3, ce qui suit:

«*e*) une liste des mesures prises par l'employeur conformément à l'article 4 de la présente loi.»

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Charest): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Charest): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Charest): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Charest): Conformément à l'article 114(11) du Règlement, le vote inscrit sur cette motion est reporté.

• (1630)

M. Allmand: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je crois que vous avez omis la motion nº 26A. Vous êtes directement passé de la motion nº 25A à la motion nº 27A.

Le président suppléant (M. Charest): Le député de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est (M. Allmand) a bien raison. Le débat porte donc sur la motion nº 26A.

[*Français*]

Le vote porte sur la motion 26A. M. Allmand, appuyé par M. Berger propose:

Qu'on modifie le projet de loi C-62, à l'article 6, en ajoutant immédiatement à la suite de la ligne 43, page 3, ce qui suit:

«*e*) le nombre des personnes faisant partie des groupes désignés qui demandent des emplois déterminés;».

[*Traduction*]

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Charest): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Charest): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Charest): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Charest): Conformément à l'article 114(11) du Règlement, le vote inscrit sur cette motion est reporté.

Les motions nos 31A et 32A seront groupées pour les fins du débat, mais feront l'objet de votes distincts.

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est) propose:

Motion nº 31A

Qu'on modifie le projet de loi C-62, à l'article 7, en retranchant les lignes 13 et 14, page 4, et en les remplaçant par ce qui suit:

«7. L'employeur qui ne se conforme pas commet une infraction et encourt,».

Motion nº 32A

Qu'on modifie le projet de loi C-62, à l'article 7, en retranchant les lignes 16 et 17, page 4, et en les remplaçant par ce qui suit:

«sommaire, une amende maximale de cinq cent mille dollars.»

- Monsieur le Président, c'est là la dernière occasion que j'aie de tenter de faire modifier le projet de loi. Je ne suis pas très heureux du résultat de mes efforts jusqu'ici, mais, comme chacun le sait, tant qu'il y a de la vie, il y a de l'espoir, et je poursuivrai donc mes efforts.

Dans sa forme actuelle, le projet de loi n'est qu'une déclaration de bonnes intentions. L'article 2, qui énonce l'objet de la mesure, semble vraiment admirable. Le projet de loi a, en effet, pour objet de réaliser l'égalité en milieu de travail, de façon que nul ne se voie refuser d'avantages ou de chances en matière d'emploi, etc. L'article 4, qui est la principale disposition du projet de loi, dit, en bref, que l'employeur doit réaliser l'égalité en déterminant et en supprimant les règles et usages qui font obstacle à la carrière de membres des groupes désignés, et en instaurant des usages et des règles positives afin de réaliser un certain équilibre dans la représentation de ces groupes dans les divers milieux de travail. Cependant, quand on en vient à l'article 7, qui traite des sanctions, on ne trouve qu'une amende en cas de non-production du rapport prévu à l'article 3, dans son actuelle forme affaiblie.

Permettez-moi de lire le texte de l'article 7:

L'employeur qui ne se conforme pas à l'article 6 commet une infraction et encourt, sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire, une amende maximale de cinquante mille dollars.

L'article 6 impose simplement aux employeurs de déclarer la composition de leur personnel. Comme je l'ai dit au comité, un employeur pourrait se conformer parfaitement aux dispositions du projet de loi en déclarant d'année en année le même personnel, sans en modifier le moins du monde la composition. Ainsi, il pourrait déclarer en 1986 qu'il emploie 100 personnes, dont cinq femmes, un représentant d'une minorité visible et un handicapé. Et il pourrait présenter le même rapport en 1987, 1988 et 1989, sans contrevenir le moins du monde aux dispositions du projet de loi. Il ne serait passible d'aucune sanction, sans pour autant avoir fait le moindre effort pour réaliser une plus grande égalité en matière d'emploi dans son entreprise. Aucune sanction n'est prévue si on ne fait rien en faveur de l'égalité, ou si on ne se conforme pas aux importantes obligations prévues à l'article 4.

La motion nº 31A prévoit que l'employeur qui ne se conforme pas aux dispositions du projet de loi commet une infraction et encourt, sur déclaration sommaire de culpabilité, une amende maximale de $50,000.

La motion suivante ferait passer ce maximum de $50,000 à $500,000 car, dans le cas des grandes entreprises relevant de la compétence fédérale, comme les chemins de fer et les compagnies de télécommunications, $50,000 représentent un trop petit montant, qui passerait normalement par pertes et profits. Ces entreprises pourraient donc être tentées de faire abstraction des exigences de déclaration, puisqu'il leur coûterait vraisemblablement plus cher d'établir des rapports que de payer l'amende.

Bref, je propose que la sanction s'applique à toutes les dispositions du projet de loi et que l'amende maximale soit portée à $500,000. Si le projet de loi ne contient aucune sanction pour la non-conformité aux dispositions de l'article 4, toute la mesure n'est qu'une farce et n'a plus aucun sens. Comme je l'ai fait remarquer, un employeur pourrait déclarer le même personnel d'année en année, sans jamais contrevenir à l'article 6 ni encourir la moindre amende.

Certains semblent croire qu'un employeur qui agirait ainsi s'exposerait, de la part de l'opinion publique, à des pressions qui le forceraient à modifier ses pratiques d'embauche. Ces gens pensent que de telles pressions seraient suffisantes pour amener des changements. La commission Abella qui avait déposé son rapport en 1984 avait révélé que les programmes facultatifs d'action positive ne sont pas efficaces et que nous ne pouvons pas compter sur l'opinion publique pour fléchir les employeurs qui ne croient pas à l'égalité en matière d'emploi.

Les expériences tentées dans le monde occidental révèlent toutes que les mesures volontaires d'égalité ne donnent pas de résultats. Je voudrais, une fois de plus, citer en substance les paroles d'un grand homme d'affaires américain: si des mesures volontaires pouvaient marcher, alors Moïse ne serait pas descendu du mont Sinaï avec dix commandements, mais avec dix directives, en nourrissant l'espoir que son peuple y obéirait de son plein gré.

M. Rodriguez: Ou avec dix projets de loi C-62.

M. Allmand: Exact. Il aurait pu descendre avec quelque chose du genre du projet de loi C-62, mais il ne l'a pas fait. Il a plutôt rapporté les dix commandements et nous savons tous quelles sanctions nous encourons en y désobéissant.

• (1640)

De toute façon, comment le gouvernement a-t-il pu croire qu'il pouvait imposer des obligations aux employeurs, à l'article 4 du projet de loi, sans prévoir de sanction contre ceux qui ne les respecteront pas? C'est de la folie pure. Comme mon collègue le disait il y a quelques instants, il sera la risée de tout le pays. Il s'est donné beaucoup de mal pour rédiger un projet de loi qui crée des exigences et des obligations sans prévoir la moindre sanction pour les cas où elles ne seraient pas remplies. La ministre va peut-être vilipender ces employeurs à la Chambre, mais nous savons tous quelle sera la réaction de certaines grandes entreprises. Elles vont se moquer de la ministre qui sera la risée des deux camps. Comme l'a fait remarquer mon collègue de Windsor, les gens qui sont victimes de discrimination depuis des générations, eux, ne rient pas. Les handicapés,

qu'ils soient confinés à une chaise roulante, qu'ils soient aveugles, sourds ou infirmes, qui se sont donnés du mal pour venir hier manifester sur la colline du Parlement, ne rient pas. Ils veulent du travail. Beaucoup d'entre eux sont très compétents et pourraient parfaitement occuper un emploi. Cependant, le marché du travail n'est pas adapté à leurs besoins, et ils font l'objet de discrimination avant même de s'être fait entendre. Ils ne seront pas heureux. Ils ne vont pas se moquer du gouvernement à ce sujet. Ils sont en colère. Nous l'avons constaté hier lorsque le député de Yorkton—Melville (M. Nystrom) a posé une question à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (Mlle MacDonald). Lorsque la ministre a fourni une réponse inexacte, nous avons entendu en provenance de la tribune le cri d'indignation d'une femme qui a fait l'objet de discrimination en raison de son infirmité et qui n'était pas du tout satisfaite de la réponse. Les gens vont faire savoir au gouvernement ce qu'ils pensent du projet de loi.

Au début du débat, quelqu'un a dit que le bill renfermait une liste de pieuses platitudes sans aucun moyen de les mettre en application. Le projet de loi ne prévoit aucune sanction contre ceux qui refuseront de s'y conformer. Depuis de nombreuses années que je suis député, je ne pense pas avoir jamais vu de projet de loi dépourvu de sanction, de projet de loi qui prévoit des obligations mais aucune sanction pour ceux qui ne les respectent pas.

Je sais que le secrétaire parlementaire prendra la parole pour dire que le gouvernement a accepté au comité un amendement, soit l'article 8 du projet de loi qui se lit comme il suit:

> Le ministre fait parvenir à la Commission canadienne des droits de la personne, une copie du rapport déposé en application de l'article 6 dès qu'il reçoit le rapport.

Parce que le ministre va envoyer une copie du rapport déposé en application de l'article 6 à la Commission canadienne des droits de la personne, la Commission pourra veiller à l'application du projet de loi. Ce ne sera pas le cas, à mon avis. Les ministériels m'ont renvoyé à certains articles que j'ai lus. Je suis un avocat très expérimenté. Pour ma part, ce n'est pas exact. Si la Commission canadienne des droits de la personne constate que certaines entreprises sont injustes, elle peut appliquer les dispositions de la Loi canadienne sur les droits de la personne. Le projet de loi porte toutefois sur la promotion sociale. A ce que je peux voir, la Commission canadienne des droits de la personne ne peut rien faire contre les entreprises qui ne se soumettent pas à l'obligation de faire de la promotion sociale. On induit les gens en erreur en insinuant que du fait que l'article 6 du projet de loi oblige le ministre à envoyer le rapport à la Commission canadienne des droits de la personne, celle-ci peut prendre des sanctions contre les entreprises qui ne remplissent pas les obligation que leur impose l'article 4.

Comme je l'ai dit au début de mon intervention, je continue à espérer que le gouvernement verra clair et qu'il acceptera l'amendement.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Tremblay (Lotbinière)): A l'ordre! Je regrette d'interrompre l'honorable député de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est (M. Allmand), mais son temps de parole est écoulé.

La parole est à l'honorable député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy).

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, j'ai un amendement à proposer—proposé par moi-même. Cela a été donné au greffier et c'est pour clarifier la motion n° 31A. Et alors je le lirai en anglais.

[*Traduction*]

Je propose par conséquent:

> Qu'on modifie la motion n° 31A en retranchant les termes:
>
> «commet une infraction et encourt,» et en les remplaçant par ce qui suit:
>
> «aux articles 4,5 et 6, commet une infraction et encourt,».

Sauf erreur, une copie de cet amendement a été envoyée aux services du greffier, et je crois pouvoir le proposer. S'il faut un comotionnaire, l'amendement est appuyé par le député de Windsor—Walkervillle (M. McCurdy).

Le président suppléant (M. Tremblay (Lotbinière)): La Chambre a entendu l'amendement à la motion n° 31A.

[*Français*]

Le débat est maintenant sur le sous-amendement.

Je donne la parole à l'honorable député de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est (M. Allmand) sur un rappel au Règlement.

[*Traduction*]

M. Allmand: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

M. Cassidy: Je voulais faire quelques observations au sujet de mon amendement.

Le président suppléant (M. Tremblay (Lotbinière)): Le député de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est (M. Allmand) a la parole pour un rappel au Règlement.

M. Allmand: Je voulais seulement dire qu'à mon avis le sous-amendement représente une amélioration importante. Même s'il modifie mon amendement, j'espère que Votre Honneur le jugera recevable et que le gouvernement le jugera acceptable.

Le président suppléant (M. Tremblay (Lotbinière)): Le député de Windsor—Walkerville (M. McCurdy) reprend le débat.

M. Cassidy: Je voulais parler de mon amendement.

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, nous avons entendu le secrétaire parlementaire

. . .

[*Français*]

Le président suppléant (M. Tremblay (Lotbinière)): A l'ordre, s'il vous plaît! Le député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy) sait pertinemment qu'il ne peut pas prendre la parole sur une proposition de sous-amendement.

Nous poursuivons donc le débat et la parole est à l'honorable député de Windsor—Walkerville (M. McCurdy).

[*Traduction*]

M. McCurdy: Monsieur le Président, le secrétaire parlementaire a dit tout à l'heure que le gouvernement avait l'obligation de tout faire en son pouvoir pour assurer l'égalité des chances. Sans doute, voulait-il parler plus précisément des groupes désignés auxquels ce projet de loi s'appliquerait. Il a ajouté que cette mesure visait à atteindre des objectifs et à obtenir certains résultats. Nous avons entendu cela à maintes et maintes reprises.

En fait, comme l'a souligné mon collègue, cette mesure aurait été tout aussi efficace si l'on avait proposé qu'à 9 heures, chaque jour de la semaine, les employeurs se réveillent en se disant: «Je ne ferai pas de discrimination. Je vais bien traiter les handicapés, les femmes, les minorités visibles et les autochtones aujourd'hui». Voilà en réalité ce que promet le projet de loi C-62. Nous touchons le noeud du problème. C'est maintenant que le gouvernement doit décider de s'attaquer sérieusement ou non à cette question. Il doit décider s'il est du côté des employeurs qui, selon les sondages, sont contre l'action positive. Comme les résultats l'indiquent, la majorité d'entre eux sont contre étant donné qu'on leur laisse actuellement carte blanche pour faire de la discrimination à l'endroit des minorités visibles dans 75 p. 100 des cas. Les résultats sont très éloquents en ce qui concerne les autochtones, les femmes et les handicapés. Le gouvernement voudrait nous faire croire que la solution consiste à instaurer des programmes volontaires d'action positive et d'équité en matière d'emploi. Comme on l'a déjà mentionné, la juge Abella a été spécialement chargée d'établir s'il valait mieux opter pour des programmes volontaires ou des programmes obligatoires. Il est évident que la juge a attentivement examiné les solutions de rechange. Elle a pris sa décision en s'appuyant sur des preuves non équivoques. L'expérience des États-Unis a prouvé que seule l'action positive obligatoire est digne d'intérêt si l'on veut sérieusement réaliser l'égalité au travail pour le groupe désigné. C'est incontestable.

• (1650)

Les preuves sont toutes aussi claires au Canada. La bonne juge a examiné les témoignages relatifs à l'emploi des femmes dans la Fonction publique et elle a constaté qu'après une dizaine d'années d'action positive facultative, il n'y a eu en réalité aucun résultat positif. Il n'y a eu aucun progrès réel dans la plupart des secteurs. Les femmes sont toujours confinées aux emplois de bureau et aux échelons inférieurs de l'administration dans la Fonction publique. Elles ne sont guère nombreuses à avoir accédé à des postes de direction.

L'action positive facultative a été mise à l'essai à l'égard des handicapés, et s'est également soldée par un échec. Le gouvernement fédéral a invoqué l'action positive facultative pour les minorités visibles et je parle notamment du programme en vigueur en Nouvelle-Écosse. Pendant la période où le programme d'action positive facultatif s'est appliqué, le nombre de membres des minorités visibles employés au gouvernement fédéral s'est élevé à 2.2 p. 100 des effectifs, contre 4.4 p. 100 pour l'ensemble de la population.

L'action positive obligatoire, accompagnée d'objectifs précis, a donné des résultats incontestables et non équivoques. Il suffit de mentionner le programme d'action positive obligatoire visant le groupe linguistique francophone du pays, qui a été couronné de succès. Je n'hésite pas à affirmer que si l'on avait proposé aux Canadiens français un programme d'équité facultatif, ils l'auraient rejeté et, étant donné leur nombre, leur refus aurait été pris au sérieux.

Ce projet d'amendement prévoit des sanctions contre l'employeur qui ne se conforme pas aux dispositions des articles 4, 5 et 6. Il donne au gouvernement l'occasion d'appliquer l'action positive obligatoire. Nous ne voulons pas que l'employeur présente simplement chaque année un rapport sur le nombre de femmes, d'handicapés et de membres de minorités visibles parmi ses employés, mais nous voulons fixer des objectifs précis à atteindre. C'est l'action positive obligatoire que la juge Abella a recommandée et que tous les représentants des groupes visés sont unanimes à demander.

Le gouvernement est désormais en mesure de répondre à ces demandes. Il est enfin à même d'être pris au sérieux car il aura manifestement pris des mesures sérieuses pour répondre à la demande d'action politique obligatoire à l'intention des personnes qui en ont besoin, et non de celles qui subiront quelques désagréments parce qu'elles doivent corriger les injustices du passé.

[*Français*]

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): J'aimerais me joindre aux autres députés qui ont déjà établi l'importance de cet amendement et du sous-amendement.

[*Traduction*]

Nous examinons probablement maintenant l'amendement le plus important parmi tous ceux qui ont été proposés. Deux bonnes douzaines d'amendements ont été proposés par le député de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est (M. Allmand) ainsi que par des députés néo-démocrates. Cet amendement-ci en particulier vise la raison même qui a incité des handicapés à présenter leurs griefs à la Chambre des communes et à manifester sur la colline hier. Nous les avons entendus scander: «Mulroney, baloney, your equity Bill is phoney». Ils en voulaient plus particulièrement à l'absence de toute mesure coercitive dans le projet de loi. L'article 7 est ainsi conçu:

L'employeur qui ne se conforme pas à l'article commet une infraction et encourt sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire, une amende maximale de cinquante mille dollars.

Cela semble peu négligeable au profane qui se trouve à la tribune. Cinquante mille dollars, cela semble être une somme appréciable. Toutefois la motion, abstraction faite de l'amendement, ne mentionne pas qu'une amende de $50,000 sera imposée pour refus d'obéir, mais simplement pour négligence de faire rapport. Quand l'employeur ABC de la Hamilton East Widget Company adresse son rapport à Ottawa, lui faisant savoir qu'il a embauché une femme cette année, une autre l'an dernier et une autre l'année précédente, soit un total de 3 sur 3000 employés, le rapport sera déposé et aucune amende ne sera imposée. Le fait qu'il n'y a que trois femmes dans une entreprise qui compte 3000 employés est sans conséquence. Il

continuera à être hors de cause et sans conséquence à moins que la Chambre n'accepte la modification et le sous-amendement proposés par le parti libéral et le Nouveau parti démocratique.

Les articles 4 et 5 portent sur l'équité en matière d'emploi. Tant que nous n'aurons pas présenté un amendement précis, y compris les articles 4 et 5, le projet de loi demeurera une mesure inefficace, un projet de loi bidon, une tentative du gouvernement pour donner à entendre qu'il fait quelque chose pour réaliser l'équité en matière d'emploi, alors qu'il ne fait rien en réalité.

Dans la première partie de l'amendement, on propose d'élever l'amende à $500,000. Une grande société ayant des milliers d'employés estime peut-être que $50,000 c'est le prix à payer pour faire des affaires. Si le projet de loi ne confère pas au ministre le pouvoir de juger sommairement une entreprise qui n'a pas de programme d'équité en matière d'emploi ou de promotion sociale et de lui imposer une amende, tous les ministériels qui disent croire en l'égalité en milieu de travail pour les femmes, les minorités, et les personnes handicapées ne trompent qu'eux-mêmes, mais ne trompent pas les Canadiens.

Au cours du débat sur la situation de la femme, le premier ministre (M. Mulroney) avait promis à toutes les Canadiennes que dès qu'il serait élu, il commencerait immédiatement à reclassifier des dizaines de milliers d'emplois dans la Fonction publique afin d'assurer que les femmes y obtiendraient leur juste part de promotions. Avec ce projet de loi, qui ne s'applique à aucun organisme gouvernemental, le gouvernement ne fait pas progresser la réalisation de l'équité en matière d'emploi.

[*Français*]

Si on croit vraiment au principe de l'équité, monsieur le Président, il faudrait que tous les députés acceptent au moins l'amendement qui vient d'être proposé. Je sais qu'il y avait même deux douzaines d'amendements qui ont été proposés par les députés de l'opposition et, évidemment, le gouvernement ne peut pas accepter tous les amendements. Cela, je le crois. Je sais comment fonctionne le Parlement. Mais il faudrait au moins dire qu'ici—par cet amendement, tel que proposé par le député de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est (M. Allmand) et le nouvel amendement sur l'amendement tel proposé par le député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy)—on ait maintenant au moins le principe que l'équité devrait être appliquée pas seulement pour les questions de reportage. On ne siège pas seulement ici pour faire des journaux, pour faire des rapports du progrès qui n'est pas fait de l'équité pour les handicapés, les aveugles, les femmes et ceux qui sont les moins bien nantis de notre société.

Si on croit vraiment dans l'équité, monsieur le Président, je demande, j'incite tous les députés à accepter au moins ce petit amendement qui pourrait rendre avec plus de vigueur le principe de l'équité qui, soi-disant, est recherché par tous les députés.

Monsieur le Président, est-ce que vous m'indiquez que mon temps de parole est écoulé?

Le président suppléant (M. Tremblay (Lotbinière)): Non.

Mme Copps: Excusez-moi. J'aimerais continuer un peu. C'est parce que le Président m'a fait signe, et je pensais que mon temps de parole était écoulé. Je connais plutôt les règlements du jeu de «basket» plutôt que ceux de la Chambre des communes. Je n'ai pas vu le *time-out*.

• (1700)

[*Traduction*]

Je regrette, monsieur le Président, je me rends compte que cela est nouveau pour nous tous. S'il me reste quatre minutes, j'ai beaucoup, beaucoup de choses importantes à dire.

Ces choses se rattachent à la manifestation que nous avons vue sur la colline aujourd'hui. Malheureusement, la réalité c'est que beaucoup de Canadiens handicapés sont frustrés. C'est à cause, d'une part, des promesses qui leur viennent du gouvernement et directement du premier ministre et, d'autre part, de l'absence de réaction de ce même premier ministre. Nous avons entendu certaines promesses pendant le débat sur les questions féminines. Nous avons entendu le suave baryton dire aux femmes du Canada que si elles votaient pour le parti conservateur, tout irait pour le mieux parce que M. Mulroney s'occuperait de tout.

Il y a eu une autre promesse de faite, et elle a été dénoncée hier sur la colline pour ce qu'elle était: creuse et trompeuse. Nous avons vu une représentante du monde des handicapés qui avait littéralement coincé le premier ministre avec son fauteuil roulant il y a une couple de semaines. Je m'incline, car ce n'est pas un mince exploit que d'avoir coincé le premier ministre quand il s'est précipité pour fuir une horde de journalistes qui cherchaient à lui arracher des réponses sur toutes sortes de questions. Elle lui a dit carrément qu'ils n'étaient pas satisfaits de cette loi. Qu'elle n'est pas musclée, que c'est un projet de loi bidon, qu'ils veulent qu'il y jette un coup d'oeil. Il lui a promis qu'il reverrait personnellement ce projet de loi, et qu'avant son retour à la Chambre il veillerait personnellement à ce que des mécanismes d'exécution soient appliqués et que le projet de loi soit musclé. Malheureusement, dès qu'il eut échappé aux griffes de cette femme, qui était décidée à l'acculer et à le contraindre à dire la vérité, il a non seulement refusé de revoir le projet de loi ou de comparaître devant le comité, il a non seulement refusé que des amendements soient repris par le côté gouvernemental de la Chambre, il a refusé tout appel téléphonique et autres communications de la femme qui l'avait initialement approché à ce sujet. Cette femme était à la Chambre aujourd'hui. Il n'y a eu que dix personnes en fauteuil roulant qui ont été admises à la Chambre, et elle figurait parmi elles. Elle s'est écriée des fauteuils d'en haut: «Et la promesse faite par le premier ministre?»

Nous savons que s'il avait été sincère quand il a promis de revoir le projet de loi et de veiller à ce qu'il comporte un mécanisme d'exécution et les dispositions musclées qui amorceraient au moins la solution des problèmes d'équité en matière d'emploi au profit des handicapés, des minorités, des femmes, il aurait permis d'adopter cet amendement. Cet amendement n'a rien d'exorbitant. Tout ce qu'il dit, c'est que l'employeur qui ne se conforme pas aux articles 4, 5 et 6 commet une infraction. Les articles 4 et 5, comme vous le savez, concernent l'équité en matière d'emploi.

J'espère avoir exposé la situation à la Chambre. Je regrette que le premier ministre ne soit pas ici pour expliquer son point de vue. J'invite les députés ministériels à appuyer au moins cet amendement.

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, je suis intéressé à participer au débat d'aujourd'hui, mais je ne le fais pas de bon coeur parce que je considère le projet de loi comme indigne de la Chambre. Évidemment, le gouvernement ne le juge pas indigne de lui. C'est sans doute pour cette raison que la ministre responsable ne s'est pas montrée trop intéressée à en diriger l'étude à la Chambre. Elle doit en être un peu gênée parce que le projet est vraiment futile.

Je voudrais rappeler aux membres le but de ce projet de loi et démontrer pourquoi l'article 7, dans sa version actuelle, a peu de valeur pour ceux qui font l'objet de discrimination au travail. Le but est le suivant:

> La présente loi a pour objet de réaliser l'égalité en milieu de travail de façon que nul ne se voie refuser d'avantages ou de chances en matière d'emploi pour des motifs étrangers à sa compétence et, à cette fin, de corriger les désavantages subis, dans le domaine de l'emploi, par les femmes, les autochtones, les personnes handicapées et les personnes que leur race ou leur couleur placent parmi les minorités visibles du Canada, conformément au principe selon lequel l'équité en matière d'emploi requiert, outre un traitement identique des personnes, des mesures spéciales et des aménagements adaptés aux différences.

Commençons par examiner la mesure spéciale que le ministre et le gouvernement ont prévue dans le projet de loi. Comme d'autres députés l'ont fait remarquer, l'article 7 dit simplement:

> L'employeur qui ne se conforme pas à l'article 6 commet une infraction et encourt, sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire, une amende maximale de $50,000.

Il faut être pratique. Il existe toutes sortes de sociétés, des petites comme des grandes, qui se diront tout simplement qu'il existe une foule de moyens de contourner cette clause. Ce n'est pas aussi difficile que vous pourriez le penser. Il suffit de consulter l'article 6 et, comme d'autres députés l'ont signalé, de prendre une feuille et d'écrire ce qui suit:

> *a*) les branches d'activité des salariés . . . membres des groupes désignés qui en font partie;
>
> *b*) les catégories professionnelles . . . et la représentation des membres de ces groupes dans chacune d'elles;
>
> *c*) les échelles de rémunération des salariés . . . ;
>
> *d*) le nombre des recrutements, des avancements et des cessations de fonctions ainsi que . . . la représentation des membres des mêmes groupes.

Cette tâche ne prend que cinq minutes en tout par année. Imaginons quelle sera la réaction des juges. Ils vont lire cet article, passer à l'article 7 et constater que l'amende maximale s'élève à $50,000. Comme la loi en sera à sa première année d'application, ils n'imposeront pas d'amende mais prononceront plutôt l'acquittement, assorti ou non de conditions. Le gouvernement pourrait même ne pas entamer de poursuites.

Si les ministériels souhaitent honnêtement que cette loi ait un peu de mordant, il faut qu'ils adoptent l'amendement du député de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est (M. Allmand) ainsi que le sous-amendement proposé par mes collègues, le député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy) et le député de Windsor—Walkerville (M. McCurdy), afin de donner quelque substance à ce projet de loi. Autrement, nous ne faisons que gaspiller l'argent des contribuables. La mesure renferme certes un objet, mais on n'en tient pas compte dans ses autres dispositions. Ainsi, les employeurs ne sont pas vraiment assujettis à des obligations. De toute évidence, divers groupes d'employeurs ont réussi à faire pression auprès des ministériels pour que le projet de loi soit édulcoré au point de perdre toute valeur. C'est bien difficile à avaler pour tous ceux qui ont souffert de la discrimination pour une raison quelconque au Canada.

J'ai hâte d'entendre ce que les ministériels diront pour expliquer la façon dont l'article qui prescrit les sanctions est rédigé. J'ai travaillé pour le système judiciaire avant d'être élu à la Chambre. J'étais agent des libérations conditionnelles et des mises en liberté surveillée. Je peux sans doute interpréter mieux que quiconque l'article sur les sanctions. Je sais que les gens qui cherchent des moyens de contourner la loi commencent par lire cet article. Je voudrais que les ministériels nous disent pourquoi la sanction prévue ne peut pas s'appliquer aux articles 4 et 5 vu que cela pourrait vraiment être utile. Ce serait une façon réaliste d'inciter les employeurs à assurer l'équité en matière d'emploi.

• (1710)

Voyons un peu l'importance de l'amende. Elle est d'un maximum de $50,000 et elle peut être imposée seulement sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire. Pourquoi ne pas créer un délit passible de poursuites ou, comme nous l'avons proposé, imposer une amende raisonnable, par exemple de $500,000, pour donner aux tribunaux une certaine marge de manoeuvre lorsque l'entreprise qui ne fait pas ce qu'elle devrait à quelques milliers plutôt que quelques centaines d'employés? Comment peut-on dire qu'une amende aussi infime, qui représente à peine le montant que verserait une entreprise à quelques employés ou un gestionnaire par année, constitue une amende réaliste? Ce n'est pas une mesure incitative, mais plutôt le contraire puisqu'une entreprise sera apparemment punie si elle ne respecte pas l'intention du projet de loi.

Nous devons examiner attentivement l'article qui donne l'objet de la mesure. De toute évidence, le gouvernement et les ministériels vont essayer de convaincre le public que c'est vraiment l'objet de la loi et que c'est la seule chose qui compte. Pourquoi présente-t-il cette mesure? C'est parce qu'il veut aider les femmes, qui, dans bien des cas, sont exploitées, les autochtones, les handicapés et ceux qui sont victimes de discrimination dans le monde du travail à cause de leur race ou de leur couleur ou parce qu'ils font partie d'une minorité visible.

Le gouvernement peut essayer de le faire croire au public grâce à toutes sortes moyens de propagande. Très peu de travailleurs ont le temps, l'intérêt ou l'occasion voulus pour examiner un projet de loi comme celui-ci afin de voir s'il est vraiment utile à quelque chose. Manifestement, en l'occurrence, il est évident que la très grande majorité des députés qui interviennent au sujet de ce projet de loi, considèrent qu'il n'apporte

rien, qu'il n'est même pas digne d'être examiné par le Parlement sous sa forme actuelle.

Les dispositions concernant les sanctions sont insuffisantes et tout à fait inefficaces. Pourquoi se donner la peine de prévoir une amende de $50,000 pour toute personne qui ne remplit pas une formule qui demande seulement cinq minutes de travail? L'article relatif à la présentation de rapports peut être intéressant sur le plan bureaucratique, mais il ne porte pas du tout sur ce qui figure dans l'article sur l'objet du projet de loi au sujet de l'équité en matière d'emploi, à savoir les devoirs de l'employeur. L'article 4 est très précis en ce sens qu'on doit déterminer et supprimer les règles et usages en matière d'emploi qui font obstacle à la carrière de membres des groupes désignés, en instaurant des usages et des règles permettant de répondre aux besoins de ces groupes. Cela fait partie du devoir de l'employeur. Si ce dernier ne respecte pas ces lignes directrices, il devrait y avoir alors un article prévoyant les sanctions à lui imposer. Tous ceux qui ont étudié le droit voudront bien me reprendre si je me trompe en affirmant que ce devrait être là l'objet de l'article relatif aux sanctions. C'est le cas dans pratiquement tous les projets de loi bien pensés et raisonnables que la Chambre a jamais adoptés, à commencer par la Loi sur les pêcheries; on inclut dans une loi des dispositions dont l'application va nécessiter une forme d'encouragement de la part des tribunaux et certaines mesures réalistes de persuasion de la part de la Chambre des communes. La Chambre ne devrait pas adopter des projets de loi qui sont inadéquats au point que l'article relatif aux sanctions s'applique seulement à la présentation de rapports.

En vertu de cet amendement, les sanctions s'appliqueraient à l'article relatif aux plans de mise en oeuvre et à l'échéancier. Un employeur doit, pour chaque année, préparer le plan et les objectifs lui permettant d'atteindre l'équité en matière d'emploi, et l'échéancier qu'il s'est fixé à cet égard pour ce qui est du lieu de travail et des groupes qui sont désignés dans l'article qui définit les objets de la Loi. Si l'on veut que le projet de loi sur l'égalité en matière d'emploi porte fruit de la Colombie-Britannique à Terre-Neuve, de toute évidence le gouvernement doit accepter l'amendement et le sous-amendement qui viennent d'être proposés. L'auteur de l'amendement a reconnu que le sous-amendement était logique.

Je suis très curieux d'entendre le ministre, des ministériels, le secrétaire parlementaire ou d'autres expliquer comment on réussira à donner suite à l'objet de la mesure sans prévoir un article assurant, au moyen de sanctions raisonnables imposées en progression décroissante, que les autres dispositions seront observées. Les amendes pourraient s'étaler de $500,000 à $1 , ce qui laisse une certaine marge de manoeuvre aux tribunaux. Si ces amendes ne dépassent pas $50,000, une grande entreprise peut très bien décider de ne pas présenter de rapport. Évidemment, elle voudra sans doute observer les règles bureaucratiques, et elle pourrait ainsi réussir à échapper à l'amende.

Si ces amendements sont rejetés, je considérerai le projet de loi C-62 comme une perte sèche et tout le monde aura intérêt à en faire autant.

Équité en matière d'emploi

M. Roland de Corneille (Eglinton—Lawrence): J'interviens sur le sous-amendement invitant le gouvernement représenté à la Chambre à amender le projet de loi sur l'équité en matière d'emploi comme on l'appelle, pour que les articles 4, 5 et 6 soient aussi visés par des sanctions. Tel qu'il se présente, le projet de loi se ramène en fin de compte à un simple rapport sur l'emploi qui est en fait incomplet lui-même. Ce n'est rien d'autre qu'un mécanisme de rapport.

L'une des membres du comité a dit qu'elle était une éternelle optimiste. Elle croit à la bonne volonté et à la bonne foi des Canadiens. Elle se disait qu'il suffisait d'agiter le drapeau et de dire cela pour que nous soyons tous contents et que nous replongions dans le sommeil en nous disant que tout irait bien si nous nous en remettions totalement à la bonne volonté des Canadiens. Premièrement, ce n'est nullement un enchaînement logique car nous ne parlons pas de l'ensemble des Canadiens, mais de gens qui essaient de diriger une organisation, qui se préoccupent de réaliser un profit et qui sont peut-être aussi intéressés par le maintien du simple statu quo. Il est toujours plus facile de maintenir le statu quo. La députée de Capilano (Mme Collins) qui fait une telle confiance à la bonne volonté des Canadiens a peut-être la naïveté d'oublier que nous nous sommes extirpés de la vieille gangue de l'exploitation de l'homme par l'homme, et de ne pas se rendre compte qu'il a fallu nous battre pendant des siècles pour obtenir des chartes des droits humains.

En fait, et c'est tragique à dire, les droits de l'homme sont une idée relativement récente. Comme on ne peut pas compter sur la bonne volonté des gens, il faut s'en remettre aux sanctions, il faut s'en remettre à la loi, il faut s'en remettre aux règlements et aux ordonnances. C'est pour cela que nous sommes là. La Chambre est là pour adopter des lois au profit de la nation. Nous sommes élus à cette Chambre pour représenter le peuple et veiller à ce que ses intérêts soient protégés et à ce que soient respectés la loi et l'ordre, un ordre humain, civique et respectueux de l'homme.

Voilà pourquoi nous avons prévu des sanctions. Évidemment, nous avons aussi les stimulants, mais les sanctions sont destinées à décourager les traitements insensibles. Tandis que nous souhaiterions toujours faire appel aux bons sentiments et aux bons instincts, nous savons qu'il faut aussi prévoir des dissuasifs.

Les sanctions prévues dans le projet de loi ne s'élèvent qu'à $50,000, que l'intéressé ait ou n'ait pas soumis de rapport. C'est la raison pour laquelle les différents groupes concernés affirment que cette mesure de protection n'est qu'un leurre et qu'elle ne résoudra rien. Le gouvernement fait semblant de faire quelque chose mais en vérité, il ne fait rien pour ces personnes.

L'amendement vise à appliquer cette peine à autre chose que les rapports. On veut l'appliquer à d'autres aspects pour faire des entreprises des personnes morales responsables. Car il ne faut pas seulement parler de droits, il faut aussi parler de responsabilités. Nous ne nous préoccupons pas uniquement de droits humains, nous nous intéressons à l'obligation d'être bon citoyen, une bonne personne morale et un bon employeur.

Équité en matière d'emploi

• (1720)

Le gouvernement voudrait faire croire qu'il a fait quelque chose à l'égard de ces responsabilités. Je pense qu'il fait plutôt preuve d'immoralité. Nos vis-à-vis pourraient comprendre l'enjeu de la situation en s'imaginant que ces choses pourraient un jour leur arriver. Ils pourraient être victimes d'un accident et se retrouver dans la même situation que le handicapé venu manifester sur la colline au nom de tous ceux qui souffrent d'une infirmité.

Selon Statistique Canada, un Canadien sur huit est victime d'une infirmité. Ces députés devraient peut-être s'imaginer qu'ils sont handicapés et qu'ils essaient de trouver un emploi. S'ils devaient attendre de 5 à 30 ans pour en obtenir un, s'ils avaient le sentiment d'être bons à rien, ils veilleraient à prévoir des sanctions. Ils prendraient ce projet de loi au sérieux au lieu d'en faire un véritable canular. C'est une mesure terriblement cynique.

Le gouvernement pense qu'il suffit de faire des promesses pendant la campagne électorale. Nous l'avons vu faire des promesses au sujet du favoritisme et de l'aide à l'éducation postsecondaire. En fait, il a trahi des centaines de promesses, mais cela ne l'empêche pas de dire aux femmes, aux autochtones, aux handicapés et aux groupes minoritaires qu'il a adopté un projet de loi pour leur assurer l'équité en matière d'emploi, ce qui ne s'était jamais fait avant. Quel cynisme! Le gouvernement ferait mieux de leur dire ce qu'il leur enlève. Les gens peuvent se croire protégés, mais ce n'est pas le cas. On leur promet de les protéger, mais ils ne le seront pas à moins que l'on accepte des amendements comme celui-ci qui prévoit des sanctions au lieu d'un simple rapport. Ce projet de loi n'est rien d'autre que de la poudre aux yeux. C'est une loi entièrement bidon comme l'ont dit hier les handicapés.

Mon collègue de Hamilton a déclaré que les Canadiens ne se laisseraient pas avoir. J'ai bien peur qu'ils se laissent avoir parfois, quand on ne leur dit pas la vérité.

Quand vient le moment de parler de ses réalisations, le gouvernement se garde de dire qu'il s'est battu contre la Charte des droits et libertés pendant des mois et des mois, paralysant la Chambre des communes. Il dira qu'il a réalisé une grande chose en instaurant l'équité en matière d'emploi pour la première fois. Il ne parlera pas du rapport Abella qui recommandait de prévoir des sanctions si l'on voulait un projet de loi ayant la moindre efficacité. Il n'a pas tenu compte des rapports des commissions ni des opinions des groupes qu'il est censé protéger. Il a simplement donné suite à son projet avec le cynisme dont nous sommes témoins.

Si le gouvernement n'examine pas sérieusement ce genre d'amendement, il perd une bonne occasion de faire quelque chose de vraiment utile. S'il acceptait cet amendement il pourrait vraiment se vanter d'avoir adopté un projet de loi efficace. Personne ne pourrait lui en enlever le mérite.

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, je me sens obligé de me prononcer contre ce projet de loi en appuyant le sous-amendement à l'étude. Le projet de loi est mauvais.

Le projet de loi C-62, concernant l'équité en matière d'emploi, est si mauvais que sans l'amendement et ce sous-amendement, il ne serait qu'une mauvaise blague. Tout ce qu'il prévoit sans l'amendement, c'est qu'un employeur doit envoyer une liste des employés de son entreprise, en précisant le nombre de femmes, de membres de minorités visibles, d'autochtones et de personnes handicapées, ainsi qu'une liste des promotions, licenciements, et ainsi de suite, effectués l'an dernier, en indiquant le nombre dans chaque cas. Il n'a rien d'autre à faire.

Pour en arriver là, le gouvernement a fait perdre un peu plus de six mois au Parlement et il a déçu les groupes cibles, après leur avoir donné des raisons d'espérer.

Si cet amendement est adopté, le projet de loi servira à quelque chose. Pour le moment, il ne contribue en rien à l'équité en matière d'emploi. Il donne un peu de travail au commis ou à un autre employé d'un ministère quelconque qui recevra les rapports des employeurs et les classera. Il donnera peut-être du travail à un étudiant diplômé qui préparera une thèse dans dix ans et voudra examiner certains dossiers. Cela mis à part, il ne donnera pas de travail aux handicapés, aux autochtones, aux membres de minorités visibles ni aux femmes dans la mesure où ces groupes sont actuellement mal traités et l'objet de discrimination en matière d'emploi. Voilà la réalité.

Ce sous-amendement vise à étendre les sanctions de deux façons: en les portant à $500,000 pour que les grandes sociétés les prennent au sérieux et en en étendant l'application aux articles 4 et 5 du projet de loi.

Ce sont les seuls articles qui, en soi, ont vraiment du sens.

L'article 4 commence par la déclaration fort audacieuse que voici:

> En consultation avec les personnes que les salariés ont désignées pour les représenter ou avec l'agent négociateur des salariés lorsque ces derniers sont représentés par un agent négociateur, l'employeur réalise l'équité en matière d'emploi par les actions suivantes . . .

Le texte dit bien que l'employeur doit réaliser l'équité en matière d'emploi. Il ne s'agit pas d'un simple conseil judicieux ni d'un souhait de la part de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (Mlle MacDonald) ou de son secrétaire parlementaire. Cet article affirme, avec toute l'autorité du Parlement, que l'employeur réalise l'équité en matière d'emploi et qu'il supprime ses règles et usages qui font obstacle à un tel objectif. Cet article parle également de l'instauration d'usages et de règles positifs et de prise de mesures raisonnables d'adaptation pour que le nombre de membres de ces groupes dans ses différents postes soit au moins proportionnel à leur représentation. Toutes des mesures que l'employeur doit prendre.

Et à l'article 5, on ajoute que l'employeur élabore un plan chaque année. Dans ce plan, il expose les objectifs qu'il entend atteindre pour parvenir à l'équité en matière d'emploi, à savoir ce qu'il a ordre de faire à l'article 4, ainsi que l'échéancier de mise en oeuvre de ces objectifs.

• (1730)

Quant à l'échéancier, il devra préciser combien de corrections il entend apporter à ses effectifs l'année suivante et l'année d'après afin de réaliser un équilibre plus juste en faveur des groupes désavantagés dont la mesure à l'étude est censée se préoccuper. Tout cela est très bien, mais cela ne va pas assez loin. Le projet de loi ne donne pas à l'employeur qui est peu disposé à faire ce que la loi attend de lui la motivation pour prendre ces mesures. La ministre a parlé à n'en plus finir des vertus du tribunal de l'opinion publique. L'expérience chez nous et aux États-Unis nous a appris que le tribunal de l'opinion publique ne peut pas pousser la plupart des employeurs à prendre ces mesures que la loi les oblige à prendre comme le prétend la ministre. Il ne faut donc pas ajouter foi à l'affirmation de la ministre. Peu importe qu'elle-même ajoute foi à ses propres paroles; ce qui importe, c'est que personne en dehors du Parlement n'y croit.

Les députés de l'opposition ne sont pas les seuls à penser ainsi. C'est l'opinion qu'ont exprimée les représentants des groupes mêmes à qui la ministre prétend venir en aide. Une coalition de ces groupes a émis un communiqué en octobre. Par exemple, Chaviva Hosek, la présidente du Comité canadien d'action sur le statut de la femme, a déclaré ceci:

Les réponses du gouvernement nous troublent et nous déçoivent. Nous espérons convaincre le gouvernement de modifier le projet de loi C-62, qui est actuellement à l'étude à la Chambre, pour en faire un instrument efficace d'égalité.

Voilà ce qu'elle a déclaré en octobre. On n'a fait aucun cas d'elle et des autres qui sont venus s'adresser au comité. Le secrétaire parlementaire et d'autres députés de la majorité n'ont prêté aucune attention aux témoins et ils ont bloqué tous les amendements que les députés de l'opposition ont proposés à la demande de ces témoins. Ces vues ont été exprimées par d'autres que la représentante du Comité canadien d'action sur le statut de la femme. Navin Parekh, président du Conseil ethnoculturel du Canada, a dit ceci:

Une foule de commissions d'enquête et de comités parlementaires ont recommandé dans leur rapport de mettre en oeuvre au Canada des programmes obligatoires d'action positive. La dernière en date, la Commission Abella a traité expressément du problème de l'inéquité en matière d'emploi auquel font face les membres de tous les groupes représentés ici aujourd'hui et a recommandé de mettre en oeuvre immédiatement un programme obligatoire d'action positive accompagné d'un mécanisme d'application rigoureux.

A l'instar des femmes et du comité ethnoculturel, M. Jim Derksen, de la des organismes procinciaux de handicapés a déclaré ce qui suit:

Si les employeurs ne mettent pas en oeuvre de leur plein gré des programmes d'action positive, et si les rapports qu'ils doivent fournir chaque année sur la composition de leur main-d'oeuvre ne manifestent aucun progrès vers l'égalité, rien ne se produit. Le projet de loi C-62 n'exige que des rapports; or, il faut plus que des rapports.

Joan Brown-Hicks, présidente du Canadian Congress for Learning Opportunities for Women, a déclaré ce qui suit:

La collecte de données et la présentation de rapports sont des éléments essentiels des systèmes obligatoires d'action positive parce qu'ils permettent d'évaluer les changements. Le projet de loi ne nous offre par contre pas de système d'action positive obligatoire; il ne nous donne que des données. Sans programme et sans mesures d'application, ce projet de loi est de pure forme et il n'a pas de substance.

Carol Tator, de l'*Urban Alliance on Race Relations*, groupement qui s'est donné la peine de prouver scientifiquement qu'une personne de race blanche a trois fois plus de chances d'obtenir un emploi qu'une personne de race noire ayant les mêmes qualifications, a dit ceci à propos du projet de loi:

C'est tout simplement inadmissible. Les programmes d'action positive servent à s'éloigner du système des plaintes qui compte sur les victimes de la discrimination pour amener un certain changement au lieu de s'attaquer à la racine du problème, les systèmes d'embauche.

Le Congrès du travail du Canada qui représente la majeure partie des travailleurs syndiqués du Canada, que ce projet de loi fait semblant de respecter en obligeant l'employeur à consulter, a également critiqué ce projet de loi, comme l'a fait toute la coalition de ces organismes.

Bien que nous ayons tenté au comité de présenter des modifications réclamées par ces gens, le gouvernement les a toutes rejetées. L'article 8 est pitoyable parce qu'il stipule que la Commission canadienne des droits de la personne obtiendra un rapport au sujet duquel aux termes de la loi, elle ne pourra rien faire. Il n'est nullement question de ce rapport dans les fonctions attribuées à la Commission des droits de la personne. Par conséquent, ce projet de loi tel quel est une duperie monumentale de la part du gouvernement. Sans le sous-amendement qui rendrait obligatoire l'application des articles 4 et 5, il serait préférable pour le gouvernement et les Canadiens que ce projet de loi soit retiré maintenant et mis au rancart. Cela épargnerait au gouvernement de se trouver dans de nouvelles situations embarrassantes.

[*Français*]

M. Maurice Tremblay (Lotbinière): Monsieur le Président, je serai bref parce que, vous vous rappelerez peut-être, que j'ai déjà pris la parole lors de la première lecture de ce projet de loi C-62, mais la chance fait que c'est ma deuxième journée de garde aujourd'hui, et que j'ai entendu depuis ces deux jours beaucoup de débats sur les nombreux amendements qui sont supposés être présentés dans le but d'améliorer cette loi.

J'entendais, il y a un moment, étant assis à votre fauteuil même, monsieur le Président, le député d'Eglington-Laurence (M. de Corneille) qui disait, entre autres: Nous sommes ici pour passer des lois. Cela est évident, cela est marqué dans notre description de tâches. De cela, tout le monde en conviendra. Mais lorsqu'on exerce nous-mêmes notre jugement sur cette définition, sur cette description de tâches, ce n'est pas un automatisme né, ce n'est pas un commandement qui fait que nous devons absolument passer des lois parce que si les gens, si la communauté dans son ensemble exercait pleinement son jugement de la façon dont on voudrait qu'elle l'exerce, comme le jugement d'un bon citoyen, nous n'aurions pas, dans bien des secteurs, à adopter des lois.

Alors, nous adoptons souvent des lois lorsqu'une majorité ou lorsqu'une partie importante de la communauté n'avance pas au même rythme que la société normale devrait avancer.

Je vous rappellerai également, monsieur le Président, que j'étais membre du Comité sur les droits à l'égalité et que j'ai signé ce rapport. Depuis ces deux jours, nous nous sommes abondamment référés à ce rapport. Je dirais ceci, question factuelle, que sur les 85 recommandations proposées par notre comité, 61, pas 59, pas 60, mais 61 sont acceptées par notre gouvernement.

Je l'ai dit à plusieurs reprises lors de ces audiences à ce comité et je le répète aujourd'hui que si les citoyens attendent dans la solution de leur problème que le législateur règle ce

problème, ils font fausse route. C'est davantage dans les mentalités qu'il faut changer pour faire en sorte que le problème se résolve. Mais comment justement? Il faudrait faire changer ces mentalités. La législation en est un moyen.

Monsieur le Président, c'est à ma connaissance, et on me corrigera si je fais erreur, le premier gouvernement, oui le premier gouvernement depuis bien longtemps, . . .

M. Lanthier: . . . depuis 22 ans.

M. Tremblay (Lotbinière): . . . depuis 22 ans me chuchotte-t-on à l'oreille, on me corrigera si je fais erreur, où nous adoptons un projet de loi semblable des droits de l'accès à l'égalité à l'emploi; depuis, me dit-on, 22 ans.

Monsieur le Président, je trouve insidieux, pour ne pas dire autrement, que des individus qui ont, il faut l'avouer—rendons à César ce qui appartient à César—donner de leur temps, de leur énergie, entre autres, au Conseil du Statut de la femme, pendant plusieurs années, qui ont revendiqué énergiquement devant l'ancien gouvernement pour faire avancer les choses par certains textes de loi pour justement changer ces mentalités. Jamais, jamais on a agi à ce moment-là. Lorsque le gouvernement libéral était en fonction, jamais, ils n'ont agi. Et qu'on nous joigne aujourd'hui, ce même parti, je trouve cela pour le moins indécent.

On dit que ce projet de loi n'a pas assez de dents. Bien oui, encore faut-il admettre qu'il en existe, qu'il en a. On dit que ce n'est pas obligatoire. Bien oui, il y a une forme d'obligation, il y a effectivement, nettement et clairement une obligation pour les entreprises touchées en fonction des responsabilités qui leur incombent à ce projet de loi. On veut plus. Déjà, on porte un jugement sur l'ensemble des citoyens et des citoyennes touchés par le projet de loi pour dire qu'automatiquement ils ne l'observeront pas. On voudrait faire en sorte qu'aucun citoyen, aucune entreprise ne puisse avoir le loisir, d'une façon relativement volontaire et libre, d'accéder à ce que tout le monde, finalement, le sens commun nous l'indique, l'accès à l'égalité.

Monsieur le Président, encore une fois, ce projet de loi présenté est une première. Et je comprends mal que l'on déblatère d'une façon aussi incisive sur une mesure d'un gouvernement qui se veut justement, qui manifestement, par plusieurs gestes, et je le répète, sur les 85 recommandations du Comité, 61 d'entre elles sont acceptées. Le projet de loi ici est déposé. Qu'il ne soit pas parfait, j'en conviens, mais quelle loi est parfaite? Encore une fois, la loi est là pour malheureusement obliger ceux qui contreviennent au sens commun à rentrer dans les rangs.

Nous avons affaires à un secteur extrêmement particulier. C'est un secteur humain. L'accès à l'égalité. Je n'ai entendu, pendant ces deux jours, personne être contre. Et nous représentons tous, dans n°s 282 circonscriptions, l'ensemble des Canadiens et des Canadiennes. Or personne ici dans cette Chambre n'a dit qu'il était contre. Qu'il ne soit pas parfait, on en conviendra, mais pourquoi perdons-nous du temps à dire qu'il n'est pas parfait? Accélérons le processus et passons-là et on verra bien au vécu. Nous n'en avons jamais eu. Commençons par un commencement, et qu'il y ait un commencement! C'est un commencement qui m'apparaît quant à moi extrêmement intéressant.

Monsieur le Président, encore une fois, j'incite et j'invite tous les participants à ce débat, particulièrement les membres de l'opposition à considérer ce qui est raisonnable en bout de ligne. C'est bien beau être pour la vertu, mais encore faut-il admettre aussi qu'il faut gouverner. Et gouverner c'est décider, et je pense que nous avons décidé dans le bon sens. Et tout en admettant, encore une fois, que nous espérons jamais modifier ce projet de loi parce que nous espérons que les corporations touchées exécuteront essentiellement ce que la Chambre des communes invite tout le monde de pratiquer.

• (1740)

[*Traduction*]

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, je dirai, par votre intermédiaire, à mon ami, le député de Lotbinière (M. Tremblay) avec qui j'ai eu le plaisir de voyager d'un bout à l'autre du Canada en compagnie des autres membres du comité spécial de l'égalité des droits, que j'ai écouté ses remarques avec beaucoup d'intérêt et une vive consternation. J'aurais cru que le député serait plus averti après avoir été membre de ce comité. Il semblait être très compatissant. Nous avons goûté sa présence. Toutefois, je crois qu'il a cessé d'apprendre en cours de route.

M. Rodriguez: C'est un tory!

Mme Finestone: L'article portant sur l'amende ne devrait pas s'appliquer uniquement à l'article 4 prévoyant la mise en oeuvre ou à l'article 5 qui a trait au plan de mise en oeuvre. Voilà pourquoi j'appuie la proposition du député néo-démocrate.

Le député de Lotbinière a parlé des 22 années où rien n'a été accompli. Si nous vivions dans une société parfaite,a-t-il dit, nous n'aurions pas besoin de lois pour apporter des changements. Je le cite peut-être hors de son contexte. Toutefois,il semble croire que les citoyens ne devraient pas attendre que le gouvernement règle leurs problèmes. Il semble croire qu'il suffit d'un changement d'attitude, d'un changement d'avis et d'un changement de sentiments.

[*Français*]

Changement dans les mentalités, c'est beau à dire, sauf que le rôle du gouvernement est d'entreprendre une action de leadership. Et je le regrette, mais avec toutes les actions qu'on a entreprises, on n'a pas vécu des changements voulus. J'espère que le député de Lotbinière (M. Tremblay) est à l'écoute pour qu'il fasse un apprentissage de ce que nous, le parti libéral, avons fait depuis les 22 dernières années, ce qui l'inquiète inutilement, parce que je vous assure qu'on a accompli beaucoup de choses. Et c'est pour cela que je trouve les amendements apportés si importants. A cet égard . . .

[*Traduction*]

Les préoccupations écologiques mises à part, les questions qui touchent directement les femmes sont passées plus vite que toute autre au premier plan de notre société au cours des vingt dernières années. Le député a parlé de vingt-deux ans; je lui fais grâce de deux années. Je vais parler de vingt ans de réalisations.

Je crois que cette question intéresse autant les hommes que les femmes puisque nous visons une société d'association. Nous visons une société fondée sur le mérite dans le domaine de

l'emploi — à supprimer seulement les obstacles qui nous empêchent de décrocher ces emplois. Nous ne proposons pas que l'on embauche des gens pour leurs beaux yeux, mais bien pour leur compétence. S'il faut pour cela procéder à quelques modifications, alors qu'on le fasse.

M. Cassidy: Les libéraux n'ont jamais présenté de projet de loi à cet égard.

Mme Finestone: Je demanderai au député de se taire et d'écouter. Je vais lui donner moi aussi quelques leçons d'histoire.

Au cours des quinze dernières années, la participation féminine à la main-d'oeuvre canadienne s'est accrue à un rythme plus rapide que dans n'importe quel autre pays de l'OCDE—je conseille au député de découper le texte de mes observations lorsqu'il aura été imprimé, car elles pourront lui servir dans le cours de ses allocutions. Elle est passée de 41.9 p. 100 en 1973 à 51.6 p. 100 en 1982, au plus fort de la récession.

Je voudrais maintenant parler des principales mesures qui ont fait évoluer la situation jusqu'au point où nous en sommes aujourd'hui. Ces mesures auraient dû faire changer la mentalité au point où nous n'aurions plus besoin d'une loi de ce genre, au point de réaliser naturellement l'égalité des hommes et des femmes dans notre société. Elles auraient dû nous amener à reconnaître la compétence plutôt qu'à la bloquer comme cela se fait systématiquement dans notre société.

En 1967, la Commission royale sur le statut de la femme a examiné les problèmes qui suscitaient des difficultés économiques aux femmes. Voici deux des questions qui ont été posées à l'époque: pour quelle raison les femmes d'un certain âge étaient-elles pauvres? Qu'est-ce qui n'allait pas avec le travail à temps partiel? Pour la première fois les femmes se sont réunies autour d'une table et ont dressé la liste des problèmes qui se posaient à elles dans la société d'un XXe siècle en évolution.

À la suite du rapport de la commission, publié en 1967, plusieurs actions ont été entreprises, le plus souvent à titre volontaire. Je regrette de dire que ces actions volontaires que mon parti a lancées n'ont pas été suffisantes. D'où la nécessité du projet de loi à l'étude. La nécessité d'une obligation légale assortie de principes d'exécution.

En 1969 a eu lieu la première des refontes de la législation du divorce, à la suite de beaucoup d'épreuves économiques créées par les familles, donc par les pressions exercées sur les femmes. Il y a eu une malencontreuse série de ruptures de ménages dont nous n'étions même pas au courant. C'est alors que la question de la famille monoparentale a commencé à faire les manchettes.

• (1750)

En 1971, le Canada a été le premier pays à désigner une femme à un portefeuille ministériel expressément chargé du statut de la femme. Ce fut la première nomination à tenir compte du rôle de la femme. En 1972, nous avons ratifié la convention de l'Organisation internationale du travail relative à la rénumération des hommes et des femmes effectuant un travail de même valeur, premier modèle de législation d'égalité de salaires que nous ne trouvons même pas dans ce projet de loi. Les députés devraient en avoir honte. Si les députés préconisent la sensibilisation et l'épanouissement et veulent que la société assume volontairement ces obligations, alors le principe d'un salaire égal pour un travail de valeur égale devrait être accepté dans notre société, mais il ne l'est pas et c'est là le point fondamental.

En 1977, nous avons adopté la Loi canadienne sur les droits de la personne qui interdit toute discrimination fondée sur le sexe et assure un salaire égal pour un travail d'une valeur égale. Cette disposition n'est pas encore appliquée et elle est encore renvoyée devant les tribunaux. Les femmes ont encore besoin de financement pour obtenir leurs droits à un salaire égal. Il en est également de même au sujet des minorités visibles, des handicapés et des autochtones.

En 1978, nous avons révisé le Régime de pensions du Canada et nous avons partagé également les pensions entre les conjoints divorcés ou ceux dont le mariage avait été annulé. En 1978, le Code canadien du travail était modifié pour éliminer la grossesse comme motif de renvoi ou de congédiement. Les députés prétendent-ils que nous n'avons rien changé pour améliorer le sort des femmes? Nous avons accompli cela parce que nous avons entendu les conseils et les associations nous faire part des inquiétudes des femmes.

En 1979, nous avons mis sur pied un plan quinquennal d'action à l'échelle nationale pour la condition féminine désigné sous le nom de *Femme en voie d'égalité* et 114 modifications législatives et administratives étaient effectuées. Je conseille aux députés d'examiner ces 114 changements législatifs et de me dire si nous n'avons pas apporté des changements satisfaisants et positifs.

En 1982, la Charte des droits et libertés que mon honorable ami vient de mentionner a été proposée contre les cris et les hurlements des députés d'en face, mais nous avons fait adopter cette charte qui comporte un article sur l'égalité. En 1984, nous avons élaboré un nouveau plan d'action auquel les conservateurs ne donneront sûrement pas suite.

Nous avons mis sur pied un groupe de travail sur la garde d'enfants. Nous avons pris des mesures concernant la réforme du divorce et l'application des ordonnances de pensions alimentaires. Comme je le disais, nous avons réformé les pensions. Regardez ce que nous avons fait au sujet des stéréotypes sexuels et de l'action positive.

Pour de nombreuses femmes, les premiers programmes d'action positive ont été mis en place par des directives du Conseil du Trésor. Ces directives n'ont pas encore entraîné les changements volontaires que nous souhaitons. C'est pourquoi, d'après nous, ce projet de loi doit s'appliquer à la Fonction publique. Si les objectifs de l'action positive étaient atteints, ce serait épatant, mais il faudrait, par ce projet de loi, se donner les moyens d'évaluer les progrès et, de là, prendre un nouveau départ.

De nombreuses Canadiennes considèrent l'action positive comme la question centrale en matière d'égalité économique. Alors que 40 p. 100 de la main d'oeuvre est composée de femmes, elles ne gagnent toujours qu'environ 64 p. 100 du salaire des hommes. C'est pourquoi il faut que le principe du salaire égal pour un travail d'égale valeur soit inscrit dans le projet de loi tout autant que l'action positive. Comme les députés le savent, 70 p. 100 des femmes travaillent dans des ghettos d'emploi.

Le plan d'action positive, d'abord appliqué avec succès et sous étroite surveillance dans cinq ministères fédéraux, a

ensuite été étendu à tout le gouvernement fédéral, mais, faute de sanctions suffisantes, il n'y a pas aussi bien réussi. Où sont les handicapés et les minorités visibles? Sont-elles représentées ici dans la même proportion que dans la société? Bien sûr que non, et il n'y a pas de quoi se vanter. C'est pourquoi l'action positive doit être obligatoire et surveillée et c'est pourquoi le simple paiement d'une amende pour n'avoir pas déposé quelques rapports ne constitue en rien un plan d'action. Le *Harvard Business School* ne donnerait pas de très bonnes notes cette mesure.

La Commission Abella a examiné chacune des questions dont je parle aujourd'hui et signalé que les programmes d'action positive volontaires n'ont pas eu autant de succès que nous le voudrions dans notre société. Nous sommes en train de commettre la même erreur en ne rendant pas ces programmes obligatoires. Quand le plan d'action positive est entré en vigueur en 1983, nous avons créé la Commission Abella parce que nous savions que le programme n'était qu'une mesure provisoire pour la durée de l'étude. Qu'est-ce que le gouvernement conservateur a fait de l'étude quand elle a été publiée? Il l'a interprétée à tort et à travers et c'est très malheureux.

Le président suppléant (M. Charest): À l'ordre. Je dois malheureusement signaler à la députée de Mount Royal (Mme Finestone) que son temps de parole est écoulé.

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, je prends la parole pour appuyer le sous-amendement présenté par le député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy). Ce sous-amendement vise essentiellement à rattacher une sanction aux articles 4 et 5 du projet de loi.

Le député de Lotbinière (M. Tremblay) a dit que nous n'avions jamais eu un tel projet de loi. Je voudrais rappeler à la Chambre que nous en avons déjà eu un. Je me rappelle les mesures sur la concurrence que le gouvernement libéral avait présentées à la Chambre. Même le projet de loi C-91 présenté l'autre jour pour garantir la concurrence et surveiller les fusions d'entreprises visait, comme les projets de loi précédents sur la concurrence, à donner l'impression que l'on faisait quelque chose alors que l'on ne fait rien du tout en réalité. La mesure à l'étude est dans la même veine.

L'article 4 du projet de loi stipule ceci:

> En consultation avec les personnes que les salariés ont désignées pour les représenter ou avec l'agent négociateur des salariés lorsque ces derniers sont représentés par un agent négociateur, l'employeur réalise l'équité en matière d'emploi . . .

Puis, on précise ce qu'il doit faire. Mais qu'arrive-t-il s'il ne le fait pas? Je ne suis pas convaincu que les employeurs soient vraiment décidés à créer, au travail, un climat qui écarte les pratiques discriminatoires que l'on connaît. A ce propos, le *Star* de Toronto rapporte aujourd'hui les propos que le juge Rosalie Abella a tenus devant le Canadian Club de Toronto. En voici un passage:

> Les femmes qui travaillent sont plus nombreuses que jamais au Canada, mais elles sont encore confinées dans les mêmes emplois, le même ghetto, que depuis 1901 . . .

L'article se poursuit ainsi:

> Soixante pour cent des travailleuses canadiennes subissent toujours «une ségrégation dans l'emploi», elles touchent 60 p. 100 du salaire des hommes, soit «une amélioration de 11 p. 100 en 70 ans», selon le juge Abella.

Je poursuis la lecture:

> Il est clair que les attentes au sujet du rôle des femmes sont si profondément ancrées dans les moeurs «que sans une intervention active et persistante, les barrières subtiles qui se dressent devant les femmes demeureront bien réelles.»

Le gouvernement conservateur est-il un néophyte dans ce domaine? Nous comprenons qu'il manque d'expérience pour ce qui est de gouverner. Il se peut que les députés conservateurs regardent dans le miroir et voient leur propre image. En tant que membre d'un parti favorable à l'entreprise privée, ils ne souhaitent pas rendre ce projet de loi plus efficace. Il existe au Canada bien assez de mesures législatives inefficaces. En l'occurrence, la seule sanction prévue est reliée à la nécessité de remplir des formules en vertu de l'article 6 du projet de loi. J'invite les députés qui ne l'ont pas lu à le faire, car il augmente la paperasserie administrative pour les entreprises et les sociétés. Elles doivent remplir une formule précisant combien d'employés elles ont à leur service et combien travaillent dans certains secteurs. Si elles ne le font pas, elles sont passibles d'une amende de $50,000.

L'objectif principal du projet de loi est l'équité en matière d'emploi, et c'est là que l'amende devrait s'appliquer plutôt qu'au niveau administratif. De votre côté, tout ce qui vous intéresse, c'est l'aspect administratif. Vous ne participez à aucun changement important; cela ne vous intéresse absolument pas.

Le président suppléant (M. Charest): À l'ordre, s'il vous plaît.

M. Rodriguez: Je dispose de cinq minutes encore monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Charest): À l'ordre! Le député de Nickel Belt (M. Rodriguez) demande le consentement unanime, afin de poursuivre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. Rodriguez: Je déclare qu'il est 18 heures, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Charest): Le député de Nickel Belt désire déclarer qu'il est 18 heures.

[*Français*]

Comme il est 18 heures, la Chambre s'ajournera maintenant jusqu'à 20 heures, et à 20 heures, la Chambre procédera à un débat concernant l'attaque des États-Unis contre la Libye.

(La séance est suspendue à 18 h 00.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 20 heures.

MOTION D'AJOURNEMENT AUX TERMES DE L'ARTICLE 29 DU RÈGLEMENT

[*Français*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'ATTAQUE AÉRIENNE DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE CONTRE LA LIBYE

Le président suppléant (M. Charest): L'honorable député d'Oshawa (M. Broadbent) a été autorisé à proposer l'ajournement de la Chambre conformément à l'article 29 du Règlement, en vue de la discussion d'une affaire déterminée et importante dont l'étude s'impose d'urgence, savoir, l'attaque des États-Unis contre la Libye.

[*Traduction*]

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa) propose:

Que la Chambre s'ajourne maintenant.

Monsieur le Président, si nous tenons ce soir ce débat d'urgence à la Chambre des communes c'est parce qu'au cours des dernières 24 heures les États-Unis ont lancé plusieurs attaques contre la Libye pour riposter contre un acte de terrorisme perpétré, il y a quelques jours, dans un club d'Allemagne de l'Ouest et que le gouvernement américain dit parrainé par la Libye. Selon les paroles du président Reagan, des preuves «directes, précises et irréfutables» établissent un lien entre la Libye et cet acte de terrorisme que le monde entier s'accorde à qualifier de déplorable. Telle est la thèse du président des Etats-Unis. Si elle est vraiment directe, précise et irréfutable, il s'agit vraiment d'une preuve accablante contre le gouvernement libyen.

Le Canada s'intéresse à cette situation tragique au Moyen-Orient pour deux raisons. Premièrement, plus de 1300 Canadiens vivent en Libye et le Parlement se soucie donc directement de la sécurité de ces personnes. Deuxièmement, comme les hommes et les femmes du monde entier, les Canadiens doivent évaluer les conséquences de la riposte aux actes de terrorisme que les États-Unis attribuent au gouvernement libyen. Autrement dit, nous devons évaluer les conséquences de la riposte d'une des deux super-puissances. Je voudrais aborder ces deux questions à savoir la situation des Canadiens et les implications internationales de la situation qui règne actuellement au Moyen-Orient. Je tiens d'abord à préciser, et je suis sûr que tous les députés partagent mon avis à ce sujet, que toute personne qui vit dans une société libre et démocratique et qui croit à la liberté et à la démocratie doit abhorrer le terrorisme sous toutes ses formes. Je considère que nous sommes tous d'accord sur ce principe.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Dans une société libre, l'usage de la violence contre les hommes, les femmes et les enfants pour exprimer une volonté politique est totalement inadmissible et je suis sûr que chacun de nous ici partage ce point de vue. Je m'empresse d'ajouter que, dans une société qui n'est pas libre, comme l'Église catholique l'a récemment fait remarquer, le recours à la violence devient parfois malheureusement une nécessité morale. Ce sont-là des circonstances totalement différentes.

Nous parlons ici d'actes de violence commis contre des personnes innocentes dans des sociétés libres, à des fins politiques.

J'ai fait une petite étude des actes de violence perpétrés en Europe au cours des 12 derniers mois. Exception faite du Moyen-Orient, au cours de ces dernières années, pratiquement tous les actes de terrorisme qui nous ont inquiétés se sont produits dans des pays d'Europe soit l'Espagne, la Belgique, l'Allemagne de l'Ouest, l'Autriche, la Grèce, l'Italie, l'Irlande et la Suède. Il y a eu des actes de violence dans tous ces pays au cours des douze derniers mois. Ce sont des sociétés libres, démocratiques et pacifiques. Je pourrais sortir de ces pays démocratiques septentrionaux et parler de la violence ailleurs dans le monde, mais je limiterai mes observations à cette région du monde uniquement, en disant que même dans des sociétés véritablement libres où les citoyens ont les moyens de favoriser le changement politique, ce fléau moderne qu'est le terrorisme a fait des ravages.

Dans quelques instants, je parlerai de la réaction de l'Europe aux initiatives du président Reagan dans la situation actuelle. Cependant, je tiens auparavant à traiter brièvement de la position du Canada dans cette affaire importante. A moins que lorsqu'il participera au débat, le vice-premier ministre (M. Nielsen) ait d'autres renseignements à nous fournir, il semble, d'après les nouvelles les plus récentes, qu'aucun Canadien n'a subi la moindre blessure. Nous pouvons en être reconnaissants en tant que Canadiens, mais il reste quelques questions en suspens auxquelles le gouvernement doit répondre.

Je tiens à dire tout de suite, et je ne le dis pas à la légère, que lorsque nous examinons une question aussi grave qui touche les Canadiens ainsi que l'ordre international et le principe du droit international, le premier ministre du Canada (M. Mulroney) devrait être là pour participer au débat et expliquer la position du gouvernement. Je déplore son absence.

M. le Président: A l'ordre. Le député sait qu'il est antiréglementaire de signaler la présence ou l'absence d'un autre député.

M. Broadbent: Je ne parle pas de sa présence. Je parle de l'obligation qui incombe à un chef de gouvernement, dans une société libre dont les citoyens sont concernés, de participer au débat sur la question.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Il y a diverses questions auxquelles il faut à mon avis répondre et auxquelles le gouvernement canadien n'a pas encore répondu. Je vais en énumérer quelques-unes, et j'espère que le vice-premier ministre y répondra.

Par exemple, le gouvernement a-t-il ou non directement communiqué au cours des douze dernières heures avec les autorités libyennes pour vérifier si les Canadiens qui sont encore en Libye et souhaitent quitter ce pays sont en mesure de le faire sans la moindre difficulté? J'ai l'impression que le gouvernement aurait dû répondre aujourd'hui à cette question, mais il ne l'a pas fait. Le gouvernement a-t-il mis des avions à la disposition des Canadiens et les a-t-il informés qu'il faciliterait leur évacuation s'ils le désiraient?

Article 29 du Règlement

Je voudrais savoir, comme je l'ai demandé hier et comme le leader à la Chambre du Nouveau parti démocratique l'a expressément demandé aujourd'hui, quand le premier ministre a été informé de la nature exacte du plan d'attaque ou de la manoeuvre qu'avaient adoptés les États-Unis. Le savait-il avant vendredi dernier, date à laquelle il a dit à la Chambre qu'il n'y avait aucune raison «de s'inquiéter excessivement dans l'immédiat pour la sécurité des Canadiens»? On n'a toujours pas répondu à cette question aujourd'hui à la Chambre des communes. Il ne s'agit pas ici de pinaillage sur des vétilles historiques; il s'agit d'une affaire importante. Nous savons maintenant par exemple que Margaret Thatcher a été mise au courant de la situation vers le milieu de la semaine dernière, et nous avons de bonnes raisons de croire—je me contente volontairement de cette formulation modérée—que le premier ministre du Canada l'a été à peu près au même moment. Nous avons essayé d'obtenir ces renseignements un peu plus tôt dans la journée, mais en vain. Le vice-premier ministre a le devoir ce soir d'être parfaitement honnête avec les députés et les Canadiens et de leur dire dans quelle mesure le gouvernement du Canada était au courant de cette affaire et quand ces renseignements lui ont été communiqués. Nous tenons à le savoir.

• (2010)

Ces questions ne suivent pas un ordre d'importance particulier; elles sont toutes extrêmement importante à nos yeux et à ceux des Canadiens, surtout en ce qui concerne les entretiens qui, selon le vice-premier ministre, se poursuivent avec les États-Unis depuis une semaine environ. Comme sans doute pratiquement tous les gouvernements des États d'Europe, j'imagine, exception faite de l'Angleterre de Mme Thatcher, nous tenons à savoir quelles solutions le gouvernement du Canada a proposées au président Reagan pour éviter le recours à la force. Avions-nous des propositions concrètes à faire et, le cas échéant, le gouvernement peut-il nous dire à présent quelles sont ces solutions que nous avons recommandées au président Reagan?

Outre ces questions d'origine canadienne auxquelles nous souhaitons qu'on réponde, il existe une question plus vaste à laquelle je voudrais m'attarder. Il s'agit de savoir si, étant donné la situation actuelle au Moyen-Orient, les États-Unis auraient dû user de leur puissance militaire pour attaquer certaines cibles en Libye.

La mort d'un soldat américain lors d'un attentat dans une boîte de nuit de Berlin-Ouest, aussi affreuse et horrible qu'elle ait été, événement que nous déplorons tous—devait-elle provoquer de la part des États-Unis la réaction violente que l'on sait? Est-il justifié de recourir à la force, d'attaquer la capitale d'un autre pays et de tuer des victimes innocentes—nous ne savons pas encore combien—en guise de représailles pour un acte abominable en admettant que le gouvernement libyen soit responsable sans l'ombre d'un doute du meurtre perpétré en Allemagne de l'Ouest, car c'est bien de cela qu'il s'agit, n'est-ce pas? C'est certes la question fondamentale à laquelle nous devons répondre.

Faut-il rappeler aussi que Margaret Thatcher, qui a toujours ouvertement soutenu le président Reagan, a déclaré que la seule façon de traiter la violence et le terrorisme, c'est de répondre par des mesures équivalentes. Or, nous avons d'une part la mort violente d'un soldat américain et la réponse qui a suivi. Je demande donc si on a raison d'agir ainsi. Et je voudrais aussi soulever certaines questions à ce propos.

Je disais tout à l'heure, lorsque j'ai dressé la liste des pays européens concernés, que les habitants de ces pays sont terriblement préoccupés par la violence qui sévit là-bas depuis douze mois. Ils en ont été victimes, beaucoup plus que nous, non seulement depuis un an, mais au cours des 12 dernières années. Ils ont vécu une forme moderne de terrorisme politique à l'intérieur d'une société démocratique. Devant pareille situation, on aurait cru que les États-Unis d'Amérique tiendraient compte du point de vue de leurs amis et alliés européens.

J'ai parlé au téléphone aujourd'hui avec des gens de l'Allemagne de l'Ouest et j'ai communiqué aussi avec des sources gouvernementales et autres de la Grande-Bretagne pour savoir ce qu'on pensait des mesures prises par le président Reagan dans les circonstances actuelles.

Que savons-nous, monsieur le Président? Nous savons que l'un des ministres des Affaires étrangères les plus respectés dans le monde, pas seulement en Europe, l'actuel ministre des Affaires étrangères de l'Allemagne de l'Ouest, qui n'appartient pas à mon parti, Hans Dietrich Genscher, était en route par avion hier pour apporter un message non seulement de son gouvernement mais de l'ensemble du Parlement européen. Tous les gouvernements représentés au Parlement européen, à l'exception de celui du Royaume-Uni, tenaient à adresser un message bien clair au président Reagan hier en fin de journée. Ce message bien clair l'enjoignait de ne pas recourir à la force, de ne pas déclencher une opération militaire pour le moment. Il s'exprimait à ce moment-là au nom de son gouvernement et, je le répète, de tous les autres gouvernements de l'Europe de l'Ouest, sauf celui du Royaume-Uni.

Nous savons en outre maintenant que la France et l'Espagne se sont non seulement opposées à cette opération mais ont interdit leur espace aérien aux avions américains en route pour attaquer la Libye. Cela montre à quel point les gouvernements français et espagnol, qui ont eu à affronter eux-mêmes le terrorisme, s'opposaient à cette initiative des États-Unis. Le gouvernement des Pays-Bas a condamné publiquement cette opération; le premier ministre Craxi d'Italie a lui aussi condamné publiquement l'intervention des États-Unis. Le gouvernement de l'Allemagne de l'Ouest, je l'ai appris juste avant d'entrer à la Chambre ce soir, a qualifié la décision américaine de difficilement compréhensible.

Je vous demande, monsieur le Président, de prendre en considération la réponse de tous ces pays qui ont eu à faire face au terrorisme et qui sont des sociétés démocratiques, qui n'ont rien de gnangnan ni de falot, des sociétés composées de femmes et d'hommes sérieux qui veulent préserver la paix dans leur propre société pour leurs propres concitoyens. Ils veulent maintenir un ordre international et faire respecter le droit international. Ils ont dit dans ces circonstances aux États-Unis que, dans sa sagesse, une superpuissance sait quand il vaut mieux ne pas recourir à la force. Ils se sont opposés très clairement. Pourquoi, monsieur le Président?

Une première raison m'en a été fournie par un ancien chancelier de l'Échiquier de la Grande-Bretagne, au cours d'une conversation. A son avis, et de l'avis de la plupart des spécialistes du droit international, les États-Unis ont violé le droit international. C'est aussi simple et aussi clair que cela, à son

avis. C'est aussi grave que cela. Il y a eu violation du droit international, non pas au dire de quelque jeune personne ou de quelque activiste, mais bien, je le répète, au dire d'un ancien chancelier de l'Échiquier du Royaume-Uni, qui m'a dit que c'était là une opinion courante en Europe. On n'aime pas voir une démocratie comme les États-Unis, qui devrait faire valoir les principes mêmes du droit, violer le droit international.

Une deuxième raison, de leur opposition, c'est que ce genre de violence de la part d'un État—car c'est bien ce dont il s'agit quand on a recours à la force militaire—ne réussit tout simplement pas. L'histoire a montré qu'elle a tendance à engendrer une recrudescence de violence.

Je demande au premier ministre, par votre entremise, monsieur le Président, de songer à un homme comme M. Khadafi. Nous voudrions avoir des preuves dans ce cas, mais supposons que les Libyens soient coupables. Nous savons qu'ils l'ont déjà été. Il est fort possible qu'ils le soient encore. Nous savons que M. Khadafi est un homme plutôt irrationnel. Nous savons que des États modérés du Moyen-Orient, comme l'Égypte, cherchent depuis longtemps à garder leurs distances par rapport à M. Khadafi. Nous savons que l'Union soviétique cherche depuis longtemps à tenir ses distances par rapport à M. Khadafi. Lorsqu'une superpuissance emploie ce genre de violence contre un État dirigé par un tel homme, comment celui-ci risque-t-il de réagir? Calmement, froidement et rationnellement? Est-il homme à dire: «Oh mon Dieu. Je ferais mieux de me tenir tranquille, car ils pourraient bien nous attaquer à nouveau»? Pas du tout. C'est, à mon avis, bien mal comprendre le terrorisme moderne. Il est plus probable que la propension à la violence va s'accentuer chez un tel homme et que nous serons témoins, cette semaine, ce mois-ci ou le mois prochain, d'autres actes de violence de sa part, du genre de ceux que nous avons déjà vus jusqu'à maintenant. Pareilles représailles ne produiront probablement pas l'effet escompté. Elles auront probablement l'effet contraire.

• (2020)

J'ai un autre sujet de préoccupation qui concerne le Moyen-Orient, dont je traiterai dans un contexte plus large tout à l'heure. Il y a quelques années, le courageux gouvernement égyptien a conclu l'accord de Camp David avec les Israéliens et les États-Unis. Le valeureux chef de l'État égyptien, Anouar Sadate, a agi de façon constructive. Depuis, le monde arabe exerce des pressions sur le peuple égyptien pour qu'il appuie de temps à autre des régimes plus violents. Le monde occidental, les États-Unis compris, a provoqué toutes sortes de tensions et de conflits chez le peuple d'Égypte et d'autres pays, qui se rapprocheront émotivement de M. Kadhafi. Quand un des leurs est attaqué, ils resserrent spontanément les rangs autour de lui au lieu de se dresser contre lui.

M. le Président: Le moment semble bien choisi de demander si la Chambre permet à l'unanimité au député de poursuivre ses observations.

Des voix: D'accord.

M. Broadbent: J'en suis reconnaissant à la Chambre, monsieur le Président.

C'est une autre raison pour laquelle nous nous opposons aux moyens que les États-Unis ont décidé de mettre en oeuvre pour contrer les déplorables tactiques du terrorisme moderne.

Je voudrais énumérer quelques autres formules, sans prétendre pour autant qu'elles permettraient d'éliminer le terrorisme à coup sûr. Je suis certain, cependant, que les mesures prises par les États-Unis depuis 24 heures ne l'élimineront pas non plus. En fait, nous avons déjà entendu parler d'une attaque que la Libye aurait lancée aux petites heures ce matin en réponse à celle dont ce pays a fait l'objet. Cependant, il existe d'autres moyens beaucoup plus efficaces que l'on aurait dû adopter et que notre gouvernement devrait conseiller instamment à celui des États-Unis.

Une fois qu'il a acquis la certitude qu'un État se livre à des actes de terrorisme contre des gens innocents ou contre d'autres États, le gouvernement du Canada devrait participer avec enthousiasme à des mesures comme celle-ci: mettre en oeuvre des sanctions économiques énergiques. Je rappelle aux députés que nous avons adopté en 1980 un projet de loi visant à appliquer de rigoureuses sanctions économiques à l'égard de l'Iran. Il comportait des dispositions punitives en cas d'infraction. Nous avons donné l'exemple, parce que cette fois-là nous étions manifestement témoins d'un acte de terrorisme sous la forme d'une prise d'otages.

Le gouvernement pourrait prendre toutes sortes de sanctions. Ainsi, il n'existe aucun mouvement réel pour renverser le régime d'apartheid en Afrique du Sud. Notre gouvernement a déclaré qu'il était prêt à recourir à des sanctions économiques. Quant aux actes de terrorisme, au lieu d'utiliser le pouvoir de l'État pour y répondre par de semblables actes de terrorisme, nous devrions user de sanctions légales et économiques. Voilà le genre de choses qui se justifieraient.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: En ce qui concerne un État violent qui se livre constamment à des actes de terrorisme contre d'autres États, nous devrions, en tant que pays, isoler entièrement cet État du point de vue diplomatique. Des moyens existent pour atteindre cette fin.

Je propose que des mesures soient prises hors du cadre d'Interpol. En effet, Interpol n'est pas un organisme capable de faire échec efficacement au terrorisme politique. Le rôle de l'organisme est de lutter contre le crime ordinaire pour ainsi dire, plutôt que contre le crime politique. On sait que des membres d'Interpol ont participé au terrorisme d'État, de sorte que cet organisme n'est pas efficace. Je crois que de concert avec d'autres États bien disposés, peut-être les Européens et les Américains, nous pourrions faire un effort concerté pour coordonner toutes les enquêtes policières antiterroristes en créant un conseil des ministres où notre gouvernement serait représenté, qui aurait la tâche, puisque Interpol a échoué à cet égard, de contrer vigoureusement la violence internationale. C'est là une proposition concrète que nous pourrions tenter de mettre en pratique.

Article 29 du Règlement

Je conclurai avec l'observation suivante: Les Canadiens doivent comprendre l'origine historique du terrorisme pratiqué au Moyen-Orient. Il ne s'agit pas de le justifier. Comprendre l'origine historique et sociologique d'un crime n'est pas le justifier. Cependant, quand on comprend un peu mieux les origines, il est plus facile d'y remédier voire de le résoudre dans certains cas. Pour comprendre le terrorisme politique moderne qui nous vient du Moyen-Orient, il faut se garder d'avoir une vision manichéenne des choses. L'ensemble des activités terroristes dont les pays arabes sont le théâtre puisent leurs origines dans la période d'après-guerre, au moment où les Palestiniens ont voulu se donner un pays. De passage dernièrement au Moyen-Orient, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) a montré qu'au moins un membre du gouvernement entretenait une perspective historique. Tant qu'Israël n'aura pas des frontières sûres, tant que les Palestiniens n'auront pas de patrie, bref tant qu'une solution n'aura pas été apportée à ce qu'on appelle la crise du Moyen-Orient, il ne sera pas possible de mettre définitivement un terme à la violence. C'est triste, mais c'est la réalité. Dans l'intervalle, nous devons nous montrer compréhensifs, éviter les simplifications, faire preuve de fermeté mais ne pas sombrer dans la violence. Au lieu de chercher à contourner le droit international, nous devons au contraire adhérer à ses principes fondamentaux.

Des voix: Bravo!

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le premier ministre (M. Mulroney) n'est pas là. Nous parlons d'événements qui compromettent la paix dans le monde, et le premier ministre devrait être là.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Je donnais au vice-premier ministre (M. Nielsen) l'occasion de donner la réplique au chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent).

Une voix: Il s'est dégonflé.

M. Turner (Vancouver Quadra): Non, ce n'est pas un lâche, mais il attend de voir ce que l'opposition va dire, et il essayera d'avancer tous les arguments que le gouvernement pourra trouver en faveur d'une position très obscure. Ce n'est pas la première fois que le premier ministre s'absente lorsqu'on aborde une question très importante pour le pays à la Chambre des communes. C'est pourtant là qu'il faut en discuter. Je me fiche pas mal que nous soyons à l'ère de la télévision ou des communications électroniques, les problèmes du pays doivent être abordés ici, à la Chambre des communes, et le premier ministre devrait être là.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, nous sommes heureux d'avoir l'occasion de discuter d'un problème international très important qui intéresse tous les peuples, y compris les Canadiens dont la soif de paix est aussi grande de celle de n'importe quel autre peuple du globe.

Je voudrais me faire l'écho des propos éloquents du député d'Oshawa (M. Broadbent). Je suis certain que les Canadiens nous approuvent tous lorsque nous disons que le terrorisme international est un cancer qui ronge l'humanité. Il est aveugle en ce qu'il annihile des victimes innocentes. Les vies anéanties ne peuvent maintenant plus se compter. Les gens des sociétés civilisées craignent désormais de voyager. Je suis d'accord avec le premier ministre (M. Mulroney) pour dire que dans ce pays nous devons tous travailler de concert à supprimer le terrorisme. C'est devenu un nouveau style de guérilla. C'est un fléau pour la civilisation, et au Canada nous devrions faire tout ce que nous pouvons dans le cadre du droit international et de la bonne volonté internationale, en collaboration avec nos amis et alliés et les autres nations civilisées pour faire front commun. La Lybie n'a pas fait mystère de l'appui qu'elle apporte à certains de ces groupes de terroristes. Son chef le colonel Khadafi a servi pour le moins de chef de choeur, dans l'appui à certaines de ces attaques.

• (2030)

Avant d'entrer dans le vif des questions telles que nous les voyons, je tiens à résumer notre position. Nous appuyons l'objectif des États-Unis dans leur intervention contre le noyau du terrorisme. A l'heure qu'il est, nous sommes contraints d'accepter la parole du président ainsi que celle de son secrétaire d'État et de son secrétaire à la Défense. Notre gouvernement, qu'il ait été ou non consulté ou informé par les États-Unis, ne nous a pas donné à nous, et par notre intermédiaire aux Canadiens, de renseignements à partir desquels porter un jugement solide. Nous ne sommes pas au courant des faits. On ne nous a pas dit quel rapport il y a entre la Lybie et le terrorisme en Allemagne de l'Ouest et ailleurs. On ne nous a pas dit quelle a été la nature de la consultation entre les gouvernements américain et canadien. Nous ne savons pas si le président a personnellement informé le premier ministre ou si la consultation n'a eu lieu qu'entre un représentant américain anonyme et le vice-premier ministre du Canada. Quelle a été la nature de ces discussions? S'est-il agi d'un monologue? Quelles questions a posées le vice-premier ministre? Et même, quelles questions a posées le premier ministre au président des États-Unis avant que le gouvernement ne prenne position ce matin? Avons-nous demandé aux États-Unis et au président américain s'il allait y avoir un engagement militaire limité contre des objectifs terroristes précis? Avons-nous demandé au président où cela conduisait les États-Unis? Avons-nous eu du président une évaluation quant aux risques d'escalade? Nous ne le savons pas, parce que la période des questions d'aujourd'hui ne nous a pas éclairés le moins du monde.

Le parti libéral a une longue tradition de recherche des moyens de mettre fin au terrorisme. M. Trudeau, premier ministre du pays pendant 16 ans, a soulevé la question à maintes reprises. Dans cette partie de la Chambre nous attendons avec intérêt d'entendre ce que notre vice-premier ministre a à dire, mais nous sommes préoccupés de ne pas avoir de renseignements sur lesquels former un jugement solide. Quels que soient les renseignements que le gouvernement du Canada ait pu ou non obtenir du président ou d'un haut fonctionnaire américain, ils ne nous ont pas été communiqués.

Nous remarquons que le président a mis au fait les principaux sénateurs américains, comme il était censé le faire, je crois, en vertu de la loi actuelle et sûrement parce que c'est le Sénat aux États-Unis qui est chargé de la politique étrangère. Par ailleurs, le premier ministre, le vice-premier ministre ou un de leurs collaborateurs n'ont nullement mis les députés de l'opposition au courant de la situation. Ce soir, nous sommes obligés de croire le président américain sur parole. Nous n'avons obtenu aucune assurance du gouvernement ou de notre premier ministre au sujet des questions posées au président ou des problèmes que le monde doit affronter à cet égard.

Notre préoccupation immédiate, comme l'a signalé le premier ministre dans sa déclaration de ce matin, est pour la sécurité des 1300 Canadiens qui vivent ou travaillent en Libye. Nous pouvons dire dès maintenant que le gouvernement du Canada ne s'est pas empressé de prendre sur-le-champ des mesures énergiques et décisives quand il a appris que la tension croissait. S'il est vrai, comme le premier ministre l'a laissé entendre à la Chambre cet après-midi, que le gouvernement a été tenu continuellement au courant des intentions américaines et de l'évaluation de la situation au Moyen-Orient, notamment en Libye tandis que la tension croissait, nous estimons qu'il incombait au gouvernement fédéral de faire savoir aux Canadiens vivant en Libye que la situation avait changé depuis la déclaration remontant au 10 janvier. Nous croyons qu'il incombait au gouvernement d'avertir les Canadiens de revenir au pays.

Quelle est la position du gouvernement au sujet de nos concitoyens qui travaillent en Libye? Le premier ministre a déclaré que son gouvernement les avait exhortés à maintes reprises à assurer leur propre sécurité. Décidez-vous! C'est votre sort qui en dépend. Prenez votre décision. Nous avons un gouvernement qui manque à son devoir et qui sachant que ces personnes oeuvrent dans un pays en pleine crise, agité par le terrorisme leur dit: «Décidez-vous! C'est votre propre sort. C'est à vous de prendre une décision.» A notre avis, cette façon d'agir n'est guère satisfaisante. Si le gouvernement du Canada a été mis dans le secret par le gouvernement des États-Unis comme le premier ministre nous l'a laissé entendre cet après-midi et si, pour reprendre ses paroles, il a été pleinement consulté par les États-Unis depuis le départ, immédiatement après avoir été mis au courant par les services de renseignement américains, nous aurions dû certainement communiquer avec nos propres citoyens en Libye et essayer de les rapatrier. Comment voyageront-ils, par ligne aérienne régulière? Quelle ligne assure encore la liaison avec Tripoli ces jours-ci? La Fédération internationale des associations de pilotes de lignes aériennes a recommandé à l'unanimité le boycottage de la Libye. Qui fera sortir les Canadiens du pays? Le vice-premier ministre possède peut-être des ressources dont il pourra nous parler tout à l'heure. Nous aimerions bien qu'il le fasse quand il aura la parole.

La façon dont le gouvernement du Canada a immédiatement accepté, même si c'est de façon ambiguë, la décision des États-Unis soulève de sérieuses questions. Tout en appuyant l'objectif visé par les États-Unis, le premier ministre n'a ni appuyé ni condamné la méthode choisie par les Américains. De tous les dirigeants qui ont, semble-t-il, été mis au courant par le président des États-Unis, notre premier ministre est le seul à avoir obtenu tous les renseignements, peut-être plus tôt que la plupart des autres, on ne nous l'a pas précisé, qui n'ait pas pris une position quelconque au sujet d'une attaque militaire. Les Canadiens doivent au moins savoir quelle est la position du gouvernement. Le député d'Oshawa (M. Broadbent) a énuméré les positions prises par certains pays.

Les États-Unis ont consulté leurs principaux alliés à propos de la possibilité d'une attaque militaire. Chacun de ces pays a pris position. La Grande-Bretagne appuie la décision des États-Unis. Quant à l'Allemagne de l'Ouest, les termes utilisés sont difficiles à évaluer, mais on peut dire qu'elle appuie modérément les États-Unis. La France, l'Espagne, les Pays-Bas et l'Italie s'y opposent. Le premier ministre a signalé qu'il était d'accord pour qu'on essaie d'enrayer le terrorisme, mais il a refusé de dire s'il appuyait le raid effectué par les États-Unis.

• (2040)

Si le premier ministre a été consulté d'aussi près qu'il le prétend, s'il a été tenu constamment au courant et si le président ou des représentants supérieurs de son gouvernement lui ont dit que la crise s'aggravait et que les États-Unis possédaient des renseignements qui établissaient un rapport entre le terrorisme et le gouvernement de la Libye et que les États-Unis comptaient prendre des mesures, pourquoi notre premier ministre n'a-t-il pas proposé d'autres façons de procéder?

Les États-Unis n'ont guère prisé le fait que leurs partenaires européens ne soutiennent pas leurs sanctions économiques. Pourquoi le premier ministre n'a-t-il pas proposé une solution de rechange? Pourquoi n'a-t-il pas demandé au président une journée ou deux de réflexion, afin de trouver d'autres moyens de riposter, de voir si, dans le cadre de l'OTAN, nous ne pouvions pas trouver une solution économique plus globale? La question qu'on se pose partout au Canada et, j'en suis sûr, à la Chambre est la suivante: si nous avons été informés, si le président s'est lui-même chargé de transmettre l'information au premier ministre et que ce dernier savait, par conséquent, que la situation s'envenimait, pourquoi n'a-t-il pas proposé de solution de rechange, pourquoi n'a-t-il pas offert, par exemple, de servir d'intermédiaire auprès de nos alliés européens? Seul le premier ministre est en mesure de répondre à cette question.

[*Français*]

Monsieur le Président, nous savons que le vice-premier ministre (M. Nielsen) a été mis au courant de l'attaque par un fonctionnaire américain. Mais la question se pose: Le premier ministre et le Président des États-Unis ont-ils discuté cette question et cette opération? Étaient-ils entièrement d'accord? Est-ce que notre premier ministre avait approuvé l'opération militaire? Est-ce que notre premier ministre a suggéré des options, d'autres avenues pour répondre à la situation? Les dirigeants américains ont-ils sollicité l'avis du Canada? Le Canada a-t-il proposé d'autres solutions?

[*Traduction*]

Y a-t-il eu conversation ou, comme d'habitude, une information à sens unique provenant du président ou d'un délégué et transmise à un interlocuteur canadien quelconque, sans qu'on nous demande notre avis, notre collaboration ou d'autres solutions à ce problème? Le gouvernement place le Canada dans une situation très difficile s'il refuse de nous dire ce qu'il savait, quand il l'a appris, quelles sont les solutions qu'il a

Article 29 du Règlement

proposées et sur quoi se fonde l'appui du Canada aux mesures prises par les États-Unis.

[*Français*]

Quelles instructions avons-nous données à notre ambassadeur aux Nations Unies?

L'article 2.4 de la Charte des Nations Unies interdit le recours à la force. Cependant, l'article 51 permet le recours à la force comme mesure temporaire de légitime défense. Et c'est pour cela que les arguments de notre ami d'Oshawa (M. Broadbent) sont peut-être un peu ambigus parce qu'il faut interpréter cet article. De toute façon peut-être que le forum, plus tôt que plus tard, devrait être les Nations Unies.

Nous craignons en l'occurrence qu'un tel recours exceptionnel à la force devienne la règle.

Le gouvernement était-il convaincu que toutes les autres possibilités avaient été épuisées? A-t-on envisagé d'autres mesures de rétorsion politiques, diplomatiques ou économiques? On ne sait pas. La communication n'est pas une forte carte de ce gouvernement et, surtout, de notre vice-premier ministre. Pour lui, le silence est toujours d'or. Mais nous avions besoin d'informations plus précises afin de porter un jugement.

Le Canada s'est-il engagé à prendre quelque autre mesure? Le gouvernement a-t-il un plan pour convaincre nos alliés en Europe, par exemple, que des sanctions économiques vigoureuses s'imposent pour prévenir d'autres opérations militaires?

[*Traduction*]

Nous sommes heureux d'apprendre, de la bouche du premier ministre, que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) présentera un plan à la réunion de l'OCDE à laquelle il assistera à Paris, cette semaine. Nous attendons avec impatience le rapport qu'il fera à la Chambre. Nous serons aussi intéressés à savoir quel sera, d'après lui et ses fonctionnaires, l'effet possible des récents événements sur les relations entre l'Union soviétique et les États-Unis, étant donné que les Soviétiques ont déclaré aujourd'hui que l'incident de la Libye les oblige à annuler la réunion de haut niveau qui devait permettre de préparer le sommet.

Nous croyons que la bataille contre le terrorisme ne peut être gagnée que si nous et nos alliés sommes disposés à imposer de sévères sanctions économiques et à augmenter notre appui aux organisations internationales anti-terroristes ainsi qu'aux institutions chargées d'assurer le respect de la loi et de l'ordre au niveau international. Nous devrions aussi travailler dans le cadre des Nations Unies où notre récente initiative visant à rompre le lien entre le trafic de la drogue et certaines formes de terrorisme est un bon exemple du rôle que les Nations Unies peuvent jouer. Nous avons aussi l'avantage que l'Organisation de l'aviation civile internationale ait son siège à Montréal. La mise en place de mesures appropriées dans les aéroports du monde entier, grâce à un traité international, est un moyen de contrer la menace du terrorisme. Nous pouvons aussi travailler dans le cadre du Commonwealth et de l'OTAN.

Les États-Unis sont notre meilleur ami et un bon voisin. Nous partageons leur colère et leur consternation quand des avions explosent, des aéroports sont attaqués, des vaisseaux sont détournés, des voyageurs sont rendus infirmes ou perdent la vie. Nous partageons aussi leur respect constant et profond pour la règle du droit et pour la recherche de règlements et de négociations pacifiques sur les problèmes qui sont la source de tensions internationales. On ne nous a pas encore tout dit. Si le gouvernement est mal informé, c'est d'après nous de la négligence. S'il connaît par contre tous les détails de l'affaire, alors il doit nous les faire partager ainsi qu'aux Canadiens. Nous donnerons au Président le bénéfice du doute, en attendant d'être mieux informés. Nous exhortons le gouvernement à inviter nos voisins et amis du Sud à faire preuve de prudence et de mesure en l'occurrence. Les enjeux sont trop élevés et les risques trop grands. Nous aurions préféré que notre gouvernement joue un rôle moins passif.

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, les événements des dernières 24 heures ont attiré à nouveau notre attention sur les tensions et les conflits au Moyen-Orient. Essentiellement, les États-Unis, après avoir eu recours vainement à tout un éventail de solutions diplomatiques et économiques, n'a pas eu le choix et a dû engager le combat contre un pays qui constituait une menace encore plus grande pour les citoyens et les intérêts des État-Unis et, en fait, pour ceux de tous les pays démocratiques du monde. La Lybie a fait constamment montre d'un manque de respect pour le droit international et pour les normes acceptées de comportement. Nous savons que les Américains n'ont pas pris leur décision à la légère. Il faut se rappeler que le mois dernier encore, les Libyens ont tiré sur un avion américain qui survolait l'espace aérien international au-dessus du Golfe de Syrte.

• (2050)

La Chambre se rappelle sans doute que le 10 janvier dernier, le premier ministre (M. Mulroney) a annoncé une série de mesures économiques contre la Libye faisant suite aux attaques terroristes perpétrées à Rome et à Vienne. À cette occasion, le premier ministre a réexaminé notre politique. Il a déclaré que nous avions déjà mis en oeuvre au fil des ans une série complète de mesures tendant à limiter nos relations bilatérales avec la Libye, notamment l'interdiction d'exporter du matériel militaire ou stratégique à destination de ce pays. Nous nous sommes abstenus d'ouvrir une ambassade à Tripoli bien que c'eût été conforme à nos intérêts commerciaux. Nous avons aussi limité le nombre d'étudiants libyens au Canada ainsi que le domaine de leurs études.

Le 10 janvier dernier, le gouvernement est allé plus loin. Nous avons interrompu l'exportation de matériel de forage renfermant une technologie occidentale particulière. Les ressortissants et entreprises canadiennes ont été invités à ne pas combler les postes laissés vacants par le départ des Américains de Libye.

En outre, compte tenu de la tension accrue et du refus de la Libye d'interrompre son aide au terrorisme, les Canadiens en poste en Libye ont été invités à examiner si situation présentait des risques pour leur sécurité. Le premier ministre a repris cet avertissement vendredi après-midi, à la Chambre et en conférence de presse, invitant les Canadiens à réévaluer soigneusement la situation. Il a ajouté que les Canadiens devraient éviter de se rendre en Libye.

Nous avons été profondément bouleversés par les derniers incidents terroristes, dont l'explosion d'une discothèque à Berlin-Ouest le 5 avril et celle d'un avion de la TWA, près d'Athènes, le 2 du même mois. Le gouvernement a reconnu les nombreuses preuves témoignant de l'implication directe de la Libye dans l'incident de Berlin et dans d'autres projets concernant l'Europe et d'autres pays. Le premier ministre et d'autres ministres ont répété en maintes occasions que le terrorisme était répréhensible et qu'il constituait un fléau que tous les pays devaient s'efforcer d'éliminer.

Nous continuons à penser que tous les États se partagent la responsabilité d'un effort concerté pour mettre en place des mesures plus efficaces pour éliminer le terrorisme. Le Canada a été au premier plan de ces efforts et nous avons contribué à l'élaboration de la Déclaration de Bonn de 1978 sur le terrorisme lors du sommet économique. Bien que cette déclaration n'ait pas été aussi efficace que nous l'espérions, nous devons agir dans le cadre d'une vaste concertation, car c'est dans un effort international collectif que nous aurons le plus de chances de trouver la solution.

Nous sommes résolument opposés aux individus et aux gouvernements qui ont recours au terrorisme pour parvenir à leurs fins. Le Canada a longtemps respecté le principe ancré dans la charte des Nations Unies selon lequel seuls des moyens pacifiques doivent être utilisés pour résoudre des différends. Bien qu'il soit regrettable que nos voisins et alliés, les États-Unis, aient jugé devoir recourir à une intervention militaire pour s'opposer à l'appui de l'État libyen au terrorisme international, nous avons accepté l'explication des Américains selon laquelle cette intervention ne correspondait pas à un esprit de revanche ou de représailles, mais plutôt à la volonté de montrer à ceux qui continuent à appuyer le terrorisme que leurs actes leur coûteront extrêmement cher.

Pour que le cycle de la violence s'arrête, il faut que la Libye cesse d'aider les extrémistes et mette fin à ses attaques sauvages contre des individus innocents et sans défense à travers le monde. Le raid américain contre des terroristes libyens et des cibles militaires représente une mesure d'exception prise en réaction à une conjoncture internationale particulièrement délicate. Bien que les États-Unis aient tout fait pour éviter de toucher des objectifs civils, nous devons déplorer avec la plus grande tristesse la perte de vies innocentes à l'occasion de cette intervention.

En prévision des événements d'hier soir, le gouvernement était demeuré en étroite et constante consultation avec les autorités américaines. Nous sommes satisfaits des preuves dont nous disposons de la complicité de la Libye dans les récents actes de terrorisme. Au cours des derniers jours et des dernières semaines, nous avions informé les autorités américaines de la position des Canadiens se trouvant en Libye et avions insisté pour qu'ils ne soient pas, directement ou indirectement, mis en danger par la réponse militaire américaine à l'appui que le régime du colonel Khadafy continue d'apporter au terrorisme international. Nos interlocuteurs nous avaient assurés qu'ils étaient pleinement conscients des graves préoccupations de notre gouvernement quant à la sécurité des Canadiens en Libye et qu'ils en tiendraient compte dans leur planification.

Article 29 du Règlement

La sécurité des Canadiens demeure primordiale pour nous. Le consul du Canada à Tripoli nous a informés que durant toute la nuit dernière et aujourd'hui, il avait été en constant rapport avec les membres de la communauté canadienne dans toutes les régions de la Libye. Il nous a assurés qu'aucun Canadien n'avait été tué ou blessé lors des événements de la nuit dernière.

Quelque 1,300 Canadiens travaillent en Libye, la plupart dans le secteur pétrolier. Beaucoup d'entre eux travaillent par roulement, passant quatre semaines à travailler en Libye, puis quatre semaines à se reposer à l'extérieur du pays. Il est donc difficile d'établir exactement le nombre de Canadiens présents en Libye à un moment donné. Nous avons donc mis au point un système qui permet à nos agents consulaires de communiquer efficacement et positivement avec les différentes collectivités canadiennes. Ce système, mis en place il y a plusieurs années, continue de donner d'excellents résultats. Nous entretenons également des contacts étroits avec les entreprises canadiennes ayant des employés en poste en Libye.

• (2100)

Depuis le début de la crise, nous sommes en communication régulière avec nos alliés occidentaux, soit la France, l'Italie, le Royaume-Uni et la République fédérale d'Allemagne—qui ont eux-mêmes de nombreux nationaux en Libye—afin de coordonner au besoin des plans d'évacuation de nos ressortissants.

Nous avons, bien sûr, maintenu nos relations diplomatiques avec le gouvernement libyen. Nous lui avons maintes fois et très clairement manifesté récemment que nous étions préoccupés par la sécurité de nos ressortissants. Les autorités libyennes nous ont assuré que les Canadiens étaient les bienvenus en Libye et qu'ils y étaient en sécurité. Elles nous ont aussi assuré que si la situation en Libye se dégradait au point où il vaudrait mieux que les Canadiens quittent ce pays, le gouvernement libyen faciliterait leur rapatriement. Comme le premier ministre l'a dit en conférence de presse le 11 avril, le gouvernement canadien est à mettre à jour des plans de rapatriement d'urgence au besoin.

Résumons la position du gouvernement. D'abord et comme le premier ministre l'a répété aujourd'hui, notre principale préoccupation est et demeure la sécurité des Canadiens, et cela a toujours été la considération primordiale. Ensuite, nous reconnaissons évidemment que, après mûre réflexion, les Américains ont posé un geste extraordinaire en vue de montrer à quel terrible châtiment s'exposent les partisans du terrorisme. Enfin, il faut que soit rompu le cycle de la violence et que la Libye reprenne sa place en tant que membre responsable de la communauté internationale.

Finalement, nous allons continuer de compter sur l'action internationale concertée pour réaliser une éradication de l'abominable fléau du terrorisme. Mais nous savons bien que cette approche doit nécessairement s'accompagner d'efforts communs en vue de la solution des causes politiques qui sont à l'origine des tensions, des conflits et de l'instabilité au Moyen-Orient.

Des voix: Bravo!

Article 29 du Règlement

Mme Pauline Jewett (New Westminster—Coquitlam): Monsieur le Président, le vice-premier ministre (M. Nielsen), parlant au nom du premier ministre (M. Mulroney), dit qu'il faut rompre le cycle du terrorisme et de la violence. Le geste posé par les États-Unis, comme l'ont signalé d'autres orateurs ce soir mais non le vice-premier ministre, ne va qu'exacerber le terrorisme et la violence, tout comme d'autres gestes posés par les États-Unis dans le passé ont malheureusement exacerbé le terrorisme et la violence.

A nous qui disons ce soir la nécessité d'une éradication du terrorisme international, le gouvernement affirme qu'il s'agissait là d'un cas exceptionnel, que les États-Unis se devaient de poser ce geste contre la Libye, qu'ils ne le désiraient pas vraiment mais que la Libye était un chien tellement enragé qu'il fallait le faire. Il y a seulement un an les États-Unis avaient les yeux tournés vers la Syrie et l'Iran, qui pourraient fort bien être une dangereuse source de terrorisme si tant est qu'on puisse le savoir. Les informations ne manquent pas à l'effet qu'il y a probablement plus de centres de terrorisme en d'autres pays qu'en Libye. Toutefois, les États-Unis ont décidé qu'il serait dans leur intérêt, et non dans celui d'une éradication du terrorisme, de lancer une attaque militaire contre ce pays-là.

Je crois que nous ne réussirons jamais à comprendre et à combattre les problèmes qui sont à la source du terrorisme, comme le vice-premier ministre l'a dit à la fin de son discours, si nous n'essayons pas vraiment de comprendre les causes qui sont à l'origine du terrorisme, spécialement le terrorisme au Moyen-Orient. J'engage tous les députés à lire l'excellente communication sur les relations extérieures du Canada que M. Allan Cunningham, professeur à l'Université Simon Fraser et spécialiste du Proche-Orient, a présentée au comité mixte il y a moins d'un mois. En voici un passage:

> Trop souvent, nous parlons de terrorisme et nous le traitons comme un phénomène dont nous n'étudions pas vraiment avec beaucoup d'attention les causes et, par conséquent, nous accordons notre attention au problème immédiat des mesures à prendre pour le contrer.
>
> Le terrorisme devrait servir à mesurer l'échec des efforts diplomatiques de la majorité des États.
>
> Bien entendu, il y a les actes de terrorisme insensés, et c'est cette sorte de terrorisme qui a tendance à faire les manchettes bien que, en réalité, ils soient beaucoup moins nombreux que les populations ne sont portées à le croire en lisant simplement ce qu'en rapportent les journaux. On ne s'interroge pas, non plus que les journaux, généralement, sur les tenants et les aboutissants de l'acte en question. En fait, le plus souvent ceux qui essaient d'expliquer et de comprendre les causes des actes terroristes se retrouvent ostracisés dans la mesure où l'on considère parfois comme un désavantage le fait de savoir quelque chose.
>
> William Casey, directeur de la CIA, nous dit lui-même que rien ne prouve que l'Union soviétique orchestre le terrorisme international, idée qu'il semble ne pas avoir communiquée à son président.

C'est toujours le professeur Cunningham qui parle:

> Le président américain présente les États-Unis comme un pays qui défend la civilisation contre les assauts des barbares. Ceux-ci sont généralement arabes ou latino- américains . . . C'est jouer sur les deux tableaux. D'un côté, il condamne le terrorisme et, de l'autre, il le pratique à une échelle souvent beaucoup plus grande. Il importe que les Canadiens sachent reconnaître pareil langage, qui est fait tout de symboles plutôt que de substance, langage très dangereux à mon avis, et qu'ils s'en gardent dans leur propre pays car, en vertu de ces arguments, les actes de terrorisme qui servent nos intérêts perdent leur caractère terroriste.
>
> Par contre, s'ils mettent en danger nos intérêts, il est bien entendu que ce sont des actes authentiquement terroristes.

C'est la fin de la citation. C'est de cela que nous devrions discuter ce soir. Malheureusement, le gouvernement semble vouloir orienter le débat autrement. A-t-il communiqué ses préoccupations profondes au sujet des causes du terrorisme au gouvernement des États-Unis? A-t-il donné son avis, si toutefois il en a un, sur ce qui peut constituer les causes du terrorisme au Moyen-Orient? Était-il au courrant d'autres sources de terrorisme au Moyen-Orient et a-t-il communiqué ces renseignements au président ou à ses conseillers? Comme nous l'avons demandé plus tôt aujourd'hui, le gouvernement du Canada a-t-il proposé d'autres possibilités d'action que cette attaque militaire qui ne fera malheureusement que susciter d'autres actes de terrorisme?

Le Canada, qui appuie les Nations Unies depuis le début, a-t-il proposé d'autres solutions internationales? A-t-il dit: «Selon nous, cette question devrait être signalée au Conseil de sécurité des Nations Unies avant qu'on prenne la moindre mesure militaire?» Le gouvernement du Canada a-t-il même mentionné les Nations Unies pendant ses entretiens avec les États-Unis? Le Canada ne fait pas partie des pays qui ont signalé la question au Conseil de sécurité. Le vice-premier ministre n'a même pas mentionné la possibilité que le Conseil de sécurité ou les Nations Unies fassent quelque chose pour essayer de régler le conflit dont nous discutons ce soir. Apparemment, nous n'avons pris aucune initiative, sinon il en aurait certainement été question. Le premier ministre a-t-il dit au président Reagan avant que ce raid ait lieu: «Vu que l'Union soviétique se préoccupe tout autant des activités de Khadafi, comme on a pu le constater ces derniers mois, avez-vous discuté avec ce pays des initiatives diplomatiques que les deux superpuissances pourraient prendre ensemble pour isoler Kadhafi?» Le premier ministre l'a-t-il fait? Le gouvernement a-t-il pris cette initiative pendant ses entretiens avec le président des États-Unis?

• (2110)

M. Rodriguez: Je ne le pense pas.

Mme Jewett: Des initiatives diplomatiques ont été prises par les Nations Unies. Or nous voulons la mise au point de programmes de gestion des crises. Pourtant, le gouvernement du Canada a-t-il en l'occurence proposé quelque chose en ce sens? Je suis sûre que si cela avait été le cas, nous en aurions entendu parler ce matin ou ce soir.

Ainsi, on est porté à conclure à contre-coeur—et je dis bien à contre-coeur, car notre pays jouit d'une bonne réputation en ce qui concerne ce genre d'initiatives aux Nations Unies et ailleurs—que le Canada n'a pas pris la moindre initiative à cet égard. Il s'est contenté d'acquiescer à la décision américaine d'une intervention militaire. Nos voisins du Sud soutiennent que c'est sans doute regrettable, mais qu'il faut de temps à autre se résigner à recourir à ce genre de solution.

Il semble que notre gouvernement se contentera d'acquiescer sans prendre d'initiatives quand aura lieu le prochain raid, et le suivant, et l'autre après, ainsi de suite. Comme je l'ai fait remarquer au début de mon intervention, et je pense que tous les députés seront d'accord, le cycle du terrorisme n'en sera pas brisé. Au contraire, ces représailles ne feront que l'exacerber. Je suppose que nous ne prendrons pas d'initiative politique ou diplomatique à l'égard des États-Unis, ou de l'Union soviétique, pour régler les problèmes que pose le terrorisme au Moyen-Orient.

Non seulement nous ne nous employons pas à comprendre les causes du terrorisme, mais nous ne cherchons nullement à proposer une alternative aux solutions militaires. A cet égard, ce qui nous effraie le plus, c'est que l'on semble vouloir lier l'aide accordée aux Contras, qui font du terrorisme en Amérique centrale . . .

M. Stevens: Vous devenez ridicule.

Des voix: Bravo!

Mme Jewett: . . . à certaines interventions libyennes au Nicaragua contre les Contras. J'ai trouvé affligeant d'entendre en direct à la télévision aujourd'hui le président des États-Unis faire état, lors d'un déjeuner d'affaires, d'une information qu'on me dit être tout à fait fausse et selon laquelle la Libye aurait envoyé quelque $400 millions de dollars au Nicaragua, accompagnés d'un arsenal d'armes et de toute une armée de conseillers. Or on n'en a aucune preuve concrète à Washington. Même le département d'État à Washington soutient que la Libye n'avait qu'un petit nombre de conseillers mais pas d'armes depuis un certain rapport paru en 1982. Le rapport dont il est question s'était révélé faux, car les avions en cause transportaient de l'aide non militaire. C'est là un affreux cauchemar que nous revivons. N'est-ce que pure coïncidence que cela se produise aujourd'hui alors que le vote aura lieu demain ou le surlendemain et que l'attaque aérienne contre la Libye a eu lieu hier?

On prétend que la Libye, qui n'est pas une démocratie et où il n'existe pas d'élections libres, s'efforce de mettre au point un système d'appui pour le Nicaragua, ce qui aurait pour effet de justifier l'envoi par les Américains d'une aide accrue aux terroristes de l'Amérique centrale. Pour nous tous, du moins je l'espère, ces projets sont effrayants parce qu'ils nous portent à nous demander si le moment de l'attaque contre Kadhafi n'a pas été délibérément choisi en prévision du vote qui se tiendra cette semaine au Congrès américain.

Nous sommes tous terrifiés à l'idée que l'usage de la force puisse intervenir régulièrement dans nos vies, qu'il s'agisse de la force des Libyens, de Kadhafi, des Américains ou des Contras, peu importe les formes que peuvent prendre la violence et la répression. En tant que Canadiens, il nous incombe sûrement, à nous et à notre gouvernement, d'essayer de persuader les Américains, les Soviétiques et tous ceux qui recourent à la violence, que la violence ne mettra pas fin à la violence.

Il est très décevant que le gouvernement canadien, au lieu de proposer des solutions de rechange solides, valables et constructives aux États-Unis, ait simplement déclaré, lorsqu'il a été informé de ce qui se préparait: «Allez-y». Nous aurions sûrement pu exiger plus et nous devons exiger plus, aujourd'hui et demain, du gouvernement du Canada.

Des voix: Bravo!

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): Monsieur le Président, je suis venu ici ce soir avec tous les autres députés dans l'espoir que ce serait la véritable occasion pour les députés d'obtenir les renseignements nécessaires pour porter un jugement en connaissance de cause, pour tirer des conclusions et pour formuler des observations intelligentes sur les événements qui se déroulent depuis quelques semaines relativement à la Lybie et au gouvernement américain.

Nous avons entendu certains discours intéressants ce soir. Le plus important, celui que les députés attendaient en retenant leur souffle, c'est celui du vice-premier ministre (M. Nielsen). On devait en apprendre plus que durant la période des questions d'aujourd'hui au cours de laquelle, à mon avis, nous n'avons obtenu que très peu de renseignements. Ce discours devait nous apprendre et, par le fait même aux Canadiens, exactement quels renseignements le gouvernement avait en sa possession dans les journées, les semaines et peut-être même les mois précédant cette action militaire. En outre, il devait révéler aux Canadiens de façon plus tangible que jusqu'à maintenant la position du gouvernement fédéral face à l'action militaire qui a eu lieu hier soir.

Selon moi, deux choses sont ressorties du discours du vice-premier ministre. Tout d'abord, il a commencé son intervention en affirmant que les États-Unis n'avaient pas eu le choix. C'est là une position tout à fait différente que celle adoptée par le premier ministre (M. Mulroney) encore cet après-midi. À ce moment-là, le premier ministre a déclaré que le Canada souscrivait à l'objectif du gouvernement américain, qui consistait à combattre le terrorisme. Cependant, lorsque pressé de questions par les journalistes et les députés, il a refusé de donner son avis sur l'action militaire que les États-Unis, ont entreprise la nuit dernière, afin de réaliser leur objectif. Il n'a pas voulu dire s'il l'approuvait ou la désapprouvait ni quel était son point de vue à cet égard.

• (2120)

Ce soir, le vice-premier ministre (M. Nielsen) qui, comme le premier ministre (M. Mulroney) lui-même l'a déclaré, a été chargé de donner la réponse du Canada dans cette affaire, a déclaré que les États-Unis n'avaient d'autre choix que de mener l'action militaire qui a eu lieu hier soir. C'est un fait nouveau. Pour la première fois, le premier ministre, s'il n'est pas contredit ou ne peut parlé quand ce n'était pas son tour, a signalé la position du Canada au sujet de cette action militaire. Il est fort utile lorsque l'on tente de savoir quelle est au juste cette position au sujet de cette très grave affaire.

Ce que le vice-premier ministre n'a pas fait c'est partager avec les députés et par leur entremise, la population, avec les leaders des divers partis en privée les renseignements qui lui ont été communiqués par le représentant du gouvernement américain qui est venu au Canada informer le gouvernement et lui soumettre les renseignements irréfutables montrant que la Libye a participé aux actes terroristes des dernières semaines et qu'elle prévoyait d'autres attaques. Il n'a pas voulu partager avec nous la logique inattaquable pouvant conduire à la conclusion que la seule façon de faire face au terrorisme international et plus particulièrement celui financé par la Libye consistait à avoir recours aux F-111, afin de bombarder des cibles militaires ainsi que, nous l'avons appris aujourd'hui, des cibles et des régions habitées. Cette logique semble avoir échappé au vice-premier ministre.

Article 29 du Règlement

Le chef du parti libéral (M. Turner) a dit que pour l'instant, à défaut d'autres sources de renseignements, des sources dont l'une pourrait être notre propre gouvernement, nous acceptons la version avancée par le président et le secrétaire d'État des États-Unis au sujet des bombardements survenus hier soir. Il me semble à la fois malsain et inquiétant qu'une question qui préoccupe vivement les Canadiens, une question au sujet de laquelle le gouvernement devrait prendre parti, n'a été abordée qu'à l'occasion de la période des questions orales, dont les 45 minutes sont remplies d'astuces, de ruses et de partisanerie.

Il me paraît incroyable que le vice-premier ministre et le premier ministre lui-même n'aient pas invité le chef du parti libéral ni le chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent) à une consultation privée pour partager certains renseignements qui ont fondé la décision du gouvernement du Canada. Il eut été fort improbable que le caractère confidentiel de ces échanges de vues n'eut pas été respecté.

Le gouvernement a invité de nombreux députés à prendre la parole pour faire valoir leurs vues, pour exprimer des doutes sur les informations qui nous sont parvenues, car le gouvernement a agi d'une façon très étrange. Je me suis fait une opinion personnelle à ce sujet. Je trouve dommage que ce soir nous discutions de l'attaque militaire contre la Libye dans un climat privé de nuances. Nous nous demandons si l'attaque était ou n'était pas justifiée. Il serait facile d'accepter une position intransigeante, approuvant soit l'illuminé Khadafi ou l'Oncle Sam. La question est loin d'être simple.

Nous en sommes là parce que le monde occidental n'a pas encore réussi à mettre en place des sanctions réelles et efficaces contre le terrorisme financé par la Libye. Je crois qu'il existe une solution autre que l'action militaire directe. Une solution autre que de répondre au terrorisme par le terrorisme et d'alimenter ainsi la violence. Il ne s'agirait pas d'approuver ou de désapprouver l'action des États-Unis, excédée par tant d'impunité. La solution consiste pour le monde occidental à coordonner ces efforts pour mettre en place de véritables sanctions.

Que s'est-il passé sous nos yeux au demeurant? Chaque fois qu'un bombardement a eu lieu entraînant la mort d'une innocente victime, chaque fois que la caméra nous a montré la destruction et le sang qui tachait le plancher des aérogares, nous avons entendu les pays occidentaux condamner le terrorisme parrainé par la Libye. Nous avons entendu les chefs d'Etat, trop heureux de se pavaner devant les projecteurs, dénoncer à qui mieux mieux le colonel Khadafi. Nous avons constaté combien ils étaient impuissants à exercer des sanctions efficaces parce que ceux-là même qui condamnent ce terrorisme d'Etat ont continué de faire affaire indirectment avec le principal responsable par l'entremise de leurs concitoyens. Ceux qui dénoncent ce pays n'en n'ont pas moins continué à alimenter la machine à produire les dollars nécessaires pour financer le terrorisme dans le monde entier.

Notre pays est aussi coupable que les autres sur ce chapitre. C'est pour cette raison que par frustration ou par conviction nous débattons, à tort ou à raison, la solution militaire. C'est pour cette raison aussi que nous avons été incapables d'une action concertée. Et c'est toujours pour cette raison que nous voulions être à la fois des gens de principes qui s'opposent à toute forme de terrorisme tout en profitant des dollars réalisés à même l'économie pétrolière de la Libye. Nous n'avons pas su résister au désir de participer à la course à ces dollars qui explique l'importance de la main-d'oeuvre étrangère en Lybie. Cette main-d'oeuvre qui comprend des Américains, des Canadiens et des ressortissants de pays qui condamnent maintenant l'action américaine dans ce pays.

Je crois qu'il y a une alternative. Je doute que toutes les autres avenues aient été empruntées. Je doute aussi effectivement que des sanctions vraiment efficaces aient été déclenchées de façon ordonnée contre la Libye. J'ai bien l'impression que nous avons parlé à tort et à travers des renégats et des meurtriers qui dirigent ce pays. On ne peut gagner sur tous les plans.

Si le gouvernement tient à mettre au point des solutions de rechange valables à une intervention au moyen de F-111 obligés de suivre un long et fastidieux itinéraire autour de la France pour larguer leurs bombes, ce n'est pas les moyens qui lui font défaut pour jouer un rôle de premier plan. Il ne doit pas commencer par demander à nos ressortissants en Libye de prendre leur décision eux-mêmes, mais par les rapatrier simplement. Il peut annoncer tout d'abord que les Canadiens ne condamneront plus le terrorisme et les assassinats financés et parrainés par ce pays tout en remplissant leurs goussets avec l'argent gagné dans ses champs pétrolifères.

• (2130)

Nous ne pouvons plus jouer sur les deux tableaux. En prenant une initiative décisive de ce genre, nous donnerons peut-être le bon exemple à toute l'Europe occidentale. Voici la réalité brutale: ce sont les travailleurs étrangers, les Canadiens, les Américains, les Allemands de l'Ouest, les Français ou les Italiens, et la technologie et le savoir-faire étrangers qui continuent à faire tourner le moteur qui produit les milliards de dollars servant à alimenter et à parrainer les attaques terroristes qui sont lancées dans le monde entier.

Le président Reagan a dit aujourd'hui à la télévision que la Libye avait envoyé des armes pour une valeur de 400 millions aux Sandinistes. Des représentants du Congrès ont parlé aujourd'hui des cargaisons d'armes achetées en Libye qui sont entrées dans ce pays. Il faut leur rappeler que c'est la technologie américaine et bien souvent des travailleurs américains qui alimentent, mettent au point et maintiennent en marche le moteur qui produit les capitaux requis pour acheter ces armes.

Nous ne pouvons plus jouer sur les deux tableaux. Si tous les pays du monde veulent s'entendre pour prendre de vraies sanctions, si nous voulons éviter qu'un pays se sente lésé au point de dire qu'il n'avait pas le choix, le gouvernement du Canada se doit d'ouvrir la voie en mettant fin à l'hypocrisie dont tous les pays font preuve à l'égard de la situation en Libye et dans plusieurs autres régimes analogues du monde.

[*Français*]

L'hon. Monique Vézina (ministre des Relations extérieures): Monsieur le Président, le débat d'urgence auquel nous sommes appelés à participer ce soir devrait être pour les députés de cette Chambre et pour tous les Canadiens et les Canadiennes l'occasion d'une réflexion sur la violence et sur ses causes profondes.

Monsieur le Président, il est de commune renommée que nous, Canadiens, sommes un peuple profondément pacifique. Notre pays jouit à l'étranger d'une réputation enviable. Toutes les fois que l'occasion s'est présentée, nous avons fait en sorte d'être des faiseurs de paix plutôt que des promoteurs de guerre. Souvent des pays se sont tournés vers le Canada et j'en ai eu un exemple l'an dernier en Amérique Centrale. Ces pays nous demandaient de leur faire partager notre expertise dans le domaine des commissions de contrôle et des forces de maintien de la paix.

Je ne voudrais pas non plus passer sous silence ici nos efforts, comme gouvernement et comme peuple, pour combattre la pauvreté et la misère et faire régner, partout où cela est possible, une plus grande justice sociale. Cette justice sociale, nous cherchons à la réaliser par un programme de coopération substantielle qui se déploie sur trois continents et dans plus de cent pays.

Cela étant dit, monsieur le Président, nous ne pouvons qu'être profondément inquiets par la montée du terrorisme dans le monde. Le terrorisme est un mal profondément répugnant. Il frappe des victimes innocentes. Il entrave, par la peur, la libre circulation des personnes. Il engendre la méfiance, l'incompréhension et la haine.

Bien qu'elle ait affecté principalement l'Europe et le Moyen-Orient jusqu'à présent, cette violence n'a pas épargné les Canadiens. Il suffit de se rappeler à cet effet la tragédie d'Air India qui a causé un nombre très élevé de victimes canadiennes l'an dernier. Je pense aussi au détournement d'un appareil d'ÉgyptAir sur Malte qui a causé la mort d'une Canadienne et de son jeune enfant. La saisie du paquebot «Achille Lauro», au large des côtes égyptiennes, est également venue illustrer les risques croissants auxquels sont soumises les victimes innocentes lors de leurs déplacements internationaux.

Le gouvernement canadien condamne de la façon la plus énergique tous les actes de terrorisme que nous considérons comme inacceptables, quel que soit le lieu où ils se produisent et quelle qu'en soit leur motivation. Je le dis ce soir dans cette Chambre. Je le dirai dans tous les forums internationaux où il me sera loisible de le faire.

Monsieur le Président, sans hésitation, j'affirme que notre gouvernement attache la plus haute importance à la promotion de diverses initiatives destinées à contrer le terrorisme au plan international.

Pour la première fois de son histoire, l'Assemblée générale des Nations Unies a condamné le 9 décembre dernier tous les actes de terrorisme comme étant des actes criminels. Le Canada n'avait alors ménagé aucun effort afin de faire adopter cette résolution. De façon similaire, nous avons été à l'Organisation de l'aviation civile internationale un ardent promoteur du renforcement de la sécurité aérienne. Dans deux semaines, le premier ministre (M. Mulroney) participera au Sommet de Tokyo et je sais qu'il examinera avec ses collègues, les chefs d'États des grands pays industrialisés, les façons d'accentuer encore davantage la coopération entre nos pays dans la lutte contre ce fléau.

Monsieur le Président, hier soir les États-Unis d'Amérique ont attaqué en Libye un certain nombre de centres d'activités terroristes et d'objectifs militaires. Le gouvernement canadien avait été informé de l'imminence de ce raid. Comme en faisait état un communiqué officiel, nous avons accepté la déclaration du président des États-Unis selon laquelle la Libye était impliquée dans la perpétration d'attaques terroristes en Europe.

Monsieur le Président, à la limite, il est toujours possible de comprendre la psychologie des terroristes. L'homme qui saccage, qui blesse, qui tue, est souvent un humain qui a été blessé profondément lui-même. Il n'est pas possible cependant de comprendre un État qui accepte d'encadrer, d'aider et de soutenir officiellement de telles personnes en les poussant à des actes désespérés et sans issue. Nous assistons alors à la naissance d'un terrorisme appuyé par l'État et qui ne peut être contré que par une réponse de même niveau. C'est ce à quoi nous avons assisté hier soir. Les États-Unis se sont prévalus d'un principe bien reconnu en droit, celui de la légitime défense.

Sans nous réjouir du raid américain, nous comprenons qu'il était inévitable dans les circonstances.

Cela étant dit, monsieur le Président, le gouvernement canadien continuera à oeuvrer à l'identification de solutions politiques, et donc pacifiques, aux différents conflits internationaux qui ont engendré le terrorisme. Je pense bien sûr ici et en tout premier lieu aux tensions qui existent au Moyen-Orient.

Notre politique dans cette région consiste à encourager dans toute la mesure du possible la tenue de négociations axées vers une solution de ce conflit. Cette préoccupation pour la paix a été réitérée par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) à l'occasion de la tournée qu'il vient tout juste de terminer au Moyen-Orient.

Le Canada, de longue date, s'est prononcé en faveur d'un règlement juste, durable et global du différend israélo-arabe fondé sur les Résolutions 242 et 338 du Conseil de sécurité de l'ONU. Ces résolutions, elles, reconnaissent le droit de tous les pays de la région de vivre à l'intérieur de frontières sûres et reconnues et elles réclament le retrait d'Israël des territoires occupés en 1967.

Nous avons apporté nos encouragements à l'amorce de négociations de paix entre Israël et les pays arabes. Dans cet esprit,

Article 29 du Règlement

nous nous sommes réjouis de la modération démontrée par de nombreux États arabes à ce sujet. C'est ainsi que nous avons accueilli avec satisfaction la décision de l'Egypte de conclure un traité de paix avec Israël et la volonté manifestée depuis lors par le gouvernement égyptien de maintenir ce traité.

La Jordanie, pour sa part, recherche depuis longtemps une formule de coexistence avec Israël et est à l'avant plan des efforts à ce sujet. Notre secrétaire d'État a clairement exprimé, lors de sa récente visite en Jordanie, son appréciation à l'égard des efforts du roi Hussein visant à favoriser l'émergence d'un processus de paix.

Le Canada a également exprimé à plusieurs reprises sa préoccupation à l'égard de la guerre civile au Liban. Nous déplorons vivement les souffrances considérables que ce conflit continue d'imposer au peuple libanais et nous nous sommes efforcés d'alléger ses souffrances en fournissant régulièrement une assistance humanitaire d'urgence au Liban. Le Canada a réitéré fréquemment son appui à la souveraineté, à l'indépendance et à l'intégrité territoriale du Liban, notamment à l'Assemblée générale de l'ONU à l'automne 1984. Nous souhaitons qu'une réconciliation nationale véritable et durable permette aux Libanais de retrouver bientôt la paix.

La poursuite de la guerre irako-iranienne constitue également pour nous un sujet de vive préoccupation. Le Canada s'est prononcé en faveur d'une résolution pacifique de ce conflit. C'est ainsi que nous avons appuyé les efforts internationaux visant à l'instauration d'un règlement négocié et effectué des démarches auprès des deux parties en les exhortant à faire preuve de modération. Nous avons imposé un embargo sur nos livraisons d'armes aux deux belligérants, que nous avons encouragés à se prévaloir des bons offices du secrétaire général de l'ONU. Nous nous sommes également élevés contre les violations des droits humanitaires internationaux auxquels cette guerre continue de donner lieu.

Monsieur le Président, dans la promotion de nos positions relativement à ces conflits qui déchirent la région du Moyen-Orient, le Canada a un seul souci, promouvoir la paix. Nous voulons que cessent ces souffrances, que cesse la misère qu'engendrent la guerre et la violence. Nous voulons que règne la paix qui est la condition préalable à tout développement économique et social.

Je désire redire ici toute l'amité que nous avons comme Canadiens pour les nations arabes. Les actes isolés d'un gouvernement ne sauraient influencer notre perception de la grandeur de leur civilisation et notre désir d'entretenir avec elles des relations substantielles et cordiales.

Monsieur le Président, même dans ces heures de crise, je demeure confiante que la modération et la fraternité humaine finiront par prévaloir.

• (2140)

[*Traduction*]

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur le Président, ce n'est pas vraiment de gaieté de coeur que j'interviens dans ce genre de débat ce soir. Nous venons de vivre vingt-quatre heures passablement tristes, tristes pour le monde en général car une grande puissance, une superpuissance, a jugé bon pour une raison quelconque de lancer une attaque militaire dissuasive dans une région du monde qui est une véritable poudrière politique et qui nage par endroits dans le chaos politique. Nul ne connaît encore, et ne connaîtra d'ici bien longtemps toutes les ramifications qui découleront ou qui risquent de découler de cette intervention sur Tripoli il y a tout juste vingt-quatre heures.

Il est tard ce soir pour aborder ce débat. Nous devons admettre que nous sommes dans le noir au propre comme au figuré, car nous ne disposons pas de tous les faits. Le peu que nous connaissons, nous l'avons appris par des bulletins d'information pour la plupart en provenance des États-Unis.

Nous avons entendu les déclarations publiques des autorités américaines, du président Reagan, du secrétaire d'état, M. Shultz et du secrétaire à la défense, M. Weinberger. Nous avons aussi eu un bref communiqué de presse du cabinet du premier ministre et quelques réponses plutôt circonspectes tout à l'heure lors de la période des questions. Dans l'ensemble, pas grand chose de concret à se mettre sous la dent.

Je suis sûr que tous les députés partagent mon souci de la sécurité des Canadiens qui résident actuellement en Libye et en fait de tous les ressortissants étrangers qui se trouvent dans ce pays. Nous nous sentons toutefois impuissants, car il n'y a pas grand chose que nous puissions faire à cette heure pour garantir leur sécurité. Si nous-mêmes nous nous sentons impuissants et nous nous estimons mal informés, imaginez ce que peuvent penser ce soir les Canadiens qui sont en Libye. Ils ont encore moins de sources d'informations que nous à leur disposition. Quel genre de questions peuvent-ils bien se poser? Ils savent évidemment qu'il y a eu une attaque armée de la part des États-Unis.

Quand au juste le gouvernement du Canada a-t-il été informé de la nature et des détails de l'attaque américaine en Libye? Avons-nous été consultés avant cette attaque de dissuasion? Le Canada a-t-il été simplement informé de la mission qui devait être accomplie? Quelle a été la réaction immédiate du gouvernement? Le gouvernement a-t-il commencé par être en désaccord avec les informations que lui a communiquées l'envoyé spécial? Avons-nous encouragé ou essayé de dissuader les États-Unis? Le Canada a-t-il suggéré aux États-Unis d'envisager d'autres options? Le gouvernement s'est-il efforcé de préserver la sécurité de ces ressortissants en Libye avant l'attaque aérienne d'hier soir?

Je ne peux m'empêcher de songer à l'époque où j'ai grandi dans ce pays, l'époque de la diplomatie Pearson, où le Canada faisait tout pour contribuer activement à la paix. Nous n'emboîtions pas le pas à une grande puissance dès qu'elle faisant un mouvement. Cela a donné au Canada sur la scène mondiale la réputation d'un pays prudent et raisonnable, davantage soucieux de maintenir la paix que de marquer de minables points militaires ou de lancer des raids militaires à grande échelle dans un but de vengeance ou de dissuasion.

Je ne condamne pas entièrement les États-Unis en ce moment pour ce qu'ils ont fait. J'ignore quelles sont les preuves. Je ne pense pas qu'aucun député à la Chambre connaisse les preuves qui existaient et qui ont suscité le raid militaire américain. Nous ne pouvons que nous en remettre aux reportages et aux déclarations que nous avons entendus hier soir à la télévision et aux bribes d'information qui nous sont parvenues aujourd'hui.

Par exemple, j'aimerais savoir quand le premier ministre a été initialement informé de l'heure exacte de l'attaque. Seul le premier ministre ou le vice-premier ministre (M. Nielsen) a la réponse à ces questions. Voilà soudain que le premier ministre ne desserre pas les dents, à l'instar de son collègue de l'autre côté de l'allée. Nous savons qu'il a rendu publique une déclaration qui se résumait à une approbation mitigée de la position américaine, même si elle n'allait pas jusqu'à appuyer la riposte militaire. Le premier ministre a également conseillé aux Canadiens de «veiller à leur propre sécurité». Cela n'est guère approprié dans les circonstances. Comme nous l'avons déjà remarqué, il leur manque l'information pertinente pour prendre une décision rationnelle en la matière.

Un certain nombre de choses sont certaines. L'attaque a bien eu lieu. La réaction du gouvernement canadien a été mesurée. Il semble donc raisonnable de supposer que le Canada a au moins donné son assentiment à l'intervention militaire américaine. Quels ont été les résultats de ces événements? Les Canadiens sont-ils plus ou moins en sécurité par suite de l'attaque américaine? Tel devrait être le thème central de notre discussion. Nous ne devrions pas nous hâter de condamner les États-Unis à ce moment-ci car il nous manque l'information qui, selon le président Reagan, le justifiait d'ordonner cette attaque. Pouvons-nous dire que la sécurité et les intérêts des Canadiens sont mieux assurés à la suite des événements des deux derniers jours? Je ne le pense pas.

Il y a des Canadiens en Libye, et la Libye est attaquée. Comme nous l'avons vu d'après les reportages à la télévision, les civils ne sont pas à l'abri des opérations militaires. La notion de raid militaire chirurgical est un mythe. Quel que soit le degré de sophistication des armes employées, il est absolument impossible à des forces armées de garantir que seuls des objectifs et des effectifs militaires seront touchés.

• (2150)

La possibilité que des Canadiens soient blessés ou tués durant l'attaque en Libye était bien réelle, hier soir, puisque des personnes innocentes ont perdu la vie. Des zones non militaires de Tripoli ont été frappées, une en particulier au centre de la ville. D'aucuns diront que les Canadiens ne se trouvaient pas près des cibles visées par les forces américaines. Ce n'est pas vrai cette fois. Le danger d'escalade existe. La radio libyenne a réclamé des représailles contre les Etats-Unis et leurs alliés. Les Canadiens ne sont pas plus que d'autres à l'abri des mouvements de violence.

Les Canadiens à l'étranger sont-ils protégés du terrorisme à la suite de cette attaque? Pesonnellement, je crois que non. Si la Libye opte pour des représailles, elle ne se confinera pas au territoire libyen ou américain. Rappelons-nous qu'une femme turque innocente est morte, à Berlin, dans l'éclatement de la bombe que le président Reagan dit vouloir venger. Rappelons-nous aussi que cette bombe à Berlin était censée venger la déconfiture que la Libye a subie dans le golfe de Syrte. Nous avons vu aujourd'hui le même genre d'attaque contre des installations américaines dans la Méditerranée, qui résultait de l'attaque préventive d'hier soir.

En d'autres termes, nous voyons déjà la violence engendrer la violence. Nous assistons à une escalade de la violence, et non à une attaque préventive qui éliminera le terrorisme. Je crains que nous ne devions nous attendre à d'autres mesures de représailles des deux côtés. Ce n'est malheureusement pas seulement leurs propres armées ou citoyens qui seront frappés. Déjà la violence, que cette initiative devait justement atténuer, engendre la violence.

Les belligérants vont s'attendre à ce que leurs alliés les épaulent. Nous voyons déjà l'Egypte se rallier à des Etats arabes plus radicaux et condamner le raid américain. Est-ce favorable à la cause de la paix dans laquelle nous avons tous un intérêt? La réponse est un non catégorique. Nous sommes tous rendus plus vulnérables par la détérioration de la situation dans la Méditerranée et au Moyen-Orient en général.

Nous devrions nous demander si d'autres options ne serviraient pas mieux nos intérêts. Il y a la diplomatie, comme d'autres l'ont mentionné ce soir. Certains dénigrent l'idée d'exercer des pressions diplomatiques pour réduire le terrorisme. La diplomatie à elle seule ne peut peut-être pas résoudre le problème, mais elle a sa place et son utilité.

Les États-Unis pourraient raffermir leur position en tentant de faire condamner le terrorisme libyen par les Nations Unies. Il est regrettable que le gouvernement Reagan passe tant de temps à attaquer l'ONU. Il s'est fermé cette ligne d'action en s'aliénant l'ONU et ses défenseurs. Les critiques de l'ONU considèrent cette institution comme inutile de toute façon. Ils ne se rendent pas compte que leurs propres critiques sapent la volonté politique de donner aux organismes internationaux suffisamment d'autorité pour qu'ils soient efficaces. Si l'ONU était plus largement appuyée, ses membres pourraient, par exemple, envisager des sanctions économiques contre la Libye. Il y a en ce moment surabondance de pétrole. Il est certain que la Libye serait vulnérable à des pressions économiques concertées.

Je me souviens d'un discours que le professeur Wilkinson, de l'Université d'Aberdeen, autorité internationale éminente en matière de terrorisme, a prononcé à la mi-février devant le comité politique de l'Assemblée de l'Atlantique Nord réuni à Bruxelles. Je me souviens très distinctement des observations qu'il avait formulées ce samedi matin-là. Il avait déclaré que les interventions militaires ne feraient pas échec au terrorisme au Moyen-Orient, en Europe ou ailleurs. Il était convaincu que des sanctions économiques énergiques étaient la seule arme efficace contre le terrorisme dans cette région du monde. En ruinant l'économie des pays qui hébergent les terroristes et leur permettent de s'entraîner, la pression de plus en plus forte obligerait même le colonel Moammar Khadafy à céder et à expulser les terroristes à l'entraînement sur son territoire. C'est important.

Nous avons également d'autres exemples. Un autre exemple très pertinent est celui de l'Irlande où, pendant 300 ans, le Royaume-Uni a tenté de «résoudre le problème irlandais» par la force, la force encore et toujours. Pourtant, nous le savons, l'Irlande du Nord est la scène d'un plus grand nombre d'actes de violence et de terrorisme que jamais au cours de ces 300 ans de violence. L'intervention militaire, les attaques préventives, et le recours aux missiles à l'âge des missiles ne feront pas cesser le terrorisme au Moyen-Orient et en Europe.

Des voix: Bravo!

M. Blackburn (Brant): Comme l'ont fait mon chef et le ministre du cabinet qui a parlé avant moi, je dirai que pour la

Article 29 du Règlement

première fois peut-être en 40 ans, nous devons examiner la maladie. Cessons de voir les symptômes. Pour la première fois dans un débat à la Chambre, tâchons de réfléchir à la cause du terrorisme au lieu de s'attaquer simplement à ses symptômes, comme le Président Reagan l'a fait la nuit dernière.

La cause du terrorisme en Moyen-Orient est la lutte que les Palestiniens livrent depuis 40 ans pour retrouver leur patrie. Le bombardement de Tripoli ne contribuera non pas à éliminer le terrorisme, mais bien à l'exacerber. Il va accroître la haine, l'amertume, et la désillusion. Les jeunes Palestiniens ne se livreraient pas à des actes de terrorisme s'ils travaillaient dans des pharmacies, s'ils enseignaient dans des écoles, s'ils s'intéressaient à la politique locale, s'ils cultivaient leurs terres, ou si un drapeau flottait au-dessus de leur patrie.

Monsieur le Président, je ne propose pas un seul instant que nous procédions au démembrement de l'État d'Israël. Il y a suffisamment de place au Moyen-Orient pour que ces deux peuples puissent vivre en paix. Cela ne se fera pas du jour au lendemain, mais cela ne se produira pas non plus tant que les Président Reagan de ce monde continueront de recourir à des attaques militaires préventives contre Tripoli, Damas, Beyrouth, ou quelque autre ville que ce soit. La paix s'installera au Moyen-Orient et le terrorisme se résorbera si les grandes puissances comme les États-Unis, l'URSS, l'Europe occidentale et le Canada reconnaissent la vraie cause du terrorisme, de la maladie responsable du cancer qui a coûté la vie à bien des innocents dans les deux camps, au Moyen-Orient et en Europe voire en Amérique du Nord, à la suite des événements d'hier soir.

J'exhorte mes collègues à s'attacher à l'essentiel. Il faut absolument mettre un terme au terrorisme, pour protéger la vie d'innocents et rendre hommage à ceux qui ont déjà perdu la vie à cause du conflit, du cancer, qui ronge le Moyen-Orient. Nous n'arriverons pas à résoudre le problème, à guérir le mal ni à faire une opération chirurgicale politique si nous n'admettons pas la cause du problème. J'espère sincèrement que les autres pays feront un effort pour réunir les Palestiniens et les Israëliens afin de leur permettre de résoudre et de régler leurs problèmes pour éviter de continuer à les faire déborder sur tout le Moyen-Orient, sur l'Europe voire sur l'Amérique du Nord.

C'est un problème de taille, monsieur le Président. Le problème, c'est qu'une des deux superpuissances, les États-Unis, a toujours donné son appui quasi total à un seul camp. Ce faisant, ils ont pratiquement entièrement perdu l'appui de l'autre camp. J'ignore si les dégâts causés sont irréparables. Je n'en sais rien. Les musulmans sont anti-communistes de nature. Si nous commençons à changer d'attitude vis-à-vis du conflit israélo-palestinien, je ne pense pas que l'Union Soviétique ait un grand avenir ailleurs dans le monde arabe. Toutefois, tant que les États-Unis ne soutiendront qu'un des côtés, comme ils l'ont toujours fait, vous pouvez vous attendre à ce que l'autre partie cherche des appuis ailleurs. Il faut également se pencher sur cette question.

• (2200)

J'espère que dans l'esprit de la diplomatie à la Pearson dont j'ai parlé tout à l'heure, le Canada jouera de nouveau le rôle de conciliateur et qu'il ne dira pas: «Oui, allez-y, bombardez-les». Ou encore: «Nous sommes d'accord.» Nous ne devons pas non plus nous tordre les mains en disant que nous ne pouvons rien faire. Je félicite le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) pour la déclaration qu'il a faite au Moyen-Orient il y a quelques jours au sujet du problème palestinien. Je continue d'espérer que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, notre premier ministre (M. Mulroney), le vice-premier ministre et le ministre de la Défense nationale (M. Nielsen) ainsi que le parti du gouvernement exerceront des pressions sur nos amis et voisins américains pour essayer de les amener à considérer le Moyen-Orient dans une optique mieux équilibrée et de tenter de ramener la paix dans cette région du globe. Je suis convaincu que cela entraînerait une réduction très perceptible du terrorisme et de la violence parrainés par d'autres États dans cette partie du monde. Si nous ne sommes pas disposés à nous engager dans cette voie difficile mais morale, cela ne se fera pas. Si nous continuons simplement, comme les États-Unis l'ont fait hier soir, à répondre à la violence par la violence, le Moyen-Orient demeurera une autre Irlande du Nord et nous en subirons tous les tristes conséquences.

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est): Monsieur le Président, comme les autres députés qui ont participé à ce débat, je commencerai par dire que le gouvernement et le Parlement doivent faire tout ce qu'il est possible et raisonnable de faire pour combattre et anéantir le terrorisme. Le terrorisme sournois est l'arme des lâches et des fanatiques. Il est inacceptable que les citoyens d'un pays quelconque, y compris les États-Unis, l'Union Soviétique et le monde arabe, ne puissent voyager librement en avion, fréquenter des lieux de divertissement ou se rendre dans des endroits publics sans avoir à redouter une attaque terroriste. C'est inacceptable en 1986. Je le répète, le gouvernement, le Parlement, doit user de son intelligence et de sa volonté politique pour trouver des solutions novatrices à ce grave problème. Cela doit être prioritaire. Nous devons nous engager en ce sens. Je ne crois pas que nous l'ayons fait jusqu'ici.

Même si je pense que nous devons lutter contre le terrorisme de toutes nos forces et grâce à nos services secrets, je ne suis pas convaincu que l'intervention militaire d'hier soir menée par les États-Unis était judicieuse pour le moment. Je pourrais fort bien être convaincu du contraire si l'on me présente des preuves à cet effet, ainsi que les renseignements fournis à certains groupes dans le monde entier. Cependant, j'ai encore des doutes. Il n'y a aucune raison de bombarder des objectifs civils.

Cela me fait réfléchir à la prétendue perfection technique de notre équipement militaire. On nous dit que grâce au progrès, un missile nucléaire peut toucher un objectif à 3,000 milles de distance; nous avons des avions qui peuvent dépasser la vitesse du son; nous pouvons faire toutes sortes de choses extraordinaires. Et pourtant, voilà que des avions américains s'attaquent à de prétendus objectifs militaires et terroristes, selon le président, et que par erreur, ils touchent des civils. Cela nous fait réfléchir. Si cela se produit dans une opération aussi restreinte, que se passera-t-il pour nos arsenaux nucléaires?

Je le répète, j'ai encore des doutes quant à l'attaque qui s'est déroulée hier soir et j'attends avec impatience les renseignements que nous fournira le gouvernement. J'ai été vivement déçu par le discours du vice-premier ministre ce soir. En effet, j'ai l'impression qu'il nous a donné une version différente de celle contenue dans le communiqué officiel émis ce matin par le premier ministre (M. Mulroney). Au début de son discours

de ce soir, le vice-premier ministre a dit que les États-Unis n'avait pas d'autre solution. Je pensais qu'il allait nous fournir toutes sortes de renseignements pour justifier cette déclaration alarmante, puisqu'il n'en était pas question dans la déclaration émise ce matin par le premier ministre. Je le demande à nouveau, comme d'autres l'ont fait avant moi: quels renseignements le président des États-Unis a-t-il fournis au premier ministre ou aux dirigeants canadiens? Quels renseignements a-t-il donnés pour établir le rapport entre la Libye et la récente attaque terroriste en Allemagne? Etait-ce une conversation à sens unique? Les Américains nous ont-ils tout simplement informés des mesures qu'ils allaient prendre, au lieu de nous demander notre avis en tant que bon allié? Quel effort ont-ils fait en vue d'envisager d'autres solutions, sur le plan économique et politique?

Comme on l'a dit il y a quelques instants, à l'époque de la diplomatie à la Pearson, quand Mike Pearson était ministre des Affaires extérieures du pays et premier ministre, le Canada avait la réputation d'envisager des solutions pacifiques à des conflits mondiaux très délicats et complexes. Si j'ai des doutes au sujet des déclarations faites par le président hier soir, c'est peut-être en partie à cause de ce que l'on nous a dit ces derniers mois sur la situation en Amérique centrale. Il y a quelques semaines, le gouvernement américain nous a déclaré, alors qu'un vote se déroulait au Congrès, que les troupes nicaragayennes faisaient une percée importante au Honduras. Quand des journalistes et d'autres sont allés sur place pour trouver des preuves de cette attaque, ils ont constaté que ce n'était pas du tout comme on nous l'avait dit. Il a semblé que c'était une histoire inventée à plaisir pour inciter le Congrès américain à autoriser l'octroi de fonds aux Contras. On peut également se demander, même si la Lybie est liée aux plus récents actes de terrorisme, si une initiative américaine de ce genre peut mater quelqu'un—et je ne le connais que de réputation—comme le colonel Khadafi? Nous ne devons pas oublier qu'en recourant à une opération de ce genre, nous pourrions aggraver la situation.

Les États-Unis et l'Union soviétique doivent assumer une lourde responsabilité quand ils utilisent leur puissance militaire. Je m'exprime en qualité d'ami des États-Unis. Nous ne pouvons pas oublier qu'un incident minime—et il ne s'agit pas en l'occurrence d'un incident minime—peut dégénérer en une guerre beaucoup plus sérieuse qui pourrait s'accompagner de la menace d'une conflagration nucléaire. Je rappelle à la Chambre que les États-Unis et l'Union soviétique possèdent tous deux 50,000 armes nucléaires plus précises, plus faciles à dissimuler et plus destructices que jamais auparavant. Ces armes ont une puissance destructrice un million de fois plus élevée que la bombe lâchée sur Hiroshima. Des spécialistes prétendent qu'elles pourraient tuer 800 millions d'être humains en moins d'une journée.

● (2210)

Telle est l'inquiétude de bien des Canadiens. Je parlais cet après-midi avec un homme dont le fils de 12 ans lui avait demandé ce matin:«Papa, allons-nous avoir la guerre? Allons-nous avoir une guerre nucléaire?» C'est l'inquiétude que ressentent bien des Canadiens quand ils voient une superpuissance comme les États-Unis lancer une attaque militaire de ce genre alors que tous les faits n'ont pas été dévoilés, alors que nous ignorons le motif de cette attaque et ne savons pas à quel point elle est justifiée.

Comme d'autres députés l'ont signalé, de nombreux alliés des États-Unis au sein de l'OTAN ont réprouvé cette initiative, soit l'Espagne, la France, l'Italie et les Pays-Bas. Je présume qu'ils sont mieux renseignés que l'opposition. Le Royaume-Uni a donné son assentiment tandis que l'Allemagne de l'Ouest a donné un accord mitigé. Cela contribue à aviver les doutes de nombre d'entre nous. Beaucoup de ceux qui sont en désaccord avec les États-Unis sont leurs bons amis. Je suis un bon ami des États-Unis et j'attends beaucoup de ce pays ami. Je les critique peut-être trop vertement parfois car j'attends tellement d'eux. J'attends certes plus d'eux que de Khadafi et de la Libye et je compte plus sur eux que sur le bloc soviétique.

Nous devons également songer à ce que sera l'incidence de cette initiative sur l'équilibre du pouvoir, sur le regroupement des forces au Moyen-Orient et dans le monde et sur l'orientation plus accentuée de certains pays dans la région qui pourront s'écarter des pays non alignés pour s'allier au bloc soviétique. C'est une possibilité que débattent les spécialistes. Il y a d'autres solutions possibles. Je ne crois pas que nous ayons utilisé efficacement les sanctions économiques de notre part comme nous aurions pu le faire. Je ne crois pas que nous nous songons adressés, comme nous aurions pu le faire, aux tribunes internationales, comme l'Organisation des Nations Unies, la Cour mondiale et d'autres organismes internationaux en vue d'adoptés des mesures politiques et juridiques sur le plan international.

En terminant, je répète une fois de plus que nous ne pouvons sûrement pas tolérer le terrorisme quelle qu'en soit la forme, mais nous devons l'attaquer et l'anéantir. Pour régler un problème de ce genre, il faut recourir en dernier ressort et jamais en premier lieu à une intervention militaire. Nous devons toujours préférer la règle de droit et les solutionas pacifiques. Les États qui détiennent une grande puissance militaire comme les États-Unis et l'Union soviétique doivent utiliser ce pouvoir avec grande prudence et discrétion. A l'instar de certains de mes collègues, j'attends encore la preuve ou les renseignements qui me diront qu'on a agi de cette façon lors de ce regrettable incident.

M. William C. Winegard (Guelph): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir intervenir dans le débat de ce soir. Nous avons la chance au Canada d'avoir les libertés dont nous jouissons. Et la première de ces libertés, c'est l'absence de crainte. Le terrorisme est une menace à cette liberté. Il a bouleversé la vie de nombreux Canadiens, et il a même mis une fin tragique à la vie de certains. En examinant les événements du Moyen-Orient, il faut nous rappeler qu'ils ne constituent pas des incidents isolés, des éclairs dans un ciel serein. Nous avons du terrorisme au Canada une expérience qui remonte à plusieurs décennies. Les tragédies ont été nombreuses. Suivant les chiffres publiés en 1984 par le ministère de la Défense nationale, entre 1964 et 1983 il y a eu 64 incidents terroristes à motivation politique impliquant le Canada; tous ont été violents, et certains ont entraîné mort d'homme. Je me rappelle les termes utilisés par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) quand il a pris la parole devant un groupe réuni pour commémorer le vol 182 d'Air India.

Article 29 du Règlement

Il y a un danger réel de permettre à une nouvelle forme de conflit mondial de dominer l'ordre international et de gouverner nos vies. La mort par acte de terrorisme international est aussi réelle et aussi choquante que n'importe quelle mort survenue au cours du dernier conflit mondial.

Pour le Canada et les Canadiens, les tragédies se sont succédé au cours des 12 derniers mois. En mars 1985, l'ambassade de Turquie a été prise d'assaut et un Canadien est mort. Moins de deux semaines plus tard le métro de Toronto a été mis à rançon. En juin il y a eu la double tragédie du vol 182 d'Air India et l'explosion survenue chez CP Air à l'aéroport de Narita. En octobre les Canadiens se sont à nouveau trouvés devant des terroristes à bord de l'*Achille Lauro*. Et le mois suivant, deux Canadiens sont morts à l'aéroport de La Vallette, à Malte.

Nous avons vu hier une autre conséquence du conflit mondial dont parlait le ministre. Il y a des causes et des effets non seulement au Moyen-Orient mais dans toutes les parties du monde. Nous reconnaissons le drame du terrorisme. Il y a d'abord le drame immédiat qui s'abat sur les innocentes victimes, leur famille et leurs amis. Leur vie est sacrifiée pour des causes qui ne sont pas les leurs. Avec les autres nous devons chercher à rompre la logique du terrorisme, qui exploite si souvent les libertés mêmes dont nous avons pris l'habitude. Il faut améliorer notre dispositif de sécurité et renforcer notre législation contre ce crime. Je relève que certaines mesures ont déjà été prises. Le solliciteur général du Canada (M. Beatty), par exemple, annonçait le 10 mars un renforcement général de notre programme de contre-terrorisme. Il a créé une équipe d'intervention spéciale et renforcé sensiblement la protection assurée aux missions étrangères et à leur personnel. En outre, le ministre des Transports (M. Mazankowski) s'est efforcé tant au sein de l'Organisation de l'aviation civile internationale que dans les aéroports internationaux du Canada, d'apporter diverses améliorations à la sécurité aérienne. Je crois que les Canadiens vont appuyer cette initiative.

Deuxièmement, un acte terroriste est perpétré au nom d'une cause souvent issue de circonstances tragiques. Le drame du terrorisme a des racines politiques. Il nous faut chercher, comme nous l'avons déjà fait, à favoriser l'avènement de la paix et de la justice, au Moyen-Orient et ailleurs. Cela ne peut se faire en ayant recours à la terreur. Le Canada est le champion de la recherche de solutions civilisées aux problèmes internationaux.

• (2220)

Troisièmement, il y a la possibilité tragique qu'a le terrorisme de compromettre la bonne entente entre les pays. La cause du terrorisme est identifiée aux conséquences de terrorisme et cela complique la conduite des relations internationales. Le terrorisme lui-même retient l'attention plutôt que les conditions qui l'ont créé.

Il nous faut résister aux visées terroristes qui sont, bien sûr, de forcer un changement politique au moyen de la violence. Nous sommes pour la négociation et le règlement pacifique des différends. Nous ne dérogerons pas à ce principe en dépit de ceux qui veulent arriver à leurs fins politiques en faisant souffrir des innocents.

A cet égard, les propos que le premier ministre a tenus le 9 avril sont particulièrement éloquents. Il a dit qu'on s'inquiétait de

... la conduite irresponsable et criminelle des agents de certains pays qui semblent soutenir le terrorisme, activité répréhensible et complètement inacceptable pour le Canada et pour tout autre pays civilisé.

Indépendamment de la dernière intervention américaine en Libye, nous devrions retenir que le terrorisme a déjà essuyé quelques défaites quoique au prix fort. Les responsables de l'attentat de La Vallette ont été capturés. Ceux qui avaient pris d'assaut l'*Achille Lauro* ont également été appréhendés. Pour la première fois de son histoire, l'Assemblée générale des Nations Unies adoptait à l'unanimité, le 9 décembre dernier, une résolution faisant autorité dans laquelle elle déclare criminel tout acte terroriste. Cette décision internationale a d'abord été précédée d'une mobilisation de l'opinion internationale contre le terrorisme, opposition exprimée par des institutions mondiales aussi diverses que l'Association des pays du Sud-Est asiatique et le Commonwealth. Rappelons-nous aussi que, à la suite des horribles attentats commis aux aéroports de Rome et de Vienne en décembre, le Canada s'était engagé dans un train de mesures globales afin de montrer catégoriquement que le gouvernement ne saurait excuser les activités terroristes de la Libye.

Dans un discours prononcé aux Nations Unies l'automne dernier, le premier ministre a dit qu'aucun pays ne pouvait lutter seul contre le terrorisme mais qu'il fallait une concertation internationale. L'échange de renseignements doit se faire. Les ententes particulières conclues entre pays sont à proscrire, au profit de conventions internationales.

Ceux qui assassinent et mutilent des innocents, qui sèment l'anarchie dans la société civilisée ne devraient pouvoir trouver nulle part dans le monde refuge, tranquillité et indulgence. Le Canada s'est engagé à se joindre aux autres pays du monde en vue de trouver une riposte ferme et efficace au terrorisme.

Notre pays a déjà pris un certain nombre de mesures et il est à l'avant-garde de la lutte qui libérera le monde du terrorisme. Au sein de l'OACI, notamment, nous nous plaçons parmi les pays qui font le plus d'efforts afin d'accroître la sécurité du transport aérien. Dans le contexte du sommet économique, nous tâchons de trouver, avec nos partenaires, des moyens de collaborer pour enrayer le terrorisme. Les chefs de gouvernement des pays invités au sommet économique—leaders des démocraties industrialisées—se réuniront à Tokyo au mois de mai. Les préparatifs en vue de cette réunion vont bon train. Il est possible, dans ce contexte, d'accroître la coopération internationale et nous devrions exploiter cette occasion pour mettre fin, une fois pour toutes, au terrible fléau du terrorisme.

A n'en pas douter, la guerre contre le terrorisme international sera longue, et l'avenir nous réserve d'autres tragédies. Mais je ne doute pas non plus qu'avec de la résolution et de la détermination, nous pouvons marquer des points et finir par éliminer cette calamité.

On peut gagner la bataille contre le terrorisme en suivant les principes et les objectifs suivants: Premièrement, il est de l'intérêt de tous les pays de s'opposer au terrorisme international. Aucun pays n'est à l'abri.

Deuxièment, aucun pays ne peut, seul, lutter contre le terrorisme. Une action internationale concertée est indispensable.

Troisièmement, le Canada participera à l'action internationale contre le terrorisme international, partout où ce sera possible.

Quatrièmement, le Canada prendra, comme il l'a toujours fait, des mesures appropriées contre les États qui soutiennent le terrorisme international.

Cinquièmement, le Canada coopérera à la mise au point de mesures cohérentes et efficaces en vue d'augmenter la sécurité dans l'aviation civile et d'assurer l'efficacité de l'action internationale visant à résoudre les crimes commis par les terroristes.

La communauté économique internationale a déjà fait siens ces principes. Je crois que sa voix se fera entendre de plus en plus nettement. Je crois aussi que les grandes forces de notre pays proviennent de la résistance et de la tolérance des collectivités qui le composent ainsi que des libertés que nous possédons. Nous pouvons nous appuyer sur ces forces avec la conviction de pouvoir bâtir un monde meilleur et plus sûr.

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir dire quelques mots pendant le débat de ce soir. Je voudrais pour commencer citer certains des propos que le premier ministre a tenus quand il a présenté le premier ministre Nakasone du Japon à la Chambre le 13 janvier dernier. Je tire cet extrait de la page 9722 du hansard:

Il a dit:

> Une nouvelle menace insidieuse plane sur la stabilité mondiale: le fléau meurtrier du terrorisme, véritable calamité internationale qui ne connaît et ne respecte aucune frontière, qui n'épargne personne et menace surtout les démocraties. comme le Canada et le Japon, pour n'en citer que deux. Le Japon et le Canada ont connu l'horreur du terrorisme l'an dernier lorsqu'une bombe a explosé dans les bagages d'un avion commercial canadien venant de se poser à Tokyo. Nos peuples ont le droit de s'attendre à ce que leurs gouvernements prennent des mesures rigoureuses pour débarrasser le monde de ces lâches créatures qui tansgressent impunément les lois de la raison ou les limites de la décence.
>
> Et de fait, monsieur le premier ministre, nous, les dirigeants ne sommes pas impuissants devant ces actes. Nous pouvons nous prononcer en faveur d'une meilleure application du droit international, comme vous l'avez fait à maintes reprises. Sous votre conduite éclairée, les participants au Sommet pourront envisager des mesures concertées et efficaces pour lutter contre les terroristes de toute provenance et le terrorisme sous toutes ses formes.

C'est ce que le premier ministre avait dit en souhaitant la bienvenue à M. Nakasone. Nous ne sommes pas impuissants devant le terrorisme international. Nous pouvons avoir recours au droit international.

Malheureusement, le bombardement de Tripoli et de Benghazi en Libye par les États-Unis hier soir doit être considéré comme un aveu d'impuissance et de faiblesse puisque le pays le plus puissant du monde doit avoir recours à la force brutale pour s'attaquer au terrorisme d'une façon qui n'est pas du tout efficace. On a déjà signalé plusieurs fois ce soir que c'est une atteinte au droit international. Les Américains ont parlé d'une attaque contre des objectifs très précis. Comment peut-on dire une telle chose quand cent civils ont été tués, y compris des bébés innocents? C'est une attaque à coups de hache.

• (2230)

Le secrétaire d'État adjoint des États-Unis, John Whitehead, a déclaré que les États-Unis avaient planifié de façon à éviter les pertes de vies. Il a même exprimé la notion curieuse que les pertes de vies qu'il y a eu provenaient peut-être de tirs anti-aériens mal dirigés. De telles excuses sont insensées vu l'énormité de ce qui s'est produit hier soir.

Les Américains prétextent la légitime défense pour justifier ce raid. Au lieu de légitime défense, il serait peut-être plus logique d'invoquer comme excuse une crise de folie. Les événements qui se sont produits hier soir paraissent insensés à toute personne rationnelle et saine d'esprit appelée à se pencher sur la situation internationale.

Je voudrais donner cinq raisons pour lesquelles nous devrions, à mon avis, désapprouver la décision prise par les Américains hier soir. En premier lieu, elle aggrave les tensions internationales. Nous en avons déjà vu les résultats; en effet, la réunion préparatoire qui aurait dû aboutir au sommet américano-soviétique a été annulée. Nous espérons vivement que, lors de leur réunion, les chefs d'État des superpuissances réussiront à s'entendre d'une certaine façon, et à régler en quelque sorte les tensions mondiales. Ces réunions au sommet sont très importantes. Il est vraiment regrettable que cette réunion préparatoire ait été annulée.

En outre, les tensions ont redoublé au Moyen-Orient. En fait, le bombardement d'hier soir a eu pour effet de rallier le monde arabe à l'appui des extrêmistes. Il a rassemblé tous les États arabes derrière le colonel Kadhafi et, au lieu d'enrayer le terrorisme, il a transformé ce colonel en héros aux yeux de ses compatriotes et des autres nations arabes.

En deuxième lieu, nous désapprouvons cette initiative qui a frappé du même coup des civils innocents. Je sais que nous n'apprécions pas du tout que des civils innocents soient victimes d'actes terroristes, comme, par exemple, lors de l'explosion de l'avion de ligne, de l'attentat dans la discothèque, et d'autres actes terroristes qui se sont déjà produits. Toutefois, deux noirs ne font pas un blanc. On ne saurait approuver le bombardement de quartiers civils à Tripoli, au cours duquel plus d'une centaine de civils sont morts. Il s'impose certes de désapprouver cet acte, car il est des plus inefficaces pour enrayer le terrorisme. Comme je l'ai déjà fait remarquer, il n'a servi qu'à rallier les pays arabes qui appuient désormais la Libye et Kadhafi. Il a marginalisé des gens qui jusque-là avaient été des modérés. On a fait taire les partisans de la modération dans le monde arabe après le raid des Américains. Cette initiative américaine a été des plus inefficaces pour ce qui est de réaliser les objectifs à long terme que les Américains mêmes devraient se fixer.

Dans la même veine, si le colonel Kadhafi est effectivement fou, comme le soutient le président Reagan, chose certaine, ce raid n'aura absolument aucun effet sur lui. On n'essaie pas d'apaiser un chien enragé en lui donnant un coup de pied. Loin de contribuer à régler le problème du terrorisme international, cela va certainement aggraver la situation. Quatrièmement, cette attaque doit nous inquiéter énormément, car quelque 1,300 vies canadiennes sont en cause. Le gouvernement a admis qu'il n'a vraiment pas de plan pour faire face à la situation si une vraie crise éclate et met ces Canadiens en danger.

Enfin, admettons que les États-Unis ne sont pas sans faute en l'occurence. Les Américains ont déjà été mêlés au terrorisme international. En 1975, le sénateur Frank Church a présidé un comité chargé d'étudier l'espionnage auquel se livrent les Américains dans le monde entier. Le comité a révélé que la CIA avait été mêlée à des tentatives d'assassinat contre des chefs d'État comme Fidel Castro de Cuba, Patrice Lumumba du Zaïre, Rafael Trujillo de la République dominicaine et Diêm du Viêt-nam du Sud. Ils appartenaient à toutes sortes d'idéologies politiques, mais, comme par hasard, ils gênaient la

Article 29 du Règlement

CIA ce moment-là. Ces tentatives d'assassinat ont échoué. Fidel Castro se porte encore très bien. Toutefois, d'autres tentatives ont réussi. A l'heure actuelle, le président Reagan essaie d'établir un lien entre la situation en Libye et la situation au Nicaragua, en même temps qu'il demande à la Chambre des représentants des crédits additionnels de 100 millions de dollars pour appuyer les Contras, ceux que le président Reagan appelle les défenseurs de la liberté.

J'aimerais donner quelques précisions sur ces soi-disant défenseurs de la liberté. Le 16 février, au Nicaragua, un travailleur volontaire suisse rentrait chez lui en camion quand il a vu un groupe de 16 femmes lui demander de les prendre à bord. Il les a fait monter et, en cours de route, ils ont frappé une mine enfouie dans le sol. Le conducteur a été forcé d'arrêter le camion, et c'est alors que des Contras sont sortis d'un fossé et ont fait feu sur le conducteur et quatre des femmes. Le bureau de Washington sur l'Amérique Latine a commandé un rapport sur les infractions aux lois de la guerre perpétrées par les deux camp au Nicaragua. Ce rapport a été préparé par May Dutcher, un ancien procureur général adjoint pour l'État du Missouri. Je voudrais vous lire les principales conclusions de ce rapport; voici:

> Tout semble indiquer que les forces contre-révolutionnaires violent systématiquement les lois de la guerre . . . Leur présence à un endroit donné semble toujours donner lieu à des attaques à tort et à travers contre des cibles civiles, des enlèvements, des viols, des assassinats, des mutilations et d'autres formes de violence . . .
>
> D'un autre côté, les violations commises par les membres des Forces armées du Nicaragua semblent être des cas relativement isolés d'abus de pouvoir et d'infractions à la discipline militaire. Rien ne laisse supposer que ces violations ont été encouragées par les supérieurs.

Le rapport montre également que dans un certain nombre de cas, les soldats ou les membres de la milice coupables d'abus ont été condamnés à de longues peines d'emprisonnement. Tout semble indiquer que la grande majorité des abus commis au Nicaragua sont l'oeuvre des contre-révolutionnaires, ceux-là mêmes pour lesquels le président Reagan réclame une aide de $100 millions de dollars.

Il y a quelques mois, le public américain a appris que la CIA avait publié un manuel, ce qui est tout à fait contraire à la loi américaine, sur les opérations psychologiques dans le cadre d'une guerilla à l'intention des contre-révolutionnaires se battant au Nicaragua. Ce manuel prévoit la neutralisation sélective ou l'assassinat si vous préférez de gens comme des juges, des policiers, des agents de sécurité et des chefs de milice locale. Ces assassinats sélectifs seraient un moyen de terroriser les Sandinistes, les gens qui souhaitent appuyer leur gouvernement. Ce sont là les contre-révolutionnaires pour lesquels le président Reagan demande une aide de 100 millions de dollars. J'ai entendu hier matin sur les ondes de Radio-Canada un reportage que j'ai peine à croire. Je serais intéressé à ce qu'on poursuive l'affaire, car ce reportage semble avoir disparu des nouvelles. Cependant, je l'ai entendu à deux reprises hier matin aux nouvelles. On disait que les Contras avaient projeté d'assassiner l'ambassadeur des États-Unis au Costa Rica de manière à ce que l'assassinat soit imputé aux Sandinistes, fournissant ainsi un prétexte à l'invasion du Nicaragua. Ce sont les nouvelles que j'ai entendues à la radio.

• (2240)

Les Américains sont vivement préoccupés par le terrorisme financé par la Libye. Pourtant les Américains eux-mêmes ne sont pas sans reproches. Nous voulons mettre un terme au terrorisme. Au Moyen-Orient par exemple. Nous voulons aussi que le terrorisme financé par les Américains prenne fin en Amérique centrale. Il faudrait s'en remettre davantage au droit international et à l'opinion mondiale. Malheureusement, les États-Unis ont repoussé la solution du droit international en refusant d'admettre la compétence de la Cour internationale dans le conflit avec le Nicaragua. Aujourd'hui, plus que jamais il faut avoir recours au droit international. Il en est de même pour les organismes des Nations Unies.

Face au terrorisme international, il ne s'agit pas de réagir avec hâte et maladresse. Il faut plutôt faire preuve de patience, de maîtrise, il faut coordonner tous nos efforts pour supprimer ce fléau. Ce ne sont pas les représailles qui vont mettre un terme au terrorisme. Ce sont les principes de droit qui en auront raison et ces principes sont fondés sur la justice. Nous devons veiller à assurer la justice à tous sinon la menace terroriste continuera d'exister.

D'autres solutions ont été proposées. Malheureusement, notre gouvernement n'en a pas parlé au gouvernement des États-Unis. Je pense que nous devrions préconiser des sanctions économiques sévères quand nous avons les preuves qu'un pays favorise le terrorisme. Nous devrions aussi mettre sur pied une police internationale antiterroriste capable d'agir efficacement. Compte tenu des origines historiques du terrorisme, il nous faut éviter les vues simplistes, par exemple s'imaginer qu'il suffirait d'éliminer Kadhafi pour régler le problème.

Pour terminer, je voudrais citer ce que le premier ministre (M. Mulroney) a dit le 13 janvier:

> . . . nous, les dirigeants, ne sommes pas impuissants devant cette menace. Nous pouvons rendre beaucoup plus efficace l'application du droit international . . .

Comme je souhaite que le ministre ait agi ainsi la semaine dernière quand il a été mis au courant du projet d'attaque des Américains.

Des voix: Bravo!

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, on ne saurait demeurer silencieux et indifférent au cours du débat actuel. Je ne peux donc qu'admirer l'impassibilité, voire l'indifférence des conservateurs de l'arrière-ban qui ont décidé de ne pas intervenir. J'ai hâte d'entendre quelqu'un de ce côté-là prendre position sur la résolution fort importante dont nous sommes saisis maintenant.

M. McDermid: Et le discours du député de Guelph (M. Winegard)? Il était fort éloquent. Où étiez-vous lorsqu'il est intervenu?

M. Caccia: Nous verrons bien de quoi il retourne plus tard. Je ne m'étendrai pas indûment, car il serait difficile d'innover sur un sujet qui a été aussi longuement débattu. Mais j'estime néanmoins avoir certaines choses à ajouter car j'ai une façon bien à moi d'envisager les débats parlementaires et la politique en général; un pays civilisé qui répond par un acte de guerre aux actes terroristes donne en quelque sorte ses lettres de créance au terrorisme en général, à mon avis. Il se met sur le même pied que les terroristes en les attaquant avec des armes sophistiquées. Je ne suis pas le seul à penser ainsi. Je crois que des millions de Canadiens et d'Américains partagent mon point de vue ce soir. Il se demande quelle réputation aura désormais ce grand pays dans le monde.

Nous convenons tous évidemment que les actes terroristes sont atroces. Mais la guerre aussi est atroce, faut-il le rappeler. Nous avons vu au petit écran, hier soir, des maisons détruites et des civils se faire blesser ou se faire tuer. Cela aussi est atroce. Lorsque le vice-premier ministre (M. Nielsen) nous a dit ce soir que les États-Unis n'avaient pas d'alternative, j'ai retenu mon souffle dans l'attente d'une confirmation quelconque car on ne fait pas pareille déclaration sans avoir de solides preuves à l'appui. Et lorsque j'ai dit que j'étais étonné de l'indifférence des conservateurs, c'est parce qu'après avoir entendu son discours, je me suis demandé s'il était convaincu de ce qu'il disait et si le gouvernement actuel ajoutait vraiment foi à de tels arguments.

S'il ferme les yeux sur cette attaque tant que des Canadiens n'en sont pas victimes, comme il l'a dit implicitement, que dirait-il, et Dieu nous en préserve, si certains de nos concitoyens y laissaient leur vie? Maintiendrait-il que les États-Unis n'avaient pas d'alternative? Nous avons pourtant bien vu hier soir que l'attaque n'a pas porté que sur des bases militaires. Nous avons constaté aussi qu'en fermant les yeux sur cet acte de guerre ou en le considérant comme inévitable, le gouvernement a couru de gros risques.

Cette question dépasse notre propre intérêt en tant que nation qui s'inquiète du sort de ses 1,300 ressortissants en Libye. Nous devons également nous poser la question suivante: Est-il possible de mettre un terme au terrorisme en faisant évoluer une flotte militaire dans les eaux libyennes? A quoi cela sert-il? Franchement, je l'ignore. On ne va pas à la racine du problème. Peut-on isoler Kadhafi du monde arabe en l'attaquant? A mon avis, si l'attaque à laquelle nous venons d'assister réussit à donner un résultat quelconque, ce sera bien de consolider le statut de Kadhafi dans le monde arabe.

Voici la question suivante: cette menace contre la Libye sert-elle pas à rehausser le prestige chancelant de Kadhafi dans le monde arabe? La question majeure, primordiale, pour moi du moins, c'est celle-ci: le conflit américano-libyen en Méditérannée ne menace-t-il pas la paix du monde tout entier? Qu'entraîne-t-il pour les relations est-ouest et en particulier pour les raisons entre les deux superpuissances? L'attaque américaine d'hier représente-t-elle un danger pour les Canadiens qui sont en Libye? Si oui, comme je le crois, comment pouvons-nous avoir une attitude ambiguë face à l'attaque des États-Unis contre ce pays? Il y a là des termes contradictoires. Le gouvernement canadien doit protéger les intérêts des Canadiens en Libye, mais il adopte en même temps une attitude ambiguë vis-à-vis de cette attaque. Par conséquent, la conclusion inévitable de ce débat, telle qu'elle m'apparaît de façon frappante en cette heure tardive, se présente sous forme de la question suivante: quelles autres possibilités y a-t-il en dehors de la diplomate des canonnières? Divers autres intervenants ont proposé ce soir un certain nombre d'options intéressantes.

• (2250)

Sur cette toile de fond de violence répondant à la violence et de violence finissant par entraîner l'escalade, nous devons nous demander ce que nous faisons sur le plan des sanctions économiques. Effectuons-nous les interventions voulues aux Nations-Unies? Pourrions-nous confier la lutte contre le terrorisme à une force policière internationale?

La question fondamentale que l'on a aussi posée, c'est celle de savoir quelle est la racine de tous ces problèmes et, au cas où il y aurait une solution à la situation du Moyen-Orient, si cela n'éviterait pas la nécessité de se lancer dans des activités antiterroristes. Nous devons demander au gouvernement du Canada s'il a approfondi ces options, et dans l'affirmative de quelle manière et avec quels résultats. Les Canadiens n'ont-ils pas le droit de le savoir à ce stade-ci?

Je me pose également certaines autres questions, et je terminerai là-dessus. Je me demande si le parti soi-disant progressiste conservateur du Canada comprend le risque que fait courir cette attaque à la stabilité mondiale. Le gouvernement ne se rend-il pas compte qu'en perpétrant ce raid, les États-Unis ont peut-être fait franchir au monde un pas de plus vers le gouffre de la Troisième Guerre mondiale? Le gouvernement du Canada ne se rend-il pas compte que si l'Espagne, la France, l'Italie et la Grèce s'objectent à l'attaque contre la Libye, et il s'agit là des voisins d'en face de la Libye pour ainsi dire, il doit y avoir à cela une raison que nous, confortablement protégés par la distance et l'océan Atlantique, devons comprendre et prendre en considération dans la formulation de notre propre politique étrangère. Je me demande également si le gouvernement du Canada se rend compte que cette attaque représente plus qu'une simple querelle entre les États-Unis et la Libye. Elle pourrait en effet dégénérer en conflagration mondiale.

Je conclurai en disant que nous vivons des temps dangereux. Ils le sont en partie parce que l'Occident manque de chefs à l'esprit constructif et d'initiatives ingénieuses. En songeant aux contributions que notre pays a apportées au maintien de la paix et à la pacification dans les années 1950, 1960, 1970 et au début des années 1980, on se pose inévitablement la question, presque sur un ton de lamentation: «Qu'est-tu devenu, Canada?»

M. Tom Hockin (London-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais contribuer quelques réflexions personnelles au débat et je dois dire, bien sincèrement, que chacune des interventions qui ont été faites ce soir m'a appris quelque chose. La tragédie qui se déroule sous nos yeux est de celles qui incitent les députés à réfléchir plus profondément aux affaires étrangères et aux principes qui définissent un pays. Il se mêle évidemment un profond malaise et une peur immense de la violence qui explose au Moyen-Orient.

Article 29 du Règlement

Je voudrais partager avec la Chambre, en guise d'introduction, une conclusion préliminaire que je tire des voyages du comité spécial mixte des relations internationales, qui se rattache aux questions qui nous occupent. Je constate que les Canadiens se sentent peut-être plus que jamais vulnérables aux événements internationaux. Ils se sentent plus touchés par ce qui arrive à l'extérieur du Canada que jamais auparavant. Je ne parle pas seulement du prix des marchandises ou du pétrole ou des ententes commerciales, mais du terrorisme international et du contrôle des armes. Ce sentiment de vulnérabilité est intense. Je voudrais en parler ce soir et dire comment les mesures que prend le gouvernement me semblent remédier à la situation.

Comme deuxième grande conclusion, tous ceux qui sillonneraient le pays pour parler avec les Canadiens de relations internationales pourraient constater chez eux une attitude paradoxale: les Canadiens semblent avoir une vue ambitieuse de ce que le Canada peut accomplir dans le monde; nous nous sentons vulnérables mais nous persistons quand même à penser que le Canada doit s'efforcer d'aider à résoudre les conflits dans le monde qui semblent insolubles. Les Canadiens se sentent vulnérables mais, fait étrange, ils ont aussi l'impression que le Canada peut faire quelque chose. Je crois que le gouvernement répond à l'un et l'autre de ces sentiments dans sa façon d'aborder cette situation tragique.

Pour ce qui est, premièrement, du sentiment de vulnérabilité, nous affrontons, avec pratiquement tous les membres de la communauté mondiale, le problème de plus en plus alarmant et de moins en moins soluble du terrorisme international. Le terrorisme découle des tensions et des conflits du Moyen-Orient. Les Canadiens ne sont pas épargnés par ce terrible fléau de notre époque. Il suffit de se rappeler le détournement d'un avion égyptien à Malte, qui a causé la mort de deux victimes canadiennes innocentes, une mère et son jeune fils. Nous ne saurions trop réprouver ces événements terribles et la menace grandissante qui pèse contre les voyageurs internationaux. C'est là un rappel éclatant et triste de notre vulnérabilité. Néanmoins, il est clair que le terrorisme n'est pas un phénomène irrationnel. Nous risquons de nous tromper en n'y voyant simplement que l'oeuvre de désiquilibrés. Nous estimons au contraire qu'il tire sa source de conflits politiques profonds. Le terrorisme ne cessera qu'une fois que ces conflits auront été étudiés et réglés.

De toute évidence, le gouvernement du Canada est vraiment déterminé à faire tout ce qu'il peut pour contribuer à l'élaboration de règlements politiques susceptibles d'atténuer les tensions et les frustrations de nature à engendrer des actes de terrorisme cruels et désespérés, et de permettre aux pays et aux peuples du Moyen-Orient de coexister dans la paix. En même temps, tout en recherchant ces règlements politiques, nous reconnaissons la nécessité de mesures énergiques pour dissuader ceux qui usent du terrorisme à leurs propres fins. Nous reconnaissons, je le répète, la nécessité de mesures énergiques pour dissuader ceux qui usent de la terreur comme d'un instrument de politique d'État.

En tant que membre du comité mixte spécial des relations internationales de notre pays, j'ai eu le privilège de présider une table ronde extrêmement féconde sur le terrorisme international qui avait lieu à Fredericton le mois dernier. Dans cette ville paisible, il semblait étrange de discuter de terrorisme. Cependant, nous avons eu sur ce sujet une discussion extrêmement animée et utile, et j'invite la Chambre à en lire le compte rendu dans le fascicule 46 des délibérations du comité. Comme je l'ai dit à cette occasion, j'estime que si nous voulons jouer un rôle constructif sur la scène internationale, nous devons faire preuve de plus de rigueur intellectuelle. Les Canadiens ne peuvent tout simplement plus chercher refuge derrière les bons sentiments et de vains espoirs. Nous devons analyser les situations avec rigueur et accepter de prendre des mesures énergiques.

A l'issue de la discussion, l'une des conclusions que la table ronde a tirées était que, alors même que le terrorisme international en grande partie se fonde sur des motifs politiques et résulte parfois de griefs politiques que nous reconnaissons comme fondés, les auteurs d'actes de terrorisme n'en cherchent pas moins à obtenir par la violence et le meurtre des concessions politiques.

• (2300)

Quels qu'en soient les motifs, ces actes doivent être condamnés sans équivoque. Les membres de la table ronde et ceux du comité étaient unanimes à cet égard. Tous en sont venus à la conclusion que la terreur n'est pas une abstraction. C'est une stratégie physique et psychologique. Cela étant, il faut y faire face non seulement d'une façon psychologique, avec des mots, mais également à l'occasion, par des actes. En outre, nous avons constaté que les organisations terroristes, quels qu'aient été à l'origine leurs objectifs politiques, ont tendance à se perpétuer. C'est la terrible ironie du terrorisme. Avec le temps, certaines organisations terroristes en viennent à se préoccuper de moins en moins de la solution politique qui vraisemblablement avait été à l'origine de leur formation pour ne plus se soucier que de leur propre prestige et de leur prééminence par rapport aux autres groupes terroristes. Si en atténuant des tensions comme celles qui règnent au Moyen-Orient, on peut contribuer à résorber le terrorisme, il faut de toute façon que la communauté internationale s'oppose fermement et courageusement aux actes terroristes pour que ces organisations ne prolifèrent pas ou ne se mettent pas à devenir autonomes et à anéantir pratiquement toute chance de solution politique.

A la fin de la discussion de cette journée, tous les participants avaient la nette impression que c'est le terrorisme inspiré par l'État, le terrorisme encouragé et perpétré par des gouvernements, qui est particulièrement révoltant et qui nécessite une intervention très ferme. C'est peut-être la forme de terrorisme que l'on peut arriver à mater parce qu'on peut au moins communiquer avec un gouvernement.

A la suite de cette discussion et après avoir examiné la situation pendant deux ans, le gouvernement a pris des initiatives

concrètes. Les Canadiens ont des ambitions quant au rôle que le Canada peut jouer dans le monde. Ils insistent pour qu'il fasse quelque chose pour protéger ses citoyens. Je signale que c'est ce que le gouvernement a fait. Le premier ministre (M. Mulroney) a annoncé plusieurs sanctions économiques contre la Libye parce que nous craignons fort que ce pays n'encourage activement certaines activités terroristes, ce qui a apparemment été reconnu par tous les députés ce soir. Ces mesures sont venues se greffer à d'autres initiatives que nous avions prises pour restreindre nos relations bilatérales avec la Libye. Parmi les nouvelles mesures dont nous avons entendu parler ce soir, on note l'interdiction d'exporter du matériel de forage pétrolier contenant de la technologie occidentale. On a demandé aux Canadiens de ne pas reprendre les emplois abandonnés par les Américains qui partent de Libye. A cette occasion, nous avons mis les Canadiens en garde, et nous avons fait une nouvelle mise en garde hier, contre les risques qu'ils couraient pour leur sécurité personnelle. Le vice-premier ministre (M. Nielsen) a parlé d'autres mesures.

Après les attaques récentes des terroristes contre la discothèque de Berlin-Ouest, la seule critique que j'aie entendue ce soir, c'est qu'il ne s'agissait pas d'un acte ayant un objectif très précis. Les terroristes ont frappé au hasard. Nous avons cru le président Reagan quand il a prétendu avoir de nombreuses preuves que la Libye était directement impliquée en Europe dans des actes et des plans dont les Américains étaient la cible. Dans quelle mesure faut-il se laisser faire avant de riposter? Comme l'a dit le premier ministre, le terrorisme est répréhensible, cela ne fait aucun doute; c'est un mal que tous les membres responsables de la grande famille mondiale doivent s'efforcer de guérir. Tout cela est clair. Il est toutefois regrettable que dans cette région du monde, la situation se soit envenimée au point que les États-Unis se soient sentis obligés de faire une intervention militaire. Le gouvernement et moi-même espérons que cette riposte suffira et qu'à l'avenir les deux camps feront preuve de modération. L'élimination du terrorisme exigera un effort concerté de notre part et de la part de la communauté internationale qui doit non seulement s'attaquer aux manifestations du terrorisme, mais également à ses causes. Ces dernières sont attribuables dans une large mesure aux tensions et à l'instabilité qui règnent au Moyen-Orient et que seuls des solutions politiques et des règlements négociés permettront de résoudre de façon durable. Nous en avons entendu beaucoup parler au comité, à la Chambre et dans des comités parlementaires antérieurs. Le Canada s'est prononcé depuis longtemps pour des solutions politiques et des règlements négociés. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) a réitéré cette position la semaine dernière au cours de son voyage dans cette région.

Le conflit israélo-arabe est certainement le plus grave et le plus déstabilisant de tous les conflits du Moyen-Orient. La ministre des Relations extérieures (Mme Vézina) l'a clairement souligné ce soir. Le Canada s'est toujours prononcé pour un règlement équitable, durable et global de ce conflit. Nous sommes convaincus que ce règlement doit se fonder sur les résolutions numéros 242 et 338 du Conseil de sécurité.

La Chambre n'ignore pas non plus que nous voulons qu'Israël soit un État sûr et indépendant. C'est là un des principes fondamentaux de la politique étrangère du Canada. Israël doit être un État sûr et indépendant. Nous reconnaissons toutefois, comme le secrétaire d'État aux Affaires extérieures l'a d'ailleurs réaffirmé récemment, qu'il ne peut y avoir de paix durable au Moyen-Orient si l'on ne tient pas compte des droits légitimes des Palestiniens. Ils doivent notamment avoir le droit de participer pleinement aux négociations concernant leur avenir de même que le droit, comme le secrétaire d'État aux Affaires extérieures l'a dit il y a quelques jours, d'avoir un pays à eux dans le territoire de la Cisjordanie et de la Bande de Gaza.

Convaincu de la nécessité de parvenir à un règlement négocié, le Canada a vu d'un bon oeil les efforts déployés par le roi Hussein pour entamer ce processus en essayant de trouver un terrain d'entente avec l'OLP afin d'ouvrir les négociations avec Israël. Notre position à l'égard d'un autre conflit régional effarant tient compte également de notre engagement à promouvoir et à favoriser un règlement pacifique des conflits et des tensions au Moyen-Orient. Je veux parler de la guerre atroce que se livrent l'Iran et l'Irak et dont nous n'entendons pas beaucoup parler à la Chambre. Elle est maintenant dans sa sixième année. Cette guerre a causé des morts et des souffrances humaines atroces et elle ne semble malheureusement pas vouloir prendre fin. Comme les autres conflits du Moyen-Orient, cette guerre résulte de vieux griefs aggravés par des frictions plus récentes entre deux voisins ayant une morale religieuse radicalement opposée de même que des valeurs politiques et culturelles différentes. Dans ce cas, le sécularisme de l'Irak s'oppose au fondamentalisme islamique de l'Iran mis de l'avant par l'Ayatollah Khomeini. Comme les autres conflits du Moyen-Orient, cette guerre est particulièrement alarmante pour tout observateur civilisé parce que d'autres États voisins modérés comme les pays du Golfe risquent de s'y trouver entraînés contre leur volonté.

Le gouvernement du Canada, de même que les membres de la communauté internationale qui partagent ses vues, s'est avant tout efforcé d'appuyer énergiquement tous les efforts de médiation. Je songe surtout à ceux du secrétaire général des Nations Unies qui essaie de parvenir à un règlement politique plutôt que militaire du conflit du Golfe.

• (2310)

Conformément à la politique en vigueur, le Canada a interdit les exportations d'armes aux deux parties à ce conflit. De même, comme nous souhaitions favoriser et renforcer le respect des conventions internationales, le Canada a participé activement aux efforts visant à interdire l'emploi d'armes chimiques dans cette guerre. La délégation canadienne l'a déclaré clairement le mois dernier à la Conférence de l'ONU sur le désarmement, à Genève. En outre, le Canada a collaboré avec d'autres États du monde occidental pour empêcher l'exportation, vers les deux pays en guerre, de produits chimiques servant à fabriquer ces armes.

Le Canada a particulièrement bien accueilli la résolution du Conseil de sécurité sur la guerre entre l'Iran et l'Iraq, adoptée à l'unanimité le 24 février. Cette résolution demande tout d'abord un cessez-le-feu immédiat, deuxièmement un rétablissement des frontières reconnues par le reste du monde et, troisièmement, l'amorce de négociations en vue d'en arriver un règlement pacifique. Depuis lors, nous avons fait connaître notre position, en indiquant que nous soutenons les mesures

proposées, aux gouvernements de l'Iran et de l'Iraq et nous les avons exhortés à s'y conformer.

Tout en admettant que la solution de ces conflits et tensions politiques ne supprimeront pas automatiquement le terrorisme international, nous croyons qu'un règlement pacifique permettra de supprimer en grande partie la motivation politique qui justifie ces actes. Les actes de terrorisme seront alors beaucoup moins nombreux et plus faciles à déceler à l'avance, ce qui permettra à la collectivité mondiale de prendre les mesures de réglementation qui s'imposent.

Pour conclure, je voudrais parler d'une question générale en rapport avec le débat de ce soir. Il y a quelque temps, j'ai envoyé à mes collègues de la Chambre un livre que m'a transmis un électeur, intitulé *How Democracies Perish*, où l'on décrit la vulnérabilité des démocraties à toutes sortes de facteurs, mais essentiellement le terrorisme. Il n'y a pas beaucoup de démocraties dans le monde et elles sont vulnérables. Elles ne sont pas à l'abri des actes de terrorisme et les États-Unis ont dû l'admettre. Je pense que tous les peuples civilisés l'admettront également. Le fond et l'objectif de notre politique consistent en un règlement politique pacifique, surtout en poursuivant l'objectif à long terme de la démocratisation d'un nombre croissant de pays. Nous espérons que ce sera bientôt le cas au Moyen-Orient. Ne perdons pas espoir à ce sujet, monsieur le Président. N'oublions pas que les conflits régionaux ont été résolus par le passé. Ils semblent souvent insolubles, mais rien ne l'est. Prenons à nouveau ce soir la résolution de faire tout notre possible pour freiner l'escalade de la violence et ramener dans cette région du monde une nouvelle et véritable sécurité.

[*Français*]

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, le député de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est (M. Allmand), il y a quelques minutes, a parlé d'un jeune garçon de 11 ans qui a demandé à son père s'il y aurait une guerre mondiale après les nouvelles provenant de la Libye. Monsieur le Président, je me souviens très bien quand, en 1961, moi-même, à l'âge de 9 ans, je posais à ma mère et mon père la même question: Maman, papa, est-ce qu'il y aura une guerre mondiale? Ils m'ont répondu: On ne sait pas. On ne sait pas.

[*Traduction*]

En intervenant ce soir dans ce débat sur les événements de Libye, j'éprouve à la fois de la colère, de la honte et de la peine. Chacun d'entre nous à la Chambre doit se sentir honteux devant le silence gardé par le Canada qui, depuis toujours, s'est prononcé pour la paix et contre le recours à la violence pour résoudre les conflits internationaux. Non seulement notre pays, dont les opinions ont toujours été respectées sur la scène internationale, a gardé le silence, mais, ce faisant, il s'est fait le complice de l'auteur du meurtre de civils innocents.

La riposte du gouvernement américain et du président des États-Unis en l'occurrence était fondamentalement immorale. Je dis immorale, car il n'est pas normal de prétendre qu'en sacrifiant des Libyens innocents qui n'avaient rien à voir avec la population d'autres pays et encore moins avec le terrorisme, nous pourrons restreindre les risques de terrorisme dans d'autres pays. On ne peut pas raisonnablement prétendre que c'est en paralysant un jeune libyen de 14 ans pour le reste de ses jours après lui avoir brisé la colonne vertébrale que nous allons réduire de quelque façon la possibilité que le colonel Khadafi se livre lui-même à des actes de violence.

On ne peut sérieusement prétendre que le meurtre de la fille adoptive du colonel Khadafi, âgée de quinze mois, va accroître le moindrement les chances que cet homme, qui a certes été un instrument de la haine, de l'intolérance, de l'anti-sémitisme et de la violence, devienne tout à coup un apôtre de la paix. Non, monsieur le Président, en adoptant pareille attitude, le président Reagan n'a pas réduit, bien au contraire, les risques qu'il y ait d'autres actes de violence dont vont souffrir d'autres innocentes victimes.

Le message qu'il livre au monde entier, c'est que nous répondons au terrorisme par le terrorisme. Je dis terrorisme, oui, terrorisme d'État, car si je comprends bien ce mot, il consiste à assassiner des innocents pour des motifs politiques. Des innocents ont péri pour que soit transmis le message politique du président des États-Unis.

Quel message, monsieur le Président?

[*Français*]

Monsieur le Président, le message est très clair: C'est qu'on répond à la violence par la violence, c'est qu'on répond au meurtre par le meurtre, c'est qu'on répond au terrorisme par le terrorisme.

[*Traduction*]

Oeil pour oeil, dent pour dent, à l'échelle internationale. Cela ne saurait être moral.

J'ai honte que mon gouvernement ait pris fait et cause pour les instruments de violence et de mort en Lybie. Je crains que cette décision, cette attaque du président Reagan ne soit que le signe avant-coureur d'autres choses qu'il désirait faire depuis quelque temps. Rappelez-vous, c'est Ronald Reagan qui clamait fièrement: «Je suis un contra. Je suis un contra».

Mon collègue, le député de Cowichan—Malahat—Les îles (M. Manly) a très éloquemment évoqué le dossier de meurtre, de violence et de torture des contras au Nicaragua. «Je suis un contra», a dit le président. Aujourd'hui il a ajouté que la Lybie participait au financement des Sandinistes au Nicaragua. Il a dit que 400 millions de dollars vont aller au gouvernement du Nicaragua.

Il y a un grave danger que «Rambo Reagan», dans le rôle du nouveau superflic mondial, ne se découvre la prochaine mission de détruire la révolution du peuple nicaraguayen sous prétexte d'un lien avec la Lybie.

• (2320)

Je vous rappellerai, à vous monsieur le Président et aux députés, que c'est ce même gouvernement qui a miné les eaux de Managua, geste qui aurait sûrement pu entraîner la perte d'innocentes vies humaines. Examinons donc le raisonnement du gouvernement américain. Il a affirmé, ce dont la communauté internationale attend la preuve, que les Libyens étaient responsables de la mort d'un militaire américain en Allemagne de l'Ouest. Si cela est vrai, la communauté internationale condamne ce terrorisme. Les Américains disent qu'ils vont venger cette mort en bombardant la Lybie.

Que serait-il arrivé si le gouvernement de la Nouvelle-Zélande avait raisonné de la même façon? Est-ce qu'il aurait été vraiment dans l'ordre que le gouvernement de la Nouvelle-Zélande, pour venger le meurtre commis à bord du *Rainbow*

Warrier, envoie les bombardiers néo-zélandais lancer une pluie de bombes sur Paris, Marseille et Lyon? Quand on répond à la violence par la violence, il y a inévitablement plus de morts.

Cet acte de terrorisme d'État viole le droit international. Il viole les règles fondamentales de la moralité internationale. Comme mes collègues l'ont signalé, il y a d'autres moyens de s'opposer au terrorisme international. De fortes sanctions économiques collectives constituent un moyen très efficace de réagir au terrorisme international.

Je note aussi que nous devons tous reconnaître l'hypocrisie de l'approche prise par le président des États-Unis. La vie des enfants noirs en Afrique du Sud a-t-elle moins de prix que la vie des autres victimes innocentes du terrorisme? Les enfants noirs en Afrique du Sud meurent à cause de leur gouvernement, mais «Rambo Reagan» ne parle pas d'imposer des sanctions ou d'employer des tactiques de terrorisme contre le gouvernement de l'Afrique du Sud. Cette hypocrisie et ce silence sont une honte.

Enfin et surtout, nous devons reconnaître que, dans bien des cas et particulièrement au Moyen-Orient, le terrorisme a ses racines dans le désespoir et un sentiment d'impuissance totale face à la servitude économique, à la pauvreté et à l'injustice. Deux millions de Palestiniens ont été arrachés à leur pays. Les Palestiniens de la dernière génération ont toujours été des étrangers chez eux et n'ont pas eu le sentiment d'appartenir à leur propre pays en Cisjordanie et ailleurs.

Tant que nous n'aurons pas reconnu que les Palestiniens ont été traités de façon profondément injuste par les occupants israéliens en Cisjordanie, qu'ils ont été victimes de discrimination et que cela a entraîné un déni de justice, nous ne pourrons pas comprendre vraiment la situation au Moyen-Orient. Mes collègues ont parlé de l'importance fondamentale de créer pour les Palestiniens un territoire indépendant en Cisjordanie qui pourra coexister dans la paix et le respect mutuel avec l'État d'Israël.

Tous les députés condamnent carrément les attaques terroristes contre des civils innocents dans d'autres pays. Nous ne devons cependant pas nous illusionner et penser que nous pouvons faire diminuer ces actes de violence en répondant nous-mêmes par la violence. De fait, comme je l'ai déjà signalé, ce sera le contraire qui se produira. Ronald Reagan a affirmé que les attaques libyennes sont du terrorisme étatisé. J'affirme pour ma part qu'un gouvernement et un président qui bombardent délibérément des cibles civiles se rendent eux-mêmes coupables du terrorisme qu'ils prétendent attaquer.

Je m'attends à ce que mon gouvernement s'élève contre de tels gestes. Il me semble que, pendant les consultations dont on nous a parlé, mon gouvernement aurait dû avoir le courage de dire au président Reagan de prendre un peu de recul et d'examiner les autres possibilités, comme l'ont fait les pays de la Communauté européenne. Au lieu que notre gouvernement adopte cette attitude raisonnable, il était fin prêt à aller de l'avant. Cela devrait nous attrister et nous faire honte.

Mes collègues ont parlé de l'importance d'assurer la sécurité des 1,300 Canadiens qui sont en Libye. C'est une inquiétude que nous partageons tous. J'espère que le gouvernement a pris les mesures nécessaires pour assurer, si nécessaire, l'évacuation des Canadiens qui veulent quitter la Libye.

Pour conclure, je tiens à déplorer encore une fois que la voix du Canada ne se soit pas élevée contre cet acte de terrorisme d'État. J'ai le pressentiment que l'appui accordé par le premier ministre (M. Mulroney) et le gouvernement du Canada sera considéré à l'avenir comme l'une des plus graves souillures de l'histoire de notre pays. J'éprouve un sentiment de tristesse, de honte et de colère parce que nous avons toléré cette intervention et que nous l'avons même approuvée.

M. David Berger (Laurier): Monsieur le Président, le terrorisme nous menace tous. Le terrorisme a tué et mutilé des milliers de civils innocents dans le monde. Parce que le terrorisme a brouillé la distinction entre les fins et les moyens et a entraîné de nombreux groupes à accepter la violence comme moyen de régler les différends, il menace la stabilité mondiale.

Je crois que l'attaque américaine contre la Libye a été une erreur. Ce n'est pas de cette façon qu'on lutte contre le terrorisme. Premièrement, c'est stupide. Il est probable que cette attaque déclenchera une vague d'attentats terroristes qui dépassera tout ce que nous avons vu jusqu'à maintenant. Les gens qui pratiquent le terrorisme ne seront pas dissuadés par l'action américaine d'hier. On comprend que les États-Unis aient attaqué la Libye étant donné certaines déclarations injurieuses du colonel Kadhafi. Il était facile pour les États-Unis, dans ces circonstances, d'attaquer ce pays. Mais pourquoi pas la Syrie? Pourquoi pas l'Iran? Ces pays auraient tout aussi bien pu et ont probablement fomenté certaines des récentes attaques terroristes qui se sont produites au Moyen-Orient et en Europe.

Ensuite, je sais de bonne source que cette attaque viole le droit international. Au cours du débat de ce soir à la Chambre des communes, personne n'a cité la Charte des Nations Unies. Je voudrais le faire, mais sans vouloir prendre un air de supériorité. Il se trouve simplement que j'ai eu un bon professeur il y a un certain nombre d'années. Je voudrais vous lire l'article 2(4) de la Charte dont on a parlé dans une ou deux interventions.

● (2330)

Voici:

> Les Membres de l'Organisation s'abstiennent, dans leurs relations internationales, de recourir à la menace ou à l'emploi de la force, soit contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout État, soit de toute autre manière incompatible avec les buts des Nations Unies.

Eh bien, nous avons entendu le président Reagan déclarer que les Américains étaient en état de légitime défense. Cependant, je voudrais à nouveau vous citer la Charte et plus précisément l'article 51 qui décrit le droit de légitime défense; voici:

> Aucune disposition de la présente Charte ne porte atteinte au droit naturel de légitime défense, individuelle ou collective, dans le cas où un Membre des Nations Unies est l'objet d'une agression armée, . . .

Je ne suis au courant d'aucune agression armée contre un État-membre des Nations Unies qui puisse entraîner la réaction américaine. Ainsi, manifestement, les Américains ont violé le droit international et la Charte des Nations Unies. Leur intervention militaire n'était pas justifiée en vertu de l'article 2 et elle ne peut être considérée comme un acte de légitime défense en vertu de l'article 51.

Article 29 du Règlement

Je suis sidéré par la réponse du gouvernement du Canada depuis quelques jours à la Chambre et par celle que le vice-premier ministre (M. Nielsen) nous a donnée plus tôt ce soir. Il a déclaré que les États-Unis n'avaient pas eu le choix. Cela démontre un manque de compréhension du droit international et de la Charte des Nations Unies, ainsi que des principes fondamentaux qui devraient régir la conduite des nations.

En outre, l'attaque américaine va accroître l'anti- américanisme et diminuer l'influence des États-Unis dans cette partie du monde et ailleurs. La position morale des États-Unis aurait été de beaucoup renforcée s'ils s'étaient employés davantage à combattre le terrorisme dans le contexte du droit international. Il me semble que les Nations Unies n'ont été saisies d'aucune résolution, ces dernières semaines, à la suite de l'attentat commis à Berlin. Dans la conjoncture actuelle, on pourrait sans doute obtenir l'accord de l'Union soviétique en vue de présenter une résolution ferme au Conseil de sécurité. Ces derniers soirs, j'ai pu voir M. Arbatov à la télévision. Il est tout particulièrement chargé des relations de l'Union soviétique avec l'Occident. Il s'est efforcé à grand peine de dissocier l'Union soviétique de la Libye. Mais dans leur réaction et les propos de leurs porte-parole, les États-Unis en ont fait abstraction.

Cette attaque constitue une tragédie, car elle met en échec le bon ordre international. Elle souligne l'impuissance des systèmes judiciaires internationaux et de l'ONU face au terrorisme. Elle montre quel dur coup on a porté à la confiance que se manifestaient les démocraties occidentales en cédant aux terroristes. Bien des pays ont accepté le terrorisme ou s'en accommodent. Ils n'ont pas imposé de sanctions et n'ont pas tenté de s'attaquer au problème et à ses causes par l'entremise de l'ONU ou d'autres organismes internationaux. Je me demande si les États-Unis ont fait tout ce que le droit international leur permettait humainement de faire. Y a-t-il un député qui puisse me dire pourquoi les États-Unis, malgré leur énorme puissance, n'ont pas pu convaincre les pays européens de prendre des sanctions adéquates? Que faut-il donc en conclure sur la politique étrangère des Américains? Et qu'en est-il de notre position et de notre aptitude à influencer les autres pays?

Nous devons mettre au point des méthodes destinées à nous permettre d'enrayer le terrorisme. A mon avis, l'opinion publique jouera un rôle crucial à cet égard. Toutefois, pour réussir à mobiliser l'opinion publique, il faut lui présenter des preuves, qui l'amèneront à tirer les conclusions nécessaires et à adopter les sanctions qui s'imposent. Hier, M. Reagan a déclaré qu'il détenait des preuves irréfutables, mais personne ne les a vues. Il a déclaré qu'il ne pouvait pas les divulguer car il risquait ainsi de nuire aux services d'espionnage américains. Ce n'est pas la première fois qu'il dit pareille chose. Je voudrais citer un extrait tiré d'un article paru dans le *New York Times* du 9 janvier 1986 où il est question du problème posé par ces fameuses preuves. Voici ce qu'on y dit:

Prétendant détenir des «preuves irréfutables» selon lesquelles le colonel Kadhafi aurait effectivement joué un certain rôle dans les attentats perpétrés dans les aéroports, M. Reagan a néanmoins refusé de les divulguer. Il a soutenu que l'on connaissait l'emplacement de 15 camps d'entraînement de terroristes, mais il a refusé de divulguer ces renseignements car «on a intérêt à ne pas révéler certaines choses».

Pareil manque d'assurance donne de M. Reagan l'impression que c'est un affreux fanfaron. Où sont les photographies de ces camps? Pourquoi ne les a-t-on pas incluses dans le Livre blanc préparé par le département d'État sur les infractions commises par la Libye? Si on ne peut pas les publier, pourquoi ne pas, au moins, les faire circuler parmi les chefs d'État des pays alliés, comme l'a fait le président Kennedy lorsqu'il a envoyé des émissaires pour prouver la présence des missiles soviétiques à Cuba en 1962?

Le *New York Times* a reconnu que les solutions s'offrant au président Reagan n'étaient pas nombreuses, mais il a ajouté:

Le moyen de lui en fournir d'autres est de donner aux alliés des preuves de la complicité de la Libye.

C'était le 9 janvier, et nous n'avons toujours pas eu connaissance de ces preuves.

J'éprouve également une certaine honte parce que le gouvernement du Canada a approuvé une attaque qui va à l'encontre de l'ordre international. Selon certains médias, le Royaume-Uni et le Canada sont les deux pays au monde qui ont approuvé ce geste. Dernièrement, le premier ministre (M. Mulroney) a fièrement annoncé qu'il avait été consulté. Il avait été tenu au courant de toutes les activités américaines. Que faut-il en conclure?

Le gouvernement approuvait-il l'idée d'une attaque? Le vice-premier ministre a dit que les États-Unis n'avaient pas d'autre choix. Je crois que le gouvernement a conclu trop rapidement. Le gouvernement a-t-il seulement cherché à convaincre les États-Unis qu'il y avait d'autres solutions? Leur a-t-il rappelé que nous avions imposé des sanctions contre la Libye et que nous étions prêts à les renforcer? Il aurait pu les convaincre de renforcer les sanctions économiques avant de songer à une action militaire. Le gouvernement a-t-il été mis au courant des cibles possibles? Les a-t-il approuvées? S'agissait-il d'objectifs militaires? Le gouvernement canadien a-t-il tenté de convaincre les Américains d'éviter les objectifs civils? Le vice-premier ministre a affirmé que le Canada s'était montré soucieux de ses ressortissants. Il avait fourni une liste des endroits où résident des Canadiens. Qu'est-ce que cela signifie? Que seule la vie de Canadiens nous préoccupe? Est-ce là l'unique responsabilité du gouvernement du Canada?

• (2340)

En matière de terrorisme, le gouvernement devrait peut-être prendre conseil auprès des jeunes. Ceux-ci semblent parfois offrir des solutions plus convaincantes, plus raisonnables et rationnelles que celles du gouvernement. Des étudiants juifs sont venus dernièrement sur la colline parlementaire pour convaincre le gouvernement de prendre des mesures contre le terrorisme. Ce groupe s'appelle le *North American Students Network Canada*. Ils ont longuement insisté auprès du gouvernement et des parlementaires pour qu'ils adoptent une politique en trois volets sur ce sujet. Ils voulaient tout d'abord qu'un comité mixte de la Chambre et du Sénat soit établi pour examiner cette question et que des mesures législatives énergiques soient décrétées pour extirper le terrorisme, pour enquêter sur les terroristes, pour les poursuivre et pour les punir eux et leurs partisans. Ils ont ensuite prié instamment le gouvernement d'empêcher l'entrée, sous quelque prétexte que ce soit, de représentants d'organismes terroristes au Canada. Nous ont-ils proposé d'attaquer la Libye? Pas du tout. J'estime que ces jeunes étaient de meilleur conseil que bien des éléments du gouvernement actuel.

[*Français*]

J'aimerais citer aussi, monsieur le Président, une lettre qui a paru dans le journal *Le Devoir* du 18 janvier dernier et qui est signée par un certain Mario Lavoie, membre d'une délégation

canadienne à la Conférence internationale de la Jeunesse, tenue à Kingston, Jamaïque, du 6 au 9 avril 1985. Ce jeune homme citait une résolution adoptée par des jeunes représentant une cinquantaine de pays. Ces jeunes ont dit dans la résolution, et je cite:

> De violentes attaques dirigées contre des particuliers ne peuvent se justifier, ni s'excuser de quelque façon que ce soit. Il existe peu de priorités plus essentielles que l'imposition de sanctions sévères contre les groupes ou les gouvernements qui encouragent ces pratiques en entraînant, équipant, abritant et soutenant le personnel concerné.

Ce jeune Canadien termine sa lettre en disant:

> La recommandation est claire. Il ne reste à savoir ce que feront les gouvernements occidentaux. Si la situation n'est pas corrigée le plus tôt possible, elle risque de devenir hors de tout contrôle.

On sait, monsieur le Président, que cette lettre est restée lettre morte, parce que les gouvernements des pays de l'Ouest n'ont aucunement agi de façon concertée pour établir des sanctions contre ceux qui propagent le terrorisme. Et le gouvernement canadien, malgré certains efforts, n'a pas fait tout en son pouvoir pour ce faire.

[*Traduction*]

Je suis persuadé que l'action du gouvernement des Etats-Unis a trouvé de très nombreux appuis au sein du public américain. Et je suis aussi persuadé que bien des Canadiens sont d'accord avec lui. C'est une réaction viscérale que tous ces gens éprouvent en se disant qu'enfin on a fait quelque chose. Et Ronald Reagan leur a donné satisfaction. Mais ce n'est pas avec ses tripes qu'on gouverne un pays. Ce n'est pas la passion qui doit inspirer les actions des pays dans le monde. Il faut avoir la tête froide. J'ai bien peur que ce ne soient pas les conseillers avisés, les esprits judicieux des gouvernements des États-Unis et du Canada qui ont eu voix au chapitre ces derniers jours. Je vous remercie, monsieur le Président.

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, je souhaiterais tout d'abord féliciter tous ceux qui sont intervenus aujourd'hui dans ce débat. Je dois dire que nous ne partageons pas tous les convictions de nos collègues d'en face, mais qu'ils ont eu le courage de leurs opinions, et que c'est bien là la vocation de notre Chambre et de cette délibération.

Du côté gouvernemental, nous avons essayé de montrer dans nos interventions, tout d'abord avec le vice-premier ministre (M. Nielsen), dans quelle mesure le gouvernement canadien s'était efforcé de protéger la sécurité des Canadiens en Libye. Je pense que le vice-premier ministre a fort bien exposé cet aspect de la question. Il a aussi parlé de la réponse globale du gouvernement à ces très graves événements en Libye. Le ministre d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) a traité du Moyen-Orient et de son contexte profondément tragique de terrorisme. Le député du Guelph (M. Winegard) a fort éloquemment exposé la réaction du gouvernement au terrorisme et notre profonde conviction que le terrorisme est un problème qui remet en cause le monde libre tout entier, et face auquel nous devons faire quelque chose. Mon collègue de London-Ouest a bouclé la boucle en quelque sorte, et parlé des problèmes, en particulier de son point de vue de président d'un très important comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes. Je pense que nous avons eu dans l'ensemble un débat d'une haute tenue. Il n'y a pas eu d'altercations, et je pense exprimer la pensée de tous les députés en disant que c'est parce que nous sommes conscients de la gravité extrême de cette situation.

Nous avons entendu des déclarations éloquentes sur la crise méditéranéenne et le terrorisme en général. Mon collègue de Brantford a fait des remarques percutantes sur l'Irlande et sur le terrorisme en général, puis sur les causes, les racines politiques de cette crise. Nous nous rendons tous compte qu'il faut que ces problèmes soient résolus dans le cadre d'une action concertée de représentants responsables de la communauté internationale.

Le gouvernement actuel et notre parti ont parlé du terrorisme en termes non équivoques. Je voudrais répéter la déclaration que le premier ministre a faite le 10 janvier, en ces termes:

> Nous devons envisager une action internationale concertée pour atteindre notre objectif. Nous devons redoubler d'efforts, conjointement avec nos amis et alliés de la communauté des nations, afin d'établir les mesures de sécurité qui s'imposent pour la protection efficace de nos citoyens. Nous devons aspirer à la coopération internationale à cette fin. Nous devons mieux nous servir du groupe du sommet économique et de l'Organisation de l'aviation civile internationale, de même que d'autres véhicules pour atteindre ces objectifs.

• (2350)

Le premier ministre (M. Mulroney) a employé tout spécialement le qualificatif «concertée». A long terme, aucune action contre le terrorisme international ne sera possible, efficace ou fructueuse si elle ne passe par la coopération internationale.

Comme les Nations Unies l'ont reconnu, le terrorisme est un problème de dimension mondiale que toutes les nations doivent combattre en coopération.

Nous croyons que trois domaines appellent une intensification des efforts du Canada. Dans le cadre du sommet économique, nous avons déjà obtenu un certain succès et une certaine coopération contre la piraterie aérienne. Nous croyons que nous devons étendre cette coopération et élargir l'accord qui existe déjà. Dans le cadre de l'Organisation de l'aviation civile internationale, nous devons rechercher, par l'entremise de notre représentant, une coopération accrue quant aux mesures de sécurité aérienne. La confiance internationale dans ce qui constitue vraiment un système remarquable de transport aérien à l'échelle mondiale et qui s'est développé depuis la Seconde Guerre mondiale est entièrement justifiée. Nous devons travailler à soutenir cet effort. L'adoption de méthodes énergiques par l'entremise de l'OACI est un élément vital pour réaliser cet objectif.

Nous croyons que nous devons prendre des mesures pratiques pour parfaire le droit international à cet égard, de façon à éliminer toute échappatoire dont les terroristes puissent se servir pour attaquer des avions. Ainsi, je pose la question suivante: Devrions-nous envisager la possibilité d'une convention concernant la coopération internationale en matière de sécurité dans les aéroports, de façon à mettre en commun les expériences de divers pays et les méthodes qu'ils utilisent pour s'emparer des terroristes avant même qu'ils ne puissent se livrer aux actes que nous déplorons tous? Si nous posions un tel geste, peut-être pourrions-nous prévenir les tragédies comme celles de Vienne et de Rome, et éviter qu'elles ne se reproduisent, pour ne plus jamais avoir sous les yeux l'image accablante des innocentes victimes du terrorisme.

Article 29 du Règlement

Peut-être pourrions-nous envisager de nouveaux accords entre les peuples pour faire échec aux tentatives de piraterie comme celles dont l'*Achille Lauro* a été victime.

Nous sommes tous parfaitement conscients de l'opiniâtreté et de l'amertume que les tensions et les conflits au Moyen-Orient ont engendrées. Celles-ci ne menacent pas uniquement cette région, mais la paix dans le monde entier. Le danger, nous le savons tous, va croissant. Voilà pourquoi nous participons au débat de ce soir. Le danger va croissant, car les problèmes d'ajustement économique consécutifs à la chute des revenus pétroliers suscitent un véritable défi aux modérés et aux pacifiques de cette région. Le conflit israélo-arabe qui n'est pas encore résolu et la guerre ridicule et acerbe entre l'Iran et l'Iraq font une toile de fond bien sombre qui nous amène au débat de ce soir.

La Chambre le sait, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a fait dernièrement une tournée très réussie au Moyen-Orient. Je suis certain que tous les députés admettront qu'il a fait preuve de beaucoup d'éloquence lorsqu'il a parlé de la nécessité de résoudre les problèmes de la région. Il a fait remarquer que les pays situés hors de cette région—des pays comme le Canada—pourraient contribuer à créer le climat et à apporter les encouragements nécessaires pour que la paix soit possible. Il a parlé du droit d'Israël d'établir et de reconnaître les frontières. Il a également parlé du droit des Palestiniens d'avoir une patrie dans un territoire délimité avec précision—la rive Ouest et la bande de Gaza. Nous avons dit à chacune des deux parties d'essayer de tenir compte de ce problème et de comprendre la position de l'autre.

Si la communauté internationale pouvait ramener la paix au Proche-Orient et résoudre les problèmes qui durent depuis si longtemps et qui ont fait naître un sentiment de désaffection et semé l'amertume chez toute une génération de jeunes Palestiniens et Israéliens, cela supprimerait l'une des causes du problème. Nombreux sont ceux qui craignent que si ce sentiment de désaffection et l'attitude anti-occidentale qu'il engendre continuent à croître, cela alimentera le terrorisme auquel nous assistons aujourd'hui.

Les Canadiens comptent parmi les gens qui voyagent le plus au monde et on a mentionné le nombre de nos ressortissants qui travaillent en Libye. Je ne veux pas exagérer le problème, mais le fait que nous voyageons tellement nous expose à certains risques. En raison de la diversité de nos compétences et de notre capacité à travailler dans certains domaines, nous ne pouvons pas rester centrés sur nous-mêmes. Nous ne pouvons pas éviter les risques et les problèmes que posent les échanges et le commerce international, car nous en avons besoin pour vivre. Ces réalités nous obligent à travailler avec détermination et énergie en collaboration avec les autres membres de la communauté mondiale. Nous avons donc tout intérêt à participer à une attaque concertée contre le terrorisme et ses causes politiques afin d'être en mesure d'éliminer ce fléau.

On a dit que nous acceptions l'affirmation du président Reagan selon laquelle des preuves concluantes relient directement la Libye aux actes de terrorisme et indiquent que ce pays s'apprête à porter de nouvelles attaques contre des cibles américaines en Europe. Le premier ministre a déclaré très clairement que le terrorisme était certainement répréhensible et que tous les membres responsables de la communauté mondiale devaient s'efforcer d'éliminer ce fléau. Il est toutefois regrettable que la situation soit devenue grave au point d'amener les États-Unis à riposter militairement. Nous espérons que cela suffira et n'aura pas d'autres conséquences.

Pour terminer, pour mettre fin au terrorisme, il faudra un effort concerté de la part de la collectivité mondiale. A notre avis, il faudra s'attaquer non seulement aux manifestations du terrorisme, mais également à ses causes, dues en grande partie aux tensions et à l'instabilité au Moyen-Orient. On ne pourra y trouver une solution durable que grâce à des solutions politiques et des règlements négociés. C'est une politique que le Canada appuie depuis longtemps, sous divers gouvernements, y compris le nôtre et son prédécesseur. Je parle certainement au nom de tous les députés quand je dis que nous recherchons tous une solution grâce à des moyens politiques et un règlement négocié de la cause des problèmes qui sévissent au Moyen-Orient. C'est une position que nous appuyons tous et que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a réitérée au cours de sa récente visite. Je vois que vous me faites signe qu'il est minuit, monsieur le Président. Au nom de tous les députés, je tiens à vous remercier de votre présence au cours de ce débat.

M. le Président: Comme il est minuit, conformément à l'article 29 (13) du Règlement, je déclare la motion adoptée.

La Chambre s'ajourne à 14 heures aujourd'hui, en conformité de l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 0 h 01.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 16 avril 1986

La séance est ouverte à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Français*]

REVENU CANADA

LA PRÉPARATION DES DÉCLARATIONS D'IMPÔT PAR DES SOCIÉTÉS SPÉCIALISÉES

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard—Anjou): Monsieur le Président, le journal *The Gazette* a publié les résultats d'une enquête disant que sept sur sept des firmes qui offrent des services pour préparation des déclarations d'impôt aux Canadiens ont mal préparé une déclaration d'impôt soumise par le journal *The Gazette*.

Il n'y a pas très longtemps, le *Toronto Star* avait publié une enquête auprès de Revenu Canada et on avait répondu à 43 p. 100 de leurs questions avec erreur.

Le ministre du Revenu National est perplexe devant ces faits, mais n'offre aucune solution ni assurance aux Canadiens qui sont pris avec les problèmes maintenant. Les conservateurs ont été forts en promesses au cours de la campagne électorale, mais très faibles à solutionner les problèmes d'aujourd'hui.

* * *

[*Traduction*]

LA CONSTRUCTION NAVALE

L'ABSENCE DE POLITIQUE

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, je suis rentré ce matin de la Nouvelle-Écosse et de l'Ile-du-Prince-Édouard où j'ai rencontré des groupes et des particuliers inquiets. Ils ont soulevé d'importantes questions, notamment l'absence de politiques gouvernementales bien définies concernant le secteur de la construction navale. Tout comme les gouvernements qui l'ont précédé, celui-ci n'a pas su fournir une orientation précise. Faute d'une politique dans le domaine de la construction navale, des chantiers ont fermé et de nombreux travailleurs ont été mis à pied.

Certains contrats financés par le gouvernement et les sociétés de la Couronne ont été adjugés à des concurrents étrangers. Certains ministres du cabinet ont favorisé cette démarche. Si certains contrats gouvernementaux sont adjugés d'office à des chantiers particuliers, d'autres font l'objet de soumissions publiques. Mais il n'y a pas de directives précises concernant ces diverses options.

Notre secteur de la construction navale est en pleine pagaille. Nous ne pouvons compter sur l'entreprise privée pour construire au Canada des navires battant pavillon canadien ou pour effectuer des travaux de réparation ou de rénovation dans nos propres chantiers, si le gouvernement lui-même ne montre pas la voie tout le premier.

* * *

[*Français*]

L'ÉNERGIE

LES TAXES SUR L'ESSENCE

M. Vincent Della Noce (Duvernay): Monsieur le Président, suite à la parution d'un article dans un grand quotidien de Montréal samedi dernier et intitulé: «Ottawa taxerait le litre d'essence de trois cents», je tiens à rassurer les nombreux Québécois qui ont manifesté une grande inquiétude suite à l'annonce de cette nouvelle sans fondement.

Les Québécois n'ont pas eu le temps de savourer la baisse récente de 10c. le litre que déjà on essaie de les effrayer. Je suis loin de penser qu'il y aura une augmentation de 3c. le litre, car j'ai personnellement confiance qu'il y aura d'autres baisses, et plus particulièrement au Québec. Comme vous le savez tous, il y a une surtaxe de 6c. le litre qui dure depuis déjà trop longtemps.

D'autre part, même si notre gouvernement reconnaît que la crise du pétrole est une question nationale et que c'est également une situation urgente, il n'a pas encore pris de décision.

Et je sais que peu importe cette décision, notre gouvernement prendra celle qui servira les meilleurs intérêts de tous les travailleurs et consommateurs.

* * *

LES AUTOCHTONES

NOMINATIONS À LA COMMISSION CRIE-NASKAPIE

M. Guy St-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, il me fait grandement plaisir de vous informer que le 6 février 1986, l'honorable juge Réjan Paul, M. Robert Kanatewat de l'Abitibi et M. Richard Saunders ont été nommés membres de la Commission Crie-Naskapie. Les nominations ont été faites par Son Excellence, le gouverneur général en conseil, suite à la recommandation du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, l'honorable David Crombie, et les Cris et les Naskapis eux-mêmes.

La Commission a été établie par la Loi sur les Cris et les Naskapis du Québec, la première législation canadienne gouvernementale des autochtones. Elle a pour mission premièrement de recevoir et étudier les griefs de toutes les personnes

Article 21 du Règlement

intéressées concernant l'application de la loi; deuxièmement, faire des recommandations sur l'application de la loi et, troisièmement, soumettre au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, tous les deux ans, un rapport sur l'application de la loi. La mise sur pied de cette Commission est un pas de plus par le gouvernement, dans le but d'appuyer le développement d'autonomie gouvernementale authentique des autochtones.

* * *

HOMMAGE À SIMONE DE BEAUVOIR

Mme Lucie Pépin (Outremont): Monsieur le Président, je me lève aujourd'hui pour rendre hommage à une grande féministe et humaniste décédée avant-hier, Simone de Beauvoir.

En plus d'avoir été une des figures intellectuelles du XXe siècle et une militante d'avant-garde pour toutes les causes progressistes, elle est sans conteste la figure de proue majeure du féminisme contemporain.

De nombreux passages de son magistral essai «Le deuxième sexe» sont encore aujourd'hui, 37 ans plus tard, d'une résonnance extraordinaire.

Avec beaucoup d'intelligence et de sensibilité, Simone de Beauvoir répond, entre autres, à Aristote et Freud, eux qui voyaient la source de l'infériorité des femmes dans la nature humaine.

Elle a démontré qu'on ne naît pas femme, on le devient. Le mouvement féministe occidental lui doit beaucoup.

* * *

• (1405)

[*Traduction*]

LES LANGUES OFFICIELLES

LE RÔLE DU COMITÉ PARLEMENTAIRE

M. Ernie Epp (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, le commissaire aux langues officielles a dit hier combien il était déçu de l'inaction du gouvernement au sujet des langues officielles.

On n'a presque rien fait dans les secteurs névralgiques des services à la population dans l'une ou l'autre langue officielle, pour assurer que les minorités linguistiques officielles aient une représentation équitable dans la Fonction publique, ou pour favoriser l'utilisation du français comme langue de travail.

Cette inaction du gouvernement se reflète dans les travaux du comité mixte permanent des langues officielles. Le printemps dernier, le comité avait envisagé de tenir des audiences dans les régions, mais il a abandonné ce projet à l'automne. Le refus du gouvernement de porter le flambeau dans les provinces traduit son peu d'empressement à intervenir dans les domaines fédéraux-provinciaux majeurs comme l'enseignement de la langue officielle de la minorité. Son souci de réduire le déficit joue au détriment de l'intérêt national dans certains domaines. Les déclarations de bonnes intentions deviennent des voeux pieux lorsque les gouvernements ne trouvent pas le moyen de traduire en actes leurs résolutions.

* * *

[*Français*]

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

L'AMÉLIORATION DES PENSIONS ET AUTRES BÉNÉFICES

M. Barry Moore (Pontiac—Gatineau—Labelle): Monsieur le Président, à partir du moment où il s'est fait assermenter en tant que ministre des Affaires des Anciens combattants (M. Hees), ce dernier a établi une nouvelle politique fondée sur la rapidité, la générosité et la courtoisie.

Depuis que nous sommes au pouvoir, les demandes de pensions sont traitées en moitié moins de temps, et le pourcentage de décisions favorables a doublé.

Les anciens combattants reçoivent maintenant des prestations accrues. Depuis le 1er janvier 1986, la Loi sur les pensions a été modifiée pour y faire reconnaître le principe que les pensions doivent augmenter au même rythme qu'un salaire mixte.

Il y a également eu hausse des déductions applicables aux gains occasionnels, prolongation des allocations d'invalidité, prolongation du programme pour anciens combattants avançant en âge et plusieurs autres mesures visant à aider ces personnes qui se sont sacrifiées pour leur pays.

Monsieur le Président, je puis vous assurer que les nombreux anciens combattants de ma circonscription de Pontiac—Gatineau—Labelle apprécient énormément ces améliorations, lesquelles leur confirment la grande reconnaissance de notre gouvernement envers eux.

* * *

[*Traduction*]

LE TERRORISME

ON APPUIE LES MESURES PRISES PAR LES ÉTATS-UNIS

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur le Président, les Américains ne sont pas bellicistes. Dans le monde entier, on trouve des preuves de leur préoccupation envers les pauvres et les nécessiteux. J'ai vu les hôpitaux et les routes qu'ils ont construits en Amérique centrale. Quand une tragédie survient, ils sont là pour venir en aide.

• (1410)

Ils sont fermement opposés au terrorisme, à la piraterie aérienne et au meurtre de voyageurs innocents. Kadhafi et ses amis terroristes ont favorisé et encouragé le terrorisme. En réponse à des appels lancés pour qu'il cesse de tuer des innocents, il a répondu avec de nouveaux bombardements et de nouvelles menaces. Eh bien, cela suffit! Les États-Unis ont relevé le défi. Ses concitoyens, tout comme lui et le monde entier, savent maintenant que le terrorisme ne sera pas toléré. S'il cesse de pratiquer le terrorisme, tout rentrera dans l'ordre, mais s'il continue à se montrer belliqueux, il connaîtra une fin tragique.

Je remercie le ciel de nous avoir donné les États-Unis et leur président, Ronald Reagan.

* * *

L'ÉNERGIE

LA CHUTE DU COURS DU PÉTROLE—ON DEMANDE UNE RÉDUCTION DE LA PRODUCTION DANS LE MONDE ENTIER

Mme Barbara Sparrow (Calgary-Sud): Monsieur le Président, dans une étude sur la situation de l'emploi accompagnée de projections faites par des sociétés pétrolières et d'ingénierie, la Petroleum Services Association of Canada fait savoir que plus de 20,000 Albertains vont perdre leur emploi dans les prochains mois par suite de la chute du cours mondial du pétrole.

Pendant que les provinces consommatrices de l'Est vont bénéficier de prix réduits et pouvoir tirer partie de plus grandes possibilités d'exportation vers les États-Unis, c'est l'Alberta qui va essuyer les pertes les plus lourdes au plan de la prospection, de l'exploitation, de la production et de la construction dans le domaine énergétique.

Je crois que c'est aujourd'hui que l'OPEP se réunit à nouveau. Il faut qu'elle arrive à une entente sur la réduction de la production dans le monde entier. Cela est essentiel pour l'avenir de la ville de Calgary, de la province de l'Alberta et, en fait, de la sécurité énergétique du Canada.

* * *

[*Français*]

LES LANGUES OFFICIELLES

LES PAROLES INSULTANTES UTILISÉES PAR UN SOUS-MINISTRE ADJOINT DES PÊCHES ET OCÉANS À L'ÉGARD DES FRANCOPHONES

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, dans son quinzième rapport annuel, présenté hier, le Commissaire aux langues officielles nous dressait un triste tableau de l'égalité de statut du français et de l'anglais comme langue de travail dans la Fonction publique. Le Commissaire disait, et je cite:

> Avec la politique actuelle, il se peut qu'on soit incapable de faire mieux . . . le mandarinat fédéral n'a malheureusement pas compris le message: la haute direction donne, en général, un exemple lamentable.

Pour appuyer les affirmations du Commissaire, j'aimerais citer à la Chambre un message d'un sous-ministre des Pêches et Océans à un de ses employés à qui il demandait de faire vérifier le texte français d'une invitation à la présentation des prix Neptune. Le message du sous-ministre se lit comme il suit:

> *Have this checked again by an half decent frog.*

Et le message est signé L.T.

Article 21 du Règlement

Voilà, monsieur le Président, un exemple lamentable de dénigrement donné par certains cadres supérieurs de la Fonction publique à leurs employés. Que ce soit pour dénigrer les employés ou leur travail, que ce soit par simple humour noir, le sous-ministre adjoint n'a d'autre choix que de s'excuser auprès de tous les francophones du Canada pour cette insulte à l'endroit de . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît, 60 secondes. L'honorable député de Témiscamingue (M. Desjardins) a la parole.

* * *

LA STRATÉGIE DE PLANIFICATION DE L'EMPLOI

LA CRÉATION D'EMPLOIS POUR LES ÉTUDIANTS—LA PARTICIPATION ACTIVE DU SECTEUR PRIVÉ DANS LE TÉMISCAMINGUE

M. Gabriel Desjardins (Témiscamingue): Monsieur le Président, encore cette année le Témiscamingue va relever le programme Défi '86. En effet, étant donné la réponse favorable du secteur privé, c'est près de 500 emplois pour étudiants qui seront créés dans ma circonscription dans le cadre du programme d'emploi Été/Étudiant, Défi '86.

Cette performance remarquable tient essentiellement à la participation active du secteur privé qui s'est approprié 31 p. 100 du budget alloué et qui créera, à lui seul, 200 emplois. Ainsi, grâce à cette implication importante du secteur privé, il sera donc possible de créer dans ma région autant d'emplois pour étudiants qu'à l'été 1985 et ce, malgré un budget moindre en 1986.

Cela, monsieur le Président, constitue encore une fois de plus la preuve évidente qu'il est possible de faire plus avec moins d'argent.

Permettez-moi donc de remercier bien sincèrement les 107 entreprises, industries et sociétés du Témiscamingue qui ont accepté d'investir dans le talent et le savoir-faire des jeunes de chez nous.

* * *

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

LE FINANCEMENT DES GROUPES D'ÉCOLOGISTES BÉNÉVOLES

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le Président, j'ai été déçu d'apprendre ce matin que le gouvernement ne donnerait pas suite à son engagement de financer Enquête pollution et Les amis de la terre, afin que ces groupes écologistes puissent continuer à prendre part aux audiences du Comité de révision de l'alachlore.

J'exhorte le gouvernement à revenir sur sa décision et à financer ces organismes qui ne peuvent plus, faute de fonds, participer aux audiences.

Il est très important que des organismes bénévoles comme Enquête pollution et Les amis de la terre puissent s'exprimer à l'occasion d'une enquête sur l'environnement. J'espère que le gouvernement annoncera bientôt qu'il respecte son engagement et que le Comité de révision, qui administre les fonds, pourra procurer le financement prévu.

* * *

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

LE VOYAGE DU PRÉSIDENT ET DU VICE-PRÉSIDENT EN CHINE

M. Bob Pennock (Etobicoke-Nord): Monsieur le Président, j'ai parlé hier des compressions que le président de Radio-Canada, M. Pierre Juneau, prétend avoir effectuées. La semaine même où il annoncait l'élimination de 350 emplois, de 122 heures d'émissions produites au Canada et de 1,000 heures de télévision régionale, il entreprenait un voyage de 10 jours en Chine communiste. Il doit mal supporter la solitude, cependant, parce qu'il n'a pas emmené un, ni deux, mais bien trois vice-présidents de haut rang avec lui. Il prétend être allé explorer le potentiel pour un marché d'exportation des programmes canadiens.

• (1415)

Je comprends que nous devons essayer de vendre les programmes canadiens à l'étranger, mais je me demande s'il est sage d'envoyer quatre des plus hauts fonctionnaires de la Société à l'étranger au coût de $5,200 chacun en même temps qu'on remercie 350 employés de Radio-Canada.

Cette initiative visant à vendre les émissions canadiennes à l'étranger se concilie difficilement avec les réductions de production annoncées avant son départ. Les contribuables canadiens méritent un meilleur traitement.

* * *

VACANCE DE SIÈGE

PEMBINA—DÉMISSION DE PETER ELZINGA

M. le Président: J'ai reçu avis d'une vacance survenue à la Chambre à la suite de la démission de M. Peter Elzinga, député de la circonscription de Pembina. J'ai donc transmis mon mandat au directeur général des élections lui enjoignant d'émettre un nouveau bref d'élection pour cette circonscription.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'AFFRONTEMENT ENTRE LES ÉTATS-UNIS ET LA LIBYE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Le premier ministre lui a laissé le soin de rencontrer l'envoyé américain au sujet de la Libye. Le premier ministre nous a fait une déclaration extrêmement floue sur la crise libyenne et la réaction canadienne. Il a refusé de répondre aux questions des reporters après avoir fait cette déclaration. Pendant la période des questions hier, il est resté dans le vague. En dépit des répercussions éventuelles de cette crise sur la paix internationale, il n'est pas venu participer au débat d'hier soir. Il n'est toujours pas là aujourd'hui alors que nous continuons à avoir des questions . . .

Des voix: A l'ordre.

Une voix: Lâche.

Des voix: A l'ordre.

M. Turner (Vancouver Quadra): Le vice-premier ministre parlait-il au nom du premier ministre et du gouvernement hier soir quand il a déclaré qu'à son avis les Américains n'avaient pas le choix et étaient obligés de lancer cette attaque contre la Libye? Dans l'affirmative, et s'il exprimait ainsi le point de vue du gouvernement, pourquoi le premier ministre ne l'avait-il pas dit plus tôt hier?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Prenons plutôt l'autre aspect de la question, monsieur le Président. Le premier ministre, au nom du gouvernement, a publié un communiqué en fin de soirée lundi. Le premier ministre a de nouveau fait une déclaration hier matin. Le premier ministre est venu à la Chambre hier, et il était parfaitement ouvert à toutes sortes de questions.

M. Turner (Vancouver Quadra): C'est vous qui avez répondu aux questions.

M. Gauthier: Ce n'est pas lui.

M. Nielsen: Et il a encore rencontré les représentants des médias pas plus tard que ce matin. Il n'y a aucune discordance, et au contraire une parfaite concordance entre ce qu'a déclaré le premier ministre du Canada et ce que j'ai dit au nom du gouvernement.

[*Français*]

LA LIBYE—ON DEMANDE DES PRÉCISIONS SUR CE QUE LE PREMIER MINISTRE AURAIT DIT AU PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'Opposition): Je désire poser une question supplémentaire, monsieur le Président. Si le premier ministre était ici, on poserait les questions suivantes, je les poserai donc au vice-premier ministre. Est-ce que le premier ministre a parlé directement au Président des États-Unis au sujet de la Libye? Est-ce qu'il a demandé la preuve justifiant l'action américaine? Quelle réponse a-t-il obtenue? A-t-il suggéré des solutions de rechange pour d'autres options? Est-ce que le vice-premier ministre peut nous expliquer ce qu'il a dit et nous dire quelles questions il a posées au Président des États-Unis?

[*Traduction*]

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, le très honorable représentant n'a manifestement pas lu les deux déclarations dont je viens de parler et qui ont été formulées par le premier ministre au nom du gouvernement lundi soir et hier matin. Il n'écoutait manifestement pas hier, et il ne m'a pas écouté non plus, sinon il aurait appris que nous étions depuis le début en contact avec les États-Unis.

Je ne vois pas où le très honorable représentant voit une discordance dans ce que nous n'avons cessé de dire, alors que c'était la même chose.

M. le Président: Question, s'il vous plaît.

M. Turner (Vancouver Quadra): Je tiens à dire au vice-premier ministre que des communiqués de presse ne dispensent pas le gouvernement de répondre aux questions du peuple canadien posées par l'intermédiaire de leurs représentants au Parlement.

M. le Président: A l'ordre. Y a-t-il une question?

LES CANADIENS TRAVAILLANT EN LIBYE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Ma question supplémentaire s'adresse au vice-premier ministre. Ne trouve-t-il pas que le gouvernement fait preuve d'hypocrisie en condamnant la Libye tout en permettant à des techniciens canadiens de favoriser la prospérité de son économie qui servira ensuite à financer le terrorisme? N'est-ce pas hypocrite de la part de notre gouvernement?

• (1420)

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je me demande combien de fois il faudra répéter la même chose. Le 10 janvier dernier, le premier ministre a ouvert la séance sur une déclaration complète et détaillée au sujet des Canadiens vivant en Libye. Depuis le début, nous sommes surtout préoccupés par leur sécurité. Selon les derniers renseignements à leur sujet, c'est-à-dire à peine quelques minutes avant que je n'entre à la Chambre, aucun d'entre eux n'avait été blessé, tué ou menacé.

M. Turner (Vancouver Quadra): On leur a ordonné de ne pas sortir de leur maison maintenant.

M. Nielsen: Mais c'est à eux d'évaluer les risques comme nous les en avons priés instamment le 10 janvier et de nouveau vendredi dernier en raison de l'évolution de la situation.

LE RÔLE DU GOUVERNEMENT CANADIEN

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Comment le vice-premier ministre peut-il abandonner aux Canadiens qui travaillent en Libye le soin de juger de leur situation, quand le gouvernement est censé avoir pour position de ne pas excuser le terrorisme libyen? Il est bien évident que c'est le système économique de là-bas qui finance ce terrorisme. Comment peut-il dire aux Canadiens que c'est à eux de décider s'ils veulent rester là, et soutenir ainsi, potentiellement du moins, cette activité terroriste?

Des voix: Oh, oh!

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur, on pourrait poser au député la question suivante: est-ce qu'il voudrait évacuer tous les Canadiens de Libye, même contre leur volonté, malgré que nous ayons l'assurance du gouvernement libyen qu'ils vont être protégés, bien qu'il n'y ait pas d'indication de la moindre menace de danger contre les Canadiens dans ce pays?

LES SANCTIONS CONTRE LA LIBYE

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au vice-premier ministre. Se rend-il compte qu'il se pose une autre question, différente de la sécurité des Canadiens? Est-ce que le gouvernement désire sérieusement une action efficace contre la Libye par voie de sanctions? Si c'est le cas, comment peut-il excuser, permettre à des Canadiens de continuer à faire marcher l'industrie pétrolière libyenne, dont les recettes appuient les actions de M. Kadhafi?

Des voix: Bravo!

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Cela est tout simplement inexact, monsieur le Président. Si le député veut bien se reporter à la déclaration du 10 janvier, il verra que des sanctions ont été imposées. Je dirai même que parmi nos alliés, le Canada a été à l'avant-garde dans la recherche d'une solution au cycle vicieux du terrorisme. Ce dont il s'agit là, c'est de nous attaquer aux causes qui sont à l'origine du terrorisme, et de trouver un remède. Mais il est certain que ce qui doit passer avant tout dans ce dossier, c'est le bien-être et la sécurité des Canadiens qui se trouvent en ce moment dans ce pays.

[*Français*]

ON DEMANDE SI LE PREMIER MINISTRE A FAIT CERTAINES SUGGESTIONS CONCRÈTES AVANT LA DÉCISION DES AMÉRICAINS D'EMPLOYER LA FORCE MILITAIRE CONTRE LA LIBYE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question est sur le même sujet. Hier, le premier ministre a dit hors de la Chambre:

[*Traduction*]

Nous exhortons ... toutes les parties en cause à redoubler d'efforts, afin d'en arriver au règlement négocié des tensions qui affligent le Moyen-Orient depuis longtemps.

[*Français*]

C'est-à-dire qu'il a suggéré une approche qui n'inclut pas la force militaire. Le premier ministre a-t-il fait concrètement de telles suggestions avant la décision des Américains d'envoyer une force militaire contre la Libye?

[*Traduction*]

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'attention le chef du Nouveau parti démocratique hier soir lorsque, à la fin de ses observations, il a fait certaines propositions utiles et constructives tendant à se pencher sur les causes premières du terrorisme et à y trouver une solution. Je peux lui garantir que ces propositions ont été soumises au premier ministre et au secrétaire d'État aux Affaires extérieures qui a cette semaine des entretiens avec les responsables chargés de planifier le Sommet du Tokyo, où la question sera soulevée.

Si le député a d'autres suggestions dans le même ordre d'idées que celles qu'il a faites hier soir, je serais très heureux qu'il en fasse part au premier ministre, afin qu'on puisse les faire figurer à l'ordre du jour de la réunion.

• (1425)

ON DEMANDE QUE LE CANADA INTERVIENNE AUPRÈS DES SUPERPUISSANCES POUR RÉGLER LE PROBLÈME

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question concerne les mesures que j'avais cru que le gouvernement américain aurait prises, avant de décider d'avoir recours à la force pour remédier à la situation. Le vice-premier ministre a déclaré que mes propositions seront étudiées. Je voudrais lui en soumettre une autre à laquelle je voudrais qu'il réponde sérieusement dès maintenant, si possible.

L'Union soviétique et les États-Unis peuvent s'entendre sur deux grands points au sujet du Moyen-Orient, et ils sont importants. Tout d'abord, ils sont tous deux opposés au terrorisme financé par le régime Khadafi, en Libye. Ensuite, ils ont tous deux été victimes de prises d'otages tout à fait déplorables dans la région. De ce fait, le gouvernement du Canada exhortera-t-il les deux superpuissances à user de leur influence, étant donné leur concordance de vues au Moyen-Orient, afin de s'attaquer aux problèmes à l'origine des tensions dans cette région?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, bien entendu, cela a toujours été l'objectif du gouvernement canadien. En fait, avant notre arrivée au pouvoir, à compter du Sommet de Bonn, le Canada a donné l'exemple en invitant les pays concernés à trouver une solution pour mettre un terme au cycle de la violence. Il s'agit d'un travail suivi qui sera poursuivi à Tokyo, je l'espère—et je pense que nous partageons tous ce sentiment - avec de meilleurs résultats encore que dans le passé.

L'APPROCHE CANADIENNE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, jusqu'à présent, le gouvernement du Canada a toujours eu la réputation d'intervenir de manière constructive au Moyen Orient. Comme les Soviétiques se sont considérablement distancés de M. Kadhafi au moyen de la déclaration prononcé par M. Arbatov depuis les dernières soixante-douze heures, et comme les Américains sont évidemment préoccupés par le terrorisme, je voudrais demander au vice-premier ministre si, au lieu d'attendre le sommet, le gouvernement ne pourrait pas, par les voies diplomatiques appropriées mais de façon concrète, sonder l'Union Soviétique et les États-Unis et leur demander s'ils n'accepteraient pas de collaborer à la solution des problèmes à l'origine du terrorisme au Moyen orient?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, encore une fois, je rappelle au député que des entretiens officiels ont lieu cette même semaine en préparation de l'étude de la question au sommet de Tokyo qui doit avoir lieu dans quinze jours. Certes, la proposition du député est intéressante et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures l'examinera très sérieusement lorsqu'on en sera à la toute dernière mise au point de l'ordre du jour et qu'on amorcera les entretiens.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Il n'a pas répondu à la question que lui a posée le chef de l'opposition au sujet de la contradiction entre sa déclaration et celle du premier ministre. Hier soir, le vice-premier ministre a dit que les États-Unis avaient été obligés d'agir comme ils l'avaient fait la veille alors que, dans une déclaration faite hier matin, le premier ministre préconisait des règlements négociés. Quelle est la position officielle du gouvernement du Canada? Celle que le vice-premier ministre a exposée hier soir ou celle que le premier ministre a décrite hier matin?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, il n'y a aucune différence entre les affirmations du premier ministre et les miennes. Nous disons depuis le début que le terrorisme est répréhensible et condamnable et que tous les membres de la communauté internationale doivent collaborer pour l'éliminer. Nous acceptons les preuves de la complicité libyenne dans l'attaque contre le club de nuit de Berlin. Comme le président Reagan l'a dit à la télévision lundi soir, le gouvernement des États-Unis avait déjà employé divers moyens diplomatiques et économiques et il a constaté que la seule autre possibilité consistait à attaquer les installations militaires en Libye.

M. le Président: À l'ordre. À l'ordre, je vous prie.

LA FAÇON CANADIENNE DE RIPOSTER AU TERRORISME

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est): Monsieur le Président, tout le monde reconnaît que le terrorisme est répréhensible. Là n'est pas la question. Il s'agit de savoir comment réagir au terrorisme. Le vice-premier ministre a déclaré hier soir que la seule façon de riposter au terrorisme soutenu par la Libye et d'autres pays consistait à lancer une attaque militaire contre la Libye comme l'ont fait les États-Unis, alors que le premier ministre a dit que nous devions négocier des règlements . . .

M. le Président: A l'ordre. Le député veut-il poser une question?

M. Allmand: Monsieur le Président, il ne répond pas à la question. Je lui demande encore une fois quelle est la position du gouvernement face au terrorisme, ce que le vice-premier ministre a dit hier soir ou ce que le premier ministre a répondu hier matin. Les deux réponses sont différentes. Quelle est la position officielle du gouvernement?

• (1430)

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, il n'y a aucune différence, même si le député s'efforce d'en inventer une de toutes pièces. J'ai relu ce que j'ai dit hier soir et ce que le premier ministre a dit dans sa déclaration. Il n'y a aucune contradiction entre ces deux affirmations et, malgré tous les efforts du député, j'ai bien peur que ce ne soit l'évidence même.

LES SOLUTIONS CANADIENNES

Mme Pauline Jewett (New Westminster—Coquitlam): Monsieur le Président, afin de clarifier cette contradiction donc notre intérêt à tous . . .

M. Crosbie: Il n'y a pas de contradiction.

Mme Jewett: . . . est-ce que le vice-premier ministre, et je lui en fournis l'occasion . . .

M. Epp (Provencher): Merci bien.

Mme Jewett: . . . peut dire à la Chambre quelles autres solutions le gouvernement du Canada a proposées depuis un an aux États-Unis pour régler la crise du Moyen-Orient?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, il n'est pas nécessaire de s'en tenir à l'année dernière. Nous pourrions remonter au sommet de Bonn au moment où des sanctions économiques furent proposées la première fois. Quand les États-Unis ont imposé des sanctions, nous avons été les premiers à les appuyer. La diplomatie a échoué. Des efforts ont pourtant été faits dans ce sens. Les sanctions économiques ont aussi échoué bien que d'autres efforts aient là aussi été déployés. Ils restait aux États-Unis la solution d'agir comme ils l'ont fait en vue de supprimer un fléau, fléau que nous déplorons tous. Cela ne veut pas dire que le problème soit réglé pour autant. Non. D'autres efforts s'imposent comme l'a dit le chef du député. Nous allons passer en revue toutes ces suggestions dans deux semaines, lors des discussions de Tokyo.

LE DÉROUTEMENT DE L'AVION DE LIGNE ÉGYPTIEN

Mme Pauline Jewett (New Westminster—Coquitlam): Monsieur le Président, je n'irai pas par quatre chemins. Au moment où l'avion égyptien a été forcé d'atterir, le gouvernement a-t-il proposé aux États-Unis d'autres solutions qu'une intervention militaire?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, en vérité, il n'y a pas seulement le Canada qui ait fait des efforts mais aussi d'autres pays depuis le sommet de Bonn, en vue de trouver une solution au fléau terroriste. Ces efforts devront se poursuivre de bonne foi et avec la collaboration d'autres pays, eux aussi désireux de trouver une solution. Il est bien inutile d'inventer des contradictions qui sont absentes dans notre politique, la politique du Canada, dont les résultats sont concluants depuis bien des années, et l'ont été même avant que le gouvernement actuel entre en fonction.

L'AVIS DONNÉ AU PREMIER MINISTRE DE L'INTERVENTION AMÉRICAINE ENVISAGÉE EN LIBYE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au vice-premier ministre. Le premier ministre a-t-il appris d'avance de la bouche du président que les États-Unis allaient faire une intervention militaire et dans l'affirmative, le Président a-t-il justifié cette décision?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, le très honorable représentant sait, ou il devrait savoir, qu'une réponse détaillée à une question de cette nature ne favorise certainement pas la discussion.

Des voix: Oh, oh!

M. Nielsen: Ce n'est certainement pas bon pour la sécurité et le bien-être des Canadiens qui se trouvent en Libye. Je n'ai pas l'intention de donner une réponse aussi détaillée, et le très honorable représentant devrait savoir ce qu'il peut attendre de moi puisqu'il a déjà fait partie d'un gouvernement et qu'il connaît les raisons qui me forcent à répondre comme je le fais.

Des voix: Bravo!

LES RELATIONS CANADO-AMÉRICAINES

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je n'admets pas du tout cette attitude. Chaque fois que le premier ministre voit le président des États-Unis ou qu'il lui téléphone, il s'en vante. Cette fois-ci, nous ne connaissons pas la réponse. S'il n'a pas reçu d'appel privé du président des États-Unis, comment donc cela s'est-il passé et comment avoir la preuve directe que les américains ont justifié leur intervention?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, j'ai donné la réponse à cette question. Je voudrais que le très honorable représentant songe un petit peu à la façon dont il réagissait, pour des raisons de sécurité intérieure, lorsque je lui posais une question analogue quand il était ministre de la Justice. Il avait de très bonnes raisons de ne pas vouloir me donner les détails que je voulais, et j'ai de très bonnes raisons de l'imiter maintenant.

Questions orales

L'AGRICULTURE

LA PARTICIPATION DU CANADA À LA RÉUNION DE L'OCDE

M. Vic Althouse (Humboldt—Lake Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Il doit savoir que l'aggravation du litige touchant les prix et les échanges de produits agricoles entre les États-Unis et la Communauté européenne constitue l'un des principaux sujets à l'ordre du jour de la réunion de l'OCDE, qui a lieu à Paris cette semaine. Peut-il nous expliquer pourquoi le Canada, dont le secteur agricole connaît déjà de lourdes pertes, n'a envoyé à cette réunion aucun représentant du gouvernement qui s'y connaisse en agriculture pour défendre ses intérêts agricoles ou représenter les producteurs canadiens?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je comprends la remarque du député, mais nos résultats prouvent que nous avons toujours soutenu sans réserve l'agriculture. On peut toujours trouver des façons dans ce monde moderne, et notamment grâce aux amis que nous avons partout, surtout depuis l'élection du gouvernement actuel, pour représenter ce secteur.

LE PRIX DU BLÉ CANADIEN

M. Vic Althouse (Humboldt—Lake Centre): Monsieur le Président, puisque les prochains entretiens de l'OCDE auront lieu à Tokyo, où les agriculteurs japonais vont toucher $20 canadiens par boisseau de blé, tandis que les Européens toucheront 30 p. 100 de plus que les Américains qui, l'an prochain, obtiendront plus de $6 canadiens le boisseau, comment le ministre espère-t-il que nos agriculteurs pourront rester concurrentiels dans le monde grâce à leur maigre pitance d'à peine plus de $3 canadiens.?

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Monsieur le Président, nos représentants à l'étranger sont parfaitement au courant de la situation agricole et à même de défendre nos intérêts. Depuis notre arrivée au pouvoir, nous avons fait en sorte d'envoyer des représentants des divers secteurs à toutes les négociations. C'est un progrès encourageant par rapport au gouvernement précédent.

Notre premier ministre a déclaré que nous devons faire davantage pour l'agriculture de l'Ouest et que nous le ferons malgré les restrictions que nous impose la conjoncture économique. C'est un bon signe. Non seulement les agriculteurs de l'Ouest, mais également tous les agriculteurs canadiens le comprennent, contrairement à l'époque où le premier ministre de l'un des gouvernements précédents, que les agriculteurs de l'Ouest ne sont pas prêts d'oublier, leur avait déclaré: «Pourquoi devrais-je vendre votre blé?» Nous nous réjouissons d'avoir un premier ministre qui s'en occupe.

M. le Président: A l'ordre.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES NÉGOCIATIONS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—LA DÉCLARATION ATTRIBUÉE AU NÉGOCIATEUR CANADIEN

L'hon. Douglas C. Frith (Sudbury): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Hier, à Toronto, le négociateur du Canada pour le libre échange, Simon Reisman, a déclaré dans un discours: «Comme je l'ai bien précisé, je pars du principe que nous jouerons cartes sur table et que tout sera négociable». Comment peut-on concilier la position du négociateur avec celle du premier ministre et de son gouvernement qui n'ont cessé de répéter aux Canadiens que le pacte de l'automobile ne serait pas négociable, pas plus que les industries culturelles ou les programmes d'assurance-chômage? Qui parle au nom du Canada?

M. Turner (Vancouver Quadra): Je suppose que Nielsen parle au nom du Canada sur pratiquement toutes les questions.

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Le premier ministre et son gouvernement.

• (1440)

LES SECTEURS NÉGOCIABLES

L'hon. Douglas C. Frith (Sudbury): Monsieur le Président, le premier ministre et son gouvernement peuvent-ils au moins se brancher et faire savoir au négociateur commercial ce qui est négociable et ce qui ne l'est pas? Le gouvernement ne peut pas continuer à semer la confusion dans les esprits en laissant Simon Reisman adopter une position contraire à la sienne.

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je suis toujours heureux de pouvoir aider le député ou ses collègues à dissiper la confusion qui règne dans leur esprit.

* * *

LES AÉROPORTS

LE CONFLIT OUVRIER CONCERNANT LES POMPIERS

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre des Transports. Le ministre n'ignore pas que 1,400 pompiers d'aéroports sont sans contrat de travail depuis près de deux ans. Le 3 avril, les employés ont accepté, à leur corps défendant, un rapport de conciliation majoritaire. Le ministre peut-il nous expliquer pourquoi le gouvernement a rejeté ce règlement et peut-il nous dire s'il est prêt à revenir sur cette décision?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, le député conviendra, je pense, que cette affaire regarde les pompiers et le Président du Conseil du Trésor qui voudra peut-être y répondre.

LE RISQUE DE GRÈVE

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, j'ai une question supplémenaire à poser au ministre des Transports de qui relève de l'exploitation des aéroports. Selon les médias, il serait question de recourir aux services des chefs de pompiers de tout le pays pour assurer la sécurité des aéroports en cas de grève. Le ministre peut-il nous dire comment il enverra les chefs de pompiers dans des aéroports comme celui d'Ottawa ou de Thunder Bay si les employés sont en grève? Va-t-il les envoyer là-bas par avion si aucun dispositif de protection contre l'incendie n'est en place à l'aéroport?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, en cas de grève, Transport Canada devra évidemment établir des plans d'urgence. Je peux assurer au député que nous le ferons dans les règles.

* * *

LA LOI SUR L'INTÉRÊT

LE BUT DES MODIFICATIONS ENVISAGÉES

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock-Delta-Nord): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre d'État chargée des Finances. Il y a quelques mois, le ministre responsable de la SCHL a annoncé que la Loi sur l'intérêt serait modifiée. La ministre d'État peut-elle nous dire ce qu'entend faire le gouvernement, surtout en ce qui concerne les intérêts des consommateurs?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, il importe de signaler que le gouvernement a déjà fait beaucoup pour les propriétaires de maison. En effet, les taux hypothécaires ont baissé de 2.75 pour cent depuis que nous sommes au pouvoir.

Mme Copps: Répondez à la question.

Mme McDougall: Le gouvernement entend favoriser encore plus le secteur de l'habitation et réduire davantage les taux d'intérêt, ce dont les consommateurs profiteront.

M. Turner (Vancouver Quadra): Quelle note êtes-vous en train de lire?

Mme McDougall: A propos de la Loi sur les intérêts, j'ai consulté l'industrie du bâtiment, mes collègues du cabinet et mes homologues provinciaux. Nous prendrons d'autres mesures dans ce secteur, notamment celle de modifier la loi en question.

LES FINANCES

LES CONTRIBUABLES DE LA CLASSE MOYENNE

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, ma question est destinée à la ministre d'État aux Finances. La charge fiscale que le récent budget du gouvernement impose à la classe moyenne révolte à ce point plus de 40,000 contribuables qu'ils se sont donné la peine d'écrire à un journal de Toronto pour protester. La ministre voudrait-elle dire à la Chambre pourquoi ni le ministre des Finances ni aucun autre ministre de la Couronne n'a consenti à rencontrer les représentants de ce groupe aujourd'hui?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Permettez-moi de faire remarquer tout d'abord, monsieur le Président, que le ministre des Finances représente le pays avec beaucoup de distinction aux réunions de l'OCDE, à Paris.

M. Turner (Vancouver Quadra): Et vous?

Mme McDougall: Je fais également observer que l'énorme charge qui pèse sur le contribuable, c'est la dette moyenne de $38,000 par famille accumulée par le parti que la députée représente. Je signale enfin que, lorsque le chef de son parti était ministre des Finances, on pouvait acheter une maison pour la moitié de ce montant.

ON DEMANDE AU MINISTRE DE RENCONTRER LES REPRÉSENTANTS

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, le gouvernement fonde son programme de réduction du déficit sur les impôts de ces personnes avec qui la ministre refuse de s'entretenir. Il doit valoir la peine de les recevoir et d'entendre leurs vues sur des solutions de rechange?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, le dernier budget de mon collègue le ministre des Finances a réduit les dépenses de $3 pour chaque dollar d'augmentation des impôts.

M. Turner (Vancouver Quadra): Pourquoi ne recevez-vous pas ces personnes?

Mme McDougall: Dans l'intérêt du pays, nous devons nous débarrasser de ce déficit que le parti de la députée a accumulé.

* * *

EXPO 86

LES CRÉDITS FÉDÉRAUX DÉPENSÉS

M. Ray Skelly (Comox—Powell River): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion économique régionale. Peut-il nous expliquer pourquoi les crédits fédéraux destinés à Expo 86 ont été dépensés en totalité à Vancouver? Peut-il nous dire pourquoi le gouvernement fédéral a négligé d'accorder de l'aide à d'autres régions de la Colombie-Britannique de façon à ce que d'autres habitants de la province et leurs localités puissent bénéficier eux aussi des retombées de cette exposition universelle?

Le ministre pourrait-il nous expliquer pourquoi les crédits fédéraux ont été dépensés en totalité à Vancouver et qu'aucune autre forme d'aide n'a été accordée à d'autres régions de la province?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, un certain nombre d'initiatives ont été prises de concert avec Expo 86; ainsi, une aide financière a été accordée pour la construction des trains LRC et d'un très beau pavillon canadien, le Canada Harbour Place Corporation à Vancouver.

Une voix: Encore à Vancouver.

M. Mazankowski: Vancouver fait partie de la Colombie-Britannique. Tous les habitants de la province et leurs concitoyens pourront en profiter.

Je crois savoir également que la plupart des installations qui quitteront les terrains d'Expo 86 une fois l'exposition terminée, seront réparties entre les diverses localités de la province. Le député devrait s'en réjouir.

L'AFFECTATION DE FONDS DANS TOUTE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. Ray Skelly (Comox—Powell River): Monsieur le Président, ma question s'adresse encore au ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens). Peut-il nous dire comment il se fait que, par esprit de justice, le gouvernement fédéral n'a pas prévu des fonds pour la construction de diverses installations dans d'autres localités de la province afin que celles-ci puissent bénéficier elles aussi de l'afflux de touristes qu'Expo 86 attirera au Canada et en Colombie-Britannique?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, d'après les deux questions qu'il nous a posées, le député n'est pas au courant de l'activité fédérale non seulement à Vancouver, mais en Colombie-Britannique en général. Le député sait certainement que nous nous sommes engagés à y dépenser des centaines de millions de dollars dans le cadre d'une entente de développement économique régional, et notamment en ce qui concerne le tourisme et l'exploitation forestière dans la province. Il doit assurément savoir que nous avons mis sur pied l'un des programmes les plus complets par le biais de la Banque fédérale de développement en Colombie-Britannique, qui a investi, par habitant, sans doute bien plus dans cette province que dans toute autre région du Canada, l'arrière-pays de la Colombie-Britannique ..

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

* * *

LA LOI DE STABILISATION CONCERNANT LE GRAIN DE L'OUEST

LES PAIEMENTS AUX AGRICULTEURS QUI ONT PERDU LEURS RÉCOLTES

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé. Etant donné qu'il a pris des dispositions aussi expéditives pour effectuer les paiements de stabilisation tôt dans la saison, va-t-il indemniser les agriculteurs, qui ont contribué pendant des années au Fonds de stabilisation concernant le grain de l'Ouest, mais qui en ont été incapables depuis deux ans parce qu'ils n'avaient aucune récolte à livrer aux élévateurs à cause de la sécheresse, des sauterelles, des vers gris et ainsi de suite?

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Monsieur le Président, la réponse est tout bonnement oui. Le député devrait savoir que les calculs effectués pour établir le paiement provisoire se fondaient sur les contributions versées au Fonds de janvier 1983 à juillet 1985. Il n'ignore pas non plus que la récolte de 1982 est incluse. Si le député tient à remonter plus loin encore dans le temps, qu'il sache que cette période englobe aussi les paiements définitifs sur la récolte effectuée en 1981. Il devrait savoir également . . .

M. le Président: A l'ordre, je vous prie.

M. Rodriguez: Envoyez-moi donc une note de service.

M. le Président: Silence, je vous prie. Le député de Cape Breton—The Sydneys (M. MacLellan) a la parole.

* * *

L'ÉNERGIE

LE PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE USINE DE VALORISATION DU PÉTROLE LOURD

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, c'est à la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources que je m'adresse. Dans ses prévisions budgétaires, le ministre des Finances a prédit qu'en 1986, le pétrole coûterait $22.50 américains le baril, ce qui justifie amplement les garanties de prêts pour l'usine de traitement de Husky. Pourquoi le gouvernement ne garantit-il pas ces prêts, ou serait-ce qu'il ne croit plus lui-même à ses propres prévisions budgétaires?

M. Crosbie: Coup bas.

Mme Copps: Branchez-vous!

M. Benjamin: Ne vous chamaillez pas, mesdames.

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): De toute évidence, monsieur le Président, la question porte sur le budget. C'est au ministre des Finances que le député aurait dû la poser.

Mme Copps: Ils ne savent pas ce qu'ils font.

L'INTERVENTION DU GOUVERNEMENT

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, c'est également à la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources que je pose ma question supplémentaire. Peut-être sera-t-elle en mesure de répondre à celle-là.

Mme Copps: J'en doute.

M. MacLellan: Le moins que le gouvernement puisse faire serait de témoigner une certaine confiance au secteur et de garantir ces prêts. Combien d'emplois faudra-t-il perdre pour que le gouvernement cesse de parler et passe à l'action?

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, le gouvernement a pris jusqu'à maintenant des mesures qui ont créé plus d'emplois dans le secteur du pétrole qu'il n'en existait à l'époque où le parti d'en face exerçait le pouvoir.

* * *

QUESTIONS OUVRIÈRES

LES MISES À PIED À LA B.C. TELEPHONE COMPANY

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi. La ministre sait-elle que dans la région de Kootenay, en Colombie-Britannique, où le taux de chômage se maintient à 21 p. 100, la B. C. Telephone Company aggravera cette tragédie en éliminant 70 postes de travailleurs en télécommunications? La ministre approuvera-t-elle la subvention demandée par le Telecommunication Workers Union en vue de mener une étude sur l'impact de l'évolution technologique, qui prive de leur emploi un grand nombre de femmes, dans une région où, compte tenu d'un chômage très élevé, elles ne pourront plus trouver de travail.

● (1450)

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je me réjouis de la question de la députée. Comme elle et d'autres députés le savent, la Planification de l'emploi comprend un certain nombre de programmes qui nous permettent de considérer divers types de projets. Nous avons financé un grand nombre de projets provenant de la Colombie-Britannique et je suis certaine que, si la députée encourage divers groupes à soumettre des projets, ils seront examinés.

L'INCIDENCE DES CHANGEMENTS TECHNOLOGIQUES SUR LES FEMMES

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, je parle d'environ 70 femmes employées par une compagnie de téléphone qui perdent leur poste en raison de changements technologiques. La ministre rencontrera-t-elle son collègue des Communications et demandera-t-elle au CRTC de tenir des audiences spéciales à Cranbrook, (C.-B.) au sujet de cette situation urgente? Répondra-t-elle aussi à la demande de cette collectivité qui réclame un moratoire d'un an sur les mises à pied? Elle s'intéresse à l'incidence des changements technologiques sur les femmes; voilà une occasion de passer à l'action.

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, dans sa première question, la députée demandait si un projet visant à résoudre ce problème pouvait être envisagé. J'ai répondu que si on soumettait un projet, il serait examiné. Je ne comprends pas bien ce que la députée me demande de faire de plus. J'accueille avec plaisir ce genre de projets.

* * *

[*Français*]

LA RÉGLEMENTATION

ON DEMANDE DES PRÉCISIONS AU SUJET DU GROUPE DE TRAVAIL MIS SUR PIED POUR ANALYSER LES ASPECTS DE LA RÉGLEMENTATION

M. Gabriel Fontaine (Lévis): Monsieur le Président, je désire poser une question au président du Conseil privé, leader parlementaire et ministre responsable de la réglementation.

Le gouvernement du Québec a mis sur pied une équipe de travail pour analyser les aspects de la réglementation.

Est-ce que le ministre responsable s'est assuré de communiquer avec le gouvernement du Québec afin d'éviter la duplication et favoriser une bonne coordination de ces efforts?

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, j'ai demandé à mes hauts fonctionnaires du secrétariat à la réglementation de travailler en étroite collaboration avec les autres gouvernements provinciaux.

Dans le cas du Québec, nous avons rencontré à deux reprises M. Reed Scowen, président du groupe de travail sur la réglementation.

Tout indique, monsieur le Président, que nos efforts seront couronnés de succès, pour le plus grand bien-être des Québécois et de la nation tout entière.

* * *

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

LE CONSEIL DES AGRICULTEURS DES MARITIMES—LA DEMANDE DE FINANCEMENT À LONG TERME

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture et a trait aux entretiens qu'il a eus hier avec les représentants du Conseil des agriculteurs des Maritimes. Il le sait, le Conseil des premiers ministres des Maritimes appuie leur cause en faveur d'un financement à long terme des programmes de stabilisation des prix des céréales, des programmes de certificat de culture de céréales fourragères, et de l'aide à l'établissement d'infrastructure. Recommandera-t-il à ses collègues du cabinet d'accéder à cette demande et d'y consacrer les fonds voulus? Accordera-t-il également 23.5 millions de dollars pour la première année afin d'en faire une solution viable d'un très, très grave problème?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, j'apprécie les instances du député. Je dois cependant lui rappeler, ainsi qu'à la Chambre, que les instances que je reçois sur le sujet sont beaucoup plus nombreuses et fréquentes de la part des députés de ce côté-ci de la Chambre. J'ai eu d'excellents entretiens hier lors de la réunion de deux heures et demie que j'ai eue avec la FCA, et le projet progresse très bien.

Questions orales

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, je le dis sincèrement au ministre. Étant donné l'urgence et la nécessité avérée de ce financement, étant donné que tous les députés des deux côtés de la Chambre appuient ce projet, ne peut-il assurer à la Chambre qu'il débloquera des fonds de 23.5 millions pour la première année et ordonner que les agriculteurs des Maritimes reçoivent leur juste part?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Encore une fois, monsieur le Président, j'apprécie les instances du député à l'égard de ce projet. Il faut reconnaître que nous avons pris un certain nombre d'engagements, 16 en tout. En effet, nous ne le cédons à personne quand il s'agit de remplir ces engagements. Nous tenons vraiment à remplir celui-ci également.

Le député sait qu'un projet de ce genre doit répondre à tous les critères et exigences nécessaires imposés par la loi avant qu'un ministre puisse annoncer à la Chambre une décision dans un sens ou dans l'autre.

* * *

LES CORPORATIONS

L'ACQUISITION ÉVENTUELLE DE HIRAM WALKER

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, le ministre de la Consommation et des Corporations veut-il nous expliquer, alors que l'acquisition éventuelle de Hiram Walker menace des centaines d'emplois, pourquoi il n'a même pas répondu à la lettre que mon collègue d'Essex-Windsor et moi-même lui avons adressée pour lui demander d'intervenir afin de sauvegarder ces emplois?

[*Français*]

L'hon. Michel Côté (ministre de la Consommation et des Corporations et de Postes Canada): Monsieur le Président, il est toujours de la prérogative du directeur de la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions d'examiner les transactions lorsqu'elles surviennent. Il le fait dans un contexte d'indépendance et c'est ce qu'il fait pour chacune des transactions et il le fera dans le cas de celle-ci également.

[*Traduction*]

ON DEMANDE AU MINISTRE D'EXERCER UNE ÉTROITE SURVEILLANCE

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, le ministre s'engage-t-il à exercer une étroite surveillance pour être en mesure de recourir aux pouvoirs que lui attribue la Loi sur la concurrence lors de toute tentative d'acquisition susceptible de provoquer des licenciements, en particulier dans la région de Windsor?

L'hon. Michel Côté (ministre de la Consommation et des Corporations et de Postes Canada): Monsieur le Président, voilà une préoccupation constante pour le directeur, et il y voit.

[*Français*]

ARSENAUX CANADA

LA PRIVATISATION—LES PENSIONS DES EMPLOYÉS—LES MESURES QUE LE GOUVERNEMENT ENTEND PRENDRE

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, je voudrais adresser ma question au président du Conseil du Trésor, de la part des 800 employés des Arsenaux canadiens à Montréal.

Le ministre saura que le résultat de la privatisation des Arsenaux canadiens aura pour effet de réduire considérablement les pensions des employés, à un tel point que certains perdront $17,000 par année.

Qu'est-ce que le ministre entend faire pour aider ces emplois? Ou est-ce qu'il entend utiliser les justices conservatrices habituelles, soit rien du tout?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, ce matin, j'ai rencontré des représentants de l'Alliance de la Fonction publique, et j'ai rencontré subséquemment les représentants du syndicat des Arsenaux canadiens qui m'ont parlé d'un problème qu'on discute ensemble depuis plusieurs mois, celui des pensions.

Je peux assurer mon honorable collègue que pour les 600 employés des Arsenaux canadiens, les dispositions prévues dans le projet de loi C-87 assurent une solution possible qui va être juste et équitable dans tous les cas.

[*Traduction*]

LA POSITION DU MINISTRE

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, est-ce à dire que, aux yeux du ministre, il est juste et équitable de perdre $17,000 par année au titre de sa pension? Est-ce ainsi que les conservateurs rendent justice aux fonctionnaires, nos employés?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, pour répondre au député d'en face, je lui dirai qu'il parle à tort et à travers et n'a même pas les bons chiffres.

* * *

LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

LES PRISES DE CONTRÔLE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, je voudrais demander à la ministre d'état (Finances) s'il y a du vrai dans les déclarations que le président de Canada Trust a faites récemment, lorsqu'il a affirmé que la position du gouvernement sur les prises de contrôle d'institutions financières était «une décision politique ... influencée par les vues des partisans et des collecteurs de fonds influents du parti conservateur plutôt que par la logique pure» et «le simple bon sens», puisque «plusieurs des propriétaires des sociétés de fiducie comptent parmi ces partisans et collecteurs de fonds.»

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, selon moi, le député sait fort bien que ce genre de question est inacceptable.

M. Riis: Monsieur le Président, j'en poserai donc une autre. Est-il vrai, comme on l'a affirmé récemment, que les sociétés Imasco et Genstar ont versé $55,830 à la caisse du parti conservateur en 1984?

M. le Président: A l'ordre! Manifestement, la question est irrecevable.

Des voix: Pourquoi?

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. La parole est au député de Montréal-Sainte-Marie.

* * *

[*Français*]

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LA DÉCISION DE COUPER LES PRESTATIONS—LES PRÉRETRAITÉS

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

Madame la ministre, hier à Montréal, des préretraités se rassemblaient afin de contester votre décision de couper les prestations d'assurance-chômage. De plus, des gens de Bell Canada ont confirmé que le directeur du personnel du bureau de Bell Canada a contacté le bureau du ministre et ce dernier leur a affirmé qu'ils pouvaient prendre leur préretraite sans être pénalisés.

Compte tenu de cette information, est-ce que la ministre peut nous dire . . .

• (1500)

[*Traduction*]

M. le Président: A l'ordre. Il est maintenant 15 heures. A l'ordre. J'ai bien voulu qu'on pose une question de plus, mais j'ai peur qu'à lui seul le préambule ne nous ait amenés au-delà de 15 heures. A l'ordre; à l'ordre, je vous prie.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

PÉTITIONS

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, en vertu de l'article 106(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement aux pétitions nos 331-16, 331-17, 331-18 et 331-19.

[*Traduction*]

M. le Président: Le député de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart) demande à soulever la question de privilège à propos de la période des questions.

* * *

[*Français*]

QUESTION DE PRIVILÈGE

LE DROIT DE POSER UNE QUESTION

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, au sujet de ce qui vient d'arriver, j'aimerais vous rappeler, et vous pourrez vérifier les bleus, que ma question était commencée. Vous auriez pu continuer à me permettre de poser ma question . . .

[*Traduction*]

M. le Président: A l'ordre. Je me ferai un plaisir de vérifier dans les bleus, mais le député constatera que je me suis levé avant qu'il ne commence à poser sa question. J'ai écouté très attentivement le début de sa question. Je peux lui dire . . .

[*Français*]

J'ai dit au député que j'ai essayé de permettre une autre question, mais son préambule était trop long pour la permettre.

* * *

[*Traduction*]

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA DÉCLARATION DU LEADER DU GOUVERNEMENT

M. le Président: Le chef de l'opposition (M. Turner) invoque le Règlement.

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, lorsque vous examinerez la question au cours de la soirée, vous ne devriez peut-être pas oublier le petit numéro du leader du gouvernement qui a accaparé une bonne partie de la période des questions.

M. le Président: A l'ordre. Le député sait parfaitement que la teneur des questions ou des réponses n'est pas du ressort de la présidence. Ni les questions ni les réponses. A l'ordre.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, si le chef de l'opposition s'offusque parce que j'essaie de parler français, je proteste. Cela m'étonne de sa part. Voilà une déclaration raciste propre à semer la zizanie.

M. le Président: A l'ordre. A l'ordre. Le député de Brampton—Georgetown (M. McDermid) et les députés là-bas, à l'ordre. Pouvons-nous poursuivre? A l'ordre. Le chef de l'opposition désire-t-il soulever la question de privilège?

M. Turner (Vancouver Quadra): A mon avis, le leader du gouvernement a compris de travers mon allusion à son petit numéro. Si j'ai parlé de numéro, c'est parce que la question et la réponse avaient été préparées d'avance, et peu importe si elles étaient en français ou en anglais, elles ont accaparé le temps de la Chambre.

M. le Président: A l'ordre. Je demande à l'honorable représentant de bien vouloir se rasseoir. A l'ordre. Le député veut-il bien se rasseoir. Je rappelle à l'ordre les députés là-bas.

M. Guilbault (Saint-Jacques): Le pire Président que nous ayons jamais eu.

M. le Président: Je dois demander au député de Saint-Jacques de retirer ses paroles immédiatement. Le député sait parfaitement pourquoi je dois le lui demander.

M. Guilbault (Saint-Jacques): Je les retire.

M. le Président: A l'ordre. Je n'ai pas entendu de question de privilège ni de rappel au Règlement. Je vais donc passer aux déclarations ministérielles. Je n'ai pas entendu de question de privilège. Je n'ai pas entendu le début d'une question de privilège. Je demanderais à l'honorable représentant de m'indiquer immédiatement le commentaire sur lequel il base sa question de privilège.

M. Turner (Vancouver Quadra): Le député a parfaitement le droit de parler en français et je l'en félicite. Puisque nous en sommes aux rétractations, je voudrais que le député retire les réflexions qu'il a faites à propos de mon observation.

M. le Président: Ce n'est pas une question de privilège. A l'ordre. Le député de Bourassa (M. Rossi) veut-il bien se rasseoir. Les députés là-bas, y compris le ministre, enfreignent également le Règlement. Le député de Bourassa veut-il bien se rasseoir et se taire, sans quoi je lui demanderai de partir.

Je n'ai entendu ni rappel au Règlement ni question de privilège. A l'ordre. J'ai de la difficulté à faire régner l'ordre. Déclarations ministérielles? Quelle est l'objection de la députée de Hamilton-Est?

Mme Copps: Je voudrais demander l'avis de la présidence au sujet d'un article du Règlement qui stipule que les députés n'ont pas le droit de lire les questions ou les réponses. Un article de notre Règlement porte qu'un député ne peut pas lire ses notes, et c'est exactement ce qu'a fait le leader parlementaire du gouvernement pendant la période des questions et on ne lui a pas . . .

M. le Président: A l'ordre. A l'ordre. C'est effectivement prévu dans un article du Règlement. La présidence a vu de nombreux députés des deux côtés tenir des bouts de papier pendant la période des questions, mais elle a supposé qu'il s'agissait d'aide-mémoire utilisés par le député qui pose la question ou celui qui y répond. A l'ordre, je vous prie. La députée demande à la présidence de s'assurer qu'aucun député ne tient un bout de papier dans la main pendant la période des questions. Elle demande à la présidence de décider d'office si ce papier sert d'aide-mémoire ou s'il est lu intégralement. C'est très difficile à faire pendant la période des questions. Le député invoque-t-il le Règlement?

M. de Corneille: Le Président va-t-il permettre au député d'accuser le chef de l'opposition d'être raciste? Va-t-il le permettre?

M. le Président: S'il vous plaît, j'ai écouté attentivement et je n'ai pas entendu porter d'accusation personnelle. Si c'était le cas, je puis assurer au député que j'aurais ordonné à l'intéressé de retirer ses paroles.

M. Hnatyshyn: On m'a posé une question grave dont j'ai reçu avis. Je n'ai absolument pas à m'excuser de la réponse que j'ai donnée. Je ne parle pas couramment le français et certains prennent peut-être ombrage du fait que je ne sache pas m'exprimer clairement dans cette langue. Si certains prétendent que mes observations ont donné à la Chambre l'impression que j'accusais le très hon. chef de l'opposition, bien entendu, je retire sans hésiter cette accusation. Je tiens simplement à dire que j'ai fait de mon mieux pour m'exprimer en français.

M. le Président: A l'ordre. J'espère que cela conclut l'affaire. Le député de Bourassa a-t-il un autre rappel au Règlement?

M. Rossi: Oui, monsieur le Président.

* * *

[*Français*]

QUESTION DE PRIVILÈGE

LES PAROLES INSULTANTES QU'AURAIT PRONONÇÉES LE DÉPUTÉ DE BEAUCE

M. Carlo Rossi (Bourassa): Monsieur le Président, pendant que le monde s'enguirlandait tantôt, j'ai clairement entendu le député de Beauce (M. Bernier) dire: Correct, la mafia, assieds-toi! Je n'accepterai en aucun temps, monsieur le Président, que mes origines soient attaquées une deuxième fois. Et si le député de Beauce a assez d'honneur, même si ce n'est pas rapporté au compte rendu officiel des *Débats*, qu'il se lève et qu'il dise qu'il nous a encore traités, nous, les Italiens, de la mafia. Et je n'endurerai jamais cela, monsieur le Président! S'il a de l'honneur, qu'il se lève et qu'il répète ce qu'il a dit.

[*Traduction*]

M. le Président: A l'ordre.

M. Gilles Bernier (Beauce): Monsieur le Président, si le député de Bourassa (M. Rossi) se sent attaqué, il est seulement victime de sa propre provocation. Alors, si jamais j'ai dit un mot qui peut l'insulter ou aurait pu l'insulter, je le retire avec plaisir. Mais il n'en reste pas moins qu'il est victime de sa provocation.

Une voix: Est-ce qu'il l'a dit, oui ou non?

* * *

• (1510)

[*Traduction*]

LES DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

M. J. R. Ellis (Prince-Edward-Hastings): Monsieur le Président, conformément à l'article 101 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le rapport provisoire de la délégation parlementaire officielle de la section canadienne de l'Association parlementaire Canada-Europe, qui a visité l'Italie du 21 au 31 mars 1986.

[*Note de l'éditeur: Voir les* procès-verbaux *d'aujourd'hui.*]

* * *

RÈGLEMENTS ET AUTRES TEXTES RÉGLEMENTAIRES

L'hon Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le sixième rapport, Textes réglementaires nº 33, du comité mixte permanent des règlements et autres textes réglementaires, dans les deux langues officielles.

[*Note de l'éditeur: Voir les* procès-verbaux *d'aujourd'hui.*]

* * *

PÉTITIONS

ON DEMANDE LE RÉTABLISSEMENT DU PROGRAMME KATIMAVIK

M. Howard McCurdy (Windsor-Walkerville): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer d'autres pétitions au sujet de l'abolition du programme Katimavik. J'ai deux pétitions de 200 signatures, ce qui porte à plus de 4,000 le nombre total de pétitionnaires de Windsor qui déplorent la disparition de Katimavik.

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter une pétition au nom de presque cent citoyens qui s'opposent vivement au projet de convertir en une enclave d'ambassades un espace vert appartenant à la Commission de la capitale nationale et située au nord du chemin Sandridge. Ils prient le Parlement de rejeter le projet de construction d'une ambassade à Mile Circle.

ON DEMANDE LE RÉTABLISSEMENT DU PROGRAMME KATIMAVIK

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par des Torontois qui regrettent la décision que le gouvernement fédéral a prise d'annuler le programme Katimavik pour la jeunesse. Ils réclament le rétablissement de ce programme qui a donné à des filles et à des garçons la chance de s'épanouir et d'apprendre à diriger en aidant les autres.

LA DÉCLARATION DU REVENU DE PENSION DANS LE CALCUL DES PRESTATIONS D'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Russell MacLellan (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition de centaines de personnes du Cap-Breton qui demandent au gouvernement de révoquer immédiatement les modifications aux règlements de l'assurance-chômage, les articles 57 et 58 surtout concernant le calcul du revenu de pension comme gains.

LE PRIX DE L'ESSENCE

L'hon. Allan B. McKinnon (Victoria): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le devoir de présenter une pétition signée par quelque 350 personnes qui habitent ou souhaiteraient habiter à Victoria. Les pétitionnaires voudraient que le prix de l'essence baisse, préférablement par la voie d'une réduction des taxes fédérale et provinciale.

L'ÉVALUATION QUE LE CN FAIT DE SES INSTALLATIONS D'ENTRETIEN

M. Dennis H. Cochrane (Moncton): Monsieur le Président, j'ai à nouveau l'honneur et le privilège de présenter une pétition signée par un certain nombre de commettants du sud-est du Nouveau-Brunswick. Les pétitionnaires sont préoccupés par l'évaluation que le Canadien National est en train d'effectuer à l'égard du rendement de son service d'entretien dans tout le pays. Ils demandent instamment aux députés de faire tout leur possible pour empêcher le CN de réduire ce service, car cela aurait une incidence néfaste sur la situation de l'emploi dans toute la province du Nouveau-Brunswick.

* * *

FINANCES ET AFFAIRES ÉCONOMIQUES

PRÉSENTATION DU 1ER RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, je propose que le 1er rapport du comité permanent des finances et des affaires économiques, qui a été présenté à la Chambre le mardi 8 avril, soit adopté.

[*Français*]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je voudrais simplement demander à la Présidence de m'éclairer, de renseigner la Chambre sur l'admissibilité de la procédure devant nous, et j'aimerais citer le Règlement à l'appui, du fait que je pense, du moins dans la façon que je lis le Règlement:

«Qu'un comité permanent de la Chambre n'a pas le mandat de se prononcer sur une disposition à l'étude en deuxième lecture», c'est-à-dire le projet de loi C-103.

Et si je regarde la page 1946 des *Procès-verbaux* de la Chambre: «le Comité permanent des finances et des affaires économiques présente le premier rapport du comité (dispositions du projet de loi C-103, Loi modifiant la Loi sur les compagnies de prêt, la Loi sur les compagnies de fiducie, la Loi sur les banques, la Loi sur les banques d'épargne de Québec à l'égard de certaines questions règlementaires», monsieur le Président, c'est parce que je ne veux pas qu'on confonde les rôles à la Chambre dans ce nouveau Règlement et je voudrais être très clair, à savoir que si un comité a l'autorité de se prononcer sur un projet de loi à l'étude devant la Chambre, un Comité permanent de la Chambre, en ce cas-ci, je voudrais qu'on sache exactement sur quoi porte ce pouvoir.

Et si je lis l'article 96 du Règlement qui autorise les Comités permanents à faire certains rapports, ces rapports sont tout de même restreints dans leur portée, et je voudrais rappeler à la Chambre que l'article 96(2) explique clairement quels sont ces pouvoirs:

96.(2) En plus des pouvoirs qui leur sont conférés conformément au paragraphe (1) du présent article et à l'article 82 . . .

. . . Je lis l'article 96.(2):

. . . les comités permanents, à l'exception des comités énumérés aux paragraphes (3) et (4) du présent article, sont autorisés à faire une étude et présenter un rapport sur toutes les questions relatives au mandat, à l'administration et au fonctionnement des ministères qui leur sont confiés de temps à autre par la Chambre. En général, les comités sont individuellement autorisés à faire une étude et présenter un rapport sur . . .

Et là, c'est le point.

a) les textes législatifs . . .

. . . c'est-à-dire les lois adoptées par ce Parlement . . .

. . . liés au ministère qui leur est confié;

b) les objectifs des programmes et des politiques du ministère . . .

. . . et non pas du gouvernement . . .

. . . et l'efficacité de leur mise en oeuvre;

c) les plans de dépenses immédiats, à moyen terme et à long terme, . . .

. . . *et cetera*. Mais le point que je veux signaler, c'est que, d'après moi, un comité permanent ne peut pas se prononcer sur une mesure législative à l'étape de la deuxième lecture à la Chambre, parce qu'il n'y a pas eu d'adoption, à ce que je sache, en deuxième lecture d'un projet de loi. Et comment un comité permanent pourrait avoir ce pouvoir selon le Règlement, cela m'échappe, monsieur le Président, et c'est pourquoi je me lève afin d'éviter qu'on ait une série de commentaires de comité ou de rapports de comité sur toutes les questions devant la Chambre et qu'on soit pris avec des situations un petit peu difficiles afin de pouvoir obtenir de la Présidence une explication claire et précise à savoir: Est-ce qu'un comité permanent peut se prononcer ou faire rapport à la Chambre ou faire un rapport à la Chambre sur une question législative devant la Chambre au stade de la deuxième lecture, par exemple, ou plus tard pour être enfin plus large dans mon interprétation? Est-ce qu'il est possible de permettre cela? Est-ce que le nouveau Règlement nous l'accorde?

[*Traduction*]

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, la demande du député est très intéressante. Toutefois, la disposition même à laquelle il renvoie, à savoir l'alinéa *e*) du paragraphe (2) de l'article 96 du Règlement, prévoit ceci:

En général, les comités sont individuellement autorisés à faire une étude et présenter un rapport sur

e) d'autres questions liées au mandat, à l'administration, à l'organisation ou au fonctionnement du ministère que le comité juge bon d'examiner.

L'objet du nouveau Règlement, tel que je le comprends, est de permettre aux comités parlementaires d'entreprendre les études qu'ils jugent nécessaires sur toutes les questions ayant trait à la compétence ou relevant de la compétence du ministère dont ils sont chargés. Le Règlement a été modifié en ce sens parce que, jusque là, les comités avaient besoin d'un renvoi de la Chambre pour débattre d'une question.

J'estime que le rapport du comité est parfaitement conforme au Règlement puisque le comité ne demande pas que l'on prenne des mesures législatives, mais recommande plutôt de recourir aux dispositions pertinentes d'un projet de loi pour garantir que de grandes institutions financières comme Canada Trustco ne tombent pas sous la férule de grandes institutions non financières comme Imasco.

J'estime qu'il incombe effectivement au ministère lui-même de décider s'il va donner suite à la recommandation du comité en utilisant à cette fin les dispositions législatives pertinentes. Il ne s'agit pas, ne serait-ce qu'un instant, de décider si le projet de loi dans son ensemble est valable. Il ne s'agit pas de se prononcer sur la valeur du projet lui-même. Mais plutôt de dire que le ministre, au nom du ministère, réfléchira à la recommandation voulant qu'il y ait des dispositions dans le projet de loi qui, si elles étaient mises en oeuvre judicieusement, pourraient être utilisées de manière à réaliser ce qu'il a demandé de faire.

● (1520)

J'estime qu'il est tout à fait à propos qu'un comité examine tout ce qui entre dans les attributions d'un ministère, et qu'il fasse cet examen de manière à présenter des recommandations sur la façon de les exercer au mieux, et d'indiquer que le gouvernement peut, s'il le juge à propos, prendre certaines mesures qui entrent dans ses attributions.

En fait, ce que ce comité a fait est absolument dans l'ordre. Ce comité n'est limité en rien quant aux domaines sur lesquels il peut se pencher, à condition que ces domaines soient réputés ressortir à la compétence du ministère. Il est clair que la Loi sur les compagnies fiduciaires, la Loi sur les banques et la Loi sur la Banque d'épargne du Québec ressortissent toutes, à la compétence du ministère des Finances, duquel relève le comité.

J'estime donc que ce serait limiter étrangement l'interprétation des pouvoirs du comité, en cette phase initiale de la nouvelle structure des comités, que de refuser à un comité la possibilité de présenter une recommandation à un ministère quant à l'application de certains articles de loi déjà en vigueur, ou de proposer des changements qui influeraient sur la marche actuelle à la fois du ministère et des établissements qui sont visés.

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, si on me le permet, j'aimerais ajouter quelque chose peut-être à ce très intéressant rappel au Règlement dont nous débatons. Je signalerai à la présidence que le projet de loi présenté par la ministre d'État aux Finances (Mme McDougall) au sujet de la Loi sur les compagnies de prêt, la Loi sur les compagnies fiduciaires, la Loi sur les banques et la Loi sur les banques d'épargne du Québec a en fait été déposé le 7 avril 1986. Il est inscrit au *Feuilleton* sous le n° 103. Le premier rapport du comité permanent des finances et des questions économiques, présenté à la Chambre le 8 avril 1986, est celui dont le député a proposé l'adoption. Donc ce dont il s'agit ici c'est du projet de loi présenté par la ministre et le gouvernement le 7 avril, et du rapport du comité présenté le 8 avril.

Il me semble que cela préjuge du sort du projet de loi et viole la règle de l'anticipation, Commentaire 342 de la 5e édition de Beauchesne. Le gouvernement a l'intention de faire adopter ce projet de loi. Il est au *Feuilleton* et sera appelé en temps opportun. Il me semble que le moment indiqué pour que le comité étudie ce projet de loi, c'est une fois qu'il aura franchi la deuxième lecture et aura été renvoyé à un comité législatif.

M. le Président: À l'ordre. Permettez-moi d'essayer de me prononcer sur ces rappels au Règlement. Tout d'abord, il est évident que le moment est bien choisi pour invoquer le Règlement quant à la recevabilité ou à la régularité du rapport. Cela ne peut pas se faire quand le rapport est fait, mais seulement quand une motion d'adoption est présentée en fait.

Deuxièmement, si j'ai bien lu le rapport qui a été présenté à la Chambre, le comité des finances ne commente pas le projet de loi.

M. Deans: C'est exact.

M. le Président: Si j'ai bien lu le rapport. J'essaie d'être prudent parce que je ne veux pas dire ce que je pourrais dire dans une telle situation, sauf qu'il n'y a rien à dire à propos de cette situation dans ce cas-ci parce que le problème ne se pose pas. J'espère m'en être assez bien tiré.

Ce qui a été présenté à la Chambre, c'est un rapport de comité qui formule une recommandation à la Chambre ou quelqu'un d'autre, peu importe. Je peux dire aux députés que j'ai examiné le Règlement et que la disposition clé figure à l'alinéa 96(2)*e*) du Règlement, qui dit notamment: «En général, les comités sont individuellement autorisés à faire une étude et présenter un rapport sur . . . » les textes législatifs, et ainsi de suite. L'alinéa *e*) dit ceci:

> d'autres questions liées au mandat, à l'administration, à l'organisation ou au fonctionnement du ministère que le comité juge bon d'examiner.

Par conséquent, tout ce que je peux dire, c'est que, d'après la présidence, le rapport tel qu'il a été rédigé semble conforme au Règlement et qu'une motion portant adoption du rapport est donc acceptable.

Le député de Kamloops—Shuswap (M. Riis).

M. Riis: Monsieur le Président, je vous remercie de votre décision, qui me permet d'entamer cet après-midi un débat sur l'une des questions les plus importantes à être examinées par le Parlement depuis quelques années. Les conséquences pendant les années et les décennies à venir seront énormes si nous ne donnons pas suite à la recommendation que le comité des finances a adressée au gouvernement et surtout à la ministre d'État chargée des Finances (Mme McDougall).

Je signale que nous avons présenté aujourd'hui une motion d'adoption du rapport pour deux raisons. D'abord, pour donner l'occasion aux députés, et je pense qu'il y en aura de tous les partis, de s'élever contre le cannibalisme sans précédent dont certaines sociétés géantes se sont rendues coupables en engloutissant des sociétés plus petites avec une gloutonnerie spectaculaire sinon macabre. Il est rare, ces jours-ci, de trouver sur les présentoirs un journal dont les manchettes de la une ou des pages économiques n'annoncent pas une autre acquisition, un nouveau fusionnement ou une concentration d'entreprises. Le pouvoir se concentre entre les mains d'un nombre de plus en plus restreint de Canadiens, quand il ne s'agit pas d'étrangers.

Les députés, tant les ministériels que les néo-démocrates, ont donc l'occasion maintenant de débattre cette question. Quant aux libéraux, je m'interroge à leur sujet. J'ai été quelque peu étonné de constater aujourd'hui que le parti libéral voulait empêcher la tenue de ce débat. Il faut, en effet, que celui-ci ait lieu, qu'on parle de cette question, et je ne parviens pas à comprendre l'initiative des libéraux à moins qu'ils n'hésitent de nouveau à appuyer la motion du comité des finances.

Le ministre de la Consommation et des Corporations nous a fourni dernièrement des chiffres selon lesquels le nombre des acquisitions et les montants en cause ne cessent de grimper. Dans les années 60, la moyenne annuelle des acquisitions se situait à 253 au Canada. Celles-ci ont augmenté au cours des années 70 pour atteindre le nombre de 382 annuellement. En ce qui concerne la décennie actuelle, la moyenne annuelle dépasse jusqu'ici les 500. Non seulement le rythme augmente, mais les sociétés qui passent à des intérêts étrangers sont aussi de plus en plus nombreuses. Ainsi, alors que la main mise étrangère sur notre économie dépasse tout ce qu'on observe dans les autres pays industrialisé du monde occidental, nous nous apprêtons à céder encore davantage aux intérêts étrangers. A titre d'exemple, dans les années 60, les acquisitions étaient attribuables à des étrangers dans une proportion de 38 p. 100. Ce taux passait à 42 p. 100 dans les années 70 et voilà que, dans les années 80, il s'élève à 57 p. 100. Les acquisitions d'entreprises par des intérêts étrangers comptent donc pour environ 57 p. 100.

Le *Globe and Mail* nous apprenait l'autre jour un fait intéressant. Les sept familles suivantes: Thomson, Bronfman, Desmarais, Reichmann, Weston, Southern et Siemen contrôlent maintenant près de la moitié des valeurs mobilières à la Bourse de Toronto. Ces sept familles exercent à elles seules un extraordinaire contrôle économique, financier et, par définition, politique. Ces dix dernières années, cent des sociétés canadiennes les plus importantes ont effectué 150 acquisitions qui ont compté pour le quart de leur expansion.

Rapports de comités

● (1530)

Compte tenu de la croissance des entreprises et de l'expansion des affaires dans le pays, et compte tenu du fait que les 100 plus grosses sociétés doivent 25 p. 100 de leur croissance à des acquisitions, la question suivante s'impose. A quoi riment toutes ces transactions sur papier? Les fusionnements et les acquisitions, en plus de l'augmentation de la concentration des entreprises, rapportent-ils un plus grand nombre d'emplois aux Canadiens? Pas nécessairement. On peut prouver en toute certitude que ce genre d'activité entraîne normalement la perte d'emplois, lorsque le secteur des affaires pratique des économies d'échelle.

Le 2 avril, la *Gazette* de Montréal publiait dans un article en page éditoriale les observations intéressantes que voici:

Les tractations auxquelles s'adonnent les milieux industriels canadiens inquiéteraient sans nul doute même un cannibale qui se respecte. L'acquisition d'un géant par un autre géant ne crée pas automatiquement d'autres emplois.

En cette époque, il ne fait aucun doute que nous accordons la priorité à la création d'emplois au moyen de l'expansion économique. Or, les acquisitions de société ne la favorisent pas. Généralement parlant, elles la défavorisent.

Si nous avons aussi voulu en proposer l'adoption aujourd'hui, c'était non seulement pour avoir l'occasion d'exprimer nos craintes à l'égard du niveau élevé actuel de concentration des entreprises, mais aussi, et cela importe davantage, de prier le ministre de reconsidérer la décision semble-t-il de faire approuver par le gouvernement l'acquisition d'une institution financière par une institution non financière. Ce n'est pas souvent que les membres du comité des finances réussissent à s'entendre sur les questions qu'on leur soumet. Pourtant, après près de sept mois d'étude, après avoir reçu 137 mémoires et témoignages, après avoir entendu 79 représentants de l'entreprise privée, des milieux industriels et des associations de consommateurs, ainsi que ceux de neuf organismes gouvernementaux, auxquels il faut ajouter sept représentants des universités et six spécialistes des prises de contrôle financières, et après avoir tenu des audiences dans toutes les régions du pays, le comité en est venu à la conclusion unanime qu'il devait recommander à la ministre d'État (Finances) de n'approuver aucune fusion entre Canada Trust et Canada Permanent Trust tant qu'une politique sur la participation à l'intention des institutions financières n'aura pas été élaborée et mise en oeuvre.

Après avoir longuement réfléchi, et après avoir entendu les avis des plus grands experts dans ce domaine, il est devenu de plus en plus évident que nous devions mettre un terme au rachat d'institutions financières par des institutions non financières, dans l'intérêt du Canada. Même si l'on peut toujours prétendre que des prises de contrôle de ce genre ont déjà eu lieu, il n'est jamais trop tard pour bien faire. Le fait que nous nous soyons trompés dans le passé en approuvant ce genre de prise de contrôle ne signifie en rien que nous devons continuer à le faire indéfiniment à l'avenir.

Je tiens à dire que le résultat de cette étude de la part du comité des finances, était à prévoir. Ainsi, nous avons pris la peine de signaler au gouvernement certaines de nos craintes découlant de nos audiences très larges. Je voudrais maintenant vous citer un passage du rapport du comité; voici:

Les principaux coûts reliés aux fusions d'entreprises financières et non-financières résident dans les répercussions de ces dernières sur la concentration des entreprises et les pouvoirs économiques et politiques qui seraient alors concentrés entre peu de mains au Canada.

Dans le mémoire de la société Cadillac Fairview figurant dans le rapport, on peut lire notamment ce qui suit:

Ce qui est inquiétant, ce n'est pas simplement que ceux détenant ce pouvoir réalisent des profits excessifs. Ce que l'on craint surtout, c'est que ces groupes importants pourront réaliser des profits acceptables . . . et ils seront en mesure d'utiliser leur pouvoir pour réaliser des objectifs autres que l'enrichissement des actionnaires. Il pourront utiliser ce pouvoir pour modifier involontairement le comportement d'autres entreprises, comme par exemple,

- en favorisant certains clients ou fournisseurs au détriment des autres;

- en nuisant à des entreprises concurrentes d'une façon incompatible avec la maximisation de la richesse de ses actionnaires;

- en offrant des récompenses excessives . . . à la coalition de cadres supérieurs qui contrôlent en réalité la société; ou

- en usant de son pouvoir économique pour influencer la politique pratiquée par le secteur public par le biais du processus politique, c'est-à-dire le démarchage parlementaire, la propagande, les relations publiques, les contributions aux campagnes électorales et la capacité de modifier des décisions relatives à l'implantation d'entreprises.

A la suite de la proposition de la société Cadillac Fairview, j'ai rappelé aujourd'hui au ministre durant la période des questions que d'importantes contributions politiques avaient été versées au parti qui nous gouverne par les sociétés qui nous préoccupent aujourd'hui. Le président-directeur général de Canada Trust, la compagnie de fiducie qui suscite notre débat d'aujourd'hui, a déclaré à maintes reprises ces derniers mois que si cette initiative que soupèse actuellement le gouvernement devait se traduire par la mainmise d'un organisme non financier n'ayant pas une participation très diversifiée sur une institution financière, ce serait une erreur, et cela n'irait pas dans le sens des meilleurs intérêts du Canada. Cela ouvrirait la voie à des transactions intéressées et à des conflits d'intérêt. C'est ce qu'a déclaré le président directeur-général de Canada Trust. Il l'a répété à diverses reprises.

La société Cadillac Fairview a poursuivi en soumettant les idées suivantes à la réflection des membres du comité:

Supposons que l'on permette à la macro-concentration d'augmenter et que les entreprises non financières puissent acquérir le contrôle de groupes très importants d'institutions financières, puis que d'ici une dizaines d'années, on ait suffisamment de preuves que cette macro-concentration a causé des préjudices pour justifier l'intervention du Parlement. Le Parlement aura-t-il alors la volonté ou la capacité de forcer le démantèlement de ces méga-groupes? On peut facilement imaginer la pression qui serait exercée pour que les choses demeurent intactes, à l'exception peut-être d'un geste symbolique pour rassurer l'opinion publique en émoi. Le problème qui se présente lorsqu'on «expérimente» avec des degrés encore plus élevés de concentration, c'est qu'il s'agit d'un processus irréversible.

Nous avons aussi entendu les réflexions d'autres groupes sur cette question. Je songe à l'Association des banquiers canadiens. C'est un groupe qui, reconnaissons- le, se préoccupe de la santé financière de notre pays et de la nécessité d'une juste concurrence sur le marché financier. Nous avons aussi entendu l'Association canadienne des consommateurs, qui a exposé un certain nombre de mûres réflexions. Nous avons entendu la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante et la Canadian Organization of Small Business, ainsi que de nombreux autres groupes qui ont émis de sérieuses réserves. Ils ont recommandé l'imposition de limites à la propriété pour toutes les institutions financières et un redressement pour la propriété non financière des institutions financières. La société Cadillac Fairview a exprimé son inquiétude à l'égard d'une législation qui serait rétroactive et a suggéré qu'il faudrait une disposition garantissant les droits acquis dans le cas d'investissements déjà réalisés au niveau de la propriété.

Il y a aussi une proposition sur ce que peut faire le gouvernement. Il peut reconnaître qu'il a commis des erreurs dans le passé mais qu'il va mettre fin à cette concentration du pouvoir, notamment à l'absorption d'institutions financières. Le gouvernement peut dire que tout en ayant commis des erreurs dans le passé il garantira les décisions acquises mais que désormais il ne permettra plus cette concentration du pouvoir.

Nous craignons ici—et je pense là parler, comme d'autres le feront, au nom de tous les députés—que le Canada n'ait rien à gagner avec cette affaire si la ministre d'État aux Finances autorise la prise de contrôle. Mon collègue, le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn), le président du comité des finances et des affaires économiques a dit qu'Imasco s'achetait une banque. Ce sont ses propres paroles. C'est quelqu'un de réfléchi, qui connaît bien le système. Il comprend ce qui se passe et il dit que la société se paie une banque.

En ce qui concerne l'offre d'acquisition de Genstar par Imasco, ce qui nous inquiète c'est que ce soit la première fois depuis que le comité des finances a étudié en détail les conséquences d'une telle acquisition, qu'une offre de ce genre est faite. Monsieur le Président, je n'ai pas à vous rappeler car vous savez fort bien que la société Imasco est l'un des grands distributeurs de tabac au Canada. Elle détient Imperial Tobacco. Elle exploite également plus de 2,000 établissements de restauration-minute aux États-Unis. Elle est aussi propriétaire de Shopper's Drug Mart qui compte 415 magasins au Canada. Elle détient et exploite 800 établissements de People's Drug Stores aux États-Unis. Elle possède et gère 460 points de vente de tabacs, cadeaux et journaux, au Canada et ailleurs. Elle se prépare maintenant à fusionner avec Genstar Corporation, si son projet se réalise.

• (1540)

Cette dernière entreprise exploite des services maritimes comprenant 50 remorqueurs et 250 barges sur la côte ouest. Elle exploite aussi plusieurs établissements industriels dont 59 au Canada et aux États-Unis. Elle est aussi présente dans le ciment en vrac, possédant une centaine de fabriques aux États-Unis et au Canada. Elle est aussi présente dans l'immobilier sans compter sa participation de 10 p. 100 dans Gordon Capital Corporation, le courtier le plus dynamique de Bay Street. Cependant, la principale raison qui l'incite à racheter la société Genstar, c'est qu'elle détient Canada Trust, la sixième institution financière en importance au Canada. C'est une entreprise plus importante que bien des banques. Son avoir la place au rang des cinq principales banques au Canada. Dernièrement, Canada Trust a fait paraître des annonces dans nos quotidiens et nos journaux régionaux affirmant qu'elle est l'une des principales institutions financières au Canada.

À toutes fins pratiques, Canada Trust est une société bancaire. C'est une importante institution financière qui offre à peu près les mêmes services que les banques. Si la fusion se réalise, la société Imasco détiendra le contrôle de cette banque. Et nous nous inquiétons des conséquences, notamment des transactions entre initiés, une réalité qui n'est pas inconnue étrangère au Canada.

Aujourd'hui même, je me suis entretenu avec des représentants du département des assurances qui m'ont parlé d'entreprises dont je ne peux révéler les noms. Ils ont parlé d'une société de fiducie qui a consenti un prêt à une certaine compagnie. La compagnie parente de la société de fiducie en question s'est servie de renseignements internes obtenus auprès de la première succursale de fiducie pour établir si cette compagnie emprunteuse constituait une bonne acquisition. Elle s'est dépêchée ensuite d'en faire l'acquisition. Dieu merci, le Département des assurances surveillait le dossier. Il s'est rendu compte que c'était une opération d'initiés et il a ordonné à la compagnie parente de se départir de la compagnie qu'elle venait d'acquérir. C'est un bel exemple d'un service gouvernemental qui s'acquitte efficacement de ses fonctions. Je n'ai cité qu'un exemple parmi tant d'autres.

Je n'ai pas à rappeler aux députés la cause Leonard Rosenberg. Ses trois compagnies, la Greymac Credit, la Greymac Trust et la Greymac Mortgage se vendaient mutuellement des immeubles au profit personnel de M. Rosenberg. Cette histoire dépasse l'objet de mon propos, mais il n'en demeure pas moins qu'elle constitue l'un des exemples les plus flagrants d'opérations d'initiés depuis des années.

Je me permets de citer, après tant d'autres, les propos suivants de M. Merv Lahn, président-directeur général et président de Canada Trust:

> Je ne tiens pas à décrire par le menu détail toutes les tractations financières nébuleuses de ceux qui décident de piller un établissement financier, mais c'est bien ce qui se produit.

Il a poursuivi ensuite en parlant de l'intérêt personnel et des conflits d'intérêts dans les termes suivants:

> Ils prétendent tous qu'une telle chose ne se produira pas au sein d'une grande société. Mais les propriétaires de telles sociétés ont-ils jamais été acculés au mur lors d'une conjoncture particulièrement difficile? Ont-ils jamais été mis à l'épreuve? La réponse est non.

Je rappelle encore qu'au comité des Finances, on a répété maintes fois que l'intérêt personnel ne présentait guère de risques quand la conjoncture est favorable, mais en périodes difficiles, lorsque la concurrence est vive et impitoyable, on utilisera effectivement de tels renseignements.

Les députés ne doivent pas oublier quel genre d'activités pratique Trilon ces derniers temps. Elle démontre bien le genre d'erreur commise naguère lorsqu'on a permis à deux sociétés financières de travailler la main dans la main. Trilon s'est dotée d'un programme intitulé «Share With The Leaders». Aux termes de ce programme, elle donne des actions à ses employés qui acceptent d'acheter les produits d'une compagnie parente. En guise d'exemple, un employé qui ouvre un compte courant à la Royal Trust reçoit des actions pour une valeur de $20. S'il vend une maison de $100,000 par l'entremise de la société Royal-Lepage Limitée, il a droit à $375 d'actions. Il y a maintenant un nouveau régime. L'idée st de familiariser les employés de Trilon avec les produits de Trilon. Ce mois-ci, le programme doit être étendu aux employés qui envoient des clients sérieux à une entreprise associée. Autrement dit, l'employé qui fournit des clients à une entreprise de la famille reçoit des actions en récompense.

M. Orlikow: Peut-être le client s'en tirerait-il à meilleur compte s'il était envoyé à une autre entreprise.

M. Riis: Comme l'a dit mon collègue de Winnipeg, le meilleur conseil dans certains cas pourrait être d'envoyer un client à une entreprise différente. Encore une fois, il y a cette relation incestueuse, cette concentration des sociétés, et dorénavant les sociétés financières et non financières pourront collaborer. En un sens, nous voyons à l'oeuvre un type de féodalité du XXIe siècle. Des groupes puissants vont exercer sur notre économie un pouvoir énorme et concentré grâce à la force économique, financière et politique dont ils disposeront.

Aujourd'hui, nous nous réjouissons de l'occasion qui nous est offerte—nos collègues libéraux n'y sont pour rien—d'examiner les incidences de la mainmise Imasco-Genstar et de déclarer qu'à l'instar des membres du comité des finances, de l'Association des consommateurs du Canada, et même de M. Robert Hammond, surintendant des assurances, nous, du Nouveau parti démocratique, estimons que ce genre de mainmise ne sert pas les meilleurs intérêts du Canada ou des Canadiens.

M. McCrossan: Je participe volontiers à ce débat, monsieur le Président, parce qu'à titre de membre du comité des finances, j'ai participé à l'étude des institutions financières . . .

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre, je vous prie. Pour préciser les choses, je dois comprendre que le député de York-Scarborough (M. McCrossan) pose une question ou formule un commentaire.

M. McCrossan: C'est exact, monsieur le Président, en fait, j'entends faire les deux.

Comme je le disais, je me réjouis de pouvoir interroger le député, car ayant fait partie du comité des finances, j'ai d'une part collaboré à l'élaboration de son rapport, et d'autre part j'ai voté en faveur de cette résolution. Pour débuter, j'aimerais dire un mot de cette démarche.

Le jour où la mainmise fut annoncée, les membres du parti de la libre entreprise s'interrogeaient sur cette mainmise à la Chambre; trois jours plus tard, les représentants de l'opposition officielle, le parti de l'économie mixte, ont reconnu qu'il y avait là une menace et ont soulevé la question à la Chambre. Il a toutefois fallu deux semaines au parti du député qui a proposé l'adoption aujourd'hui pour admettre qu'il s'agissait d'une lourde menace et pour en parler à la Chambre.

J'en parle à cause de la façon dont nous allons procéder aujourd'hui. Je suis très heureux d'avoir l'occasion de discuter de la motion d'aujourd'hui, mais j'aurais encore bien plus apprécié d'avoir l'occasion de discuter du projet de loi que la ministre d'État chargée des Finances (Mme McDougall) a présenté il y a une quinzaine de jours.

M. Orlikow: Qu'elle le présente.

M. McCrossan: Exactement. J'ai trois ou quatre questions à poser au député. Je pourrais peut-être les poser toutes immédiatement, et il pourrait y répondre tout de suite.

Premièrement, le député donne-t-il son appui au principe du projet de loi C-103 contrôlant les membres et dans l'affirmative, a-t-il parlé à son leader à la Chambre de donner rapidement un accord à la Chambre pour nous permettre d'étudier le projet de loi en comité?

Je voudrais poser la deuxième questions surtout à titre indicatif. Le député pourrait-il confirmer que lui et le comité ne s'opposent pas d'emblée à Imasco ou qu'ils favorisent Genstar mais qu'ils essayeraient d'empêcher une grande société à caractère non financier qu'il s'agisse de IBM, des Belzbergs ou de Dominion Stores, de prendre le contrôle d'un grand établissement financier.

Troisièmement, le député pourrait-il confirmer que contrairement aux insinuations parues dans le *Financial Times* cette semaine, il n'est pas question de statu quo pour Genstar dans les recommandations; le comité a recommandé premièrement d'empêcher toute prise de contrôle et deuxièmement de céder le contrôle qui dépassait déjà les limites fixées par le comité et de laisser cinq ans à Genstar pour décider de se défaire de ses avoirs non financiers ou de réduire la concentration de ses avoirs financiers?

Quatrièmement, le député pourrait-il confirmer que ce qui le préoccupe surtout, lui et les membres du comité, ce sont les transactions directes; ils craignent en effet que c'est ce qui se passe à l'heure actuelle comme l'a signalé le président de Canada Trust au cours de la fin de semaine. Dans une entrevue à la CBC, M. Merv Lahn a allégué que Genstar et la société de fiducie qui est sa filiale s'étaient effectivement livrées à des opérations qui ne sont pas normales entre entreprises indépendantes.

• (1550)

M. Riis: Monsieur le Président, je suis heureux de répondre à la question sérieuse de mon collègue. A titre d'information, puisque nous parlons de Canada Trust, j'aimerais signaler que d'après ses états financiers, cette société a réalisé en 1985 des bénéfices de $63,430,000 avant impôt. Si nous cherchons combien d'impôt elle a payé, nous constatons qu'elle n'a payé aucun impôt en 1985; en fait, elle a reçu un crédit d'impôt de 3 millions de dollars. Elle a donc réalisé des bénéfices nets de $66,697,737 pour cette année-là.

Voilà qui m'aide à comprendre pourquoi Merv Lahn fait toujours partie de cette société, compte tenu de certaines des choses qu'il a dites dimanche matin au cours de la fin de semaine dernière. En sa qualité de président et directeur général de Canada Trust, il a déclaré qu'il était dans les meilleurs intérêts des déposants que la société appartienne à un large cercle de détenteurs. Il se trouvait dans un certain sens à argumenter contre ce qui se passait. Il est cependant demeuré à la tête de la société, et je comprends pourquoi il a réussi à s'en tirer ainsi.

Je voudrais tout d'abord dire au député que nous n'avons aucune intention de retarder outre mesure l'étude du projet de loi C-103. C'est ce que nous avons réclamé . . .

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Kamloops—Shuswap (M. Riis) est peut-être en proie à une certaine confusion de même peut-être que le député de York-Scarborough (M. McCrossan). Je l'interrompt à ce momment-ci parce que le député de Kamloops—Shuswap est en train de répondre à une question posée par le député de York-Scarborough qui présente un problème pour la présidence. Je voulais profiter de l'occasion pour rappeler aux députés que nous discutons du premier rapport. La question du député de York-Scarborough avait trait au projet de loi lui-même et à ce que pourrait être la réaction de l'opposition à cette mesure. Bien entendu, la présidence sera indulgente comme toujours dans des affaires de ce genre, mais je rappelle aux députés que la question à l'étude est le rapport lui-même et non le projet de loi dont la Chambre n'est pas actuellement saisie.

M. Riis: Monsieur le Président, je ne sais pas précisément ce que vous voulez dire. Toutefois, nous nous montrerons conciliants. Nous avons demandé la mise en discussion du projet de loi le plus tôt possible. Bien que nous ayons de graves réserves au sujet de certains de ses aspects, cela ne nous portera pas à en bloquer l'étude ou le renvoi au comité.

Nous sommes très inquiets au sujet des restrictions proposées dans le rapport. Nous croyons fermement que la règle des 10 p. 100 est satisfaisante. Nous soutenons énergiquement diverses recommandations dont le comité est saisi et qui affirment que la règle concernant un droit de propriété de 10 p. 100 devrait s'appliquer à toutes les institutions financières. Bien entendu, c'est ce que nous avons recommandé dans notre rapport minoritaire.

En réponse à mon honorable ami qui a prétendu que nous étions demeurés silencieux depuis deux ou trois semaines au sujet de l'acquisition par Imasco, mon ami de Regina et moi-même avons effectivement rédigé un rapport qui a été déposé à la Chambre. Ce rapport expose clairement notre position au sujet des prises en charge et, bien entendu, nous approuvons la partie du rapport qui demande au gouvernement d'interdire la prise en charge de Genstar. Je crois que nous sommes tous d'accord.

Je voudrais répondre à sa question qui n'a pas trait uniquement à Imasco. De fait, nous parlons du principe. Nous attirons l'attention sur cette offre de prise en charge à cause de ses incidences compte tenu des études effectuées durant les sept derniers mois. Qu'il s'agisse d'Imasco de x, de y ou de z, nous plaiderions la même cause aussi énergiquement sinon davantage.

En terminant, le lien de dépendance est d'importance vitale dans ce débat. De fait, c'est la raison ultime qui nous incite à en proposer l'adoption et à encourager la ministre d'État (Finances) à ne pas approuver l'offre d'acquisition.

• (1600)

[*Français*]

M. Pierre H. Vincent (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur le Président, je suis très heureux d'avoir l'occasion de participer à la discussion concernant l'important dossier qui se rapporte aux institutions financières et qui fait suite au rapport du Comité des finances et des affaires économiques.

Le rapport qui a été présenté à la Chambre, monsieur le Président, représente une très importante contribution relativement au problème qui, avouons-le, est complexe et qui est le problème des institutions financières au Canada. Et je pense que nous devons au départ souligner que ce rapport a été fait de façon continue et avec un esprit non partisan de la part des députés et qui était dans le but, justement, d'en arriver à une solution pratique au niveau des institutions financières.

Monsieur le Président, nous parlons d'urgence et je pense que nous pouvons dire que tout ce qui se passe ici, tout ce qui se passe à la Chambre est toujours urgent. Nous sommes ici pour légiférer, nous sommes ici pour faire en sorte que les lois soient adoptées, même si parfois nous n'avons pas toujours de l'aide énorme du côté de l'opposition, et c'est toujours urgent.

Monsieur le Président, je pense que c'est un peu comme vous l'avez sûrement connu lorsque vous pratiquiez le droit en cour, ce sont toujours des requêtes pour préséance et c'est toujours urgent. A Trois-Rivières, c'étaient toujours des dossiers urgents, et je pense que mon collègue pourrait confirmer la même chose.

Monsieur le Président, d'un autre côté, tout en parlant d'urgence, je pense qu'il ne faut pas non plus tomber dans l'arbitraire et il ne faut pas qu'un dossier ne soit pas traité de façon logique, de façon intelligente. Et le problème qui est devant nous est beaucoup plus important que simplement la prise de contrôle d'une institution financière. Le problème qui est devant nous est un problème d'ordre national. Il ne faut pas prendre ce problème d'ordre national et le rétrécir à une prise de contrôle.

Je pense que nous travaillons, sans vouloir faire trop de référence au projet de loi C-103 qui a été déposé, dans une optique du futur. Nous ne pouvons pas vivre dans le passé. Il n'y a rien eu de fait au niveau des institutions financières pendant 25 ans. Et cela, monsieur le Présidnet, ce n'est pas notre faute. Mais il faut vivre avec la situation. Il n'y en a pas présentement de législation en vigueur qui puisse nous permettre de dire au président du Comité des finances et des affaires économiques, ou à un autre député ou bien à la ministre d'État (Finances) (Mme McDougall): On travaille le dossier Imasco, on est pour, on est contre, ou Genstar ou *whatever*, il n'y a pas de législation.

Par contre, qu'avons-nous fait depuis dix-huit mois, monsieur le Président? Six mois simplement après que nous ayons pris le pouvoir, en six mois, le Comité des finances et des affaires économiques, présidé par mon collègue de Mississauga-Sud (M.Blenkarn), a déposé un Livre vert avec le ministre des Finances (M. Wilson) sur la situation qui existait au Canada, à savoir sur ce que nous avions comme législation, quels étaient les problèmes et quelles étaient les solutions que nous, du parti conservateur, voulions apporter.

Monsieur le Président, que cela démontre un intérêt, et cela démontre que lorsqu'on parle d'urgence, c'est une urgence réaliste. Nous avons, dans les premiers six mois de mandat, déposé un Livre vert sur le sujet. Et cela, indépendamment du fait que pendant les 25 dernières années, au niveau des institutions financières, il n'y avait à peu près rien eu de fait au pays.

Monsieur le Président, nous ne ferons pas avec le rapport du Comité des finances et des questions économiques ce que l'ancien gouvernement libéral avait tenté de faire avec la Caisse de dépôt et placement du Québec. Je pense qu'il faut vraiment travailler un dossier et arriver avec une solution logique, et non pas des dossiers à la vapeur qui risquaient de causer de graves problèmes aux institutions financières au Québec, comme vous vous en souviendrez, monsieur le Président.

Au mois de novembre 1985, nous avons déposé le projet de loi C-86, projet de loi qui, justement, venait, suite à un rapport d'un comité privé et suite à un rapport également de la Chambre, parler et régler le problème de la Société d'assurance-dépôts du Canada. Monsieur le Président, cela est arrivé encore une fois grâce au travail des députés du Comité des finances et des questions économiques.

Toujours au mois de novembre 1985, monsieur le Président, nous avons également déposé un projet de législation sur le pouvoir de supervision, et cela est le projet de loi C-103.

Alors, à ce jour, monsieur le Président, il y a un travail qui a été fait. Il y a un travail dans l'optique de faire quelque chose qui, à long terme, va être important pour nos institutions financières canadiennes.

Monsieur le Président, sans vouloir trop anticiper sur le débat sur le projet de loi C-103, on pourrait peut-être rapidement regarder un peu son contenu. Un des éléments clés du projet de loi C-103 dote le superviseur du pouvoir d'émettre des ordonnances de cessation pour mettre fin à certaines pratiques douteuses. Et, monsieur le Président, c'est quelque chose qui n'existe pas présentement, et on le retrouve dans le projet de loi C-103.

Deuxièmement, le ministre des Finances disposera du pouvoir de superviser ceux qui cherchent à contrôler les institutions financières. Comme vous le savez, monsieur le Président, actuellement, le ministre des Finances a le pouvoir de dire à une compagnie de prêts ou à une compagnie de fiducie qu'elle ne peut faire affaires au Canada. Et une fois qu'elle a le pouvoir de faire affaires au Canada, le ministre des Finances n'a plus aucune possibilité de vérifier si c'est une bonne chose qu'un transfert des actions se fasse ou non. Présentement, il n'y a aucune loi qui existe à ce niveau-là. Et c'est le but du projet de loi C-103.

Le troisième élément important que l'on retrouve encore une fois dans le projet de loi C-103: le surintendant des assurances sera en mesure de faire les évaluations appropriées au niveau de tout ce qui s'appelle les actifs détenus par nos institutions financières. Et encore une fois, monsieur le Président, cela n'existe pas. Alors, le surintendant des assurances pourra évaluer les biens immeubles détenus et pourra faire un rapport qui sera convenable au niveau tant de l'administration que du transfert des actifs ou des actions d'une compagnie de prêts ou d'une compagnie de fiducie.

Ce qui est primordial, monsieur le Président, c'est définitivement l'intérêt public. Lorsqu'on parle d'intérêt public, je pense qu'il faut regarder au niveau du transfert de contrôle, tant d'une compagnie de prêts que d'une compagnie de fiducie, qui va l'acquérir. Et partant de qui va l'acquérir, est-ce que cette compagnie a l'habileté, l'expérience et les connaissances nécessires pour faire en sorte de bien administrer soit une compagnie de prêts ou une compagnie de fiducie dont le contrôle est transféré? Et est-ce que, justement, ce transfert de propriété est fait dans le meilleur intérêt des Canadiens et des Canadiennes? Et c'est la recommandation principale du Comité des finances et des affaires économiques. C'est le point important.

Malheureusement, tout à l'heure, monsieur le Président, le député de Kamloops—Shuswap (M. Riis) mentionnait qu'une compagnie n'avait pas payé d'impôt en 1985. Je ne pense pas que ce soit une recommandation du Comité des finances et des affaires économiques. Le Comité regardait l'intérêt des Canadiens. Le Comité, et le rapport est ici devant nous, voulait que nos institutions financières au Canada soient contrôlées de façon raisonnable et équitable.

Si on regarde le dossier qu'on veut appeler Imasco-Genstar, la ministre d'État (Finances) (Mme McDougall) a indiqué à la Chambre, et ce, monsieur le Président, à plusieurs reprises, qu'elle regardera le *take over*, et, définitivement, qu'elle travaillera le dossier dans le meilleur intérêt possible et en suivant les critères qui sont établis dans le projet de loi C-103, et ce, dans le but de s'assurer justement que l'intérêt public, que l'intérêt des Canadiens et des Canadiennes, tel que recommandé par le Comité des finances et des affaires économiques soit le mieux protégé possible.

Les deux projets de loi que je mentionnais, monsieur le Président, tant C-86 que C-103, sont une première étape pour une réforme en profondeur du secteur financier: pouvoir de supervision, pouvoir au niveau de l'industrie, pouvoir au niveau du transfert d'intérêt, toutes des choses qui n'existent pas. Et on nous demande de poser des actes, alors que l'ancien régime n'a pas mis de loi en place pour qu'aujourd'hui, on pose ces actes nécessaires. Monsieur le Président, il faut vivre avec cette situation-là.

Alors, monsieur le Président, malgré l'urgence qu'on peut y mettre au niveau de ce débat, je pense que le gouvernement, la ministre d'État (Finances) (Mme McDougall), le Comité des finances et des affaires économiques, se doit également de faire son travail. Le Comité des finances et des affaires économiques a fait le sien. La ministre d'État (Finances) et le gouvernement ont encore du travail à faire. Il y a encore du travail au niveau des consultations. On n'est pas un gouvernement qui décide sans consulter personne, et je pense que jusqu'à maintenant, en 18 mois, on l'a prouvé.

Dans le dossier qui nous occupe, il y a encore des consultations à faire, il y a encore différentes consultations qui n'ont pas été faites et qu'il est important de faire. Si l'opposition n'est pas d'accord sur le projet de loi C-103, c'est malheureux parce qu'il a été soumis auprès des institutions financières qui, elles, se disent en accord. Je suis sûr qu'il y a de petites choses, ce n'est pas à cent pour cent et c'est normal, mais elles se disent en accord sur le principe, et cela, monsieur le Président, c'est de la consultation.

Le rapport de l'enquête Estey, on ne l'a pas eu encore, monsieur le Président, et c'est une pièce importante dans les décisions qui vont être prises au niveau des institutions financières, au niveau du Canada. Je ne pense pas que l'on puisse du jour au lendemain, d'une part, avoir l'enquête Estey et, d'autre part, prendre des décisions et ne pas s'en occuper. Je pense que c'est un illogisme. Qu'on ne demande pas ou qu'on ne fasse pas d'enquête si on ne veut pas avoir les résultats avant de prendre des décisions dans ces domaines-là parce que c'est une logique

avec laquelle il faut vivre. Il y a eu à ce jour—et cela n'a peut-être pas été assez souligné, parce qu'il s'agit de quelque chose de nouveau . . . On n'est pas habitué: Vous savez, monsieur le Président, cela ne fait que 18 mois que le gouvernement fédéral fait des consultations avec les provinces, cela ne fait que 18 mois que cela existe, avant on ne connaissait pas cela. Il y a eu dans le domaine des institutions financières, comme dans tous les autres secteurs, des consultations avec les provinces. Vous savez, monsieur le Président, au Québec, on a des institutions financières à nous autres, qui relèvent strictement du gouvernement provincial. Elles ont leur mot à dire lorsqu'on parle de législation se rapportant à ce domaine, et c'est important qu'on s'entende avec les provinces. Alors les consultations avec les provinces ne sont pas complétées non plus.

Il y a eu dernièrement, comme vous le savez sûrement, monsieur le Président, une réunion à Vancouver, la ministre d'État (Finances) avec ses homologues provinciaux, réunion qui a été excellente, qui a donné de bons résultats, mais il reste du travail à faire, tant du côté fédéral que du côté des provinces. Il faut qu'il se fasse ce travail-là avant qu'on ne s'embarque dans quelque chose de définitif, et cela, monsieur le Président, on ne semble pas toujours le comprendre de l'autre côté de la Chambre.

Le rapport du Sénat, vous savez, monsieur le Président, il y a la Chambre haute, le Sénat, qui a aussi un rapport à faire au niveau des institutions financières, et ce rapport-là est attendu, il n'est pas encore arrivé. Je présume qu'avec le nombre de bonnes personnes qui sont au Sénat que cela devrait arriver dans de bons délais, mais encore une fois il n'est pas encore arrivé.

Une voix: Le jeûne est fini!

M. Vincent: Si tout le monde a bien dîné, monsieur le Président, je suis convaincu qu'on va avoir le rapport aujourd'hui.

Alors, il faut l'attendre ce rapport-là aussi, et là, si vous calculez bien, c'est rendu au troisième rapport qu'on attend. Alors il y a une urgence, on a fait notre part, et je pense que les députés du Parlement devraient être félicités, monsieur le Président, parce que leur rapport est déjà rendu ici. Ils ont fait leur travail dans un délai extraordinairement court pour un dossier aussi gros et aussi important, mais il faut attendre les autres également.

C'est tout cela, monsieur le Président, qui fait qu'on ne peut pas arriver et demander à un ministre, demander au gouvernement canadien de prendre une décision finale sur un cas particulier alors qu'on parle d'un problème d'ordre national et de principe, on ne parle pas strictement d'un dossier, on parle de principes qui ont été étudiés. Vous n'aviez qu'à aller au Comité des finances et des affaires économiques, cela fait 18 mois qu'eux travaillent le dossier, et ils le connaissent très bien. Juste à parler avec le président du Comité des finances et des affaires économiques, il va tout vous expliquer les principes, et vous n'avez qu'à parler avec votre collègue qui est également au Comité des finances et des affaires économiques. C'est cela quand on fonctionne avec la législation, on suit les comités, on participe, et là on connaît les dossiers. C'est important de connaître les dossiers. Alors, c'est cela, monsieur le Président, le but du gouvernement, c'est d'arriver avec une solution qui fera le consensus, que ce soit au niveau de l'industrie, au niveau des membres du Comité des finances et des affaires économiques, au niveau du Sénat, au niveau également du commissaire Estey, pour que notre système financier soit meilleur, et pas juste meilleur pour les gens et les députés à la Chambre, monsieur le Président, mais meilleur pour que le public ait confiance également. Cela, je pense que c'est un point important. C'est important que le public ait confiance dans notre système financier et dans nos institutions financières.

On doit s'assurer en même temps, avec tout ce que je viens de mentionner, qu'il y ait une concurrence saine au niveau des institutions financières et cela en rapport avec ce qu'on vit en 1986, avec le système de vie que l'on connaît en 1986 et que l'on connaîtra au cours des prochaines années.

Quand on parle d'une législation au niveau des finances, on ne parle pas de quelque chose qui est à court terme, on parle de quelque chose qui est à long terme. Et cela vaut la peine de prendre le temps qu'il faut pour justement avoir ce qui est de mieux pour le Canada.

Alors, monsieur le Président, si vous regardez le rapport du Comité, il rejoint le Livre vert du ministre d'État (Finances) (Mme McDougall) sur les pouvoirs de supervision, sur l'importance des ententes fédérales-provinciales. Ce sont des mots nouveaux, comme je le mentionnais tout à l'heure, mais sur l'importance de cela aussi. Et c'est pour cela qu'encore une fois il faudrait féliciter les députés du Comité des finances et des affaires économiques qui ont fait ce rapport et qui ont travaillé pour qu'on ait dans le futur, au niveau des institutions financières, une politique qui fonctionne au niveau des Canadiens et des Canadiennes et qui fonctionne également au niveau des institutions financières.

Monsieur le Président, je termine là-dessus en recommandant que l'on attende et que l'on voie les différents rapports avant que des décisions finales ne soient prises.

Le président suppléant (M. Hamelin): Questions et commentaires. L'honorable député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) a la parole.

• (1610)

[*Traduction*]

M. Orlikow: Monsieur le Président, en écoutant parler le député, je songeais à ce dicton qu'on entend depuis toujours: Néron jouait de la lyre pendant que Rome brûlait. En effet, d'après le député, le gouvernement a besoin de plus de temps pour étudier la question et pour définir sa politique. Le député ne se rend-il pas compte que, depuis environ 10 ans, 25 compagnies de fiducie ou plus ont fait faillite en faisant perdre beaucoup d'argent à leurs déposants? Un député prétend qu'il n'y en a que six. Je pourrais vous montrer beaucoup plus que six noms. Ne se rappelle-t-il pas le cas de Leonard Rosenberg qui a pris le contrôle de trois compagnies de fiducie et qui s'est servi de l'argent des déposants pour ses combines dans l'immobilier. Il en a peut-être profité, mais il a causé des maux de tête terribles aux déposants. A-t-il oublié ce grand conservateur, M. Peter Pocklington, qui a pris le contrôle d'une société de fiducie en Alberta et qui a utilisé l'argent pour ses transactions immobilières? La plupart de ces transactions ont très mal tourné et elles ont coûté cher aux contribuables canadiens.

L'étude du rapport du comité permanent des finances et des affaires économiques nous a permis aujourd'hui d'exprimer notre opposition à la prise de contrôle de Genstar par Imasco.

Cette transaction porte notamment sur une grande société de fiducie, mais nous nous opposons également au contrôle des institutions financières par Power Corporation. Nous nous élevons tout autant contre la mainmise de Brascan ou Brascade, quel que soit actuellement son nom officiel, sur MacMillan Bloedel et Noranda. Et nous refusons aussi qu'ils prennent le contrôle de Trilon, dont les actifs sont au moins aussi considérables que ceux de la plupart des banques canadiennes.

Que nous propose le gouvernement? Nous n'exigeons pas tous les détails du projet de loi pour le moment, mais nous voulons savoir quelle orientation le gouvernement entend suivre. La ministre va-t-elle se contenter d'étudier la question ou interdira-t-elle à Imasco d'acquérir Genstar et de s'assurer ainsi la mainmise sur Canada Trust? Va-t-elle examiner le cas de Brascade qui détient une participation majoritaire dans la société Trilon? Se penchera-t-elle également sur la Power Corporation qui détient des sociétés de fiducie et d'assurances? Voilà les réponses que nous attendons d'elle. Aucun actionnaire d'une banque n'a le droit de détenir plus de 10 p. 100 de ses actions. Les banques se sont donc prononcées contre cette sorte d'acquisition.

Le gouvernement s'opposera-t-il seulement à l'acquisition de Genstar par Imasco ou empêchera-t-il, après avoir adopté une mesure à cet effet, toutes les sociétés qui détiennent des entreprises forestières ou sidérurgiques d'acquérir des établissements financiers. Nous nous heurtons inévitablement aux opérations d'initiés et aux dispositions favorables aux sociétés et à leurs actionnaires peut-être, mais préjudiciables aux déposants qui investissent leur argent dans ces sociétés de fiducie. Nous voulons une réponse. J'ai l'impression que sans le faire exprès, ou peut-être fort habilement, le député conservateur a esquivé cette question.

[*Français*]

M. Vincent: Monsieur le Président, l'honorable député du Nouveau parti démocratique mentionne que dans les dix dernières années il y a eu plusieurs faillites dans le domaine des compagnies de fiducie. Si le Nouveau parti démocratique ne s'était pas joint aux libéraux en 1979 pour défaire le parti conservateur, il y aurait peut-être eu moins de faillites de 1979 à 1984.

En 18 mois, monsieur le Président, nous avons fait plus au niveau travail pour les institutions financières qu'il n'en avait été fait pendant les 25 dernières années.

M. Berger: Vous êtes un vrai historien. Racontez-nous l'histoire!

M. Vincent: En juin 1985, il y a eu le dépôt du Livre vert, en novembre 1985, il y a eu le projet de loi C-86, il y a eu le texte pour le projet de loi C-103. Cela c'est seulement un an, pas même dix-huit mois. Et les gens de l'autre côté qui se permettent aujourd'hui de parler, de 1980 à 1984, ils ne parlaient pas trop fort hein? Il n'y avait pas de danger, il n'y avait pas trop de problèmes.

C'est cela qui a été fait en 18 mois. Mais , par contre, il y a une autre chose qui est importante, c'est de travailler un dossier et de le rendre à la fin de façon parfaite. C'est ce que nous faisons. Nous ne faisons pas du «patchage», nous ne pensons pas des S-31, ce n'est pas ce que nous faisons avec le parti conservateur. On fait des dossiers, et on ne prendra pas le cas particulier d'Imasco-Genstar qui est sur la table pour passer des législations qui, dans l'avenir, ne seraient pas bénéfiques pour les Canadiens et les Canadiennes.

Je pense que nous allons prendre le temps de faire les dossiers de façon parfaite et, dans l'avenir, ce sera préférable pour tout le monde. Et je pense que le dossier d'Imasco-Genstar est là. La ministre d'État (Finances) (Mme McDougall) a déjà mentionné que, lorsque nous aurons une loi, et si vous êtes prêts à ce que le projet de loi C-103 soit adopté le plus rapidement possible, il n'y aura pas d'oppositon de notre côté et, à ce moment-là, nous aurons une législation qui, enfin, nous permettra de regarder tout ce à quoi s'opposent les néo-démocrates. Parce que tout ce que j'ai entendu c'est que le NPD s'oppose! Ils auraient dû s'opposer en 1979 aussi.

• (1620)

[*Traduction*]

M. Orlikow: Monsieur le Président, une toute dernière question. Le député insinue-t-il sérieusement que si la ministre présente le projet de loi C-103—ce qu'elle ne semblait pas disposée à faire avant que la révolte ne gronde parmi ses collègues conservateurs—, il devrait passer rapidement par toutes les étapes? Devrait-il être adopté sans écouter les instances des organismes concernés comme les associations commerciales, les banques, les coopératives de crédit, les associations de consommateurs et bien des gens d'affaires? Ce n'est pas seulement dans le secteur des services financiers qu'il y a trop de prises de contrôle; la plupart des prises de contrôle d'entreprises à caractère non financier des dernières années n'ont créé absolument aucun emploi. Le député insinue-t-il vraiment que, lorsque la ministre finira par déposer son projet de loi, il faudra l'adopter rapidement sans l'étudier dans le menu détail?

[*Français*]

Le président suppléant (M. Hamelin): Monsieur le secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Vincent), vous avez une minute.

M. Vincent: Monsieur le Président, je n'en reviens pas. C'est la première fois que je vois un député du Nouveau parti démocratique demander à entendre des institutions financières et des gens d'affaires. Franchement là, je suis content d'être ici cet après-midi pour avoir au moins vu cela.

Monsieur le Président, ce n'est pas ce que j'ai suggéré. Ce que j'ai suggéré, c'est qu'ici, à la Chambre, le projet de loi C-103, les institutions financières, les gens d'affaires ont dit, ils ont regardé l'avant-projet de loi, ils ont dit qu'ils étaient favorables. Ici à la Chambre, les deux partis de l'opposition le connaissent. On a déposé ce texte-là depuis novembre 1985. Ils l'ont vu le texte, alors qu'on le passe de façon ordonnée, et peut-être qu'on perde un peu moins de temps, comme on l'a vu sur d'autres législations, pour que le projet de loi C-103 devienne loi dans les meilleurs délais, et qu'on puisse travailler avec.

Le président suppléant (M. Hamelin): Alors, la période des questions et commentaires est terminée. Débat. La députée de Trinity (Mme Nicholson).

[*Traduction*]

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, je suis heureuse de faire part à la Chambre des préoccupations de l'opposition officielle au sujet des conglomérats industriels qui

possèdent des institutions financières, et plus précisément de la prise de contrôle, ou du projet de prise de contrôle, de Genstar par Imasco. Le gouvernement n'a pas encore formulé de politique ni d'exposé de principe sur cette question, hormis le projet de loi C-103 que la Chambre a adopté en première lecture le 7 avril.

Le comité des finances de la Chambre a tenu de nombreuses audiences sur les propositions du Livre vert du gouvernement visant à réorganiser les services financiers au Canada. Ces propositions ont fait l'unanimité. Les députés de l'opposition officielle ont préparé un rapport minoritaire en vue d'exposer certaines de leurs préoccupations, mais des députés de tous les partis qui ont siégé à ce comité s'inquiètent de la concentration croissante du pouvoir dans ce secteur, tendance qui a continué à s'accentuer faute d'une politique pertinente et à jour en matière de propriété, même pendant les travaux du comité.

Dans le rapport du comité des finances et le rapport minoritaire de mon parti, on critique les prises de contrôle d'institutions financières par les autres institutions. Je voudrais vous citer ces remarques. Dans le rapport minoritaire que les libéraux ont inséré dans le Livre vert, voici ce que nous avons déclaré:

> Nous sommes préoccupés par l'augmentation de la concentration du pouvoir financier. En outre, à notre avis, il ne faut pas combiner les activités financières et les autres.

Et voici ce qu'on peut lire dans le rapport du comité des finances:

> Le comité est préoccupé par la tendance croissante des prises de contrôle d'institutions financières par des autres entreprises et il est d'avis qu'il faut limiter la concentration du pouvoir, surtout pour les importantes institutions financières.

C'est une opinion que l'on retrouve dans bon nombre des mémoires remis au comité. Voici ce qu'a déclaré l'Association canadienne des banquiers:

> À notre avis, ce mélange des activités financières et des autres n'est pas souhaitable. Elle va mettre à l'épreuve la confiance que les Canadiens ont dans leur système financier.

Le rapport du comité renfermait également une recommandation très précise. A l'époque où le comité poursuivait ses travaux l'automne dernier, il était question de la fusion de Canada Trust et de Canada Permanent Trust; le comité avait expressément recommandé que le gouvernement n'approuve pas cette fusion tant qu'il n'aurait pas de politique sur la propriété. Le gouvernement n'en a pas tenu compte, et la fusion fut complétée, contribuant directement à la situation dont nous sommes saisis aujourd'hui. La société Genstar, propriétaire à l'époque de Canada Permanent Trust, a fait l'acquisition de Canada Trust, contre l'avis du comité des finances, ce qui a fourni à Genstar la plus importante société de fiducie du Canada. Elle est considérée comme le joyau parmi les entreprises que détient Genstar, et c'est la principale raison pour laquelle Imasco tient à s'approprier Genstar.

Dans le cas de Genstar et de Canada Trust, on s'inquiète de ce que Genstar, qui possède de nombreuses entreprises dans les secteurs de l'immobilier et du bâtiment, posséderait ainsi sa propre source de financement. A l'heure actuelle, Canada Trust est la plus grande société de fiducie de notre pays; on dit qu'elle est au premier rang pour les prêts hypothécaires et qu'elle figure au quatrième rang pour ce qui est des comptes d'épargne personnels.

Tout au long des audiences du comité des finances, on s'est inquiété de ce que, au Canada, de moins en moins de personnes exercent de plus en plus de pouvoir. A l'heure actuelle, 25 entreprises environ contrôlent entre un tiers et 40 p. 100 de notre économie. Le principal sujet d'inquiétude que je désire examiner aujourd'hui, porte sur la possibilité que certaines institutions financières appartenant à des institutions non financières puissent accorder des prêts ou de prendre des décisions qui ne sont pas dans le meilleur intérêt des actionnaires ou des déposants; c'est ce qu'on appelle des transactions intéressées.

Le député néo-démocrate qui a posé une question il y a quelques minutes a déclaré que, dans certaines situations, il est inévitable qu'il y ait de telles transactions. Jamais je ne tiendrais cela pour inévitable. Quelle que soit la situation, les gens de bonne foi et de bons sentiments ne se livrent pas nécessairement à des transactions intéressées. Toutefois, confronté avec la situation actuelle, situation qui a beaucoup changé ces dernières années, il ne suffit pas de compter uniquement sur la bonne foi et l'intégrité des gens. Il importe aussi d'établir une législation précise.

Selon la nouvelle loi, le ministre a le pouvoir d'interdire une fusion qui irait à l'encontre de l'intérêt public ou, au besoin, d'en ordonner le démembrement. L'examen tiendrait compte de la force financière du nouveau propriétaire pressenti, de l'équilibre de ses plans d'affaires, de ses antécédents et de son expérience des affaires, et du meilleur intérêt du régime financier canadien. Le projet propose également que ces mesures s'appliquent à toutes les transactions survenues après le 29 novembre 1985, date à laquelle le projet de loi fut présenté dans sa forme originale. Voilà sur quoi repose la recommandation que le comité des finances a approuvée à l'unanimité et a présentée à la Chambre le 8 avril. Dans sa motion, le comité des finances recommande au gouvernement d'invoquer les dispositions du projet de loi C-103 pour garantir que de grandes institutions financières comme Canada Trustco, propriété de Genstar, ne tomberont pas sous l'autorité de grandes institutions non financières comme Imasco.

• (1630)

Nous n'avons toujours pas jusqu'ici une idée claire de l'intention du gouvernement. Il importe à ce moment-ci que le gouvernement fasse preuve de conséquence et montre qu'il accorde une certaine attention à l'institution du Parlement et aux rapports unanimes qui lui viennent du comité des finances. La ministre va-t-elle se plier aux voeux de ses collègues du caucus et bloquer l'acquisition de la société Genstar par Imasco? Dans l'affirmative, va-t-elle revenir sur le fait qu'elle a rejeté la recommandation nº 58 du comité des finances concernant le fusionnement de Canada Trust et de Canada Permanent Trust? La ministre va-t-elle autoriser la conclusion de ce marché et, dans l'affirmative, à quelles conditions?

La ministre a été informée à l'avance des intentions d'Imasco et il semble que ses collaborateurs et elle aient étudié la question depuis qu'elle a été rendue publique, le 24 mars. Au cours d'une interview qu'elle a accordée au *Financial Post*, la ministre a dit qu'elle ne voyait aucune objection à ce que des groupes industriels possèdent des institutions financières et que cela se faisait dans bien d'autres pays. A l'heure actuelle, la loi

américaine interdit expressément à des institutions non financières de posséder ou de contrôler des institutions financières, mais nous croyons savoir que des pressions sont exercées pour que la loi soit modifiée.

J'appuie la motion à l'étude, car il importe que le gouvernement renseigne quelque peu la Chambre sur l'issue de l'affaire Imasco. Il est vrai qu'il existe un projet de loi, mais nous ne sommes pas sûrs du tout de pouvoir le débattre avant le 25 avril, date prévue pour la transaction d'Imasco. Par conséquent, nous refusons de nous laisser prendre de court. Nous voulons, auparavant, pouvoir exprimer certaines de nos préoccupations.

J'ai accepté avec plaisir d'adopter le rapport du comité des finances le 8 avril. J'espère que le gouvernement prendra cette recommandation au sérieux et qu'il rendra une décision pondérée et cohérente.

Dans le rapport qu'il a déposé en novembre dernier, le comité des finances examinait la question du désaississement ou de la séparation des sociétés fusionnées. Dans certains cas, on proposait un délai de cinq ans. On a prétendu que c'était trop court. Il serait intéressant, alors, d'entendre d'autres propositions. On doit cependant s'engager à freiner la tendance actuelle qui s'est accélérée ces dernières années.

Aux États-Unis, en raison d'une vague d'acquisitions, les sociétés se sont endettées à un point tel ces dernières années que nombreux sont ceux qui s'interrogent sur la santé financière de l'économie américaine. Le 20 janvier 1986, un acteur américain de grande renommée, Robert Kuttner, s'est catégoriquement élevé contre la concentration. Voici le sévère avertissement qu'il a lancé:

> Si la législation qui assure le bon ordre sur le marché financier et des sociétés permet tout à coup au premier venu qui réussit à emprunter suffisamment de s'emparer de toute entreprise dont les actions sont sous-évaluées, l'économie tout entière se transformera en casino ouvert à la spéculation, car il deviendra plus rentable de réorganiser des actifs que de les constituer.

Voilà quelques-unes des préoccupations du comité, quelques-unes des raisons pour lesquelles nous croyons urgent que le gouvernement adopte une politique claire en matière de propriété.

M. Attewell: Monsieur le Président, je siège au comité des finances, comme plusieurs députés qui ont parlé aujourd'hui. J'estime qu'il s'agit là d'une question extrêmement importante non seulement pour la vie des entreprises mais pour la vie économique et sociale du Canada. Comment envisageons-nous l'avenir du Canada? Quel genre de climat voulons-nous au Canada dans les affaires? Que voyons-nous comme limite à la taille et au pouvoir que doivent avoir certaines de ces sociétés?

Le débat d'aujourd'hui est consacré à la motion, mais je pense que ce qui est en cause c'est également la situation grave qui règne au Canada. Une cause importante de cette situation grave, c'est la concentration toujours croissante des pouvoirs dans notre pays. Nous avons cinq ou six banques mondiales qui ont une situation dominante au Canada et dont l'importante activité bancaire internationale représente environ 40 p. 100 de leur actif. Nous sommes très fiers du secteur bancaire au Canada. Cependant, la situation est différente aux États-unis qui comptent près de 14,000 banques. Aucune d'entre elles ne domine le secteur, comme c'est le cas ici.

Un certain nombre d'autres sociétés canadiennes ont pris une très grande expansion grâce à leurs excellentes méthodes de gestion et de commercialisation.

Nous devons nous inquiéter de cette concentration du pouvoir. Par exemple, la société Imasco, prospère et respectée, est sur le point de prendre le contrôle de la société Genstar qui possède Canada Trust. Je dois dire que Canada Trust, sous la houlette du président-directeur général Mervin Lahn, est l'une des sociétés de fiducie les mieux gérées du Canada. Il suffit d'un bref examen de ses résultats pour se rendre compte qu'elle est bien gérée depuis de nombreuses années.

Cependant, la question qui nous occupe est celle du contrôle des établissements financiers par des sociétés non financières. Le rapport unanime du comité des finances a reconnu certains des problèmes propres aux sociétés de fiducie. Par exemple, dans de nombreux cas, certains groupes et investisseurs devaient s'emparer de la plupart, sinon de toutes les actions en circulation pour faire bouger la société. En temps de crise, certains de ces groupes ont dû, à l'occasion, injecter de nouveaux capitaux. C'est grâce à eux si ces entreprises ont survécu.

• (1640)

Dans le rapport du comité des finances déposé en novembre dernier, nous recommandions à l'unanimité une structure échelonnée du droit de propriété. Par exemple, pour une société de la taille de Canada Trust ayant des biens dépassant les 20 milliards de dollars, nous recommandions un droit de propriété maximal de 50 p. 100. Quand les biens d'une société de fiducie dépassent les 30 milliards, ce droit de propriété devrait être réduit à 25 p. 100. Quand les biens sont supérieurs à 40 milliards, il serait réduit à 10 p. 100, tout comme les banques de l'Annexe «A» au Canada. Et je souligne que la recommandation a été adoptée à l'unanimité.

Le problème des sociétés non financières retient l'attention de certains dirigeants américains. M. Volcker, chef de la réserve fédérale, a convoqué récemment certains personnages haut placés pour leur exprimer son inquiétude car, même si des sociétés non financières ne peuvent avoir la mainmise sur des banques américaines, certaines autres institutions financières connexes comme Sears Roebuck ont amassé d'énormes avoirs financiers. Il se préoccupe donc également de cette situation. Il y a alors plusieurs problèmes à examiner.

Je voudrais féliciter le gouvernement et la ministre d'État (Finances) (Mme McDougall). L'offre a été faite le 24 mars. Le lendemain la question était débattue à la Chambre. Le jour suivant, la Chambre s'ajournait pour une période de 10 ou 11 jours. Dès la rentrée, le 7 avril, la ministre a présenté le projet de loi C-103 dont certaines dispositions, à mon sens, abordent la question. Nous recommandons instamment au gouvernement d'agir avec célérité à cet égard. En toute déférence, certaines situations sont parfois irrémédiables. L'affaire est amorcée. L'offre d'achat de toutes les actions qui a été présentée le 14 avril est désormais irrévocable. Le marché doit être conclu le 25 avril, soit vendredi de la semaine prochaine, dans seulement neuf jours. Il n'est que juste envers la société Imasco et d'autres actionnaires qu'une décision soit prise sous peu et que nous ne nous retrouvions pas dans la position embarrassante de devoir revenir sur notre décision.

J'ai travaillé avec la députée de Trinity (Mlle Nicholson) au sein de deux comités et j'éprouve le plus grand respect pour elle. Je me permets de contester un seul mot qu'elle a proféré, soit le mot «rébellion». Nous sommes en pleine réforme parlementaire et nous, du comité, savions que nous étions saisis d'une question importante. Puis-je seulement demander à la députée ce qui se passe au sein de son parti? Je ne me souviens pas de la date, mais je crois que le très honorable chef de l'opposition (M. Turner) s'est prononcé très récemment contre cette proposition. J'apprends maintenant que le critique de l'opposition officielle en matière de finances approuve la transaction. La députée pourrait-elle nous exposer simplement la position officielle du parti libéral sur cette question?

Mlle Nicholson: Monsieur le Président, je ne crois pas avoir employé le mot «rébellion». Je crois que quelqu'un d'autre l'a fait. Je n'ai pas employé ce mot, car je ne considère pas du tout comme une rébellion le fait que des députés ministériels pressent la ministre de prendre certaines positions. Je crois que c'est là leur devoir de député. C'est ce que nous faisons en général au caucus mais, étant donné le nouveau Règlement, cela se fait désormais plus librement. Je crois que le député a confondu mon allocution avec celle de quelqu'un d'autre.

M. Orlikow: Monsieur le Président, je voudrais poser une question à la députée de Trinity (Mlle Nicholson). Si j'ai bien compris, elle a fait part de son opposition et, je suppose, de celle du parti libéral à l'acquisition ou au contrôle d'institutions financières par des entreprises industrielles ou des institutions non financières. Bien sûr que je suis d'accord là-dessus.

J'aimerais que la députée de Trinity dise à la Chambre quand elle et le parti libéral ont tiré cette conclusion. Sur un tableau que j'ai ici, il est dit qu'en 1981 la société Noranda Mines a fait l'acquisition de MacMillan Bloedel au prix de 626 millions de dollars. La même année, Brascade Resources a fait l'acquisition de Noranda Mines. Cela veut dire qu'elle a pris le contrôle de Noranda Mines pour 1.6 milliard de dollars. Donc Brascade contrôle Noranda Mines et MacMillan Bloedel . . .

Le président suppléant (M. Charest): Je rappellerai au député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) qu'il nous reste environ 30 secondes pour les questions et observations. S'il veut avoir une réponse de la députée de Trinity (Mlle Nicholson), il faudra qu'il pose une question.

M. Orlikow: Brascade contrôle également Trilon Financial Corporation, qui elle-même contrôle des sociétés de fiducie, des sociétés d'assurance, des sociétés d'opérations sur les marchés financiers, des sociétés de location-vente et des sociétés immobilières. Quand le parti libéral a-t-il opéré ce changement d'approche relativement à la marche commerciale des grosses sociétés du pays?

Mlle Nicholson: Tout d'abord, Monsieur le Président, ce n'est pas d'aujourd'hui que la concentration des pouvoirs préoccupe les libéraux. En fait, quand notre chef actuel était ministre de la Consommation et des Corporations il a présenté un des premiers projets de lois concernant la concurrence. Mais il est tout à fait exact, comme il le signalait et comme je l'ai dit dans mon discours, que la concentration est fort poussée au Canada et que nous avons des établissements financiers appartenant à des établissements non financiers. Je pense que nous tous ici, députés de tous les partis, sommes devenus plus inquiets ces dernières années devant l'escalade du problème. En fait, un des plus imposants mémoires présentés au comité des finances émanait de Cadillac-Fairview, et je pense qu'il portait justement là-dessus. De plus en plus nous sommes témoins d'une montée de la concentration. Les acquisitions d'établissements financiers par des groupes non financiers se multipliant, et les choses en sont rendues au point où il faut y mettre un terme.

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Il y avait un jour, en 1980, une société qui s'appelait Genstar qui avait des placements immobiliers sur la côte ouest et quelques affaires de transport. Vers la même époque, il y avait une société qui s'appelait Canada Permanent Trust Company, qui avait une filiale dénommée Canada Permanent Mortgage Corporation. Cette dernière était une société de fiducie ancienne, cossue et respectée à Toronto. Il y avait également une société appelée Canada Trust Company, autre établissement respecté ayant son siège social à London, en Ontario, et des succursales partout en Ontario.

En 1981, la société Genstar absorbait la Canada Permanent Mortgage Corporation et la Canada Permanent Trust Company. Puis, en 1985, elle faisait l'acquisition de la Canada Trust Company. Nous sommes maintenant en 1986, et voici que le géant canadien du tabac, le plus grand propriétaire de pharmacies au Canada et le plus grand propriétaire de restaurants à service rapide en Amérique du Nord veut avaler la Canada Trust Company, Genstar, la Canada Permanent Trust Company et tout le saint-frusquin. Quand donc mettra-t-on fin à ces acquisitions en série?

Quant à moi, monsieur, et c'est aussi l'avis du comité, il est temps que nous fixions des règles et posions nos exigences aux sociétés financières en matière de propriété. Le comité propose au ministre et à la Chambre d'agir dès maintenant. L'automne dernier, il avait demandé au ministre d'interdire la fusion de Canada Permanent Trust et de Canada Trust. Nous pensions que celle-ci ne devait pas avoir lieu, mais on ne nous a pas écoutés. Cette fois, il faut empêcher la fusion qui se prépare, cette nouvelle acquisition, ce nouveau holding. Agissons sans tarder. Les membres du comité s'opposent à ces sociétés de portefeuille qui permettent à des sociétés non financières ou n'ayant pas beaucoup d'intérêts dans ce domaine de posséder un autre établissement financier, surtout lorsqu'il a l'envergure de la nouvelle Canada Trust, elle-même étant le produit d'une fusion entre Canada Permanent et Canada Trust, dont les activités d'intermédiaire valent au moins 21 milliards de dollars, sans compter ses activités fiduciaires et connexes qui s'élèvent au bas mot à plusieurs milliards de dollars.

• (1650)

Afin de comprendre la raison d'être de notre opposition, il faut bien comprendre ce que sont les entreprises financières. Il fut un temps où les compagnies financières appartenaient à quatre piliers distincts de l'activité économique. Il s'agit de la théorie connue couramment sous le nom de théorie des quatres piliers dont l'un était le secteur des assurances, qui se divisait en deux catégories: les compagnies d'assurance immobilière et d'assurance-accidents et les compagnies d'assurance-vie. Les banques formaient le pilier suivant et les banques à charte en faisaient partie. Ces dernières consentaient des prêts commerciaux, et c'était là leur seule fonction: le financement des activités commerciales quotidiennes. Venait ensuite le pilier des sociétés de fiducie qui s'occupait de successions et d'agences, du transfert d'actions et de la tenue de registres d'actions pour le compte de particuliers. Ces sociétés pouvaient par exemple s'occuper du testament de votre mère. Enfin, il y avait le quatrième pilier, celui des courtiers en valeurs boursières qui vendaient des actions et des obligations sur le marché et se chargeaient de vendre les actions nouvellement émises.

Depuis ce temps-là, personne ne s'est chargé d'assurer la gestion des intermédiaires financiers. Les quatre piliers sont devenus quatre bornes. Leurs activités respectives ont été fusionnées. Il suffit de lire les journaux, d'écouter la radio ou encore de regarder la télévision pour être exposé à la publicité d'un intermédiaire après l'autre nous promettant chacun de s'occuper de notre hypothèque, ou de nous accorder un prêt pour l'achat ou la location à bail d'une voiture par exemple. Chacun de ces intermédiaires fera la même chose, avec le minimum de restrictions, sauf celles imposées dans la Loi sur les banques qui interdit à ces dernières de vous louer une voiture. Cela ne l'empêche pas de prêter à quelqu'un l'argent pour l'acheter et ensuite d'accepter de la racheter, lorsque le prêt arrive à échéance. C'est là une autre façon inventée par la Banque Royale, afin de circonvenir la Loi sur les banques. Cependant, elles font toutes la même chose. Elles émettent et vendent des débentures. Elles échangent des obligations sur le marché. Elles possèdent, échangent et investissent du capital-actions ordinaire. Elles investissent dans des émissions d'actions privilégiées et administrent toutes des comptes de bonds du Trésor. Elles se chargent de recevoir les paiements des clients, effectués au moyen de cartes de crédit Chargex, Visa ou Mastercard. Elles permettent aux intéressés de demander et d'obtenir une carte d'or d'American Express. Elles sont toutes les mêmes et elles font toutes la même chose.

Ce qu'il vaut mieux comprendre, c'est que les règles de participation les régissant doivent être les mêmes, si elles offrent les mêmes services. Pourtant qu'en est-il? Une règle de participation s'applique actuellement aux sociétés de fiducie, en vertu de laquelle n'importe qui peut posséder une société de fiducie. On peut même gérer une pharmacie, semble-t-il, et posséder une société de fiducie. Une société minière peut en posséder une. Ainsi, une société de fiducie est à la portée de n'importe qui, et vraisemblablement, elle peut grossir à volonté.

Il y a une société du nom de Canada Trust qui ne peut utiliser le terme «banque» sur ses états financiers. En langage ordinaire, c'en est pourtant une. Elle accepte des investissements privés. Elle consent des hypothèques sur des biens immobiliers commerciaux. Elle possède des biens immobiliers qu'elle loue et elle administre des comptes de bons du Trésor, si l'on en croit la petite annonce publicitaire figurant au haut du journal du matin. Elle aide également les intéressés à gérer leur portefeuille d'investissements. Enfin, elle offre à ses clients exactement les mêmes services qu'une banque à charte locale.

Selon une annonce publicitaire parue dans le journal l'autre jour et qui couvrait deux pages, elle vient au quatrième rang des institutions financières pour ce qui est des dépôts acceptés au Canada. Si l'on tient compte de son rôle d'intermédiaire, on s'apercevra qu'il s'agit du cinquième ou du sixième plus important intermédiaire financier au Canada. Ses actifs sont supérieurs à ceux de la Banque Nationale ou de la Banque de Colombie-Britannique. La Banque Continentale est beaucoup moins importante. En fait, si l'on tient compte de toutes ses activités en tant que société de fiducie—et je demande au député de se rappeler que dans le cadre de ces activités, elle contrôle les fiducies qu'elle administre—elle est aussi importante que la Banque Toronto-Dominion. Si l'on compare ses activités au Canada à celles des banques, on s'apercevra qu'elles sont probablement plus importantes que celles de la Banque de la Nouvelle-Écosse ou de la Banque Toronto-Dominion.

Or la loi prévoit que la participation d'un actionnaire dans une banque ne peut excéder 10 p. 100. Par contre, cette entreprise peut appartenir à un seul actionnaire. Pourquoi cette «banque» appartiendrait-elle à un seul actionnaire alors que la Banque Toronto-Dominion compte une multitude d'actionnaires dont aucun ne possède une part supérieure à 10 p. 100? Pourquoi la Banque de la Colombie-Britannique devrait être dans cette position? Ce n'est pas une institution. Pourtant, Canada Trust et Royal Trust peuvent appartenir à très peu d'actionnaires. C'est la situation à laquelle nous devons faire face au Canada et nous avons essayé d'y remédier dans le rapport du comité des finances.

Je tiens à dire que la majorité conservatrice au comité était beaucoup plus libérale pour ce qui est de la participation. Nous étions disposés à laisser d'importantes entreprises appartenir à un seul propriétaire. Les députés néo-démocrates et les libéraux membres du comité n'ont pas voulu aller aussi loin. Toutefois, la prise de participation pour laquelle on demande une autorisation nous révolte. Elle va contre les principes dictés par les intérêts du Canada.

Dans notre rapport, nous avons cherché à établir une politique en matière de propriété qui s'appliquerait de façon universelle. Cette politique ferait en sorte que tant qu'une société n'atteint pas un plafond de 10 milliards—ce qui est une somme considérable—l'intermédiaire financier pourrait être détenu, avec une participation fermée, par un groupe de propriétaires ou par un seul propriétaire. Nous estimons que jusqu'au stade des 10 milliards, la société a besoin de la force et de l'appui d'un propriétaire pour tourner. Toutefois, dès qu'elle dépasse le seuil des 10 milliards, nous estimons qu'il doit y avoir un fractionnement. Quand elle dépasse les 20 milliards, il faut encore un autre fractionnement de façon à empêcher qu'un seul actionnaire puisse détenir plus de 50 p. 100 de la participation.

La société dont nous parlons dépasse de loin les 20 milliards et pourtant, elles appartient à un unique actionnaire. Si c'est Imasco qui prend les rênes, les choses seront encore plus

difficiles à démêler. Dans le cas de Genstar au moins, nous avons de sérieuses inquiétudes sur la façon dont cette société a fonctionné dans le passé. Nous avons convoqué des responsables de Genstar et le président de Canada Trust au comité des finances, du commerce et des questions économiques lundi prochain pour passer en revue quelques-unes de ces questions de conflit d'intérêt. Genstar peut au moins se défaire de ses investissements et devenir une simple société de portefeuille. A l'heure actuelle, l'essentiel des affaires de Genstar sont des activités d'intermédiaire financier. Il ne lui serait pas difficile actuellement de se défaire de ses avoirs et de devenir une simple société de portefeuille intermédiaire. Avec le grand nombre d'actionnaires qu'elle a, ou qu'elle avait jusqu'à aujourd'hui ou hier, elle pourrait respecter les règlements prescrits à l'origine par le comité en matière d'actionnariat. Toutefois, si cette prise de contrôle devait se réaliser, il deviendrait extrêmement difficile d'y voir clair dans les participations et d'éviter une concentration massive de cette participation entre les mains d'une seule personne.

• (1700)

Il est essentiel que la propriété des intermédiaires financiers soit diversifiée pour la bonne raison que ces intermédiaires financiers ne sont pas les entreprises du tout venant. Ce ne sont pas des organisations commerciales. Dans le bilan d'une organisation commerciale, l'effet de levier peut être de un ou deux à un. Les organisations commerciales font peut-être certains emprunts, mais dans l'ensemble leur bilan comporte du capital et ce capital est utilisé dans les entreprises. Les intermédiaires financiers, en revanche, se servent de l'effet de levier pour réaliser leurs profits. Elles mettent un dollar et en obtiennent vingt. Cela leur donne vingt-et-un dollars à investir. Elles fonctionnent en prêtant un minimum de leurs capitaux et en faisant prendre les risques par l'argent des déposants.

Avec un intermédiaire financier, ce sont les déposants qui prennent vraiment des risques. Ce sont les gens qui déposent leur argent à Canada Trust qui prennent les risques quand Canada Trust consent des prêts, ce ne sont pas les actionnaires, sauf peut-être 4 ou 5 p. 100. C'est pour cela que des entreprises du tout venant, des sociétés pharmaceutiques, des fabriques de tabac et des sociétés de remorqueurs ne devraient pas être autorisées à être propriétaires de la banque. C'est pourquoi le comité des finances a recommandé ces exigences très stictes en matière de propriété. Nous devons délimiter de façon très rigoureuse la propriété des intermédiaires financiers, surtout quand ils deviennent importants.

Le témoignage de M. Bernard Ghert, de la société Cadillac Fairview, au comité des finances a suscité de multiples commentaires. C'est un cas pour le moins étrange. J'ignore qui possède Cadillac-Fairview actuellement, mais peut-être y a-t-il eu conflit d'intérêts entre lui et l'un de ses futurs employeurs, qui sait? Quoi qu'il en soit, M. Ghert nous a expliqué fort clairement comment, au fur et à mesure qu'ils acquièrent de l'importance dans les milieux financiers, les conglomérats finissent par contrôler la source des prêts hypothécaires, celle qui sert au développement foncier et qui leur permet donc de choisir les locataires des centres commerciaux notamment. Ce sont ces conglomérats qui ont la haute main sur le développement et la croissance du pays. Un tel pouvoir doit être réparti entre plusieurs actionnaires. Il ne doit pas être le fief d'une seule personne car elle peut s'en servir dans son seul intérêt personnel qui n'est pas forcément celui des déposants.

Quand on analyse la cote des actions des banques figurant à l'Annexe A, on voit bien qu'elles se vendent bien en-deçà de leur valeur comptable. Dans le cas de Canada Trust, l'offre était de $2 pour des actions d'une valeur comptable de $1.

Pourquoi payer si cher les actions d'une société de fiducie et si peu celles d'une banque, me direz-vous? La réponse est fort simple. Le pouvoir importe plus que la propriété, c'est-à-dire le pouvoir que confèrent certains leviers financiers. Ceux qui ont la haute main sur ce pactole peuvent conclure les transactions qui leur conviennent et c'est bien ce qui explique l'importance du contrôle. Aussi, ces gens n'achètent pas des sociétés fiduciaires pour les bénéfices qu'ils pourraient retirer de leurs actions intermédiaires ordinaires, mais pour le pouvoir que leur assure le contrôle sur les fonds de ces sociétés.

N'oublions pas que nous parlons, dans ce dernier cas, de l'argent des déposants de ces sociétés fiduciaires et non pas de celui des actionnaires. Il est normal, bien sûr, d'avoir la haute main sur son propre argent, mais pas sur celui des déposants. Les opérations d'initiés sont toujours possible même si Canada Trust assure que son conseil d'administration a adopté une résolution interdisant ce genre d'opérations. La Chambre doit donc se ranger au point de vue du comité en imposant des limites strictes à la propriété dans le cadre d'une politique globale avant d'approuver la transaction d'Imasco.

Nous ne pouvons plus tergiverser sous prétexte qu'il faut étudier ce problème davantage. Le gouvernement doit se prononcer ouvertement. Je n'ai rien personnellement contre les gens de la Genstar. Je considère qu'ils sont eux-mêmes des personnes très bien et que leurs établissements se conduisent en bons citoyens, peut-être beaucoup mieux que les groupes qui possèdent la société visée par cette acquisition. Mais il n'en demeure pas moins que la propriété ne doit pas avoir préséance sur la gestion de l'argent qui appartient aux déposants et non pas aux actionnaires. Il faut que cet argent soit géré de telle sorte que personne dans une compagnie de cette envergure ne puisse en détenir le contrôle absolu.

M. Riis: Monsieur le Président, j'ai écouté avec attention mon collègue nous expliquer pourquoi il était si important que la ministre d'État aux Finances (Mme McDougall) écoute les arguments invoqués aujourd'hui et réagisse peut-être en conséquence. Si la ministre refuse d'interdire l'acquisition de Genstar par Imasco comme l'a recommandé le comité des finances, le président de ce comité pourrait-il en expliquer la raison? Quel motif pressant pourrait-il inciter la ministre à ne pas intervenir après ce débat et tous les arguments qu'elle aura entendus? Les Canadiens seraient-ils convaincus que son inaction est conforme aux meilleurs intérêts de leur pays? Le député peut-il nous donner une seule raison qui pourrait inciter la ministre à ne pas agir?

M. Blenkarn: Monsieur le Président, il y a plusieurs raisons. Je ne les approuve pas nécessairement, mais il faut quand même les examiner. Par exemple, on a dit qu'il existait un grand nombre d'institutions financières au Canada et que la concurrence dans ce secteur est amplement suffisante. Ainsi, on estime que cette acquisition ne diminuera pas beaucoup cette concurrence, en fait qu'elle ne l'entravera pas du tout. On a dit aussi que le Canada qui n'est pas une grande puissance, a

besoin de grandes entreprises ayant beaucoup de capital pour financer les activités d'envergure que nous voulons mener à l'étranger.

Malgré toutes ces considérations, j'estime que ce projet n'est pas avantageux, parce que c'est l'intérêt des déposants d'une entreprise qui est en jeu. Il y va des intérêts des épargnants. Il est essentiel que ces sommes soient traitées de telle manière qu'elles ne servent pas illicitement à enrichir les propriétaires d'une société, aux dépens des épargnants.

• (1710)

M. Riis: Monsieur le Président, j'aurais trois autres questions à poser au député. D'abord, si le projet est réalisé, est-il possible que les dépôts des épargnants courent des risques? Je dis bien «possible». En second lieu, le député s'inquiète-t-il qu'un groupe britannique détienne une participation de 44 p. 100 dans la société Imasco? En troisième lieu, en ce qui concerne la règle des 10 p. 100 qui d'après lui est fort raisonnable pour les grosses banques, si la proportion était portée à 30 ou 40 p. 100 dans le cas du Canada Trust, est-ce que cela satisferait le député?

M. Blenkarn: Monsieur le Président, je vais répondre à ces questions en commençant par la fin. Ce n'est pas la mainmise étrangère qui me préoccupe. Depuis une quinzaine d'années, des Canadiens ont acheté à qui mieux mieux des entreprises étrangères implantées au Canada. Par exemple, cette semaine un de mes électeurs a acheté Deak Perera, une firme internationale de change établie à New York. L'entreprise s'appellera désormais Deak International et son siège social sera situé au 10 King Street à Toronto, plutôt qu'à New York. Ce sont des choses qui arrivent. Je ne m'inquiète donc pas trop que des étrangers exploitent des entreprises ici parce que nos intermédiaires font beaucoup d'affaires à l'étranger.

Cela dit, je ne pense pas qu'il convienne de maintenir la règle des 10 p. 100 dans le cas présent. Quelques-unes de nos petites banques se porteraient beaucoup mieux si elles étaient plus étroitement contrôlées. La concentration de la propriété est nécessaire pour donner à ces banques la force additionnelle dont elles ont besoin, surtout à l'heure actuelle. La règle de 10 p. 100 ne convient peut-être qu'aux très grandes institutions financières. Je serais bien content de voir Canada Trust, à sa taille actuelle, être la propriété à 40 p. 100 d'un actionnaire ou d'un groupe d'actionnaires. À mesure qu'elle grandirait, peut-être faudrait-il que ce groupe d'actionnaires se départisse d'éléments d'actifs ou permette à d'autres d'y investir.

Je suis très heureux des recommandations du comité des finances. Elles prévoient qu'on peut être propriétaire unique d'une société dont les actifs ne dépassent pas 10 milliards de dollars, et qu'on peut l'être à 75 p. 100 d'une société dont les actifs valent entre 10 et 20 milliards. À 20 milliards, on ne peut être propriétaire qu'à 50 p. 100; à 30 milliards, propriétaire à 25 p. 100; et à partir de 40 milliards commence à s'appliquer la règle de 10 p. 100. Selon ce principe, la règle de 10 p. 100 s'appliquerait aux grandes banques. Peut-être pourrait-on restreindre l'exigence relative à la propriété dans le cas de la Banque nationale. On a réfléchi sérieusement à cette suggestion au comité. Cela laisse à nos institutions financières amplement l'occasion de se développer tout en assurant qu'à mesure qu'elles grandissent, les principaux actionnaires se départiront d'éléments d'actifs et donneront l'occasion d'y investir.

M. Berger: Monsieur le Président, je remercie le député de ses très intéressantes observations, et j'aimerais lui poser deux ou trois questions. Son intervention avait pour thème général qu'on devrait traiter tout le monde sur le même pied, et il a parlé du principe des quatre piliers. Si ces règles étaient appliquées, est-ce que nous traiterions effectivement tout le monde sur le même pied? Je crois comprendre que les lois provinciales prévoient certaines exceptions. Par exemple, le groupe La Laurentienne est contrôlé en dernière analyse par une compagnie d'assurances. Il s'agit d'un holding qui a, sauf erreur, des intérêts dans une banque d'épargne et une participation dans bien d'autres domaines. Je crois savoir que la loi provinciale québécoise qui la régit est beaucoup moins contraignante. Si des règlements de ce genre étaient en vigueur, certains établissements financiers du Canada qui sont contrôlés par des holdings y échapperaient-ils, ce qui leur donnerait un avantage sur leurs concurrents?

Ma deuxième question porte sur l'interdiction des transactions d'initiés. Canada Trust a proposé d'interdire toute transaction avec toute société qui détenait plus de 10 p. 100 de la fiducie, ou toute filiale de cette société. A première vue, la proposition paraît sérieuse; c'est une interdiction draconienne. Le député a dit que cette interdiction ne le satisfaisait pas et qu'il y avait toujours un danger. Quelles raisons a-t-il de penser ainsi?

M. Blenkarn: Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Il s'agit d'une résolution du conseil d'administration de Canada Trust. Les conseils peuvent modifier les résolutions du jour au lendemain. Le fait qu'on l'ait adoptée est intéressant. La Loi sur les compagnies de prêt et la Loi sur les compagnies fiduciaires contiennent déjà l'interdiction des transactions d'initiés, et plusieurs autres propositions seront présentées à cette fin. Le député pourrait trouver divertissante la réunion du comité des finances de lundi prochain. Il pourrait y apprendre comment certaines transactions concernant la Canada Permanent Mortgage Corporation ont été organisées pour financer certaines acquisitions. Je ne sais trop comment on s'y est pris, mais ces opérations ont été jugées acceptables, bien qu'on y flaire maintenant quelque chose de louche.

Quant au groupe La Laurentienne, le député pourra trouver une liste des intermédiaires financiers au Canada aux pages 56 et 57 de la version anglaise du rapport sur les institutions financières du Canada. En septembre, on estimait à quelque 8 milliards de dollars la totalité des actifs du groupe La Laurentienne, lequel, selon nos critères, est un groupe de propriété exclusive.

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, je voudrais participer au débat sur la motion du député de Kamloops—Shuswap (M. Riis). Il s'agit là d'une résolution importante étant donné qu'elle demande à la Chambre d'approuver la décision que le comité des finances a prise à l'unanimité. Ce n'est pas souvent qu'un comité composé de ministériels et de députés de l'opposition parvienne à s'entendre sur quelque chose. C'est d'autant plus important que nous entamons une nouvelle ère de réforme parlementaire. Tous les députés ont reconnu, je pense, que nous sommes souvent tributaires de certains impératifs politiques, surtout si nous siégeons du côté

du gouvernement. Tous les députés souhaitent sortir de ce rôle statique et être en mesure d'exprimer plus activement leurs opinions et leurs sentiments personnels. Bien sûr, le système de comité a été mis en place à cette fin. Ce système devrait nous permettre de dépasser quelque peu le cadre de notre rôle politique et de rencontrer nos collègues, hommes et femmes, autour d'une table, pour nous attaquer aux problèmes socio-économiques du pays. Nous pouvons parvenir à un concensus et nous entendre pour améliorer la situation du Canada. C'est certainement ce que le comité des finances a réussi à faire.

• (1720)

De même qu'un grand nombre de mes collègues du parti conservateur, du parti libéral et du Nouveau parti démocratique qui ont pris la parole aujourd'hui, j'ai participé, le printemps et même l'été derniers, aux audiences que le comité a tenues sur la réforme des institutions financières. Je reconnais que nous avons eu certaines divergences de vues pendant que nous tenions nos audiences dans les différentes régions du pays. Un grand nombre de ces divergences étaient attribuables à notre personnalité propre, à notre philosophie personnelle et à nos antécédents. Nous avons toutefois réussi à nous entendre sur des choses importantes.

La motion d'aujourd'hui va nous permettre de voir dans quelle mesure le gouvernement prend au sérieux les travaux des comités et la réforme parlementaire. Pour regagner confiance dans cette institution, les Canadiens doivent voir leurs députés travailler et prendre ensemble des décisions sensées qui ne seront pas dictées par des considérations politiques.

Les Canadiens et les Canadiennes souhaitent désespérément voir le Parlement instaurer des réformes afin qu'il soit possible de présenter des idées non sectaires et de les faire appliquer. Nous en avons un exemple sous les yeux aujourd'hui. Nous attendons tous de voir comment le gouvernement va réagir devant cette proposition concrète. C'est une proposition très importante. Elle aura un effet déterminant sur notre prospérité économique et le milieu social et culturel dans lequel nous vivrons au cours des années à venir.

Il ne s'agit pas seulement de la prise de contrôle de Genstar par Imasco, monsieur le Président. Si le gouvernement autorise cette acquisition, malgré la recommandation unanime du comité des finances, autant renoncer à l'indépendance des comités parlementaires. L'enjeu ne se limite pas à la prise de contrôle d'une institution financière par une institution non financière. Si le gouvernement autorise cette acquisition, il ouvrira la porte à d'autres prises de contrôle et à une concentration encore plus grande des institutions financières. Nombreux sont les députés qui perdront tout espoir en la réforme parlementaire. Si le gouvernement ne se conforme pas à la décision unanime du comité des finances, les Canadiens verront quelles sont ses intentions véritables en ce qui concerne la réforme parlementaire. Il leur montrera que c'est entièrement bidon et nous pourrions aussi bien tous rentrer chez nous. Nous allons siéger ici comme des robots, à voter oui ou non selon que nous siégeons dans l'opposition ou du côté du gouvernement.

Je tiens à féliciter les députés du parti conservateur qui siègent à ce comité. Ils sont mes véritables collègues. Nous avons voyagé dans le pays et entendu chaque jour de nouveaux témoignages. Je les félicite d'avoir joué un rôle actif à la Chambre en s'efforçant de lui faire accepter les conclusions du comité des finances. Je les félicite du fond du coeur. Ils font le vrai travail d'un député et nous devrions tous suivre leur exemple. Un jour viendra peut-être où mes collègues du Nouveau parti démocratique et moi formerons le gouvernement, ou peut-être même que les libéraux seront un jour au pouvoir, et nous ferons tous preuve du même courage que les députés conservateurs membres du comité des finances aujourd'hui. Ils rendent hommage à leur gouvernement et à leur parti, monsieur le Président. C'est au gouvernement de jouer maintenant et nous le surveillerons tous pour voir s'il les dénigre ou s'il les respecte. Nous le surveillerons tous avec beaucoup d'intérêt.

Le débat d'aujourd'hui porte sur la question de savoir si Imasco doit prendre le contrôle d'une institution financière, Genstar. C'est important, comme d'autres députés et moi-même l'avons signalé à la Chambre, car il s'agit d'une grosse prise de contrôle. Il s'agit d'une grosse société non financière qui veut acheter sa propre banque, comme l'a dit le président du comité des finances, le député de Mississauga Sud (M. Blenkarn).

Quel est l'enjeu? Essayons de délimiter l'ampleur de cette transaction. Que représente Imasco? L'actif total de cette société, au 31 mars 1985, s'élevait à 2.74 milliards de dollars. Ses recettes pour l'année se terminant au 31 mars de cette année-là ont atteint 4.35 milliards et elle compte 18,300 employés. Parmi ses avoirs, Imasco compte Imperial Tobacco, qui produit plus de moitié des cigarettes vendues au Canada. Elle exploite 2,540 fast foods aux États-Unis sous la raison sociale Handee, possède sa propre chaîne de pharmacie, avec 415 magasins Shoppers Drug Mart à travers le pays. Elle possède et exploite 800 Peoples Drug Stores aux États-Unis, ainsi que 460 magasins de tabac, cadeaux et journaux au Canada. Voilà ce que représente Imasco. Voilà l'étendue de ses activités. C'est une société importante et assez impressionnante.

Que représente Genstar, la société dont Imasco veut prendre le contrôle? L'actif total de Genstar au 31 décembre 1985 s'élevait à 25.4 milliards de dollars. Ses recettes pour l'année se terminant au 31 décembre de cette année ont atteint 2.34 milliards et elle compte 18,000 employés. Genstar possède Canada Trustco Mortgage Company, la plus grande société de fiducie du Canada et sixième institution financière du pays, dont l'avoir s'élève à 21.7 milliards. Elle s'occupe également de matériaux de construction, de services industriels, de services maritimes, d'immobilier et d'exploitation foncière. Autrement dit, les gens qui possèdent des chaînes de «fast foods», des pharmacies et des tabagies, veulent acquérir cette grande société de fiducie.

Qu'y a-t-il de mal, monsieur le Président, à ce qu'une institution non financière prenne le contrôle d'une institution financière? Le président du comité des finances a fort bien expliqué à la Chambre et aux Canadiens pourquoi ce n'est pas souhaitable.

Permettez-moi de répéter certains de ses arguments. Lorsqu'une institution non financière contrôle une institution financière, cette dernière obtient ses avoirs auprès des déposants, en se servant donc non pas de son propre argent, mais de celui des autres. Elle utilise l'argent des autres pour acquérir du pouvoir et, comme l'a expliqué le président du comité des finances, un effet de levier. Elle acquiert ce pouvoir non pas grâce à ses investissements et à son capital, mais grâce aux dépôts et aux fiducies d'autres personnes. Si l'on dépose toutes ses économies dans une institution financière, on le fait en étant convaincu que celle-ci va convenablement gérer les fonds. L'argent sera en dépôt lorsque vous voudrez le retirer. C'est une très grande marque de confiance de la part des déposants.

• (1730)

L'établissement financier utilise ensuite cet argent. S'il appartient à un établissement non financier, qu'est-ce qui va l'empêcher d'utiliser ces dépôts dans l'intérêt du secteur non financier du conglomérat et de lui offrir des capitaux à bon marché pour lui permettre de prendre de l'expansion ou prendre le contrôle d'autres sociétés? On peut l'empêcher d'accorder des prêts aux concurrents. Les sociétés peuvent faire de la discrimination contre leurs concurrents et favoriser leurs amis. Le risque de transactions internes explique qu'il y a risque de conflit d'intérêts entre l'aide financière et l'aide non financière du conglomérat. Nous, les néo-démocrates, nous n'admettons pas cela. Aujourd'hui, les libéraux nous ont dit qu'ils n'admettaient pas cela non plus. Certes, ils ont eu tout le temps de faire quelque chose à ce sujet, mais ils ne l'ont pas fait. Pendant leur mandat, ils ont permis la formation de grands conglomérats dans ce pays. Je suis toutefois heureux de constater que les libéraux veulent enfin mettre le holà. Je suis doublement heureux de constater que les conservateurs ont la même réaction. Il faut mettre un frein. Nous, les néo-démocrates, nous le disons depuis pas mal d'années mais comme dans bien d'autres cas, les conservateurs et les libéraux finissent par être de notre avis. Je suis heureux de constater qu'aujourd'hui, les deux partis traditionnels se rendent enfin compte que la concentration économique a pris de telles proportions qu'il faut l'enrayer.

Le bien-être politique et économique de notre pays est en danger. Quand il existe une telle concentration de pouvoir économique aux mains d'un nombre de plus en plus restreint d'entreprises, non seulement celles-ci peuvent dicter le bien-être économique du pays, mais la liberté et l'indépendance politiques finissent par être compromises. Lorsque l'on permet que de tels pouvoirs soient concentrés à ce point, les pouvoirs publics font leur volonté. Si ces entreprises n'aiment pas ce que font les pouvoirs publics, ou ce que le peuple décide aux élections en essayant d'élire tel genre de gouvernement, si les conglomérats et ceux qui ont la haute main sur eux n'approuvent pas ce choix, ils se serviront de leur pouvoir économique pour détruire ces gouvernements.

On entend souvent dire que les syndicats sont injustes de déclencher des grèves, surtout dans certains secteurs vitaux. On n'entend toutefois pas beaucoup parler de grève de capitaux. Nous croyons généralement dans la liberté du capital, même si ne reconnaissons pas nécessairement aux travailleurs le droit de retirer leurs services. Nous votons des lois pour forcer des travailleurs à reprendre le travail, mais nous n'en votons pas pour interdire la grève du capital et l'empêcher de se retirer de certains secteurs. Or, c'est déjà arrivé dans le passé au Canada. Quand ces gens-là ne sont pas contents du climat politique ou du gouvernement d'un certain secteur, ils font la grève et retirent leurs capitaux. Il leur est arrivé de fermer des usines. Ils ne réinvestissaient pas. Ils créaient un climat d'agitation sociale et de chômage massif acculant le gouvernement à la défaite politique ou le forçant à se soumettre politiquement aux maîtres de l'économie. Si nous autorisons la poursuite de ces mainmises, nous risquons très sérieusement de voir s'effriter nos libertés politiques et démocratiques.

Quand tout ce pouvoir s'accumule, il est très difficile d'y voir clair, extrêmement difficile. Je pense que tous les membres du comité permanent des finances et des affaires économiques ont été énormément impressionnés par le président-directeur général de la société Cadillac Fairview. J'ai été non seulement impressionné, mais époustouflé, pour vous dire la vérité, par son exposé à notre comité. Il nous a mis en garde de façon très directe et percutante contre les risques politiques et économiques qu'il y a à marier des institutions financières et non financières. Je crois qu'il a récemment adressé à tous les députés un exemplaire de son allocution à la chambre de commerce de Vancouver prononcée au World Trade Centre de Vancouver, et j'aimerais vous en citer des passages. Voici ce qu'il déclarait:

> J'aimerais vous donner quelques exemples de la façon dont s'exerce le pouvoir économique, même dans les circonstances actuelles.
>
> -On peut s'en servir pour faire avancer les intérêts de certains clients ou fournisseurs ou en pénaliser d'autres qui ne sont pas dans les bonnes grâces.
>
> -On peut s'en servir pour couper l'herbe sous le pied à des rivaux en utilisant des moyens qui n'ont rien à voir avec le développement optimal de la richesse de ses actionnaires.
>
> -On peut s'en servir pour accorder des récompenses excessives, pécuniaires ou autres, à la coalition des principaux directeurs qui détiennent en fait le contrôle du groupe.
>
> -Le pouvoir économique peut servir à influencer la politique publique grâce à des interventions politiques, c'est-à-dire en faisant des pressions et de la propagande, en utilisant des relations publiques, en versant des contributions à des campagnes électorales et en influant sur les décisions d'implantation de sociétés.
>
> Ce ne sont pas de simples situations théoriques. Il y a dans le domaine public de multiples exemples d'utilisation du pouvoir des sociétés au détriment du bien général du peuple canadien.
>
> A titre d'exemple, je mentionnerai un cas où les témoins, si on les obligeait à déposer sous serment, raconteraient le cas d'une institution financière à laquelle la direction générale de la société-mère, société non financière, avait interdit d'accorder un prêt à un concurrent.

Je mets fin à mes observations avec cette citation. C'est une mise en garde de la part de celui qui est sûrement l'un des grands capitaines du capitalisme dans ce pays, le président-directeur général de la société Cadillac-Fairview, l'un des plus grands promoteurs immobiliers au Canada. Il s'est risqué à prévenir les députés de mettre un terme à l'érosion de la démocratie politique et économique et il a recommandé que l'on refuse aux institutions non financières deviennent propriétaires d'institutions financières. En fait, il a même préconisé de revenir en arrière dans les cas où on l'aurait déjà autorisé. J'espère

que le gouvernement tiendra compte des avertissements que lui donnent non seulement les membres de son comité, mais aussi des gens comme M. Bernard Ghert. J'espère qu'il sera d'accord avec les recommandations du comité.

Le président suppléant (M. Charest): Y a-t-il des questions ou des observations?

M. McCrossan: Monsieur le Président, je voudrais faire une observation et ensuite interroger le député au sujet de la déclaration de M. Ghert, à laquelle il fait allusion. Nous en sommes à notre dernier intervenant cet après-midi. Les députés des trois partis ont tous eu tout le temps voulu pour prendre la parole aujourd'hui; or, jusqu'à présent, je n'ai pas entendu un seul député de quelque parti que ce soit prendre la défense de l'acquisition de Canada Trust par Imasco. Quant à M. Ghert, il a signalé quatre dangers. Je voudrais parler de chacun d'eux séparément.

• (1740)

Le premier, c'est que le propriétaire du secteur non financier favorise certaines entreprises ou certains fournisseurs par rapport à d'autres. Comme nous le savons, les prêts entre une société mère et ses filiales sont interdits. Le député convient-il qu'un tel danger se poserait, par exemple, si une société mère ordonnait à une société financière qui est sa filiale de prêter de l'argent à une troisième entreprise pour que celle-ci puisse acheter quelque chose à la société mère? Ce serait un exemple parfait de cette situation. Le député s'est aussi reporté explicitement à la lettre de M. Ghert en parlant du deuxième danger qui serait qu'un tel conglomérat nuise aux sociétés rivales. Convient-il que la loi devrait interdire qu'une société mère du secteur non financier demande à sa filiale de refuser un prêt?

Le troisième danger signalé par M. Ghert a trait à la possibilité que les principaux gestionnaires reçoivent des récompenses excessives. D'après le *Star* de Toronto de la fin de semaine dernière, le président du conseil d'administration et le président directeur général de Genstar pourraient chacun gagner environ 40 millions de dollars cette année à cause de cette transaction. Le député considère-t-il que c'est un exemple concret des dangers signalés par M. Ghert? En outre, la vente de biens immobiliers par la société mère à une société de fiducie qui est sa filiale serait-elle un autre exemple d'un danger découlant de la concentration de la propriété?

Enfin, selon lui, le versement de commissions ou d'honoraires de recherche par une institution financière à son propriétaire du secteur non financier constitue-t-il un conflit d'intérêts si ce dernier demandait à la société financière de faire certaines transactions?

M. de Jong: Monsieur le Président, la réponse est oui sur toute la ligne. Ce sont tous d'excellents exemples des effets nocifs que M. Ghert mentionnait dans son exposé et mon collègue et ami les a bien expliqués. Il serait possible d'adopter des règlements visant à controler tout cela. Certaines des propositions contenues dans le Livre vert que la ministre d'État (Finances) (Mme McDougal) a présenté, laissaient entendre qu'il était en effet possible de mettre en oeuvre un régime de réglementation qui préviendrait la discrimination, le traitement privilégié et le reste.

Lorsque les membres du comité des finances ont parcouru le pays, je pense qu'ils en sont tous venus à la conclusion que la mise en oeuvre d'un régime de réglementation à cet égard exigerait une énorme bureaucratie, afin de bien surveiller toutes les entreprises et de s'assurer que cette situation ne se produise pas. À mon avis, aucun des membres du comité des finances n'a jugé que c'était une façon réaliste de procéder.

Lorsqu'on permet à des institutions non-financières et financières de fusionner il est impossible de contrôler réellement leurs relations au moyen de règlements. Cela suppose un contrôle tellement serré, qu'il est irréaliste. Le comité des finances en est venu à la conclusion, à juste titre, selon moi, que la meilleure façon d'empêcher que deux entreprises aient des relations illégales, était de leur interdire de se fusionner.

M. Friesen: Monsieur le Président, je tiens à dire qu'en tant que membre du comité sur la réforme parlementaire, ce qui se passe aujourd'hui me satisfait énormément. Je pense que c'est là l'un des exemples d'émancipation des députés de l'arrière-ban, alors qu'on leur confie un rôle qu'ils n'avaient pas jusqu'à maintenant au Canada. On signale ainsi au pays que même si nous avons élu un gouvernement, afin de prendre les mesures voulues, il n'a pas toujours raison. Il peut se tromper. L'erreur est humaine et le gouvernement peut en commettre. La procédure actuelle est l'un des poids et contrepoids prévus dans le système.

C'est avec cette remarque que je veux revenir sur l'introduction du député qui vient de parler, dans laquelle il a vanté les mérites du système et de la réforme qui a cours. J'ai été quelque peu surpris, et je suppose, attristé, de voir qu'à son avis, si le gouvernement ne répond pas correctement au rapport du comité, alors, il abandonne ce dernier à son sort. J'ai été attristé d'entendre le député prêter des intentions à tout ce qui se passe dans cette enceinte à la suite de ce nouvel esprit de réforme qu'on peut sentir à l'heure actuelle.

Chose certaine, cette réforme vise, d'abord et avant tout, à donner plus de liberté aux députés de l'arrière-ban et non à prêter des intentions. Sitôt qu'on prête des intentions, on ravive toutes les confrontations qu'on tente d'atténuer grâce à cette réforme. Comme nous l'avons signalé le soir où cette réforme a été acceptée à la Chambre, son objectif est de donner un rôle aux députés de l'arrière-ban. Ce n'est pas simplement pour exercer nos muscles politiques, si important que cela soit à l'occasion, mais bien pour éliminer la plupart des affrontements, des interpellations et des camps.

J'espère que le député qui a participé au débat admettra que la réforme vise à éliminer la confrontation habituelle, à chercher des solutions au lieu de prêter des intentions, de soulever cette controverse à nouveau et de mettre l'accent sur les antipathies plutôt que sur la réconciliation.

M. de Jong: Monsieur le Président, je pensais avoir dit, dans mes remarques préliminaires, que la réforme et le mandat élargi du comité nous donnaient l'occasion d'éviter toute politique d'affrontement, une occasion pour nous qui représentons nos électeurs de trouver ensemble des solutions plus pratiques. Je pense que c'est important. Un autre aspect du débat avait trait à la façon dont le gouvernement accepterait cette procédure et jusqu'à quel point elle serait réelle et durable.

Comme on l'a signalé, aucun député n'a pris la parole aujourd'hui pour défendre cette acquisition. Considérons-nous comme de simples députés, pas des ministériels ni des députés de l'opposition, mais de simples représentants de nos électeurs. A mon avis, tous les députés qui ont parlé à ce sujet ont la même impression et sont arrivés à la même conclusion. On penserait que, dans un régime de démocratie parlementaire, notre opinion devrait prévaloir. Tous les orateurs sont arrivés à la même conclusion: ce ne serait pas une bonne transaction. J'exprimais notre espoir commun, soit que notre opinion prévale, non pas celle de quelqu'un qui prend des décisions unilatérales, ni celle d'experts financiers de la bureaucratie réfugiée dans sa tour d'ivoire. Voilà ce qui compte avant tout pour nous en tant que simples députés. Je n'essayais certainement pas d'en faire encore un sujet d'affrontement pour le débat. J'exprimais un espoir sincère et profond.

• (1750)

[*Français*]

M. Gabriel Fontaine (Lévis): Monsieur le Président, il me fait plaisir aujourd'hui d'intervenir sur la question soulevée par le député de Kamloops—Shuswap (M. Riis) et avant d'apporter des considérations particulières à sa question, je veux me joindre au député de Surrey—White Rock—Delta Nord (M. Friesen) qui a mentionné que c'était à toutes fins pratiques un jour assez historique aujourd'hui au Parlement du Canada. En effet, le fait qu'un député dépose une décision d'un comité permanent, cela est grâce à l'esprit d'ouverture que notre gouvernement a manifesté concernant le rôle des députés.

En 1984, lorsque nous avons pris le pouvoir, monsieur le Président, il y avait 15 députés à chaque comité permanent. Ces députés-là n'avaient pas tellement d'intérêt à venir régulièrement siéger et approfondir chaque projet de loi et chaque question qui étaient proposés.

Dans notre processus de révision du rôle des députés, nous avons mis cette possibilité en pratique et aujourd'hui les comités permanents sont beaucoup plus vivants. Ils se composent de sept membres et ils sont intéressés au sujet et c'est ce qui explique qu'aujourd'hui un comité, de sa propre initiative, a pu aboutir à un débat à la Chambre des communes.

Alors, c'est à toutes fins pratiques la valorisation du rôle des députés avec notre gouvernement et les seuls *backbenchers* qui resteront ici sur la colline parlementaire, ce seront des *backbenchers* volontaires, monsieur le Président. Les autres ont tout le loisir de travailler d'une façon efficace à la législation et à l'administration de notre pays.

Pour en revenir au sujet qui nous préoccupe, le député recommande que le gouvernement empêche l'acquisition par la société Imasco de la société Genstar pour que les dirigeants de la société Imasco contrôlent la société Genstar parce que la société Genstar elle-même contrôle une institution financière importante, le Canada Trust.

Or, c'est la question qui est proposée. Si les libéraux qui nous ont précédés, monsieur le Président, nous avaient donné un cadre législatif approprié pour pouvoir apprécier la pertinence de cette question-là et pour permettre au ministre de donner sa décision ou de faire ses recommandations, nous pourrions immédiatement analyser la question, mais les libéraux n'ont jamais légiféré sur la question des institutions quasi bancaires.

Le Comité des finances et des questions économiques, de son côté, a entendu depuis plusieurs semaines une bonne quantité de témoins. Il a produit un rapport de qualité et j'en profite, monsieur le Président, pour louanger les membres de ce comité permanent qui se réunissent un minimum de quatre fois par semaine sur la conduite de leur président, le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn). On qualifie leur président de bourreau de travail.

Alors, je suis heureux de signaler le rôle de ce comité et le travail intense qu'il produit chaque semaine sur la colline parlementaire.

La recommandation du député d'en face invite à une plus large appréciation de la question de ce jour. Il ne s'agit pas, monsieur le Président, que notre gouvernement, ce qu'il n'a d'ailleurs jamais fait, joue le rôle de pompier dans cette affaire. Il faut qu'on apprécie l'ensemble de la question, l'ensemble des problèmes reliés à ce dossier-là.

Dans cet objectif, notre ministre d'État (Finances) (Mme McDougall) a déjà déposé son Livre vert concernant l'évolution du processus législatif des institutions bancaires et financières. Cela n'avait jamais été fait sous l'administration des libéraux antérieurement. Les libéraux avaient permis pendant ce temps-là la mise en place d'environ 70 institutions quasi bancaires sans apporter aucune législation pour mettre de l'ordre là-dedans.

Alors, on a vu l'un des résultats. Cela a coûté un milliard de dollars aux contribuables canadiens à cause de l'imprévoyance et de l'incurie des libéraux qui nous ont précédés.

La ministre d'État (Finances) a de plus proposé une législation dès novembre 1985, législation qui est très formelle à partir du projet de loi C-103, qui s'intitule Loi modifiant la Loi sur les compagnies de prêts, la Loi sur les compagnies de fiducie, la Loi sur les banques et la Loi sur les banques d'épargne de Québec à l'égard de certaines questions réglementaires. Si cette loi était acceptée, le ministre pourrait, par la suite, intervenir dans le cas d'acquisition de compagnies financières, et d'intervenir lorsque cette acquisition pourrait être contraire à l'intérêt public.

Les grands principes qui vont guider notre législation, monsieur le Président, ce sont les suivants: En résumé, c'est d'augmenter la protection du consommateur; d'éviter le contrôle en vertu de relations entre initiés de différentes entreprises, c'est-à-dire où les propriétaires de petites entreprises acquièrent celles de l'autre entreprise et vice versa; de promouvoir la compétition, l'innovation et l'efficience, de donner plus de possibilités et d'options aux marchés financiers, d'élargir les sources de crédit disponibles pour nos entreprises, de faire la promotion—c'est important—de l'harmonisation des politiques fédérales et provinciales.

Le Comité des finances et des affaires économiques rejoint dans beaucoup de ces remarques et recommandations le Livre vert de l'honorable McDougall. En effet, le Livre vert et le Comité interdisent les transactions entre initiés, ils favorisent une mise à jour immédiate de la législation concernant les compagnies de fiducie, les compagnies de finance, les quasi-banques.

Lorsque ce projet de loi C-103 sera adopté, dans le cas d'acquisition de compagnies qui donneraient le contrôle à des quasi-banques aux nouveaux acquéreurs, le ministre pourra probablement suspendre les droits de vote reliés à l'achat, ordonner que les actions soient placées dans une fiducie pour être éventuellement redistribuées à travers un public plus large. Le projet de loi C-103 donnera au gouvernement les moyens de protéger les intérêts des Canadiens tout en permettant de tenir compte des regroupements utiles et profitables à long terme auprès de nos entreprises parce que cette loi tiendra compte que nous ne vivons plus dans un contexte uniquement canadien, nous vivons dans un contexte nord-américain où la grande entreprise est la seule qui puisse assurer une profitabilité et un grand succès. De plus, nous vivons de plus en plus dans un contexte occidental, et bientôt dans un contexte mondial. C'est pour cela que dans notre projet de loi nous devrons protéger les intérêts des consommateurs tout en établissant un juste équilibre avec les intérêts des gens d'affaires et les investisseurs.

J'entendais, il y a quelques minutes, monsieur le Président, le député de Regina-Est (M. de Jong) qui disait qu'il allait s'asseoir et qu'il allait remarquer le courage des députés conservateurs en rapport avec la question de ce jour. Si le député de la circonscription de Regina-Est est sérieux, j'aurai moi-même l'occasion de regarder son courage et sa détermination par l'ardeur qu'il apportera à l'évolution du processus législatif du projet de loi C-103 et par le temps qu'il fera sauver à la Chambre des communes en activant ce processus législatif. Cette même remarque s'adresse aujourd'hui aux libéraux qui sont de l'autre côté de la Chambre. Il faudra qu'il y ait une certaine continuité avec leurs interventions de ce jour et il faudra que ces gens-là collaborent à activer le processus législatif concernant le projet de loi C-103.

Alors, c'est un bel exemple aujourd'hui, on a eu une collaboration de tous les partis de cette Chambre des communes au niveau du comité permanent. Si les gens de l'Opposition officielle et du Nouveau parti démocratique étaient sérieux, alors qu'ils le manifestent dans les jours à venir, qu'ils nous appuient et qu'ils nous aident pour que ce projet de loi passe le plus rapidement possible, afin que les abus qu'ils peuvent actuellement reprocher à ceux qui sont tentés d'investir et de se fusionner à des compagnies plus importantes puissent être rapidement analysés à la loupe par la ministre.

Le président suppléant (M. Charest): Comme il est 18 heures, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain à 11 heures, conformément à l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 heures.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 17 avril 1986

La séance est ouverte à 11 heures.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

PÉTITIONS

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, en vertu de l'article 106(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, les réponses du gouvernement aux neuf pétitions nos 331-182, 331-188, 331-196, 331-252, 331-278, 331-286, 331-307, 331-308 et 331-309.

* * *

LA CHARTE CANADIENNE DES DROITS ET LIBERTÉS

QUATRIÈME ANNIVERSAIRE DE LA PROCLAMATION

L'hon. Benoît Bouchard (secrétaire d'État du Canada): Monsieur le Président, je voudrais porter à l'attention de la Chambre que nous célébrons aujourd'hui, comme le savent les honorables députés, l'anniversaire de la proclamation de la Charte canadienne des droits et libertés qui a eu lieu le 17 avril 1982, ainsi que son parachèvement, il y a un an, avec l'entrée en vigueur des dispositions garantissant l'égalité à tous les membres de notre société.

[*Traduction*]

Aujourd'hui, les députés rappellent l'engagement que nous avons pris d'assurer à tous les Canadiens l'égalité, la justice sociale, la tolérance et l'équité, en conformité des normes admises en matière de droits de la personne et de libertés fondamentales.

[*Français*]

Monsieur le Président, notre gouvernement a prouvé son adhésion à ces importants principes en prenant des mesures pour appliquer plus systématiquement les préceptes de la Charte. Nous avons pris l'initiative d'évaluer et de modifier des lois et des politiques en vigueur afin qu'elles correspondent à une interprétation généreuse de la Charte. Ce faisant, nous avons cherché à dépasser les options politiques traditionnelles pour nous ouvrir à de nouvelles perspectives.

[*Traduction*]

Par ailleurs, nous avons toujours été sensibles au fait que, pour réaliser cet idéal, des mesures spéciales s'imposaient à l'égard de divers groupes sociaux dont les handicapés, les femmes, les minorités visibles, les autochtones, les jeunes et les personnes âgées. Ainsi, en décembre dernier, nous annoncions de nouvelles initiatives et le déblocage de crédits en vue d'améliorer le sort des handicapés.

[*Français*]

Monsieur le Président, je suis fier du rôle que les Canadiens ont joué dans cette tâche difficile qui consiste à définir les moyens à mettre en oeuvre pour réaliser l'égalité et la justice sociale au Canada. Lorsque nous avons sollicité des suggestions et commentaires sur des initiatives majeures en matière de politiques, les réponses que nous avons obtenues constituaient non seulement des réflexions fort valables, mais étaient également représentatives d'une large portion de la société canadienne.

[*Traduction*]

Nous tenons ferme au processus de consultation, car nous croyons que les Canadiens ont le droit de prendre part à la mise au point des politiques qui les touchent de près.

Il est indéniable que la Charte touche personnellement chacun de nous. Elle oblige les tribunaux et les gouvernements à rechercher constamment l'équilibre entre les droits individuels et collectifs de manière à favoriser les intérêts de la société sans pour autant brimer les droits des particuliers. La Charte accorde aux particuliers de nouveaux moyens de faire valoir leurs droits s'ils estiment qu'on y a porté atteinte. Elle impose également à tous la tolérance à l'égard des droits des autres.

[*Français*]

Monsieur le Président, au fur et à mesure que nous prendrons d'autres initiatives visant à favoriser l'égalité des chances, l'accès à des avantages sociaux, le respect des langues officielles, et d'autres mesures destinées à donner à chacun une chance légitime de réussir dans la société, nous chercherons à bâtir une meilleure société pour tous les Canadiens, une société fondée sur ces principes fondamentaux qui sont enchâssés dans notre Constitution.

J'espère que tous les honorables députés continueront à travailler à la réalisation de cet idéal collectif.

• (1110)

[*Traduction*]

M. Roland de Corneille (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, je remercie le ministre de ses propos en cette importante journée qui marque le quatrième anniversaire de la proclamation de la Charte des droits et libertés. C'est aussi le premier anniversaire de l'entrée en vigueur de la Charte. Les Canadiens ont raison d'être fiers, dans l'état actuel du monde,

de porter bien haut le flambeau de la liberté. Aux yeux de tous, le Canada forme une démocratie où règne la tolérance, qui est partie aux conventions internationales sur les droits de l'homme et constitue un fer de lance dans ce domaine. Nous avons aussi montré que nous étions disposés à respecter ces droits chez nous. Nous ne saurions, comme d'autres pays, nous contenter de belles paroles. Nos lois confirment le type de société que nous souhaitons avoir, une société où chacun est respecté, quels que soient sa race, la couleur de sa peau, sa religion, son sexe et ses origines. Cela fait notre orgueil. Nous avons tout lieu d'être fiers, et je me joins à tous les députés pour célébrer cette heureuse occasion.

Nous, du parti libéral, avons des raisons toutes particulières de nous enorgueillir du rôle que nous avons joué au fil des ans dans ce domaine. Les députés libéraux éprouvent tous un vif intérêt pour les droits de la personne. Il suffit de mentionner, sans nous arrêter à ceux qui ont eu moins d'importance, divers événements capitaux auxquels nous avons contribué par le passé afin de soutenir les droits de la personne et l'égalité. Nous avons notamment créé la Commission des droits de la personne, instauré le programme de contestation judiciaire au titre des langues officielles et, bien entendu, adopté la Charte des droits et libertés. Signalons aussi, évidemment, les lignes directrices du Conseil du Trésor, entre autres, conçues pour assurer l'égalité dans la Fonction publique. Toutefois, il y a encore du chemin à faire.

Il faudrait que mes collègues qui font office de porte-parole dans divers domaines puissent prendre la parole à leur tour, mais une seule personne a le droit de répondre. Le whip de notre parti exprime ses préoccuations en sa capacité de critique pour les langues officielles, il y a aussi le député de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est (M. Allmand), notre critique en matière d'emploi, notre critique pour le travail et le logement, un membre de notre comité de la politique sociale et critique en matière de communications, en plus de s'occuper de la situation de la femme et de la jeunesse, a joué un rôle de premier plan dans ce domaine. Je tiens aussi à mentionner la critique pour la condition féminine, la députée d'Outremont (Mme Pépin); ils mériteraient tous de pouvoir exprimer leur point de vue et je me contente donc de signaler en leur nom que tous ces députés et les autres membres de notre caucus s'intéressent de très près à la lutte en vue d'instaurer l'égalité pour tous les Canadiens.

Il ne suffit pas cependant de proposer des lignes directrices et de dire des généralités. Notre loi doit aussi avoir de la poigne. Nous devons avoir des lois et des chartes qui permettent aux Canadiens de faire valoir leurs préoccupations et leurs griefs devant les tribunaux avec quelque chance de réussir et d'obtenir justice.

Je tiens donc à signaler au nom de notre parti que nous ne sommes pas satisfaits, malgré ce qui s'est fait dans le passé, compte tenu, notamment, que nous sommes en train d'étudier le projet de loi C-62 pour garantir que les handicapés, les autochtones, les femmes et les minorités visibles peuvent avoir recours à une loi efficace. J'exhorte le gouvernement à essayer de modifier son projet de loi pour tenir compte de la nécessité de garantir de toute urgence le respect du principe de la justice et la liberté pour les habitants du Canada.

[*Français*]

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, je suis heureux aujourd'hui de pouvoir parler au nom du Nouveau parti démocratique et de me joindre aux autres députés en célébrant l'anniversaire de la proclamation de la Charte canadienne des droits et libertés et surtout, le premier anniversaire de la proclamation de l'article 15 de la Charte.

[*Traduction*]

Nous sommes certes tous très fiers à la Chambre de la proclamation de la Charte des droits. Je sais que mes collègues du NPD et nos prédécesseurs du PSD ont lutté longuement, durement et vaillamment pour garantir la constitutionnalisation des droits de la personne au Canada. Il y a un an aujourd'hui, nous avons proclamé le dernier article de la Charte des droits, l'article 15. Nous avions tous signalé à ce moment là qu'il serait préférable de ne pas avoir à compter sur des poursuites en justice pour appliquer et protéger les droits fondamentaux, comme le droit à l'égalité et le droit à la protection contre la discrimination pour les motifs énumérés à l'article 15 et même pour les motifs qui n'y sont pas précisés, mais qui y sont inclus implicitement, notamment les convictions politiques et l'inclination sexuelle. Un an plus tard, nous devons évaluer sérieusement les réalisations du gouvernement. Je crois qu'en examinant ces résultats à la lumière de l'article 15 qui définit l'équité, nous devons reconnaître qu'il reste beaucoup de travail à faire avant que l'équité soit une réalité pour tous les Canadiens.

Nous célébrons aujourd'hui les réalisations des Canadiens qui ont si ardemment combattu pour obtenir une charte des droits forte et constitutionnalisée. Je songe notamment au comité spécial des femmes, qui a déployé, dans tout le pays, une énergie et un dévouement formidables pour assurer l'adoption de l'article 28 de la Charte. Les handicapés, représentés par des groupes comme la Coalition des organisations provinciales des handicapés, qui ont comparu jour après jour devant le comité de la constitution et qui continuent d'insister pour obtenir des mesures concrètes pour instaurer l'équité.

Je signale, à ce propos, l'inquiétude exprimée par certains groupes de handicapés, en particulier la Coalition, au sujet de l'attitude du gouvernement en matière de droits de la personne et de libertés fondamentales. D'après eux, le gouvernement mériterait la note D-, en raison de son attitude paternaliste. J'ajouterais que, faute de mesures législatives efficaces donnant suite aux dispositions de la charte touchant l'équité, il faudra demander aux tribunaux de prendre d'importantes décisions. A ce sujet, je constate avec regret que le gouvernement n'a pas encore accepté les recommandations du Conseil canadien de développement social en faveur d'une commission qui serait chargée d'appliquer le programme de contestation judiciaire. Je profite de l'occasion pour demander au secrétaire d'État d'approuver cette commission et de laisser le CCDS s'occuper du financement de ces importantes contestations.

[*Français*]

Monsieur le Président, il y a d'autres questions aussi dans le domaine de l'égalité. Je citerai, par exemple, l'importance d'un amendement à la Loi sur les droits à l'égalité.

[*Traduction*]

... de façon à permettre à la Commission canadienne des droits de la personne, devant des preuves d'aménagements raisonnables, d'annuler les effets de la décision Binder rendue à la Cour suprême du Canada.

Tandis que nous célébrons la proclamation de l'article 15 de la charte, j'exhorte encore une fois le gouvernement à reconnaître que beaucoup de Canadiens ne bénéficient pas encore pleinement de l'égalité, les femmes notamment sur le plan économique et en ce qui concerne la garde des enfants, les minorités visibles, les autochtones, les homosexuels et les lesbiennes, et les handicapés. Il faut que l'égalité devienne une réalité.

* * *

[*Français*]

LES DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

PRÉSENTATION DU RAPPORT DE LA DÉLÉGATION QUI S'EST RENDUE EN YOUGOSLAVIE

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, conformément à l'article 101 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le rapport de la délégation parlementaire officielle qui s'est rendue en Yougoslavie, du 30 mars au 3 avril 1986.

• (1120)

* * *

[*Traduction*]

PÉTITIONS

L'ACCORD CANADO-AMÉRICAIN AU SUJET DU POLYGONE D'ESSAIS MILITAIRES DE LA BAIE DE NANOOSE

M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway): Je voudrais présenter une pétition que nous ont envoyée un certain nombre d'habitants de la Colombie-Britannique. Ces gens prient le gouvernement de ne pas reconduire l'accord conclu entre le Canada et les États-Unis au sujet du polygone d'essais militaires dans la baie de Nanoose, en Colombie-Britannique. Ils souhaitent qu'il soit mis terme à tous les essais d'armement et que le polygone d'essais soit reconverti à des fins pacifiques. Je voudrais déposer cette pétition en leur nom.

* * *

LA LOI RESTREIGNANT L'ACTION DE FUMER

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

M. Patrick Boyer (Etobicoke—Lakeshore) demande à présenter le projet de loi C-287, tendant à resteindre le droit de fumer dans les bâtiments et les installations publics.

M. le Président: Le député a-t-il l'autorisation de présenter ce projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Boyer: Monsieur le Président, je voudrais expliquer brièvement aux députés que ce projet de loi, restreignant le droit de fumer dans les bâtiments et les installations publics, ne vise à punir personne et n'a aucun souci moraliste ou puritain. Il s'agit plutôt d'une mesure législative relative à une question d'hygiène; elle est destinée à régler le principal problème de santé qui afflige notre pays et qui découle de l'usage abusif du tabac; elle est aussi le fruit de nos préoccupations au sujet des très grands risques pour la santé que courent les gens qui inspirent directement la fumée du tabac ou s'intoxiquent par la fumée des autres.

En quelques mots, ce projet de loi tient raisonnablement compte des besoins de toutes les parties intéressées et propose des solutions réalistes et pratiques pour écarter ce danger.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député sait que la présentation sommaire d'un projet de loi d'initiative privée doit être aussi brève que possible.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu une première fois et son impression en est ordonnée.)

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui à la question numéro 536.

[*Texte*]

LES PERSONNES EXPULSÉES DU CANADA

Question nº 536—**M. Redway:**

En *a*) 1983, *b*) 1984, *c*) 1985, *d*) 1986 à ce jour, combien de personnes ont été expulsées du Canada et combien en a-t-il coûté en (i) frais de transport (ii) logement et nourriture et autres dépenses connexes?

L'hon. Walter McLean (ministre d'État (Immigration)): *a*) *3,747, *b*) *3,112, *c*) **2,265, *d*)** 306 (jusqu'à ce jour).

(i) *a*) $1,890,749, *b*) $1,690,450, *c*) $1,220,661, *d*) $522,158.

(ii) *a*) $3,333,581, *b*) $3,651,766, *c*) $3,434,708, *d*) $1,795,729.

* Système de données de l'exécution de la loi.

**Système d'information d'Emploi et d'Immigration.

[*Français*]

M. Lewis: Je suggère, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

M. le Président: On a répondu à la question énumérée par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

Équité en matière d'emploi

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 15 avril, du projet de loi C-62, concernant l'équité en matière d'emploi, dont un comité législatif a fait rapport avec des propositions d'amendement, ainsi que de la motion nº 31A (M. Allmand) (p. 12262), de la motion nº 32A (M. Allmand) (p. 12262), et de l'amendement (M. Cassidy) (p. 12263).

M. le Président: Avant de redonner la parole au député de Nickel Belt, je tiens à rappeler à la Chambre que, en raison de la déclaration ministérielle, la période réservée à l'étude des ordres inscrits au nom du gouvernement sera prolongée de 13 minutes à compter de 13 heures.

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, l'autre jour quand nous discutions le sous-amendement en question présenté par le député d'Ottawa-Centre (M.Cassidy), nous avons signalé que l'article 4 et l'article 5 ne comportaient pas de mesure punitive. L'article 4 énonce que l'employeur devra mettre en évidence et supprimer toutes ses règles et tous ses usages en matière d'emploi non d'autre part autorisés en droit, en consultation avec les personnes que les salariés ont désignées pour les représenter, et le reste. Ce sont là des instructions claires. Mais que se passe-t-il si l'employeur ne le fait pas? Il n'y a aucun suivi. En fait cela envoie un message bien clair, comme nous le soutenons depuis le début: le gouvernement ne tient pas vraiment à réaliser l'équité, puisque rien ne se passe lorsqu'un employeur n'exécute pas ce que la loi lui demande de faire.

Il me semble que d'après tout ce qu'on a pu constater après un an d'application de l'article de la Charte concernant l'égalité, il n'y a pas eu beaucoup de progrès de réalisés. Le juge Abella a signalé l'autre jour dans une allocution au Club canadien qu'il n'y avait pas eu beaucoup de progrès de réalisés au plan de l'égalité de la femme au travail. Le gouvernement présente le projet de loi C-62 et impose certains devoirs aux employeurs en matière d'équité professionnnelle, mais le projet de loi ne comporte pas de moyen d'exécution. Je me souviens avoir dit au sujet d'un autre projet de loi que ce n'était qu'un lapin rugissant. Celui-ci également. Le message qui est envoyé de toute évidence aux employeurs est le suivant: «Nous avons mis cela pour la forme. Ce n'est là que pour en mettre plein la vue». Il y a quelques jours il y a eu sur la colline une manisfestation de handicapés. Ils ont signalé très clairement qu'ils ne se laissent pas leurrer par ce projet de loi. Je pense qu'ils ont dit entre autres choses: «Nous ne sommes pas idiots. Nous savons que ce projet de loi ne va pas contribuer à résoudre le problème». Nous ne pouvons quand même pas prétendre que ce texte creux est un projet de loi qui va faire avancer l'égalité au travail. C'est pour cette raison que mon collègue a présenté son amendement.

L'unique peine qui est prévue est celle de l'article 6. L'article 6 dit:

> Au plus tard le 1er juin de chaque année à compter de 1988, l'employeur dépose auprès du ministre, pour la précédente année civile . . .

Cela porte sur le nombre de salariés, et le reste. La peine prévue pour non-production de ce rapport est de $500,000. Il me semble que ce n'est pas là qu'il faut prévoir cette sanction. C'est au chapitre qui exige des employeurs qu'ils fassent certaines choses pour réaliser vraiment l'équité professionnelle. Il est trop commode pour le gouvernement d'exclure la Fonction publique fédérale des dispositions du projet de loi. En fin de compte, le gouvernement lui-même ne veut même pas s'appliquer le projet de loi à lui-même en qualité d'employeur.

Nous pressons le gouvernement d'accepter le sous-amendement de mon collègue, le député d'Ottawa-Centre. Je pense que cela prouverait la bonne foi du gouvernement. Cela prouverait qu'il désire vraiment faire quelque chose pour l'équité au travail. Ce serait envoyer aux employeurs un message les assurant que le gouvernement est sérieux quand il parle de réaliser l'équité au travail.

Cela me serait égal que le gouvernement veuille retirer l'amende de $500,000 de l'article 6. Pour ma part, je ne m'y opposerais pas. Pourquoi faire tant d'histoires au sujet de la non-présentation d'un rapport? Ce sont les ministériels qui ont dit qu'il ne fallait pas écraser les entreprises sous le fardeau de la paperasse. Mais les voilà qui insèrent l'article 6 qui impose beaucoup de paperasse. Ces renseignements, on peut se les procurer. Après tout, l'employeur est tenu de présenter une déclaration de revenus. A mon avis ce n'est pas là qu'il faut faire preuve de rigueur. Ce sont les articles 4 et 5 qui obligent les employeurs à faire certaines choses à propos d'équité. Ce sont ces articles-là qui ont besoin de sanctions, pas l'article 6.

• (1130)

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt les observations du député concernant les dispositions de mise en application du projet de loi. Ce projet de loi a été présenté à la Chambre pour la première lecture en juin 1985. Il y a donc un an presque. Le projet de loi a été discuté à ce moment-là. Il a été discuté à l'étape de la deuxième lecture. Il a été discuté au comité. Et le revoici maintenant en discussion à la Chambre des communes. Donc il a été longuement discuté. Je sais que le député a pris part à ces discussions. Je sais qu'il comprend au fond de lui-même que le projet de loi comporte un mécanisme d'exécution. En fait, il a dit dans le cours de ses observations que ce mécanisme existe. Il est bien clair, comme les députés le savent, que le projet prévoit qu'il doit y avoir tout d'abord un plan.

M. Rodriguez: Quel moyen d'exécution?

M. Redway: Le projet de loi stipule qu'il doit y avoir un plan. Bien entendu, cela figure dans l'article 5. Comme le député le sait également, l'article 12 du projet de loi prévoit que le ministre exposera les exigences du plan. En vertu des dispositions de cet article, un ministre peut établir des règlements qui serviront de directives pour l'élaboration du plan.

M. Rodriguez: Et s'ils n'en font rien?

M. Redway: Le député sait fort bien qu'en vertu de l'article 6 du projet de loi, le plan et le rapport sont prévus. Le sujet du plan doit être remis au ministre et déposé à la Chambre. Puis, comme le député le sait très bien,si on ne produit pas de plan, en vertu de l'article 7 du projet de loi, on commet une infraction passible d'une amende de $50,000. En premier lieu, une disposition oblige à se conformer au plan, comme le député le sait. En second lieu, une des difficultés à cet égard à laquelle se heurtait la Commission canadienne des droits de la personne était qu'elle ne possédait aucune donnée pour sévir contre les infractions à la règle qui veut que les Canadiens soient traités équitablement en matière d'emploi. En adoptant ce projet de loi et en exigeant la production du plan,des preuves seront accessibles à la Commission des droits de la personne . . .

M. Rodriguez: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. En toute déférence, je sais que le député de York-Est (M. Redway) ne voudrait pas consigner au compte rendu des renseignements fallacieux. De fait, aucune sanction n'est imposée à ceux qui ne produisent pas de plan. Il n'y a aucune sanction . . .

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette d'interrompre le député. Ce n'est pas là un rappel au Règlement, mais une question à débattre. La parole est au député de York-Est (M. Redway).

M. Redway: Monsieur le Président, je voudrais répliquer au rappel au Règlement du député qui n'en est pas un. L'article 6 du projet de loi exige la production d'un rapport et l'article 7 impose une sanction à ceux qui négligent de le faire.

Puis, une fois le rapport déposé, les renseignements lui faisaient défaut dans le passé sont accessibles à la Commission qui peut ainsi régler la question. De toute évidence, le député et toute l'opposition sont au courant de la chose. Ils le savent fort bien. S'ils étaient francs à la Chambre, comme ils demandent constamment aux ministériels de l'être, ils nous diraient que c'est un excellent projet de loi. C'est la première fois qu'une mesure législative fédérale de ce genre est présentée. Rien de la sorte n'avait certes été présenté par le gouvernement précédent.Il est pourvu d'un mécanisme de mise en application.Il sera efficace comme il est censé l'être.

Les députés voudraient peut-être faire un pas de plus . Ils préféreraient peut-être emprisonner des gens et ne pas respecter l'équité en matière d'emploi.Ils ne sont peut-être guère intéressés à veiller à ce que tous les groupes désignés, c'est-à-dire les femmes, les autochtones, les handicapés et les minorités visibles, jouissent de l'équité en matière d'emploi. Je ne crois pas que les membres du parti qui était auparavant au pouvoir soient intéressés puisqu'ils n'ont jamais désigné les minorités visibles au sein de la Fonction publique du Canada. De fait, elles sont devenues un groupe désigné lorsque notre gouvernement a accédé au pouvoir en 1985.

Équité en matière d'emploi

Mme Copps: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Nous aimons bien entendre le député de York-Est (M. Redway). Mais, nom de Dieu, quand il parle, il devrait dire la vérité. Ce qu'il a dit est absolument faux et il le sait.

Le président suppléant (M. Paproski): Cela tient du débat. Ce n'est pas un rappel du Règlement. Si la députée veut participer au débat, elle aura l'occasion de le faire plus tard. La parole est au député de York-Est.

M. Redway: J'espère bien que la députée va répéter cela à l'extérieur de la Chambre, monsieur le Président.

Mme Copps: Avec plaisir. Poursuivez-moi et moi je vous verrai au tribunal.

M. Redway: J'attendrai cela comme j'ai attendu que la députée dépose, dans le cadre d'un autre débat, les documents qu'elle avait promis de déposer et qu'elle n'a jamais déposés.

Seulement pour conclure . . .

Mme Copps: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Si le député comprenait le Règlement de la Chambre, il saurait que les simples députés n'ont pas le droit de déposer des documents.

Le président suppléant (M. Paproski): Je ne peux pas croire qu'après le déjeuner-prière national et la collaboration dont on a fait preuve ce matin, qu'en ce jeudi ensoleillé on se laisse aller à pareil débat. Cela m'étonne qu'il n'y ait pas de compassion à la Chambre. Le député de York-Est a la parole. Si la députée de Hamilton-Est (Mme Copps) veut participer au débat, elle aura l'occasion de le faire plus tard.

M. Waddell: Maintenant que nous avons eu la bénédiction, place au discours!

M. Redway: Je le répète, le projet de loi prévoit un mécanisme de mise en application. L'intention existe d'assurer l'équité en matière d'emploi à ces quatre groupes cibles. Toutefois, le gouvernement ne se propose pas d'essayer de faire appliquer cette disposition en jetant les gens en prison. Il a l'intention de la faire appliquer de façon ordonnée et logique. Le projet de loi est formulé en conséquence.

Il y a beaucoup d'exemples de lois de ce genre aux États-Unis. Je veux parler de lois relatives aux droits de la personne et aux libertés civiles, de lois visant à abolir la ségrégation raciale dans les écoles aux États-Unis, où des sanctions comme des peines d'emprisonnement ont été imposées. Cela s'est toujours révélé inefficace. En fait, j'ai assisté au débat d'un comité de la Chambre des Représentants, à Washington, l'automne dernier, sur ce sujet même. Le gouvernement était alors sur la sellette parce que le régime qu'il avait mis en place ne fonctionnait pas. Le régime que prévoit ce projet de loi va fonctionner. S'il ne fonctionne pas, d'autres mesures seront présentées.

Le régime que prévoit ce projet de loi est une primeur. C'est la première mesure jamais prise par un gouvernement canadien. Ce sera une première mesure efficace. Les employeurs se hâtent déjà afin d'être sûrs d'être à l'ordre lorsque le projet de loi sera promulgué.

En même temps, je crois qu'il incombe au gouvernement de s'assurer que ses mesures à l'égard de la Fonction publique sont conformes à la Loi. Même si les minorités visibles ne constituent un groupe cible dans la Fonction publique que depuis l'an dernier, il est temps que le gouvernement insiste sur ces mesures pour assurer l'équité en matière d'emploi dans la Fonction publique. Je suis persuadé que c'est exactement là ce qu'il va faire.

• (1140)

Cela étant dit, je prierais la Chambre d'adopter ce projet de loi au plus tôt, surtout qu'il y a déjà presque un an qu'il a été présenté à la Chambre. Il est à peu près temps que nous l'adoptions. Le Règlement ne prévoit peut-être pas que de simples députés déposent des documents, mais lorsqu'une députée dit qu'elle va le faire, on s'attendrait à ce qu'elle tienne parole.

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est): Monsieur le Président, je n'avais pas l'intention d'intervenir au sujet de ce sous-amendement, mais je suis obligé de le faire, après avoir entendu les observations du député qui m'a précédé. Je tiens à dire qu'il a de façon flagrante induit en erreur la Chambre et les Canadiens sur plusieurs points.

M. Redway: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Il s'agit, à mon avis, d'une remarque antiparlementaire qui devrait être retirée.

M. Orlikow: Monsieur le Président, je désire intervenir au sujet du même rappel au Règlement. Il se peut que l'expression «de façon flagrante» soit . . .

Le président suppléant (M. Paproski): Un instant. Le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) a-t-il quelque chose à dire à ce sujet?

M. Orlikow: Je veux invoquer le Règlement.

Le président suppléant (M. Paproski): Avant que j'accepte d'entendre ce rappel au Règlement, je voudrais m'entretenir avec les greffiers au bureau.

Le député de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est (M. Allmand) a tenu des propos extrêmement forts. Je ne pense pas qu'il les ait vraiment pensés. J'espère qu'il retirera au moins cette partie de sa déclaration et poursuivra le débat.

M. Allmand: Monsieur le Président, j'ignore au juste quelle partie de mes observations vous désapprouvez, mais si c'est L'expression «de façon flagrante», je suis disposé à la retirer. Cependant, je suis tout à fait convaincu que le député a induit la Chambre en erreur en formulant les observations qu'il vient tout juste de faire. Je pense que c'est tout à fait parlementaire.

Le président suppléant (M. Paproski): J'accepterai cela, mais j'estime toujours qu'il s'agit de termes rudes par rapport à ce qui se dit normalement à la Chambre. J'espère que nous poursuivrons nos travaux dans un climat de camaraderie et de compassion. Le député a-t-il un autre rappel au Règlement?

M. Redway: Monsieur le Président, il a répété des paroles qui, selon moi, sont antiparlementaires et devraient être retirées. Si vous jugez, monsieur le Président, que ce n'était pas . . .

Le président suppléant (M. Paproski): À l'ordre, s'il vous plaît. La parole est au député.

M. Redway: Monsieur le Président, le député a prétendu que j'avais induit la Chambre en erreur et, à mon avis, cette affirmation est antiparlementaire et devrait . . .

Le président suppléant (M. Paproski): Le député voudrait-il bien se rasseoir? Le député a retiré l'expression «de façon flagrante». Il n'est pas parlementaire d'affirmer qu'un député a «délibérément induit la Chambre en erreur» et je crois qu'en remplaçant «délibérément» par «de façon flagrante» le député est venu bien près d'utiliser un langage non parlementaire. C'est pourquoi je lui ai demandé de retirer ses paroles. C'est ce qu'il a fait, et je crois donc qu'il devrait poursuivre le débat.

M. Allmand: Monsieur le Président, je voudrais justifier certaines des affirmations que je viens tout juste de faire et montrer comment la population et la Chambre pourraient être induites en erreur par ces observations.

Je le répète, l'article 2 précise que le projet de loi a pour objet de réaliser l'égalité en milieu de travail. C'est très bien. C'est un bel objectif auquel nous souscrivons tous. L'article 4 stipule qu'un employeur doit réaliser l'équité en matière d'emploi en instaurant des usages et des règles positifs, afin d'accroître la représentation des groupes cibles. Je n'ai également rien contre. En vertu de l'article 5, les employeurs doivent élaborer un plan d'action énonçant les objectifs qu'ils entendent atteindre et l'échéancier qu'ils se sont fixé. Tout cela est également bien beau, si ce n'est que ces plans d'action moisissent dans les coffres des sièges sociaux des entreprises et ne sont communiqués à personne.

Le projet de loi demande aux employeurs de prendre certaines mesures, mais aucune sanction n'est prévue contre ceux qui s'y refusent. Si les employeurs ne respectent pas leurs obligations en vertu de l'article 4 ou de l'article 5, ils n'encourent aucune sanction sauf celle prévue à l'article 7 et qui s'applique à un employeur qui ne remplit pas le rapport exigé en vertu de l'article 6. Ce dernier article demande simplement à un employeur de fournir des renseignements au sujet de la composition de ses effectifs. Comme je l'ai signalé l'autre jour, il pourrait fort bien affirmer année après année que cette composition ne varie pas. Rien ne l'empêcherait d'employer une femme la première année et les années suivantes il n'aurait quand même aucune sanction à craindre.

Le sous-amendement présenté par le NPD prévoit une sanction pour tout employeur qui ne se conforme pas aux articles 4, 5 et 6 du projet de loi. Sous sa forme actuelle, l'article 7 prévoit simplement que l'employeur commet une infraction seulement s'il ne se conforme pas à l'article 6. Le député a donc tort de prétendre que des sanctions sont prévues dans le projet de loi pour les employeurs qui ne mettent pas en oeuvre des programmes de promotion sociale et ne réalisent pas l'équité en matière d'emploi. S'il peut me démontrer qu'un employeur doit respecter ses obligations en vertu des articles 4 et 5 sous peine de sanctions, je me rétracterai ici même. Je suis convaincu qu'il ne peut m'apporter cette preuve. En outre, tous les groupes cibles dont les représentants sont venus témoigner devant le comité législatif ont constaté l'absence de sanctions dans ces articles. Aucun d'eux ne sera d'accord avec lui. S'il avait osé prétendre, lors de la manisfestation l'autre jour, ce qu'il a dit ici à la Chambre, je crois que les handicapés l'auraient lynché malgré leur handicap.

Il n'existe rien dans le projet de loi pour faire respecter les articles 4 et 5. C'est pour cela que l'amendement à l'étude est si important. Au demeurant, le député ne s'est même pas donné la peine de lire les amendements qui ont été présentés. Contrairement à ce qu'il vient d'affirmer, personne n'a préconisé d'emprisonner les employeurs qui n'assument pas leurs obligations aux termes de cette mesure. J'ai proposé, dans mon autre amendement à l'étude maintenant, de faire passer de $50,000 à $500,000 l'amende prévue, mais personne n'a proposé des peines d'emprisonnement pour les employeurs déloyaux. C'est là une diversion que fait le député.

M. de Corneille: Une diversion qui a des relents de thon.

M. Allmand: Le député a prétendu aussi que c'est la première fois qu'un gouvernement prend des mesures contre la discrimination à l'endroit des minorités visibles. C'est à croire que les élus de 1984 ignorent tout de ce qui s'est fait avant cette date. Le député ne connaît même pas l'article 15 de la Charte des droits et libertés qui stipule que tous les hommes sont égaux devant la loi et qu'il ont droit également à la protection et aux avantages qu'elle leur assure quels que soient leur race, leur origine ethnique, leur couleur, leur religion, leur sexe, leur âge ou leurs capacités mentales ou physiques. Il se trompe lourdement lorsqu'il prétend que c'est la première mesure jamais prise contre la discrimination raciale à la Chambre des communes. Le député ne connaît même pas la Loi canadienne sur les droits de la personne qui a été adoptée en 1977, une loi qui traite aussi de la discrimination raciale exercée contre les minorités visibles.

Grâce à l'amendement apporté à la Charte des droits et libertés en 1982, je parle du paragraphe 2, il existe maintenant dans la Constitution une disposition permettant de légiférer dans le domaine des programmes d'action positive. Ce n'est qu'après avoir inclus cette disposition dans notre Constitution que de tels programmes sont possibles et c'est bien dans cet esprit qu'a été présenté le projet de loi à l'étude, mais bien inutilement car il n'a aucun mordant. Que les conservateurs cessent de nous rebattre les oreilles avec leur baratin en prétendant que rien n'a jamais été fait pour combattre la discrimination raciale, religieuse, ethnique et ainsi de suite. Ils ne connaissent guère leur histoire récente. Ils ne lisent que les communiqués des ministres qui, comme tout le monde le sait, ne disent pas la vérité.

• (1150)

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, il est regrettable que le député de York-Est (M. Redway) ait quitté la Chambre. Bien qu'il ne soit pas là, j'aimerais dire que je ne me souviens pas d'avoir entendu exposer autant de faits erronés et une telle ignorance au cours d'un discours de dix minutes. Il nous recommande d'adopter rapidement ce projet de loi alors qu'il sait ce qu'ont dit tous les groupes représentant les personnes qu'il est censé aider—les handicapés, les autochtones, les femmes et les minorités visibles, j'en oublie peut-être. Chacun des groupes les représentant a exprimé de très fortes objections à ce projet de loi et a déclaré qu'il n'était nullement satisfaisant.

Que dit ce projet de loi? A l'article 4, il dit que l'employeur, en consultation avec les personnes que les salariés ont désignées, réalise des plans. S'il n'y a pas de syndicat, je me demande bien quels employés il peut consulter, mais laissons cela pour l'instant.

L'article 5 stipule que l'employeur élabore un plan, et l'article 6 qu'il dépose auprès du ministre un rapport sur ses activités. On a déjà souligné qu'il n'y avait pas de sanctions si un employeur ne déposait pas de rapport. J'ai toutefois une objection beaucoup plus grave. Qu'en est-il des employeurs qui déposeront un rapport non conforme aux objectifs du projet de loi? Là non plus, il n'y a pas de sanctions. Un employeur peut très bien déposer tous les ans un rapport déclarant qu'il ou elle ne fait strictement rien, sans le moindre risque de sanctions.

Je voudrais revenir un instant sur la prétendue analyse du député de York-Est à propos de ce qui s'est passé aux États-Unis. Je le fais parce que j'ai passé une douzaine d'années à collaborer avec le Congrès du travail du Canada et d'autres organisations communautaires sur toute cette question des droits de la personne. Le député se trompe. Ou il ignore les faits, ou il essaie de les dissimuler. Je ne veux pas me faire rappeler à l'ordre pour cause d'utilisation d'un vocabulaire antiparlementaire, et je vais donc essayer de peser soigneusement mes paroles. Il a tort.

Aux États-Unis, on n'a pas mis les gens en prison, mais la loi américaine exige que les employeurs respectent les directives. La loi américaine exige que les employeurs aient des objectifs, et pas simplement des objectifs théoriques. Elle exige qu'ils aient des objectifs numériques et qu'ils déposent des rapports sur la réalisation de ces objectifs. Je sais que cela ne plaît pas au député de York-Est ni au gouvernement, et je sais que les employeurs canadiens ne sont pas d'accord. Mais cela a marché aux États-Unis et la National Association of Manufacturers a déclaré qu'elle en était satisfaite. Le débat fait rage actuellement aux États-Unis qui ont l'administration la plus favorable au secteur des affaires qu'ils aient eu depuis plus de cinquante ans. Compte tenu de leur orientation idéologique, certains des conseillers du président Reagan voudraient liquider les objectifs numériques. Les Canadiens connaissent le secrétaire d'État au Travail Bill Brock, puisqu'il a été négociateur commercial pendant un certain temps. Il encourage le président et l'administration à conserver les objectifs numériques. La National Association of Manufacturers a dit au nom de ses membres au président Reagan qu'elle était satisfaite du

régime actuel, des objectifs numériques prévus par le projet de loi et de la façon dont le programme fonctionnait. L'association a poursuivi en disant: «Dites-nous ce que vous voulez que nous fassions, et nous le ferons. Personne alors ne pourra nous accuser de ne pas faire ce que la loi exige, et personne ne pourra nous traîner devant les tribunaux».

Je voudrais poser une question au député de York-Est, au ministre et au gouvernement conservateur qui prétend s'exprimer au nom de tous les Canadiens. Pourquoi refusent-ils d'admettre les arguments des organisations qui représentent précisément les gens que ce projet de loi est destiné à aider? Ils ne sont pas obligés d'accepter les arguments des députés des partis d'opposition; nous n'argumentons manifestement que pour des motifs politiques et tendancieux! Mais pourquoi n'acceptent-ils pas l'argumentation, la proposition visant à rendre ce projet de loi opérationnel présentées par ces organisations qui représentent les autochtones, les minorités visibles, les non anglo-saxons, les non-protestants, les membres âgés de communautés ethniques victimes de discrimination depuis des années, les femmes et les handicapés, tous ces gens qui sont sous-représentés sur le marché de l'emploi?

Que le député de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est (M. Allmand) sache bien que les efforts du précédent gouvernement ne m'ont ni enthousiasmé ni impressionné.

En conclusion, si l'on regarde une émission à la télévision américaine, on voit quelquefois une poste à New York, à Chicago ou à Los Angeles. On ne peut s'empêcher d'être frappé par le grand nombre de personnes non-blanches qui y travaillent. C'est un simple exemple. Je veux simplement dire que si l'on prend un bureau de poste à Vancouver, à Toronto, ou à Winnipeg, on y voit très peu d'employés non-blancs.

En matière d'emploi des membres de groupes minoritaires, notre bilan n'est pas brillant. Il nous reste beaucoup à faire, et beaucoup à nous faire pardonner.

M. Gerry Weiner (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, tous les députés de la Chambre partagent un objectif commun—l'équité en matière d'emploi. Cependant, il existe entre eux des divergences d'ordre théorique et pratique. Depuis huit ou neuf mois, de très utiles discussions ont eu lieu mais les choses en sont restées là. C'est ce qui caractérise tout processus démocratique. La Chambre des communes n'y échappe pas. Nous pouvons diverger de point de vue quant aux modalités, mais nous voulons tous obtenir les mêmes résultats. Avec ces bonnes dispositions et parce que la chose nous tient à coeur, nous savons que tous les Canadiens seront protégés par la surveillance et la vigilance de tous les députés de la Chambre.

La motion à l'étude propose des objectifs et des échéances. En somme, cela aboutirait à d'autres quotas, à la mise sur pied d'un organisme de surveillance et d'autres organes régulateurs. Toutes choses que nous voulons justement éviter. Nous n'avons pas voulu insister sur les modalités, nous nous préoccupons plutôt des résultats, et ce sont les résultats que nous allons tous surveiller.

Je voudrais maintenant clarifier ce qui suit au cas où cela s'imposerait. M. Fairweather a affirmé que les rapports soumis aux termes de l'article 5 fourniraient une preuve abondante de discrimination systémique. C'est précisément ce que la Commission souhaitait et ses représentants nous ont exposé la façon dont ils souhaitaient que ces données soient traitées. Si les résultats sont décevants, la Commission des droits de la personne pourra faire enquête et avoir accès aux plans d'action. Si la Commission est amenée à conclure qu'il existe une discrimination systémique, elle pourra imposer les sanctions prévues à l'article 41 de la Loi sur les droits de la personne. Le projet de loi est coercitif de deux manières—nécessité de faire rapport et possibilité d'intervention de la Commission.

La motion 32A propose de porter l'amende de $50,000 à $500,000. Nous croyons que $50,000 est un montant réaliste. C'est un montant conforme à d'autres sanctions prévues dans d'autres lois telle que la Loi sur les droits de la personne. Pour ces raisons, je m'oppose aux deux motions présentement à l'étude.

[*Français*]

Mme Lucie Pépin (Outremont): Monsieur le Président, je voudrais me lever pour appuyer l'amendement. Tantôt, j'entendais mon collègue mentionner que nous avons tous un objectif commun en discutant ce projet de loi parce que nous désirons tous obtenir le même résultat qui, soi-disant, est l'égalité. Il ajoutait que tous les Canadiens seraient beaucoup plus heureux avec un projet de loi comme le projet de loi C-62 s'il était adopté comme le gouvernement le propose aujourd'hui. Je serais un peu étonnée que l'on puisse obtenir de bons résultats sans que soient apportés à ce projet de loi certains amendements et également des pénalités.

Lorsqu'on demande également à la Commission des droits de la personne d'agir comme chien de garde pour le projet de loi pour faire savoir s'il y a des irrégularités, je me reporte aux audiences qu'il y a eues pour ce comité. Tous les groupes qui sont passés devant cette commission parlementaire ont dénoncé le projet de loi. Ils ont tous mentionné le manque de sérieux et de volonté du gouvernement parce que, justement, il n'y avait aucune pénalité et que le projet de loi n'a pas de «dents». On a l'impression que ce projet de loi va encore être un écran de fumée comme le gouvernement le fait souvent avec des projets de loi vis-à-vis des femmes. Si on prend le rapport Abella et qu'on le compare avec le projet de loi actuel, on a l'impression que le projet de loi actuel est un travesti de ce rapport. Actuellement, s'il n'y a pas de pénalité, on sait pertinemment que c'est impossible d'avoir un projet de loi acceptable.

Également, les employeurs devront faire un rapport dans deux ans, en 1988—c'est tout ce qu'on leur demande—et également on ne peut pas connaître leur plan d'action. Alors, je pense qu'actuellement un tel projet de loi qui a été dénoncé par tous les groupes, les groupes de femmes, les handicapés et les minorités, un projet de loi sans pénalités et sans «dents», c'est du volontarisme et c'est un manque de sérieux de la part du gouvernement. Également, le président de la Commission des droits de la personne est venu deux fois présenter un mémoire et nous dire jusqu'à quel point il était important que ce projet de loi ait des pénalités.

Alors, monsieur le Président, permettez-moi de vous dire que je pense que c'est de la condescendance de la part du gouvernement et on pourra dire, comme j'ai entendu notre collègue de York-Est (M. Redway) le dire, que c'était la première fois au Canada qu'un tel projet de loi était fait, mais je serais plutôt désolée si je faisais partie du gouvernement parce que je pense que ce sera la première fois au Canada qu'un tel projet de loi va être fait, mais cela sera un travesti . . . et je ne pense pas que ce soit un projet de loi sérieux. Peut-être que mes collègues conservateurs pourront se vanter que le gouvernement fait quelque chose pour les femmes, mais j'aimerais bien qu'il agisse avec beaucoup plus de sérieux qu'il ne le fait actuellement.

• (1200)

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Paproski): La motion qui fera l'objet du vote se lit comme suit: M. Allmand propose:

Motion nº 31A

Qu'on modifie le projet de loi C-62, Loi concernant l'équité en matière d'emploi, à l'article 7, en retranchant les lignes 13 et 14 à la page 4, et en les remplaçant par ce qui suit:

«7. L'employeur qui ne se conforme pas commet une infraction et encourt»,

Le premier vote porte sur l'amendement. M. Cassidy propose:

Qu'on modifie la motion nº 31A en retranchant les mots suivants:

«commet une infraction et encourt» et en les remplaçant par ce qui suit:

«aux articles 4, 5 et 6 commet une infraction et encourt,»

Le vote porte sur l'amendement. Plaît-il à la Chambre d'adopter ledit amendement?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de l'amendement veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Aux termes de l'article 114(11) du Règlement, le vote sur le sous-amendement est reporté.

Je dois maintenant mettre aux voix la motion nº 32A.

M. de Corneille: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Sauf erreur, les amendements aux motions 31A et 32A ont été débattus mais non les motions elles-mêmes. Le débat de l'amendement n'est pas encore terminé. Je voudrais intervenir au sujet de cette motion.

Le président suppléant (M. Paproski): Je dois faire remarquer au député d'Eglinton—Lawrence (M. de Corneille) que la Chambre était saisie de ces trois points durant le débat. Le groupement incluait les motions nos 31A et 32A et l'amendement. Je ne pense pas pouvoir permettre au député de prendre la parole sur la motion d'amendement principale. Le député aurait dû savoir ce qui se passait. Je dois mettre aux voix la motion d'amendement principale.

M. Allmand: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Comme vous le savez, j'ai initialement proposé les motions nos 31A et 32A ensemble parce que c'est ainsi que le Président les avait groupées. Nous avons entamé le débat là-dessus. Le Nouveau parti démocratique a par la suite proposé un amendement à ma motion nº 31A. À partir de ce moment-là, les députés ont discuté du sous- amendement à ma proposition d'amendement. On vient d'écarter le sous-amendement. Nous devrions maintenant revenir au débat initial sur les motions nos 31A et 32A que le Président avait groupées aux fins de la discussion. Le Président n'avait pas prévu qu'on proposerait un sous-amendement à ces deux motions initiales. On ne pouvait pas discuter des deux motions initiales durant le débat sur le sous-amendement.

Il nous fallait d'abord disposer du sous-amendement avant de discuter des principes énoncés dans la motion d'amendement initiale.

M. Gauthier: La Chambre est saisie d'une question à la fois.

M. Allmand: Le Président avait groupé les motions nos 31A et 32A aux fins de la discussion, comme c'était son droit, mais il n'avait pas inclus dans ce groupement le sous-amendement que nous venons de rejeter. Dans cette situation, je pense que les députés qui n'ont pas eu l'occasion de parler des motions nos 31A et 32A devraient maintenant pouvoir le faire.

Le président suppléant (M. Paproski): Après avoir consulté les services du greffier, nous pouvons, avec le consentement unanime, permettre au député d'Eglinton—Lawrence (M. de Corneille) de dire quelques mots au sujet de l'amendement. Les motions nos 31A et 32A étaient groupées ensemble avec le sous-amendement. Il devait y avoir un vote. Je crois comprendre qu'il y a eu consultation avec les services du greffier. Le Président avait déjà rendu une décision à ce sujet. Avec le consentement unanime de la Chambre, je vais permettre au député d'Eglinton—Lawrence de parler 10 minutes sur la motion nº 32A. Je donnerai d'abord la parole au député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) qui invoque le Règlement.

• (1210)

M. Gauthier: Monsieur le Président, j'attendais mon tour pour parler de la motion proposée par le député de Notre-Dame-de-Grâce— Lachine-Est (M. Allmand). Je n'ai pas pris la parole sur le sous- amendement. D'après mon interprétation de la procédure, la Chambre ne peut être saisie que d'une question à la fois, et il s'agissait en l'occurrence de la motion d'amendement à la motion d'amendement principale proposée par le député de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine- Est. Je ne voudrais pas être en désaccord avec le Président, mais peut-être voudrait-il garder le problème en suspens et y réfléchir. Le Président a regroupé les motions nos 31A et 32A, mais il n'a pas inclus l'amendement, puisque ce dernier a été proposé après sa décision.

Le président suppléant (M. Paproski): Je comprends ce que dit le député d'Ottawa—Vanier et c'est pourquoi je veux bien permettre au député d'Eglinton—Lawrence de prendre la parole. Le député d'Ottawa—Vanier veut-il intervenir sur la motion nº 32A?

M. Gauthier: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Je le lui permettrai. Je donne maintenant la parole au député d'Eglinton—Lawrence.

M. Roland de Corneille (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, je vous sais gré de votre décision. Le motionnaire propose que l'amende soit de $500,000 au lieu de $50,000. Martin Luther King disait que la loi a valeur d'enseignement. En d'autres termes, elle forme en même temps qu'elle punit les coupables. Nous à la Chambre ne devons pas accorder l'impunité aux entreprises qui enfreignent les droits de la personne. De nombreuses entreprises veulent respecter les droits de la personne parce qu'elles sont persuadées qu'il est avantageux de tirer parti des talents et des compétences de l'ensemble de la main-d'oeuvre. Il est rentable de faire figurer dans la publicité des personnes des deux sexes, de toutes les couleurs et de toutes les croyances. Les gens éclairés le savent. Les gens ne sont cependant pas tous éclairés.

Lors de la lutte aux États-Unis pour la reconnaissance des droits civils, des entreprises souhaitaient l'adoption d'une loi qui veillerait à ce que les droits de la personne soient respectés et qui imposerait des sanctions s'ils ne l'étaient pas. Elles le souhaitaient parce que d'autres sociétés pouvaient impunément enfreindre les règles à cet égard. Les gens éclairés de ce pays jugeaient préférable d'avoir une loi qui impose des sanctions, et qui ait aussi valeur d'enseignement.

Nous ne devons pas penser seulement aux droits de la personne mais aussi à ses devoirs. Par le truchement de cette mesure législative, nous essayons d'amener les employeurs à assumer leurs responsabilités. Il est important que le projet de loi fasse comprendre aux employeurs qu'ils ont des obligations et que la société ne tolérera pas qu'ils s'y dérobent aussi facilement. Les entreprises doivent respecter les droits de la personne. Nous sommes un pays tolérant et nous savons que la violation des droits est une perte pour nous parce que, en fin de compte, au-delà des considérations morales et charitables, c'est une mauvaise exploitation des ressources humaines. Le non-respect des droits est finalement blâmable à tous les points de vue. Nous ne devons donc pas permettre aux sociétés et aux organismes de fouler aux pieds les valeurs que défendent les gens de notre pays.

C'est aujourd'hui le quatrième anniversaire de la signature et de l'entrée en vigueur de la Charte des droits et libertés. Le secrétaire d'État (M. Bouchard) célèbre l'occasion par une grande fête à laquelle sont conviés mille personnes. Il y a quelque chose d'hypocrite et de cynique au fait que ce soit justement le jour où nous débattons, aux Communes, un projet de loi qui n'a aucune rigueur. Une amende de $50,000 est prévue pour la non-déclaration. Mais la non-déclaration de quoi? Il est ridicule de prétendre que ce projet de loi impose quelque exigence ou quelque sanction que ce soit. Le reste de la mesure demande aux gens de suivre certaines règles, mais on ne prévoit ni blâme ni sanction en cas d'infraction.

Le jour du quatrième anniversaire de la signature de la Charte des droits et libertés, nous exigeons que le gouvernement mette un peu de rigueur dans cette mesure pour qu'elle ne soit pas une parodie des droits et libertés. Car c'en est une parodie lorsque le gouvernement refuse d'accorder à ceux qui réclament justice des amendements qui leur donneraient l'assurance, au nom des Canadiens, qu'il cherche vraiment à instaurer l'égalité en matière d'emploi.

Le montant de l'amende est une preuve de plus que le projet de loi manque de rigueur, de force et de sincérité pour amener les associations et les compagnies à changer d'attitude, car elles pourront impunément maintenir leur attitude actuelle. En fait, dans sa forme actuelle, le projet de loi les invite à faire preuve d'hypocrisie et à participer à un régime purement symbolique.

Si le rapport de la Commission Abella avait été tout autre, monsieur le Président, je n'aurais rien sur quoi appuyer mes dires. Si les groupes en question n'étaient pas outrés et déçus, je n'aurais rien sur quoi appuyer mes dires. Cependant, en dépit des objections de tous les groupes que ce projet de loi est censé protéger, le gouvernement fait fi de leurs conseils et insiste pour que la Chambre adopte un projet de loi déficient. Qu'en ce jour entre tous, le gouvernement retire ce projet de loi et l'étudie en tenant compte des idées et des doléances des députés de l'opposition, des Canadiens qui se soucient chez nous des droits de la personne, des groupes intéressés, ainsi que de tous les autres groupes qui se sont associés à eux.

Faisons en sorte que cela ne soit pas un tigre en papier. Qu'on ne dise pas qu'on a fait quelque chose pour les minorités. Nous ne voulons pas que les Canadiens pensent que les hommes politiques parlent à tort et à travers en prétendant vouloir faire quelque chose quand ils ne font rien. Nous ne voulons pas accentuer la désillusion des Canadiens au sujet de la politique en régime démocratique. Que leur voix se fasse entendre. Quand ce gouvernement qui prétend favoriser la consultation se rend compte que tous les gens consultés réclament un projet de loi plus rigoureux, il rentre chez lui et ne change rien; il ne peut alors penser que les Canadiens vont le croire. Encore une fois, il se comporte comme s'il voulait ébranler la confiance des Canadiens quant à l'efficacité de la démarche démocratique et la capacité des hommes politiques et l'aptitude à remplir leurs promesses. Toutes ces choses-là sont en jeu.

• (1220)

Enfin, et par-dessus tout, ce qui est en jeu, c'est la justice pour ces gens qui attendent depuis assez longtemps. Si la députée de Capilano peut dire qu'elle est éternellement optimiste, c'est tant mieux pour elle, mais ce n'est pas le cas pour la personne handicapée qui a souffert toute sa vie d'un manque de respect et de l'incapacité de trouver du travail. Ces gens demandent au gouvernement de leur faire justice maintenant. Ce n'est pas juste de leur demander d'attendre avec un éternel optimisme comme la députée d'en face. C'est inacceptalbe. Nous avons besoin maintenant de quelque chose qui leur assure qu'on respectera leurs besoins et que dès maintenant, on s'occupera enfin d'eux.

C'est aujourd'hui le premier anniversaire de l'entrée en vigueur de la Charte des droits. Celle-ci date maintenant de quatre ans. Qu'en ce jour le gouvernement réexamine sa position sur ce projet de loi, qu'il le rende plus rigoureux dans le sens de cette motion et de la motion précédente, sur lesquelles nous serons appelés à nous prononcer et qui demandent d'appliquer également cette amende à ceux qui passeront outre aux dispositions des articles 4, 5 et 6 du projet de loi.

[*Français*]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je serai bref, mais je veux faire quelques commentaires parce qu'évidemment, c'est une journée tout à fait spéciale aujourd'hui, c'est l'anniversaire de la Proclamation de l'article 15 de notre Constitution canadienne, l'article 15 de la Charte canadienne des droits et libertés. Et, on se souviendra que, dans leur sagesse, le gouvernement et le Parlement, il y a quatre ans, avaient accepté le paragraphe (2) de l'article 32, qui se lit commme il suit:

Par dérogation au paragraphe (1), l'article 15 . . .

c'est la Charte canadienne des droits et libertés

. . . n'a d'effet que trois ans après l'entrée en vigueur, du présent article.

Ce qui veut dire, monsieur le Président, que cela fait un an aujourd'hui que l'article 15 est en vigueur et que c'est pour nous une occasion spéciale, une occasion qu'il faut marquer, comme on l'a vu à l'ouverture ce matin, par la déclaration du ministre responsable sur l'importance pour les Canadiens d'une motion de ce genre.

Monsieur le Président, pour en venir au sujet à l'étude, savoir l'amendement proposé par mon collègue et ami de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est (M. Allmand), la motion en question vise à augmenter à $500,000 une amende qui sera imposée à un employeur qui ne répondrait pas aux dispositions de la loi ou qui se trouverait en défaut devant la loi. On sait que l'amendement aux articles 31A et 32A demande qu'étant donné que pour certains employeurs l'amende prévue dans la loi étant de $50,000, pour certains employeurs, les $50,000 pourront être une somme d'argent tout à fait insignifiante. Et lorsqu'on demande, par exemple, les accès spéciaux pour avoir à la main soit des rampes d'accès pour les gens en fauteuils roulants ou des ascenseurs aménagés de façon à prendre en considération qu'il peut y avoir des gens handicapés, des aveugles, des gens qui ont des problèmes de locomotion, et lorsqu'on demande, dis-je, que certaines installations physiques soient effectuées dans le lieu de travail, à mon avis, il n'est pas exagéré de penser ou de prétendre que $50,000 pour un employeur de 100 employés ou plus, cela peut peut-être être un pis-aller et il dit: J'aime autant payer l'amende que de dépenser $75,000, $100,000 ou $200,000 pour faire ce que je devrais faire selon la loi; je pense que cela va me coûter moins cher. Et cela, on l'a vu.

Dieu sait qu'il y a des employeurs qui ne sont pas tellement soucieux de la sécurité en matière d'emploi. Et, dans le domaine de la construction par exemple, c'est peut-être triste de le dire, mais c'est un des métiers les plus dangereux au pays, il y a 9 p. 100 des travailleurs dans le domaine de la construction qui sont tués accidentellement ou autrement, et c'est bien souvent la faute de l'employeur qui n'a pas vu à mettre en place les mesures de sécurité nécessaires.

Or, la même chose s'applique pour les handicapés. Si on veut encourager, si on veut stimuler le secteur privé et l'encourager dans l'embauche des personnes, que ce soit les quatre groupes cibles, et je les répète encore une fois: les femmes, les autochtones, ce qui inclut tous les Métis, les Inuit, et les handicapés physiques et les minorités visibles, parce qu'en français, on dit: ceux qui font l'objet d'une certaine discrimination à cause de leur couleur ou leur facies, monsieur le Président, cette motion vise simplement à ajouter des «dents» à ce projet de loi qui, d'après nous, est un tigre sans dents, un tigre qui ne menace personne et qui n'est dans notre loi que comme cosmétique, et c'est là le meilleur adjectif que je puisse donner.

Cela paraît bien et on semble vouloir faire quelque chose pour corriger une injustice, mais dans les faits, cette loi, et on l'a dit et on l'a répété, monsieur le Président, elle n'a pas de «dents», elle n'est pas assez forte et devrait contenir, d'après nous, une modification importante, celle d'imposer à ceux qui ne seraient pas suffisamment sérieux dans l'embauche une amende de $500,000.

Monsieur le Président, je voudrais revenir à quelques commentaires faits par un député du gouvernement, soit un député conservateur, l'honorable député de York-Est (M. Redway), à savoir que c'était la première fois qu'une initiative de ce genre était prise. Ce député aurait dû se renseigner davantage sur les dossiers devant nous et ne pas inciter les députés de l'opposition à lui rappeler que la Charte canadienne des droits et libertés a été adoptée par le Parlement en 1982 et qu'il y a eu un programme établi depuis ce temps-là avec la Commission Abella et tout le reste pour résulter dans le projet de loi C-62.

Mais avant cela, monsieur le Président, chez les fonctionnaires fédéraux, dans le gouvernement fédéral, depuis 1971, et je veux envoyer à mon honorable collègue de York-Est une copie d'une litanie d'actions qui ont été prises par les gouvernements libéraux d'antan en matière d'équité dans l'emploi, tant pour les handicapés que pour les femmes, des programmes d'actions positives pour les minorités visibles et pour les handicapés, et comme je le disais dans le débat sur les amendements antérieurs, nous sommes capables aujourd'hui de dire, et assez fièrement, qu'au niveau du gouvernement fédéral, dans tous les cas, nos programmes ont eu un effet remarquable sur l'embauche de ces quatre groupes cibles et, comme je le mentionnais encore la semaine dernière, madame Suzanne Azzi, que vous connaissez probablement, qui est l'ange gardien, si vous voulez, de la Fonction publique en ce qui concerne les handicapés physiques, me disait, il y a quelques jours, quelle avait placé 400 handicapés physiques. Oui, 400! Et ce dans la région d'Ottawa-Carleton depuis cinq ou six ans et je pense qu'elle a peut-être dit, trois ans. Ce sont des gens qui ne se seraient pas vu accorder un emploi s'il n'eut été d'un employeur qui avait à satisfaire à ces exigences.

Or, l'exemple, le gouvernement fédéral l'a donné. Et ce n'est pas le député de York-Est qui va nous dire à nous, ici, à la Chambre, que le Parlement canadien n'avait jamais rien fait avant que le projet de loi C-62 ne soit déposé à la Chambre.

Équité en matière d'emploi

Monsieur le Président, c'est de la foutaise de prétendre cela et ce n'est pas tellement constructif non plus pour un politicien d'être aussi mal informé et de nous servir une «soupane», comme on dirait chez nous, aussi détestable.

Alors, mnosieur le Président, je voudrais simplement terminer là-dessus, nous voulons mettre des «dents» dans la loi, nous demandons que l'amende de $50,000, qui pourrait être peu significative pour certains employeurs, soit augmentée de façon à ce qu'elle soit sérieusement appliquée et que $500,000 soit maintenant l'amende.

• (1230)

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Paproski): Le vote porte sur la motion nº 31A. M. Allmand propose:

Motion nº 31A.

—Qu'on modifie le projet de loi C-62, à l'article 7, en retranchant les lignes 13 et 14, page 4, et en les remplaçant par ce qui suit:

«7. L'employeur qui ne se conforme pas commet une infraction et encourt,».

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): En conformité de l'article 114(11) du Règlement, le vote inscrit sur la motion est différé.

Le prochain vote porte sur la motion nº 32A. M. Allmand propose:

Motion nº 32A.

—Qu'on modifie le projet de loi C-62, à l'article 7, en retranchant les lignes 16 et 17, page 4, et en les remplaçant par ce qui suit:

«sommaire, une amende maximale de cinq cent mille dollars.»

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): En conformité de l'article 114(11) du Règlement, les votes inscrits sur les motions sont différés.

Je signale aux députés que les motions nºs 34 et 35 ont été groupées pour le débat et qu'elles feront l'objet d'un vote séparé.

M. Deans (Hamilton Mountain, au nom de M. Nystrom) propose:

Motion nº 34

—Qu'on modifie le projet de loi C-62, à l'article 9, en retranchant la ligne 23, page 4, et en la remplaçant par ce qui suit:

«rapports visés à l'article 6 et les plans d'action reçus au cours de l'année en deux ensembles».

Motion nº 35

—Qu'on modifie le projet de loi C-62, à l'article 10, en retranchant les lignes 28 à 32, page 4, et en les remplaçant par ce qui suit:

«10. Le public peut consulter les plans d'action exigés par l'article 5 et les rapports soumis au ministre et exigés par l'article 6.»

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, il suffit de parler brièvement de ces deux amendements. Sous son libellé actuel, le projet de loi prévoit uniquement d'examiner l'étude sur la population active à un moment donné. Le plan d'action serait inclus dans le rapport général et nous recevrions une analyse, qui serait déposée par le ministre, ainsi que l'étude en question. C'est un amendement raisonnable; il exigerait un rapport non seulement sur l'étude en question mais aussi sur les efforts déployés par l'employeur pour favoriser un changement. C'est bien nécessaire, et ce sont des amendements que le gouvernement devrait approuver.

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est): Monsieur le Président, nous approuvons ces deux motions, surtout le motion nº 35 qui supprimerait le droit que doivent payer les Canadien pour le rapport sur l'équité en matière d'emploi que présente le ministre. C'est un bon amendement, à notre avis.

M. Gerry Weiner (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Nous ne sommes pas d'accord, monsieur le Président. Les plans d'action des employeurs ne doivent pas être inclus dans les rapports exigés par le projet de loi. Cette motion ne peut donc pas être appliquée. C'est la même chose pour la motion nº 35; nous nous opposons par conséquent aux deux amendements.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Paproski): Le vote porte sur la motion nº 34, inscrite au nom de M. Nystrom.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): En conformité de l'article 114(11) du Règlement, le vote inscrit sur la motion est différé.

Le prochain vote porte sur la motion nº 35, inscrite au nom de M. Nystrom.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont pour veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément à l'article 114(11) du Règlement, le vote inscrit sur la motion est différé.

Le débat porte maintenant sur la motion nº 37A.

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est) propose:

Équité en matière d'emploi

Qu'on modifie le projet de loi C-62, à l'article 13, retranchant la ligne 19 à la page 5 de la version française et en la remplaçant par ce qui suit:

«Parlement un rapport concernant l'examen et exposant tous les chan-».

Monsieur le Président, cet amendement vise simplement à corriger la version française qui ne dit pas tout ce que dit la version anglaise. En anglais, il est dit qu'il faut soumettre au Parlement un rapport concernant l'examen et exposant tous les changements recommandés par le comité. En français, il est dit simplement ceci:

• (1240)

[*Français*]

... présente au Parlement un rapport exposant tous les changements qu'il peut désirer recommander.

[*Traduction*]
Mon amendement ...

Des voix: D'accord.

M. Gerry Weiner (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Nous sommes d'accord, monsieur le Président.

Des voix: Bravo!

M. Dick: Un grand discours.

M. Weiner: Cela rend simplement les versions françaises et anglaises identiques, comme le député l'a indiqué et nous allons donc voter pour.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Paproski): Le vote porte sur la motion nº 37A, inscrite au nom de M. Allmand.

Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

(La motion nº 37A de M. Allmand est adoptée.)

Le président suppléant (M. Paproski): Le débat porte maintenant sur la motion nº 39.

M. Deans (Hamilton Mountain, au nom de M. Nystrom), propose:

Qu'on modifie le projet de loi C-62, en retranchant le titre abrégé, et en remplaçant par ce qui suit:

«1. Loi sur les rapports des employeurs sur les ressources humaines.»

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la dite motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont pour veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément à l'article 114(11) du Règlement, le vote inscrit sur la motion est différé.

Le vote suivant porte sur la motion nº 39A.

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est) propose:

Qu'on modifie le projet de loi C-62, en retranchant le titre abrégé, et en le remplaçant par ce qui suit:

«1. Loi des rapports sur l'équité en matière d'emploi.»

● (1250)

Monsieur le Président, cet amendement a pour but de modifier le nom du projet de loi pour une simple question d'honnêteté. Si cette mesure n'oblige pas vraiment à assurer l'équité en matière d'emploi et se contente d'exiger des rapports, appelons-la par son véritable nom. Voilà le but de cet amendement et du précédent. Cela permettra d'annoncer honnêtement de quoi il s'agit au lieu de tromper le public.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, lorsque nous avons commencé l'étude de ces amendements il y a quelques jours, j'ai dit qu'il était ridicule de conserver le titre de ce projet de loi s'il n'était pas plus coercitif. J'abonde dans le sens du député de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est (M. Allmand), car je ne crois pas que cette mesure contienne la moindre disposition coercitive. Elle ne prévoit absolument aucune sanction pour les entreprises qui ne s'y conforment pas. D'après moi, même les objectifs ne sont pas communiqués aux sociétés. J'espère que la Chambre jugera bon de modifier le titre du projet de loi pour qu'il reflète son véritable objectif. Ce projet ne vise pas à faire progresser et encourager l'équité en matière d'emploi, mais à produire des rapports sur ces questions.

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, je dois avouer que je suis agréablement surpris par le respect de la précision dont a fait preuve il y a quelques instants l'hon. secrétaire parlementaire en révisant la version française de la motion pour qu'elle ait un sens.

Cet amendement vise aussi à préciser au titre du projet de loi, lequel prévoit la présentation de rapports. Ce n'est pas une mesure qui assure, ni même vise à assurer l'équité en matière d'emploi. Je suis sûr que l'hon. secrétaire parlementaire fera preuve de bon sens à l'égard de cet amendement, portant sur le titre du projet de loi.

M. Weiner: Non, monsieur le Président, le titre du projet de loi est exact.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, je voudrais déclarer publiquement qu'à mon avis, il est honteux que le Jour de l'égalité, nous proposions une mesure législative qui, aux dires de tous les groupes et associations qui oeuvrent pour l'égalité n'atteindra pas l'objectif visé.

M. Fennell: Les libéraux n'ont jamais rien proposé.

Mme Copps: Le député dit que les libéraux n'ont jamais rien proposé. Il ne sait manifestement pas que l'expression «équité en matière d'emploi» provient du rapport de la Commission Abella, laquelle a été constituée par un gouvernement libéral. C'est le premier parti qui, en 1977, a proposé la rémunération égale pour un travail de valeur égale. Le député devrait mieux se renseigner.

Le fait est que les femmes, les groupes minoritaires et les handicapés, qui ont été obligés de venir sur la Colline en fauteuil roulant cette semaine, savent que ce projet n'est qu'une supercherie, tout comme l'engagement du gouvernement envers l'égalité. Les personnes handicapés ont scandé clairement à ce moment-là, disant la vérité: «Mulroney, Baloney, your equity bill is phoney». C'est exactement ce qu'ils veulent dire. Il est parfaitement honteux de débattre un projet de loi tout à fait inutile le Jour de l'égalité.

M. Roland de Corneille (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, nous en arrivons manifestement à la fin du débat sur les motions. C'est la dernière motion à l'étude et cela tombe bien puisqu'elle porte sur le titre du projet de loi. C'est à regret, je pense, que tous les députés de la Chambre, du moins ceux de l'opposition, voient arriver la fin du débat, malgré leurs efforts en vue de proposer des motions et des amendements qui auraient amélioré le projet de loi en le rendant conforme à son titre, c'est-à-dire en réalisant véritablement l'égalité pour d'importants groupes de Canadiens. Les Canadiennes représentent plus qu'une majorité. En effet, elles comptent à peine pour 51 p. 100 de notre population. Il y a beaucoup d'autochtones et de membres de groupes minoritaires qui attendant une loi capable de contribuer vraiment à leur garantir l'égalité. Malheureusement, aucune de ces motions n'a obtenu l'appui du gouvernement. C'est pourquoi de toute évidence, ce projet de loi prévoit simplement la présentation de rapports et n'atteint aucun objectif réel. Je regrette, mais nous devons donc appuyer la motion visant à modifier le titre du projet de loi par «Loi des rapports sur l'équité en matière d'emploi» car ce n'est rien de plus. Cette loi ne fait rien pour assurer l'égalité.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Paproski): Le vote porte sur la motion nº 39.

M. Deans: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. La Chambre s'est déjà prononcée sur cet amendement et nous en sommes maintenant à l'amendement du député de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine Est (M. Allmand).

Le président suppléant (M. Paproski): Je vous remercie. Le vote porte sur la motion nº 39A, inscrite au nom du député de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine Est. Plaît-il à la Chanmbre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément à l'artricle 114(11) du Règlement, le vote inscrit sur la motion proposée est différé.

La Chambre passe maintenant aux votes inscrits différés à l'étape du rapport du projet de loi C-62, concernant l'équité en matière d'emploi.

Convoquez les députés.

Et après le son du timbre:

● (1300)

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Le premier vote portera sur la motion nº 1. M. Nystrom propose:

Motion nº 1.

Qu'on modifie le projet de loi C-62, à l'article 2, en retranchant la ligne 5, page 1, et en la remplaçant par ce qui suit:

«2. La présente loi a pour objet de faire progresser et d'encourager».

(La motion nº 1 de M. Nystrom, mise aux voix est rejetée.)

Équité en matière d'emploi

(Vote nº 219)

POUR

Députés

Allmand	Finestone	Nicholson (Trinity)
Althouse	Fulton	Orlikow
Baker	Gagliano	Parry
Benjamin	Gauthier	Penner
Berger	Heap	Pépin
Blackburn (Brant)	Johnston (Saint-Henri-Westmount)	Riis
Blaikie	Kaplan	Robinson
Caccia	Keeper	Rodriguez
Cassidy	Langdon	Rossi
Copps	Manly	Tobin
Deans	McCurdy	Waddell
de Corneille	Mitchell	Young—38.
Epp (Thunder Bay-Nipigon)	Murphy	

CONTRE

Députés

Andre	Grisé	Minaker
Attewell	Gurbin	Mitges
Beatty	Gustafson	Murta
Belsher	Halliday	Nicholson (Niagara Falls)
Bernier	Hamilton	Nielsen
Bertrand	Hardey	O'Neil
Bissonnette	Hawkes	Oostrom
Bouchard	Hees	Paproski
Bourgault	Hicks	Pennock
Boyer	Hnatyshyn	Plamondon
Bradley	Hockin	Plourde
Brightwell	Horner	Porter
Cardiff	Howie	Price
Champagne (Champlain)	Hudon	Redway
Clinch	Jardine	Reid
Collins	Jelinek	St. Germain
Comeau	Johnson (Bonavista-Trinity-Conception)	St-Julien
Cooper	Joncas	Schellenberg (Nanaïmo-Alberni)
Corbett	Lawrence	Scott (Victoria-Haliburton)
Cossitt	Lesick	Scott (Hamilton-Wentworth)
Crofton	Lewis	Sparrow
Crosbie (Saint-Jean-Ouest)	MacDonald (Kingston et les Îles)	Stackhouse
Crosby (Halifax-Ouest)	MacDougall (Timiskaming)	Stevens
Crouse	Malone	Suluk
Darling	Mantha	Taylor
Desjardins	Marin	Thacker
Dick	Martin	Towers
Domm	Mayer	Tremblay (Québec-Est)
Dorin	Mazankowski	Tupper
Epp (Provencher)	McCrossan	Turner (Ottawa-Carleton)
Fennell	McCuish	Vézina
Ferland	McDermid	Vincent
Fontaine	McGrath	Warner
Fretz	McKenzie	Weiner
Friesen	McKinnon	Wenman
Girard	McKnight	Winegard—111.
Gottselig	Merrithew	
Greenaway		

● (1310)

M. le Président: Je déclare la motion rejetée. Je suppose qu'il y a une entente entre les partis.

M. Deans: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je voudrais évoquer brièvement deux questions. Il est bien possible, si je ne m'abuse, que le vote qui vient d'être pris compte pour tous les autres. On me dit cependant que la présidence a omis de procéder au vote oral par oui et non, lors de l'examen de la motion nº 31A. Serait-il possible d'y remédier maintenant? Cela permettrait de conclure tous les autres votes.

Équité en matière d'emploi

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Dois-je comprendre que le vote qui vient d'être pris s'applique aux motions nos 8, 11A, 12A, 14A, 16A, 19B, 21A, 24, 25A, 26A et 27A?

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je n'a pas pu voter tantôt. Comme je suis présent maintenant, je voudrais que ma voix soit ajoutée à celle des autres députés de l'opposition officielle en ce qui concerne les motions que vous venez d'énumérer.

M. le Président: D'accord.

M. Allmand: Monsieur le Président, je pense que vous avez omis les motions nos 39 et 39A.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Je voudrais procéder avec un certain ordre. Je pense qu'il y a entente sur les motions que je viens d'énumérer, à condition d'ajouter la voix du député de Windsor-Ouest.

M. Gagnon: Pourriez-vous également ajouter ma voix, monsieur le Président?

M. le Président: Oui, contre. Je suppose que le député de Windsor-Ouest vote en faveur des motions.

Le vote suivant porte sur la motion nº 8. M. Nystrom propose:

Motion nº 8

Qu'on modifie le projet de loi C-62, à l'article 3, en retranchant les lignes 10 à 12, page 2.

(La motion nº 8 de M. Nystrom, mise aux voix, est rejetée.)

(*Vote nº 220*)

POUR

Députés

Allmand
Althouse
Baker
Benjamin
Berger
Blackburn (Brant)
Blaikie
Caccia
Cassidy
Copps
Deans
de Corneille
Epp (Thunder Bay-Nipigon)
Finestone
Fulton
Gagliano
Gauthier
Gray (Windsor-Ouest)
Heap
Johnston (Saint-Henri-Westmount)
Kaplan
Keeper
Langdon
Manly
McCurdy
Mitchell
Murphy
Nicholson (Trinity)
Orlikow
Parry
Penner
Pépin
Riis
Robinson
Rodriguez
Rossi
Tobin
Waddell
Young—39.

CONTRE

Députés

Andre
Attewell
Beatty
Belsher
Bernier
Bertrand
Bissonnette
Bouchard
Bourgault
Boyer
Bradley
Brightwell
Cardiff
Champagne (Champlain)
Clinch
Collins
Comeau
Cooper
Corbett
Cossitt
Crofton
Crosbie (Saint-Jean-Ouest)
Crosby (Halifax-Ouest)
Crouse
Darling
Desjardins
Dick
Domm
Dorin
Epp (Provencher)
Fennell
Ferland
Fontaine
Fretz
Friesen
Gagnon
Girard
Gottselig
Greenaway
Grisé
Gurbin
Gustafson
Halliday
Hamilton
Hardey
Hawkes
Hees
Hicks
Hnatyshyn
Hockin
Horner
Howie
Hudon
Jardine
Jelinek
Johnson (Bonavista-Trinity-Conception)
Joncas
Lawrence
Lesick
Lewis
MacDonald (Kingston et les Îles)
MacDougall (Timiskaming)
Malone
Mantha
Marin
Martin
Mayer
Mazankowski
McCrossan
McCuish
McDermid
McGrath
McKenzie
McKinnon
McKnight
Merrithew
Minaker
Mitges
Murta
Nicholson (Niagara Falls)
Nielsen
O'Neil
Oostrom
Paproski
Pennock
Plamondon
Plourde
Porter
Price
Redway
Reid
St. Germain
St-Julien
Schellenberg (Nanaïmo-Alberni)
Scott (Victoria-Haliburton)
Scott (Hamilton-Wentworth)
Sparrow
Stackhouse
Stevens
Suluk
Taylor
Thacker
Towers
Tremblay (Québec-Est)
Tupper
Turner (Ottawa-Carleton)
Vézina
Vincent
Warner
Weiner
Wenman
Winegard—112.

M. le Président: Je déclare la motion rejetée. Le vote suivant porte sur la motion nº 11A. M. Allmand propose:

Motion nº 11A

Qu'on modifie le projet de loi C-62, à l'article 3, en ajoutant immédiatement à la suite de la ligne 17, page 2, ce qui suit:

«mesures d'aménagements» comprend, sans restriction, l'adaptation des lieux de travail, des méthodes d'embauche ou de la description de poste en fonction des besoins des groupes concernés, y compris les besoins spéciaux d'une personne invalide qualifiée, par l'amélioration des conditions matérielles d'accès, la fourniture d'appareils et de services de soutien personnel susceptibles de l'aider et l'élaboration de conditions d'emploi souples et adaptées à sa situation.»

(La motion nº 11A de M. Allmand, mise aux voix, est rejetée.)

(*Vote nº 221*)

POUR

Députés

Allmand
Althouse
Baker
Benjamin
Berger
Blackburn (Brant)
Blaikie
Caccia
Cassidy
Copps
Deans
de Corneille
Epp (Thunder Bay-Nipigon)
Finestone
Fulton
Gagliano
Gauthier
Gray (Windsor-Ouest)
Heap
Johnston (Saint-Henri-Westmount)
Kaplan
Keeper
Langdon
Manly
McCurdy
Mitchell
Murphy
Nicholson (Trinity)
Orlikow
Parry
Penner
Pépin
Riis
Robinson
Rodriguez
Rossi
Tobin
Waddell
Young—39.

CONTRE

Députés

Andre
Attewell
Beatty
Belsher
Bernier
Bertrand
Bissonnette
Bouchard
Bourgault
Boyer
Bradley
Brightwell
Cardiff
Champagne (Champlain)
Clinch
Collins
Comeau
Cooper
Corbett
Cossitt
Crofton
Crosbie (Saint-Jean-Ouest)
Crosby (Halifax-Ouest)
Crouse
Darling
Desjardins
Dick
Domm
Dorin
Epp (Provencher)
Fennell
Ferland
Fontaine
Fretz
Friesen

Députés

Gagnon	MacDougall (Timiskaming)	Redway
Girard	Malone	Reid
Gottselig	Mantha	St. Germain
Greenaway	Marin	St-Julien
Grisé	Martin	Schellenberg (Nanaïmo-Alberni)
Gurbin	Mayer	Scott (Victoria-Haliburton)
Gustafson	Mazankowski	Scott (Hamilton-Wentworth)
Halliday	McCrossan	Sparrow
Hamilton	McCuish	Stackhouse
Hardey	McDermid	Stevens
Hawkes	McGrath	Suluk
Hees	McKenzie	Taylor
Hicks	McKinnon	Thacker
Hnatyshyn	McKnight	Towers
Hockin	Merrithew	Tremblay (Québec-Est)
Horner	Minaker	Tupper
Howie	Mitges	Turner (Ottawa-Carleton)
Hudon	Murta	Vézina
Jardine	Nicholson (Niagara Falls)	Vincent
Jelinek	Nielsen	Warner
Johnson (Bonavista-Trinity-Conception)	O'Neil	Weiner
Joncas	Oostrom	Wenman
Lawrence	Paproski	Winegard—112.
Lesick	Pennock	
Lewis	Plamondon	
MacDonald (Kingston et les Îles)	Plourde	
	Porter	
	Price	

M. le Président: Je déclare la motion rejetée. Le vote suivant porte sur la motion nº 12A. M. Allmand propose:

Motion nº 12A

Qu'on modifie le projet de loi C-62, à l'article 4, en retranchant la ligne 29, page 2, et en la remplaçant par ce qui suit:

«agent négociateur, ou avec les personnes que les groupes désignés ont désignées pour les représenter, l'employeur réalise».

(La motion nº 12A de M. Allmand, mise aux voix, est rejetée.)

(*Vote nº 222*)

POUR

Députés

Allmand	Finestone	Mitchell
Althouse	Fulton	Murphy
Baker	Gagliano	Nicholson (Trinity)
Benjamin	Gauthier	Orlikow
Berger	Gray (Windsor-Ouest)	Parry
Blackburn (Brant)	Heap	Penner
Blaikie	Johnston (Saint-Henri-West-mount)	Pépin
Caccia	Kaplan	Riis
Cassidy	Keeper	Robinson
Copps	Langdon	Rodriguez
Deans	Manly	Rossi
de Corneille	McCurdy	Tobin
Epp (Thunder Bay-Nipigon)		Waddell
		Young—39.

CONTRE

Députés

Andre	Champagne (Champlain)	Crouse
Attewell	Clinch	Darling
Beatty	Collins	Desjardins
Belsher	Comeau	Dick
Bernier	Cooper	Domm
Bertrand	Corbett	Dorin
Bissonnette	Cossitt	Epp (Provencher)
Bouchard	Crofton	Fennell
Bourgault	Crosbie (Saint-Jean-Ouest)	Ferland
Boyer	Crosby (Halifax-Ouest)	Fontaine
Bradley		Fretz
Brightwell		Friesen
Cardiff		

Députés

Gagnon	MacDougall (Timiskaming)	Redway
Girard	Malone	Reid
Gottselig	Mantha	St. Germain
Greenaway	Marin	St-Julien
Grisé	Martin	Schellenberg (Nanaïmo-Alberni)
Gurbin	Mayer	Scott (Victoria-Haliburton)
Gustafson	Mazankowski	Scott (Hamilton-Wentworth)
Halliday	McCrossan	Sparrow
Hamilton	McCuish	Stackhouse
Hardey	McDermid	Stevens
Hawkes	McGrath	Suluk
Hees	McKenzie	Taylor
Hicks	McKinnon	Thacker
Hnatyshyn	McKnight	Towers
Hockin	Merrithew	Tremblay (Québec-Est)
Horner	Minaker	Tupper
Howie	Mitges	Turner (Ottawa-Carleton)
Hudon	Murta	Vézina
Jardine	Nicholson (Niagara Falls)	Vincent
Jelinek	Nielsen	Warner
Johnson (Bonavista-Trinity-Conception)	O'Neil	Weiner
Joncas	Oostrom	Wenman
Lawrence	Paproski	Winegard—112.
Lesick	Pennock	
Lewis	Plamondon	
MacDonald (Kingston et les Îles)	Plourde	
	Porter	
	Price	

M. le Président: Je déclare la motion rejetée. Le vote suivant porte sur la motion nº 14A. M. Allmand propose:

Motion nº 14A

Qu'on modifie le projet de loi C-62, à l'article 4, en retranchant la ligne 33, page 2, et en la remplaçant par ce qui suit:

«règle et usages en matière d'emploi, sauf ceux qui sont conformes à la Loi canadienne sur les droits de la personne, non».

(La motion nº 14A de M. Allmand, mise aux voix, est rejetée.)

(*Vote nº 223*)

POUR

Députés

Allmand	Finestone	Mitchell
Althouse	Fulton	Murphy
Baker	Gagliano	Nicholson (Trinity)
Benjamin	Gauthier	Orlikow
Berger	Gray (Windsor-Ouest)	Parry
Blackburn (Brant)	Heap	Penner
Blaikie	Johnston (Saint-Henri-West-mount)	Pépin
Caccia	Kaplan	Riis
Cassidy	Keeper	Robinson
Copps	Langdon	Rodriguez
Deans	Manly	Rossi
de Corneille	McCurdy	Tobin
Epp (Thunder Bay-Nipigon)		Waddell
		Young—39.

CONTRE

Députés

Andre	Attewell	Beatty

Équité en matière d'emploi

Députés

Belsher
Bernier
Bertrand
Bissonnette
Bouchard
Bourgault
Boyer
Bradley
Brightwell
Cardiff
Champagne
(Champlain)
Clinch
Collins
Comeau
Cooper
Corbett
Cossitt
Crofton
Crosbie
(Saint-Jean-Ouest)
Crosby
(Halifax-Ouest)
Crouse
Darling
Desjardins
Dick
Domm
Dorin
Epp
(Provencher)
Fennell
Ferland
Fontaine
Fretz
Friesen
Gagnon
Girard
Gottselig
Greenaway
Grisé
Gurbin
Gustafson
Halliday
Hamilton
Hardey
Hawkes
Hees
Hicks
Hnatyshyn
Hockin
Horner
Howie
Hudon
Jardine
Jelinek
Johnson
(Bonavista-Trinity-
Conception)
Joncas
Lawrence
Lesick
Lewis
MacDonald
(Kingston et
les Îles)
MacDougall
(Timiskaming)
Malone
Mantha
Marin
Martin
Mayer
Mazankowski
McCrossan
McCuish
McDermid
McGrath
McKenzie
McKinnon
McKnight
Merrithew
Minaker
Mitges
Murta
Nicholson
(Niagara Falls)
Nielsen
O'Neil
Oostrom
Paproski
Pennock
Plamondon
Plourde
Porter
Price
Redway
Reid
St. Germain
St-Julien
Schellenberg
(Nanaïmo-Alberni)
Scott
(Victoria-Haliburton)
Scott
(Hamilton-Wentworth)
Sparrow
Stackhouse
Stevens
Suluk
Taylor
Thacker
Towers
Tremblay
(Québec-Est)
Tupper
Turner
(Ottawa-Carleton)
Vézina
Vincent
Warner
Weiner
Wenman
Winegard—112.

M. le Président: Je déclare la motion rejetée. Le vote suivant porte sur la motion nº 16A. M. Allmand propose:

Motion nº 16A

Qu'on modifie le projet de loi C-62, à l'article 4, en retranchant la ligne 2, page 3, et en la remplaçant par ce qui suit:

«selon celui de ces critères de référence qui offre le plus de possibilités aux membres qualifiés des groupes désignés, où il serait fondé à procéder à ses recru-».

(La motion nº 16A de M. Allmand, mise aux voix, est rejetée.)

(*Vote nº 224*)

POUR

Députés

Allmand
Althouse
Baker
Benjamin
Berger
Blackburn
(Brant)
Blaikie
Caccia
Cassidy
Copps
Deans
de Corneille
Epp
(Thunder Bay-Nipigon)
Finestone
Fulton
Gagliano
Gauthier
Gray
(Windsor-Ouest)
Heap
Johnston
(Saint-Henri-West-
mount)
Kaplan
Keeper
Langdon
Manly
McCurdy
Mitchell
Murphy
Nicholson
(Trinity)
Orlikow
Parry
Penner
Pépin
Riis
Robinson
Rodriguez
Rossi
Tobin
Waddell
Young—39.

CONTRE

Députés

Andre
Attewell
Beatty
Belsher
Bernier
Bertrand
Bissonnette
Bouchard
Bourgault
Boyer
Bradley
Brightwell
Cardiff
Champagne
(Champlain)
Clinch
Collins
Comeau
Cooper
Corbett
Cossitt
Crofton
Crosbie
(Saint-Jean-Ouest)
Crosby
(Halifax-Ouest)
Crouse
Darling
Desjardins
Dick
Domm
Dorin
Epp
(Provencher)
Fennell
Ferland
Fontaine
Fretz
Friesen
Gagnon
Girard
Gottselig
Greenaway
Grisé
Gurbin
Gustafson
Halliday
Hamilton
Hardey
Hawkes
Hees
Hicks
Hnatyshyn
Hockin
Horner
Howie
Hudon
Jardine
Jelinek
Johnson
(Bonavista-Trinity-
Conception)
Joncas
Lawrence
Lesick
Lewis
MacDonald
(Kingston et
les Îles)
MacDougall
(Timiskaming)
Malone
Mantha
Marin
Martin
Mayer
Mazankowski
McCrossan
McCuish
McDermid
McGrath
McKenzie
McKinnon
McKnight
Merrithew
Minaker
Mitges
Murta
Nicholson
(Niagara Falls)
Nielsen
O'Neil
Oostrom
Paproski
Pennock
Plamondon
Plourde
Porter
Price
Redway
Reid
St. Germain
St-Julien
Schellenberg
(Nanaïmo-Alberni)
Scott
(Victoria-Haliburton)
Scott
(Hamilton-Wentworth)
Sparrow
Stackhouse
Stevens
Suluk
Taylor
Thacker
Towers
Tremblay
(Québec-Est)
Tupper
Turner
(Ottawa-Carleton)
Vézina
Vincent
Warner
Weiner
Wenman
Winegard—112.

M. le Président: Je déclare la motion rejetée. Le vote suivant porte sur la motion nº 19B. M. Allmand propose:

Motion nº 19B

Qu'on modifie le projet de loi C-62, à l'article 4, en ajoutant à la suite de ligne 4, page 3, ce qui suit:

«*c*) accès sans restriction, aux fins des paragraphes *a*) et *b*), aux services de consultation concernant l'équité en matière d'emploi fournis par le ministère de l'Emploi et de l'Immigration.»

(La motion nº 19B de M. Allmand, mise aux voix, est rejetée.)

(*Vote nº 225*)

POUR

Députés

Allmand	Finestone	Mitchell
Althouse	Fulton	Murphy
Baker	Gagliano	Nicholson
Benjamin	Gauthier	(Trinity)
Berger	Gray	Orlikow
Blackburn	(Windsor-Ouest)	Parry
(Brant)	Heap	Penner
Blaikie	Johnston	Pépin
Caccia	(Saint-Henri-West-	Riis
Cassidy	mount)	Robinson
Copps	Kaplan	Rodriguez
Deans	Keeper	Rossi
de Corneille	Langdon	Tobin
Epp	Manly	Waddell
(Thunder Bay-Nipigon)	McCurdy	Young—39.

CONTRE

Députés

Andre	Grisé	Mitges
Attewell	Gurbin	Murta
Beatty	Gustafson	Nicholson
Belsher	Halliday	(Niagara Falls)
Bernier	Hamilton	Nielsen
Bertrand	Hardey	O'Neil
Bissonnette	Hawkes	Oostrom
Bouchard	Hees	Paproski
Bourgault	Hicks	Pennock
Boyer	Hnatyshyn	Plamondon
Bradley	Hockin	Plourde
Brightwell	Horner	Porter
Cardiff	Howie	Price
Champagne	Hudon	Redway
(Champlain)	Jardine	Reid
Clinch	Jelinek	St. Germain
Collins	Johnson	St-Julien
Comeau	(Bonavista-Trinity-	Schellenberg
Cooper	Conception)	(Nanaïmo-Alberni)
Corbett	Joncas	Scott
Cossitt	Lawrence	(Victoria-Haliburton)
Crofton	Lesick	Scott
Crosbie	Lewis	(Hamilton-Wentworth)
(Saint-Jean-Ouest)	MacDonald	Sparrow
Crosby	(Kingston et	Stackhouse
(Halifax-Ouest)	les Îles)	Stevens
Crouse	MacDougall	Suluk
Darling	(Timiskaming)	Taylor
Desjardins	Malone	Thacker
Dick	Mantha	Towers
Domm	Marin	Tremblay
Dorin	Martin	(Québec-Est)
Epp	Mayer	Tupper
(Provencher)	Mazankowski	Turner
Fennell	McCrossan	(Ottawa-Carleton)
Ferland	McCuish	Vézina
Fontaine	McDermid	Vincent
Fretz	McGrath	Warner
Friesen	McKenzie	Weiner
Gagnon	McKinnon	Wenman
Girard	McKnight	Winegard—112.
Gottselig	Merrithew	
Greenaway	Minaker	

M. le Président: Je déclare la motion rejetée. Le vote suivant porte sur la motion nº 21A. M. Allmand propose:

Motion nº 21A

Qu'on modifie le projet de loi C-62, à l'article 5, en retranchant les lignes 13 à 17, page 3, et en les remplaçant par ce qui suit:

«(2) L'employeur, doit

a) au moins durant les trois ans qui suivent la dernière année pour laquelle le plan visé au paragraphe (1) a été élaboré, garder une copie de ce plan à sa principale place d'affaires au Canada;

b) communiquer à ses employés et, s'il y en a un, à l'agent négociateur, une copie du plan visé au paragraphe (1);

c) remettre sur demande à la Commission des droits de la personne une copie du plan visé au paragraphe (1).»

(La motion nº 21A de M. Allmand, mise aux voix, est rejetée.)

(*Vote nº 226*)

POUR

Députés

Allmand	Finestone	Mitchell
Althouse	Fulton	Murphy
Baker	Gagliano	Nicholson
Benjamin	Gauthier	(Trinity)
Berger	Gray	Orlikow
Blackburn	(Windsor-Ouest)	Parry
(Brant)	Heap	Penner
Blaikie	Johnston	Pépin
Caccia	(Saint-Henri-West-	Riis
Cassidy	mount)	Robinson
Copps	Kaplan	Rodriguez
Deans	Keeper	Rossi
de Corneille	Langdon	Tobin
Epp	Manly	Waddell
(Thunder Bay-Nipigon)	McCurdy	Young—39.

CONTRE

Députés

Andre	Grisé	Mitges
Attewell	Gurbin	Murta
Beatty	Gustafson	Nicholson
Belsher	Halliday	(Niagara Falls)
Bernier	Hamilton	Nielsen
Bertrand	Hardey	O'Neil
Bissonnette	Hawkes	Oostrom
Bouchard	Hees	Paproski
Bourgault	Hicks	Pennock
Boyer	Hnatyshyn	Plamondon
Bradley	Hockin	Plourde
Brightwell	Horner	Porter
Cardiff	Howie	Price
Champagne	Hudon	Redway
(Champlain)	Jardine	Reid
Clinch	Jelinek	St. Germain
Collins	Johnson	St-Julien
Comeau	(Bonavista-Trinity-	Schellenberg
Cooper	Conception)	(Nanaïmo-Alberni)
Corbett	Joncas	Scott
Cossitt	Lawrence	(Victoria-Haliburton)
Crofton	Lesick	Scott
Crosbie	Lewis	(Hamilton-Wentworth)
(Saint-Jean-Ouest)	MacDonald	Sparrow
Crosby	(Kingston et	Stackhouse
(Halifax-Ouest)	les Îles)	Stevens
Crouse	MacDougall	Suluk
Darling	(Timiskaming)	Taylor
Desjardins	Malone	Thacker
Dick	Mantha	Towers
Domm	Marin	Tremblay
Dorin	Martin	(Québec-Est)
Epp	Mayer	Tupper
(Provencher)	Mazankowski	Turner
Fennell	McCrossan	(Ottawa-Carleton)
Ferland	McCuish	Vézina
Fontaine	McDermid	Vincent
Fretz	McGrath	Warner
Friesen	McKenzie	Weiner
Gagnon	McKinnon	Wenman
Girard	McKnight	Winegard—112.
Gottselig	Merrithew	
Greenaway	Minaker	

Équité en matière d'emploi

M. le Président: Je déclare la motion rejetée. Le vote suivant porte sur la motion nº 24. M. Nystrom propose:

Motion nº 24

Qu'on modifie le projet de loi C-62, à l'article 6, en retranchant la ligne 22, page 3, et en la remplaçant par ce qui suit:

«ments conformes aux obligations imposées à l'employeur par les articles 4 et 5 ainsi qu'aux instructions réglemen-».

(La motion nº 24 de M. Nystrom, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote nº 227)

POUR

Députés

Allmand
Althouse
Baker
Benjamin
Berger
Blackburn (Brant)
Blaikie
Caccia
Cassidy
Copps
Deans
de Corneille
Epp (Thunder Bay-Nipigon)
Finestone
Fulton
Gagliano
Gauthier
Gray (Windsor-Ouest)
Heap
Johnston (Saint-Henri-Westmount)
Kaplan
Keeper
Langdon
Manly
McCurdy
Mitchell
Murphy
Nicholson (Trinity)
Orlikow
Parry
Penner
Pépin
Riis
Robinson
Rodriguez
Rossi
Tobin
Waddell
Young—39.

CONTRE

Députés

Andre
Attewell
Beatty
Belsher
Bernier
Bertrand
Bissonnette
Bouchard
Bourgault
Boyer
Bradley
Brightwell
Cardiff
Champagne (Champlain)
Clinch
Collins
Comeau
Cooper
Corbett
Cossitt
Crofton
Crosbie (Saint-Jean-Ouest)
Crosby (Halifax-Ouest)
Crouse
Darling
Desjardins
Dick
Domm
Dorin
Epp (Provencher)
Fennell
Ferland
Fontaine
Fretz
Friesen
Gagnon
Girard
Gottselig
Greenaway
Grisé
Gurbin
Gustafson
Halliday
Hamilton
Hardey
Hawkes
Hees
Hicks
Hnatyshyn
Hockin
Horner
Howie
Hudon
Jardine
Jelinek
Johnson (Bonavista-Trinity-Conception)
Joncas
Lawrence
Lesick
Lewis
MacDonald (Kingston et les Îles)
MacDougall (Timiskaming)
Malone
Mantha
Marin
Martin
Mayer
Mazankowski
McCrossan
McCuish
McDermid
McGrath
McKenzie
McKinnon
McKnight
Merrithew
Minaker
Mitges
Murta
Nicholson (Niagara Falls)
Nielsen
O'Neil
Oostrom
Paproski
Pennock
Plamondon
Plourde
Porter
Price
Redway
Reid
St. Germain
St-Julien
Schellenberg (Nanaïmo-Alberni)
Scott (Victoria-Haliburton)
Scott (Hamilton-Wentworth)
Sparrow
Stackhouse
Stevens
Suluk
Taylor
Thacker
Towers
Tremblay (Québec-Est)
Tupper
Turner (Ottawa-Carleton)
Vézina
Vincent
Warner
Weiner
Wenman
Winegard—112.

M. le Président: Je déclare la motion rejetée. Le vote suivant porte sur la motion nº 25A. M. Allmand propose:

Motion nº 25A

Qu'on modifie le projet de loi C-62, à l'article 6, en retranchant la ligne 41, page 3, et en la remplaçant par ce qui suit:

«cements, des formations, des mutations, des rétrogradations et des cessations de fonction ainsi».

(La motion nº 25A de M. Allmand, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote nº 228)

POUR

Députés

Allmand
Althouse
Baker
Benjamin
Berger
Blackburn (Brant)
Blaikie
Caccia
Cassidy
Copps
Deans
de Corneille
Epp (Thunder Bay-Nipigon)
Finestone
Fulton
Gagliano
Gauthier
Gray (Windsor-Ouest)
Heap
Johnston (Saint-Henri-Westmount)
Kaplan
Keeper
Langdon
Manly
McCurdy
Mitchell
Murphy
Nicholson (Trinity)
Orlikow
Parry
Penner
Pépin
Riis
Robinson
Rodriguez
Rossi
Tobin
Waddell
Young—39.

CONTRE

Députés

Andre
Attewell
Beatty
Belsher
Bernier
Bertrand
Bissonnette
Bouchard
Bourgault
Boyer
Bradley
Brightwell
Cardiff
Champagne (Champlain)
Clinch
Collins
Comeau
Cooper
Corbett
Cossitt
Crofton
Crosbie (Saint-Jean-Ouest)
Crosby (Halifax-Ouest)
Crouse
Darling
Desjardins
Dick
Domm
Dorin
Epp (Provencher)
Fennell
Ferland
Fontaine
Fretz
Friesen
Gagnon
Girard
Gottselig
Greenaway
Grisé
Gurbin
Gustafson
Halliday
Hamilton
Hardey
Hawkes
Hees
Hicks
Hnatyshyn
Hockin
Horner
Howie
Hudon
Jardine
Jelinek
Johnson (Bonavista-Trinity-Conception)
Joncas
Lawrence
Lesick
Lewis
MacDonald (Kingston et les Îles)
MacDougall (Timiskaming)
Malone
Mantha
Marin
Martin
Mayer
Mazankowski
McCrossan
McCuish
McDermid
McGrath
McKenzie
McKinnon
McKnight
Merrithew
Minaker
Mitges
Murta
Nicholson (Niagara Falls)
Nielsen
O'Neil
Oostrom
Paproski
Pennock
Plamondon
Plourde
Porter
Price
Redway
Reid
St. Germain
St-Julien
Schellenberg (Nanaïmo-Alberni)
Scott (Victoria-Haliburton)
Scott (Hamilton-Wentworth)
Sparrow
Stackhouse
Stevens
Suluk
Taylor
Thacker
Towers
Tremblay (Québec-Est)
Tupper
Turner (Ottawa-Carleton)
Vézina
Vincent
Warner
Weiner
Wenman
Winegard—112.

M. le Président: Je déclare la motion rejetée. Le vote suivant porte sur la motion nº 26A. M. Allmand propose:

Motion nº 26A

Qu'on modifie le projet de loi C-62, à l'article 6, en ajoutant immédiatement à la suite de la ligne 43, page 3, ce qui suit:

«*e*) le nombre des personnes faisant partie des groupes désignés qui demandent des emplois déterminés;».

(La motion nº 26A de M. Allmand, mise aux voix, est rejetée.)

(*Vote nº 229*)

POUR

Députés

Allmand
Althouse
Baker
Benjamin
Berger
Blackburn (Brant)
Blaikie
Caccia
Cassidy
Copps
Deans
de Corneille
Epp (Thunder Bay-Nipigon)
Finestone
Fulton
Gagliano
Gauthier
Gray (Windsor-Ouest)
Heap
Johnston (Saint-Henri-Westmount)
Kaplan
Keeper
Langdon
Manly
McCurdy
Mitchell
Murphy
Nicholson (Trinity)
Orlikow
Parry
Penner
Pépin
Riis
Robinson
Rodriguez
Rossi
Tobin
Waddell
Young—39.

CONTRE

Députés

Andre
Attewell
Beatty
Belsher
Bernier
Bertrand
Bissonnette
Bouchard
Bourgault
Boyer
Bradley
Brightwell
Cardiff
Champagne (Champlain)
Clinch
Collins
Comeau
Cooper
Corbett
Cossitt
Crofton
Crosbie (Saint-Jean-Ouest)
Crosby (Halifax-Ouest)
Crouse
Darling
Desjardins
Dick
Domm
Dorin
Epp (Provencher)
Fennell
Ferland
Fontaine
Fretz
Friesen
Gagnon
Girard
Gottselig
Greenaway
Grisé
Gurbin
Gustafson
Halliday
Hamilton
Hardey
Hawkes
Hees
Hicks
Hnatyshyn
Hockin
Horner
Howie
Hudon
Jardine
Jelinek
Johnson (Bonavista-Trinity-Conception)
Joncas
Lawrence
Lesick
Lewis
MacDonald (Kingston et les Îles)
MacDougall (Timiskaming)
Malone
Mantha
Marin
Martin
Mayer
Mazankowski
McCrossan
McCuish
McDermid
McGrath
McKenzie
McKinnon
McKnight
Merrithew
Minaker
Mitges
Murta
Nicholson (Niagara Falls)
Nielsen
O'Neil
Oostrom
Paproski
Pennock
Plamondon
Plourde
Porter
Price
Redway
Reid
St. Germain
St-Julien
Schellenberg (Nanaïmo-Alberni)
Scott (Victoria-Haliburton)
Scott (Hamilton-Wentworth)
Sparrow
Stackhouse
Stevens
Suluk
Taylor
Thacker
Towers
Tremblay (Québec-Est)
Tupper
Turner (Ottawa-Carleton)
Vézina
Vincent
Warner
Weiner
Wenman
Winegard—112.

Équité en matière d'emploi

M. le Président: Je déclare la motion rejetée. Le vote suivant porte sur la motion nº 27A. M. Allmand propose:

Motion nº 27A

Qu'on modifie le projet de loi C-62, à l'article 6, en ajoutant à la suite de la ligne 43, page 3, ce qui suit:

«*e*) une liste des mesures prises par l'employeur conformément à l'article 4 de la présente loi.»

(La motion nº 27A de M. Allmand, mise aux voix, est rejetée.)

(*Vote nº 230*)

POUR

Députés

Allmand
Althouse
Baker
Benjamin
Berger
Blackburn (Brant)
Blaikie
Caccia
Cassidy
Copps
Deans
de Corneille
Epp (Thunder Bay-Nipigon)
Finestone
Fulton
Gagliano
Gauthier
Gray (Windsor-Ouest)
Heap
Johnston (Saint-Henri-Westmount)
Kaplan
Keeper
Langdon
Manly
McCurdy
Mitchell
Murphy
Nicholson (Trinity)
Orlikow
Parry
Penner
Pépin
Riis
Robinson
Rodriguez
Rossi
Tobin
Waddell
Young—39.

CONTRE

Députés

Andre
Attewell
Beatty
Belsher
Bernier
Bertrand
Bissonnette
Bouchard
Bourgault
Boyer
Bradley
Brightwell
Cardiff
Champagne (Champlain)
Clinch
Collins
Comeau
Cooper
Corbett
Cossitt
Crofton
Crosbie (Saint-Jean-Ouest)
Crosby (Halifax-Ouest)
Crouse
Darling
Desjardins
Dick
Domm
Dorin
Epp (Provencher)
Fennell
Ferland
Fontaine
Fretz
Friesen
Gagnon
Girard
Gottselig
Greenaway
Grisé
Gurbin
Gustafson
Halliday
Hamilton
Hardey
Hawkes
Hees
Hicks
Hnatyshyn
Hockin
Horner
Howie
Hudon
Jardine
Jelinek
Johnson (Bonavista-Trinity-Conception)
Joncas
Lawrence
Lesick
Lewis
MacDonald (Kingston et les Îles)
MacDougall (Timiskaming)
Malone
Mantha
Marin
Martin
Mayer
Mazankowski
McCrossan
McCuish
McDermid
McGrath
McKenzie
McKinnon
McKnight
Merrithew
Minaker
Mitges
Murta
Nicholson (Niagara Falls)
Nielsen
O'Neil
Oostrom
Paproski
Pennock
Plamondon
Plourde
Porter
Price
Redway
Reid
St. Germain
St-Julien
Schellenberg (Nanaïmo-Alberni)
Scott (Victoria-Haliburton)
Scott (Hamilton-Wentworth)
Sparrow
Stackhouse
Stevens
Suluk
Taylor
Thacker
Towers
Tremblay (Québec-Est)
Tupper
Turner (Ottawa-Carleton)
Vézina
Vincent
Warner
Weiner
Wenman
Winegard—112.

M. le Président: Je déclare la motion rejetée. La question suivante porte sur l'amendement à la motion nº 31A. Est-il entendu que le même vote s'applique à cet amendement?

Des voix: D'accord.

M. le Président: Par conséquent, le vote suivant porte sur l'amendement à la motion nº 31A. M. Cassidy propose:

Qu'on modifie la motion nº 31A en insérant, directement après le mot «pas» les mots «aux articles 4, 5 et 6».

(L'amendement de M. Cassidy, mis aux voix, est rejeté.)

(Vote nº 231)

POUR

Députés

Allmand	Finestone	Mitchell
Althouse	Fulton	Murphy
Baker	Gagliano	Nicholson (Trinity)
Benjamin	Gauthier	Orlikow
Berger	Gray (Windsor-Ouest)	Parry
Blackburn (Brant)	Heap	Penner
Blaikie	Johnston (Saint-Henri-Westmount)	Pépin
Caccia	Kaplan	Riis
Cassidy	Keeper	Robinson
Copps	Langdon	Rodriguez
Deans	Manly	Rossi
de Corneille	McCurdy	Tobin
Epp (Thunder Bay-Nipigon)		Waddell
		Young—39.

CONTRE

Députés

Andre	Dick	Jelinek
Attewell	Domm	Johnson (Bonavista-Trinity-Conception)
Beatty	Dorin	Joncas
Belsher	Epp (Provencher)	Lawrence
Bernier	Fennell	Lesick
Bertrand	Ferland	Lewis
Bissonnette	Fontaine	MacDonald (Kingston et les Îles)
Bouchard	Fretz	MacDougall (Timiskaming)
Bourgault	Friesen	Malone
Boyer	Gagnon	Mantha
Bradley	Girard	Marin
Brightwell	Gottselig	Martin
Cardiff	Greenaway	Mayer
Champagne (Champlain)	Grisé	Mazankowski
Clinch	Gurbin	McCrossan
Collins	Gustafson	McCuish
Comeau	Halliday	McDermid
Cooper	Hamilton	McGrath
Corbett	Hardey	McKenzie
Cossitt	Hawkes	McKinnon
Crofton	Hees	McKnight
Crosbie (Saint-Jean-Ouest)	Hicks	Merrithew
Crosby (Halifax-Ouest)	Hnatyshyn	Minaker
Crouse	Hockin	Mitges
Darling	Horner	Murta
Desjardins	Howie	Nicholson (Niagara Falls)
	Hudon	Nielsen
	Jardine	O'Neil
		Oostrom
		Paproski
		Pennock
		Plamondon
		Plourde
		Porter
		Price
		Redway
		Reid
		St. Germain
		St-Julien
		Schellenberg (Nanaïmo-Alberni)
		Scott (Victoria-Haliburton)
		Scott (Hamilton-Wentworth)
		Sparrow
		Stackhouse
		Stevens
		Suluk
		Taylor
		Thacker
		Towers
		Tremblay (Québec-Est)
		Tupper
		Turner (Ottawa-Carleton)
		Vézina
		Vincent
		Warner
		Weiner
		Wenman
		Winegard—112.

M. le Président: Je déclare l'amendement rejeté. Le vote suivant porte sur la motion nº 31A. M. Allmand propose:

Motion nº 31A

Qu'on modifie le projet de loi C-62, à l'article 7, en retranchant les lignes 13 et 14, page 4, et en les remplaçant par ce qui suit:

«7. L'employeur qui ne se conforme pas commet une infraction et encourt,».

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le Président: A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le Président: Nous dispenserons-nous de la sonnerie? Est-ce que le même vote s'applique?

Des voix: D'accord.

(La motion nº 31A de M. Allmand, mise aux voix, est rejetée.)

(*Vote nº 232*)

POUR

Députés

Allmand	Finestone	Mitchell
Althouse	Fulton	Murphy
Baker	Gagliano	Nicholson
Benjamin	Gauthier	(Trinity)
Berger	Gray	Orlikow
Blackburn	(Windsor-Ouest)	Parry
(Brant)	Heap	Penner
Blaikie	Johnston	Pépin
Caccia	(Saint-Henri-West-	Riis
Cassidy	mount)	Robinson
Copps	Kaplan	Rodriguez
Deans	Keeper	Rossi
de Corneille	Langdon	Tobin
Epp	Manly	Waddell
(Thunder Bay-Nipigon)	McCurdy	Young—39.

CONTRE

Députés

Andre	Grisé	Mitges
Attewell	Gurbin	Murta
Beatty	Gustafson	Nicholson
Belsher	Halliday	(Niagara Falls)
Bernier	Hamilton	Nielsen
Bertrand	Hardey	O'Neil
Bissonnette	Hawkes	Oostrom
Bouchard	Hees	Paproski
Bourgault	Hicks	Pennock
Boyer	Hnatyshyn	Plamondon
Bradley	Hockin	Plourde
Brightwell	Horner	Porter
Cardiff	Howie	Price
Champagne	Hudon	Redway
(Champlain)	Jardine	Reid
Clinch	Jelinek	St. Germain
Collins	Johnson	St-Julien
Comeau	(Bonavista-Trinity-	Schellenberg
Cooper	Conception)	(Nanaïmo-Alberni)
Corbett	Joncas	Scott
Cossitt	Lawrence	(Victoria-Haliburton)
Crofton	Lesick	Scott
Crosbie	Lewis	(Hamilton-Wentworth)
(Saint-Jean-Ouest)	MacDonald	Sparrow
Crosby	(Kingston et	Stackhouse
(Halifax-Ouest)	les Îles)	Stevens
Crouse	MacDougall	Suluk
Darling	(Timiskaming)	Taylor
Desjardins	Malone	Thacker
Dick	Mantha	Towers
Domm	Marin	Tremblay
Dorin	Martin	(Québec-Est)
Epp	Mayer	Tupper
(Provencher)	Mazankowski	Turner
Fennell	McCrossan	(Ottawa-Carleton)
Ferland	McCuish	Vézina
Fontaine	McDermid	Vincent
Fretz	McGrath	Warner
Friesen	McKenzie	Weiner
Gagnon	McKinnon	Wenman
Girard	McKnight	Winegard—112.
Gottselig	Merrithew	
Greenaway	Minaker	

M. le Président: Je déclare la motion rejetée. La Chambre est-elle d'accord pour appliquer le même vote aux motions nos 32A, 34, 35, 39 et 39A?

Des voix: D'accord.

Équité en matière d'emploi

M. le Président: Par conséquent, le vote suivant porte sur la motion nº 32A. M. Allmand propose:

Motion nº 32A

Qu'on modifie le projet de loi C-62, à l'article 7, en retranchant les lignes 16 et 17, page 4, et en les remplaçant par ce qui suit:

«sommaire, une amende maximale de cinq cent mille dollars.»

(La motion nº 32A de M. Allmand, mise aux voix, est rejetée.)

(*Vote nº 233*)

POUR

Députés

Allmand	Finestone	Mitchell
Althouse	Fulton	Murphy
Baker	Gagliano	Nicholson
Benjamin	Gauthier	(Trinity)
Berger	Gray	Orlikow
Blackburn	(Windsor-Ouest)	Parry
(Brant)	Heap	Penner
Blaikie	Johnston	Pépin
Caccia	(Saint-Henri-West-	Riis
Cassidy	mount)	Robinson
Copps	Kaplan	Rodriguez
Deans	Keeper	Rossi
de Corneille	Langdon	Tobin
Epp	Manly	Waddell
(Thunder Bay-Nipigon)	McCurdy	Young—39.

CONTRE

Députés

Andre	Grisé	Mitges
Attewell	Gurbin	Murta
Beatty	Gustafson	Nicholson
Belsher	Halliday	(Niagara Falls)
Bernier	Hamilton	Nielsen
Bertrand	Hardey	O'Neil
Bissonnette	Hawkes	Oostrom
Bouchard	Hees	Paproski
Bourgault	Hicks	Pennock
Boyer	Hnatyshyn	Plamondon
Bradley	Hockin	Plourde
Brightwell	Horner	Porter
Cardiff	Howie	Price
Champagne	Hudon	Redway
(Champlain)	Jardine	Reid
Clinch	Jelinek	St. Germain
Collins	Johnson	St-Julien
Comeau	(Bonavista-Trinity-	Schellenberg
Cooper	Conception)	(Nanaïmo-Alberni)
Corbett	Joncas	Scott
Cossitt	Lawrence	(Victoria-Haliburton)
Crofton	Lesick	Scott
Crosbie	Lewis	(Hamilton-Wentworth)
(Saint-Jean-Ouest)	MacDonald	Sparrow
Crosby	(Kingston et	Stackhouse
(Halifax-Ouest)	les Îles)	Stevens
Crouse	MacDougall	Suluk
Darling	(Timiskaming)	Taylor
Desjardins	Malone	Thacker
Dick	Mantha	Towers
Domm	Marin	Tremblay
Dorin	Martin	(Québec-Est)
Epp	Mayer	Tupper
(Provencher)	Mazankowski	Turner
Fennell	McCrossan	(Ottawa-Carleton)
Ferland	McCuish	Vézina
Fontaine	McDermid	Vincent
Fretz	McGrath	Warner
Friesen	McKenzie	Weiner
Gagnon	McKinnon	Wenman
Girard	McKnight	Winegard—112.
Gottselig	Merrithew	
Greenaway	Minaker	

Équité en matière d'emploi

M. le Président: Je déclare la motion rejetée. Le vote suivant porte sur la motion nº 34. M. Nystrom propose:

Motion nº 34

Qu'on modifie le projet de loi C-62, à l'article 9, en retranchant la ligne 23, page 4, et en la remplaçant par ce qui suit:

«rapports visés à l'article 6 et les plans d'action reçus au cours de l'année en deux ensembles».

(La motion nº 34 de M. Nystrom, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote nº 234)

POUR

Députés

Allmand
Althouse
Baker
Benjamin
Berger
Blackburn (Brant)
Blaikie
Caccia
Cassidy
Copps
Deans
de Corneille
Epp (Thunder Bay-Nipigon)
Finestone
Fulton
Gagliano
Gauthier
Gray (Windsor-Ouest)
Heap
Johnston (Saint-Henri-Westmount)
Kaplan
Keeper
Langdon
Manly
McCurdy
Mitchell
Murphy
Nicholson (Trinity)
Orlikow
Parry
Penner
Pépin
Riis
Robinson
Rodriguez
Rossi
Tobin
Waddell
Young—39.

CONTRE

Députés

Andre
Attewell
Beatty
Belsher
Bernier
Bertrand
Bissonnette
Bouchard
Bourgault
Boyer
Bradley
Brightwell
Cardiff
Champagne (Champlain)
Clinch
Collins
Comeau
Cooper
Corbett
Cossitt
Crofton
Crosbie (Saint-Jean-Ouest)
Crosby (Halifax-Ouest)
Crouse
Darling
Desjardins
Dick
Domm
Dorin
Epp (Provencher)
Fennell
Ferland
Fontaine
Fretz
Friesen
Gagnon
Girard
Gottselig
Greenaway
Grisé
Gurbin
Gustafson
Halliday
Hamilton
Hardey
Hawkes
Hees
Hicks
Hnatyshyn
Hockin
Horner
Howie
Hudon
Jardine
Jelinek
Johnson (Bonavista-Trinity-Conception)
Joncas
Lawrence
Lesick
Lewis
MacDonald (Kingston et les Îles)
MacDougall (Timiskaming)
Malone
Mantha
Marin
Martin
Mayer
Mazankowski
McCrossan
McCuish
McDermid
McGrath
McKenzie
McKinnon
McKnight
Merrithew
Minaker
Mitges
Murta
Nicholson (Niagara Falls)
Nielsen
O'Neil
Oostrom
Paproski
Pennock
Plamondon
Plourde
Porter
Price
Redway
Reid
St. Germain
St-Julien
Schellenberg (Nanaïmo-Alberni)
Scott (Victoria-Haliburton)
Scott (Hamilton-Wentworth)
Sparrow
Stackhouse
Stevens
Suluk
Taylor
Thacker
Towers
Tremblay (Québec-Est)
Tupper
Turner (Ottawa-Carleton)
Vézina
Vincent
Warner
Weiner
Wenman
Winegard—112.

M. le Président: Je déclare la motion rejetée. Le vote suivant porte sur la motion nº 35. M. Nystrom propose:

Motion nº 35

Qu'on modifie le projet de loi C-62, à l'article 10, en retranchant les lignes 28 à 32, page 4, et en les remplaçant par ce qui suit:

«10. Le public peut consulter les plans d'action exigés par l'article 5 et les rapports soumis au ministre et exigés par l'article 6.».

(La motion nº 35 de M. Nystrom, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote nº 235)

POUR

Députés

Allmand
Althouse
Baker
Benjamin
Berger
Blackburn (Brant)
Blaikie
Caccia
Cassidy
Copps
Deans
de Corneille
Epp (Thunder Bay-Nipigon)
Finestone
Fulton
Gagliano
Gauthier
Gray (Windsor-Ouest)
Heap
Johnston (Saint-Henri-Westmount)
Kaplan
Keeper
Langdon
Manly
McCurdy
Mitchell
Murphy
Nicholson (Trinity)
Orlikow
Parry
Penner
Pépin
Riis
Robinson
Rodriguez
Rossi
Tobin
Waddell
Young—39.

CONTRE

Députés

Andre
Attewell
Beatty
Belsher
Bernier
Bertrand
Bissonnette
Bouchard
Bourgault
Boyer
Bradley
Brightwell
Cardiff
Champagne (Champlain)
Clinch
Collins
Comeau
Cooper
Corbett
Cossitt
Crofton
Crosbie (Saint-Jean-Ouest)
Crosby (Halifax-Ouest)
Crouse
Darling
Desjardins
Dick
Domm
Dorin
Epp (Provencher)
Fennell
Ferland
Fontaine
Fretz
Friesen
Gagnon
Girard
Gottselig
Greenaway
Grisé
Gurbin
Gustafson
Halliday
Hamilton
Hardey
Hawkes
Hees
Hicks
Hnatyshyn
Hockin
Horner
Howie
Hudon
Jardine
Jelinek
Johnson (Bonavista-Trinity-Conception)
Joncas
Lawrence
Lesick
Lewis
MacDonald (Kingston et les Îles)
MacDougall (Timiskaming)
Malone
Mantha
Marin
Martin
Mayer
Mazankowski
McCrossan
McCuish
McDermid
McGrath
McKenzie
McKinnon
McKnight
Merrithew
Minaker
Mitges
Murta
Nicholson (Niagara Falls)
Nielsen
O'Neil
Oostrom
Paproski
Pennock
Plamondon
Plourde
Porter
Price
Redway
Reid
St. Germain
St-Julien
Schellenberg (Nanaïmo-Alberni)
Scott (Victoria-Haliburton)
Scott (Hamilton-Wentworth)
Sparrow
Stackhouse
Stevens
Suluk
Taylor
Thacker
Towers
Tremblay (Québec-Est)
Tupper
Turner (Ottawa-Carleton)
Vézina
Vincent
Warner
Weiner
Wenman
Winegard—112.

M. le Président: Je déclare la motion rejetée. Le vote suivant porte sur la motion nº 39. M. Nystrom propose:

Motion nº 39

Qu'on modifie le projet de loi C-62, en retranchant le titre abrégé, et en le remplaçant par ce qui suit:

«1. Loi sur les rapports des employeurs sur les ressources humaines.»

(La motion nº 39 de M. Nystrom, mise aux voix, est rejetée.)

(*Vote nº 236*)

POUR

Députés

Allmand
Althouse
Baker
Benjamin
Berger
Blackburn (Brant)
Blaikie
Caccia
Cassidy
Copps
Deans
de Corneille
Epp (Thunder Bay-Nipigon)
Finestone
Fulton
Gagliano
Gauthier
Gray (Windsor-Ouest)
Heap
Johnston (Saint-Henri-Westmount)
Kaplan
Keeper
Langdon
Manly
McCurdy
Mitchell
Murphy
Nicholson (Trinity)
Orlikow
Parry
Penner
Pépin
Riis
Robinson
Rodriguez
Rossi
Tobin
Waddell
Young—39.

CONTRE

Députés

Andre
Attewell
Beatty
Belsher
Bernier
Bertrand
Bissonnette
Bouchard
Bourgault
Boyer
Bradley
Brightwell
Cardiff
Champagne (Champlain)
Clinch
Collins
Comeau
Cooper
Corbett
Cossitt
Crofton
Crosbie (Saint-Jean-Ouest)
Crosby (Halifax-Ouest)
Crouse
Darling
Desjardins
Dick
Domm
Dorin
Epp (Provencher)
Fennell
Ferland
Fontaine
Fretz
Friesen
Gagnon
Girard
Gottselig
Greenaway
Grisé
Gurbin
Gustafson
Halliday
Hamilton
Hardey
Hawkes
Hees
Hicks
Hnatyshyn
Hockin
Horner
Howie
Hudon
Jardine
Jelinek
Johnson (Bonavista-Trinity-Conception)
Joncas
Lawrence
Lesick
Lewis
MacDonald (Kingston et les Îles)
MacDougall (Timiskaming)
Malone
Mantha
Marin
Martin
Mayer
Mazankowski
McCrossan
McCuish
McDermid
McGrath
McKenzie
McKinnon
McKnight
Merrithew
Minaker
Mitges
Murta
Nicholson (Niagara Falls)
Nielsen
O'Neil
Oostrom
Paproski
Pennock
Plamondon
Plourde
Porter
Price
Redway
Reid
St. Germain
St-Julien
Schellenberg (Nanaïmo-Alberni)
Scott (Victoria-Haliburton)
Scott (Hamilton-Wentworth)
Sparrow
Stackhouse
Stevens
Suluk
Taylor
Thacker
Towers
Tremblay (Québec-Est)
Tupper
Turner (Ottawa-Carleton)
Vézina
Vincent
Warner
Weiner
Wenman
Winegard—112.

Équité en matière d'emploi

M. le Président: Je déclare la motion rejetée. Le vote suivant porte sur la motion nº 39A. M. Allmand propose:

Motion nº 39A

Qu'on modifie le projet de loi C-62, en retranchant le titre abrégé, et en le remplaçant par ce qui suit:

«1. Loi des rapports sur l'équité en matière d'emploi.»

(La motion nº 39A de M. Allmand, mise aux voix, est rejetée.)

(*Vote nº 237*)

POUR

Députés

Allmand
Althouse
Baker
Benjamin
Berger
Blackburn (Brant)
Blaikie
Caccia
Cassidy
Copps
Deans
de Corneille
Epp (Thunder Bay-Nipigon)
Finestone
Fulton
Gagliano
Gauthier
Gray (Windsor-Ouest)
Heap
Johnston (Saint-Henri-Westmount)
Kaplan
Keeper
Langdon
Manly
McCurdy
Mitchell
Murphy
Nicholson (Trinity)
Orlikow
Parry
Penner
Pépin
Riis
Robinson
Rodriguez
Rossi
Tobin
Waddell
Young—39.

CONTRE

Députés

Andre
Attewell
Beatty
Belsher
Bernier
Bertrand
Bissonnette
Bouchard
Bourgault
Boyer
Bradley
Brightwell
Cardiff
Champagne (Champlain)
Clinch
Collins
Comeau
Cooper
Corbett
Cossitt
Crofton
Crosbie (Saint-Jean-Ouest)
Crosby (Halifax-Ouest)
Crouse
Darling
Desjardins
Dick
Domm
Dorin
Epp (Provencher)
Fennell
Ferland
Fontaine
Fretz
Friesen
Gagnon
Girard
Gottselig
Greenaway
Grisé
Gurbin
Gustafson
Halliday
Hamilton
Hardey
Hawkes
Hees
Hicks
Hnatyshyn
Hockin
Horner
Howie
Hudon
Jardine
Jelinek
Johnson (Bonavista-Trinity-Conception)
Joncas
Lawrence
Lesick
Lewis
MacDonald (Kingston et les Îles)
MacDougall (Timiskaming)
Malone
Mantha
Marin
Martin
Mayer
Mazankowski
McCrossan
McCuish
McDermid
McGrath
McKenzie
McKinnon
McKnight
Merrithew
Minaker
Mitges
Murta
Nicholson (Niagara Falls)
Nielsen
O'Neil
Oostrom
Paproski
Pennock
Plamondon
Plourde
Porter
Price
Redway
Reid
St. Germain
St-Julien
Schellenberg (Nanaïmo-Alberni)
Scott (Victoria-Haliburton)
Scott (Hamilton-Wentworth)
Sparrow
Stackhouse
Stevens
Suluk
Taylor
Thacker
Towers
Tremblay (Québec-Est)
Tupper
Turner (Ottawa-Carleton)
Vézina
Vincent
Warner
Weiner
Wenman
Winegard—112.

M. le Président: Je déclare la motion rejetée.

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration) propose: Que le projet de loi modifié soit agréé.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le Président: A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le Président: Nous dispenserons-nous de la sonnerie?

Des voix: D'accord.

M. le Président: Dois-je appliquer le même vote, à l'inverse, en ajoutant la voix du député de Renfrew—Nipissing—Pembroke, contre?

Des voix: D'accord.

(La motion de Mlle MacDonald, mise aux voix, est adoptée.)

(*Vote n° 238*)

POUR

Députés

Andre
Attewell
Beatty
Belsher
Bernier
Bertrand
Bissonnette
Bouchard
Bourgault
Boyer
Bradley
Brightwell
Cardiff
Champagne (Champlain)
Clinch
Collins
Comeau
Cooper
Corbett
Cossitt
Crofton
Crosbie (Saint-Jean-Ouest)
Crosby (Halifax-Ouest)
Crouse
Darling
Desjardins
Dick
Domm
Dorin
Epp (Provencher)
Fennell
Ferland
Fontaine
Fretz
Friesen
Gagnon
Girard
Gottselig
Greenaway
Grisé
Gurbin
Gustafson
Halliday
Hamilton
Hardey
Hawkes
Hees
Hicks
Hnatyshyn
Hockin
Horner
Howie
Hudon
Jardine
Jelinek
Johnson (Bonavista-Trinity-Conception)
Joncas
Lawrence
Lesick
Lewis
MacDonald (Kingston et les Îles)
MacDougall (Timiskaming)
Malone
Mantha
Marin
Martin
Mayer
Mazankowski
McCrossan
McCuish
McDermid
McGrath
McKenzie
McKinnon
McKnight
Merrithew
Minaker
Mitges
Murta
Nicholson (Niagara Falls)
Nielsen
O'Neil
Oostrom
Paproski
Pennock
Plamondon
Plourde
Porter
Price
Redway
Reid
St. Germain
St-Julien
Schellenberg (Nanaïmo-Alberni)
Scott (Victoria-Haliburton)
Scott (Hamilton-Wentworth)
Sparrow
Stackhouse
Stevens
Suluk
Taylor
Thacker
Towers
Tremblay (Québec-Est)
Tupper
Turner (Ottawa-Carleton)
Vézina
Vincent
Warner
Weiner
Wenman
Winegard—112.

CONTRE

Députés

Allmand
Althouse
Baker
Benjamin
Berger
Blackburn (Brant)
Blaikie
Caccia
Cassidy
Copps
Deans
de Corneille
Epp (Thunder Bay-Nipigon)
Finestone
Fulton
Gagliano
Gauthier
Gray (Windsor-Ouest)
Heap
Hopkins
Johnston (Saint-Henri-Westmount)
Kaplan
Keeper
Langdon
Manly
McCurdy
Mitchell
Murphy
Nicholson (Trinity)
Orlikow
Parry
Penner
Pépin
Riis
Robinson
Rodriguez
Rossi
Tobin
Waddell
Young—40.

M. le Président: Je déclare la motion adoptée. Quand lirons-nous le projet de loi pour la 3e fois?

Des voix: Maintenant.

Une voix: A la prochaine séance de la Chambre.

M. Fretz: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. En l'absence du ministre d'État chargé des Mines (M. Layton), je voudrais qu'il soit bien compris qu'il aurait voté en faveur du gouvernement s'il avait été présent.

Des voix: C'est scandaleux!

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. De toute évidence, certains ne savent où s'arrêter! Comme il est 13 h 15, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 h 15.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Français*]

LA CHARTE CANADIENNE DES DROITS ET LIBERTÉS

L'AIDE AUX JUSTICIABLES

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, il y a quatre ans le gouvernement libéral a accordé au Canada la Constitution canadienne et la Charte canadienne des droits et libertés qui expriment en langage juridique les valeurs auxquelles nous tenons, les valeurs que nous voulons protéger et léguer à nos enfants et nos petits-enfants.

[*Traduction*]

Malheureusement, comme le gouvernement actuel ne veut pas s'attaquer carrément à la discrimination en favorisant entre autres l'équité en matière d'emploi, l'adaptation, les chances égales, les Canadiens ordinaires devront lutter devant les tribunaux ou à la une des journaux pour que se réalise l'égalité.

Nous constatons que les sociétés ont connu les plus grands succès en utilisant la Charte dans leur propre intérêt. Elles ont les fonds voulus pour traîner le gouvernement devant les tribunaux et pour entamer de longues et coûteuses poursuites judiciaires. Les entreprises peuvent déduire leurs frais judiciaires, mais les simples particuliers ne le peuvent pas. Il y a 55 causes où on attend d'obtenir une aide financière avant de faire des démarches pour obtenir justice. Le gouvernement fédéral a constitué une caisse pour aider à atténuer les difficultés financières que posent certaines contestations judiciaires. Je demande . . .

M. le Président: A l'ordre. Soixante secondes.

Article 21 du Règlement

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE TRAITÉ D'EXTRADITION ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—LE CAS DE LEONARD PELTIER

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, il y a dix ans, le Canada extradait Leonard Peltier, sur la foi d'informations que le gouvernement américain lui avait communiquées. Les États-Unis admettent maintenant qu'il s'agissait de fausses informations. On a donc violé un traité et, si nous ne protestons pas, la chose va certainement se répéter.

Il appartient au ministre de la Justice (M. Crosbie) et au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) de demander un redressement auprès de leurs homologues américains.

Leonard Peltier est un Indien Ojibway Lakota qui avait demandé l'asile politique au Canada. Il est détenu depuis dix ans dans les prisons américaines, après avoir été condamné deux fois à l'emprisonnement à vie pour des crimes qu'il n'aurait, semble-t-il, pas commis.

Tout porte à croire, selon le Congrès, que le gouvernement des États-Unis aurait, dans l'affaire Peltier, abusé du mécanisme d'enquête, supprimé des éléments de preuve et recouru au mensonge.

Des chefs religieux du monde entier, quatre récipiendaires du prix Nobel de la paix, 55 membres du Congrès et de nombreuses autres personnalités réclament un nouveau procès pour Leonard Peltier. Le moins que la Chambre puisse faire serait de demander un nouveau procès qui soit juste. Quant au Canada, il devrait réclamer le retour de Leonard Peltier. On l'a extradé frauduleusement . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Soixante secondes.

* * *

L'AVORTEMENT

LA FAÇON DONT FONCTIONNENT LES COMITÉS D'APPROBATION

M. Lawrence I. O'Neil (Cape Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, le comité permanent des affaires émanant des députés est en train d'examiner mon projet de loi C-254, prévoyant un avocat pour l'enfant non encore né. Ce projet de loi devient de plus en plus pertinent compte tenu des révélations qui ont été faites cette semaine sur la façon dont fonctionnent les comités d'avortement thérapeutique. On se demande si les requêtes sont effectivement examinées ou si elles sont approuvées d'emblée.

C'est là une question pénible pour beaucoup de Canadiens. Ils sont des millions à prendre parti pour un côté ou l'autre de la question. C'est précisément pour cela qu'elle doit être résolue. Le processus d'approbation des avortements doit être clarifié. Les mères, les médecins et les organismes de protection de l'enfance doivent savoir quels sont les exigences du Code criminel à cet égard. Il est clair que se sont établies des pratiques qui sont carrément contraire à l'esprit du Code criminel. Sans le savoir, beaucoup de médecins peut-être violent le Code criminel et sont complices de délits criminels.

Article 21 du Règlement

[*Français*]

LES JEUNES

LA PROMOTION INTERNATIONALE DE LA CAMPAGNE ANTIDROGUE «JUST SAY NO»

M. Michel Champagne (Champlain): Monsieur le Président, j'aimerais signaler à la Chambre un fait important qui nous concerne tous indépendamment de notre âge, de notre province ou de notre parti politique.

Un groupe imposant de jeunes Canadiens et Canadiennes, accompagnés des soeurs Polgar de Hongrie, championnes mondiales d'échecs, sont à travailler à la promotion internationale de la campagne antidrogue «*Just say no*».

Je suis fier de constater cette initiative qui me prouve une fois de plus que la jeunesse canadienne est remplie de dynamisme et qu'elle pose des gestes concrets pour s'assurer un avenir prometteur, un avenir à la mesure de ses aspirations.

En terminant, monsieur le Président, je tiens à leur signaler mon appui le plus complet, car ces jeunes veulent bâtir un monde de paix, là où dans bien des cas nos aînés ont échoué.

* * *

● (1405)

[*Traduction*]

LA CONSTRUCTION NAVALE

LA RÉSOLUTION DE LA VILLE DE VANCOUVER

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, en janvier dernier, l'Association des chantiers maritimes canadiens a fait la déclaration suivante:

> Les perspectives de nos chantiers navals et des industries connexes demeureront sombres en 1986 à moins que le gouvernement n'intervienne immédiatement.

Toujours dans ce même ordre d'idées, le conseil municipal de Vancouver a adopté la résolution suivante:

> ATTENDU que la souveraineté du Canada sur l'Arctique a été remise en question;
>
> QUE ce défi ne saurait être relevé tant que le Canada n'aura pas exercé ses droits sur cette partie du pays en assurant le développement du Nord canadien et en construisant des brise-glace en conséquence;
>
> QUE l'industrie navale de la côte ouest a le potentiel pour soutenir avantageusement la concurrence dans la construction de tels navires;
>
> QUE le maintien et la prospérité de notre industrie navale dans le nord de Vancouver est d'une importance capitale, non seulement pour ce secteur, mais pour toute la région;
>
> QUE le gouvernement conservateur a promis de lancer un programme de création d'emplois vigoureux dans l'Ouest;
>
> QUE l'industrie navale du nord de Vancouver est à la veille de disparaître avec toutes les conséquences économiques qu'un tel désastre entraînerait . . .

M. le Président: A l'ordre, je vous prie. Pas plus de 60 secondes pour ce genre de déclarations.

L'ÉNERGIE

LES CONSÉQUENCES DE LA CHUTE DES PRIX DU PÉTROLE POUR LES PETITES COMPAGNIES

M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway): Monsieur le Président, un grave problème se pose en Alberta. Cette province doit affronter la triste perspective de perdre des emplois, des capitaux et des habitants par suite de l'effondrement du prix du pétrole brut. Par exemple, 15,000 personnes travaillant au forage de puits de pétrole pourraient perdre leur emploi, d'ici la fin de l'année.

David Hatter, journaliste respecté, écrit dans le *Financial Post*:

> L'américanisation de l'industrie pétrolière canadienne a repris, les grandes compagnies américaines se disputant les restes des compagnies canadiennes mortellement atteintes par l'effondrement des prix mondiaux du pétrole.

Je voudrais offrir à la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (Mlle Carney), la coopération du Nouveau parti démocratique. Nous examinerons toute loi qu'elle voudra présenter en vue d'aider les petites sociétés pétrolières canadiennes, même si elle propose une loi supprimant la taxe sur les recettes pétrolières et gazières, bien que ce ne soit pas la solution, me semble-t-il. Je crois qu'un prix plancher serait préférable. Nous avons, cependant, l'esprit ouvert. Si la ministre présente une loi pour aider l'industrie pétrolière canadienne, elle aura l'appui du Nouveau parti démocratique.

* * *

[*Français*]

RADIO-CANADA

LA FERMETURE POSSIBLE DE STATIONS EN GASPÉSIE

M. Jean-Luc Joncas (Matapédia—Matane): Monsieur le Président, à l'instar de mes collègues de la péninsule gaspésienne, je mets en garde l'administration de la Société Radio-Canada de fomenter le scénario à la fois farfelu et tout simplement indécent d'une fermeture ou d'un transfert des effectifs des stations de l'Est à court, à moyen ou à long termes, lequel scénario constitue un recul, et qui plus est, un affront à la population concernée. Incidemment, une pétition de plus de 10,000 signatures de gens du milieu gaspésien démontre leur vive inquiétude et leur détermination sur ce sujet.

Je suis conscient, monsieur le Président, que nous vivons une ère de compressions et de coupures, sauf qu'il serait inacceptable et scandaleux que ce soit les endroits, déjà largement défavorisés qui doivent écoper. La station de Matane, notamment, s'est déjà donné une vocation régionale datant de plusieurs années, ce qui lui vaut une cote de haute considération et autant d'importance de la part de son auditoire.

J'ose croire, monsieur le Président, que les notions de justice, de logique et de dignité humaines auront priorité . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît, les 60 secondes sont écoulées.

[*Traduction*]

A l'ordre, s'il vous plaît. Soixante secondes.

* * *

LA JOURNÉE DU DROIT

LES ACTIVITÉS DE L'ASSOCIATION DU BARREAU

Mme Mary Collins (Capilano): Monsieur le Président, la journée d'aujourd'hui, le 17 avril, revêt un caractère important pour les Canadiens. En effet, il y a un an jour pour jour, non seulement on adoptait l'article 15 de la charte canadienne des droits et libertés, mais aussi on célébrait la Journée du droit, laquelle est coordonnée par l'Association du barreau canadien. Cette quatrième célébration annuelle de la Journée du droit est la plus importante jusqu'ici.

Aujourd'hui, un peu partout dans le pays, des centaines d'avocats prennent la parole devant des élèves d'écoles secondaires, des groupes communautaires et le grand public pour leur expliquer le droit familial, la législation concernant le consommateur, les poursuites criminelles et le fonctionnement des tribunaux. Des procès factices, des visites guidées de salles de tribunaux, et des entrevues accordées aux médias donnent à la population une occasion exceptionnelle de se renseigner davantage sur le droit canadien. Les associations dont le rôle est de renseigner et d'instruire le public en matière de droit d'un bout à l'autre du pays contribuent elles aussi à cette journée importante dans le cadre de leurs efforts constants en vue d'aider les Canadiens à s'alphabétiser, pour ainsi dire, en matière de droit.

Certes, nous, les députés, avons la lourde responsabilité de faire des lois, mais il s'impose que les Canadiens comprennent ces mêmes lois. Il convient que, en cette Journée du droit, nous félicitions tous ceux qui se sont engagés à partager gratuitement leurs connaissances juridiques avec la population , ainsi que le ministre de la Justice (M. Crosbie) pour ses efforts permanents . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Soixante secondes.

* * *

LA PORNOGRAPHIE

LA DÉCISION DES MAGASINS 7-ELEVEN DE CESSER LA VENTE DE REVUES PORNOGRAPHIQUES

M. Bill Attewell (Don Valley-Est): Monsieur le Président, je veux féliciter la direction des dépanneurs 7-Eleven pour avoir décidé de ne plus offrir en vente des revues pornographiques. La pornographie intégrale et violente est comme un cancer qui ronge la moralité et la qualité de vie au Canada. Elle crée aussi une dépendance. La littérature érotique mène souvent à la pornographie légère, puis à la pornographie intégrale et violente.

Article 21 du Règlement

• (1410)

J'invite le ministre de la Justice (M. Crosbie) à présenter, en se fondant sur les recherches effectuées par les comités Fraser et Badgley, une mesure rigoureuse pour enrayer l'érosion de la qualité de vie au Canada, l'avilissement et l'exploitation sexuelle des femmes. J'invite la direction d'autres dépanneurs, par exemple celle des réseaux Mac's Milk et Becker's, à imiter la courageuse initiative de 7-Eleven.

* * *

[*Français*]

LA FAMILLE

L'ACCÈS AUX SERVICES DE GARDE D'ENFANTS

Mme Lucie Pépin (Outremont): Monsieur le Président, en ce jour de rendez-vous avec l'égalité, j'aimerais parler d'un sujet très important pour les femmes au sujet d'égalité, c'est-à-dire les services de garde.

Depuis la mi-mars, je participe aux audiences du Comité parlementaire sur les services de garde à l'enfance. Je voudrais porter à l'attention de cette Chambre l'opinion de divers témoins. Beaucoup de parents demandent que des services de qualité soient accessibles et organisés par le gouvernement.

Évidemment, on entend parler également du nombre important d'enfants laissés seuls après les cours. On reproche aux parents de laisser leurs enfants sans surveillance, mais lorsqu'on examine la raison, on s'aperçoit qu'actuellement les services de garde sont inexistants ou tout simplement inabordables. Alors, pour faire garder un enfant dans une garderie actuellement, pendant un mois, il en coûte autant que d'acheter deux semaines de nourriture pour une grande famille, de payer plusieurs mois d'électricité ou encore une année de service téléphonique. De quoi faire réfléchir!

* * *

LES BANQUES D'ORGANES

L'INCITATION À LÉGUER SES ORGANES LORS DU DÉCÈS

M. Gilles Bernier (Beauce): Monsieur le Président, j'aimerais intervenir pour signifier mon appui à toutes celles et à tous ceux qui acceptent de faire don de leurs organes. Il faut rendre hommage à toutes ces personnes qui sont conscientes de la nécessité de faire don de leur foie, de leurs reins, de leurs yeux, de leur coeur.

Il y a nécessité d'encourager ceux qui travaillent à promouvoir ces banques d'organes. Je profite de l'occasion pour lancer une invitation à tous les citoyens et citoyennes de ce pays de contribuer généreusement en faisant don de leurs organes au moment de leur décès. Il y a des milliers de gens qui attendent l'organe qui leur donnera un espoir d'améliorer ou de prolonger leur vie.

A titre posthume, c'est le don le plus précieux que l'être humain peut léguer à un être vivant. Les obstacles scientifiques sont depuis longtemps surmontés, les conaissances existent au Canada et les hôpitaux ont l'équipement qu'il faut. C'est une contribution inestimable.

Article 21 du Règlement

[*Traduction*]

LES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE

L'ABSENCE D'IMPÔT À PAYER

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, si l'on veut constater l'injustice de notre régime fiscal, on n'a qu'à consulter les chiffres concernant les sociétés canadiennes de fiducie à charte fédérale. En 1985, leurs bénéfices ont fait dans l'ensemble un bond énorme de 44 p. 100 par rapport à 1984 alors que les impôts qu'elles ont payés ont en réalité diminué de 4 p. 100.

Pour être plus précis, je signale parmi les grands gagnants de 1985 la société Canada Trust qui a réalisé des bénéfices de $63,430,692 sans payer absolument aucun impôt; la Montreal Trust du Canada qui a fait des bénéfices de $14,642,890 et n'a absolument pas payé d'impôt; la Royal Trust du Canada dont les bénéfices ont atteint $52,545,427 et qui n'a absolument rien payé en impôt; la Sterling Trust qui a fait des bénéfices de $3,230,000 et n'a pas payé un sou d'impôt; la Eaton Trust qui a affiché des bénéfices de $709,980 et n'a pas payé du tout d'impôt; la International Trust qui a réalisé des bénéfices de $1,528,298 et n'a rien payé en impôt.

M. le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Soixante secondes.

* * *

[*Français*]

L'ÉCONOMIE

LA RÉDUCTION DU TAUX D'ESCOMPTE PAR LA BANQUE DU CANADA

M. Gabriel Fontaine (Lévis): Monsieur le Président, une fois de plus, il y a sept minutes à peine, la Banque du Canada a annoncé une diminution de son taux d'escompte qui passe de 9.33 à 9.23 p. 100.

Depuis quelques mois, grâce à nos initiatives budgétaires et économiques, les taux d'intérêt ont baissé de plus de 3.5 p. 100. Sur un prêt hypothécaire de $50,000, cela représente une économie annuelle de $1,750 ou $34 par semaine.

La reprise économique que nous avons réalisée, nous l'avons fait sans augmenter le taux d'inflation.

Avec notre gouvernement, l'argent des épargnants conserve son pouvoir d'achat contrairement à la politique inflationniste des libéraux qui avait appauvri les Canadiens.

Nous sommes fiers de nos succès, monsieur le Président, les gens d'affaires ont compris notre message, les entreprises engagent plus de Canadiens, notre gouvernement a remis le Canada sur la voie de la prospérité.

* * *

[*Traduction*]

LES DROITS À L'ÉGALITÉ

LES MESURES PRISES À L'ÉGARD DES FEMMES PAR LE GOUVERNEMENT

M. Bob Hicks (Scarborough-Est): Monsieur le Président, c'est aujourd'hui le premier anniversaire de l'entrée en vigueur de l'article 15 de la Charte des droits qui garantit à tous les Canadiens l'égalité devant la loi. Les femmes canadiennes ont combattu énergiquement pour faire inscrire le droit à l'égalité dans la constitution; elles savent pourtant que l'égalité est bien autre chose que les déclarations légales.

Par un train de mesures présentées au cours de la dernière année et demie, le gouvernement actuel a donné aux garanties d'égalité de la Charte des formes concrètes comme le projet de loi sur l'égalité en matière d'emploi; la nomination d'un plus grand nombre de femmes à la magistrature et au sein des commissions et offices gouvernementaux; la mesure législative visant à accorder aux hommes et aux femmes des prestations de pension égales; l'abrogation des dispositions discriminatoires de la Loi sur les Indiens; et l'engagement que nous avons pris à l'égard de la rémunération égale pour un travail d'égale valeur dans la Fonction publique. Ces mesures et d'autres prouvent que le gouvernement est décidé à reconnaître l'égalité des femmes canadiennes.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE DÉSIR DE CENTAINES DE CANADIENS DE QUITTER LA LIBYE—LES MESURES QUE LE GOUVERNEMENT ENTEND PRENDRE

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri—Westmount): Monsieur le Président, je désire poser une question au premier ministre.

Selon Michel Tessier, notre vice-consul à Tripoli, il y a des centaines de Canadiens qui aimeraient quitter la Libye maintenant. Quelles mesures le gouvernement canadien compte-t-il prendre pour assurer le départ immédiat de ces Canadiens?

• (1415)

[*Traduction*]

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, nous sommes en communication constante avec nos représentants consulaire en Libye. D'après nos informations, la situation est en train de se stabiliser, et les Canadiens ne sont pas immédiatement menacés. Par conséquent, mes réponses d'hier, dont le représentant a dû prendre connaissance, n'ont pas changé.

LE DÉBAT À LA RÉUNION DE L'OCDE

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri—Westmount): Monsieur le Président, c'est une affaire qui met en jeu la sécurité des Canadiens, qui doit être suivie et qui le sera. Je demande au premier ministre si l'on a donné des instructions précises à la délégation canadienne à l'OCDE pour lancer un débat d'urgence sur les sanctions économiques qui pourraient être imposées pour enrayer le terrorisme libyen, ou si cette délégation a l'intention de conserver le silence comme le fait le gouvernement depuis tant de semaines?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Cette question a été débattue, et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures participe à ces réunions.

L'IMPOSITION DE SANCTIONS ÉCONOMIQUES

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri—Westmount): Monsieur le Président, je ne vois pas très bien ce que nous sommes censés comprendre. Le premier ministre est présent, je vais donc m'adresser de nouveau à lui. Va-t-il se décider immédiatement, aujourd'hui, à imposer des sanctions économiques complètes contre la Libye et à renouer avec le rôle de premier plan sur la scène internationale qui a valu au Canada le respect dans le passé?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, c'est une proposition qui ne manque pas de piquant, puisqu'elle vient d'un parti politique qui jusqu'à hier n'a manifesté aucun ou presque aucun soutien à notre gouvernement qui a pris en janvier dernier dix des sanctions économiques les plus sévères à l'encontre de la Libye qu'un gouvernement canadien ait jamais prises à ma connaissance. Le 10 janvier, nous avons entamé la construction d'un barrage de sanctions économiques contre la Libye parce que nous avons décidé que le terrorisme était quelque chose d'inacceptable et qu'il fallait s'y opposer.

Nous estimions à l'époque que la meilleure façon de procéder était d'appuyer les États-Unis au moyen d'une série de sanctions économiques. Il se trouve que cette option n'a pas eu la faveur d'un certain nombre de nos alliés. Le Canada a cependant persisté dans cette voie et maintenu que c'était un excellent premier pas sur le plan diplomatique et économique. Cette initiative ayant échoué, les États-Unis en ont pris d'autres, dont le vice-premier ministre et moi-même avons discuté.

LA SÉCURITÉ DES CANADIENS EN LIBYE

L'hon. William Rompkey (Grand Falls—White Bay—Labrador): Monsieur le Président, je voudrais continuer à interroger le premier ministre au sujet de la sécurité des Canadiens en Libye. Notre représentant consulaire a déclaré qu'il était inondé de coups de téléphone de Canadiens inquiets de cette situation critique, mais qu'il n'avait connaissance d'aucun plan d'évacuation. Si nous avons bien compris, il y à Lahr, en Allemagne, trois avions Hercules qui pourraient servir à évacuer les Canadiens de Libye. Le premier ministre peut-il le confirmer et, si c'est le cas, a-t-il pris des mesures pour placer ces Hercules en état d'alerte et a-t-on prévu de les utiliser pour évacuer les Canadiens qui veulent quitter ce pays?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je tiens d'abord à apporter une correction à la déclaration du député qui dit que nos agents consulaires en Libye sont inondés d'appels téléphoniques de Canadiens désireux de partir. Ce n'est tout simplement pas vrai. Il y a deux heures à peine, nous venons de communiquer de nouveau avec nos agents qui nous ont assuré que les Canadiens ne couraient aucun danger pour le moment.

En ce qui concerne les plans d'urgence, comme je l'ai dit hier et à maintes reprises nous risquerions de les compromettre en discutant ouvertement et cela ne nous avancerait pas beaucoup. Le député, qui a fait partie de l'ancien gouvernement, devrait en être conscient.

LES MESURES D'ÉVACUATION

L'hon. William Rompkey (Grand Falls—White Bay—Labrador): C'est peut-être vrai, monsieur le Président, mais nous pouvons seulement nous fier aux renseignements que nous possédons. Selon ce que nous pouvons lire dans le *Globe and Mail* de ce matin, les Canadiens . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Rompkey: Il faut bien obtenir des renseignements quelque part si le gouvernement refuse de dire quoi que ce soit.

• (1420)

Notre consul déclare qu'ils sont de plus en plus inquiets et qu'environ le quart d'entre eux veulent partir . . .

M. le Président: C'est une question supplémentaire. Le député a-t-il une question à poser?

M. Rompkey: Si ces Hercules ne sont pas utilisés compte tenu de la situation, quelles sont les intentions du gouvernement? Peut-il nous dire quelles dispositions il a prévues pour évacuer les Canadiens qui se trouvent dans cette grave situation?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, les autorités consulaires ne conseillent pas au gouvernement de prendre les moyens dont parle le député. Deuxièmement, l'aéroport est ouvert au trafic commercial ou il le sera bientôt.

M. Johnston: Ils voyageront sur Wardair, je suppose.

M. Mulroney: Le député de Westmount parle de Wardair alors qu'il s'agit d'une affaire sérieuse. Je peux lui dire que nous ne prenons pas cette situation à la légère.

M. Allmand: Vous ne vous êtes pas montré pendant deux jours.

M. Mulroney: Je peux lui dire que le gouvernement du Canada a prévu des plans d'urgence . . .

M. Gauthier: Dites-nous ce qu'il en est.

M. Mulroney: . . . pour protéger la sécurité des Canadiens alors que l'opposition fait des plaisanteries douteuses.

Des voix: Bravo!

M. le Président: A l'ordre.

LES VISAS DE SORTIE

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au premier ministre et porte sur le même sujet général. Le premier ministre ou le vice-premier ministre a signalé il y a deux jours que des communications ont été établies avec le gouvernement de la Libye et que notre gouvernement a obtenu l'assurance que tous les Canadiens désireux de quitter ce pays seront autorisés à le faire.

Je voudrais savoir si le gouvernement a appris que les ressortissants Canadiens en Libye ne sont pas en mesure d'obtenir des visas de sortie parce que tous les services gouvernementaux sont interrompus dans ce pays à l'heure actuelle, et même s'il était possible à des avions de lignes commerciales de s'y poser, les Canadiens ne pourraient pas quitter le pays?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le vice-premier ministre a effectivement fait allusion à une communication que nous avons reçue d'un haut fonctionnaire du gouvernement libyen. Elle est parfaitement conforme à ce qu'a déclaré mon collègue. Cependant, nous n'avons aucun renseignement susceptible de nous causer les inquiétudes dont il parle. En fait, les Canadiens résidant en Libye sont beaucoup moins inquiets et anxieux qu'auparavant.

LE CAS D'UNE FAMILLE CANADIENNE

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, le premier ministre aurait-il l'obligeance d'enquêter sur le cas de Darlene Yarrow et sa famille, qui se trouve actuellement en Libye où son mari enseigne. Ils veulent quitter ce pays, mais ils ne peuvent obtenir ni un visa de sortie ni un autre moyen de partir. Le premier ministre peut-il vérifier s'il s'agit d'un cas isolé ou si, comme on peut le lire dans la presse, bien d'autres personnes ont communiqué avec notre représentant là-bas pour trouver un moyen de quitter le pays?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Je le vérifierai volontiers, monsieur le Président, et j'en informerai le député dès que possible.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, en outre, je me demande si le premier ministre sera disposé, en fin d'après-midi ou demain, à dire exactement à la Chambre ce que les ressortissants canadiens en Libye doivent faire à l'heure actuelle pour quitter immédiatement le pays s'ils le désirent.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, nous avons des agents consulaires qui en discutent sur place avec les ressortissants canadiens. Nous ne voulons rien dire qui puisse aggraver la situation, mais je puis garantir à mon collègue que nous tenons des contacts aussi étroits que possibles avec eux et veillons à mettre à leur disposition tous les moyens possibles de quitter le pays.

* * *

LES DROITS À L'ÉGALITÉ

LE PROGRAMME DE CONTESTATIONS JUDICIAIRES—LES MEMBRES DU COMITÉ DE L'ÉGALITÉ

M. Roland de Corneille (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État. Aujourd'hui c'est le Jour de l'égalité car sept mois se sont écoulés depuis l'entrée en vigueur du programme de contestations judiciaires en vue de mettre en application l'article 15 de la Charte. Le ministre peut-il expliquer pourquoi les personnes que le Conseil canadien de développement social a proposées à titre de membres du comité de l'égalité n'ont pas encore été approuvées? Le Conseil a 25 ou 30 causes en suspens en attendant que le ministre agisse et pas un sou n'a encore été versé à ceux et celles qui veulent que justice leur soit rendue.

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (secrétaire d'État du Canada): Monsieur le Président, nous avons travaillé depuis l'annonce du programme sur les poursuites judiciaires essentiellement, au départ, sur le sous-comité sur les langues officielles ou l'application des langues officielles en rapport avec la Charte. Il y a une vingtaine de cas qui ont été étudiés actuellement. Le sous-comité est formé depuis un certain temps, il fonctionne.

Quant au comité global comme tel, il nous reste quelques ajustements à faire, et l'honorable député va comprendre que dans des sujets aussi délicats que ceux-là, le choix des personnes, leur intégrité, leur objectivité, font en sorte de garantir la qualité du comité. Et je pense que le temps que nous prenons garantit la qualité des décisions qui vont être prises.

• (1425)

[*Traduction*]

LES DISPOSITIONS DU PROJET DE LOI

M. Roland de Corneille (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, rien n'a été fait au sujet de ce comité de l'égalité. C'est en somme la réponse à la question.

En dépit de toutes les promesses électorales du parti tory et des recommandations de la Commission Abella qui demandaient des dispositions de mise en application, comment le ministre peut-il prétendre appuyer un projet de loi en matière d'égalité qui a été qualifié d'inefficace et de fallacieux par les organismes, les gens et les groupes qu'il est censé protéger?

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (secrétaire d'État du Canada): Monsieur le Président, il me semble avoir répondu à la question précédente. Nous mettons en place des procédures dans des secteurs quand on parle des droits de la personne où toutes les précautions nécessaires doivent être prises. On est conscient et on partage l'impatience de certains groupes, mais on n'est pas par ailleurs d'accord avec vous pour prétendre qu'accélérer le processus va donner nécessairement plus de chance d'obtenir des résultats valables.

Nous croyons encore une fois que le processus mis en place actuellement est le bon processus. Nous oeuvrons sur des sujets qui sont fondamentalement permanents et fondamentaux et les premières décisions vont engager l'ensemble des décisions ultérieures. Je pense qu'on ne peut pas nous reprocher . . .

[*Traduction*]

M. le Président: A l'ordre. La parole est à la députée de Vancouver-Est (Mme Mitchell).

* * *

LA GARDE DES ENFANTS

LES SERVICES NÉCESSAIRES

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Aujourd'hui, nous célébrons l'anniversaire de la Charte des droits. Est-ce que le ministre souscrit aux affirmations figurant dans deux rapports et suivant lesquelles il est indispensable que nous ayons des services de garde d'enfants qui soient convenables, accessibles et abordables pour réaliser l'égalité, et que le gouvernement fédéral agisse rapidement pour réaliser cet objectif?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, les recommandations évoquées par la députée sont conformes à la promesse faite par le premier ministre pendant la campagne électorale, celle d'en faire une question importante pour un gouvernement qu'il dirigerait.

En outre, grâce à l'orientation et à la direction du premier ministre, la Chambre a mis sur pied un groupe d'étude, auquel siège la députée, afin de trouver la meilleure façon pour le Canada de s'attaquer à cette question.

ON DEMANDE DES CRÉDITS FÉDÉRAUX

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, je pense que le ministre va se souvenir que le premier ministre a également promis des fonds.

Étant donné l'évidente crise de garderies d'enfants qui sévit dans chaque province visitée par le groupe de travail relatif à la garde des enfants, est-ce que le ministre va lancer au cabinet une initiative en faveur de l'attribution de crédits fédéraux pour la garde des enfants au cours de l'année en cours, 1986, à titre d'encouragement à une action commune avec les gouvernements des provinces?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, la députée siège à ce groupe d'étude justement. Elle sait qu'il faut apporter des extensions, des modifications et des améliorations aux services de garde de jour. Nous l'admettons tous. De semaine en semaine le groupe d'étude demande l'opinion des gens. Affirmer d'emblée comme elle le fait qu'elle a déjà une solution alors que l'étude n'est pas terminée, c'est injuste pour les gens qui comparaissent devant le groupe d'étude.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'AFFRONTEMENT ENTRE LES ÉTATS-UNIS ET LA LIBYE—LES INFORMATIONS DONNÉES AU PREMIER MINISTRE

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au premier ministre. Le premier ministre peut-il dire à la Chambre exactement quand et qui l'a informé pour la première fois des plans d'attaque de la Libye par les Américains?

Des voix: Oh, oh!

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai dit que nous avons été tenus au courant de la situation, ce qui est normal pour un allié. Nous avons exprimé nos opinions, surtout en ce qui concerne la sécurité des Canadiens établis en Libye, qui sont encore tous là. On ne les aiderait certainement pas en révélant des détails à ce sujet.

LE MOMENT OÙ LE PREMIER MINISTRE A ÉTÉ INFORMÉ

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est): Monsieur le Président, j'ai posé deux questions au premier ministre. Je lui ai demandé quand il avait été mis au courant, et il n'a pas répondu. Je lui ai demandé qui l'a mis au courant, et il n'a pas répondu non plus. Je ne crois pas qu'il puisse esquiver la réponse; aussi, je vais poser mes questions une deuxième fois. Compte tenu des bons rapports qu'il a avec le président des États-Unis, peut-il nous dire à quelle date, à quel moment et par qui il a été informé? Quel genre de conseil a-t-il donné à la personne qui l'a informé?

• (1430)

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le député ne va pas pêcher mais il atteint de nouveaux sommets d'irresponsabilité. Il a posé deux questions, et je n'ai l'intention de répondre à aucune des deux parce que la réponse risquerait de compromettre la sécurité des Canadiens qui sont en Libye. C'est vraiment irresponsable de la part du député.

Des voix: Bravo!

* * *

LES DROITS À L'ÉGALITÉ

LES MEMBRES DU COMITÉ CHARGÉ DES RECOURS DEVANT LES TRIBUNAUX

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, il y a plus d'un mois, le Conseil canadien de développement social a proposé une liste de noms pour le comité des droits à l'égalité chargé des recours devant les tribunaux. Je demande donc au ministre de la Justice pourquoi le gouvernement refuse jusqu'à maintenant d'approuver cette importante liste avec le résultat que de très nombreux recours devant les tribunaux ne sont pas financés. Le ministre essaie-t-il d'exercer une certaine ingérence politique dans une procédure dont il ne devrait pas se mêler.

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, le député parle d'ingérence politique, et c'est exactement ce qu'il tente de faire en ce moment. Notre position, c'est qu'en vertu de l'accord conclu avec le Conseil canadien de développement social, nous avons le droit d'approuver la nomination des personnes qu'il a proposées pour être nommées à ce comité, qui aura la très importante tâche de décider des appels qui seront financés dans ce domaine. Nous avons reçu une liste et nous discutons à l'heure actuelle avec le Conseil, afin de déterminer si tous les noms proposés doivent être retenus ou non et si oui ou non, d'autres noms devraient être envisagés également, ce qui est tout à fait notre droit. Il s'agit des deniers publics, et nous devons être convaincus que les membres du comité qui sera créé, répondent aux exigences du poste à tous les points de vue.

LE PRINCIPE DES MESURES RAISONNABLES D'ADAPTATION

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, l'un des plus importants recours devant les tribunaux au cours des derniers mois a été l'affaire Bhinder dans laquelle la Cour suprême du Canada a jugé que la Loi canadienne sur les droits de la personne ne visait pas les mesures raisonnables d'adaptation. Je voudrais demander au ministre de nous garantir qu'il présentera des modifications portant précisément sur le principe important des mesures raisonnables d'adaption sans attendre un examen global de la Loi canadienne sur les droits de la personne, car la Commission canadienne des droits de la personne insiste pour dire que son travail est rendu beaucoup plus difficile par la décision de la Cour suprême du Canada.

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je ne connais aucun gouvernement dans notre histoire qui ait agi aussi rapidement, afin de résoudre des problèmes d'égalité, notamment la question soulevée par le député. Dans notre réponse au rapport sur l'égalité que nous avons déposée il y a quelques semaines, le gouvernement a déclaré qu'il acceptait la notion de mesures raisonnables d'adaption et qu'il allait veiller à ce qu'elles figurent dans la loi. Ce sera probablement fait cette année une fois que le projet de loi voulu aura été présenté à la suite de notre examen de la Loi canadienne sur les droits de la personne, mais il n'est pas nécessaire de saisir la Chambre en toute hâte d'un amendement sur une seule question, alors qu'il y a un certain nombre d'aspects de la Loi canadienne sur les droits de la personne sur lesquels nous devons nous pencher.

* * *

[*Français*]

LES FEMMES

LE MANQUE DE GARDERIES—L'ÉGALITÉ SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Mme Lucie Pépin (Outremont): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Dans son rapport sur l'égalité, la juge Rosalie Abella a reconnu que le manque de services de garde est un grand obstacle à l'égalité des femmes au travail. Je voudrais savoir si le gouvernement est prêt à appuyer cette position et à affirmer que le manque de garderies constitue le véritable obstacle à l'égalité des femmes sur le marché du travail?

[*Traduction*]

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, le gouvernement a reconnu très sérieusement et très directement qu'il faut régler le problème des garderies si l'on veut que les femmes accèdent à l'égalité sur le marché du travail, non seulement pour ce qui est des perspectives d'emploi, mais aussi des conditions de travail. En tant que membre de l'équipe de travail, la députée sait que ce sont justement sur ces points que l'équipe de travail a insisté, selon les rapports que j'en ai reçus. Voilà pourquoi j'ai hâte de prendre connaissance de ses recommandations. Nous envisageons présentement les meilleurs moyens d'y donner suite. Il y a eu d'autres rapports, le rapport Cooke notamment, dont certains milieux ont sérieusement mis en doute les chiffres. Nous étudions les meilleurs moyens de fournir ces services tout en tenant compte des contraintes juridiques et financières, et je pense que . . .

M. le Président: A l'ordre.

[*Français*]

LES SERVICES DE GARDE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Mme Lucie Pépin (Outremont): Alors, si le ministre est prêt à donner ces services, à ce moment-là est-il prêt à reconnaître que les services de garde sont un service essentiel au même titre que les écoles et les services de santé?

[*Traduction*]

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je me refuse à anticiper sur le sens des recommandations de l'équipe de travail. La question que la députée soulève a été abordée dans le rapport Cooke; et comme elle pourra s'en convaincre en consultant le mandat qu'elle a accepté en tant que membre de l'équipe de travail, le rapport Cooke est l'un des éléments que l'équipe de travail devait analyser et à propos desquels elle devait formuler des recommandations.

* * *

[*Français*]

LES AFFAIRES FÉDÉRALES-PROVINCIALES

LE QUÉBEC—LES PAIEMENTS DE PÉRÉQUATION—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, en l'absence du ministre des Finances, je poserai ma question au premier ministre. Le premier ministre du Québec vient d'indiquer que le Québec recevra 66 millions de dollars de moins en paiements de péréquation que prévus pour l'exercice financier 1985-1986. Donc, le gouvernement fédéral n'a pas respecté son engagement de maintenir la péréquation à un minimum de 95 p. 100 de ce que le Québec a reçu l'année précédente. Quelle action le gouvernement fédéral va-t-il prendre pour compenser le Québec pour cette perte de 66 millions de dollars en péréquation?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le gouvernement canadien a agi l'année dernière afin de régler un problème qui était en suspens depuis plusieurs années quant à la formule de péréquation qui affectait certaines provinces dont le Québec. Sans être tenu de le faire légalement, le gouvernement canadien a agi, l'an dernier, de façon à soulager un nombre de provinces, le Manitoba et le Québec, entre autres, en versant des montants très importants, nonobstant le fait qu'il n'avait aucune obligation légale ou contractuelle de le faire. Nous avons agi dans le dossier honnêtement et honorablement l'an dernier en faveur du Québec, et nous croyons que nous avons rencontré et respecté, à ce que je sache, toutes nos obligations envers le Québec.

L'ENGAGEMENT ENVERS LE QUÉBEC

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, je désire poser une question supplémentaire. Le premier ministre peut-il expliquer comment il se fait que le gouvernement fédéral a respecté son engagement de maintenir les 95 p. 100 envers le Manitoba et envers la Nouvelle-Écosse, mais que ce qui a été donné en péréquation supplémentaire au Québec est de moins de 66 millions de dollars, compte tenu de respecter les 95 p. 100 qui ont été promis? Pourquoi le gouvernement fédéral a-t-il oublié sa promesse de respecter cet engagement envers le Québec?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, c'est complètement farfelu ce que l'honorable député dit. Le fait est que l'an dernier, nous avons versé de façon unilatérale au-delà de 100 millions de dollars en faveur du Québec, montant qui avait été enlevé par le gouvernement libéral précédent. C'est nous qui avons donné un montant d'au-delà de 100 millions en faveur du Québec et en faveur du Manitoba, de la Nouvelle-Écosse, et j'en passe. C'est un gouvernement qui bâtissait des relations fédérales-provinciales beaucoup plus fécondes et raisonnables. Ce n'est pas nous qui devions de l'argent au Québec, nous avons pris une situation difficile et nous l'avions corrigée l'année dernière selon des critères objectifs que nous continuons de respecter.

* * *

[*Traduction*]

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

LE CONTRÔLE EXERCÉ SUR LES NOUVELLES PAR LE SIÈGE SOCIAL DE TORONTO

M. John A. MacDougall (Timiskaming): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Communications. La semaine dernière, j'ai posé une question au secrétaire parlementaire au sujet des pratiques de dépenses de Radio-Canada dans le nord de l'Ontario, une question qui me paraissait d'intérêt général. J'ai appris par la suite qu'un superviseur régional avait ordonné aux stations régionales de ne pas diffuser la nouvelle avant d'en avoir parlé au siège social de Toronto. Le ministre voudrait-il demander au président de Radio-Canada si chaque nouvelle doit être soumise au siège ou seulement celles qui critiquent la société Radio-Canada.

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): Monsieur le Président, le mémoire et la directive, ou l'instruction en question existent bien à Radio-Canada. J'en ai été informé ce matin et j'attends le retour du président de Radio-Canada qui est en Chine actuellement pour lui demander son avis, ses suggestions ou ses idées concernant cette question.

* * *

[*Traduction*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES NÉGOCIATIONS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—LES EXPORTATIONS CANADIENNES

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. Étant donné que la majorité des sénateurs des États-Unis membres du comité des finances ont demandé par écrit au président de retirer sa requête relativement à la tenue de négociations accélérées en attendant que certaines questions commerciales en suspens aient été réglées avec le Canada, le premier ministre peut-il nous indiquer s'il est prêt à sacrifier des intérêts canadiens, comme nos exportations de résineux et de poisson, et voudrait-il nous dire s'il a exercé des pressions auprès du gouvernement des États-Unis pour éviter que des conditions préalables soient fixées avant l'ouverture des négociations?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, c'est une de ces questions stupides qui ne mériteraient pas de réponses. Pourtant, je dirai à mon collègue que dans la mesure où il peut y avoir impasse due à certains sénateurs représentant des États producteurs de bois, il se pourrait également que ce soit le fait de ma fermeté et de mon refus de sacrifier les intérêts des producteurs de bois avant d'entreprendre des négociations commerciales. Je ne le ferai pas.

Des voix: Bravo!

● (1440)

LA POSITION DU GOUVERNEMENT CANADIEN

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Peut-être une question stupide, monsieur le Président, mais aussi un premier ministre stupide.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: A l'ordre. Une brève question, s'il vous plaît.

M. Dingwall: Assurément le premier ministre et son gouvernement ont cherché à connaître les vues des sénateurs et des membres du Congrès au sujet de certaines conditions préalables. Le premier ministre voudrait-il expliquer à la Chambre quelles sont les conditions préalables que souhaite fixer le gouvernement des États-Unis?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai déjà indiqué que le gouvernement du Canada n'est pas disposé à accepter de conditions préalables. Je pense avoir été assez explicite. En outre, . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: Les choses vont si mal du côté libéral aujourd'hui, monsieur le Président, qu'il nous faudra peut-être réclamer le retour du chef de l'opposition.

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: Pourquoi est-il toujours absent quand nous discutons de choses importantes?

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: A l'ordre, je vous prie.

* * *

LA SOCIÉTÉ DU CRÉDIT AGRICOLE

LE MORATOIRE SUR LES SAISIES

M. Vic Althouse (Humboldt—Lake Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Dans un communiqué qu'il a publié le 27 février, le ministre déclarait:

> Le moratoire sur les saisies de la SCA ne prendra fin que lorsque les prêts sur les produits et les programmes ruraux de transition seront bel et bien en route

Aucun programme n'étant encore en route, le ministre pourrait-il préciser à quelles conditions désormais il va mettre fin au moratoire? Sera-ce maintenant après la récolte? Le ministre va-il y mettre fin maintenant ou va-t-il attendre que les agriculteurs fassent leurs semailles pour que la SCA mette la main sur les récoltes?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, l'information contenue dans la question du député et découlant d'une déclaration que j'ai faite en février, et avant cela en octobre ou peut-être même en septembre de l'an dernier, est toujours valable.

LE PROGRAMME DE PRÊTS HYPOTHÉCAIRES BASÉ SUR LE PRIX DES PRODUITS AGRICOLES

M. Vic Althouse (Humboldt—Lake Centre): Monsieur le Président, le ministre est-il encore en train de nous dire que, comme le prévoyait le budget, les agriculteurs vont avoir accès à un programme de prêts hypothécaires basés sur le prix des produits agricoles avant même de semer la prochaine récolte? Les employés des bureaux de la SCA ne sont pas au courant des détails. Ils doivent connaître le moment des semailles . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. La question se fait longue.

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je ne décèle pas du tout de confusion dans le pays ni dans mes rapports quotidiens avec les organismes agricoles. J'ai fait savoir que le moratoire sur les faillites agricoles ne serait levé que lorsque le programme d'hypothèques basées sur le prix des produits agricoles sera mis en oeuvre et en route, de même qu'une loi sur la faillite et l'insolvabilité des agriculteurs, et c'est exactement où en sont les choses aujourd'hui.

M. Althouse: Si on l'annonce en juin, qu'arrivera-t-il?

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LA POLLUTION DE LA RIVIÈRE NIAGARA—LES NÉGOCIATIONS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

M. Rob Nicholson (Niagara Falls): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement. La Niagara est la source d'eau potable pour des millions de Canadiens et chacun s'inquiète de son état de pollution. Où en sommes-nous dans la négociation d'un programme global d'assainissement avec les Américains, et quand ce programme doit-il débuter?

M. G. M. Gurbin (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, le gouvernement se réjouit de la préoccupation constante du député pour la propreté de la Niagara. Le projet d'assainissement exige la collaboration des gouvernements du Canada, des États-Unis, de l'État de New York et de l'Ontario.

Nous avons entamé de longues et difficiles négociations en octobre 1985. Néanmoins, nous avons fait du progrès. Nous espérons pouvoir annoncer d'ici quelques semaines la conclusion d'une entente acceptable pour toutes les parties.

* * *

[*Français*]

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LA DATE DE LA DÉCISION D'APPLIQUER LE RÈGLEMENT EU ÉGARD À LA PRÉRETRAITE

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard—Anjou): Monsieur le Président, je désire poser une question au ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

Pendant que les gens concernés par le règlement sur l'assurance-chômage et la préretraite se réunissent à Trois-Rivières avec la participation du député de Montréal—Sainte-Marie, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration peut-elle nous confirmer la date de la décision d'appliquer le règlement aux demandes déjà en vigueur avant le 5 janvier 1986?

[*Traduction*]

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, chacun sait que des députés ont soulevé la question à maintes reprises à la Chambre. Je vais donc répéter ce que j'ai souvent dit: il s'agit d'un règlement prévu dans l'exposé économique de novembre 1984. Nous avons accordé un délai d'un an pour sa mise en application. Il est entré en vigueur en janvier dernier. Toute la question a également été renvoyée à la Commission Forget, dont j'attends les conclusions.

[*Français*]

ON DEMANDE COMMENT LA MINISTRE PEUT PRÉTENDRE AVOIR RENSEIGNÉ LES BÉNÉFICIAIRES À L'AVANCE

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard—Anjou): Monsieur le Président, comment la ministre peut-elle prétendre avoir renseigné les bénéficiaires à l'avance quand elle-même, dans sa propre lettre du 26 novembre 1985 au député de Trois-Rivières, disait que le gouvernement n'avait pas encore pris la décision et qu'elle ne connaissait pas le règlement qui serait appliqué à la décision pour les demandes avant le 5 janvier?

[*Traduction*]

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, cette question revient constamment sur le tapis. Les députés ont été mis au courant de nos intentions. La Commission d'assurance-chômage a expédié des lettres à tous les principaux employeurs d'un bout à l'autre du Canada. Les gens ont été informés dans toutes les entreprises. Les députés ont été informés. Je vais donc faire en sorte qu'ils le sachent s'ils continuent à poser cette question.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES NÉGOCIATIONS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—LA DEMANDE DES SÉNATEURS AMÉRICAINS

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, je reviens à l'embuscade que le Sénat américain a tendue au premier ministre, à qui je demande de reconnaître, tout d'abord, que c'est un fait que les sénateurs américains ont demandé au président Reagan de retirer son projet de pourparlers sur le libre-échange jusqu'à ce qu'une position ait été définie. Le premier ministre fera-t-il lui-même savoir au président Reagan que, pour la population canadienne, cette espèce de chantage de la part du Sénat américain est tout simplement inacceptable?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le terme «embuscade» évoque une très mauvaise tournure des événements. Je signale à mon honorable ami que dans l'entrevue télévisée par le réseau Global, le 29 août dernier, j'ai dit:

> . . . je crains que si nous tergiversons trop longtemps, lorsque nous serons prêts à passer à l'action, les Américains pourraient dire que cela ne les intéresse pas . . .

J'ai dit à la Chambre le 26 septembre:

> Nous n'avons aucune garantie de succès . . .

A une conférence de presse, le 11 octobre, j'ai dit que j'étais loin d'être certain que les Canadiens pouvaient considérer comme acquis que les Américains signeraient un accord ou qu'ils seraient intéressés à signer.

Je n'ai cessé de le dire à la Chambre et à la population, contrairement aux néo-démocrates dont la position étrange est que les Américains attendent de pied ferme que les Canadiens se précipitent naïvement dans la gueule du loup. Vous vous apercevez maintenant, parce que vous êtes tombés dans une embuscade, que ce n'est pas le cas, que ce sera au contraire difficile, car une telle entente sera avantageuse pour le Canada.

Des voix: Bravo!

LA POSITION DU PREMIER MINISTRE

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire. Nous pourrions rappeler au premier ministre les paroles qu'il prononçait avant d'être élu alors qu'il s'opposait au libre-échange.

Des voix: Oh, oh!

M. Langdon: Le premier ministre reconnaît-il maintenant qu'il se trompait grossièrement quand il disait aux Canadiens qu'il pourrait résoudre les conflits commerciaux qui entravent nos producteurs du secteur des ressources et qui menacent des milliers d'emplois dans ce secteur, en se lançant dans cette aventure du libre échange? Il nous a engagés dans une voie sans issue.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je sais que l'honnêteté devient une denrée rare quand mon honorable collègue se voit coincé, le dos à la rivière Detroit.

Je puis vous dire, monsieur le Président, que contrairement à ce que prétend le député, je ne mes suis pas contenté de le dire à la Chambre mais suis allé le 4 décembre à Chicago tenir les propos suivants:

> Il y a au Canada comme aux États-Unis un certain scepticisme quant à savoir si un tel accord pourrait être approuvé par un Congrès qui semble se faire de plus en plus protectionniste.

● (1450)

Contrairement à ce que prétend mon honorable collègue, je prévenais qu'il ne s'agissait pas d'un accord de compérage pour le Canada, que personne n'était à genoux aux États-Unis, mais que, soigneusement élaborée, une telle initiative de libéralisation des échanges . . .

M. Fulton: On ne connaît même pas votre nom chez nos voisins du Sud, Muldoon.

M. Mulroney: . . . pourrait se traduire par de nouveaux emplois, une nouvelle richesse et une prospérité nouvelle pour le Canada. C'est ce que nous avons offert, contrairement au vieux statu quo . . .

M. Waddell: Remettez-nous ça, Muldoon.

M. Mulroney: . . . qui vient de l'approche genre «apôtres de la réaction» du NPD.

Des voix: Bravo!

Questions orales

L'AGRICULTURE

L'INSPECTION DES VIANDES—L'ARTICLE DE JOURNAL

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture et porte sur le troisième scandale en moins d'un an dont le système canadien d'inspection des viandes fait l'objet. Le ministre peut-il confirmer à la Chambre l'existence, révélée par le *Kitchener-Waterloo Record*, d'une note de service dans laquelle un fonctionnaire de son ministère dans le sud-ouest de l'Ontario demandait aux inspecteurs des viandes de signer des formules d'inspection vierges et de les remettre à la direction de certains établissements? Peut-il aussi confirmer que la vente de tonnes de porc et de poulet impropres à la consommation a été ainsi approuvée?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Non, monsieur le Président, je ne peux rien confirmer pour le moment. Je n'ai été informé qu'au début de la matinée. Comme il convient, je me suis informé auprès des hauts fonctionnaires responsables puisqu'aux termes de la Loi sur l'inspection des viandes, ce n'est pas à moi que les pouvoirs en cette matière sont confiés. Le député peut se réjouir, comme moi, qu'on n'ait pas attendu mon appel pour entamer l'enquête.

ON DEMANDE UNE ENQUÊTE PAR UN COMITÉ

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, il y a d'abord eu le thon avarié, puis le bison tuberculeux et c'est maintenant le tour du poulet contaminé.

Des voix: Oh, oh!

M. Boudria: Le ministre de l'Agriculture peut-il assurer la Chambre qu'il coopérera avec un comité parlementaire pour faire enquête sur le système canadien d'inspection des viandes et la situation dans laquelle il se trouve depuis un an?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je peux au moins confirmer qu'il ne s'agit pas de contamination. Je ne comprends pourquoi le député est si nerveux, parce que j'ai toute confiance en notre système d'inspection des viandes.

* * *

L'EXPANSION INDUSTRIELLE RÉGIONALE

LE NORD DU NOUVEAU-BRUNSWICK—ON DEMANDE UNE CONCENTRATION DES EFFORTS

M. Albert Girard (Restigouche): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion industrielle régionale. Le ministre est au courant de la déclaration alarmante que j'ai faite l'autre jour quand j'ai rappelé que le nord du Nouveau-Brunswick est à l'heure actuelle affligé par un taux de chômage de 25 p. 100. Je connais l'immense succès que les initiatives du ministre ont remporté dans le Cap Breton. Pourrait-il à présent ordonner à son ministère de déployer les mêmes efforts concentrés dans ma région, dans le but d'aider Restigouche à se débarrasser de son taux de chômage élevé?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, il est vrai que, depuis un an, 15,000 personnes de plus ont réussi à trouver du travail au Nouveau-Brunswick, ce qui représente une augmentation de 6.4 p. 100. Ces chiffres sont les plus élevés dans la région de l'Atlantique, mais, malheureusement, ce ne sont pas toutes les régions dans le Nouveau-Brunswick, et notamment la circonscription du député, qui en ont bénéficié de la même manière.

Compte tenu de tout cela, j'ai ordonné à mes fonctionnaires d'accorder une attention spéciale à sa région pour veiller à ce que les avantages du programme Entreprise Atlantique, qui doit entrer en vigueur le 1er mai, se fassent pleinement sentir dans cette circonscription, comme dans le cas des autres programmes que nous avons mis en oeuvre.

* * *

L'INDUSTRIE

LA SOCIÉTÉ ALGOMA STEEL—L'ANNONCE DE LICENCIEMENTS

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre et a trait au licenciement de 15,000 employés annoncé hier soir par Algoma Steel. Le premier ministre ordonnera-t-il une enquête et des audiences publiques afin qu'Algoma Steel puisse justifier ces licenciements devant un comité?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, Algoma Steel a communiqué avec mon ministère. Elle nous expliqué les circonstances actuelles qui, malheureusement, l'obligent à ordonner ces licenciements dont vient de parler le député. Je puis assurer au député que le gouvernement du Canada a les choses bien en main.

LE DÉGRÈVEMENT FISCAL ACCORDÉ À LA SOCIÉTÉ

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse à la ministre d'État chargée des Finances. Comment peut-elle justifier le dégrèvement fiscal de 200 millions de dollars accordé l'an dernier à Algoma alors que, un an plus tard, celle-ci licencie 1,500 travailleurs dans une ville où le chômage atteint déjà 20 p. 100?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, il s'agit là de deux domaines qui requièrent une grande attention de notre part. Il y a tout d'abord le principe de l'équité fiscale que nous avons intégré au système de l'impôt des sociétés. Vient ensuite la question de la création d'emplois un peu partout au Canada, et notamment dans des régions come le nord de l'Ontario. Nous avons toujours collaboré avec les entreprises . . .

M. Rodriguez: Vous ne répondez pas à la question.

Mme McDougall: . . . comme Algoma notamment, dans le but de leur assurer la possibilité de faire des investissements qui créeront des emplois.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

LA DIFFUSION DE MATÉRIEL PORNOGRAPHIQUE

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Est-il au courant qu'en ce jour même de l'égalité, son gouvernement, par l'entremise de la Société canadienne des postes, favorise la diffusion de matériel pornographique en assurant la distribution d'envois en nombre d'annonces non sollicitées pour du matériel pornographique, notamment pour des films comme *The Good, the Bad and the Horny*, *Jail Bait* et *Poonies*?

[*Français*]

L'hon. Michel Côté (ministre de la Consommation et des Corporations et de Postes Canada): Monsieur le Président, nous sommes évidemment au courant de cette situation. Nous avons déjà commencé un examen et nous aurons des commentaires ultérieurs à ces propos.

[*Traduction*]

LE RÔLE DU MINISTRE DE LA JUSTICE

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, le ministre concerné prétend qu'un examen est en cours. La Société canadienne des postes m'a dit ce matin que ce matériel n'était pas défendu puisqu'il s'agissait d'une annonce publicitaire seulement. Que faut-il comprendre lorsque le ministre de la Justice, d'une part, parle de mettre fin à la diffusion de matériel pornographique et que, d'autre part, la Société canadienne des postes encourage la vente de telles ordures?

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, le ministre chargé de la Condition féminine m'a déjà fait part de cette plainte.

Mme Copps: Pourquoi n'a-t-on rien fait?

M. Crosbie: Je ne sais pas comment il se fait que la députée se trouvait sur cette liste. Nous vérifions auprès de la Société canadienne des postes. Je rappelle également, monsieur le Président, que nous présenterons le projet de loi en question pour régler le problème de la pornographie en général au cours des prochaines semaines.

* * *

L'ÉNERGIE

L'INCIDENCE DE LA CHUTE DU PRIX DU PÉTROLE SUR LES PETITES SOCIÉTÉS

M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Énergie. Est-elle d'accord pour dire avec moi que le Canada traverse une véritable crise du fait du recul de l'économie albertaine causé par l'effondrement des prix mondiaux? Au nom de mon parti, je tiens à offrir à la ministre notre collaboration pour le cas où elle serait disposée à présenter un projet de loi d'aide aux petites sociétés pétrolières canadiennes. Veut-elle envisager d'aider les petites sociétés pétrolières canadiennes de l'Alberta afin de faire quelque chose pour cette économie?

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, j'ai déjà assuré au député que nos consultations à cet égard progressent bien. Nous examinons toutes les solutions susceptibles de soulager une région du pays qui est dangereusement dévastée.

M. Waddell: J'espère qu'elle va considérer la question comme étant plutôt urgente.

L'ARTICLE DU *FINANCIAL POST*

M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway): Est-ce que le ministre est d'accord avec le réputé spécialiste énergétique David Hatter, qui a écrit ce qui suit dans le *Financial Post* de cette semaine:

> L'«américanisation» de l'industrie pétrolière canadienne se poursuit de nouveau, les grandes sociétés américaines faisant des offres pour acquérir les restes des sociétés à capital canadien qui ont été mortellement blessées par l'effondrement des prix pétroliers mondiaux.

La ministre est-elle au courant du problème? Est-elle disposée à protéger les petites sociétés pétrolières canadiennes pour éviter que les grosses sociétés américaines ne les engouffrent?

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, j'aimerais rappeler au député et à la Chambre que le gouvernement a fait plus pour accélérer la canadianisation de l'industrie des hydrocarbures que tout autre gouvernement.

* * *

[*Français*]

LES LANGUES OFFICIELLES

LES PROGRAMMES LINGUISTIQUES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je désire poser une question au secrétaire d'État. Le 19 octobre dernier, le secrétaire d'État parlant au nom du gouvernement annonçait un leadership vigoureux et promettait de maintenir et de renforcer les programmes linguistiques du gouvernement. D'autre part, le 10 mars 1986, suite à une entrevue, on entend le secrétaire d'État qui dit: «C'est une question qui prend du temps à être réglée.» «Nous ne pouvons agir de façon très énergique parce que la question est trop litigieuse, trop importante, trop dangereuse.»

Laquelle de ces positions est celle du gouvernement? Celle du maître d'oeuvre de la politique linguistique ou celle d'un gouvernement conservateur hésitant?

L'hon. Benoît Bouchard (secrétaire d'État du Canada): Monsieur le Président, entre le mois de novembre et le mois de mars, sous le mandat du premier ministre, nous avons procédé, trois ministères différents, à l'évaluation des politiques des langues officielles. Je m'étonne qu'un député ayant une telle expérience, dans la situation qu'il a connue, puisse considérer qu'un sujet aussi sérieux que celui des langues officielles puisse obligatoirement se définir en fonction d'une période de temps de quelques mois.

Je pense qu'il y a des choses fondamentales à l'intérieur de cela. Nous négocions avec dix provinces différentes où les préoccupations sont différentes en termes de bilinguisme. Donc, nous devons en tenir compte. Le système fédéral lui-même est très complexe. La collaboration avec un ensemble d'intervenants font en sorte que les propositions que nous allons faire sur la révision de la politique sur les langues officielles vont tenir compte d'un ensemble de données qui sont beaucoup trop importantes pour qu'on prenne le risque de sacrifier à deux ou trois mois. Je pense que mon honorable collègue . . .

* * *

• (1500)

[*Traduction*]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Je voudrais demander au leader du gouvernement à la Chambre de nous dire quels seront les travaux de la Chambre la prochaine semaine. Je voudrais aussi savoir s'il est prêt à présenter un ordre à la Chambre pour que les pétitions recueillies avant l'entrée en vigueur du nouveau Règlement en février puissent être déposées officiellement chez le greffier et, par conséquent, être inscrites officiellement aux *Procès-verbaux* de la Chambre.

[*Français*]

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, cet après-midi, nous allons étudier le projet de loi C-45, en deuxième lecture. Demain, nous entreprendrons l'étude à l'étape du rapport du projet de loi C-87, Loi autorisant l'aliénation de la société Les Arsenaux canadiens Limitée. Par la suite, nous poursuivrons l'étude du projet de loi C-45. Lundi, nous allons entreprendre la troisième lecture du projet de loi C-62, Loi concernant l'équité en matière d'emploi. Une fois cela terminé, nous reviendrons au projet de loi C-45.

Monsieur le Président, ja vais suivre la situation de très près et je ferai des déclarations supplémentaires au besoin.

[*Traduction*]

Pour ce qui est de la question soulevée par le leader de l'opposition au sujet des pétitions qui ne sont pas conformes au nouveau Règlement et celles qui étaient déjà à l'étape préparatoire avant l'entrée en vigueur du nouveau Règlement, je signale que les leaders de la Chambre ont eu une discussion très utile à cet égard et que nous avons conclu un accord qui conviendra sens doute à tous les députés et qui pourra être accepté à titre d'ordre de la Chambre. De toute façon, il s'agirait d'instructions au greffier. Selon cet accord, un député pourra, au moment de déposer une pétition chez le greffier, signaler que cette pétition est présentée en vertu des anciennes dispositions et qu'elle avait été lancée avant l'entrée en vigueur du nouveau Règlement. Le greffier recevrait et accepterait de telles pétitions si elles lui étaient remises directement ou accompagnées d'une lettre d'explication. On tiendrait compte du fait que ces pétitions se présentent sous une forme qui aurait été acceptable avant l'entrée en vigueur du nouveau Règlement et, si une pétition est jugée acceptable, elle serait inscrite aux *Procès-verbaux* de ce jour-là. Les choses n'iraient pas plus loin. Une réponse ne serait pas exigée parce que la pétition ne se conformerait pas au nouveau Règlement. Elle ne serait pas déposée ou présentée à la Chambre, mais serait remise directement au greffier de la Chambre.

M. le Président: À l'ordre. Je ne pense pas que ce soit nécessaire de présenter une motion à cet égard. Ai-je bien compris que la Chambre veut que les services du greffier reçoivent les pétitions qui étaient jugées conformes au Règlement auparavant et qu'ils les considèrent encore comme acceptables? Nous examinerons ce que le président du Conseil privé (M. Hnatyshyn) a dit. Nous devrons peut-être demander plus tard qu'un ordre de la Chambre soit adopté. Si c'est le cas, j'imagine que les députés seront d'accord.

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au président du Conseil privé. Apparemment, cet après-midi à 16 h 37 pour être précis, la ministre d'État aux Finances (Mme McDougall) fera une déclaration à la Chambre au moment du dépôt de documents. Est-il bien entendu que les députés de l'opposition auront alors la possibilité de répondre à sa déclaration?

M. Hnatyshyn: J'allais justement soulever cette question. En ce jour de l'égalité, nous nous devons de respecter ce principe en donnant à l'opposition l'occasion de répondre à une déclaration qui sera, je le sais, excellente. J'ai préparé un ordre dont nous avons discuté avec les partis de l'opposition. Vous constaterez sans doute que la Chambre est prête à l'adopter à l'unanimité et sans débat. Cet ordre est le suivant:

> Que, nonobstant tout article du Règlement ou ordre spécial de la Chambre, à 16h30 aujourd'hui, la Chambre revienne au «Dépôt de documents» afin de permettre à la ministre d'État (Finances) de déposer un document, et qu'elle passe, immédiatement après, aux «Déclarations de ministres» afin d'entendre une déclaration du ministre; et toutefois, l'article 19(6) du Règlement est réputé être en vigueur pour les fins du présent ordre.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je voudrais seulement demander au leader du gouvernement à la Chambre comment nous allons procéder. Étant donné que, normalement, le temps supplémentaire requis par les déclarations est ajouté à l'heure du déjeuner, va-t-on prolonger la séance après 18 heures ou ceux d'entre nous qui auront des questions à débattre au moment de l'ajournement pourront-ils tenir leur débat après la prolongation de la journée de séance?

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, je propose que toutes les délibérations normales reprennent après la prolongation. La déclaration ne sera pas longue, mais nous continuerons avec les motions d'ajournement immédiatement après la période de prolongation.

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, notre critique pour le ministère d'État aux Finances m'a dit qu'elle pensait obtenir le texte de la déclaration une heure avant afin de pouvoir préparer sa réponse. Je voudrais que le leader du gouvernement à la Chambre s'engage à le lui fournir afin qu'en dépit de cet ordre de la Chambre, qui nous interdit de nous opposer à ce que la ministre fasse cette déclaration, personne ne soit tenté de s'abstenir de fournir le texte de la déclaration en question à notre critique et à celui du NPD une heure avant, comme on nous l'a laissé entendre.

M. le Président: A l'ordre. La procédure permet-elle de répondre à cette question? Le président du Conseil privé (M. Hnatyshyn) a-t-il le consentement unanime nécessaire pour proposer cette motion?

M. Hnatyshyn: Le leader parlementaire de l'opposition officielle pose une question légitime. Je tiens à y répondre, mais si les documents en question ne sont pas déjà en la possession des critiques des deux partis, comme le député de Kamloops—Shuswap (M. Riis) me l'a laissé entendre, je m'engage à ce qu'ils les obtiennent suffisamment à l'avance afin qu'ils aient au moins une heure pour se préparer.

M. Riis: Je voulais simplement répondre à la question du leader parlementaire de l'opposition officielle (M. Gray). A titre de critique financier du NPD, je viens d'apprendre que la ministre d'État aux Finances (Mme McDougall) va remettre immédiatement le texte de sa déclaration aux critiques pour nous permettre de répondre à 16 h 30.

M. le Président: Le président du Conseil privé a-t-il le consentement unanime nécessaire pour proposer sa motion?

Des voix: D'accord.

M. le Président: La Chambre a entendu les termes de la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

M. le Président: La motion est adoptée et il en est ainsi ordonné.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES RELATIONS DE TRAVAIL AU PARLEMENT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude interrompue le lundi 4 novembre 1985, de la motion de M. Hnatyshyn: Que le projet de loi C-45, concernant les relations collectives entre employeur et employés au Sénat et à la Chambre des communes, soit lu pour le 2e fois et renvoyé à un comité législatif, ainsi que de la proposition d'amendement de Mme Copps (p. 833).

M. le Président: Reprise du débat avec six minutes qui restent.

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): J'ai été brusquement interrompu le 4 novembre 1985 et 164 jours se sont donc écoulés depuis que le projet de loi a été débattu la dernière fois.

Je voudrais simplement vous rappeler, monsieur le Président, ainsi qu'à mes collègues que lors du premier débat à la Chambre le 1er novembre 1985, le leader parlementaire du gouvernement avait déclaré qu'en définitive le projet de loi C-45 accentuerait les efforts des employés en vue de former un syndicat en éliminant les litiges devant les tribunaux. Il signalait entre autres choses que ce projet de loi nous permettrait d'épargner du temps.

Avant que vous ne quittiez votre fauteuil, je pourrais peut-être retenir votre attention pour une minute. Le gouvernement n'a pas négocié de bonne foi l'accréditation de ces employés en vertu du Code canadien du travail et cela signifie qu'en somme la direction de la Chambre des communes s'est rangée du côté du gouvernement dans une affaire imprégnée d'esprit de parti et n'est pas demeurée impartiale. Je regrette de devoir dire cela à mon ami, le Président. Je tiens à vous dire, monsieur, maintenant que vous êtes au fauteuil, que cette affaire m'inquiète beaucoup. La Chambre des communes ne devrait pas se mettre dans une telle posture. Il arrive qu'il y a entre les parties un conflit que le gouvernement tarde à régler parce qu'il ne semble pas vouloir que le Code canadien du travail s'applique aux employés de la Chambre des communes. C'est là une position partisane. Comme le Conseil canadien des relations du travail a reconnu nos employés il y a six ou sept mois, on a tort de ne pas procéder à des négociations véritables. Le médiateur a essayé de faire avancer les choses, mais en vain. Les employés ne sont toujours pas satisfaits.

• (1510)

Je rappelle à mes collègues de la Chambre que le problème n'est pas nouveau. Cela fait vingt ans que les employés de la Chambre des communes essaient avec raison d'obtenir le droit de négocier une convention collective. Ils en ont fait la demande au Conseil canadien des relations du travail en novembre 1983, soit il y a deux ans et demi. Nous ne savons pas ce qui va arriver maintenant. Il est absolument faux de prétendre que le Conseil canadien des relations du travail devrait attendre pour se prononcer parce que le gouvernement veut régler cette affaire de toute urgence. Si le gouvernement avait voulu régler cette affaire au plus tôt, il aurait ramené le projet de loi C-45 le 6 ou le 10 novembre, en tout cas bien avant Noël. Le projet de loi aurait été renvoyé au comité, il aurait franchi l'étape de la troisième lecture et il aurait été adopté. Que les députés de mon parti aient souscrit ou non au projet de loi C-45 tel qu'il était alors formulé, il aurait au moins existé une mesure.

En fait, il existe une mesure. Tout comme les employés du Conseil privé, du gouverneur général et d'un certain nombre d'organismes fédéraux, les employés de la Chambre des communes forment un groupement négociateur reconnu. Ils ont une certification syndicale au titre du Code canadien du travail. Donc la Chambre, qui devrait constituer un modèle en matière de relations de travail, évolue dans la direction exactement contraire.

La motion en discussion demande de retarder l'adoption du projet de loi. Elle a été présentée par le député de Hamilton-Est (Mme Copps) et je continue de l'appuyer dans l'espoir qu'enfin la Chambre des communes va se mettre à négocier sérieusement avec son personnel. Je ne comprends pas ce qui se passe. Je suis vraiment incapable d'appuyer, comme je l'étais en novembre dernier ou en mai dernier quand le projet de loi a été initialement présenté, un texte qui est si loin d'accorder des droits syndicaux raisonnables à un groupe important de fonctionnaires qui oeuvrent pour assurer la bonne marche du Parlement.

Vous êtes sûrement au courant, monsieur le Président, puisqu'il y a longtemps que vous êtes à la Chambre, que les préoccupations de ces travailleurs portent notamment sur le classement des groupes professionnels et la procédure de grief. Sous le régime du Code canadien du travail ils pourraient faire entendre leur voix et négocier sur ces questions. Mais sous l'empire de la présente mesure ils ne le pourront pas. Donc ces questions qui ont poussé les fonctionnaires à signer des cartes syndicales et à poursuivre cette action pendant si longtemps ne sont pas résolues par le projet de loi. Ces personnes craignent à juste titre que ce projet de loi ne s'avère encore moins efficace que la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique. Il n'y a pas de conseil de relations du travail auquel ils puissent s'adresser pour les litiges avec leur patron. Ce projet de loi pourrait être considéré comme une manoeuvre à peine déguisée pour écraser les syndicats. La filière de la certification par laquelle ces fonctionnaires sont déjà passés au Conseil canadien des relations du travail devrait être reprise pour la troisième, la quatrième ou la cinquième fois. On leur demandera de signer à nouveau des cartes syndicales. Rien ne leur garantit que la Commission des relations de travail va reconnaître les mêmes unités de négociation que celles qui sont reconnues par le Conseil canadien des relations du travail. L'employeur se voit offrir de nouvelles possibilités de recourir à des tactiques dilatoires s'il décide d'agir comme il l'a fait jusqu'ici.

A titre de parlementaire envers qui, en principe, le Président est responsable, je ne pensais pas qu'on jouerait à ces petits jeux. Nous ne sommes pas dans une usine de textile de Montréal ou de Toronto qui exploite ses employés, ni encore dans un pays du tiers monde. Il s'agit du Parlement du Canada, un pays qui reconnaît, dans sa législation sur les relations de travail, le droit des employés à la syndicalisation et à la négociation collective. Les travailleurs de tous les pays ont lutté pour obtenir ce droit. Et c'est ce droit que les dictateurs ont tendance à supprimer le premier quand ils s'en prennent à la démocratie. La Chambre des communes va-t-elle se faire complice d'une manoeuvre qui consiste à saper les droits démocratiques de 1,200 employés qui ont obtenu leur attestation syndicale? On dirait que oui. Je regrette de le dire, monsieur le Président, à vous et au gouvernement, mais le projet de loi C-45 est le déni d'un droit démocratique, et il est fort dommage que 210 députés conservateurs soient en train, subrepticement, d'influencer la Chambre pour qu'elle prenne . . .

Le président suppléant (M. Paproski): Le temps du député est écoulé, je le regrette.

M. Lewis: Pas moi!

Le président suppléant (M. Paproski): Questions ou commentaires.

M. Rodriguez: Monsieur le Président, avant de poser une question à mon collègue, je désirerais revenir sur un incident qui s'est passé il y a deux ans, peu après les élections de 1984. Des enregistrements d'archives ont révélé qu'un de vos prédécesseurs a fait rapport sur le harcèlement sexuel des employés du Parlement. Les femmes devaient accorder leurs faveurs pour obtenir et conserver leur emploi. Tout le monde s'est écrié, scandalisé: C'est terrible, c'est affreux! Il me semble, pour cette raison, que toute négociation collective doit s'appliquer au personnel des députés et de Votre Honneur. Je demande donc à mon collègue pourquoi, selon lui, le personnel des députés n'est pas visé dans ce projet de loi.

M. Cassidy: Je l'ignore, monsieur le Président. J'imagine qu'on pourrait découvrir quelque part dans les coins sombres de l'esprit de certains membres du cabinet pourquoi les 1,200 personnes qui travaillent pour les membres des divers partis sont exclues. Comme mon honorable ami le sait, nous avons une association du personnel dans notre caucus. Cette association essaie de jouer le rôle d'un syndicat, mais c'est extrêmement difficile parce qu'elle n'est pas et ne peut pas être accréditée. Le fait de donner aux employés des députés le droit à la négociation ne veut pas nécessairement dire qu'il y aura une grève dans chaque couloir conservateur. C'est aux employés qu'il appartient de décider s'ils veulent exercer ou non leurs droits, comme dans le secteur privé. Par ailleurs, le fait que leurs employés aient accès à ces droits, même s'il n'y ont pas recours, incite fortement les employeurs à les traiter convenablement. Ils savent que, s'ils vont trop loin, ils inciteront leurs employés à exercer leurs droits.

Pour répondre à l'autre question au sujet du harcèlement sexuel, le nombre des incidents précis rapportés par le syndicat—ils ne sont pas peut-être pas tous fondés, mais je pense qu'ils le sont—les cas de favoritisme, de népotisme et de favoritisme interne à la Chambre des communes sont scandaleux. On rapporte maints et maints cas d'employés qui, travaillant côte à côte, faisant le même travail, touchaient néanmoins des salaires dont la différence se chiffrait à des milliers de dollars. Certains postes sont dotés sans concours. Ces postes sont comblés temporairement. Après quelques mois, quand l'employé engagé temporairement a acquis une certaine expérience, le concours est alors organisé et on s'imagine bien qui le réussit: la personne qu'on a fait venir de l'extérieur au lieu des employés qui, depuis quelques années, attendent leur tour pour obtenir de l'avancement.

• (1520)

Il faut mettre un terme à ces irrégularités, mais je crains que le projet de loi C-45 ne nous garantisse pas que ce sera le cas. Si le député a d'autres questions à me poser, je serai ravi de lui répondre.

Mme Mitchell: Monsieur le Président, il existe une tradition patriarcale très apparente depuis quelques années dans le cas des femmes qui travaillent sur la colline et je voudrais que mon collègue me dise quelles mesures on pourrait prendre pour régler ce problème. Le député en a cité quelques exemples. Il est très évident que, jusqu'à la nomination d'une femme à la présidence de la Chambre des communes, il existait des ghettos très spéciaux pour les hommes et les femmes, et ils existent encore aujourd'hui; chose certaine, comme dans le reste de la société, les emplois les moins bien rémunérés sont détenus par les femmes.

Certains d'entre nous ont déployé bien des efforts, afin d'obtenir une garderie sur la Colline, et pourtant, elle ne s'est pas encore adaptée aux besoins des travailleurs, la plupart étant des femmes situées au bas de l'échelle de traitement. Le député pourrait-il nous dire comment le droit à la négociation collective pourrait permettre d'en arriver à une plus grande égalité sur la Colline?

M. Cassidy: Monsieur le Président, le problème qui se pose lorsque des questions concernant les syndicats et le reste surgissent, c'est qu'il est nécessaire, semble-t-il, de réinventer constamment la roue, afin d'expliquer aux gens au gouvernement, qui devraient pourtant le savoir, de quoi il retourne quand on parle du droit fondamental à la négociation collective et l'utilité de ce droit. Ce que je peux répondre à ma collègue de Vancouver-Est, c'est simplement que lorsqu'ils ont un syndicat et des droits de négociation les travailleurs peuvent s'unir pour exercer des pressions sur l'employeur ou, dans certains cas, pour prendre des mesures quasi juridiques par l'entremise de griefs ou autres procédés, en vue de défendre leurs droits. Par contre, l'employé masculin ou féminin agissant seul est sans défense ou presque, face à des décisions arbitraires prises par le surveillant ou le gestionnaire dont il relève. C'est pourquoi les gens deviennent tellement exaspérés qu'ils finissent par vouloir un syndicat.

Les employeurs se demandent pourquoi ils ne peuvent pas tous s'entendre. C'est simplement parce qu'ils ne comprennent pas l'exaspération qui peut ressortir d'une situation où aussi amical le climat de travail soit-il, au moment critique, l'employeur ou le gestionnaire conserve son emploi, et c'est l'employé qui doit partir.

Je peux vous donner un exemple de harcèlement sexuel dont m'a fait part le syndicat. Dans un service de soutien de la Chambre des communes, une employée fait l'objet de harcèlement sexuel. Son patron la touche, se presse contre elle par derrière et se frotte contre elle. Lorsqu'elle proteste, on lui donne une charge de travail plus lourde et par la suite, elle reçoit une mauvaise évaluation et elle est mutée à un autre poste. En pareille situation s'il existe un syndicat, la personne a au moins un moyen de lutter contre ce genre de traitement tout à fait regrettable de la part de son surveillant. C'est pourquoi nous voulons que les employés de la Chambre des communes puissent avoir droit à la négociation collective. C'est pourquoi nous souhaitons qu'on donne suite à l'accréditation syndicale accordée par le Conseil canadien des relations du travail. Nous ne voulons certainement pas d'une mesure aussi anodine que le projet de loi C-45.

M. Heap: Monsieur le Président, je voudrais demander à mon collègue ce qu'il pense de la raison invoquée pour refuser le droit de grève à tous ces employés. On prétend, bien entendu, que le gouvernement fédéral doit continuer de gouverner quoi qu'il arrive et qu'on ne peut laisser un groupe l'en empêcher. Ainsi, on ne peut pas risquer qu'une grève paralyse le gouvernement. Je voudrais que mon collègue me donne son avis sur ce raisonnement.

M. Rodriguez: On suppose que le Parlement est un service essentiel.

M. Cassidy: Mon collègue de Nickel Belt dit que cela revient à considérer le Parlement comme un service essentiel. Les activités du Parlement sont extrêmement importantes, voire essentielles. On l'admet volontiers. Mais est-il essentiel que les parlementaires aient des cafeterias à leur disposition? Si une grève éclatait dans les cuisines, ou bien chez les messagers ou chez les chauffeurs des petits autobus verts, le Parlement continuerait-il de siéger? Oui, évidemment. Voilà pourquoi on peut soutenir qu'une bonne partie des services offerts aux parlementaires ne sont pas essentiels même si le travail du Parlement, lui, est nécessaire.

Comme il est probable que ce n'est pas tout le monde qui sera d'accord avec moi sur ce qui est essentiel et ne l'est pas, c'est une chose qui pourrait faire l'objet d'une discussion raisonnable. De la même façon, étant donné que certains fonctionnaires fédéraux sont désignés aux termes de la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique, c'est une question qui pourra être discutée et le gouvernement pourrait présenter une mesure globale et généreuse accordant aux employés de la Chambre les droits reconnus dans le Code canadien du travail tout en prévoyant certaines possibilités étant donné la qualité de leur employeur.

L'autre réponse que je donnerai à mon collègue est la suivante: quel employeur autre que le Parlement du Canada est mieux en mesure, à supposer qu'un jour ou l'autre l'activité essentielle du Parlement soit menacée, d'intervenir en pareil cas? Évidemment, nous avons le pouvoir de légiférer si cela s'avère nécessaire. J'espère seulement que cela n'arrivera jamais. Il est absurde cependant d'affirmer que le Parlement sera paralysé si une partie de ses employés jouissent du droit de grève aux termes du Code canadien du travail.

Le président suppléant (M. Paproski): Le temps réservé aux questions et aux commentaires est terminé.

[*Français*]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je veux faire quelques commentaires au sujet de ce projet de loi, pour la deuxième fois d'ailleurs, car j'en ai déjà fait le 1er novembre 1985.

Ma collègue de Hamilton-Est (Mme Copps) propose que le projet de loi soit lu dans un mois et non adopté aujourd'hui. A mon avis, il est important de se demander pourquoi la motion a été déposée par ma collègue. Le projet de loi C-45 était une initiative intéressante en ce qu'il proposait de régler un problème fondamental, d'une part, celui des négociations unilatérales entre un employeur et ses employés et, d'autre part, avec un programme, une situation, une solution bilatérale, des négociations de travail reconnues dans la loi.

Monsieur le Président, cela me surprend un peu de voir que le gouvernement n'ait pas procédé avec plus de célérité relativement à ce projet de loi parce qu'en avril dernier on a déposé le projet de loi, en novembre on en a discuté ici en deuxième lecture et le président du Conseil privé (M. Hnatyshyn) nous disait que c'était pour eux une priorité. Et on n'a pas entendu parler du projet de loi depuis ce temps-là et on est rendu presque à la mi-avril. Cela me fait penser un peu au secrétaire d'État (M. Bouchard) qui, aujourd'hui, à la Chambre, me disait concernant les programmes linguistiques: Il ne faut pas aller trop vite. La politique du gouvernement est assez difficile et, dans les mots mêmes du secrétaire d'État, je les utilise ici, c'est une question—on parle toujours des langues officielles, mais on pourrait mettre là la question de la syndicalisation des employés—qui prend du temps à être réglée. Nous ne pouvons agir de façon très énergique parce que la question est trop litigieuse, trop importante et, finalement, trop dangereuse. Ce sont les mots mêmes du secrétaire d'État.

Monsieur le Président, la raison pour laquelle la proposition à l'étude demande que le gouvernement attende un mois avant de passer à l'action pour l'adoption du projet de loi C-45, c'est parce qu'il y a eu des changements dans la situation.

[*Traduction*]

Il faut envisager sous un nouvel éclairage le cadre de représentation des employés des Communes et du Sénat prévu dans le projet de loi C-45. Cette mesure, dans sa version actuelle, a été rejetée par l'Alliance de la Fonction publique et par l'Association des employés et techniciens en radiodiffusion. Ces organismes arguent surtout qu'elle établit un régime de relations patronales-syndicales qui ne convient pas aux employés concernés. Les choses ayant beaucoup évolué, et je m'étendrai davantage sur ce point plus tard, j'estime que le gouvernement devrait examiner encore le projet de loi C-45 afin qu'il trouve grâce aux yeux des employés.

• (1530)

Je serais personnellement en faveur de nouvelles consultations. Je considère que le gouvernement devrait, examiner avec ses employés, un plan d'action qui leur serait mutuellement acceptable. Quand je parle des «employés du Parlement», j'entends, bien sûr, ceux du Sénat, de la Chambre des communes et de la Bibliothèque du Parlement. Je trouve que les employés de la colline parlementaire sont indispensables. Ce n'est peut-être pas l'avis du député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy), mais c'est le mien en tout cas. Je sais fort bien qu'il ne traverserait pas le piquet si jamais les chauffeurs d'autobus, les gardes de sécurité ou d'autres employés des Communes déclenchaient une grève. Je sais combien il respecte les piquets de grève. Il faut bien se faire une opinion. On ne peut pas plaire à tout le monde et à son père. Il faut bien reconnaître, une fois pour toutes, que les services de ces employés sont essentiels parce qu'ils travaillent pour le Parlement et pour le public du Canada. Il s'agit donc les définir comme tels.

J'attends toujours que le greffier m'apporte la définition de ce mot dans la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique. Je voudrais bien pouvoir m'en inspirer dans le cours de mon propos. Voilà quelqu'un de fort obligeant qui m'apporte le document.

M. Epp (Provencher): Un autre service essentiel.

M. Gauthier: En effet. C'est, comme on dit, une démonstration in vivo. C'est un service essentiel pour les députés. Voici quelqu'un qui est allé, avec l'aide d'un des greffiers, me chercher un livre dans lequel nous allons trouver la définition de «services essentiels».

Le président du Conseil du trésor (M. de Cotret) a dit aux représentants des employés que le gouvernement était prêt à accorder aux employés parlementaires les mêmes droits qu'aux fonctionnaires. Toutefois, la mesure présentée à la chambre ne remplit pas cette assurance. Elle ne correspond pas à ce que j'attendais du Conseil du trésor en tant qu'employeur des membres de la Fonction publique.

Je dis qu'elle ne répond pas à mon attente car nous avons déjà fait la même démarche en 1976-77. À l'époque, la Chambre des communes, de concert avec l'autre endroit, avait créé un comité mixte chargé d'envisager d'éventuelles modifications à la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique. Nous en avons besoin car il y a dans la loi un certain nombre de choses qui ont grandement besoin d'être modifiées à mon avis. J'estime qu'il faudrait les moderniser, sinon les mettre à jour, en tenant compte du bien-être des fonctionnaires, et qu'il faudrait aussi essayer de moderniser tout le processus de négociation. Il y a des questions comme les normes de classification à étudier. Durant la campagne électorale, le parti au gouvernement a promis que les normes de classification deviendraient négociables. Voilà maintenant deux ans que ce parti est au pouvoir, et il n'a pas encore présenté la moindre proposition à ce sujet. Je reconnais que la question est complexe. Je reconnais aussi qu'elle est extrêmement technique puisque ce sont ces normes de classification qui déterminent la place de chacun dans l'organisation, qui lui assignent l'emploi qu'il va occuper.

M. Epp (Provencher): L'épaisseur de son tapis.

M. Gauthier: Je pense qu'on pourrait utiliser cette image pour décrire la place qu'on occupe dans l'organigramme de l'organisation.

Je trouve intéressant qu'un défi tel que la modification de la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique se présente maintenant à nous et que le gouvernement hésite encore. Il hésite là comme dans bien d'autres cas. Il hésite à proposer des modifications raisonnables et sensées à sa propre loi sur les relations de travail dans la Fonction publique. Pourtant, le gouvernement voudrait bien nous faire avaler le projet de loi C-45 alors qu'il sait très bien que les employés ne sont pas d'accord avec ce processus.

Pourquoi ne sont-ils pas d'accord? Je vais vous l'expliquer. Le projet de loi C-45 n'accorde pas aux employés de la Chambre le droit de grève. C'est un droit dont ils devraient jouir en vertu du Code canadien du travail. De récentes décisions du Conseil canadien des relations du travail ont conclu que les employés de la colline étaient régis par le Code canadien du travail et qu'ils pouvaient être représentés par des unités de négociations agréées. Voilà pourquoi les employés du Parlement veulent être assujettis au Code canadien du travail. Ils estiment qu'ils obtiendront grâce à cet arrangement un meilleur traitement que celui que leur procurerait la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique. Si c'est là leur position, il faut s'asseoir autour d'une table et trouver un terrain d'entente.

Les syndicats représentant les employés de la Colline ont dit qu'ils renonceront à leur droit de grève parce qu'ils comprennent en quoi consistent les services essentiels. Dieu sait comme ces employés sont dévoués et comme ils nous ont bien servis. Ils veulent cependant avoir l'assurance, comme tous les fonctionnaires, que les procédures d'arbitrage obligatoire seront modifiées et ne seront pas maintenues telles quelles. Voilà la clef de tout le problème. Les employés se sont engagés à ne pas faire grève en échange d'une entente. Ils renonceront en effet au droit de grève en échange d'une entente sur les procédures d'arbitrage et les questions dont ne traite pas la loi actuelle. J'ajouterai que la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique n'en traite pas non plus.

L'Association nationale des employés et techniciens en radiodiffusion et l'Alliance de la Fonction publique du Canada trouvent notamment à redire aux articles 5(3) et 55(2). L'article 5(3) stipule ceci:

> La présente partie n'a pas pour effet de porter atteinte au droit ou aux pouvoirs de l'employeur quant à l'organisation de ses services, à l'attribution des fonctions aux postes et à la classification de ces derniers.

Je vais maintenant lire l'article 55(2) puisqu'il est important. Le voici:

> Sont exclues du champ des décisions arbitrales les normes, procédures ou méthodes régissant la nomination, l'évaluation, l'avancement, la rétrogradation, la mutation, la mise en disponibilité ou le renvoi d'employés, ainsi que toute condition d'emploi n'ayant pas fait l'objet de négociations entre les parties avant que ne soit demandé l'arbitrage à son sujet.

Je vous prends tous ici à témoin, comment le gouvernement peut-il chercher à faire adopter un projet de loi au terme duquel les normes de classification ne sont pas négociables? Pourquoi cela ne serait-il pas négociable? C'est ce que le gouvernement avait promis durant la campagne électorale. C'est une chose sur laquelle je suis d'accord. Je ne pense pas que les députés néo-démocrates s'y objecteront. Pourquoi ne pas réfléchir sérieusement à certaines de ces questions?

Je rappelle que le Conseil du Trésor, dans les négociations de plusieurs conventions collectives cette année, a essayé d'adopter une attitude raisonnable concernant les mises à pied. Nous sommes en pleine période de compression des effectifs de l'État canadien. Le gouvernement doit donc se montrer compréhensif et essayer de dissiper les craintes légitimes, viscérales, de ceux dont l'emploi et la carrière sont menacés. Ils veulent pouvoir négocier une forme de sécurité d'emploi, de même que les questions de classification qui ont à voir avec la rémunération. Ce sont les revendications essentielles. Le projet de loi C-45 ne réalise pas les deux plus grandes promesses du gouvernement, soit d'offrir d'un processus multilatéral de négociation et d'accorder des conditions meilleures que celles que les employés ont obtenues jusqu'ici, en incluant dans la loi les questions de classification, de congédiement, d'avancement, de rétrogradation, de mutation, de cessation d'emploi et les autres normes qui affectent le bien-être des employés.

• (1540)

Le simple citoyen ou la simple citoyenne de ma circonscription qui pense à la Chambre des communes et à son rôle essentiel ne comprend pas pourquoi le Parlement tarde tant à régler la question des relations employeur-employés. Il existe en effet depuis vingt ans une assez bonne loi sur les relations employeur-employés dans la Fonction publique, et pourtant, nous ne réussissons pas comme parlementaires à nous occuper des intérêts des quelque 3,000 employés du Parlement, qui sont justifiés de demander à bénéficier d'un quelconque accord sur les relations entre employeur et employés.

J'ai entendu le député de Nepean—Carleton (M. Tupper) du parti conservateur, à la radio, l'autre jour, et je vais rapporter en substance ses propos. Selon lui, le projet de loi C-45 est une mesure législative historique dans le domaine du travail, qui confère aux employés du Parlement des droits importants, notamment en matière de santé et de sécurité. C'est une erreur, car étant couverts par le Code canadien du travail, les employés de la Colline ont déjà les droits et les privilèges en matière de santé et de sécurité qui sont entrés en vigueur par le biais du projet de loi C-24. Prétendre que le projet de loi C-45 est un jalon dans la législation du travail, c'est induire en erreur les Canadiens et la communauté d'Ottawa. Les employés de la Colline sont couverts par le projet de loi C-24 et nous le savons, puisque c'est nous qui l'avons débattu.

Les travailleurs de la Colline ont demandé un renvoi à six mois. Ils ont demandé des négociations dignes de ce nom. Ils sont en possession d'une décision sur le Code canadien du travail qui leur permettra de proposer une bonne formule de relations entre employeurs et employés, ils en sont convaincus.

J'ose espérer que la Chambre comprendra que, dans l'intérêt des employés, nous pourrions voter en faveur de la motion de la députée de Hamilton-Est (Mme Copps) et appuyer un renvoi à un mois pour que le gouvernement comprenne qu'il doit poursuivre les négociations avec les employés et proposer rapidement un compromis s'il le faut, en songeant aux intérêts des Canadiens et des employés de la Colline.

Le président suppléant (M. Paproski): Est-ce qu'il y a des questions ou des commentaires? S'il n'y a pas de questions ou de commentaires, la Chambre est-elle prête à se prononcer?

M. Orlikow: Non.

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, je suis très heureuse de pouvoir critiquer le projet de loi qui est déshonorant pour les députés et le gouvernement. Il n'instaure pas vraiment de droits à la négociation collective pour les employés du Parlement y compris ceux des députés. Nous débattons pour le moment une motion qui retarderait ce projet de loi parce que nous le jugeons nécessaire—il faudrait en fait le retirer—parce qu'il restreint les droits à la négociation collective des employés du Parlement au lieu de les augmenter.

J'aurais voulu avoir l'occasion de le dire il y a quelques instants, lorsque le député a fait remarquer que Stanley Knowles était au bureau; en effet, il est encore la conscience de bien des députés. Il y a dix neuf ans, Stanley Knowles a dit que le Parlement était tenu de protéger les droits des employés parlementaires. Il a préconisé les droits à la négociation collective pour tous les employés.

Voici ce qu'a déclaré M. Jeff Parr, qui a examiné à fond la question, dans un récent rapport.

Il est évident que même si certains prétendent que l'immunité parlementaire est un obstacle au droit à la négociation collective sur la Colline parlementaire, le Parlement peut sans aucun doute, de son propre chef, accorder ces droits à ses employés.

Le projet de loi n'accorde pas de droits, au contraire, il les limite.

Le rapport de M. Parr s'intitule *Preserving the Employee's Prerogative* et on peut y lire également ceci:

La tradition a admirablement réussi à préserver la prérogative des employés sur la Colline parlementaire, à les protéger contre l'ingérence de la Commission de la Fonction publique et l'application du principe du mérite aux décisions de dotation, ainsi que contre l'ingérence des syndicats pour diriger les effectifs parlementaires. Toutefois, elle n'a pas réussi à protéger les employés de la Colline contre les abus de leurs employeurs.

Certains d'entre eux siègent au Parlement.

Je voudrais faire part à la Chambre de mon impression personnelle à ce sujet. J'ai été élu en 1979. À l'époque, et les choses n'ont guère changé depuis, il était évident que les travailleurs étaient très mal protégés. Je me suis intéressée essentiellement aux conditions de travail des employés sur la Colline. Certains employés du Restaurant parlementaire et d'autres m'ont fait part de leurs préoccupations, mais ils ne veulent pas se plaindre ouvertement de crainte d'avoir des ennuis. Ils ne veulent pas déposer de plaintes, car ils n'ont aucune protection. Il n'y a pas de procédure des griefs pour eux. Nous savons tous que certains cas de harcèlement sexuel ont été prouvés par les syndicats et il est tout à fait honteux que les employés de la Colline parlementaire et des bureaux des députés ne soient pas protégés contre ces pratiques choquantes, sans parler du favoritisme en général.

J'ai été frappée, comme la plupart des députés du sexe féminin, je suppose, par l'ambiance paternaliste qui régnait sur la Colline parlementaire. Le favoritisme dans le recrutement est inadmissible et je suis particulièrement insultée quand j'entends des députés parler de leurs employées en disant: «Les filles». Ils disent par exemple «Je dois demander aux filles de faire telle ou telle chose». Ce manque de respect, qui se manifeste si souvent dans cette ambiance paternaliste, ne serait pas toléré si les employés étaient syndiqués. C'est à la fois antidémocratique et inadmissible.

Jusqu'à tout dernièrement, les femmes et les hommes étaient enfermés dans des ghettos d'emplois traditionnels sur la Colline. Les femmes étaient serveuses et les hommes faisaient partie du personnel de surveillance ou de sécurité, mieux rémunéré. Je félicite l'ancien Président de la Chambre, l'actuel gouverneur général, pour les changements qu'elle a apportés. Elle a permis aux employées du Parlement de progresser vers l'égalité en matières d'emploi et d'avancement. Je me réjouis également d'avoir collaboré à son projet visant à doter la Colline de sa première garderie, même si je déplore qu'à cause du coût élevé, ce service ne soit pas accessible à beaucoup d'employés les moins bien payés, des femmes en majorité. Par ailleurs, j'aimerais bien que notre personnel soit mieux rémunéré.

• (1550)

Cela démontre qu'il y a eu progrès, mais la lenteur de ce progrès a été tout à fait déplorable. Cela démontre également la nécessité d'accorder aux employés qui sont au service du Parlement et des députés le droit à la négociation collective. Ceux-ci ne devraient pas être obligés d'attendre de nous, qui sommes leurs employeurs, que nous leur disions sur un ton paternel: «Mon petit, tu peux espérer toucher cette année une petite gratification supplémentaire». Il devrait s'agir d'un droit. Ces employés devraient bénéficier d'une procédure normale d'instruction des griefs et de tous les avantages associés aux négociations collectives.

Je voudrais fournir deux ou trois exemples d'expériences que des employés du Parlement ont signalées. La liste de ces exemples est fort longue, mais je ne rapporterai que des cas qui intéressent particulièrement les femmes. Ces cas confirment la nécessité du droit à la négociation collective comme moyen de résoudre les conflits de travail. Le premier exemple est celui des employées de la bibliothèque du Parlement à qui on a refusé des congés de maternité pendant toute une année après que ces congés eurent été enfin accordés aux employées de la Chambre des communes. Les gestionnaires de la bibliothèque ont déclaré qu'il s'agissait d'une erreur administrative. Cette erreur aurait été immédiatement rectifiée si ces employées avaient été syndiquées. Un autre a trait au programme d'aide aux employées de la Chambre des communes qui avait été établi afin de fournir aux employés un exutoire ou l'occasion de confier leurs problèmes personnels à un conseiller compétent. Peut-être l'idée n'était-elle pas mauvaise, mais au début de l'année, le conseiller en question a été mis à la porte, son poste a été aboli, et sa charge confiée à des infirmières. L'appel interjeté auprès de la présidence pour obtenir le rétablissement du poste a été rejeté. On a fait fi de deux pétitions signées par 1,500 employés. Une telle attitude et un tel déni des droits légitimes des travailleurs ne seraient pas tolérés si les employés du Parlement avaient le droit de négocier collectivement et de choisir leur syndicat.

Je voudrais citer un autre exemple visant une employée des services de soutien. Celle-ci est victime de harcèlement sexuel. Son surveillant la touche, se presse contre elle par dernière et la caresse. Quand elle proteste, son surveillant lui assigne une tâche plus lourde. Plus tard, elle fait l'objet d'une évaluation médiocre et est mutée à un autre poste. Je suis persuadée que dans les conditions actuelles, le plupart des employées qui sont victimes de harcèlement sexuel n'osent pas se plaindre. Cela, ni les travailleurs ni les parlementaires sur la colline ne devraient le tolérer. La seule façon de régler une situation comme celle-là d'une façon professionnelle et efficace serait de permettre aux employés de se choisir un syndicat et d'avoir accès à une procédure d'instruction des griefs.

Je voudrais citer un autre exemple. Aux services de la cafétéria, un employé se coupe à la main en travaillant. Son surveillant lui dit d'aller voir l'infirmière. Celle-ci lui dit qu'il est risqué de travailler dans ces conditions et qu'il devrait rentrer chez lui. Le surveillant met l'employé à demeure de reprendre le travail ou de risquer des mesures disciplinaires. Quel genre de situation est-ce là? Dans une situation pareille, on ne devrait pas s'en remettre au hasard ou aux caprices d'un surveillant. En tant qu'employeurs bien intentionnés, nous travaillons tous sous tension et peut-être donnons-nous la préséance à nos besoins plutôt qu'à ceux des employés.

Revenons-en au projet de loi C-45 dont nous sommes saisis. Si nous refusons de l'appuyer, c'est qu'il présente de nombreuses lacunes. Nous sommes en faveur d'accorder aux employés le droit à la négociation collective. Peut-être les ministériels ne se rendent-ils pas compte jusqu'à quel point le projet de loi C-45 est inefficace. Beaucoup de points importants ne peuvent faire l'objet de négociations. Ils ne sont pas du tout en cause. Je voudrais vous donner quelques exemples. Le projet de loi C-45 empêche toute véritable négociation au sujet du classement des postes et de l'assignation des tâches.

Pour ce qui est de la dotation de personnel,les nominations, les évaluations, les avancements, les rétrogradations, les mutations et les mises à pied ne sont pas négociables pas plus que les procédures de grief. Des restrictions sont imposées au sujet des griefs qui peuvent être soumis à l'arbitrage de tiers. Les syndicats ne peuvent formuler des griefs. Que sont ces négociations collectives si les syndicats ne peuvent présenter de griefs?

Le personnel des députés n'a aucun droit aux négociations collectives, ce qui est un oubli de taille. Le droit de grève est également interdit. J'ai entendu mon collègue parler de services essentiels. Dans toute négociation collective, les services essentiels sont définis durant les pourparlers entre employeurs et employés. Ce serait un élément de la procédure des négociations collectives si cette procédure était valable, mais le projet de loi n'en parle pas. Les procédures de certification exigent que toutes les cartes des syndiqués déjà signées sur la colline du Parlement soient signées à nouveau. On jette ainsi par dessus bord toutes les négociations, toutes les certifications aux termes du Code canadien du travail qui avaient déjà abouti. Nous sommes déçus qu'on ne leur ait pas donné suite.

Je voudrais parler un peu de certains points négatifs du projet de loi. En premier lieu, le classement aux termes de ce projet de loi interdirait toute négociation sur des problèmes reliés aux descriptions d'emplois, à l'établissement du niveau de traitement et à l'évaluation des tâches. Les classements ont évolué au fil des années, compte tenu des caractéristiques particulières des emplois sur la colline du Parlement. Je crois savoir que cela crée un vif mécontentement parmi les employés. A titre d'employeur, j'aime à établir un classement des emplois dans mon bureau, mais les critères fixés par la Chambre font qu'il est très difficile d'accorder à tous un niveau égal de paie. De nombreux employés n'ont aucune description de leur tâche. Ceux qui en ont une ont vite fait de découvrir que celles-ci sont déphasées ou alors qu'elles sont fréquemment et arbitrairement modifiées dans un environnement où ont eu lieu une réorganisation fondamentale et des changements technologiques. Ce qui fait que dans l'ensemble les employés éprouvent des sentiments de frustration et d'insécurité et leur moral est bas.

Une mauvaise clasification peut également causer des pertes financières considérables aux employés. L'absence de descriptions de poste convenables nuit à l'efficacité au travail. En vertu du Code canadien du travail, la classification peut être négociée, et elle l'a été avec succès pour diverses catégories d'employés. Nous devrions pouvoir en faire autant sur la Colline. Il devrait exister au moins un minimum de critères pour la mise en oeuvre d'une mesure législative acceptable, et le projet de loi C-45 ne suffit pas à cet égard.

Les questions de dotation, comme les nominations à des postes, les évaluations, l'avancement, la rétrogradation, les transferts, ainsi de suite, sont au coeur de la lutte menée par les employés parlementaires pour obtenir le droit à la négociation. Nous savons qu'il y a eu au Parlement d'innombrables décisions de dotation qui ont été prises sous le coup d'influence politique, pour des raisons de favoritisme, de népotisme ou même par pure incompétence administrative. Les employés parlementaires veulent participer à l'élaboration d'un système de dotation qui soit juste et équitable et qui soit fondé sur le mérite, l'expérience et l'ancienneté. S'ils étaient certifiés en vertu du Code canadien du travail, les employés auraient le droit de négocier les questions de classification et de dotation. Dans son libellé actuel, le projet de loi C-45 est inférieur au Code canadien du travail et à la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique.

Le recours aux griefs est un droit très important des employés, surtout dans ce genre de situation et compte tenu des traditions de la Colline. Le projet de loi C-45 ne permet pas de régler les problèmes professionnels au moyen d'un grief présenté par un groupe d'employés. Par exemple, il existe des problèmes de santé et de sécurité à l'imprimerie et dans les cafétérias. Je me souviens d'avoir entendu il y a quelques années des plaintes à ce sujet. Nous en avons entendu d'autres récemment, en particulier au sujet de la qualité de l'air et d'autres problèmes environnementaux qui se posent dans l'édifice Wellington. Ils ne peuvent faire l'objet d'un grief syndical. Que doivent faire les employés, monsieur le Président? Ils endurent l'air vicié depuis des années. L'évolution technologique entraîne également des habitudes négatives et elles ne peuvent être contestées au moyen d'un grief syndical aux termes de ce projet de loi. Quelle est l'utilité de ce projet de loi s'il en est ainsi?

• (1600)

Si une question ne peut être soumise à l'arbitrage d'un tiers, l'employeur n'est pas tenu de la prendre au sérieux. Elle demeure une affaire interne. Par exemple, une évaluation de piètre rendement, une rétrogradation ou une mutation ne peuvent être soumises à l'arbitrage. Un grief ne peut également être soumis à l'arbitrage. Une fois encore, on peut voir les lacunes de ce projet de loi.

Que dire du droit de grève? Je sais que certains députés trouvent la question fort litigieuse. Quiconque a étudié la tradition du mouvement ouvrier, les syndicats, les négociations collectives,les résultats imputables aux conditions améliorées de travail, les meilleurs taux de salaire pour les travailleurs, sait que le droit de grève est indispensable dans la négociation de toute convention collective.

Je sais que le personnel parlementaire ne veut pas faire la grève, peu de travailleurs le veulent. Les travailleurs ne s'y décident qu'en dernier ressort, quand tout le reste a échoué. Quoi qu'il en soit, c'est un droit syndical fondamental pour les travailleurs que de pouvoir négocier à armes égales avec un employeur, en disposant du droit de cesser de travailler. Dans ce cadre, il y a certains services essentiels qui sont définis et convenus par le personnel et par les employeurs. Sans le droit de grève, l'élan des négociations qui échouent est perdu. Quand il y avait des conditions de travail terribles qui ne pouvaient être négociées par d'autres moyens, et que mes employés faisaient la grève, j'étais fière d'eux.

Cela m'amène au franchissement des lignes de piquetage. Pour ma part, je ne franchirai pas de lignes de piquetage. Dans d'autres assemblées législatives syndiquées, comme à Queen's Park, à Québec, à Westminster et en Australie, le droit de grève n'a pas empêché le gouvernement de fonctionner. J'ai appris avec intérêt que dans ces parlements-là le droit de faire grève est inscrit dans les négociations collectives.

Il y a un autre sujet de préoccupation, qui est celui du personnel non visé. Comme nous l'avons déjà dit, cet article du projet de loi exclut les 1200 personnes employées par les députés, le personnel des leaders et le personnel de recherche des dispositions de négociations collectives. Je n'arrive pas du tout à comprendre pourquoi cela est nécessaire. Je pense que la plupart d'entre nous sommes très préoccupés par les inégalités qui existent d'un bureau de député à l'autre. Il y a des différences dans le travail et dans les conditions d'embauchage. Il y a des différences de rémunération pour un même emploi, et le reste. Faible rémunération, temps supplémentaire non payé, absence de sécurité de travail, gestion arbitraire et absence de toute procédure de règlement, voilà ce qui se passe quand nous excluons certains personnels du projet de loi et de la négociation collective. Tous les travailleurs de la colline devraient avoir le même droit à la négociation collective. Ils devraient être libres de les exercer comme tous les autres travailleurs canadiens. On prétend que le projet de loi va viser le personnel des députés par certaines parties du Code canadien du travail. Toutefois, cette référence n'assure que des normes tout à fait minimales. Cela nous préoccupe.

Je pense que vous savez, monsieur le Président, qu'au caucus néo-démocrate nous avons un accord collectif avec nos propres personnels depuis 1977. Cet accord a été négocié trois fois depuis lors. Notre contrat fixe les normes applicables aux conditions de travail pour le personnel qui est embauché par notre caucus. Mais nous ne pouvons pas négocier la rémunération de nos personnels parce que les employeurs, qui sont les députés, ne sont pas libres de leur budget. C'est la Chambre des communes qui en décide. Même si nous sommes favorables à cette organisation et négocions officiellement et signons des accords avec notre organisme qui s'appelle PASS, la réponse n'est pas là. Du moins cela prévoit des procédures de grief qui comportent des appels à un arbitre de l'extérieur dans le cas de problèmes difficiles. Elle prévoit aussi des procédures établies pour combler les postes vacants, apporter les changements technologiques, respecter les heures supplémentaires et les normes relatives aux congés, aux études et aux déplacements. Ce sont là des questions très importantes. Encore une fois, je ne veux pas dire que nous ne pouvons pas conclure de véritable convention collective avec notre personnel tant que cela ne sera pas reconnu légalement et conforme au Code canadien du travail.

Le projet de loi C-45 ne nous sera d'aucune utilité à cet égard. En fait, il constituera un recul pour notre personnel, car celui-ci n'est même pas visé par ce projet de loi. Il y a beaucoup d'autres choses que je voudrais soulever, monsieur le Président, mais le temps mis à ma disposition est épuisé et je sais que mes collègues ont d'autres arguments à faire valoir.

M. Lewis: Monsieur le Président, je serai bref, car je sais que tous les partis souhaitent que ce projet de loi soit adopté. Comme un avant-projet de loi a été rédigé avec l'appui de tout les partis, y compris un ou peut-être deux députés néo-démocrates, par le comité permanent de la gestion et des services aux députés, en avril 1984, et comme le présent projet de loi va beaucoup plus loin que l'avant-projet de loi, pourquoi la députée désapprouve-t-elle ce projet de loi? A-t-elle eu l'occasion de discuter de ses préoccupations avec le ou les membres de sont parti qui ont siégé à ce comité?

Mme Mitchell: Je crois savoir, monsieur le Président, que les membres de notre caucus n'ont jamais trouvé le projet de loi satisfaisant. Je crois en avoir déjà donné les raisons. Il y en a bien d'autres d'ailleurs. Le projet de loi est insuffisant à tellement d'égards que notre caucus ne pouvait certes pas y souscrire. Je ne vois pas au juste à quoi le député fait allusion. Nous pouvons peut-être obtenir qu'un de nos députés en parle plus longuement, mais je sais que nous sommes unanimement contre ce projet de loi.

M. Lewis: Monsieur le Président, plutôt que de risquer de causer un autre désaccord au sein du Nouveau parti démocratique, je vais abandonner cette veine de questions.

M. Gauthier: Monsieur le Président, comme la députée a mentionné les services essentiels tels que les définit la loi et comme j'y ai fait allusion moi aussi, j'ai essayé de trouver ce qui constitue un service essentiel selon la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique et le projet de loi C-45. Je dois avouer à la Chambre que je n'ai rien trouvé. C'est peut-être ce que nous faisons ici.

J'ai bien trouvé à l'article 79 de la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique qu'un employé désigné en est un:

> . . . dont les fonctions sont, en tout ou en partie, des fonctions dont l'exercice à un moment particulier ou après un délai spécifié est ou sera nécessaire dans l'intérêt de la sûreté ou de la sécurité du public.

J'ai peut-être omis de vérifier d'autres dispositions ou je n'ai pas lu la dernière version de l'article, mais je me souviens d'une discussion au comité, au cours de laquelle nous avons ajouté la sécurité de certaines institutions fédérales. Cela avait trait, je pense, à des expériences effectuées en laboratoire et à certains autres cas où il est nécessaire de désigner les personnes qui s'occupent de ces laboratoires ou qui remplissent d'autres services essentiels.

Je voudrais poser une question à la députée de Vancouver-Est (Mlle Mitchell), car je tiens à connaître sa position. Si elle entend par employés désignés ceux qui remplissent des services essentiels, et si on désigne par service essentiel un service nécessaire à la poursuite et à la sécurité des opérations ainsi qu'à la sécurité du public, que penserait-elle d'une grève de

certains des employés de la Chambre? Je pense par exemple aux gardiens de sécurité ou à toute autre personne qui s'occupe de la bonne marche de la Chambre. La députée franchirait-elle un piquet de grève établi devant l'entrée? Je voudrais bien savoir ce qu'elle ferait.

• (1610)

Mme Mitchell: Monsieur le Président, je suis très heureuse de répondre à cette question. Bien sûr, je ne franchirais jamais un piquet de grève. Il est très important de reconnaître les droits des travailleurs. Il me semble d'ailleurs que les députés ont déjà exercé eux-mêmes le droit de grève. Je pense à plusieurs occasions où la Chambre avait dû suspendre ses travaux. Et, à ma connaissance, le Canada n'en avait pas souffert outre mesure.

Dans toute négociation collective, on passe un certain temps à définir les services essentiels. Ayant déjà participé à des négociations du secteur public, et même à des grèves, à Vancouver, quand je travaillais pour le service du bien-être social, je sais qu'il est possible de maintenir les services essentiels pendant une grève. Les syndicaux comprennent bien la nécessité de tels services et prennent des dispositions pour permettre aux travailleurs concernés de poursuivre leurs activités.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

Le président suppléant (M. Paproski): En conformité de l'article 66 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: L'honorable député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier)—Les langues officielles— *a*) L'aide aux groupes minoritaires de langues officielles—La position du gouvernement. *b*) On demande quand le gouvernement va agir. L'honorable député de Drummond (M. Guilbault)—La recherche et le développement—Les textiles—La position du gouvernement. L'honorable député de Scarborough-Ouest (M. Stackhouse)—L'énergie—On propose d'accorder des rabais aux automobilistes qui paient leur essence comptant.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES RELATIONS DE TRAVAIL AU PARLEMENT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Hnatyshyn: Que le projet de loi C-45, concernant les relations collectives entre employeur et employés au Sénat et à la Chambre des communes, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif, ainsi que de l'amendement de Mme Copps (p. 8331).

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre part à ce débat, car j'ai pu suivre de très près les efforts de syndicalisation des employés du Parlement , efforts qui ont été couronnés de succès. En effet, quand plusieurs d'entre eux ont décidé que le moment était venu de faire modifier la loi afin de pouvoir, à l'instar des autres travailleurs canadiens, négocier leurs conditions de travail, l'un de mes collaborateurs s'est porté volontaire pour leur venir en aide. Il y a consacré quatre ou cinq soirs par semaine. Il a ensuite demandé un congé sans traitement afin de se consacrer entièrement à ces efforts de syndicalisation. Je lui ai permis avec plaisir d'utiliser mon bureau et je l'ai encouragé dans sa tâche car, pour moi, la loi devrait reconnaître à tout travailleur canadien le droit d'adhérer au syndicat de son choix.

Quand les autres employés du Parlement ont entendu dire qu'on tentait de former un syndicat et qu'on voulait faire modifier la loi pour leur donner droit à la négociation collective, ils ont emboîté le pas en grand nombre. Les employés du restaurant et des cafétérias, ceux des services de messagerie et de distribution, les employés d'entretien, de la Bibliothèque, de l'Index français et anglais, ceux du service d'impression, les agents de sécurité et les greffiers de comité ont suivi le mouvement.

Le projet de loi C-45 a été déposé le 30 avril 1985, à peine quelques semaines après que le Conseil canadien des relations du travail eût examiné la plupart des demandes d'accréditation syndicale provenant des employés de la Chambre, du Sénat et de la Bibliothèque du Parlement. Nous sommes d'avis que cette mesure tend à limiter les droits de ces employés à la négociation collective, droits dont ils auraient joui en vertu du Code canadien des relations de travail.

Examinons donc les dispositions du projet de loi. Les employés des députés et des chefs de parti, de même que le personnel de recherche des partis ne sont pas visés par certains articles de la mesure. Pourtant, ces employés ont les mêmes problèmes que tous ceux qui travaillent sur la colline: gestion arbitraire, maigre rémunération, heures supplémentaires non payées et absence de toute sécurité d'emploi. Un autre article empêche les négociations sur les questions reliées à la classification. Selon les dispositions du projet de loi, les négociations ne peuvent pas porter sur les descriptions de fonctions, les niveaux de traitement ou les fonctions du poste. Le système de classification actuelle ne serait pas modifié. Pourtant, ce système est tout à fait inacceptable et il cause un vif mécontentement chez les employés.

Selon un autre article, les nominations, les évaluations, l'avancement, les rétrogradations, les mutations, les mises en disponibilité et les renvois ne peuvent pas faire l'objet de décisions arbitrales. Cela se rapproche de la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique, mais celle-ci donne au fonctionnaires certains droits que le projet de loi ne prévoit pas pour les employés de la colline.

Un autre article limite le droit des employés à présenter des griefs. Les problèmes au travail ne peuvent pas faire l'objet de griefs par le syndicat, c'est-à-dire de griefs collectifs.

Il y a une autre question importante qui a été entièrement oubliée, soit l'évolution technologique. Tout député qui est à la Chambre depuis un certain temps sait combien le fonctionnement de son bureau a changé rapidement et radicalement ces dernières années. L'évolution technologique touche les activités sur la colline comme ailleurs. Même des employés qui ont des années d'expérience craignent d'être mis en disponibilité. Au lieu d'apaiser ces craintes, l'administration les a alimentées en effectuant d'importantes réorganisations et compressions budgétaires dans divers secteurs. Je ne veux critiquer personne parmi la direction passée ou actuelle, mais les députés sont sans doute au courant de bon nombre de décisions qui ont eu des conséquences défavorables pour beaucoup d'employés ces dernières années.

Je voudrais donner quelques exemples de choses tout à fait inacceptables qui se sont produites ces dernières années et qui ne seraient jamais arrivées si les employés de la colline avaient eu les mêmes droits que d'autres travailleurs des secteurs public et privé, c'est-à-dire le droit d'appartenir à un organisme capable de les protéger en discutant de leurs griefs avec l'employeur et en suivant la procédure normale de griefs offerte à tous les autres employés.

Une employée qui avait près de 20 ans d'expérience à son poste s'est blessée au dos et a été incapable de travailler pendant quelques mois. À son retour, on lui a donné du travail qui consistait à soulever et à transporter des objets lourds même si son ancien poste existait encore. On lui a dit qu'elle pouvait toujours demander une retraite anticipée si elle n'était pas satisfaite. Le grief qu'elle a présenté selon la procédure actuelle a été refusé. Cela ne se serait jamais produit si elle avait fait partie d'un syndicat qui a le droit d'entamer de véritables négociations collectives.

Mon deuxième exemple vise un technicien recruté pour un certain poste et rémunéré à un niveau moins élevé que celui qui était annoncé. Ce technicien a dû attendre un an et demi avant d'atteindre le niveau de rémunération annoncé dans le concours. Un an plus tard, un autre technicien ayant les mêmes compétences a été engagé immédiatement au niveau affiché. Je suppose que ce nouvel employé était un ami du surveillant. Cela ne se produirait jamais s'il y avait un vrai syndicat. Voici un autre exemple; des employés d'un service technique devaient assister à des cours de formation durant leurs journées de congé et les week-ends, sans être payés. Lorsqu'ils ont protesté, on leur a dit que c'était obligatoire et qu'ils n'avaient pas le choix. A quel autre endroit cela serait-il permis? Nulle part où il y a un syndicat. Ce sont les raisons pour lesquelles les travailleurs se joignent à des syndicats.

• (1620)

Au service de cafeterias, toutes les classifications de postes ont été annulées et ce, à une époque où on retrouve plus de surveillants et de gestionnaires à des salaires plus élevés que jamais. Les employés du restaurant et des cafeterias doivent pâtir, car, paraît-il, le gouvernement doit réaliser des économies. On les a avisés qu'on pouvait leur confier n'importe quelle tâche, même si beaucoup d'entre eux occupent des emplois spécialisés depuis un certain nombre d'années. C'est le genre de choses qui est tout à fait insensé et inacceptable. Deux bouchers ont été chargés de conduire des camions de livraison et un chef pâtissier s'est vu demander de laver et de couper des légumes. Est-il surprenant alors que les employés du service de cafeteria soient particulièrement exaspérés? Je demande aux députés qui ne sont pas certains que des situations du genre se produisent de s'entretenir avec des employés des restaurants et des cafeterias qu'ils connaissent.

Dans un service de soutien, une employée faisait l'objet de harcèlement sexuel. Son chef l'a touchée, s'est glissé derrière elle et s'est frotté contre elle. Lorsqu'elle a protesté, on lui donné une charge de travail plus lourde et plus tard, elle a reçu une mauvaise évaluation et elle a été, en définitive, mutée à un autre poste.

Nous venons de débattre un projet de loi sur l'équité en matière d'emploi. Il est absurde de discuter d'un projet de loi du genre et d'écouter toutes les belles paroles de nos vis-à-vis à ce sujet, lorsque des choses de ce genre se produisent.

Au service de cafeterias, un employé s'est coupé la main en travaillant. On lui a dit de se rendre à l'infirmerie. L'infirmière lui a dit qu'il n'était pas prudent de travailler et qu'il devait rentrer chez lui. Or, son surveillant l'a menacé de mesures disciplinaires s'il ne reprenait pas le travail.

Dans un service technique, un poste supérieur est devenu vacant. Plusieurs employés se sont renseignés au sujet du concours, mais il n'y en a pas eu. Le mari d'une gestionnaire d'une autre section du même service a été engagé pour combler le poste de façon temporaire. Plusieurs mois plus tard, un concours a été annoncé. Le mari a, bien entendu, été engagé à titre permanent, car il avait maintenant l'expérience voulue. L'appel interjeté par les employés de ce service a été rejeté. Cela me rappelle le genre de choses qu'on voyait dans les usines de conditionnement à Winnipeg, il y a une quarantaine d'années de cela. Des travailleurs, qui souhaitaient travailler, s'y rendaient tous les jours dans l'espoir de glaner une heure ou deux de travail, et s'ils voulaient bien donner au contremaître une bouteille d'alcool, ils avaient de bonnes chances de dénicher du travail. Or ce genre de choses ne s'est pas vu dans les secteurs où, depuis de fort nombreuses années, les syndicats ont acquis le droit à la négociation collective pour leurs membres. Il est honteux que les incidents que j'ai cités aujourd'hui persistent au Parlement du Canada en 1986.

Ce projet de loi est lacunaire à un point tel qu'il ne prévoit pas de moyens suffisants pour permettre aux employés travaillant sur la colline du Parlement de présenter des griefs qui seront traités équitablement. Par équitablement, j'entends qu'ils seront discutés franchement, honnêtement et impartialement par l'employé avec son employeur. Je ne prétends pas que les employés aient toujours raison. Nous savons tous que les employés sont comme tout le monde, c'est-à-dire qu'ils sont parfois eux aussi sujets à faire des erreurs. Quand un employé formule un grief qu'on ne peut pas régler, et quand la décision prise par le contremaître ou le surveillant ne lui convient pas, avec une loi convenable prévoyant une procédure équitable et impartiale de règlement des griefs, et un syndicat autorisé à représenter cet employé, l'employé est assuré que le grief en question peut être discuté entre l'employé, son représentant syndical et l'employeur. Généralement, on en arrive à une entente qui est acceptable aux deux parties. Autrement, on s'adresse à un arbitre impartial qui entend la cause présentée par les deux parties et rend sa décision. Or ce recours n'est pas prévu dans cette mesure.

Toute la question de l'évolution technologique et de ses effets éventuellement néfastes sur les employés, dont un bon nombre travaillent sur la Colline depuis de nombreuses années, n'est pas du tout abordée dans ce projet de loi. On n'y traite pas non plus de la situation actuelle où l'on réduit le nombre des employés permanents qu'on remplace par des employés temporaires à qui l'on verse des salaires inférieurs, et pour qui l'on ne prévoit pas de régime de pension ni de congé de maladie. Aucun de ces avantages n'est prévu pour ces employés temporaires que l'on retrouve en nombre de plus en plus grand sur la Colline et dans les ministères fédéraux.

Toutes ces questions doivent être réglées de manière juste et équitable. Le seul moyen d'y parvenir est de faire en sorte que la mesure à l'étude, que nous finirons d'ailleurs par adopter, accorde aux employés qui veulent se syndiquer—et j'insiste là-dessus, car les employés ne se syndiqueront que s'ils le désirent—les mêmes droits à la négociation collective que tous les autres travailleurs au Canada qui relèvent des autorités fédérales ou provinciales. Comme ce projet de loi réussit fort mal à répondre aux besoins des employés travaillant sur la Colline, mes collègues néo-démocrates et moi comptons voter contre.

Le président suppléant (M. Paproski): Des questions ou des observations? Le député invoque-t-il le Règlement?

M. Lewis: Monsieur le Président, nous attendons un document qui sera déposé en vertu d'une résolution adoptée aujourd'hui, et je pense que si nous pouvions écouter le prochain orateur . . .

Le président suppléant (M. Paproski): Nous pouvons entendre les questions et les observations en attendant que les documents soient distribués et nous écouterons alors la déclaration de la ministre d'État aux Finances (Mme McDougall). Y a-t-il des questions ou des observations?

• (1630)

M. Boudria: J'aurais une brève question à poser au député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow). Nous savons tous qu'il siège à la Chambre depuis bien longtemps. Depuis des années, il a l'occasion de s'entretenir avec des employés. Par exemple, je me souviens très bien, alors que j'étais employé de la Chambre des communes dans les années 60, être allé dans son bureau avec d'autres, parce que cela faisait partie de mes fonctions, pour tenter d'obtenir de l'aide chaque fois que nous avions un problème. Comme il arrive parfois, les choses ont changé et c'est moi aujourd'hui qui accueille de nombreux employés pour les mêmes raisons. Avec sa sagesse habituelle, le député de Lanark—Renfrew—Carleton (M. Dick), a dit: «Peut-être sont-ils simplement fauchés». Ce n'est sûrement pas le cas, car autrement ils iraient le voir. Mais j'en doute quand même parce qu'ils n'obtiendraient pas de bons services.

Par le passé, même s'il n'existait pas de description des tâches et autre chose du genre comme nous en avons aujourd'hui, il existait une sorte de moyen de recours selon lequel tout employé pouvait faire part de ses griefs à un simple député. Grâce à ce moyen et aussi grâce aux bons offices du Président et d'autres, le problème pouvait être réglé. Aujourd'hui que l'administration de la Chambre est bien organisée mais que les droits des employés ne sont pas définis, si le député suit mon raisonnement, il comprendra qu'il existe un grave déséquilibre. Du côté de la direction, tout est structuré mais ce n'est pas le cas pour les employés. D'après moi, et j'aimerais connaître le point de vue du député, l'employé est généralement insatisfait quand vient le moment de rectifier une injustice. Naturellement, l'employé est aussi insatisfait quand il veut changer ce genre de situation.

M. Orlikow: Monsieur le Président, si le député me demande si le système actuel ne va pas très bien, je suis d'accord avec lui. En principe, nous disposons d'un service du personnel qualifié doté de grands pouvoirs, trop grands en fait, pour s'occuper des plaintes des employés. Par contre, si le député est d'avis que c'était mieux il y a quelques années, je ne saurais être d'accord. Quand je suis venu ici pour la première fois, je me souviens d'avoir vu une vingtaine de chaises disposées à la porte d'un député libéral d'Ottawa. Ayant demandé à quoi servaient ces chaises, on m'a dit que c'était très simple, quiconque voulant travailler pour le gouvernement n'avait qu'à venir rencontrer ce député et il obtenait un emploi. C'était du pur favoritisme, une situation qui heureusement est chose du passé.

M. Dick: Vous voulez parler de Boudria.

M. Orlikow: Oui, je veux parler de ces gars-là.

M. Dick: C'est ainsi qu'il avait été engagé.

M. Boudria: Consignez cela noir sur blanc au compte rendu.

M. Orlikow: Pour la gouverne du député qui vient de m'interpeler, je lui rappelle que si j'avais été à la Chambre de 1957 à 1962, il aurait bien vu qu'on faisait probablement aussi la queue pour voir un député conservateur lorsque nous avions un gouvernement conservateur largement majoritaire.

M. Dick: Probablement? Mais vous n'en savez rien!

Le président suppléant (M. Paproski): Questions ou commentaires.

M. Boudria: Monsieur le Président, je vais passer outre à cette interruption intempestive du député de Lanark—Renfrew—Carleton pour revenir . . .

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre, je vous prie.

M. Gauthier: C'est vrai, n'est-ce pas?

M. Boudria: C'était vrai!

Le président suppléant (M. Paproski): Silence, je vous prie. Peu m'importe si cela est vrai ou non. Il faut poser la question au député qui vient de terminer. J'espère que le député adressera ses commentaires au député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow). J'ose croire que le député de . . .

M. Dick: Je n'ai rien dit tant que . . .

Le président suppléant (M. Paproski): J'ose espérer que le député n'interpellera plus personne. Voilà qui me chagrine beaucoup car nous attendons toujours une déclaration du ministre.

M. Gauthier: Vous ne dites jamais rien, Paul.

M. Dick: C'est vrai.

Le président suppléant (M. Paproski): Silence, je vous prie.

M. Boudria: Monsieur le Président, le député de Winnipeg-Nord connaît fort bien tout ce qui touche aux employés de la Chambre. Je ne remettait pas en question les pratiques d'embauche actuelles dans ma première question. Ce n'est pas du tout dans l'objet de notre propos maintenant. Je n'aime pas plus que lui le système qu'il nous a décrit. Depuis des années, et aujourd'hui encore, faute d'un cadre formel, les employés ont souvent présenté leurs doléances aux députés afin d'obtenir justice. Le député nous a fort explicitement décrit les nombreuses injustices commises jadis sur ce chapitre. J'en ferai autant moi aussi plus tard dans le cours de mon propos.

J'ai déjà dit que j'ai été, pendant un peu plus de 14 ans, un employé de la Chambre des communes, mais tout ce que je voulais savoir, c'est comment la procédure de griefs fonctionne actuellement. Je sais que le moral de ces employés est bien plus bas depuis mon arrivée ici, il y a un an et demi, comparativement à ce qu'il était dans les années 1960 et 1970. Il existait au moins alors un système, non officiel, mal structuré, qui n'était pas idéal, mais les employés pouvaient tenter de faire régler un grief. Ce n'est pas le cas maintenant. C'est vraiment ce que je contestais, et non les méthodes de recrutement, parce que, bien sûr, elles sont indéfendables.

M. Orlikow: Monsieur le Président, je réponds brièvement au député que les problèmes subsisteront tant que le processus de grief ne sera pas officiel et qu'il ne se fondera pas sur une réglementation précise. Il y aura des problèmes tant et aussi longtemps qu'un grief présenté à un député ou à un supérieur dans la Fonction publique ne se règlera pas à la satisfaction de la personne qui le présente. Je suis sûr que c'est souvent le cas et que parfois, ce n'est pas parce que le grief n'était pas justifié. Quand un système ne se fonde pas sur des lois et des procédures qui sont clairement définies d'avance, les décisions créent beaucoup de mécontentement. C'est une autre raison pour laquelle il est important d'avoir une loi qui dise clairement ce que les employés ont le droit de faire quand ils ne sont pas satisfaits et qui accorde tous les autres privilèges de la véritable négociation collective.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Paproski): Les questions et commentaires sont terminés.

[*Traduction*]

Conformément à l'ordre adopté dans le courant de la journée, la Chambre revient maintenant au dépôt de documents.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

DÉPÔT D'UNE CORRESPONDANCE CONCERNANT LA PROPOSITION DE PRISE DE CONTRÔLE DE GENSTAR PAR IMASCO

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, conformément aux dispositions de l'article 67(2) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, des copies d'une certaine correspondance concernant la proposition de prise de contrôle de Genstar par Imasco.

Le président suppléant (Mr. Paproski): La Chambre passe maintenant aux déclarations de ministres.

* * *

LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

LA PROPOSITION DE PRISE DE CONTRÔLE DE GENSTAR PAR IMASCO—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, vous n'ignorez pas que la proposition de prise de contrôle de Genstar Corporation par Imasco Enterprises a suscité énormément d'attention de la part des députés et des médias. Les questions qui ont été soulevées sont importantes et je félicite les députés de leur sérieux. La responsabilité du gouvernement est de protéger l'intérêt public dans le secteur financier. Je sais que les députés partagent ce souci. C'est pourquoi j'ai proposé un examen d'ensemble de la réglementation des institutions financières auquel procède le gouvernement. C'est pourquoi nous avons donné le 29 novembre dernier préavis de la présentation d'une mesure législative qui a pris la forme du projet de loi C-103.

• (1640)

La Chambre sait bien que les efforts de réglementation visant à protéger l'intérêt public et à garantir la stabilité dans le secteur des finances entraînent des défis et des problèmes complexes. Il y a notamment la question des transactions intéressées, de l'accroissement de la concentration de la propriété, des liens entre entreprises financières et non-financières, de la diminution de la concurrence et des conflits d'intérêts. J'ai déjà annoncé à la Chambre que j'étudierais de très près la prise de contrôle Imasco-Genstar à la lumière du projet de loi C-103 en ayant pour priorité manifeste l'intérêt public et la stabilité du système financier. Dans le cadre de cet examen, j'ai demandé à Imasco des engagements très précis.

Je suis heureuse d'annoncer à la Chambre qu'Imasco s'est exécutée et a donné au gouvernement des engagements fermes et clairs sur sa volonté de garantir l'intérêt public dans l'esprit du projet de loi C-103. Ces engagements portent non seulement sur la période précédent l'adoption de ce projet de loi de réglementation, mais sur une période ultérieure de façon à nous permettre à tous d'avoir le temps de discuter de ces problèmes aboslument fondamentaux et de les résoudre. En même temps, le gouvernement et le Parlement peuvent s'orienter dans l'ordre et dans le calme vers une décision sur la politique à appliquer en matière de propriété et de contrôle des institutions financières dans le cadre d'une réforme globale de la réglementation de ce secteur.

Plus précisément, Imasco nous a donné les engagements suivants: il n'y aura pas de transactions intéressés entre Canada Trustco et Imasco et ses filiales, que ce soit sous formes de prêts, par le biais de fidéicommissaires ou au moyen d'autres genres de transactions. Le conseil d'administration et la direction de Canada Trustco seront indépendants d'Imasco et de ses filiales et associés.

[*Français*]

Imasco n'acquerra le contrôle d'aucune autre société offrant des services financiers.

Imasco accepte entièrement les pouvoirs que le projet de loi C-103, sous sa forme actuelle, confère au ministre, à son adoption, et notamment le pouvoir d'annuler l'acquisition de la Canada Trustco en tout ou en partie.

Imasco accepte que le Parlement pourra légiférer une politique concernant la propriété d'institutions financières qui pourrait imposer une «désinvestiture» et encore plus rapide dans le cas des firmes qui ont fait l'acquisition d'institutions financières après le 29 novembre dernier.

J'exhorte donc tous les membres présents et futurs de ce secteur à examiner attentivement le projet de loi C-103 et l'engagement pris par Imasco.

[*Traduction*]

En raison du rôle extrêmement important que jouent nos institutions financières dans la vie des Canadiens et dans la croissance et la stabilité de notre économie, les participants auront toujours des obligations spéciales. J'admets par ailleurs que le gouvernement se trouve dans l'obligation d'établir un nouveau cadre réglementaire pour le secteur financier. C'est justement ce que nous faisons. Nous nous basons sur le rapport de la Commission Estey et sur les recommandations du comité sénatorial des banques sur la politique de réglementation des institutions financières exposée dans le Livre vert. Je ne suis pas disposée à précipiter les choses pour avoir fini plus tôt. Comme l'ont signalé d'autres observateurs, les problèmes sont trop fondamentaux, trop complexes et le secteur financier est trop important pour prendre une décision en quelques jours sur un cas bien précis.

Avant de terminer, je voudrais parler brièvement de la concentration commerciale, sujet que les députés ont abordé à propos de la tentative de prise de contrôle de Genstar par Imasco. La concentration est un sujet très vaste qui englobe bien des secteurs de l'économie, pas uniquement le secteur financier. On ne peut pas débattre ce sujet uniquement dans le contexte du secteur financier, certainement pas dans celui de ce cas particulier. Une chose préoccupe surtout les députés qui en ont parlé: en cas de prise de contrôle d'institutions financières par des sociétés non financières, il pourrait y avoir des transactions internes qui comportent des risques non seulement pour les déposants mais pour l'économie en général.

Avec l'aide des députés et avec la coopération d'Imasco, nous sommes parvenus à nous rendre maîtres de la situation qui préoccupe les députés. L'intérêt public sera protégé dans les secteurs critiques dont j'ai parlé. Nous continuerons à aller de l'avant, en consultant souvent les provinces et en nous faisant conseiller le mieux possible, par toutes les sources, pour établir un nouveau cadre pour le secteur financier afin de favoriser la solvabilité des institutions financières et de renforcer la concurrence et l'efficacité dans ce secteur.

J'attends impatiemment l'aide des députés pour cet aspect important de la politique gouvernementale et de la réforme réglementaire.

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, je tiens à remercier la ministre d'avoir eu la courtoisie de nous communiquer à l'avance le texte de sa déclaration. La plupart des députés craignent que la prise de contrôle d'une institution financière par une institution non financière ne soit pas dans l'intérêt de notre pays. Le chef de mon parti a énoncé cette position à la Chambre en soulignant certaines des raisons pour lesquelles cela inquiétait les gens. Comme on peut le lire à la page 12051 du hansard du 9 avril, il a déclaré ceci et je cite:

> Dans de tels cas, l'établissement financier peut empêcher ses concurrents d'obtenir des emprunts, ou consentir des prêts à des concurrents alliés. Il peut contrôler les liquidités. Cela peut ouvrir la porte à des opérations d'initiés comme en Ontario, il y a trois ans, pendant la crise à laquelle étaient mêlés Greymac et certaines autres sociétés de fiducie.
>
> . . . les intérêts des déposants ne l'emporteront pas nécessairement et ce sont les intérêts communs des actionnaires qui risquent d'avoir le dessus.

Dans un récent article publié dans le magazine *Maclean's*, un homme d'affaire canadien éminent a résumé la situation en ces termes: «Lorsqu'une entité est à la fois le créancier et le propriétaire de l'actif d'une société, il y a un conflit d'intérêts évident». Voilà quels étaient certains des problèmes sur lesquels le comité des finances s'est penché lorsqu'il a étudié le Livre vert sur la réglementation des institutions financières, l'automne dernier. Le comité des finances a notamment déclaré ceci dans son rapport, et je cite:

> Le comité s'inquiète devant le nombre croissant de prises de contrôle d'institutions financières par d'autres entreprises et il est d'avis qu'il faut limiter cette concentration, surtout pour les institutions financières importantes.

• (1650)

L'Association canadienne des banquiers a déclaré devant le comité:

> . . . ce mélange des activités financières et des autres n'est pas souhaitable. Elle va mettre à l'épreuve la confiance que les Canadiens ont dans leur système financier.

Les députés libéraux qui faisaient partie du comité des finances ont publié un rapport distinct dans lequel nous déclarons ceci: « . . . nous ne croyons pas souhaitable de mélanger les activités financières et non financières».

L'automne dernier, lorsqu'il était question que Canada Trust et Canada Permanent Trust fusionnent, le comité a recommandé au gouvernement de ne pas autoriser cette fusion jusqu'à la mise en place d'une politique à cet égard. Le gouvernement a toutefois décidé de ne pas donner suite à cette recommandation. Bien sûr, la décision d'autoriser cette fusion a directement contribué à créer la situation devant laquelle nous nous trouvons aujourd'hui.

Genstar Corporation était propriétaire de Canada Permanent Trust. Elle a ensuite acheté Canada Trust malgré les recommandations du comité des finances, devenant ainsi la plus grande société de fiducie du pays. C'est la principale raison pour laquelle Imasco s'intéresse à cette acquisition.

La ministre a déclaré, à juste titre, que le gouvernement avait pour rôle de protéger l'intérêt public dans le secteur financier. La ministre a effectivement décidé de protéger les intérêts du public en imposant certaines obligations à Imasco plutôt qu'en interdisant la fusion. Le gouvernement n'avait pas vraiment le choix. Comme la prise de contrôle de Genstar n'a pas été bloquée, il serait illogique d'empêcher maintenant celle d'Imasco.

Les mesures de prévention contre les opérations d'initiés demandées et approuvées par le ministre sont acceptables. Il n'y aura ni opérations d'initiés ni possibilité de siéger en même temps aux deux conseils d'administration. Imasco s'engage à ne pas prendre le contrôle d'autres sociétés dans le secteur des services financiers. Étant donné l'excellente réputation d'Imasco, ce genre de «gentleman's agreement» donnera sans doute de bons résultats en l'occurrence. Il n'en demeure pas moins, toutefois, que le gouvernement n'a pas encore proposé de politique en matière de propriété.

Le projet de loi C-103, dont la ministre a parlé dans sa déclaration, accorde d'énormes pouvoirs discrétionnaires au ministre. Dans l'intérêt du public, le ministre peut interdire certaines transactions ou obliger la société à se départir de ses avoirs. Toutefois, les conditions ne sont pas précisées. En admettant que la ministre soit compétente, et nous espérons qu'elle fera preuve de bon sens, il n'en demeure pas moins qu'un système qui laisse autant de pouvoirs discrétionnaires au ministre n'est guère souhaitable.

Le projet de loi C-103 devra être modifié. Il faudra y apporter de nombreux amendements en vue de prévoir des conditions précises. En fin de compte, Imasco s'est engagée à reconnaître les pouvoirs prévus dans le projet de loi C-103 sans savoir en quoi ils consisteront, ni quelles exigences on pourrait lui imposer.

La ministre dit qu'elle reconnaît que le gouvernement est tenu de mettre en place un nouveau cadre de réglementation du secteur financier. Cependant, le gouvernement a progressé lentement dans ce domaine. Je rappelle à la Chambre qu'avant 1984, l'ancien ministre d'État aux Finances a mis sur pied un système de consultations que la ministre actuelle a âprement critiqué lorsqu'elle est entrée en fonction. C'est pourquoi elle a décidé de repartir à zéro.

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette d'interrompre la députée, mais son temps de parole est écoulé. Chaque parti avait sept minutes pour répondre.

M. Lewis: Monsieur le Président, les députés seront sans doute disposés à accorder à leur collègue de Trinity (Mlle Nicholson) le temps nécessaire pour conclure sa réponse.

Le président suppléant (M. Paproski): Êtes-vous d'accord?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Paproski): La parole est à la députée de Trinity (Mlle Nicholson).

Mlle Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, je remercie la Chambre de son obligeance et je n'en abuserai pas. Je vais conclure rapidement mes remarques.

Même si la ministre signale qu'il est risqué de trop accélérer les choses, je ne pense pas que le danger soit là. Le danger, c'est de ne pas prendre des mesures assez énergiques puisque le nombre de prises de contrôle a augmenté ces dernières années. En effet, comme l'a déclaré l'un des collègues de la ministre, nous sommes en train d'essayer de débrouiller des oeufs, ou de remettre du dentifrice dans son tube. Donc, même si la ministre dit qu'il importe d'agir de façon réfléchie et de ne pas trop se hâter pour adopter d'autres de lois, je dirai qu'à notre avis, il faut dès à présent adopter une nouvelle loi. Il importe de mettre le projet de loi C-103 en vigueur en y apportant quelques amendements. Il importe également de mettre sur pied une politique précise en matière de propriété, non seulement pour qu'Imasco sache qu'elle existe, mais également pour que tous les Canadiens sachent à quoi s'en tenir.

J'insiste sur le fait que ce projet de loi, qui repose en grande partie sur les pouvoirs discrétionnaires de la ministre, devra être remplacé par une loi prévoyant des normes précises.

Le président suppléant (M. Paproski): La parole est au député de Kamloops—Shuswap (M. Riis).

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Ces dernières semaines, monsieur le Président, nous avons assisté au Canada à de grandes manoeuvres; nous avons vu en effet les grands conglomérats chercher à obtenir le droit de posséder leur propre banque. Ils tiennent à posséder leur propre institution financière, à acquérir le pouvoir d'argent au détriment de la sécurité des déposants et, en fait, des Canadiens. Aujourd'hui, la ministre d'État chargée des Finances (Mme McDougall) a annoncé le gagnant de ce grand jeu. Évidemment, ce sont les grands conglomérats qui ont maintenant obtenu l'autorisation d'acquérir leur propre banque. Ils ont obtenu le feu vert pour s'acheter leur propre société de fiducie.

Quand la ministre a été contrainte de décider entre la grande société Imasco et la sécurité des déposants de Canada Trust, elle a dit qu'elle accorderait le bénéfice du doute à Imasco. C'est une situation grave qui est survenue dans les derniers instants. Après des mois de délibérations et de réflexion, le comité des finances avait pourtant décidé à l'unanimité non pas une fois mais bien deux fois de recommander à la ministre de ne pas autoriser cette mainmise. Elle a fait fi de leurs conseils. Elle n'en a pas du tout tenu compte. Elle n'a pas témoigné le moindre égard pour le travail et la réflexion que chacun des membres du comité des finances avait mis à élaborer cette recommandation. Je ne parle pas simplement des

membres du comité des finances, mais également de certains députés très éclairés de l'arrière-ban qui ont passé de nombreuses semaines à tenter de faire comprendre à la ministre combien il serait sage d'empêcher cette mainmise et cette fusion de sociétés financières et non financières.

Hier, à la Chambre des communes, tout député favorable à la décision que la ministre vient de prendre aurait pu prendre la parole pour manifester son appui. Or, pas un seul ne l'a fait. Autrement dit, pour autant que nous le sachions, tous les députés estiment que la décision que la ministre a prise aujourd'hui est mauvaise. Ce que nous disons, en un sens, c'est que les Canadiens, par l'entremise de leurs députés dûment élus, ont fait savoir qu'ils s'inquiétaient de ce que des institutions non financières puissent s'emparer d'institutions financières. Par l'entremise de leurs représentants élus, ils ont fait savoir que cela n'était pas dans le meilleur intérêt du Canada. En effet, ils ont dit que cela n'était pas dans le meilleur intérêt de l'économie canadienne. La ministre a décidé de passer outre à leur avis. Cela s'est fait, on le présume, dans le contexte de la nouvelle réforme parlementaire. On devait accorder plus de considération aux députés d'arrière-ban et aux comités. On devait, on le présume, accorder plus d'attention à la Chambre des communes. La ministre d'État chargée des Finances a maintenant fait comprendre qu'elle ne tiendra jamais aucun compte de cet avis, même lorsqu'il est unanime.

• (1700)

Je suppose que le président du comité des finances qui s'est exprimé très clairement avec le reste de ses collègues n'aura presque d'autre choix que de démissionner de la présidence du comité.

Il y a eu sept mois de délibérations et des douzaines et des douzaines d'experts ont comparu devant le comité. Tous les experts ont dit la même chose, à l'exception d'une poignée de financiers composée des représentants des sept grandes familles qui contrôlent plus de 50 p. 100 de la Bourse de Toronto. Cette décision leur plaît. Le champagne coulera à flots ce soir dans les résidences des sept grandes familles, car cela veut dire que le gouvernement a fait savoir que rien ne s'oppose à ce que n'importe quel conglomérat industriel acquière sa propre banque.

La ministre d'État aux Finances a donné de ses décisions des justifications inouïes. Elle a dit que Imasco promettait de ne pas faire de transactions d'initiés. Vous parlez d'une affaire! Imasco dit qu'elle fera ce que nous pouvons nous attendre que fasse n'importe quelle grande société dans le respect de la loi. Est-ce que le fait que Imasco promet de se conduire de la façon dont elle s'est toujours conduite nous est d'un grand réconfort, sachant qu'un abus n'attend pas l'autre et qu'on se livre à toutes sortes de transactions d'initiés? Lundi soir, le comité des finances révélera un certain nombre de ces agissements qui n'ont pas encore été dévoilés jusqu'ici.

La ministre d'État chargée des Finances a en outre dit que Imasco ne prendrait le contrôle d'aucune autre institution financière. Comme elle vient d'acquérir, avec l'approbation de la ministre d'État aux Finances, la sixième institution financière en importance au Canada, il n'est pas étonnant qu'elle ne soit pas intéressée à acquérir maintenant la Banque de Montréal. Elle possède maintenant une institution financière qui se vante, à pleines pages de publicité dans les principaux journaux du Canada, d'être plus importante que certaines des grandes banques. Imasco promet qu'elle n'achètera aucune autre société de fiducie ou institution financière importante. Tu parles!

La ministre a poursuivi en disant que le projet de loi C-103 donnera le pouvoir de défaire cette prise de contrôle. Il est un peu tard, ne trouvez-vous pas, monsieur le Président? Il sera un peu tard, compte tenu des milliards de dollars en jeu, du chaos incroyable et du tissu de restrictions et de marchés qui devront être annulés si la ministre décide le mois prochain, l'année prochaine ou dans une autre décennie que la décision prise aujourd'hui est inopportune. Qui peut croire que nous allons demander à cette société de changer d'avis après la prise en charge et l'achat d'actions, opérations qui,sauf erreur, ont eu lieu aujourd'hui.

Cela va à l'encontre de tout ce que les Canadiens jugent bon de faire et c'est de freiner cette tendance à la concentration des sociétés qui donne un pouvoir économique financier et politique sans cesse croissant à quelques sociétés et familles très puissantes. On pourrait dire cyniquement que les dons généreux d'Imasco au parti conservateur en 1984 ont porté fruit. On pourrait croire qu'Imasco est maintenant récompensée pour les milliers de dollars que la société a apportés à la campagne électorale. Ce n'est pas ainsi que les décisions devraient être prises au Canada.

La ministre d'État (Finances) aurait dû écouter la voix unanime du comité des finances après ses délibérations. Elle aurait dû écouter la voix unanime de la Chambre des communes après ses délibérations. Elle aurait dû écouter les spécialistes financiers qui sont venus témoigner devant le comité des finances et des affaires commerciales et économiques pour nous dire de ne pas faire cela. Elle aurait dû écouter le surintendant de l'assurance qui a déclaré qu'il ne voyait aucune bonne raison de croire que cette prise en charge serait dans l'intérêt bien compris du Canada.

Qui la ministre a-t-elle écouté? A qui a-t-elle demandé conseil? Tout ce que je peux dire pour le moment, c'est que les membres du comité des finances, et surtout les ministériels, vont devoir faire leur examen de conscience. Après tout, ils se sont donné beaucoup de mal, ce dont je les félicite, pour essayer d'assainir ce processus de prise de décisions. La ministre n'a pas tenu compte de leur avis. Elle a giflé en pleine face le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) et elle a dit qu'elle se fichait du travail, des délibérations et des études du comité des finances, qu'elle allait ne pas tenir compte de ses conseils. C'est une bien mauvaise journée pour le Canada et pour les Canadiens.

Privilège—M. Boudria

QUESTION DE PRIVILÈGE

L'ALLÉGATION DE FAVORITISME

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, je voudrais soulever la question de privilège. Je vous signale que si vous jugez, comme moi, qu'il y a de prime abord matière à question de privilège, je suis disposé à proposer la motion portant que le sujet dont je parlerai dans une minute soit renvoyé au comité permanent des élections, des privilèges et de la procédure.

Plus tôt dans la journée, le député de Lanark—Renfrew—Carleton (M. Dick) a prétendu que j'avais été engagé à la Chambre grâce à l'influence politique d'un député de la région d'Ottawa-Carleton. C'est entièrement faux, comme vous le savez, bien sûr, et je suis sûr que le député le sait en son âme et conscience. Je voudrais que le député se rétracte, sinon, je voudrais proposer la motion nécessaire à laquelle j'ai fait allusion il y a un instant.

M. Dick: Monsieur le Président . . .

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Lanark—Renfrew—Carleton (M. Dick) aura cette occasion, mais je voudrais dire quelque chose. Le député de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria) vient d'aborder une question qui ne découle pas du débat. S'il pense que sa question de privilège est fondée, il devrait donner l'avis nécessaire, et il pourrait alors la soulever demain. Je ne peux malheureusement pas l'accepter maintenant; nous passons donc à l'ordre du jour.

M. Gauthier: Monsieur le Président, sur la même question de privilège, la Chambre a interrompu ses travaux ordinaires pour passer à une déclaration d'une ministre sur consentement unanime. Le député de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria) a voulu alors soulever cette question. Il s'en est abstenu pour respecter la parole que nous avions donnée au gouvernement de ne pas gêner les dispositions prises par la ministre d'État aux Finances (Mme McDougall) pour 16 h 30. J'espère que . . .

Le président suppléant (M. Paproski): J'espère que le député voudra bien nous donner préavis écrit, pour que nous puissions l'examiner en conséquence.

À l'ordre. Je tiens à informer la Chambre qu'en raison de la déclaration ministérielle, et par application de l'ordre pris antérieurement aujourd'hui, la présente séance va être prolongée de 25 minutes. En conséquence, les travaux sur la motion d'ajournement vont débuter à 18 h 25. La Chambre passe maintenant à l'ordre du jour.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES RELATIONS DE TRAVAIL AU PARLEMENT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Hnatyshyn: Que le projet de loi C-45, concernant les relations collectives entre employeur et employés au Sénat et à la Chambre des communes, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif, ainsi que de l'amendement de Mme Copps (p. 833).

Le président suppléant (M. Paproski): J'accorde la parole au député d'Ottawa. Je regrette, au député de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria). Comment ai-je pu oublier cela?

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, par inadvertance vous étiez tout à fait dans le vrai. La région d'Ottawa fait partie de ma circonscription. Je représente les comtés de Glengarry, Prescott et Russell ainsi que la partie d'Ottawa-Carleton appelée le canton de Cumberland. À votre insu, monsieur le Président, vous aviez tout à fait raison de m'appeler le député d'Ottawa, car je représente au moins une petite partie de la région d'Ottawa-Carleton.

M. Gauthier: Nous sommes très fiers de vous.

M. Boudria: Merci. Je suis heureux d'intervenir dans la discussion du projet de loi C-45 cet après-midi. Il faudrait nous pencher un peu sur l'historique du projet de loi C-45, et plus particulièrement sur la question qui se pose aujourd'hui, celle de savoir pourquoi nous traitons maintenant de ce projet de loi alors que le Conseil canadien des relations du travail est saisi depuis longtemps de la situation du personnel à la Chambre des communes. Dans sa sagesse, la Commission a jugé que les employés de la Chambre avaient le droit de négocier des conventions collectives en vertu du Code canadien du travail. Bien sûr, cette question a lentement traversé toutes les étapes du processus judiciaire. À ma connaissance, chaque fois que les tribunaux et le Conseil se sont penchés sur ce sujet, leur jugement a toujours été favorable aux employés. Des négociations sont prévues pour le lundi 21 avril, soit dans quatre jours environ. Pourquoi essayer d'adopter le projet de loi à la sauvette à ce moment-ci? Pourquoi vouloir le faire maintenant? Pourquoi ne pas attendre que le processus soit terminé et que soient rendus les derniers jugements à ce sujet? Pourquoi les députés voudraient-ils adopter ce projet de loi maintenant? Quelle urgence y a-t-il? Redoutons-nous collectivement la décision éventuelle du tribunal? Sinon, et comme nous sommes privés d'une loi semblable depuis 1867, quel besoin avons-nous de l'adopter avant lundi prochain, c'est-à-dire avant que ne débutent les négociations?

• (1710)

La députée de Hamilton-Est (Mme Copps) avait proposé un amendement très pertinent demandant de reporter de six mois le débat du projet de loi. Nous ne savions pas alors certaines choses que nous savons maintenant. Mais elle avait raison. Il nous fallait reporter de six mois le débat du projet de loi afin de donner au processus que j'ai décrit il y a à peine quelques instants le temps de se dérouler.

[*Français*]

Monsieur le Président, pourquoi le employés de la Chambre veulent-ils un syndicat? Premièrement, la première réponse sans doute c'est parce qu'ils en veulent un et qu'ils ont le droit d'en avoir un parce que c'est le droit collectif d'employés partout dans notre pays, et même s'ils n'exercent pas ce droit, il devrait quand même y avoir un mécanisme par lequel ils puissent l'exercer au moment où ils décideront de faire ainsi. Or en ce moment il n'est pas possible pour eux de le faire.

Oui, le projet de loi C-45 leur donnerait ce pouvoir, monsieur le Président, mais un pouvoir qui est vide, un pouvoir qui est incomplet, parce que, premièrement, les employés ne seraient pas dotés d'autant de bénéfices que s'ils étaient accrédités selon la Commission du travail et, deuxièmement, un pouvoir vide parce qu'il est incomplet dans le sens que le projet de loi C-45 ne permet pas le droit de grève ainsi que d'autres droits normalement accordés aux employés du gouvernement.

Comme je l'indiquais dans cette Chambre un peu plus tôt aujourd'hui, j'ai débuté ma carrière dans le monde du travail le 25 octobre 1966 à titre d'employé de cette Chambre, à titre de serviteur de ceux qui sont élus pour représenter les Canadiens. Je ne me réclamerai pas, monsieur le Président, d'être un expert dans tous les dossiers puisque ce ne serait pas vrai, mais je pense qu'à titre d'ancien employé de cette Chambre, pendant 14 ans, je me souviens, je me souviens bien même de certains dossiers des employés de la Chambre, ce sont ces dossiers-là qui continuent toujours, même à ce jour.

Les employés de cette Chambre, monsieur le Président, revendiquent depuis longtemps leurs droits collectifs, mais le besoin d'avoir ces privilèges, le besoin d'avoir ces droits, si vous voulez, de se syndiquer et les autres droits collectifs s'est accentué dans les dernières années. Et pourquoi? J'en ai discuté un petit peu plus tôt cet après-midi en faisant des remarques sur l'excellent discours prononcé par le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) lorsque je l'ai interrogé, à savoir s'il était d'accord avec moi que les procédures, même si elles n'étaient pas bien «formalisées» il y a quelques années, il y avait quand même un certain équilibre entre les privilèges et les droits des employés et les pouvoirs qui étaient accordés aux surveillants.

Aujourd'hui, cet équilibre n'existe plus. Et je suis d'accord, monsieur le Président, pour dire que c'est bien et que c'est une bonne politique d'avoir «formalisé» les procédures en ce qui a trait aux gestionnaires et aux surveillants de cette Chambre. Ce qui est mal, à mon avis, par exemple, c'est qu'on a augmenté ou on a amélioré ces droits, ces privilèges et les procédures des gestionnaires sans faire la même chose au niveau des employés de la Chambre en même temps. Et c'est, à mon avis, ce manque d'équilibre qui a créé une situation selon laquelle le moral des employés de la Chambre est très bas. Les employés se sentent totalement frustrés du fait qu'ils sont dans l'impossibilité de trouver diverses façons de revendiquer leurs droits individuels et collectifs.

J'ai écouté avec attention le discours du député de Winnipeg-Nord lorsqu'il décrivait les cas de certains employés de la Chambre, leurs griefs et leurs problèmes. Dans chacun des cas, j'ai pu reconnaître le candidat en cause. Je pourrais même les nommer tous et chacun d'entre eux. Dans plusieurs des cas même nommer les membres de leurs familles parce que je les connais à peu près tous.

Ce qui est évident, monsieur le Président, c'est que nous, à titre de parlementaires, à titre de législateurs, les droits que nous devrions accorder à nos employés devraient être faits de telle façon à ce que les autres entreprises autant dans le secteur privé que dans le secteur public puissent imiter, si vous voulez, nos propres procédures. Monsieur le Président, je ne voudrais pas qu'aucun employeur imite les procédures déjà existantes à la Chambre des communes.

[*Traduction*]

Je ne voudrais certes pas qu'on tente de nous imiter. La manière dont nous traitons nos employés devrait servir d'exemple au reste du secteur public et au secteur privé. Or, nous ne sommes pas très fiers de celui que nous donnons.

Pourquoi en est-il ainsi? Principalement parce que, qu'ils l'admettent ou non, les députés craignent en général la venue des syndicats sur la colline du Parlement. Nous redoutons peut-être le jour où nous devrons franchir les piquets de grève pour venir travailler à la Chambre dans l'intérêt de nos électeurs. C'est peut-être la peur morbide des piquets de grève qui nous a empêchés d'accorder des droits collectifs à nos employés. Mais alors, est-ce un motif suffisant pour priver quelqu'un de ses droits? Il se peut que nous nous soyons placés dans une situation fâcheuse ou qui semble l'être. Mais si c'est tout ce qui nous empêche d'être justes envers nos employés, voilà un piètre motif, à la vérité. Nous ne permettrions pas à d'autres de l'invoquer. Or, si nous l'interdisons à quiconque, pourquoi nous en prévaloir nous-mêmes?

• (1720)

Je répète ce que j'ai déjà dit en ces lieux: si nous sommes incapables, à titre de législateurs, de nous occuper comme il se doit des 3,000 employés dont nous sommes responsables, comment saurions-nous voir aux intérêts des 25 millions de citoyens canadiens? Je vous le dis à vous, monsieur le Président, et à tous les députés, chacun de nous devrait avoir honte, car ce n'est à l'honneur d'aucun de nous de n'avoir pas mieux protégé les droits et les privilèges des Canadiens qui travaillent au Parlement. J'espère que dans quelques jours les tribunaux donneront aux employés de la Chambre les mêmes droits et privilèges qu'aux autres Canadiens. La question sera réglée une fois pour toutes et les employés du Parlement pourront, s'ils le désirent—il est très important de souligner ce point, parce qu'il s'agit d'un droit collectif—exercer leurs droits de se syndiquer ou de nous faire connaître par d'autres moyens, à nous leurs employeurs, leurs griefs et leurs besoins.

J'espère que, cette décision rendue, aucun employé qui doit s'absenter pour cause de maladie ne perdra son emploi parce que sa place aura été prise par un autre. J'espère qu'on ne verra plus un employé en congé d'incapacité prolongée depuis

un certain temps et qui a reçu un certificat médical mettant fin à ses prestations et l'autorisant à reprendre son travail au Parlement se faire dire à son retour qu'on le croit inapte à reprendre le travail, peu importe ce que dit le certificat médical. Cet employé, en l'occurrence une femme, ne recevait plus ni ses prestations ni son salaire. Elle se trouvait assise entre deux chaises. Elle était assez bien pour ne pas avoir droit à ses prestations, mais pas assez bien pour travailler.

J'espère que, très bientôt, un employé qui se blesse au travail à cause de matériel défectueux ne recevra pas l'ordre de retourner au travail blessé, mais pourra rentrer chez lui pour se remettre comme tous les autres employés des secteurs public et privé ailleurs que sur la colline du Parlement.

J'espère enfin que le jour viendra où notre propre régime pourra servir de modèle et que nous pourrons en être fiers. Espérons que nous pourrons un jour aller dire à l'entreprise privée ou même à d'autres échelons gouvernementaux, par exemple aux provinces, que nous traitons bien ceux qui travaillent pour nous. Cela ne veut pas dire qu'il faut recruter cinq personnes pour faire le travail de deux, monsieur le Président. Cela ne veut pas dire non plus que tout le monde peut rentrer chez soi à midi. Ce n'est pas ce que demandent les employés. Comme vous le savez certainement, monsieur le Président, puisque vous êtes ici depuis longtemps, ceux qui travaillent sur la colline sont de très bons employés et, en général, ils sont dévoués et très loyaux envers leurs employeurs. Ils deviennent nos amis à tous et considèrent les députés collectivement et, sans doute, individuellement comme leurs patrons et leurs représentants. Ils nous sont spécialement dévoués.

Combien de fois voyons-nous des employés sur la colline travailler bien plus que ne l'exige leur devoir? Je sais à quelle heure ils commencent. Il y a bien des années, j'avais les mêmes heures de travail que certains d'entre eux. Je sais qu'ils arrivent avant le temps et restent longtemps après leurs heures de travail normales, dans bien des cas sans être payés pour leurs heures supplémentaires et sans en retirer d'autres avantages. Ils sont dévoués. Ils font du bon travail pour chacun d'entre nous et ils méritent d'être bien traités par nous tous collectivement et, bien entendu, par chacun d'entre nous individuellement aussi.

J'espère que nous retarderons l'adoption du projet de loi au moins quelque temps. Il est inutile de nous en occuper dès maintenant. Laissons les choses faire leur chemin. À mon avis, d'ici quelques jours, nous déciderons que les droits de ces employés vont beaucoup plus loin que ce que prévoit le projet de loi C-45. J'espère que nous constaterons qu'ils ont les mêmes droits que tous les fonctionnaires et tous les autres Canadiens. Selon moi, les députés auront fait un bien meilleur travail et accompli beaucoup plus si nous attendons un peu parce que, si nous allons trop vite, nous ne donnerons pas à nos employés ce qu'ils méritent.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Paproski): Questions et commentaires. L'honorable député de Lévis (M. Fontaine) a la parole.

M. Fontaine: Monsieur le Président, j'écoute le député de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria) qui nous fait l'éloge des employés de la Chambre des communes, et je partage évidemment les qualificatifs qu'il a employés afin de qualifier les ressources humaines qui sont à la disposition des députés.

Par contre, je me demande . . . Les conditions économiques vécues par l'honorable député il y a deux ans, trois ans, quatre ans et cinq ans, étaient plus difficiles qu'aujourd'hui, les taux d'intérêt étaient très élevés, les employeurs licenciaient leurs employés et, autrement dit, les conditions étaient très défavorables pour les employés. A ce moment-là, son gouvernement n'a même pas jugé bon d'aller dans le sens de ses recommandations d'aujourd'hui, dans le sens de ses représentations.

Alors pourquoi, et comment peut-il nous expliquer qu'aujourd'hui il fasse volte-face dans des conditions économiques meilleures et plus propices à l'emploi, qu'il fasse volte-face et propose des choses que ni lui ni son gouvernement n'ont jamais mises en place?

M. Boudria: Monsieur le Président, je ne suis pas tellement certain de comprendre le sens de la question de l'honorable député. Il semble nous dire que le projet de loi de son gouvernement à l'étude aujourd'hui qui, on le sait tous ou du moins on devrait tous le savoir, est à peu près identique au projet de loi présenté sous l'administration précédente par le gouvernement précédent, que ce projet de loi présenté sous une administration précédente aurait été moins bon que présenté par son gouvernement, parce qu'il juge les conditions économiques actuelles meilleures ou quelque chose du genre.

Je ne comprends pas très bien la logique de ce que l'honorable député nous dit. Mais il devrait être au courant que la Commission du travail du Canada a jugé très récemment sur ce dossier et que le dossier est présentement devant les tribunaux. Ce n'était pas le cas il y a des années, mais c'est le cas actuellement.

Je l'invite donc à réfléchir sur cet aspect du dossier et il saura pour quelle raison il est important aujourd'hui d'attendre que le processus soit terminé avant de procéder avec un projet de loi qui, à mon avis, est incomplet, surtout en vertu du fait que nous espérons quelque chose de mieux qui sortira d'ici quelques jours par le processus des cours de justice.

• (1730)

[*Traduction*]

M. Althouse: Le député a déjà été un employé de la Colline. Pourrait-il nous donner son opinion sur les progrès que les employés de la Colline ont réalisés, au cours de son séjour à Toronto en tant que député provincial, en matière de syndicalisation? Comme le député l'a déclaré, ils ont présenté une demande au Conseil canadien des relations du travail et semblent progresser lentement, mais sûrement, dans cette voie. Le député pourrait-il nous préciser certains des avantages que les employés auraient en vertu du Code canadien du travail par rapport à ceux que leur offre le projet de loi C-45?

Le député et son collègue de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) ont donné des exemples de cas concernant des gens qui travaillent sur la Colline. Pourrait-on remédier à certaines de ces situations en vertu des dispositions du projet de loi C-45, ou les pouvoirs de l'organisation chargée de les représenter seraient-ils quelque peu limités par ce projet de loi?

M. Boudria: Monsieur le Président, manifestement, les employés auraient certains droits collectifs en vertu du projet de loi C-45; il serait faux de prétendre le contraire. Ils ne pourraient pas, cependant, profiter des mêmes avantages, et c'est ce que le député veut me voir préciser, sauf erreur. Si quiconque prétend que ce projet de loi offre de nombreux avantages semblables à ceux accordés en vertu du Code canadien du travail, il faut alors se demander à quoi sert ce projet de loi. Il est manifeste qu'il a pour objet d'offrir aux employés un compromis entre des droits pleins et entiers et ceux qu'ils ont à l'heure actuelle, qui se limitent à bien peu de choses, il faut bien le dire. Je pense que je suis même généreux en disant cela. A l'heure actuelle, les choses se passent un peu n'importe comment. Les employés peuvent soit présenter un grief administratif, ce qui dans l'ensemble ne donne guère de résultats, soit s'adresser à leur député dans l'espoir qu'il ou qu'elle va faire une scène au Président, si ce député estime que l'affaire mérite son appui, dans l'espoir de rectifier ainsi les choses.

À mon avis, il faudrait accorder aux employés de la Chambre le droit de grève, bien que pas dans tous les cas. De toute évidence, certaines personnes doivent être désignées «essentielles». La plupart des gens de la Chambre actuellement devraient être ainsi désignés. J'estime toutefois que nous n'avons pas besoin d'un effectif complet d'aides-serveurs désignés. C'est un emploi qui m'est tout à fait familier puisque je l'ai exercé en 1966. Il en va de même pour les messagers, le personnel d'entretien etc. Seul un petit nombre de ces employés devraient être désignés essentiels pour garantir certaines normes.

Il pourrait être nécessaire de désigner essentiels quelques messagers chargés de porter des documents officiels, afin de permettre la transmission de messages entre les bureaux du hansard et le bureau du greffier, mais il serait fortement exagéré de dire que tous les messagers et les chauffeurs d'autobus sont essentiels au fonctionnement du Parlement. Ils sont peut-être essentiels pour garantir un certain niveau de confort aux parlementaires, mais ce n'est pas la même chose que d'être essentiel au fonctionnement du Parlement.

Je suis sûr que vous avez déjà admis, monsieur le Président, qu'il faudrait accorder à un grand nombre de nos employés des droits entiers à la négociation. Pour l'instant, nous ne savons même pas s'ils veulent tous ces droits, et c'est à eux d'en décider collectivement. Toutefois, en dehors des gens qui devraient être désignés essentiels, il faudrait leur accorder les pleins droits qui leur reviennent en vertu du Code canadien du travail.

M. Althouse: Le député a siégé pendant un certain temps à Queen's Park à Toronto où les employés ont le droit à la négociation. A-t-il éprouvé des difficultés dans l'exercice de ses fonctions du fait que les employés de Queen's Park ont plus de droits que ceux d'Ottawa?

M. Boudria: Monsieur le Président, ils n'en ont pas tous. Il est assez difficile de comparer les deux situations. Les bâtiments de l'assemblée législative de Queen's Park relèvent en partie du Président de l'assemblée et en partie du ministre des Services gouvernementaux. Il serait assez difficile de dresser un parallèle entre les deux Parlements. Un bon nombre d'employés qui travaillent dans l'édifice appartiennent à d'autres ministères ou organismes ce qui complique la situation.

Je sais que les employés des députés néo-démocrates à Queen's Park ont un moyen de régler leurs griefs. Je ne sais pas s'ils sont syndiqués ou s'ils sont simplement membres d'une association d'employés. Ne faisant pas partie de ce groupe de députés, je ne connais pas le système à fond. Cependant, une bonne partie du personnel des députés à Queen's Park est syndiquée. On pourrait dire que la même chose se passe ici. Les employés qui travaillent à l'extérieur des édifices, mais dans l'enceinte de la colline du Parlement, sont syndiqués. Comme à Queen's Park, ils n'ont pas tout chambardé pour autant.

Pour répondre à la question du député, je n'ai pas éprouvé de difficultés à cause de la syndicalisation quand j'étais à Queen's Park. Depuis que je suis revenu sur la Colline, j'ai demandé s'il y avait eu de l'agitation ou d'autres effets indésirables du fait qu'un certain nombre d'employés sont syndiqués, et on ne m'a rien signalé de sérieux.

M. Vic Althouse (Humboldt—Lake Centre): Monsieur le Président, je désire participer au débat du projet de loi C-45. Notre parti s'est opposé au projet du gouvernement de modifier la loi pour accorder le droit à la négociation collective aux employés de la colline du Parlement. La raison est très simple, c'est que nous croyons dans la justice. Les particuliers ont le droit de former des associations et des alliances pour défendre leurs droits. Pour cette raison, il convient sans doute que ce débat ait lieu le jour où il est question d'égalité. Nous nous efforçons d'accorder des droits égaux à tous les citoyens canadiens.

• (1740)

Avant d'être élu député, je représentais un groupe fort peu connu jusqu'au moment où la loi lui a permis de se syndiquer, et je veux parler des agriculteurs. J'ai toujours souhaité que ces droits soient accessibles uniformément à tous les groupes socio-économiques. Ce projet de loi arrive malheureusement au moment où un grand nombre des employés du Parlement ont accompli un certain progrès dans le long processus de la syndicalisation. Il y a plusieurs mois de cela maintenant, ils ont réussi à obtenir le droit d'entamer les démarches d'agrément aux termes du Code canadien du travail. Nous avons maintenant cinq ou six agents négociateurs sur la colline qui sont à la veille d'engager des négociations et de conclure la première convention collective des groupes concernés.

Ce processus est toujours long et fort laborieux. Il faut des années de démarches organisationnelles et juridiques pour aboutir à une première convention collective. Il faut parfois des années, mais ces démarches finissent toujours par porter leurs fruits un jour ou l'autre. Il est bien dommage, en plein milieu des négociations qui ont suivi ces longues démarches, que le gouvernement les remettent toutes en question en nous présentant le projet de loi C-45. Autrement dit, tous ces efforts d'organisation déployés avec assez de succès sur la colline parlementaire depuis trois ou quatre ans,—et je sais que d'autres groupes en font autant depuis plus longtemps encore—avortent bêtement et il faudra tout reprendre par le début. Les droits et la procédure exposés dans le C-45 sont tels que les employés concernés perdent du terrain par rapport aux dispositions du Code canadien du travail.

Il me semble qu'en cette journée de l'égalité, nous devrions, pour une question de principe, traiter tous les citoyens sur le même pied. Qu'il s'agisse des employés du restaurant, de la cafétéria et des services de nettoyage de la colline parlementaire, ou d'ailleurs, ils devraient avoir le droit de se syndiquer selon les mêmes règles régissant l'ensemble de nos concitoyens.

J'ai bien du mal à comprendre pourquoi, sous prétexte qu'ils travaillent sur la colline du Parlement, ils devraient avoir des droits et privilèges inférieurs à ceux des gens qui travaillent de l'autre côté de la rue. A mon avis, bien des Canadiens ont du mal à le comprendre aussi, et c'est pourquoi ils ne pourraient accepter le projet de loi C-45 s'ils le lisaient et le comprenaient mieux. A mon avis, le gouvernement éprouve lui aussi des difficultés avec le projet de loi C-45, car il l'a présenté il y a un certain temps, l'a étudié à la Chambre en décembre 1985, et vient tout juste de nous en saisir de nouveau. J'espère y voir un signe qu'il ne le trouve pas particulièrement nécessaire et qu'il agit ainsi uniquement pour faire obstacle au mécanisme actuel de négociations. J'espère également que la seule autre raison pour laquelle il en a saisi la Chambre aujourd'hui, c'est qu'il n'avait pas d'autre projet de loi pressant. J'espère que c'est là pourquoi il agit ainsi.

Je me rends compte que les gouvernements en arrivent parfois au point où leur programme législatif est si léger qu'ils doivent se contenter de présenter des mesures législatives qui ne correspondent pas vraiment aux besoins des Canadiens. J'imagine que c'est ce qui se produit aujourd'hui, un jeudi.

Bien des Canadiens et, je pense, aussi, bien des ministériels ont l'impression que le gouvernement voudrait désigner comme essentiels bien des emplois concernant la colline du Parlement. Je ne pense pas que ce soit une très bonne raison pour nous saisir du projet de loi C-45, car je ne pense pas que nous puissions considérer objectivement les activités de la Chambre et déclarer que tous les employés qui y participent fournissent un service absolument essentiel. Ils fournissent un service important et la tâche qu'ils accomplissent est importante. Celle que nous accomplissons en tant que députés est également relativement importante, mais elle n'est pas essentielle. Depuis le début de la présente législature, nous avons été témoins de deux démissions à la Chambre. Or, la Chambre fonctionne tout aussi bien sans ces deux députés, si excellents et efficaces qu'ils aient été, mais la Chambre continue de fonctionner en dépit de leur départ. Le Parlement de Westminster, à Londres, l'ancêtre des Parlements, accorde à ses employés le droit de négocier collectivement, de s'organiser, d'élaborer une procédure par laquelle ils peuvent en appeler des méthodes de recrutement et de postuler des postes dans certaines directions où ils peuvent avancer aussi bien au sein de l'administration, et les résultats sont satisfaisants. Le Parlement australien a adopté une mesure analogue et n'éprouve à son égard aucune difficulté. Je ne comprends vraiment pas comment le gouvernement peut prétendre que le Canada ne pourrait pas fonctionner avec ce genre de législation ouvrière.

J'étais là quand la sonnerie s'est mise à sonner au Parlement et a continué de sonner pendant 14 ou 15 jours. Cela n'a pas été catastrophique et le pays a continué de fonctionner. Tous les ministères du gouvernement ont continué de faire leur travail. Le monde ne s'est pas arrêté et les Canadiens ont à peine remarqué la différence, sauf ceux peut-être qui, se trouvant par hasard sur la colline, ont eu le tympan agacé par le vacarme de la sonnerie qui se réverbérait dans les corridors de pierre. Cela n'a pas entraîné de crise, et nous avons été absents 15 jours.

Je ne puis admettre l'argument avancé plus ou moins ouvertement et selon lequel la Chambre serait essentielle et les différents groupes appelés peut-être à constituer des unités de négociation sur la colline fourniraient des services essentiels sans lesquels le Canada ne saurait fonctionner. J'ai d'autant plus de difficulté à le comprendre quand je considère certains des groupes qui jouissent maintenant du plein droit de négocier, y compris celui de faire la grève, notamment celui des travailleurs des transports qui oeuvrent pour le Canada dans le cadre d'Air Canada, du CN et du CP. Il y a également les gens qui travaillent pour la société des postes et qui de temps à autres se mettent en grève. Pourtant, le pays continue de fonctionner. Les Canadiens en général acceptent les grèves qui surviennent de temps à autre, car ils savent que c'est là le dernier recours que les travailleurs sont contraints d'utiliser à la table des négociations, quand ils en ont plein le dos des pratiques de recrutement et d'avancement. Si le droit de grève était accordé aux employés du Parlement, à mon avis, il serait très rarement exercé.

• (1750)

Nous venons d'entendre un ancien employé de la colline raconter certaines expériences qu'il a vécues et décrire les attitudes et les opinions des gens. A écouter les employés, on a l'impression que la plupart des problèmes et des griefs s'accumulent parce qu'il n'existe pas de procédure normale pour les régler. Les employés n'ont personne à qui s'adresser. Voilà pourquoi il survient des situations comme celles que je vais décrire. Une employée âgée qui s'était fait mal au dos a été envoyée chez elle. Elle touchait une indemnité. Son médecin lui a dit qu'elle était suffisamment remise pour reprendre le travail, ce qui voulait dire qu'elle n'avait plus droit aux prestations. Quand elle est revenue au travail, sur la colline, on lui a dit que ses employeurs la jugeaient physiquement inapte au travail et qu'ils ne lui verseraient pas son salaire. Elle n'a plus droit aux prestations, elle ne peut plus travailler et elle ne sait pas à qui s'adresser. Il n'y a pas d'autre procédure de règlement des griefs que les démarches qu'un député peut entreprendre auprès du Président pour qu'il use de son influence auprès des personnes compétentes. L'organisation syndicale de ces employés mettra une procédure de grief à leur disposition.

Ils pourront se servir de la force qu'ils représentent collectivement pour défendre la cause d'un de leurs membres.

Nous avons appris des employés que des irrégularités se commettent dans le recrutement et se perpétuent à cause de l'absence de procédure de grief. Quand les cinq ou six sections qui ont demandé l'accréditation en vertu du Code canadien du travail obtiendront enfin le droit de négocier, elles seront en mesure de faire régulariser les méthodes de recrutement d'une façon compréhensible pour tout le monde. Nous pouvons alors éviter le genre de cas qui nous ont été signalés, par exemple celui d'un technicien embauché à un poste mais à un niveau de rémunération inférieur à celui qui était annoncé. Il a travaillé durant un an et demi pour enfin réussir à atteindre ce niveau. Un autre poste devint vacant dans la même section et on embaucha un autre employé possédant exactement les mêmes compétences que le premier, mais au même niveau de rémunération que le premier avait mis un an et demi à atteindre. De telles irrégularités dérangent nos employés. Je crois qu'ils nous dérangent tous quand nous constatons qu'il y a inégalité de traitement sans aucune justification apparente.

Il n'est pas très logique d'imposer davantage de dispositions législatives concernant les méthodes de recrutement et la structure administrative pour les employés du Parlement sous la forme du projet de loi C-45. Nous avons vu appliquer le Code Canadien du travail, et on a consacré beaucoup d'effort à l'organisation au cours des trois ou quatre dernières années. Il y a eu des appels devant les tribunaux. On suit la voie législative, lentement, mais on la suit toujours. Il semble extrêmement injuste, surtout en ce Jour de l'Égalité, d'imposer des droits aussi restreints à nos employés alors qu'ils tentent de s'organiser en vertu des dispositions du Code canadien du travail.

Le président suppléant (M. Schellenberg): Questions ou observations.

M. Murphy: Monsieur le Président, le député de Humboldt— Lake Centre (M. Althouse) a signalé que c'était aujourd'hui le Jour de l'Égalité pour de nombreux groupes dans notre société. Il est intéressant de constater que le gouvernement avait eu cinq mois pour en faire progresser l'étude et qu'il l'aurait présenté plus tôt s'il croyait qu'il s'agissait d'une mesure sérieuse. La chose est plutôt ironique car nous voici présentement dans une situation où le gouvernement n'a pas pris au sérieux son propre projet de loi. Peut-on imaginer présenter une mesure à la fin de l'automne l'an dernier et y consacrer un ou deux jours de débat, pour ensuite reporter la suite du débat de quatre mois entiers? C'est pourtant ce qui est arrivé.

Le gouvernement n'a pas non plus été sérieux dans ses négociations avec ses employés de la Colline parlementaire. Il s'est servi des tribunaux pour retarder les négociations. Il a attendu que la Commission des Relations de travail donne son agrément aux travailleurs de la Colline, après quoi il a fait appel à cette décision, puis il a perdu son appel et il interjette maintenant un nouvel appel. Le gouvernement a perdu toute crédibilité en refusant de s'asseoir avec ses employés pour établir avec eux le genre de loi qui serait acceptable.

Le gouvernement a certainement le droit de présenter un projet de loi lorsqu'il le juge nécessaire. Il ne fait aucun doute qu'il a le droit de proposer une loi basée sur une décision d'un tribunal pour modifier un processus. Néanmoins, vu qu'il est resté si longtemps les bras croisés, le député pourrait-il nous dire si, à son avis, le gouvernement ne négocie pas de mauvaise foi avec ses employés?

M. Althouse: Monsieur le Président, à première vue, il semble que le gouvernement ne cherche pas sérieusement à négocier. Les différentes actions en justice qu'il a intentées lorsque les employés ont commencé à s'organiser sous les auspices du Code du travail du Canada montrent qu'il a l'intention de lutter de toutes ses forces contre les tentatives d'organisation des employés du Parlement. La présentation du projet de loi C-45 visait à appuyer les démarches faites devant les tribunaux. Tout cela explique sans doute dans une certaine mesure pourquoi cette loi nous est présentée bribe par bribe. Je pense qu'elle fait partie de l'arsenal que le gouvernement déploie pour empêcher cinq ou six unités de s'organiser et d'obtenir leur premier contrat.

M. Gauthier: Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement les propos du député. Comme ses collègues du NPD, il a une certaine définition de l'employé désigné. Je voudrais savoir exactement quelle est sa position à l'égard des employés essentiels. Comme je l'ai dit cet après-midi, en vertu de la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique, les employés désignés sont ceux dont les fonctions, sont, en tout ou en partie, des fonctions dont l'exercice à un moment donné ou après un délai spécifié, est ou sera nécessaire dans l'intérêt de la sécurité ou de la sûreté du public. Nous pourrions changer cette phrase en disant: «La sûreté ou la sécurité du Parlement». Étant donné que le NPD, je suppose, souhaite inclure le droit de grève dans les dispositions du projet de loi C-45, je me demande si le député traverserait un piquet de grève dressé à l'extérieur du Parlement, par des messagers, des chauffeurs de camions, ou encore des préposés à l'entretien ou d'autres personnes? Traverserait-il ce piquet de grève? Je voudrais connaître la réponse de son parti sur ce point.

M. Althouse: Monsieur le Président, j'ai participé à quelques règlements de conventions.

Une voix: De quel côté?

M. Althouse: Du côté patronal. En général, le contrat proprement dit définit de façon assez précise les employés qui assument des fonctions essentielles et les autres, ceux qui sont visés et ceux qui ne le sont pas.

• (1800)

Quant à dire si je traverserais ou non un piquet de grève, cela dépendra de l'importance du projet de loi à l'étude et du piquet de grève. La plupart du temps, un piquet de grève dressé sur la Colline, d'après moi, n'influera guère sur le fonctionnement de la Chambre et du Parlement. Si je veux représenter mes électeurs et qu'à cette fin, je doive absolument être à la Chambre, je suppose que je n'aurais pas le choix et que je traverserai le piquet de grève. Je tenterais d'exposer ma raison aux piquets de grève. Je suis persuadé qu'ils conviendraient que le fonctionnement du Parlement est également nécessaire. Cela m'est arrivé à plusieurs reprises et, d'ordinaire, les piquets de grève sont d'accord quand ils comprennent pourquoi on agit ainsi.

M. Gauthier: Je lui sais gré de ses remarques et de son opinion, car je sais qu'il s'intéresse vivement à la question.

Les cordons de piquets de grève servaient à l'origine à des fins d'information. Ils étaient censés à l'origine annoncer à la population qu'il y avait un conflit entre l'employé et son employeur, entre le processus démocratique et parfois les propriétaires-aristocrates d'une entreprise. Comme l'objectif initial du cordon de piquets de grève était d'informer et nous savons qu'aujourd'hui les grèves et les cordons de piquets de grève obtiennent de la publicité, je suis plutôt satisfait d'entendre le député dire qu'il traverserait un cordon de piquets de grève s'il estimait que les travaux de la Chambre nécessitaient sa présence. C'est une position réfléchie que je respecte mais que je ne partage pas forcément.

Le député veut-il nous dire que sa décision serait fondée sur le projet de loi à l'étude ou s'estimerait-il représentant élu de la population canadienne tenu de siéger à la Chambre et d'y représenter les électeurs de Humboldt—Lake Centre?

M. Althouse: Monsieur le Président, je crois avoir nettement laissé entendre dans ma première réponse que ces deux facteurs entreraient en ligne de compte. Les projets de loi dont la Chambre est saisie touchent parfois mais rarement mes électeurs. En de pareilles occasions, j'estimerais qu'il est de mon devoir d'être présent à la Chambre pour défendre leurs intérêts.

Je voudrais répéter quelque chose que j'ai dit dans mon discours. Il n'arrive pas souvent que la Chambre soit saisie d'une mesure législative aussi importante. Je reviens une fois encore aux 15 jours où nous avons entendu résonner le timbre et où rien ne s'est effondré. Toutefois, le pays pourrait parfois être sur le point de déclarer la guerre ou se trouver dans une situation du même ordre et je crois qu'il me faudrait expliquer pourquoi je dois traverser le cordon de piquets de grève et c'est ce que je ferais.

Le président suppléant (M. Paproski): La période réservée aux questions et observations est maintenant terminée.

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, le projet de loi C-45, tendant à donner aux employés de la Chambre et du Sénat un cadre législatif régissant leur représentation syndicale, suscite la controverse dans sa forme actuelle. L'Alliance de la Fonction publique du Canada et l'Association nationale des employés et techniciens en radiodiffusion y trouvent toutes deux beaucoup à redire. Sachons que cette mesure consacrera un régime de relations entre employés et employeur, sur lequel les employés ne sont pas d'accord.

Compte tenu des progrès que les travailleurs du Parlement ont réalisés par l'intermédiaire du Conseil canadien des relations du travail, le projet de loi C-45 apparaît à plusieurs, au mieux comme une mesure superflue et, au pire, comme un recul en ce qui concerne leurs droits. Le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) a affirmé aux représentants des employés que le gouvernement était disposé à leur accorder les droits dont jouissent les fonctionnaires fédéraux. Cependant, le projet de loi à l'étude exclut l'un des droits reconnus à ces fonctionnaires, le droit de grève. Nous sommes tous à même de trouver maintes bonnes raisons pour nier ce droit aux employés du Parlement. Mais s'ils en sont privés, il importe alors de compenser cette lacune en remplaçant ce droit par un mécanisme d'arbitrage qui soit rigoureux, contraignant et extrêmement efficace. Toutefois, le projet de loi C-45 ne prévoit rien de tel.

Étant donné que les tribunaux n'ont pas encore rendu leur décision dans une certaine affaire, je me demande s'il est sage d'adopter cette mesure avant que la question ne soit tranchée. La décision doit être rendue dans les prochains jours. Je vais résumer l'affaire brièvement. Le 4 novembre 1985, le Conseil canadien des relations du travail a annoncé qu'il accordait l'accréditation syndicale à quatre unités de négociation de la Chambre et de la Bibliothèque du Parlement. Une autre unité a, semble-t-il, obtenu depuis son accréditation. Devant cette reconnaissance provenant du Conseil, les autres employés du Parlement ont conclu qu'il serait sans doute préférable pour eux d'être assujettis aux dispositions du Code canadien du travail plutôt qu'à celles du projet de loi C-45.

Cependant, l'administration de la Chambre des communes, du Sénat et de la bibliothèque du Parlement a interjeté appel à la Cour fédérale de la décision du CCRT. L'appel a été entendu les 20 et 21 janvier 1986, et la décision est attendue au cours des jours qui viennent. Entre-temps, la demande de sursis présentée par la Chambre des communes, qui aurait autorisé l'employeur à éviter de participer à la négociation, a été écartée par le tribunal.

Je m'étonne que nous discutions le projet de loi C-45 en ce moment, alors que nous entendons dire par le personnel de la colline, par ceux donc qui sont directement concernés, qu'ils ne veulent pas de ce texte et qu'ils préféreraient relever du Code canadien du travail. Leur appel concernant le Conseil canadien des relations du travail est toujours en instance. Il serait certainement plus sensé d'attendre la décision de la Cour, puis de voir à nouveau quel genre de loi il faut.

• (1810)

J'ai beaucoup de mal à comprendre pourquoi nous discutons ce projet de loi quand le personnel dit que ce n'est pas cela qu'il veut. Pour avoir de bonnes relations de travail, il faudrait certainement essayer beaucoup plus sérieusement de voir ce que le personnel désire, et ensuite prendre cela comme point de départ.

Deux articles du projet de loi C-45, l'article 5(3) et l'article 55(2), sont contestés. Ces deux dispositions interdisent aux syndicats de renvoyer à l'arbitrage des questions comme la classification des emplois, les nominations, les appréciations, les promotions, les rétrogradations, les mutations, les licenciements et les renvois. Ce sont là des questions qui tiennent vraiment au coeur des conditions de travail. Je vois mal comment on pourrait les exclure de l'arbitrage.

Les fonctionnaires fédéraux relevant de la Commission des relations de travail dans la Fonction publique se heurtent également à des limitations quant à ce qui peut être renvoyé à l'arbitrage. Mais la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique donne également aux fonctionnaires fédéraux des droits sur certaines de ces questions, droits qui ne sont pas prévus au projet de loi à l'étude. De plus en plus, ce que nous disent ceux qui critiquent le projet de loi c'est qu'il reprend presque textuellement la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique mais sans les droits dont jouissent les fonctionnaires fédéraux par le biais du reste de la législation qui les concerne.

Un député conservateur d'Ottawa a déclaré récemment au cours d'une interview radiodiffusée que le projet de loi C-45 était un texte novateur, qui donnait aux travailleurs de la colline des droits importants, notamment en matière de santé et de sécurité. Ce n'est pas exact. Les droits à la santé et à la sécurité sont déjà garantis par le Code canadien du travail. Comme mon collègue, le député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier), l'a signalé, c'est à cause du projet de loi C-24.

Les employés du Parlement ont demandé que l'adoption du projet de loi C-45 soit retardée. Ils ne veulent même pas que la mesure soit renvoyée au comité puisque ce serait une étape de plus vers son adoption. Ils savent comment fonctionne notre système. Ils ont souvent vu les députés de tous les partis appuyer le principe d'une mesure entachée de graves défauts pour que cette mesure soit renvoyée à un comité où elle pourrait être améliorée grâce à des modifications. Les employés de la colline connaissent très bien cette façon de procéder. Pourtant, ils nous demandent de ne pas renvoyer le projet de loi au comité, mais d'en bloquer l'adoption. C'est très sérieux.

Même si c'est l'administration de la Chambre qui négocie avec le syndicat, cette question intéresse tous les députés. Nous ne pouvons pas négocier nous-mêmes, mais nous sommes en un sens les employeurs de ces gens. S'il ne sont pas satisfaits du projet de loi, pourquoi ne pas recommencer à zéro et essayer de rédiger une mesure sur laquelle tout le monde pourra être d'accord? Selon moi, il est tout à fait illogigue et déraisonnable pour un député de discuter d'un projet de loi qui touche nos propres employés sur la colline alors qu'ils nous ont dit qu'ils n'en voulaient pas. Qu'avons-nous fait pour nous trouver dans une telle situation? Pourquoi les intéressés, c'est-à-dire ceux de l'administration, que j'appelle toujours les gens du personnel, mais qui sont maintenant appelés les services des ressources humaines, je crois, ne parlent-ils pas aux employés pour que ceux-ci fassent une recommandation raisonnable au sujet du contenu du projet de loi?

Nous sommes tous d'accord, j'en suis certaine: les employés qui travaillent sur la Colline ont le droit de se grouper en association ou de former un syndicat, peu importe. Ils ont le droit d'avoir un mécanisme quelconque qui leur permettra de négocier et d'avoir leur mot à dire sur leurs conditions de travail. Puisque nous sommes tous d'accord à ce sujet, pourquoi ne franchirions-nous pas l'étape suivante et ne nous efforcerions-nous pas de nous assurer qu'ils vont obtenir ce qu'ils veulent? Après tout, l'une des raisons d'être d'un syndicat est de mettre en place les structures nécessaires pour régler les conflits et établir des normes de travail plus justes qui avantagent l'employé et l'employeur. Si dès le départ les employés disent qu'ils n'en veulent pas, c'est évidemment que nous nous y prenons mal.

Je ne vois pas comment nous pourrions sauver cette mesure législative. Je recommande fortement au gouvernement de la retirer et d'entamer avec les employés de véritables négociations d'une durée limitée afin de trouver une solution acceptable. Après tout, si on impose quelque chose aux gens, ils ne s'en serviront pas de façon constructive. Cependant, si l'employeur et les employés s'entendent sur quelque chose, il est bien plus probable, qu'on en arrive à un cadre sensé permettant de régler les différends.

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il des questions ou des observations? La parole est au député de Churchill (M. Murphy).

M. Murphy: Je voudrais demander à la députée de Trinity (Mlle Nicholson) pourquoi, à son avis, un projet de loi semblable n'a pas été présenté par le gouvernement dont elle faisait partie avant septembre 1984. Il est tout à fait regrettable qu'après avoir su pendant tant d'années que les travailleurs de la Colline désiraient se syndiquer et avoir le droit de négocier, le gouvernement précédent n'ait absolument pas agi en ce sens.

Mlle Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, le député a tort de prétendre que le gouvernement précédent n'a rien fait à cet égard. C'est la Charte des droits et libertés présentée par le gouvernement précédent qui a élargi les bases de l'accès à la négociation collective. En fait, nous avons rédigé un projet de mesure législative. Étant donné qu'il ne s'agissait pas d'un domaine dont je m'occupais directement, je ne me rappelle pas s'il a été présenté à la Chambre ou non. Cependant, il y a certainement eu avec les travailleurs de la Colline des pourparlers qui ont permis d'établir assez clairement, si je ne m'abuse, que l'application du Code canadien du travail était l'objectif visé.

M. Gauthier: Monsieur le Président, je suis plus qu'heureux d'avoir écouté les observations de ma collègue, la députée de Trinity (Mlle Nicholson). Connaissant ses antécédents, surtout dans le domaine du travail social, et sachant qu'elle souhaite de bonnes relations de travail, j'ai été fort impressionné par sa façon d'aborder la question dont nous sommes saisis. Au nom de tous ceux d'entre nous qui s'intéressent vivement aux relations de travail, je tiens à la remercier.

Je voudrais lui demander si elle reconnaît que la Chambre des communes est un service essentiel et à ce titre, qu'il convient de désigner certains services comme essentiels au bon fonctionnment du Parlement. Sauf erreur, elle était présente lorsque j'ai posé une question au député de Humboldt—Lake-Centre (M. Althouse). Je lui ai demandé alors ce qu'il ferait si la Chambre des communes et les employés acceptaient dans leur sagesse de prévoir le droit de grève dont bénéficient les fonctionnaires. J'ai bien expliqué, dans mon intervention, que les employés eux-mêmes renonceraient à ce droit si les négociations étaient effectivement soumises à l'arbitrage d'une tierce partie.

• (1820)

Je m'en tiens peut-être à des considérations hypothétiques. J'ai pris la peine de rappeler, au début de mon propos, combien la députée se préoccupait des relations patronales-syndicales en n'oubliant pas ses longs états de service dans ce domaine. Mais que dirait-elle si elle se retrouvait devant un piquet de grève sur la colline parlementaire? Se rangerait-elle au point de vue du député de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria) notamment qui a déclaré publiquement que le travail des Communes était essentiel au pays en rappelant qu'il entrerait à la Chambre pour faire son travail de député dont il a été chargé par ses électeurs?

Je connais la position des néo-démocrates qui sont intervenus aujourd'hui. Ils ont assuré qu'ils ne traverseraient un piquet de grève sous aucun prétexte. Mais le député de Humboldt—Lake Centre a émis certaines réserves. Il le ferait, mais pour une raison importante à ses yeux et il expliquerait aux grévistes qu'il doit traverser leur piquet pour faire son travail de député en pareilles circonstances.

Je me demande ce qu'en pense la députée de Trinity. Peut-être que cela lui semble injuste car je n'en ai pas discuté avec elle auparavant. Je devrais peut-être demander au secrétaire parlementaire du ministre . . .

M. Murphy: Ils doivent faire un discours avant que vous puissiez faire cela.

M. Gauthier: Oui, je devrais peut-être poser cette question au secrétaire parlementaire du leader à la Chambre. Peut-être que la députée de Gatineau (Mme Mailly) veut faire un discours pour nous dire comment elle agirait. Cependant, je pose la question à la députée de Trinity qui a fait connaître publiquement son point de vue. Nous ne connaissons pas encore celui de la députée de Gatineau, mais nous le connaîtrons peut-être un jour.

Que ferait la députée de Trinity devant un piquet de grève de conducteurs d'autobus, de messagers ou de gardes de sécurité qui lui tiendraient ce langage: «À notre avis, vous ne devriez pas vous rendre à votre bureau parce que nous sommes au beau milieu d'un différend syndical»? Qu'en pense la députée?

Mlle Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, d'abord, je pense qu'il est logique de considérer le Parlement comme un service essentiel où les grèves ne seraient pas admises. Il est très important que les citoyens puissent avoir accès à leurs représentants élus pour réparer certaines doléances. Si le Parlement est paralysé, le gouvernement et l'exécutif agiraient à leur guise ce qui n'est pas souhaitable dans une démocratie. Cette situation ouvrirait la porte à toutes sortes de décisions arbitraires contres les citoyens qui n'auraient aucun moyen de redressement. Pour ces raisons, je crois raisonnable de refuser le droit de grève aux employés de la colline. Cela dit, les employés privés de ce droit, qui constitue une arme brutale et puissante, doivent cependant être protégés par d'autres moyens. Ils doivent avoir . . .

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette de signaler à la députée que c'est terminé pour aujourd'hui. Quand nous reprendrons le débat, il restera à la députée de Trinity (Mlle Nicholson) quatre minutes pour des questions et observations.

• (1830)

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 66 du Règlement.

LES LANGUES OFFICIELLES—L'AIDE AUX GROUPES MINORITAIRES DE LANGUES OFFICIELLES—A) LA POSITION DU GOUVERNEMENT. *B*) ON DEMANDE QUAND LE GOUVERNEMENT VA AGIR.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, le 8 avril dernier, je posais une question au secrétaire d'État (M. Bouchard), en fait, je voulais la poser au premier ministre (M. Mulroney), et il n'a pas voulu y répondre. Je lisais quelques commentaires de presse à l'effet que le gouvernement était plutôt lent et hésitant en matière de programmes et de politiques sur les langues officielles. Je lisais des en-têtes de journaux, savoir, «La Fédération des francophones hors Québec et Alliance Québec trouvent que les réformettes sont inacceptables.». Un autre titre de journal, c'est: «L'exaspération fait suite aux hésitations à Ottawa», et un autre titre dans un journal anglais, je pense que c'est la *Gazette*: «*Ottawa has failed to consult us on reform: language minorities*» et cela continue: «Alliance Québec et les francophones hors Québec blâment l'inaction d'Ottawa».

Monsieur le Président, je posais donc la question au premier ministre: Quand ce gouvernement va-t-il s'occuper des dossiers concernant les groupes minoritaires de langue officielle et quand peut-on s'attendre, et je lis la page 12187 du compte rendu officiel des *Débats* du 14 avril:

> . . . quand peut-on s'attendre à ce qu'il y ait des solutions apportées aux problèmes de Terre-Neuve relativement à l'accès aux tribunaux en français; en Ontario, relativement à la télévision française; au Manitoba, relativement aux services en français, et partout en province, relativement à l'éducation, relativement à l'article 23?

Monsieur le Président, on sait très bien que le problème de Terre-Neuve, c'est qu'il y a eu deux francophones qui ont demandé un procès en français et que jusqu'à maintenant, ils ont été incapables de l'obtenir, parce que notre propre gouvernement, à travers ses fonctionnaires du ministère de la Justice, argumente que le projet de loi C-42, adopté par cette Chambre en 1977 ou en 1978, n'aurait pas été proclamé à Terre-Neuve tel que l'article de ce projet de loi prévoit qu'on a le droit de se faire entendre par un juge qui parle sa langue.

Monsieur le Président, la question, c'est que depuis ce temps-là, on a une charte des droits qui a été adoptée par ce Parlement et qui vise très bien à reconnaître, je crois, le droit de s'exprimer devant les tribunaux dans sa langue. J'ai d'ailleurs posé la question parce que si j'avais su la réponse, monsieur le Président, je n'aurais pas demandé au secrétaire d'État de me donner des détails additionnels.

On sait que le programme de contestation judiciaire qui permet à des groupes de porter devant les tribunaux des questions d'importance nationale a été élargi en septembre 1985. On sait également qu'aujourd'hui, c'est l'anniversaire de la proclamation de l'article 15, et tout cela mis ensemble nous dit que le gouvernement, évidemment, cinq ou six mois après la proclamation de l'article 15, a élargi le programme de contestation judiciaire pour permettre aux groupes visés, aux groupes cibles, ceux qui se pensent lésés dans leurs droits, soit en vertu de l'article 15 ou de l'article 27, d'aller devant les tribunaux et défendre leurs intérêts.

Monsieur le Président, le tout a été confié, comme on le sait, à une tierce personne. Le Conseil de planification sociale a eu l'obligation de constituer un panel, un groupe pour juger de l'admissibilité des causes. A ce jour, à ce que je sache, monsieur le Président, il n'y a pas eu de cause acceptée, parce que le comité en question n'a pas encore adjugé relativement aux demandes qu'il a devant lui. Si le ministre me répond ce soir qu'il y a 20 causes devant le comité en question, je dis: Oui, mais où sont les résultats?

Alors, il y a des gens au Canada, monsieur le Président, qui se sentent lésés dans leurs droits, qu'il s'agisse du droit à l'éducation, qu'il s'agisse du droit de se faire entendre devant les tribunaux dans leur langue, qu'il s'agisse d'un autre droit essentiel et fondamental. Je demande donc au secrétaire parlementaire ou au ministre de me dire quand on peut s'attendre à ce que sur la question de l'accès aux tribunaux dans la langue de l'accusé, c'est-à-dire le programme de contestation judiciaire, il y ait des résultats?

L'autre question, monsieur le Président, c'est une question qui me touche de plus près, celle du financement de la télévision éducative en Ontario, parce que j'ai tout englobé cela dans ma question, et je voulais savoir du ministre quand l'Ontario peut s'attendre à recevoir les quelques millions qu'il demande, qui ont été promis, pour pouvoir étendre le programme de télévision en français sur le réseau TVO. Et je n'ai pas obtenu réponse à cela, monsieur le Président.

J'ai demandé au sujet de l'article 23 à combien de causes qui soient entendues ou enfin considérées on pouvait s'attendre, et je n'ai pas eu là non plus de réponse parce qu'en fait, ce n'est pas le gouvernement qui a répondu à mes questions, c'est le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) qui a dit que le gouvernement faisait une revue intégrale des programmes de langues officielles et que le groupe de travail en question ferait rapport incessamment et qu'on verrait éventuellement à nous informer—je ne sais pas moi, dans quelque temps, dans l'avenir— des recommandations qui seraient faites relativement aux amendements.

Monsieur le Président, je ne posais pas la question sur la Loi sur les langues officielles. Je posais une question qui se rapportait plutôt aux programmes et aux politiques linguistiques. Et encore aujourd'hui, j'ai essayé de faire comprendre à ce gouvernement que le fait d'hésiter et de tergiverser c'est . . . on est tanné, monsieur le Président, de se faire dire: C'est trop complexe. C'est trop litigieux, comme le secrétaire d'État (M. Bouchard) l'a d'ailleurs dit lui-même, ce n'est pas moi qui le dis, c'est lui qui l'a dit dans une conférence ou dans une entrevue qu'il a donnée à la Presse canadienne récemment.

Il a dit, et je le cite, peut-être pas textuellement, parce que je n'ai pas devant moi la déclaration, mais je me souviens très bien de la teneur de sa déclaration, il disait: Ce n'est pas bien de procéder trop vite parce que c'est tellement litigieux, c'est tellement complexe, c'est tellement dangereux, qu'il faudrait prendre son temps.

Vous savez, tout cela veut dire *festina lente*, monsieur le Président. Vous parlez latin vous, vous savez ce que cela veut dire *festina lente*. Cela veut dire: Dépêche-toi lentement.

Monsieur le Président, ce n'est pas cela qu'il faut faire. Il faut donner un leadership à ce dossier. Il faut que le gouvernement prenne son courage à deux mains et qu'il dise: On va faire quelque chose, on va donner un nouvel élan. On va se faire le leadership nécessaire et on va donner surtout ce leadership aux Canadiens et on va démontrer par nos convictions . . .

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre! Je regrette. L'honorable député a écoulé ses sept minutes.

L'honorable secrétaire parlementaire du secrétaire d'État (M. Scott) a la parole.

M. Geoff Scott (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État du Canada): Monsieur le Président, en réponse à la question de l'honorable député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) qui demande quand est-ce que le gouvernement va faire quelque chose pour aider les groupes minoritaires dans les provinces, je crois qu'il est évident que notre gouvernement fait déjà beaucoup pour ces groupes. L'appui aux minorités est un élément essentiel de la politique globable du gouvernement fédéral en matière de langues officielles. A la demande du premier ministre (M. Mulroney), le secrétaire d'État (M. Bouchard) est justement en train de revoir la politique actuelle de concert avec ses collègues de la Justice et du Conseil du Trésor.

En outre, notre gouvernement a maintenu le budget du programme des communautés de langues officielles à 20 millions

de dollars. Nous avons renouvelé et élargi le programme de contestation judiciaire en voyant à ce qu'il soit administré par le Conseil canadien du développement social.

Nous sommes en train d'examiner de nouvelles façons d'appuyer le développement des minorités par la collaboration avec les provinces ainsi qu'avec les secteurs privé et bénévole.

[*Traduction*]

Le protocole sur les langues officielles dans l'enseignement a été renouvelé jusqu'en 1988 avec une augmentation de 3 p. 100 la première année. Cela représente 432 millions de dollars en deux ans. Pour ce qui est des francophones en Ontario qui bénéficient de programmes de langue française, notre gouvernement a versé une contribution appréciable. Pour 1985-1986, nous avons versé à cette fin 1.6 million de dollars. Le gouvernement s'est aussi engagé à financer la moitié des coûts d'établissement du réseau français de TV Ontario. Cela représente 3 millions de dollars par année pendant cinq ans. Quant aux services en français au Manitoba, le gouvernement fédéral accordera $400,000 cette année pour aider cette province à faire traduire ses lois pour qu'elles soient dans les deux langues officielles, comme l'y oblige un jugement de la Cour suprême.

• (1835)

Voyons l'inquiétude du député au sujet de l'article 23 de la Charte et de la question des droits des minorités linguistiques dans le domaine de l'enseignement. Je signale que depuis l'adoption de la Charte des droits et libertés, des provinces ont amélioré les conditions d'enseignement dans les langues minoritaires. La province d'Ontario n'a plus pour critère de n'accorder des services que là où le nombre le justifie et elle propose d'établir une commission des écoles de langue minoritaire à Ottawa. Le Manitoba révise la gestion des écoles minoritaires.

Nous savons évidemment que le gouvernement donne son appui aux Territoires du Nord-Ouest pour que le français soit une des langues officielles des Territoires. On prend actuellement des mesures préliminaires en vue de négocier un accord sur les langues officielles avec le Yukon.

[*Français*]

En résumé, monsieur le Président, je pense qu'il est clair que le gouvernement fédéral a été et continue d'être très actif en supportant les communautés des langues officielles minoritaires à travers le Canada.

LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT—LES TEXTILES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Guy Guilbault (Drummond): Monsieur le Président, je soulève aujourd'hui une affaire qui fut abordée à la Chambre le 12 mars dernier au cours de la période des questions orales et qui s'adressait au ministre d'État des Sciences et de la Technologie (M. Oberle).

On sait à quel point la survie des industries du textile au Canada me tient à coeur et je m'inquiète particulièrement de la capacité de nos entreprises à faire face à la concurrence internationale. C'est pourquoi j'aimerais faire part au ministre de mes préoccupations concernant la recherche dans le domaine du textile.

L'industrie du textile a appliqué la technologie de pointe accessible dans le monde entier et est devenue de plus en plus «capitalistique». En revanche, l'industrie du vêtement est plus fragmentée et emploie davantage de main-d'oeuvre et on doit nuancer dans le cas de l'industrie du textile puisque certains sous-secteurs comme les bas, les tentures et les rideaux n'ont pas appliqué la technologie moderne au même rythme.

On sait qu'il n'existe pas présentement au Canada des centres de recherche vraiment spécialisés en textiles. Je parle de recherche en vue de découvrir de nouveaux produits et de nouveaux procédés de fabrication.

Bien sûr, il existe quelques centres de recherche qui peuvent aider les industries pour des tests de qualité comme l'*Ontario Research Foundation* ou le Centre de recheche industrielle du Québec, le CRIQ, mais ce ne sont pas des centres de recherche spécialisés en textiles. De plus, notre plus grand centre de recherche, on le sait, c'est le Conseil national de recherches du Canada, et j'ai découvert que les entreprises du textile, du moins celles qui sont au Québec, ne l'utilisent pas et même ne le connaissent à peu près pas.

Présentement, quand un fabricant de produits textiles est à la recherche de nouveautés, il doit chercher ses réponses dans les revues spécialisées ou bien parcourir les expositions en Europe. On admettra avec moi que ce n'est pas tellement pratique que d'être obligé d'aller si loin pour apprendre quelque chose. On admettra aussi que les petites entreprises sont toujours les plus pénalisées parce qu'elles n'ont pas les moyens d'envoyer régulièrement une ou des personnes parcourir le monde à la recherche de nouveautés. Ainsi, on assiste actuellement à l'introduction de nouvelles technologies faisant appel à un équipement informatisé de pointe pour les opérations primaires de fabrication. L'application de nouvelles technologies tels la robotique, la micro-électronique ou le laser dans l'industrie pourrait la transformer pour en faire une industrie exigeant de lourds investissements, ce qui pourrait lui permettre de neutraliser les avantages dont jouissent les pays à faible prix de revient et de s'accaparer leur part du marché.

Ainsi, en 1982, le Japon a alloué plus de 60 millions de dollars US pour le financement d'un nouveau projet de recherche et de développement qui durera neuf ans afin de mettre au point un système de couture entièrement automatisé. À la même date, les États-Unis lançaient un projet semblable pour tenter d'abord de concevoir une machine automatique capable de coudre une manche de paletot d'homme, une des opérations les plus complexes et les plus difficiles qui soient dans ce secteur.

Ce programme de recherche est parrainé par un groupe de fabricants de textile, de vêtements, par les syndicats intéressés et le Département américain du commerce. En fait, il s'agit d'un programme de 69 millions de dollars sur dix ans et est situé à Boston, dans l'État du Massachussetts. Les résultats semblent très encourageants et un prototype du système de couture utilisant des machines à coudre mobiles téléguidées par des caméras et des ordinateurs a été mis au point et mis à l'essai dans une usine.

On a même poussé la recherche plus loin pour inclure d'autres opérations de couture et réduire le coût de fabrication du prototype. Ce système révolutionnaire de couture devrait être lancé sur le marché d'ici trois ans.

En Europe de l'Ouest, les travaux de recherche et de développement se poursuivent à deux niveaux: par la Communauté économique européenne et par les pays individuellement. Le projet de recherche et de développement de la Communauté économique européenne bénéficie d'un budget de 70 millions de dollars réparti sur quatre ans et sera financé jusqu'à 50 p. 100 par lesdits pays.

Au Canada, notons que les principaux produits exportés sont les fourrures et les vêtements d'extérieur qui représentent respectivement 49 p. 100 et 21 p. 100 de toutes les exportations du secteur. Dans le sous-secteur de la fourrure, 42 p. 100 de toute la production sont exportés vers les É.-U. qui constituent leur principal marché d'exportation, car ils achètent plus de 82 p. 100 de toutes nos exportations de vêtements.

Mentionnons que les pays d'Asie du Sud-Est ont pénétré le marché de la fourrure dernièrement. Va-t-on leur laisser la voie libre pour conquérir ce marché?

Quand je pense à la recherche et au développement en textile dans ma province, je pense à des entreprises qui ont réussi à faire preuve d'initiative en créant des produits originaux. Par exemple, je pense à la compagnie NALPAC, de Montréal, qui a inventé une clôture à neige révolutionnaire en polyester.

Je pense à la TEXCEL, en Beauce, qui fabrique des géotextiles qui rendent d'immenses services aux constructeurs de routes dans les régions marécageuses. Je pense à la Dominion Textile, chez nous, à Drummondville, qui fabrique la toile de KEVLAR pour pneus.

Monsieur le Président, vous imaginez-vous tout ce que nos esprits inventeurs pourraient faire s'ils avaient un appui technique dans un centre de recherches spécialisé en textile? Ce centre pourrait faire régulièrement des tests sur les produits manufacturés qui entrent au Canada pour voir la composition réelle de ces produits, pour voir s'ils respectent les normes d'importation.

Ce pourrait aussi être le lieu où se retrouverait une espèce de banque d'experts. Je connais plusieurs personnes qui sont à leur retraite qui seraient heureuses de servir comme consultants.

Monsieur le Président, j'espère que ces quelques considérations permettront au ministre de réfléchir à la possibilité de mettre en place un centre de recherches qui ferait le bonheur de beaucoup d'entreprises manufacturières de produits textiles primaires et de vêtements.

• (1840)

[*Traduction*]

M. John McDermid (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je tiens à féliciter le député de cet exposé remarquable et fort bien documenté. Il est notoire à la Chambre des communes que le député de Drummond (M. Guilbault) s'intéresse énormément à faire progresser l'industrie textile. Il ne manque pas de communiquer ses exposés au ministre de la Science et de la technologie (M. Oberle) et au ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens).

Le gouvernement a pris des mesures dans les budgets de mai 1985 et de février 1986 pour stimuler la recherche et le développement, notamment au niveau des petites et moyennes entreprises, qui représentent une bonne partie de nos industries traditionnelles, notamment les textiles. Le crédit d'impôt à l'investissement remboursable pour la recherche et le développement a été spécialement conçu pour aider ces entreprises.

Le député de Drummond sait peut-être que la ministre a signé une entente subsidiaire sur le développement scientifique et technologique avec le gouvernement du Québec à l'occasion d'une grande journée, le jour de la Saint Patrick, le 17 mars 1986. Il se trouve que c'est aussi le jour de mon anniversaire, donc ce doit être un grand jour. En vertu de cette entente, les deux gouvernements consacreront $38 millions au cours des cinq prochaines années à la promotion de la recherche et de l'innovation technologique dans des entreprises québécoises. On mettra surtout l'accent sur les technologie de la fabrication, dont la conception et la fabrication assistées par ordinateur, les nouvelles utilisations de matériaux traditionnels, et l'électronique et l'informatique, tous des éléments qui revêtent une importance particulière pour l'industrie du textile. Les entreprises peuvent présenter une demande de subvention en vue d'effectuer des études de faisabilité concernant de nouvelles technologies importantes ou de nouveaux produits, d'acquérir du matériel scientifique moderne pour la recherche et le développement, et d'entreprendre de nouveaux projets significatifs de recherche et développement.

Bien que les initiatives doivent venir des entreprises, ces dernières sont encouragées à travailler en étroite collaboration avec les universités.

• (1845)

On subventionne à l'heure actuelle la recherche en technologie des fibres textiles à l'Université de Guelph et à l'Université du Manitoba. Le Conseil national de recherches entretient une équipe d'environ 12 personnes occupées à des travaux de recherche sur les textiles et les fibres textiles, et dont les résultats sont mis à la disposition de l'industrie. Le député a dit que l'industrie du textile ne s'intéresse peut-être pas tellement au CNR, mais je suis persuadé que la coopération entre l'industrie et le CNR peut s'améliorer et le fera effectivement. Le personnel du CNR sur le terrain donne des conseils sur la recherche et sur la technologie la plus nouvelle aux entreprises dans le secteur.

[*Français*]

L'honorable député devrait savoir que le gouvernement du Québec fournit une aide au Centre québécois de la productivité et du rendement et que le gouvernement fédéral ne veut pas faire la même chose que cet organisme.

Enfin, le gouvernement fédéral fait beaucoup pour encourager les progrès techniques dans ce secteur.

[*Traduction*]

L'ÉNERGIE—ON PROPOSE D'ACCORDER DES RABAIS AUX AUTOMOBILISTES QUI PAIENT LEUR ESSENCE COMPTANT

M. Reginald Stackhouse (Scarborough-Ouest): Merci, monsieur le Président. Le débat d'ajournement vise à donner aux députés la possibilité de poursuivre une discussion lorsqu'ils ne sont pas satisfaits des réponses qu'ils ont obtenues. C'est avec plaisir que je profite de cette possibilité et je remercie le secrétaire parlementaire d'être présent.

Le 7 avril, j'ai demandé au secrétaire parlementaire de la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. McDermid) si la ministre ne pourrait pas communiquer avec

les sociétés pétrolières canadiennes pour leur demander d'accorder un rabais aux automobilistes qui paient leur essence comptant plutôt qu'avec une carte de crédit. Ce serait une bonne chose à faire à la suite des mesures déjà prises par la ministre de l'Énergie qui a démontré qu'elle défendait les intérêts des consommateurs. Il est bien qu'un ministre le fasse. Des démarcheurs représentent différents groupes d'intérêt sur la Colline parlementaire. Les associations commerciales et syndicales ont toutes leurs défenseurs ici. Qui représente les consommateurs à part leurs députés et le gouvernement qu'ils élisent?

Il est normal qu'un gouvernement progressiste conservateur défende les intérêts des consommateurs étant donné que notre parti se soucie des citoyens et des questions qui les préoccupent. Le temps dont nous disposons au cours de ce débat d'ajournement ne me suffirait pas pour passer en revue les nombreuses occasions où le parti conservateur a agi dans l'intérêt des consommateurs. Robert Stanfield, par exemple, était prêt à instaurer un contrôle des prix lorsqu'il était chef de l'opposition.

Je n'ai demandé aucune mesure de ce genre, qu'elle soit extrême ou modérée. A la place, je suggère d'user de persuasion, car c'est certainement une bonne façon d'obtenir justice pour les consommateurs canadiens. Chacun sait que le ministre des Finances (M. Wilson) et le gouverneur de la Banque du Canada ont fréquemment utilisé au cours des années des pressions morales pour infléchir les politiques bancaires au nom des Canadiens et dans le sens de leurs intérêts. La ministre de l'Énergie elle-même a eu recours à la pression morale en faveur des automobilistes de notre pays. Je rappelle les propos qu'elle a tenus à la Chambre le 12 mars dernier:

> Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir annoncer au député qu'il vaut la peine de se montrer poli. En effet, ce matin même, Esso et Petro-Canada ont annoncé la baisse de 2c. le litre du prix de leur essence.
>
> Comme vous vous en souvenez, monsieur le Président, j'ai demandé aux entreprises pétrolières de veiller à ce que les baisses de prix soient transmises aux consommateurs de façon à ce que tout le monde puisse profiter de la déréglementation du secteur pétrolier et gazier.

L'efficacité de ses pressions morales m'ont encouragé. Le 13 mars, par exemple, dans une station-service de Scarborough-Ouest, le prix de l'essence ordinaire était 46.9c., et celui de l'essence sans plomb de 49c. Aujourd'hui, le même pompiste vend l'essence ordinaire 38.1c. et l'essence sans plomb 41.1c., soit une baisse de 8.8c. le litre. Au cours des 36 derniers jours, le prix de l'essence ordinaire a baissé de 18.8 p. 100, et celui de l'essence sans plomb de 17.6 p. 100, démontrant ainsi l'efficacité des pressions morales et le bien-fondé de l'attitude que la ministre a adoptée à l'égard de l'entreprise privée. «Il vaut la peine de se montrer poli».

Si la ministre de l'Énergie demandait aux sociétés pétrolières de notre pays de faire encore davantage pour les consommateurs et d'envisager d'accorder des rabais aux automobilistes qui paient comptant au lieu d'utiliser une carte de crédit, le gouvernement aurait une autre occasion de montrer qu'il se soucie des consommateurs. Un gouvernement qui se soucie des consommateurs n'hésite pas à leur venir en aide. Ce n'est pas une mauvaise idée qu'un rabais contre un paiement comptant. Déjà, une importante société pétrolière de notre pays m'a déjà fait savoir qu'elle envisageait sérieusement cette proposition et son application à la Colombie-Britannique.

• (1850)

En ce moment même, dans certaines régions des États-Unis, certaines grandes sociétés pétrolières comme Esso donnent des rabais aux automobilistes qui paient comptant au lieu d'utiliser une carte de crédit. C'est donc plausible et possible. Voici ce que m'a dit le secrétaire parlementaire en réponse à la question que j'ai posée le 7 avril:

> Elle ne conseillerait pas plus à une compagnie d'agir de la sorte qu'elle ne conseillerait à un chemisier d'accorder un rabais à ses clients qui paient comptant au lieu d'utiliser une carte de crédit.

Il n'y a tout simplement pas de comparaison possible. Les intiatives de la ministre prouvent qu'elle s'occupe et se préoccupe du prix de l'essence au détail, et elle a bien raison. J'ai été impressionné et un peu amusé de voir que le terme «chemisier» a été utilisé dans un sens politique. Le président Harry Truman était lui-même un chemisier. A un certain moment de sa vie, il a vu la valeur de son stock diminuer de plus de 800 p. 100 en une semaine à cause d'une banque. Voilà un chemisier qui aurait apprécié l'intervention du gouvernement.

Il a été prouvé à maintes reprises que la pression morale du gouvernement donne des résultats dans le secteur privé. Je félicite la ministre pour ce qu'elle a fait pour les consommateurs. J'espère bien qu'elle ira encore un peu plus loin. La pression morale et la politesse paient.

M. John McDermid (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir répondre à mon collègue qui a toujours montré beaucoup d'intérêt pour le consommateur. Il a fait une excellente suggestion aux sociétés pétrolières. Elles ont manifestement déjà bien reçu son message. La ministre ne s'ingère pas, et ne le fera pas, dans les activités quotidiennes des entreprises du secteur privé. Elle l'a bien précisé. A un moment donné, elle a déclaré, à juste titre, qu'elle espérait que l'on ferait profiter le consommateur de l'économie réalisée grâce à la baisse du prix du pétrole. C'est ce que font les sociétés. Je crois que le télégramme que la ministre a envoyé aux diverses sociétés a porté fruit.

Il existe bon nombre d'instruments de commercialisation et c'est un moyen qu'utilisent les sociétés. Le député a signalé que certaines grandes sociétés pétrolières l'utilisent aux États-Unis, mais seulement dans certaines régions. C'est un outil de commercialisation qu'on utilise manifestement dans un certain secteur. Je sais qu'au Canada, bon nombre des sociétés énergétiques accordent une remise de 5 p. 100 à divers organismes détenteurs d'une carte spéciale qui achètent leur essence dans une station-service d'une société donnée. Ce sont des méthodes de commercialisation qu'utilisent diverses sociétés.

La ministre ne veut pas s'ingérer dans les opérations de commercialisation quotidiennes de ces sociétés. Nous avons déréglementé l'industrie et notre gouvernement s'est engagé à poursuivre la déréglementation. L'électorat canadien a déclaré que nous devions laisser les sociétés pétrolières en paix pour qu'elles mènent leurs propres affaires. Elles feront le travail, créeront des emplois et amélioreront la situation des Canadiens, mais le gouvernement doit cesser de leur imposer ce fardeau. C'est ce qui se passe et nous avons déjà eu des résultats très positifs.

Je ne cherche pas à minimiser l'importance de la suggestion du député, qui est valable. Il a manifestement communiqué avec l'une des principales sociétés pétrolières et il pourra encourager les autres en leur faisant la même proposition. Je le remercie d'avoir soulevé la question et de son intérêt. En effet, nous sommes très heureux de voir que les consommateurs, dans notre grand pays, profitent des économies réalisées grâce à la baisse de prix du pétrole.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Paproski): La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 11 heures, conformément à l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 54.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 18 avril 1986

La séance est ouverte à 11 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Français*]

LES SOCIÉTÉS DE LA COURONNE

LA VENTE DE LA SOCIÉTÉ ARSENAUX CANADA—LES PENSIONS DES EMPLOYÉS

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, le 2 décembre 1985 le gouvernement canadien annonçait sa décision d'autoriser l'aliénation de la société Les Arsenaux canadiens Limitée à Montréal. Cette société a été fondée en 1945 et est une des plus profitables du gouvernement du Canada, employant 750 personnes à Montréal et 50 personnes à Saint-Augustin, près de Québec.

Ce que le gouvernement canadien a oublié dans cette décision, monsieur le Président, ce sont les employés de la société Les Arsenaux canadiens Limitée. En effet, les employés de la société Les Arsenaux canadiens Limitée se verront perdre la plupart de leurs bénéfices lorsque la vente de cette société sera complétée. Un exemple, monsieur le Président, ce sont les pensions de ces employés. En effet un employé âgé de 29 ans, ayant 12 ans de service, perdra $17,213 par année avec le nouveau . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît! Les soixante secondes sont écoulées. L'honorable député de Humbolt—Lake Centre (M. Althouse) a la parole.

* * *

[*Traduction*]

LE MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE L'IMMIGRATION

L'EMBAUCHAGE DANS LA CIRCONSCRIPTION DE HUMBOLDT—LAKE CENTRE

M. Vic Althouse (Humboldt—Lake Centre): Monsieur le Président, je voudrais en ce début de journée poser une devinette aux députés. C'est une véritable colle au sujet d'une situation réelle. Comme je n'en connais pas la solution, je demanderai l'aide de la Chambre.

Des jeunes de ma circonscription qui sont des fonctionnaires permanents du ministère de l'Emploi et de l'Immigration sont régulièrement embauchés à l'automne à titre d'employés permanents. Puis, ils touchent de l'assurance-chômage au printemps et leur emploi est pris par deux étudiants d'université. Quand ces étudiants retournent à leurs études à l'automne, les employés permanents réintègrent leurs fonctions au ministère de l'Emploi et de l'Immigration. Je demande donc aux députés si cela crée un, deux ou trois emplois. Les députés qui trouveront la réponse obtiendront une place au milieu des gens qui font la queue devant leur bureau local d'Emploi Canada.

* * *

• (1105)

LE VANDALISME

LA DÉGRADATION DU MONUMENT ÉRIGÉ À EDMONTON À LA MÉMOIRE DES UKRAINIENS

M. William G. Lesick (Edmonton-Est): Monsieur le Président, le 6 avril, en soirée, le monument érigé à la mémoire des millions d'Ukrainiens qui ont péri au cours de la famine de 1932-1933, en face de l'hôtel de ville d'Edmonton, a été dégradé pour la seconde fois. Les mots «Nazi Lies» (mensonges nazis) ont été peints sur le monument.

Le Comité canadien des Ukrainiens et la Fédération des Juifs d'Edmonton ont déclaré, et je cite:

> Cet acte de vandalisme reflète sans aucun doute l'opinion d'un secteur infime de notre société, mais il rappelle qu'il y a encore des gens qui ne croient toujours pas qu'une véritable famine a été sciemment provoquée en 1932- 1933.

En tant que Canadien d'origine ukrainienne, je suis outré par cet acte de grossièreté contre la mémoire de plus de six millions d'Ukrainiens qui sont morts de faim aux mains des communistes. Ce monument nous rappelle les mauvais traitements et les atrocités qu'ont subis les Ukrainiens dans le passé. On a beau dégrader les monuments, on ne pourra jamais effacer le souvenir d'un peuple ni altérer la vérité historique.

* * *

[*Français*]

L'ENVIRONNEMENT

LA DÉPOLLUTION INDUSTRIELLE DANS LA CONSTRUCTION D'UNE USINE À NORANDA

M. Gabriel Desjardins (Témiscamingue): Monsieur le Président, le ministre de l'Environnement, l'honorable Tom McMillan, a déclaré publiquement cette semaine que notre gouvernement était prêt à investir une bonne part des 150 millions de dollars voués à la dépollution industrielle dans la construction d'une usine à Rouyn—Noranda qui récupérerait, d'ici 1990, 50 p. 100 des 500,000 tonnes d'anhydride sulfureux que les cheminées de la Noranda évacuent annuellement.

Article 21 du Règlement

Il s'agit là, monsieur le Président, d'un projet estimé par les gouvernements à 110 millions de dollars. Le ministre a déclaré qu'il jugeait important d'en arriver à tout le moins à une entente tripartite à parts égales, ce qui veut dire que le gouvernement fédéral est prêt à investir une somme d'au moins 36 millions de dollars.

Notre ministre de l'environnement reconnaît, toutefois, que le maître d'oeuvre d'une semblable réalisation demeure le gouvernement du Québec et, en ce sens, j'exhorte instamment le ministre de l'Environnement du Québec à accélérer le processus de négociation avec la Noranda pour en arriver le plus rapidement possible à concrétiser ce projet dont on parle depuis si longtemps chez nous et qui contribuerait grandement à améliorer la qualité de vie des gens.

* * *

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

LE PRIX DU GAS-OIL DANS LA HAUTE VALLÉE DE L'OUTAOUAIS

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Monsieur le Président, parce que le consortium de l'OPEP, dirigé par les arabes, n'a pu s'entendre pour contingenter la production, le prix du pétrole a dégringolé de 60 p. 100 depuis trois mois. Pourtant, les agriculteurs de la haute vallée de l'Outaouais qui reprendront bientôt les travaux de culture ne profiteront pas de rabais.

Étant donné que le gas-oil représente une dépense fixe considérable pour les agriculteurs, ces derniers sont victimes d'une situation fort injuste qui montre à quel point le gouvernement reste indifférent à leur sort. J'exhorte la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (Mlle Carney) à ordonner instamment une enquête en bonne et due forme sur le prix du gas-oil dans la haute vallée de l'Outaouais.

J'ai appris, du ministère de l'Énergie, que le prix de ce carburant avait baissé de 5c. le litre dans la région de Kingston et de 2c. le litre à Montréal. Au nord d'Ottawa, pourtant, il n'y a eu aucune réduction. C'est injuste pour le secteur agricole et celui des forêts. Il faut immédiatement remédier à cette situation déplorable. La ministre affirme ne pas vouloir s'ingérer dans les décisions de l'entreprise privée. Voilà la preuve qu'elle ne s'ingère pas dans les affaires de ses amis ayant des intérêts pétroliers.

* * *

[*Français*]

L'ÉCONOMIE

LES EFFETS POSITIFS DÉCOULANT DE LA BAISSE DU TAUX D'ESCOMPTE

M. Charles-Eugène Marin (Gaspé): Monsieur le Président, les Canadiens, les Québécois et les Gaspésiens ont repris confiance dans l'avenir. En effet, les bonnes nouvelles qui nous arrivent presque tous les jours nous annoncent un avenir prometteur.

Hier encore, la Banque du Canada nous annonçait une autre baisse de son taux d'escompte. Les baisses successives depuis plusieurs semaines ont des effets positifs dans tous les secteurs de l'économie.

Selon Statistique Canada, les ventes atteignaient 11.2 milliards de dollars en février 1986, soit une augmentation de 14.1 p. 100 par rapport à septembre 1984, et de 9.7 p. 100 par rapport à février 1985.

Au Québec, les chiffres sont quasi identiques, soit 14.2 p. 100 par rapport à septembre 1984, et de 9.2 p. 100 par rapport à février 1985.

Monsieur le Président, c'est là le résultat des politiques saines et efficaces de notre gouvernement.

* * *

[*Traduction*]

LES JEUNES

LES CRÉDITS FÉDÉRAUX CONSACRÉS À L'EMPLOI

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, le gouvernement conservateur a fait la sourde oreille aux jeunes chômeurs et aux étudiants. Le budget total d'Emploi d'été—Expérience de travail a été réduit de 163 millions de dollars en 1985 à 127 millions en 1986. Une partie de cette somme a déjà été canalisée vers Expo 86.

Quelles sont les conséquences? Dans ma circonscription, celle de Churchill, bien que le chômage des jeunes demeure élevé et que la demande de programmes d'emploi pour jeunes se maintienne, le gouvernement fédéral a réduit sa contribution au programme Emploi d'été—Expérience de travail de $700,000 à $409,000. Cette somme est réservée à la création d'emplois dans les secteurs municipal, public et privé où les salaires doivent être subventionnés. Le gouvernement doit prévoir dès maintenant, pour la jeunesse, des fonds au moins égaux à ceux de l'an passé, même s'il n'est pas prêt à satisfaire les besoins réels des jeunes chômeurs.

* * *

• (1110)

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES NÉGOCIATIONS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—L'IMPORTANCE DE LA DÉMARCHE POUR LA CIRCONSCRIPTION DE SARNIA—LAMBTON

M. Ken James (Sarnia—Lambton): Monsieur le Président, le gouvernement du Canada, de concert avec le gouvernement des États-Unis, a jusqu'à mardi pour convaincre le comité sénatorial des finances de ce pays de reconnaître le caractère positif des négociations relatives au commerce bilatéral. L'intensification des échanges avec les États-unis n'est plus une question de choix pour l'économie canadienne, mais bien de nécessité. Il ne s'agit plus de choisir entre un échange plus libre et le maintien du statu quo, mais bien entre un échange plus libre et des frontières hermétiques.

Ma circonscription de Sarnia—Lambton qui est très voisine des États-Unis souhaite vivement que nous ouvrions nos frontières. Le taux de chômage dans ma circonscription dépasse de loin la moyenne nationale et il est essentiel d'y attirer de nouvelles entreprises et de nouvelles industries.

Au début de la semaine, j'ai assisté à l'ouverture d'une société américaine qui a choisi d'établir à Sarnia sa première succursale au Canada. A diverses autres reprises, nous n'avons pas eu cette même chance. Dernièrement, une autre société américaine a été dissuadée de s'établir dans notre région en raison des tarifs et des droits de douane élevés imposés aux marchandises entrant aux États-unis.

Nous devons nous efforcer résolument d'attirer de nouvelles entreprises au pays. Il est essentiel d'ouvrir nos frontières.

* * *

L'ÉCONOMIE

LA CONFIANCE INSPIRÉE PAR LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Bob Hicks (Scarborough-Est): Monsieur le Président, les données d'une enquête économique effectuée dernièrement auprès de 200 hommes d'affaires de Scarborough figurent maintenant dans le numéro de mars du bulletin de l'association des hommes d'affaires de cette ville. Ces données démontrent, à l'évidence, que la politique économique fédérale et les négociations sur le libre-échange avec les États-Unis inspirent confiance.

Ainsi 57 p. 100 ont assuré que l'économie offrait de bonnes perspectives, 60 p. 100 que les taux d'intérêt diminueraient, 51 p. 100 que le chômage régresserait, 49 p. 100 que le libre-échange aura d'heureuses retombées et 70 p. 100 que les ventes de leur compagnie augmenteraient . . . tous ces réponses démontrent clairement que l'économie canadienne reprend vigueur sous le gouvernement des conservateur.

* * *

[*Français*]

LA PROSTITUTION

LA PRÉSUMÉE DISCRIMINATION DÉCOULANT DU PROJET DE LOI C-49

Mme Lucie Pépin (Outremont): Monsieur le Président, je voudrais faire état aujourd'hui de quelques-unes des conséquences de la Loi C-49 sur la sollicitation à des fins de prostitution.

A Vancouver, environ deux tiers des arrestations concernent des prostituées et un tiers seulement des clients. On a eu un exemple flagrant de la différence entre la façon dont on traite les prostituées et leurs clients récemment à Vancouver.

Une prostituée et un client ont tous les deux été arrêtés pour avoir fait de la sollicitation et c'est le même juge qui s'occupait des deux cas.

Article 21 du Règlement

La prostituée s'est vu imposer une amende de $150 ou à défaut, cinq jours de prison, et le client a été acquitté et placé en liberté surveillée.

Voilà une preuve de discrimination qui donne raison à de nombreux opposants à la Loi C-49. Et, monsieur le Président, je tiens à m'élever encore une fois contre cette loi injuste qui permet aux policiers et aux juges d'appliquer la règle de deux poids, deux mesures concernant leurs préjugés.

* * *

[*Traduction*]

L'INDUSTRIE

LA B.C. TELEPHONE COMPANY—L'ANNONCE DE MISES À PIED

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, la Compagnie de téléphone de la Colombie-Britannique semble supprimer délibérément des postes de téléphonistes, des femmes pour la plupart. Après avoir décimé les emplois pour les femmes à Terrace, la compagnie prévoit maintenant supprimer quelque 70 emplois à Cranbrook. Comme la plupart des femmes téléphonistes ne peuvent quitter leur famille pour être mutées, cela a pris l'allure d'une tactique subtile visant à réduire par centaines les emplois de téléphonistes.

Nous ne sommes pas d'accord avec le député de Kootenay-Est—Revelstoke (M. Graham) selon qui ne s'agit pas d'un problème fédéral. Nous demandons au ministre des Communications (M. Masse) d'exiger immédiatement du CRTC qu'il tienne des audiences spéciales à Cranbrook en imposant un moratoire d'un an sur les transferts d'emplois de la B.C. Tel jusqu'à ce qu'on ait établi les répercussions de cette décision pour le service et pour la population locale.

Nous demandons encore une fois à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (Mlle Maconald) d'approuver la requête de la TWU en vue d'une étude sur la conservation des emplois et les changements technologiques en rapport avec les décisions de la B.C. Tel.

Nous demandons au ministre du Travail (M. McKnight) de faire enquête pour voir si la B.C. Tel néglige les responsabilités que lui impose le Code canadien du travail . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Soixante secondes.

* * *

L'AGRICULTURE

LE BLOCAGE DES FRAIS EXIGÉS PAR LES COMPAGNIES CÉRÉALIÈRES POUR L'ENTREPOSAGE

M. Lee Clark (Brandon—Souris): Monsieur le Président, les faibles prix des denrées et les coûts de production de plus en plus élevés coincent les agriculteurs dans un terrible étau financier. J'ai donc été soulagé d'apprendre que la Commission canadienne des grains a bloqué les frais que les compagnies céréalières peuvent exiger des agriculteurs pour l'entreposage, la manutention et le nettoyage du grain. Cette décision fera économiser aux céréaliculteurs environ 20 millions de dollars.

Tandis que les dirigeants d'entreprises comme l'Union des producteurs de grain et Cargill reconnaissent que le blocage est nécessaire, Otto Lang, le vice-président de Pioneer Grain, prétend qu'il est malavisé du point de vue économique et extrêmement rétrograde. Compte tenu du fait que ce même Otto Lang est un ancien ministre libéral qui était chargé de la Commission du blé, je me serais attendu à ce qu'il soit mieux informé de la gravité de la crise financière et qu'il compatisse un peu plus au triste sort des producteurs de grain de l'Ouest. Vu le rôle de premier plan que M. Lang a joué dans la vie publique canadienne, il serait peut-être utile que le très honorable chef de l'opposition (M.Turner) rassure la Chambre en lui disant que M. Lang ne jouit plus d'une grande influence au sein du parti libéral.

* * *

[*Français*]

LE CENTENAIRE DE LA VILLE DE SAINT-LÉONARD

INVITATION À LA FÊTE

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard—Anjou): Monsieur le Président, la ville de Saint-Léonard, dans la belle circonscription de Saint-Léonard—Anjou, s'apprête à fêter joyeusement son premier centenaire d'existence et nous avons pensé à partager notre allégresse avec tous les Canadiens, et nous vous invitons à venir fêter avec nous à Saint-Léonard. Il s'agit d'une série d'activités qui se dérouleront d'avril 1986 à avril 1987 et qui se veulent toutes plus captivantes les unes que les autres. Nous souhaitons vivement vous compter parmi les participants les plus enthousiastes. Bienvenue à Saint-Léonard, 100 ans, cela se fête!

• (1115)

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

LA PRISE DE CONTRÔLE DE GENSTAR PAR IMASCO

Le très hon. John N. Turner (chef de l'Opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre d'État aux Finances. En autorisant hier la prise de contrôle de Canada Trust par Imasco, le gouvernement a froidement outrepassé la volonté du Parlement et deux résolutions successives du comité des finances de la Chambre des communes s'opposant à l'unanimité à cette prise de contrôle et au principe de la prise de contrôle d'une institution financière par une institution non financière. Le gouvernement va-t-il annoncer une politique d'interdiction de ce genre de prises de contrôle et de la poursuite de la concentration du pouvoir économique au Canada?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, en ce qui concerne les droits du Parlement, je précise que l'autre endroit fait tout autant partie du Parlement et n'a pas encore publié son rapport sur cette question. Je ne manquerai pas de respecter les droits du Parlement quand j'aborderai la question de la politique de la propriété, comme je l'ai dit hier. Nous avons énormément progressé avec Imasco et Genstar au niveau des conditions que nous leur avons imposées.

[*Français*]

L'ATTITUDE DU GOUVERNEMENT

Le très hon. John N. Turner (chef de l'Opposition): En réponse à la ministre, monsieur le Président, les conditions imposées par le gouvernement sont quasiment des farces et pas fortes du tout, et je pose encore la question: Pourquoi le gouvernement n'adopte-t-il pas une attitude qui reflète l'impression presque unanime des députés de cette Chambre pour empêcher de telles prises de contrôle?

[*Traduction*]

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, nous avons reçu les recommandations d'un comité de la Chambre des communes et nous élaborons actuellement une politique en matière de propriété. Nous avons fait des progrès considérables. Comme je l'ai dit hier à la Chambre et à l'extérieur, nous sommes maintenant entrés dans une nouvelle ère pour ce qui est de nos institutions financières et de la qualité de notre réglementation après des années et des années de négligence.

ON DEMANDE QU'UN COMITÉ PARLEMENTAIRE SOIT CONVOQUÉ DE NOUVEAU

Le très hon. John N. Turner (chef de l'Opposition): Monsieur le Président, ma dernière question s'adresse au leader à la Chambre en l'absence du député qui préside le comité permanent des finances. Le leader à la Chambre pourrait-il avoir des consultations cette fin de semaine avec ce député en vue de réunir le comité de façon à permettre aux députés de tous les côtés de la Chambre qui ont exprimé des points de vue catégoriques sur cette question de faire consigner officiellement leurs points de vue à partir de lundi?

[*Français*]

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, je pense que c'est une bonne idée, mais c'est la responsabilité des membres du comité . . .

[*Traduction*]

Je pense que le très honorable représentant comprendra que les membres du comité, notamment en vertu de la nouvelle réglementation, peuvent déterminer cela. Il est certain que le simple fait que le très honorable chef de l'Opposition ait fait cette proposition fera son chemin jusqu'à Westaskiwin où le président du comité fait actuellement un discours au nom d'un de nos distingués collègues.

LES TRANSACTIONS INTÉRESSÉES

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, je voudrais, moi aussi, poser une question à la ministre d'État aux Finances à propos de la prise de contrôle de Genstar par Imasco. L'aventure a commencé l'année dernière, lorsque la ministre a permis à Genstar de prendre le contrôle de Canada Trust; aussi, la ministre peut-elle garantir à la Chambre qu'il n'y a pas eu de transaction intéressée dans ce cas-là?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, la société Genstar s'était alors engagée à ne pas faire de transaction intéressée. Imasco a pris des engagements bien plus fermes encore, et elle a pris en outre de nouveaux engagements.

LE RESPECT DE L'ENGAGEMENT PRIS PAR GENSTAR

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, la ministre a dit que la société Genstar s'était engagée à ne pas faire de transaction intéressée mais peut-elle confirmer que cet engagement a été respecté?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je me renseignerais bien volontiers auprès du surintendant des assurances, mais je n'ai entendu parler d'aucune transaction intéressée.

LE SURINTENDANT DES ASSURANCES

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, ma question s'adresse également à la ministre d'État aux Finances et concerne le surintendant des assurances, dont la ministre vient de parler. Quand on a demandé au surintendant des assurances, qui est le principal conseiller de la ministre en matière de sociétés de fiducie, s'il pouvait fournir des raisons contraignantes de croire que l'acquisition par Imasco serait effectivement conforme aux intérêts du pays, il a répondu qu'il ne pouvait fournir de raisons contraignantes de croire que cela serait conforme aux intérêts du pays. Puisque son principal conseiller a dit que ce n'était pas conforme aux intérêts du pays, pourquoi a-t-elle pris le contrepied de cet avis?

• (1120)

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Si je comprends bien, monsieur le Président, le surintendant des assurances n'a pas dit non plus que le statu quo était nécessairement conforme aux meilleurs intérêts du pays.

Permettez-moi d'expliquer au député que ce que nous avons pu réaliser par la solution dont le gouvernement a lieu d'être très fier, c'est notre engagement sous-jacent de laisser jouer les forces du marché quand les impératifs de la politique sont respectés. C'est juste pour les déposants. C'est juste pour les sociétés concernées. C'est juste pour les députés qui se sont dits préoccupés au sujet de certaines questions pour lesquelles nous avons obtenu des garanties. Je pense que cela est conforme à l'intérêt public.

LA DÉCISION DU GOUVERNEMENT

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser à la ministre. Le comité des finances a recommandé clairement à deux reprises de bloquer l'acquisition. C'était pour ainsi dire l'opinion de la Chambre des communes que cette acquisition devait être bloquée. La ministre ne l'a pas fait. Elle ne l'a pas bloquée. Peut-elle nommer un député, ou qui-que ce soit d'autre, qui dise que la décision de laisser faire l'acquisition est une bonne idée ou une bonne décision conforme aux intérêts du Canada et des Canadiens?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Oui, je pense qu'il y a des députés qui pensent que nous avons fait du bon travail dans cette affaire.

Des voix: Bravo!

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES RELATIONS CANADO-LIBYENNES—ON DEMANDE UN ENSEMBLE COMPLET DE SANCTIONS ÉCONOMIQUES

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Le 10 janvier dernier, le premier ministre a annoncé une série de mesures économiques contre la Libye, mais le gouvernement n'a certes pas interrompu toutes ses relations économiques importantes avec ce pays, loin de là. Le gouvernement ne convient-il pas que la situation s'est bien aggravée depuis le 10 janvier? Par conséquent, annoncera-t-il immédiatement un ensemble complet de sanctions économiques contre la Libye qui visera à la fois les entreprises et les travailleurs pour donner l'exemple au reste du monde et inciter la Libye à mieux se conduire à l'échelle internationale?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, j'ignore où le leader du parti libéral à la Chambre était ces jours-ci, parce que j'ai certainement répondu à ces questions. Il sera heureux de savoir que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures profite de la réunion de l'OCDE pour rencontrer des représentants de la France, du Japon, de l'Australie, des États-Unis, de la Nouvelle-Zélande, du Danemark, des Pays-Bas et de la République fédérale d'Allemagne et qu'il a constaté une plus grande volonté internationale de collaborer pour combattre le terrorisme et que cette question aura certes la priorité au sommet de Tokyo.

LE REMPLACEMENT DES TRAVAILLEURS AMÉRICAINS EN LIBYE PAR DES TRAVAILLEURS CANADIENS

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, cela m'étonne que le gouvernement ne se rende pas compte que la situation a changé depuis le 10 janvier. Dans la déclaration du 10 janvier, le gouvernement exhortait les entreprises et les travailleurs du Canada à ne pas remplacer les Américains qui quitteraient la Libye. Peut-il maintenant garantir à la Chambre que cela ne s'est pas produit et que les entreprises et les travailleurs du Canada n'aident pas à appuyer le régime libyen et tout ce qui lui est relié? Le gouvernement peut-il nous donner cette garantie et nous dire quelles mesures il prend pour veiller à ce que les travailleurs et les entreprises du Canada ne remplacent pas les Américains qui ont quitté la Libye?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, j'ai dit au député quelles mesures le Canada a déjà prises. La question qu'il a soulevée est certainement visée par la déclaration du 10 janvier. S'il existe d'autres solutions possibles, le gouvernement est en train de les examiner afin de pouvoir discuter des moyens à prendre pour éliminer partout dans le monde le mal insidieux que représente le terrorisme.

* * *

LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

LA PRISE DE CONTRÔLE DE GENSTAR PAR IMASCO—LE RÔLE DE CANADA TRUST

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre d'État aux Finances. Peut-elle confirmer qu'à la suite de sa politique hautement fantaisiste et trompeuse au sujet de la prise de contrôle d'Imasco, à la fin de l'année prochaine, une des filiales d'Imasco, Canada Trust, pourra accorder un prêt à une autre filiale d'Imasco, Imperial Tobacco?

• (1125)

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, nous avons obtenu un engagement selon lequel il n'y aura aucune transaction intéressée entre Imasco, ses associés et filiales et Canada Trust. Cela figure dans l'entente signée par cette société.

* * *

LES CORPORATIONS

L'ACCROISSEMENT DU NOMBRE DE FUSIONS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, suivant les termes de la politique annoncée, cela ne vaut que pour un an. Il sera intéressant de voir tout cela précisé noir sur blanc un jour ou l'autre.

A part les transactions intéressées qui préoccupaient vivement les membres du comité parlementaire et les députés de mon parti, nous éprouvons également des inquiétudes devant le taux alarmant de fusions enregistré au Canada. La ministre sait-elle que dans les années 60, il y avait 250 fusions par année, qu'il y en a eu plus de 700 en 1985 et que cette année, ce chiffre devrait dépasser 900? La ministre est-elle au courant de cette tendance et, dans l'affirmative, que compte faire le gouvernement pour y remédier s'il croit vraiment à la libre concurrence?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, un grand nombre de ces fusions et prises de contrôle ont certainement des conséquences très positives pour le Canada. Dans certains cas, elles auront des effets négatifs en raison des difficultés éprouvées dans une société ou une autre. Si le député a une expérience pratique du monde des affaires, il saura que c'est parfois très bénéfique. Les sociétés de grande taille affrontent la concurrence internationale et elles sont parfois mieux placées que les petites entreprises pour le faire. Ce n'est toujours pas le cas, mais c'est parfois vrai.

LE COÛT POUR LES CONTRIBUABLES

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, si la ministre se donne la peine de relire certains des discours que le premier ministre et elle ont prononcé par le passé, elle y trouvera des observations intéressantes soulignant que ces fusions ne produisent pratiquement jamais d'emplois supplémentaires et qu'elles réduisent toujours la concurrence.

J'ai fait établir la liste de 21 fusions qui ont eu lieu depuis 1979 et qui ont coûté 24 milliards de dollars sans produire de nouveaux emplois. D'autre part, elles ont été financées en majeure partie grâce à certaines concessions fiscales. Si j'envoie à la ministre la liste de ces 21 fusions qui ont coûté, je le répète, 24 milliards de dollars, va-t-elle nous dire combien cela a coûté, non pas dans chaque cas, mais globalement, aux contribuables canadiens qui ont financé ces prises de contrôle?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, comme mon collègue, le ministre des Finances, l'a déclaré à la Chambre, nos lois fiscales à l'égard de la radiation des intérêts, des prises de contrôle et des fusions se comparent à celles des autres pays. Le député se souviendra sans doute d'une réponse donnée par mon collègue qui n'abondait pas dans le sens de sa question d'aujourd'hui étant donné que les sociétés étrangères que le député a dit souvent ne pas aimer, peuvent radier les intérêts pour prendre le contrôle d'entreprises canadiennes.

* * *

LES CHEMINS DE FER

LE CHEMIN DE FER DE TERRE-NEUVE—LES DISCUSSIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Il sait que les Terre-Neuviens attendent depuis septembre dernier une décision sur le sort de leurs chemins de fer. En fait, le ministre a confirmé dans cette enceinte et encore hier soir, au réseau anglais de télévision de Radio-Canada à Terre-Neuve, que des pourparlers avaient lieu avec le gouvernement terre-neuvien. Le ministre pourrait-il nous préciser aujourd'hui quand ces discussions et pourparlers devraient prendre fin et à quel moment on devrait pouvoir annoncer une décision dans un sens ou dans l'autre sur l'avenir des chemins de fer terre-neuviens?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, j'espère que ces discussions se termineront sous peu et qu'une décision sera alors prise. Je comprends la crainte du député à ce sujet et celles des Terre-Neuviens, ainsi que l'incertitude que cette situation entraîne. Je le regrette, mais quoi qu'il en soit, nous faisons tout en notre pouvoir pour mettre sur pied le meilleur réseau de transport possible, afin de répondre aux besoins des Terre-Neuviens et de leur offrir les services voulus.

LA DÉCLARATION DU PREMIER MINISTRE DE TERRE-NEUVE

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): Monsieur le Président, le ministre sait-il que cette incertitude s'explique en grande partie par le fait qu'hier, à Terre-Neuve, son collègue a confirmé que des négociations étaient en cours alors que le premier ministre de Terre-Neuve l'a nié catégoriquement? Le ministre pourrait-il nous expliquer cette énorme contradiction entre la déclaration du ministre, le député de Saint-Jean-Ouest, et celle du premier ministre terre-neuvien? Les Terre-Neuviens souffrent depuis assez longtemps d'une incertitude causée, à mon avis, par le gouvernement provincial, à ce stade-ci?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, c'est peut-être une question d'interprétation. Les discussions en question pourraient peut-être être qualifiées de négociations, mais je peux confirmer au député qu'elles ont bel et bien lieu. Nous les poursuivrons jusqu'à ce qu'un accord puisse être conclu plus ou moins en principe, après quoi, nous consulterons les Terre-Neuviens, les localités et plus particulièrement, les travailleurs concernés.

* * *

• (1130)

LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

LE CONTRÔLE D'IMASCO

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Approvisionnements et Services. Statistique Canada, qui relève du ministre, a soigneusement examiné les structures et les participations de chaque entreprise, pour déterminer lesquelles étaient contrôlées par des étrangers. Le ministre peut-il confirmer que Statistique Canada, selon les dernières données recueillies aux termes de la Loi sur les déclarations des corporations et des syndicats ouvriers (CALURA), et que j'ai sous les yeux ici, considère que la société Imasco est une société dont le contrôle réel appartient à une entreprise du Royaume-Uni, la British American Tobacco Company?

L'hon. Stewart McInnes (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, je n'ai pas lu le document en question mais je le ferai volontiers afin de fournir une réponse à mon collègue.

M. Langdon: Monsieur le Président, je pense que le ministre devrait être un peu plus au fait de son ministère.

L'APPROBATION DE LA PRISE DE CONTRÔLE DE GENSTAR

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): Monsieur le Président, je pose ma question supplémentaire à la ministre responsable des institutions financières. Étant donné que la société Imasco est considérée comme une entreprise sous contrôle étranger, la ministre ne vient-elle pas d'approuver indirectement un accroissement de la mainmise étrangère sur nos institutions financières, situation qui nous paraît tout à fait inacceptable dans le secteur bancaire?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, mon collègue à ma droite est très au fait de son ministère.

Des voix: Bravo!

Mme McDougall: Aux termes de la Loi sur l'examen de l'investissement étranger et sur Investissement Canada, la société Imasco est classée comme entreprise canadienne. La British American Tobacco de Grande-Bretagne est une société à participations multiples qui n'est pas majoritaire au sein d'Imasco, même si elle en est un des principaux actionnaires. Le conseil d'administration est entièrement contrôlé par des intérêts canadiens et continuera de l'être.

* * *

LES CHEMINS DE FER

L'AVENIR DU CHEMIN DE FER DE TERRE-NEUVE

M. George Baker (Gander—Twillingate): Monsieur le Président, le ministre des Transports de Terre-Neuve contredit publiquement son homologue fédéral, et le premier ministre de cette province contredit publiquement le ministre fédéral de la Justice, lui-même porte-parole de Terre-Neuve, au sujet de l'avenir des chemins de fer dans cette province. C'est au ministre des Transports que je m'adresse. Quand ces deux gouvernements vont-ils cesser de jouer à cache-cache l'un avec l'autre et avec les Terre-Neuviens, de façon que ceux-ci puissent savoir de quoi il retourne?

Des voix: Bravo!

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Les propos du député ne sont que sottises, monsieur le Président, et je m'en tiens à ma réponse précédente.

Des voix: Bravo!

LES RÉSULTATS DES SONDAGES

M. George Baker (Gander—Twillingate): Dans une entrevue qu'il accordait hier soir à Terre-Neuve, monsieur le Président, le ministre des Transports aurait déclaré ce qui suit: «Selon nos sondages, les Terre-Neuviens estiment que le transport routier est le plus important mode de transport», et qu'il allait saisir le cabinet de sa proposition.

Le ministre est-il naïf au point de s'imaginer que parce que les Terre-Neuviens croient que la route est le plus important mode de transport, cela pourrait justifier l'abandon du chemin de fer? Avec un raisonnement pareil, c'en serait bientôt fait des chemins de fer partout au Canada. Est-ce là l'objectif du ministre?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Si je suis naïf, monsieur le Président, le député l'est dix fois plus que moi.

Questions orales

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES NÉGOCIATIONS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—LES EXPORTATIONS DE BOIS TENDRE

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État aux Forêts. Nous savons depuis plus d'un an que le Congrès américain penche de plus en plus pour le protectionnisme à l'égard de tous les produits, depuis le poisson et le porc jusqu'à l'acier et notamment le bois.

Le ministre peut-il nous expliquer pourquoi le gouvernement continue à tergiverser dans ce domaine, quand il sait qu'il est temps pour la Chambre de commencer à se montrer énergique et d'exercer de véritables pressions à l'égard du bois tendre, comme on le promet depuis longtemps.

L'hon. Gerald S. Merrithew (ministre d'État (Forêts)): Monsieur le Président a tort de supposer que l'industrie canadienne ou le gouvernement a fait preuve d'inertie dans ce domaine. Nous avons vivement apprécié le report du vote du comité des finances du Sénat américain. À notre avis, le président des États-Unis a voulu nous prouver que les entretiens commerciaux prendront un bon départ et c'est ce que nous souhaitons.

LA POSITION DU MINISTRE

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, jusqu'ici, toutes les simagrées du gouvernement ne nous ont valu que des quotas et des droits de douane. Plus que tous ses collègues du cabinet, le ministre aurait dû prendre des mesures concrètes dans les prévisions de dépenses pour 1986-1987. Tout ce qu'il a proposé, c'est de créer une demi-année personne en vue d'examiner la menace très réelle, sur le plan commercial, que pose le Congrès américain. Est-il prêt à expliquer pourquoi il n'a rien prévu d'autre dans les prévisions de dépenses de 1986-1987?

L'hon. Gerald S. Merrithew (ministre d'État (Forêts)): Monsieur le Président, le député devrait demander à l'industrie et aux gouvernements provinciaux si je n'ai pas travaillé en étroite collaboration avec mon collègue le ministre responsable du commerce, dans le domaine qui nous préoccupe.

* * *

LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

LES FUTURES PRISES DE CONTRÔLE—ON DEMANDE L'IMPOSITION DE RESTRICTIONS SUR LES TRANSACTIONS INTÉRESSÉES

M. W. Paul McCrossan (York-Scarborough): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre d'État (Finances). La ministre garantira-t-elle à la Chambre que, désormais, chaque fois qu'une institution non financière projettera de prendre en charge une institution financière ou qu'une institution non financière qui a déjà la mainmise sur des institutions financières tentera d'en acquérir d'autres, elle imposera les mêmes restrictions ou encore des restrictions sur les opérations internes, la propriété et l'aliénation analogues à celles qu'elle a imposées à Imasco hier?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je crois que nous avons franchi une étape importante en concluant cet accord avec Imasco. Bien sûr, à l'occasion de tout examen futur, nous envisagerons les mêmes restrictions et engagements compte tenu des circonstances particulières à chaque cas. Je ne veux pas que les institutions commerciales soient vendues comme des actions sans grande valeur.

* * *

L'ASSURANCE

LA PRÉSENTATION D'UN PROJET DE LOI

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard—Anjou): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre d'État chargée des Finances. L'assurance personnelle et l'assurance collective sont en train de devenir des solutions pour les citoyens ou les institutions canadiennes qui ne peuvent obtenir une assurance de responsabilité ou qui n'ont pas les moyens d'absorber les hausses illimitées des primes. La ministre peut-elle dire aux Canadiens si elle favorise de tels programmes et quand elle va déposer un projet de loi visant à protéger les Canadiens dans le cadre de ce nouveau système?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je félicite le député de son intérêt soutenu pour cette question importante. Nos hauts fonctionnaires continuent d'examiner les problèmes spécifiques et sont en train d'élaborer une politique qui devrait s'avérer utile. L'industrie elle-même a proposé des solutions. Je crois que le pire de la crise est passé. Un projet de loi sur l'assurance des effets mobiliers et l'assurance-accidents sera présenté sous peu.

[*Français*]

L'AUTO-ASSURANCE RESPONSABILITÉ—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard—Anjou): Monsieur le Président, j'aimerais rappeler à la ministre que le 20 janvier, elle nous avait dit que la législation était sur le point d'arriver et on n'a encore rien reçu. Est-ce qu'elle va consulter son collègue, le ministre de la Consommation et des Corporations, afin que les consommateurs canadiens soient protégés en vertu de ce nouveau système d'auto-assurance responsabilité?

[*Traduction*]

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je m'entretiens régulièrement avec mon collègue, le ministre de la Consommation et des Corporations. Je tiens absolument à présenter ce projet de loi à la Chambre au plus tôt. Il m'arrive parfois d'être un peu optimiste dans mes prévisions.

LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

LA PRISE DE CONTRÔLE DE GENSTAR—L'ARTICLE DE JOURNAL AU SUJET DES GAINS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ GENSTAR

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre d'État (Finances) et concerne l'acquisition de Genstar par Imasco. Le *Star* de Toronto révélait dimanche dernier, dans son cahier économique, que cette transaction rapportera à M. Angus MacNaughton, président du conseil d'administration de Genstar, et à M. Ross Turner, président de cette société, 40 millions de dollars chacun. La ministre était-elle au courant de cette affaire?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je l'ai lu dans la presse, mais n'en ai pas encore obtenu la confirmation.

LA POSITION DE LA MINISTRE

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, la ministre s'élève-t-elle contre l'idée que ce fusionnement rapporte personnellement autant d'argent au président du conseil d'administration et au président de Genstar?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, les dispositions prises entre vendeurs et acheteurs ne concernent que ces personnes.

M. Rodriguez: Il y a conflit d'intérêts.

Mme McDougall: Ce qui peut sembler extravagant aux yeux du député, voire à mes yeux, n'est pas nécessairement ce qui aura lieu entre adultes consentants.

M. Murphy: C'est nous qui en faisons les frais.

* * *

[*Français*]

LA CONDITION FÉMININE

LE RAPPORT NIELSEN—LA CESSATION DE LA CRÉATION DE CHAIRES D'ÉTUDES FÉMININES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Mme Lucie Pépin (Outremont): Monsieur le Président, je désire poser une question au ministre d'État responsable de la Condition féminine.

Une des options du rapport Nielsen est de cesser de créer des chaires d'études féminines. On sait que la recherche interdisciplinaire est essentielle aux progrès que font les femmes à tous les points de vue.

J'aimerais que le ministre nous dise s'il a l'intention d'appliquer cette recommandation du rapport Nielsen.

• (1140)

[*Traduction*]

L'hon. Walter McLean (ministre d'État (Immigration) et ministre responsable de la Condition féminine): Monsieur le Président, la députée sait que les groupes d'étude ont fait une série de recommandations que les comités permanents peuvent consulter. Elle sait aussi que les groupes d'étude affectés à d'autres organismes se sont spécialisés dans les questions féminines, comme le Conseil consultatif de la situation de la femme. Ils ont demandé qu'on fasse plus de recherche et qu'on engage plus de femmes. Somme toute, certaines des recommandations relatives aux femmes émises par les divers groupes d'étude peuvent être acceptées telles quelles, et les autres doivent être discutées.

[*Français*]

LA PROMOTION DES RECHERCHES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Mme Lucie Pépin (Outremont): Monsieur le Président, ce dont je discute, c'est des chaires d'études féminines, ce qui est très différent de la recherche que le Conseil consultatif ou d'autres organismes féminins peuvent faire.

Je veux donc savoir du ministre s'il a l'intention d'appliquer la recommandation du rapport Nielsen qui ne ressemble pas du tout à la réponse qu'il vient de me servir. Alors, est-ce qu'il appliquera cette recommandation et, si non, quelles mesures prendra-t-il afin de promouvoir des recherches? Je pense que ce que le Conseil fait et ce que les chaires féminines font sont deux choses tout à fait différentes.

[*Traduction*]

L'hon. Walter McLean (ministre d'État (Immigration) et ministre responsable de la Condition féminine): Monsieur le Président, je tiens à remercier la députée de son intervention. Je suis conscient comme elle de l'importance de la recherche sur les questions féminines. Comme elle le sait, l'année dernière, on a créé cinq chaires et centres régionaux dans le pays. Le gouvernement s'est demandé s'il devait en augmenter le nombre et les recommandations en cause ont été faites dans le cadre des discussions en cours sur les meilleurs moyens de faire avancer la recherche sur les questions féminines.

* * *

LE CANADIEN NATIONAL

LA VENTE DE CN ROUTE—LA SITUATION DES TRAVAILLEURS

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Il sait que le CN Route va vendre ses avoirs à trois investisseurs de Toronto. Lors des négociations, le ministre ou son gouvernement ont-ils pris des mesures pour garantir la sécurité d'emploi des travailleurs concernés?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, la direction et le conseil d'administration du CN ont approuvé en principe le projet de vente de CN Route. Dans le cadre de cette entente, on prévoira certaines garanties au chapitre des emplois. En fait, on est en train d'en mettre au point les détails en ce moment. Évidemment, le député sait que l'entente finale devra être approuvée par le gouverneur en conseil et la CCT. Ce n'est pas avant que tous ces détails aient été mis au point avec les syndicats et toutes les parties intéressées, que nous pourrons savoir à quoi ressemblera cette entente.

Questions orales

LES INDEMNITÉS OFFERTES POUR ENCOURAGER LES EMPLOYÉS À PRENDRE LEUR RETRAITE

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, le gouvernement et le CN en ont-ils fini avec les négociations relatives à l'offre d'une indemnité de retraite à ceux qui n'ont pas déjà droit aux prestations de retraite anticipée?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, jusqu'à présent le CN a été très généreux en matière d'indemnités de cessation d'emploi et de retraite anticipée. Ces dispositions font actuellement l'objet de négociations avec les syndicats dans le cadre de l'entente d'achat qui a été conclue.

* * *

L'IMPÔT SUR LE REVENU

LA PERCEPTION DES IMPÔTS IMPAYÉS—ON PROPOSE UN PROGRAMME D'AMNISTIE FISCALE

M. Ken James (Sarnia—Lambton): En l'absence du ministre du Revenu national, je vais poser ma question à son secrétaire parlementaire. Lors d'une déclaration que j'ai faite à la Chambre, j'ai attiré l'attention sur un programme d'amnistie fiscale très fructueux en vigueur dans un certain nombre d'États américains, dans le but de percevoir les impôts impayés. Depuis ce temps-là, le ministère a-t-il songé à la possibilité d'instituer une telle mesure pour permettre aux mauvais payeurs qui le souhaitent d'acquitter leurs impôts?

M. Bernard Valcourt (secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je tiens à remercier le député de sa question et de son intérêt au nom du ministre qui assiste à l'ouverture d'un poste douanier sur la *Canadian Pacific Highway* à Vancouver. Il existe actuellement au Canada un programme de divulgation fiscale volontaire qui permet à ceux qui n'ont pas rempli leur déclaration ou qui l'ont rempli incorrectement de faire une déclaration volontaire sans craindre des poursuites éventuelles. Cette déclaration est faite sous le sceau du secret entre le contibuable concerné et le ministère du Revenu national. Je tiens quand même à dire au député que je ferai part au ministre de ses instances.

* * *

LES PÊCHES

LE PROGRAMME À L'INTENTION DES USINES À COURT DE RESSOURCES

L'hon. William Rompkey (Grand Falls—White Bay—Labrador): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre en sa qualité de ministre suppléant des Pêches, l'une de ses compétences les plus importantes. Des centaines de travailleurs d'usine le long de la côte nord-est de Terre-Neuve n'auront pas de travail cette année parce que des usines comme celles de La Scie et de Englee ne sont pas suffisamment approvisionnées en poisson. Le gouvernement a bien un programme pour les usines à court de ressources, mais il ne fonctionne pas comme il le devrait. Est-il disposé à réviser ce programme et à y apporter les changements nécessaires pour assurer un approvisionnement suffisant en poisson pour ces usines et protéger ainsi les emplois de ces travailleurs?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre suppléant des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, en ce qui a trait au programme pour les usines à court de ressources, je crois me rappeler qu'il comporte certains critères objectifs et qu'une usine comme celle de La Scie n'a pas satisfait à ces critères. Sauf erreur, le député demande au gouvernement de réviser le programme dans le but d'en redéfinir les critères objectifs. Je ne sais pas où en est le ministre dans ce processus de révision, mais je vais certes porter les instances du député à son attention dès son retour à la Chambre.

LA DEMANDE DE PERMIS FAITE PAR LE GOUVERNEMENT DE TERRE-NEUVE POUR UNE FLOTTE DE NAVIRES DE PÊCHE SUR LE PLATEAU CONTINENTAL

L'hon. William Rompkey (Grand Falls—White Bay—Labrador): Monsieur le Président, le gouvernement de Terre-Neuve a demandé des permis pour une flotte toute neuve de navires de pêche sur le plateau continental, ce qui aura également une incidence sur l'approvisionnement en poisson. Je voudrais savoir où en est l'étude de ces permis. Le gouvernement du Canada va-t-il accorder des permis au gouvernement de Terre-Neuve pour l'exploitation de cette nouvelle flotte de navires de pêche sur le plateau continental?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, le député ne s'attend sûrement pas à ce que je possède ce renseignement aujourd'hui à la Chambre. Je m'engage à porter également cette question à l'attention du ministre dès son retour.

* * *

EXPO 86

LE REFUS D'ACCORDER DES VISAS DE SÉJOUR

M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway): Monsieur le Président, le premier minsitre de Colombie-Britannique a invité le monde entier à visiter Expo 86. C'est magnifique. Mais apparemment, le gouvernement du Canada n'inclut pas le tiers monde dans l'invitation. Le ministre de l'Immigration sait-il que des Canadiens de ma circonscription ont des parents au Chili, à Hong Kong, en République populaire de Chine, en Inde, aux Philippines et dans d'autres pays que Bill Bennett a invités à l'Expo, mais à qui le gouvernement canadien refuse un visa de séjour au Canada?

L'hon. Walter McLean (ministre d'État (Immigration) et ministre responsable de la Condition féminine): Monsieur le Président, le député peut être assuré que le gouvernement est conscient de l'importance d'amener des visiteurs à Expo 86. Nous savons aussi que les agents qui sont chargés d'étudier les demandes de visas de séjour doivent reconnaître le caractère délicat de la situation, pendant la durée d'expo 86. J'ai en effet reçu des instances de plusieurs députés de la région de Vancouver encore hier à ce sujet et j'ai fait parvenir un télex aux agents qui émettent les visas de séjour pour leur conseiller de ne pas perdre de vue la dimension touristique sans compromettre, évidemment, la sécurité nationale.

* * *

[*Français*]

L'AGRICULTURE

LES DIFFICULTÉS DES PRODUCTEURS DE POMMES DE TERRE DU QUÉBEC

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, c'est au ministre de l'Agriculture que j'aurais aimé poser ma question, afin de le mettre au fait des grandes difficultés financières auxquelles font face les producteurs de pommes de terre au Québec.

Je voudrais demander à quelqu'un du côté du gouvernement de nous dire comment il se fait que les agriculteurs qui cultivent des pommes de terre au Nouveau-Brunswick et à l'Île-du-Prince-Édouard se sont vu annoncer une aide financière fédérale de l'ordre de 9.8 millions de dollars, alors que les producteurs de pommes de terre du Québec sont en grande difficulté financière, n'ont rien reçu, n'ont pas d'annonce de la part du gouvernement fédéral.

[*Traduction*]

L'hon. Gerald S. Merrithew (ministre d'État (Forêts)): Monsieur le Président, je vous certifie que les producteurs de pommes de terre de l'est du Canada étaient très satisfaits de l'aide que nous leur avons apportée. A propos des problèmes des producteurs québécois, je soumettrai bien volontiers l'argument du député au ministre qui est en mission pour le gouvernement.

[*Français*]

ON EXIGE UNE AIDE IMMÉDIATE

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, je suis heureux que le ministre reconnaisse qu'il y a des difficultés au Québec, mais il me semble que le gouvernement pourrait faire plus.

Comment se fait-il qu'on aide deux des provinces productrices, ce que j'approuve, l'Île-du-Prince-Édouard et le Nouveau-Brunswick, mais qu'on n'a que des paroles à l'intention des producteurs du Québec? Nous désirons une aide immédiate.

• (1150)

[*Traduction*]

L'hon. Gerald S. Merrithew (ministre d'État (Forêts)): Monsieur le Président, les producteurs de pomme de terre occupent une place très importante à l'Île-du-Prince-Édouard et au Nouveau-Brunswick. Ils avaient beaucoup de difficulté à faire les plantations cette année. Je transmettrai les doléances du député au ministre.

* * *

[*Français*]

LA FORESTERIE

ON DEMANDE S'IL Y A EU DE NOUVEAUX ÉVÉNEMENTS DEPUIS L'ENTENTE CANADA-QUÉBEC SUR LA GÉNÉTIQUE DES PETITS PLANTS QUE LE QUÉBEC DÉSIRAIT OBTENIR

M. Gabriel Fontaine (Lévis): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État (Forêts). Le 30 avril 1985, notre gouvernement a signé l'entente Canada-Québec sur la forêt et le Québec voulait avoir 300 millions de petits plants par année à partir de cette entente.

Est-ce qu'il y a eu des événements significatifs sur la génétique des petits plants en collaboration avec l'industrie privée québécoise depuis la signature de cette entente?

[*Traduction*]

L'hon. Gerald S. Merrithew (ministre d'État (Forêts)): Monsieur le Président,je vous certifie que notre centre de recherches des Laurentides essaie, avec le ministère québécois de l'Énergie, de mettre au point de nouvelles souches de plants qui pousseront plus vite et seront plus productifs. Je crois que nous aurons les premières semences de cette souche cette année.

* * *

LA FORESTERIE

ON DEMANDE LA CRÉATION D'UN MINISTÈRE OPÉRATIONNEL

Mme Pauline Jewett (New Westminster—Coquitlam): Monsieur le Président, je voudrais poser, moi aussi, une question à poser au ministre d'État aux Forêts. Ce doit être sa journée aujourd'hui. Sait-il que son collègue, le président du comité permanent de l'environnement et des forêts a préconisé la création d'un ministère des Forêts qui serait un ministère opérationnel? Peut-il nous dire quand cela arrivera?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, le député sait très bien, j'en suis sûr, que ce genre de changement est la prérogative exclusive du premier ministre. Si certains changements sont apportés au rouages ou à l'organisation du gouvernement, ils seront annoncés par le premier ministre en temps et lieu.

L'OPINION DU MINISTRE

Mme Pauline Jewett (New Westminster—Coquitlam): Je pourrais peut-être demander au ministre d'État aux Forêts, si le vice-premier ministre me le permet, si à l'instar de son collègue le président du comité de l'environnement et des forêts, il trouve qu'il faudrait un ministère des Forêts à part entière.

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je ne peux que répéter la réponse que je viens de donner. Tous les députés seront d'accord avec moi quand je dis au député que le ministre d'État aux Forêts est très compétent, qu'il est excellent et qu'il est très doué.

* * *

LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

LA CONSOMMATION DU TABAC DANS LES ÉDIFICES FÉDÉRAUX—L'APPEL DE LA DÉCISION DE LA COMMISSION INTERJETÉ PAR LE GOUVERNEMENT

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): J'ai une question à poser au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social afin d'éclairer son avant-midi et de l'animer d'un souffle de vie. Le gouvernement fédéral, le ministre le sait, en a appelé de la décision de la Commission des relations du travail de restreindre la consommation du tabac dans les édifices fédéraux en désignant des aires distinctes ventilées séparément pour les fumeurs. Le ministre va-t-il retirer cet appel?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je viens de passer une excellente matinée et j'ai rencontré bien des gens intéressants. J'espère que ma réponse au député contribuera enfin à éclairer sa lanterne. Nous encourageons les ministères fédéraux à suivre l'exemple donné non seulement par mon ministère, mais aussi par d'autres ministères et organismes gouvernementaux, et à interdire tout simplement de fumer dans les lieux de travail.

Quant à l'affaire dont parle le député, l'approche est quelque peu différente du fait qu'un organisme ne pourrait imiter le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social que s'il se conformait par ailleurs aux exigences physiques du précédent jugement. Voilà ce qui a créé certaines difficultés . . . non pas le principe selon lequel nous voudrions interdire de fumer dans certaines aires désignées des édifices fédéraux.

LES MOTIFS DE L'APPEL

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Si le ministre pense vraiment ce qu'il a dit, notamment à l'occasion de maints discours qu'il a prononcés à la Chambre des communes et qui sont consignés au hansard, monsieur le Président, pourquoi y a-t-il un appel? Pourquoi cet appel, s'il pense vraiment ce qu'il dit?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je pense exactement ce que j'ai dit. Je viens de m'expliquer. Si le député veut bien être présent quand j'adresserai la parole à un autre groupe à midi, il constatera que je dirai la même chose.

* * *

LES AÉROPORTS

LES TRAVAUX DE RÉNOVATION EN COURS À L'AÉROPORT INTERNATIONAL D'OTTAWA

M. Barry Turner (Ottawa—Carleton): Monsieur le Président, en l'absence du ministre des Transports, ma question s'adresse au leader parlementaire du gouvernement. Comme nous le savons, d'importants travaux de rénovation sont actuellement en cours à l'Aéroport international d'Ottawa et ils se poursuivront encore quelque temps, ce qui cause beaucoup d'ennuis à ses usagers. Quand pouvons-nous espérer que les nouvelles installations aéroportuaires, en construction depuis très longtemps, seront ouvertes au public?

Des voix: Bravo!

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, comme on dit à l'Aéroport international d'Ottawa «Ô temps, suspends ton vol . . . ».

Des voix: Oh, oh!

M. Hnatyshyn: Je suis heureux de déclarer au député à la Chambre que selon les prévisions, la construction de l'aile ouest de l'aéroport sera terminée vers la fin avril ou le début mai, date où cette grande installation sera ouverte au public.

Des voix: En quelle année?

M. Hnatyshyn: En 1986, monsieur le Président.

* * *

LE PROGRAMME D'ISOLATION THERMIQUE DES RÉSIDENCES CANADIENNES

LA SUPPRESSION PROGRESSIVE DU PROGRAMME—LE RAPPORT DU COMITÉ

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Dans un communiqué émis par le comité mixte du Règlement et des textes réglementaires, on critique la suppression progressive du Programme d'isolation thermique des résidences canadiennes. On va même jusqu'à dire que de l'avis du comité, les pouvoirs et les initiatives de la ministre:

> . . . n'étaient pas autorisés par la . . . loi, représentaient une application inhabituelle des pouvoirs accordés par le Parlement et enfreignaient la règle de droit et les principes et de justice naturelle et d'équité.

Que va faire la ministre au sujet de ce rapport unanime du comité?

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, ce rapport a été porté à mon attention. À mon avis, il repose sur des analyses fausses et inexactes de la situation. Il laisse entendre que ces mesures ont été . . .

M. Gauthier: Il s'agit d'un rapport unanime.

Mlle Carney: Puisque vous avez posé la question, permettez-moi d'y répondre. Il laisse entendre que ces mesures ont été annoncées par communiqué de presse sans l'approbation du cabinet. Ce n'est pas moi qui les ai annoncées, mais le ministre des Finances, au nom du président du Conseil du Trésor, le 8 novembre dernier. Les mesures ont été déposées à la Chambre dans le livre bleu, ce jour-là.

Il est faux de prétendre que des propriétaires ont perdu des avantages qui leur revenaient parce que toutes les demandes ont été examinées en vertu de l'ancien règlement jusqu'à l'adoption du décret du Conseil portant cette annonce. Le fait de dire que quelqu'un a perdu un avantage . . .

M. le Président: À l'ordre.

* * *

LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

LA PRISE DE CONTRÔLE DE GENSTAR PAR IMASCO—LE RÔLE DE CANADA TRUST—LES TRANSACTIONS INTÉRESSÉES

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre d'État aux Finances. Elle ne tient certainement pas à induire délibérément la Chambre en erreur. Je lui ai demandé tantôt s'il était exact que Canada Trust, filiale d'Imasco, pourrait consentir un prêt à une autre filiale d'Imasco, c'est-à-dire Imperial Tobacco, à la fin de l'an prochain. La ministre a répondu que ce n'était pas possible parce qu'Imasco s'était engagée à ne pas permettre cela. La ministre veut-elle confirmer que l'engagement pris par la société expire à la fin de l'an prochain, donc que le genre d'opération interne que j'ai mentionné pourrait effectivement avoir lieu à la fin de l'an prochain?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je m'excuse auprès du député. Il y a une clause générale de l'accord qui prend effet à la fin de décembre 1987. La Chambre sait que nous avons l'intention de faire adopter des lois d'application générale, et ma nature optimiste me porte à espérer que ce sera fait bien avant et que cela s'appliquera en l'espèce.

LA POSITION DE LA MINISTRE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, je tiens à ce que la ministre tire les choses absolument au clair au sujet de cette acquisition. Au regard de la loi existante, les préoccupations des membres du comité des deux côtés de la Chambre vont rester . . .

M. le Président: A l'ordre. Pourrais-je entendre la question s'il vous plaît?

M. Broadbent: On nous demande d'acheter chat en poche. Voilà ce que le gouvernement est en train de faire.

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, il n'y a pas de chat ni de poche. Cette société s'est vraiment engagée à se conformer aux exigences de notre politique officielle. Elle l'a fait à notre demande, et nous avons travaillé très dur pour faire réaliser cette entente. Un projet de loi s'en vient qui s'appliquera à cette société et aux autres également.

* * *

L'IMMIGRATION

LES CONSEILLERS EN IMMIGRATION PEU SCRUPULEUX

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé de l'Immigration. Il a déclaré publiquement qu'il essayait de se débarrasser des faux réfugiés. Pourtant, on pense de plus en plus que le problème découle en bonne partie du fait que des conseillers en immigration peu scrupuleux escroquent des gens innocents. Le ministre est-il prêt à se débarrasser également des faux conseillers? Est-il prêt à demander à son collègue, le solliciteur général, d'intenter des poursuites contre ces personnes . . .

• (1200)

Des voix: Oh, oh!

M. Hnatyshyn: Vous souffrez d'un complexe de persécution.

M. Marchi: Il s'agit de poursuivre et non de persécuter—et le ministère connaît déjà certaines de ces personnes?

M. Hees: Les libéraux persécutent.

L'hon. Walter McLean (ministre d'État (Immigration) et ministre responsable de la Condition féminine): Monsieur le Président, je tiens à remercier le député d'avoir posé une question importante sur un sujet qui préoccupe tous les députés. Je suis en train d'examiner sérieusement cette question. La GRC s'en occupe aussi. J'invite le député et tous ceux qui sont au courant de cette affaire à nous fournir des renseignements qui nous permettront d'intervenir.

Je tiens aussi à signaler que j'ai communiqué spécialement avec la communauté portugaise et d'autres pour leur dire que de tels agissements sont inadmissibles et que nous essayons de prendre toutes les mesures requises. Je rappelle au député que le gouvernement antérieur avait fait une étude à ce sujet, mais n'avait pas pu faire quoi que ce soit. Il voudra peut-être examiner le rapport déposé par le député de Winnipeg—Fort Garry.

M. Marchi: Une brève question?

M. le Président: Non.

M. Marchi: Brève et concise?

M. le Président: Demain.

Une voix: Vous sentez-vous persécuté?

M. le Président: À l'ordre.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

PÉTITIONS

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, en vertu de l'article 106(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement aux six pétitions nos 331-34, 331-43, 331-96, 331-128, 331-248 et 331-356.

* * *

[*Traduction*]

PROCÉDURE ET ORGANISATION

DÉPÔT DE LA RÉPONSE DU GOUVERNEMENT AU 1ER RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, en conformité de l'article 99(2) du Règlement, je dépose des exemplaires dans les deux langues officielles de la réponse du gouvernement au premier rapport du comité permanent de la procédure et de l'organisation.

* * *

LA SEMAINE NATIONALE DE SENSIBILISATION AUX DONS D'ORGANES

DÉCLARATION DU MINISTRE

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je tiens à profiter de cette occasion pour attirer l'attention de mes collègues parlementaires et de mes concitoyens sur le fait que la Semaine nationale de sensibilisation aux dons d'organes débutera le dimanche 20 avril pour se terminer le samedi 26 avril.

Les bénéficiaires de chèques d'allocations familiales trouveront ce mois-ci avec leur chèque une brochure sur le don d'organes et une carte détachable de donneur. Des trousses d'information ont été distribuées aux médias et à la majorité des hôpitaux canadiens pour les sensibiliser à l'importance du don et de la transplantation d'organes et leur fournir les instruments nécessaires à leur participation.

Je vais officiellement ouvrir cette Semaine à l'occasion d'une conférence de presse à Halifax lundi. J'aurai le plaisir de rencontrer des députés, des représentants du monde des transplantations, des bénéficiaires de transplantation et une famille de donneurs d'organes à l'occasion d'un petit-déjeuner réunion parrainé par Transplant International (Canada) le mardi 22 avril dans l'édifice de l'Ouest.

Actuellement, des milliers de Canadiens attendent une transplantation qui améliorera la qualité de leur existence. Pour beaucoup d'entre eux, la transplantation représente la seule chance de survie. Toutefois, beaucoup d'entre eux ne pourront pas en bénéficier parce qu'il n'y a pas suffisamment d'organes et de tissus disponibles. J'invite donc instamment tous les députés à s'engager personnellement à faire un don d'organes et à tout faire pour encourager ces dons dans leurs circonscriptions. Je vous invite à prendre une carte de donneur ou à signer la partie de votre permis de conduire consacrée aux dons d'organes. Je vous demande d'informer votre famille et votre médecin de vos souhaits. Songez à tout le bien que vous pouvez apporter en faisant le don le plus généreux de tous, le don de la vie.

[*Français*]

Mme Lucie Pépin (Outremont): Monsieur le Président, je suis heureuse d'entendre le ministre promouvoir les dons d'organes et nous annoncer qu'il participera au lancement, la semaine prochaine, de la conscientisation aux dons d'organes.

A mon avis, il est très important de publiciser les dons d'organes, car un nombre appréciable de Canadiens et de Canadiennes comptent sur ces dons pour survivre ou augmenter de façon importante leur qualité de vie.

L'exemple de Diane Hébert va contribuer à convaincre qu'un don d'organe peut être un véritable succès. Cette jeune femme a attendu durant plus de deux ans une greffe coeur-poumons. Aujourd'hui, elle demande que l'on facilite les greffes en ayant la possibilité d'inscrire sa volonté de faire des dons d'organes sur les cartes d'assurance-maladie. Ce mois-ci, les bénéficiaires de chèques d'allocations familiales recevront un dépliant les incitant à donner certains de leurs organes. Je les encourage à faire des dons d'organes et j'encourage également tous mes collègues des trois partis politiques ainsi que tous les gens de la belle circonscription d'Outremont à faire de même. Un don d'organe, c'est un des plus beau cadeaux de vie!

[*Traduction*]

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que j'exprime au nom de mes collègues du Nouveau parti démocratique notre appui à l'initiative du ministre. Nous le félicitons de sa déclaration à la Chambre aujourd'hui pour encourager tous les Canadiens à participer aux dons d'organes pour cette éminente raison.

Il est en fait extraordinaire que la science nous permette maintenant d'accomplir ce geste ultime, le don de la vie. Le ministre a dit que la semaine prochaine serait la Semaine nationale de sensibilisation aux dons d'organes. Peut-être pourrions-nous, nous les députés, nous engager la semaine prochaine à faire don de nos organes à la science et à des fins de transplantation. Encore une fois, nous félicitons le ministre de cette initiative et nous encouragerons nos électeurs à s'y joindre.

RECOURS AU RÈGLEMENT

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE DÉPOSER LA RÉPONSE AU RAPPORT D'UN COMITÉ PERMANENT

M. Dan Heap (Spadina): J'invoque le Règlement, monsieur le Président. En vertu du Règlement, le ministre d'État (Immigration) (M. McLean) est obligé de déposer la réponse globale au rapport du comité du travail, de l'emploi et de l'immigration présenté il y a 120 jours. Il a une fois déjà manqué à cette obligation en refusant de déposer la réponse globale à un rapport précédent. Il avait alors promis de déposer les deux réponses en même temps.

Il m'a écrit pour me dire qu'il n'est pas prêt et qu'il le fera plus tard. Monsieur le Président, je vous demande de renvoyer cette affaire au nouveau comité des élections, des privilèges et de la procédure, car ce n'est pas la première fois que le ministre enfreint le Règlement.

En conséquence, monsieur le Président, je vous prie de renvoyer cette affaire au comité afin que nous puissions débattre de la valeur de l'article 99(2) du Règlement, étant donné semble-t-il qu'un ministre peut très bien ne pas en tenir compte pourvu qu'il écrive une lettre polie dans laquelle il dit: «Je ne le ferai pas parce que je ne suis pas prêt». Si vous préférez rendre votre décision plus tard, monsieur le Président, j'attendrai volontiers votre réponse.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, permettez-moi d'exprimer un avis sur le rappel au Règlement du député. Sauf erreur, la réponse a été présentée à temps dans les deux cas mentionnés par le député. Il a fait allusion à la qualité ou à la teneur de la réponse. A mon sens, cela ne constitue pas un véritable rappel au Règlement.

La réponse ne satisfait peut-être pas le député, mais d'après ce qu'il nous dit, je pense que le ministre n'a pas tari d'éloges sur le travail abattu par le comité, mais qu'il a néanmoins laissé entendre qu'il lui faudrait procéder à d'autres consultations avant de pouvoir nous faire part de la réponse circonstanciée qui s'impose dans le cas de cette affaire fort importante et complexe.

Le rappel au Règlement est toutefois irrecevable car le ministre a répondu convenablement les deux fois. Je ne pense pas qu'il convienne de juger la qualité de ces réponses.

M. Heap: J'invoque le Règlement!

M. le Président: Le député est déjà en train de faire un rappel au Règlement. Je présume qu'il souhaite que je tranche celui-ci d'abord avant de soulever le suivant.

M. Rodriguez: C'est au sujet du même rappel au Règlement.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. J'estime qu'il serait plus logique que la présidence réserve sa décision, puisqu'elle ne dispose pas pour le moment des faits concernant cette affaire, et qu'elle fasse part de sa décision à la Chambre seulement après qu'elle aura examiné la question soulevée par le député de Spadina (M. Heap).

M. Heap: J'invoque le Règlement.

M. le Président: Est-ce un autre rappel au Règlement?

M. Heap: Non, il s'agit du même rappel au Règlement. Je vous ai communiqué les faits qui se trouvent dans une lettre du ministre, et qu'un de nos pages voudra bien vous porter.

M. le Président: Oui, évidemment, le député peut m'envoyer les renseignements dont il dispose.

M. Heap: On emploie l'expression «complète» à la blague, si l'on veut laisser entendre que cette réponse est effectivement complète.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

* * *

• (1210)

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

SÉLECTION—29E ET 30E RAPPORTS DU COMITÉ PERMANENT

M. Scott Fennell (Ontario): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, les vingt-neuvième et trentième rapports du comité de sélection.

* * *

LOI DE 1985 SUR LES NORMES DE PRESTATION DE PENSION

PRÉSENTATION DU RAPPORT DU COMITÉ LÉGISLATIF

M. Bob Brisco (Kootenay-Ouest): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le rapport du comité législatif sur le projet de loi C-90.

(*Note de l'éditeur: Voir les* Procès-verbaux *d'aujourd'hui au sujet des rapports précités.*)

* * *

PÉTITIONS

ON DEMANDE LE RÉTABLISSEMENT DU PROGRAMME KATIMAVIK

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, avec votre permission, je voudrais présenter une pétition signée par des citoyens du grand Toronto qui prient instamment le gouvernement de rétablir le programme Katimavik et de le financer pleinement pour le bien des jeunes Canadiens.

L'INCLUSION DU REVENU DE PENSION DANS LE CALCUL DES PRESTATIONS D'ASSURANCE-CHÔMAGE

L'hon. William Rompkey (Grand Falls—White Bay—Labrador): Monsieur le Président, je présente une pétition au nom de plusieurs centaines de personnes de ma circonscription. La pétition porte sur les prestations de retraite qui entrent maintenant dans le calcul du revenu aux fins de l'assurance-chômage. Les pétitionnaires voudraient que la Chambre encourage le gouvernement à modifier cette règle injuste.

Questions au Feuilleton

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: 523, 525 et 526.

[*Texte*]

LE TRAITEMENT AUQUEL ON SOUMET LES FRUITS ET LÉGUMES APRÈS LA CUEILLETTE

Question nº 523—**M. Caccia:**

1. Au Canada, les fruits et légumes sont-ils soumis, après la cueillette, à un traitement au cours duquel on les revêt d'un produit chimique cireux afin de leur préserver leur humidité et leur fraîcheur et, dans l'affirmative, quels sont les noms des ingrédients et les produits chimiques utilisés?

2. Les produits chimiques sont-ils visés par des permis ou d'autres règlements du gouvernement et, dans l'affirmative, *a*) quels organismes réglementent quels produits et dans quelles conditions, *b*) quels produits chimiques utilisés ne sont pas soumis à une réglementation?

3. Les produits chimiques sont-ils soumis à des tests de toxicité au Canada ou aux États-Unis et, dans l'affirmative, dans des laboratoires *a*) du gouvernement, *b*) privés?

4. Les résultats des tests de toxicité sont-ils mis à la disposition du public et, dans l'affirmative, comment le public est-il informé du contenu des produits chimiques utilisés et des dangers qu'ils posent?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): 1. Les fruits et les légumes offerts sur le marché au Canada peuvent être recouverts, après leur cueillette, d'un produit «cireux» dont l'objet est de préserver leur humidité et, de ce fait, de prolonger leur durée de conservation. Ce traitement empêche en outre l'invasion de microorganismes pouvant entraîner la détérioration du produits. Les produits chimiques utilisés à cette fin sont les suivants: huile minérale, vaseline, paraffine, cire d'abeilles, cire de carnauba, cire de candelilla, shellac, esters d'acides gras et de saccharose, polyéthylène oxydé, carboxyméthyl chitosane.

2. *a*) et *b*) Tous ces produits s'inscrivent dans les limites prévues par la Loi canadienne des aliments et drogues et son règlement d'application, qu'administre Santé nationale et Bien-être social (SNBS).

Aux termes du Règlement sur les aliments et drogues, l'huile minérale, la vaseline et la paraffine sont réglementées en tant qu'additifs alimentaires. Même si les autres produits ne figurent pas dans les tableaux d'additifs alimentaires prévus par le Règlement, ils sont assujettis à l'article 4*a*) de la Loi des aliments et drogues selon lequel: «Nul ne doit vendre un aliment qui contient une substance toxique ou délétère».

Sous ce rapport, la Direction générale de la protection de la santé (DGPSS) de SNBS a évalué des données sur l'innocuité de ces produits chimiques et déterminé que le fait de les employer conformément aux directives figurant leur étiquette ne représenterait aucun danger pour les consommateurs et ne constituerait donc pas une infraction à l'article 4*a*) de la loi.

3. *a*) et *b*) Tous les produits mentionnés au point 1 ont fait l'objet de divers tests toxicologiques. En règle générale, la DGPS n'entreprend pas d'études de toxicité pour appuyer l'emploi de produits chimiques dans des aliments, mais évalue plutôt toutes les données disponibles qui peuvent provenir de sources variées. Dans le cas de ces produits d'enrobage, les données de toxicité proviennent d'établissements tels que des laboratoires privés et des universités de divers pays, notamment des États-Unis, du Canada et d'Europe.

4. Un grand nombre des études de toxicité portant sur ces produits ont été publiées dans la presse scientifique et, de ce fait, mises à la disposition du public. De plus, la DGPS est prête à communiquer de plus amples renseignements sur l'innocuité de n'importe lequel de ces produits. En vertu du règlement actuel, l'emploi de toute substance considérée comme dangereuse pour le consommateur ne saurait être autorisé.

LES NIVEAUX D'EMPLOI DANS LES CENTRES CHARBONNIERS DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

Question nº 525—**M. Broadbent:**

1. *a*) Le gouvernement a-t-il effectué des études sur les niveaux d'emploi dans les charbonnages du sud-est de la Colombie-Britannique et, dans l'affirmative, lesquelles, *b*) qu'a fait le gouvernement pour réduire le niveau actuel de chômage dans cette région?

2. Qu'a fait le gouvernement pour encourager le gouvernement japonais à revoir les politiques d'achat de charbon en Colombie-Briannique par les aciéries japonaises?

3. Le gouvernement a-t-il présenté des instances officielles au premier ministre du Japon lorsqu'il est venu en visite officielle à Ottawa, en janvier 1986, afin d'assurer que les collectivités charbonnières des Kootenays ne souffrent pas de la mise en valeur, subventionnée par le gouvernement, des charbonnages du nord-est de la Colombie-Britannique?

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Les ministères de l'Énergie, Mines et Ressources et de l'Emploi et Immigration m'informent comme suit:

1. *a*) Une analyse des niveaux d'emploi dans les charbonnages du sud-est de la Colombie-Britannique a été entreprise dans le cadre des études menées par le sous-comité de la main-d'oeuvre et des ressources humaines en vertu de l'entente auxiliaire Canada-Colombie-Britannique de 1977 afin d'évaluer les événements relatifs au charbon du nord-est et d'autres événements connexes.

Les études suivantes ont été publiées à partir de travaux entrepris par ce sous-comité: *Coal Development in Northeastern British Columbia Construction Phase, Manpower Study*, mars 1978. *Day Care Services in the Proposed New Town*, 1976. *Development of Manpower Training Programs*, 1978. *Labour Turnover and Community Stability: Implications for North-East Coal Development in British Columbia*, février 1978. *Manpower Demand and Supply for the Northeast Coal Developments*, 1981. *Manpower Development and Promotion in the Coal Mining Industry*, janvier 1978. *Migration*, 1976. *North East Coal Employment Survey*, 1977. *Report of the B.C. Manpower Subcommittee on North East Coal Development*, novembre 1976. *Women in Mining—An Exploratory Study*, octobre 1976.

b) *Webstar Mining Ltd.* ayant obtenu passablement moins de contrats de fournitures que par le passé (50 p.100), Webstar a dû beaucoup réduire son personnel qui est ainsi passé de 2000 en juillet 1985 à environ 1500 aujourd'hui.

En juillet 1985, un premier accord au titre du Service d'aide à l'adaptation de l'industrie (SAAI) a été signé. Le comité conjoint est chargé de trouver des débouchés pour plus de 80 cadres (gestionnaires, administrateurs, professionnels, etc.). A ce jour, environ 50 employés ont été placés dans d'autres entreprises du secteur.

En même temps, un autre accord au titre du SAAI a été signé pour environ 300 travailleurs membres de l'United Mine Workers ou de l'Office and Technical Employees Union. Les résultats obtenus pour ce groupe sont limités, toutefois, on continue à chercher des débouchés (par exemple, réouverture prévue de la mine Faro).

Byron Creek Collieries. Cette société est assez stable et a même augmenté quelque peu son effectif (un petit nombre de travailleurs de Webstar ont été embauchés). Un accord conjoint de planification des ressources humaines au titre du SAAI signé par l'entreprise et la CEIC est actuellement mis en oeuvre et permettra de faire face aux nécessités futures de l'adaptation et de la planification.

Fording Coal Ltd. Cette société s'est stabilisée et compte un effectif d'environ 1400 travailleurs. En 1983, cependant, la Commission a versé $850,000 en prestations d'assurance-chômage aux 1600 travailleurs de l'entreprise en vertu d'un accord de travail partagé.

Line Creek—Crows Nest Resources Ltd. De bonnes relations ont été établies entre cette société et le bureau régional de la Colombie-Britannique. Tous deux ont signé un protocole d'entente visant la planification et l'adaptation des ressources humaines de l'entreprise qui compte 700 employés.

2. La politique du gouvernement fédéral en ce qui concerne le charbon et de nombreux autres produits de base, a consisté à laisser les détails commerciaux et financiers des contrats aux participants du secteur privé.

Lors de réunions tenues à Tokyo en 1985 avec les représentants de l'industrie japonaise de l'acier, la ministre de l'Énergie, Mines et Ressources a souligné l'intérêt du Canada à maintenir et à accroître les exportations au Japon en fonction de considérations commerciales. Compte tenu de la politique susmentionnée, les politiques d'achat de charbon en Colombie-Britannique par les aciéries japonaises n'ont pas fait l'objet d'entretiens.

3. Lors de la réunion de janvier 1986 entre les premiers ministres du Japon et du Canada, plusieurs questions relatives au secteur canadien des ressources ont généralement été soulevées. En ce qui concerne le charbon, on a noté que le Canada tout entier s'est engagé à demeurer un fournisseur fiable de charbon au Japon.

LES EXPORTATIONS DE CHARBON AU JAPON

Question nº 526—**M. Broadbent:**

Quels étaient la valeur et le volume des exportations de charbon effectuées au Japon par les charbonnages *a*) du nord-est, *b*) du sud-est de la Colombie-Britannique.

M. John McDermid (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):

Société Les Arsenaux canadiens Limitée

a) Charbonnages du nord-est de la Colombie-Britannique

1983	– néant
1984	– 5.2 Mt évaluées à 472 millions de dollars
De janvier à nov. 1985*	– 6.5 Mt évaluées à 571 millions de dollars

b) Charbonnages du sud-est de la Colombie-Britannique

1983	– 6.6 Mt évaluées à 471 millions de dollars
1984	– 7.5 Mt évaluées à 515 millions de dollars
De janv. à nov. 1985*	– 6.5 Mt évaluées à 450 millions de dollars

* Les données de décembre ne sont pas encore disponibles.

[*Français*]

M. Lewis: Je suggère, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

M. le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI AUTORISANT L'ALIÉNATION DE LA SOCIÉTÉ LES ARSENAUX CANADIENS LIMITÉE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C-87, visant à autoriser l'aliénation de la société Les Arsenaux canadiens Limitée et visant la modification d'autres lois en conséquence, dont un comité législatif a fait rapport sans propositions d'amendement.

M. le Président: Je voudrais tout d'abord informer la Chambre que l'étude des mesures d'initiative gouvernementale sera prolongée de cinq minutes, après 13 heures, à cause de la déclaration ministérielle.

Cinq motions relatives au projet de loi C-87 sont inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui. J'ai eu le temps d'examiner les motions et je les déclare toutes recevables. Elles seront débattues ainsi qu'il suit.

Les motions nºs 1, 2 et 3 seront regroupées aux fins du débat. La motion nº 3 étant consécutive à la motion nº 1, un vote sur la motion nº 1 s'appliquera à la motion nº 3.

M. Gauthier: Pourrions-nous avoir une copie du texte?

M. le Président: Le texte n'a-t-il pas été distribué?

M. Gauthier: Non. C'est la deuxième fois que cela arrive.

M. le Président: Un vote sur la motion nº 1 décidera en même temps de la motion nº 2.

Les motions nºs 4 et 5 sont identiques. La présidence a choisi la motion nº 4 qui sera débattue et mise aux voix séparément.

Je suis désolé que l'avis n'ait pas été remis aux députés à temps.

Société Les Arsenaux canadiens Limitée

L'hon. Stewart McInnes (ministre des Approvisionnements et Services) propose:

Motion nº 1.

Qu'on modifie le projet de loi C-87, en ajoutant à la suite de la ligne 33, page 5, ce qui suit:

«12. (1) La *Loi sur la pension de la Fonction publique*, la *Loi sur les prestations de retraite supplémentaires* et leurs règlements continuent de s'appliquer, selon les conditions fixées par règlement d'application du paragraphe (3), à la personne qui, à la fois:

a) était employé par la Société et était un contributeur en vertu de la *Loi sur la pension de la Fonction publique* immédiatement avant l'entrée en vigueur du présent article;

b) est employée par la Société ou par une société issue d'une fusion pendant toute la période s'écoulant entre l'entrée en vigueur du présent article et l'excercice du choix visé à l'alinéa *e*);

c) n'a pas fait l'objet d'un paiement par le président du Conseil du Trésor à la Société ou à une société issue d'une fusion en application de l'article 30 de la *Loi sur la pension de la Fonction publique*;

d) n'a pas reçu ni choisi de recevoir, en vertu des articles 11 ou 12 de la *Loi sur la pension de la Fonction publique*, de pension ou de prestation relative au service ouvrant droit à pension qu'il comptait à son crédit en vertu de cette loi immédiatement avant l'entrée en vigueur du présent article;

e) choisit, dans l'année suivant l'entrée en vigueur du présent article et selon les modalités fixées par le ministre, de demeurer sous le régime de la *Loi sur la pension de la Fonction publique*, de la *Loi sur les prestations de retraite supplémentaires* et de leurs règlements applicables selon les conditions fixées par règlement d'application du paragraphe (3).

(2) Un choix visé à l'alinéa (1)*e*) est irrévocable.

(3) Le gouverneur en conseil peut, en ce qui concerne une personne visée à l'alinéa (1)*e*), par règlement:

a) prévoir celle des dispositions des lois et des règlements visés au paragraphe (1) qui sont applicables et dans quelle mesure elles le sont;

b) adapter les dispositions de ces lois et de ces règlements pour l'application du présent article;

c) prendre toute autre mesure d'application du présent article.

(4) Les règlements d'application du paragraphe (3) peuvent s'appliquer à compter d'une date antérieure à leur publication, s'ils comportent une disposition en ce sens.»

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell) propose:

Motion nº 2.

Qu'on modifie le projet de loi C-87, en ajoutant immédiatement après la ligne 33, à la page 5, ce qui suit:

«12. A compter de la veille de la date du transfert, un employé de la société a le droit, lors de son passage au nouvel employeur,

a) de choisir de demeurer cotisant et de continuer de cotiser au régime fédéral de pension de retraite; il paie alors les deux parties de la cotisation requise au régime, soit celle de l'employé et celle de l'employeur; ou

b) de commencer à cotiser au régime de pension décrit dans l'entente d'achat et de vente conclue entre le gouvernement et nouvel employeur.»

L'hon. Stewart McInnes (ministre des Approvisionnements et Services) propose:

Motion nº 3.

Qu'on modifie le projet de loi C-87, à l'article 12, en retranchant les lignes 34 et 35, page 5, et en les remplaçant par ce qui suit:

«12. Le paragraphes 3(2) et les articles 9 à 12 entrent en vigueur à la date ou aux dates».

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Cela n'a rien à voir avec le sujet à l'étude, mais la question a fait l'objet d'une discussion et d'une entente entre les partis. Il s'agit du comité spécial sur l'établissement du prix du blé domestique.

M. le Président: Je présume que le président du Conseil privé demande le consentement unanime pour revenir aux motions. Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LE COMITÉ SPÉCIAL SUR L'ÉTABLISSEMENT DU PRIX DU BLÉ DOMESTIQUE

AUTORISATION DE SE RENDRE À WINNIPEG—LA DATE DE PRÉSENTATION DU RAPPORT

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président,je crois que Votre Honneur constatera que nous sommes prêt à écouter l'ordonnance provisoire qui suit et à l'approuver sans débat. La voici:

Qu'en ce qui concerne son ordre de renvoi du mercredi 26 mars 1986, le Comité spécial sur l'établissement des prix du blé domestique soit autorisé à se rendre à Winnipeg et que ledit ordre de renvoi soit modifié de façon à permettre au Comité de présenter son rapport final au plus tard le vendredi 6 juin 1986.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI AUTORISANT L'ALIÉNATION DE LA SOCIÉTÉ LES ARSENAUX CANADIENS LIMITÉE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude du projet de loi C-87, visant à autoriser l'alinéation de la société Les Arsenaux canadiens Limitée et visant la modification d'autres lois en conséquence, dont un comité législatif a fait rapport sans propositions d'amendement, ainsi que des motions nºs 1 et 3 de M. McInnes et de la motion nº 2 de M. Boudria.

M. Bud Bradley (secrétaire parlementaire du ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, si je prends la parole, c'est pour traiter des amendements au projet de loi C-87. La pension des employés visés lors de la privatisation des Arsenaux canadiens Limitée, pour ce qui est de leurs prestations de pension accumulées ainsi que la pension sur laquelle ils pourront compter, préoccupe vivement le gouvernement. Tout au cours des négociations qui ont abouti à la rédaction du projet de loi actuellement à l'étude, on s'est efforcé de protéger au maximum les prestations accumulées et de prendre des dispositions pour assurer une protection équitable et raisonnable. Ainsi donc, le gouvernement a décidé qu'il faudrait accorder une protection supplémentaire. Il a donc présenté une motion tendant à modifier le projet de loi C-87 en conséquence.

Les députés comprendront, j'en suis certain, que la surveillance que le gouvernement peut exercer sur les droits à la pension acquis par les employés des ACL quand ils relèveront du Groupe SNC est limitée. Il serait peu souhaitable que le gouvernement intervienne outre mesure et empêche ainsi l'employeur et les employés d'en arriver à des modalités et des conditions réciproquement acceptables à longue échéance. Il ne serait pas non plus compatible avec la notion de privatisation de permettre aux employés de demeurer couverts aux termes du régime de pensions de la Fonction publique pour leurs services après la vente de l'entreprise.

En même temps, je veux assurer à la Chambre que parmi les conditions de vente imposées à cette société et à d'autres, le gouvernement oblige l'acheteur, et il continuera à le faire, à offrir un régime de pension aussi généreux que ceux qu'on trouve normalement dans le secteur en question. En outre, l'acheteur doit consentir à conclure un accord de transfert réciproque qui permettra de transféréer les crédits de pension accumulés dans le compte de retraite de la Fonction publique au nouveau régime de pension, conformément au choix de chaque employé.

Dans son exposé devant le comité parlementaire, la SNC a clairement fait savoir qu'elle allait satisfaire à ces deux conditions. En ce qui concerne les termes de cet accord de réciprocité, le gouvernement va s'assurer que les prestations acquises des employés sont pleinement transférables, à la condition évidemment que les montants transférés servent exclusivement au bénéfice des employés qui choisissent de transférer leurs prestations au nouveau régime.

La possibilité de transfert dont je viens de parler va plaire à certains employés des Arsenaux canadiens Limitée, mais il y a aussi deux autres options importantes dont tout employé pourra se prévaloir. La première est l'option normalement accessible aux employés lorsqu'ils cessent de cotiser en vertu de la Loi sur la pension de la Fonction publique. Des employés vont pouvoir choisir de toucher les prestations qui leur reviennent en vertu de la Loi sur la pension de la Fonction publique comme s'ils cessaient d'être employés le jour où la société est vendue. Le montant de ces prestations dépendra évidemment de l'âge de la personne et de ses années d'ancienneté donnant droit à une pension.

L'autre option que le gouvernement veut offrir aux employés des Arsenaux canadiens Limitée en modifiant ainsi le projet de loi C-87 repose sur le principe que la continuité de l'emploi donne droit aux prestations. Cela est prévu dans le projet de loi C-90 dont la Chambre est saisie à l'heure actuelle et qui remplace la Loi sur les normes des prestations de pension et prévoit des normes minimales en matières de régimes de retraite des employés relevant de la compétence fédérale. L'article 30 de ce projet de loi fixe les conditions minimales régissant les régimes de retraite lors de la vente d'une entreprise et garantit notamment que si le régime de retraite n'est pas repris par l'acquéreur, le vendeur doit autoriser les employés à continuer d'adhérer à ce régime sans toutefois acquérir d'autres droits de pension. En cessant de travailler pour le vendeur, l'employé choisirait alors de toucher des prestations du régime de retraite du vendeur. Sous le régime antérieur l'employé n'aurait pas augmenté le montant de sa pension, mais il utiliserait le deuxième emploi pour acquérir des droits à la retraite.

Société Les Arsenaux canadiens Limitée

• (1220)

Peut-être pourrais-je donner un exemple qui rendrait la chose plus claire. Disons qu'un employé d'ACL maintenant âgé de 50 ans et ayant accompli 25 ans de service sous l'empire de la LPFP, passe au service du Groupe SNC et y reste pendant cinq ans, et prend ensuite sa retraite de son plein gré. À ce moment-là, ses cinq ans de service pour le compte du Groupe SNC s'ajoutent à ses 25 ans sous le régime de la LPFP pour le calcul de ses droits, et il a donc droit à un versement non réduit en vertu de la LPFP au titre de ses 25 ans de service chez ACL. En d'autres termes, l'intéressé a pu rester en mesure de satisfaire au seuil des 50-30. Il est évident que cette faculté est de nature à intéresser certains employés lorsqu'elle concorde avec leurs projets et leurs attentes propres.

J'aimerais ajouter une dernière observation concernant ce dernier choix. Les députés savent que le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) consulte en ce moment son comité consultatif LPFP au sujet de questions générales intéressant la réforme des pensions de la Fonction publique. Le président du Conseil du Trésor m'a prié d'assurer à la Chambre que les employés qui décideront de laisser à la LPFP des droits à la pension qu'ils ont acquis, en usant de cette faculté de continuité, seront traités relativement à ses droits de la même façon que tous les autres employés qui restent assujettis au régime. En dernier lieu, j'aimerais souligner que dans tous les cas, les employés auront un an à compter du jour de la vente pour choisir les modalités qu'ils préfèrent.

Le gouvernement a cherché à protéger le personnel, et le maximum de souplesse est assuré à chacun pour qu'il opte pour la solution pension qui convient à sa situation, à ses désirs et à ses projets à long terme. La question est complexe et chaque employé disposera de tous les renseignements et conseils nécessaires afin de pouvoir décider à son avantage.

Dans ses dispositions concernant la privatisation des Arsenaux canadiens Limitée, le gouvernement a prévu pour les employés un éventail d'options en ce qui touche les pensions. La première consiste à transférer les prestations acquises au nouveau régime de retraite de SNC, selon des modalités de transfert réciproques. L'opération s'effectuerait selon les normes actuarielles, et des négociations sont en cours en vue de garantir que les sommes ainsi visées n'auront pour seuls bénéficiaires que les employés faisant l'objet du transfert.

Il existe aussi d'autres options, selon l'âge et les états de service des employés. Ainsi, on pourra se faire rembourser les cotisations et les intérêts courus. La troisième solution consiste en une rente différée pour ceux qui ont atteint 60 ans. La quatrième prévoit une allocation annuelle à compter de 50 ans et, en vertu de la dernière, les employés des ACL qui prennent leur retraite pourraient, si la Chambre adopte la proposition d'amendement, demeurer admissibles aux prestations de retraite en vertu de la Loi sur la pension de la Fonction publique.

M. Cassidy: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je me demande s'il y aurait consentement unanime pour qu'on pose au secrétaire parlementaire deux ou trois autres questions sur les dipositions contenues dans la proposition d'amendement du gouvernement, étant donné que l'opposition a aussi présenté des amendements?

Société Les Arsenaux canadiens Limitée

Le président suppléant (M. Paproski): Si tout le monde est d'accord, je vais le permettre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette, mais il n'y a pas consentement unanime.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, je suis heureux de participer au débat à l'étape du rapport de ce projet de loi. J'ai écouté très attentivement le secrétaire parlementaire. Il prétend que c'est à la prévoyance du gouvernement que nous devons les amendements qui rendront ce projet de loi «plus généreux», paraît-il, envers les employés. Je ne pense pas que l'expression «plus généreux» convienne. Il serait plus indiqué de dire que ces amendements le rendront moins mauvais.

Le député croit-il que, si l'opposition n'avait pas porté certaines de ces questions à l'attention du comité, il y aurait eu beaucoup d'amendements? J'attends impatiemment les commentaires du député de Terrebonne (M. Toupin) qui représente presque toutes les personnes touchées par ce projet de loi. Je suis sûr qu'il déploiera éloquence et énergie pour s'assurer que ses électeurs obtiendront tous les avantages qu'ils méritent. Je suis un peu déçu de ne pas l'avoir entendu au comité, mais peut-être aurons-nous le temps de l'entendre aujourd'hui.

Ce n'est pas la SNC qui est en cause aujourd'hui. Nous ne sommes pas ici pour discuter le cas de cette société et nous demander si elle est un bon ou un mauvais employeur. Sa réputation est faite: elle est généralement considérée comme un bon employeur. Le mauvais employeur n'est pas la SNC, mais le gouvernement du Canada qui laisse tomber 700 de ses employés.

Au cours des audiences, des membres du comité ont demandé à des représentants de l'Alliance de la Fonction publique ce qu'ils voulaient obtenir pour leurs employés. Ces gens ne travaillent pas pour l'Alliance de la Fonction publique mais pour nous, pour le gouvernement du Canada.

Des voix: Ils sont membres.

M. Boudria: Les députés d'en face font très justement remarquer qu'ils sont membres de l'Alliance, mais ils sont nos employés. Ils sont nos électeurs et il est de notre devoir de députés de nous occuper de leurs problèmes et de les traiter le mieux possible.

Le secrétaire parlementaire a utilisé l'exemple d'un employé qui a travaillé 25 ans pour l'Alliance de la Fonction publique. Il a décrit comment le seuil 50-30 serait atteint en vertu de l'amendement proposé dans la motion nº 1. Cela semble impeccable. Cependant, je rappelle au secrétaire parlementaire, et peut-être pourra-t-il me répondre par la suite, que même si aux termes de cette formule un employé peut choisir de prendre sa retraite, si le régime du gouvernement et celui de la SNC sont incompatibles en ce qui concerne l'âge de la retraite, l'employé qui voudra prendre sa retraite et toucher sa pension en vertu du régime fédéral, en sera empêché parce qu'il n'aura droit qu'à une demi-pension. L'autre moitié qu'il pourra accumuler en vertu du régime de la SNC, ne pourra lui être versée en même temps que l'autre, et il aura donc à verser des cotisations pendant ses dernières années de service et ne toucher à peu près rien, ou bien il prendra sa retraite avec une pension très réduite du fait que les modalités des deux régimes ne sont pas les mêmes.

Il n'y a qu'une seule solution à ce dilemme. Cette solution c'est d'adopter la motion nº 2 que je propose. La motion nº 2 propose qu'on accorde aux employés des Arsenaux canadiens Limitée les mêmes avantages que ceux que le gouvernement a accordés aux employés d'autres entreprises dont il s'est départi par le passé.

• (1230)

Ceux-ci doivent pouvoir bénéficier des mêmes avantages que le Parlement a consentis aux employés de la Deer Lodge Hospital et de plusieurs autres établissements, au moment où le gouvernement fédéral s'est départi de ces établissements. Qu'importe si les acquéreurs étaient une province ou une entreprise privée. La situation est la même, des travailleurs qui relevaient du gouvernement fédéral passent à un autre employeur.

Il serait possible d'en arriver là de deux façons. Par exemple, les employés pourraient continuer de cotiser au régime fédéral, même s'ils ne relevaient plus du gouvernement fédéral, et la SNC verserait également une cotisation. Le gouvernement a dit qu'une telle solution était impossible, car elle créerait un précédent. C'est un argument que je n'accepte pas, mais c'est la position que défend le gouvernement.

L'Alliance de la Fonction publique a dit qu'elle appuyait la motion nº 2. J'invite le gouvernement à accepter cette motion parce qu'elle permettrait à des travailleurs, naguère des employés de l'État, de continuer à cotiser au régime de retraite de la Fonction publique de la même façon que les employés qui sont en congé sans rémunération. Tous les employés des Arsenaux canadiens pourraient cotiser de cette façon jusqu'à leur retraite. Évidemment, tout autre employé ou nouvel employé de la SNC serait dans une situation différente. La formule s'appliquerait aux anciens employés de l'État, c'est-à-dire d'une société de la Couronne. Il existe une façon simple d'en arriver là et c'est ce que je propose dans la motion nº 2.

Le ministre a dit qu'il n'était pas d'accord parce que l'amendement créerait deux classes d'employés à la SNC. A son avis, un groupe d'employés cotiseraient à un régime de retraite public et les autres à un régime privé. Il en sera ainsi de toute manière. Un groupe d'employés cotisera à deux régimes de retraite, dans un cas en fonction de leurs années de service dans la Fonction publique, et dans l'autre, de leurs années de service chez SNC. L'autre groupe, cotisera simplement au régime de SNC. Nous ne sommes pas en train de décider qu'il y aura deux types d'avantages. Car, il en sera ainsi et nous n'y pouvons rien. Ce n'est pas la question que nous devons régler aujourd'hui.

L'essentiel aujourd'hui est d'approuver la motion nº 2 qui permettrait aux travailleurs, c'est-à-dire aux employés des Arsenaux canadiens, de payer la part valariale et la part patronale au Régime de retraite dans la Fonction publique. Les employés ont accepté cette formule et ils tenteront de récupérer une partie sinon la totalité de ces fonds de leur nouveau patron quand ils négocieront une convention collective. J'estime que c'est là un compromis très acceptable et l'Alliance de la Fonction publique l'a déjà appuyé. C'est sûrement une formule que le gouvernement peut se permettre d'accepter.

Je rappelle encore que nous ne créons pas de précédent puisque nous sommes allés plus loin lors du transfert de l'hôpital Deer Lodge et d'autres établissements analogues dont le gouvernement s'est départi naguère. Ces mesures constituaient un précédent. Au demeurant, nous faisons beaucoup moins dans ce cas-ci que lors du transfert de l'hôpital Deer Lodge. Or, si on a pu s'accommoder de telles mesure naguère, je ne vois pas pourquoi on ne pourrait pas en faire autant maintenant. Nous ne créons pas de précédent. Nous nous efforçons collectivement d'être justes à l'endroit de ces employés.

J'ai parlé hier de traiter les employés des Communes d'une façon équitable. Aujourd'hui, je parle de tous les employés du gouvernement du Canada. J'estime que nous pouvons parvenir à un tel résultat sans nous donner grand mal.

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, je suis fort heureux de participer, à l'étape du rapport, au débat sur le project de loi C-87 tendant à autoriser la privatisation de la société Les Arsenaux canadiens Limitée.

Avant de parler des motions nºs 1 et 2 à l'étude mainenant, je voudrais tout d'abord prendre quelques minutes pour expliquer un peu cette mesure. Il y a quelques mois, une certaine correspondance laissait entendre, en Colombie-Britannique, que j'étais contre la privatisation des Arsenaux canadiens Limitée. C'est pour cela que j'entends maintenant faire un peu l'historique de cette mesure pour expliquer que ce n'était pas le cas alors et que cela ne l'est pas non plus maintenant.

M. Riis: Cela ne sera jamais le cas.

M. Fulton: Non, jamais. La société Les Arsenaux canadiens Limitée est une société de la Couronne à part entière. Elle a été établie en 1945 pour permettre au Canada de récupérer son industrie de l'armement à la fin de la guerre. Les députés n'ignorent pas qu'elle compte actuellement deux usines, l'une à Saint-Augustin près de Québec et l'autre à Ville Le Gardeur près de Montréal, qui fabriquent des munitions de moyens et de gros calibres. La société compte 750 employés à Le Gardeur et 50 à Saint-Augustin. L'Alliance de la Fonction publique du Canada est le principal syndicat, et environ 570 employés en sont membres. Le gouvernement fédéral, par le truchement du ministère de la Défense nationale, en est le plus important client car il absorbe environ 90 p. 100 de sa production. Le reste va à l'exportation. Les travailleurs et bien des députés à la Chambre se posent à bon droit la question suivante: Pourquoi vendre l'entreprise?

L'année dernière, ses bénéfices ont dépassé 11 millions de dollars. Au chapitre du chiffre d'affaires, elle occupait alors la 470e place sur la liste des 500 grandes entreprises dressée par le *Financial Post*. Mais le point intéressant, c'est que le *Financial Post* la mettait au troisième rang au Canada pour la croissance quinquennale des bénéfices. On se pose encore une fois la question: Pourquoi vendre?

D'après les projections du gouvernement, on prévoit que son chiffre d'affaires doublera au cours des cinq prochaines années. La vente des Arsenaux canadiens exige l'approbation du Parlement, à la différence de celle de sociétés relevant de la CDIC comme De Havilland. Le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) a annoncé au début de décembre dernier la vente des Arsenaux canadiens à la firme SNC de Montréal, une entreprise d'ingénierie, de construction et de fabrication, pour la somme de 92.2 millions de dollars, dit-on. D'après le communiqué de presse, il y avait huit offres d'achat, et la SNC a été le plus offrant.

L'Alliance de la Fonction publique du Canada n'a jamais été prévenue de l'intention du gouvernement de privatiser l'entreprise et ne l'a appris que par les journaux. C'est là un point que la Chambre devrait examiner plus en détail. Pourquoi a-t-on procédé ainsi, et quel genre d'attitude cela dénote-t-il de la part du gouvernement? Dans notre étude du projet de loi CC-87, il est important de nous rappeler que cette décision a de quoi créer un précédent et qu'elle constitue peut-être effectivement un bien mauvais précédent pour la privatisation d'autres sociétés d'État si le gouvernement devait poursuivre dans la voie qui semble avoir la faveur de certains de ses amis les plus à droite.

Les travailleurs et les membres de l'Alliance de la Fonction publique du Canada qui les représentent ont soulevé d'importantes questions au sujet de la sécurité d'emploi, des pensions et du Code du travail du Canada. Je voudrais maintenant aborder les deux motions dont nous sommes saisis. Je m'intéresse beaucoup aux pensions et aux syndicats, en tant qu'ancien membre du Syndicat des employés du gouvernement de la Colombie-Britannique, et j'ai des réserves à propos des motions nºs 1 et 2. Le paragraphe (3) de la motion nº 1, inscrite au nom du ministre des Approvisionnements et Services (M. McInnes), se lit en partie comme il suit:

> Le gouverneur en conseil peut, en ce qui concerne une personne visée à l'alinéa (1) *e*), par règlement . . .

On parle plus loin de pouvoirs de réglementation très vagues et très imprécis. A l'époque du précédent gouvernement de M. Trudeau, du précédent gouvernement du très honorable député de Yellowhead (M. Clark) et encore maintenant avec le présent gouvernement du premier ministre (M. Mulroney), j'ai constaté que trop souvent ces pouvoirs du gouverneur en conseil d'établir des règlements visent et servent bel et bien, si nous considérons le passé, à dépouiller de leurs droits des travailleurs tout en leur faisant croire qu'ils sont protégés. Il ne s'agit plus d'une lutte où les travailleurs de la société Les Arsenaux canadiens seraient forcés d'encaisser les sommes versées dans leurs régimes de pension et d'accepter le régime que le groupe SNC pourrait établir. Par ailleurs, on ne regroupe pas les régimes de pension, monsieur le Président. Je pense que les travailleurs à l'emploi d'autres sociétés d'État s'intéressent à cette lutte qui se livre au Parlement et à la façon dont le gouvernement et la Chambre vont trancher ce dilemme très réel.

Société Les Arsenaux canadiens Limitée

● (1240)

Beaucoup de travailleurs du Canada, et même peut-être tous les Canadiens, y compris vous-même, monsieur le Président, ont dû se demander un jour ou l'autre comment ils allaient pourvoir à leurs propres besoins et à ceux de leur famille. Ils ont dû évaluer les sommes dont ils auront besoin entre le moment de leur retraite et celui de leur décès. Je trouve que le ministre et les ministériels qui ont pris la parole ne semblent pas vraiment se rendre compte des obus qu'ils tirent sur les travailleurs de cette usine de munitions. Ils ont commencé par dire: «Vous allez devoir abandonner votre régime . . . encaissez-le». Puis le gouvernement a élaboré une proposition extrêmement vague qui autorise certains choix. Cette imprécision signifie que nous, en tant que députés, n'avons pas fait notre travail, n'ayant pas établi de schéma directeur, comme nous aurions dû le faire.

A quelque parti que nous appartenions, le gouvernement, fort de 211 députés, peut obliger la Chambre à adopter n'importe quoi. A mon avis, en tant que députés, nous n'avons pas raison d'être fiers de la façon dont nous protégeons les intérêts des travailleurs et leur droit à un régime de pension qui leur permette, le moment venu, de vivre dans des conditions acceptables. Le gouvernement a très mal répondu aux inquiétudes réelles des travailleurs.

Voyons un peu la proposition un peu meilleure qui figure à la motion nº 2 inscrite au nom du député qui vient de parler. Je ne la trouve pas satisfaisante, car elle ne s'attaque pas directement au problème des pensions. Je ne veux pas dire que le projet de loi C-87 représente nécessairement la panacée qui permettra d'assurer le transfert des pensions du secteur privé au secteur public ou vice et versa ou encore d'une compagnie privée à l'autre. Si vous le permettez, je voudrais vous lire la motion nº 2:

A compter de la veille de la date du transfert, un employé de la Société, a le droit, lors de son passage au nouvel employeur,

a) de choisir de demeurer cotisant et de continuer de cotiser au régime fédéral de pension de retraite . . .

Cela semble très raisonnable.

. . . il paie alors les deux parties de la cotisation requise au régime, soit celle de l'employé et celle de l'employeur; ou . . .

J'en reviendrai à cette partie de la motion.

b) de commencer à cotiser au régime de pension décrit dans l'entente d'achat et de vente conclue entre le gouvernement et le nouvel employeur

Le nouvel employeur est SNC.

Je voudrais en revenir au paragraphe *a*) de la motion nº 2 qui me préoccupe un peu. Je ne suis pas aussi inquiet qu'à l'égard de l'amendement du gouvernement, mais je pense que nous aurions avantage à apporter des précisions étant donné que cela obligera les travailleurs à renégocier avec SNC.

Le paragraphe *a*) porte que l'employé doit payer à la fois la cotisation de l'employé et celle de l'employeur. Il devra payer chaque année un montant «X» représentant le total de ses contributions et celles que l'employeur payait jusque là. Autrement dit, il faudra exercer de fortes pressions pour convaincre SNC de faire sa part. A mon avis ce n'est pas le mécanisme le plus approprié. Le gouvernement aurait déjà dû prévoir dans son projet de loi le transfert de toutes les années gagnées par les employés dans le secteur public afin qu'ils puissent continuer sans difficulté à cotiser de la même façon que maintenant au lieu qu'il soit nécessaire d'entamer de nouvelles négociations.

Je reconnais que la façon dont il a prévu les choses peut se justifier, mais il existe une meilleure façon de le faire, non seulement pour les employés des Arsenaux Canadiens Limitée, mais également pour les autres travailleurs qui se trouveront dans la même situation. Comme l'a fait valoir le député qui vient de se rasseoir, le gouvernement n'applique pas les mêmes critères à des situations semblables. Tout dépend des pressions exercées et de la coopération de l'acheteur d'une entreprise comme Les Arsenaux Canadiens Limitée, de même que des pressions exercées à la Chambre des communes.

Il y aurait moyen de faire beaucoup plus. Les Canadiens devront se demander si c'est vraiment la façon la plus équitable de procéder à ce genre de privatisation. Le gouvernement est majoritaire. C'est lui qui décide, mais selon les avis émis à la Chambre des communes et par l'Alliance de la Fonction publique du Canada, je pense que les mesures proposées jusqu'ici sont mal conçues et plutôt difficiles à accepter.

[*Français*]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je veux participer à ce débat sur l'amendement au projet de loi C-87, sur les modifications numéros 1, 2 et 3 pour discussion, et j'essaierai d'apporter les commentaires que j'ai à faire sur l'ensemble du sujet. On se souviendra que la modification à l'étude a pour but de modifier le projet de loi C-87 en traitant de la question des pensions en particulier.

A ce sujet, monsieur le Président, je me réfère aux remarques que j'ai faites ici, à la Chambre, le 11 mars dernier alors que je signalais à la Chambre, dans un débat, que je n'étais pas satisfait des dispositoins prises par le gouvernement dans son projet de loi en ce qui a trait aux pensions.

On peut trouver à la page 11,422 du compte rendu officiel des *Débats* de la Chambre les commentaires que j'ai faits et j'aimerais rappeler à la Chambre ce que j'ai dit à ce moment-là, et je lis textuellement le hansard du 11 mars 1986:

Or, nous n'avons pas cette garantie. Nous en savons fort peu au sujet des dispositions prises relativement aux pensions. Nous tenterons, au comité, d'obtenir du ministre certaines réponses à ces questions.

Monsieur le Président, la question des pensions . . . nous l'avons vue ici cette semaine alors que les employés de la société Les Arsenaux canadiens Limitée sont venus devant le parlement, afin de protester vivement contre le projet de loi C-87 qui fait fi de leurs droits, de leurs droits acquis d'ailleurs, en matière de pension.

Nous savons que le système de pension que nous avons en place pour les fonctionnaires fédéraux est un système qui se veut cotisant de la part et de l'employé et de l'employeur et qu'il y a, évidemment, des formules établies, négociées et reconnues comme étant généreuses, mais aussi, très justes dans leur concept et dans leur application.

Monsieur le Président, les employés et leurs représentants demandent que leur régime de pension actuel, en vertu de la loi sur les pensions telle qu'elle est maintenant en vigueur, soit transféré au nouvel employeur afin qu'ils puissent continuer à cotiser à leur régime de pension, comme ils le faisaient autrefois, et jouir des mêmes bénéfices pour lesquels ils ont économisé.

Monsieur le Président, lors d'une déclaration, le 2 décembre 1985, sur la vente, justement, de la société Les Arsenaux canadiens Limitée, le président du Conseil du Trésor a précisé, et je lis: Il s'agit d'une bonne affaire pour toutes les parties en cause, y compris le secteur privé et les employés des Arsenaux canadiens Limitée.

Monsieur le Président, bien que je ne doute pas que la vente soit une bonne affaire pour le groupe SNC—et je sais que ceux qui sont intéressés dans ce débat se réfèreront à nos remarques faites le 11 mars dernier alors qu'on a même critiqué cette façon de privatiser de la part du gouvernement, un peu en amateur, sans trop de préparation, cela a été fait en vitesse sans trop penser aux conséquences de la privatisation sur les employés—en dépit de tout cela, il plane des doutes sérieux quant aux prétendus avantages pour les employés à l'emploi de la société Les Arsenaux canadiens Limitée.

Monsieur le Président, ces doutes, particulièrement ceux qui ont trait aux pensions des employés, n'ont pas encore été dissipés, malgré les assurances du ministre des Approvisionnements et Services (M. McInnes) et de son secrétaire parlementaire (M. Bradley). Et en dépit du fait que l'amendement à l'étude traite du problème, j'aimerais tout simplement rappeler à la Chambre que cette proposition que nous étudions manque d'exactitude, manque de précision et pèche par amateurisme.

J'examine la motion nº 1, et on dit, je lis ici, la personne, donc l'employé . . . je lis l'article 12 *e)*:

e) choisit, dans l'année suivant l'entrée en vigueur du présent article et selon les modalités fixées par le ministre, de demeurer sous le régime de la *Loi sur la pension de la Fonction publique*, de la *Loi sur les prestations de retraite supplémentaires* et de leurs règlements applicables selon les conditions fixées par règlement d'application du paragraphe (3).

Monsieur le Président, les mots qui me chicotent, ce sont: «selon les modalités fixées par le ministre». Si j'avais lu: «selon les modalités négociées entre l'employeur et le syndicat», je dirais que cela a du bon sens, au moins, on va avoir une négociation à deux et on va s'entendre sur un compromis acceptable. Mais non! C'est sur des modalités fixées de façon unilatérale par le ministre.

Monsieur le Président, vous vous souviendrez qu'hier, en cette Chambre, on a discuté du projet de loi C-45 et ce projet de loi propose, et c'est le gouvernement qui le fait, de changer ce système où on négocie seulement d'un côté, et de donner à la table des négociations une importance en y ajoutant un syndicat, un négociateur pour les employés. Eh bien, moi, je trouve que cet amendement fait défaut et est très faible dans sa portée, parce que la négociation est unilatérale.

Société Les Arsenaux canadiens Limitée

Monsieur le Président, le comité a siégé et a eu l'occasion de discuter de l'amendement de mon collègue de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria) et l'amendement nº 2 qui est au nom de ce dernier vise à essayer d'ajouter au projet de loi , et je lis:

Qu'on modifie le projet de loi C-87, en ajoutant immédiatement après la ligne 33, à la page 5, ce qui suit:

«12. A compter de la veille de la date du transfert, un employé de la Société a le droit, lors de son passage au nouvel employeur,

c'est-à-dire SNC . . .

a) de choisir de demeurer cotisant et de continuer de cotiser au régime fédéral de pension de retraite; il paie alors les deux parties de la cotisation requise au régime, soit celle de l'employé et celle de l'employeur; ou

b) de commencer à cotiser au régime de pension décrit dans l'entente d'achat et de vente conclue entre le gouvernement et le nouvel employeur.»—

Monsieur le Président, cette proposition a déjà été proposée par l'Alliance de la Fonction publique au Comité, par le biais du député de Glengarry—Prescott—Russell, et je pense qu'elle reflète assez bien l'intention des employés de continuer à cotiser et même de continuer à assumer eux-mêmes le fardeau de la cotisation de l'employeur. Ce que cela veut dire, c'est que, comme je l'ai dit tantôt, l'employé paie une cotisation de 6 ou 7 p. 100, l'employeur fait la même chose, et on a un fonds de pension qui, lorsqu'il est payé, après 35 ans, ou selon la formule magique des 85 années, donne à l'individu le droit de retirer une pension ainsi que les bénéfices de ces investissements.

Dans l'amendement que nous étudions, l'amendement nº 2, on voit que les employés ont constaté que le gouvernement ne voulait pas se lier avec les secteurs privés et continuer à permettre qu'une cotisation à un fonds de pension public, la loi sur les pensions est claire là-dessus, puisse continuer à être faite. Alors, les employés ont dit: Très bien, nous allons continuer, nous, à payer non seulement notre part, mais celle de l'employeur pour pouvoir continuer à bénéficier de ce régime de pension dans lequel nous avons déjà des investissements importants.

Monsieur le Président, cela, c'est prendre le cheval par les oreilles et dire: On y va! Parce que si ces employés ne se voient pas accorder un privilège de continuer de conserver et de pouvoir cotiser à leur fonds de pension qu'ils ont déjà comme droit acquis, je ne vois pas comment nous pouvons, nous, dans cette Chambre, autoriser, entériner ou essayer de trouver une solution qui serait complètement à la discrétion du ministre, comme cela est proposé dans la motion nº 1.

La question, monsieur le Président, de prendre une pension différée, proposée dans ce que je comprends être certaines suggestions, est également une solution.

Monsieur le Président, les employés demandent—et je vais essayer de résumer parce que vous me donnez une minute—d'être reconnus comme cotisants au fonds de pension qu'ils ont actuellement, c'est-à-dire le fonds de pension de la Fonction publique du Canada, et de verser la part de l'employeur si l'employeur refuse, lui, de reconnaître son obligation de continuité dans cette affaire.

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, je veux commenter les amendements qui sont proposés par le ministre, par son secrétaire parlementaire et par le député de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria) sur tous les droits

à la pension pour les 800 employés des Arsenaux canadiens Limitée qui sont affectés par ce projet de privatisation. Et, monsieur le Président, le fait qu'on a des problèmes découle de la négligence du gouvernement puisque ce dernier ne les avait pas résolus, n'avait pas déterminé sa politique en matière de privatisation avant de chercher un acheteur pour cette compagnie.

● (1250)

[*Traduction*]

Je ne veux pas revenir sur la question de savoir s'il faut ou non privatiser cette société. La majorité de la Chambre des communes, malgré notre opposition, a déjà pris la décision. Nous devons maintenant voir comment cela va se faire et si le transfert ne défavorisera pas les travailleurs.

Il est révélateur que le gouvernement ait proposé un amendement car il reconnaît ainsi qu'il n'a pas réfléchi à ce que deviendront les droits de pension des employés en cas de privatisation et qu'il n'a donc prévu aucune disposition à ce sujet. Bon nombre des employés touchés ont peut-être été obligés de toucher leur fonds de pension, perdant ainsi la part de l'employeur, l'indexation à laquelle ils auraient eu droit en vertu de la Loi sur la pension de la Fonction publique, ainsi qu'une bonne partie des intérêts. Et pourtant, le gouvernement n'a pas pensé que cela posait un problème tant qu'on ne l'a pas obligé à examiner la question.

Même si à mon avis, SNC a agi de bonne foi en l'occurrence, je dois signaler que ni la société ni le gouvernement n'a pris le temps de discuter sérieusement de ces problèmes et d'y trouver des solutions avant le renvoi du projet de loi au comité législatif, où l'on a enfin commencé à agir.

[*Français*]

Une société de la Couronne doit être un modèle de responsabilité, un modèle de comment une société doit agir envers ses employés dans les années 1980. Malheureusement, dans ce cas-ci, la privatisation des Arsenaux canadiens Limitée n'est pas un modèle, en fait, ce serait une amélioration si le gouvernement nous oblige à accepter ces amendements, mais c'est un précédent qui est plus valable que si on n'avait rien fait.

Monsieur le Président, on aurait dû quand même penser à cette chose beaucoup plus sérieusement avant et je crois, puisque nous allons appuyer l'amendement du député de Glengarry—Prescott—Russell, que le gouvernement doit réfléchir si oui ou non les employés, surtout les employés qui sont peut-être âgés de plus de 45 ans, n'auraient pas . . . ne devraient pas avoir le droit de rester entièrement dans le plan de pension du gouvernement fédéral au lieu d'être mis dans le centre, dans le milieu des deux plans, tel que proposé par le gouvernement.

[*Traduction*]

Nous avons des craintes précises, monsieur le Président. Le gouvernement reconnaît maintenant que les droits à pension acquis jusqu'au moment de la vente, peuvent être préservés, mais rien ne garantit à un employé qui décide, dans l'année qui suit la transaction, de continuer à cotiser à la Caisse de retraite de la Fonction publique, que les crédits de pension supplémentaires accumulés à l'emploi de la SNC lui donneront droit à une pension.

Prenons l'exemple d'un travailleur de 52 ans qui entend prendre sa retraite à 57 ou 58 ans. Il serait probablement prudent de sa part de décider de conserver ses droits au régime de pension de la Fonction publique, du fait de l'indexation et d'autres caractéristiques du genre. Comme l'employé ne travaille pour la SNC que depuis sept ans, rien ne lui garantit que ces sept années lui donneront droit à une pension supplémentaire en plus de la pension réduite que lui versera la Fonction publique du fait qu'il a pris sa retraite à 52 ans.

Je pourrais vous donner d'autres exemples comme celui-là, et je regrette sincèrement que le secrétaire parlementaire n'ait pas permis qu'on l'interroge sur certains de ces points. Il me force à soulever ces questions au cours du débat, et il n'y a alors aucun échange. Après avoir demandé le consentement unanime de la Chambre, je me suis entretenu avec le secrétaire parlementaire. J'ai le regret de dire qu'il est demeuré réticent.

En outre, le secrétaire parlementaire devrait savoir que puisque l'accord de vente demeure secret et puisque nous ignorons les détails de la proposition . . .

M. Daubney: Règlement!

M. Boudria: On l'a rendu public.

M. Cassidy: On l'a rendu public? Veuillez me pardonner.

Le président suppléant (M. Paproski): Il n'y a aucun rappel au Règlement, alors.

M. Cassidy: Le député d'Ottawa-Ouest (M. Daubney) entretient l'illusion selon laquelle je suis capable de siéger à tous les comités en même temps. Je fais de mon mieux et je fais également confiance à mes collègues sur ces questions. Mon collègue, le député de Prince Albert (M. Hovdebo) s'est très bien acquitté de sa tâche à cet égard, comme le secrétaire parlementaire le reconnaîtra, j'en suis persuadé.

Le secrétaire parlementaire a peut-être de la difficulté à le comprendre, mais étant donné le manque de consultations avec les syndicats et le fait qu'il s'agit en l'occurrence d'un précédent sur lequel on se fondera pour d'autres privatisations—ce que le gouvernement a avoué vouloir faire— le syndicat s'inquiète du très grand pouvoir discrétionnaire que le nouvel article 12 laisse au cabinet. On donne au gouverneur en conseil le pouvoir d'établir des règlements et de préciser quelles dispositions de la Loi sur la pension de la Fonction publique et de la Loi sur les prestations de retraite supplémentaires s'appliqueront et dans quelle mesure. Cela signifie, en théorie, que le cabinet pourrait décider, malgré l'esprit et la lettre de l'accord, qu'aucun article de ces deux lois ne s'appliquera, en dépit de l'adoption de l'article 12. C'est là son pouvoir juridique, quoi qu'en dise le secrétaire parlementaire. J'ai beaucoup de respect pour lui et j'espère vivement que le gouvernement, qui ne tient pas toutes ses promesses, honorera la parole du secrétaire parlementaire. Je sais que ce dernier tiendra parole, mais la réputation de son gouvernement n'est peut-être pas aussi bonne que la sienne.

On permet au gouvernement d'adopter des règlements pour adapter les dispositions de la Loi sur la pension de la Fonction publique aux fins de cet article, et d'édicter des règlements en général pour l'application de cet article. Du point de vue du législateur, je peux comprendre, je crois, l'utilité de ces dispositions. Toutefois, étant donné les inquiétudes que ressentent ces employés, il me semble que nous aurions dû tout au moins

faire examiner et approuver les règlements au préalable par le syndicat afin d'atténuer leurs craintes. Au lieu de cela, nous créons effectivement une situation où on accorde carte blanche. C'est du moins ainsi que se perçoit la situation. En raison du caractère litigieux de la privatisation, nous devons tenir compte de la perception aussi bien que de l'intention. Les intentions du gouvernement peuvent être parfaitement honorables. Il peut prétendre avoir proposé la meilleure solution possible. Ce n'est pas la meilleure solution, car je crois, comme le député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria) l'a signalé dans son amendement, qu'on devrait permettre aux employés qui veulent encore cotiser au régime de la Fonction publique de le faire. Le syndicat affirme qu'il négociera pour obtenir la part des employeurs et la verser dans les deux régimes en question. La chose devrait être possible et ce serait une meilleure solution. Toutefois, si le gouvernement estime que c'est la meilleure façon de procéder, il devrait comprendre que la situation n'est pas perçue ainsi, en raison des fautes d'omission et de commission qui ont provoqué des malaises et des inquiétudes parmi les travailleurs. Voilà pourquoi nous appuyons les recommandations . . .

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre. La Chambre veut-elle que je passe à la mise aux voix maintenant ou plus tard?

M. Cassidy: Je crois que d'autres députés veulent parler.

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 13 h 5, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 14 heures.

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

Le président suppléant (M. Paproski): La parole est au député de Kamloops—Shuswap (M. Riis).

Des voix: Bravo!

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): C'est une surprise, monsieur le Président. Voilà que je me sens très mal à l'aise.

Je ne veux pas prolonger indûment le débat, mais je tiens à faire quelques observations au sujet du projet de loi C-87, ou Loi visant à autoriser l'aliénation de la société Les Arsenaux canadiens Limitée et visant la modification d'autres lois en conséquence. Qu'on me permette de signaler que la décision de regrouper les motions nos 1, 2 et 3 est déjà contestable.

Le compte rendu doit bien montrer que le Nouveau parti démocratique s'oppose à ce projet de loi pour bien des raisons, la moindre n'étant pas que le gouvernement cherche à se débarrasser des Arsenaux canadiens Limitée. Il s'agit d'une société de la Couronne à part entière, créée en 1945 pour recycler le secteur canadien des armes du temps de guerre au temps de paix, come cela s'imposait alors. Dès lors, la société s'est mise à fabriquer des munitions, principalement pour le gouvernement canadien. Elle est à proprement parler un prolongement du gouvernement fédéral puisqu'elle lui vend 90 p. 100 environ de sa production.

Société Les Arsenaux canadiens Limitée

L'an dernier, la société Les Arsenaux canadiens a réalisé plus de onze millions de profits sur des ventes d'au moins cent millions de dollars. C'est très impressionnant. Par suite de ce projet de loi, cette société ne va pas faire onze millions l'an prochain pour le bénéfice du gouvernement fédéral. Nous avons du mal à comprendre les priorités du gouvernement, surtout celles des ministériels qui s'inquiètent au sujet de l'insuffisance des recettes de l'État.

Cette société de la Couronne est très profitable et bien gérée, du moins au plan de la rentabilité. En fait, je pense que pour la rentabilité elle vient au troisième rang au Canada. Malgré cela on s'arrange pour s'en débarrasser. Il faudrait la conserver pour montrer qu'une société de la Couronne peut réussir extrêmement bien en fait de rentabilité.

La grande préoccupation exprimée à l'étape du rapport de ce projet de loi porte sur les modalités de retraite des 800 employés d'Arsenaux canadiens. Cette préoccupation a pour cause la négligence dont le gouvernement a fait preuve dans la préparation de l'opération. Heureusement, il y avait au comité des députés réfléchis: ils ont fait voir qu'on ne s'était pas suffisamment occupé des modalités de pension des centaines d'employés en cause. Le gouvernement a même convenu que cela avait été oublié dans une certaine mesure. En conséquence, la première motion de ce groupe en discussion a été présentée par le gouvernement pour tenir compte de cet oubli.

Le projet de loi C-87 est extrêmement important à cause du précédent qu'il pose. L'approche suivie dans ce projet de loi va ère imitée dans d'autres dossiers, lorsque le gouvernement cherchera à privatiser diverses entreprises de l'État. Voilà pourquoi nous nous inquiétons particulièrement au sujet de l'article 12. Il n'est pas question uniquement de bilan ou d'installations d'Arsenaux canadiens, mais de ce qui va arriver à des centaines de salariés de l'entreprise.

Beaucoup d'employés d'Arsenaux canadiens cotisent à des régimes de retraite depuis des années. Des questions se posent maintenant au sujet des pensions qu'on sort de cette sphère pour les mettre dans une autre, et on se demande si les salariés vont subir d'importantes réductions dans les droits à acquérir à la suite de ce changement. C'est bien le cas. C'est là la raison d'être de la motion no 2 inscrite au nom du député de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria), qui dit:

> «12. A compter de la veille de la date du transfert, un employé de la Société a le droit, lors de son passage au nouvel employeur,
>
> a) de choisir de demeurer cotisant et de continuer de cotiser au régime fédéral de pension de retraite; il paie alors les deux parties de la cotisation requise au régime, soit celle de l'employé et celle de l'employeur; ou
>
> b) de commencer à cotiser au régime de pension décrit dans l'entente d'achat et de vente conclue entre le gouvernement et le nouvel employeur.»

Je crois comprendre qu'il s'agit de dispositions semblables à celles qu'on peut prendre lorsqu'on est en congé de la Fonction publique fédérale. Si l'on paie les deux cotisations, on continue de participer au régime. Voilà qui est éminemment sensé, et c'est pourquoi nous appuyons la motion no 2 inscrite au nom du député de Glengarry— Prescott—Russell (M. Boudria).

Société Les Arsenaux canadiens Limitée

Nous sommes quelques-uns à être désolés que des ministériels aient refusé le consentement unanime quand le député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy) a demandé à interroger le secrétaire parlementaire. Bien qu'en somme ce soit la dernière occasion que nous ayons d'éclaircir certains points importants, ces députés préfèrent qu'on poursuive le débat à l'étape du rapport. Celui-ci est intéressant, mais puisque ce précédent crée des problèmes tellement cruciaux, nous devrions pouvoir adresser des questions précises au secrétaire parlementaire. Je déplore vivement qu'on s'y soit refusé du côté du gouvernement.

Étant donné qu'aucune loi ne protège les droits des employés qui, après avoir cotisé au régime de retraite d'une société d'État, passent maintenant au service d'une société privée, il importe que nous examinions plus attentivement les motions à l'étude.

• (1410)

En terminant, je tiens à dire que le sort des employés en question soulève bien des inquiétudes. Certaines qui ont été exprimées au comité refont surface dans le débat à l'étape du rapport. Beaucoup de questions sont demeurées en suspens. Avant que nous ayons terminé l'étude des motions, j'espère qu'un ministériel acceptera de répondre à quelques-unes de nos préoccupations. Autrement, il faudra admettre que notre étude aura été incomplète et insatisfaisante, compte tenu de l'importance de ce projet de loi.

En raison des questions que mes collègues ont posées, je m'attends à ce que des députés d'en face acceptent maintenant de fournir des explications.

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, je suis heureux, moi aussi, de prendre part, à l'étape du rapport, au débat sur le projet de loi C-97 visant à privatiser Les Arsenaux canadiens. Je crois que le gouvernement, empêtré dans son carcan idéologique, ne s'inquiète nullement du sort des nombreuses personnes actuellement au service des Arsenaux canadiens.

Le député de Kamloops—Shuswap (M. Riis) a fait remarquer qu'il ne s'agit pas d'un cas isolé. On pouvait lire, hier matin, que le CN a l'intention de vendre CN Route a trois investisseurs de Toronto. J'ai demandé aujourd'hui, à la Chambre, au ministre des Transports (M. Mazankowski) quelle politique le gouvernement entend suivre au sujet des employés d'une société d'État, comme CN Route. Quel sort réserve-t-on à ces gens, à leur emploi et à leur pension et quel sera leur avenir, eux qui ont passé tant d'années au service du gouvernement dans une société d'État?

Le gouvernement a comme parti pris de se débarrasser des sociétés d'État. Les partis politiques et les gouvernements ont droit à leurs principes. Tout le monde l'admet. Mais il serait bien qu'il admette parfois quelles sont ses politiques et encore mieux qu'il agisse en conséquence. Quant à la politique qui nous occupe, je ne crois pas qu'elle soit bonne.

Le gouvernement a décidé de privatiser cette société, bien qu'elle fasse des bénéfices et que son principal client soit le gouvernement du Canada. On prend une société de l'État qui vend ses produits au gouvernement et on la confie à une bande d'entrepreneurs privés qui veulent réaliser des bénéfices. Mais qui leur rapportera ces bénéfices? Ce ne sera pas de Procter and Gamble ou d'autres grandes entreprises, mais bien du groupe même qui vend la société d'État, le gouvernement du Canada et, par son entremise, les contribuables du Canada.

Même si les conservateurs ont raison de vouloir vendre certaines sociétés d'État, il n'est pas logique de vendre cette société en particulier. Certaines sociétés d'État concurrencent effectivement des entreprises privés sur un marché public. Elles se concurrencent pour les commandes d'autres groupes de consommateurs et d'industries. Mais ce n'est pas le cas en ce qui concerne les Arsenaux canadiens. Nous savons que le gouvernement est le principal consommateur et, dans ce cas-là, il est logique qu'il soit le producteur de ce genre de biens. Nous savons également, d'après la nature du marché des armes, que ce sont essentiellement des gouvernements un peu partout dans le monde qui achètent ce produit.

Nous savons également que, sur le plan international, ce marché tend à bénéficier de très fortes subventions. C'est un marché qui, bien souvent est assujetti à une réglementation gouvernementale dictée par la politique nationale. Ce marché est hors de l'ordinaire non seulement du fait que le consommateur et le producteur ont des liens très étroits, mais aussi du fait qu'il existe, pour des raisons évidentes, une réglementation et un contrôle gouvernementaux.

Que va-t-il arriver aux employés de cette société d'État. L'amendement à l'étude cet après-midi porte sur le sort qui va être réservé aux employés d'une société d'État canadienne. Nous savons que, du fait de cette vente, ces gens risqueront de perdre leurs prestations de pension en dépit de l'amendement qu'a proposé aujourd'hui le gouvernement. Voilà une question qui nous préoccupe particulièrement.

Le gouvernement tient vraiment à vendre les sociétés d'État les unes après les autres et même CN Route est du nombre. Nous savons que les employés de ces sociétés se ressentiront de cette décision. Selon un article paru dans le numéro du *Globe and Mail* de ce matin, un certain nombre de travailleurs de CN Route perdront leur emploi. Étant donné ce résultat, pourquoi le gouvernement n'établit-il pas une politique qui établirait le sort réservé aux employés des sociétés de la Couronne qui sont vendues? Si ces travailleurs veulent conserver leur emploi, ils relèveront des nouveaux propriétaires et bien souvent ils ne seront pas protégés en vertu des mêmes lois.

Tel est le cas en l'occurence, alors que les travailleurs concernés ne seront plus visés par la loi fédérale, mais bien par la loi québécoise. Ces employés cotisent à des régimes de pension depuis un certain nombre d'années, mais pourtant, rien n'est vraiment prévu, afin de leur garantir qu'ils pourront conserver leur pension ou continuer à l'augmenter au rythme qu'ils désirent.

J'interviens dans ce débat aujourd'hui pour signaler que le gouvernement a le droit d'agir comme il l'entend; s'il veut privatiser, c'est son droit, même si nous ne partageons pas cette façon de voir. Cependant, s'il veut adopter la position de droite selon laquelle il faut à tout prix se débarasser des sociétés de la Couronne et s'il ne désire tenir aucun compte du fait que la société que nous vendons en l'occurrence fabrique des produits essentiellement à l'intention du gouvernement fédéral, il le fait à ses risques et périls.

Le gouvernement est tenu de s'intéresser au sort des employés qui à l'heure actuelle sont au service des Canadiens. Si cette industrie était la seule que le gouvernement souhaite privatiser, il y aurait de quoi s'inquiéter, car nous nous préoccupons du sort des employés de la société Les Arsenaux canadiens. Or, la chose est beaucoup plus inquiétante parce que nous savons que le gouvernement a l'intention de poursuivre dans cette voie et de vendre les sociétés de la Couronne les unes après les autres pour des raisons mal définies. Or, il ne nous a pas dit ce qu'il comptait faire pour les travailleurs. On ignore ce qu'il entend faire au sujet des localités où ces industries sont établies. Il ne nous a pas précisé sa responsabilité, alors qu'il se débarrasse de certaines entreprises. Si le gouvernement avait une âme ou un coeur, s'il savait vraiment dans quelle direction il veut orienter le pays un ministériel ou un ministre pourrait intervenir et nous expliquer exactement quelle est sa politique envers les localités touchées.

Si le gouvernement va privatiser au grand galop les organismes les uns après les autres, les ministériels devraient être en mesure d'intervenir à la Chambre pour faire savoir aux travailleurs et au syndicat concernés quelle est leur politique. Voilà mon grand souci. Personne ne l'a fait.

• (1420)

Les députés gouvernementaux prennent la parole sur un amendement insipide qu'ils ont présenté à l'expiration de la discussion sur cette mesure. Cet amendement concerne d'une certaine façon un ensemble de travailleurs, mais il n'explique nullement les intentions à long terme du gouvernement. Nous avons déjà entendu les représentants des travailleurs nous dire que l'amendement dont nous sommes saisis était inadmissible. Nous savons qu'il l'est effectivement. Mais ce qui est encore plus préoccupant, c'est que le gouvernement n'ait pas annoncé ses intentions pour l'avenir.

Je vois que mon temps de parole tire à sa fin. J'espère que d'autres députés vont prendre la parole pour voir si nous réussissons à convaincre un de ces députés gouvernementaux de l'arrière-ban qui se font tirer l'oreille de prendre la parole pour nous dire où le gouvernement nous emmène dans sa folle course à la privatisation.

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, je suis heureux de participer au débat à l'étape du rapport sur ce projet de loi C-87 qui concerne la vente de la société Les Arsenaux canadiens Limitée. Je dis que je suis heureux de participer à ce débat car j'ai eu l'occasion, ainsi que mon collègue le député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria), de participer au débat en deuxième lecture sur cette mesure.

Vous vous souviendrez peut-être, monsieur le Président, puisque vous occupiez le fauteuil, que nous avions à l'époque un certain nombre de graves préoccupations sur tout le processus et sur toute la démarche que voulait suivre le gouvernement avec ce projet de loi. Les députés se souviennent peut-être que nous nous demandions pourquoi le gouvernement ne permettait pas aux Canadiens de bénéficier des informations concernant cette affaire. En fait, le gouvernement nous répondait: «Si, nous avons obtenu un bon prix pour cette société, mais nous ne le dirons pas aux Canadiens. Faites-nous simplement confiance». Voilà à peu près la teneur du discours des conservateurs durant le débat en deuxième lecture.

À l'occasion des audiences du comité, je pense que la pression des remarques et des démarches non seulement des députés de l'Opposition officielle mais aussi d'autres représentants de l'ensemble du pays, a permis d'arracher dans une certaine mesure la vérité au gouvernement sur un certain nombre de questions. Je regrette cependant de devoir refaire un discours analogue à l'étape du rapport sur une question différente.

La question dont nous débattons cet après-midi concerne la motion nº 2 présentée sous le nom du député de Glengarry-Prescott—Russell, et dont voici le texte:

> Qu'on modifie le projet de loi C-87, en ajoutant immédiatement après la ligne 33, à la page 5, ce qui suit:
>
> «12. A compter de la veille de la date du transfert, un employé de la Société a le droit, lors de son passage au nouvel employeur,
>
> a) de choisir de demeurer cotisant et de continuer de cotiser au régime fédéral de pension de retraite; il paie alors les deux parties de la cotisation requise au régime, soit celle de l'employé et celle de l'employeur; ou
>
> b) de commencer à cotiser au régime de pension décrit dans l'entente d'achat et de vente conclue entre le gouvernement et le nouvel employeur.»

Par la motion qu'il a proposée, le député veut obliger le gouvernement à faire preuve d'honnêteté à l'égard des employés de cette entreprise. Ce faisant il leur donnerait une certaine assurance, une certaine continuité à l'égard de leur avenir au sein de cette entreprise dans le respect et la dignité. C'est là l'objectif de l'amendement proposé. Cet amendement veut rendre justice non seulement à l'Alliance de la Fonction publique du Canada, leur syndicat, mais à ces 800 travailleurs dont certains ont de longues années de service auprès de l'entreprise.

Le travailleur moyen a 34 ans, il compte six années de service et gagne $22,680 par année. Ce travailleur moyen, ce chef de famille, veut savoir non pas demain ni le mois prochain, mais aujourd'hui même ce qu'il adviendra de ses cotisations au régime de pension. Il veut connaître les options qui lui seront proposées et les possibilitées qui lui seront offertes pour ses cotisations. L'amendement ne vise pas à autre chose.

Le gouvernement s'est empressé d'affirmer: «Nous voulons proposer une motion qui nous autorisera à définir par décret du conseil, les modalités visant les cotisations au régime de pension de ces 800 travailleurs». Je doute que ce soit la bonne façon de traiter les travailleurs qui cotisent à un régime depuis des années. Ce n'est pas ainsi que leurs familles pourront bâtir leur avenir. Ce n'est pas ainsi que le gouvernement doit agir envers les Canadiens. Ce n'est pas une très bonne façon d'exprimer les motifs qui animent le gouvernement. S'il a décidé de vendre une entreprise rentable, il en a le droit. Cela fait partie de son mandat. Notre parti a invoqué toutes sortes d'arguments contre l'exercice de cette prérogative.

Cependant, s'il a décidé de poursuivre dans cette voie, celle de la privatisation, qu'il prévoie au moins les conséquences de cette décision. A-t-il songé aux travailleurs? Doivent-ils être laissés pour compte? Pourquoi l'avenir de leur régime de pension doit-il être laissé à la discrétion du ministre responsable? Ce n'est pas ainsi qu'il doit agir quand l'avenir de travailleurs est en jeu. Il ne convient pas d'après nous qu'il leur accorde un an pour leur permettre de décider s'ils adhéreront au régime de pension qu'il se propose de leur offrir.

Il convient aussi de noter que le délai en question commencera à compter dès que la loi sera votée. Peut-être que 6, 8, 10 ou 11 mois s'écouleront avant que la loi soit adoptée et que le gouvernement ne publie un décret du conseil. Par conséquent, ce degré de latitude permettant à l'employé de prendre une décision éclairée pour sa famille s'en trouve restreint d'autant. Ce laps d'un an, qui semble si attrayant maintenant, perdra beaucoup de son attrait.

Le secrétaire parlementaire trouve le moyen d'en rire et c'est peut-être en partie la raison du problème. Je n'ai pas l'impression que les députés d'en face considèrent, avec tout le sérieux nécessaire, la situation décrite par l'Alliance de la Fonction publique et par la société concernée et qu'ils aient pris fait et cause pour les travailleurs. Les représentants du Conseil du Trésor auraient assuré, selon certains journaux, que le gouvernement avait procédé au petit bonheur, risquant ainsi de compromettre les cotisations de retraite des employés.

Nous ne voulons pas faire d'obstruction. Nous n'offrons pas d'autres solutions au gouvernement pour la forme, simplement parce que nous formons l'opposition. Nous agissons ainsi pour permettre aux travailleurs de faire entendre leur point de vue et leurs préoccupations. Ils ont déjà tenté leur chance auprès du gouvernement. C'est pour cette raison que nous demandons aux députés d'étudier sérieusement la motion nº 2 présentée par mon collègue. Cet amendement fait appel au sens de la justice et des responsabilités. Il tient compte de l'investissement consenti par les travailleurs au fil des ans, un investissement qu'ils souhaitent poursuivre à l'avenir. Qu'y a-t-il de mal à cela?

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, après avoir examiné attentivement les dispositions de ce projet de loi et la motion à l'étude maintenant—au fait, je crois qu'il y a deux motions à l'étude . . .

M. Boudria: Il y en a trois.

M. Robinson: Mon collègue me rappelle qu'il y en a trois qui ont été regroupées aux fins du débat.Ces motions traitent de problèmes très graves que je pourrais difficilement examiner à fond dans le laps de temps mis à ma disposition. Est-ce 40 minutes, monsieur le Président?

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Vous avez 10 minutes.

M. Robinson: Je vais tâcher d'utiliser ces 10 minutes pour traiter certains aspects des motions à l'étude.

• (1430)

J'ai eu l'occasion de discuter avec de nombreux travailleurs des Arsenaux canadiens qui, la Chambre le sait, se trouvaient ici sur la Colline mercredi dernier. Ils ont manifesté leur inquiétude parce qu'ils risquent de perdre certains avantages de leur régime de retraite. Comme nous le savons, il s'agit d'un important sujet de préoccupation pour ces employés qui ont fidèlement servi leur entreprise durant de nombreuses années.

Les dispositions de la mesure à l'étude pourraient avoir pour effet de compromettre gravement la situation des employés des Arsenaux canadiens en ce qui concerne leur régime de retraite. C'est pourquoi nous les avons entendu crier sur les marches de la Colline du Parlement: «On veut la compensation, on veut la compensation!» Cette compensation pourrait être de l'ordre de $17,000 pour les travailleurs touchés par le projet de loi.

Je constate, durant les derniers soubresauts du débat sur ce projet de loi, que le gouvernement a proposé une motion susceptible de donner satisfaction aux employés des Arsenaux canadiens. Je voudrais donner mon appui à la motion nº 2, celle qui permettrait aux employés de la société de faire un choix à partir de la veille de la date du transfert de la société. Ils pourraient décider de continuer à cotiser au régime de retraite du gouvernement fédéral, et ils devraient alors payer la part de l'employé et celle de l'employeur, ou ils pourraient cotiser au régime de pensions dont il est question dans l'offre d'achat et vente signée par le gouvernement et le nouvel employeur. L'essentiel, c'est que les employés en question auraient le choix. Cela leur permettrait de toute évidence de continuer à protéger les droits à la pension qu'ils ont accumulé au cours de nombreuses années de fidèles et loyaux services et de dur labeur pour les Arsenaux canadiens.

Il faut se demander pourquoi le gouvernement semble obsédé par l'idée que le secteur privé peut faire mieux que le secteur public. La notion de privatisation est très en vogue au sein du gouvernement conservateur. Pourquoi le gouvernement croit-il qu'une société motivée par le profit et l'obtention du meilleur rendement possible sur les actions soit mieux en mesure de gérer cette société que le secteur public? L'Alliance de la Fonction publique du Canada a signalé dans l'exposé qu'elle a fait au comité législatif au sujet du projet de loi C-87, qu'il est grand temps de débattre à fond la question du rôle des sociétés de la Couronne et de l'entreprise privée au Parlement.

En principe, la politique publique doit défendre les intérêts des Canadiens et certainement pas ceux d'une petite élite d'actionnaires. Il ne faut surtout pas oublier que lorsqu'elles prennent des décisions importantes concernant les investissements, l'emploi ou l'emplacement de leurs usines, les sociétés devraient tenir compte avant tout de l'intérêt public au lieu de chercher à augmenter au maximum leurs bénéfices globaux.

S'il y a eu des problèmes dans le secteur public c'est surtout, selon nous, parce que le gouvernement n'a pas su reconnaître le rôle créatif et important de ce secteur ni la nécessité pour les sociétés de la Couronne de servir de modèle aux autres sociétés. Elles devraient être transparentes, rendre des comptes et être investies d'un mandat précis et bien défini.

En fait, Les Arsenaux Canadiens ont été une entreprise très rentable. En 1985, ils ont enregistré un profit net de 11.3 millions de dollars sur des ventes de 103.8 millions de dollars. Le rendement sur l'investissement a été excellent en 1984-1985 où il a atteint 21.4 p. 100. Les bénéfices de cette entreprise servaient à éponger une partie du déficit du gouvernement. Ce dernier a réduit les allocations familiales et les paiements de transfert pour la santé et l'enseignement postsecondaire. On aurait pu croire qu'il se réjouirait d'avoir ces 11 millions de dollars pour éponger une partie du déficit. Au lieu d'opérer des coupes dans ces services publics importants, le gouvernement devrait reconnaître que Les Arsenaux Canadiens peuvent constituer une importante source de recettes publiques tout en veillant à ce que les priorités établies pour cette société d'État servent les intérêts des Canadiens et ceux des employés de cette entreprise.

Nous pouvons raisonnablement supposer que l'approche adoptée dans le projet de loi C-87 servira probablement de modèle pour les autres tentatives de privatisation du gouvernement. Pour cette raison et celles dont j'ai déjà parlé et que mes collègues ont fait valoir avec tellement d'éloquence, nous voulons faire en sorte que le projet de loi C-87 constitue un bon modèle. Si le gouvernement est déterminé à privatiser aveuglément, nous sommes déterminés, quant à nous, à veiller à ce que les intérêts des travailleurs et des travailleuses des Arsenaux Canadiens soient protégés au lieu d'être compromis comme ils le seraient avec ce projet de loi. Voilà pourquoi nous avons exhorté le gouvernement à en tenir compte, mais il a proposé un amendement qui ne va pas assez loin pour protéger les cotisations de retraite des employés concernés.

Je signale également que la menace qui pèse sur les fonds de pension des employés des Arsenaux canadiens n'est qu'une des préoccupations que nous avons soulevées au cours du débat. L'Alliance de la Fonction publique a présenté des instances au sujet de ce projet de loi et je veux signaler la participation de son vice-président, Jean Bergeron. L'Alliance a exprimé ouvertement ses inquiétudes à l'égard des droits contractuels de longue date des employés et le fait qu'il faut les protéger pendant le transfert du secteur public au secteur privé.

La vente en question entraîne un changement de compétence du gouvernement fédéral à la province de Québec dans le domaine des relations ouvrières. Pour cette raison entre autres, il semble qu'aucune disposition provisoire n'est prévue pour protéger la convention collective, les régimes d'avantages sociaux et les autres droits acquis des employés tant qu'ils ne seront pas accrédités en vertu du Code du travail du Québec. Pour le moment, les employés sont visés par les dispositions du Code canadien du travail. Même si SNC, la société qui achète les Arsenaux canadiens, s'est engagée à honorer toutes les obligations contractuelles actuelles entre les Arsenaux et leurs employés, il vaudrait beaucoup mieux confirmer ces engagements dans la loi.

En outre, il existe un problème dans le projet de loi quant aux griefs et à l'arbitrage des droits des employés des Arsenaux canadiens. La vente ne fait qu'accroître la confusion et l'incertitude qui règnent.

Là encore, il faut avant tout se demander pourquoi le gouvernement estime, dans sa poursuite idéologique de la privatisation, que SNC gérera mieux les Arsenaux canadiens qu'un conseil d'administration nommé par le gouvernement du Canada. Aucun député d'en face n'a encore traité de cette question qui est importante, selon nous. Comme je l'ai dit, on ne peut pas prétendre que les administrateurs ont manqué à leurs devoirs envers leurs actionnaires qui, en dernier ressort, sont les Canadiens, ni envers leurs employés. Elle a, après tout, une excellente réputation. Je sais que d'autres orateurs vont parler de la performance de la société Les Arsenaux canadiens à cet égard.

• (1440)

Je voudrais faire état d'une autre préoccupation. Le ministère de la Défense nationale est, de loin, le plus gros client des Arsenaux canadiens. Ces relations étroites entre le ministrère et la société ont été très bénéfiques. Dans l'état actuel des choses, le processus de privatisation pourrait très bien compromettre cette relation. Nous avons des questions plus fondamentales à nous poser sur les droits des employés et leur fonds de pension. Le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) . . .

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette, le député a épuisé son temps de parole; je serais ravi de l'écouter toute la journée.

Société Les Arsenaux canadiens Limitée

[*Français*]

Mme Lucie Pépin (Outremont): Monsieur le Président, je me lève pour appuyer la motion nº 2 qui a été présentée et qui se lit comme il suit:

Qu'on modifie le projet de loi C-87, en ajoutant immédiatement après la ligne 33, à la page 5, ce qui suit:

«12. A compter de la veille de la date du transfert, un employé de la Société a le droit, lors de son passage au nouvel employeur,

a) de choisir de demeurer cotisant et de continuer de cotiser au régime fédéral de pension de retraite; il paie alors les deux parties de la cotisation requise au régime, soit celle de l'employé et celle de l'employeur; ou

b) de commencer à cotiser au régime de pension décrit dans l'entente d'achat et de vente conclue entre le gouvernement et le nouvel employeur.»

Alors, monsieur le Président, j'aimerais attirer votre attention sur le fait que la moitié des employés de la société Les Arsenaux canadiens Limitée sont des femmes. Lorsqu'on examine de très près le projet de loi, on s'aperçoit alors que si jamais le gouvernement empêche les gens de participer, de continuer leur régime de pension, il y a deux choses qui vont se produire au niveau des femmes. Comme 50 p. 100 de ces employés sont des femmes et comme les femmes, habituellement travaillent moins, ont moins accumulé de nombre d'années que les hommes parce qu'elles ont dû arrêter pendant quelque temps pour élever leur famille, alors elles seront deux fois plus taxées parce qu'elles n'ont pu accumuler le même nombre d'années ouvrant droit à la pension.

Elles vont être taxées également . . . lorsqu'on voit que la majorité de ces employés-là a moins de 35 ans ou entre 35 et 40 ans, si on les empêche de maintenir leur régime de retraite, parce qu'actuellement dans la Fonction publique, on sait que les conjoints et les enfants ont droit à une pension en cas de décès du mari, alors cela veut dire que le pourcentage des épouses, des employées qui ont 35 ans, entre 35 et 40 ans, si jamais un décès survient, ces personnes ne pourront pas bénéficier de leur pension. Il s'agit simplement de se rappeler que la majorité des femmes sont pauvres parce qu'actuellement justement on a débattu les pensions pendant assez longtemps pour s'apercevoir que les femmes ne peuvent pas bénéficier à 50 p. 100 des régimes de retraite de leurs maris parce que dans l'entreprise privée, la disposition n'existe pas. Alors, on taxerait la moitié des épouses des hommes qui sont les employés de cette compagnie et qui ne pourraient pas bénéficier d'un régime de retraite.

Également, les femmes en tant qu'employées seraient doublement taxées parce qu'elle perdraient également leur pension de retraite. Alors, je pense qu'il faut absolument que le gouvernement change la façon dont il a procédé au sujet des pensions et que la motion nº 2 soit acceptée, parce que sans cela les femmes seront doublement taxées, les femmes qui sont employées et les femmes qui sont épouses de ces employés.

Également, on discute depuis un bon moment du projet de loi C-62, Loi concernant l'équité en matière d'emploi. Je me demandais, puisque le gouvernement conservateur est censé toujours bien faire les choses, au moment des négociations, si on avait songé à négocier ce qu'on appelle les *contract compliances*, puisque le projet de loi C-62 sur l'égalité en emploi va devenir loi, est-ce que le gouvernement a songé, à ce moment-là, à discuter au niveau du contrat l'égalité en emploi pour les personnes qui vont être engagées ou qui sont actuellement à l'emploi de cette société?

Une autre chose aussi est très intéressante. Actuellement, je fais partie du Comité de la garde des enfants. Il y a eu le rapport Katie Cooke qui a été déposé dernièrement à la Chambre au sujet des garderies. On demande au gouvernement d'encourager les compagnies privées à faire des espaces ou bien à ouvrir des garderies.

Alors, actuellement, on nous dit également que pour le gouvernement, ce sera une de ses priorités. Alors, je pense que c'était le moment de le mettre en application, voire, si c'est une de ses priorités, à savoir, est-ce qu'on a discuté du fait que 50 p. 100 de ces employés sont des femmes, et je ne sais pas le nombre important qui sont des mères? Est-ce qu'on a également discuté du fait qu'il pourrait y avoir des possibilités d'égalité en emploi et également des ouvertures au niveau des espaces dans les garderies?

Sinon, je pense que c'est de l'amateurisme et je veux dire que le contrat a été précipité et que le gouvernement a été négligent. Tout ce que nous discutons actuellement à la Chambre, on nous dit que ce sont des amendements conservateurs, mais je voudrais simplement mentionner que tout ce qu'on discute est le résultat de ce que les libéraux ont apporté en comité. Et c'est très important. Ce sont les amendements que nous discutons présentement.

Et je demande au gouvernement d'agir et de ne pas simplement nous mettre un écran de fumée. C'est une des premières fois que nous voyons que c'est la privatisation d'une compagnie. Alors, dans les conditions de vente, l'égalité en emploi a-t-elle été discutée? Également, y a-t-il eu des dispositions afin de protéger les épouses des employés? Également, à propos des femmes, au sujet de leur pension, seront-elles doublement taxées?

Alors, j'aimerais bien que le gouverneement nous démontre que, pour une fois, il est sérieux et que ce n'est pas simplement du verbiage qu'il fait. A ce moment-là, j'appuie la motion no 2.

Monsieur le Président, je ne veux pas simplement avoir une discussion avec mon collègue conservateur qui dit que le gouvernement libéral n'a pas passé de loi pour réaliser l'égalité dans l'emploi.

Le gouvernement libéral a passé d'excellentes lois au niveau de la condition féminine. Nous étions, au Canada, l'un des pays parmi les plus avant-gardistes.

Vous nous dites toujours que vous faites beaucoup pour les femmes, que vous avez fait une nomination d'un nouveau bureau de direction. Ah bien! Vous avez choisi 16 hommes sur 17 personnes. Et à un autre comité de direction, vous avez nommé 10 hommes sur 10 personnes. Alors, commencez donc à mettre en pratique ce que vous racontez. Vous avez là la plus belle preuve! Mettez-donc cela en pratique au niveau de la privatisation et montrez que vous êtes capables de protéger les droits des femmes. Si le gouvernement conservateur le fait, à ce moment-là, je l'admettrai publiquement, mais actuellement je pense que vous faites un faux pas. Surtout après ce que vous faites avec le projet de loi C-62, vous pourrez vous reprendre avec ce projet de loi, mais je crois que, actuellement, on continue à faire de l'amateurisme, comme le gouvernement le fait depuis le début.

[*Traduction*]

L'hon. William Rompkey (Grand Falls—White Bay—Labrador): Monsieur le Président, ce n'est pas la question de la privatisation qui est à l'étude aujourd'hui, mais celle des droits de la personne et des employés. C'est davantage un problème humain ou de personnel qu'un problème de privatisation. Les employés veulent conserver leur statut actuel en vertu de la Loi sur la pension de la Fonction publique. Ils comprennent très bien que le gouvernment ne voie pas d'un bon oeil que les employés d'une entreprise privée relèvent de cette loi. Ils ont demandé dans un premier temps que le gouvernement paie les deux cotisations. Le gouvernement a fait une contre-proposition, disant qu'il allait faire une offre par décret du conseil à une date indéterminée. C'était un geste plutôt vide de sens et l'on ne pouvait pas s'attendre à ce que les employés qui ont servi cette importante société loyalement, pendant longtemps, acceptent cette offre.

Nous n'avons pas vraiment traité du lien entre le ministère de la Défense nationale et les Arsenaux canadiens Limitée ni des répercussions que le projet de loi C-87 aura sur cette relation de longue date. Le gouvernement demandait aux employés de lui signer un chèque en blanc. Il a promis de s'occuper d'eux un jour. Il ne savait pas comment; il n'en a pas donné le moindre indice. Quoi qu'il en soit, le gouvernement leur a dit qu'il s'occuperait d'eux plus tard et qu'ils avaient un an pour accepter ou refuser l'offre. C'était vraiment injuste envers ceux qui avaient fourni aux Arsenaux canadiens de longs et loyaux services.

Ces employés ont dit, par ailleurs, qu'ils paieraient les deux cotisations si le gouvernement refusait de le faire. Ils ont fait cette offre au président du Conseil du Trésor (M. de Cotret). Les employés lui ont demandé de répondre à cette offre très magnanime, mais il ne l'a pas fait. Nous débattons donc aujourd'hui un amendement de mon collègue, le député de Glengarry—Prescoot—Russell (M. Boudria) visant à donner suite aux choses-mêmes que demandent les employés. Il incombe, je crois, au gouvernement d'accepter cette offre. Elle est équitable et raisonnable et les employés se sont montrés magnanimes en la faisant.

• (1450)

Une question plus vaste se pose en l'occurence, monsieur le Président. Si nous voulons que notre économie soit solide, les relations entre employeurs et employés doivent être améliorées. Il faut établir de nouvelles relations avec les travailleurs. Si le gouvernement est sérieux à ce sujet, il devrait donner le ton en adoptant cette sorte d'attitude envers ses employés. Le gouvernement devrait donner l'exemple aux Canadiens.

Nous avons eu des grèves d'un bout à l'autre du pays. Nous avons atteint, j'espère, dans ma propre province les dernières étapes d'une grève sur cette question même. Les fonctionnaires de Terre-Neuve ont réussi à immobiliser presque complètement la province et ont négocié directement et publiquement avec le premier ministre. Ils ont forcé le gouvernement de Terre-Neuve à faire des concessions. La question n'est pas encore résolue, mais il s'agit d'un cas concret. Les gouvernements doivent donner le ton pour favoriser la nouvelle situation économique. Il faut établir de nouvelles relations avec le salariat. Il faut vivre en paix avec les travailleurs et on n'y parviendra pas en les affrontant ou en leur marchant sur les pieds. Il faut se montrer raisonnable envers les gens, notamment ceux qui ont servi fidèlement depuis très longtemps le gouvernement et les Canadiens.

Je dis au gouvernement et au Parlement qu'il nous incombe d'appuyer l'amendement de mon collègue de Glengarry—Prescott—Russell. Il a travaillé longuement et durement pour beaucoup de gens qui vivent dans la région. Les personnes touchées, si je comprends bien, sont pour la plupart des employés de Montréal et de Saint-Augustin près de Québec. Les employés en question méritent d'être traités équitablement. Ils ont fait une proposition raisonnable et il incombe au gouvernement de l'accepter.

Il y a une question plus générale en cause, soit les nouveaux rapports à établir avec les travailleurs canadiens. Si les travailleurs doivent recevoir un message sur la question, que le gouvernement et le Parlement du Canada leur proposent un marché, un lieu de travail juste et équitable pour gagner leur vie, un marché qui les protégera pour longtemps. Nous faisons face à une évolution rapide. Les gens se sentent menacés et exposés au danger. Ni les hommes politiques ni les hommes d'affaires n'échappent à cette insécurité qui naît des changements rapides que connaît la société. Nous avons la chance de faire quelque chose pour ces personnes. Nous sommes tous dans la même situation.Il importe de comprendre la situation dans laquelle nous nous trouvons. Nous devrions agir maintenant en appuyant cet amendement et en démontrant aux travailleurs que nous avons confiance en eux.

[*Français*]

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, je m'oppose au projet de loi C-87. Moi et mon parti, nous nous y opposons, parce qu'il sera mauvais pour le peuple du Canada et pour les travailleuses et les travailleurs de cette société.

[*Traduction*]

On n'a donné aucune raison valable pour justifier la vente de cette société qui réalisait des profits. Elle fait bonne figure parmi les autres sociétés canadiennes. Elle rend un service essentiel. En outre,si la compagnie est vendue, il est fort probable que ses employés perdront de nombreux avantages que leur avaient acquis les services qu'ils ont rendus au gouvernement et aux Canadiens à titre d'employés de cette société de la Couronne.

La vente devrait être différée tant que l'intérêt des employés n'aura pas été garanti. J'accueillerais volontiers tous les amendements qui pourraient servir l'intérêt des employés de cette société et le grand public avant que le projet de loi ne soit adopté.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

Le président suppléant (M. Paproski): Le vote porte sur la motion nº 1.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément au paragraphe (11) de l'article 114 du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion proposée est reporté.

Comme la motion nº 3 est corrélative à la motion nº 1, un vote sur la motion nº 1 s'y appliquera selon la décision de la présidence. Un vote sur la motion nº 1 réglera le cas de la motion nº 2.

Les motions nºs 4 et 5 sont identiques. La présidence va en choisir une.

M. Cassidy: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je crois que vous devez aussi mettre aux voix la motion nº 2, dont le cas n'a pas été réglé puisqu'on ne sait pas si toute la Chambre appuiera lundi la motion nº 1. Si je comprends bien, comme cela n'a pas . . .

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre, s'il vous plaît. Nous ferons cela lors du vote reporté. Le député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy) devrait se rendre compte que nous ferons cela lorsque nous en aurons terminé avec tous les débats, lundi ou un autre jour.

M. Cassidy: La motion nº 2 sera mise aux voix, monsieur le Président?

Le président suppléant (M. Paproski): Oui.

M. Cassidy: Puis-je proposer . . .

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre, s'il vous plaît.

J'ai choisi la motion nº 4.

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre) propose:

Qu'on modifie le projet de loi C-87, à l'article 12, en retranchant les lignes 34 à 36, page 5, et en les remplaçant par ce qui suit:

«12. La présente loi entre en vigueur après le 31 décembre 1987 à la date fixée par proclamation.»

Monsieur le Président, le projet de loi tel qu'il est maintenant formulé doit entrer en vigueur à la date fixée par proclamation. Selon le gouvernement, cette mesure de privatisation ne présente plus aucun problème. En particulier, le gouvernement est en train de dire que, malgré les protestations exprimées jusqu'ici par les employés des Arsenaux canadiens, société que le projet de loi va privatiser malgré elle, il n'existe pour lui aucun problème à résoudre. Puisque le secrétaire parlementaire veut bien me prêter l'oreille à l'instant, je lui dirai, pour me montrer critique, que le fait de reporter l'entrée en vigueur de cette loi à décembre 1987 n'est pas particulièrement juste à l'égard de SNC qui espère bien, après tout, pouvoir donner suite à cette transaction. Le ministre n'a pas l'air d'un vrai conservateur, car il ne porte pas un costume bleu.

• (1500)

Les problèmes qui se posent ici n'ont rien à voir avec la SNC. Dans une certaine mesure, celle-ci est bien malgré elle la malheureuse victime de la mauvaise façon dont le gouvernement a conduit cette mesure de privatisation. Le ministre et le gouvernement doivent s'y prendre autrement s'ils veulent continuer de privatiser et compter sur la collaboration de tous. Dorénavant, lorsque des employés seront touchés, on va hésiter à collaborer avec le gouvernement sur des mesures que le gouvernement peut fort bien imposer puisqu'il est majoritaire. Dans le cas qui nous occupe, le problème ne s'est pas posé, car il n'y a pas eu la plupart du temps de réelle consultation des travailleurs et des syndicats intéressés.

Ceux qui trouvent que les choses traînent, comme on s'en est plaint à moi, devraient regarder ce que le gouvernement a fait. Le gouvernement a annoncé son intention de privatiser Les Arsenaux canadiens dans le budget du 23 mai. Les offres ont été soumises et reçues le 9 août. A suivi une guerre de soumissions au cours de laquelle le gouvernement a essayé d'amener les meilleurs soumissionnaires à améliorer leur première mise, processus dont la SNC est finalement sortie gagnante. Ce n'est qu'au début de décembre que le gouvernement a annoncé qu'il se proposait de passer à l'action et qu'il a présenté à la Chambre des communes le projet de loi sur la privatisation.

Inquiète, la SNC m'a demandé en novembre et en décembre derniers ce que le NPD pouvait faire pour accélérer l'examen du projet de loi, qu'elle voulait vraiment voir adopter. J'ai dû répondre que je ne pouvais rien faire, car le sort du projet de loi était entre les mains du gouvernement. J'ai proposé que la SNC commence immédiatement à régler les problèmes avec les représentants des travailleurs intéressés. Je l'ai avertie que si elle réussisait à résoudre les problèmes de leurs travailleurs, notre parti serait certes plus disposé à faire que le projet de loi soit adopté.

Cela, en fait, ne s'est pas produit. La SNC s'est finalement décidée à s'entretenir avec le syndicat, mais le gouvernement a fait de son mieux pour éviter toute discussion sérieuse. C'est ainsi qu'on a dû légiférer par voie d'amendements sur une partie absolument essentielle du processus. La protection des prestations de retraite, pour lesquelles les employés ont travaillé jusqu'à trente années, n'a été inscrite qu'après coup dans un amendement datant du 11 avril 1986, soit presque toute une année après que le gouvernement eût annoncé son intention de céder Les Arsenaux canadiens au secteur privé.

Si les choses ont tardé, c'est la faute du gouvernement. Ce retard s'explique du fait que le gouvernement ignorait au juste s'il entendait privatiser ou comment il allait s'y prendre. Nous avons appris dans les journaux, à la suite de certaines fuites, qu'un groupe du Cabinet voulait vendre à tout prix et qu'un autre groupe de l'administration voulait établir les règles du jeu avant d'agir. On doit encore répondre à des questions fondamentales dans le cas de Téléglobe. Les tarifs que cette entreprise peut exiger sont réglementés. Si elle passe au secteur privé, ses revenus, et, par conséquent, sa rentabilité, dépendront de la façon dont le gouvernement entend administrer ce régime de réglementation. Si les tarifs internationaux pour les communications sont déréglementés ou réduits grandement, la société Téléglobe ne sera pas aussi attrayante. Il est donc très difficile de la vendre, étant donné cette incertitude.

En ce qui a trait à la société Les Arsenaux canadiens, nous nous sommes demandés pourquoi le gouvernement souhaitait la vendre, alors qu'on prévoyait que sa rentabilité ne cesserait d'augmenter. Il s'agit de l'une des entreprises qui a connu la plus forte augmentation de profits depuis cinq ans, selon le répertoire du *Financial Post*. Nous nous sommes demandés pourquoi le gouvernement voulait s'en débarrasser, mais il n'a jamais répondu à cette question. L'autre question que nous nous sommes posés concernait les employés. Elle est également restée sans réponse.

C'est pourquoi j'ai proposé cet amendement qui reporte l'entrée en vigueur de la loi après le 31 décembre 1987, à une date fixée par proclamation. Dans l'intervalle, j'espère qu'il sera possible de résoudre les problèmes qui ont été soulevés directement, et à juste titre, par les employés eux-mêmes, lorsqu'ils sont venus sur la colline du Parlement, il y a deux jours. Ces questions sont également soulevées sans cesse par leurs syndicats, depuis le dépôt de ce projet de loi en décembre.

Si le gouvernement me demandait si je serais disposé à souscrire à un amendement prévoyant l'entrée en vigueur du projet de loi lorsque toutes les questions en souffrance soulevées par le syndicat auront été réglées, plutôt que dans un an et demi, j'y songerais sérieusement. Cependant, l'obligation du successeur n'a pas été établie, et ne peut l'être, à moins qu'on ne prenne une mesure législative en ce sens ou qu'il y ait un accord officiel entre le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec, étant donné que ces employés ne relèveront plus de la loi fédérale, mais bien de la loi provinciale.

La SNC a garanti verbalement aux employés que le règlement des griefs et l'administration de la convention collective se poursuivront de façon officieuse jusqu'à ce que les employés soient syndiqués en vertu de la loi québécoise, par le biais de l'Alliance ou d'un autre syndicat s'ils le désirent. Si la motion nº 1 est adoptée lundi, on aura alors trouvé une solution à la question des pensions, même si elle laisse à désirer. Le fait qu'il n'y ait pas eu de solution satisfaisante à cet égard m'amène à me poser des questions.

Autre problème, des munitions produites par les Arsenaux canadiens ont fini par aboutir dans les camps des «contra» aux frontières du Nicaragua. Or on n'a pas insisté pour contrôler où la SNC et sa nouvelle filiale pourront vendre des munitions et autres produits militaires une fois que cette dernière n'appartiendra plus à l'État. Ces questions devraient être résolues avant la vente plutôt qu'après. Je regrette énormément que le gouvernement n'ait pas jugé bon de résoudre ces problèmes avant de faire adopter le projet de loi.

C'est pourquoi j'ai proposé d'en renvoyer l'adoption à plus tard et d'en fixer l'entrée en vigueur à la fin de décembre 1987, ce qui donnera amplement le temps de résoudre ces problèmes. Si le gouvernement dit avoir résolu ces problèmes en quatre mois et réclame un débat d'une durée d'une heure sur un bref projet de loi afin d'en hâter la proclamation, je recommanderais fortement à mes collègues, si ces questions avaient été résolues de façon satisfaisante, d'adopter une telle mesure. Toutefois, pour le moment, je trouve indispensable d'adopter cette motion. Cet amendement devrait être adopté pour que chaque ministre comprenne que s'il insiste sur la privatisation, même lorsqu'elle n'est pas justifiée, il doit suivre un processus régulier et répondre aux préoccupations des électeurs en général, des travailleurs touchés et d'autres personnes qui s'intéressent à telle ou telle vente. Nous nous estimons tenus de continuer à faire des propositions pour différer l'affaire jusqu'à ce que ces questions soient réglées de façon plus satisfaisante.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer? Je cède la parole au député de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria).

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, nous sommes quasiment prêts pour la mise aux voix, mais nous voudrions signaler quelques autres faits à votre attention.

[*Français*]

Monsieur le Président, les députés de la Chambre attendent impatiemment les discours des députés du Québec qui ont l'honneur et le privilège de représenter ces employés dans cette Chambre et c'est précisément, à notre avis, notre devoir de nous prononcer ici en l'absence de ces députés qui n'ont pas fait de discours encore, mais étant donné qu'ils vont les faire bientôt, nous nous assurons alors, en attendant, à titre de députés, de présenter pour eux, pour les députés qui ne l'ont pas encore fait, encore, leur point de vue!

Je sais, par exemple, monsieur le Président, que le député de Terrebonne (M. Toupin) voudrait que l'on soulève ces dossiers de sa part, et sans doute qu'il doit être très occupé, et c'est pourquoi il est dans l'impossibilité immédiate de les soulever lui-même. Je suis convaincu que c'est la même chose et que le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret), qui représente une circonscription avoisinante, soit celle de Berthier—Maskinongé, et que lui il a plusieurs commettants aussi qui sont des employés de . . .

Mme Mailly: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Paproski): L'honorable députée de Gatineau a la parole.

Mme Mailly: Je me pose des questions sur la pertinence de nommer tous ces députés qui ne sont pas présents pour parler en leur nom.

M. Boudria: Je n'ai jamais dit qu'ils n'étaient pas présents.

Société Les Arsenaux canadiens Limitée

• (1510)

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Nous sommes vendredi après-midi. J'ai bien écouté les propos du député et il n'a jamais précisé qui était présent ou absent. Comme il siège depuis bientôt deux ans à la Chambre, il n'ignore pas qu'on ne mentionne pas ce genre de choses. Restons-en là.

M. Boudria: Monsieur le Président, tous les députés sont ici. Si certains n'ont pas encore pris la parole, c'est parce qu'ils sont très occupés aux affaires de leur circonscription. Mais ils ne sont pas absents. Je déplore vraiment que la députée signale que ses collègues sont absents. C'est injuste envers eux et la députée ne peut ignorer qu'elle ne leur rend pas justice en agissant comme elle vient de le faire. Pour ma part, je n'en aurais rien dit mais, puisqu'elle insiste, il faut bien que je lui donne raison. Je n'irai pas plus loin.

[*Français*]

Mme Mailly: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Paproski): L'honorable députée de Gatineau a la parole.

Mme Mailly: Monsieur le Président, je crois que le député vient de dire que le projet de loi est très important. Alors, j'aimerais surtout avoir ses commentaires là-dessus plutôt que de jouer ces petits jeux qui sont vraiment insignifiants.

M. Boudria: Ce n'est pas moi, c'est vous qui jouez ces petits jeux.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Si le député voulait bien en revenir maintenant à la motion.

M. Boudria: Monsieur le Président, voilà précisément ce que j'allais faire si on ne m'avait pas aussi brutalement interrompu. Je me réjouis de voir que la députée est intervenue dans le débat, même si ce fut bref.

Mme Mailly: Vous savez pertinemment que j'ai déjà pris la parole. Nous l'avons tous fait.

M. Boudria: Monsieur le Président, je voudrais donner le profil des employés des Arsenaux du Canada. Je sais que la députée écoute très attentivement, comme toujours. L'âge moyen de ces employés est de 33.87 ans. J'en fais état pour insister sur le fait que, tout en étant très jeunes, ils ont acquis beaucoup d'ancienneté dans cette société. Ils ont versé des sommes considérables au fonds de pension, mais, étant donné leur âge, la proposition du gouvernement leur cause un tort considérable, de même que son refus des amendements que j'ai présentés plus tôt. Le délai proposé donnera sûrement au gouvernement et à tout le monde le temps de réfléchir et de soumettre une meilleure solution pour les employés.

Qu'on me permettre de vous donner quelques exemples des avantages que ces derniers perdront. J'ai appris que le vice-président de l'Alliance de la Fonction publique du Canada avait discuté de cette question avec le président du Conseil du Trésor M. de Cotret. Ils se sont rencontrés le mercredi 16 avril, au début de la matinée et un peu plus tard dans la journée. Le ministre a fait une promesse solennelle. Vous admettrez comme moi qu'une promesse conservatrice, cela ne pèse pas lourd. Ce ministre conservateur a promis qu'il répondrait au vice-président de l'Alliance avant deux heures, hier. Croyez-le ou non, il n'a pas répondu.

M. Bradley: Il a envoyé une lettre.

M. Boudria: Non, monsieur le Président. Il n'a pas tenu sa promesse, si incroyable que cela puisse paraître. Les conservateurs n'ont pas trahi de promesse aujourd'hui, bien sûr, mais ils l'ont fait pratiquement tous les deux jours depuis leur arrivée au pouvoir.

Cet après-midi, le vice-président de l'Alliance de la Fonction publique a bien reçu un appel de l'adjoint du ministre. Ce dernier s'excusait de n'avoir pas appelé hier, mais il avait décidé de ne rien faire de plus pour les employés. Cela vient juste d'arriver, tout près d'ici. C'est bien triste. Je sais que le secrétaire parlementaire, qui essaie de m'interrompre, va profiter de l'occasion pour faire un discours profond . . .

M. Bradley: Je n'interromps pas, je clarifie.

M. Boudria: . . . un peu plus tard cet après-midi.

Un employé de 29 ans, au service des Arsenaux canadiens depuis 12 ans, perdra $17,213.07 par année d'ici au moment de sa retraite. Telle est la différence entre les deux régimes de pension. Le secrétaire parlementaire a déclaré plus tôt aujourd'hui que le régime de pension de la SNC est comparable à celui de toute autre industrie semblable. Savez-vous combien il existe d'industries semblables au Canada? Une. Une seule.

M. Bradley: Cinq.

M. Boudria: Il n'existe qu'une seule industrie semblable au Canada et elle est connue sous le nom d'IVI. Et savez-vous à qui appartient IVI? À la SNC, notre acheteur. Alors, à quoi riment ces comparaisons? J'imagine que les régimes de pension doivent être comparables. Il est vrai que la SNC est un bon employeur. Mais là n'est pas la question. Le mauvais employeur, ce n'est pas la SNC, mais bien le gouvernement du Canada. Le mauvais employeur, c'est ce gouvernement conservateur qui laisse tomber ses employés. C'est cela qui est répréhensible.

Tous les conservateurs, les 211 qui siègent dans cette enceinte, tous du premier au dernier au fond, j'en suis certain, sont d'accord avec moi. Si seulement leur whip, ou leur leader parlementaire, bref le responsable à cet égard, mais parfois il y a vraiment lieu de se demander s'il existe un responsable, leur permettait de dire le fond de leur pensée au nom de leurs électeurs! Je suis persuadé que le député qui représente cette circonscription se porterait à la défense de ses électeurs. Je suis convaincu que le député de Terrebonne (M. Toupin), que les employés de la SNC n'ont jamais réussi à rejoindre au téléphone depuis un mois, quand il en aura terminé avec l'important travail qu'il fait apparemment pour sa circonscription sans quitter son siège, que ce député, dis-je, voudra sans doute s'entretenir avec ces employés. Il le devrait en tous les cas. Je suis sûr que le député de Joliette (M. LaSalle) qui lui aussi représente un grand nombre de ces gens voudra à son tour profiter de l'occasion, du moins le devrait-il, pour se porter à la défense de ses électeurs. Toutefois, ces gens n'attendront pas indéfiniment, car il se pourrait fort bien que les conservateurs dont je viens de parler ne profitent justement pas de l'occasion pour défendre la cause des électeurs qu'ils représentent. Je suis persuadé que, s'il se produisait un incident dans lequel sept ou

huit cent de leurs électeurs venaient à perdre leur pension, rien au monde n'empêcherait tous les députés de ce côté-ci de la Chambre, tous les députés du caucus libéral ici présents, de se porter immédiatement à la défense des intérêts de ces électeurs. Comment se fait-il que l'on ait eu tant de mal à obtenir que l'on réponde aux appels téléphoniques des employés? Je n'arrive pas à le comprendre. J'espère que dans quelques minutes, tous les députés conservateurs en profiteront pour faire valoir au gouvernement que ce dernier aurait intérêt à se rendre à la raison et à traiter avec les employés des Arsenaux canadiens.

[*Français*]

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, je veux parler sur ce sujet aussi parce qu'il est très important pour les ouvriers de la société Les Arsenaux canadiens Limitée, particulièrement au Québec, où il y a deux usines. Je me souviens quand j'étais petit garçon . . .

Mme Mailly: Cela fait longtemps!

M. Waddell: Oui, c'est vrai cela fait longtemps. J'habitais à Toronto, à Port Credit (Ont.) Etobicoke, près de Lakeshore, à l'ouest de Toronto, et nous avons eu là une usine de la société Les Arsenaux canadiens Limitée. C'était après la Seconde Guerre mondiale et je comprends maintenant que, à l'époque, il y avait beaucoup d'usines des Arsenaux canadiens au Canada parce que c'était une excellente société de la Couronne pendant la guerre. De nombreuses personnes, de nombreux ouvriers ont travaillé à la société Les Arsenaux canadiens Limitée.

● (1520)

[*Traduction*]

Je crois savoir que la société a considérablement réduit le nombre de ses employés depuis.

Comme je viens de le dire, c'était une excellente société qui comptait de nombreuses fabriques produisant d'importantes quantités de munitions destinées à l'usage des soldats du Canada et d'autres pays pendant la guerre. Quand j'étais enfant, je me souviens qu'il y avait des usines dans ma région et je me souviens aussi d'avoir discuté avec quelques-uns des hommes plus âgés qui y travaillaient. Je crains que si le gouvernment ne privatise Les Arsenaux canadiens Limitée, il détruise une excellente société d'État. Bien que je ne prétende pas que ce soit le cas, les propriétaires pourraient décider de rationaliser la société et nous risquons de voir Les Arsenaux canadiens Limitée disparaître à jamais.

La motion nº 4 se lit comme suit:

Qu'on modifie le projet de loi C-87, à l'article 12, en retranchant les lignes 34 à 36, page 5, et en les remplaçant par ce qui suit:

«12. La présente loi entre en vigueur après le 31 décembre 1987 à la date fixée par proclamation.»

Cette motion a été proposée par mon voisin de pupitre, le député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy). Elle vise à reporter l'entrée en vigueur de la Loi. Je préfèrerais que la société Les Arsenaux canadiens ne soit pas privatisée du tout. Cependant, si elle est vendue, le gouvernement doit certes offrir certaines garanties aux travailleurs concernés.

Après avoir écouté certains ministériels, je tiens à dire, en connaissance de cause, que les travailleurs ont la chance dans un sens au moins, car nous pouvons débattre cette mesure au Parlement.

Mon bureau de comté de Vancouver—Kingsway est ouvert à tous, en week-end. J'ai pu constater ce qui est arrivé à certains de mes électeurs qui travaillent dans des sociétés privées qui ont été achetées par une autre entreprise ou qui ont fusionné avec une autre société. Mes électeurs m'ont fait part des difficultés d'adaptation qu'ils éprouvent à la suite de la prise de contrôle ou de la vente de leur entreprise. Parfois, les députés, qui sont des avocats, des médecins et des chefs d'entreprise et qui ont, de ce fait, bien des débouchés, oublient combien cela peut être dur pour les travailleurs. Il faut se rappeler que de nombreux employés d'entreprises comme Les Arsenaux canadiens sont au service de cette entreprise depuis des années et croient avoir une certaine sécurité d'emploi. Il n'est pas facile de se trouver un autre emploi, et pourtant, les employés de bien des entreprises y sont forcés.

Lorsque des travailleurs me disent que leur entreprise a été absorbée à la suite d'une fusion ou d'une vente, je leur dis qu'il existe des dispositions relatives à l'obligation du successeur dans la législation touchant les syndicats. Un syndicat peut être remplacé par un autre, et il existe donc une certaine protection. Parfois, cependant, cette protection est inexistante, et nous en avons un bon exemple.

Le député d'Ottawa-Centre travaille sans relâche pour les fonctionnaires. Il a signalé certains des problèmes reliés notamment à la sécurité d'emploi, aux pensions et à la transition d'une entreprise visée par le Code canadien du travail à une entreprise visée par le Code du travail du Québec. Cela entraîne de l'insécurité et c'est une situation instable pour ces travailleurs qui craignent de perdre leur emploi. Ils ne peuvent tout simplement pas aller à la chasse. Je vois le député de Nunatsiaq (M. Suluk) qui prend des notes afin de se préparer à répondre à mon discours, lorsque j'aurai terminé. Sauf erreur, il vient de rentrer d'un voyage de chasse dans l'Arctique Canadien. Il sait qu'il fait bon aller chasser, mais que nous devons travailler également.

Ce qui importe, c'est d'assurer la sécurité d'emploi aux employés. Sauf erreur, le groupe SNC, de Montréal, fabrique déjà des munitions dans le cadre de ses autres investissements. Ainsi, la société Les Arsenaux canadiens risque de ne pas être l'une de ses priorités. Cela aura des répercussions sur les travailleurs et ils veulent le savoir. Ils souhaitent que la SNC soumette à la Chambre un plan d'entreprise dans lequel elle précise ce qu'elle entend faire avec la société Les Arsenaux canadiens. C'est le moins que le gouvernement puisse faire pour les employés d'une société de la Couronne qu'il privatise.

On pourrait se demander pourquoi le Nouveau parti démocratique s'oppose à ce projet de loi et propose des modifications. En toute franchise, il s'agit peut-être de la première d'une longue liste de privatisations. Que se passera-t-il lorsque le gouvernement privatisera Petro-Canada, qui est 100 fois plus importante que la société Les Arsenaux canadiens? Nous voulons nous assurer qu'on mette en oeuvre une procédure qui sera au moins avantageuse aux travailleurs. Nous désirons savoir s'il y aura un plan d'entreprise. Nous souhaitons qu'on prévoie l'obligation du successeur pour ce qui est de la syndicalisation. Nous réclamons de connaître le sort des régimes de pension.

Société Les Arsenaux canadiens Limitée

Quand il y a fusion ou rachat d'entreprises, les régimes de pension posent toujours des problèmes particuliers. Surtout en ce qui concerne les régimes de retraite anticipée des travailleurs qui passent d'un employeur à un autre.

M. Bradley: Lisez la motion.

M. Waddell: Ces questions doivent être réglées. Le député me demande de lire la motion. Je lui demande à mon tour de lire les mémoires présentés par l'Alliance de la Fonction publique du Canada au comité législatif.

M. Bradley: J'étais présent. Où étiez-vous?

M. Waddell: Le député se rappellera peut-être ceci. Je l'invite à lire l'article 27 concernant les droits à la mobilité et l'article 22 qui concerne les droits des employés. Ce sont là les questions qui m'inquiètent.

M. Bradley: C'est la raison d'être de l'amendement.

M. Waddell: C'est la raison pour laquelle le député d'Ottawa-Centre a proposé cette motion. L'Alliance affirme à la page 8 de son mémoire qu'en ce qui concerne les droits des employés, il y a beaucoup de confusion. Le projet de loi C-87 n'en parle pas. Même s'il est vrai qu'en ce qui concerne les relations de travail, la compétence passera du gouvernement d'Ottawa à celui du Québec, on n'a rien prévu pour protéger la convention collective. Je demande au député de nous dire ce qu'il en pense.

M. Bradley: J'ai déjà parlé.

M. Waddell: Comme c'est un nouvel amendement, il peut prendre la parole de nouveau. Je regrette de ne pas avoir été ici pour écouter son discours.

M. Crosbie: Vous pataugez, Ian.

M. Waddell: Je sais que c'est un ancien de la Chambre.

M. Robinson: Le ministre de la Justice (M. Crosbie) veut prendre la parole.

M. Crosbie: Vous pataugez.

M. Waddell: Je ne laisserai pas le ministre intervenir. Non seulement il privatise l'entreprise mais il est prêt à la déménager à Terre-Neuve.

Le président suppléant (M. Paproski): Je dois signaler au député que son temps de parole est terminé.

M. Waddell: Je pourrais peut-être poursuivre avec le consentement unanime.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que veut le député?

M. Waddell: J'ai demandé le consentement unanime pour me permettre de poursuivre, mais j'ai entendu quelqu'un refuser.

• (1530)

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, j'appuie sans réserve la motion à l'étude qui propose de reporter l'étude de la mesure à décembre l'an prochain. En premier lieu, chaque fois que nous décidons de privatiser une société d'État, nous devrions nous interroger sur ce que nous faisons en nous demandant si cela correspond aux intérêts du public et des travailleurs en cause. Cela dit, je ne suis pas convaincu que le projet à l'étude soit une mesure bien réfléchie. En ce qui concerne les Arsenaux canadiens, la concurrence devrait en souffrir dans le secteur concerné parce que cette société sera acquise par une autre ayant des activités semblables. Ensuite, je me demande pourquoi le gouvernement du Canada ne peut détenir une société rentable ce qui, en fin de compte, profite aux contribuables.

Petro-Canada a obtenu d'excellents résultats et constitue peut-être un bon exemple de la capacité des entreprises du secteur public de concurrencer le secteur privé. Elles peuvent le faire de façon très efficace. Bien des libéraux l'ont dit avant moi.

La proposition de reporter cette décision à 1987 se défend du point de vue des gens concernés. C'est un principe fondamental qui est en jeu. Nous ne pouvons pas décider de vendre un bien public et en même temps priver les employés des programmes de sécurité sociale qu'ils ont durement gagnés, et dans ce cas précis, des prestations de pension dont les employés de la société Les Arsenaux canadiens espéraient profiter en prenant leur retraite si la société n'avait pas changé de mains. J'ai donc l'impression qu'il faudrait inclure dans ce projet de loi un article concernant la gestion et le traitement de la sécurité sociale dont bénéficiaient les employés des Arsenaux canadiens jusqu'à la vente. Je défie n'importe quel député de l'arrière-ban conservateur de prétendre qu'il ne faudrait pas maintenir le même régime de prestations pour les employés des Arsenaux canadiens après le changement de propriétaire. Je suis sûr qu'ils en seraient incapables. Cela m'amène à penser que ce projet de loi a été rédigé à la hâte et qu'on a oublié certaines considérations avant de le présenter à la Chambre. Nous ne devrions pas faire une chose pareille aux employés d'une entreprise quelle qu'elle soit.

La protection des garanties de sécurité sociale pour les employés des Arsenaux canadiens est quelque chose de vital pour deux raisons: premièrement, parce que sinon ces employés vont les perdre, et deuxièmement parce que cela constituerait un précédent. Alors que nous sommes tous en faveur des précédents positifs, nous en avons ici un négatif. Ce serait un précédent pour justifier des pertes analogues dans le cas d'employés d'autres organismes de la Couronne ou entreprises comme Téléglobe par exemple. Je suis sûr que d'autres orateurs ont déjà parlé de Téléglobe. S'il devait arriver, ce qu'à Dieu ne plaise, que le gouvernement vende Téléglobe au secteur privé, les employés de cette société connaîtraient le même sort. Le gouvernement pourrait leur dire: «Il y a un précédent. Nous l'avons fait pour les employés des Arsenaux canadiens, pourquoi pas dans le cas présent? Cela a été accepté à l'époque, et nous allons continuer sur la même voie». Il est donc important que cette considération figure dans le projet de loi.

Les syndicats ont soulevé les questions d'ordre social qui concernent actuellement les employés. Ils veulent savoir ce que cela va signifier pour les employés d'autres sociétés de la Couronne qui pourraient elles aussi être privatisées. Encore une fois, je ne suis vraiment pas convaincu par cette démarche. Je pense que Téléglobe, les Arsenaux canadiens et Petro-Canada ont fort bien servi les Canadiens quand elles étaient des entreprises publiques. Il n'y a rien de mal à ce que ces entreprises soient la propriété des Canadiens. Il y a au contraire beaucoup à y gagner. Cela permet un équilibre dans un secteur donné entre la propriété publique et la propriété privée, ce qui est tout à fait sain et stimule la compétition. Le gouvernement est en train, sans s'en rendre compte, je crois, de diminuer la compétitivité dans ce domaine.

On peut se demander pourquoi le député de Davenport avance une telle thèse sans la faire réellement reposer sur sa propre expérience. Mais d'après ce qu'on m'a dit, il y a des cas où la privatisation d'une institution publique s'est effectuée de manière réfléchie, et pas aux dépens de la couverture de sécurité sociale et de la protection des employés. En premier lieu, cela a été le cas pour le Deer Lodge Hospital au Manitoba, pour un hôpital à New Westminster, en Colombie-Britannique et pour un hôpital de Halifax, en Nouvelle-Ecosse.

M. Bradley: Ce sont des cas différents.

M. Caccia: En effet, il s'agissait de transactions différentes effectuées dans d'autres provinces, mais j'en conclus que la volonté politique existe bien au niveau provincial. C'était le cas pour l'une d'entre elle en Colombie-Britannique qui n'a pourtant pas le gouvernement le plus socialisant du pays, que je sache. Si c'était possible dans cette province, le gouvernement conservateur du Canada ne pourrait-il pas en faire autant maintenant? C'est bien une question de volonté politique uniquement. Il ne s'agit que de tenir compte de ces considérations lorsqu'on présente une telle mesure.

Bref, je voudrais que cette décision soit reportée comme le veut la motion. Je demeure persuadé que le gouvernement n'en a pas bien soupesé les conséquences. Il n'avait peut-être pas toute l'expérience voulue pour inclure ce genre de dispositions nécessaires au maintien des avantages sociaux des employés concernés. Mais le gouvernement peut encore intervenir et il doit le faire pour établir un précédent au cas où il aurait l'intention, le ciel nous en préserve, de se départir d'autres sociétés d'État.

Vous me faites signe que mon temps est écoulé, monsieur le Président. Je n'ai pourtant parlé que dix minutes. Je me suis montré très raisonnable, car je sais que mon collègue tient à intervenir maintenant. Je lui cède donc la parole.

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette de rappeler le député à l'ordre. J'adore l'entendre, mais il n'avait que 10 minutes à sa disposition, en l'occurrence.

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Ce n'est jamais facile de prendre la relève du député de Davenport (M. Caccia), monsieur le Président.

• (1540)

M. Robinson: J'invoque le Règlement. Je voudrais qu'on éclaire ma lanterne concernant l'ordre des interventions. Je sais que mon collègue de Sarnia (M. Heap) voulait parler maintenant.

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il ne s'était pas levé, j'ai donc donné la parole au député de York-Ouest (M. Marchi).

M. Heap: J'étais en train de le faire.

M. Marchi: Si le député de Spadina (M. Heap) tient à intervenir maintenant, je lui céderai volontiers la parole. Je parlerai après lui.

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette de n'avoir pas vu que le député de Spadina demandait la parole. S'il veut intervenir, je lui donnerai la parole si le député de York-Ouest y consent. A mon avis, il ne faudrait pas que l'usage qui consiste à céder la parole à un autre député se répande trop. Cependant, nous le ferons aujourd'hui. La parole est au député de Spadina (M. Heap) pour la poursuite du débat.

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, je remercie le député de York-Ouest (M. Marchi) de m'avoir cédé la parole.

Le problème que pose ce projet de loi, comme je l'ai dit il y a quelque temps, et qui nous oblige à proposer la motion visant à reporter le délai de proclamation, c'est que les intérêts de la société et des travailleurs ne sont pas protégés. Il nous faut plus de temps pour l'examiner convenablement, en proposant éventuellement des amendements dont nous pourrons disposer rapidement après en avoir discuté.

Cette mesure ne sert pas les intérêts du pays puisqu'on ne nous a présenté aucune preuve justifiant la vente de la société. C'est une entreprise viable, qui emploie près de 800 personnes près de Québec et à Ville Le Gardeur, près de Montréal. Elle obtient de bons résultats. Les emplois en question sont à peu près aussi stables que dans les autres secteurs, au Canada. Il n'est pas très logique de céder cette société au secteur privé sans justifier cette initiative, surtout à notre époque, où les sociétés qui prennent le contrôle de leurs concurrentes ferment souvent une de leurs usines. Même si ces usines ne ferment pas, la société acheteuse risque de fermer ses autres installations, ce qui est contraire à l'intérêt du pays.

Société Les Arsenaux canadiens Limitée

Cette société vend également un produit essentiel au pays. Si une autre société en prend le contrôle et qu'elle décide de restreindre la production, pour une raison quelconque, peut-être même en vue de démanteler les installations, puis qu'elle souhaite les étendre, le gouvernement ne pourra pas intervenir comme à l'heure actuelle.

En outre, on a signalé que la vente probable de cette société à sa seule concurrente qui soit suffisamment importante aboutira à un quasi-monopole. Notre gouvernement n'aura plus le contrôle sur ses opérations. Le gouvernement sera moins à même et moins disposé à exercer son contrôle sur l'exportation d'armes vers des pays comme l'Amérique centrale et des groupes comme les Contras, soutenus par les Américains et qui ont déjà, par un moyen quelconque, réussi à obtenir des munitions du Canada. Il est beaucoup plus facile au gouvernement d'exercer un contrôle sur une société d'État que sur un quasi-monopole, s'il vend une société d'État à sa concurrente.

Ce qui me préoccupe, c'est que les droits des employés ne sont pas suffisamment protégés dans le projet de loi à l'étude. Les dispositions touchant les pensions n'ont pas été précisées. On a fait des efforts dans ce sens, mais on ne les a pas précisées à la satisfaction des travailleurs de l'usine, ni du syndicat qui les représente. C'est possible. On peut donner le choix aux travailleurs et il existe déjà des précédents à cet égard. Lorsqu'ils auront décidé s'ils veulent ou non conserver l'ancien système ou en changer, la question sera résolue.

Cependant, ce n'est pas le cas actuellement. Il continue de régner une certaine confusion, ce qui n'est pas juste. C'est une chose qui devient beaucoup trop courante au Canada, cette habitude de laisser tomber un syndicat ou un régime de pensions lorsqu'une entreprise change de main. Ce matin, on nous a dit que le nombre de fusions au Canada a plus que triplé ces dernières années. Ces fusions ont souvent pour effet non seulement de supprimer des emplois, mais également de saper, voire supprimer les droits de négociation des employés qui, s'ils ne sont pas protégés dans la loi, n'ont aucun moyen de recours. En fait, leur seul recours est la grève sauvage.

A part les pensions, ces travailleurs ont négocié bien d'autres questions au cours des années. Nous avons vu de nombreux exemples de ce qui peut se produire durant le transfert entre une juridiction fédérale et une juridiction provinciale, comme c'est le cas ici, ou d'un propriétaire à l'autre. Il s'agit de savoir si le même syndicat pourra demeurer en place. Le règlement des griefs posera également des problèmes pendant des mois ou même un an ou plus s'il y a des retards sur le plan législatif. Un problème se pose également en ce qui concerne l'administration du contrat de travail. Même si la nouvelle société est de bonne foi, comme on nous l'a dit, et même si le gouvernement du Québec, un gouvernement de fraîche date que nous ne connaissons pas suffisamment, agit en toute bonne foi, vu l'expérience passé, il y a lieu de se demander si les problèmes de procédure que poserait le transfert d'une société fédérale relevant de la législation fédérale à une société privée visée par la loi provinciale ne vont pas tout bloquer pendant de longs mois.

J'ai travaillé pendant 18 ans dans une usine à titre de dirigeant syndical, d'agent des griefs et de secrétaire de ma section. Je sais combien il est important que les griefs soient réglés rapidement. Ils doivent être logés dans un délai d'un jour ou deux et réglés également dans un certain délai, selon les termes du contrat, dans la quasi-totalité des cas. Cela relève de la législation du travail. Si le règlement du grief est retardé parce qu'on ignore qui est l'autorité responsable ou de quelle loi l'entreprise relève, cela peut créer beaucoup de difficultés et de mécontentement. C'est inutile. Il serait possible de l'éviter en adoptant une loi provisoire. Le simple fait que SNC ait garanti verbalement que le même syndicat pourrait rester en place, même si ses intentions sont bonnes, ce n'est pas du tout comme si les relations de travail de l'entreprise étaient régies par des dispositions juridiques s'appliquant à ces deux usines.

Le renvoi à 18 mois sous-entend que la proclamation se fera après ce délai. Cela ne devrait pas compromettre sérieusement la transition ni la rentabilité des deux usines. Cela laisse le temps nécessaire pour mettre au point les dispositions concernant la pension des employés. Cela laisserait peut-être même le temps d'inscrire certaines garanties dans l'entente. Nous aurions aussi l'assurance que cette industrie, dont tout pays a besoin, demeurera effectivement sous contrôle canadien. Ainsi, le Canada ne sera pas privé de ses services lorsqu'il en aura besoin et ses services ne seront pas non plus utilisés à des fins contraires à la politique du gouvernement. J'espère donc que les députés appuieront cet amendement à l'unanimité.

• (1550)

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, je suis heureux de participer au débat sur ce projet de loi à l'étape du rapport et de parler de l'amendement qui reporterait d'un an et demi au maximum l'étude du projet de loi que nous débattons cet après-midi et que nous débattons depuis des mois, le projet de loi concernant la privatisation des Arsenaux canadiens limitée. L'amendement ne propose pas un report juste pour le plaisir de reporter le débat. Il essaie au contraire de faire comprendre au gouvernement qu'il doit remanier le projet de loi et être plus précis.

Un report permettrait de renforcer ce projet de loi, et c'est pour cela que nous avons été élus. Si nous étions élus pour ratifier immédiatement toutes les initiatives que le gouvernement veut prendre, nous n'assumerions pas la principale responsabilité inhérente au poste de député, et notamment à celui de député de l'arrière-ban. Nous avons été élus pour veiller à ce que les projets de loi que la Chambre envoie au Sénat protègent les droits des Canadiens de toutes les régions du pays.

Ce genre de protection devrait exister dans ce projet de loi parce que les actionnaires des Arsenaux canadiens limitée sont les Canadiens, au nombre de 25 millions environ; c'est vous et moi, monsieur le Président, et tous les autres Canadiens. Par définition, un actionnaire dicte la politique à suivre, et il devrait avoir des informations sous la main. Dans ce cas-ci, nous les membres de ce parti, les travailleurs et l'Alliance de la Fonction publique, essayons d'expliquer au gouvernement que les actionnaires canadiens ne sont pas entièrement satisfaits de ce projet de loi.

Cet après-midi, des orateurs des deux partis de l'opposition ont parlé de ce qui tracasse le plus le syndicat et les travailleurs, le risque que les cotisations de pension des travailleurs ne soient minées. Ils disent au gouvernement que c'est tant pis s'il s'agit d'une décision politique et s'il a la volonté politique de privatiser cette société, mais ils veulent la garantie que l'argent investi au fil des ans soit protégé et que si les Arsenaux passent à une entreprise de génie québécoise privée, les droits à la pension soient protégés, sinon, ils veulent pouvoir choisir eux-mêmes un régime de pension. Donnons-leur ce choix parce qu'ils le méritent.

Ces personnes travailleront pour une nouvelle société. Elles occuperont les mêmes emplois, et elles toucheront probablement le même salaire. N'est-il pas logique dès lors que les contributions au régime de pension soient garanties dans une certaine mesure pour qu'ils sachent qu'eux et leur famille ne souffriront pas du changement? C'est logique, et j'aurais tendance à croire que tous les députés approuvent ce principe. Je crois pouvoir présumer sans risque d'erreur qu'il en est ainsi, car ce n'est que juste et équitable, mais nous de ce côté-ci de la Chambre nous demandons pourquoi le gouvernement ne tire pas la situation au clair pour ces 800 travailleurs.

Le gouvernement ne peut pas, simplement parce qu'il est le gouvernement, changer les règles du jeu au cours de la partie. Ce serait peut-être différent si le gouvernement décrivait le genre l'offre globale qui serait faite aux nouveaux travailleurs. Mais le gouvernement ne peut tout simplement pas compter à traiter d'une façon qui manque beaucoup de dignité des employés qui travaillent pour cette entreprise depuis de très nombreuses années. Or c'est exactement ainsi que se conduit le gouvernement.

Le gouvernement a décidé, en proposant un amendement, d'offrir un régime de retraite qu'il estime juste. Il ne peut pas faire ça. Comme il privatise cette société, le gouvernement devrait tout faire en même temps. Il devrait s'occuper de chacun des aspects de cette transaction.

Ce que le gouvernement est en train de faire est mauvais. On laisse entendre que le gouvernement est intéressé à certains aspects de cette transaction plus qu'à d'autres. Nous constatons que le gouvernement ne se préoccupe pas du bien-être de 800 familles. Le gouvernement ne se préoccupe pas des investissements qu'ont fait ces 800 employés. Cela ne nous étonne pas, jusqu'à un certain point, parce que nous savons ce que le gouvernement pensait des retraités il y a quelques mois. Le gouvernement était prêt, malgré le contrat social signé par les citoyens de tout le pays, à grignoter et désindexer partiellement leur pension de vieillesse. Ses efforts en ce sens ont tourné court grâce à l'action conjuguée des retraités et des partis d'opposition. Aujourd'hui, le gouvernement ne s'en prend pas aux pensions des personnes âgées mais à celles d'individus encore dans la fleur de l'âge. Le gouvernement s'attaque maintenant aux familles ouvrières, et c'est mal. C'est pourquoi les députés de mon parti peuvent trouver quelque mérite à la proposition de retarder l'adoption de cette mesure.

Je ne me soucie pas nécessairement du laps de temps durant lequel elle pourrait être retardée. Ce pourrait être un an, deux ans ou un mois. Je tiens à ce que l'on ait l'occasion de l'étudier plus en profondeur. Nous voulons qu'on lui consacre suffisamment de temps pour s'assurer que ce soient les travailleurs et non les sociétés multinationales ou les grandes firmes d'ingénierie qui soient protégés, car ce sont les travailleurs qui ont contribué à rendre l'entreprise intéressante pour le secteur privé. Cela m'amène à un autre point.

Les 25 millions d'actionnaires canadiens veulent également connaître la pensée du gouvernement conservateur en ce qui concerne les sociétés d'État. On donne aux gens des indices contradictoires. Il y a quelques mois à peine, lors du débat sur la vente de De Havilland, bien des députés ont pris la parole pour dire qu'il nous fallait vendre cette société de la Couronne, et quand ils devaient chercher une raison pour le justifier parce qu'ils ne pouvaient pas en trouver de très bonnes, ils finissaient par dire que c'était parce que cette société était déficitaire. Ce n'est pas que j'approuve cette vue étroite ou cette conception étriquée, mais si c'était là leur raison pour vendre De Havilland, une société de la Couronne, à des intérêts privés, je serais porté à croire qu'une certaine logique les ferait considérer les autres sociétés d'État du même oeil. Pourquoi deux poids, deux mesures?

• (1600)

La société Les Arsenaux canadiens Limitée a constamment affiché des bénéfices entre 1980 et 1985. En 1984-1985, elle déclarait des bénéfices de 11.3 millions de dollars. Elle possède des actifs de plus de 126.4 millions et a réalisé un total cumulatif de 36 millions de bénéfices au cours des trois dernières années. Elle a également pour 200 millions de dollars de commandes. Les conservateurs ont pour principe de ne vendre que les entreprises qui perdent de l'argent, comme ils l'ont prétendu dans le cas de la vente de De Havilland. Ils n'ont pas pris en considération tous les autres aspects auxquels les Canadiens voulaient qu'ils jettent un coup d'oeil. Devant Les Arsenaux canadiens Limitée, ils ont pensé à la vente. Bien que ce soit une société rentable et qui fait l'orgueil du Canada, ils ont voulu la privatiser. En somme, ce que les actionnaires demandent, c'est d'attendre un peu, afin de savoir ce qu'en pense le président-directeur général et de constater comment vont se passer les transactions de ce genre à l'avenir.

M. le Président me signale qu'il ne me reste plus de temps. Je demande aux députés de pouvoir poursuivre, car j'entre dans le vif du sujet et cela me passionne.

Une voix: Non.

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, je me réjouis à nouveau de pouvoir aussi rapidement prendre part à ce très important débat sur le projet de loi C-87 qui en est à l'étape du rapport. En vertu de la motion à l'étude, la Chambre accorderait au gouvernement un peu plus de temps pour réfléchir à la question, la réexaminer et revenir sur sa position avant que la loi n'entre en vigueur.

Société Les Arsenaux canadiens Limitée

Vous voudrez peut-être m'éclairer, monsieur le Président, sur la possibilité de proposer un sous-amendement à la motion nº 4, dont voici le libellé:

La présente loi entre en vigueur après le 31 décembre 1987, à la date fixée par proclamation.

Je voudrais modifier la proposition de telle sorte que, lorsque le NPD formera le gouvernement, au niveau fédéral, nous puissions réexaminer attentivement la question, car la transaction ne serait pas encore un fait accompli. Serait-il permis de remplacer 1987 par 1989? C'est la proposition que je ferais, appuyé par le député de Spadina (M. Heap), si elle était recevable. Cette motion le serait-elle?

Le président suppléant (M. Paproski): Si le député veut présenter cette motion, je la recevrai avec plaisir si elle m'est remise par écrit. Veut-il le faire aujourd'hui ou attendre à lundi?

M. Robinson: Excusez-moi? Qu'avez-vous dit, monsieur le Président?

Le président suppléant (M. Paproski): Je parlais de votre motion. Voulez-vous me la présenter maintenant?

M. Robinson: Je vais la rédiger avec plaisir et vous la remettre.

M. Gauthier: Dans les deux langues officielles, s'il vous plaît.

M. Robinson: Je propose:

Qu'on modifie la motion en remplaçant «1987» par «1989».

Le président suppléant (M. Paproski): Je l'accepte. Le débat reprend.

M. Robinson: Monsieur le Président, c'est avec grand plaisir que je prends la parole à propos de cet amendement qui modifierait ...

Le président suppléant (M. Paproski): Le député ne peut pas prendre la parole maintenant qu'il a présenté la motion. Je crains qu'il ne puisse pas le faire.

M. Robinson: Et pourquoi?

Le président suppléant (M. Paproski): Vous venez de proposer la motion. Vous ne pouvez donc pas prendre la parole.

[*Français*]

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, j'ai l'intention de faire quelques remarques sur l'amendement qui vient d'être proposé par notre collègue de Burnaby (M. Robinson).

En réalité plusieurs députés de la Chambre qui ont parlé avant moi soutenait le point de vue que le gouvernement a besoin d'un certain temps de réflexion afin de corriger certaines des lacunes du projet de loi à l'étude. Le député qui avait proposé de donner au gouvernement jusqu'au 31 décembre 1987 pour réfléchir regardait certainement dans la bonne direction.

Cependant, au dire du député de Burnaby, il semblerait que le député aurait besoin de deux ans de plus pour comprendre certains des problèmes ...

M. Gauthier: Ils sont durs de «comprenure» de l'autre côté ...

M. Guilbault (Saint-Jacques): ... de ce projet de loi.

Monsieur le Président, un des principaux problèmes que le gouvernement a de la difficulté à comprendre, c'est que l'État canadien peut, de son chef, vendre une société de la Couronne. Cependant, il ne m'apparaît pas juste qu'il puisse en même temps vendre les employés qui en font partie. C'est un peu ce qui est en train de se produire.

Les employés qui travaillent maintenant à la société Les Arsenaux canadiens Limitée ont accepté des concessions presque inimaginables dans le monde du travail, en vertu, en fait, du projet de loi à l'étude. Ils ont accepté d'aller travailler pour la firme Surveyer Nenniger & Chênevert (SNC) qui a d'ailleurs son bureau chef dans ma circonscription, et j'en suis heureux, sans avoir la possibilité d'apporter avec eux, si on veut, la syndicalisation à laquelle ils ont droit, et qu'ils ont maintenant. C'est déjà beaucoup, je trouve que c'est là une concession importante.

Cependant, lorsqu'on leur demande en plus de céder des droits acquis qui protègent leur avenir financier comme leur plan de pension, je trouve qu'on leur en demande trop.

C'est d'ailleurs pour cela que l'amendement de mon collègue, qui peut sembler risible à première vue, c'est un amendement qui veut changer 1987 pour 1989. Je comprends que mes collègues d'en face disent: Ils veulent étirer le débat. Il est sûr qu'on veut étirer le débat, soyons honnêtes.

Et je n'irai pas par quatre chemins parce que ce n'est pas bien ce qui est en train d'être fait. Allons au fond de la question. Ce n'est pas juste! C'est pour cela que nous nous opposons et c'est pour cela que nous étirons le débat cet après-midi. C'est pour cela que nous allons nous rendre à 17 heures et j'en donne un avis. C'est cela qui est en train de se produire. Arrêtons de jouer à la cachette. On ne peut pas traiter ainsi des gens. Ce sont des êtres humains qui travaillent à cet endroit.

Le seul fait que ce soit vendu à l'entreprise privée, ce à quoi je ne m'oppose pas en principe—l'État n'est pas là pour fabriquer des munitions—mais, le seul fait qu'il soit vendu à l'entreprise privée, dis-je, fait que ces personnes seront, ni plus ni moins, à la merci d'un patron qui est de l'entreprise privée, sans protection syndicale. C'est déjà énorme. Et qu'on leur demande en plus de renoncer à un plan de pension auquel ils participent présentement, je trouve que c'est exagéré

Il y avait un amendement tantôt qui avait été présenté et sur lequel nous discutions plus tôt, il avait été présenté par mon collègue de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria). C'était là un amendement raisonnable. Mais cela n'a pas fonctionné à ce jour, monsieur le Président. On a de la difficulté à faire comprendre au gouvernement que de ce côté-ci de la Chambre, même si nous sommes d'accord en principe sur les privatisations, il y a des choses auxquelles le gouvernement doit s'arrêter. Il y a des choses qui ne sont pas acceptables, à notre avis du moins. Je ne veux pas prêcher et prétendre que tous les députés de la Chambre seront d'accord avec moi, mais il y a des choses qui ne sont pas acceptables.

Le gouvernement dit: On ne veut pas exagérer sur ces gens-là. On va bonifier, on va les accommoder. Cependant, on va faire cela par ordre en conseil. Cela, c'est un mot que le public ne comprend peut-être pas, mais moi je le comprends, cela fait longtemps que je siège ici. Cela veut dire: Donnez-nous carte blanche. Faites-nous confiance. Par ordre en conseil, cela veut dire: On va voir cela plus tard. On va passer cela au Cabinet, une fois que la loi est adoptée.

Mais c'est aujourd'hui, pendant que c'est devant la Chambre, que je veux avoir les détails, savoir, comment le gouvernement procéderait . . . Soyons réalistes, si vous voulez participer au débat, je vous invite, cela va nous aider à étirer le temps cela jusqu'à 17 heures . . . Cela ne sert à rien de faire cela. Parlons-nous dans le blanc des yeux. Si vous voulez faire cela par ordre en conseil, moi je vous dis: Amenez votre plan sur à la Chambre cet après-midi, on va l'examiner et si on peut avoir un exposé d'un ministre, même si ce n'est pas une proposition d'amendement formelle, moi, je serais prêt à aller avec la parole d'un ministre à la Chambre cet après-midi, et je vous donnerais carte blanche pour régler la question du fonds de pension par ordre en conseil.

Mais à ce jour, on nous dit: Faites-nous confiance. Passez cette vente-là, on va prendre soin des employés. Pour vous dire franchement, je ne suis pas encore convaincu, surtout quand je sais que la maison SNC appuie l'amendement que mon collègue de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria) proposait plus tôt, c'est-à-dire donner aux employés le choix . . .

M. Bernier: Les gens qui vous voient à la télévision.

M. Guilbault (Saint-Jacques): Oui, je suis content que les gens me voient à la télévision, j'ai hâte qu'il vous voient parler vous aussi, de la Beauce. J'ai hâte de voir si vous prenez la part des syndiqués autant que je la prends, moi. Excusez, monsieur le Président, je devrais passer par vous.

L'amendement proposé par mon collègue donnait aux employés un choix. C'est-à-dire que les employés pourraient conserver soit le régime de pension qu'ils ont présentement, moyennant certaines modifications pour faire des transferts, ou entrer dans un régime de pension qui est proposé par la SNC. Cela me semble logique. Ce que je ne voudrais pas, c'est voter les yeux fermés. Comprenez-vous?

Une voix: Vous voulez un changement?

M. Guilbault (Saint-Jacques): Oui. C'est-à-dire que cela ferait changement, oui. Cela ferait changement dans mon cas, parce qu'habituellement, je regarde, c'est-à-dire . . .

Une voix: Qu'est-ce que vous vouliez dire par «voter les yeux fermés»?

M. Guilbault (Saint-Jacques): Mon Dieu, Seigneur! Ça prend quelqu'un du côté du gouvernement, monsieur le Président, qui me parle de voter les yeux fermés.

Société Les Arsenaux canadiens Limitée

• (1610)

[*Traduction*]

Avez-vous entendu, monsieur le Président? Je me souviens que, il y a quelques années, on disait à la Chambre que certains d'entre nous votaient comme des chiens savants. Voici maintenant que des ministériels me disent que, pour changer, nous étudions le contenu de la motion avant de nous prononcer. Voilà un conseil précieux.

[*Français*]

Monsieur le Président, je voudrais demander à mes collègues d'en face, parce que je disais tantôt, en fait, que c'est notre intention d'étirer le débat jusqu'à 17 heures. Ce n'est pas vraiment notre intention. Moi, je suis prêt à le laisser passer immédiatement.

Une voix: Bravo!

M. Guilbault (Saint-Jacques): Bon, j'entends bravo! Excellent! On commence à s'entendre. Si on peut discuter un peu, on va s'entendre.

Je veux simplement avoir des clarifications sur la façon dont le régime de pension de ces employés va être protégé. Si on était capable d'avoir cela, le projet de loi passerait rapidement, la vente s'effectuerait. Ce sont non seulement les employés de la SNC qui sont inquiets, mais c'est la maison SNC qui s'impatiente elle aussi. Elle est prête à conclure un accord avec le gouvernement, elle veut acquérir les installations, elle veut les exploiter. On a des contacts avec la maison nous aussi. Ils sont un peu impatients. Ils ont fait eux-mêmes une offre aux employés, aux syndiqués, qui ne le seront plus maintenant. Mais cela ne fonctionne pas. Le gouvernement n'est pas d'accord sur cela. Le gouvernement dit: Faisons la vente. Après cela, on va leur arranger cela un régime de pension qui a du sens. Moi, je dis: Okay, mais voyons-le avant. Examinons cela avant.

Parce que ce dont les employés bénéficient présentement, cela, ils le savent, c'est-à-dire qu'ils ont un régime de pension qui leur donne la pleine indexation, chose qui est extrêmement rare dans le secteur privé. Cela serait surprenant que facilement ils retrouvent cela. Et ces gens-là sont conscients de cela. De plus, cela donne des bénéfices à leurs ayants droit, en ce qui a trait aux droits successoraux. Ce n'est pas une chose qu'on retrouve toujours non plus dans les plans de pension privés et il n'y a aucune assurance qu'ils retrouveraient cela s'ils sont laissés sans défense, sans protection, s'ils sont livrés comme cela à l'entreprise privée, pieds et poings liés.

Est-ce qu'ils pourront retirer une pleine pension à 55 ans comme ils peuvent le faire présentement? Rien ne nous assure de cela. Ce sont certaines de ces assurances qu'on désire obtenir. Au lieu d'une promesse vague qui est: On va régler l'affaire par ordre en conseil, si on pouvait s'entendre pour régler ce point-là, le projet de loi passerait assez rapidement.

En un mot je demande du côté du gouvernement de faire preuve d'un peu moins d'amateurisme dans ce domaine, . . .

Mme Mailly: Cela va faire changement.

M. Guilbault (Saint-Jacques): Non, je suis très sérieux. Je vois le député là-bas qui fait cela. Je trouve que c'est de l'amateurisme, mais je vais m'expliquer quand je dis cela. C'est que tout d'abord ce n'est pas la première privatisation. Il y a eu de Havilland avant et ce n'est surtout pas la dernière, parce que c'est une intention avouée du gouvernement, on le sait. C'est une politique.

Alors, prenons garde. Est-ce que cela va établir une tendance? Est-ce qu'à chaque fois qu'il va y avoir une société de la Couronne qui va être cédée au secteur privé, les employés vont être presque vendus, je veux dire laissés pour compte, sans protection syndicale, sans assurance sur leur plan de pension. Ce sont les questions qu'on se pose. On n'a pas eu de clarification de ce côté-là. C'est quand même assez sérieux. Je pense qu'on commence à se comprendre.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé. Le député de Kamloops—Shuswap (M. Riis).

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Encore une fois, je suis ravi que vous me donniez la parole, monsieur le Président, pour prendre part au débat d'aujourd'hui. La motion proposée par mon collègue, le député de Burnaby (M. Robinson), rappelle que des élections auront probablement lieu en 1988 et que le gouvernement actuel sera remplacé par un gouvernement néo-démocrate. Cette motion est opportune. Elle nous fournit l'occasion de poser certaines questions fondamentales au sujet du raisonnement qui mène à la décision de vendre une société d'État.

Au contraire de mon collègue qui vient de parler, et qui n'est pas contre le principe établi dans le projet de loi, je pense qu'il s'agit de décider si en l'occurence l'entreprise privée est en soi plus efficace que le secteur public. La question est justifiée, surtout en ce qui concerne cette société d'État. Si j'avance cet argument, c'est compte tenu de l'effondrement de deux banques au Canada, du fait que le nombre des faillites a augmenté par rapport à l'an dernier dans une proportion de 13 à 14 p. 100, et aussi du fait que, chaque année, des milliers et des milliers d'entreprises font faillite pour diverses raisons.

A mon avis, dans le contexte canadien, ces faillites sont imputables principalement à une gestion inefficace ou inapropriée. On peut en dire autant pour bien des ministères du l'État. Certains sont mal gérés parce que l'équipe de gestionnaires en place a reçu une formation insuffisante et qu'elle est inefficace, et que, dans certains cas, elle a des pratiques bizarres. Mais en l'occurence, il s'agit d'une société d'État, Les Arsenaux canadiens limités, qui se tire fort bien d'affaire.

La compagnie a réalisé des bénéfices de l'ordre de 11.3 millions de dollars au cours de la dernière année financière. Ce n'est pas la plus grande entreprise qui soit au Canada. En fait, c'est à peine si elle arrive à se classer au nombre des 500 plus grandes entreprises au Canada. En réalité, elle vient au 470e rang, à peu de choses près; pourtant, le *Financial Post* l'a classée au troisième rang au Canada pour la croissance de ses bénéfices. C'est exceptionnel. La société est extrêmement rentable et elle a connu un taux de croissance fort intéressant depuis cinq ans. D'après toutes les projections, les cinq prochaines années s'annoncent tout aussi lucratives. Ainsi, les bénéfices augmenteront considérablement, à en croire les maisons qui ont été chargées d'évaluer le rendement de cette société.

• (1620)

On ne peut s'empêcher de se demander pourquoi nous vendons une des sociétés de la Couronne les plus rentables alors que ses recettes seraient bien utiles au gouvernement. A notre époque, une somme de 11.3 millions en espèces sonnantes et trébuchantes permettrait d'aider les jeunes en créant des emplois, d'aider les petites entreprises à prendre de l'expansion, en d'aider les agriculteurs en difficulté, de créer des garderies ou des logements sociaux ou de réduire la dette du pays. Le gouvernement pourrait faire un bon usage de ces 11.3 millions de dollars, mais il les jette par les fenêtres. On prévoit que les ventes des Arsenaux canadiens doubleront d'ici cinq ans. Je ne suis pas certain que les profits doubleraient en conséquence d'ici cinq ans, mais ils augmenteraient certainement beaucoup.

Le gouvernement a décidé de vendre les Arsenaux canadiens, qui est une société de la Couronne à part entière, au groupe SNC de Montréal. Ce dernier possède une autre fabrique de munitions appelée IVI. Il n'existe que deux grands fabricants de munitions au Canada, les Arsenaux canadiens limitée et IVI. Le gouvernement permet la création d'un monopole. Les Forces armées canadiennes seront dorénavant obligées d'acheter leurs munitions à un monopole. Il faudra certainement de plus en plus de munitions, et nous devrons payer le prix fixé par SNC; c'est elle par ailleurs qui empochera les bénéfices. Pour le moment, les actionnaires des Arsenaux canadiens sont les Canadiens, et leurs affaires vont bien grâce aux profits réalisés par cette société.

Il faut reconnaître que nous créons pratiquement un monopole dans la fabrication de munitions. Nous vendons une société qui est une source de recettes pour le gouvernement fédéral et nous aggravons le cancer qui ronge notre société, la concentration. Un nombre de plus en plus restreint de sociétés détiennent de plus en plus de pouvoirs. Je suis prêt à parier qu'aucun autre pays industrialisé du monde occidental ne resterait inerte, comme nous aujourd'hui, en voyant une part croissante de son économie tomber sous le contrôle d'un groupe de plus en plus restreint. L'autre jour, j'ai remarqué un titre dans le *New York Times* où l'on signalait la vague de prises de contrôle au Canada. Les Américains observent la situation au nord de la frontière, où ils voient se dessiner une tendance qui, selon eux, ne sera pas favorable à l'avenir du Canada. En discutant de ce projet de loi, le gouvernement favorise encore la concentration des entreprises.

Il est intéressant de noter le taux de rendement des Arsenaux canadiens, car c'est la meilleure façon d'évaluer une société. En 1984-1985, le taux de rendement des Arsenaux canadiens s'est élevé à 21.4 p. 100. Les sociétés canadiennes dont le taux de rendement a été de 21.4 p. 100 pendant la dernière année financière sont rares. C'est l'un des rendements les plus forts dans l'économie canadienne. Il faut admettre que les champions de l'entreprise vendent délibérément un secteur très lucratif, la mise au point et les fabrications de munitions pour les forces armées.

Pour conclure, monsieur le Président, étant donné le grand nombre de questions en suspens au sujet du traitement des employés des Arsenaux candiens Limitée et de leur avenir, et notamment de leur pension, outre diverses autres questions touchant la prise de contrôle d'une société d'État par le secteur privé, nous sommes incités à nous prononcer en faveur de cet amendement visant à reporter la transaction à une date ultérieure. Cela nous permettra de réfléchir calmement à l'initiative que nous prenons, en espérant que la raison aura le dessus en fin de compte.

[*Français*]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, il me fait plaisir de faire quelques commentaires sur le sous-amendement à l'article 12 de la loi visant à donner au gouvernement le temps de réfléchir et suggérant que la présente loi entre en vigueur après le 31 décembre 1989, à la date fixée par proclamation.

Monsieur le Président, évidemment que c'est un temps assez long pour le gouvernement afin de l'inviter à réfléchir sur ce projet de loi et y ajouter une composante de sensibilité et de «sensitivité» à l'égard de ses employés. Ce n'est pas une question, monsieur le Président, de dire que je n'ai pas confiance dans ce gouvernement, mais je peux vous dire que dans ma circonscription d'Ottawa—Vanier cette confiance est relativement limitée surtout étant donné la réputation de ce gouvernement avec ses fonctionnaires, à savoir qu'il a coupé 15,000 emplois, qu'il parle de couper 15,000 autres emplois bientôt, et Dieu sait que, lorsque vient le moment de parler de sécurité d'emploi avec ce gouvernement, il est peu fiable pour dire le moins, et moi pour ma part je défends l'intérêt des travailleurs de Les Arsenaux canadiens Ltée et je dis d'une façon catégorique que nous allons attendre de ce gouvernement des choses meilleures et un traitement plus généreux envers ses employés en ce qui a trait au domaine des pensions et tout le sujet de la formule proposée dans le contrat de vente. Je pourrais lire pendant des heures, monsieur le Président, les ententes conclues entre le gouvernement et la SNC, à savoir quelles sont les formules de base utilisées, quel est l'âge de retraite exigé et quels seront les dispositions . . . les conditions d'admissibilité à la pension, les bénéfices pour les survivants et les taux de cotisation au fonds de pension.

Tout cela pour vous dire, monsieur le Président, que nous avons affaire à de l'amateurisme de la pire espèce.

On a un gouvernement qui a décidé de privatiser une compagnie, d'autres compagnies aussi, mais celle-ci en particulier, qui depuis cinq ans démontre dans ses chiffres et dans ses livres un profit, une compagnie qui a été construite et ramenée sur la voie du profit grâce à l'effort de ses employés et à l'appui du conseil d'administration, et parce qu'elle fait de l'argent, parce qu'elle est profitable, le gouvernement décide de s'en défaire pour des raisons mal expliquées à la deuxième lecture et encore mal expliquées au stade du rapport.

Monsieur le Président, rappelons que la compagnie ACL, Les Arsenaux canadiens Ltée, fabrique des munitions de moyen et de gros calibres. Donc, ils n'ont pas de clients que je sache partout, à part le gouvernement qui à l'occasion ou d'autres gouvernements qui pourraient acheter ses produits. Il y a 750 employés près de Montréal à Le Gardeur et une autre usine à Saint-Augustin, près de Québec, avec 50 employés. Quatre-vingt-dix pour cent de la production est vendue au gouvernement, monsieur le Président, et on sait que dans la transaction on a fait des invitations à des «soumissionaires». On a demandé quels étaient les critères. On a dit: le prix seulement.

Monsieur le Président, c'est par la suite qu'on s'est aperçu tout à coup qu'il y avait d'autres considérations qu'il fallait étudier sérieusement. Il fallait penser, par exemple, au fonds de pension des employés. Il fallait penser à l'indexation de ces fonds de pension parce que c'est important d'avoir un fonds de pension qui conserve son pouvoir d'achat. Alors, comme les fonctionnaires l'ont aujourd'hui, ils voulaient, j'imagine, continuer à obtenir les bénéfices qu'ils avaient payés et peut-être continuer dans le régime avec les mêmes bénéfices à l'avenir en payant leur part reconnue dans le contrat et l'indexation qui est chose courante parmi les fonctionnaires.

Monsieur le Président, si on regarde l'historique de cette vente . . . Et quand je dis amateur, je veux dire vraiment amateur. Le gouvernement n'a pas pris la peine de consulter le syndicat. Non, il aurait pu apprendre quelque chose! Il a fait cela unilatéralement comme on ne doit pas faire ces choses-là.

Le syndicat met en doute—il l'a dit devant le Comité—la logique du gouvernement qui vend une société qui fait de l'argent. Le syndicat ne croit pas que ce soit politiquement valable d'essayer de traiter des employés de la façon qu'ils le font avec eux. C'est pourquoi on a soulevé amendement après amendement afin d'essayer—je voyais que le ministre était ici, il est disparu—mais je voyais le ministre ici et je pensais que peut-être il pourrait se lever dans ce débat et nous donner l'assurance que lorsqu'il utilisera son pouvoir discrétionnaire, parce que c'est cela qui lui est conféré par l'amendement nº 1 du gouvernement, son pouvoir discrétionnaire serait ici même aujourd'hui confirmé, à savoir qu'il continuera à donner aux employés les bénéfices de pension dont ils jouissent aujourd'hui.

Ce n'est pas un précédent. Les députés le savent, on l'a fait avec les gens de Postes Canada. On l'a fait avec près de 20,000 employés. On l'a fait, on a privatisé, si vous voulez, une société qui était sous la juridiction du Conseil du Trésor, on en a fait une société de la Couronne. Et, d'une façon, on a mis ces gens-là dans une situation où ils pouvaient, d'une part, continuer à cotiser au fonds de pension et, surtout, d'autre part, transférer. Cela veut dire qu'on a assuré le transfert de leurs emplois. Cela veut dire que, si après trois ans, un employé des Postes n'était pas satisfait, il pouvait toujours revenir à la Commission de la Fonction publique et demander un «job», demander qu'on lui trouve un emploi. Cela était juste. Mais dans ce contrat-ci, il n'en est pas question. Il n'y a pas de transfert dans ce contrat.

Monsieur le Président, je voudrais parler des commentaires, et je reviens à mon thème d'amateurisme, quand je dis cela, ce n'est pas moi qui l'ai dit, il y a une foule de gens qui ont constaté la même chose, surtout ceux qui ont fait des offres et qui, pendant les enchères, ont demandé aux ministères de la Fonction publique quelles étaient les conditions de la vente. Ces gens-là nous ont dit des choses intéressantes. Même les hauts fonctionnaires aux ministères auraient peut-être des choses intéressantes à ajouter. Mais je veux lire simplement quelques

commentaires faits par M. O'Toole. M. O'Toole, comme on le sait, . . .

• (1630)

[*Traduction*]

Il dirige le secrétariat à la privatisation du Conseil du Trésor. Il compte parmi ses assistants un certain M. Basil Beneteau, qui a pris dernièrement sa retraite de vice-président de Northern Telecom, après avoir fait carrière dans les télécommunications. Je veux vous citer ces messieurs qui ont fait d'intéressantes remarques au sujet de la vente des Arsenaux canadiens: On lit entre autre:

«C'était une véritable course pour suivre les transactions en cours et élaborer un cadre stratégique», de déclarer O'Toole.

Je cite en partie la revue *Report on Business*, numéro du 14 décembre 1985. Je poursuis:

«En août, au moment de la cinquième ronde, j'ai pensé que j'allais perdre la boule». Chaque nouvelle étude des offres entraînait de nouveaux frais pour les acheteurs éventuels, simplement parce que le gouvernement n'avait pas fait son boulot avant de mettre Les Arsenaux canadiens en vente. Si les conservateurs avaient adopté soit l'approche recommandée par leur propre équipe de travail, soit celle mise au point par le secrétariat du Conseil du Trésor, ils auraient pu facilement éviter ces ennuis.

Voilà ce que j'entends quand je parle d'amateurisme. Les conservateurs n'avaient tout simplement pas fait leur boulot. Ils n'avaient pas réfléchi aux avantages des employés. Ils n'avaient même pas songé une miette à leur sort. On s'imaginerait qu'un employeur qui se soucie de ses employés songerait au moins à ce qu'il adviendrait d'eux s'il venait à vendre son entreprise. Cela, le gouvernement ne l'a pas fait. Avec les ministériels, c'est toujours la même chose. Ils n'étudient pas leurs dossiers. Ils énoncent les faits à la Chambre—comme ils l'ont fait au sujet des mainmises et de la privatisation—mais il serait grand temps qu'ils se branchent et qu'ils remettent les choses dans la bonne voie. Autrement, ils se retrouveront dans l'opposition avant même d'avoir compris ce qui leur arrive. Que Dieu les bénisse tous: ils excellent dans ce rôle et je leur offre mes meilleurs voeux.

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir participer de nouveau à l'examen de ce projet de loi et de traiter de la motion de mon honorable collègue qui vise à reporter la date de l'entrée en vigueur à 1989. Cela peut sembler excessif à nos collègues d'en face qui désirent insister sur la nécessité d'une meilleure réflexion. Cependant, comme ce projet de loi risque de constituer un modèle ou un précédent, puisque le gouvernement tient mordicus à tout privatiser ce sur quoi il peut mettre la main, tout ce que les gouvernements précédents sont parvenus à créer au fil des années au profit des Canadiens. Il mérite donc d'être étudié minutieusement. Nous devrions examiner les questions qui se posent à cet égard.

En gros, il y en a deux. Nous ne saurions les trancher à la sauvette, sans que la population ait eu le temps d'y réfléchir. Le gouvernement a à peine effleuré la plus importante question dans ce projet de loi. C'est celle de savoir qui a créé la compagnie. Qui a créé la richesse de cette compagnie? Qui en a fait une entreprise viable et rentable? Qui en a fait une entreprise qui mérite d'être vendue ou achetée?

M. Bradley: L'OTAN.

M. Heap: Pour moi, ce n'est pas l'OTAN, comme le suggère l'un des bouffons d'en face. Ce sont les travailleurs de ces usines qui ont assuré la viabilité de l'entreprise. J'ai travaillé dix-neuf ans en usine et je sais que quand la situation était tangente, le directeur de l'usine a reconnu que l'amélioration de la production et le maintien des normes étaient une question de moral des travailleurs. La direction pouvait avoir toutes sortes de plans et faire toutes les dépenses possibles, mais l'efficacité de la production dépendait des travailleurs de l'usine. Qu'il s'agisse de l'effectif immédiat qui produit actuellement, du matériel, de l'équipement et des ressources énergétiques disponibles, ou qu'on remonte un peu plus loin en arrière à ceux qui ont construit l'usine et réalisé l'approvisionnement énergétique et les matériaux, on trouve toujours les travailleurs qui ont rendu la société viable. Ce ne sont pas les directeurs qui se sont mis au travail avec un marteau et une scie. Le propriétaire n'est pas allé lui-même construire son usine avec un marteau et une scie. Ce sont des travailleurs qui ont réalisé l'usine, et ce sont des travailleurs qui fabriquent les produits de cette usine. C'est quelque chose qu'on ignore couramment. C'est quelque chose qui préoccupe de plus en plus les travailleurs canadiens. Ils produisent cette richesse qui se transforme ensuite en une succession d'échanges à l'occasion de transactions financières de haut niveau qui n'ont plus aucun rapport avec le travail de ces travailleurs. Très souvent même, c'est la négation de ce travail. Très souvent, cela les prive de la possibilité de continuer à travailler. Voilà pourquoi il faut pleinement tenir compte des gens qui sont en fait les producteurs de la richesse qui fait que cette usine est quelque chose dont on peut discuter, que l'on peut vouloir acheter ou vendre.

• (1640)

Au revers de la médaille, il y a les manigances auxquelles a donné lieu la vente de cette usine. On a posé certaines questions, mais sans obtenir, je crois, de réponse satisfaisante.

Il serait peut-être temps de déterrer les réponses à ces questions qui ont été posées sur la démarche suivie par le ministère des Approvisionnements et Services pour la préparation de cette vente. Je reconnais que le ministère des Approvisionnements et Services n'a pas autant l'habitude de vendre que d'acheter. Les députés qui ont pris la parole avant moi ont dit que le ministère était probablement un amateur en matière de vente. C'est le problème du gouvernement. S'il a décidé de renverser la vapeur et de disperser la richesse accumulée par les Canadiens grâce aux activités des gouvernements du Canada, il faut qu'il réfléchisse soigneusement non seulement aux raisons, mais à la façon de le faire.

On nous dit par exemple que des douzaines de sociétés se sont montrées intéressées à acheter les Arsenaux canadiens, mais qu'on a demandé seulement à six d'entre elles de faire une offre financière définitive avant le 19 novembre. On ne nous dit pas pourquoi on a rejeté toutes les autres. On nous dit qu'on a fait pression sur celles qui ont fait les offres pour qu'elles présentent des soumissions révisées non pas une fois, ni deux fois, mais trois fois entre juillet et le 19 novembre. Le ministère des Approvisionnements et Services n'a pas cessé de finasser avec elles et de changer les conditions.

Ce n'est pas une procédure normale d'appel d'offre. Au conseil municipal de Toronto, je me suis quelque peu familiarisé avec la procédure normale d'appel d'offre, et je trouve que

c'est vraiment une manière très curieuse de faire des affaires pour un organisme public. Je reviendrai sur ce point.

On nous a dit aussi que le directeur général d'Aerospace and Armaments, M. Stanley Kerr, un ancien haut fonctionnaire au ministère des Approvisionnements et Services, a quitté ce ministère le 1er novembre pour un poste dans le cabinet CFN. Or, c'est ce même cabinet qui a fait du démarchage auprès d'Approvisionnements et Services au nom de la SNC, la compagnie qui se propose d'acquérir les Arsenaux canadiens Limitée. M. Kerr a bien signé une déclaration assermentée précisant qu'il n'a rien eu à voir du tout avec cette transaction, mais on se pose des questions. Lorsqu'ils formaient l'opposition, les conservateurs n'auraient certes pas manqué de pousser les hauts cris en invoquant à qui mieux mieux la possibilité d'un conflit d'intérêts.

J'en suis rendu maintenant à un point fort intéressant concernant la procédure étrange suivie en matière d'appel d'offres, procédure qui a abouti au choix de cette seule compagnie. Nous apprenons, grâce au *Sun* de Toronto, que la SNC a participé au financement de la campagne électorale d'un certain député, le ministre chargé du développement régional en l'occurrence, et que cette compagnie et ses dirigeants ont contribué également au fonds électoral, la caisse centrale, du parti conservateur.

Selon *La Presse*, ces gens ont versé une somme de $10,000 à la caisse électorale du parti conservateur. Il va de soi que tous les politiques cherchent à obtenir des dons pour financer leur élection, mais quand cet argent est donné à des gens assumant certains pouvoirs sur une transaction comme celle-ci, et que la compagnie concernée en retire des avantages plus tard, le public est en droit de s'interroger. Nous voulons donc savoir qui a influé et sur la transaction et sur cette procédure d'appel d'offres plutôt étrange. Les tractations en coulisses ont-elles eu des répercussions quelconques sur la façon dont l'argent a changé de mains? On a complètement fait fi de celui investi par les travailleurs.

J'ai dit tout à l'heure que ce sont les travailleurs qui ont donné tant de valeur à l'usine et à ses produits grâce à leur travail. Ce ne sont pas les intrigants et les spéculateurs qui ont tiré les marrons du feu, mais ils veulent tous ramasser. Quand on sait que certains ont financé les élections d'autres gens qui occupent des postes importants au sein du gouvernement conservateur, il faut donc établir, plus tard, qui recueillent le fruit du travail des employés de cette usine. Cela ne vaut peut-être pas la peine aux yeux du gouvernement, mais c'est certes le cas pour nos concitoyens qui voudraient bien prendre le temps de tirer cette affaire au clair.

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir revenir sur certains points que moi et mes collègues . . .

Une voix: Les mêmes que la dernière fois.

M. Marchi: . . . avons soulevés. Quelques-uns de nos vis-à-vis n'aiment pas, dans les derniers instants d'un débat parlementaire, que des députés de l'opposition prennent la parole pour défendre leur point de vue. Comme je suis ici depuis deux heures à remplir mes devoirs, je crois avoir gagné mon salaire. Nos vis-à-vis ont-ils fait autre chose que de lire *The Toronto Star* pour constater que les sondages leur sont de nouveau défavorables.

Ce lieu est une enceinte de débat national et c'est ici que des carrières politiques se font et se défont. C'est ici que se manifestent ceux qui sont capables de défendre les intérêts de leurs électeurs. Je me rends compte qu'il n'y a que les députés du parti libéral et du Nouveau parti démocratique qui semblent prendre à coeur les sollicitations dont nous sommes l'objet. Pourtant, nos vis-à-vis sont l'objet des mêmes démarches, mais ils se contentent d'en prendre note alors que nous les défendons devant la Chambre.

Mon ami et collègue, le député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier), a cité un passage du numéro d'avril de *Business Magazine*.

Des voix: Encore.

M. Marchi: Les passages qu'il nous a lus étaient intéressants et nos vis-à-vis en veulent davantage. Le député d'Ottawa—Vanier a oublié de citer les propos de M. O'Toole, membre de la section de la privatisation du Conseil du Trésor, qui a dit que le gouvernement n'avait sans doute pas suffisamment investi de temps dans cette affaire.

Si l'on fait un rapprochement entre ces propos et le sous-amendement, cela lui donne un éclairage bien particulier.

En vérité, je ne suis pas tout à fait d'avis que nous devrions reporter cette décision même si je n'approuve pas la décision elle-même. Puisque la décision a été prise, je pense qu'il convient de la traiter comme il se doit. Je ne pense pas que l'on doive la reporter en 1989, car si nous voulons faire preuve de sérieux en considérant pourquoi cette entreprise exerce dans ce domaine, nous avons l'obligation de régler le problème d'une façon décisive et consciencieuse.

Voilà pourquoi je n'accepte pas que le projet soit reporté en 1989 sans autre motif ou que l'on attende qu'un gouvernement néo-démocrate soit élu comme l'a suggéré un député de ce parti. Dans ce cas, il ne faudrait pas attendre jusqu'en 1989, mais probablement en 3089.

Par conséquent, notre objectif n'est pas de retarder indûment la mesure mais plutôt de permettre au gouvernement d'avoir tout le temps nécessaire pour réexaminer la question comme le suggère la revue, et de faire son travail comme il se doit. Le gouvernement devrait préparer ses dossiers pour le bien de la classe moyenne, pour une fois. Je dis «pour une fois» parce que le gouvernement conservateur semble s'inquiéter de tout sauf du sort des gens ordinaires.

• (1650)

Je me demande bien pourquoi les députés ministériels font l'éloge des Arsenaux canadiens qu'ils présentent comme une entreprise fière et rentable juste au moment où le gouvernement s'en départit. Si le gouvernement reconnaît tant de valeur aux Arsenaux canadiens, il devrait reconnaître en même temps que cette entreprise doit en partie à ses 800 employés la rentabilité, l'efficacité et l'excellence qui la rendent intéressante pour le secteur privé. Si le gouvernement veut bien admettre qu'il en est ainsi grâce à la diligence et à l'application de ces 800 employés, il devrait se sentir au moins l'obligation de leur donner ce qui leur revient. Le débat sur l'avenir de cette société met aussi en cause l'avenir de ces 800 employés. Ils lui ont consacré leur vie. Les sommes qu'ils ont versées dans leur

fonds de pension sont bloquées. Mais le gouvernement leur dit seulement de ne pas s'en faire, qu'il présentera une proposition plus tard à ce sujet, mais que pour le moment, ils doivent le croire sur parole. C'est inacceptable. C'est contraire à une bonne marche des affaires, à une saine gestion et à la justice. C'est injuste pour les familles de ces travailleurs qui ont un avenir dans cette société, qu'elle soit dirigée par le gouvernement ou par le secteur privé. Ils vont continuer de travailler pour elle et, de ce fait, il incombe au gouvernement de leur accorder les perspectives d'avenir auxquelles ils ont droit. Le gouvernement doit leur permettre de continuer à verser leurs cotisations de pension dans le régime gouvernemental, s'ils le désirent. Le choix leur revient.

Le syndicat est contre la politique du gouvernement, les travailleurs sont contre, les médias sont contre, les deux partis de l'opposition sont contre, de même que la plupart des Canadiens objectifs. Leur question et la nôtre est la suivante: comment le gouvernement peut-il donner suite à son projet dans ces circonstances? Nous croyions que le gouvernement avait appris sa leçon, il y a à peine quelque mois, quand il a voulu désindexer les pensions des personnes âgées qu'il croyait sans organisation, sans financement et de qui il n'attendait pas de contestation. Il a été stupéfait, comme de raison, quand il a vu les personnes âgées se mobiliser. Il montre la même étroitesse d'esprit quand il demande aux 800 employés des Arsenaux canadiens de lui faire aveuglément confiance sur la question de leur pension. Voilà pourquoi nous demandons un délai supplémentaire. Nous demandons au gouvernement d'y réfléchir à deux fois et de se demander s'il défend bien les intérêts des Canadiens comme il devrait le faire. Comme le premier ministre l'a dit si souvent, il s'agit en principe d'un gouvernement du peuple, pour le peuple. Ce n'est pas ce que nous constatons ici et ce n'est pas non plus ce que nous avons constaté précédemment. C'est toute l'idéologie du gouvernement qui est en cause . . .

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé.

La parole est au député de Gander—Twillingate (M. Baker).

Des voix: Bravo!

M. George Baker (Gander—Twillingate): Monsieur le Président, devant un tel accueil, on pourrait croire que les députés accepteront à l'unanimité de me laisser poursuivre jusqu'à la fin de la soirée.

Des voix: Certainement.

M. Baker: S'il vous plaît, n'en faites rien.

Il y a sans doute deux raisons pour lesquelles le Nouveau parti démocratique a proposé cette motion. Premièrement, il ne comprend pas la loi et je ne pense pas que qui que ce soit au Canada parvienne à comprendre la position du gouvernement à l'égard des sociétés de la Couronne. Elle manque pour le moins de clarté. D'une part, le gouvernement veut se débarrasser des sociétés d'État rentables et, d'autre part, il crée de nouvelles sociétés pour économiser de l'argent. Je songe, par exemple, à la Société CN Marine qui a été constituée cette année. Il est vraiment très difficile de comprendre la politique du gouvernement. Si j'ai bien compris, aujourd'hui le CN a vendu CN Route à une entreprise privée si bien que la Chambre devra bientôt se pencher sur le sort de ces employés et de leurs pensions.

L'opposition s'inquiète également devant l'attitude du Conseil du Trésor à l'égard des employés. Cela vous paraîtra peut-être incroyable, monsieur le Président, mais selon l'entente qu'ils négocient actuellement avec le Conseil du Trésor, les employés du groupe des manoeuvres et hommes de métier d'Edmonton, par exemple, une ville que le président connaît bien, gagneront, dans certains cas, moins que les employés qui travaillent à l'extérieur d'Edmonton. Le gouvernement dit que cela couvre seulement 18,000 ou 19,000 employés. On comprend déjà mal pourquoi les échelles de salaire diffèrent selon que l'on travaille à Ottawa ou Toronto, mais lorsque le gouvernement dit aux syndicats qu'il paiera à Edmonton des salaires différents de ceux des régions à l'extérieur de cette ville, c'est encore plus difficile à comprendre..

En ce qui concerne l'équipage des bateaux, il existe une ligne appelée le 102e parallèle, qui traverse la Saskatchewan. Si vous naviguez à l'Est de cette ligne, vous gagnerez $200 par mois de moins que si vous naviguez à l'Ouest. Les députés d'en face pourront peut-être vérifier auprès du président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) ce qui se passe lorsqu'un bateau traverse la ligne. Faut-il donc s'étonner si le Nouveau parti démocratique et le parti libéral demandent à revoir ce projet de loi de plus près? Nous voulons examiner la politique du gouvernement. De toute évidence, ce dernier ne s'est pas encore branché en ce qui concerne les sociétés de la Couronne. Il ne sait certainement pas quelle est l'attitude du Conseil du Trésor vis-à-vis de ses employés. Le groupe de négociations des équipages de bateaux compte environ 3,000 ou 4,000 employés, mais je vois que mon temps de parole est écoulé.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Non.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre! Comme il est 17 heures, la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain à 11 heures, conformément à l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 17 heures.)